DICTIONNAIRE FRANÇAIS
ILLUSTRÉ
ET
ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE

POUVANT TENIR LIEU DE TOUS LES VOCABULAIRES ET DE TOUTES LES ENCYCLOPÉDIES.

LA PARTIE LEXICOGRAPHIQUE
comprend
LA NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUS LES MOTS USITÉS DANS LE LANGAGE POÉTIQUE,
LITTÉRAIRE ET FAMILIER; LA PRONONCIATION ET L'ÉTYMOLOGIE;
LE SENS PROPRE, LE SENS FIGURÉ DES MOTS ET LEURS DIVERSES ACCEPTIONS; LES IDIOTISMES, LES LOCUTIONS PROVERBIALES ET FAMILIÈRES;
LA SYNONYMIE; LES PARADIGMES DES CONJUGAISONS
DES VERBES IRRÉGULIERS; LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES, ETC., ETC.

LA PARTIE ENCYCLOPÉDIQUE
se compose
D'ARTICLES SUCCINTS ET COMPLETS SUR L'ADMINISTRATION, L'AGRICULTURE, L'ALGÈBRE,
L'ANATOMIE, L'ARCHÉOLOGIE, L'ARCHITECTURE L'ARITHMÉTIQUE, LES ARTS ET MÉTIERS, L'ASTRONOMIE, LE BLASON,
LA BOTANIQUE, LA CHIMIE, LA CHIRURGIE, LA CHRONOLOGIE, LE COMMERCE, LE DROIT, L'ÉCONOMIE POLITIQUE, LES FINANCES, LE GÉNIE CIVIL ET MILITAIRE,
LA GÉOGRAPHIE, LA GÉOLOGIE, LA GÉOMÉTRIE, LA GRAMMAIRE, LA GUERRE, L'HISTOIRE, LA MARINE, LA MÉCANIQUE, LA MÉDECINE,
LA MÉTÉOROLOGIE, LA MINÉRALOGIE, LES MONNAIES, LA MUSIQUE, LA MYTHOLOGIE, LA PHARMACOLOGIE, LA PHILOSOPHIE,
LA PHYSIOLOGIE, LA PHYSIQUE, LES POIDS ET MESURES, LA RHÉTORIQUE, LA STATISTIQUE,
LA THÉOLOGIE, LA ZOOLOGIE, ETC., ETC.

OUVRAGE ORNÉ D'ENVIRON 20,000 FIGURES
Gravées sur acier par les meilleurs Artistes

PAR

B.-DUPINEY DE VOREPIERRE,

Chevalier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, licencié en droit, etc.
ET RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES
D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS DE MM.

Agassiz, A.-M. et J.-J. Ampère, Andral, Arago, Babinet, Balard, Bautain, Elie de Beaumont, Becquerel, Cl. Bernard, Beudant, Biot, Bœckh, Ch. Bonaparte,
Boussingault, Bravais, Brewster, Ad. et Alph. Brongniart, Buckland, E. Burnouf, Pyr. et Alph. de Candolle,
de Caumont, Chasles, Michel Chevalier, Chevreul, Cousin, G. Cuvier, Decaisne, Deshayes, Despretz, Dufrénoy, Dujardin, Dumas, Duméril, Ch. Dupin, Duvernoy, Milne Edwards,
Endlicher, Faraday, Fétis, Fizeau, Flourens, Foucault, Franck, de Gasparin, Gaudichaud, Geoffroy Saint-Hilaire, P. Gervais J. Girardin, Card. Gousset, G. Grote, Guizot, J. Herschell, Hooker, Al. de Humboldt,
de Jussieu, Kaemtz, Laboulaye, Lamé, Latreille, V. Le Clerc, Ch. Lenormant, Leverrier, Liebig, Lindley, Liouville, Longet. Lyell,
Maret, Martins, M'Culloch, Melloni, Mitscherlich, Moigno, Mohl, Du Moncel, Moquin-Tandon, Moreau de Jonnès, A. Morin, J. Müller, Ot. Müller, Naudet, Al. et Ch. d'Orbigny, Orfila, Owen,
Paulin Pâris, H. Passy, Payen, Payer, Pelouze, Piobert, Poinsot, Poisson, Poncelet, Pouillet, C. Prévost, de Quatrefages, Quételet, Q. de Quincy, Rayer, Regnault, Renault.
J. Rieffel, Ch. Ritter, de La Rive, Roulin, Sylv. de Sacy, Aug. Saint-Hilaire, Sappey, Schleiden, Serres, Soubeiran, J. Stuart-Mill, Aug. Thierry,
Troplong, Trousseau, Valenciennes. Valentin. Velpeau. Villemain. Violet-le-Duc. Walckenaer. Young. etc., etc.

A — F

PARIS

B.-DUPINEY DE VOREPIERRE, AUTEUR ET ÉDITEUR
RUE SAINT-HONORÉ, 203

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES
RUE AUBER, 3

1876

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

a	actif.
abrév	abréviation.
absol	absolument.
adj	adjectif.
adject. *ou* adjectiv.	adjectivement.
Admin	Administration.
adv	adverbe *ou* adverbial.
adv. *ou* adverbial.	adverbialement.
Agric	Agriculture.
Alg	Algèbre.
all	allemand.
anal	analogie.
Anat	Anatomie.
anc	ancien *ou* ancienne.
angl	anglais.
Antiq	Antiquité *ou* Antiquités.
ar	arabe.
Archéol	Archéologie.
Archit	Architecture.
Arith	Arithmétique.
art	article.
Artill	Artillerie.
Astrol	Astrologie.
Astron	Astronomie.
augm	augmentatif.
B.-Arts	Beaux-Arts.
B. las	Basse latinité.
Banq	Banque.
bass	bassement.
Blas	Blason.
Bot. *ou* Botan	Botanique.
celt	celtique.
Charp	Charpenterie.
Chim	Chimie.
Chir. *ou* Chirur	Chirurgie.
Chron	Chronologie.
coll. *ou* collect	collectif *ou* collectivement.
Comm. *ou* comm	Commerce *ou* commercial.
conj	conjonction.
conjug	conjugaison.
corrupt	corruption.
démonstr	démonstratif.
didact	didactique.
dimin	diminutif.
Diplom	Diplomatique.
Dr	Droit.
Dr. can	Droit canon.
Dr. crim	Droit criminel.
ecclés. *ou* ecclésiast.	ecclésiastique.
ellipt. *ou* elliptiq	elliptiquement.
Enc	Encyclopédie.
Entom	Entomologie.
Equit	Equitation.
Erpét	Erpétologie.
esp	espagnol.
étym	étymologie.
exag. *ou* exagér	exagération.
ext. *ou* extens	extension.
f. ou fém	féminin.
fam. *ou* famil	familier *ou* familièrement.
féod. *ou* Féod	féodal *ou* Féodalité.
fig. *ou* figur	figurément.
Fin	Finances.
Fortif	Fortification.
g	genre.
Géogr	Géographie.
Géol	Géologie.
Géom	Géométrie.
gr	grec.
Gram	Grammaire.
Grav	Gravure.
hébr	hébreu.
Hist	Histoire.
Hist. nat	Histoire naturelle.
Horlog	Horlogerie.
Hortic	Horticulture.
Hydraul	Hydraulique
hyperb	Hyperboliquement.
Ichth	Ichthyologie.
Impr. *ou* imprim	Imprimerie.
impers	impersonnel.
infin	infinitif.
interj	interjection.
interrog	interrogation.
inus	inusité.
invar	invariable.
iron. *ou* ironiq	ironiquement
irrég	irrégulier.
ital	italien.
Jardin	Jardinage.
Jurisp	Jurisprudence.
lat	latin.
Législ	Législation.
Lit. *ou* Litur	Liturgie.
loc. ou locut	locution *ou* locutions.
Log. *ou* Logiq	Logique.
m. *ou* masc	masculin.
Mamm. *ou* Mammal.	Mammalogie.
Man	Manége.
Manuf	Manufacture.
Mar	Marine.
Math. *ou* Mathém	Mathématique.
Méc. *ou* Mécan	Mécanique.
Méd. *ou* Médec	Médecine.
Métall	Métallurgie.
Météor	Météorologie.
Métrol	Métrologie.
mil. *ou* milit	militaire.
Minér. *ou* Minéral.	Minéralogie.
Mus	Musique.
Mythol	Mythologie.
n	neutre.
Numism	Numismatique.
Obs. gram	Observation grammaticale.
opp. *ou* opposit	opposition.
Opt	Optique.
Ornith	Ornithologie.
Pal	Palais.
Paléog	Paléographie.
Paléont	Paléontologie.
part	participe.
Path	Pathologie.
Peint	Peinture.
pers	personnel.
Perspect	Perspective.
Pharm	Pharmacologie.
Philol	Philologie.
Philos	Philosophie.
Phys	Physique.
Physiol	Physiologie.
pl. *ou* plur	pluriel.
poét	poétique *ou* poétiquement.
pop. *ou* popul	populaire *ou* populairement.
poss	possessif.
Prat	Pratique.
prép	préposition.
priv	privatif.
Procéd	Procédure.
pron	pronom *ou* pronominal.
prop	proprement.
prov. *ou* proverb.	proverbial *ou* proverbialement
R	Racine *ou* Radical.
Rel. *ou* relig	Religion.
Relat	Relation.
Rhét	Réthorique
s. *ou* subst	substantif.
Sculpt	Sculpture.
sign. *ou* signific	signific *ou* signification.
sing	singulier.
subst. *ou* substant.	substantivement.
syn. *ou* Syn	synonyme *ou* Synonymie.
T	terme de.
Techn. *ou* Technol.	Technologie.
Térat	Tératologie.
Théol	Théologie.
Thérap	Thérapeutique.
Toxic	Toxicologie.
triv	trivial *ou* trivialement.
Typ. *ou* typogr	Typographie.
unipers	unipersonnel.
us	usité.
v	verbe.
Vén	Vénerie.
Versif	Versification.
Vét	Vétérinaire.
vulg	vulgaire *ou* vulgairement.
vx	vieux.
Zool	Zoologie.

Nota. — Indépendamment des abréviations ci-dessus, qui sont en usage dans tous les Dictionnaires, nous avons adopté le système de ne pas répéter, dans les exemples, le mot qui fait le sujet de l'article. Nous nous contentons de le rappeler, en écrivant simplement soit la syllabe initiale, soit la première ou les deux premières lettres du mot. On comprend aisément que nous ayons cherché tous les moyens qui, sans nuire à la clarté, nous permettaient de condenser le plus de choses possible dans l'espace limité dont nous pouvons disposer. Quant aux mots et aux acceptions qui sont précédés d'un astérique, ce signe avertit que ces mots et ces acceptions ne se trouvent pas dans le Dictionnaire de l'Académie française, et par conséquent n'ont pas encore reçu la sanction de cette autorité suprême.

Ministère de l'Instruction publique et des Cultes

Monsieur, j'ai soumis à l'examen du Conseil impérial de l'Instruction publique un exemplaire de votre ouvrage, intitulé *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle*. J'ai l'honneur de vous annoncer que le Conseil impérial a porté cet ouvrage sur la liste de ceux auxquels les encouragements de mon administration pouvaient être accordés, etc.

Pour le ministre et par autorisation, le chef de la division du Secrétariat général,

G. ROULAND.

Par arrêté en date du 23 janvier 1858, son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu confirmer le jugement favorable porté par le Conseil impérial sur notre DICTIONNAIRE-ENCYCLOPÉDIE, en souscrivant pour un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS
ILLUSTRÉ
ET
ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE.

A

A. **s. m.** La première lettre de l'alphabet français et la première des voyelles. A *majuscule.* a *romain.* *a italique.* *Un grand A. Un petit a. Des A mal formés.* ‖ On appelle *Panse d'a* la Partie arrondie de cette lettre. Prov., on dit De quelqu'un qui n'a pas commencé un ouvrage dont il était chargé, *Il n'en a pas fait une panse d'a.* On dit encore D'une personne qui n'a eu aucune part à un ouvrage d'esprit qu'on lui attribue ou qu'elle s'attribue, qu'*Elle n'y a pas fait* ou qu'*Elle n'en a pas fait une panse d'a.* ‖ Fam., *Ne savoir ni A ni B,* Ne savoir pas lire ; et fig., Être fort ignorant.

Obs. gram. — Le son de la voyelle A présente dans notre langue trois nuances différentes. Il est grave dans *pâte*, aigu dans *glace*. Dans *coupable*, il tient le milieu entre les deux précédents. — L'A ne se prononce pas dans les mots *Août*, *Saône*, *taon*. Lorsque l'A est suivi d'une voyelle avec laquelle il se combine, et lorsqu'il fait partie d'une diphthongue ou d'une voyelle nasale, le son qui lui est propre se perd ou se trouve modifié. Voy. DIPHTHONGUE, VOYELLE. — A ne prend l'accent grave (`) que dans le cas où il est préposition ; cependant il n'est pas d'usage, en Typogr., de le mettre sur les A majuscules. En général, l'accent circonflexe (^) placé sur l'A est un signe étymologique qui tient lieu d'une lettre dont cette voyelle était immédiatement suivie et que l'usage a supprimée, comme *âge* pour *aage*, *qu'il allât*, pour *qu'il allast*. Cet accent n'indique donc pas invariablement que l'A doive avoir le son grave. En effet, si dans les mots *blâme* et *mâtin* le son est grave, il est aigu dans *qu'il allât*, ainsi que dans tous les prétérits définis de l'indicatif, et dans tous les imparfaits du subjonctif des verbes de la 1re conjugaison.

Enc. — A est la première lettre de l'alphabet de presque toutes les langues connues. Cependant il n'occupe que le troisième rang dans le syllabaire de la langue amharique, dialecte de l'éthiopien, et que le dixième dans l'alphabet runique ou des anciens Scandinaves. Les divers caractères que nous employons pour représenter cette voyelle sont empruntés ou dérivent de ceux qui étaient en usage chez les Grecs et chez les Romains.

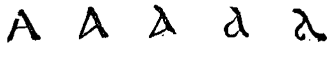

L'usage de la lettre A est beaucoup moins fréquent dans le français que dans l'espagnol ou l'italien et surtout que dans certaines langues orientales, particulièrement le sanscrit. Cependant on a calculé que le douzième environ des mots français commence par cette lettre. — Au mot PAROLE, nous traiterons du mode de production de cette voyelle, et au terme PRÉFIXE, nous parlerons de la valeur de l'A dans la composition des mots.

À. **prép.** (lat. *a*, *ab*, de, hors de, loin de ; *ad*, à, vers, du côté de). Les prépositions sont des mots qui servent à exprimer un rapport entre deux termes ; mais toutes ne déterminent pas la nature de ce rapport avec une égale précision. Ainsi, tandis que les prépositions *Dans*, *Avec*, *Entre*, font connaître exactement l'espèce de relation qui existe entre les deux termes, les prépositions *A*, *De*, *En*, nous laisseraient dans une ignorance presque complète de la nature du rapport qu'elles signalent, si la valeur et le rapprochement des mots qui forment l'antécédent et le conséquent ne l'exprimaient pas d'une manière suffisante. A surtout est la préposition la plus dénuée de signification propre : elle nous avertit simplement de l'existence d'un rapport entre deux termes. Cette absence presque complète de valeur propre lui permet d'exposer une multitude de rapports différents ; mais, malgré cela, elle conserve toujours son caractère vague, indéterminé. Aussi, dès qu'il est nécessaire d'exprimer une relation d'une manière précise, rigoureuse, faut-il recourir à l'emploi d'autres prépositions. Il ne s'ensuit pas de ce principe que les rapports exposés par la préposition A soient ambigus, incertains ; ils sont au contraire de la plus grande clarté ; mais ils doivent toute leur netteté à la valeur parfaitement déterminée de l'antécédent et du conséquent. Il est facile de s'en convaincre en parcourant la série des rapports auxquels cette préposition sert d'exposant. ‖ Rapport de mouvement, de tendance, de direction : *Aller à Rome, à la campagne, à l'église, à l'armée. Marcher à l'autel. Arriver à bord. Il vient à nous. Envoyer à l'école. Retourner à la ville. Rentrer au logis. Monter à cheval. Conduire un homme à la mort, au supplice. Se prosterner aux genoux de quelqu'un. Tirer au blanc. Il aspire à vous plaire. Il tend à le supplanter. Tourner à droite et à gauche. Lever les mains au ciel. Allez à lui. Adressez-vous à lui.* ‖ Rapport de terme, de but, de fin : *Écrire à son ami. En venir à des injures, à des reproches. Pousser à bout. Tirer à sa fin. Tourner à la louange, à l'avantage de quelqu'un. Je parvins à le persuader. Il s'est abaissé à le prier. Il s'est emporté à lui dire. Tous s'accordent à le louer. Il est décidé à partir. Inviter à dîner. Obliger à fuir. Se prendre au piége. Être consigné à la porte. Voyage à Naples, à la campagne. Atteindre au but, à la perfection. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire de Dieu. Il demande à sortir. Quel empressement à le servir ! J'aviserai à le faire. Faire prendre les armes à quelqu'un.* ‖ Rapport de destination, d'application, de production : *Terre à blé. Canne à sucre. Servir à un usage. Boire à la santé de quelqu'un. Faire un salut à quelqu'un. Epître à Racine. Marché à la volaille. Moulin à farine. Bois à brûler. Tabac à fumer. Pierre à aiguiser. Destiné à la mort. Enseigner la géographie à un enfant. S'appliquer, s'adonner à l'étude.* ‖ Rapport d'attribution, de possession : *Ce livre est à ma sœur. Avoir une maison à soi. Il a un style, une manière à lui. Rendez à César ce qui appartient à César. La barque à Caron. C'est mon opinion à moi. Sa manie à lui. Votre devoir à tous est de lui obéir. C'est modestie à vous. C'est folie à lui de croire. Je trouve à votre sœur l'air un peu triste.* ‖ Rapport de situation, de position, de manière d'être ou d'agir, de moyen : *Sa maison est au faubourg Saint-Germain. Se tenir à l'entrée d'un bois. Être à sa place. Demeurer à Paris. Manger à l'auberge. Être au bal. Être au-dessus, au-dessous, à ses côtés. Il est à nos trousses. Atteler un bœuf à la charrue. L'argent à la main. L'épée au côté. Avoir une blessure à la cuisse, à l'épaule. Ils se parlent à l'oreille. Ils se prennent aux cheveux. Un tel, notaire à Paris. Fabricant à Lyon. Se ruiner au jeu. Frémir à l'aspect du danger. Blesser à mort. Ils étaient vis-à-vis l'un de l'autre. Ventre à terre. Se battre à outrance. Passer au fil de l'épée. Être à jeun. Mettre tout à feu et à sang. Boire à la glace. Pigeon à la crapaudine. Être à couvert. Dessiner à la plume. Pêcher à la ligne. Mesurer au mètre. Travailler à l'aiguille.* ‖ Rapport d'état, de qualification : *C'est un ouvrage à recommencer. C'est un avis à suivre. C'est une occasion à ne pas laisser échapper. C'est un cheval à guider. C'est un homme à récompenser. Homme à estimer, à craindre. Homme à pendre. Femme à vapeurs. Les plantes à fleurs labiées. Fille à marier. Maître à danser. Clou à crochet. Table à tiroir. Lit à colonnes. Canne à épée. Chapeau à grands bords. Chaise à bras. Maison à porte cochère. Instrument à cordes. Voiture à quatre roues, à six places. Arme à feu. Fusil à vent. Machine à vapeur. Verre à boire. Chambre à coucher. Bas à l'aiguille. Habile à séduire. Lent à venir. Utile aux hommes. Impénétrable à l'eau. Curieux à voir. Fou à lier. Bon à manger.* ‖ Rapport d'extraction : *Prendre un fruit à chaque arbre. Oter à quelqu'un ses vêtements. Se soustraire au danger. Arracher une dent à quelqu'un.* ‖ Rapport de distance, d'intervalle : *Il y a quatre lieues de Paris à Versailles. Sa maison est à deux lieues d'ici. Il était à dix pas. Nous étions à la portée du canon. Ce vaisseau est à vue de terre. Vingt à trente personnes. Mille à douze cents francs. A cette partie de trictrac, nous étions six trous à douze. Il est vêtu de noir de la tête aux pieds. De marchand à marchand. De gré à gré. De nation à nation. De Turc à Maure. Suivre pied à pied. Traduire mot à mot. Placer bout à bout.* ‖ Rapport de temps, d'époque, de date : *Remettre une cause à huitaine. Mandat à dix jours de vue. Tout s'use à la longue. J'irai vous voir au commencement de l'été. Vous me paierez à la fin du mois. Il vint chez moi à l'instant où j'allais sortir. Il héritera de mes biens à ma mort. Partir au premier signal. Payer au mois. Louer à l'année. Je l'attends à six heures. Il se lève à l'aube du jour. Elle mourut à l'âge de quatorze ans. Il déjeune à midi. Il fut tué au siége de Lyon. On l'accueillit fort bien à son arrivée.* — Tels sont les principaux rapports que sert à exprimer la prép. A ; ils suffisent pour donner une idée générale de sa fonction dans le discours. ‖ En général, les prépositions se placent entre les deux termes dont elles exposent la relation ; quelquefois, cependant, A se trouve au commencement d'une proposition. Cela arrive, 1° lorsqu'il y a inversion, c'est-à-dire lorsque l'antécédent est place après le conséquent, comme dans ces exemples : *A trois jours de là, je le rencontrai de nouveau. A l'instant où j'allais sortir, il entra. A ma mort, il aura mon bien. Au premier coup de canon, la ville capitula ;* 2° lorsque l'antécédent est sous-entendu, comme dans ces phrases à formes elliptiques : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante. A Dieu très-grand et très-bon. Honte à la lâcheté. A double carillon. A la diable. A la volée. A vue de pays. A tête reposée. A bâtons rompus. A toute force. A toutes mains. A main armée. A brûle-pourpoint. A bout portant. A juste titre. A bon droit. A peine, à grand'peine. A plaisir. A regret. A dessein. A cœur ouvert. A contre-cœur. Au péril de sa vie. Au risque de tout perdre. A peine d'amende. A peine de la vie. A mon gré. A sa fantaisie. A sa manière. A mon choix. A ma guise. A votre avis. A leur jugement. A merveille. A moi! A nous! Au feu! Au voleur! A l'assassin! Au secours! A la garde! Aux armes! A bas! A l'eau! Au diable! A d'autres! A votre aise! Au nom du ciel!* || La prép. A fait partie d'un grand nombre de locutions prépositives, adverbiales ou conjonctives, telles que : *Conformément à l'usage*, *Arriver à l'improviste*, *Au reste, nous verrons*, etc. Chacune de ces locutions sera traitée au mot principal qui sert à la former. || A et son complément équivalent très-souvent à la particule relative Y. Voy. ce mot.

Obs. gram.—A peut s'employer comme exposant à la place de la plupart des prépositions, lorsque l'antécédent et le conséquent entre lesquels il marque un rapport, le déterminent eux-mêmes par le fait seul de leur rapprochement. Néanmoins, dans la plupart des cas, on ne saurait l'employer indifféremment au lieu de ces dernières. Comme A est entièrement dénué de valeur propre, on doit, quand il faut préciser d'une manière spéciale la nature du rapport, et souvent même quand on particularise d'une façon quelconque le conséquent, se servir d'une préposition dont la signification soit moins vague, moins indéterminée. Ainsi on dira, *Il est monté à cheval pour s'enfuir*, et *Il est monté sur son cheval arabe pour s'enfuir.* Par la même raison, on dira encore, *Il est monté sur son cheval pour dominer la foule.* Cette observation s'applique à toutes les phrases où la prép. A semble, au premier abord, être synonyme des prépositions *De*, *En*, *Dans*, *Avec*, *Pour*, etc. L'analyse de quelques exemples suffira pour démontrer la généralité de ce principe. *Cet enfant commence à parler*, signifie qu'il balbutie ses premiers mots; *Cet orateur commence de parler*, signifie qu'il en est au commencement de son discours. *Continuer à jouer*, c'est conserver l'habitude du jeu; *Continuer de jouer*, c'est ne pas quitter une partie engagée. *Être à la ville*, c'est y résider; *Etre en ville*, c'est y vaquer à ses occupations. Dire, *Je suis à Paris*, c'est exprimer d'une manière générale qu'on habite la capitale; mais dire, *Je suis dans Paris*, c'est indiquer qu'on y est d'une manière exceptionnelle. Dans le même sens on dit : *Les ennemis sont dans Berlin; Ce voleur se cache dans Marseille;* et non *à Berlin*, *à Marseille.* Comme conséquence du principe que nous avons posé sur la synonymie grammaticale de la préposition A, on peut remarquer qu'elle est employée constamment pour exposer certains rapports habituels, à la place des autres prépositions qui expriment ces mêmes rapports, lorsqu'ils sont, pour ainsi dire, exceptionnels. Ainsi A doit marquer la relation entre l'antécédent et le conséquent dans ces phrases : *Pêcher à la ligne*, *Mesurer au mètre*, *Se battre à l'épée*, parce qu'on se sert habituellement de ces instruments pour exécuter ces diverses actions; mais lorsque, par exception, on se sert d'autres instruments pour le même usage, c'est à la préposition *Avec* qu'il faut avoir recours : *Pêcher avec des paniers*, *Mesurer avec un bâton*, *Se battre avec une fourche.* On dit, *Charger un fusil à balle, un canon à mitraille*; et *Charger un fusil avec des lingots*, *un canon avec des pierres.* La même distinction subsiste dans les phrases suivantes : *Tomber à terre; Tomber par terre. On voit à ses manières; On voit par ses manières. Bois à brûler; Bois pour brûler. Table à jouer; Table pour jouer. Mot à mot; Mot pour mot. Vivre à sa fantaisie; Vivre selon sa fantaisie. A ce que je vois; Suivant ce que je vois. Cela fait, à votre compte; Cela fait, suivant votre compte. Veillez à mes effets; Veillez sur mes effets.*—Pour l'emploi de la préposition A placée entre deux nombres qui ne diffèrent que d'une unité, il faut observer si le substantif qui suit le second nombre représente une chose susceptible ou non de division. S'il représente une chose indivisible, on ne doit pas se servir de A pour marquer la relation entre les deux nombres. Ainsi, on dira : *Il y avait dans cette maison cinq ou six femmes; Cet enfant gardait sept ou huit chèvres*, et non pas *Il y avait cinq à six femmes; Cet enfant gardait sept à huit chèvres.* Mais on dira correctement : *J'irai chez vous de sept à huit heures; Ce bataillon est composé de sept à huit cents hommes*, parce que là on conçoit des nombres intermédiaires ou des fractions entre les quantités dont il s'agit. — Pour les observations relatives au nombre des substantifs régis par A, et pour les cas où cette prép. doit se répéter devant chacun des noms qu'elle affecte, voy. Préposition.

***ABACA.** s. m. T. Bot. Voy. Musacées.

ABAISSE. s. f. Morceau de pâte étendu et aminci au moyen du rouleau, qu'on emploie principalement pour faire la croûte de dessous dans diverses pièces de pâtisserie.

ABAISSEMENT. s. m. Action d'abaisser ou de s'abaisser; résultat de cette action. L'*ab. des eaux.* L'*ab. du mercure dans le baromètre.* || Fig., Diminution, affaiblissement. *Ab. de fortune.* || Humiliation volontaire ou forcée. *La véritable grandeur est celle qui n'a pas besoin de l'ab. des autres. Dieu tire, quand il veut, la lumière des ténèbres et la gloire du fond des abaissements.* ||*T. Astr. *Ab. d'un astre.* Voy. Parallaxe.**Ab. de l'horizon.* Voy. Horizon.**Ab. du pôle.* Voy. Pôle.

Syn.—*Bassesse*, *Abjection.*—L'*ab.* de la fortune ou du rang est compatible avec l'honneur; la *bassesse* et l'*abjection* ne le sont point. L'*ab.* n'ôte pas la considération qui peut être due à la personne; la *bassesse* et l'*abjection* l'excluent entièrement. Ainsi les mendiants sont au-dessous des esclaves, car ceux-ci ne sont que dans l'*ab.* et ceux-là sont dans la *bassesse.* On peut naître dans la *bassesse*, on ne naît jamais dans l'*abjection* : c'est volontairement que l'homme y tombe. On peut, à force de talents et de vertus, sortir de l'état de *bassesse;* une fois tombé dans l'*abjection*, on y reste, parce que l'être moral n'existe plus, pour ainsi dire.

ABAISSER. v. a. (R. *bas*). Faire aller en bas, faire descendre. *Ab. un store. Ab. ses regards.* || Diminuer de hauteur. *Ab. un mur.* — *Ab. la voix*, parler plus bas. || Fig., Déprimer, humilier, ravaler. *Dieu abaisse les superbes. Les uns ont pris à tâche d'élever l'homme en découvrant ses grandeurs, les autres de l'ab. en représentant ses misères.* || T. Pâtiss. *Ab. de la pâte*, c'est l'étendre avec le rouleau pour la rendre aussi mince qu'on le désire. || T. Alg. *Ab. une équation.* Voy. Équation. || T. Chir. *Ab. la cataracte.* Voy. Cataracte. || T. Géom. *Ab. une perpendiculaire sur une ligne.* Voy. Perpendiculaire. = s'Abaisser. v. pron. Devenir plus bas, moins élevé. *Le terrain s'abaisse. Sa voix s'abaisse et sa colère se calme.* || Fig., S'avilir, se dégrader, s'humilier, se soumettre. S'*Ab. à des choses indignes de soi. L'humilité n'est souvent qu'un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever.* || Devenir plus simple. *Il sait varier son style suivant les sujets, s'élever ou s'ab. à propos.* = Abaissé, ée. part.

Syn.—*Baisser*, *Rabaisser*, *Ravaler*, *Avilir*, *Humilier.*—*Baisser*, au sens propre, signifie, d'une manière générale, diminuer la hauteur, faire descendre, faire aller de haut en bas. *Baisser* une muraille, *baisser* un store, *baisser* la paupière. *Ab.*, au propre, a la signification de *baisser*, mais il y ajoute une idée d'intention spéciale; on *abaisse* une muraille pour jouir de la vue de la campagne; un ouvrier *abaisse* un store en diminuant la hauteur de l'appareil sur lequel marche ce store; on *abaisse* la paupière d'un mort. *Baisser* est absolu; *ab.* est relatif. Au fig., *baisser* se dit en parlant des choses et non des personnes; *ab.* s'emploie en parlant des personnes et non des choses. La même différence s'observe lorsque ces verbes sont employés pronominalement. Enfin *baisser* est quelquefois neutre; *ab.* ne l'est jamais. *Rabaisser* n'est pas usité au propre; au fig., il désigne une action plus forte qu'*ab.*, et dans laquelle il y a persistance. On *s'abaisse* au niveau de ceux qu'on ne peut élever jusqu'à soi; on *rabaisse* l'orgueil d'une personne, le ton, l'arrogance d'un insolent. *Ravaler*, c'est *ab.* plus qu'il n'est juste; *humilier*, c'est courber jusqu'à terre; *avilir*, c'est plonger dans la fange, imprimer une flétrissure. On peut *ab.*, *rabaisser*, *ravaler* et même *humilier* un grand homme; mais on ne saurait l'*avilir.* On *s'abaisse* quelquefois par modestie; on *s'avilit* par ses vices; on *s'humilie* devant Dieu.

ABAISSEUR. adj. m. Qui sert à abaisser. Se dit De différents muscles dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés. *Les muscles abaisseurs de la mâchoire inférieure.* || S'emploie aussi subst. *L'ab. de l'œil.*

ABAJOUE. s. f. (R. *bas*, *joue*). Espèce de poche que divers genres de mammifères portent aux deux côtés de la bouche. || Fam., on appelle *Abajoues* des joues volumineuses et pendantes.

Enc.—La plupart des singes de l'ancien continent sont pourvus d'abajoues qui s'ouvrent à l'intérieur de la cavité buccale. Elles s'ouvrent à l'extérieur chez certains rongeurs d'Amérique appelés pour cela *Diplostomes* (à double bouche). Chez le hamster, autre genre de rongeurs dont une espèce se rencontre en Alsace, les abajoues représentent deux sacs qui se prolongent depuis l'angle des lèvres jusqu'au devant des épaules. Ces poches servent à mettre en réserve pendant quelque temps ou à transporter à une certaine distance les aliments que l'animal ne veut pas consommer sur-le-champ. Quelques chauves-souris du genre nyctère portent, ainsi que l'a découvert Geoffroy St-Hilaire, des abajoues fort remarquables. Au fond de ces cavités, se trouve une ouverture étroite, par où l'animal peut introduire de l'air dans le tissu cellulaire très-lâche qui unit la peau aux muscles sous-jacents. Pour cela, il ferme le canal nasal au moyen d'un mécanisme particulier, et ensuite il pousse sous la peau l'air qu'il expire. L'animal devient ainsi plus volumineux, mais plus léger pour le vol.

ABANDON. s. m. État de l'être abandonné. *Mourir dans l'ab. L'ab. dans la vieillesse est le sort de l'égoïste. Sa maison est dans l'ab.* || Action d'abandonner, au prop. et au fig. *L'ab. de ses amis l'a consterné. L'ab. de ses intérêts. L'ab. de soi-même. Un parfait ab. à la volonté de Dieu.* || En parlant des discours, des ouvrages d'esprit et des productions des arts, des manières, il se dit D'une sorte d'abondance facile, de négligence aimable, de laisser-aller qui exclut toute recherche, toute affectation. *Cette femme a dans ses manières un ab. séduisant. Ce style a de l'ab. Cet acteur met de l'ab. dans son jeu.* || Confiance entière. *Il m'a parlé avec un entier ab.* || T. Droit. Délaissement; acte par lequel on se dessaisit d'une chose ou d'un droit. — Acte par lequel un débiteur délaisse ses biens à ses créanciers. Voy. Cession. = A l'abandon. loc. adv. Sans soin, sans ordre. *Sa maison va à l'ab. Tout est à l'ab. dans le ménage.*

Syn.—*Abandonnement*, *Cession*, *Abdication*, *Renonciation*, *Démission*, *Désistement.* — On fait un *abandon*, un *abandonnement* ou une *cession* de ses biens. On fait *abdication* de sa dignité, de son pouvoir. On fait une *renonciation* à ses droits et à ses prétentions. On donne sa *démission* d'un emploi. On donne un *désistement* de sa plainte, de ses poursuites.

ABANDONNEMENT. s. m. État de délaissement complet. *Il est dans l'ab. de tous ses amis.* || Acte d'abandonner. *Faire un ab. de ses biens, de ses revenus.* || Fig., Action de se livrer sans réserve. *Ce prince s'est perdu par son entier ab. à d'indignes favoris.* || Dans un sens absol., sign., Désordre, déréglement. *Il vit dans le dernier ab.*

ABANDONNER. v. a. (litt., *donner à ban*, délaisser une chose à qui la voudra prendre). Quitter, délaisser entièrement. *Il a abandonné son pays, sa femme, ses enfants. Dieu n'abandonne pas les siens.* — *Ce père a abandonné son fils*, Il ne s'inquiète plus de ce qu'il fait ou de ce qu'il devient. *Les médecins ont abandonné ce malade*, Ils ont suspendu tout traitement ou cessé de le voir, parce qu'ils désespèrent de sa guérison. || Cesser de protéger, de défendre, de soigner. *Ab. une forteresse. Ab. ses droits, ses prétentions. Ab. sa maison, son jardin.* || Laisser en proie, exposer, livrer. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *à*. *Ab. une ville au pillage.* — *Ab. un ecclésiastique au bras séculier*, c'était Le renvoyer au juge laïque, afin qu'il le punît selon les lois. || Laisser échapper. *N'abandonnez pas cette corde. Ab. les étriers.* || *Ab. une chose, une personne à quelqu'un*, c'est Lui permettre d'en faire et d'en dire ce qu'il lui plaira. *Je vous abandonne mon verger. Dites ce que vous voudrez de cet homme, je vous l'abandonne.* || Renoncer à. *Ab. ses projets, une entreprise, un système. Ab. une succession. Ab. le jeu, les plaisirs. Il est temps d'ab. un trompeur espoir.* || Confier, remettre. *Il a abandonné son fils à un sage gouverneur. J'ai abandonné mes affaires à mon intendant. Abandonnez-vous à la Providence.* || Accorder, concéder. *Je vous abandonne ce point.* || Au fig., se dit Des facultés physiques et morales, lorsqu'elles viennent à nous manquer. *Son courage l'abandonne. L'appétit et le sommeil m'ont abandonné.* || *T. Man. *Ab. son cheval*, c'est Le faire courir de toute sa vitesse. = s'Abandonner. v. pron. Se laisser aller, se livrer à quelqu'un, à quelque chose, sans retenue, sans réserve. *S'ab. à la débauche, à ses passions, à la tristesse. Mon cœur s'abandonne à cette espérance. S'ab. à la joie, à la fortune, à la Providence.* || Se dit D'une femme qui se prostitue. *C'est une femme qui s'abandonne à tout le monde.* En ce sens, il s'emploie aussi absol. *Les mauvais exemples d'une mère portent souvent une fille à s'ab.* || Pris absol., sign., Se négliger dans sa tenue, dans ses manières. *Les savants s'abandonnent trop; ils ne cultivent que la science.* On dit aussi, *Ne soyez pas raide, compassé; abandonnez-vous un peu.* || Sign. encore, Perdre courage, tomber dans l'accablement. *Que deviendra votre famille, si vous vous abandonnez ainsi?* || *T. Man. On dit qu'*Un cheval s'abandonne*, lorsqu'Il ralentit sa marche, soit par fatigue, soit par paresse, soit par inattention de la part du cavalier. = Abandonné, ée. part. || Se prend subst. *Un ab.*, Un homme perdu de débauche. *Une abandonnée*, Une femme entièrement plongée dans le libertinage.

Syn.—*Délaisser*, *Quitter.*—*Ab.* se dit des personnes et des choses; *délaisser* se dit surtout des personnes. Nous *abandonnons* les personnes et les choses dont nous n'avons pas besoin; nous *délaissons* les malheureux qui auraient besoin de nos secours. On est *abandonne* de ceux qui doivent être dans nos intérêts; on est *délaissé* de tous ceux qui peuvent nous secourir. Celui qui *abandonne*, brise tous les liens qui l'attachent à la personne ou à la chose; celui qui *quitte* ne fait que les dénouer ou les relâcher. On *quitte* un ouvrage pour le reprendre plus tard; on l'*abandonne* pour n'y plus revenir.

ABAQUE. s. m. (gr. ἄβαξ, table, buffet). T. Arch. et Math.

Enc.—En Arch., on donne le nom d'*Ab.* à la partie supérieure du chapiteau d'une colonne. L'ab. paraît avoir constitué à lui seul le chapiteau primitif. Dans les ordres Toscan, Dorique et Ionique ancien, c'est un membre plat et carré, qui rappelle assez bien la signification grecque du mot. C'est pour cela que les Italiens le nomment *Credenza*, et que, chez nous, on l'appelle quelquefois *Tailloir*. (Fig. 1. Ab. d'un chapiteau d'ordre Dorique. *Parthénon.*) Dans les ordres riches, l'ab. s'éloigne de sa forme primitive : dans les ordres Composite et Corinthien, par exemple, il se compose d'un *quart de rond*, d'un *filet* et d'un *congé*. (Fig. 2. Ab. d'un chapiteau d'ordre Composite.) Voy. CHAPITEAU et ORDRES *d'Architecture*.

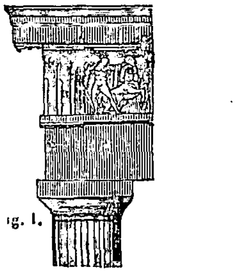

ig. 1.

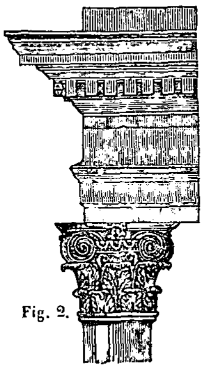

Fig. 2.

En Math., on appelle *Ab.* une machine à calculer d'une simplicité extrême, mais qui ne sert qu'à opérer des additions et des soustractions. Cet instrument était déjà connu des Grecs, et il est encore d'un usage vulgaire chez les Russes et chez les Chinois. L'ab. se compose d'un châssis auquel sont fixées des baguettes enfilées chacune de 10 boules mobiles. (Fig. 3.) La première baguette, à partir de la droite, représente les unités, la seconde les dizaines, la troisième les centaines, etc. Le nombre de boules abaissées dans chaque série indique le nombre d'unités, de dizaines, de centaines, etc., que l'on a obtenues dans un calcul. On suit, quand on se sert de cette machine, les procédés habituels de l'addition et de la soustraction. Le nombre des boules abaissées dans la Fig. ci-dessus donne 70, 431, 682. — Le nom d'Ab. a encore été appliqué récemment à des tableaux qui servent à l'exécution de divers calculs ou de certaines combinaisons numériques. Voy. CALCUL.

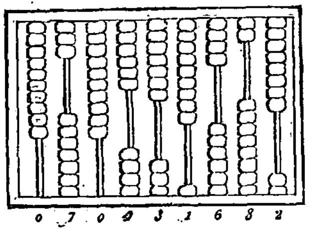

Fig. 3.

ABASOURDIR. v. a. (R. *sourd*). Étourdir, assourdir. *Ce coup de tonnerre m'a ab.* ‖ Fig. et fam., Consterner, accabler, ennuyer, importuner. *La nouvelle de sa disgrâce l'a tout ab. La perte de sa place, l'a ab.* = ABASOURDI, IE. part.

ABATAGE. s. m. L'action d'abattre des bois qui sont sur pied ; le travail nécessaire pour les abattre ; le prix que coûte ce travail. ‖ Action de tuer, de mettre à mort les chevaux, les bestiaux. ‖ Action d'abattre un navire, c.-à-d. de le mettre sur le côté, pour travailler à la carène ou à quelque autre partie qui se trouve ordinairement plongée dans l'eau.

* **ABATANT.** s. m. Dessus de table mobile. ‖ Partie d'un comptoir de magasin qu'on lève ou qu'on abaisse pour sortir.

ABÂTARDIR. v. a. (R. *bâtard*). Faire dégénérer, altérer. Se dit De l'homme, des races d'animaux et des espèces végétales. ‖ Fig., *Une longue servitude abâtardit le courage.* = S'ABÂTARDIR. v. pron. Dégénérer. Se dit au prop. et au fig. = ABÂTARDI, IE. part.

ABÂTARDISSEMENT. s. m. Action de s'abâtardir ; résultat de cette action. S'emploie au prop. et au fig.

ABATÉE. s. f. T. Mar. Mouvement oscillatoire d'un navire autour de son axe vertical. En gén., il est causé par l'action de la lame, du vent, ou de la marée. Les abatées ne vont jamais au delà de 67° 30. On dit d'un bâtiment, *Il commence son ab., il est dans son ab., il a fini son ab.*

***ABATELLEMENT.** s. m. T. Jurispr. On nomme ainsi, dans le Levant, Une sentence du consul de France interdisant tout commerce à ceux de ses nationaux qui désavouent leurs marchés ou ne payent pas leurs dettes.

ABATIS. s. m. Quantité de choses abattues, telles que bois, arbres, pierres, maisons. ‖ T. Chasse. *Faire un grand ab. de gibier*, c'est Tuer beaucoup de gibier. ‖ T. Cuis. La tête, le cou, les ailerons, les pattes, etc., d'une volaille. *Un ab. de dindon. Servir des ab.* ‖ T. Art mil. Retranchement formé par des arbres abattus, que l'on entrelace de façon à ce que l'ennemi ne puisse les déplacer qu'avec beaucoup de temps et d'efforts.

ABAT-JOUR. s. m. Baie dont le plafond ou l'appui, et fréquemment l'un et l'autre, sont inclinés de l'extérieur à l'intérieur, afin que le jour qui vient d'en haut éclaire d'une plus vive lumière les objets placés dans la direction des rayons lumineux. ‖ Ne prend pas d'S au plur.

ABATTEMENT. s. m. État de faiblesse ; diminution des forces physiques ou morales. *Ce malade est dans un grand ab. Il était dans l'ab. du désespoir.* ‖ Fig. *L'ab. du visage*, signifie L'expression d'accablement qui se peint sur le visage.

Syn. — *Accablement*, *Affaissement*, *Langueur*, *Épuisement*, *Faiblesse*, *Découragement.* — L'*ab.* est une diminution des forces relatives surtout aux fonctions locomotrices ; il ressemble à la lassitude qui suit la fatigue. L'*accablement* consiste dans une chute rapide et considérable des forces ; il semble au malade accablé qu'il succombe sous son propre poids. L'*affaissement* exprime spécialement cette augmentation rapide de la faiblesse et de la maigreur qui a lieu dans le cours d'une maladie. La *langueur* et l'*épuisement* surviennent, en général, avec lenteur. L'*épuisement* diffère de la *langueur* en ce qu'il résulte de causes qui appauvrissent directement l'économie animale, comme la privation d'aliments suffisamment réparateurs, les évacuations excessives, etc. Le terme générique de *faiblesse* comprend toute diminution de forces, quelles que soient la cause, la rapidité ou la forme de ce phénomène. Dans un sens plus restreint, la *faiblesse* est la compagne de la convalescence d'une maladie aiguë. — Au moral, l'*accablement* est un état de l'âme qui succombe sous le poids de ses peines. L'*ab.*, sorte de langueur que l'âme eprouve à la vue d'un mal qui lui arrive, la conduit quelquefois jusqu'à l'*accablement*. Le *découragement* est aussi une faiblesse de l'âme, qui cède aux difficultés et qui nous fait abandonner une entreprise commencée, en nous ôtant le courage nécessaire pour la finir. Il accompagne toujours l'*accablement*.

ABATTEUR. s. m. Celui qui abat. Se dit absol. d'un homme qui fait beaucoup de besogne. ‖ N'est guère usité que dans cette phrase fam., *C'est un grand ab. de quilles*, que l'on dit ironiq. en parlant D'un homme qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites.

ABATTOIR. s. m. Établissement où se fait l'abatage des bestiaux destinés à l'approvisionnement d'une ville.

Enc. — Les abattoirs sont, en général, situés à l'extrémité de la ville ou hors de son enceinte. Ils ont été fondés dans un but d'hygiène et de sécurité publique. Les habitants des villes où existent des abattoirs ne sont plus exposés aux émanations infectes et délétères qui s'échappaient des boucheries, et au danger que leur faisait souvent courir, dans les rues intérieures de la cité, le passage des animaux destinés à l'abatage. En outre, ces établissements permettent à l'administration d'exercer une surveillance plus active sur la qualité des viandes livrées à la consommation publique. Les abattoirs construits sur une grande échelle, comme ceux de Paris, consistent en une vaste enceinte fermée de hautes murailles et de grilles, où l'eau arrive partout en abondance pour les besoins du service et pour l'entretien de la salubrité. On y trouve un pavillon pour l'administration, des greniers à fourrages, des parcs pour les bestiaux, des échaudoirs où les animaux sont tués et dépecés, des bâtiments destinés à la fonte des suifs, à l'apprêt des intestins et des autres parties qui constituent le commerce des tripiers.

ABATTRE. v. a. (R. *battre*). Mettre à bas, renverser à terre. *Ab. un arbre. Ab. son adversaire d'un coup de poing, d'un coup de sabre.* ‖ Faire tomber. *Ab. du fruit. La pluie abat la poussière.* ‖ Démolir, ruiner. *Ab. une muraille.* ‖ Accabler, vaincre. *Il a abattu tous ses ennemis.* ‖ Tuer, assommer. *Ab. un oiseau au vol. Ab. un bœuf.* ‖ Faire cesser, apaiser. *Petite pluie abat grand vent.* Voy. PLUIE. ‖ Affaiblir, au phys. ou au moral. *Cette maladie l'a bien abattu. Le moindre revers l'abat. Dans la plupart des républiques on a toujours cherché à ab. le courage des esclaves. Ne vous laissez pas ab. à la tristesse* ou *par la tristesse.* ‖ On dit De quelqu'un qui fait beaucoup de travail en peu de temps : *Il abat de la besogne, Il abat du bois.* ‖ Au jeu de trictrac, *Ab. du bois*, c'est Jouer beaucoup de dames de la pile, afin de caser plus aisément. — *Ab. du bois*, au jeu de quilles, sign., Renverser un grand nombre de quilles. — Au jeu de cartes, *Ab. son jeu*, c'est Le mettre sur la table pour le montrer. Dans ce dernier sens, on dit quelquefois absol., *Abattre.* ‖ T. Mar. *Ab. un navire, l'ab. en carène.* Voy. ABATAGE. = S'ABATTRE. v. pron. *La violence du vent fut telle que le chêne s'abattit. Ces deux puissances s'abattront l'une l'autre. Le vrai courage ne peut s'abattre.* ‖ Tomber. *Un cheval s'abat*, lorsque les pieds [illegible] manquent. ‖ Fondre, se précipiter sur. *Le vautour s'abat sur sa proie. Une volée de pigeons s'abattit sur mon champ.* ‖ *S'apaiser. *La fièvre s'abat.* = ABATTU, UE. part. *Courir à bride abattue*, voy. BRIDE. ‖ Fig., *Visage abattu*, Visage où se peint l'accablement. = Conjug. Voy. BATTRE.

Syn. — *Rabattre*, *Démolir*, *Renverser*, *Ruiner*, *Détruire.* — L'idée propre d'*ab.* est celle de jeter en bas : on *abat* ce qui est élevé. Celle de *démolir* est de rompre la liaison d'une masse construite : on ne *démolit* que ce qui est bâti. Celle de *renverser* est de coucher par terre ce qui était sur pied. Celle de *ruiner* est de faire tomber par morceaux. Enfin, celle de *détruire* est d'anéantir l'ordre et l'apparence même des choses. Au fig., on ne dit pas *ab.* le caquet de quelqu'un ; il faut dire, *rabattre* le caquet.

ABATTURES. s. f. pl. T. Chasse. Traces, foulures que laissent les bêtes fauves en passant dans les broussailles ou les taillis.

ABAT-VENT. s. m. T. Archit.

Enc. — On appelle ainsi un assemblage de petits auvents parallèles et inclinés de dedans en dehors que l'on établit dans les baies des tours, des clochers et de certaines manufactures, pour garantir l'intérieur du vent et de la pluie, tout en laissant à l'air une libre circulation. Les abat-vent des clochers permettent au son de se répandre au loin. Voy. ARCHITECTURE. Fig. 62.

ABAT-VOIX. s. m. Dessus d'une chaire à prêcher. Son nom indique son usage.

* **ABAX.** s. m. (gr. ἄβαξ, table). T. Entom. Voy. CARABIQUES.

ABBATIAL, ALE. adj. [T se pron. comme C.] Qui appartient à l'abbaye, à l'abbé ou à l'abbesse. *Palais ab. Maison abbatiale. Crosse abbatiale. Droits abbatiaux.*

ABBAYE. s. f. [On pron. *a-bé-ï.*] Résidence où des cénobites, soumis à une règle commune, vivent sous la dépendance d'un supérieur qui porte le nom d'abbé, ou d'une supérieure qu'on nomme abbesse. *Une belle, une riche ab. Ab. royale*, ou *de fondation royale. Ab. de l'ordre de Saint-Benoît.* ‖ S'emploie en parlant du bénéfice même, ou des revenus dont jouit le supérieur d'une ab. *Le roi lui donna une ab. Son ab. lui rapporte vingt mille livres chaque année.*

Enc. — La vie chrétienne monastique est d'origine orientale. Déjà au IIIe siècle, les moines égyptiens vivaient trente ou quarante ensemble dans une habitation isolée, et trente ou quarante de ces maisons formaient une espèce de village qu'on appelait *Monastère*. La plupart de ces cénobites adoptèrent la règle de saint Basile, et se placèrent sous la direction d'un supérieur électif auquel ils donnèrent le titre d'*Abbé*. Les premiers abbés furent laïques, ainsi que les moines placés sous leur direction ; mais lorsque le pape saint Sirice eut appelé les moines à la cléricature, la plupart des abbés appartinrent au clergé. La vie monastique s'étant introduite dans l'Occident au commencement du Ve siècle, les religieux imitèrent l'organisation des moines d'Orient. Ils vécurent en commun, sanctifiant leur journée par le travail et la prière, et obéissant au supérieur qu'ils s'étaient donné et dont la nomination avait été confirmée par le pape ou par l'évêque de la province. Le travail assidu des moines (car on leur doit le défrichement d'une grande partie de l'Europe), la sage administration de leurs revenus, et enfin les donations nombreuses que leur firent les rois, les seigneurs et les simples particuliers, augmentèrent rapidement la richesse des abbayes. Mais ces richesses ayant excité la convoitise des rois et des princes souverains, ceux-ci tentèrent de s'arroger le pouvoir d'en disposer et de nommer les abbés. Ils se réservèrent du moins ce droit dans les abbayes qu'ils fondèrent depuis. Ce fut alors que s'établit la distinction des abbayes en *règle*, et des abbayes en *commende*. Les premières étaient celles qui avaient conservé le droit d'élire leurs abbés : les secondes étaient à la nomination des rois ou des princes, qui souvent conférèrent ces bénéfices, avec tous les priviléges attachés au titre d'abbé, aux seigneurs qui leur avaient rendu des services. Ainsi la dignité d'abbé devint plutôt la récompense de la valeur que de la piété. Dans ce cas, l'*abbé commendataire* jouissait des revenus de l'ab., sous la condition d'acquitter les charges du monastère, de veiller à la célébration des offices et de distribuer les aumônes. Mais, à la différence des *abbés réguliers* qui réunissaient dans leurs mains le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, les *abbés commendataires* ne possédaient que le second. Ils étaient tenus de laisser le soin du spirituel à un sous-supérieur qui portait le nom de *Prieur claustral*. Dès le VIIIe siècle, on commença à donner des abbayes en commende perpétuelle. On vit alors des seigneurs laïques prendre le titre d'abbés de certaines abbayes. Ainsi les rois de France Philippe Ier, Louis VI, et ensuite les ducs d'Orléans, s'intitulaient abbés de Saint-Aignan d'Orléans. Au reste, l'Église eut de longues luttes à soutenir contre le pouvoir temporel au sujet des abbayes en commende qu'elle condamnait. Ces contestations ne cessèrent en France qu'en 1516, époque du concordat entre le pape Léon X et François Ier. Ce concordat conféra au roi le droit de nommer aux abbayes. L'élection ne fut conservée qu'aux abbayes chefs d'ordre, comme Cluny. — Parmi les abbayes qui occupent un rang dans l'histoire, nous devons citer celles de Cluny, de Citeaux et de Prémontré en France, de Fulde en Allemagne, de Saint-Gall en Suisse, du Mont-Cassin en Italie, et de Westminster en Angleterre. Au moyen âge, le nombre et l'importance des abbayes étaient prodigieux. Si l'on s'en rapporte à l'auteur espagnol de la chronique de l'ordre des Bénédictins, il y aurait eu 47,000 abbayes, 14,000 prieurés de moines et 15,000 couvents de filles appartenant à cet ordre. **Ce qu'il y a de certain**, c'est que l'abbé Trithème, au XVe siècle, comptait aisément 15,000 grandes abbayes de bénédictins et de bénédictines, en laissant de côté une foule de petits monastères. Il existait, en France, avant la révolution, environ 1,200 abbayes dont 434 étaient régulières et les autres en commende. Les principales abbayes de Paris et de ses environs étaient celles de Montmartre, de Saint-Denis (Fig. 1. Façade de l'église abbatiale de Saint-Denis), de Port-Royal-des-Champs, de Saint-Victor, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Chelles, et de Saint-Antoine. — L'église d'une ab. était aussi nommée *abbaye*, mais le plus souvent on réservait ce nom pour désigner l'ensemble des edifices de cette sorte de monastère. Les grandes abbayes se composaient ordinairement de deux immenses cours quadrangulaires, autour desquelles régnaient des corps de bâtiments. L'église et ses dépendances, la salle capitulaire, le réfectoire, l'aumônerie, l'infirmerie, la bibliothèque et les parloirs, enveloppaient le cloître. Cette partie de l'ab., comme on le voit par le cloître du monastère du Mont-Cassin (Fig. 2), était une vaste cour entourée de galeries où venaient aboutir les cellules des moines. Le logement de l'abbé constituait souvent à lui seul un important édifice, quelquefois même un palais, qui communiquait avec l'église et le chapitre. Tous les bâtiments, tels que fermes, greniers, granges, moulins, écuries, étaient entourés de murailles élevées, que l'on nommait *clos* ou *enclos*, et cet ensemble d'édifices religieux offrait quelquefois l'aspect d'une petite cité fortifiée. — Lorsqu'une ab. possédait des terres ou des fermes situées à une trop grande distance, l'abbé envoyait des moines s'établir dans ces domaines afin de les faire valoir. Ces succursales portaient le nom de *Celles*, d'*Obédiences* ou de *Prieurés*, et le supérieur qui gouvernait au nom de l'abbé recevait le titre de *Prieur*. Mais un grand nombre de ces colonies religieuses ne tardèrent pas à empiéter sur les droits de l'abbaye mère ; elles s'administrèrent elles-mêmes, et, au XIVe siècle, les prieurés étaient regardés et réglés comme de véritables bénéfices. Ces prieurés furent appelés *conventuels*, et l'on donna aux chefs de ces maisons le titre de *Prieur conventuel*, par opposition au nom de *Prieur claustral* que portait le gouverneur spirituel des abbayes en commende. — Il serait impossible de donner des notions générales sur l'architecture des abbayes, car elle offre des caractères différents selon les pays et selon les époques. Aujourd'hui, à bien peu d'exceptions près, les grandes abbayes ont disparu ou achèvent de disparaître. Ces solides monuments de l'art chrétien, dont les moines avaient si bien su choisir les sites dans les lieux les plus pittoresques, bientôt seront tous ensevelis sous leurs ruines.

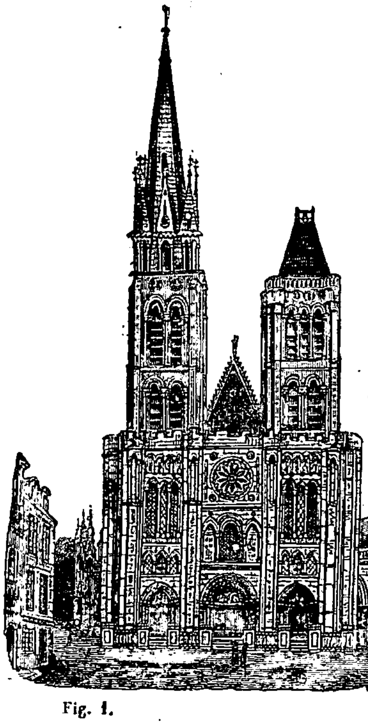

Fig. 1.

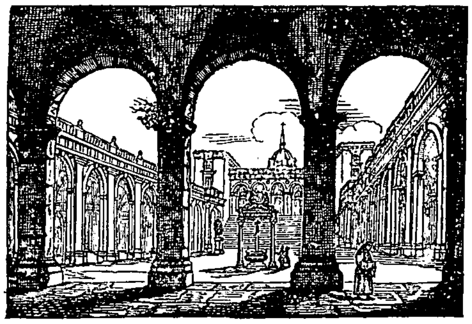

Fig. 2.

ABBÉ. s. m. (hébr. *ab ;* syr. *abba*, père). Supérieur d'une abbaye ; celui qui possède une abbaye. ‖ Prov. et fig., *Faute d'un moine on ne laisse pas de faire un abbé*, ou *Pour un moine l'abbaye ne faut pas*, Quand un homme manque à une assemblée, à une partie de plaisir où il devrait être, on ne laisse pas de délibérer, de s'amuser, ou de faire en son absence ce qu'on avait résolu. — *On l'attend comme les moines font l'ab.*, On se met à table sans attendre la personne en retard. — *Le moine répond comme l'ab. chante*, Les inférieurs se modèlent en tout sur leur supérieur. ‖ *Jouer à l'ab.*, Jouer à une espèce de jeu où l'on est obligé de faire tout ce que fait celui qui conduit le jeu, et auquel on donne le nom d'*Abbé*.

Enc. — Outre les abbés *réguliers* et *commendataires*, dont nous avons parlé au mot ABBAYE, il y avait encore des *abbés mitrés*, c'est-à-dire qui possédaient le privilége de porter la mitre : seulement leurs mitres devaient être brodées d'or et non ornées de pierres précieuses comme celles des évêques. Ces abbés exerçaient sur leurs domaines l'autorité épiscopale, droit qui les faisait appeler en Angleterre, *abbés généraux*, *abbés souverains*. Quelques abbés portèrent la crosse ou bâton pastoral, et se donnèrent le nom d'*abbés crossés*. On trouve chez les Grecs des *abbés œcuméniques* ou *universels*. — La plupart des abbés furent riches et puissants. Celui du célèbre couvent de Saint-Germain-des-Prés était ordinairement prince et cardinal ; il jouissait d'un revenu considérable, et il eut jusqu'au XVIIe siècle entière juridiction, tant spirituelle que temporelle, sur le faub. Saint-Germain. — Le titre d'*abbé* était ordinairement plus élevé que celui de *prieur*. Ainsi, dans l'ordre de Cluny, il n'existait qu'un seul abbé et toutes les maisons qui appartenaient à cet ordre n'avaient que des prieurs. L'ordre de Cîteaux, au contraire, avait un abbé pour chaque monastère ; mais ces abbés s'assemblaient souvent en chapitre général pour discuter les affaires de l'ordre. Enfin, dans quelques autres ordres, le supérieur portait le simple titre de prieur. — Dans le dernier siècle, on donnait le nom de *Petits abbés* ou d'*Abbés au petit collet*, à une foule de gens qui n'avaient pas même reçu la tonsure, et qui se servaient du petit collet comme d'un passeport auprès des grands et des nobles. Aujourd'hui le titre d'ab. est le plus souvent purement honorifique : on le donne habituellement à tout ecclésiastique.

ABBESSE. s. f. Supérieure d'un monastère de filles, qui a droit de porter la crosse. *Nommer, élire, bénir une ab.* — *Ab. triennale*, Celle qui ne pouvait exercer les fonctions de supérieure que pendant trois années. — *Ab. perpétuelle*, Celle qui était nommée à vie.

Enc. — Le droit canonique a suivi les mêmes phases pour les religieuses que pour les moines. Néanmoins quelques abbayes conservèrent le droit d'élire leurs supérieures ; mais la plupart les recevaient sur la nomination des princes. En France cependant, comme les abbayes de filles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François Ier, elles restèrent toujours électives ; et quoique dans le siècle dernier les abbesses fussent généralement nommées par le roi, les bulles qu'elles obtenaient de Rome portaient constamment qu'elles avaient été élues par leur communauté. Les abbesses n'avaient que l'administration du temporel de leurs monastères ; en ce qui concernait le spirituel, elles relevaient de l'évêque diocésain. Quoique l'autorité spirituelle leur fût refusée par l'Église, leur position et leurs immenses revenus leur donnaient une haute considération et un rang très-élevé dans le monde. Les familles souveraines briguèrent souvent le droit de faire élever à la dignité d'ab. une fille de leur maison, dignité qui ne s'obtenait qu'après huit années de profession de la vie religieuse, ainsi que l'avait réglé un décret du concile de Trente.

A B C. s. m. [On pron. *abécé.*] Petit livret contenant l'alphabet et la combinaison des lettres, pour enseigner à lire aux enfants. ‖ Fig. et fam., Le commencement d'un art, d'une science, d'un métier. *Je n'en suis qu'à l'*A B C *de la musique*, Je n'en suis qu'aux premières notions de la musique. ‖ Prov. et fig., *Renvoyer quelqu'un à l'*A B C, c'est Le traiter d'ignorant.

ABCÉDER. v. n. Se transformer en abcès ; se terminer par abcès. = Conj. Voy. CÉDER.

ABCÈS. s. m. (lat. *abscedere*, s'éloigner, parce que le pus écarte, sépare des parties qui étaient auparavant contiguës). Collection de pus dans une cavité accidentelle, formée aux dépens du tissu des organes, par la séparation de leurs molécules, par l'écartement de leurs fibres.

Enc. — Les *Ab.*, quels que soient leur caractère, leur siége, leur volume et leur forme, sont toujours le résultat d'une inflammation dont les causes, la marche et l'intensité, présentent de nombreuses variétés. — Les ab. peuvent se former dans toutes les parties du corps, dans tous les tissus, à l'exception de l'épiderme et de ses appendices, des dents, et peut-être des cartilages. Mais, pour qu'il y ait ab. véritable, il faut que le pus se rassemble en un foyer unique : or cette condition n'existe pas dans les tissus fibreux et fibro-cartilagineux, non plus que dans l'épaisseur même des os, et des membranes synoviales. Toutes ces parties, bien que sujettes à l'inflammation suppurative, ne sont jamais le siége d'ab. véritables. Ils affectent plus particulièrement le tissu cellulaire, et souvent même on peut supposer, lorsqu'un ab. occupe certains organes, qu'il siége réellement dans le tissu cellulaire qui entre dans la composition de ces organes. — Les ab. sont susceptibles de plusieurs classifications, selon que l'on considère leur siége, leur forme, leur cause, ou leur marche. Nous nous contenterons d'examiner les ab. sous ces deux derniers points de vue, qui sont les plus importants. — 1o Souvent la cause d'un ab., n'ayant eu qu'une influence passagère, n'existe plus, ni dans le point où s'est établie l'inflammation, ni ailleurs. L'ab. constitue alors à lui seul toute la maladie. On appelle ces ab. *idiopathiques*. Les ab. *symptomatiques* sont ceux qui surviennent, soit au début, soit dans le cours, soit au déclin d'une affection aiguë ou chronique, locale ou générale, et dont l'existence est liée à la présence actuelle de l'affection morbide. Tels sont les ab. qui se développent, par ex., dans le voisinage des os atteints par la carie, dans l'épaisseur de la joue, chez les individus tourmentés par une violente douleur de dents. Le nom que l'on donne à quelques-uns de ces ab., tels que les ab. *urineux*, *stercoraux*, *laiteux*, indique suffisamment la cause ou l'affection dont ils sont le symptôme. Enfin, il est d'autres ab. symptomatiques que l'on désigne par le terme d'ab. *constitutionnels*, parce qu'ils se développent sous l'influence d'un vice général de la constitution, d'une disposition morbifique quelconque de tout l'organisme. Comme ex. de cette catégorie, nous ne citerons que les ab. *scrofuleux*. — 2o Relativement à la durée de leur marche, on divise les ab. en ab. *chauds* ou *phlegmoneux*, et en ab. *froids*. Les premiers marchent avec rapidité ; ils succèdent ordinairement à une inflammation vive, douloureuse, et siégent le plus souvent dans le tissu cellulaire. Les ab. froids sont souvent indolents, et marchent avec une lenteur parfois extrême. L'ab. *froid* se subdivise en ab. *froid proprement dit*, et en ab. *par congestion*. Dans le premier cas, le pus se forme dans l'endroit même où il s'amasse ; dans le second, il subit une sorte de migration. Ainsi, par ex., une collection purulente, consécutive à une carie des vertèbres dorsales, peut, en suivant le contour des côtes, venir former une tumeur à la partie antérieure de la poitrine. Dans la très-grande majorité des cas, les ab. tendent à s'ouvrir au dehors : quelquefois pourtant, lorsqu'ils sont très-profonds, on les voit perforer la paroi qui les sépare des grandes cavités du corps, et y produire des épanchements presque toujours funestes. Enfin, il est une sorte d'ab. qui mérite que nous ne les passions pas sous silence. Ce sont les ab. que l'on appelle *métastatiques*. Ces ab. se forment brusquement et quelquefois sans signes préliminaires d'inflammation, dans une partie du corps éloignée d'une autre actuellement en état de suppuration. Ils se manifestent fréquemment à la suite des grandes opérations, des fractures, de la lésion d'une ou de plusieurs veines d'un certain calibre, et ils affectent de préférence, non-seulement les viscères les plus riches en vaisseaux sanguins, mais encore la partie de ces mêmes viscères où les vaisseaux sanguins sont le plus nombreux. Ces ab. sont ordinairement en nombre considérable : le plus souvent, on les rencontre par vingtaines, par centaines, et quelquefois même par milliers, disséminés à la surface ou dans la profondeur des organes. C'est dans les poumons, le foie et le cerveau qu'ils se multiplient avec le plus d'abondance. Leur forme est, en gén., celle d'un petit noyau tuberculeux ou d'un point purulent niché dans la substance des organes, qui, autour d'eux, ne paraît nullement altérée. Les anciens regardaient ces ab. comme le produit d'une *métastase*, c.-à-d. comme le résultat d'un transport de matière purulente. Aujourd'hui, on admet généralement que les ab. dits *métastatiques* sont le résultat d'une altération du sang, produite par l'inflammation suppurative des veines consécutive à la lésion primitive. (Voy. PHLÉBITE.) — Nous ne dirons rien du mode de traitement des ab., traitement qui varie suivant leur cause, leur siége, leur nature et leur liaison avec divers états de l'économie, notre seul but, en présentant les détails qui précèdent, ayant été de donner une idée exacte de la valeur des termes médicaux le plus fréquemment employés en parlant des abcès. Voy. PUS, PSEUDO-MEMBRANE.

ABCISSE. Voy. ABSCISSE.

ABDALLAH. s. m. (ar. *abd*, serviteur ; *Allah*, Dieu). Nom générique que les Persans donnent aux Religieux. Il correspond à celui de Moines chez les chrétiens.

ABDICATION. s. f. Action par laquelle on renonce volontairement à une dignité souveraine dont on est revêtu. Se dit en parlant De celui qui abdique, et de la chose abdiquée. *L'ab. de Charles-Quint. L'ab. de l'empire.* ‖ * Fig., on dit : *Faire abd. de ses droits, de sa liberté.* ‖ T. anc. Jurisp. Acte par lequel, de son vivant, un père privait son fils de ses droits à la succession paternelle. Cet acte était révocable = Syn. Voy. ABANDON

Enc. — L'*Ab.* véritable doit être volontaire, mais il est rare que les hommes qui possèdent le pouvoir suprême s'en dépouillent volontairement. L'histoire présente cependant quelques exemples de véritables abdications. Les plus célèbres dont elle fasse mention dans l'antiquité, sont celles de Sylla qui abdiqua la dictature, l'an 75 avant J.-C., et de Dioclétien qui abdiqua la pourpre, l'an 305 après J.-C. Dans les temps modernes, on doit citer surtout l'ab. de Charles-Quint, en 1556 ; celle de Christine, reine de Suède, en 1654 ; de Philippe V, roi d'Espagne, en 1724 ; des rois de Sardaigne, Victor-Amédée II, en 1730, et de Victor-Emmanuel, en 1821. Les exemples d'ab. involontaire ou forcée sont trop nombreux pour que nous les énumérions ici. En Angleterre, le Parlement conventionnel de

1688 employa le terme d'ab., pour exprimer l'acte par lequel Jacques II avait abandonné le gouvernement de son royaume. Les seuls exemples d'ab. que nous présente l'histoire de notre pays ne sauraient être considérés, non plus, comme des actes véritablement spontanés de la part de leurs auteurs. Ainsi, l'empereur Napoléon, pressé par les armées ennemies, signa à Fontainebleau, le 11 avril 1814, l'acte par lequel il abdiquait la puissance souveraine en faveur de son fils; ainsi, le roi Charles X, en 1830, contraint par l'insurrection parisienne victorieuse d'abandonner la France, abdiqua en faveur de son petit-fils. Comme on le voit, les abdications volontaires sont fort rares; mais il est plus rare encore que les souverains qui en ont donné des exemples n'aient pas regretté le pouvoir. Philippe II disait de Charles-Quint : « Il y a un an que mon père a abdiqué; il y a un an qu'il a commencé à s'en repentir. » — Suivant quelques auteurs, l'*ab.* diffère de la *résignation*, en ce que la première se fait sans condition, tandis que la seconde a toujours lieu en faveur d'une autre personne.

ABDIQUER. v. a. (lat. *abdicare*). Abandonner la possession d'une dignité souveraine; y renoncer entièrement. *Ab. la royauté, la couronne, l'empire, la dictature, le consulat.* || Par ext., se dit Des principaux emplois, des places éminentes. || S'emploie aussi absol. *L'empereur a été forcé d'ab.* || * Fig., *Ab. sa patrie, ses droits, sa liberté. Ab. les passions du monde.* || * T. Droit. *Ab. ses biens*, les délaisser sans espoir de retour; renoncer à son droit de propriété. = * s'Abdiquer. v. pron. *Un trône ne s'abdique jamais sans regrets.* = Abdiqué, ée. part.

ABDOMEN. s. m. [On fait sentir l'N.] (lat. *abdere*, cacher; *omen*, présage). Partie du corps des animaux qui offre une cavité d'étendue très-variable, destinée à loger une portion du canal digestif, et le plus souvent d'autres organes importants.

Enc. — Le tronc de l'homme se divise en deux parties, la *Poitrine* et l'*Ab.* ou *Ventre.* — En haut, l'ab. est séparé de la poitrine par le diaphragme; en bas, il est terminé par le bassin qui sert d'appui aux membres inférieurs. Il est limité en arrière par une partie de la colonne vertébrale, et ses parois latérales et antérieures sont constituées par des aponévroses et des muscles. La ligne médiane de la face antérieure de l'ab. est formée par l'entrelacement des fibres aponévrotiques émanées des muscles dont il s'agit : on lui a donné le nom de *ligne blanche.* — Les anatomistes divisent artificiellement l'ab. en plusieurs cavités ou régions : ils supposent l'ab. partagé par deux plans horizontaux, dont l'un passe au-dessous des dernières côtes, et l'autre au-dessus des hanches, et par deux plans verticaux coupant les premiers à angle droit, et répondant en avant au milieu du contour cartilagineux des côtes et au milieu du pli de l'aine. On a ainsi neuf cavités, trois médianes et six latérales; les trois médianes sont, de haut en bas, l'*épigastre*, la *région ombilicale* et l'*hypogastre;* les latérales portent le nom d'*hypochondres*, de *flancs* et de *fosses iliaques.* Nous ne parlerons pas ici des divers organes contenus dans la cavité abdominale, tels que les *intestins*, le *foie*, la *rate*, les *reins*, le *péritoine.* Il en sera question en leur lieu et place. — Chez la femme, l'ab. est plus volumineux que chez l'homme. Sa hauteur est plus grande relativement à celle du tronc; de là une plus grande distance entre les côtes et les hanches. L'ovoïde qu'il représente a sa grosse extrémité en bas : c'est l'inverse chez l'homme. — La prédominance de l'ab. chez l'enfant est un fait remarquable. Suivant Portal, l'ab. forme un tiers de la longueur totale du corps chez l'enfant qui vient de naître, et un cinquième seulement chez l'adulte. — L'ab. des mammifères offre la plus grande analogie avec celui de l'homme.

Chez les oiseaux, la séparation entre l'abd. et la poitrine n'est pas aussi complète que chez les mammifères : chez les reptiles, elle n'existe pas. Les poissons n'ayant pas de poumons, n'ont pas non plus de cavité pectorale proprement dite : néanmoins le cœur est séparé de l'ab. par une forte membrane à laquelle on pourrait donner le nom de diaphragme. — Dans les insectes ordinaires, le corps est divisé en trois parties par des étranglements. C'est la partie postérieure qui constitue l'ab. Sa forme varie singulièrement selon les espèces. — Dans les crustacés, la même cavité contient le cerveau, le cœur, les organes de la digestion et de la respiration : les zoologistes lui ont donné le nom de *céphalo-thorax*. La *queue* qui vient après a été aussi désignée sous le nom d'ab., parce qu'elle contient une portion du canal intestinal. — Chez les arachnides, l'ab. est la partie du corps qui fait suite au thorax : il est, dans les aranéides, suspendu au thorax par un pédoncule très-court. Dans les mollusques, on peut nommer ab. la cavité qui renferme les principaux organes digestifs; mais sa position n'est pas constante. — Les annélides et la plupart des larves d'insectes à métamorphose complète, comme les chenilles, ne sauraient être divisés en cavités analogues à la poitrine et à l'ab., attendu que leurs organes sont répartis dans les différents segments qui constituent l'animal. — Enfin les rayonnés n'ont pas d'ab. proprement dit : les organes digestifs occupent en général la partie centrale du corps.

ABDOMINAL, ALE. adj. Qui appartient à l'abdomen. *Région abdominale. Muscles abdominaux. Parois abdominales.*

* **ABDOMINAUX.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Cuvier, dans sa classification des poissons, a donné le nom de *Malacoptérygiens abdominaux* ou simplement d'*Abdominaux* aux malacoptérygiens chez lesquels les nageoires ventrales sont suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, sans être attachées aux os de l'épaule. C'est le plus nombreux de ses trois ordres de malacoptérygiens. Il comprend la plus grande partie des poissons d'eau douce.

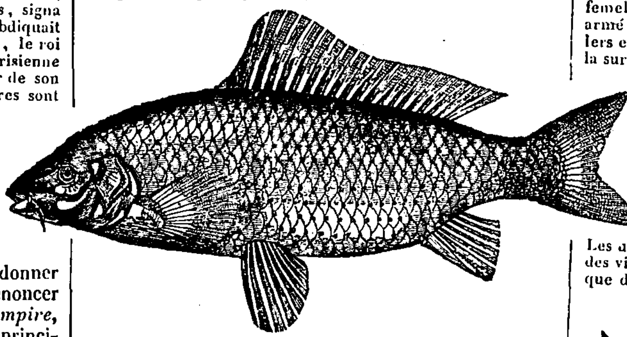

Cuvier a divisé cet ordre en cinq familles : les *Cyprinoïdes*, les *Esoces*, les *Siluroïdes*, les *Salmones* et les *Clupes*. La Fig. ci-dessus représente un poisson de cet ordre, la Carpe commune (*Cyprinus carpio*).

ABDUCTEUR. adj. m. Nom que l'on donne aux Muscles qui produisent le mouvement d'abduction. *Les muscles abducteurs de la cuisse.* || S'emploie subst. *L'ab. de l'œil, de l'aile du nez, du pouce.*

ABDUCTION. s. f. (lat. *ab*, *ducere*, écarter). Mouvement dans lequel une partie est éloignée du plan médian du corps.

Enc. — Les mouvements par lesquels le devant de l'œil est porté en dehors, et les membres supérieurs ou inférieurs sont écartés l'un de l'autre, sont des mouvements d'*Ab.* Quant à la main et au pied, les anatomistes y admettent en gén. une ligne particulière, et appellent *ab.*, le mouvement dans lequel les autres doigts s'écartent de celui du milieu.

ABÉCÉDAIRE. s. m. (R. *a-b-c-d*). Livre pour apprendre à lire. = Abécédaire. adj. 2 g. Qui concerne l'alphabet. *Ordre ab.*

ABECQUER ou **ABÉQUER.** v. a. (R. *bec*). Mettre la nourriture dans le bec d'un oiseau; fam. = Abecqué ou Abéqué, ée. part.

ABÉE. s. f. (R. *bée*). Ouverture par où coule l'eau qui fait marcher un moulin.

ABEILLE. s. f. (lat. *apis*). T. Entom.

Enc. — Le genre *Abeille* fait partie de la tribu des *Apiaires*, qui forme la deuxième division de la famille des *Mellifères*, et les *Mellifères* appartiennent eux-mêmes à l'ordre des *Hyménoptères*, section des *Porte-aiguillons*. Les espèces du genre *Abeille*, qui a été divisé par Cuvier et Latreille en deux sous-genres, *Abeilles* proprement dites et *Mélipones*, n'ont point d'épines à l'extrémité de leurs jambes postérieures.

L'*Ab. domestique* (*Apis mellifica*) sert de type au genre qui porte son nom. Elle est noirâtre; l'écusson et l'abdomen sont de la même couleur, et une bande transversale grisâtre, formée par un duvet, existe à la base du troisième anneau et des suivants.

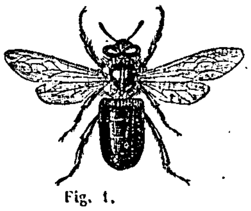

Fig. 1.

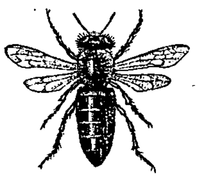

Fig. 2.

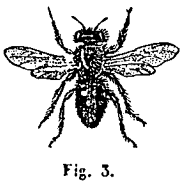

Fig. 3.

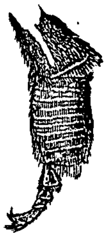

Fig. 5.

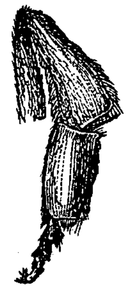

Fig. 4.

Tout le monde sait que les *abeilles*, ou *mouches à miel*, se distinguent en mâles, femelles et neutres. Les *mâles*, ou *Faux-bourdons*, appelés improprement *Bourdons* par les cultivateurs, sont en général plus gros que les neutres. Ils ont treize articles aux antennes, la tête arrondie, et sont dépourvus d'aiguillon. En outre, le thorax est très-velu, le ventre plus convexe que chez les femelles, et le premier article des tarses postérieurs a une forme allongée et non quadrilatère comme dans les neutres. (Fig. 1. *Ab. mâle.*) Les *femelles* ou *reines* ont la tête triangulaire, l'abdomen plus long et muni d'un aiguillon, les ailes proportionnellement plus courtes que celles des mâles et des neutres, et le premier article des tarses est dépourvu de la brosse qui distingue ces dernières. (Fig. 2. *Ab. femelle.*) Les *neutres*, auxquelles on donne plus souvent le nom d'*ouvrières*, sont plus petites que les mâles et que les femelles. Leur abdomen court, composé de six anneaux, est armé d'un aiguillon. Leurs mandibules sont en forme de cuillers et sans dentelures. Leurs pattes postérieures présentent, à la surface externe de la jambe ou *palette*, un enfoncement lisse appelé *corbeille;* et le premier article des tarses, nommé *pièce carrée*, offre à sa surface interne une sorte de *brosse* formée de poils régulièrement rangés en bandes transversales. La *pièce carrée* et la jambe sont articulées entre elles de telle façon que l'insecte les ouvre et les ferme à la manière d'un couteau, et peut s'en servir comme d'une pince. (Fig. 3. *Ab. ouvrière*; 4, patte postérieure vue en dehors; 5, la même vue en dedans.) Suivant Huber, il existe deux variétés d'ouvrières. Les unes, qu'il nomme *cirières*, sont chargées de la récolte des vivres et des matériaux propres à la construction, ainsi que de l'emploi de ces derniers; les autres, qui sont plus petites que les cirières, ont reçu de cet infatigable observateur, le nom de *nourrices*, qui indique la nature des travaux auxquels cette variété d'abeilles paraît plus spécialement dévouée. En effet, leurs fonctions consistent à construire les alvéoles, après que les cirières en ont posé les fondements, à préparer la nourriture particulière destinée à chaque espèce de larves et à la distribuer ensuite à leurs avides nourrissons. — Les sociétés que forment ces insectes sont fort nombreuses. Chacune d'elles se compose ordinairement d'environ quinze à vingt mille individus, et quelquefois même de trente mille rassemblés dans une sorte d'habitation appelée *ruche*. Les mâles n'y comptent guère que pour un vingt-cinquième, et, dans la même ruche, il n'y a, en général, qu'une seule reine ou femelle féconde. — Lorsque la population s'est accrue au point que l'espace manque à la communauté, une émigration devient nécessaire; une partie des habitants de la ruche va s'établir ailleurs. Pour donner une idée aussi complète que possible de la merveilleuse industrie de ces insectes, nous allons prendre une jeune colonie au moment de son départ de la ruche-mère, et la suivre dans le développement successif de ses travaux. — La nouvelle colonie, ou l'*essaim*, car tel est le nom que l'on donne à la partie de la population qui émigre, abandonne ordinairement la ruche à la chaleur du jour, et souvent même immédiatement après un orage. L'essaim s'envole sous la conduite d'une reine et va se fixer dans le voisinage du lieu qu'il quitte. Les abeilles ne tardent pas à s'arrêter dans un endroit quelconque, le plus souvent sur une branche d'arbre, où elles forment une espèce de grappe en se cramponnant les unes aux autres au moyen de leurs pattes. Au moment où l'essaim se fixe, la femelle reste ordinairement dans le voisinage, et ne se réunit à la masse que quelque temps après. A l'état sauvage, les abeilles choisissent, en général, le creux du tronc d'un vieux arbre, et cela avec une prudence et un calcul que l'on ne saurait trop admirer. Leur premier soin est de nettoyer et d'approprier le lieu qui doit leur servir de demeure. Elles rongent avec leurs mandibules toutes les aspérités qui pourraient gêner la construction des rayons. Dans l'état de domesticité, comme on tient à leur disposition des ruches toutes préparées, elles n'ont pas l'occasion d'exercer la faculté instinctive dont nous parlons. L'instant où les abeilles s'arrêtent est celui que l'on doit choisir pour s'emparer de l'essaim et pour lui donner une habitation convenable. Aussitôt qu'elles ont une nouvelle demeure, les ouvrières se mettent à l'œuvre, et commencent à poser les fondements d'une cité nouvelle. Elles bouchent d'abord toutes les fentes, tous les trous de l'habitation avec une substance résineuse nommée par Pline *propolis* et qu'elles récoltent principalement sur les bourgeons du peuplier, du marronnier d'Inde et du bouleau. Cette substance est rougeâtre, aromatique, molle et très-extensible; mais elle se durcit et devient très-solide par la suite du temps. Les abeilles l'apportent à la ruche, sous forme de petites masses lenticulaires. Parfois même toute la ruche est revêtue de cet enduit imperméable à l'eau. C'est avec la cire que ces insectes construisent les murs de leur habitation. Mais avant de décrire leurs procédés de construction et leur architecture, nous devons dire un mot de la manière dont se forme la cire. — On croyait jadis que le pollen recueilli par l'ab. ouvrière subissait dans son estomac une certaine élaboration, et qu'il était ensuite régurgité tout transformé en cire; mais des observations dues principalement à J. Hunter et à Huber, ont démontré : 1o que l'ab. ne peut fabriquer de la cire qu'avec du miel ou du sucre; 2o que les demi-anneaux inférieurs de l'abdomen des ouvrières, à l'exception du premier et du dernier, offrent chacun sur leur face interne deux poches où la cire se sécrète et se moule en forme de petites lamelles qui apparaissent entre les intervalles des anneaux. La formation de la cire, suivant Huber, est une opération très-singulière et très-complexe. Les cirières, après avoir pris une quantité convenable de miel ou de sucre, se cramponnent les unes aux autres de façon à représenter une grappe dont la couche extérieure ressemble à une espèce de rideau. Cette grappe est composée d'une série de festons ou de guirlandes qui s'entrecroisent dans toutes les directions et dans laquelle la plupart des abeilles tournent le dos à l'observateur. Ce rideau n'a pas d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des couches intérieures dont les fluctuations se communiquent à lui. Durant tout ce temps, les nourrices conservent leur activité ordinaire et vaquent à leurs fonctions habituelles. Les cirières restent immobiles à peu près vingt-quatre heures; c'est pendant cet intervalle qu'a lieu la formation de la cire. On peut alors apercevoir sous leur abdomen de minces lamelles de cette substance. On voit ensuite une de ces abeilles se détacher de l'une des guirlandes centrales du groupe, se frayer un chemin parmi ses compagnes jusqu'au haut de la ruche, et, en tournant sur elle-même, former une espèce de vide dans lequel il lui soit possible de se mouvoir librement. Elle se suspend alors au centre de l'espace qu'elle a nettoyé, et qui a un pouce environ de diamètre. Après cela elle saisit une des lamelles de cire avec la pince que le premier article des tarses de sa patte postérieure forme avec sa jambe, la tire de dessous le segment abdominal, la fait passer à une de ses pattes antérieures et la porte enfin à sa bouche. — C'est peut être avec la sécrétion sébacée de la peau que la cire a le plus d'analogie. Lorsqu'elle est accumulée entre les anneaux de l'abdomen, elle paraît l'irriter vivement; car on peut voir l'ab. courir çà et là comme si elle tâchait de secouer ces petites écailles. Elle est ordinairement suivie d'une ou deux autres ouvrières qui ont été attirées par ses mouvements, et qui sont prêtes à ramasser les écailles à mesure qu'elles tombent. On ne sait pas encore bien comment les abeilles construisent les parois des cellules avec ces écailles. On a supposé qu'elles les coupent en fragments qu'elles réunissent ensuite; mais le poli et l'uniformité de la surface de la cellule prouvent qu'il doit y avoir quelque autre opération. D'ailleurs, il arrive parfois que la paroi de la cellule est plus épaisse qu'une écaille de cire. Il est à croire que les abeilles dissolvent ou ramollissent ces écailles, de manière à pouvoir ensuite les pétrir et les mêler pour en faire une pâte ductile. Si l'on fait attention que la sécrétion des tubes salivaires des insectes est ordin. alcaline, et que les liquides alcalins sont ceux qui dissolvent le mieux la cire, on est en droit d'admettre que c'est par ce moyen que les abeilles rendent cette matière propre à leurs constructions. Réaumur a vu une substance écumeuse sortir de la bouche d'une ab. pendant qu'elle travaillait à une cellule. L'animal l'appliquait à un endroit convenable avec sa langue et la pétrissait ensuite avec ses mandibules. Huber a décrit ce procédé avec beaucoup de détails. Suivant cet habile observateur, l'ab. tient la lamelle de cire verticalement avec ses pattes, et se sert de sa langue pour la soutenir. Alors elle élève et abaisse successivement cette lamelle, et la soumet ainsi à l'action de ses mandibules, de sorte que son bord se trouve bientôt réduit en petits fragments qui tombent à mesure qu'ils se détachent, dans la double cavité bordée de poils des mandibules. L'insecte donne ensuite à ces fragments la forme d'un ruban très-étroit; puis, avec sa langue, il les imprègne d'un liquide écumeux. Pendant cette opération, la langue de l'ab. prend toutes sortes de formes : tantôt elle ressemble à une spatule; tantôt à une truelle que l'insecte applique au ruban de cire; tantôt, enfin, à un pinceau terminé en pointe. Après avoir humecté le ruban tout entier, l'ab., au moyen de sa langue, le fait repasser entre ses mandibules et lui fait subir une nouvelle élaboration. Le liquide salivaire mêlé avec la cire lui communique une blancheur et une opacité qu'elle n'avait pas auparavant, et c'est lui sans doute qui donne à cette substance la ductilité si remarquable qu'elle possède. — C'est à la partie supérieure de la ruche que les abeilles commencent leurs constructions, et l'édifice s'accroît de haut en bas. Les cellules ou *alvéoles* qu'elles construisent représentent, en gén., un petit godet hexagone, ouvert d'un côté et fermé de l'autre. (Fig. 6.) Chaque *rayon* ou *gâteau* se compose de deux séries d'alvéoles horizontales, opposées l'une à l'autre par leur base. Cette base est pyramidale, de sorte que le fond de chaque alvéole correspond à trois alvéoles du côté opposé. Il y a donc emboîtement réciproque des bases des alvéoles. (Fig. 7.) Les cellules supérieures qui constituent les fondements de chaque gâteau sont solidement fixées au toit de l'habitation, et le gâteau, en s'accroissant par l'addition de nouvelles cellules, représente un mur qui descend verticalement du sommet de la ruche. Chaque gâteau a donc deux surfaces couvertes chacune d'un nombre à peu près égal de cellules hexagones. Quand la maçonnerie est achevée, d'autres ouvrières entrent dans chaque cellule pour en polir les parois et pour encadrer de propolis l'intérieur des alvéoles et leur orifice. Pendant qu'un certain nombre d'abeilles s'occupent de la construction d'un gâteau, d'autres groupes d'ouvrières édifient de la même manière d'autres gâteaux parallèles, en laissant entre les divers gâteaux un espace d'environ 125 millimètres. Les rues de cette cité industrieuse, car on pourrait leur donner ce nom, sont juste assez larges pour permettre à deux ouvrières, travaillant aux cellules de deux gâteaux opposés, de le faire sans se gêner mutuellement. Indépendamment de ces intervalles réguliers entre les rayons, ces derniers sont perforés, en divers points, de façon à ce que les abeilles puissent passer d'une rue à l'autre : cette précaution leur épargne beaucoup de temps. Ces insectes, d'ailleurs travaillent avec une telle activité, que Réaumur les a vus construire en une seule journée un gâteau de 21 à 24 centimètres de diamètre. D'habiles géomètres ont fait voir que la forme générale des alvéoles est à la fois la plus économique, sous le rapport de la dépense de la cire, et la plus avantageuse quant à l'étendue de l'espace renfermé dans chaque alvéole. — Au reste, les cellules n'offrent pas toutes les mêmes dimensions. On distingue les cellules hexagones en *petites* et en *moyennes*. Elles sont destinées à recevoir le *couvain*, c.-à-d. la jeune postérité de la reine, ou à renfermer le miel et le pollen des fleurs. Parmi les cellules à miel, les unes sont ouvertes, et les autres ou celles de la réserve sont fermées d'un couvercle plat ou légèrement convexe. On remarque dans toutes les ruches un certain nombre de cellules appelées *royales*. On en compte presque toujours, de trois à quatre, mais, selon Audouin, jamais plus de vingt-sept. Ces cellules sont ordinairement oblongues ou pyriformes et très-spacieuses. Le poids d'une cellule royale équivaut au moins à celui de cent cellules ordinaires. Elles pendent généralement en manière de stalactites, sur l'un des bords inférieurs des gâteaux. — Dès que la jeune colonie a préparé un certain nombre de rayons, la reine commence à pondre ses œufs. Les premiers qu'elle pond donnent naissance aux ouvrières; les suivants produisent des mâles et les derniers des femelles. La reine dépose ses œufs au fond de chaque cellule, souvent même avant qu'elle soit achevée. Parfois, lorsqu'elle est pressée de pondre et que le nombre des alvéoles est insuffisant, elle dépose deux, trois et même quatre œufs dans une seule cellule : mais les ouvrières enlèvent immédiatement tous les œufs surnuméraires et les détruisent. La reine produit un nombre d'œufs véritablement prodigieux. Au rapport de Réaumur, l'abdomen d'une femelle qui avait déjà pondu plus de 28,000 œufs, en contenait encore plusieurs milliers. Huber a calculé que la reine pond jusqu'à 12,000 œufs en deux mois, ce qui fait 200 œufs par jour. Ces œufs adhèrent, en général, au fond de la cellule par une de leurs extrémités. Ils sont oblongs, un peu courbés et d'un blanc bleuâtre. Au bout de cinq jours à peu près, la petite larve est éclose, et on l'aperçoit, au fond de l'alvéole, roulée dans un liquide transparent. Elle est blanchâtre, dépourvue de pattes, et composée de treize anneaux, y compris la tête. — Alors commence, pour les ouvrières, une nouvelle série de travaux. Plusieurs fois par jour, elles apportent à la larve une sorte de bouillie différente non-seulement suivant son âge, mais encore suivant son sexe. En effet, la nourriture des ouvrières et des mâles paraît être la même, tandis que celle qui est destinée aux femelles est d'une espèce toute particulière. L'influence de cette alimentation spéciale mérite d'être signalée. Schirach avait remarqué que, si une ruche vient à perdre sa reine, les abeilles agrandissent quelques-unes des cellules où se trouvent des larves d'ouvrières, apportent à ces larves la bouillie ordinairement réservée aux larves de reines, et qu'alors les larves d'ouvrières donnent naissance à de véritables reines. L'exactitude de cette observation a été confirmée par Riem et par Huber. Ce fait, qui paraît au premier abord incroyable, s'explique aisément. Les ouvrières présentent en réalité les rudiments de l'organisation des femelles; seulement, leur développement, par suite de la manière dont elles sont nourries, s'arrête avant l'époque de l'évolution des organes sexuels. — Les abeilles d'une jeune colonie sortent d'abord isolément; ensuite elles partent ensemble. Elles volent presque toujours en ligne droite et voyagent souvent à de grandes distances de la ruche. Dans l'été on peut en rencontrer presque partout où il y a des fleurs. En avril et en mai, elles sont dehors tout le jour, mais dans les grandes chaleurs elles sortent moins fréquemment; elles choisissent alors le soir et le matin, car c'est dans ce moment qu'il leur est le plus facile de former leurs pelotes de pollen, les grains étant plus adhérents que pendant la grande chaleur du jour.

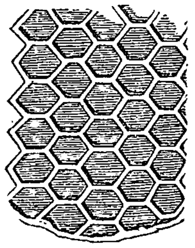
Fig. 6.

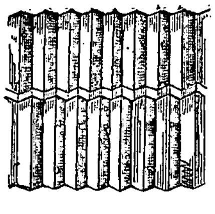
Fig. 7.

Les abeilles ne récoltent pas indifféremment leur miel sur toutes les fleurs. Dans les prairies, on les rencontre souvent sur les orchidées, les polygonées, les caryophyllées, mais rarement et peut-être jamais sur les renonculacées, sans doute à cause de quelque qualité vénéneuse de ces dernières. Elles évitent avec soin le laurier-rose, qui donne un miel vénéneux pour des milliers de mouches, et la couronne impériale dont les nectaires blancs si remarquables tentent en vain d'arrêter ces insectes. Mais au printemps, elles butinent avec une activité extraordinaire sur les amentacées, les rosacées, les liliacées odoriférantes, et les primulacées. Elles sont spécialement attirées par les fleurs innombrables du tilleul, et on peut les entendre d'une certaine distance bourdonner au milieu de ses branches. Le miel le plus parfumé et le plus délicat est récolté sur les plantes aromatiques. Il est donc bien d'avoir de nombreuses plates-bandes de fleurs de ce genre dans le voisinage des ruches. Certaines fleurs dont les sucs sont vénéneux pour l'homme, mais n'exercent aucune action sur les abeilles, sont quelquefois fréquentées par ces insectes; mais, dans ce cas, le miel qui en est le produit conserve les propriétés toxiques de la plante. Xénophon, dans sa *Retraite des dix mille*, raconte les effets produits sur un grand nombre de ses soldats par du miel dont ils s'étaient nourris, et Tournefort a confirmé l'exactitude de ce récit.

Le miel qui est avalé par l'ab. passe dans le jabot, où il s'accumule comme dans un réservoir, et, de retour à la ruche, l'insecte le régurgite dans une cellule.

La grande industrie des abeilles consiste à recueillir le pollen des fleurs. L'insecte se plonge tout entier dans les grandes fleurs, comme la tulipe, et, si les anthères ne sont pas ouvertes, il les déchire, et s'envole ensuite entièrement couvert de la poussière fécondante qui s'attache aisément aux poils frangés de son corps et de ses pattes. — On a remarqué depuis longtemps, car cette observation est due à Aristote, qu'une ab., dans chacune de ses excursions, ne visite jamais qu'une seule espèce de fleurs : en effet, le pollen recueilli par l'insecte est toujours de la même couleur. Cette précaution instinctive est nécessitée par l'opération que subit d'abord le pollen recueilli par chaque ab. L'insecte s'en débarrasse avec une rapidité incroyable, au moyen de sa première paire de pattes; le pollen ainsi ramassé est transmis à la seconde paire, qui le fait passer aux pattes de derrière, au moyen desquelles il se trouve façonné en petites pelotes. Or, si ces insectes recueillaient indifféremment leur pollen sur toutes sortes de fleurs, il est probable que les grains, étant hétérogènes, n'adhéreraient pas aussi bien ensemble. On voit d'ailleurs les abeilles rentrer à la ruche, l'une avec des pelotes jaunes, une autre avec des pelotes rouges, une troisième avec des pelotes blanches; mais jamais les pelotes ne sont de deux couleurs à la fois. Sans cet instinct, il se formerait une foule de plantes hybrides par suite du transport du pollen d'une espèce de fleurs à une autre : car on sait que les insectes jouent un grand rôle dans la fécondation des végétaux. — Lorsqu'une ab. chargée de pollen arrive à la ruche, on la voit ordinairement se promener ou s'arrêter sur le gâteau en battant des ailes, et aussitôt trois ou quatre autres ouvrières viennent l'aider à se débarrasser de son fardeau; ou bien encore elle place ses deux pattes de derrière dans une cellule, et avec les pattes du milieu, ou avec l'extrémité de l'abdomen, elle détache ses pelotes. Elle les pétrit alors comme une pâte au fond de l'alvéole, et le pollen est ainsi préparé. On trouve ordin. dans les ruches un grand nombre de cellules ainsi remplies de pollen entassé et ramolli pour servir de nourriture aux habitants. — Nous avons déjà parlé de la *propolis* que récoltent les abeilles et de l'emploi qu'elles en font; nous ne reviendrons donc pas sur ce point. Après avoir décrit les travaux des ouvrières qui s'occupent à récolter toutes les substances nécessaires à la communauté, nous allons retourner aux larves qui sont l'objet immédiat de toute cette activité. — La larve bien nourrie devient bientôt trop grosse pour la peau qui l'enveloppe, et, en conséquence, elle s'en dépouille. Lorsque son volume est devenu tel qu'elle remplit sa cellule, elle n'a plus besoin de nourriture et se trouve prête à passer à l'état de nymphe. Le dernier soin des nourrices est de fermer l'ouverture de la cellule avec une substance d'un brun-clair qui paraît être un mélange de cire et de pollen. Ce travail a ordinairement lieu quatre jours après que la larve est sortie de son œuf. Dès qu'elle est enfermée, la larve commence à tapisser son alvéole et le couvercle qui la ferme avec une soie que sécrètent des tubes glanduleux semblables à ceux du ver à soie. Lorsque les trois premiers segments du tronc auxquels sont attachés les organes locomoteurs de l'insecte parfait commencent à grossir, la dernière peau de la larve se fend le long du dos; l'animal la repousse en arrière, s'en débarrasse, la dépose au fond de sa cellule et se transforme en nymphe. C'est alors que s'opère la merveilleuse évolution qui, soit par la formation de nouveaux organes, soit par le développement d'organes déjà existants, se termine enfin par la métamorphose de l'animal en insecte parfait.

Hunter a constaté que la durée de l'état de nymphe est exactement de treize jours et douze heures; ce qui porte à vingt-deux jours et demi la durée de la vie de l'animal imparfait à partir de la ponte de l'œuf, temps singulièrement court pour l'achèvement de toutes ces métamorphoses, si on le compare à celui qu'exigent les transformations analogues chez d'autres insectes. Pour arriver à son état parfait, il faut que l'insecte, sans aucun secours étranger, se débarrasse de son enveloppe, perce sa coque soyeuse, et pratique une ouverture au couvercle de cire qui ferme sa cellule. Aussitôt qu'elle est sortie de sa prison, la jeune ab. est l'objet de mille soins de la part des ouvrières, qui s'empressent autour d'elle, l'essuient, la lèchent et lui présentent du miel. Au moment de sa naissance, elle est d'une couleur grisâtre; mais elle a bientôt pris la teinte foncée qui lui est propre.

C'est seulement lorsque la période de la ponte des œufs et de l'éducation des larves est finie, que commencent sérieusement les travaux de la récolte du miel. Aussitôt que la dernière chrysalide de la saison a revêtu la forme de l'insecte parfait, la cellule qu'elle vient d'abandonner est remplie de miel et bouchée avec de la cire. Le miel ainsi emmagasiné est destiné à servir de provision pour l'hiver. — Au mois d'août, on suppose que la reine qui doit produire l'essaim de l'année suivante, est fécondée. La fécondation s'opère dans l'air. La reine, précédée par les bourdons, sort de la ruche et tout à coup s'élève dans les airs en décrivant de grands cercles jusqu'à ce qu'elle soit hors de vue. Quand les ouvrières sont assurées que la reine est fécondée, elles mettent à mort tous les mâles, attendu qu'étant dépourvus de tout instrument de travail, ils deviennent, dès ce moment, des êtres inutiles à la société. Il semblerait que ces derniers connaissent le sort qui les attend, car alors ils ne s'occupent pas comme à l'ordinaire à l'orifice de la ruche, et ils paraissent fort agités. Bientôt ils sont attaqués par une, deux ou trois ouvrières à la fois, et ils ne tardent pas à succomber. On peut conclure de ce massacre général que la fécondation de la reine a eu lieu avant l'entrée de l'hiver, et que les œufs dont le développement est retardé pendant l'état d'inertie où les abeilles passent cette saison, sont aptes à se développer et à produire des larves à l'approche du printemps. Cependant, quoique les abeilles restent tranquilles à l'arrivée de l'hiver, elles ne sont pas dans un état d'engourdissement comme la plupart des autres insectes. Elles se serrent les unes contre les autres autant que le permettent leurs constructions à l'intérieur de la ruche, et ont la faculté de produire une température supérieure à celle de l'atmosphère extérieure. — Dans une soirée du mois de juillet, la température extérieure étant 12°,25 centigr., Hunter a trouvé que celle de l'intérieur d'une ruche pleine d'abeilles s'élevait à 27°75; et au mois de décembre, la température extérieure étant 1°,65, celle de la ruche était 22°,75. Au reste, malgré la petitesse de l'ouverture que les abeilles laissent à leur ruche, l'air y est à l'intérieur presque aussi pur que l'air extérieur. Ce phénomène est facile à expliquer. On peut dans les grandes chaleurs apercevoir, soit à la partie inférieure de la ruche, soit en dehors et près de l'entrée, un certain nombre d'ouvrières qui agitent presque continuellement leurs ailes de manière à établir entre l'air extérieur et l'air intérieur des courants au moyen desquels ce dernier est sans cesse renouvelé.—Pendant l'hiver, ce qui est extrêmement rare chez les animaux inférieurs, les abeilles conservent leurs facultés digestives et se nourrissent des produits récoltés pendant l'été et l'automne. En conséquence, elles sont prêtes à profiter de tous les beaux jours où la température est douce ; aussi les voit-on alors sortir de la ruche et s'ébattre au-dehors. Elles choisissent ce moment pour se débarrasser de leurs excréments, car elles sont d'une propreté remarquable. On les a même vues, quand on avait à dessein fermé les ouvertures de la ruche, se laisser périr plutôt que de souiller leur demeure. — La persistance des facultés digestives de ces insectes pendant l'hiver exerce une influence notable sur l'état des oviductes de la reine. Les œufs fécondés commencent donc de bonne heure à se développer, et ils sont prêts pour la ponte au mois de mars. Aussi les abeilles sont-elles dans nos climats les premiers insectes dont nous voyons apparaître la progéniture. Dès ce moment les ouvrières reprennent leurs travaux accoutumés; et comme la saison n'est pas encore assez avancée pour qu'elles aillent récolter au-dehors la nourriture nécessaire au couvain, elles mettent à contribution pour cet usage les provisions ramassées pendant la campagne précédente, et nourrissent ainsi les larves qui doivent former le premier essaim. Mais aussitôt que les fleurs commencent à s'ouvrir, ces industrieux insectes s'en vont recueillir du pollen, de la propolis et du miel, et les travaux de l'année recommencent. — Il paraît que c'est la présence des larves qui sont destinées à devenir femelles parfaites, qui décide la vieille reine à quitter la ruche. Après diverses tentatives pour pénétrer dans les cellules où se trouve sa royale progéniture, afin de la détruire, elle devient furieuse, communique son agitation à une partie de ses sujets qui se précipitent avec elle hors de la ruche, et vont chercher un nouveau domicile. Il a été reconnu que c'est toujours la vieille reine qui est à la tête du premier essaim. Les ouvrières demeurées dans la ruche donnent une attention toute particulière aux larves royales qui restent; et ces dernières, à mesure qu'elles sont chassées de leur demeure, emmènent avec elles de nouveaux essaims, si on n'agrandit pas suffisamment l'habitation de la communauté. Ces émigrations se succèdent donc à des intervalles plus ou moins longs, mais qui, suivant Audouin, ne dépassent pas neuf jours. — Les effets que la perte ou la mort de la reine produit sur les ouvrières sont peut-être la plus forte preuve fournie par l'histoire naturelle, que les instincts ne dépendent pas nécessairement de la conformation physique. Cet événement ne prive les ouvrières d'aucun organe, il ne paralyse aucun de leurs membres : et cependant aussitôt qu'elles s'aperçoivent qu'elles ont perdu leur reine, tous les travaux sont interrompus et oubliés; si on ne leur donne pas une nouvelle reine, elles vont joindre une autre ruche ou se laissent périr d'inanition.

La durée de la vie des différents individus qui habitent la ruche est assez variable. Celle des mâles ne dépasse pas deux ou trois mois. Il y a plus d'incertitude relativement à la longévité des ouvrières; mais il est probable qu'elle ne va pas beaucoup au-delà d'une année. On a dit que la reine pouvait vivre cinq ans, ce qui est peu probable, attendu que la durée de la vie de tous les insectes d'une même espèce est à peu près la même. — La véritable abeille (*apis mellifica*), n'existait jadis que dans l'ancien continent, mais on l'a transportée en Amérique et dans d'autres pays où se sont établies des colonies européennes. Ces insectes s'y sont parfaitement acclimatés. Latreille pense même que les abeilles du midi et de l'est de l'Europe, ainsi que celles de l'Égypte, sont d'une autre espèce que l'ab. commune de l'Europe occidentale. Voy. CIRE et RUCHE. L'ab. *unicolore*, qui habite à l'Ile de France et à Madagascar, donne un miel vert très-estimé. — Le sous-genre des *Mélipones* se distingue du sous-genre *abeille* par la forme du premier article des tarses postérieurs, qui est plus étroit à la base et dont la brosse n'est pas disposée en stries. Ces insectes se trouvent dans l'Amérique méridionale. L'ouvrage le plus complet sur l'histoire de l'ab. commune est celui d'Huber. *Nouv. obs. sur les abeilles*, 1814.

* **ABÉLICÉA.** s. m. T. Bot. Voy. ULMACÉES.

* **ABELMOSCH.** s. m. T. Bot. Mot arabe qui signifie *Père du musc.* Voy. MALVACÉES.

ABERRATION. s. f. (lat. *ab*, de; *errare*, s'écarter). Action de s'écarter de la ligne directe. || On dit fig., *Ab. de l'imagination*, *des sens*, *du jugement*, lorsqu'il y a Déréglement de l'imagination, erreur dans certaines perceptions, incohérence dans l'association des idées, et fausse appréciation des rapports. || * T. Anat. et Physiol. Anomalie dans la conformation, dans la situation des organes ou dans l'exercice de leurs fonctions, etc. Voy. ALIÉNATION MENTALE, ANOMALIE, HALLUCINATION.

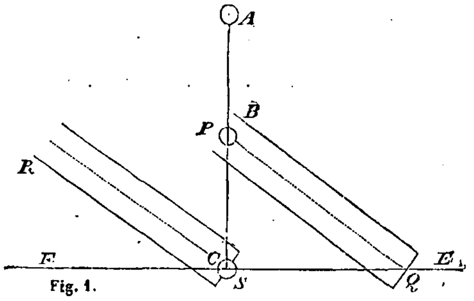

Fig. 1.

Enc. — En Astr., on emploie le mot *Ab.* pour désigner un phénomène qui est tout à fait indépendant de la réfraction et de la perspective, et qui nous fait voir les corps célestes dans un lieu autre que celui qu'ils occupent réellement. Ce phénomène résulte des effets combinés du mouvement de la lumière et du mouvement de la terre. Quoique la différence entre la position apparente et la position réelle des astres varie entre des limites assez étroites, elle peut être une cause d'erreur dans les observations astronomiques. Il est donc nécessaire de l'apprécier. — Supposons qu'on laisse tomber une balle du point A au-dessus d'une ligne horizontale EF (Fig. 1), et qu'on place en B, pour la recevoir, un tube incliné PQ. Si ce tube reste immobile, il sera frappé par la balle sur sa paroi inférieure; mais si, tout en conservant sa position inclinée, il est entraîné vers le point F de la ligne horizontale EF, avec une vitesse proportionnelle à celle qui anime la balle, il est évident que celle-ci, pendant toute la durée de sa chute, parcourra la perpendiculaire AS sans quitter l'axe PQ du tube, et sans toucher les parois de cet instrument. Ainsi, lorsque la balle aura atteint le point C, le tube aura été transporté en RS. Un spectateur qui serait emporté avec le tube sans avoir la conscience de ce mouvement, s'imaginerait que la balle s'est mue dans la direction inclinée de l'axe de l'instrument. — La théorie de l'ab. s'explique d'une manière plus rigoureuse par le parallélogramme des forces. En effet, concevons un rayon lumineux émané d'une étoile S et qui va frapper l'œil du spectateur au point O (Fig. 2). Si le lieu où se trouve l'observateur était immobile, ou si le mouvement de la lumière était instantané, l'étoile serait vue en S qui est sa position réelle. Mais rien de tout cela n'a lieu. En effet, l'observateur est rapidement emporté par le mouvement de la terre dans son orbite, et la lumière met un temps notable pour arriver d'un corps céleste quelconque à l'observateur. En conséquence, si l'on suppose que pendant qu'une molécule lumineuse parcourt la distance DO, le mouvement de la terre a emporté l'observateur du point A au point O, la molécule parvenue à ce dernier point frappera avec une vitesse proportionnelle à DO, l'observateur mû lui-même avec une vitesse proportionnelle à AO. Il se produira donc deux effets simultanés : 1° celui qui résulte du mouvement de la lumière proportionnel à DO: 2° celui qui résulte du mouvement de l'observateur proportionnel à AO. Or le choc en O renverra la molécule lumineuse suivant la direction DO, en vertu de la seule vitesse OD, et suivant la direction OB, en vertu de la seule vitesse AO = OB. Il en résultera donc une direction mixte OC, suivant la diagonale du parallélogramme BCDO construit sur DO et OB = AO, et l'observateur verra l'étoile en S′ au lieu de la voir en S qui est sa position réelle. — L'angle COD est ce qu'on appelle l'*angle d'ab.* Il est facile de déterminer sa grandeur quand on connaît les grandeurs relatives de DO et BO, et l'inclinaison de ces lignes, c.-à-d. lorsqu'on connaît les vitesses relatives de la lumière et de la terre et la direction relative de leurs mouvements. Il est clair que l'ab. serait la plus grande possible si ces lignes étaient perpendiculaires l'une à l'autre, et qu'elle serait nulle si ces mêmes lignes se trouvaient parallèles. — On a constaté que la lumière se transmet dans l'espace avec une vitesse de 335,940,568 mètres environ, ou plus de 70,000 lieues par seconde. La vitesse moyenne de la terre parcourant son orbite est d'environ 30,577 mètres ou 7 lieues par seconde. Par conséquent, lorsque BO et DO sont à angles droits, la proportion :

$$70{,}000 : 7 = DO : BO = \text{ray.} : \text{tang. } COD.$$

Ainsi la tangente de COD, ou l'ab. (en faisant la tangente égale à l'arc) est égale à 20″,5. Cette mesure étant la plus grande valeur de l'angle, on l'appelle la *constante de l'ab.*— Suivant la détermination de Bessel, la constante de l'ab. = 20″ 25. D'après une série de deux mille observations faites avec les deux cercles muraux de l'observatoire de Greenwich, Richardson porte sa valeur à 20″ 307. — L'effet de l'ab. sur une étoile quelconque dépend de la position de cette étoile par rapport à l'écliptique. Soient (Fig. 3) ABCD l'orbite de la terre et S une étoile placée dans le plan de l'écliptique. Lorsque la terre est au point A, l'étoile, par l'effet de l'ab., est vue au point *s*; quand elle arrivera au point C de son orbite, le même astre sera vu en *s'*; mais aux points B et D, comme la terre se meut dans une direction parallèle aux rayons lumineux émanés de l'étoile, il n'y a pas d'ab. Ainsi donc une étoile située dans le plan de l'écliptique semble osciller en avant et en arrière dans une ligne droite, et revenir constamment au bout de l'année à sa première position. Un rayon de lumière parti d'une étoile située au pôle de l'écliptique est toujours à angle droit avec la direction du mouvement de la terre, par conséquent cette étoile paraîtra décrire chaque année autour du pôle de l'écliptique un cercle dont le rayon = 20″3. Dans toute autre position le mouvement apparent que l'étoile, en vertu de l'ab., semble décrire, est une ellipse dont le grand axe = 40″ 6, et dont le petit axe = 40″ 6, multiplié par le sinus de la latitude de l'étoile. — Les positions apparentes des planètes sont également affectées par l'ab.; mais, dans ce cas, comme le corps duquel part le rayon lumineux, est lui-même en mouvement, nous devons remarquer que le rayon lumineux qui frappe notre œil n'est pas parti du lieu que la planète occupe au moment même de l'observation, mais de celui qu'elle occupait un instant auparavant; or, cet intervalle doit être proportionnel au temps que la lumière met à parcourir la distance qui sépare cette planète de la terre. A cette légère variation dans la position de la planète, il faut ajouter l'espace décrit par la terre dans la même fraction de temps. Il est évident que la somme donnera le mouvement apparent ou relatif de la planète pendant le temps que la lumière met à parcourir la distance qui sépare cette planète de la terre. — C'est à Bradley que l'on doit la découverte et l'explication du phénomène important de l'ab. Ce phénomène est la preuve la plus directe que puisse donner l'astronomie du mouvement de la terre autour du soleil. — *Ab. de réfrangibilité*, voy. ACHROMATISME. — *Ab. de sphéricité*, voy. LENTILLE.

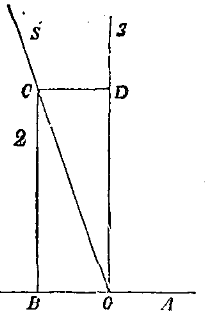

Fig. 2.

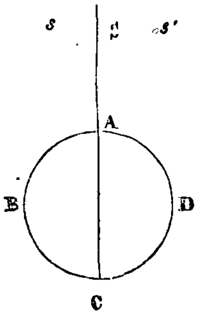

Fig 3.

ABÊTIR. v. a. (R. *bête*). Rendre stupide. || S'emploie neutr. et sign., Devenir bête. *Il abêtit tous les jours.* fam. = ABÊTI, IE. part.

Syn. — *Rabêtir.* — *Rabêtir* indique une action plus forte qu'*Ab.*; il marque une résistance dans le sujet. Un maître *abêtit* un enfant, s'il n'exerce pas les facultés intellectuelles de son élève; il le *rabêtit* en comprimant les facultés de cet élève.

AB HOC ET AB HÂC. (mots latins qu'on prononce *abok-et-tabak*). Loc. adv. et fam. *Parler, raisonner ab hoc et ab hâc*, c'est parler et raisonner sans ordre, à tort et à travers.

ABHORRER. v. a. [On pron. les deux R.] (lat. *ab*, de; *horrere*, avoir frayeur). Avoir en horreur, détester une personne ou une chose. = s'ABHORRER. v. pron. *Je m'abhorre encore plus que tu ne me détestes.* = ABHORRÉ, ÉE. part.

Syn.— *Hair*, *Détester*, *Exécrer.*— Ces quatre verbes sont pour ainsi dire quatre degrés d'un même sentiment. *Haïr* est le premier, *détester* le second, *ab.* le troisième; *exécrer* dit plus que tous les autres, c'est l'aversion portée à l'extrême. Nous *haissons* une personne souvent sans savoir pourquoi; nous la *détestons* parce qu'elle nous a causé quelque préjudice; nous l'*abhorrons* parce qu'elle nous inspire un vif sentiment de répulsion; nous l'*exécrons* parce qu'elle a mis le comble à nos maux par ses injustices et sa dureté.

* **ABIÉTINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Tribu de la famille des *Conifères*. Elle tire son nom du mot lat. *abies*, sapin. Voy. CONIFÈRES.

ABIGÉAT. s. m. (lat. *ab*, *agere*; conduire dehors). Crime de celui qui vole des bestiaux en les chassant devant lui.

ABÎME ou **ABYME.** s. m. (gr. α privatif, βυσσὸς, ionien, pour βυθὸς, fond). Gouffre très-profond. *Tomber dans un ab. Sonder la profondeur d'un abîme. Il s'est ouvert tout-à-coup un abîme dans la plaine. Prenez garde, votre cheval est sur le bord d'un ab.* || Dans le langage de l'Écriture, *Ab.* signifie l'Enfer. *Les anges rebelles furent précipités dans l'ab.* || On dit fig., *Tomber dans Un ab. de malheur*, *de misère. Être sur le bord de l'ab. Creuser un ab. sous les pas de quelqu'un.* — Prov., *Un ab. appelle un autre ab.*, Un excès en amène un autre, un malheur ne vient jamais seul. || Fig., *C'est un ab. de science*, C'est un homme extrêmement savant. || Fig., Chose capable de causer la perte, la ruine de quelqu'un. *Le jeu et les procès sont des abîmes.* || Profondeur immense, au prop. et au fig. *Combien de navires ont été engloutis dans les abîmes de la mer! L'infini est un ab. pour l'esprit humain. Le passé et l'avenir sont deux abîmes. Les abîmes de la miséricorde divine. Les jugements de Dieu sont des abîmes.* || * Se prend pour Infinité. *Les élus sont plongés dans un ab. de délices.* || T. Blas. Voy. ÉCU.

Enc.—En Géol., on donne le nom d'*Ab.* à des cavités naturelles généralement verticales ou à bords très-abruptes qui s'ouvrent à la surface du sol, et dont la profondeur est inconnue. Quelques unes de ces cavités sont le résultat du redressement des couches de la croûte terrestre; d'autres sont formées par d'anciens cratères éteints ou par le desséchement de quelques lacs dont les eaux se sont écoulées par des ouvertures souterraines qui subsistent encore. Dans quelques cas, les eaux, en s'infiltrant dans les couches terrestres, ont entraîné certaines parties du sol et ont produit des gouffres ou abîmes par lesquels disparaissent des ruisseaux ou des rivières.—On désigne encore sous la dénomination d'ab., une bouche qui donne constamment ou de temps en temps issue à des torrents d'eau froide ou chaude, pure ou chargée de substances minérales. Au reste, ce mot n'ayant pas d'acception bien déterminée devrait être banni du langage scientifique.

ABÎMER ou **ABYMER.** v. a. Renverser, précipiter dans un abîme. *Les cinq villes que Dieu abîma.* ‖ Fig., Perdre, ruiner entièrement. *Cet homme est puissant et vindicatif, il vous abîmera.* ‖ Fig., Gâter, endommager. *La pluie a abîmé sa robe.* Ce sens est fam. = Abîmer. v. n. Tomber tout à coup en ruine. *Cette maison abîma subitement.* ‖ Fig., Périr. *Ce méchant homme abîmera avec tout son bien.* Peu usité. = s'Abîmer. v. pron. S'engloutir. *Cette montagne s'est abîmée tout à coup. Son navire s'est abîmé.* ‖ Fig., Se ruiner, se perdre. *Il s'est abîmé par son luxe, par ses débauches.* ‖ S'abandonner tellement à quelque chose qu'on ne songe à aucun autre objet. *S'ab. dans ses pensées, dans sa douleur, dans ses plaisirs, dans la contemplation, dans l'étude.* ‖ Fam., Se gâter, s'endommager. *Ces aquarelles s'abîment au soleil.* = Abîmé, ée. part.

AB INTESTAT. T. Droit. Voy. Succession.

AB IRATO. Loc. lat. qui sign., Par un homme en colère. On dit : *Faire un testament, une donation ab ir. Écrire une satire ab ir. Prendre une détermination, agir ab ir.*

ABJECT, ECTE. adj. [On pron. *ab-jek-te.*] (lat. *abjicere*, repousser). Méprisable, bas, vil, dont on ne fait nulle estime. *Un homme ab. Une âme, une physionomie abjecte. Un langage ab. Des sentiments abjects. Des emplois, des usages abjects.*

Syn. — *Bas, Vil.* — *Bas* s'emploie au prop.; *Ab.* se dit seulement au fig. *Ab.* enchérit sur le mot *bas. Vil* se rapporte uniquement au manque de valeur; *bas* et *ab.*, au manque d'élévation. Une marchandise est à *bas* prix, lorsque son prix habituel a beaucoup baissé; elle est à *vil* prix, lorsque sa valeur est presque nulle. — Fig., Celui qui par lâcheté souffre une injure est *bas*; celui qui la subit sans rougir, avec une complète insensibilité, est *ab.*: celui qui la supporte par intérêt, dans un but vénal, est le plus *vil* des hommes.

ABJECTION. s. f. Abaissement, état de mépris où est une personne. *Il est tombé dans l'ab.* ‖ Bassesse méprisable. *L'ab. de ses sentiments et de ses mœurs.* ‖ Sign., Objet de profond mépris, dans cette phrase de l'Écriture sainte : *L'opprobre des hommes et l'ab. du peuple.* = Syn. Voy. Abaissement.

ABJURATION. s. f. Acte par lequel on renonce à une religion, à une doctrine, à des principes que l'on avait professés. S'emploie au prop. et au fig. *Ab. publique, solennelle. Ab. de l'hérésie. Recevoir l'ab. de quelqu'un.*

Enc. — Chez les Romains, on appelait *Ab. de la chose*, la dénégation faite, avec faux serment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt. C'était un véritable parjure. — En Angleterre, on appelle *serment d'ab.*, un serment par lequel on affirme le droit de la famille royale actuelle au trône d'Angleterre, en vertu de l'acte d'établissement. Celui qui le prête s'engage à soutenir le roi de tout son pouvoir, à découvrir toutes les conspirations qui pourraient s'ourdir contre ce prince, et dénie expressément tout droit à la couronne dans les descendants du prétendant. — Quant à l'*ab. religieuse*, c'est l'acte par lequel on reconnait fausse la religion dans laquelle on a vécu jusqu'alors, ou la doctrine que l'on a professée, et qui est condamnée par l'Église. Il faut remarquer toutefois que cette définition ne s'applique qu'aux sectes chrétiennes, et au passage d'une confession à une autre. Renoncer au christianisme en faveur de l'idolâtrie ou de l'islamisme, ce n'est plus *abjurer*, mais *apostasier;* et l'abandon des erreurs païennes pour le culte du vrai Dieu se nomme *conversion* et non *ab.* Ainsi, lorsque Constantin le Grand, en 311, et Clovis, en 496, rejetèrent le culte des faux dieux pour embrasser la foi chrétienne, on dit qu'ils se *convertirent* et non pas qu'ils *abjurèrent*, bien que cet acte de leur part dût être accompagné nécessairement de l'ab. de leurs anciennes croyances. Parmi les abjurations religieuses les plus connues, nous citerons celle de Henri IV, à Saint-Denis, le 25 juillet 1593; celle de Christine, reine de Suède, à Inspruck, en 1655; celle de Turenne, en 1668. Ces trois grands personnages abandonnèrent le protestantisme pour entrer dans le giron de l'Église catholique. — Bernadotte, au commencement de ce siècle, abjura le catholicisme pour devenir roi de Suède, comme Auguste, électeur de Saxe, avait, au milieu du dernier siècle, renoncé aux croyances de ses pères pour devenir roi de Pologne. — On sait que le trône de Russie ne peut être occupé que par un membre de l'Église orthodoxe grecque. Pierre III abjura le luthéranisme pour la couronne impériale, et la grande Catherine suivit son exemple pour partager sa couche. Toutes les princesses qui s'unissent à des princes russes sont obligées de renoncer à leur croyance primitive pour embrasser celle de leurs maris.

* **ABJURATOIRE.** adj. 2 g. Qui concerne l'abjuration. *Formule abjuratoire.*

ABJURER. v. a. (lat. *ab*, loin, hors, de; *jurare*, jurer). Jurer le contraire de ce que l'on a juré. Renier une religion, une doctrine, une opinion, une erreur. *J'ai abjuré mon erreur.* ‖ S'emploie quelquefois absol. *Il abjura dans l'église de Notre-Dame.* ‖ Fig., Renoncer à. *Cette femme avait abjuré toute pudeur, toute vertu. Ab. ses passions, l'amour, la poésie, la nature.* — On dit ellip., *Ab. Aristote, Descartes*, pour renoncer aux doctrines de ces philosophes. = Abjuré, ée. part.

* **ABLAQUE.** Nom vulg. de l'espèce de soie que fournit le byssus de plusieurs espèces de *Jambonneaux.* Voy. Ostracés.

ABLATIF. s. m. Voy. Cas.

ABLATION. s. f. (lat. *ablatio*; de *auferre*, enlever). T. Chir.

Enc. — On comprend sous le nom d'*Abl.*, toutes les opérations par lesquelles on retranche une partie naturelle du corps ou un tissu qui s'y est développé accidentellement. Il s'emploie plus spécialement pour désigner certaines opérations de ce genre : l'*ab. d'une exostose, d'une portion d'os cariée ou nécrosée. L'ab. des chairs qui recouvrent un ongle incarné.*

ABLATIVO. Expr. adv. et pop. qui ne s'emploie que dans cette phrase : *Il a mis cela ab. tout en un tas*, Tout ensemble, avec confusion et désordre.

ABLE. s. m. (lat. *albus*, blanc). T. Ichth.

Enc. — Dans le système de Cuvier, ce nom appartient à un genre de la famille des *Cyprinoïdes.* Ce genre comprend les *Cyprins*, qui ont les nageoires dorsale et anale courtes, et qui manquent d'épines et de barbillons. Les *Ables* sont vulg. appelés *Poissons blancs.* Les espèces en sont fort nombreuses, et on les distingue d'après la position de leur dorsale et d'après leurs couleurs. Les plus communes dans nos rivières sont le *Meunier* (*Cyprinus dobula*), le *Gardon* (*C. idus*), la *Rosse* (*C. rutilus*), la *Vandoise* (*C. leuciscus*), le *Nez* (*C. nazus*), le *Spirlin* ou *Éperlan de Seine* (*C. bipunctatus*), etc. Tous ces poissons sont de petite taille, et leur chair est peu estimée. Nous citerons plus particulièrement le *Véron* (*C. phoxinus*) et l'*Ablette* (*C. alburnus*). Le véron est le plus petit de nos poissons, car il ne dépasse guère 8 centimètres de longueur. Il est tacheté de noirâtre, et la dorsale répond au-dessus de l'intervalle qui est entre les ventrales et l'anale. L'ablette a de 14 à 21 centimètres de longueur. Son corps est étroit, son front droit et sa mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure. (Fig. ci-dessus.) Ce poisson est remarquable par ses écailles minces, peu adhérentes, d'un vert jaunâtre sur le haut du dos, et présentant un éclat argenté sur les côtés et sur l'abdomen. Cet éclat métallique tient à la présence d'une substance nacrée qui entoure la base des écailles. Les intestins sont également recouverts par cette matière brillante, qui porte dans le commerce le nom d'*Essence d'Orient.* Pour la recueillir, on écaille le poisson, on malaxe les écailles dans l'eau afin de séparer la substance nacrée qui tombe au fond du liquide quand on le laisse reposer ; on décante la première eau, puis on lave de nouveau jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'impuretés. On jette alors le tout sur un tamis qui laisse passer la substance et retient les écailles. On décante encore et l'on obtient l'essence sous forme de matière visqueuse. Lorsqu'elle est bien préparée, elle présente l'aspect et les reflets des perles véritables ou de la nacre de perle la plus fine. Elle se putréfie facilement à l'humidité; mais on évite cet inconvénient au moyen de l'ammoniaque liquide. Voy. Perles artificielles.

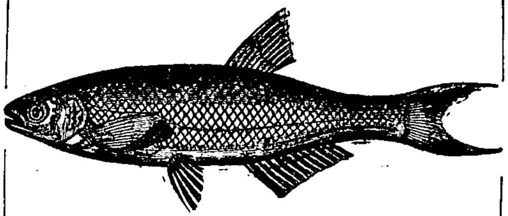

ABLÉGAT. s. m. Vicaire d'un légat.

* **ABLÉGATION.** s. f. Dignité d'ablégat.

ABLERET. s. m. Espèce de filet carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche des ables et d'autres petits poissons.

ABLETTE. s. f., ou * **ABLET.** s. m. Voy. Able

* **ABLUANT, TE.** adj. Même signif. qu'Abstergent.

ABLUER. v. a. (lat. *ab*, de; *luere*, purifier). Laver. (Ce sens a vieilli.) ‖ Passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur du parchemin ou du papier pour faire revivre l'écriture. = Ablué, ée. part. Lavé, effacé. *Nos péchés peuvent être ablués par le repentir et les bonnes œuvres.*

ABLUTION. s. f.

Enc. — Les *Ablutions* sont des lotions générales ou partielles prescrites et pratiquées dans la plupart des religions de l'Orient. D'après la loi de Manou, les Indiens doivent faire précéder toutes leurs prières de la cérémonie de l'ab. Avant le repas, ils la répètent seulement sur quelques parties du corps. Les eaux du Gange sont regardées par eux comme les plus efficaces pour ces sortes de purifications. Un Hindou croit mourir purifié de toute souillure, s'il peut, à son heure dernière, se faire transporter sur les bords de ce fleuve, afin d'expirer dans l'onde sacrée. — Les eaux du Jourdain étaient de même en honneur chez les Hébreux, à qui la loi de Moïse imposait l'ab., comme l'une des plus importantes de leurs pratiques religieuses. Les prêtres israélites devaient avoir souvent recours à l'ab. Ils étaient surtout tenus de purifier leur corps et leurs vêtements avant de pénétrer dans le temple. Pour pratiquer cette cérémonie, il y avait sous le parvis une vaste cuve appelée *mer d'airain.* — L'islamisme, dans lequel on retrouve la plupart des pratiques du judaïsme, considère l'ab. comme un acte d'obligation divine. Tous les mahométans sont tenus de la répéter cinq à six fois depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, en l'accompagnant chaque fois d'une prière différente. Ils reconnaissent trois sortes de purifications. La première, appelée *ghasl*, ou *lavage*, est requise pour les souillures substantielles ou matérielles, que ces souillures soient sur le corps, sur l'habit ou sur l'endroit où l'on prie. Ces impuretés sont, par ex., les sécrétions naturelles de l'homme, le vin, etc. La deuxième, nommée *abdest* en turc, et *ouzou* en arabe, ou *ablution*, est requise pour les souillures non substantielles mineures, telles que les vomissements, l'éclat de rire au milieu de la prière, etc. Elle consiste à se laver le visage, la barbe, les mains, les bras jusqu'au coude et les pieds jusqu'aux malléoles. La troisième, qui a reçu le nom de *ghoul*, *lotion*, a lieu pour les souillures non substantielles majeures, telles que l'acte de la cohabitation, les infirmités périodiques des femmes, les couches, etc. C'est une immersion complète du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds. Selon la croyance des musulmans l'institution de l'ab. fut révélée par l'ange Gabriel au prophète, le jour même où cet ange lui apporta le Coran. La grotte où ils se trouvaient était entièrement sèche; mais l'ange frappant du pied fit jaillir une source d'eau vive, et, procédant à l'ab., il commanda à Mahomet d'imiter son exemple. Cette origine toute divine de l'ab. la rend sacrée aux musulmans. Aussi, lorsqu'il leur est impossible de se procurer de l'eau, ils se purifient avec du sable ou de la poussière. On affirme que le prophète, dans un voyage qu'il faisait en compagnie de quelques-uns de ses disciples, pratiqua le premier au milieu du désert cette sorte de purification. — Les Grecs et les Romains connurent aussi différentes espèces d'ablutions. L'*eau lustrale*, par exemple, qu'ils répandaient dans les temples, après l'avoir consacrée, et dont ils aspergeaient les assistants, était une ab. partielle et faite en commun, assez semblable à celle qui se pratique dans les églises chrétiennes de nos jours. — Bien que le christianisme ait repoussé les pratiques du paganisme, et qu'il n'ait pas conservé de la tradition juive tout ce qui était relatif aux ablutions, néanmoins Jésus-Christ les a consacrées en donnant au baptême, conféré en son nom, la vertu d'effacer les péchés. L'Église, animée par le même esprit, a conservé l'usage de l'eau bénite. Le *lavabo*, avant la consécration de l'hostie, le lavage des pieds le jeudi saint, sont des purifications qui rappellent celles de l'ancienne loi. — En terme de Liturgie, on nomme aussi *Abl.* l'eau et le vin que le prêtre met dans le calice après la communion et boit ensuite, afin qu'il ne reste dans le vase saint plus rien du vin consacré.

ABNÉGATION. s. f. (lat. *ab*, de; *negatio*, refus). T. Dévot. N'est usité que dans cette phrase : *L'ab. de soi-même*, Le renoncement à soi-même, et le détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu. *La loi de J. C. est une loi d'ab. et de travail.* ‖ Dans le langage ord., sign. Renoncement, sacrifice. *Je fais ab. de mon intérêt propre. Le pauvre est forcé à une continuelle ab.*

ABOI. s. m. Cri naturel du chien. *L'ab. de ce chien est fort importun. Les chiens qui dans les airs poussent de vains abois.* ‖ On dit que *Le cerf est aux abois*, lorsqu'il est forcé par les chiens. ‖ Fig. et par ext., Se dit D'une personne qui se meurt, d'un individu qui n'a plus de ressources, d'une place qui ne peut plus se défendre, de la vertu qui est sur le point de succomber. *Ce malade est aux abois. Les assiégés sont aux abois. Sa vertu est aux abois.*

ABOIEMENT ou **ABOÎMENT.** s. m. Cri du chien. *L'ab. des chiens. De longs aboiements.* ‖ * Fig., Déclamations fatigantes. *J'entends les aboiements des auteurs faméliques.*

Enc. — L'*Ab.* est plutôt une sorte de langage acquis que le cri naturel du chien. En effet, il est plus ou moins varié, plus ou moins expressif suivant l'intelligence de la race. Les chiens que l'on trouve chez les peuples sauvages n'aboient point et sont fort peu intelligents. Il en est de même des chiens européens qui ont été perdus dans les îles de l'océan Pacifique. Ils ne font plus entendre qu'un long hurlement plaintif qui rappelle celui que poussent les nôtres lorsqu'on les maltraite ou lorsqu'on les tient enfermés. Cette espèce de hurlement serait donc le cri naturel du chien.

ABOLIR. v. a. (gr. ἀπολεῖν, détruire). Annuler, mettre hors d'usage, mettre à néant. *Ab. une loi, un usage. Le culte des faux Dieux fut aboli. Plusieurs lois ont voulu ab. le duel ; les mœurs l'ont maintenu.* ‖ * Fig., *Ab. la mémoire d'une action honteuse.* = s'Abolir. v. pron. Cesser d'être en usage, tomber en désuétude. *Les lois absurdes s'abolissent d'elles-mêmes.* ‖ *Tout crime s'abolit au bout d'un certain nombre d'années*, Il ne peut plus être poursuivi. Voy. Prescription. = Aboli, ie. part.

Syn. — *Abroger, Deroger.* — *Ab.* se dit plutôt à l'égard des coutumes, et *abroger* ou *déroger* à l'égard des lois. Le non-usage suffit pour l'*abolition;* mais il faut un acte positif pour l'*abrogation. Déroger* à une loi c'est la modifier ; l'*abroger* c'est l'annuler

ABOLISSEMENT. s. m. Action d'abolir. *L'ab. des anciens usages, des vieilles coutumes.*

ABOLITION. s. f. Annulation, suppression. *L'ab. d'une loi s'opère par un acte de la volonté législative ou par désuétude. Ab. d'une institution, d'un culte, d'un ordre religieux, d'un usage.* || Anéantissement d'une faculté, d'une fonction. *Ab. de la vue, de l'ouïe, du mouvement, de la volonté, de la mémoire.*

Enc.— Anciennement le roi pouvait, par un acte de son autorité, *abolir un crime*, c'est-à-dire prévenir et suspendre la poursuite d'un crime, ou mettre à néant la condamnation et ses effets. On donnait le nom de *Lettres d'abolition* à l'acte par lequel le souverain accordait une grâce de ce genre, et on appelait *porteur d'ab.*, celui qui avait obtenu des *lettres d'ab.* Les constitutions des Pays-Bas, du Wurtemberg et de la Bavière, consacrent encore ce droit dans la personne du souverain. Il n'existe plus en France; mais nos diverses constitutions ont toujours accordé au chef de l'Etat le droit de grâce et de commutation de peine.

* **ABOLITIONISTE.** s. m. Partisan de l'abolition de l'esclavage. Voy. Esclavage.

ABOMINABLE. adj. 2 g. Exécrable, détestable, qui est en horreur. *Homme, action, morale ab.* || Par exag., *Goût, odeur ab. Ouvrage, comédie ab. Temps ab.*

Syn.—*Détestable, Exécrable.*—Ce qui est *détestable* excite l'aversion, la répulsion; ce qui est *ab.*, la haine, le soulèvement; ce qui est *exécrable*, l'indignation, l'horreur. *Détestable* paraît avoir rapport au goût, aux sensations; *ab.*, aux idées, aux mœurs; *exécrable*, à la conformation, aux abus. Ces trois mots servent, dans un sens moins rigoureux, à marquer simplement les divers degrés d'une chose très-mauvaise; de façon qu'*ab.* dit plus que *détestable; exécrable*, plus qu'*ab.*

ABOMINABLEMENT. adv. D'une manière abominable. *Se conduire, agir, écrire, chanter ab.* Fam. — On dit, *Abominablement mal.*

ABOMINATION. s. f. Détestation, exécration. *Avoir quelqu'un en ab. Être en ab. à tous les gens de bien.* ||*Se dit de Ce qui est l'objet de l'ab. *Le méchant est l'ab. de tout le monde.* || Sign. aussi, Action abominable. *Commettre des abominations.* On dit les *abominations des Gentils*, pour désigner Leur idolâtrie. || Cette phrase de l'Écriture sainte, *Ab. de la désolation*, sign., Les plus grands excès de l'impiété.

ABONDAMMENT. adv. En grande quantité. *Cette source fournit de l'eau ab.* || Amplement. *Cela est ab. démontré dans plusieurs ouvrages.*

Syn.—*En abondance, Amplement, Beaucoup, Copieusement.* — *En abondance* offre un sens plus limité que celui de l'adverbe *ab.* A moins d'être pourvu *ab.* d'une chose, on ne peut la donner *en abondance.* L'adverbe convient mieux pour déterminer ce qui se fait; la locution adverbiale, pour déterminer ce qui est. Il pleut *abondamment;* la pluie est tombée *en abondance. Amplement* a presque toujours rapport à l'étendue ou à la durée. Je vous entretiendrai plus *amplement.* Vous avez *amplement* le temps d'arriver à votre poste. *Beaucoup* se dit plutôt des choses qui se peuvent compter, et *ab.* de celles que l'on considère collectivement. Dire *beaucoup* de paroles pour rien. Ses pleurs coulaient *ab. Copieusement* ne se dit guère qu'en parlant de certaines fonctions animales: il a mangé et bu *copieusement.*

ABONDANCE. s. f. Grande quantité. *L'ab. d'une source. Ab. de biens, de pensées, de paroles. Ses pleurs coulaient en ab., en grande ab., avec ab. Avoir ab., être dans l'ab. de toutes choses.* || Pris abs., sign., Fertilité, richesse. *Le travail produit l'ab. Pays d'ab. Années d'ab.* || On dit, *Ab. de style. Il y a dans le style une ab. qui en fait la richesse et la beauté; il y a aussi une ab. vaine qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit et la disette des pensées par l'ostentation des paroles.* || *Parler d'ab.*, Parler sans préparation.— *Parler d'ab. de cœur*, Parler avec effusion, avec pleine confiance. — *Parler avec ab.*, Parler avec facilité et avec une grande variété de tournures et d'expressions. || *Corne d'ab.*, Corne remplie de fruits et de fleurs, qui est l'emblème de l'ab. || On appelle *Ab.*, Un mélange de vin et d'eau, qui sert de boisson aux écoliers dans les colléges.

ABONDANT, TE. adj. Qui abonde. *Maison abondante en richesse. Discours abondant en métaphores.* || Pris abs., sign., Copieux, ample, riche, fécond. *Nourriture abondante. Pluie abondante. Langue abondante. Style abondant. Auteur abondant.* || * *Nombre abondant.* Voy. Nombre. = D'abondant. loc. adv. De plus, en outre.

ABONDER. v. n. (lat. *ab*, de; *undare*, couler). Avoir en grande quantité. *Ab. en richesses.* || Être en grande quantité. *Les chalands abondent dans cette boutique.* || *Ab. dans son sens*, Être attaché à son opinion. *Ab. dans le sens de quelqu'un*, Embrasser, appuyer l'opinion de quelqu'un. || T. Jurisp. *Ce qui abonde ne vicie pas* ou *ne nuit pas*, Une formalité non défendue, un argument, un droit de plus ne peuvent nuire dans une affaire.

* **ABONNATAIRE.** s. 2 g. En style d'Adm., se dit quelquefois De celui ou de celle qui contracte un abonnement. *Ab. d'un canal d'irrigation.*

ABONNEMENT. s. m. (du vx. mot *abournement*, dont le rad. est *borne*). Stipulation à forfait. || Marché par lequel deux personnes s'engagent, l'une à fournir, l'autre à recevoir un objet quelconque, à des époques fixes et pour un temps limité, moyennant un prix déterminé et souvent payé d'avance. On prend un *abonnement* pour recevoir des journaux, pour assister à des spectacles, à des bals, etc. || Lorsque, par une circonstance extraordinaire, les personnes abonnées à un spectacle sont obligées de payer leurs places comme celles qui n'ont point contracté d'engagement, on dit que *Les abonnements sont suspendus.* || T. Fin. Voy. Contribution.

ABONNER. v. a. Faire prendre un abonnement à quelqu'un. || Prendre un abonnement au nom d'un autre. = s'Abonner. v. pron. Souscrire à une chose vendue par abonnement. *Il s'est abonné à l'Opéra. Je m'abonnerai à ce journal.* || T. Fin. Contracter un abonnement pour une taxe. = Abonné, ée. part. || S'emploie subst., *Ce journal a beaucoup d'abonnés. C'est un ab. de l'Opéra.*

ABONNIR. v. a. (R. *bon*). Rendre bon, améliorer. *Les caves fraîches abonnissent le vin.* || S'emploie fam. au neutre, et sign., Devenir meilleur. *Cette liqueur n'a pas abonni en vieillissant.* = s'Abonnir. v. pron. Devenir meilleur. = Abonni, ie. part.

ABORD. s. m. (R. *bord*). Accès, approche. *Ce port est de difficile ab. Cette montagne est de facile ab. Tous les abords de la citadelle sont défendus.* || Arrivée. *A notre ab. dans l'île, nous fûmes attaqués. Je vois que mon ab. trouble votre entretien.* || Affluence de personnes ou de choses. *Il y a un grand ab. de monde dans cette maison. Il y a un grand ab. de blé au marché.* || Fig., Manière de recevoir, accueil. *Cette femme a l'ab. gracieux. Ce geôlier a l'ab. rude et farouche. Leur ab. a été glacial. Il m'a paru froid à l'ab.* = Loc. prép. d'Abord, tout d'abord, au premier abord, de prime abord, dès l'abord. Premièrement, dès le premier instant, sur-le-champ, à première vue, avant toute chose. *D'ab. je crois à votre parole. Tout d'ab. il me parla de vous. De premier ab., de prime ab., ce problème paraît insoluble. Dès l'ab., nous songeâmes à dîner.* = d'Abord que. conj. Aussitôt que, dès que.

ABORDABLE. adj. 2 g. Accessible, qu'on peut aborder. Se dit des personnes et des choses.

ABORDAGE. s. m. (R. *bord*). Action de joindre un vaisseau ennemi à dessein de s'en emparer. *Tenter, manquer l'ab. Aller, courir à l'ab. Prendre un vaisseau par ab., à l'ab.* || Heurt ou Choc de deux navires qui viennent à se rencontrer. *La nuit les vaisseaux portent des feux pour éviter les abordages.*

Enc. — Le terme *Ab.* s'emploie plus particulièrement pour désigner une manœuvre de guerre par laquelle un vaisseau en joint un autre, afin de faire combattre leurs équipages corps à corps. Le succès des combats à l'ab. dépend presque uniquement du nombre ou de la valeur des *abordeurs.* Cependant la manière dont l'action s'engage contribue puissamment à son issue. Aussi un capitaine expérimenté, pour déterminer l'ab., compte moins sur la force numérique de son équipage que sur la position de son bâtiment et sur l'habileté de ses manœuvres. Lorsqu'il a résolu le combat à l'arme blanche, il court à l'ab., en dirigeant son vaisseau de manière à opérer l'*ab. de franc étable*, c.-à-d. de manière à atteindre le bâtiment ennemi par le devant, en droiture; ou bien il s'efforce d'exécuter l'*ab. en belle*, en enfonçant l'éperon de son navire dans le flanc du vaisseau abordé. Souvent ce choc coule à l'ab. un bâtiment de moindre capacité que celle de l'abordeur. Mais toutes les manœuvres qui ont pour but de commencer ce genre d'action réussissent difficilement, parce que le vaisseau attaqué les évite, et refuse l'ab. que l'ennemi lui présente; car il est extrêmement rare que deux bâtiments cherchent à se joindre, à s'aborder. Lorsqu'un navire est parvenu à joindre son adversaire, il essaie de l'accrocher en lui lançant de forts crochets de fer à plusieurs branches, appelés *grappins d'ab.* (V. la Fig.)

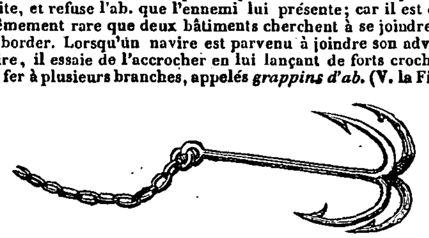

Ces grappins, rivés à une chaîne qui tient elle-même à de gros cordages, sont suspendus au bout des basses vergues. Si l'on parvient à les engager dans le gréement du bâtiment attaqué, on hale sur le cordage de manière à rapprocher les deux navires qui restent accrochés; et, pour que ces derniers ne s'écartent point pendant l'action, on lance encore, de dessus les gaillards ou passavants, des grappins plus légers, nommés *grappins à main.* Les bâtiments ainsi retenus s'envoient une dernière décharge pour vider leurs canons; puis les sabords se ferment, afin d'empêcher que l'ennemi ne s'introduise par ces ouvertures. Ensuite, de part et d'autre, on se prépare à l'attaque et à la défense. Il arrive rarement que l'équipage du bâtiment qui tente l'ab. passe immédiatement sur le vaisseau abordé: les mouvements de roulis, le danger de tomber et d'être écrasé entre les deux bords, et surtout la présence de l'ennemi armé de piques et de baïonnettes, empêchent de monter ou de sauter à l'ab. Avant de s'élancer sur le pont de leurs adversaires, les abordeurs s'efforcent de les en déloger par un feu très-vif de mousqueterie, et en lançant du haut des hunes une pluie de grenades. Ils parviennent ainsi à chasser l'ennemi dans les entre-ponts, ou à lui faire évacuer seulement l'un des gaillards; alors ils s'élancent sur l'autre bord pour s'en emparer, en répétant le cri *à l'abordage!* La hache d'armes d'une main et le sabre entre les dents, ils inondent le pont assailli, qui devient aussitôt le théâtre d'un affreux carnage. Le feu cesse, car dans cette horrible mêlée il frapperait au hasard amis et ennemis. Rarement ceux qui défendent l'ab. triomphent dans ces terribles luttes. Après avoir cédé le terrain pied à pied, ils se retirent à l'arrière du navire, où ils tentent de défendre encore leur pavillon, dont la chute est le signal de la victoire. L'ab. n'a pas lieu seulement entre des bâtiments de guerre de haut bord ou de bas bord. On voit parfois de simples embarcations, c.-à-d. des chaloupes ou des canots, entreprendre de s'emparer de cette façon de bâtiments de guerre redoutables, tels que corvettes, bricks et canonnières. Le plus souvent ces tentatives échouent; mais quelquefois elles ont un plein succès. Un grand nombre d'abordages de ce genre sont restés célèbres dans l'histoire de la marine française. Cependant, quelque gloire que nos marins aient acquise dans ce genre de combats, l'ab. paraît être abandonné aujourd'hui par notre marine pour le combat de vaisseau à vaisseau, de batterie mouvante à batterie mouvante, parce que, dans cette dernière espèce d'engagement, le succès dépend presque uniquement du génie du commandant. Pour l'ab. accidentel de deux bâtiments et les dommages qui en peuvent résulter, voy. Avarie.

ABORDER. v. n. Arriver à bord, prendre terre. *Le vent qui soufflait de terre nous empêcha d'ab. Ab. à la côte. Ab. dans une île, sur le sable.* || *Ab. à un bâtiment*, Diriger une embarcation de manière à ce qu'elle arrive à toucher un navire sans le heurter. || Approcher. *On ne saurait aborder de l'église, tant la foule s'y presse; Je n'ai pu en ab.* || (*Aborder* se conjugue avec *avoir* pour exprimer l'action. *Nous avons abordé au rivage avec beaucoup de peine.* Il se conjugue avec *être* pour exprimer l'état. *Enfin, nous sommes abordés; nous voilà abordés.*) = Aborder. v. a. Approcher, joindre, atteindre. *Le ressac était si fort que nous n'avons pu ab. le môle. Nous abordâmes l'ennemi à la baïonnette.* || *Ab. un vaisseau ennemi*, L'atteindre et l'accrocher. || Heurter. *L'obscurité était si grande que notre navire aborda cette barque et la coula.* || Fig., Accoster quelqu'un, s'approcher de quelqu'un pour lui parler. *Il m'a abordé avec amitié. Je n'ai pu ab. le ministre.* || Fig., Traiter, discuter. *Il est dangereux d'ab. certaines questions.* || Fig., Commencer à s'occuper d'une chose. *Je ne fais qu'ab. l'étude du sanscrit. Je n'ose ab. les mathématiques.* = S'Aborder. v. pron. Se heurter, s'approcher, s'atteindre, s'accoster. = Abordé, ée. part.

Syn.—*Joindre, Accoster.*—On *joint* la compagnie dont on s'est écarté; on *accoste* le passant qu'on rencontre sur sa route, on *ab.* les gens de connaissance. — Les personnes se *joignent* pour être ensemble; elles s'*abordent* pour se saluer ou se parler; elles s'*accostent* pour se demander une indication.

* **ABORDEUR.** s. m. T. Mar. Voy. Abordage.

ABORIGÈNES. s. m. pl. (*ab*, de; *origo*, origine).

Enc. — On donne le nom d'*Ab.* aux habitants primitifs d'un pays, c.-à-d. à ceux qui l'occupaient à l'époque de sa découverte, et dont l'origine est inconnue. Plusieurs peuples anciens prétendaient avoir toujours habité le même pays. Ainsi les Athéniens avaient la prétention d'être *autochthones* (gr. αὐτὸς, même; χθὼν, terre), c.-à-d. d'être nés du sol qu'ils habitaient. C'est comme emblème de leur origine, qu'ils portaient une cigale d'or dans leur coiffure. Les Indiens de l'Amérique sont pour nous des ab., parce qu'ils habitaient le nouveau continent à l'époque de sa découverte, et que nous sommes dans une complète ignorance relativement à leur origine.— Le terme d'*ab.* s'applique également aux animaux et aux végétaux qu'on suppose originaires des pays où on les a découverts. Mais, dans ce sens, on dit mieux *indigène.*

ABORNEMENT. s. m. Voy. Bornage.

ABORNER. v. a. Voy. Borner.

ABORTIF, IVE. adj. (lat. *ab*, hors de [la règle]; *ortus*, né).

Enc.—Un *corps organisé*, un *organe quelconque*, sont *abortifs*, lorsqu'ils n'ont pas reçu leur entier développement. Une *fleur* incomplétement formée, une *étamine* dont le filet ne porte pas d'anthère, une *graine* qui ne contient pas d'embryon, sont *abortives.* On appelle *fœtus ab* celui qui est expulsé avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour être viable. On donne aussi le nom d'*abortifs* aux *procédés* et aux *médicaments* propres à procurer l'avortement, procédés et moyens qui sont ordinairement aussi inefficaces qu'ils sont coupables et dangereux.

ABOUCHEMENT. s. m. Entrevue, conférence de deux ou de plusieurs personnes. || T. Anat. Voy. ANASTOMOSE. T. Tech. *Ab. de deux tuyaux.* Voy. ABOUCHER.

ABOUCHER. v. a. (R. *bouche*). Faire trouver deux ou plusieurs personnes dans un lieu, pour qu'elles confèrent ensemble. || *Ab. des tuyaux,* Les appliquer l'un contre l'autre par leurs orifices. = s'ABOUCHER. v. pron. *Les deux princes se sont abouchés,* Ils ont eu une conférence ensemble. *S'ab. avec quelqu'un.* || En Anat. et en Techn., se dit Des vaisseaux qui s'anastomosent, des tubes qui sont appliqués l'un contre l'autre par leurs ouvertures. = ABOUCHÉ, ÉE. part.

ABOUT. s. m. (R. *bout*). T. Charp. et Menuis. Extrémité par laquelle toute pièce de bois est assemblée avec une autre. || Se dit également De l'extrémité par laquelle une tringle de fer se fixe à quelque chose.

* **ABOUTEMENT.** s. m. Jonction par les abouts.

ABOUTER. v. a. Joindre par les abouts.

ABOUTIR. v. n. (R. *bout*). Toucher par un bout. *Ce champ aboutit au grand chemin. La rue Montmartre aboutit au boulevard.* || * Converger. *Tous les rayons d'un cercle aboutissent à son centre.* || * Se terminer à. *Les vaisseaux chylifères aboutissent au canal thoracique.* || Fig., Tendre, se terminer, avoir pour résultat. *A quoi aboutissent tous vos raisonnements? Cela n'aboutira qu'à le perdre.* || T. Méd. S'ouvrir. *Cette tumeur, cet abcès va ab.* = ABOUTI, IE. part.

ABOUTISSANT, TE. adj. Qui touche par un ou plusieurs bouts. *Une prairie aboutissante à la forêt.* || Pris subst., s'emploie toujours au plur. *Les tenants et aboutissants d'un champ, d'une maison.* || Fig., *Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire,* En connaître toutes les circonstances, tous les détails.

ABOUTISSEMENT. s. m. Action d'aboutir. Ne se dit guère que d'un abcès. Vx.

AB OVO. (à partir *de l'œuf*). Loc. adv. empruntée du latin. Dès l'origine, dès le commencement. *Racontez-moi cette affaire ab ovo.*

ABOYANT, ANTE. adj. Qui aboie.

ABOYER. v. n. (R. *aboi*). Au prop., ne se dit guère que D'un chien poussant son cri habituel. *Ce chien aboie aux voleurs, contre les passants, après tout le monde.* || Fig. et fam., Crier après quelqu'un, le poursuivre ou l'importuner. *Ses créanciers aboient après lui. Tous les journaux aboient contre ce projet de loi.* || Prov., *Ab. à la lune*, se dit D'un homme qui crie inutilement contre un plus puissant que lui. || Fig. et fam., Désirer, poursuivre avec ardeur. *Ils sont trois ou quatre qui aboient après cette succession.* = ABOYÉ, ÉE. part. *Un cerf ab. par les chiens. Il est ab. de ses créanciers.* = Conjug. Voy. EMPLOYER.

ABOYEUR. s. m. Chien qui aboie pour avertir de la présence du gibier. || Fig. et fam., *Un ab. de places. Ce journaliste n'est qu'un ab.* || * Pop., on nomme *Aboyeurs*, Les crieurs de nouvelles dans les rues.

ABRACADABRA. s. m. Voy. ABRAXAS.

* **ABRANCHES.** s. m. pl. (gr. α priv. ; βράγχια, branchie). T. Zool. Voy. ANNÉLIDE.

***ABRASION.** s. f. (lat. *ab*, de; *radere* racler). T. Méd. S'emploie quelquefois pour désigner Une ulcération superficielle de la muqueuse intestinale, lorsque les déjections alvines contiennent de petits fragments membraniformes, appelés vulgairement *Raclures de boyaux.* || T. de Chir., Se dit aussi de L'action de gratter certaines parties, ou de les enlever par lamelles. *Ab. des os cariés.*

ABRAXAS. s. m. Nom par lequel on désigne une classe très-nombreuse de pierres gravées, qui contenaient les symboles du culte de certaines sectes gnostiques. Elles sont ainsi nommées, du mot *abraxas* ou *abrasax*, écrit en lettres grecques, qu'on lit sur la plupart d'entre elles. On les appelle également *Pierres basilidiennes.*

Enc. — La dénomination de *basilidiennes* appliquée à ces pierres gravées est tout à-fait impropre, car elles sont loin d'appartenir toutes à la secte fondée par Basilide. La secte des Ophidiens peut en réclamer une bonne part. Le terme *Abraxas* ne leur convient pas davantage, attendu que toutes ne portent pas cette inscription mystérieuse.

A. . . .	1
B. . . .	2
Ρ. . . .	100
A. . . .	1
C. . . .	200
A. . . .	1
Ξ. . . .	60
	365

Ce dernier terme paraît n'être qu'une réunion de lettres numériques formant le nombre mystique 365, nombre qui signifiait, pour les Gnostiques, l'ensemble des manifestations émanées du Dieu suprême. Ils admettaient, en effet, 365 intelligences constituant le *plérôme* ou plénitude des intelligences supérieures. Le but des ab. était de procurer à ceux qui les possédaient la protection de ces intelligences, et de les préserver ainsi de la colère et de la séduction des esprits malintentionnés; c'étaient, à proprement parler, de simples amulettes ou talismans. — Les inscriptions gravées sur ces pierres sont, la plupart du temps, composées de radicaux tirés de diverses langues, du grec, de l'hébreu, du cophte, etc.; ce qui les rend très-difficiles à déchiffrer. Quelquefois même les mots en paraissent entièrement forgés. Il nous est impossible de décrire ici les diverses espèces de figures symboliques qui se trouvaient sculptées sur ces pierres : nous nous bornons à en donner deux. La Fig. 1 représente une belle chrysoprase, convexe des deux côtés et sculptée sur ses deux faces. Sur l'une des faces est une ligne droite, croisée par trois lignes courbes. On ne sait pas encore quelle était la signification de cette figure qui se rencontre fréquemment sur les pierres gnostiques; mais on remarque autour d'elle le mot mystérieux αβρασαξ, dont nous avons parlé. Sur l'autre face, on voit un serpent avec une tête de lion ornée d'une crinière, et de cette tête partent des rayons. Or, le serpent était, chez les Grecs, chez les Romains, chez les Égyptiens et chez les Orientaux, le symbole de la médecine. Il était encore un des nombreux emblèmes qui représentaient le soleil. Quant à la tête de lion, on sait que cet animal était l'emblème de la tribu de Juda. Les Juifs avaient trouvé dans le nom hébreu du lion une foule de propriétés terribles. Il n'est donc pas étonnant que les Gnostiques aient adopté ce symbole mystique, et aient ainsi représenté Jésus-Christ sous la forme de cet animal. Les rayons qui partent de sa tête indiquent sa divinité. — Un grand nombre de ces pierres portent l'inscription ΙΑΩ, que l'on suppose être une corruption de JÉHOVAH. Suivant saint Irénée, ce mot ferait allusion à Jésus-Christ, considéré comme l'*alpha* et l'*oméga* de la révélation. — La Fig. 2 représente une tête d'éléphant combinée avec deux têtes humaines. Il est fort probable que c'était un amulette gravé pour un malheureux affecté de l'affreuse maladie appelée par les anciens, et encore aujourd'hui, éléphantiasis. (Voy. DE MATTER, *Histoire du Gnosticisme.*)

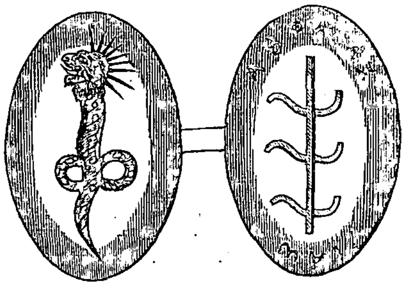

Fig. 1.

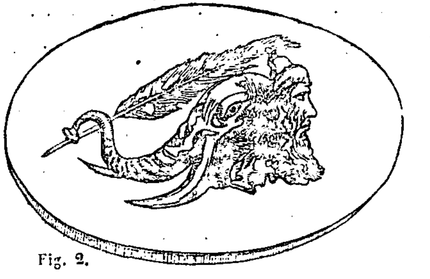

Fig. 2.

Du mot *abraxas* on fait dériver *Abracadabra*, formule mystique à laquelle on attribuait la vertu de chasser la fièvre et d'autres maux. On l'inscrivait sur un morceau de papier carré de manière à former un triangle où le mot se reproduisait sur toutes les faces.

A B R A C A D A B R A
B R A C A D A B R
R A C A D A B
A C A D A
C A D
A

On cousait ce papier sur une figure de croix, et le malade portait pendant neuf jours cet amulette suspendu à son cou.

ABRÉGÉ. s. m. Écrit, discours dans lequel on expose d'une manière succincte ce qui est ou pourrait être dit plus au long et plus en détail. *Un ab. d'histoire, de physique. Il a rédigé un ab. de ses aventures. Voici l'ab. de sa vie.* || Fig., *L'homme est un ab. des merveilles de l'univers,* Il les résume toutes dans son admirable organisation. = EN ABRÉGÉ. loc. adv. Sommairement, en peu de paroles. *Contez-moi cela en ab.* || Sign. aussi, Par abréviation. *Écrivez ces mots-là en ab.*

Syn.—*Épitome, Résumé, Précis, Extrait, Analyse, Argument, Sommaire.* — L'*Ab.* n'est pas simplement la réduction d'un ouvrage; c'est un traité complet, sous des proportions moindres que celles de l'ouvrage qu'il résume. Il présente ce caractère que sa rédaction lui appartient en propre, et qu'elle peut n'avoir aucune ressemblance avec celle du livre original. L'*épitome* diffère de l'*ab.* moins par son étendue que par sa rédaction, qui est empruntée presque entièrement à l'ouvrage principal. Le *résumé*, au contraire, ressemble plus à l'*ab.* sous le rapport de la rédaction que sous celui de l'étendue, qui est assez restreinte. Du reste, ce terme, quoique consacré par l'usage dans cette acception, paraît improprement employé dans le sens d'*ab.*, car il signifie particulièrement *récapitulation*. Le *précis* se borne à exposer les idées générales d'un ouvrage, sans le suivre dans ses détails comme l'ab. L'*extrait* ne présente que la substance d'un livre, sans offrir l'ordre et l'enchaînement qu'on exige dans un *précis*. On désigne, le plus souvent, par le mot *extrait*, des fragments d'un ouvrage qu'on cite textuellement. L'*analyse* est le plus succinct des résumés; elle doit toujours avoir un caractère méthodique. L'*argument* indique simplement le sujet d'un discours, d'une pièce de théâtre, d'un poëme ou des chants d'un poëme, d'un roman ou des chapitres d'un roman. Le *sommaire* n'est que la nomenclature des objets traités dans les divers chapitres d'un ouvrage. Il se place ordinairement en tête des chapitres ou de l'ouvrage lui-même.

Enc.—Avant l'invention de l'imprimerie, lorsque les manuscrits s'élevaient à un grand prix, les compilations abrégées des livres considérables formaient une importante branche de la littérature. Il serait impossible de décider aujourd'hui si les arts et les sciences ont perdu à cet usage. En effet, d'un côté, plusieurs ouvrages perdus pour l'humanité sont arrivés ainsi, jusqu'à nous, sous une forme abrégée, et de l'autre, il se peut que ce soit l'ab. qui, en devenant populaire, ait causé la perte de l'original. Parmi les meilleurs abrégés que nous ait légués l'antiquité, il faut citer l'*Histoire de* JUSTIN, qui est un ab. de la grande histoire universelle de TROGUE-POMPÉE, et l'*Histoire naturelle de* SOLIN, principalement extraite de celle de PLINE. — Parmi les ab. modernes, il en est peu qui méritent une attention particulière. La plupart ont été rédigés uniquement dans le but de faciliter l'enseignement élémentaire. Quelques-uns, cependant, qui ont été écrits pour présenter dans un cadre restreint l'ensemble complet d'une science ou d'une branche de la littérature, sortent de la ligne commune. Tel est l'*Ab. chronologique de l'histoire de France*, du président HÉNAULT. S'il y a peu de bons abrégés, c'est que ce genre d'ouvrage exige dans sa composition les plus rares qualités de l'esprit. Pour faire un ab., non-seulement il est nécessaire que l'écrivain connaisse parfaitement les matières qu'il doit traiter; mais encore, il faut qu'il possède une sagacité profonde pour saisir les points saillants de son sujet, et une grande habileté pour l'exposer succinctement et avec lucidité. « Tacite, dit Montesquieu, abrégeait tout, parce qu'il voyait tout. » Malheureusement les Tacite sont rares.

ABRÉGER. v. a. (lat. *abreviare*, de *brevis*, court). Rendre plus court. *Ab. une histoire. Ses débauches ont abrégé sa vie.* || S'emploie quelquefois absol., *Prenez ce sentier, il abrége.* || Faire paraître moins long. *La conversation abrége le chemin. Le travail abrége le temps.* = ABRÉGÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. MANGER.

ABREUVER. v. a. (lat. *ebriare*, enivrer). Faire boire. Ne se dit prop., qu'en parlant Des bêtes et surtout des chevaux. || Fam., s'emploie quelquefois en parlant Des personnes. *Il a bien abreuvé ses convives.* || Par ext., se dit Des terres et des végétaux. *Ces prairies, ces plantes ont besoin d'être abreuvées.* || Fig., *Ab. de fiel, d'amertume, de douleurs, d'ennui*, Causer beaucoup de chagrins, etc.—*Ab. de délices*, Combler de félicités. || T. Techn. *Ab. des tonneaux, des cuves, un navire*, Les remplir d'eau pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite.— Passer sur un fond poreux une couche de couleur à l'huile, à la colle ou au vernis, pour boucher les pores. = s'ABREUVER. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. *Mes bestiaux s'abreuvent dans l'étang. S'ab. de larmes. C'est un homme qui s'abreuve de fiel,* C'est un homme haineux. = ABREUVÉ, ÉE. part.

ABREUVOIR. s. m. Lieu disposé pour faire boire et pour faire baigner les animaux. || Pop., *Ab. à mouches*, Grande plaie à la tête ou au visage.

Enc.— Souvent l'*Ab.* est un bassin dans lequel on recueille les eaux de la pluie ou celles d'une source. Le fond de ce bassin est ordinairement pavé, et les parois sont construites de façon à ne pas laisser échapper l'eau. D'autres fois, c'est une pente douce sur le bord d'une rivière ou d'une pièce d'eau. Dans ce cas, l'ab. est, en général, muni d'un barrage quelconque, pour empêcher que les animaux ou leurs conducteurs ne s'avancent dans des endroits trop profonds, ou ne soient entraînés par le courant.

ABRÉVIATEUR. s. m. Auteur qui abrége l'ouvrage d'un autre.

Enc. – Certains officiers de la chancellerie romaine chargés de la rédaction des brefs, bulles et autres actes émanant de l'autorité papale, ont reçu le nom d'*Abréviateurs*, parce que leurs minutes sont remplies d'abréviations. Ce titre équivaut à celui de notaire. Ces officiers, qui sont actuellement au nombre de soixante-douze, tiennent encore registre de ces pièces, les transcrivent sur parchemin, et les font parvenir à la Daterie, d'où elles sont expédiées.

***ABRÉVIATIF, TIVE.** adj. Qui sert à marquer une abréviation. *Figure ab. Lettre abréviative.*

ABRÉVIATION. s. f. Retranchement de lettres dans un mot, pour écrire plus vite et en moins d'espace. ‖ Se dit, par ext., De certains signes destinés à représenter des mots entiers.

Enc.—Les Égyptiens furent les premiers qui se servirent de signes abréviatifs; les Grecs les adoptèrent, et plus tard les Latins en composèrent tout un système d'écriture. Ces derniers, avant l'invention des lettres minuscules, n'employaient que des onciales d'un pouce de hauteur. Aussi les abréviations étaient-elles devenues nécessaires chez eux et d'un usage habituel. Tantôt ils ne laissaient subsister que la première lettre des mots; tantôt ils supprimaient seulement les dernières lettres ou celles du milieu. C'est ce que Cicéron appelait *singulæ litteræ*, d'où est venu le mot *sigle*. On se servait d'abréviations dans les inscriptions, les manuscrits, les lettres et même dans les lois et les décrets; mais comme les signes abréviatifs pouvaient être interprétés de plusieurs manières différentes, leur emploi donna lieu à tant d'abus, que l'empereur Justinien se vit obligé de les proscrire, et de punir comme faussaires ceux qui oseraient les employer. — Assez rares dans les diplômes des rois des deux premières races, les abréviations se multiplièrent tellement dans ceux des Capétiens, que Philippe-le-Bel essaya d'y remédier dans une ordonnance relative aux tabellions et aux notaires, en 1304; mais l'abus n'en persista pas moins dans les deux siècles suivants. Des manuscrits, cet abus passa même dans l'imprimerie, et les premiers livres imprimés offrent un très-grand nombre d'abréviations fort difficiles à déchiffrer.

Certaines abréviations étant aujourd'hui généralement employées, nous allons citer les plus usuelles.

A., accepté (sur une lettre de change). — Ant., antienne (dans les livres d'église). — A. P., à protester. — A. S. P., accepté sous protêt. — A. S. P. P. C., accepté sous protêt pour compte. — A. T., Ancien Testament. — B^{on}, baron; B^{onne}, baronne. — B. P. F., bon pour francs (sur les billets à ordre). — C.-à-d., c'est-à-dire. — Ch. ou chap., chapitre. — Chev., chevalier. — C^{ie}., compagnie. — C. O., compte ouvert. — C^{te}, comte; C^{tesse}, comtesse. — D., dom (en parlant d'un bénédictin ou d'un seigneur portugais; don (en parlant d'un noble espagnol). — D^{o}, dito (ce qui a été dit). — D^{r}, docteur. — D. M., docteur-médecin. — D. M. P., docteur-médecin de la faculté de Paris. — X^{bre}, décembre. — E. ou Em., éminence (en parlant d'un cardinal). — Etc., et cætera (et le reste). — Exc., excellence. — F^{er}, février. — F^{o}, folio. — Fr., frère. — Id., idem (le même auteur, le même ouvrage, la même chose). — Ibid., ibidem (dans le même livre, au même chapitre, à la même page, au même endroit). — J^{er}, janvier. — J.-C., Jésus-Christ. — L. C. ou loc. cit., loco citato (à l'endroit cité). — LL. AA., Leurs Altesses.—LL. AA. II. Leurs Altesses Impériales.—LL. AA. RR., Leurs Altesses Royales.— LL. MM., Leurs Majestés. —M., monsieur; MM., messieurs. — M^{d}, marchand. — M^{e}, maître (en parlant des hommes de loi). — M^{gr}, monseigneur; M^{grs}, messeigneurs. — M^{is}, marquis; M^{ise}, marquise. — M^{lle}, mademoiselle; M^{lles}, mesdemoiselles. — M^{me}, Mad., madame; M^{mes}, Mesd., mesdames. — N., nom (se met au lieu du nom quand on ne le connaît pas).—N^{a}, nota (remarque). — N.-B., nota bene (notez bien).—N.-D., Notre-Dame (en parlant de la Vierge). — N^{o}., numéro. — 9^{bre}, novembre. — N.-S., Notre-Seigneur (en parlant de J.-C.).—NN. SS., nos seigneurs.—N. S. P., Notre Saint Père (le pape).—N. T., Nouveau-Testament.—N^{t}, négociant.—N. T. C. F., notre très-cher frère. — NN. TT. CC. FF., nos très-chers frères.—8^{bre}, octobre.—P. ou pag., page. — P. ex., par exemple. — Pass., passim (à divers endroits).—P., père (titre de certains religieux, d'un abbé).— P. ou pl., planche. — P.-S., Post-scriptum (après l'écrit). — Préc., précédent. — P., protêt. — R., reçu. — R^{o}, recto. — ℟., Répons (dans les livres d'église). — S., signé. — 7^{bre}., septembre. — S/C., son compte. — Sect., section. — S. ou S^{t}, saint; S^{te}, sainte; SS., saints. — S.-P., Saint-Père (le pape). — PP. ou SS. PP., saints Pères (les Pères de l'Église). — S. A., Son Altesse (en parlant d'un prince). — S. A. S., Son Altesse Sérénissime (en parlant d'un grand-duc). — S. E. Son Eminence (en parlant d'un cardinal). — S. Exc., Son Excellence (en parlant d'un ministre). — S. G., Sa Grâce (en parlant d'un duc); Sa Grandeur (en parlant d'un évêque ou du chancelier de France). — S. H., Sa Hautesse (l'empereur de Turquie). — S. M., Sa Majesté. — S. M. A., Sa Majesté Aulique (l'empereur d'Autriche). — S. M. B., Sa Majesté Britannique (le souverain de la Grande-Bretagne). — S. M. C., Sa Majesté Catholique (le souverain d'Espagne). — S. M. I., Sa Majesté Impériale. — S. M. I. et R., Sa Majesté Impériale et Royale. — S. M. T. C., Sa Majesté Très-Chrétienne (le roi de France). — S. M. T. F., Sa Majesté Très-Fidèle (le souverain de Portugal). — S. S., Sa Sainteté (le pape). — S. S., Sa Seigneurie (en parlant d'un lord anglais). — S.-S., Saint-Sacrement; T.-S.-S., Très-Saint-Sacrement. — Suiv., suivant. — T. ou tit., titre; T. ou tom., tome. — T. S. V. P., tournez, s'il vous plaît. — ℣., verset (dans les livres d'église). — V/C., votre compte. — V^{e} ou V^{ve}, veuve. — V^{o}, verso. — Vol., volume. — V. A., Votre Altesse. — V. E., Votre Eminence. — V. Exc., Votre Excellence. — V. G., Votre Grâce; Votre Grandeur. — V. S., Votre Seigneurie. — V^{te}, vicomte; V^{tesse}, vicomtesse.—Les abréviations relatives à chaque science seront données en leur lieu. V. ALGÈBRE, BOTANIQUE, PHARMACIE, etc.

***ABRÉVIATIVEMENT.** adv. Par abréviation, d'une manière abrégée.

ABRI. s. m. (du vieux mot *abre* pour *arbre;* en lat. *arbor*). Lieu où l'on peut se mettre à couvert des diverses incommodités du temps. ‖ Fig., se dit De quelque lieu que ce soit où l'on est en sûreté, et de tout ce qui nous met à couvert du danger. *La maison d'un protecteur est un ab. Cette rade est un bon ab. La solitude est un ab. contre les embarras du monde.* ‖ Ce qui sert à mettre à couvert, au prop. et au fig. *Pendant l'orage, je me suis mis à l'ab. d'un bois. A l'abri de sa vertu, il ne redoute pas la contagion du vice.* (Ici, *à l'abri de*, sign., *sous l'abri de.*) = A L'ABRI. loc. prép. A couvert. *Ce coteau met ma maison à l'ab. du vent du Nord. Être à l'abri pendant une tempête. Il pleuvait, je me suis mis à l'ab. sous un hangar, derrière une muraille.* ‖ Fig., *Une vie retirée met à l'ab. de bien des tracas.* (La loc. prépositive, *A l'abri*, a toujours le sens de *A l'abri contre.*)

Enc.—Dans la grande comme dans la petite culture, on appelle *Ab.* tout ce qui a pour objet de protéger les végétaux contre l'action du froid, de la chaleur, d'une humidité extrême, ou contre les effets d'une évaporation excessive. Les ab. se divisent en *naturels* et en *artificiels*. On range dans les premiers les montagnes, les collines, les forêts; et on donne le nom d'abris artificiels aux haies garnies de baliveaux, aux murs, aux palissades, aux brise-vents, aux nattes, aux paillassons, aux canevas, quelquefois même à de simples couches de mousse ou de vieille paille.

Selon leur position, les montagnes, les collines, les forêts, peuvent exercer une grande influence, soit en bien, soit en mal, sur le produit des cultures environnantes. Dans les pays chauds et dans les terrains arides, elles retardent l'évaporation de l'eau des pluies, et contribuent ainsi à la fertilité du sol; dans les pays froids, au contraire, elles peuvent devenir très-nuisibles aux plantes, en arrêtant cette même évaporation et en interceptant les rayons solaires.

Les abris artificiels contre le froid ont pour objet, les uns de s'opposer aux effets de l'abaissement de la température atmosphérique, comme les serres, les bâches, les châssis, les cloches; les autres de diminuer l'émission du calorique rayonnant: tels sont les paillassons, les toiles, etc. Ces abris sont indispensables à la conservation et à la multiplication d'une foule de végétaux étrangers; ils facilitent à l'horticulteur les moyens d'en acclimater quelques-uns, de les cultiver avec profit et d'en obtenir des *primeurs*, dont il tire souvent un grand profit.

ABRICOT. s. m. Fruit de l'abricotier.

ABRICOTIER. s. m. T. Bot.

Enc.—Arbre fruitier connu de tout le monde et qui a reçu le nom de *Prunus Armeniaca*, Prunier d'Arménie, parce qu'on le croit généralement originaire de ce pays. Quelques auteurs le font venir des montagnes du Caboul. Au reste, il paraît qu'on en a trouvé quelques pieds sauvages dans le Piémont. Cet arbre fleurit aux premières chaleurs du printemps; aussi ses fleurs sont-elles souvent frappées par des gelées tardives. L'*Ab.* se multiplie de semences; mais alors il est sujet à dégénérer. Les jardiniers préfèrent le greffer sur prunier ou sur amandier. On le cultive en espalier et en plein vent. Dans ce dernier cas, les abricots sont plus petits et moins agréables à l'œil; mais ils sont plus savoureux et plus parfumés. L'abricot sauvage est un fruit petit, arrondi, pâle, légèrement rosé sur le côté le plus exposé au soleil, et d'un goût acidule qui est assez agréable. Les confiseurs apprêtent de différentes manières le fruit de l'ab. Les distillateurs préparent aussi avec l'amande que renferme son noyau, la liqueur de table connue sous le nom de *Ratafia*. L'ab. appartient à la famille des DRUPACÉES. Voy. ce mot.

ABRITER. v. a. Mettre à l'abri, au prop. et au fig. = S'ABRITER. v. pron. Se mettre à couvert, au prop. et au fig. = ABRITÉ, ÉE. part.

ABROGATION. s. f. Acte par lequel on supprime, on annule une loi, une coutume, un usage, etc. *L'ab. d'une loi est un acte de l'autorité supérieure.*

Enc.—L'*Ab.* est l'annulation d'une loi ou d'une ordonnance par une loi ou par une ordonnance postérieure; et comme elle est un acte de souveraineté, elle ne peut émaner que d'un pouvoir souverain. Ainsi, dans les gouvernements représentatifs, le concours des chambres et du monarque est nécessaire à l'ab. d'une loi. L'ab. est *expresse* ou *tacite: expresse*, lorsqu'elle est littéralement prononcée par une loi nouvelle; *tacite*, si une loi vient à être portée qui, sans déclarer que la précédente est abolie, contient cependant des dispositions nouvelles contraires aux anciennes, ou si l'ordre de choses pour lequel la loi avait été faite est anéanti. — Elle est encore ou *totale* ou *partielle: totale*, lorsque la nouvelle loi remplace l'ancienne dans toutes ses dispositions; *partielle*, lorsque cette loi prononce l'annulation de quelques dispositions de la première, et laisse l'ensemble en vigueur. Dans ce dernier cas, l'ab. se rapproche de la *dérogation*, qui laisse subsister la loi antérieure, ou du moins ne l'abolit qu'en partie. Mais elle se distingue de l'*abolition*, qui ne peut jamais être partielle, et qui a lieu aussi bien par la volonté législative que par désuétude.

ABROGER. v. a. (lat. *abrogare*). Supprimer, abolir, mettre hors d'usage. Il ne se dit guère qu'en parlant Des lois, des constitutions, des usages, des cérémonies et d'autres choses semblables. *La puissance despotique abroge souvent ce que l'équité avait établi.* = S'ABROGER. v. pron. Être abrogé. *Cette loi s'est abrogée d'elle-même par désuétude.* = ABROGÉ, ÉE. part. = Conjug. V. MANGER. = Syn. V. ABOLIR.

***ABROME.** s. m. (gr. α priv., βρῶμα, nourriture). T. Bot. Voy. BYTTNÉRIACÉES.

***ABROTONE** ou **AURONE.** s. f. (gr. α priv., βροτὸς, mortel.) T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

ABROUTI, IE. adj. (R. *brouter*). T. Agric. Se dit Des bois dont les premières pousses ont été broutées par les bestiaux.

***ABROUTISSEMENT.** s. m. État d'un arbre qui a été abrouti.

ABRUPT, UPTE. adj. (lat. *ab*, de; *ruptus*, séparé). Se dit Des terrains et des rochers coupés d'une manière bizarre, comme s'ils avaient été rompus. *Site abrupt. Pente abrupte.* ‖ Fig., on appelle *Style abrupt*, Un style inégal, saccadé, sans liaison.

***ABRUPTI-PENNÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. FEUILLE.

ABRUPTO (EX). Loc. lat. qui sign., Inopinément, brusquement, sans préparation. *Parler ex ab. Exorde ex ab.* Voy. EXORDE.

***ABRUS.** s. m. (gr. ἁβρὸς, élégant). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

ABRUTIR. v. a. (R. *brute*). Rendre stupide comme une bête brute. = S'ABRUTIR. v. pron. Devenir comme une bête brute. = ABRUTI, IE. part.

ABRUTISSANT, ANTE. adj. Qui est propre à abrutir.

ABRUTISSEMENT. s. m. État d'une personne abrutie.

ABSCISSE. s. f. (lat. *ab*, de; *scindere*, séparer).

Enc. — En Géom., lorsqu'on veut déterminer la position d'un point sur un plan, on peut employer divers procédés. Le plus simple consiste à donner les distances de ce point à deux axes fixes qui se coupent dans ce plan. — Ainsi, un point M étant donné, si l'on mène les deux droites MA, MB parallèles aux deux axes XX', YY'. La position du point M sera parfaitement déterminée quand on connaîtra les distances MA, MB ou leurs égales OA, OB. La distance OA s'appelle *abcisse;* la distance OB et son égale MA s'appellent *ordonnées*. L'ensemble de ces lignes constitue les *coordonnées* rectilignes du point. L'axe sur lequel on compte les abscisses porte le nom d'*axe des abscisses* ou des x; l'autre, sur lequel on compte les ordonnées, porte celui d'*axe des ordonnées* ou des y. Le point de rencontre O des axes, à partir duquel on compte les abcisses et les ordonnées, s'appelle *origine des coordonnées*. Les *coordonnées* se représentent par les petites lettres qui désignent les axes sur lesquels on les compte, c.-à-d. par x et y. Si, d'après la règle de Descartes, on convient de regarder comme négatives les coordonnées qui sont comptées à partir du point O, dans des sens opposés aux premières, l'ensemble des deux coordonnées représentera complétement la position d'un point situé dans l'un quelconque des quatre angles formés par les axes. Ainsi, le point P aura pour coordonnée $x = -OC$, $y = OD$. Le point N, par ex., aura pour coordonnées $x = -ON$, $y = 0$. Une ligne NPM pouvant être considérée comme le chemin parcouru par un point mobile, les coordonnées changeront de valeur pour chaque position particulière du point. Donc, pour une valeur particulière $x = OA$ de l'ab., l'ordonnée prendra une valeur correspondante $y = AM$. Les valeurs successives que prendra l'ordonnée seront subordonnées à celles qui auront été attribuées à l'ab. L'ordonnée deviendra, comme on dit en géom., *fonction de l'ab.*, et, selon que le mouvement du point sera ou ne sera pas rigoureusement défini, la courbe pourra ou ne pourra pas se représenter par une équation. — L'usage des coordonnées a été introduit dans la géom., par Descartes, dans le but de faciliter les recherches des propriétés des lignes courbes.

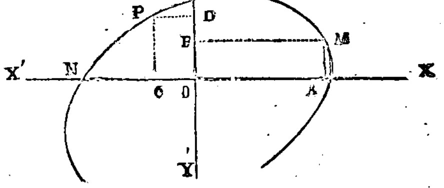

ABSENCE. s. f. Éloignement d'une personne qui ne se trouve point dans le lieu de sa résidence ordinaire, ou n'est pas présente au lieu où elle devrait être. *Longue ab., courte ab. Il fait de fréquentes absences. Malgré l'ab. du ministre, la Chambre a continué la discussion. En l'ab. de mon père, je gère ses biens.*— S'emploie absol., *L'absence éteint l'amour.* ‖ En parlant des choses, sign., Manque, privation, défaut. *L'ab. de preuves et de documents m'empêche de traiter cette question. L'ab. d'artillerie ne lui a pas permis d'achever sa victoire.* ‖ Fig., *Il y a dans cet ouvrage une ab. totale d'esprit, de goût, de logique.* ‖ Fig., Distraction, manque d'attention. *C'est une ab. d'esprit qui n'est pas excusable.* —Se dit quelquefois absol., au pluriel. *Il a souvent des absences.*

Enc.—T. Dr. civ. Dans son acception générale, en parlant des personnes. *Ab.* se dit de leur éloignement du lieu qu'elles habitaient; mais, dans le sens de la loi, l'ab. n'est pas simplement la non-présence d'un individu au lieu de son domicile, c'est sa disparition. Ainsi, on donne le nom d'*absent* à toute personne dont on n'a point de nouvelles et dont, par conséquent, l'existence même est douteuse. Ce cas, en effet, peut nécessiter des mesures légales, soit dans l'intérêt de l'absent lui-même, soit dans l'intérêt des tiers : aussi la loi a-t-elle pris diverses précautions, qu'elle gradue sur les différents degrés d'incertitude de la vie ou de la mort de l'absent. — La *présomption d'ab.* est le premier de ces degrés; elle suffit pour que le ministère public soit spécialement chargé de veiller aux intérêts de l'absent. Si, par ex., une succession est ouverte au profit de l'absent, la loi veut qu'un notaire soit nommé pour le représenter dans l'inventaire.—Après quatre ans, l'ab. est constatée par une enquête contradictoire, enquête qui a lieu dans l'arrondissement du domicile de l'absent, ou dans celui de sa dernière résidence, s'ils sont distincts l'un de l'autre. Le jugement qui déclare l'ab. ne peut être rendu qu'un an après celui qui a ordonné cette enquête. Du reste, la loi prescrit de donner à ces décisions la plus grande publicité. Lorsque l'absent a laissé une procuration, la *déclaration d'ab.* ne peut être poursuivie qu'après dix années révolues depuis sa disparition ou depuis ses dernières nouvelles. A partir de la déclaration d'ab., les héritiers présomptifs de l'absent sont mis en possession provisoire de ses biens ; son testament, s'il en a fait un, est ouvert, et les légataires entrent en jouissance de leurs droits, mais provisoirement et sous caution, comme les héritiers légitimes. Toutefois, l'époux commun en biens, s'il opte pour la continuation de la communauté, peut empêcher l'envoi en possession provisoire et l'exercice provisoire de tous les droits subordonnés à la condition du décès de l'absent, et prendre ou conserver, par préférence, l'administration des biens de l'absent. Dans ce cas, la femme de l'absent conserve toujours le droit de renoncer à la communauté. — Après trente ans depuis la déclaration d'ab., ou cent ans depuis la naissance de l'absent, il y a *présomption de mort.* La possession provisoire est rendue définitive, et les *cautions sont déchargées.*

Si l'absent reparaît, ou si son existence est prouvée après la déclaration d'ab., il recouvre ses biens; mais il ne peut réclamer que le cinquième de ses revenus, s'il reparaît avant quinze ans révolus, et le dixième, s'il reparaît après cette période. S'il ne revient qu'au bout de trente ans, il n'a droit à aucun revenu, et il est obligé de prendre ses biens dans l'état où ils se trouvent. — Lorsque l'absent meurt pendant son ab., et que son décès est prouvé, sa sucession est ouverte au profit des héritiers les plus proches à cette époque. — Nul ne peut réclamer un droit échu à un absent, *sans prouver que cet absent* existait à l'époque où le droit a été ouvert. — Quelque longue que soit l'ab., elle ne brise pas les liens du mariage. Cependant, si le conjoint de l'absent avait, pendant son ab., contracté un second mariage, l'absent seul serait recevable à l'attaquer. — En T. de Droit, on appelle encore *Ab.* la non-comparution à une assignation donnée. C'est ce qui a lieu, par ex., lorsque, dans un procès civil, l'une des parties ne se présente pas à l'audience, ou lorsque, dans un procès criminel, l'accusé ne comparaît pas. Voy. DÉFAUT et CONTUMACE.

ABSENT, ENTE. adj. Qui est éloigné de sa résidence ordinaire; qui ne se trouve pas où il devrait être. *Il était ab. de chez lui, de Paris. J'étais ab. au moment de l'appel.* || Fig., Distrait, inattentif. *Son esprit est quelquefois absent.* || S'emploie subst., *On oublie aisément les absents. Les absents ont toujours tort.* || T. Droit. Voy. ABSENCE.

ABSENTER (S'). v. pron. (lat. *ab*, hors de; *esse*, être). S'éloigner d'un lieu. *S'ab. de chez soi, S'ab. de Paris.* S'emploie absol., *Il faut que je m'absente une demi-heure. Il pourra s'ab.*

ABSIDE ou **APSIDE.** s. f. (gr. ἀψὶς, voûte). T. Arch.

Enc. — Les auteurs ecclésiastiques emploient ce mot pour désigner la partie de l'église où se plaçait le clergé et où l'autel se trouvait situé, Cette partie de l'église était ainsi appelée, parce qu'elle représentait une demi-coupole; et non, comme le pense saint Isidore de Séville, parce qu'elle était la partie la plus légère de l'édifice (*apta*). La forme de l'ab. était tantôt semi circulaire, tantôt polygonale. Au milieu de l'hémicycle était le trône de l'évêque, et l'autel s'élevait au centre du diamètre, vis-à-vis la nef, dont il était *séparé* par une balustrade ouverte ou par une grille. Le trône de l'évêque étant lui-même appelé ἀψὶς, quelques auteurs prétendent que c'est de là que cette partie des anciennes basiliques a tiré son nom. — Du IXe au Xe siècle, l'allongement du chœur étant devenu une règle constante, l'ab., qui jusqu'alors avait *renfermé* le maître-autel, se transforma en chapelle dédiée à la Vierge, et prit le nom de *chevet*. Le nombre des absides est très-variable. Ainsi, à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre *in Vincoli*, au lieu d'une ab. unique, on en trouve deux, placées *sur des axes* parallèles. Dans un assez grand nombre d'églises, telles que la cathédrale de Pise et celle de Bonn, il existe, outre l'ab. du chœur, des absides secondaires, situées aux extrémités du transept. Il est plus rare de voir chacune des *extrémités du grand* bras de la croix terminée par une ab. Nous ne connaissons en France qu'une église qui présente cette disposition : c'est la cathédrale de Nevers. Mais, en Allemagne, on en rencontre plusieurs exemples. Nous nous contenterons *de citer la* cathédrale de Worms, qui fut commencée en 996, et consacrée en 1016. La Fig. 1 offre la vue de ce remarquable édifice, et la Fig. 2 en présente le plan.

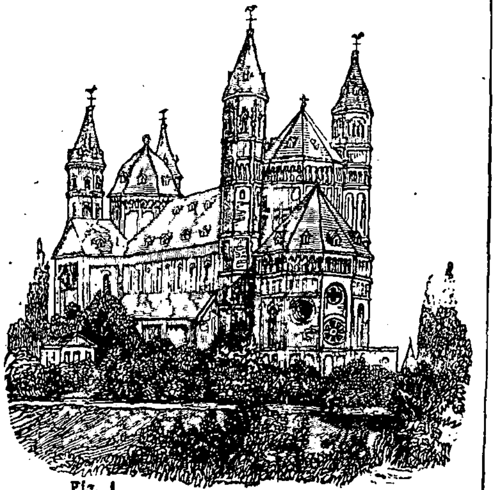

Fig. 1.

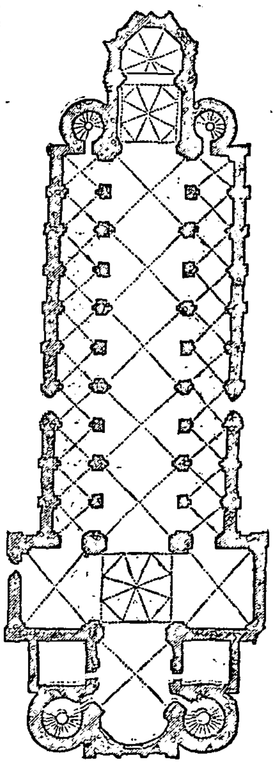

Fig. 2.

ABSINTHE. s. f. (gr. α priv., ψίνθος, douceur).

Enc. — La *grande Ab.* (*Artemisia absinthium*) est une plante de la famille *des Composées* (*Voy. ce mot*), *bien* connue par son amertume, ses propriétés aromatiques, et l'utilité qu'on en retire.—On emploie l'ab. fraîche, et on la récolte lorsque ses sommités sont fleuries, c.-à-d. en juillet et en août. Cette plante possède une odeur pénétrante qui se conserve en partie après la dessiccation. Elle doit ses propriétés à l'huile volatile et aux principes amers qu'elle contient. Sa vertu tonique et vermifuge l'ont rendue d'un usage vulgaire en médecine. Elle entre dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques; mais elle s'emploie surtout sous forme d'infusion vineuse. Cette infusion *constitue le vin d'ab., si usité comme tonique.*— Tout le monde connaît la liqueur de table qui porte le nom d'*ab. suisse:* c'est tout simplement une teinture alcoolique d'ab. On la prend ordin. avant le repas, dans le but d'aiguiser l'appétit. Il en est de même du *Vermout,* qui est une infusion d'absinthe dans du vin blanc.

ABSOLU, UE. adj. (lat. *ab*, de; *solutus*, délié). Indépendant, libre, sans contrôle. *Souverain*, *maître ab. Autorité absolue.* || Impérieux, qui ne supporte point la contradiction. *Caractère, ton ab.—Cet homme est ab. dans sa famille, dans sa compagnie*, Il y fait tout ce qu'il veut; personne ne lui résiste. || Total, complet, sans restriction. *Une impossibilité absolue. Il n'y a pas d'amitié sans confiance absolue. — Il ne faut pas prendre ce qu'il a dit dans un sens trop ab.*, Il ne faut pas l'admettre sans restriction aucune. ||*T. Gram. *Mode ab.* Voy. MODE. — *Ablatif ab.*, *Génitif ab.* Voy. CAS. || T. Log. *Proposition absolue.* Voy. PROPOSITION. || En T. de Métaph., *Ab.* s'emploie subst., et sign., Ce qui existe indépendamment de toute condition, et porte en soi-même sa raison d'être.

Syn. — *Impérieux.* — Un homme *Ab.* veut être obéi avec exactitude; un homme *impérieux* commande avec hauteur. Le premier conserve dans ses relations la politesse et la douceur des formes; le second, au contraire, a des formes emportées et une irritation pour ainsi dire habituelle.

ABSOLUMENT. adv. D'une manière absolue. *Cet homme dispose ab. de tout dans la maison.* || Déterminément, malgré toute opposition. *Je n'en ferai ab. rien. Il veut ab. entreprendre ce voyage.* || Nécessairement. *Il faut ab. que vous preniez ce parti.* || Complétement, entièrement. *Je ne suis pas ab. décidé.* || *Ab. parlant*, A juger d'une chose en général, et sans entrer dans aucun détail. *Il y a des beautés dans cet ouvrage; mais, abs. parlant, il n'est pas bon.* || T. Gram. *Prendre un mot ab.*, c'est L'employer sans complément. *Dans cette phrase, Il faut toujours prier*, le v. prier est pris ab. — *Absolument* est quelquefois employé dans le sens de *Elliptiquement.* Ainsi, dans le commandement militaire *Feu*, où le verbe *faites* est sous-entendu, on dit que le mot *Feu* est pris *ab.*, pour signifier qu'il y a *ellipse* du v. qui le régit.

ABSOLUTION. s. f. T. Droit crim. Jugement qui renvoie de l'accusation un accusé déclaré coupable, mais dont le crime ou le délit n'est pas qualifié punissable par la loi.—On le dit aussi, mais improprement, De l'acquittement d'un innocent. || T. Théol. Rémission des péchés par le prêtre, dans le sacrement de pénitence. || * T. Droit can. Levée des censures et action de réconcilier un excommunié à l'Église. || * T. Litur. Prière qui se dit à la fin de chaque nocturne de l'office divin, à la fin des heures canoniales; prière qui se fait pour les morts.

Obs. gram. — C'est à tort que l'on confond les deux mots *Acquittement* et *Ab.* L'*ab.* est un acte par lequel la loi s'avoue impuissante contre un crime ou un délit avéré. L'*acquittement* est la réhabilitation d'un innocent; c'est une réparation solennelle et entière que la loi accorde.

Syn. — *Pardon, Rémission, Grâce.* — Le *pardon*, c'est la renonciation formelle au droit et au pouvoir de punir une injure, une faute, un crime. Il a pour but d'empêcher ou de faire cesser le châtiment. La *rémission*, en ce sens, diffère du *pardon*, parce qu'elle n'est qu'un simple désistement de la peine qu'on peut faire infliger à quelqu'un. Le *pardon* est un oubli complet de l'offense; la *rémission* préserve du châtiment, mais elle conserve le souvenir de la culpabilité. La *grâce* n'est autre qu'un *pardon solennel*, qui s'exerce par une autorité supérieure, et principalement après la condamnation. Elle n'efface pas les souillures du jugement dont elle annule ou interrompt l'exécution. Contrairement au *pardon*, qui prévient souvent l'action de la justice, la *grâce* n'a lieu qu'après la décision de ceux qui ont le pouvoir de condamner. L'*absolution* ne ressemble ni au *pardon* ni à la *grâce :* elle offre ce caractère particulier, qu'elle rend libre un coupable, sans le punir et sans le pardonner. Elle a lieu, lorsqu'il n'existe pas de dispositions dans les lois pour la punition d'un délit ou d'un crime qui a amené un prévenu devant les tribunaux.

***ABSOLUTISME.** s. m. Nom donné à la doctrine politique opposée au système représentatif.

Enc.—Un gouvernement est absolu, dans le sens rigoureux du mot, lorsque le chef de l'Etat est au-dessus du contrôle de toute loi, et que son pouvoir législatif est illimité. *El rey assoluto* est le mot d'ordre du parti anti-constitutionnel en Espagne. Toutefois, dans ce pays comme dans la plupart des autres, la théorie de la souveraineté absolue reconnaît certaines limites. Le parti appelé *absolutiste*, en effet, dénie au roi le droit de pouvoir modifier, par un simple acte de sa volonté, les lois fondamentales qui règlent la succession au trône.

ABSOLUTOIRE. adj. 2 g. Qui porte absolution. *Bref abs.*

ABSORBANT, TE. adj. En T. Anat. *Système ab.*, Système des organes qui concourent à l'absorption. *Vaisseaux absorbants*, Vaisseaux au moyen desquels s'effectue l'absorption; se dit surtout en parlant Des vaisseaux lymphatiques. || T. Méd. *Remèdes absorbants*, Remèdes qui ont la propriété de neutraliser les acides développés dans les voies digestives. || S'emploie subst. en parlant De ces vaisseaux et de ces médicaments.

Enc. — A l'époque où la médecine attribuait la plupart des maladies à des altérations chimiques des humeurs, on faisait grand usage des *absorbants.* Aujourd'hui on ne les emploie que pour saturer les acides qui se développent dans les voies digestives, et l'on reconnaît en outre que ces médicaments sont de simples palliatifs qui n'attaquent nullement la cause de la maladie. Les absorbants ou *anti-acides* les plus usités sont la magnésie et la chaux, ou les carbonates de ces bases. On les administre sous forme sèche, lorsque les acides se développent dans l'estomac; on les délaie, au contraire, dans un liquide, lorsqu'on pense que le développement des acides a lieu dans le tube intestinal. On les emploie enfin sous forme de masticatoires, dans les cas où l'affection qu'il s'agit de combattre dépend de l'altération de la salive.—On donne encore, mais abusivement, le nom d'ab. à la charpie et aux topiques divers que l'on emploie pour absorber les liquides fétides qui s'écoulent des plaies de mauvaise nature.

ABSORBER. v. a. (lat. *ab*, de; *sorbere*, aspirer, humer). Pomper, s'imbiber de. *La terre absorbe l'eau de la pluie. L'éponge absorbe l'eau. Les veines et les vaisseaux lymphatiques absorbent les fluides.* || Engloutir. *Ce gouffre absorbe toutes les eaux du torrent.* || Faire disparaître, annuler, effacer. *La voix de ce chanteur est absorbée par le bruit de l'orchestre. Les couleurs foncées absorbent la lumière. L'odeur de la tubéreuse absorbe celle de la plupart des fleurs. L'amour absorbe tous les autres sentiments.* || Fig., Consumer entièrement. *Les procès et le jeu ont absorbé* *tout son bien. Le travail absorbe tout son temps.* || Attirer, captiver exclusivement, entièrement. *Cette scène absorbe tout l'intérêt de la pièce. Ses nouvelles fonctions l'absorbent tout entier.* || * Dans le langage de la science, *Ab.* s'emploie quelquefois absol. = s'Absorber. v. pron. *L'eau s'absorbe dans le sable. Le temps s'absorbe dans l'éternité. Le savant s'absorbe dans l'étude.* = Absorbé, ée. part.

ABSORPTION. s. f. Action d'absorber.

Enc.—En T. de Chim., on appelle *Ab.* la pénétration intime et successive d'un liquide ou d'un gaz dans un corps inorganique. Tantôt cette ab. est une véritable combinaison chimique; tantôt elle n'est qu'une simple condensation du liquide ou du gaz dans le corps sur lequel on opère. Lorsqu'on prend un charbon, qu'on le fait rougir afin de le débarrasser des gaz étrangers que ses pores peuvent contenir, qu'on le plonge dans un gaz, comme l'ammoniaque, l'oxygène, l'azote ou l'hydrogène, et qu'ensuite on le retire pour le peser, on trouve que son poids a sensiblement augmenté par l'effet de l'ab. du gaz dans lequel on l'a plongé. Si l'on fait rougir de nouveau ce même charbon, il revient à son poids primitif. — D'après de nombreuses expériences sur la faculté d'absorber que possède ce corps, on a reconnu qu'elle variait suivant la *nature du gaz*, la *nature du charbon*, la *pression extérieure*, la *température*, le *mélange d'autres gaz*, et la *présence de matières non gazeuses dans le charbon.* Toutes choses égales d'ailleurs, le charbon provenant de bois denses absorbe plus de gaz que celui qui provient d'autres bois. Ainsi, 1 volume de charbon de buis, selon De Saussure, absorbe 90 volumes de gaz ammoniaque, 85 d'acide chlorhydrique, 65 d'acide sulfureux, 55 de gaz hydrosulfuré, 35 d'acide carbonique, 9,25 d'oxygène, 7,5 d'azote et 1,75 d'hydrogène. On a mis à profit cette propriété du charbon, pour désinfecter les matières putrides, ainsi que les lieux dont l'air est vicié. (Voy. Désinfection.) — La pulvérisation du charbon diminue notablement sa force d'ab. Il en est de même de l'augmentation de la pression extérieure. — La présence d'un gaz dans les pores du charbon favorise l'ab. d'un autre gaz. En effet, Saussure a constaté qu'un charbon saturé d'azote et plongé dans du gaz oxygène, absorbe une plus grande quantité de ce dernier gaz, tout en retenant son azote. — La pierre ponce, les oxydes métalliques et le platine réduit en poudre ou à l'état d'éponge, absorbent les gaz, comme le fait le charbon, par simple condensation. C'est sur cette propriété du platine qu'est fondée la construction du briquet à gaz hydrogène. (Voy. Briquet.)— La vapeur d'eau répandue dans l'air est absorbée par tous les corps solides. Cette ab. est d'autant plus considérable que l'air *est plus chargé d'humidité.* L'augmentation de poids que les corps présentent dans ce cas est une preuve directe de la réalité de ce phénomène. Il est des substances qui absorbent la vapeur d'eau avec une extrême avidité, tel est le *trapp* en décomposition. Certains corps éprouvent, en outre, dans leur forme, des modifications *très-sensibles. Les cheveux* sont dans cette catégorie; aussi s'en sert-on habituellement dans la construction des *hygromètres.* — Les *liquides* possèdent, comme les solides, la faculté d'absorber les gaz. Tantôt il y a combinaison chimique, tantôt aussi il ne s'opère qu'un simple mélange. Les conditions qui influent sur la quantité de l'ab. sont à peu près les mêmes que celles que nous avons énoncées en parlant du charbon. L'eau distillée et débarrassée, par l'ébullition, des gaz qu'elle contient constamment, absorbe 780 fois son volume de gaz ammoniaque, 516 volumes de gaz acide chlorhydrique, et 33 volumes de gaz acide sulfureux. L'eau peut aussi absorber simultanément plusieurs gaz différents; mais la proportion varie pour chacun d'eux. Ainsi, l'eau mise en présence de l'air, qui est un mélange de 21 parties d'oxygène sur 79 d'azote, dissout proportionnellement plus d'oxygène que d'azote, et absorbe autant de chaque gaz que si on eût expérimenté isolément avec chacun d'eux. Ce fait est à noter; car l'oxygène est l'élément essentiel de la respiration, tant pour les animaux qui vivent dans l'air que *pour les animaux qui vivent* au fond des *mers.* Les gaz qui sont susceptibles de passer à l'état solide, sont beaucoup plus aisément absorbés par l'eau que les gaz non liquéfiables. Ainsi l'acide carbonique est absorbé par l'eau en bien plus grande quantité que le gaz hydrogène ou l'azote.

Physiol. — *Tous les tissus organiques jouissent de la propriété* d'être perméables aux fluides liquides ou gazeux, même après la mort. Cette propriété dépend de la présence de pores invisibles dans tous les tissus, et s'appelle *imbibition.* Lorsque deux gaz différents sont mis en contact avec les deux surfaces d'une vessie animale humide, chacun d'eux traverse la membrane jusqu'à ce qu'ils soient distribués également de chaque côté, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement mélangés ensemble. Les gaz traversent de même une membrane humide pour être absorbés par le fluide qu'elle contient. C'est ce qui explique comment des fluides gazeux peuvent pénétrer dans le sang pendant l'acte respiratoire, sans que pour cela les globules sanguins s'échappent jamais hors de leurs vaisseaux. Les fluides gazeux traversent la membrane pulmonaire et se dissolvent dans le sang qui circule dans les innombrables vaisseaux capillaires dont cette membrane est couverte. Les substances qu'un liquide tient en dissolution pénètrent avec lui à travers les tissus. Si, par ex., on attache un lambeau de vessie sur un vase plein d'eau, de manière à ce que cette *membrane se* trouve en contact avec la surface du liquide, et si l'on répand ensuite un sel soluble sur la surface externe de la vessie, ce sel sera promptement dissous par l'eau qui pénètre à travers les pores de la paroi membraneuse, et il ira se mélanger au liquide que contient le vase. Ainsi donc, la cause première de l'imbibition ou de la *perméabilité des tissus organisés*, est la tendance qu'ont les substances à se répandre uniformément dans le fluide où elles sont dissoutes. (Tout le monde sait que de l'eau salée et de l'eau ordinaire, mises en contact, se mêlent intimement.) Or, les pores des tissus animaux vivants étant remplis de fluides aqueux, une substance quelconque à l'état de dissolution, mise en contact avec ces tissus, tend à se répandre, non-seulement dans les fluides qui remplissent les pores, mais encore, par l'intermédiaire de ces pores, dans les fluides qui se trouvent en contact avec la surface opposée de la membrane. — Dans certaines circonstances particulières, l'imbibition se trouve accélérée, soit par la capillarité, soit par une attraction d'une nature spéciale. Le premier cas a lieu lorsqu'on humecte une partie animale desséchée, car alors la capillarité des pores vides favorise la pénétration *des substances liquides. Le second cas s'observe*, quand deux fluides différents sont mis simultanément en contact avec une même membrane. Ainsi, lorsque dans un tube de verre préalablement fermé à sa partie inférieure par un lambeau de vessie, on verse une dissolution de sucre ou d'un sel quelconque, et qu'on plonge ensuite l'extrémité de ce tube dans un vase contenant de l'eau distillée, on voit le niveau du liquide monter graduellement dans le tube, et même à la hauteur de plusieurs pouces. On reconnaît alors, à l'aide des réactifs, que, pendant ce temps, une portion de la dissolution saline ou sucrée a passé dans le vase. Le niveau du liquide contenu dans le tube ne cesse de s'élever que lorsque les deux fluides ne forment plus qu'un liquide homogène dans le vase et dans le tube. (Fig. 1.) Quand on fait l'expérience inverse, le niveau de l'eau, au lieu de monter comme tout à l'heure, baisse, au contraire, dans le tube. Lorsque ce dernier et le vase contiennent chacun une dissolution d'un sel *différent, mais d'égale densité*, les deux liquides salins se mélangent exactement. On observe les mêmes phénomènes quand, au lieu d'une membrane animale, on se sert d'un corps minéral poreux. — On peut expliquer ce phénomène de la manière suivante : le tissu membraneux qui sépare les deux fluides étant poreux, représente un système de tubes capillaires, qui exercent une attraction sur les fluides tendant à traverser les pores du tissu pour se mêler ensemble. Or, si l'on admet que l'un de ces liquides est plus fortement attiré que l'autre par cette membrane, il doit naturellement mettre plus de temps à en traverser les pores que le liquide faiblement attiré. Il en résulte donc que l'on verra baisser le niveau de celui-ci dans le vase qui le contient. Quant au fluide qui passe avec lenteur, son niveau s'élèvera, au contraire, jusqu'à ce que la pression toujours croissante de la colonne de liquide contrebalance l'effet produit par l'attraction plus puissante de la membrane. — En général, le fluide le plus dense attire le moins dense plus fortement que celui-ci n'attire *le premier*; *mais cette* règle n'est pas sans exception. En effet, dans le cas de fluides gazeux, on observe quelquefois le contraire; mais, dans ce dernier cas, la constitution chimique du fluide, ainsi que la manière dont il se comporte chimiquement et physiquement à l'égard de la membrane *intermédiaire*, paraissent jouer un *rôle important.* — *Les nombreuses* expériences que Faust a faites sur l'attraction réciproque des gaz séparés par une membrane, ont donné des résultats fort remarquables. Si l'on place une vessie à moitié pleine d'air atmosphérique sous une cloche remplie d'acide carbonique, on voit cette vessie éprouver une distension considérable. Lorsque la vessie placée dans le gaz acide carbonique contient du gaz hydrogène, sa distension augmente au point qu'elle finit par éclater. Quand, au contraire, c'est la cloche qui contient le gaz le plus léger, la vessie étant remplie du gaz le plus dense, on voit cette dernière s'affaisser sur elle-même. Dans ces expériences il se produit constamment deux courants simultanés en sens inverse. Dutrochet, à qui l'on doit la découverte de ces faits intéressants, dit qu'il y a *Endosmose* du liquide dont le niveau s'abaisse à celui dont le niveau s'élève, et *Exosmose* du second au premier; mais ces expressions, qui signifient *courant entrant* et *courant sortant*, ne sont pas convenables, puisque les deux courants ont lieu simultanément. On n'emploie plus aujourd'hui le terme *exosmose*, et quand on dit qu'il y a endosmose d'un liquide à un autre, il faut toujours entendre que le courant en ce sens est plus puissant que le courant en retour. — Ainsi qu'on vient de le voir, tous les tissus organiques sont susceptibles de se laisser traverser par les fluides liquides ou gazeux, et cette perméabilité est la *condition première de la vie. Pour qu'un corps organisé* puisse se développer ou simplement se maintenir, il faut qu'il puise, hors de lui, certains éléments propres à réparer les pertes qu'il éprouve incessamment sous l'influence du milieu dans lequel il vit; mais il ne suffit pas que certaines substances du dehors pénètrent jusque dans l'organisme; *elles* doivent y subir une élaboration spéciale, ou donner lieu à certaines combinaisons particulières. Chez l'homme et chez tous les vertébrés, il existe deux systèmes de vaisseaux auxquels on a attribué la faculté d'absorber : ce sont les veines et les lymphatiques. Avant la découverte des vaisseaux lactés par Aselli, en 1622, on regardait les veines comme les agents de l'absorption; mais, dès ce moment, et surtout lorsqu'on eut reconnu la présence de vaisseaux lymphatiques dans la plupart des organes, on supposa que cette fonction était exclusivement dévolue à cet ordre de vaisseaux. Cette croyance était si enracinée, qu'il a fallu un temps fort long et des expériences variées de toutes les manières, pour prouver que certaines substances passent immédiatement dans le sang, sans parcourir d'abord le système lymphatique. On trouvera dans les ouvrages spéciaux l'historique de ces expériences et des débats qu'elles ont suscités. La question est aujourd'hui hors de controverse, grâce aux savants travaux de nombreux expérimentateurs, au premier rang desquels nous devons citer Magendie, Hallé, Ségalas, Mayer, Tiedeman, Gmelin, Westrumb, Emmert et Brodie. Les expériences des champions de l'ab. exclusive par les lymphatiques, ont démontré tout simplement que les lymphatiques possèdent également la faculté d'absorber.

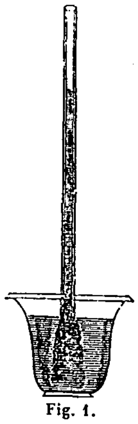
Fig. 1.

Toutefois, à moins de supposer, ce qui serait absurde, que l'existence de deux ordres de vaisseaux susceptibles d'absorber soit une superfétation véritable, il faut admettre que les veines et les lymphatiques ne se comportent pas de la même manière dans l'accomplissement de l'ab., et peut-être encore n'agissent pas sur les mêmes matériaux. Il paraît, en effet, résulter des *expériences faites à ce sujet*, que la faculté d'absorber, dont jouissent les lymphatiques, ne s'exerce que sur certaines substances particulières, vraisemblablement en vertu de quelque affinité spéciale. Les sels, par ex., pénètrent difficilement et seulement par exception dans les lymphatiques; et les matières colorantes ne peuvent jamais, du *moins en règle générale*, être absorbées par ces mêmes vaisseaux. Il est reconnu, en outre, que les lymphatiques font subir certains changement aux substances qu'ils ont absorbées. Enfin l'ab. par les lymphatiques s'opère avec une grande lenteur, comparativement à la rapidité de l'ab. par les veines. Les expériences de J. Müller établissent qu'il faut moins d'une seconde pour qu'un liquide traverse en quantité appréciable une membrane dépouillée de son épiderme, de façon à atteindre le premier réseau de capillaires et à pénétrer ainsi dans le courant circulatoire. Or, le sang se meut avec une telle rapidité, qu'il parcourt son circuit en une à deux minutes, et même, selon les calculs du docteur Hering, en une demi-minute. Une demi-minute ou deux minutes au maximum suffisent donc pour qu'un liquide mis en contact avec une membrane privée d'épiderme, soit distribué dans le corps entier. C'est ainsi que s'explique l'action si prompte des poisons narcotiques. L'ab. veineuse diffère encore de l'ab. lymphatique, en ce que toutes les substances à l'état de solution peuvent pénétrer dans les veines, et n'y subissent d'ailleurs aucune élaboration particulière.

Une erreur généralement répandue est celle qui consiste à admettre l'existence, dans le système vasculaire sanguin et dans le système lymphatique, d'orifices très-ténus qui tantôt s'ouvriraient pour admettre les fluides en rapport avec leur propre nature et leur fonction, tantôt *se contracteraient pour repousser* tout fluide étranger, toute substance nuisible. Malheureusement pour cette hypothèse, les deux systèmes circulatoires n'offrent aucune espèce d'orifices, et se trouvent clos de toutes parts; malheureusement aussi, l'ab. des poisons, des virus et des miasmes, prouve chaque jour que les organes chargés d'accomplir cette fonction ne possèdent nullement le discernement qu'on leur attribue. Il résulte également de la structure anatomique dont nous parlons, que nulle substance à l'état solide ou globuleux ne saurait pénétrer dans le système circulatoire. Ainsi on doit rejeter, comme complétement fabuleuse, la propriété qu'on a attribuée aux lymphatiques d'absorber les globules de sang ou de pus contenus dans les extravasations sanguines ou dans les dépôts purulents.

Les auteurs distinguent plusieurs espèces d'ab., ou plutôt ils accolent au terme *ab.* diverses épithètes, suivant qu'ils considèrent, soit la partie de l'organisme où elle s'exerce, soit le résultat final de cette fonction. Ainsi ils distinguent l'ab. *cutanée* et l'ab. *muqueuse*, selon qu'elle se fait par la peau ou à la surface des membranes muqueuses. Ils appellent ab. *externe* ou *de recomposition* celle qui puise au dehors les matériaux destinés à la recomposition du corps; et ils donnent le nom d'ab. *interne*, *interstitielle* ou *de décomposition* à l'ab. qui enlève aux organes les matériaux qui doivent être remplacés *et excrétés.* Enfin l'ab. *alimentaire*, l'ab. *digestive* et l'ab. *respiratoire* portent avec elles leur définition. — L'imbibition et l'endosmose rendent compte, il est vrai, de la pénétration des liquides dans l'organisme, ainsi que du mélange des substances à l'état de dissolution; mais l'ab. de dissolutions plus concentrées est complétement inexplicable par l'endosmose. Ainsi, par ex., cette théorie est insuffisante pour expliquer certains faits physiologiques et pathologiques; nous nous bornerons à citer l'ab. des liquides que contiennent les cavités dans les hydropisies, ab. qui est le moyen curatif employé par la nature. Ici on est obligé d'admettre que les vaisseaux lymphatiques ou même sanguins exercent sur ces liquides une attraction organique particulière; mais il est d'autres cas bien plus difficiles à concevoir : certains organes, tels que la glande *thymus*, s'atrophient et disparaissent à des périodes déterminées de la vie; les os que comprime incessamment une tumeur quelconque sont résorbés; enfin certaines parties, quoique totalement dépourvues de vaisseaux, disparaissent complétement. La théorie de l'ab. réclame donc de nouvelles recherches. — Il serait tout à fait hors de propos d'insister ici plus longuement sur l'ab. et d'aborder les nombreuses questions que soulève ce grave problème de physiologie. Cependant on trouvera aux art. Atrophie, Exhalation, Lymphatiques, Nutrition, Sécrétion, d'autres détails qui s'y rapportent.

Bot. — Le phénomène de l'*Ab.* n'a pas une importance moindre dans la physiologie végétale que dans la physiologie animale. L'ab. par les racines et l'ascension des fluides absorbés par ces organes offrent une analogie frappante avec l'ab. des radicules lymphatiques, et jettent *un grand jour sur le mouvement* de la lymphe dans les vaisseaux. Ainsi que l'a démontré Dutrochet, à l'aide d'une expérience d'une simplicité extrême, les organes qui, au printemps, effectuent l'ascension de la sève dans les plantes, sont les parties terminales des racines; et la force qui pousse la sève en haut est la *vis à tergo* qui part de celles-ci. Cet ingénieux physiologiste ayant coupé l'extrémité d'un cep de vigne qui avait 2 mètres de longueur, la surface de la section continua à verser la sève sans interruption : ainsi l'ascension de la sève n'est pas due à une attraction exercée par la partie supérieure de la plante sur la sève de la partie inférieure Dutrochet coupa ensuite le cep près du sol et, pendant ce temps, il examina la surface de la section qu'il avait pratiquée à l'extrémité supérieure de ce cep. A l'instant même où la base du cep se trouva *divisée*, il vit *cesser l'effusion* du liquide qui jusque-là avait eu lieu à la surface qu'il observait. La cause de l'ascension de la sève ne résidait donc pas non plus dans le tronc de la vigne. Quant à la portion de la tige en communication avec les racines, elle ne cessa de répandre de la sève par la surface de sa section. Alors Dutrochet *écarta la terre qui en*terrait les racines et les coupa; mais la surface de la section des racines qui demeuraient en communication avec le sol donna encore de la sève sans interruption. En continuant à enlever successivement de nouvelles portions de racines, Dutrochet vit toujours la sève s'écouler par la portion qui se continuait avec les radicules, jusqu'à ce qu'enfin il eût atteint leurs dernières extrémités. Ainsi donc, ce sont les portions terminales des racines qui, étant elles-mêmes le siége de l'ab. incessante des fluides, doivent nécessairement, par l'effet de la continuité de cette ab., déterminer l'ascension des fluides déjà absorbés. Les parties terminales des racines sont les organes auxquels De Candolle donne le nom de *spongioles*. Agardh remarque que la structure de ces parties ne diffère pas de celles *du reste des racines, si ce n'est que* les cellules sont plus petites et par conséquent plus nombreuses. Les spongioles, d'ailleurs, n'absorbent que l'eau et les substances qui s'y trouvent à l'état de dissolution. Avant Dutrochet, de La Baisse et Hales avaient déjà démontré que l'ab. *se fait par l'extrémité des* racines dans les végétaux. Une ingénieuse expérience de Hales prouve combien est grande la force ascensionnelle de la sève dans certains végétaux et à certaines époques. Ce physicien coupa net, à l'époque des *pleurs*, un cep de vigne âgé de trois ans (Fig. 2). Il ajusta ensuite à la partie supérieure de la tige un tube de verre *nsn'*, contenant du mercure au même niveau *nn'* dans les deux branches. La sève, en montant, refoula le mercure, le fit baisser dans la branche *n*, et le fit, par conséquent, monter d'une quantité égale dans la branche droite *n'*. Hales trouva une fois une différence de plus d'un mètre, c.-à-d. une force ascensionnelle capable de faire équilibre à une colonne d'eau *de plus de 13 mètres*. Il n'y a rien dans les lois connues de la capillarité qui puisse rendre raison d'une force semblable. Voy. CIRCULATION, SÈVE.

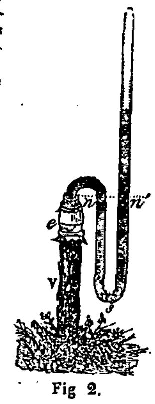

Fig 2.

Il résulte des observations faites sur l'ab. soit animale, soit végétale, que *les simples lois de la physique* sont insuffisantes pour expliquer tous les phénomènes que présentent les corps vivants. En effet, si, après la mort, l'imbibition continue de s'effectuer dans les tissus des animaux et des plantes, à une époque où ces tissus ne présentent pas encore d'altération appréciable dans leur texture, on ne saurait comparer ce qui se passe alors avec les phénomènes que présentent les organismes vivants. Aussi, malgré les efforts de quelques auteurs qui prétendent identifier les phénomènes particuliers que nous offrent les corps vivants, avec les phénomènes dont la matière inorganique est le siége, les chimistes, les physiciens et les physiologistes les plus éminents, ne font aucune difficulté d'admettre l'existence, pendant la vie, de forces spéciales qui disparaissent à la mort.

ABSOUDRE. v. a. (lat. *ab*, de; *solvere*, délier). T. Droit crim. Renvoyer de l'accusation un accusé déclaré coupable, parce que le crime ou le délit qu'il a commis n'est puni par aucune loi. — Improprement, Déclarer un accusé innocent du crime ou du délit qui lui était imputé, l'acquitter. *En absolvant cet homme, on n'a pas fait justice. On l'a absous malgré le crédit de ses ennemis.* ‖ On dit fig., dans le lang. ord., *Je vous absous de votre négligence en faveur de votre repentir.* ‖ T. Théol. Remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence. *Il a le pouvoir d'ab. des cas réservés. Ab. un pénitent.* = ABSOUS, TE. part.

Conj. — *J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais; nous absolvions. J'absoudrai; nous absoudrons. J'absoudrais; nous absoudrions. Absous; absolvons. Que j'absolve; que nous absolvions. Absolvant.* Ce verbe n'a ni prétérit défini, ni imparfait du subjonctif.

ABSOUTE. s. f. T. de Liturg. cathol.

Enc. — Cérémonie qui se pratique dans l'Église romaine, le jeudi de la semaine sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnait vers le même temps aux pénitents de la primitive Église. Dans l'origine, c'étaient les évêques eux-mêmes qui faisaient l'ab.; mais aujourd'hui cette cérémonie s'exerce par un simple prêtre: elle ne consiste plus qu'à réciter les sept psaumes de la pénitence, et quelques oraisons relatives au repentir que les fidèles doivent avoir de leurs péchés. Après quoi le prêtre prononce les formules *misereatur et indulgentiam*. Il ne faut pas confondre l'ab. avec l'absolution proprement dite.

ABSTÈME. s. et adj. 2 *g.* (lat. *abstemius*, de *ab* ou *abs*, loin de; et *temetum*, vin). Qui a horreur du vin, qui s'abstient de vin. *L'Église dispensait du calice les abstèmes.* Peu usité.

ABSTENIR (S'). v. pron. (lat. *abs*, hors de; *tenere*, tenir). Se garder de faire quelque chose; se priver de l'usage de quelque chose. *Depuis longtemps elle s'est abstenue de café. Quand on a pris l'habitude de jouer, il est bien malaisé de s'en ab.* ‖ S'emploie absol., *Dans le doute, abstiens-toi.* ‖ T. Jurisp. En parlant D'un juge, *S'ab. de juger, d'opiner;* ou absol., *S'ab.*, Se récuser soi-même. En parlant D'un héritier, *S'ab. d'une succession*, Ne point faire acte d'hérit. = Conj. V. TENIR.

ABSTENTION. s. f. Acte par lequel un juge s'abstient, se récuse lui-même. ‖ * Se dit aussi D'un citoyen qui s'abstient d'user de son droit électoral.

Enc. — *On donne le nom d'Ab. de lieu* à une mesure de haute police qui consiste à interdire à un individu la faculté de se présenter dans certaines localités. Elle a pour but de préserver l'offensé des violences de l'offenseur, après condamnation de ce dernier, et la société des dangers que ferait craindre la présence de certains criminels dans des lieux où ils pourraient facilement commettre de nouveaux crimes. Ainsi, les forçats libérés ne peuvent résider dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, ni à Versailles, Fontainebleau et autres lieux où il existe des palais royaux, ni dans les villes de guerre, ni à une distance moindre de 3 myriamètres de la frontière et des côtes, ni dans les ports où les bagnes sont établis. Une disposition analogue, qui se trouve dans le Code d'instruction criminelle, déclare que le condamné en matière criminelle ne pourra, à l'expiration de sa peine, résider dans le département où demeurait celui sur lequel ou contre la propriété duquel le crime a été commis, ni même dans le département où habitent ses héritiers directs. Enfin, tout individu qui frappe un magistrat dans l'exercice de ses fonctions peut être astreint à s'éloigner pendant cinq à dix années du lieu où siége ce magistrat.

ABSTERGENT, ENTE. ad. S'emploie subst. au masc.

Enc. — En T. de Méd., on nommait jadis *Abstergents*, *Abstersifs* ou *Abluants*, des médicaments qu'on supposait avoir la faculté de dissoudre les matières visqueuses qui salissaient la surface des organes, des plaies, des ulcères. On les distinguait en *internes* et en *externes*. Les premiers étaient ordinairement des liquides résineux ou alcalins. Les abstergents externes sont peu usités aujourd'hui: on les appelle *Détersifs*, Voyez ce mot.

ABSTERGER. v. a. (lat. *abs* de; *tergere*, essuyer, nettoyer). Se dit Des substances dont nous avons parlé au mot qui précède. = ABSTERGÉ, ÉE. part.

ABSTERSIF, IVE. adj. Voy. ABSTERGENT.

ABSTERSION. s. f. Action d'absterger.

ABSTINENCE. s. f. Action de s'abstenir. *Ab. du vin. Vivre dans l'ab. de tous les plaisirs.* ‖ Se prend absol. *Son médecin lui a prescrit l'ab. Exténué de jeûnes et d'abstinences.*

Enc. — L'*Ab.* consiste à s'abstenir de certaines choses pour obéir à un précepte moral ou religieux. Elle a été pratiquée dans tous les temps, chez tous les peuples, et a été prescrite par la philosophie aussi bien que par la religion. On sait que les pythagoriciens et les orphiques la pratiquaient d'une manière fort rigoureuse, dans le but d'affranchir l'âme de la servitude de la matière, et de donner à nos facultés un plus libre essor.

Au point de vue religieux, l'ab. a pour objet principal de mortifier les sens et de dompter les passions. On voit dans l'Écriture qu'après le déluge Dieu permit à Noé *et à ses enfants* de manger la chair des animaux; mais qu'il leur défendit d'en manger le sang. La loi de Moïse défend aux Juifs la chair des animaux impurs; elle interdit aux prêtres l'usage du vin pendant tout le temps qu'ils sont occupés au service du temple. La première *de ces défenses est généralement regardée* comme une prescription hygiénique, commandée par le climat qu'habitait la nation juive. Une prohibition semblable existait chez les Égyptiens.

A la naissance du christianisme, les Juifs voulaient assujettir les païens convertis à toutes les observances de la loi judaïque et aux abstinences qu'elle ordonnait; mais les apôtres assemblés à Jérusalem décidèrent qu'il suffisait aux nouveaux convertis de s'abstenir du sang, des viandes suffoquées, de la fornication et de l'idolâtrie. L'Église, par le cinquième et le sixième de ses commandements, a formellement prescrit l'observation du jeûne et de l'abstinence de la viande. Aujourd'hui les catholiques donnent simplement le nom de *jours d'ab.* aux jours où l'usage de la viande est interdit, sans qu'il y ait obligation de jeûner. Voy. JEUNE et CARÊME.

Physiologie. — On donne le nom d'*Ab.* à la privation d'aliments et de boissons. L'ab. absolue amène nécessairement la mort; cependant la vie persiste plus ou moins, suivant une foule de circonstances, telles que la température du milieu, l'âge, l'*état de santé et la constitution de l'individu soumis* à la privation complète d'aliments solides et liquides. Au mot ALIMENT, nous disons la liaison intime et essentielle qui existe entre la respiration et l'assimilation. Nous faisons voir que les aliments sont nécessaires pour réparer les pertes qu'éprouve l'organisme, soit par les *sécrétions*, soit surtout par l'action de l'oxygène sur les molécules organiques. Chez un animal complétement privé d'aliments et de boissons, les mouvements respiratoires continuent de s'exécuter avec régularité. L'animal absorbe comme auparavant l'oxygène de l'atmosphère, et l'exhale ensuite sous forme d'acide carbonique et de vapeur d'eau (protoxyde d'hydrogène vaporisé). En conséquence, plus l'ab. se prolonge, plus nous voyons diminuer le carbone et l'hydrogène du corps. Le premier résultat de la faim prolongée est la disparition de la graisse; cependant cette graisse ne se retrouve pas dans les produits excrémentitiels, qui sont alors peu abondants. Le carbone et l'hydrogène de la graisse sont éliminés par la peau et par les poumons, sous la forme de produits oxygénés. Il est donc certain que ces principes ont servi à entretenir la respiration. Un homme adulte absorbe par jour environ 1 kilog. d'oxygène; or, chez un individu qui ne prend aucune nourriture, cet oxygène doit nécessairement attaquer et enlever une partie de la substance organique du corps, perte qui ne se répare pas. Currie a vu un malade, qui ne pouvait pas avaler, perdre en un mois plus de 50 kilog. de son poids. Suivant Martell, *un cochon engraissé* qui avait *été enseveli par un* éboulement, vécut 160 jours sans nourriture; au bout de ce temps, son poids était diminué de 60 kilog. L'histoire des animaux hibernants et le fait de la formation périodique, chez certains animaux, d'amas de graisse qui disparaissent complétement à d'autres *époques de leur vie, démontrent que l'oxy*gène absorbé par l'appareil respiratoire consume, sans exception, toutes les substances qui peuvent se combiner avec lui. — Lorsque l'ab. se prolonge davantage, ce n'est pas seulement la graisse qui est consumée; on voit successivement disparaître toutes les substances solides susceptibles de se dissoudre. Dans le corps complétement émacié d'un individu qui est mort de faim, les muscles sont minces et ramollis; ils ont perdu toute contractilité. Enfin, les éléments constitutifs du système nerveux prennent part à l'oxydation générale: de là les hallucinations, le délire et la mort, c.-à-d. la cessation absolue de toute résistance à l'action de l'oxygène de l'air. Alors commencent les phénomènes chimiques de la décomposition définitive. — La durée du supplice de la faim prolongée jusqu'à ce que la mort s'ensuive, varie selon les circonstances. Elle est d'autant plus courte que l'individu est moins chargé de graisse, qu'il fait plus de mouvement et d'exercice, que la température est plus basse; car, dans le premier cas, l'oxygène trouve une moins grande quantité d'aliments à consumer avant d'attaquer *les organes vitaux*, et, *dans les autres*, *une plus grande* quantité de ce gaz pénètre dans l'organisme. Cette seconde cause est aussi celle qui fait que les oiseaux, les jeunes animaux et les enfants périssent promptement sous l'influence de l'ab. Enfin, la persistance plus ou moins grande de la vie dépend encore de la présence ou de l'absence de l'eau. Comme il se dégage incessamment, par la peau et par le poumon, une certaine quantité d'eau, et que la présence de ce liquide est une condition essentielle de la continuation des mouvements vitaux, il est évident que sa dissipation doit accélérer la mort. On a observé des cas où, grâce à l'usage de l'eau, le patient n'a succombé qu'après un laps de temps considérable. — Les récits d'ab. prodigieuse sont fort nombreux dans les auteurs; ce que nous venons de dire montre avec quelle réserve on doit les admettre. Plot rapporte qu'un mélancolique jeûna 14 jours. Un homme enseveli sous des ruines a pu vivre 16 jours; un scorbutique, 18. Un individu qui fut présenté à Clément XI soutint l'ab. pendant 25 jours, mais il buvait de l'eau. Au rapport de Cheyne, un phthisique qui ne buvait que *de l'eau nitrée vécut 30 jours*. Richter *raconte* qu'un certain Bernhardi avait, par dévotion, enduré un jeûne de 40 jours. Rien ne saurait nous faire suspecter l'authenticité des exemples que nous venons de citer. Les expériences de Collard de Martigny sur des chiens de forte taille viennent, au contraire, à l'appui. *Ces chiens*, en effet, ont vécu 3, 4, 5 semaines et au delà; le premier *fut tué* le 36e jour. Dans le courant de l'année 1831, il a été communiqué à l'Académie royale de médecine deux exemples de suicide par inanition. Le premier de ces sujets n'avait pris pendant 60 jours, après lesquels sa mort arriva, que quelques gorgées d'eau et de sirop d'orgeat. Le second, prisonnier à Toulouse, ne mourut que le 63e jour; mais presque tous les jours il but un peu d'eau, et souvent il en but avec excès. Une seule fois il prit du bouillon et un peu de vin.

Toutefois les auteurs citent des exemples d'ab. bien autrement prolongée: ainsi, Marie Jenfels vécut 13 mois et Marthe Taylor 16 mois, sans boire ni manger. Apollonie Schreyer poussa l'ab. complète jusqu'au delà de la 3e année. Une fille de Brunswick jeûna 4 ans; Planque en cite une qui soutint le jeûne pendant 6 ans; Horst, pendant 7; enfin, on en trouve qui ont pu vivre 10 ans, sans prendre d'aliments. Mais la plus surprenante de toutes ces histoires, est celle d'une femme malade qui vécut pendant 50 ans, en ne prenant que du petit-lait. *Nous ne nous amuserons pas à réfuter de pareils récits;* nous nous contenterons de faire observer, car le fait n'est pas sans valeur pour la physiologie, que tous ces exemples de supercherie indéfiniment prolongée ont été donnés par des femmes. (Voy. Liebig. *Chimie organique appliquée à la physiol. et à la pathol.*) — L'ab. joue un grand rôle dans la thérapeutique. Tous les auteurs, depuis Hippocrate, proclament les bienfaits de l'ab. dans le traitement des maladies, et surtout des maladies aiguës. L'ab. agit de deux manières dans les maladies. D'un côté, elle empêche que de nouveaux moyens de réparation, c.-à-d., dans l'état pathologique, de nouveaux moyens de congestion et d'irritation, ne soient portés sur l'organe malade par la voie de la digestion. D'un autre côté, l'oxygène de l'air introduit par la respiration dans l'organisme enlève incessamment à celui-ci une quantité proportionnelle de carbone et d'hydrogène. Les engorgements inflammatoires et les produits morbides disparaissent donc sans laisser de traces, parce que leurs éléments se combinent avec l'oxygène atmosphérique; en d'autres termes, l'absorption devient d'autant plus active que l'économie reçoit moins de matériaux réparateurs. Voy. DIÈTE.

ABSTINENT, ENTE. adj. Modéré dans le boire et le manger. Peu usité.

ABSTRACTION. s. f. Opération par laquelle notre esprit s'élève à la formation d'une idée représentant une manière d'être commune à plusieurs objets ou phénomènes individuels. ‖ Se dit Des idées que notre esprit obtient par le procédé de l'ab. *Couleur, odeur, saveur, vertu, force, sont des abstrations.* ‖ S'emploie dans un sens défavorable, en parlant Des idées purement théoriques qui ne sont pas susceptibles d'application. *C'est un esprit chimérique qui se perd dans les abstractions.* ‖ Sign. encore, au plur., Préoccupation, rêverie. *Cet homme est dans des abstractions continuelles.* —*Abstraction faite du style, qui est faible, cet ouvrage a du mérite*, En laissant de côté la question du style, etc.

Obs. gram.— ***Faire ab.*** et ***Faire une ab.*** ne sont nullement syn. La deuxième expression sign., Former une idée abstraite; la première Ne pas tenir compte de.

Enc.—En T. de Philos., on définit généralement l'*Ab.*, l'opération intellectuelle qui consiste à diviser les composés qui nous sont offerts; mais cette définition est celle de l'analyse. Or, l'ab. est une opération de l'esprit qui n'a lieu qu'après l'analyse. Ainsi, lorsque nous avons devant nous une rose blanche, l'éclat de ses pétales affectera d'une manière particulière nos nerfs optiques; nos nerfs olfactifs, de leur côté, seront affectés d'une façon spéciale par le parfum de cette fleur. Or, notre esprit pourra s'occuper soit de l'une soit de l'autre de ces impressions; il les distinguera nécessairement l'une de l'autre; mais dans ce fait il n'y a rien qui mérite le nom d'ab. Si, au contraire, un lis blanc se trouve placé à côté de cette rose blanche, et que nos regards se portent aussi sur lui, nos nerfs optiques seront affectés d'une manière tout à fait analogue, sans être identique, et notre intelligence réalisera en quelque sorte ce mode d'affection du sens de la vue; elle le considèrera en lui-même, indépendamment des objets qui ont produit l'impression et l'appellera *blancheur*. C'est cette opération intellectuelle qui constitue l'ab. L'analyse sépare les éléments pour arriver aux différences radicales; l'ab. considère les éléments semblables, et s'élève à la notion de ce qui leur est commun. Ainsi, une *idée abstraite* est toujours une *idée générale*. Il ne saurait donc exister d'idée abstraite *simple:* toutefois les idées abstraites varient singulièrement en étendue. — L'ab. ne s'exerce pas seulement sur les idées acquises par l'intermédiaire des sens. Nous pouvons également, en analysant les phénomènes de la conscience, constater leurs analogies et obtenir par ce procédé des notions ou idées abstraites, telles que les idées de désir, de passion, et de facultés intellectuelles. Il en est de même pour les choses de l'ordre métaphysique. — L'abus de l'ab. est une des causes qui ont le plus nui aux progrès des sciences et, en particulier, de la philosophie. On doit constamment se tenir en garde contre la tendance naturelle à notre esprit de prêter une existence réelle à ce qui n'est qu'une création de notre intelligence.

ABSTRACTIVEMENT. adv. Par abstraction; d'une manière abstraite. ‖ *On dit aussi *Abstraitement.*

ABSTRAIRE. v. a. (lat. *abs*, hors de; *trahere*, tirer). Isoler, séparer intellectuellement. *Abs. l'accident du sujet. J'ai été obligé d'abs. mon esprit de ce qui se passait autour de moi.* = ABSTRAIT, TE. part. = Conjug. Voy. TRAIRE. Ce v. ne s'emploie guère que dans ses temps composés.

ABSTRAIT, TE. adj. Usité surtout en Philosophie. —Si l'on considère une qualité en elle-même, isolément et indépendamment du sujet auquel elle peut appartenir, le Terme qui représente cette idée se nomme, dans le langage de la Log., *Terme ab.* Ainsi, *rondeur*, *blancheur*, *bonté*, sont des *Termes abstraits*. Ce mot est opposé à *Concret*, qui désigne toujours La qualité unie au sujet, comme *pain rond, vin blanc, bon prince.* — Dans un sens analogue, on dit, *Une idée abstraite, une idée concrète;* et subst., *L'ab. et le concret.* — *Nombre abst.* Voy. NOMBRE. ‖ Par ext., *Ab.* se dit Des choses difficiles à comprendre. *Raisonnement, discours ab. Question abstraite.*—Dans le même sens, on dit, *Un auteur, un philosophe ab.* ‖ *Ab.* signifie encore, Plongé dans la méditation au point d'oublier les objets extérieurs. *On est ab. pour être trop appliqué à une seule chose, et distrait par inapplication et par légèreté.*

ABSTRUS, USE. adj. (lat. *abstrusus*, ce qui est hors de la portée du vulgaire; de *ab*, hors de; *trudere*, pousser). Difficile à comprendre. Se dit ord. Des sciences, quelquefois des écrivains. *Raisonnement ab. Sciences abstruses. Question abstruse. Ce philosophe m'a paru ab.*

ABSURDE. adj. 2 g. (lat. *ab*, de; *surdus*, sourd). Au prop., Sourd à la raison; qui est contre le sens commun. *Proposition ab. Conduite ab.* ‖ Se dit De quelqu'un qui parle ou agit absurdement. *Un homme ab.* ‖ S'emploie subst. au masc., et sign. alors, *Absurdité. Tomber dans l'ab.*— *Réduire son homme à l'ab.*, c'est, dans la discussion, Le forcer à déraisonner.

Enc.— En Géom., on appelle *Démonstration par l'ab.* un mode de démonstration dans lequel on établit la vérité d'une proposition, non par la preuve directe, mais en prouvant que le contraire est *absurde*, c.-à-d. impossible. — En Log., on prouve aussi qu'un principe est *absurde*, en poussant ses conséquences jusqu'à ce que leur absurdité devienne évidente.

ABSURDEMENT. adv. D'une manière absurde.

ABSURDITÉ. s. f. Caractère de l'individu ou de la chose qui est absurde. *L'ab. d'un discours. Cet homme est d'une ab. sans égale.* ‖ S'emploie aussi pour exprimer La chose même qui est absurde. ***Il nous a débité mille absurdités.***

* **ABSUS.** s. m. T. Bot. Nom d'une espèce de *Casse.* Voy. LÉGUMINEUSES.

ABUS. s. m. Emploi mauvais, excessif, injuste, de quelque chose. *Il a fait ab. de tout, de ses richesses, de ses forces, de sa santé. Ab. de pouvoir. Ab. de confiance.* ‖ Pris abs., sign., Désordre, usage pernicieux. *Réformer les ab. Cette république périra par ses nombreux ab.* ‖ Erreur. *Vous comptez sur la justice des hommes, abus. Le monde n'est qu'ab. et vanité.*

Enc.—Dans l'ancien droit on donnait le nom d'*Appel comme d'abus* au recours à l'autorité séculière contre une sentence rendue par un juge ecclésiastique qu'on prétendait avoir excédé son pouvoir. — Aujourd'hui, ainsi que l'a établi la loi du 18 germinal an x, on distingue deux sortes d'ab.: 1o l'ab. commis par un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions; 2o l'ab. commis par un fonctionnaire laïque, lorsque celui-ci porte atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres. L'appel comme d'ab. se porte devant le conseil d'Etat. Toute personne intéressée peut former ce recours: le même droit appartient au préfet et au ministre des cultes. Lorsque l'ab. est reconnu, une ordonnance royale, délibérée en conseil d'État, déclare qu'*Il y a abus.* Cette simple censure constitue toute la pénalité portée contre l'ab.

ABUSER. v. n. (lat. *ab*, hors de; *uti*, user). User mal, autrement qu'on ne doit. *Ab. de son pouvoir, de son crédit. Ab. de la confiance de quelqu'un. On abuse des meilleures choses.* ‖ S'emploie absol., *Usez sans ab.* ‖ *Ab. d'une expression*, Lui donner sciemment une fausse interprétation. ‖ *Ab. d'une fille*, La posséder sans l'avoir épousée. ‖ Se prévaloir. *Il abuse du droit de son âge.* ‖ T. Droit. Dans cette définition, *La propriété est le droit d'user et d'abuser*, Abuser sign., Consommer. =ABUSER. v. a. Tromper, séduire. *Ab. les esprits faibles. Sa passion l'abuse. Il a abusé cette pauvre fille sous promesse de mariage.* = S'ABUSER. v. pron. Se tromper, se faire illusion. *On s'abuse souvent soi-même.* = ABUSÉ, ÉE. part.

Syn. — *Mésuser, Tromper, Décevoir.* — *Mésuser* arrête simplement l'esprit sur le sujet; *ab.* fait songer en même temps aux désordres que le sujet commet, aux lois dont il s'écarte. On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal; on *abuse* de celle qu'on emploie à mal faire. Dans le premier cas, on est blâmable; on est condamnable dans le second. *Mésuser* c'est donc pécher contre la raison, contre la sagesse; tandis qu'*ab.* c'est manquer à la politesse, aux bienséances, à la justice, à la probité. Un ami indiscret *mésusera* du secret que vous lui confiez; un ami perfide en *abusera. Ab.* c'est encore se servir de son influence, de son autorité, pour entraîner quelqu'un dans l'erreur, dans le mal. En ce sens, il diffère de *tromper*, qui consiste à employer la ruse, l'astuce pour induire quelqu'un en erreur; et de *décevoir*, qui consiste principalement à leurrer une personne par des espérances ou des promesses qu'on ne veut pas réaliser.

ABUSEUR. s. m. Celui qui abuse, qui trompe, qui séduit. Fam. et peu usité.

ABUSIF, IVE. adj. Contraire à la loi, à la règle. *Coutume abusive. Procédure abusive.* — *Terme ab.*, Terme impropre. *Sens ab.*, Sens donné à un mot contre l'usage.

ABUSIVEMENT. adv. D'une manière abusive. *Cet homme a été emprisonné ab.*

* **ABUSSEAU.** s. m. Nom vulg. d'une espèce d'*Athérine.* Voy. MUGILOÏDES.

* **ABUTA.** s. m. T. Bot. Voy. MÉNISPERMACÉES.

* **ABUTILON.** s. m. T. Bot. Voy. MALVACÉES.

ABYME. Voy. ABÎME.

ABYMER. Voy. ABÎMER.

ACABIT. s. m. (b. lat. *acapitum*, débit à la mesure). Qualité bonne ou mauvaise. Se dit surtout Des fruits et des légumes. *Poires d'un bon ac., d'un mauvais ac.* ‖ Fig. et fam., s'emploie quelquefois en parlant Des personnes. *Ce sont gens de même ac.*

ACACIA. s. m. T. Bot.

Enc.—Les végétaux connus sous le nom d'*Ac.* appartiennent à la famille des *Légumineuses:* mais nous avons ici une distinction essentielle à faire. L'arbre qu'on appelle vulg. *Ac.* et qui est si répandu chez nous, porte dans la science la dénomination de *Robinier*, du nom du médecin Robin qui le cultiva le premier en Europe, vers 1615. Il fait partie de la tribu des *Papilionacées*, tandis que les acacias vrais appartiennent à celle des *Mimosées.* Voy. LÉGUMINEUSES.

ACADÉMICIEN. s. m. Philosophe de la secte de l'Académie. ‖ Celui qui est membre de quelque compagnie de savants, de gens de lettres ou d'artistes, portant le titre d'Académie. *Les académiciens de la Crusca.* ‖ S'emploie quelquefois au fém. *Certaines sociétés littéraires d'Italie admettent des académiciennes.*

ACADÉMIE. s. f. (gr. ἀκαδημία). Jardin près d'Athènes, où s'assemblaient quelques philosophes. *Les philosophes de l'Ac. et ceux du Lycée étaient d'accord sur ce point.* — Il désigne aussi la secte même de ces philosophes. *L'Académie prétendait que, etc.* ‖ Par ext., Compagnie de personnes qui se réunissent pour s'occuper de belles-lettres, de sciences ou de beaux-arts. — Se dit quelquefois absol. en parlant De l'Ac. française. *Le Dictionnaire de l'Ac.* ‖ *Ac. royale de musique*, Le théâtre de l'Opéra à Paris. ‖ Lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation et d'autres exercices du corps. *Il a mis son fils à l'ac.* — Se disait encore Des écoliers mêmes qui fréquentaient une ac. *Il fit monter toute son ac. à cheval.* — *Faire son ac.*, Faire ses exercices à l'ac. — *Tenir ac.*, Avoir des écoliers pour leur enseigner l'équitation, etc. Ces locutions sont surannées. ‖ Lieu où l'on donne à jouer au public. *Il a perdu son argent dans une ac.* Ce sens a vieilli; on dit aujourd'hui *Maison de jeu.* ‖ Les divisions de l'Université de France, dont chacune est dirigée par un recteur, ont reçu le nom d'*Ac.* Voy. UNIVERSITÉ.—Dans quelques pays, *Ac.* a le même sens qu'Université. ‖ T. Peinture. Figure entière, peinte ou dessinée d'après un modèle nu.

Enc.—Académus, citoyen d'Athènes, ayant légué à la république un terrain assez considérable, à condition qu'on y élèverait un gymnase, où les jeunes Athéniens pourraient se livrer aux exercices corporels, ce gymnase fut construit, et on lui imposa le nom du donateur. Comme le terrain qui environnait cet édifice était marécageux et malsain, Cimon le dessécha au moyen d'un aqueduc, y planta des allées de platanes et le transforma en un jardin délicieux, qui devint la promenade favorite des Athéniens. Tout près du gymnase, Platon possédait une petite propriété où ses disciples se réunissaient; et chaque jour il venait se promener avec eux sous les beaux arbres du gymnase, en leur exposant les vues élevées de sa doctrine. De là l'école de Platon fut appelée *Ac.*, et ses adeptes reçurent le nom d'*académiciens.* Pour l'histoire des diverses écoles qui ont porté le nom d'*Ac.* Voy. PHILOSOPHIE.

Dans son acception la plus usuelle, le mot *Ac.* s'emploie pour désigner une réunion de savants, de lettrés ou d'artistes, établie ou autorisée par le gouvernement, dans le but d'agrandir le cercle des connaissances humaines et de travailler au perfectionnement des arts. Envisagées uniquement sous ce point de vue, les académies ont été inconnues aux anciens. Cependant, Ptolémée Soter avait fondé, à Alexandrie, une société à peu près analogue; les empereurs de Constantinople et les califes arabes avaient également établi des sociétés du même genre. Charlemagne fonda la première ac. qu'on ait vue en Europe; il la composa des personnes les plus éclairées de sa cour, et ne dédaigna pas d'en faire partie. Pour effacer toute distinction de rang entre les divers membres, il voulut que chacun prît un nom littéraire qui ne rappelât ni la naissance, ni le titre de l'académicien. En conséquence, il prit lui-même le nom de *David;* Alcuin, celui de *Flaccus Albinus;* l'archevêque de Mayence fut nommé *Damætas;* Eginhard, *Calliopus.* Cette ac. répandit quelque lumière en France, et il reste plusieurs fruits de ses travaux. Un siècle plus tard, Alfred le Grand créa à Oxford une institution à peu près semblable et qui devint la base de l'université de cette ville. Mais l'ac. qu'on peut regarder à juste titre comme la mère de toutes celles qui se sont élevées dans la suite est l'ac. des *Jeux floraux*, fondée à Toulouse en 1325. Ses membres prirent le titre de *maîtres du gai savoir.* Les prix qu'elle distribuait et qu'elle distribue encore sont des fleurs d'or et d'argent. Clémence Isaure lui légua tous ses biens, et par cette libéralité assura l'existence de cette ac. qui a jeté un assez vif éclat au moyen âge.

Vers l'année 1560, une société appelée *Academia secretorum naturæ* fut fondée à Naples dans la maison de Baptiste Porta; mais elle fut abolie par un interdit du pape. L'ac. des *Lincei*, à Rome, lui succéda; cette société s'occupait principalement, comme la première, des sciences physiques et naturelles. Galilée en faisait partie. —Sur la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, les académies se multiplièrent tellement en Italie, qu'on en comptait jusqu'à 550. Parmi les plus célèbres de celles qui présentèrent un caractère philosophique, nous citerons l'ac. *del Cimento*, à Florence; celle d'*Oressano*, dans le royaume de Naples, et à une époque plus récente, celle de Bologne. Mais les académies purement littéraires formaient sans contredit la grande majorité. Une mode assez ridicule s'était généralement introduite parmi les lettrés de cette contrée; c'était de donner des noms fantastiques aux sociétés qu'ils composaient, et de prendre eux-mêmes un sobriquet non moins bizarre. Au nombre de ces académies, une des plus célèbres était celle *degli Arcadi* ou des Arcades, de Rome. Ses réunions avaient lieu dans une prairie, et ses membres jouaient le rôle de bergers et de bergères. Elle fut fondée vers 1690 et subsiste encore. L'ac. *degli Umidi*, l'une des plus anciennes de ces sociétés, est devenue plus tard l'*Ac. florentine.* L'ac. *degli Intronati* (des hébétés), celle *degli Umoristi*, et plusieurs autres portant des noms tout aussi bizarres, ont acquis de la célébrité. Quant aux académies philologiques, la plus illustre est celle de la *Crusca* (du son), qui, par la publication de son dictionnaire, a fait du dialecte toscan le type du langage national. Elle est actuellement incorporée à l'*Ac. florentine.*

La première de toutes les académies qui s'organisèrent régulièrement en France, fut l'*Ac. française.* Une société de gens de lettres qui se réunissaient chez Conrart en forma le noyau. Richelieu l'érigea en ac. en 1634; et deux ans plus tard, les lettres patentes qui autorisaient légalement cette compagnie furent enregistrées par le parlement. Les premiers travaux de l'ac. française furent ses Sentiments sur *le Cid* de Pierre Corneille; mais depuis elle s'est principalement occupée de la composition de son *Dictionnaire*, dont elle a publié successivement six éditions.

L'*Ac. royale des Inscriptions et Belles-lettres*, fondée par Louis XIV en 1663, ne fut définitivement organisée qu'en 1701. Dans le principe, cette ac. était exclusivement chargée de travailler aux inscriptions, devises et médailles; mais dans la suite elle s'occupa d'histoire, de littérature ancienne, de monuments, d'inscriptions, d'archéologie et de philologie. La collection de ses Mémoires depuis 1717 jusqu'à 1793 forme 50 *vol. in-4*.

L'*Ac. royale des Sciences*, établie par les soins de Colbert en 1666, ne reçut son organisation définitive qu'en 1785. Elle se propose pour objet l'avancement des sciences naturelles, physiques, mathématiques et astronomiques. La mesure du méridien est l'un de ses travaux les plus importants. La collection de ses Mémoires depuis 1699 jusqu'à 1793 forme 164 vol. in-4.

L'*Ac. royale de Peinture et de Sculpture*, créée par lettres-patentes de Mazarin en 1654, et l'*Ac. d'Architecture*, fondée par Colbert en 1671, répondaient plutôt à notre École des Beaux-arts qu'à l'*Ac. des Beaux-arts* actuelle. C'étaient des corps enseignants, auxquels étaient agrégés les artistes les plus *éminents*.

Toutes ces académies furent supprimées par un décret de la Convention nationale du 8 août 1793, et fondues dans les différentes classes de l'Institut, lorsque cette assemblée réorganisa l'instruction publique, par son décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). La seconde classe de l'Institut reçut le nom de *Classe des Sciences morales et politiques.* Elle fut supprimée quelques années après par le gouvernement consulaire, et enfin rétablie le 26 juin 1832, sous le titre d'*Ac. des Sciences morales et politiques.* Voy. INSTITUT.

L'*Ac. royale de Médecine* est de création récente. Elle fut fondée en 1820, pour répondre aux demandes du gouvernement *sur tout ce qui se rapporte à l'hygiène publique.* Elle est en outre chargée de continuer les travaux de la *Société de Médecine* et *de l'Ac. de Chirurgie.* Cette dernière, qui avait été établie en 1731, distribuait un prix au meilleur mémoire sur les questions qu'elle avait mises au concours. De 1768 à 1798, ses travaux ont été publiés sous le titre de *Mémoires et prix de l'Ac. de Chirurgie de Paris.* — L'*Ac. de Médecine* se divise en section de Médecine, section de Chirurgie et section de Pharmacie. La première se compose de 45 membres titulaires et 30 honoraires; la deuxième, de 25 titulaires et 20 honoraires; la troisième, de 15 titulaires et 10 honoraires. L'ac. a de plus 30 associés libres, 80 associés ordinaires, 30 associés *étrangers, des adjoints résidants et des adjoints* correspondants. Elle publie des mémoires qui embrassent toutes les branches de la science médicale et fait en outre paraître, depuis 1836, un bulletin de ses séances.

Il existe, soit à Paris, soit dans les différentes villes de la France, une foule d'autres *sociétés savantes*, dont plusieurs portent le titre d'*Ac.*, et publient des travaux importants.

En Allemagne, les sociétés académiques sont excessivement nombreuses. L'impulsion donnée aux lettres et aux arts par l'Italie se fit bientôt ressentir dans ce pays. Dès la fin du XV^e siècle, il existait déjà à Bude et à Vienne une société du Danube. La célèbre *Ac. des curieux de la nature* fut fondée en 1652 ou 1662 à Schweinfurt, ville de la Bavière actuelle, par le médecin J.-L. Bausch. En 1677, l'empereur Léopold ayant pris cette ac. sous sa protection, elle reçut alors le nom de *Léopoldine.* Cette société a constamment publié des *Éphémérides* annuelles qui ont puissamment contribué au progrès de la science.

La *Société royale de Londres*, bien que ne portant pas le titre d'ac., doit être placée au premier rang après l'*Ac. des sciences* de Paris. Fondée à Oxford, en 1645, elle fut transférée à Londres en 1658, où le roi Charles II la constitua définitivement en 1660. Cette société a compté dans son sein Newton, Halley, Benj. Franklin, Maskelyne, Cavendish, J. Priestley, Wollaston, Young, Humphry Davy, Jenner, etc. Depuis 1665 jusqu'à nos jours, elle publie, sous le titre de *Philosophical transactions*, des mémoires dont la collection s'élève à plus de 124 vol. in-4. —La *Société royale d'Édimbourg*, créée à l'instar de celle de Londres en 1731, publie également, depuis 1788, des mémoires annuels *sous le nom de Transactions.* — *Il existe encore* en Angleterre et en Écosse une foule d'autres sociétés savantes. L'Irlande en compte également plusieurs.

L'*Ac. royale de Prusse*, établie à Berlin en 1700 par le roi Frédéric I^er, eut pour premier président Leibnitz. Frédéric le Grand appela dans le sein de cette compagnie plusieurs savants ou littérateurs français, parmi lesquels on cite Voltaire, Maupertuis, d'Argens, Lalande, Lagrange, Diderot, d'Alembert, qui lui donnèrent une impulsion nouvelle. La bibliothèque publique de Berlin et le cabinet d'histoire naturelle sont placés sous la surveillance de cette ac. Elle a publié une longue série de mémoires depuis 1710 jusqu'à nos jours. Ces *mémoires furent d'abord écrits en* latin; de 1750 à 1804 ils furent rédigés en français; mais depuis cette dernière époque ils paraissent en allemand.

L'*Ac. impériale des sciences de Saint-Pétersbourg* doit sa création à Pierre le Grand, qui lui-même en traça le plan, en 1724, d'après les conseils de Wolf et de Leibnitz; mais, surpris par la mort, il ne put mettre la dernière main à son œuvre, et laissa cet honneur à Catherine I^re qui lui succéda. Cette impératrice dota l'ac. et y appela un grand nombre d'hommes distingués, tels que Nicolas et Daniel Bernouilli, Bulfinger, Wolf, etc. Cette ac. a publié, depuis 1728, ses mémoires dans une longue série de volumes in-4.

Nous avons dû nous borner à citer les principales académies de l'Europe; car la seule énumération des sociétés savantes qui existent dans les principales villes formerait une nomenclature aussi inutile que fastidieuse. Voy. *Annuaire des Sociétés savantes*, etc. Paris, Victor Masson, 1846.

ACADÉMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient ou qui convient à des académiciens, à un corps de gens de lettres. *Discours ac. Style ac. Séances académiques.* ‖ Se dit particulièrement, en parlant de l'Académie française. ‖ S'applique quelquefois Aux personnes. *C'est un sujet ac.*, C'est un homme qui mérite d'entrer à l'Académie.

ACADÉMIQUEMENT. adv. D'une manière académique. *Il a traité son sujet ac.*

ACADÉMISTE. s. m. Celui qui apprend ses exercices et surtout l'équitation dans une académie. — Celui qui tient une académie de ce genre. Vx.

* **ACÆNE.** s. f. (gr. ἀχαίνα, pointe). T. Bot. Voy. SANGUISORBÉES.

ACAGNARDER. v. a. Accoutumer quelqu'un à mener une vie oisive et obscure. *La mauvaise compagnie l'a acagnardé.* Fam. = S'ACAGNARDER. v. pron. *S'ac. dans sa terre, s'ac. auprès du feu.* = ACAGNARDÉ, ÉE. part.

ACAJOU. s. m. T. Bot.

Enc. — Ce nom a été appliqué à plusieurs végétaux différents. L'arbre qui donne le beau bois d'ébénisterie appelé *Ac.* appartient à la famille des *Cédrélacées*, et celui qui produit le fruit nommé vulg. *Pomme* ou *Noix d'ac.* appartient à la famille des *Anacardiacées. Voy. ce mot et celui de* CÉDRÉLACÉES.

* **ACALÈPHES.** s. m. pl. (gr. ἀχαλήφη, ortie). T. Zool.

Enc. — On désigne sous ce nom une classe de Zoophytes, la troisième dans la méthode de Cuvier, qui comprend des animaux marins de consistance gélatineuse, à structure fort simple, leurs organes se réduisant à un estomac d'où partent des vaisseaux qui vont se ramifier dans les diverses parties du corps. Leur forme est généralement circulaire et rayonnante, et presque toujours leur bouche tient lieu d'anus. Leur grosseur est très-variable : quelques uns, en effet, sont presque microscopiques, et d'autres atteignent un volume prodigieux. Cette classe a été ainsi nommée à cause de la propriété que possèdent certaines espèces *de causer, quand on les touche, une sensation analogue* à celle que produit l'ortie. On les appelle vulg. *Orties de mer.* Quelques-uns de ces zoophytes sont phosphorescents. — Cuvier divise les ac. en 2 ordres, les *Ac. simples* et les *Ac. hydrostatiques.*

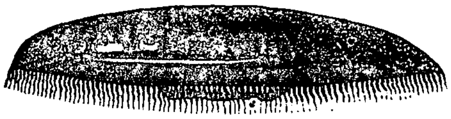

Fig. 1.

Les *Ac. simples* flottent et nagent dans la mer, en contractant et dilatant alternativement leur corps. Les *Méduses* constituent le genre le plus nombreux de la classe des ac. simples. Leurs formes sont élégantes et très-régulières, leurs couleurs variées et brillantes. Leur corps, toujours plus ou moins *convexe en dessus et* plat ou *concave en dessous*, a reçu le nom d'*Ombrelle.* L'estomac est creusé au milieu de cette ombrelle, d'où part ordin. un pédoncule ou des appendices de formes variées, qui leur servent sans doute à saisir leur proie. (Fig. 1. *Équorée pourprée.* 2. *Phorcynie ictiophore.* 3. *Pélagie noctiluque.* 4. *Rhizostome bleu.*) Chez les *Méduses* propres, la bouche s'ouvre au *milieu de la surface inférieure*; chez les *Pélagies*, la bouche se prolonge en pédoncule ou se divise en bras. Les *Cyanées* sont des méduses à bouche centrale et à quatre cavités latérales. Les *Rhizostomes* comprennent les espèces qui n'ont point de bouche ouverte au centre. L'estomac ne communique avec l'extérieur que par l'intermédiaire des ramifications qui se distribuent dans les tentacules et s'ouvrent par des pores à l'extrémité de ces organes. L'espèce la plus commune est le *Rhizostome bleu.* On le trouve partout sur le sable de nos côtes, quand la mer se retire; son ombrelle a quelquefois près de 2 pieds de largeur. — Les *Béroés* diffèrent des méduses en ce que leur corps est ovale ou globu*leux, et offre souvent des côtes saillantes garnies de cils vibra*tiles. Le *Béroé globuleux* est assez commun sur les côtes de la Manche. Il passe pour un des aliments de la baleine. (Fig. 5. *Béroé de Forskal.*) Le *Ceste* représente tout simplement un long ruban gélatineux dont les bords sont garnis de cils. La *bouche* occupe le milieu du bord inférieur. La seule espèce connue est le *Ceste de Vénus* (Fig. 6). Elle habite la Méditerranée. Sa longueur est de plus de 5 pieds, et sa hauteur de 2 pouces. Les *Porpites* et les *Vélelles* ont un corps en forme de disque, garni en dessus de nombreux tentacules; mais un cartilage *intérieur soutient* la *substance* gélatineuse *de leur* corps.

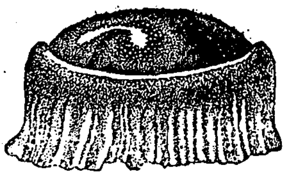

Fig. 2.

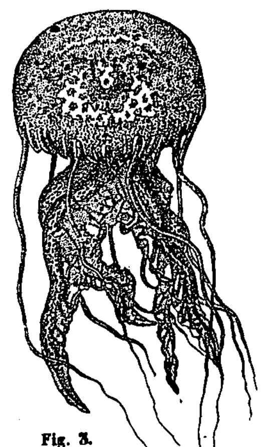

Fig. 3.

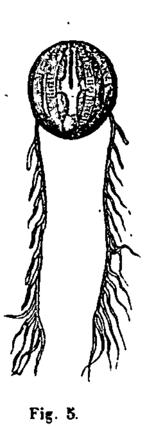

Fig. 5.

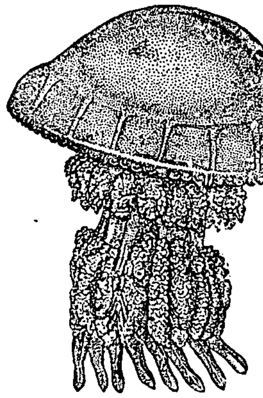

Fig. 4.

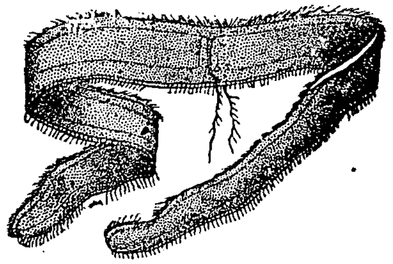

Fig. 6.

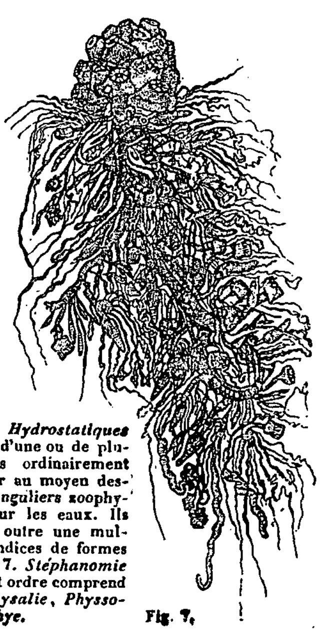

Fig. 7.

Les *Ac. Hydrostatiques* sont pourvus d'une ou de plusieurs vessies ordinairement remplies d'air au moyen desquelles *ces singuliers* zoophytes flottent sur les eaux. Ils possèdent en outre une multitude d'appendices de formes variées. (Fig. 7. *Stéphanomie tortillée.*) Cet ordre comprend les genres *Physalie*, *Physsophore* et *Diphye.*

***ACALICAL, ALE.** adj. (α priv. ; κάλυξ, calice). L'insertion des étamines est acalicale, quand celles-ci partent du réceptacle sans adhérer au calice. = *Acalicin, ine. adj. Se dit D'une plante sans calice.

***ACALYPHA.** s. f. Acalyphées. s. f. pl. (gr. ἀκαλήφη, ortie). T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

***ACANTHACÉES.** s. f. pl. (gr. ἄκανθα, épine). T. Bot.

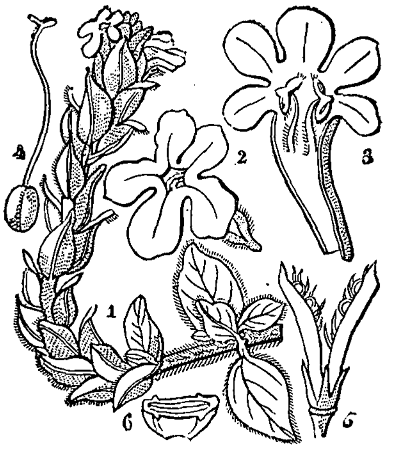

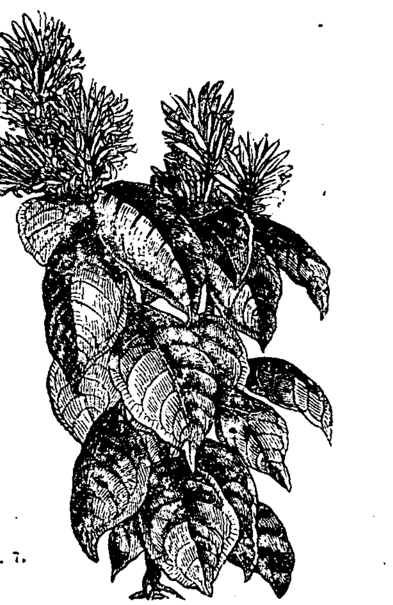
Fig. 7.

Enc.—Famille de végétaux exogènes, à corolle monopétale hypogyne. — *Caract. bot.* Plantes herbacées ou frutescentes. Feuilles opposées, sans stipules, simples, indivises, entières ou *serrées, rarement sinueuses* ou *manifestant une tendance à se* partager en lobes; quelquefois en paires inégales. Inflorescence terminale ou axillaire, en épi, en grappe ou en panicule, et parfois même uniflore. Fleurs ordin. opposées dans les épis, quelquefois alternes, avec 3 bractées, dont les 2 latérales manquent souvent; ces bractées sont quelquefois larges et foliiformes, et recouvrent un calice peu développé. Calice tantôt à 4 ou 5 divisions égales ou inégales, généralement très-imbriquées, parfois multifides; tantôt entier, peu développé et persistant. Corolle monopétale, hypogyne, la plupart du temps irrégulière, à limbe personné ou bilabié, quelquefois unilabié, *parfois à divisions presque égales*; *décidue. Etamines* la plupart du temps au nombre de 2, portant toutes deux des anthères; quelquefois 4 étamines didynames, les plus courtes souvent stériles. Anthères tantôt à 2 loges symétriques ou non, tantôt uniloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire à deux loges contenant chacune 2 ou plusieurs ovules; style simple; stigmate bilobé, souvent indivis; ovules amphitropes ou campulitropes. Fruit capsulaire à deux loges, s'ouvrant quelquefois avec élasticité en deux valves opposées à la cloison, et dont chacune emporte avec elle la moitié de cette cloison. Graines attachées au bord intérieur de la cloison par un mamelon, par une cupule, ou plus souvent par un appendice en forme de crochet; test lâche; point d'albumen; embryon droit ou courbe; cotylédons larges, arrondis; radicule descendante et en même temps centripète, courbe ou droite. (Fig. 1. *Nelsonia campestris*; 2 et 3. fleurs; 4. pistil; 5. capsule; 6. coupe transversale d'une graine.)— Cette famille, qui se compose d'environ 105 *genres et* 750 *espèces, se divise* en 3 tribus, dont le principal caractère est tiré des prolongements du placenta qui supportent la graine. Ces tribus sont les *Thunbergiées*, les *Nelsoniées* et les *Ecmatacanthées*. — Presque toutes les acanthacées appartiennent aux régions tropicales, et elles y sont très-multipliées. Toutefois le genre *Acanthe* habite la Grèce, et l'on trouve un petit nombre d'acanthacées aux Etats-Unis. Quelques plantes de cette famille sont remarquables par leur beauté; telle est l'*Aphelandra cristata* (Fig. 7). Les Ac. sont pour la plupart mucilagineuses et légèrement amères; quand leur amertume est plus prononcée, on les emploie comme expectorants. L'*Acanthe pourpre*, jadis appelée *Branc-ursine*, qui a fourni le type du chapiteau corinthien (Voy. Acanthe), est émolliente; il en est de même de la *Justicie biflore*, plante qui croît en Egypte. Les fleurs, les feuilles et les fruits de l'*Adhatoda* sont légèrement amers, aromatiques, et passent pour antispasmodiques. La *Justicie pectorale*, bouillie dans du sucre, donne un sirop d'une odeur agréable qui est usité à la Jamaïque comme stomachique. Les feuilles du *Gendarussa vulgaris* exhalent, quand on les frotte, une odeur forte qui n'est pas désagréable. Dans l'Inde, on les emploie à l'extérieur, dans les cas de rhumatismes chroniques avec gonflement des articulations. La base du remède si connu sous le nom de *Drogue amère*, et si vanté pour ses propriétés toniques et stomachiques, est formée par la *Justicie paniculée*, appelée *Creyat* dans l'Inde. La *Justicie ecbolium* est, dit-on, diurétique. Dans le royaume d'Assam, on extrait d'une *espèce de Ruellie une teinture* bleu foncé estimée, à laquelle on donne le nom de *Roum*.

ACANTHE. s. f. T. Bot. Nom d'un genre de plantes de la famille des *Acanthacées*.

Enc. — Nous avons dit que certaines espèces d'acanthes habitent la Grèce, et que l'une d'elles avait servi de type au chapiteau corinthien. Selon Vitruve, voici quelle aurait été l'origine de ce chapiteau : « Une jeune fille de Corinthe étant morte au moment de se marier, plusieurs objets auxquels elle avait été attachée pendant sa vie, furent recueillis par sa nourrice. *Cette femme les déposa sur la tombe de* sa jeune maîtresse, après les avoir placés dans une corbeille qu'elle couvrit d'une tuile pour les mettre à l'abri des injures de l'air. Dans ce lieu se trouvait par hasard une racine d'acanthe. Au printemps cette plante poussa des tiges et des feuilles qui entourèrent la corbeille; mais les extrémités de ces feuilles rencontrant les bords de la tuile furent forcées de se recourber, ce qui leur donna la forme de volute. Le sculpteur Callimaque, passant près de ce tombeau, vit la corbeille, et remarqua la manière gracieuse avec laquelle ces feuilles naissantes la couronnaient. Cette forme nouvelle lui plut; il l'imita dans les colonnes qu'il fit par la suite à Corinthe, et *il établit d'après ce modèle* les proportions et les règles de l'ordre corinthien. » Quoi qu'il en soit de la vérité de cette histoire touchante à laquelle on a peine à ajouter foi, les anciens ont employé d'autres feuilles que celles de l'ac. dans la décoration de leurs chapiteaux. Ainsi, par ex., les feuilles de l'ordre composite des arcs de Titus et de Septime Sévère, à Rome, ressemblent plutôt à celles du persil qu'à celles de l'ac., et celles du temple de Vesta, à Rome, sont assez semblables à des feuilles de laurier. *Dans les chapiteaux de l'architecture égyptienne, la feuille de* palmier se rencontre très-fréquemment. Voy. Chapiteau.

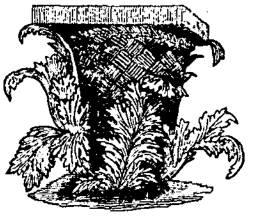
Fig. 1.

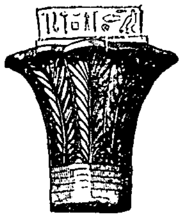
Fig. 2.

***ACANTHIE.** s. f. T. Ent. Voy. Géocorises.

***ACANTHOCÉPHALE.** s. m. (gr. ἄκανθα; κεφαλὴ, tête). T. Zool. Voy. Entozoaire.

***ACANTHOPHIS.** s. m. (gr. ἄκανθα; ὄφις, serpent). T. Erpét. Voy. Serpents vrais.

***ACANTHOPODES.** s. m. pl. (gr. ἄκανθα; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Ent. Voy. Clavicornes.

***ACANTHOPTÈRE.** s. m. (gr. ἄκανθα; πτερὸν, aile). T. Entom. Voy. Longicornes.

***ACANTHOPTÉRYGIENS.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Après avoir divisé la nombreuse classe des Poissons en deux grandes séries, celle des *Poissons osseux* et celle des *Poissons cartilagineux*, Cuvier a donné le nom d'*Ac.* au premier ordre de ses poissons osseux. Les ac. ont la mâchoire supérieure complète, mobile, et les branchies en forme de peignes, caractères qui leur sont communs avec les *Malacoptérygiens*; mais chez ceux-ci, tous les rayons des nageoires sont mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou des pectorales, tandis que les ac. ont toujours la première portion de la dorsale, ou la première dorsale, quand il y en a deux, soutenue par des rayons épineux ; en outre, dans les ac. l'anale a aussi quelques rayons épineux, et les ventrales en ont au moins chacune un. (Fig. *Perche commune.*) Les trois quarts des poissons connus appartiennent à cet ordre, qui, du reste, est tellement naturel qu'il est très-difficile de le diviser en familles. — L'auteur du *Règne animal* admet dans cet ordre quinze familles, ce sont les *Percoïdes*, les *Joues cuirassées*, les *Sciénoïdes*, les *Sparoïdes*, les *Ménides*, les *Squammipennes*, les *Scombéroïdes*, les *Tænioïdes*, les *Teuthyes*, les *Pharyngiens labyrinthiformes*, les *Mugiloïdes*, les *Gobioïdes*, les *Pectorales pédiculées*, les *Labroïdes* et les *Bouches en flûte* ou *Aulostomes*.

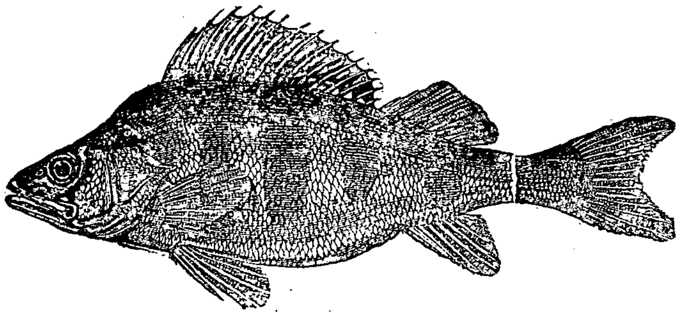

***ACANTHURE.** s. m. (gr. ἄκανθα; οὐρὰ, queue). T. Ichth. Voy. Teuthyes.

***ACARDE.** s. m. (gr. α priv.; lat. *cardo*, gond). T. Zool. Voy. Ostracés.

***ACARE** ou ***ACARUS.** s. m. (gr. ἄκαρι, ciron). T. Zool.

Enc.—Genre d'arachnides trachéennes, qui a donné son nom à la tribu des *Acarides* ou *Acariens*, et qui appartient à la famille des Holètres. Voy. ce mot.

ACARIÂTRE. adj. 2 g. (gr. α priv.; χάρις, grâce). Qui est d'une humeur fâcheuse, aigre et criarde. *Femme, humeur ac.*

***ACARIDES, ACARIDIENS** ou **ACARIENS.** s. m. pl. T. Zool. Voy. Holètres.

ACATALEPSIE. s. f. (gr. α priv.; κατάληψις, compréhension). Chez les anciens, on donnait ce nom à la Doctrine de quelques philosophes qui n'admettaient aucune certitude dans les connaissances humaines.

ACATALEPTIQUE. adj. 2 g. Se disait Des partisans de la doctrine philosophique appelée *Acatalepsie*, ainsi que De cette doctrine elle-même.

ACAULE (gr. α priv.; καυλὸς, tige). T. Bot. Se dit Des plantes qui paraissent dépourvues de tige.

ACCABLANT, TE. adj. Qui accable ou qui peut accabler. Se dit au prop. et au fig. *Fardeau ac. Reproche, témoignage ac. Nouvelle accablante.* ‖ Importun, insupportable. *Homme ac. Visites accablantes.*

ACCABLEMENT. s. m. État d'une personne accablée. Se dit Du physique et du moral. *Sa maladie l'a jeté dans un si grand ac. qu'il a peine à se soutenir. Prends pitié de l'ac. où tu m'as réduit.* ‖ Excès, surcharge. *L'ac. du travail et des affaires ne lui laisse pas un instant de repos.* = Syn. Voy. Abattement.

ACCABLER. v. a. (gr. καταβάλλειν, renverser ?) Faire succomber sous le poids. *La citadelle sauta, et tous ceux qui s'y trouvaient furent accablés sous les ruines.* — Par anal., *Être accablé par le nombre des ennemis. Il a été accablé de coups.* — Par ext., sign., Surcharger. *Il portait un fardeau dont il était accablé.* ‖ Fig., se dit de la plupart Des choses considérées comme un poids qui accable. *Le travail, les affaires l'accablent. Être accablé de fatigues, de sommeil, de dettes. Se laisser ac. par le chagrin, la douleur. — Ac. quelqu'un de reproches, d'injures,* Lui faire de grands reproches, lui dire beaucoup d'injures. — *Ac. quelqu'un de biens, de grâces, de caresses, de louanges, de politesses,* Le combler de biens, etc. = s'Accabler. v. pron. *S'ac. de travail.* = Accablé, ée. part.

ACCAPAREMENT. s. m. Action d'accaparer. ‖ Se dit aussi Des choses accaparées.

Enc.—L'*Ac.* consiste à acheter ou à arrher une quantité considérable de marchandises quelconques, ou même la totalité de ces marchandises, avant leur arrivée sur le marché, afin d'en tirer un prix plus élevé qu'il ne l'aurait été sans cette circonstance. *Il se dit surtout lorsqu'il s'agit de denrées de première nécessité.* A une époque où l'industrie était peu développée, et où les voies de communication manquaient au commerce, les accaparements étaient possibles, et ils causaient alors de grands maux; mais aujourd'hui toute crainte à ce sujet est chimérique : il n'est pas de spéculation ou de coalition de spéculateurs qui soit en état de faire éprouver, au moyen des accaparements, une hausse sensible et durable à une denree telle que le blé, par ex. En rendant le commerce et l'industrie libres, l'Assemblée constituante comprit qu'elle devait abolir les anciennes lois contre les accaparements : c'est ce qu'elle fit, en effet. La législation qui nous régit ne condamne pas le fait simple d'accaparement, tel que nous venons de le définir. Elle prévoit seulement (art. 419, C. p.) le cas de manœuvres frauduleuses ou de coalition pour opérer une hausse factice. Les coupables sont punis d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10,000 fr. L'art. 420 double la peine, quand il s'agit de denrées de première nécessité.

ACCAPARER. v. a. (it. *caparra*, arrhes). Acheter ou arrher une quantité considérable de marchandises, dans le but d'en faire hausser le prix en se rendant maître du marché. *Ac. des blés, des laines, des huiles*, etc. || Fig. et fam., *Ac. les voix, les suffrages*, Se les assurer par des sollicitations, par la brigue.

ACCAPAREUR, EUSE. s. m. Celui ou celle qui accapare. *C'est un ac., une accapareuse.* || Fig. et fam., Qui s'empare de ; qui tourne à son usage exclusif. *Ac. de la faveur publique.*

ACCÉDER. v. n. (lat. *ad*, vers; *cedere*, marcher). Entrer dans des engagements dejà contractés par d'autres. *Les cours du Nord ont accédé à ce traité.* || Acquiescer. *J'accède à votre proposition.* = Syn. Voy. ACQUIESCER.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. Qui accélère. *Muscle ac. Force accélératrice.*

ACCÉLÉRATION. s. f. Accroissement de vitesse. || Fig., Prompte exécution, prompte expédition des travaux, des affaires. *L'ac. des travaux exige un plus grand nombre d'ouvriers.* ||*T. Ast. *Ac. de la lune, des planètes.* Voy. ces mots.**Ac. des étoiles.* Voy. JOUR.

Enc. — En Méc., l'accroissement de la vitesse des corps en mouvement s'appelle *Ac.* L'ac. est uniforme ou variable, selon que la force qui produit le mouvement agit d'une façon régulière ou irrégulière.

Les exemples les plus familiers du mouvement uniformément accéléré sont ceux qui dépendent de l'attraction terrestre et qui s'observent dans la chute des corps ou dans la descente d'un corps le long d'un plan incliné. Un principe admis en mécanique comme un axiome, c'est qu'un corps, en vertu de son inertie, persiste toujours dans son état de repos ou de mouvement jusqu'à ce qu'une cause extérieure vienne changer cet état : il résulte de là que tout changement dans la vitesse d'un corps doit être causé par l'action d'une force étrangère. Maintenant, supposons qu'on élève un corps à une très-grande hauteur, qu'on l'abandonne ensuite à l'action de la pesanteur, et voyons ce qui se passe alors. Dans cette hypothèse, on peut considérer la pesanteur comme une force qui agit d'une manière uniforme. En effet, quoique son intensité diminue à mesure qu'elle s'éloigne du centre de la terre, cependant la hauteur la plus élevée que nous puissions atteindre est si peu de chose, comparativement au rayon de notre planète, qu'on peut négliger la variation dans l'intensité de l'attraction qui résulte de cette cause. Si l'on conçoit le temps employé par un corps à tomber à la surface de la terre, divisé en petits intervalles égaux, en secondes par ex., pendant la première seconde, le corps reçoit une impulsion qui lui communique un mouvement. Si, à cet instant, la pesanteur cessait d'agir, le corps continuerait à descendre avec la vitesse qu'il a déjà acquise. Mais l'impulsion se renouvelle pendant le second intervalle de temps avec une énergie absolument égale à la première, et par conséquent la vitesse du mouvement du corps se trouve exactement doublée. Le même phénomène se reproduit pendant la troisième seconde, et la vitesse du corps est alors triplée. Dans la quatrième seconde cette vitesse est quadruplée, et ainsi de suite : car le corps reçoit continuellement, à des intervalles égaux et successifs, des accroissements égaux de vitesse par l'action de la force accélératrice, et il conserve toujours, par suite de son inertie, la vitesse antérieurement acquise. De là on déduit cette loi du mouvement uniformément accéléré, que la vitesse d'un corps, à un moment donné quelconque, est proportionnelle au nombre des impulsions qu'il a reçues, ou au nombre des intervalles qui se sont écoulés depuis le commencement de son mouvement. En d'autres termes, on dit que *La vitesse est proportionnelle au temps*.

Si l'on considère maintenant les espaces que le corps a parcourus dans sa chute, et si l'on suppose que l'espace parcouru pendant la première seconde soit égal à 1 mètre; comme la vitesse du corps au commencement de son mouvement est égale à 0, mais s'accroît uniformément pendant la première seconde, il est évident que l'espace parcouru sera le même que si le corps, pendant toute la durée de la seconde, s'était mû constamment avec la vitesse moyenne, c.-à-d., avec la vitesse qu'il avait au milieu de cette seconde. Mais on a vu que la vitesse est proportionnelle au temps. Ainsi donc, à la fin de la première seconde, la vitesse est double de ce qu'elle était au milieu de cette seconde; par conséquent, si la pesanteur cessait d'agir, le corps, pendant le deuxième intervalle ou la deuxième seconde, parcourrait 2 mètres. Or, comme l'action de la pesanteur se renouvelle ou plutôt ne discontinue pas, ce corps reçoit, pendant la deuxième seconde, une nouvelle impulsion égale à celle qu'il a reçue pendant la première seconde. Par conséquent il parcourt un espace égal à 1 mètre, qui s'ajoute aux 2 mètres qu'il a parcourus par l'effet de la vitesse acquise antérieurement. Il parcourra donc, pendant la deuxième seconde, un espace égal à 3 mètres. A la fin de cette deuxième seconde, la vitesse du corps est le double de ce qu'elle était à la fin de la première seconde, et, en conséquence, il parcourra pendant la troisième seconde un espace égal à 4 mètres; mais, comme il faut y ajouter l'effet produit par la répétition de l'impulsion, l'espace parcouru pendant la troisième seconde sera égal à 5 mètres. On trouve de même que le corps parcourt un espace de 7 mètres pendant la quatrième seconde, de 9 mètres pendant la cinquième, et ainsi de suite; les espaces parcourus pendant les secondes successives seront proportionnels aux nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, etc. Ainsi donc, en additionnant successivement ces nombres, les espaces parcourus depuis le commencement du mouvement se trouvent représentés par la série des nombres carrés, 1, 4, 9, 16, 25, 36, 49, 64, 81, 100. On déduit de là la deuxième grande loi du mouvement accéléré : *Les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps.*

C'est à Galilée que l'on doit la découverte des lois de l'acc. des corps graves. Il supposa que cette acc. s'opérait par degrés égaux, et qu'elle était uniforme. L'expérience et le calcul ont confirmé son hypothèse. Il est inutile d'avertir que dans l'exposition rapide qu'on vient de faire, on a négligé de tenir compte de l'effet produit par la résistance de l'air. — Des expériences très-précises ont démontré que l'espace parcouru pendant la 1re seconde par un corps qui tombe librement, est le même pour tous les corps, à la même latitude. A Paris, cet espace est de $4^m,90448$. A l'aide de ce nombre on peut résoudre quelques problèmes relatifs à la chute des corps :

1° Quel est l'espace parcouru *à Paris*, par un mobile, dans une chute de 12" de durée, et quelle est sa vitesse finale? L'espace parcouru sera égal à $4^m,90448$ multiplié par le carré du nombre des secondes, c'est-à-dire à $4^m,90448 \times 12^2 = 4^m,90448 \times 144 = 706^m,24512$. Quant à la vitesse finale, elle est égale à la vitesse qu'avait le corps à la fin de la 2e seconde ($2 \times 4^m,90448$) multipliée par le nombre de secondes (12), c.-à-d. à $9^m,80896 \times 12 = 117^m,70752$.

2° Quel nombre de secondes emploiera un corps pour tomber de la hauteur de la balustrade de la tour de Notre-Dame (66 mètres)? Les espaces parcourus étant proportionnels aux carrés des temps, on aura évidemment cette proportion :

$$4^m,90448 : 66^m :: 1 : t^2,$$

c.-à-d. comme 1 est au carré du temps, d'où l'on tire

$$t^2 = \frac{66}{4,90448} = \frac{6600000}{490448} = 13,45, \text{ et enfin, } t = 3'',67.$$

Les lois que nous venons d'exposer s'appliquent également aux corps qui descendent le long d'un plan incliné. Voy. FORCE et GRAVITATION. — Ainsi qu'il est aisé de le comprendre, le mouvement uniformément retardé est soumis à des lois tout à fait analogues à celles qui régissent l'acc. uniforme : seulement elles sont inverses.

ACCÉLÉRER. v. a. (lat. *ad*, vers; *celerare*, hâter). Hâter, accroître la vitesse, presser. *Ac. la marche d'une armée. Ac. la décision d'une affaire.* = s'ACCÉLÉRER. v. pron. *La vitesse s'accélère par la diminution du frottement.* = ACCÉLÉRÉ, ÉE. part. *Pas ac. Roulage ac.*

Syn. — *Diligenter, Presser, Précipiter, Expédier, Dépêcher, Hâter.* — *Ac.* signifie augmenter la vitesse; il se dit surtout au prop. dans ce sens; au fig., il comporte encore l'idée de faire cesser tout retard dans l'exécution d'une chose. *Diligenter*, pris activement, ne s'emploie qu'au fig.; il exprime plutôt l'activité régulière et soigneuse que la rapidité : *Il faut diligenter l'impression de votre ouvrage. Précipiter*, dans la même acception, n'est également usité qu'au fig.; mais, au lieu de désigner une célérité régulière, il marque au contraire une exécution subite et désordonnée : *L'ennemi précipite sa retraite. Presser* ajoute à l'idée d'augmentation de vitesse, celle d'obsession, d'accablement : *Le temps nous presse, hâtons-nous; presser le pas des coursiers. Dépêcher* indique simplement la promptitude d'exécution d'un travail où l'on n'apporte pas tous ses soins. *Expédier*, à la lettre, c'est se débarrasser de travaux urgents ou en retard. Enfin, le verbe *hâter* entraîne toujours avec l'idée d'accélération celle de prématurité. *Ces événements ont hâté sa ruine; les pluies ont hâté la végétation.*

ACCENSES. s. f. pl. (lat. *accire*, convoquer).

Enc. — Officiers publics, à Rome, qui avertissaient le peuple de s'assembler, introduisaient à l'audience du préteur, et marchaient devant le consul lorsqu'il n'avait pas de faisceaux. Les *Ac.* exerçaient des fonctions analogues à celles que les huissiers exercent de nos jours.

ACCENT. s. m. (lat. *accentus*). Se dit Des diverses modifications imprimées à la voix humaine dans la parole ou dans le chant. || Se prend quelquefois pour Le langage lui-même. *L'ac. de la conviction. Les accents de la joie, de la douleur.* || Signe graphique dont les voyelles sont quelquefois affectées.

Enc. — Il y a quatre choses à considérer dans les sons que produit la voix humaine, l'*intonation*, la *durée*, l'*intensité* et le *timbre*. — La voix s'élève ou s'abaisse suivant les mouvements qui affectent l'âme. « Ainsi, dit le P. Mersenne, j'ai remarqué que le ton de la colère monte souvent d'une octave entière ou davantage tout d'un coup. » Cet ac. est, à proprement parler, l'*ac. tonique* : mais dans le langage ordinaire, il est loin de parcourir une aussi grande étendue. Beaucoup d'hommes n'élèvent pas d'un demi-ton la syllabe accentuée; d'autres l'élèvent de plus d'un demi-ton : alors la parole devient chantante. Dans le cas contraire, quand toutes les syllabes ont la même élévation, elle devient monotone. Dans certaines langues, surtout dans celles des peuples méridionaux, l'ac. tonique est très-prononcé. — Dans les langues anciennes, l'ac. et la quantité ou la longueur des voyelles et des syllabes sont deux choses tout à fait différentes. En français, l'ac. coïncide presque toujours avec la quantité; mais l'un et l'autre sont si peu marqués qu'il est impossible d'employer avec succès le rhythme des syllabes longues et brèves : aussi la mesure des vers, dans notre versification, est-elle fondée sur le nombre des syllabes. Les grammairiens donnent le nom d'*ac. prosodique* aux modifications de ton et de durée qu'éprouvent certaines syllabes des mots de chaque langue. — Mais il ne suffit pas dans le discours de se conformer aux règles prosodiques concernant la prononciation particulière des mots de la langue parlée : il faut encore nuancer les différents termes d'une phrase selon l'importance relative des idées qu'ils expriment; c'est ce qu'on fait en modifiant diversement le ton, l'intensité et la durée des sons. Cette accentuation exprime [illegible]lité du jugement. Dans les phrases interrogatives et affirmatives, par ex., l'ac. est toujours sur le mot principal. C'est ce que l'on nomme *ac. logique* ou *oratoire*. — L'*ac. emphatique* n'est autre chose que l'ac. logique un peu exagéré, afin de faire mieux ressortir l'importance de telle ou telle partie de la phrase. — Il arrive souvent que dans le discours, ou même dans la simple conversation, une émotion plus ou moins vive s'empare de l'âme de celui qui parle. Alors la voix parcourt une échelle de tons plus étendue, la parole tantôt se précipite et tantôt se ralentit; enfin les sons se trouvent affectés dans leur timbre. L'altération du timbre est le phénomène qui frappe le plus l'oreille de l'auditeur. C'est à la réunion de ces modifications de la voix qu'on a donné le nom d'*ac. pathétique*. — Dans un vaste pays où l'on parle partout la même langue, comme en France, la prononciation présente dans les diverses provinces des variations assez notables : tantôt ces altérations portent principalement sur l'intonation, tantôt elles portent davantage sur le temps qu'on met à prononcer certaines syllabes. C'est ainsi qu'on distingue chez nous les accents *gascon*, *provençal*, *picard*, *normand*, etc. Cet ac., auquel on donne le nom d'*ac. des dialectes*, d'*ac. provincial*, est en général physionomique, car il peint assez fidèlement le caractère vif ou lent des populations. Aussi les habitants des capitales et les personnes qui se piquent de manières polies évitent-elles avec soin toute accentuation trop prononcée; c'est ce qu'on appelle n'*avoir pas d'ac.*

L'*ac. grammatical* n'est qu'un simple signe orthographique que l'on place sur une voyelle, tantôt pour indiquer une modification dans le son de cette lettre, soit sous le rapport du ton, soit sous celui de la durée, tantôt pour faire distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même, tantôt enfin pour remplacer une lettre supprimée. — On reconnaît dans notre langue trois sortes d'accents : l'ac. *aigu* (´), l'ac. *grave* (`), et l'ac. *circonflexe* (ˆ) qui est la réunion des deux précédents. — L'*ac. aigu* ne se place jamais que sur la voyelle E, et indique qu'elle doit se prononcer comme dans le mot *bonté*. On l'emploie quelquefois par euphonie dans certaines inversions, telles que *aimé-je ?* au lieu de *aime-je ?* — L'*ac. grave* remplit généralement deux fonctions : il sert à distinguer *là* adverbe d'avec *la* article ou pronom, *où* adverbe d'avec *ou* conjonction. D'autres fois il indique que la lettre qu'il affecte doit se prononcer d'une façon particulière. L'E, par ex., lorsqu'il est surmonté d'un ac. grave, acquiert un son différent de celui qu'il a ordinairement : ainsi le mot *accès* ne se prononce pas comme le mot *bonté*. — L'*ac. circonflexe* enfin est le seul qui joue les trois rôles que nous avons assignés aux accents grammaticaux. Dans le mot *âme*, il avertit que le son de l'A n'est pas le même que dans *amour*. Il empêche de confondre *crû* participe passé du verbe *croître*, avec *cru* participe passé du verbe *croire*. Mais le plus souvent il sert à rappeler qu'il y a eu suppression d'une lettre dans le mot où il se trouve. Ainsi, on écrit aujourd'hui *âge*, *vêpres*, *nôtre*, *mûr*, qu'on écrivait autrefois *aage*, *vespres*, *nostre*, *meur*. Dans le dernier mot que nous venons de citer, il sert en outre à distinguer *mûr* adjectif, de *mur* substantif. Voy. le mot VOYELLE ainsi que chacune des voyelles.

En T. de Mus., on nomme *Ac.* des signes qui servent à indiquer au chanteur ou à l'instrumentiste qu'il faut donner une expression particulière de force ou de douceur à une note isolée ou à un passage. Le signe < veut dire qu'il faut augmenter graduellement l'intensité du son; le signe inverse > qu'il faut la diminuer progressivement, et la réunion de ces deux signes <> annonce qu'on doit d'abord augmenter jusqu'au milieu, puis diminuer insensiblement jusqu'à la fin. Pour indiquer les diverses nuances d'expression, on emploie, en outre, un grand nombre de termes empruntés pour la plupart à la langue italienne; ils sont énumérés au mot MUSIQUE.

ACCENTUATION. s. f. Manière d'accentuer.

ACCENTUER. v. a. Marquer de l'un des signes que l'on nomme accent. *Vous oubliez toujours d'accentuer vos voyelles.* || Imprimer aux sons de la voix humaine Les diverses modifications connues sous le nom d'accents. *Accentuez autrement ce vers.* || Se dit abs. dans les deux acceptions. =*s'ACCENTUER. v. pron. S'emploie dans les deux sens. = ACCENTUÉ, ÉE. part.

ACCEPTABLE. adj. 2 g. Qui peut, qui doit être accepté.

ACCEPTATION. s. f. Action d'accepter. || T. Com. Acte par lequel quelqu'un s'engage à payer une *lettre de change* tirée sur lui. Voy. LETTRE DE CHANGE.

ACCEPTER. v. a. (lat. *acceptare*). Recevoir volontairement ce qui est proposé, offert, donné. *J'accepte vos conditions. Ac. une trêve, un défi, un combat. Ac. une décoration.* — S'emploie absol. *On lui a offert le ministère, on ne sait s'il acceptera.* || Se résigner à ce qui est inévitable. *Ac. les décrets de la Providence.* || *J'en accepte l'augure*, Je souhaite que cela arrive comme on me le fait espérer. || T. Com. *Ac. une lettre de change.* Voy. Lettre de change.==Accepté, ée. part.

Syn. — *Recevoir.*— Nous *acceptons* ce qu'on nous offre, ce qu'on nous propose; nous *recevons* ce qu'on nous donne, ce qu'on nous envoie. On *accepte* des services; on *reçoit* des grâces. *Ac.* semble marquer un consentement; *recevoir* exclut simplement le refus.

ACCEPTEUR. s. m. T. Com. Celui qui accepte une lettre de change.

ACCEPTION. s. f. (lat. *acceptio;* de *accipere*, recevoir). Signification, sens dans lequel un mot est usité. *Ac. propre. Ac. figurée. Ce mot a plusieurs acceptions.* || *Dieu et la justice ne font ac. de personne*, Dieu et la justice ont la même règle pour tous, n'ont de préférence pour personne.

ACCÈS. s. m. (lat. *ad*, vers; *cedere*, marcher). Entrée, abord, approche. *Place, île, côte de facile ac. La place n'est pas fortifiée, mais l'ac. en est difficile.* || Par anal., se dit Des personnes. *Homme de facile, de difficile ac. Avoir un libre ac. auprès de quelqu'un*, C'est avoir la facilité de lui parler, de l'entretenir. || Fig., signif., Un mouvement intérieur et passager en conséquence duquel on agit autrement que dans son état habituel. *Ac. de dévotion, de colère. Cet avare a quelquefois des ac. de libéralité.* || T. Droit can. Voy. Conclave.

Enc.—En T. de Pathol., le mot *Ac.* est employé dans des acceptions un peu différentes. La réapparition des symptômes épileptiques, par ex., constitue pour certains auteurs un *ac.* d'épilepsie; le *paroxysme* de certaines affections a également reçu le nom d'ac.; mais ce langage manque de rigueur : on a confondu le *paroxysme* et l'*attaque* avec l'*ac.* Le premier de ces termes doit s'appliquer exclusivement à l'exacerbation des symptômes d'une maladie continue; le second, à la brusque apparition d'une affection qui, sans se reproduire à des époques déterminées, offre ordinairement des retours plus ou moins éloignés, comme la goutte et l'épilepsie : alors on réserverait le mot *ac.* pour désigner l'ensemble des phénomènes d'une maladie qui surviennent et cessent périodiquement, comme on l'observe dans les fièvres intermittentes et dans certaines névralgies.

ACCESSIBLE. adj. 2 g. Qui peut être abordé, dont on peut approcher. Se dit des lieux et des personnes. || Fig., *Ame ac. à l'amour, à l'intérêt.*

ACCESSION. s. f. Action par laquelle on adhère à une chose, à un acte, à un contrat quelconque. || T. Dr. publ. Adhésion d'une puissance à un engagement déjà contracté par d'autres puissances.

Enc.—En Dr. civ., l'*Ac.* est l'extension que reçoit une chose par l'union d'un autre objet. Cet objet, qu'on appelle *accessoire*, appartient de droit au propriétaire du principal, c.-à-d. de la chose à laquelle il est uni; et ce droit porte le nom de *Droit d'ac.* De là le principe : *L'accessoire suit le principal.* — La loi française a fait de l'ac. une manière d'acquérir la propriété; et elle a posé en principe (*C. civ.*, art. 546 et suiv.), que la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, et sur ce qui s'y unit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. Ainsi, les fruits naturels ou industriels de la terre, les fruits civils, le croît des animaux, appartiennent au propriétaire, par droit d'ac. Il en est de même de tout ce qui s'unit et s'incorpore à la chose.

Ainsi, les arbres qu'on plante sur un terrain, les constructions qu'on y fait, les atterrissements insensibles qui s'y opèrent, appartiennent au propriétaire du sol. (Voy. Alluvion.) Lorsqu'il s'agit de deux choses mobilières appartenant à deux maîtres différents, le droit d'ac. est entièrement subordonné aux principes de l'équité naturelle. Cependant, la loi établit quelques règles qui doivent servir de guides aux juges, dans les cas qu'elle n'a pas prévus. (Voy. *C. civ.*, art. 565 et suiv.) — On donne quelquefois le nom d'*Accessions* aux choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé.

ACCESSIT. s. m. [on pron. le T.] (lat. *accessit*, il a approché). S'emploie dans les colléges et dans les académies, pour désigner La mention honorable accordée à celui qui approche du prix. *Il a eu un prix et trois accessit.*

ACCESSOIRE. ad. 2 g. Ce qui accompagne une chose, ce qui est sous sa dépendance, mais sans y être lié nécessairement. *Une idée ac. Une clause ac.* = Accessoire. s. m. Même sign. que l'adj. *L'ac. suit le principal.* || T. B.-arts. Parties qui ne sont pas essentielles à la composition. *Il n'est pas prudent de négliger les accessoires dans un tableau.* || Au théâtre, on nomme *Accessoires*, Les objets dont on a besoin pour la représentation, comme un poignard, un service de table. || Les anatomistes donnent le nom d'*Accessoires* à Certaines parties unies à d'autres qui leur paraissent plus importantes. *Artères, glandes, muscles, nerfs accessoires.*

ACCESSOIREMENT. adv. D'une manière accessoire; par suite.

ACCIDENT. s. m. (lat. *ad*, vers; *cadere*, tomber). Cas fortuit, ce qui arrive par hasard. Sign. toujours, Événement malheureux, à moins qu'il ne soit autrement qualifié. *La convalescence sera prompte, à moins d'ac. C'est un ac. favorable. S'exposer à un ac.* || *Accident de terrain*, Élévation ou dépression de terrain qui modifie la perspective et lui donne quelque chose d'imprévu. — S'emploie quelquefois comme synonyme d'Obstacle. = Par accident. loc. adv. Par cas fortuit, par hasard. *Il s'est trouvé là par ac.*

Syn. — *Événement, Aventure.*— *Événement* se dit de tout ce qui arrive dans le monde, que le fait soit prévu ou imprévu. *Aventure* ne s'emploie qu'en parlant des événements fortuits qui arrivent à une personne. *Ac.* exprime toujours qu'une chose est arrivée par hasard : il se dit principalement des événements d'une importance secondaire. Ces trois termes sont susceptibles d'être modifiés par des épithètes qui les font prendre en bonne ou en mauvaise part. Cependant le mot *aventure*, employé seul, se prend généralement en bonne part, et *ac.* en mauvaise part.

Enc.—En Log., l'*Ac.* est ce qui peut être absent ou présent dans le sujet, l'essence de l'espèce à laquelle appartient ce sujet restant la même. Ainsi, on peut dire d'un homme qu'il est *malade*, ou qu'il est *natif de Paris.* Le premier de ces exemples exprime ce qu'on appelle un *ac. séparable*, et le second, un *ac. inséparable;* c.-à-d. que l'homme dont il s'agit peut cesser d'être *malade*, mais qu'il ne peut cesser d'être *natif de Paris.* Néanmoins, ni l'un ni l'autre de ces accidents ne modifie l'essence de l'espèce *homme.* Il est surtout important d'observer que la même qualité peut être accidentelle lorsqu'on parle de l'espèce, et qu'elle peut, lorsqu'on parle de l'individu, constituer une des propriétés de ce dernier. Pour l'espèce *métal*, la *malléabilité* est un accident; car un grand nombre de métaux ne sont pas malléables; mais pour certains métaux considérés individuellement, comme le fer, l'or, etc., la malléabilité est une de leurs propriétés, puisqu'elle les distingue des métaux qui ne sont pas malléables. Voy. Universaux.

En T. de Mus., on nomme *Accidents* ou *Signes accidentels*, les dièzes, bémols ou bécarres qui, n'étant point placés à la clef, se rencontrent dans le cours d'un morceau. Ainsi, dans cette phrase de Bellini, le dièze qui affecte le *fa* est un accident.

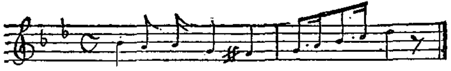

T. de Persp. et de Peint. Lorsque les nuages interposés entre le soleil et la terre produisent sur celle-ci des ombres qui l'obscurcissent par espace, l'effet de la lumière du soleil sur les parties éclairées s'appelle *Ac. de lumière.* On donne aussi ce nom à l'effet produit par les rayons lumineux qui pénètrent d'une porte, d'une fenêtre, ou émanent d'un flambeau, quand ils ne sont pas la lumière principale qui éclaire la scène ou le tableau.

T. de Théol. Voy. Eucharistie.

ACCIDENTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un terrain inégal, qui offre des aspects variés. *Ce pays n'est pas ac.*

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Ce qui n'est dans un sujet que par accident, et qui pourrait n'y être pas sans que le sujet lui-même cessât d'être. *La blancheur est accidentelle au marbre.* || Ce qui arrive par cas fortuit. *Cette circonstance est purement accidentelle.* || T. Mus. *Lignes accidentelles.* V. Notation. —*Signes accidentels.* Voy. Accident. ||*T. Perspect. *Point ac.* Voy. Perspective.

ACCIDENTELLEMENT. adv. Par accident, par hasard. || En Phil., se dit par oppos. à *Essentiellement.*

Syn. — *Fortuitement, Inopinément.* — Ces trois adverbes peuvent s'employer pour exprimer qu'une chose est arrivée par hasard. Cependant, *fortuitement* se prend dans un sens favorable, et *ac.* dans un sens fâcheux, toutes les fois qu'il n'y a rien dans la phrase qui oblige à les interpréter autrement. *Inopinément* se dit de ce qui n'a pas été prévu, et s'emploie surtout en parlant des personnes : *Il est arrivé chez moi inopinément.*

ACCISE. s. f. (lat. *accidere*, tailler).

Enc.—En T. de Fin., on nomme *Ac.* une sorte d'impôt indirect qui porte sur différents objets de consommation. Ce terme, qui est surtout usité dans le vocabulaire financier de la Grande-Bretagne, (les Anglais disent *Excise*) sert à désigner une taxe imposée sur certains objets, ou produits, ou manufacturés, ou mis en vente à l'intérieur du royaume, et qui est perçue pendant que ces objets sont encore en la possession des producteurs ou des manufacturiers. Ces droits furent introduits en Angleterre, en 1643 par le Long Parlement. Ils ne devaient être perçus que jusqu'à la fin de la guerre; mais on trouva cette source de revenu si féconde, qu'on se garda d'y renoncer. Aujourd'hui l'ac. produit à peu près le tiers du revenu du Royaume-Uni. Les principaux objets atteints par l'ac. sont les spiritueux, la bière, le cidre, le vin, le savon, le thé, le sucre, le verre et le papier. On comprend encore dans les droits d'ac. ceux qui frappent les ventes à l'encan.

ACCLAMATION. s. f. Cris d'enthousiasme en faveur de quelqu'un ou de quelque chose, poussés par un plus ou moins grand nombre de personnes. *A son arrivée, il se fit une ac. générale. Il fut reçu avec de grandes acclamations.* = Par Acclamation. loc. adv. *Élire par ac., voter par ac.*, c'est Élire une personne ou Voter une loi tout d'une voix et sans aller au scrutin. *L'histoire ne cite qu'un seul pape qui ait été élu par ac. En Angleterre on voit souvent des membres des communes élus par ac.* Ce cas se présente lorsqu'il n'y a pas de candidat opposant pour demander le scrutin.

***ACCLAMER.** v. a. (lat. *ad*, vers; *clamare*, crier). Pousser des acclamations, élire par acclamation.

***ACCLIMATEMENT.** s. m. (gr. κλίμα, climat).

Enc. — On appelle *Ac.* l'état d'un organisme dont les fonctions se sont mises en harmonie avec un milieu autre que celui où est né cet organisme. Ce terme s'emploie également pour exprimer l'action d'acclimater. L'ac., tel que nous venons de le définir, s'applique aux animaux et aux végétaux. Ces derniers, dépourvus de la faculté de locomotion, obligés de puiser leurs éléments nutritifs dans le sol où la nature les a placés, et accoutumés à certaines influences météorologiques, doivent, *à priori*, être plus profondément modifiés que les animaux, lorsqu'on les transporte dans un lieu où ils trouvent un autre sol et d'autres conditions atmosphériques.

Ainsi, une plante de la famille des Algues, l'*Ulve comprimée*, devient, selon les localités, plante marine, plante d'eau douce, ou plante terrestre. Portée dans les terres par les hautes marées, elle végète dans quelques flaques saumâtres, puis dans des ruisseaux d'eau douce, où elle devient *Ulve confervoïde.* Quand l'eau disparaît, elle se transforme encore, et prend le nom d'*Ulve terrestre.* Dans ces trois milieux différents, elle change non-seulement de port et d'aspect, mais même d'organisation intérieure.

Ces sortes de translations opèrent des effets non moins marqués dans les animaux. Le docteur Roulin rapporte que des oies et des paons, transportés en Colombie, éprouvèrent dans les premiers temps une grande difficulté à s'acclimater. Les pontes étaient rares, ne se composaient que d'un petit nombre d'œufs, dont un quart à peine venait à éclore, et plus de la moitié des jeunes oiseaux mouraient dans les premiers mois. Dans la vallée de Cusco, on fut plus de trente ans sans pouvoir obtenir de poulets; aujourd'hui cependant l'espèce est devenue féconde; mais une particularité fort curieuse, c'est que le jeune poulet n'est couvert en naissant que d'un léger duvet qu'il perd même bientôt pour demeurer complétement nu, à l'exception des ailes où les plumes croissent comme à l'ordinaire. Sous ces latitudes élevées, le pelage de la brebis éprouve des effets tout aussi remarquables. Si la main de l'homme respecte la toison de ce mammifère, la laine s'épaissit, se feutre et finit par se détacher, laissant à sa place un poil court, brillant, bien couché, semblable sous tous les rapports à celui de la chèvre dans ces mêmes contrées. La laine ne reparaît jamais aux places où ce poil a poussé. — Si ces changements ont lieu, malgré l'influence que l'homme exerce sur les animaux domestiques en les protégeant contre l'action du climat, les modifications doivent être bien plus profondes encore lorsque ces animaux retournent à l'état sauvage. Aussi a-t-on remarqué, entre autres particularités, que le pelage, perdant ses variétés dans chaque espèce, devient uniforme pour chacune d'elles. Ce fait, pour le dire en passant, confirme les vues de Buffon et d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire, qui prétendent que les nombreuses variétés du bœuf, du cheval, du porc, etc., ne sont que des produits de la domesticité. Voy. Domestication.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les individus tant du règne animal que du règne végétal, qui ont été naturalisés en Europe par les soins de l'homme, soit pour son utilité, soit pour son agrément. Tout le monde, par exemple, sait quelles modifications avantageuses a éprouvées la *pomme de terre* quand elle a été transportée du Chili en Europe. Voy. Solanées.

Quant aux acclimatements spontanés, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas dus à l'industrie de l'homme, et qui même quelquefois se sont opérés malgré lui, nous citerons pour exemple, dans le règne végétal, celui de l'*Agave américaine* (Voy. Amaryllidées), et dans le règne animal, celui du *Surmulot.* Voy. Rat.

Le succès des acclimatements offre souvent de très-grandes difficultés; quelquefois même l'organisme succombe dans sa lutte contre le climat. Le P. Labat, pendant son séjour à la Martinique, avait déjà observé la nécessité de n'opérer les changements de climat que graduellement et par stations intermédiaires, afin de prévenir les accidents produits par de trop brusques transitions. Il avait fait observer aussi que le temps est quelquefois une condition indispensable pour accomplir certains acclimatements. Ainsi, par exemple, un habitant de sa paroisse ayant semé du froment envoyé de France ce froment vint très-bien en herbe, mais la plupart des épis étaient vides, et les autres avaient très-peu de grains. Ceux-ci, nés dans le pays, étant semés, poussèrent à merveille, et produisirent les épis les plus beaux et les mieux fournis qu'on puisse imaginer. Il fit lui-même une semblable expérience sur des pois venus de France, et il obtint des résultats tout à fait analogues.

Les expériences de Beudant sur les mollusques ne sont pas moins concluantes. Quelques-uns de ces animaux pris dans des eaux douces, et placés immédiatement dans de l'eau salée au degré de celle de la mer, ne tardèrent point à périr; mais si on les mettait graduellement dans des eaux de plus en plus salées, l'acclimatement avait lieu, toutefois avec quelques différences relatives aux espèces soumises à cette épreuve. Il a observé les mêmes effets sur des mollusques marins plongés dans l'eau douce, à cette différence près que les espèces vivant sur des rochers couverts et découverts alternativement par la marée, ont résisté plus longtemps à l'effet de l'immersion brusque dans l'eau douce. L'ac. gradué, au contraire, réussit fort bien. Beudant conserva cinq mois des patelles, des arches, des huîtres, des moules, des balanes bien portantes, en com-

pagnie de planorbes et de lymnées. — Il parvint même à faire vivre, dans des eaux chargées de 0,31 de sel, des mollusques vivant dans la mer, qui n'en contient que 0,04.

L'homme lui-même, bien qu'il paraisse destiné à vivre sous toutes les latitudes, et qu'il ait plus que tous les autres animaux la faculté de se plier à toutes les influences atmosphériques, l'homme ne change jamais de climat sans courir des dangers, *dont la gravité est en raison de la différence qui existe* entre le pays qu'il quitte et celui qu'il vient habiter.

Lorsqu'il se transporte d'un climat chaud dans un climat froid, les modifications que l'homme subit dépendent presque toutes du changement qui s'opère dans les fonctions respiratoires. A chaque inspiration, une plus grande quantité d'oxygène, sous un même volume d'air atmosphérique, pénétrant dans le poumon, détermine un surcroît d'activité de cet organe ; et, par suite, l'activité de l'assimilation et celle de la nutrition doivent augmenter proportionnellement. Des phénomènes inverses se produisent quand on passe d'un pays froid à un pays chaud ; il est nécessaire de modifier en conséquence le régime alimentaire. Les maladies du foie et ces affections gastro-intestinales *si intenses inconnues dans nos climats, résultent ordinairement* de ce que les Européens qui vont habiter les régions tropicales veulent conserver leurs habitudes, et ne rien changer à leur genre de vie ; souvent même, dès qu'ils voient leurs fonctions digestives s'affaiblir, ils ont recours aux nombreux excitants que leur fournissent les pays chauds, et aggravent ainsi leur position. Voy. ALIMENT et RESPIRATION.

Il serait superflu de parler ici des précautions que nécessitent l'état de la température et ses variations qui sont souvent extrêmement considérables, principalement sur les côtes. La science n'a rien à dire à ce sujet qui ne soit connu de tout le monde.

ACCLIMATER. v. a. Accoutumer un animal ou une plante à un climat autre que son climat natal. = s'ACCLIMATER. v. pron. Se faire à un nouveau climat. = ACCLIMATÉ, ÉE. part.

ACCOINTANCE. s. f. Habitude, commerce, familiarité. *Je ne veux point d'ac. avec lui.* || Liaison entre deux personnes de sexe différent. *Il a eu des accointances avec cette femme.*

ACCOINTER (S'). v. pron. Se lier intimement, se familiariser avec quelqu'un. Se prend souvent en mauvaise part, *surtout lorsqu'il s'agit* De relations entre personnes de sexe différent. = ACCOINTÉ, ÉE. part.

ACCOLADE. s. f. Embrassement. *Il fut reçu avec de grandes accolades.* || L'*ac.* était une des principales cérémonies anciennement observées dans la réception d'un chevalier. Celui qui armait le nouveau chevalier lui donnait trois coups du plat de l'épée sur l'épaule ou sur le cou, et l'embrassait en signe d'amitié fraternelle. C'est ce qu'on appelait *Donner* et *Recevoir l'ac.* || T. Cuisine. *Ac. de lapereaux*, Deux lapereaux servis ensemble. || On nomme *Ac.* le Signe représenté ici, dont on se sert dans l'écriture et en typographie, pour joindre plusieurs articles en un seul, ou pour former } des groupes d'objets.

* **ACCOLAGE.** s. m. Opération qui consiste à fixer aux échalas ou contre un mur les sarments de la vigne, ou les branches des arbres fruitiers plantés en espaliers.

ACCOLER. v. a. (lat. *ad*, vers ; *collum*, cou). Jeter les bras au cou de quelqu'un en signe d'affection. || *Ac. la cuisse, ac. la botte à quelqu'un*, Lui embrasser la cuisse, la botte, ce qui était une marque de grande soumission et d'infériorité. || Fig., Faire figurer ensemble, mettre à côté l'une de l'autre deux personnes, deux noms, deux choses ou un plus grand nombre. *Vous accolez là des choses bien dissemblables. Je vous prie de ne plus m'ac. avec de pareilles gens dans vos discours.* || *Ac. deux ou plusieurs articles dans un compte*, Les réunir par une accolade. || T. Archit. Tortiller ou entrelacer quelques branches de feuillage ou d'ornement autour du fût d'une colonne, du tronc d'un arbre. || T. Charpent. Joindre ensemble plusieurs pièces de bois pour les fortifier les unes par les autres. || T. Hort. *Ac. les espaliers*, Attacher aux treillages les branches des espaliers pour donner de la grâce à l'arbre et procurer de l'air aux fruits. — *Ac. la vigne*, La relever, l'attacher, la fixer à un mur ou à des échalas. = s'ACCOLER. v. pron. S'embrasser mutuellement. *Ils s'accolèrent avec grande amitié.* || S'attacher à un appui. *Le lierre s'accole à tout ce qu'il rencontre.* = ACCOLÉ, ÉE. part. || S'emploie adj. et se dit, en T. de Blas., De deux choses attenantes et jointes ensemble.

ACCOMMODABLE. adj. 2 g. Qui se peut accommoder. Ne se dit guère qu'en matière de différend et de querelle. *Cette affaire n'est pas ac.*

ACCOMMODAGE. s. m. Apprêt des mets, des viandes. *Il faut tant pour l'ac. des viandes.* || Arrangement des cheveux d'une tête ou d'une perruque. Vx.

ACCOMMODANT, ANTE. adj. Qui est d'un commerce aisé, facile en affaires. *Homme ac. Caractère ac. Humeur accommodante.*

ACCOMMODEMENT. s. m. (lat. *commodum*, avantage). Arrangement que l'on fait dans sa maison pour sa commodité. *Sans les accommodements que j'ai faits, ma maison n'était pas habitable.* || Arrangement à l'amiable d'un différend, d'une querelle. *Un méchant ac. vaut mieux que le meilleur procès. Proposer un ac. Être en voie, en termes d'ac.* || Moyens, expédients pour arranger un différend, une querelle. *J'ai trouvé un ac. à cette affaire.* Vx. —*C'est un homme de facile ac.*, Il est aisé de s'entendre avec lui.

ACCOMMODER. v. a. Donner, procurer de la commodité. *Cette pièce de terre l'accommoderait bien.* || Arranger, rendre une chose plus propre à l'usage auquel elle est destinée, ou à l'effet qu'elle doit produire. *Ac. sa maison, son cabinet, son jardin.* — *Ac. ses affaires*, Les mettre en meilleur état. || Apprêter à manger. *Que voulez-vous qu'on vous accommode pour votre dîner ?* || *Accommoder* des cheveux, une perruque. *Faites-vous ac.* || Bien traiter ses chalands, ne pas vendre trop cher, en parlant d'un marchand ; Bien traiter ses hôtes, en parlant d'un aubergiste. *Allez chez ce marchand, il vous accommodera. Cet aubergiste accommode bien les gens qui logent chez lui.* — Dans un sens analogue, on dit : *Je vous accommoderai de ma maison, si vous la voulez acheter.* || Maltraiter de coups ou de paroles. *On l'a accommodé comme il faut, d'importance.* — On dit D'un homme dont les vêtements sont en mauvais état, en désordre, qu'*Il est étrangement accommodé. Qui vous a accommodé de la sorte ?* || *Ac. son humeur, ses goûts, ses discours au goût des autres*, Les modifier de manière à se rendre agréable. || *Ac. une affaire, une querelle*, La terminer à l'amiable. *Ils étaient près de se battre, on les a accommodés.* = s'ACCOMMODER. v. pron. Prendre ses aises. *Voyez comme il s'accommode.* || Famil., Devenir plus à son aise. *Je l'ai vu pauvre ; depuis il s'est bien accommodé.* Vieux. || Se conformer, se prêter à quelque chose. *Il est complaisant, il s'accommode à tout.* — *S'accommoder de tout*, Être d'un commerce aisé dans toutes les choses de la vie. On dit également : *Ne s'ac. de rien.* || Traiter à l'amiable avec quelqu'un. *S'ils ne s'accommodent, ils se ruineront en procès.* — Par analogie, on dit : *J'ai un pré qui touche à votre domaine, vous avez un bois voisin du mien ; si vous voulez, nous nous accommoderons.* || *S'ac. d'une chose*, S'en arranger. *Donnez-moi cette montre pour l'argent que vous me devez, je m'en accommoderai.* — On dit encore en parlant D'une chose que l'on trouve à son goût, à sa convenance : *Je m'en accommoderais.* || Fam., *Il s'accommode de tout ce qu'il trouve sous sa main*, Il ne se gêne pas pour en user et même pour se l'approprier. — *Je m'accommoderais bien de cela*, Je le trouve à mon goût, à ma convenance. || Prov., et iron., *Il s'est accommodé comme il faut*, Il a pris du vin jusqu'à l'excès. = ACCOMMODÉ, ÉE. part. Fam., *Être peu accommodé des biens de la fortune*, N'être pas riche, n'être pas à son aise. || *Être mal ac.*, Être mal coiffé, mal ajusté. Vx.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE. s. m. Celui ou celle qui accompagne la voix avec quelque instrument, ou qui accompagne un instrumentiste soliste avec le piano ou l'orgue.

ACCOMPAGNEMENT. s. m. Action d'accompagner dans certaines cérémonies. *L'ac. d'un corps à la sépulture. L'ac. d'un ambassadeur.* || Ce qui est joint ou doit être joint à quelqu'un ou à quelque chose, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. *Votre maison est belle, mais il lui manque encore bien des accompagnements. La modestie est le plus bel ac. du mérite.* || T. Archit. et Peint. Se dit Des objets de décoration qui relèvent un édifice, ou bien qui ajoutent à l'effet d'un tableau. *La figure principale de ce tableau aurait besoin de quelque ac.* || T. Blason. Ce qui est autour de l'écu et qui lui sert d'ornement. *Porter des armoiries avec ou sans ac.*

Enc. — T. de Mus. L'action de soutenir la mélodie d'une voix ou d'un instrument par l'harmonie qu'on exécute sur l'orgue, le piano, etc. On appelle *Ac. de quatuor* un ac. exécuté par quatre instruments à cordes, et *Ac. à grand orchestre* celui auquel concourent tous les instruments d'orchestre. Le nom assez impropre d'*Ac. d'harmonie* est donné à un ac. exécuté par les seuls instruments à vent. Quant à l'ac. qu'exécute un instrument à clavier, pour soutenir soit un instrument solo soit une ou plusieurs voix, on distingue l'*Ac. plaqué*, l'*Ac. figuré* et l'*Ac. de la partition*. — L'*Ac. plaqué* n'est guère usité qu'en France. Il consiste à exécuter avec la main gauche la basse d'un morceau de musique, et à jouer de la main droite les accords indiqués par des chiffres placés au-dessus des notes de cette basse. (Voy. BASSE.) Pour exécuter cette espèce d'ac., il suffit de connaître les formules de chaque accord (voy. HARMONIE), la nomenclature des chiffres et le mécanisme de l'instrument. — Dans l'*Ac. figuré*, non-seulement la main droite exécute l'harmonie, mais encore il faut indiquer les formes mélodiques des différentes voix. Cette espèce d'ac. exige, dit Fétis, une connaissance profonde de l'*imitation*, du *style fugué* et de la *fugue*. (Voy. FUGUE et IMITATION.) Il s'emploie principalement pour accompagner les ouvrages des auteurs anciens, tels que Palestrina, Scarlatti, Marcello, Pergolèse et Haendel. — Quant à l'*Ac. de la partition*, les difficultés qui se présentent sont tout autres. Tout se trouvant écrit dans la partition, il n'y a plus lieu de deviner l'harmonie et les formes de la *mélodie*. Mais, *en revanche, le grand nombre de lignes que doit* lire l'accompagnateur, et la multiplicité des clefs employées par les compositeurs pour les divers instruments qui composent l'orchestre moderne, demandent une rapidité prodigieuse dans la lecture musicale, rapidité qui ne peut s'acquérir qu'à l'aide d'une longue habitude. Il faut, en outre, que l'artiste choisisse avec une habileté extrême ce qui est de nature à produire de l'effet sur l'instrument à clavier, et néglige le reste. Il doit encore, surtout quand il accompagne la voix, savoir se prêter à certaines altérations du rhythme, lorsque le chanteur les trouve nécessaires à l'expression. — Les qualités indispensables pour faire un bon accompagnateur sont d'un ordre fort élevé ; or, comme le public n'en apprécie pas assez le mérite, cet art, aujourd'hui, *est fort négligé*, et les accompagnateurs excellents sont rares. On peut consulter sur ce sujet l'ouvrage d'Elwart, intitulé *Le chanteur-accompagnateur*, et celui de Fétis, intitulé *Traité d'Ac. de la partition.*

ACCOMPAGNER. v. a. (R. *compagnie*). Aller de compagnie avec quelqu'un. *Il m'a accompagné en Italie.* || Suivre par honneur, conduire en cérémonie, reconduire par politesse. *La plus grande partie de la noblesse accompagna le prince. C'est lui qui a la charge d'ac. les ambassadeurs aux audiences. Je l'ai accompagné jusqu'à sa voiture.* || Escorter. *La route n'est pas sûre, mes gens vous accompagneront.* || S'associer. Dans ce sens, *Ac.* s'emploie toujours avec un adverbe. *Cette garniture accompagne bien votre robe. Ses cheveux noirs accompagnent admirablement son visage.* || Joindre, ajouter une chose à une autre. *Il accompagna son présent d'une lettre fort polie. Tout ce qu'il disait, il l'accompagnait d'un geste.* || Fig., Suivre. *Le bonheur, le malheur l'accompagne. Mes vœux vous accompagneront.* || T. Mus. Jouer la basse et les parties accessoires de musique pendant qu'une ou plusieurs voix chantent, ou que quelque instrument joue le sujet. *Si vous voulez chanter, je vous accompagnerai avec le piano.* — En ce sens, il se dit aussi abs. *Il accompagne bien. Il accompagne à livre ouvert.* = s'ACCOMPAGNER. v. pron. Mener quelqu'un avec soi pour quelque dessein. Se prend ord. en mauvaise part. *Il s'accompagna de gens de main pour faire ce coup-là.* || On dit : *S'ac. du piano, de la harpe. Quand je chante, j'aime mieux m'ac. moi-même.* = ACCOMPAGNÉ, ÉE. part.

Syn. — *Escorter.* — On *accompagne* par égard ou par amitié ; on *escorte* par précaution.

ACCOMPLIR. v. a. (lat. *ad*, jusqu'à ; *complere*, remplir). Achever entièrement. *Il a accompli son temps de service. Ac. sa tâche.* || Effectuer, exécuter, réaliser complétement. *Ac. un vœu, une promesse, un engagement.* || On dit : *Ac. la loi*, Faire ce que la loi exige. *Ac. ses obligations*, Faire ce à quoi on est obligé. = s'ACCOMPLIR. v. pron. S'effectuer, se réaliser. *Le mariage s'est accompli. Cette prophétie s'accomplira.* = ACCOMPLI, IE. part. *Il a trente ans accomplis.* || S'emploie adj. et signif., Qui est parfait en son genre. *Un homme, un ouvrage ac. Une beauté accomplie.*

Syn. — *Accomplir, Garder, Observer.* — Ces termes sont synonymes dans le sens de faire, suivre, exécuter ce qui est prescrit. Vous *observez* la loi en faisant littéralement ce qu'elle ordonne ; vous la *gardez* en veillant à ce qu'elle ne soit violée en aucun point ; vous l'*accomplissez* en exécutant tout ce qu'elle prescrit explicitement et implicitement. *Observer* marque proprement la fidélité à son devoir ; *garder*, la persévérance et la continuité ; *accomplir*, la perfection ou la consommation de l'œuvre. = **Syn.** — *Accompli, Parfait.* — Ce qui est *parfait* a toutes les qualités nécessaires pour sa destination, ou pour le but qu'on s'est proposé en le faisant ; ce qui est *accompli* a de plus toutes les qualités accessoires que l'on peut désirer. Il ne reste rien à faire à ce qui est *parfait ;* on ne saurait rien ajouter à ce qui est *accompli*. L'ouvrage *parfait* réunit toutes les qualités qu'il doit avoir ; l'ouvrage *accompli* a toutes celles qu'il est susceptible de recevoir.

ACCOMPLISSEMENT. s. m. Achèvement, exécution entière, réalisation. *L'ac. d'un ouvrage. L'ac. de la loi, d'un engagement. L'ac. d'un vœu, d'une espérance.*

ACCON. s. m. T. Mar.

Enc. — Espèce de bateau dont le fond, les côtés, l'avant l'arrière sont plans. On emploie les accons à transporter le chargement des navires, et on les fait remorquer par des chaloupes, parce que leur construction, qui les rend propres à porter beaucoup, empêche de les manœuvrer facilement.

ACCOQUINANT, ACCOQUINER. Voy. ACOQUINANT, ACOQUINER.

ACCORD. s. m. (lat. *ad*, selon ; *cor*, le cœur). Union de cœur, d'esprit ; conformité d'idées et de sentiments ; consentement mutuel. *Vivre dans un parfait ac. Nous sommes convenus d'un commun ac. Des héritiers sont rarement d'ac. J'en tombe, j'en demeure d'ac. Mettre les gens d'ac.* — Par ell., *D'accord* sign., J'y consens, je le concède. ‖ Convenance, proportion juste, rapport entre plusieurs choses ou entre les parties d'une même chose. *Il y a un merveilleux ac. entre toutes les parties du corps humain. Ses gestes et ses paroles sont rarement d'ac. Mettez plus d'ac. entre ce que vous faites et ce que vous dites.* ‖ Convention, accommodement pour terminer un différend. *Faire, passer un ac.* ‖ Conventions préliminaires d'un mariage. *On a signé les accords.* S'emploie au plur. dans cette acception. ‖ Se dit De l'ensemble, de la simultanéité avec laquelle plusieurs personnes font une chose. *Voyez comme les mouvements de ces rameurs sont d'ac.* ‖ T. Mus. Réunion de plusieurs sons qui frappent simultanément notre oreille. *Ac. parfait. Ac. de sixte. Cet ac. est faux. Ces accords déchirent l'oreille.*—État d'un instrument dont les cordes sont montées juste au ton où elles doivent être. *Ce piano ne tient pas l'ac. Ce violon n'est pas d'ac.* ‖ Poétiq., on dit : *La lyre de ce poète ne rend que de sublimes accords*, Sa poésie porte toujours le caractère du sublime. ‖ T. B.-Arts. S'emploie en parlant De l'harmonie des objets que l'on a réunis dans le but de produire un certain effet. *Il y a un bel ac. entre toutes les parties de cet édifice. Ce tableau manque d'ac.* En Peint., Se dit surtout Des couleurs et de la lumière. ‖ T. Gram. Voy. SYNTAXE. ‖ T. Mus. V. HARMONIE, INTERVALLE.

Syn.—*Consentement*, *Convention*.—La *convention* est une sorte de traité par lequel on s'engage à une chose ; le *consentement* est une adhésion à ce qui vous est proposé ; l'*ac.* est un arrangement par lequel on empêche une contestation. Ces deux plaideurs, d'un commun *consentement*, ont fait une *convention* au moyen de laquelle ils sont d'*accord*.

ACCORDABLE. adj. 2 g. Qu'on peut accorder, qui peut s'accorder. Usité dans les mêmes acceptions que le v. *Accorder*.

ACCORDAILLES. s. f. pl. Réunion, cérémonie qui a lieu entre des futurs époux et leurs familles, ordinairement pour signer le contrat de mariage. Pop. et vx.

ACCORDANT, ANTE. ad. Se dit Des sons, des notes qui s'accordent bien. Peu us.

ACCORDÉ, ÉE. s. Se dit Des futurs époux, une fois que leurs familles ont donné leur consentement au mariage, ou que le contrat a été signé. *Je n'ai pas encore vu l'accordée.*

***ACCORDÉON.** s. m. T. Mus. Voy. LAMES VIBRANTES.

ACCORDER. v. a. Mettre d'accord, remettre en bonne intelligence. *Ac. les esprits. Ac. les cœurs. Ces deux frères étaient en procès, on vient de les ac. Il est difficile d'ac. des volontés si diverses. Il faut ac. la théorie avec la pratique.* ‖ Concilier ; faire disparaître les contradictions apparentes d'un corps de lois, d'une doctrine, de plusieurs textes. *Il est facile d'ac. les saintes Écritures. Comment ac. toutes ces lois?* ‖ Octroyer, concéder. *Ac. un privilége, une grâce, une place. J'accorde mon respect à la vertu et non à la richesse. Les dieux ne lui ont pas accordé de revoir sa patrie.* ‖ *Ac. une fille en mariage*, La promettre à celui qui la demande. — Dans un sens anal., on dit : *Ac. du temps à son débiteur.* — *Ac. une demande*, C'est y satisfaire. ‖ Reconnaître pour vrai, demeurer d'accord d'une chose. *Je vous accorde cette proposition, ce principe.* ‖ T. Gram. Mettre en concordance, suivant les règles de la Grammaire, les différents mots qui entrent dans une proposition. *Il faut ac. l'adjectif avec son substantif.* ‖*T. Peint. Mettre de l'harmonie dans un tableau. *Ac. les tons, les teintes d'un tableau.* ‖ T. Mus. *Ac. sa voix avec un instrument*, Chanter de manière que les sons de la voix et ceux de l'instrument produisent des accords agréables à l'oreille. — *Ac. des instruments les uns avec les autres*, Les mettre au même ton. — *Ac.*, en parlant d'un violon, d'un piano ou d'autres instruments analogues, sign. encore, Mettre les cordes juste au ton où elles doivent être entre elles. =s'ACCORDER. v. pron. Être d'accord, vivre en bonne intelligence, par suite de conformité de pensées et de sentiments. *Ils sont de bonne humeur, ils s'accordent toujours bien ensemble.*— Prov. et iron., *Ils s'accordent comme chiens et chats*, Ils sont toujours en querelle. ‖ Être d'accord sans concert préalable. *Tout le monde s'accorde à dire du mal de lui, à faire son éloge.*—Être d'accord par suite de concert. *Ils s'accordent tous pour m'aider, pour me perdre.* ‖ * Agir, marcher ensemble. *Ces rameurs s'accordent bien. Mes pendules s'accordent parfaitement.* ‖ Se dit Des choses entre lesquelles il existe un rapport d'analogie, de ressemblance, de conformité, de convenance. *Ces voix, ces couleurs, ces instruments s'accordent parfaitement. Ce que vous me dites aujourd'hui ne s'accorde pas avec ce que vous me dîtes hier. L'adjectif s'accorde avec son substantif en genre et en nombre.* On dit en supprimant le pronom : *Il faut faire ac. l'adjectif avec son substantif.* = ACCORDÉ, ÉE. part.

Syn. — *Concilier*, *Raccommoder*, *Réconcilier*.— *Ac.* suppose une contestation ; *concilier* suppose différence ou antipathie. On *accorde* les différends, on *concilie* les esprits ; on *accorde* les opinions qui se contrarient, on *concilie* les passages qui semblent se contredire ; on *accorde* les personnes qui sont en dissentiment ; on *raccommode* les gens qui se querellent ou qui ont des différends ; *réconcilie* les ennemis.

ACCORDEUR. s. m. Celui qui fait métier d'accorder certains instruments de musique. *Ac. de pianos.* Voy. TEMPÉRAMENT.

ACCORDOIR. s. m. Espèce de clef carrée, analogue à celle des pendules, dont on se sert pour donner la tension convenable aux cordes d'un piano, d'une harpe.

ACCORE. s. m. T. Mar. Pièce de bois dont on se sert pour étayer un bâtiment en construction ou en réparation. = * ACCORE. adj. 2 g. Voy. CÔTE.

ACCORER. v. a. T. Mar. Étayer, soutenir avec des accores.=ACCORÉ, ÉE. part.

ACCORT, TE. adj. (it. *accorto*). Qui a dans la tournure, dans l'esprit, dans l'humeur, quelque chose de gracieux, d'agréable. *Un homme ac. Une humeur accorte. Une jeune fille accorte.*

ACCORTISE. s. f. Humeur complaisante, accommodante. Fam.

ACCOSTABLE. adj. 2 g. Qui est facile à aborder. Fa.

ACCOSTER. v. a. Aborder quelqu'un qu'on rencontre, pour lui parler. *Il me vint ac. dans la rue.* Fam. ‖ T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui vient se placer auprès et le long d'un autre navire, d'un quai, etc. *Ac. un quai.* =s'ACCOSTER. v. pron. *Nous nous sommes accostés à la promenade. Les deux vaisseaux se sont accostés.* — *S'ac.*, suivi de la prép. *De*, sign., Hanter, fréquenter quelqu'un. *Il s'est accosté d'un mauvais garnement.* Se dit fam. et seulement en mauvaise part.=ACCOSTÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ABORDER.

***ACCOTEMENT.** s. m. T. Génie civil. Voy. ROUTE.

ACCOTER. v. a. (lat. *ad*, à ; *costa*, côte). Affermir un corps en l'appuyant de côté contre un autre corps. =s'ACCOTER. v. pron. S'appuyer de côté contre quelque chose. *S'ac. sur une chaise, contre un mur, à une colonne.* = ACCOTÉ, ÉE. part.

ACCOTOIR. s. m. Ce qui sert à accoter ou à s'accoter.

ACCOUCHÉE. s. f. Femme qui vient de mettre un enfant au monde. — On dit D'une femme qui est fort parée dans son lit, qu'*Elle est parée comme une ac.*

ACCOUCHEMENT. s. m.

Enc.—Expulsion du fœtus et de ses annexes hors de l'organe gestateur, où ils se sont développés pendant la durée de la grossesse. Chez les femmes, l'*Ac.* a lieu le plus généralement à la fin du neuvième mois, à partir de la conception. Dans ce cas, on l'appelle ac. *à terme* ou *tempestif*. Lorsqu'il s'opère quelque temps avant l'époque ordinaire, on lui donne le nom d'ac. *avant terme*, d'ac. *précoce* ou *prématuré*. Enfin l'ac. est dit *tardif* ou *retardé*, quand la durée de la gestation dépasse la période normale. — L'ac. qui s'accomplit sans difficulté, sans phénomènes extraordinaires, et par les seuls efforts de la nature, reçoit le nom d'ac. *simple*, *naturel* ou *spontané*. On dit qu'un ac. est *contre nature* ou *laborieux*, quand l'accomplissement de cette fonction s'accompagne de difficultés ou de phénomènes irréguliers qui résultent, soit de la conformation de la mère, soit de la position de l'enfant, soit de toute autre circonstance nécessitant, en général, l'intervention de l'art. L'ac. laborieux prend plus spécialement le nom d'ac. *artificiel* dans le cas où l'on est obligé d'avoir recours à la médecine opératoire. Mais heureusement les accouchements naturels et spontanés sont de beaucoup les plus nombreux. En effet, si nous prenons la moyenne d'un très-grand nombre de relevés donnés par les auteurs, nous trouvons que, sur 200 accouchements, il n'y en a guère que 3 de laborieux. Pour désigner cette dernière espèce d'ac., on emploie souvent le mot de *Dystocie* (gr. δὺς, difficile, τόκος, enfantement). On donne le nom de *travail* aux douleurs qui accompagnent les contractions utérines, cause efficiente de l'ac. — On observe deux scènes bien distinctes dans l'ac. : la première consiste dans l'expulsion du fœtus, et on peut lui imposer le nom spécial d'*enfantement* ou de *parturition* ; la seconde consiste dans l'expulsion des annexes fœtales, vulgairement connues sous le nom d'*arrière-faix* ou *délivre*, et on l'appelle en conséquence *délivrance*.

L'action d'aider et d'assister une femme dans l'acte de la parturition s'appelle encore *ac.* On dit l'*art des accouchements*, pour désigner l'*art de faciliter les accouchements* ; cet art se nomme aussi *Tocologie* ou *Obstétrique*. — La pratique de cet art était autrefois exclusivement dévolue à des femmes, quoique celles-ci ne possédassent pas toujours une instruction suffisante pour parer aux dangers d'un ac. laborieux. Mais le sentiment d'une louable pudeur faisait passer sur toute autre considération. C'est seulement sous Louis XIV qu'eut lieu le premier exemple d'ac. opéré par un homme. Les femmes d'un rang élevé adoptèrent alors cet usage, qui depuis s'est étendu à toutes les classes de la société. Voy. les traités de Baudelocque, de Velpeau, de Mme Boivin, etc.

ACCOUCHER. v. n. (lat. *ad*, vers ; *cubare*, se coucher). Enfanter. *Ac. à terme, avant terme. Elle est heureusement accouchée d'un fils. Elle a accouché très courageusement, mais avec de grandes douleurs.* ‖ Fig. et fam., se dit De l'esprit et des productions de l'esprit. *Ac. d'un projet, d'un ouvrage, d'un sonnet.* ‖ S'emploie fam., en parlant De quelqu'un qui use de réticence, qui n'ose pas dire ce qu'il sait. *Il a bien de la peine à ac. Accouchez donc.*=ACCOUCHER. v. a. Aider une femme dans le travail de l'enfantement. *Il a accouché sa cousine.* ‖ Fig., *Socrate, fils d'une sage-femme, disait qu'il remplissait le même office que sa mère, et qu'il accouchait les intelligences.*=ACCOUCHÉ, ÉE. part.

Syn.—*Enfanter*, *Engendrer*.— Au prop., *enfanter* signifie mettre un enfant au monde, abstraction faite des circonstances qui, dans l'ordre naturel, précèdent ou accompagnent cet acte. *Ac.*, au contraire, comporte l'idée de toutes ces circonstances. Au fig., *enfanter* se dit ironiquement pour désigner les travaux indigestes d'un écrivain : *Cet auteur a enfanté dix gros volumes. Ac.*, dans le même sens, s'emploie lorsque l'œuvre n'est pas proportionnée aux efforts qu'elle a coûtés : *Ce grand poète vient d'ac. d'un sonnet.*—*Engendrer* n'implique nullement l'idée du mode de procréation ; ainsi, l'on dit : *A cette époque la terre engendra des géants*, et au fig., *Cet homme n'engendre point la mélancolie.*

ACCOUCHEUR, EUSE. s. Celui ou celle dont la profession est de faire des accouchements. Le terme *Sage-femme* est plus usité que celui d'*Accoucheuse*.

Enc. — Dans le cas où le père est absent ou non déclaré, le Code civil (art. 56) impose à l'*Ac.* ou à la sage-femme l'obligation de faire la déclaration de la naissance de l'enfant qu'ils ont reçu. La religion leur fait également un devoir d'administrer le baptême au nouveau-né, lorsqu'il est en danger de mort.

ACCOUDER (S') (R. *coude*). v. pron. S'appuyer du coude. *S'ac. sur la table.* =ACCOUDÉ, ÉE. part. *Il était ac. sur son chevet.*

ACCOUDOIR. s. m. Appui pour s'accouder.

ACCOUPLE. s. f. (lat. *copula*, lien). Lien avec lequel on attache deux chiens de chasse ensemble.

ACCOUPLEMENT. s. m. Assemblage de deux animaux que l'on fait travailler ensemble, comme deux bœufs attachés sous le même joug. ‖ T. Archit. *Ac. de colonnes.* Voy. ENTRECOLONNEMENT.

Enc. — En Physiol., l'*Ac.* est le rapprochement des sexes dans un but de propagation. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant des animaux. Les physiologistes distinguent l'ac. *simple* ou *unilatéral*, l'ac. *réciproque* et l'ac. *bilatéral*. L'époque, la durée, les moyens et les résultats de l'ac. varient singulièrement selon les classes d'animaux ; mais on ne saurait en parler ici. Il est cependant une question qui intéresse trop l'économie rurale pour qu'elle soit passée sous silence, c'est celle du croisement des espèces. Pour cette question, voy. le mot RACE.

ACCOUPLER. v. a. Joindre ensemble, mettre deux à deux. *Vous accouplez des mots qui hurlent d'être ensemble.* ‖ Fam., *Ces deux personnes sont mal accouplées.* —*Accoupler des chevaux, des bœufs*, Les attacher ensemble, les mettre ensemble sous le même joug. ‖ *Ac. des pigeons, des tourterelles*, Les apparier pour en avoir des petits. Ne se dit que de certains animaux. ‖ *Ac. du linge, des serviettes*, Attacher plusieurs pièces ensemble pour les mettre à la lessive.=s'ACCOUPLER. v. pron. S'unir pour la génération. Ne s'emploie qu'en parlant des animaux. = ACCOUPLÉ, ÉE. part. *Colonnes accouplées.* Voy. ENTRECOLONNEMENT.

ACCOURCIR. v. a. Rendre plus court, diminuer la longueur. *Ac. une robe, un manteau, un ouvrage, un discours.* ‖ *Ac. son chemin*, Prendre quelque route de traverse qui rende le chemin plus court. — Se dit De la traverse même. *Ce nouveau sentier accourcit la route d'une lieue.* ‖ Par ellipse, on dit : *Si vous prenez par* *les prés, vous accourcirez.* ||**Ac. le temps*, Faire que le temps paraisse moins long. ||*T. Man. *Ac. la bride.* Voy. BRIDE.=s'ACCOURCIR. v. pron. Devenir plus court. *Les jours commencent à s'ac. Cette étoffe s'est accourcie.* =ACCOURCI, IE. part.

ACCOURCISSEMENT. s. m. Diminution de longueur. N'est guère usité qu'en parlant D'un chemin et des jours.

ACCOURIR. v. n. (lat. *ad*, à, vers; *currere*, courir). Aller avec vitesse vers quelqu'un, vers quelque lieu. *Ac. au secours de quelqu'un. Ac. en toute hâte. On accourut en foule au lieu de l'incendie.*=ACCOURU, UE. part. = Conjug. V. COURIR.

ACCOUTREMENT. s. m. (lat. *cultus*). Habillement, costume. Ne s'emploie guère aujourd'hui qu'en mauvaise part. *Quel ac. ridicule!*

ACCOUTRER. v. a. Habiller, costumer. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. *Votre tailleur vous accoutre d'une façon singulière.* || *Ac. quelqu'un de toutes pièces*, Le maltraiter ou en dire beaucoup de mal. = s'ACCOUTRER. v. pron. *Elle s'accoutre toujours d'une manière ridicule.*=ACCOUTRÉ, ÉE. part.=Syn. Voy. AFFUBLER.

ACCOUTUMANCE. s. f. Habitude, coutume. *L'ac. nous rend tout familier.* Vieux.

ACCOUTUMER. v. n. (R. *coutume*). Avoir coutume. *Il a accoutumé d'aller, de faire, etc. Faites comme vous avez accoutumé.* || Se dit encore Des choses inanimées. *Ces arbres avaient accoutumé de produire beaucoup de fruits.* =ACCOUTUMER. v. a. Faire prendre une habitude, une coutume. *Il faut ac. de bonne heure les enfants au travail, à la fatigue. Je ne suis pas encore accoutumé à mon nouveau domicile. Ac. un chien à rapporter.* = s'ACCOUTUMER. v. pron. Contracter une habitude, se familiariser avec. *Je m'accoutume au froid, au chaud. Je ne saurais m'ac. à ces gens-là.* = ACCOUTUMÉ, ÉE. part. *Ac. à la fatigue. A sa manière accoutumée.*=A L'ACCOUTUMÉE. locut. adv. Comme on a accoutumé. *Il en a usé à l'ac.* Fam.

ACCRÉDITER. v. a. (lat. *ad*, à; *credere*, croire, avoir confiance). *Sa bonne foi l'a accrédité parmi les marchands*, Lui a gagné la confiance des marchands. || *Sa bonne conduite l'a fort accrédité dans sa compagnie*, Lui a valu l'estime des gens de sa compagnie. || *Ce livre a fort accrédité le nom de son auteur*, L'a mis en réputation. || *Ac. un ministre, un ambassadeur auprès d'une cour étrangère*, c'est L'y faire reconnaître, donner de l'authenticité à sa mission. || Fig., *Ac. une nouvelle, une calomnie*, Lui donner cours, la faire admettre pour vraie. =s'ACCRÉDITER. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. *Ce négociant commence à s'ac. Ce journal s'accrédite. Cette opinion s'est accréditée.*=ACCRÉDITÉ, ÉE. part.

***ACCRESCENT, TE.** adj. (lat. *ad*, auprès; *crescere*, croître). T. Bot.

Enc. — Ce terme s'emploie en parlant des parties ou des organes qui continuent de s'accroître, quand les autres parties du même système organique s'arrêtent dans leur développement. Ainsi, par ex., le calice de l'*Alkékenge* (*Physalis alkekengi*), est dit *ac.*, parce qu'il prend de l'accroissement à mesure que le fruit approche de la maturité.

ACCROC. s. m. [on ne pron. pas le C final] (R. *croc*). Déchirure faite par ce qui accroche. || Fig., Difficulté, embarras imprévu. *Il est survenu un ac. qui retarde la conclusion de cette affaire.*

ACCROCHEMENT. s. m. Action d'accrocher.

ACCROCHER. v. a. Attacher, suspendre quelque chose à un clou, à un crochet. *Ac. sa montre, un tableau.* || Arrêter, retenir. *Je l'ai accroché par son habit. Je demeurai accrochée par ma robe; mais heureusement elle ne s'est pas déchirée.* || *Ac. un vaisseau*, Le saisir avec des grappins pour venir à l'abordage. || Se dit De deux voitures qui se choquent, s'embarrassent dans leur marche. *Sa voiture a accroché la mienne.*— S'emploie quelquefois abs. *Je renverrai mon cocher; il accroche à tout instant.* || Fig. et fam., Entraver. *Votre adversaire accrochera si bien cette affaire qu'elle n'aura jamais de fin.* || Attraper. *A force d'intrigues, il a accroché une bonne place. Cette fille est si laide qu'elle aura de la peine à ac. un mari.*=s'ACCROCHER. v. pron. S'attacher, s'arrêter, se retenir à quelque chose. *Ces deux vaisseaux s'accrochèrent l'un l'autre. Nos voitures se sont accrochées. Dans sa chute, il s'est accroché à une branche.* || Être retenu par quelque chose. *Sa robe s'accrocha à des ronces.* || Fig. et fam., *S'ac. à quelqu'un*, S'attacher à sa fortune pour se tirer d'embarras. *Les poëtes, aujourd'hui, ne peuvent plus s'ac. aux financiers.* — Dans un sens anal., on dit : *S'ac. à tout, s'ac. à ce qu'on peut*, pour Saisir toutes les occasions, tous les moyens de se tirer d'affaire. — Se dit De quelqu'un qui obsède, qui importune. *Il finira par avoir cet emploi, il s'accroche à tous les ministres.*=ACCROCHÉ, ÉE. part.

ACCROIRE. v. a. (R. *croire*). N'est d'usage qu'à l'infinitif, se construit toujours avec le verbe *Faire*, et sign., Faire croire ce qui n'est pas. *Vous voudriez nous faire ac. que. Il n'est pas facile de lui en faire ac.* || *S'en faire ac.*, sign., Présumer trop de soi-même. *Depuis qu'il a cette place, il s'en fait ac.—Il a quelque mérite, mais il veut s'en faire ac.*, Il veut imposer aux autres.

Syn.—*Faire croire.*—On *fait ac.* ce qui est faux, ce qui est absurde; on *fait croire* ce qui est vrai, ce qui est sensé. Dans le premier cas, on emploie la ruse, l'artifice; dans le second, il suffit de dire simplement ce qu'on veut certifier. *Faire ac.* ne se dit qu'en mauvaise part; il a toujours le sens de tromper, d'en imposer, et il ne s'emploie qu'en parlant des personnes. *Faire croire* se dit généralement en bonne part et s'applique aux choses comme aux personnes. *L'ordre de l'univers fait croire à l'existence de Dieu.*

ACCROISSEMENT. s. m. Augmentation, agrandissement. Se dit au prop. et au fig. *Ac. d'un corps organisé ou inorganique. Ac. d'un État, d'une ville. Ac. de biens, de gloire, d'honneur. L'ac. d'une religion.* ||*T. Alg. Voy. DIFFÉRENCE.

Enc. — En Hist. Nat., l'*Ac.* est l'augmentation des dimensions et de la masse d'un corps par le dépôt successif de nouvelles molécules constituantes. Dans les corps inorganiques, l'ac. est illimité, car il n'a lieu que par *juxtaposition*, c.-à-d., par l'addition de nouvelles molécules à leur surface extérieure. Chez les animaux, l'ac. s'opère par *intussusception* : les molécules qui doivent servir à la nutrition et au développement de l'organisme subissent, après avoir été absorbées, des modifications particulières, et sont enfin assimilées aux divers tissus dont le corps de l'animal est composé. L'ac. des animaux est renfermé dans des limites bien plus étroites que celui des végétaux, ces derniers résistant beaucoup moins que les premiers à l'influence des milieux. Le végétal s'accroît pendant toute la durée de sa vie, et de nouvelles pousses changent périodiquement jusqu'à sa mort le nombre et la forme de ses parties. L'animal, au contraire, une fois parvenu au dernier terme de son ac., demeure dans cet état pendant un temps plus ou moins long, et conserve jusqu'à la mort une forme et un volume à peu près invariables. — Il est impossible d'établir au sujet de l'ac. des lois véritablement générales. Ainsi, l'on a dit que la rapidité de l'ac. était en raison inverse de l'âge, mais cette observation n'est vraie que jusqu'à un certain point. L'ac. ne s'opère pas d'une façon absolument continue; on y remarque des alternatives évidentes de repos et d'activité. Buffon a émis l'idée que la rapidité et la durée de l'ac. sont proportionnelles à la durée même de la vie. Cette loi est applicable à un fort grand nombre de végétaux et d'animaux; mais, dans ce dernier cas, il faut comparer entre eux des animaux de même classe, autrement on tomberait dans une grande erreur. En effet, quoique les oiseaux arrivent au complément de leur organisation bien plus rapidement que les mammifères, leur vie est proportionnellement bien plus longue que celle de ces derniers. Pour les mammifères qui vivent le plus longtemps, la durée de la vie est à la durée de l'ac. comme 6 ou 7 est à 1; tandis que le coq, dont la croissance est achevée au bout d'une année, vit quelquefois vingt ans et même davantage. Au mot TIGE, il sera traité de l'ac. des végétaux, et, au mot HOMME, de l'ac. considéré dans l'espèce humaine.

Législ. —On appelle en France *droit d'ac.* le droit en vertu duquel les légataires recueillent, comme réunies aux leurs, les portions de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent. L'ac. n'a lieu que dans le cas où le legs a été fait à plusieurs conjointement (art. 1044, Code civil). Pour expliquer ce qu'il entend par le mot *conjointement*, le législateur ajoute : « Le legs sera réputé fait conjointement, lorsqu'il le sera par une seule et même disposition, et que le testateur n'aura pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée; il sera encore réputé fait conjointement, quand une chose, qui n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration, aura été donnée par le même acte à plusieurs personnes, même séparément (art. 1044 et 1045).»

ACCROÎTRE. v. n. (lat. *ad*, vers; *crescere*, croître). Aller en augmentant, devenir plus grand. *Son bien, son revenu accroît tous les jours.* || T. Droit. Se dit D'une chose qui revient au profit de quelqu'un par l'absence, la mort d'une autre personne. *Dans les tontines, la part des morts accroît aux vivants.* On dit aussi qu'*Une portion de terre accroît à une autre par alluvion, par attérissement.* =ACCROÎTRE. v. a. Augmenter, rendre plus grand, plus étendu. *Ac. son bien, son revenu. Ac. son jardin. Ac. son crédit, sa renommée, sa puissance.* =s'ACCROÎTRE. v. pron. *Cette ville s'est accrue. Le mal s'accroît par le mal. Son parti s'est accru de tous les mécontents. Il n'avait qu'une petite propriété, il s'est bien accru.*= ACCRU, UE. part.

ACCROUPIR (S'). v. pron. (R. *croupe*). Se tenir dans une position où la plante des pieds posant à terre, le derrière touche presque aux talons.

ACCROUPISSEMENT. s. m. État d'une personne accroupie, d'un animal accroupi.

ACCRUE. s. f. Augmentation d'une chose par l'adjonction d'une autre. Les alluvions, les attérissements sont des *Accrues*. Les *Accrues de bois* sont l'espace de terre qu'un bois a gagné en croissant hors de ses limites.

ACCUEIL. s. m. Réception que nous faisons à quelqu'un que nous rencontrons ou qui vient nous visiter. *Bon, mauvais ac.* – *Faire ac.*, se prend toujours en bonne part. *Ce ministre fait ac. à tous ceux qui vont le trouver.*

ACCUEILLIR. v. a. (R. *cueillir*). Recevoir quelqu'un qui nous aborde ou qui vient nous visiter. *Ac. cordialement, poliment, froidement.* —Fig., *Ac. bien ou mal une proposition, une demande.* || Se dit encore Des accidents fâcheux qui arrivent à quelqu'un. *La pauvreté et tous les malheurs possibles l'ont accueilli. Nous avons été accueillis par la tempête.*=ACCUEILLI, IE. part. = Conjug. V. CUEILLIR.

ACCUL. s. m. [on pron. l'L] (lat. *ad*, vers; *culus*, cul). Lieu qui n'a point d'issue, d'où l'on ne peut sortir qu'en revenant sur ses pas. *On poursuivit l'assassin et on le poussa dans un ac. où on le prit.* || T. Artill. Piquets que l'on enfonce en terre pour arrêter le canon quand il recule après avoir tiré. || T. Chas. Fond du terrier où les chiens poussent les renards, les blaireaux. || T. Mar. Petit enfoncement, espèce de crique trop petite pour un grand bâtiment.

ACCULER. v. a. Pousser une personne ou un animal dans un endroit où il ne peut plus reculer. *L'armée française accula les Arabes à la mer. Nos chiens avaient acculé le sanglier.*=ACCULER. v. n. *Une voiture accule*, Lorsqu'elle est trop chargée à l'arrière. *Un vaisseau accule*, Lorsque, dans les forts mouvements de tangage, son arrière plonge trop dans la mer.=s'ACCULER. v. pron. Se reculer dans un coin, s'adosser contre quelque objet pour se défendre et n'être pas pris par derrière. *Il s'accula contre le mur pour se défendre. Le sanglier s'était acculé contre un arbre.* || T. Man. On dit qu'*Un cheval s'accule*, quand il ne va pas assez en avant à chacune des voltes. = ACCULÉ, ÉE. part.

ACCUMULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accumule.

ACCUMULATION. s. f. Amas, entassement de choses ajoutées les unes aux autres. S'emploie au prop. et au fig. *Ac. de denrées, de matériaux, de marchandises, d'honneurs, de dignités.* || T. Jurisp. Quand on a déjà des titres suffisants pour établir son droit et que l'on en produit d'autres également probants, on dit qu'il y a *Ac. de droit.* || T. Rhét. Figure qui consiste à rassembler dans une période, sous une même forme et dans le même mouvement oratoire, un grand nombre de détails qui développent l'idée principale.

Enc.— En T. d'Écon. polit., *Accumuler*, c'est ajouter l'une à l'autre plusieurs épargnes pour en former un capital, ou pour augmenter un capital qui existe déjà. Aussi longtemps que les accumulations ne sont pas employées à la *production*, ce ne sont encore que des épargnes; lorsqu'on a commencé à les employer à la production, elles deviennent des capitaux et peuvent procurer les *profits* qu'on retire d'un capital productif. Les *produits* épargnés et accumulés sont nécessairement *consommés* du moment qu'on les emploie à la production. L'*ac.*, prise dans ce sens, ne nuit donc point à la consommation; elle change seulement une consommation improductive en une consommation reproductive.— Quoique les *produits immatériels* ne paraissent pas susceptibles d'être épargnés, puisqu'ils sont nécessairement consommés en même temps que produits, cependant, comme ils peuvent être consommés reproductivement, comme ils peuvent, au moment de leur consommation, donner naissance à une autre *valeur*, ils sont susceptibles d'accumulation. La leçon que reçoit un élève en médecine est un produit immatériel; mais la consommation qui en est faite va grossir la capacité de l'élève; et cette capacité personnelle est un *fonds productif*, une espèce de capital dont l'élève tirera un profit. La valeur des leçons a donc été accumulée et transformée en capital. Voy. CAPITAL et PRODUCTION.

ACCUMULER. v. a. (lat. *ad*, vers; *cumulare*, entasser). Amasser, entasser, mettre ensemble. Se dit au prop. et au fig. *Ac. de l'argent, des honneurs. Ac. crime sur crime.* || Pris abs., sign., Thésauriser. *Le désir insatiable d'ac.* = s'ACCUMULER. v. pron. *Les arrérages s'accumulent tous les jours. Les années s'accumulent sur ma tête.* = ACCUMULÉ, ÉE. part.

Syn.—*Amasser*, *Entasser*, *Amonceler.*—Au prop., *entasser* se dit des choses de même nature qu'on rassemble en groupe; *amasser* des choses qu'on réunit dans un même lieu;

accumuler, de celles qu'on met en réserve, qu'on accapare; *amonceler*, de tout ce qu'on jette pêle-mêle en un endroit. *On entasse des fruits dans une corbeille: on amasse des provisions dans un grenier; on accumule des marchandises dans les magasins; on amoncelle les débris d'un navire sur le rivage.* Les eaux ne s'*entassent* point, elles s'*amassent*, elles s'*accumulent*; les nuages s'*amoncellent*. Au fig., *amasser*, *acc.*, s'emploient absolument dans le sens de thésauriser; *entasser* et *amonceler* ajoutent à cette idée, le premier, celle d'avarice; le second, celle de superfluité. Ces deux derniers termes ne se prennent jamais absolument.

ACCUSABLE. adj. 2 g. Qui peut être accusé.

ACCUSATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui accuse. *Se rendre, se constituer ac., accusatrice. Ac. public. Elle s'est portée accusatrice.*

Syn. — *Délateur, Dénonciateur.* — L'*Ac.* fait connaître le criminel à la justice, parce qu'il est intéressé comme partie, ou est tenu, comme magistrat, à le poursuivre. Le *dénonciateur*, pour faire connaître un coupable, ne peut alléguer d'autre raison que son zèle pour la loi; le *délateur* est conduit à la même action par des motifs qu'il n'oserait avouer hautement.

ACCUSATIF. s. m. T. Gram. Voy. CAS.

ACCUSATION. s. f. Action en justice; plainte par laquelle on accuse quelqu'un en justice. *Former, intenter une ac. Se déporter d'une ac. Mettre en ac. Il y a plusieurs chefs d'ac. contre lui.* ‖ Reproche, imputation de quelque vice, de quelque défaut. *On l'accuse d'inconduite, de négligence; mais cette ac. n'est pas fondée.*

Enc.—A Athènes, chaque citoyen avait le droit d'accuser un criminel; mais le dénonciateur était sévèrement puni s'il succombait dans son *Ac.*; s'il triomphait, au contraire, il avait le tiers des biens confisqués au coupable. — A Rome, le droit d'ac. pouvait être également exercé par chaque citoyen; on le refusait cependant aux femmes, aux impubères, aux soldats, aux gens notés d'infamie et aux affranchis, à moins que ces individus n'eussent un intérêt personnel à se porter accusateurs, comme, par ex., lorsqu'il s'agissait de poursuivre en justice le meurtrier d'un de leurs parents. Sous les empereurs, le rôle d'accusateur devint si infâme par ses excès, que les Antonins furent obligés de décider qu'à l'avenir ce ministère serait exclusivement attribué, dans chaque procès, à une personne nommée d'office par l'empereur ou par le sénat. Telle est l'origine du principe d'après lequel nous considérons le droit d'accuser comme une magistrature publique. Ce principe, bien que constamment suivi par le droit canonique, ne fut, cependant, admis que fort tard en France par la jurisprudence des tribunaux laïques.

Sous les rois des deux premières races, le rôle d'accusateur appartenait au seul offensé, ou à ses parents, s'il était dans l'impossibilité de porter lui-même sa plainte. Mais peu à peu cette législation se modifia, et elle réserva exclusivement au ministère public le droit de poursuivre un criminel. La partie civile pouvait seulement conclure à des dommages-intérêts, avec cette formule: «Sauf à M. le procureur du roi à prendre pour la vengeance publique telles conclusions qu'il avisera bon être.» — C'est encore ce qui se pratique dans notre législation actuelle. L'ac. est donc aujourd'hui l'action intentée et suivie au nom de la société par le ministère public, pour l'application de la peine contre un ou plusieurs individus incriminés. Un arrêt de la Cour d'app. ordonne leur mise en accusation et leur traduction devant la Cour d'assises. Avant cet arrêt, les magistrats chargés de la première instruction examinent, au nombre de trois juges au moins, si le fait emporte une peine afflictive et infamante; si les juges sont de cet avis, ils décernent une ordonnance de prise de corps. Le procureur général près la Cour d'app. est ensuite saisi du procès, et il requiert la mise en ac. du prévenu, s'il y a lieu; puis il fait son rapport à la Cour. Si celle-ci n'aperçoit aucune trace d'un délit prévu par la loi, ou si elle ne trouve pas d'indices suffisants de culpabilité, elle ordonne sur-le-champ la mise en liberté du prévenu, qui, dans ce cas, ne peut plus être recherché pour le même fait, à moins qu'il ne survienne de nouvelles charges. Si, au contraire, le fait est qualifié crime par la loi et que la Cour trouve des charges suffisantes pour motiver la *mise en ac.*, elle ordonne le renvoi du prévenu pardevant la Cour d'assises. Aussitôt le procureur général rédige un *acte d'ac.* où il expose les faits qui sont imputés à l'accusé. Cet acte contient: 1° la nature du délit qui forme la base de l'ac.; 2° le fait et toutes les circonstances qui peuvent déterminer une aggravation ou une diminution de la peine. Le prévenu y est dénommé et clairement désigné. Cet acte doit être terminé par le résumé suivant: « *En conséquence, N... est accusé d'avoir commis tel meurtre, tel vol ou tel autre crime, avec telle ou telle circonstance.* » — L'arrêt et l'acte d'ac. sont ensuite signifiés à l'accusé, et on doit lui en laisser copie. Dans les vingt-quatre heures le président ou le juge délégué l'interroge et l'interpelle de déclarer le choix qu'il a fait d'un défenseur pour l'aider dans sa défense. S'il n'a pas de défenseur, le juge lui en désigne un sur-le-champ, à peine de nullité. Le conseil choisi ou donné peut communiquer avec l'accusé et prendre connaissance de toutes les pièces du procès et de tous autres documents qu'il jugera utiles à la défense. L'accusé doit recevoir copie de la liste des témoins que le procureur général veut faire entendre, et il fait de son côté remettre à celui-ci copie de la liste des témoins qu'il veut produire pour sa défense. Enfin on notifie à l'accusé la liste des jurés. Voy. *Cour d'*ASSISES et JURY.

ACCUSER. v. a. (lat. *ad*, à; *causa*, cause). Porter plainte en justice contre quelqu'un; dénoncer à la justice; poursuivre au nom de la société celui qui a commis un crime, un délit. *Il a accusé son valet de l'avoir volé. Il a été témoin de cet assassinat et il est allé sur-le-champ ac. son auteur. Le procureur général l'accuse d'avoir commis un vol avant le meurtre.* — On dit: *Ac. un acte de faux*, pour Soutenir qu'un acte est faux. *Arguer de faux* est plus usité. ‖ Imputer, reprocher quelque vice, quelque faute à quelqu'un. *Ac. quelqu'un de négligence. On l'accuse d'avoir fait cette satire.* ‖ Blâmer, gourmander. *Il accuse le sort.* — *Sa conscience l'accuse*, Lui reproche ce qu'il a fait. ‖ *Ac. ses péchés*, Déclarer ses péchés au prêtre dans le tribunal de la pénitence. ‖ *Cet homme accuse juste, accuse faux dans son récit.*, Il est exact ou Il manque d'exactitude dans son récit. ‖ *Ce malade accuse une vive douleur à la région épigastrique*, Le malade déclare éprouver une vive douleur, etc. — Dans certains jeux de cartes, on dit: *Ac. son jeu, son point*, pour Déclarer quel jeu, quel point on a. ‖ *Ac. réception d'une lettre, d'une traite*, Donner avis qu'on l'a reçue. ‖ Servir de preuve, d'indice. *Cette lettre l'accuse. Toutes les circonstances l'accusent.* ‖ T. Peint. et Sculpt. Laisser deviner les formes recouvertes par quelque vêtement. *Ac. le nu par le pli des draperies.* = s'ACCUSER. v. pron. *Le coupable s'est accusé lui-même*, Il a avoué son crime. *Il s'accuse lui-même par ses contradictions*, Il se trahit lui-même. = ACCUSÉ, ÉE. part. S'emploie aussi subst., et sign., Celui qui est accusé en justice. *Confronter l'ac. avec sa victime.* ‖ *Ac. de réception*, Billet par lequel celui à qui l'on a fait quelque envoi déclare l'avoir reçu.

ACENS ou ***ACCENSE.** s. m. (R. *à*, *cens*). T. Anc. Cout. Héritage donné à cens ou à ferme.

ACENSEMENT ou ***ACCENSEMENT.** s. m. Action de donner à cens.

ACENSER ou ***ACCENSER.** v. a. Donner ou prendre à cens et à ferme. = ACENSÉ, ÉE, ou *ACCENSÉ, ÉE. part.

ACÉPHALE. adj. 2 g. (gr. α, priv.; χεφαλὴ, tête). Qui n'a point de tête. *Statue acéphale.* ‖ Fig., Qui ne reconnaît point ou n'a point de chef. *Concile ac. Secte ac. Hérétiques acéphales.* ‖ S'emploie tantôt adj., tantôt subst. en T. Zool. et en T. Térat. Dans ce dernier cas, il se dit Des monstres dépourvus de tête et des organes qui manquent ordinairement avec elle. V. TÉRATOLOGIE.

Enc. — Cuvier a imposé le nom d'*Acéphales* à sa quatrième classe de *Mollusques*. Ces animaux, ainsi que l'indique leur nom, sont dépourvus de tête. La bouche reste cachée dans le fond ou entre les replis du manteau. Celui-ci est ordinairement ployé en deux, de façon à ce que le corps s'y trouve renfermé comme un livre dans sa couverture; alors les deux feuillets du manteau sont libres par leur bord inférieur. Parfois ces deux feuillets se réunissent par devant, et le manteau représente un tube ouvert à ses deux bouts. Dans quelques cas l'une de ces extrémités est elle-même fermée, et le manteau offre l'apparence d'un sac. Presque toujours une coquille calcaire à deux valves recouvre ce manteau. (Fig. 1, *Radiolite rotulaire.*) Rarement la coquille est multivalve; cette disposition se rencontre cependant chez les *Anomies*. Enfin, chez les *Acéphales sans coquille* ou *Tuniciers*, le tégument calcaire est remplacé par une substance cartilagineuse, quelquefois si mince qu'elle est flexible comme une membrane. (Fig. 2, *Cynthie papilleuse.*) — Les branchies ont, en général, la forme de 4 feuillets couverts de réseaux vasculaires disposés en stries régulières transversales; et l'eau qui vivifie le sang de ces animaux en lui abandonnant l'air qu'elle contient, passe sur ces feuillets ou circule entre eux: c'est ce qu'on observe chez les ac. testacés. Chez les ac. sans coquille, l'appareil respiratoire offre des formes diverses, mais il n'est jamais divisé en quatre feuillets.— La bouche est toujours dépourvue de dents, et ces mollusques puisent uniquement leur nourriture dans les molécules assimilables que l'eau leur apporte. — Les ac. se fécondent eux-mêmes et sont tous aquatiques. — Cuvier les divise en deux ordres bien tranchés, les *Ac. testacés* et les *Ac. sans coquille*, appelés aussi *Tuniciers*. (Voy. TESTACÉS et TUNICIERS.) Pour l'anatomie et l'explication des termes techniques employés dans cet art., voy. MOLLUSQUES et CONCHYLIOLOGIE.

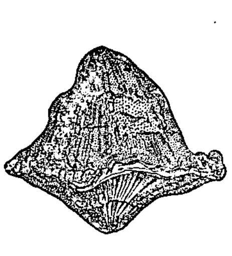
Fig. 1.

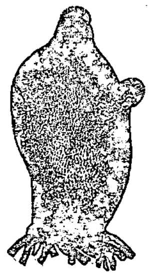
Eig. 2.

***ACÉPHALIE.** s. f. Voy. TÉRATOLOGIE.

***ACÉPHALOCYSTE.** s. m. (gr. α; χεφαλὴ; χύστις, vessie). T. Hist. nat. Voy. HYDATIDES.

ACERBE. adj. 2 g. (lat. *acerbus*). Une substance est ac. lorsqu'elle fait éprouver à l'organe du goût une sensation analogue à celle que déterminent les fruits avant leur maturité. La saveur ac. dépend surtout de la présence du tannin et de l'acide gallique: aussi les substances acerbes jouissent-elles de propriétés astringentes. ‖ Fig., Dur, sévère. *Humeur acerbe. Avoir des formes, des manières acerbes.* = Syn. Voy. ACERBITÉ.

ACERBITÉ. s. f. Qualité de ce qui est acerbe.

Syn.—*Acreté, Acrimonie, Apreté, Austérité.*—Au propre, tous ces mots expriment des sensations produites sur l'organe du goût. Ce qui est *acerbe*, une pomme verte, par ex., produit sur cet organe une astriction très-forte mêlée d'un léger degré d'amertume et d'acidité. Ce qui est *âcre* détermine une sensation brûlante et irritante, dont l'impression se fixe principalement à la gorge; tels sont les alcalis et le suc d'euphorbe. — L'*âpreté* et l'*austérité*, considérées comme impressions sensorielles, ne sont autres que l'*acerbité* à un plus haut degré. La nèfle non parvenue à maturité produit une saveur *âpre*; le coing, une saveur *austère*. De plus, *âpre* est également usité en parlant des sensations tactiles et auditives: il n'en est pas de même des autres termes dont nous parlons. — *Acrimonieux* ne s'emploie plus au propre. Au figuré, *acerbe* et *âcre* désignent un caractère, une humeur méchante, qui prend tout en mauvaise part et se plaint de tout. *Acrimonie* dit moins que le mot *âcreté*, mais *acrimonie* indique un état permanent, tandis que l'*âcreté* peut être passagère, peut être causée par des chagrins profonds, des malheurs irréparables. *Apre* se dit pour marquer un excès d'ardeur ou d'avidité. Ce joueur est *âpre* au gain, au jeu. *Austère* a le sens de sévère, de rigide: il s'emploie surtout en parlant des mœurs.

***ACÈRE.** s. m. (gr. α priv; χέρας, corne). T. Zool. Voy. *Gastéropodes* TECTIBRANCHES.

ACÉRER. v. a. Souder de l'acier à un instrument de fer, ord. pour en rendre la pointe ou le tranchant susceptible de s'affûter convenablement. *Ac. un burin, une hache.* ‖ *Fig., on dit: *Ac. sa plume, ses traits. Ac. une épigramme.* = ACÉRÉ, ÉE. part. ‖ S'emploie aussi adj. *Burin ac. Flèche acérée.* ‖ Fig., Piquant, caustique, satirique. *Style ac. Plume, langue acérée.* ‖ *T. Hist. nat. Se dit De toute partie animale ou végétale qui est acuminée et piquante, comme les rayons des nageoires de certains poissons et les feuilles de diverses plantes.

***ACÉRINÉES** ou **ACÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.— Famille de végétaux exogènes hypogynes.—*Caract. bot.:* Feuilles opposées, simples, ord. à nervures palmées, rarement pennées, sans stipules. Fleurs souvent polygames, en corymbes ou en grappes axillaires. Calice divisé en 5 et parfois en 4-9 parties. Préfleuraison imbriquée. Pétales égaux en nombre aux divisions du calice, imbriqués, insérés autour d'un disque hypogyne, manquant quelquefois. Etamines insérées sur le disque, en nombre toujours défini, et généralement au nombre de 8. Ovaire libre à 2 lobes; style simple; 2 stigmates; ovules disposés par paires, amphitropes, pendants. Fruit formé de 2 samares indéhiscentes, prolongées en aile; chacune des samares n'a qu'une loge contenant 1 ou 2 ovules. Graines ascendantes, à tégument un peu charnu, et dépourvues d'albumen; embryon courbe, à cotylédons foliacés, chiffonnés, et à radicule inférieure. [Fig. 1. *Acer circinatum*; 2. fleur de l'*acer campestre*; 3. sa samare; 4. la même avec sa graine mise à nu; 5. embryon déplissé.] — Cette famille qui ne se

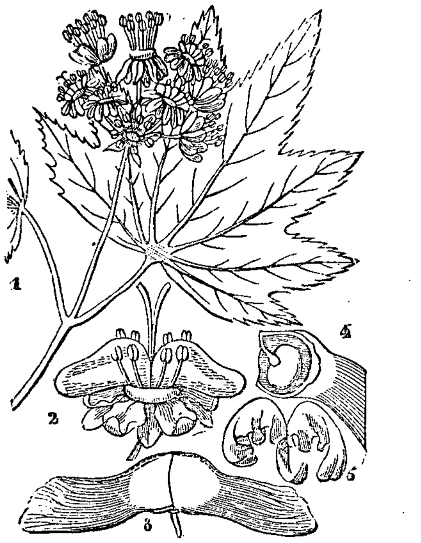

compose que de 3 genres et de 60 espèces, habite l'Europe. les parties tempérées de l'Asie, le nord de l'Inde et l'Amérique septentrionale — Les espèces d'Érables les plus répandues chez nous sont l'*Érable champêtre* (*acer campestre*), l'*Érable plane* (*acer platanoïdes*), le *Sycomore* (*acer pseudo-platanus*), l'*Érable duret* (*acer opulifolium*), appelé *Ayarte* dans nos départements du Sud-Est. Les arbres de cette famille ont peu de valeur comme matériaux de construction, parce que leur bois est léger et s'altère facilement. Toutefois les ébénistes et les tabletiers recherchent les racines de l'Érable champêtre qui, par le jeu et la multiplicité de leurs petits nœuds, offrent une grande variété de figures. Le plus précieux des arbres de cette famille est l'*Érable du Canada*, nommé *acer saccharinum*, a cause de la grande quantité de sucre qu'il fournit. Pendant l'hiver, si avec une tarière on pratique un trou dans le tronc de l'arbre, ou si l'on y fait de profondes incisions, il s'en écoule une liqueur sucrée abondante, d'abord claire et limpide, mais qui prend ensuite une couleur blanchâtre et une consistance sirupeuse. On verse ce liquide dans des chaudières de fer ou de cuivre étamé qu'on place sur le feu pour le faire évaporer : on enlève soigneusement l'écume, et dès que la liqueur commence à s'épaissir, on la remue sans cesse avec une spatule de bois, pour empêcher qu'elle ne prenne un goût empyreumatique, et pour accélérer l'évaporation. Quand elle a acquis la consistance d'un sirop épais, on la verse dans des moules de terre ou de bouleau; le sirop se durcit, et l'on obtient ainsi des pains ou tablettes d'un sucre roux, presque transparent, et d'un usage fort agréable.

ACESCENCE. s. f. (lat. *acescere*, aigrir). Disposition à s'aigrir, à devenir acide.

ACESCENT, ENTE. adj. Qui aigrit, qui commence à devenir acide.

* **ACÉTABULIFORME.** adj. (lat. *acetabulum*, espèce de petit vase). T. Hist. nat. Qui est en forme de coupe.

ACÉTATE. s. m. T. Chim.

Enc.—On donne le nom d'*Acétates* aux sels que forme l'acide acétique en se combinant avec les diverses bases. Tous les acétates métalliques sont décomposés par la chaleur en un mélange d'acide acétique, d'acide carbonique et d'acétone, et laissent pour résidu l'oxyde métallique pur. Ceux qui résistent le mieux à son influence sont les acétates alcalins. Ces sels sont presque tous solubles dans l'eau. L'acide sulfurique en dégage une odeur de vinaigre caractéristique.—Les plus importants de ces sels sont les acétates d'*alumine*, d'*ammoniaque*, de *cuivre*, de *fer*, de *mercure*, de *plomb*, de *potasse*, de *soude*, de *zinc*, de *morphine* et de *quinine*. Nous en parlerons à ces divers articles.

ACÉTEUX, EUSE. adj. Qui a le goût du vinaigre. *Plante acéteuse.* Inusité.

* **ACÉTIFICATION.** s. f. T. Chim. On donne ce nom à la transformation de l'alcool en vinaigre. Voy. FERMENTATION et VINAIGRE.

* **ACÉTIMÈTRE.** s. m. (lat. *acetum*, vinaigre; gr. *μέτρον*, mesure). Instrument pour mesurer le degré d'acidité du vinaigre. Voy. VINAIGRE.

ACÉTIQUE. adj. m. (lat. *acetum*). T. Chim.

Enc.—Personne n'ignore que le vin abandonné à lui-même au contact de l'air s'aigrit et se transforme en *vinaigre*. Celui-ci doit sa saveur et la plupart de ses propriétés à un acide qu'on a nommé *Acide acétique*. Au reste, l'acide ac. est un des acides les plus répandus dans la nature; on le rencontre dans un grand nombre de fruits; il existe, à l'état libre ou à celui de combinaison, dans la sève des végétaux; il se trouve aussi dans la plupart des humeurs animales, dans la sueur, dans l'urine de l'homme, etc.; il se produit enfin toutes les fois qu'on décompose par la chaleur une matière végétale ou animale. — L'acide ac. pur et concentré est un liquide d'une odeur forte et piquante; sa saveur est âcre et brûlante, mais elle devient aigrelette et agréable lorsqu'on étend l'acide avec de l'eau. Toutefois l'acide ac. pur et concentré n'est liquide qu'à une température supérieure à + 4° C. Au-dessous de ce degré, il se prend en masse cristalline incolore. Il est du petit nombre des acides organiques susceptibles de se volatiliser sans éprouver d'altération. Il bout à + 114° C. Sa vapeur prend feu par le contact de la flamme. Exposé à l'air, l'acide ac. se volatilise en s'affaiblissant, parce que la partie encore liquide attire l'humidité atmosphérique. Concentré, il pèse 1,06 à la température de 16° C. Il s'unit à l'eau en toute proportion, en produisant une chaleur sensible : dans cette union il y a pénétration des molécules. L'acide ac. uni avec l'eau est moins susceptible de se solidifier par l'abaissement de température et peut rester liquide à quelques degrés au-dessous de 0. On peut même se servir de la congélation pour augmenter la concentration de l'acide, parce que les parties aqueuses se congèlent les premières. Suivant Berzélius, l'acide ac. le plus concentré est composé de 85,11 d'acide et de 14,89 d'eau. L'acide réel ou anhydre serait donc formé de 5,822 d'hydrogène, de 46,642 d'oxygène et de 47,536 de carbone, ou de 6 volumes d'hydrogène, 3 d'oxygène et 4 de carbone ($C^4H^3O^3$). — Un moyen fort simple de se procurer de l'acide ac. consiste à distiller le vinaigre ordinaire dans des alambics étamés, ou mieux dans des cornues de verre ou de platine : mais comme on obtient par ce procédé un acide très-étendu d'eau, il est mieux, quand on veut avoir de l'acide concentré, de décomposer par le feu un acétate. C'est particulièrement l'acétate de cuivre qu'on emploie à cet usage. Il se produit, outre l'acide, du gaz hydrogène carboné, de l'oxyde de carbone et de l'*Acétone* ou *Esprit pyro-acétique*. L'acide ac. ainsi obtenu entraîne ordinairement de l'acétate de cuivre qui colore le produit : il est donc nécessaire de le rectifier. L'acide ac. préparé de cette manière est connu depuis longtemps sous le nom de *Vinaigre radical*, et fréquemment usité en médecine, du moins à l'extérieur, car il est trop irritant pour qu'on l'emploie à l'intérieur. Son administration, à dose un peu considérable, peut même causer la mort. (Voy. TOXICOLOGIE.) Comme il est très-volatil, on en fait respirer la vapeur aux personnes tombées en défaillance ou en syncope; mais il faut agir avec précaution, parce qu'il peut enflammer la membrane pituitaire. Aussi, pour prévenir tout accident, on en imprègne seulement des cristaux de sulfate de potasse que l'on conserve dans des flacons et qu'on vend sous le nom de *Sel de vinaigre* ou *Sel d'Angleterre*. Appliqué sur la peau, l'acide ac. en détermine la rubéfaction; il cause même le soulèvement de l'épiderme. Pour les usages de l'acide ac. étendu d'eau, Voy VINAIGRE. C'est aussi à ce mot qu'il sera traité de la fabrication des différents vinaigres qui s'obtiennent par la transformation de l'alcool. Mais nous allons parler ici du *vinaigre de bois*, parce que la théorie de sa formation ne repose pas sur le principe de l'acétification. — Le procédé suivi pour fabriquer l'acide ac. aux dépens des principes qui constituent le bois, est fondé sur la propriété que possède la chaleur de séparer les éléments des substances végétales, et de donner naissance à de nouveaux composés qui n'existaient pas dans les corps soumis à son action. Les proportions relatives de ces produits varient non-seulement selon les substances, mais encore dans une même substance, suivant que le degré de chaleur a été plus ou moins élevé, et suivant que le feu a été conduit avec plus ou moins d'habileté. On sait que le bois est formé essentiellement d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Quand on distille une substance végétale en vase clos, on obtient d'abord l'eau qu'elle contient ou l'eau de végétation : il se forme ensuite une autre portion d'eau aux dépens de l'oxygène et de l'hydrogène du corps, et une quantité proportionnelle de carbone devient libre. Après cela, par l'effet de l'augmentation successive de la chaleur, une petite portion de carbone se combine avec l'hydrogène et l'oxygène pour former de l'acide ac. Ce composé fut pendant quelque temps regardé comme un acide particulier, et on lui donna le nom d'*acide pyroligneux* ou *vinaigre de bois*. A mesure que la proportion de carbone devient prépondérante, ce carbone se combine avec les autres principes, et alors il se volatilise une huile empyreumatique d'abord peu colorée, mais qui devient plus épaisse et plus foncée, car elle se charge incessamment d'une plus grande quantité de carbone. Plusieurs fluides élastiques accompagnent ces divers produits. Il se dégage de l'acide carbonique, de l'hydrogène carboné et de l'oxyde de carbone. L'excédant de charbon qui n'est pas entraîné dans ces diverses combinaisons, reste dans la cornue, où il présente ordinairement la forme du végétal qui l'a fourni. — Parmi les divers appareils que l'industrie a imaginés pour la fabrication du vinaigre de bois, appareils qui d'ailleurs sont tous fondés sur les mêmes principes, nous décrirons celui que Kestner a établi dans sa fabrique à Thann. La Fig. 1 représente une coupe horizontale de cet appareil prise à travers le milieu du tube qui conduit à la cheminée, et la Fig. 2 représente une coupe verticale prise à la ligne ponctuée *x z* de la fig. précédente. Le cylindre *a*, qui a environ 3 mètres cubes de capacité, est en plaques de fonte boulonnées ensemble. On y introduit le bois préalablement débité en bûchettes, par l'ouverture *b*.

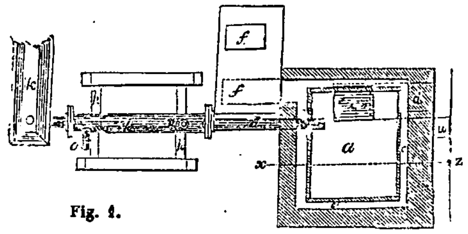

Fig. 1.

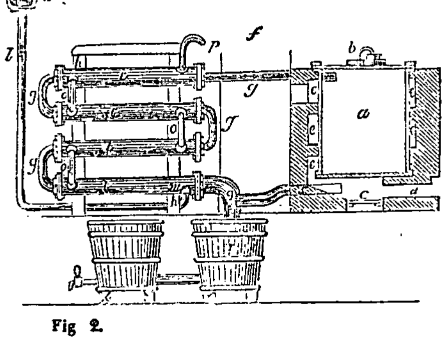

Fig 2.

On chauffe au moyen du fourneau à grille que l'on charge de combustible par la porte *d*. La flamme s'élève en spirales par les conduits *e,e*, et se rend dans la cheminée *f*. Un tube de fer *g* conduit les vapeurs et les produits gazeux du cylindre au condensateur. Ce dernier se compose d'une série de tubes en zigzag que soutient la charpente en bois *h,h*. Les tubes de condensation sont enveloppés de manchons *t,t*, dans lesquels circule continuellement un courant d'eau froide. Cette eau descend du réservoir *k* par le tube *l*, entre dans le manchon inférieur (au point *m*), passe successivement dans les autres manchons au moyen des tubes verticaux *o,o,o*, et s'échappe enfin bouillante par l'orifice *p*. Les vapeurs, en se condensant en liquide, descendent à la partie inférieure du condensateur, et sont versées par le tuyau *q* dans le premier réservoir *r*, pendant que les gaz combustibles se dégagent par le tube *s*, lequel tube est muni d'un robinet pour régler la grandeur du jet de gaz sous le cylindre. Dès que la distillation marche, on ouvre le robinet, et on le ferme quand elle est achevée. On ne met de combustible qu'au commencement de l'opération; car au bout d'un instant les gaz en se consumant entretiennent la chaleur nécessaire à la distillation. On laisse le charbon refroidir cinq à six heures et on le retire ensuite par une ouverture pratiquée au point *u* (fig. 1) dans la maçonnerie en briques qui entoure le cylindre. Stoltze a constaté que 1 kilogr. de bois donne de 375 à 468 grammes de produits liquides; mais la quantité d'acide ac. varie de 63 à 156 grammes, suivant la nature du bois. Le bois dur qui a crû lentement sur un sol sec est celui qui produit l'acide le plus fort. — On recueille tous les produits versés dans le réservoir, on décante, et le liquide obtenu se compose principalement d'eau, d'acide ac. et de goudron : c'est ce mélange qui constitue l'acide pyroligneux brut. Pour le rectifier on le distille dans un alambic de cuivre, où il laisse environ 20 pour 100 d'une espèce de goudron visqueux. Après cette opération le liquide possède une couleur brune transparente et une odeur empyreumatique prononcée. Son acidité est supérieure à celle des meilleurs vinaigres de ménage. On distille le liquide de nouveau, on le sature avec de la chaux vive, on évapore à siccité l'acétate de chaux produit, et on le traite par le sulfate de soude pour le convertir en acétate de soude. Alors l'odeur empyreumatique a si bien disparu, qu'en décomposant l'acétate de soude par l'acide sulfurique, on obtient à la distillation un vinaigre incolore et agréable au goût, dont la force est proportionnelle à la concentration de l'acide décomposant. — Les usages du vinaigre de bois sont les mêmes que ceux des autres vinaigres. Voy. VINAIGRE.

* **ACÉTONE.** s. m. T. Chim.

Enc.—Ce produit a été découvert par Chenevix, et on l'a d'abord appelé *Esprit pyroligneux* ou *pyro-acétique*. Sa formule est C^3H^3O. Il s'obtient en soumettant un acétate à la distillation sèche. C'est un liquide incolore, d'odeur empyreumatique et très-volatil, qui bout à + 56° C., et brûle avec une flamme légèrement bleuâtre. Il se mêle en toute proportion à l'eau, à l'alcool et à l'éther. On l'emploie pour dissoudre les résines-gommes qui servent à donner de la consistance aux chapeaux.

ACHALANDER. v. a. (R. *chaland*). Procurer des chalands. = S'ACHALANDER. v. pron. *Cette boutique commence à s'ac.* = ACHALANDÉ, ÉE. part.

ACHARNEMENT. s. m. Action d'un animal qui s'attache avec fureur et opiniâtreté à sa proie. *Le tigre saisit sa proie et la dévore avec ac.* || Fureur opiniâtre avec laquelle des animaux et même des hommes se battent les uns contre les autres. *Ces deux animaux, ces deux hommes se sont battus avec ac.* || Fig., Animosité opiniâtre qu'on a contre quelqu'un. *L'ac. de ces deux plaideurs est inconcevable. Critiquer avec ac.* || * Fig., Passion aveugle, ardeur excessive. *Il joue avec ac.*

ACHARNER. v. a. (lat. *ad*, vers; *caro*, chair). Sign. au prop., L'action de donner aux chiens et aux oiseaux de proie le goût de la chair. || Irriter, exciter un animal, un homme contre un autre. *On avait acharné les chiens contre le sanglier. Il est acharné contre moi.* = S'ACHARNER. v. pron. S'attacher avec fureur, avec opiniâtreté. *Un lion qui s'acharne sur sa proie.* || Se livrer avec excès à quelque chose. *S'ac. au jeu, à l'étude, aux plaisirs.* = ACHARNÉ, ÉE. part. || Fig., *Un combat ac.*, où l'on se bat avec fureur et opiniâtreté.

ACHAT. s. m. Action d'acheter. *Faire un bon, un mauvais ach.* || Sign. aussi, La chose achetée. *Je vais vous faire voir mon achat.*

Syn. — *Emplette.* — *Ac.* se dit principalement des objets considérables, comme rentes, terres, maisons; *emplette* s'applique aux choses de moindre importance. On fait *emplette* de bijoux, de robes, de dentelles.

ACHE. s. f. Genre de plantes nommé *Apium* par les botanistes. Voy. OMBELLIFÈRES et CÉLERI.

ACHEMINEMENT. s. m. Ce qui est propre à faire parvenir au but qu'on se propose; préparation. *Cette victoire est un ac. à la paix. Cette entrevue est un ac. à leur réconciliation.*

ACHEMINER. v. a. (R. *chemin*). Ne s'emploie qu'au fig. Mettre une affaire en train; préparer la réalisation d'un projet. *Cet événement peut ach. la paix.* Vieux. || Faire avancer quelqu'un vers un but. *Cela vous acheminera aux honneurs.* || T. Man. *Ach. un cheval*, L'habituer à marcher droit devant lui. = S'ACHEMINER. v. pron. Se mettre en chemin, se diriger vers un lieu. *Nous nous acheminâmes vers la forêt.* || Fig. *L'affaire* *s'achemine*, Elle est en bon train. = Acheminé, ée. part. || On dit adjectiv. qu'*Un cheval est ach.*, Lorsqu'il connaît la bride, répond aux éperons, et qu'il est dégourdi et rompu.

ACHÉRON. s. m. (gr. ἄχος, douleur; ῥόος, fleuve).

Enc. — Dans la Myth. grecque et romaine, l'*Ach.* est l'un des cinq fleuves des enfers. Suivant Homère, il est le plus considérable de tous : le Phlégéton, le Cocyte et le Styx lui apportent le tribut de leurs eaux. D'après Virgile, qui suit en cela le sentiment de Platon, l'Ach. n'est qu'un affluent du Cocyte : c'est lui qu'on rencontre d'abord, en entrant dans les enfers, puis le Cocyte, et enfin le Styx. — Dans la géographie ancienne, il existait plusieurs cours d'eau qui portaient le nom d'Ach. Le plus connu était l'Ach. grec. Il prenait naissance dans les marais infects d'Achérusie, traversait la Thesprotie, et se jetait dans la mer Ionienne près d'Ambracie. Ses eaux étaient noires et amères; une partie de son cours était souterraine; c'était assez pour qu'on le mît au nombre des fleuves infernaux. En Italie, il existait également un Ach.; celui-ci descendait des Apennins et se jetait dans la Méditerranée, non loin de Pœstum. Enfin il y avait un troisième fleuve de ce nom, qui passait à Héraclée, dans la Bithynie, et allait se perdre dans l'Euxin. — A ces rivières il faut joindre trois lacs qui portaient le nom d'Ach. ou d'Achérusie; le premier en Grèce (nous en avons parlé); le second en Italie, entre Cumes et Misène, dans la Campanie : c'est par la grotte Averne, située près de ce lac, qu'Homère et Virgile font descendre aux enfers, l'un Ulysse, et l'autre Énée; le troisième en Égypte, près d'Héliopolis, selon Diodore de Sicile. C'est au delà de ce dernier qu'on enterrait ordinairement les morts. Les savants pensent qu'il s'agit ici du lac Mœris. Les morts, après avoir été embaumés, étaient transportés sur le bord du lac, où des juges les attendaient pour faire leur procès : on examinait la vie qu'ils avaient menée, on écoutait les accusateurs, et, si le mort était jugé digne de la sépulture, le cadavre était transporté à l'autre rive. (Fig. représentant, d'après les monuments égyptiens, la barque qui servait à transporter les morts.) Cette coutume était pratiquée même à l'égard des rois. Le batelier (ce mot, dans la langue égyptienne, se disait *Charon*) qui transportait les morts, recevait quelque argent pour le passage; ce qui fit établir dans la suite l'usage de mettre sous la langue du défunt une pièce de monnaie. Orphée ayant apporté en Grèce les traditions égyptiennes, le lac *Achérusie* devint l'Ach., et le mot égyptien *Charon* devint le nom propre du nocher infernal, qui, comme on sait, exigeait une obole de chaque mort, avant de l'admettre dans sa barque. On choisit, pour juger les âmes, Æaque, Minos et Rhadamanthe, trois sages qui s'étaient fait remarquer durant leur vie par leur équité et leur justice. Enfin le Cocyte et le Léthé, marais que l'on voyait au delà du lac Achérusie, devinrent deux fleuves infernaux, dont le dernier faisait perdre la mémoire des choses de ce monde aux âmes qui buvaient de ses eaux. Ainsi, ce sont évidemment les coutumes de l'Egypte qui, transformées en mythes par l'imagination hellénique, ont produit l'enfer des Grecs et par suite celui des Romains. Les poëtes classiques prennent l'Ach. pour l'Enfer lui-même ou pour la Mort.

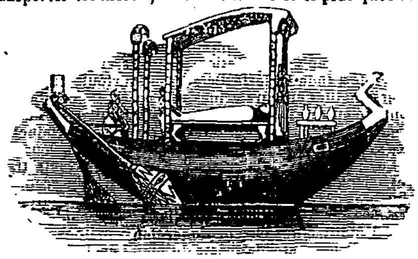

ACHETER. v. a. (b. lat. *accatare*). Acquérir à prix d'argent. *Ac. un cheval, une terre, une robe. Ac. cher. Ac. à vil prix. Ac. au poids de l'or. Ac. en gros*, Ac. une grande quantité de la même marchandise. *Ac. en détail*, Ac. par petites portions et successivement. *Ac. comptant, au comptant*, A condition de payer sur-le-champ. *Ac. à crédit*, Ac. sans payer sur-le-champ. *Ac. pour son compte. Ac. par commission.* || *Ac. un homme*, Se faire remplacer, moyennant une somme convenue, dans le service militaire. || *Ac. des bans*, Obtenir à prix d'argent dispense de faire publier les bans de mariage à l'église. || *Ac. des voix, des suffrages, des partisans*, Se les procurer à prix d'argent ou au moyen d'autres avantages. || Fig. on dit : *Ac. une chose au prix d'une autre*, Quand on considère comme prix d'achat les travaux, les privations, les peines qu'il a fallu s'imposer pour obtenir ce qu'on désirait. *J'ai acheté ces honneurs au prix de mon repos. C'est un grade qu'il a acheté au prix de son sang.* = s'Acheter. v. pron. S'emploie principalement au figuré. *La faveur s'achète au prix de l'indépendance.* = Acheté, ée. part. Conjug. Voy. Achever.

Obs. gram. — *Ach. de*, c'est acquérir de quelqu'un un objet quelconque. *Ach. à* s'emploie dans le même sens; mais il se dit également en parlant du lieu où l'on fait un achat, et de la manière dont il se fait : *Ach. à la foire*; *Ach. à crédit.* Enfin *Ach. à* est encore usité dans le sens de *Ach. pour. J'ai acheté un livre à mon fils.*

ACHETEUR. s. m. Celui qui achète.

ACHETEUSE. s. f. Se dit fam., D'une femme qui aime à acheter souvent et sans nécessité. *C'est une grande ach.*

ACHÈVEMENT. s. m. Fin, exécution entière, accomplissement d'une chose. *Il ne manque plus qu'un portail pour l'ach. de cette église.* || Fig. se dit de La perfection dont un ouvrage est susceptible. *Dans les ouvrages d'art, c'est le fini et l'ach. que l'on considère.*

ACHEVER. v. a. (R. *à*, préposition, et *chef*, tête, bout, extrémité). Finir, terminer une chose commencée. *Ac. une entreprise, un travail. Ac. ses jours, sa carrière. Ac. de dîner, d'écrire. Ac. de vivre.* || Porter le dernier coup à quelqu'un qui est déjà blessé. *Il était mourant, un dernier coup de fusil l'a achevé.* || Fig. *Voilà de quoi m'ac.*, Voilà de quoi consommer ma ruine, ma perte, mon malheur. — Dans le même sens, on dit fam. : *Voilà de quoi m'ac. de peindre.* || * En parlant D'un homme à moitié ivre qui boit encore, on dit : *Ce verre-là va l'ac.* = s'Achever. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du V. actif. = Achevé, ée. part. || Il est aussi adj., et alors il sign., Accompli, parfait. *C'est un poëme ac. Une beauté achevée.* — Se prend aussi en mauvaise part. *Un fou, un fripon ac.*

Conj. — *J'achève. J'achevais. J'achevai. J'achèverai. J'achèverais. Achève. Que j'achevasse.*

Syn. — *Finir, Terminer.* — Au prop., *finir* a, en gén., un sens plus absolu qu'*achever* et que *terminer.* Ainsi, on dit, la terre *achève* sa révolution autour du soleil dans l'espace d'une année; et on ne dit pas, la terre *finit* sa révolution, parce que le mouvement de la terre ne cesse pas. On dit, le monde *finira* et non pas le monde *achèvera* ou *terminera.* Le mot *terminer* signifie mettre un terme à une chose, l'arrêter volontairement. Un malade *achève* ses jours dans son lit; un insensé les *termine* par le suicide.

ACHILLÉE. s. f. T. Bot. Genre de plantes de la famille des Composées. Il tire son nom d'Achille, auquel, suivant la Mythologie, le centaure Chiron avait enseigné les propriétés des simples. Voy. Composées.

* **ACHIRE.** s. m. (gr. α priv.; χεὶρ, main). T. Ichth. Voy. Pleuronecte.

ACHIT. s. m. T. Bot. Voy. Ampélidées.

ACHOPPEMENT. s. m. (R. *chopper*). Ne se dit guère que dans cette loc. : *Pierre d'ac.*, Occasion de faillir, de tomber dans l'erreur. *Les libertins sont des pierres d'ac. pour ceux qui les fréquentent.* || Obstacle imprévu. *Il fera son chemin s'il ne rencontre pas quelque pierre d'ac.*

ACHORES. s. m. pl. (gr. α priv.; χώρα, lieu). T. Méd.

Enc. — Les anciens nommaient ainsi une affection cutanée dont le cuir chevelu et la face étaient le siége le plus ordinaire. Aujourd'hui ce terme est abandonné, parce qu'il n'offre pas en pathologie un sens clair et précis.

* **ACHRAS.** s. m. T. Bot. Voy. Sapotacées.

ACHROMATIQUE. adj. 2 g. Se dit Des instruments d'optique qui font voir les images colorées exactement comme les objets mêmes, sans mélange de couleurs étrangères.

ACHROMATISME. s. m. (gr. α priv.; χρῶμα, couleur).

Enc. — En T. d'Opt., on appelle ainsi la destruction des couleurs primitives qui accompagnent l'image d'un objet vu à travers un prisme ou une lentille. — La lumière n'est pas homogène; elle est composée de rayons qui diffèrent les uns des autres sous le rapport de leurs propriétés physiques, et qui sont inégalement réfrangibles. Ainsi, lorsqu'un faisceau de lumière traverse un milieu réfringent, certains rayons sont plus fortement réfractés, c.-à-d. plus déviés de leur direction primitive que les autres. Il résulte de là que les rayons lumineux se dispersent, et qu'on voit apparaître les couleurs du spectre solaire. C'est pourquoi l'image d'un objet vu à travers une lentille, nous paraît plus ou moins confuse, indistincte, et entourée d'un anneau coloré. Ce phénomène a reçu le nom d'aberration de réfrangibilité. Longtemps on crut, et Newton lui-même partagea cette erreur, qu'il était impossible de réfracter la lumière sans la décomposer; mais, depuis, on a découvert que les pouvoirs réfringent et dispersif des différentes substances diaphanes ne sont pas proportionnels entre eux, et qu'on peut empêcher la décomposition de la lumière en combinant ensemble des corps possédant des pouvoirs réfringents différents. Ainsi, en observant les spectres produits par des prismes de substances différentes, on n'a pas tardé à reconnaître que les différentes couleurs, toujours rangées dans le même ordre, n'occupent pas les mêmes longueurs relatives. Quand, par ex., on se sert d'un prisme de *flint-glass* (cristal), la surface occupée par la couleur rouge est moindre, et la surface occupée par la couleur violette est plus grande que dans le cas où l'on emploie un prisme de *crown-glass* (verre ordinaire). En expérimentant avec d'autres substances, on trouve des différences plus remarquables encore. Il s'ensuit que les rayons colorés primitifs ne se réfractent pas, en traversant des substances différentes, d'une manière proportionnelle, c.-à-d. que l'angle formé par deux rayons, le rouge et le violet, par ex., est plus grand lorsque la lumière est réfractée par certaines substances, que lorsqu'elle est réfractée par d'autres. Néanmoins, quelle que soit la matière dont on se sert, le violet est toujours plus réfracté que le bleu, le bleu plus que le vert, et ainsi de suite. La *dispersion* des rayons est mesurée par l'angle que forment les rayons extrêmes du spectre. On a trouvé par expérience que le pouvoir dispersif du flint-glass ordinaire est à celui du crown-glass comme 3 est à 2 : ainsi donc, si un prisme de flint-glass donne un spectre de 3 centimètres de longueur, un prisme semblable de crown-glass ne donnera qu'un spectre de 2 centimètres. — Maintenant, supposons un prisme de crown-glass, C (Fig.), dont les faces forment un angle de 25°, et un prisme de flint-glass, F, dont les faces forment un angle de 20° 21' 43", placé derrière le premier; concevons, en outre, qu'un faisceau de lumière blanche, L I, tombe sur le 1er prisme en I; ce faisceau sera décomposé, et il émergera du 2e prisme entre E et E'. L'expérience a démontré que, lorsque les angles des deux prismes sont tels qu'on vient de le dire, le rayon violet E V, en sortant du second prisme, est parallèle au rayon incident L I, et que le rayon rouge E'R doit tomber au-dessous de E V, parce que le rayon rouge émergent n'est parallèle au rayon incident que dans le cas où le prisme de flint-glass est 20° 56' 28". Mais, si l'on enlevait le prisme de flint-glass, ou, ce qui revient au même, si ses faces devenaient parallèles, et si, par conséquent, son angle était égal à 0, le rayon rouge E'R tomberait au-dessus du rayon violet, le violet étant plus réfrangible que le rouge. Si, au contraire, l'angle F, au lieu d'être égal à 0, était porté à 20° 56' 28" les rayons émergents E'R et EV changeraient relativement de position. De là il résulte qu'il existe un angle intermédiaire sous lequel les deux rayons seraient parallèles en émergeant du prisme; cet angle est l'angle de l'achromatisme. On a trouvé expérimentalement que l'angle dont il s'agit est égal à 11° 58' 3". Toutefois il varie dans d'étroites limites, suivant la constitution propre des deux substances réfringentes. En conséquence, pour déterminer le rapport des angles des deux prismes, il faut, en gén., recourir à des expériences particulières sur les substances dont on veut faire usage. — L'ac. des lentilles est fondé sur le même principe et se détermine de la même manière que celui des prismes; mais ici, il est dans la pratique fort difficile d'obtenir la compensation, parce qu'il faut avoir égard à l'aberration de sphéricité. (Voy. Lentille.) — Si les rapports de dispersion des différentes couleurs du spectre étaient tous égaux, l'achromatisme serait parfait dès que les rayons extrêmes, ou même dès que deux rayons quelconques viendraient à émerger parallèlement; mais c'est ce qui n'a pas lieu ordinairement; ces rapports sont en général variables, et, par conséquent, l'angle qui rend parallèles les rayons rouge et violet n'est pas celui qu'exigent les rayons intermédiaires pour émerger parallèlement. Néanmoins il est possible de remédier à ce défaut en combinant ensemble un plus grand nombre de prismes ou de lentilles. Théoriquement parlant, le nombre de rayons rendus parallèles est le même que le nombre de prismes. Les objectifs achromatiques des anciens télescopes étaient composés d'une lentille concave de flint-glass, placée entre deux lentilles de crown-glass; mais presque tous les grands objectifs construits récemment ne sont composés que de deux lentilles. L'ac. obtenu de cette façon, quoique n'étant pas rigoureusement exact, suffit pour l'objet qu'on se propose.

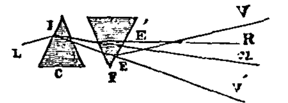

C'est Hall qui le premier a démontré expérimentalement la possibilité de réfracter la lumière sans produire de couleurs. Dès 1733, il fit construire un télescope achromatique d'après son principe. Mais cette découverte resta dans l'oubli jusqu'en 1747, époque où Euler, réfléchissant à la structure de l'œil, qu'il regardait comme un véritable instrument achromatique, eut l'heureuse idée de détruire l'aberration au moyen de lentilles composées. Ce fut aussi vers ce temps que Klingenstierna, professeur à l'université d'Upsal, publia un mémoire dans lequel il démontra par la géométrie et par le raisonnement l'inexactitude de la proposition de Newton relative à la proportionnalité des pouvoirs dispersif et réfringent des corps. J. Dollond, de son côté, réussit à résoudre ce difficile problème. Alors les géomètres, réunissant leurs efforts à ceux des physiciens, parvinrent à déterminer les courbures les plus convenables à donner aux objectifs pour les rendre achromatiques. Voy. Réfraction.

ACHRONIQUE. adj. Voy. Acronyque.

* **ACHUPALLA.** s. m. T. Bot. Voy. Broméliacées.

* **ACHYRANTHE.** s. m. (gr. ἄχυρον, paille; ἄνθη, floraison). T. Bot. Voy. Amarantacées.

* **ACICULAIRE.** adj. 2 g. (gr. ἀκὶς, aiguille). T. Hist. nat. Qui est en forme d'aiguille. Se dit De certaines feuilles et de certains cristaux. = * Aciculé, ée. adj. Se dit en parlant De la surface de certaines graines. Voy. Graine.

ACIDE. adj. 2 g. (gr. ἀκὶς). Qui a une saveur aigre. *Fruit ac.* || T. Chim. Ce qui jouit des propriétés physiques ou chimiques des composés appelés *Acides.*

ACIDE. s. m. T. Chim.

Enc. — On entend, en gén., par le mot *Acides*, des corps composés, doués d'une saveur aigre, et rougissant la teinture bleue de tournesol; mais ce caractère distinctif est insuffisant, car certains acides, comme les acides silicique et borique, étant insolubles dans l'eau, ne possèdent pas la propriété de rougir les papiers-réactifs. La définition la plus simple et la plus générale qu'on puisse donner d'un ac. est celle-ci : *Un ac. est un* *corps susceptible de se combiner avec un autre corps jouant le rôle de base.* Si on soumet le résultat de cette combinaison à l'action de la pile, l'acide se porte au pôle électro-positif, et la base au pôle électro-négatif.— Lavoisier avait posé en principe que l'oxygène seul pouvait donner naissance à des acides; mais Berthollet a démontré que d'autres corps, comme l'hydrogène, le chlore, le brôme, l'iode, le soufre, etc., donnaient aussi lieu à des acides. Cette découverte a conduit à partager les acides en différentes classes. On a nommé *Oxacides* ceux où l'oxygène joue le rôle de principe acidifiant (ac. sulfurique, etc.), et *Hydracides*, ceux où l'hydrogène joue le même rôle (ac. sulfhydrique, etc.). Enfin, les acides qui ne contiennent ni oxygène, ni hydrogène, sont appelés *Sulfacides*, *Chloracides*, *Bromacides*, etc., suivant que le corps qui remplit la fonction d'ac. est le soufre, le chlore, le brôme, etc. Les *Peroxydes métalliques*, en tant qu'ils peuvent jouer le rôle d'acide à l'égard d'une base, celle-ci étant moins riche en oxygène, constituent de véritables acides : tels sont les acides *Antimonique*, *Arsénique*, *Ferrique*, *Aurique*, etc., qui donnent naissance à des sels nommés *Antimoniates*, *Arséniates*, etc. Enfin, les acides, ainsi que l'a établi Millon, ont autant de tendance à se combiner entre eux qu'à se combiner eux-mêmes avec les bases. — Les acides se distinguent en deux grandes *classes : les acides minéraux* ou *inorganiques* et les acides *organiques*. La plupart des acides de la première classe résultent de la combinaison de l'oxygène avec un métal ou avec un métalloïde. Il n'entre, en général, que deux éléments dans la constitution d'un acide inorganique, tandis que ceux des acides organiques sont plus nombreux; toutefois ils ne dépassent jamais le nombre de quatre. — Liebig divise les acides organiques en trois séries. *Acides unibasiques ;* ces acides forment des *sels neutres* en se combinant avec un équivalent de base, et ces sels, en se combinant avec d'autres sels de la même base, constituent des *sels doubles. Acides bibasiques ;* chaque atome de ces acides est toujours combiné avec deux équivalents de base. *Acides tribasiques ;* ces acides sont ainsi nommés parce qu'ils neutralisent trois équivalents de base. Voy. les mots Chimie, Oxyde, Sel.

* **ACIDIFIABLE.** adj. 2 g. T. Chim. Se dit Des corps qui sont susceptibles de jouer le rôle d'acide. = * Acidifiant, ante. adj. S'emploie en parlant D'un corps capable, en se combinant avec un autre, de donner à ce dernier la faculté de saturer les bases.

ACIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est acide. *L'ac. du verjus.* || T. Chim. Qualité des corps opposée à celle qu'on nomme *Alcalinité.* || * T. Pathol. Voy. Acrimonie.

ACIDULE. adj. 2 g. Qui est légèrement acide.

Enc.—En T. de Méd., on appelle *boissons acidules* ou simplement *acidules*, certaines boissons tempérantes et rafraîchissantes qui doivent leurs propriétés et leur nom à la présence d'un acide végétal ou minéral. On distingue les acidules végétaux et les acidules minéraux. Les premiers sont plus nombreux et plus usités que les seconds. Une foule de fruits, tels que les cerises, les fraises, les pommes, les oranges, les citrons, les mûres, les grenades, les groseilles, ainsi que beaucoup d'autres substances végétales, contiennent un principe acide que la thérapeutique a su mettre à profit. On emploie d'ailleurs communément ces substances sous la forme de gelées, de sirops et de limonades. Les acidules minéraux ou limonades minérales sont de l'eau édulcorée que l'on aiguise avec quelques gouttes (5 à 25 par livre d'eau) d'acide sulfurique, nitrique ou chlorhydrique. On range encore parmi les acidules minéraux les eaux salines, chargées d'acide carbonique, comme l'eau de Seltz. Ces boissons produisent, généralement, une sensation agréable de fraîcheur dans le tube digestif. Elles apaisent la soif, diminuent la chaleur et l'accélération du pouls. Leur usage continu réveille l'appétit : souvent aussi, elles agissent, dans certaines conditions du tube digestif, comme de légers laxatifs. Quelque simple et innocente que paraisse l'administration des acidules, il ne faut pas, dans le cas de maladie, les employer indiscrètement. Quant à leur usage extérieur, recommandé dans quelques affections cutanées, il a souvent des inconvénients graves, et c'est à la science à déterminer les cas où cette médication peut être avantageuse.

ACIDULER. v. a. Rendre légèrement acide. *Ac. la tisane d'un malade.* = Acidulé, ée. part.

ACIER. s. m. (lat. *acies*, pointu, tranchant). On applique ce nom au Fer combiné avec le charbon, et devenu susceptible d'acquérir, par certains procédés de l'art, une grande dureté. || Fig. et poét., *Un homicide ac.*, Une épée, un poignard.

Enc. — L'*Ac.*, cette matière si précieuse pour les arts, n'est autre chose que du fer contenant de 1 à 2 p. 100 de carbone, et de 1 à 6 millièmes de silicium. Il peut encore contenir de l'aluminium, et quelques traces de manganèse. L'ac. est plus blanc que le fer doux, dont il a sensiblement l'aspect. Sa densité varie de 7,80 à 7,84; elle est plus considérable que celle du fer. Il est plus malléable et moins ductile que ce métal; et il peut se souder à lui-même. Chauffé à la chaleur blanche, il devient cassant; sa cassure est finement granuleuse. Lorsqu'on le refroidit brusquement, il reste cassant à froid, et acquiert une grande dureté qui lui permet de prendre un très-beau poli. Refroidi lentement, il est moins dur que le fer et un peu moins dilatable. *Il n'entre en fusion qu'à la température de* 130° pyrométriques. Il garde la polarité magnétique beaucoup mieux que le fer. Les acides qui agissent sur le fer agissent également sur l'ac. Quand on soumet ce dernier à leur action, il se dégage de l'hydrogène en partie carboné; il se forme, en même temps, une huile odorante que l'hydrogène entraîne, et il se dépose, en outre, un résidu charbonneux dont la nature varie suivant l'acide qu'on a employé. On a vu que l'ac. acquérait de la dureté par un refroidissement brusque, et de la ductilité par un refroidissement lent. Les opérations qui déterminent dans l'ac. ces modifications importantes, sont connues sous les noms de *trempe* et de *recuit*. La première consiste à chauffer l'ac. au rouge, et à le plonger subitement dans l'eau froide. Tout autre corps froid, tel que l'huile, le mercure, *la pâte de farine, le suif, peut, jusqu'à un certain point, remplacer* l'eau pour la trempe. La seconde opération consiste à prendre de l'ac. trempé très-dur, puis à le chauffer plus ou moins, suivant les usages auxquels on le destine, et à le laisser refroidir lentement. On juge de l'état de l'ac. recuit par sa coloration. Ainsi, une lame d'ac. poli, chauffée au contact de l'air, prendra les teintes suivantes :

Jaune paille très-pâle, à 221° c.; jaune paille plus foncé, 232°; jaune-orange, 243°; jaune-brun, 254°; jaune-brun-pourpré, 265°, pourpre, 277°; bleu pâle, 280°; bleu ordinaire, 293°; bleu noir très-foncé, 317° : vert d'eau, 332°.

Les peuples orientaux connurent les premiers la préparation de l'ac., et c'est à eux que les nations européennes doivent la connaissance de cet art, dans lequel les élèves sont restés, jusqu'à ce jour, au-dessous des maîtres. Dès le x^e^ siècle, on fabriqua des armes blanches avec l'ac.; mais ce n'est guère qu'au xii^e^ *qu'on l'employa pour les épées. Plus tard, on en vint à* fabriquer les couteaux, les ciseaux et autres petits instruments avec cette substance. Aujourd'hui son usage est universel pour la fabrication des *outils*. — On distingue dans le commerce plusieurs sortes d'ac. : 1° *Ac. naturel* ou *ac. de fonte*. On l'obtient en traitant le minerai très-riche en fer par la *méthode catalane* (voy. Fer), ou en affinant la fonte au feu de forge. Les fontes employées à la fabrication de l'ac. sont les fontes grises ou blanches, extraites de minerais spathiques et manganésifères. On s'en sert principalement dans les usines de la Thuringe, de la Westphalie, de la Styrie et de la Carinthie. La fonte employée dans les aciéries de l'Isère est tirée en partie de la Savoie et en partie du département même. On opère sa décarburation partielle pour obtenir l'ac. Ce procédé consiste essentiellement à tenir la fonte en fusion sous des scories qui absorbent la totalité du manganèse et du silicium qu'elle contient, ainsi qu'une partie de son carbone. L'opération s'exécute dans un foyer à parois brasquées, n'ayant qu'une seule tuyère presque horizontale, pratiquée à 36 centimètres au-dessus du fond. On place dans le foyer la fonte et les scories avec du charbon de bois, puis on *conduit* la fonte très-lentement; ce n'est guère qu'après huit heures que la fusion est complète. Alors on a soin de maintenir l'état de fluidité et de favoriser la décarburation de la fonte, en la travaillant avec un pieu de fer appelé *ringard*. Cette seconde partie de l'opération qui dure environ six heures est celle qui constitue l'*affinage proprement dit*. Lorsque la fonte commence à se reconnaître à la sur*face de la masse en fusion, on réduit* l'action *décarburante en* diminuant le vent et en introduisant dans les scories une certaine quantité de sable quartzeux. L'ac. *prend* alors *nature* à la surface du bain, c.-à-d. s'y coagule à l'état spongieux. L'ouvrier affineur casse cette croûte avec son ringard, et il la roule par fragments de 15 à 20 kilogr. vers le contrevent ou parement du foyer. Il enlève ensuite ces petites masses qui portent le nom de *loupes*, afin de les *cingler*, c.-à-d. de les battre sous un marteau du poids d'environ 280 kilogr. On continue de la même manière jusqu'à ce que tout l'ac. ait été enlevé du foyer. Cette dernière opération s'exécute habituellement dans l'espace de huit heures, ce qui *fait vingt-deux heures pour l'opération* totale. Quatre ouvriers, qui se relaient deux par deux, à tour de rôle, suffisent pour ce travail. L'ac. ainsi obtenu est placé de nouveau dans un foyer spécial chauffé à la houille, après quoi on l'étire en barres pour le livrer au commerce. La description du procédé que nous venons de faire connaître suffit pour indiquer ce qu'il y a d'essentiel dans les affinages pratiqués en Allemagne, où la production de l'ac. naturel est considérable.—2° *Ac. de cémentation* ou *ac. poule*.—Il s'obtient en chauffant à une température élevée des barres de fer contenues dans des caisses remplies de charbon de bois pulvérisé, ou en faisant passer du gaz hydrogène carboné sur du fer fortement chauffé. Ainsi, la cémentation consiste dans la carburation du fer forgé, combinaison qui s'opère graduellement de la surface au centre de la masse. Les matières mises en présence sont toujours chauffées dans des vases à parois réfractaires et complétement imperméables, qui les garantissent de l'action des gaz émanant du foyer où se produit la chaleur nécessaire à la réaction. Le métal et le cément, après avoir été disposés par couches dans ces vases, sont portés au rouge vif. La marche de l'opération est suivie par un ouvrier dont l'habileté consiste principalement à régler le feu, et à le maintenir à la température qui convient le mieux à la cémentation et au degré de carburation qu'on veut donner aux barres à cémenter. Cet ouvrier juge du progrès de la cémentation par l'aspect d'une barre d'épreuve qu'il retire du fourneau de temps en temps. Pour cémenter 17,000 kilogr. de fer environ, la *durée* du chauffage varie entre cinq et neuf jours : elle est ordin. de sept jours; mais comme la cémentation continue pendant le refroidissement qui dure à peu près huit jours, et qu'il faut deux jours pour charger et décharger le fourneau, il en résulte que l'opération n'est achevée qu'au bout de dix-sept jours. Ainsi, un fourneau de cette capacité, maintenu en pleine activité, ne reçoit guère que vingt charges par année. Les barres d'ac. obtenues par ce procédé se brisent facilement; on peut les réduire en morceaux sous le choc d'un simple marteau à main. Leur surface, très-inégale, est couverte d'ampoules, et l'on y voit, en outre, distinctement l'empreinte des *fragments de charbon avec lesquels cette surface était en contact*. La structure de l'ac. de cémentation est toujours lamellaire, et ses lamelles grenues ou écailleuses réfléchissent mal la lumière. Il en résulte que la cassure de cet acier est sans éclat, et qu'elle présente de nombreuses fissures d'une dimension considérable. Ces défauts, joints à l'inégalité de carburation qu'on remarque dans cet ac., obligent à lui faire subir d'autres opérations, suivant les usages auxquels on le destine. Ainsi, deux barres réchauffées dans un four à réverbère, et puis passées au laminoir, forment ce qu'on appelle l'*ac. laminé* employé habituellement dans la fabrication des pièces qui exigent un acier très-dur. L'*ac. étiré*, propre aux objets de qualité moyenne, subit d'abord l'opération du *ressuage*, opération qui consiste à réchauffer les barres d'ac. brut, à les souder sous le *martinet, à réchauffer de nouveau les barres jusqu'au* blanc soudant, et à les étirer aux dimensions usitées dans le commerce. Enfin, l'*ac. corroyé* qu'on emploie pour la confection des objets qui exigent une qualité supérieure, se prépare au moyen de deux opérations successives : la première, appelée *soudage*, se pratique en chauffant une *trousse* ou paquet de barres d'acier cémenté jusqu'au blanc soudant; la seconde consiste à soumettre la trousse à l'action du martinet, qui soude, en les battant, toutes les barres ensemble. On forme ainsi un *massiau*, qui est ensuite réchauffé et étiré à la dimension voulue. L'ac. est dit 2 fois et 3 fois corroyé, selon qu'il subit 2 et 3 fois l'opération du *corroyage*. — *On a aussi imaginé* de préparer de l'acier cémenté en mettant des barres de fer dans un tube où passe un courant de gaz hydrogène carboné provenant de la distillation de la houille. L'ac. obtenu de cette manière est préférable à celui que donnent les procédés ordinaires. — 3° *Ac. fondu*. — Cet ac. n'est autre que de l'ac. de cémentation que l'on fond dans un creuset de plombagine, à l'abri des gaz de la combustion. L'opération s'exécute au moyen d'un fourneau à double courant d'air naturel, dans lequel on place les creusets qui contiennent chacun 12 à 15 kilogr. de métal. On porte la température à un degré très-élevé, et lorsque l'ac. est en pleine fusion, on retire rapidement les creusets, et on coule le métal dans une lingotière de fonte. Les lingots d'acier ainsi obtenus présentent dans le centre de leur masse des cavités dues au retrait que le métal éprouve en se solidifiant. En outre, ils n'ont presque pas de *malléabilité : aussi, pour les employer dans l'industrie, est-on* obligé de les soumettre à une suite de ressuages et d'étirages. On connaît divers procédés pour obtenir directement l'ac. fondu sans cémentation. Mais comme ces procédés n'offrent pas de grands avantages dans la fabrication, nous les passerons sous silence. — On nomme dans le commerce *ac. damassé* ou *wootz*, une sorte d'alliage employé pour faire les damas à surface moirée. Il en existe plusieurs espèces en Orient. Les ac. damassés de l'Inde et de la Perse sont surtout remarquables par leurs qualités et leurs veines ronceuses. De nombreux essais ont été entrepris en Europe pour les imiter. L'analyse a fait connaître qu'ils contenaient constamment certaines substances métalliques alliées au fer dans des proportions variables. Le duc de Luynes, à qui l'on doit d'importants travaux sur ces aciers, a constaté qu'ils étaient fabriqués avec une fonte très-fusible et très-dure, à cause de sa grande carburation; et que cette fonte est ramenée à un degré convenable d'aciération par l'addition de clous ou de fer doux, méthode qui offre l'avantage d'augmenter la masse du métal en le rendant plus ductile. Après une série d'expériences, le duc de Luynes a reconnu : 1° que le manganèse, allié à la fonte et refondu avec du fer, donne constamment de l'acier damassé; 2° que deux autres métaux observés dans le damas oriental, c.-à-d. le nickel et le tungstène, n'ont pas cette propriété ; 3° que le manganèse métallique introduit dans l'acier de très-fortes proportions de carbone sans altérer sa malléabilité, et lui communique beaucoup de dureté; 4° que le manganèse et le nickel *se combinent avec le fer de la fonte par cémentation.* — Au reste, des essais multipliés ont prouvé qu'on obtient toujours du *damassé* en fondant simplement du fer avec un fer plus ou moins carburé que lui. Seulement le métal n'est véritablement beau et de qualité supérieure que sous l'influence du manganèse. — De tous les fers employés à la fabrication de l'acier, celui de Suède est le meilleur. Si la France, au lieu de consommer presque exclusivement ses fers indigènes, ouvrait son marché aux fers magnétiques de la Suède, l'ouvrier français, dans la fabrication des aciers, devancerait bientôt l'Angleterre et l'Allemagne. Cette mesure serait d'autant plus importante que ce métal forme la *base d'une foule d'industries*.

ACIÉRER. v. a. T. Métall. Convertir du fer en acier. = s'Aciérer. v. pron. Se dit Du fer qui se convertit en acier. = Aciéré, ée. part.

ACIÉRIE. s. f. *Usine où l'on fabrique l'acier.*

* **ACINACIFORME.** adj. 2 g. (lat. *acinaces*, cimeterre; *forma*, forme). Se dit Des organes foliacés des végétaux, qui ressemblent à un sabre, c.-à-d. qui sont comprimés, à 3 angles, à carène tranchante, et un peu redressés vers la partie supérieure.

* **ACIOTIS.** s. m. (gr. ἀκὶς, pointe). T. Bot. Voy. Mélastomacées.

* **ACNÉ.** s. m. (gr. ἀκμὴ, bourgeon). Voy. Couperose.

ACOLYTE. s. m. (gr. ἀκόλουθος, suivant). Clerc promu au premier des quatre ordres mineurs. *Faire les fonctions d'ac. à une grand'messe.* || Fam., se dit D'une personne qui en accompagne toujours une autre. *C'est son ac.* — Se prend quelquefois en mauvaise part.

Enc.—L'Église grecque n'avait point d'acolytes ; mais l'Église latine, dès le iii^e^ siècle, en comptait dans les rangs de son clergé. C'étaient de jeunes clercs de vingt à trente ans, constamment attachés à la suite des évêques, dont ils étaient les serviteurs et les messagers discrets et fidèles. Dans l'Église Romaine, il y avait trois sortes d'acolytes : ceux qui servaient le pape dans son palais et qu'on nommait *palatins ;* les *stationnaires* qui servaient dans les églises, et les *régionnaires* qui secondaient les diacres dans les fonctions que ces derniers exerçaient dans les divers quartiers de la ville. — Aujourd'hui le nom d'*Ac.* est spécialement réservé aux jeunes ecclésiastiques qui tiennent le premier rang après les sous-diacres; leurs fonctions consistent à porter les chandeliers, à préparer le vin, l'eau, le feu, l'encensoir, les cierges, et à servir le prêtre, le diacre et le sous-diacre pendant la célébration des offices.

ACOMAS ou **ACOMAT.** s. m. T. Bot. Voy. Homaunées.

ACONIT. s. m. (gr. ἀκόνη, rocher). T. Bot. Voy. Renonculacées.

* **ACONTIAS.** s. m. (gr. ἄκων, οντος, trait). Genre de serpents de la famille des *Anguis*. Voy. ce mot.

ACOQUINANT, ANTE. adj. Qui acoquine, qui attire. *Le feu est ac. Une vie acoquinante.* Fam.

ACOQUINER. v. a. (lat. *coquina*, cuisine). Attirer, attacher, faire contracter une habitude. *Le métier de gueux acoquine ceux qui l'ont fait une fois.* = s'Acoquiner. v. pron. S'attacher, s'adonner, s'accoutumer trop à ce qui plaît. *S'ac. au jeu, au cabaret. Il s'est acoquiné à la campagne. Il ne faut pas laisser un chien de chasse s'ac. à la cuisine.* = Acoquiné, ée. part.

* **ACORE.** s. m. (gr. α priv.; κόρη, prunelle). T. Bot.

Enc.— Genre de plantes de la famille des *Aroïdées* de Jussieu, des *Orontiacées* de Lindley. Suivant Dioscoride, l'ac. était employé dans les maladies des yeux, et c'est de là que lui vient son nom. Voy. Orontiacées.

* **ACOROÏDÉES, ACORACÉES, ACORÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Orontiacées.

ACOTYLÉDONE. adj. 2 genres, ou * **ACOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. (gr. α priv.; κοτυληδών, sorte de petite feuille). T. Bot. — S'emploie aussi subst.

Enc.—Ce terme s'applique aux végétaux chez lesquels l'embryon est privé de cotylédons, ou plutôt aux végétaux qui sont dépourvus d'embryon. Aussi ces plantes sont-elles mieux nommées *Inembryonées*. Voy. Botanique, Cotylédon et Graine.

* **ACOTYLÉDONIE.** s. f. Nom de la grande division botanique qui comprend tous les végétaux acotylédones ou inembryonés. Voy. Botanique.

* **ACOUCHI.** s. m. T. Zool. Voy. Agouti.

À-COUP. s. m. Se dit Des mouvements saccadés et des temps d'arrêt brusques qui nuisent à la précision, à la régularité dans les exercices d'équitation, et dans les manœuvres d'une troupe. *Marcher, trotter par à-coup. Occasionner des à-coup.*

ACOUSTIQUE. s. f. (gr. ἀκούειν, entendre). T. Phys.

Enc.—L'*Ac.* est la branche de la physique qui a pour objet l'étude des lois suivant lesquelles se produit et se propage le son. — Quoique, à rigoureusement parler, le *son* soit tout simplement une sensation produite sur l'organe auditif, cependant on a l'habitude d'appliquer le nom de la sensation elle-même au mouvement qui lui donne naissance. Nous parlerons donc du son comme s'il prenait naissance dans le *corps sonore*, c.-à-d. dans le corps dont les molécules se trouvent dans cet état de vibration qui est nécessaire pour déterminer dans notre oreille la sensation de son.

Les mouvements vibratoires qui donnent naissance au son ont pour type le mouvement pendulaire d'un corps pesant suspendu à un fil, et qui a été écarté de la verticale. Ces mouvements vibratoires sont indispensables à la production du son; mais tout mouvement pareil n'en produit pas. Pour qu'il y ait production d'un son, il faut satisfaire à certaines conditions relativement à l'amplitude et à la rapidité des vibrations; il faut, en outre, pour que le son soit perçu, que ces vibrations s'exécutent dans un milieu capable de le transmettre à l'organe de l'ouïe. — L'état vibratoire des corps sonores est surtout sensible dans les cordes de violon, de harpe et autres instruments analogues. Les oscillations sont trop rapides, il est vrai, pour qu'on puisse les compter, mais l'œil les aperçoit: il saisit les limites des excursions de la corde, et il croit la voir en même temps dans toutes les positions intermédiaires à peu près comme il voit un cercle de feu lorsqu'un charbon enflammé est tourné en rond avec une vitesse suffisante. CC' (Fig. 1) étant, par exemp., la position primitive de la corde, et CLC' la position qu'on lui donne en l'écartant avec le doigt; dès qu'on l'abandonne, elle vient en CL'C', retourne en CLC', et accomplit ainsi quelques milliers d'oscillations qui diminuent peu à peu d'amplitude, et finissent par s'éteindre après quelques instants. Le son cesse avec le mouvement et recommence avec lui. Ce sont ces *oscillations* qu'on a coutume d'appeler des *vibrations*. Elles se manifestent de même lorsqu'on écarte de sa position naturelle l'extrémité libre d'une lame fixée dans un étau par son autre extrémité. Dans les cloches ou les timbres, ces vibrations sont moins apparentes; mais elles existent comme dans les cordes. Pour s'en assurer, on prend une cloche de verre dans laquelle est suspendue une petite balle de métal; on frappe la cloche pour lui faire rendre un son, et ensuite on l'incline pour que la balle vienne en toucher la paroi (Fig. 2); alors la balle saute d'un mouvement rapide, et l'on entend les chocs répétés qu'elle produit en retombant par son propre poids.

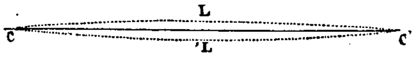

Fig. 1.

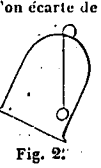

Fig. 2.

Enfin, il suffit de poser légèrement le doigt sur un corps sonore quelconque pour sentir le frémissement qui accompagne toujours la production du son; mais si l'on exerce une pression trop forte, le mouvement est arrêté et le son disparaît. — La nécessité d'un milieu élastique capable de transmettre les vibrations sonores à l'organe de l'ouïe, est facile à démontrer. Il suffit de disposer sous le récipient de la machine pneumatique un timbre d'horlogerie sans cesse frappé par un marteau qu'un ressort met en mouvement, et de placer cet appareil sur un coussinet de laine ou de coton. On entend d'abord très-distinctement le son produit par les chocs successifs du marteau contre le timbre; mais sitôt que l'on commence à faire le vide, les sons s'affaiblissent de plus en plus en proportion de la raréfaction de l'air. Quand le vide est aussi parfait que possible, on n'entend plus rien. Si ensuite on laisse rentrer l'air ou tout autre gaz, le son se fait entendre de nouveau. Faible d'abord, il augmente à mesure que l'air rentre sous le récipient, et reprend enfin son intensité lorsque le récipient est plein d'air.

Cette expérience démontre que le son ne peut se propager à travers un espace parfaitement vide. Mais si l'air est le milieu par le moyen duquel le son est le plus souvent transmis à notre oreille, cela tient uniquement à ce que notre oreille est presque constamment en contact immédiat avec lui: tout autre milieu peut remplir aussi bien, et quelques-uns même mieux que lui, l'office de conducteur du son. Franklin ayant plongé la tête dans l'eau pendant qu'une personne placée à plus de 800 mètres de distance frappait, dans l'eau également, deux pierres l'une contre l'autre, entendit distinctement les chocs. Colladon, en plongeant à quelques pieds de profondeur dans l'eau un cylindre mince de fer-blanc dont l'extrémité inférieure était fermée, et dont l'extrémité supérieure était hors de l'eau, put entendre le son d'une cloche que l'on faisait tinter sous l'eau à la distance de 2,000, de 6,000, et même de 12,000 mètres, ou à travers toute la largeur du lac de Genève, de Rolle à Thonon. La faculté conductrice du bois dans la direction de ses fibres est très-remarquable. Si l'on met l'oreille en contact avec l'extrémité d'une pièce de charpente, quelle que soit sa longueur, on entendra distinctement le plus léger grattement que l'on produira avec la pointe d'une épingle à l'autre extrémité de la pièce de bois, alors même que le bruit produit serait assez faible pour n'être pas entendu par la personne qui le produirait. Les mineurs qui travaillent dans une galerie entendent souvent, à travers le roc solide, les coups de pioche des mineurs qui travaillent dans d'autres galeries. En général, tous les corps solides d'une certaine compacité sont d'excellents conducteurs du son. — Les sons se propagent à de grandes distances et avec une netteté remarquable à la surface de l'eau, de la glace ou de la neige gelée, quand un abaissement considérable de température augmente aussi la densité de l'air. Dans le récit de sa troisième expédition au Cercle polaire, Parry rapporte que deux personnes pouvaient faire la conversation à travers le havre de Port-Bowen, à une distance de 2,000 mètres l'une de l'autre. On raconte aussi des exemples de sons propagés, par terre même, à des distances presque incroyables. Le docteur Hearn dit avoir entendu des coups de canon tirés à Stockholm, pendant qu'il se trouvait à 30 milles suédois (32 myriamètres) de cette ville. On sait que le bruit de la canonnade de la bataille de Toulouse, en 1814, se fit entendre dans un rayon considérable du midi de la France. — Le fait de la diminution de l'intensité ou de la force du son lorsque l'air est raréfié, est démontré non-seulement par l'expérience de la machine pneumatique dont nous avons parlé, mais encore par les phénomènes qu'on observe en s'élevant à une grande hauteur dans l'atmosphère. Saussure rapporte qu'au sommet du Mont-Blanc un coup de pistolet ne fait pas plus de bruit qu'un petit pétard tiré dans la plaine. Gay-Lussac s'étant élevé en ballon à la hauteur de près de 7,000 mètres, remarqua que l'intensité du son de sa voix était beaucoup moins considérable. — L'intensité du son, comme chacun sait, décroît proportionnellement au carré des rayons sonores, c.-à-d. au carré de la distance.

Vitesse du son. — Il n'y a personne qui n'ait observé que la propagation du son dans l'air n'a pas lieu d'une manière instantanée, qu'il lui faut un certain temps pour se transmettre d'un point à un autre, et que cet intervalle de temps est d'autant plus considérable que les deux points sont plus éloignés l'un de l'autre. C'est pour cela qu'on voit le feu d'un coup de canon tiré à 2 kilomètres de distance plusieurs secondes avant d'entendre l'explosion. — On a fait de nombreuses expériences pour déterminer la vitesse du son à travers l'atmosphère. Le procédé le plus ordinairement employé consiste à observer l'intervalle qui s'écoule entre la vue de la flamme et l'audition de l'explosion d'une pièce de canon que l'on tire à une distance connue. C'est par ce moyen que les académiciens de Florence, en 1660, trouvèrent que le son se propageait avec une vitesse de $349^m,90$ par seconde. Ces expériences furent répétées en France, en 1698, par Cassini, Huygens, Picard et Roemer: ils trouvèrent que la vitesse du son était de $356^m,90$. Flamsteed et Halley obtinrent $347^m,75$. En 1737, l'Académie des sciences de Paris chargea Cassini, de Thury, Maraldi et Lacaille de recommencer toutes ces recherches. Ce fut alors que, pour la première fois, on procéda de manière à éliminer l'effet du vent. Dans ce but, on tira des coups de canon aux deux extrémités de la ligne, soit simultanément, soit à de courts intervalles. Ces savants paraissent aussi avoir été les premiers qui aient observé et tenu compte de la température de l'air au moment de l'expérience, élément fort essentiel dans ces sortes d'expériences. Ils constatèrent que le son se propageait avec une vitesse de $337^m,18$ par seconde, la température étant de 4^o à 6^o R. (5^o à $7^o,5$ C.). Lorsqu'on opère la réduction que nécessite la température, on trouve que cette vitesse est à peu près celle qu'on a obtenue dans les expériences modernes les plus rigoureuses. Nous ne parlerons pas des autres tentatives faites dans le courant du dernier siècle, attendu que leurs auteurs n'avaient pas les moyens de déterminer de très-petits intervalles de temps avec la précision qu'on a pu mettre dans les observations plus récentes, et que, d'ailleurs, ils avaient négligé certaines circonstances qui modifient les résultats obtenus. Depuis le commencement de ce siècle, Benzenberg à Dusseldorf, en 1809; Myrbach et Stamfer en 1822; Moll, Vanbeek et Kuytenbrewer, en Hollande, en 1823; O. Gregory à Woolwich, en 1824; Goldingham, dans les Indes orientales, en 1821; Parry et Foster, en 1825, à Port-Bowen dans les régions polaires, entreprirent de déterminer plus rigoureusement la vitesse du son dans l'air. Les résultats obtenus, lorsqu'on les réduit à la même température, concordent assez exactement entre eux. Mais les expériences faites en Hollande, et celles qui furent exécutées à Paris, en 1822, sous la direction du Bureau des longitudes, sont de beaucoup les plus satisfaisantes. Dans ces dernières, on choisit deux stations dans le voisinage de Paris, Villejuif et Montlhéry. Les signaux étaient des coups de canon tirés alternativement à chaque station, à un intervalle de 5 minutes. Les observateurs à Villejuif étaient Prony, Arago et Matthieu; et à Montlhéry, Humboldt, Gay-Lussac et Bouvard. Les observations commencèrent à onze heures du soir, le 21 et le 22 juin, et durèrent deux heures chaque nuit. L'intervalle qui s'écoulait entre la vue de la flamme et l'explosion était compté au moyen de *chronomètres* de construction particulière qui permettaient de diviser les secondes et de noter ces fractions. La moyenne de toutes les observations donna 54 secondes 6/10 pour le temps que le son mettait à parcourir l'espace entre les deux stations. Arago détermina ensuite la distance entre ces deux points, et trouva qu'elle était de 9549,6 toises. En divisant ce nombre par celui des secondes, on trouve 174,9 toises ou $340^m,88$ pour l'espace que le son parcourt en 1 seconde, la température étant 16° c., ou $331^m,12$ à la température 0^o.—On peut, par la connaissance de la vitesse du son dans l'air, estimer approximativement les distances. Si l'on voit la lumière d'une arme à feu ou la lueur d'un éclair, on comptera les secondes écoulées depuis cette apparition jusqu'à ce qu'on entende le bruit de l'explosion de l'arme ou le coup de tonnerre, et ce nombre, multiplié par 340, donnera la distance en mètres au centre de vibration. Si un vaisseau en danger tire un coup de canon, et qu'il s'écoule 10 secondes entre la perception de la lumière et celle du bruit, on peut en conclure que le navire est à 3,400 m. de distance.

Dans des expériences faites sur le lac de Genève, Sturm et Colladon ont trouvé que le son se propageait dans l'eau avec une vitesse de 1,435 mètres par seconde, à une température de 10° c. Ainsi, le son se propage dans l'eau avec une vitesse 4,30 fois environ plus grande que dans l'air. — Dans les solides, cette vitesse est encore beaucoup plus considérable. D'après les expériences de Chladni, elle serait de 3,624 mètres par seconde pour le bois de chêne, de 4,896 pour celui de charme, de 5,664 pour le verre et le fer, et de 6,120 pour le bois de sapin. Ainsi, le son se propagerait dans ce dernier corps environ 18 fois plus vite que dans l'air.

Au reste, tous les sons, quelle que soit leur gravité ou leur acuité, se propagent avec la même vitesse quand le milieu reste le même. Lorsqu'on exécute une symphonie, les sons se suivent dans le même ordre et aux mêmes intervalles. La mesure et l'harmonie n'éprouvent pas la moindre altération, à quelque distance que nous soyons de l'orchestre. Sans cela, il en résulterait un désaccord sensible même pour une oreille peu exercée. Biot fit jouer plusieurs airs de flûte à l'extrémité d'un tube de plus de 900 mètres de longueur, et, en se plaçant à l'autre extrémité de ce tube, il ne trouva pas la moindre perturbation dans l'ordre ou les intervalles de percussion des notes. Or, c'est ce qui n'aurait pas eu lieu si la vitesse avec laquelle les divers sons se propageaient n'eût pas été absolument la même pour tous.

Théorie du son. — Nous avons déjà établi que le son est produit par les vibrations des molécules d'un corps solide, vibrations qui se communiquent à l'air atmosphérique ou à tout autre milieu élastique, et qui se transmettent ainsi à notre oreille. La théorie physique du son peut donc se diviser en deux parties: 1° l'état ou la condition du corps vibrant; 2° la manière dont cette action mécanique se propage à l'organe auditif par l'intermédiaire du milieu conducteur.

État du corps sonore. — Pour qu'un corps puisse émettre un son, il faut que ses molécules soient dans un état de vibration rapide. Si la fréquence des vibrations se trouve au-dessous d'une certaine limite, il ne se produit pas de son; mais au-dessus de cette limite inférieure, il s'en produit un. L'expérience démontre que le son devient d'autant plus aigu que les vibrations sont plus rapides, jusqu'à ce que cette vitesse atteigne une certaine limite supérieure, au-dessus de laquelle il n'y a plus de son perceptible à l'oreille humaine. Pour prouver ce fait expérimentalement, soit une lame mince d'acier trempé fixée solidement par l'une de ses extrémités dans un étau. (Fig 3.) Si l'on écarte son extrémité libre jusqu'en L, elle va à L' sitôt que la force extérieure cesse d'agir, et exécute une série de vibrations qui deviennent de plus en plus petites jusqu'à ce que la lame ait repris sa position de repos. Mais toutes ces vibrations s'exécutent dans des temps égaux, et, si on donne à la lame une longueur suffisante, elles auront lieu assez lentement pour qu'il soit facile de les compter avec la plus grande précision. En raccourcissant la lame, on rend les vibrations plus rapides; mais longtemps avant qu'elles soient arrivées au degré de rapidité qui est nécessaire pour qu'il se produise un son, il est déjà impossible de les compter directement. Cependant l'on démontre que si l'on fait vibrer de la manière que nous venons de dire, une lame de métal d'égale épaisseur dans toute son étendue, le temps d'une vibration est directement proportionnel au carré de la longueur de la lame. Par conséquent, le nombre des vibrations dans un temps donné est en raison inverse de ce carré. Ainsi donc, si l'on a compté, comme le faisait Chladni, le nombre de vibrations décrites en une seconde par une

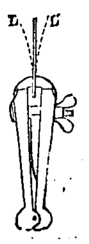

Fig. 3.

lame d'une longueur donnée, rien de plus aisé que de calculer le nombre de vibrations qui correspond à une autre longueur quelconque. A l'aide d'un appareil fort ingénieux, Savart est parvenu à déterminer avec la plus grande rigueur le nombre des vibrations qui produit un son d'une hauteur quelconque. Les physiciens ont trouvé qu'une lame métallique commence à produire un son lorsqu'elle fait 32 vibrations par seconde. A cette vitesse de vibration, le son obtenu est le même que celui que donne un tuyau d'orgue de 32 pieds de longueur ouvert à ses deux extrémités. (Nous entendons ici par *vibration* le passage de la lame de l'extrême excursion ou écartement de la position de repos à l'extrême excursion opposée, et non l'aller et le retour que l'on nomme *vibration complète.*) — Telle est la plus faible vitesse de vibration qui soit capable de produire un son. L'autre limite, c.-à-d. le maximum de vitesse auquel le son cesse d'être appréciable, n'est pas aussi facile à déterminer. On croyait, il n'y a pas encore longtemps, que la limite supérieure était 8200 vibrations par seconde; mais Savart a découvert qu'en augmentant l'amplitude des vibrations, on obtenait des sons aigus perceptibles avec une vitesse de 24000 vibrations par seconde. Despretz vient de montrer que cette limite même pouvait être dépassée, et il la porte à 73000. Quand on réfléchit que, selon toute probabilité, le tympan de l'oreille vibre à l'unisson des sons qui viennent le frapper, on ne peut qu'admirer l'étonnante organisation d'un appareil qui possède la faculté de s'adapter à toutes les vitesses de vibration, depuis 32 fois jusqu'à 73000 fois par seconde. Toutefois les limites auxquelles les sons très-aigus cessent d'être perceptibles à l'oreille humaine, paraissent varier singulièrement selon les individus. Certaines personnes, en effet, sont complétement insensibles pour des sons qui en affectent d'autres d'une manière douloureuse.

Vibrations des cordes.—C'est au Dr Brook Taylor que l'on doit les premières recherches relatives aux lois du mouvement des cordes vibrantes; elles furent publiées en 1715. Ces lois devinrent ensuite l'objet des études de Jean et de Daniel Bernouilli, de d'Alembert et d'Euler; mais la solution de ce problème difficile qui exige l'intégration d'une équation de différentielles partielles du second ordre, était réservé à l'illustre Lagrange. — L'appareil dont on se sert pour faire vibrer les cordes porte le nom de *monocorde* ou de *sonomètre*. (Fig. 4.) Il représente une corde fixée par une de ses extrémités, l'autre s'enroulant sur une poulie très-mobile et portant un poids qui produit la tension de la corde. Les supports sont placés sur une caisse vide, en bois mince et sonore, afin de renforcer le son produit. On fixe la longueur de la corde au moyen de deux chevalets dont l'un est mobile, et on la met en vibration avec un archet ou en la pinçant. Maintenant voici les résultats auxquels on arrive par le calcul et qui expriment les lois des vibrations des cordes. — 1° Lorsque deux cordes d'un instrument ne diffèrent que par leur longueur, la hauteur du son qu'elles rendent, ou, en d'autres termes, le nombre des vibrations qu'elles exécutent en des temps égaux, est en rapport inverse de leurs longueurs. Si, par ex., on représente par 1 le nombre des vibrations que la corde du sonomètre exécute lorsqu'elle vibre dans toute sa longueur, elle fera dans le même temps des nombres de vibrations représentés par 2, 3, 4, etc., lorsque l'on fera vibrer seulement 1/2, 1/3, 1/4, etc., de sa longueur. Pour varier ainsi la longueur de la corde, il suffit de placer le chevalet mobile au milieu, au tiers, au quart de l'étendue de cette corde. 2° Si les cordes ne diffèrent que par leur diamètre, les sons qu'elles produiront ou les nombres de vibrations qu'elles exécuteront, seront en raison inverse de leur diamètre, c.-à-d. que toutes choses étant égales d'ailleurs, quand une corde a un diamètre double de l'autre, la plus mince fera dans le même temps deux fois plus de vibrations que la plus grosse. 3° Les nombres de vibrations d'une corde sont proportionnels aux racines carrées des poids qui la tendent. Ainsi le son que donnera une corde tendue par un poids égal à 4 sera d'une octave plus élevé que le son produit par une corde tout à fait semblable supportant un poids égal à 2. — Un fait curieux, indiqué par le calcul et confirmé par l'expérience, c'est qu'une corde vibrante peut se partager spontanément en un nombre quelconque de portions dont chacune étant une partie aliquote de la corde entière, vibre séparément comme si elle était fixée à ses deux extrémités et constituait une corde isolée. En conséquence chaque portion de la corde exécute dans ce cas des vibrations d'autant plus rapides qu'elle représente une partie aliquote plus petite de la corde totale. Ainsi la corde A B (Fig. 5) peut se partager en 2, 3, 4, etc., portions égales, aux points *n*, *n'*, etc. Chacune de ces portions vibrera 2, 3, 4, etc., fois plus rapidement que la corde entière, et de plus ce mouvement simultané de deux portions contiguës quelconques aura lieu dans des directions opposées, les points de partage restant immobiles. Si, par ex., on place le chevalet mobile du sonomètre à la fin du premier quart de la corde A B et qu'on ébranle ce premier quart avec l'archet, les trois autres quarts entrent à l'instant en vibration, ainsi que le représente la Fig. 6. Chacun des segments de la corde vibre séparément autour des points *n* et *n'* qui restent fixes quoique libres. Pour s'en assurer, on n'a qu'à placer sur les points *v*, *n*, *v'*, *n'* et *v''* de petits chevrons de papier. Ceux qui sont en *v*, *v'* et *v''* sautillent d'abord et sont bientôt renversés, tandis que ceux qui sont en *n* et *n'* demeurent immobiles. On donne le nom de *nœuds* aux points *n* et *n'*, et celui de *ventres* aux points *v*, *v'* et *v''*. — Mais le phénomène le plus remarquable que présentent les cordes vibrantes, c'est que ces différents états de vibration peuvent coexister et se superposer, pour ainsi dire, l'un à l'autre. Ainsi une corde non-seulement donne le *son fondamental* qui lui est propre, c.-à-d. le son qu'elle rend en vibrant dans toute sa longueur, mais encore elle fait entendre, simultanément, une série d'autres sons qui correspondent au nombre de vibrations qu'exécuteraient des cordes ayant la moitié, le tiers, le quart, etc., de la longueur de la corde entière. — Les remarques qui précèdent ne s'appliquent qu'aux vibrations transversales des cordes, c.-à-d. aux vibrations dans lesquelles le mouvement d'un point quelconque de la corde s'opère à angle droit avec la ligne droite qui joint les deux extrémités de cette corde; mais les molécules d'une corde tendue sont encore susceptibles d'exécuter des vibrations longitudinales, c.-à-d. des vibrations dans lesquelles le mouvement a lieu parallèlement à l'axe de la corde. Ces vibrations sont soumises à une loi différente. On peut déterminer des vibrations longitudinales dans une corde en la frottant dans le sens de sa longueur avec un morceau de drap enduit de résine. Les sons produits par les vibrations longitudinales ont entre eux les mêmes rapports que ceux qui résultent des vibrations transversales; les nombres de vibrations sont en raison inverse des longueurs des parties vibrantes : par conséquent, si la corde se divise en 1, 2, 3, 4, 5, etc., parties égales, les sons produits seront représentés par les mêmes nombres; mais les sons que l'on obtient ainsi sont beaucoup plus aigus que ceux qui résultent des vibrations transversales. Cette différence dans la hauteur des sons tient à ce que les vibrations longitudinales sont beaucoup plus rapides que les vibrations transversales.

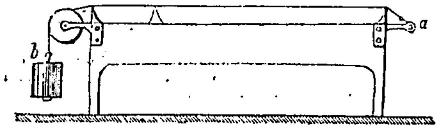

Fig. 4.

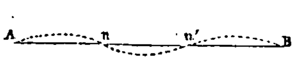

Fig. 5.

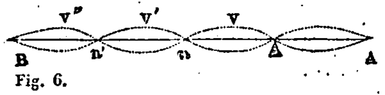

Fig. 6.

Vibrations des verges. — Les lois auxquelles sont soumises les verges élastiques diffèrent de celles qui régissent les vibrations des cordes. En effet, dans le cas de ces dernières, la tension n'agit que dans le sens de la longueur de la corde, tandis que, dans le cas des verges, des lames et des surfaces élastiques en gén., la courbure est modifiée par l'élasticité de la substance. Le rapport entre la vitesse des vibrations et la longueur, l'épaisseur, la rigidité, ainsi que la pesanteur spécifique de la verge, s'exprime, comme dans le cas d'une corde vibrante, par une formule fort simple que l'on doit à Riccati et qui a été vérifiée par l'expérience. Cette formule s'applique, en général, aux verges ou lames élastiques quelconques de même forme et dont le mode de vibration est semblable. Elle montre que, dans les verges de même substance, le nombre des vibrations est en raison directe de l'épaisseur, et en raison inverse du carré de la longueur de la partie vibrante. Si les longueurs de deux verges sont égales, le nombre des vibrations est proportionnel à leur épaisseur, résultat que l'on pouvait prévoir, *à priori*, attendu que plus la verge est épaisse, plus est grande la force de ressort avec laquelle elle tend à se redresser lorsqu'on l'a écartée de sa position de repos, et plus, par conséquent, les vibrations sont rapides. Lorsque les figures des verges sont semblables, les nombres qui représentent l'épaisseur et la longueur sont proportionnels; en conséquence, le nombre des vibrations est en raison inverse des dimensions homologues, ou en raison inverse de la racine cubique du poids. Toutes ces lois ont été également vérifiées par l'expérience. — Les verges métalliques ou les tubes de verre peuvent vibrer longitudinalement, comme les cordes tendues. Dans ce cas, elles se partagent spontanément en plusieurs portions qui vibrent à l'unisson, et qui sont séparées par des *nœuds* ou des points qui restent en repos. Les portions extrêmes sont plus courtes que les autres, qui sont toutes d'égale longueur; mais les vibrations de toutes les parties sont synchroniques. On peut produire ces sortes de vibrations dans une verge ou dans un tube de verre, en les tenant entre les doigts par le milieu et en les frottant longitudinalement avec un morceau de drap humide : ils donnent alors un son extrêmement aigu. Poisson a trouvé que le rapport entre les nombres de vibrations transversales et les nombres de vibrations longitudinales exécutées par une verge cylindrique est proportionnel au rapport entre le rayon et la longueur de la verge. Savart a vérifié cette formule au moyen d'expériences directes.

Vibrations des plaques élastiques. —Tous les corps solides élastiques, lorsqu'on les fait vibrer, peuvent être conçus, relativement aux mouvements internes qu'exécutent leurs molécules, comme se divisant spontanément en parties, dont chacune vibre indépendamment des autres, de telle façon que les molécules d'une partie se meuvent constamment dans une direction opposée à celle des molécules de la partie contiguë. Il en résulte que les points de partage entre deux parties ne participent ni au mouvement de l'une, ni au mouvement de l'autre, et que, par conséquent, ils restent en repos. Dans le cas de plaques élastiques minces, la continuité de ces points forme des lignes de repos ou des *lignes nodales*, dont on reconnait les positions et les configurations en plaçant la plaque vibrante dans une situation horizontale et en répandant à sa surface un peu de sable fin. Cette manière ingénieuse de déterminer les lignes nodales a été indiquée par Galilée et employée par Chladni ainsi que par Savart dans leurs nombreuses expériences sur ce sujet. — Les figures que présentent ces lignes sont extrêmement variées; elles dépendent de la forme de la plaque, de la position du point ou des points par où elle est fixée, ainsi que de la rapidité et de la direction du mouvement par lequel les vibrations sont communiquées à la plaque. Dans les plaques circulaires, on observe un grand nombre de systèmes différents de lignes nodales. Lorsque la plaque est fixée par son centre, il se produit, en gén., deux lignes nodales qui se croisent par le centre. En appliquant le doigt sur la plaque en un point convenable, de façon à interrompre la vibration, il peut se former trois de ces lignes. Des disques de métal donnent des lignes nodales qui divisent le cercle en nombreux secteurs. Dans certains cas, ces lignes nodales droites sont coupées par un plus ou moins grand nombre de lignes circulaires concentriques, et quelquefois les lignes nodales prennent la forme des branches de l'hyperbole. Les figures ci-dessous (Fig. 7) représentent quelques-unes des formes qu'affectent les lignes nodales. — La recherche des lois de vibration d'un corps solide homogène d'une forme donnée, lorsque les circonstances dans lesquelles il est placé et les forces par lesquelles il est mis en vibration sont parfaitement définies, est un problème d'analyse pure; mais, quoique les équations différentielles de mouvements auxquelles elle conduit aient été intégrées dans un certain nombre de cas particuliers, néanmoins leur intégration présente, en gén., des difficultés qui, dans l'état actuel de la science, ne peuvent pas être entièrement surmontées.

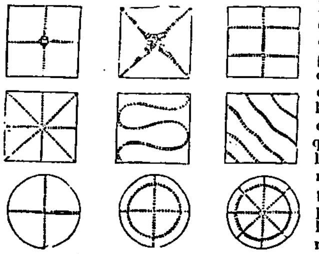
Fig. 7.

Propagation du son.— Pour donner une idée de la manière dont les mouvements vibratoires d'un corps sonore se communiquent à l'atmosphère ou à tout autre milieu élastique, supposons (Fig. 8) un tube TT', d'une longueur indéfinie, ouvert à ses deux extrémités et rempli d'air, cet air présentant dans toute l'étendue de ce cylindre la même température et la même densité. Supposons encore un piston PQ qui s'adapte exactement au tube et peut le parcourir tout entier dans la direction de l'axe du cylindre. Imaginons qu'on pousse tout à coup ce piston de la position PQ à la position RS, et, pour simplifier, admettons que la distance PR soit un pied et que le piston mette une seconde pour aller de PQ à RS. Maintenant supposons que l'air de l'intérieur du cylindre était en repos avant que l'on commençât à mettre le piston en mouvement, et examinons quel sera l'état de l'air au moment où le piston arrivera à RS. Si l'air du tube se comportait comme un corps parfaitement solide, tout mouvement communiqué à ses particules à une de ses extrémités serait instantanément transmis à l'autre, et lorsque le piston arriverait à RS, une quantité d'air égale à celle qui était contenue entre PQ et RS, serait sortie du tube à son extrémité T'. De plus, toutes les molécules à l'intérieur du tube resteraient en repos aussitôt que le mouvement communiqué au piston s'arrêterait. Mais par suite de la compressibilité de l'air, le mouvement ne se transmet pas instantanément aux molécules éloignées; il faut pour cela un certain laps de temps. Nous pouvons donc supposer que le tube est assez long pour que, au moment où le piston arrive à RS, il n'y ait encore aucune partie d'air sortie du tube à son extrémité T'. En effet, le trouble ou la compression des molécules qui s'opère à l'instant où le piston commence à marcher, se propage dans la longueur du tube avec une vitesse déterminée dépendant de l'élasticité de l'air, et, lorsque le piston arrive à RS, cette compression ne s'est encore fait sentir qu'à une certaine distance. Soit AB, la limite atteinte par le trouble des molécules à l'instant où le piston est arrivé à RS; alors, au moment dont nous parlons, la colonne d'air comprise entre RS et AB aura éprouvé une certaine compression, tandis que l'air du tube entre AB et l'extrémité T' sera encore dans son état naturel. La colonne d'air entre RS et AB, qui se trouve ainsi modifiée par le coup de piston, reçoit le nom d'*onde* ou d'*ondulation*, et RA est la *longueur* de l'onde. — A cette heure, si l'on considère l'état des molécules dans la colonne RA, on reconnaît sur-le-champ qu'elles ne sont pas soumises au même degré de compression dans toute la longueur de cette colonne. Représentons-nous cette colonne divisée en une multitude de couches minces par des sections parallèles à RS ou à AB, et concevons que le piston, en marchant de PQ à RS, a produit la compression des molécules de la colonne d'air, non pas instantanément, mais par une multitude de petites pressions successives. Au moment où le piston arrive à RS, le dérangement des molécules, dans notre hypothèse, n'a pas dépassé la limite AB. Par conséquent les molécules de la tranche contiguë à AB n'ont encore éprouvé que le minimum de la compression, c.-à-d. n'ont éprouvé que la compression déterminée par le premier petit choc du piston. Dans l'avant-dernière tranche, à partir de AB, la compression éprouvée par les molécules d'air est plus considérable; car les molécules de cette tranche ont éprouvé non-seulement la compression produite par le premier choc du piston, mais encore celle qu'a produite le second, et cela à l'instant où l'effet déterminé par le premier choc se communiquait à la dernière tranche. De même, la troisième tranche, à partir de AB, a éprouvé une compression plus forte que la seconde, et ainsi de suite jusqu'au milieu de l'onde. Si maintenant nous étudions l'état des molécules à l'autre extrémité de l'onde, c.-à-d. vers RS, nous verrons qu'il s'est produit un phénomène tout semblable. En effet, à l'instant où le piston s'arrête, la tranche contiguë à RS a communiqué toute sa vitesse à la couche voisine et reste en repos; ou bien, au moment de l'arrivée du piston en RS, elle supporte uniquement la compression causée par la dernière impulsion. La tranche qui suit immédiatement éprouve la compression déterminée par deux impulsions du piston; enfin la dernière

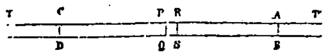

Fig. 8.

supporte la compression de toutes les impulsions, moins une. En suivant ce raisonnement, il est facile de reconnaître que les particules les plus comprimées sont celles qui se trouvent vers le milieu de l'onde. Par conséquent, si, sur SB, pris pour axe (Fig. 9), on élève un certain nombre de perpendiculaires *aa*, *bb*, *cc*, toutes proportionnelles au degré de compression qui correspond à chacun des points de la colonne, la courbe tracée par les sommets de ces perpendiculaires représentera la loi de compression ou l'ordre dans lequel se succèdent les compressions des tranches successives. — Si maintenant on examine ce qui se passe de l'autre côté du piston, on apercevra sur-le-champ qu'il s'y opère des phénomènes analogues, mais en sens inverse, attendu que l'air contenu de ce côté du tube doit se trouver raréfié au lieu d'être comprimé par le mouvement du piston de PQ à RS. Soit CD (Fig. 8) une section du tube prise en un point tel que la colonne CR soit égale à RA. Comme la vitesse de la propagation dépend uniquement de la nature du milieu, il est évident qu'à l'instant où le piston arrive à RS, le dérangement des molécules ne se sera pas communiqué au delà de CD. La colonne tout entière entre CD et RS sera raréfiée par la marche du piston de PQ à RS; mais c'est au milieu de la colonne que la raréfaction sera la plus considérable, et cela par la même raison qui fait que c'est entre RS et AB que la condensation est la plus forte. Si donc on représente (Fig. 10) la raréfaction par les lignes *a'a'*, *b'b'*, *c'c'*, l'état de la colonne d'air entre AB et CD sera représenté par la double courbe D*b'*S*b*B; ce qui comprend toute la portion d'air qui est modifiée par le passage du piston de PQ à RS, la petite portion entre PQ et RS étant négligée comme insensible. Le mouvement du piston détermine donc deux ondes ou ondulations distinctes. L'onde SB *au-devant* du piston est l'*onde condensée;* celle qui est *en arrière* du piston est l'*onde raréfiée.* Plusieurs physiciens considèrent la partie raréfiée et la partie condensée comme une seule et même onde; ainsi, ils comprennent sous la dénomination d'*onde*, la masse entière de molécules entre CD et AB (Fig. 8), qui a été troublée dans son état d'équilibre par le mouvement du piston.—Comme, par suite de son élasticité, chaque tranche d'air du tube communique à la tranche qui est devant elle l'impulsion qu'elle a reçue par derrière, toutes les molécules seront successivement affectées de la même manière, et, au bout d'un second intervalle de temps égal à celui que le piston a mis pour passer de P à Q, le mouvement aura été communiqué à de nouvelles molécules d'air dans un espace égal à RA; en d'autres termes, l'onde aura parcouru un espace égal à elle-même, en conservant toujours la même forme; et, si nous supposons que, pendant ce second intervalle de temps, le piston soit resté en repos à RS, toutes les molécules dans l'espace RA seront revenues à leur état d'équilibre primitif. Mais si, au lieu d'admettre que le piston reste en repos au point RS, nous supposons que, pendant ce second intervalle, on le ramène en arrière à sa position primitive PQ, alors tous les phénomènes que nous venons de décrire se répéteront dans un ordre inverse, c.-à-d. que l'onde condensée sera à la gauche du piston, et l'onde raréfiée à la droite. Ainsi l'état de compression des molécules aériennes de l'intérieur du tube, tel qu'il est déterminé par le mouvement d'allée et de venue du piston, ou, en d'autres termes, la vibration complète sera représentée par la Fig. 11.— Supposons actuellement que ce mouvement de va-et-vient du piston s'accomplisse avec la même vitesse que les vibrations d'une lame élastique ou d'une corde tendue, les phénomènes que nous venons de décrire nous donneront une idée de la manière dont le son se transmet dans l'atmosphère.

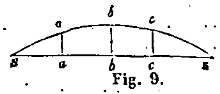

Fig. 9.

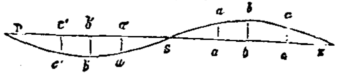

Fig. 10.

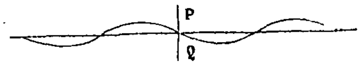

Fig. 11.

Cette exposition, quelque imparfaite qu'elle soit, de la nature des mouvements communiqués à l'air par le corps vibrant, suffit pour faire comprendre que les molécules d'air à l'intérieur d'un tube ne changent pas de place *entre elles*, mais acquièrent un mouvement vibratoire, en avant et en arrière, dans toute l'étendue du tube. Il est encore évident que les vibrations de l'air à travers lequel se transmettent les sons doivent être exactement égales en nombre à celles du corps sonore, et que les vibrations de l'air cessent sitôt que celles du corps sonore s'arrêtent; mais tant que ce dernier vibre, ou tant que le mouvement alternatif du piston continue avec la même vitesse, on entend un son musical non interrompu. Il en sera absolument de même, quelle que soit la portion du tube où l'on applique l'oreille, attendu que toutes les ondes sont parfaitement semblables entre elles.

Il est aisé de concevoir que le son se propage non-seulement en ligne droite, mais encore dans toutes les directions possibles. En effet, comme l'air est également élastique dans toutes les directions, on peut considérer chaque point d'une onde sonore comme un nouveau centre duquel il part des rayons secondaires dans tous les sens possibles. Comme complément de cet article, voy. les mots ANCHE, DIAPASON, ÉCHO, GAMME, INTERVALLE, INTERFÉRENCE, OREILLE, SIRÈNE, SON, TIMBRE.

ACOUSTIQUE. adj. 2 g. Ce qui sert à produire, à modifier ou à percevoir les sons. *Voûte, cornet ac.* ‖ T. Anat. *Conduit, nerf ac.* Voy. OREILLE.

ACQUÉREUR. s. m. Celui qui acquiert. Il ne se dit guère que de Celui qui acquiert des biens immeubles. *Se rendre ac. Tiers ac.*

ACQUÉRIR. v. a. (lat. *acquirere;* de *ad*, vers; *quærere*, chercher). Devenir propriétaire d'une chose par achat, cession, échange ou autrement. Se dit principalement D'un immeuble ou d'une chose produisant un revenu, ou procurant un profit ou des avantages constants. *Ac. une terre, une charge, une maison, un pré, une rente. Ac. des biens, des richesses. Ac. les droits de quelqu'un. Louis XIV a acquis la Franche-Comté à la France. J'ai acquis cette pièce de terre de mon voisin.* ‖ Par ext. et fig., se dit De toutes les choses qui se peuvent mettre au nombre des biens et des avantages. *Ac. des forces, des lumières, des talents, de l'honneur, de la gloire, de la science, de l'autorité, du crédit. Ac. la certitude. Ac. des amis. Ac. les bonnes grâces de quelqu'un. Sa bonne conduite lui a acquis l'estime de tout le monde. Il s'est acquis une grande réputation.* ‖ Se dit Des choses qui s'améliorent par degrés ou prennent plus de valeur. *Ces fruits n'ont pas acquis leur maturité. Son corps a acquis toute son étendue. Cette propriété acquiert de la valeur. Cette loi acquerra avec le temps plus d'autorité.* ‖ S'emploie souvent absol., soit au prop., soit au fig. *Il acquiert sans cesse*, se dit De quelqu'un qui augmente ses biens, d'une personne qui se forme aux usages du monde, ou qui gagne en savoir, en connaissances. On dit aussi : *Ce vin acquiert*, Il se bonifie. = s'ACQUÉRIR. v. pron. *La fortune s'acquiert souvent par des bassesses. Les amis s'acquièrent difficilement. L'estime publique s'acquiert par les actions d'éclat.* = ACQUIS, ISE. part. et adj. *Du bien mal ac. Qualités naturelles, qualités acquises.* ‖ Incontestable, qui ne peut être disputé. *Avoir un droit ac. Ce droit vous est ac.* ‖ Dévoué, attaché sans réserve. *Je vous suis ac. Cet homme m'est ac.* ‖*T. Méd. *Maladies acquises*, se dit par oppos. à *Maladies héréditaires.* On dit dans le même sens : *Tempérament acquis*, par opposition à *Tempérament naturel, héréditaire.*

Conj.—*J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais. J'ai acquis. J'acquis. J'acquerrai. J'acquerrais. Acquiers. Que j'acquière. Que j'acquisse. Acquérant.*

ACQUÊT. s. m. Ce que l'on a acquis. *Il a fait un bel ac.* N'est guère usité qu'en T. de Droit, et s'emploie ord. au plur. ‖ Prov., *Il n'y a si bel ac. que le don.* ‖ Fam., Avantage, profit, gain. *Il n'y a pas grand ac. à faire ce marché-là.* Vx.

Enc.—En T. de Droit, on appelle généralement *Acquêts* tous les immeubles qui ont été acquis pendant la durée de la communauté. Ils sont opposés aux biens *propres*, c.-à-d. aux biens qui appartiennent à l'un ou à l'autre des époux. Autrefois la coutume de Paris distinguait deux sortes d'*acquêts :* ceux qui étaient acquis hors communauté, et ceux qui étaient acquis pendant la communauté. Elle donnait à ces derniers le nom *de conquêts*, et c'étaient les seuls qui tombaient en communauté parce qu'ils étaient supposés acquis à frais communs.

ACQUÊTER. v. a. Acquérir un immeuble par un acte quelconque. Inus. = ACQUÊTÉ, ÉE. part.

ACQUIESCEMENT. s. m. Action par laquelle on se soumet à quelque chose, on adhère, on se conforme aux sentiments, aux volontés d'autrui.

Enc.—En T. de Droit, l'*Ac.* est l'adhésion donnée à un acte, à une proposition, à un jugement, etc. Les effets de l'ac. diffèrent suivant les circonstances dans lesquelles il intervient. Ainsi, p. ex., lorsqu'on acquiesce à une proposition faite par une autre personne, il se forme entre les deux parties un véritable contrat sur ce qui a fait l'objet de la proposition. Quand on acquiesce à un jugement, on s'interdit tout moyen de le faire réformer; mais pour cela, il faut que l'ac. soit formel. Néanmoins, en matière criminelle, la partie condamnée peut toujours être relevée de l'ac. qu'elle a donné à sa condamnation. Il en est de même de l'ac. à un jugement qui statue sur une question d'État.

ACQUIESCER. v. n. (lat. *quiescere*, *ad*, se reposer sur). Adhérer, se soumettre, déférer, consentir à. *Ac. à une demande, à une sentence. J'acquiesce à votre sentiment. Il a acquiescé à tout ce qu'on exigeait de lui.* ‖ T. Droit. Donner un acquiescement.

Syn. — *Accéder, Adhérer.* — *Ac.* c'est accepter, c'est consentir, après examen ou contestation; *adhérer*, c'est agréer, c'est accepter spontanément et avec force; *accéder*, c'est apporter son assentiment. On *accède* à un traité; on *acquiesce* à une décision; on *adhère* à une opinion. — **Syn.**—*Céder, se rendre.*—On *acquiesce* par amour de la paix : on *cède* par déférence ou par nécessité; on *se rend* par faiblesse ou par conviction. Celui qui *acquiesce* ne veut pas contester; celui qui *cède* ne veut pas résister; celui qui *se rend* ne peut plus se défendre.

ACQUIS. s. m. *Cet homme a de l'ac., beaucoup d'ac.*, se dit De quelqu'un qui a des connaissances, du savoir, de l'expérience.

ACQUISITION. s. f. Action d'acquérir. Se dit au prop. et au fig. *L'ac. d'une maison, d'une terre. L'ac. d'un pareil talent lui a coûté bien du travail.* ‖ La chose acquise elle-même. *Il lui a cédé son ac.*—*S'emploie aussi en parlant Des personnes. *Cet employé est une excellente ac. pour vos bureaux.*

ACQUIT. s. m. Quittance, reçu, décharge. *Il a exigé un ac. Mettez votre ac. au bas de ce mémoire. J'ai l'ac. de la douane.* — *Payer à l'ac.* ou *en l'ac. d'un tiers*, C'est payer à la décharge et pour la libération de ce tiers. ‖ Fig. et fam., *Faire quelque chose pour l'ac. de sa conscience*, Afin de n'en pas avoir la conscience chargée. — *Faire quelque chose par manière d'ac.*, Négligemment et seulement parce qu'on ne peut s'en dispenser. — *Jouer à l'ac.*, se dit Des joueurs qui, après avoir perdu, jouent entre eux à qui paiera le tout. — Au Jeu de billard, Coup que l'on donne à jouer sur sa bille lorsqu'on y est obligé par les règles du jeu.

Syn.—En T. de Fin., l'*Ac.* est la décharge complète d'un engagement pécuniaire ou autre. *Quittance* ne dit pas la même chose. Dans une seule et même dette, on peut donner quittance de plusieurs paiements partiels; on ne donne son acquit qu'au paiement intégral. — Les mots : *Pour acquit*, accompagnés de la signature du porteur d'un billet, constatent que le paiement a été effectué entre ses mains.

ACQUIT-À-CAUTION. s. m. T. Adm. fin.

Enc. — Billet ou certificat délivré au bureau des douanes, pour faire passer des marchandises à leur destination, sans les assujettir à la visite des bureaux placés sur la route qu'elles doivent parcourir. Les marchandises expédiées par mer d'un port de France à un autre, en passant par l'étranger, ne sont assujetties à aucun droit; elles sont déclarées vérifiées et expédiées *sous acquit à-caution :* mais on doit rapporter, dans un délai fixé suivant la distance des lieux, un certificat de l'arrivée ou du passage des marchandises au bureau désigné, sous peine de payer le double droit de sortie.

ACQUIT-PATENT. s. m. Voy. PATENT.

ACQUITTEMENT. s. m. Action d'acquitter, en parlant De dettes, d'obligations pécuniaires. *L'ac. des dettes d'une succession.* = Obs. gram. Voy. ABSOLUTION.

Enc.—En T. de Droit crim., l'*Ac.* est le renvoi d'un individu déclaré non coupable dans les cours d'assises. L'ac. est prononcé par le président après que le jury a déclaré l'accusé non coupable. Il a pour effet d'anéantir l'accusation quant à l'accusé, et de le mettre immédiatement en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause.

ACQUITTER. v. a. (lat. *ad quietem* [renvoyer], en repos). Renvoyer libre, absous d'une accusation. *Le tribunal vient d'ac. cet accusé.* ‖ Rendre quitte, libérer de dettes ou d'un engagement quelconque. Se dit Des personnes et des choses. *Mon ami était hors d'état de me payer, je l'ai acquitté. Il a tout à fait acquitté le domaine qu'il avait acheté.* ‖ Payer. *Il a acquitté les dettes de sa famille.* — *Ac. un contrat, une obligation*, Payer les sommes portées par ce contrat, par cette obligation. ‖ *Ac. un billet, un mémoire*, etc., c'est Déclarer que le montant en a été payé en y apposant sa signature après les mots : *Pour acquit.* ‖ Fig., *Ac. sa parole, sa promesse*, c'est Exécuter ce que l'on a promis. — *Ac. sa conscience*, c'est Remplir un devoir auquel on se croit obligé. = s'ACQUITTER. v. pron. Se libérer envers ses créanciers. *Il s'est acquitté de mille francs.* ‖ *S'ac. envers quelqu'un des obligations qu'on lui a*, Les reconnaître par des services. ‖ Fig., Remplir ce à quoi on est tenu; exécuter ce que l'on a entrepris. *S'ac. d'un devoir, d'une commission, de ses fonctions. Ce chanteur s'est fort bien acquitté de sa cavatine.* ‖ En T. de Jeu, *S'ac.* sign. Regagner ce qu'on a perdu et rester quitte à quitte. — Au Jeu de billard, *S'ac.*, c'est Donner son acquit. = ACQUITTÉ, ÉE. part.

ACRE. s. f. (lat. *acra* Voy. *Mesures* AGRAIRES.

ÂCRE. adj. 2 g. (lat. *acer;* du gr. ἀκὴ, pointe). Piquant, mordicant, corrosif. Se dit Des substances qui produisent sur les organes du goût une sensation brûlante et irritante, dont l'impression se fixe principalement à la gorge. *Cette plante, ce fruit a une saveur âcre.* ‖ Fig., *Ton, humeur, discours âcre. Critique âcre.* = Syn. Voy. ACERBITÉ.

ÂCRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre. ‖ Fig., *Il a de l'âc. dans l'humeur.* = Syn. Voy. ACERBITÉ.

***ACRIDIEN.** s. m. (gr. ἀκρίς, sauterelle). T. Ent. Voy. SAUTERELLE et CRIQUET.

ACRIMONIE. s. f. (lat. *acrimonia;* du gr. ἀκὴ, pointe; μανία, folie, passion). Aigreur, âcreté. ‖ Fig., *Il met de l'ac. dans tout ce qu'il dit.* = Syn. V. ACERBITÉ.

Enc.—Cette expression, prise au sens propre, appartient aux anciennes théories médico-chimiques, dans lesquelles l'âcreté des humeurs jouait un rôle très-important. On lui attribuait une foule de maladies. Cette opinion aujourd'hui n'est plus accréditée que parmi les personnes étrangères à la science. Toute éruption cutanée, par exemple, est encore à leurs yeux le résultat d'une âcreté du sang, d'une acrimonie des humeurs.

ACRIMONIEUX, **EUSE**. adj. Qui a de l'acrimonie. Ne s'emploie guère qu'au fig. *Discours acrimonieux.*

***ACROAMATIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἀχροάμαι, j'écoute). Voy. Ésotérique.

ACROBATE. s. 2 g. (gr. ἄχρος, extrémité; βατεῖν, marcher; qui marche sur la pointe du pied). Danseur, danseuse de corde. || * Fig., se dit Des hommes politiques qui changent d'opinion au gré de leurs intérêts.

***ACROCARPIDIUM.** s. m. (gr. ἄχρος, χαρπὶς, ἰδος, baguette). T. Bot. Voy. Pipéracées.

***ACROCHORDE.** s. m. (gr. ἀχροχορδὼν, verrue). T. Erpét. Voy. Serpents vrais.

***ACROCOMIA.** s. m. (gr. ἄχρος, sommet; χόμη, chevelure). T. Bot. Voy. Palmiers.

***ACRODICLIDIUM.** s. m. (gr. ἄχρος; διχλίδες, porte à deux battants). T. Bot. Voy. Laurinées.

***ACRODYNIE.** s. f. (gr. ἄχρος; ὀδυνη, douleur). T. Méd. Voy. Colique *végétale.*

***ACROGÈNE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἄχρος; γένος, croissance). T. Bot.

Enc.—Les *Acrogènes* forment le second embranchement des Cryptogames dans la classification d'Ad. Brongniart. Lindley en fait la 2e classe de son système de botanique. Les acrogènes de Brongniart et de Lindley répondent aux *Pseudocotylédonées* d'Agardh, aux *Hétéronémées* de Friess et aux *Acrobrya* de Mohl. — L'organisation des végétaux de cette classe est bien supérieure à celle qui caractérise les *Thallogènes.* Tous les acrogènes offrent à leur surface des stomates ou pores respiratoires; la plupart possèdent une tige distincte et des feuilles, et ces dernières sont toujours arrangées avec une symétrie parfaite. Dans les espèces qui se rapprochent des Thallogènes, dans les *Ricciacées*, par ex., le thallus présente toute la texture des feuilles quoiqu'on n'y observe pas de tige séparée. On ne trouve dans les acrogènes aucune trace de fleur proprement dite: on observe néanmoins dans l'involucre de plusieurs *Hépatiques* et dans les sporanges des *Mousses*, une disposition des feuilles qui paraît le précurseur des fleurs de plantes plus parfaites. Il y a, chez ces végétaux, malgré l'opinion contraire de quelques botanistes, absence complète de sexes, c.-à-d. qu'on n'y trouve rien qui ressemble au pistil et aux anthères des plantes pourvues de fleurs. Les acrogènes se reproduisent donc sans fécondation, et les corps reproducteurs qui, dans ces végétaux, remplissent le rôle de graines, sont appelés spores. — Un grand nombre d'acrogènes sont dépourvus de vaisseaux spiraux; on n'en rencontre que dans les familles supérieures de cette classe, telles que les *Fougères*, les *Lycopodiacées* et les *Équisétacées:* mais on observe dans leurs cellules une tendance générale à la formation de filaments en spire. Depuis longtemps Schleiden avait signalé cette disposition dans les organes des *Hépatiques* qui ont reçu le nom d'élaters, ainsi que dans les feuilles de certaines *Mousses.* Cette tendance se manifeste d'une manière encore plus prononcée par la formation de spirales courtes et lâches dans les cellules des corps appelés anthéridies, spirales qui, lorsqu'elles flottent sur l'eau, semblent exécuter des mouvements spontanés, et qui ont été quelquefois regardées comme des animalcules infusoires. — En général, les acrogènes sont des végétaux de petite taille. Toutefois certaines fougères atteignent les dimensions d'un arbre. — Lindley divise cette classe de végétaux en trois groupes qu'il nomme les *Muscales*, les *Lycopodales* et les *Filicales.* Le premier se compose de végétaux cellulaires ou vasculaires, ayant des sporanges cachés dans la substance même de la fronde, ou renfermés dans un involucre en forme de coiffe; il contient cinq familles: les *Ricciacées*, les *Marchantiacées*, les *Jungermanniacées*, les *Équisétacées*, les *Andrœacées* et les *Bryacées.* Les plantes qui constituent le deuxième groupe sont vasculaires, et présentent des sporanges axillaires ou radicaux à une ou plusieurs loges, ainsi que des spores de deux sortes. Cet ordre comprend les *Lycopodiacées* et les *Marsiléacées.* Le groupe des *Filicales* ou *Fougères* se compose de végétaux vasculaires à sporanges uniloculaires, marginaux ou dorsaux, ordinairement entourés d'un anneau élastique: on n'y rencontre qu'une seule espèce de spores. Ce groupe se compose de trois familles: les *Ophioglossacées*, les *Polypodiacées* et les *Danæacées.*

ACRONYQUE. adj. 2 g. (gr. ἄχρος; νυξ, nuit). Astr.

Enc.—On dit d'une étoile ou d'une planète qu'elle est *Ac.*, lorsqu'elle est du côté du ciel opposé au soleil ou lorsqu'elle passe au méridien à minuit. Un astre se lève *acronyquement*, lorsqu'il se lève quand le soleil se couche; et il se couche acronyquement, lorsqu'il se couche au moment où le soleil se lève. Les poëtes grecs désignaient ces différentes positions d'un astre, à son lever et à son coucher, par rapport au soleil, par les termes d'*ac.*, de *cosmique* et d'*héliaque*. Ils indiquaient ainsi, d'une manière grossière, la position du soleil dans l'écliptique, ou la saison de l'année.

***ACROPOLE.** s. f. (gr. ἄχρος; πόλις, ville).

Enc. — Les Grecs donnaient ce nom à la partie supérieure ou à la citadelle de leurs villes. L'*Ac.* était ordinairement le siége de l'établissement primitif des habitants qui l'avaient choisie à cause de la force naturelle de sa position. C'est dans son enceinte qu'ils plaçaient les principaux édifices de la cité, tels que les temples, les archives et le trésor public. Elle jouait donc, dans la Grèce antique, un rôle analogue à celui du Capitole à Rome. Parmi les acropoles de la Grèce, on doit citer celles de Mycène et de Tyrinthe dont il sera question quand nous parlerons de l'architecture cyclopéenne; celles de Corinthe et d'Ithome, qui étaient appelées les cornes du Péloponnèse, parce que leur possession pouvait assurer la soumission de la péninsule, et enfin celle d'Athènes, non moins célèbre dans l'histoire de l'art que dans l'histoire politique. L'ac. d'Athènes, en effet, renfermait les chefs-d'œuvre les plus remarquables de l'architecture et de la statuaire. On pénétrait dans l'enceinte de cette citadelle par une entrée connue particulièrement sous le nom de *Propylées* (gr. πρὸ, devant; πύλη, portail), terme générique qui s'appliquait à toute cour ou vestibule situé au-devant d'un édifice. La Fig. ci-dessus représente l'élévation des propylées. Elles furent construites par l'architecte Mnésiclès, vers l'an 437 avant J.-C., et elles furent achevées dans l'espace de cinq années. L'entrée de l'ac., comme on le voit, était digne des monuments que renfermait son enceinte. Sur la partie la plus élevée du plateau, était situé le fameux temple de Minerve, connu sous le nom de Parthénon, chef-d'œuvre d'Ictinus et de l'architecture grecque. L'ac. contenait, en outre, le double temple d'Erecthée et de Minerve Poliade, le temple de la Victoire et plusieurs autres édifices dont il reste à peine quelques vestiges. Voy. Architecture.

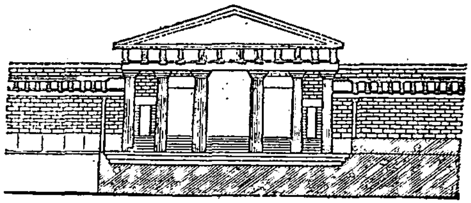

***ACROSTIC.** s. m. (gr. ἄχρος; στίχος, rangée). Bot. Genre de la famille des *Polypodiacées.* Voy. ce mot.

ACROSTICHE. s. m. et adj. 2 g.

Enc. — L'*Ac.* est un petit poëme où les premières lettres de chaque vers, prises dans l'ordre des vers eux-mêmes, reproduisent, en général, le nom de la personne qui fait le sujet de la pièce. D'autres fois ces lettres forment une devise ou une sentence. L'ac. était connu des anciens. Cicéron paraît croire que les oracles sibyllins se rendaient en vers acrostiches. Chacune des comédies de Plaute est précédée d'un argument dont les premières lettres donnent le titre de la pièce. Ces arguments sont attribués au grammairien Priscien qui vivait au commencement du IVe siècle. L'ac. fut surtout cultivé par les versificateurs latins des premiers siècles de l'ère chrétienne, puis par les auteurs de la renaissance qui augmentèrent à l'envi les difficultés de ce puéril jeu d'esprit. Ce fut alors qu'on inventa le *Pentacrostiche* ou ac. *quintuple.* Nous nous contenterons de citer un exemple d'ac. fait au dernier siècle en l'honneur du sieur Enen de Villers.

> Encore dans sa fleur ton grand génie éclatE,
> Nadir, le grand Nadir eût envié ton bieN.
> En tout, ce que tu dis nous enchante et nous flattE,
> Nul bonheur ici-bas, n'est comparable au tieN.

Ce spécimen d'ac. ne doit pas faire regretter l'abandon complet où est tombé ce genre.

ACROTÈRE. s. m. (gr. ἀχρωτήριον). T. Archit.

Enc. — On donne ce nom à des piédestaux, souvent sans base ni corniche, placés au centre et aux extrémités d'un fronton pour recevoir des statues. Vitruve dit que les *Acrotères* latéraux doivent avoir la moitié de la hauteur du tympan, et l'ac. du centre un huitième de hauteur en sus. Toutefois, on n'observe pas de proportion régulière dans les édifices grecs. — On se sert quelquefois du terme ac. pour désigner les piédestaux ou les parties pleines distribuées dans la balustrade qui couronne un monument.—La Fig. ci-dessus représente les deux espèces d'ac. que nous venons de définir.

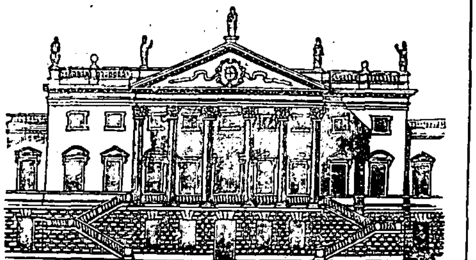

ACTE. s. m. (lat. *actus*; de *agere*, agir). Action d'un agent, opération. *La création du monde est un ac. de la puissance de Dieu. Ac. de la volonté, de l'entendement. Ac. instinctif.* || En T. Métaph., se dit par opposition à *Puissance*, c.-à-d. par opposition à la faculté d'agir, qui reste en repos, qui n'agit pas encore. *La puissance se révèle par l'ac.* || S'emploie en parlant De toutes les actions bonnes ou mauvaises, soit en elles-mêmes, soit par leurs conséquences. *Ac. de vertu, de justice, de courage, d'ingratitude, de perfidie, de scélératesse. Le mariage est l'ac. le plus important de la vie. Cet ac. aura des conséquences funestes. Je suis responsable de ses actes.* — *Ac. de démence*, Ac. par lequel la démence se manifeste. Se dit aussi, par exagération, Des actions inconsidérées de quelqu'un. *C'est un véritable ac. de folie, de démence.* || Se dit De certaines prières mentales ou articulées par lesquelles l'âme se manifeste devant Dieu. *Ac. de foi, d'espérance, de charité. Ac. de contrition, d'humilité.* || *Ac. d'autorité*, Action par laquelle on use et souvent même on abuse de son pouvoir. — *Ac. arbitraire*, Acte illégal commis par un fonctionnaire public. || *Ac. d'hostilité*, Acte qui est susceptible de troubler la paix entre deux États, et, par ext., entre de simples particuliers. — *Ac. de soumission*, Action par laquelle on prouve sa soumission. || *Faire ac. de complaisance, de bonne volonté*, Faire une chose à laquelle on n'est pas tenu et par pure complaisance. — *Faire ac. de présence*, Se présenter dans un lieu où l'on doit aller par devoir, par politesse. || T. Scholast. Discussion publique dans laquelle on soutient des thèses. *Soutenir un ac. Présider, assister à un acte.* || *Actes des sociétés savantes*, Les journaux ou mémoires publiés par ces sociétés. *Les actes de la société de Leipsick, de la société royale de Berlin.* ||**Actes diurnes.* Voy. Journal. || *Actes des conciles*, Les recueils où sont rassemblées les décisions des conciles. || *Ac. capitulaire*, Décision prise, après délibération, dans un chapitre de chanoines ou de religieux. — Dans ce sens, *Acte* s'emploie aussi en parlant Des décisions du sénat romain. *Les actes du sénat.*

Syn.—*Action.*—Dans le langage ordinaire, *action* se dit de tout ce qu'on fait habituellement; *acte* se dit volontiers de ce qui est exceptionnel. Louis XIV mettait de la grandeur et de la noblesse dans toutes ses *actions;* cependant, l'histoire lui reproche certains *actes* dans lesquels il manqua de dignité.—Dans un langage plus précis, l'*action* est la manifestation de la puissance, et l'*acte* en est l'effet manifesté. Par l'*action* la puissance se réduit en *acte.* En ce sens, l'*action* n'est qu'une simple manifestation; elle devient conséquemment susceptible de gradation. Une *action* peut donc être vive, véhémente, impétueuse. Les *actes*, au contraire, considérés comme des effets produits, ne sont susceptibles que d'être énumérés ou caractérisés par leur nature. Ainsi, l'on dira un *acte*, divers *actes*; la répétition des *actes* d'avarice décèle l'avare; nous appelons fou celui qui fait plusieurs *actes* de folie. — Le mot *action*, destiné à représenter l'idée d'une manifestation extérieure de la volonté, ne peut s'appliquer aux opérations intimes de la volition: c'est le terme *acte* qui sert à les désigner. Nous faisons des *actes* de foi, d'espérance, de charité. Ces *actes* sont des émissions, des déclarations, des aveux de nos sentiments. Ce ne sont pas des *actions.* La pensée n'est qu'un *acte* et l'*action* est une œuvre.— En style de pratique, l'*acte* est une pièce, un écrit, constatant un fait, et l'*action* est une instance, une poursuite.

Enc. — En T. de Droit, le mot *Acte* se prend tantôt pour l'écrit constatant un fait quelconque, tantôt pour le fait lui-même. C'est dans ce dernier sens qu'on dit: faire *acte d'héritier*, c.-à-d. faire un acte ou des actes qui supposent que l'on a dessein de se porter héritier, comme, par exemp., lorsqu'on donne, vend ou transporte ses droits successifs, soit à un de ses co-héritiers, soit à un étranger. — Dans un sens analogue, on dit: faire *acte de possession.* — Quant aux écrits constatant des faits, on les divise en actes *authentiques* et en actes *privés.* — On appelle acte *authentique*, celui qui a un auteur certain, et, par conséquent, une autorité. Les actes *authentiques* appartiennent à l'une des quatre classes suivantes: 1o les actes législatifs et ceux qui émanent du pouvoir exécutif ou gouvernement; 2o les actes judiciaires; 3o les actes administratifs; 4o enfin, les actes *notariés* ou reçus par les notaires. — La loi accorde aux actes authentiques le privilége de faire pleine foi de ce qu'ils contiennent jusqu'à inscription de faux. — L'*acte sous seing privé* est l'acte passé entre les parties sans le concours d'un officier public. Il a la même valeur que les actes authentiques, mais seulement lorsque l'écriture ou les signatures sont reconnues, ou lorsqu'elles ont été vérifiées en justice, dans le cas où elles sont déniées. La date n'existe, pour ces sortes d'actes, que du jour de leur enregistrement. — On donne le nom d'*acte double* à tout acte public ou privé, dont on fait deux originaux semblables; et celui d'*acte en brevet*, à un acte dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire.—L'*acte de notoriété* est un acte délivré par un juge de paix, dans les formes prescrites par la loi, pour suppléer un acte de naissance, ou pour constater l'absence d'un ascendant. — *Acte respectueux*, acte extra-judiciaire, qu'un fils ou une fille qui ont atteint l'âge prescrit par la loi, sont tenus de faire signifier à leur père et à leur mère, ou, en cas de décès de ceux-ci, à leurs aïeuls et aïeules, pour leur demander conseil sur leur mariage, lorsque ces parents n'ont pas donné leur consentement. Depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à l'âge de trente ans accomplis pour les fils, et depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis pour les filles, l'acte respectueux doit être signifié trois fois, de mois en mois; et ce n'est qu'un mois après le troisième acte, que le mariage peut être célébré. Après l'âge de trente ans, un seul acte respectueux suffit: un mois après, la célébration du mariage peut avoir lieu. La loi exige que ces actes soient signifiés par un notaire. — *Acte de dernière volonté*, se dit quelquefois d'un testament. — *Acte d'accusation.* Voy. ACCUSATION. — *Actes de l'Etat civil.* Les documents émanés des officiers publics, constatant les naissances, les décès, les mariages, etc. Voy. ÉTAT CIVIL. — *Acte administratif.* L'arrêté ou la décision de l'autorité administrative ayant rapport à ses fonctions.

T. de Droit public.— Dans le langage diplomatique, on donne le nom d'*actes* aux documents réunis dans une chancellerie, aux procès-verbaux d'une négociation, aux pièces officielles dans lesquelles sont consignées des stipulations résultant de cette négociation. Renvoyer *ad acta* une pièce ou une affaire, c'est déclarer qu'on n'entend plus s'en occuper, et qu'on ne doit plus se servir de la pièce que comme renseignement. Porter sur le protocole une réclamation, une proposition incidente quelconque, c'est *en donner acte.* Les chambres se donnent acte l'une à l'autre ou donnent acte aux ministres de la présentation d'un projet de loi; et l'on *prend acte* pour y revenir en temps et lieu, d'une déclaration faite, d'une intention avouée, d'une concession que l'on a obtenue. — Une décision du parlement d'Angleterre est aussi appelée *acte;* c'est ainsi que l'on connaît l'*acte d'union*, l'*acte du test*, l'*acte de l'habeas corpus*, etc.

En T. d'Art Dram., on appelle *Acte* chacune des divisions principales d'une pièce de théâtre, et on donne le nom de *scènes* aux subdivisions qu'établissent dans chaque acte l'entrée et la sortie des divers personnages. Les Grecs ignoraient la division par actes. Chez eux, jamais la scène n'était vide : le chœur prenait la parole quand les héros du drame se taisaient, et la pièce marchait sans interruption, malgré les changements de lieu et de décoration. Chez les Romains, le mot *actus*, qui signifie *acte* et *action*, désigna d'abord le genre dramatique tout entier; plus tard on l'appliqua exclusivement à une partie distincte du drame. L'usage et la volonté des poëtes fixèrent le nombre de ces parties à cinq; et Horace, dans son Art poétique, fit une loi de cette division.— Il n'y a pas de règle qui fixe la partie du drame que doit renfermer chaque acte. Cependant le premier acte contient habituellement l'exposition du drame; le second et le troisième, les développements de l'intrigue; le quatrième, le nœud de la pièce; le cinquième, la péripétie ou le dénouement. — La littérature française, dans la tragédie surtout, a presque toujours observé la division en cinq actes. Il n'en est pas de même de la comédie : elle s'est de bonne heure et très-souvent affranchie de cette règle, et nous avons des comédies en quatre, en trois, en deux actes et même en un seul. Si les auteurs comiques sont restés en deçà des limites prescrites par Horace, les dramaturges, au contraire, ont fait et font chaque jour des tentatives pour s'aventurer au delà; mais la division par *tableaux* qu'ils ont adoptée, et à l'aide de laquelle ils multiplient les changements de lieu, est tout à fait arbitraire; car les tableaux ne sont réellement qu'une subdivision de l'acte lui-même, et non un nouveau mode de scinder l'action dramatique.

Acte additionnel.—On appelle ainsi les articles supplémentaires que Napoléon, en 1815, après son retour de l'île d'Elbe, ajouta aux constitutions de l'Empire. Par cet acte, la liberté de la presse était reconnue; le pouvoir législatif était partagé entre le souverain et deux chambres, l'une de pairs héréditaires, et l'autre de représentants élus par le peuple, mais au second degré. Le dernier article défendait de faire aucune proposition pour le rétablissement de la maison de Bourbon, ni pour celui de l'ancienne noblesse, ni pour celui des prérogatives féodales et des dîmes, ni enfin pour rendre dominante dans l'État une Église quelconque. Malgré les restrictions et les omissions que présentait l'acte additionnel, il fut néanmoins accepté par la grande majorité du peuple, à l'approbation duquel on le soumit; et les représentants de la nation jurèrent de le maintenir à l'assemblée du Champ de Mai, le 1er juin de la même année. Napoléon, de son côté, prêta serment d'y rester fidèle.

Actes des apôtres.— Livre sacré du Nouveau Testament qui contient l'histoire des trente premières années de l'Église : saint Luc en est l'auteur. On y trouve décrits l'ascension du Sauveur, la descente du Saint-Esprit, les effets des premières prédications, l'admirable spectacle du Christianisme naissant, les vertus des disciples, leurs principales assemblées. C'est l'histoire de l'Église jusqu'à l'époque de la dispersion des apôtres, qui se séparèrent pour porter l'Évangile dans tout le monde. A dater de cette séparation, l'écrivain sacré abandonne l'histoire des apôtres, dont il était trop éloigné, et s'attache particulièrement à celle de saint Paul qui l'avait choisi pour son disciple et pour compagnon de ses travaux; il le suit dans toutes ses missions, et jusqu'à Rome même, où les actes furent publiés, la 63e année de l'ère chrétienne, qui est la 9e et 10e de l'empire de Néron. — Les Actes sont divisés en vingt-huit chapitres. Ils furent écrits en grec. L'Ancien Testament y est cité selon la version des Septante, parce que saint Luc destinait particulièrement son histoire aux Juifs de la dispersion, auxquels la langue hébraïque était devenue peu familière. Saint Épiphane assure que ce livre fut traduit de bonne heure en langue syro-chaldaïque pour les Églises de Palestine.

Actes des saints. — Les Chrétiens ne se bornèrent pas à écrire l'histoire des premiers apôtres; ils rédigèrent encore, afin de servir à l'édification des membres de l'Église militante, celle de leurs martyrs, c.-à-d. des fidèles qui avaient confessé leur foi dans les supplices. Le nom de ces martyrs fut d'abord célébré dans les prières; on forma ensuite des espèces de calendriers dans lesquels étaient indiqués pour chaque jour de l'année les noms de ceux dont on honorait la mémoire. A ces nomenclatures un peu arides on joignit de bonne heure quelques détails sur la vie des martyrs, et le plus ordinairement un extrait de leurs procès, qu'avaient écrits à la hâte et en secret des témoins chrétiens. C'est à ces extraits qu'on donne plus spécialement le nom d'*actes.* Dans la suite on imposa le même nom à des récits plus circonstanciés de la vie des martyrs, rédigés pour l'usage des fidèles. — Lorsque le temps des persécutions commença à s'éloigner, que les martyrs devinrent de plus en plus rares, on composa d'autres actes dans lesquels était relatée la vie des chrétiens les plus éminents par leur piété : saint Athanase, Ammonius, Timothée d'Alexandrie, saint Ephrem, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, en donnèrent les premiers essais. A ces ouvrages succédèrent les histoires ou recueils d'actes d'Evagre de Pont, de Rufin d'Aquilée, etc., etc. En Italie, Grégoire le Grand, en Gaule, Grégoire de Tours, écrivirent l'histoire des hommes de ces deux pays renommés par leur piété. Ce fut alors que commencèrent à paraître les *vies des saints* proprement dites, qui bientôt se substituèrent complétement aux actes. — Au XVIIe siècle, le Père Héribert Rosweide, d'Utrecht, conçut le projet de publier sur de nouvelles bases les actes de tous les saints ; mais cette colossale entreprise ne fut mise à exécution qu'après sa mort, par Jean Bollandus et ses continuateurs, qui de son nom furent appelés Bollandistes. Cependant ce grand travail n'a jamais été terminé, et il s'arrête aujourd'hui vers le milieu du mois d'octobre. — Outre les actes qui ont été réunis dans ces collections, un grand nombre furent encore insérés dans les missels et dans les sacramentaires. Cela vient de l'usage qui s'était établi dans les Églises de lire, après l'Écriture sainte, les passions des martyrs, au jour anniversaire de leur mort. Ils furent même, dans certaines Églises, rassemblés dans des livres spéciaux auxquels cette circonstance valut le nom de *passionnels.* Les actes furent introduits par là dans la liturgie, et depuis lors ils figurèrent dans les bréviaires.

***ACTÉE.** s. f. (gr. ἀκταία, sureau). T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

ACTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. *Le drame moderne exige une multitude d'acteurs.* ‖ Celui ou celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne. *Bon, mauvais ac. Excellente actrice. Former un ac.* ‖ Fig., se dit de Celui qui prend une part active dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans un événement politique, dans une aventure. *Il a été un des principaux acteurs dans cette négociation, dans cette insurrection. Je me suis trouvé malgré moi ac. dans cette querelle.* — Dans une partie de jeu, de plaisir, on dit fam. : *Il nous manque un acteur.*

Syn. — *Comédien.*— Au prop., le mot *Ac.* signifie tantôt personnage d'une pièce de théâtre, tantôt artiste dramatique ; le mot *comédien* ne s'emploie que dans ce dernier sens. — Au fig., *ac.* se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir ; *comédien*, de celui qui feint des passions, des sentiments qu'il n'a point, dont la conduite est dissimulée et artificieuse. Ce dernier terme se prend toujours en mauvaise part.

Enc. — *Ac.* est un nom générique qui s'applique à tous les artistes des deux sexes qui se vouent, sur la scène, à l'amusement du public. On leur donne, en outre, des dénominations particulières selon les genres spéciaux auxquels ils se consacrent. Ainsi, on les distingue par les titres de tragédien, de comédien, de mime, de chanteur et de danseur. — Dans la période florissante de l'ancien théâtre grec, aussi longtemps qu'un reste de solennité religieuse s'attacha aux représentations scéniques, la profession d'ac. n'eut rien de déshonorant. L'homme qui débitait un rôle sur la scène, conservait non-seulement tous ses droits de citoyen, mais encore était apte à remplir les emplois les plus honorables. On cite pour exemple l'ac. Aristodème, qui fut envoyé en ambassade auprès de Philippe, roi de Macédoine. A Rome, il en était tout autrement : l'individu qui montait sur le théâtre perdait ses droits de citoyen, était chassé de sa tribu et privé du droit de suffrage dans les assemblées publiques. On peut juger du discrédit et même du mépris qui s'attachait à cette profession, par les plaintes touchantes que Laberius, chevalier romain, adressa aux spectateurs dans un prologue qui est parvenu jusqu'à nous, lorsque, par l'ordre tyrannique de César, il se vit contraint à paraître sur la scène. La raison de cette différence vient de ce que, chez les Grecs, l'art du théâtre était né à l'occasion des fêtes de Bacchus, et pratiqué, dès l'origine, par des hommes de condition libre, tandis qu'à Rome, au contraire, il avait été inventé par des hommes de la classe la plus infime, par des histrions étrusqués, par des paysans d'Atella. Cependant l'infamie qui s'attachait à cette profession respecta quelques artistes d'un talent supérieur. Roscius et Ésopus surent s'attirer l'estime de plusieurs personnages illustres, et furent honorés de l'amitié de Cicéron. — Sous les règnes dissolus des premiers empereurs, les plus grandes faveurs furent prodiguées aux acteurs, surtout aux pantomimes, dont le peuple faisait ses délices; mais ces artistes ayant donné naissance à des factions qui menaçaient de troubler l'État, Néron fut obligé de les bannir. Rappelés et chassés plusieurs fois depuis cette époque, ils furent définitivement expulsés par Trajan. L'art dramatique était alors dans une complète décadence, et le peuple ne courait plus qu'aux jeux du cirque. — En France, la loi ne prive les acteurs d'aucun des droits civils ou politiques du citoyen : mais l'irrégularité des mœurs qui règne souvent parmi les personnes livrées à cette profession, jette encore une grande défaveur sur la carrière d'artiste dramatique. Voy. *Art* DRAMATIQUE.

ACTIF, IVE. adj. Qui agit ou qui a la vertu d'agir. *Principe ac. Qualités actives. La nature est un ouvrier sans cesse ac.*—Se dit par opp. à *Passif. L'esprit est ac., la matière est passive.* ‖ Qui est toujours en action, en mouvement, laborieux, diligent. *C'est un homme très-ac. Esprit ac.* ‖ *Prendre une part active dans une affaire*, Y concourir de son action, de son influence. ‖ Se dit D'une chose dont l'effet est prompt et énergique. *Ce poison est fort ac. — Le feu ce soir est très-ac.*, Il est très-ardent. ‖ T. Dévot. *La vie active* est Celle qui se manifeste par des actes extérieurs de piété ; *La vie contemplative* est Celle qui semble purement *passive*, et dans laquelle l'âme se trouve parfaitement disposée à être mue par les impressions de la grâce. ‖ T. Gramm. Se dit Des verbes et des participes qui expriment une action dont l'objet est énoncé ou sous-entendu. Dans ces phrases : *Aimer Dieu*, *Servir son ami*, *Bâtir une maison*, etc., les verbes *Aimer*, *Servir* et *Bâtir* sont des verbes *actifs.* Il en est de même des participes *Aimant Dieu*, *Servant ses amis*, etc. Il se dit aussi De ce qui a rapport à ces verbes, à ces participes. *Voix active*; *sens actif.*— Se prend aussi subst. dans cette acception. *Ce verbe ne s'emploie jamais à l'actif.* Voy. VERBE. ‖ T. Com. et Fin. *Dettes actives*, Les sommes dont on est créancier ; par oppos. à *Dettes passives*, ou sommes dont on est débiteur. — Dans ce sens, il est souvent employé subst. On dit : *L'ac. d'une succession. L'ac. d'une faillite.* — *L'ac. d'un budget*, se compose De la perception de tous les impôts et du recouvrement de toutes les créances, quelles que soient leur nature et leur source. ‖ T. Dr. Polit. *Citoyen actif*, Celui qui jouit des droits politiques. — En matière d'élections, *Avoir voix active et passive*, Avoir droit d'élire et d'être élu. ‖ T. Adm. milit. *Service actif*, Le temps pendant lequel un militaire est sous les drapeaux. *En France, la durée du service actif est bornée à* 30 *ans.* ‖ *T. Physiol. *Organes actifs de la locomotion*, Ceux qui déterminent les mouvements par leur action. *Les muscles sont des organes actifs.* — *Sensations actives*, Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on désire recevoir l'impression. ‖ *T. Pathol. On applique la dénomination d'*Actives*, par oppos. à celle de *Passives*, à Certaines maladies quand elles sont accompagnées d'un surcroît d'action dans les parties qui en sont le siége. Ce terme s'emploie surtout en parlant Des *hémorrhagies*, des *flux*, des *hydropisies.* Voy. ces mots.

***ACTINIE.** s. f. (gr. ἀκτίν, rayon). T. Zool.

Enc. — Genre de Polypes de la famille des *Zoanthaires.* Ces polypes, vulgairement connus sous le nom d'*Anémones de mer*, à cause de leur ressemblance avec cette fleur, se composent d'une masse charnue, extrêmement contractile, couronnée à sa partie supérieure d'un grand nombre de tentacules au centre desquels est la bouche, et fixée par sa base, soit sur le sable, soit aux rochers situés le long des côtes à une faible profondeur. Les actinies sont très-nombreuses sur nos côtes pendant l'été. A l'approche de l'hiver, elles vont chercher une température plus douce dans des eaux plus profondes. Pour changer de place, elles se laissent emporter par les flots, rampent sur leur base ou se traînent à l'aide de leurs tentacules qui font alors l'office de pieds. Ces tentacules sont les organes de préhension de l'ac., qui s'en sert pour attirer à sa bouche les petits animaux marins dont elle se nourrit.

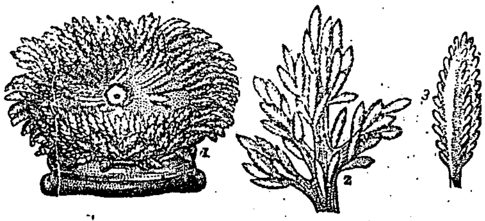

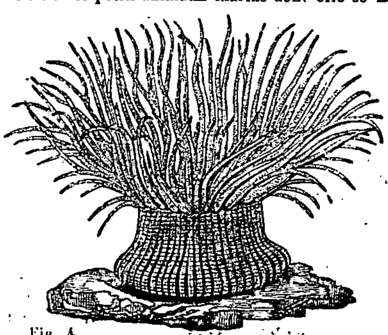
Fig. 4.

(Fig. 1. *Thalassianthe étoile* de la mer Rouge. 2. Un des tentacules. 3. Une de ses pinnules. 4. *Actinie verte.*) L'estomac des actinies est formé par un repli du tégument extérieur : il représente un sac n'ayant qu'une seule ouverture. Ces animaux ne se reproduisent pas comme la plupart des polypes, au moyen de bourgeons extérieurs, mais au moyen d'œufs qui, après s'être développés entre le tegument externe et l'estomac, tombent dans ce dernier, et sont expulsés au-dehors par les contractions de l'organe. Quelques actinies, comme certains acalèphes, déterminent au toucher une sensation brûlante qui les a fait nommer aussi *Orties de mer*. Parmi les espèces bien connues, nous citerons l'*Ac. esculente*, qui se mange en Provence, et l'*Ac. rousse*, commune sur les côtes de la Manche. Celle-ci est large de 8 cent. Les pêcheurs l'appellent *pisseuse*, à cause de la faculté qu'elle possède de lancer, quand on l'irrite, l'eau contenue dans son corps.

***ACTINOTE.** s. f. T. Minér. Voy. Amphibole.

ACTION. s. f. Opération d'un agent quelconque. *L'ac. de l'âme sur le corps est prouvée par une foule de phénomènes physiologiques. La pesanteur est une force qui est constamment en ac. L'ac. de la lumière est nécessaire au développement des êtres organisés. L'acide nitrique exerce sur le cuivre une ac. des plus vives.* ‖ Se dit Des opérations de l'intelligence et des organismes vivants. *C'est par l'ac. de l'entendement que se forment nos jugements. Il y a dans l'absorption autre chose qu'un phénomène purement physique : il y a une ac. vitale.* ‖ Par rapport à la Morale, se dit De tout ce que fait l'homme. *Ac. bonne, mauvaise, généreuse, blâmable. Ses actions ne répondent pas à ses paroles.* ‖ Sign. souvent, Vivacité, véhémence. *Parler avec ac. Il met beaucoup d'ac. dans tout ce qu'il fait.* ‖ *Être en ac.*, Être en mouvement, s'agiter. *Cet enfant est toujours en ac.* ‖ *Ac.* a quelquefois le sens de Geste. *C'est son ac. ordinaire de hausser les épaules.* ‖ *Ac. de grâces*, Remerciment, témoignage de reconnaissance. *Je vous rends mille actions de grâces. Après la victoire, on chanta un Te Deum en ac. de grâces.* ‖ *Faire une ac. d'éclat*, c'est Accomplir un acte de courage en présence d'un danger imminent, et en quelque sorte publiquement. ‖ T. Art Mil. Voy. Bataille.

Enc. — Dans l'Art oratoire, on donne le nom d'*Ac.* à la concordance du maintien, de la voix et du geste de l'orateur avec le sujet dont il parle. Suivant Cicéron, l'ac., ce *sermo corporis*, comme il l'appelle, constitue une partie essentielle de l'art oratoire; et, selon Démosthènes, elle en est le commencement, le milieu et la fin. Elle doit traduire exactement les nuances du sentiment et de l'énergie de la passion. Sans l'ac., un discours véhément, une tirade pathétique, ne font qu'une faible impression sur les auditeurs. Voy. Déclamation.

En T. de Peinture et de Sculpture, l'*Ac.* est l'état du sujet tel que l'a imaginé l'artiste dans la représentation qu'il en a faite. Il ne faut pas confondre l'ac. avec le mouvement : celui-ci se dit de la pose animée d'une figure considérée isolément. L'ac. doit être une, simple, naturelle et facile à comprendre.

En Littérature, on appelle *Ac.* le développement des événements réels ou imaginaires qui forment le sujet d'un poème ou d'une pièce de théâtre. Ainsi, le développement des événements qui résultent de la colère et de l'inaction d'Achille constitue l'ac. de l'*Iliade;* le développement des événements qui amènent la mort d'Athalie et l'avénement de Joas au trône constitue l'ac. d'*Athalie*.

En Morale, l'*Ac.* est la manifestation extérieure de l'activité intellectuelle de l'homme. Il suit de cette définition que toute ac. est produite par la volonté et qu'elle devient, par cela même, imputable à cette volonté. Elle entraîne donc nécessairement une responsabilité, car elle peut être considérée comme bonne ou mauvaise, selon l'intention qui l'a produite.

En Mécan., le terme *Ac.* désigne tantôt l'effort que fait un corps contre un autre corps ou qu'une force exerce sur un corps, tantôt le mouvement ou l'effet qui résulte de cet effort. L'ac. s'exerce soit par pression soit par choc. Dans le premier cas elle est continue, dans le second elle est instantanée. Dans tous les cas d'ac. mécanique, le corps agissant rencontre une résistance égale à l'inertie du corps sur lequel il agit. Cette résistance a reçu le nom de *réaction;* elle est toujours égale à l'ac. et toutes deux s'exercent en sens contraire. Ainsi, lorsqu'on enfonce un clou avec un marteau, le choc agit contre la face du marteau exactement avec la même énergie qu'il agit contre la tête du clou, et quand on presse la main contre une pierre, la pression exercée sur la main est absolument semblable à celle exercée sur la pierre. Voy. Mouvement, Inertie.

Dans le langage de la Fin. et du Com., le mot *Ac.* a plusieurs significations. Il sert à désigner : 1º la fraction déterminée du capital que chaque actionnaire apporte dans une entreprise quelconque; 2º la reconnaissance ou l'acte authentique qui constate cette mise de fonds, et le droit qui en résulte de toucher l'intérêt de cet argent; 3º la part d'intérêt éventuel que peut rapporter chaque mise de fonds. Par ex., s'il se forme une entreprise qui exige un million de capital, pour que ces fonds soient apportés sans qu'il soit nécessaire de recourir à de grands capitalistes, on crée mille actions de mille francs chacune. Celui qui souscrit une de ces actions, en versant mille francs à la caisse sociale, a droit à l'intérêt de son argent et à un millième des bénéfices faits avec les fonds des mille actions. — On divise les actions en *actions au porteur*, c.-à-d. qui sont établies sous la forme d'un titre au porteur, et dont la cession s'opère par la simple tradition du titre, ou qui n'exigent que la signature du cédant pour passer à un nouveau propriétaire; et en *actions nominatives*, c.-à-d. qui portent le nom de la personne qui les a souscrites. La cession de cette dernière espèce d'ac. ne peut s'opérer que par le moyen d'un transfert, ou de l'inscription du nom du nouveau propriétaire sur les registres de la société qui a créé l'ac. — Beaucoup de sociétés et de compagnies d'assurances ou de finance émettent simultanément pour la même entreprise des actions au porteur et des actions nominatives. Quelquefois même pour faciliter la circulation des actions on les subdivise en *coupons*. Ainsi, une ac. de mille francs, divisée en quatre parts de deux cent cinquante francs chacune, forme quatre coupons, qui peuvent être acquis séparément par diverses personnes. — On donne le nom d'*actions industrielles* à des actions qui sont accordées à titre de rémunération ou d'apport d'industrie et de temps aux fondateurs ou aux gérants de quelque entreprise industrielle. Ces actions sont ord. soumises à des règles particulières : comme elles ne représentent pas un capital versé, et qu'il est bon que leur possesseur reste toujours intéressé à la prospérité de l'entreprise, on les déclare intransmissibles et inaliénables. Enfin, on appelle *ac. de jouissance* une action particulière qu'on délivre quelquefois avec l'ac. de capital, lorsque cette dernière est remboursable. L'ac. de jouissance donne droit seulement aux dividendes provenant des bénéfices réalisés par l'entreprise commerciale qui a créé cette ac.

En T. Droit et Jurispr., on entend par *Ac.* la demande, la poursuite judiciaire ou le droit de poursuivre en justice ce qui nous est dû. Dans ce dernier sens, *avoir ac. contre quelqu'un*, c'est avoir droit de former contre lui une demande en justice. — On distingue les actions en *actions civiles* et en *actions criminelles*. La poursuite de ces dernières n'appartient qu'aux magistrats institués à cet effet. Les premières sont ou *personnelles*, ou *réelles*, ou *mixtes*. L'ac. personnelle est dirigée contre une personne qui a contracté un engagement ou contre ses héritiers; l'ac. réelle, contre le tiers détenteur d'un immeuble sur lequel on a des droits (c'est, à proprement parler, l'*ac. hypothécaire*); et l'ac. mixte, contre celui qui se trouve obligé, tout à la fois, dans sa personne et dans ses biens. La plupart des actions portées devant les tribunaux appartiennent à cette dernière catégorie. — *Action pétitoire* et *possessoire*. Voy. Pétitoire.

ACTIONNAIRE. s. Celui ou celle qui a une ou plusieurs actions dans une compagnie financière, industrielle ou commerciale.

ACTIONNER. v. a. Intenter une action judiciaire contre quelqu'un. = Actionné, ée. part.

ACTIVEMENT. adv. D'une manière active. *Cette affaire n'a pas été conduite ac.* ‖ T. Gram. On dit d'un verbe neutre qu'il s'emploie *Act.*, c.-à-d. Dans une signification active. Ainsi, *Parler*, qui est un verbe neutre, est employé *Act.* dans cette phrase : *C'est un homme qui parle bien sa langue.*

* **ACTIVER.** v. a. Hâter, presser, pousser vivement. *Activez donc cette affaire, ces travaux. Il faut ac. le recouvrement de l'impôt. Le café active la circulation du sang.* = Activé, ée. part.

ACTIVITÉ. s. f. Puissance, faculté d'agir. *L'act. de l'âme. L'act. des organes.* ‖ Diligence, promptitude, vivacité dans l'action, dans le travail. *J'admire l'act. de cet homme.* ‖ *Dans le langage scientifique, on emploie le mot *Act.* pour désigner La rapidité avec laquelle un corps agit sur un autre. *L'act. d'un acide, d'un poison, du fluide électrique*, etc. ‖ On nomme *Sphère d'act.*, L'espace dans lequel l'action d'un corps, d'un aimant, par ex., peut se faire sentir. — Fig., on appelle *Sphère d'act. d'un homme*, L'étendue dans laquelle un homme exerce la puissance d'action qui est en lui. *Sa sphère d'act. n'est pas très-grande.* ‖ On dit D'un militaire, d'un fonctionnaire, qu'Il est *en act. de service*, Lorsqu'il sert actuellement, qu'il exerce actuellement les fonctions de sa place, de son grade. Par opp., on emploie dans l'armée le terme de *Non-activité*.

Enc. — Le mot *Act.* est un des termes le plus souvent employés par les philosophes et par les physiologistes. En Philos., on s'en sert pour désigner la puissance que possède l'âme de se modifier elle-même, et de modifier non-seulement l'état de l'organisme vivant auquel elle est unie, mais encore, par l'intermédiaire de celui-ci, le milieu dans lequel nous sommes appelés à vivre. — L'homme est essentiellement actif, et son activité est toujours en jeu, même dans les états où il est vulgairement regardé comme purement *passif*. Il n'y a pas d'opération intellectuelle qui n'ait pour substratum l'act. de l'âme; seulement quand notre act. est dirigée avec un effort dont nous avons conscience vers un objet quelconque, nous lui donnons le nom d'*attention*. Mais cet effort, cet accroissement intentionnel d'act. est toujours déterminé par la *volonté :* on doit donc se garder de confondre la volonté, cette cause pure qui élève l'homme à la dignité d'être libre et responsable de ses actes, avec l'act. proprement dite. Celle-ci est soumise au contrôle de la volonté, jusque dans les actes les plus *habituels*, même dans ceux qu'on est dans l'usage d'appeler *instinctifs*. (Voy. les mots Attention, Volonté, Habitude, Instinct, — Les physiologistes entendent par act. la force qui anime, pour ainsi dire, la matière organisée. Voyez Matière.

***ACTUALITÉ.** s. f. Se dit Des choses qui offrent un intérêt actuel. *Cette question est pleine d'actualité. La presse périodique ne vit que d'actualités.*

ACTUEL, ELLE. adj. Qui est réduit en acte, qui est réel. C'est dans ce sens qu'on dit : *Volonté actuelle*, par opp. à *Volonté potentielle ; Intention actuelle*, par opp. à *Intention virtuelle ; Grâce actuelle*, par opp. à *Grâce habituelle ; Péché actuel*, par opp. à *Péché originel.* ‖ Effectif, réel. *Paiement actuel.* ‖ Se dit encore De ce qui a lieu, de ce qui a cours, de ce qui est usité dans le moment présent. *L'état ac. des affaires publiques. La monnaie actuelle. Le langage ac.* ‖ T. Chirur. *Cautère ac.* Voy. Cautère.

ACTUELLEMENT. adv. Au moment présent, au moment où l'on parle.

Syn. — *A présent*, *Présentement*, *Maintenant.* — *A présent* indique une partie plus ou moins étendue du temps actuel, par opposition à un autre temps plus ou moins éloigné ou indéfini. Jadis la force du corps gagnait les batailles, *à présent* c'est le canon. *Présentement* désigne d'une manière limitée le moment présent; il signifie, en ce moment même. Sa maison est à louer *présentement*. *Actuellement* exprime un temps plus précis et plus instantané encore; c'est le présent même, l'instant où l'on parle, où l'action se fait, où l'événement s'accomplit. Le tribunal entre *actuellement* en séance. *Maintenant* signifie littéralement, pendant qu'on a les choses sous la main, pendant qu'on est après. Il comprend aussi l'idée de suite, de continuation d'une chose, de liaison ou de transition d'une partie à une autre. Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyons-en *maintenant* le revers.

***ACUITÉ.** s. f. (lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu. *L'ac. d'un son, de la voix, d'une douleur, d'une maladie.*

***ACULÉIFORME.** adj. 2 g. (lat. *aculeus*, aiguillon, *forma*, forme). Se dit, en Bot., Des organes qui ressemblent à des aiguilles, et, en Zool., Des écailles de poissons qui ont la forme de pointes recourbées.

ACUMINÉ, ÉE. adj. (lat. *acumen*, pointe). En T. Bot., se dit D'une feuille, d'un pétale ou de tout autre organe foliacé dont les deux bords, après avoir insensiblement convergé l'un vers l'autre, se prolongent pendant quelque temps pour former une pointe plus ou moins allongée. ‖ *En T. Zool., on dit que Les ailes d'un insecte sont *Acuminées*, Lorsqu'elles se terminent en pointe aiguë et prolongée.

ACUPONCTURE, ou mieux ***ACUPUNCTURE.** s. f. (lat. *acus*, aiguille; *punctura*, piqûre). T. Chirur.

Enc. — On donne ce nom à l'introduction méthodique, dans un but thérapeutique, d'une ou de plusieurs aiguilles dans diverses régions du corps. Cette opération, inconnue aux médecins grecs, latins et arabes, paraît avoir été pratiquée de temps immémorial par les Chinois. Ceux-ci la transmirent aux Japonais, et, chez ces deux peuples, elle constitue une des principales ressources de la médecine contre des cas très-divers appartenant surtout aux affections nerveuses et rhumatismales. Ten-Rhyne, chirurgien hollandais, fit connaître cette méthode dans un mémoire qui parut à Londres, en 1683; et, en 1712, Kœmpfer compléta les renseignements du premier dans une note qu'il publia sur le même sujet. On fit d'abord, pour juger de l'efficacité de ce procédé, quelques essais qui n'amenèrent aucun résultat. Ce n'est guère que dans les années 1824, 25 et 26 que d'habiles expérimentateurs surent tirer quelque fruit de cette importation étrangère; mais c'est surtout au docteur J. Cloquet, que l'ac. a dû l'espèce de vogue dont elle a joui quelque temps en France. — Pour pratiquer cette opération, on se sert à peu près indifféremment de toute espèce d'aiguilles, pourvu qu'elles soient très-fines, très-polies et très-acérées. Lorsqu'elles sont en acier, elles doivent être recuites, pour éviter qu'elles se brisent à l'intérieur des parties. Dans tous les cas, il est bon d'adapter à leur extrémité mousse une tête en métal ou en cire d'Espagne, afin de prévenir leur introduction complète dans le tissu des organes. Ainsi préparées, on les fait pénétrer à travers la peau tendue, soit en les poussant directement, soit en les tournant entre les doigts, soit en les frappant avec un petit maillet. Généralement, c'est le siége de la douleur qui détermine les points où l'on doit implanter les aiguilles. La durée de leur application est très-variable : parfois quelques minutes suffisent; dans certains cas on ne les retire qu'au bout de 24, et même de 36 heures; le plus souvent on ne les laisse en place que 1 heure 1/2 à 2 heures. L'ac. peut être avantageuse dans les affections qui consistent principalement en des troubles de la sensibilité et de la motilité, mais elle a été trouvée si souvent impuissante qu'elle est à peu près complétement abandonnée. — On ne s'est point contenté des effets obtenus à l'aide de l'ac. simple : on a encore essayé de les combiner avec ceux que produit l'électricité, et cette opération a reçu le nom d'*électro-puncture*. Le docteur Sarlandière, auteur de ce procédé, se proposait de diriger une décharge électrique sur les parties internes qu'il paraissait utile de stimuler. Pour cela, des aiguilles d'or ou d'argent sont implantées dans les tissus comme pour l'ac. simple; puis on décharge sur chacune d'elles, à plusieurs reprises, la bouteille de Leyde, ou on leur communique l'électricité de toute autre manière. Le professeur Velpeau paraît avoir employé l'électro-puncture avec quelque succès dans certains cas d'anévrismes externes pour déterminer la coagulation du sang dans la poche anévrismale.

ACUTANGLE. adj. 2 g. T. Géom. V. Triangle. = *Acutangulaire. adj. 2 g. T. Géom. V. Cône. = *Acutangulé, ée. adj. T. Hist. nat. Se dit, par oppos. à *Obtusangulé*, De tout organe qui offre des angles aigus.

ADAGE. s. m. (lat. *adagium ; ad agendum*, [règle] pour la conduite). Proverbe, sentence, maxime. — On dit D'un homme qui affecte un ton sentencieux, *Il ne parle que par adages.*

Syn. — *Proverbe.* — L'*adage* est une sentence brève et piquante qui, lancée par un auteur dans la circulation intellectuelle, se propage, se popularise et acquiert la force d'une vérité démontrée. *Rien n'est plus commun que le nom, rien n'est plus rare que la chose; Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux; L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a*, sont des *adages.* Le *proverbe* est l'expression du sentiment populaire, sous une forme concise, énergique et vulgaire. *Pierre qui roule n'amasse pas mousse; Nul n'est prophète dans son pays; Tout ce qui reluit n'est pas or*, voilà des *proverbes.* Comme on peut le remarquer, le *proverbe* est toujours une sentence naïve qui exprime simplement ce qui est, ce qui se passe, ce qu'on a observé. L'*ad.*, au contraire, est une sentence qui, par la finesse de l'observation, et souvent même par sa tournure épigrammatique, nous invite à réfléchir et à nous corriger. Il existe encore cette différence entre ces deux termes : c'est que l'*ad.* a besoin de la consécration du temps, tandis que le *proverbe* peut s'en passer. Souvent un bon mot devient *proverbe* en naissant.

ADAGIO. adv. T. Mus. Mot emprunté de l'italien, et qui signifie *Posément.* On l'écrit au commencement des morceaux de musique pour indiquer un mouvement lent. ‖ S'emploie subst. pour désigner Le morceau même qui doit être joué dans ce mouvement. *L'ad. de cette symphonie est très-beau.*

ADAPTATION. s. f. Action d'adapter.

ADAPTER. v. a. (lat. *ad*, *aptare*, ajuster à). Appliquer, ajuster une chose à une autre. *Ad. un tube à un autre tube.* ‖ Fig., Appliquer un mot, un passage à une personne, à un sujet. *Ce vers de Virgile lui est bien adapté.* = s'ADAPTER. v. pron. *Cet exorde peut s'ad. à une foule de discours.* = ADAPTÉ, ÉE. part.

ADATIS. s. m. Mousseline des Indes orientales.

***ADDITIF, IVE.** adj. Math. V. ALGÈBRE et QUANTITÉ.

ADDITION. s. f. [On pron. les 2 D.] (lat. *addere*, donner, mettre de plus). Ce qu'on ajoute, ce qui est ajouté à une chose. *Faire des additions à une maison, à un livre.* ‖ T. Impr. Petite ligne, note placée en marge du texte. ‖ T. Droit. *Informer par add.*, Ajouter une nouvelle information à la première.

Enc. — L'*Add.*, en T. de Mathém., est l'opération qui a pour but d'exprimer plusieurs quantités par une seule qu'on appelle *somme.*

En Arith., l'add. a pour objet de réunir plusieurs nombres en un seul. Elle est simple ou composée ; simple, lorsque les quantités qu'on se propose d'additionner sont toutes des nombres entiers; composée, lorsque ces quantités contiennent des parties fractionnaires. — L'add. simple consiste donc à réunir plusieurs nombres entiers en un seul. Ainsi, pour ajouter 3 à 4, on dit 4 et 1 font 5, 5 et 1 font 6, 6 et 1 font 7; ce nombre 7 que l'on obtient après avoir augmenté 4 de 3 unités est la *somme* ou le *total* des nombres 4 et 3, c.-à-d. qu'il contient autant d'unités que les deux autres nombres dont il est la reproduction. — Règle générale : pour additionner plusieurs nombres, il faut d'abord les écrire les uns au-dessous des autres, de manière à ce que les unités de même ordre se trouvent rangées dans une même colonne verticale. On tire ensuite un trait, afin de séparer ces nombres de la *somme* ou résultat qu'on doit obtenir et qui s'inscrit au-dessous.

	A	B	C
Nombres à ajouter.	3463	8705	860
	2325	889	140
	5788	9594	1000

Dans chacun de ces exemples, pour faire l'opération, on commence à ajouter les nombres placés dans la colonne des unités simples, c.-à-d. dans la première colonne à droite. Si la somme n'excède pas 9, comme dans l'ex. A, on l'écrit sous cette colonne; si elle surpasse ce nombre, comme dans l'ex. B, on écrit seulement les unités simples sous cette colonne, et l'on reporte les dizaines à la colonne suivante; on opère sur celle-ci de la même manière que sur la précédente. On suit le même procédé pour la colonne des centaines, des mille, etc., jusqu'à la dernière colonne au-dessous de laquelle on inscrit la dernière somme partielle, telle qu'on l'a trouvée (exemples B et C).

La règle à suivre est identique, lorsque les nombres qu'on veut additionner sont composés d'entiers et de fractions décimales. On opère l'add. colonne par colonne, sans faire aucune distinction pour la partie décimale; et lorsqu'on a trouvé la somme de tous ces nombres, on sépare à la droite de cette somme, par une virgule, autant de chiffres décimaux qu'en contient le nombre qui en a le plus.

D	E
45,75	28,7026
148,05	252,38
259,25	6,9704
827,30	2689,27
1260,35	2957,3230

Ainsi, dans l'ex. D, on sépare par la virgule les deux derniers chiffres de la somme 1260,35, parce que aucun des nombres qui ont servi à former cette somme ne contient plus de deux chiffres décimaux; par la même raison, on en sépare quatre dans l'ex. E. Pour l'add. des nombres complexes, des fractions et des quantités algébriques, voy. COMPLEXE, FRACTION et ALGÈBRE.

ADDITIONNEL, ELLE. adj. Qui est ou qui doit être ajouté. *Clause additionnelle.* ‖ T. Fin. On appelle *Centimes additionnels*, une Partie aliquote de l'impôt qu'on fait payer en sus par les contribuables. Voy. IMPÔT. ‖ *Acte add.* Voy. ACTE.

ADDITIONNER. v. a. Faire l'opération mathématique appelée *Addition.* = ADDITIONNÉ, ÉE. part.

ADDUCTEUR. adj. m. (lat. *ad*, vers; *ducere*, conduire). Se dit Des divers muscles qui, en se contractant, rapprochent du plan médian du corps les parties auxquelles ils sont attachés. ‖ Se prend aussi subst. *Les adducteurs du bras, de la cuisse. L'ad. de l'œil.*

ADDUCTION. s. f. Mouvement qui consiste à rapprocher du plan médian du corps un membre ou une partie latérale. Voy. ABDUCTION.

* **ADÈLE.** s. f. T. Ent. Voy. TINÉITES.

* **ADELPHE.** adj. 2 g. (gr. ἀδελφός, frère.) = * ADELPHIE. s. f. T. Bot. Voy. ÉTAMINE et BOTANIQUE.

ADEMPTION. s. f. (lat. *a*, de; *demere*, ôter). Révocation d'un legs, d'une donation. Peu usité.

***ADÉNANTHÈRE.** s. f. (R. *anthère*, et ἀδὴν, glande). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

***ADÉNITE.** s. f. (gr. ἀδὴν, glande). T. Méd. Inflammation des glandes, surtout des ganglions.

ADEPTE. s. m. (lat. *adeptus*, qui a obtenu, qui est parvenu). Celui qui est initié dans les mystères d'une secte, d'une science. — Se dit part., De ceux qui se livrent à l'alchimie. ‖ Se prend aussi adj. *Cette femme a été une ad. du quiétisme.*

ADÉQUAT, ATE. adj. [On pron. *adékouat*] (lat. *ad*, à; *æquare*, égaler). T. Philos., qui s'emploie en parlant De nos connaissances, de nos idées. Une idée est *Adéquate* lorsqu'elle a tous les caractères essentiels de son objet, qu'elle convient à cet objet tout entier et rien qu'à lui. *Une définition, pour être bonne, doit être adéquate à la chose définie, c.-à-d. convenir à l'objet défini tout entier et ne convenir qu'à lui seul.*

* **ADHATODA.** s. f. T. Bot. Voy. ACANTHACÉES.

ADHÉRENCE. s. f. Union, état de deux corps étroitement unis entre eux. ‖ Fig., Attachement à un parti, à une opinion. Se prend ord. en mauvaise part. *On l'accusait d'ad. au parti des rebelles.* Vx.

Enc. — On donne, en Minér., le nom d'*Ad.* à la manière dont les cristaux sont attachés à leur gangue ou à leur support. — En Bot., on appelle ainsi l'union ou la soudure de parties contiguës. L'ad. est une des causes de la grande diversité d'aspect que présentent les organes des plantes. Ainsi, deux feuilles opposées se soudent et croissent ensemble, de manière à paraître n'en former qu'une seule qui est traversée par la tige. Plusieurs feuilles s'unissent en verticille et forment un involucre; un certain nombre de pétales adhèrent entre eux de manière à constituer une corolle monopétale ; une adelphie résulte de l'ad. de plusieurs étamines. Plusieurs carpelles adhèrent entre eux, et il en résulte un fruit composé. Enfin, dans une foule de plantes, le calice adhère aux côtés de l'ovaire et alors il semble naître du sommet de cet organe. L'irrégularité dans les fleurs et dans les fruits est aussi fort souvent le résultat de l'inégalité dans la manière dont se sont soudées entre elles les parties similaires. Ainsi, dans le calice bilabié, deux sépales adhèrent entre eux pour former l'une des lèvres, et les trois autres sépales se soudent également pour constituer la seconde lèvre. Le même phénomène s'observe dans la corolle et dans d'autres parties des végétaux.

En Pathol., on appelle *Ad.* l'union vicieuse ou accidentelle des parties. Les adhérences peuvent résulter d'une disposition primitive de l'organisme, ou être la conséquence d'une inflammation. La réunion congéniale des paupières, les imperforations du nez, de la bouche, sont des exemples du premier genre d'ad.; la réunion des paupières à la suite d'une brûlure, celle des bords d'une plaie, sont des cas d'ad. accidentelle. Toute ad. accidentelle est le résultat de l'inflammation à laquelle on donne le nom d'*adhésive*, quoique la nature de l'inflammation n'offre alors rien de particulier. Il est évident qu'il ne peut se former d'ad. qu'entre des parties naturellement contiguës, ou entre des parties maintenues accidentellement en contact. Dans ce dernier cas, et dans celui où les parties ont été divisées par une plaie, l'ad. reçoit le nom particulier de *cicatrice*, et elle prend celui de *cal*, lorsqu'il s'agit d'os rompus ou divisés. — L'ad. est le résultat d'une exhalation de matière coagulable qui s'interpose entre les parties divisées et rapprochées, s'organise, se pénètre de vaisseaux et unit solidement les points contigus. — L'épiderme et la tige des poils, n'étant pas susceptibles d'inflammation, n'offrent jamais de véritable ad. Les exemples d'adhérences se voient surtout dans les tissus cutané, cellulaire et séreux. Les membranes synoviales et la surface interne des vaisseaux en sont plus rarement le siége. Les adhérences survenues à la suite des inflammations n'ont de conséquences fâcheuses que lorsqu'elles gênent les fonctions des organes; très-souvent, au contraire, elles sont la seule ressource de la nature pour sauver les malades. La chirurgie elle-même est, dans un grand nombre de cas, obligée de provoquer une inflammation adhésive : c'est, par ex., au moyen des adhérences que l'art parvient à faire disparaître la difformité congéniale appelée bec-de-lièvre, à obtenir la guérison des hernies et d'une foule d'affections plus ou moins dangereuses. Voy. CICATRICE, CAL et AUTOPLASTIE.

ADHÉRENT, ENTE. adj. Qui a contracté une adhérence. ‖ S'emploie subst. et ord. au plur., en parlant De ceux qui sont attachés à l'opinion, au parti de quelqu'un; mais il ne se prend guère qu'en mauvaise part. *Il fut condamné avec tous ses adhérents.*

Syn. — *Attaché, Annexé.* — Une chose est *adhérente* à une autre, par l'union résultant de la continuité, ou par la soudure de parties contiguës; elle est *attachée* par des liens artificiels qui la fixent à la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure; elle est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaine. Les branches sont *adhérentes* au tronc. Les voiles sont *attachées* au mât. Il y a des emplois que l'on a *annexés* à d'autres pour les rendre plus considérables. *Adhérent* et *annexé* s'emploient presque toujours dans le sens propre; mais *attaché* se dit fréquemment dans le sens fig. : Je lui suis *attaché* par les liens de l'amitié.

ADHÉRER. v. n. (lat. *ad*, à; *hærere*, s'attacher). Être attaché, être uni, tenir fortement à quelque chose, contre quelque chose. *L'écorce de cet arbre adhère fortement au bois.* ‖ Fig., Être attaché aux opinions, au parti de quelqu'un. *Il a adhéré au parti de la Fronde.* ‖ Approuver, adopter. *Il adhère à tout ce que vous dites La Cour adhère aux conclusions de l'avocat général.* = Syn. Voy. ACQUIESCER.

* **ADHÉSIF, IVE.** adj. T. Méd. Se dit de ce qui adhère et de ce qui procure l'adhésion. Voy. ADHÉRENCE, ADHÉSION, AGGLUTINATIF.

ADHÉSION. s. f. T. Phys. Se dit De la force avec laquelle deux corps restent attachés l'un à l'autre lorsqu'on les a mis en contact. ‖ T. Droit. Acceptation d'une proposition qui nous est faite, ou approbation d'un acte dans lequel nous n'avons pas été parties : dans les deux cas il se forme un contrat, et la personne qui a donné son adhésion se trouve obligée. — S'emploie encore en parlant D'un acte par lequel une puissance acquiesce à un traité qui lui est proposé.

Enc. — On a souvent confondu l'*Ad.* avec la *cohésion;* mais ces deux termes sont essentiellement distincts. L'ad. est la force avec laquelle deux corps différents une fois mis en contact résistent à l'effort fait pour les séparer; la cohésion est celle qui unit entre elles les molécules d'un corps homogène. Ainsi, les molécules qui constituent une goutte d'eau ou de mercure sont unies entre elles par la force de cohésion, et les molécules d'eau qui humectent la surface d'un corps quelconque lui sont unies par l'ad. — L'ad. peut exister entre deux corps solides, entre un solide et un fluide, ou entre deux fluides. On trouve un exemple d'ad. de corps solides dans la force nécessaire pour séparer deux tablettes de marbre dont les surfaces polies ont été mises en contact. La position de l'eau, au-dessus de son niveau dans les tubes capillaires ou entre deux plaques de verre presque en contact, est un exemple d'ad. d'un fluide à un corps solide. Enfin, on a un exemple d'ad. de deux liquides entre eux, lorsqu'on humecte d'huile une plaque de verre, et qu'on la met en contact avec la surface de l'eau. Il faut alors un effort très-considérable pour détacher perpendiculairement la plaque huilée de la surface de l'eau. — Brook Taylor semble avoir été le premier qui ait entrepris d'évaluer expérimentalement la force de l'ad. La méthode qu'il employa consistait à calculer le poids nécessaire pour enlever des planches de bois mises par leur face inférieure en contact avec de l'eau; mais cette méthode donne des résultats inexacts. Lorsqu'on sépare la planche de la surface de l'eau, on voit que la surface de la planche est humide, c.-à-d. qu'une mince couche d'eau est restée attachée au bois. Ainsi donc la force dépensée pour opérer la séparation n'est pas la force nécessaire à surmonter l'ad. entre l'eau et la planche. Ici l'effort n'a réellement à vaincre que la cohésion qui unit entre elles les particules de l'eau. Ce qui vient confirmer ce fait expérimental, c'est que si l'on applique des disques de substances différentes contre un liquide qui les humecte, l'ad. de ces disques au liquide est constamment la même; dans tous ces cas l'on n'a affaire qu'à la force cohésive de ce dernier. — Laplace a démontré que l'ad. des disques aux surfaces des liquides est un phénomène capillaire, et résulte de l'action de forces attractives qui ne sont sensibles qu'à une très-faible distance. En supposant connus le diamètre du disque et la hauteur à laquelle le même liquide s'élève dans un tube capillaire de même substance et d'un diamètre donné, Laplace a déterminé théoriquement la force nécessaire pour détacher le disque. Les résultats de sa détermination, appliqués à divers liquides, tels que l'eau, l'essence de térébenthine et l'alcool à différentes densités, concordent exactement avec les nombres que Gay-Lussac a obtenus par une série d'expériences très-rigoureuses. La parfaite identité des forces qui produisent l'ad. et l'attraction capillaire se prouve encore au moyen de l'expérience qui suit : on sait que la hauteur à laquelle un liquide s'élève dans les tubes capillaires dépend de l'angle que fait ce liquide avec les côtés du tube; or, la surface du mercure recouvert d'eau dans un tube capillaire est exactement sphérique ; en conséquence, l'angle que fait le mercure avec les côtés du tube devient nul, et la force se trouve réduite à zéro. Si donc l'ad. dépend d'une force de la même nature, il s'ensuivra que, en appliquant un disque de verre à la surface du mercure, et en recouvrant l'un et l'autre d'eau, la force nécessaire pour enlever le disque sera nulle, si l'on fait abstraction de celle qui est employée à faire équilibre au poids de ce disque. Or, c'est précisément ce qui a lieu, ainsi qu'on l'a vérifié. Lorsque le mercure et le disque étaient couverts d'eau, l'expérimentateur n'éprouvait plus aucune résistance pour enlever le disque, tandis que, lorsqu'il n'y avait pas d'eau, il fallait un poids de 296 ou même de 400 grammes pour vaincre l'ad. — L'ad. qui se manifeste entre les surfaces polies des corps solides est proportionnelle à l'étendue de ces surfaces ou au nombre de points mis en contact. On croyait anciennement que la résistance offerte par ces surfaces à l'effort fait pour les séparer, dépendait uniquement de la pression atmosphérique; mais la quantité de force nécessaire pour effectuer cette séparation démontre combien cette croyance était erronée. D'ailleurs, l'effort nécessaire est à peu près le même dans le vide. — Un des faits les plus curieux relatifs à l'ad. des surfaces de corps solides se remarque fréquemment dans les verreries. Quand les glaces ont reçu le dernier poli, on les met en magasin en les dressant de champ l'une contre l'autre. Dans cette position, elles acquièrent quelquefois une ad. tellement forte que trois ou quatre glaces sont comme incorporées l'une à l'autre, à tel point qu'on peut user leurs bords, les couper au diamant et les travailler comme si elles formaient un seul morceau de verre. Des échantillons provenant de la manufacture de Saint-Gobin et conservés par Clément Desormes, bien que formés de rectangles de quelques centimètres seulement, avaient contracté une telle adhérence, qu'il fallait une force considérable pour les faire glisser sur les surfaces de jonction. Mais, quand on voulait les séparer sans produire de glissement, il y avait rupture, de telle sorte que la surface de l'une restait couverte dans une assez grande étendue de morceaux détachés de la surface de l'autre.

AD HONORES. (On pron. *honorèsse*). Expression latine qui s'emploie fam. en parlant D'une personne qui, n'ayant que le titre d'une charge, n'en remplit pas les fonctions et n'en perçoit pas les émoluments.

ADIANTE. s. f. (gr. ἀδιάντος, toujours sec). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

ADIEU. (dérivé par ellipse de *recommander à Dieu*). Terme de civilité dont on se sert en prenant congé de quelqu'un. *Adieu, monsieur. Il ne lui a pas seulement dit adieu.* || *Dire adieu*, Prendre congé. *Il est allé dire adieu à ses amis.* || Fam., on dit à quelqu'un que l'on se propose de revoir: *Sans adieu* ou *Je ne vous dis pas adieu.* || Fig., *Dire adieu au monde, aux plaisirs, à la poésie*, c'est Y renoncer. || Se dit quelquefois en parlant D'un homme ou d'une chose qui court grand risque. *Si la fièvre vient à redoubler, adieu le malade. Si vous touchez à ce guéridon, adieu mes porcelaines.* || Prov., *Adieu panier, vendanges sont faites*, Se dit D'une espérance complétement déçue, d'une affaire manquée, d'une chose perdue sans ressource. = Adieu. s. m. *Un triste, un éternel adieu. J'ai reçu ses derniers adieux. Il a fait ses adieux au ministre*, Il a pris congé du ministre.

ADIPEUX, EUSE. adj. (lat. *adeps*, graisse). T. Anat. Qui est de nature graisseuse ou qui contient de la graisse.

Enc. — On a longtemps regardé la graisse comme un produit de nutrition déposé dans les interstices du tissu cellulaire par l'action sécrétoire de ce tissu lui-même ou des vaisseaux sanguins, pour être résorbé en temps opportun. — Mais partout où elle se présente comme tissu indépendant, la substance adipeuse est toujours contenue dans des vésicules que l'on appelle cellules adipeuses. Ces cellules, il est vrai, se trouvent dans les espaces celluleux du tissu cellulaire; elles peuvent s'y amasser et en disparaître; mais la cavité des vésicules adipeuses ne se confond point avec celle des cellules du tissu cellulaire, et la paroi de ces vésicules n'est pas du tissu cellulaire. Les espaces compris dans le tissu cellulaire communiquent les uns avec les autres, tandis que les vésicules adipeuses sont closes de tous côtés, et se laissent isoler, car chacune a sa paroi propre. Chaque cellule de tissu cellulaire renferme un plus ou moins grand nombre de vésicules adipeuses. Ce sont les parois des cellules de tissu cellulaire qui séparent les vésicules adipeuses en groupes plus ou moins volumineux, et qui les réunissent en petits lobules, comme ceux que l'on observe dans la graisse des cavités de l'orbite.

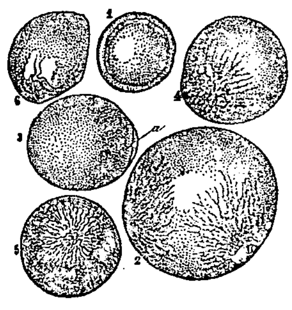

Les cellules adipeuses sont rondes ou à peu près, et parfaitement lisses à la température du corps, sous l'influence de laquelle la graisse demeure liquide. Par le refroidissement, elles deviennent irrégulières, et souvent polyédriques en raison de la pression qu'elles exercent les unes sur les autres. Leur diamètre varie de 40 à 80 millièmes de millim. (Les figures ci-dessus sont vues à un grossissement de 220 diamètres). — L'enveloppe des vésicules adipeuses est, en gén., tellement délicate qu'on ne peut pas la distinguer nettement du contenu. (Fig. 1. Cellule adipeuse à paroi en apparence plus épaisse). Très-fréquemment la paroi présente une saillie sur un point de son étendue, et là existe un noyau ou une trace de noyau. [Le noyau paraît être l'élément autour duquel se développe la cellule. Voy. Histogénie.] (Fig. 3. Cellule dans la paroi de laquelle le noyau a formé une saillie au point *a*.) Quelquefois on rencontre, sur le cadavre, des vésicules adipeuses offrant une ou deux figures étoilées particulières, immédiatement audessous de leur surface. (Fig. 2, 4, 5, 6). Henle les regarde comme des cristaux de stéarine, et Vogel comme des cristaux d'acide margarique. — Les vaisseaux sanguins qui se rendent dans le tissu ad. sont logés dans les sillons qui séparent les pelotons graisseux; chaque groupe de vésicules reçoit une artériole et une veinule qui lui forment une sorte de pédicule. Cet ensemble de vaisseaux et de grains agglomérés a quelque ressemblance avec une grappe de raisin suspendue à son pédoncule.

Le tissu ad. forme, suivant Béclard, à peu près la 20e partie du corps humain. Il est plus ou moins abondant dans les différentes régions, et présente des formes très-diverses. Sous la peau, il s'étend en forme de membrane, et constitue le *pannicule* graisseux. Dans l'orbite, autour des reins, etc., il représente des masses irrégulières. Chez les individus très-gras, on trouve presque partout des vésicules adipeuses; certaines parties cependant n'en offrent jamais. Telles sont les paupières, la cavité du crâne, la surface du poumon, etc. Des amas considérables de graisse semblables à des coussins garnissent le siége des femmes hottentotes.

De tous les tissus, la graisse est celui qui se forme et se détruit le plus facilement. Sous l'influence d'une bonne nourriture et du repos, elle ne tarde pas à s'accumuler, sans toutefois dépasser une certaine limite chez les sujets bien portants. Elle disparaît avec tout autant de rapidité quand le corps éprouve des pertes matérielles, ou quand les moyens de réparation viennent à lui manquer. Chez les animaux, elle se produit en abondance à certaines époques, pour être plus tard résorbée en partie: c'est ce qui arrive, avant le sommeil d'hiver, chez les mammifères hibernants. Il ne paraît pas que l'homme soit assujetti à une diminution périodique de la graisse; toutefois, lorsque les circonstances sont favorables, elle s'accumule facilement durant les premières années de l'existence pour diminuer vers l'époque de l'adolescence; mais sa quantité augmente de nouveau dans l'âge mûr. — On admet habituellement que la graisse constitue une espèce de fonds de réserve destiné à suppléer au défaut d'alimentation. Nous croyons avec Liebig que la principale fonction de la graisse se rapporte à la respiration. L'oxygène de l'air introduit dans les poumons doit nécessairement se combiner à un corps quelconque pour former un oxyde. Or, quand l'organisme est privé d'aliments réparateurs, c'est la graisse qui fournit la majeure partie du carbone éliminé par la respiration sous la forme d'acide carbonique. (Voy. Abstinence, Aliment, Respiration.) — Béclard prétend que les vésicules adipeuses disparaissent dans l'émaciation. Hunter, au contraire, assure qu'on peut les distinguer même lorsqu'elles sont vides. Suivant Gurlt, au lieu de graisse, elles contiennent de la sérosité.

Il est des circonstances où la graisse s'amasse en quantité anormale dans certaines régions; de là résulte une véritable hypertrophie du tissu ad., l'*obésité*, la *polysarcie*. Jusqu'à un certain degré l'embonpoint est un signe de santé; mais son excès dénote plutôt une certaine faiblesse. On l'observe souvent à la suite de maladies épuisantes, comme l'hydropisie. On trouve également d'une manière accidentelle des masses compactes de graisse qui acquièrent un volume énorme, et qu'on appelle des *lipômes*. (Voy. Graisse.) Pour plus de détails, cons. l'*Anat. gén.* de Henle et celle de Mandl.

ADIPOCIRE. s. f. (lat. *adeps; cera*, cire).

Enc. L'*Ad.* ou *Gras de cadavre*, décrite pour la première fois par Fourcroy, n'est, suivant Chevreul, qu'une espèce de savon animal formé d'un peu d'ammoniaque, de potasse et de chaux combinées avec beaucoup d'acide margarique, un peu d'acide oléique, etc. Le gras de cadavre est le résultat de l'action de la graisse sur l'ammoniaque fournie par la décomposition de l'albumine, etc., tandis que la potasse et la chaux proviennent des substances salino-terreuses au milieu desquelles le cadavre est placé. L'ad. se produit lorsqu'on plonge dans l'eau ou lorsqu'on enfouit dans un terrain humide des cadavres entiers ou quelques-unes de leurs parties seulement.

ADIRER. v. a. (lat. *ad*, vers; *errare*, errer). Perdre, égarer. Usité seulement en T. Jurisp. et au participe. = Adiré, ée. part. *Titre adiré. Pièce adirée.*

ADITION. s. f. (lat. *ad*, vers; *ire*, aller). N'est usité que dans cette loc.: *Ad. d'hérédité, de succession*, et signifie, *Acceptation.*

ADJACENT, ENTE. (lat. *ad*, auprès; *jacere*, être couché, être situé). Qui est proche, contigu. *Pays ad. Lieux adjacents. Maisons adjacentes.* Ne se dit que de ce qui est étendu en surface. || T. Géom. *Angle ad.* Voy. Angle.

ADJECTIF. adj. m. (lat. *ad*, auprès, et *jacere*, être situé, d'où l'on a fait *adjicere*, ajouter, dont le part. passé est *adjectus*). T. Gram. Se dit Des noms que l'on joint aux substantifs, pour les qualifier ou en modifier la signification. || Se prend aussi subst. *Un adj. masculin. Un adj. féminin. L'adj. doit s'accorder avec le substantif en genre et en nombre.*

Syn. — *Épithète.* — L'*épithète* et l'*adj.* se joignent au substantif pour modifier l'idée principale par des idées secondaires: mais l'*adj.* est nécessaire; il sert à déterminer et à compléter le sens de la proposition, tandis que l'*épithète* ajoute de l'énergie ou de la grâce au discours. Retranchez d'une phrase l'*adj.*, elle est incomplète, ou plutôt c'est une autre proposition: retranchez-en l'*épithète*, la proposition pourra rester entière, mais déparée ou affaiblie. Aussi dit-on *épithète oiseuse* et non pas *adjectif oiseux*.

Enc. — L'*Adj.* ajoute au nom auquel il est joint l'idée d'une qualité essentielle ou accidentelle; mais, comme la même qualité peut s'appliquer à une multitude d'êtres de nature différente, l'adj., dont le propre est d'exprimer cette qualité, ne doit rien présenter de déterminé à l'esprit qui le considère isolément. En effet, les adjectifs *Bon*, *Grand*, *Juste*, n'offrent à l'intelligence qu'une notion vague de bonté, de grandeur, de justice, sans rappeler l'idée d'aucun être. Il en est tout autrement si l'on joint l'un de ces adjectifs à un nom: il résulte alors de leur réunion une idée parfaitement déterminée, celle d'un être indiqué par sa nature et considéré comme possédant une certaine qualité: *Bon père*, *Homme grand*, *Esprit juste.* — Quelques grammairiens pensent que l'adj. n'est pas un élément essentiel du discours, parce qu'on peut désigner, sans son secours, l'idée de qualité ajoutée à un nom. Il est vrai qu'au lieu de l'*homme raisonnable*, on peut dire l'*homme qui a de la raison;* mais cette manière de s'exprimer est longue, monotone et dépourvue d'énergie. — La qualité désignée par l'adj. peut être considérée comme ayant été antérieurement attribuée au sujet, ou comme lui étant actuellement attribuée. Dans le premier cas, l'adj. est immédiatement joint au substantif: *Un enfant obéissant;* dans le second, il est séparé du nom par un verbe et forme à lui seul l'attribut d'une proposition: *Philippe est clément.* Dans cet exemple-ci, l'adj. se rapporte uniquement au nom qui sert de sujet à la proposition, et il ne saurait se joindre à un autre nom, puisque c'est du sujet même que l'on affirme la qualité exprimée par l'adj. Mais lorsqu'il ne fait que la fonction de qualificatif du sujet, il est nécessairement joint au nom qu'il qualifie. On l'emploie cependant isolément, ou, en d'autres termes, substantivement, lorsque l'esprit peut facilement suppléer le nom auquel il devrait être joint. Ainsi, dans cette proposition: *Les méchants seront punis*, le nom sous-entendu *homme*, est trop facile à suppléer pour qu'il soit nécessaire de l'exprimer.

Selon Sylvestre de Sacy, les adjectifs peuvent être divisés en deux classes: les *Adjectifs circonstantiels*, ou adjectifs qui modifient le nom auquel ils sont joints, par une circonstance qui est entièrement hors du sujet exprimé par ce nom; tels sont les mots *Quelque*, *Tout*, *Chaque*, *Aucun*, *Nul*, *Ce*, *Cet*, *Un*, *Deux*, *Trois*, etc.; et les *Adjectifs qualificatifs* ou adjectifs qui déterminent le nom auquel ils s'unissent, par une qualité qui se trouve dans le sujet exprimé par ce nom; tels sont *Bon*, *Beau*, *Rouge*, *Mon*, *Ton*, *Son*, *Notre*, *Premier*, *Second*, *Troisième*, etc. — Pour faciliter l'étude des adjectifs, on peut les diviser également en *Pronominaux* (*mon*, *ton*, *son*, *sien*, *notre*, *votre*, *leur*); en *Démonstratifs* (*ce*, *cet*, *ceci*, *cela*, *celui*, *celle*, *celui-ci*, *celui-là*, etc.); en *Conjonctifs* (*qui*, *que*, *lequel*, etc.); et en *Numéraux* (*un*, *deux*, *trois*, *quatre*, etc.). Plusieurs grammairiens établissent encore d'autres divisions; mais toutes rentrent dans les classes générales des adjectifs qualificatifs et des adjectifs circonstantiels.

Les adjectifs sont plus souvent employés pour modifier les noms appellatifs que pour qualifier les noms propres. La raison de ce fait est bien simple. Les noms propres servant à désigner les individus d'une manière qui n'appartient qu'à eux, il n'est pas nécessaire d'exprimer leur qualité pour les faire reconnaître de ceux à qui l'on parle; tandis que les noms appellatifs s'appliquant à tous les individus d'une même espèce, il faut recourir à un adj. pour restreindre ou particulariser la signification du substantif. — Lorsqu'un nom propre est commun à plusieurs personnes, on y joint souvent un adj. pour caractériser un individu; l'adj. fait alors en quelque sorte partie intégrante du nom propre. Ainsi l'on dit: *Charles le Simple*, *Frédéric le Grand*, *Louis le Débonnaire*, pour distinguer ces rois des autres princes, qui ont porté le même nom. L'adj. s'unit encore aux noms propres pour indiquer une qualité du nom sur laquelle l'esprit porte son attention en ce moment. Ainsi, en disant: l'*éloquent Bossuet*, on indique qu'on ne considère Bossuet, en ce moment, ni comme un homme savant, ni comme un homme pieux, bienfaisant, mais seulement comme un homme éloquent. Nous ferons observer, en passant, que l'adj prend, en gén., un article lorsqu'il sert à qualifier un nom propre.

Les adjectifs, dans notre langue, ainsi que dans le grec et le latin, sont susceptibles d'éprouver certaines modifications qui servent à faire reconnaître plus facilement les noms auxquels ils se rapportent. Ces modifications sont déterminées par le *genre* et par le *nombre*. Pour s'accorder avec les noms sous le rapport du genre, il faut que l'adj. puisse revêtir ou la forme masculine ou la forme féminine, selon le genre du substantif auquel il se joint. C'est, en effet, ce qui a lieu généralement. Nous avons cependant un assez grand nombre d'adjectifs qui conservent la même forme aux deux genres: tels sont ceux qui se terminent par un *e* muet: *Adorable*, *Tranquille*, *Sauvage*, *Fidèle*, etc.; il faut en excepter *Maître* et *Traître*, qui font au féminin *Maîtresse* et *Traîtresse*. Les adjectifs terminés par une consonne ou par une voyelle autre que l'*e* muet, sont toujours masculins, et leurs féminins se forment par la simple addition d'un *e* muet: *Sain*, *Saine; Pur*, *Pure*, *Poli*, *Polie; Sensé*, *Sensée; Majeur*, *Majeure.* — Sont exceptés de cette règle, 1° les adjectifs où l'usage veut qu'on double la consonne finale, avant d'ajouter l'*e* muet (*Sujet*, *Sujette; Bon*, *Bonne*, etc); 2° un grand nombre d'adjectifs terminés en *eur*, qui forment leur féminin en changeant *eur* soit en *euse* (*Quêteur*, *Quêteuse*), soit en *eresse* (*Pécheur*, *Pécheresse*), soit en *rice* (*Créateur*, *Créatrice; Ambassadeur*, *Ambassadrice*); 3° les adjectifs en *eux* qui font *euse* au féminin (*Heureux*, *Heureuse*); 4° les adjectifs en *f* qui changent cette consonne en *ve* (*Bref*, *Brève; Neuf*, *Neuve*). — Enfin, il est certains adjectifs qui forment leur féminin d'une manière tellement irrégulière qu'ils se refusent à toute classification. Nous citerons comme exemples : *Absous, Absoute; Bénin, Bénigne; Blanc, Blanche; Caduc, Caduque; Doux, Douce; Époux, Épouse; Faux, Fausse; Favori, Favorite; Frais, Fraîche; Grec, Grecque; Long, Longue; Tiers, Tierce; Vieux, Vieille*, etc. — Les féminins des adjectifs *Beau, Nouveau, Fou*, etc., qui sont *Belle, Nouvelle, Folle*, viennent du masculin *Bel, Nouvel, Fol*, et, par conséquent, appartiennent à la seconde catégorie d'exceptions. Il serait inutile d'énumérer ici un plus grand nombre d'exceptions, car chacune se trouve mentionnée à sa place dans le dictionnaire.

Pour s'accorder avec les noms sous le rapport du nombre, les adjectifs se mettent au singulier ou au pluriel, selon le nombre des substantifs auxquels ils sont joints. Ils forment leur pluriel de la même manière que les noms. Voy. Nom.

L'accord en genre et en nombre de l'adj. avec le nom auquel il se rapporte a toujours lieu, soit que l'adj. accompagne ou précède immédiatement ce substantif, soit qu'il s'en trouve séparé par d'autres mots : *Une vie réglée et laborieuse. Il y a des hommes qui sont comme les bâtons flottants de la fable, grands de loin, petits de près.* Cependant les adjectifs *Demi, Nu, Feu*, ne prennent pas la marque de l'accord, lorsqu'ils sont placés devant le nom auxquels ils se rapportent (Voy. ces mots). Si un adj. se rapporte à deux noms distincts et du nombre singulier, cet adj. se met au pluriel; mais il conserve constamment le genre masculin, excepté lorsque les noms sont tous deux du genre féminin. *Le cheval et l'âne sont utiles à l'homme. Il a un père et une mère qui sont trop indulgents pour lui. Il est d'une douceur et d'une égalité d'esprit merveilleuses.* — On éprouve souvent un certain embarras lorsqu'il s'agit de faire accorder un adj. qui se rapporte à plusieurs noms de genre différents. Dans ce cas, il faut observer attentivement si ces noms expriment ou des idées complétement dissemblables ou des idées à peu près identiques. Dans le premier cas, on doit placer généralement le nom masculin immédiatement avant l'adj. et mettre celui-ci au masculin. *Il avait la bouche et les yeux ouverts. Cet acteur joue avec une noblesse et un goût parfaits.* Dans le second cas, c'est le nom féminin qui se place immédiatement avant l'adj. et ce dernier prend le genre féminin. *Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur soutenue. Toute sa vie n'a été qu'un travail, qu'une occupation continuelle.* — En ce qui concerne la concordance de l'adj. et du nom, il faut toujours se rappeler que le substantif impose ses accidents aux adjectifs qui le qualifient; mais que cette faculté n'est pas réciproque. Ainsi, on ne doit pas dire *Les langues italienne et espagnole; Les cotes mobilière et personnelle*; mais on dit. *La langue espagnole et l'italienne; La cote mobilière et la personnelle.*

La place que doivent occuper les adjectifs est en général déterminée par les exigences de l'harmonie. C'est à l'écrivain à juger s'il vaut mieux placer l'adj. avant ou après le substantif auquel il se rapporte. On ne saurait donc établir de règles invariables à ce sujet. Cependant il y a certains adjectifs auxquels l'usage attribue une signification tout à fait différente suivant la position qu'ils occupent dans la phrase. Ainsi, par ex., *Honnête homme* a une tout autre signification que *Homme honnête.* Ces distinctions sont établies toutes les fois que l'ordre alphabétique amène sous nos yeux des adjectifs appartenant à cette catégorie.

La plupart des adjectifs ont un complément qui est formé par un verbe ou par un substantif précédé d'une préposition. *L'exercice et la tempérance sont capables de conserver la vigueur*, etc. *Turenne est comparable aux capitaines les plus célèbres de l'antiquité.* Quelques-uns, dont la signification est parfaitement déterminée, tels que *Vertueux, Intrépide*, etc., n'admettent pas de compléments. D'autres ont un régime quand on les applique à quelque chose de particulier : *Le plus heureux en bien des choses est celui qui*, etc. Il n'en est pas de même lorsqu'on les emploie dans une signification générale : *En vivant loin du monde on est souvent heureux.* — Pour compléter cet article sur les adjectifs, il faudrait encore parler des adjectifs *numéraux*. ainsi que des degrés de comparaison : mais ce qui reste à dire sur ces deux sujets se trouve mieux placé aux mots Comparaison et Numéral. Voy. ces mots. — *Adj. verbal*, voyez Participe.

ADJECTIVEMENT. adv. En manière d'adjectif. Dans cette phrase : *Corneille est poëte*, poëte est employé adjectivement.

ADJOINDRE. v. a. (lat. *ad*, à ; *jungere*, joindre). Joindre à, associer, donner un auxiliaire. Ne se dit que Des personnes. *Il ne pouvait pas suffire seul à un si grand emploi, on fut contraint de lui ad. quelqu'un. Il s'est adjoint un collaborateur.* = Adjoint, te. part. *Professeur ad.* ‖ S'emploie subst. *C'est mon ad. Il ne veut pas d'ad.* ‖ T. Adm. On donne le nom d'*Ad.* à une personne chargée d'assister un principal officier ou un fonctionnaire dans les travaux de sa charge, et de le suppléer au besoin. Ce titre s'applique particulièrement à ceux des conseillers municipaux qui sont institués pour remplir les fonctions de maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier. = Conjug. Voy. Joindre.

ADJONCTION. s. f. Jonction d'une personne à une autre. *L'adj. de cet arbitre fait espérer que l'affaire sera bientôt décidée.* ‖ *Se dit aussi en parlant Des choses. *L'adj. des faubourgs à la ville doublera le produit de l'octroi.*

ADJUDANT. s. m. (lat. *adjuvare*, aider). Militaire gradé qui en aide un autre d'un grade plus élevé.

Enc. — L'*Ad.* exerce une fonction qui lui donne rang immédiatement après l'officier dont il a une partie des attributions. — L'armée française, depuis 1790 jusqu'à la fin de l'empire, avait des *adjudants généraux* ou *adjudants commandants.* Leur nombre, fixé d'abord à 17, s'était élevé par la suite à 348. Ils étaient choisis presque tous parmi les colonels et prenaient rang immédiatement après les généraux de brigade. On les employait soit comme chefs d'état-major de division, soit comme chefs d'état-major d'armée. Ces officiers ont été supprimés en 1815, et leurs fonctions sont remplies aujourd'hui par les colonels d'état-major. — Une autre classe d'adjudants, dont la création remonte à peu près à la même époque (1791), s'est maintenue dans l'armée. Nous voulons parler des *adjudants de place*, qui avaient succédé aux *aides-majors de place.* Le nombre et le grade de ces officiers est en rapport avec la force des garnisons et l'importance des villes où ils se trouvent. En gén., ce sont des capitaines ou des lieutenants que leur âge ou leurs blessures rendent incapables d'un service aussi actif que celui des officiers en campagne. Leurs fonctions consistent à aider le commandant de place ou à le suppléer en cas d'absence. On compte aujourd'hui dans l'armée 101 *adjudants de place*, dont 58 ont le grade de capitaine et 43 celui de lieutenant. — L'*Adjudant-major*, également créé en 1791 pour l'infanterie, et quelques années plus tard pour la cavalerie, est un officier spécialement attaché à un régiment. Chaque bataillon d'infanterie en possède un et chaque régiment de cavalerie en a deux, s'il est composé de quatre escadrons. Les fonctions d'adj.-major ne peuvent être exercées que par un capitaine. Il porte les épaulettes de son grade, mais d'une couleur différente de celles de son corps, blanches ou jaunes, selon que celles-ci sont jaunes ou blanches. Il commande les lieutenants et les sous-lieutenants. L'adj. major d'un bataillon suit partout le chef de bataillon auquel il sert, pour ainsi dire, d'aide-de-camp; et les *adjudants-majors* de cavalerie remplissent le même office auprès de leur colonel. Ces officiers ont sous leurs ordres une autre catégorie d'adjudants qui remplissent les fonctions les plus pénibles de l'armée, et qu'on regarde à juste titre comme la cheville ouvrière de tout ce qui concerne les détails du service militaire : ce sont les *adjudants-sous-officiers.* Ces fonctions sont toujours attribuées à un sergent ou à un maréchal-des-logis. L'origine des adjudants-sous-officiers remonte à 1776. On compte par régiment autant d'adjudants-sous-officiers que d'adjudants-majors ; car ils sont spécialement chargés de seconder ces derniers. Ils occupent le premier rang parmi les sous-officiers de leur régiment.

ADJUDICATAIRE. s. 2 g. Celui ou celle en faveur de qui a été prononcée une adjudication. *Il est ad. de ce domaine. Cette compagnie s'est rendue ad. d'un chemin de fer.*

ADJUDICATIF, IVE. adj. Qui adjuge. Ne se dit que D'un jugement, d'une sentence.

ADJUDICATION. s. f. Acte par lequel on adjuge ou attribue une chose à un individu.

Enc.—L'*Adj.* a lieu de deux manières, par voie d'enchères ou par voie de soumission.— Les adjudications administratives peuvent se faire de ces deux manières, car l'administration a le droit de choisir entre les deux modes, et elle emploie l'un ou l'autre suivant la nature du marché. Ainsi, par ex., un terrain à vendre est mis aux enchères et l'adj. est prononcée au profit de celui qui en offre le prix le plus élevé ; tandis qu'une concession de chemin de fer est, en gén., adjugée par voie de soumission cachetée à celui qui se trouve avoir demandé la moindre durée d'exploitation. Dans toute adj., sous quelque forme qu'elle se fasse, la concurrence est possible : c'est ce qui distingue essentiellement l'adj. de la *concession* directe.— Les adjudications judiciaires doivent toujours se faire aux enchères, et la loi les a entourées de précautions minutieuses. Quand il s'agit d'objets mobiliers saisis, on donne à l'adj. le nom d'adj. *forcée.* Elle a toujours lieu publiquement, par le ministère d'un huissier ou d'un commissaire-priseur, après avoir été annoncée au moins un jour à l'avance par les journaux et par des placards affichés. L'adj. est appelée *volontaire* lorsqu'elle a lieu d'après la détermination du propriétaire de l'objet mis en vente. Dans tous les cas, l'adj. est prononcée en faveur du plus fort enchérisseur, à la charge d'acquitter comptant le prix de la chose adjugée ou d'en voir recommencer la vente sur-le-champ à ses risques et périls, c.-à-d. que si le prix de la seconde adj. ne s'élève pas aussi haut que celui de la première, l'adjudicataire est tenu de payer la différence. Les officiers publics, l'huissier ou le commissaire-priseur, qui procèdent à la vente sont responsables du prix de l'adj. Quant à la vente des objets immobiliers, elle est entourée de nombreuses formalités et les actes qui la précèdent doivent recevoir toute la publicité possible, afin que l'objet mis en adj. soit payé sa juste valeur. C'est pourquoi la loi pénale, venant en aide à la loi civile, contient des dispositions contre les individus qui cherchent à écarter les enchérisseurs ou qui troublent par un moyen quelconque la liberté des enchères.

ADJUGER. v. a. (lat. *ad*, à, en faveur de; *judicare*, juger). T. Prat. Déclarer en jugement qu'une chose contestée entre deux parties appartient de droit à l'une d'elles. *Adj. un legs, les fruits.*—Par analogie, *Adj. les dépens.* — *Adj. au demandeur ses conclusions*, Rendre un jugement conforme à ses conclusions. ‖ Sign. aussi, Attribuer à quelqu'un, par autorité de justice, la propriété d'un bien meuble ou immeuble, qui se vend à l'enchère. *Adj. une terre à l'enchère. Elle lui fut adjugée à tant.* — Se dit également, en T. Adm., Des travaux, des entreprises ou des fournitures qui sont accordées au rabais. *On lui a adjugé cette entreprise.* ‖ Par ext., s'emploie en parlant De certaines choses qui sont accordées à un de ceux qui pouvaient y prétendre. *On lui adjugea le prix tout d'une voix.* ‖ Fam., *Il s'est adjugé la plus belle part dans les bénéfices de cette entreprise*, Il se l'est appropriée sans façon.=Adjugé, ée. part. ‖ *Adjugé*, Ellipse usitée dans les encans pour dire : La chose est adjugée. = Conjug. Voy. Manger.

ADJURATION. s. f. Formule dont l'Église catholique se sert dans les exorcismes. Voy. Exorcisme.

ADJURER. v. a. (lat. *ad*, à, devant ; *jurare*, jurer). Supplier au nom de Dieu, au nom d'une chose sacrée, d'une personne vénérée ou chérie, de faire ou de dire quelque chose. *Je vous adjure au nom de Dieu et de la patrie de ne pas tourner vos armes contre elle. Il l'a adjuré au nom de son vieux père et de ses enfants de dire toute la vérité.* ‖ Faire des adjurations dans les exorcismes. = Adjuré, ée. part.

***ADJUVANT.** s. m. (lat. *adjuvare*, aider). T. Méd., se dit D'une substance qui entre dans la composition d'un médicament pour seconder l'effet de l'agent thérapeutique principal.

AD LIBITUM. [On pron. *ad libitome*]. Loc. latine qui sign. *A volonté*, et dont on se sert pour indiquer qu'il est indifférent de faire une chose de telle façon ou de telle autre.

Enc. — En Mus., les mots *ad libitum* placés sous un trait de vocalisation ou sous un point d'orgue, indiquent qu'on peut jouer ce qui est écrit, le supprimer ou le modifier si on le préfère. Lorsqu'ils sont placés en tête d'une partie d'accompagnement de violon, de basse, etc., ces mots signifient que ces accompagnements ne sont pas indispensables.

ADMETTRE. v. a. (lat. *ad*, vers; *mittere*, envoyer). Recevoir quelqu'un à la participation d'un avantage qu'il a recherché. *Ad. quelqu'un dans une société, à sa table. Ad. quelqu'un au rang de ses amis. Ad. à la participation des sacrements, à la communion. Il a été admis à l'audience du ministre.* ‖ *Ad. les raisons, les excuses de quelqu'un*, Les accepter pour bonnes, pour valables. — Dans un sens analogue, *Ad.* sign., Accepter comme vrai. *Je ne saurais ad. ce fait. J'admets votre hypothèse, et je prouverai que votre système n'en est pas plus solide.* ‖ *Ad. une requête*, La prendre en considération. ‖ *Ad. quelqu'un à se justifier, L'ad. à ses preuves justificatives, à ses faits justificatifs*, Lui permettre de se justifier. — On dit dans le même sens, *Ad. quelqu'un à faire preuve, à prouver.* ‖ Fig., Comporter, souffrir. *Cette règle admet de nombreuses exceptions. Cette affaire n'admet point de retard. La haute poésie n'admet point d'expressions basses et triviales. — Ce corps admet plusieurs éléments dans sa composition ;* Il entre plusieurs éléments dans la composition de ce corps.= Admis, ise. part.=Conjug. Voy. Mettre.

Syn. — *Recevoir.* — On *admet* dans sa familiarité et dans sa confidence ceux qu'on en juge dignes; on *reçoit* dans ses salons les personnes qui y sont présentées. Les ministres étrangers sont *admis* à l'audience du prince et *reçus* à sa cour. *Ad.* indique donc quelque chose de plus intime et où la confiance a plus de part que *recevoir.*

ADMINICULE. s. m. (lat. *adminiculum*, soutien). Ce qui aide à la preuve dans une affaire civile ou criminelle ; preuve imparfaite. *Les preuves manquent dans cette affaire, mais les adminicules sont nombreux.* ‖ *T. Méd. Ce qui peut servir à faciliter l'action d'un remède. ‖ *T. Bot. Ce qui sert à soutenir une plante.

ADMINISTRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régit les biens, les affaires d'une communauté, d'un établissement. *Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Une administratrice intelligente.* ‖ Celui qui est chargé de quelques parties de l'administration gouvernementale. ‖ Pris abs., il a le sens de Bon administrateur *Ce ministre n'est pas un habile politique, mais il est ad.*

ADMINISTRATIF, IVE. adj. Qui tient, qui a rapport, qui est propre à l'administration. *Corps ad. Autorité administrative. Talents administratifs.*

ADMINISTRATION. s. f. Gouvernement, direction, gestion des affaires publiques ou particulières. *L'ad. du royaume, des affaires, des finances. Être à la tête de l'ad. Cet homme n'entend rien à l'ad. L'ad. des biens d'un mineur.* ‖ Se dit De l'autorité chargée d'une partie de l'ad. publique, et des personnes qui en sont revêtues. *L'ad. départementale, municipale. L'ad. des* *postes. L'ad. devrait bien réformer cet abus. Conseil d'ad. Décision de l'ad.* || S'emploie encore en parlant D'un corps d'employés chargés des divers travaux dans une ad. publique ou privée. *Il y a beaucoup d'employés dans cette ad. Il est attaché à l'ad. des domaines, des messageries.* || *Sign. aussi, Le bâtiment, le local où se réunissent et travaillent les personnes attachées à une ad. *Il réside à l'ad. Je vais à l'ad. des douanes.* || *Dans aucun pays, l'ad. de la justice n'est aussi impartiale qu'en France*, La distribution de la justice n'est, etc. || * *Ad. de preuves, de titres*, Production, présentation de preuves, de titres en justice. || *Ad. des sacrements*, Action de conférer les sacrements. || * *Ad. d'un remède, d'un médicament*, Action de faire prendre un médicament.

Enc. — Dans le langage politique, le mot *Ad.* s'applique ordinairement à cette partie du pouvoir exécutif à laquelle appartiennent la direction et la distribution de tous les services publics. C'est à l'ad. qu'est confiée le soin de tous les intérêts généraux du pays. Elle doit maintenir son indépendance au dehors et sa sécurité au dedans, et favoriser, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, le développement de la nation sous le triple rapport physique, moral et intellectuel. Il était impossible qu'une tâche aussi immense se trouvât confiée aux mains d'un seul individu ou d'un seul corps. Tous les gouvernements ont donc nécessairement dû organiser autant de corps administratifs spéciaux qu'il y a de fonctions spéciales à remplir. La difficulté du problème consistait à distribuer convenablement les divers services publics, et à les rendre indépendants les uns des autres, sans cependant faire de ces organismes particuliers autant d'êtres distincts n'ayant plus rien de commun entre eux et marchant chacun de leur côté, comme s'ils n'eussent pas été tout simplement des membres agissants d'un corps unique qui est la nation. Ainsi, tout système d'ad. doit être envisagé sous deux points de vue : 1° la distinction des attributions, ou la classification des fonctions administratives dans leur rapport avec les besoins et les intérêts généraux de la société ; 2° la constitution du corps, c.-à-d. de l'instrument qui doit représenter et protéger ces besoins et ces intérêts. C'est à la Révolution française que nous devons l'organisation si simple et si puissante qui existe aujourd'hui dans notre pays. Des améliorations de détail y ont, au reste, été apportées par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque. La forme de cet ouvrage ne nous permettant pas d'exposer ici l'organisation actuelle de l'ad. en France, voyez les mots GOUVERNEMENT, MINISTÈRE, CONSEIL D'ÉTAT, DÉPARTEMENT, COMMUNE, POLICE, FINANCES, CONTRIBUTIONS, ENREGISTREMENT, DOUANES, EAUX ET FORÊTS, POSTES, PONTS ET CHAUSSÉES, MINES, *Organisat.* JUDICIAIRE, CULTES, INSTRUCTION PUBLIQUE, UNIVERSITÉ, *Administration* MILITAIRE, *Administration* MARITIME, etc.

***ADMINISTRATIVEMENT.** adv. Suivant les formes, les réglements administratifs. Par autorité administrative. *Décider une affaire ad.*

ADMINISTRER. v. a. (lat. *ad*, à; *ministrare*, servir). Gouverner, diriger, gérer. Se dit Des affaires publiques et particulières. *Ad. un royaume, une province. Ad. les affaires, les finances. Il administre sagement les biens de son pupille.* || *Ad. la justice*, Rendre, distribuer la justice. || *Ad. des témoins, des preuves, des titres*, Les produire, les présenter en justice. || *Ad. les sacrements*, Les conférer. — *Ad. un malade*, Lui conférer les derniers sacrements. || Pop., *Ad. des coups de bâton, des coups de poing*, Donner des coups de bâton, etc. || *Ad. un médicament*, Le faire prendre au malade. || **S'ad. de bons vins, de bons morceaux*, Boire de bon vin, manger de bons morceaux. Fam. = *s'ADMINISTRER. v. pron. *Cette province s'administrait par elle-même.* = ADMINISTRÉ, ÉE. part. || S'emploie subst., surtout au pluriel. *Ce préfet a été fort regretté de ses administrés.*

ADMIRABLE. adj. 2 g. Digne d'admiration, qui attire l'admiration. *Dieu est ad. dans ses œuvres. La conduite de cet homme est ad. Ce peintre est ad. pour son coloris.* || Fam. et iron., *Vous êtes ad., de donner des conseils à vos maîtres*, Vous êtes ridicule, etc.

ADMIRABLEMENT. adv. D'une manière admirable.

ADMIRATEUR, TRICE. Celui, celle qui admire ou qui a coutume d'admirer. *C'est un ad. de l'antiquité. Elle est grande admiratrice de tout ce qui est nouveau.*

ADMIRATIF, IVE. adj. Qui exprime, qui marque l'admiration. *Il a épuisé, pour le louer, toutes les formules admiratives. Il prend toujours le ton ad. Gestes admiratifs.* || T. Gram. *Point admiratif* (!), Signe de ponctuation qui se met après les phrases et les interjections exclamatives. — On appelle *Particules admiratives*, Les interjections qui servent à exprimer l'admiration. || T. Rhét. Quelques rhéteurs ont admis un *Genre admiratif*, dont Corneille serait le modèle.

ADMIRATION. s. f. Sentiment que fait éprouver à l'âme ce qui est beau ou grand, soit au physique, soit au moral. *A l'aspect de l'immensité des cieux l'âme est saisie d'ad. La beauté des chefs-d'œuvre antiques fera l'ad. de tous les siècles. Quand il voit un beau tableau, il est ravi en ad. Je suis dans l'ad. de ses vertus, de ses talents. Transport d'ad. S'attirer l'ad. Les ignorants s'abandonnent à des admirations irréfléchies.* || Objet que l'on admire. *On connaît les goûts, les passions, les opinions d'un homme à ses admirations.*

ADMIRER. v. a. (lat. *ad*, vers; *mirari*, regarder). Contempler, considérer avec étonnement et plaisir ce qui paraît beau et grand. *Ad. la nature, un monument, la beauté d'une femme, le dessin d'un tableau, la vertu, le courage. Plus on relit Homère, plus on l'admire.* || Se dit ironiq. en parlant De ce qu'on trouve blâmable ou ridicule. *J'admire la folie des hommes. Je vous admire de vouloir qu'on suive aveuglément votre avis. J'admire que vous prétendiez critiquer Racine.* = s'ADMIRER. v. pron. *Il s'admire lui-même*, Il est infatué de sa personne, de son mérite. = ADMIRÉ, ÉE. part.

***ADMISSIBILITÉ.** s. f. Aptitude à être admis. *Il est porté sur la liste d'ad. à l'Ecole militaire. L'ad. de tous les Français à tous les emplois est un principe de notre droit public.*

ADMISSIBLE. adj. 2 g. Valable, qui peut être admis. *Ses moyens de requête civile ont été jugés admissibles. Preuves, excuses, raisons admissibles.* || *Apte à être admis, qui a les qualités requises pour être admis. *Il a été déclaré ad. à l'École polytechnique.*

ADMISSION. s. f. Action par laquelle on admet; résultat de cette action. *Son ad. à l'Académie est décidée. Après son ad., il prononça un discours.*

***ADMONESTATION.** s. f. Avis, censure, réprimande.

ADMONÉTER ou ***ADMONESTER.** v. a. (lat. *ad*, à; *monere*, donner un avis). Avertir, reprendre, faire une admonition. *Je l'ai vivement admonété. La cour l'a mandé et admonesté.* = ADMONÉTÉ, ÉE, ou *ADMONESTÉ, ÉE. part. || Dans cette phrase d'ancienne Prat., *L'admonesté n'emporte point d'interdiction; Admonesté* est subst. et a le sens d'*Admonition*.

ADMONITION. s. f. Avertissement, réprimande.

Enc. — On nomme *Ad.* la remontrance que l'on fait à un membre de la magistrature ou du barreau avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir. L'ad. a lieu à huis clos. Elle est moins sévère que le blâme. — En matière ecclésiastique, *ad.* est synon. de *Monition*. Voy. ce mot.

***ADNÉ, ÉE.** adj. (lat. *ad*, auprès; *natus*, né). T. Bot., se dit D'un organe collé ou soudé latéralement par sa superficie entière à un autre organe.

ADOLESCENCE. s. f. (lat. *adolescere*, croître). L'âge qui s'étend depuis la puberté jusqu'à la fin de la croissance. *Il est encore dans l'ad. La fleur de l'ad.* || * Fig., *L'ad. d'un peuple. L'ad. du monde.* || Voy. AGE.

ADOLESCENT, ENTE. s. Celui ou celle qui est dans l'adolescence. Ne se dit guère qu'en plaisantant. *Un jeune ad.* || S'emploie quelquefois adject., *Un jeune homme encore ad.* || *Fig., *Un amour ad.*

ADONIQUE ou **ADONIEN.** adj. et s. m. V. SAPHIQUE.

ADONIS. s. m. [On pron. *Adonisse.*] (gr. ἀδεῖν, plaire). T. Mythol. Nom d'un jeune homme célèbre par sa beauté, et qui fut aimé par Vénus. || Par antonomase, on appelle *Adonis*, Un jeune homme qui fait le beau, qui prend un grand soin de sa parure. || T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

ADONISER. v. a. Parer avec une extrême recherche. *Cette mère se complaît à ad. ses enfants.* = s'ADONISER. v. pron. Se dit en plaisantant Du très-grand soin que prend un homme de s'ajuster pour paraître plus jeune ou plus beau. *Rien n'est ridicule comme un vieillard qui s'adonise.* = ADONISÉ, ÉE. part.

ADONNER (S'). v. pron. (lat. *ad*, à; *donare*, donner). S'appliquer avec ardeur à ce qui plaît, s'y livrer habituellement. *S'ad. à l'étude, aux plaisirs, au jeu, à la chasse. Il s'est adonné à boire.* || *S'ad. à un lieu, à une société, à une personne*, Fréquenter habituellement un lieu, etc. || *Ce chien s'est adonné à moi*, Il m'a rencontré par hasard et s'est attaché à me suivre. || *Passez chez moi, si votre chemin s'y adonne;* Si c'est votre chemin d'y passer en allant ailleurs. Vx. = ADONNÉ, ÉE. part. *Un homme ad. à l'étude, au jeu. Être ad. aux femmes.*

ADOPTANT. s. m. T. Droit. Celui qui adopte quelqu'un.

ADOPTER. v. a. (lat. *ad*, pour, en faveur de; *optare*, opter, choisir). Prendre quelqu'un pour fils ou pour fille dans les formes prescrites par la loi. *Auguste adopta Tibère. Comme il n'avait pas d'enfants, il a adopté un de ses neveux.* || Se charger d'un enfant, lui servir de parent, sans avoir recours à l'adoption légale. *Elle m'adopta et me servit de mère.* || * Choisir avec prédilection. *Il m'adopta pour frère, pour ami, pour compagnon d'armes. Les proscrits adoptent la France pour patrie. Après avoir essayé les différents genres de peinture, il adopta le paysage. Ce peintre a adopté une mauvaise manière. La conduite que vous adoptez vous fera mépriser.* || Partager. *J'adopte vos sentiments, vos opinions.* — Admettre, prendre, suivre. *J'adopte ce système, cette hypothèse, ce projet. Ad. un usage.* || * T. Législation. S'emploie en parlant De l'approbation donnée par les assemblées délibérantes aux propositions, aux projets qui leur sont soumis. *La chambre a adopté le projet d'adresse, le projet de loi sur la presse. Le conseil général a adopté toutes les propositions qui lui ont été soumises par le préfet.* = ADOPTÉ, ÉE. part. || S'emploie quelquefois subst., ainsi que l'adj. verbal ADOPTANT, TE. *Les adoptants et l'adopté. L'adoptante et l'adoptée.*

ADOPTIF, IVE. adj. Qui est ou qui a été adopté selon les lois. *Fils ad. Fille adoptive.* || Se dit aussi De celui qui a adopté. *Les parents adoptifs.*

ADOPTION. s. f. Action d'adopter. S'emploie dans toutes les acceptions du verbe *Adopter*. || * Dans le sens théol., l'*Ad.* est La grâce que Dieu nous a faite par le baptême. *Ce sacrement nous imprime le caractère de* fils adoptifs de Dieu, de frères de J.-C., d'héritiers du bonheur éternel.

Enc. — En T. de Droit, l'*Ad.* est l'acte qui établit légalement entre deux personnes des rapports de paternité et de filiation. — Cette institution fut connue de la plupart des peuples de l'antiquité. On est fondé à croire qu'elle était pratiquée chez les Égyptiens, car la Bible nous enseigne que le jeune Moïse fut adopté par la fille de Pharaon, qui, suivant Josèphe, se nommait Thermutis. Il ne paraît pas aussi certain que l'ad. fût en usage chez les Hébreux; mais elle était en grande faveur dans la Grèce et dans l'empire romain.

A Rome, l'ad. conférait à l'adoptant sur l'adopté tous les droits qui constituaient la puissance paternelle. On distinguait deux sortes d'ad., l'*ad. proprement dite*, et l'*adrogation*. — La première ne s'appliquait qu'aux fils de famille. Avant Justinien, elle s'opérait par la vente solennelle appelée *mancipation*, suivie de la *cession en justice*. La mancipation avait pour objet de libérer l'enfant de la puissance paternelle; mais elle ne lui attribuait pas la qualité de fils de famille de l'acheteur. C'était la cession en justice qui avait ce résultat. La cession en justice n'était que la représentation fictive d'un procès. Le citoyen qui voulait adopter, réclamait l'enfant comme sien par une revendication simulée; le père ne contredisait pas, et le magistrat déclarait que l'enfant appartenait à l'adoptant. — Justinien abrogea toutes ces formalités. Dès lors l'ad. s'opéra par la simple déclaration du père naturel faite devant le magistrat, en présence et sans contradiction de l'adoptant et de l'adopté. — L'adrogation s'appliquait à un homme qui, étant indépendant de toute puissance paternelle, consentait à se soumettre à la puissance paternelle d'un autre. L'adrogation ne pouvait avoir lieu sans l'intervention du peuple, et c'est de là qu'elle tirait son nom. En effet, on demandait (*rogatio*) à l'*adrogeant*, s'il consentait à ce que celui qu'il se proposait d'adopter devînt son fils; à l'*adrogé*, s'il consentait à devenir fils de l'adrogeant; et au peuple, s'il donnait son autorisation. Dans le dernier état du droit, l'autorisation de l'empereur remplaça celle du peuple, et l'ad. s'opéra, non plus par une loi, mais par un rescrit du prince. L'adrogation faisait entrer sous la puissance de l'adrogeant, non-seulement l'adrogé, mais encore tous les enfants naturels ou adoptifs que ce dernier avait sous sa puissance. Les biens de l'adrogé étaient aussi acquis à l'adrogeant. — L'adoptant devait avoir dix-huit ans de plus que celui qu'il voulait prendre pour fils adoptif, et trente-six ans de plus que celui qu'il voulait prendre pour petit-fils; car on pouvait adopter, soit à titre de fils, soit à titre de petit-fils. Le principal effet de l'ad. était de faire sortir l'adopté de la famille de son père véritable pour le faire entrer dans celle de l'adoptant, de sorte que l'adopté perdait ses droits à la succession du père naturel, sans être assuré de conserver ceux qu'il acquérait à l'hérédité du père adoptif, celui-ci étant toujours libre de les lui enlever. Pour remédier à cet inconvénient, Justinien décida que, dans le cas d'ad. faite par toute personne autre qu'un ascendant, l'adopté resterait sous la puissance et dans la famille de son père naturel, pour y conserver ses droits de succession, et que neanmoins il commencerait à être considéré comme le fils de l'adoptant, et à lui succéder, mais seulement *ab intestat*, sans avoir aucune action pour attaquer le testament de son père adoptif. — Dans l'ancien droit, les femmes étaient incapables d'adopter; mais Dioclétien et Maximien leur permirent de remplacer par ad., et avec l'autorisation du prince, les enfants légitimes qu'elles avaient perdus. Cette espèce d'ad. laissait l'adopté dans sa famille naturelle; *elle l'assimilait seulement, quant aux droits héréditaires, aux enfants légitimes qu'aurait eus l'adoptant* — La domination romaine n'implanta point cette institution dans la

Gaule. Aussi, traversons-nous les premiers siècles de notre histoire, et tout le moyen âge sans qu'il y soit question d'ad.; mais le 18 janvier 1792, l'Assemblée nationale établit brusquement l'ad. par un décret, sans réglementer la matière. Enfin, le Code civil organisa cette institution, et en fit une imitation de la filiation naturelle, assez semblable à l'ad. romaine, telle que l'avait réglée Justinien. De nos jours, conformément aux dispositions de la loi, l'ad. n'est permise qu'aux personnes de l'un ou de l'autre sexe, âgées de plus de cinquante ans, qui sont sans enfants ni descendants légitimes, et qui ont au moins quinze ans de plus que les individus qu'elles se proposent d'adopter. Toutefois, un époux ne peut faire acte d'ad. sans le consentement de son conjoint, excepté après la tutelle officieuse. On distingue trois sortes d'adoption : — 1º l'ad. *ordinaire;* elle ne peut s'exercer qu'en faveur de l'individu à qui l'on a, dans sa minorité et pendant six ans au moins, *fourni des secours* et donné des soins non interrompus. Si celui qu'on se propose d'adopter n'est pas orphelin, ou s'il n'a pas atteint sa vingt-cinquième année, il lui faut le consentement de son père et de sa mère ; — 2º l'ad. *rémunératoire.* C'est ainsi que l'on nomme l'ad. qui peut avoir lieu en faveur de celui qui a sauvé la vie à l'adoptant, soit dans un combat, soit en le retirant des flammes ou des flots. Dans tous ces cas, en considération du service rendu, la loi établit une dispense d'âge, et il suffit que l'adoptant soit majeur, et plus âgé que l'adopté. Néanmoins, si ce dernier avait encore son pere et sa mère, ou l'un des deux, il ne pourrait être adopté avant d'avoir atteint sa majorité, et sans avoir obtenu leur consentement; — 3º l'ad. *testamentaire* est celle qui peut s'exercer après la tutelle officieuse ; il suffit, dans ce cas, que le tuteur ait rendu des soins au mineur pendant cinq ans, pour avoir le droit de l'adopter par testament. — Nul ne peut être adopté, de quelque manière que ce soit, par deux personnes, si ce n'est par deux époux. L'ad. impose à l'adopté le devoir d'ajouter à son nom celui de l'adoptant. Elle opère entre eux une affinité civile par suite de laquelle ils ne peuvent s'unir par mariage, ni former ce lien avec leurs parents ou alliés les plus rapprochés. En ce qui concerne la successibilité, elle ne donne à l'adopté aucun droit sur les biens des parents de l'adoptant; mais pour les biens de celui-ci, elle confère à l'adopté les mêmes droits de succession qu'à un enfant légitime. L'adopté n'en reste pas moins dans sa famille naturelle, pour y jouir de ses droits et remplir ses devoirs de fils; ce qui n'empêche pas qu'entre lui et l'adoptant il n'y ait obligation de se fournir mutuellement des aliments. — L'ad. s'opère par un simple contrat passé devant le juge de paix *de la résidence de* l'adoptant. Dans le délai de dix jours, une expédition de cet acte est remise au procureur impér. près le tribunal de première instance pour être soumise à l'homologation du tribunal. Les juges, réunis dans la chambre du conseil, vérifient si toutes les conditions imposées par la loi ont été remplies pour l'ad.; ils prononcent ensuite, sans énoncer de motif, qu'*il y a lieu*, ou qu'*il n'y a pas lieu à l'ad.* Leur jugement est soumis un mois après à la cour d'app. qui le confirme ou le réforme, également sans énoncer de motif. Enfin, l'arrêt qui admet l'ad. est prononcé à l'audience, affiché et inscrit dans le délai de trois mois, sous peine de nullité, sur les registres de l'état civil de la commune où réside l'adoptant.

ADORABLE. adj. 2 g. Digne d'être adoré. *La providence de Dieu est ad. en toutes choses. Le mystère ad. de l'Eucharistie.* || Se dit par ext. De tout ce que l'on aime, de tout ce qui plaît extrêmement. *Une femme ad., Caractère ad. Bonté ad. Candeur, naïveté ad.* || *Iron., *Vraiment, vous êtes ad. de croire à ces billevesées. Dans les bouts rimés vous êtes ad.*

ADORATEUR. s. m. Celui qui adore. *Les adorateurs des idoles.* || Par ext., on dit qu'*Un homme est ad. d'un autre homme*, pour exprimer qu'Il est prévenu d'une estime extraordinaire pour lui, qu'il l'admire en tout ce qu'il fait. — *Il est ad. de cette femme*, Il l'aime avec passion. — *Cette femme est constamment entourée d'une foule d'adorateurs*, D'une foule de gens qui la courtisent, qui cherchent à lui plaire. || *Fig., s'emploie en parlant Des choses auxquelles on voue un culte. *L'austère vertu trouve peu d'adorateurs. Les serviles adorateurs des grandeurs, de la fortune.*

ADORATION. s. f. Culte suprême. *L'ad. n'est due qu'à Dieu seul. L'ad. des faux dieux s'appelle idolâtrie. - L'ad. de la croix, de l'Eucharistie.* Voy. Culte. || Par extens., Passion excessive, attachement extrême. *Cette femme a de l'ad. pour son mari. Son amour pour cette femme va jusqu'à l'ad. Cette mère est en ad. devant ses enfants.* || *Ad. du pape*, et *Élection par voie d'ad.* Voy. Conclave.

ADORER. v. a. (lat. *ad*, vers; *os*, bouche; baiser sa main pour rendre hommage). Rendre le culte suprême. *Ad. Dieu, ad. les idoles. Les Israélites adorèrent le veau d'or. Ad. l'Eucharistie. Ad. la croix.* || S'emploie quelquefois absol. *Les Juifs adoraient à Jérusalem et les Samaritains à Samarie.* || Rendre des respects extraordinaires en se prosternant. *Les rois de Perse se faisaient ad.* || Par ext., Aimer avec passion. *Cette mère adore son fils. Ad. la musique, la poésie, le jeu.* || Fig. et prov., *Adorer le veau d'or*, Idolâtrer l'argent, la fortune ; courtiser un homme qui n'a d'autre mérite que ses richesses. = s'Adorer. v. pron. *Ces jeunes époux s'adorent. Ce fat s'adore lui-même.* = Adoré, ée. part.

Syn. — *Honorer, Révérer, Vénérer, Respecter.* — *Ad.*, c'est offrir, c'est consacrer ses pensées, ses actions et ses sentiments à ce qui nous paraît digne de cet entier sacrifice; on *adore* Dieu. *Honorer*, c'est louer hautement, c'est proclamer l'excellence de ce qui nous est supérieur, on *honore* les saints. *Révérer*, c'est avoir une crainte religieuse, un saint respect pour les personnes et pour les choses; on révère les ministres des autels, les mystères religieux, la mémoire de ses ancêtres. *Vénérer*, c'est rendre hommage à ce qui nous en paraît digne. On *vénère* les images des saints; on *vénère* la vieillesse. *Respecter*, c'est regarder quelqu'un ou quelque chose comme sacré pour nous; on *respecte* la vertu; on *respecte* son père.

ADOS. s. m. Terre qu'on élève en talus le long de quelque mur bien exposé, pour y semer quelque chose qu'on veut faire venir plus tôt qu'on ne le pourrait en pleine terre.

ADOSSER. v. a. (R. *dos*). Appuyer le dos contre quelque chose. *Ad. un enfant contre la muraille.* || Fig., Placer une chose contre une autre pour l'abriter ou l'appuyer. *Ad. une maison contre un rocher.* || Par anal., *Ad. une troupe*, L'appuyer contre un bois, contre des retranchements, contre un autre corps de troupe, etc. = s'Adosser. v. pron. Se mettre le dos contre, s'appuyer contre. *Il s'adossa contre la muraille pour se défendre.* = Adossé, ée. part. || T. Blas., se dit De deux animaux placés dans l'écu dos à dos. *Il porte de gueules à deux lions adossés.* || T. Dessin et Antiq. *Têtes adossées*, Deux têtes mises sur une même ligne en sens opposé.

ADOUBER. v. a. (R. *douve*). Au Jeu de trictrac, de dames, d'échecs, Toucher une pièce pour l'arranger et non pour la jouer.

ADOUCIR. v. a. (R. *doux*). Rendre doux, tempérer une saveur forte, acide, désagréable. *Il faut beaucoup de sucre pour ad. ces groseilles.* — *Ad. l'âcreté du sang, des humeurs.* Cette expression, appartenant à une doctrine médicale aujourd'hui abandonnée, n'est plus usitée dans la science. || Polir, enlever les aspérités, les inégalités d'une surface. *Ad. une glace avec l'émeri.* — *Ad. un angle*, Le rendre moins tranchant. || Par anal., on emploie le mot *Ad.* en parlant de Tout ce qui produit sur nos organes une sensation ou une impression que l'on compare à quelque chose d'âcre, de piquant, de rugueux. *La pluie adoucit le froid.* — *Ad. sa voix*, Parler d'un ton moins aigre ou moins élevé. — *Ad. les traits, l'air du visage;* Les rendre moins rudes. — *Ad. les formes, les contours d'une statue, d'un dessin;* Diminuer ce qu'ils ont de trop prononcé, de trop anguleux. — *Ad. les teintes d'un tableau*, Rendre les tons moins crus, graduer le passage de l'un à l'autre. || Fig., *Ad. une expression*, La tempérer par une autre moins dure. *Ad. une critique, des reproches, un refus.* — *Ad. l'humeur, le caractère*, Les rendre moins aigres, moins désagréables. — *Ad. un mal, une peine, l'ennui, l'amertume. Ad. la douleur, le chagrin, le sort de quelqu'un;* Les rendre plus tolérables. || **Ad. le travail*, Le rendre moins rude, moins pénible. — **Ad. une loi, une règle, des conditions;* Les rendre moins dures, moins sévères. — *Ad. la colère de quelqu'un, ad. un esprit irrité*, L'apaiser. = s'Adoucir. v. pron. Devenir plus doux, au prop. et au fig. *Le temps commence à s'ad. Son humeur s'adoucit.* = Adouci, ie. part.

Syn. — *Mitiger, Modérer, Tempérer.* — *Tempérer*, c'est diminuer l'excès d'une chose. *Modérer*, c'est empêcher qu'une chose parvienne à l'excès. On *tempère* l'éclat de la gloire par la modestie; on *modère* ses passions en les soumettant au frein de la raison. *Ad.*, c'est atténuer ce qu'une chose a de rude ou d'irritant. On *adoucit* les mœurs, le caractère, la douleur de quelqu'un. *Mitiger*, c'est rendre moins rigoureuses les exigences d'une institution. On *mitige* la règle d'un monastère, les règlements d'une administration.

ADOUCISSANT, ANTE. adj. S'emploie aussi subst.

Enc. — On nomme *adoucissantes* les substances médicamenteuses et alimentaires qui ont pour effet de diminuer la douleur ou l'irritation. Les adoucissants ne constituent pas une classe particulière de moyens thérapeutiques, car on donne ce nom à des substances dont le mode d'action est tout à fait différent, comme aux émollients et aux narcotiques.

ADOUCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est adoucie; état d'une chose adoucie. Ne s'emploie guère qu'au fig. *L'ad. du temps, de la voix, des traits, des formes, des contours, des couleurs.* — *Ad. de la douleur, du chagrin, du sort.* — **Ad. d'une loi, d'une règle, d'une peine.* || En parlant Des choses morales, des discussions d'affaires, sign., Accommodement, tempérament, expédient propre à concilier; atténuation. *Il y a des adoucissements à toutes choses. On ne peut trouver aucun aa. à leur querelle. Cette vérité, pour se faire accepter, a besoin de quelque ad.* || T. Archit. Liaison ou raccordement de deux corps par un cavet ou un chanfrein. *Ordinairement, toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nu des murs par un adoucissement.*

ADOUÉ, ÉE. adj. (lat. *duo*, deux). T. Chasse. Accouplé, apparié. *Les perdrix sont adouées.*

AD PATRES. [On pron. *patrèsse*]. Expression latine qui sign., *Vers ses pères.* Elle n'est usitée que dans le style fam., en parlant De la mort de quelqu'un. *Il est allé ad patres. Son médecin l'a envoyé ad patres.*

ADRAGANT, ADRAGANTE ou ***ADRAGANTHE.** adj. *Gomme adragant*, Matière gommeuse produite par plusieurs espèces d'*Astragales*. Voy. Gomme et Légumineuses.

AD REM. Expression latine qui sign., *A la chose.* S'emploie fam., en parlant D'une réponse catégorique. *Voilà ce qui s'appelle répondre ad rem.*

ADRESSE. s. f. Indication, désignation du nom et de la demeure d'une personne. *Donner une ad. sûre, une fausse ad. Je vous laisserai mon ud. Mettre l'ad. à une lettre. Envoyer une lettre à son ad.* — *Faire tenir des lettres à leur ad., à leurs adresses*, Les envoyer à ceux à qui elles sont adressées. || *Bureau d'adresses*, Établissement où l'on va chercher des adresses, des indications, des renseignements. — Fig. et fam., *C'est un vrai bureau d'adresses*, se dit D'une maison où l'on débite beaucoup de nouvelles, et quelquefois même D'une personne qui se plaît à les colporter. || Fig., *Cette épigramme va à l'ad. d'un tel*, Est destinée à un tel. — *Le trait arrivera à son adresse*, Sera senti par la personne contre laquelle il est lancé.

Enc. — Dans le langage du Droit polit., on appelle *Ad.* un discours dans lequel un corps constitué, ou même la nation tout entière, par l'organe de ses représentants légaux, exprime au souverain ses sentiments et ses vœux; cette allocution est ordinairement provoquée par un événement majeur. On peut citer comme exemples, les adresses qui furent présentées à l'occasion de l'attentat du 3 nivôse an VIII, de l'avénement de Napoléon à l'empire, de l'assassinat du 13 février 1820, et de l'élévation de Louis-Philippe au trône des Français. — Dans un sens plus restreint, on donnait ce nom à la réponse que les deux chambres faisaient, à l'ouverture de la session, au discours de la couronne. Cet usage, dont l'origine est anglaise, a été adopté dans la plupart des monarchies constitutionnelles; il existe même aux Etats-Unis d'Amérique. Parmi les adresses les plus mémorables de l'histoire parlementaire de la France, nous citerons celles de l'Assemblée constituante en 1789, de la Convention nationale, le 6 fructidor an III, et de la Chambre des députés en 1830. Cette dernière, appelée aussi l'*Adresse des* 221, parce qu'elle fut votée par 221 députés, contre 181 opposants, fait époque dans nos fastes parlementaires; elle amena d'abord la dissolution de la Chambre, et bientôt après la révolution de juillet.

ADRESSE. s. f. Dextérité; habileté, soit naturelle, soit acquise, pour les exercices du corps et certains actes de l'intelligence. *Il a beaucoup d'ad. à manier les armes, à monter à cheval. Tout ce qu'il fait, il le fait avec ad. Il traite les affaires avec ad. Il a eu l'ad. de lui arracher son consentement.* || *Tour d'ad.*, Tour de subtilité au prop. et au fig. *Ce prestidigitateur connaît tous les tours d'ad. Il lui a joué un tour d'ad. indigne.* || *Adresses de style*, Finesses, tournures délicates dans la manière d'écrire. || *Il a une grande ad. de pinceau*, se dit D'un peintre dont la touche est tellement sûre qu'il n'a pas à revenir sur ce qu'il a fait — En T. Peint., on appelle *Adresses de pinceau* au plur. Certaines touches faciles et légères qui produisent des effets inattendus.

Syn. — *Dextérité, Habileté.* — *Habileté* se dit de la facilité, du tact et de la finesse qu'on apporte dans la conduite et dans la direction d'une affaire ou d'un travail quelconque. *Dextérité* se dit en parlant d'exécution et non de direction. *Ad.* est surtout usité en parlant des moyens propres à faciliter ou à améliorer l'exécution. — Ce terme s'emploie aussi plus particulièrement lorsqu'il s'agit des exercices du corps. Il jongle avec beaucoup d'*ad.*

ADRESSER. v. a. (lat. *ad*, vers; *dirigere*, diriger). Diriger vers un but. *Ad. ses pas.* — Pris absol., sign., Diriger vers un but où l'on vise. *Ad. au but. Vous avez bien adressé, mal adressé.* Peu usité dans ce sens. || Envoyer directement à quelque personne, en quelque lieu, *Ad. une lettre, un paquet à quelqu'un. Il m'a adressé son protégé. Vous m'avez adressé à un excellent ouvrier.* || *Ad. la parole à quelqu'un*, Lui parler directement. — On dit aussi *Ad. des reproches, des remerciements.*

Ad. une question, une demande. Ad. des prières, des vœux, des hommages. = s'Adresser. v. pron. Aller trouver directement quelqu'un, avoir recours à lui. *Il s'est adressé à moi pour l'introduire auprès de vous. Je m'adresse à vous comme à la seule personne de qui je puis espérer quelque secours. — Vous vous adressez mal. A qui vous adressez-vous? A qui pensez-vous vous adresser?* Toutes ces phrases signifient : Vous vous méprenez, vous n'obtiendrez pas ce que vous désirez. || *S'ad. à quelqu'un*, sign. souvent, Ad. la parole à quelqu'un. *Il s'adressa au peuple en ces termes.* || *Une lettre s'adresse à une personne*, Lorsque la suscription indique que c'est à cette personne qu'elle doit être remise. || *Ce discours, ce compliment, cette épigramme s'adresse à vous*, C'est vous que l'on a en vue. || * S'attaquer. *Dans ce combat, c'est le pygmée qui s'adresse au géant. Il s'adresse à plus fin que lui.* || * Fig., *La science s'adresse à la raison, la religion à la foi. Quand on veut séduire les hommes, on s'adresse à leurs passions.* = Adressé, ée. part.

***ADROGATION.** s. f. T. Dr. romain. Voy. Adoption.

ADROIT, OITE. adj. Qui a de l'adresse, de la dextérité. Se dit Du corps et de l'esprit. *Ad. à faire des armes. Ad. comme un singe. Un esprit ad., Un ad. fripon. Ad. à manier les esprits.*

ADROITEMENT. adv. Avec adresse. *Il s'est tiré ad. d'affaire.*

* **ADULAIRE.** adj. T. Minér. Voy. Feldspath.

ADULATEUR, TRICE. s. Flatteur, flatteuse; celui, celle qui, par bassesse et par intérêt, donne des louanges excessives à une personne qui ne les mérite pas. *Lâche ad. C'est une grande adulatrice. La puissance ne manque jamais d'adulateurs.* || S'emploie adj., *Langage ad. Manières adulatrices.*

Syn. — *Flatteur, Flagorneur, Louangeur.* — Le *louangeur* loue pour louer; il loue par habitude, par manie; c'est un ennuyeux. Le *flatteur* loue pour plaire, pour attirer à lui; il se fait une étude de dire des choses agréables; c'est un séducteur. Le *flagorneur* loue à chaque instant, sans discernement et avec maladresse; il fatigue; c'est un sot. L'*adulateur* met dans la louange de la fausseté et de la mauvaise foi; il veut capter et tromper; c'est un fourbe. Tous ces termes sont pris en mauvaise part.

ADULATION. s. f. Flatterie basse et intéressée. *C'est une ad. honteuse.*

ADULER. v. a. (lat. *adulari*, caresser). Flatter bassement, louer excessivement et avec fausseté. *Vous méprisez cet homme et vous l'adulez.*=Adulé, ée. part.

ADULTE. adj. (lat. *adolescere*, croître, grandir). Qui est parvenu à l'adolescence, à l'âge de raison. *Il n'était pas encore ad. Une personne ad.—Age ad.* Voy. Age. || * On dit aussi *Plante ad.*, Qui a atteint le terme de son accroissement. || S'emploie subst., *Le baptême des adultes. École d'adultes.*

ADULTÉRATION. s. f. (R. adultère). Action d'altérer, de falsifier. *L'ad. des monnaies était un crime capital. L'ad. des médicaments peut compromettre la vie des malades.*

ADULTÈRE. adj. 2 g. (lat. *adulter;* de *ad*, vers; *alter*, autre). Qui viole la foi conjugale. *Femme ad. Commerce ad. Amour, flamme ad.* || S'emploie fig. dans le style poétique et oratoire, en parlant Des choses qui offrent un mélange vicieux. *Assemblage, mélange ad.* || Se prend aussi subst., et se dit de Celui ou de celle qui viole la foi conjugale. *Ni les fornicateurs, ni les adultères ne posséderont le royaume des cieux.*

ADULTÈRE. s. m. Crime de celui qui viole la foi conjugale. *Commettre un ad. On les surprit en ad. — Double ad.*, Ad. commis par un homme marié et une femme mariée.

Enc. — L'*Ad.* est un divorce tacite, mais réel. Il brise le lien conjugal, en élevant la déloyauté comme une barrière entre l'époux et l'épouse. Il enlève à la mère la vénération de ses enfants; il arrache au père les joies de la paternité; il détruit l'élément de la famille. C'est la source impure d'où s'écoule la corruption des mœurs. Aussi, presque tous les peuples l'ont flétri, condamné et puni. Cependant, il est à remarquer que les peines portées contre ce crime, chez les nations barbares et même chez les nations civilisées, ont presque toujours épargné le mari coupable, et qu'elles ont souvent puni la femme avec la plus atroce rigueur. Les Saxons vouaient la femme adultère au bûcher; la loi juive la condamnait à être lapidée; dans l'Inde, elle était mise en pièces par des chiens affamés. On épuiserait la liste des supplices si l'on voulait énumérer tous ceux qui furent infligés aux femmes coupables d'adultère. — Aussi longtemps que la rigidité des mœurs fut en vigueur dans l'ancienne Rome, on ne publia aucune loi contre la violation de la foi conjugale; elle eût été inutile, le mari ayant, dans ce cas, droit de vie et de mort sur sa femme. Mais, lorsque le luxe et les désordres qu'il traîne à sa suite régnèrent à Rome, vers les derniers temps de la république, l'épouse infidèle n'eut rien à redouter pour ce crime, et l'adultère devint alors si fréquent que la loi Julia dut être portée afin de le réprimer. Cette loi, qui prononçait la relégation contre les femmes coupables, et qui autorisait chaque citoyen à les dénoncer, mit à jour les turpitudes des plus illustres familles. Elle amena des délations dont le scandale s'éleva si haut que les empereurs furent forcés de restreindre aux parents seuls le droit d'accusation. Cependant, le débordement des mœurs alla toujours croissant, sans que les lois pussent l'arrêter, à ce point que Constantin n'hésita pas à décréter la peine de mort contre les adultères; mais ce fut encore en vain. Théodose supposant que l'infamie serait un moyen de répression plus puissant que le glaive, imagina de rendre une loi par laquelle une femme coupable d'avoir violé la foi conjugale était livrée entièrement nue à la brutalité de la populace. Cette loi monstrueuse eut la destinée de celles qui lui étaient antérieures, et l'adultère continua à marcher le front levé jusqu'à la chute de l'empire.

En France, la législation a toujours été, en génér., peu sévère contre ce crime. Avant 1789, la femme adultère, poursuivie à la requête d'un mari puissant, était renfermée dans un couvent pendant l'espace de deux années. Si son mari refusait alors de la recevoir en grâce, elle restait, sa vie durant, dans la communauté, où elle était tenue de se conformer à la règle de la maison. Si la femme coupable de violation de la foi conjugale appartenait à la classe populaire, le mari outragé pouvait obtenir qu'elle fût renfermée dans un hospice pour y être traitée conformément aux règlements faits contre les femmes de débauche. — De nos jours, la loi prononce contre l'épouse ad. la peine de l'emprisonnement, dont la durée est de trois mois au moins, et au plus de deux années. Le complice de la femme est passible de la même peine; en outre, il peut être condamné à une amende de 100 fr. à 2,000. Aujourd'hui, comme dans l'ancienne législation, la femme ne peut être accusée que sur la plainte du mari; encore faut-il que celui-ci ne se trouve pas lui-même dans le cas d'ad. condamnable pour qu'il soit admis à poursuivre celle qui l'a outragé. Or, l'ad. du mari n'étant atteint par la loi que dans le cas où le domicile conjugal a été le théâtre de son inconduite, il en résulte que la législation établit une différence notable entre la culpabilité de la femme et celle du mari. — L'Église, au contraire, qui juge l'ad. au point de vue exclusivement moral et non au point de vue politique, prononce le même anathème contre les deux coupables.

ADULTÉRER. v. a. Altérer, falsifier, frelater. Ne se dit qu'en parlant Des médicaments et des monnaies. = Adultéré, ée. part.

ADULTÉRIN, RINE. adj. Qui est le fruit d'un adultère. *Des enfants adultérins.* || S'emploie subst., *Les adultérins ne peuvent jamais être reconnus.*

ADUSTE. adj. 2 g. Brûlé. Se disait anciennement Du sang, de la bile, des humeurs que l'on supposait avoir subi une altération semblable à celle que produirait l'action du feu.

ADUSTION. s. f. (lat. *adurere*, brûler.) T. Méd. Action du feu, brûlure, cautérisation par le cautère actuel.

ADVENIR. v. n. Voy. Avenir.

ADVENTICE. adj. 2 g. (lat. *ad*, à, vers; *venire*, venir). Qui n'est pas naturellement dans une chose, qui y survient de dehors. Ainsi on dit : *Idées adventices*, par oppos. à *Idées innées.* || *T. Droit. *Biens adventices*, Biens venus par toute autre voie que la succession directe. || * T. Agric. *Plantes adventices*, Plantes qui croissent sans avoir été semées.

ADVENTIF, IVE. adj. T. Dr. rom. Voy. Pécule. || * T. Bot. Voy. Bourgeon.

ADVERBE. s. m. (lat. *ad*, auprès; *verbum*, verbe). T. Gram.

Enc. — L'*Ad.* est un mot invariable qui sert à modifier le verbe et les adjectifs. L'ad. ne constitue pas un élément essentiel du langage; c'est une sorte d'abréviation qui équivaut à une préposition suivie de son complément. Ainsi, au lieu de *Vivre dans la tranquillité; Marcher avec lenteur; Écrire avec vitesse; Parler d'une manière hardie; Être riche avec excès;* on peut dire : *Vivre tranquillement; Marcher lentement; Écrire vite; Parler hardiment; Être trop riche.* — Les adverbes servent à exprimer les circonstances qui accompagnent l'action, c.-à-d. les circonstances de temps, de lieu, d'instruments, de manière. Ils ont encore pour fonction de modifier l'attribut compris dans le verbe : *Il a combattu vaillamment; Il lit couramment.* Ils modifient également l'adjectif en augmentant ou en diminuant la compréhension de ce dernier : *Il est puissamment riche; On le trouve médiocrement instruit.* — Un ad. peut même modifier un autre ad. Mais, ainsi que le remarque S. de Sacy, les adverbes qui peuvent être modifiés par d'autres adverbes sont ceux qui expriment une qualité susceptible de plus ou de moins, et les adverbes qui servent à en modifier d'autres, sont ceux qui expriment la quantité, comme *Plus*, *Moins*, *Très*, *Peu*, *Fort*, *Extrêmement*, *Aussi*, etc. Ces adverbes de quantité, qui servent à modifier les adverbes de qualité, peuvent aussi se modifier les uns les autres. Ainsi on dit fort bien : *Il se conduit très-peu sagement, mais neanmoins infiniment plus sagement que son frère.*—Enfin certains adverbes peuvent servir de complément aux prépositions. *D'où venez-vous? Aller d'ici à Rome.*

On divise généralement les adverbes en quatre classes principales : adverbes de temps, de lieu, de quantité et de qualité. — Comme exemples d'adverbes de la première classe, nous citerons : *Aujourd'hui, Présentement, Maintenant, A cette heure, Hier, Jadis, Demain, Bientôt, Tantôt, Souvent*, etc. On voit qu'ils sont loin d'indiquer tous le temps d'une manière bien déterminée, et que, sous ce rapport, il existe entre eux de grandes différences. — Les adverbes de lieu expriment la situation : *Ici*, *Là*, *Devant*, *Derrière*, *Dessus*, *Dessous*, *En haut*, *En bas*, etc.; ils désignent aussi la distance : *Près*, *Loin*, *Proche*, etc.—Parmi les adverbes de la troisième classe, les uns expriment la quantité d'une manière absolue (*assez*, *trop*, *peu*, *beaucoup*, *bien*, *fort*, *très*, *au plus*, *au moins*, *tout*, *du tout*, *tout à fait*), les autres d'une manière relative ou par comparaison (*plus*, *moins*, *davantage*, *aussi*, *autant*). — Les adverbes de qualité constituent la classe la plus nombreuse. La plupart sont caractérisés par la terminaison *ment*, comme *Justement*, *Prudemment.* Presque tous sont susceptibles, ainsi que les adjectifs, de divers degrés de qualification. (Voy. Comparaison.) Ces adverbes sont très-rarement employés pour en modifier d'autres. — Outre ces quatre grandes classes d'adverbes, la plupart des grammairiens admettent dans la langue française quatre classes secondaires : 1° les adverbes de rang, servant à marquer l'ordre de position ou de succession (*premièrement*, *secondement*, *d'abord*, *après*, *devant*, *auparavant*, *ensuite*, etc.); 2° les adverbes servant à marquer la comparaison (*de même*, *comme*, *ainsi*, *plus*, *moins*, *pis*, *mieux*, *très*, *presque*, *quasi*, *pareillement*, *autant*, *aussi*); 3° les adverbes d'affirmation, de négation et de doute (*certes*, *sans doute*, *vraiment*, *oui*, *volontiers*, *soit*, *d'accord*, *peut-être*, *non*, *ne*, *ne pas*, *ne point*, *nullement*, *nulle part*, *point du tout*, etc.); 4° enfin, les adverbes d'interrogation (*combien*, *où*, *comment*, *quand*, *pourquoi*).

Considérés par rapport à leur forme, les adverbes se divisent en *simples* et en *composés*. L'ad. simple est celui qui se trouve exprimé par un seul mot, comme : *Jamais*, *Toujours*, *Beaucoup*, *Justement*, *Heureusement*, etc. L'ad. composé est formé de plusieurs mots que l'on est dans l'usage de séparer dans l'écriture : *A présent*, *A peu près*, etc. Les adverbes de ce genre, qui sont très-nombreux dans notre langue, reçoivent aussi le nom de *locutions adverbiales.* La plupart des adverbes composés se forment en réunissant une proposition à un nom, *à tort*, *à travers*, *à regret*, *à la hâte*, *de biais*, *par hasard*, *avec soin*, etc. Les adverbes de qualité portent en général la terminaison *ment.* Ces adverbes, simples en apparence, sont réellement composés d'un adjectif et du mot latin légèrement altéré *mente*, qui signifie *avec un esprit*, *avec une disposition*, *d'une manière :* ainsi, *Honnêtement* signifie véritablement *d'une manière* ou *avec un esprit honnête.* Le mode de formation de ces adverbes varie suivant la terminaison des adjectifs. Les adjectifs qui, au masculin, se terminent par une voyelle autre que l'*e* muet se transforment en adverbes par la simple addition de *ment : Modéré*, *Modérement; Joli*, *Joliment; Vrai*, *Vraiment; Absolu*, *Absolument.* Il faut excepter de cette règle l'ad. *Impunément* qui vient de l'adjectif *Impuni*, et les adverbes *Bellement*, *Follement*, *Nouvellement*, *Mollement*, qui viennent des adjectifs féminins *Belle*, *Nouvelle*, etc. Les adjectifs masculins terminés par un *e* muet deviennent également adverbes par la simple addition de *ment. Juste*, *Justement; Honnête*, *Honnêtement*, Pour quelques-uns, cependant, on change l'*e* muet en *é* fermé : tels sont les adjectifs *Conforme*, *Commode*, *Aveugle*, dont les adverbes sont *Conformément*, *Commodément*, *Aveuglément. Traître* fait *Traîtreusement.* La simple addition de *ment* ne suffit pas pour former l'ad. lorsque l'adjectif masculin se termine par une consonne. Dans ce cas, c'est à la terminaison féminine que *ment* doit s'ajouter. Aussi les adjectifs *Fort*, *Franc*, *Doux*, *Vif*, *Long*, *Heureux*, dont les féminins sont *Forte*, *Franche*, *Douce*, *Vive*, *Longue*, *Heureuse*, donnent naissance aux adverbes *Fortement*, *Franchement*, *Doucement*, *Vivement*, *Longuement*, *Heureusement.* Il faut excepter *Gentil* qui fait *Gentiment*, et les adjectifs féminins, *Commune*, *Expresse*, *Importune*, *Obscure*, *Précise* et *Confuse*, dont l'*e* muet se change en *é* fermé dans la formation de l'ad. *Communément*, *Confusément*, etc. Lorsque l'adjectif est terminé au masculin par *ant* ou *ent*, on change en *m* la finale *nt* de l'adjectif et l'on y ajoute *ment.* C'est ainsi que les adjectifs *Vaillant*, *Élégant*, *Constant*, *Diligent*, *Éloquent*. *Évident*, produisent les adverbes *Vaillamment*, *Élégamment* *Constamment*, *Diligemment*, *Éloquemment*, *Évidemment.* Les adverbes *Lentement*, *Présentement*, *Véhémentement*, qui viennent des adjectifs *Lent*, *Présent*, *Véhément* font exception à cette règle.

Si l'on suivait la construction logique, l'ad. devrait toujours se placer après l'attribut qu'il modifie; mais dans l'usage, sa place est aussi variable que celle des autres parties du discours C'est le sens, la clarté, le goût et l'harmonie qui en décident Toutes les règles que l'on pourrait établir à ce sujet seraient sujettes à de nombreuses exceptions.

ADVERBIAL, ALE. adj. T. Gram. Qui remplit la fonction de l'adverbe. *Locutions*, *phrases adverbiales.* Voy. Adverbe.

ADVERBIALEMENT. adv. Dans un sens adverbial. Dans cette phrase, *Chanter juste*, le mot *juste*, qui est adjectif, est pris *adverbialement.*

ADVERBIALITÉ. s. f. Qualité d'un mot qui est considéré comme adverbe. *Il y a des mots dont l'ad. est accidentelle.* Peu usité.

ADVERSAIRE. s. m. (lat. *ad*, contre; *vertere*, tourner). Celui qui est opposé et sur lequel on veut remporter l'avantage. Se dit en parlant De combats réels ou simulés, de disputes, de procès, de contestations. *Ad. puissant*, *généreux*, *faible*, *méprisable. Vaincre*, *désarmer*, *ménager*, *écraser son ad. Il n'a pas eu de peine à réfuter ses adversaires.* || Se dit quelquefois d'Une femme sans prendre le genre fém. *Cette femme est un dangereux*, *un puissant ad.*

Syn. — *Ennemi.* — Il ne faut pas confondre les mots *ad.* et *ennemi.* Sur bien des questions vous rencontrez des *adversaires* parmi vos amis et des adhérents parmi vos *ennemis.*

ADVERSATIF, IVE. adj. T. Gram. Ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Conjonction adversative* ou *Particule adversative*, Qui marque opposition entre ce qui la précède et ce qui la suit. MAIS *est une conjonction adversative.* Voy. CONJONCTION. || *T. Log. *Proposition adversative.* Voy. PROPOSITION.

ADVERSE. adj. 2 g. Contraire, opposé. Ne s'emploie que dans ces locutions : *Fortune ad. Partie ad. L'avocat ad.*

ADVERSITÉ. s. f. Situation, état de celui qui éprouve les rigueurs du sort. *Tomber dans l'ad. Succomber à l'ad. Sa vie a été mêlée d'ad. et de prospérité.* || Malheur, accident fâcheux, affliction. *Sa vie n'a été qu'une longue ad.*, qu'Une longue série de malheurs. — S'emploie souvent au plur., dans ce sens. *Il a eu de grandes adversités à essuyer. Souvent Dieu nous envoie des adversités pour nous éprouver.*

ADYNAMIE. s. f. (gr. α priv.; δύναμις, force).

Enc. — Ce mot, qui signifie *privation de force*, devrait être banni du langage de la science. Il désigne un état général et ne s'applique à aucune maladie spécialement. L'absence de forces étant un phénomène commun à une foule d'affections différentes, à plus forte raison ne doit-on pas faire figurer l'*Ad.* dans un cadre nosologique comme dénomination d'une classe particulière de maladies. Quelques auteurs s'en servent pour désigner la faiblesse musculaire qui s'observe surtout dans certaines fièvres. — On a souvent fait le mot *ad.* synonyme du mot *asthénie*, qui a également le sens de *privation de force.* Toutefois, il nous semble que le terme *ad.* doit s'appliquer à la prostration des forces qui arrive avec promptitude dans les maladies aiguës, et à la suite de lésions organiques caractérisées, et qu'on doit réserver le terme *asthénie* pour désigner un état de langueur, de faiblesse des actions organiques, sans lésions appréciables ou antécédentes. L'*asthénie* peut être congéniale ; l'*ad.* ne l'est jamais. L'*atonie*, qui signifie littéralement *privation de ton*, *de tension*, s'emploie pour exprimer la diminution de la tonicité ou contractilité organique, que l'on suppose exister dans certains tissus; on ne se sert, au reste, du terme *atonie* que lorsqu'il s'agit d'une faiblesse locale. C'est ainsi que l'on attribue quelques affections gastriques à l'atonie de l'estomac, dont alors les parois seraient, à ce qu'on s'imagine, devenues plus molles et moins contractiles.

ADYNAMIQUE. adj. 2 g. Qui est caractérisé, accompagné par l'adynamie. *État ad. Fièvre ad.* Voy. FIÈVRE.

***ÆGAGRE.** s. f. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*, chèvre; *ἄγριος*, sauvage). Voy. CHÈVRE. = ***ÆGAGROPILE.** s. m. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*; *πῖλος*, laine). Voy. BÉZOARD. = ***ÆGICÉRÉES.** s. f. pl. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*; *κέρας*, corne). T. Bot. Voy. MYRSINACÉES. = **ÆGILOPS.** s. m. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*; *ὤψ*, œil). Voy. ANCHILOPS et GRAMINÉES. = ***ÆGINÉTIE.** s. f. T. Bot. Voy. OROBANCHÉES. = ***ÆGLÉ.** s. m. (gr. *αἴγλη*, éclat). T. Bot. Voy. AURANTIACÉES. = ***ÆGOPHONIE.** s. f. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*, chèvre; *φωνή*, voix). T. Méd. Voy. AUSCULTATION. = ***ÆGOPODE.** s. m. (gr. *αἴξ*, *αἰγός*; *ποῦς*, *ποδός*, pied). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES. = ***ÆOLANTHE.** s. m. (gr. *αἴολος*, panaché; *ἄνθος*, fleur). T. Bot. Voy. LABIÉES.

***AÉRATION.** s. f. ***AÉRAGE.** s. m. V. VENTILATION.

AÉRER v. a. (gr. ἀὴρ, air). Donner accès à l'air, renouveler l'air, ventiler. *Aérer une chambre*, *une salle de spectacle*, *l'intérieur d'un vaisseau.* = AÉRÉ, ÉE. part. || S'emploie adj., en parlant D'une maison dont l'exposition permet à l'air d'y circuler librement. *Voilà une maison bien aérée.* || * Se dit également De l'eau qui tient des gaz atmosphériques en dissolution. *L'eau de pluie est très-aérée.*

AÉRIEN, ENNE. adj. *Couches aériennes*, Couches de l'atmosphère. *Corps aé.*, Corps gazeux. *Fluide aé.*, Fluide gazeux. **Animaux aériens*, *plantes aériennes*, Animaux, plantes qui vivent dans l'air. || *Démons*, *esprits aériens*, Qui habitent l'air, ou qui ont un corps subtil comme l'air. || *Phénomène aé.*, Qui se passe dans l'atmosphère. || **Perspective aérienne.* Voy. PERSPECTIVE. || * Fig., Vaporeux, léger comme l'air. *Créature*, *grâce*, *taille*, *légèreté aérienne.* || *T. Bot. *Racines aériennes*, Voy. RACINE. || *Vaisseaux aériens.* Voy. ORGANOGRAPHIE VÉGÉTALE. || T. Anat., *Voies aériennes*, *conduits aériens*, et plus exactement, *Voies*, *conduits aérifères.* Voy. APPAREIL RESPIRATOIRE. || T. Ichth. *Vésicule aérienne.* Voy. VESSIE NATATOIRE.

AÉRIFÈRE. adj. 2 g. (gr. ἀὴρ, air; φερεῖν, porter). Se dit Des tubes ou conduits destinés à porter l'air nécessaire à la respiration chez les végétaux et chez les animaux.

AÉRIFORME. adj. 2 g. (lat. *aer*, air; *forma*, forme). Gazeux. *Fluide aér. État aér.*

***AÉRODYNAMIQUE.** s. f. (gr. ἀὴρ, air; δύναμις, force). T. Phys. Science qui traite des lois du mouvement des fluides élastiques. Voy. HYDRODYNAMIQUE.

AÉROGRAPHIE. s. f. (gr. ἀὴρ, air; γραφία, description). Description, théorie de l'air.

AÉROLITHE. s. m. (gr. ἀὴρ, air; λίθος, pierre). T. Astr. et Météor.

Enc. — On donne le nom d'*Aérolithes*, de *Météorites* ou de *Pierres météoriques* à des masses minérales plus ou moins considérables qui, des régions élevées de l'atmosphère, se précipitent à la surface de la terre, et dont la chute est généralement accompagnée de phénomènes lumineux et d'un bruit de détonation.

Ce phénomène est connu de toute antiquité. Tout le monde sait que Cybèle était adorée en Galatie sous la forme d'une pierre venue du ciel, et qu'à Emèse, en Syrie, le Soleil était aussi adoré sous la forme d'une pierre à laquelle on attribuait la même origine. Anaxagore de Clazomène, Diogène d'Apollonie, Aristote, Plutarque, Tite-Live, ainsi que d'autres auteurs grecs et latins parlent de pierres tombées du ciel. Les auteurs orientaux ainsi que les traditions du moyen âge font mention de nombreuses chutes d'aérolithes. Malgré l'accord de tant de témoignages, la science refusait d'admettre un fait qu'elle ne pouvait expliquer, lorsque, en 1794, Chladni publia une dissertation dans laquelle il mit hors de doute la réalité du phénomène. La chute de ces corps, une fois constatée d'une manière irrévocable, la science fut forcée d'aborder la question, et nous indiquerons plus loin les résultats auxquels elle est parvenue.

On peut, sous le rapport de leur composition, diviser les météorites en deux classes, les météorites *sidériques* (gr. σίδηρος, fer) et les météorites *pierreux.* Les premiers sont presque en totalité composés de fer métallique, plus ductile que le fer fabriqué, plus blanc, et constamment allié à une proportion notable de nickel, qui s'élève quelquefois jusqu'à 6 pour 100. La présence du nickel est tellement constante qu'elle suffit pour décider si telle ou telle masse de fer isolée est un météorite. C'est à ce genre qu'on doit rapporter certaines masses considérables de fer trouvées dans un grand nombre de pays : (à Durango, Nouvelle-Biscaye, masse estimée par Humboldt, à 20,000 kilogrammes; à San Yago, dans le Tucuman, masse de 15,000 kilogrammes; au mont Kémir, en Sibérie, masse de 700 kilogrammes, etc.) Assez ordinairement le fer de ces météorites est caverneux et comme spongieux. — Les météorites *pierreux* sont infiniment plus communs que les précédents. Leur forme est très-variable; mais tous, néanmoins, présentent un caractère commun, c.-à-d. que tous semblent des fragments détachés par rupture de quelque masse plus volumineuse. Leur surface offre constamment des arêtes et des angles arrondis et émoussés, et elle est recouverte en entier d'une croûte très-mince, lisse, noire, luisante, semblable à un émail superficiel. Leur cassure est grisâtre, d'un aspect terreux et diversement grenu. Ces masses sont tantôt dures et tantôt friables, et possèdent une pesanteur spécifique de 3,35 à 4,28, celle de l'eau étant prise pour unité. Les substances qu'on a rencontrées dans les divers aérolithes, sont le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le chrôme, le cuivre, l'arsenic, l'étain, la silice, la magnésie, la potasse, la soude, la chaux, l'alumine, le soufre, le phosphore et le carbone. Le fer et la silice ne manquent dans aucun. Comme on le voit, de toutes les substances qui entrent dans la composition des aérolithes, aucune n'est étrangère au globe que nous habitons : la différence la plus essentielle qu'on y ait constatée, c'est que le fer, au lieu de s'y trouver à l'état d'oxyde, se rencontre habituellement à l'état métallique, ce qui ne s'est peut-être jamais vu dans aucune des substances terrestres connues, même dans les produits volcaniques.

La chute des aérolithes s'accompagne presque toujours de phénomènes lumineux ; cependant ces phénomènes ne sont pas constants. Quelquefois, dans un ciel serein, on voit tout à coup paraître un petit nuage obscur, d'où s'échappent des masses minérales au milieu d'explosions semblables à des coups de canon. On a vu de ces nuages parcourir de grandes étendues de pays, et répandre à la surface du sol des milliers de fragments de même nature, mais variant à l'infini par la forme et le volume. Telle fut la chute d'aérolithes qui eut lieu à Laigle, le 26 avril 1803. « Vers une heure après midi, le ciel étant serein, dit Biot, on aperçut de Caen, de Pont-Audemer, de Falaise et de Verneuil, un globe enflammé d'un éclat très-brillant et qui se mouvait dans l'atmosphère avec beaucoup de rapidité. Quelques instants après, on entendit à Laigle et aux environs de cette ville, dans un cercle de plus de trente lieues de rayon, une explosion violente qui dura cinq ou six minutes; ce furent d'abord trois ou quatre détonations qui ressemblaient à des coups de canon suivies d'une espèce de décharge analogue à une fusillade, après laquelle on entendit comme un épouvantable roulement de tambours. Le bruit partait d'un petit nuage qui avait la forme d'un rectangle, et qui parut immobile pendant tout le temps que dura le phénomène; seulement les vapeurs qui le composaient s'écartaient momentanément de différents côtés par l'effet des explosions successives. Ce nuage se trouva à peu près à une demi-lieue de la ville; il était très-élevé dans l'atmosphère. Dans tout le canton sur lequel ce nuage planait, on entendit des sifflements semblables à ceux d'une pierre lancée par une fronde, et l'on vit en même temps tomber une quantité de masses minérales. L'arrondissement dans lequel les pierres ont été lancées forme un espace elliptique d'environ deux lieues et demie de long sur une de large. Le nombre de fragments qui sont tombés est certainement au-dessus de deux ou trois mille. Le plus gros pèse 8,75 kilogrammes, et le plus petit environ 8 grammes. » Il arrive encore, quoique beaucoup plus rarement, de voir tomber des aérolithes par un ciel parfaitement pur, sans que leur chute ait été annoncée par le moindre nuage précurseur. Ce cas s'est présenté le 16 septembre 1843, lors du grand aér. qui tomba avec un fracas semblable à celui de la foudre à Kleinwanden, près de Mulhouse.

Les apparitions lumineuses qui, dans l'immense majorité des cas, coïncident avec la chute des aérolithes ont reçu le nom de *Globes de feu* ou *Bolides* et d'*Etoiles filantes.* Ces météores lumineux ne sont pas constamment suivis de la chute d'aérolithes ; mais les deux phénomènes se montrent si fréquemment réunis, et paraissent se rattacher si intimement l'un à l'autre, qu'il est impossible de les étudier isolément et difficile de ne pas leur assigner une origine et une cause communes.

Les *Bolides* sont des globes de feu qui ont, en gén., une grandeur apparente assez considérable pour qu'il soit impossible de les confondre avec les étoiles, et qui d'ailleurs se meuvent dans le ciel avec une extrême vitesse. Les *Etoiles filantes* paraissent ne devoir leur dénomination qu'à la petitesse apparente de leur volume. La plupart ressemblent aux étoiles de 3e, 4e, 5e et 6e grandeur; mais il s'en rencontre quelques-unes qui surpassent les étoiles de 1re grandeur et excèdent même les dimensions de Jupiter et de Vénus. Certaines étoiles filantes présentent évidemment une forme globuleuse. Or, comme il est impossible de découvrir aucune différence caractéristique entre les bolides et les étoiles filantes, soit dans leurs disques apparents, soit dans leurs traînées lumineuses, soit dans leurs vitesses réelles, le terme *Bolide* devrait seul être admis dans le langage de la science.

Ces météores lumineux ont paru jusqu'ici se produire dans une indépendance complète de toutes les circonstances locales, telles que la hauteur du pôle, la température de l'atmosphère, etc. — Les étoiles filantes apparaissent tantôt rares et isolées, et pour ainsi dire sporadiquement, tantôt en essaims et par milliers. Ces dernières apparitions, qui ont reçu le nom vulgaire de *pluies* d'étoiles filantes, sont périodiques et suivent des directions généralement parallèles. Les plus célèbres sont celle du 12 au 14 novembre, et celle du 10 août, jour de la fête de saint Laurent. Mais l'idée que certains jours de l'année sont affectés à ces grands phénomènes, n'a pris naissance qu'en 1833, à l'occasion de l'énorme essaim d'étoiles filantes qu'Olmsted et Palmer observèrent en Amérique dans la nuit du 12 au 13 novembre. Cette apparition rappela celle du 12 novembre 1799, qui avait été décrite par Humboldt et Bonpland, et on reconnut avec étonnement l'identité des deux époques. Ce fut Arago qui, le premier, au sein de l'Académie des sciences, en signalant cette coïncidence, émit l'idée de la périodicité de ces phénomènes et appela l'attention des observateurs sur cette question. Depuis lors, la périodicité de ces apparitions s'est confirmée de la manière la plus régulière. Outre le 10 août et la nuit du 12 au 13 novembre, dont nous avons parlé, les époques qui doivent fixer l'attention des physiciens, par rapport au fait de la périodicité des bolides, sont celles du 22 au 25 avril, du 17 au 26 juillet, du 27 au 29 novembre, et enfin du 6 au 12 décembre. — La coïncidence des observations de chutes de météorites avec les époques périodiques des apparitions d'étoiles filantes vient confirmer ce que nous avons dit sur l'origine commune de ces deux ordres de phénomènes.

Nous possédons aujourd'hui de nombreuses descriptions d'apparitions d'étoiles filantes. Dans l'impossibilité où nous sommes de les énumérer, nous nous bornerons à présenter le tableau des phénomènes qu'a offerts la plus mémorable de toutes ces apparitions, nous voulons parler de celle qui eut lieu le 13 novembre 1833. — Les météores commencèrent à fixer l'attention par leur fréquence dès la veille à neuf heures du soir (12 novembre); le spectacle devint extrêmement brillant à onze heures environ, mais il se montra dans toute sa splendeur vers quatre heures du matin, et continua en diminuant peu à peu jusqu'à ce qu'il finit par se perdre dans la lumière du jour. Quelques grands globes de feu se montrèrent même après que le soleil eut paru sur l'horizon. L'étendue de l'espace occupé par le phénomène n'a pas été positivement déterminée; mais on peut dire qu'il a couvert une portion considérable de la surface terrestre; car il fut aperçu depuis les grands lacs de l'Amérique du Nord jusqu'à la partie méridionale de la Jamaïque. Dans toute l'étendue de cet espace, la première apparence offerte par le météore fut celle de feux d'artifices de la grandeur la plus imposante, couvrant la voûte entière du ciel de myriades de globes de feu semblables à des fusées volantes. En un seul endroit, pendant neuf heures d'observation, on en compta plus de 240,000. En examinant ce spectacle avec attention, on s'apercevait que le météore présentait trois variétés distinctes. La première consistait en lignes phosphorescentes sans largeur apparente; la seconde en larges globes de feu qui sillonnaient le ciel par intervalles, laissant après eux des traînées de lumière qui parfois demeuraient visibles pendant plusieurs minutes, et, dans quelques cas, pendant une demi-heure et même davantage; la troisième enfin offrait l'aspect de corps lumineux de forme non définie qui restaient pendant longtemps à peu près stationnaires.

Une des circonstances les plus remarquables du phénomène, c'est que tous les météores semblaient émaner d'un seul et même point. Ils apparaissaient à diverses distances de ce point et marchaient avec une prodigieuse rapidité, décrivant parfois en moins de quatre secondes un arc de 30 ou 40°. A Poland, sur l'Ohio, un météore de la troisième variété resta distinctement visible au nord-est pendant plus d'une heure. A Charlestown, dans la Caroline du Sud, on en vit un autre d'une grandeur extraordinaire parcourir le ciel pendant un long espace de temps, et faire entendre ensuite une explosion semblable à un coup de canon. Le point d'où les météores semblaient partir parut aux observateurs, qui déterminèrent sa position par rapport aux étoiles, être situé dans la constellation du Lion; et un fait qui mérite d'être signalé, c'est que ce point demeura stationnaire pendant toute la durée de l'observation, c.-à-d. qu'il ne suivit pas la terre dans son mouvement de rotation diurne de l'ouest à l'est, mais qu'il accompagna les étoiles dans leur marche apparente vers l'ouest. D'après les calculs d'Encke, le point de l'espace d'où ces météores semblaient tous diverger, était précisément celui vers lequel le mouvement de la terre était dirigé à cette époque. Il n'est pas certain que ces météores fussent, en gén., accompagnés d'un bruit particulier. Quelques observateurs, cependant, prétendent avoir entendu un sifflement analogue à celui des fusées volantes ou une légère explosion semblable à celle qu'elles produisent quand elles éclatent. Il ne paraît pas que l'on ait rencontré sur le sol aucune substance que l'on puisse positivement regarder comme provenant de ces météores. Cette magnifique apparition fut immédiatement suivie d'un abaissement notable de la température sur toute l'étendue des États-Unis.

Les particularités les plus essentielles à connaître, afin de pouvoir s'élever à une hypothèse rationnelle relative à l'origine des météores qui nous occupent, sont la hauteur à laquelle ils apparaissent au-dessus de la surface de notre globe, la vitesse avec laquelle ils se meuvent, la direction de leur marche et leurs dimensions réelles. Dès 1798, Brandes et Benzenberg s'occupèrent de déterminer la hauteur à laquelle se mouvaient *les bolides. La moyenne de vingt-deux observations leur donna* une hauteur de 68,000 mètres; le minimum fut 9,700 et le maximum 226,000 mètres. Brandes, en 1823, observant une autre apparition de bolides, obtint 96,500 mètres comme moyenne de 98 observations, 24,000 pour minimum et 740,000 pour maximum. L'apparition du 10 août 1838 a donné, d'après Wartmann, 885,000 mètres pour hauteur moyenne. Mais, à *cause de la petitesse de la parallaxe*, Olbers tient pour douteuses toutes les déterminations de hauteur qui dépassent 220,000 mètres. Quant à la vitesse de ces météores, Brandes et Benzenberg avaient obtenu dans leurs observations 27,500 à 40,000 mètres par seconde. Brandes, en 1823, trouva qu'elle variait entre 29,000 et 59,000. Quételet, en 1824, obtint en moyenne 27,500 mètres par seconde. Enfin, si l'on admet les calculs de Wartmann, cette vitesse atteindrait 386,000 mètres; mais, comme les bolides observés par lui se mouvaient dans une direction opposée au mouvement de translation de la terre, on doit retrancher de ce chiffre la vitesse rotative de notre globe, soit 30,000 mètres environ. Cette réduction opérée, il resterait encore 356,000 mètres par seconde pour la vitesse absolue de ces météores, ce qui est plus de onze fois la vitesse de la terre, et sept fois et demie celle de Mercure. Cette vitesse est vraisemblablement supérieure même à celle des comètes à leur périhélie. — Il résulte également des nombreuses observations recueillies sur ces apparitions météoriques, que la direction des bolides est, en gén., opposée à celle que suit la terre dans son mouvement autour du soleil. Quant aux diamètres réels de ces corps, nous ne possédons que peu de mesures qui paraissent dignes de confiance. En voici quelques-unes : Le bolide de Weston, Connecticut, 14 décembre 1807, 162 mètres; le bolide observé par Le Roi, 10 juillet 1771, environ 325 mètres; celui du 18 janvier 1783, estimé par sir Ch. Blagden, à 845 mètres. Brandes assigne un diamètre de 25 à 40 mètres aux étoiles filantes, et évalue la longueur de leurs queues ou traînées lumineuses à 20 ou 30 mille mètres; mais il y a tout lieu de croire que les diamètres apparents des *bolides et des étoiles filantes ont été exagérés sous l'influence* de certaines causes optiques.

Pour nous résumer, la hauteur à laquelle apparaissent les bolides, hauteur qui excède le plus souvent la limite supérieure de notre atmosphère qui est environ de 72,000 mètres, la direction à peu près constante qu'ils suivent et qui est inverse de celle de notre globe, et la vitesse toute planétaire dont ils *sont animés, démontre qu'il* faut chercher leur origine hors de la sphère de la planète que nous habitons. Ainsi se trouvent éliminées les hypothèses qui attribuaient ces météores lumineux à l'électricité ou à l'inflammation de gaz de nature connue ou inconnue existant au sein de notre atmosphère. Ainsi se trouve également renversée la théorie qui faisait provenir les aérolithes des volcans terrestres et même des volcans lunaires. En effet, en supposant que la force de projection des premiers fût telle qu'elle pût lancer au delà des limites de notre atmosphère des masses de pierre ou de fer, ou bien ces corps lumineux que l'on connaît sous le nom de bolides et d'étoiles filantes, elle ne saurait leur communiquer la vitesse dont ils paraissent animés, vitesse qui est au moins égale à celle du mouvement orbitaire de notre planète. Le docteur Peters qui a observé avec une scrupuleuse exactitude tous les phénomènes de l'Etna, a trouvé que la plus grande vitesse des pierres lancées par le cratère était seulement de 81 mètres par seconde. Quant à l'hypothèse qui attribue l'origine des aérolithes aux volcans lunaires, comme elle a joui d'une assez grande faveur et a été admise par des hommes tels que Laplace et Berzélius, nous croyons devoir insister davantage sur ce point. Le docteur Olbers est le premier, peut-être, qui ait montré la possibilité de cette hypothèse. En calculant les forces nécessaires pour vaincre l'attraction de la lune, il a trouvé qu'un corps projeté de la lune avec une vitesse d'environ 2,600 mètres par seconde ne retomberait pas sur la surface de cette planète, mais s'en éloignerait indéfiniment; et que, pour le faire arriver jusqu'à la terre, il suffirait qu'il possédât une vitesse initiale de 2,500 mètres environ, ce qui n'a rien de difficile à comprendre, attendu que c'est à peu près cinq fois celle qui anime un boulet de canon à sa sortie de la pièce. Mais la vitesse avec laquelle se meuvent les étoiles filantes a rendu cette origine extrêmement improbable; car pour pouvoir pénétrer dans notre atmosphère avec une vitesse de 32,000 mètres par seconde, il faudrait, si elles étaient d'origine *sélénique* qu'elles eussent été lancées de la surface lunaire avec une vitesse de 37,000 mètres, ce que l'on doit regarder comme tout à fait impossible. « Pour moi, dit Olbers, cela ne me semble pas du tout vraisemblable; je considère la lune, dans son état actuel comme un voisin fort paisible qui, à raison de son manque d'eau et d'atmosphère, est désormais incapable de fortes explosions. »

Tout porte à croire que les étoiles filantes, les bolides et les pierres météoriques sont des agrégations de matière cosmique, de véritables astéroïdes qui se meuvent autour du soleil en obéissant de tout point aux lois générales de la gravitation et qui traversent, comme les comètes, les orbites des grandes planètes. Quand ces corps viennent à rencontrer la terre, ils deviennent lumineux aux limites de notre atmosphère, et souvent alors ils se divisent en fragments recouverts d'une couche noirâtre et brillante qui entrent dans un état de caléfaction plus ou moins marqué. Les masses météoriques commencent à briller ou à s'enflammer à des hauteurs où règne déjà un vide presque absolu; car les phénomènes lumineux peuvent se produire indépendamment de la présence du gaz oxygène. Poisson inclinait à croire que le fluide électrique à l'état neutre forme une sorte d'atmosphère particulière, qui s'étend beaucoup au delà de l'atmosphère aérienne, et qui, quoique physiquement impondérable, est cependant soumise à l'attraction de notre globe. Dans cette hypothèse, les corps dont il s'agit, en pénétrant dans cette atmosphère impondérable, décomposeraient le fluide neutre par leur action inégale sur les deux électricités, et ce serait en s'électrisant qu'ils *s'échaufferaient et deviendraient incandescents. Quelques fragments*, par l'effet de ce développement de calorique et sous l'influence de l'attraction terrestre, peuvent de temps à autre se détacher et tomber à la surface de notre globe; ce qui explique parfaitement l'aspect que présentent tous les aérolithes.

Dans l'hypothèse généralement admise aujourd'hui par les savants les plus distingués, ces myriades d'astéroïdes constituent *divers courants qui viennent couper l'orbite terrestre* comme le fait la comète de Biéla. « En poursuivant cette idée, dit Humboldt, on peut imaginer que leur ensemble forme un anneau continu, dans l'intérieur duquel ils suivent une direction commune. Déjà les petites planètes situées entre Mars et Jupiter, sauf Pallas, nous offrent des relations analogues dans leurs orbites si étroitement entrelacées. Mais s'il s'agit de la théorie même de ces anneaux, il faut avouer que bien des points restent encore à décider, par ex., les époques de ces apparitions éprouvent-elles des variations; les retards qu'elles subissent proviennent-ils d'une rétrogradation régulière ou d'un simple déplacement oscillatoire de la ligne des nœuds, c.-à-d. de la ligne d'intersection du plan de l'orbite terrestre avec le plan de l'anneau? Peut-être ces petits astres sont-ils groupés très-irrégulièrement, peut-être leurs distances mutuelles sont-elles fort inégales, et leur zone a-t-elle une largeur si considérable, qu'il faudrait à notre globe des jours entiers pour la traverser? Supposons maintenant que ces anneaux, que nous considérons comme formés par les courants périodiques d'étoiles filantes, au lieu d'êtres homogènes, ne contiennent qu'un petit nombre de parties où les groupes soient assez denses pour donner lieu à une de ces grandes apparitions, et l'on comprendra pourquoi les brillants phénomènes qui ont été vus au mois de novembre en 1799 et 1833, se reproduisent si rarement. Olbers avait trouvé quelques raisons d'annoncer, pour l'époque du 12 au 14 novembre 1867, le premier retour de ce grand phénomène où les étoiles filantes, mêlées de bolides, tombent du ciel comme des flocons de neige. Quelquefois l'apparition de novembre n'a été visible que pour des parties *très-restreintes de la surface terrestre*. En 1837, par ex., elle fut très-brillante en Angleterre, et on la comparait à une averse de météores; tandis qu'à Braunsberg, en Prusse, un observateur fort exercé et très-attentif ne vit, cette même nuit, qu'un petit nombre d'étoiles filantes isolées. De ce fait et d'autres semblables, Bessel a conclu qu'un petit groupe peu étendu des astéroïdes dont l'anneau se compose, a pu atteindre *la région terrestre vers le point où est située l'Angleterre*, tandis que les contrées plus orientales traversaient une partie de l'anneau beaucoup moins riche comparativement. Enfin, s'il se rencontre des années où les deux apparitions d'août et de novembre fassent défaut à la fois sur toute la surface de la terre, il faut en chercher la cause, soit dans une interruption de l'anneau, dans les intervalles que laisseraient entre eux les groupes successifs d'astéroïdes, soit, comme le veut Poisson, dans les actions planétaires dont l'effet serait de modifier et la forme et la situation de l'anneau.»

Déjà, en 1686, Halley considérait comme un phénomène cosmique le grand météore qui parut à cette époque, et dont le mouvement s'effectuait en sens inverse de celui de la terre. Mais c'est à Chladni qu'appartient le mérite d'avoir le premier reconnu, dans toute sa généralité, la nature du mouvement des bolides, et leurs rapports avec les pierres qui paraissent tomber de l'atmosphère. Arago, à l'apparition de 1833, signala la périodicité du phénomène, et depuis lors les observations ont été chaque année en se multipliant. Cependant, ainsi qu'on doit le voir, il reste encore bien des points en litige au sujet du merveilleux phénomène dont nous venons de parler. Voyez pour plus de détails la notice d'ARAGO dans l'*Ann. du Bureau des Longitudes pour* 1836, et la traduction du *Cosmos* d'AL. DE HUMBOLDT. par FAYE.

AÉROLOGIE. s. f. (gr. ἀὴρ, air; λόγος, discours). Étude de l'air, au point de vue médical. Inus.

AÉROMANCIE. s. f. (gr. ἀὴρ, air; μαντεία, divination). Divination par les phénomènes de l'air. Voy DIVINATION.

AÉROMÉTRIE. s. f. (gr. ἀὴρ, air; μέτρον, mesure) Partie de la science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

AÉRONAUTE. s. 2 g. (gr. ἀὴρ, air; ναύτης, pilote) Celui, celle qui parcourt les airs à l'aide d'un aérostat.

***AÉRONAUTIQUE.** s. f. Art de fabriquer des aérostats, et de se soutenir ou de naviguer dans les airs

***AÉROPHYTE.** s. f. (gr. ἀὴρ; φυτὸν, plante). Se dit Des plantes terrestres par opp. aux plantes aquatiques.

AÉROSTAT. s. m. (gr. ἀὴρ; στάω, je me tiens). Appareil propre à s'élever et à se soutenir dans les airs.

Enc. — Un *Aér.* est un appareil composé : 1° d'un ballon ou enveloppe contenant un gaz spécifiquement plus léger que l'air, ce qui permet à l'aér. de s'élever dans l'atmosphère avec une force ascensionnelle plus ou moins considérable; 2° d'une espèce de nacelle soutenue au-dessous du ballon par un réseau qui entoure ce dernier. L'aéronaute se place dans cette nacelle et il peut, à l'aide d'une corde qui va s'attacher à une soupape ordinairement située au sommet du ballon, laisser échapper le gaz qui distend l'appareil, et descendre ainsi quand il lui plaît.

Tout le monde sait qu'un corps plongé dans l'eau perd une quantité de son poids, égale à celle du volume de liquide qu'il déplace. C'est en vertu de ce principe, dont la découverte est due à Archimède, qu'un morceau de liége plongé au fond d'un vase rempli d'eau, remonte à la surface. Or, ce qui est vrai *pour l'eau et les autres liquides, est également vrai pour tous* les fluides gazeux. La construction des aérostats est également fondée sur le principe d'Archimède. Un ballon s'élève parce qu'il déplace un volume d'air dont le poids est supérieur au sien propre. Mais la pesanteur de l'air est une découverte toute moderne, et c'est seulement dans la seconde moitié du dernier siècle que la science a reconnu que les divers fluides aériformes possédaient des pesanteurs *spécifiques différentes*. Ainsi, tout gaz dont la pesanteur spécifique serait notablement moindre que celle de l'air, pourrait être employé à gonfler un ballon. En effet, les premiers aérostats que l'on ait construits, étaient tout simplement remplis d'air raréfié. On ne donne la préférence à l'hydrogène que parce qu'il est beaucoup plus léger que l'air : en effet, la pesanteur de ce gaz, lorsqu'il est parfaitement pur, est à celle de l'air comme 69 est à 1000.

En conséquence, une fois que l'on connaît les pesanteurs spécifiques relatives de l'air et du gaz ainsi que le poids de l'enveloppe dans laquelle on veut enfermer ce dernier, il est facile de calculer les dimensions que doit avoir le ballon pour s'élever dans l'air atmosphérique et emporter avec lui un poids donné à une hauteur donnée. Un mètre cube d'air, au niveau de la mer et sous la pression atmosphérique ordinaire, pèse 1299 grammes. Dans les mêmes conditions, une sphère d'air d'un mètre de diamètre pèsera 683 grammes environ. Si l'on admet que le gaz hydrogène employé à gonfler le ballon soit seulement 10 fois plus léger que l'air (le mode économique employé dans ce cas pour sa préparation fait que l'hydrogène obtenu est fort impur,) il en résultera que la force avec laquelle une sphère d'hydrogène de même diamètre tendra à s'élever dans les airs, sera de 615 grammes. Pour des sphères de différentes grandeurs, la force ascensionnelle sera proportionnelle à leurs volumes, c.-à-d. aux cubes de leurs diamètres. Ainsi donc, une sphère de 6 mètres s'élèvera avec une force égale à 216 fois la première, c.-à-d. une force de 133 kil., et une sphère de 12 mètres avec une force de 1062 kil. Mais il faut déduire des chiffres ci-dessus le poids de l'enveloppe. L'enveloppe la *plus convenable pour fabriquer un ballon* est un tissu de soie mince verni au caoutchouc. La quantité de soie ainsi préparée nécessaire pour construire un ballon d'un mètre de diamètre (le poids du mètre superficiel étant 220 gram.) pèse environ 691 gram. Or, pour un globe plus grand, la quantité nécessaire augmentant avec le carré du diamètre, le poids de l'enveloppe sera environ 25 kilogr. pour un ballon de 6 mètres de diamètre, *et 100 kilogr., pour un ballon de 12 mètres. Par conséquent*, un ballon de 6 mètres s'élancera du sol avec une force ascensionnelle d'à peu près 108 kilogr., et la force ascensionnelle d'un ballon de 12 mètres s'élèvera à 962 kilogr. On trouve par le même procédé qu'un ballon de 20 mètres enlèverait un poids égal à 4640 kilogr. environ, tandis qu'un petit ballon d'environ 1 mètre de diamètre ne pourrait que flotter à la surface du sol, le poids de son tissu étant presque égal à la force ascensionnelle résultant de la différence entre la pesanteur spécifique de l'air et celle du gaz emprisonné.

La hauteur à laquelle un aér. peut s'élever est déterminée par la loi qui règle la diminution de densité des couches atmosphériques à mesure que l'on s'éloigne de la terre. La force élastique diminue avec la densité, et lorsqu'elle se trouve réduite à une quantité seulement égale au poids du ballon et de ses appendices, il est impossible que l'appareil s'élève plus haut. Une autre circonstance vient encore restreindre la possibilité de s'élever au delà de certaines limites. A mesure que la pression de l'air extérieur diminue, la force expansive du gaz enfermé va en augmentant, et à la fin, cette dernière vaincrait la résistance que pourrait lui offrir toute enveloppe quelque solide qu'elle fût. Un ballon exactement rempli d'hydrogène serait immédiatement mis en pièces par le gaz, sitôt qu'il serait parvenu à une faible hauteur dans l'atmosphère, si l'aéronaute n'avait la précaution de laisser échapper, en ouvrant la soupape dont nous avons parlé, une partie du fluide emprisonné. Mais il vaut mieux ne pas remplir exactement le ballon; car, arrivé à une certaine hauteur, sa distension sera complète.

Dans tous les temps, ainsi que le prouve la fable d'Icare, l'idée de se soutenir dans l'air et de s'y mouvoir comme fait l'oiseau, a séduit l'imagination des hommes. Archytas de Tarente, qui vivait dans le IV^e siècle avant J.-C., avait, dit-on, construit une colombe de bois qui volait. « Elle se soutenait sans doute par des moyens d'équilibre, et l'impulsion lui était donnée par l'air qu'elle recélait intérieurement (Aulu-Gelle, X, 12). » Pendant le moyen âge, le problème de la navigation aérienne fut l'objet des rêveries ou des recherches de plusieurs savants, parmi lesquels on doit citer le moine Roger Bacon (XIII^e siècle). A l'époque de la renaissance des lettres, il fut repris avec une nouvelle ardeur, et dans le courant du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle, il fut bien près d'être résolu par les jésuites Lana (1670) et Gusmao (1709). Enfin, lorsque, en 1766, Cavendish eut découvert l'hydrogène, dont la pesanteur spécifique, comme on l'a dit, est si inférieure à celle de l'air, le docteur Black conçut aussitôt l'idée qu'une vessie remplie de ce gaz devait s'élever dans l'air; mais il échoua dans son expérience. Les tentatives de Cavallo, en 1782, n'eurent pas plus de succès. Cependant, la même année, un fabricant de papier d'Annonay, Joseph Montgolfier, se trouvant à Avignon, fit monter jusqu'à la hauteur de 12 mètres un ballon construit en taffetas de Lyon, dont il avait échauffé l'air intérieur au moyen de papier brûlé. Après quelques autres essais préparatoires, il résolut de tenter, le 5 juin 1783, une expérience publique. Pour cela il construisit, en toile doublée de papier, un ballon de 11^m,30 de diamètre qui pesait environ 215 kil. et fut chargé en outre d'un poids de 200 kil. Cet appareil, que l'on appela *Montgolfière* (Fig. 1), du nom de son inventeur, fut gonflé à l'aide d'un feu de paille sur lequel on jetait de la laine hachée pour produire une plus grande quantité de fumée; car il paraît que l'inventeur attribuait l'ascension du ballon à la fumée et non à sa cause réelle qui est la raréfaction de l'air contenu dans l'enveloppe. Le ballon s'éleva à une hauteur de 1,500 mètres, resta suspendu dix minutes dans les airs et alla tomber à environ 2,500 mètres de son point de départ.

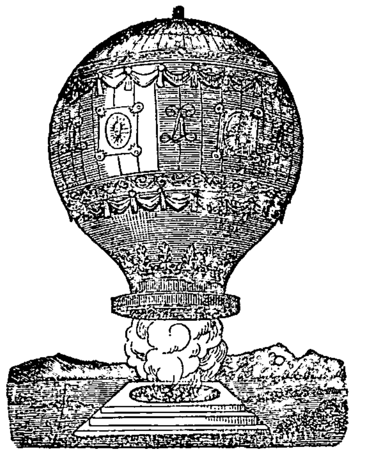

Fig. 1.

Lorsque la nouvelle de cette expérience arriva à Paris, elle frappa vivement l'attention du public et du monde savant, et on songea aussitôt à la répéter; mais comme la force ascensionnelle que l'on obtenait par la raréfaction de l'air n'est pas fort considérable, et qu'en outre l'appareil courait le risque d'être incendié, un célèbre physicien de cette époque, nommé Charles, proposa de substituer le gaz hydrogène à l'air raréfié. Les préparatifs de l'expérience étant achevés sous la direction de Charles, le 26 août 1783, le ballon fut transporté en grande cérémonie au Champ-de-Mars. Le lendemain, à cinq heures de l'après-midi, un coup de canon annonça à la foule assemblée que tout était prêt; et aussitôt l'appareil, débarrassé de ses entraves, s'élança dans les airs, à la grande surprise des spectateurs, avec une telle vitesse qu'en deux minutes il atteignit la hauteur de 1000 mètres. Il traversa successivement plusieurs nuages qui de temps en temps le dérobèrent aux yeux. Une pluie violente qui commençait à tomber n'arrêta pas sa marche, et, au bout de trois quarts d'heure, il alla tomber à 24 kilom. environ du lieu de son ascension. On reconnut alors qu'il s'était opéré à la partie supérieure du ballon une déchirure par laquelle le gaz s'était échappé. — J. Montgolfier, arrivé à Paris, répéta devant la cour, à Versailles, le 20 septembre suivant, l'expérience d'Annonay avec un globe construit sur le même modèle et lancé de la même manière.

Les premiers qui eurent l'audace d'entreprendre un voyage aérien furent le marquis d'Arlandes et un jeune physicien nommé Pilâtre des Roziers. Ce fut le 21 octobre 1783 qu'eut lieu cet événement mémorable. Les aéronautes se servirent d'une montgolfière munie d'une galerie autour du foyer, afin de pouvoir entretenir le feu. Ils partirent du château de la Muette, dans le bois de Boulogne, et après s'être élevés à une hauteur de plus de 1,000 mètres, ils descendirent heureusement à terre à plus de 8,000 mètres de leur point de départ. — La seconde tentative de navigation aérienne fut exécutée le 1er décembre suivant, par Charles et Robert; mais ils employèrent un ballon à gaz hydrogène. L'appareil, construit par Charles, consistait en un ballon de taffetas enduit d'un vernis de caoutchouc, et recouvert par un vaste filet terminé par des cordes qui soutenaient la nacelle où se placèrent les aéronautes (Fig. 2). Enfin il était muni d'une soupape pour donner à volonté issue au gaz contenu dans le ballon. Après un voyage d'une heure et demie, les intrépides navigateurs descendirent sans le moindre accident dans la prairie de Nesle à 40 kilomètres environ de Paris. Robert débarqua seul, et, comme le ballon possédait encore une force ascensionnelle considérable, Charles résolut de faire sur-le-champ une nouvelle ascension. En deux minutes à peu près il atteignit à une hauteur de 3,000 mètres, et eut la satisfaction de voir réapparaître sur l'horizon le soleil qui était déjà couché lorsque le ballon était à terre. Après être resté environ 35 minutes dans l'air, il descendit sain et sauf à 13,000 mètres à peu près de son point de départ. Le succès de ces premiers voyages aériens encouragea les imitateurs. — Le 7 janv. 1785, Blanchard et l'américain Jefferie entreprirent, en partant de Douvres, de traverser le détroit de la Manche, et réussirent dans leur projet. Le 15 juin de la même année, l'aventureux Pilâtre des Roziers et son compagnon Romain tentèrent à leur tour a Boulogne une descente en Angleterre. Sous le ballon principal, qui était rempli de gaz hydrogène, ils avaient, dans l'espérance de pouvoir augmenter ou diminuer plus aisément la force ascensionnelle de l'aérostat, suspendu une montgolfière qui portait avec elle son foyer. C'est ce qui causa leur perte. L'appareil parvenu à une hauteur de 4 à 600 mètres prit feu, et tous les deux furent précipités sur le sol. Cet événement douloureux ne refroidit pas l'ardeur des aéronautes. En effet, il était évident qu'il avait été causé par l'absence de précautions convenables. Les ascensions continuèrent donc à se multiplier.

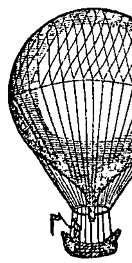

Fig. 2.

Sous la Convention, Guyton-Morveau proposa au Comité de salut public d'employer les aérostats comme moyen d'observer les armées ennemies. Cette idée ayant été accueillie, Coutelle fut chargé d'organiser une compagnie d'*aérostiers* dont il fut nommé capitaine, et de réaliser le projet de Guyton-Morveau. Pour cela il fit construire un ballon de 30 mètres de circonférence, qui était retenu captif au moyen de longues cordes que manœuvraient les aérostiers. Cette singulière machine de guerre fut employée en 1794 au siége défensif de Charleroi et au siége offensif de Maubeuge. Pendant la bataille de Fleurus, qui fut gagnée par Jourdan, le 26 juin 1794, Coutelle resta plus de neuf heures en observation; et, malgré les oscillations continuelles de la nacelle, il put distinguer tous les mouvements de l'ennemi. « Certainement ce n'est pas l'aérostat, disait-il, qui nous a fait gagner la bataille; cependant je dois avouer qu'il gênait beaucoup les Autrichiens qui croyaient ne pouvoir faire un pas sans être aperçus, et que, de notre côté, l'armée voyait avec plaisir cette arme inconnue qui lui donnait confiance et gaieté. » Toutefois ce moyen fut promptement négligé, et maintenant il est tout à fait tombé dans l'oubli dont il ne sortira sans doute que si l'art aéronautique parvient jamais à justifier son nom, c.-à-d. à diriger la course d'un ballon dans les airs.

Depuis cette époque, les ascensions aérostatiques ne sont plus employées que comme un moyen de divertissement populaire dans les fêtes publiques; un voyage aérien n'est plus qu'un simple spectacle que connaissent tous les habitants des grandes villes de l'Europe. — Deux ascensions seulement ont été entreprises dans un but scientifique. La première fut exécutée par Biot et Gay-Lussac au mois d'août 1804, et la seconde par Gay-Lussac seul au mois de septembre de la même année. Ces deux illustres physiciens se proposaient de faire certaines observations sur les lois du magnétisme, sur la densité, la température et la composition de l'air atmosphérique à différentes hauteurs, et sur d'autres questions relatives à la physique. Dans l'ascension qu'il fit seul, Gay-Lussac atteignit la plus grande élévation à laquelle l'homme ait encore pu parvenir, c.-à-d. à la hauteur d'environ 7,000 mètres, hauteur qui dépasse beaucoup celle des sommets les plus élevés des Andes. A côté de ce fait, nous citerons le voyage exécuté au mois de septembre 1836, par l'aéronaute Green, comme la plus longue traversée aérienne que l'on ait vue jusqu'ici. En effet, il partit de Londres, franchit la Manche, et après une navigation de dix-huit heures, descendit sain et sauf dans le territoire de Nassau en Allemagne, ce qui donne une distance d'environ 130 lieues à vol d'oiseau. — Les ballons dont on se sert généralement aujourd'hui sont construits d'après le modèle de l'appareil de Charles. Ainsi, sous ce rapport, l'aéronautique n'a réalisé aucun progrès. Toutefois, l'invention du *parachute* mérite d'être mentionnée. — Le parachute est un appareil qui ressemble assez à un immense parapluie (Fig. 3. Parachute fermé; 4. Parachute ouvert.), à l'aide duquel l'aéronaute peut, en cas de danger, abandonner son ballon et descendre à terre sain et sauf. Sa construction est fondée sur ce principe que l'air oppose aux corps en mouvement une résistance qui est proportionnelle à leur surface et au carré de leur vitesse. Ainsi, dès que le parachute est détaché du ballon et abandonné avec sa charge à l'action de la pesanteur, il tombe avec une vitesse accélérée; et, d'un autre côté, la résistance opposee par l'air, croissant proportionnellement au carré de la vitesse du parachute, tend constamment à diminuer l'accélération, et par suite à rendre la vitesse finale de la chute d'autant moins grande que l'appareil offre une plus grande surface. On a trouvé qu'un parachute circulaire ayant un diamètre de 9 mètres, et pesant, y compris sa charge, 200 kilogrammes environ, acquerrait une vitesse finale de 4 mètres par seconde, et qu'une personne qui descendrait en parachute avec une pareille vitesse, éprouverait en arrivant à terre le même choc que si elle tombait librement d'une hauteur de 75 centimètres. Toutefois, la résistance de l'air est en réalité supérieure à celle qu'indique la théorie, car elle est augmentée par la concavité du parachute qui détermine une certaine accumulation d'air; mais en revanche l'action du vent tend à dévier de la verticale l'axe de l'appareil, et, dans ce cas, la résistance éprouve une diminution proportionnelle. La descente en parachute, imaginée par Blanchard, a été tentée pour la première fois le 2 septembre 1802, à Londres, par l'aéronaute Garnerin. Après avoir plané 7 ou 8 minutes, il coupa la corde qui attachait le parachute au ballon. Le parachute se déploya sur-le-champ, et pendant quelques secondes descendit avec une vitesse accélérée; mais bientôt il ballotta tellement, et décrivit des oscillations tellement larges, qu'à plusieurs reprises la nacelle prit une position presque horizontale. Ce ne fut pas sans courir les plus grands dangers que l'intrépide aéronaute parvint à effectuer sa descente. On évite cet inconvénient en pratiquant au centre du parachute une espèce de cheminée qui permet à l'air de s'échapper sans nuire cependant à la descente de l'aéronaute.

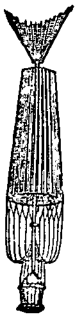

Fig. 3.

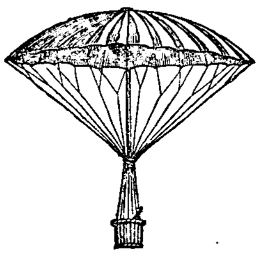

Fig. 4.

Toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour diriger les aerostats ont complétement échoué. La plupart des auteurs de projets de ce genre se sont efforcés d'imiter le vol des oiseaux, en construisant de grandes ailes analogues aux leurs. Mais déjà Borelli, vers le milieu du XVII^e siècle, avait démontré que ces tentatives échoueraient nécessairement à cause de la disproportion énorme qui existe entre la puissance musculaire de l'homme et la force qu'il serait nécessaire de mettre en jeu, afin de mouvoir des ailes d'une envergure suffisante pour soutenir le corps de l'homme dans l'atmosphère. Plus récemment Navier a fait voir que la force dont l'homme peut disposer à chaque instant n'est pas, toute proportion gardée, la 92^e partie de celle que l'oiseau déploie lorsqu'il se soutient dans l'air. En admettant même que l'homme parvienne, au moyen d'un appareil aérostatique quelconque, à réduire son propre poids à zéro, il ne pourrait imprimer aux ailes une vitesse assez grande pour obtenir un mouvement constant. Quant à remplacer la force musculaire de l'homme par celle de la vapeur ou d'un gaz quelconque, il n'y faut pas songer, du moins dans l'état actuel de la science; car l'homme est encore la machine qui, à poids égal, produit le plus grand travail continu possible.

AÉROSTATION. s. f. Même sign. qu'*Aéronautique.*

AÉROSTATIQUE. s. f. T. Phys. Science qui traite de l'équilibre des fluides élastiques. = Aérostatique. adj. 2 g. *Machine aér.* Voy. Aérostat.

* **AÉROSTIER.** s. m. Voy. Aérostat.

* **ÆSHNE.** s. f. T. Entom. Voy. Libellule.

* **ÆTHUSE** s. f. (gr. αἰθύσσω, j'enflamme). T. Bot. Voy. Ombellifères.

AÉTITE ou ***ÆTITE.** s. f. (gr. ἀετὸς, aigle).

Enc. — Variété de fer hydroxydé formé de couches concentriques. Elle se présente ordinairement sous forme de petites masses ovoïdes ou aplaties. Ces petites masses renferment souvent un noyau mobile qui résonne quand on l'agite. Les anciens supposaient qu'on trouvait cette espèce de pierre dans le nid des aigles, et lui donnaient le nom de *pierre d'aigle.* Ils lui attribuaient des vertus merveilleuses. La seule propriété qu'on lui reconnaît est de produire de bon fer. On trouve à Trévoux (Ain) des bancs d'aétite assez considérables pour qu'on les exploite.

AFFABILITÉ. s. f. Qualité de celui qui accueille avec bonté et douceur ceux qui ont affaire à lui. *Recevoir avec aff. Il a beaucoup d'aff.*

AFFABLE. adj. 2 g. (lat. *ad,* à; *fari,* parler). Qui a de l'affabilité. *C'est un homme extrêmement aff. Il est d'un caractère doux et aff. Manières affables.*

Syn. — *Gracieux, Poli, Civil, Honnête, Courtois.* — L'homme *gracieux* est prévenant : il va au-devant de ce qui peut vous être agréable. L'homme *Aff.* attend qu'on vienne à lui pour manifester sa bienveillance. *Gracieux* se dit principalement de l'abord, *aff.* de l'accueil. Ces deux termes s'emploient, dans le même sens, en parlant des manières et du langage. On se sert plus particulièrement des adjectifs *poli* et *civil,* lorsqu'il s'agit du langage et des manières qu'on acquiert par l'éducation et l'usage du monde. L'homme *poli* et l'homme *civil* se montrent fidèles observateurs des convenances, des usages reçus dans la bonne compagnie; mais le premier est plus cérémonieux, il semble y attacher plus d'importance que le second. L'homme *honnête*, au contraire, se renferme dans les limites les plus strictes de la civilité. Enfin, l'homme *courtois* pousse la politesse à l'extrême; mais cette politesse est quelquefois fade et importune.

AFFABLEMENT. adv. Avec affabilité. Peu usité.

AFFABULATION. s. f. (lat. *ad*, vers; *fabulari*, conter). Moralité d'une fable, d'un apologue.

AFFADIR. v. a. (R. *fade*). Rendre fade, insipide. Se dit au prop. et au fig. *Aff. une sauce en y mêlant quelque chose de trop doux. Aff. un discours par des pensées et par des expressions doucereuses et affectées.* || Causer du dégoût, au prop. et au fig. *Cette tisane, cette odeur affadit le cœur*, ou *affadit. Des louanges outrées affadissent le cœur.* = *s'Affadir. v. pron. Devenir fade. = Affadi, ie. part.

AFFADISSEMENT. s. m. Effet que produit ce qui est fade. *Aff. de cœur.* || Fig., *Louer jusqu'à l'aff.*

AFFAIBLIR. v a. (R. *faible*). Rendre faible, diminuer la force, l'activité, la vivacité, l'autorité. *Les débauches affaiblissent le corps. L'étude a affaibli sa vue. Aff. un État, un parti. L'âge affaiblit les facultés intellectuelles. Le temps, qui fortifie l'amitié, affaiblit l'amour. Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires.* || *Aff. les monnaies*, En diminuer le poids ou le titre. = s'Affaiblir. v. pron. *Ce malade s'affaiblit de plus en plus. Avec le temps, nos impressions s'affaiblissent et s'effacent.* = Affaibli, ie. part.

AFFAIBLISSANT, ANTE. adj. Qui affaiblit. *Remèdes affaiblissants.* * On dit mieux, *débilitants.*

AFFAIBLISSEMENT. s. m. Diminution des forces, débilitation. *L'aff. du corps, des sens, de la voix. L'aff. d'une armée, d'un parti. L'aff. de l'esprit, de la mémoire, des sentiments, des impressions.*

AFFAIRE. s. f. (R. *à faire*). Tout ce qui est le sujet de quelque occupation. *Aff. agréable, difficile, importante. Il n'a d'autre aff. que de se divertir. Il est accablé d'affaires. Il a aff. Il est en aff. Toutes affaires cessantes. Aller à ses affaires.* || Fam., *C'est mon aff.*, Cela ne regarde que moi, je sais ce que je fais. On dit de même : *C'est son aff., c'est leur aff.*—*J'en fais mon aff.*, Je m'en charge, je réponds du succès. || Se dit aussi De toutes les choses qu'on a à démêler avec quelqu'un dans le commerce de la vie. *C'est une aff. d'intérêt. Se bien tirer d'une aff. Voilà le nœud de cette aff. S'entremettre d'une aff. Il débrouille bien une aff. Expédier une aff. Parler d'affaires.* || *C'est une aff.*, Je crois cela pénible, malaisé. *Ce n'est pas une aff.*, Je ne crois pas cela difficile. || Se prend pour Soin, peine, embarras, difficulté, danger, querelle. *L'éducation d'un enfant est une aff. de tous les instants. Il est las de la cour, c'est une aff. pour lui d'y paraître. Il a une mauvaise aff. sur le corps. Susciter des affaires à quelqu'un. Ses amis l'ont tiré d'aff. Son malade est hors d'aff. Des amis ont assoupi l'aff. Vider une aff.* || Vente, achat, marché, traité, entreprise industrielle ou commerciale, spéculation financière. *Cette maison fait beaucoup d'affaires. J'ai fait hier une excellente aff. Il y a une grande stagnation dans les affaires. L'aff. est conclue. Nous avons fait aff. ensemble. La noblesse aujourd'hui ne rougit pas de se livrer aux affaires. Il se fait peu d'affaires à la Bourse. Les faiseurs d'affaires sont consternés.* || *Affaires*, au plur., sign., La profession même de commerçant. *Il a quitté les arts pour les affaires. Il s'est retiré des affaires.* || Se dit De tout ce qui concerne la fortune et les intérêts d'un particulier. *Les affaires d'une succession. Les affaires de son commerce. Il est bien dans ses affaires. Ses affaires sont claires, embrouillées, en désordre. Donner ordre à ses affaires. Il a abandonné le soin de ses affaires à sa femme. Il est au-dessus, au-dessous de ses affaires. Il a bien fait ses affaires.* || * *Il a fait ses affaires*, Il a fait sa fortune. || * *Mettre ordre à ses affaires*, Faire son testament, ses dispositions dernières. || S'emploie aussi en parlant De tout ce qui concerne l'administration et le gouvernement des choses publiques. *Affaires d'État. Affaires étrangères, ecclésiastiques. Affaires temporelles, spirituelles. Les affaires du département, de la ville, d'une communauté. Ce ministre dirige bien les affaires publiques.*—Dans un sens analogue, on dit De quelqu'un : *Il a l'esprit, le génie des affaires. Il est propre aux affaires. Il entend bien les affaires.* || *Question soumise à une assemblée. *L'aff. a passé sans difficulté. On a longuement discuté cette aff. sans prendre de parti.* || Événements politiques. *Cette victoire a changé la face des affaires. Les affaires de l'Europe ont pris une direction toute nouvelle.* || Histoire, aventure. *Vous me contez là une étrange aff. Le bon de l'aff., c'est que je connais les personnages. Ceci est une tout autre aff.* || Se dit Des procès et de tout ce qui se traite en quelque juridiction que ce soit. *Aff. civile. Aff. criminelle. Il y a une grande aff. au Conseil d'État, à la Cour royale. Cette aff. fera honneur à l'avocat chargé de la plaider. Son aff. se rapportera bientôt. Les arbitres ont arrangé l'aff.* || * *Homme d'affaires*, se dit De celui qui représente une partie dans un procès ou De celui qui est chargé de l'administration des biens d'un particulier. *Je n'entends rien à la procédure, soyez mon homme d'affaires.* || * *Agence, cabinet d'affaires*, Établissement où l'on se charge de diriger les affaires contentieuses. || Engagement entre deux corps de troupes ou entre deux armées ennemies. *L'aff. fut chaude et longtemps disputée. Ce militaire a assisté à bien des affaires. Aff. d'avant-poste. Aff. d'éclat.* || On dit D'une victoire, *Cest une aff. glorieuse;* D'un échec, d'une défaite, *Cest une fâcheuse, une désolante aff.* — *Une aff. d'honneur*, ou simplement *Une aff.*, a souvent le sens de Duel. || *Affaire de cœur*, Amourette, intrigue galante. || * *C'est une aff. de goût*, C'est une question que le goût doit décider. — * *C'est une aff. d'habitude*, Il ne s'agit plus que de s'exercer. *Vous connaissez la théorie, la pratique est une aff. d'habitude.* || *Cette femme a ses affaires*, Elle a ses règles. Vulg. || *Aller à ses affaires, faire ses affaires*, Satisfaire à ses besoins naturels. Fam. || *Ceci ferait bien mon aff.*, Me conviendrait. *Cette maison ne peut faire mon aff.*, Ne peut me convenir. || Iron., *Votre aff. est faite*, Elle est manquée.—*Son aff. est faite*, se dit De quelqu'un qui est dans une position, dans un état désespéré, et le plus souvent en parlant D'un malade. — *Il a fait une belle aff.*, Il a fait une sottise. — *Son aff. est bonne*, Il ne peut échapper à la punition qu'il mérite. || * *C'est l'aff. de La Fontaine d'écrire des fables; c'est l'aff. du général de commander ;* C'est à La Fontaine qu'il appartient de, etc., c'est au général qu'il appartient de, etc. || *Avoir aff. de quelqu'un, de quelque chose*, En avoir besoin. — On dit, par mécontentement ou par mépris, *J'ai bien aff. de cette querelle, de ces visites, de ces gens-là.* || *Avoir aff. à quelqu'un, avec quelqu'un*, Avoir à lui parler, à traiter, à négocier avec lui. *J'ai aff. à lui, il faut que je l'aille voir. J'ai aff. à des gens difficiles. Un marchand a aff. à toutes sortes de gens.* (*Avoir aff. avec*, s'emploie spécialement lorsqu'il s'agit De discussion, de délibération, de concours de travail.) —Signifie encore, Avoir quelque contestation, quelque démêlé avec quelqu'un. *Il a aff. à forte partie.* — On dit aussi : *Il faut prendre garde à qui on a aff.*, Il faut savoir à qui l'on s'adresse. — *Il verra à qui il a aff.*, Il verra que je saurai lui résister, le châtier. — *Si on l'attaque, on aura aff. à moi*, C'est moi qui prendrai sa défense. || On dit qu'*Un homme a eu aff. avec une femme*, ou *Une femme avec un homme*, pour dire qu'Ils ont eu ensemble un commerce de galanterie. = Point d'Affaire. loc. adv. Point du tout, en aucune manière. *Vous vouliez m'épouser pour mes écus, point d'aff.*

AFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui a beaucoup d'affaires. *Il est si fort aff., qu'il n'a pas une heure à lui. Il fait l'aff. Il a l'air aff.* Fam.

AFFAISSEMENT. s. m. État de ce qui est affaissé, au prop. et au fig. *L'aff. des terres. J'ai trouvé ce malade dans un grand aff. Aff. de l'esprit.* = Syn. Voy. Abattement.

AFFAISSER. v. a. (R. *faix*). Faire que des choses qui sont l'une sur l'autre s'abaissent, se foulent, et tiennent moins d'espace en hauteur. *Les pluies affaissent les terres.* || Faire ployer, faire courber sous le faix. *Une trop grande charge a affaissé le plancher.* || Fig., *L'âge affaisse le corps et l'esprit.* = s'Affaisser. v. pron. *Cette tour s'est affaissée. Le plancher commence à s'aff.* || Fig., *Son père s'affaisse sous le poids des années.* = Affaissé, ée. part.

AFFAITER. v. a. T. Fauc. Apprivoiser un oiseau de proie. = Affaité, ée. part.

AFFALER. v. a. (b. lat. *ad*, *vallum;* à val). T. Mar. *Aff. une manœuvre*, C'est l'abaisser, peser sur elle pour vaincre le frottement qui la retient. || Pousser un navire à la côte et le mettre en danger d'échouer. *Les vents, les courants ont affalé ce bâtiment.* = s'Affaler. v. pron. S'approcher trop près de la côte, au risque de ne pouvoir se relever. *Ce navire va s'aff. s'il continue sa fausse manœuvre.* || On dit encore qu'*Un matelot s'affale*, lorsqu'il se laisse glisser de haut en bas sur une manœuvre, afin de descendre plus vite sur le pont. = Affalé, ée. part. On dit qu'*Un navire est affalé*, Lorsqu'il a été poussé à la côte, soit par le vent, soit par les courants, ou lorsque, par une fausse manœuvre, il a dépassé l'endroit où il voulait aborder.

AFFAMER. v. a. (lat. *fames*, faim). Oter, retrancher les vivres; causer la faim. *Ce médecin affame son malade. Aff. une ville, une place, un pays. Aff. l'ennemi.* || Fig. et fam., on dit D'un grand mangeur, qu'*Il affame toute une table.* = Affamé, ée. part. *Être aff.*, Avoir une très-grande faim. — Prov., *Ventre aff. n'a point d'oreilles*, Un homme qui a faim n'écoute guère ce qu'on lui dit. || S'emploie subst., *Il mange comme un aff.* Fam. = Affamé, ée. adj. S'emploie toujours au fig. *Être aff. de gloire, d'argent. Être aff. de nouvelles. Je suis aff. de le voir.*

AFFÉAGEMENT. s. m. Action d'afféager.

AFFÉAGER. v. a. (R. *fief*). T. Anc. Cout. Aliéner une partie de son fief à tenir en arrière-fief ou en roture. = Afféagé, ée. part.

AFFECTATION. s. f. Certaines manières de parler ou d'agir qui s'éloignent du naturel. *Il y a de l'aff. dans tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il dit. Aff. marquée, puérile. Une de ses affectations, c'est de grasseyer.*

Syn. — *Afféterie.* — L'*Aff.* et l'*afféterie* sont deux défauts qui résultent de l'exagération. On tombe dans l'*aff.* en courant après l'esprit, et dans l'*afféterie* en recherchant les grâces L'*aff.* se manifeste dans les pensées, les sentiments et les goûts dont on veut faire parade; l'*afféterie*, dans les petites manières par lesquelles on croit plaire. Il n'y a guère de petit-maître sans *aff.*, ni de petite-maîtresse sans *afféterie.*

AFFECTER. v. a. (lat. *affectare*, rechercher avec ardeur). Rechercher une chose avec ambition, y aspirer, s'y porter avec ardeur. Ne se dit guère que dans le style soutenu. *Aff. le pouvoir suprême, le premier rang. Aff. la tyrannie. L'Angleterre affecte l'empire des mers.* || Rechercher certaines choses, avoir de la prédilection pour elles. *Au spectacle, il affecte toujours la même place. Cet acteur affecte certains rôles. Il affecte les usages anglais.* || Faire un usage fréquent et ordinairement prétentieux de certaines choses. *Aff. certaines expressions, certains airs, certains gestes. Aff. un langage extraordinaire.* || S'efforcer de paraître ce que l'on n'est pas en réalité. *Il affecte de paraître savant. Il affecte l'humilité, la modestie. Ne vous fiez pas à la bonhomie qu'il affecte.* || Prendre à tâche de dire ou de faire quelque chose. *Il affecte de dire toujours des choses flatteuses. Il affecte l'air distrait. Il affecte de grands airs.* || Destiner et appliquer une chose à un certain usage. Ne se dit guère qu'en parlant Des fonds de terre, des héritages, des rentes. *Aff. un fonds de terre, une rente au payement d'une dette, pour l'entretien d'un hospice.* || Fig., s'emploie en parlant Des formes ou figures particulières que prennent ou présentent certains corps. *Le sel marin, en se cristallisant, affecte la forme cubique.* — * Se dit encore au moral. *L'ambition affecte des formes différentes suivant l'intérêt du moment.* || Produire une impression. *Il est des remèdes qui affectent spécialement certains organes. Ces sons lointains affectent agréablement l'oreille.* — Fig., *Cette nouvelle l'a douloureusement affecté.* = s'Affecter. v. pron. *La véritable douleur ne peut s'aff.*, Ne peut se simuler. — *Cet homme ne s'affecte de rien*, Ne s'émeut de rien. *Ce malade s'affecte de son état.* = Affecté, ée. part. *Un fonds de terre aff. à l'entretien d'une école. Cette place lui est affectée. On craint que le poumon ne soit aff. Il a été vivement aff. de cette nouvelle, de son mauvais procédé.* || S'emploie adject., *Style aff. Langage aff. Manières affectées. Un comédien aff. Une humilité affectée.*

Syn. — *S'Afficher, Se piquer.* — L'hypocrite *affecte* les vertus de l'homme de bien sans les avoir, tandis que celui-ci *se pique* de les avoir et de les montrer. Dans ce sens, *aff.* et *se piquer*, c'est mettre en évidence une qualité, avec cette différence que le premier de ces termes entraîne une idée de duplicité, et le second une idée de réalité. Le verbe s'*afficher* diffère des précédents en ce qu'il exprime une manifestation publique et en quelque sorte scandaleuse. On s'*affiche* lorsqu'on ne prend aucun souci de cacher l'irrégularité de ses mœurs. Employé activement, *afficher* garde encore cette même signification. On *affiche* son inconduite, sa honte, ses débordements. — **Syn.** — *Recherché, Étudié, Maniéré, Apprêté, Composé, Guindé, Compassé.* — Ces épithètes caractérisent le manque de naturel dans les manières ou dans le langage. *Recherché* ne se prend pas absolument en mauvaise part; il ne marque pas l'exclusion du bon goût et de la distinction, il indique au contraire qu'on les pousse jusqu'à la minutie. *Étudié* désigne le soin qu'une personne prend pour se donner un langage et des manières qui ne lui sont point naturelles; il renferme aussi une idée de pédantisme ou d'astuce. *Maniéré* exprime la prétention ridicule que certaines gens mettent dans leurs gestes ou dans leurs paroles. *Aff.* marque la recherche qu'on fait saillir à dessein dans ses manières et dans son langage. *Apprêté* désigne ce même soin; mais il y ajoute une idée de roideur dont le mot *guindé* exprime l'excès. Ce dernier terme indique aussi l'air empesé du parvenu ou de celui qui n'a pas le laisser-aller de l'homme du monde. *Composé* s'emploie pour qualifier les allures mesurées et lourdes de certains pédants, ou les manières hypocrites des faux dévots. Il s'applique encore au langage et aux gestes méthodiques des personnes à habitudes systématiques.

Enc. — En Alg., le terme *Affecté* s'emploie pour exprimer que la valeur d'une quantité est modifiée par une autre quantité ou par un signe particulier. Ainsi, dans l'expression $3x$, la quantité x est *affectée* du coefficient 3; dans l'expression $-x$, cette même quantité est *affectée* du signe —. Viéte paraît être le premier qui ait employé le mot *aff.* dans cette acception.

AFFECTIF, IVE. adj. Qui touche, qui émeut. N'est guère d'usage qu'en parlant Des choses de piété. *Il parle des choses de Dieu d'une manière très-affective.*

AFFECTION. s. f. (lat. *affectio;* de *afficere*, produire une impression, émouvoir). Manière d'être du corps ou de l'âme; passion. *Notre âme n'a conscience des affections de nos organes que par l'intermédiaire du système nerveux. Les passions sont des affections de l'âme. Affections douces, déréglées.* ‖ S'emploie ordin. pour désigner Un sentiment d'attachement, de préférence pour quelqu'un ou pour quelque chose. *Aff. paternelle. Il n'a d'aff. pour rien. Il a pris la musique en aff. Porter de l'aff. à quelqu'un. Mettre son aff. à une personne, ou à une chose. Il est l'objet de toutes les affections de sa mère. Il se livre à l'étude avec aff. Faites cela par aff. pour moi.* ‖ Dans le langage Médical, *Aff.* se prend en gén. dans le même sens que *Maladie.* Voy. ce mot.

Syn. — *Inclination*, *Attachement*, *Tendresse*, *Amitié*, *Amour*, *Passion.* — Sous le point de vue de la synonymie, ces substantifs marquent généralement les mouvements sympathiques de l'âme. *Aff.* est le terme générique qui exprime toutes les émotions que l'homme éprouve pour les êtres qu'il chérit: il comprend donc les autres termes. En effet, *tendresse* ne sert qu'à désigner une *aff.* le plus souvent calme et pure, comme celle d'une mère pour sa fille; *inclination* caractérise un penchant irrésistible qui nous porte vers quelqu'un; *attachement* indique une *aff.* durable, ou un sentiment affectueux et permanent; *amitié* exprime l'*aff.* la plus raisonnable et la plus noble qu'il soit donné à l'homme d'éprouver pour l'homme; *amour* désigne une *aff.* dont la force domine la volonté et l'intelligence humaines; enfin, *passion*, dans le langage ordinaire, s'applique à l'excès d'une *aff.* quelconque.

AFFECTIONNER. v. a. Aimer; avoir de l'affection pour quelque personne ou pour quelque chose. *C'est une personne, c'est une étude qu'il affectionne fort. C'est l'affaire du monde que j'affectionne le plus*, A laquelle je m'intéresse le plus. ‖ *S'aff. quelqu'un*, Gagner son affection. = S'AFFECTIONNER. v. pron. *Nous nous affectionnons aux personnes à qui nous faisons du bien*, Nous nous attachons à elles. *Il s'affectionne de plus en plus aux mathématiques*, Il s'y applique avec ardeur. = AFFECTIONNÉ, ÉE. part. Terme de civilité qu'on emploie dans la souscription des lettres et dans les formules suivantes. *Votre très-humble et très-aff. Votre aff. serviteur.*

AFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière affectueuse. *Il lui parla fort aff.*

AFFECTUEUX, EUSE. adj. Qui marque beaucoup d'affection. *Discours, sentiments aff. Paroles, manières affectueuses. Un orateur pathétique et aff.*

AFFÉRENT, ENTE. adj. (lat. *afferens;* de *ad*, à; *ferre*, porter). T. Droit. *Portion afférente, part afférente*, La part qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis ou dans un partage. ‖ *T. Anat. Se dit Des vaisseaux (veines ou lymphatiques) relativement à l'organe où ils portent le liquide qu'ils contiennent. *Les veines afférentes rénales. Les lymphatiques afférents des ganglions axillaires.*

AFFERMER. v. a. (R. *ferme*). Donner à ferme. *Aff. sa terre. Aff. les revenus publics. Aff. l'octroi.* ‖ Prendre à ferme. *Ce cultivateur a affermé mes terres.* = AFFERMÉ, ÉE. part.

Syn. — *Louer.* — *Aff.* ne se dit que des biens ruraux ou des revenus publics; *louer* est destiné aux appartements, aux ustensiles et aux animaux. On *afferme* une terre, le produit d'un péage; on *loue* une maison, un bœuf, etc.

AFFERMIR. v. a. Rendre ferme, stable. *Aff. une muraille, un plancher.* ‖ Rendre ferme et consistant ce qui était mou. *La gelée affermit les chemins. L'esprit de vin affermit les gencives.* Dans ce sens, on dit plus souvent *Raffermir.* ‖ Fig., Rendre plus assuré, plus difficile à ébranler. *Aff. l'âme, le courage. Aff. la santé. Aff. quelqu'un dans une résolution, dans une croyance, dans une opinion. Aff. l'autorité, le crédit public. Aff. le sceptre dans la main d'un roi.* ‖ *T. Man. *Aff. la bouche d'un cheval; Aff. un cheval dans la main et sur les hanches*, L'accoutumer à l'effet de la bride et à tenir les hanches basses. = S'AFFERMIR. v. pron. *Les chemins s'affermiront bientôt. Cette gelée s'est affermie en refroidissant. Sa santé s'affermira pendant les chaleurs. Il n'a fait que s'aff. dans son opinion. Son esprit s'est affermi avec l'âge.* = AFFERMI, IE. part.

Syn. — *Consolider*, *Assurer.* — On *consolide* en cherchant à ne faire qu'une masse compacte de plusieurs pièces qui s'ajustent entre elles; on *assure* en employant des moyens qui maintiennent une chose à la place où elle doit être; on *affermit* en rendant plus résistante la base sur laquelle porte un objet, ou en donnant plus de consistance à cet objet lui-même. — Au fig., *assurer* son avenir, c'est se fixer dans une position avantageuse; *consolider* un traité, c'est écarter tous les éléments qui peuvent séparer les intérêts que ce traité a pour but de réunir; *aff.* le courage de quelqu'un, c'est le fortifier par tout ce qui peut lui donner de l'énergie.

AFFERMISSEMENT. s. m. Action par laquelle on affermit; état d'une chose affermie. *L'aff. des chairs.* ‖ S'emploie surtout au fig. *L'aff. de l'Etat, des lois, de la sante.*

AFFÉTÉ, ÉE. adj. Qui est plein d'afféterie; qui marque de l'afféterie. *Elle serait charmante si elle était moins affétée. Manières affétées. Discours aff.*

AFFÉTERIE. s. f. (R. *affaiter* ou *afféter*, vieux mot qui signifiait Parer avec trop de recherche). Recherche prétentieuse dans le langage, les manières, le style. *Il y a trop d'aff. dans tout ce qu'elle fait, dans tout ce qu'elle dit. Les afféteries d'une coquette. L'aff. du style. L'aff. provient du désir immodéré de plaire.* = Syn. Voy. AFFECTATION.

AFFETTO ou **AFFETTUOSO.** T. Mus. V. MUSIQUE.

AFFICHE. s. f. Feuille écrite ou imprimée qu'on fixe dans un lieu apparent, pour avertir le public de quelque chose. ‖ *Petites Affiches*, Feuille périodique d'annonces.

Syn. — *Placard.* — Pour apposer des *affiches*, il faut remplir les conditions de publicité imposées par la loi. Le *placard* est affiché clandestinement, à la faveur des ténèbres. L'*aff.* est un avis, une annonce, une ordonnance ou une proclamation; le *placard* n'est qu'un écrit injurieux ou séditieux. Pendant les jours de troubles, d'insurrection, l'autorité pose des *affiches*, les perturbateurs posent des *placards.*

Enc. — Tous les peuples anciens paraissent avoir connu l'usage et l'utilité des *Affiches.* Les Grecs s'en servaient pour la publication des lois. Leurs affiches étaient des tablettes de bois qui tournaient sur pivot et qu'on exposait sur les places publiques. Chez les Romains, l'aff., selon l'importance de son objet et la durée qu'elle devait avoir, était primitivement gravée sur le bois, l'ivoire ou le bronze. Par la suite, on se borna simplement à l'écrire sur parchemin. Les citoyens, de même que le gouvernement, avaient le droit d'afficher; aussi en usaient-ils largement. Comme de nos jours, les libraires tapissaient leurs boutiques avec les titres des ouvrages qu'ils mettaient en vente, et chaque industrie agissait de même. On apposait ordinairement ses affiches à des piliers et à des colonnes destinés à les recevoir. La domination romaine introduisit cette coutume dans les Gaules, et elle s'y perpétua. Nous la trouvons confirmée au commencement de l'âge moderne par un édit de François Ier, en 1539. Un siècle après cette époque, pendant les guerres de religion, les partis firent un si dangereux abus des affiches, ou plutôt des placards, que le parlement, par un arrêt du 5 février 1652, fut obligé de sévir contre les auteurs de ce désordre. Un arrêt du conseil, du 13 septembre 1722, nous offre la première tentative faite pour réglementer l'affichage et empêcher les abus auxquels cet usage donnait souvent lieu. — Malgré les nombreux moyens de publicité que nous possédons, au premier rang desquels il faut placer les journaux, le système d'annonces au moyen des affiches prend chaque jour plus d'extension. La législation le consacre et le protége en portant des peines contre ceux qui déchirent les affiches apposées par ordre de l'administration, et en ordonnant l'impression et la publication d'affiches dans des cas nombreux. C'est ainsi qu'on doit afficher les règlements de police, les actes de mariage, les séparations de biens, les actes de société, les listes électorales et du jury, etc. Quelquefois cette publicité est infligée comme une peine, une flétrissure; par ex., lorsque les juges ordonnent d'afficher un jugement à un certain nombre d'exemplaires. Les particuliers ne peuvent afficher qu'avec l'approbation de l'autorité, qui soumet les affiches à une surveillance très-sévère. La loi assujettit ces sortes de publications au timbre; et la police exige qu'elles soient posées par des afficheurs placés sous son inspection.

AFFICHER. v. a. (lat. *ad*, à; *figere*, ficher, attacher). Poser une affiche, un placard en lieu apparent, pour avertir le public de quelque chose. *Aff. une vente, une ordonnance de police.* — Par exag., on dit, en parlant D'une chose qu'on voudrait faire savoir à tout le monde: *Non-seulement je le dirai, mais je l'afficherai partout.* ‖ Fig., *Aff. une femme*, c'est Compromettre une femme, la perdre de réputation. ‖ Fig., Faire montre, faire parade de. *Aff. sa honte. Aff. l'irréligion. Aff. l'opulence. Aff. le bel esprit.* = S'AFFICHER. v. pron. *S'aff. pour bel esprit, pour savant*, etc. ‖ On dit absolument, *Cette femme s'affiche*, Elle ne fait aucun mystère de ses désordres. = AFFICHÉ, ÉE. part.

AFFICHEUR. s. m. Celui qui fait le métier de poser des affiches.

AFFIDÉ, ÉE. adj. (lat. *fidus*, fidèle, sûr). A qui on se fie. *Il lui fit dire par une personne affidée.* ‖ S'emploie subst., et alors se prend toujours en mauvaise part. *Il a mis en campagne ses affidés.*

AFFILER. v. a. (R. *fil*). Enlever le morfil d'un instrument tranchant. *Aff. le tranchant d'un rasoir.* Voy. AIGUISERIE. = AFFILÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et fam., *Il a la langue bien affilée*, se dit De quelqu'un qui parle beaucoup et avec facilité, ou * De quelqu'un qui se plaît à médire.

AFFILIATION. s. f. *Réception d'un individu dans une société avouée ou secrète. ‖ Union de deux sociétés.

AFFILIER. v. a. (lat. *filius*, fils). * Recevoir quelqu'un membre d'une société secrète ou avouée. *A peine l'eut-on affilié à la société qu'il en trahit les secrets.* ‖ Se dit D'une société qui établit des rapports de confraternité avec une autre société. *Il a travaillé à aff. ensemble les diverses sociétés secrètes de l'Italie.* = S'AFFILIER. v. pron. *Il s'est affilié à une congrégation. Tous les clubs des départements s'étaient affiliés au club des Jacobins de Paris. S'aff. à une bande de voleurs.* = AFFILIÉ, ÉE. part. ‖ S'emploie subst. *Cette corporation a un grand nombre d'affiliés.*

***AFFILOIR.** (R. *fil*). Instrument qui sert à enlever le morfil des instruments tranchants. Voy. AIGUISERIE.

AFFINAGE. s. f. Purification des métaux. Se dit principalement De l'or et de l'argent. ‖ Autrefois on employait ce terme en parlant Du sucre, du salpêtre, etc. Maintenant on dit *Raffinage.*

Enc. — On applique spécialement le nom d'*Aff.* à l'opération par laquelle on sépare l'or ou l'argent d'avec le cuivre et les autres métaux auxquels les premiers peuvent se trouver alliés. On sait que l'or et l'argent ne sont jamais employés dans les arts à l'état de pureté parfaite. On les allie toujours au cuivre qui leur communique plus de solidité. En France, par ex., les monnaies d'or et d'argent contiennent un dixième d'alliage et neuf dixièmes de métal pur; les bijoux contiennent un cinquième d'alliage; dans la vaisselle, il n'entre qu'un vingtième de cuivre environ. Or, pour que le titre de ces objets soit exact, il faut, avant d'y introduire la proportion voulue de cuivre, que la pureté de l'or et de l'argent soit parfaite, c.-à-d. qu'ils soient parfaitement affinés. — Anciennement, le procédé employé pour affiner l'argent consistait à traiter ce métal par le plomb; mais les frais de cette opération étaient nécessairement très-élevés, car il en coûtait à peu près 43 francs pour 25 kilogr. pesant d'argent. D'ailleurs l'argent affiné de cette manière renfermait encore de 1/2000 à 1/1200 d'or, et la séparation de cette faible portion d'or au moyen de l'acide nitrique ne compensait pas les frais de l'opération. — L'aff. de l'argent par la méthode actuellement usitée est une des plus belles opérations chimiques qu'on puisse voir. Le *départ*, c.-à-d. la séparation de l'or d'avec l'argent, s'effectue au moyen de l'acide sulfurique concentré. On fait bouillir le métal granulé dans cet acide; l'argent et le cuivre se dissolvent pendant que tout l'or qui se trouvait dans le métal se précipite au fond presque à l'état de pureté, sous la forme d'une poudre noirâtre. La dissolution contient donc du sulfate d'argent et de cuivre. On la place dans des auges de plomb où on la laisse en contact avec du vieux cuivre. Dans cette seconde opération, tandis qu'une certaine portion du cuivre métallique se dissout, l'argent se sépare et se précipite au fond des auges, dans un état de pureté parfaite. On obtient ainsi de l'argent métallique affiné et du sulfate de cuivre. Ce dernier produit est ensuite cristallisé par l'évaporation. L'aff. de l'argent par l'acide sulfurique permet de retirer de l'argent qui a déjà été affiné au moyen de l'acide nitrique, un millième de son poids d'or; ce qui donne un produit de 3,444 francs par 1,000 kilogr. d'argent. En outre, le sulfate de cuivre obtenu a une valeur commerciale assez considérable, car il sert à la fabrication des couleurs vertes et à celle des couleurs bleues. — Voy aussi ACIER et FER.

En Agric., on donne encore le nom d'*Aff.* à une opération qui a pour but de diviser la terre, et par là de la soumettre plus parfaitement à l'accès de l'eau et à l'influence de l'air et de la lumière.

AFFINER. v. a. (R. *fin*). Purifier. *Aff. de l'or, de l'argent, du fer, de l'étain.* — *Aff. du sucre.* On dit mieux *Raffiner.* ‖ Rendre plus fin, plus délié. *Aff. le lin, le chanvre.* ‖ *Le temps, la cave affine le fromage.*

Lui donne un goût plus fin, plus relevé. Vx. ‖ User de ruse envers quelqu'un, le tromper. Vx. = s'Affiner. v. pron. Ne se dit guère que De l'or et de l'argent. ‖ On dit encore, *Ce fromage s'affinera avec le temps.* ‖ Fig., Devenir plus fin, plus délié. *L'esprit s'affine par la conversation.* = Affiné, ée. part.

AFFINERIE. s. f. Usine où l'on affine.

AFFINEUR. s. m. Celui qui affine l'or et l'argent.

AFFINITÉ. s. f. (lat. *affinis*, voisin, contigu). Alliance, degré de proximité que le mariage fait acquérir à un homme avec les parents de sa femme, et à une femme avec ceux de son mari. ‖ Se dit De l'analogie, de la conformité, de la convenance, des points de contact qu'il y a entre diverses choses. *Ces deux mots ont de l'aff. Il y a une grande aff. entre la physique et la chimie. La musique a beaucoup d'aff. avec la poésie. L'aff. des caractères.* ‖ Liaison qui existe entre deux personnes par suite de la conformité de caractères, de goûts, etc. *Il y avait une grande aff. entre eux.*

Enc. — Droit. — Chez tous les peuples, l'*Aff.* a les mêmes effets que la parenté naturelle en ce qui concerne les prohibitions de mariage. En France, la loi interdit le mariage entre tous les ascendants et descendants à l'infini et aux alliés dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les alliés au même degré. Néanmoins, d'après la loi du 16 avril 1832, le chef de l'État peut lever, pour des causes graves, cette dernière prohibition. — Il y a encore un autre cas où l'aff. est assimilée à la parenté; c'est celui où des alliés sont appelés, en matière criminelle, à déposer comme témoins contre ou en faveur d'un de leurs alliés. Leur témoignage n'est pas plus admis que celui des parents au même degré : il est seulement reçu à titre de renseignement.

Dans le Dr. Canon., on appelle *Aff. spirituelle* celle qui se contracte, dans la cérémonie du baptême, entre les parrains et marraines et les personnes dont ils ont tenu les enfants, et encore entre les parrains et les marraines et leurs filleuls ou filleules. Cette aff. constitue un empêchement au mariage qui doit être levé par une dispense de l'Église.

Dans la langue de la Chim., on donne le nom d'*Aff.* à la force qui tend à combiner et qui tient réunies les molécules de nature différente. C'est l'attraction appliquée à des distances infiniment petites. On dit qu'un corps A a plus d'aff. pour le corps B que pour le corps C, lorsqu'il se combine plus aisément avec le premier qu'avec le second, ou lorsque, la combinaison du corps A avec le corps B étant opérée, il est plus difficile de la détruire que de faire cesser celle du corps A avec le corps C. C'est Geoffroy qui, en 1718, publia les premières tables d'aff., c.-à-d. des tables où tous les corps étaient rangés suivant leur facilité à se combiner entre eux. Bergmann distingua plusieurs sortes d'affinités. Il nomma aff. *simple*, la force qui tend à combiner deux corps élémentaires; aff. *élective*, l'attraction prépondérante qui se manifeste lorsqu'un corps simple détruit un composé pour s'emparer d'un de ses éléments; et aff. *complexe*, celle qui s'exerce quand les éléments de deux corps composés se séparent pour former deux nouvelles combinaisons. Il imagina encore des affinités *quiescentes* et des affinités *divellentes* : les premières tendaient à maintenir les combinaisons, et les secondes à en opérer la décomposition pour former de nouveaux composés. Berthollet rendit un service considérable à la science en renversant la théorie de Bergmann, et, depuis les travaux de l'illustre chimiste français, on a reconnu que l'aff. est sinon causée, du moins modifiée par une foule de circonstances, telles que la cohésion, la pesanteur spécifique, la pression, l'électricité, le calorique, la quantité relative des corps entre lesquels la combinaison peut avoir lieu, etc. — En conséquence, on regarde aujourd'hui l'aff. comme une force purement théorique; ce n'est qu'un terme employé pour désigner la cause inconnue qui détermine les combinaisons des divers éléments chimiques, en attendant que la science puisse s'élever à la découverte d'une cause unique dont la généralité soit telle qu'elle ne souffre aucune exception. Voy. Chimie.

AFFINOIR. s. m. (R. *fin*). Instrument en forme de peigne qui sert à affiner le lin et le chanvre.

AFFIQUET. (lat. *ad*, à; *figere*, attacher). Ne se dit guère qu'au plur. et par raillerie, en parlant Des petits ajustements d'une femme. *Avec tous ses affiquets, elle ne laisse pas d'être laide.* Fam. ‖ Petit instrument de fer ou de bois que, dans certaines provinces, les femmes fixent à leur ceinture lorsqu'elles tricotent. Il leur sert à soutenir l'aiguille lorsqu'elles prennent la maille. On l'appelle aussi *Porte-aiguille.*

AFFIRMATIF, IVE. adj. Qui affirme, qui indique que l'on a ou que l'on veut paraître avoir la certitude d'une chose. *C'est un homme trop aff. Ton, discours, geste aff.* ‖ T. Log. *Proposition affirmative*, Proposition par laquelle on affirme. Voy. Proposition. — *Jugement aff.* Voy. Jugement. ‖ Se prend subst. *Sur l'expédient qu'on proposa, la majorité fut pour l'affirmative. Quand l'un soutient la négative, l'autre prend l'affirmative.* ‖ * En T. Math. *Affirmatif* a la même signification que *Positif.*

AFFIRMATION. s. f. Action d'affirmer; proposition par laquelle on déclare qu'une chose est vraie. *De trop fréquentes affirmations font douter de la véracité de celui qui parle. Je m'en rapporte à votre simple aff.* ‖ T. Droit. Déclaration faite avec serment et dans les formes juridiques. Voy. Serment. ‖ T. Log. Voy. Proposition, Jugement.

AFFIRMATIVEMENT. adv. D'une manière affirmative.

AFFIRMER. v. a. (lat. *affirmare*, affirmer). Assurer, soutenir qu'une chose est vraie. *Oseriez-vous bien aff. cela?* ‖ T. Droit. Jurer, assurer avec serment. ‖ T. Log. Exprimer qu'une chose est. *Toute proposition affirme ou nie.* = Affirmé, ée. part.

Syn. — *Assurer, Certifier, Confirmer.* — *Assurer* une chose, c'est la donner pour vraie; la *certifier*, c'est ajouter tout ce qui peut faire croire qu'on la tient pour certaine; l'*aff.* c'est engager la responsabilité de sa conscience pour donner plus de certitude à ceux qui vous écoutent; enfin la *confirmer*, c'est ajouter l'appui de son témoignage à l'assurance d'une personne qui déclare cette chose exacte.

***AFFIXE.** s. m. et adj. 2 g. (lat. *ad*, à; *figere*, attacher). Syllabe ou lettre ajoutée au commencement ou à la fin de certains mots, pour en déterminer ou modifier la signification. Dans les mots *retomber* et *sagement*, les syllabes *re* et *ment* sont des affixes. On les distingue en *préfixes* et en *suffixes*, selon qu'ils se trouvent au commencement ou à la fin des mots. Voy. Préfixe, Suffixe.

***AFFLEUREMENT.** s. m. Portion apparente à la surface d'un banc, d'un amas, d'un filon, dont les autres parties sont profondément cachées sous d'autres masses minérales. L'aff. d'un minerai utile, ou des roches qui l'enveloppent ou l'accompagnent, est une indication précieuse pour les travaux de recherche et d'exploitation des mines.

AFFLEURER. v. a. (all. *flur*, plaine). Réduire deux corps contigus à un même niveau; joindre exactement. *Aff. une trappe au niveau du plancher.* ‖ Se prend aussi neutral. *Ces planches affleurent bien.* = Affleuré, ée. part.

AFFLICTIF, IVE. adj. N'est guère en usage qu'au fém. et dans cette phrase : *Peine afflictive et infamante.* Voy. Peine.

AFFLICTION. s. f. Tristesse profonde, abattement d'esprit. *Il est plongé dans l'aff. Les consolations indiscrètes ne font qu'aigrir les grandes afflictions.* ‖ Malheurs, événements qui sont une cause d'aff. *Les afflictions qu'il plaît à Dieu de nous envoyer.* ‖ * Dans un sens analogue, on dit : *Cet enfant sera l'aff. de sa famille.*

Syn. — *Chagrin, Tristesse, Douleur, Désolation.* — Tous ces mots s'emploient pour désigner un état de souffrance de l'âme. *Douleur* est le seul qui s'applique également à la souffrance physique. Le *chagrin* peut se cacher, quelque profond qu'il soit; la *tristesse*, alors même qu'elle est fugitive, se laisse voir au dehors. En outre, le *chagrin* est toujours causé par quelque circonstance particulière; la *tristesse*, au contraire, est quelquefois inhérente au caractère, elle se manifeste sans cause spéciale. *Tristesse* dit, en gén., plus que *chagrin; affliction*, plus que *tristesse;* et *douleur*, plus qu'*affliction.* Quant à *désolation*, ce mot désigne la douleur morale parvenue à son point le plus extrême. *Désolation* est quelquefois usité en parlant des choses : l'aspect de *désolation* que présente la campagne de Rome, remplit de tristesse l'âme du voyageur.

AFFLIGEANT, ANTE. adj. Qui cause de l'affliction. *Événement aff. Nouvelle, réflexion affligeante.*

AFFLIGER. v. a. (lat. *affligere*). Causer de l'affliction. *Cette nouvelle l'a extrêmement affligé.* ‖ Mortifier. *Il affligeait son corps par des jeûnes et des macérations.* ‖ Se dit Des calamités, des fléaux qui désolent un pays. *La famine, la peste avait affligé ces contrées.* — Dans un sens analogue, on dit : *Dieu a voulu aff. son peuple. Job fut affligé en son corps et en ses biens.* = s'Affliger. v. pron. Se livrer à sa tristesse, à la douleur. *Vous vous affligez sans sujet.* = Affligé, ée. part. ‖ On dit quelquefois par antiphrase : *Elle est affligée de seize ans. Il est affligé de cent mille livres de rente.* ‖ *Appliquer un remède sur la partie affligée*, Sur la partie du corps affectée de quelque mal. Ce sens n'est point admis dans la langue de la science. ‖ S'emploie subst., *Consoler les affligés.* = Conjug. V. Manger.

Syn. — *Fâché, Attristé, Contristé.* — Ce qui *afflige* est plus grave que ce qui *fâche*; on est *affligé* de la perte d'un objet aimé, d'un bouleversement de fortune; on est *fâché* d'une perte au jeu, d'un contre-temps. *Attristé* désigne une douleur plus apparente que réelle et qui ne fait qu'effleurer le cœur; *contristé* indique une douleur plus vive, plus profonde.

AFFLUENCE. s. f. Se dit Des eaux qui se réunissent et se précipitent ensemble sur un point. *Quand les neiges vinrent à fondre, l'aff. des eaux fit déborder la rivière.* ‖ Par ext., on dit *L'aff. du sang, des humeurs*, Lorsque le sang, les humeurs se portent en plus grande abondance qu'à l'ordinaire sur un organe. Le terme scientifique est *Afflux.* ‖ Fig., *Aff. de toutes sortes de biens. Grande aff. de peuple.* On dit absol., *Cette pièce attire une grande aff.*

AFFLUENT, ENTE. adj. Se dit Des cours d'eau secondaires qui se jettent dans un cours d'eau plus considérable. *Le Rhin et les rivières affluentes.* ‖ Se prend subst., *La Marne est un des affluents de la Seine.* ‖ En Méd., se dit Des fluides circulatoires ou sécrétoires qui se portent en abondance vers quelques parties. *Sang aff. La lymphe, la salive affluente.* Peu us. ‖ En Phys., se dit D'un fluide qui se porte dans une direction déterminée. *L'électricité affluente.* Peu us.

AFFLUER. v. a. (lat. *ad*, vers; *fluere*, couler). Se dit Des eaux courantes qui se portent vers un endroit considéré comme le terme de leur cours. *Un grand nombre de fleuves affluent dans la Méditerranée.* ‖ Fig., Arriver en abondance. *Les vivres affluent dans le camp. Les étrangers affluent à Paris.*

AFFLUX. s. m. [On pron. *afflu*]. Abord plus considérable des liquides vers une partie devenue le siége d'une stimulation physiologique ou d'une irritation morbide. Voy. Fluxion.

AFFOLER. v. a. (R. *fol*). Rendre excessivement passionné. Ne s'emploie plus que dans le langage fam. et au partic. *Il est affolé de sa femme.* = s'Affoler. v. pron. S'engouer. *S'aff. de quelqu'un, de quelque chose.* = Affolé, ée. part. ‖ T. Mar. *Aiguille affolée.* Voy. Boussole.

AFFORAGE. s. m. (lat. *forum*, marché). T. Dr. féod. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin.

AFFOUAGE. s. m. (lat. *ad*, pour; *focus*, le foyer). Droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt. ‖ * Entretien d'une usine en combustible.

Enc. — Le droit d'*Aff.* fut introduit en France, par la loi du 26 nivôse an II, à l'instar d'un usage établi en Lorraine par Stanislas, roi de Pologne. D'après une disposition adoptée par le conseil d'État, en 1807, cette répartition se fait, non par tête d'habitant, mais par foyer; et, comme le droit d'aff. n'est considéré que comme un simple droit d'usage, il est absolument interdit aux individus qui en profitent de donner une autre destination à la portion de bois qui leur échoit. Ainsi, ils ne peuvent ni la vendre ni l'échanger, sans encourir une peine qui atteint également le vendeur et l'acheteur.

AFFOURCHE. s. f. T. Mar. *Ancre d'aff., Câble d'aff.* Ancre, câble qui servent à affourcher un bâtiment. Voy. Ancre.

AFFOURCHER. v. a. (lat. *furca*, fourche). T. Mar. Disposer deux ancres, en les jetant à la mer, de manière que leurs câbles forment une espèce de fourche. *Aff. un bâtiment.* ‖ S'emploie aussi comme v. n. et comme v. pron. *Un vaisseau qui affourche ou qui s'affourche.* Voy. Ancre. = Affourché, ée. part. *Vaisseau aff.* ‖ Fam. *Il était aff. sur son âne, sur son cheval*, se dit De quelqu'un monté à califourchon sur un âne, sur un cheval.

***AFFRAÎCHIR.** v. n. T. Mar. *Le vent affraîchit*, Il devient plus fort.

AFFRANCHIR. v. a. (b. lat. *francus*, franc, libre). Rendre libre. *Aff. un esclave. Aff. de l'esclavage.* ‖ Par ext., Tirer de la dépendance, de la sujétion. *Aff. un peuple de la tyrannie étrangère.* ‖ Fig., Délivrer. *La mort nous affranchit des misères de ce monde. Ce secours inespéré m'a affranchi de toute inquiétude.* ‖ Exempter, décharger. *On a affranchi ces maisons des impôts pour dix ans. Aff. une terre d'une servitude. J'ai affranchi mon domaine de toute redevance.* ‖ *Aff. une lettre, un paquet*, En payer le port au bureau d'où on les fait partir. Voy. Poste. ‖ *T. Mar. *Les pompes affranchissent une voie d'eau*, Lorsqu'elles rejettent plus d'eau que la voie n'en fait entrer dans le bâtiment. = s'Affranchir. v. pron. *S'aff. du joug, de la servitude. S'aff. de l'empire des passions. Il s'est affranchi de toute crainte, de tout devoir.* = Affranchi, ie. part. ‖ Il est aussi subst., et désigne Un esclave à qui l'on a rendu la liberté. *Plaute était un aff. Acté, l'affranchie de Néron.*

Syn. — *Délivrer.* — L'affranchissement a lieu d'une manière directe, sans l'intervention d'un tiers. La délivrance, au contraire, n'a lieu que par l'intervention d'un tiers entre l'oppresseur et l'opprimé. Ainsi, un maître *affranchit* son esclave; les colonies anglaises *se sont affranchies* du joug de la métropole; on *affranchit* sa terre d'une rente dont elle était grevée, en rachetant cette rente. On *délivre* un peuple de la *tyrannie*, en chassant le tyran qui l'opprime; on *délivre* un captif en le rachetant.

AFFRANCHISSEMENT. s. m. Action d'affranchir; état de la personne affranchie. *L'aff. se faisait de diverses manières. Par l'aff. on n'acquiert pas toujours les sentiments de l'homme libre.* || Délivrance d'un pouvoir oppressif. *L'aff. d'un peuple. L'aff. des communes.* || Exemption d'impôts, décharge d'un droit onéreux. *L'aff. de sa terre lui a coûté fort cher. L'aff. de l'impôt a rendu la prospérité à cette ville.* || *Aff. d'une lettre*, Payement du port d'une lettre au lieu du départ. || T. Hist. Voy. ESCLAVAGE.

AFFRES. s. f. pl. [A est long] (gr. φρὶξ, frayeur?). Frayeur extrême. Ne se dit qu'au plur. dans cette loc.: *Les affres de la mort.* Peu us.

AFFRÈTEMENT. s. m. Convention pour le louage d'un vaisseau. *Contrat d'aff.* Ce terme est d'usage dans les ports de l'Océan; dans ceux de la Méditerranée, on dit *Nolissement.*

Enc. — Toute convention qui a pour but le louage d'un navire prend le nom d'*Aff.*, de *Nolissement*, de *Charte-partie.* Elle doit être rédigée par écrit et contenir le nom et le tonnage du bâtiment, le nom du capitaine, les noms du fréteur et de l'affréteur, c.-à-d. de celui qui donne et de celui qui prend à loyer. Elle doit énoncer également le lieu et le temps convenus pour la charge et la décharge, le prix du fret ou nolis; enfin elle doit indiquer si l'aff. est total ou partiel et faire mention de l'indemnité convenue pour les cas de retard. — Lorsque, avant le départ du navire, il y a interdiction de commerce avec le pays pour lequel il est destiné, les conventions sont résolues sans dommages-intérêts de part ni d'autre; néanmoins, le chargeur est tenu des frais de la charge et de la décharge de ses marchandises. S'il existe une force majeure qui n'empêche que pour un temps la sortie du navire, les conventions subsistent, et il n'y a pas lieu à dommages-intérêts à raison du retard. Elles subsistent également et il n'y a lieu à aucune augmentation de fret, si la force majeure arrive pendant le voyage. — En cas de blocus du port pour lequel le navire est destiné, le capitaine est tenu, s'il n'a des ordres contraires, de se rendre dans un des ports voisins de la même puissance où il lui sera permis d'aborder. — Le navire, les agrès et apparaux, le fret et les marchandises chargées, sont respectivement affectés à l'exécution des conventions des parties. (C. Com., art. 273 et suiv.)

AFFRÉTER. v. a. (R. *fret*). Prendre un vaisseau à loyer, en totalité ou en partie. = AFFRÉTÉ, ÉE. part.

AFFRÉTEUR. s. m. Celui qui prend un navire à louage.

AFFREUSEMENT. adv. D'une manière affreuse. *Elle crie aff. Il est aff. laid.*

AFFREUX, EUSE. adj. (R. *affres*). Qui cause ou qui est capable de causer de la frayeur, de l'effroi. *Un spectacle aff. Une image affreuse. Laideur affreuse. Pousser des cris aff. Il est dans une affreuse misère.* || Fig., *Un aff. désespoir. Un doute aff. Ce sont là des sentiments affreux. Caractère aff.* || Se dit tantôt D'un homme extrêmement laid, tantôt D'un homme dépravé ou d'un caractère atroce. *Il est aussi aff. de caractère que de visage.*

Syn. — *Hideux*, *Horrible*, *Effroyable*, *Épouvantable.*— Au prop., ces adjectifs désignent tous une laideur excessive de la forme. Néanmoins, ils diffèrent entre eux sous le rapport de la gradation: cette gradation est marquée par l'ordre dans lequel nous avons inscrit ces synonymes, de sorte qu'*affreux* et *épouvantable* en sont les deux points extrêmes. Cependant, les trois premiers termes se rapportent généralement à la difformité et les deux derniers à l'énormité. On détourne ses regards de ce qui est *aff.*; on éprouve de la répulsion pour ce qui est *hideux*, de l'aversion pour ce qui est *horrible*, de la crainte à la vue de ce qui est *effroyable*, de la terreur à l'aspect de ce qui est *épouvantable.* — Au fig., ces épithètes sont constamment prises en mauvaise part. Dans le langage familier elles sont souvent, par une exagération abusive, employées pour qualifier ce qui ne plaît pas.

AFFRIANDER. v. a. (R. *friand*). Rendre friand, accoutumer aux friandises. *Vous l'avez affriandé par la bonne chère qu'il a faite chez vous.* || Fig., Allécher, attirer par quelque chose. *Le gain l'a affriandé au jeu. Rien n'affriande comme le fruit défendu.* || T. Chasse et Pêche. *Aff. le poisson, les oiseaux avec de l'appât.* = *s'AFFRIANDER. v. pron. S'accoutumer aux friandises; prendre goût à une chose. = AFFRIANDÉ, ÉE. part.

AFFRIOLER. v. a. Attirer, amadouer par quelque chose d'agréable. *Vous l'avez affriolé par vos présents.* Fam. = AFFRIOLÉ, ÉE. part.

AFFRONT. s. m. (lat. *ad, frontem;* [qui monte] au front). Injure, outrage, soit de parole, soit de fait. *On lui a fait un cruel, un sanglant aff. Recevoir, endurer, laver, venger un aff.*—*Essuyer un aff.*, Recevoir un aff. *Boire, avaler, dévorer un aff.*, Souffrir patiemment un aff. *Ne pouvoir digérer un aff.*, Conserver le ressentiment d'un aff. || Déshonneur, honte. *Il fait aff. à ses parents. Le roi eut l'aff. de lever le siége. Gardez-vous de faire cette démarche, l'aff. vous en restera.* || *Sa mémoire lui a fait un aff.*, se dit D'un orateur, d'un acteur à qui la mémoire a manqué au milieu de son discours, de son rôle. *Sa mémoire lui fait toujours aff.*

Obs. gram. — *Faire affront*, *Faire un affront.* — La première de ces locutions a un sens plus général que la seconde. L'enfant qui *fait aff.* à sa famille est celui dont les mœurs et les habitudes vicieuses sont pour elle un opprobre constant. L'enfant qui offense publiquement son père, lui *fait un aff.*

Syn. — *Insulte*, *Outrage*, *Avanie.* — L'*avanie* est une scène scandaleuse ou un traitement humiliant qui expose la personne qui en est l'objet au mépris et à la raillerie du public. L'*aff.* est un trait de reproche ou de mépris qui est lancé à dessein en présence de témoins. L'*insulte* est une offense de parole ou d'action; elle peut être irréfléchie. L'*outrage* est une offense volontaire qui a lieu généralement avec violence. Ainsi on *insulte* quelqu'un par un terme injurieux ou un geste de mépris; on l'*outrage* en le frappant à la joue.

AFFRONTER. v. a. S'avancer avec intrépidité en face de l'ennemi; braver. *Aff. les ennemis jusque dans leur camp.* || Fig., *Aff. la mort, les hasards, les périls, les dangers, l'opinion publique, la honte*, S'y exposer hardiment, les braver. || Tromper, duper. *C'est un misérable qui affronte tout le monde.* Vx. = AFFRONTÉ, ÉE. part. || T. Blas. S'emploie adject., et se dit De deux animaux qui se regardent. *Deux lions affrontés.*

AFFRONTERIE. s. f. Tromperie, fourberie. Vx.

AFFRONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui affronte, qui fait des dupes. Peu us.

AFFUBLEMENT. s. m. Aujourd'hui ce mot ne s'emploie plus qu'ironiquement pour désigner Un costume extraordinaire, ou une mise ridicule et sans goût. Fam.

AFFUBLER. v. a. (lat. *affibulare*, agrafer). Habiller, envelopper d'un vêtement quelconque. *On l'affubla d'un vieux manteau. Elle affuble sa fille d'une façon ridicule.* || Fig., *Aff. quelqu'un de ridicules*, Le couvrir de ridicules. = s'AFFUBLER. v. pron. *A l'instant où l'homme s'affuble du costume d'un état, il en prend l'esprit.* = AFFUBLÉ, ÉE. part. *Un moine aff. de son froc. Il est plaisamment aff.*

Syn. — *Accoutré.* — *Accoutré* désigne une sorte de recherche bizarre et de mauvais goût dans la manière dont on est habillé; *affublé* marque simplement qu'on s'est vêtu sans soin et à la hâte.

***AFFUSION.** s. f. (lat. de *ad*, sur; *fundere*, répandre). T. Méd.

Enc.—L'*Aff.* consiste à verser en nappe une certaine quantité d'eau ordin. plus ou moins froide sur toute la surface du corps ou sur une partie du corps seulement. Elle diffère principalement de la douche en ce que l'eau est versée d'une moindre hauteur dans la première que dans la seconde. — Avant de procéder à une aff., il est nécessaire de s'assurer, à l'aide d'un thermomètre, de la température exacte du corps qu'on y veut soumettre. Plus cette température est élevée, plus l'eau de l'aff. doit être froide, plus aussi la durée de l'opération doit être longue. La durée de l'aff. varie de deux minutes jusqu'à douze ou quinze, selon l'intensité de la chaleur de la peau, la force du pouls et le degré de réaction que présente le malade après les premiers essais. Quant aux précautions à prendre, soit avant, soit après l'opération, elles dépendent de la partie du corps que l'on veut y soumettre, des résultats que l'on se propose d'obtenir, et surtout de l'état du malade. — Les affusions froides, appliquées avec habileté et discernement, déterminent presque constamment une diminution notable de la chaleur du corps, un ralentissement sensible dans la rapidité de la circulation, et une sédation qui n'est pas débilitante comme celle produite par la saignée. L'aff. doit toujours provoquer une réaction vitale marquée, sans quoi elle a été administrée intempestivement et elle peut avoir des suites fâcheuses. L'emploi de l'eau froide sous forme d'aff. est parfois, entre des mains habiles, un moyen véritablement héroïque. On en a obtenu de nombreux succès dans les fièvres typhoïdes, dans les affections cérébrales et dans certains cas de fièvres éruptives. — L'usage des affusions froides remonte à la plus haute antiquité; plusieurs passages d'Hippocrate prouvent que les médecins grecs en connaissaient très-bien les bons effets. Les auteurs latins et arabes en parlent peu, et ce moyen thérapeutique resta longtemps oublié; mais, dès 1712, Kœmpfer écrivait que les affusions froides étaient depuis longues années usitées à Java et à Batavia dans le traitement de la rougeole. D'autres auteurs proclamèrent bientôt les avantages de cette médication, qui, grâce aux travaux des médecins contemporains, est devenue une ressource souvent utile dans certains cas graves et désespérés. Voy. BAIN, HYDROTHÉRAPIE.

AFFÛT. s. m. (lat. *fustis*, bâton). Appareil servant à supporter et à mouvoir une pièce d'artillerie. Voy. BOUCHES A FEU. || T. Chasse. Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier au passage. *Tirer un lièvre à l'aff. Attendre un loup à l'aff. Choisir un bon aff.* || Fig. et prov., *Être à l'aff. de quelque chose*, ou absol., *Être à l'aff.*, Épier l'occasion de faire quelque chose, être au guet. *Il y a longtemps que je suis à l'aff. de cette place. Être à l'aff. des nouvelles.*

AFFÛTAGE. s. m. Action d'affûter un canon. Inus. || T. Techn. Action d'aiguiser des outils dont le tranchant présente un biseau simple ou double, afin de disposer ce tranchant d'une manière convenable, et suivant la forme du fût qui lui sert de conducteur. || Assortiment des outils nécessaires à un ouvrier. || Façon que le chapelier donne à un vieux chapeau.

AFFÛTER. v. a. *Aff. un canon*, Le mettre sur son affût. Vx. On dit aujourd'hui *Mettre une pièce en batterie.* || T. Techn. Rendre un outil plus tranchant, plus aigu. || * Disposer le fer d'un outil dans le fût. *Aff. un rabot.* = AFFUTÉ, ÉE. part. Voy. AIGUISERIE.

AFFUTIAU. s. m. Bagatelle, brimborion. || Se dit Des instruments dont on a besoin pour faire quelque chose. *Préparez vos affutiaux.* Pop.

AFIN. (R. *à*, *fin*). Ce mot s'emploie toujours avec le complément *de* ou *que.* Dans le premier cas, il est constamment suivi d'un verbe à l'infinitif, et, dans le second cas, le verbe qui suit se met au subjonctif. Ainsi, *Afin de* est une Préposition composée, et *Afin que* une Conjonction. *Afin de pouvoir dire. Afin d'obtenir cette grâce. Afin que vous le sachiez. Ce livre est toujours sur le bureau, afin qu'on puisse le consulter.*

Obs. gram. — Les prépositions *Afin de* et *Pour* signifient toutes deux, sous leur aspect synonymique, qu'on fait une chose en vue d'une autre. Mais *pour* a un sens moins déterminé que la locution *afin de.* En effet, *pour* désigne plutôt une intention qu'un but. Toutes les femmes se parent *pour* aller au bal; mais quelques-unes se parent *afin d'*éclipser les autres. *Pour*, dans ce cas, équivaut à l'expression *à l'effet de*, et la locution *afin de* ne peut être traduite que par les mots *dans le but de*, qui marquent le projet bien formel d'arriver à un résultat. La même différence entre les mots *pour* et *afin* subsiste lorsqu'ils sont suivis de la conjonction *que.* Le marchand d'étoffes donne des noms bizarres à ses tissus *pour qu'*ils attirent l'attention, et il les étale avec art *afin qu'*ils paraissent plus beaux. — La locution conjonctive *afin que* se classe dans les conjonctions causatives, c.-à-d. dans celles qui servent à lier des membres de phrases ou des phrases exprimant des relations de causes et d'effets. Dieu ne veut pas que les hommes goûtent ici bas aucun bonheur certain, *afin que*, n'y trouvant rien de fixe, ils aspirent à une félicité plus durable. *Afin que*, veut toujours le verbe qui suit au subjonctif.

AGA. s. m. Mot turc qui sign. Seigneur, commandant, chef, gardien. *L'aga des janissaires.* Le *Kislar aga*, Le chef des eunuques noirs.

AGAÇANT, ANTE. adj. Qui agace, qui excite. *Air ag. Regard ag. Propos agaçants. Manières agaçantes. Fille agaçante.*

AGACE ou **AGASSE.** s. f. Nom popul. de la Pie.

AGACEMENT. s. m. Ne s'emploie que dans ces locutions: *Ag. des nerfs; Ag. des dents.*

Enc. — L'*Ag. des dents* est une sensation désagréable que produisent les substances acerbes ou acides lorsqu'elles se trouvent en contact avec les dents. Cet effet paraît dû à l'action que ces substances exercent sur la pulpe dentaire en pénétrant à travers les pores de l'émail. Certains bruits, comme ceux du jeu d'une scie ou d'une lime, produisent également cette espèce d'affection nerveuse; dans ce dernier cas, le phénomène dépend vraisemblablement d'une excitation nerveuse réfléchie. — L'expression *Ag. des nerfs* est une locution vulgaire par laquelle on désigne un état dans lequel l'excitabilité du système nerveux se trouve accrue au point que la cause la plus légère l'affecte d'une façon désagréable.

AGACER. v. a. (gr. ἀκαζεῖν, piquer). *Ag. les dents*, Produire la sensation à laquelle on donne le nom d'Agacement. *Ce vinaigre m'a agacé les dents.* || *Ag. les nerfs*, se dit De tout ce qui produit une impression désagréable chez une personne dont le système nerveux est dans un état d'excitabilité anormale. || *Fig., Impatienter, contrarier. *Elle m'agace avec son radotage.* || Exciter, taquiner, provoquer. *Ag. un enfant, un chien. Quand on l'agace, il sort de son apathie et il devient fort aimable.* || Faire des agaceries. *C'est une coquette qui agace tout le monde.* = * s'AGACER. v. pron. *Mes dents, mes nerfs s'agacent facilement. Ces deux enfants s'agacent continuellement.* = AGACÉ, ÉE. part.

AGACERIE. s. f. Petites manières qu'une femme met en usage pour attirer l'attention de ceux à qui elle veut plaire. *Elle lui fait des agaceries continuelles. Ceci est plus qu'une ag.* S'emploie le plus souvent au plur.

AGAME. adj. 2 g. (gr. ἀ priv. ; γάμος, noces). T. Bot. Nom donné par Necker et quelques autres botanistes aux végétaux *inembryonés*. La classe des *agames* répond alors aux *acotylédonées* de Jussieu. = ***AGAME.** s. m. T. Erpét. Voy. AGAMIENS.

AGAMI. s. m. Oiseau appartenant au genre ou à la tribu des *Grues*, famille des *Cultrirostres*, ordre des *Échassiers* de Cuvier.

Enc. — L'*Ag.* est de la grandeur d'un chapon ; son plumage est noirâtre, avec des reflets d'un violet brillant sur la poitrine. Le manteau est cendré et nuancé de fauve vers le haut. Sa tête et son cou sont simplement recouverts d'un duvet, et le tour de l'œil est nu. Le bec est plus petit que dans les autres espèces de Grues ; il est plus court que la tête, voûté et conique. Les ailes et la queue sont courtes ; en conséquence il vole mal, mais il court très-vite. Cet oiseau habite l'Amérique méridionale, où il vit dans les bois et se nourrit de graines et de fruits. — L'espèce la plus connue a reçu le nom vulg. d'*Agami-trompette* (*Psophia crepitans*, du gr. ψοφέω, je fais du bruit), on l'appelle encore *Poule péteuse*. — L'Ag. se laisse facilement réduire en domesticité, et, dans ce nouvel état, son intelligence se développe d'une manière prodigieuse. Si ce qu'on en rapporte est exact, il est parmi les oiseaux ce qu'est le chien parmi les mammifères. Il reconnaît son maître, s'éprend pour lui d'une affection véritable, le suit partout, s'afflige de son absence et fête son retour par de brusques démonstrations de joie. Il sollicite ses caresses, regarde d'un œil jaloux ceux qui veulent les partager avec lui, aime comme les chats à se faire gratter la tête, et va faire sa cour aux amis de la maison pour en obtenir cette faveur. S'il connaît l'amitié, il est aussi capable d'aversion, et poursuit à coups de bec, dès qu'elle ose l'approcher, la personne qui lui inspire ce sentiment. Lorsqu'il est sans maître, il suit, comme le chien, les pas du premier venu, et cherche à se le rendre favorable par ses prévenances et ses caresses.—Plein de résolution et de courage, il s'arroge bientôt un pouvoir absolu dans la basse-cour. Les chiens de moyenne taille eux-mêmes sont obligés de lui céder le pas. Quand un de ces derniers résiste, l'ag. lui présente hardiment le combat ; il le harcèle, le fatigue, et, s'élevant en l'air à l'aide de ses ailes, il retombe sur lui à l'improviste, le meurtrit de coups, lui crève les yeux et lui arracherait la vie si on ne séparait à temps les deux adversaires. — Lorsqu'il est dressé avec soin, l'ag. devient un guide et un défenseur intrépide pour les autres oiseaux domestiques, et même, dit-on, pour les troupeaux de moutons. Il les conduit aux pâturages, les surveille, les ramène, assure leur rentrée, rentre lui-même le dernier pour commander et maintenir l'ordre, et, quand tout est en sûreté, le vigilant gardien va se percher sur le toit d'une case ou sur un arbre voisin pour y passer la nuit. Malgré d'aussi précieuses qualités, malgré les services nombreux qu'il pourrait rendre, l'ag., il faut le dire, est encore à peu près inconnu en Europe, et nous ne sachons pas qu'on ait fait jusqu'ici aucune tentative sérieuse pour l'y naturaliser.

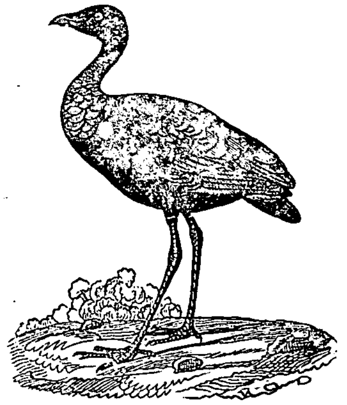

***AGAMIENS.** s. m. pl. T. Erpét.

Enc. — Cuvier, dans son *Règne animal*, après avoir imposé le nom d'*Iguaniens* à sa troisième famille de *Sauriens*, la divise en deux sections, les *Agamiens* et les *Iguaniens proprement dits*. Les premiers se distinguent des derniers en ce qu'ils n'ont point de dents au palais. — Cette section se compose de quatre tribus : les *Stellions*, les *Agames*, les *Istiures* et les *Dragons*. — Les *Stellions* se caractérisent par leur queue entourée d'anneaux composés de grandes écailles souvent épineuses. Nous citerons entre autres le *Stellion du Levant* (fig. 1), qui est long de 32 centimètres, et dont la couleur est olivâtre, nuancée de noirâtre, et le *Fouette-Queue* d'Égypte (fig. 2), dont la couleur est vert de pré, et dont la longueur varie de 60 centimètres à 1 mètre. — Suivant Cuvier, les Mahométans tuent le premier de ces animaux parce que, disent-ils, il se moque des croyants en baissant la tête, comme lorsque ceux-ci font la prière. — Chez les *Agames*, les écailles de la queue sont imbriquées et non verticillées. L'espèce la plus remarquable de ce genre est l'*Agame ocellé* de la Nouvelle-Hollande (fig. 3), qui atteint 40 à 48 centimètres de longueur. Cet animal est brun-verdâtre en dessus, avec des taches jaunes, arrondies, bordées de noirâtre sous le ventre, qui lui ont valu son nom. Il se caractérise surtout par les rangées transversales d'écailles épineuses qui règnent le long du dos et de la queue, ainsi que par les épines qu'il porte à la région sous-maxillaire. — Le *Changeant* d'Égypte (fig. 4) doit son nom aux variations de coloration qu'il présente, et qui s'opèrent plus rapidement que chez le *Caméleon*. — Les *Istiures* possèdent une crête écailleuse et tranchante qui s'étend sur une partie de la queue. — Le *Porte-Crête* ou *Istiure d'Amboine* (fig. 5) n'a de crête que sur l'origine de la queue. Il atteint quelquefois près de 1^{m},30 de longueur. Les habitants du pays mangent sa chair. — Le genre *Dragon* se compose d'espèces extrêmement curieuses, et dont les formes singulières ont bien pu donner lieu à la fable des lézards et des serpents volants des anciens auteurs. Voy. DRAGON.

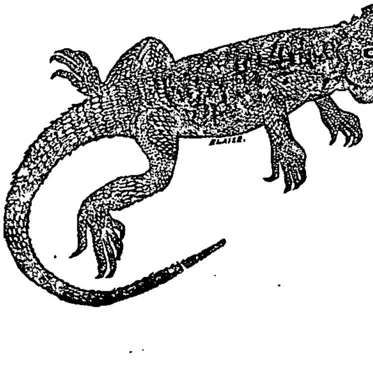

Fig. 1.

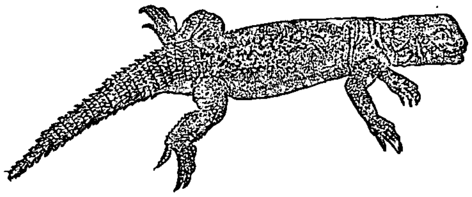

Fig. 2.

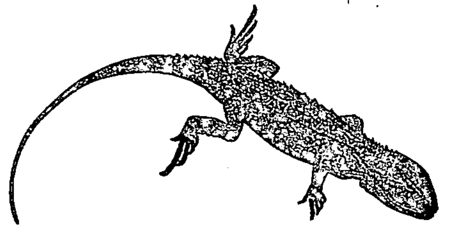

Fig. 3.

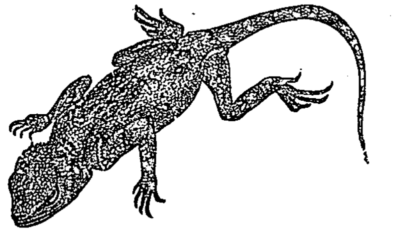

Fig. 4.

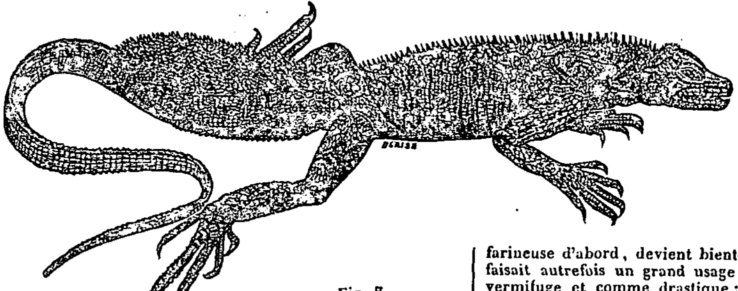

Fig. 5.

AGAPES. s. f. pl. (gr. ἀγαπᾶν, aimer).

Enc. — Dans la primitive Église on donnait le nom d'*Ag.* aux repas que les fidèles prenaient en commun. On fait remonter l'établissement de cet usage aux apôtres. Des hommes de toutes les classes y assistaient, confondus les uns avec les autres, en signe de fraternité. Chacun y contribuait selon ses moyens ; par conséquent, les riches défrayaient les indigents. Dans l'origine, ces repas se prenaient avant la communion, afin d'imiter plus exactement l'action de J.-C. qui, le jour où il institua l'Eucharistie, ne communia ses apôtres qu'après la cène qu'il venait de faire avec eux. Mais au IIe siècle, l'usage s'établit de recevoir l'Eucharistie à jeun, et le concile de Carthage, en l'ordonnant ainsi, excepta seulement le jour du Jeudi saint, auquel on continua de faire les agapes avant la communion. Le baiser de paix qui accompagnait toujours ces repas ayant donné lieu à quelques incriminations calomnieuses de la part des païens, le concile de Laodicée le défendit entre les personnes de sexe différent ; il abolit également la coutume où l'on était de dresser des lits dans les églises pour y manger plus commodément. Enfin, le concile de Carthage, en 397, condamna les agapes, et dès ce moment ces repas cessèrent presque entièrement. Il en reste cependant comme une espèce de souvenir dans le pain bénit qu'on distribue à l'église les dimanches et les jours de fête, pendant la célébration de la messe.

AGAPÈTES. s. f. pl.

Enc. — Dans la première ferveur de l'Église naissante, le petit nombre de vierges qui faisaient profession du christianisme, et qui, pour la plupart, étaient parentes des apôtres, vivaient en communauté avec eux comme avec tous les autres fidèles. Pendant que les apôtres travaillaient exclusivement à conquérir des âmes à la vraie religion, elles se chargeaient de tous les soins qui concernent la vie matérielle. Ces vierges avaient reçu le nom d'*Ag.* Plusieurs apôtres, lorsqu'ils allèrent prêcher l'Évangile aux nations, emmenèrent avec eux quelques-unes de ces vierges pieuses, afin de pouvoir, par leur moyen, introduire la foi dans les maisons dont l'accès n'était permis qu'aux femmes : car on sait que, chez les Grecs, l'appartement des femmes, appelé *Gynécée*, était séparé de celui des hommes, et que, dans tout l'Orient, la réclusion absolue des femmes est un usage pratiqué de toute antiquité.

AGARIC. s. m. T. Bot.

Enc.—On appelle ainsi un genre fort nombreux de végétaux cryptogames qui appartient à la famille des *Champignons*. On fait dériver son nom d'*Agaria*, contrée de la Sarmatie, dans laquelle croissait abondamment une espèce de Champignon appelé aujourd'hui *Bolet*. Le genre *Ag.* se distingue de tous les autres Champignons par les prolongements membraneux et parallèles de la partie inférieure du chapeau qui se dirigent du centre à la circonférence, comme on le voit par la fig. ci-dessus qui représente l'*Ag. champêtre*, nommé vulgairement *Champignon de couche*. Pour plus de détails, voy. CHAMPIGNON.

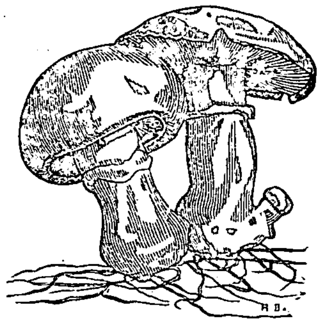

Dans le commerce, on connaît sous le nom d'*Ag.* deux espèces particulières appartenant au genre *Bolet*. La première est appelée *Ag. des pharmaciens*, et la deuxième *Ag. des chirurgiens*. L'ag. des pharmaciens croît sur les troncs du mélèze : tantôt il constitue des masses charnues et irrégulières ; tantôt il se présente sous forme de coussins semi-orbiculaires, très-épais, convexes et fixés latéralement. La peau qui le couvre, dit Léveillé, est dure, friable. Sa chair est blanche, épaisse, et se réduit très-facilement en poudre lorsqu'elle est sèche. Sa saveur, douce et farineuse d'abord, devient bientôt amère et désagréable. On faisait autrefois un grand usage de cette substance comme vermifuge et comme drastique ; aujourd'hui elle est peu employée. Braconnot a signalé dans le bolet une matière résineuse à laquelle il doit ses propriétés drastiques. — L'*Ag. des chirurgiens* n'est autre chose que de l'amadou qui n'a pas été trempé dans une solution de nitrate de potasse. Il a joui jadis d'une grande célébrité comme agent hémostatique ; mais on ne s'en sert plus que pour arrêter le sang qui coule des piqûres de sangsues ou de coupures légères. Cette substance n'agit qu'en absorbant la partie séreuse du sang et en favorisant la formation du caillot. Il faut d'ailleurs, en même temps, recourir à la compression. Voy. AMADOU.

On donne vulg. le nom d'*Ag. minéral* ou de *Farine fossile* à une variété de *chaux carbonatée* qui se présente sous forme de substance blanche, légère, et spongieuse comme la chair d'un champignon.

***AGARICACÉS.** s. m. pl. T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

AGASSE. s. f. Voy. Agace.

AGATE. s. f. Espèce de pierre siliceuse fort dure. *Ag. orientale. Ag. très-curieuse. Une tête de César sur une ag.* — On dit *Une ag. d'Alexandre*, pour désigner Une ag. où l'on a gravé une tête d'Alexandre. — S'emploie encore en parlant De tous les ouvrages d'ag., quel que soit l'objet qu'ils représentent. *Les agates du roi. Un beau cabinet d'agates.* || Sorte d'instrument dans lequel est enchâssée une agate, et qui sert à brunir les métaux.

Enc. — En Minér., on nomme *Agates* toutes les variétés de *Quartz* qui n'ont pas l'aspect vitreux, qui sont compactes, demi-transparentes, à cassure conchoïdale, à pâte très-fine, et qui sont susceptibles d'un beau poli. La composition du *quartz agate* est très-variable : quelquefois il est formé de 98 à 99 pour 100 de silice ; d'autres fois il renferme 15 à 16 pour 100 d'argile et 3 à 4 de fer. — Les agates présentent une grande diversité de couleurs et de nuances ; tantôt leur coloration est uniforme ; tantôt les couleurs sont mélangées de mille façons différentes. — Parmi les agates à couleurs uniformes, on distingue les *Cornalines*, qui sont d'un rouge orangé ; les *Sardoines*, qui sont d'un beau jaune fauve ou orangé ; les *Calcédoines*, qui sont d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre. Les agates vert-pomme portent le nom de *Prases* ou *Chrysoprases* ; leur coloration est due à l'oxyde de nickel. Le quartz agate *Héliotrope*, appelé encore *Jaspe sanguin*, est vert foncé, ponctué de rouge : il se distingue du jaspe par sa translucidité. — Les variétés qui sont composées de couches de différentes couleurs reçoivent le nom d'agates *rubanées*, quand elles présentent une série de bandes droites à bords nettement tranchés. On appelle *Onyx* celles où les bandes sont circulaires ou concentriques (Fig. 1). Dans les agates *œillées*, les couleurs forment des bandes circulaires au milieu desquelles se trouve un point isole et d'une couleur tranchée (Fig. 2). Les agates qui présentent des *dendrites* dans l'intérieur de leur masse, c.-à-d. des dessins qui simulent des arbrisseaux, reçoivent le nom d'agates *arborisées*. Ces arborisations sont dues à des molécules métalliques qui ont pénétré dans l'ag. à une époque où elle n'était pas entièrement consolidée. Lorsque les dendrites affectent la forme de byssus, de lichens, de conferves, on désigne ces agates sous le nom de *mousseuses*. Une particularité fort singulière de certaines agates est de renfermer des cavités en parties remplies d'eau. Ce sont ordinairement des calcédoines blanches en noyaux avellanaires qui présentent ce phénomène : on les appelle agates *enhydres*. Enfin dans beaucoup de terrains quartzeux on trouve des *bois agatisés*, c.-à-d. des troncs d'arbres transformés en ag., et qui ont tellement conservé leurs formes primitives qu'il est possible de distinguer les plantes monocotylédones des dicotylédones et quelquefois même les espèces.

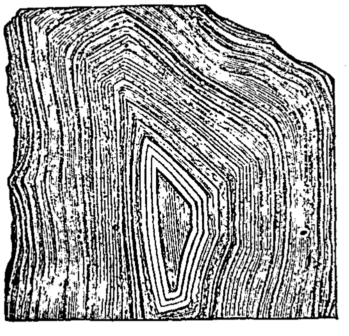
Fig. 1.

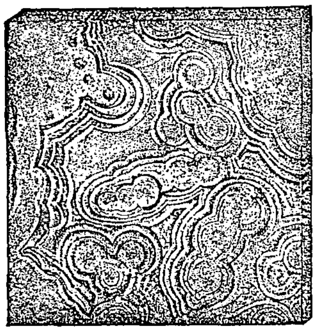
Fig. 2.

Suivant Pline, le mot *Ag.* vient du gr. ἀχάτης, nom d'un fleuve de la Sicile, appelé aujourd'hui Drillo, sur les bords duquel auraient été trouvés les premiers minéraux de ce genre. Les agates sont rares dans les terrains primitifs ; on les rencontre, au contraire, très-souvent dans les terrains trappéens. Elles se présentent constamment sous la forme de rognons ovoïdes, de masses mamelonnées, de stalactites, de galets, et paraissent avoir été formées par le dépôt de couches successives. On trouve des agates dans un grand nombre de localités de l'ancien et du nouveau monde. Un des gisements les plus célèbres est celui d'Oberstein sur les bords du Rhin. Les plus belles *cornalines* viennent du Japon. Les *sardoines* les plus recherchées sont apportées de la Chine ; on en trouve quelques-unes dans le département de l'Indre. La *chrysoprase* se trouve à Kosemütz, dans la Haute-Silésie. Les *onyx* viennent de l'Allemagne et de l'Ecosse. Gillet de Laumont avait découvert à Champigny, sur les bords de la Marne, des agates *rubanées* et de véritables *onyx* ; mais le gîte en est épuisé. On trouve des *bois agatisés* dans la Saxe, la Silésie, dans les départements de l'Aisne, de la Drôme, de l'Oise et du Puy-de-Dôme. — On donne, dans le Comm., le nom d'agates *orientales* et *occidentales* aux agates de première et seconde qualité, quels que soient les lieux d'où elles proviennent. Cet usage vient de ce qu'autrefois les plus belles étaient apportées de l'Inde.

Les nombreuses variétés d'aspect que présentent les agates, la vivacité de leurs couleurs, les jeux de lumière qu'elles produisent et le beau poli qu'elles sont susceptibles de recevoir les font rechercher par les joailliers. On s'en sert pour fabriquer des cachets, des camées, des vases et d'autres objets. Pour les camées et les vases, on emploie principalement les *onyx*. — On fait des agates artificielles qui imitent exactement celles que la nature nous fournit. L'industrie est en outre parvenue à décolorer et même à colorer les agates naturelles. On les blanchit en les trempant dans l'acide chlorhydrique qu'on porte ensuite au degré de l'ébullition. Pour colorer les agates, les Indiens font d'abord bouillir ces pierres dans de l'huile. L'air renfermé dans les pores de l'ag., pores qui sont plus nombreux dans les veines opaques que dans les veines transparentes, est chassé par l'ébullition, et l'huile vient prendre sa place. Ensuite on plonge l'ag. dans de l'acide sulfurique bouillant qui brûle l'huile, et développe ainsi une belle couleur noire dans les veines où l'huile avait pénétré.

***AGATHIDIE.** s. f. (gr. ἀγαθὶς, ἰδος, petite pelote). T. Entom. Voy. Clavipalpes.

***AGATHODÈS.** s. m. (corrupt. du gr. ἀγαθοειδὴς, qui est bon en apparence). T. Bot. Voy. Gentianacées.

***AGATHOPHYLLUM.** s. m. (gr. ἀγαθὸς, bon ; φύλλον, feuille). T. Bot. Voy. Laurinées.

***AGATI.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

AGAVÉ. s. m., ou ***AGAVE.** s. f. (gr. ἀγαυὸς, admirable). T. Bot. Voy. Amaryllidées.

ÂGE. s. m. (lat. *ævum*). Période déterminée de l'existence d'un être quelconque. || Durée ordinaire de la vie. *L'â. de l'homme ne passe pas communément quatre-vingts ans. L'â. des chevaux n'est guère que de trente ans.* — *Il n'a pas vécu l'âge d'homme*, Il est mort avant d'avoir atteint la durée commune de la vie de l'homme. || Se dit aussi De tous les différents degrés de la vie de l'homme. *Bas â. Jeune â. A. de raison, de discrétion. A. nubile, viril. A. mûr, avancé, caduc, décrépit. A la fleur de l'â. Sur le déclin, sur le penchant, sur le retour de l'â. Une femme hors d'â. d'avoir des enfants. La caducité de l'â.* — *Quand cet enfant sera parvenu à l'â. d'homme*, A l'â. viril. — *Des chemises, des souliers du premier â.*, Des chemises, des souliers faits pour de petits enfants. || On appelle La jeunesse, *Le bel âge, l'âge des plaisirs.* — On dit encore quelquefois D'un â. très-avancé, *C'est un bel â. Elle a quatre-vingt-dix ans ; c'est un bel â.* — *C'est le bel â. pour faire telle chose*, C'est l'â. qui est propre, qui convient à telle chose. || *Être d'â. à*, Avoir atteint une période de la vie qui permet de. *Cette fille est d'â. à se marier. Cette inconséquence est impardonnable de sa part ; car il est d'â. à comprendre ce qu'il fait. Je ne suis plus d'â. à me laisser mener comme un enfant.* || S'emploie en parlant Du temps qui s'est écoulé depuis la naissance jusqu'au moment où l'on parle ou dont on parle. *Il est de mon â. Nous sommes du même â. A l'â. de trente ans. Quel â. avez-vous ? Elle avait votre â. lorsqu'elle mourut.* — *Il ne paraît pas son â.*, Il ne paraît pas avoir l'â. qu'il a en effet. *Sa figure n'a point d'â.*, Elle n'indique point l'â. qu'il a. — *Président d'â.*, Celui qui, au moment où une assemblée se forme, la préside parce qu'il est le plus âgé. Cette locution est empruntée au langage parlementaire. || Progrès des années. *L'â. calmera la fougue de ses passions. La raison lui viendra avec l'â. Il s'est bien corrigé avec l'â.* || Vieillesse, âge fort avancé. *C'est un homme d'â. Il est sur l'â. L'â. ralentit ses pas. Il commence à sentir le poids de l'â.* || *Il est d'un certain â.*, Il n'est plus jeune. *Il est entre deux âges*, Il n'est ni jeune ni vieux. || Dans la signification Du temps et du cours de la vie, s'emploie aussi en parlant Des animaux. *Quel â. a ce chien, ce cheval ?* — *Ce cheval est hors d'â.*, Il n'a plus les marques par lesquelles on connaît l'â. des chevaux. || Se dit encore Des années d'un arbre, d'une plante, de l'espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'un taillis a été coupé. *Quel est l'â. de ce chêne, de ce taillis ?* || Se dit aussi De l'époque à laquelle appartiennent ou ont appartenu les choses dont on parle, et, en ce sens, ne s'emploie qu'avec l'adjectif possessif. *Les merveilles de notre â. Il fut l'ornement de son â.* || *A. de la lune.* Voy. Épacte. || *A. du monde.* Voy. Ère, Chronologie. || *Moyen â.* Voy. Histoire. || *A. de la terre, des montagnes.* Voy. Géologie. = D'Age en age. Loc. adv. qui signifie De siècle en siècle, de génération en génération, successivement. *Sa gloire se transmettra d'â. en â. à la dernière postérité. Ces faits sont arrivés d'â. en â. jusqu'à nous.*

Enc. — Physiol. — Les organismes animaux, après la naissance, continuent de se développer pendant une assez grande partie de leur vie. Néanmoins, les changements qu'ils présentent alors sont beaucoup moins importants que ceux qui s'accomplissent pendant la période fœtale. Les animaux qui, la vie embryonnaire une fois terminée, subissent des métamorphoses véritables, c.-à-d. des changements essentiels dans leur conformation, tant intérieure qu'extérieure, sont relativement peu nombreux. En effet, les Insectes, quelques Crustacés, les Cirrhopodes, et, parmi les Arachnides, les Hydrachnides, sont les seuls chez lesquels on observe alors le développement de nouveaux organes ou de nouveaux appareils. Chez l'homme et chez les animaux supérieurs les changements qu'on observe se réduisent à certaines modifications de forme et d'état, qui servent à différencier les âges ou à caractériser les diverses périodes de la vie. Si l'on divise la vie de l'homme en prenant pour base les phénomènes les plus remarquables dont l'organisation est le siége, on peut distinguer la durée de la vie humaine en quatre périodes principales.

1o *Période embryonnaire.* — C'est pendant cette période que l'organisme subit de véritables métamorphoses et se développe avec le plus de rapidité. On voit d'abord apparaître et se former successivement les divers organes et appareils qui doivent constituer l'individu. Ensuite ces appareils se développent, s'accroissent, se coordonnent, s'équilibrent et se trouvent enfin, au moment de la naissance, propres à remplir les fonctions auxquelles ils sont destinés.

2° *Période* ou *âge de non-maturité.* — Elle s'étend de la naissance à la puberté, et se caractérise par la croissance et le développement des formes des différentes parties du corps. On peut distinguer cette période en plusieurs âges secondaires marqués chacun par une phase particulière de développement. Ainsi, on la divise en *première enfance*, en *seconde enfance* et en *jeunesse*. La *première enfance* embrasse les neuf premiers mois de la vie, c.-à-d. s'étend jusqu'à l'époque où s'opère la première dentition ; la *seconde enfance* comprend la période de la vie pendant laquelle subsistent les *dents de lait*. Enfin la *jeunesse* (*pueritia*) est cette période de la vie qui s'étend depuis la fin de la seconde enfance jusqu'à la puberté. — Dans la première et dans la plus grande partie de la seconde enfance, le fait prédominant est le développement matériel de l'organisme ; c'est l'époque où celui-ci éprouve les changements les plus considérables et les plus rapides. Le corps de l'enfant qui, au moment de la naissance, est long de 46 à 55 centimètres, et dont le poids, selon les recherches de Chaussier, est d'environ 3 kilogrammes, s'accroît d'une manière continue, mais avec quelques oscillations. Sa taille s'allonge, la rondeur de ses formes disparaît presque entièrement ; les membres deviennent plus grêles ; la tête, quoique toujours volumineuse, cesse d'être aussi disproportionnée avec le reste du corps qu'elle l'est chez le nouveau-né ; les fonctions digestive et respiratoire s'accomplissent avec une extrême activité. La circulation s'opère avec rapidité, et le système nerveux encéphalique est dans un état d'excitation incessante ; car l'intelligence, dont le cerveau est l'organe, est continuellement en action pendant toute la durée de cet âge où l'enfant a tout à apprendre et où il apprend tant de choses, alors même qu'il est abandonné presque sans direction à ses seules forces. Les maladies qui atteignent principalement l'enfance, tiennent plus ou moins à l'état particulier des organes et des fonctions dans cette période de la vie. Les engorgements des ganglions lymphatiques, le développement des tubercules pulmonaires, le carreau, les abcès froids, les tumeurs blanches des articulations, la carie et le ramollissement des os, sont ordinairement causés par l'insuffisance ou la mauvaise nature de l'alimentation, par l'absence d'un air pur, par le manque de lumière, en un mot par les conditions qui rompent l'équilibre entre l'assimilation et les besoins d'un organisme qui est en voie de rapide développement. Les affections cutanées et éruptives si nombreuses à cet âge coïncident avec l'activité considérable de la circulation. De même, la fréquence des maladies nerveuses et des inflammations encéphaliques s'explique aisément par l'état d'éréthisme où se trouve le système nerveux central. — Pendant la période de la *jeunesse*, l'accroissement marche avec moins de rapidité ; la composition des organes commence à devenir, pour ainsi dire, plus stable. L'intelligence a déjà acquis plus de force et de vigueur ; elle peut s'appliquer plus longtemps au même objet : aussi la jeunesse est-elle l'époque qui est spécialement consacrée à l'instruction et à l'éducation, c.-à-d. au développement intellectuel de l'homme sous ses divers aspects. C'est à cette époque surtout qu'il importe d'imprimer une sage direction à l'activité intellectuelle ; car alors l'homme est encore une substance molle et facile à pétrir, tandis que cette aptitude disparaît en grande partie dès que s'ouvre la période suivante.

3o La 3e période, que les physiologistes nomment *période de maturité*, commence à la puberté et finit à l'époque où s'éteint la faculté reproductrice. Sa durée, chez la femme, s'étend de l'âge de 14 ans environ à celui de 45 ou 50 ans au plus. Chez l'homme, elle ne commence guère qu'à partir de 16 ans environ ; mais son terme est en général beaucoup plus reculé que chez la femme. Ainsi, pour l'homme, l'âge de maturité comprend un espace d'à peu près 50 années. Cette période se partage naturellement en deux fractions fort inégales. — La première, qui s'appelle âge de l'*adolescence*, embrasse le petit nombre d'années qui s'écoulent depuis la puberté jusqu'à la fin de l'accroissement, c.-à-d. jusqu'à 20 ans pour la femme, et pour l'homme jusqu'à 23 ans. L'apparition de la faculté procréatrice qui caractérise la puberté, s'accompagne d'un changement notable dans les organes respiratoires et vocaux. Les dimensions du larynx s'accroissent rapidement, et ce fait amène dans la voix de notables modifications. Elle devient plus forte, plus pleine, et, chez l'homme, elle devient beaucoup plus grave. C'est pendant l'adolescence que la forme extérieure des différentes parties du corps commence à revêtir le caractère propre qui constitue l'individualité. Les traits du visage subissent ordinairement un changement rapide, et ils prennent le *type* qu'ils doivent conserver toute la vie. Ils expriment, dans la passion, une émotion plus profonde, une volonté plus énergique, car déjà l'adolescent n'obéit plus aux mêmes influences, et sa conduite ne se laisse plus diriger par les mêmes motifs que dans l'âge précédent. Les plaisirs qui le charmaient naguère n'ont plus d'attrait pour lui; souvent il lui arrive de paraître pendant quelque temps triste et morose. — Des changements analogues s'opèrent chez la jeune fille; seulement ils ont lieu plus tôt et s'accomplissent plus rapidement. L'adolescence est, pour les deux sexes, l'époque où l'imagination se déploie avec le plus d'activité. C'est la période où l'âme est le plus accessible aux enchantements de la *poésie, où elle ne connaît ni l'envie*, ni la jalousie, ni l'avarice; c'est l'âge où l'on croit voir un ami dans tous ceux qu'on rencontre. Les plus belles perspectives d'avenir, un champ illimité pour l'action et pour la réflexion, s'ouvrent aux yeux de l'adolescent: il ignore encore quelles sont pour lui les bornes du possible, et croit pouvoir tout embrasser dans sa sphère d'activité. A la fin de l'adolescence, le développement organique étant complétement achevé, la force exubérante que possède encore l'organisme se tourne tout entière dans la direction de la nouvelle fonction que l'être vient d'acquérir. — Les individus qui, pendant l'enfance, ont vécu dans des conditions de *nature à influer d'une manière fâcheuse sur la composition* matérielle de l'organisme, se trouvent souvent, à l'heure de la puberté, incapables de résister à l'action des stimulants extérieurs, particulièrement de ceux qui agissent sur l'appareil respiratoire; car, à cette époque, les poumons, par suite du développement qui s'opère en eux, possèdent une irritabilité extrême. C'est à cette circonstance que l'on doit attribuer la fréquence des affections tuberculeuses qui apparaissent alors, la prédisposition à ces affections étant restée à l'état latent aussi longtemps que la force organique a été exclusivement employée au développement des diverses parties de l'organisme. — Dans l'*âge viril* ou *âge adulte*, les formes sveltes et élégantes de l'âge précédent disparaissent peu à peu. Le corps s'accroît en largeur; la graisse devient plus abondante, ce qui indique un affaiblissement de la force organique qui préside à l'équilibration des différentes parties de l'économie animale. A cette époque de la vie, l'intelligence a également atteint toute sa maturité; l'exagération qui caractérise les idées et les sentiments de la période antérieure s'est évanouie. L'homme a pleine conscience des limites de ses facultés et de sa puissance: il sait mieux ce qu'il veut et ce qu'il peut; ses idées sont plus nettes et plus sérieuses; sa vie est plus calme. Il est bien encore agité par les passions; mais il sait mieux les maîtriser, et, en général, ces passions se proposent un but plus raisonnable; car, pour l'homme, c'est l'époque de la vie sociale. L'avenir de sa famille et le soin de ses intérêts constituent alors la première de ses préoccupations. L'âge adulte est le moins fécond en maladies parce que les organes se trouvent dans un état de stabilité et d'équilibre; leurs fonctions s'exécutent d'une manière normale. Cependant, à une certaine période de l'âge mûr, ceux d'entre les viscères abdominaux qui sont chargés d'effectuer certains changements chimiques dans les substances soumises à leur élaboration, acquièrent une susceptibilité particulière à devenir le siége de diverses affections morbides. D'un autre côté, les causes de trouble qui agissent sur le système nerveux déterminent des affections plus graves et plus persistantes. Ainsi, l'âge mûr est celui qui offre les exemples les plus nombreux de maladies mentales; ce qui tient à ce que l'intelligence est exposée, dans cette période, à des chocs plus fréquents et plus intenses qu'à toute autre époque de la vie. — Pendant l'âge adulte, la femme, comme personne ne l'ignore, est exposée à certaines maladies spéciales par suite des fonctions qui lui ont été dévolues par la nature; mais la fin de cette période est quelquefois marquée par des accidents graves, circonstance qui lui a valu le nom significatif d'*âge* ou d'*époque critique*. Toutefois, ainsi que l'a démontré Benoiston de Châteauneuf, on a fort exagéré les dangers de cette époque.

4o Enfin, la dernière grande période de la vie humaine est la *période de stérilité*. Elle s'étend depuis l'instant de l'abolition de la faculté reproductrice jusqu'à la cessation de la vie. On a établi dans cette période, comme dans les précédentes, des divisions plus ou moins nombreuses. Ainsi, on la distingue en *âge de retour*, en *vieillesse* ou *âge sénile*, en *âge de caducité* et en *âge de décrépitude*. Mais ces distinctions ne sont fondées que sur l'observation de mutations purement extérieures, et ne reposent sur aucun phénomène physiologique et caractéristique. L'expression d'*âge de retour* s'emploie surtout en parlant des femmes, pour désigner les années qui suivent l'époque critique, jusqu'au moment où les signes extérieurs de la sénilité deviennent apparents. Le mot *caducité* exprime la chute rapide des forces organiques, et le terme *décrépitude*, qui signifie à la lettre les derniers petillements d'un flambeau prêt à s'éteindre, se dit pour désigner l'état de l'individu chez lequel la vie, par suite des progrès de l'âge, est au moment de s'évanouir. — Le corps perd son embonpoint et sa turgescence. Les cheveux se détachent et deviennent plus rares; la partie antérieure de la tête commence par se dépouiller, et la calvitie gagne presque toute la surface crânienne. La barbe persiste, mais elle grisonne, et acquiert à la fin une blancheur éclatante. Des sels calcaires se déposent dans les cartilages et dans les tuniques des vaisseaux sanguins. Les dents tombent, et leur chute s'accompagne de l'effacement des alvéoles: la face se trouve ainsi diminuée en hauteur et en largeur. Dans cette période, les diverses fonctions vitales s'accomplissent avec moins d'énergie; les sens deviennent plus obtus; l'imagination et la mémoire s'amoindrissent considérablement; les affections, les penchants, les inclinations et les sympathies s'affaiblissent; le vieillard ne porte plus qu'un médiocre intérêt aux choses de ce monde: la vie se retire du dehors pour se concentrer sur les objets qui touchent immédiatement l'individu. On ne rencontre qu'un petit nombre de personnes chez lesquelles la fin naturelle de la vie arrive par suite de cet affaiblissement graduel et insensible des facultés physiques et intellectuelles. Le plus souvent des causes locales déterminent prématurément la caducité et la mort. Dans tous les cas, on peut assez bien comparer l'organisme, dans la vieillesse, à une machine que la moindre cause de trouble désorganise, et qui cesse alors de fonctionner. Voy. les mots Longévité, Mort, Mortalité, Vie, Homme.

Dr. Civ. et Polit. — Parmi la multitude de fonctions que l'homme vivant en société peut être appelé à remplir, il en est qui touchent immédiatement aux plus grands intérêts de l'État, et d'autres qui, tout en se rapportant aux intérêts généraux de la société, ont cependant plus spécialement trait à l'individu. Or, comme l'intelligence et la raison humaines ne se développent que graduellement, par l'étude et l'expérience, il était naturel que la législation considérât l'âge des individus pour déterminer le temps de la vie auquel un homme devient habile à tels ou tels actes et apte à posséder tels ou tels emplois. C'est ainsi qu'en France, la loi civile fixe l'âge où le citoyen devient indépendant de l'autorité paternelle (voy. Émancipation, Majorité), où il peut contracter l'union conjugale (v. Mariage), où il peut disposer de ses biens (voy. Testament), où il peut être tuteur, adopter, etc. (voy. Tutelle, Adoption).—En matière de succession, lorsque plusieurs personnes appelées à *succéder l'une à l'autre, périssent dans un même événement*, sans qu'il soit possible de constater quelle est celle qui est décédée la première, c'est sur la considération de l'âge et du sexe que la loi règle la présomption de survie (voy. Survie). — En matière criminelle, le Code établit, soit pour l'acte solennel du témoignage, soit pour le fait de la gradation des peines, diverses distinctions fondées sur l'âge des individus inculpés ou appelés comme témoins. Il en est parlé aux art. Témoin, Peine, Culpabilité. — La loi politique détermine l'âge où un citoyen, réunissant d'ailleurs les conditions requises, peut exercer certains droits politiques et être appelé à siéger dans *les assemblées délibérantes*. Voy. *Loi* électorale, *Député*, Pair. — Pour être admissible à certains services publics, à certaines écoles préparatoires par lesquelles on doit passer pour remplir quelques emplois spéciaux, il faut encore avoir atteint et n'avoir pas dépassé un âge déterminé par la loi. Voy. *École* polytechnique, *École* militaire, etc. — Il en est de même pour l'enrôlement au service militaire; la législation relative à cette matière fixe un minimum et un maximum d'âge. Elle décide en outre qu'arrivé à un certain âge, le militaire est rayé du cadre de l'armée, et l'heure de la retraite sonne d'autant plus tôt que le rang qu'il occupe est moins élevé (voy. Recrutement, Service militaire). Cette décision est fondée sur ce fait, que parvenu à l'âge déterminé par la loi, le militaire ne possède plus, en gén., l'activité nécessaire pour remplir les devoirs auxquels il est tenu. Rien de semblable n'existe chez nous pour les services civils, parce que, dans ce dernier cas, l'énergie des forces physiques est une question tout à fait secondaire. Il n'en est pas de même dans plusieurs États de l'Amérique du Nord; les juges, par ex., sont obligés de renoncer à leurs fonctions lorsqu'ils ont atteint l'âge de soixante ans. — Voyez aussi Retraite.

Myth. — Les poëtes de l'antiquité ont divisé le temps qui suivit la création de l'homme en divers âges ou périodes. Mais ils ne sont pas tous d'accord sur le nombre de ces âges: ainsi Hésiode en compte cinq, et Virgile n'en mentionne que deux; néanmoins la division la plus généralement admise est celle qu'a suivie Ovide et qui renferme quatre périodes: l'*âge d'or*, l'*âge d'argent*, *l'âge d'airain* et l'*âge de fer*. Selon ce poëte, l'*âge d'or* eut lieu sous l'empire de Saturne. « Les hommes, spontanément et sans lois, gardaient la bonne foi et la justice; le châtiment et la crainte étaient ignorés. La trompette, le clairon, le casque, l'épée n'existaient pas encore, et sans l'appui des armées, les peuples, au sein de la sécurité, coulaient d'heureux loisirs. La terre aussi, sans être déchirée par le rateau ou sillonnée par la charrue, prodiguait d'elle-même tous les biens. Alors régnait un printemps éternel, alors serpentaient des fleuves de lait et de nectar; et de l'yeuse toujours verte distillaient les rayons dorés du miel. Cependant Saturne est précipité dans le ténébreux Tartare, et l'empire du monde passe dans les mains de Jupiter: dès lors commence l'*âge d'argent*. Jupiter raccourcit l'ancienne durée du printemps; par son ordre, l'hiver, l'été, l'automne inégal, et le printemps resserré dans d'étroites limites, partagent l'année en quatre saisons. Alors, pour la première fois, les hommes pénétrèrent sous l'abri d'une demeure; ils eurent pour maison les antres, un toit formé d'épaisses broussailles ou de branchages entrelacés; alors, pour la première fois, les semences de Cérès furent confiées à de longs sillons, et les jeunes taureaux gémirent sous le poids du joug. A ces deux âges succède l'*âge d'airain*: l'homme plus féroce est plus prompt à prendre les armes qui sèment l'effroi: il s'abstient pourtant du crime. Le dernier âge est l'*âge de fer*. A l'instant tous les crimes se font jour; la pudeur, la vérité, la bonne foi prennent la fuite; à leur place règnent la ruse, l'artifice, la trahison, la violence et la coupable soif de posséder. Les arbres, après avoir longtemps séjourné sur la cime des monts, transformés en vaisseaux, bravent les flots inconnus. La terre avait été jusque-là commune à tous, comme l'air et la lumière: alors le laboureur défiant entoure son champ d'une vaste limite. On ne se contente plus de demander à la terre féconde les moissons et les aliments nécessaires; on descend jusque dans ses entrailles, et les richesses qu'elle y tenait cachées près des ténèbres du Styx, tirées à la lumière, donnent l'éveil à tous les maux. Bientôt se montrent le fer si nuisible, l'or plus nuisible encore, la guerre, qui les prend l'un et l'autre pour instrument, et dont la main rougie dans le sang secoue des armes bruyantes. On vit de rapines; l'hôte redoute son hôte, et le beau-père son gendre; rarement l'union règne parmi les frères; l'époux trame la perte de son épouse, et celle-ci la perte de son époux; le fils cherche d'avance à connaître le dernier jour de son père; la piété vaincue succombe; et la vierge Astrée abandonne enfin la terre arrosée de carnage, lorsque déjà tous les Dieux l'ont quittée. » Telle est la peinture que l'auteur des *Métamorphoses* nous a laissée de la vie primitive de l'humanité. C'est par allusion à cette description que nous employons les expressions d'*âge d'or* et d'*âge de fer* pour désigner un temps heureux et une époque de crimes et de calamités. — Mais la Mythol. gréco-romaine n'est pas la seule qui nous offre, sous cette apparence symbolique, l'histoire de la dégénérescence de l'humanité. Cette théorie des quatre âges se retrouve, avec quelques différences de forme, chez la plupart des nations de l'antiquité, comme les Égyptiens et les Indiens. Elle est, par ex., fort explicitement développée dans la cosmogonie de Manou. Au reste, la distinction des deux âges extrêmes, l'âge d'or et l'âge de fer est ici le fait fondamental. Or, la croyance que l'homme, en sortant des mains du créateur, vivait dans une innocence et dans un bonheur parfaits, innocence et bonheur qu'il a perdus par ses crimes, est une croyance véritablement universelle qu'on a retrouvée chez tous les peuples à tous les états de barbarie et de civilisation. Il en résulte nécessairement que cette tradition a un fondement historique réel, qu'elle repose sur un fait qui, malgré les altérations diverses qu'il a subies en se transmettant de génération en génération, a toujours conservé son caractère essentiel. Voy. Chute, Éden.

ÂGÉ, ÉE. adj. Qui a duré un certain laps de temps. *Un homme â. de trente ans. Cette génisse est âgée de huit mois. Cet arbre est â. de plus de mille ans. Il ne faut pas croire que toutes les montagnes soient aussi âgées les unes que les autres.* ‖ Pris abs., sign., Qui a beaucoup d'âge. *Il est â. C'est une femme déjà âgée.*

AGENCE. s. f. Emploi, charge d'agent. *Ag. générale, Il avait été nommé à l'ag. du clergé.* ‖ *Lieu où se tiennent les bureaux d'une ag. *Aller à l'ag.*

AGENCEMENT. s. m. Action d'arranger, de mettre en ordre. Résultat de cette action. *L'ag. fait valoir les moindres choses. Les agencements de cet appartement sont bien entendus.* ‖ *Dans un sens anal., on dit *L'ag. d'un drame, d'une pièce de théâtre.* ‖ T. Peint. et Sculp. Ordonnance des groupes dans une composition; Combinaison des figures d'un même groupe; Ajustement des draperies; Disposition des accessoires. ‖ T. Archit. Manière dont sont disposés et mis en rapport certains ornements.

AGENCER. v. a. Arranger, disposer, joindre, ajuster plusieurs choses ou les parties d'une même chose. *Il s'entend à ag. de petites choses. Il a assez bien agencé tout cela. Cet auteur ne sait pas ag. les scènes d'un roman, d'un drame.* Fam. ‖ Parer, décorer. *Il a bien agencé sa chambre, son cabinet de travail. Ag. une mariée.* Cette locut. vieillit. = *s'Agencer. v. pron. S'ajuster, se parer. Ne s'emploie guère qu'iron. = Agencé, ée. part. *Cela n'est pas bien ag. Comme vous voilà agencée!*

AGENDA. s. m. [On pron. *aginda*]. Mot latin qui sign., Chose à faire. Petit livret sur lequel on note les choses qu'on se propose de faire. *Mettez cela sur votre ag.*

***AGÉNÉSIE.** s. f. (gr. ἀ priv., γένεσις, génération). T. Méd. Stérilité. N'est pas la même chose que l'impuissance. ‖ T. Térat. Monstruosité par défaut.

AGENOUILLER (S'). v. pron. [On mouille les LL] (R. *genou*). Se mettre à genoux. *S'ag. à l'église. Les chameaux s'agenouillent pour se laisser charger.* — Avec ellipse du pron., *On fit agenouiller tout le monde.* = Agenouillé, ée. part. Qui est à genoux.

AGENOUILLOIR. s. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille. *L'ag. d'un prie-Dieu.*

AGENT. s. m. Se dit De tout ce qui cause une action. *Toute action suppose un ag. Ag. naturel, surnaturel. Ag. physique, chimique, mécanique.* — S'emploie aussi par oppos. à *Patient*. *L'agent et le patient*, La cause qui agit et le sujet sur lequel elle agit. ‖ Celui qui agit pour autrui ou au nom d'autrui; Celui qui remplit une mission, soit publique, soit particulière. *Les agents du gouvernement. Ag. secret. Agents politiques, diplomatiques, commerciaux. Il a manqué cette affaire par la maladresse de son ag.* — Dans un sens anal., *Les grands hommes ne sont que les agents de la Providence.* ‖ On dit D'une femme: *C'est un très-bon agent;* mais, en mauvaise part, on donne quelquefois un féminin à ce mot. *Elle a été la principale agente dans cette odieuse intrigue.* ‖ *Ag. comptable*, Celui qui, dans une administration, est chargé de la comptabilité et du maniement des fonds. ‖ *Ag. diplomatique.* Voy. Diplomatie. ‖ *Ag. de faillite.* Voy. Faillite. ‖ *Ag. de police.* Voy. Police.

Enc. — On appelle *agents d'affaires* des personnes qui se chargent, moyennant une rétribution, de diriger et de suivre les affaires d'intérêt des particuliers, et tiennent à cet effet un cabinet ouvert au public ; mais comme ces individus n'ont aucun caractère légal et ne sont soumis à aucun contrôle, il est prudent de ne recourir à leur ministère qu'après informations sérieuses sur leur moralité et leur capacité.

Les *Agents de change* sont des officiers ministériels institués dans les villes qui ont une bourse de commerce pour y remplir, à l'égard des opérations qui sont de leur compétence, des fonctions analogues à celles que remplissent les notaires dans un autre ordre de transactions. « Les agents de change, dit le Code de Com., art. 76, ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire pour le compte d'autrui les négociations des lettres de change et billets, et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours. Ils peuvent faire, concurremment avec les courtiers de marchandises, les négociations et le courtage des ventes ou achats de matières métalliques; ils ont seuls le droit d'en constater le cours. » Tout transfert d'inscriptions sur le *grand livre* de la dette publique doit, ainsi que le prescrit l'arrêté du 27 prairial an X (16 juin 1802) concernant les agents de change, être fait en présence d'un ag. de change qui certifiera l'identité du propriétaire, la vérité de sa signature et des pièces produites. — L'institution des agents de change remonte à l'année 1572, époque à laquelle Charles IX créa, par un édit, *des courtiers de change, deniers et marchandises.* Cet édit fut confirmé par Henri IV, en 1595; plus tard, sous Louis XIV, ces officiers prirent le titre de *conseillers du roi, agents de banque, de change, commerce et finances.* Ils étaient alors au nombre de 116, répartis dans les principales villes de France; mais comme leurs offices étaient vénaux, on augmenta souvent ce nombre pour ramener quelque finance dans les coffres vides de l'État; enfin, l'édit de 1723 mit un terme à toutes ces variations en réglant d'une manière définitive les droits et les attributions de ce corps. — Supprimés, en 1791, par un décret de l'Assemblée nationale, les agents de change furent rétablis par la loi du 28 ventôse an IX (19 mars 1801). Leur nombre varie selon l'importance des villes où ils sont institués. Il est aujourd'hui fixé à 60 pour la bourse de Paris. — Chaque ag. de change est tenu de fournir un cautionnement qui est spécialement affecté à la garantie des condamnations qui pourraient être prononcées contre lui, par suite d'abus commis dans l'exercice de ses fonctions. Le montant de ce cautionnement est fixé par le gouvernement : il varie, selon les villes, de 4,000 à 125,000 francs; c'est ce dernier chiffre qui est exigé des agents de change de Paris. — Dans toutes les localités où il existe des agents de change, ils doivent se réunir tous les ans, et nommer, à la majorité absolue, une chambre syndicale, composée d'un syndic et de six adjoints. Cette chambre exerce une haute surveillance sur la compagnie tout entière; elle possède le droit de censurer et même de suspendre un membre de la corporation. Elle peut, en outre, provoquer sa destitution auprès du ministre des finances. — Nul ne peut être nommé à cet emploi s'il ne jouit des droits de citoyen français et s'il ne justifie qu'il a exercé la profession de courtier ou négociant, ou travaillé dans une maison de banque, de commerce, ou chez un notaire, à Paris, pendant quatre ans au moins. Tout individu en état de faillite, ayant fait abandon de biens, ou autrement, sans s'être depuis réhabilité, est incapable de remplir les fonctions d'ag. de change. — D'après les art. 85 et 86 du Code de Comm., les agents de change ne peuvent, dans aucun cas et sous aucun prétexte, faire des opérations de commerce ou de banque pour leur compte; ils ne peuvent s'intéresser directement ni indirectement, sous leur nom ou sous un nom supposé, dans aucune entreprise commerciale; enfin ils ne peuvent ni recevoir ni payer pour le compte de leurs commettants, ni se rendre garants de l'exécution des marchés dans lesquels ils s'entremettent. Toute contravention à ces dispositions entraîne la peine de destitution et la condamnation à une amende qui peut s'élever à 3,000 fr. L'ag. de change destitué en vertu de cet article ne peut être réintégré dans ses fonctions. Néanmoins, les termes absolus de l'art. 86 sont modifiés par l'arrêté du 27 prairial an X (16 juin 1802) qui sert de règle aux agents de change dans leurs négociations. Cet arrêté, dans le but d'empêcher les négociations fictives, dit que chaque ag. de change devant avoir reçu de ses clients les effets qu'il vend ou les sommes nécessaires pour payer ceux qu'il achète, est responsable de la livraison et du payement de ce qu'il aura vendu et acheté. — En cas de faillite, l'ag. de change est poursuivi comme banqueroutier. Malgré cela, il n'est nullement regardé comme commerçant; ses fonctions sont, au contraire, absolument incompatibles avec toute espèce de négoce. Tout ag. de change, il est vrai, est encore tenu de consigner ses opérations sur un *carnet* et de les transcrire dans le jour sur un registre timbré, coté et paraphé par les juges du tribunal de commerce. Mais les livres qu'il doit tenir diffèrent de ceux des commerçants en ce qu'il n'y inscrit que les opérations de son ministère. Le droit de chaque ag. de change est fixé de 1/8 à 1/4 pour 100, selon l'espèce d'opération. — Tout individu qui s'immisce indûment dans les fonctions réservées par la loi à l'ag. de change, est passible d'une amende qui est au moins du douzième et au plus du sixième du cautionnement imposé à ce dernier. Les agents de change sont à la nomination du chef de l'Etat. D'après la loi du 28 avril 1816, ils peuvent présenter leurs successeurs, à la condition que ces derniers réuniront les qualités requises. Cette faculté est même accordée à leurs veuves et héritiers. Ainsi, une charge d'ag. de change constitue une véritable propriété transmissible et qui a ordinairement une très-haute valeur. Toutefois, ce droit de présentation n'existe pas pour le titulaire destitué. Voy. BOURSE, DETTE *publique*.

***AGGLOMÉRAT.** s. m. T. Géol. Voy. AGRÉGATION.

AGGLOMÉRATION. s. f. Action d'agglomérer ; état de ce qui est aggloméré. *L'ag. des neiges, des sables. Un peuple sans lois ne serait qu'une ag. d'hommes.*

AGGLOMÉRER. v. a. (lat. *glomus*, boule, peloton). Assembler, amonceler. *Le vent agglomère les nuages. Ce fleuve agglomère les sables à son embouchure.* = s'AGGLOMÉRER. v. pron. *La richesse du sol porte les hommes à s'ag. dans cette contrée.* = AGGLOMÉRÉ, ÉE. part. *Populations agglomérées. Nuages agglomérés.*

AGGLUTINANT, ANTE. adj. T. Méd. anc. Se disait autrefois De certains remèdes que l'on croyait propres à recoller les parties divisées. ‖ S'employait aussi subst. *La guimauve passait pour un ag.*

AGGLUTINATIF, IVE. adj. ‖ S'emploie souvent subst.

Enc. — On donne ce nom aux substances emplastiques qui ont la propriété d'adhérer fortement à la peau, et qu'on emploie pour maintenir les lèvres des plaies en contact, jusqu'à ce qu'elles soient réunies par la cicatrisation. On prépare les emplâtres agglutinatifs en étendant sur une toile une couche mince de la matière emplastique. Cette matière est composée, suivant le but qu'on se propose, de cire, de résine et de poix auxquelles on incorpore souvent d'autres substances médicamenteuses. Les agglutinatifs qu'on emploie le plus généralement sont l'emplâtre de diachylon gommé, l'emplâtre d'André Delacroix, et le *taffetas d'Angleterre*, qui n'est autre chose qu'une pièce de taffetas recouverte d'une couche mince de colle de poisson à laquelle on a ajouté une petite quantité de teinture de benjoin. On se sert quelquefois de gomme ammoniaque dissoute dans le vinaigre et étendue sur de la toile. Ce dernier agglutinatif possède même un avantage que n'ont pas les autres : c'est celui de se coller fort bien sur les parties légèrement humides, ce qui le rend précieux dans certains cas où les autres substances ne peuvent être employées. — Les agglutinatifs n'agissent qu'en attachant solidement à la peau la toile qui les supporte, et au moyen de laquelle les parties sont maintenues en rapport. Comme ils n'adhèrent qu'à l'épiderme, ils n'agissent que superficiellement, et n'ont que peu d'action sur les parties profondes; aussi ne conviennent-ils guère que pour réunir les plaies superficielles dont les lèvres ont peu de tendance à s'éloigner et sont soutenues par des plans sous-jacents plus ou moins solides. — Pour se servir de ces emplâtres, on les coupe en bandelettes, dont la longueur et la largeur varient selon l'étendue, la profondeur de la plaie et la force de rétraction de ses lèvres. Ces bandelettes, qu'on nomme *agglutinatives*, doivent être coupées à droit fil, ou bien en biaisant, de telle sorte que leur partie moyenne se trouve un peu plus étroite que leurs extrémités. Les bandelettes de cette dernière forme ont une grande force d'adhésion à leurs extrémités élargies, et ne couvrent la plaie que dans une petite étendue à leur partie moyenne. Le taffetas d'Angleterre, à raison de la faiblesse de son tissu, ne peut être employé que pour les petites plaies tout à fait superficielles. Avant de l'appliquer, il faut avoir soin de le faire ramollir dans la bouche, ou de le tremper pendant quelques secondes dans l'eau tiède. On doit également, pour le lever, le faire ramollir en l'humectant avec une éponge imbibée d'eau tiède. Mais cet ag. durcit beaucoup en séchant, et produit souvent une gêne plus ou moins grande dans la partie sur laquelle il est appliqué. — Les emplâtres agglutinatifs sont encore usités en chirurgie dans une foule de cas. Ainsi, on les applique quelquefois sur les plaies pénétrantes des articulations ou des cavités splanchniques, et sur l'ouverture de certains foyers purulents, afin d'empêcher l'air d'y pénétrer. On s'en sert pour maintenir sur le tronc plusieurs pièces d'appareil, comme des vésicatoires, des sinapismes, des cautères, des plumasseaux. Enfin, on les emploie encore pour rapprocher les bords et comprimer la surface des plaies suppurantes des vieux ulcères; mais alors ils agissent plutôt comme moyens compressifs que comme agglutinatifs. Voy. SPARADRAP.

AGGLUTINATION. s. f. Action d'agglutiner et de s'agglutiner.

Enc. — On appelle quelquefois ainsi la première période de cicatrisation des plaies. C'est un recollement peu solide qui s'opère au moyen de la lymphe plastique, coagulable, qui se dépose entre les tissus vivants divisés. Voy ADHÉRENCE, CICATRICE, PLAIE.

AGGLUTINER. v. a. (lat. *agglutinare;* de *gluten*, colle). Recoller, rejoindre. S'emploie surtout dans le langage médical, en parlant Des substances *agglutinatives.* = s'AGGLUTINER. v. pron. Se recoller, contracter une adhérence. Se dit principalement Des chairs divisées par quelque accident. = AGGLUTINÉ, ÉE. part.

AGGRAVANT, ANTE. adj. Ne s'emploie guère que dans cette locution : *Circonstance aggravante*, Qui augmente la gravité d'un délit ou d'un crime.

AGGRAVATION. s. f. T. Dr. crim. *Ag. de peine.* Voy. PEINE. ‖ *T. Méd. Accroissement d'une maladie.

AGGRAVE. s. f. T. Dr. can. La seconde fulmination solennelle d'un monitoire à chandelles éteintes, après trois publications du même monitoire, pour avoir révélation de quelques cas, avec menace de fulminer les dernières censures de l'Église sur ceux qui, sachant quelque chose, ne voudraient rien révéler. *Faire fulminer une ag.*

AGGRAVER. v. a. (lat. *a* augm.; *gravare*, charger; de *gravis*, lourd). Rendre plus grave. *Les circonstances aggravent la faute, le crime, le péché. Ag. les torts, les tourments, la douleur. Ag. une peine.* = s'AGGRAVER. v. pron. Devenir plus grave, empirer. *Sa faute s'est aggravée. Le mal s'aggrave de jour en jour.* = AGGRAVÉ, ÉE. part.

AGGRÉGAT, AGGRÉGATION, AGGRÉGER. Voy. AGRÉGAT, AGRÉGATION, AGRÉGER.

AGILE. adj. 2 g. (lat. *agere*, agir). Qui a une grande facilité à agir, à se mouvoir; vif, souple. *Un homme, un animal ag. Membres agiles. Marche ag. Mouvements agiles.*

AGILEMENT. adv. Avec agilité.

AGILITÉ. s. f. Légèreté, grande facilité à se mouvoir, souplesse. *Sauter avec ag. Cet enfant, cet animal a beaucoup d'ag. Ag. des membres. Sa voix manque d'ag.*

AGIO. s. m. (ital. *aggio*). T. Banq. et Comm. Bénéfice qui résulte de l'échange d'une valeur contre une autre valeur.

Enc. — Ce terme s'applique à plusieurs opérations de change ou de bourse. — Ainsi, toutes les monnaies légales (espèces d'or et d'argent) des différents peuples variant sous le double rapport du titre et du poids, toutes les fois qu'on veut échanger une monnaie étrangère quelconque contre de la monnaie française, par ex., il est nécessaire de comparer la valeur intrinsèque de ces monnaies. La différence à payer pour rétablir l'égalité est ce qui constitue l'agio. — De même, lorsqu'on désire échanger de l'argent contre de l'or, on a souvent à payer au changeur une différence ou prime plus ou moins forte, attendu que l'or étant très-recherché à cause de sa commodité, il est plus ou moins demandé sur toutes les places de commerce, et, par conséquent, plus rare que l'argent. On désigne sous le nom d'*agio* ou de *change* la différence que perçoit alors le changeur. — Il y a également lieu au payement d'une différence, quand on échange du papier contre des valeurs métalliques. Le bénéfice que réalise le banquier reçoit encore le nom d'*agio*, et, dans ces deux derniers cas, on donne celui d'*escompte* à la perte ou déduction subie par la personne qui fait échanger des valeurs. Voy. CHANGE.

AGIOTAGE. s. m.

Enc. — On désignait autrefois par le terme d'*agiotage* tout ce qui concernait le commerce des *espèces* métalliques et du *papier*, commerce qui constitue aujourd'hui la profession de banquier. Cette industrie importante fut d'abord exercée à Venise, puis dans d'autres cités commerçantes de l'Italie; et, de là, elle ne tarda pas à se répandre dans les principales villes de l'Europe. L'ag., ainsi que l'indique son nom, consistait à prélever une somme ou *agio*, à titre de rémunération des frais de transport, de compensation des risques, etc., que nécessite le change d'une valeur contre une autre valeur. Ce commerce n'avait rien que de légitime, et des hommes honorables pouvaient le pratiquer. Mais comme, dans le commerce de banque, la ligne de démarcation qui sépare l'intérêt légitime de l'usure n'est pas sensible pour le vulgaire, et comme l'utilité générale de cette industrie nouvelle n'était encore comprise que d'un petit nombre de personnes, la profession d'*agioteur* se trouva, dès son origine, frappée de discrédit. Il en résulta nécessairement que le terme d'agiotage fut pris en mauvaise part. Dès lors on le détourna de son acception primitive et on s'en servit exclusivement pour désigner la spéculation sur les effets publics et le jeu sur les actions. C'est à l'époque du fameux système de Law que l'agiotage, dans son acception nouvelle, prit en France, pour la première fois, un développement scandaleux. Il en fut de même pendant les orages de la révolution française. La réduction des rentes de l'ancienne monarchie, la création des mandats et des assignats, la mise en vente d'une masse énorme de propriétés nationales, fournirent de puissants aliments à la spéculation. Enfin, depuis que le crédit public s'est fondé sur des bases régulières, non-seulement en France, mais encore dans presque tous les états civilisés, l'agiotage s'exerce principalement sur les fonds publics, c.-à-d. sur les rentes que créent les gouvernements lorsqu'ils contractent des emprunts. L'ag. sur ces fonds est susceptible de prendre tant de formes diverses, qu'en cherchant à l'atteindre la loi pourrait entraver des transactions légitimes et même porter atteinte au crédit public. Ce genre de trafic s'exerce encore sur les actions des grandes compagnies financières et industrielles autorisées par les gouvernements, ainsi que sur certaines natures de marchandises dont la consommation est considérable et nécessaire. — Mais, ainsi qu'il arrive toujours dans les opérations aléatoires, certains agioteurs peu scrupuleux ne craignent pas, pour mettre le sort de leur côté, de recourir à des manœuvres clandestines afin de faire hausser ou baisser, suivant leur intérêt, la valeur des fonds ou des marchandises sur lesquelles ils spéculent. Voy. BOURSE.

AGIOTER. v. n. Faire l'agiotage.

AGIOTEUR. s. m. Celui qui agiote.

AGIR. v. n. (lat. *agere*). Se dit De toute cause qui produit ou tend à produire un effet. *Dieu a agi en créant l'univers ; il agit sans cesse en le conservant. L'âme agit sur le corps. L'entendement agit sur lui-même lorsqu'il analyse ses opérations. La volonté agit sur les nerfs, ceux-ci agissent sur les muscles pour* *déterminer certains mouvements. L'éloquence agit sur les esprits. Les objets extérieurs agissent sur nos sens. La lumière agit sur tous les êtres vivants. L'acide nitrique agit sur le cuivre. Les corps célestes agissent les uns sur les autres. Ce remède agit sur le tube digestif.* || Se conduire, se comporter. *Ag. en homme d'honneur, en homme d'esprit. Ag. par esprit de vengeance. Il a bien agi avec moi. C'est mal ag.* — *Ag. contre son opinion, contre ses principes, contre ses intérêts*, Faire quelque chose qui n'est pas conforme à son opinion, etc. || Négocier, s'employer en quelque affaire. *Il agit auprès du ministre pour les intérêts de son département. Il a tout pouvoir d'ag. Je vous prie d'ag. pour moi.* || *Ag. d'autorité*, Employer son autorité pour faire quelque chose.—*Ag. d'office*, Sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. || Poursuivre en justice. *Ag. criminellement, civilement. Il a été obligé d'ag. contre son tuteur.* || Se mouvoir, prendre de l'exercice. *Si vous voulez reprendre des forces, il faut ag.* || Faire quelque chose, s'occuper. *Il n'est jamais sans ag.* || Procéder à l'exécution de quelque chose. *C'est assez délibérer, il faut ag. Il agit mieux qu'il ne parle.* || *Agir* s'emploie impersonnellement de la manière suivante : *Il s'agit, il s'agissait, il s'est agi, il s'agira, il s'agirait*, etc. et signifie : Il est, il était, il a été, il sera, etc., question de. *De quoi s'agit-il?*, De quoi est-il question? *Il s'agit du salut de l'État. Il s'agissait de choisir l'un ou l'autre.*

AGISSANT, ANTE. adj. Qui agit, qui se donne beaucoup de mouvement. *Un homme extrêmement ag. Une femme fort agissante.* — *Une vie agissante*, Une vie très-active. || Qui opère avec force, avec efficacité. *Remède ag.* || T. Méd. On donne le nom de *Médecine agissante* à Celle qui emploie les remèdes énergiques; par oppos. à *Médecine expectante*, Celle qui se confie à la sagesse de la nature et qui ne fait usage que de moyens peu actifs.

AGITATEUR. s. m. Celui qui excite des troubles, de la fermentation, dans le public ou dans une assemblée.

AGITATION. s. f. Ébranlement prolongé; mouvement en divers sens. *L'ag. des flots. L'ag. des arbres dans une tempête. L'ag. d'un vaisseau battu des vents. L'ag. de la voiture lui fait mal.* || Fig., *L'ag. de l'âme, du cœur, de l'esprit.* — Par anal., on dit : *Il y a de l'ag. parmi le peuple. Il y avait de l'ag. dans l'assemblée. L'ag. était à son comble.*

Syn. — *Inquiétude.* — Au prop., l'*inquiétude* est un léger trouble causé par quelque malaise; elle est ordin. locale et peu durable. L'*ag.*, au contraire, est un trouble vif et persistant qui se manifeste dans tout notre être à la suite d'une violente secousse morale, ou qui constitue l'un des symptômes de certaines maladies. — Au fig., l'*inquiétude* est une émotion qui fait sortir l'âme de son état de calme habituel, mais qu'il est facile de cacher. L'*ag.* est un ébranlement violent qu'on ne peut maîtriser et qui se révèle habituellement par quelques signes extérieurs.

Enc. — Dans le langage médical on emploie le terme *Ag.* pour désigner un désir continuel de changer de situation, dans l'espoir d'en trouver une plus commode, ainsi que les mouvements brusques et répétés auxquels se livre un malade. Cet état est ordin. accompagné d'inquiétudes morales vives, et de réponses brusques et précipitées. On l'observe surtout dans certaines fièvres et dans les maladies aiguës.

***AGITATO.** s. m. T. Mus. Voy. Musique.

AGITER. v. a. (lat. *agitare*, fréquentatif de *agere*, agir). Ébranler, secouer, remuer en divers sens. *Les vagues agitent le vaisseau. Le vent agitait à peine les feuilles des arbres. Cet enfant ne fait qu'ag. ses bras, ses jambes.* || *Fig., *Les troubles qui agitent l'État. Cette révolution a longtemps agité l'Europe.* || Se dit aussi en parlant Des passions. *Le désir et la crainte sont les passions qui nous agitent le plus. La colère l'agite.* — Par anal., *Ag. le peuple*, Chercher à l'exciter, à le soulever. || *Ag. une question*, La discuter. = s'Agiter. v. pron. *L'air commence à s'ag. Ce malade s'agite continuellement. Le peuple s'agite et murmure. Les questions qui s'agitèrent dans cette réunion. Il s'agita une question importante.* = Agité, ée. part. *Son esprit est fort ag.* — *Ce malade a passé une nuit agitée*, A passé la nuit dans une grande agitation.

***AGLAOPE.** s. f. T. Entom. Voy. Crépusculaires.

AGLOMÉRATION, AGLOMÉRER. Voy. Agglomération, Agglomérer.

***AGLOSSE.** s. f. (gr. α priv.; γλῶσσα, langue). T. Entom. Voy. Tinéites.

***AGNANTHE.** s. m. (gr. ἄγνος, chaste, ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Verbénacées.

AGNAT. s. m. [On pron. *aguenat.*] (lat. *ad*, auprès; *natus*, né). T. Droit.

Enc. — Dans l'ancien Dr. Romain, la famille proprement dite se composait uniquement des personnes qui étaient soumises à la puissance d'un individu indépendant, quant au droit civil, et qui portait le titre de *Père de famille.* Ces personnes étaient tous ses descendants des deux sexes, à l'exception des filles mariées, ses enfants adoptifs, et les femmes de ses descendants ou de ses enfants adoptifs. Toutes ces personnes étaient *agnats* les unes par rapport aux autres. Dès que l'une d'elles cessait d'être soumise à l'autorité du père de famille par émancipation, par adoption dans une autre famille, ou enfin par l'effet du mariage (ce dernier cas n'avait lieu que pour les filles, car le fils qui se mariait restait sous la puissance paternelle, et sa femme y devenait soumise aussi bien que lui), elle perdait la qualité d'agnat proprement dit. Toutefois elle conservait le titre de *cognat.* Ainsi l'agnation représentait la parenté naturelle et civile à la fois; la *cognation* ne représentait que la parenté naturelle. — Quand la mort venait à frapper le chef de famille, chacun de ses fils devenait aussitôt chef de famille, et le titre d'agnat demeurait encore aux divers membres de la famille originaire. D'après la loi des Douze Tables, l'agnation appartenait à toutes les femmes de la famille tant qu'elles n'en étaient pas sorties, et ce titre leur conférait certains droits d'hérédité. Mais plus tard, pour enlever ces droits aux femmes, les jurisconsultes leur dénièrent la qualité d'agnat. Dès lors ce titre ne fut plus attribué qu'aux individus du sexe masculin.

Jusqu'à l'époque du Bas-Empire, le droit d'agnation resta tel qu'on vient de le dire. La famille civile ne se continuant que par les mâles, c'était uniquement dans leur descendance qu'il pouvait se trouver des agnats, et l'on définissait les agnats ceux qui étaient parents entre eux par des personnes du sexe masculin. En 498 après J.-C., le droit d'agnation subit une première atteinte. L'empereur Anastase décida que les frères et sœurs émancipés, et par conséquent sortis de la famille civile, conserveraient le titre d'agnats : cette modification fut introduite afin de conférer aux frères et sœurs émancipés des droits de succession que la loi civile leur refusait. Ce fut dans le même but que, plus tard (vers 534), Justinien supprima la distinction qui enlevait aux femmes le droit d'agnation, et qu'il accorda ensuite ce même droit à tous les parents du second degré et à presque tous ceux du troisième. Enfin l'agnation disparut complétement, du moins quant à ses effets, par l'effet du nouveau système de succession établi par les *Novelles*, vers 570.

Le droit d'agnation est encore d'une haute importance dans quelques pays relativement à la successibilité aux fiefs, le plus prochain des agnats, c.-à-d. des descendants par mâles, étant toujours appelé à la succession de ces fiefs. — Les dispositions de la loi salique qui concernent les successions et qui réglaient la successibilité à la couronne de France, rappelaient assez bien la législation romaine relative aux agnats. La succession aux anciens duchés-pairies de notre pays était encore réglée par l'agnation. Enfin l'agnation réglait encore la successibilité aux biens érigés en majorats sous l'Empire et sous la Restauration.

AGNATION. s. f. [On pron. *aguenation*.] Qualité d'agnat. V. Agnat.

AGNATIQUE. adj. 2 g. [On pron. *aguenatique.*] Qui appartient aux agnats. Peu us.

AGNEAU. s. m. [Le G se prononce mouillé, ici et dans les six articles suivants.] (lat. *agnus;* du gr. ἀγνὸς, chaste, innocent). Le petit d'une brebis. || S'emploie aussi pour désigner La chair d'ag. qu'on vend à la boucherie. *On nous servit de l'ag. Quartier d'ag.* || Fig., *Être doux comme un ag.*, Être d'une humeur fort douce. *C'est un ag.*, C'est un homme incapable de faire du mal. — Ces deux expressions s'emploient quelquefois dans le même sens en parlant Des animaux. *Ce lion est doux comme un ag.* || *Ag. pascal*, L'ag. que les Juifs mangeaient à la fête de Pâques, en mémoire de leur sortie d'Égypte. Voy. Pâque. || *Ag. de Dieu, ag. sans tache*, Jésus-Christ immolé pour les péchés des hommes. — On dit absol., *L'ag. qui efface les péchés du monde.*

AGNEL, AGNELET. s. m. Ancienne monnaie d'or française qui portait un agneau pascal pour empreinte. L'ag. de Louis IX à Jean II a la valeur de 13 fr. 95 c., monnaie actuelle. L'ag. de Jean II vaut 16 fr. 50 c.

AGNELER. v. n. Mettre bas. Se dit de la brebis.

AGNELET. s. m. Petit agneau. Vx. Voy. Agnel.

AGNELINE. adj. f. Se dit de La laine qui vient des agneaux. *Laine ageline.*

AGNÈS. s. m. [On pron. l'S.] (gr. ἀγνὸς, chaste, innocent). Jeune fille très-innocente. *C'est une agnès. Elle fait l'agnès.* Fam.

AGNUS. s. m. [On pron. l'S.]

Enc. — On appelle ainsi des espèces de médailles en cire, bénites par le Pape, et sur lesquelles est empreinte la figure d'un agneau avec le signe du labarum. C'est le dimanche *in albis*, après sa consécration, et, ensuite, de sept ans en sept ans, que le Souverain Pontife bénit les *Agnus*. Cette cérémonie, dont l'origine est très-ancienne, a lieu de la manière suivante : le Pape, revêtu de ses habits pontificaux, trempe ces agnus dans l'eau bénite et les bénit après qu'on les en a retirés. Ensuite on les met dans une boîte qu'un sous-diacre apporte au Saint-Père pendant la messe, après l'*Agnus dei*. Il la lui présente en répétant trois fois ces paroles : *Ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'alleluia ; voilà qu'ils viennent à la fontaine, pleins de charité, alleluia.* Après quoi le Pape les distribue aux cardinaux, aux évêques, etc.

On donne également le nom d'*Agnus* à de petites images de piété ornées de broderies.

Dans la liturgie de l'Église romaine, on donne le nom d'*Agnus Dei* à une prière de la messe qui commence par ces mots, et que l'on récite entre le *Pater* et la *Communion.* C'est d'après la décision du pape Serge I, en 688, qu'elle se trouve ainsi placée.

Enfin, on appelle encore *Agnus Dei*, le morceau de musique qui se chante au moment de la communion.

AGNUS-CASTUS. s. m. [On pron. *aguenuce-castuce*]. T. Bot. Voy. Verbénacées.

AGONIE. s. f. (gr. ἀγὼν, combat). La dernière lutte de la vie contre la mort. *Être à l'ag.* || Fig., Angoisse, inquiétude extrême. *Depuis que son procès est appelé, il est dans de continuelles agonies.* || État douloureux où se trouva Notre-Seigneur au Jardin des Olives, la nuit qui précéda son crucifiement. Voy. Saint Luc, xxii, 24.

AGONISANT, ANTE. adj. Qui est à l'agonie. *Elle était agonisante.* || S'emploie subst. *Prière pour les agonisants.*

AGONISER. v. n. Être à l'agonie.

AGONISTIQUE. s. f. Chez les anciens, partie de la gymnastique qui avait rapport aux combats, et où les athlètes luttaient tout armés. Voy. Athlète et Gymnastique.

AGONOTHÈTE. s. m. (gr. ἀγὼν, combat; τίθημι, je dispose).

Enc. — On nommait ainsi, chez les Athéniens, un magistrat qui faisait la fonction de directeur, de président et de juge des combats ou jeux publics; c'était lui qui en ordonnait les préparatifs, et qui adjugeait les prix aux vainqueurs. Voy. Jeux *antiques.*

AGOUTI. s. m. Mammifère appartenant à l'ordre des *Rongeurs*, et constituant un genre à part dans cet ordre si nombreux.

Enc. — Fr. Cuvier a donné à ce genre le nom de *Chloromys*, et Illiger celui de *Dasyprocta.* Les caractères du genre agouti sont : quatre doigts devant, trois derrière; quatre molaires de chaque côté et à chaque mâchoire : ces molaires offrent une couronne plate à sillons irréguliers, un contour arrondi et échancré au bord interne dans les supérieures, à l'externe dans les inférieures.—Ces animaux ont les jambes postérieures notablement plus longues que les antérieures, à peu près comme nos lièvres. Leur poil est rude, droit et se détache facilement. — L'espèce la plus connue est l'*Agouti ordinaire.* (Fig. 1.) Sa taille est celle du lapin. Son poil est brun, un peu mêlé de roux en dessus, jaunâtre en dessous, et sa queue est réduite à un simple tubercule. Cet animal habite de préférence les collines boisées, et se loge dans des trous d'arbres ou dans des fentes de rochers. Plusieurs naturalistes affirment qu'il se creuse des terriers comme le lapin. C'est surtout le soir qu'il sort de sa demeure, car il y voit fort bien la nuit et paraît redouter l'éclat du soleil. L'ag. est dans les Antilles et les parties chaudes de l'Amérique le représentant de nos lièvres et de nos lapins. Les chasseurs le poursuivent constamment, et,

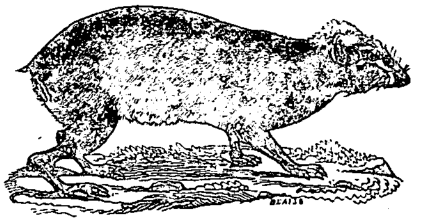

Fig. 1.

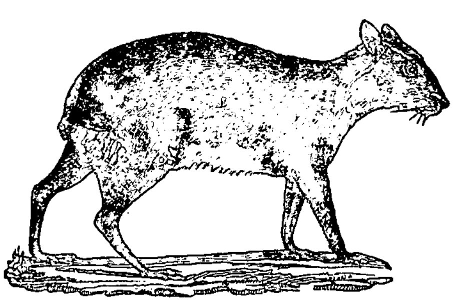

Fig. 2.

dès 1789, *l'espèce en était déjà détruite* à Saint-Domingue. Sa chair se mange; mais les Européens l'estiment assez peu. Il s'apprivoise fort aisément, et il est très-facile à élever, car il est omnivore. — Les autres espèces connues de ce genre sont au nombre de quatre. Le *Cotia* ou *Acouti* de d'Azara. Sa taille dépasse celle des plus grands *lièvres*, et *sa queue a 18 millimètres* de longueur. Le pelage de ses flancs est un mélange d'obscur et de jaune verdâtre, d'où le nom de *Chloromys* (gr. χλωρὸς, vert; μῦς, rat) donné au genre agouti par Fr. Cuvier. — L'*Acouchi* est un peu plus petit que l'ag. Sa queue est du double plus longue que celle de ce dernier. — L'*Ag. huppé* présente sur l'occiput, depuis l'intervalle des yeux jusqu'au milieu du cou, une sorte de crête formée de poils très-allongés et un peu relevés. — Enfin, le *Mara* est une espèce d'ag. à plus longues oreilles. Le mara est plus grand que le cotia, et diffère de tous les autres agoutis en ce qu'il a cinq molaires de chaque côté aux deux mâchoires. D'Azara lui a donné le nom de ***Lièvre des pampas.*** (Fig. 2. *Mara* de Patagonie.) Ces quatre espèces ne se trouvent que dans l'Amérique méridionale.

AGRAFE. s. f. (all. *greifen*, saisir). Sorte de crochet de métal qui s'engage dans un anneau, un œillet ou une porte, et sert à joindre les bords opposés d'un vêtement, d'un gant, etc. *Ag. d'or, d'argent.* — *Ag. de diamants*, Ag. enrichie de diamants.

Enc. — En T. d'Archit., on appelle *Ag.* un crampon de fer qui sert à maintenir en position des pierres, des marbres, et qui les empêche de se disjoindre. — On désigne encore par ce mot tout ornement qui semble unir plusieurs membres d'architecture les uns avec les autres : tels sont les ornements en forme de console qui sont placés à la tête des arcs, et paraissent relier les moulures de l'archivolte avec la clef de l'arc; telle est encore la décoration du parement de la clef d'une croisée. (Fig. 1, d'après Bramante; Fig. 2, d'après Michel-Ange.)

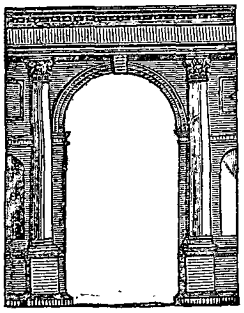

Fig. 1.

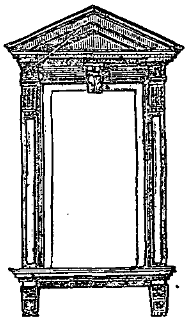

Fig. 2.

AGRAFER. v. a. Attacher avec une agrafe. *Ag. un manteau.* = Agrafé, ée. part.

AGRAIRE. adj. 2 g. (lat. *ager*, champ). Ne s'emploie que dans ces deux locutions, *Lois agraires* et **Mesures agraires.*

Enc. — Hist. — Dans la législation romaine, on donnait le nom de *lois agraires* à toutes les lois qui statuaient sur la distribution des terres acquises par le droit de conquête. Lorsque la République s'était emparée du territoire ennemi, elle en confisquait une partie dont elle faisait quatre lots qui étaient affectés, l'un au trésor public, l'autre aux usages religieux; le troisième était distribué gratuitement ou affermé à bas prix aux citoyens pauvres, et le dernier allait augmenter le domaine public permanent. Les terres qui constituaient ce domaine étaient abandonnées aux patriciens qui les exploitaient ou s'en faisaient concéder l'usage, moyennant certains impôts en nature qu'ils se dispensaient souvent d'acquitter. Quelquefois la possession de ces terres passait du père au fils, ou bien même elle était transmise par marché, en sorte qu'un plébéien, en traitant avec un patricien, en pouvait devenir détenteur. Mais pendant que l'homme du peuple servait au dehors, dans l'armée, cette portion du domaine public dont il avait acquis l'exploitation lui était frauduleusement ou violemment enlevée par un voisin puissant. Au moyen de ces usurpations, des districts entiers devenaient le monopole des patriciens. Enfin, les excès de la caste patricienne devinrent tels que le consul Spurius Cassius Viscellinus proposa (An de R. 268; 486 av. J.-C.) de faire la recherche des terres usurpées et de les distribuer aux citoyens pauvres; mais il échoua et paya de sa vie cette tentative de réforme. Cependant les abus commis par le patriciat devinrent si criants, et le mécontentement populaire devint si menaçant, que le tribun du peuple Caïus Licinius Stolon réussit (An R. 388; 366 av. J.-C.) à faire passer une loi qui décida qu'aucun citoyen ne pourrait posséder plus de 500 *jugera* (12,500 ares) de terres appartenant à l'État. Cette loi, qui fut du nom de son auteur appelée loi *licinia*, ordonna en outre que le surplus des terres conquises serait distribué ou *affermé aux plébéiens à raison de 7 jugera* (175 ares) au moins par tête. Mais ces prescriptions furent si peu observées par les patriciens qu'environ deux siècles et demi après, la classe des hommes libres était presque anéantie dans les campagnes. Ce fut alors (An R. 621; 133 av. J.-C.) que Tibérius Sempronius Gracchus, tribun du peuple, renouvela avec de très-grandes restrictions la proposition de distribuer aux citoyens pauvres une partie des terres de l'État. La proposition passa; mais les patriciens éludèrent l'exécution de cette loi qui reçut le nom de loi *sempronia*, et, pour se venger, ils suscitèrent une émeute dans laquelle Tibérius périt assassiné par Scipion Nasica. Loin de se laisser intimider par l'exemple de Tibérius, son jeune frère Caïus Gracchus, s'étant fait également nommer tribun du peuple, proposa (An R. 631; 123 av. J.-C.) de *remettre en vigueur la loi sempronia;* mais, comme son frère, il périt victime de l'aristocratie : dès lors les patriciens victorieux bravèrent impunément les lois agraires. Sous le consulat de Cicéron (An R. 691; 63 av. J.-C.), le tribun P. Servilius Rullus proposa de vendre toutes les propriétés que l'État possédait en Italie et au dehors, pour en consacrer le prix à acheter des fonds de terre qui seraient partagés entre les citoyens indigents : mais l'illustre orateur réussit à faire repousser cette demande. On range encore au nombre des lois agraires, les lois de Sylla, de César et d'Auguste qui autorisèrent le partage des terres conquises ou confisquées.

De nos jours, par suite d'une grave erreur dans l'appréciation de cette partie importante de l'histoire et de la législation romaines, on emploie vulgairement le terme de *loi agraire* comme synonyme de partage égal des terres entre tous les citoyens; quelquefois même on entend par *loi agraire*, l'abolition de la propriété individuelle : ceci n'a lieu que par un véritable abus de mot, car l'idée de communauté est diamétralement opposée à celle de division et de partage.

Métrol. — Dans le système de poids et mesures qui est actuellement seul usité en France, le *mètre* est l'unité fondamentale qui a servi de base à l'établissement de toutes les mesures légales. — Le *mètre carré* constitue l'*unité de surface* pour les mesures de superficie. Mais pour mesurer les surfaces d'une certaine étendue, comme les terrains, on a dû prendre pour unité une surface plus considérable. En conséquence, on a adopté comme unité un carré dont chaque côté a 10 mètres de longueur. Cette unité nouvelle a reçu le nom d'*are*. L'*are* équivaut donc à 100 mètres carrés, ou à 100 fois un mètre carré, ou à 100 carrés d'un mètre de côté. Ainsi la centième partie de l'are ou le *centiare* représente un mètre carré. On donne quelquefois à l'are le nom de *perche métrique.* — La collection de 100 ares se nomme *hectare*, et vaut 10,000 mètres carrés. L'hectare est un carré de 100 mètres de côté. Il est souvent nommé *arpent métrique.* — Enfin, on emploie parfois encore le terme de *myriare* pour désigner un carré de 10000 mètres de côté, c.-à-d. un carré contenant 100,000,000 mètres carrés.

Avant la *réforme générale opérée par le système métrique*, les poids et les mesures en usage dans les diverses provinces de la France offraient des variétés infinies, et les mesures agraires étaient peut-être celles qui étaient le plus multipliées. Dans certaines localités on faisait souvent usage de plusieurs mesures différentes. Toutefois, dans cette multitude de mesures, il y en avait quatre assez généralement répandues : 1° L'*Arpent d'ordonnance* ou *des eaux et forêts.* Cet arpent se composait de 100 *perches* carrées de 22 pieds de côté; et la perche contenait 484 pieds carrés, ou 13,44 toises carrées, ou 51,07 mètres carrés. Ainsi l'arpent valait 48400 pieds carrés, ou 1344,44 toises carrées, ou 5107,20 mètres carrés. 2° L'*Arpent de Paris* se composait de 100 perches carrées; mais la perche n'avait que 18 pieds de côté : elle ne valait que 324 pieds carrés, ou 9 toises carrées, ou 34,19 mètres carrés. La valeur de cet arpent était donc 32400 pieds carrés, ou 900 toises carrées, ou 3418,87 mètres carrés. 3° L'*Arpent commun* était composé de 100 perches carrées de 20 pieds de côté; ce qui donne pour la valeur de la perche 400 pieds carrés, ou 11,11 toises carrées, ou 42,20 mètres carrés. En conséquence l'arpent valait 40000 pieds carrés, soit 1111,11 toises carrées, soit 4220,84 mètres carrés. 4° L'*acre de Normandie* (grande mesure) se composait de 4 *vergées* contenant chacune 40 perches superficielles, la perche étant de 22 pieds de côté. Ainsi donc, l'acre contenait 160 perches de 484 pieds carrés chacune, faisant pour la vergée 19360 pieds carrés. D'après cela, la vergée valait 537,77 toises carrées ou 2042,87 mètres carrés, et la valeur de l'*acre* était de 77440 pieds carrés, ou 2151,11 toises carrées, ou 8171,51 mètres carrés.

Réduction des arpents des eaux et forêts en hectares.

Arpents.	Hectares.
1.	0,5107
2.	1,0214
3.	1,5322
4.	2,0429
5.	2,5536
6.	3,0643
7.	3,5750
8.	4,0858
9.	4,5965
10.	5,1072
100.	51,0720
1000.	510,7199

Réduction des hectares en arpents des eaux et forêts.

Hectares.	Arpents.
1.	1,9580
2.	3,9160
3.	5,8741
4.	7,8321
5.	9,7901
6.	11,7481
7.	13,7061
8.	15,6642
9.	17,6222
10.	19,5802
100.	195,8020
1000.	1958,0201

Réduction des arpents de Paris en hectares.

Arpents.	Hectares.
1.	0,3419
2.	0,6838
3.	1,0257
4.	1,3675
5.	1,7094
6.	2,0513
7.	2,3932
8.	2,7351
9.	3,0770
10.	3,4189
100.	34,1887
1000.	341,8369

Reduction des hectares en arpents de Paris.

Hectares.	Arpents.
1.	2,9249
2.	5,8499
3.	8,7748
4.	11,6998
5.	14,6247
6.	17,5497
7.	20,4746
8.	23,3995
9.	26,3245
10.	29,2494
100.	292,4944
1000.	2924,9457

Réduction des arpents communs en hectares.

Arpents.	Hectares.
1.	0,4221
2.	0,8442
3.	1,2662
4.	1,6883
5.	2,1104
6.	2,5325
7.	2,9546
8.	3,3767
9.	3,7987
10.	4,2208
100.	42,2083
1000.	422,0826

Réduction des hectares en arpents communs.

Hectares.	Arpents.
1.	2,3692
2.	4,7385
3.	7,1077
4.	9,4770
5.	11,8462
6.	14,2155
7.	16,5847
8.	18,9540
9.	21,3232
10.	23,6924
100.	236,9247
1000.	2369,2474

Réduction des acres de Normandie en hectares.

Acres.	Hectares.
1.	0,8171
2.	1,6343
3.	2,4515
4.	3,2686
5.	4,0858
6.	4,9029
7.	5,7201
8.	6,5372
9.	7,3544
10.	8,1715
100.	81,7151
1000.	817,1518

Réduction des hectares en acres de Normandie.

Hectares.	Acres.
1.	1,2237
2.	2,4476
3.	3,6713
4.	4,8951
5.	6,1189
6.	7,3426
7.	8,5664
8.	9,7901
9.	11,0139
10.	12,2376
100.	122,3762
1000.	1223,7624

A l'aide de ces tableaux, il est aisé d'opérer les réductions des nombres, soit intermédiaires, soit supérieurs.

Comme, à chaque instant, on peut avoir besoin de connaître les rapports de notre système de mesures avec les mesures étrangères, nous allons exposer la valeur des mesures dont il s'agit dans les principaux États de l'Europe, et nous dirons quelques mots des mesures agraires usitées dans l'antiquité, mesures qu'on ne peut se dipenser de connaître, quand on veut lire les ouvrages d'histoire ou de littérature ancienne. — Les mesures qui suivent sont exprimées en *ares.*

Allemagne. — *Emp.* d'Autriche : *Juchart* = 57,55. — *Grand Duché de* Bade : *Morgen* = 36. — *Roy. de* Bavière : à Munich, le *Juchart* = 34,07; à Nuremberg, le *Morgen* de terre arable = 47,50, et celui de pré = 21,28. — *Duché de* Brunswick : *Morgen* = 24,96. — *Rép. de* Francfort-sur-le-Mein : *Morgen* de terre arable = 20,25; *Morgen* de forêts = 32,55. — *Rép. de* Hambourg : le *Scheffel* de terre arable = 42, et le *Morgen* = 82,6. — *Roy. de* Hanovre : *Morgen* = 26,19. — *Grand Duché de* Hesse-Darmstadt : *Morgen* (anc. mes.) = 33,87; *Morgen* (nouv. mes.) = 25. — Hesse-Électorale : *Acker* = 23,86. — *Rép. de* Lubeck : *Boisseau* à 60 perches carrées = 12,75; *Boisseau* à 80 perches carrées = 16,97. — *Duché de* Nassau : *Morgen* = 25. — *Roy. de* Prusse : *Morgen* (anc. mes.) = 55,25; *Morgen* (nouv. mes.) = 25,53. — *Roy. de* Saxe : *Morgen* = 55,36. — *Duché de* Saxe-Cobourg-Gotha : *Acker* de terre = 22,7; *Acker* de forêts = 33,88. — *Grand Duché de* Saxe-Weimar : *Acker* de terre et de forêts = 28,49. — *Roy. de* Wurtemberg : *Viertel* = 7,87; *Morgen* = 31,51; *Juchart* = 47,27. — Angleterre : *Yard* carré = 0,836 mètre carré; *Rod* (perche carrée) = 25,291939 mètres carrés; *Rood* (1210 yards carrés = 10,116175 ares; *Acre* (4840 yards carrés) = 0,404671 hectare. Ainsi donc notre are = 0,098845 *Rood.* — Belgique. Le système français est en vigueur dans ce Royaume. — Danemark *Tonne-Saatland* = 5,55; *Tonne-hart-korn* = 22,21. — Espagne : *Fanegada* de terre à blé = 64,39; *Aranzada* de terre à vignes = 44,71. — Italie. — États de l'Église *Pezzo* = 26,37; *Tornatura* des rizières (Bologne) = 19,53. — *Roy.* Lombardo-Vénitien. Le système métrique français, en 1805, avait été adopté dans le Milanais; mais quoique le gouvernement se serve encore des mesures métriques, la population est revenue à ses anciennes habitudes. A Milan, la mesure la plus usitée est la *Pertica quadrata* qui = 24. A Venise, on emploie le *Passo carro* qui vaut 0,03. — *Duché de* Modène. *Tavola* = 0,39; *Biolca* = 28,36. — *Duché de* Parme; *Biolca* = 30,47. — *Roy. de* Sardaigne : *Giornale* de Turin = 38. — *Roy. des* Deux-Siciles : *Moggia* = 33,64. — *Grand Duche de* Toscane : *Stagnolo* = 4,95; *Sacato* = 49,58. — Pays-Bas : *Morgen* d'Amsterdam = 81,28; *Morgen* du Rhin = 85,15. — Pologne : *Morgy* = 55,98. — Portugal : *Geira* = 57,81. — Russie : *Déciatine* = 109,25, — Suède : *Tunnaland* = 49,56. — Suisse. — Bâle : *Juchart* = 33,58. — Berne : *Juchart* de bois = 38,70; *Juchart* de terre arable = 34,40; *Juchart* de pré = 30,10. — Genève : *Arpent* = 51,66. — Lausanne : *Fossorier* = 4,5. — Neufchatel : *Faux* = 54,03; *Ouvrier* (mes. de vigne) = 3,52. — Zurich : *Juchart* de terre labourable = 32,69; *Juchart* de bois = 36,33; *Juchart* de vigne et *Mannswerk* de pré = 29,06.

Les mesures agraires usitées chez les divers peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique sont très-variables et peu connues. Quant aux nations issues de colonies européennes, elles ont, en gén., conservé le système de mesures de la mère-patrie. Ainsi, les mesures anglaises sont employées aux États-Unis, et ont été imposées au Canada; au Brésil, on se sert des mesures portugaises; au Mexique, de celles de l'Espagne, etc. — Pour l'Asie, on ne connaît exactement que les mesures agraires de la Chine. L'unité de surface est le *Meu* qui vaut 6,000 pieds carrés ou 6,14 ares; le *King* se compose de 10 *Meu*, et représente, par conséquent, 60,000 pieds carrés soit 61,44 ares. Dans l'Inde anglaise, Présidence de Calcutta, les mesures agraires sont le *Chattack* qui vaut 0,04 are, le *Cattah* qui vaut 0,64 are, et le *Biggah* qui est égal à 12,80 ares. Le *Mauney* usité dans la Présidence de Madras, vaut

0,47 are, et le *Mauney*, 53,5 ares. Le *Covid* de Pondichéry (Inde française) vaut 140,43 ares. — Le seul pays de l'Afrique dont la mesure agraire ait pu être calculée avec rigueur est l'Égypte. L'unité de mesure dont on se sert est le ***Feddan*** qui vaut 59,29 ares.

Chez les Hébreux, l'unité principale des mesures agraires se nommait *Bethséa*, et représentait un carré d'environ 40 coudées naturelles. En gén., un terrain était dénommé d'après la quantité de semences qu'il exigeait, et à laquelle, par conséquent, sa superficie était proportionnelle. Ainsi :

		valeur en ares.
Le *Bethroba* recevait	un *log*.	0,135.
Le *Bethcabum*	un *cab*.	0,54.
Le *Bethséa*.	un *sat*.	3,24.
Le *Bethlethech*. . . .	un *létech*	48,6.
Le *Bethcoron*.	un *cor*.	97,2.

En Égypte, suivant le témoignage d'Hérodote, les terrains se mesuraient par *Aroures* ou carrés de 100 coudées. Cependant, au temps des Romains, l'unité des mesures agraires pour les terres labourables était le *Socarion* ou carré de 10 *orgyies* de côté. L'*Orgyie philétérienne* étant de 2 mètres 16 centim., on trouve, pour le calcul du *Socarion*, 4 ares 67 centiar. Le *Socarion* des prés et des enceintes dans les villes était de 12 orgyies : il valait 6 ares 72 centiar. — Chez les Grecs, l'unité principale des mesures agraires était le *Pléthre*, qui représentait un carré de 100 pieds de côté ou de 10000 pieds carrés de superficie, et équivalait, par conséquent, à 9 ares. Quant au *Plèthre* formé avec le pied *olympique*, sa valeur était de 9 ares et demi. — A Rome, l'unité de mesure était le *Jugerum*, qui représentait un rectangle de 120 pieds sur 240, c.-à-d. qui avait 28800 pieds carrés de superficie : il valait 25 ares environ. Le *Scripulum*, qui valait 100 pieds carrés, était donc la 288e partie du *Jugère* (*jugerum*), et le *Semis* ou *Actus*, qui était la moitié du jugère, valait 14400 pieds carrés, ou 12,50 ares. L'*Hérédie* (*heredium*) équivalait à deux jugères; la *Centurie* (*centuria*), à 100 hérédies, et le *Saltus* à 4 centuries. Ainsi, l'*hérédie* était égale à 50 ares, la *centurie* à 5000, et le *saltus* à 20000. — Au rapport de Columelle, les Gaulois nommaient *Arepenna* (d'où est venu notre mot *arpent*), une surface égale au *semis* ou *actus*. Ainsi donc l'*arepenna* était égal à 12,5 ares. Voy. pour plus de détails le *Cambiste universel de* KELLY, et le *Traité de métrologie de* SAIGEY, auquel nous avons emprunté ce qui concerne les mesures agraires anciennes.

AGRANDIR. v. a. (R. *grand*). Rendre plus grand, plus étendu. *Ag. une maison, un jardin. Ce prince a fort agrandi ses États.* ‖ Fig., *La faveur seule a agrandi cette famille. Le malheur agrandit les âmes fortes. Ag. ses pensées, ses connaissances, ses projets, ses prétentions.* ‖ Imprimer un caractère d'élévation à ce qu'on dit, à ce qu'on fait. *Cet écrivain agrandit tout ce qu'il traite. Corneille agrandit ses héros.* ‖ Faire paraître plus grand. *Ce vêtement agrandit la taille. Une distribution bien entendue agrandit un appartement.* ‖ Exagérer. *Les voyageurs agrandissent volontiers ce qu'ils ont vu.* Famil. = S'AGRANDIR. v. pron. *Cette ouverture s'agrandit tous les jours. La Russie tend à s'ag. du côté de l'Orient. Il était logé trop à l'étroit, mais il trouve moyen de s'ag. L'âme s'agrandit par la contemplation des œuvres de Dieu.* = AGRANDI, IE. part.

Syn. — *Augmenter.* — *Augmenter* implique une idée d'accumulation qui n'est pas comprise dans le terme *ag.* En effet, *ag.*, c'est donner plus d'extension, plus de développement à une chose; *augmenter*, c'est ajouter une chose à une autre, dans le but d'en rendre la quantité et les dimensions plus considérables. On *agrandit* les possessions d'un empire; on *agrandit* ses domaines; on *augmente* sa fortune; on *augmente* le personnel de sa maison.

AGRANDISSEMENT. s. m. Accroissement, augmentation. *On a abattu ces maisons pour l'ag. de la place.* ‖ Fig., *Il a tout sacrifié à l'ag. de sa famille.*

AGRAVANT, AGRAVATION, AGRAVER. Voy. AGGRAVANT, AGGRAVATION, etc.

AGRÉABLE. adj. 2 g. Qui plaît, qui agrée. *Personne, physionomie, caractère ag. Manières agréables. Musique, voix ag. Demeure, jardin, campagne ag. Il est très-ag. en société. Il est ag. de vivre avec ses amis. — Si cela vous est ag.*, Si cela vous convient. — *Avoir pour ag.*, Trouver bon. ‖ *S'emploie subst.*, *Mêler l'utile à l'ag.* ‖ *Faire l'ag.*, Chercher à plaire, nais par un langage prétentieux et des manières affectées.

Obs. gram. — Cet adj. se place avant ou après les noms éminins; sa position est déterminée uniquement par le goût t l'oreille. Mais lorsqu'il modifie un substantif masculin, il se net généralement après ce nom. Ainsi, on dit fort bien, c'est ne *ag. personne*, c'est une *personne ag.*; c'est un *homme g.*; mais on ne dira pas, c'est un *ag. homme*. En ce qui concerne la construction de cet adj., qu'il soit ou non suivi de son complément, nous ferons observer qu'il ne se construit avec la préposition *de*, que lorsqu'il est précédé du verbe *être* employé unipersonnellement. Il est *ag. de* chercher le calme des champs, lorsqu'on est fatigué de l'agitation des villes; il est *ag.* à mon père *de* voir sa famille à ses côtés.

Syn. — *Gracieux.* — *Ag.* et *gracieux* s'appliquent à l'air, aux manières et aux paroles. *Gracieux* caractérise plutôt ce qui flatte l'œil et l'oreille, et *ag.* ce qui plaît au goût et à l'intelligence. *Gracieux* se dit quelquefois de l'esprit, plus rarement de l'humeur; *ag.* se dit souvent de l'un et de l'autre. — **Syn.** — *Agréable*, *Délicieux*, *Délectable.* — Tous ces adjectifs s'emploient pour désigner une sensation qui flatte l'organe du goût; mais *ag.* marque une sensation douce; *délicieux*, une sensation plus fine, plus délicate; *délectable*, une sensation plus voluptueuse, plus exquise. Lorsqu'on se sert de ces expressions pour qualifier, en général, un plaisir de l'âme, elles conservent la même valeur relative.

AGRÉABLEMENT. adv. D'une manière agreable. *Elle chante assez ag. Il est ag. à la cour. Il est ag. logé.*

AGRÉÉ. s. m.

Enc. — L'intérêt du commerce a toujours nécessité une juridiction et une procédure spéciales. La marche des affaires commerciales aurait été singulièrement entravée s'il eût fallu astreindre les plaideurs à toutes les formalités, et les soumettre à toutes les lenteurs qu'exige le jugement des contestations en matière civile. Le législateur a donc rendu, en matière commerciale, l'instruction des procès aussi simple et l'exécution des jugements aussi prompte que possible. En conséquence, le ministère des avoués a été interdit devant les tribunaux de commerce (C. N., art. 627), et nul ne peut plaider pour une partie devant ces tribunaux, si la partie présente à l'audience ne l'autorise, ou s'il n'est muni d'un pouvoir spécial. Ce pouvoir, qui peut être donné au bas de l'original ou de la copie de l'assignation, doit être exhibé au greffier avant l'appel de la cause, et visé par lui sans frais. Chacune des parties a donc le droit d'exposer elle-même le sujet de la contestation, les faits qui y sont relatifs et ses moyens de défense : il est même à désirer qu'il en soit ainsi, car le tribunal peut alors plus facilement juger de la bonne foi des parties. Toutefois, comme il arrive ordinairement que le plaideur n'ose se charger lui-même de sa propre défense, les tribunaux de commerce s'attachent des hommes de loi qui ont l'habitude des affaires commerciales, et que les parties peuvent charger de leurs intérêts : ces praticiens portent le titre d'*agréés*. Le tribunal, en accordant ce titre à un individu, le recommande simplement à la confiance des plaideurs; car, à la différence du ministère des avoués, celui des *agréés* n'est pas forcé : aussi est-il de jurisprudence qu'un agréé ne peut être, à ce seul titre, considéré comme officier ministériel.

AGRÉER. v. a. (R. *gré*). Recevoir, accueillir favorablement. *Dieu agrée les prières du juste. Ag. les services de quelqu'un. Ag. une proposition, une demande. — Agréez mes civilités, mes hommages, mes respects*, etc. Formules de politesse. ‖ Trouver bon, approuver. *Agréez que je vous dise. Le roi n'a pas voulu ag. sa nomination.* = AGRÉER. v. n. Plaire, convenir. *Cette odeur m'agrée fort. Son service ne m'agrée pas.* = AGRÉÉ, ÉE. part.

AGRÉER. v. a. T. Mar. Voy. GRÉER.

AGRÉEUR. s. m. T. Mar. Voy. GRÉEUR.

AGRÉGAT. s. m. T. Géol. Voy. AGRÉGATION.

AGRÉGATION. s. f. Admission dans un corps, dans une compagnie. *Lettres d'ag. On s'est opposé à son ag.* ‖ S'emploie absol., en parlant Du grade, du titre d'*Agrégé*. *Concours pour l'ag.*

Enc. — Quoique le terme d'*Ag.* soit fréquemment employé dans le langage scientifique, surtout dans celui de la Chimie, de la Géol. et de la Minér., sa signification n'est pas encore parfaitement déterminée. A la vérité, il a toujours le sens de réunion, d'assemblage de parties solides; mais, parmi les auteurs, les uns veulent qu'il s'applique exclusivement aux corps composés de parties hétérogènes; d'autres s'en servent indifféremment pour désigner ceux qui sont formés de molécules homogènes ou hétérogènes. Quelques savants l'emploient en parlant du mode suivant lequel sont groupées entre elles les molécules constituantes des corps. Plusieurs ne l'appliquent qu'aux corps évidemment composés, par voie mécanique, de divers débris de masses minérales préexistantes, tandis que d'autres réservent le mot ag. pour désigner les corps qui résultent de la réunion de parties formées simultanément. Enfin, le terme *force d'ag.* est quelquefois employé pour désigner l'attraction moléculaire, c.-à-d. l'attraction qui ne s'exerce qu'entre des molécules situées à des distances infiniment petites. — Il paraît plus conforme à l'étymologie de réserver le terme ag. pour désigner l'assemblage d'un certain nombre de parties homogènes ou hétérogènes qui adhèrent assez fortement entre elles pour opposer un certain obstacle à leur séparation. Ainsi nous dirons de ces masses minérales composées de fragments agglutinés de diverses espèces et dont la réunion s'est opérée à l'époque de leur formation, sous l'influence de causes extérieures, qu'elles sont formées par voie d'ag. et qu'elles constituent des *agrégats*. *Agglomération* s'appliquerait, au contraire, à l'assemblage de débris d'inégales dimensions et de diverses textures qui se sont réunis à diverses époques. Les masses produites par cette voie forment un *agglomérat* ou un *conglomérat*. Voyez ROCHES.

AGRÉGÉ. s. m. Se disait autrefois D'un docteur en droit, dont la principale fonction était d'assister aux thèses et aux examens de droit. Aujourd'hui, dans les Facultés de droit, il n'y a que des *Professeurs suppléants;* mais il y a encore des *Agrégés* à la Faculté de médecine. ‖ *Gradué* de l'Université, qui aspire au professorat dans les colléges, et qui est quelquefois chargé de suppléer le professeur en titre. *Il s'est fait recevoir ag. pour les classes de grammaire. C'est un ag. des classes supérieures.*

AGRÉGER. v. a. (lat. *grex*, troupeau). Associer quelqu'un à un corps, l'admettre dans une compagnie. *Il s'est fait ag. à la Faculté de médecine.* = AGRÉGÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. MANGER.

Syn. — *Associer*, *Incorporer.* — *Ag.* ne se dit que des personnes; *associer* et *incorporer* se disent des personnes et des choses. *Associer* s'emploie quand on parle d'individus réunis dans un but ou dans un intérêt commun; *ag.* exprime l'admission régulière d'une personne dans une communauté, dans une faculté; *incorporer est usité pour marquer* l'entrée d'un individu dans un corps systématiquement organisé. On *associe* à des entreprises, à des travaux, à des projets, à des dangers; on *agrége* à une faculté, à un ordre religieux, à une congrégation; on *incorpore* à une compagnie de travailleurs, à un régiment. — En parlant des choses, *associer*, c'est joindre une chose à une autre pour obtenir un effet déterminé; *incorporer*, c'est, en gén., mélanger intimement une substance avec une autre substance.

Enc. — Le mot *Agrégé* s'emploie, en T. de Géol. et de Minér. dans le sens de *formé par voie d'agrégation*. En T. de Bot., il est également usité pour désigner certaines formes de fruits ou une certaine disposition des fleurs. Voyez FRUIT et INFLORESCENCE.

En Zool., on donne le nom d'*animaux agrégés* à des animaux qui sont réunis plusieurs ensemble dans une enveloppe organisée commune, laquelle présente ordin. de nombreux compartiments dont chacun est occupé par un individu distinct qui fait saillir un cercle d'organes destinés à saisir les substances nutritives. Celles-ci, après avoir été assimilées, circulent dans un système commun et continu de vaisseaux, et vont servir à l'entretien et à l'agrandissement de la demeure commune. On rencontre des animaux de ce genre dans la classe des polypes, dont ils forment la plupart des genres. — Dans le système de Cuvier, la seconde famille des *Acéphales sans coquille* ou *Tuniciers*, porte le nom d'*Agrégés*. En effet, cette famille se compose d'animaux plus ou moins analogues aux Ascidies, mais qui vivent réunis en une masse commune et paraissent communiquer organiquement ensemble. Les branchies représentent un sac que *les aliments doivent traverser avant d'arriver* à la bouche. « Leur propagation, dit Milne Edwards, semble se faire de deux manières : tantôt la masse s'accroît par le développement de bourgeons reproducteurs dans le tissu commun; tantôt de jeunes individus formés dans un ovaire, sont expulsés au dehors et nagent librement pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'ils se soient fixés sur quelque corps sous-marin où ils vont établir une nouvelle colonie. » Cuvier a distribué cette famille en trois genres : les *Botrylles*, les *Pyrosomes* et les *Polyclines*. — Les premiers sont de forme ovoïde, et représentent, par la manière particulière dont ils sont groupés, une étoile à dix ou douze rayons, chaque mollusque constituant un de ces rayons. Les Botrylles ont deux orifices : l'un est situé à l'extrémité périphérique du rayon, et l'autre aboutit à une cavité commune au centre de l'étoile. Lorsqu'on irrite un orifice périphérique, un animal seul se contracte, tandis que tous se contractent à la fois si l'on irrite l'orifice central. Ces animaux, dont la petitesse est extrême, s'attachent sur certaines ascidies et sur certains fucus. (Fig. 1, *Botrylle doré* fixé sur un fucus, d'après Milne Edwards.) — L'organisation des *Pyrosomes* est assez analogue à celle des mollusques précédents; mais ils se réunissent en très-grand nombre et forment un cylindre creux ouvert à l'une de ses extrémités. Ces petits animaux se terminent en pointe à l'extérieur, de façon que la surface externe du cylindre est toute hérissée. Ce cylindre nage dans la mer par l'effet de la contraction et de la dilatation simultanée de tous ces animaux. (Fig. 2, *Pyro*

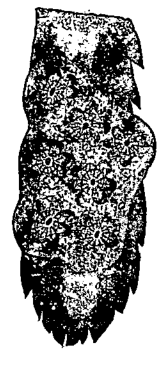

Fig. 1.

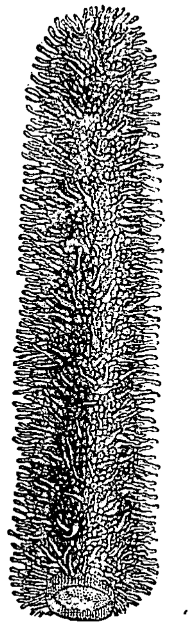

Fig. 2.

some géant.) Ils sont fort communs dans l'Océan et dans la Méditerranée; pendant la nuit ils sont phosphorescents, et c'est à cette propriété qu'ils doivent leur nom (gr. πῦρ, feu; σῶμα, corps). — Chez les *Polyclines*, l'anus et l'orifice branchial sont rapprochés vers la même extrémité. (Fig. 3, *Polycline constellé; 4, Synoïque sublobé.*)

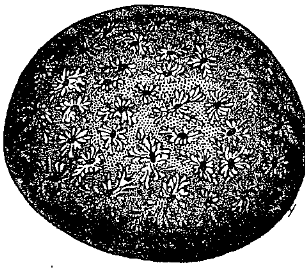
Fig. 3.

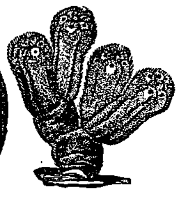
Fig. 4.

AGRÉMENT. s. m. (R. *gré*). Approbation, consentement. *Il ne peut rien faire sans l'ag. du ministre. La mère a donné son ag. pour ce mariage.* ‖ Qualité par laquelle on plaît. *Cette femme-là n'est pas belle, mais elle a beaucoup d'ag. La solitude a ses agréments. Les agréments de la figure, de l'esprit.* ‖ Avantage, plaisir, sujet de satisfaction. *Cet homme trouve de très-grands agréments dans sa famille, dans sa profession*, etc. *Elle ne trouve aucun agrément dans sa province.* ‖ Au plur., Ouvrage de passementerie dont on se sert pour orner les vêtements et les meubles. ‖ *Arts d'ag.* Voy. Art. ‖ T. Art dramat. Certains divertissements de musique ou de danse joints à des pièces de théâtre. *Cette pièce n'a réussi que par les agréments.* Vx. ‖ T. Mus. Traits improvisés ou écrits dont on orne les mélodies. On dit plus souvent : *Ornement* ou *Fioriture.* Voy. ce dernier mot et Appogiature.

Syn. — *Grâce.* — *Grâce* et *ag.* se disent également bien des qualités du corps ou de celles de l'esprit; et ils s'emploient au singulier comme au pluriel. L'éclat des yeux, la fraîcheur du teint, la finesse des traits, constituent les *agréments* du visage; la beauté des contours, la juvénilité des formes, en font la *grâce.* En parlant de l'esprit, le mot *ag.* s'applique plutôt à la pensée et celui de *grâce* à l'expression.

AGRÈS. s. m. pl. T. Mar.

Enc. — Nom collectif par lequel on désigne Tout ce qui concerne la mâture d'un vaisseau. Un bâtiment qui sort du port avec ses bas mâts doit être ensuite muni de ses *agrès*, c.-à-d. de ses mâts supérieurs, de ses vergues, de ses voiles et de tous les autres appareils, tels que cordages, poulies, etc., nécessaires à la manœuvre du navire. Le mot ag. s'emploie souvent joint au terme collectif *apparaux*, qui comprend tous les objets nécessaires à l'équipement d'un vaisseau. *Apparaux* dit donc plus qu'*agrès.* Un navire muni de tous ses *agrès et apparaux* est en état de mettre sur-le-champ à la voile.

AGRESSEUR. s. m. (lat. *aggrèdior*, j'attaque). Celui qui attaque le premier. *Il faut savoir lequel des deux est l'ag.*

***AGRESSIF, IVE.** adj. Qui a le caractère d'une agression. *Discours ag. Paroles aggressives. Ton ag.*

AGRESSION. s. f. Action de celui qui attaque le premier. *Nous sommes forcés de faire la guerre pour repousser une injuste ag. Cette critique est une véritable ag.*

AGRESTE. adj. 2 g. (lat. *ager*, champ). Champêtre, rustique, sauvage. *Plantes agrestes. Ce lieu est charmant, mais ag. et abandonné.* ‖ Fig., Grossier, inculte. *Humeur ag. Mœurs agrestes.* — *Manières agrestes*, Qui indiquent peu d'usage du monde.

AGRICOLE. adj. 2 g. Qui s'adonne à l'agriculture. Se joint ordin. à un nom collectif. *Un peuple, un pays ag.* ‖ Qui a rapport, qui appartient à l'agriculture. *Industrie ag. Instruments, produits, richesses agricoles. Société ag. Comice ag.*

AGRICULTEUR. s. m. Celui qui cultive la terre.

Syn. — *Agronome, Cultivateur, Colon.* — L'*agronome* est celui qui s'occupe des théories agricoles. Pour être *agronome*, il n'est pas nécessaire de pratiquer l'agriculture. Pour être *agric.*, il faut, au contraire, exercer cet art; il faut diriger constamment tous les travaux qu'il exige. La seule différence qui existe entre l'*agric.* et le *cultivateur*, c'est que le premier dirige, sur une grande échelle, les travaux agricoles, et que le second les exécute sous une moindre proportion. A ce dernier point de vue, *cultivateur* et *colon* sont synonymes, car tous deux se disent également bien d'une personne qui cultive la terre, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un propriétaire. Cependant, le mot de *colon*, surtout en T. de Dr., s'emploie principalement en parlant d'un individu qui fait valoir les terres d'autrui.

AGRICULTURE. s. f. Art de cultiver la terre. *Encourager l'agr. Traité d'agr. Société d'agr.*

Enc. — Dans son sens le plus restreint, le terme *Agr.* désigne l'exploitation du sol dans le but de lui faire produire la plus grande quantité possible de végétaux propres à la satisfaction des besoins de l'homme et des animaux qu'il utilise. Mais le plus ordinairement ce mot se prend dans une acception bien plus large; car outre la mise en valeur des terres incultes et les travaux dont le sol lui-même est l'objet direct, il embrasse encore une foule d'industries, telles que la multiplication des animaux que l'homme associe à ses travaux ou qu'il élève dans le but de s'en nourrir, la fabrication et l'emploi des instruments aratoires et autres qui facilitent le travail de l'homme, la construction des bâtiments qui servent à l'agriculteur, enfin la conversion de certains produits en matières immédiatement propres à la consommation. — Comme on le voit, les objets que comprend l'agr. sont si nombreux et si divers qu'on a dû la diviser en plusieurs branches: la *culture champêtre*, c.-à-d. celle qui se pratique sur une échelle d'une certaine étendue avec le secours des bestiaux, de la charrue et d'autres instruments agricoles; l'*horticulture* ou culture des jardins; la *sylviculture* ou économie forestière; l'*architecture rurale* et l'*économie rurale.* Cette dernière consiste dans la combinaison, la direction et l'application des moyens dont dispose le cultivateur.

L'origine de l'agr. est, sans doute, contemporaine du fait de l'appropriation du sol ou de la constitution de la propriété. Dans cet état hypothétique de l'humanité auquel on donne le nom de société primitive, la richesse agricole consistait uniquement en bestiaux que l'on faisait voyager d'un lieu à un autre pour chercher de nouveaux pâturages et des eaux vives; mais à mesure que la population s'accrut, le genre humain se fixa. Pour cela, il fallut exécuter sur le sol certains travaux qui furent, pour ainsi dire, le prix de son appropriation à un seul possesseur, c.-à-d. de la constitution de la propriété privée. C'est seulement à partir de ce moment que put naître l'agr. proprement dite. Jusqu'alors l'homme s'était contenté de consommer les produits naturels qu'il rencontrait; dès ce moment, il chercha à les multiplier par la culture. — L'agr. dépend principalement du climat, de l'agglomération plus ou moins grande de la population sur un territoire, et du degré de civilisation auquel cette population est parvenue. — Dans les climats chauds où la nature produit une énorme abondance de fruits pour la subsistance de l'homme et des animaux, où il n'est pas nécessaire de se livrer à un travail incessant pour satisfaire aux différents besoins de la vie, l'agr., en gén., fait peu de progrès. Il en est de même dans les contrées où règne constamment un froid rigoureux; mais ici ce sont les obstacles naturels qui s'opposent au développement de la culture. Ainsi, par ex., dans le Groënland et dans le Kamtschatka, où la terre est couverte de neige pendant neuf mois de l'année, on ne peut cultiver qu'une ou deux espèces de céréales; et les habitants se nourrissent principalement des produits de leur chasse et surtout de leur pêche. Au contraire, dans les régions tempérées, l'homme peut travailler pendant presque toute l'année le sol qui le nourrit, et il en peut tirer une extrême variété de productions. Il suffit de suivre la chronologie de l'histoire générale pour constater le fait que les peuples s'adonnent naturellement à l'agr. sous certains climats qui lui sont favorables. Lorsqu'on ouvre les Livres sacrés, on voit qu'elle était l'occupation principale des patriarches, et que, dès les temps les plus reculés, elle était pratiquée dans la Mésopotamie et dans la Palestine. Osias, roi de Juda, dirigeait lui-même, sur les montagnes du Carmel, les travaux de ses cultivateurs; et il étendait sa sollicitude, d'une manière toute paternelle, sur ceux de ses sujets qui s'occupaient exclusivement de la culture des champs et du soin des troupeaux. On sait que l'agr. était florissante chez les Assyriens, les Mèdes et les Perses. Selon Bérose, elle était si ancienne chez les Babyloniens, qu'elle remontait au premier siècle de l'existence de ce peuple. Les Égyptiens lui attribuaient une origine céleste; suivant leurs traditions, la déesse Isis possédait la gloire d'avoir découvert le blé, et le dieu Osiris celle d'avoir inventé la charrue et la culture de la vigne. Au reste, les travaux que les Égyptiens ont exécutés pour entretenir la fertilité de l'Égypte sont les plus éloquents témoignages de l'importance qu'ils attachaient à l'industrie agricole. A leur exemple, les Grecs attribuèrent également aux dieux les premières notions qui leur furent révélées sur cet art. La Mythologie nous montre Cérès, déesse des moissons, enseignant aux premiers habitants de l'Attique l'art d'ensemencer les terres, de recueillir le blé et de faire le pain. Elle attribue à Bacchus la culture de la vigne et la fabrication du vin. — Les traits saillants que nous présente l'agr. chez les Grecs sont l'introduction de jachères trois fois labourées, l'usage des engrais, découvert, suivant Pline, par Augias; les semailles à la volée; l'emploi de la faucille pour les moissons; celui des mortiers pour écraser le grain; les clôtures en épines; l'emploi de deux espèces de charrues, l'une pour les défrichements, et traînée par des bœufs soumis au joug, l'autre pour le second et le troisième labour, et tirée par des mules; le dépiquage des grains par les pieds des chevaux; la taille de la vigne, la fabrication du vin, et la culture des céréales dont le nombre alla toujours en augmentant; les soins donnés à la multiplication des bestiaux, au nourrissage des porcs et des chèvres, et enfin l'éducation des chevaux de labour et de luxe. Ces résultats incontestables d'une culture avancée démontrent quels sont les progrès que les Grecs avaient accomplis dans l'art de cultiver le sol, et en quel honneur ils le tenaient. — Les Romains, à leur tour, regardèrent cet art comme le plus utile à une nation, et les productions de la terre comme les biens les plus justes et les plus légitimes qu'il soit donné à l'homme de posséder. Chaque citoyen possédait un champ modique dont l'étendue fut d'abord de deux *jugères* (50 ares), puis de sept, (175 ares). — C'est ainsi que le propriétaire lui-même pouvait cultiver son domaine à la bêche, mode de culture qui était jugé le plus favorable à la production. En outre, des lois sévères veillaient au respect des moissons sur pied et des limites des champs, et, grâce à la réserve d'un domaine public considérable, les particuliers n'avaient pas à gémir sous le poids des impôts. Le droit de parcours était inconnu; on multipliait les marchés et les foires tout en laissant chacun libre d'y porter ses denrées; on ouvrait et l'on entretenait avec soin les voies de communication pour le facile transport des volumineux produits du sol. Mais lorsque les dépouilles de l'univers vaincu eurent enrichi les Romains, les rudes travaux de l'agr. furent abandonnés aux mains des esclaves, et bientôt les campagnes négligées ne fournirent plus le blé nécessaire à la subsistance de la population, qui dut alors avoir recours à d'autres peuples.

On sait que, longtemps avant l'Ère chrétienne, le midi de la Gaule avait reçu des colonies phéniciennes et grecques. Ces colons appliquèrent leurs méthodes de culture au sol nouveau qu'ils avaient adopté pour patrie. Cependant les peuplades qui occupaient la plus grande partie des Gaules n'étaient pas tout à fait ignorantes de l'agr., puisque, dès les temps les plus reculés, elles amendaient les terres avec de la marne, et qu'elles cultivaient une assez grande variété de végétaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que la population de ce pays était nombreuse, fait qui témoigne d'une culture avancée. En outre, lorsque la Gaule fut envahie par les armées romaines, la facilité que César y trouva pour la subsistance de ses troupes démontre que les récoltes y étaient abondantes. Sous la domination romaine, les Gaulois firent de rapides progrès dans la civilisation, et l'agr. participa à ce mouvement général. Mais l'invasion des tribus germaniques que l'amour seul du pillage rassemblait autour d'un chef, couvrit le pays de ruines et y tarit toutes les sources de production. Ce ne fut que sous les rois de la seconde race que l'agr. commença à se relever, grâce à l'intelligence et à l'activité des moines qui se livrèrent avec zèle au défrichement des terres. Sous Charlemagne, ce mouvement continua; mais après la mort de ce prince, il fut bientôt arrêté par les incursions normandes et l'établissement du régime féodal. Au XIIIe siècle, à l'époque des croisades, un grand nombre de seigneurs vendirent la liberté à leurs serfs, afin de se procurer les sommes nécessaires aux expéditions d'outre-mer, et accensèrent leurs terres à ces serfs affranchis. Alors, l'influence du travail libre ne tarda pas à se faire sentir dans la production agricole. L'affranchissement des communes vint encore favoriser ce mouvement. Toutefois ce ne fut guère qu'au commencement du XVIe siècle que l'agr. reçut une impulsion toute nouvelle. François Ier, Henri III, Charles IX et Henri IV multiplièrent les règlements en faveur des agriculteurs. Enfin le XVIIe siècle ouvrit définitivement la voie du progrès pour l'agr. Depuis cette époque, la science et l'art agricoles ont toujours été en se perfectionnant, quoique à divers degrés, chez tous les peuples de l'Europe. Malgré cela, à la fin du siècle dernier, il n'existait pas une grande différence entre la culture la plus avancée et la culture des Romains, telle que l'ont décrite Caton, Pline et Columelle. Maintenant ce qui constitue principalement la supériorité de notre agr. sur celle de l'ancienne Rome, c'est l'emploi de machines inconnues à l'antiquité, et la connaissance des principes scientifiques de l'art. A cette heure, les problèmes les plus importants concernant l'influence du sol, le développement physiologique des plantes et le nourrissage des bestiaux sont l'objet des études de savants de l'ordre le plus éminent, et il n'est pas douteux que, grâce à la rigueur des méthodes suivies dans ces recherches, la solution de ces questions ne soit prochaine.

Les principes de l'agr. doivent se déduire de la connaissance de la nature des végétaux et des animaux, des diverses espèces de sols et d'engrais, ainsi que de l'étude des climats, des saisons et des influences qu'exerce la température. Ces principes sont d'une telle importance, que le cultivateur qui en a une connaissance même imparfaite peut déjà opérer divers perfectionnements qui augmentent singulièrement la quantité et la qualité des produits donnés par le sol qu'il exploite. Il est à même d'apprécier les espèces végétales et animales qui conviennent à un sol donné dans une saison et dans un climat déterminés. Il peut ensuite améliorer les espèces qu'il a choisies et les rendre plus propres à ses desseins; ainsi le choix de certaines races de bestiaux préférables à d'autres est une affaire d'un haut intérêt pour le cultivateur. Il en est de même des végétaux; il faut faire un choix non-seulement parmi les genres et les espèces, mais encore parmi les variétés de l'espèce. Il y a telle variété de froment, par ex., dont le grain ne pèse jamais plus de 62 kil. 40 à 68 kil. 30 l'hectolitre; tandis que celui que donnent certaines autres variétés ne pèse jamais moins de 74 kil. 50. En cela, il faut consulter les résultats obtenus par l'expérience. C'est encore l'expérience qui a appris que la nutrition des plantes dépend principalement des matières organiques contenues dans le sol, et que ces matières proviennent généralement de détritus d'autres végétaux. Cette observation a conduit à l'usage des *engrais*, de même que le fait général qu'aucune plante ne peut vivre sans eau a conduit à l'usage des *irrigations.* D'un autre côté, comme on a remarqué que l'excès d'eau était préjudiciable à la plupart des végétaux, on a eu recours à diverses méthodes de desséchement. En outre, comme on a observé que partout la température exerce une grande influence sur le développement des végétaux et sur la multiplication des animaux, on a dû chercher le moyen, sinon de changer la température d'un climat, ce qui n'était pas possible, du moins de la modifier dans la plupart des lieux cultivés, soit en abritant les animaux et les plantes, soit en opérant des desséchements dans le cas où des eaux trop abondantes déterminent une évaporation excessive qui entretient l'atmosphère dans un état d'humidité constante. Enfin l'expérience a démontré qu'un sol dans la composition duquel il entre plusieurs terres primitives est naturellement plus productif, toutes choses étant égales d'ailleurs, que celui qui se trouve formé d'une seule espèce de terre. Elle a aussi fait voir qu'un sol qui ne renferme pas une certaine proportion de terre calcaire ne saurait conserver longtemps sa fertilité. C'est pourquoi l'un des procédés le plus ordinairement usités pour améliorer les sols qui ne sont pas calcaires, consiste à y ajouter de la chaux. En général, on doit ajouter à chaque sol l'espèce de terre qui lui manque. (Voy. ENGRAIS, IRRIGATION, DESSÉCHEMENT, AMENDEMENT.) — Mais tous les moyens employés par l'agriculteur pour augmenter les produits de la terre qu'il exploite, nécessitent des frais qu'il est nécessaire d'apprécier exactement au point de vue du profit que doivent lui rendre son travail et ses dépenses. Pour cela, il faut qu'il tienne un compte exact des frais de toute espèce que coûte chaque genre de culture et chacune des portions de terre qu'il cultive, afin de pouvoir les comparer avec le produit que lui donnent chaque espèce de culture et chacune des portions de son domaine. C'est par oubli de cette mesure qu'un grand nombre de cultivateurs sont entraînés, chaque année, à faire des dépenses inutiles sur un champ dont le produit n'est pas susceptible d'augmentation : alors, si la balance générale de l'industrie donne un bénéfice définitif, l'agriculteur est hors d'état de reconnaître que sur une partie de ses terres il a éprouvé une perte réelle. Malheureusement, le morcellement exagéré de la propriété foncière et la difficulté qu'éprouve le cultivateur pour se procurer les capitaux indispensables aux améliorations les plus rationnelles sont, pour ne pas parler de l'aveugle esprit de routine, de grands obstacles au développement ultérieur de l'agr. en France, malgré tous les encouragements qu'un gouvernement éclairé accorde à une industrie qui intéresse au plus haut point la prospérité publique. En effet, l'agriculture constitue le plus grand travail de la population de la France; elle occupe, suivant Mathieu de Dombasle, plus de 20 millions d'habitants sur 33 millions, et selon Schnitzler, la valeur brute des produits qu'elle donne dépasse celle de toutes les autres industries.

Le tableau suivant des valeurs principales que produit l'agr. en France, a été dressé par ce statisticien distingué :

Céréales	2,000,000,000 fr.
Pommes de terre	300,000,000
Châtaignes	12,000,000
Tabac	20,000,000
Lin et chanvre	120,000,000
Betterave	8,000,000
Graines oléagineuses	35,000,000
Plantes tinctoriales	10,000,000
Houblon	950,000
Prairies et pâturages	650,000,000
Vignes	550,000,000
Jardins (potagers, vergers, etc.)	125,000,000
Mûriers	60,000,000
Oliviers	30,000,000
Animaux domestiques	700,000,000
Forêts	300,000,000
Abeilles	6,000,000
Vers à soie	88,000,000
Chasse	1,000,000
Pêche fluviale et côtière	20,000,000
Total	5,035,950,000 fr.

AGRIE. s. f. (gr. ἀγριαίνειν, irriter). T. Méd. Voy. LUPUS.

AGRIFFER (S'). v. pron. (R. *griffe*). S'attacher avec les griffes. *Le chat s'agriffe à la tapisserie.* Pop. = AGRIFFÉ, ÉE. part.

***AGRION.** s. m. (gr. ἄγριος, sauvage). T. Entom. Voy. LIBELLULE.

AGRIPAUME. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

AGRIPPER. v. a. (R. *gripper*). Prendre, dérober. *Elle agrippe tout ce qu'elle voit.* = AGRIPPÉ, ÉE. part.

AGRONOME. s. m. Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture. = Syn. Voy. AGRICULTEUR.

AGRONOMIE. s. f. (gr. ἀγρός, champ; νόμος, loi). Théorie de l'agriculture. *C'est principalement à la chimie que l'ag. doit ses progrès récents.*

AGRONOMIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'agronomie. *Les systèmes agronomiques.*

***AGROSTEMME.** s. m. (gr. ἀγρός; στέμμα, couronne). T. Bot. Voy. CARYOPHYLLÉES.

***AGROSTIDE** ou ***AGROSTIS.** s. f. (gr. ἄγρωςις, chiendent). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

AGUERRIR. v. a. (R. *guerre*). Accoutumer à la guerre, aux fatigues, aux dangers de la guerre. *Ce général a aguerri ses troupes en une seule campagne.* || Fig., Accoutumer à quelque chose de fatigant, de pénible, de dangereux. *Ag. à la marche, à la douleur, au danger. Vos lois vous avaient aguerris contre la douleur et nullement contre la volupté.* = S'AGUERRIR. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. = AGUERRI, IE. part.

AGUETS. s. m. pl. (R. *guet*). N'est usité que dans les locutions : *Être aux ag.; Se tenir aux ag.*, qui signifient : Épier l'occasion, Être aux écoutes, soit pour surprendre quelqu'un, soit pour éviter d'être surpris. On dit aussi : *Mettre aux ag.*

***AGYRTE.** s. m. (gr. ἀγύρτης, jongleur). T. Entom. Voy. CLAVICORNES.

AH. Interj. qui exprime la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc. *Ah! que je suis aise de vous voir! Ah! vous me faites mal! Ah! que cela est beau!* || S'emploie pour donner plus d'animation à ce qu'on dit. *Ah! madame, gardez-vous de le croire.* || Se répète quelquefois pour exprimer la raillerie, l'ironie. *Ah! ah! je vous y prends, enfin.* = Obs. gram. Voy. INTERJECTION.

AHAN. s. m. (*onomatopée*). Gémissement que l'on pousse quand on fait un grand effort. Ne s'emploie que dans cette locution : *Suer d'ahan*, qui signifie Se donner beaucoup de peine.

AHANER. v. n. Avoir bien de la peine. *Il a bien ahané pour venir à bout de ce travail.* Popul.

AHEURTEMENT. s. m. Attachement opiniâtre à un sentiment, à un ávis. *C'est un étrange ah. que le sien.*

AHEURTER (S'). v. pron. (R. *heurt*). S'opiniâtrer, s'obstiner à. *S'ah. à un sentiment, à une opinion, à une affaire.* = AHEURTÉ, ÉE. part.

AHI. Interj. qui exprime un sentiment de douleur physique. Voy. AÏE.

AHURIR. v. a. (R. *hurie*, vieux mot qui signifiait cris de plusieurs personnes). Étourdir, intimider, rendre stupéfait. *Vous ahurissez cet enfant à force de questions.* Fam. = AHURI, IE. part. *Il est tout ah.* || On dit subst. : *C'est un ah.*

AÏ. s. m. T. Mamm. Voy. TARDIGRADES.

AIDE. s. f. Secours, assistance, protection. *Donner ai. Demander, implorer de l'ai. Crier à l'ai. Appeler à son ai. Invoquer l'ai. de quelqu'un. Dans le malheur, implorez l'ai. de Dieu.* || Ellipt., *A l'aide! on m'assassine!* Venez à mon secours! on m'assassine! || Se dit aussi en parlant Des choses. *Marcher à l'ai. d'un bâton. C'est à l'ai. des machines qu'on multiplie les productions.* || La personne ou La chose dont on reçoit du secours. *Dieu seul est ma force et mon ai. Il n'a eu d'autre ai. pour composer cet ouvrage que les mémoires qu'on lui a fournis.* || T. Archit. Petite pièce ménagée près d'une pièce plus grande pour lui servir de décharge ou de dégagement. || T. Fin. Se disait autrefois, au plur., De certains subsides ou impôts. || En Matière ecclésiastique, on donnait le nom d'*Aide* à Une chapelle bâtie pour servir de succursale à l'église paroissiale lorsque celle-ci était trop petite ou trop éloignée.

Enc. — Dans la Jurisp. féodale, on donnait le nom d'*Aides* à certains subsides que les vassaux étaient tenus de payer à leurs seigneurs, dans certains cas déterminés. Ces subsides, qui, dans l'origine, étaient libres et volontaires, ne tardèrent pas à devenir obligatoires, tout en conservant les noms d'*aides libres* et *gracieuses*, de *loyaux aides*, de *droits de complaisance.* Ils n'étaient exigibles qu'autant qu'ils étaient établis par la coutume et pour des occasions qu'elle spécifiait. Les aides principales étaient l'*aide de mariage*, l'*aide de chevalerie* et l'*aide de rançon*. La première se percevait quand le seigneur mariait sa fille; la seconde, quand il faisait recevoir son fils chevalier; la troisième, quand il était prisonnier de guerre. Cette dernière espèce prenait aussi le nom de *loyaux aides*, parce qu'elle était due indispensablement. Néanmoins on nommait généralement *aides loyaux*, toutes les aides qui étaient perçues en vertu d'une loi. Le départ du seigneur pour la croisade donnait également lieu à la levée d'un subside appelé aussi *aides loyaux.* Telle est, en effet, la dénomination qui fut appliquée aux subsides que leva Louis VII lorsqu'il voulut entreprendre la croisade. Il y avait, en outre, les *aides raisonnables*, qui étaient dues dans quelques nécessités imprévues, comme dans le cas de guerre; cette dernière espèce s'appelait *aide de l'ost et chevauchée.* Au reste, les circonstances où les vassaux avaient à payer des aides variaient selon les provinces et les localités. — Les évêques levaient aussi des *aides* sur leurs diocésains, dans les occasions où ils étaient obligés à des dépenses extraordinaires, comme lors de leur sacre, lorsqu'ils recevaient le roi chez eux, lorsqu'ils partaient pour un concile ou se rendaient auprès du Saint-Père. Ces aides portaient le nom de *coutumes épiscopales* ou *synodales*, ou de *denier de pâques.*

Pendant longtemps, les rois de France n'eurent point d'autres revenus que ceux de leurs domaines, et point d'autres aides que celles qui leur étaient dues à titre de seigneurs féodaux. Seulement, dans les cas de grande nécessité, ils exigeaient de leurs sujets le payement de taxes peu onéreuses et qui ne duraient ordinairement qu'une année. Mais peu à peu, les besoins et les dépenses augmentant, ces taxes furent prorogées et finirent par devenir permanentes. Quant aux aides proprement dites, ou impositions sur la vente et le transport des marchandises, elles datent, selon les uns, du règne de Philippe le Bel ou de Jean Ier; selon d'autres, seulement du règne de Charles V, vers 1270. Abolies sous Charles VI, par suite d'un soulèvement populaire, ce prince les rétablit peu de temps après. Depuis cette epoque jusqu'à Louis XIV, le terme d'*aides* servit à désigner tous les impôts, de quelque nature qu'ils fussent, qui frappaient les habitants du royaume. Ce fut seulement sous le règne de ce prince qu'on appliqua exclusivement le nom d'*aides* aux impôts indirects, tels que les droits sur les boissons, vins, cidres, perçus soit à l'entrée des villes, soit à la vente en gros ou en détail, et les taxes sur les bestiaux, sur le poisson, sur le bois, etc. Ces droits variaient selon les différentes villes et provinces. La perception des *aides* était concédée à forfait à des entreprises particulières qui, quoique astreintes à se conformer aux tarifs légaux, trouvaient le moyen de faire d'énormes bénéfices. Ces fermiers avaient la faculté de traiter avec des sous-fermiers. Ce système, qui n'était pas moins onéreux pour le trésor public que pour les contribuables, a été supprimé par l'Assemblée constituante.

Cour des aides. — Au milieu du XIVe siècle, à l'époque des guerres désastreuses que la France eut à soutenir contre les Anglais, le roi Jean ayant été obligé (en 1355) de demander aux États généraux de nouveaux subsides ou aides, les États ne les accordèrent qu'à la condition de nommer eux-mêmes les officiers qui devaient faire la levée des deniers. Ces officiers furent au nombre de neuf, trois gentilshommes, trois prêtres et trois bourgeois; ils n'étaient pas seulement chargés de surveiller la perception de l'impôt, mais encore de statuer sur les contestations auxquelles cette perception pouvait donner naissance, sauf appel à trois commissaires généraux également nommés par les États. C'est à cette institution qu'on rapporte l'origine de la *Cour des aides*. Deux ordonnances, l'une du 28 décembre 1355, l'autre du 26 janvier 1382, portaient que les décisions des *généraux des aides* auraient la même force que les arrêts *de la Cour de parlement.* — Sous le règne de Charles VI, les différents partis qui déchiraient le royaume, voulant gagner l'affection des peuples, proposèrent la suppression des aides, ce qui devait nécessairement amener la suppression de la Cour des généraux. C'est en effet ce qui eut lieu. La reine, de concert avec le duc de Bourgogne, les abolit par ses lettres des 30 janvier 1417 et 13 avril 1418; et le dauphin, de son côté, les supprima par ses lettres en date du 9 juillet 1418. A la mort de Charles VI, arrivée en 1422, Charles VII, son fils, ne fut reconnu roi de France que dans les provinces d'au delà de la Loire; Paris et toutes les provinces septentrionales obéirent à Henri VI, roi d'Angleterre. Chacun de ces princes institua pour les provinces de sa domination une cour des généraux; mais Charles VII (1425) sépara l'administration de la justice d'avec celle des finances. Il commit des commissaires particuliers pour la régie des finances, et créa à Poitiers des *généraux conseillers*, seulement pour connaître *en souveraineté quant aux faits de la justice des aides et gabelles, circonstances et dépendances.* Il conserva cette division lorsque, par son ordonnance du 6 novembre 1436, il réunit sa cour des généraux de Poitiers à celle de Paris qu'avait créée son compétiteur. Ainsi, le règne de Charles VII forme une époque remarquable dans l'histoire de la Cour des aides; car c'est à dater de ce règne que les généraux des aides n'eurent plus de part à l'administration de la finance, et qu'ils s'occupèrent uniquement de l'exercice de la justice. Enfin, Henri II, par édit du mois de mars 1553, augmenta l'autorité de cette cour, ajouta de nouvelles matières à celles comprises dans ses attributions, et lui conféra le titre de *Cour des aides et finances;* mais dans le courant de la même année, il fut reconnu que le titre de *Cour des finances* ne devait appartenir qu'à la *Chambres des comptes.* — Sans entrer dans l'histoire des vicissitudes éprouvées depuis cette époque par la Cour des aides, nous allons dire quelles étaient, dans les derniers temps, sa composition et ses attributions. — La Cour des aides de Paris se composait d'un premier président, de 9 présidents, de 52 conseillers, d'un procureur général, de 4 substituts, de 2 greffiers en chef, de plusieurs commis-greffiers, de 5 secrétaires du roi, d'un trésorier payeur des gages, d'un receveur des espèces, et de plusieurs huissiers. Elle avait le droit de faire des remontrances auprès du Roi, et ses membres ne pouvaient être jugés que par leurs pairs. — Quant à ses attributions, elle connaissait de tous les procès, tant civils que criminels, en matière d'impôts. Ainsi les aides, les gabelles, les tailles, les droits d'octroi, de marques sur les matières d'or et d'argent, etc., étaient de sa compétence. Elle en connaissait entre toutes sortes de personnes, quels que fussent leur état, leur rang, leur qualité ou leurs privilèges. Elle statuait seule sur les titres de noblesse; et comme les nobles étaient exempts de divers impôts, et que dès lors il y avait nécessité d'empêcher qu'on ne nuisît aux intérêts du trésor par l'usurpation de cette qualité, la Cour des aides en informait, soit sur les contestations des parties, soit même à la diligence de son procureur général qui avait le droit d'exiger la production des titres sur lesquels les nobles fondaient leurs prétentions. Par le même motif, elle vérifiait les lettres d'anoblissement et de réhabilitation; elle statuait sur les exemptions et privilèges dont la noblesse et le clergé devaient jouir par rapport aux impôts. C'était devant elle que se pourvoyaient les nobles troublés dans leur exemption et dans leurs privilèges; enfin elle recevait les appels des sentences des tribunaux d'ordre inférieur qui avaient droit de prononcer en matière de finance. — Dans le principe, il n'existait qu'une seule cour des aides, celle de Paris, et sa juridiction embrassait tout le royaume. Par la suite il en fut créé d'autres à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Montauban, Grenoble, Aix, Dijon, Rennes, Clermont en Auvergne, etc. La plupart furent réunies à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1789, il n'en restait plus que trois, celles de Bordeaux, Clermont et Montauban, qui eussent conservé une existence distincte; mais ces cours furent, ainsi que toutes les autres institutions judiciaires de l'ancienne monarchie, supprimées par la loi du 7-11 septembre 1790. Voy. *Cour des* Comptes.

En T. de Manége, on appelle *aides* les moyens que le cavalier emploie pour faire comprendre au cheval ce qu'il exige de lui. Elles servent à mettre le cheval en mouvement, à le diriger ou à l'arrêter. Les *aides des mains* qu'on nomme *aides supérieures*, agissent particulièrement sur l'avant-main, au moyen du mors; celles des jambes, appelées *aides inférieures*, agissent sur l'arrière-main. Pour les jambes, on compte cinq *aides* principales, à savoir, celle des *cuisses*, celle des *jarrets*, celle des *gras de jambe*, celle de l'*éperon*, et enfin le *peser plus fort sur l'un ou l'autre étrier* ou même *sur les deux à la fois.* — Toutes les aides, soit des mains, soit des jambes, doivent être douces et graduées. Plus les aides du cavalier sont imperceptibles et liées entre elles, plus il fait preuve de savoir et d'adresse dans le maniement de son cheval : c'est ce qu'on exprime en disant qu'*il a les aides fines.* — On dit encore du cheval lui-même qu'*il a les aides fines*, quand il obéit à la plus légère indication des aides du cavalier. — On distingue encore, dans les écoles d'équitation, les *aides supplémentaires :* ce sont l'*appel de la langue*, le *sifflement de la cravache*, la *longe* et la *chambrière.*

AIDE. s. 2 g. Celui ou celle qui assiste ou supplée quelqu'un dans une fonction, un travail, une opération. Ce mot implique ordin. une idée de subordination; mais quelquefois celle-ci n'est que momentanée. *Ce médecin s'est adjoint un aide. Cette sage-femme a pris une aide. Un aide de cuisine. Un aide-maçon.* ‖ *Aide des cérémonies*, Officier dont la fonction est de servir sous le Grand-Maître des cérémonies. ‖ *Aide de camp*, Officier attaché à un chef militaire pour porter ses ordres partout où il est nécessaire. *Aide de camp du roi, du prince, du général.* ‖ *Aide-Major*, Officier qui servait avec le major, sous son autorité, et en faisait toutes les fonctions en son absence. *Aide-Major d'une place de guerre. — Aides-Majors généraux.* Voy. Major. ‖ *Aide-Major*, Chirurgien militaire placé sous les ordres du chirurgien-major. — *Sous-Aide*, Celui qui est subordonné à l'*Aide-Major.*

Enc. — Chez les anciens comme chez les modernes, les généraux ont toujours eu auprès de leur personne des hommes intelligents et capables qu'ils chargeaient de porter leurs ordres et de prendre les renseignements dont ils avaient besoin. Les généraux avaient le droit d'investir de ces fonctions importantes qui bon leur semblait; c'était la faveur ou la confiance qui déterminait leur choix. Cet emploi, d'ailleurs, n'était que temporaire et cessait avec la circonstance qui l'avait fait naître. C'est seulement vers le milieu du XVII^e siècle qu'il est fait mention, pour la première fois en France, du titre et de la charge d'*aide de camp* comme d'un emploi permanent. Jusqu'à la révolution même, il n'y eut dans l'armée française rien de précis et de déterminé relativement au nombre d'aides de camp que pouvait avoir un général et au grade qu'il fallait avoir pour remplir ces fonctions. Le 15 octobre 1790, l'Assemblée constituante décida que le nombre et le grade des aides de camp varieraient en raison de l'élévation des grades des officiers généraux auxquels il était accordé des aides de camp. Depuis cette époque la matière a été l'objet d'un assez grand nombre de dispositions qui avaient pour but de modifier et d'améliorer l'état de choses antérieur. Aujourd'hui tous les aides de camp de l'armée sortent du Corps impér. d'état-major, corps dont la création ne remonte qu'à l'année 1818. Un maréchal de France a trois ou même quatre aides de camp, dont les grades s'élèvent de celui de capitaine au rang de colonel; le général de division en a deux ou trois, dont un est chef d'escadron; le général de brigade n'en a que deux, lieutenants ou capitaines. — Les souverains attachent aussi à leur personne un certain nombre d'aides de camp, et en accordent un nombre plus limité aux princes de leur famille. Ces aides de camp sont presque toujours des officiers généraux ou au moins des officiers supérieurs. Napoléon en avait douze qu'il choisissait toujours parmi les généraux du premier grade. — En temps de guerre, les fonctions de l'aide de camp sont d'une haute importance. Il suit partout le général auquel il est attaché, et ne le quitte que pour remplir les missions dont il est chargé par celui-ci. Il doit être à la fois homme de cheval, d'épée et de plume; il fait des reconnaissances, des visites, des tournées; il rédige les rapports, la correspondance; enfin on le charge de tous les détails relatifs aux individus, à la discipline et aux opérations de la guerre.

AIDER. v. a. (lat. *adjuvare*). Secourir assister, seconder. *Aid. quelqu'un dans son malheur. L'aid. de son bien. de sa bourse, de son crédit, de ses conseils. Je l'ai aidé dans la rédaction de cet ouvrage.* ‖ Se dit aussi Des choses. *Le télescope a beaucoup aidé les astronomes dans les découvertes qu'ils ont faites. Cette méthode aide la mémoire.* ‖ *Aid. à quelqu'un*, se dit principalement Lorsqu'on assiste quelqu'un en partageant personnellement sa peine, son travail. *Aidez à ce pauvre homme qui plie sous le faix. Je lui aidai à se relever.* — * Dans un sens anal., on dit : *Il faut souvent aid. à la nature.* ‖ *Aid. à quelque chose*, Concourir, contribuer à quelque chose. *Il a aidé à ses projets, à cette négociation, à cette entreprise, au succès de cette affaire. Aidez-le à marcher. Il l'a aidé à payer ses dettes.* ‖ **Fig.**, *Aid. à la lettre*, Interpréter, en entrant dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit, ce qu'une phrase ou un passage renferme d'obscur, de défectueux. *Dans une parabole, il faut aid. à la lettre.* — Sign. encore : Interpréter à sa fantaisie, avec un parti pris. = s'Aider. v. pron. Se soutenir. *Aidez-vous les uns les autres.* ‖ Se donner le mouvement nécessaire pour faire une chose. *Vous ne sortirez jamais d'embarras si vous ne vous aidez pas.* ‖ Prov., *Aide-toi, le ciel t'aidera.* ‖ *S'aid. de*, Se servir d'une chose, en faire usage. *On s'aide de ce qu'on a. Aidez-vous d'un bâton. Il ne peut pas s'aid. de son bras droit. La tyrannie s'aide de la corruption.* = Aidé, ée. part.

Syn. — *Secourir*, *Assister.* — L'action de *secourir* suppose qu'il y a urgence; l'action d'*assister*, qu'il y a nécessité; et celle d'*aider*, qu'il y a utilité. On *secourt* dans le danger; on *assiste* dans le besoin; on *aide* dans l'infortune. Le premier de ces termes marque l'élan du dévouement; le second, le sentiment de la compassion; et le dernier implique qu'on agit conformément au sentiment du devoir.

AÏE. Interj. (en vx. franç., on disait *aïe*, *aye*, pour *aide*). Exclamation de douleur. *Aïe! que je souffre. Aïe! vous me blessez.* ‖ S'emploie souvent seul, lorsqu'on éprouve une douleur inattendue : *Aïe!*

AÏEUL. s. m. (lat. *avus*). Grand-père. *Aïeul paternel. Aï. maternel.*

Obs. gram. — Ce mot a deux pluriels, *Aïeuls* et *Aïeux :* on dit *Aïeuls* pour désigner exclusivement le grand-père paternel et le grand-père maternel. *Ses deux aïeuls ont signé au contrat.* On dit *Aïeux* pour désigner toutes les personnes dont on descend et les hommes qui ont vécu dans les siècles passés. *Il a hérité ce droit de ses aïeux. C'était l'usage chez nos aïeux.* — *Aïeul* n'a point de composé au delà de ceux de *Bisaïeul* et de *Trisaïeul.* Ainsi, quand on parle des degrés plus éloignés, on dit : *quatrième aïeul*, *cinquième aïeul.*

Syn. — *Ancêtres*, *Pères.* — Ces termes, employés au pluriel, désignent d'une manière générale les hommes qui ont vécu à des époques antérieures à la nôtre. Ils expriment aussi que nous tenons a nos devanciers par des liens de race ou de nationalité. La seule différence qu'on peut signaler entre ces mots est une gradation d'ancienneté, dans laquelle *ancêtres* marque le point le plus reculé, et *pères* le point plus rapproché. De sorte que l'on pourrait dire sans faire violence aux expressions, que nous sommes les enfants de nos *pères*, les neveux de nos *aïeux*, et les descendants de nos *ancêtres.*

AÏEULE. s. f. Grand'mère. *Aï. paternelle, maternelle. Cela était bon du temps de nos aïeules.*

AIGLE. s. m. (lat. *aquila*). Nom donné à divers oiseaux de proie, remarquables par leur force et leur grandeur. ‖ Fig., se dit D'un homme supérieur par ses talents, son esprit, son génie. *C'est un ai. Cet homme-là est un ai., au prix de ceux dont vous parlez.* ‖ Fig., *Avoir des yeux d'ai.*, Avoir les yeux vifs et perçants. — *Cet homme a un œil d'ai., le regard de l'ai.*, Il a une grande pénétration d'esprit. ‖ Prov., *Crier comme un ai.*, Crier d'une voix aiguë et perçante. ‖ Se dit, au mascul., De la représentation en cuivre d'un aigle ayant les ailes étendues pour servir de pupitre au milieu du chœur de l'église. *Chanter à l'aigle.* ‖ T. Papeterie. *Grand-Aigle.* Voy. Papier. ‖ T. Ast. Voy. Constellation. ‖ En T. Symbolique et Blason, *Aigle* est féminin. *L'ai. impériale. Les aigles romaines. Ai. éployée. Ai. essorante.* ‖* T. Ichth. *Aigle de mer.* Voy. Raie. ‖ * T. Monn. Voy. Monnaie.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, le grand genre des *Aigles* forme la première tribu de la section des oiseaux de proie appelés si improprement *ignobles* par les fauconniers, parce qu'ils refusaient de se plier à l'esclavage et de chasser pour le compte de l'homme. Le genre *Aigle* se caractérise par un bec très-fort, droit à sa base, courbé seulement vers sa pointe, et présentant vers son milieu un léger feston à peine sensible. Le grand nombre d'espèces dont il se compose l'a fait diviser en *Aigles proprement dits*, *Aigles-pêcheurs*, *Balbusards*, *Circaètes*, *Caracaras*, *Harpies* et *Aigles-autours.*

Les *Aigles proprement dits* ont les tarses emplumés jusqu'à la racine des doigts, et leurs ailes sont aussi longues que la queue. L'*A. royal* ou *A. brun* est d'un brun noirâtre, un peu moins foncé à la partie supérieure de la tête et sous le corps. La différence de plumage que cet oiseau présente dans le jeune âge et dans l'âge adulte, est assez notable pour que d'habiles naturalistes, Buffon, par exemp., en aient fait deux espèces, sous les noms d'*A. commun* et d'*A. royal;* ce dernier pourtant n'est autre que l'*A. commun* ayant acquis son plumage parfait. D'ailleurs, un caractère constant propre à distinguer l'a. royal des autres espèces, c'est que la dernière phalange de chacun de ses doigts est recouverte par trois grandes écailles. (Fig. 1.) Les ailes de l'a. royal ont plus de 7 pieds d'envergure, et son vol est aussi élevé que rapide. Les anciens disaient que l'a. peut fixer le soleil : son œil, en effet, est protégé par une membrane clignotante assez épaisse, et l'animal en l'abaissant affaiblit singulièrement l'intensité des rayons solaires. Cette faculté, non moins que sa force et son courage, a valu à l'a. le titre de Roi des oiseaux. L'a. a la vue excessivement perçante, et lorsqu'en planant au plus haut des airs, il a aperçu une proie, il replie ses ailes, se laisse tomber sur elle, les serres largement ouvertes, et la saisit avec une force qui ne lui permet plus aucun mouvement. Il dévore sa victime sans la tuer; et quand c'est un oiseau, il le plume vivant. L'a. royal fait sa pâture ordinaire de mammifères de moyenne taille, de gros oiseaux, quelquefois de reptiles, mais jamais de poissons.

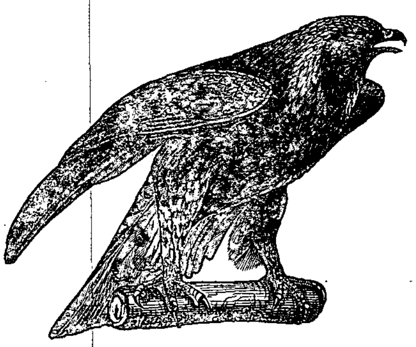

Fig. 1.

Dans le cas de disette, il se rabat sur les petites espèces, comme les rats, les mulots, les chauves-souris, et même, quoi qu'on en ait dit, il se jette alors sur les cadavres. L'a., du reste, peut supporter de fort longs jeûnes. On cite, par exemp., un a. auquel on avait oublié de donner à manger pendant vingt et un jours, et qui, au bout de ce temps, ne paraissait pas avoir souffert. Cette faculté tient à une disposition anatomique particulière. Chez les aigles, le jabot est susceptible d'une dilatation considérable, tandis que le gésier est fort petit et presque complétement membraneux : les aliments accumulés dans le jabot ne passent que successivement dans le gésier où s'accomplit la digestion. Hors le temps de l'incubation, la femelle chasse avec le mâle. La pariade de l'a. a lieu dans nos pays vers le mois de mars. Cet oiseau construit son nid, auquel on donne le nom d'*aire*, dans quelque anfractuosité de rocher dont l'accès soit extrêmement difficile. Des branches souples forment la base de sa construction : il l'achève ensuite avec un amas de bûchettes réunies sans art, et la tapisse de joncs, de bruyères et de feuilles sèches. Ce nid est extrêmement plat, et la cavité où reposent les œufs est à peine marquée. Il est ordinairement placé de manière qu'il se trouve abrité par quelque saillie de rocher. On a trouvé en Auvergne des aires ayant plus de 5 pieds carrés. Dans le Nord, l'a. établit son nid au sommet des chênes ou des sapins et au fond des forêts. Chaque couple revient toutes les années occuper le même lieu, et se contente de réparer son vieux nid. La femelle de l'a. royal ne pond, en gén., que deux ou trois œufs d'un blanc sale, marqués de taches rousses. Les petits, auxquels on donne le nom d'*aiglons*, sortent de l'œuf au bout de trente jours. La défiance des aigles est telle qu'il est difficile de leur faire la chasse; mais dans les montagnes qu'ils fréquentent, les montagnards dénichent assez fréquemment de jeunes aiglons. — L'a. royal pris jeune s'apprivoise assez aisément, mais il n'est pas possible de le dresser comme on dresse le faucon. On assure que l'a. royal vit plus d'un siècle; cependant la science ne possède encore aucune observation authentique sur ce sujet. On trouve l'a. royal dans toutes les contrées montagneuses de l'Europe, en Perse, en Arménie, dans toute la Barbarie, et dans presque toute l'Amérique septentrionale. — L'*A. impérial* (fig. 2) est un peu plus petit que le précédent, et de couleur moins foncée. Il porte sur le sommet de la tête une plaque fauve assez peu étendue; le derrière du cou est d'un blanc nuancé de jaune, et il a sur le dos, à l'origine des ailes, deux grandes plaques blanches qui lui ont valu le nom d'*A. à dos blanc.* Il habite les hautes montagnes du midi de l'Europe. — Une troisième espèce, qui est d'un tiers plus petite que celles dont nous venons de parler, est le *Petit a.* ou *A. criard*, ainsi nommé à cause des cris presque continuels qu'il fait entendre. On l'appelle encore *A. tacheté*, parce que le haut de ses ailes est chargé de gouttelettes fauves; mais en vieillissant il devient tout brun. L'a. criard est commun dans les Apennins et dans les autres montagnes du midi de l'Europe; il se rencontre rarement dans le nord. Cette espèce ne fait la guerre qu'aux petits animaux; elle se nourrit même d'insectes. Elle est facile à apprivoiser; mais elle man-

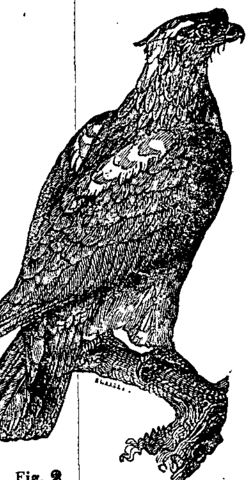

Fig. 2

que de courage, et on n'a pu l'employer en fauconnerie. Nous ne citerons que pour *mémoire l'A. griffard*, *l'A. malais*, le *petit A. du Cap* et le *petit A. du Sénégal.*

Les *Aigles-pêcheurs* ont les mêmes ailes que les espèces qui précèdent; mais ils s'en distinguent en ce que *leurs tarses* sont revêtus de plumes à leur moitié supérieure et à demi écussonnés sur le reste. Le *Pygargue* adulte a tout le plumage du corps et des *ailes d'un gris-brun sans aucune tache*, *la tête* et la partie supérieure du cou d'une teinte plus claire, la queue d'un blanc pur et le bec jaune pâle. Lorsqu'il est jeune, *il a le bec noir, la queue noirâtre tachetée de blanchâtre*, et le plumage brunâtre avec une flamme brun foncé sur le milieu de chaque plume. Les naturalistes ont longtemps fait du jeune Pygargue *une espèce particulière sous* le nom d'*Orfraie.* Fréd. Cuvier a démontré que c'était une erreur. Cet oiseau, quoique faisant parfois sa proie d'oiseaux et même de mammi*fères, se nourrit* surtout de poissons. « On le voit souvent, dit Girardin, rôder sur les bords de nos étangs en volant l'œil toujours fixé sur sa proie. S'il aperçoit un gros poisson, il se précipite dessus en plongeant quelquefois à plusieurs pieds de profondeur; il le saisit avec ses serres et l'emporte à quelque distance de là pour le dévorer. Cet oiseau pêche non-seulement plus volontiers au crépuscule, mais encore pendant la nuit. » Cette espèce habite les montagnes, les grands bois, et de préférence le voisinage des grands lacs et de la mer. Elle est commune, surtout l'hiver, le long des côtes du nord de la France. — Parmi les aigles-pêcheurs étrangers nous ne citerons que l'*A. à tête blanche* de l'Amérique septentrionale, qui paraît venir quelquefois *dans le nord* de l'Europe, et le *petit Aigle des Indes* ou *Pygargue girrenera.* (Fig 3.) Ce dernier est consacré à Wischnou, et les brames l'accoutument à venir, à *des heures réglées, prendre ses repas dans le temple* du Dieu, en frappant sur un bassin de cuivre.

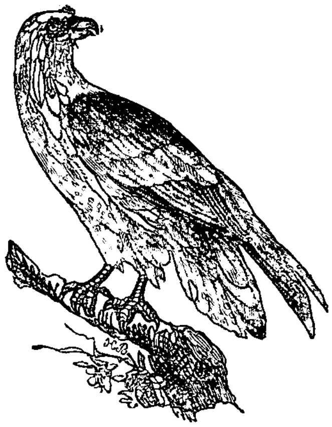

Fig. 3.

Les *Balbusards* se distinguent des autres espèces d'aigles en *ce que leurs ongles sont ronds en dessous au lieu d'être creusés* en gouttière. Leurs tarses sont réticulés et la troisième plume des ailes est plus longue que les autres. On n'en connaît bien qu'*une seule espèce*, le *Balbusard.* (Fig. 4.) Cet oiseau est d'un tiers plus petit que le Pygargue; son plumage est blanc, à manteau brun, avec une bande brune qui descend de l'angle du bec *vers le dos*, *et a quelques taches de même* couleur sur la tête et la poitrine. La couleur de son plumage lui a fait encore donner le nom vulgaire d'*A. nonette.* Le Balbusard se nourrit *presque exclusivement* de poissons, et il se fixe toujours près des eaux douces, des lacs et des rivières. Il est assez commun dans la Bourgogne et dans les Vosges : il émigre en hiver.

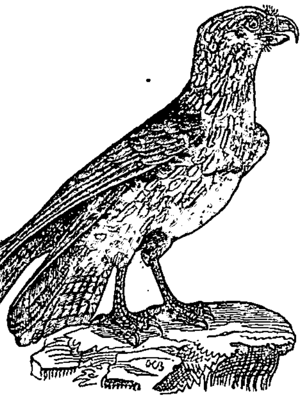

Fig. 4.

Les *Circaètes* ont les ailes des Aigles proprement dits et les tarses réticulés du Balbusard. On trouve en Europe une espèce de Circaète qui a reçu le nom de *Jean-le-Blanc.* Il est rare en *France et se rencontre assez fréquemment* en Allemagne. La courbure du bec de cet oiseau est plus rapide que celle des autres aigles, et il a également les doigts plus courts. Le som*met de la tête*, les joues, la poitrine et le ventre sont blancs, mais avec quelques taches d'un brun clair; le manteau et les couvertures alaires sont bruns; la queue, marquée de trois bandes pâles, est blanche en dessous. Le Jean-le-Blanc est plus grand *que le Balbusard, et ses allures ressemblent* plus à celles de la Buse qu'à celles de l'A. Il se nourrit principalement de lézards, de serpents, de grenouilles et de souris. (Fig. 5. *Circaète du Sénégal.*)

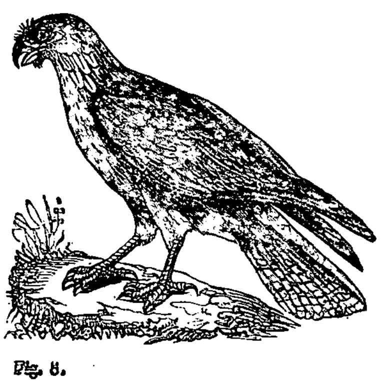

Fig. 5.

Entre les Circaètes et les Harpies viennent se ranger les *Caracaras* de l'Amérique du Sud. Ces oiseaux ont les ailes longues, les tarses nus, écussonnés, et une partie plus ou moins considérable des côtés de la tête, et quelquefois même de la gorge, *dénuée de plumes.* Les habitudes de ces oiseaux sont assez semblables à celles des Vautours; mais ils sont plus courageux et leur vol est plus facile. (Fig. 6. *Caracara ordinaire.*)

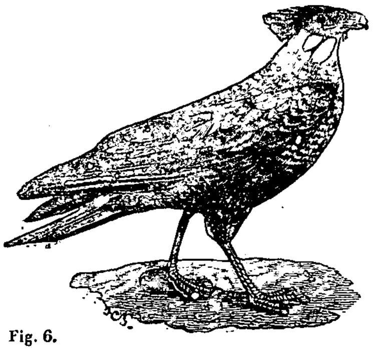

Fig. 6.

C'est encore dans le nouveau continent qu'habitent les *Harpies.* Leurs tarses sont très-gros, très-forts et à moitié couverts de plumes; leurs ailes sont plus courtes que celles des Aigles pêcheurs; leur bec et leurs serres sont d'une force extraordinaire. La taille de la *Grande Harpie d'Amérique* (Fig. 7) est supérieure à celle de l'a. royal. Les voyageurs prétendent qu'elle enlève souvent des faons, et qu'elle peut fendre le crâne d'un homme à coups de bec.

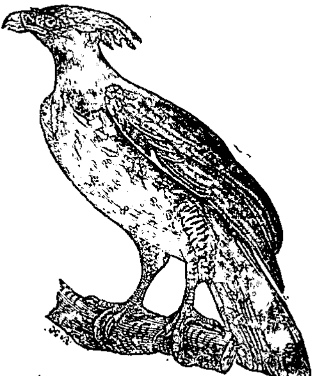

Fig. 7.

De même que les Harpies, les *Aigles-autours* ont les ailes plus courtes que la queue; mais ils s'en distinguent par leurs tarses allongés, un peu grêles, et leurs doigts faibles et courts. Les uns ont les tarses nus et écussonnés, comme l'*Aigle-autour huppé de la Guiane*, et les autres les ont emplumés sur toute leur longueur, comme l'*Aigle-autour varié* ou *Spizaète orné* de la Guiane. (Fig. 8.) Ces oiseaux vivent de petits animaux, mammifères et oiseaux. Enfin, il existe également en Amérique une petite tribu d'aigles à laquelle on a donné le nom de *Cymindis.* Le caractère le plus saillant de ces oiseaux est, suivant Cuvier, la présence de narines presque fermées, semblables à une fente.

Antiq. et Blason. — Dans tous les temps, l'*Aigle* a été l'emblème de la force, de la majesté et de la puissance. C'est à ce titre que cet oiseau a figuré et figure encore dans les symboles des peuples et des souverains. Dans le langage hiéroglyphique, l'aig. désignait les villes d'Héliopolis, d'Émèse, d'Antioche et de Tyr. Dans la Mythologie gréco-romaine, il fut consacré à Jupiter, et les poëtes le représentent comme portant entre ses serres les foudres du maître des dieux. Déjà au temps de Cyrus, l'aig., au dire de Xénophon et de Quinte-Curce figurait sur les étendards des rois de Perse : mais ce sont surtout les armées romaines qui ont popularisé l'aig. comme emblème de la puissance souveraine. Les armées romaines eurent, dans le principe, plusieurs enseignes différentes : ce fut Marius qui, durant son deuxième consulat, voulut que l'aigle eût le privilége exclusif de guider les légions à la victoire. Dans les premiers temps de la république les aigles étaient de bois; plus tard elles furent d'argent avec des foudres en or; enfin, sous César, elles étaient en or, mais elles ne portaient plus de foudres. Pendant toute la durée de l'Empire Romain et du Bas-Empire, l'aig. demeura le symbole de la puissance impériale. Lorsque Charlemagne eut mis sur sa tête la couronne de l'empire d'Occident, il adopta l'aig. pour emblème.

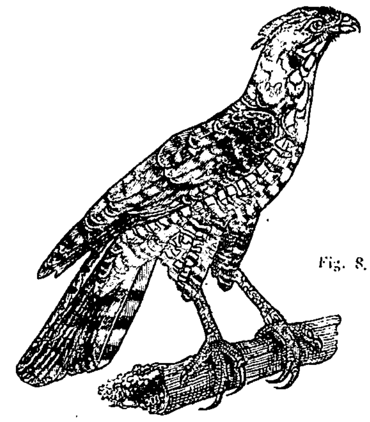

Fig. 8.

L'aig. à deux têtes n'apparaît qu'à la fin du Bas-Empire. Cet emblème servait, sous les derniers empereurs de Constantinople, à *indiquer leur double domination en Orient et en Occident.* Les empereurs d'Allemagne s'emparèrent ensuite de ce symbole; et de là il passa dans la maison d'Autriche.—Iwan Wassiliévitch, le *premier des tzars qui prit le* titre d'empereur de toutes les Russies, adopta également (vers 1475), après avoir épousé la princesse Sophie, petite-fille de Michel Paléologue, l'aig. à deux têtes de l'empire d'Orient qui venait de s'écrouler. — En 1804, lorsque Napoléon s'éleva à la dignité impériale, il voulut que le drapeau tricolore fût surmonté d'une aig., et il la plaça également dans ses armes. — L'aig. figure encore dans un grand nombre de blasons appartenant, soit à des souverains, tels que les rois de Prusse, des Deux-Siciles, de Sardaigne, etc., soit à des maisons nobles ou princières; car l'aig. est de tous les oiseaux celui qui se rencontre le plus fréquemment dans les armoiries. Voy. ARMOIRIES.

Dans la langue du Blason, l'aig. à deux têtes est dite *éployée*· elle peut être *becquée*, *membrée*, *languée*, *couronnée*, *diadémée* d'un autre émail, c.-à-d. que son bec, sa langue, ses membres, la couronne ou le diadème qu'elle porte, peuvent être d'une autre couleur que celle du corps de l'oiseau. On la dit *onglée* quand les serres seulement sont d'un émail différent. Elle est *naissante* ou *issante*, lorsqu'on ne voit que sa tête et une partie du corps; *essorante* lorsqu'elle semble prendre sa volée. Elle est *au vol abaissé*, si les bouts des ailes tendent vers le bas de l'écu. Enfin, elle est *contournée*, quand elle regarde la gauche de l'écusson.

AIGLETTE. s. f. Blas. Voy. ALÉRION. = **AIGLON.** s. m. Le petit d'un aigle.

AIGRE. adj. 2 g. (lat. *acer*, aigu). Se dit proprement Des choses qui font éprouver à l'organe du goût une sensation piquante, analogue à celle que produisent les acides. *Saveur ai. Cette orange est ai. Le vin devient aig. au contact de l'air.* || Par anal., on dit : *Odeur ai. Le levain a une odeur aig.* — S'emploie encore en parlant Des sons aigus, dont le timbre est désagréable. *Voix ai. Cloche qui rend des sons aigres.* || *L'air, le vent est ai.*, se dit De l'impression piquante qu'ils produisent en faisant contracter la peau. || Fig., *Avoir l'esprit, le caractère, l'humeur ai.*, se dit De quelqu'un dont l'esprit est caustique, dont le caractère est revêche, dont l'humeur est chagrine. — Dans le même sens, *Style, ton, réprimande ai.* — Par extens., on dit : *C'est une personne fort ai.* || T. Peint. *Couleurs aigres*, Couleurs qui ne sont pas liées par des demi-teintes. || T. Métall. S'emploie en parlant Des métaux peu ductiles et peu malléables. *Ce fer est si ai. qu'on ne peut le forger. Cuivre ai.* || * T. Agri. On dit qu'*Une terre est ai.*, Lorsqu'elle est essentiellement marneuse. || S'emploie subst. au masc., au prop. et au fig. *Ce vin sent l'ai., tire sur l'ai. Ce lait a une odeur d'ai. Il y a encore de l'ai. dans l'air. Depuis quelque temps son humeur tourne à l'aigre.*

AIGRE. s. m. Liqueur acidule qu'on fait avec des sucs de fruits acides, et qu'on édulcore avec du sucre. *Ai. de cédrat, de limon, de bigarade.*

AIGRE-DOUX, OUCE. adj. Qui est aigre et doux à la fois. *Fruits aigres-doux. Oranges aigres-douces.* || Fig., Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur. *Un ton de voix aigre-doux. Un style aigre-doux. Un compliment aigre-doux. Des paroles aigres-douces.*

AIGREFIN. s. m. (all. *greifen*, saisir?). Escroc, chevalier d'industrie. *Gardez-vous de cet aig.* Fam.

AIGRELET, ETTE, ou **AIGRET, ETTE.** adj. Diminutifs d'Aigre. *Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût aigrelet* ou *aigret. Une sauce aigrette* ou *aigrelette.* || Fig. et fam., *Un ton aigrelet. Des manières aigrelettes.* || *Aigret, ette*, est peu usité et ne s'emploie pas au fig.

AIGREMENT. adv. D'une manière aigre. Ne se dit qu'au fig. *Parler, répondre, écrire aig.*

AIGREMOINE. s. f. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

AIGREMORE. s. m. Charbon pulvérisé dont se servent les artificiers.

AIGRET, ETTE. adj. Voy. AIGRELET.

AIGRETTE. s. f. (gr. ἀκροτάτη, très-élevée?). Faisceau de plumes effilées et droites qui orne la tête de certains oiseaux. *L'aig. d'un héron, d'un paon.* || Par anal., Bouquet de plumes qu'on emploie comme ornement. *Elle portait au bal un turban avec une aig. Ces chevaux, richement caparaçonnés, portaient des aigrettes. Un dais, un lit surmonté d'aigrettes.* || Par extens., Pompon de crin qui sert d'ornement à une coiffure militaire. || *Aig. de diamants, de perles*, etc., Bouquet de diamants, de perles, etc., disposés en forme d'aig. || *Aig. de verre*, Espèce d'ornement composé d'un faisceau de fils de verre très-fins. || *Aig. d'eau*, Petit jet d'eau divergent en forme d'aigrette. || T. Bot. Touffe de soies fines et délicates qui couronnent certaines graines. Voy. DISSÉMINATION. ||*T. Entom. Faisceau de poils que présentent diverses parties du corps de certains insectes. || T. Ornith. Voy. HÉRON. || T. Phys. *Aigrettes lumineuses*, Faisceaux de rayons lumineux divergents qui s'observent dans certains cas aux extrémités des corps électrisés.

AIGRETTÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui est muni d'une aigrette.

AIGREUR. s. f. Qualité de ce qui est aigre. *Ce vin a de l'aig.* || Fig., Disposition d'esprit et d'humeur qui porte à blesser les autres par des paroles piquantes. *C'est un homme qui a beaucoup d'aig. dans l'esprit, dans l'humeur. Parler, répondre avec aig.* || *Il y a de l'aig., quelque aig., un peu d'aig. entre deux personnes*, Il y a entre elles un commencement de brouillerie. || T. Grav. On appelle *Aigreurs* Les tailles où l'acide a trop mordu.

Enc. — Dans le langage médical on donne le nom d'*Aigreurs* à la régurgitation de liquides aigres qui remontent de l'estomac dans le pharynx et dans la bouche, où ils causent une sensation très-désagréable. Ce phénomène dépend quelquefois de l'usage d'aliments acides et âcres, de boissons acerbes, incomplétement fermentées; mais le plus ordin. il est lié à l'existence de quelque maladie, soit de l'estomac, soit d'un autre viscère. Pour combattre lés aigreurs, on emploie communément les substances terreuses et surtout la magnésie calcinée; mais ces moyens ne sont que des palliatifs toutes les fois que la cause des aigreurs réside dans une affection idiopathique des organes digestifs. Voyez ABSORBANTS et DYSPEPSIE.

AIGRIR. v. a. Rendre aigre. *La chaleur fait aig. le lait.* || Fig., Rendre plus vif, plus cuisant; irriter. *Cela ne fait qu'aig. son mal, sa douleur. Son discours a fort aigri les esprits. Cette mesure a aigri les affaires.* = s'AIGRIR. v. pron. Devenir aigre, tourner à l'aigre. Au prop. et au fig., *Votre vin commence à s'aig. Son mal et son caractère s'aigrissent de jour en jour. Les esprits s'aigrissent. Les affaires s'aigrissent.* = **AIGRI, IE.** part.

AIGU, UË. adj. (lat. *acutus;* du gr. ἀκὴ, pointe). Qui se termine en pointe ou en tranchant, et qui est propre à percer ou à fendre. *Un fer aigu. Un coin aigu. Des griffes aiguës.* || Fig., se dit Des sons clairs et perçants, et des notes élevées de l'échelle musicale. *Elle a une voix aiguë qui déchire les oreilles. Pousser des cris aigus. Les notes aiguës de ce chanteur ne valent pas ses notes graves.* —S'emploie substant. *Aller du grave à l'aigu*, Passer des notes basses aux notes élevées. || Est encore usité au fig., en parlant D'une souffrance vive et piquante. *Douleur aiguë. Colique aiguë.* || T. Bot. *Feuilles aiguës.* Voy. FEUILLE. || T. Géom. *Angle aigu.* Voy. ANGLE. || T. Gram. *Accent aigu.* Voy. ACCENT. || T. Méd. *Affection, maladie aiguë.* Voy. MALADIE.

AIGUADE. s. f. [On pron. *aigade*]. (vx. franç., *aigue;* du lat. *aqua*, eau). T. Mar. Lieu où les navires trouvent de l'eau douce pour remplacer celle qu'ils ont consommée. *Ce marin connaît les bonnes aiguades.* || *Faire aig.*, Descendre à la côte pour y renouveler la provision d'eau douce d'un bâtiment.

AIGUAIL. s. m. [On pron. *aigaille*]. T. Chasse. Petites gouttes d'eau que l'on voit le matin sur les feuilles.

AIGUAYER. v. ac. Baigner, laver dans l'eau. *Aig. un cheval*, Le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir. *Aig. du linge*, Le laver et le remuer quelque temps dans l'eau avant de le tordre. = AIGUAYÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. PAYER.

AIGUE-MARINE. s. f. [On pron. *aighe*]. T. Minér. Voy. ÉMERAUDE.

AIGUIÈRE. s. f. [On pron. *aighière*]. Vase fort ouvert qui a une anse et un bec. *Aig. d'argent, de cristal, de porcelaine.*

AIGUIÉRÉE. s. f. [On pron. *aighiérée*]. Le contenu d'une aiguière pleine. *Aig. d'eau.* Peu us.

AIGUILLADE. s. f. Long bâton pointu dont les laboureurs et les voituriers se servent pour piquer les bœufs.

AIGUILLAT. s. m. T. Ichth. Voy. SQUALE.

AIGUILLE. s. f. (lat. *acicula*). Petite verge de fer, d'acier, d'or ou d'autre métal, pointue par un bout et percée par l'autre pour y passer du fil, de la soie, de la laine, et dont on se sert pour coudre, pour broder, pour faire de la tapisserie, etc. *Enfiler une aig. Aig. à coudre. Aig. d'emballeur*, etc. —*Aig. à passer*, Celle dont les femmes se servent pour passer un lacet, un cordonnet dans une coulisse, dans des œillets. || Fig. et prov. *Faire un procès sur la pointe d'une aig.*, ou *Disputer sur la pointe d'une aig.*, Contester sur un sujet de peu d'importance. || *De fil en aig.*, Successivement, insensiblement, en passant d'un propos à un autre. || Se dit aussi De plusieurs sortes de petites verges de fer ou d'autre métal qui servent à différents usages. *Aig. à tricoter des bas. Aig. d'oculiste pour opérer la cataracte. Aig. de balance. Aig. d'horloge*, etc. —*Aig. de boussole*, Aig. aimantée dont on se sert sur les bâtiments pour s'orienter. || T. Ichth. *Aig. de mer*, Nom vulgaire des *Syngnathes.* Voy. LOPHOBRANCHES. || * T. Ingénieur. Voy. CHEMIN DE FER.

Enc. — En T. Archit., on donne le nom d'*Aig.* à des clochers en forme de pyramide et extrêmement pointus, ou plutôt à ces constructions hardies de forme pyramidale qui surmontent les tours de certaines églises gothiques. On leur applique le plus ordinairement le nom de *Flèches.* On appelle encore aig. certains ornements de pierre qui reproduisent, sur de bien moindres dimensions, les flèches dont nous venons de parler, et qui surmontent diverses parties des édifices construits dans le même style architectural. — La forme des *Obélisques* leur a valu également le nom vulgaire d'aig. Voyez ARCHITECTURE *gothique* et OBÉLISQUE.

Phys. — On appelle *Aig. aimantée* une petite barre d'aimant naturel, ou mieux d'acier aimanté, qui n'a que deux pôles situés à ses extrémités. Si, après avoir pratiqué une chape conique au milieu de l'aig., on la pose sur un pivot vertical très-fin et très-poli, de façon que l'aig. soit parfaitement mobile, on voit celle-ci osciller quelque temps et s'arrêter enfin dans une direction particulière qui est toujours la même dans le même lieu. L'une des extrémités de l'aig. regarde constamment le nord, tandis que l'autre regarde le sud. C'est sur cette propriété de l'aig. aimantée qu'est fondée la construction de la *boussole.* Toutefois, il est essentiel de noter que l'extrémité nord de l'aig. ne se dirige pas exactement vers le pôle terrestre. Ainsi, à Paris, la direction constante de l'aig. fait avec le plan du méridien terrestre un angle de 22 degrés à l'ouest pour la moitié de sa lame métallique qui regarde le nord, à l'est, au contraire, pour la moitié qui regarde le sud. En réalité, cette direction n'est pas fixe; elle varie continuellement avec le temps, entre des limites très-rapprochées; mais ce que nous venons de dire se rapporte à la direction moyenne.—On appelle *méridien magnétique* le plan vertical qui passe par les deux pôles de l'aig. aimantée, mobile horizontalement, lorsqu'elle s'est arrêtée. On donne le nom de *déclinaison* à l'angle compris entre le méridien magnétique et le méridien terrestre dans le lieu où se fait l'observation. La déclinaison est dite *orientale* ou *occidentale*, suivant que la moitié de l'aig. tournée vers le nord, est à l'est ou à l'ouest du méridien terrestre. — Mais l'aig. aimantée, quand elle est exactement suspendue par son centre, présente encore un phénomène très-curieux, c'est qu'elle ne reste pas horizontale; en effet, dans nos pays, la moitié de l'aig. qui regarde le nord s'abaisse ou s'incline vers le sol, tandis que la moitié opposée se soulève. L'angle que l'axe de l'aig. fait avec l'horizon, donne ce qu'on appelle l'*inclinaison* de l'aig. aimantée. On a constaté que l'*angle de l'inclinaison* est à Paris d'environ 70 degrés. Il augmente à mesure qu'on s'avance vers le nord. Voy. BOUSSOLE et MAGNÉTISME.

En Géog., on donne le nom d'*Aiguilles* aux sommets qui sont terminés en pointe aiguë et prismatique. On en rencontre un assez grand nombre dans les Alpes : telle est l'*aig. du Midi* aux environs de Chamouni. Les aiguilles sont ordinairement composées de lames verticales.

Technol. — L'*Aig.* ordinaire, celle dont se servent les tailleurs, les lingères, etc., est un instrument tellement connu qu'il serait superflu de le décrire; néanmoins son usage est si universel que nous ne saurions passer sa fabrication sous silence. D'un autre côté, la perfection de ce petit outil et le bas prix auquel il se vend excitent véritablement la surprise, quand on songe qu'il passe entre les mains d'une multitude d'ouvriers et subit plus de cent vingt manipulations différentes avant d'être entièrement terminé. — On fait choix, pour fabriquer les aiguilles, de fils d'acier d'excellente qualité et de grosseur convenable. Les fils sont apportés en paquets aux ateliers. On commence d'abord par les vérifier. Pour cela, on coupe dans chaque paquet quelques bouts qu'on trempe après les avoir chauffés au rouge; puis on juge de leur qualité en les brisant entre les doigts. Les fils les plus cassants sont mis en réserve pour la fabrication d'une espèce particulière d'aiguilles appelées *aiguilles anglaises.* On examine ensuite si les fils ont la grosseur voulue et si cette grosseur est uniforme. — Cela fait, on place les paquets sur le dévidoir conique A (Fig. 1), et on les dévide au moyen du rouet B, formé de huit rayons égaux, longs de 1m,57, et liés à un moyeu tournant fixé au pilier C. Ce moyeu est mis en mouvement par la manivelle M. L'écheveau que l'on obtient est ensuite coupé avec des cisailles aux deux extrémités du même diamètre. On a ainsi deux bottes de fil que l'on coupe de nouveau en brins ayant la longueur de deux aiguilles. Un seul ouvrier, en dix heures de travail, coupe ainsi 400,000 brins de deux aiguilles chacun. Ensuite on redresse les fils, qui ordinairement ont été courbés par cette première opération. Les fils redressés passent entre les mains d'un autre ouvrier qu'on nomme *aiguiseur.* Celui-ci saisit 50 à 60 brins à la fois, les étale entre l'index et le pouce qu'il a préalablement garni d'un fort morceau de cuir, et les présente à la meule en les faisant tourner entre les deux doigts. Il aiguise de cette façon les deux extrémités de ces brins. L'émoulage se fait à sec afin d'empêcher que les aiguilles ne se rouillent. Cette opération, qu'on nomme *dégrossissage*, est très-insalubre : elle développe une poussière presque impalpable de grès et d'acier qui, restant suspendue dans l'air, est absorbée pendant l'acte de la respiration et détermine chez l'ouvrier aiguiseur des affections pulmonaires promptement mortelles. Mais, en 1809, un ouvrier mécanicien anglais, nommé George Prior, inventa un appareil fort ingénieux qui entraîne du côté opposé à celui où se trouve l'aiguiseur la poussière développée pendant le dégrossissage. Aussi cette machine fut-elle sur-le-champ adoptée dans toutes les manufactures. Voici en quoi elle consiste. AA (Fig. 2) est une poulie montée sur un arbre horizontal qui est ordinairement mis en mouvement par une machine à vapeur. Une courroie sans fin BB communique le mou-

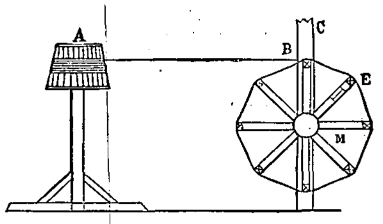

Fig. 1.

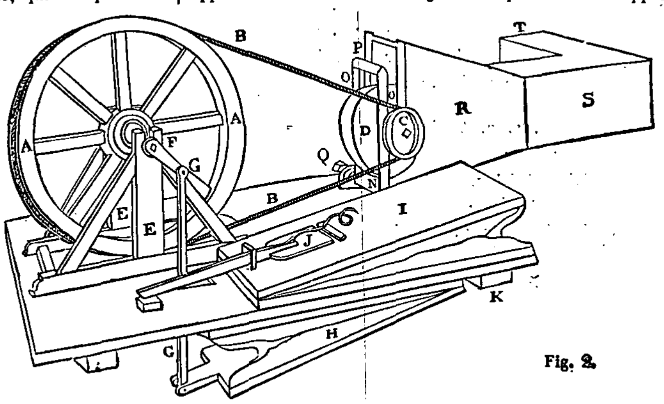

Fig. 2.

vement de la poulie AA à la petite poulie C qui, étant montée sur l'axe de la meule D, imprime à celle-ci un mouvement de rotation. L'axe de la grande poulie AA repose sur les montants EE et se termine par la manivelle F qui, par l'intermédiaire de la bielle GG, met en mouvement le soufflet à courant d'air continu HI. L'air passe du tuyau K dans les tubes NO, PO, qui sont pourvus de fentes longitudinales par lesquelles il s'échappe avec force, en entraînant dans le conduit RS qui communique avec l'extérieur toute la poussière développée pendant le dégrossissage. On doit encore à Abraham de Sheffield l'invention d'autres moyens très-propres à diminuer l'insalubrité de cette profession jadis si dangereuse. — Dès que les brins ont été, comme nous l'avons dit, aiguisés à chaque bout, on les coupe par le milieu, et on a ainsi des fils qui n'ont que la longueur d'une aiguille. Alors ils sont placés parallèlement les uns sur les autres dans de petites boîtes en bois et remis à l'ouvrier *palmeur.* Celui-ci en prend par la pointe vingt à vingt-cinq, entre le pouce et l'index de la main gauche, les étale en éventail, les pose sur une petite enclume d'acier, et aplatit successivement chaque tête avec un petit marteau. Alors on fait *recuire*, puis refroidir lentement les aiguilles, afin que l'acier reprenne sa douceur; puis on les livre au *perceur*, qui est chargé de faire le *chas*, c.-à-d. l'œil ou le trou de l'aig. Cette opération, qui se pratique avec un poinçon dont le calibre est proportionné à celui du fil à passer, est confiée à un enfant. Celui-ci pose la tête de l'aig. sur un *tas* ou petite enclume d'acier, ajuste son poinçon, donne un coup de marteau, retourne l'aig. et fait de même sur l'autre face de la tête. Cette opération, qui s'appelle *marquer*, achevée, les aiguilles passent entre les mains d'autres enfants nommés *troqueurs* qui ouvrent le trou en enlevant la paillette et le terminent. Les enfants qui *marquent* les aiguilles acquièrent, par l'habitude, une telle habileté que, pour montrer leur savoir-faire aux visiteurs, ils prennent un cheveu, le percent avec leur poinçon et enfilent dans l'œil qu'ils viennent de faire l'autre extrémité du même cheveu. — Après cela, l'*évideur* fait la cannelure de l'aig. avec une petite lime, et passe l'aig. à un autre ouvrier qui arrondit la tête au moyen d'une lime plate. — On trempe ensuite les aiguilles par masses de 14 à 15 kilogrammes, qui contiennent de 250 à 500,000 aiguilles, selon leur grosseur; puis on les fait recuire afin qu'elles soient moins cassantes, et alors il ne reste plus qu'à redresser au marteau celles qui sont faussées, à les polir et à les dégraisser. Le polissage se fait par paquets de 500,000 aiguilles, et la même machine polit de vingt à trente paquets à la fois, c.-à-d. 10 à 15 millions d'aiguilles. Après le polissage, on les place dans un tambour qui contient de la sciure de bois tamisée et auquel on imprime un mouvement de rotation à l'aide d'une manivelle; cette opération se nomme *dégraissage.* Enfin on vanne les aiguilles pour les séparer de la substance qui a servi à les dégraisser. — Toutes les opérations, à partir du polissage inclusivement, se répètent jusqu'à dix fois pour les aiguilles de première qualité. — Enfin le *triage* s'exécute dans un atelier que l'on maintient extrêmement sec. On range toutes les têtes d'un même côté, c'est ce qu'on appelle *détourner;* on met de côté les aiguilles défectueuses, et on les classe d'après leur longueur. Cela fait, on compte un cent d'aiguilles, on le pèse et on se sert de ce poids pour faire les autres paquets. Ensuite avec une très-petite meule, on affile les pointes suivant leur longueur. L'ouvrier qui fait ce travail s'appelle *bleueur*, parce que cette opération communique à la pointe un poli bleuâtre. Maintenant il ne s'agit plus que de disposer les aiguilles dans des papiers, sur lesquels on écrit le numéro des aiguilles, etc. Ces petites opérations préliminaires à la vente occupent encore un grand nombre d'ouvriers. — Les bonnes aiguilles dites *anglaises* se distinguent aisément des autres en ce que la pointe est exactement dans l'axe (ce qui se reconnaît aisément en les faisant rouler entre l'index et le pouce), et en ce que l'œil ne coupe pas le fil.

Les aiguilles d'emballeur, les aiguilles à passer, les aiguilles à fabriquer les bas, sont connues de tout le monde, et, leur fabrication n'offrant rien de bien particulier ou de remarquable, nous n'en traiterons pas spécialement. Quant aux aiguilles dont on se sert en chirurgie, elles sont très-diverses de forme : toutefois les plus usitées représentent de petites lames d'acier aplaties, pointues et souvent courbées sur une de leurs faces. Il sera parlé de ces instruments quand il sera question des opérations dans lesquelles ils sont usités.

AIGUILLÉE. s. f. Certaine étendue de fil, de soie, de laine, coupée de la longueur qu'il faut pour travailler à l'aiguille. *Une aig. de fil. Couper de longues aiguillées.*

AIGUILLER. v. a. Abaisser la cataracte. Inus. = Aiguillé, ée. part.

AIGUILLETAGE. s. m. T. Mar. Action d'aiguilleter; résultat de cette action.

AIGUILLETER. v. a. Attacher ses chausses à son pourpoint avec des aiguillettes. — S'emploie surtout avec le pron. pers. *La mode de s'aiguilleter a duré très-longtemps.* ‖ *Aig. des lacets*, Les ferrer. ‖ T. Mar. Joindre, lier par un petit cordage des objets séparés et presque toujours différents. = Aiguilleté, ée. part.

AIGUILLETTE. s. f. Cordon, tresse, ruban, etc., ferré par les deux bouts pour servir à attacher, mais qui souvent ne s'emploie que comme ornement. *Aig. de fil, de soie, de cuir. Des aiguillettes ferrées d'argent. Un ferret d'aiguillettes. Actuellement l'aig., comme ornement militaire, est spécialement affectée aux officiers d'état-major, aux aides de camp et au corps de la gendarmerie.* ‖ Fig., *Nouer l'aig.*, se disait D'un prétendu maléfice auquel on attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage. ‖ Fig., Morceau de la peau ou de la chair, arraché ou coupé en long. *Ces barbares lui arrachèrent toute la peau du dos par aiguillettes. Couper un canard par aiguillettes.* ‖ T. Mar. Cordage qui sert à aiguilleter.

AIGUILLETIER. s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les aiguillettes et les lacets.

***AIGUILLEUR.** s. m. T. Chem. de fer. Employé chargé de manœuvrer les aiguilles.

AIGUILLIER. s. m. Étui où l'on met des aiguilles. Vx.

AIGUILLON. s. m. Pointe de fer qui est au bout d'un grand bâton, et dont on se sert pour piquer les bœufs, afin de les exciter au travail. ‖ Fig., Tout ce qui excite, anime les hommes à faire quelque chose. *L'émulation est un aig. pour la jeunesse.* — Dans le langage de l'Écrit. sainte, *L'aig. de la chair*, signif., Les tentations de la chair.

Enc. — On donne le nom d'*Aig.* à une arme propre aux insectes qui composent la famille des *Hyménoptères.* Cette arme est située à l'extrémité de l'abdomen; tantôt elle est cachée dans sa cavité, d'où l'animal a la faculté de la faire sortir à volonté; tantôt elle est apparente et ne peut jamais rentrer en entier dans l'abdomen. La première variété constitue l'*aig. proprement dit;* et la seconde est appelée *tarière.* C'est sur l'observation de ce fait anatomique qu'a été fondée la division de la famille des *Hyménoptères* en deux grandes sections, celle des *Térébrants* et celle des *Porte-aiguillons.* Voy. ces mots. — La dénomination d'aig. est encore souvent appliquée à l'espèce d'épine crochue qui termine la queue des *Scorpions;* mais comme cette arme n'offre aucune analogie avec l'aig. des *Hyménoptères*, Duméril pense avec raison qu'il vaut mieux la désigner par le terme de *dard.* — En Ichth., on nomme encore aiguillons les osselets d'une seule pièce et pointus qui remplacent, dans certains poissons, les rayons des nageoires. — Enfin, le mot aig. s'emploie fréquemment en Bot.; on le fait vulg. synonyme d'*épine*, quoiqu'il existe une différence essentielle entre l'épine et l'aiguillon. Voyez le mot Épine.

AIGUILLONNER. v. a. Piquer un bœuf avec l'aiguillon pour hâter sa marche. ‖ Fig., Animer, inciter. *Il faut aig. cet enfant pour le faire agir.* = Aiguillonné, ée. part.

Syn. — *Stimuler, Piquer, Exciter, Inciter, Induire, Animer, Encourager, Pousser, Porter.* — Tous ces verbes, au fig., renferment l'idée d'impulsion, par conséquent, ils sont synonymes. Trois d'entre eux, *aig.*, *piquer* et *stimuler*, si l'on consulte leurs étymologies, ont le sens de blesser quelqu'un avec un trait acéré, pour le forcer à se mouvoir. Mais *aig.* indique qu'on enfonce le trait à plusieurs reprises, et *piquer* marque une blessure plus vive que *stimuler.* Ainsi, on *aiguillonne* un homme lent et paresseux pour le contraindre à agir; on *pique* la curiosité d'une femme pour augmenter le désir qu'elle a de connaître une chose; on *stimule* un enfant par des récompenses pour le faire avancer dans ses études. Les termes *exciter* et *inciter* expriment également une action impulsive; mais tous deux l'indiquent dans un sens opposé. Rigoureusement parlant, on *incite* à entrer dans un lieu, on *excite* à en sortir. On *incite* à faire une chose celui qui n'y était pas disposé, on *excite* à la faire celui qui n'y avait jamais songé. *Inciter*, c'est tenter, c'est agacer; *exciter* c'est réveiller, ranimer. Le mot *induire*, qui a presque la valeur de conduire, se prend toujours en mauvaise part : on *induit* quelqu'un à mal faire; on l'*induit* en erreur. Il n'en est pas de même d'*encourager* et d'*animer;* ils se prennent tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Le premier signifie applaudir, soutenir quelqu'un pour l'engager à continuer, ou à faire une action quelconque; le second a le sens d'augmenter l'énergie, la virtualité. *Porter* et *pousser* servent à caractériser l'effort employé pour communiquer une impulsion. On *pousse* le peuple à se révolter; on le *porte* à s'insurger. *Pousser* a souvent la signification de lancer, d'agiter; *porter* a celle de soulever, d'entraîner.

AIGUISEMENT. s. m. [Dans ce mot et les suivants, *ui* est diphth.]. Action d'aiguiser. Peu us.

AIGUISER. v. a. (R. *aigu*). Rendre aigu, rendre plus pointu, plus tranchant. *Aig. un clou, une lance, un pieu, un couteau, un rasoir.* ‖ Fig., *Aig. une épigramme*, En rendre le trait plus piquant, plus mordant. — *L'exercice aiguise l'appétit*, Le rend plus vif. — *La nécessité aiguise l'esprit*, Le rend plus prompt, plus pénétrant. = *S'Aiguiser. v. pr. = Aiguisé, ée. part.

* **AIGUISERIE.** s. f. T. Techn.

Enc. — Une *Aig.* est une usine où les lames de divers instruments tranchants sont aiguisées et polies à l'aide de meules de pierre ou de bois. — Les meules en pierre servent à dégrossir, ou en d'autres termes à *affûter*, et les meules en bois à *affiler*, ou à terminer l'ouvrage. — L'*affûtage* s'opère sur des meules de grandeur variable, suivant la nature des objets à affûter. Elles doivent avoir un grand diamètre pour les pièces composées de faces planes, tandis que leur diamètre doit être très-faible pour les lames de rasoirs dont les faces sont concaves. Les meules sont ordinairement placées dans une cuve en tôle renfermant assez d'eau pour mouiller constamment leur circonférence, afin d'empêcher l'acier de s'échauffer au point de se détremper en partie pendant l'opération de l'affûtage. Elles sont mises en action, soit par la vapeur, soit par toute autre force motrice qui peut les animer d'un mouvement très-rapide. Elles font jusqu'à 500 tours par minute. — L'*affilage* s'exécute, comme nous l'avons dit, au moyen de meules en bois, dont la circonférence est ordinairement garnie de cuir ou d'un anneau métallique formé d'un alliage d'étain et de plomb, et que l'on recouvre d'un mélange de suif et d'émeri. On les mouille ordinairement avec de l'huile, et leur vitesse doit être plus grande encore que celle des meules en pierre. — Quand un outil tranchant ou pointu a servi pendant quelque temps, il est émoussé; alors il devient nécessaire de l'*affûter* ou de le *repasser* pour pouvoir s'en servir de nouveau, mais l'usure produite par la meule sur les faces de l'outil en diminue l'épaisseur, et rend par suite plus vif l'angle du tranchant. Cette partie, devenue trop fine, se courbe sous l'action de la meule et forme une lamelle très-ténue qui se recourbe facilement : c'est ce qu'on appelle le *morfil.* Un affilage subséquent devient donc nécessaire : cet affilage consiste, en général, à reployer le morfil, s'il est trop long, et à passer légèrement l'outil sur une pierre à l'huile très-douce. — Après l'opération de l'affilage on donne le poli aux outils avec du rouge d'Angleterre ou colcotar très-fin et fortement calciné, et au moyen de meules en bois recouvertes de peau de buffle. La vitesse de ces meules est beaucoup moindre que celle des meules qui servent à l'affûtage et à l'affilage. — C'est dans les aiguiseries que se façonnent les lames de sabre, les baïonnettes, les canons de fusil, les lames de scie, et que s'appointent les aiguilles, les épingles, etc. Voy. Aiguille.

AIL. s. m. [On pron. l'A et on mouille l'L.] (lat. *allium*). T. Bot. Il fait *Aulx* au pluriel; mais les botanistes disent également *Ails.*

Enc. — Les Botanistes donnent ce nom à un genre de plantes assez nombreux qui appartient à la famille des *Liliacées*, section des *Scillées.* Plusieurs espèces sont vulgairement connues sous les noms d'*Ail*, d'*Ognon*, de *Porreau*, d'*Échalotte*, de *Ciboule*, de *Civette*, de *Rocambole.* Tout le monde sait quels sont les usages culinaires des espèces que nous venons d'énumérer, et quelle consommation il se fait de l'*A. ordinaire* dans le midi de l'Europe, où cette plante est beaucoup *moins âcre* et exhale une odeur bien moins pénétrante que vers le nord. Cette odeur est due à la présence d'une huile volatile particulière qui a le soufre au nombre de ses éléments. *L'A. ordinaire* a été jadis usité comme médicament : il agit, en effet, comme stimulant des voies digestives, et possède des propriétés vermifuges assez énergiques. C'est seulement pour sa vertu anthelmintique qu'il est encore employé aujourd'hui dans la médecine populaire.

AILE. s. f. (lat. *ala*). Partie du corps de certains animaux qui leur sert à s'élever et à se soutenir dans l'air. *Cet oiseau étend, déploie ses ailes. Il vole à tire d'a. Il tire l'a. Il bat des ailes. Il trémousse des ailes. Un oiseau blessé qui ne bat que d'une a. Les ailes d'une mouche, d'un papillon. Les chauves-souris ont des ailes membraneuses. On peint ordinairement les anges avec des ailes. Les anciens donnaient des ailes à la Victoire, à la Renommée, à l'Amour, au cheval Pégase. Les peintres et les poëtes donnent des ailes aux Vents, au Temps, aux Heures, à Mercure.* — On dit poétiquement : *Sur les ailes du temps. Sur les ailes* ou *sur l'a. des vents, des zéphyrs.* ‖ Prov. et fig., *La peur donne des ailes*, Elle fait courir plus vite. *Le mal a des ailes*, Il arrive avec promptitude. — *Ne battre plus que d'une a.*, Avoir beaucoup perdu de sa vigueur, de son crédit, de sa considération. — *Il en a dans l'a.*, Sa santé est gravement altérée, ou bien Il a éprouvé quelque disgrâce, ou bien encore Il est devenu amoureux. — *Tirer une plume de l'a. à quelqu'un*, Lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent. — *Rogner les ailes à quelqu'un*, Lui retrancher de ses richesses, de son autorité, de son crédit. — *Vouloir voler sans avoir des ailes*, Entreprendre une chose au-dessus de ses forces. — *Voler de ses propres ailes*, Agir sans le secours d'autrui. — *Tirer pied ou a. d'une chose*, En tirer quelque profit de manière ou d'autre. ‖ Fig., on dit qu'*Une fille est encore sous l'a. de sa mère*, Lorsqu'elle est encore sous la conduite et la surveillance de sa mère. — Dans le langage de l'Écriture, *L'a., les ailes du Seigneur*, signif., La protection de Dieu. *Seigneur, je ne crains rien à l'ombre de vos ailes.* ‖ Se dit aussi De cette partie charnue d'un oiseau qui s'étend depuis le haut de la poitrine jusque sous les cuisses; et en ce sens il ne s'emploie qu'en parlant Des oiseaux préparés pour la table. *Servir une ai. de perdrix, de chapon.* ‖ En parlant De plumes à écrire, on appelle *Bouts d'aile*, Les plumes du bout de l'aile des oies. ‖ Par anal., le mot *Aile* a été appliqué à une foule d'objets différents : ainsi on dit, *Les ailes d'un moulin à vent; Les ailes d'un pignon, d'un touret; Les ailes du nez. Les ailes d'une armée*, etc. Voy. ces mots

Enc. — Les *Ailes*, considérées comme organes de locomotion aérienne, varient singulièrement de forme et de structure chez les animaux qui possèdent la faculté de se soutenir dans les airs. Chez les mammifères et chez les oiseaux, les ailes ne sont autre chose que des membres supérieurs ou antérieurs modifiés de manière à pouvoir servir à l'usage du vol. Dans la classe des mammifères, les *Chéiroptères* seuls possèdent des ailes véritables. Les expansions cutanées qui permettent à quelques autres espèces, telles que les *Galéopithèques*, les *Phalangers volants* et les *Polatouches*, d'exécuter des bonds considérables lorsqu'ils s'élancent d'une branche sur une autre, ne sauraient mériter ce nom. D'un autre côté, certains oiseaux, ainsi que tout le monde le sait, sont incapables de s'élever ou de se soutenir dans les airs, la conformation de leurs ailes s'opposant à ce qu'ils puissent s'en servir pour l'usage auquel elles paraissent destinées. Chez les reptiles et les poissons, quoique quelques espèces, comme le *Dragon* parmi les premiers, les *Exocets* parmi les seconds, aient reçu le nom vulgaire de lézard et de poissons volants, les organes qui leur ont valu ce nom ne sont nullement les analogues des ailes. — Chez les insectes, les organes du vol sont constitués par des appendices membraneux, aussi variés de forme que d'étendue et toujours implantés sur les parties latérales du thorax. C'est en grande partie sur la considération du nombre, de la structure et de la forme des ailes que sont fondées les classifications entomologiques. En conséquence, c'est à l'art. INSECTE que doit être renvoyée l'étude de cet organe. Par le même motif, il sera parlé des ailes des oiseaux au mot OISEAU, de celles des Chauves-souris au mot CHÉIROPTÈRES, et des appareils improprement appelés ailes aux noms des divers animaux qui en sont pourvus.

En Bot., on donne, par anal., le nom d'*Ailes* aux deux pétales latéraux de la corolle des *Papilionacées*, ainsi qu'à tous les appendices membraneux des végétaux disposés aux côtés de la tige, comme dans la *grande consoude*, ou de certaines semences, comme dans l'*orme*, etc. Voyez FLEUR, TIGE, FRUIT, FEUILLE.

Archit. — Suivant Strabon, les Égyptiens donnaient le nom d'*Ailes* aux deux murs latéraux du *pronaos* de leurs temples. Mais les architectes grecs appelaient, par métaphore, *ailes* (πτερὸν) les colonnades qui entouraient la *celle* du temple, le temple monoptère étant le seul qui n'eût pas de mur intérieur à elles. Par extension, on applique assez souvent le terme *ailes* aux bas-côtés ou nefs latérales d'une église qui sont séparées de la nef centrale par une rangée de piliers ou de colonnes. Dans les églises gothiques et dans une foule d'autres édifices religieux plus modernes, l'intérieur est divisé longitudinalement en trois ou cinq nefs par deux ou trois rangées de piliers parallèles aux murs. La division centrale porte le nom de *nef*, et les deux ou quatre divisions latérales celui d'ailes. La cathédrale de Cologne, celle de Milan, et la basilique de Saint-Paul hors des murs à Rome, par ex., ont deux ailes de chaque côté de la nef principale. — Dans les théâtres, les ailes sont, de chaque côté de la scène, l'espace où s'opère le reculement des châssis et où a lieu la circulation des personnes attachées au service du théâtre. — On appelle *ailes* les parties latérales d'une maison, d'un édifice qui font un angle droit avec le corps principal de bâtiment. — Enfin, on donne le nom d'*ailes de mouche* aux ancres que l'on emploie aux angles des coffres des cheminées de brique.

AILE, ou mieux **ALE.** s. f. Ce mot, emprunté de l'anglais, se prononce *èle* et sert à désigner Une espèce de bière. Voy BIÈRE.

AILÉ, ÉE. adj. Qui a des ailes. Ne s'emploie guère qu'en parlant De certains animaux pour les distinguer d'autres animaux de même espèce qui sont dépourvus d'ailes. *Des fourmis ailées. Des serpents, des poissons ailés. Suivant les poëtes, Pégase est un cheval ai. Un dragon ai. Les sylphes ailés.* ‖ En Iconol., *Un foudre ai.* est le symbole de la puissance et de la vitesse. ‖ En Bot., l'épithète *Ailé* s'emploie en parlant Des expansions membraneuses dont il a été parlé au mot AILE.

AILERON. s. m. L'extrémité de l'aile d'un oiseau, à laquelle tiennent les grandes plumes. *Cet oiseau a l'ail. rompu. Une fricassée d'ailerons.* ‖ Par anal., se dit Des nageoires de quelques poissons. *Les ailerons d'une carpe.* ‖ Par ext., Petites planches qui garnissent les roues des moulins à eau, et sur lesquelles tombe l'eau dont l'action fait tourner la roue. ‖ *T. Ent. Voy. DIPTÈRES.

AILLADE. s. f. Sauce faite avec de l'ail.

AILLEURS. adv. (lat. *aliorsum*). En un autre lieu. *Vous le chercheriez inutilement ail. Je tâcherai de l'avoir d'ail. Cette voie n'est pas sûre, je vous ferai tenir vos lettres par ail. — Nous avons écrit, nous avons dit ail.*, Dans un autre passage. *Cette pensée se trouve dans Fénelon et ail.*, Et dans les ouvrages d'autres écrivains. ‖ *Son mécontentement ne vient pas de votre négligence, il vient d'ail.*, D'une autre cause. *S'il le querelle sur un si mince sujet, c'est qu'il lui en veut d'ail.*, Pour un autre motif. = D'AILLEURS. loc. adv. De plus, en outre. *D'ail. il faut considérer. Je vous dirai d'ail.*

AIMABLE. adj. 2 g. Qui est digne, qui mérite d'être aimé. *Un lieu, un objet aim. Une vertu aim. Des manières aimables.* ‖ Dans le langage de la société, l'épithète *Aim.* s'applique à Toute personne qui plaît par son extérieur, son langage, ses manières. *C'est une femme très-aim. C'est un aim. homme.* — Ironiq., *Il veut faire l'aim.* ‖ Par formule de politesse ou de remercîment, on dit : *Vous êtes bien aim. de nous faire visite, de vouloir bien vous charger de cette affaire.*

AIMANT. s. m. Sorte de minerai de fer qui possède la propriété d'attirer le fer. ‖ Fig., *La bonté de cette femme est un aim. qui attire auprès d'elle tous les malheureux.*

Enc. — Minér. — Longtemps on a réservé le nom d'*Aim.* aux seuls minerais de fer qui étaient doués de la propriété d'agir par attraction et par répulsion sur les pôles d'un barreau aimanté. Mais depuis que Haüy a démontré que toutes les variétés de fer oxydulé possédaient la polarité magnétique, et qu'elles ne différaient, à cet égard, les unes des autres que par l'énergie des phénomènes manifestés, les minéralogistes appliquent le terme d'aim. ou de fer magnétique à toutes ces variétés. Toutefois, on désigne plus spécialement sous le nom d'*aim. naturel* ou de *pierre d'aim.* une variété compacte, principalement composée de protoxyde et de peroxyde de fer, et d'une faible proportion de quartz et d'alumine. Sa couleur varie dans les divers échantillons suivant les légères différences qui existent entre les proportions des deux oxydes et la nature des substances étrangères auxquelles le fer se trouve uni; mais elle est le plus souvent gris foncé avec un éclat métallique. On le trouve en masses considérables dans les mines de fer de la Suède et de la Norvége, dans l'île d'Elbe, dans l'Andalousie, aux îles Philippines, et dans différentes localités de l'Arabie, de la Chine et du royaume de Siam.

Phys. — Les anciens avaient déjà reconnu l'existence de cette faculté dans le minerai de fer dont il est question, et comme ce minerai avait été trouvé près de Magnésia en Lydie, ils lui avaient imposé le nom de *magnes*, d'où nous avons tiré l'épithète *magnétique.* — L'attraction qu'exerce l'aim. étant une force différente des autres forces connues, et présentant des caractères tout à fait particuliers, on a dû lui affecter une dénomination toute spéciale et on l'a nommée *force magnétique.* Lorsqu'on plonge un aim. dans de la limaille de fer, elle s'y attache, y adhère, et quand on se contente de tenir la pierre d'aim. à une distance convenable de la limaille, celle-ci s'élance à la surface de l'aim. et y demeure suspendue. Dans les deux cas, on observe que les différents points de la surface de l'aim. ne possèdent pas une force attractive égale. La limaille s'est particulièrement ramassée autour de deux points opposés, où la vertu paraît principalement résider, et qu'on désigne sous le nom de *pôles.* (Fig. 1.) L'action va en s'affaiblissant à mesure qu'on s'approche du centre de l'aim., où cette action est nulle. La ligne de la surface de l'aim. où l'action magnétique est insensible a reçu le nom d'*équateur*; quelquefois aussi on l'appelle *ligne neutre.* Il est encore facile, à l'aide du *pendule magnétique*, de démontrer que tout aim. a deux pôles et une ligne moyenne. Le pendule magnétique consiste tout simplement en une petite balle de fer suspendue à un fil de soie. Si on présente les différentes parties de l'aim. à la balle de fer, en ayant soin de maintenir toujours l'aim. à la même distance de cette dernière, on reconnaît que certains points de la surface de l'aim. impriment à la balle une grande déviation, tandis que d'autres points ne produisent qu'une déviation à peine sensible. — Lorsqu'on prend une feuille de carton, qu'on la pose sur un aim., qu'ensuite, avec un petit tamis, on fait tomber sur le carton de la limaille très-fine, et qu'on imprime alors de légers chocs à ce dernier, on voit la limaille s'arranger en courbes régulières comme dans la Fig. 2. L'aim. est indiqué par des lignes ponctuées; les pôles sont en P, P', et la ligne moyenne en *m m'*. Cette expérience fait voir que la limaille, au lieu d'adhérer à la ligne moyenne, forme des filaments qui partent de chaque côté de cette ligne et passent par-dessus pour se rejoindre : elle prouve aussi que l'attraction de l'aim. s'exerce même au travers de la substance du carton. Au reste, il en est de même, quel que soit le corps interpose, pourvu qu'il ne soit pas du fer. — Lorsqu'on brise un aim. naturel en deux parties de façon que dans chacune d'elles se trouve un des pôles de l'aim. entier, chaque moitié acquiert un nouveau pôle opposé au premier; et, en gén., quand on brise un aim. naturel en un nombre quelconque de parties, chaque fragment devient un aim. complet possédant deux pôles. — Il s'agit maintenant de déterminer ces deux pôles. On y parvient en suspendant l'aim. par un fil, de manière que la ligne qui passe par les pôles soit horizontale : on observe alors que l'axe longitudinal de l'aim. prend une direction à peu près parallèle au méridien géographique, et que, si l'on écarte l'aim. de cette direction, il y revient en faisant des oscillations plus ou moins nombreuses. Les physiciens donnent le nom de pôle *austral* à celui des pôles de l'aim. qui regarde le nord, et de pôle *boréal* à celui qui regarde le sud. Voy AIGUILLE *aimantée.*

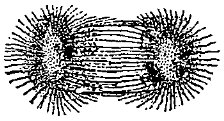
Fig 1.

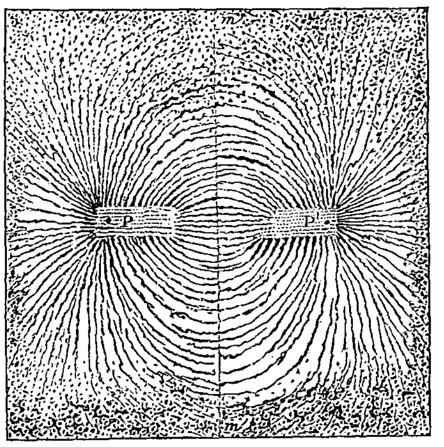

Fig. 2.

Deux barres d'aim. naturel suspendues comme on vient de le dire, et suffisamment éloignées l'une de l'autre, semblent parallèles. Mais si on les rapproche, de telle manière que celles de leurs extrémités qui se dirigeaient vers les mêmes points de l'horizon soient très-voisines, on reconnaît qu'elles se repoussent. Si, au contraire, on rapproche les extrémités qui se dirigeaient vers des points opposés de l'horizon, on observe qu'elles s'attirent. On exprime cette propriété particulière en disant qu'il y a répulsion entre les pôles *de même nom* et attraction entre les pôles *de nom différent.* Ainsi que l'a démontré Coulomb, les attractions et les répulsions magnétiques sont en raison inverse du carré de la distance.

La vertu magnétique de l'aim. est susceptible de se communiquer de diverses manières. Ainsi des morceaux de fer doux, placés à distance d'aimants naturels, manifestent des phénomènes magnétiques, comme s'ils étaient eux-mêmes des aimants. Lorsque, par ex., on suspend parallèlement deux petits cylindres de fer doux à l'extrémité de deux fils de soie et qu'on approche au-dessous d'eux l'un des pôles d'un aim. énergique (Fig. 3), ces deux petits cylindres s'éloignent l'un de l'autre et se rapprochent au contraire quand on éloigne l'aim. Cette action singulière est due à l'influence de ce dernier qui communique au fer une vertu magnétique temporaire. Dans cette expérience, les pôles semblables des deux aimants temporaires, c.-à-d. des deux cylindres, étant voisins, ils doivent se repousser; mais dès qu'on éloigne l'aim., il n'exerce plus aucune influence sur les deux cylindres, et aussitôt ceux-ci perdent leurs pôles et reprennent leur position verticale. — Si l'on suspend à l'aim. AB (Fig. 4) un cylindre de fer doux F, celui-ci devient lui-même un aim. capable de soutenir un second cylindre, qui peut encore en supporter un troisième, et ainsi de suite; l'action, cependant, va toujours en s'affaiblissant. On forme ainsi une espèce de chaîne dont l'aim. naturel représente le premier anneau; mais quand on sépare l'aim. d'avec le premier cylindre, toute la chaîne tombe et se brise, les autres anneaux n'ayant plus d'action pour se lier l'un à l'autre. Lorsqu'on répète cette expérience en se servant, au lieu de fer doux, d'un cylindre d'acier trempé, il n'adhère pas à l'aim. et par conséquent ne peut rester suspendu. Cependant, si on le laisse une demi-heure environ en contact avec l'aim., cet acier qui semblait, au premier instant, si insensible au magnétisme, devient magnétique avec le temps, et à la fin il est attiré aussi puissamment que le fer. Mais à la différence de ce dernier, l'acier conserve pour toujours la force attractive qu'il a acquise; dès lors il possède une ligne moyenne et deux pôles, et agit de la même façon qu'un aim. naturel. Le cylindre d'acier dont nous parlons constitue donc un corps *aimanté* ou un *aim. artificiel.* Ce mode d'aimantation porte le nom d'*aimantation par influence.* A ce sujet, nous ferons observer que, parmi les substances magnétiques, il faut bien distinguer celles qui sont simplement magnétiques et celles qui sont aimantées. Les premières sont toujours attirées par les deux pôles d'un aim., les secondes ont toujours deux pôles qui sont attirés ou repoussés par ceux de l'aim., selon qu'on rapproche les pôles de nom contraire ou de même nom.

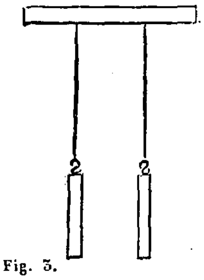

Fig. 3.

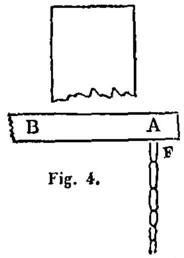

Fig. 4.

Comme l'acier et les autres métaux magnétiques n'éprouvent ni diminution ni augmentation de poids ou de volume par l'aimantation, c.-à-d. par la communication de la vertu magnétique, il s'ensuit donc que cette vertu n'est pas due à un corps pondérable. Comme, en outre, la cause, quelle qu'elle soit, qui produit la vertu magnétique, ne se trouve nullement affaiblie dans le corps qui a communiqué le magnétisme, il est évident qu'elle n'est pas transmissible. — Pour expliquer les phénomènes magnétiques, les physiciens admettent, dans les corps sensibles au magnétisme, l'existence de deux fluides impondérables, qu'ils nomment *fluide austral* et *fluide boréal.* Dans cette hypothèse, on suppose que les deux fluides demeurent à l'état de combinaison tant que les corps magnétiques ne sont pas soumis à l'action d'un aim. naturel ou artificiel, et l'on admet que les deux fluides se séparent, quand un aim. se trouve placé de manière à exercer son influence sur ces corps. Mais nous avons vu que la vertu magnétique se manifeste bien plus difficilement dans l'acier que dans le fer doux, et qu'en revanche elle persiste dans le premier, tandis qu'elle s'évanouit promptement dans le second. Alors on dit qu'il existe dans les corps magnétiques une *force coercitive*, qui d'un côté s'oppose au développement des propriétés magnétiques, et d'un autre côté s'oppose à leur disparition une fois qu'elles se sont manifestées. De plus, comme l'expérience démontre qu'un aim., à la différence des corps électrisés, ne perd rien de son énergie par le fait de la communication de sa propre vertu à d'autres substances, on suppose que chaque molécule d'un aim. *naturel ou artificiel jouit individuellement* des mêmes propriétés que la masse dont elle fait partie, et que les deux fluides, tout en se séparant dans chacune de ces molécules, ne peuvent pas l'abandonner ou se transporter sur une autre molécule voisine.

On a vu plus haut qu'un morceau de fer doux manifeste des phénomènes magnétiques quand on le met en contact avec un aim., et même quand on le place simplement à une certaine distance de ce dernier; mais on n'obtient ainsi qu'une *aimantation temporaire*. Lorsqu'on veut obtenir des aimants artificiels puissants, il faut se servir de fer aciéré, c.-à-d. combiné avec une certaine proportion de carbone, afin qu'il puisse acquérir une force coercitive capable de conserver les propriétés magnétiques qu'on y veut développer. Il faut, en outre, que l'acier soit trempé (car l'acier mou se comporte comme le fer doux), et que pourtant la trempe ne soit pas trop forte; sans quoi la force coercitive développée par la trempe serait tellement énergique qu'elle s'opposerait à la séparation des deux fluides, et, par conséquent, à toute aimantation. — Dans le cas où le procédé employé pour aimanter le barreau d'acier qu'on a choisi y développe plus de magnétisme que la force coercitive n'en peut retenir, l'excès se perd quand l'influence est écartée, c.-à-d. qu'une portion des fluides séparés se recompose au bout de quelque temps. Une fois l'équilibre établi entre la force coercitive et l'attraction mutuelle des fluides développés, on dit que le barreau est aimanté à saturation. — Lorsqu'on a communiqué à un barreau d'acier la plus forte aimantation qu'il puisse conserver, il arrive quelquefois qu'outre les deux pôles dont on reconnaît la présence à ses extrémités, d'autres centres d'action *se manifestent sur le barreau*. Ces pôles secondaires sont toujours alternativement contraires; leur développement, lors de l'aimantation, est dû à la trop grande force coercitive, ou à la trempe trop dure du barreau soumis à l'aimantation. On les désigne sous le nom de *points conséquents;* et l'on appelle *points d'indifférence* les milieux de leurs intervalles. Il est facile de reconnaître la présence et la position de ces points en plongeant le barreau dans de la limaille de fer : celle-ci se fixe sur tous les pôles. (Fig. 5.)

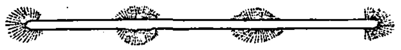
Fig. 5.

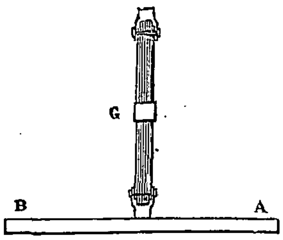

Fig. 6.

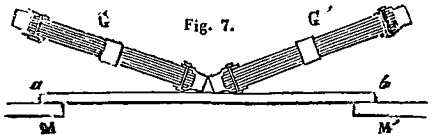

Fig. 7.

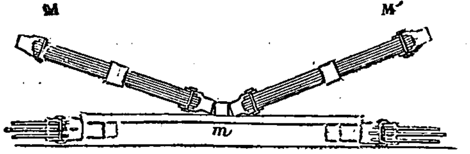

Fig. 8.

Il existe un assez grand nombre de procédés pour aimanter les barreaux d'acier d'une manière durable. Nous nous contenterons d'exposer les plus usités. — 1o *Méthode de la simple touche.* Elle consiste à faire glisser le barreau aimanté sur le corps à aimanter, constamment dans le même sens AB (Fig. 6), depuis l'extrémité A jusqu'à l'extrémité B. L'aimantation, quoique sensible dès la première friction, acquiert une *bien plus* grande force lorsqu'on fait glisser l'aim. à plusieurs reprises et dans *le même sens* AB. En opérant de cette manière, l'extrémité B du barreau d'acier prend un pôle de nom contraire au pôle de l'aim. qui a touché le barreau. Mais si les frottements successifs avaient lieu alternativement en sens contraire, l'aimantation produite par le frottement dans un sens, serait continuellement détruite par le frottement en sens opposé. Les pôles des aimants artificiels peuvent ainsi être changés par plusieurs frictions en sens opposé à celles qui ont produit l'aimantation. — 2o *Méthode de la touche séparée.* Ce procédé, qu'on doit à Duhamel, consiste à disposer sur une même ligne deux puissants barreaux M,M' (Fig. 7), de manière que leurs pôles les plus rapprochés soient des pôles de nom contraire. Ces barreaux, qui restent fixes pendant l'opération, soutiennent l'aiguille *ab*, qu'il s'agit d'aimanter; les parties de l'aiguille *ab* qui reposent sur M, M', ne doivent avoir qu'une longueur de quelques millimètres. Alors on prend les deux barreaux glissants G G', l'un dans la main droite, l'autre dans la main gauche; on les pose au milieu de l'aiguille, on les incline sur elle de 25 à 30°, et, en les séparant, on les fait glisser sous cette inclinaison, d'un mouvement lent et uniforme, pour qu'ils arrivent en même temps à chacune de ses extrémités; là, on les *relève*, ou les rapporte au milieu, et l'on répète cette manœuvre jusqu'à ce que l'aimantation soit complète. Chacun des barreaux G G' doit toucher l'aiguille par le même pôle que le barreau fixe vers lequel il marche. Ce procédé *paraît être le plus convenable pour* aimanter les aiguilles ou les lames qui n'ont pas plus de 4 ou 5 millimètres d'épaisseur. Mais quand leur épaisseur est plus considérable, la méthode de la touche séparée est insuffisante pour les aimanter à saturation. On a recours alors au procédé suivant. — 3o *Méthode de la double touche.* Ce procédé, tel que l'a perfectionné Æpinus, dont il porte aussi le nom, ne diffère du procédé de Duhamel que par la disposition et le mouvement des barreaux glissants. Ainsi (Fig. 8), l'inclinaison des barreaux glissants sur la lame à aimanter n'est que de 15 ou 20o, et on les promène ensemble, du milieu vers l'une des extrémités, puis de cette extrémité vers l'autre, en parcourant toute la longueur de la lame; puis on revient au milieu, et on enlève les barreaux glissants. Quand plusieurs frictions sont nécessaires, on réitère l'opération, en ayant toujours soin de finir au milieu de la lame, et d'y arriver en revenant de l'extrémité de droite, si on a commencé les frictions en allant vers la gauche, ou réciproquement : c'est l'unique moyen de passer le même nombre de fois sur chaque moitié de la lame. On a reconnu qu'il est nécessaire de laisser une distance de 5 à 6 millimètres entre les extrémités inférieures des barreaux glissants; et, pour que cette distance reste invariable, on les sépare au moyen d'une lame de bois longue de 5 à 6 millimètres. Le nom de *double touche* donné à cette méthode lui vient de ce que les barreaux glissants touchent à la fois les deux moitiés de la lame qu'on aimante, tandis que, dans le procédé précédent, ils touchent séparément chacune de ses moitiés. La méthode d'Æpinus est celle qui donne le plus grand développement magnétique; mais elle a l'inconvénient de produire une aimantation irrégulière, et *de donner naissance à des points conséquents.* Aussi ne doit-on s'en servir que pour les gros barreaux auxquels on veut donner un fort degré de magnétisme. Pour les lames et les aiguilles destinées à des observations précises, le procédé de Duhamel est le meilleur. — L'utilité des barreaux fixes M,M' employés dans les méthodes de la touche séparée et de la double touche est facile à concevoir. En effet, quand on place (Fig. 9) une barre d'acier AB entre deux aimants ou deux barres aimantées MN, RS, qui se regardent par leurs pôles de nom différent NS, elle s'aimante plus aisément et plus fortement, parce que l'aim. MN attire le fluide A, et repousse le fluide B vers le pôle opposé RS; en même temps l'aim. RS attire de son côté le fluide B de la barre, et repousse vers l'aim. MN le fluide A. Ces deux aimants sont donc dans la disposition la plus favorable pour seconder réciproquement leurs actions sous le double rapport de l'attraction et de la répulsion, de sorte que ces actions réciproques décomposent avec la plus grande énergie le fluide magnétique naturel de la barre AB qui doit, par conséquent, être aimantée avec force et promptitude. La force attractive que l'on peut développer dans les aimants artificiels est, en gén., bien supérieure à celle que possèdent les aimants naturels. L'aim. naturel le plus puissant est celui qui existe au Musée de Teyler à Harlem; il porte 125 kilog.; mais le docteur Keil a construit un aim. artificiel *qui peut soutenir un poids de 150 kilog.*

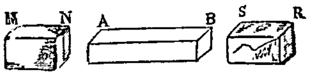

Fig. 9.

On construit des aimants artificiels très-puissants en réunissant des lames d'acier ou des barreaux minces aimantés à saturation. On les place les uns sur les autres, en accolant à leurs extrémités deux *talons* ou morceaux de fer doux. Il est convenable que les extrémités des lames partielles soient, non sur la même ligne, mais en retraite jusqu'au milieu de l'épaisseur totale. (Fig. 10.) Grâce à cette disposition tous les pôles semblables agissent moins obliquement sur les corps qu'ils doivent influencer. On donne à ces aimants artificiels le nom de *faisceaux magnétiques.* On peut en construire de formes très-variées : mais le plus souvent on préfère celle de fer à cheval. Toutefois il ne faut pas croire que la force de ces aimants soit proportionnelle au nombre des lames, car elle croît dans un rapport moindre que ce dernier, c.-à-d. que la réunion de plusieurs lames produit un effet moindre que la somme des effets partiels de ces lames isolées.

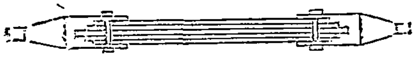
Fig. 10.

Lorsque le pôle A d'un aim. artificiel (Fig. 11) touche l'extrémité *a* d'un barreau de fer doux, et y développe un magnétisme contraire, ce magnétisme réagit sur l'aim., et tend à y exciter une nouvelle décomposition du fluide magnétique. Cette augmentation produit à son tour dans le barreau *ab* une décomposition nouvelle qui réagit encore sur le pôle A, de sorte que l'un et l'autre, par cette réaction réciproque, acquièrent une force attractive plus intense. Ainsi, *lorsqu'on suspend* au crochet du barreau *ab* un plateau de balance dans lequel on met d'abord toute la charge que l'aim. peut soutenir, et qu'on laisse le contact établi, on peut chaque jour augmenter ce poids d'une petite quantité. Les barres de fer doux dont on garnit les aimants portent le nom d'*armatures:* ces armatures sont nécessaires aux aimants artificiels pour qu'ils conservent toute leur énergie. On arme également les aimants naturels, afin d'augmenter leur puissance, et de donner au magnétisme de la masse une meilleure direction. Ces armatures sont des plaques de fer doux qu'on applique contre les faces des pôles préalablement polies, et qu'on maintient par des cercles de cuivre. (Fig. 12.) — Les aimants deviennent plus faibles par la chaleur; mais ils reprennent leur énergie par le refroidissement. Ils perdent totalement leur propriété quand on les fait rougir au feu. D'autres circonstances encore la leur enlèvent également. — Jusqu'ici nous avons parlé exclusivement de la propriété magnétique du fer; cependant, le cobalt et le nickel se comportent comme lui en présence des aimants naturels ou artificiels. Ces trois métaux sont les seuls qui, à l'état de repos, jouissent de cette propriété. Cependant, on a constaté que, dans certaines conditions de température ou de mouvement, certains corps deviennent sensibles à la force attractive des aimants. Ainsi, suivant Pouillet, le manganèse, à la température de 20o au-dessous de zéro, est sensible à l'action magnétique. Dove a également constaté que, dans certaines conditions expérimentales, le cuivre jaune et rouge, le mercure, l'étain, l'antimoine et le bismuth, jouissaient de la *propriété magnétique à des degrés au reste fort* différents.

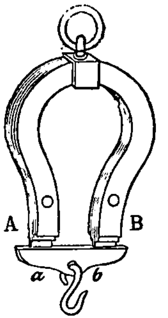

Fig. 11.

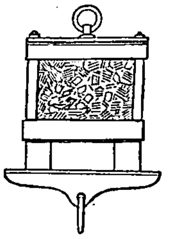
Fig. 12.

Dans ce qui précède, on s'est borné, afin de faciliter l'intelligence de la question du magnétisme, à exposer les principaux faits fournis par l'expérience relativement aux aimants naturels et artificiels, en isolant ces faits de toutes considérations plus générales. Ainsi, le complément de cet article se trouve aux mots AIGUILLE *aimantée*, BOUSSOLE, MAGNÉTISME *terrestre*, ÉLECTRO-MAGNÉTISME et ÉLECTRO-DYNAMIQUE. — Pour plus de détails, on peut consulter les *Traités de Phys.* de LAMÉ et de PÉCLET.

Méd. — Les peuples anciens connurent de bonne heure les propriétés physiques de l'aim. Cette action merveilleuse et inexplicable pour eux devait naturellement leur faire supposer que cette substance devait jouir de vertus médicales surnaturelles. Il paraît toutefois qu'on se bornait à en faire des amulettes. Plus tard on l'administra à l'intérieur; et Galien, Dioscoride, Avicenne, etc., l'employèrent dans certaines maladies qu'on traite aujourd'hui au moyen des préparations ferrugineuses. — Quant à l'emploi extérieur de ce médicament, on voit déjà au IVe siècle l'empirique Marcellus faire porter au cou des pierres d'aim. pour calmer les douleurs de tête. Aétius recommandait aux goutteux et aux rhumatisants de tenir dans la main des pierres d'aimant. Dans le moyen âge, les charlatans exploitèrent l'aimant et la crédulité des malades comme ils exploitent tout ce qui peut servir à leur industrie. Au XVIIe siècle, P. Borel recommanda l'aim. contre les maux de dents, les douleurs des yeux et des oreilles et les affections hystériques. Vers le dernier quart du XVIIIe siècle, *le père Hell, astronome de Vienne en Autriche*, ayant imaginé les *armures aimantées*, c.-à-d. des plaques d'acier qui en une ou plusieurs pièces s'adaptaient à la forme des parties sur lesquelles on les appliquait, cette idée obtint une vogue incroyable, et les armures aimantées devinrent un remède universel. La Société royale de médecine crut alors devoir nommer des commissaires pour assister aux expériences que proposa d'exécuter l'abbé Lenoble, un des plus enthousiastes partisans de l'aim. Les commissaires constatèrent des guérisons dans un certain nombre de maladies offrant un caractère névralgique prédominant; mais là se bornèrent les miracles dont on faisait tant de bruit. Les observations plus récentes des praticiens, tels que Hallé, Laënnec, Chomel, Récamier et Trousseau, sont venues confirmer l'exactitude des conclusions des commissaires de la Société royale, et à cette heure on n'a plus recours aux armures aimantées que dans certains cas d'affections névralgiques, lorsque la médecine rationnelle a échoué. Mais nous devons ajouter que, en gén., les armures n'ont pas alors plus de succès que les moyens thérapeutiques qu'on a d'abord employés.

AIMANT, TE. adj. Porté à aimer. *Il est d'un caractère aim. Une âme naturellement aimante.*

***AIMANTATION.** s. f. Action d'aimanter; résultat de cette action. Voy. AIMANT.

AIMANTER. v. a. Communiquer les propriétés de l'aimant à un corps. = AIMANTÉ, ÉE. part. Voy. AIMANT.

AIMANTIN, INE. adj. Qui appartient à l'aimant. Vx. Aujourd'hui, on dit *Magnétique.*

AIMER. v. a. (lat. *amare*). Éprouver un sentiment d'affection plus ou moins vif pour un être ou une chose. *Aimez Dieu par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-même. Aim. son père, sa mère. Aim. quelqu'un plus que sa vie. On n'aime pas longtemps ceux qu'on n'estime plus. Aim. son chien, son cho-*

val. Aim. son pays, sa patrie. Aim. la vertu, la gloire, l'étude. — Pris absol., ne se dit guère que De la passion de l'amour. *Il est un âge où l'on ne peut se défendre d'aim. Il est doux d'aim.* ‖ Avoir un goût prononcé pour certaines personnes, pour certains animaux, pour certaines choses, pour certaines actions. *Aim. les femmes, les chiens, les chevaux, le luxe, les plaisirs, le jeu, la chasse, les louanges, la bonne chère, la musique, les tableaux, les fleurs. Elle aime valser. Il aime entendre de bonne musique. — Aim. les procès, les querelles, le scandale, la médisance.* ‖ Se dit, dans un sens plus limité, De ce qui plaît, de ce qu'on trouve agréable. *Aim. l'odeur du jasmin. J'aime assez cette peinture. Il aime la musique de Mozart. Aim. les manières, la franchise de quelqu'un. J'aime le lait, le café.* — Fig., *Aim. le carnage, le sang.* ‖ S'emploie en parlant De l'attachement que manifestent les animaux pour les personnes ou d'autres animaux, et de la préférence qu'ils donnent à certaines choses. *Ce chien aime beaucoup son maître. La poule aime les petits canards qu'elle a couvés. La chèvre aime les lieux escarpés.* ‖ Se dit même Des plantes, en parlant des conditions extérieures qui leur sont favorables. *La violette aime l'ombre. L'olivier aime les pays chauds. Le saule aime les lieux humides.* ‖ *Aim. à*, Prendre plaisir à. *Il aime à travailler, à lire, à chasser. La charité aime à cacher ses bienfaits. Ce chien aime à chasser.* — Par extens., *Cette plante aime à être arrosée souvent.* ‖ *Aim. que*, suivi du subj., signif., Trouver bon, avoir pour agréable. *Aimez qu'on vous conseille.* ‖ *Aim. mieux*, Préférer, aimer une chose de préférence à une autre. *Celui qui aime mieux se faire craindre que de se faire aim., doit craindre tous ceux qui ne l'aiment pas.* — Dans le même sens, on dit quelquefois en Style de Palais : *Si mieux n'aime le débiteur.* = S'Aimer. v. pron. *Aimez-vous les uns les autres. On ne s'aime bien que lorsqu'on n'a plus besoin de se le dire. Le moyen infaillible pour se faire aim. de tous est de ne pas trop s'aim. soi-même.* ‖ *Cette petite personne s'aime beaucoup*, Elle a beaucoup d'amour-propre, ou bien Elle s'occupe beaucoup d'elle-même. ‖ *Il s'aime à la campagne*, Il prend plaisir à y être. *Il s'aime infiniment dans votre société*, Il s'y plaît. — En parlant Des animaux et des plantes. *La sarcelle s'aime dans les marécages. Le sapin s'aime dans les montagnes.* = Aimé, ée. part.

Syn. — *Chérir.* — *Aim.* désigne l'affection, l'attachement, l'inclination, ou simplement même le goût qu'on a pour une personne ou pour une chose. Ce terme, par l'abus qu'on en fait, a perdu la plus grande partie de sa valeur ; car il s'emploie en parlant des choses les plus diverses, soit comme sujet, soit comme régime du verbe. *Chérir*, au contraire, ne se dit que des personnes et ne s'applique qu'aux personnes ou aux choses qui font en quelque sorte partie de la personne. On *chérit* ses enfants ; on *chérit* la mémoire de son père. On *aime* les fleurs, on ne les *chérit* pas ; la violette *aime* l'ombre, mais elle ne la *chérit* pas.

AINE. s. f. (lat. *inguen*). T. Anat.

Enc. — On donne vulgair. le nom d'*Ai.* à l'enfoncement plus ou moins profond qui sépare la cuisse de l'abdomen, et aux parties immédiatement contiguës à ce pli. Les limites de l'ai. considérée comme région ne sont donc nullement apparentes au dehors ; et c'est uniquement par la considération des parties sous-jacentes que l'anatomiste détermine l'étendue de cet espace. Ainsi on regarde en gén. la région inguinale ou l'ai. comme représentant un espace à peu près triangulaire borné d'un côté par l'arcade crurale, et de l'autre par une ligne qui *descendrait de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la* hauteur du petit trochanter, et de là se porterait au pubis. On trouve dans cette région de nombreux ganglions lymphatiques superficiels et profonds, des membranes aponévrotiques qui présentent plusieurs feuillets et replis. On y remarque deux canaux, le canal inguinal qui donne passage, chez l'homme, au conduit déférent et à divers vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques, et chez la femme, au ligament rond seulement ; et le canal ou plutôt l'anneau crural qui est traversé par les vaisseaux et les nerfs cruraux. L'étude de cette région est de la plus haute importance, parce qu'elle est le siége de maladies nombreuses qui presque toutes sont du ressort de la chirurgie, parce que le diagnostic de ces affections est souvent d'une extrême difficulté, et enfin parce qu'il existe d'assez fréquentes anomalies dans la disposition des vaisseaux de cette partie. Tout le monde sait que la plupart des hernies ont lieu par le canal inguinal et par le canal crural, et que presque tous les organes contenus dans l'abdomen sont susceptibles de venir s'engager dans ces ouvertures. Les abcès, les anévrismes et des tumeurs de toute nature sont fréquents dans cette région. Consultez l'*Anat. chirurg.* du prof. Velpeau.

AÎNÉ, ÉE. adj. (lat. *ante*, avant ; *natus*, né). Le premier né des enfants du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement. *Son fils aî. Sa fille aînée. Son frère aî. Sa sœur aînée. Il est l'aî. de tous.* ‖ *La branche aînée d'une maison*, Celle qui a un aî. pour tige. ‖ *Le fils aî. de l'Église*, Titre que prenaient les rois de France depuis Clovis. — *Fille aînée des rois de France*, Titre que prenait l'Université de Paris. ‖ Se prend subst. *C'est mon aî. Le cadet vaut bien l'aî.* ‖ Se dit aussi D'un second enfant relativement au troisième, et ainsi des autres. *Il est mon aî., et je suis le vôtre.* ‖ S'emploie par ext. en parlant De toute personne plus âgée qu'une autre. *Il est mon aî. de cinq ans, de six ans.*

AÎNESSE. s. f. Primogéniture, priorité d'âge entre frères et sœurs. N'est guère usité que dans cette locution : *Droit d'aînesse.*

Enc. — On entend par droit d'*Aînesse* ou de *primogéniture* le privilége que la loi, dans certains pays, accorde à l'aîné des enfants mâles, dans la succession de son père ou de sa mère, droit qui remonte à la plus haute antiquité et dont on retrouve des traces chez presque tous les peuples. Ainsi l'histoire de Jacob et d'Esaü nous le montre établi chez les Hébreux au temps même des patriarches. Diodore, Valère-Maxime, Plutarque nous parlent des priviléges dont les aînés jouissaient en Égypte et en Grèce ; et Tacite nous apprend que, chez les Germains, la totalité des biens du père était dévolue à l'aîné de ses fils. — En France, sous les rois de la première race, le droit d'aîn. était inconnu. La couronne se partageait entre les frères, les alleux se divisaient de même, et les fiefs, amovibles ou à vie, n'étant pas un legs de succession, ne pouvaient être un objet de partage. Mais, sous les Carlovingiens, les fiefs étant devenus héréditaires, le droit d'aîn. s'introduisit dans la succession de ces biens, et par la même raison dans celle de la couronne, qui était le fief principal. Ce droit parut alors de toute justice, car les fiefs étaient chargés d'un service militaire qui entraînait un devoir personnel à remplir envers le souverain. Par conséquent, pour assurer ce service, il fallait que la propriété d'un fief échût toujours à un seul possesseur. L'établissement du droit de primogéniture devint donc une nécessité politique du régime féodal. D'après la coutume de Paris, sur les dispositions de laquelle se réglaient, en gén., à moins de dispositions contraires, les autres coutumes de France, le droit d'aîn. consistait dans un préciput, c'est-à-dire dans une portion que l'aîné prélevait, antérieurement à tout partage, sur la masse de la succession ; après quoi le reste des biens se partageait de la manière suivante : s'il n'y avait que deux enfants, l'aîné prenait les deux tiers des biens restants, et le cadet l'autre tiers ; s'il y avait plus de deux enfants, l'aîné prenait une moitié pour lui seul, et l'autre moitié se divisait par fractions égales entre les autres enfants. Quand il y avait des fiefs dans différentes provinces (excepté dans celles du Midi où le droit d'aîn. n'avait pas lieu), l'aîné pouvait prendre un préciput dans chacune d'elles selon la coutume du lieu. Le père et la mère n'avaient pas la faculté de déroger, soit par donation entre vifs, soit par testament, aux dispositions de la loi concernant le droit d'aîn. L'aîné des enfants lui-même ne pouvait y renoncer avant l'ouverture de la succession ; et de sa part la renonciation au privilége que lui conférait la loi n'était valable après cette ouverture, que parce que le principe établi pour la successibilité ne recevait alors aucune atteinte. — Par un abus facile à comprendre, le droit d'aîn. passa dans la loi civile et s'étendit à presque toutes les successions, dans le cas même où il ne s'agissait que de biens roturiers. Toutefois, dans les provinces méridionales de la France, qui étaient régies par la législation romaine, il n'existait pas de droit d'aîn. proprement dit ; mais le père pouvait rompre l'égalité de partage. — Les motifs qui avaient fait établir le droit d'aîn. ayant cessé d'exister, et le fait même de son extension exagérée ayant donné naissance à de graves abus, ce droit se trouva, vers la fin du dernier siècle, frappé d'une réprobation générale. En conséquence, l'Assemblée constituante l'abolit par ses décrets des 15-18 mars 1790, et 8-15 avril 1791, et posa en principe l'égalité de partage entre tous les héritiers de même degré. Les dispositions du Code civil qui nous régit aujourd'hui sont fondées sur le même principe, sauf le droit réservé au père par les articles 915 et suivants, et l'exception portée par la loi relative aux majorats. — Cependant la Restauration, frappée des inconvénients qui résultent pour l'agriculture du morcellement de la propriété foncière, morcellement qui s'accroît sans cesse par l'application du droit d'égalité de partage, tenta, sinon de rétablir le droit de primogéniture tel qu'il était autrefois, du moins d'attribuer au premier né des enfants mâles, à titre de préciput légal, la part des biens dont le père peut actuellement disposer à son gré pour avantager l'un de ses enfants. Mais la loi présentée pour établir cette disposition fut repoussée à une grande majorité par la chambre des pairs, dans la séance du 8 avril 1826. — Ainsi donc, le droit d'aîn. est complétement aboli en France, excepté en ce qui concerne la *successibilité au trône ; mais il continue à subsister dans diffé*rents pays, notamment en Angleterre, en Espagne, en Italie, dans la Sicile et dans la Sardaigne. Voy. Majorat, Succession.

AINS. conj. Mais. N'est plus usité que dans le style marotique.

AINSI. adv. (lat. *in, sic* ; en cette manière). En cette manière, de cette façon. *L'orateur parla ain. La chose se passa ain. Comme la lumière chasse les ténèbres, ain. la vérité chasse l'erreur. — Ain. le ciel vous soit propice*, Que le ciel vous soit propice de la manière que vous désirez. *Ain. soit-il !* Que cela arrive de cette manière. ‖ Dans les locutions suivantes : *S'il en est ainsi, Puisqu'ainsi est, Puisqu'ainsi va*, le mot *Ainsi* signif., De cette manière. ‖ Par ellipse, on dit : *Ain. du reste, Ain. des autres choses*, Il en de même du reste, etc. = Ainsi. conj. Donc, par conséquent. *Ain., il est évident que. Ain., vous refusez mes services.* = Ainsi que. loc. conj. De même que. *Les plaisirs ainsi que les peines troublent l'âme. Ain. que le hibou cherche l'obscurité, ain. le méchant cherche les ténèbres.* ‖ De la façon, de la manière que. *Cela s'est passé ain. que je vous l'ai dit.* ‖ *S'il est ain. que*, S'il est vrai que. *S'il est ain. que nous ne soyons créés que pour servir Dieu.* Vx. ‖ *Comme ain. soit que*, Attendu que, vu que.

Obs. gram. — *Ainsi* considéré comme adverbe ne présente aucune difficulté dans son emploi, puisqu'il a une valeur constante et parfaitement déterminée. Il n'en est plus de même si on le considère comme conjonction. Lorsqu'il sert à lier des phrases ou des membres de phrases, il est rangé parmi les *conjonctions conclusives*, parce qu'il unit les rapports de principes et de conséquences, de prémisses et de conclusions. Mais il résulte de la nature de cette conjonction qu'elle ne peut s'allier à d'autres mots qui ont une valeur semblable à la sienne, et qu'il y aurait pléonasme si l'on disait : *Ainsi, par conséquent ; Ainsi, c'est pourquoi.* Cependant, l'usage admet que le mot *ainsi* soit suivi quelquefois du mot *donc*, et l'analyse paraît sanctionner ce que l'usage a établi. En effet, *ainsi*, tout en exprimant la conclusion, n'implique pas l'idée de solution, tandis que *donc* comprend cette idée. En alliant ces deux *termes pour former une locution conjonctive, on a donc créé* une expression qui a pour caractère de conclure avec force et de résoudre. Comme on le voit, il existe une différence sensible entre les conjonctions *ainsi* et *donc :* l'une conclut et ne résout pas, l'autre résout et conclut ; mais s'il n'y a pas pléonasme dans la locution *ainsi donc*, parce que le dernier de ces termes ajoute une idée au premier, il y aurait répétition vicieuse si l'on renversait l'ordre de ces termes, car le mot *ainsi* n'ajouterait rien au mot *donc.* On ne peut pas dire *donc ainsi.* On trouve également entre les conjonctions *partant* et *ainsi*, une différence qui ne permet pas de les employer indifféremment l'une pour l'autre. *Partant* signifie, par tout cela ; *ainsi* signifie, par cette raison : Payé tant, et *partant* quitte ; Notre prince est clément, *ainsi* vous aurez votre grâce. Il faut observer aussi que les locutions conjonctives *par conséquent, c'est pourquoi*, qui désignent la conclusion comme le mot *ainsi*, n'ont pas exactement sa valeur. *Par conséquent*, signifie, *il suit de là ;* et *c'est pourquoi*, signifie, *pour ce fait.* L'envie est un noir chagrin du bonheur d'autrui ; *par conséquent*, elle est le supplice des âmes viles. La fortune est inconstante, *c'est pourquoi* on doit toujours espérer dans l'adversité. Dans ces exemples, la conjonction *ainsi* ne saurait être convenablement employée. — Lorsque le mot *ainsi* s'unit à la conjonction *que* pour former une locution conjonctive, il reprend la signification qu'il a comme adverbe, et il se range dans les *conjonctions explicatives.* Il possède sous cette forme la valeur de la conjonction *comme* et de la locution *de même que*, avec cette différence qu'il désigne, le plus souvent, la répétition de choses semblables, tandis que la locution *de même que* et le mot *comme* se bornent à exprimer la ressemblance. Cependant, il y a certains cas où ces termes peuvent l'équivaloir, puisque dans ces cas il se borne à indiquer une comparaison. Mais alors ce sens de *ainsi que* est facile à reconnaître, car si cette locution sert à joindre plusieurs substantifs, le verbe qui la suit se met au singulier. *L'homme ainsi que la vigne a besoin de support. Il n'en est* pas de même si elle a le sens de répétition de choses semblables, le verbe qui la suit prend la marque du pluriel. Le jaguar *ainsi que* le couguar *habitent* l'Amérique méridionale. — La locution conjonctive *ainsi que* régit l'indicatif : *Ainsi que* vous me l'*avez promis ; ainsi que* vous le *pensez.*

AIR. s. m. (gr. ἀὴρ). Fluide élastique permanent qui constitue l'atmosphère terrestre. *La pesanteur de l'a. Les régions supérieures de l'a. Une colonne d'a. La circulation de l'a. L'a. se dilate, se raréfie, se condense, se comprime. La masse de l'a. L'a. est indispensable à la respiration.* — En considérant l'a. par rapport à L'influence qu'il exerce sur nous et aux impressions que nous en recevons, on dit : *A. sain, malsain. Bon a. Bel a. Grand a. Mauvais a. A. doux, tempéré, étouffant, brûlant, sec, humide, corrompu, contagieux, vicié*, etc. — Dans le style poétiq., on dit : *Les plaines de l'a. Le vague des airs. Au plus haut des airs.* ‖ *Aller prendre l'air*, Sortir de chez soi pour aller respirer un a. meilleur. *Changer d'a.*, Changer de séjour dans le même but. — On dit de même : *Aller prendre, aller respirer l'a. natal*, L'air du lieu où l'on est né. ‖ *Se tenir à l'a., au grand a., en plein a.*, Se tenir dans un lieu où l'a. arrive de tous les côtés. *Mettre, exposer quelque chose à l'air*, L'exposer à l'action de l'a. libre. ‖ *Renouveler l'a., Donner de l'a. à une chambre, à un salon*, etc., Donner à l'a. extérieur un libre accès dans une chambre, etc. — *Donner de l'a. à une pièce de vin*, En ôter le bondon afin de laisser échapper les gaz qui pourraient la faire éclater. ‖ *Fendre l'a., fendre les airs*, se dit De la rapidité du vol, de la course, du mouvement d'un projectile, etc. ‖ En parlant De l'a. en mouvement, on dit : *Il y a ici un courant d'a. Il vient de l'a. par cette fenêtre, par cette fente. Ne restez pas entre deux airs. Il fait beaucoup d'a. Il ne fait point d'a.*, Il n'y a pas un brin, un souffle d'a. — *Coup d'a.*, Douleur ou fluxion causée par l'action d'un courant d'air. || Vulg. on dit : *Mauvais a.*, pour Contagion. *Il a pris le mauvais a. à Tunis et l'a porté à Marseille.* || *Prendre l'a. du feu*, *un a. de feu*, signif., S'approcher un instant du feu. || Fig., *Être libre comme l'a.*, N'être soumis à aucune sujétion. *Depuis que j'ai quitté le service, je suis libre comme l'a.* || Fig., *En France, l'esprit guerrier est dans l'a.; en Angleterre, c'est l'esprit mercantile.* Le caractère de ces nations est tel que les Français et les Anglais semblent puiser l'esprit guerrier ou l'esprit mercantile dans l'air qu'ils respirent. — *L'a. du monde est contagieux ou dangereux pour la vertu*, La fréquentation du monde expose la vertu à mille dangers. || Fig. et fam., *Prendre l'a. du bureau*, Sonder la disposition des personnes qui doivent décider d'une affaire, d'un procès, etc. *L'a. du bureau ne lui est pas favorable.* || S'emploie en parlant Des manières, des façons de parler, d'agir, de marcher, de se tenir, de s'habiller, de se conduire dans le monde, et en général De tout ce qui frappe à la première vue dans l'extérieur d'une personne. *De l'a. dont il parle, on reconnaît qu'il est persuadé de ce qu'il dit. Il a un certain a. de dire les choses, qui fait qu'on ne s'en fâche point. L'a. qu'il prend avec ces gens-là ne lui réussira pas. L'a. dont il fait toutes choses. Il marche d'un a. ridicule. A l'a. dont il marche on le croirait un personnage. Il se tient d'un a. si gauche qu'on le prend pour un niais. A l'a. dont il se met on le prendrait pour un pauvre diable. De l'a. dont il se conduit, il ne fera jamais son chemin. Avoir bon a., mauvais a. Avoir l'a. noble, grand, martial, spirituel, honnête. Avoir l'a. d'un homme de qualité, d'un fripon. Avoir l'a. agréable, aisé, gracieux, enfantin, enjoué. Avoir l'a. bas, rampant, niais, simple, provincial, bourgeois, commun. Avoir l'a. embarrassé, sombre, triste, renfrogné, chagrin, railleur, méprisant*, etc. || Se dit dans le sens De simple apparence. *Avoir un a. de grandeur, de noblesse, de supériorité. Affecter un a. de maître, de capacité. Il y a dans cette maison un a. d'opulence.* — *Une chose qui a grand a.*, *qui a un grand a.*, Qui a une belle et grande apparence. || On disait autrefois : *Un homme du grand a.*, Un homme qui vit à la manière des grands; *Les gens du bel a., du grand a.* Aujourd'hui, ces locutions ne s'emploient qu'ironiq. || *Prendre des airs, se donner des airs, de grands airs*, Prendre un ton, affecter des manières au-dessus de son état, de sa condition, de sa fortune. — *Prendre, se donner, afficher des airs de maître, de savant, de bel esprit*, Vouloir s'attribuer sans raison une autorité de maître, se faire passer pour savant, pour bel esprit. *Prendre, avoir des airs penchés*, Affecter certaines poses languissantes pour plaire ou pour intéresser. Fam. || Fig. et fam., *Avoir l'a. à la danse*, Avoir l'a. vif, éveillé, se montrer propre à réussir dans ce qu'on fait ou dans ce qu'on voudrait faire. || *Avoir l'a.*, Sembler, paraître. Se dit des êtres animés et des choses. *Il a l'a. de se moquer de nous. Il a l'a. de savoir son métier. Cette anecdote a tout l'a. d'un conte. Cette femme a l'a. bon, méchant. Elle a l'a. bossue. Elle a l'a. fâchée de ce qui vient de vous arriver.* || Se dit D'une certaine ressemblance qui résulte de toute la personne et particulièrement des traits du visage. *Ils ont de l'a., beaucoup d'a. l'un de l'autre.* — *Avoir un faux a. de quelqu'un*, Avoir quelque ressemblance avec lui. — *Avoir un a. de famille*, Avoir cette conformité de traits, de physionomie, qui existe entre les individus d'une même famille. || T. Peint. et Sculpt. *Un a. de tête, des airs de tête*, Pose d'une tête, manière dont une tête est dessinée. — *Ce peintre prend, attrape, saisit bien l'a. des personnes*, Fait des portraits très-ressemblants. — On dit encore, mais dans un sens différent : *Il n'y a pas d'a. dans ce tableau*, La lumière y est mal distribuée, les plans se confondent. || T. Man. *Air* se dit des Allures artificiellement cadencées du cheval. Ainsi le pas naturel, le trot et le galop ne sont pas compris au nombre des *airs* de manége. On distingue les *airs* en *airs bas* et en *airs relevés*. Les *airs bas* sont le *Piaffer*, le *Passage*, la *Galopade* et le *Terre-à-terre*. Les *airs relevés* sont le *Mézair*, la *Pesade*, la *Courbette*, la *Croupade*, la *Ballottade* et la *Cabriole*. Voy. ces mots. || T. Mar. *Air de vent.* V. BOUSSOLE. || En Mus., on donne le nom d'*Air* à Tout morceau écrit pour une voix seule ou à Toute mélodie jouée par un instrument seul. *A. gai, triste. A. populaire, national. A. à la mode. Un a. de violon, de flûte. Un a. de ballet, de danse, de vaudeville. Composer, apprendre, chanter un a. L'a. va bien aux paroles.* — *N'être pas dans l'a.*, Ne pas chanter exactement un a., chanter faux. — Se dit en parlant Du chant et des paroles tout ensemble. *Un a. à boire. Un livre d'airs.* = EN L'AIR. loc. adv. *Tirer en l'a.*, *Tirer un coup en l'a.*, Décharger une arme à feu sans diriger le coup vers un but. — Fig. et fam., Faire une démarche qui ne peut mener à rien. || *Avoir toujours le pied en l'a., un pied en l'a.*, Être toujours prêt à partir, à courir, à sauter, à danser. — *Cet enfant est toujours en l'a.*, Il ne peut rester en place. — Fig. et fam., *Tout le monde, toute la ville est en l'a.*, Tout le monde, toute la ville s'agite, est en mouvement. || *Ce clocher, cet escalier paraît tout en l'a.*, Ne semble presque soutenu par rien. — Fig., *Toute sa fortune est en l'a.*, Ne repose sur rien de solide. || Fig., *En l'air*, se dit Des choses qui sont sans réalité, sans fondement. *Vous nous faites des contes en l'a. Voilà bien ce qui s'appelle raisonner en l'a. Craintes en l'a. Paroles, menaces en l'a.*

Obs. gram. — Doit-on dire : Cette femme a l'*air bon, gracieux*, ou Cette femme a l'air *bonne, gracieuse?* Doit-on dire : Cette femme a l'*air grosse, bossue, boiteuse*, ou Cette femme a l'*air gros, bossu, boiteux?* Enfin, doit-on dire : Cette robe a l'*air* bien fait; ou Cette robe a l'air bien faite? Toutes les fois que la locution *avoir l'air* est employée en parlant des choses, l'adjectif ou les adjectifs qui suivent le mot *air* ne s'accordent point avec lui. Cette table de marbre a l'*air polie* et bien travaillée; cette maison a l'*air* solidement *construite*. Cette règle est fondée sur la raison que la vue de l'esprit, en considérant les choses dont il est question, se porte sur leurs qualités et non sur leur apparence. C'est le même principe qui sert à expliquer la difficulté de l'emploi de la locution *avoir l'air* en parlant des personnes. En effet, si la vue de l'esprit se porte sur la qualité de bonté d'une personne, nous dirons en parlant d'elle, Cette femme a l'*air bonne;* mais si la vue de notre esprit ne considère uniquement que l'aspect de bonté de cette personne, nous dirons, Elle a l'*air bon*, et non Elle a l'*air bonne*, comme dans le cas précédent. C'est ce qui fait, lorsque l'adjectif ne peut pas raisonnablement qualifier le mot *air*, qu'il se met toujours au féminin. Cette dame a l'*air bien faite;* cette demoiselle *a l'air petite* pour son âge. — On rencontre dans quelques auteurs la locution *avoir l'air* construite avec un adjectif masculin en parlant des choses : la toile *a l'air* plus *gai* que le chanvre; mais c'est une licence qu'il faut rarement imiter.

Syn. — *Manières.* — L'*air* semble être ne avec nous; c'est un don de la nature. Les *manières* sont dues à l'éducation; elles se développent successivement dans le commerce de la vie. L'*air* prévient ou repousse; les *manières* conviennent ou répugnent. Tel qui déplaît d'abord par son *air*, charme ensuite par ses *manières*. — **Syn.** — *Mine, Physionomie.* — Le terme *physionomie* appliqué aux personnes ne se dit que du visage, et s'entend de l'expression particulière qui résulte de l'ensemble des traits. Une *physionomie heureuse, spirituelle. Mine* se dit tantôt du visage, tantôt du port. Vous avez mauvaise *mine*, êtes-vous malade? Le militaire a bonne *mine* sous les armes. *Air* diffère, dans ce sens, des deux termes précédents en ce qu'il se dit de l'ensemble même de la personne dont on parle. Ce magistrat a l'*air* grave; ce prince a l'*air* majestueux.

Enc. — L'air est un fluide gazeux, compressible, élastique, permanent, c.-à-d. qui ne se laisse ni liquéfier, ni solidifier. Il est sans saveur, sans odeur, et incolore quand il est en petite quantité; mais lorsqu'il est en masse considérable, il présente un aspect bleuâtre dû, selon de Saussure, aux vapeurs qui y sont mêlées, et qui réfléchissent particulièrement le rayon bleu.

L'air est un corps pesant, vérité dont les anciens philosophes de la Grèce avaient déjà quelque idée, mais qui n'a été démontrée qu'en 1644 par Torricelli. Un litre d'air sec, à la température de 0, et sous la pression de $0^m,76$, pèse, ainsi que l'ont déterminé Biot et Arago, 1 gr. 299, ou 1,293 selon Regnault; le poids de l'air est donc à celui de l'eau comme 1 est à 773. C'est à la densité de l'air prise comme unité que l'on compare celle des différents gaz. Sa puissance réfractive est également prise pour unité, quand on veut évaluer celle des fluides gazeux. — L'air est mauvais conducteur du calorique et de l'électricité à moins qu'il ne soit humide; et, quand on le soumet à un courant d'étincelles électriques, il n'est altéré que s'il contient une certaine quantité d'eau ou une matière alcaline; alors il se forme de l'acide nitrique, ce qui explique pourquoi les pluies d'orage contiennent souvent ce dernier acide.

Analyse de l'air. — Les anciens regardaient l'air comme un élément, et cette croyance a régné jusqu'en 1770, époque où Lavoisier démontra d'une manière irrévocable que l'air était un corps composé, et qu'on pouvait le séparer en deux fluides, l'un éminemment capable d'entretenir la combustion, et l'autre incapable de l'entretenir. Parmi les nombreuses expériences entreprises à ce sujet par l'illustre chimiste français, nous citerons celle qui consiste à calciner du mercure au contact de l'air contenu dans un appareil fermé de toutes parts, mais cependant d'une capacité variable, et qui offre l'avantage de pouvoir réunir les deux éléments essentiels de l'air après les avoir isolés. Lavoisier introduisit du mercure dans un matras à col très-long, communiquant par son col avec une cloche placée sur un bain de même métal. (Fig. 1.) Il chauffa le mercure jusqu'à un point voisin de l'ébullition, et en l'entretenant dans cet état, il se forma une poudre rouge qui finit par ne plus augmenter. Il laissa alors refroidir l'appareil, et trouva que 50 pouces cubes d'air avaient été réduits à 42 ou 43 pouces. L'air qui restait dans la cloche après cette opération (azote), n'était plus propre à la respiration ni à la combustion; car les animaux qui y furent introduits périrent en peu d'instants, et les lumières s'y éteignirent sur-le-champ comme si on les avait plongées dans de l'eau. Lavoisier chauffa ensuite dans une petite cornue 45 grains de cette poudre rouge obtenue, et obtint d'un côté 41 1/2 grains de mercure coulant, et d'un autre côté 7 à 8 pouces cubes d'un fluide élastique, « beaucoup plus propre, dit Lavoisier, que l'air atmosphérique à entretenir la combustion et la respiration des animaux (oxygène). Ayant fait passer une portion de cet air dans un tube de verre d'un pouce de diamètre, et y ayant plongé une bougie, elle y répandait un éclat éblouissant; le charbon, au lieu de s'y consumer paisiblement comme dans l'air ordinaire, y brûlait avec flamme et une sorte de décrépitation à la manière du phosphore, et avec une vivacité de lumière que les yeux avaient peine à supporter. Cet air, que nous avons découvert presque en même temps, M. Priestley, M. Scheele et moi, a été nommé par le premier *air déphlogistiqué;* par le second *air empyréal.* Je lui avais d'abord donné le nom d'*air éminemment respirable;* depuis on y a substitué celui d'*air vital*, et enfin celui d'*oxygène.* — L'air de l'atmosphère est donc composé de deux fluides élastiques de nature différente et, pour ainsi dire, opposée. Une preuve de cette importante vérité, c'est qu'en recombinant les deux fluides qu'on a ainsi obtenus séparément, c.-à-d. les 42 pouces cubes d'air non respirable, et les 8 pouces cubes d'air respirable, on reforme de l'air en tout semblable à celui de l'atmosphère, et qui est propre à peu près au même degré à la combustion, à la calcination des métaux et à la respiration des animaux. » Il résulte des travaux de Lavoisier que l'air est essentiellement formé par un mélange d'oxygène et d'azote. Depuis, des expériences plus rigoureuses ont démontré qu'il est composé de 21 parties d'oxygène pour 79 d'azote, et qu'il contient en outre 1 demi-millième de gaz acide carbonique, une quantité très-variable de vapeur d'eau, sans parler des produits anormaux, pour ainsi dire, qu'il peut retenir.

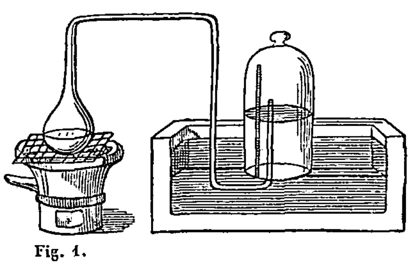
Fig. 1.

Nous ne saurions énumérer ici les diverses analyses de l'air qu'ont exécutées les chimistes les plus éminents de notre siècle, et indiquer les procédés qu'ils ont suivis. Ces expériences du reste sont toutes concordantes entre elles. Nous nous contenterons donc de citer l'analyse faite, en 1841, par Dumas et Boussingault, analyse où les précautions les plus minutieuses ont été prises pour éviter la moindre chance d'erreur. Voici comment ils s'expriment : « Nous étant procuré un ballon vide d'air, nous le mettons en rapport avec un tube plein de cuivre métallique réduit par l'hydrogène, et armé de robinets qui permettent d'y faire également le vide. On a d'ailleurs déterminé exactement le poids de ce tube; le cuivre étant chauffé au rouge, on ouvre celui des robinets par où doit arriver l'air, qui se précipite alors dans le tube où il cède à l'instant son oxygène au métal. Au bout de quelques minutes on ouvre le second robinet, ainsi que celui du ballon, et le gaz azote se rend dans le ballon vide. Les robinets demeurés ouverts, l'air afflue, et à mesure qu'il passe dans le tube il y abandonne son oxygène; c'est donc de l'azote pur que le ballon reçoit. Quand il en est plein ou à peu près, on ferme tous les robinets. On pèse ensuite séparément le ballon et le tube pleins d'azote; puis on les pèse de nouveau après y avoir fait le vide. La différence de ces pesées donne le poids du gaz azote. Quant au poids de l'oxygène, il est fourni par l'excès de poids que le tube qui contient le cuivre a acquis pendant la durée de l'expérience. (Fig. 2. X, Tube allant chercher l'air hors de la chambre; — L, Tube de Liebig avec potasse concentrée; — TT', Tubes avec ponce humectée de potasse; — T', Potasse caustique ordinaire en morceaux; — T'', Potasse caustique rougie

Fig. 2.

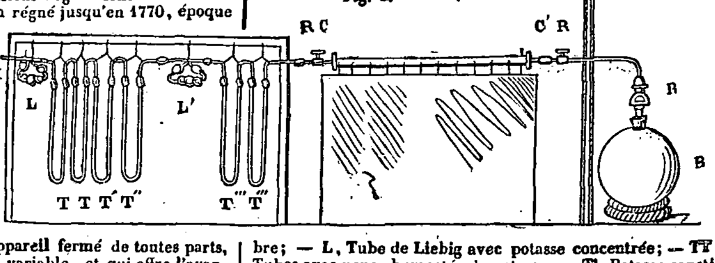

en morceaux; — L', Tube de Liebig avec acide sulfurique concentré; — T''', Tubes avec ponce humectée d'acide sulfurique concentré; — CC', Tube en verre dur rempli de cuivre obtenu en réduisant l'oxyde par l'hydrogène; — RR, Robinets qui permettent *de faire le vide dans le tube*, — B, *Grand ballon* vide dans lequel se précipite l'azote lorsqu'on ouvre le robinet R.) — Nous devons dire sur quoi se fonde notre conviction relativement à la base même du procédé, c.-à-d. l'absorption totale de l'oxygène de l'air qui passe par le tube au moyen du cuivre. — La rapidité du courant d'air qui traverse le tube a nécessairement de l'influence sur l'absorption de l'oxygène; il ne faudrait pas l'exagérer. Cependant nous avons vu qu'elle pouvait être assez grande. En effet, nous avons souvent fait passer plus de dix litres d'air par heure au travers des tubes, sans que l'absorption d'oxygène en parût en rien altérée. Ordinairement nous demeurons fort au-dessous de cette limite, afin d'être sûrs qu'aucune portion d'oxygène n'échappe à l'action du métal. — Il suffit de voir comment l'expérience se comporte, pour être pleinement rassuré à ce sujet. En effet, l'air se dépouille tout à coup d'oxygène dès son entrée dans le tube. Le cuivre qui s'oxyde occupe une zone tout à fait limitée; et, après les plus longues expériences, l'oxydation se trouve renfermée dans l'espace de 2 ou 3 centimètres. La presque totalité *du tube contient donc encore*, à la fin de l'expérience, du cuivre métallique doué de tout son éclat, et éminemment propre à recueillir les dernières traces d'oxygène. Nous n'avons pas voulu néanmoins nous en rapporter à ces apparences. Tout étant disposé comme à l'ordinaire, nous avons triplé la vitesse du courant d'air dans l'appareil, *et, sous cette condition* défavorable, nous avons essayé s'il retenait de l'oxygène; il n'en avait pas gardé la moindre trace. En effet, nous avons dirigé l'azote tout entier au travers d'un tube contenant une dissolution ammoniacale de protochlorure de cuivre bien incolore, et nous n'avons pu découvrir le moindre indice de coloration dans ce liquide. Or, la plus légère trace d'oxygène l'aurait fait passer au bleu foncé. — Parmi les causes d'erreur qui pourraient exercer une grande influence sur les résultats des analyses faites par la méthode que nous avons décrite, la plus grave à la fois et la plus facile à éviter, est celle qui proviendrait de la présence de l'eau dans le cuivre employé. Avec des soins convenables on se met à l'abri de cet inconvénient; mais il est plus simple de faire passer d'abord dans le tube qui contient le cuivre quelques litres d'air; le tube étant chauffé au rouge, on l'oxyde ainsi, et l'on perd un peu de cuivre, mais on enlève les plus petites traces d'humidité; on fait ensuite le vide dans le tube refroidi, on pèse celui-ci, et l'on procède à son analyse. — Exécutées à l'aide de ce procédé et sur une *grande échelle*, *toutes nos expériences*, sans exception, sont venues confirmer la composition de l'air admise par les chimistes français, et fondée sur les belles expériences eudiométriques par lesquelles MM. de Humboldt et Gay-Lussac ont fixé, il y a 35 ans, la composition de l'air d'une manière irréprochable dans les limites de *sensibilité de leur instrument*. — L'air que nous soumettions à l'analyse était aspiré par des tubes de verre qui le puisaient dans le jardin de mon laboratoire, près le Jardin des Plantes. Quand nous faisions deux analyses simultanées, les deux tubes aspirateurs venaient se terminer au même point, et prenaient par conséquent l'air dans la même couche. — Avant d'arriver sur le cuivre qui devait lui enlever son oxygène, l'air se dépouillait d'abord d'acide carbonique en passant dans des appareils remplis de potasse liquide très-concentrée, puis d'eau, en traversant des tubes garnis d'acide sulfurique concentré et pur. »

La moyenne des expériences exécutées à l'aide de cet appareil a donné pour composition de l'air atmosphérique normal: poids de l'oxygène, 2301; poids de l'azote, 7699. Ensuite, afin de convertir les poids obtenus en volumes, ces savants chimistes ont déterminé de nouveau, avec le plus grand soin, les densités des deux gaz, et ont trouvé 1,1057 pour l'oxygène et 0,972 pour l'azote. Ainsi, en divisant le poids par la densité, on a 2080 pour le volume de l'azote et 7920 pour celui de l'oxygène. *On voit donc* qu'il n'existe entre l'évaluation de Dumas et Boussingault et celle qu'avaient donnée Gay-Lussac et Humboldt, il y a quarante ans, qu'une différence insignifiante, différence qui tient évidemment à la moindre perfection des moyens employés à cette époque.

C'est à Thénard qu'on doit les premières recherches faites d'une manière précise pour reconnaître la faible proportion d'acide carbonique que contient, ainsi que nous l'avons dit, l'air atmosphérique. Après ce savant chimiste, nous devons signaler les nombreuses expériences de Saussure, celles de Brunner et enfin celles de Boussingault. Ce dernier fait passer un volume déterminé d'air sec par un système de tubes renfermant des substances absorbantes aptes à retenir l'acide carbonique. Comme absorbants, il fait usage de petits fragments de pierre ponce imbibés d'acide sulfurique concentré pour retenir l'eau que l'air contient toujours, et il emploie des fragments de pierre ponce imbibés d'une dissolution de potasse pour retenir l'acide carbonique. L'augmentation de poids des tubes qui renferment la solution de potasse donne le poids de l'acide carbonique. L'air contient de 4 à 6 dix-millièmes d'acide carbonique en volume; le plus souvent, il n'en renferme que 4 dix-millièmes. Tel est le chiffre obtenu à Paris par Boussingault. — Enfin personne n'ignore que l'air contient constamment une quantité de vapeur d'eau excessivement variable. Il est facile de le démontrer à l'aide d'une expérience très-simple. Lorsqu'on tient au contact de l'air un vase dans lequel on a placé un mélange réfrigérant, les parois extérieures de ce vase ne tardent pas à se recouvrir de rosée. Or cette rosée est produite par la précipitation de la vapeur qui vient se condenser sur la surface *refroidie avec laquelle elle se trouve en contact.*

Constitution de l'air. — En résumant les données qui précèdent, on trouve que l'air est essentiellement formé d'azote, d'oxygène, de gaz acide carbonique et de vapeur d'eau. Il est bien démontré que la vapeur d'eau et le gaz acide carbonique sont simplement mélangés à l'air et que leur quantité est *éminemment* variable; mais l'oxygène et l'azote se trouvent-ils également à l'état de simple mélange? Deux preuves qui paraissent péremptoires portent à admettre qu'il en est ainsi. C'est Dulong qui a donné la première en se fondant sur la *puissance réfractive des gaz* oxygène et azote et sur celle que le calcul indique pour l'air, en supposant qu'il contienne ces deux gaz à l'état de mélange. En effet, si l'on admet 0,21 d'oxygène et 0,79 d'azote dans l'air, sa puissance réfractive sera = 0,99984; et si l'on y ajoute 0,00026 pour l'excès de puissance réfractive *due aux* 0,0005 *d'acide carbonique qui* s'y trouvent, on obtient 1,0001 pour le pouvoir de l'air déduit de ses éléments. La seconde preuve est déduite de ce qui se passe dans l'absorption de l'air par l'eau. L'oxygène de l'air se dissout dans l'eau, comme si l'azote n'existait pas, et l'azote de son côté s'y dissout comme s'il existait tout seul dans l'air. Or la solubilité de l'oxygène étant supérieure à celle de l'azote, l'eau doit contenir plus d'oxygène que d'azote : c'est ce qui a lieu en effet. L'eau aérée contient 0,32 d'oxygène à peu près pour 0,68 d'azote.

Action chimique de l'air. — L'air, ou en d'autres termes les gaz qui le composent et la vapeur d'eau qu'il contient toujours, donne lieu à une foule d'actions chimiques remarquables. L'hydrogène, le bore, le soufre, le sélénium, l'oxygène, l'iode, le brome, le chlore et l'azote, sont les seuls corps simples non métalliques qui n'agissent point sur l'air à la température ordinaire; les trois premiers le décomposent à chaud et s'emparent de son oxygène pour former de l'eau, de l'acide borique ou du gaz acide sulfureux. Le charbon et le phosphore *se combinent avec l'oxygène de l'air* à toutes les températures, mais surtout à chaud; le charbon passe à l'état de gaz acide carbonique si on agit à froid, et fournit du gaz acide carbonique et du gaz oxyde de carbone si la température a été élevée. Le phosphore se transforme en acide hypophosphorique si l'on agit à froid; *mais quand il a été fondu, il passe à* l'état d'acide phosphorique. — Parmi les corps simples métalliques, il en est qui n'agissent point sur l'air : tels sont l'or, le platine, etc.; d'autres, comme le potassium, le calcium, etc., le décomposent à toutes les températures et s'emparent de son oxygène pour se transformer en oxydes; certains métaux, tels que le mercure, etc., n'agissent pas sur l'air à la température ordinaire et le décomposent à chaud; plusieurs s'emparent de l'oxygène qu'il contient quand la température est élevée, et même à froid dans le cas où l'air est humide : tels sont l'arsenic, l'étain, le fer, etc. Ce sont ces différences dans la manière dont les métaux se comportent à l'égard de l'air, qui ont servi à Thénard de base pour sa classification chimique des corps métalliques. Voy. MÉTAL. — Parmi les oxydes métalliques, ceux qui, comme l'oxyde rouge de mercure, sont saturés d'oxygène n'agissent point sur l'air atmosphérique. Ceux qui sont susceptibles d'absorber une plus grande quantité d'oxygène, décomposent l'air et s'emparent de son oxygène : tel est le protoxyde de potassium. Quelques-uns d'entre eux se combinent *avec l'eau et* avec l'acide carbonique de l'air et se transforment en carbonates : tels sont les oxydes de calcium (chaux), de baryum (baryte), etc. — Parmi les acides minéraux, les uns sont inaltérables à l'air; les autres éprouvent des changements plus ou moins remarquables. Quelques-uns de ces derniers, l'*acide sulfureux, par ex., sont susceptibles d'ab*sorber une plus grande quantité d'oxygène et décomposent l'air atmosphérique. D'autres attirent l'humidité, tombent en déliquium, ou répandent des vapeurs; enfin quelques-uns s'y effleurissent. Les sels éprouvent de la part de l'air une action variable : il en est qui sont inaltérables; d'autres absorbent l'oxygène qui se combine tantôt avec l'acide, tantôt avec l'oxyde, et tantôt avec l'un et l'autre. Indépendamment de cette action oxygénante, l'air agit hygrométriquement sur certains sels : il cède de l'eau à quelques-uns, il en enlève à d'autres; les premiers sont appelés *déliquescents*, les seconds portent le nom d'*efflorescents*. — Tout le monde sait que c'est sous l'influence de l'air que s'opèrent les combinaisons chimiques, si nombreuses dans la nature, qui se rapportent à la combustion et à la décomposition des matières organiques animales et végétales : mais ces questions spéciales seront traitées aux mots COMBUSTION, FERMENTATION, PUTRÉFACTION.

Action physiologique de l'air. — La présence de l'air est nécessaire au développement et au maintien de la vie chez tous les êtres organisés, tant animaux que végétaux, quel que soit le milieu où ils sont appelés à vivre. C'est au reste pour les actions chimiques diverses auxquelles l'air donne lieu que la présence de ce fluide est indispensable. Ainsi donc, lorsqu'on emploie l'expression action physiologique de l'air par opposi*tion à son action chimique, on ne prétend pas exprimer* une différence dans le mode d'influence de ce fluide; on a seulement en vue le résultat final de cette influence. Voy. RESPIRATION et VÉGÉTATION.

Variations normales de la composition de l'air. — Les proportions des *éléments* de l'air ne varient *que dans des limites* excessivement étroites. L'analyse de l'air recueilli à toutes les hauteurs a donné, contrairement à l'hypothèse de Dalton, absolument les mêmes quantités d'azote et d'oxygène. Cependant un chimiste danois, Lewy, ayant, dans une traversée du Havre à Copenhague, recueilli de l'air aussi près que possible de la surface de l'eau, l'analysa par le procédé de Dumas et Boussingault, et en comparant cet air avec de l'air pris sur la côte de Kronborg pendant que le vent soufflait de la mer, ainsi qu'avec l'air de Copenhague, il trouva une proportion d'oxygène un peu moindre : il obtint comme moyenne du poids de l'oxygène de l'air à Copenhague 2299,8; pour l'air de la côte, 2301,6; et pour l'air pris en mer, 2257,5. Humboldt pense que cette diminution tient à l'immense quantité d'organisations animales qui vivent dans l'Océan, et qui, en faisant varier la proportion d'oxygène dont l'eau s'est chargée, peuvent déterminer une variation correspondante dans les couches d'air voisines de la surface de la mer. — Dumas et Boussingault sont portés à croire que, lorsqu'il pleut, l'eau qui se condense dis*sout et entraîne* plus d'oxygène que d'azote; mais les analyses qu'ils ont faites pour vérifier ce fait ont donné la même quantité d'oxygène pour l'air pris par un beau temps et par un temps de pluie continue. — Les nombreux phénomènes de combinaisons organiques et inorganiques dans lesquels l'air cède une partie de son oxygène feraient, au premier abord, supposer que la quantité de ce gaz peut diminuer; mais les transformations continuelles qui ont lieu à la surface de la terre rétablissent immédiatement l'équilibre des éléments de l'atmosphère. — Quoiqu'il n'existe qu'en quan*tité très-minime dans l'air, le gaz acide carbonique a été* l'objet d'expériences multipliées et instituées avec rigueur de la part de plusieurs savants, et notamment de Th. de Saussure. Les observations de ce dernier ont été faites principalement à Chambeizy près de Genève, à 16 mètres au-dessus du lac, et à 388 mètres au-dessus du niveau de la mer. 104 observations ont donné une moyenne de 0,00415 d'acide carbonique en volume : le maximum a été de 5,74 et le minimum de 3,15. Relativement aux *saisons*, il paraît exister un maximum en été, vers juillet et août; le minimum est vers octobre et février; mais on le voit augmenter en décembre et en janvier. On peut donc présumer que la sécheresse du sol, résultant d'une température élevée ou d'un grand froid, est la cause qui exerce le plus d'influence sur l'augmentation de la quantité d'acide carbonique de l'air. La *pluie*, au contraire, diminue la proportion de ce gaz que contient l'air, sans doute parce qu'elle le dissout en partie; mais cette cause de diminution agit avec moins d'intensité que l'*humidité* du sol longtemps continuée. Un fait analogue constaté par le même observateur, c'est que l'air pris sur le lac de Genève contient moins d'acide carbonique que l'air pris à une certaine distance de l'eau. La sécheresse restitue donc à l'atmosphère le gaz carbonique que lui a enlevé l'humidité. La *température* a de l'influence, comme pouvant déterminer la sécheresse du sol. Quant à l'in*fluence du jour, elle n'est pas la même* à la ville et à *la campagne* : la quantité d'acide carbonique est plus grande à la ville qu'à la campagne pendant le jour; mais pendant la nuit elle augmente plus à la campagne qu'à la ville. Dans les vingt-quatre heures le maximum de la quantité d'acide carbonique a lieu vers la fin de la nuit, et *le minimum au milieu du* jour. Le gaz carbonique est plus abondant sur les montagnes que dans les plaines, et sa quantité varie moins sous l'influence de la nuit. Ces différences s'expliquent aisément par ce fait que les végétaux sont moins abondants sur les montagnes que dans les plaines, et qu'ils émettent du gaz acide carbonique pendant la nuit, tandis que pendant le jour ils absorbent le gaz carbonique, le décomposent en partie et exhalent du gaz oxygène.

Matières contenues accidentellement dans l'air. — Tout le monde sait que dans les lieux où se trouvent rassemblées un grand nombre de personnes, et dans une foule d'autres circonstances, il s'opère un dégagement d'acide carbonique tel qu'il augmente notablement la proportion de ce gaz que l'air contient normalement. Dans tous ces cas, l'acide carbonique en excès doit être regardé comme une substance accidentellement développée dans l'air; mais comme il détermine souvent des accidents funestes, cette question se trouvera mieux placée aux mots ASPHYXIE et VENTILATION. — Th. de Saussure, dans les expériences qui viennent d'être citées, ayant trouvé que la *combustion de l'hydrogène pur, dans de l'air atmosphérique* parfaitement dépouillé d'acide carbonique, fournissait cependant une nouvelle quantité de cè gaz, et Boussingault, d'un autre côté, ayant constaté que l'air desséché le mieux possible donne à une température élevée une quantité d'eau représentant environ 1 dix-millième d'hydrogène *en volume*, on devait naturellement être porté à admettre, comme l'a fait ce dernier savant, que l'air contient, soit accidentellement, soit d'une manière permanente, une proportion très-minime d'hydrogène carboné. Boussingault admet que la présence de ce dernier gaz dans l'air atmosphérique est constante, et qu'il provient principalement de la décomposition incessante des matières végétales privées de vie, quand elles sont soumises à l'action de l'air et de la chaleur. — Pendant les orages, lorsque l'atmosphère est chargée d'humidité, il se produit accidentellement dans l'air, sous l'influence des décharges électriques de la foudre, une certaine quantité d'acide azotique et d'ammoniaque. Les plus habiles chimistes, tels que Dumas, Liebig et Boussingault ont constaté ce fait, qu'il est facile d'expliquer, attendu que les divers éléments nécessaires à la production de ces combinaisons (oxygène, hydrogène et azote) se trouvent alors dans les conditions voulues pour que ces combinaisons aient lieu. — Dans les environs des volcans, l'air renferme habituellement du gaz acide sulfureux et du gaz acide *chlorhydrique*; et, dans le voisinage de certaines fabriques, on peut trouver une foule de gaz et de vapeurs plus ou moins compliqués qui altèrent la pureté de l'air au point de le rendre nuisible non-seulement à la santé des individus, mais encore à la végétation. Mais l'action de ces causes ne se fait en général *sentir que dans un rayon peu étendu. — Une cause au contraire* dont l'influence est extrêmement pernicieuse et à laquelle il est souvent impossible de se soustraire, c'est le dégagement des *miasmes* qui se développent en abondance dans tous les lieux où des matières végétales privées de vie sont exposées à l'action de la chaleur et de l'humidité. C'est ce qu'on *observe dans un* grand nombre de localités, mais surtout dans les régions tropicales. Les recherches de Moscati et celles auxquelles Boussingault s'est livré en 1829, pendant son séjour en Amérique, ont démontré que l'air tient alors en suspension des molécules animales ou végétales, qui ne tardent pas à se putréfier. Voy. MIASME et FIÈVRE. Quant à certains lieux dont l'insalubrité est bien reconnue, comme les amphithéâtres d'anatomie, la présence dans l'air de particules en voie de décomposition est suffisamment prouvée par l'odeur infecte qu'ils exhalent. L'expérience de Thénard et de Dupuytren, qui, en agitant de l'eau distillée dans un amphithéâtre de dissection, y trouvèrent ensuite suspendus des flocons de matière animale en état de putréfaction, est donc tout à fait surabondante.

La vie de l'homme étant nécessairement liée à celle de l'at mosphère terrestre, on s'est demandé si l'air pouvait éprouver dans sa composition des changements tels qu'ils dussent entraîner l'extinction de la race humaine, et si la destruction des espèces qui aujourd'hui se trouvent seulement à l'état fossile n'avait pas été, en partie du moins, le résultat d'une modification profonde dans l'état chimique de l'atmosphère. Cette question, qui a déjà été posée vers le milieu du siècle dernier, est complétement insoluble dans l'état actuel de la science, et toute affirmation quelconque à ce sujet serait purement hypothétique. Voici d'ailleurs comment s'expriment les juges les plus compétents en pareille matière, les professeurs Dumas et Boussingault : « Pour atteindre la limite à laquelle deviendraient sensibles les variations que l'atmosphère pourrait éprouver de la part des animaux ou des plantes, de la part des saisons, des pluies et des vents; pour décider si sa composition demeure invariable à diverses latitudes ou à diverses hauteurs, il ne s'agit pas d'exécuter l'analyse de l'air même à 1 millième, comme nous venons de le faire; il faut aller plus loin encore : comme si, par une prévision providentielle, la nature n'avait pas voulu que les altérations possibles de l'atmosphère par le jeu régulier des forces qui agissent à la surface de la terre, pussent jamais approcher, même de loin, de la limite où la vie des animaux et celle des plantes pourrait en souffrir. Quelques calculs qui ne peuvent *avoir une précision bien absolue sans doute*, mais qui reposent néanmoins sur un ensemble de données suffisamment certaines, vont montrer jusqu'où il conviendrait de pousser l'approximation pour atteindre la limite où les variations de l'oxygène pourraient se manifester d'une manière sensible. —. L'atmosphère est sans cesse agitée; les courants excités par la chaleur, par les vents, par les phénomènes électriques, en mêlent et en confondent sans cesse les diverses couches. C'est donc la masse générale qui devrait être altérée pour que l'analyse pût indiquer des différences d'une époque à une autre. Mais cette masse est énorme. Si nous pouvions mettre l'atmosphère tout entière dans un ballon et suspendre celui-ci à une balance, pour lui faire équilibre il faudrait dans le plateau opposé 581000 cubes de cuivre de 1 kilomètre de côté. Supposons maintenant, avec B. Prévost, que chaque homme consomme 1 kilogramme d'oxygène par jour, qu'il y ait 1000 millions d'hommes sur la terre, et que, par l'effet de la respiration des animaux ou par la putréfaction des matières organiques, cette consommation attribuée aux hommes soit quadruplée. Supposons de plus que l'oxygène dégagé par les plantes vienne compenser seulement l'effet des causes d'absorption d'oxygène oubliées dans notre estimation; ce sera mettre bien haut, à coup sûr, les chances d'altération de l'air. Eh bien, dans cette hypothèse exagérée, au bout d'un siècle tout le genre humain réuni, et trois fois son équivalent, n'aurait absorbé qu'une quantité d'oxygène égale à 15 ou 16 cubes de cuivre de 1 kilomètre de côté, tandis que l'air en renferme près de 134000. Ainsi, prétendre qu'en y employant tous leurs efforts, les animaux qui peuplent la surface de la terre pourraient en un siè*cle souiller l'air qu'ils respirent au point* de lui ôter la huitmillième partie de l'oxygène que la nature y a déposé, c'est faire une supposition infiniment supérieure à la réalité.—Rien de plus facile à vérifier que cette conclusion dans ce qu'elle a de général. La respiration des animaux produit de l'acide carbonique; les plantes le détruisent en s'emparant du carbone et restituent l'oxygène à l'air. Les modifications que l'air peut éprouver sous le rapport de l'oxygène seront donc tout au plus du même ordre que les modifications sous le rapport de l'acide carbonique. Or, il a été facile d'estimer rigoureusement la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air; cette quantité varie de 4 dix-millièmes à 6 dix-millièmes en volume. En supposant que cet acide carbonique vienne de l'oxygène fourni par l'air et qu'il n'ait rien de commun avec celui que les volcans émettent sans cesse, la différence de ces nobmres, qui est égale à 2 dix-millièmes du volume de l'air, exprimerait la variation que l'oxygène aurait éprouvée. Ainsi, dans 10000 volumes d'air, on trouverait 2081 ou bien 2083 d'oxygène. Cette différence serait évidemment inappréciable, si l'on se bornait à analyser 10 grammes et même 25 grammes d'air, comme nous l'avons fait, puisqu'elle serait représentée par 2 ou 3 milligrammes environ. En opérant sur 1000 grammes d'air, la différence deviendrait égale à 200 ou 300 milligrammes. Il faut en arriver là, si l'on veut que l'analyse de l'air puisse réellement devenir de quelque utilité dans la discussion des lois générales de la physique du globe. » Comme complément de cet art., voy. le mot ATMOSPHÈRE.

En T. Mus., ***Air*** est un nom générique par lequel on désigne tout morceau de musique pour une voix seule. La forme des airs présente une extrême variété. « Les plus anciens, dit Fétis, sont les *chansons populaires* qu'on appelle aussi *airs nationaux*. Tous les peuples ont leurs airs nationaux, dont le rhythme, le caractère, et parfois même les formes de modulations, offrent un caractère tout particulier. On peut citer l'Écosse, l'Irlande, le Tyrol et la Suisse comme possédant des airs nationaux d'une facture tellement spéciale que leur origine se reconnaît aussitôt. Chaque province de la France a aussi ses airs populaires et pour ainsi dire autochthones, qui se distinguent tous par quelque trait bien caractérisé. L'origine de ces airs est en général inconnue. Les *airs de danse* doivent aussi être rangés parmi les airs nationaux; car, chez chaque peuple, ils affectent quelque forme rhythmique particulière. Les airs d'opéra sont de plusieurs espèces et portent des noms différents, suivant leur forme et suivant la place qu'ils occupent dans le drame musical. C'est ainsi qu'on distingue la *cavatine*, la *romance*, le *rondeau*. Les *grands airs* sont toujours précédés d'un *récitatif*, et se composent constamment de deux ou un plus grand nombre de parties ayant des mouvements différents et souvent coupées par des récitatifs. Un grand air porte le nom de *scène* quand il remplit en effet toute la durée de la scène. Les *couplets* se rencontrent surtout dans les opéras-comiques français. » Voy. les mots CHANSON, ROMANCE, BARCAROLLE, TARENTELLE, RONDEAU RÉCITATIF COUPLETS, VALSE, etc.

AIRAIN. s. m. (lat. *æs*, *æris*). Se dit De certains alliages dont le cuivre forme la base. ‖ T. Myth. *Le siècle* ou *l'âge d'Ai.*, L'âge, le siècle qu'on place entre l'âge d'argent et l'âge de fer. Voy. AGE. — Fig., *Un siècle d'ai.*, Un temps malheureux et dur. ‖ Fig., *Un ciel d'ai.*, Un temps sec et aride, où il ne tombe ni pluie ni rosée. ‖ Fig., *Un front d'ai.*, Une extrême impudence. *Cette femme a un front d'ai.* — *Un cœur d'ai.*, Un cœur dur et inaccessible à la pitié. ‖ Prov. et fig., *Les injures s'écrivent sur l'ai., et les bienfaits sur le sable.* On se souvient longtemps des injures, tandis qu'on oublie aisément les bienfaits.

Enc. → Le terme *Ai.* est plus usité dans le style poétique ou oratoire que dans la langue de la science et de l'industrie. En effet cette expression, qu'on fait habituellement synonyme du mot *bronze*, sert également à désigner des alliages assez différents de ce dernier. Le mot ai. s'emploie surtout pour traduire le mot *æs* des auteurs latins. Or, il paraît que les anciens ont appliqué ce mot au cuivre pur et à certains alliages de ce métal avec diverses substances métalliques, telles que l'étain, le plomb, le zinc, l'or et l'argent. Ils se servaient de l'ai. *non-seulement* pour les monnaies et les statues des grands hommes et des dieux, mais encore pour fabriquer des armes, des ustensiles de ménage et des instruments tranchants. — On appelait *Ai. de Corinthe*, un alliage de cuivre avec l'or et l'argent. Cet alliage, suivant les auteurs, fut le résultat d'un mélange accidentel produit, lors de l'incendie de cette ville, par la fusion des statues des dieux, ainsi que des vases et des ornements précieux qui décoraient les temples. « On a souvent, dit Pline (XXXIV, 4), recherché cet ai. avec un enthousiasme vraiment extraordinaire. Verrès, que Cicéron fit condamner, ne fut, assure-t-on, proscrit par Antoine que pour lui avoir refusé des vases de Corinthe. Pour moi, je crois que presque tous ceux qui s'érigent en connaisseurs d'ai. de Corinthe, ne visent guère qu'à se distinguer de la foule, et n'en savent pas plus que tant d'autres; en voici la preuve. Corinthe fut prise l'an 3 de l'olympiade 158, de Rome 608 (146 av. J.-C.) Il y avait déjà plus d'un siècle que ces artistes illustres, dont les ouvrages sont qualifiés de bronzes corinthiens, avaient cessé d'exister. Il suffit donc, pour réfuter nos soi-disant antiquaires, de fixer la chronologie des artistes; il sera facile de conclure à quelle année de Rome se réfère l'ouvrage indiqué. Ceci posé, je soutiens que le nom de corinthiens appartient seulement à ces bronzes que nos riches fastueux étalent sous forme de plats, de lampes, de vases, sans égard pour leur valeur intrinsèque. On distingue 3 espèces d'ai. de Corinthe : 1o le blanc, qui approche de l'argent par son éclat, et où ce dernier métal entre en grande proportion; 2o le jaune, dont la couleur indique la présence de l'or; 3o celui où chacun des 3 métaux est en proportion égale. On parle d'une 4e espèce, dont on ne peut *fixer les proportions*, quoique le composé soit fait de main d'homme. On l'appelle ***hépatizon***, parce que sa couleur, regardée comme très-précieuse, rappelle celle du foie. Bien moins estimé que celui de Corinthe, cet ai. l'emporte cependant sur celui d'Égine et sur celui de Délos, qui ont longtemps passé pour les premiers. » Voy. BRONZE.

AIRE. s. f. (lat. *area*). Place qu'on a unie et préparée pour y battre les grains. ‖ En Archit., se dit soit D'une surface aplanie pour recevoir un enduit, un carrelage, etc., soit De l'étendue superficielle qu'occupe une maison, une cour, etc. *L'ai. de ce plancher est mal faite. L'ai. d'une maison.* ‖ T. Hist. nat. Nid de certains oiseaux de proie, parce qu'il est ordin. construit sur un espace plat et découvert. *L'ai. d'un aigle, d'un vautour.* ‖ T. Mar. *Aire de vent*, Ligne droite menée de l'un des points de l'horizon au lieu qu'occupe le navire considéré comme centre, et suivant laquelle souffle le vent. Les marins écrivent souvent au masc. *Air de vent.* Voy. BOUSSOLE. — **Aire*, en parlant d'un navire, se dit aussi dans le sens de Vitesse. *Ce bâtiment a peu d'ai.*

Enc. — En Géom., ***Aire*** se prend à peu près comme synonyme de surface. Cependant on l'emploie plus particulièrement pour désigner la quantité superficielle de la figure en tant qu'elle est mesurée ou comparée à d'autres surfaces. — Pour mesurer l'aire ou la surface d'une figure plane, on prend pour unité de mesure l'aire d'un carré dont les côtés sont l'unité linéaire. Par conséquent, si l'on adopte le mètre pour unité de mesure linéaire, et la surface du carré construit sur un mètre pour unité de surface, on connaîtra l'aire d'une figure quelconque, quand on saura combien elle contient de mètres carrés ou de parties du mètre carré. Ainsi, par exemple, si l'on veut mesurer le rectangle ABCD (Fig. 1), en prenant pour unité le petit carré E, que l'on supposera valoir un pied, un mètre ou un millimètre carré, peu importe, on dira que le rectangle ABCD contient autant de pieds, de mètres ou de millimètres carrés qu'il contiendra de fois le petit carré E. L'inspection seule de la figure fait voir que le petit carré est contenu 12 fois dans le rectangle, et qu'il suffit de multiplier le côté AB ou DC qui contient 4 fois l'unité de mesure, par le côté AD ou BC qui contient 3 fois cette même unité, pour avoir le produit 12 que nous venons de désigner. Comme on le voit, *tout rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.*

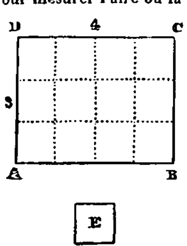

Fig. 1.

La même formule s'applique à la mesure de l'aire d'un parallélogramme quelconque. Soit le parallélogramme ABCD (Fig. 2.), dont la hauteur est Bm. Si par le point A on mène une parallèle à Bm, cette parallèle rencontrera en n le prolongement de CD, et on obtiendra le rectangle $ABmn$, dont le côté An est égal à Bm. Or, AB est égal à DC, et les angles nAD, mBC sont égaux (car leurs côtés sont respectivement parallèles et dirigés dans le même sens); les triangles AnD et BmC sont donc égaux chacun à chacun. Maintenant, si de la figure totale $ABCn$, on retranche alternativement les triangles AnD et BmC, on a le parallélogramme ABCD, puis le rectangle $ABmn$. Mais lorsque d'une même surface on retranche alternativement deux surfaces égales, les restes sont égaux. Par conséquent les figures ABCD et $ABmn$ ont la même superficie, et nous dirons que l'*aire du parallélogramme*, comme celle du rectangle, *a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur*, formule générale qui s'applique également aux cas où l'unité linéaire n'est pas contenue un nombre exact de fois dans la base ou dans la hauteur du rectangle. Ainsi, par exemple, la superficie d'une chambre de $5^m,22$ de longueur sur $2^m,33$ de largeur, est 12,1626 mètres carrés, c.-à-d. 12 m c. 16 décim. c. 26 centim. c. Un carré n'étant qu'un rectangle dont la base et la hauteur sont égales, il suffit, pour obtenir son aire, de multiplier l'un de ses côtés par lui-même, car cela revient à multiplier sa base par sa hauteur.

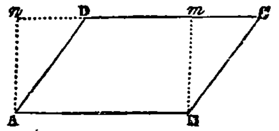

Fig. 2.

Il résulte encore de là que, si l'aire d'un rectangle ou d'un parallélogramme est exprimée en nombres, on peut, quand on connaît sa base ou sa hauteur, trouver la valeur du second élément linéaire, en divisant l'aire par *le nombre qui représente* l'élément connu. Soit, par ex., une surface rectangulaire de 648 pieds carrés dont la hauteur est 36 pieds, on divise 648 par 36 et l'on obtient 18 pieds pour la valeur de la base. Une autre conséquence de ce qui vient d'être dit, c'est que, quand deux parallélogrammes ou deux rectangles ont la même base ou leurs bases égales, et quand la hauteur de l'un est deux, trois, quatre fois plus grande que celle de l'autre, l'aire de l'un est deux, trois, quatre fois plus grande que celle de l'autre. En d'autres termes, les aires de ces figures seront entre elles comme leurs hauteurs; et, si ce sont les hauteurs qui sont égales, les aires seront alors entre elles comme leurs bases.

On peut toujours ramener la mesure de l'aire d'un triangle à la mesure d'un rectangle ou d'un parallélogramme. Ainsi, par ex., soit ABC (Fig. 3, 4 ou 5) le triangle donné. Si l'on mène Bm parallèle à AC et Cm parallèle à AB, pour construire le parallélogramme $ABmC$, on aura deux triangles ABC et mBC égaux, car le côté CB est commun à tous les deux, et les angles ACB et mBC, ABC et mCB sont respectivement égaux en qualité d'angles alternes-internes. Or, le triangle ABC étant la moitié d'un rectangle ou d'un parallélogramme, son aire doit être égale à la moitié de celle de la figure $ABmC$ qui a la même base et la même hauteur. En conséquence, l'*aire d'un triangle a pour mesure la moitié du produit de sa base par sa hauteur* ou *le produit de sa base par la moitié de sa hauteur.* Ainsi, pour trouver l'aire d'un triangle ayant 4 toises 3 pieds 8 pouces de base et 3 toises 5 pieds 9 pouces de hauteur, on multipliera la moitié de la base, 166 pouces, par 285 pouces, et on aura 47310 pouces carrés, ou 8 toises c. 26 pieds c. et 94 pouces c. — En conséquence de ce qui a été dit pour les parallélogrammes, les aires de deux triangles sont entre elles comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs.

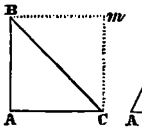

Fig. 3.

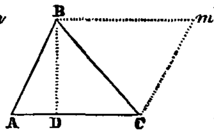

Fig. 4.

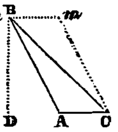

Fig. 5.

A l'aide de ce qui précède sur la mesure de l'aire des triangles, il est facile de déterminer l'aire d'une surface rectiligne quelconque, qu'il s'agisse d'un trapèze, d'un quadrilatère ou d'un polygone, soit régulier, soit irrégulier. En effet, toutes ces figures peuvent se décomposer en triangles. — Ainsi, soit le trapèze ABDC (Fig. 6), on mène la diagonale CB qui le divise en deux triangles ayant chacun une même hauteur EF. Le premier a AB pour base, et le second a CD. Or, l'aire du triangle CAB étant égale à la moitié de EF multipliée par AB, et l'aire de BCD étant aussi égale à la moitié de EF multipliée par CD, la somme des deux triangles, ou, en d'autres termes, l'*aire du trapèze, est égale à la somme des deux bases multipliées par la moitié de la hauteur.* Si donc on demande la superficie d'un trapèze dont la hauteur est 34 mètres, et dont les bases sont 124 et 90 m., on additionne les deux bases, ce qui donne 214 m., et en multipliant par la moitié de 34, on obtient 3,638 m. carrés, ou 36 ares 38 centiares.

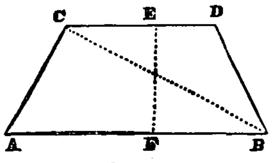

Fig. 6.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* irrégulier, on le décompose en triangles, soit arbitrairement (Fig. 7), soit en faisant partir les diagonales d'un même sommet (Fig. 8), soit en choisissant un point intérieur duquel partent autant de diagonales qu'il y a de sommets dans le polygone. (Fig. 9.) Ensuite on calcule séparément l'aire de chaque triangle, et la somme de ces aires donne l'aire du polygone. Supposons, par ex., que l'on ait à chercher l'aire d'une figure irrégulière ABCDEFGA (Fig. 7), et que l'on ait la valeur des diagonales et des perpendiculaires suivantes : AC = 55m, GC = 44, B*n* = 18, E*p* = 8, FD = 52, G*m* = 15, GO = 12, D*q* = 25; on opérera ainsi : 55 × 9 = 995; 55 × 6,5 = 357,5; 44 × 11,5 = 506; 52 × 6 = 312; 52 × 4 = 208; total pour l'aire du polygone, 1878,5m, ou 18 ares 78 cent. 5.

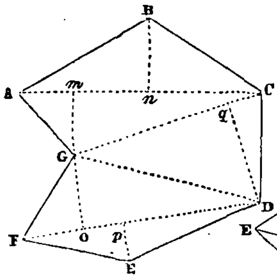

Fig. 7.

Fig. 8.

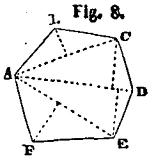

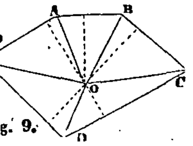

Fig. 9.

Quant aux *polygones réguliers*, ils se décomposent naturellement en autant de triangles que le polygone a de côtés, et comme ces triangles ont le même point pour sommet, la hauteur qui est représentée par une perpendiculaire abaissée de ce centre sur le milieu de l'un des côtés du polygone, est la même pour tous. Cette perpendiculaire ayant le nom particulier d'*apothème*, et la somme des côtés du polygone celui de *périmètre*, on dira que ***pour obtenir l'aire d'un polygone régulier, il faut prendre la moitié du produit de son périmètre par son apothème.*** En conséquence, si l'on cherche l'aire du pentagone ABCDE (Fig. 10), dont le côté AB ou BC est 25m et dont l'apothème OP est 17m,18, on multipliera 25 par 5 (nombre des côtés), et l'on aura 125 pour le périmètre; puis on multipliera ce chiffre par la valeur de l'apothème 17m,18, ce qui donnera 2147m carrés: enfin on prendra la moitié de ce produit, et l'on aura l'aire demandée, 1073m carrés. — Un procédé très-expéditif pour trouver l'aire d'un polygone régulier, car il suffit de connaître la valeur de l'un des côtés, est le suivant : on élève le côté connu au carré, et on multiplie ce carré par le multiplicateur placé dans le tableau ci-dessous à la droite du nom du polygone.

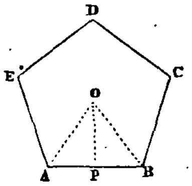

Fig. 10.

Nombre des côtés.	Noms des polygones.	Multiplicateurs.	Angle OBP.
3	Triangle équilatéral. .	0.4330127	30°
4	Tétragone ou carré. .	1.0000000	45°
5	Pentagone	1.7204774	54°
6	Hexagone	2.5980762	60°
7	Heptagone.	3.6339124	64° 2/7
8	Octogone.	4.8284271	67° 1/2
9	Ennéagone.	6.1818242	70°
10	Décagone.	7.6942088	72°
11	Undécagone	9.3656399	73° 7/11
12	Dodécagone.	11.1961524	75°

Si par ex. on veut obtenir l'aire d'un octogone dont le côté est 20 m., on élève 20 au carré, ce qui donne 400; on multiplie ce chiffre par 4,8284271, et l'on trouve 1931,37084m carrés ou 19 ares 31 cent. 37. — Ce procédé qui est extrêmement commode dans la pratique, est le résultat de méthodes trigonométriques, dont il sera parlé ailleurs; Voy. TRIGONOMÉTRIE, POLYGONE. Pour l'aire des figures curvilignes, Voy. CERCLE, QUADRATURE, et pour celle des divers solides, les noms de chacun d'eux.

Le terme *aire* s'emploie, en Mécan. et en Astron., pour désigner l'espace compris entre les rayons vecteurs et la courbe décrite par un corps mobile. Voy. *Force* CENTRALE, et *Système* PLANÉTAIRE.

AIRÉE. s. f. La quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire. *Une ai. de froment. Une ai. de seigle*, etc.

AIRELLE. s. f. T. Bot. Voy. VACCINIÉES.

AIRER. v. n. Faire son nid. Se dit De certains oiseaux de proie.

AIS. s. m. (lat. *assis*, soliveau). Planche de bois. *Ais de chêne. Ais de six pieds. Faire des ais. Scier des ais. Cloisons d'ais.* Vx. — *Ais de bateau*, Ais qui ont servi à la construction d'un bateau.

Syn. — *Planche.* — Ces deux substantifs sont véritablement synonymes; cependant Beauzée fait observer que le mot *planche* désigne principalement la forme longue et plane d'un corps; de là vient qu'il y a des planches de métal, et qu'en terme de jardinage on appelle *planche* un espace de terre plus long que large. *Ais* ne peut se dire que des *planches* de bois, et il renferme en outre l'idée d'une destination spéciale.

AISANCE. s. f. (R. *aise*). Facilité, liberté d'esprit et de corps dans l'action, dans les manières, dans le commerce de la vie. *Porter avec ai. un pesant fardeau. Parler, agir avec ai.* ‖ État de fortune suffisant pour se procurer toutes les commodités de la vie. *Il est, il vit dans l'ai. Il a de l'ai. Il jouit d'une honnête ai.* ‖ *Lieux, cabinet d'aisances*, Endroit pratiqué dans une maison pour y satisfaire les besoins naturels. — *Fosse d'aisances*, Fosse de latrines.

AISE. s. f. (gr. αἴσιος, heureux). Contentement, sentiment de joie, de plaisir. *Être ravi, transporté, tressaillir d'ai. Il ne se sent pas d'ai.* ‖ Commodité, situation convenable, agréable. *Êtes-vous à votre ai.? Travailler à son ai. Mettez-vous à votre ai.* — Ellipt., *A votre ai.*, A votre commodité, Quand il vous plaira. — Par extens., *Être à son ai.*, *Vivre à son ai.*, Avoir un état de fortune qui permette de vivre convenablement, selon sa condition. — Fam., *N'en prendre qu'à son ai.*, Ne faire que ce qui plaît, sans se gêner, sans se fatiguer. — *Il en parle bien à son ai.*, Il en parle sans se douter des difficultés, des misères, des douleurs dont il est question. — Fig. et fam., *Mettre quelqu'un à son ai.*, L'encourager, afin qu'il n'éprouve ni timidité ni embarras. *C'est un homme avec qui on est toujours à son ai.* — *Se mettre à son ai.*, sign. quelquefois, En user avec trop de liberté ou de familiarité. ‖ *Paix et ai.*, Doucement, paisiblement, commodément. *Je ne demande que paix et ai.*, Je ne demande qu'une vie tranquille, sans contrainte et sans soucis. ‖ *Aises*, au plur., signif. Les commodités de la vie. *Aimer, chercher, prendre ses aises.* = A L'AISE, loc. adv. Commodément, facilement, sans peine *Il tient six personnes à l'ai. dans cette voiture. Cette porte s'ouvre à l'ai.*

Syn. — *Joie, Plaisir, Contentement, Satisfaction.* — La *joie* est une émotion délicieuse que nous ressentons, en général, lorsque nos désirs s'accomplissent, ou lorsqu'un événement heureux nous arrive. L'*aise* est une émotion analogue, mais elle est presque toujours causée par la possession de quelque chose ou par la présence de quelqu'un. La jeune fille a de la *joie* d'une nouvelle agréable; elle est ravie d'*aise* en recevant un présent. On tressaille d'*aise*, on tressaille de *joie*; on est transporté d'*aise*, on est transporté de *joie*; mais on n'est pas ivre d'*aise*, tandis qu'on peut être ivre de *joie*. Enfin, la *joie* peut aller jusqu'au délire; l'*aise* ne trouble jamais la raison. Le *plaisir* est moins expansif que la *joie*: on peut éprouver du *plaisir* sans le laisser apercevoir; mais la *joie* est difficile à cacher. Le *plaisir* est individuel, la *joie* est communicative. Dans le *plaisir*, l'esprit a plus de part que le cœur; dans la *joie*, c'est le contraire. On éprouve du *plaisir* et non de la *joie* à la lecture d'un bon livre; on éprouve de la *joie* et non du *plaisir*, lorsqu'on échappe au danger. *Contentement* se dit d'une joie calme et d'une certaine durée. Le *contentement* est presque du bonheur. La *satisfaction* diffère du *contentement* en ce qu'elle n'implique pas toujours l'idée de félicité. En effet, un maître éprouve de la *satisfaction* des progrès que font ses élèves; mais cette *satisfaction* n'est ni un *contentement*, ni un *plaisir*, ni une *joie*.

AISE. adj. 2 g. Qui a de la joie, qui est satisfait. *Que je suis aise de vous rencontrer!*

Obs. gram. — Lorsque l'adj. *aise* a un nom pour complément, ce nom est toujours précédé de la préposition *de*: Je suis bien *aise de l'arrivée* de mon frère. Lorsque cet adjectif a pour complément un verbe, il régit la préposition *de*, si le verbe complément exprime un état ou une action qui dépend du sujet de la phrase; et il se construit avec *que*, si le verbe complément exprime un état ou une action qui ne se rapporte pas à ce sujet. Dans le premier cas, le verbe qui suit *de* est toujours à l'infinitif; dans le second, il est toujours au subjonctif. Je suis bien *aise de vous voir*; je suis bien *aise qu'il soit venu*.

AISÉ, ÉE. adj. Facile, qui se fait sans peine, sans difficulté, sans effort. *Cela est bien ai. C'est une chose aisée. Il est plus ai. d'être sage pour les autres que de l'être pour soi-même.* — Fam. *Cela vous est bien ai. à dire*, Se dit en parlant à quelqu'un qui donne un conseil difficile à mettre en pratique. — *Cet homme est ai. à vivre*, Il est d'un commerce doux et facile. ‖ Commode. *Un chemin ai. Une voiture aisée. Ce cheval a des allures aisées.* ‖ *Un habit ai., des souliers aisés*, Un habit, des souliers qu'on met facilement, où l'on est à l'aise. — Par ext. *Ces vêtements, ces souliers sont trop aisés*, Ils sont trop larges. — Fig., *Une morale, une dévotion aisée*, Une morale, une dévotion relâchée. ‖ *Manières aisées; Conversation aisée.* Manières où il n'y a rien de contraint, rien de guindé; Conversation facile et agréable. — *Avoir l'esprit ai.*, Imaginer, concevoir facilement. — *Avoir un style ai.*, Un style clair, naturel, et qui paraît n'avoir point coûté de peine. — *Des vers aisés*, Qui ne sentent point le travail; on dit mieux : *Des vers faciles.* ‖ *Une taille aisée*, Une taille libre, dégagée. On dit dans le même sens : *Un air ai.* ‖ *C'est un homme ai., une famille aisée*, Qui est dans l'aisance.

Obs. gram. — *Aisé.* Cet adjectif se place toujours après le substantif auquel il se rapporte. — Lorsqu'il est construit avec le verbe *être* employé impersonnellement, il régit la prép. *de* devant un infinitif : ***Il est aisé de voir, il est aisé de parler ainsi;*** mais lorsque le verbe *être* n'est pas employé impersonnellement, l'adj. *aisé* gouverne toujours la préposition *à* devant un infinitif: Cette chose *est aisée à faire*, cette parole est *aisée à dire.*

Syn. — *Facile.* — L'entrée d'un port est *facile* lorsqu'elle n'offre aucun obstacle à la navigation; elle est *aisée* lorsqu'elle est très-vaste et commode à passer. — Les airs, les manières sont *aisées* chez l'homme du monde; mais souvent son humeur et son caractère ne sont pas *faciles*. — L'intelligence, la dextérité rendent les choses *faciles* à faire; l'habitude les rend *aisées*. Tout *est facile* pour le génie; tout devient *aisé* pour la patience.

AISEMENT. s. m. Commodité. *A son point et ai.*, A son aise, à son loisir. Vx.

AISÉMENT. adv. Facilement. *J'en viendrai ai. à bout. L'homme croit ai. ce qu'il craint ou ce qu'il désire.* ‖ *Ce cheval va ai.*, Il a les allures douces, commodes, aisées.

AISSELLE. s. f. (lat. *axilla*).

Enc. — On désigne sous le nom d'*Ais.* l'enfoncement que l'on remarque au-dessous de l'épaule entre le bras et la poitrine. Ce creux représente à peu près un triangle dont le sommet est en dehors; il est limité en avant par la saillie prononcée que fait le bord du muscle grand pectoral, et en arrière par celle que produit le muscle grand dorsal. La profondeur de l'ais. varie suivant les positions dans lesquelles on place le bras. — La peau de cette région est fine et pourvue de nombreux follicules dont la sécrétion imprime à la transpiration une odeur particulière. Le fond de l'ais. est occupé par les cordons nerveux du plexus brachial, par les vaisseaux axillaires et par de nombreux ganglions lymphatiques. La présence d'organes aussi importants et les connexions qui existent entre l'ais. et la cavité thoracique augmentent en gén. la gravité du pronostic que l'on a à porter sur les maladies dont cette région est le siége et sur les opérations que ces maladies peuvent nécessiter. Les affections qu'on y observe le plus souvent sont des tumeurs, des abcès et des bubons. Ces derniers sont assez fréquents chez les personnes qui se sont blessées aux doigts ou à la main avec des instruments souillés de quelque substance putride, et surtout avec des instruments de dissection. L'ais. porte aussi le nom de *région axillaire*.

En T. de Bot., on appelle *Ais.* l'angle situé au-dessus du point d'attache d'une feuille et formé par celle-ci et la partie de la tige supérieure à l'insertion de la feuille. On donne encore ce nom à l'angle que fait un rameau ou un pédoncule avec la tige qui le porte; mais ce mot employé seul s'entend toujours de l'ais. des feuilles.

* **AIZOON.** s. m. (gr. ἀείζωον, joubarbe). T. Bot. Voy. TÉTRAGONIACÉES.

AJONC. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **AJOUPA.** s. m. Espèce de hutte portée sur des pieux, et couverte avec des branchages, des joncs, etc.

AJOURNEMENT. s. m. T. Prat. Se dit De l'assignation ou avertissement qu'on fait donner, par un officier public, à une personne, pour qu'elle se présente devant un tribunal à un jour désigné. Voy. CITATION. — Dans l'anc. Procéd. crim., on appelait *Aj. personnel*, L'assignation donnée à quelqu'un, en vertu d'une ordonnance ou d'un décret du juge, pour comparaître en personne et répondre sur les faits dont il était accusé. ‖ En Matière de délibération, *Aj.* s'emploie dans le sens de Renvoi d'une affaire à un autre jour fixe ou à une époque indéterminée. *Le ministère a consenti à l'aj. de ce projet, de ce rapport.*

AJOURNER. v. a. (R. *jour*). Assigner quelqu'un à jour dit en justice. *Aj. par exploit. Aj. à comparaître devant*, etc. *Je l'ai fait aj. Aj. des témoins.* ‖ Renvoyer à un jour fixe ou à un temps indéterminé. *Aj. un débat, une discussion, une délibération, un projet de loi. Aj. un voyage, une affaire.* — *La chambre a ajourné ses séances au 20 de ce mois.* = * S'AJOURNER. v. pron. *Cette affaire ne peut s'aj.*, Se remettre, se différer. — *La Chambre des députés s'est ajournée au premier du mois prochain.* Elle reprendra ses séances le premier, etc. = AJOURNÉ, ÉE part.

Syn. — *Proroger.* — Les chambres législatives peuvent s'*ajourner*, mais elles n'ont pas le pouvoir de se *proroger*. Elles s'*ajournent* par leur propre volonté. La *prorogation* est un acte de la volonté royale.

AJOUTAGE. s. m. T. Tech. Chose ajoutée à une autre.

AJOUTER. v. a. (lat. *ad*, à; *juxta*, auprès). Mettre quelque chose de plus ; joindre une chose à une autre ; faire addition d'un nombre. *Ce passage a été ajouté à ce livre. La grâce avec laquelle on donne ajoute au bienfait lui-même. Aj. un nouveau corps de logis à l'ancien. Je n'ajouterai plus qu'un mot. Ajoutez à cela que ses raisons n'étaient pas fondées. Ajoutez cent francs à cette somme.* ‖ *Aj. au conte, à la lettre*, Amplifier un conte par des circonstances inventées. ‖ *Aj. foi à quelqu'un ; Aj. foi à quelque chose*, Accepter comme vrai ce que quelqu'un dit ; Tenir une chose pour vraie. *On peut lui aj. foi. Il ne faut pas aj. foi à ce que dicte la colère.* ‖ * S'emploie absol. *Il ajoute tous les jours à son domaine. Ajoutez quelquefois et souvent effacez.* = * s'Ajouter. v. pron. *L'accroissement des corps inorganiques n'a pas de limites, parce que des molécules nouvelles peuvent toujours venir s'aj. aux anciennes. Les générations s'ajoutent les unes aux autres, et l'humanité reste toujours la même.* = Ajouté, ée. part.

AJOUTOIR. s. m. Voy. Ajutage.

* **AJOVÉA.** s. m. T. Bot. Voy. Laurinées.

AJUSTAGE. s. m. T. Monn. Action d'ajuster, de donner à une pièce le poids légal.

AJUSTEMENT. s. m. Action par laquelle on ajuste quelque chose. *L'aj. d'un poids, d'une mesure, d'une machine.* ‖ Accommodement. *Il est habile à trouver des ajustements dans les affaires difficiles. Cherchez quelque aj. pour concilier ces deux plaideurs.* ‖ Disposition, arrangement d'une chose de manière que toutes ses parties concourent à former un tout agréable et régulier. *L'aj. d'une maison, d'un jardin.* ‖ Se dit De la mise en gén. *Aj. simple, recherché. Cette partie de votre aj. est ridicule. Des ajustements de femme.* — S'emploie aussi en parlant De ce qui sert à parer. *Un peu d'aj. lui sied bien.*

Syn. — *Parure.* — Ce qui appartient à l'habillement complet, simple ou orné, est *Aj.* Ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu, est *parure. Un aj. de bon goût est plus avantageux à la beauté qu'une riche parure.*

AJUSTER. v. a. (lat. *ad justum* [*punctum*] au juste [point]). Rendre un poids ou une mesure conforme à l'étalon légal. *Aj. un kilogramme, un hectolitre, un mètre sur l'étalon.* — Par extens., *Aj. une pièce de monnaie*, Lui donner exactement le poids légal. *Aj. une balance*, Faire que ses deux côtés soient en parfait équilibre. ‖ Faire qu'une chose s'adapte exactement à une autre. *Aj. un piston à un cylindre, un couvercle à une boîte, une vis à un écrou.* ‖ Mettre une chose en état de fonctionner convenablement. *Aj. une machine, un ressort, une horloge, un moulin.* ‖ *Aj. son fusil pour tirer*, Le mettre en joue. *Aj. un coup de fusil, un coup de pierre*, Faire en sorte que le projectile atteigne le but. *Aj. un homme, un lièvre, une perdrix*, Viser un homme, etc. — S'emploie abs. dans le même sens. *Il n'a pas eu le temps d'aj. Vous avez mal ajusté.* ‖ Embellir par des ajustements. *Il a bien ajusté sa maison.* — Dans un sens anal., se dit en parlant De la toilette des femmes. *Ses femmes de chambre ne peuvent venir à bout de l'aj. à son gré.* — Fam. et iron., *Voilà votre habit bien ajusté! Vous voilà bien ajusté!* se dit A quelqu'un dont les vêtements sont en désordre ou couverts de boue. ‖ Fig., *On l'a bien ajusté; On l'a ajusté de toutes pièces.* Il a perdu son procès, ou bien On l'a traité comme il le méritait. — *Si je vais là, je vous ajusterai comme il faut*, se dit A une personne qu'on menace de quelque mauvais traitement. ‖ Fig., *Aj. deux personnes*, Les concilier. — *Aj. un différend*, Le terminer à l'amiable. — *Aj. des passages qui paraissent opposés*, Faire voir qu'ils ne se contredisent pas. ‖ *Aj. toutes choses pour quelque dessein*, Prendre des mesures pour faire réussir un dessein. ‖ *Aj. ses yeux, son visage, son maintien*, Composer ses yeux, etc. ‖ Prov. et fam., *Ajustez vos flûtes*, se dit A un homme qui paraît en contradiction avec lui-même, ou A des personnes qui ne s'entendent pas sur les moyens de faire réussir quelque chose. ‖ T. Man. *Aj. un cheval*, Lui apprendre à faire ses exercices avec grâce. = s'Ajuster. v. pron. S'adapter. *Ce piston s'ajuste mal à ce tube.* ‖ Se conformer, s'accommoder. *Il faut s'aj. au temps. Cela s'ajuste mal au dessein que vous avez.* ‖ S'apprêter à faire quelque chose. *S'aj. pour abattre la poupée.* ‖ S'habiller, se parer avec recherche. *Cette femme est deux heures à s'aj.* ‖ *Ces deux capitalistes se sont ajustés pour cet emprunt*, Se sont entendus, etc. *Au point où en sont les choses, leur différend ne saurait s'aj.*, Se terminer à l'amiable. — *Ces passages qui vous embarrassent s'ajustent aisément*, Se concilient aisément. = Ajusté, ée. part.

AJUSTEUR. s. m. T. Monn. Celui qui ajuste les flans et les met au poids que doivent avoir les pièces de monnaie. ‖ * T. Techn. Ouvrier qui réunit les diverses pièces d'un mécanisme, et les dispose de manière à ce que la machine fonctionne régulièrement.

AJUSTOIR. s. m. Petite balance où l'on pèse les monnaies avant de les marquer. Aujourd'hui, on dit *Trébuchet.*

AJUTAGE, AJUTOIR, ou **AJOUTOIR.** s. m. Le premier de ces termes est le plus usité.

Enc. — On appelle *ajutages* des tuyaux de formes et de dimensions variables, ou des plaques courbes percées de diverses manières, que l'on adapte aux orifices par où se fait l'écoulement d'un liquide, pour faire varier soit la dépense du liquide, soit la forme du jet qu'il produit en s'échappant. Voy. les art. Hydrodynamique et Jet *d'eau.*

* **AKÉBI.** s. m. T. Bot. Voy. Lardizabalées.

* **AKÈNE** ou **ACHAINE.** s. m. (gr. α priv. ; χαίνω, je m'ouvre). T. Bot. Voy. Fruit.

* **AKIS.** s. m. (gr. ἀκίς, pointe). T. Entom. Voy. Mélasomes.

* **ALABÈS.** s. m. (gr. ἀλαβὴς, insaisissable). Voy. Anguille.

* **ALAIRE.** adj. 2 g. (lat. *ala*). T. Zool. Qui se rapporte ou qui appartient aux ailes. *Membrane al. Plumes alaires.*

ALAMBIC. s. m. (ar. *al*, le; gr. ἄμβιξ, vase). Vase distillatoire. ‖ Fig., *Cette affaire a passé par l'al.* Elle a été examinée avec un grand soin, elle a été discutée et approfondie.

Enc. — On donne le nom d'*Al.* à un vase composé de plusieurs pièces et dont on se sert pour opérer la distillation, c.-à-d. pour séparer les substances volatiles de celles qui ne le sont pas. La forme et la disposition de cet appareil peuvent présenter de nombreuses modifications, selon l'usage auquel on le destine. — La Fig. ci-dessous représente l'al. qu'emploient ordin. les pharmaciens. Il se compose essentiellement de quatre pièces. La *chaudière* ou *cucurbite* UU, le *chapiteau* C, le *bain-marie* B, et le *serpentin dd* contenu dans le vase EE. — La *cucurbite* reçoit les substances qui peuvent être distillées à feu nu, ou bien on y verse de l'eau dans laquelle on fait plonger le bain-marie. Le *chapiteau* qui recouvre la cucurbite a la forme d'un cône creux tronqué à sa partie supérieure.

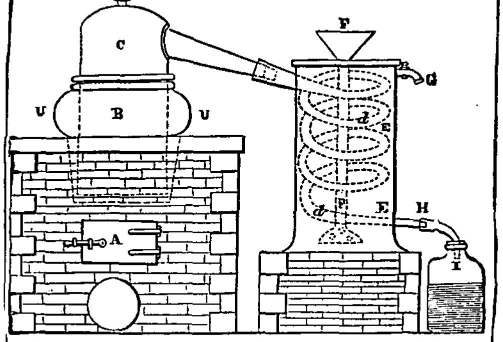

Il est muni latéralement d'un *tube cylindrique* qui reçoit les vapeurs et les conduit dans le *serpentin*. Les substances gazeuses ainsi arrivées dans le serpentin s'y refroidissent et s'y condensent. Pour accélérer cette condensation, on remplit d'eau froide le vase EE, appelé *réfrigérant*, dans lequel plonge le serpentin. Ce dernier verse par l'ajutage H, dans le récipient I, le liquide distillé et condensé. Le robinet G donne issue à l'eau du réfrigérant lorsqu'elle a été échauffée par le contenu du serpentin, et l'on verse de nouvelle eau froide autour de celui-ci par l'entonnoir FF. On ne fait usage du *bain-marie*, sorte de vase cylindrique en étain, en cuivre ou en argent, que pour la distillation des substances qui, ne pouvant être soumises à l'action directe du feu, sont chauffées par l'intermédiaire de l'eau qu'on a versée dans la cucurbite. Le bain-marie est quelquefois percé de trous : on s'en sert, lorsque les substances à distiller doivent être soumises à une chaleur plus forte que celle du bain-marie, mais en évitant qu'elles soient en contact avec les parois de la cucurbite.

Les alambics sont ordin. en cuivre ; cependant on en fait en tôle, en étain, en verre, en platine, etc. Ces derniers sont employés en grand pour la concentration de l'acide sulfurique. Quant aux alambics en verre, ils sont composés d'une pièce ou deux seulement; mais ces vases étant très-fragiles, on en fait peu usage aujourd'hui. Voy Cornue, Distillation.

ALAMBIQUER. v. a. Subtiliser, raffiner. ‖ S'emploie absol. dans ce sens : *Dans ces sortes de matières, il ne s'agit pas d'al. Allez au fait, sans al. plus longtemps.* On sous-entend *Le sujet, la pensée.* ‖ On dit encore avec un régime : *Al. l'esprit*, dans le sens de Fatiguer l'esprit, le tourner aux subtilités. *Ces questions si pointilleuses ne servent qu'à al. l'esprit. Ne vous alambiquez pas l'esprit* ou *la cervelle sur ce problème. Il s'est alambiqué l'esprit à force de vouloir quintessencier les choses.* = Alambiqué, ée. part. Se dit Des pensées, des discours, du style, des questions *Discours, style al. Pensées alambiquées.*

* **ALANGIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Cette petite famille, qui a été formée par De Candolle aux dépens de celle des *Myrtacées*, se compose de grands arbres et d'arbrisseaux. — *Caract. botan.:* Feuilles alternes, sans stipules, entières et sans points glanduleux. Fleurs en fascicules et axillaires. Calice adhérent, ayant de 5 à 10 dents Pétales, au nombre de 5 à 10, insérés sur un disque charnu adhérent, linéaires, réfléchis. Étamines longues et exertes, tantôt égales en nombre aux pétales, tantôt 2 ou 4 fois aussi nombreuses; filets distincts, villeux à leur base; anthères adnées, linéaires, biloculaires, introrses, souvent vides. Ovaire à 1 ou 2 cellules; style filiforme, simple; ovules solitaires, anatropes. Drupe ovoïde, un peu couronnée par le calice, charnue, à côtes légères, et tomenteuse; noyau uniloculaire, osseux, percé à son sommet. Graine unique, renversée; albumen charnu, cassant; embryon droit; radicule longue, supérieure; cotylédons aplatis, larges, foliacés.

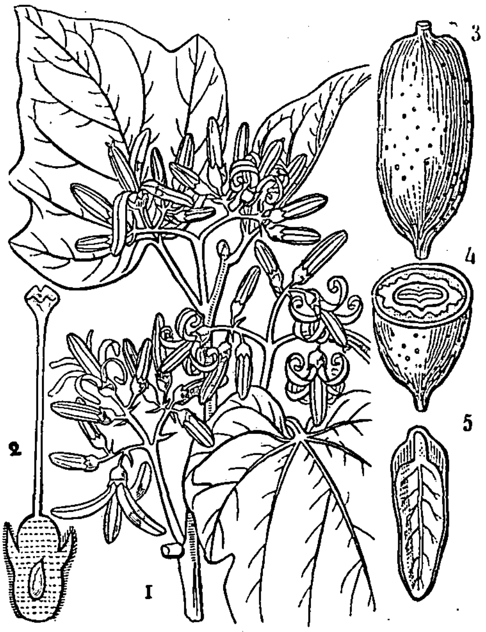

[Fig. 1. *Marlea begonifolia.* 2. Coupe perpendiculaire du pistil. 3. Fruit du *Nyssa montana.* 4. Coupe transversale de ce fruit. 5. Son embryon.] *Cette famille ne se compose que des trois genres, Alangium, Marlea, Nyssa*, et de huit espèces. Les deux premiers genres sont communs dans la partie méridionale de l'Inde; ils sont répandus jusqu'à la base de l'Himalaya et le long de la presqu'île de Malacca jusqu'à la Cochinchine. Le genre *Nyssa* est originaire des États-Unis. — Suivant les Malais, l'*Alangium decapetalum* et l'*A. hexapetalum* possèdent des propriétés purgatives hydragogues; leurs racines sont aromatiques; leur bois est estimé et on mange leurs fruits : mais il paraît qu'ils sont mucilagineux et insipides. Le fruit du *Nyssa capitata* et du *N. candicans* est de la grosseur d'une olive. Sa saveur est aigrelette et l'on s'en sert quelquefois pour remplacer le citron. Le bois de l'espèce de *Nyssa* appelée *Tupelo* est fort difficile à *fendre, parce que ses fibres sont très-entrelacées; néanmoins il* est de peu de valeur.

* **ALANGIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Alangiacées.

ALANGUIR. v. a. (R. *languir*). Rendre languissant. Peu us. = * s'Alanguir. v. pron. Devenir languissant, perdre son énergie. = Alangui, ie. part.

ALARGUER. v. n. T. Mar. (R. *largue*). Se mettre au large, s'éloigner d'une côte, d'un récif, d'un vaisseau ennemi. = Alargué, ée. part.

* **ALARIA.** s. f. (lat. *ala*, aile). T. Bot. Voy. Fucacées.

ALARMANT, ANTE. adj. Qui alarme. *Bruit al. Situation alarmante.*

ALARME. s. f. (ital. *all'arme*, aux armes). Cri, signal pour courir aux armes. *Sonner l'al. Donner l'al. Canon d'al. Cloche d'al. Fausse al.* ‖ Émotion causée dans un camp, dans une place de guerre, à l'approche ou sur le bruit de l'approche de l'ennemi. *L'al. est au camp. Les ennemis nous donnaient de fréquentes alarmes.* — Fam., *L'al. est au camp*, se dit en parlant De gens qui ont quelque dessein secret et qui se croient sur le point d'être découverts. || Fig., Frayeur, épouvante subite. *Il a pris l'al. bien légèrement. — Fausse al.*, Vaine crainte, peur sans sujet. || Inquiétude, souci, chagrin. En ce sens, il s'emploie ordin. au plur. *Tendres, folles, vaines alarmes. Augmenter, calmer les alarmes de quelqu'un. — Nourri dans les alarmes*, Élevé au milieu des dangers de la guerre.

Syn.—*Alerte.*—Ainsi que l'indique son étymologie, le mot *al.* renferme l'idée de se mettre en garde contre une surprise. L'étymologie du mot *alerte* indique simplement l'idée de faire attention, de se garer, parce qu'on est sous le coup d'un danger imminent. Par conséquent, le premier exprime un mouvement de crainte qui n'est pas marqué par le second.

ALARMER. v. a. Donner l'alarme; causer de l'émotion, de l'épouvante, de l'inquiétude. *L'approche de l'ennemi a alarmé tout le camp. Il ne faut pas que cela vous alarme. Sa maladie nous a bien alarmés.* = s'ALARMER. v. pron. S'inquiéter, s'effrayer. *Une mère s'alarme aisément. Je ne m'alarme pas du bruit.* = ALARMÉ, ÉE. part.

ALARMISTE. s. 2 g. Se dit D'une personne qui prend aisément l'alarme, ou Qui répand et exagère tous les bruits alarmants. S'emploie surtout en parlant De ceux qu'alarme le moindre événement politique.

ALATERNE. s. m. (lat. *alternus*, alterne). T. Bot. Voy. RHAMNÉES.

ALBÂTRE. s. m. T. Minér. Sorte de pierre demi-transparente, et quelquefois remarquable par sa blancheur. || Fig., *Une blancheur d'al. Un sein d'al. L'al. de son sein.*

Enc. — On donne vulgair. le nom d'*Al.* à deux espèces minérales fort différentes : l'une est une variété de chaux carbonatée, et l'autre une variété de chaux sulfatée ou gypse. La première constitue l'al. *calcaire*, et la seconde l'al. *gypseux*. — Les Grecs se servaient de ces deux sortes d'al. pour fabriquer des vases sans anse, qu'ils nommaient *Alabastron* de α priv., et λαϐὴ, anse; et ils donnaient le nom d'*Alabastrite* aux pierres avec lesquelles on les fabriquait.

L'al. *calcaire* est composé de couches minces et successives, parallèles et ondoyantes, qui indiquent qu'il a été formé par voie de concrétion. Sa texture est grenue, fibreuse ou lamellaire. Ses veines sont souvent de couleurs différentes, blanc-laiteux, jaune de miel, roux, brun. Quand les couleurs sont bien tranchées et que cet al. peut recevoir un beau poli, on lui donne le nom d'al. *oriental* · on s'en sert alors pour faire des vases, des coupes, etc. On en a trouvé à Montmartre quelques masses rares et peu volumineuses. La grotte d'Antiparos est célèbre par ses stalactites d'al. calcaire.

L'al. *gypseux* est bien plus commun que le précédent : il est demi-translucide et offre souvent la blancheur la plus parfaite. Comme il est fort tendre et facile à travailler, on s'en sert pour fabriquer des ornements de tout genre, des vases, des lampes, des pendules, des statuettes, etc. Celui qu'on trouve à Volterra, en Toscane, est remarquable par la finesse de son grain. Les carrières de Lagny, près de Paris, en fournissent une belle variété de couleur grise ou blanc-jaunâtre. L'al. gypseux se distingue aisément de l'al. calcaire, en ce qu'il se laisse rayer avec l'ongle, tandis que celui-ci est assez dur pour rayer le marbre. En outre, quand on soumet ces deux albâtres à l'action d'un acide puissant, l'acide, qui n'attaque pas l'al. gypseux, décompose l'al. calcaire avec effervescence. — La fumée et la poussière finissent par jaunir les objets d'al.; on peut alors les restaurer, jusqu'à un certain point, en les lavant avec du savon et de l'eau, puis avec de l'eau pure seulement, et en les polissant avec de la prêle.

ALBATROS. s. m. [On pron. l'S.] T. Ornith.

Enc. — Genre de l'ordre des *Palmipèdes*, famille des *Longipennes* ou *Grands-Voiliers* de Cuvier. Les *Alb.* se distinguent de tous les autres longipennes en ce que leurs pieds sont dépourvus de pouce. Le bec de ces oiseaux est grand, fort, tranchant, présente plusieurs sutures et se termine par un gros croc que l'on y croirait soudé. — Les alb. sont les plus grands et les plus massifs de tous les oiseaux de mer; leurs ailes étendues ont jusqu'à 10 pieds d'envergure. On les rencontre dans l'immense étendue d'océan qui sépare l'Amérique de l'Afrique et de l'Asie, mais surtout dans les mers australes et aux environs du cap de Bonne-Espérance. L'on voit pendant des jours entiers les mêmes troupes d'alb. planer au-dessus des vaisseaux, sans que ces oiseaux paraissent éprouver la moindre fatigue. C'est ordinairement à la surface de la mer qu'ils se reposent; de cette façon ils peuvent passer des semaines et des mois entiers sans voir la terre. Certains mollusques, le frai des poissons, et les cadavres des cétacés et autres grands animaux marins, sont la nourriture habituelle des alb. La plupart des auteurs prétendent que ces oiseaux font une guerre acharnée aux poissons volants; mais De Lafresnaye, en comparant les témoignages des voyageurs, est porté à croire que les alb. ne se nourrissent jamais de poissons vivants, et il les compare, sous le rapport de leurs mœurs, et, jusqu'à un certain point, sous celui de leur conformation, aux genres *Catharte* et *Percnoptère* de la tribu des *Vautours*. Les alb. s'apparient vers la fin de septembre. Leur nid est simplement construit avec de la boue et il est en gén. peu élevé. La femelle ne pond qu'un seul œuf blanc, très-gros, oblong et d'égale grosseur aux deux bouts. Les œufs de cet oiseau sont bons à manger; quant à sa chair, elle est dure et de mauvais goût. — L'espèce la plus commune, l'*Alb. à sourcil noir*, appelé par Linné *Diomedea exulans* (Fig. ci-dessus), a reçu des navigateurs le nom de *mouton du cap*, à cause de sa couleur blanche (le dessus des ailes seul est noir) et à cause des parages où on le rencontre le plus fréquemment. Les Anglais le nomment *vaisseau de ligne* parce qu'il est le plus grand des oiseaux de mer. Le cri de l'alb. approche, dit-on, du braiement de l'âne.

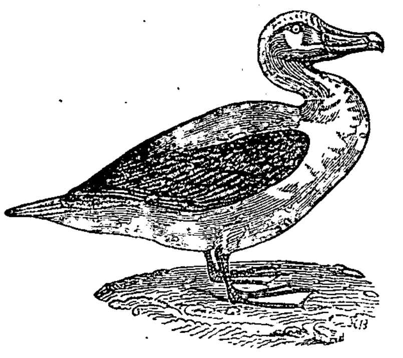

ALBERGE. s. f. Fruit de l'albergier.

ALBERGIER. s. m. T. Bot. Nom d'une variété de l'abricotier. Voy. DRUPACÉES.

* **ALBINISME.** s. m. T. Térat. Anomalie de coloration du tégument extérieur ou de ses appendices. Voy. ALBINOS.

ALBINOS. s. m. [On fait sentir l'S.] (lat. *albus*, blanc). *Il n'est pas rare de voir des al.* || * S'emploie adj., *Un lapin al. Un merle al.*

Enc.—Ce nom vient des Espagnols qui désignaient ainsi une prétendue variété de la race américaine qu'ils avaient rencontrée à l'isthme de Panama; on l'applique aujourd'hui à tous les individus des diverses races de l'espèce humaine chez lesquels on remarque une décoloration plus ou moins complète de la peau et du système pileux. Cependant on les connaît encore sous différentes dénominations; ainsi, on les appelle *Dondos* ou *Nègres-blancs* en Afrique, *Kakerlaques*, *Kakrelas* ou *Chacrelas* à Java, *Bédas* ou *Bédos* à Ceylan. — On a longtemps regardé les *Alb.* comme une race à part, comme une nation distincte. Buffon même avait d'abord partagé l'opinion commune; mais plus tard il revint sur cette erreur et avança que l'albinisme pourrait bien n'être qu'une variété accidentelle. Ce qui n'était qu'une conjecture de son temps est devenu aujourd'hui une certitude. — Dans l'albinisme complet, la peau est d'un blanc mat, les poils sont blancs et cotonneux, et l'absence du pigment de l'œil ne permet pas de supporter l'éclat du soleil ou d'une vive lumière. Les alb. sont en gén. d'une taille médiocre et d'une constitution frêle et délicate. Ils passaient jadis pour des êtres dépourvus de toute intelligence; mais cette assertion est dénuée de fondement. — On rencontre des alb. dans tous les climats et dans toutes les races humaines. Mais l'albinisme est surtout fréquent chez les nègres. Déjà, suivant de Humboldt, il est peu commun dans la race cuivrée, et il devient de plus en plus rare à mesure qu'on le cherche chez les nations dont la peau est plus blanche. Dans certaines localités, les individus atteints d'albinisme sont l'objet du mépris et de l'horreur de la tribu à laquelle ils appartiennent : alors ils se retirent dans les lieux inhabités et y vivent ensemble; c'est ce qui a fait croire aux premiers voyageurs qui en ont parlé, que ces malheureux constituaient une race à part.

L'albinisme, qu'on appelle encore *Leucopathie* et *Leucæthiopie*, n'est pas une anomalie exclusivement propre à l'espèce humaine. Il s'observe également chez les animaux. Ainsi les lapins blancs, les souris blanches, les corbeaux, les merles et les pigeons blancs sont des animaux alb. Les éléphants blancs, si recherchés et si vénérés dans certaines contrées de l'Asie, sont une variété atteinte d'albinisme.

Is. Geoffroy-Saint-Hilaire distingue l'albinisme en *complet*, en *partiel* et en *imparfait*. Le premier est caractérisé par la décoloration générale et complète de la peau. Dans le second, la décoloration ne porte que sur certaines parties du tégument. Enfin la simple diminution de la matière colorante constitue l'albinisme imparfait. — L'albinisme proprement dit est toujours congénital. On l'explique par un arrêt de développement; mais c'est la cause de cet arrêt qu'il serait intéressant de connaître. Quoique cette anomalie puisse se transmettre, ainsi qu'on en a des exemples, par voie de génération, ce cas est loin d'être fréquent. Voy. PEAU.

* **ALBITE.** s. f. T. Minér. Voy. FELDSPATH.

ALBRAN, ALBRENÉ. Voy HALBRAN et HALBRENÉ.

ALBUGINÉ, ÉE. adj. (lat. *albus*, blanc). T. Anat. Se dit De certaines membranes ou enveloppes de couleur blanche et de nature fibreuse. Voy. *Tissu* FIBREUX.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. T. Anat. Qui est constitué par des fibres albuginées. Inus.

ALBUGO. s. m. T. Méd. Tache blanche, opaque, placée entre les lames de la cornée transparente. Voy. TAIE.

ALBUM. s. m. [On prononce *albome*]. Ce mot, emprunté du latin, sign. Une chose blanche. On donne ce nom à un Cahier plus ou moins élégant, dans lequel les amateurs réunissent des dessins, des autographes, des vers, de la musique, etc. || * Par ext., on appelle *Albums* certains Recueils de gravures, de lithographie ou de romances, qui se publient ordinairement ver l'époque du jour de l'an. *Cet éditeur de musique vena un grand nombre d'albums.*

* **ALBUMEN.** s. m. T. Bot. Voy. GRAINE.

ALBUMINE. s. f. (lat. *albumen*, blanc d'œuf). T. Chim.

Enc. — L'*Alb.* est une combinaison organique extrêmemen répandue dans la nature. Il n'est personne qui ne la connaisse sous une de ses formes, le *blanc d'œuf*, qui est de l'alb. presque pure. Mais, en outre, elle se rencontre dans la plupart des liquides animaux, tels que le sang, le chyle, la lymphe, et même dans les sécrétions pathologiques, comme la sérosité et le pus. Elle fait encore partie d'un grand nombre de tissus et constitue l'un des principes essentiels de la substance médullaire du cerveau et des nerfs. Les tissus et les liquides végétaux contiennent également des quantités très-variables d'alb.; elle existe surtout en proportion considérable dans les haricots, les fèves, et dans certaines plantes oléagineuses.

L'alb. se présente sous forme liquide et à l'état de dissolution, ou sous forme solide à l'état de coagulation. Dans ce dernier cas, elle est soluble ou insoluble, selon le procédé qu'on a employé pour la coaguler.

L'alb. liquide a toujours une réaction alcaline; si on l'abandonne à elle-même, elle se putréfie, et ce phénomène est accompagné d'une génération abondante d'animalcules. — L'alb. qui est contenue dans le sérum du sang à l'état de dissolution paraît y être combinée avec la soude et constituer un albuminate de soude. Cependant Berzélius ne pense pas que ce soit la soude qui tienne l'alb. à l'état de dissolution dans le sérum; car on peut saturer l'alcali par l'acide acétique, sans que l'alb. se précipite. Quand on fait évaporer le sérum ou le blanc d'œuf à une température qui ne dépasse pas 50° centigr., l'alb. se dessèche et forme une couche mince, solide, transparente, assez semblable à de la colle : dans cet état, l'alb. est de nouveau soluble dans l'eau. Mais l'influence d'une température plus élevée, ou l'action des agents chimiques, comme l'alcool et les acides, qu'on emploie pour obtenir l'alb. de l'œuf ou du sang à un état de pureté parfaite, c.-à-d. débarrassée des matières grasses et du sang qu'elle contient naturellement, enlève à l'alb. la faculté de se dissoudre dans l'eau. — Le point de coagulation du sérum de l'homme paraît être constant : il se place entre 69° et 72° centigr. On indique généralement 60° pour la coagulation du blanc d'œuf; mais pour les espèces animales inférieures, elle a lieu à une température bien moins élevée. ainsi, l'alb. de plusieurs poissons, celle de l'écrevisse, celle de l'alligator se coagule à 30° et 35°. Lorsque l'alb. est étendue d'eau, il faut souvent prolonger l'ébullition quelques instants pour opérer la coagulation : l'alb. vient alors se rassembler à la surface.

L'alb. liquide et l'alb. insoluble peuvent être amenées toutes deux à un état de dessiccation parfaite; mais on les distingue alors fort bien l'une de l'autre par l'action de l'eau qui ne fait que gonfler l'alb. insoluble, tandis que l'autre se redissout et donne une liqueur filante, séreuse, identique à l'alb. fraîche.

L'alb. dissoute est coagulée par l'alcool, les acides minéraux, les sels métalliques, tels que les sels de zinc, de plomb, d'argent, de mercure; elle est également coagulée par le chlore, l'infusion de noix de galle, et les dissolutions très-concentrées de potasse ou de soude. L'alb. précipitée par l'alcool, les sels métalliques, le tannin, est insoluble dans l'eau qui redissout au contraire la caséine que l'on a précipitée par les acides et l'alcool. L'acide acétique ne précipite pas l'alb., tandis qu'il précipite la caséine et la chondrine. Gmelin a observé que l'alb. de l'œuf est coagulée par l'éther pur qui ne précipite pas l'alb. du sérum. — Si l'on mélange avec du sérum une petite quantité d'un sel métallique et qu'on y ajoute plus de potasse caustique qu'il n'en faut pour décomposer le sel, l'oxyde, au lieu de se précipiter, se combine avec l'alb. et reste dans le liquide à l'état de dissolution. Berzélius, qui a noté ce fait, fait observer que, par ce moyen, certains sels ou oxydes métalliques peuvent être absorbés par le canal intestinal ou par la peau, portés dans la circulation, dissous dans le sérum et éliminés ensuite avec les produits excrétoires. De là vient qu'après l'usage prolongé du mercure, on retrouve du protoxyde de ce métal dans les fluides de l'économie. — Parmi les sels métalliques, l'acétate de plomb et surtout le bichlorure de mercure ou sublimé corrosif sont les réactifs les plus sensibles de l'alb. Ainsi le sublimé trouble un liquide qui ne contient qu'un deux-millième d'alb. en dissolution. C'est en se fondant sur la propriété que possède l'alb. de former avec le sublimé une combinaison insoluble qu'Orfila a recommandé l'administration du blanc d'œuf dans les empoisonnements causés par les sels mercuriels.

L'alb. coagulée ou insoluble se comporte chimiquement absolument de la même manière que la fibrine, si ce n'est qu'elle ne décompose pas l'eau oxygénée.

Les analyses d'un grand nombre de chimistes, tels que Mulder, Schérer, Dumas et Cahours, Boussingault, etc., démontrent qu'il n'existe pas de différence de composition entre l'alb. animale et l'alb. végétale. Toutes deux contiennent du phosphore et du soufre. Quant à ce dernier, il n'est personne qui n'ait remarqué que les ustensiles d'argent sont noircis et sulfurés par le contact de l'alb. Bien plus, la composition de la fibrine et de l'alb. est presque identiquement la même : il n'existe entre ces deux corps qu'une seule différence, c'est que, suivant Mulder, l'alb. contient deux fois plus de soufre que la fibrine. Denis est parvenu à convertir artificiellement de la fibrine en alb., c.-à-d. à donner à la fibrine la solubilité et la coagulabilité qui distinguent l'alb.

Dans les arts, l'alb. sert à différents usages; mais on l'emploie surtout pour clarifier les sirops et les vins. Lorsqu'on détermine, au moyen de la chaleur, la coagulation d'une certaine quantité d'alb. dissoute dans un liquide, on la voit se solidifier en même temps dans toute la masse de ce dernier en formant une sorte de réseau qui enveloppe toutes les matières insolubles suspendues dans le liquide et qui s'élève à la surface; ainsi on n'a qu'à ajouter un peu d'alb. aux sirops qu'on veut clarifier et à les soumettre à l'action de la chaleur. Quant aux vins, il suffit d'introduire dans la pièce une certaine quantité d'alb. étendue d'eau et de la bien mélanger au liquide : le tannin et l'alcool qui existent toujours dans le vin déterminent la précipitation de l'alb. et celle-ci entraîne avec elle les substances qu'il s'agit de faire disparaître. Voy. Fibrine, Caséine, Protéine et Aliment.

ALBUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'albumine. *Liquide alb. Substance albumineuse.*

***ALBUMINURIE.** s. f. T. Méd. Voy. Rein.

ALCADE. s. f. (ar. *al*, le; *cadi*, juge).

Enc. — Ce mot, qui s'écrit en espagnol *Alcalde*, sert, en Espagne, à désigner certains officiers de justice qui, lors de l'expulsion des Maures, ont remplacé les cadis musulmans. Les fonctions des alcades sont à la fois civiles et judiciaires, et leurs attributions répondent, en partie, à celles qui appartiennent, chez nous, aux maires et aux juges de paix.

ALCAÏQUE. adj. 2 g. (gr. ἀλκαικὸς). *Vers alc.*, *Strophe alc.* ‖ S'emploie subst.; on dit *Un alc.*, pour Un vers alc.

Enc. — Les Grecs donnèrent le nom d'*Alc.* à une espèce de vers inventé par Alcée et dont le rhythme est très-harmonieux. Ce vers est composé de quatre pieds et d'une césure. Le premier pied est un *iambe* ou un *spondée*, le second un *iambe*; puis vient la césure, qui est longue ou brève; enfin le vers se termine par deux *dactyles*. — La strophe dans laquelle on faisait usage de ce vers, avait reçu également le nom d'alc. Elle était composée de quatre vers : les deux premiers *alcaïques*, le troisième *iambique dimètre hypermètre*; et le quatrième *dactylico-trochaïque tétramètre*. Horace apporta quelques modifications à cette strophe pour l'approprier à la langue latine. Il fit presque toujours usage du *spondée* pour le premier pied du vers alc., et chez lui la césure est constamment longue. Enfin il entremêla rigoureusement le *spondée* et l'*iambe* dans le vers *iambique* de cette espèce de strophe, comme on le voit dans cet exemple de l'Ode 27, liv. I.

Nūnc ēst | bĭbēn | dūm; | nūnc pĕdĕ | lĭbĕrŏ
Pūlsān | dă tēl | lūs; | nūnc sălĭ | ārĭbŭs
Ōrnā | rĕ pūl | vīnār | Dĕō | rūm
Tēmpŭs ĕ | rāt dăpĭ | būs, sŏ | dālēs.

On donne encore le nom de *grand alc.* à un vers qui est composé de six pieds et qui a une césure longue au milieu. Le premier pied est un *trochée*; le second un *spondée*; le troisième un *dactyle*; suivi de la césure; le quatrième un *dactyle*; les deux derniers pieds sont des *trochées*. En voici un exemple tiré d'Horace, Ode 8, liv. I.

Tē Dĕ | ōs ē | rō, Sўbă | rīn | cūr prŏpĕ | rēs ă | māndŏ.

ALCALESCENCE. s. f. T. Chim.

Enc.—On désigne par ce terme l'état des substances végétales ou animales dans lesquelles il s'est développé une certaine quantité d'ammoniaque, ou même la simple disposition des corps à éprouver la fermentation alcaline ou putride. Toutes les substances dans la composition desquelles il entre de l'azote, l'un des principes de l'ammoniaque, peuvent devenir alcalescentes.

ALCALESCENT, ENTE. adj. T. Chim. Se dit D'une substance qui donne lieu à des réactions alcalines.

ALCALI. s. m. (ar. *al*, le; *kali*, nom de la plante appelée par les botanistes *salsola soda*). T. Chim.

Enc. — Dans l'origine le nom d'*Alc.* ne s'appliquait qu'aux cendres qui résultaient de l'incinération de cette plante et qui contenaient une quantité notable de *soude*. Aujourd'hui les chimistes considèrent toujours la soude comme un alc.; mais ils désignent également sous ce nom générique toute substance composée solide, liquide ou gazeuse, qui verdit le sirop de violettes, rougit la couleur jaune du curcuma, rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide, et possède la propriété de faire disparaître en tout ou en partie les caractères des acides, et de se combiner avec eux pour former des sels. Les alcalis proprement dits sont : la potasse, la soude, la baryte, la lithine, la strontiane et la chaux, qui sont tous des oxydes métalliques. On y comprend aussi sous le nom d'*alc. volatil*, le gaz ammoniaque, qui est composé d'hydrogène et d'azote, mais qui se comporte comme les protoxydes métalliques que nous venons de citer. — Anciennement on distinguait les *alcalis* et les *terres alcalines*. Les *alcalis* étaient les oxydes de potassium, de sodium et de lithium, et on comprenait sous le nom de *terres alcalines* les oxydes de calcium, de baryum, de strontium et de magnésium. — On donne encore le nom d'*alcalis végétaux* ou mieux d'*alcaloïdes* à certaines bases salifiables fournies par le règne végétal. Voy. Alcaloïde.

***ALCALIMÉTRIE.** s. f. (ar. *al*, *kali*; gr. μέτρον, mesure). T. Techn.

Enc. — On donne ce nom à un procédé employé pour apprécier la valeur réelle des potasses et des soudes du commerce. Diverses industries font une énorme consommation de ces deux derniers alcalis. Mais comme la potasse et la soude brutes du commerce renferment toujours des proportions notables de sels étrangers, et que leur valeur vénale dépend uniquement de la proportion réelle de carbonate de potasse ou de soude qu'elles contiennent (car dans l'industrie on donne, pour abréger, le nom de potasse et de soude aux carbonates de ces bases), il est indispensable de constater cette quantité, ou en d'autres termes, de reconnaître le titre de l'alcali. Pour cela on prend une quantité rigoureusement déterminée d'acide sulfurique et une quantité d'alcali telle que si ce dernier était parfaitement pur, il serait complétement neutralisé par l'acide. Or, comme l'alcali du commerce est toujours fort impur, il est évident qu'il faudra d'autant moins d'acide pour le neutraliser ou le saturer qu'il contiendra plus de matières étrangères. Si donc, par ex., pour saturer l'échantillon d'alcali choisi, on n'a employé que le quart de la quantité d'acide sulfurique qu'il eût fallu pour neutraliser ce même poids si l'alcali eût été pur, il est évident qu'en achetant 100 kilogr. de matière brute, on n'achète véritablement que 25 kil. d'alcali. On dit que le titre de l'alcali est au 20e, au 30e ou 40e, lorsqu'on a employé pour le saturer 20, 30 ou 40 centièmes de la quantité totale d'acide qui eût neutralisé l'échantillon d'alcali pur. C'est à Gay-Lussac que l'industrie doit ce procédé aussi facile qu'exact.

ALCALIN, INE. adj. T. Chim. Se dit D'un corps qui manifeste les propriétés ou quelques-unes des propriétés particulières aux alcalis. *Sel alc. Substance alcaline.* ‖ Qui est propre aux alcalis. *Propriété alcaline. Réaction alcaline.*

***ALCALINITÉ.** s. f. T. Chim. Se dit De l'ensemble des propriétés qui caractérisent les alcalis. — S'emploie par oppos. à *Acidité*, en parlant Des bases salifiables.

ALCALISER. v. a. T. Chim. Faire qu'une substance manifeste des propriétés alcalines. Peu us. = Alcalisé, ée. part.

***ALCALOÏDE.** s. m. (ar. *al*, *kali*; gr. εἶδος, apparence). T. Chim

Enc.—On donne le nom d'*Alcaloïdes* ou d'*alcalis végétaux* ou de *bases salifiables organiques* à certaines substances végétales qui ramènent au bleu le papier de tournesol rougi par un acide et qui ont la propriété de neutraliser les acides en donnant naissance à des sels bien définis. La plupart de ces principes végétaux ont cela de commun qu'outre le carbone, l'hydrogène et l'oxygène, ils renferment de l'azote. En conséquence ils produisent de l'ammoniaque quand on les décompose par la chaleur. Plusieurs cristallisent avec des formes déterminées et constantes. Les alcaloïdes sont ordin. très-peu solubles dans l'eau, mais beaucoup plus solubles dans l'alcool, surtout à chaud, et leur solution ramène au bleu le papier de tournesol rougi. Ils s'unissent aux acides pour former des sels, et produisent des sels doubles avec certains sels à bases d'oxydes métalliques.—Plusieurs des sels produits par les alcaloïdes cristallisent très-bien; quelques-uns se présentent sous forme de masse gommeuse. Ces sels sont plus solubles que les alcaloïdes eux-mêmes, et leurs dissolutions sont toutes précipitées par l'infusion de noix de galle ou la solution de tannin; mais le précipité se redissout dans un excès d'acide. — Les alcaloïdes ont tous une saveur amère très-prononcée : quelques-uns constituent les poisons les plus violents que l'on connaisse; et, en conséquence de l'action énergique qu'ils exercent sur l'organisme, la thérapeutique a pu en employer plusieurs avec succès. — Le tableau suivant indique les noms des principaux alcaloïdes et ceux des végétaux qui les fournissent.

Aconitine	Aconitum napellus.
Atropine.	Atropa belladona.
Conicine.	Conium maculatum.
Daturine.	Datura stramonium.
Delphine.	Delphinium staphisagria.
Digitaline	Digitalis purpurea.
Émétine.	Cephælis ipecacuanha.
Hyoscyamine	Hyoscyamus niger.
Morphine.	. . . . Papaver somniferum.
Codéine.	
Narcéine.	
Narcotine.	
Thébaïne.	
Nicotine	Nicotiana tabacum.
Picrotoxine	Anamirta cocculus.
Quinine.	. . . . Cinchona (diverses espèces).
Cinchonine.	
Aricine.	
Sanguinarine.	Sanguinaria canadensis.
Solanine	Solanum nigrum et S. dulcamara
Strychnine.	. . . . Strychnos (diverses espèces).
Brucine.	
Vératrine	Veratrum (diverses espèces).

C'est Sertuerner, pharmacien du Hanovre, qui le premier a appelé l'attention sur les alcalis végétaux; mais on doit surtout de précieux travaux sur ce sujet à Séguin, Pelletier, Caventou, Couerbe, etc. La découverte des principes actifs des médicaments est d'une haute importance en thérapeutique; car elle permet non-seulement d'administrer sous un très-petit volume des doses considérables de médicaments, mais encore de varier de mille manières leur mode d'administration. — Il sera traité en particulier de ceux d'entre les alcaloïdes qui intéressent le plus directement la médecine et la toxicologie, aux mots Digitale, Ipécacuanha, Opium, Quinquina, Tabac, Strychnine.

ALCANTARA. s. m. Voy. *Ordres de* chevalerie.

ALCARAZAS. s. m. [On fait sentir l'S.]

Enc. — On désigne par ce nom, qui n'est autre que le mot espagnol *alcarraza* un peu altéré, des vases de terre en forme de cruche ou de bouteille qui servent à rafraîchir les boissons. La propriété réfrigérante des alcarazas tient à ce qu'ils laissent transsuder une partie du liquide qu'ils contiennent, et à ce que cette partie, en s'évaporant à la surface externe du vase, soustrait une portion du calorique de l'intérieur. En conséquence, pour accélérer cette évaporation et, par suite, le refroidissement du contenu, on a soin d'exposer l'alc. à un courant d'air aussi vif que possible. La matière avec laquelle on fabrique les alc. se compose de 5 parties de terre calcaire et de 8 parties de terre argileuse. Quand on ne peut pas se procurer une terre propre à cette fabrication, on mêle à la matière, lors du pétrissage, une certaine quantité de sel marin qui, en se fondant, quand on fait cuire le vase, y laisse une multitude de pores par où l'eau peut transsuder. De plus, on ne soumet cette espèce de vase que dix à douze heures à la chaleur du four de potier. — L'invention des alc. est attribuée aux Égyptiens. Les Arabes ont importé cette industrie en Espagne, d'où elle s'est ensuite répandue dans tous les pays chauds.

ALCÉE. s. f. (gr. ἄλκεα, sorte de mauve). T. Bot. Voy. Malvacées.

ALCHIMIE. s. f. (ar. *al*, la; gr. χημεία, chimie; de χεύειν, faire fondre). Art chimérique qui consistait dans la recherche d'un remède universel et d'une substance propre à opérer la transmutation des métaux.

Enc. — Hermès Trismégiste ou Thoth, dieu à qui les Égyptiens attribuaient l'invention des sciences et des arts, est considéré comme ayant révélé les secrets de l'*Al.* à la caste sacerdotale de l'Égypte. C'est de là, sans doute, qu'elle fut appelée *art hermétique* par les Grecs. Quelques auteurs prétendent que son origine se perd dans la nuit des temps; et ils affirment que l'alc. était connue en Chine plus de 2500 ans avant notre ère. D'autres prétendent qu'étant compagne de l'astrologie, elle a dû être en honneur dans les colléges des mages de Babylone, et qu'elle devait faire partie des pratiques du sabéisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans l'antiquité la plus lointaine, on la trouve professée mystérieusement par les prêtres de Thèbes et de Memphis, sous le nom d'*art sacré*. Ces prêtres établissaient leurs laboratoires dans les parties les plus reculées des sanctuaires. Toutes leurs croyances cosmogoniques et symboliques se rattachaient à cet art qu'ils ne révélaient qu'à un très-petit nombre d'élus ou d'initiés. Comme ils étaient parvenus à décomposer et à recomposer certains corps, les prêtres qui pratiquaient l'art sacré aspiraient à reproduire l'œuvre de la création; ils pensaient pouvoir saisir les procédés les plus secrets de la nature et pouvoir contraindre la matière à prendre les formes qu'il leur plairait de lui imposer. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette orgueilleuse espérance était fondée sur l'observation de faits réels, mais dont ils donnaient une explication chimérique. « Oublions un instant, dit Hoefer, les progrès faits par la science depuis le ve siècle, transportons-nous un moment par la pensée dans le laboratoire d'un des grands maîtres de l'art sacré, et assistons en initiés à quelques-unes de ses opérations. — 1° On chauffe de l'eau ordinaire dans un vase ouvert. L'eau bout et se réduit en un corps aériforme (vapeur) en laissant au fond du vase une terre blanche, pulvérulente. Conclusion : l'eau se change en *air* et en *terre*. Qu'aurions-nous à objecter contre cette conclusion, si nous n'avions aucune idée de l'existence des matières que l'eau tient en dissolution et qui, après la vaporisation, se déposent au fond du vase? — 2° On porte un fer rougi au feu sous une cloche maintenue sur une cuvette pleine d'eau : cette eau diminue de volume, et une bougie portée sous la cloche allume aussitôt le gaz qui s'y trouve. Conclusion : l'*eau* se change en *feu*. Cette conséquence ne devait-elle pas se présenter naturellement à l'esprit d'initiés qui ignoraient que l'eau est un composé de deux corps gazeux, dont l'un (oxygène) est absorbé par le fer, et dont l'autre (hydrogène) s'allume au contact de la flamme? — 3° On brûle (calcine) du plomb ou tout autre métal (excepté l'or et l'argent) au contact de l'air; il perd aussitôt ses propriétés primitives et se transforme en une substance pulvérulente, en une espèce de *cendres* ou de chaux. On reprend ces *cendres* qui sont le résultat de la *mort du métal*; on les chauffe dans un creuset avec des grains de froment, et on voit le métal renaître de ses cendres avec sa forme et ses propriétés premières. Conclusion : *le métal*, détruit par le feu, *est revivifié* par le froment et la chaleur. Il n'y avait rien encore à opposer à cette conclusion, puisque la réduction des oxydes au moyen du charbon, ou d'un corps organisé riche en carbone, tel que le froment, n'était pas plus connue que le phénomène de l'oxydation des métaux. Les grains de froment ayant la faculté de ressusciter et de revivifier les métaux morts et réduits en cendres, deviendront le symbole de la résurrection et de la vie éternelle. — 4° On brûle du plomb argentifère dans des coupelles faites avec des cendres ou des os pulvérisés. Le plomb disparaît, et, à la fin de l'opération, il reste dans la coupelle un bouton d'argent pur. Rien n'était plus naturel que de conclure que le plomb se transformait en argent, et d'échafauder sur ce fait et d'autres faits analogues la théorie de la transmutation des métaux, qui plus tard devait amener la recherche de la *pierre philosophale*. — 5° On verse un acide fort sur du cuivre; le métal est attaqué et finit, au bout de quelque temps, par disparaître, en donnant naissance à une liqueur verte transparente. On y plonge ensuite une lamelle de fer et l'on voit le cuivre reparaître avec son aspect ordinaire, en même temps que le fer se dissout à son tour. Quoi de plus simple que de conclure que le fer s'est transformé en cuivre? Si à la place de la dissolution de cuivre, on avait employé une dissolution de plomb, d'argent ou d'or, on aurait dit que le fer s'était transformé en plomb, en argent ou en or. — 6o On fait tomber du mercure en pluie fine sur du soufre fondu, et l'on obtient une matière noire comme l'aile du corbeau. Cette matière chauffée dans un vase clos se volatilise sans s'altérer et se présente avec une éclatante couleur rouge. Ce curieux phénomène, encore inexplicable dans l'état actuel de la science, ne devait-il pas frapper d'étonnement les initiés à l'art sacré, et agir d'autant plus sur leur imagination, que pour eux le *noir* et le *rouge* n'étaient rien moins que les symboles des ténèbres et de la lumière, du mauvais et du bon principe, et que la réunion de ces deux principes représentait, dans l'ordre moral, l'*Univers-Dieu?* — 7o Enfin, *on chauffe des substances organiques dans un* appareil distillatoire; on obtient un résidu solide, des liquides qui passent à la distillation, et des esprits qui se dégagent. De semblables résultats ne venaient-ils pas à l'appui de la théorie d'après laquelle la *terre*, l'*eau*, l'*air* et le *feu* formaient les *quatre éléments* du monde?» — Comme on le voit, le point de départ de toutes ces doctrines était l'observation et l'imitation de la nature. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles aient été cultivées avec ardeur non-seulement par les prêtres d'Isis, mais encore par des esprits de l'ordre le plus élevé. L'art sacré était véritablement la chimie des philosophes de l'école d'Alexandrie, et l'al. ne fut que la continuation de l'art sacré. Aussi en adopta-t-elle le langage symbolique et les allures mystérieuses; cependant il serait difficile de marquer le passage de l'un à l'autre. A dater de l'époque de la prise d'Alexandrie par les Arabes, en 640, la science d'Hermès parut tomber dans l'oubli; elle continua toutefois d'être l'objet des patientes et secrètes recherches de quelques disciples enthousiastes. Mais dès que l'empire des Califes fut fondé, et que les Arabes commencèrent à cultiver les diverses sciences connues de leur temps, l'art hermétique devint, sous le nom d'al., le but des travaux d'un grand nombre d'hommes remarquables; et ce culte pour l'al. se maintint pendant tout le moyen âge, jusqu'au moment où la chimie se constitua en science positive et indépendante.

L'art hermétique, tel qu'il fut compris pendant cette longue période, se proposait deux buts: 1o trouver la substance propre à transformer les métaux vils en or et en argent; 2o découvrir un élixir capable de guérir tous les maux et de prolonger la vie de l'homme.—Suivant les alchimistes, tous les métaux sont composés de mercure et de soufre: au fond, ils sont donc identiques et ne diffèrent les uns des autres que par l'état plus ou moins grossier dans lequel se trouvent leurs éléments constitutifs: la nature, par la suite des siècles, convertit les métaux vils en métaux précieux; en conséquence l'homme, par l'étude, doit arriver à opérer *instantanément cette transformation*. Cette double idée se trouve très-clairement exprimée dans ce passage d'un ouvrage attribué à saint Thomas d'Aquin et intitulé *Secreta alchymiæ magnalia*. «La matière substantielle de tous les métaux est le vif-argent coagulé par une congélation faible dans quelques-uns, forte dans quelques autres. Le degré des métaux correspond au degré de l'action de leurs planètes et du vif-argent congelé de soufre pur; et ainsi les métaux où celui-ci est terreux et peu congelé ont en eux et en puissance par rapport aux autres métaux, la virtualité de la matière (*modum materiæ*); de sorte que le plomb étant du vif-argent terreux et peu congelé par du soufre subtil et peu abondant, et étant soumis à une action planétaire distante et peu énergique, a en lui puissance pour l'étain, le cuivre, le fer, l'argent et l'or. L'étain est du vif-argent faiblement coagulé par du soufre impur et grossier; c'est pourquoi il y a en lui puissance pour le cuivre, le fer, l'argent et l'or. Le fer est du vif-argent grossier et terreux fortement coagulé par du soufre grossier terreux; c'est pourquoi il a puissance pour le cuivre, l'argent et l'or. Le cuivre est du vif-argent médiocrement pur, coagulé par beaucoup de soufre, sa planète aidant; c'est pourquoi il a puissance pour l'argent et pour l'or. L'argent est du soufre blanc, clair, subtil, incombustible, et du vif-argent subtil, coagulé, limpide et clair, soumis à l'action de la lune sa planète; c'est pourquoi il n'y a en lui de puissance que pour l'or. L'or est le plus parfait des métaux; il *est de soufre rouge*, *clair*, subtil, incombustible, et de vif argent clair et subtil; il est fortement coagulé et soumis à l'action du soleil; c'est pourquoi il ne peut être brûlé même par le soufre qui brûle tous les autres métaux. Il est donc évident que de tous les métaux on peut faire l'or, et que de tous les métaux, à part l'or, on peut faire l'argent. Cela se voit d'ailleurs par les mines d'argent et d'or, desquelles on retire aussi tous les autres métaux. Ils y sont mêlés avec l'essence d'or et d'argent; et il n'est pas douteux qu'avec le temps l'action de la nature les changerait eux-mêmes en or et en argent.»

Par le terme de *pierre philosophale*, objet de tous leurs travaux, les alchimistes entendaient une substance quelconque, soit solide, soit liquide, ayant la propriété de multiplier l'or ou l'argent. Cette recherche pouvait se faire de deux manières, par la voie sèche, et par la voie humide. La première, qui était celle où l'on employait la calcination, donnait la pierre philosophale sous forme d'une poudre blanche ou rouge, qui constituait la *poudre de projection*. La blanche, projetée sur le métal inférieur, ne pouvait donner naissance qu'à de l'argent; la rouge seule produisait de l'or. Dans les recherches par la voie humide, on avait principalement recours à la distillation. Raymond Lulle, qui passait pour avoir obtenu la pierre philosophale par ce moyen, la nomme *élixir des sages*. Les travaux accomplis par l'alchimiste pour la recherche de la pierre, et pour transmuer les métaux, constituaient le *grand-œuvre*. — Quant à la médecine universelle, sa recherche ne paraît pas, dans le principe, distincte de celle de la pierre philosophale: les alchimistes semblent même croire que celle-ci devait également posséder la faculté de rajeunir l'homme et de guérir tous les maux. Plus tard, on rechercha séparément cet élixir merveilleux. — Le premier qui ouvre l'histoire moderne de l'al. est Abou-Moussah Djafar-al-Sofi, si connu sous le nom de Geber. Il vivait au VIIIe siècle. On trouve dans les ouvrages qui portent son nom de nombreuses préparations de métaux pour les approprier à l'œuvre. On y remarque aussi l'indication de la médecine universelle. Geber présente son *elixir rouge*, qui n'est autre chose qu'une dissolution d'or, comme une *panacée* universelle, comme un moyen de prolonger la vie indéfiniment et de rajeunir la vieillesse. Les écrits de Geber répandirent tellement chez les Arabes le goût de l'al. que la plupart des savants qui ont illustré sa nation ont cultivé cette science avec ardeur. Parmi les plus illustres d'entre eux, nous nous contenterons de citer Mohammed Abou-Bekr Ibn-Zacaria (Rhazès) aux IXe et Xe siècles, Abou-Ali Hossein Ibn-Sina (Avicenne), Xe et XIe siècles, Ibn-Rochd (Averrhoès), XIIe siècle.—Au XIIIe siècle, l'al. pénétra en Europe à la suite du mouvement produit par les Croisades, et nous trouvons à la tête des alchimistes de cette époque le moine Roger Bacon, en Angleterre; l'évêque de Ratisbonne Albert de Bollstadt, si célèbre sous le nom d'Albert-le-Grand, en Allemagne; saint Thomas d'Aquin, en Italie; le médecin Arnaud de Villeneuve, en France, et son élève Raymond Lulle, en Espagne. Ce dernier qui rechercha la pierre philosophale par la voie humide, fit école. Nous allons, afin de donner une idée du langage de l'al., *citer*, d'après Ripley, la *manière de préparer la pierre* philosophale par la voie humide:

«Pour obtenir l'*élixir des sages*, il faut prendre de l'*azoque* ou *mercure des philosophes*, et le calciner jusqu'à ce qu'il soit transformé en *lion vert*; lorsqu'il a subi cette transformation, on le calcine de nouveau pour qu'il se change en *lion rouge*. Puis on fait digérer au bain de sable ce *lion rouge* avec l'*esprit aigre des raisins*. On évapore ce produit, et le mercure se prend en une espèce de gomme qui se coupe au couteau. Cette matière gommeuse étant placée dans une cucurbite lutée, on dirige sa distillation avec lenteur. On récolte séparément les liqueurs qui paraissent de diverses natures, et on obtient un phlegme insipide, puis de l'esprit et des gouttes rouges. Les *ombres cymmériennes* couvrent alors la cucurbite de leur voile sombre, et on trouve dans son intérieur un véritable *dragon*, car il mange sa queue. Après avoir saisi ce *dragon noir*, on le broie sur une pierre, et on le touche avec un charbon rouge. Alors, il s'enflamme en prenant une couleur *citrine glorieuse*, et il reproduit le *lion vert*. On fait qu'il *avale sa queue*, et l'on distille de nouveau le produit. Après quoi, on rectifie soigneusement, et l'on voit paraître l'*eau ardente* et le *sang humain*.— Dumas interprète ainsi ce passage: Appelez plomb ce que l'alchimiste nomme *azoque*, et toute l'énigme se découvre. Il prend du plomb et le calcine. Le métal s'oxyde et passe à l'état de massicot (lion vert). En continuant encore la calcination, le massicot se suroxyde et se change en minium (lion *rouge*). Il met ce *minium* en contact avec du *vinaigre* (esprit aigre des raisins). L'acide acétique dissout l'oxyde de plomb. La liqueur évaporée ressemble à de la *gomme*; ce n'est autre chose que de l'acétate de plomb. La distillation de l'acétate donne lieu à divers produits, et particulièrement à de l'eau chargée d'acide acétique et d'esprit pyroacétique, ou *acétone*, accompagné d'une petite quantité d'une huile brune ou rouge. Il reste dans la cornue du plomb très-divisé, et par conséquent d'un gris sombre, couleur qui rappelle les *ombres cymmériennes*. Ce résidu jouit de la propriété de prendre feu à l'approche d'un charbon allumé, et repasse à l'état de massicot, dont une portion mêlée avec la liqueur du récipient se combine peu à peu avec l'acide que celle-ci renferme, et ne tarde pas à s'y dissoudre. C'est là le *dragon noir* qui mord et avale sa queue. On distille de nouveau, puis on rectifie, et en définitive on a de l'esprit pyroacétique (*eau ardente*), et une huile d'un rouge brun (*sang humain*), qui a la propriété de réduire l'or de ses dissolutions et de le précipiter à l'état métallique, propriété qui avait attiré toute l'attention de Raymond Lulle et des autres alchimistes du XIVe siècle.

Dans ce même siècle, on remarque parmi les chercheurs de pierre philosophale le célèbre auteur du *Roman de la Rose*, Jean de Meung, qui a composé plusieurs poëmes sur l'al. Mais de tous les alchimistes de cette époque, celui dont le nom est le plus populaire est Nicolas Flamel, écrivain-libraire de l'Université de Paris; cependant les légendes dont il fut l'objet ne sont fondées sur aucun fait réel.—Le XVe siècle compta encore un plus grand nombre d'adeptes que le précédent. Les plus illustres furent Isaac Hollandais, George Ripley, dont nous avons parlé, Trévisan et Basile Valentin, si célèbre par ses travaux sur l'antimoine. Cette époque vit l'al. prendre en quelque sorte une direction nouvelle; elle enrichit la thérapeutique d'un grand nombre de préparations chimiques. Mais ce fut surtout dans le siècle suivant que l'application de l'al. à la médecine reçut un prodigieux accroissement, grâce aux *efforts de Paracelse. Cet homme extraordinaire, qui* popularisa l'usage des préparations opiacées, fut appelé, en 1527, par la ville de Bâle, pour occuper la première chaire de chimie qui ait été fondée dans le monde. Il s'occupa presque exclusivement de l'application de la science à la thérapeutique. «Beaucoup de gens, dit-il, se sont enquis de savoir si l'al. était vraiment capable de faire de l'or; mais cela importe peu. Elle est le fondement et la colonne de toute la médecine; et sans elle, il faut bien le savoir, personne n'a le droit de se dire médecin.» Mais s'il renonça à la recherche de la pierre philosophale, Paracelse poursuivit avec ardeur celle de la panacée universelle, c.-à-d. d'un moyen propre à prolonger indéfiniment la vie. Pour cela, il avait des essences, des quintessences, des arcanes, des spécifiques, des élixirs, et l'on trouve encore dans nos pharmacopées l'*élixir de propriété de Paracelse*. Il s'efforça de renverser la science établie par les scholastiques et par les Arabes, pour lesquels il professait un profond mépris. Il brûla publiquement à l'Université de Bâle les ouvrages d'Avicenne et de Galien. Par suite de la nouvelle impulsion qu'il communiqua à la science, la question de la transmutation devint tout à fait secondaire, et les alchimistes purs passèrent presque inaperçus. Cependant, on cite encore les noms de Philaléthe, de Becher et de Glauber, le premier en Angleterre, les deux autres en Allemagne. Glauber d'ailleurs doit toute sa célébrité à la découverte d'un sel non moins usité dans la médecine que dans les arts, le sulfate de soude. A partir de ce moment, la chimie se sépara définitivement de la médecine, et se constitua en science tout à fait indépendante. — Le docteur Price est le dernier des adeptes dont le nom ait quelque célébrité, et c'est avec une vive surprise qu'on le voit, à la fin du XVIIIe siècle, en 1781, exécuter publiquement, à sept reprises différentes, la transformation du mercure en argent ou en or, au moyen d'une poudre de projection. Comme il était docteur et membre de la Société royale de Londres, cette Académie se préoccupa vivement du bruit que firent ces expériences. En conséquence, elle nomma des commissaires pour assister aux essais de Price. Mais lorsque ce dernier se vit contraint d'opérer sous les yeux de juges aussi compétents, il prétendit n'avoir plus de poudre: on lui laissa donc le temps d'en préparer de nouvelle. Enfin, pressé par la Société royale, il donna à sa comédie un dénouement tout à fait imprévu, en s'empoisonnant avec de l'huile volatile de laurier-cerise. Ce fut là le coup de grâce de l'al. Cependant quelques personnes à l'esprit enthousiaste, séduites par la lecture d'anciens ouvrages sur la science hermétique, entreprirent encore de longs travaux où *elles dissipèrent en pure perte leur temps et leur fortune* pour obtenir la pierre philosophale; et de nos jours même il existe dans Paris des amateurs qui se livrent avec un zèle infatigable à la recherche de la poudre de projection. Du reste, il s'attachera longtemps encore un certain attrait à l'idée de transmutation des métaux, car plusieurs savants d'un ordre élevé, entre autres sir Humphrey Davy, ont pensé que les recherches hermétiques pouvaient avoir des résultats satisfaisants. Dumas lui-même s'exprime en ces termes: «Serait-il permis d'admettre des corps simples isomères? Cette question touche de près à la transmutation des métaux. Résolue affirmativement, elle donnerait des chances de succès à la recherche de la pierre philosophale... Il faut donc consulter l'expérience; et, l'expérience, il faut le dire, n'est point en opposition jusqu'ici avec la possibilité de la transmutation des corps simples.... Elle s'oppose même à ce qu'on repousse cette idée comme une absurdité qui serait démontrée par l'état actuel de nos connaissances.» Cons. HOEFER, *Hist. de la Chimie*, et *Dictionn. de Physique*; DUMAS, *Leçons sur la Philosophie chimique*, et SCHMIEDER, *Hist. de l'alchimie* (en allem.).

ALCHIMILLE. s. f. T. Bot. Voy. SANGUISORBÉES.

ALCHIMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'alchimie. *Livre al. Rêveries alchimiques.*

ALCHIMISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'alchimie.

* **ALCMANIEN.** adj. et s. m. T. Poét. anc.

Enc. — On nomme ainsi un vers de quatre pieds fréquemment employé par le poëte grec Alcman. Les latins ont aussi employé ce mètre. Le vers *Alc.* se compose des quatre premiers pieds de l'*hexamètre*, avec cette seule différence que le dernier est toujours un dactyle. La césure est placée comme dans l'hexamètre. Ce vers de Sénèque en est un exemple:

Ēxĭgŭ | ī dō | nūm brĕvĕ | tēmpŏrĭs.

ALCOOL. s. m. (ar. *al*, le; *kohl*, surmé ou antimoine réduit en poudre impalpable, dont les femmes en Orient se servent pour se noircir les sourcils. C'est par anal. que ce nom a été appliqué au liquide qui nous occupe).

Enc. — Le sucre est la seule substance connue jusqu'ici qui puisse donner naissance à de l'*Al.* Il est vrai qu'un grand nombre de matières qui ne contiennent pas de sucre, telles que les céréales, les pommes de terre, les lentilles, les pois, etc., sont employées à la préparation de l'al.; mais ces substances contiennent une grande quantité d'amidon que l'on transforme en sucre, et c'est le sucre résultant de cette transformation qui, au moyen de la fermentation, se convertit en al.

L'al., tel que le fournit l'industrie, est toujours mêlé d'une quantité d'eau plus ou moins considérable. On lui donne le nom d'*eau-de-vie* lorsqu'il contient 50 à 52 pour cent d'al., et celui d'*esprit* lorsque la proportion d'al. pur s'élève à 65 et au delà. L'al. à 65 est encore appelé *al.* ou *esprit rectifié*, et il est dit *très-rectifié* ou *absolu* quand il ne contient plus qu'un dixième de son volume d'eau.

L'al. chimiquement pur, autrement nommé al. *anhydre*, c.-à-d. qui ne renferme point d'eau, est un liquide incolore, très-fluide, d'une odeur pénétrante et d'une saveur presque caustique. Sa pesanteur spécifique est 0,7947 à 15° centigr. Il bout à 78° *et se volatilise sans se décomposer*; *mais si l'on fait* passer sa vapeur à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, cette vapeur se décompose en différents produits solides, liquides et gazeux. Le froid le plus intense que l'on soit parvenu à produire ne solidifie pas l'al.; cependant un mélange d'acide carbonique solide et d'éther arrive à lui communiquer une consistance assez épaisse. L'al. se combine très-bien avec l'eau. Cette union s'accompagne d'un dégagement de chaleur et d'un phénomène de contraction, c.-à-d. que le volume du mélange est *moindre que la somme des deux volumes des liquides* séparés. La contraction la plus sensible s'observe, ainsi que l'a démontré Rudberg, lorsqu'on opère, à la température de 15o centigr., sur 53,7 vol. d'al. et 49,8 vol. d'eau. Alors, au lieu de 103,5 vol., on n'obtient que 100 vol. de mélange.— La volatilité de l'al. est diminuée par la présence de l'eau, quand la proportion de cette dernière dépasse 6 pour cent; et lorsqu'au contraire l'addition d'eau n'est que de 1 à 2 pour cent, la volatilité du liquide se trouve augmentée. — A la température ordinaire, l'al. abandonné au contact de l'air n'est pas altéré; il en dissout seulement une petite quantité, et s'affaiblit alors en absorbant l'eau que contient l'air atmosphérique. L'al. dissout l'oxygène et le gaz acide carbonique en plus forte proportion que ne le fait l'eau. L'al. est très-inflammable : quand il est anhydre, si la température est fort élevée, il brûle au contact de l'air avec une flamme qui éclaire peu, et lorsque cette flamme touche un corps froid, elle peut laisser un résidu de suie. L'al. aqueux brûle avec une flamme bleuâtre et ne donne pas de suie. — L'al. anhydre ou hydraté donne naissance, par ses réactions sur différents corps simples, à des combinaisons d'un haut intérêt pour la théorie de la science. L'action de plusieurs acides sur l'al. est également fort remarquable : il en est parlé au mot ÉTHER. — L'al. dissout les hydrates de potasse et de soude, l'ammoniaque, les sulfures, les cyanures alcalins et un grand nombre de sels déliquescents. Il ne dissout pas les sels minéraux insolubles ou peu solubles dans l'eau; le bichlorure, le bibromure et le biiodure de mercure font exception. Une foule de principes végétaux, comme la plupart des alcaloïdes, des résines et les huiles essentielles, se dissolvent dans l'al. — Les sels insolubles ou peu solubles dans l'al. peuvent néanmoins communiquer à sa flamme des colorations qui leur sont propres. Ainsi elle est colorée en vert clair par les sels de baryte, en vert intense par les sels de cuivre, en rouge par la strontiane, en pourpre par les sels de chaux.

L'al. se compose de : Carbone, 52,66; Hydrogène, 12,90; Oxygène, 34,44 ; composition qui se représente par la formule $C^4 H^6 O^2$.

Comme il est traité de la transformation du sucre en al. au mot FERMENTATION, de la séparation de l'eau et des matières étrangères à l'al. au mot DISTILLATION, où nous décrirons les appareils usités pour la fabrication industrielle des alcools du commerce, nous ne parlons ici que de la préparation de l'al. anhydre. — L'al. obtenu par la distillation contient toujours le dixième de son volume d'eau. Mais il est facile d'enlever cette eau à l'aide du carbonate de potasse desséché ou mieux de la chaux anhydre. On doit laisser séjourner au moins vingt-quatre heures l'al. sur la chaux, et renouveler cette dernière, si la première opération n'a pas suffi. Le procédé suivant, qui est dû à Sœmmerring, est aussi simple qu'économique. On prend une vessie bien dégraissée et bien desséchée, et, après l'avoir enduite d'une couche de colle de poisson, on la remplit d'al. hydraté, puis on l'expose à une température de 40 à 50° centigr. L'eau transsude à la surface externe de la vessie, et s'évapore avec rapidité, entraînant à peine avec elle quelques molécules d'al. Toutefois l'al. qu'on obtient par ce procédé n'est pas tout à fait anhydre; d'ailleurs il contient ensuite quelques parcelles de matière animale enlevées à la vessie. On doit donc lui faire subir d'autres préparations pour l'avoir absolument pur. — Ce qui précède s'applique principalement à l'al. extrait du vin. Quant à celui qui provient de l'eau-de-vie de pommes de terre ou de grains, il renferme constamment une huile particulière dont l'odeur et la saveur sont fort désagréables. On a proposé plusieurs moyens de l'en dépouiller. Berzélius conseille de distiller le liquide en mettant dans la cucurbite une quantité convenable de charbon de pin bien calciné, de ne recueillir que la première moitié du produit obtenu, et de recommencer l'opération pour la seconde moitié.

La pesanteur spécifique de l'al. étant, comme on l'a vu, inférieure à celle de l'eau, il en résulte que plus un al. est hydraté, plus sa densité doit augmenter. Ainsi, connaissant la densité de l'eau distillée et celle de l'al. anhydre, on peut arriver, en notant les points intermédiaires entre ces deux densités prises comme points extrêmes, à découvrir la proportion réelle d'al. que contient un liquide spiritueux. Les instruments les plus usités pour constater la densité des liquides spiritueux, et par suite leur richesse en al., sont l'*aréomètre de Cartier* et l'*alcoomètre centésimal* de Gay-Lussac. La tige de l'aréomètre de Cartier porte des divisions qui partent de 10 et vont jusqu'à 44. Le point de départ correspond à l'eau pure, le point marqué 44 à l'al. anhydre; et toutes les divisions intermédiaires sont égales. Dans l'alcoomètre de Gay-Lussac, l'échelle est divisée en 100 degrés : le zéro correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'al. pur. Mais comme, ainsi qu'il a été dit, un mélange d'eau et d'al. éprouve une contraction variable selon les proportions respectives des deux liquides, la densité n'indiquerait pas rigoureusement la quantité d'al. si les degrés de l'échelle étaient tous égaux. En conséquence, Gay-Lussac a tenu compte de ces différences en étalonnant son échelle, et il a établi, à la suite de nombreuses expériences, des divisions légèrement inégales. Aussi son instrument est-il le plus exact et le plus commode de tous ceux qui ont été proposés pour ce but. Il a été exclusivement adopté par le gouvernement français, et, à son exemple, par les gouvernements suédois et prussien. Pour connaître la richesse alcoolique d'un liquide, il suffit d'y plonger l'alcoomètre centésimal et de noter le numéro de la tige qui affleure le liquide. Si, par ex., l'instrument s'enfonce jusqu'au degré marqué 40, on en conclut que le liquide contient 40 centièmes (en volume), ou 40 pour 100 d'al. pur. Cet instrument ayant été gradué pour la température de 15° centigr., ses indications ne seront rigoureusement exactes que pour cette température; il faut donc avoir soin d'y ramener les liqueurs qu'on veut éprouver. On peut encore avoir recours aux tables très-détaillées publiées par Gay-Lussac pour l'usage du commerce. — Le tableau suivant indique la correspondance des degrés centésimaux de l'alcoomètre de Gay-Lussac avec les densités du liquide alcoolique à 15° C.

Deg. de l'al.	Densités.	Deg. de l'al.	Densités.	Deg. de l'al.	Densités.
100...	0,7947	65...	0,9027	30...	0,9656
95...	0,8168	60...	0,9141	25...	0,9711
90...	0,8347	55...	0,9248	20...	0,9761
85...	0,8502	50...	0.9348	15...	0,9812
80...	0,8645	45...	0,9440	10...	0,9867
75...	0,8779	40...	0,9527	5...	0,9928
70	0.8907	35..	0,9595	0...	1,0000

Il est évident que l'alcoomètre ne peut être employé que dans le cas où l'al. est simplement étendu d'eau. Quand il contient des matières étrangères, ces dernières modifient la densité du liquide, et l'instrument fournit alors des indications inexactes.

Lorsqu'une très-faible proportion d'al. se trouve délayée dans une grande quantité de liquide, il est possible de séparer immédiatement cet al., et de le faire apparaître avec ses propriétés caractéristiques. On a observé que lorsqu'un sel minéral se trouve à la fois insoluble dans l'al. et très-soluble dans l'eau, si l'on mélange la solution aqueuse de ce sel à de l'al., ce dernier surnage la solution saline comme pourrait le faire une couche d'huile. Ce phénomène est surtout très-marqué quand on ajoute de l'al. à une solution de carbonate de potasse. En conséquence, si l'on soupçonne la présence de l'al. dans un liquide, il suffit de verser celui-ci dans un tube contenant du carbonate de potasse desséché, et d'agiter quelques instants en tenant fermé l'orifice du tube; l'al. ne tarde pas à nager à la surface du liquide. On peut de même faire apparaître l'al. dans le vin; mais, auparavant, il faut verser dans ce dernier de l'acétate de plomb basique ou l'agiter avec de l'oxyde de plomb.

L'al., dans ses divers états de pureté et de concentration, sert à une multitude d'usages dans les arts, l'économie domestique et la médecine. A l'état anhydre, on l'emploie pour construire des thermomètres destinés à l'observation des températures extrêmement basses, car le mercure gèle à — 39°,44 centigr., tandis que l'al. peut être porté à —100° environ sans se congeler. Les pharmaciens et les parfumeurs se servent à chaque instant de l'al., soit comme dissolvant, soit comme excipient de certaines substances. Les alcools de qualité inférieure sont employés à la fabrication des vernis. Enfin, on fait usage de l'al. pour conserver diverses matières organiques, telles que les préparations anatomiques. Son extrême avidité pour l'eau fait qu'il enlève aux substances organiques l'eau qu'elles contiennent et dont la présence est nécessaire à leur décomposition. Voy. SUCRE, VIN, VINAIGRE.

L'action physiologique de l'al. étendu d'eau et pris à l'intérieur à petites doses produit une légère excitation du système nerveux; la circulation s'accélère, la chaleur de la peau augmente, et les sécrétions deviennent plus actives. Cette stimulation réagit sur l'état intellectuel et moral, mais avec des différences notables suivant le caractère de l'individu. A dose plus considérable, il détermine les phénomènes de l'ivresse à ses divers degrés. — Très-concentré et mis en contact avec la peau ou une muqueuse, l'al. y détermine une cuisson plus ou moins vive et provoque une certaine astriction du tissu suivie bientôt d'une réaction d'autant plus prononcée que l'action du liquide a été plus énergique. Lorsqu'il est ingéré en quantité considérable, quantité qui évidemment doit varier en raison de son degré de concentration, l'al. produit bien sur l'estomac quelques effets locaux fâcheux, mais ils sont de nulle importance comparativement à l'action funeste qu'il exerce sur le sang et sur le système nerveux. Les cas de mort qui s'observent après l'ingestion immodérée de liquides alcooliques sont, suivant la plupart des auteurs, le résultat de la congestion sanguine dont le système nerveux central est alors le siége, congestion qui détermine une véritable asphyxie, par l'interruption de l'influence que le système nerveux central exerce sur les fonctions respiratoire et circulatoire. Si l'on réfléchit à ce fait que l'al. possède la propriété de coaguler l'albumine contenue dans le sang à l'état de dissolution, il devient très-probable que cette altération du liquide sanguin doit être considérée comme la principale cause de la mort, et que l'asphyxie, dans ce cas, n'est pas le simple résultat de la congestion cérébrale. — L'abus des liqueurs alcooliques est rarement porté au point de causer une mort aussi prompte. Mais lorsque les excès de ce genre se répètent, ils finissent par imprimer au système nerveux des modifications telles que les facultés intellectuelles et les fonctions motrices se trouvent gravement altérées. Plus tard, les fonctions de la digestion et de l'assimilation s'altèrent à leur tour, et on voit alors survenir des affections chroniques graves dont la mort est la suite inévitable.

En Méd., les liquides alcooliques sont rarement administrés à l'intérieur. Cependant on utilise quelquefois la stimulation générale qui résulte de leur ingestion, quand on veut faire naître un mouvement périphérique ou une réaction générale, dans le but d'entraver l'absorption de miasmes délétères, de favoriser une éruption languissante ; d'exciter la transpiration pulmonaire. En revanche, l'al. est fréquemment usité dans la thérapeutique externe pour dissiper des congestions légères ou certaines inflammations superficielles de la peau et des muqueuses. On l'emploie encore, dans un grand nombre de cas, comme répercussif, comme stimulant et comme rubéfiant. Enfin il est d'un usage populaire dans les brûlures légères. Voy. ALCOOLAT et *Teintures* ALCOOLIQUES.

On attribue vulgairement la découverte de l'al. à Arnauld de Villeneuve; mais la chose est tout à fait invraisemblable. Cet alchimiste parle de l'*eau du vin*, que quelques-uns, dit-il, appellent *eau-de-vie*, comme d'une liqueur généralement connue. Cependant il paraît être le premier qui ait recommandé l'esprit distillé du vin imprégné de certaines herbes comme un remède précieux ; car, quoique Thaddæus, de Florence, qui mourut en 1270, à l'âge de quatre-vingts ans, insiste fortement sur les vertus de l'esprit de vin, il ne l'avait pourtant jamais employé pour dissoudre les principes actifs des substances végétales. — Cons. MILLON, *Élém. de Chim. organique*.

***ALCOOLAT.** s. m. T. Pharm.

Enc. — On appelle ainsi des médicaments liquides incolores, composés d'alcool chargé, au moyen de la distillation, des principes volatilisables de certaines substances. On prépare les alcoolats avec des plantes fraîches ou desséchées, que l'on divise d'abord et qu'on fait ensuite macérer quelque temps dans de l'alcool : après cela on distille à la chaleur du bain-marie. Les degrés de concentration de l'alcool à employer varient de 56 à 86 degrés de l'alcoomètre centésimal. — Malgré l'identité de leur mode de préparation, on désignait autrefois les alcoolats sous des dénominations fort diverses, telles qu'*esprits*, *gouttes*, *eaux*, *baumes*, *liqueurs*, etc. Aujourd'hui on distingue simplement ces préparations en simples et en composées. Un al. *simple* est celui dans lequel il n'entre qu'une seule substance ; un al. est dit *composé* lorsqu'il entre plusieurs substances dans sa composition. L'*esprit de cochléaria*, par ex., est un al. simple; l'*eau de Cologne*, l'*eau de mélisse des Carmes*, le *baume de Fioravanti*, sont des alcoolats composés. Ces médicaments doivent leurs principales propriétés à l'alcool; car pour la plupart d'entre eux, la proportion des principes aromatiques est assez faible, et ne sert, en quelque sorte, qu'à charger l'alcool d'une odeur étrangère, sans rien ajouter à son action. Cependant il en est quelques-uns chez qui le principe médicamenteux est assez énergique pour que son action s'ajoute efficacement à celle de l'alcool, et quelquefois même l'efface presque entièrement. — Les alcoolats, loin de s'altérer avec le temps, deviennent au contraire plus suaves. On doit les conserver dans des flacons bien bouchés, et placer ceux-ci dans un lieu frais. — Les alcoolats sont essentiellement excitants; quelques-uns s'emploient pour la toilette, d'autres sont usités comme médicaments. A l'intérieur, on les prend par gouttes sur du sucre, ou à la dose de 2 à 4 grammes dans un véhicule approprié. A l'extérieur, on s'en sert pour liniments, fumigations, gargarismes, collyres, etc.

***ALCOOLATURE.** s. f. ***ALCOOLÉ.** s. m. T. Pharm. Voy. *Teinture* ALCOOLIQUE.

ALCOOLIQUE. adj. 2 g. Qui contient de l'alcool. *Liqueur al. Ce vin est très-al.* || *Qui se prépare au moyen de l'alcool. *Teinture al. Extrait al.*

Enc. — En T. Pharm., on nomme *Teintures alcooliques* ou *Alcoolés* des médicaments liquides, en gén. colorés, et préparés avec de l'alcool dans lequel on fait dissoudre le plus ordin. des matières d'origine végétale ou animale, sans recourir au procédé de la distillation. Les teintures se préparent avec des plantes desséchées ou avec des plantes fraîches. Quelques auteurs réservent le nom d'alcoolés aux premières, et adoptent pour les secondes le terme d'*alcoolature*, proposé par Béral. Les teintures alcooliques, de même que les alcoolats, se distinguent en *simples* et en *composées*. — Les alcoolés se préparent de diverses manières, par solution, par macération, par digestion, par lixiviation et par la méthode de déplacement, suivant la nature de la substance sur laquelle on agit et des principes dont on veut charger l'alcool. — Les *alcoolatures*, comme il a été dit, résultent de l'action de l'alcool sur les plantes fraîches. Pour les obtenir, on extrait le suc des plantes, on le mêle, sans le clarifier, à de l'alcool à 86° centésimaux, et on filtre après quelques jours; ou bien encore, comme le prescrit le Codex, on prend parties égales de plantes fraîches et d'alcool à 86°, on contuse les plantes, on les fait macérer pendant quinze jours dans l'alcool, on passe avec expression et on filtre. Cette méthode est préférable, parce qu'elle donne toujours des produits plus semblables.

Les plantes le plus fréquemment employées à la préparation des alcoolatures, sont les plantes *antiscorbutiques*, la *digitale*, la *belladone*, la *ciguë*, la *laitue vireuse*, etc. L'alcoolé et l'alcoolature d'une même plante ne possédant pas la même activité, le médecin doit spécifier dans sa formule ce qu'il entend quand il emploie le terme générique de teinture al.

Les teintures alcooliques ne possèdent d'autres propriétés que celles des plantes qui les composent. Il faut d'ailleurs tenir compte de l'action de l'alcool lui-même. Cette forme médicamenteuse offre l'avantage de concentrer beaucoup de principes actifs sous un petit volume; en outre, ces préparations se conservent parfaitement. — Les teintures s'emploient à l'extérieur comme les alcoolats. A l'intérieur on les administre à la dose de 1 à 10 grammes dans un véhicule approprié (potions, tisanes, vin, eau, etc.), ou par gouttes, lorsqu'elles se composent de substances très-actives (narcotiques). Les teintures simples actuellement usitées sont en fort grand nombre : il en était de même autrefois des teintures composées; mais la plupart de ces dernières sont abandonnées.

ALCOOLISER. v. a. Ajouter de l'alcool à un liquide. = ALCOOLISÉ, ÉE. part. et adj. *Acides alcoolisés.* Voy. LIMONADE.

*** ALCOOMÈTRE.** s. m. (R. *alcool; mètre*). Voy. ALCOOL.

ALCORAN. s. m. (ar. *al*, *koran*, la lecture). On dit mieux le *Koran* ou le *Coran.* Livre sacré des Mahométans. — *Abjurer l'al.*, Renoncer au mahométisme. || Fam., *Je n'y entends pas plus qu'à l'al.*, Je n'y comprends absolument rien.

Enc. — Le *Coran* ne contient pas seulement la loi religieuse des peuples musulmans; il renferme encore la loi civile et la loi politique. Ce livre, suivant Mahomet son auteur, lui a été révélé par l'entremise de l'archange Gabriel, fragment par fragment, dans l'espace de 23 ans. — Le Coran est composé de 114 chapitres qui ne sont pas distingués par leur ordre numérique, mais par un titre particulier, comme *La Vache*, *Le Butin*, *Abraham*, *Les Anges*, ou par un signe spécial, comme T. H., S., etc. Chaque chapitre est partagé en très-petites divisions assez analogues aux versets de l'Écriture-Sainte. Il existe sept principales anciennes copies du Coran, et le nombre des versets n'est pas le même dans toutes. Ce livre est écrit non pas en vers, comme on l'a si souvent répété, mais en une espèce de prose poétique et cadencée. Les Musulmans disent que Mahomet est le sceau, c.-à-d. le dernier des prophètes, que le Coran étant le livre sacré qui est descendu du ciel le dernier, doit être suivi jusqu'au jour du jugement dans les lois qu'il a établies, et ne peut être ni abrogé ni changé. Le Coran, à leurs yeux, est la parole de Dieu : il est donc éternel et incréé. L'opinion de l'incréation du Coran est la doctrine orthodoxe; mais elle fut attaquée à plusieurs reprises, et plusieurs califes même se déclarèrent avec tant de violence contre elle, qu'ils firent subir les tourments les plus cruels aux docteurs qui soutenaient l'orthodoxie musulmane. Du nombre de ces docteurs fut le célèbre Ahmed-Ben-Hanbal, l'un des fondateurs des quatre rits orthodoxes. Les *Schiites* dont la secte est dominante en Perse, n'admettent pas l'incréation du Coran. Les Mahométans regardent le Coran comme le plus grand miracle de leur prophète, et ils pensent qu'aucune créature du monde ne peut faire un chapitre semblable à l'un des plus courts de ce livre divin. Il est en effet dans l'ordre, dit un docteur musulman, que le Coran étant la parole de Dieu, les créatures ne puissent rien faire de pareil. — Mahomet lui-même s'exprime ainsi : « Si vous avez des doutes sur le livre que nous avons envoyé à notre serviteur, produisez un chapitre au moins pareil à ceux qu'il renferme. (Chap. de *La Vache*, 21.) » — Le Coran que Mahomet faisait descendre du ciel lambeaux par lambeaux, au fur et à mesure des besoins de sa politique et des exigences de sa situation, n'a point été annoncé tel que nous l'avons maintenant. Sa rédaction ne date que de la 13e année de l'hégire, la 2e de la mort du prophète. Ce fut Abou-Bekr qui fit recueillir par Zéid, secrétaire de Mahomet, les fragments de ce livre. Celui-ci rapprocha les versets qui ont entre eux quelque analogie, observant surtout de placer ensemble ceux qui sont terminés par une même rime. Il eut encore soin de mettre en tête les versets clairs et intelligibles, et de rejeter à la fin ceux qui présentaient un sens obscur : aussi les premiers chapitres sont-ils bien plus faciles à entendre que les autres. La division en chapitres est postérieure. Les premiers, à l'exception de celui qui ouvre le livre, sont très-longs; ceux qui suivent le sont moins, et enfin les derniers sont fort courts. — Le Coran, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, doit donc être nécessairement un pêle-mêle de préceptes concernant le dogme, le culte, la morale, de prescriptions politiques, et de dispositions concernant la loi civile. Il contient une foule d'histoires empruntées pour la plupart à l'Écriture-Sainte, mais tronquées et refaites au gré de l'imagination de l'auteur arabe. Il n'y a dans ce livre rien de juste ni de sage qui ne soit emprunté à l'Ancien et au Nouveau-Testament. La seule chose véritablement remarquable qui distingue le Coran, c'est le style. Voy. MAHOMÉTISME.

ALCÔVE. s. f. (esp. *alcoba;* de l'ar. *al*, *kaut*, la chambre à coucher). Enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer un lit. *Une belle al. Une al. cintrée. Chambre à al.*

Enc. — L'usage des alcôves est fort ancien, quoique ce nom ne le soit pas. Elles avaient souvent la forme d'une niche; telles sont, par exemp., celles de la villa d'Adrien à Tivoli, dont parle Winckelman. On en voit quelques-unes de ce genre à Pompéi. Elles étaient souvent formées par une clôture ou balustrade plus ou moins élevée, et l'alcôve se trouvait en outre séparée du reste de la chambre dont elle faisait partie, par le moyen de draperies ou de rideaux. On peut s'en faire une idée d'après plusieurs bas-reliefs antiques, et surtout d'après la peinture connue sous le nom de *Noces aldobrandines.* — Dans l'Archit. moderne, cette partie de la chambre à coucher diffère suivant le rang et le goût du propriétaire. Chez nous ainsi qu'en Italie, on en rencontre de fort remarquables dans quelques palais.

ALCYON. s. m. (gr. ἀλκυὼν). T. Zool. Nom donné à un genre de la famille des *Syndactyles*. Voy. MARTIN-PÊCHEUR. ‖ * On appelle aussi *Alcyon* un genre de *Polypes* de la famille des *Alcyoniens*. Voy. ce mot.

* **ALCYONELLE.** s. f. T. Zool. Genre de *Polypes* de l'ordre des *Bryozoaires*. Voy. ce mot.

ALCYONIEN. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution : *Jours alcyoniens*.

Enc. — Suivant la Mythol. grecque, Alcyone, fille d'Éole et arrière-petite-fille de Deucalion, avait épousé Céyx, roi de Trachine. Celui-ci ayant péri dans un naufrage, elle se jeta dans la mer pour ne pas lui survivre. Les dieux changèrent ce couple fidèle en Alcyons, oiseaux qui fréquentent de préférence les bords de la mer et des fleuves. Les anciens prétendaient que les Alcyons font toujours leur nid dans un temps où la mer est calme. Ce temps, selon eux, se continuait sept jours avant et sept jours après le solstice d'hiver; en conséquence, on donnait à ces jours le nom de *jours alcyoniens*. Columelle donne le même nom aux sept jours qui vont du 24 au 30 avril.

* **ALCYONIENS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Alcyoniens* constituent la deuxième famille des *Polypes Anthozoaires*. Le sac alimentaire des polypes qui le composent n'offre qu'une seule ouverture servant en même temps de bouche et d'anus. Les tentacules qui terminent le corps de ces animaux sont larges, foliacés et garnis, sur les bords, de petits prolongements cylindriques au nombre de 6 à 8 seulement. C'est entre la base des tentacules que s'ouvre le tube alimentaire qui aboutit inférieurement à une cavité commune à plusieurs individus. Ce tube est, en outre, entouré de cloisons verticales qui le fixent aux téguments. Les ovules se développent dans l'épaisseur de ces cloisons. Près de l'ouverture inférieure du canal œsophagien on remarque des vaisseaux intestiniformes que Milne-Edwards croit être des organes de sécrétion. Le plus grand nombre des espèces de Polypes qui appartiennent à cette famille sont agrégés, et la portion commune formée par leur réunion est traversée, selon le savant naturaliste que nous venons de nommer, par une multitude de petits canaux qui constituent un lacis très-compliqué, et établissent des communications entre les divers individus ainsi associés. — Milne-Edwards divise cette nombreuse famille en cinq tribus : 1o les *Al. pierreux ;* 2o les *Al. dendroïdes ;* 3o les *Al libres;* 4o les *Al. rampants ;* 5o les *Al. massifs*.

Les *Al. pierreux* donnent, par l'ossification de la portion inférieure de leur corps, naissance à des tubes calcaires, sans lamelles intérieures. Le *Tubipore musique* de la mer Rouge (Fig. 1) offre un exemple de cette disposition.

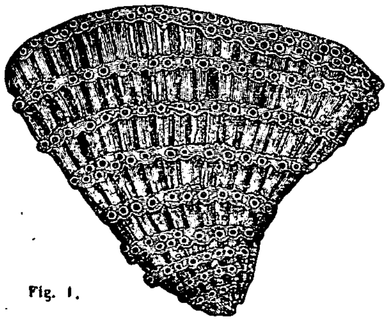
Fig. 1.

Comme type des *Al. dendroïdes*, nous citerons le polype qui produit le corail rouge, et qui a reçu des naturalistes le nom d'*Isis nobilis*. Le corail représente assez bien un petit arbre dont le tronc branchu serait dépourvu de feuilles et de ramuscules. Il est composé d'une substance calcaire disposée par couches concentriques, et sa surface présente des stries parallèles et inégales en profondeur. On le trouve au fond de la mer, fixé aux rochers par un large empâtement. Il s'élève à 35 cent. environ de hauteur. Quand on vient de le pêcher, on remarque que cet arbrisseau est revêtu d'une écorce membraneuse, molle, farcie d'une multitude de petites aiguilles calcaires, sillonnée de petits vaisseaux, et couverte de tubercules dont le sommet est terminé par une ouverture divisée en huit parties. Dans l'intérieur de ces tubercules, on voit une cavité qui sert à loger un polype blanc, presque diaphane : elle contient les organes destinés aux fonctions vitales de l'animal. Les tentacules blancs et à bords frangés qui entourent la bouche des polypes donnent alors au corail l'aspect d'un petit arbuste sans feuilles, mais chargé de fleurs. (Fig. 2. *Corail* du commerce. 3. Portion du même, grossie.) Les vaisseaux dont nous avons parlé communiquent avec la cavité digestive des polypes. La matière calcaire dure qui constitue le tronc et les branches est sécrétée par la surface interne de l'écorce membraneuse : l'intérieur de cette espèce d'écorce est creux dans le principe, mais le dépôt successif de substance calcaire le convertit bientôt en un axe solide. L'écorce du corail devient crétacée et friable par la dessiccation. La couleur rouge éclatante de la substance calcaire paraît dépendre de la présence d'un oxyde de fer : toutefois on rencontre souvent du corail rose et même tout à fait blanc. Le corail existe dans la Méditerranée et dans la mer Rouge, à des profondeurs qui varient et qui paraissent influer sur la grosseur de l'axe et sur la vivacité de la couleur. On a également remarqué qu'il se rencontre plus abondamment dans certaines expositions. Le corail des côtes de France passe pour avoir les couleurs les plus éclatantes. Néanmoins les pêcheries les plus considérables ont lieu sur les côtes d'Alger : le corail y est plus gros, mais d'une nuance moins vive. L'instrument qu'emploient les *corailleurs* est une sorte de croix de bois, ayant un filet à chacune de ses branches qui sont égales, et une grosse pierre dans son milieu, auquel on attache la corde qui sert à promener le filet au fond de la mer. Par cette manœuvre on parvient à détacher, le plus souvent en les brisant, une plus ou moins grande quantité de polypiers : au reste, cette pêche n'est pas sans danger. Les pêcheurs de corail, sur les côtes d'Afrique, ne le recherchent qu'à la distance de 3 ou 4 lieues de la terre, et ne recueillent que celui qu'on rencontre entre 40 et 200 mètres de profondeur. Les corailleurs prétendent que, quand on descend davantage, le corail est plus petit et moins coloré. — On distingue, dans le commerce, un grand nombre de variétés de corail, qui, à raison de l'éclat de leur couleur, reçoivent les noms de corail *écume de sang*, *fleur de sang*, *premier*, *deuxième*, *troisième sang*, etc. — On fait avec cette subtance des bracelets, des colliers, des camées et d'autres bijoux. Jadis le corail était usité en thérapeutique; mais aujourd'hui il n'est plus employé que pour la confection de quelques dentifrices : pour cela on le réduit en poudre impalpable au moyen de la porphyrisation. — Parmi les al. dendroïdes, nous citerons encore les *Gorgones*, genre très-voisin du corail, mais qui en diffère en ce que l'axe commun est simplement corné.

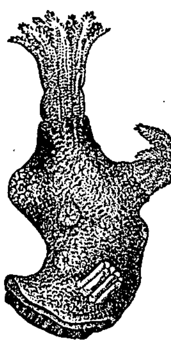
Fig. 3.

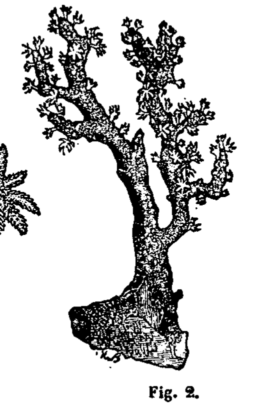
Fig. 2.

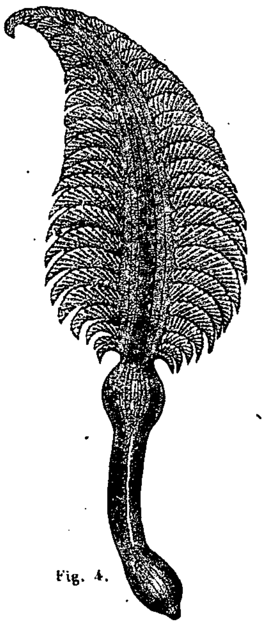
Fig. 4.

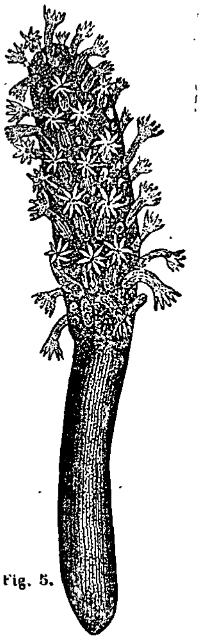
Fig. 5.

Les *Al. libres* sont caractérisés par un corps commun, de forme régulière, libre de toute adhérence, et pouvant se mouvoir par les contractions de sa partie charnue et par l'action combinée de ses polypes. La masse charnue commune est au reste soutenue par une tige solide simple. Nous citerons seulement les genres *Pennatule* (Fig. 4. *P. grise*), *Vérétille* (Fig. 5. *V. cynomoire*), et *Rénille* (Fig. 6. *R. violacé*).

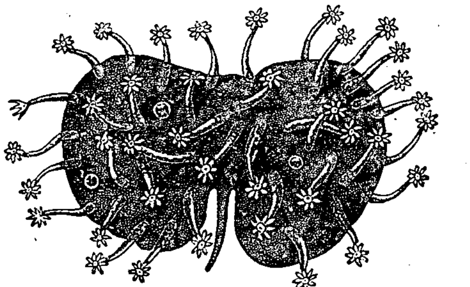
Fig. 6.

La *Cornulaire ridée* (Fig. 7) est le type des *Al. rampants*. Elle habite la Méditerranée, et se fixe au moyen d'une sorte de racine rampante sur les corps sous-marins.

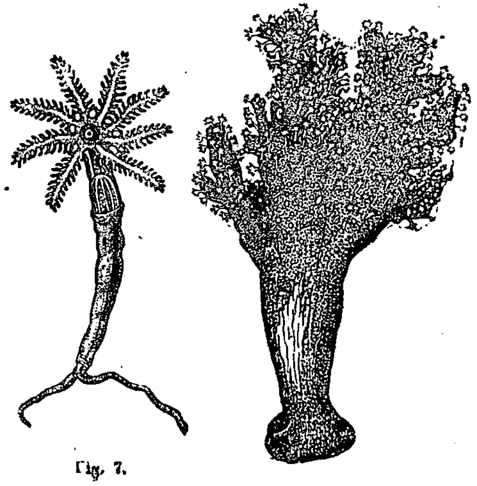
Fig. 7.

Enfin les *Al. massifs* sont des polypiers formés d'une masse commune, charnue, divisée en lobes ou en tiges courtes, rameuses, et partout recouverte de polypes. Ces polypiers sont fixés aux rochers ou aux plantes sous-marines. Cette tribu comprend les *Alcyons* proprement dits ou *Lobulaires* (Fig. 8. *Alcyon palmé*), les *Ammothées*, les *Nephtées* et le genre

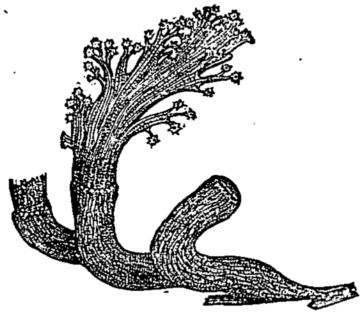

Fig. 9.

Alcyonide, dont la seule espèce connue, *Alcyonide élégant* (Fig. 9), vit dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Algérie.

*** ALCYONIDE.** s. m. T. Zool. Voy. ALCYONIENS.

ALDÉBARAN. s. m. T. Ast. Nom d'une étoile de première grandeur qui est dans l'œil de la constellation du *Taureau*.

ALDÉE. s. f. (esp. *aldea*). T. Géog., qui sert à désigner les bourgs et les villages des possessions européennes, en Afrique et dans les Indes.

*** ALDÉHYDE.** s. m. (*al*, abrév. d'*alcool; de*, priv.; *hyde*, abrév. d'*hydrogène*). T. Chim. Voy. ÉTHER.

ALDERMAN. s. m. (angl. *elder*, plus âgé; *man*, homme). Au plur., on dit *Les aldermen*.

Enc. — Ce mot qui s'écrivit d'abord *ealdor-man* d'où on a fait ensuite *Alderman*, seul employé aujourd'hui en Angleterre, était dans les temps les plus reculés de la période saxonne, un simple titre honorifique auquel n'était attachée aucune fonction. Ce titre s'appliquait également à l'officier qui reçut plus tard le nom de *Comte*, et c'est pour cela qu'on voit quelquefois les comtés désignés par le terme *alderman-shires*. Il paraît aussi qu'on donnait encore le nom d'al. au premier *magistrat* civil ou au premier fonctionnaire de l'ordre judiciaire des bourgs. A cette heure ce titre appartient exclusivement aux officiers municipaux d'un bourg qui viennent immédiatement après le *maire*, et qui forment avec lui et les conseillers, le conseil du bourg. Le nombre des *aldermen* dans chaque bourg, doit être, d'après une loi adoptée sous Guillaume IV, le tiers de celui des conseillers (la cité de Londres est seule exceptée de cette disposition). Les aldermen s'élisent par tiers tous les trois ans. Ils ne peuvent être choisis que parmi les conseillers ou les personnes ayant qualité pour ce titre.

ALÉATOIRE. adj. 2 g. (lat. *alea*, jeu de hasard). T. Droit. Ne s'emploie que dans ces locutions : *Contrat al. Vente al.* Voy. CONTRAT.

*** ALECTOR.** s. m. (gr. ἀλέκτωρ, coq). T. Ornith. Nom d'un genre de l'ordre des Gallinacés.

Enc. — Les *Alectors* sont de grands oiseaux d'Amérique qui offrent beaucoup d'analogie avec le dindon. Leur queue, large et arrondie, se compose de pennes grandes et roides. Ces oiseaux habitent les bois où ils se nourrissent de fruits et de graines. Ils se perchent, et la plupart nichent sur les arbres. Il est facile de les habituer à la domesticité, et quelques espèces sont communes dans les basses-cours du nouveau continent. Cuvier les subdivise en cinq sous-genres. — Les *Hoccos* proprement dits, ou *Mitous* du Brésil, ont le bec fort, les narines

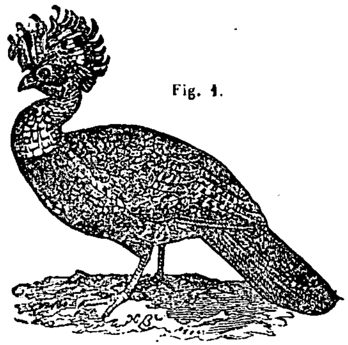

Fig. 1.

placées latéralement sur une peau nue qui recouvre la base du bec, et portent une huppe formée de plumes longues, étroites et recourbées à leur extrémité. (Fig. 1. *Hocco roux*.) — Les *Pauxis* se distinguent des Hoccos par la présence, sur la membrane qui entoure la base du bec et sur la plus grande partie de la tête, de plumes courtes et serrées comme du velours. L'espèce la plus commune a reçu le nom d'*Oiseau à pierre*, parce qu'elle porte sur la base du bec un tubercule bleu clair, pyriforme, qui, malgré les cellules nombreuses dont il est creusé, a la dureté de la pierre. (Fig. 2. *Pauxi pierre*.)

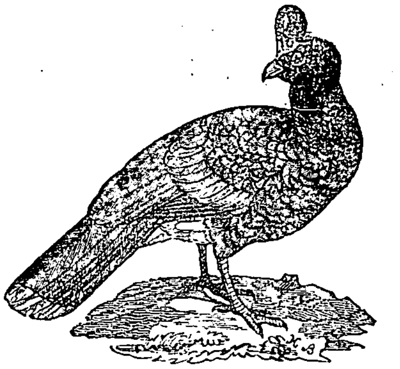

Fig. 2.

Les *Guans* ou *Yacous* ont le tour des yeux nu, ainsi que le dessous de la gorge qui est le plus souvent susceptible de se renfler. (Fig. 3. *Yacou Pénélope*). — Les *Parraquas* diffèrent de

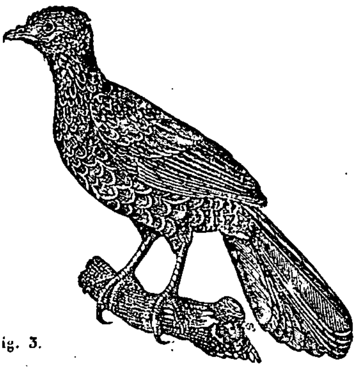

Fig. 3.

ces derniers en ce qu'ils n'ont presque pas de nu à la gorge et autour des yeux. — Enfin, Cuvier place à la suite de son genre Alector, l'*Hoazin* de Buffon, *Sasa cristata* de Vieillot, oiseau d'Amérique dont la tête est ornée d'une huppe de longues plumes effilées, et qui se distingue des vrais Gallinacés en ce qu'il n'existe entre les bases de ses doigts aucun vestige de membrane. (Fig. 4. *Hoazin ordinaire*.)

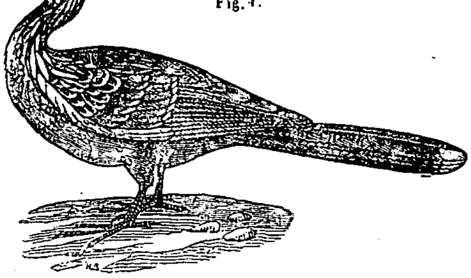

Fig. 4.

*** ALECTORIE.** s. f. T. Bot. Voy. LICHEN.

ALÈGRE, ALÉGREMENT, ALÉGRESSE, ALÉGRETTO, ALÉGRO. Voy. ALLÈGRE, ALLÉGRESSE, etc.

ALÊNE. s. f. (ital. *lesina*). Espèce de poinçon d'acier, droit ou courbe, en forme de losange vers sa pointe. Ce poinçon est emmanché dans un morceau de bois rond, et on s'en sert pour percer le cuir, afin de le coudre. ‖ T. Bot. *Feuilles en al.* ou *Feuilles subulées.* Voy. FEUILLE.

ALÊNIER. s. m. Celui qui fait et vend des alênes.

ALÉNOIS. adj. m. T. Bot. Ne s'emploie que dans cette loc. : *Cresson al.* Voy. CRUCIFÈRES.

ALENTOUR. adv. (R. *tour*). Aux environs. *Rôder, tourner al. Les échos, les bois d'al.*

Obs. gram. — La locution prépositive *A l'entour de*, qui se rencontre dans plusieurs des grands écrivains du XVIIe siècle, ne doit plus s'employer aujourd'hui. Dans les cas où cette locution était usitée, on se sert maintenant de la prépos. *Autour de*.

ALENTOURS. s. m. pl. Les lieux circonvoisins. *Les al. de ce château sont magnifiques.* ‖ Se dit aussi Des personnes qui entourent ordin. quelqu'un. *On ne peut parvenir à lui que par ses al.*

***ALÉOCHARE.** s. m. (gr. ἀλέα, abri; χαράσσω, je creuse). T. Entom. Voy. BRACHÉLYTRES.

*** ALÉPINE.** s. f. (R. *Alep*). Espèce d'étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

*** ALÉPOCÉPHALE.** s. m. (gr. ἀ priv.; λεπίς, écaille; κεφαλή, tête). T. Ichth. Voy. ÉSOCES.

ALÉRION. s. m. (lat. *ala*, aile). T. Blas.

Enc. — Lorsqu'il se trouve plusieurs aigles dans un écu on leur donne le nom d'*aiglettes*. Elles y paraissent avec bec et jambes, et sont souvent becquées et membrées d'un autre émail que le reste du corps. (Fig. 1. GONZAGUE.) — Les *Alérions* sont des aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes; ils ont les ailes étendues et sont représentés en pal : l'alérion peut être seul ou en nombre dans un écu. (Fig. 2. MONTMORENCY.)

Fig. 1.

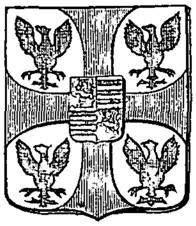

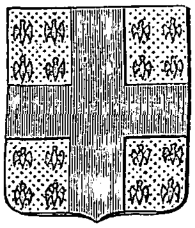

Fig. 2.

ALERTE. interj. (ital. *all'erta*, sur un lieu élevé, pour faire le guet). Soyez sur vos gardes, Prenez garde à vous. *Alerte, soldats ! A vos armes !*

ALERTE. s. f. Vive émotion causée par un événement imprévu. *On donna une vive al. au camp. Nous avons eu trois ou quatre alertes.* = Syn. Voy. ALARME.

ALERTE. adj. 2 g. Vigilant, qui se tient sur ses gardes. *On ne le surprendra pas aisément, il est toujours al.* ‖ Habile, prompt à saisir ce qui peut être utile, avantageux. *Quand on veut faire son chemin dans une carrière, il faut être al. Rien ne rend al. comme la nécessité.* ‖ Vif, preste, agile. *Une jeune fille al. Un jeune homme al. au combat. Il est al. dans tout ce qu'il fait.*

***ALÉSAGE.** s. m. Action d'aléser, résultat de cette action.

***ALÈSE.** s. f. Voy. ALÈZE.

***ALÉSER.** v. a. Rendre cylindrique, polir la surface interne d'un tube. = ALÉSÉ, ÉE. part.

***ALÉSOIR.** s. m. T. Techn. Instrument ou machine servant à aléser.

Enc. — L'*Al.* est employé pour terminer, c.-à-d. pour rendre parfaitement cylindrique la surface intérieure d'un tube quelconque. On en fait usage pour polir et calibrer les corps de pompe, les cylindres des presses hydrauliques ou des machines à vapeur, les coussinets des arbres tournants, les canons de fusil, l'âme des bouches à feu, etc. Il ne faut pas confondre les alésoirs avec les outils propres à l'opération du forage, tels que les *vrilles*, les *mèches*, les *forets* et les *équarrissoirs*, qu'on emploie simplement pour percer ou pour agrandir le trou d'une pièce. Les alésoirs sont en gén. des barreaux d'acier ayant des coupes propres à régulariser et à faciliter leur mouvement dans le cylindre qu'on veut aléser. On leur imprime un mouvement de rotation, soit à la main, soit au moyen d'un vilebrequin ou d'un tourne-à-gauche, soit enfin à l'aide d'une machine, si les efforts pour les faire mouvoir doivent être considérables. On se sert d'alésoirs horizontaux pour les petits cylindres, mais pour les cylindres de grandes dimensions, on emploie l'al. vertical. Ces instruments sont de la plus haute importance, puisque de l'alésage dépend la précision et la facilité du jeu des pistons dans toutes les machines à vapeur, et la justesse du tir dans les fusils et dans les bouches à feu.

*** ALÉTRIS.** s. f. (gr. ἀλετρίς, qui prépare de la farine). T. Bot. Voy. HÆMODORACÉES.

ALEVIN ou ***ALVIN.** s. m. (lat. *alvus*, ventre). Nom donné aux jeunes poissons employés pour peupler les étangs, et qu'on affecte plus spécialement aux jeunes carpes de 1 à 2 décimètres de longueur.

ALEVINAGE ou ***ALVINAGE.** s. m. Opération qui consiste à se procurer et à conserver l'alvin ou les jeunes poissons dont on se sert pour peupler les étangs.

ALEVINER ou ***ALVINER.** v. a. Peupler un étang avec de l'alvin. *Al. un étang.*=Aleviné ou Alviné, ée. part.

***ALEVINIER** ou ***ALVINIER.** s. m. Petit étang où l'on conserve et où l'on élève l'alvin.

***ALEURIT.** s. m. (gr. ἀλευρίτης, farineux). T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

ALEXANDRIN. adj. m. N'est d'usage que dans cette loc. : *Vers al.* ‖ S'emploie subst. pour signifier Un vers al., et absol. pour désigner Ce genre de vers. *Cet al. est admirable. L'al. est seul usité dans la tragédie française.*

Enc. — L'*Al.* se compose de douze syllabes pour les vers à rime masculine, et de treize pour ceux qui se terminent par une rime féminine ; car c'est une règle sans exception dans la versification française que la syllabe qui forme la rime féminine ne compte pas. Entre les hémistiches il doit exister une césure qui suspend la pensée, ou, pour ainsi dire, les différentes parties de la pensée. Notre vers al. se rapproche par sa forme et par sa coupe de l'asclépiade des poëtes grecs et latins. Les anciens trouvaient déjà que le vers asclépiade employé seul dans une pièce de vers était un peu monotone. Ce reproche est à plus forte raison mérité par notre al., et l'usage de l'écrire par distiques à rimes alternativement *masculines* et *féminines* ne peut qu'augmenter sa monotonie. Néanmoins on l'emploie exclusivement sous cette forme dans le poëme héroïque, dans la satyre, dans la tragédie, et on pourrait même dire dans la comédie, car, à un petit nombre d'exceptions près, toutes nos comédies sont écrites en alexandrins par distiques. C'est en vain que Voltaire écrivit sa tragédie de *Tancrède* en vers alexandrins à rimes croisées ; son exemple ne trouva point d'imitateurs. Malgré les défauts qu'on reproche à l'al., les chefs-d'œuvre de nos grands poëtes ont montré qu'il était possible de l'assouplir sans le briser, et de lui imprimer tour à tour un caractère de majesté et de douceur, de force et de grâce. On prétend généralement que le vers français de douze pieds a reçu le nom *d'al. parce qu'il a été employé pour la première fois* dans le roman d'*Alexandre* par Lambert-li-Cors et Alexandre de Bernay, surnommé Alexandre de Paris. Roquefort pense que cette origine du mot *al.* peut être exacte; cependant il fixe l'époque où l'on en fit usage pour la première fois vers 1140, c.-à-d. dix ans environ avant la naissance d'Alexandre.

***ALEXANDRIN, INE.** adj. (gr. ἀλεξανδρία, ville de l'Égypte). Qui appartient à la ville d'Alexandrie. *École alexandrine.* — On dit *Philosophes alexandrins*, *Philosophie alexandrine*, en parlant Des doctrines et des philosophes de cette école. Voy. Philosophie.

ALEXIPHARMAQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀλεξεῖν, repousser ; φάρμακον, poison). T. Méd.

Enc. — Ce terme, qui est aujourd'hui complétement tombé en désuétude, était appliqué par les médecins grecs aux médicaments qu'ils croyaient propres à détruire les effets nuisibles des poisons, et même à préserver de leur action. Lorsque les galénistes et leurs successeurs imaginèrent que toutes les maladies graves étaient dues à une matière morbifique particulière, *on appela également alexipharmaques les remèdes que* l'on supposait avoir la vertu d'expulser cette matière morbifique. On comprit alors sous cette dénomination commune des agents thérapeutiques de toute nature, des toniques, des antispasmodiques, des absorbants, des narcotiques, etc. Néanmoins, la plupart des médicaments connus sous ce nom devaient agir comme excitants. Quant à leur propriété anti-vénéneuse, elle est purement hypothétique. Les alexipharmaques les plus composés étaient ceux qui jouissaient de la plus grande réputation : telles étaient les diverses espèces de thériaque, l'orviétan, la confection alkermès et l'opiat de Salomon.

ALEXITÈRE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀλεξητήρ, qui donne du secours). T. Méd.

Enc. — Les anciens se servaient de ce mot comme synon. de moyen curatif en général. Plus tard, on l'employa pour désigner les contre-poisons qui agissent à l'extérieur, et on en fit par conséquent l'opposé d'*alexipharmaque.* Au reste, ce terme est aujourd'hui tout à fait inusité.

***ALEYRODE.** s. m. (gr. ἄλευρον, farine; εἶδος, apparence). T. Entom. Voy. Puceron.

ALEZAN, ANE. (ar. *al*, *hassan*, le beau). *Poil al.; Robe alezane ; Cheval al.*, se dit D'un cheval dont la robe est de couleur roussâtre, mais dont la teinte varie du clair au foncé. *On distingue cinq espèces d'al. : l'al. clair, l'al. doré, l'al. cerise, l'al. châtain et l'al. brûlé.* ‖ S'emploie aussi subst. *Il était monté sur un al.*

ALÈZE. s. f. (R. *lé*, ancienn. *lez*). Drap ou pièce de toile pliée en plusieurs doubles, dont on garnit les malades ou leur lit dans diverses circonstances. *Passer une al. sous le corps d'un malade.*

***ALFONSIE.** s. f. T. Bot. Voy. Palmier.

ALGALIE. s. f. (arabe). T. Chir. Voy. Sonde.

ALGANON. s. m. Chaîne qu'on mettait jadis au forçat à qui l'on permettait de parcourir la ville.

ALGARADE. s. f. (esp. *algarada*). Sortie brusque contre quelqu'un. *Faire une alg. Il lui a fait mille algarades.* Fam.

***ALGAROBIA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

***ALGAZEL.** s. f. (ar. *al*, *gazel*). T. Mamm. Voy. Antilope.

ALGÈBRE. s. f. (ar. *al*, *djabber*, la consolidation). Science des nombres considérés en général, ou Science des lois des nombres. ‖ Se dit aussi d'un Traité d'alg. *L'alg. de Bezout.* ‖ Fig. et fam., *C'est de l'alg. pour lui*, Il n'entend absolument rien à ce dont il est question.

Enc. — Tous les phénomènes de l'univers se produisant dans le temps et dans l'espace, donnent nécessairement lieu à des considérations de nombres. Dans le principe, l'idée de nombre dut apparaître à l'homme comme inhérente aux objets qu'il considérait. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les opérations exécutées sur les nombres restent constamment les mêmes, quelle que soit la nature des objets auxquels ces nombres sont liés. Cette observation l'amena bientôt à dégager l'idée de nombre de ce qui lui était étranger, et à créer un système de calcul abstrait, dans lequel le nombre fût dépouillé de toute valeur concrète. Néanmoins, dans ce système de calcul, les nombres conservèrent encore leur valeur propre, ou, en d'autres termes, restèrent déterminés quant à la *quantité.* Plus tard, l'esprit humain s'éleva jusqu'à la découverte de ce fait capital, que les nombres eux-mêmes peuvent devenir l'objet de nouvelles considérations, abstraction faite de toute idée de quantité ou de valeur propre attribuée aux nombres : dès ce moment, l'*Al.* commença d'exister et la science se proposa de découvrir les lois qui président à la génération et à la comparaison des nombres. On voit donc que l'idée de nombre, base de l'al. et de l'arithmétique, n'est pas envisagée sous le même point de vue dans ces deux branches de la science. « En effet, observe Transon, à qui nous empruntons cet exemple, on a remarqué, je suppose, que trois fois cinq *jours* sont le même nombre de *jours* que cinq fois trois *jours;* que trois fois cinq *mètres* sont le même nombre de *mètres* que cinq fois trois *mètres*, etc. Si maintenant, sans tenir compte de la nature des objets considérés, on constate d'une manière *abstraite* que le nombre *trois* répété *cinq* fois donne le même produit (*quinze*) que le nombre *cinq répété trois* fois, on établira un *fait numérique* qui appartient à l'*arithmétique.* Mais, si on établit d'une manière *générale* que le *produit* de deux nombres quelconques *a* et *b* demeure le même dans quelque ordre qu'on les multiplie, de telle sorte que toujours *a* multiplié par *b* soit égal à *b* multiplié par *a*, ceci est une *loi numérique* qui tombe dans le domaine de l'al. Ainsi ; en arithmétique comme en al., et cela est important à constater, l'idée de nombre est également *abstraite;* mais l'arithmétique considère les nombres en *particulier* et l'al. les considère en *général.* Le passage de l'idée de nombre du *concret* à l'*abstrait* a donné lieu à l'arithmétique; le passage de l'idée de nombre du *particulier* au *général*, a donné naissance à l'al. »

Wronsky *a donc bien pu définir* l'al. la science des lois des nombres, par opposition à l'arithmétique qui s'occupe des faits des nombres. Considérée ainsi dans toute son étendue, on la désigne souvent sous le nom d'*analyse mathématique*, et alors elle comprend non-seulement l'al. élémentaire, mais encore l'*al. supérieure* ou *transcendante*, qui n'entre pas dans la composition ordinaire des traités d'al.

L'al. n'ayant pas à s'occuper des valeurs particulières des nombres, a dû chercher les moyens de représenter ces derniers d'une manière parfaitement générale, et d'exprimer de la même manière les raisonnements auxquels les nombres peuvent donner lieu. Pour cela on fait en al. usage de symboles ou signes conventionnels; et c'est au système complet de notation introduit successivement par les hommes qui ont cultivé et perfectionné cette branche des mathématiques qu'elle doit l'immense supériorité qu'elle a acquise. Les symboles employés en al. sont de deux sortes. Les uns servent à représenter les quantités ou grandeurs, quelle que soit leur nature; ce sont les lettres de l'alphabet. Les autres indiquent les rapports qu'on peut établir entre les quantités et les opérations qu'on peut leur faire subir; ce sont des signes particuliers. Le rapport d'égalité s'exprime par le signe $=$; ainsi, pour exprimer que la quantité représentée par a *est égale* à la quantité représentée par b, on écrit $a = b$, qu'on lit a est égal à b. Le signe $>$ ou $<$ placé entre deux quantités indique un rapport de différence, c.-à-d. que ces quantités sont inégales; ainsi $a > b$ s'énonce a est plus grand que b; et $a < b$ signifie que a est plus petit que b. Les notations qui représentent les quatre opérations premières qu'on peut exécuter sur les quantités sont les suivantes :

1° On indique l'*addition* au moyen du signe $+$ que l'on prononce *plus.* Ainsi $3 + 4 + 11$ représente la *somme* des trois nombres 3, 4, 11, c.-à-d. 18. Ainsi $a + b$ indique la *somme* des deux quantités a et b. Lorsque deux quantités sont représentées par la même lettre, a et a, par ex., au lieu d'employer $+$ pour *en marquer* l'*addition*, et par conséquent au lieu d'écrire $a + a$, on écrit une seule fois la lettre a en la faisant précéder du chiffre 2, de sorte que $2a$ n'est autre que $a + a$. Dans ce cas, le chiffre 2 est appelé *coefficient* de a. Il résulte de cette dernière notation que pour opérer l'addition de cinq fois la quantité a, c.-à-d. $a + a + a + a + a$, il suffit d'écrire $5a$, et que pour additionner $2a + 4a$, il suffit d'opérer sur les coefficients et d'écrire $6a$.—2° On indique la *soustraction* au moyen du signe $-$, que l'on prononce *moins.* Ainsi $18 - 4$ représente la *différence* des nombres 18 et 4, c.-à-d. 14; $a - b$ indique qu'il faut retrancher la quantité b de la quantité a, ou, en d'autres termes, exprime la *différence* entre a et b. Une quantité est dite *affectée* du signe $-$, lorsqu'elle est précédée de ce signe; elle est dite *affectée* du signe $+$, lorsque ce dernier est placé devant elle : toutefois, lorsqu'elle n'est précédée d'aucun signe, elle est considérée comme étant *affectée* du signe $+$. On lui donne encore le nom de *quantité additive* ou *positive* lorsqu'elle est précédée du signe $+$, et de *quantité soustractive* ou *négative* si elle est affectée du signe $-$. 3° On indique la *multiplication* au moyen du signe $\times$ que l'on prononce *multiplié par;* ainsi 3×4 représente le produit 12, formé par la multiplication des nombres 3 et 4; et $3 \times 4 \times 5 \times 6$ représente le produit des nombres 3, 4, 5, 6, c.-à-d. 360. Quelquefois on se contente de mettre un point entre les deux nombres à multiplier; ainsi on écrit $3 . 4 . 5 . 6$ au lieu de $3 \times 4 \times 5 \times 6$. De même $a \times b$ représente le produit des quantités a et b. On peut aussi indiquer la multiplication, comme nous l'avons vu, par un point $a . b$; mais le plus souvent on se contente d'indiquer le produit de deux quantités en écrivant ces quantités à la suite l'une de l'autre sans interposition de signe. Par conséquent les notations $a \times b$; $a.b$; ab, indiquent toutes le produit de a par b; $abcd$ marque donc le produit formé par les quantités ou facteurs a, b, c, d. Pour indiquer la multiplication de deux quantités identiques, par ex., des quantités a et a, on n'écrit pas $a \times a$, mais a^2. Le petit chiffre ^{2} placé à la droite et au-dessus de a se nomme *exposant;* l'exposant marque combien de fois une même quantité est entrée comme facteur dans un produit. Ainsi les notations $a \times a \times a \times a$, ou $a . a . a . a$, ou $a a a a$, égalent a^4. Il résulte de là que le produit de b^2 par b^3 est la quantité b^5. En effet, $b^2 \times b^3 = bb \times bbb = bbbbb = b^{2+3} = b^5$. Il suffit donc d'additionner les exposants pour former le produit des quantités identiques affectées d'exposants, et de n'écrire qu'une seule fois la quantité. — 4° On indique la *division* au moyen du signe $:$ que l'on prononce *divisé par;* ainsi $8 : 4$ représente la division de 8 par 4 ou le *quotient* 2. On écrit plus ordinairement le nombre *diviseur* au-dessous du nombre à diviser ou *dividende*, en les séparant par un trait horizontal pour indiquer l'opération. De sorte que $\frac{8}{4}$ est la même chose que $8 : 4$ ou le *quotient* 2. Ainsi $a : b$ ou $\frac{a}{b}$ signifie a divisé par b.—5° Un nombre multiplié par lui-même est dit élevé à sa 2e puissance; multiplié trois fois par lui-même, il est élevé à sa 3e puissance, et ainsi de suite. Le même langage et la même notation s'appliquent aux quantités algébriques. Ainsi la notation du produit de a par a est, comme nous l'avons donnée, a^2; le signe ^{2} exprime donc la 2e puissance de a. Pareillement dans l'expression 3^2, le petit chiffre ^{2} indique la 2e puissance de 3. Il résulte de là que l'exposant marque le degré d'élévation à une puissance. Pour le nombre 7^5, l'exposant ^{5} indique la 5e puissance de 7; pour la quantité a^5, il indique également la 5e puissance de a. — 6° Tout *nombre qui est employé seul comme facteur pour en* former un autre est dit *racine* de ce dernier. Ainsi, 3 est racine de 9 parce que ce dernier nombre est le produit de 3×3. Il en est de même pour les quantités. On indique la racine d'un nombre ou d'une quantité au moyen du signe $\sqrt{\ }$, qu'on nomme un *radical*, et l'on écrit entre les deux branches de ce signe un petit chiffre qui est l'*indice* ou plutôt l'*exposant du radical:* ainsi $\sqrt[3]{8}$ représente la racine cubique ou 3e de 8; $\sqrt[2]{a}$ représente la racine carrée ou 2e de a; *mais on n'est pas dans* l'usage d'écrire l'*indice* de la racine carrée; il suffit pour l'indiquer d'écrire $\sqrt{a}$. — Nous avons vu qu'on représentait les quantités par des lettres a, b, c, d, etc. Ce système de notation est d'une application absolue : que les quantités soient *connues* ou *inconnues*, elles sont toujours représentées par des lettres. Cependant, il est bon d'observer qu'on se sert constamment des premières lettres de l'alphabet pour représenter dans une question les quantités connues ou *données*, et des dernières pour représenter les quantités inconnues ou à *déterminer.* Dans ce dernier cas, ce sont principalement les lettres x, y, z, dont on fait usage.

Comme nous l'avons dit, l'al. se propose la résolution de *toutes les questions possibles sur les nombres.* Or les symboles qu'elle emploie ayant cela de remarquable qu'ils sont parfaitement généraux, on arrive par leur moyen à créer des expressions ou des *formules* qui non-seulement fournissent la solution des questions particulières, conformément aux conditions des problèmes donnés, mais encore permettent d'obtenir nécessairement la solution de toutes les questions d'un même ordre. Par ex., supposons que l'on ait à résoudre la question suivante : Trouver *deux nombres* dont la *somme* soit 129 et la *différence* 87. Il est évident que le plus *grand nombre* sera égal au plus *petit nombre*, si l'on augmente ce dernier de 87 qui est leur *différence.* Comme la *somme* donnée est 129, il en résulte que le plus *petit nombre* augmenté de 87 plus une fois encore ce *petit nombre*, c.-à-d. que *deux fois le petit nombre* plus 87 formeront une somme égale à 129. Par suite, *deux fois le plus petit nombre* égalera 129, si l'on diminue 87 de cette *somme.* Par conséquent, on aura 42 pour *deux fois le petit nombre.* D'où on conclura que le *petit nombre* est égal à la moitié de 42 ou à 21. Le plus *petit nombre* étant connu, on obtiendra facilement le plus *grand;* car ce dernier est égal au plus *petit nombre* augmenté de 87, ou à 108. Cet exemple montre combien les dénominations empruntées au langage *ordinaire* apportent d'entraves dans la succession des raisonnements à faire pour arriver à la solution de cette question. Cette succession au contraire est singulièrement facilitée par l'usage des symboles algébriques. En effet, si, dans l'ex. précédent, nous désignons le plus *petit nombre* par x, le plus *grand nombre* sera évidemment $x + 87$, et la *somme* des deux nombres sera $x + x + 87$, ou $2x + 87$. Comme cette *somme* doit être égale à 129, on aura donc $2x + 87 = 129$, ou $2x = 129 - 87 = 42$; et par suite, $x = \frac{42}{2} = 21$, ce qui donnera la valeur de x qui représente le *petit nombre.* D'où l'on trouvera pour le plus *grand nombre* $21+87=108$. Dans cette question, en représentant la *somme* 129 par a, la *différence* 87 par b et le *petit nombre* par x, on arrivera à l'*expression* ou à la *formule* $x=\frac{a-b}{2}$ pour la valeur du *petit nombre ;* et à la *formule* $x=\frac{a+b}{2}$ pour la valeur du *grand nombre.* Il sera facile alors de reconnaître que le plus *petit nombre* est égal à la *demi-somme* donnée, *moins* la *demi-différence*, et que le plus *grand nombre* est égal à cette même *demi-somme*, *plus* la *demi-différence.* Le raisonnement que nous avons fait pour arriver à la solution de cette question, est d'une application générale. Si donc on prend d'autres nombres pour la *somme* et la *différence* donnécs, en appliquant ce raisonnement ou la formule qui en est l'expression, on obtiendra également la solution de la nouvelle question, ainsi que de toutes les questions de ce genre. Dès lors, on conçoit l'avantage extrême qui est attaché à l'emploi des *formules algébriques*, puisqu'il suffit d'exécuter, pour ainsi dire, automatiquement les calculs indiqués par ces formules suivant la nature du problème à résoudre. Le raisonnement dont elles sont l'expression a été fait une fois pour toutes; et si le matériel du calcul change avec les nombres donnés, l'ordre et la nature des opérations à pratiquer restent invariablement les mêmes. Il suffirait donc à l'esprit humain de posséder un tableau des formules propres à déterminer les calculs auxquels donne lieu chaque ordre de questions numériques, pour qu'il arrivât infailliblement à la solution de toutes les questions relatives aux phénomènes physiques qui donnent lieu à des considérations de nombres.

L'al., si toutefois elle était connue des mathématiciens grecs, n'était pour eux qu'une espèce d'arithmétique supérieure. Le premier écrivain sur cette partie de la science dont les œuvres soient arrivées jusqu'à nous, est Diophante, qui vivait vers le milieu du IV^e siècle de notre ère, et son ouvrage n'a trait qu'à une classe particulière de questions arithmétiques pour la solution desquelles il déploya une habileté remarquable. Les signes dont il se servait n'étaient que des abréviations des termes ordinaires : c'étaient les lettres initiales ou terminales des mots. Le traité de Diophante passa entre les mains des Arabes : mais la science ne reçut de ce peuple ni développement ni perfectionnement. Elle fut ensuite transplantée en Italie, au commencement du XIII^e siècle, par Leonardo Bonacci, marchand de Pise, qui avait fait de nombreux voyages dans le Levant et qui s'y était familiarisé avec les connaissances des Arabes. Il écrivit en 1212 un traité sur l'arithmétique comprenant l'al. telle qu'on la connaissait alors. Dès cette époque la science paraît avoir été étudiée avec quelque assiduité en Italie. Le plus ancien livre imprimé sur ce sujet fut composé par Lucas Paciolus ou Lucas de Burgo et parut en 1470. Il contient un traité assez complet pour son temps sur l'al.; mais la science y est encore à peu près dans l'état où l'avait laissée Diophante. Son application se bornait à des questions assez peu importantes relatives aux nombres, et elle ne pouvait encore que résoudre les équations du 1^{er} et du 2^e degré. A partir de ce moment, l'al. fut cultivée par un grand nombre de savants et elle commença à faire des progrès rapides. Scipion Ferreo, professeur de mathématiques à Bologne, vers 1505, rompit le premier les barrières où jusqu'alors l'al. avait été emprisonnée et parvint à résoudre un problème du 3^e degré. Bientôt après, Tartaglia découvrit une méthode générale de résolution de ces sortes d'équations et la communiqua au célèbre Cardan. Celui-ci étendit considérablement les méthodes qu'il avait reçues de Tartaglia, et en outre contribua à perfectionner la notation en employant fréquemment les lettres de l'alphabet. Ce fut en 1545 que Cardan publia sa méthode de résolution des équations du 3^e degré. Ludovico Ferrari, disciple de Cardan, eut l'honneur de faire faire un pas plus important à la science en découvrant une méthode de résolution des équations du 4^e degré; et il est remarquable que tous les efforts des mathématiciens modernes n'aient pu encore leur faire franchir cette limite, c.-à-d. les mettre en état de trouver la solution générale des équations supérieures à celles du 4^e degré. Au nombre des hommes qui, vers la même époque, contribuèrent au perfectionnement de l'al. par l'introduction d'une notation concise et systématique, on doit citer l'allemand Stifel ou Stifelius, et l'anglais Thomas Recorde. L'ouvrage du premier, intitulé ***Arithmetica integra***, fut publié en 1544. Stifel adopta les signes $+$ et $-$ (*plus* et *moins*) pour représenter l'addition et la soustraction, ainsi que le symbole $\surd$ pour signifier *radical* ou *racine.* C'est encore lui qui introduisit les exposants numériques des puissances $-3, -2, -1, 0, +1, +2, +3$, etc. On doit à Recorde (1552) l'invention du signe d'égalité $=$; il fit choix de ce symbole parce que, disait-il, il ne peut y avoir deux choses plus égales entre elles que deux lignes parallèles. Après eux, Raphaël Bombelli (1579) et Richard Steven (1585) méritent d'être cités dans l'histoire de la science. Mais ce fut entre les mains de notre compatriote François Viète, né à Fontenay-le-Comte en 1540, que l'al. prit véritablement une face nouvelle. Viète fut le premier qui appliqua l'al. à la géométrie, et jeta ainsi les fondements de l'analyse moderne. Il fut également le premier qui employa des symboles généraux pour représenter les quantités connues aussi bien que les quantités inconnues. Il introduisit ainsi ce qu'on a appelé l'al. *spécieuse* où les quantités connues sont représentées par des lettres, par opposition à l'al. *numérique* où les quantités connues sont représentées par des nombres. Ce perfectionnement exerça une grande influence sur les progrès de la science; car il donna aux méthodes un caractère de généralité absolue, et il mit les algébristes en état de comprendre des classes entières de problèmes sous une seule formule. Viète imagina également une méthode pour résoudre les équations algébriques par approximation; et c'est de sa doctrine des sections angulaires que dérivent l'arithmétique des sinus et quelques-uns des procédés les plus importants de la trigonométrie. — Après Viète vinrent le Hollandais Albert Gérard (1629), qui le premier montra l'usage du signe négatif dans la solution des équations; puis Harriot, auquel la science doit une découverte de la plus haute importance, à savoir que toutes les équations algébriques peuvent être considérées comme le produit d'autant d'équations simples qu'il y a d'unités dans le nombre qui exprime son degré. On peut, par ex., regarder une équation du 5^e degré comme le produit de 5 équations simples. Les signes $<$ et $>$ (*plus petit* et *plus grand*) sont de son invention. Oughthred, à la même époque, introduisit le signe $\times$ pour désigner la multiplication. Après eux parut Descartes. Ce grand géomètre ouvrit un vaste champ de découvertes en appliquant l'analyse algébrique à l'étude de la nature et des propriétés des lignes courbes. En rapportant chaque point d'une courbe à ses coordonnées, il exprima le rapport entre ses différents points au moyen d'une équation qui sert de caractéristique pour distinguer la courbe, et dont on peut déduire toutes ses différentes propriétés géométriques à l'aide des procédés ordinaires de l'al. Descartes indiqua en outre la manière de construire ou de représenter géométriquement les équations des degrés supérieurs. Il donna une règle pour résoudre une équation du quatrième degré au moyen d'une équation cubique et de deux équations du second degré. Enfin il perfectionna les méthodes employées par Cardan, Gérard, Harriot et d'autres mathématiciens pour réduire et traiter les équations. Depuis Descartes l'al. a encore été améliorée dans tous ses détails, et on en a singulièrement varié et étendu les applications. Pendant la dernière partie du XVII^e siècle, nous voyons briller les noms de Wallis, de Roberval, de Newton, de Leibnitz, de Bernouilli, du marquis de L'Hospital, etc. Ce siècle, ouvert par la découverte ingénieuse des logarithmes, due à Néper, s'achève par la découverte admirable du calcul différentiel. Dans le siècle suivant, Moivre, Stirling, Cotes, Lambert, Maclaurin, Maupertuis, d'Alembert, Euler, Lagrange, et une foule d'autres savants développent et perfectionnent successivement l'al. dans toutes ses branches. Lagrange crée la théorie des fonctions analytiques; Laplace applique une analyse savante à la mécanique céleste; enfin les investigations toutes modernes de Legendre, Gauss, Poisson, Sturm, Cauchy, etc., ont encore reculé les limites de la science, et ont fait concevoir l'espérance qu'un jour peut-être l'intelligence humaine, à l'aide des méthodes algébriques, arrivera à embrasser dans un réseau de déductions nécessaires tous les faits contingents du *monde physique.*

Opérations algébriques.—Au lieu de scinder les opérations simples de l'alg. pour les traiter sous leurs titres respectifs, *addition*, *soustraction*, etc., nous les exposerons ici à la suite l'une de l'autre, dans le but d'en faire ressortir l'enchaînement et d'en faciliter l'intelligence.—Dans chaque opération simple de l'al., on distingue si les quantités sur lesquelles on opère sont des *monomes* ou si elles sont des *polynomes.* Toute quantité composée d'un seul *terme*, c.-à-d. qui n'est pas séparée par les signes $+$ ou $-$, est un *monome ;* ainsi, a, $+b$, $-c$, abc, $2a^3bc^2$, $\frac{ab}{cd}$, $\frac{3ab^2}{2cd^4}$, etc., sont des *monomes.* La réunion de plusieurs monomes, $a+b-c$, par exemple, forme un *polynome.*

Addition.—L'*addition des monomes* se fait en les écrivant à la suite les uns des autres, avec les signes dont ils sont affectés. D'après cette règle, l'addition des monomes $-b, a, +cde$, formera le polynome $-b+a+cde$. — *Addition des polynomes.* Pour additionner plusieurs polynomes, il faut les écrire à la suite les uns des autres, en conservant à chacun des termes les signes dont il est affecté. Ainsi l'addition des polynomes $d-e$ et $a-b+c$ donne pour résultat $d-e+a-b+c$. Dans l'addition des polynomes, il faut remarquer si les polynomes sur lesquels on doit opérer ont plusieurs termes formés des mêmes lettres affectées des mêmes exposants : dans ce cas, ces termes sont dits ***semblables***, alors même qu'ils différeraient par leurs coefficients. Ainsi $+7a^2b^2c$ et $-5a^2b^2c$ sont des ***termes semblables***, parce qu'ils ont les mêmes facteurs algébriques affectés des mêmes exposants. Il n'est pas inutile de faire observer que tout terme qui n'a ni exposant, ni coefficient, a en réalité 1 pour exposant, et 1 pour coefficient. Lorsqu'un polynome contient plusieurs termes semblables, on peut simplifier l'expression du polynome en opérant la *réduction* de ses termes. Pour cela, il suffit de faire la somme des termes additifs et la somme des termes soustractifs, puis de donner à la *différence* de ces deux *sommes* le *signe* qui affecte la plus grande. Afin d'arriver plus facilement à opérer la *réduction des termes semblables* de plusieurs polynomes, on les écrit les uns au-dessous des autres, comme dans l'exemple suivant.

$$\begin{array}{rr}
 & 3a^2+2bc+4c^2 \\
 & -8a^2+7bc-5c^2 \\
 & 3a^2-4bc \\
\hline
\text{Somme} & -2a^2+5bc-c^2.
\end{array}$$

Cet exemple montre comment les signes se comportent dans la réduction des termes entre eux. Il montre aussi que, pour additionner des quantités renfermant des termes semblables, il faut adopter la marche que nous avons suivie dans l'opération de la réduction.

Soustraction. — Si l'on propose de soustraire la quantité $c-d$ de la quantité a, il faut considérer que ce n'est pas la quantité c tout entière qu'on doit retrancher de a; mais bien la quantité c diminuée de la quantité d. Or, si l'on retranche c de a, ce qui donne $a-c$, on aura retranché d de trop; dans ce cas, il faudra, pour que l'opération soit exacte, ajouter la quantité d au résultat obtenu : on aura donc alors $a-c+d$. D'où l'on voit que pour effectuer la soustraction algébrique, il faut affecter les quantités à retrancher de signes contraires à ceux qu'elles avaient primitivement, et écrire ces quantités avec leurs nouveaux signes, à la suite de la quantité dont on les retranche. D'après cette règle, si l'on a $c+d-f$ à soustraire de $a-b$, on obtiendra pour résultats $a-b-c-d+f$. On peut facilement ramener la soustraction aux règles prescrites pour l'addition. Pour cela, il suffit de poser sous la quantité dont on soustrait, tous les termes de la quantité à soustraire, pris avec des signes contraires à ceux qu'ils ont, en ayant soin d'écrire les termes semblables les uns sous les autres ; la somme de ces deux polynomes, réduite à sa plus simple expression, donne le résultat demandé. Soit à retrancher $2a+3b^2c-7$ de $8a-5b^2c-4$. On exécute le calcul de la manière suivante :

$$\begin{array}{rr}
 & 8a-5b^2c-4 \\
 & -2a-3b^2c+7 \\
\hline
\text{Reste} & 6a-8b^2c+3
\end{array}$$

Multiplication. — Nous avons vu que pour obtenir la partie littérale du *produit* de plusieurs *monomes*, il suffit d'écrire les *différentes lettres des facteurs* à la suite les unes des autres : c'est ce qui constitue ce qu'on appelle la *Règle des lettres.* Nous avons vu également que le produit de plusieurs *puissances* d'une quantité a pour *exposant* la *somme* des exposants de cette même quantité dans les divers facteurs : ce principe se nomme la *Règle des exposants.* — Le produit de $4a$ par $3b=4a\times 3b=4\times a\times 3\times b=a\times b\times 4\times 3=ab\times 4\times 3=ab\times 12=12ab$; d'où l'on voit que dans la multiplication de plusieurs monomes, le *coefficient du produit* est égal au *produit* des *coefficients numériques des facteurs.* Ce principe se nomme la *Règle des coefficients.* — *Multiplication des polynomes.* — Pour former le *produit* de *deux polynomes*, il suffit de multiplier successivement *chaque terme du multiplicande par chaque terme du multiplicateur*, en donnant le *signe* $-$ au *produit* de deux termes affectés de signes contraires, et le *signe* $+$ au *produit* de deux termes affectés de signes semblables. Par exemp., le produit de $a-b$ par $c-d$, sera $ac-bc-ad+bd$; d'où il résulte que le produit est positif quand les deux facteurs sont de mêmes signes, et qu'il est négatif lorsque ces facteurs sont de signes contraires. Cette règle se nomme la *Règle des signes.* — Ainsi, pour opérer la multiplication algébrique, il faut avoir soin de se conformer aux règles *des signes*, *des coefficients*, *des lettres* et *des exposants*, comme on le voit dans l'exemple suivant :

$$\begin{array}{ll}
\text{Soit} & 3a^2x^3-2a^3x^2+4a^4x+a^5 \\
\text{à multiplier par} & a^3x^2-2a^4x+a^5 \\
\hline
 & 3a^5x^5-2a^6x^4+4a^7x^3+a^8x^2 \\
 & \qquad -6a^6x^4+4a^7x^3-8a^8x^2-2a^9x \\
 & \qquad\qquad +3a^7x^3-2a^8x^2+4a^9x+a^{10} \\
\hline
 & 3a^5x^5-8a^6x^4+11a^7x^3-9a^8x^2+2a^9x+a^{10}.
\end{array}$$

Pour mettre plus d'ordre et pour faciliter la *réduction* lorsqu'une lettre entre à diverses puissances dans les termes d'un polynome, on *ordonne* ces termes, c.-à-d. on les dispose suivant l'ordre de grandeur des exposants de cette lettre, qu'on nomme alors *lettre ordonnatrice* ou *principale.* Ainsi, dans l'exemp. précédent, les facteurs du produit sont ordonnés par rapport aux puissances décroissantes de la *lettre* x (on peut ordonner également par rapport aux puissances croissantes), et les produits partiels sont disposés de manière que les termes semblables se trouvent les uns sous les autres. On voit par là que, dans le cas où les *facteurs* et leur *produit* sont *ordonnés* par rapport à une même lettre, le *premier terme* du *produit total* est *le produit* du *premier terme* du *multiplicande* par le *premier terme* du *multiplicateur.*

Division. — Dans la division des monomes, on observe les règles suivantes : *Règle des lettres.* Elle consiste à supprimer dans le *dividende* le *facteur algébrique du diviseur*, en d'autres termes, à n'écrire au *quotient* que les *lettres* du *dividende* qui ne se trouvent pas dans le *diviseur.* Ainsi, $abcde$ divisé par ad, donnera, d'après cette règle, le quotient bce. Lorsque le dividende renferme tous les facteurs du diviseur, le quotient est *entier*, comme on le voit dans l'exemp. qui précède. S'il ne contient pas tous les facteurs du diviseur, le quotient, au lieu d'être *exact* ou entier, devient *fractionnaire.* Ainsi, la fraction $\frac{a}{c}$ est le quotient de ab divisé par bc. De même $\frac{abcd}{ace}$ a pour quotient $\frac{bd}{e}$. *Règle des exposants.* Il résulte de ce que nous avons dit relativement à la règle des exposants, en traitant de la multiplication, qu'il suffit, dans la division, de *retrancher l'exposant du diviseur* de *celui du dividende*, pour que le *reste* ou la *différence* soit l'expression de l'*exposant du quotient.* Ainsi, a^4b^3 divisé par a^2b donnera pour quotient a^2b^2. *Règle des coefficients.* Il résulte également de ce que nous avons dit au sujet des coefficients dans la multiplication, qu'en divisant le coefficient du dividende par le coefficient du diviseur, on obtiendra un chiffre qui sera le quotient de ces coefficients; enfin il résulte de la *Règle des signes* que si l'on divise un monome par un autre monome, le *quotient* sera *positif* ou *négatif*, suivant que le dividende ou le diviseur seront affectés de mêmes signes ou de signes contraires. Le quotient sera donc précédé, dans le premier cas, du signe $+$, et, dans le second, du signe $-$. En résumé, les règles précédentes donnent pour résultat :

$$\frac{+12a^6bc^3}{+3a^2bc}=+4a^4c^2;\qquad \frac{-12a^6bc^3}{+3a^2bc}=-4a^4c.$$

— *Division des polynomes.* Dans une division, le dividende pouvant être considéré comme un produit dont le diviseur et le quotient sont les facteurs, il suffit d'examiner comment se forme un produit, pour en déduire le moyen de le décomposer.

Multiplication ou formation d'un produit.

$$\begin{array}{l} a^3 - 3ba^2 \\ a^2 - 2ba - b^2 \\ \hline a^5 - 3ba^4 \\ \quad - 2ba^4 + 6b^2a^3 \\ \qquad\qquad - b^2a^3 + 3b^3a^2 \\ \hline a^5 - 5ba^4 + 5b^2a^3 + 3b^3a^2. \end{array}$$

Division ou decomposition d'un produit.

$$\begin{array}{l r|l} & a^5 - 5ba^4 + 5b^2a^3 + 3b^3a^2 & a^3 - 3ba^2 \\ \cline{3-3} & - a^5 + 3ba^4 \qquad\qquad\qquad & a^2 - 2ba - b^2 \\ \cline{1-2} 1^{\text{er}}\text{ reste} & - 2ba^4 + 5b^2a^3 + 3b^3a^2 & \\ & 2ba^4 - 6b^2a^3 \qquad\quad & \\ \cline{2-2} 2^{\text{e}}\text{ reste} & - b^2a^3 + 3b^3a^2 & \\ & b^2a^3 - 3b^3a^2 & \\ \cline{2-2} & 0 \qquad\qquad & \end{array}$$

Dans l'exemple que nous venons de donner, la comparaison du produit avec ses facteurs fait voir que ces trois polynomes son ordonnés par rapport aux puissances décroissantes de *a*. Or, avant d'opérer une division, on peut toujours ordonner le dividende et le diviseur, et alors le quotient se trouvera lui-même nécessairement ordonné. De cette façon, le premier terme du quotient s'obtiendra en divisant le premier terme du dividende par le premier terme du diviseur. Lorsqu'on a obtenu le premier terme du quotient, si on multiplie le diviseur par ce terme, on obtiendra un produit qui, retranché du dividende, donnera un reste sur lequel on pourra opérer comme on l'a fait premièrement. On trouvera ainsi le second terme du quotient; et, en continuant cette série d'opérations, on arrivera à obtenir le dernier terme du quotient. Enfin, en multipliant le diviseur par ce dernier terme, on aura un produit qui, retranché du dernier reste, donnera zéro pour reste, si le polynome du quotient est entier, ou un reste fractionnaire, si ce polynome n'est pas entier. Au moyen de ce qui précède on peut donc établir cette règle : pour opérer la division de deux polynomes il faut d'abord ordonner le dividende et le diviseur; ensuite on divise le premier terme du *dividende* par le premier terme du diviseur; puis on multiplie le diviseur par le terme obtenu, et l'on retranche ce produit du dividende; alors on obtient un reste *sur lequel on opère comme on a fait pour le premier terme* du dividende, et ainsi de suite. — Voy. ÉQUATION, FONCTION, SÉRIE, FRACTION, PUISSANCE, RACINE, LOGARITHME, *Calcul* DIFFÉRENTIEL, *Calcul* INTÉGRAL, *Application de l'algèbre à la* GÉOMÉTRIE.

ALGÉBRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'algèbre. *Calcul al. Notation al. Formules algébriques.* — *Courbe al.* Voy. COURBE. — *Équation al.* Voy. ÉQUATION.

* **ALGÉBRIQUEMENT.** adv. D'une manière algébrique.

ALGÉBRISTE. s. m. Celui qui sait l'algèbre, qui s'adonne à l'algèbre.

ALGIDE. adj. 2 g. (lat. *algidus*, glacé). Qui fait éprouver un froid glacial. *Fièvre al.* Voy. FIÈVRE. ‖ Se dit aussi, dans certaines maladies, D'une période pendant laquelle on éprouve un froid glacial. *La période al. du choléra-morbus.* Voy. CHOLÉRA.

* **ALGORITHME.** s. m. (ar. *al*, la; *gorethm*, racine). T. Math.

Enc. — Plusieurs mathématiciens distingués emploient ce terme pour désigner chaque forme particulière de génération des nombres. Ainsi, par ex., $a^x = c$ est l'*alg. des puissances*; $\Delta\varphi x = (\varphi + \Delta x) - \varphi x$ est l'*alg. des différences*, etc. Les mêmes auteurs donnent le nom d'*Algorithmie* à la science qui a pour but d'embrasser les faits et les lois des nombres, et par conséquent tous les algorithmes.

ALGUAZIL. s. m. [On pron. *algouazil.*] (Mot esp. emprunté de l'ar. *al ghazil*, l'huissier). En Espagne, Officier de police qui est chargé d'opérer les arrestations. — *Al.* a le même sens en français; mais il ne s'emploie que par plaisanterie ou par dénigrement.

ALGUE. s. f. (lat. *alga*). T. Bot.

Enc. — Les algues sont des végétaux cryptogames, cellulaires, qui croissent dans l'eau ou dans les lieux extrêmement humides, qui puisent par leur surface externe tout entière dans le milieu ambiant les matériaux propres à leur développement, et qui se propagent par des zoospores, des spores colorés ou des tétraspores. On donne généralement le nom de *Conferves* à celles qui habitent les eaux douces, et celui de *Fucus* ou *Varechs* à *celles qui* habitent *les eaux salées et abondent* sur le bord de la mer. — Il n'existe pas dans le règne végétal de groupe ou de famille qui ait donné lieu à plus de discussions entre les botanistes. L'histoire et la classification des algues ont été l'objet des travaux d'un grand nombre de savants. Les deux Agardh, Harvey, Gréville, Kützing et Decaisne méritent d'être cités au premier rang parmi ceux à qui cette partie de la science doit ses progrès récents. D'après les recherches de ces observateurs, il n'est plus permis de considérer les algues comme constituant une seule famille : elles représentent dans toutes les classifications modernes une sous-classe ou un groupe qui se subdivise en plusieurs familles. Mais les auteurs sont loin de s'accorder sur le nombre et même sur le mode de classification de ces familles. Nous suivrons, à de légères modifications près, celle qu'a proposée Endlicher, et nous admettrons, pour le groupe dont il est question, cinq familles, à savoir : les *Diatomacées*, les *Confervacées*, les *Fucacées*, les *Céramiacées* et les *Characées*. Voy. ces mots.

* **ALGYRE.** s. f. T. Erpét. Voy. LACERTIENS.

* **ALHAGI.** s. m. (ar. *al*, le; *hadj*, pèlerin). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

ALIBI. s. m. (mot latin qui sign. *ailleurs*). T. Dr. crim. Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où a été commis le crime ou le délit dont on l'accuse. *Alléguer, prouver un al.* Ne prend point d'S au plur.

ALIBIFORAIN. s. m. (lat. *alibi*, *foras*, dehors). Propos qui n'a pas de rapport à la chose dont il est question; vaine allégation, échappatoire. *Il ne m'a donné que de mauvaises défaites, des alibiforains.* Fam. et peu us.

ALIBILE. adj. 2 g. (lat. *alere*, nourrir). Qui est propre à la nutrition; assimilable. *Ce végétal contient fort peu de substance al.*

ALIBORON. s. m. (all. *albern*, sot?). Ne s'emploie que dans cette locution famil. : *C'est un maître aliboron*, C'est un sot, un ignorant. ‖ * Par plaisanterie, nos fabulistes donnent à *l'Ane* le nom de *Maître al.*

* **ALIBOUFIER.** s. m. T. Bot. Voy. STYRACÉES.

ALIDADE. s. f. (ar. *al*, le; *hadda*, limiter). T. Géom.

Enc. — L'*Al.* est une règle mobile armée d'une pinnule à chacune de ses extrémités, et dont on se sert pour viser les objets ainsi que pour tracer leurs directions, lorsqu'on lève un plan à l'aide de la *planchette*. Voy. ce mot. — On donne également ce nom à une règle mobile qui tourne autour du centre d'un cercle divisé en degrés et peut en parcourir tout le limbe pour mesurer les angles. V. GRAPHOMÈTRE, THÉODOLITE, etc.

ALIÉNABLE. adj. 2 g. Qui se peut aliéner. *C'était une terre substituée; elle n'était pas al.*

* **ALIÉNATAIRE.** s. 2 g. Celui ou celle à qui on aliène. = * ALIÉNATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui aliène. Ces deux mots ne s'emploient qu'en T. de Prat.

ALIÉNATION. s. f. T. Droit. Transport de la propriété d'une chose mobilière ou immobilière fait par une personne capable d'en disposer à une autre personne capable de la recevoir. ‖ Fig., *Al. d'esprit* ou *Al. mentale*, Folie. ‖ Fig., *Al. des esprits et des cœurs*, Disposition qui fait qu'on s'éloigne de quelqu'un, qu'on évite d'avoir des rapports avec lui. *L'al. des esprits contre lui était si forte que personne ne voulait entendre prononcer son nom.*

Enc. — Le droit d'aliéner suppose la qualité de propriétaire; et toutes les dispositions que la loi civile a consacrées relativement à l'*Al.*, découlent de ce principe. Cependant, tout en reconnaissant que le propriétaire peut disposer de sa propriété, la loi française a cru devoir apporter certaines limites à l'exercice de ce droit. Ainsi le mineur et l'interdit ne peuvent aliéner que par l'entremise de leurs tuteurs, autorisés à cet effet par un conseil de famille, ou par un jugement; ainsi la femme en puissance de mari ne peut aliéner sans l'autorisation de ce dernier ou de la justice. Enfin les personnes qui, en vertu de l'envoi en possession, jouissent des biens d'un absent, ne peuvent ni aliéner, ni simplement hypothéquer ces biens, car l'hypothèque est considérée avec juste raison comme une sorte d'al. L'al. est encore limitée ou même interdite dans beaucoup d'autres cas qu'il serait trop long d'énumérer ici. Voy. SUBSTITUTION, MARIAGE, etc. — L'al. est réputée faite à titre *gratuit*, lorsqu'elle a lieu par le simple effet de la libéralité de celui qui aliène, comme dans la donation et le legs. Elle est au contraire faite à titre *onéreux*, lorsqu'elle a lieu moyennant un équivalent, comme dans la vente, l'échange, le prêt de consommation, etc. — Sont considérés comme inaliénables, en France, les rues, les routes, les monuments publics, etc. Mais cette inaliénabilité ne doit cependant pas être regardée comme absolue, car lorsque ces choses cessent d'être d'utilité publique, on peut les aliéner.

Pathol. — *L'Al. mentale* ou la *folie* est définie par Esquirol, *une affection cérébrale ordinairement chronique, sans fièvre*, caractérisée par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté. Ces désordres pouvant être aussi nombreux que les combinaisons possibles de la pensée, il est aisé de concevoir quelle prodigieuse diversité de formes doivent affecter les maladies mentales; aussi de tout temps la science s'est-elle efforcée d'établir une classification rationnelle parmi cette multitude de variétés. Cependant, quelques tentatives que l'on ait faites pour baser cette classification sur un fondement plus stable que l'observation des caractères symptomatiques, il a été jusqu'à présent impossible d'y parvenir.

Le savant médecin que nous avons déjà cité ramène toutes les formes de la folie à cinq genres : la *monomanie*, la *lypémanie*, la *manie*, la *démence*, et l'*idiotie*. Toutefois il reconnait lui-même qu'il est souvent difficile de classer certains cas d'al. mentale dans l'un de ces cadres; la *monomanie*, par ex., est fréquemment liée à la manie, à la lypémanie ou à la démence.

Lorsque le désordre intellectuel ne porte que sur un certain *nombre d'objets, sur une certaine série d'idées, ou révèle* la domination exclusive d'une passion unique, on lui donne le nom de *monomanie*. Sous tous les autres rapports, les facultés peuvent être parfaitement intactes, et alors les malades, tant qu'on ne les amène pas sur le sujet qui fait l'objet de leur folie, paraissent sains d'esprit; mais ce cas est excessivement rare, par la raison que, dans le cœur de l'homme, comme dans son intelligence, tous les sentiments, toutes les passions, toutes les idées, se lient, s'enchaînent les uns aux autres. Malgré cela, le fait qu'il existe une idée où une passion dominante habituelle, suffit pour qu'on applique le nom de monomanie à la maladie mentale à laquelle on a affaire. Parmi les monomanies le plus fréquemment observées, les auteurs citent la monomanie *ambitieuse*, l'*érotomanie*, la monomanie du *suicide*, etc.

La *lypémanie*, qui répond à la *mélancolie* des anciens, est en réalité une espèce de monomanie dans laquelle dominent les affections morales tristes et pénibles, telles que l'ennui, le chagrin, l'inquiétude, la terreur. La *zoanthropie*, dans laquelle l'aliéné se figure être transformé en animal, en loup, par ex., et la *démonomanie*, dans laquelle il croit être possédé du démon ou être le diable lui-même, sont les variétés les plus singulières de la lypémanie.

Lorsque le délire est général ou du moins très-étendu, sans qu'il y ait une série d'idées dominantes, ou une passion fortement prononcée et permanente, on l'appelle *manie*. Conceptions extravagantes, idées bizarres, opinions ridicules, jugements faux, propos décousus et incohérents, raisonnements sans aucune liaison, association d'idées complétement hétérogènes : *voilà ce qu'on observe chez la plupart des maniaques.* Les actions sont presque toujours en rapport avec les conceptions délirantes. Dans quelques cas rares, les paroles du malade *dénotent une lésion profonde* de l'intelligence, tandis que ses actes sont à peu près tous raisonnables. Dans d'autres cas plus rares encore, les actes de l'aliéné dénotent un trouble plus ou moins profond de l'intelligence, qui ne se révèle ni dans ses paroles ni dans ses idées : c'est ce qu'on a nommé *folie sans délire*. Les aliénés de cette catégorie se livrent à certains actes d'une manière purement automatique; par ex., ils marchent, chantent, dansent sans pouvoir s'en abstenir. D'autres commettent sciemment, volontairement, des actes qui dénotent l'état d'al.; cependant la volonté, n'est mise en jeu par aucune conception délirante : il y a simplement, dit Leuret, *délire de la volonté*. Il est assez fréquent de voir des aliénés qui ont perdu la conscience de leur individualité et qui se figurent être morts : presque toujours alors ils ne parlent d'eux-mêmes qu'à la troisième personne. Au milieu des désordres intellectuels proprement dits que présente la manie, on conçoit que les facultés affectives doivent participer au trouble général de l'intelligence. Esquirol pense en effet que ces facultés sont perverties chez tous les aliénés, mais que chez quelques-uns cette perversion est seulement plus difficile à constater.

La *démence* est caractérisée par l'affaiblissement ou l'abolition entière de l'intelligence. On la distingue en primitive et en secondaire. Dans le dernier cas, elle succède à la manie ou à la monomanie; elle est la terminaison naturelle de celles-ci lorsqu'elles ne guérissent point et que les aliénés vivent assez longtemps pour que cette terminaison puisse avoir lieu. La démence est dite primitive, quand elle est la suite des progrès de l'âge, avec ou sans affections organiques du cerveau, ou *lorsqu'elle survient chez les épileptiques*, chez les ivrognes et chez les individus qui viennent d'éprouver des maladies encéphaliques graves. Dans la démence, l'aliéné est généralement tranquille, il *s'occupe peu*, parle souvent seul, prononce des mots sans suite, rit et pleure sans sujet. Enfin il tombe graduellement dans un état de stupidité complète, et n'a plus que quelques sensations isolées et confuses.

L'*idiotie* ou l'*idiotisme* est l'oblitération congénitale de l'intelligence. L'idiotisme ne constitue donc pas, à proprement parler, une forme de l'al. mentale. Voy. IDIOTIE.

Parmi les causes de l'al. mentale, il en est qui y prédisposent simplement, tandis que d'autres amènent presque immédiatement son explosion. Parmi les premières, on range d'abord l'âge, le sexe et l'hérédité. En mettant à part l'idiotie et la démence, on peut dire que la folie se déclare surtout dans l'âge des passions ardentes, de 30 à 40 ans, puis de 20 à 30, et enfin de 40 à 50. On remarque beaucoup plus d'aliénations chez les femmes que chez les hommes. Le nombre des femmes reçues dans les hospices est presque le double de celui des hommes : on explique ce fait par la plus grande susceptibilité du système nerveux chez les femmes, et par leur position dans la société. Mais la cause qui joue le plus grand rôle dans la production de la folie est l'hérédité. Esquirol a trouvé dans quelques établissements que la moitié au moins des malheureux atteints de folie avait eu des parents aliénés. Il y a beaucoup plus d'aliénés parmi les *célibataires que parmi* les personnes mariées, et cette observation s'applique également aux deux sexes. Il y en a plus aussi proportionnellement *parmi les personnes qui exercent des professions* libérales que parmi celles qui s'occupent de travaux industriels. Les cas d'al. sont encore plus fréquents en été qu'en hiver. Quant à l'influence du climat, elle est douteuse; car ici il faut distinguer ce qui appartient à l'influence du milieu ambiant, de ce qui appartient à l'état de civilisation. Il est évident que dans un état social comme le nôtre, où les passions et toutes les formes de l'activité de l'homme sont tenues dans un état d'excitation presque constant, les circonstances qui favorisent le développement de la folie sont bien plus nombreuses que dans les pays où l'homme vit dans une apathie complète.

Dans la foule de causes qui peuvent provoquer l'explosion de la folie, on a signalé plus particulièrement les chagrins domestiques, l'exaltation des idees religieuses, les suites de couches, l'abus des alcooliques, l'insolation, l'excès du travail intellectuel, les frayeurs vives, le passage subit de l'aisance à la misère, les remords, et surtout l'oisiveté. — Ordin. les causes de la folie agissent progressivement ; mais quelquefois leur effet se produit presque instantanément.

Une fois déclarée, l'al. présente dans sa marche des particularités remarquables. En effet, tantôt les désordres intellectuels, et c'est là le cas le plus habituel, offrent des exacerbations, des rémissions, et même des intervalles parfaitement lucides; tantôt une espèce de délire succède à une autre, et ces transformations se multiplient à l'infini. Quant aux fonctions de la vie animale et de la vie végétative, elles s'accomplissent en général d'une façon régulière. — Le diagnostic de l'al. mentale est quelquefois entouré de difficultés extrêmes, surtout pendant la période des prodromes, et dans certains cas de monomanie. Les questions médico-légales relatives à la folie sont du nombre de celles qui exigent le plus de sagacité et de prudence pour leur solution. — Le pronostic de l'al. mentale est toujours grave. Il varie au reste suivant la forme de la folie, la nature de ses causes, l'âge et le sexe du malade, et une foule d'autres circonstances. La manie a, en gén., plus de chances de guérison que la monomanie, et celle-ci plus que la démence. Quand l'al. mentale ne se termine pas par le retour à la santé, elle abrége ordin. plus ou moins la vie du malade. Pinel établit pour la mortalité des aliénés le rapport de 1 à 23, et Esquirol celui de 1 à 8 ou même à 6. Quand le retour à la santé a lieu, cette heureuse terminaison peut arriver brusquement ou graduellement : on a vu des guérisons subites s'opérer à la suite de vives émotions morales ou même sans causes appréciables. Mais le plus souvent le retour à la santé suit une marche progressive, et il est alors annoncé par des intermissions qui deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. La guérison est d'autant plus facile que la maladie a duré moins longtemps. La folie dont l'invasion a été subite, guérit aussi plus aisément que celle qui s'est développée avec lenteur.

Les lésions trouvées dans le système nerveux central chez les aliénés sont excessivement variables, et jusqu'à présent il a été impossible de constater la moindre correspondance entre les diverses formes de l'al. mentale et la nature des différentes altérations organiques observées. Dans quelques cas même l'encéphale n'a offert aucune espèce de lésion. Ce fait ne peut, suivant Portal et Haslam, être attribué qu'à l'insuffisance de nos moyens d'observation; et l'al. mentale *doit* toujours et nécessairement être causée par quelque altération organique du cerveau ou de ses dépendances, car il est impossible de concevoir une lésion portant sur l'agent simple et immatériel de la pensée. L'intelligence, pour se manifester, a besoin d'un organe, et il n'y a folie que lorsque l'instrument ne peut pas fonctionner régulièrement. C'est, qu'on nous permette cette grossière comparaison, le cas d'un habile musicien n'ayant à sa disposition qu'un piano complétement désaccordé.

Le traitement de l'al. mentale exige que le médecin y emploie toutes les ressources de la médecine et de l'hygiène. Parmi les moyens hygiéniques, on doit mettre au premier rang le travail manuel, le jardinage, la culture des champs dans des fermes consacrées à cette destination, ainsi que l'a fait l'Administration des hospices de Paris. Ce genre d'occupations exerce une influence des plus favorables sur l'état des aliénés, par la distraction et par la fatigue musculaire. Enfin on ne doit pas négliger l'emploi des moyens qui agissent, pour ainsi dire, directement sur l'intelligence et les passions des aliénés, c.-à-d. des moyens qui contraignent l'intelligence et la volonté des malades à faire un effort pour rectifier leur erreur ; c'est ce qu'on a nommé le traitement *moral* de la folie.

Nous ne saurions faire ici l'histoire médicale de la folie, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que c'est à un médecin français, à l'illustre Pinel qu'on est redevable des améliorations les plus importantes relatives au régime et au traitement des aliénés. Avant lui, les malheureux atteints d'al. mentale étaient regardés moins comme des malades que comme des gens dont on avait tout à craindre. Les hospices d'aliénés ressemblaient à des prisons remplies de bruit, de tumulte et de confusion. La plupart des malades, enfermés dans des cabanons infects et souvent chargés de chaînes, éprouvaient des accès de fureur presque continuels : la contrainte et l'intimidation étaient les seuls moyens que l'on employât pour les réduire. Grâce aux généreux efforts et à la persévérance de Pinel, rien de tout cela n'existe plus ni en France ni dans aucun des pays civilisés. Aussi les personnes qui, sous l'impression des anciens récits, viennent pour la première fois visiter une maison d'aliénés, sont-elles fort étonnées de trouver presque tous les malades en pleine liberté dans l'enceinte du quartier qui leur est assigné, de n'entendre ni bruit ni cris de fureur, de reconnaître que beaucoup d'aliénés conservent, sous certains rapports, l'exercice régulier de l'intelligence, et de pouvoir s'entretenir avec eux. Depuis l'impulsion donnée par Pinel à l'étude des maladies mentales, elles ont été l'objet de recherches d'un haut intérêt de la part des médecins placés à la tête des grands établissements de l'Europe consacrés aux aliénés. Les médecins français, parmi lesquels on doit citer Esquirol, Georget, Bayle, Calmeil, Leuret, Lélut, Foville et Parchappe, se sont spécialement distingués par le nombre et l'importance de leurs travaux sur ce sujet. V. HALLUCINATION.

ALIÉNER. v. a. (latin *alienus*, d'autrui, étranger). Se dépouiller de la propriété d'un objet pour la transférer à un autre. *Al. une terre, une rente.* ‖ Fig., *Al. l'esprit*, Faire perdre l'esprit, rendre fou. *La mort de sa fille lui a aliéné l'esprit.* ‖ Fig. *Al. les affections, les cœurs, les esprits*, Faire perdre la bienveillance l'affection, l'estime. *Cet impôt lui aliéna l'affection de son peuple. Sa mauvaise conduite lui a aliéné le cœur de son père. Ses manières hautaines lui aliéneront tous les esprits.* = * s'ALIÉNER. v. pron. *Les biens substitués ne pouvaient s'al. Depuis sa maladie, son esprit s'aliène de plus en plus.* = ALIÉNÉ, ÉE. part. *Domaine al. Terre aliénée. Cœurs aliénés. Esprit al.* ‖ S'emploie subst. dans le sens de Fou, folle. *Un al. Une aliénée. Maison d'aliénés*, Maison où l'on traite les fous.

Conj. — *J'aliène, tu aliènes, il aliène; nous aliénons. J'aliénais. J'aliénai. J'aliénerai*, etc.

Syn. — *Vendre.* — On *vend* et on *aliène* un fonds de terre, des rentes, des droits; on *vend* un mobilier, des denrées, son travail; on ne les *aliène* pas. Cette distinction n'est fondée que sur l'usage; mais il en est une plus essentielle, c'est que la *vente* a toujours lieu à titre onéreux, tandis que l'*aliénation* peut être gratuite. En outre, on n'*aliène* que ce qu'on a actuellement en sa possession, et l'on peut *vendre* une chose que l'on n'a pas encore. *Al.*, dans le sens de vente, ne se dit que des objets physiques; *vendre* se dit également des choses morales : ainsi on *vend* son honneur, sa conscience.

Enc. — Deux intérêts de la plus haute gravité, à l'égard des aliénés, ont dû appeler toute la sollicitude du législateur: d'une part, l'intérêt de la société qui exige qu'un individu privé de l'usage de sa raison ne puisse avoir la liberté de compromettre l'ordre public ou la sûreté des personnes; d'autre part, l'intérêt de l'individu traité comme aliéné. C'est dans ce double but qu'une loi sur les aliénés a été promulguée le 30 juin 1838. En vertu de cette loi, chaque département est tenu d'avoir à sa disposition un établissement public ou privé, affecté spécialement, en totalité ou en partie, au traitement des malheureux en état d'aliénation mentale. Cet établissement est placé sous la surveillance de l'autorité; et des fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, chargés de l'inspecter à des époques déterminées, doivent faire connaître par des rapports circonstanciés le nombre et la position des aliénés qu'ils renferment. Relativement à l'admission des aliénés dans les maisons de traitement, les dispositions de la loi sont également applicables aux directeurs d'établissements publics et privés (ces derniers, d'ailleurs, doivent être légalement autorisés). Ainsi, aucun directeur ne peut recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale, si on ne lui remet, 1° une demande d'admission contenant les noms, profession, âge et domicile, tant de la personne qui forme la demande que de celle dont on réclame l'admission; 2° un certificat de médecin constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités que présente la maladie, ainsi que la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir renfermée : en cas d'urgence, ce certificat n'est point exigé. 3° Le directeur doit se faire remettre le passe-port ou toute autre pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer. Toutes les pièces produites sont mentionnées dans un bulletin d'entrée, qui doit être envoyé, dans les vingt-quatre heures, avec un certificat du médecin de l'établissement, au préfet de police à Paris, au préfet ou au sous-préfet dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, ou aux maires dans les communes. Quinze jours après l'admission d'un aliéné, le directeur doit adresser à l'autorité un nouveau certificat du médecin de l'établissement, qui confirme ou rectifie, s'il y a lieu, les observations contenues dans le premier, en indiquant le retour plus ou moins fréquent des accès ou des actes de démence de l'individu admis. Enfin, dans chaque établissement il doit y avoir un registre sur lequel on inscrit immédiatement les noms, profession, âge et domicile des personnes placées dans cet établissement. On y inscrit les changements survenus tous les mois dans l'état mental de chaque malade, ainsi que les décès et les sorties. Ce registre est coté et paraphé par le maire. Un aliéné peut être retiré, même avant sa guérison, de l'établissement où il a été renfermé; toutefois il faut que l'autorité soit informée de sa sortie dans les vingt-quatre heures. L'autorité peut ordonner d'office le placement, dans un établissement d'aliénés, de toute personne dont l'état d'aliénation compromet l'ordre public ou la sûreté des personnes. Quant aux dépenses faites pour le service des aliénés, la loi les met à leur charge s'ils sont dans une position de fortune qui permette de les leur réclamer; dans le cas contraire, elles retombent à la charge de ceux auxquels il peut être demandé des aliments; et enfin, à défaut de ces derniers, elles sont supportées concurremment par le département auquel l'aliéné appartient, et par la commune dans laquelle il a son domicile. — On voit, par cet exposé, combien la loi a pris de précautions pour éviter qu'une personne, sous prétexte d'aliénation mentale, ne soit privée de sa liberté, et ne devienne victime de quelque machination intéressée ou de quelque abus d'autorité. Malgré ces précautions, si le cas d'une séquestration abusive se présentait, la personne séquestrée aurait le droit de réclamer devant le tribunal du lieu; le tribunal ferait alors les vérifications nécessaires et ordonnerait la sortie immédiate. Des peines sévères sont portées contre les chefs, directeurs ou préposés responsables, qui retiendraient une personne lorsque sa sortie a été ordonnée par l'autorité judiciaire ou administrative; et celui de ces préposés qui supprimerait des pièces ayant pour but de réclamer contre une séquestration, serait passible d'un emprisonnement de cinq jours à un an, et d'une amende de 50 à 3,000 francs. Pour les biens de l'aliéné, la loi en confie le soin à ceux qui ont le plus d'intérêt à les conserver.

* **ALIFORME.** adj. 2 g. (lat. *ala*, aile; *forma*, forme). T. Hist. nat. Qui est en forme d'aile.

ALIGNEMENT. s. m. Ligne donnée que doivent suivre une rue, un chemin, une allée. Ordinairement cette ligne est une droite. *Donner, prendre l'al. Cette maison n'est pas sur l'al. L'al. de ces arbres produit un bel effet.* Voy. VOIRIE. ‖ Se dit D'une troupe que l'on dispose en ligne droite. *Il y a des hommes hors de l'al. Rentrez dans l'al.* — En terme de Commandement militaire, on dit : *A droite, al.! A gauche, al.! Sur le centre, al.!* ‖ * T. Astr. *Méthode des alignements.* Voy. CONSTELLATION.

Enc. — L'*Al. militaire*, introduit dans les armées par le père du grand Frédéric, passait autrefois pour un art très-difficile; mais aujourd'hui il n'y a pas un sous-officier qui n'en sache les principes et ne puisse les bien faire exécuter. Quand on veut aligner une troupe, on place quelques hommes échelonnés (guides) qui servent comme de jalons, et qui rentrent ensuite dans le rang. Dans les pelotons, l'alignement se fait par les soldats eux-mêmes, qui le prennent en regardant le troisième homme à droite ou à gauche, suivant le commandement. Du reste, un al. parfait est impraticable devant l'ennemi, surtout à cause de l'inégalité du terrain; en outre, comme un al. très-régulier demande quelquefois beaucoup de temps, il nuirait, dans ce cas, à la rapidité des mouvements.

ALIGNER. v. a. (R. *ligne*). Disposer sur une même ligne droite. *Al. un chemin, une rue. Al. des maisons, des arbres. Al. des soldats.* — * Dans le même sens, on dit : *Al. son écriture, ses mots.* ‖ Fig., *Al. ses mots, ses phrases*, Les arranger avec un soin prétentieux. ‖ * *Al. des hémistiches*, se dit De quelqu'un qui fait des vers peu poétiques. = s'ALIGNER. v. pron. *Le bataillon s'est aligné en un clin d'œil.* = ALIGNÉ, ÉE. part.

ALIMENT. s. m. (lat. *alere*, nourrir). Toute substance solide ou liquide qui sert à la nutrition, à l'assimilation dans les êtres organisés. ‖ Fig., *L'air est l'al. de la respiration. Le bois est l'al. du feu. L'étude est l'al. de l'esprit. La louange est l'al. de la vanité.* ‖ *Aliments* au plur., se dit généralement De tout ce qu'il faut pour nourrir et entretenir une personne. *Un père doit des aliments à ses enfants. On lui a adjugé une pension pour ses aliments.*

Syn. — *Nourriture, Subsistance.* — *Al.* se dit de toute substance susceptible d'être assimilée et de nourrir. Le pain est un bon *al. Nourriture* ne s'emploie qu'en parlant de plusieurs *aliments.* On lui a donné une *nourriture* succulente. On entend par *subsistance* tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins de la vie: ainsi, on procure à quelqu'un des moyens de *subsistance* en lui donnant du travail.

Enc.—Tout organisme vivant éprouve, par le fait même de l'exercice des fonctions nécessaires à son développement et à sa conservation, des déperditions incessantes. La vie ne tarderait pas à s'éteindre si l'économie ne recevait pas de temps à autre de nouveaux matériaux propres à réparer les pertes qui proviennent du changement d'état et de composition des diverses parties du corps, changement qui est lui-même le résultat de certaines réactions chimiques. C'est à ces matériaux réparateurs qu'on donne le nom d'*aliments.*

La première condition fondamentale du maintien de la vie dans un animal quelconque est l'absorption de l'oxygène de l'air atmosphérique; et cette absorption, qui constitue la fonction respiratoire, ne cesse qu'avec la vie. — Le poids d'un homme adulte auquel on donne une nourriture suffisante, n'augmente ni ne diminue dans l'espace de vingt-quatre heures, malgré la quantité considérable d'oxygène qui, durant ce laps de temps, est absorbée par l'organisme. D'après les expériences de Lavoisier, un homme adulte enlève par année à l'air atmosphérique 373 kilog. pesant d'oxygène; suivant Menzies, cette quantité s'élève à 408 kilog. Cependant, au bout de l'année, le poids de l'homme est absolument le même qu'au commencement; et, s'il varie en plus ou en moins, la différence n'est que de quelques livres. Que sont devenus ces 400 kilog. environ d'oxygène dont il ne reste pas un atome dans le corps? Après avoir pénétré dans tout le corps par l'intermédiaire de l'appareil circulatoire, l'oxygène est éliminé par les poumons et par la peau sous la forme d'acide carbonique (oxygène et carbone), et sous celle de vapeur d'eau (oxygène et hydrogène). Il faut donc de toute nécessité que l'oxygène introduit ait enlevé à certaines parties de l'organisme le carbone et l'hydrogène avec lesquels il s'est combiné. Prenons maintenant, afin d'avoir une base pour établir un calcul approximatif, l'évaluation de Lavoisier et Séguin, et admettons avec eux qu'un homme adulte absorbe chaque jour 1015 grammes d'oxygène. Supposons encore que la masse totale du sang d'un individu soit égale à 12 kilog. et contienne 80 pour cent d'eau. La composition du sang étant connue, on a calculé que pour convertir la totalité du carbone et de l'hydrogène du sang en acide carbonique et en eau, il faudra 4271 grammes d'oxygène. Or, il suffit de quatre jours et cinq heures à un homme adulte pour absorber cette quantité d'oxygène. Peu importe que l'oxygène se combine directement avec les éléments du sang, ou bien avec les substances riches en carbone et en hydrogène qui existent dans l'organisme : ceci ne fait rien à la question qui nous occupe; car dans les deux cas, il est évident que les aliments doivent, dans l'espace de quatre jours et cinq heures, restituer à l'économie une quantité de carbone et d'hydrogène égale à celle qui est normalement contenue dans 12 kilog. de sang. En effet, si l'on détermine avec exactitude, d'une part, la quantité de carbone que les aliments introduisent dans l'économie; et si, d'autre part, on évalue celle qui est éliminée par les voies digestive et urinaire sous toute autre forme que sous celle de combinaison oxygénée, on s'assure qu'un homme adulte, qui a l'habitude de se livrer à un exercice modéré, consomme par jour 435 grammes de carbone. Ces 435 grammes sont éliminés par la peau et le poumon sous forme de gaz acide carbonique; or, pour se transformer en acide carbonique, ces 435 grammes de carbone exigent 1157 grammes d'oxygène. — Les choses se passent absolument de même chez les animaux herbivores. D'après les expériences de Boussingault, un cheval consomme en vingt-quatre heures 2,465 grammes de carbone, et une vache laitière 2,212 grammes, qui s'échappent ensuite sous forme d'acide carbonique; le cheval, pour convertir en acide carbonique le carbone qu'il consomme, a besoin de 6,504 grammes d'oxygène; quant à la vache, il lui en faut 5,853. — Comme aucune portion de l'oxygène absorbé n'est rejetée de l'économie sous une forme autre que celle d'une combinaison carbonée ou hydrogénée, et comme, en outre, chez un animal à l'état normal, le carbone et l'hydrogène éliminés sont remplacés par le carbone et l'hydrogène que contiennent les aliments ingérés, il en résulte que la quantité d'aliments nécessaire à la conservation intégrale de l'organisme doit se trouver en rapport direct avec la quantité d'oxygène absorbée. Lorsque, dans un même espace de temps, deux animaux absorbent par la peau et par les poumons des quantités inégales d'oxygène, la quantité d'aliments que consomme chacun d'eux est différente : elle est proportionnelle aux quantités d'oxygène absorbées. Une conséquence nécessaire de ce qui précède, c'est que si la proportion d'oxygène absorbée vient à augmenter, il faudra, pour que l'organisme n'ait pas à en souffrir, que la quantité de carbone et d'hydrogène introduite par les aliments soit augmentée proportionnellement. Or, la quantité d'oxygène absorbée varie dans une foule de circonstances : elle est plus grande, par ex., lorsque les inspirations sont plus fréquentes, soit naturellement, comme on l'observe chez les enfants, soit accidentellement, comme à la suite d'un vif exercice. L'oxygène est aussi absorbé en plus grande quantité, lorsque la température de l'air vient à s'abaisser, comme dans l'hiver, ou lorsque cette température est constamment peu élevée, comme dans les pays du Nord. C'est pourquoi l'enfant supporte la faim moins bien que l'homme adulte : un animal à sang chaud et à respiration fréquente, un oiseau, par ex., meurt au bout de trois jours quand on le prive de nourriture, tandis qu'un serpent, animal à sang froid, et chez lequel les mouvements respiratoires sont rares, peut vivre sans nourriture pendant plus de trois mois. Nous consommons dans l'hiver 1/8 de plus d'aliments que pendant l'été : les habitants de la Suède consomment plus d'aliments que ceux de l'Espagne; et lors même que les habitants des pays chauds consommeraient des poids égaux de nourriture, la Sagesse infinie a pourvu à ce que la quantité de carbone qu'ils consomment restât toujours proportionnelle à celle de l'oxygène absorbé. Les fruits, dont les habitants des régions tropicales se nourrissent presque exclusivement, ne contiennent, à l'état frais, que 12 pour cent de carbone, tandis que le lard et l'huile de poisson, dont les peuples des régions polaires font leur nourriture, en contiennent 66 à 80 pour cent. Les causes extérieures qui font varier la quantité d'oxygène absorbé agissent uniquement sur la température et sur la densité de l'air atmosphérique; l'explication de ces faits incontestables sera donnée lorsque nous traiterons de la *respiration* et de la *calorification*.

La seconde condition fondamentale de la persistance de la vie est l'élimination hors de l'économie des molécules organiques devenues, par une cause quelconque, impropres à remplir les fonctions vitales, ainsi que le remplacement de ces molécules par d'autres molécules qui sont assimilées aux divers tissus du corps pour y jouer le même rôle que les particules éliminées. Or, toutes les parties du corps qui possèdent une forme définie et qui constituent les éléments des organes, contiennent de l'azote. Il n'existe pas, dans un organe doué de mouvement et de vie, une seule molécule qui n'en renferme. Tous les tissus renferment également du carbone ainsi que les éléments de l'eau (hydrogène et oxygène); seulement ces derniers ne s'y trouvent jamais dans la proportion voulue pour former de l'eau. L'observation et l'expérience ayant prouvé que l'organisme animal est absolument incapable de produire un élément chimique tel que le carbone et l'azote, au moyen de substances ne contenant ni azote ni carbone, il en résulte donc nécessairement que toutes les substances alimentaires, pour être aptes à se métamorphoser soit en sang, soit en tissus organisés, doivent contenir une certaine quantité d'azote; car, d'un autre côté, l'azote de l'atmosphère ne se combine jamais avec les tissus et les organes animaux. Mais comme c'est par l'intermédiaire du sang qui apporte de temps à autre aux organes les matériaux qu'il a puisés dans les substances alimentaires, et qu'ainsi c'est *aux dépens des éléments du sang que s'opèrent l'accroissement* du corps et le développement des organes, la première question à résoudre est celle de savoir quels sont les rapports qui existent entre le sang et les aliments. Pour cela, il suffit de comparer la composition élémentaire du sang et celle des matières alimentaires. — Parmi les substances que l'on rencontre dans le sang, il en est deux qui méritent une attention toute particulière, car elles en constituent les éléments essentiels. Si, lorsqu'on vient de pratiquer une saignée, on fouette le liquide sanguin avec une baguette, on voit des filaments mous et élastiques s'attacher à la baguette; ces filaments ne sont autre chose *que la fibrine, qui est identique* à la fibre musculaire. *Pour obtenir* le second principe essentiel du sang, on n'a qu'à soumettre à l'action de la chaleur le liquide duquel on a extrait la fibrine, et ce principe se coagule en une masse blanche et élastique, que l'on nomme *albumine*. La fibrine et l'albumine sont toutes deux composées des mêmes éléments chimiques, parmi lesquels on remarque l'azote, le phosphore et le soufre. L'analyse chimique a conduit à ce résultat remarquable, que les éléments de la fibrine et de l'albumine sont unis dans les mêmes proportions pondérales. Ainsi, quand on exécute parallèlement deux analyses, l'une de fibrine, l'autre d'albumine, *les résultats obtenus sont tout aussi rigoureusement semblables* que si l'on avait fait simultanément deux analyses de fibrine ou deux analyses d'albumine. Néanmoins les différences que ces deux substances présentent sous le rapport de leurs propriétés démontrent que leurs éléments sont groupés d'une manière différente. Dans l'acte de la nutrition, la fibrine et l'albumine peuvent toutes deux également se transformer en fibre musculaire, et la fibre musculaire est à son tour susceptible de se convertir en sang, *sans l'intervention d'un troisième corps*, sans qu'un élément étranger vienne s'ajouter à la fibrine ou à l'albumine, et sans que ces deux substances perdent un seul de leurs éléments constitutifs. L'albumine forme la plus grande partie de la substance cérébrale et nerveuse. Enfin, pour généraliser, nous dirons que les principes immédiats essentiels du sang contiennent environ 16 pour cent d'azote, et qu'on retrouve la même proportion d'azote dans la composition de tous les tissus organisés, comme, par ex., dans celle de la tunique moyenne des artères, des tissus gélatineux et cornés, des plumes des oiseaux, du pigment noir de l'œil, etc.

D'après ce qui précède, rien de plus aisé à concevoir que le fait de la nutrition des animaux carnivores. En effet, ils vivent uniquement du sang et de la chair des herbivores et des granivores, sang et chair qui sont, sous tous les rapports, identiques au sang et à la chair des carnivores. Les aliments qui servent à la nutrition des carnivores dérivent du sang : ils se fluidifient dans l'estomac de l'animal et deviennent ainsi aptes à être transportés dans toutes les parties de l'organisme. Durant ce mouvement de translation, ils se transforment en sang, et celui-ci a pour fonction de reproduire toutes les parties du système qui ont éprouvé une perte ou une métamorphose. A l'exception des sabots, des poils, des plumes et de la portion terreuse des os, le carnivore peut s'assimiler le corps entier de l'animal qu'il dévore. En conséquence, on peut dire, chimiquement parlant, que pour entretenir sa propre vie, le carnivore se consomme lui-même, car les substances dont il se nourrit sont identiques aux tissus et aux organes à la réparation desquels elles doivent servir.

Il semble au premier abord que, chez les herbivores, la nutrition s'effectue d'une manière toute différente. Ces animaux possèdent un appareil digestif plus compliqué, et ils se nourrissent de végétaux, lesquels ne contiennent que fort peu d'azote. On a donc dû se demander aux dépens de quelles substances se forme le sang qui sert ensuite au développement de ces animaux? On peut actuellement faire une réponse précise à cette question. L'analyse chimique a fait voir que toutes les parties végétales qui servent à la nutrition des herbivores contiennent certains principes fort azotés, et l'expérience de chaque jour démontre que la quantité de matières végétales dont ces animaux ont besoin pour leur développement et pour l'entretien des fonctions vitales est d'autant moindre qu'elle renferme une plus grande proportion d'azote : les substances non azotées sont incapables de servir à la nutrition. On trouve à la vérité de l'azote dans tous les végétaux sans exception, et même dans chacune de leurs parties; mais celles qui en contiennent le plus sont les graines des céréales, les pois, les lentilles, les fèves, enfin les racines et les sucs des légumes proprement dits. — Les substances azotées qu'on rencontre dans les végétaux peuvent se réduire à trois formes principales faciles à distinguer les unes des autres : deux de ces substances sont solubles dans l'eau; la troisième ne s'y dissout pas. — Quand on laisse reposer des sucs végétaux qu'on vient d'exprimer, on voit au bout de quelques minutes se former dans le liquide un précipité gélatineux, ordin. de couleur verte. En traitant ce précipité par des liquides qui dissolvent sa matière colorante, on obtient une substance d'un blanc grisâtre qui a reçu le nom de *fibrine végétale*. Ce principe est surtout abondant dans le suc des graminées; mais nulle part il ne se trouve en aussi forte proportion que dans les grains de froment et des céréales en général. Ainsi que le prouve le procédé employé pour l'extraire, la fibrine végétale est insoluble dans l'eau. Néanmoins, il est certain qu'elle existe à l'état de dissolution dans les sucs de la plante vivante; elle s'en sépare plus tard, comme c'est aussi le cas pour la fibrine du sang. — Le second principe végétal azoté se trouve également en dissolution dans le suc des plantes; mais il ne s'en sépare que lorsqu'on chauffe le suc végétal jusqu'au degré de l'ébullition. Lorsqu'on fait bouillir du suc de légumes préalablement clarifié, par ex. du suc de choux-fleurs, d'asperges, de navets, il s'y produit un caillot qui, sous le rapport de l'aspect extérieur et des autres propriétés, ne diffère aucunement de la substance coagulée qu'on obtient en soumettant à la chaleur de l'ébullition du sérum du sang ou du blanc d'œuf étendu d'eau. On l'a donc nommée *albumine végétale*. Cette albumine se rencontre principalement dans certaines semences, dans les noix, les amandes et autres graines où la fécule qui existe dans les céréales se trouve remplacée par de l'huile ou de la graisse. — Le troisième principe azoté que donnent les plantes est la *caséine végétale*. Il se trouve surtout dans le péricarpe des pois, des lentilles et des fèves. La caséine est, comme l'albumine, soluble dans l'eau; mais elle se distingue de celle-ci, en ce que sa dissolution ne se coagule pas par la chaleur. Lorsqu'on fait évaporer cette dissolution, elle se recouvre d'une pellicule; mais dès qu'on la traite par un acide, elle se comporte comme le lait des animaux, c.-à-d. qu'elle se coagule. — Ces trois principes, la fibrine, l'albumine et la caséine végétales sont les véritables aliments azotés des herbivores. Quant aux autres substances azotées qu'on rencontre dans les végétaux, elles sont souvent médicamenteuses ou vénéneuses, et alors les animaux les repoussent; ou bien l'azote s'y trouve en général en proportion très-minime et insignifiante. L'analyse chimique de ces trois principes a fait découvrir non-seulement que tous trois contiennent les mêmes éléments combinés dans les mêmes proportions pondérales, mais encore que leur composition est identique avec celle des principes essentiels du sang (fibrine et albumine) et avec celle de la caséine du lait. Quelle que soit leur origine, qu'elles viennent des plantes ou des animaux, la fibrine et l'albumine offrent à peine quelque différence de forme. Lorsque ces principes manquent dans les aliments qu'on donne à un herbivore, la nutrition s'arrête chez lui. Quand, au contraire, ses aliments contiennent de la fibrine et de l'albumine végétales, il y trouve précisément des substances identiques à celles qui servent à l'entretien des organes du carnivore. Il résulte de là que ce sont les organismes végétaux qui créent le sang de tous les animaux. En effet, un carnivore, *en s'assimilant le sang et la chair d'un herbivore, ne s'assimile*, à proprement parler, que les principes végétaux dont ce dernier s'est nourri. La fibrine et l'albumine végétales introduites dans l'estomac de l'herbivore, y prennent absolument la même forme que la fibrine et l'albumine animales dans l'estomac du carnivore. La conséquence rigoureuse de ce qui précède, c'est que l'organisme animal ne crée le sang que sous le rapport de la forme, et qu'il est incapable d'en fabriquer au moyen de substances qui ne seraient pas identiques aux principes essentiels de ce liquide. Cependant il possède la faculté de donner naissance à une nombreuse série d'autres combinaisons différentes, par leur composition, *des principes essentiels du sang*; mais les végétaux seuls ont le pouvoir de créer ces derniers, qui sont le point de départ de cette suite de transformations. — Dans cette série infinie de combinaisons qui commence par les principes nutritifs des plantes, c.-à-d. par l'acide carbonique, l'ammoniaque et l'eau, il n'existe ni lacune ni interruption. Le produit le plus élevé de l'activité formatrice des végétaux constitue précisément la première substance alimentaire du règne animal. Cette activité créatrice propre aux végétaux cessera de paraître aussi miraculeuse, si l'on réfléchit que la formation du sang par les plantes n'est pas le seul fait de ce genre. On rencontre, par exemple, de la graisse de bœuf et de mouton dans les amandes de cacao, de la graisse humaine dans l'huile d'olive; le beurre de palme est identique au beurre de vache; enfin certaines graines oléagineuses renferment de la graisse de cheval et de l'huile de poisson.

Ainsi qu'il est facile de le comprendre d'après ce que nous venons de dire, les substances alimentaires peuvent se diviser en deux classes : en aliments *azotés* et en aliments *non azotés*. Les premiers seuls sont susceptibles de se transformer en sang et aptes à fournir les éléments des tissus et des organes. Les seconds servent uniquement, dans l'état de santé, à entretenir la respiration et à produire la chaleur animale. Liebig désigne les aliments azotés sous le nom d'aliments *plastiques*, et les aliments non azotés sous celui d'aliments *respiratoires*. — Les aliments plastiques sont : la fibrine, l'albumine et la caséine végétales; la chair et le sang des animaux. — Les aliments respiratoires sont : la graisse, l'amidon, la gomme, les diverses espèces de sucre, la pectine, le vin, l'eau-de-vie, la bière, etc.

Dans l'énumération des substances alimentaires et des tissus organisés qui précède, nous n'avons parlé ni des tissus qui ont pour base la gélatine, ni de la graisse, ni des substances minérales qui entrent dans la composition du sang et des divers organes. Ces substances minérales, parmi lesquelles le fer, le phosphore, le soufre, le chlore, la chaux, la soude, la potasse et la magnésie occupent le premier rang, sont introduites dans l'économie avec les aliments, et, en dernière analyse, elles proviennent, comme ceux-ci, des végétaux qui servent de nourriture aux herbivores. Quant à la manière dont ces substances minérales sont combinées avec les éléments organiques des tissus, les efforts réunis de la chimie et de la physiologie n'ont pu encore venir à bout de résoudre cette question.

Lorsque les animaux prennent plus d'aliments qu'il n'est nécessaire pour entretenir leur respiration et la chaleur qui leur est propre, le carbone des matières non azotées ne peut être consumé en totalité par l'oxygène de l'air : alors la graisse, substance qui ne contient point d'azote, s'accumule dans les vésicules du tissu adipeux. Un porc nourri copieusement d'aliments azotés devient charnu; si au contraire on le nourrit avec des substances peu azotées et riches en carbone, il aura moins de chair, mais plus de lard. Quand on considère que la formation de la graisse est presque nulle chez les carnivores qui, à l'exception de la graisse même des herbivores, ne consomment aucun élément non azoté, qu'elle n'augmente réellement que chez ceux qui prennent une nourriture mixte, chez les chiens, par ex., et enfin qu'on engraisse certains animaux domestiques en leur donnant simplement des substances alimentaires non azotées, on ne peut plus douter que ces substances ne soient dans une corrélation directe avec la formation de la graisse. Ainsi donc la formation de la graisse est toujours la suite de l'absence de l'oxygène nécessaire à la gazéification de l'excès de carbone introduit dans l'économie. Voy. *Tissu* ADIPEUX et GRAISSE.

La trame organique des os est constituée par un principe fort azoté qu'on appelle *gélatine*. Ce principe peut également s'extraire des tendons, des cartilages, des membranes fibreuses, de la peau, du tissu cellulaire, etc.; il est donc extrêmement abondant dans l'organisme; cependant on ne l'a jamais rencontré dans le sang. En conséquence il n'existe pas, comme la fibrine et l'albumine, déjà tout formé dans ce liquide. On est donc obligé de conclure de ce fait que la gélatine est le produit d'une transformation toute particulière que subissent dans l'économie les matériaux apportés par le sang; et l'on a lieu de croire que c'est la fibrine du sang elle-même qui est métamorphosée en gélatine au contact des cellules qui constituent les tissus gélatineux. Voy. GÉLATINE.

L'infinie variété de substances que l'homme et les animaux emploient comme aliments, ne sont nutritives qu'autant qu'elles contiennent les divers principes dont il a été parlé, ou du moins quelques-uns d'entre eux. En analysant chacune des productions que nous présente la nature, on peut déterminer *à priori*, tout aussi exactement que par l'expérience, jusqu'à quel point elle est alibile, et quel est son degré de digestibilité relativement à l'individu bien portant. Un fait fort curieux, qui a été constaté par de nombreux expérimentateurs à l'occasion des discussions auxquelles a donné lieu la gélatine, c'est que si l'on nourrit exclusivement un animal avec une seule espèce d'aliment, cet animal périt nécessairement au bout d'un certain laps de temps. Mais ce phénomène est aujourd'hui facile à expliquer. En effet, lorsqu'on expérimente avec une substance complétement dépourvue d'azote, il est évident que les déperditions éprouvées par les tissus (nous savons que l'azote entre dans la composition de tous) ne sauraient être réparées : l'animal ne tardera donc pas à périr. Ainsi des oies nourries uniquement avec de la gomme moururent le 16e jour : celles auxquelles on donna des blancs d'œuf pour toute nourriture vécurent plus longtemps; elles ne périrent que le 16e jour. Le blanc d'œuf cependant contient une forte proportion d'azote. Dans ce cas, ce n'est donc pas l'absence de l'azote qui détermine la mort, c'est l'insuffisance du carbone, l'albumine de l'œuf n'en renfermant pas assez pour fournir à la consommation de l'oxygène. Chez un animal adulte, il faut, pour que la vie persiste et que la santé se maintienne, que l'assimilation des aliments, la mutation des tissus et la consommation de l'oxygène soient entre elles dans un rapport défini. Le carbone, l'azote et l'hydrogène rejetés au dehors sous forme d'acide carbonique, d'ammoniaque et d'eau, doivent, pris ensemble, peser précisément autant que le carbone, l'azote et l'hydrogène rejetés au dehors sous diverses formes, soit par la voie respiratoire, soit par les différentes voies excrétoires. Si donc il existait pour chaque animal une matière nutritive contenant du carbone, de l'azote et de l'hydrogène en proportions relatives telles qu'elles fournissent exactement à la consommation de l'oxygène et à la réparation des tissus métamorphosés, cet aliment unique suffirait à l'entretien de la vie et de la santé de l'organisme animal. La nécessité pour l'homme et pour une foule d'animaux de varier l'alimentation dépend de ce que les proportions de carbone, d'azote et d'hydrogène voulues ne se trouvent pas dans une substance unique. Il faut nécessairement compenser, en prenant divers aliments, ce qui manque soit aux uns soit aux autres.

Pour achever ce qui concerne les aliments, il nous resterait à parler du rôle que joue le tube alimentaire à l'égard des substances qui y sont introduites; de la transformation des molécules alimentaires en molécules identiques à celles qui composent les divers tissus de l'organisme; de la préparation des matières nutritives pour les rendre plus agréables au goût et plus faciles à assimiler; du choix que l'on doit faire parmi ces substances selon l'état de santé ou de maladie des individus, et enfin des moyens propres à conserver les matières alimentaires que nous offre la nature pour les consommer au fur et à mesure des besoins : ces divers points sont traités aux mots DIGESTION, INTESTIN, NUTRITION, DIÉTÉTIQUE, CONSERVE, etc. Quant à l'alimentation des Mammifères nouveau-nés qui réclame quelques détails particuliers, voy. LAIT.

Législat. — Dans le langage du Droit, le terme *Al.* désigne tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une personne. La loi civile impose l'obligation au père et à la mère de nourrir, d'entretenir et d'élever leurs enfants légitimes ou adoptifs. Dans sa juste sollicitude, elle oblige les parents d'enfants illégitimes à leur fournir les moyens de subsister jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir eux-mêmes aux exigences de la vie. A défaut du père et de la mère, l'obligation de fournir des aliments aux enfants est imposée d'abord aux ascendants paternels, et ensuite aux ascendants maternels. Toutefois, en ce qui concerne les enfants illégitimes, si les ascendants n'ont pas hérité du père, ils ne sont pas tenus à leur fournir des aliments. De leur côté, les enfants légitimes ou adoptifs sont dans l'obligation de subvenir à l'alimentation et à l'entretien de leurs père, mère et autres ascendants, lorsque ceux-ci ont besoin de secours. Les gendres et les belles-filles doivent également à leurs beau-père et belle-mère l'entretien et la nourriture, si ces parents sont dans le besoin. Néanmoins, à l'égard de la belle-mère, si elle a convolé en secondes noces, cette obligation n'a plus lieu; elle cesse également si l'époux qui produisait l'affinité vient à décéder, ainsi que les enfants issus du mariage. Les époux sont dans l'obligation mutuelle de se fournir des aliments. Du reste, les aliments ne sont accordés que dans la proportion des besoins de celui auquel ils sont dus et de la fortune de celui qui les doit; et ils ne sont pas exigibles de celui qui est hors d'état de les fournir.

ALIMENTAIRE. adj. 2 g. Qui est propre à servir d'aliment. *Substance al. Plantes alimentaires.* || Qui concerne les aliments. *Régime al.* || * *Canal, tube al.*, Qui donne passage aux aliments. || *Pension, provision al.*, Qui est destinée aux aliments.

ALIMENTATION. s. f. Se dit de La manière de se nourrir. *Il faut changer votre al. J'ai adopté un autre mode d'al.* Voy. DIÉTÉTIQUE.

ALIMENTER. v. a. Nourrir, fournir les aliments nécessaires. *Il faudra du blé du dehors pour al. le royaume.* || Fig., Entretenir. *Al. un incendie. Al. la discorde. Al. la conversation.*=* S'ALIMENTER. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. = ALIMENTÉ, ÉE. part.

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Qui est propre à nourrir. Peu us.

ALINÉA. s. m. (lat. *ad lineam*, à la ligne). Ne prend pas d'S au plur. Commencement d'un nouvel article, indiqué dans un écrit par une nouvelle ligne, dont le premier mot est un peu rentré. *Lisez jusqu'au premier al. Observez les al.* || Passage compris entre deux alinéa. *Cet al. est fort long.* || *Alinéa* (à la ligne). Expression elliptique dont on se sert en dictant, et qui sign. Commencez une nouvelle ligne.

ALIQUANTE. adj. f. (lat. *aliquantus*). Voy. ALIQUOTE.

ALIQUOTE. adj. f. (lat. *aliquot*). T. Math. Les mots *Aliquante* et *Aliquote* ne sont usités que dans ces locutions : *Partie aliquante. Partie aliquote.* — *Aliquote* s'emploie quelquefois subst.

Enc. — Lorsqu'un nombre divise exactement un autre nombre, on dit que le premier est une *partie aliquote* du second. Ainsi, par ex., les nombres 3 et 5 sont les parties aliquotes du nombre 15, parce qu'ils divisent ce dernier sans reste, c.-à-d. qu'ils sont contenus exactement un certain nombre de fois dans 15. Les *parties aliquantes* diffèrent des parties aliquotes en ce qu'elles ne sont pas facteurs des nombres qui les contiennent, ou, en d'autres termes, en ce qu'elles ne les divisent pas sans reste. Le nombre 5 est une partie aliquante de 8. Voy. MULTIPLICATION et *Nombre* COMPLEXE.

***ALISE, *ALISÉ, *ALISIER.** Voy. ALIZE, ALIZÉ, ALIZIER.

ALISMACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de plantes exogènes hypogynes, qui a été établie par L.-C. Richard aux dépens des *Joncaginées* de A.-L. de Jussieu. Les *Al.* croissent sur les bords des ruisseaux, des étangs et dans les terres marécageuses. Elles sont rarement annuelles et sont ordin. pourvues d'un rhizôme vivace, rampant et charnu.—*Caract. bot.:* Fleurs en ombelle, en grappe ou en panicule, presque toujours hermaphrodites, très-rarement unisexuées. Feuilles tantôt étroites et ligulées, tantôt à limbe fort large, mais constamment à veines parallèles. Sépales herbacés au nombre de trois. Pétales pétaloïdes en même nombre. Étamines en nombre défini ou indéfini; anthères introrses. Ovaire supérieur, multiple, uniloculaire; ovules dressés ou ascendants, solitaires, ou au nombre de deux qui sont, dans ce cas, attachés à la suture à une certaine distance l'un de l'autre. Styles et stigmates en nombre égal à celui des ovaires. Fruit sec, à 1 ou 2 graines. Graines dépourvues d'albumen, recourbées; embryon en forme de fer à cheval, indivis, et ayant la même direction que la graine. [Fig. 1. Fleur de l'*Alisma ranunculoides* vue de face. 2. La même vue par derrière. 3. Coupe de l'ovaire. 4. Coupe d'une graine.] Cette petite famille, qui ne compte que 3 genres et 50 espèces, habite principalement les contrées septentrionales. — Plusieurs de ces plantes ont un rhizôme charnu qui peut servir d'aliment; tels sont les genres *Alisme* et *Sagittaire*. Les Chinois cultivent dans ce but une espèce de ce dernier (*Sagittaria sinensis*). Le *Fluteau* ou *Plantain d'eau* (*Alisma plantago*) et la *Fléchière* ou *Sagittaire* (*Sagittaria sagittifolia*) sont au nombre des plantes que l'on a, sans aucune raison, vantées contre l'hydrophobie. Les Calmoucks mangent le rhizôme du plantain, après lui avoir enlevé son âcreté par la dessiccation. Diverses espèces de Sagittaires du Brésil sont extrêmement astringentes; on emploie même leur suc dans la composition de l'encre.

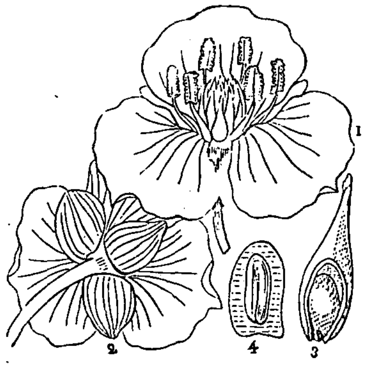

***ALISME ou ALISMA.** s. m. T. Bot. Voy. ALISMACÉES.

ALITER. v. a. (R. *lit*). Réduire à garder le lit. *Cette blessure l'a alité plus de vingt jours.*=S'ALITER. v. pron. Se mettre au lit pour cause de maladie. *Il a été contraint de s'al.* = ALITÉ, ÉE. part. *Elle est alitée depuis trois mois*, Elle garde le lit.

*** ALIZARI.** s. m. *** ALIZARINE.** s. f. V. GARANCE.

ALIZÉ. adj. m. (lat. *elysii*). *Vents alizés.* V. VENT.

ALIZE. s. f. Fruit de l'alizier. = **ALIZIER.** s. m. T. Bot. Voy. POMACÉES.

ALKALI, et dérivés. Voy. ALCALI, etc.

ALKÉKENGE. s. m. T. Bot. Voy. SOLANÉES.

ALKERMÈS. adj. 2 g. (ar. *al*, le; *kermès*, écarlate). N'est usité que dans cette loc. : *Confection al.* || Il s'emploie substant. en parlant D'une liqueur de table connue sous le nom d'*Al. Boire de la liqueur d'al.*, ou simplement *de l'al.*

Enc. — La liqueur d'*Al.* nous vient de Naples. Elle se prépare avec des feuilles de laurier, du macis, de la muscade, de la cannelle et du gérofle que l'on fait infuser dans l'alcool, après quoi on distille, on ajoute du sucre et l'on colore au rouge avec le kermès. Cette liqueur est d'un goût fort agréable. — La *Confection al.* est une espèce d'électuaire qui doit son nom au kermès qui entre dans sa préparation. Ce remède, jadis célèbre comme cordial et stomachique, est aujourd'hui abandonné.

ALLAH. s. m. (ar. *alaha*, adorer). Nom de Dieu en arabe. Il a passé dans la langue de tous les peuples mahométans. *Invoque le puissant Al.*—Ce mot est aussi l'exclamation habituelle des musulmans.

ALLAITEMENT. s. m. Action d'allaiter. Se dit en parlant De l'homme et de tous les animaux mammifères.

Enc. — L'*all.* est une fonction qui appartient exclusivement à la classe la plus élevée de la série animale, c.-à-d. à l'homme et aux mammifères. Dans cette classe le nouveau-né a besoin de trouver un aliment qui contienne à la fois tous les principes azotés nécessaires à la réparation et au développement de ses organes, ainsi que les principes non azotés destinés à être transformés en acide carbonique et en vapeur d'eau par l'oxygène introduit pendant l'acte respiratoire. Cet aliment est le *lait*, et les organes qui le produisent ont reçu le nom de *glandes mammaires.* Au mot MAMELLE, il est parlé de la vie et du rôle de ces glandes, et au mot LAIT de la composition et des qualités de ce liquide.

Presque aussitôt après la naissance, le nouveau-né s'attache instinctivement au mamelon de sa mère, et exerce des mouvements de succion qui déterminent l'érection de cet organe et font jaillir le liquide préparé par la nature. Dans l'espèce humaine, c'est ordin. cinq à six heures après l'accouchement que la mère donne le sein à l'enfant. Le liquide qui distend alors la glande mammaire a reçu le nom de *colostrum :* il est plus limpide, plus séreux que le lait proprement dit, et il jouit de propriétés légèrement purgatives qui débarrassent les intestins de l'enfant du *méconium*, c.-à-d. des excréments qu'ils contiennent. Mais ce liquide s'épaissit graduellement, acquiert les qualités propres du lait et devient de plus en plus nutritif à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de la parturition. La succion de l'enfant a pour effet d'entretenir la fonction des mamelles, et de provoquer incessamment la sécrétion lactée. Ce qui prouve que c'est réellement la succion de l'enfant qui, en déterminant un afflux sanguin particulier vers les organes galactopoïétiques, entretient la sécrétion du lait, c'est que celle-ci ne tarde pas à disparaître lorsque la mère refuse le sein à l'enfant; ce qui le prouve encore c'est le fait bien constaté que l'acte répété de la succion a suffi pour déterminer la formation du lait dans les glandes mammaires chez des femmes qui n'avaient jamais été mères. Bien plus, des observateurs dont on ne peut révoquer en doute la véracité, tels que Humboldt, ont vu des hommes allaiter des enfants pendant plusieurs mois. Le même phénomène a été observé par Ev. Home et Bechstein chez plusieurs animaux mâles (boucs, bœufs et moutons).

La durée de la lactation varie suivant les espèces animales; au reste, elle s'étend naturellement jusqu'à l'époque où le jeune animal est devenu capable de s'assimiler les aliments propres à l'animal adulte. On peut dire aussi qu'en règle générale, elle est en raison directe de la taille des animaux et inverse de leur fécondité. Pour l'enfant, on doit cesser de lui donner à téter lorsqu'il a ses vingt premières dents; mais ordin. on le sèvre plus tôt.

La nature a évidemment prescrit à la mère d'allaiter elle-même son enfant, et cette loi doit être généralement observée, car le lait de la mère se trouve, par les propriétés qu'il acquiert successivement, toujours en harmonie avec les besoins de l'enfant. Il est aussi dans l'intérêt de la santé de la mère que celle-ci remplisse un devoir aussi doux. Cependant, toutes les fois que la mère se trouve dans un état de débilité ou de cachexie qui ne permet pas d'espérer que l'al. maternel soit parfaitement favorable à l'enfant, il vaut mieux le faire allaiter par une paysanne robuste et jouissant d'une excellente santé. Dans ce cas même, il est souvent préférable d'envoyer l'enfant à la campagne; l'air pur qu'il y respirera et l'action de la lumière solaire exerceront sur sa santé une influence bienfaisante, et, d'un autre côté, la santé de la nourrice ne risquera pas d'être altérée par le changement de nourriture et de manière de vivre. Le docteur Clarke attribue la grande mortalité des enfants, à Londres, à l'habitude que les mères ont prise de les nourrir elles-mêmes et de les élever dans la ville.

Ce n'est que dans le cas d'impossibilité absolue de se procurer une nourrice convenable qu'on doit se résoudre à recourir à l'al. *artificiel*, c.-à-d. à nourrir l'enfant avec le lait d'un animal. Le lait d'ânesse, étant celui qui se rapproche le plus du lait de femme, est préférable à tout autre. A défaut de lait d'ânesse, on doit choisir le lait de chèvre : d'ailleurs il est facile de dresser cet animal à se laisser téter par l'enfant, et ceci est un avantage qui n'est pas à négliger. Quand on est obligé d'employer un lait plus épais et plus caséeux, comme celui de vache, il devient nécessaire de le couper avec de l'eau d'orge ou de gruau. Enfin il est bon de donner le lait ainsi préparé à l'enfant avec un biberon disposé de manière que l'enfant puisse l'attirer dans sa bouche par des mouvements de succion. On croit généralement que les enfants prennent quelque chose des mœurs de l'animal avec le lait duquel on les a nourris; mais ce préjugé n'est appuyé sur aucun fait bien constaté.

Avant de terminer cet article, nous devons recommander aux femmes qui allaitent un enfant d'éviter avec soin toutes les causes, soit physiques, soit morales, qui seraient capables d'agir d'une manière fâcheuse sur la santé et sur la sécrétion du liquide destiné à la nourriture de l'enfant. Lorsque la femme qui nourrit donne le sein à l'enfant immédiatement après une vive émotion, il arrive fréquemment qu'il se manifeste chez celui-ci des convulsions ou des diarrhées bilieuses. Dans ce cas, il faut que la nourrice laisse perdre une certaine quantité de lait avant de présenter le sein au nourrisson. « Une accouchée, rapporte Hayn, qui donnait à téter à son enfant au moment où un officier de police entra chez elle et lui communiqua une nouvelle fort effrayante, retira mort de son sein, en présende ce nouveau venu, l'enfant qui quelques minutes auparavant jouissait de la meilleure santé. Appelé en toute hâte, je n'aperçus plus aucun signe de vie, et tout ce que je pus tenter demeura inutile. » Voy. SEVRAGE.

ALLAITER. v. a. (R. *lait*). Nourrir de son lait, donner à téter. *En général, une mère doit al. elle-même son enfant. Cette chienne allaite six petits.* ‖ * Se dit aussi De l'allaitement artificiel. *Il a fallu al. cet enfant au biberon.* = ALLAITÉ, ÉE. part.

* **ALLAMANDA.** s. m. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

ALLANT. s. m. Ne s'emploie qu'au plur. et dans ces locutions : *Les allants et les venants*, Ceux qui vont et viennent. *A tous allants et venants.*

ALLANT, ANTE. adj. Qui aime à aller, qui se donne du mouvement. *C'est un homme al. Elle est très-allante malgré ses quatre-vingts ans.*

ALLANTOÏDE. s. f. (gr. ἀλλᾶς, ἀλλᾶντος, boyau; ἶδος, apparence). T. Anat. Voy. ŒUF.

ALLÈCHEMENT. s. m. Moyen par lequel on allèche; amorce, attrait. *Les allèchements de la volupté.*

ALLÉCHER. v. a. (lat. *allicere*). Attirer au moyen d'un appât. *On allèche les souris avec du lard.* ‖ S'emploie plus souvent au fig. *On l'allèche avec des promesses. Il l'alléchait par l'espérance de sa succession.* = ALLÉCHÉ, ÉE. part.

Conj. — *J'Allèche, tu allèches, il allèche; nous alléchons, vous alléchez, ils allèchent. J'alléchais. J'allécherai. J'allécherais. Allèche. Que j'allèche. Que j'alléchasse.*

ALLÉE. s. f. Passage entre deux murs parallèles dans une maison. *Al. étroite, obscure. La porte, l'issue d'une al. Maison à al.* ‖ Promenade, chemin ou sentier bordé d'arbres, d'arbrisseaux, de gazon, etc. *Al. droite, tortueuse, couverte, sablée. Al. à perte de vue. Al. double. Planter une al. de tilleuls. Bois planté en allées.* ‖ *Allées et venues*, Action d'aller et de venir plusieurs fois. *J'ai fait bien des allées et venues devant votre maison avant de vous voir sortir.* — Pas, démarches. *Il a perdu son temps en allées et venues sans obtenir la place qu'il sollicitait.*

ALLÉGATION. s. f. (lat. *allegare*, citer). Citation d'une autorité, d'un fait, d'un passage, d'une loi. ‖ Simple assertion. *Il faut justifier vos allégations.*

ALLÉGE. s. f. T. Mar. Embarcation de forme et de grandeur variable qui sert principalement à opérer le chargement et le déchargement des bâtiments que leur trop grande dimension empêche d'approcher de terre. *Il y a des alléges à plusieurs mâts qui servent à la navigation côtière.* ‖ T. Archit. Mur d'appui dans l'embrasure d'une fenêtre, d'une épaisseur moindre que la fenêtre.

ALLÉGEANCE. s. f. (lat. *alligare*, de *ad*, à; *ligare*, lier). Soulagement, adoucissement. *Donner quelque al. à ses peines, à ses misères.* Vx.

Enc. — En Angleterre, on donne le nom d'*Al.* à l'obéissance que tout citoyen doit à son prince et à son pays. L'individu né sujet de la Couronne anglaise ne peut jamais, par le simple acte de sa volonté, se dégager de cette obligation. Toute personne au-dessus de douze ans peut être tenue de prêter le *Serment d'al.* La formule actuelle de ce serment a été introduite par le Parlement conventionnel de 1688. Les Anglais admettent encore une al. *temporaire* : cette dernière, qui concerne les étrangers, est obligatoire pour eux tant qu'ils résident dans les possessions de la Grande-Bretagne.

ALLÉGEMENT. s. m. Diminution de poids, de charge. *Donner de l'al. à un plancher, à un bateau. Recevoir al., de l'al.* ‖ Fig., Soulagement, adoucissement. *Ne sentez-vous point d'al. à votre mal. Ce sera un bien faible al. à sa détresse.*

ALLÉGER. v. a. (lat. *alleviare*). Rendre plus léger. *Al. un bateau. Al. la charge d'un porte-faix, d'un cheval, d'une voiture.* ‖ Soulager une personne ou une chose en diminuant le poids ou la charge qu'elle porte. *Al. un porte-faix de son fardeau. Al. un plancher, un bateau, une voiture.* ‖ Par extens., on dit, *Al. les contribuables*, Les décharger d'une partie des impôts. — *Al. les charges publiques*, Les diminuer. ‖ * T. Mar. *Al. une manœuvre*, Diminuer sa tension. — *Al. un câble*, Diminuer le frottement qu'il éprouve. ‖ Figur., en parlant Des peines de corps et d'esprit, sign. Calmer, adoucir, diminuer. *Ce que vous lui avez dit l'a fort allégé. Al. les chagrins, les peines, les souffrances de quelqu'un.* = s'ALLÉGER. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. *S'al. pour marcher plus vite. Ses souffrances s'allégent de jour en jour.* = ALLÉGÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. MANGER.

ALLÉGIR. v. a. T. Techn. Diminuer en tout sens le volume d'un corps. *Al. une planche, une poutre.* = ALLÉGI, IE. part.

Syn. — *Amenuiser*, *Amincir.* — *Al.* se dit des objets considérables dont on veut diminuer le poids ou le volume. *Amenuiser* s'emploie en parlant des corps peu volumineux qu'on veut encore rendre plus menus. *Amincir*, c'est diminuer l'épaisseur d'un corps en en retranchant une partie sur l'une de ses faces ou sur les deux faces opposées.

ALLÉGORIE. s. f. [On pron. les deux L dans ce mot et dans ses dérivés.] (gr. ἄλλος, autre [chose]; ἀγορεύω, je dis).

Enc. — L'*All.* peut se définir, d'une manière générale, un mode d'expression de la pensée dans lequel les signes employés se prêtent à une interprétation particulière, indépendamment du sens direct qu'ils peuvent présenter. Ainsi un tableau, un bas-relief, une statue sont allégoriques quand, au moyen des objets sensibles qu'ils offrent à nos yeux, ils réveillent dans notre esprit certaines idées abstraites avec lesquelles ces objets ont des rapports d'analogie. Dans un sens plus restreint, l'all. est une figure du discours qui consiste en une série de métaphores ou en une seule métaphore prolongée. On peut citer comme modèles d'all. la célèbre ode d'Horace, où il peint, sous l'emblème d'un vaisseau livré aux vents et aux flots, la République prête à se plonger dans les horreurs de la guerre civile, et l'idylle où madame Deshoulières, après la mort de son mari, accuse le sort qui l'a privée de celui qui était le soutien de sa famille. Lorsqu'on lit ces allégories, l'esprit abandonne involontairement le sens littéral pour s'attacher au sens figuré des paroles du poëte. C'est la justesse des analogies qui constitue le mérite d'une all. Il faut que l'intelligence puisse saisir sans effort l'intention de l'écrivain.— L'all., en tant qu'elle dérive de la métaphore, a dû nécessairement être employée par tous les peuples, et on la retrouve dans toutes les littératures. Dans nos livres saints, l'usage de l'all. est fréquent : les prophètes surtout en contiennent de nombreux exemples. Dans le Nouveau Testament, l'all. revêt ordin. la forme de parabole. Au reste, il ne faut pas confondre, dans le langage de l'Écriture, ce qui est *type* ou *figure* avec l'all. proprement dite; ainsi, par ex., le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert pour guérir les Israélites de leurs plaies, l'agneau pascal dont les os ne devaient point être brisés, et le sacrifice d'Isaac, sont des figures ou des types du sacrifice de J.-C. et non des allégories. L'all. diffère du *symbole* en ce que c'est uniquement par suite d'une convention que celui-ci représente telle ou telle idée. Elle diffère du *mythe* en ce que ce dernier a toujours une signification religieuse, et en ce qu'il résulte de la personnification d'un phénomène ou d'une idée. Quant à la *parabole*, à l'*apologue* et à la *fable*, ce ne sont que des espèces particulières d'all. La parabole est un récit allégorique, court, sentencieux, qui renferme toujours implicitement un enseignement moral. L'apologue ou la fable (car il n'existe pas de différence essentielle dans la signification de ces deux mots) est en général un petit poëme dont la forme est dramatique et dans lequel l'auteur énonce le précepte moral qui découle naturellement de la fiction proposée.

ALLÉGORIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'allégorie, qui appartient à l'allégorie. *Discours al. Sens al. Tableau al. Personnage al.*

ALLÉGORIQUEMENT. adv. D'une manière allégorique. *Cela se doit entendre al. et non littéralement.*

ALLÉGORISER. v. a. Donner un sens allégorique, expliquer par des allégories. *Les défenseurs du polythéisme essayèrent de l'al., afin de le faire paraître moins absurde.* ‖ * Parler, écrire par allégories. *La sagesse se plaît à al.* Dans ce sens, *Al.* s'emploie toujours absol. —Il se prend aussi quelquefois absol. dans la première signification. *Origène allégorisait sans cesse.* = ALLÉGORISÉ, ÉE. part.

ALLÉGORISEUR. s. m. Celui qui s'attache à chercher un sens allégorique à toutes choses. *C'est un al. perpétuel.* Se prend en mauvaise part.

ALLÉGORISTE. s. m. Celui qui explique un auteur dans un sens allégorique. *Les faits historiques se transforment en fictions sous la plume de certains allégoristes.*

ALLÈGRE. adj. 2 g. (lat. *alacer*). Qui est dispos, agile, gai; qui a le visage riant. *Il est toujours al.* Fam.

ALLÉGREMENT. adv. D'une manière allègre. *Marcher al.* Vx.

ALLÉGRESSE. s. f. Joie qui se manifeste avec vivacité. *Il reçut cette nouvelle avec une grande al. L'al. publique. Transports, cris d'al.* ‖ *Les sept allégresses de la Vierge*, Certaines prières à la Vierge, dans lesquelles on exprime les sept différents sujets de joie qu'elle a eus durant sa vie.

ALLÉGRETTO. adv. Voy. ALLÉGRO.

ALLÉGRO. adv. T. Mus. Ce mot, qui est italien et qui signif. *Gai*, se dit du Mouvement dans lequel on doit exécuter certains morceaux de musique. *Jouez cela al.* ‖ S'emploie subst., *L'al. de ce quatuor est charmant.*

Enc. — Le terme *Allegro*, ou par abréviation *All°*, placé au commencement d'un morceau, indique qu'on doit l'exécuter avec un certain degré de vitesse, peu importe que le caractère du morceau soit gai ou triste. Le mouvement de l'al. est intermédiaire entre le *presto* et l'*andante ;* il est cependant susceptible de diverses modifications qu'on exprime par quelque épithète, *Al. vivace* et *Al. maestoso.* — *Allegretto* est un diminutif d'al.; il exprime donc un mouvement moins vif que ce dernier, et non un mouvement plus vif, comme se le figurent beaucoup de personnes.

ALLÉGUER. v. a. (lat. *allegare*). Citer une autorité, une loi, un auteur, un passage, un fait, etc. ‖ Mettre en avant. *Al. des raisons, des excuses. Il alléguera pour s'excuser qu'on l'avait retenu.* = ALLÉGUÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. ALLÉCHER.

Syn. — *Citer.* — *Citer* opposé à *al.* semble exprimer qu'on rapporte textuellement les paroles ou les passages sur lesquels on s'appuie. *Al.* un auteur, ce n'est pas toujours le citer; c'est simplement l'invoquer à l'appui de ce qu'on avance. Toutefois *citer* s'emploie fort souvent pour *al.;* la réciproque n'a pas lieu pour ce dernier.

ALLÉLUIA. s. m. [On pron. *alléluya.*] T. emprunté de l'hébreu, qui sign. Louez le Seigneur, et qui, au temps de Pâques, est ajouté à différentes prières de l'Église, afin d'exprimer la joie des fidèles. ‖ T. Bot. (corrupt. de l'ital. *giuliola*). Voy. OXALIDÉES.

ALLEMAND. s. m. On dit prov., *Une querelle d'al.*, Pour une querelle suscitée sans sujet. — *C'est pour moi du haut al.*, C'est une langue ou une chose à laquelle je n'entends rien.

ALLEMANDE. s. f. Sorte de danse assez vive dont l'usage a passé de l'Allemagne dans plusieurs pays. *Danser une al.* — Se dit aussi Des airs sur lesquels s'exécute cette sorte de danse.

Enc. — L'*All.* est un air de danse à deux temps, et chaque mesure a la valeur de deux noires. Son mouvement est celui d'un *allegretto* un peu animé. Lorsque les termes *allegro* et *allegretto* n'étaient point encore en usage, on désignait les morceaux de musique instrumentale à deux temps correspondants au mouvement de l'allégretto par le mot *allemande*, bien que ces morceaux ne fussent pas des airs de danse.

ALLER. v. n. (Ét. incertaine). Au propre, il se dit De tout mouvement de locomotion ou de translation, et s'applique Aux êtres animés, ainsi qu'aux corps mus par une force quelconque. — Au fig., en parlant Des personnes, il se dit De leur progrès, de leur avancement, de leur conduite, de leur manière d'agir, de se comporter; et en parlant Des choses, il se dit De leur marche, de leur développement, des changements d'état qu'elles présentent, de leur étendue, de leur forme ou de leur figure, de leur tendance ou de leur direction. ‖ 1° L'idée de mouvement peut être considérée abstraction faite de toute idée accessoire. *Ne faire qu'al. et venir. Allez donc. Il est bien vieux, mais on le voit toujours al. Les planètes vont continuellement.* — Fig., *[illegible] a bien de la peine à al. Cet ouvrage va. Le commerce ne va pas. Cette affaire ira. Le feu va.* ‖ 2° On peut considérer le mouvement relativement à sa vitesse. *Al. vite, doucement, lentement. Al. à grands pas. Al. comme le vent. Ce cheval va au trot. Il va bon train. Notre vaisseau allait à pleines voiles.* — Fig., *Cette construction va vite. Ces ouvriers vont lentement. Cet élève va très-vite. Al. vite en besogne. Son affaire ne va pas vite. Ces arbres vont bien lentement*, Croissent bien lentement. ‖ 3° Relativement à la direction. *Al. en avant, devant soi, en arrière, en zigzag. Ce nuage va du côté de l'orient. Al. contre vent et marée. Al. droit son chemin. Al. bien*, Être dans le bon chemin. *N'al. pas bien*, N'être pas dans le bon chemin. — Fig., *Ce mauvais sujet va de mal en pis. Ma santé va de mieux en mieux. Ce malade va plus mal. Il va toujours contre la volonté de son père. Ce serait al. contre tous les usages reçus. C'est un homme qui va droit en tout. Il faudra bien que vous alliez droit. Le commerce va mal. Ce sentier va tout droit, va en serpentant. Cette chaîne de montagnes va au Midi. Cette allée va en pente. Cette étoffe va de biais* ou *en biais. Cette pièce de terre va en pointe.* ‖ 4° Relativement au terme ou au but. *Al. de Paris à Rome. Al. en Italie, aux Indes. Al. de ville en ville, de porte en porte. Al. à l'église, au marché, au* *café. Ils vont vers la rivière. Al. chez son voisin. Al. où l'on est attendu. Les fleuves vont à la mer.* — Fig., *Al. au roi, au ministre*, etc., S'adresser au roi, etc. *Allons au plus pressé*, Occupons-nous d'abord de ce qui est le plus urgent. *Ce sentier va à la fontaine. Ce chemin va droit à la ville. Al. à sa perte. Son amour va jusqu'à la folie. Tous ses vœux vont à la paix. Ces paroles vont à l'âme. Ses accents vont au cœur. Cette belle entreprise est allée en fumée, est allée à rien. Cette affaire peut al. à vous perdre, à vous déshonorer. Al. à la fortune. Al. à la gloire. Son nom ira à la postérité. C'est un homme fait pour al. à tout*, Pour arriver aux plus hauts emplois. *Ce chien va à l'eau*, Ne la craint pas, s'y jette volontiers. *Ce cheval va très-bien au feu*, N'est pas effrayé par le feu de l'ennemi. *Ce vase va au feu*, Résiste à l'action du feu. On dit de même, *Cette étoffe va à la lessive.* — *Cette femme va sur quarante ans*, Atteindra bientôt quarante ans. || 5° Relativement à l'espace, à l'intervalle parcouru ou à parcourir. *Al. près. Al. loin. Je n'irai qu'à deux lieues d'ici. Je vais à deux pas.* — Fig., *Son imagination va si loin qu'elle se perd. Ses raisonnements ne vont jamais bien avant. Cette vengeance est allée trop loin. C'est un homme qui ira loin dans les sciences. Cette affaire ira plus loin qu'on ne pense. Cela va trop loin*, Dépasse les bornes raisonnables. *La forêt va depuis le village jusqu'à la rivière. Cette montagne va jusqu'aux nues. Son manteau va jusqu'à terre.* — *Ce calcul va bien haut. La dépense ira plus loin qu'on ne croit. Les nouvelles levées vont à cent mille hommes.* || Par anal., en parlant Du temps et de la durée, on dit : *Le temps va toujours. Rien ne va plus vite que le temps. Ce travail-là ira à deux années. La session ira jusqu'au mois d'août.* || 6° Relativement à la cause qui fait mouvoir. *Al. par force, par nécessité. Ces bâtiments vont à voile et à rame. Une girouette va selon le vent.* — Fig., *Il va selon son caprice. Il va de bon cœur à tout ce qu'il fait.* || 7° Relativement au lieu où s'opère le mouvement. *Al. sur la terre, sur le pavé. Al. sur l'eau. Al. dans l'eau.* || 8° Relativement à la voie, au chemin que suit l'objet en mouvement. *Al. par terre, par mer. Al. par un sentier, par la grande route, par le chemin de fer. Al. par le chemin le plus court. Al. à travers champs, à travers les bois; par monts et par vaux.* — Fig., *Al. aux emplois par la faveur. Al. à la fortune par des voies honorables. Al. à la renommée par ses crimes.* || 9° Relativement au moyen de transport. *Al. à pied, à cheval, en voiture, en bateau, en chemin de fer. Al. en poste, en ballon. Al. par la diligence, par le paquebot.* || 10° Relativement à l'ordre des personnes ou des choses en mouvement. *J'irai à Paris avant vous, après vous. Nous irons ensemble. Al. les uns après les autres, à la file les uns des autres. Al. deux à deux. Al. en troupe, par troupes. Al. de compagnie. Al. de front.* — Fig., *Al. de pair*, Être égal, occuper le même rang. *Cicéron va de pair avec Démosthène. Ces deux maisons vont de pair pour la noblesse.* — *Cette chose va de suite, doit al. de suite*, Elle est la conséquence naturelle, nécessaire de telle autre chose. *L'amour va rarement sans jalousie. Les plaisirs ne vont point sans tristesse.* || 11° Relativement à la fin qu'on se propose. *Al. à la promenade, à la chasse, à la messe, au bal, au concert. Al. à la guerre, à l'armée. Al. à la découverte. Al. en vendange, en ambassade, en pèlerinage. Al. au devant, à la rencontre de quelqu'un. Al. aux renseignements, aux enquêtes, aux informations. J'irai savoir de vos nouvelles. J'irai vous trouver. Al. à la mort, au supplice. Allez lui parler. Allez me chercher ce livre. Allons travailler. Al. au combat, à l'ennemi, au feu, à la charge.* — *Al. au bois, à l'eau*, etc., Al. en quelque endroit pour s'approvisionner de bois, d'eau, etc. On dit de même, *Al. à la provision.* — *Al. aux opinions, aux voix, aux avis*, Les recueillir. || *Al.* s'emploie par analog., en parlant Du jeu d'un mécanisme et des fonctions des êtres organisés. *Ma montre va. Cette horloge va trop vite. Sa pendule va quinze jours. Cette locomotive ne peut pas al. Son pouls va bien*, Il est régulier. *Sa digestion va bien, va mal.* — *Al.* se dit quelquefois De certaines évacuations. *Le remède qu'il a pris l'a fait al. cinq ou six fois. Al. par haut. Al. par haut et par bas.* || S'emploie fréquemment, en parlant De la convenance, de l'harmonie de deux ou de plusieurs objets, de la manière dont une chose s'adapte à une autre. *Cette dentelle va bien à votre robe. Ces fleurs vont bien à ses cheveux. Ces deux couleurs ne vont pas bien ensemble. La harpe et le violoncelle vont bien ensemble. Cette clef va à la serrure. Ce couvercle ne va pas à ma boîte.* — Se dit aussi D'une personne et d'une chose. *Ce manteau ne vous va pas bien. Cette robe vous va à merveille. Le rose va aux blondes et le rouge aux brunes. Sa perruque lui va mal. Ces bottes sont trop étroites, elles ne m'iront jamais. Ces gants sont justes, ils vont fort bien. Votre chapeau va bien mal.* — * Se dit également De deux ou de plusieurs personnes. *Ces gens-là sont faits pour al. ensemble. Ses goûts ne peuvent al. avec les miens.* || En parlant De choses qui sont assorties, qui font la paire ou qui ne sont pas vendues séparément, on dit qu'*Elles vont ensemble. Cette nappe et ces serviettes vont ensemble. Ces deux bas vont ensemble. Ces quatre estampes vont ensemble.* — On dit encore : *Cela va par-dessus le marché*, Cela accompagne l'achat dont il est question, sans donner lieu à une augmentation de prix. || Suivi d'un verbe à l'infinitif, *Al.* indique Qu'on se met en mouvement pour faire une chose, ou Qu'on est sur le point de faire une chose. *Je vais me promener. Je vais travailler. On va se mettre à table. J'allais me coucher lorsque vous êtes arrivé. Il va chanter. Elles vont danser. Je vais savoir de ses nouvelles. Nous allons voir ce qu'il dira.* — En parlant Des choses, *Al.* signif., Que la chose est au moment d'avoir lieu, de s'accomplir. *Le sermon va commencer. Le jour va finir. La contestation allait se terminer. Le combat allait cesser.* || Lorsqu'un participe présent est joint au verbe *Al.*, il indique Une action qui s'exécute simultanément avec le mouvement exprimé par ce verbe. *Il va criant par la ville. Cet enfant va toujours sautant. Ce taureau va mugissant. Ce ruisseau va serpentant.* — Fig., *Son mal, son inquiétude va croissant, va diminuant.* — Dans ces phrases, il y a ellipse de la particule *en*, et l'on peut dire également : *Il va en criant. Le ruisseau va en serpentant. Son mal va en croissant.* || *Al.* s'emploie souvent pour donner plus de force à ce qu'on dit, à ce qu'on affirme. *Allez, je réponds de tout. N'allons pas nous imaginer. N'allez pas croire que.* — Il est encore souvent usité, à l'impératif, en manière d'interjection, pour animer, menacer ou exprimer un mouvement d'indignation. *Allons, amis, courage! Va, misérable! Allez, vous me faites horreur!* || *Al.*, précédé du verbe *Laisser*, forme une locut. qui sign. Ne plus retenir, ne pas empêcher, abandonner. Voy. Laisser. || La particule *Y*, jointe au verbe *Al.*, remplit la fonction de pronom relatif. *Il voudrait m'attirer chez lui, mais je n'y veux pas al. Cette affaire est bonne, mais il faut y al. avec précaution.* Dans le premier de ces exemples, *y* sert à marquer le terme du mouvement exprimé par le verbe. Dans le second, il sign. *Dans cette affaire*, et *Al.* a le sens D'agir, de se conduire, de se comporter. On dit de même : *Il faut y al. doucement. Il y va à la bonne foi.* — Lorsque *Al.* est employé impersonnellement, comme dans ces phrases : *Songez qu'il y va de votre fortune, de votre honneur; Quand il devrait y al. de tout mon bien*, la particule *y* se rapporte à une phrase précédente exprimée ou sous-entendue, et le verbe *Al.* sign. Courir le risque, hasarder. C'est dans le même sens qu'on dit en T. de jeu : *De combien allez-vous? J'y vais de dix francs. Il y va de son reste. Va tout.* La particule relative *y* fait pléonasme dans certaines locutions, telles que : *C'est une affaire où il y va de l'intérêt public. Dans cette affaire il n'y allait pas moins que de sa vie;* mais cette redondance est admise par l'usage. — Toutes les fois que, dans ces idiotismes et autres semblables, le verbe *Al.* est employé au futur ou au conditionnel, on supprime, par euphonie, la particule *y*. *Quand il irait de ma fortune. Ira-t-il en Italie? Il ira.* || On construit également la particule relative *en* avec *Al.* employé impersonnellement, et, dans ce cas, elle fait ordin. pléonasme. *Vous croyez au succès de cette affaire? Il n'en ira pas de cela comme vous pensez. Il en va de cette entreprise-là comme de l'autre.* || *Al.* s'emploie dans diverses locutions proverbiales et familières. *Cela va tout seul*, Cela n'offre point de difficulté. — *Cela va sans dire*, Cela est tellement habituel qu'il est inutile d'en parler. On dit dans le même sens : *Il va sans dire que.* — *Cela va comme il plaît à Dieu*, C'est une affaire dont on ne prend aucun soin. — *Tout va à la débandade*, Tout se fait en désordre. — *Allez vous promener. Allez au diable, à tous les diables.* Exclamations d'impatience, de colère, qui signif. : Éloignez-vous, laissez-moi tranquille. — *Cette tragédie est allée aux nues*, A eu un grand succès. — *Al. son chemin*, Poursuivre son entreprise sans se laisser détourner. *Al. son petit bonhomme de chemin*, Poursuivre son entreprise tout doucement et sans éclat. *Al. son grand chemin*, Agir sans artifice. *Il ne faut pas al. par quatre chemins*, Il faut agir et parler sans détours. — *Tous chemins vont à Rome*, Par différents moyens on arrive à même fin. — *C'est un las d'al.* C'est un paresseux. — *Y al. rondement; Y al. de franc jeu*, Parler et agir vivement et sans détour. — *N'y pas al. de main morte*, Frapper rudement; et fig., Mettre de la violence, de la rudesse dans ses paroles. — *Il va comme on le mène*, C'est un homme sans volonté, sans énergie. — *On l'a bien hâté d'al.*, On l'a vertement réprimandé. — *Les premiers vont devant*, Les plus diligents ont toujours l'avantage sur les autres. — *On va bien loin depuis qu'on est las*, Il ne faut jamais se rebuter, perdre courage dans un travail, dans une affaire. — *A force de mal al., tout ira bien*, Après les disgrâces, il peut survenir des événements heureux. — *Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse*, A force de s'exposer à quelque péril, on finit par y succomber. = S'EN ALLER. v. pron. Au prop., sign. Sortir, s'éloigner d'un endroit, quitter un lieu. *S'en al. de Paris. S'en al. de sa demeure. S'en al. du bal, du spectacle. Il s'en va. Elle s'en est allée. Je m'en irai. S'en al. vite, lentement, tristement, gaiement. Allons-nous-en. Va-t'en d'ici. Il faut que tout le monde s'en aille de ma maison.* || Au fig., il sign., en parlant Des personnes, Quitter la vie, mourir, et, en parlant Des choses, Disparaître, s'évanouir, se dissiper, s'écouler. *Les jeunes gens viennent et les vieillards s'en vont. Cet homme est au plus mal, il s'en va. Ce malade s'en ira à la chute des feuilles. Cette jeune fille s'en va mourant.* — *Le mal vient vite et s'en va lentement. Son rhumatisme s'en est allé par les sueurs. Sa beauté s'en est allée. L'éclat de son teint commence à s'en al. Tout le vin s'en est allé par cette fente. Ne laissez pas le lait s'en al. La fumée s'en va par la cheminée. L'éther s'en ira si vous ne bouchez pas bien le flacon. Tout son temps s'en est allé dans cette affaire. Sa vie s'en va en plaisirs. Les beaux jours s'en vont. Son argent s'en va on ne sait comment. Ses vêtements s'en vont par lambeaux*, Tombent en lambeaux. || En T. Jeu de trictrac, *Je m'en vais*, sign. Je lève mes dames et je recommence un autre coup. || Au Jeu de cartes, *S'en al. d'une carte*, C'est la jouer. *Je m'en suis allé de mon roi de carreau.* || *S'en al.*, suivi d'un infinitif, sign. Qu'on est en mouvement pour faire quelque chose, ou Qu'on est sur le point de faire quelque chose. *Je m'en vais entendre le sermon. Il s'en va mourir.* — Dans un sens analogue, on dit : *Cette chose s'en va faite*, Elle est sur le point d'être achevée. *Le carême s'en va fini. La messe s'en va dite. Il s'en va midi, Il s'en va onze heures*, Il est bien près de midi, de onze heures. Ces locutions sont familières et peu usitées. — Il en est de même des suivantes, où l'on fait ellipse du pronom *se*. *Faites en al. tout le monde. Laissez-le en al. Une eau pour faire en al. les rousseurs.* On dit plus correctement : *Faites sortir tout le monde. Laissez-le al.* ou *laissez-le s'en al. Eau pour faire passer les rousseurs.* || Fig. et fam., on dit : *Il s'en est allé comme il est venu*, Il n'a rien fait de ce qu'il voulait ou devait faire. — *Tout s'en est allé en fumée*, L'affaire, l'entreprise a complétement échoué. *Cette affaire s'en va au diable, à tous les diables*, Cette affaire tourne mal, elle est perdue. || *Al.* s'emploie substant. dans quelques locutions. *Au long al. petit fardeau pèse*, Il n'y a point de charge si légère qui ne devienne pénible à la longue. *Cet homme a eu l'al. pour le venir*, Il n'a rien fait de ce qu'il prétendait faire; il a fait un voyage inutile. || On dit aussi subst. : *Le pis al.*, Le pis qu'il puisse arriver, la moindre ressource qu'on puisse avoir. *Le pis al. pour lui sera toujours de recouvrer une partie de l'argent qu'il a perdu. Si vous ne trouvez mieux, je serai votre pis al. Un triste pis al.* || On dit adverbial. : *Au pis al.*, Dans le cas le plus fâcheux, Dans l'hypothèse la plus défavorable. *Au pis al., il en sera quitte pour une amende.* = ALLÉ, ÉE. part.

Conjug. — *Je vais* ou *je vas* (ce dernier n'est plus usité), *il va; nous allons, vous allez, ils vont. J'allais; nous allions. J'allai; nous allâmes. Je suis allé* ou *allée; nous sommes allés* ou *allées. Je fus allé* ou *allée; nous fûmes allés* ou *allées. J'étais allé* ou *allée; nous étions allés* ou *allées. J'irai; nous irons. Je serai allé* ou *allée; nous serons allés* ou *allées. J'irais; nous irions. Je serais allé* ou *allée; nous serions allés* ou *allées. Je fusse allé* ou *allée;*

nous fussions allés ou *allées. Va* (quelquefois *Vas*); *allons, allez. Que j'aille; que nous allions. Que j'allasse; que nous allassions. Que je sois allé* ou *allée; que nous soyons allés* ou *allées. Que je fusse allé* ou *allée; que nous fussions allés* ou *allées. Être allé* ou *allée. Allant.* — Lorsque l'impératif singulier *Va* est immédiatement suivi de la particule relative *en*, on ajoute au verbe l'*s* euphonique : *Vas en savoir des nouvelles.* L'*s* euphonique s'emploie également devant la particule *y*, mais seulement quand celle-ci est complément du v. *aller. Je voudrais aller à la promenade. Vas-y.* Mais on dira, *Va y mettre ordre*, parce qu'ici la particule *y* est complément de *mettre ordre.* Dans toutes les autres circonstances *va* s'écrit sans *s. Va en Italie. Va à la campagne.* = *S'en aller* se conjugue comme *Aller* dans ses temps simples et dans ses temps composés. On dit : *Je m'en suis allé* ou *allée; tu t'en es allé, il s'en est allé; nous nous en sommes allés* ou *allées, vous vous en êtes allés, ils s'en sont allés.* A l'impératif, on écrit, *Va-t'en, qu'il s'en aille; allons-nous-en, allez-vous-en, qu'ils s'en aillent.* Quand on interroge, on dit : *M'en irai-je, t'en iras-tu, s'en ira-t-il; nous en irons-nous*, etc. *En*, ainsi qu'on le voit, doit toujours précéder immédiatement l'auxiliaire *être*, dont les temps composés du v. *aller* sont formés. *Mon père s'en était allé aux champs. Combien de grands monuments s'en sont allés en poussière. Ma fille s'en est allée de son plein gré.*

Obs. gram. — *Être allé, Avoir été.* — Le participe *été* appartenant au verbe *être*, marque l'existence et non le mouvement; il ne saurait donc avoir la signification du participe *allé* qui exprime l'idée de locomotion. En partant de ce principe, il est facile de se rendre compte de l'emploi des locutions *être allé* et *avoir été.* Évidemment; toutes les fois qu'on voudra indiquer le mouvement accompli, on se servira de l'expression *être allé. Je suis allé* à Rome signifie donc, j'ai fait le voyage de Rome; et *Il est allé* en Italie, il a entrepris le voyage d'Italie. Au contraire, si, sans tenir compte de l'idée de translation d'un lieu à un autre, l'on veut exprimer seulement la présence, la résidence momentanée dans un endroit quelconque, il faudra avoir recours à l'expression *avoir été.* Ainsi, *J'ai été* à Marseille signifie, j'ai résidé à Marseille; *il a été* en Chine indique qu'il a vu la Chine, qu'il l'a visitée, abstraction faite de l'idée de translation : car jamais le verbe *être* ne peut avoir le sens du verbe *aller.* Ainsi on doit dire, *il est allé* de Paris à Rome, de Rome à Naples, de Naples au Caire, du Caire en Abyssinie; et non, *Il a été* de Paris à Rome, etc. Il serait également incorrect de dire, *je fus* le voir, *tu fus* le trouver, *il fut* l'implorer, pour *j'allai* le voir, *tu allas* le trouver, *il alla* l'implorer. Au sujet des locutions *être allé* et *avoir été*, la plupart des grammairiens ont établi une distinction qu'on retrouve même dans le Dictionnaire de l'Académie, ce qui nous oblige à la rapporter. D'après cette distinction, *J'ai été* à Rome signifie, qu'on y est allé et qu'on en est revenu; *il est allé* à Rome marque qu'il n'en est pas encore de retour. = *Aller, Venir.* — Ces deux verbes ne doivent pas se prendre l'un pour l'autre. *Aller* indique que le mouvement a lieu de l'endroit où l'on est pour arriver à un autre lieu; *venir* indique un mouvement en sens inverse. Une personne qui a fait le voyage de Paris à Versailles, et qui est en route pour rentrer à Paris dira : *Je viens de Versailles et je vais à Paris.* En conséquence, on doit dire : *Je suis venu ici; Je suis allé là*, et non, *Je suis allé ici; Je suis venu là.*

ALLEU. s. m. T. Droit féodal.

Enc. — Dans les divers pays où le régime féodal subsiste encore, on donne le nom d'*Alleu* ou de *Franc-alleu* à toute terre qui ne reconnaît pas de seigneur et qui n'est assujettie à aucune obligation féodale, par opposition au mot *Fief* qui sert à désigner toute propriété foncière tenue d'un seigneur féodal, et, par conséquent, obligée envers lui à certaines charges. Cette distinction existait en France avant la révolution, et la règle générale était : *Nulle terre sans seigneur.* La présomption légale se trouvait donc toujours en faveur d'un fief; c'était au propriétaire à prouver que sa terre était *allodiale.* En Allemagne, au contraire, la présomption est en faveur de l'all. Quant à l'Angleterre, il ne peut y exister de propriété allodiale, attendu que, aux yeux de la loi, le roi est le seigneur suprême de toutes les terres et de tous les domaines. On distinguait les alleux en *nobles* et en *roturiers.* Les premiers possédaient le droit de justice et avaient des fiefs sous leur dépendance. Les seconds n'avaient ni droit de justice, ni suprématie seigneuriale, mais ils ne devaient rien à aucun seigneur. L'étymologie du mot *alleu*, en basse latinité *allodium*, a été fort controversée; cependant elle paraît évidemment venir, selon Guizot, de *loos*, sort, d'où sont également dérivés une foule de mots dans les langues d'origine germanique, et, en français, les mots *lot, loterie*, etc. Les premiers alleux, en effet, furent les terres prises, occupées ou reçues en partage par les Francs, au moment de la conquête. On trouve aussi dans l'histoire des Bourguignons, des Visigoths, des Lombards, etc., la trace positive de ce partage des terres allouées aux vainqueurs. Voy. FÉODALITÉ.

ALLIACÉ, ÉE. adj. (lat. *allium*). Qui tient de l'ail. *Une odeur alliacée.*

ALLIAGE. s. m. Corps composé résultant de la fusion de deux ou de plusieurs métaux ensemble. *Faire un all. Le bronze et le laiton sont des alliages.* ‖ Se dit Du métal même que l'on unit à un métal plus précieux. *Le cuivre sert ordinairement d'all. à l'or. Cet or est sans all.* ‖ Fig., *Il y a peu de vertus humaines sans quelque all.*

Enc. Les *Alliages* sont en général regardés comme de simples mélanges, attendu qu'ils peuvent se faire en toutes proportions. Plusieurs chimistes, cependant, pensent que les métaux s'unissent toujours en proportions déterminées, et constituent par conséquent des combinaisons définies; c'est ce qu'ils appellent *all. chimique.* Suivant cette théorie, le composé obtenu, dans le cas où l'un des métaux est en excès, représente une dissolution de l'all. chimique dans le métal en excès. Ainsi le phénomène serait tout à fait semblable à celui d'un acide dissous dans de l'eau; car l'acide ne change pas alors de nature, quoique l'on augmente le volume de l'eau. — Les alliages constituent, pour ainsi dire, de nouveaux métaux artificiels; la plupart, en effet, jouissent de propriétés spéciales qui ne se rencontrent pas dans les métaux composants pris séparément.

Les alliages sont tous solides (car nous ne parlons pas ici de ceux dans lesquels entre le mercure, parce qu'ils ont reçu le nom d'*amalgames*), et ils possèdent tous l'éclat métallique. La densité des alliages est tantôt moindre, tantôt plus grande que la densité moyenne des métaux composants. Le premier cas s'observe dans les alliages binaires de cuivre et de zinc, de cuivre et d'étain, d'argent et de plomb, etc.; le second, dans les alliages d'or et d'argent, d'or et de cuivre, d'argent et de cuivre, d'étain et de plomb, etc. La densité des alliages peut servir à faire connaître d'une manière approximative la proportion de leurs éléments, comme dans l'*essai à la balle* employé pour constater la pureté de l'étain. On coule dans un moule deux balles, l'une d'étain pur et l'autre de l'étain qu'on veut essayer, et on trouve, en comparant les deux poids, que celle qui pèse le plus contient une certaine proportion de plomb. — Les propriétés des alliages sont, avons-nous dit, fort souvent autres que celles des métaux considérés isolément. Il est vrai que les alliages de métaux cassants (antimoine, arsenic, bismuth) restent cassants; mais quand on allie un métal ductile (or, argent, cuivre, étain, etc.) avec un métal cassant, le composé obtenu est en gén. cassant, alors même que la proportion du dernier métal n'est pas considérable. Parmi les alliages de métaux ductiles, il y en a presque autant de cassants que de ductiles, lorsque les métaux sont en proportion presque égale; cependant ils sont presque toujours ductiles, lorsqu'un des métaux prédomine beaucoup. L'or fait exception à cette règle, car il devient cassant avec 1/1900 de plomb et d'antimoine. — La chaleur modifie quelquefois la ductilité des alliages : ainsi, le *laiton*, qui est un all. de cuivre et de zinc, est très-ductile à froid et devient cassant à chaud. Les alliages ont ordin. aussi plus de dureté et moins de ténacité que les métaux constituants. L'élasticité d'un all., d'après les expériences de Wertheim, est généralement moyenne entre les élasticités des métaux qui entrent dans sa composition, et Regnault a démontré que la chaleur spécifique des alliages est exactement la moyenne des chaleurs spécifiques des métaux composants. Les alliages sont toujours plus fusibles que le moins fusible des métaux combinés et très-souvent plus que chacun d'eux pris séparément : l'*all. fusible de Darcet* est un exemple de ce dernier cas.

Lorsqu'un all. est formé de métaux fusibles à des degrés différents, on peut souvent le décomposer à l'aide d'une chaleur capable de fondre le plus fusible de ces métaux. Ce procédé de décomposition, qui a reçu le nom de *liquation*, est employé pour séparer l'argent du cuivre. On commence par fondre cet all. avec une quantité de plomb telle que le plomb et le cuivre soient atome à atome dans le composé; puis on chauffe l'all., et il se produit alors deux alliages dont l'un, beaucoup plus fusible, contient 12 atomes de plomb et 1 de cuivre; l'autre, moins fusible, renferme 12 atomes de cuivre et 1 de plomb. Le premier entraîne ainsi les 12/13 de l'argent qu'on peut ensuite retirer par la coupellation.

Les alliages sont en gén. moins oxydables que les métaux qui les composent : cette règle pourtant souffre des exceptions. Mais quand l'un des métaux qui entrent dans un all. s'oxyde beaucoup plus aisément que l'autre, on peut les séparer en transformant le premier en oxyde pendant que le second reste intact. Par exemple, si l'on fait chauffer au contact de l'air un all. de plomb et d'argent, le plomb se convertit en oxyde, et on obtient de l'argent pur.

Les alliages se préparent soit en faisant fondre ensemble les métaux à allier, soit en ajoutant l'un des métaux au premier, quand celui-ci est fondu, soit en mélangeant les oxydes des métaux à allier, et en les réduisant ensuite par le charbon. Quel que soit d'ailleurs le procédé employé, il faut, avant de couler, avoir bien soin de brasser le bain, sans quoi l'all. obtenu manquerait d'homogénéité; car alors ses couches inférieures contiendraient une plus forte proportion du métal le plus pesant. Le manque d'homogénéité des alliages peut encore résulter de l'inégalité du refroidissement des métaux composants, ou de la cristallisation qui s'opère dans l'all. L'unique moyen de prévenir ces fâcheux effets consiste à accélérer le refroidissement : il n'y a pas de séparation, quand l'all. est solidifié presque aussitôt qu'il a touché le moule.

On donne le nom spécial d'*alliages fusibles* à certains composés de bismuth, de plomb et d'étain. L'all. *de Newton* contient 5 parties de bismuth, 2 de plomb et 3 d'étain : il fond vers 100° C. Celui *de Darcet* se compose de 8 bismuth, 5 plomb et 3 étain ; il fond à 90° C.: en Allemagne, on l'appelle *All. de Rose.* Sa couleur est gris de plomb; l'addition de 6/100 de mercure le rend fusible à 55° C. La grande facilité avec laquelle ces alliages entrent en fusion, les a fait employer à la confection des rondelles de sûreté des chaudières à vapeur. On s'en sert également pour fabriquer des planches clichées.

Pour terminer, nous énumérerons les alliages qui ne sont pas l'objet d'articles spéciaux, en indiquant le lieu où il en est parlé. Pour les mots *Arcot, Chrysocale, Maillechort, Packfong* ou *Argentan, Or de Manheim, Pinchbeck, Potin, Similor, Tombac, Toutenag*, voy. CUIVRE; *Brillants de Fahlun, Métal de la Reine* ou *Alliage à la Reine, Minofor, Pewter*, voy. ÉTAIN; *Caractères d'imprimerie*, voy. PLOMB. Voy. encore les mots ÉTAMAGE, SOUDURE, ARGENT, OR, FER et AMALGAME. Pour plus de détails technologiques, cons. LABOULAYE, *Dict. des Arts et Manuf.*

En T. de Math. on appelle *Règle d'all.*, une opération qui consiste à trouver soit le prix moyen de l'unité d'un mélange, les quantités de substances mélangées et leurs prix respectifs étant connus, soit les proportions dans lesquelles différentes substances de prix donnés doivent être mélangées pour arriver à un prix moyen également déterminé. De là deux sortes de règles d'all., l'une *directe*, l'autre *inverse.*

Dans le premier cas, l'opération se réduit à ceci : *Multiplier le prix de chaque matière par sa quantité respective; diviser la somme des produits par celle des quantités, c.-à-d. par la quantité totale du mélange : le quotient sera le prix moyen cherché.* Ainsi, si l'on avait mêlé 100 hectolitres de froment à 24 fr. l'hectol. avec 50 hectol. de seigle à 12 fr. l'hectol., et que l'on voulût connaître le prix de l'hectol. provenant de ce mélange, il s'agirait seulement de chercher le prix du tout, et de diviser par le nombre d'hectol. produits. Or, 100 hectol. à 24 fr. font 2400 fr.; 50 hectol. à 12 fr. font 600 fr. : nous avons donc 150 hectol. qui ont coûté 3000 fr. Divisant cette somme par 150, on trouve 20 fr. pour prix moyen de l'hectol. de grains résultant de ce mélange.

Dans la règle d'all. inverse, tantôt le problème est *indéterminé*, tantôt il est *déterminé.* Il est *indéterminé*, quand on demande seulement quelles proportions il faut prendre de matières de prix différents connus, pour produire un mélange d'un prix indiqué. Supposons, par ex., qu'on veuille savoir dans quelle proportion il faut mêler du vin à 50 c. et du vin à 80 c. le litre, pour produire du vin à 60 c. L'opération consistera à *chercher la différence qui existe entre le prix le plus faible et le prix du mélange, puis celle qui existe entre celui-ci et le prix le plus fort. La première indiquera la quantité du vin le plus cher, et la seconde celle du vin le meilleur marché.*

Ainsi : 60 c. — 50 = 10.
80 c. — 60 = 20.

Il faudra donc 20 litres de vin à 50 c. contre 10 litres de vin à 80 c., pour faire un mélange de vin à 60 c. le litre. Dans ce cas-ci, avons-nous dit, le problème est indéterminé, car 60 litres et 30 litres, 200 et 100 litres satisferont également à la question; seulement les deux quantités seront toujours dans le rapport de 20 à 10. — On dit que le problème est *déterminé*, quand on demande combien il faut d'une matière à tel prix et d'une autre matière à tel autre prix, pour produire une quantité donnée d'un mélange dont le prix est désigné. Un orfèvre, par ex., veut savoir combien il lui faudra mêler de grammes d'argent à 950 millièmes, et de grammes du même métal à 800 millièmes pour obtenir une pièce de 120 grammes à 900 millièmes.

On établit d'abord comme ci-dessus les différences :

900 — 800 = 100
950 — 900 = 50,

et l'on voit déjà que le métal le plus pur devra être au métal le moins pur dans la proportion de 100 à 50. Dès lors il ne s'agit plus que de trouver deux nombres qui, ajoutés ensemble, fassent 120, et qui soient entre eux comme 100 est à 50. Pour cela il faut établir la proportion suivante : la somme des différences, 150, est à la première différence, 100, comme la quantité totale donnée, 120, est à la quantité cherchée du métal le plus pur; et l'on trouve 80 grammes. Substituant au second terme la seconde différence, 50, on a par une autre règle de trois la proportion du métal le moins pur, ou 40 grammes, somme que l'on peut encore trouver en retranchant simplement de la quantité totale donnée, 120 grammes, les 80 grammes déjà obtenus.

ALLIAIRE. s. f. (lat. *allium*, ail). T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

ALLIANCE. s. f. Union par mariage. *Son fils a contracté une al. disproportionnée. Riche, belle al. Al. indigne, honteuse.* — * Se dit aussi Du rapport que le mariage de deux personnes établit entre leurs familles. *Il y a al. entre ces deux familles, entre ces deux maisons.* ‖ Se dit D'une affinité spirituelle. Voy. AFFINITÉ. ‖ Pacte entre deux ou plusieurs puissances. — S'emploie aussi en parlant Des partis. ‖ Fig., Union, mélange, combinaison de choses différentes. *L'al. du sacré et du profane, du vice et de la vertu. L'al. de la nature et de l'art.* — On appelle *Al. de mots*, Une sorte de métaphore hardie qui consiste dans le Rapprochement de deux idées, de deux mots qui semblent s'exclure, comme dans ce vers de Corneille : *Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.* ‖ Bague d'or ou d'argent composée de deux cercles réunis. *Il porte au doigt une al. Al. de mariage.* — * L'anneau de mariage, alors même qu'il est simple, se nomme également *Al.*

Enc. — En T. de Droit international, on entend par *alliance* l'union établie par des traités, entre deux ou plusieurs puissances. Les alliances peuvent être *offensives* ou *défensives.* Dans le premier cas, les alliés se proposent d'attaquer un ennemi commun, et par conséquent de se défendre contre lui. Dans le second cas, elles se bornent simplement à la défense commune contre toute agression. Un exemple fameux d'al. offensive est celle que la plupart des puissances européennes formèrent, en 1813, contre la France. La Quadruple Al., conclue en 1833, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal est une al. *défensive.* Considérées sous le rapport des droits et des obligations des alliés entre eux, les alliances se divisent : 1° en *sociétés de guerre*, où les parties sont toutes belligérantes, c.-à-d. s'engagent à poursuivre une guerre avec toutes leurs forces et toutes leurs ressources; 2° en *traités de secours*, où une seule puissance est belligérante, et où les autres puissances, en qualité d'auxiliaires, sont tenues de fournir un contingent d'hommes, d'argent, ou de contribuer aux frais de la guerre de toute autre façon; 3° en ***traités de subsides***, où les puissances auxiliaires s'engagent à fournir des troupes moyennant un subside, ou des secours d'argent à la condition qu'elles rentreront dans les sommes avancées. — Le mot *al.* semble exprimer une union parfaite entre des puissances, et il est toujours pris dans un sens favorable. Il en est de même du mot *confédération*, qui désigne une al. permanente formée entre des états indépendants pour la protection de leurs intérêts communs. Le terme *coalition* désigne une al. formée entre plusieurs puissances; mais il se prend ordin. en mauvaise part et n'est guère employé que par *l'état contre lequel ces puissances se sont alliées.* Le mot *ligue*, dont l'origine est espagnole, n'est plus usité aujourd'hui dans la langue du droit international; mais au XV^e et au XVI^e siècle il était fort en usage, et désignait une sorte d'association dont le but pouvait être commercial, politique ou religieux : telles étaient la ***Ligue Hanséatique***, la ***L. du bien public*** et la Ste ***Lig.***

Théol. — Dans l'Écriture Sainte, le terme ***Al.*** désigne le pacte que Dieu fit avec les hommes, et qui fut renouvelé à plusieurs reprises. — La première al. est celle que Dieu fit avec Adam, au moment où il créa le père commun de tous les hommes, et la seconde, celle qu'il contracta encore avec Adam après son péché, lorsqu'il lui promit un rédempteur. — Une troisième al. est celle que le Seigneur fit avec Noë, lorsqu'il lui ordonna de bâtir une arche, pour sauver du déluge sa famille ainsi que les animaux de la terre, al. qu'il renouvela plus tard, en lui disant : « Je vais faire *pacte* avec vous et avec toute votre race.... Je placerai mon arc dans les *nuées*, et il *sera* un signe de l'al. entre moi et la terre. » (Gen. IX.) Toutes ces alliances furent *générales*, c.-à-d. s'appliquèrent à Adam et à toute sa postérité, à Noé et à tous ses descendants; mais le pacte que Dieu fit ensuite avec Abraham fut limité à ce patriarche et à la race qui devait naître de lui par Isaac. La marque ou le sceau de ce pacte fut la *Circoncision.* Plus tard, Dieu renouvela ce pacte avec les Israélites par *l'intermédiaire de Moïse*, lorsqu'il lui donna les deux tables de la loi sur le mont Sinaï. Les tables, gage de cette dernière al., furent renfermées dans un coffre de bois incorruptible et revêtu de lames d'or, qui reçut le nom d'***Arche d'al.*** Le couvercle de ce coffre était appelé *propitiatoire.* Il était surmonté (voy. la Fig.) de deux chérubins d'or, dont les ailes étaient étendues de manière à former une espèce de siége. Les deux côtés les plus longs de l'arche étaient munis de deux anneaux d'or dans lesquels on glissait deux bâtons dorés qui servaient à la transporter.

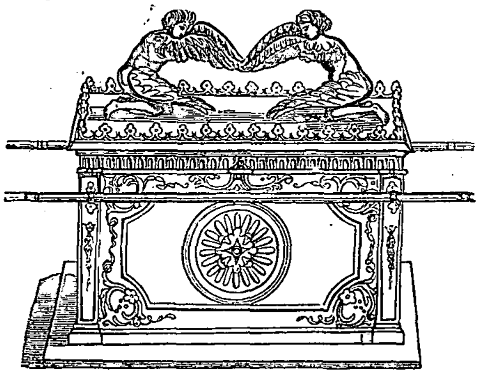

*Enfin les temps prédits et marqués pour la grande et su*prême al. étant arrivés, le Fils de Dieu descendit sur la terre, racheta par sa mort l'humanité tout entière, et scella de son sang le pacte nouveau qui doit subsister jusqu'à la fin des siècles, et qui fut l'accomplissement de toutes les promesses que Dieu avait faites aux hommes.

L'al. de Dieu avec Adam est ce qu'on appelle la ***loi de nature;*** l'al. avec Abraham, confirmée par la loi de Moïse, forme la ***loi de rigueur;*** enfin l'al. de Dieu avec tous les hommes, scellée par la mort de J.-C., est la *loi de grâce.* — Dans les Saintes Écritures, on emploie souvent, en grec, le terme διαθήκη et, en latin, le mot ***testamentum*** pour exprimer la valeur du mot hébreu ***bérith***, qui signifie ***alliance;*** c'est de là que sont venus les noms d'***Ancien*** et de ***Nouveau Testament*** pour désigner l'ancienne alliance et la nouvelle.

ALLIER. v. a. (lat. *ad*, *ligare*, lier à). Mêler, combiner ensemble. *Al. l'or avec l'argent.* || Fig., Unir, joindre ensemble des choses différentes. *Al. la clémence à la justice. Al. les plaisirs avec les devoirs. Cet écrivain affecte d'al. les mots et les images les plus disparates.* || Unir par mariage. *Al. deux maisons. Al. une famille noble avec une famille roturière.* || Déterminer une alliance entre deux États. *C'est la nécessité de se défendre qui a allié ces deux États.* Se dit aussi Des partis. = s'Allier. v. pron. *Ces métaux s'allient aisément.* — *Les maximes du monde et celles de l'Évangile ne peuvent s'al.* — *Il s'est allié à une famille puissante. Ces deux familles se sont alliées.* || En parlant De deux États, de deux partis, signif. Contracter une alliance. *La Russie s'est alliée avec l'Autriche pour faire la guerre à la Turquie. Les partis extrêmes se sont alliés contre le gouvernement.* = Allié, ée. part. || Il est aussi subst. *Nous ne sommes pas parents, nous ne sommes qu'alliés. L'Espagne doit être l'alliée constante de la France.* = Obs. gram. *Al. à*, *Al. avec.* Voy. les prépos. A et Avec.

ALLIER. s. m. (Ce mot n'est que de 2 syllabes). T. Chasse. Sorte de filet à prendre des perdrix, des cailles. Il ne s'emploie guère qu'au plur. *Nous avons pris douze perdrix avec des alliers.*

***ALLIGATOR.** s. m. [On pron. les 2 L.] T. Erpét.

Enc. — Le terme ***All.*** qui est une corruption du mot portugais ***lagarto*** dérivé lui-même du latin ***lacerta***, lézard, sert à désigner un genre de ***Crocodile*** propre au nouveau-monde et connu également sous le nom de ***Caïman.*** Les alligators ont le museau large et obtus et les dents inégales; mais ce qui les distingue essentiellement des autres crocodiles, c'est que leurs quatrièmes dents de la mâchoire inférieure, en comptant à partir du milieu de chaque côté, entrent dans des trous correspondants de la mâchoire supérieure, tandis que chez les *crocodiles vrais*, *les dents correspondantes se logent dans des* sillons superficiels creusés au bord de la mâchoire supérieure, et sont par conséquent visibles à l'extérieur. En outre, la tête des alligators est moins oblongue; en général sa longueur est à sa largeur comme 3 est à 2. Leurs pieds de derrière sont dépourvus de dentelures et seulement à demi palmés. — On en distingue plusieurs espèces. Nous nous contenterons de citer le ***Caïman à lunettes***, fort commun à la Guyane et au Brésil, (Fig. Caïman à lunettes), et le ***C. à museau de brochet***, qui habite le midi de l'Amérique septentrionale. Le premier doit son nom à une arête transversale qui réunit en avant les bords saillants des orbites, et le second à la forme de son museau. Le C. à lunettes pond ses œufs dans le sable, les couvre de feuilles ou de paille, et, au lieu de les abandonner, les défend avec courage. Il atteint une longueur de 12 à 15 pieds, et, *malgré sa force*, n'attaque jamais l'homme. Le C. *à museau de* brochet s'enfonce dans la vase, et y reste engourdi durant les grands froids.

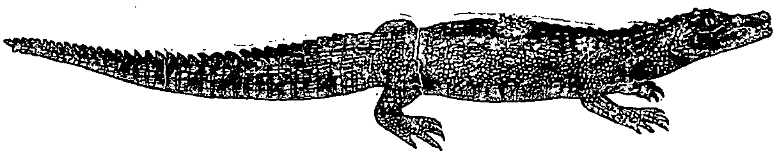

ALLITÉRATION. s. f. [On pron. les 2 L.] (lat. *allido*, je froisse; *littera*, lettre). T. Rhét.

Enc. — On appelle ainsi la répétition dans un vers ou dans une phrase, soit des mêmes lettres, soit de syllabes ayant le même son. Cette répétition est une beauté quand elle contribue à l'harmonie et fait image, comme dans ce vers de Virgile :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

ou dans cet autre de Racine :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

Elle est un défaut, quand elle ne peint rien, et n'est que l'effet de la négligence du poëte ou de l'écrivain, comme dans ce vers *de Voltaire :*

Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

Quelquefois ce n'est qu'un jeu de mots puéril, comme dans ces proverbes : ***Qui refuse, muse. Qui terre a, guerre a.***

ALLOBROGE. s. m. [On pron. les 2 L]. Nom d'un peuple de l'ancienne Gaule, qui habitait le Dauphiné et la Savoie d'aujourd'hui. Le terme *All.* s'emploie dans le lang. fam. pour désigner Un rustre, un homme grossier. *C'est un franc All.* Déjà, au temps de Cicéron, le mot *All.* était usité dans ce sens.

ALLOCATION. s. f. [On pron. les 2 L.] (lat. *allocatio*). Action d'allouer; approbation d'une dépense faite ou à faire. *Demander, refuser une all. Il n'a pu obtenir l'all. de cette somme.*

ALLOCUTION. s. f. [On pron. les 2 L.] (lat. *ad*, *loqui*, parler à). Courte harangue adressée par un chef à ses soldats, surtout au moment d'une action. || * Par ext., se dit quelquefois D'un discours bref prononcé dans une assemblée. *Avant la distribution des prix, le recteur a adressé une courte all. aux élèves.*

Enc. — L'usage des ***Allocutions*** était fréquent chez les anciens, si l'on en juge par les nombreux exemples que nous offrent les historiens grecs et latins. En effet, on voit toujours *les généraux* de l'antiquité haranguer leurs soldats avant une action importante. Mais il est évident que ces grands écrivains ont singulièrement amplifié et embelli les harangues qu'ils font prononcer à leurs héros. Chez les modernes, les allocutions n'ont guère été en usage. Cependant Henri IV et Condé ont prononcé de sublimes paroles pour animer les soldats qu'ils guidaient à la victoire. Aujourd'hui, comme la composition des corps d'armées ne permet pas de rassembler les soldats sur un terrain étroit autour d'une tribune, l'all. a été remplacée par des ordres du jour qu'on lit à la tête de chaque bataillon. Bonaparte, général en chef, consul, empereur, a laissé dans ce genre des modèles qui peuvent être comparés à tout ce que l'antiquité nous offre de plus admirable et de plus parfait.

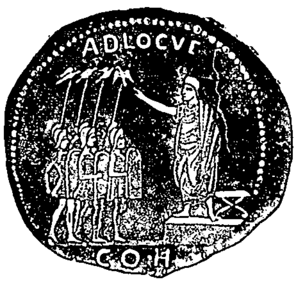

Numism. — On donne encore le nom d'***Allocutions*** aux médailles antiques qui représentent un général *haranguant* ses soldats. Celle que nous donnons ici est la première médaille connue de ce genre; elle fait partie du Cabin. des Médailles de la Bibliothèque royale. L'empereur Caligula est sur le ***suggestum*** ou tribune aux harangues; il parle à des soldats *armés et qui portent les aigles romaines.* On lit *sur ce côté de* la médaille ADLOCVT (adlocutio) COH (cohortium); ***Allocution aux cohortes.***

ALLODIAL, ALE. adj. [On pron. les 2 L dans ce mot et dans le suivant.] (R. *alleu*). *Terre allodiale*, ***biens allodiaux***, Terre, biens tenus en franc-alleu.

ALLODIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est allodial. *En France, il fallait prouver l'al. des terres.*

ALLONGE. s. f. (R. *long*). Ce que l'on ajoute à une chose pour en augmenter la longueur. *Mettre une al. à un rideau. Une al. de table.* On dit plus ord. *Rallonge.*

ALLONGEMENT. s. m. Action d'allonger; résultat de cette action. *L'all. d'une rue, d'un canal.* || Fig., *C'est un homme qui trouve toujours des allongements dans les affaires*, Qui apporte toujours des retards affectés dans les affaires. Vx.

ALLONGER. v. a. Augmenter la longueur. *Al. une table. Al. un habit. Al. une avenue. Al. un fil d'or.* — Dans un sens anal., on dit : *Cet auteur a allongé son livre par des notes inutiles.* || Faire cesser la flexion, la contraction. *Al. le bras, les jambes, le cou. Al. la langue. L'éléphant allonge sa trompe.* — Par anal., on dit : *Al. le pas. Al. un coup d'épée. Al. une botte.* || Augmenter la durée d'une chose. *Al. un travail, un procès, une affaire.* || Faire paraître plus long. *Al. le temps. La monotonie des objets allonge le chemin.* || Fig. et fam., *Al. le parchemin*, Faire de longues écritures dans le dessein d'en tirer plus de profit; Tirer un procès en longueur par des formalités et des chicanes. || Fig. et fam., *Al. la courroie*, Faire rendre à une charge, à un emploi, plus qu'il ne doit rendre légitimement; Ménager son argent de façon à en tirer tout le parti possible. = s'Allonger. v. pron. *Votre robe semble s'être allongée. La langue de cet animal s'allonge pour saisir sa proie. Mon travail s'allonge à mesure que j'avance.* = Allongé, ée. part. Se dit Des choses dans lequelles la dimension en longueur excède plus ou moins les autres dimensions. *Cet animal a le museau fort al. Un fruit de forme allongée.* || Fig., *Avoir le visage al.*, *une mine allongée*, Avoir un air qui dénote le déplaisir qu'on éprouve d'un événement imprévu. || T. Anat. *Moelle allongée.* Voy. Encéphale. = Conjug. Voy. Manger.

Syn. — ***Prolonger***, ***Rallonger.*** — ***Al.*** et ***prolonger*** se disent *de l'étendue et de la durée.* Dans le premier cas, ***al.*** signifie augmenter la longueur d'un objet quelles que soient ses dimensions; ainsi, on ***allonge*** une table, une robe, etc. ***Prolonger***, au contraire, ne peut être employé qu'en parlant des choses qui ont déjà une certaine longueur; on ne ***prolonge*** pas une table, une robe, mais on ***prolonge*** une avenue, un chemin, etc. ***Al.*** se dit des objets plutôt que de l'étendue; ***prolonger*** se dit de l'étendue plutôt que des objets : on n'***allonge*** point une perspective, on la ***prolonge;*** une ligne mathématique est ***prolongée*** et non ***allongée.*** Dans le second cas, c.-à-d. en parlant de la durée, ***prolonger*** signifie employer plus de temps qu'on ne devrait en mettre à faire quelque chose; et ***al.*** marque que, pour employer plus de temps à exécuter une chose, *on en ajoute d'autres. Ainsi on* ***allonge*** *un procès* par des formalités inutiles, et on le ***prolonge*** en remettant de jour en jour le jugement qui doit le terminer. ***Rallonger*** c'est ordinairement mettre une chose à la suite d'une autre pour augmenter la longueur de la première : on ***rallonge*** une table en y joignant un appendice. Il signifie aussi ***al.*** ce qui avait été raccourci; ainsi, par ex., on ***rallonge*** des ***étrier***

* **ALLOPATHE.** s. et adj. m. Allopathie. s. f. (gr. ἄλλος, autre; παθος, maladie). * Allopathique. adj. 2 g. Voy. Homœopathie.

* **ALLOTROPIE.** s. f. (gr. ἄλλος; τροπος, manière d'être). T. Chim. V. Isomère, Phosphore et Soufre.

ALLOUABLE. adj. 2 g. Qui se peut allouer. *Cette dépense n'est pas al.* Peu us.

* **ALLOUCHIER.** s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

ALLOUER. v. a. (lat. *allocare*, mettre en son lieu). Approuver une dépense, la passer en compte. *La chambre n'a pas alloué cette dépense. Al. un traitement à quelqu'un*, Lui donner un traitement et en déterminer le montant. = Alloué, ée. p.

ALLUCHON. s. m. T. Méc. Voy. Engrenage.

* **ALLUGHAS.** s. m. T. Bot. Voy. Anomées.

ALLUMER. v. a. (lat. *lumen*, lumière). Mettre le feu à un corps combustible. *Al. un fagot, une bougie, du charbon.* — Par métaph., on dit : *Al. une lampe, un réverbère, un flambeau. Al. un four. Al. sa pipe.* — *Al. le feu*, *Al. du feu*, Al. le bois qui est dans le foyer; Faire du feu. || Fig., *Al. la guerre, la discorde, la sédition*, Être cause de la guerre, faire naître la discorde, etc. || Exciter. *Al. une passion. Al. la colère.* || On dit encore : *Al. le sang; Al. les esprits; Al. la bile.* Ces métaphores, qui tirent leur origine de théories physiologiques surannées, s'emploient en parlant De quelqu'un qui se trouve dans un état de surexcitation déterminé par une cause morale quelconque. *Cette discussion lui a allumé le sang. Ce trait de mauvaise foi lui a allumé la bile*, L'a mis dans une violente colère. = s'Allumer. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. = Allumé, ée. part. *Une chandelle, une lampe allumée.* || Fig., *Avoir le visage, le teint al.*, Avoir le teint rouge, le visage coloré, parce que le sang s'y porte en plus grande abondance qu'à l'ordinaire.

ALLUMETTE. s. f. Chènevotte ou bûchette de bois soufrée par les deux bouts, et dont on se sert pour allumer les chandelles, les bougies, etc.

Enc. — Les habitants de la campagne font eux-mêmes leurs allumettes. Pour cela, ils prennent des fragments de chènevotte et en trempent les deux extrémités dans du soufre fondu. Les allumettes que l'industrie fournit actuellement à si bas prix sont en gén. de petites bûchettes de bois carrées longues d'un demi-décimètre à un décimètre. Les *allumettiers* préfèrent le bois de tremble parce qu'il se débite plus aisément. Le procédé fort simple employé pour diviser ce bois en fragments convenables est tellement expéditif qu'un ouvrier en peut débiter plus de 60,000 par heure. Quand on se contente de soufrer ces allumettes, elles ne peuvent guère s'enflammer qu'en les approchant d'un corps en ignition. On a donc imaginé d'autres allumettes plus commodes qu'on appelle dans le commerce allumettes *oxygénées* et allumettes *chimiques*. — Les premières s'obtiennent en soufrant les bûchettes de bois par un de leurs bouts, puis en trempant le bout soufré dans une pâte formée de 60 parties de chlorate de potasse, 14 de soufre et 14 de gomme, avec une quantité d'eau suffisante pour lui donner la consistance voulue. Enfin, on les colore en rouge avec du cinabre, ou en bleu avec de l'indigo. Il suffit, pour les allumer, de les plonger dans un petit flacon contenant de l'amiante imbibé d'acide sulfurique concentré. —Les allumettes *chimiques* prennent feu par le simple frottement sur un corps dur et sec. Pour les préparer, on trempe les bûchettes dans une bouillie composée de phosphore, d'huile de térébenthine et de fleur de soufre; on les fait ensuite sécher, puis on les trempe encore dans une solution de gomme arabique à laquelle on a ajouté du chlorate de potasse et une petite quantité de suie broyée avec un peu d'alcool. En mélangeant le chlorate avec du nitrate de potasse, on a des allumettes qui s'enflamment sans explosion. Enfin on termine généralement l'opération en colorant le bout des allumettes en rouge ou en bleu. Voy. Briquet et Phosphore.

ALLUMEUR. s. m. Celui qui est chargé par une administration municipale ou particulière d'allumer régulièrement les lampes, les réverbères, les becs de gaz.

ALLURE. s. f. (R. *aller*). Manière d'aller, démarche, façon de marcher. *Al. vive, dégagée. Al. lente, grave, ridicule. Je l'ai reconnu à son al.* || Fig., Manière d'agir, de se conduire. *Il faudra bien qu'il change d'al. Ses allures me sont suspectes. L'hypocrisie imite les allures de la vertu.* — Fam., on dit au plur. : *Cette femme a des allures*, Elle a quelque intrigue secrète. Vx. || Tournure que prend une affaire. *Cette négociation prend une bonne, une mauvaise al.* || T. Man. On donne le nom d'*Allures* aux différents Modes de progression du cheval, et on les distingue en *naturelles*, *défectueuses* et *artificielles*. Les premières sont le *Pas*, le *Trot*, le *Galop* et la *Course*. Les secondes sont l'*Amble*, l'*Entre-pas* ou *Pas relevé*, le *Traquenard* ou *Amble rompu* et l'*Aubin*. Les troisièmes, qui sont dues à l'instruction, constituent les *Airs* de manége. — On entend aussi par *Al.*, Le train ou la marche du cheval, et les différents mouvements qu'il exécute, relativement à la commodité de celui qui le monte. *Ce cheval a une al. fort douce. Il a de belles allures.* || *T. Mar. Voy. Navigation.

Syn. — *Démarche.* — *Al.* désigne, au propre, l'ensemble des mouvements qui caractérisent la manière habituelle dont on marche : contrefaire son *al.* Dans ce sens, il est familier. *Démarche* a la même signification; mais il est d'un style plus relevé que le mot *al.*, et il s'emploie soit en parlant de la manière habituelle, soit en parlant de la manière accidentelle de marcher. Il venait à nous d'une *démarche assurée, fière, noble.* — Au figuré, ces deux termes conservent entre eux les mêmes différences. Les *allures* ont quelque chose d'habituel, et les *démarches* quelque chose d'accidentel. On a des *allures*; on fait des *démarches.* — Au propre, *démarche* ne se dit que de l'homme; *al.* se dit de l'homme et des animaux.

ALLUSION. s. f. [On prononce les 2 L.] (lat. *ad*, *ludere*, jouer à). Indication voilée, au moyen d'une métaphore, d'un jeu de mots, etc., d'une chose que l'on ne mentionne pas formellement, mais qui est cependant susceptible d'être comprise par l'auditoire ou par le lecteur. *Al. fine, ingénieuse, claire, obscure, forcée.* || * Dans le langage ordinaire, *Faire al. à une chose*, signif. souvent La mentionner incidemment.

ALLUVION. s. f. [On prononce les 2 L.] (lat. *alluere*, baigner).

Enc. — Les géologues donnent le nom d'*All.* aux dépôts formés par les eaux sur les rivages avoisinants. Les eaux courantes, surtout à l'époque des crues extraordinaires entraînent avec elles des fragments de roches, des cailloux roulés, du sable, du limon, des débris de tout genre, qu'elles abandonnent en partie sur les bords de leur lit. Ces dépôts enrichissent la terre quand ils sont principalement composés de limon, comme on l'observe pour la Seine, la Saône et surtout pour le Nil. Ils l'appauvrissent au contraire lorsqu'ils sont trop chargés de sable. Les *deltas* qui se produisent aux embouchures de certains fleuves sont également le résultat des alluvions. La mer, par l'action successive des marées, abandonne aussi sur certaines côtes des couches de sable et de vase, et ces dépôts s'accroissent ainsi graduellement. La plus grande partie du sol de la Hollande est de formation *alluviale.* On distingue les alluvions en alluvions d'*eau douce* et en alluvions *marines.* Plusieurs savants ont proposé de désigner celles-ci par le mot *atterrissement.* — On donne encore, en Géol., le nom de *terrains d'all.* aux terrains tertiaires; cependant, ainsi que le fait observer Constant Prévost, il s'est formé des alluvions à toutes les époques : il ne peut donc pas y avoir des *terrains*, mais seulement des *formations* d'all. Voy. les art. Delta et Géologie.

Droit. — La loi française appelle *alluvions* les atterrissements et accroissements qui se forment d'une manière successive et imperceptible aux fonds riverains d'un fleuve ou d'une rivière. Selon la loi romaine, le lit d'un fleuve ou d'une rivière était la propriété des possesseurs de chaque rive; en sorte qu'une ligne intermédiaire qu'on supposait tracée au milieu du lit, formait la limite respective du terrain qui leur appartenait. L'usage et non le droit de propriété se trouvait suspendu par l'occupation des eaux, et, conséquemment, il était rétabli par l'*alluvion.* D'après la loi française, le lit du fleuve appartient à l'État; mais si les eaux forment un atterrissement quelconque, cette all. profite au propriétaire riverain, à la charge toutefois de laisser environ 10 mètres pour le marchepied ou chemin de halage, lorsque l'all. a été formée par une rivière navigable ou flottable. Le code assimile à l'all. proprement dite les *relais* que laisse l'eau courante, en se retirant insensiblement de l'une de ses rives pour se porter sur l'autre. Ces relais sont acquis de droit au propriétaire de la rive découverte, sans que le riverain du côté opposé puisse être admis à réclamer le terrain qu'il a perdu. L'all. n'a pas lieu à l'égard des lacs et des étangs. Le propriétaire de ces pièces d'eau a un droit constant de propriété sur le terrain que les eaux recouvrent jusqu'à la hauteur de leur décharge ordinaire; mais il n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines que les eaux peuvent recouvrir dans leurs crues extraordinaires. L'all. n'a pas lieu non plus, lorsque la violence des eaux d'un fleuve ou d'une rivière enlève subitement une partie considérable et reconnaissable d'un champ riverain, et la porte vers un champ inférieur ou sur la rive opposée. Une action en revendication est accordée au propriétaire de la partie enlevée, mais il faut qu'il exerce cette action dans le délai d'une année.

ALMAGESTE. s. m. (ar. *al*, la; gr. μεγίστη, très-grande).

Enc. — Le célèbre traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée, sous le règne d'Antonin-le-Pieux (A. C. 140), avait reçu des astronomes de l'école d'Alexandrie le nom de μεγάλη σύνταξις ou *Grande Composition.* Lorsque les Arabes connurent cet ouvrage, vers l'an 212 de l'Hégire ou 827 de l'Ère chrétienne, ils lui donnèrent, dans leur admiration, le titre de *Takrir-al-megesti*, qui signifie l'*OEuvre par excellence.* Cette dénomination, dont on fit ensuite par corruption le mot *Alm.*, sert encore aujourd'hui à désigner le traité de Ptolémée. L'alm. est divisé en 13 livres : il contient l'exposition du système du monde connu sous le nom de *système de Ptolemée*, un catalogue de 1022 étoiles classées en 48 *catastérismes*, la théorie des lunaisons, le calcul des éclipses solaires et lunaires, la distance du soleil calculée par la grandeur de l'ombre que la terre projette sur la lune dans les éclipses, et enfin la description des intruments d'astronomie usités à l'époque de Ptolémée. La meilleure édition de cet ouvrage est celle publiée par l'abbé Halma en 1813-1815, avec une traduction française. — Le jésuite Riccioli, savant astronome italien, a publié en 1651 également sous le titre de *Nouvel alm.* (*Almagestum novum*), un recueil d'observations astronomiques qui, au rapport de Lalande et de Delambre, est un trésor d'érudition.

* **ALMAGRE.** s. m. T. Minér. Voy. Argile.

ALMANACH. s. m. [On pron. *almana.*] (ar. *al*, le; *manakh*, comput). Livre publié chaque année, qui contient un calendrier indiquant les jours et les mois de l'année, les fêtes ecclésiastiques, les heures du lever et du coucher du soleil, les lunaisons, les éclipses, etc.; et qui renferme ordinairement des pronostics sur le bon et le mauvais temps. *Al. nouveau. Al. de poche. Al. de cabinet.* || Fig., *Faire, composer des almanachs*, Faire des pronostics en l'air. — Prov., *Une autre fois, je prendrai de ses almanachs*, Se dit en parlant De quelqu'un dont les pronostics se sont réalisés. Dans un sens contraire, on dit, *Je ne prendrai pas de ses almanachs.* || Prov. et fig., *C'est un almanach de l'an passé*, Cela n'a plus d'utilité, plus d'intérêt.

Enc. — Les almanachs correspondent, à certains égards, aux Fastes des Romains, et sont de date très-ancienne. Ils ont été connus des Grecs et des Égyptiens; les Indiens et les Chinois en possèdent depuis un temps immémorial. Mais leur usage s'est surtout établi en Europe depuis la propagation du christianisme, parce qu'ils servaient alors à indiquer les jours fériés dont la célébration était ordonnée aux fidèles. Jusqu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie, on les affichait dans les églises, afin qu'ils pussent être consultés plus facilement. Les rédacteurs des premiers almanachs imprimés furent astrologues et médecins. En cette double qualité, ils ajoutèrent aux observations purement astronomiques diverses prédictions relatives aux changements de température et aux *événements politiques*, ainsi que des conseils ridicules sur les jours fastes ou néfastes pour certaines opérations. Ces livres se répandirent partout; mais les quelques indications utiles qu'ils contenaient se trouvaient ainsi étouffées sous un fatras de rêveries absurdes; car, plus les oracles étaient obscurs et les prédictions sinistres, plus l'al. avait de succès. Au XVIe siècle, quelques tentatives furent faites pour améliorer ces publications qui forment encore la seule lecture d'une foule de personnes. Cependant, en plein XVIIe siècle, on vit paraître l'un des livres les plus déplorables de ce genre, l'al. de *Mathieu Laensberg*, dont le plus ancien exemplaire connu porte la date de 1636. Ce fut pour combattre l'influence fâcheuse de cet al. qu'un siècle plus tard on publia le *Bon Messager boiteux de Bâle en Suisse.* Ce dernier ne tarda pas à acquérir une vogue immense, et contribua singulièrement, sans toutefois rompre en visière avec les préjugés populaires, à faire pénétrer chez les habitants des campagnes des idées plus saines et un certain nombre de notions utiles. Néanmoins, il ne put détrôner son antagoniste, et, il y a une vingtaine d'années, le Mathieu Laensberg se débitait encore à 100,000 exemplaires environ.

Comme ce genre d'ouvrage, en s'adressant à tout le monde, exerce une certaine influence sur une partie de la population, plusieurs gouvernements, tels que la Prusse et la Russie, ont cru devoir s'en réserver le monopole. En Angleterre, le droit de publier les almanachs était encore, il y a quelques années, le privilége exclusif d'une compagnie (*Stationer's Company*) qui était du reste sous la dépendance du gouvernement : ces publications étaient en outre assujetties au timbre. En France, depuis 1679, l'autorité publie un al. intitulé selon les temps, *Al. Royal*, *Al. Impérial*, etc. Ce livre a un but d'utilité tout spécial. Il contient la liste de tous les membres des familles souveraines de l'Europe, et présente le tableau officiel des principaux fonctionnaires et employés de l'administration française. Il existe dans plusieurs pays des almanachs de cette nature. — Actuellement le nombre des almanachs qui se publient chez nous chaque année est fort considérable. Mais ces ouvrages diffèrent complétement des anciens livres de ce genre sous le rapport de l'élégance et de la rédaction.

* **ALMANDINE.** s. f. T. Min. Voy. Grenat.

* **ALMÉE.** s. f. Danseuse et chanteuse en Égypte.

ALOÈS. s. m. [On pron. fortement l'S.] (gr. ἀλόη).

Enc. — On donne ce nom à un genre de plantes arborescentes ou suffrutescentes qui appartient à la famille des *Liliacées*, et qui est le type de la tribu des *Aloïnées.* Les espèces d'*Al.* sont extrêmement nombreuses, et plusieurs sont remarquables par l'élégance de leurs formes et par la beauté de leurs fleurs. Voy. Liliacées.

On se sert également du mot *al.* pour désigner le suc épaissi qu'on retire de plusieurs espèces de ce genre. Ce sont uniquement les espèces arborescentes et surtout celles qu'on désigne sous le nom d'*Aloë vulgaris*, *A. soccotrina*, *A. purpurescens* et *A. spicata* qui fournissent l'al. usité en médecine. On obtient ce dernier soit en écrasant les feuilles, soit au moyen de l'ébullition. L'al. est d'une couleur brune, d'une odeur légèrement aromatique, et d'une saveur extrêmement amère. On le considère comme un mélange de résine et de matière extractive. Le meilleur al. venait autrefois de l'île de Socotora, dans la mer des Indes, et c'est pour cela que, dans le commerce les premières qualités d'al. sont nommées al. *succotrin* les sortes secondaires sont appelées al. *hépatique*, à cause de leur couleur qui est celle du foie, et les dernières, qui ne sont employées que dans la médecine vétérinaire, ont, pour cela, reçu le nom d'al. *caballin*. L'al. s'emploie sous diverses formes pharmaceutiques, mais surtout sous celle de pilules : on l'administre à la dose de 5 à 10 centigr., comme tonique stomachique, et à celle de 15 à 30, comme purgatif. Quoique son action purgative soit lente à se manifester, ce médicament est fort usité, parce qu'il répond à une indication thérapeutique particulière. En effet, il agit spécialement sur le gros intestin et provoque la congestion des vaisseaux hémorrhoïdaux. De là résultent aussi diverses contre-indications à l'emploi de ce remède.

Le bois odoriférant qu'on nomme vulg. *bois d'aloès*, n'a rien de commun avec le genre de végétaux dont il vient d'être parlé. Voy. AQUILARINÉES et EUPHORBIACÉES.

ALOÉTIQUE. adj. 2 g. T. Pharm. Se dit Des préparations pharmaceutiques dont le suc d'aloès constitue le principe le plus important. *Lavement al. Pilules aloétiques.*

***ALOEXYLON.** s. m. (gr. ἀλόη ; ξύλον, bois). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

ALOI. s. m. (conforme *à* la *loi*). Titre des matières d'or et d'argent. *Or, argent de bas al.*, Qui n'est pas au titre voulu. Voy. TITRE. ‖ Par ext., on dit : *Marchandise de bon* ou *de mauvais al.*, De bonne ou de mauvaise qualité. ‖ Fig., *Homme de bas al.*, Homme de basse condition, de profession vile ; Homme méprisable par lui-même. ‖ Fig. et ironiq., *Vers de mauvais al.*, Vers dénués de poésie.

***ALOÏNÉES.** s. f. pl. (R. *aloès*). Bot. V. LILIACÉES.

***ALOMYE.** s. f. T. Entom. Voy. PUPIVORES.

ALONGE, ALONGEMENT, ALONGER. Voy. ALLONGE, etc.

ALOPÉCIE. s. f. (gr. ἀλώπηξ, renard). Chute partielle ou complète des cheveux ou des poils. Voy. POIL.

***ALOPÉCURE.** s. f. (gr. ἀλώπηξ ; οὐρά, queue). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

ALORS. adv. de temps. (lat. *ad illam horam*, à cette heure). En ce temps-là. *On vit paraître al. Al. parut un homme. Il s'est al. repenti de ce qu'il avait fait.* ‖* Dans ce cas-là. *Si le fils venait à mourir, la nièce serait al. héritière.* ‖ *Vous me dites que dans dix ans les choses seront bien changées. Hé bien! al. comme al.* Hé bien! on avisera dans cette conjoncture à ce qu'il faudra faire ; on fera comme on pourra. ‖ *Jusqu'al.*, Jusqu'à ce temps-là, jusqu'à ce moment-là. *Jusqu'al. il avait été sage et prudent.* ‖ *D'al.*, De ce temps-là. *C'étaient les mœurs d'al. Les hommes d'al.* = ALORS QUE. conj. Ne s'emploie guère que dans le style élevé et en poésie, à la place de *Lorsque*.

Obs. gram.—On ne prononce pas l'*s* final d'*alors*, à moins que cet adverbe ne se trouve devant une voyelle ou devant une H muette. = *Alors, Pour lors.* — La locution adverbiale *pour lors* ne doit pas être employée indifféremment à la place de l'adv. *alors*, quoique ces deux expressions signifient également *en ce temps-là. Alors* s'emploie surtout avec un verbe à l'imparfait, parce que cet adverbe rappelle à l'esprit une époque un peu vague, dont la durée n'est pas déterminée et pendant laquelle s'est accomplie toute une série d'évènements. *Pour lors* s'emploie ordinairement avec un verbe au parfait, parce que cette locution marque le moment où un fait a eu lieu. Le passage suivant de Montesquieu nous fournit un exemple de cette distinction : « Y a-t-il rien de si grand que ce qu'il *faisait alors* pour détruire l'hérésie? Monsieur, *dit pour lors* un ecclésiastique, vous parlez du temps le plus miraculeux de notre invincible monarque. »

ALOSE. s. f. T. Ichth. Voy. HARENG.

***ALOUATE.** s. m. T. Mamm.

Enc. — Les *Alouates* sont des singes du nouveau continent qui appartiennent à la famille des *Sapajous*, c.-à-d. des *Singes à queue préhensile*. Ils se distinguent des autres Sapajous par leur tête pyramidale et leur visage oblique. Cette forme singulière tient à ce que la mâchoire supérieure descend beaucoup plus bas que le crâne, et à ce que l'inférieure a ses branches montantes très-hautes, pour loger l'os hyoïde énorme qui caractérise ces animaux. Ces singes sont à peine hauts de deux pieds ; leurs membres sont d'une longueur moyenne et pourvus chacun de cinq doigts bien développés. Leur queue est extrêmement longue, et sa partie prenante est nue en dessous. Cet organe constitue pour ces animaux un membre fort utile : ils s'en servent pour saisir les objets les plus petits, pour cueillir les fruits, les porter à leur bouche, et surtout pour se suspendre aux branches des arbres et franchir, après s'être balancés un instant, des espaces assez considérables.

Les alouates ont reçu le nom vulgaire de *Singes hurleurs* ou de *Stentors*, à cause de la puissance de leur voix. Cette puissance est telle, qu'un seul al. peut se faire entendre dans un rayon d'une lieue ; et lorsque, réunis par troupes de vingt ou trente, ils commencent à crier de concert, l'effet en est véritablement effrayant. L'organe vocal de l'al. est pourvu d'un appareil particulier qui renforce le son, et qui consiste en un tambour osseux formé par un renflement de l'os hyoïde et communiquant avec le larynx.

Les alouates habitent les forêts de la Guyane, du Brésil et du Paraguay. Ils se nourrissent de fruits. On les chasse pour leur chair qui a été comparée tantôt à celle du lièvre, tantôt à celle du mouton, et pour leur peau qu'on emploie à divers usages. Comme ils se tiennent constamment sur les branches les plus élevées des grands arbres, on ne peut les tuer qu'à coups de fusil ; mais si la balle qui les frappe ne les renverse pas sans vie, il faut perdre l'espoir de profiter de leur dépouille, car ils restent suspendus aux branches les plus élevées, et le corps ne tombe sur le sol que lorsque la putréfaction amène la flaccidité des muscles de la queue.

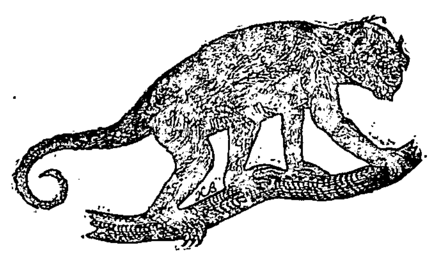

Suivant quelques auteurs, quand on fait la chasse aux alouates, les mères abandonnent leurs petits pour prendre la fuite : suivant d'autres, elles les emportent sur leur dos, et ce n'est qu'en tuant la mère qu'on parvient à s'emparer des jeunes singes. Spix raconte qu'une mère qu'il avait frappée à mort tombait de branche en branche, et que sa chute allait entraîner celle de son précieux fardeau, lorsque tout à coup elle rassembla ses forces défaillantes, et tout ce qui lui restait de vie, pour le lancer sur une branche plus élevée où il devait trouver un asile assuré. Des voyageurs prétendent même que l'al. blessé est secouru par ses camarades, qui s'empressent autour de lui, étanchent son sang, ferment sa plaie et y appliquent des feuilles mâchées propres à hâter la guérison. — Il existe différentes espèces d'alouates, mais leurs caractères distinctifs ne sont pas encore établis d'une manière bien positive ; car la couleur du pelage, sur laquelle ils sont principalement fondés, varie dans la même espèce avec l'âge et le sexe. La Fig. ci-dessus représente l'*Al. à grosse barbe* de Spix.

ALOUETTE. s. f. (lat. *alauda*, du celte *alaud*). T. Ornith. Petit oiseau qui vit dans les champs et se nourrit de grains. *Manger des alouettes. Une douzaine d'alouettes. Tendre aux alouettes.—Terres à alouettes*, Terres sablonneuses. ‖ Prov., *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises.* Supposition absurde, qui sert souvent à riposter à une autre proposition également dépourvue de sens. — *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec*, se dit D'un paresseux qui voudrait avoir les choses sans peine. ‖ *S'éveiller, se lever au chant de l'al.*, Se lever, s'éveiller dès l'aube du jour.

Enc. — Le genre *Al.* forme, dans la méthode de Cuvier, la première section de la famille des *Conirostres*, ordre des *Passereaux*. Les alouettes se distinguent des autres oiseaux qui composent cette famille, par l'ongle de leur pouce, qui est droit, fort, et bien plus long que les autres. Ce sont des oiseaux pulvérateurs, et si la conformation de leurs pieds les empêche de percher, elle facilite singulièrement leur marche, lorsqu'ils sont à terre. L'*Al. commune* ou *Al. des champs* a le plumage brun dessus, blanchâtre dessous et partout marqué de taches brunes plus foncées ; les deux pennes externes de sa queue sont blanches en dehors. L'*Al. huppée* ou *Cochevis* (Fig. 1), bien moins commune que l'espèce précédente, s'en rapproche par sa taille et par son plumage : ce qui la caractérise, c'est que les plumes de sa tête peuvent se relever en huppe. On remarque également une petite huppe dans l'*Al. des bois* appelée aussi *Cujelier* ou *Lulu* ; mais un trait blanchâtre autour de la tête et une ligne blanche sur les petites couvertures distinguent l'al. des bois de l'al. cochevis. L'*Al. à hausse-col noir* (Fig. 2) habite la Sibérie et l'Amérique du nord : cependant on la voit quelquefois en Europe. Dans toutes ces espèces, le bec est médiocrement gros, tandis que chez d'autres il est assez fort pour les rapprocher des moineaux : telle est la *Calandre*, et telle est surtout l'*Al. de Tartarie*. La première est brune dessus et blanchâtre dessous ; le mâle porte une grande tache noirâtre sur la poitrine. La calandre habite le midi de l'Europe. L'al. de Tartarie (Fig. 3) a le plumage noir, ondé de grisâtre en dessous.

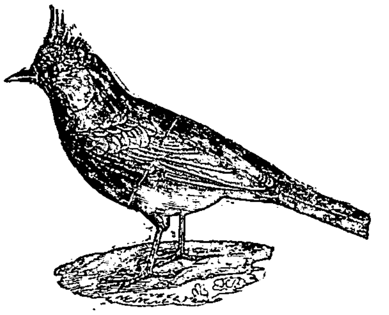

Fig. 1.

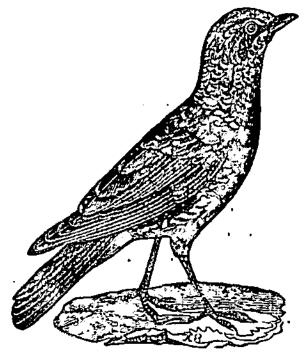

Fig. 2.

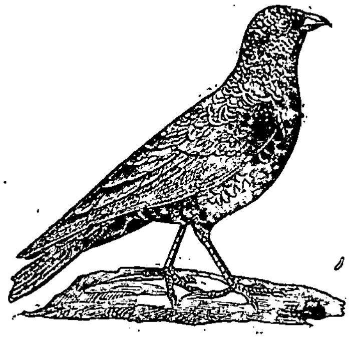

Fig. 3.

Enfin Cuvier place dans le genre al., le *Sirli* (Fig. 4) dont le plumage ressemble à celui de notre al. commune. Cet oiseau, commun dans les plaines sablonneuses de l'Afrique, se distingue des autres espèces du genre par son bec allongé, un peu comprimé et arqué.

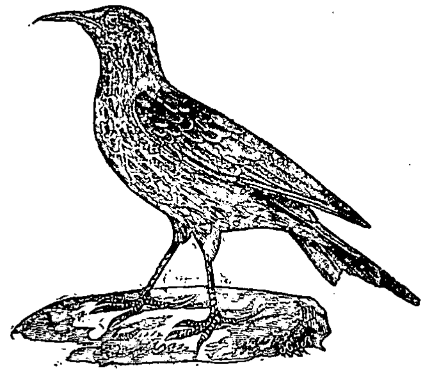

Fig. 4.

L'*Al. commune* est le musicien des champs : on entend son ramage dès les premiers beaux jours du printemps, et pendant toute la belle saison. Elle commence à chanter au point du jour et donne le signal du travail ; on voit l'al. s'élever presque perpendiculairement et par reprises, en décrivant une spirale ; elle monte souvent très-haut, et force sa voix à mesure qu'elle s'élève, de sorte qu'on l'entend encore quand on l'a presque perdue de vue ; elle se soutient longtemps en l'air, redescend lentement jusqu'à dix ou douze pieds du sol, puis elle s'y précipite comme un trait ; sa voix s'affaiblit à mesure qu'elle approche de la terre, et son chant cesse aussitôt qu'elle s'y pose.

De même que dans toutes les espèces d'oiseaux, le ramage chez l'al. est un attribut du mâle. Son chant se perfectionne dans l'esclavage ; elle retient avec une prodigieuse mémoire tous les airs qu'on lui apprend, et elle les répète avec une pureté, une flexibilité d'organe merveilleuses. Du reste elle s'apprivoise aisément, et devient familière au point de manger dans la main ; mais la cage où on la renferme doit être garnie de toile par le haut, afin d'éviter qu'elle ne se brise la tête en cherchant, d'après son habitude naturelle, à s'élever perpendiculairement.

C'est vers le mois de mai, dans nos contrées, que la femelle construit son nid entre deux mottes de terre ou au pied d'une touffe d'herbe; elle y pond quatre ou cinq œufs tachés de brun sur un fond grisâtre. Après quinze jours d'incubation, les petits éclosent, et quinze autres jours suffisent pour élever la couvée et la mettre en état de se suffire à elle-même. Dans nos pays, les alouettes font deux pontes par an, mais, dans les pays chauds, elles en font trois. — Elles se nourrissent de grains, d'herbes, de chrysalides, de vers, de chenilles, et même d'œufs de sauterelles, ce qui leur attire beaucoup de *considération dans les pays exposés aux ravages de ces insectes.* Chez nous, au contraire, on leur fait une guerre acharnée. A Paris, où elles sont connues sous le nom de *Mauviettes*, on en fait tous les hivers une consommation immense; et l'on sait combien les gourmets estiment les pâtés de mauviettes que l'on confectionne à Pithiviers.

La chasse aux alouettes commence au mois de septembre et continue pendant tout l'hiver. La chasse *au miroir* est la plus amusante, celle *aux gluaux* est la plus destructive. Dans la première, le chasseur place un miroir tournant entre deux filets à nappe dressés verticalement, puis il se cache dans un endroit creux à une certaine distance : les alouettes, attirées par les éclats de lumière que jette de toutes parts le miroir mis en *mouvement, voltigent* autour de cet instrument, et, lorsque le chasseur juge qu'il en est temps, il rabat les deux filets dont nous venons de parler, et sous lesquels elles se trouvent prises. Pour que cette chasse reussisse bien, il faut une matinée fraîche accompagnée d'un beau soleil; il faut encore avoir soin d'attacher à des piquets, près du miroir, quelques alouettes vivantes que les oiseleurs appellent *moquettes*, et qui attirent les autres, en voltigeant pour chercher à s'échapper. — Dans la *chasse aux gluaux* on aligne en carré long, sur une plaine en jachère, 1500 à 3000 branches de saules enduites de glu, et plantées assez légèrement pour que l'oiseau n'y puisse toucher sans les faire tomber. Alors de nombreux détachements de chasseurs forment autour du terrain où se trouve le gibier, un immense cordon qui se referme lentement, en serrant dans son enceinte des milliers d'alouettes. Ces dernières arrivent en sautillant, s'empêtrent dans les gluaux, et le plus souvent aucune n'échappe à la destruction. — On prend encore beaucoup d'alouettes avec le *traîneau*, la *tonnelle murée*, et les *lacets* ou *collets traînants.* Il sera parlé ailleurs de ces sortes de chasses. — On donne vulg. le nom d'*Al.* à des oiseaux différents de ceux dont il vient d'être question. *Al. de pré* ou *Farlouse*, voy. FARLOUSE. — *Al. de mer*, voy. MAUBÈCHE.

ALOURDIR. v. a. (R. *lourd*). Rendre lourd, appesantir. *Al. le corps, la tête. Ce temps m'alourdit. L'âge alourdit ses pas.* = s'ALOURDIR. v. pron. *Ma tête s'alourdit.* Fam. = ALOURDI, IE. part. *Je suis tout al. J'ai la tête alourdie.*

ALOYAU. s. m. Pièce de bœuf coupée le long du dos. *Al. rôti. Une tranche d'al.*

***ALPACA.** s. m. T. Mamm. Voy. LAMA.

ALPAGA. s. m. Grosse étoffe de laine.

ALPESTRE. adj. 2 g. (R. *Alpes*, nom du principal système de montagnes de l'Europe). *Plante al.*, Qui croît dans les Alpes. Voy. ALPINE. — *Mœurs alpestres*, Qui sont propres aux habitants des Alpes. — *Paysage al.*, Qui rappelle les sites des Alpes.

ALPHA. s. m. L'*Al.* est la première lettre de l'alphabet grec et l'*Oméga* en est la dernière. De là cette locut. fig. : *L'al. et l'oméga* (A et Ω), pour signifier Le commencement et la fin. «*Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur Dieu; Je suis celui qui est, qui a été et qui viendra* (*Apoc.* I. 8.).»

ALPHABET. s. m. (R. *alpha, bêta*, noms des deux premières lettres grecques). Réunion de toutes les lettres qui servent à représenter les mots d'une langue, *Al. grec, français, arabe, sanscrit.* Voy. ÉCRITURE. ‖ Petit livre imprimé qui contient les lettres d'une langue rangées selon l'ordre usité dans cette langue, et les premières leçons de lecture qu'on donne aux enfants. *Acheter un al.* ‖ Fig. et fam., *Il n'est encore qu'à l'al. des mathématiques*, Il n'est encore qu'aux premiers éléments de cette science. — *Il faut le renvoyer à l'al.*, Il ne connaît pas les premiers principes de la chose dont on parle.

ALPHABÉTIQUE. adj. 2 g. Qui est selon l'ordre de l'alphabet. *Une table, un index al. — Ordre al.*, Ordre dans lequel sont rangées les lettres de l'alphabet. *Encyclopédie par ordre al. — Ecriture al.*, Écriture dans laquelle chacun des sons et chacune des articulations usités dans la langue, sont représentés par un signe spécial qu'on appelle *Lettre* ou *Caractère al.*

ALPHABÉTIQUEMENT. adv. Dans l'ordre alphabétique.

*** ALPHÉE.** s. f. T. Zool. Voy. MACROURES.

ALPINE. adj. f. (R. *Alpes*). T. Bot.

Enc. — Cette épithète s'applique aux plantes qui viennent à des hauteurs très-considérables, et qui appartiennent à la végétation caractéristique des plus hautes montagnes. Dans ce sens, le terme d'*Alpestre* s'emploie par opposit. à *Alpine*, et se dit des plantes qui croissent sur les montagnes peu élevées où la neige ne séjourne pas, comme les Cévennes et les montagnes de l'Auvergne.

*** ALPINIE.** s. f. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

*** ALPISTE.** s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

*** ALQUE.** s. m. (l. *alca*). T. Ornith. V. BRACHYPTÈRE.

***ALQUIFOUX.** s. m. T. Min. Sulfure de plomb ou galène, réduit en poudre, que les potiers de terre emploient pour la couverte des poteries Voy. PLOMB.

ALSINE. s. f. et ***ALSINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. CARYOPHYLLÉES.

***ALSTONIE.** s. f. T. Bot. Voy. APOCYNÉES et STYRACACÉES.

*** ALSTROEMÉRIE.** s. f. et **ALSTROEMÉRIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

ALTE. s. f. Voy. HALTE.

ALTÉRABLE. adj. 2 g. Qui peut être altéré.

ALTÉRANT, ANTE. adj. Qui modifie l'état, la composition d'une chose. Dans ce sens, il ne se dit que De certains agents thérapeutiques ou toxiques, et s'emploie souvent substant. ‖ Qui cause de la soif. *Un ragoût al.*

Enc. — On donne le nom de remèdes *alterants* aux substances qui, introduites dans l'économie par la voie de l'absorption, produisent dans la matière organique une action chimique dont le résultat est, non une régénération immédiate de cette matière organique ou un accroissement des forces vitales, mais une modification qualitative qui a pour effet consécutif la disparition d'un état morbide préexistant. C'est ce qui a lieu de plusieurs manières : ou bien l'obstacle matériel qui peut résider dans la composition de la matière organique et qui empêche l'action normale des organes, est écarté; ou bien le stimulus qui détermine des actes anomaux, disparaît; ou bien il se produit dans les organes une modification telle qu'ils ne peuvent plus être affectés par une irritation morbide; ou bien la matière éprouve un changement tel que les altérations morbides que l'on redoute ne peuvent plus s'effectuer, comme on l'observe dans le traitement antiphlogistique; ou bien enfin l'état des fluides nourriciers se trouve modifié.

Les altérants se divisent naturellement en deux classes, suivant que leur action porte plus spécialement sur le système nerveux *ou sur les organes qui dépendent de ce système* : la première comprend les plus importants de ces agents, ce sont les substances *narcotiques;* la deuxième embrasse la multitude de médicaments qui déterminent des changements matériels dans les différents organes. Les principaux altérants de la seconde classe sont fournis par le règne minéral; ce sont l'iode, le brôme, le mercure, l'or, le platine, l'arsenic, le fer, ainsi que les préparations iodurées, bromurées, etc. Les acides, les alcalis et divers sels alcalins appartiennent également à cette catégorie.

Lorsque les altérants agissent avec une extrême intensité, le changement matériel qu'ils produisent équivaut à une désorganisation qui ne peut plus se réparer; telle est l'action des narcotiques. Presque tous les altérants de la seconde classe, quand on les emploie à trop haute dose ou à l'état de concentration, exercent également une action désorganisatrice. La plus grande circonspection doit donc présider à leur administration. — Il est essentiel de savoir que, pour un grand nombre de substances de la seconde classe, il dépend du mode d'administration que le remède agisse ou n'agisse pas comme al. Ainsi, par ex., le calomel (protochlorure de mercure) administré à un adulte agit comme purgatif à la dose de 30 centigr. et au-dessus, et, comme al., à celle de 5 à 10 centigr. Par conséquent, dans la *médication altérante*, il faut employer les médicaments à *doses altérantes*, c.-à-d. en quantités telles qu'ils suscitent dans l'organisme, d'une manière lente mais continue, les changements matériels qu'on veut obtenir.

ALTÉRATION. s. f. (lat. *alter*, autre). Modification dans l'état général ou dans quelqu'une des propriétés d'un corps. *Al. lente, successive, subite. L'al. d'un liquide, d'une couleur. Le mercure détermine dans le sang, et la strychnine dans le système nerveux, des altérations profondes.* ‖ Se dit dans le langage ordinaire De tout changement, et se prend en gén. dans un sens défavorable. *L'al. de la santé. Son tempérament a éprouvé une grande al. L'al. de ses traits annonce combien il a souffert. L'al. du texte est évidente dans ce passage.* ‖ Se dit aussi Des modifications que les divers mouvements de l'âme impriment au visage, à la voix. *L'al. de son visage et de sa voix trahit son émotion. Il n'entendit pas sa condamnation sans une al. visible.* ‖ * Fig. *L'al. de l'humeur, du caractère, des sentiments. Son amitié pour moi n'a éprouvé aucune al. La forme du gouvernement a subi de nombreuses altérations.* ‖ *Al. des monnaies*, Falsification, détérioration des monnaies par un moyen quelconque. ‖ Grande soif. *La fièvre lui cause une al. continuelle.*

Enc. - En T. Mus., on donne le nom d'*altérations* aux changements accidentels d'intonation qu'une note éprouve, par l'effet d'un signe d'élévation ou d'abaissement (dièze ou bémol). L'al, a toujours pour effet de réduire à un demi-ton le passage d'une note à une autre.

ALTERCAS. s. m. Vx. mot qui a la même signif. que le mot *Altercation.*

ALTERCATION. s. f. (lat. *altercari*, se disputer). Contestation, dispute, démêlé. *Il s'éleva entre eux une grande al. Ils ont ensemble de fréquentes altercations. Ils sont toujours en al.*

Syn. — *Discussion, Débat, Contestation, Démêlé, Différend, Querelle, Dispute.* — Le terme *discussion* signifie tantôt examen d'une question, tantôt échange de paroles animées entre personnes d'opinions contraires. Il diffère de *débat*, en ce que le *débat* exprime une sorte de lutte oratoire, qui a lieu dans quelque assemblée, et dans laquelle chaque adversaire vient déployer, à tour de rôle, toutes les ressources de sa dialectique. Il diffère de *contestation*, en ce que celui-ci marque une opposition complète entre les paroles d'une personne qui affirme et les paroles d'une autre personne qui nie. Enfin, il diffère du terme *al.*, en ce que ce dernier désigne une *contestation* particulière dans laquelle les interlocuteurs parlent souvent avec un emportement extrême. Quant au mot *démêlé*, on l'emploie pour marquer un désaccord sur un sujet quelconque, désaccord qui s'élève entre des personnes dont les relations sont fréquentes, et qui se manifeste par des expressions irritantes. En général, le *démêlé* n'a rien de sérieux dans sa cause ni dans ses effets. Il n'en est pas de même du *différend*, celui-ci est une sorte de contestation qui a lieu, le plus souvent, entre des gens étrangers l'un à l'autre. Sa cause peut être légère et ses effets très-graves. La *querelle* est un conflit de plaintes, de reproches, de récriminations entre deux ou plusieurs personnes; elle se termine souvent par des actes de violence. La *dispute* offre cela de particulier, qu'elle naît parfois sans motif de plainte, et qu'elle procède plutôt par des propos insultants que par des reproches. La *dispute* arrive inopinément, accidentellement; dans la plupart des cas, au contraire, la *querelle* peut être prévue. Le mot *dispute* signifie aussi dissertation sur une matière scientifique ou littéraire. — Eur ésumé, *discussion*, *débat*, *contestation*, *dispute*, peuvent être pris en bonne part, dans certaines acceptions; tandis que *démêlé*, *différend* et *querelle* sont toujours pris dans un sens défavorable.

ALTÉRER. v. a. (lat. *alter*, autre). Changer l'état général ou quelqu'une des propriétés d'un corps. — Dans le langage ordin., se dit en parlant D'un changement de bien en mal. *Le soleil altère les couleurs. Une température trop élevée altère les liqueurs. Certains poisons altèrent la composition du sang. Sa santé en est fort altérée. La souffrance a bien altéré ses traits. L'émotion altère sa voix. — Al. les monnaies*, En changer la valeur légale, de quelque façon que ce soit. — *Al. un texte*, Le dénaturer d'une manière quelconque. *Al. un discours*, Le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé ou écrit. ‖ Fig., *Ses malheurs lui ont altéré le caractère, le jugement. L'exemple du vice altère les mœurs. Al. l'amitié, la confiance. — Al. le sens d'un passage*, Détourner un passage de son véritable sens. *Al. la vérité*, S'écarter de la vérité en parlant, en écrivant. ‖ Causer de la soif. *Cette sauce m'a fort altéré.* = s'ALTÉRER. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Le vin s'altère à l'air. Sa santé s'est altérée. Son humeur s'altère. Les bonnes coutumes s'altèrent peu à peu.* = ALTÉRÉ, ÉE. part. ‖ Se dit quelquefois D'une personne qui éprouve une émotion visible. *Il paraissait fort al. Visage al. Traits altérés. Parler d'une voix altérée.* ‖ *Être toujours al.*, Avoir toujours soif; et ironiq., Être toujours disposé à boire. — Fig., on dit D'un homme cruel qui se plaît à répandre le sang : *C'est un homme al. de sang.* = Conjug. Voy. ALIÉNER.

*** ALTERNANCE.** s. f. T. Géol. Disposition que présentent les dépôts stratifiés, lorsqu'ils sont composés de plusieurs sortes de roches qui se succèdent plusieurs fois entre elles sur une certaine épaisseur.

ALTERNAT. s. m. T. Dr. politique.

Enc. — L'*Al.* est un droit ou un privilége en vertu duquel deux ou plusieurs villes deviennent, à tour de rôle, le siége du gouvernement ou d'une administration. En Suisse, Berne, Lucerne et Zurich jouissent du droit de l'al., car chacun des cantons dont ces villes sont les capitales devient vorort à son tour, c.-a-d. dirige, pendant une année, les affaires générales de la confédération helvétique. La Diète fédérale s'assemble aussi alternativement dans l'une de ces villes.

ALTERNATIF, IVE. adj. Se dit propr. De deux choses qui agissent continuellement et tour à tour. *La systole et la diastole du cœur sont deux mouvements alternatifs.* ‖ *Emploi al., Charge alternative*, Charge, emploi exercé à tour de rôle par plusieurs personnes ‖ T. Log. *Proposition alternative.* Voy. PROPOSITION — T. Méc. *Mouvement al.* Voy. MOUVEMENT.

*** ALTERNATION.** s. f. T. Alg. Même signif. que *Permutation.* Voy. ce mot.

ALTERNATIVE. s. f. Succession de deux choses qui reviennent tour à tour. *La vie est une al. de peine et de plaisir.* || Option entre deux propositions, entre deux choses. *Voulez-vous partir, voulez-vous rester? Je vous laisse l'al. Offrir l'al. Il n'y a pas d'al. Il se trouve dans une cruelle al.*, Dans une position où il est obligé de choisir entre deux choses, dont chacune a ses inconvénients ou ses dangers.

ALTERNATIVEMENT. adv. Tour à tour; L'un après l'autre.

ALTERNE. adj. 2 g. (lat. *alternus*, l'un après l'autre). T. Bot. *Feuilles alternes.* Voy. FEUILLE.—T. Géom. *Angles alternes.* Voy. ANGLE.

ALTERNER. v. n. Se dit De deux mouvements qui se répètent régulièrement dans un ordre inverse. *Le jeu de ces deux pistons alterne*, Lorsque l'un monte, l'autre descend. *La systole du cœur alterne avec la diastole.* || S'emploie encore en parlant De deux choses qui se succèdent régulièrement. *Le dessin de cette étoffe présente des bandes rouges et blanches qui alternent entre elles. Dans cette avenue, on a fait al. les marronniers avec les tilleuls.* || Exercer tour à tour un office. *En l'absence du maire, les deux adjoints sont convenus d'al. tous les mois.* || T. Agric. Faire produire successivement à une terre deux récoltes différentes. Dans ce sens, il se prend aussi activement. *Al. les cultures. Al. un champ.* Voy. ASSOLEMENT. = ALTERNÉ, ÉE. part.

ALTESSE. s. f. (lat. *altissimus*, très-élevé). Titre d'honneur qui se donne à différents princes, en parlant et en écrivant. *Son al. le prince de. Traiter d'al. Donner de l'al. à quelqu'un.* — Par abrév., on écrit S. A. R., S. A. I., S. A. S.; *Son al. royale, son al. impériale, son al. sérénissime;* LL. AA. RR., *Leurs altesses royales*, etc.

Enc. — Le titre d'*Al.*, s'il n'est accompagné d'aucune épithète, peut être employé pour qualifier les princes actuellement sans souveraineté, mais qui jouissaient autrefois des droits souverains. Lorsque ce titre est suivi du terme *royal*, il s'applique à tous les princes et à toutes les princesses du sang royal, appartenant aux divers royaumes de l'Europe. Quelques princes cependant, tels que l'Électeur de Hesse et les Grands-Ducs d'Allemagne, sont en privilége de porter la qualification d'*al. royale*, sans être descendants d'un roi. On se sert du titre d'*al. impériale* pour désigner les membres de la famille d'un empereur, issus en ligne directe. Les membres collatéraux, soit des familles impériales, soit des familles royales, reçoivent, en gén., le titre d'*al. sérénissime*. Enfin, ce dernier titre est également donné aux ducs et aux princes souverains d'un ordre inférieur. — Dans l'origine, le titre d'al. avait été attribué aux évêques, qui le portèrent, en France, sous les rois des deux premières races; il fut ensuite adopté par les principaux souverains de l'Europe, qui le conservèrent jusqu'à l'époque où ils prirent celui de *Majesté*. Voy. ce mot.

ALTHÆA. s. f. (gr. ἀλθαία, guimauve). T. Bot. Voy. MALVACÉES.

ALTIER, ÈRE. adj. (lat. *altus*, haut). Superbe, impérieux, qui a de la fierté, qui marque de la fierté. *Mine, façon, démarche altière. Humeur altière. Caractère, esprit al.* || * Dans le style poétique, on dit: *L'aigle al. Le cèdre al. La tête altière de la Discorde.*

Syn. — *Haut, Hautain.* — *Haut* est un terme générique qui renferme l'idée d'élévation, et qui sert à l'exprimer sous tous les aspects où elle peut être considérée; par conséquent, il est employé tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. *Hautain* ne renferme pas implicitement l'idée de hauteur; il désigne, au contraire, l'homme qui affecte de paraître *haut;* aussi est-il pris constamment dans un sens défavorable. *Haut* s'applique aux personnes et aux choses; *hautain*, seulement aux personnes. De même que le mot *haut*, le terme *al.* se dit des choses, mais il s'emploie plus particulièrement en parlant des personnes: il signifie très-élevé, très-haut. Dans le style soutenu, on le prend généralement en bonne part; le front *al.* des rois; dans le langage ordinaire, il se prend dans un sens défavorable, et désigne une humeur impérieuse, un caractère inflexible: un homme *al.* veut subjuguer tous ceux qui l'approchent. *Haut* et *hautain* qualifient les habitudes, les manières; *al.* qualifie principalement le caractère.

*** ALTIMÉTRIE.** s. f. (lat. *altus;* gr. μέτρον, mesure). T. Géom. Partie de la géométrie pratique qui a pour objet la mesure des hauteurs accessibles et inaccessibles. Voy. HAUTEUR.

*** ALTINGIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes apétales qui ne se compose que du seul genre *Liquidambar* et de 3 espèces; elle a été créée par Blume sous le nom de *Balsamifluées* auquel Lindley a substitué celui d'*Alt.* — *Caract. botan.:* Feuilles alternes, simples ou lobées, dont les bords sont dentés en scie et munis de glandes. Stipules caduques. Chatons femelles portés sur des pédoncules plus longs que les mâles, et au-dessous d'eux les mâles, entourés d'un involucre tétraphylle caduc. Fleurs monoïques. Chatons unisexués, arrondis. Fleurs mâles: anthères nombreuses, oblongues presque sessiles, sans calice, mais mêlées de quelques petites écailles, et couvrant le réceptacle commun. Fleurs femelles: ovaires biloculaires, réunis en boule et entourés chacun d'un petit nombre d'écailles; styles allongés, au nombre de 2; ovules indéfinis, attachés à la cloison, amphitropes. Fruit représentant un cône composé d'écailles très-serrées, dans les cavités desquelles se trouvent des capsules presque coniques, bilobées et biloculaires. Graines nombreuses ou solitaires par avortement des autres, comprimées, membraneuses, ailées, peltées, attachées au milieu des cloisons; embryon renversé, au centre d'un albumen charnu; cotylédons foliacés; radicule courte, supérieure. [Fig. 1. *Liquidambar altingia.* 2. Fleur femelle. 3. Coupe du fruit mûr. 4. Coupe d'une graine.] Les Liquidambars sont de grands arbres qui habitent les régions tropicales de l'Inde et les contrées les plus chaudes du Levant et de l'Amérique du nord, et qui donnent une substance balsamique usitée en pharmacie sous le nom de *Storax* ou *Styrax.* Le styrax qui nous est apporté de l'Amérique septentrionale provient du *Liquidambar styraciflua;* la proportion d'acide benzoïque qu'il contient est considérable. Presque tout le styrax liquide qu'on reçoit par la voie de Trieste est vraisemblablement fourni par le *L. oriental* appelé *Xylon effendi* par les Cypriotes. Quant à celui qui nous vient de l'Archipel Indien, il est produit par le *L. altingia*, arbre magnifique de 40 à 53 mètres de hauteur, dont le bois est brun-rougeâtre, compacte, à grain très-serré et fort aromatique. Voy. les art. BAUME et STYRACACÉES.

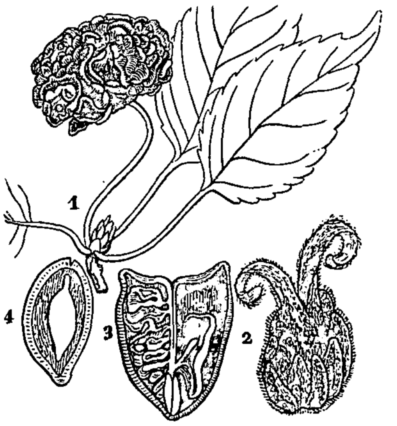

*** ALTISE.** s. f. (gr. ἀλτικὸς, sauteur). T. Ent. Voy. CYCLIQUES.

*** ALTITUDE.** s. f. (lat. *altitudo*). L'élévation d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

ALTO. s. m. T. Mus. Voy. *Instruments à* ARCHET.

Enc. — On donnait autrefois le nom d'*Alto* à la voix de castrat qui correspondait à la voix grave de femme appelée *Contralto*, ou aux ténors élevés des chœurs; dans ce dernier cas, *Alto* avait le même sens que le mot français *Haute-contre.* En Italie, on emploie aujourd'hui le terme *Contraltino.*

*** ALUCITE.** s. f. T. Ent. Voy. TINÉITES.

ALUDE. s. f. (lat. *aluta.*) Basane colorée dont on couvre les livres.

ALUDEL. s. m. (R. *lut.*) T. Chim.

Enc. — Les *aludels* sont des espèces de pots qui peuvent s'emboîter les uns dans les autres, pour former un tuyau ou un appareil plus ou moins long. L'appareil composé d'aludels servait pour différentes sublimations, et surtout pour la préparation du soufre sublimé. On prépare aujourd'hui les fleurs de soufre au moyen d'autres appareils plus commodes.

ALUMELLE. s. f. (lat. *lamella*, petite lame). Lame de couteau, ou Lame d'épée longue et mince. Vx. et fam. || *T. Techn. Lame d'acier aiguisée en biseau comme le ciseau d'un menuisier, et dont les tabletiers se servent pour gratter le buis, la corne, l'écaille, etc. C'est aussi une *Al.* qui constitue la partie essentielle du rabot. || T. Mar. On appelle *Alumelles* de Petites plaques de fer qui garnissent le dedans de la mortaise du gouvernail et les trous des cabestans, afin de préserver les bois du frottement.

***ALUMINATE.** s. m. T. Chim. Voy. ALUMINE et ALUN.

ALUMINE. s. f. (lat. *alumen, minis*, alun). T. Chim.

Enc. — On donne ce nom à un oxyde métallique dont le radical s'appelle *Aluminium.* L'*Al.* préparée artificiellement est une substance blanche, légère, douce au toucher, insipide, et happant à la langue. Elle est infusible au plus violent feu de forge; mais quand on la soumet à l'action du chalumeau à gaz, elle fond rapidement en globules vitreux, transparents, ayant presque la densité du rubis. L'al. est sans action sur l'air, l'oxygène et la plupart des corps combustibles. Cependant, si l'air est très-humide, elle peut absorber 15 p. 100 d'eau, quand elle a été rougie au feu. Elle forme pâte avec l'eau et la retient très-fortement, mais sans s'y dissoudre. Elle est au contraire très-soluble dans la potasse et la soude caustiques; la baryte et la strontiane la dissolvent aussi, tandis que l'ammoniaque caustique en dissout à peine. L'al. joue le rôle de base à l'égard des acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, etc., ainsi qu'à l'égard de la silice. Néanmoins elle se combine avec certains oxydes métalliques, tels que ceux de zinc et de cobalt, et avec les alcalis eux-mêmes, en jouant le rôle d'acide; elle forme des sels appelés *Aluminates.* L'al. pure et anhydre se prépare en calcinant au rouge l'alun ammoniacal; elle reste dans le vase sous la forme d'une masse blanche et spongieuse. On l'obtient sous forme de gelée, à l'état d'hydrate, en précipitant une dissolution d'alun par un grand excès d'ammoniaque. L'al. est isomorphe avec les sesquioxydes de fer, de chrôme et de manganèse. Elle se compose de 2 équivalents d'aluminium et de 3 d'oxygène (Al^2O^3), ou en poids, de 100 d'aluminium et de 87,7 d'oxygène.

L'al. est extrêmement répandue dans la nature, surtout à l'état d'hydrate et mélangée avec la silice; car elle forme ainsi la base des argiles, et c'est elle qui leur communique la propriété de faire pâte avec l'eau. Elle se rencontre aussi à l'état pur, quoique colorée par diverses substances métalliques; elle constitue ainsi plusieurs variétés de pierres précieuses, *Améthyste, Rubis, Saphir*, etc. (voy. CORINDON). Elle se trouve encore à l'état d'aluminate; nous citerons pour ex. le *Spinelle* ou *Rubis balais.* Enfin elle entre dans la composition de diverses espèces minérales où elle joue le rôle de base: tels sont les *Aluns naturels*, l'*Alunite*, etc., où elle se trouve combinée avec des acides; tels sont l'*Émeraude*, le *Grenat*, le *Lapis*, la *Tourmaline*, les *Feldspaths*, les *Micas*, etc., où la silice joue le rôle d'acide à l'égard de l'al.

L'al. est peu employée en médecine; toutefois elle a été administrée avec succès dans certains cas de diarrhée et de dyssenterie. Ce médicament convient surtout aux enfants.

Les *sels d'al.* ont une saveur styptique et astringente. Ceux qui sont solubles, comme l'acétate et le sulfate, sont précipités en blanc par la potasse, et le précipité, qui est de l'al., se redissout dans un excès d'alcali. L'ammoniaque les précipite également, mais un excès d'ammoniaque ne redissout pas le précipité. Les sulfates de potasse et d'ammoniaque en dissolution concentrée les précipitent à l'état d'al. Enfin, quand on les chauffe au chalumeau avec du nitrate de cobalt, ils prennent une belle couleur bleue. — Le *Sulfate d'al.* a une réaction fortement acide; il est plus soluble à chaud qu'à froid. On obtient ce sel en traitant l'argile par l'acide sulfurique. L'industrie commence à l'employer à la place des aluns à base de potasse et d'ammoniaque, attendu que ces derniers n'agissent que par l'al. qu'ils contiennent; mais il est usité depuis longtemps pour la conservation des substances animales. — L'*Acétate d'al.* offre l'aspect d'une masse gommeuse qui n'est pas susceptible de cristalliser. On l'obtient en décomposant l'acétate de baryte par le sulfate d'al. Ce sel est le mordant le plus souvent employé dans l'application des couleurs sur les tissus. Sa solubilité permet de l'appliquer à l'état de dissolution très-concentrée. Comme il est déliquescent, il ne cristallise pas en séchant, mais il reste en forme de pâte; aussi il n'altère pas les tissus. Enfin la facilité avec laquelle il abandonne son acide fait qu'il cède aisément au tissu, soit de l'al., soit un sous-sel d'al. capable de fixer les matières colorantes.

ALUMINEUX, EUSE. adj. T. Chim. Qui contient de l'alun ou de l'alumine. *Terre alumineuse. Silicate al.*

*** ALUMINIUM.** s. m. (On pron. *aluminiome.*) Chim.

Enc. — L'*Al.* est un corps simple métallique, blanc, semblable à l'argent. Sa formule est $Al = 170,9$. Sa densité est de 2,6; il est donc 4 fois plus léger que l'argent et 3 fois plus que le fer. Wöhler, en 1827, n'avait isolé l'al. que sous la forme d'une poudre grise prenant un aspect métallique par le frottement. En 1854, Sainte-Claire-Deville est parvenu à l'obtenir en masse métallique. Le nouveau corps s'écrouit par le martelage et devient élastique et sonore. Il est extrêmement malléable et ductile, et il peut se limer comme le fer. Il fond à 500° C. C'est un excellent conducteur de l'électricité et de la chaleur; il conduit celle-ci 8 fois mieux que le fer. En outre, l'al. métallique est inaltérable à l'air et à l'oxygène, même aux températures les plus élevées, et ne décompose l'eau qu'au rouge blanc. Les acides nitrique et sulfurique l'attaquent difficilement; mais il se dissout dans l'acide chlorhydrique.

L'al. ne peut s'extraire de l'alumine pure, car celle-ci est indécomposable même par la pile. Pour l'obtenir, il faut d'abord soumettre l'alumine à l'action simultanée du chlore et du charbon pour transformer cet oxyde en chlorure d'al. C'est ensuite en décomposant ce chlorure rendu fusible par son union avec le chlorure de sodium, que Deville a obtenu l'al. métallique. Dans ses essais pour préparer le nouveau métal en quantité un peu considérable, Deville chasse le chlore et isole l'al. à l'aide d'un courant d'hydrogène sec et de fragments de sodium. Si l'industrie parvient, comme on l'espère, à découvrir un procédé économique pour extraire l'al. métallique de l'argile, ce sera une des plus belles conquêtes de la chimie; car l'al. remplacerait avantageusement, dans une foule de cas, le fer, le zinc, le cuivre, et même l'argent.

ALUN. s. m. T. Chim.

Enc. — L'*Alun ordinaire* est un sel double hydraté, formé par la combinaison du sulfate d'alumine avec le sulfate de potasse ou avec le sulfate d'ammoniaque. — L'*Al. à base de potasse* est blanc, solide, d'une saveur douceâtre et astringente, et rougit la teinture de tournesol. Vingt parties d'eau dissolvent une partie d'al. cristallisé. Le même liquide bouillant peut en dissoudre un poids égal au sien. Cette dissolution est incolore, transparente, douée de la même saveur que le sel, et se comporte avec les réactifs comme les autres sels d'alumine. L'al. cristallise ordinairement en octaèdres réguliers, transparents et légèrement efflorescents. Lorsque la dissolution contient un excès d'alumine, il cristallise en cubes, ce qui le fait nommer alors *al. cubique* ou *al. aluminé.* Si on expose l'al. à une chaleur de 100°, il fond dans son eau de cristallisation et forme, après son refroidissement, l'*al. de roche;* à quelques degrés de plus, il perd son eau, devient opaque, et constitue l'*al. calciné* ou *brûlé.* Cet al. exige beaucoup plus d'eau pour se dissoudre. A la chaleur rouge, l'al. laisse degager de l'oxygène et de l'acide sulfureux, et donne pour résidu de l'alumine et du sulfate de potasse. Enfin, ce dernier est lui-même décomposé si l'on élève davantage la température; l'acide sulfurique se dégage, et il reste un aluminate de potasse. — En calcinant l'al. avec du charbon, on obtient un *pyrophore*, c.-à-d. un corps qui possède la faculté de s'enflammer à l'air. Ce corps est un composé de sulfure de potassium, d'alumine et de charbon.

L'*Al. à base d'ammoniaque* jouit des mêmes propriétés que le précédent; mais il se reconnaît aisément à l'odeur ammoniacale qu'il dégage lorsqu'on le traite par la potasse ou la soude. Sa calcination laisse pour résidu de l'alumine parfaitement pure. — L'al. à base de potasse est formé d'un atome de sulfate d'alumine, d'un atome de sulfate de potasse et de 24 équivalents d'eau. La composition de l'al. à base d'ammoniaque est absolument la même, si ce n'est que l'atome de sulfate de potasse se trouve remplacé par un atome de sulfate d'ammoniaque.

Les chimistes donnent également le nom d'*aluns* aux sels dans lesquels le sulfate de soude ou de magnésie remplace le sulfate de potasse ou d'ammoniaque, aux sels à triple base dans lesquels le sulfate d'alumine se trouve combiné avec du sulfate de potasse et du sulfate d'ammoniaque, et même aux sels dans lesquels l'alumine est remplacée par des oxydes isomorphes avec elle, tels que le peroxyde de fer, le protoxyde de chrôme et le sesqui-oxyde de manganèse. Tous ces sels, en effet, cristallisent de la même manière et possèdent sensiblement les mêmes propriétés.

Les aluns naturels sont fort rares. Cependant on trouve abondamment dans certaines localités une substance minérale nommée *Alunite* ou *Pierre d'alun*, qui est un sous-sulfate d'alumine combiné avec du sulfate de potasse. Cette substance se rencontre partout dans le voisinage des terrains trachitiques, principalement dans les parties qui semblent avoir été remaniées par les eaux, et qui se lient à des tufs ponceux où l'on trouve des débris organiques, par ex., au Mont Dore en Auvergne, à Tolfa, dans les Etats-Romains, à Beregszaz et Musaj, en Hongrie, à Milo, dans l'archipel grec. Elle existe aussi dans les anciennes solfatares, et il s'en forme encore aujourd'hui dans les solfatares actives, par suite de l'action des vapeurs sulfureuses sur les roches environnantes. En Hongrie et dans les États-Romains, on exploite l'alunite pour en fabriquer de l'alun. L'alun de Tolfa était jadis fort recherché parce qu'il est très-pur et ne contient point d'oxyde de fer. Mais aujourd'hui on le fabrique en France de toutes pièces : on choisit des argiles aussi exemptes que possible de carbonate de chaux et d'oxyde de fer, on les calcine dans des fours à réverbère, puis on les dissout dans l'acide sulfurique. On mêle ensuite le sulfate d'alumine obtenu avec du sulfate de potasse, opération qui porte le nom de *brévetage*, et enfin on fait cristalliser. — L'al. à base d'ammoniaque ou *Ammonalun* et l'al. à base de soude ou *Natron-alun* sont peu communs dans la nature; le premier se rencontre sous forme fibreuse dans quelques dépôts de lignites, et le second, qui a le même aspect, se trouve dans les solfatares. — L'*Al. de plume* qui se trouve en fibres blanches, soyeuses, dans l'île de Milo, et le *Beurre de montagne* qui s'est offert sous forme de petites concrétions translucides, d'un aspect gras ou résineux, près de Saalfeld en Allemagne, paraissent être des aluns à base de magnésie et d'oxyde de fer. Le beurre de montagne contient de la soude et de l'ammoniaque. — Enfin il existe dans certaines solfatares, telles que celles de Pouzzole et de la Guadeloupe, une substance blanche, fibreuse, soluble, mais non cristallisable, qui est un sulfate d'alumine hydraté, auquel Beudant a imposé le nom d'*Alunogène.* Boussingault a découvert une espèce minérale analogue dans les schistes argileux qui bornent le Rio-Saldana, en Colombie. L'alunogène serait une matière très-précieuse pour la fabrication de l'alun, si elle se trouvait en grande quantité, puisqu'il n'y aurait qu'à la dissoudre et à y ajouter du sulfate de potasse.

L'al. ordinaire est très-employé dans la teinture comme mordant, mais il doit, pour cela, être exempt de toute trace de fer. On en fait encore usage dans une foule d'industries. Ainsi, on s'en sert pour donner au suif plus de consistance et de dureté, pour fabriquer diverses espèces de laques, pour empêcher le papier de boire, pour clarifier les liquides, pour préserver les peaux et les fourrures de l'atteinte des insectes, pour conserver les pièces d'anatomie, etc.

Ce sel est également très-usité en Médecine, car c'est un astringent des plus énergiques. On l'emploie topiquement dans certains cas d'hémorrhagies et surtout d'hémorrhagies passives, dans plusieurs flux chroniques, dans certaines diarrhées séreuses, et dans quelques inflammations soit aiguës, soit chroniques, par ex. dans les ophthalmies légères et dans les phlegmasies superficielles de la membrane buccale. Il est souvent d'une grande efficacité dans plusieurs espèces d'angines, et il réussit fort bien dans l'inflammation de la muqueuse buccale et gingivale avec salivation hydrargyrique. On l'administre parfois à l'intérieur dans diverses affections que l'on rapporte à l'atonie des organes. Mais il est surtout employé à haute dose dans les affections saturnines. Cette méthode qui est due à Grashius et qui a été introduite en France par Kapeler, guérit tout aussi sûrement que le fameux traitement par les purgatifs, connu sous le nom de traitement de la Charité. Il est inutile de dire que le mode d'administration de l'al. varie suivant le but que se propose le médecin. Il peut s'administrer à forte dose sans aucun danger. — Les chirurgiens se servent quelquefois de l'al. calciné comme escarrotique, pour réprimer les chairs fongueuses.

ALUNAGE. s. f. Action d'aluner. Voy. TEINTURE.

ALUNATION. s. f. T. Chim. Fabrication artificielle de l'alun.

ALUNER. v. a. Se dit De l'emploi de l'alun dans l'industrie. *On alune le papier pour le coller, les étoffes pour fixer les matières colorantes. On alune encore les peaux, les bois.* = ALUNÉ, ÉE. part.

ALUNIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on tire de l'alun.

* **ALUNITE.** s. f. et * **ALUNOGÈNE.** s. m. T. Min. Voy. ALUN.

ALVÉOLAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient aux alvéoles dentaires. *Arcade al. Vaisseaux, nerfs alvéolaires.*

ALVÉOLE. s. m. (lat. *alveolus*, diminutif de *alveus*, cavité, loge). Chaque petite cellule ou loge que les abeilles se construisent pour y élever leurs larves et y déposer leurs provisions. Voy. ABEILLE. ‖ Chacune des cavités des os maxillaires dans lesquelles sont implantées les racines des dents. ‖ * En T. Hist. nat., se dit aussi Des petites loges ou cavités que présentent certaines coquilles ou certaines parties des plantes. = Plusieurs anatomistes et naturalistes font ce mot féminin.

* **ALVÉOLÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Qui est creusé de petites fossettes ou cavités analogues aux alvéoles des abeilles.

* **ALVIN.** s. m. * ALVINAGE, etc. Voy. ALEVIN, etc.

ALVIN, INE. adj. (lat. *alvus*, bas-ventre). Ne s'emploie guère qu'en parlant Des matières excrémentitielles qui proviennent des intestins. *Flux al. Déjections, évacuations alvines.*

* **ALYDE.** s. m. T. Ent. Voy. GÉOCORISES.

* **ALYSIE.** s. f. T. Ent. Voy. PUPIVORES.

* **ALYSON.** s. m. T. Ent. Voy. FOUISSEURS.

* **ALYSSE.** s. m. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

* **ALYXIE.** s. f. (gr. ἄλυξις, tristesse). T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

AMABILITÉ. s. f. (lat. *amare*, aimer). Douceur de caractère, manières affables qui font que l'on plaît, que l'on est aimé. *Cette personne a beaucoup d'am.*

AMADIS. s. m. Sorte de manche de chemise ou d'autre vêtement qui s'applique exactement sur le bras, sans bouffer, ni faire de plis. *Des amadis brodés d'or. Des manches en am.*

AMADOU. s. m. Substance végétale préparée pour se procurer du feu en faisant tomber sur elle des étincelles au moyen d'une pierre à fusil et d'un briquet. *Un morceau d'am. Cet am. n'est pas sec.*

Enc. — Un assez grand nombre de substances peuvent être employées en guise d'*Am.*, soit telles que la nature les produit, soit au moyen de quelque préparation. Ainsi, par ex., certains végétaux dont les feuilles et les tiges sont revêtues de poils longs et soyeux, comme les *Armoises* et les *Morines*, lorsqu'ils sont bien desséchés, prennent aisément feu au contact d'une étincelle. La vesse-de-loup, espèce de champignon du genre *Lycoperdon*, offre une substance charnue et filandreuse, qu'il suffit d'imbiber d'une légère eau de poudre pour en faire un am. très-inflammable. Mais le véritable am. est fourni par plusieurs espèces de champignons, appartenant au genre *Polypore* et principalement par le *Polyporus igniarius* et le *Polyporus fomentarius.* Pour le préparer, on enlève la couche corticale, afin de mettre à nu la substance spongieuse et veloutée qui constitue, pour ainsi dire, la chair du champignon. On coupe ensuite cette substance en tranches minces que l'on bat avec un maillet pour les assouplir. Cette opération, répétée trois à quatre fois, transforme chaque tranche en une lame mince. Enfin, pour terminer, on fait bouillir ces lames dans une dissolution de nitrate ou de chlorate de potasse. Quelquefois, afin que l'am. prenne feu encore plus facilement, on l'imbibe de poudre à canon; mais il acquiert alors une teinte noirâtre, au lieu de conserver la couleur roussâtre qui lui est particulière. La préparation de l'agaric dont se servent les chirurgiens est absolument la même, seulement il n'est pas salpêtré.

AMADOUER. v. a. (R. *amadou*). Flatter, caresser quelqu'un pour le disposer à ce qu'on désire de lui. *Il l'amadoua par de belles paroles.* Fam. = *S'AMADOUER. v. pron. Se laisser gagner. = AMADOUÉ, ÉE, part.

* **AMADOUVIE** .. adj. et s. m. T. Bot. Se dit Des espèces de champignons dont on se sert pour fabriquer l'amadou. Toutefois il s'applique particulièrement à l'espèce de *Polypore* appelé *Polyporus igniarius.*

AMAIGRIR. v. a. (R. *maigre*). Rendre maigre. *L'excès de travail l'a amaigri.* — On dit absol., *Le jeûne amaigrit.* ‖ T. Archit. *Am. une pièce de bois, une pierre*, Diminuer son épaisseur, afin de pouvoir l'ajuster à la place qu'elle doit occuper. On dit aussi *Démaigrir.* = AMAIGRIR. v. n. Devenir maigre. *Il amaigrit tous les jours. Les bœufs amaigrissent dans ces pâturages.* = S'AMAIGRIR. v. pron. Devenir maigre. *Il s'amaigrit par ses mortifications.* ‖ T. Sculpt. *Cette figure s'est amaigrie*, se dit D'une figure de terre glaise qui s'est réduite en séchant. = AMAIGRI, IE. part.

Syn. — *Maigrir.* — Le verbe neutre *Am.* marque le passage lent et successif de l'embonpoint à la maigreur; *maigrir* en marque le passage rapide. On *amaigrit* peu à peu; on *maigrit* à vue d'œil.

AMAIGRISSEMENT. s. m. Diminution graduelle du volume du corps. Se dit De l'homme et des animaux.

Syn. — *Maigreur, Émaciation, Atrophie.* — L'*Am.* est le fait de la diminution graduelle du volume général du corps; il est la conséquence de la résorption de la graisse, et de l'affaissement consécutif des tissus. La *maigreur* est l'état plus ou moins permanent qui est la suite de l'*am. Émaciation* ne se dit guère que dans le langage de la science, pour désigner la *maigreur* poussée à l'extrême et accompagnée d'une notable diminution de forces. Le mot *atrophie* s'emploie en parlant du défaut de nutrition convenable ou du manque de développement normal d'un organe particulier ou de l'organisme tout entier; elle est, le plus souvent, congénitale, ou bien elle résulte de quelque altération profonde du système nerveux ou du système circulatoire, comme dans certains cas de paralysie ou d'oblitération du principal vaisseau d'un membre.

AMALGAMATION. s. f. T. Métall. Opération qui consiste à traiter les minerais d'or et d'argent par le mercure, pour extraire ces métaux précieux de leur gangue. Voy. OR, ARGENT.

AMALGAME. s. m. (gr. ἅμα, ensemble; λ explétif; γαμῶ, je marie). Alliage du mercure avec un autre métal. *Faire un am.* ‖ Fig. et fam., Mélange de personnes ou de choses qui ne devraient pas se trouver ensemble. *On trouve chez lui un singulier am. de toutes sortes de gens. Étrange am. de vertus et de vices.*

Enc. — Les *Amalgames* sont, en gén., liquides, lorsque le mercure est très-prédominant, et solides, quand la proportion de mercure n'est pas assez considérable. Ils sont presque tous blancs et décomposables à la chaleur rouge. — Le mercure et l'étain se combinent à chaud en toute proportion et s'amalgament même à froid. Le *Tain* qui sert à étamer les glaces est un am. d'environ 3 parties de mercure pour 1 d'étain. On verse le mercure sur une feuille d'étain étendue horizontalement et l'on y applique ensuite le verre dont on veut faire une glace. — L'am. de bismuth (1 p. de bismuth, 4 p. de mercure) est employé pour étamer intérieurement les globes de verre. — On se sert d'un am. composé de 50 p. de mercure, 25 d'étain et 25 de zinc pour frotter les coussins des machines électriques. — Enfin, dans les anciens procédés usités pour dorer et argenter le cuivre, le laiton et le bronze, on emploie les amalgames d'or et d'argent. Voy. DORURE, etc.

AMALGAMER. v. a. T. Chim. Faire un amalgame. ‖ Fig. et fam., Rapprocher, unir des choses qui ne sauraient aller ensemble. *L'école d'Alexandrie essaya d'am. la philosophie grecque avec le mysticisme oriental.* = S'AMALGAMER. v. pron. *Le mercure s'amalgame très-facilement avec l'étain. Les idées les plus disparates s'amalgament dans son esprit.* = AMALGAMÉ, ÉE. part.

AMANDE. s. f. (gr. ἀμύγδαλον, amande). Fruit de l'amandier. ‖ On nomme *Amandes lissées, glacées, soufflées, pralinées*, Différentes sortes de dragées que l'on fait avec des amandes. ‖ Vulg., on donne le nom d'*Am.* à toute graine contenue dans son noyau. — * Mais les botanistes appellent ainsi la partie de la graine mûre placée sous le tégument propre. Voy. GRAINE.

Enc. — On distingue dans le commerce deux espèces d'*amandes :* les amandes douces et les amandes amères. Les premières se divisent même en deux variétés, l'une *à coque dure*, l'autre *à coque fragile.* Il se fait une énorme consommation d'amandes douces pour le dessert et pour les préparations des confiseurs. Celles que la Provence nous fournit ne pouvant suffire à la consommation, la Barbarie, l'Espagne et l'Italie nous en envoient des quantités considérables. Les amandes douces ont un goût fort agréable, surtout lorsqu'elles sont fraîches; mais quand elles sont sèches, elles sont difficiles à digérer. L'*Émulsion* ou *Lait d'amandes* et l'*Huile d'amandes douces* sont fort usitées dans les phlegmasies des organes pulmonaires et du canal digestif. Prise en petite quantité, l'huile agit comme émollient; à plus haute dose (30 à 60 grammes), elle devient laxative, et s'emploie avec succès pour purger les enfants et les personnes délicates. On en fait également un grand usage en parfumerie. Le *Sirop d'orgeat*, comme chacun sait, se prépare avec des amandes douces auxquelles on ajoute 3/10 d'amandes amères.

Selon Dioscoride, 5 ou 6 amandes amères suffisent pour dissiper l'ivresse. Ces amandes possèdent en outre la faculté de tuer les vers intestinaux. On les emploie encore à petites doses pour aromatiser les préparations dont les amandes douces sont la base. A haute dose, elles causent des accidents graves et parfois même mortels : Orfila a fait périr un chien en lui faisant avaler 20 amandes amères ; Wepfer a tué un chat en lui donnant 4 gram. d'amandes pilées, et le même auteur fait observer que l'empoisonnement est beaucoup plus actif quand on ne dépouille pas ces fruits de leur enveloppe. Cependant l'huile fixe que l'on obtient des amandes amères, en les exprimant à froid, est tout à fait semblable à celle d'amandes douces. Mais l'*eau distillée* des amandes amères, l'*huile essentielle* qu'elles contiennent, ainsi que le *tourteau* qui reste lorsqu'on a exprimé l'huile fixe de ces amandes, sont très-vénéneux.

Dès 1802, Schrader et Vauquelin observèrent que le produit de la distillation des amandes amères avec de l'eau contenait de l'acide prussique tout formé ; et, en même temps, Vauquelin pensa que cet acide ne préexistait pas dans les amandes. Plus tard, Robiquet et Boutron démontrèrent que l'huile volatile des amandes amères et l'acide prussique qui s'obtiennent en les distillant avec de l'eau, ne sont point renfermés dans ces dernières, avant leur traitement par l'eau. En effet, l'huile fixe, obtenue par expression, ne contient aucun de ces produits, et, quand on épuise la pulpe des amandes par l'éther, on ne trouve que de l'huile grasse dans la dissolution : or, si l'acide prussique ou l'huile volatile eussent préexisté dans les amandes amères, ces corps se seraient retrouvés dans l'éther. Mais une fois l'huile grasse ou fixe enlevée au moyen de l'éther, si on humecte d'eau la pulpe des amandes, et si, après avoir fait sécher cette pulpe, on la traite de nouveau par l'éther, elle donne, par l'évaporation, de l'huile volatile d'amandes amères, facile à reconnaître à l'odeur qui lui est propre. Quand, au contraire, on épuise cette pulpe au moyen de l'alcool bouillant, soit avant, soit après son traitement par l'éther, le résidu ne contient pas de traces d'huile volatile ou d'acide cyanhydrique, alors même qu'on l'humecte d'eau ou qu'on le distille ; mais en faisant évaporer la solution alcoolique, on obtient, sous forme de beaux cristaux blancs, une substance qui contient constamment de l'azote, quoiqu'en faible proportion. Cette substance, qui a reçu le nom d'*Amygdaline*, se dissout facilement dans l'eau et lui communique une saveur légèrement amère ; elle est également très-soluble dans l'alcool bouillant, mais elle ne se dissout point dans l'éther. Quand on la distille avec de l'acide nitrique étendu, elle se décompose en ammoniaque, en hydrate de benzoïle, en acide benzoïque, en acide formique et en acide carbonique, et quand on la fait digérer avec les alcalis bouillants, elle se transforme en ammoniaque et en *Acide amygdalique*, qui se présente sous l'aspect d'une masse amorphe, incolore et d'une saveur aigrelette. Lorsque Robiquet et Boutron découvrirent l'amygdaline, ils pensèrent avec raison que cette substance servait à la production de l'acide prussique et de l'huile volatile ; mais ils ne parvinrent pas à expliquer ce phénomène. Woehler et Liebig reconnurent que, si l'on mêle une solution aqueuse d'amygdaline avec du lait d'amande frais, il s'opère en peu d'instants une décomposition, et que l'amygdaline se transforme en acide prussique, en huile volatile d'amandes amères, en sucre, en acide formique et en eau. C'est, jusqu'à un certain point, de la quantité d'eau qui se trouve contenue dans le mélange que dépend la quantité d'amygdaline qui se décompose dans ce cas. Si la proportion d'eau est assez considérable pour dissoudre tous les produits qui se forment aux dépens de l'amygdaline, celle-ci se décompose en totalité, sinon elle ne se décompose qu'en partie. La persistance de l'amygdaline dans les amandes, sans qu'il y ait formation d'acide prussique et d'huile volatile, tient uniquement à la faible proportion d'humidité qu'elles renferment.

De tous les produits que donnent les amandes amères, l'huile volatile est le plus dangereux. Metzdorf rapporte le fait d'un hypochondriaque qui en prit 8 grammes et périt en une demi-heure. L'action délétère de cette huile ainsi que celle de l'eau distillée est due à l'acide prussique qu'elle contient. L'huile essentielle d'amandes amères est fort employée en parfumerie, mais on n'en fait guère usage en médecine que sous forme de pommade. L'eau distillée est plus usitée ; toutefois, c'est un médicament infidèle, parce qu'il est très-variable dans sa composition. Au reste, le mode d'action de ces substances est celui de toutes les préparations cyaniques, et leur emploi n'est indiqué que dans les mêmes cas, Voy. J. LIEBIG, *Lettres sur la chimie.*

AMANDÉ. s. m. Sorte de boisson faite avec du lait et des amandes douces broyées et passées.

AMANDIER. s. m. T. Bot.

Enc. — L'*Am. commun* est fort répandu dans le midi de la France. Quelques auteurs le font originaire de l'Afrique septentrionale, et d'autres le font venir de l'Asie. Ses fleurs blanches s'épanouissent, à Paris, à la fin de février ou au commencement de mars ; mais dans les climats chauds, il fleurit dès le mois de janvier. Les botanistes regardent le *Pêcher* comme une simple espèce du genre *Am.*, et placent ce dernier dans la famille des *Drupacées.* (Voy. ce mot.) — Les voyageurs ont donné le nom d'am. à des arbres qui appartiennent à des familles tout à fait différentes. Ainsi, par ex., à l'Ile de France, ce nom est appliqué à une espèce de *Badamier* (*Terminalia catappa*) de la famille des *Combrétacées.*

***AMANITE.** s. f. (gr. ἄμανος, nom d'une montagne de la Cilicie). T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

AMANT, TE. s. (lat. *amans*, *antis*, de *amare*, aimer). Celui, celle qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe. *Am. heureux*, *malheureux*, *fidèle*, *constant*, *volage*, etc. *Cette femme a beaucoup d'amants. Tendre amante. Amante abusée*, *délaissée.* — *Les amants des Muses*, Les poëtes. ‖ Fig., *Un am. de la liberté*, *de la gloire*, Un homme passionné pour la liberté, pour la gloire. — *Dans le style élevé, on dit aussi : *Le papillon volage am. des fleurs. La violette amante des bocages.* ‖ Au plur., se dit De deux personnes de différent sexe qui s'aiment. *Le mariage entre ces deux amants est résolu.*

Syn. — *Amoureux.* — *Amoureux* s'emploie quelquefois substantivement, dans le sens du mot *amant ;* mais alors il appartient au style vulgaire. Lorsqu'il est employé comme adjectif, il ne saurait être synonyme d'*am.* parce que ce dernier terme est toujours substantif. Cependant, pour faire ressortir entièrement la différence qui existe entre ces deux mots, nous ferons remarquer que leur origine n'est pas identiquement la même : en effet, l'adj. *amoureux* vient du subst. latin *amor ;* et le subst. *amant* vient du verbe latin *amare.* D'où il résulte que le premier de ces termes représente la passion comme inhérente au sujet, et que le second marque le fait de prendre telle ou telle personne pour objet de ses assiduités ; en d'autres termes, ce que l'on considère dans l'un, c'est la plénitude du sentiment, la réalité de la passion, et dans l'autre, c'est le fait notoire, patent, de s'attacher par choix à telle ou telle personne.

***AMARANTACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes apétales offrant les *caract. bot.* suivants : Feuilles simples, opposées ou alternes, dépourvues de stipules. Fleurs en capitules ou en épis, ordin. colorées, quelquefois unisexuées, mais le plus souvent hermaphrodites. Pubescence simple ; poils divisés par des cloisons internes. Sépales au nombre de 5 (rarement de 3), hypogynes, scarieux, persistants, herbacés ou colorés, distincts ou unis à la base, tous égaux, quelquefois avec 3 sépales plus intérieurs que les autres, souvent accompagnés de 2 bractéoles et fréquemment enveloppés de bractées scarieuses colorées. Étamines hypogynes, au nombre de 5 opposées aux sépales, ou en nombre multiple de 5, tantôt distinctes, tantôt monadelphes, quelquefois en partie abortives ; anthères bi ou uniloculaires. Ovaire unique, libre, contenant une ou plusieurs graines, ovules amphitropes, suspendus à un funicule central libre ; style simple ou nul ; stigmate simple ou composé. Fruit représentant un utricule membraneux, quelquefois une cariopse ou une baie ; graines lenticulaires, pendantes ; test crustacé ; albumen central, farineux ; embryon recourbé autour de la circonférence ; radicule près du hile. [Fig. 1. *Amarantus paniculata.* 2. Fruit au moment de la déhiscence. — 3. Fleur de la *Celosia longifolia.* 4. Étamines. 5. Ovules. 6. Coupe de la graine.]

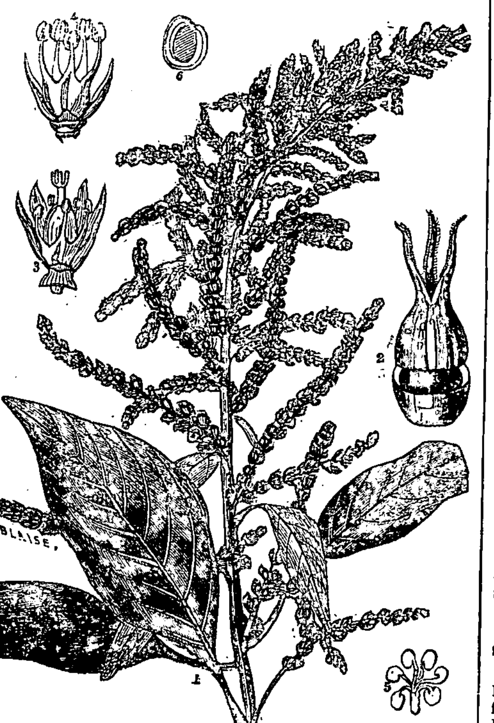

Les *Am.* sont des plantes herbacées ou suffrutescentes. Elles habitent surtout les régions tropicales. Sur 38 genres et 282 espèces qui composent cette famille, il n'y a que 5 espèces, suivant Martius, qui soient originaires d'Europe.

Les feuilles de quelques espèces étant très-mucilagineuses, se mangent en guise d'épinards : telle est chez nous l'*Amarante blette* (*Amarantus viridis*). Dans l'Inde, on récolte, comme on fait pour les céréales, les graines de deux amarantes (*Amarantus frumentaceus* et *anardhana*). — A Java on emploie, dans la rougeole, les feuilles amères et âcres de la *Deeringia celosioïdes.* Dans l'Inde, on fait usage contre l'hydropisie, de deux espèces du genre *Achyranthe* ou *Cadélari* (*Achyranthes aspera* et *fruticosa*). Les fleurs de l'*Amarante des Jardiniers*, *Passe-velours* ou *Célosie crête de coq* (*Celosia cristata*), sont astringentes et employées, en Asie, dans le cas où il y a indication de recourir aux astringents. A Madagascar, deux espèces d'am. (*Achyranthes globulifera* et *Amarantus debilis*) sont administrées sous forme d'infusion, dans les affections vénériennes. L'*Amarante à feuilles obtuses* est, dit-on, diurétique. Enfin deux espèces du genre *Amarantine* ou *Gomphrène* (*Gomphrena officinalis* et *macrocephala*) jouissent, au Brésil où on les appelle *Para todo*, *Perpetua* et *Raiz do Padre Salerma*, d'une réputation prodigieuse. Ainsi que l'indique le premier de ces noms, on les croit utiles dans toutes les maladies possibles, mais principalement dans les cas de fièvre intermittente, de colique et de diarrhée : on les administre même contre la morsure des serpents. La racine de ces plantes passe pour être tonique et stimulante.

Un certain nombre d'am. sont cultivées comme plantes d'ornement. Cependant la plupart ont une teinte sombre et des feuilles marquées de taches livides. L'aspect de quelques-unes est même tout à fait triste : aussi les anciens avaient-ils rangé l'amarante au nombre des plantes consacrées aux morts : ils la portaient, en signe de deuil, aux fêtes funèbres, et la plantaient autour des tombeaux.

AMARANTE. s. f. (gr. ἀμάραντος, qui ne se flétrit pas). T. Bot. Genre de plantes de la famille des *Amarantacées.* ‖ Comme plusieurs espèces de ce genre ont des fleurs d'un rouge pourpre velouté, on dit adject. : *Couleur am. Rouge am. Un velours*, *un drap am.*

*** AMARANTINE.** s. f. T. Bot. Voy. AMARANTACÉES.

*** AMARE.** s. m. (gr. ἀμάρα, sillon). T. Entom. Voy. CARABIQUES.

AMARINAGE. s. m. Action d'amariner un bâtiment pris sur l'ennemi.

AMARINER. v. a. (R. *marin*). T. Mar. *Am. un bâtiment*, En prendre possession après l'avoir forcé d'amener, c.-à-d. de se rendre. ‖ Habituer à la mer. *Il est difficile d'am. les soldats tirés du centre de la France.* = AMARINÉ, ÉE. part. *Un vaisseau am.* — *Matelot am.*, Habitué à la mer, et qui a le pied marin.

*** AMARQUE.** s. m. (R. *à*, *marque*). T. Mar.

Enc. — On nomme ainsi un indice pour avertir les navigateurs des approches d'un banc. On emploie à cet usage un tonneau vide et bouché hermétiquement, qu'on fixe à l'aide d'une chaîne et d'une ancre, afin qu'il surnage constamment à la place qu'il doit signaler à l'attention des marins.

AMARRAGE. s. m. T. Mar. Action d'amarrer un bâtiment. ‖ Union, ligature de deux cordages, au moyen d'un autre plus petit qu'on appelle *Ligne d'amarrage. Faire un am.*, *des amarrages.*

AMARRE. s. f. T. Mar. Cordage au moyen duquel on attache un objet quelconque dans un navire. *Lier une table avec une am. Attacher un canon avec des amarres.* — S'emploie plus particulièrement en parlant De certains cordages, tels que les *aussières* et les *grelins*, et même des chaînes, qui servent à fixer un navire dans une rade, dans un port, etc., ou qui servent à l'attacher à un autre bâtiment. *Jeter une am. à une embarcation. Les amarres d'un vaisseau.* — *Amarres de bout*, Amarres qui tiennent à l'avant du navire. *Amarres de travers*, celles qui sortent par les sabords ou par dessus.

AMARRER. v. a. (lat. *mare*, mer). Lier, attacher, fixer avec une amarre. *Am. un navire dans le port. Am. un bâtiment. Am. une manœuvre*, La lier, l'arrêter après avoir halé dessus. = AMARRÉ, ÉE. part.

*** AMARYLLIDÉES** ou *** AMARYLLIDACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à ovaire infère. Les *Am.* sont des plantes à racine bulbifère ou fibreuse, et parfois à tige ligneuse, cylindrique et élevée. — *Caract. bot.* Feuilles à veines parallèles, radicales, rarement caulinaires, et de figure très-variée. Fleurs ordin. munies de bractées spathiformes. Calice et corolle confondus, adhérents, réguliers, colorés, le premier recouvrant la seconde. Étamines au nombre de six, naissant des sépales et des pétales, à filets quelquefois dilatés à leur base et unis de manière à former une sorte de godet : parfois il existe une seconde rangée d'étamines stériles, qui souvent forme une couronne surmontant le tube du périanthe ; anthères s'ouvrant intérieurement. Ovaire à 3 loges opposées aux sépales, pluri-ovulées, et parfois uni ou biovulées ; ovules anatropes ; style simple ; stigmate trilobé. Fruit représentant soit une capsule à 3 loges, à 3 valves et à

déhiscence loculicide, soit une baie contenant 1 à 3 graines. Graines pourvues d'un test tantôt mince et membraneux, tantôt noir et cassant, tantôt épais et charnu ; albumen charnu ou corné; embryon presque droit, à radicule tournée vers le hile.

Cette famille, qui ne compte pas moins de 68 genres et 400 espèces, est divisée par Lindley en 4 tribus : 1° *Amaryllées.* Racine bulbeuse; pas de couronne à l'intérieur de la fleur. 2° *Narcissées.* Racine bulbeuse, couronne dans la fleur. 3° *Alstrœmériées.* Racine fibreuse; sépales différant des pétales sous le rapport de la forme. 4° *Agavées.* Racine fibreuse; sépales et pétales semblables. [Fig. 1. *Pancratium maritimum.* 2. Coupe de la fleur pour montrer qu'il existe, entre chaque étamine, une dent bifide dont l'ensemble forme une couronne. 3. Bulbe. 4. Coupe transversale de l'ovaire. 5. Coupe de la capsule de l'*Alstrœmeria pelegrina.* 6. Coupe verticale de sa graine.]

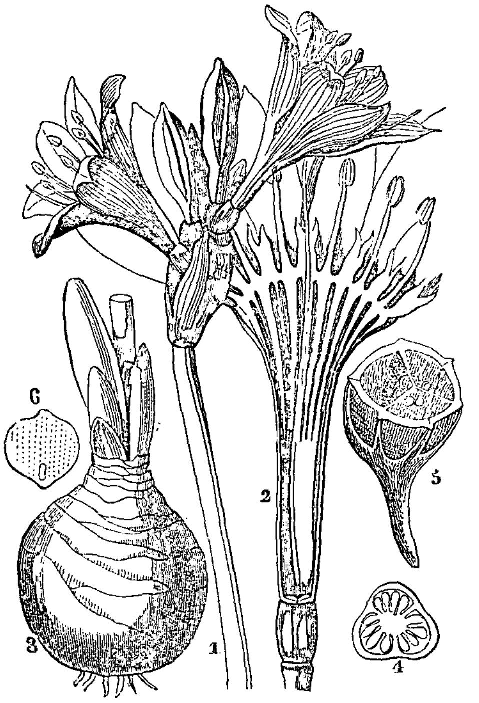

Il n'existe que fort peu de plantes de cette famille dans le nord de l'Europe : celles qui sont indigènes de nos climats appartiennent aux genres *Narcissus* et *Galanthus.* Le nombre des am. augmente à mesure que l'on avance vers le Sud. Le *Pancratium* se rencontre sur les bords de la Méditerranée ; les *Crinums* (vulg. *Crinoles*) et les *Pancratiums* abondent dans les deux Indes. La Côte d'Or est le premier point où l'on rencontre le genre *Hæmanthus*, et c'est au cap de Bonne-Espérance que l'on voit les plus magnifiques espèces de cette famille. Enfin l'*Agave*, originaire de l'Amérique, est aujourd'hui naturalisée dans le midi de l'Europe, surtout en Sicile.

Les am. sont du petit nombre de familles monocotylédones où l'on trouve des espèces possédant des propriétés vénéneuses. Ces propriétés se remarquent surtout dans le suc visqueux des bulbes de l'*Hémanthe vénéneux* (*Hæmanthus toxicarius*) et de quelques espèces voisines. Les Hottentots, dit-on, s'en servent pour empoisonner leurs flèches. On a aussi prétendu, mais sans doute à tort, qu'il en était de même des bulbes de l'*Amaryllis belladone* (*Am. belladonna*) ou *Am. à fleurs roses.* Suivant Martius, les bulbes des *Hippéastres* sont vénéneux. On connaît depuis longtemps les propriétés émétiques de la *Nivéole du printemps* (*Leucoium vernum*) et du *Galanthe d'hiver*, appelé vulg. *Perce-Neige* et *Violette de la Chandeleur.* Les mêmes propriétés s'observent, ainsi que l'a démontré Loiseleur-Deslonchamps, dans le *Narcisse à bouquets* (*Narcissus tazetta*), dans le *N. odorant* (*N. odorans*), nommé encore *Grande Jonquille*, dans le *N. des poëtes* (*N. poeticus*), et dans le *Pancratier maritime* ou *Lis de Mathiole* (*Pancratium maritimum*). Les fleurs du *Faux narcisse* (*Narcissus pseudo-narcissus*) connu sous les noms vulgaires de *Narcisse des prés* et *Fleur de coucou* (Fig. 7), sont non-seulement émétiques, mais encore vénéneuses, et ont plusieurs fois causé la mort d'enfants qui en avaient mangé. De Candolle considère le principe trouvé dans les *Amaryllis* comme analogue à celui qu'on a découvert dans la *Scille.* L'*Oporanthe jaune* (*Oporanthus luteus*) est purgatif; l'*Alstrœmérie salsilla* est diaphorétique et diurétique; l'*Amaryllis ornata* est astringente. Dans le Chili, on tire une espèce d'arrow-root des racines succulentes de l'*Alstrœmérie pâle* et d'autres espèces. La *Bomarée salsilla* s'emploie comme substitut de la salsepareille. L'*Agave* ou *Aloès d'Amérique*, dont la fleur, suivant une fable très-répandue, ne fleurit que tous les cent ans, forme, grâce à ses feuilles dures et épineuses, des haies impénétrables. Les racines et les feuilles de l'agave, ainsi que de quelques espèces voisines, surtout de celles que l'on appelle *Pitte*, contiennent des fibres ligneuses extrêmement tenaces qui font d'excellents cordages. Les Mexicains s'en servent encore pour fabriquer du papier. La racine de l'agave est diurétique et antisyphilitique, et on l'apporte en Europe mêlée à la salsepareille. Lorsqu'on fait évaporer le suc tiré de ses feuilles par expression, on obtient une substance qu'on peut employer en guise de savon. Mais le produit le plus important de l'agave, et surtout de l'*Agave américaine* (*Agave americana*), c'est la sève qui s'écoule abondamment, lorsqu'on coupe les feuilles intérieures au moment où la hampe florale va se développer. On récolte surtout le suc de la variété appelée *Mett* par les Mexicains et *Maguey de Cociuza* à Caraccas. Les *Pittes* et les *Maguey-metls* sont fort communs dans toute l'Amérique équinoxiale : on les trouve non-seulement dans les plaines, mais encore jusqu'à une hauteur de 9 à 10 mille pieds. Le suc de l'agave est d'un goût acide très-agréable. Il fermente avec facilité à cause du mucilage et du sucre qu'il contient; on lui donne alors le nom de *Pulque.* Cette liqueur spiritueuse, qui ressemble à du cidre, a une odeur de viande putréfiée excessivement désagréable; mais les Européens qui ont surmonté le dégoût qu'inspire sa fétidité préfèrent le pulque à toute autre liqueur. On en tire une sorte d'eau-de-vie très-enivrante qu'on nomme *Mexical* ou *Aguardiente de Maguey.* L'*Agave saponaire* (*A. saponaria*) est un puissant détersif; au Mexique, on s'en sert en manière de savon. Au Chili, on attribue des propriétés purgatives et diurétiques à une infusion froide faite avec les feuilles du *Thekel* (*Chœradolia chilensis*). — Cette famille renferme en outre une foule d'espèces qu'on cultive comme plantes d'agrément à cause de leur beauté ou de leur odeur. Nous nous contenterons de citer le *Lis* ou la *Croix de saint Jacques* (*Amaryllis formosissima*), le *Lis de Guernesey* (*Am. sarniensis*), la *Jonquille* (*Narcissus jonquillia*), et le *Lis des Incas* (*Alstrœmeria pelegrina*).

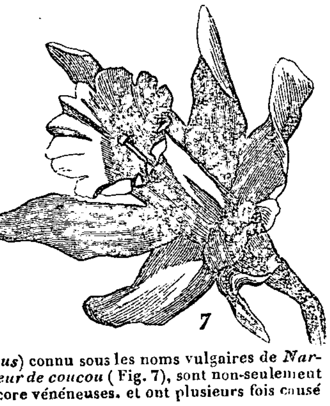

***AMARYLLÉES.** s. f. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

AMARYLLIS. s. f. [On pron. l'S]. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

AMAS. s. m. (gr. ἅμα, ensemble). Accumulation de plusieurs choses. *Am. de sable, de pierres. Faire de grands am. de blé. Un am. d'armes.* — Par anal., on dit *Un am. d'eau, d'humeurs, de sang.* ‖ Fig., Réunion, concours d'un grand nombre de personnes. *Am. de peuple. Am. de curieux.* ‖ Est encore usité au fig., mais en mauvaise part. *Ce livre n'est qu'un am. d'erreurs. Sa vie n'est qu'un am. de crimes. Ce discours n'est qu'un am. d'antithèses.*

Enc. — Dans le langage de la Géol. et de la Minér., on donne le nom d'*Am.* à des dépôts de matières qui, au lieu d'être étendus indéfiniment comme les couches, sont enveloppés, en tout ou en grande partie, par des matières d'un genre différent, et forment ainsi des masses plus ou moins irrégulières (Fig. 1 et 2), quelquefois arrondies, ovales ou lenticulaires. Ces dernières (Fig. 2), qui sont fréquemment situées entre deux couches de roches, reçoivent parfois le nom d'*am. couchés.* Il y a des am. dont le volume est véritablement prodigieux. Ainsi, par ex., à Traverselle, dans le Piémont, on exploite un am. de fer oxydulé ou d'aimant qui a 500 mètres de longueur, 400 de largeur et 300 de hauteur; et à Hallein, dans le cercle de Salzbourg (Autriche), il existe un am. de sel gemme qui a été reconnu par des travaux souterrains sur une longueur de 3000 mètres, une largeur de 1300 et une hauteur de plus de 500, ce qui donne 1 milliard 950 millions de mètres cubes. Mais il est des am. beaucoup plus petits; et si, comme le fait observer Beudant, on tient à conserver cette expression pour désigner des manières d'être tout à fait semblables, on peut dire qu'il y a des am. de la grosseur du poing et même de celle d'un pois. — Cependant les très-petits am. qui se trouvent dans l'épaisseur des couches prennent les noms de *Nids*, de *Rognons* et de *Noyaux.* On appelle plus particulièrement *nids*, les petits am. de matières friables dont la forme est très-irrégulière; le nom de *rognons* s'applique aux petits am. solides dont la forme est plus ou moins arrondie, souvent étranglée en différents points, et dont le volume est en gén. au moins égal à celui du poing ; enfin les *noyaux* sont de petits am. le plus souvent solides, qui ont fréquemment la forme d'une amande, ne sont presque jamais étranglés, et semblent, dans beaucoup de cas, s'être modelés dans des cavités préexistantes.

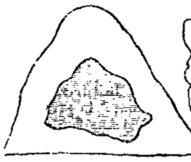
Fig. 1.

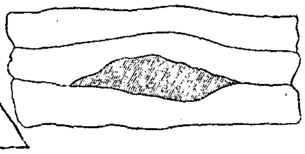
Fig. 2.

AMASSER. v. a. Entasser, faire un amas, mettre ensemble. *Am. des matériaux pour une construction. Am. de l'argent, de grands biens. Am. sou sur sou.* — Pris absol., signif. Thésauriser. *Il ne fait qu'am.* ‖ Fig., *Am. des matériaux pour un ouvrage. Am. des preuves. Am. des honneurs, des connaissances. Am. une grande fortune. Il s'est amassé beaucoup de biens,* Il a gagné de grandes richesses. ‖ Réunir un grand nombre de personnes. *Am. des troupes de toutes parts.* ‖ Relever de terre ce qui est tombé. *Amassez mes gants.* Vx. On dit aujourd'hui *Ramasser.* = S'AMASSER. v. pron. *Il s'est amassé beaucoup de sable dans ce canal, beaucoup d'eau dans cette vallée. Les dignités s'amassent sur sa tête. La foule s'amassa autour de lui.* = AMASSÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ACCUMULER.

AMATELOTAGE. s. m. T. Mar. Voy. AMATELOTER.

AMATELOTER. v. a. T. Mar. = AMATELOTÉ, ÉE. part.

Enc. — Autrefois, dans un bâtiment, un hamac devait servir à deux matelots; et comme l'un dormait pendant que l'autre faisait le quart, il résultait de ce fait une espèce d'association pour faire le service à tour de rôle, association qu'on appelait *Amatelotage.* Associer ainsi deux matelots, c'était les *Amateloter.* Depuis trente ans, chaque homme a son hamac.

AMATEUR. s. m. (lat. *amator*, qui aime). Celui qui a beaucoup d'attachement, de goût pour quelque chose. *Am. de la vertu, de la gloire. Am. de fleurs, de livres, de nouveautés, de peinture, de statues. C'est un am. de tous les beaux-arts.* ‖ Celui qui pratique la peinture, la sculpture, la musique sans en faire sa profession. Dans ce sens, s'emploie absol. *Ce portrait est l'ouvrage d'un am. Elle joue fort bien du piano pour un am. C'est un concert d'amateurs.*

Obs. gram. — Quelques écrivains, et notamment J.-J. Rousseau, ont employé le féminin *Amatrice* : toutefois ce néologisme n'est pas sanctionné par l'Académie.

AMATIR. v. a. (R. *mat*). T. Techn. Rendre mat l'or ou l'argent en leur ôtant le poli. = AMATI, IE. part.

AMAUROSE. s. f. (gr. ἀμαύρωσις, obscurcissement).

Enc. — L'*Am.* est en gén. caractérisée par la perte totale ou presque totale de la vue et par l'immobilité de la pupille, les différents milieux de l'œil conservant leur transparence. Quand la cécité est incomplète, et que le malade distingue encore les objets, on donne le nom d'*Amblyopie* à cet état d'affaiblissement de la vue. L'am. complète ou incomplète existe tantôt dans un seul œil, tantôt dans tous les deux à la fois. Parmi les amauroses incomplètes, nous devons citer une variété assez rare dans laquelle le malade n'aperçoit qu'une des moitiés de l'objet qu'il examine : cette variété se nomme *Hémiopie.* Dans certains cas, la vision n'est possible que pendant le jour; dans d'autres, elle ne peut s'exercer que pendant la nuit, c.-à-d. lorsque les rayons lumineux sont fort affaiblis : ces variétés ou ces degrés de l'am. constituent l'*Héméralopie* et la *Nyctalopie.* D'autres fois, la vision est double, ou bien elle est troublée par des corpuscules noirs appelés vulgairement *mouches voltigeantes*, ou bien encore la vision s'accompagne de fausse appréciation des couleurs. Ces degrés ont reçu les noms de *Diplopie*, de *Myodopsie* et de *Pseudochromie.*

L'am. survient quelquefois d'une manière subite, mais le plus souvent elle se forme graduellement. Les symptômes qui s'observent alors sont fort variables, et l'am. passe par divers degrés avant d'arriver à la cécité complète. Habituellement cette maladie se manifeste sans être accompagnée d'aucun symptôme général. Dans l'am., ainsi que nous l'avons dit, les parties diaphanes de l'œil n'éprouvent aucune altération, et la pupille reste ordin. immobile : cependant l'état de cette dernière présente assez souvent des particularités remarquables. La couleur du fond de l'œil, qu'on aperçoit à travers l'ouverture pupillaire, diffère fréquemment de celle qui existe à l'état normal. Elle est verdâtre, grisâtre, plombée, jaunâtre ; rarement elle est d'un noir aussi pur que dans l'état de santé; quelquefois elle est comme nébuleuse; dans certains cas elle offre une teinte rougeâtre et brillante qu'on attribue à la congestion des rameaux de l'artère centrale de la rétine, ou à l'absence du pigment noir de la choroïde. Ces changements sont vraisemblablement la conséquence d'une altération de la rétine. — L'am. peut être simple ou compliquée d'autres maladies de l'œil. Les complications les plus fréquentes sont l'ophthalmie interne et chronique, l'iritis, le glaucome, l'hydrophthalmie et la cataracte.

L'am. s'observe à tous les âges de la vie. Elle peut être congénitale ; quelquefois elle est héréditaire, mais ne se déclare cependant qu'à un âge plus ou moins avancé. Beer cite l'exemple de plusieurs individus d'une même famille devenus amaurotiques; ce fait s'était reproduit pendant plusieurs générations. L'am. se développe plus spécialement à l'époque moyenne de la vie, et affecte plus fréquemment les yeux noirs ou bruns que les yeux bleus ou gris. Suivant Beer, ce rapport est dans la proportion de 25 ou 30 contre 1. — Beaucoup d'amauroses sont la suite d'un état de congestion sanguine de l'encéphale ou de l'organe visuel, telles sont celles qui se déclarent à la suite de certaines apoplexies, de l'inflammation du cerveau ou des méninges, de la suppression brusque d'un flux sanguin ou muqueux, soit normal, soit pathologique, mais, dans ce dernier cas, devenu habituel. L'am. par congestion s'observe surtout fréquemment chez les individus qui fatiguent leurs yeux par un exercice non interrompu de la vue, comme les graveurs et les joailliers, ou qui sont exposés à l'action d'une lumière trop vive ou de vapeurs irritantes, comme les forgerons et les vidangeurs. Il est probable que, dans ces différents cas, l'am. est la conséquence d'une inflammation ou de quelque altération chronique de la rétine. — Certaines amauroses ont pour causes des circonstances propres à déterminer un état d'affaiblissement ou d'épuisement soit de tout l'organisme, soit du système nerveux en particulier. — Fort souvent l'am. complète ou incomplète résulte d'altérations organiques de la rétine, du nerf optique ou de certains rameaux provenant du nerf trijumeau. — Enfin les auteurs admettent que certaines amauroses sont la conséquence d'affections d'organes éloignés, telles que les maladies vermineuses, les irritations gastro-intestinales, etc. — Les ophthalmologistes ont multiplié à l'infini les genres et les espèces d'amauroses. Quand on envisage les classifications au point de vue thérapeutique, il suffit, ainsi que le pense le professeur Marjolin, de les diviser en quatre espèces correspondant aux catégories de causes qui viennent d'être établies, et de distinguer l'am. *hypérémique*, l'am. *asthénique*, l'am. *organique* et l'am. *symptomatique*.

Il est en général facile de distinguer l'am. d'avec les autres affections de l'organe visuel qui peuvent déterminer l'affaiblissement ou la perte de la vue, mais il n'est point aussi aisé de reconnaître la cause de l'am., et c'est cette connaissance qui fournit les principales indications pour le traitement. — Le pronostic de l'am. est en gén. grave : toutefois, les circonstances dont il faut tenir compte pour établir un pronostic rationnel sont tellement nombreuses qu'il nous est impossible de les énumérer. Ce sont aussi ces circonstances variées à l'infini qui empêchent de formuler aucun système de traitement général applicable à l'am. Toutes les ressources de la thérapeutique ont été employées dans cette maladie : il n'est pas un moyen qui ne compte quelques succès ; mais il n'en est point non plus qui n'ait échoué une multitude de fois. Du reste les praticiens, combinent habituellement ensemble, suivant les indications, les moyens qui leur paraissent répondre le mieux aux circonstances de la maladie.

On donne vulg. à l'am. le nom de *Goutte sereine*. Morgagni explique ainsi l'origine de cette dénomination : « Les Arabes appelaient autrefois l'am. *goutte sereine ; sereine*, parce que, dans cette maladie, les yeux sont clairs et sans lésion apparente, si ce n'est que la pupille est en gén. plus grande qu'à l'état normal et presque immobile ; *goutte*, parce que les médecins de cette nation supposaient que les nerfs optiques étaient obstrués par une humeur épaisse venue du cerveau. »

AMAZONE. s. f. (gr. α priv., μαζὸς ; mamelle). Femme d'un courage mâle et guerrier. *C'est une am.* || *Habit d'am.*, ou simplement *Am.*, Longue robe que portent les femmes pour monter à cheval. *Elle s'est fait faire une am.* — On dit aussi : *Être vêtue en am.*

Enc. — D'après la légende grecque, les *Amazones* étaient une tribu de femmes guerrières, qui n'admettaient aucun homme dans leur société. Elles n'entretenaient de relations avec les peuples voisins qu'une seule fois chaque année, et cela dans l'unique but de perpétuer leur race. A la suite de ces visites passagères, s'il arrivait que les Amazones eussent à remplir les devoirs de la maternité, leurs enfants mâles étaient portés sur la frontière où on les laissait périr impitoyablement, et leurs filles étaient élevées aux dépens de l'État. Lorsqu'elles avaient atteint leur huitième année, les jeunes Amazones supportaient une opération douloureuse, dont le but était de les priver de la mamelle droite, afin de les rendre plus aptes au maniement des armes. Le vêtement habituel des amazones consistait en des peaux de bêtes qu'elles tuaient à la chasse. Dans leurs expéditions guerrières, elles se revêtaient d'un corselet formé par de petites écailles de fer et quelquefois d'un métal précieux. Pour armes offensives, elles portaient l'arc, la javeline et la hache ; pour armes défensives, un casque orné de plumes flottantes, et la pelte, espèce de bouclier en forme de croissant. Rarement elles combattaient à pied : presque toujours elles s'avançaient à cheval à la rencontre de l'ennemi qu'elles attaquaient avec une audace et une intrépidité extrêmes. — On distingue deux familles d'Amazones : les orientales ou asiatiques, et les occidentales ou africaines. Ces dernières, au rapport de Diodore de Sicile, florissaient avant que l'existence des autres fût connue. Elles subjuguèrent les Atlantes, les Numides, les Éthiopiens et presque toutes les nations de l'Afrique ; enfin leurs phalanges conquérantes parcoururent plusieurs parties du monde. On est divisé sur la patrie réelle des Amazones d'Asie : cependant on suppose qu'elle était située dans le bassin circonscrit par la mer Noire, la mer d'Azov et la mer Caspienne. Mais tout ce qu'on peut rapporter au sujet de cette tribu singulière est entièrement du domaine de la mythologie. — C'est environ quatre ou cinq siècles avant la guerre de Troie, ou plus de 1600 ans avant notre ère, qu'il faut placer l'histoire problématique des Amazones orientales. En rapprochant toutes les légendes antiques qui ont trait à cette histoire, on arrive aux faits suivants : Deux princes de sang royal, Illineet Scolopite, Scythes d'origine, s'étant établis avec leurs partisans dans la Sarmatie asiatique (au nord du Caucase), donnèrent naissance à la nation Sarmate, qui ne vivait que de rapines, en faisant des excursions continuelles sur les territoires environnants. Fatiguées de ces excursions incessantes, les peuplades voisines se coalisèrent contre l'ennemi commun, et exterminèrent toute la population sarmate mâle. Les femmes sarmates coururent aux armes pour venger leurs époux. Dans leur fureur, elles exercèrent les plus terribles représailles ; et, victorieuses, elles se constituèrent en société politique et guerrière. Ainsi fut fondé le gouvernement des Amazones. Bientôt après, elles firent de rapides conquêtes le long de l'Euxin, et établirent leur résidence principale sur les bords du Thermodon, où elles fondèrent la ville de Thémiscyre. Plus tard elles soumirent à leur puissance de vastes territoires en Mysie, en Lydie, en Carie, et bâtirent ou augmentèrent les célèbres cités de Smyrne et d'Éphèse. Enfin, elles tentèrent des excursions en Syrie, excursions qui leur devinrent funestes, car elles essuyèrent alors plusieurs échecs, qui ébranlèrent fortement leur puissance. Leur empire n'en continua pas moins à fleurir longtemps encore à Éphèse et à Thémiscyre. Mais Hercule ayant dirigé contre elles une expédition avec Télamon et Thésée, elles furent vaincues. Vainement, pour se venger, s'efforcèrent-elles d'envahir l'Attique, une nouvelle défaite vint leur montrer que leur puissance allait bientôt cesser. Toutefois, on les voit encore tenter plusieurs expéditions sur le territoire de Troie, tantôt contre Priam, tantôt pour secourir ce même prince contre les Hellènes. C'est dans la dernière de ces expéditions que leur reine périt sous les coups d'Achille. A partir de cette époque, il n'est plus question des Amazones dans l'histoire ; et si quelques auteurs en parlent pour les mettre un instant en regard avec Alexandre, et, trois siècles plus tard, avec Pompée, l'absurdité de tels rapprochements est trop évidente pour qu'on s'arrête à la démontrer. — Les Amazones les plus fameuses sont : la reine Marpésie, qui soumit les habitants du Caucase, et qui donna son nom à cette chaîne de montagnes ; la reine Lampète, fondatrice de la ville d'Éphèse ; Iphione, qui félicita Jason de sa bien-venue dans l'empire des Amazones ; la reine Ménalippe, qui donna sa ceinture à Hercule ; Antiope, que Thésée épousa après l'avoir vaincue ; Ocyale, qui disputa le prix de la course aux jeux donnés par Alcinoüs ; et la belle reine Penthésilée, qui fut tuée par Achille au siége de Troie.

AMBAGES. s. f. pl. (lat. *ambages*). Détours, circonlocutions, équivoques, long verbiage. *De longues am. Il ne parle jamais que par am.* Peu us.

* **AMBARVALES.** s. f. pl. (lat. *ambire, arva*, faire le tour des champs). Voy. Cérès.

AMBASSADE. s. f. Fonction d'ambassadeur. *On lui a confié l'am. de Londres.* — *Envoyer en am.*, en qualité d'ambassadeur. *Il alla en am. à Rome.* || Se dit aussi pour désigner L'ambassadeur et les personnes qui lui sont attachées ou qui font partie de sa suite. *Il appartient à l'am. Il est attaché à l'am.* — *Cette am. est magnifique*, Le train de l'ambassadeur est magnifique. || Hôtel, bureaux d'un ambassadeur. *Aller à l'am. Faire viser son passeport à l'am.* || Députation envoyée à un prince, à un État souverain. *Les principaux habitants de la ville vinrent en am. Il reçut l'am. avec bonté.* || On dit fam. : *Je ne me chargerai pas d'une pareille am. auprès de votre père*, D'un pareil message, etc. *Je me suis acquitté de mon am. auprès de votre oncle.* — Ironiq., en parlant De quelqu'un qui a mal conduit une affaire, qui a échoué, on dit : *Il a fait là une belle am.*

AMBASSADEUR. s. m. (ital. *ambasciare*, solliciter). Personne notable ayant le caractère de représentant d'un État auprès d'un autre État. *La qualité, le titre d'amb. Nommer, envoyer, recevoir des ambassadeurs.* Se dit Des députés que s'envoient certains princes ou certains États qui sont restés étrangers aux usages diplomatiques de l'Europe moderne. *Le roi de Siam envoya des ambassadeurs à Louis XIV.* — Le terme *Legatus*, fréquemment employé par les auteurs latins, se traduit souvent par *Amb.*, qui alors signifie Chargé d'une mission. *Les ambassadeurs que les Scythes envoyèrent à Darius.* || Fam., se dit De toute personne chargée de quelque message. *Vous ne pouviez envoyer un plus habile amb.*

Enc. — Dans le langage de la Diplomatie, le titre d'*Amb.* n'est donné qu'aux personnes qui appartiennent à la première classe des agents diplomatiques. Un amb. n'est pas seulement le principal agent de l'État qui l'a envoyé ; il représente encore la personne même du souverain par lequel il est accrédité. Aussi, sous certains rapports, la personne de l'am. est-elle inviolable, dans les pays où il exécute le mandat qui lui a été confié. Cette inviolabilité autrefois était si grande que non-seulement elle le garantissait de toutes poursuites, lorsqu'il avait commis quelque crime, mais encore qu'elle s'étendait jusqu'à sa famille, à toutes les personnes attachées à sa maison, et jusqu'à son palais même, qui était considéré comme lieu d'asile. D'après le droit international moderne, aujourd'hui un amb. peut être poursuivi comme un simple particulier étranger pour tous les actes qualifiés crimes par la loi de tous les pays ; et dans ce cas, son titre ne le garantit pas d'être punissable. Mais il ne saurait être recherché pour les actes défendus seulement par les lois politiques ou par les coutumes du pays où il est envoyé. — On appelle ambassadeurs *ordinaires*, ceux qui doivent résider dans le pays où on les envoie, et ambassadeurs *extraordiaires*, ceux qui vont remplir seulement une mission spéciale, par ex. représenter leur souverain à un mariage ou au couronnement d'un autre prince. La France entretient des ambassadeurs ordinaires à Londres, à Saint Pétersbourg, à Vienne, à Constantinople, à Madrid, à Rome, à Turin, à Naples et en Suisse ; et presque toutes les grandes puissances en ont constamment auprès des cours étrangères. Cependant la Prusse, pour éviter les frais de représentation, n'entretient que des agents de second ordre auprès des autres États, et bien que le ministre envoyé de France à Berlin ait par exception, le rang d'amb. il n'en porte pas le titre. A l'imitation de la Prusse, les Etats-Unis d'Amérique n'entretiennent guère auprès des autres nations que de simples ministres plénipotentiaires ; toutefois ils accordent à ces agents des pouvoirs aussi étendus que ceux que les autres puissances accordent aux agents de premier ordre, ce qui rend les négociations plus faciles et moins onéreuses.

AMBASSADRICE. s. f. La femme d'un ambassadeur. || Fam., Femme chargée de quelque message. *Vous m'avez envoyé une fort aimable amb.*

* **AMBASSE.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

AMBE. s. m. (lat. *ambo*, deux). Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble au tirage. *Il est sorti un am. Gagner un am.* || Au jeu de loto, Deux numéros placés sur la même ligne horizontale dans le carton que le joueur a devant lui.

* **AMBÉLANIER.** s m. T. Bot. Voy. Apocynées.

AMBESAS. s. m. [On pron. l'S final.] (lat. *ambo*, deux ; *as*, unité). T. Jeu de trictrac. Coup par lequel on amène un as à chaque dé. On dit ordin. *Beset*

AMBIANT, ANTE. adj. (lat. *ambire*, tourner autour). T. Phys. Qui entoure, qui circule autour. *Fluide, air am. Le milieu ambiant. Vapeurs ambiantes.*

AMBIDEXTRE. adj. 2 g. (lat. *ambo*, deux ; *dextera*, main droite). Qui se sert des deux mains avec une égale facilité. *Homme, femme am.* || S'emploie subst. *C'est un am.*

AMBIGU, UË. adj. (lat. *ambigere*, agir autour). Équivoque, obscur, qui présente deux sens différents. *Caractère am. Terme am. Réponse ambiguë. Les oracles étaient souvent ambigus.* || Se prend subst. dans cette phrase : *Cette femme est un am. de prude et de coquette*, Est un mélange de prude, etc.

AMBIGU. s. m. Repas où l'on met en même temps sur la table le service et le dessert.

AMBIGUMENT. adv. D'une manière ambiguë, équivoque.

AMBIGUÏTÉ. s. f. Se dit De ce qui est équivoque, obscur, de ce qui offre un double sens. *L'am. était la ressource des oracles. Répondez oui ou non, et sans am. Il y a de l'am. dans tout ce qu'il écrit.*

Syn. — *Amphibologie*, *Équivoque*, *Double-sens*. — Les mots *ambiguïté* et *amphibologie* servent à désigner, tous deux, un certain manque de clarté, de précision du discours, qui fait qu'on ne peut démêler le véritable sens des paroles. Toutefois, le premier de ces deux mots caracterise la confusion de la pensée, et le second se dit d'un vice de construction grammaticale. *Équivoque* et *double-sens* désignent ce jeu particulier de la pensée ou de l'expression par lequel une phrase offre deux sens également clairs et probables ; l'un naturel, qu'on semble avoir le dessein de faire entendre, et l'autre détourné, qui est en réalité celui auquel on attache le plus d'importance. Le mot *équivoque* est presque toujours pris en mauvaise part.

AMBITIEUSEMENT. adv. Avec ambition.

AMBITIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'ambition. *Un homme am. Une femme ambitieuse. Il est plus am. de servir son pays que d'acquérir la faveur populaire.* — Par extens., *Caractère, esprit am.* || Qui indique l'ambition. *Désirs, souhaits am. Idées, vues, prétentions ambitieuses.* — Par anal., en parlant D'une œuvre littéraire, on dit : *Le titre de ce livre est bien am.*, Il affiche des prétentions trop élevées. *Style am. ; phrase, expression ambitieuse. Ornements am.*, Qui sentent la recherche et l'affectation. || S'emploie subst. *Il n'y a pas de morale pour l'am.*

AMBITION. s. f. (lat. *ambitus*, brigue). Aspiration vers tout ce qui peut nous élever au-dessus des autres. Employé absol., se prend ordin. en mauvaise part *Son insatiable am. l'a perdu. Am. sans bornes. L'am. est le fléau des républiques. Il est dévoré d'am. C'est un homme sans am.* — Avec un modificatif, il est quelquefois pris en bonne part. *Ce ministre n'a d'autre am. que de rendre son pays plus heureux. Une noble, une louable am.*

AMBITIONNER. v. a. Rechercher avec ardeur. *Am. les honneurs, les dignités, les distinctions, la puissance.* || Par exagér., on dit : *Je n'ambitionne qu'une chose, c'est de me reposer. Ce que j'ambitionne le plus, c'est de pouvoir vous être agréable.* = Ambitionné, ée. part. *C'est une place fort ambitionnée.*

AMBLE. s. m. (lat. *ambulare*, marcher). T. Man.

Enc. — Le mode naturel de progresion de la plupart des quadrupèdes consiste à faire succéder au mouvement de l'un des membres antérieurs, le mouvement du membre postérieur du côté opposé; puis, au mouvement du second membre antérieur, le mouvement du membre postérieur opposé, et ainsi de suite alternativement. Quelques animaux cependant ont un autre mode naturel de progression. L'ours et la girafe, par ex., s'avancent en faisant mouvoir simultanément les deux membres du même côté. Cette allure, dans laquelle le corps n'est soutenu que d'un côté, et qui force l'animal à raser la terre pour donner plus d'assurance à sa marche incertaine, a reçu le nom d'*Amble.* Les jeunes poulains qui n'ont pas acquis toutes leurs forces, les chevaux usés et ruinés par le travail, prennent l'am. naturellement. Le cheval qui va l'am. avance avec une rapidité presque égale à celle du trot, et le cavalier n'éprouve qu'un balancement à peine sensible. Dans quelques lieux des anciennes provinces de Normandie et de Bretagne, on dresse les jeunes chevaux à prendre l'am. Autrefois ces chevaux étaient très-recherchés par les personnes peu familiarisées avec les difficultés de l'équitation. Au moyen âge, les *haquenées* et les *palefrois* montés par les châtelaines ou par les clercs, étaient généralement dressés à cette allure. Mais aujourd'hui elle est condamnée par les écuyers, qui la rangent parmi les allures vicieuses. — *Amble rompu.* V. TRAQUENARD.

AMBLER. v. n. Aller l'amble. Vieux.

***AMBLY-** (gr. ἀμβλὺς). En compos., ce mot ajoute au sens du radical celui d'Obtus, de Tronqué. De là, *Amblygone*, *Amblypus*, *Amblyptère*, *Amblyopie*, etc., qui signifient Angle et Pied obtus, Aile et Vue obtuse, etc. Pour ce dernier mot, Voy. AMAUROSE.

***AMBON.** s. m. (gr. ἄμβων, pupitre). Archit. V. JUBÉ.

AMBRE. s. m. (lat. *ambarum*). Ce nom s'applique à deux substances de nature tout à fait différente : l'une s'appelle *Am. jaune*, et l'autre *Am. gris.* Celle-ci exhale une odeur suave et pénétrante, et c'est de là qu'est venue cette locut. prov. et fig. : *Il est fin comme l'am.*, pour désigner Un homme très-pénétrant, fort délié.

Enc. — *Ambre gris.* — Cette substance se trouve sur les côtes de diverses régions tropicales, en masses de grosseur variable, et offrant une couleur grisâtre souvent nuancée de noir et de jaune. L'am. gris est solide, mais il se ramollit à la chaleur de la main. Sa pesanteur spécifique varie de 0,780 à 0,896. Il fond à 50° et se volatilise à 100°. Il est composé, pour les 4 cinquièmes, d'une matière grasse particulière nommée *ambréine*, qui s'obtient en traitant l'am. par l'alcool. L'acide nitrique convertit l'ambréine en *acide ambréique.* L'odeur suave qu'exhale l'am. gris, odeur qui est fort analogue à celle du musc, le fait rechercher des parfumeurs qui s'en servent pour aromatiser une foule de préparations. On l'emploie aussi quelquefois en médecine comme antispasmodique.

L'origine de l'am. gris a donné lieu à un grand nombre d'hypothèses. La plus probable est celle qui consiste à le considérer comme une sorte de concrétion morbide formée dans les intestins d'une espèce de Cachalot (*Physeter macrocephalus*). Cette opinion est celle de Swédiaur. Un fait qui vient à l'appui de cette manière de voir, c'est que l'on a plusieurs fois reconnu dans l'am. gris, des débris de mollusques céphalopodes. Pelletier et Caventou pensent que l'am. gris pourrait bien être un calcul biliaire : ils fondent cette hypothèse sur l'analogie de l'ambréine avec la cholestérine.

Ambre jaune. — L'am. jaune, appelé aussi *Succin* et *Karabé*, est une substance résinoïde solide, dure, cassante, semi-opaque ou presque transparente et d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe. L'am. jaune est insoluble dans l'eau et fond entre 280° et 290° en s'altérant, et en exhalant une odeur aromatique. Il est susceptible de recevoir un beau poli, et on peut le tourner et le sculpter. On s'en sert principalement pour faire des pommes de canne, des tuyaux de pipe, des colliers et des chapelets. Il peut encore s'employer dans la fabrication des vernis. — Le succin a jadis été vanté comme antispasmodique, mais les préparations dans lesquelles il entrait sont abandonnées. Les seules qui soient encore usitées sont l'*Eau de luce* et le *Sirop de karabé.* Soumis à la distillation sèche, l'am. jaune donne d'abord de l'acide *succinique*, puis *une huile volatile brune qui*, *traitée par l'acide nitrique concentré*, donne du musc artificiel. On a également obtenu du *camphre artificiel* en distillant un mélange de succin et d'acide nitrique. — Le succin se trouve en gén. associé aux dépôts de combustibles des terrains les plus récents. C'est sur les bords de la mer Baltique qu'existent les gîtes les plus renommés de cette substance. En France, on en rencontre à Auteuil, près de Paris, et dans les dépôts de lignites des départements de l'Aisne, du Gard et des Basses-Alpes. On trouve quelquefois des fragments plus ou moins considérables de cette substance sur les bords de la mer Baltique où ils sont rejetés par les vagues. La plus grosse masse connue d'am. jaune a été découverte entre Mémel et Kœnigsberg : elle pèse 10 1/2 kilogr. D'après les recherches de Gœppert, tout l'am. de la Baltique provient d'un conifère qui, à en juger par les fragments de bois et d'écorce de divers âges, devait former une *espèce particulière* assez semblable à nos sapins blancs et rouges. L'*Arbre à am.* du monde primitif (*Pinites succifer*) était plus résineux qu'aucun conifère du monde actuel. La résine y est non-seulement placée, comme dans ces derniers, sur l'écorce et à l'intérieur de l'écorce, mais encore dans le bois lui-même dont on distingue très-nettement, au microscope, les cellules et les rayons médullaires remplis de succin; cette résine forme aussi de grandes masses blanches et jaunes entre les anneaux concentriques du ligneux. Parmi les matières végétales enchâssées dans l'am., on a trouvé des fleurs mâles et femelles de cupulifères et d'arbres indigènes à feuilles aciculaires; mais des fragments très-reconnaissables de thuya, de cyprès, d'éphèdre et de châtaignier, mêlés aux fragments de nos sapins et de nos genévriers, accusent une végétation différente de celle qui règne maintenant sur le littoral de la mer Baltique et de la mer du Nord. Le succin des bords de la Baltique renferme fréquemment des insectes : Behrendt en compte environ 600 espèces, qui sont pour la plupart étrangères à l'Europe septentrionale. D'après ce savant, on n'a jamais observé dans l'am. jaune aucune trace d'animal à sang chaud, pas même des débris de reptiles ou de poissons. — On rencontre quelquefois avec le succin une substance qui lui ressemble et que l'on appelle *copal fossile.* Cette substance est encore moins soluble dans l'alcool que le succin et ne donne pas d'acide succinique. — Les Romains et les Grecs connaissaient le succin : ces derniers lui donnaient le nom de ἤλεκτρον, et ils avaient déjà remarqué que cette substance, quand on l'a préalablement frottée sur une étoffe de laine, acquiert la propriété d'attirer à elle les corps légers, tels que des fragments de paille ou de papier.

AMBRER. v. a. Parfumer avec l'ambre. = AMBRÉ, ÉE. part. *Pastilles ambrées.* — Adject. *Couleur ambrée*, Qui ressemble à celle de l'ambre jaune. *Odeur ambrée*, Odeur analogue à celle de l'ambre gris.

AMBRETTE. s. f.

Enc. — En T. de Bot., on appelle *Poire d'ambrette* une espèce de poire qui a quelquefois une odeur ambrée, et on donne également, à cause de leur odeur, le nom de *Graines d'ambrette* aux semences de la *Ketmie odorante.* C'est encore par la même raison qu'on nomme vulgairement am. la *Centaurée jaune musquée* (*Centaurea moschata*), cultivée dans les jardins. = *Ambrette* est aussi le nom d'un genre de *Mollusques.* Voy. PULMONÉS.

***AMBRINE.** s. f. T. Bot. Voy. CHÉNOPODÉES.

AMBROISIE. s. f. (gr. α priv.; βροτὸς, mortel). T. Myth. On écrit quelquefois *Ambrosie.*

Enc. — Dans la Mythol. gréco-romaine, l'*Am.* était le nom de la nourriture des Dieux. Elle était solide, suivant l'opinion commune, tandis que le *Nectar* était liquide et constituait la boisson des habitants de l'Olympe. Cependant, Homère, dans l'*Iliade*, parle de l'am. comme d'une liqueur rouge, et, dans le même poëme, il en fait un parfum, lorsqu'il nous peint Junon oignant son corps de cette substance divine. Quelque diverses que soient les opinions des poëtes relativement à la nature de l'am., tous sont unanimes pour affirmer qu'elle exhalait une odeur délicieuse et avait une saveur exquise. Comme les anciens ne connaissaient rien de plus doux que le miel, le poëte Ibicus, cité par Athénée, dit : « L'am. est neuf fois plus délicieuse que le miel; et en mangeant du miel, on éprouve la neuvième partie du plaisir qu'on aurait en mangeant de l'am. » L'am., de même que le nectar, donnait la jeunesse ou la conservait, et procurait l'immortalité à ceux qui en avaient goûté. Elle pouvait, en outre, guérir les blessures mortelles : c'est ainsi que, dans l'*Énéide*, Vénus guérit les blessures de son fils Énée, en versant sur elles du suc d'am.

***AMBROSIE.** s. f. T. Bot. Voy. CHÉNOPODÉES et COMPOSÉES.

AMBROSIEN, IENNE. adj. *Chant ambrosien*, Espèce de chant ecclésiastique, introduit dans l'église de Milan par saint Ambroise. Voy. PLAIN-CHANT. || *Liturgie ambrosienne*, voy. LITURGIE.

***AMBULACRE.** s. m. ***AMBULACRAIRE.** adj. 2 g. (lat. *ambulacrum*, allée d'arbres pour se promener). T. Zool. Voy. ÉCHINODERME.

AMBULANCE. s. f. (lat. *ambulare*, marcher). Établissement temporaire et mobile, formé sur le champ de bataille, et dans lequel on administre aux blessés les premiers secours que leur état réclame. || T. Adm. fin. Fonction d'un commis qui est obligé d'aller de côté et d'autre. *Il obtint une am. dans les domaines.*

Enc. — Quoique dans aucun temps les hommes blessés dans une action n'aient été abandonnés sans secours sur le champ de bataille, cependant ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle, sous le règne de Henri IV, que l'on commença à organiser un service régulier pour le soulagement immédiat des blessés. Toutefois ce service était extrêmement incomplet, insuffisant, et les secours qu'il permettait de donner arrivaient toujours tardivement. En effet, nous voyons encore, au XVIIIe siècle, Louis XV, au milieu de la nuit, à la lueur des flambeaux, faire relever les blessés tombés sur le champ de bataille de Fontenoy. De nos jours le service de santé est organisé de telle manière qu'avant le combat tout est disposé pour que les blessés reçoivent assistance prompte et efficace; de sorte que, peu d'heures après l'affaire la plus sanglante, tous les blessés sont secourus, et que souvent même la plupart, enlevés sous le feu de l'ennemi, se trouvent déjà transportés à l'am., opérés et pansés, avant la fin du combat. On distingue les ambulances *légères* ou *volantes* et les ambulances *de réserve.* Chaque corps d'armée est suivi par une am. volante, et dès qu'une affaire est engagée, l'am. s'établit un peu en arrière de la ligne et hors de la portée du boulet. On l'installe, autant que faire se peut, dans un village, une ferme, une grange, une maison isolée, quand il s'en trouve à peu de distance; mais toujours le lieu est choisi de manière qu'il soit facile de communiquer, d'un côté avec le théâtre de l'action, et de l'autre avec l'am. de réserve. Lorsque les ambulances légères sont établies, une partie des officiers de santé y restent pour attendre les blessés, tandis que les autres, pourvus du matériel nécessaire, et accompagnés d'un nombre suffisant d'infirmiers, se rendent sur le terrain, pour panser les hommes que la nature de leurs blessures y a retenus, et pour les faire transporter à l'am. de réserve la plus voisine. L'am. *de réserve* est, en gén., placée sur les derrières, avec le parc des équipages de l'armée. Elle doit être pourvue de tout ce qui est nécessaire pour approvisionner les ambulances volantes, ainsi que pour installer des hôpitaux temporaires. Le matériel dont cette am. est pourvue doit être proportionné à la force du corps qu'elle accompagne. On compte habituellement que le nombre des blessés sera le cinquième ou le quart de celui des combattants.

A l'*armée du Rhin, l'an VII de la République* (1798), *Percy* avait imaginé un corps de soldats-infirmiers, divisé en compagnies et en bataillons, qui fut très-utile à cette époque, soit pour enlever les blessés du champ de bataille, soit pour leur donner des soins dans les ambulances. Plus tard, Larrey fit de même dans l'ancienne garde impériale. Cependant c'est seulement en 1823 que l'on organisa un corps permanent d'*infirmiers militaires* ou *soldats d'am.*, qui se recrute comme les autres corps de l'armée. Les chefs, officiers et sous-officiers remplissent, chacun en raison de son grade et suivant un ordre hiérarchique tout à fait militaire, les fonctions d'infirmiers chefs de salle, d'infirmiers-majors, de commis et d'officiers comptables. Les compagnies d'am., composées d'hommes zélés, actifs et habitués à ce service, ont donc avantageusement remplacé les infirmiers salariés, gens indisciplinés et avides, que l'on engageait pour chaque campagne. Quant aux officiers de santé attachés aux ambulances, leur nombre est en raison de la force du corps que l'am. accompagne.

Pendant une action, au fur et à mesure que les blessés apportés du champ de bataille sont pansés, on les place dans des fourgons construits à cet effet, d'après le modèle donné par Larrey, et on les dirige sur les établissements situés sur les derrières. On sait d'ailleurs varier les moyens de transport selon les exigences des localités. De cette manière on évite un encombrement qui serait fort nuisible au service, et, en outre, si l'armée est forcée de faire un mouvement rétrograde, l'évacuation totale de l'am. devient infiniment plus facile. Toutefois, lorsque les circonstances mettent dans la nécessité d'abandonner les ambulances, on laisse un certain nombre de *chirurgiens auprès des blessés.* Cette honorable mission n'est pas sans danger : actuellement néanmoins, dans le cas de guerre entre nations civilisées, les hôpitaux et les ambulances sont presque toujours respectés.

AMBULANT, ANTE. adj. Qui n'est pas fixe, qui n'est pas sédentaire. — *Commis am.*, Commis qui, par son emploi, est obligé d'aller de côté et d'autre. — *Hôpital am.*, Hôpital qui suit l'armée. — *Comédiens ambulants*, Comédiens qui vont de ville en ville pour jouer la comédie. — *Marchands ambulants*, Marchands qui parcourent la ville en criant leur marchandise, ou qui vont de ville en ville, de village en village. Voy. COLPORTEUR. — Dans le même sens, on dit : *Musiciens et chanteurs ambulants.* — *Cet homme mène une vie fort ambulante*, Il est toujours par voie et par chemin. || T. Méd. *Érysipèle am.* Voy. ÉRYSIPÈLE.

AMBULATOIRE. adj. 2 g. Se disait autrefois D'une juridiction qui n'avait pas de résidence fixe, mais qui se tenait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. *Le parlement à son origine était am.* || Prov., *La volonté de l'homme est am.*, Elle est sujette à changer. || * T. Zool. Se dit Des organes propres à la locomotion, principalement chez les animaux dépourvus de pattes véritables.

ÂME. s. f. (lat. *anima*, souffle). Substance spirituelle qui est unie au corps de l'homme pendant la vie et qui s'en sépare à l'instant de la mort. *L'â. de l'homme est immortelle. Une â. régénérée par le baptême. Nous avons une â. à sauver. Les âmes chrétiennes. Les facultés, les puissances, les opérations de l'â. Les mouvements, les émotions de l'â. Aimer Dieu de toute son â. Les âmes des morts. Priez pour son â. Son â. est devant Dieu. Les âmes bienheureuses. Les âmes qui sont en purgatoire. Les âmes damnées.* — En parlant Des émotions de l'â., on dit : *J'en ai l'â. navrée; Sa douleur me déchire l'â.*, J'en éprouve une peine extrême. On dit encore dans un sens anal. : *J'en suis ému jusqu'à l'â., jusqu'au fond de l'â.* — *Sur mon â.*, sorte d'affirmation, de serment, qui signif. Sur le salut de mon â. — Fam., on dit D'un homme aveuglément dévoué au service d'un autre, et prêt à exécuter toutes ses volontés, quelles qu'elles soient, *C'est son â. damnée.* || Dans un sens plus limité, se dit De la conscience de l'homme. *Il a l'â. bourrelée de remords. C'est un homme à vendre son â.* — S'emploie aussi en parlant De la pensée intime de quelqu'un. *On ne peut jamais savoir ce qu'il a dans l'â. Je vous déclare en mon â. et conscience.* || En considérant Les qualités morales de l'homme, on dit : *C'est une grande â., une â. bien née. A. noble, généreuse, élevée. A. faible, lâche, basse, vénale. A. de boue.* — Fam., *C'est une bonne â.*, C'est une personne douce, inoffensive, incapable de nuire. ‖ *A.* s'emploie absol. dans quelques locutions : *C'est un homme qui a de l'â.*, *qui a beaucoup d'â.*, C'est un homme qui a l'â. élevée, qui se laisse aisément émouvoir par tout ce qui est juste, généreux. *Il n'a point d'â*, ou *Il est sans â.*, ou bien encore *Il n'a ni cœur ni â.*, Il est dépourvu de tout sentiment noble, élevé; Il est incapable de commisération. ‖ Dans le sens étymol. du mot *A.*, qui signifie, Souffle, respiration, on dit, *Rendre l'â.*, Expirer, cesser de vivre. *Il a l'â. sur les lèvres*, Il est sur le point d'expirer. — Par extens., s'emploie Dans le sens de vie. *Arracher de l'argent à un avare, c'est lui arracher l'â.* Fam. ‖ Est quelquefois usité comme synonyme D'individu, soit homme, soit femme, soit enfant. *La population de cette ville s'élève à plus de cent mille âmes. Il n'y a donc pas une â. vivante dans cette maison.* ‖ Fig. on dit : *Il était l'â. de l'entreprise, du complot*, pour marquer L'influence, l'ascendant, l'autorité que quelqu'un exerce dans une entreprise, dans un complot. ‖ S'emploie dans le même sens, en parlant D'une chose qui influe puissamment sur une autre. *La discipline est l'â. d'une armée. La bonne foi est l'â. du commerce.* — Fig. et prov., en parlant D'une compagnie, d'un parti, d'une armée sans chef ou dont le chef est incapable, on dit : *C'est un corps sans â.* ‖ Lorsqu'il s'agit D'œuvres littéraires ou artistiques, *Donner de l'â. à un ouvrage*, *Mettre de l'â. dans un ouvrage*, C'est exprimer vivement ce qu'on y représente, c'est lui donner de la chaleur, du mouvement, de la vie pour ainsi dire. — Par analog., on dit : *Il y a de l'â. dans son chant*, *dans sa déclamation*, pour exprimer qu'Un artiste chante ou déclame avec une chaleur et une sensibilité qui émeuvent, qui impressionnent les auditeurs. On dit de même : *Cette cantatrice*, *cette actrice a de l'â.* ou *n'a point d'â.* — Dans ce sens, on dit encore : *La sculpture donne de l'â. au marbre*, Elle anime, elle fait vivre en quelque sorte le marbre. ‖ Fig. et fam., *Cette étoffe n'a que l'â.*, Elle n'a ni solidité, ni consistance; elle manque de corps. ‖ Le mot *A.* s'emploie encore pour désigner La partie qui sert de soutien à une chose, ou une chose qui se trouve au centre d'une autre. Ainsi, *L'â. d'une statue, d'une figure*, c'est L'espèce de massif, de noyau sur lequel on applique le stuc, le plâtre, l'argile dont on forme une statue; *L'â. d'un fagot*, c'est Le menu bois qu'on place au centre d'un fagot. On dit encore : *L'â. d'un violon*, *l'â. d'un canon*, *l'â. d'un soufflet.* Voy. les mots *Instruments à* ARCHET, BOUCHES *à feu.* SOUFFLET. ‖ T. Blason. Voy. DEVISE.

Enc. — Lorsque Descartes, las de lutter avec le doute, chercha un point d'appui inébranlable à tous les efforts du scepticisme, et qui pût lui servir de base pour asseoir l'édifice entier de la philosophie, il s'arrêta à une vérité fondamentale, à l'existence de sa propre pensée. « Par cela même que je doute de toutes choses, dit-il, je pense; et si je pense, je suis. » L'homme, en effet, est allé jusqu'à révoquer en doute l'existence du monde extérieur; mais jamais il n'a pu douter de sa pensée et par conséquent de sa propre existence. Ainsi, existant, l'homme souffre ou jouit; il aime ou il hait; il se souvient, il juge, il choisit, il veut. Or, ce quelque chose qui, tour à tour, sent, aime, pense et veut, c'est une seule et même chose; c'est l'homme lui-même. Il a donc nécessairement, infailliblement conscience de lui comme de quelque chose d'*un* et de *simple*. Bien plus, sa volonté d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui; il pensait d'une façon il y a vingt ans, à cette heure il pense autrement; il était agréablement affecté à telle époque, maintenant il est dans la douleur. Cependant, ce quelque chose qui voulait, qui pensait, qui était affecté d'une manière différente qu'il ne l'est présentement, est toujours le même; il ne peut le révoquer en doute. Ainsi l'homme a invinciblement conscience non-seulement d'être quelque chose d'*un* et de *simple*, mais encore d'être quelque chose d'*identique* et de *persistant*.

D'un autre côté, les impressions que ce quelque chose d'un, de simple, d'identique et de persistant éprouve sont *multiples*, *diverses*, *successives*. Ces impressions arrivent à l'homme par des voies différentes, c.-à-d. par la voie des organes sensoriels; et les choses qui lui sont révélées par les sens, il ne les confond point avec ce quelque chose qui en lui est simple et persistant, attendu qu'il les perçoit comme *étendues*, *divisibles*, *colorées*, comme non identiques, non persistantes, mais au contraire soumises à une perpétuelle différence, à une perpétuelle mobilité. Partant de cette distinction nécessaire, inévitable, l'homme donne le nom de *moi* à ce dont il a conscience comme étant un, simple, identique, persistant, et il appelle *non-moi* ou *corps*, tout ce qu'il perçoit comme étant divisible, étendu, figuré, successif, variable. Toutefois, *dans ce qui n'est pas lui*, il remarque quelque chose de particulier qui est étendu, figuré et multiple, et qui, tout en n'étant pas *lui*, est cependant *à lui.* En effet, ce quelque chose est lié au *moi* d'une manière intime; il l'accompagne sans cesse, et sert à mettre le moi en communication avec les choses qu'il a appelées *non-moi*. Cette partie du *non-moi* qui est unie constamment au *moi*, ce sont les organes de l'homme, c'est son *corps*. Il les connaît, comme il connaît le non-moi, au moyen des impressions sensorielles; il touche son œil, il voit sa main, il perçoit que ces choses ne sont ni simples, ni indivisibles, ni persistantes : elles lui paraissent au contraire étendues, divisibles, figurées, comme tout ce qui n'est pas lui; et, sans le rapport incessant, inévitable de ces choses avec le moi, il ne les distinguerait pas des autres choses qui ne sont pas lui. Aussi les comprend-il sous le nom générique de *matière*, par lequel il désigne le *non-moi* tout entier, c.-à-d. *son corps* et les *autres corps.* Ainsi donc, pour l'homme, le *moi* n'est pas la *matière*, car nous distinguons forcément les attributs qui appartiennent en propre au moi, et ceux qui appartiennent en propre à la matière. Nous savons que le premier est un et identique, et que la seconde est multiple et diverse. Du reste, sans l'unité et l'identité du moi, il serait impossible de concevoir le successif et le variable. Les notions d'étendue, de figure, de divisibilité supposent nécessairement qu'elles ont été conçues par quelque chose qui n'a ni étendue, ni figure, et qui n'est pas susceptible de division. Ce quelque chose qui constitue le moi, c'est le *principe qui pense*, c'est l'*âme* elle-même.

On peut étudier l'âme par l'examen de ce qu'elle fait et de ce qu'elle éprouve, ou, en d'autres termes, par l'examen de ses actes et de ses manières d'être; mais, après cette étude, la connaîtra-t-on tout entière? Évidemment non. Car le moi, tel que nous l'avons conçu jusqu'ici, n'existe que par opposition au non-moi. Il n'a de réalité pour nous que durant le temps que nous en avons conscience. Que devient-il pendant le sommeil complet, dans la léthargie, dans l'évanouissement? Qu'était-il dans les premiers temps de la vie embryonnaire? Pour répondre à ces questions, il faut avant tout reconnaître que l'*âme* n'est pas comprise tout entière dans ce qui tombe sous la conscience ou dans le moi; il faut en outre considérer qu'elle est plus que le moi, sans en être essentiellement distincte; que le *moi*, en un mot, n'est que l'*âme* dans son état de manifestation et ayant elle-même conscience de cet état. Il faut ensuite se prononcer sur la nature même de l'âme ou plutôt du principe qui pense. Or, la philosophie n'arrive à une affirmation quelconque, relativement à la nature de ce principe, que par une induction tirée de la comparaison des attributs qui le caractérisent avec ceux qui caractérisent la matière. L'opposition essentielle et constante entre les attributs de la matière et ceux du principe qui pense, nous oblige à les concevoir comme deux substances radicalement distinctes, c.-à-d. comme deux choses dont chacune subsiste en soi. « En conséquence, dit Descartes, comme nous n'avons point d'autre marque pour reconnaître qu'une substance diffère d'une autre substance, si ce n'est que nous comprenons l'une indépendamment de l'autre; et comme nous pouvons comprendre clairement une substance qui pense et qui ne soit pas étendue, et une substance étendue et qui ne pense pas, nous disons que ces deux substances demeureront toujours distinctes. » Ainsi, l'âme conçue comme substance est plus que le moi, car la substance persiste, par le fait qu'elle est substance, indépendamment de la perception ou de la conscience que nous pouvons avoir de ses manifestations, et le moi, avons-nous dit, n'existe uniquement que par la conscience qui nous le révèle. Donc, lorsque dans certains états du corps nous n'avons plus conscience ni de notre pensée ni même de notre existence matérielle, pour nous le moi a cessé d'être, mais l'âme n'a pas cessé d'exister. C'est encore en vertu de cette conception de l'âme comme substance, que nous sommes invinciblement conduits à admettre la présence de l'âme dans l'être qui ne s'est pas encore éveillé à la vie de relation.

Descartes affirme être le premier qui ait considéré la pensée comme le principal attribut de la substance incorporelle, et l'étendue comme le principal attribut de la matière. Toutefois l'idée fondamentale de cette formule ne saurait être attribuée en propre à ce philosophe. Nous la retrouvons contenue dans l'Ancien Testament, dans les Évangiles, dans les Pères de l'Eglise, dans tous les éléments du langage chrétien. Tous les préceptes de la morale, tous les dogmes de la religion non-seulement impliquent, mais encore énoncent clairement la vérité qui sert de base à la formule de Descartes. Il est vrai de dire cependant que Descartes a eu le mérite de démontrer rigoureusement, à l'aide des seules lumières de la raison, l'immatérialité et la spiritualité de l'âme. Mais nous devons ajouter que c'est là le suprême effort de la philosophie, et que la science humaine a été et sera sans doute toujours incapable de faire un pas plus avant. Le problème de la destination de l'âme et de son immortalité a inspiré de sublimes pages à la philosophie, mais ces pages éloquentes ne sauraient fixer les incertitudes du doute. (Voy. IMMORTALITÉ.) Quant aux questions concernant l'origine de l'âme et son mode d'union avec le corps, la science ne peut répondre que par des hypothèses.

Ces questions, toutefois, doivent nous arrêter quelques instants, ne fût-ce que pour nous convaincre de plus en plus d'une vérité qui a été trop souvent méconnue, à savoir que l'intelligence humaine ne peut, par ses propres forces, sonder tous les mystères, et qu'en beaucoup de choses, le comble de la science consiste à reconnaître son impuissance.

Comment les deux substances de nature essentiellement distincte dont la réunion constitue l'homme, peuvent-elles agir l'une sur l'autre, ou, en d'autres termes, comment une substance qui n'a pas d'étendue peut-elle agir sur une substance étendue, et comment une substance matérielle peut-elle agir à son tour sur une substance qui ne présente aucun des attributs propres à la matière? Avant Descartes, on se contentait de professer dans les écoles que l'âme agit physiquement, c.-à d. effectivement, sur le corps, et *vice versâ :* cette action réciproque s'appelait *Influx physique.* Mais ceci n'était qu'une simple affirmation du fait qu'il s'agissait au contraire d'expliquer : c'était poser la question et non la résoudre. Cudworth supposa qu'il existe dans l'homme vivant un troisième principe, un être mixte qui, n'étant ni tout à fait esprit ni tout à fait matière, tient le milieu entre les deux substances, et que c'est par l'intermédiaire de cet être mixte que l'âme agit sur le corps et le corps sur l'âme. Mallebranche et Leibnitz repoussèrent toute idée de communication réelle entre l'âme et le corps. Suivant Mallebranche, l'action de ces deux substances est simultanée; elle est le résultat d'une harmonie constante, entretenue par Dieu lui-même qui intervient incessamment pour exciter dans l'âme les phénomènes correspondants aux divers états du corps, et pour produire dans le corps les mouvements que celui-ci doit accomplir afin d'exécuter les ordres et d'exprimer les états de l'âme. Leibnitz, au contraire, croyant au-dessous de la majesté divine d'intervenir directement dans tous les phénomènes de notre existence, a imaginé que dès l'instant où l'âme et le corps sont créés, ils sont organisés de manière que les phénomènes de l'un soient en parfaite correspondance avec les phénomènes de l'autre. Ce sont deux pendules fabriquées avec tant d'art qu'elles marchent toujours ensemble et n'offrent jamais la moindre discordance. L'hypothèse de Cudworth, connue sous le nom de *Médiateur plastique*, laisse subsister la difficulté tout entière. Quelque subtile et raréfiée que soit la matière qui constitue son médiateur plastique, celui-ci ne cesse pas d'être matériel, et par conséquent il existe toujours un abîme entre lui et la substance spirituelle. Cette prétendue solution n'est donc qu'une pétition de principe. L'hypothèse de Leibnitz, appelée système de l'*Harmonie préétablie*, fait de la vie humaine une illusion perpétuelle, et se concilie difficilement avec la liberté. Enfin, l'opinion de Mallebranche, qui a été nommée système des *Causes occasionnelles*, est en contradition avec le sentiment universel du genre humain Nous en dirons autant de la théorie émise par un philosophe contemporain, par Herbart. Suivant ce dernier, l'âme est bien une substance immatérielle, simple, dépourvue d'étendue et indivisible; mais la matière elle-même est constituée par des substances actives, simples, également dépourvues d'étendue (monades), qui existent dans l'espace sans former un tout continu, et qui sont maintenues par leur attraction et leur répulsion mutuelles dans un tel état d'équilibre qu'elles offrent l'apparence d'un corps étendu : ainsi donc la substance simple et immatérielle de l'âme peut parfaitement agir sur les substances simples et immatérielles ou monades qui représentent le corps, et réciproquement. Nous ajouterons que cette hypothèse ne résout nullement le problème dont il s'agit : elle en supprime simplement l'un des termes, en faisant de la matière une substance immatérielle comme l'âme.

On a demandé dans quelle partie du corps la substance spirituelle avait en quelque sorte fixé sa demeure, ou, pour nous servir des termes consacrés, quel était le *siége de l'âme.* La philosophie et les sciences expérimentales sont tout aussi inhabiles à résoudre cette question que la précédente. La physiologie et l'anatomie comparée démontrent bien, il est vrai, que toutes les impressions sensorielles viennent aboutir au cerveau, et que cet organe est nécessaire à la manifestation du principe pensant; mais d'une telle démonstration on ne saurait inférer que l'âme soit localisée dans cet organe. En effet, les physiologistes de nos jours n'osent plus affirmer qu'il y ait dans le cerveau un point central unique qui soit le siége du principe intelligent : plusieurs même pensent que l'âme peut être en rapport avec l'organisme tout entier. Au reste, il faut se garder dans cette question de se laisser égarer par l'insuffisance ou le vice du langage; et, puisque l'âme est une substance dépourvue d'étendue, il est évident qu'on ne saurait la considérer, soit comme fixée en un point unique du cerveau, soit comme répandue dans toutes les molécules de l'organisme. — La question de l'origine de l'âme a également donné lieu à diverses hypothèses que nous ne pouvons discuter ici. L'opinion le plus généralement admise, même par les théologiens, c'est que l'âme de chaque homme est créée par Dieu au moment même où elle s'unit au corps.

La signification du mot âme chez les anciens est plus conforme à son étymologie que chez les modernes. Au lieu de désigner uniquement par ce terme la substance spirituelle qui constitue la portion la plus excellente de l'être humain, ils appliquaient encore ce nom au principe de vie et de mouvement qui se manifeste dans tous les corps organisés. En conséquence, le nombre d'âmes variait selon le nombre d'aspects sous lesquels ils considéraient les êtres ou l'homme lui-même. Suivant le système de Platon, par ex., l'âme de l'homme est triple, ou plutôt il existe trois âmes : l'*âme appétitive*, source des passions grossières et des instincts physiques, qui est enchaînée aux régions inférieures du corps et qui meurt avec les organes; l'*âme irascible*, principe de l'activité et du mouvement, qui a son siége dans le cœur, et l'âme *rationnelle* qui réside dans la tête : cette dernière seule est immortelle. Aristote distingue cinq espèces d'âmes : l'âme *nutritive* qui préside à la nutrition et à la reproduction, soit des animaux, soit des plantes; l'âme *sensitive* qui est le principe de la perception et des sens; l'âme ou force *motrice* qui constitue le principe du mouvement et de la locomotion; l'âme *appétitive* qui est la source du désir et de la volonté; et enfin l'âme *rationnelle* ou *pensante.* Les philosophes du moyen âge admettaient comme les anciens la pluralité des âmes, et ils distinguaient trois âmes : la *végétative* qui constituait le principe de l'accroissement ou du développement des végétaux; la *sensitive* ou l'*animale* qui présidait à la nutrition, au mouvement et aux actes des animaux; et l'âme *raisonnable* ou *humaine.* Mais il faudrait se garder de croire que, pour la philosophie du moyen âge, ces distinctions eussent la même valeur que pour celle de l'antiquité : on tomberait dans une grossière erreur. Il est évident que les scholastiques n'employaient les termes âme végétative, âme sensitive, que pour désigner la force vitale propre aux organismes des deux règnes; et si l'on conservait quelque doute à cet égard, il suffirait de jeter les yeux sur ces paroles formelles de saint Thomas d'Aquin : « Chez l'homme, c'est l'âme intellectuelle qui s'acquitte des fonctions de l'âme végétative et de l'âme animale : *Il n'y a qu'une âme.* » Voy. ACTIVITÉ, LIBERTÉ, VOLONTÉ, PSYCHOLOGIE, etc.

Ame des bêtes. — L'analogie singulière que l'homme a observée entre les actes de certains animaux, surtout des animaux les plus élevés dans la série des êtres, et les actes que lui-même accomplit par la détermination propre de son principe spirituel, est tellement frappante que l'on a de tous temps admis chez les bêtes l'existence d'un principe immatériel auquel on a également attribué le nom d'âme. Néanmoins, Descartes regardait les animaux comme de véritables automates, hypothèse qui est contredite par toutes les données de l'expérience et de l'analogie. En revanche, quelques écrivains du dernier siècle ont été jusqu'à affirmer que les animaux ne diffèrent de l'homme que par l'infériorité de leur organisation. Ces deux suppositions également gratuites sont faciles à réfuter. Au mot INSTINCT nous ferons voir que certains actes des animaux supposent nécessairement l'existence d'un principe immatériel, et nous montrerons, par l'étude de ces mêmes actes, qu'il existe une distance infinie entre les instincts les plus remarquables des animaux et les opérations même les plus simples de l'âme humaine.

Ame du monde. — L'idée d'une force infuse dans toutes les molécules de l'univers, qui serait à la fois le principe plastique et le principe moteur de la matière, c.-à-d. qui lui donnerait *cette infinie variété de formes, et lui imprimerait cette prodigieuse* diversité de mouvements que constate l'observation, se retrouve dans un assez grand nombre de philosophes de l'antiquité et chez quelques écrivains modernes. Mais l'existence de ce principe a été considérée de deux manières bien différentes: tantôt cette doctrine a été émise comme une simple hypothèse physico-chimique, propre à expliquer les différents phénomènes dont l'univers matériel est le théâtre; tantôt ce principe a été regardé comme le degré le plus élevé de l'être, et a été mis à la place de Dieu lui-même. Dans ce cas, Dieu et l'univers sont considérés comme ne faisant qu'un, comme étant identiques, l'esprit et la matière étant simplement deux aspects particuliers du même être. Cette conception, qui est manifestement contraire à l'idée que nous nous formons de l'être souverainement parfait, sera réfutée aux articles consacrés aux mots Création et Panthéisme. Quant à la première hypothèse, qui envisage l'univers comme un vaste organisme doué par Dieu d'une force vitale particulière, c'est une pure rêverie sans aucune importance; car les affirmations gratuites sur lesquelles elle se fonde sont incessamment contredites par toutes les données des sciences expérimentales.

AMÉ, ÉE. adj. Ancienne forme du mot *Aimé, ée*, usitée en style de chancellerie, dans les lettres et dans les ordonnances des rois de France. *Notre a. et féal chancelier. A nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement.*

***AMÉIVA.** s. m. T. Erpét. Voy. Lacertiens.

***AMÉLANCHIER.** s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

AMÉLIORATION. s. f. Changement en mieux, progrès vers le bien. *Cette machine sera une grande am. pour votre usine. Il y a de l'am. dans l'état de ce malade. Les améliorations politiques ne peuvent s'opérer que lentement.* || Ce que l'on fait dans un fonds de terre ou dans une maison pour les mettre en meilleur état et pour en augmenter le revenu. *On est obligé de payer les améliorations à un possesseur de bonne foi que l'on dépossède. Il a fait une am. considérable dans sa terre.* — T. Droit. *Améliorations voluptuaires*, Améliorations d'agrément.

AMÉLIORER. v. a. (lat. *melior*, meilleur). Rendre une chose meilleure; augmenter sa valeur. *L'air du Midi a fort amélioré sa santé. Cet héritage a beaucoup amélioré sa position. Le desséchement de ce marais améliorera ma propriété.* = s'Améliorer. v. pron. *Sa santé s'améliore. Les mœurs s'améliorent. L'état de sa fortune s'est amélioré.* = Amélioré, ée. part.

AMEN. [On pron. l'N.] Mot hébreu qui signif. *Ainsi soit-il*, et qui termine la plupart des prières de l'Église. Dans le Nouveau Testament, quand *Amen* se trouve au commencement d'une phrase, on le traduit par *Certes, En vérité.* || Fam. *J'ai dit am. à toutes ses propositions*, J'ai consenti à tout. — *Attendez jusqu'à Amen*, jusqu'à la fin. *Je connais son histoire depuis* Pater *jusqu'à* Amen, Depuis le commencement jusqu'à la fin.

AMÉNAGEMENT. s. m. T. Sylv. Action d'aménager; Résultat de cette action. Voy. Sylviculture.

AMÉNAGER. v. a. (R. *ménage*). T. Sylv. Régler les coupes, le repeuplement et la réserve d'un bois, d'une forêt. || *Am. un arbre*, Le débiter en bois de charpente ou en bois de chauffage. = Aménagé, ée. part. = Conjug. Voy. Manger.

AMENDABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être amendé, amélioré. *Une terre am.* — **Ce projet de loi est si radicalement mauvais qu'il n'est pas am.*

AMENDE. s. f. (lat. *menda*, défaut, faute). Peine pécuniaire imposée par la justice. *Am. de mille francs. Payer une am. Mettre à l'am. Condamner à de fortes amendes, à dix mille francs d'am. Sous peine d'am.* — *Les battus paient l'am.*, Se dit D'un homme qui est condamné tandis qu'il devrait être dédommagé. || *Am. honorable*, Peine qui consistait à reconnaître publiquement son crime et à en demander pardon. — Fig. et fam., *Faire am. honorable d'une chose*, En demander pardon.

Enc. — Presque tous les peuples de l'antiquité ont admis l'*Am.* dans leur système de pénalité. Chez les Grecs, cette peine était fréquemment infligée, et parfois même les amendes étaient si énormes que le condamné se trouvait dans l'impossibilité de les payer. Dans ce cas, on le privait de sa liberté jusqu'au jour où il s'acquittait envers le trésor. C'est ainsi que Miltiade, suivant C. Nepos, ne pouvant payer l'am. de 50 talents (278,000 francs) à laquelle il avait été condamné, termina sa vie en prison. Dans les premiers siècles de Rome, la plupart des peines consistaient en des amendes que le manque de numéraire forçait d'acquitter en bestiaux. Lorsqu'il devint possible de les acquitter en argent, elles n'en continuèrent pas moins à être désignées par les juges en têtes de bétail, usage qui se perpétua jusque sous Trajan. — Les Germains n'admettaient guère que des peines pécuniaires. Aussi quelques auteurs assimilent-ils à la peine de l'am. le *Wehrgeld* ou la *Composition*, espèce de dommages et intérêts que les hommes des tribus germaniques, suivant les lois saliques, ripuaires, bourguignonnes, etc., payaient pour un meurtre à la famille du mort. Rien cependant n'autorise à ranger l'am., qui est une prestation pécuniaire au profit du trésor public, dans la même catégorie de peines que la composition, qui est un véritable dédommagement au profit d'un particulier. Mais si le wehrgeld offre un caractère distinct de l'am., il n'en est pas ainsi des peines pécuniaires qui, plus tard, furent infligées au seigneur, dans le cas où la sentence du juge seigneurial, était réformée, et à la partie condamnée en cour laïque. C'étaient de véritables amendes, parfaitement analogues à celles que de nos jours, en matière civile, *paye la partie qui, après avoir été condamnée par un premier* jugement, succombe dans une demande en révision ou en cassation, etc. — Dans l'ancien droit français, les amendes étaient fréquemment appliquées. On les divisait en deux grandes classes, selon qu'elles étaient fixées par les ordonnances, ou laissées à la discrétion du juge. Mais la législation qui nous régit a fait disparaître presque entièrement l'ancienne jurisprudence; et maintenant il n'existe plus d'amendes arbitraires à proprement parler, attendu que la loi fixe un maximum et un minimum qui ne sauraient être dépassés par le juge. Ainsi, par ex., lorsqu'il s'agit de simples contraventions de police, le minimum ne peut descendre au-dessous de 1 franc, et le maximum s'élever au-dessus de 15 francs. En matière correctionnelle, dans les cas les moins graves, le minimum est de 16 francs; dans d'autres cas, suivant leur gravité, il est de 25, 50, 200, 1000 fr.; et le maximum peut atteindre les chiffres de 3000, 5000, 20000 fr., et même des chiffres plus élevés. En matière criminelle, le Code pénal et nos lois spéciales contiennent aussi un assez grand nombre de dispositions qui font marcher ensemble l'am. avec les peines afflictives et infamantes. La quotité de l'am. est très-variable, comme on le voit: elle atteint jusqu'au plus bas degré de l'échelle pénale. Il n'est donc point de réparation qui permette de mieux proportionner le châtiment au délit ou au crime. Elle est très-supérieure en cela aux autres peines, qui ne sauraient être propres à punir les simples délits, parce qu'elles entraînent à leur suite une sorte d'infamie qui flétrit le coupable qu'elles atteignent, tandis que l'am. ne laisse pour toute souillure que le blâme attaché à la conviction de la faute du condamné. — Le recouvrement des amendes amène quelquefois de sérieuses difficultés, et souvent une aggravation de peine. Si le condamné n'a pas en sa possession la somme qu'il doit payer, ou s'il refuse de la donner, il faut saisir et vendre ses effets, jusqu'à concurrence du montant de la somme fixée, ou employer les voies de la contrainte personnelle, jusqu'au jour où l'am. est acquittée. Dans le cas d'insolvabilité *réelle et bien constatée, l'am. est remplacée par un emprison*nement dont la durée ne peut excéder quinze jours, lorsqu'il s'agit de simples contraventions de police, et qui peut se prolonger plus ou moins longtemps, lorsque l'am. est encourue pour des délits ressortissant des tribunaux correctionnels ou criminels. Néanmoins, en matière correctionnelle, lorsqu'un condamné a subi entièrement sa peine, et qu'en outre il a été retenu pendant six mois en prison, sans pouvoir acquitter l'am., il obtient alors sa liberté provisoire, sauf à voir reprendre contre lui la contrainte par corps, s'il lui survient quelque moyen de solvabilité. Pour les condamnés en matière criminelle, la liberté provisoire peut également s'obtenir; mais, dans ce cas, la durée de l'emprisonnement relatif à l'am. doit avoir excédé une année. La somme fixée comme am. dans une condamnation, ne produit jamais d'intérêts. L'am. est une peine purement personnelle: en conséquence, elle ne frappe que les auteurs du délit, et elle n'atteint pas les personnes légalement responsables des actes de certains individus placés sous leur autorité, telles que pères, mères, tuteurs, commettants, etc. — Les amendes sont établies comme peines dans presque toutes les législations modernes. Quelques peuples cependant les ont repoussées de leur système de pénalité.

L'*Am. honorable* consistait à confesser publiquement le crime pour lequel on avait été condamné, et à en demander pardon. On la prononçait contre les coupables qui avaient causé un scandale public, comme les sacriléges, les faussaires, les *banqueroutiers frauduleux, etc. On distinguait deux sortes* d'am. honorable: l'am. honorable *simple* ou *sèche*, qui se faisait nu-tête et à genoux, à l'audience ou dans la chambre du conseil, et l'am. honorable *in figuris*, dont l'exécution était confiée au bourreau. Le patient, conduit par l'exécuteur des hautes œuvres, s'avançait pieds nus en chemise, la corde au cou, la tête découverte, tenant à la main une torche de cire jaune, et portant un double écriteau, fixé sur la poitrine et sur les épaules, sur lequel se trouvait inscrit le nom du crime à expier. Il allait ainsi jusqu'à la place publique où il faisait *am. honorable* à haute et intelligible voix, en présence de la foule assemblée. — La peine de l'am. honorable avait été abolie le 25 septembre 1791, par l'Assemblée constituante; mais elle fut rétablie sous la Restauration, le 20 avril 1825; enfin elle a été de nouveau effacée de nos codes, le 11 octobre 1830. — Il faut se garder de confondre la *Réparation d'honneur* avec l'am. honorable. La réparation d'honneur n'était point infamante; elle n'était ordonnée par le juge que dans le simple cas d'atteinte portée à l'honneur d'un particulier, et elle n'avait lieu qu'en présence d'un certain nombre de personnes choisies. Aujourd'hui encore, l'art. 226 du C. Pénal porte que le coupable d'outrages envers un fonctionnaire public devra faire *réparation* à l'offensé, soit à la première audience, soit par écrit, sous peine d'y être contraint par corps. Cette peine, du reste, est rarement appliquée.

AMENDEMENT. s. m. Changement en mieux. *Il n'y a point d'am. dans sa santé. On remarque dans sa conduite un grand am.*

Enc. — En T. de Droit polit., on appelle *Am.* toute modification proposée à un projet de loi pour changer quelqu'une de ses dispositions, ou simplement pour rendre sa rédaction plus claire et plus précise. Sous l'empire de la Charte de 1814, le droit d'am. était d'une importance extrême, car l'initiative du pouvoir législatif n'appartenant qu'au roi, les membres des *deux Chambres ne pouvaient participer à la rédaction des pro*jets de loi que par voie d'am. Sous Louis-Philippe et sous la République, tout membre du parlement jouissait du droit d'initiative, et *à fortiori* de celui d'am. La Constitution actuelle réserve le premier à l'Empereur seul et ne laisse que le second au Corps législatif. — Dans toutes les assemblées délibérantes, quel que soit leur objet, on donne également le nom d'am. aux modifications proposées pour les arrêtés et pour les décisions qui forment la matière de la discussion.

Agric. — Les agriculteurs désignent par le nom générique d'*Am.* toutes les modifications apportées aux terres arables, soit en divisant le sol à l'aide des instruments de culture, soit en y introduisant certaines substances minérales ou organiques. Les amendements ont pour but de rendre le sol accessible à l'influence des agents chimiques, et de fournir aux végétaux les différents principes qui sont indispensables à leur nutrition et à leur développement. Considérés sous ce point de vue, ils forment la partie la plus importante de l'art de la culture. Nous traiterons en leur lieu et place des diverses modifications mécaniques que l'on peut faire éprouver aux terres par les travaux agricoles, et nous nous occuperons seulement ici des modifications produites dans le sol par l'introduction de matières inorganiques, renvoyant au mot Engrais tout ce qui concerne l'addition et l'action des substances organiques dans les terres arables.

Les amendements minéraux peuvent être distingués en *deux classes*: ceux dont l'influence est presque exclusivement physique, et ceux qui agissent chimiquement sur le sol pour accroître sa fécondité. Parmi les premiers nous rangerons le *sable*, les *marnes* et l'*argile calcinée*; parmi les seconds nous placerons la *chaux*, le *plâtre*, les *diverses espèces de cendres* et les *diverses espèces de sels*. L'emploi de ces substances comme amendements, doit être précédé d'un examen portant non-seulement sur leurs propriétés et sur leur composition, mais encore sur la constitution des terres qu'elles doivent améliorer.

En général, les terres arables se composent de silice, d'argile, de calcaire, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse, de divers sels et de débris organiques en décomposition. Ces éléments sont combinés en proportions variées dans les terrains qu'ils constituent, et la prédominance ou quelquefois l'absence de certains d'entre eux forme ce qu'on appelle la *nature du sol*. Cependant, il ne suffit pas uniquement de savoir quelles substances entrent dans la composition d'un terrain pour en déterminer la nature; il faut encore connaître l'état d'agrégation de ces substances. Ainsi, par ex., les silicates, tels que nous les trouvons dans la nature, diffèrent considérablement les uns des autres sous le rapport de leur facilité à se décomposer, c.-à-d. sous le rapport de la résistance qu'ils opposent à l'action dissolvante des agents atmosphériques, et leurs différents états modifient nécessairement la nature des terrains qu'ils composent. — L'examen rationnel d'un sol arable consiste dans l'analyse chimique de ce sol, et dans celle des cendres des végétaux qu'il produit spontanément. Toutefois, la coloration et l'impression exercée sur les doigts par le maniement, peuvent déjà servir à un cultivateur exercé pour lui faire distinguer un sol compacte et tenace d'avec une terre friable et sans liaison, et pour lui fournir des indices sur la présence ou l'absence de certains éléments, tels que l'oxyde de fer, la craie, la marne, etc. Mais ces simples moyens empiriques sont complétement insuffisants pour constater l'absence ou la présence des sels les plus nécessaires à la culture de certains végétaux, et par conséquent pour déterminer quels principes minéraux il faut introduire dans un terrain, afin de favoriser le développement des plantes diverses qu'on y veut cultiver. Ainsi une terre produit des céréales et pas de pois; une autre produit des navets ou des pois, mais pas de tabac; une troisième donne une abondante récolte de navets, mais elle est incapable de produire du trèfle; enfin un terrain dans lequel on cultive la même plante pendant un certain nombre d'années consécutives, finit par devenir impropre à nourrir cette même plante. Quels sont donc les éléments indispensables à la nutrition et aux développements de ces végétaux, et comment rendre un terrain propre à toutes les espèces ou à certaines espèces de cultures? Ici l'empirisme serait complétement en défaut; mais la science nous apprend jusqu'à un certain point à découvrir, par l'analyse des cendres mêmes des végétaux, quelles sont les substances minérales essentielles à chaque genre de plantes. — Toutes les fois que l'analyse d'un sol démontre qu'il ne contient pas l'un des éléments nécessaires au développement d'une plante donnée, il est clair qu'il ne conviendra nullement à la culture de cette plante. Si donc on veut l'y rendre propre, il faudra lui donner l'élément qu'il ne renferme pas. De même, lorsqu'une plante trop longtemps cultivée dans le même terrain a absorbé la presque totalité de l'un des éléments nécessaires à son développement, il suffira, pour rendre à ce terrain sa fécondité primitive, de lui restituer l'élément enlevé par la plante. Il résulte de là que, si l'agriculteur possédait des analyses qualitatives et quantitatives exactes des cendres que donnent les plantes cultivées sur toutes les espèces possibles de terrains, il saurait positivement, pour chaque plante, quels sont les éléments dont la présence est constante dans ce végétal, et quels sont ceux dont la présence n'est qu'accidentelle, et il pourrait calculer la somme totale des principes minéraux que chaque espèce de récolte enlève au sol. Il lui serait possible de déterminer *à priori*, d'une manière rigoureuse, la nature et la quantité des substances à ajouter à une terre, pour lui rendre toute sa fertilité à la suite de telle ou telle récolte. Enfin, il pourrait exprimer exactement combien de livres de tel ou tel principe minéral il faudrait introduire dans chaque terrain pour en augmenter la fertilité à l'égard de chaque espèce de plante. Malheureusement, jusqu'à ce jour, ces analyses n'ont pas été exécutées, ni même entreprises systématiquement; elles sont loin surtout d'être complètes. Mais, comme les besoins de notre époque en font une nécessité, il faut espérer que la chimie ne tardera pas à donner les solutions qui se rattachent à cette question d'où dépend l'avenir de l'agriculture.

Déjà, cependant, l'art agricole possède une certaine quantité d'observations, soit empiriques, soit scientifiques, qui sont du plus haut intérêt pour l'agriculteur. Ainsi, en ce qui concerne les amendements, on est parvenu à établir un certain nombre de préceptes rationnels. On a reconnu que le *sable* ne peut, en gén., être employé que comme un moyen de diviser, d'ameublir les terres compactes, et d'en augmenter la perméabilité. Il est donc utile pour amender un sol tenace : il multiplie les points de contact des agents atmosphériques avec le sol, et leur permet d'activer la désagrégation des matières assimilables que le sol renferme, surtout si les opérations mécaniques du labour et du hersage viennent concourir à cette action, en opérant le mélange intime du sable et du terrain en culture. On emploie à cet effet les sables siliceux ou calcaires, toutes les fois qu'ils ne nécessitent pas de frais de transport trop élevés. Les sables argileux qui proviennent des alluvions de certaines rivières constituent des amendements bien préférables aux sables *secs*, attendu qu'ils contiennent presque toujours une certaine quantité de matières organiques. Il en est de même des *sables de mer* qu'on utilise près des côtes, soit parce qu'ils contiennent souvent des matières organiques provenant de mélange formé de débris végétaux ou animaux, soit parce qu'ils renferment du calcaire et des sels qui agissent comme amendements salins ou stimulants. Enfin, on utilise encore certains sables mélangés à une quantité notable d'argile et de calcaire qui constituent les marnes siliceuses ou sableuses, et dont l'emploi se rattache à celui des marnes.

Par le terme de *marne* on désigne, d'une manière générale, toutes les argiles dans lesquelles la proportion de chaux est considérable. Mais l'argile et le carbonate de chaux qui constituent les marnes ne s'y trouvent jamais combinés chimiquement; ils y sont seulement mêlés dans des proportions variables. Toutefois, leur mélange est tellement intime que tout autre mélange de ces substances, si parfaitement opéré qu'il soit par le travail de l'homme, ne saurait reproduire une espèce quelconque de marne. En général, les terrains marneux sont très-fertiles. Il y en a dont la fertilité, à l'égard de toute sorte de végétaux, surpasse celle de quelque terrain que ce soit. Les marnes forment donc un genre d'amendements auquel le cultivateur ne saurait attacher trop d'importance. Elles agissent de deux manières : *mécaniquement*, à la façon des sables, par l'interposition de leurs parties calcaires entre les parties tenaces du sol, et *chimiquement*, pour ainsi dire, en facilitant la désagrégation des silicates alcalins d'alumine, silicates indispensables à la nutrition des végétaux. On divise les marnes, sous le point de vue agricole, en trois espèces principales : les marnes *calcaires*, qui contiennent de 50 à 95 pour 100 de carbonate de chaux, le reste étant de l'argile et du sable, les marnes *argileuses*, qui renferment de 50 à 75 pour 100 d'argile et un peu de sable, le reste étant calcaire; et les marnes *sableuses*, qui sont composées de 25 à 75 pour 100 de sable et d'un peu d'argile, le reste étant calcaire. Outre ces éléments, on rencontre quelquefois, dans ces diverses espèces de marnes, des traces de magnésie, de gypse et d'humus. — La première espèce de marne convient surtout pour amender les sols argileux qui n'offrent pas une trop grande compacité, car dans les terrains tenaces les marnes argileuses et sableuses agissent plus favorablement. Ces dernières, et particulièrement les marnes argileuses, ayant plus de consistance que les marnes calcaires, doivent être employées préférablement dans les terres légères siliceuses, parce qu'elles les rendent plus denses, moins perméables à l'eau, et parce qu'elles augmentent la faculté absorbante du sol et lui permettent de retenir les engrais. Mais il faut avoir soin, afin de rendre ces marnes plus divisibles, de les étendre convenablement sur le sol, pour les faire bien déliter, avant de s'en servir. Sans cette précaution, elles se pulvériseraient difficilement et retomberaient en gros débris au fond des sillons; par conséquent elles produiraient peu de résultat comme am. Quant aux marnes sableuses, elles doivent être appliquées de préférence aux autres, quand on a affaire à des terrains argileux et argilo-calcaires compactes, attendu qu'elles en rendent la culture plus facile en les ameublissant.

L'argile calcinée est également propre à bien amender ces sortes de terrains, lorsqu'on n'a pas de sables à sa disposition. Elle a été employée en Angleterre et en Ecosse, avec grand succès, dans la proportion de 270 à 340 hectolitres par hectare. On s'est bien trouvé de son usage, surtout pour les terres calcaires auxquelles la plupart des autres amendements ne sont pas applicables. — Il n'y a pas longtemps qu'on connaît la modification remarquable que la calcination fait éprouver aux propriétés de l'argile. Ce fait important a été découvert en analysant les silicates d'alumine, au nombre desquels se rangent l'argile plastique et la terre glaise, ainsi que les différentes autres formes sous lesquelles l'argile existe dans les terres propres à la culture. Or, ces substances à l'état natif peuvent subir une ébullition de plusieurs heures dans l'acide sulfurique concentré sans s'y dissoudre en quantité appréciable. Quand, au contraire, l'argile a été légèrement calcinée, elle se dissout avec une facilité extrême dans cet acide, et la silice qu'elle contient se sépare sous forme de gelée à l'état soluble. La silice parvenue à cet état est facilement absorbée par les végétaux. Par conséquent, toutes les fois que l'opération de la calcination est praticable, elle produit d'excellents résultats. Appliquée aux marnes, elle y développe des propriétés plus actives que celles qu'elles possédaient auparavant.

La *chaux*, que nous avons classée au rang des *amendements chimiques*, exerce une influence remarquable sur le développement des végétaux. Les Anglais, qui ont constaté sur toutes les espèces de cultures les effets de cette substance, en font une application constante comme am. depuis plus d'un siècle. Au mois d'octobre, les terres cultivées des comtés d'York et d'Oxford présentent l'aspect de campagnes couvertes de neige. On aperçoit des surfaces de plusieurs milles carrés revêtues d'une couche blanche de chaux éteinte ou délitée à l'air qui, pendant les mois humides de l'hiver, exerce une influence extrêmement favorable sur le sol compacte et argileux de ces contrées. Ces chaulages absorbent de 100 à 160 hectolitres de chaux par hectare chaque année. En Allemagne, où le chaulage est également pratiqué sur une assez large échelle, la proportion de chaux est bien moindre qu'en Angleterre; elle se réduit à 8 ou 10 hectolitres par hectare. En France, elle est moindre encore, car les chaulages se réduisent en moyenne à une dépense de 3 à 5 hectolitres de chaux pour la même surface, ce qui n'empêche pas d'obtenir d'abondantes récoltes. Toutefois, les chiffres que nous indiquons ici ne sauraient être acceptés comme limites de la quantité de chaux à employer, car en définitive cette quantité doit varier selon les diverses natures de terrains, et selon les espèces de plantes qu'on y cultive. La proportion de chaux doit être beaucoup plus élevée pour amender les sols argileux ou humides que pour chauler les terrains secs et légers. Il faut aussi tenir compte dans l'évaluation de la quantité de chaux destinée aux chaulages, de la quantité des pluies annuelles, de l'épaisseur de la couche arable et de la profondeur des labours. Enfin, la manière d'opérer le chaulage influe également sur la quantité de chaux à employer. Les divers procédés usités pour cette opération se ramènent à deux méthodes principales : ou bien l'on étend la chaux vive sur le sol, ou bien on l'emploie sous forme d'un compost terreux, c.-à-d. d'un mélange de 6 ou 10 hectolitres de terre avec 1 hectolitre de chaux, qu'on introduit dans le terrain qu'il s'agit d'amender. Les effets de la chaux sont difficiles à apprécier sous le rapport des modifications chimiques qu'elle détermine dans le sol. Puvis pense que l'addition de cette substance à un terrain suffit pour donner naissance à la formation d'une foule de sels qu'il ne contenait pas; Thaër croit qu'elle restitue aux plantes l'acide carbonique qu'elle a enlevé à l'atmosphère; Boussingault admet qu'elle a peu d'action comme alcali, parce qu'elle se transforme assez promptement en carbonate par l'absorption de l'acide carbonique du sol ou de l'air : il en conclut que son effet se borne à donner à la terre le carbonate de chaux qui peut lui manquer, et qui est indispensable à sa fertilité. Suivant Liébig, la chaux agit en rendant solubles les silicates que contient le sol et en favorisant ainsi l'absorption de ces sels par les végétaux. Mais si les savants ne sont pas d'accord sur le mode d'action de la chaux comme am., ses bons effets sont reconnus par tous les cultivateurs. Ainsi, dans les terrains amendés par la chaux, on voit bientôt disparaître les insectes et les herbes nuisibles. En outre, si ces terrains sont trop légers, ils acquièrent de la consistance; ils deviennent au contraire plus meubles s'ils ont trop de compacité. La chaux semble arrêter la carie et la rouille, en donnant aux végétaux la vigueur nécessaire pour résister à ces maladies; et, si l'on en croit quelques agriculteurs, elle agit d'une manière tellement favorable sur le blé que le grain augmente considérablement en poids, et donne plus de farine et moins de son.

Le *plâtre*, de même que la chaux, lorsqu'il est employé comme am., produit des effets très-favorables à certaines cultures, particulièrement à celles des plantes fourragères. Il est vrai que ces effets ne se manifestent pas toujours d'une manière constante et uniforme; mais il arrive qu'ils sont parfois véritablement extraordinaires. Tout le monde sait que Franklin, pour démontrer aux États-Unis combien le plâtre possède la faculté fertilisante, en répandit sur un champ de trèfle, en ayant soin de former avec cette substance un mot gigantesque qui équivalait à notre expression *plâtré*. Les trèfles qui se développèrent excessivement aux places où le plâtre était tombé ne tardèrent pas à former des lettres saillantes qui portèrent la conviction dans les esprits les plus incrédules sur l'excellence de cet am. En effet, le plâtre est un des amendements qu'il convient le mieux d'employer à la culture des fourrages, parce qu'il agit très-bien à petites doses, et qu'il est par conséquent fort économique. Néanmoins on doit se garder de croire, comme des cultivateurs l'ont avancé, qu'il dispense de l'usage des engrais. — Le plâtre s'emploie indifféremment cru ou cuit, mais il faut toujours le pulvériser avant de l'appliquer comme am., parce qu'ainsi on augmente sa solubilité. On dépense généralement 250 à 300 kilog. de plâtre par hectare. On le répand à la main sur les terres qu'on veut amender. Soquet, de Lyon, et plusieurs cultivateurs pensent qu'il n'a aucune efficacité lorsqu'on le sème sur le sol nu, ou lorsqu'on le mélange avec lui. Ils en concluent qu'on doit le répandre sur la plante elle-même, et, suivant quelques-uns, il faut profiter des jours pluvieux pour pratiquer cette opération, ou bien choisir le moment où les feuilles sont chargées d'une abondante rosée; suivant d'autres, au contraire, les temps secs sont préférables, et l'action du plâtre est plus vive, lorsqu'il peut tomber sur le sol et s'y mélanger. Math. de Dombasle a constaté expérimentalement que le plâtre répandu sur le sol simultanément avec la graine exerce une influence excessivement favorable à la végétation. Dans tous les cas, il est certain que l'emploi du plâtre, de quelque façon qu'il ait lieu, est toujours profitable, soit aux prairies naturelles, soit aux prairies artificielles. Pour certaines légumineuses, telle que les pois, les fèves, les haricots, etc., le plâtre favorise bien leur développement, mais il paraît qu'il a l'inconvénient de les rendre d'une cuisson et d'une digestion plus difficiles. — Liébig pense que le plâtre agit en condensant dans ses pores l'ammoniaque gazeux provenant en partie de la décomposition des engrais répandus dans le sol, en partie de celui qui existe dans l'atmosphère. Il suppose qu'il se passe alors une double décomposition entre ces deux sels, sulfate de chaux et carbonate d'ammoniaque, et qu'il se produit dans cette réaction du carbonate de chaux et du sulfate d'ammoniaque. Ainsi l'ammoniaque, se trouvant ramené à l'état d'une combinaison moins volatile, est plus facilement absorbé par les plantes. Gasparin admet que le plâtre agit directement sur les plantes et qu'il est absorbé par ces dernières. Suivant lui, celles qui éprouvent les effets les plus favorables de cet am., comme les légumineuses et les crucifères, semblent avoir besoin de sulfates pour leur constitution normale. Quoi qu'il en soit, on a remarqué que le plâtre reste sans efficacité lorsque les terrains contiennent déjà en quantité suffisante du sulfate ou du carbonate de chaux. Au reste, il n'y a pas de danger pour les récoltes à l'employer à tout hasard, car s'il ne produit pas toujours des résultats avantageux dans tous les terrains, le sol en éprouve rarement des effets fâcheux.

Les *cendres* exercent également une influence favorable sur les terres fortes, sur les terres marécageuses, sur les terrains tourbeux, partout enfin où le sol peut contenir des acides et manquer de bases pour les saturer. Les cendres les plus propres à servir d'amendements se reconnaissent, suivant Liebig, à la faculté qu'elles possèdent de former des masses gélatineuses quand on les traite par les acides, ou de durcir au bout de quelques temps lorsqu'on les mêle avec de la chaux détrempée. En première ligne on doit placer celles qui sont le plus chargées de sels alcalins : telles sont les cendres que donnent le pavot, le tabac, la fougère, le maïs, le colza, les bois de hêtre, de chêne, de frêne, d'érable, d'orme, le sarment de vigne et la plupart des bois résineux. En seconde ligne, il faut ranger les cendres provenant de la combustion des tourbes ou des lignites. En troisième ligne viennent les cendres minérales ou résidus de la combustion des houilles et des anthracites. Les cendres, en gén., renferment dans des proportions variables des carbonates de potasse et de soude, des sulfates des mêmes bases, du chlorure de sodium, de la silice et des oxydes de fer et de manganèse : celles qu'on obtient par l'incinération des matières organiques contiennent, en outre, du phosphate de chaux en plus ou moins grande quantité. Ainsi les substances qui composent les cendres sont généralement solubles. C'est en se fondant sur leur solubilité et sur leur état de division extrême qu'un assez grand nombre d'agriculteurs et de chimistes pensent que les cendres agissent directement sur les végétaux, c.-à-d. admettent que les plantes, par les spongioles de leurs racines, aspirent la quantité de sels nécessaire à leur nutrition et à leur constitution. Les cendres excitent et entretiennent la vigueur et le luxe de la végétation. Elles sont favorables à presque toutes les espèces de cultures. Les prés, les pâturages en ressentent des effets fort avantageux; il en est de même des terres destinées à la production des colzas, des navettes et du chanvre. Les céréales surtout en éprouvent de notables améliorations. A l'égard des blés, par ex., elles favorisent plutôt la production du grain que celle de la paille. Le grain venu sur un sol cendré est plus beau même que celui qui a été récolté sur un sol chaulé. Il offre une enveloppe plus légère; il est peut-être plus riche en farine. — On emploie les cendres, soit en formant un compost, c.-à-d. en les mélangeant d'avance avec de la terre, soit en les semant sur le terrain ainsi qu'on le pratique pour le plâtre. Tantôt on les répand au printemps sur les plantes mêmes, particulièrement sur les graminées; tantôt, et ce procédé est préférable, on les sème sur le sol en même temps que les semences. Lorsqu'on a cendré un sol à plusieurs reprises, l'amélioration apportée par cet am. s'aperçoit encore après dix années de récoltes. On peut donc affirmer qu'en général les cendres sont préférables à toute autre substance pour amender les terrains. Malgré ces incontestables avantages, leur usage est pourtant encore très-restreint en agriculture, à cause de leur prix élevé, qui tient à ce qu'elles sont fort employées dans les arts. On recherche surtout pour amendements les cendres de bois *neuves*, parce qu'on suppose à tort qu'elles contiennent des débris organisés que l'incinération aurait épargnés, parce que la quantité de phosphate de chaux qu'elles renferment est plus considérable, parce qu'enfin aucune partie des sels solubles qui les constituent n'a été enlevée par la lixiviation. Néanmoins les *charrées* ou cendres lessivées sont, au point de vue économique, infiniment préférables aux cendres de bois neuves; et leur efficacité est en réalité aussi grande, surtout si on les emploie en suffisante quantité. Toutefois avant de les utiliser comme am., il faut avoir soin de les conserver en tas pendant quelques mois après la lixiviation. Dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône et de Saône-et-Loire, on les emploie dans la proportion de 20 à 30 hectolitres par hectare. Leur prix varie de 2 à 3 francs l'hectolitre. Les cendres de *tourbe* sont moins estimées que les précédentes, attendu qu'elles ne contiennent aucune trace de phosphate de chaux, principe si actif à l'égard des graminées; en outre, le composition de ces cendres est aussi variable que la nature des tourbes d'où elles proviennent; et de plus, si elles sont le résultat *de l'incinération de tourbes pyriteuses*, au lieu d'être favorables, elles deviennent nuisibles à quelques terrains. Il est d'ailleurs facile de reconnaître à la coloration les cendres de tourbe qu'on peut utiliser en agriculture. Celles dont la qualité est parfaite sont légères et d'une couleur gris-blanchâtre; les cendres pyriteuses sont au contraire lourdes et rougeâtres. Le prix des cendres de tourbe est bien moins élevé que celui des charrées. Prises sur place, elles coûtent environ 40 centimes l'hectolitre. On peut les employer jusqu'à la dose de 50 hectolitres par hectare; en Hollande, on la porte même *jusqu'à 60 hectolitres. Les cendres de lignites*, de même que celles des tourbes, varient beaucoup dans leur composition; conséquemment leur action sur le sol n'est ni constante ni uniforme. On ne laisse pas cependant d'en faire grand usage, parce que leur prix est peu élevé. La quantité qu'on emploie est ordinairement de 50 hectolitres par hectare. On fait également beaucoup usage des cendres provenant de la combustion des diverses espèces de houilles et d'anthracites. Elles sont aussi fort variables dans leur composition. Elles agissent, en outre, à la manière des amendements mécaniques, et diminuent *la compacité des terrains argileux.— La cendre n'est pas* la seule substance provenant de la combustion des houilles et des anthracites qui soit usitée comme am. L'agriculture a également appliqué la suie à cet usage. En Flandre, par ex., on en répand sur les terres jusqu'à 50 hectolitres par hectare. Dans quelques pays on se borne à 18 hectolitres. On l'étale ordinairement sur les trèfles ou les jeunes froments, ou bien sur les semis de colza, car on a observé qu'elle préservait les jeunes plants de l'attaque des insectes nuisibles. Certains agriculteurs ont le tort de la mélanger à la chaux. Math. de Dombasle veut qu'on *choisisse un temps calme et pluvieux pour la répandre sur le* sol en culture. La suie provenant de substances végétales est également utilisée comme am. Depuis fort longtemps on la recueille dans les villes importantes pour la livrer à l'agriculture; mais elle est inférieure à celle que donnent les combustibles minéraux. Elle est moins riche en azote et en principes azotés. En général, les suies, quelle que soit leur origine, sont très-profitables à la végétation, car les principes qu'elles renferment sont presque tous susceptibles de se convertir en produits qui peuvent être assimilés par les plantes.

Il nous reste à parler des amendements salins, dont l'usage dans diverses contrees de l'Europe et même de l'Asie remonte à des temps fort antérieurs au nôtre. Leur emploi en France date tout au plus d'une quarantaine d'années. Le peu d'usage qu'on en fait encore de nos jours, tient d'une part à l'élévation du prix du sel marin, et d'autre part à la faible importance de la production des autres sels provenant des résidus d'opérations chimiques ou manufacturières. Mais les amendements salins, et particulièrement ceux qu'on pratique avec le sel marin, sont assez fréquemment employés en Angleterre. Toutefois, l'emploi *de cette substance comme* am. doit être fait avec beaucoup de prudence, principalement à l'égard de la quantité, car il ne convient pas à tous les terrains en proportions égales; et même le dosage doit varier selon le genre de culture qu'on se propose. Ainsi, pour la culture de l'orge, de la pomme de terre, Lecoq prétend qu'il faut 300 kilog. environ de sel marin par hectare, 250 pour le lin, et 150 pour les légumineuses fourragères. Il est évident que dans les conditions actuelles ce système d'am. serait trop coûteux à l'agriculture. Le sel marin passe pour donner à certaines espèces de plantes une saveur plus *agréable*. Ainsi tout le monde sait que les *prés salés*, espèces de pâturages situés sur les côtes du nord et du nord-ouest de la France, servent à élever des moutons dont la chair est fort estimée, et que ces animaux engraissent facilement dans ces pâturages.—L'emploi fort peu usité jusqu'à présent des nitrates de potasse et de soude, des chlorhydrates de chaux, du sulfate de soude, etc., ne permet pas de rien préciser sur leur mode d'action comme am. En général, les amendements salins sont employés en compost terreux; quelquefois, cependant, on les sème sur le sol après les jours de pluie, et on a soin de pratiquer plusieurs labours sur les terrains ainsi amendés. Enfin, la *tangue*, espèce de vase siliceuse imprégnée de sels marins et mélangée de débris de coquillages et de substances organiques, est employée comme am. dans un grand nombre de localités des côtes de l'Océan et de la Manche.

En résumant ce qui vient d'être dit sur les amendements minéraux, on arrive à conclure: 1° que la fertilité des terrains *sur lesquels* on n'opère aucune *espèce d'am.*, va sans cesse s'affaiblissant et doit finir par s'éteindre; 2° que la fertilité du sol cesse ou diminue, soit parce que les substances fertilisantes qu'il contient lui sont enlevées, soit parce qu'elles ne s'y trouvent plus en assez grande abondance à l'état de solubilité favorable pour la culture; 3° qu'il faut faciliter la dissolution des substances propres à la végétation qui sont contenues dans un terrain, ou lui restituer les principes minéraux que chaque récolte lui enlève; 4° que la fécondité est rendue au sol, par les effets du temps, ou par l'action des amendements mécaniques *qui permettent aux agents atmosphériques de dissoudre* les substances nécessaires à la nutrition et au développement des plantes, ou bien encore par l'addition directe de ces mêmes substances aux terrains en culture. Or, comme en définitive les végetaux puisent dans le sol ou dans l'atmosphère toutes les substances qui doivent servir à leur alimentation et à leur développement, on ne saurait trouver étrange que quelques chimistes aient supposé qu'au moyen d'amendements savamment pratiqués, il serait possible à l'agriculture de se passer de tout autre secours pour donner au sol les substances auxquelles il *doit toute sa fécondité. « En effet, dit Liébig, que le sol reçoive* l'ammoniaque sous forme d'urine ou sous forme de sel extrait du goudron minéral, qu'il reçoive le phosphate de chaux sous forme d'os ou sous celle d'apatite, le but de l'agriculture est toujours atteint, car ce qu'il importe est de restituer à la terre les principes que les récoltes lui enlèvent. et que l'atmosphère ne saurait lui fournir. » Voy. ENGRAIS.

AMENDER. v. a. Corriger, rendre meilleur. *Les bons exemples et les bons conseils ont amendé ce jeune homme. Am. un ouvrage, une machine*, En corriger les défectuosités. || *Am. une terre*, Y faire les amendements convenables. || *Am. un projet de loi, une proposition, un article*, Y faire des changements, des modifications. = AMENDER. v. n. *Depuis hier ce malade n'a point amendé*, Son état ne s'est point amélioré. || *Le blé est bien amendé*, Il a baissé de prix. Vx. = s'AMENDER. v. pron. S'améliorer. *Je crois que mon fils s'amende. Cette terre s'amenderait facilement.* = AMENDÉ, ÉE. part.

AMENER. v. a. Mener, conduire vers une personne ou en quelque lieu. *Il m'a amené ici. Si vous venez nous voir, amenez votre frère. Il a amené du secours, des troupes. Amenez-le moi pieds et poings liés. Amenez moi ma voiture. Le chemin de fer amène beaucoup de voyageurs dans cette ville. Am. des marchandises par charroi, par bateau, à dos de mulet.* — Fam., *Quel bon vent, quel sujet vous amène? — Qui m'a amené ce bavard, cet ennuyeux personnage?* || T. Droit. *Mandat d'am.* Voy. MANDAT. || Fig., *Am. quelqu'un à une opinion, à un sentiment, à un avis*, Lui faire adopter une opinion, etc. — *Je l'ai amené où je voulais*, Je l'ai fait acquiescer à ce que je désirais. — *Am. quelqu'un à faire une chose*, Le déterminer à faire une chose. — *Am. quelqu'un à composition*, Décider quelqu'un à se relâcher de ses prétentions. || Faire adopter, introduire, *Am. une mode.* — *Am. un sujet de conversation*, Faire en sorte qu'elle tombe et roule sur le sujet que l'on désire. — * *Am. une querelle*, La faire naître. || En littérature, *Am. un épisode, une péripétie, un dénoûment*, Les préparer, les faire venir. *Ce poëte amène ses épisodes avec art. Ce dénoûment est bien mal amené.* — Dans un sens anal., on dit: *Am. une preuve, une comparaison de bien loin, de trop loin.* || En parlant De choses qui se succèdent et déterminent ordinairement un résultat prévu, on dit: *Un malheur en amène toujours un autre. Ce vent amènera de la pluie. Cet événement pourrait am. une guerre.* || Tirer à soi. *On amène la rame à soi pour faire avancer la barque. Il amène à lui tout le profit de l'affaire.* || T. Mar. *Am. les voiles, am. les huniers*, Les abaisser. — *Am. son pavillon*, Baisser son pavillon pour marquer que l'on se rend. Dans ce sens, on dit abs.: *La frégate ennemie vient d'am.* || Dans le jeu où l'on se sert de dés, *Am.* signif., Faire tel ou tel point. *Am. trois et quatre, double deux*, etc. = AMENÉ, ÉE. part. || En T. Anc. Jurisp. crim., on disait: *Un amené sans scandale*, pour désigner Un ordre d'am. quelqu'un devant le juge sans bruit et sans publicité. Dans cette loc., *Amené* est pris substant.

AMÉNITÉ. s. f. (lat. *amœnus*, agréable). Ce qui fait qu'une personne ou une chose est agréable. *L'am. d'un site. L'am. de l'air. Am. de caractère, de mœurs, de langage. C'est un homme plein d'am. Manières pleines d'am. — L'am. du style.* — *Am.* s'emploie rarement en parlant Des objets physiques.

* **AMÉNORRHÉE.** s. f. (gr. α priv.; μήν, μήνος, mois; ῥέω, je coule). T. Méd. Voy. MENSTRUATION.

AMENTACÉES. s. f. pl. (lat. *amentum*, chaton). T. Bot.

Enc. — Ce terme, introduit dans la science par Tournefort qui l'avait donné à l'une de ses classes, a été employé par A.-L. de Jussieu pour nommer un groupe de plantes ligneuses, à fleurs apétales et diclines, dont les mâles sont réunies en chatons: ces végétaux composaient la 99e famille de l'illustre auteur de la méthode naturelle. Mais quand on les envisage *sous* d'autres rapports, ils présentent des différences essentielles; en conséquence, les botanistes de nos jours ont scindé les *Am.* de Jussieu en plusieurs familles, et ce terme même a disparu comme nom de famille de la plupart des nomenclatures botaniques. Cependant plusieurs auteurs, tels que Bartling, Fries, Endlicher, Ad. Brongniart et Meisner, désignent sous le nom d'*Am.*, ou sous celui de *Juliflorées* qui a la même signification, un groupe de plantes composé de plusieurs familles offrant pour caractère commun d'avoir leurs fleurs disposées en chaton. Lindley a créé le mot *Amentales* pour désigner un groupe qu'il compose de 6 familles, les *Casuarinées*, les *Bétulacées*, les *Altingiacées*, les *Salicinées*, les *Myricacées* et les *Éléaginées*.

AMENUISER. v. a. (R. *menu*). Rendre plus menu, diminuer l'épaisseur. = AMENUISÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ALLÉGIR.

AMER, ÈRE. adj. [On pron. l'R final.] (lat. *amarus*). *Saveur amère, goût am.*, Sensation produite sur les organes gustatifs par certaines substances, telles que l'absinthe, l'aloès, la noix vomique. Les substances qui déterminent cette espèce particulière d'impression sont dites *amères*. — Souvent on dit par métonymie: *Avoir la bouche amère*, pour Sentir un goût amer à la bouche. *Cette boisson rend la bouche amère*, Elle y laisse un goût amer. — * Fig., *Les plaisirs sont amers d'abord qu'on en abuse. Les sciences ont des racines amères, mais les fruits en sont doux.* || Fig., Pénible, douloureux. *Chagrin, sacrifice am. Perte, privation amère. Regrets, souvenirs amers. Il est bien am. de mourir si jeune. Douleur amère*, Douleur vive et profonde. *Larmes amères*, Larmes que fait verser une profonde douleur. — *Rendre la vie amère*, Rendre la vie intolérable. || Fig., Dur, piquant, mordant, insultant. *Plaintes amères. Reproches amers. Ironie, raillerie, injure amère. Critique amère. Sourire am.* || Fig. et fam., *Il est d'une bêtise amère*, D'une bêtise extrême. || On dit substantiv.: *Le doux et l'am.* — *Prendre des amers*, Prendre des substances amères. — *Un am. de bœuf, de carpe*, etc., Un fiel de bœuf, de carpe, etc.

Enc. — La saveur amère est propre à un grand nombre de substances *minérales, végétales* ou *animales*, qui diffèrent complétement entre elles par leurs propriétés chimiques et médicales. En outre, loin d'être constamment la même, l'amertume de chacune de ces substances présente une nuance particulière. Néanmoins, en thérapeutique, on applique spécialement le nom d'*Amers*, à certains produits du règne végetal qui sont caractérisés par une amertume prononcée, et que l'on range parmi les médicaments toniques. En effet, les amers, administrés à dose convenable, réveillent l'énergie des fonctions digestives, rendent l'assimilation plus complète et plus facile, et rétablissent ainsi les forces organiques. Ils sont utiles dans un grand nombre d'affections auxquelles se lie, comme cause ou comme effet, un vice quelconque de la nutrition: telles sont les dyspepsies, certaines diarrhees chroniques, le scorbut, les scrofules, les fièvres intermittentes, etc.

Les amers les plus importants sont ceux que les plantes nous fournissent. Guillemin a divisé les végétaux amers en plusieurs groupes, d'après la *considération* de leurs *usages thérapeutiques*: 1° *Amers francs* ou *Toniques amers* proprement dits. Ici viennent se ranger tous les produits de la famille des *Gentianées*, de celle des *Simaroubées*, et quelques-uns de ceux que donnent les familles des *Composées*, des *Aquifoliacées*, des *Oleacées*, des *Ménispermacées*, des *Loganiacées*, des *Cannabinées*, des *Rutacées*, etc. Quelques-uns de ces produits, tels que le *Colombo* et la *Chicorée*, paraissent jouir de propriétés légèrement sédatives. Plusieurs espèces de *Lichens* doivent également être rangés dans cette catégorie. 2° *Amers astringents.* A ce groupe appartiennent les *ecorces de Saule*, de *Chêne*, de *Marronnier d'Inde*, d'*Angusture vraie*, les *Quinquinas*, etc. 3° Les *Amers aromatiques* comprennent les plantes dans lesquelles l'huile volatile est en faible quantité et où le principe amer prédomine. Telles sont dans la famille des *Labiées*, les *Germandrées*, et les *Armoises* dans celle des *Composées.* 4° Les *Amers âcres*, au point de vue thérapeutique, ne peuvent faire partie de la classe des toniques amers. Nous citerons comme exemples de ce groupe l'opium, les alcaloides qu'on en retire, et ceux que donnent les vegetaux *du genre Strychnos. Cependant quelques praticiens*, Schmidtmann entre autres, ont, dans certaines gastralgies, employé avec succès l'extrait de noix vomique. 5° Dans les *Amers cathartiques*, le principe amer est effacé par le principe cathartique. L'*Aloès* et la *Rhubarbe* sont les seuls agents de ce groupe qui s'administrent comme amers dans les cas d'atonie du tube digestif.

Les principes immédiats auxquels *les végétaux dont il vient* d'être question doivent leur amertume et leurs propriétés toniques sont tantôt des alcaloïdes, comme la quinine, la strychnine et la brucine; tantôt des principes neutres qui peuvent cristalliser, comme la salicine et la cusparine, tantôt des principes incristallisables, comme la cétrarine. Mais pour un grand nombre de plantes amères, le principe actif n'a pas encore été suffisamment déterminé.

Les substances amères minérales, telles que le phosphate de soude, les sulfates de potasse, de soude ou de magnesie, ne sont jamais employées comme amers. *Parmi les substances animales*, le *Fiel de bœuf* récent, passé et évaporé en consistance d'extrait, est la seule qui soit quelquefois usitée comme tonique amer.

AMÈREMENT. adv. Ne se dit qu'au fig. *Se plaindre am., Pleurer am.*, Avec amertume, douloureusement. — *Critiquer am.*, D'une manière impitoyable.

AMERS. s. m. pl. T. Mar. Objets très-apparents sur les côtes, tels que clochers, tours, moulins, etc., qui peuvent servir d'indice aux navigateurs pour reconnaître les divers points d'une côte et les guider dans leurs manœuvres. *Prendre ses a.*, Reconnaître les points apparents d'une côte.

AMERTUME. s. f. Se dit en parlant Des substances amères et de la sensation particulière qu'elles font éprouver à l'organe du goût. *L'am. de la gentiane. Cette infusion de centaurée m'a laissé un goût d'am. L'am. de la bouche est un symptôme commun à une* *foule de maladies.* Au propre, ne s'emploie jamais qu'au sing. || Fig., Affliction, douleur, peine. *Avoir le cœur plein d'am. L'am. des remords. Adoucir l'am. de la douleur. Les amertumes de la vie. Plaisir mêlé d'am.* — Ce qu'il y a de piquant, de mordant, d'insultant dans les paroles, dans les discours, dans les écrits. *Une critique pleine d'am. L'am. des reproches. Il m'a parlé de son fils avec am.*

AMÉTHYSTE. s. f. (gr. ἀμέθυστος, qui n'est pas ivre). T. Min.

Enc. — Les anciens nommaient ainsi des pierres précieuses de couleur violette, parce que, « à en croire le charlatanisme des magies, dit Pline, elles préservent de l'ivresse. » Ils en distinguaient cinq espèces, et ces belles pierres, qu'ils employaient également à faire des parures, étaient nommées par les uns *Pédéros* ou *Antéros*, et par les autres *Pierres de Vénus.* De nos jours, le mot *Am.*, employé seul, sert à désigner une variété de quartz hyalin de couleur violette plus ou moins foncée, tantôt uniforme, tantôt entremêlée par bandes parallèles ou par zones en zigzag avec un quartz blanc. Cette coloration est due à l'oxyde de manganèse. — On trouve quelquefois l'am. en masses assez grandes pour en sculpter de petites colonnes ou des coupes. Cette pierre est très-estimée, lorsque, sous une bonne grandeur, elle offre une teinte d'un beau violet velouté. Elle sert particulièrement à l'ornement des bagues des évêques, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *Pierre d'évêque.* Pour les parures, on emploie les améthystes claires qui sont moins rares. Les plus belles améthystes se trouvent à Carthagène, dans l'Inde, dans les Asturies, et dans le département des Hautes-Alpes. Le commerce en tire aussi du Brésil et de la Sibérie (Voy. QUARTZ.) — On appelle *Am. orientale* une pierre précieuse de la nature du rubis et du saphir, qui se distingue aisément du *quartz am.* par sa nuance pourprée, et par sa dureté et sa densité qui sont beaucoup plus grandes que celles de l'am. ordinaire. Voy. CORINDON.

AMEUBLEMENT. s. m. (R. *meuble*). Assortiment des meubles et des tentures nécessaires pour garnir une pièce ou un appartement. *Am. magnifique, mesquin. Un am. de velours, de damas.*

AMEUBLIR. v. a. (R. *meuble*). T. Droit. Donner à un immeuble la qualité de meuble, à l'effet de le faire entrer dans la communauté. || T. Agric. Rendre une terre plus meuble, plus légère. = AMEUBLI, IE. part.

AMEUBLISSEMENT. s. m. T. Droit et Agric.

Enc.—Dans le langage de la Jurisp., on donne le nom d'*Am.* à une fiction légale par laquelle on fait passer un immeuble à l'état de meuble; mais cette fiction n'a d'effet qu'entre les époux, car l'immeuble, à l'égard des tiers, n'en conserve pas moins sa nature propre. Par la *Clause d'am.*, les deux époux, ou l'un d'eux, font entrer dans la communauté une partie ou la totalité de leurs immeubles présents ou à venir. Il est à remarquer qu'il ne peut s'agir ici que des immeubles acquis à titre gratuit, puisque les immeubles acquis à titre onéreux pendant la communauté y tombent de plein droit. L'am. est *général* ou *particulier :* il est général, lorsqu'il comprend l'universalité des immeubles; il est particulier, lorsqu'il ne comprend que certains immeubles spécialement désignés. On le distingue encore en am. *déterminé* et am. *indéterminé.* Dans la première espèce, l'époux déclare ameublir et mettre en communauté, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, tout ou partie d'un immeuble parfaitement spécifié. Dans la seconde, l'époux déclare simplement, sans aucune spécification, apporter en communauté ses immeubles, jusqu'à concurrence d'une somme dont le chiffre est énoncé. L'effet de l'am. déterminé est de rendre les immeubles qui en sont frappés, biens de la communauté comme les meubles mêmes. Ainsi, lorsque les immeubles de la femme sont ameublis en totalité, le mari peut en disposer à son gré, comme des autres effets de la communauté. Si les immeubles ne sont ameublis que pour une certaine somme, il peut seulement les hypothéquer jusqu'à concurrence de la portion ameublie; mais il ne peut les aliéner sans le consentement de la femme. Dans le cas d'am. indéterminé, la communauté n'étant pas propriétaire des immeubles qui en sont frappés, l'effet de l'am. se réduit à obliger l'époux qui l'a consenti, à comprendre dans la masse, lors de la dissolution de la communauté, quelques-uns de ses immeubles, jusqu'à concurrence de la somme par lui promise. Du reste, l'époux qui a ameubli un héritage conserve la faculté de le retenir, en le précomptant sur sa part selon la valeur qu'il a acquise au moment du partage, et ses héritiers ont le même droit C. Nap., art. 495 et suiv. Voy. COMMUNAUTÉ.

En T. d'Agric., on nomme *Am.* l'action de rendre le sol plus meuble, c.-à-d. d'en diminuer la compacité, soit en le divisant avec un instrument de culture, soit en y introduisant quelque substance. L'am. se pratique dans le but de rendre la terre plus propre à subir l'influence des agents atmosphériques. Voy. AMENDEMENT.

AMEUTER. v. a. (R. *meute*). Mettre des chiens en état de bien chasser ensemble. *Il faut du temps pour am. des chiens qui n'ont pas accoutumé de chasser ensemble.* || Fig., Attrouper. *Sa mise bizarre a ameuté autour de lui tous les oisifs du quartier.* — Attrouper et animer des gens pour les faire agir de concert. *Il ameuta tous les mécontents pour faire passer cette délibération.* = S'AMEUTER. v. pron. *Le peuple s'était ameuté devant l'hôtel de ville.* = AMEUTÉ, ÉE. part.

AMI, IE. s. (lat. *amicus*). Celui ou celle avec qui on est lié d'une affection réciproque. *A. constant, sincère, sûr. A. à toute épreuve. Se faire des amis. Acquérir des amis. Cultiver, conserver ses amis. Traiter, agir, parler en a. Cela n'est pas d'un a. Cette femme n'a pas une amie. C'est une de ses amies.* || Fam. *Bon a., bonne amie*, se dit quelquefois pour Amant, maitresse. || Dans le langage ordinaire, on applique ce mot à presque toutes les liaisons familières fondées sur quelque motif que ce soit, et quel que soit le degré d'attachement qui les maintient. *A. de collége, A. d'enfance*, Camarade de collége, A. avec lequel on est lié depuis l'enfance. *A. de table, de débauche*, Celui avec lequel on n'a d'autre liaison que celle qui est fondée sur le plaisir de la table, etc. *A. de cour*, Celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié. *A. de tout le monde, A. du genre humain*, Celui qui donne le titre d'a. à tout le monde, et n'est par conséquent l'a. de personne. *A. jusqu'à la bourse*, A. à rendre toutes sortes de services, excepté celui d'aider de son argent. — Prov., *Les bons comptes font les bons amis. Ami au prêter, ennemi au rendre.* || Se dit en parlant De personnes unies par quelque intérêt de parti, de coterie. *Cette petite persécution lui attira beaucoup d'amis. Nous voterons pour cette mesure, moi et mes amis.* — *Par ext., se prend pour Partisans. *Le ministère et ses amis ont eu le dessous dans cette discussion.* || Se dit également Des nations, des maisons souveraines qui sont unies par des traités, des alliances, et qui vivent en bonne intelligence. *Un peuple ambitieux ne peut avoir d'amis. La France est la plus ancienne amie de la Turquie. Depuis cette alliance, ces deux maisons sont amies.* —* *Bâtiment a.*, Bâtiment appartenant à une puissance amie. || En parlant à des inférieurs, on dit fam. : *Tiens, mon a., voilà pour ta peine. L'a., ferais-tu bien un message pour moi ?* — A. devient quelquefois un terme de hauteur. *Mon petit a., il faut que vous sachiez que...* || Celui qui a de l'attachement, du goût, de la passion pour une chose. *A. de la raison, de la justice, de la vérite, de la religion, de la vertu. A. des sciences. A. des arts, des lettres.* — *A. de la faveur, A. de la fortune*, Celui qui ne s'attache qu'aux personnes en faveur ou dans l'opulence. — *L'a. de la maison*, Celui qui vit dans l'intimité d'une famille. || Se dit Des animaux, pour marquer l'affection qu'ils ont pour les hommes. *Le chien est l'a. de l'homme.* || S'emploie en parlant Des choses qui ont entre elles une certaine convenance. *L'ormeau est a. de la vigne.* — *Couleurs amies*, Couleurs dont l'union est agréable à la vue. Dans un sens anal., on dit : *Le vert est l'a. de l'œil.* — *Odeurs amies du cerveau*, Odeurs agréables qui ne fatiguent pas le cerveau. *Le vin est a. du cœur*, Il provoque la gaieté. || *M'amie*, abréviation de *Mon amie.* T. fam. dont quelques maris se servent en parlant à leurs femmes, et qu'on emploie quelquefois en parlant à des femmes d'une condition fort inférieure. — Dans le vx. langage, *Mie*, abrév. d'*Amie*, se disait pour maîtresse. *Sa douce mie.* Les enfants donnent quelquefois ce nom à leur bonne. = AMI, IE, s'emploie aussi adj. *Peuples amis, nations amies. Il m'a montré un visage a.*, Un visage bienveillant. — Dans le style poétique, *A.* se prend pour Propice, favorable. *Les destins amis. La fortune amie.*

AMIABLE. adj. 2 g. *Accueil am.*, Accueil gracieux. *Paroles amiables*, Paroles douces, conciliantes. || T. Droit. *Am. compositeur*. Voy. ARBITRE. = A L'AMIABLE. loc. adverb. Par voie de douceur, de conciliation. *Traiter les choses à l'am. Vider un différend à l'am.* — *Vente à l'am.*, Vente faite de gré à gré, sans enchères et sans être ordonnée par autorité de justice. || * T. Arith. *Nombres amiables*. Voy. NOMBRE.

AMIABLEMENT. adv. D'une manière amiable.

* **AMIANTACÉ, ÉE.** adj. Qui ressemble à l'amiante.

AMIANTE. s. m. (gr. α priv.; μιαίνω, je souille.)

Enc. — Sous le nom d'*Am.* ou d'*Asbeste* (gr. ἄσβεστος, inextinguible) on comprend les variétés d'amphibole formées de fibres très-fines, peu adhérentes les unes aux autres, et assez flexibles pour offrir une certaine ressemblance avec plusieurs produits filamenteux du règne végétal. Ces substances sont principalement constituées par des silicates de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles, ce qui fait que les diverses espèces d'am. présentent ce phénomène singulier qu'elles résistent puissamment à l'action du feu; néanmoins, elles sont fusibles au chalumeau.

Les anciens connaissaient l'am. et la propriété remarquable qu'il possède. Mais Pline distingue l'am. de l'asbeste. Suivant lui, l'am. est une substance minérale, et l'asbeste est une espèce de lin. « L'am., dit-il, ressemble à l'alun : il ne perd rien au feu, et il résiste à tous les charmes, surtout aux maléfices magiques. » Ailleurs, en parlant du lin, il s'exprime ainsi : « On a encore trouvé une espèce de lin incombustible, ou vif, comme on l'appelle. J'ai vu, dans des festins, des serviettes de ce lin jetées dans un foyer ardent; quand les taches avaient été consumées par le feu, on les retirait plus nettes et plus éclatantes que si elles eussent été blanchies dans l'eau. On en fait, pour les funérailles des rois, des linceuls qui séparent leurs cendres de celles du bûcher. Ce lin croît dans les déserts de l'Inde, toujours arides et brûlants : ainsi le climat où il vit l'habitue à l'action du feu. On le trouve rarement, et on le travaille avec beaucoup de peine à cause du peu de longueur de ses fibres. » On a, en effet, trouvé dans des tombeaux romains des linceuls d'asbeste. De nos jours également, l'am. a été utilisé de diverses manières. Ainsi, on a fabriqué, comme le faisaient les anciens, des tissus incombustibles. Pour cela, on entremêlait les fils d'am. avec des fils de lin et de coton, puis on passait le tissu dans la flamme, qui détruisait les fils de nature végétale, et l'on obtenait de cette manière une toile d'am. entièrement pur. Mais ce procédé ingénieux a été abandonné depuis qu'on a découvert en Italie, dans la Tarentaise, une variété précieuse d'am. dont les fils, extrêmement déliés et d'une blancheur éclatante, offrent cela de particulier qu'ils semblent être pelotonnés dans la masse minérale qu'ils forment, comme les fils de soie dans les cocons d'où ils sont tirés. En effet, lorsqu'on saisit l'une des extrémités de ces fibres minérales, elles se développent et acquièrent une longueur 8 à 10 fois plus considérable que celle de l'échantillon d'où elles proviennent. On s'est servi de ces fils pour faire de la toile et même de la dentelle. On fabrique également avec l'am. un papier incombustible; de sorte qu'en se servant d'une encre convenablement préparée, par ex. de celle qui s'obtient au moyen du peroxyde de manganèse et du sulfure de fer, on peut mettre à l'abri du feu des écrits précieux. Mais c'est surtout à des usages plus vulgaires qu'on emploie l'am. : ainsi, à l'imitation des anciens, on en fait des mèches incombustibles qu'il n'est pas nécessaire de moucher, ni de renouveler, car, lorsquelles sont encrassées par l'huile, il suffit de les plonger dans un brasier ardent pour les purifier. Comme l'am. n'est pas attaquable par l'acide sulfurique concentré, on l'emploie encore à la confection des briquets oxygénés. Enfin, l'une des plus utiles applications de cette substance est celle qu'Aldini en a faite, dans ces derniers temps, en fabriquant avec elle des vêtements destinés à préserver les pompiers de l'action des flammes, dans les incendies. L'am., que les anciens, à ce qu'il paraît, tiraient de l'Orient, est beaucoup moins rare qu'ils ne le pensaient. Il se trouve assez abondamment dans la Tarentaise (Savoie), dans le Piémont, dans le Tyrol, en Hongrie, en Corse, au nord de la colonie du cap de Bonne-Espérance, à Nerwinski en Sibérie, et en Amérique dans l'État de New-York.

* **AMIANTHIUM.** s. m. T. Bot. Voy. MÉLANTHACÉES.

AMICAL, ALE. adj. Qui est dicté, inspiré par l'amitié. *Conseil am. Paroles, exhortations amicales.* || Qui indique l'amitié. *Ton, air am. Manières amicales.* — Cet adj. est peu us. au pl. masc., et ne se dit point des personnes. *Conseils amicaux.*

AMICALEMENT. adv. D'une manière amicale.

AMICT. s. m. [On pron. *ami.*] (lat. *amictus*, vêtement.) T. Lit. Voy. AUBE.

***AMIDE.** s. f. (R. *am*, abrév. d'*Ammoniaque*). Chim.

Enc. — Les *Amides* sont des composés qui diffèrent des sels ammoniacaux par l'absence des éléments de l'eau, et qui peuvent se convertir en ces sels en reprenant ces éléments. A chaque am. correspond un acide. L'étude de ces corps n'intéresse que la chimie theorique. Voy. CHIMIE.

AMIDON. s. m. (corrupt. du gr. ἄμυλον, farine).

Enc.—L'*Am.*, ou *Fécule amylacée*, est une matière blanche, brillante, composée de grains pulvérulents généralement arrondis, parfois polyédriques lorsqu'ils ont eté très-comprimés dans leurs cellules végétales. Cette substance se précipite du suc d'un grand nombre de plantes; on la rencontre principalement dans les racines, les bulbes, les semences, les tubercules, les fruits, etc.; et elle reçoit des noms différents, suivant le végétal qui l'a produite : c'est ainsi qu'on donne spécialement le nom d'*Am.* à celui qui est extrait des céréales; tandis que l'on nomme *Fécule* celui que l'on retire de la pomme de terre; *Arrowroot*, celui qui provient du *Maranta indica* ou *arundinacea*; *Moussache* ou *Tapioka*, celui que donne le *Manioc* (*Jatropha manihot*); et *Sagou*, celui qui est préparé avec la moelle d'une espèce de palmier (*Sagus farinaria*): on appelle *Inuline* celui qu'on extrait des racines de l'*Aunée* (*Inula helenium*), du *Topinambour*, des *Dahlias*, etc.; et *Lichénine*, celui qu'on retire de quelques espèces de lichens. Toutes ces substances ont la même composition chimique, mais elles présentent néanmoins quelques différences de forme et surtout de volume, qui permettent de les distinguer. En effet, Payen ayant mesuré le diamètre des grains d'am. provenant de diverses espèces végétales, a trouvé 185 millièmes de millimètres pour les grains des tubercules des grosses pommes de terre de Rohan, 67 pour ceux des lentilles, 50 pour ceux du blé, 45 pour ceux du sagou et des tubercules d'orchis, 36 pour ceux des haricots, 4 pour ceux de la graine de betterave, et 2 seulement pour ceux du *Chenopodium quinoa.* — Lorsqu'on examine à la loupe ou au microscope les granulations de l'am., elles offrent une sorte de point qui simule l'ombilic des haricots et qu'on nomme le *hile.* Les grains, durs à la circonfé rence, et d'une consistance cornée, s'amollissent à mesure qu'on approche du centre, ce qui fit autrefois distinguer dans l'am. deux principes auxquels on donna les noms d'*Amidin* et d'*Amidine* : il est aujourd'hui reconnu que ces matières ne diffèrent que par leur degré de cohésion. Chaque grain d'am., suivant Raspail, doit être considéré comme un organe formé d'un tégument renfermant un seul principe immédiat, l'*Amidone*, principe dont la texture est organique.

L'am. est sans odeur ni saveur. Il est insoluble dans l'eau froide, dans l'alcool, dans l'éther, ainsi que dans les huiles fixes et volatiles. Son analyse donne : carbone, 44,9; hydrogène, 6,1, et oxygène, 49, avec un certain nombre d'équivalents d'eau. Chauffé dans le vide à + 120°, l'am. ne garde plus qu'un seul équivalent d'eau, dont on ne peut le séparer sans le décomposer. Sa formule est alors $C^{12}H^{9}O^{9},HO$. Lorsqu'on fait chauffer l'am. jusqu'à 200 ou 220°, il se convertit en une matière gommeuse, soluble dans l'eau, qu'on nomme *dextrine*. Cette métamorphose s'opère plus ou moins rapidement, suivant l'espèce de fécule qu'on emploie et la proportion d'eau qu'elle contient. — Chauffés au contact de l'eau, les grains d'am. éprouvent un gonflement considérable par suite de l'endosmose du liquide. Les couches superficielles, plus denses que les couches intérieures, se rompent et se répandent dans l'eau. Ce phénomène d'expansion commence à 55°, et devient extrêmement prononcé à 100°. L'am. occupe alors un espace 30 fois plus considérable que celui qu'il occupait primitivement, et le liquide acquiert une consistance épaisse. Par le refroidissement, les membranes amylacées se contractent et se plissent; mais lorsque, par l'effet de la dilatation, elles ont été fortement appliquées les unes contre les autres, comme elles sont devenues adhésives, elles se prennent en une sorte de gelée connue sous le nom d'*Empois*. Il faut toutefois que la quantité d'eau dans laquelle on fait chauffer l'am., soit inférieure au volume que peuvent acquérir les grains dans leur plus grand état d'expansion. Une eau faiblement alcaline produit un effet semblable. Ainsi, par ex., de l'eau qui contient 2 pour 100 de soude gonfle les grains amylacés au point de leur faire occuper 70 à 75 fois leur volume primitif. Néanmoins l'ammoniaque est sans action sur les grains d'am. Si l'on empêche la volatilisation de l'eau en renfermant l'eau et l'am. dans un tube, de 100° à 150° il se produit toujours de l'empois; mais à 150°, la fécule se dissout et donne un liquide fluide et transparent qui, en refroidissant, laisse déposer une grande quantité de petits grains solubles dans l'eau de 70° à 100°. Suivant Jacquelain, l'am. n'est pas alors altéré par l'action de la chaleur; ses grains sont seulement amenés au plus grand état de ténuité possible. Enfin 5 parties d'eau pour 1 d'am. chauffées dans une marmite de Papin, à 160°, donnent naissance à de la dextrine; et à 180°, il se forme des proportions notables de sucre de raisin.

Parmi les diverses réactions qui résultent du traitement de l'am. par les agents chimiques, celles que déterminent l'iode, les acides et la diastase, sont les plus importantes. La moindre parcelle d'iode, ainsi que l'ont découvert Colin et Gaultier de Claubry, communique à l'am. une magnifique coloration bleue qui disparaît à chaud, mais qui reparaît par le refroidissement de la liqueur. La lumière détruit la couleur de l'iodure d'am. L'iode est le réactif le plus sensible pour déceler la présence de l'am., et *vice versâ*. Cependant lorsque l'am. est parfaitement desséché, l'iode ne le colore pas : il est simplement absorbé, car il suffit d'humecter les grains d'am. pour faire apparaître la coloration bleue. Les fécules prennent aussi des teintes assez diverses quand on les expose à la vapeur d'iode : Gobley a remarqué que l'am. prend une teinte violacée, la fécule de pomme de terre une couleur gris-tourterelle, le tapioka vrai une couleur jaune, etc. — Les acides minéraux affaiblis dissolvent l'am., et donnent ainsi un liquide transparent; une ébullition prolongée convertit d'abord l'am. en dextrine, puis en sucre de raisin. La plupart des acides organiques agissent de la même manière. L'exception que l'acide acétique présente à cette règle fournit un moyen facile de reconnaître la falsification du vinaigre par les acides inorganiques. En effet, si l'on introduit 1 gramme de fécule dans 100 centimètres cubes de vinaigre pur, et si l'on fait ensuite bouillir ce vinaigre pendant une demi-heure, la fécule n'est pas transformée; ainsi l'iode la colore en bleu, ce qui n'a plus lieu dès que le vinaigre contient un demi-centième d'acide sulfurique. — Traité par l'acide nitrique fumant, l'am. se dissout; puis, si l'on ajoute de l'eau, il se dépose une matière blanche, nommée *Xyloïdine* par Braconnot qui l'a découverte. La xyloïdine s'obtient également de plusieurs autres substances, et entre autres du coton : les propriétés importantes dont elle jouit lui ont valu récemment le nom vulgaire de *Fulmi-coton*. — La *Diastase*, substance azotée, blanche, amorphe et soluble dans l'eau, qui se trouve dans l'orge germée, convertit l'am. en globulins amylacés, semblables à ceux qu'on obtient par l'action de l'eau et de la chaleur dans une marmite de Papin; l'am. se transforme ensuite complétement en dextrine, et enfin en sucre de raisin. Il suffit d'une partie de diastase pour métamorphoser 2000 parties d'empois d'am. en dextrine et en sucre. *La liqueur sucrée* provenant de l'action de l'orge germée sur l'am. a été employée par Dubrunfaut pour fabriquer de la bière économique.

Dans le commerce, on prépare l'am. de blé avec des farines. L'opération essentielle consiste à séparer le gluten d'avec les grains amylacés; comme le gluten est insoluble dans l'eau, on fait fermenter la farine; le gluten devient soluble par la fermentation, et l'am. se précipite; alors on lave ce dernier, on le tamise et on le fait sécher avec les précautions convenables. — Le procédé suivant a l'avantage de conserver le gluten produit qui n'est pas sans utilité : on fait une pâte des farines destinées à l'extraction de l'am., puis on les malaxe sur un tamis serré; le gluten reste sur le tamis, tandis que l'am. passe à travers les mailles; l'am. est ensuite séparé du liquide et traité comme dans le premier procédé. — Quant à l'extraction de la fécule de pomme de terre, elle se fait d'une manière très-simple; on déchire le parenchyme du tubercule à l'aide d'une râpe, ce qui amène la pulpe à un grand état de division; on la délaie dans l'eau sur un tamis très-fin; la fécule passe avec l'eau, les débris parenchymateux restant sur le tamis; on prend la fécule, on la lave à plusieurs reprises et on la fait sécher d'abord à l'air, puis à l'étuve. Les grains de fécule de pommes de terre sont accompagnés d'une huile essentielle très-âcre que les lavages à l'eau ne détruisent pas, mais qui disparaît dans l'eau alcoolisée. — Diverses espèces de fécules contiennent également des principes particuliers dont on doit les débarrasser. Ainsi, par ex., la racine de manioc, qui fournit le tapioka vrai, contient une quantité notable d'acide prussique, que l'on fait disparaître en séchant, sur une plaque de fer chauffée en dessous, la pulpe végétale que l'on a préalablement soumise à une forte pression. — Assez fréquemment la fécule est falsifiée par le mélange de substances étrangères. Pour reconnaître la fraude, on n'a qu'à traiter la fécule par la diastase; si elle est pure, elle se dissoudra complétement. Mais le moyen le plus simple consiste à faire brûler, dans une capsule en platine chauffée au rouge, une quantité connue (5 ou 10 gram.) de fécule, puis à peser le résidu de la calcination; le poids du résidu doit être au plus d'un demi-centième de la fécule essayée.

L'am. et la fécule se conservent, les farines s'altèrent : c'est là le côté économique le plus important dans la fabrication des fécules. Les diverses espèces de fécules constituent, comme chacun sait, l'une des substances alimentaires les plus employées; en outre, cette substance est indispensable à une foule d'industries. Sous forme d'empois, les blanchisseuses s'en servent pour donner de l'apprêt au linge. Les fabricants d'indiennes se servent d'am. de blé pour épaissir les mordants auxquels il donne plus de consistance que la gomme. On emploie ce dernier, concurremment avec la fécule de pommes de terre, pour donner plus de lustre et une certaine fermeté aux toiles de lin, de chanvre et de coton. Autrefois on consommait une très-grande quantité d'am. très-fin pour poudrer les cheveux. Les confiseurs en font un usage journalier pour la composition des dragées. Il sert à la préparation de la colle de pâte. Enfin, lorsqu'il a été converti en dextrine ou en sucre de raisin, il reçoit de nombreuses applications dont il sera question aux mots Dextrine et Sucre.

* **AMIDONNER.** v. a. Enduire d'amidon. = Amidonné, ée, participe.

AMIDONNIER. s. m. Celui qui fabrique et vend de l'amidon.

A-MI-LA. T. Mus. On appelait ainsi autrefois la note *La*. Inus.

AMINCIR. v. a. (R. *mince*). Rendre plus mince. *Am. une pièce de bois.* ‖ * Faire paraître plus mince. *La couleur de cette robe lui amincit la taille.* = s'Amincir. v. pron. Devenir plus mince. = Aminci, ie. part. = Syn. Voy. Allégir.

AMINCISSEMENT. s. m. Action d'amincir; diminution d'épaisseur.

AMIRAL. s. m. (ar. *émir* ou *amir al* [*bahar*], commandant de la [mer]). Titre donné au grade le plus élevé dans l'armée navale. *Am. de France. Grand am. Vice-am. Contre-am. Le roi vient de le nommer am.* ‖ Se dit, par ext., Du commandant en chef d'une flotte, d'une escadre, alors même que ce chef n'a pas le titre d'am. *L'am. de cette division.* ‖ *Le vaisseau am.*, ou simplement *L'am.*, Le vaisseau monté par un am. ou par le commandant d'une flotte, d'une escadre. *Il a servi toute la campagne sur l'am.* — On donne aussi le nom d'*Am.* à un Vieux bâtiment de guerre disposé dans un port pour servir de corps-de-garde principal, de lieu d'arrêt et de prison. C'est aussi à bord de ce vaisseau qu'ont lieu les revues, que se tiennent les conseils de guerre maritimes, et que sont exécutées les sentences prononcées par ces derniers. ‖ T. Zool. Nom donné à plusieurs coquilles du genre *Cône*. Voy. Buccinoïdes.

Enc. — La dignité d'*Am.* était autrefois, en France, une des plus hautes charges de la couronne. L'am. était le chef suprême de toutes les flottes de l'État; il avait la nomination de tous les officiers de la marine; il dirigeait les armées navales en personne ou les faisait commander par ses lieutenants; la justice était rendue en son nom dans tous les siéges de l'amirauté de France, etc. Il avait la dixième partie de toutes les prises, ainsi que des rançons tirées des bâtiments ennemis; les amendes prononcées par les différents tribunaux de l'amirauté lui appartenaient en tout ou en partie; il se faisait adjuger tous les droits d'ancrage, de tonnage, de balise, et jouissait encore d'autres avantages. L'étendue de ces attributions, non moins que les immenses revenus attachés à cette charge, faisait de l'am. l'un des personnages les plus puissants du royaume : c'est pourquoi le cardinal de Richelieu, jugeant une pareille autorité exorbitante, fit supprimer cette charge par un édit de 1627. Plus tard, Louis XIV la rétablit, mais en restreignant singulièrement ses pouvoirs. La charge de Grand am., abolie par la Révolution française, reparut sous l'Empire et sous la Restauration; mais alors elle fut plutôt un titre honorifique qu'une fonction.

Aujourd'hui le titre d'*Am.* désigne le grade le plus élevé de l'armée navale; il équivaut à celui de maréchal de France. Le grade de *Vice-am.* correspond au grade de général de division, et celui de *Contre-am.* au grade de général de brigade. Le cadre de la marine, en France, comporte trois amiraux, neuf vice-amiraux et dix-huit contre-amiraux.

AMIRAUTÉ. s. f. Ce mot s'appliquait anciennement à L'état et à l'office d'amiral, de grand amiral. *Les droits de l'am.* ‖ Se disait aussi De certains tribunaux spéciaux. *Faire juger une prise par l'am.* ‖ En parlant des pays étrangers, *Am.* se dit De l'administration supérieure de la marine. *Les lords de l'am. Les bureaux de l'am.*

Enc. — En France, on désignait autrefois, sous le nom d'*Am.*, certains tribunaux qui connaissaient des délits et des crimes commis par les marins, ainsi que de toutes les affaires contentieuses relatives à la marine et à la navigation. Ces tribunaux, dont l'institution dérive de celle de la charge d'amiral, furent peu nombreux dans l'origine, mais par la suite ils se multiplièrent considérablement. On les distinguait en siéges généraux (ceux-ci, au nombre de trois, étaient attachés aux parlements de Paris, de Rouen et de Rennes), et en siéges particuliers, qui étaient établis dans les différents ports et havres de France. Ces tribunaux ne jugeaient pas souverainement; les appels de siéges particuliers se portaient devant les siéges généraux, et les appels de ces derniers devant le parlement du ressort. Toutes ces amirautés disparurent en 1790-1791. — Le *Conseil d'am.* qui existe aujourd'hui n'a aucun rapport avec l'ancienne institution dont on vient de parler. Ses attributions consistent dans la rédaction et la révision des projets de lois, ainsi que des ordonnances et règlements relatifs à la marine. Ses membres qui sont au nombre de huit, se réunissent sous la présidence du ministre de la marine, et ont simplement voix consultative. La création de ce conseil ne date que de 1824.

En Angleterre, le *Lord grand amiral* est le neuvième grand officier de la couronne. Ce titre, depuis le règne d'Henri IV, se confiait ordinairement à l'un des jeunes fils ou à l'un des plus proches parents du roi; mais, depuis Charles II, cet office a presque toujours été en commission. Les commissaires qui remplissent les fonctions du lord grand am. portent le titre de *Lords de l'am.*, et sont chargés de la direction suprême de tout ce qui concerne la marine et les expéditions navales.

AMITIÉ. s. f. (R. *ami*). Affection que l'on a pour quelqu'un, et qui d'ordinaire est mutuelle. *Grande, ancienne, constante, étroite, ferme am. Am. pure, sainte, sacrée, inviolable. Am. feinte, simulée, trompeuse, fausse, intéressée, banale. Les nœuds, les liens, les lois, les devoirs de l'am. Démonstration d'am. Lier, contracter am. avec quelqu'un. Cultiver son am. Renouer am. Je l'ai fait par pure am. Recevoir quelqu'un dans son am.; L'honorer de son am. Prendre en am. Il y a peu d'amitiés qui résistent à l'épreuve du malheur.* — Par ext., on dit : *Il y a paix et am. entre ces deux nations, entre ces deux États.* — Prov., *Les petits présents entretiennent l'am.*, Les petits soins, les moindres choses servent à cimenter davantage l'am. ‖ Famil., s'emploie dans le sens de Bon office, service, plaisir. *Faites-moi l'am. de recommander mon affaire. Faites-moi cette am.* ‖ Se dit aussi De l'attachement que manifestent certains animaux. *Ce chien a de l'am. pour son maître. Ce lion a beaucoup d'am. pour le chien avec lequel il a été élevé.* — Fig., se dit quelquefois en parlant Des choses. *L'am. du lierre pour l'ormeau.* ‖ Au plur., *Il m'a fait beaucoup d'amitiés, mille amitiés*, Il m'a accueilli fort gracieusement, il a eu mille attentions pour moi. *Faites-lui mes amitiés*, Faites-lui des compliments affectueux de ma part. — S'emploie encore au sing. dans le même sens. *Faire am. à quelqu'un.* = Syn. Voy. Affection.

Enc. — L'*Am.* est l'union parfaite de deux âmes : ce ne sont ni les rapports de rang, de position, de fortune, ni même l'harmonie des caractères, des idées et des goûts, qui font naître et qui alimentent cette noble affection. On a dit qu'elle commençait par un instinct du cœur, qu'elle se cimentait par la réflexion, et qu'elle s'entretenait par l'estime et le dévouement; mais tout ce qui concerne l'am. se refuse à l'analyse, et les hommes même qui ont connu ce sentiment déclarent qu'il est impossible d'en déterminer la nature. « Si l'on me presse d'expliquer pourquoi je l'aimais, dit Montaigne, en parlant d'Etienne de la Boëtie, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : *Parce que c'était lui, parce que c'était moi.* » — L'am., dans toute sa pureté, paraît être l'unique sentiment qui soit absolument dégagé de toute idée d'intérêt. Elle a plus d'ardeur et plus de force que l'amour des proches, parce qu'elle est libre et *qu'elle ne ressemble point à un devoir. Elle est aussi* supérieure à l'amour plastique que l'âme l'est au corps. Ce n'est point un échange vulgaire de témoignages d'affection, de services, de bienfaits; c'est l'association la plus intime qu'il soit possible de réaliser. Enfin, ce sont deux vies qui ne forment qu'une seule vie, existence divine qui, pour l'ami, ne cesse pas même par la mort de l'ami, car son esprit survit dans celui qui reste. C'est ainsi qu'Eudamidas l'entendait dans les beaux jours de l'antiquité. Il était pauvre; mais il avait deux amis puissants, Aretæus et Charixène. Se sentant mourir, il fit son testament en ces termes : « Je lègue à Arétæus le soin de nourrir ma mère, à Charixène celui de marier ma fille et de la doter; et, dans le cas où l'un des deux viendrait à mourir, je substitue dans sa part celui qui survivra. » Charixène étant mort quelques jours après Eudamidas, Arétæus exécuta seul le testament de son ami. De semblables faits sont rares dans l'histoire, parce qu'il est difficile de rencontrer des amis véritables. « Rien n'est plus commun que le nom, rien n'est plus rare que la chose, » a dit

La Fontaine, opinion qui était professée depuis longtemps, puisque déjà **le** poëte Ménandre regardait comme trois fois heureux celui qui dans sa vie avait pu trouver seulement l'ombre d'un ami. « Ménandre a certes raison en cela, s'écrie Montaigne, à en juger par moi; car, si je compare tout le reste de ma vie aux quatre années qu'il m'a été donné de jouir de la douce compagnie et société d'Étienne de la Boëtie, ce n'est qu'une fumée, ce n'est qu'une nuit obscure et ennuyeuse. Depuis le jour que je le perdis, je ne fais que traîner languissant; et les plaisirs même qui s'offrent à moi, au lieu de me consoler, me redoublent le regret de sa perte : nous étions à moitié de tout; il me semble *que je lui dérobe sa part. J'étais déjà si fait et accoutumé* à être deuxième partout, qu'il me semble n'être plus qu'à demi.» —L'amitié est un bien si précieux, elle agrandit tellement l'âme qui l'éprouve, que les philosophes de l'antiquité n'ont pas hésité à la donner pour appui à la morale. Elle avait même, dans la Grèce et dans Rome, des temples où on l'adorait comme une divinité. Les Grecs la représentaient vêtue d'une robe agrafée, la tête nue, la poitrine découverte jusqu'à la place où bat le cœur, embrassant de la main gauche un orme sec autour duquel s'enlaçait une vigne chargée de grappes. Une statue romaine nous la montre sous les traits d'une jeune fille, vêtue d'une robe blanche, le sein à moitié découvert, la tête ornée de myrtes et de fleurs de grenadier entrelacés, avec ces mots, *Hiver et Été;* sur la frange de sa tunique se lit, ***La mort et la vie;*** et enfin, sur le tissu qui forme des plis tout près du cœur, est écrit, *De près et de loin.*

AMMAN. s. m. (all. *amt*, charge; *mann*, homme). Titre de dignité qu'on donne en Suisse et dans la haute Allemagne à un magistrat dont les fonctions correspondent à celles de bailli, de maire, de juge.

* **AMMANIE.** s. f. T. Bot. Voy. LYTHRARIÉES.

AMMÉISTRE. s. m. (all. *amt*, charge; *meister*, maître). Titre que reçoivent les échevins de plusieurs villes d'Allemagne.

AMMI. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **AMMOBATE.** s. m. (gr. ἄμμος, sable, βαίνω, je marche). T. Ent. Voy. APIAIRES. = * **AMMOCOETE.** s. m. (gr. ἄμμος; χοίτη, gîte). T. Ichth. V. CYCLOSTOMES.

* **AMMODYTE.** s. m. (gr. ἄμμος; δύτης, plongeur). T. Ichth. Voy. APODES.

AMMONIAC, AQUE. adj. T. Chim. Ne s'emploie que dans ces locutions : *Gaz ammoniac; sel ammoniac.* Voy. AMMONIAQUE. ‖ T. Pharm. *Gomme ammoniaque.* Voy. GOMME-RÉSINE et OMBELLIFÈRES.

AMMONIACAL, ALE. adj. T. Chim. Qui est constitué par l'ammoniaque, Qui contient de l'ammoniaque; Qui en a l'odeur ou les propriétés. *Vapeur ammoniacale. Sel, savon am. Odeur ammoniacale.*

AMMONIAQUE. s. f. T. Chim. Plusieurs font ce mot masculin.

Enc. — L'*Am.* est un gaz incolore, transparent, d'une saveur caustique, d'une odeur piquante caractéristique. Respiré à l'état pur, ce gaz irrite vivement la *muqueuse des fosses* nasales et la conjonctive, provoque les larmes et quelquefois l'éternument. Sa densité est 0,5912; il est donc, après l'hydrogène, le gaz le plus léger. Ce gaz n'est pas permanent : un froid de — 52° le liquéfie sous la pression ordinaire, et, par la compression, Faraday l'a liquéfié à + 10°. Il l'a même solidifié à l'aide d'un grand froid et d'une compression de plusieurs atmosphères. Lorsqu'on place du chlorure d'argent ammoniacal dans l'une des branches d'un tube de verre recourbé, qu'on ferme le tube par les deux bouts, et qu'on soumet la branche où se trouve le sel à l'action d'une chaleur modérée, l'am. du sel se dégage, et, par l'effet de la compression, vient se condenser à l'état liquide dans l'autre branche. Si l'on cesse de chauffer, le sel ammoniacal se recompose; chauffe-t-on de nouveau, l'am. se liquéfie encore, et ainsi de suite. — L'am. est le seul gaz qui jouisse de propriétés alcalines; ainsi il verdit le sirop de violettes, et ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. Il résiste à la plus forte chaleur; mais il se décompose quand on y fait passer un grand nombre d'étincelles électriques. Après l'expérience le gaz a doublé de volume, et on le trouve formé d'azote et d'hydrogène, dans le rapport de 1 volume d'azote à 3 volumes d'hydrogène; sa formule *est donc* $Az H^3$.—*L'oxygène et l'air ne décomposent* l'am. qu'à une température élevée : il en résulte de l'eau, un peu d'acide nitrique et de l'azote libre. Le charbon absorbe jusqu'à 90 volumes de ce gaz; mais, quand on a fait passer ce dernier sur du charbon rouge, il se décompose en donnant naissance à du carbure d'hydrogène et à du cyanhydrate d'am. Le chlore enlève toujours de l'hydrogène à l'am. pour se convertir en acide chlorhydrique; l'azote mis en liberté *se dégage*, et l'acide chlorhydrique forme, avec l'am. non décomposée, du chlorhydrate d'am. L'iode décompose sur-le-champ l'am. Il se forme un liquide visqueux, d'aspect métallique (*iodure d'am.*) qui, en continuant d'absorber du gaz ammoniac, perd son éclat et sa viscosité. Si l'on verse de l'eau sur ce composé, il se produit aussitôt une poudre brune (*iodure d'azote*) qui, par la dessiccation, acquiert la propriété de détoner violemment.— Plusieurs métaux, tels que le fer, le cuivre, l'argent, le platine et l'or, décomposent l'am. à une température élevée. Si, par ex., on fait passer du gaz ammoniac à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge et renfermant des fragments de cuivre ou de fer, il se dégagera sous forme d'un simple mélange d'azote et d'hydrogène, et le métal, de malléable qu'il était, deviendra cassant. Suivant Desprets, il y a dans ce cas une faible quantité d'azote absorbée. Quand, au contraire, on opère avec les trois autres métaux, ils n'augmentent pas de poids, et néanmoins l'am. se décompose. — L'am. s'unit à divers oxydes métalliques. Les *ammoniures* qu'elle forme avec l'argent, l'or, le *platine sont fulminants. Le premier détone avec une violence* extrême par le choc et même par le simple frottement : la chaleur le décompose, mais avec moins de violence. Le second se décompose avec détonation, par le choc ou par une chaleur de 100°. Le troisième résiste au frottement, au choc et à l'électricité; mais il se décompose violemment à 214°. — Quand on chauffe du gaz ammoniac avec du potassium ou du sodium, ces métaux décomposent le gaz en dégageant un volume d'hydrogène égal à celui qu'ils auraient dégagé de l'eau. L'azote s'unit au métal et forme un azoture qui entre lui-même en combinaison pour donner naissance à un composé qu'on appelle *Azoture ammoniacal de potassium* ou *de sodium.* —

Dans les laboratoires, on obtient l'am. à l'état de gaz en décomposant par la chaux un sel ammoniacal; on emploie ordinairement pour cela le chlorhydrate : il se produit alors du chlorure de chaux, de l'eau et de l'am. L'opération peut se faire avec une fiole de verre où l'on introduit le mélange des deux substances préalablement pulvérisées. Le chlorhydrate d'am. exige un *peu plus que son poids de chaux pour être décomposé.* On chauffe la fiole de verre et l'on recueille le gaz sur le mercure. (Fig. 1.) — Le gaz ammoniac se dégage quelquefois en abondance des fosses d'aisance, surtout lorsque la température extérieure est élevée, ou à l'approche d'un temps pluvieux et humide : il se forme aussi pendant la putréfaction de la plupart des matières organiques; mais alors il est presque constamment mêlé à d'autres gaz. Il se produit également de l'am. pendant l'oxydation du fer au contact de l'eau et de l'air atmosphérique, car on trouve de l'am. dans la rouille du fer. Ce fait, qui est d'une haute importance pour la solution de certaines questions de médecine légale, a été découvert par Austin et confirmé par les expériences de Vauquelin, Dulong et Chevalier.

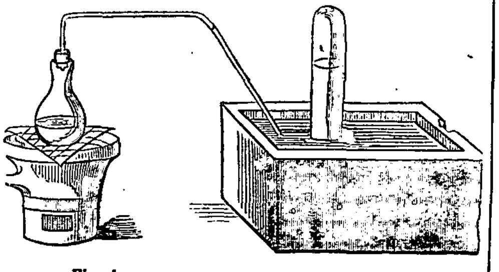
Fig. 1.

Am. en dissolution. — Le gaz am. est évidemment soluble dans l'eau : en effet, elle en absorbe 670 fois son volume ou environ la moitié de son poids, à la température ordinaire. Cette dissolution, qu'on appelait anciennement *Alcali volatil fluor*, et qu'on nomme aujourd'hui *Am. liquide*, est limpide, incolore, possède une saveur âcre et brûlante, rougit le papier de curcuma, bleuit le papier rouge de tournesol, verdit le sirop de violettes, sature complétement les acides et forme avec eux *des sels généralement cristallisables. Lorsqu'on chauffe l'am. liquide*, elle laisse dégager la majeure partie du gaz.—Pour préparer l'am. liquide, on se sert de l'appareil de Woolf, disposé comme dans la Fig. 2 : on introduit un mélange de 4 parties de chlorhydrate d'am. contre 5 parties de chaux vive dans une cornue de fer, à laquelle on adapte un tube de Welter. Le premier flacon, dit *de lavage*, contient un lait de chaux destiné à *retenir l'acide carbonique qui se dégage ordinairement* dans la calcination. On met de l'eau dans les autres flacons jusqu'à un tiers environ, et l'on y fait arriver le courant de gaz; car l'eau augmente des deux tiers de son volume en se saturant de gaz. En outre, comme la combinaison de ce dernier avec l'eau s'opère en dégageant de la chaleur, il est nécessaire de refroidir le vase où se fait la dissolution.

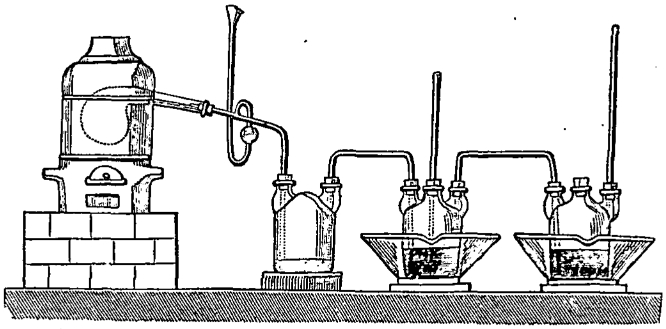
Fig. 2.

Sels ammoniacaux. — L'am. est une base qui possède autant d'énergie que les oxydes des métaux alcalins. Avec les acides anhydres, elle donne des produits particuliers, qui diffèrent entièrement des sels métalliques; avec l'intervention de l'eau, elle forme des sels comparables aux sels de potasse et de soude. Les sels ammoniacaux sont incolores, à moins que l'acide ne soit coloré; ils ont tous une saveur piquante, presque tous cristallisent, et la plupart sont décomposés par l'action du feu. Tous se dissolvent dans l'eau; mais ils ne sont précipités de leurs dissolutions ni par les carbonates de potasse, de soude et d'am., ni par les sulfhydrates, ni par le cyanhydrate de potasse. Le chlorure de platine, au contraire, y détermine un précipité *jaune-serin, et le sulfate d'alumine un précipité cristallin* (voy. ALUN). Triturés avec de la potasse ou de la soude, ils dégagent tous du gaz ammoniac. Plusieurs de ces sels, et particulièrement le chlorhydrate, le carbonate et l'acétate, jouissent de la propriété remarquable de dissoudre et de faire cristalliser certains sels très-peu solubles dans l'eau, tels que les sulfates de chaux, de baryte et de plomb : pour cela, on opère à la température de 60° à 70°.

Le *Chlorhydrate d'am.*, appelé vulg. *Sel ammoniac*, est blanc, doué d'une saveur fraîche et piquante, et très-soluble dans l'alcool. Il est également soluble dans moins de 3 parties d'eau à 15°, et plus soluble encore dans l'eau bouillante. Il entre en déliquescence à 96° de l'hygromètre. Il cristallise en longues aiguilles légèrement flexibles qui se groupent sous forme de barbes de plume. Soumis à l'action du feu, il fond dans son eau de cristallisation, puis bout et se sublime sous forme de vapeurs blanches. Traité par l'acide sulfurique, il dégage l'acide chlorhydrique. Quand on le chauffe avec le même acide et avec du peroxyde de manganèse, il dégage du chlore. — Le chlorhydrate d'am. existe tout formé dans la nature : on en rencontre dans les laves des volcans en activité, dans les cavernes qui les environnent, et dans les fissures des houillères en combustion. Celui de l'Inde est apporté par les caravanes et vendu sous le nom de *Sel de Tartarie.* Ce sel se trouve également dans les urines humaines et dans la fiente de quelques animaux, notamment des chameaux. Anciennement on tirait le chlorhydrate d'am. de cette partie de la Libye où était situé le temple de *Jupiter-Ammon*, d'où est venu le nom de sel *ammoniac*, et tous les dérivés de ce nom.—On obtenait *jadis, en Égypte, le chlorhydrate d'am. par la sublimation de la* suie qui résulte de la combustion de la fiente de chameau. En France, on le prépare en décomposant le sulfate d'am. par le chlorure de sodium. La fabrication du sel am. est une industrie importante. On le vend généralement dans le commerce sous forme de pains convexes d'un côté, concaves de l'autre et percés au milieu.

Il existe plusieurs *Carbonates ammoniacaux.* Le plus important est le *Sesquicarbonate d'am.*, souvent appelé *Alcali volatil concret*, et improprement *Carbonate d'am.* Ce sel est blanc, piquant, caustique, d'une odeur ammoniacale prononcée. Il verdit le sirop de violettes, et se dissout dans 2 fois son poids d'eau froide; mais l'eau bouillante le décompose. Dans le commerce, il se présente sous forme de masses cristallines, demi-transparentes, souvent salies par des matières brunes. Ce carbonate existe dans les urines putréfiées. On le prépare en distillant parties égales de sel ammoniac et de carbonate de chaux. Le récipient doit être refroidi avec soin.

Le *Sulfate d'am.* se trouve dans la nature, combiné avec le sulfate d'alumine; alors il constitue l'alun à base d'am. L'industrie prépare ce sulfate en distillant des os et des chiffons de laine dans des cylindres de fonte. On obtient ainsi un carbonate d'am. sur lequel on fait réagir du sulfate de chaux — Le *Sulfhydrate d'am.* n'existe qu'en dissolution dans l'eau. Quand on essaie de le séparer de son dissolvant, il abandonne de l'am. et se convertit en *Sulfhydrate d'am. hydrosulfuré :* ce dernier est un des gaz délétères et infects qui se dégagent des fosses d'aisance. Le sulfhydrate d'am. est un des réactifs les plus usités en chimie. La *Liqueur fumante de Boyle* est du *Sulfhydrate d'am. sulfure* à l'état de dissolution aqueuse. Boyle l'obtenait en distillant ensemble parties égales de sel ammoniac et de chaux, avec demi-partie de fleur de soufre; il mélangeait le tout, puis distillait en chauffant fortement; enfin, il recueillait le produit dans un récipient refroidi convenablement. C'est sa vapeur que les saltimbanques emploient pour faire paraître une écriture noire sur du papier blanc où l'on a d'avance tracé des caractères avec une dissolution d'acétate de plomb.

Le *Nitrate d'am.* cristallise en longs prismes incolores striés : sa saveur est piquante; il est très-soluble dans l'eau, et y détermine un abaissement notable de température. Quand on laisse tomber le nitrate d'am. sur des charbons ardents, il fuse, mais moins vivement que le nitrate de potasse, et, si on le projette dans un creuset rouge, il brûle avec flamme : de là le nom de *nitrum flammans* que lui donnaient les anciens chimistes. Chauffé à 200°, il se décompose en eau et en protoxyde d'azote.

Le *Phosphate neutre d'am.* cristallise en prismes à six pans. Il est blanc, inodore, et a une saveur piquante. L'eau en dissout le quart de son poids à la température ordinaire, et sa dissolution possède une *réaction alcaline. Soumis à l'action de la* chaleur, il se décompose en perdant son am. et passe à l'état d'acide pyrophosphorique vitreux. On prépare ce sel en décomposant du phosphate acide de chaux en dissolution par du sesquicarbonate d'am. Ce phosphate se trouve uni aux phosphates de soude et de magnésie dans les urines de certains animaux.— On trouve dans les urines qui ont été réduites par l'évaporation et qu'on expose ensuite au froid, des cristaux de *Phosphate d'am. et de soude.* Ce sel était appelé anciennement *Sel fusible des urines* et *Sel microcosmique.*— Un autre sel double, le *Phosphate de magnésie et d'am.*, se dépose dans les urines en putréfaction, et dans les urines fraîches lorsqu'elles sont primitivement alcalines. Le phosphate *ammoniaco-magnésien* se trouve également dans les matières excrémentitielles, dans presque tous les calculs intestinaux du cheval, et tressouvent dans les calculs vésicaux de l'homme : on le rencontre encore dans plusieurs parties des végétaux, et particulièrement dans les céréales.

Le *Fluorhydrate d'am.* est très-soluble dans l'eau. Il se volatilise complétement quand on le chauffe dans un creuset de platine. Comme il attaque fortement le verre, on s'en sert pour graver sur cette substance.

L'*Acétate d'Am.* ne s'emploie qu'à l'état de dissolution. Cette dissolution, connue sous le nom d'*Esprit de Mindérérus*, est incolore, transparente, inodore, d'une saveur fraîche et piquante, mais un peu sucrée. Pour l'obtenir, on neutralise par l'acide acétique 3 parties de carbonate d'am., et on y ajoute une quantité d'eau convenable.

L'am. et ses divers composés sont extrêmement usités en médecine, dans l'industrie, et dans l'agriculture. — La vapeur ammoniacale qui se dégage de l'am. liquide est tous les jours employée dans les cas de syncope ; mais, comme elle irrite vivement les muqueuses nasale et bronchique, l'inspiration trop prolongée de cette vapeur peut occasionner, ainsi qu'on en a vu des exemples, des accidents extrêmement fâcheux. On emploie de préférence, dans le même cas, un mélange de 2 parties de sel ammoniac pulvérisé et de 3 parties de carbonate de potasse sec. Ce mélange, connu sous le nom de *Sel volatil anglais*, est introduit dans un flacon bouché à l'émeri, qu'on peut porter constamment sur soi. Comme le dégagement des vapeurs d'am. qui proviennent de ce sel s'opère avec lenteur, son usage a moins d'inconvénient que celui de l'am. liquide. La vapeur ammoniacale est aussi employée dans quelques ophthalmies, et, depuis longtemps, on utilise, dans le traitement de certaines affections de ce genre, un mélange de sel ammoniac, de chaux éteinte et de charbon, appelé *Collyre de Leayson*. Cette préparation agit comme stimulant. Dernièrement ce procédé thérapeutique a été généralisé par Ducros, et appliqué à diverses affections, surtout à l'asthme nerveux et aux laryngites chroniques avec aphonie plus ou moins complète. Dans ce dernier cas, il suffit de passer à diverses reprises sous le nez et la bouche du malade, au moment de l'inspiration, un flacon débouché contenant de l'am. liquide concentrée. A ce moyen, on peut joindre, dans l'asthme, l'attouchement de la paroi postérieure du pharynx avec un pinceau trempé dans l'am. liquide, de manière à déterminer une cautérisation légère. Ducros, Rayer, Monneret, et d'autres praticiens, ont obtenu par ce procédé des résultats satisfaisants. L'am. liquide est fréquemment utilisée à l'extérieur, comme rubéfiant et comme caustique : comme rubéfiant, on l'emploie dans les rhumatismes chroniques, les tumeurs froides, les névralgies, etc. On se sert encore, dans les mêmes cas, d'un mélange de 8 parties d'huile d'olive pour 1 d'am. liquide (*Liniment volatil*). Le carbonate d'am. a été également appliqué à l'extérieur pour produire la rubéfaction. Comme caustique, l'am. liquide est d'un usage vulgaire contre les morsures des animaux venimeux et la piqûre de certains insectes. La ***Pommade de Gondret***, dont l'am. liquide constitue le principe actif, a été surtout employée avec succès pour cautériser le sinciput, dans le traitement de l'amaurose. L'am. liquide est aussi très-propre à produire une vésication rapide : on y a principalement recours lorsqu'on veut faire absorber certains médicaments par la voie cutanée. Le chlorhydrate d'am. n'est guère employé extérieurement que comme résolutif : il agit efficacement dans les cas de contusions, de fractures, d'entorses, d'engorgements chroniques, etc. — Administrée à l'intérieur, l'am. liquide, étendue d'eau, agit comme stimulant et diaphorétique. On l'a employée avec succès dans certaines éruptions cutanées difficiles ou brusquement supprimées, dans les rhumatismes chroniques, dans les affections, en un mot, où il est utile de provoquer un mouvement vers la périphérie. Le sesquicarbonate, le chlorhydrate et l'acétate sont les seuls sels ammoniacaux dont on fasse usage en médecine : ils s'emploient dans les mêmes circonstances que l'am. liquide, car ils agissent de la même manière. Bouchardat se loue de l'emploi du carbonate d'am. dans le diabète sucré. Dans l'ivresse légère, on obtient quelques bons effets de l'emploi de l'am. liquide à la dose de 15 à 20 gouttes dans un verre d'eau sucrée. On administre encore l'am. liquide aux animaux herbivores affectés de météorisme : ici l'am. agit en neutralisant l'acide carbonique développé dans la panse. Au reste, l'action des ammoniacaux est très-fugace ; l'économie s'en débarrasse promptement, surtout par la voie des reins et par celle de la peau. Cependant, lorsque leur usage est longtemps continué, le sang devient tout à fait incoagulable, et il en résulte un état cachectique grave. A haute dose, l'am. liquide et les sels ammoniacaux peuvent causer la mort ; c'est surtout comme irritants locaux qu'ils agissent alors. Dans le cas d'empoisonnement par les ammoniacaux, Orfila conseille l'eau vinaigrée pour neutraliser l'am. qui se trouverait encore libre dans le tube digestif.

L'am. liquide et les sels ammoniacaux font partie d'une foule de préparations pharmaceutiques dont quelques-unes, après avoir joui d'une grande réputation, ont été complétement abandonnées. L'am. liquide entre dans la composition de l'*Alcool ammoniacal*, de l'*Eau de Luce*, du *Baume opodeldoch*. Le *Sel volatil de corne de cerf*, l'*Esprit volatil* de même nom, et l'*Esprit volatil de soie crue*, ont pour base le carbonate d'am. L'*Esprit d'am.*, l'*Esprit d'am. fétide* et l'*Esprit de Sylvius* se préparent avec le chlorhydrate d'am. ; enfin l'*Acétate d'am.* ou *Esprit de Mindérérus* entre dans plusieurs préparations excitantes ou résolutives assez usitées.

Dans les arts, on emploie l'am. liquide comme un excellent réactif et comme un agent chimique très-utile : on s'en sert pour conserver la substance nacrée tirée des écailles d'ablettes, substance que l'on emploie dans la fabrication des perles fausses ; on l'utilise encore pour nettoyer l'argenterie et pour dégraisser les étoffes. Les chaudronniers et d'autres industriels font un grand usage du sel ammoniac pour décaper le cuivre, et on l'emploie généralement pour désoxyder les métaux. On se sert encore de ce sel dans la fabrication du platine. Tout le monde sait que le carbonate d'am. et l'alcali volatil sont employés dans la teinture, et que le sulfate d'am. entre dans la fabrication de l'alun ; mais ce qui est moins connu, c'est la propriété singulière que possède le phosphate d'am. de rendre incombustibles les étoffes qui ont été plongées dans sa dissolution : ainsi, par ex., de la gaze qu'on a imprégnée de cette substance, et qu'on a fait sécher, peut être exposée à la flamme d'une bougie sans prendre feu. Ce phénomène s'explique aisément : la chaleur de la flamme décompose le sel, l'am. se dégage, et il reste sur le tissu une légère couche vitreuse d'acide pyrophosphorique qui s'oppose à l'action de l'air. Enfin les produits ammoniacaux sont d'une importance extrême pour l'agriculture : l'état de combinaison où se trouve l'azote dans ces composés en facilite sans doute l'introduction dans les plantes ; du moins est-il certain que les engrais les plus riches doivent leurs facultés fertilisantes en grande partie à l'azote combiné qu'ils renferment, et que celui-ci tend surtout à se dégager des engrais sous forme ammoniacale.

* AMMONIDÉES. s. f. pl. T. Zool. et Géol.

Enc. — On nomme ainsi un genre de coquilles fossiles, ordin. enroulées en spirale et divisées intérieurement en un certain nombre de cavités par des cloisons qui toutes sont percées de manière à faire communiquer les chambres entre elles (cette série d'ouvertures constitue ce qu'on appelle le *siphon*). La dernière chambre est dépourvue de cloison du côté extérieur. L'aspect de plusieurs de ces fossiles rappelant assez bien les volutes des cornes de bélier, les anciens les avaient nommées *Cornes d'ammon*, et c'est de là que les auteurs modernes ont fait leur nom d'*Ammonite* et d'*Am.* — Les *am.* se distinguent des autres coquilles analogues, par leurs cloisons, qui sont sinueuses, lobées et découpées dans leur contour, qui se réunissent entre elles contre la paroi intérieure de la coquille, et s'y articulent par des sutures découpées et dentées. D'après l'extrême ressemblance que ces coquilles offrent avec celle du *Nautile*, on les rapporte à la famille des *Céphalopodes tétrabranchiaux.* — Les géologues ont décrit, figuré ou indiqué plus de 300 espèces d'ammonidées, qu'on divise d'après la forme de leurs enroulements et la disposition du siphon. — Les *Ammonites* sont des coquilles discoïdes en spirale, à tours contigus et tous apparents : le siphon est placé près du bord. (Fig. 1. *Ammonite à petits plis.* 2. *Am. de Bayeux.* 3. *Am. colubrée.* 4. *Am. trompeuse*, vue de profil pour montrer la position du siphon.) Ces coquilles abondent dans les couches de formation secondaire, et elles varient singulièrement sous le rapport du volume. En effet, tandis que les unes sont de la grosseur d'une lentille, on en a rencontré qui avaient 2 mètres de diamètre. Lorsque le dernier tour de la spire embrasse tous les autres, Lamark les nomme *Orbulites.* (Fig. 5. *Goniatite sphérique.*) Celles où les tours sont dans le même plan, à l'exception du dernier qui se reploie sur lui-même, ont reçu le nom de *Scaphites.* (Fig. 6. *Scaphite egale.*) Les *Baculites* sont droites, sans aucune partie en spirale ; mais les unes sont rondes (Fig. 7. *Baculite vertébrale* ; fragment), et les autres comprimées. Les *Hamites* se distinguent surtout des Baculites, en ce qu'elles se recourbent en forme de crosse. (Fig. 8. *Hamite cylindrique.*) Enfin dans les *Turrilites*, les tours de spirale descendent avec rapidité et donnent à la coquille une forme conique. (Fig. 9. *Turrilite costulée.*) Voy. GÉOLOGIE et PALÉONTOLOGIE.

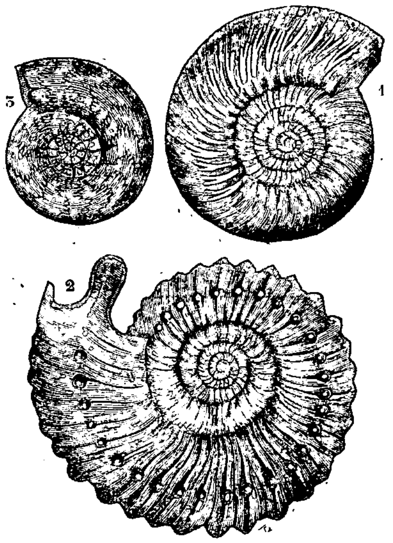

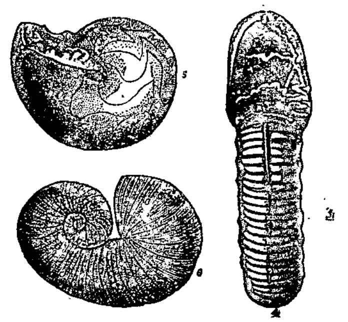

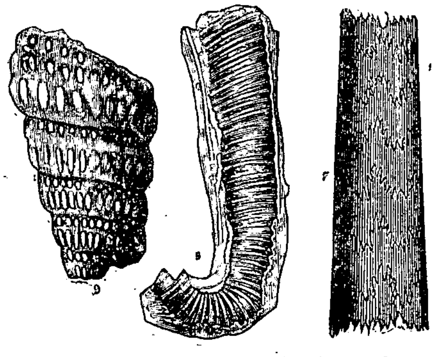

AMMONITE. s. f. T. Zool. Voy. AMMONIDÉES.

* AMMONIUM. s. m. [On pron. *ammoniome*.] T. Chim.

Enc. — Lorsqu'on taille une petite coupelle dans un morceau de sel ammoniac sublimé, lorsqu'après l'avoir légèrement humectée, on y introduit un globule de mercure, et lorsqu'enfin on soumet le tout à l'action d'une pile voltaïque, en plaçant la coupelle sur une lame de platine mise en communication avec le pôle positif, tandis que l'électrode négatif plonge dans le mercure, on voit ce métal acquérir un volume 5 ou 6 fois plus considérable, et se transformer en une masse butyreuse d'un blanc d'argent, qui se laisse pétrir dans les mains à la température ordinaire. Mais, dès qu'on le soumet à la distillation, ce produit singulier se décompose immédiatement en mercure, en gaz ammoniac et en hydrogène. Grove a solidifié ce composé à l'aide d'un mélange d'éther et d'acide carbonique. Il se contracte alors et se conserve sans altération sensible. Il est cassant, d'un gris foncé, et a presque entièrement perdu, à cette température, l'éclat métallique si caractéristique qu'il présente à la température ordinaire. Il se décompose dès qu'il fond

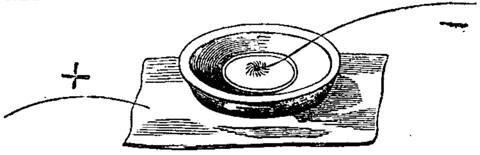

Ce composé, découvert par Seebeck en 1808, a été ensuite l'objet des recherches de Berzélius, de Pontin, de Davy, de Thénard et de Gay-Lussac. On a cru voir dans cette combinaison la preuve de l'existence d'un radical métallique non isolé, analogue au potassium et au sodium. En conséquence, on a donné à ce radical hypothétique le nom d'*Ammonium*, et au produit dont nous venons de parler celui d'*Amalgame d'am.* Seulement, au lieu d'être un corps simple comme le potassium et le sodium, l'am. serait un composé d'azote et d'hydrogène (AzH^4), et serait aux métaux des alcalis ce que le cyanogène est au chlore, à l'iode, au brome, etc. Dans cette hypothèse, l'am. a la faculté de se combiner avec l'oxygène pour former de l'ammoniaque caustique (oxyde d'am., $AzH^4 + O$), avec le chlore pour constituer l'hydrochlorate d'ammoniaque (chlorure d'am., $AzH^4 + Cl$), et avec le mercure pour donner naissance à l'amalgame ($AzH^4 + Hg$) dont nous venons de parler. On invoque encore à l'appui de la théorie de l'am. le mode de formation des sels ammoniacaux, les analogies qu'on remarque entre les combinaisons que l'ammoniaque humide produit avec le soufre et celle que la potasse forme avec ce même corps, et enfin le fait que l'alun à base d'ammoniaque offre la même cristallisation, et contient le même nombre d'équivalents d'eau que l'alun à base de potasse. Néanmoins, cette théorie est bien loin d'avoir été généralement adoptée.

*** AMMONIURE.** s. m. T. Chim. Voy. AMMONIAQUE.

*** AMMOPHILE.** s. m. (gr. ἄμμος, sable ; φίλος, ami). T. Ent. Voy. FOUISSEURS.

*** AMMOTHÉE.** s. f. T. Zool. Voy. ALCYONIENS.

*** AMNÉSIE.** s. f. (gr. α priv. ; μνήμη, mémoire). T. Méd. Absence de la mémoire ou perte de cette faculté. Voy. MÉMOIRE.

AMNIOS. s. m. [On pron. l'S.] (gr. ἄμνιον). T. Anat. Voy. FŒTUS.

AMNISTIE. s. f. (gr. ἀμνηστία, oubli du passé).

Enc. — Les Athéniens furent les premiers qui employèrent le terme *Am.* Ils appelèrent ainsi la loi que fit rendre Thrasybule, lorsqu'il rétablit le gouvernement démocratique à Athènes.

Cette loi portait qu'aucun citoyen ne pourrait être recherché ni puni pour la conduite qu'il avait pu tenir dans les troubles causés par le gouvernement des trente tyrans. Conformément à son origine. le mot am. désigne encore aujourd'hui un pardon collectif que le souverain accorde, dans une occasion solennelle, a ceux qui sont recherchés ou condamnés pour crimes ou délits politiques. — Les amnisties sont *générales* ou *partielles.* Les premières doivent être accordées sans renfermer aucune restriction. *L'histoire en offre peu d'exemples.* Presque toutes les amnisties politiques, en effet, font exception des chefs de parti ou des hommes dont l'influence pourrait amener de nouveaux troubles. — Par extension, on donne encore le nom d'am. à l'acte de clémence par lequel un souverain gracie collectivement les individus condamnés pour certains crimes ou délits, comme désertion, délits forestiers, etc., ou fait suspendre les poursuites commencées contre ces individus. Ces sortes d'amnisties ont ordinairement lieu à l'occasion d'un nouveau règne, ou après quelque événement heureux, comme la naissance ou le mariage d'un prince.

AMNISTIER. v. a. Comprendre dans une amnistie. *Le roi voulait am. tous les condamnés politiques ; le ministère a exigé quelques exceptions.* = Amnistié, iée. part. ‖ S'emploie subst. *Les amnistiés rentrèrent dans leur patrie.*

AMODIATEUR. s. m. Celui qui prend une terre à ferme.

AMODIATION. s. f. (lat. *modius*, boisseau). Bail à ferme d'une terre, soit en denrées, soit en argent.

Enc. — Ce terme n'est guère usité maintenant que dans quelques provinces. Il servait autrefois à désigner plus particulièrement le bail donné sous condition d'une prestation en nature, prestation qui consistait le plus souvent dans le partage égal des produits d'une terre entre le fermier et le propriétaire.

AMODIER. v. a. Faire une amodiation. = Amodié, ée. part.

AMOINDRIR. v. a. (R. *moindre*). Diminuer, rendre moindre. *Cela amoindrira votre revenu. Cette maladie a amoindri ses forces.* = Amoindrir. v. n. et S'Amoindrir. v. pron. Diminuer, devenir moindre. = Amoindri, ie. part.

AMOINDRISSEMENT. s. m. Diminution. *L'am. de sa fortune, de sa puissance, de ses moyens.*

AMOLLIR. v. a. (lat. *mollis*, mou). Rendre mou, maniable, souple. *La chaleur amollit la cire. Am. du cuir.* * Par ext., en parlant D'un métal, Augmenter sa malléabilité, sa ductilité. ‖ Fig., Faire perdre l'énergie, l'activité. *La volupté amollit l'âme et le corps. Am. le courage, la vertu, les mœurs.* ‖ * Fig., Rendre plus doux, plus humain. *Mes pleurs ont amolli son cœur farouche.* = s'Amollir. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. = Amolli, ie. part.

AMOLLISSEMENT. s. m. Action d'amollir; état de ce qui est amolli. *L'am. de la cire. L'am. du fer.* ‖ Fig., *L'am. du courage, des mœurs.*

AMOME. s. m. (gr. ἄμωμον). T. Bot. Voy. Amomées.

*** AMOMÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à ovaire infère, connue encore sous les noms de *Zingibéracées* (Richard), de *Scitaminées* (R. Brown) et de *Drymyrrhizées* (Ventenat). — *Caract. botan. :* Rhizome rampant, souvent articulé. Tige formée par l'adhérence des bases des feuilles; jamais de ramifications. Feuilles simples, engaînantes, souvent munies d'une ligule, et n'ayant qu'une nervure médiane d'où partent, à angle aigu, de nombreuses veines simples. Inflorescence en épi dense, en grappe, ou en panicule terminale ou radicale. Fleurs naissant d'entre des membraneuses spathiformes, dans lesquelles elles sont logées ordin. par paires. Calice supérieur, tubuleux, trilobé, court. Périanthe tubuleux, irrégulier, à 6 segments en 2 verticilles : l'extérieur triparti, presque égal, quelquefois à segment impair de forme différente; l'intérieur (étamines stériles) également triparti, à segment intermédiaire (labelle) plus large que les autres; ce segment est souvent trilobé, et les segments latéraux sont parfois presque abortifs. Étamines distinctes au nombre de 3, dont une seule est fertile, les deux latérales étant abortives; l'étamine fertile est placée vis-à-vis le labelle, et naît de la base du segment intermédiaire de la rangée extérieure du périanthe. Filet non pétaloïde, souvent dépassant l'anthère sous la forme d'un appendice entier ou lobé. Anthère biloculaire, s'ouvrant longitudinalement; ses lobes embrassent fréquemment la partie supérieure du style. Pollen globuleux, lisse. Ovaire à 3 loges pluri-ovulées, quelquefois imparfaites; ovules anatropes; style filiforme; stigmate dilaté, creux. Fruit ordin. capsulaire, à 3 loges polyspermes, ou à une seule loge par avortement des deux autres; quelquefois bacciforme. Graines arrondies ou anguleuses, avec ou sans arille; albumen farineux; embryon renfermé dans une membrane particulière (*vitellus*) à laquelle il n'est pas adhérent. [Fig. 1. Fleurs de la *Kæmpferia pandurata.* 2. La rangée extérieure de la corolle vue de profil. 3. L'anthère renfermant le sommet du style entre ses lobes. 4. Le style et le stigmate avec 2 étamines abortives à la base. 5. Coupe transversale de l'ovaire. — 6. Fruit mûr de l'*Elettaria major.* 7. Graine. 8. La même coupée horizontalement pour montrer l'embryon dans son vitellus. — 9. Style, stigmate et anthère de la *Mantisia saltatoria.* 10. Coupe du fruit de l'*Amomum zingiber.*]

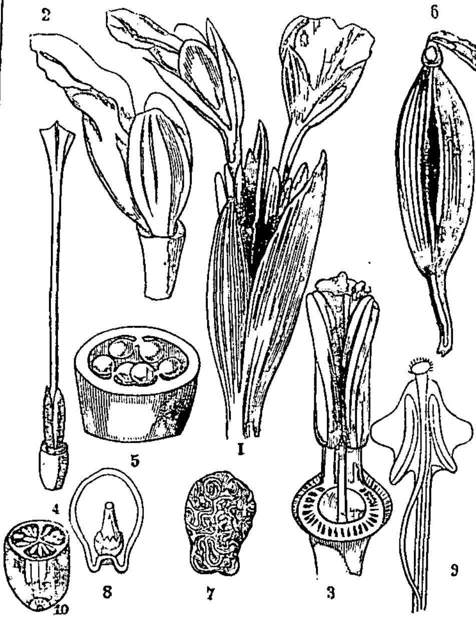

Cette famille renferme environ 29 genres et 247 espèces. Les am. sont toutes tropicales. La plupart habitent les diverses contrées des Indes occidentales; on en trouve quelques-unes en Afrique, et un très-petit nombre seulement en Amérique. Elles forment une partie de la flore singulière du Japon. — Les am. sont en gén. des plantes d'une beauté remarquable, soit à cause du développement de leurs enveloppes florales, comme dans le *Gandasuli à bouquets* (*Hedichium coronarium*) et l'*Alpinie penchée*, soit à cause des riches et brillantes couleurs des bractées, comme dans le *Curcuma de Roscoë.* Elles sont surtout estimées pour les propriétés aromatiques stimulantes de la racine ou rhizome que possèdent certaines espèces, telles que le *Gingembre* (*Zingiber officinale*), le *Galanga* (*Alpinie en grappes* et *Alpinie galanga*), la *Zédoaire* (*Curcuma zedoaria* et *Zerumbet*) et quelques autres. La racine chaude et piquante du *Grand* et du *Petit Galanga* est employée par les médecins indiens, dans les cas de dyspepsie et de catarrhes avec toux. L'*Alpinie pyramidale* et l'*Allughas* donnent une mauvaise espèce de galanga, à laquelle on mêle souvent la racine de l'*Alpinie penchée* et de la *Kæmpferia galanga*. Les graines de plusieurs am. participent des propriétés de la racine. Les *Cardamomes*, en effet, ne sont que les graines de plusieurs plantes de cette famille. Sur la frontière orientale du Bengale, on emploie le fruit de l'*Amomum aromaticum*. Les cardamomes du Malabar sont produits par l'*Elettaria cardamomum*, et ceux de Ceylan, espèce inférieure, proviennent de l'*Elettaria major.* Les semences âcres et chaudes que l'on nomme *Graines de paradis* ou *Maniguette*, et dont on se sert principalement pour aromatiser les liqueurs spiritueuses, appartiennent particulièrement à l'*Amomum grana paradisi ;* toutefois, suivant Pereira, diverses espèces d'*Amomes*, tels que l'*Amomum angustifolium*, l'*A. macrospermum*, l'*A. maximum* et l'*A. Clusii*, produisent également des graines auxquelles on donne le même nom, mais qui sont de qualité inférieure. D'autres plantes de cette famille se recommandent par leurs propriétés tinctoriales; ainsi, par ex., le *jaune de curcuma*, qui s'emploie dans la teinture de la laine et de la soie, et dont on se sert si fréquemment comme réactif chimique, s'extrait du *Curcuma long*. Cette substance jouit, en outre, de propriétés stomachiques, et, suivant les médecins indous, appliquée en poudre sur les ulcères de mauvaise nature, elle les modifie avantageusement. Martius pense que la substance astringente connue au Mexique sous le nom de *Cascara de Pingue*, provient d'une espèce de *Curcuma.* En Amérique, selon Pöppig, on broie les feuilles des *Rénéaulmes* (*Renealmia*) et on les emploie comme topique, dans les douleurs rhumatismales. Les racines des *Costus* sont fort amères et jouissent d'une grande réputation comme toniques. Tous les *Costus* du Brésil contiennent, au dire de Martius, un suc mucilagineux un peu acide dont on fait usage dans les douleurs néphrétiques et les affections des voies urinaires. Le même savant ajoute que les racines de l'*Alpinie aromatique* et du *Paco seroca* des Brésiliens, sont aromatiques et s'emploient comme stomachiques et carminatives. — Le fruit de la *Globbée uviforme* (*Globba uviformis*) peut se manger. Les racines ou rhizomes d'un grand nombre d'am. contiennent une grande quantité de fécule; mais l'huile essentielle qui existe dans ces végétaux empêche, en général, de l'utiliser. Cependant, dans les Indes orientales, à Travancore par ex., on extrait de diverses espèces de *Curcumas*, telles que le *C. angustifolia* et le *C. rubescens*, une excellente qualité d'arrow-root qui sert d'aliment aux habitants des localités où croissent ces plantes.

AMONCELER. v. a. (R. *monceau*). Entasser, mettre plusieurs choses en un monceau. *Am. des gerbes, des pierres, des ruines, des cadavres. Les vents amoncellent des sables.* ‖ Fig., *Il amoncelle inutilement les preuves, les citations.* = s'Amonceler. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. = Amoncelé, part. = Conjug. Voy. Appeler. = Syn. Voy. Accumuler.

AMONCELLEMENT. s. m. État des choses amoncelées. *L'am. des cendres, de la lave au bas d'un volcan. L'am. des nuages.* — Fig., *L'am. des capitaux.*

AMONT. adv. *Amont* et *Aval* sont deux adverbes corrélatifs qui désignent les deux côtés opposés d'un cours d'eau. *Aller en am.* (lat. *ad montem*, vers la montagne), C'est remonter le courant de l'eau ; *Aller en aval* (lat. *ad vallum*, vers la vallée), C'est le descendre. — *En am. du pont, de la ville*, Du côté d'où la rivière vient au pont, à la ville. *En aval du pont, de la ville*, Du côté par où la rivière s'éloigne du pont, de la ville. Dans le même sens, on dit : *Pays d'am.* et *Pays d'aval. Vent d'am.* et *Vent d'aval. Ces marchandises viennent d'am., viennent d'aval*, Viennent du haut, du bas de la rivière.

Enc. — Les marins côtiers du golfe de Gascogne et de la Manche nomment *vents d'am.* les vents qui soufflent sur ces deux mers, entre le sud-est et le nord-est. Toute la partie de l'horizon comprise dans cet espace s'appelle l'*am.* Cet usage vient sans doute de ce qu'une grande partie des rivières de France qui se déchargent dans ces mers, dirigent leur cours de l'est vers l'ouest : lorsque le vent souffle de l'est, il vient par conséquent du haut du fleuve, c.-à-d. de l'am.

AMORCE. s. f. (lat. *morsus*, action de mordre). Appât pour prendre des poissons, des oiseaux, etc. *Mettre, attacher l'am. à l'hameçon.* ‖ Fig., Tout ce qui séduit l'homme en flattant ses sens, son esprit ou ses passions. *Les amorces de la volupté. Les grossières amorces du vice. La gloire a de grandes amorces pour le soldat, pour le poëte. Il n'y a pas de plus grande am. pour les âmes basses que l'intérêt.* ‖ Se dit de la Poudre à canon qu'on met dans le bassinet d'un fusil, d'un pistolet, ou sur la lumière d'une bouche à feu, ou à des fusées, des pétards, etc., pour les faire partir. *Ils prirent la ville sans brûler une am.* — Capsule à poudre fulminante dont on se sert pour faire partir les armes à percussion. — * Mèche soufrée avec laquelle on met le feu à une mine.

AMORCER. v. a. Garnir d'amorce. *Am. un hameçon.* ‖ Attirer avec de l'amorce. *Am. des poissons, des oiseaux.* ‖ Fig., Attirer par des choses qui flattent l'esprit ou les sens. *Amorcer quelqu'un par la louange, par des présents. C'est une femme adroite qui sait am. les gens. Se laisser am. au gain.* ‖ *Am. un fusil, un canon, une fusée*, Y mettre une amorce. = Amorcé, ée. part. = Conjug. Voy. Avancer.

AMORÇOIR. s. m. Sorte de tarière dont divers ouvriers se servent pour commencer des trous qu'ils achèvent ensuite avec d'autres outils. On l'appelle plus souvent *Ébauchoir*.

*** AMOROSO.** T. Mus. Mot italien qui signifie *Amoureusement.* Placé à la tête d'un morceau de musique, il indique à la fois une certaine nuance de lenteur dans le mouvement, et un caractère de douce langueur dans la mélodie. — *Chanter am.*, se dit ironiq., pour désigner Une manière de chanter affectée et langoureuse.

***AMORPHE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; μορφή, forme). T. Didact. Se dit De tout corps, de toute substance organique ou inorganique qui ne se présente pas avec une forme régulière et déterminée.

AMORTIR. v. a. (R. *mort*). Diminuer la vivacité, l'activité, l'ardeur, la violence. *On amortit un feu trop ardent en le couvrant de cendres.* — Par extens., *L'emploi des émollients a amorti l'inflammation.* ‖ Diminuer la violence, affaiblir l'effet d'un choc, d'un coup, d'une chute. *Sa cuirasse a amorti la balle. Il est tombé sur un tas de paille qui a amorti sa chute.* ‖ En parlant Des herbes, signif. Les dépouiller du principe âcre, amer, aromatique qu'elles peuvent contenir. *Il faut am. ces herbes en les mettant dans l'eau chaude.* — Dans cette acception, *Am.* s'emploie aussi neutral. *Faire am. du cerfeuil sur une pelle rouge.* ‖ En parlant Des couleurs et des sons, signif. Diminuer, affaiblir leur éclat, leur intensité. *Ces couleurs sont trop dures, il conviendrait de les am. Le temps amortira la crudité* *des couleurs de ce tableau. Les tentures des loges amortissent les sons de la voix.* ‖ Fig., *Am. ses passions. L'âge mûr amortit les feux, les ardeurs de la jeunesse. L'amitié est la seule passion que l'âge n'amortit pas. L'étude amortit les souffrances de l'âme. Ce peu de mots amortit tout à coup ses transports de joie.* ‖ *Am. une dette*, L'éteindre en satisfaisant ses créanciers. *Am. une rente, une pension, une redevance*, S'en libérer en remboursant le capital. *Am. la dette publique.* Voy. DETTE *publique.* = S'AMORTIR. v. pron. Se dit au propre et au figuré. *Le coup s'amortit contre la cuirasse. La chaleur de l'érysipèle s'est amortie. Ses passions commencent à s'am. Les couleurs de ce tableau se sont amorties.* = AMORTI, IE. part.

AMORTISSABLE. adj. 2 g. *Pension am.*, Qui est susceptible d'être amortie.

AMORTISSEMENT. s. m. T. Fin. Rachat, extinction d'une pension, d'une rente, d'une redevance. *Il consacre toutes les années une certaine somme à l'am. de ses dettes.* ‖ T. Arch. Ce qui termine, ce qui finit et surmonte le comble d'un bâtiment. *On a mis pour am. à ce pavillon un vase de fleurs. Mettre une figure en am.* — Se dit par ext. De tous les ornements qui terminent des ouvrages d'architecture, ainsi que des cavets renversés qui couvrent les corniches des croisées et des portes extérieures pour garantir celles-ci de la pluie.

Enc. — Dans la législation ancienne, lorsque des gens de mainmorte, c.-à-d. des corporations religieuses, des hôpitaux, des églises, etc., voulaient acquérir la propriété d'un immeuble, ils étaient obligés de solliciter l'autorisation royale, attendu que tout immeuble acquis par eux devenait aussitôt bien de mainmorte, était soustrait à la circulation, et par conséquent ne devait plus dans l'avenir donner lieu à des droits de mutation : l'immeuble, comme on disait alors, se trouvait *amorti.* C'est de là qu'est venu le terme *Am.*, pour désigner la faculté accordée par le roi dans les cas de ce genre. Par la même raison, on appelait encore *Droit d'am.* la somme qui devait être payée au trésor en échange de cette autorisation. La somme à payer comme droit d'am. était, en gén., le tiers de la valeur de l'immeuble acquis par les gens de mainmorte. Voy. MAINMORTE.

En T. de Fin. et d'Indust., *amortir* une dette, c'est l'éteindre; *amortir* un capital, c'est créer un capital nouveau pour remplacer un capital employé productivement. On nomme *Fonds d'am.* la somme annuelle, fixe ou variable, appliquée à cette destination. Dans l'industrie, le terme *am.* ne s'emploie guère qu'en parlant d'un système de remboursement ou de rachat par annuités. Mais, en parlant de la dette publique, il se dit de tous les moyens propres à l'éteindre graduellement. Voy. ANNUITÉ, DETTE *publique.*

AMOUR. s. m. (lat. *amor*). Sentiment par lequel l'homme se porte vers ce qui lui paraît aimable, et en fait l'objet de ses affections, de ses désirs. *Am. sincère, ardent, honnête, légitime. Am. divin, céleste, terrestre. Am. charnel, sensuel, désordonné. Am. conjugal, paternel, filial. Am. mutuel, réciproque. Les illusions, les délices, les peines de l'am.* ‖ Lorsque le mot *Am.* est suivi d'un complément déterminé par la prépos. *de*, ce complément, 1° particularise Le caractère du sentiment dont on parle. *Am. de charité, de concupiscence, d'intérêt*, Am. qui a pour mobile la charité, la concupiscence, etc. — 2° Il désigne L'objet sur lequel l'am. se porte. *L'am. de Dieu, du prochain, de la créature. L'am. de la patrie, de la vertu, de la gloire, de la liberté. L'am. de l'or, des richesses, des plaisirs, du jeu.* L'am. qu'on porte à Dieu, au prochain, etc. — 3° Il indique Le sujet qui éprouve le sentiment de l'am. *L'am. des pères. L'am. d'une mère ne connaît point de bornes. L'am. des peuples est sujet au changement.* L'am. qu'éprouvent les pères, etc. ‖ *Am. de soi* ou *Am.-propre*, dans le sens absolu et philosophique, signif., Le sentiment instinctif, nécessaire et légitime qui attache l'homme et même l'animal à sa propre existence. *L'am. de soi a été donné à chacun pour veiller à sa conservation. L'égoïsme n'est autre chose que l'am. de soi porté à l'excès. Selon Larochefoucauld, l'am.-propre est le principe de toutes nos actions.* — Aujourd'hui on dit plutôt, dans cette acception, *Am. de soi*, qu'*Am.-propre.* ‖ *Am.-propre* s'emploie le plus ordinairement dans un sens défavorable, pour désigner L'opinion trop avantageuse qu'un homme a de lui-même. *Cet homme a beaucoup d'am.-propre. Il est pétri d'am.-propre. Il y a bien de l'am.-propre dans ce langage. L'am.-propre et la vanité sont le mobile de toutes ses actions.* — *Se dit quelquefois en bonne part, et signif. alors Le sentiment de sa propre dignité, la conscience qu'on a de sa propre valeur. *Il a trop d'am.-propre pour se rendre jamais coupable d'une bassesse. Il faut, dans le monde, avoir un peu d'am.-propre.* ‖ *Pour l'am. de Dieu*, Dans la seule vue de plaire à Dieu. *Faire quelque chose pour l'am. de Dieu.* — Fam., Se dit encore D'une chose faite sans aucune vue d'intérêt. *On lui a donné cela pour l'am. de Dieu.* — *Pour l'am. de Dieu, s'il vous plaît*, Locut. fam. aux mendiants, lorsqu'ils demandent l'aumône. — *Comme pour l'am. de Dieu.* Locut. ironiq. et fam. qui s'emploie en parlant D'une chose faite ou donnée à contre-cœur, ou D'un don fait avec lésinerie. ‖ *Pour l'am. de quelqu'un*, Par la considération, par l'estime, par l'affection qu'on a pour quelqu'un. *C'est une chose que je vous prie de faire pour l'am. de moi.* ‖ *Am.* signifie particulièrement Le penchant qui entraîne un sexe vers l'autre, et alors il s'emploie presque toujours absol. *Avoir de l'am. Donner, inspirer de l'am. Brûler, languir, mourir d'am. Se marier par am.* — *Dans un sens plus limité, en parlant Du rapprochement des sexes, on dit : *L'homme peut dans tous les temps se livrer à l'am.; les animaux n'ont pour cela qu'un temps marqué.* ‖ Se dit Des animaux, lorsqu'ils recherchent les approches de l'autre sexe. *Quand les biches sont en am. Les oiseaux sont en am.* — Par métonymie, on dit : *Toute la terre est en am.* Tous les êtres qui habitent la terre sont en am. ‖ Fam., *Il fait l'am. à toutes les femmes*, Il courtise toutes les femmes. — *Il passe sa vie à faire l'am.*, Il passe sa vie dans des intrigues galantes. ‖ *Filer le parfait am.*, Aimer longtemps d'un am. chaste. ‖ Quand le mot *Am.*, signifiant la passion d'un sexe pour l'autre, est employé au pluriel, on doit le faire féminin. *Les premières amours. D'ardentes, de folles amours. De nouvelles amours. L'objet de ses amours. Troubler deux personnes dans leurs amours.* — *Se dit également en parlant Des animaux et des plantes. *Les amours des abeilles. Les amours mystérieuses des plantes.* ‖ Est encore usité au plur. pour signifier La personne aimée. *Il est avec ses amours. Il a quitté ses amours.* Prov.; *Il n'y a point de belles prisons ni de laides amours.* — Se dit encore Des choses qu'on aime avec passion. *Les livres sont mes seules amours.* ‖ S'emploie aussi au sing. masc. dans l'acception qui précède, en parlant Des personnes et des choses. *Cet enfant est l'am. de sa mère. Ce prince était l'am. de ses peuples. Mon cher pays, mon premier am.* — *Mon am.*, Locut. famil. dont on se sert quelquefois en s'adressant aux personnes qu'on chérit. Anciennement on disait *M'amour.* ‖ En parlant D'un ouvrage d'Art, on dit : *Faire un ouvrage avec am.*, Se complaire dans son exécution et y travailler avec une affection particulière. ‖ *La terre est en am., entre en am.* Locut. figurée employée par les Jardiniers pour désigner L'activité particulière que présente la terre à l'époque du printemps. Ils disent aussi D'un terrain stérile et impropre à la culture : *Cette terre n'a point d'am., est sans am.* = AMOUR. T. Myth. Nom de la divinité à laquelle les anciens attribuaient le pouvoir de faire aimer. *Les ailes de l'Am. Il est beau comme l'Am.* — Les poëtes ont donné plusieurs frères à l'*Am.*, et c'est dans ce sens qu'on dit : *Les Jeux, les Ris et les Amours. Ces Amours sont bien groupés.* ‖ Fig. et fam., on dit : *C'est un Am.*, non seulement en parlant D'un enfant, d'une jeune femme ou d'une jeune fille remarquables par leur grâce et leur beauté, mais encore en parlant D'un objet qu'on trouve extrêmement joli. *Cet enfant est un am. Cette montre est un amour.* = Syn. Voy. AFFECTION.

Obs. gram. — L'usage, qui en Grammaire est la loi suprême, veut aujourd'hui que le mot *am.* soit toujours masc. au sing., et fém. au plur., à moins qu'il ne s'agisse des *Amours* de la mythologie, car dans ce dernier cas il est masc. — Cependant les poëtes ont quelquefois employé au sing. fém. le mot *am.* signifiant la passion d'un sexe pour l'autre. Racine a dit :

Et qui sait si déjà quelque bouche infidèle
Ne l'a point averti de votre *am. nouvelle ?*

On trouve encore un grand nombre d'exemples semblables dans le même poëte, dans Molière, Regnard, J.-B. Rousseau, Voltaire, etc. De grands écrivains, tels que Molière, Crébillon, Voltaire, La Harpe, Delille, ont également, en poésie, employé amour au plur. masc. Nous nous contenterons de citer ces vers de Voltaire :

Il fallut oublier dans ses embrassements
Et nos premiers *amours*, et nos premiers serments.

Enc. — L'*Am.* a été défini un sentiment de joie accompagné de l'idée d'une cause extérieure, ou, en d'autres termes, un mouvement de l'âme qui se porte avec bonheur vers un objet qui l'attire. Cette définition, qui, selon nous, est la moins imparfaite que la philosophie ait donnée d'une chose que tout homme connaît à un degré plus ou moins élevé, et que cependant nul ne peut exprimer d'une manière parfaite, offre du moins l'avantage de poser l'objet aimé en face de l'être qui aime, et de faire ressortir l'unité du sentiment de l'am., tout en permettant de l'envisager sous divers aspects. Néanmoins, le nombre de ces aspects n'est pas illimité, ainsi qu'on pourrait se le figurer au premier abord. En effet, si l'on envisage l'homme au point de vue moral, c.-à-d. si l'on considère les actes par lesquels il manifeste son am., on voit qu'ils se rapportent tous à lui-même, à ses semblables ou à Dieu. De là trois formes principales de l'am.: *Am. de soi*, *Am. de ses semblables*, *Am. de Dieu.*

Am. de soi. — La tendance aveugle et instinctive à se conserver soi-même, c.-à-d. à déployer son activité tout entière dans le but du maintien de l'existence individuelle, constitue, chez les animaux, l'am. de soi. Cette tendance appartient à tous les êtres qui participent aux caractères de l'animalité : mais, chez l'homme, elle offre une différence essentielle. En effet, quoique dans l'homme cette tendance existe aussi à l'état instinctif et involontaire, néanmoins il en a conscience, et, par cela seul, il possède le pouvoir de la maîtriser et de la diriger : la voix de la raison peut même, dans une foule de circonstances, imposer un silence absolu à celle de l'instinct. — L'homme, quand il se contemple lui-même, se reconnaît comme un être composé d'un corps et d'une intelligence; il se sent indépendant, libre et capable d'agir sur ce qui n'est pas lui; il se réjouit de la connaissance qu'il a de ses forces et de ses facultés; il se complaît à les mettre en jeu; il s'efforce sans cesse de les porter à un plus haut degré de développement et de perfection. L'am. de soi, chez l'homme, est donc plus que la tendance au maintien de ce qu'est l'individu, à chaque instant donné; c'est encore la tendance à un perfectionnement ultérieur. Envisagé sous ce point de vue, l'am. de soi est évidemment inséparable de notre moi, et néanmoins il est véritablement social, car si l'homme ne le possédait point, s'il ne vivait pas pour son moi, s'il vivait pour le moi d'un autre, et que cet autre vécût également sans un but propre à lui-même, cette abnégation de toute individualité amènerait l'anéantissement de la communauté, et la vie de l'homme s'écoulerait sans résultat, sans fruit, non-seulement pour lui-même, mais encore pour ses semblables. Il est donc nécessaire que notre moi ait l'am. de lui-même; il faut qu'il aime ce qui est en connexion intime avec lui, c.-à-d. son propre corps; il faut qu'il en ait soin, qu'il en maintienne la conservation et qu'il en favorise le développement, parce que, sans le concours harmonique de l'âme et du corps, l'homme ne peut accomplir aussi complétement la fin pour laquelle il a été placé sur la terre. — En conséquence, aussi longtemps que l'am. de soi se maintient dans les justes limites qui lui sont tracées par la nécessité de la conservation, et par le besoin de développement auquel a droit tout être humain, cet am. n'offre rien de répréhensible, soit aux yeux de la religion, soit à ceux de la philosophie, qui toutes deux flétrissent et condamnent l'*am.-propre* ou l'égoïsme comme la source de tous les maux. — Quelques philosophes ont nié que l'on pût légitimement appliquer le nom d'am. au sentiment qui nous attache à notre propre conservation, et qui nous pousse à développer notre propre individualité; mais comme la satisfaction de nos besoins physiques, intellectuels et moraux, ne peut, en général, avoir lieu qu'en puisant au dehors de nous, notre moi (corps et âme) tend nécessairement à se porter vers les choses qu'il juge bonnes relativement à lui-même, et les rapporte ensuite à lui; il y a donc là mouvement de l'âme vers un objet extérieur, dans un but de satisfaction, c.-à-d. amour.

Am. de nos semblables. — Considéré sous le rapport de son but ou de sa finalité, l'am. de nos semblables se présente à nous sous deux faces tellement distinctes, que nous sommes obligés de le diviser sous les noms d'*Am. de l'individu* et d'*Am. de l'espèce.*

Am. de l'individu. — Il peut être envisagé comme une forme particulière de l'am. de soi, comme un rayonnement de ce dernier. C'est seulement lorsque l'être est parvenu au plus haut point de développement physique, lorsque la vie plastique est arrivée à son plus haut degré de force et d'exubérance, qu'il reçoit, pour ainsi dire, un pressentiment de son caractère périssable, pressentiment d'où résulte la tendance à se continuer par un produit vivant identique à lui-même. « La nature mortelle, dit Platon, tend à se perpétuer autant que possible, et à se rendre immortelle; et son seul moyen, c'est la naissance laquelle substitue un individu jeune à un individu vieux. » Quelques écrivains ont voulu rapporter exclusivement la cause de l'am. de l'individu à l'état d'exaltation spéciale de la force plastique qui s'observe à certaines époques particulières de l'existence des êtres organisés; mais déjà, chez une foule d'animaux, cette tendance instinctive ne saurait résulter uniquement de l'exubérance de la force plastique. D'où vient, en effet, cette prévoyance merveilleuse qui porte l'animal vers un but dont il n'a pas conscience, et qui doit profiter à l'espèce en assurant la perpétuité de cette dernière? Qui le porte à chercher le milieu dans lequel pourront se développer les êtres qui naîtront de lui? Qui enseigne à l'oiseau l'art de construire le berceau où grandira sa couvée; à l'abeille l'art d'édifier la ruche où croîtront les générations qui doivent lui succéder? Qui dit au poisson d'abandonner la mer pour le fleuve, la rivière pour le ruisseau? Qui conduit l'hirondelle dans ses lointaines pérégrinations? — L'am. de soi, pris dans un sens tout à fait littéral et envisagé comme instinct de la conservation propre de l'être, c.-à-d. comme l'instinct de la nutrition, isolerait les êtres, et c'est ce qu'on remarque en effet chez un grand nombre d'animaux; mais ils sont rapprochés par l'am. de l'individu. Ce dernier a pour effet de déterminer une association plus ou moins durable entre deux individus semblables et différents. Chez l'homme, cette association offre un caractère tellement supérieur à ce qu'on observe chez les animaux, qu'elle semble devoir sa naissance à un tout autre principe. En effet, l'homme, quand l'am. vient à s'éveiller dans son cœur, a une conscience parfaitement claire des motifs qui l'y ont fait naître, beauté ou grâce, intelligence ou vertu. Il se rend compte du but de l'association qu'il est porté à former; il en prévoit les plus lointaines conséquences ; enfin, tout en cédant à ce qui l'attire, il se sent libre et capable de résister. Plus les considérations qui ont dicté le choix de l'homme sont d'un ordre élevé, plus son am. est profond et durable ; car tout ce qui tient au corps est en soi pauvre et monotone, change avec rapidité, et amène promptement la satiété; tandis que ce qui tient aux facultés intellectuelles et aux qualités morales est une source inépuisable de jouissances dignes d'un être raisonnable, et, au lieu de s'amoindrir, va sans cesse en se perfectionnant.— C'est de l'am. de l'individu et de l'am. de soi que dérivent les saintes affections de la *famille*. L'am. que l'homme porte aux auteurs de ses jours et à ceux auxquels il a donné l'être, se rattache inévitablement à l'am. de soi par l'idée de l'origine et de la continuation de notre propre existence. L'am. que le père a pour ses enfants se lie en outre à l'am. qu'il a conçu pour la mère qui les lui a donnés. Enfin, la famille constituant le germe de toute société, l'am. de la famille est le premier degré du développement de l'am. de l'espèce ou, en d'autres termes, de l'am. de l'*humanité*.

Am. de l'espèce. — Il est impossible à l'homme de vivre d'une vie tellement égoïste qu'il n'y ait rien de commun entre lui et ses semblables. Tout homme participe plus ou moins vivement aux joies ou aux douleurs des autres hommes, et il n'y a dans ce phénomène rien de volontaire, rien de réfléchi. Cette sympathie innée dans le cœur de l'homme le porte à secourir, à aider, à consoler celui qui est en péril, celui qui est plongé dans la misère ou dans la douleur. Seulement la sphère de cette sympathie est plus ou moins étendue dans les diverses périodes de la vie individuelle de l'homme, ainsi que dans les différents âges de la vie du genre humain. A mesure que la race humaine se développe sous le rapport intellectuel et principalement sous le rapport moral, l'am. de l'homme pour ses semblables s'agrandit et embrasse une plus vaste étendue. D'abord il ne dépasse pas le cercle étroit de la famille, des proches, des voisins, de la cité ; il est alors limité par des *considérations de différence*, c.-à-d. par la diversité d'origine, de langage, de mœurs, de religion, de couleur, etc. Enfin, l'homme arrive à comprendre dans cet am. sublime, non-seulement tous les individus vivants à la surface de la terre, mais encore les générations passées et futures; en d'autres termes, il arrive à se représenter et à aimer tous ces êtres comme un être unique qu'il nomme *humanité*. L'am. de l'humanité est donc la plus noble et la plus vaste des affections que la raison et la religion sanctionnent dans le cœur de l'homme; mais il offre cela de particulier, qu'il ne présente pas le caractère de spontanéité propre à l'am. de l'individu, et à l'am. de l'espèce limité à ceux qui vivent en contact perpétuel avec nous. Il doit sa naissance plus encore au développement de l'intelligence qu'à celui de la sensibilité. Il n'existe qu'à la condition que certaines idées, certains principes métaphysiques, moraux ou religieux, soient reconnus comme des vérités incontestables. Ainsi, pour embrasser dans un sentiment commun l'humanité tout entière, il faut, soit au nom de la foi, soit au nom de la raison, croire à l'unité de la race humaine, c.-à-d. à sa descendance d'un même père; il faut admettre l'identité des facultés de l'homme dans toutes les variétés de la race, et la continuité de leur développement; il faut reconnaître enfin que tous les hommes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, la même liberté et la même intelligence pour choisir entre le bien et le mal. Les anciens ne connaissaient pas l'am. de l'humanité tel que nous le sentons et le concevons aujourd'hui. Il était nécessaire pour que l'am. de l'humanité fût connu, que le Christianisme vînt d'abord animer le monde d'un esprit nouveau, l'éclairer d'une lumière plus pure, enseigner à tous les peuples l'histoire véritable du genre humain, et faire à chaque homme une loi obligatoire de l'*am. du prochain* et des devoirs de la *charité*. (Voy. ce mot.)

Am. de Dieu. — Lorsque notre âme applique les facultés dont elle est douée à la contemplation de Dieu, elle le conçoit comme l'être nécessaire, infini, immuable, éternel, omnipotent, comme la cause première de tout ce qui existe et la source de toute perfection. Mais Dieu, envisagé principalement par rapport à l'homme, apparaît à notre raison comme un être souverainement bon, souverainement juste et miséricordieux. C'est sa bonté inépuisable qui conserve toutes choses après les avoir créées, qui a placé l'homme sur la terre pour être le maître et le dominateur de tout ce qui vit à sa surface, qui lui a donné une âme raisonnable et immortelle, qui lui a accordé la liberté et le pouvoir de mériter un bonheur plus grand encore, qui récompense avec justice et châtie avec miséricorde. Dès que l'homme comprend les rapports qui existent entre lui et l'être suprême, et qu'il apprécie les bienfaits sans nombre dont il a été comblé par son auteur, il lui est impossible de ne pas éprouver pour Dieu un am. et une reconnaissance sans limites. Mais cette reconnaissance et cet am. ne doivent pas se borner à de stériles élans de l'âme ; ils doivent se manifester et se produire au dehors par l'observation rigoureuse, soit des préceptes de la loi naturelle que Dieu a gravés dans notre conscience, soit des préceptes qu'a prescrits la loi révélée. « Celui qui retient mes commandements et les observe, m'aime véritablement... Celui qui ne m'aime point ne les observe point. » Saint Jean, IV. 21, 24.

Mythol. — La divinité appelée *Éros* par les Grecs, et *Cupido* ou *Amor* (Cupidon ou Amour) par les Romains, est un des êtres mythologiques sur lesquels les traditions païennes ont le plus varié. Ainsi, par ex., Hésiode le place au nombre des quatre grands principes des êtres, avec le Chaos, le Tartare et la Terre, et Alcée le fait naître de Zéphyre et d'Éris (la Discorde). La plupart des mythologues, cependant, lui assignent Vénus pour mère; mais, dans cette hypothèse même, on remarque encore de singulières dissidences. En effet, le père de l'Am. est Jupiter suivant Cicéron, Vulcain selon Sénèque, le Ciel d'après Sapho ; d'autres le font fils de Mercure, et Simonide, adoptant l'opinion vulgaire, le regarde comme fils de Mars et de Vénus. Enfin, quelques-uns le représentent voltigeant autour de Vénus Anadyomène, à l'instant même où celle-ci s'élève à la surface des eaux. Rien n'est plus gracieux que ce dernier mythe qui nous peint l'Am. comme devant uniquement le jour à la Beauté, et ayant les Grâces pour sœurs. Les poëtes, les peintres et les sculpteurs le peignent sous les traits d'un enfant aux formes arrondies, au ris malin, les yeux quelquefois couverts d'un bandeau; il est toujours armé d'un arc et d'un carquois rempli de flèches dont il se plaît à blesser les cœurs des mortels ainsi que des Dieux de l'Olympe. Des ailes légères naissent de ses épaules et servent à le transporter en un instant d'un bout de l'univers à l'autre. Il est ordinairement entouré d'une troupe de jeunes enfants ailés comme lui, et auxquels on donne également le nom d'Amours.

AMOURACHER. v. a. Engager dans de folles amours. *Je ne sais qui a pu l'am. de cette sotte.* = s'Amouracher. v. pron. S'éprendre d'une folle passion. *Il s'est amouraché d'une femme indigne de lui. Il s'est amouraché des sciences occultes.* Fam. = Amouraché, ée. part.

AMOURETTE. s. f. (Dimin. d'*Amour*). Amour de pur amusement, sans véritable passion. *Il a toujours quelque nouvelle am. en tête. Ses amourettes lui font tort dans le monde.* Fam. ‖ *Se marier par am.*, Se marier par amour. Ne se dit que D'un mariage inégal. ‖ Au plur., se dit De la moelle épinière du veau et du mouton, quand elle est cuite. *On lui servit des amourettes.* ‖ * T. Bot. Voy. Graminées.

AMOUREUSEMENT. adv. Avec amour. *Soupirer am. Il la regarde am.* ‖ Se dit, dans les Beaux-Arts, De ce qui est exécuté avec affection, avec grâce. *Cet air veut être joué am. Ce petit tableau est am. peint.*

AMOUREUX, EUSE. adj. Qui aime d'amour. *Être éperdument am. Il est très-am. de cette femme, et elle est amoureuse de lui.* ‖ Enclin à l'amour. *Il est d'un tempérament am., de complexion amoureuse.* ‖ Qui marque de l'amour ; Qui est propre à inspirer de l'amour. *Soupirs, regards, transports am. Lettres amoureuses. Style am.* ‖ Qui a une grande passion pour quelque chose. *Être am. de la gloire, de la liberté. Il est am. de la peinture, de la musique, de la poésie. — Être am. de ses ouvrages*, En être entiché. ‖ T. Peint. *Pinceau am.*, Pinceau dont la touche est moelleuse, légère, délicate. = Amoureux s'emploie aussi subst. *Un am. transi. Un am. en cheveux gris.* — Se prend quelquefois dans le sens d'Amant. *Cette fille a un am.* Popul. ‖ T. Théâtre. *Jouer les am.*, *Tenir l'emploi des am.*, Jouer les rôles d'amants dans la comédie. On dit de même en parlant des actrices : *Jouer les amoureuses. La première, la seconde amoureuse.* = Syn. Voy. Amant.

AMOVIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est amovible, *L'am. des préfets. L'am. de cette place en diminue bien le prix.*

AMOVIBLE. adj. 2 g. (lat. *amovere*, déplacer). Se dit Des personnes et des choses. *Un fonctionnaire am.*, Est celui qu'on peut révoquer à volonté. *Une place am.*, Est une place dont le titulaire peut être changé.

Enc. — L'*Amovibilité* de certains emplois est une des nécessités du gouvernement représentatif : aussi le principe de l'amovibilité se trouve-t-il consacré dans tous les pays où règne cette forme de gouvernement. En effet, dès que, par suite d'un déplacement de la majorité, le système qui préside à la direction des affaires vient à changer, il devient nécessaire que les fonctions politiques soient confiées aux hommes qui ont fait prévaloir de nouvelles idées, afin qu'ils en fassent eux-mêmes l'application, et qu'ils portent la responsabilité de leurs résultats bons ou mauvais, heureux ou funestes. En Angleterre, et surtout aux États-Unis, lorsqu'une nouvelle administration arrive au pouvoir, la plus grande partie des hommes employés sous l'administration précédente sont forcés de résigner leurs fonctions entre les mains des partisans du nouveau cabinet. En France, il en est autrement : quoique la plupart des fonctions soient amovibles, le nouveau cabinet se borne à remplacer un fort petit nombre d'employés supérieurs, ceux-là seulement qui, par la nature de leurs fonctions, doivent toujours représenter l'esprit du ministère existant. De cette façon, l'administration des choses publiques n'a nullement à souffrir des mutations qui surviennent dans les hautes régions, parce qu'au lieu d'être confiés à des hommes inexpérimentés, les différents services publics conservent les hommes intelligents qui ont déjà l'habitude et l'expérience des affaires. En outre, dans notre pays, où les grandes fortunes sont rares, il serait impossible de trouver des personnes qui consentissent à entrer dans les diverses fonctions administratives, si, à chaque revirement politique, leur carrière pouvait être brisée.

Si l'amovibilité des emplois, modérément pratiquée, est une sauvegarde pour l'administration, par la crainte salutaire qu'elle inspire aux employés, ce principe appliqué à certaines fonctions judiciaires entraînerait au contraire les plus funestes conséquences. En effet, pour que la justice soit rendue avec impartialité, il faut que les juges soient indépendants du pouvoir, et ne se trouvent jamais dans le cas d'avoir à hésiter entre leur devoir et leur intérêt privé. Aussi la Constitution de l'an VIII (1799), en laissant au pouvoir exécutif (art. 41) la nomination des juges, a-t-elle consacré leur inamovibilité (art. 68) comme le gage le plus assuré de leur indépendance. L'expérience a prononcé en faveur de la sagesse de cette disposition qui a été maintenue par la Charte de 1814, par celle de 1830, et par les Constitutions qui l'ont suivie.

AMPÉLIDÉES. s. f. p. (gr. ἄμπελος, vigne). T. Bot.

Enc. — Les *Amp.* sont une famille de plantes exogènes polypétales à laquelle A.-L. Jussieu avait donné le nom de *Vinifères*, Ventenat celui de *Sarmentacées*, Lindley celui de *Vitacées*. La dénomination d'*Amp.* a été proposée par Kunth et adoptée par la plupart des botanistes. — Cette famille se compose d'arbrisseaux sarmenteux grimpants ou rampants, à nœuds renflés susceptibles de se désarticuler. Leur tissu ligneux est pourvu d'une multitude de vaisseaux ponctués volumineux qui, à certaines saisons, versent une quantité de sève extraordinaire. — *Caract. botan.* : Feuilles simples ou composées, avec ou sans stipules à leur base; les feuilles inférieures sont opposées, les supérieures sont alternes. Fleurs petites, verdâtres, disposées en thyrse, en cyme ou en panicule, en gén. opposées aux feuilles. Les inflorescences avortent quelquefois et se transforment alors en vrilles. Calice petit, presque entier. Pétales au nombre de 4 ou de 5, insérées sur le pourtour d'un disque qui entoure l'ovaire. Préfleuraison valvaire. Étamines en nombre égal à celui des pétales, opposées à celles-ci, insérées sur le disque, quelquefois stériles par avortement; filets distincts ou légèrement adhérents à leur base ; anthères ovoïdes oscillantes. Ovaire supérieur, à 2 ou à 6 loges; style simple, très-court; stigmate simple ; ovules droits, anatropes. Baie arrondie, pulpeuse, souvent uniloculaire par avortement. Graines au nombre de 4 ou 5, quelquefois en moindre nombre par avortement, osseuses, dressées; albumen dur, deux fois plus long que l'embryon; embryon dressé, à radicule inférieure. [Fig. 1. *Vigne cultivée* (*Vitis vinifera*). 2. Fleur. 3. La même, au moment où ses pétales se détachent. 4. Pistil et étamines. 5. Coupe verticale de l'ovaire. 6. Coupe verticale de la graine ou pepin]

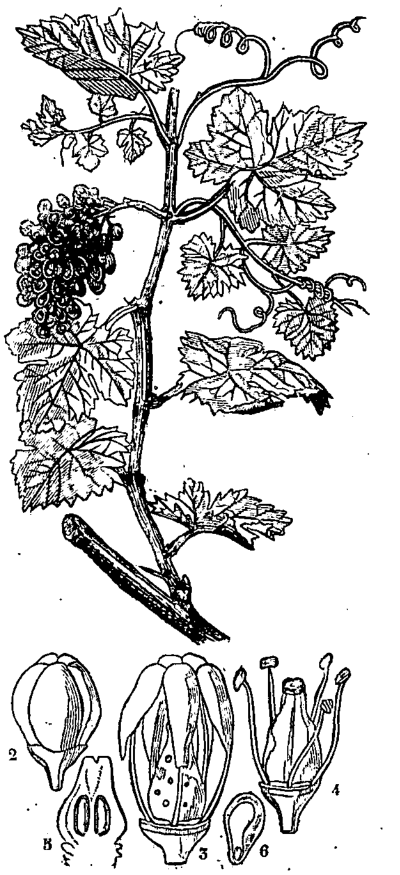

Cette famille comprend environ 7 genres et 260 espèces. On la divise en deux tribus : *Vitées :* Pétales et étamines distinctes; ovules disposés par paires; vrilles. — *Léées :* Pétales unis à leur base; étamines monadelphes; ovules solitaires; pas de vrilles.

Les espèces sauvages du genre *Vigne* (*Vitis*) habitent les pays chauds et tempérés des deux hémisphères, surtout des Indes orientales ; on n'en trouve aucune en Europe. Quant à la vigne cultivée qui suit partout les pas de l'homme civilisé, l'opinion la plus commune la fait originaire des bords de la mer Caspienne. On ignore encore si la *Vigne de l'Inde* (*Vitis Indica*) n'est pas également une espèce sauvage du même genre. Le *Raisin de renard* (*Vitis vulpina*), indigène de l'Amérique du nord, donne des produits qui n'ont aucune valeur. L'acidité des feuilles et la forme du fruit sont des caractères constants dans toute cette famille. Les *larmes*, c.-à-d. la sève de la vigne, sont chez nous un remède populaire contre les ophthalmies chroniques : mais ce remède est dénué de toute efficacité. Les feuilles étant astringentes, on les emploie quelquefois dans le cas de diarrhée. Il existe un nombre infini de variétés de la vigne cultivée, et ce précieux végétal est d'une telle importance que nous en ferons l'objet d'un article spécial (voy. Vigne). Quant aux produits qu'on en retire directement ou indirectement, il en sera question aux mots Vin, Vinaigre, Fermentation, Alcool, Sucre, etc. — Les autres genres de cette famille offrent fort peu d'intérêt. Le genre *Cissus*, appelé vulgairement *Achit*, mérite cependant d'être cité. L'âcreté des feuilles du *Cissus cordata* et du *C. setosa* les fait employer comme topique pour amener à suppuration les tumeurs indolentes. Les feuilles et les fruits du *C. tinctoria* contiennent une grande quantité de matière colorante verte qui tourne bientôt au bleu. Cette substance est fort estimée par les Coroados et autres tribus indigènes du Brésil qui s'en servent pour teindre les tissus de coton. — La *Vigne-Vierge* (*Ampelopsis hederacea*), cultivée chez nous comme arbuste d'ornement pour couvrir les murs et les tonnes, appartient au même genre. Plusieurs espèces de Cissus sont remplies d'une sève fraîche, agréable au goût, et si abondante que les hommes peuvent s'en servir pour se désaltérer. Aussi ces plantes ont-elles reçu le nom de *Lianes à eau* ou *lianes du chasseur*.

*** AMPÉLITE.** s. m. T. Géol. Voy. Schiste.

*** AMPHI-** (gr. ἀμφὶ, des deux côtés, autour). Entre dans la composition d'un grand nombre de termes tirés du grec, et ajoute au sens du radical celui qui lui est propre, comme on le voit dans les mots ci-après.

***AMPHIARTHROSE.** s. f. (gr. ἀμφὶ, autour; ἄρθρον, articulation). T. Anat. Voy. Articulation.

AMPHIBIE. adj. 2 g. (gr. ἄμφω, deux; βίος, vie). Qui possède la faculté de vivre sur la terre et dans l'eau. *Animal am. Plante am.* ‖ S'emploie aussi subst. au masc. *Les amphibies vrais sont peu nombreux.* ‖ Fig., on dit D'un homme qui exerce deux professions disparates, et surtout D'un homme qui ménage deux partis opposés : *C'est un am.*

Enc. — On donne vulgairement le nom d'*Amp.* aux animaux qui ont la faculté de rester plus ou moins longtemps sans périr dans l'air et dans l'eau. Mais alors même qu'on accepterait une signification aussi étendue, il faudrait distinguer trois cas : 1° les animaux qualifiés d'amphibies sont pourvus d'un appareil pulmonaire ou d'un appareil branchial : par conséquent leur respiration est exclusivement aérienne ou aquatique. Tels sont, parmi les Mammifères, les *Phoques* et les *Morses*, animaux à respiration aérienne, qui, sous le nom d'amp., constituent la 3e tribu des *Carnivores* de Cuvier. Telles sont, parmi les Poissons, animaux à respiration branchiale, les *Anguilles*, qui sortent assez volontiers de l'eau et rampent à une assez grande distance dans les terres. Plusieurs *Reptiles* et un assez grand nombre d'*Invertébrés* possèdent également la faculté de vivre longtemps dans un milieu autre que celui qui correspond à la forme de leur appareil circulatoire. Tous les cas de ce genre sont faciles à expliquer par certaines particularités de structure que présentent ces prétendus amphibies. — 2° Pendant la première période de sa vie, l'animal respire au moyen de branchies, et, dans la seconde, sa respiration est tout à fait aérienne. Un grand nombre de larves d'insectes, par ex., sont branchifères, à l'état de larves, et vivent dans l'eau; plus tard leur respiration devient aérienne, et s'effectue à l'aide de trachées. Mais c'est dans la classe des *Reptiles* que se rencontrent les animaux les plus remarquables sous ce rapport. Les deux premières familles de cet ordre, les *Batraciens anoures* et les *Batraciens urodèles*, ont d'abord des branchies qui s'oblitèrent au fur et à mesure que l'appareil pulmonaire se développe. Plusieurs naturalistes comprennent sous le nom générique d'*Amphibies* les espèces animales qui constituent le groupe des *Reptiles nus*, c.-à-d. les *Batraciens* et les *Cécilies :* néanmoins ce ne sont pas là de véritables amphibies. 3° Ce nom, en effet, doit être réservé aux seuls animaux dont l'appareil respiratoire est organisé de façon à ce qu'ils possèdent *à la fois* la respiration aérienne et la respiration aquatique. Les êtres de ce genre sont en fort petit nombre et d'ailleurs assez rares. Au reste, tous appartiennent à l'ordre des *Batraciens*, où ils forment la famille des *Pérennibranchiés*.

Les *Batraciens pérennibranchiés* sont les seuls amphibies véritables et complets; car ils ont des poumons et possèdent en outre des branchies externes parfaites. Le corps de ces animaux se termine par une longue queue verticale; leurs membres sont peu développés. Ils se divisent en quatre genres.

L'*Axolotl* (Fig. 1) ressemble tellement à une larve de salamandre au moment où elle va passer à son état parfait, qu'on l'a longtemps regardée comme une espèce de salamandre en voie de métamorphose. Il a 4 doigts devant, 5 derrière et 3 longues branchies en forme de houppes. La seule espèce connue est grise, ardoisée, tachetée de noir, longue de 21 à 27 centim.; elle habite le lac qui entoure Mexico.

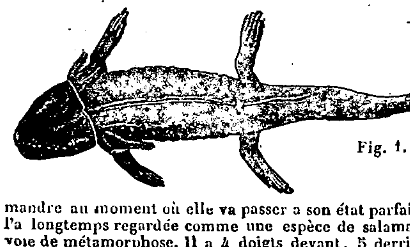

Fig. 1.

Les *Ménobranches* n'ont que 4 doigts à tous les pieds. L'espèce la plus connue, le *Ménobranche latéral* (Fig. 2), vit dans les grands lacs de l'Amérique septentrionale et atteint, dit-on, 65 centim. à 1 mètre de longueur.

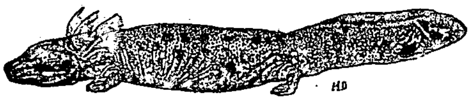

Fig. 2.

Les *Protées* n'ont que 3 doigts devant et 2 seulement derrière. On n'en connait qu'une seule espèce longue de 33 à 37 centim., à peau lisse et blanchâtre, à laquelle on a donné le nom de *Protée anguillard*. (Fig. 3.) On a cru longtemps que cet animal singulier n'habitait que les lacs souterrains de la Carniole.

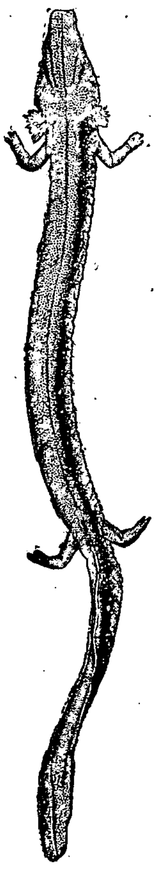

Fig. 3.

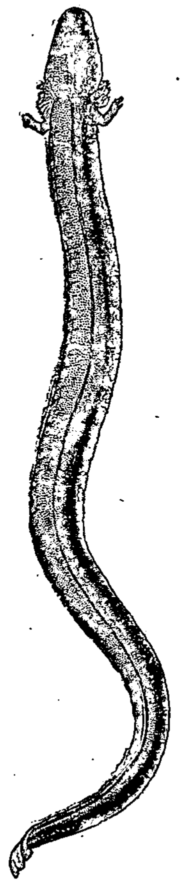

Fig. 4.

Les *Sirènes*, qui constituent le dernier genre de la famille des *Batraciens pérennibranchies*, se distinguent surtout des précédents, en ce qu'elles n'ont pas de pieds de derrière et ne présentent pas même de vestige de bassin. On en connaît 3 espèces. La *Sirène lacertine* (Fig. 4) et la *Sir. intermédiaire* ont 4 doigts aux pieds : la première est noirâtre et atteint jusqu'à 1 mètre de longueur; la seconde, noirâtre également, ne dépasse pas 33 centim., et ses houppes branchiales sont moins frangées. Les pieds de la *Syr. rayée* n'ont que 3 doigts. Ces animaux habitent les marais de l'Amérique du nord.

Enfin plusieurs naturalistes rangent à la suite des sirènes deux espèces nouvellement découvertes qui ont reçu les noms de *Lépidosirène intermédiaire* (Fig. 5) et de *Lép. paradoxe*. Celle-ci a été trouvée en Amérique, et celle-là vient du fleuve Gambie en Afrique. Mais les auteurs ne sont pas d'accord sur la place qu'elles doivent occuper dans la série animale : Owen et Duméril les regardent comme des poissons, et d'autres savants les rangent parmi les Reptiles. Si ces espèces appartiennent véritablement à la classe des Reptiles, ce seront les seuls Batraciens connus ayant un corps revêtu d'écailles.

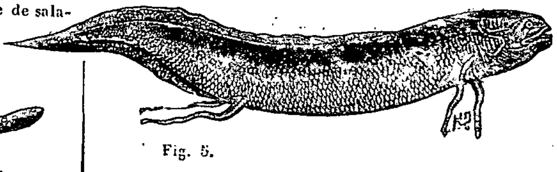

Fig. 5.

***AMPHIBOLE.** s. f. (gr. ἀμφίβολος, ambigu). T. Minér. et Géol.

Enc. — Beudant considère l'*Amp.* comme une division du genre des Silicates magnésiens, laquelle comprend les silicates combinés avec la chaux et la magnésie, la chaux et surtout la magnésie pouvant être remplacées, en tout ou en partie, par de l'oxyde de fer ou de l'oxyde de manganèse. La forme fondamentale des cristaux d'amp. est un prisme oblique, à base rhomboïdale. Les minéraux qui composent ce sous-genre rayent le verre et les feldspaths, et sont rayés par le quartz. Leur pesanteur spécifique est de 2,8 à 3,45. Le savant minéralogiste distingue l'amp. en deux espèes, la *Trémolite* et l'*Actinote*.—La *Trémolite* comprend les variétés d'amp. à couleurs claires, et qui fondent au chalumeau en un verre blanc tantôt translucide, tantôt opaque. Elle se trouve tantôt en cristaux, tantôt en masses plus ou moins fibreuses et plus ou moins dures. C'est à la trémolite que se rapportent les différentes variétés d'*Asbeste* ou d'*Amiante*. — L'*Actinote* est une substance d'un vert plus ou moins intense, passant quelquefois au noir, fusible au chalumeau en verre brunâtre ou noir. Elle se présente ordin. en longs prismes déliés, très-fragiles, d'un éclat vitreux, et n'offrant jamais la structure fibreuse de la trémolite. Dans l'actinote, la magnésie est en grande partie remplacée par du protoxyde de fer. — La *Hornblende* n'est qu'un mélange des deux espèces précédentes. Elle se trouve en cristaux et plus souvent en masses cristallisées, saccharoïdes ou rayonnées. Sa texture est sensiblement lamelleuse, et sa couleur est ordin. le noir ou le vert bouteille foncé.— Au mot Amiante nous avons dit l'emploi que l'on faisait de certaines variétés de trémolite. Quant aux autres amphiboles, elles ne sont d'aucun usage. Cependant on a employé des roches amphiboliques (*Diorites*) pour obtenir, par la fusion, des verres noirs ou verts, souvent panachés, quelquefois lithoïdes, dont on a fabriqué des boutons à fort bas prix, des dessus de table, et d'autres objets d'un effet assez agréable. — Les diverses variétés d'amp. appartiennent aux terrains anciens et aux terrains volcaniques.

***AMPHIBOLIQUE.** adj. 2 g. ***AMPHIBOLITE.** s. f. T. Géol. Voy. Roche.

AMPHIBOLOGIE. s. f. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés; βάλλειν, jeter; λόγος, discours). T. Gram.

Enc. — On nomme ainsi le double sens qui résulte, non de ce que les termes employés sont ambigus, ou présentent une double signification, mais de ce que la construction de la phrase est vicieuse. Le système de construction propre à certaines langues, telles que la grecque et la latine, donne facilement lieu à des amphibologies. Aussi l'amp. était-elle d'un grand secours aux oracles. Mais dans notre langue, où les inversions sont rares, il est toujours facile de s'exprimer avec clarté.

Obs. gram. — En français, l'amp. résulte presque constamment de l'emploi fautif ou mal ordonné des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc., *il*, *le*, *la*, etc., ou des adjectifs *son*, *sa*, *ses*, etc. Ainsi, dans ces phrases : *C'est la cause de cet effet* DONT *je vous entretiendrai à loisir. C'est le fils de l'homme* DONT *on a dit tant de mal ;* on ne sait auquel des deux substantifs qui le précèdent se rapporte le relatif *dont*. Dans cet exemple : *Bien que l'homme juste ait toujours été le temple vivant de Dieu*, IL *n'a pas laissé de vouloir demeurer par une préférence spéciale en des lieux consacrés à sa gloire*, il semble que le pronom *il* se rapporte au sujet *l'homme juste*, et cependant il doit se rapporter à *Dieu*. Cette phrase : *Qui trouverez-vous qui de soi-même ait borné sa domination, et ait perdu la vie sans quelque dessein de* L'*étendre plus avant?*, est un nouvel exemple d'amp. résultant du pronom *la*. Ce pronom, en effet, semble se rapporter à *vie*, tandis qu'il se rapporte à *domination*. L'adjectif *son* produit également une amp. dans l'exemple suivant : *Il a toujours aimé cette personne au milieu de* SON *adversité*. On ne sait si le membre de phrase *au milieu de son adversité* se rapporte au sujet de la phrase, ou s'il est le complément du régime. Il suffit d'être averti de la cause qui donne le plus souvent lieu à l'am. pour éviter ce grave défaut de langage. Voy. Ambiguïté et Équivoque.

AMPHIBOLOGIQUE. adj. 2 g. Ambigu, obscur, à double sens. *Discours*, *réponse am.*

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière amphibologique.

***AMPHIBRAQUE.** adj. et s. m. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés; βραχὺς, bref). T. Versif. anc.

Enc. — Les poëtes grecs et latins donnaient ce nom à un pied formé de trois syllabes dont une longue entre deux brèves; ex.: ămārĕ; et ils appelaient *Amphimacre*, un pied composé d'une brève entre deux longues : le mot fērvĭdūm est un ex. de ce dernier genre de pied.

AMPHICTYONIDE. adj. f. Se dit Des villes grecques qui avaient le droit d'Amphictyonie. *Delphes était une ville am.*

AMPHICTYONIE. s. f. L'assemblée des amphictyons, ou Le privilége qu'avaient les principales villes de la Grèce d'envoyer un député au conseil des amphictyons. *Thèbes possédait le droit d'am.*

AMPHICTYONIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport au conseil des amphictyons. *Suffrage*, *décision*, *ligue am.*

Enc. — Les diverses tribus dont se composait la race hellénique, quoiqu'en général animées d'un esprit étroit de rivalité, sentirent pourtant de bonne heure le besoin d'entretenir entre elles certaines relations. Ces relations s'établirent quelquefois dans le but de résister à un ennemi commun; mais elles se formèrent surtout à l'occasion des fêtes que les Hellènes célébraient en l'honneur des divinités auxquelles ils rendaient tous le même culte. Un temple était souvent possédé en commun par des peuplades limitrophes, et chacune avait le droit d'y offrir des sacrifices. La garde, l'entretien du temple, l'administration de ses richesses et la mission de faire respecter ses priviléges était confié à un conseil dont les membres portaient le nom d'*Amphictyons.* A certaines époques solennelles, les peuples possesseurs du sanctuaire s'y rassemblaient, y offraient en commun des sacrifices, et, faisant momentanément trève à leurs querelles, y célébraient en l'honneur du dieu des jeux que présidaient les amp.

Ces espèces de confédérations religieuses, appelées *Amphictyonies*, étaient assez nombreuses, soit dans la Grèce d'Europe, soit chez les Grecs de l'Asie mineure; mais de toutes ces amphictyonies, la plus célèbre, sans contredit, est celle qui siégeait au printemps à Delphes, dans le temple d'Apollon Pythien, et en automne dans celui de Cérès, à Anthèla, près des Thermopyles. On n'est pas d'accord sur l'époque de la fondation, ni sur le nom du fondateur de cette dernière. Théopompe et Pausanias en attribuent l'établissement à Amphictyon, troisième roi d'Athènes, vers l'an 1520 avant J.-C., et c'est lui qui aurait donné son nom aux membres du conseil: Strabon en fait honneur à Acrisius, roi d'Argos (vers 1320 avant J.-C.); mais il est probable que ce dernier modifia simplement cette institution en y faisant admettre le Péloponèse, et peut-être en y faisant reconnaître la suprématie d'Argos. Il paraît que les peuples qui avaient le droit d'envoyer des députés à cette assemblée étaient, dans l'origine, au nombre de 12 seulement. C'étaient, suivant Eschine, les Thessaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhœbes, les Magnètes, les Delphiens, les Locriens, les OEtéens, les Phthiotes, les Maliens et les Phocéens. Plus tard d'autres peuples obtinrent le même droit. Bien que le nombre des députés ne fût pas limité, le conseil amphictyonique ne se composait en réalité que de 24 membres, 2 pour chaque peuple. L'un de ces députés s'appelait *Hiéromnémon*, c.-à-d. garde des registres, et l'autre *Pylagore*, c.-à-d. orateur député aux Thermopyles. C'était celui-ci qui portait la paroles et qui seul était admis à voter. Ainsi chaque peuple n'avait qu'une voix à donner. Les divers états qui composaient l'amphyctionie s'engageaient par serment à ne jamais détruire une ville amphyctionique, à ne jamais détourner les cours d'eau nécessaires aux besoins de ces villes, soit pendant la paix, soit pendant la guerre, à marcher ensemble contre tout peuple qui violerait le traité, et à punir tout profanateur du temple d'Apollon à Delphes. Si l'auteur du sacrilége était un individu, les amp. le réclamaient ou le faisaient punir par sa nation; si c'était un peuple, ils lui déclaraient la guerre au nom de l'amphyctionie. — Le rôle du conseil des amp. qui, dans le principe, paraît avoir été tout religieux, prit naturellement avec le temps plus d'importance, par cela seul qu'il était l'unique centre où se réunissaient des peuples presque toujours en rivalité. Ainsi on le voit juger des contestations élevées entre certaines villes, soit au sujet de la présidence des sacrifices, soit au sujet de la part de gloire qui, après une bataille gagnée par les villes confédérées, revenait à chacune d'elles. Le conseil sut en outre, dans quelques circonstances, employer habilement l'influence politique des oracles, pour déterminer les Hellènes à agir contre un ennemi commun capable d'écraser chaque peuple isolément. Sous les auspices de la religion, il put établir un certain droit des gens helléniques; mais la fondation d'une véritable nationalité grecque était impossible. — Après la guerre sacrée, Philippe, roi de Macédoine, se fit admettre au conseil amphyctionique avec un double droit de suffrage. Dès lors, l'importance des amp. décrut considérablement; et, après la conquête romaine qui conserva cette institution, ses attributions ne furent plus qu'honorifiques: elles se réduisirent à administrer le temple de Delphes et à présider les jeux pythiques comme à l'origine.

* **AMPHIGÈNE.** s. m. (gr. ἀμφὶ, de 2 côtés; γένος, origine). T. Minér. Voy. SILICE.

AMPHIGOURI. s. m. (gr. ἀμφὶ, autour; γῦρος, cercle). Discours ou écrit burlesque, fait à dessein, dans lequel les phrases sont arrangées de manière à ne présenter que des idées sans suite. *Les amphigouris en vers se composent ordinairement sur des airs d'opéra.* ‖ Se dit également D'un discours ou d'un écrit dont les idées, contre l'intention de l'auteur, sont incohérentes et inintelligibles. *Je n'ai rien compris à ce discours, c'est un am. d'un bout à l'autre.*

AMPHIGOURIQUE. adj. 2 g. Qui a le caractère de l'amphigouri. *Style am. Vers amphigouriques.*

***AMPHIMACRE.** adj. et s. m. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés; μακρὸς, long). Voy. AMPHIBRAQUE.

* **AMPHINOME.** s. f. (gr. ἀμφινωμὼ, j'agite en rond). T. Zool. Voy. DORSIBRANCHES.

* **AMPHIPODES.** s. m. pl. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés, ποῦς, ποδὸς, pied). T. Zool.

Enc. — Latreille et Cuvier ont donné ce nom à des *Crustacés entomostracés édriophthalmes*, c.-à-d. à yeux sessiles, dont les caractères distinctifs sont les suivants: Les mandibules sont munies d'une palpe; les appendices sous-caudaux sont toujours très-apparents, et ressemblent à de fausses pattes ou à des pieds-nageoires; la tête est presque toujours distincte du thorax et porte, en général, 4 antennes; la première paire de pieds, ou celle qui correspond aux seconds pieds-mâchoires, est toujours annexée à un segment propre, le premier après la tête. Le thorax est divisé en 7 segments, dont chacun porte, en gén., une paire de pattes. L'abdomen, qui est très-développé, se compose ordin. aussi de 7 segments, dont les derniers présentent chacun une paire d'appendices qui se réunissent en faisceaux pour former une espèce de queue propre au saut, ou une sorte d'éventail servant de nageoire. Beaucoup d'amp. portent entre leurs pattes ou à la base de celles-ci des bourses vésiculaires qui, suivant Milne Edwards, servent à la respiration. La plupart de ces crustacés sautent et nagent avec facilité, et toujours de côté. Quelques-uns se trouvent dans les ruisseaux et les fontaines; mais le plus grand nombre habite les eaux salées. Tous sont de petite taille et d'une couleur uniforme, tirant sur le rougeâtre ou le verdâtre.

Les amp. constituent le 3e ordre des *Crustacés* dans le système de Cuvier. Milne Edwards divise cet ordre en 2 familles, les *Crevettines* et les *Hypérines.* — Les *Crevettines* ont le corps très-comprimé latéralement, grêle et allongé, et la tête petite. Elles ne sont jamais parasites. Cette famille se compose de 2 tribus, les *Sauteurs* et les *Marcheurs.* Parmi les genres de la première tribu, nous nous contenterons de citer les *Crevettes* ou *Chevrettes proprement dites* et les *Talitres.*

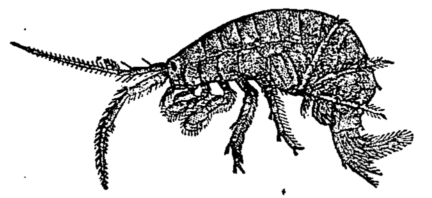

Fig. 1.

La *Crevette des ruisseaux* ou *Puce d'eau* (Fig. 1) est très-abondante dans les fontaines, les bassins des sources, les filets d'eau des cressonnières. Ce crustacé nage toujours au fond, couché sur le côté, et son principal moyen de progression consiste dans la détente rapide et souvent renouvelée des appendices de la queue. Les *Talitres* (Fig. 2. *Talitre sauteuse*) habitent les bords de la mer: elles nagent sur le côté, et s'assemblent en grand nombre sur le rivage, pour se nourrir des corps morts que le flot y a jetés. Elles sautent sur le sable avec beaucoup d'agilité, au moyen du mouvement de ressort qu'elles donnent à leur queue. Les amp. *marcheurs* comprennent également plusieurs genres. La *Corophie longicorne* (*Fig.* 3) se trouve dans la vase des bords de l'Océan. Ces animaux se nourrissent principalement d'annélides et font une guerre sans relâche aux néréides et aux arénicoles. D'après d'Orbigny père, rien n'est plus curieux que de voir, à la marée montante, des myriades de ces petits crustacés s'agiter en tous sens, battre la vase de leurs longues antennes et la délayer pour tâcher d'y découvrir leur proie. Ont-ils rencontré une annélide, souvent 10 et 20 fois plus grosse qu'eux, ils se réunissent pour l'attaquer et la dévorer. Ils ne cessent leur carnage que lorsqu'ils ont fouillé et aplani toute la vase. Alors ils se jettent sur les mollusques et sur les poissons qui sont restés à sec pendant la marée basse. Sur les côtes de La Rochelle, où elle est bien connue sous le nom de *Pernys*, la *Corophie* habite dans des trous qu'elle se pratique dans la vase. Elle apparaît au mois de mai et disparaît vers la fin d'octobre. Il est probable qu'alors elle s'enfonce profondément dans la vase pour y passer l'hiver. Peut-être aussi se retire-t-elle, comme la plupart des crustacés, dans des mers plus profondes. — Les *Hypérines* ont, en gén., le corps bombé, et la tête forte. Elles sont propres à la nage seulement, et vivent presque toujours en parasites sur des poissons ou dans le corps de certains zoophytes. Ainsi le *Phronyme sédentaire* (Fig. 4), qui se rencontre dans la Méditerranée, se loge dans un corps membraneux, transparent, en forme de tonneau, paraissant provenir d'une espèce de *Béroé*; et le *Phronyme sentinelle*, de Risso, vit dans l'intérieur du corps des *Méduses.*

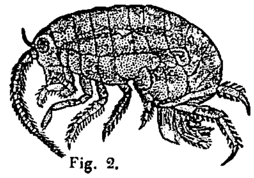

Fig. 2.

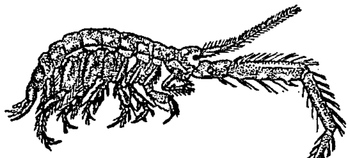

Fig .3.

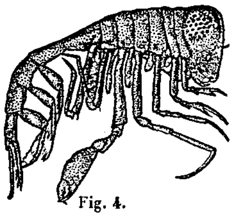

Fig. 4.

***AMPHIPROSTYLE.** adj. et s. m. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés; πρὸ, devant; στύλος, colonne). T. Archit. Voy. TEMPLE.

***AMPHISBÈNE.** s. f. (gr. ἀμφὶ; βαίνω, je marche). T. Erpét. Voy. DOUBLES-MARCHEURS.

AMPHISCIENS. s. m. pl. (gr. ἀμφὶ; σκιὰ, ombre).

Enc. — Les anciens géographes désignaient sous ce nom, les habitants de la zone torride qui ont leur ombre dirigée tantôt vers le midi, tantôt vers le nord, suivant que le soleil est au nord ou au midi de l'équateur. On donnait encore à ces peuples le nom d'*Asciens* (α priv. σκιὰ), parce que, deux fois par an, le soleil se trouvant directement au-dessus de leurs têtes, ils n'ont pas d'ombre à midi. Enfin le nom de *Perisciens* (περὶ, autour; σκιὰ) s'appliquait aux habitants des cercles arctiques et antarctiques, parce que le soleil à certaines époques de l'année ne se couchant pas pour eux dans le cours de sa révolution diurne, l'ombre de leurs corps décrit une circonférence entière.

***AMPHISTOME.** s. m. (gr. ἀμφὶ; στόμα, bouche.) T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX.

AMPHITHÉÂTRE. s. m. (gr. ἀμφὶ, autour; θέατρον, théâtre). Dans nos théâtres, Lieu élevé par degrés en face de la scène, au-dessus du parterre et au-dessous du premier rang de loges. — * Série de gradins situés au niveau du plus haut rang de loges, en face de la scène. ‖ On donne aussi ce nom à Un lieu garni de gradins, où un professeur fait ses leçons. ‖ Par analogie, en parlant d'un terrain qui s'élève graduellement, on dit qu'*Il va en amph.*, qu'*Il s'élève en amph.*

Enc. — En T. d'Archit. et d'Antiq., on désigne sous le nom d'*Amp.* un édifice formé par la réunion de deux théâtres qui se touchaient au *proscenium*, de manière qu'il y eût des siéges tout autour de l'intérieur. De cette façon, les spectateurs, assis sur des gradins élevés en retraite les uns des autres, voyaient tous également bien ce qui se passait dans l'espace circonscrit par la rangée inférieure de gradins. La surface unie qui formait le centre de l'amph. se nommait *Arène*, parce qu'on la recouvrait de sable, afin d'absorber le sang versé, soit par les bêtes, soit par les gladiateurs. — Les premiers édifices de ce genre ont été élevés par les Étrusques; et c'est aussi à ce peuple qu'on attribue l'origine des combats de gladiateurs. En effet, on a découvert, dans ces derniers temps, sur l'emplacement de l'ancienne ville étrusque de Sutrium, un amp. creusé en entier dans un rocher qui domine le sol. Le plan ci-contre (Fig. 1) est pris à deux hauteurs différentes; la partie A représente le rez-de-chaussée, composé de l'arène et de la galerie qui l'entoure; la partie B montre la disposition des gradins et des escaliers. Enfin la Fig. 2 fait voir la position des entrées et la décoration qui couronne le dernier rang de gradins. Le grand axe de l'arène a 49 mètres 20 centim. de longueur, et le petit axe 40 mètres 15 centim.

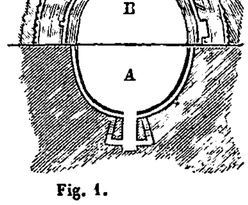

Fig. 1.

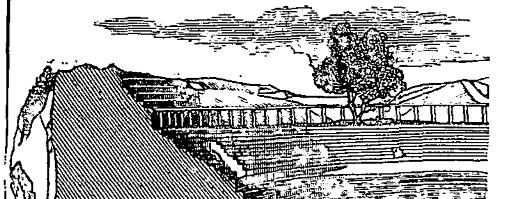

Fig. 2.

A Rome, les combats de gladiateurs se donnèrent d'abord dans les cirques; mais la forme de ces édifices étant peu convenable pour ces sortes de spectacles, on construisit bientôt des amphithéâtres à l'imitation de ceux des Étrusques. Athénée dit même (IV, 17) qu'ils furent élevés par des ouvriers étrusques qu'on avait appelés à Rome à cet effet. Les premiers édifices de ce genre furent en bois, et le plus souvent on les faisait disparaître aussitôt les jeux terminés. Mais ces constructions provisoires, élevées à la hâte, devaient offrir certains dangers. C'est ce qui, au rapport de Tacite, arriva en effet sous le règne de Tibère: un amp. en bois construit à Fidène par un affranchi nommé Attilius, s'écroula tout à coup pendant une représentation, et 50,000 personnes furent tuées ou blessées par cet accident. Le plus merveilleux de tous les amphithéâtres en bois est celui qui fut élevé à Rome, du temps de César, par Caïus Scribonius Curion qui donna de grandes fêtes au peuple pour célébrer les obsèques de son père. « Il fit construire en bois deux théâtres de la plus grande dimension; chacun d'eux reposait sur un pivot tournant. Le matin, on jouait des pièces sur les deux théâtres: alors ils étaient adossés pour que les acteurs ne pussent pas s'interrompre; le soir, tournant tout à coup sur eux-mêmes, ils se trouvaient en présence: les extrémités se rejoignaient et formaient un amp. où se donnaient des combats de gladiateurs, moins dévoués à la mort que le peuple romain ainsi promené dans les airs (Pline, XXVI, 24). » La solution du problème qu'exigeait une pareille construction a longtemps occupé les architectes; et l'on était tenté de révoquer en doute l'exactitude de Pline, lorsque, vers la fin du dernier siècle, Weinbrunner de Carlsrube parvint à résoudre ce problème géométriquement.

Ce fut T. Statilius Taurus qui fit élever le premier amp. en pierre que Rome ait possédé (A. R. 725; 29 av. J.-C.). Mais vraisemblablement les gradins de cet édifice, qui avait été érigé au milieu du Champ de Mars, étaient en bois, car il fut brûlé sous Néron. Le premier amp. entièrement construit en pierre fut commencé par Vespasien et terminé par son fils Titus. Publius Victor dit qu'il fut achevé en deux ans et neuf mois: on y employa les bras de 12,000 prisonniers juifs, et l'on y dépensa environ 50 millions de notre monnaie. Titus en célébra la dédicace, l'an 80 de notre ère, par des fêtes qui durèrent cent jours et pendant lesquelles périrent cinq mille bêtes féroces, suivant Eutrope, neuf mille suivant Dion Cassius. Ce monument reçut le nom d'*Amp. Flavien*; mais le peuple, frappé de ses proportions gigantesques, lui donna celui de *Colosseum*, dont on a fait par corruption le mot *Colisée*. Selon d'autres, ce nom vient de la célèbre statue colossale de Néron, haute de 120 pieds, qui du haut de la voie Sacrée fut transportée près de l'amp. Cet édifice (Fig. 3) était de forme elliptique; son grand axe avait 188 mètres 50 cent., et son petit axe 155 mètres 60 cent., ce qui donne une superficie totale d'environ 23,036 mètres carrés. Les deux axes de l'arène avaient, l'un 86 mètres 40 cent., et l'autre 53 mètres 50 cent.; sa superficie était donc de 3,630 mètres. Un mur haut d'environ 5 mètres et qu'on nommait *podium* formait l'enceinte de l'arène; il séparait le public du lieu où combattaient les gladiateurs et les bêtes féroces, et il était muni d'un parapet ou d'une grille en fer. Immédiatement au-dessus du mur d'enceinte commençaient les rangées de gradins. Le premier rang était réservé aux sénateurs, aux principaux magistrats de la république, aux ambassadeurs et aux vestales. La loge de l'empereur et celle des consuls étaient placées en face l'une de l'autre, aux extrémités du petit axe de l'arène. (Fig. 4. Plan du Colisée: 1. Section du plan au niveau du rez-de-chaussée; 2. Au niveau du premier étage; 3. Au niveau du second; 4. Au niveau de la galerie supérieure.) Les gradins qui venaient à la suite en s'étageant les uns au-dessus des autres formaient trois séries appelées *mæniana*, et chacune de ces séries était séparée par des galeries nommées *præcinctiones*. Des escaliers perpendiculaires au *podium* coupaient ces séries de gradins, et permettaient ainsi aux spectateurs d'arriver facilement aux places qu'ils devaient occuper: les espaces compris entre ces escaliers avaient reçu le nom de *coins* (*cunei*), et des officiers appelés *cunearii* étaient chargés du maintien de l'ordre et de la distribution des places, car celles-ci n'appartenaient pas au premier occupant: les magistrats, les familles patriciennes, les colléges de prêtres, les familles équestres et les citoyens romains avaient leurs gradins réservés, et l'ordre hiérarchique était suivi dans la distribution des places. Derrière la troisième précinction s'élevait le *baudrier* (*balteus*), mur percé de portes et de fenêtres, et richement décoré de colonnes, de niches et de statues, qui séparait les rangs de gradins dont nous venons de parler de ceux qui étaient abandonnés au peuple et appelés pour cela *popularia*. Les esclaves occupaient les dernières places. Quant aux femmes qui n'avaient pu obtenir l'honneur de s'asseoir sur les gradins inférieurs, elles prenaient place sous le portique qui régnait autour de l'édifice à sa partie supérieure (Fig. 5). Juste-Lipse évalue à 87,000, et Fontana porte à 109,000 le nombre de spectateurs que pouvait contenir le Colisée.

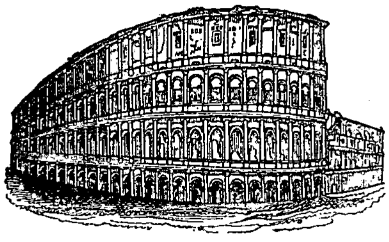

Fig. 3.

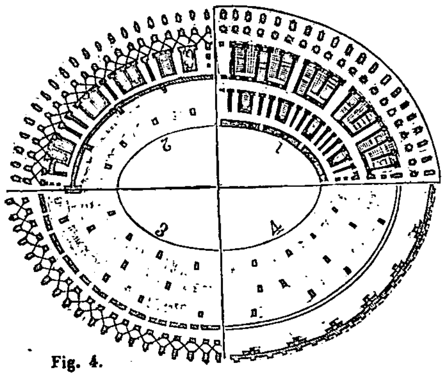

Fig. 4.

Immédiatement derrière le *podium*, et au-dessous des places occupées par les premiers magistrats de la république, se trouvaient les loges (*carceres*, *caveæ*) dans lesquelles on renfermait les bêtes féroces avant de les lancer dans l'arène. En arrière de ces cellules régnait un corridor duquel partaient des voûtes qui rayonnaient perpendiculairement à la courbe de l'ellipse; elles soutenaient le second *mænianum* ou la rangée de gradins la plus intérieure. Dans quelques-unes de ces voûtes se trouvaient des escaliers qui conduisaient aux gradins les plus rapprochés du podium; les autres servaient de passages entre le premier corridor dont nous venons de parler, et le second. Celui-ci était éclairé par des ouvertures qui perçaient la voûte à la précinction ou galerie par laquelle le deuxième *mænianum* était séparé du troisième. En arrière du second corridor, c'est-à-dire en s'éloignant de l'arène, il existait encore d'autres constructions voûtées: les unes étaient occupées par des escaliers qui conduisaient aux diverses parties de l'amp.; les autres mettaient le second corridor en communication avec la double rangée des galeries en arcades qui entouraient l'édifice tout entier (Fig. 4 et 5).

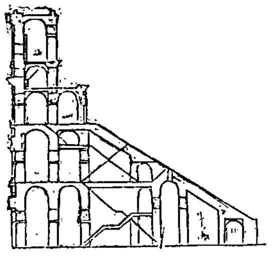

Fig. 5.

A l'extérieur, ce vaste monument présentait quatre étages superposés (Fig. 6). Les arcades des trois premiers étaient au nombre de 80, et décorées de colonnes engagées appartenant à différents ordres d'architecture. Les colonnes du premier étage sont d'ordre dorique; cependant la frise est sans triglyphes et la corniche sans mutules. Celles du second sont ioniques, mais les volutes des chapiteaux sont dépourvues d'ornements. Les colonnes du troisième étage appartiennent à l'ordre corinthien; toutefois les feuilles des chapiteaux ne sont pas détaillées. L'étage supérieur n'avait pas d'arcades: il consistait en un grand mur orné de pilastres d'ordre corinthien, et percé de fenêtres quadrangulaires. Enfin un entablement enrichi de consoles formait le couronnement de cet édifice gigantesque. La hauteur totale du Colisée au-dessus du sol de l'arène était de 49 mètres. — Les deux arcades qui correspondaient aux extrémités du grand diamètre, et les deux qui correspondaient aux extrémités du petit diamètre, étaient un peu plus larges que les autres, et formaient les entrées principales; les premières étaient destinées à faciliter l'introduction des machines, et à la circulation des gladiateurs et des individus chargés du service de l'intérieur de l'amp.; les secondes formaient l'entrée réservée de l'empereur, des consuls et des premiers magistrats. Les nombreuses portes destinées à l'introduction et à la sortie du public portaient le nom de *vomitoires* (*vomitoria*). Tout était disposé de façon que l'amp. pouvait être évacué par ses cent mille spectateurs en moins de temps qu'il n'en faut pour sortir de nos plus chétifs théâtres. Les portiques et les corridors du rez-de-chaussée et des étages supérieurs étaient en outre tellement vastes, que tous les spectateurs pouvaient s'y réfugier lorsqu'un orage subit venait à interrompre les jeux. Le voile immense (*velarium*) étendu au-dessus de l'amp. afin de l'abriter contre les ardeurs du soleil, suffisait, dans le cas de pluie légère, pour garantir les spectateurs. Ce *velarium* se composait d'une grande quantité de parties mobiles juxtaposées, et il était principalement tendu et supporté au moyen de cordages fixés à des mâts en bois qu'on plantait dans les ouvertures dont étaient percées les consoles de la corniche extérieure de l'édifice. Quelquefois le *velarium* était de soie; Néron en avait même fait élever un teint en pourpre, et orné d'étoiles d'or. Pendant l'occupation de Rome par les Français, des fouilles exécutées par leurs ordres ont fait connaître le système ingénieux employé pour donner issue aux eaux de pluie qui tombaient soit sur la surface de l'arène, soit sur l'amp. lui-même: elles ont aussi démontré que le sol de l'arène était, en partie du moins, excavé, planchéié, et muni de trappes, à travers lesquelles on faisait sortir des décorations.

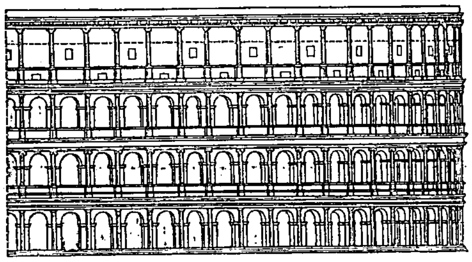

Fig. 6.

Au commencement du VIe siècle, les jeux sanglants de l'amp. disparurent devant la civilisation nouvelle apportée par le christianisme. Durant le moyen âge « le Colisée devint tour à tour, dit Artaud, une forteresse qui servait à contenir la ville, un hôpital pour les pestiférés, un asile de voleurs, un atelier de faux-monnayeurs, un champ clos où des chevaliers se battaient pour leurs dames, et une carrière de pierres à construction. » C'est ainsi que les palais Farnèse, Saint-Marc, de la Cancellaria et une foule d'autres édifices se sont élevés avec les dépouilles du Colisée. Ce vandalisme ne cessa qu'au XVIIe siècle, où le pape Clément X plaça l'amp. Flavien sous la protection des Saints-Martyrs. Les papes Pie VII et Léon XII y ont fait exécuter de grands travaux de restauration.

Parmi la multitude des amphithéâtres élevés en Italie, il en est deux dont les vestiges attestent encore l'antique magnificence. Ce sont l'amp. de Capoue, dont le grand diamètre avait 171 mètres 60 centim., et le petit diamètre 140 mètres 40 cent., et celui de Vérone, le mieux conservé de tous les édifices de ce genre. Le grand axe de ce dernier a 154 mètres 85 cent., et le petit axe 122 mètres 85 cent. Cet amp. se compose de trois rangs d'arcades superposées au nombre de 72 par étage. Les pilastres qui le décorent sont d'ordre toscan. L'élévation générale de cet édifice, que les uns prétendent avoir été construit sous le règne d'Auguste, et d'autres sous l'empereur Maximien, est de 30 mètres 45 cent. Maffei porte à 22,000 le nombre des spectateurs qu'il pouvait contenir. Ce monument sert encore aujourd'hui dans quelques fêtes publiques.

Mais ce n'est pas seulement en Italie que l'on trouve des constructions de ce genre. La passion pour les jeux sanglants de l'arène s'étant répandue avec une effrayante rapidité chez tous les peuples soumis à la domination de Rome, on vit s'élever dans tout le monde romain une foule d'amphithéâtres, chaque cité de quelque importance se faisant une gloire d'imiter la ville éternelle. Parmi les amphithéâtres construits dans les provinces romaines autres que la Gaule, nous nous contenterons de citer celui de Pola en Istrie (Fig. 7), qui mérite une mention spéciale, parce qu'il est le seul dont le périmètre extérieur soit flanqué de quatre avant-corps, dans lesquels étaient pratiqués les escaliers. Son grand diamètre avait 134 mètres 60 centim., et son petit diamètre 105 mètres 48 centim.

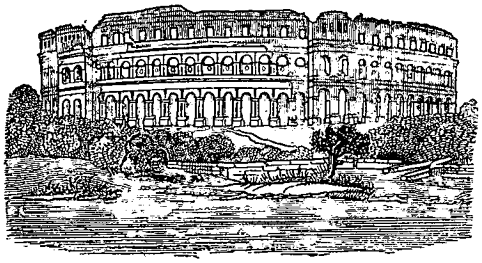

Fig. 7.

Quant à la Gaule, elle possédait un nombre considérable d'édifices consacrés aux combats de bêtes féroces et de gladiateurs. Parmi ces amphithéâtres nous citerons ceux de Fréjus, de Béziers, de Lyon, de Vienne, de Besançon, de Reims, de Metz, du Mans, de Limoges, de Poitiers, de Bordeaux. L'amp. d'Arles et surtout celui de Nîmes sont dans un état de conservation remarquable. Le premier était composé de trois rangs d'arcades ornées de pilastres, au nombre de 60 à chaque étage. Son grand axe avait 140 mètres de longueur, et son petit axe 103. L'amp. de Nîmes (Fig. 8), qui est généralement connu sous le nom d'*Arènes*, paraît avoir été construit dans la seconde moitié du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est elliptique, et sa surface totale est de 10,628 mètres carrés; car son grand axe a 133 mètres 38 centim. de longueur, et son petit axe 101 mètres 40 centim. Sa façade extérieure, dont l'élévation est de 21 mètres 32 centim., présente un rez-de-chaussée décoré de pilastres, un premier étage enrichi de colonnes doriques engagées, et un attique qui sert de couronnement. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun 60 arcades. Trente-cinq gradins, de 49 à 50 centim. de haut sur 75 à 80 de large, s'élevaient les uns au-dessus des autres, à partir du *podium* jusqu'à l'attique. L'amp. de Nîmes pouvait contenir 24,200 spectateurs. Au reste, la disposition intérieure de cet édifice, ainsi que de tous les amphithéâtres connus, étant constamment la même que celle du Colisée qui vient d'être longuement décrit, nous n'avons pas à revenir sur ces détails. — Comme complément de cet article, voy. les mots Gladiateur, Naumachie, Cirque et Théatre.

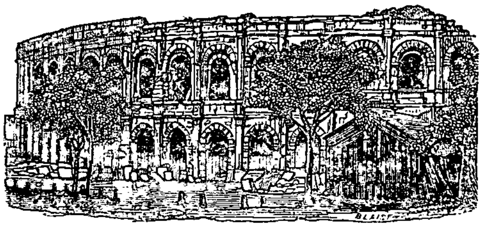

Fig. 8.

* **AMPHITRITE.** s. f. T. Myth. Voy. Neptune. ‖ T. Astr. Voy. Planète. ‖ T. Zool. Voy. Tubicole.

* **AMPHITROPE.** adj. 2 g. (gr. ἀμφὶ, autour; τρέπειν, tourner). T. Bot. Voy. Graine.

AMPHITRYON. Nom d'un prince thébain, fils d'Alcée et époux d'Alcmène. — Dans le lang. fam., on l'emploie subst. et au masc. pour signifier Le maître de la maison où l'on dîne, celui qui donne à dîner. *Un joyeux am. Notre am. nous a bien traités.*— Cette locut. fam. est une allusion à ces deux vers de Molière :

> Le véritable Amphitryon
> Est l'Amphitryon où l'on dîne.

***AMPHIUME.** s. m. T. Erpét. Voy. Salamandre.

AMPHORE. s. f. (gr. ἀμφὶ, des 2 côtés; φέρειν, porter). T. Archéol.

Enc. — Les Grecs et les Romains donnaient le nom d'*Amp.* à une espèce de vase en terre cuite muni de deux anses : ils l'appelaient aussi *Diota.* Le terme *Testa* était également usité chez les Latins pour désigner cette sorte de vase. Le plus ordinairement les amphores se terminaient en pointe; aussi était-on obligé, pour les faire tenir debout, de creuser un trou dans la terre. Elles étaient, en gén., d'une capacité considérable et servaient à renfermer l'eau, le vin, l'huile, les olives, etc. — Chez les Romains, l'amp. était encore l'unité de mesure pour les liquides. Voy. *Mesures de* capacité.

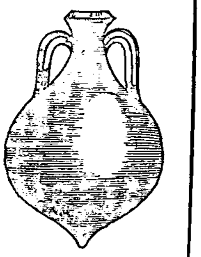

AMPLE. adj. 2 g. (lat. *amplus*). Se dit Des choses dont la dimension est telle qu'elles suffisent et au delà pour l'usage auquel elles sont destinées. *Ce champ offre une am. étendue pour les manœuvres d'un régiment. Manteau, robe très-am. Ces rideaux ne sont pas assez amples.* —Se dit relativement à La quantité des choses nécessaires pour quelque usage. *Il a fait une am. provision de blé.* Dans le même sens, on dit : *Un am. déjeuner.* — Se dit encore relativement à La durée. *Il demandait un congé d'un mois, on lui en a accordé un bien plus am.* ‖ Fig., *Cette affaire offre une am. matière à contestation. Il a fait un am. récit de ses aventures. Cela demande un plus am. examen, un plus am. informé. Des pouvoirs très-amples*, Qui laissent une très-grande liberté de décider et d'agir à celui qui en est porteur.

***AMPLECTIF, IVE.** adj. (lat. *amplecti*, embrasser). T. Bot. Se dit De tout organe qui en embrasse un autre complétement, mais s'emploie particulièrement en parlant Des feuilles dans la *Préfoliation.* Voy. ce mot.

AMPLEMENT. adv. D'une manière ample. *Je vous en entretiendrai plus am. Il m'a am. satisfait. Il leur donna am. à dîner.* = Syn. Voy. Abondamment.

AMPLEUR. s. f. Qualité de ce qui est ample. Ne se dit guère qu'en parlant De la dimension des vêtements et des tentures. *Cette robe, cette manche a trop d'am. Cette draperie n'a pas assez d'am.* ‖ * Fig., *Les oraisons funèbres de Bossuet se distinguent par l'am. de la pensée et du style.*

***AMPLEXICAULE.** adj. 2 g. (lat. *amplecti*, embrasser; *caulis*, tige). T. Bot. Se dit Des feuilles, des bractées, des pétioles, etc., lorsqu'ils embrassent la tige.

AMPLIATIF, IVE. adj. Ne se dit guère que Des brefs, des bulles, et autres lettres apostoliques qui ajoutent quelque chose aux précédentes. *Bref am. Bulle ampliative.*

AMPLIATION. s. f. (R. *ample*). T. Adm. et Jurisp.

Enc. — On désignait autrefois, en France, sous le nom de *Lettres d'amp.*, des lettres d'autorisation obtenues en chancellerie, pour être admis à présenter les moyens qu'on avait pu omettre dans une requête civile. — Aujourd'hui, on donne le nom d'*Amp.* à la copie ou au double d'une quittance ou d'un acte, dont les originaux restent déposés dans les archives publiques ou dans une étude de notaire. Les fonctionnaires et les notaires, lorsqu'ils délivrent ces sortes de copies, les revêtent de leur signature et inscrivent ordinair. au bas, *Pour amp.* Voy. Expédition.

AMPLIFICATEUR. s. m. Celui qui amplifie. *C'est un grand amp.* Ne se dit qu'en mauvaise part.

AMPLIFICATION. s. f. T. Rhét. Extension, développement d'un discours ou d'une partie d'un discours. *Une longue, une lourde amp. Son discours, plein d'idées rebattues, n'était qu'une ennuyeuse amp.* ‖ Dans les colléges, on applique le nom d'*Amp.* à la Composition que les écoliers font sur le sujet qu'on leur donne à développer. *Il a eu le prix d'amp.* ‖ *En T. Phys., on emploie le terme *Amp.* pour désigner tantôt Le pouvoir grossissant d'un instrument d'optique, tantôt Le phénomène optique du grossissement des objets.

Enc. — Les Rhéteurs anciens faisaient grand usage de cette figure du discours. Quintilien, dans son *Institution oratoire*, dit que l'*Amp.* peut avoir lieu de quatre manières : par *accroissement*, par *comparaison*, par *induction*, par *accumulation.* Ce dernier moyen est le seul qui reçoive encore le nom d'amp. Nous citerons, avec Quintilien, comme ex. de cette manière d'amplifier, la remarquable apostrophe de Cicéron, dans son discours pour Ligarius, « Car enfin, Tubéron, que faisait ce glaive nu entre tes mains? Que faisait-il dans les plaines de Pharsale? A quel sein en voulait ton fer? Quel était le but de tes armes? Tes pensées, tes regards, ton bras, ton ardeur, que cherchaient-ils dans la mêlée? Où tendaient tous tes vœux? quelle espérance t'animait?...» — L'amp. est une figure qu'il faut employer très-sobrement et avec goût, de crainte de tomber dans la diffusion et dans l'exagération.

AMPLIFIER. v. a. (lat. *amplum*, ample; *facere*, faire). Étendre, développer un sujet. *Ce récit est trop aride, il faut l'amp.* ‖ *Exagérer, supposer certains détails, certaines circonstances. *Amp. une nouvelle. Il amplifie toujours les choses.* ‖ S'emploie absol. *Quand on dit ce qu'on doit dire, on n'amplifie pas. Les voyageurs ont l'habitude d'amp.* = Amplifié, ée. part.

AMPLISSIME. adj. superlatif 2 g. (lat. *amplissimus*, très-ample). Très-ample. Fam. et peu usité. ‖ Titre d'honneur qu'on donnait autrefois au Recteur de l'Université de Paris.

AMPLITUDE. s. f. T. Astr. et Géom.

Enc.—Dans le langage de l'Astr., on donne le nom d'*Amp.* à l'arc de l'horizon compris entre le point où un astre se lève ou se couche et les vrais points de l'est ou de l'ouest. L'amp. est dite *ortive* ou *orientale*, lorsqu'elle se compte du point de l'orient au point où l'astre se lève; elle est dite *occase* ou *occidentale*, lorsqu'on la mesure du point de l'occident au point où l'astre se couche. L'amp. soit ortive, soit occase, est *septentrionale* ou *méridionale*, suivant qu'elle tombe dans les signes du zodiaque qui appartiennent à l'un ou à l'autre des deux hémisphères célestes, ou, en d'autres termes, selon que les astres qui se lèvent ou se couchent ont une déclinaison nord ou sud : c'est ainsi que l'amp. du soleil est septentrionale depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne de la même année, et méridionale depuis ce dernier jusqu'à l'équinoxe du printemps de l'année suivante. Pour se représenter l'amp. d'un astre, supposons que ROAH soit l'horizon, RZPH le méridien, Z le zénith, P le pôle, O le point de l'est ou de l'ouest, et A le point où un astre se lève ou se couche : l'arc OA sera l'amp. de cet astre. Une formule trigonométrique donne les moyens de trouver l'amp. à l'aide de la déclinaison de l'astre et de la latitude du lieu de l'observation. On doit d'ailleurs tenir compte de la réfraction et de la hauteur de l'œil au-dessus du niveau de la mer, afin de ramener l'amp. *apparente* à l'amp. *vraie.* La parallaxe du soleil et celle de la lune doivent aussi entrer dans le calcul, ainsi que leurs demi-diamètres, quand, au lieu de prendre l'amp. du centre de ces astres, on demande l'amp. de leurs bords. L'azimut d'un astre étant toujours le complément de son amp., la connaissance de celle-ci donne le moyen de déterminer immédiatement le premier. — Les marins se servent de l'amp. du soleil pour trouver la *variation du compas*, c.-à-d. la *déclinaison* de l'aiguille aimantée. Pour cela, ils observent, à l'aide du *compas de variation* (voy. Boussole), l'amp. du bord inférieur du soleil au moment de son lever ou de son coucher; ils calculent ensuite l'amp. apparente de ce même bord, et la différence entre l'amp. calculée et l'amp. observée donne la variation du compas. — En Balist., on nomme *Amp. de l'arc d'une parabole* ou *amp. du jet* la ligne droite comprise entre le point d'où part un projectile et celui où il va tomber. Aujourd'hui, les mathématiciens et les physiciens emploient encore ce mot dans le sens de grandeur angulaire : c'est ainsi qu'ils disent l'*amp. d'un arc*, l'*amp. des oscillations d'un pendule*, l'*amp. des vibrations*, etc.

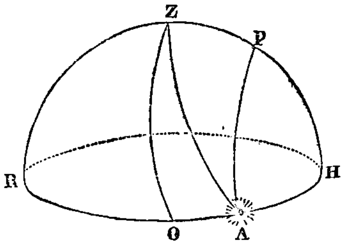

***AMPONDRE.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

AMPOULE. s. f. (lat. *ampulla*). Fiole ou petite bouteille à ventre renflé. Ne s'emploie guère qu'en T. de Chimie, ou qu'en parlant de *La sainte ampoule* ‖ Sert aussi à désigner Certaines petites tumeurs constituées par une accumulation de sérosité entre le derme et l'épiderme soulevé.

Enc.—Ce fut le 25 décembre 496 que Clovis, nouvellement converti au christianisme, et trois mille de ses guerriers avec lui, reçurent le baptême des mains de saint Remi, archevêque de Reims. Il est certain, d'après le témoignage de saint Remi lui-même, que cet évêque, à l'exemple de ce que l'Ancien Testament nous apprend des rois juifs, ajouta à la cérémonie du baptême celle du sacre, et qu'il oignit d'une huile bénite le front du chef des Francs. Suivant une tradition fort répandue, l'huile sainte qui servit au sacre de Clovis fut apportée à saint Remi, dans l'église de Reims, au moment même de la cérémonie et en présence de tout le peuple, par une colombe blanche qui tenait au bec la petite fiole connue sous le nom de *sainte amp.* Dès lors, on l'employa dans la cérémonie du sacre de nos rois. Mais, pendant la Révolution, elle fut brisée sur la place publique de Reims, le 6 octobre 1793, par un commissaire de la Convention, qui en expédia les débris à Paris. On assure, il est vrai, que des mains fidèles parvinrent à recueillir quelques fragments de la sainte amp. et une partie du précieux liquide qu'elle contenait. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce dernier fait, il est incontestable que la sainte amp. a servi au sacre de tous les rois de France depuis l'époque d'Hincmar. Quant à la légende que nous avons rapportée, le premier auteur qui en fait mention est ce même Hincmar, archevêque de Reims, qui écrivait 360 ans après le baptême de Clovis; mais saint Grégoire de Tours, saint Avit, évêque de Vienne, Nicétius, évêque de Trèves, et tous les auteurs contemporains qui ont parlé du sacre de ce prince, gardent le silence au sujet de la sainte amp., ce qui a donné lieu à quelques écrivains de révoquer en doute son authenticité. Le savant abbé Pluche, par ex., présume que cette fiole aura été trouvée dans le tombeau de saint Remi. Walckenaer la croit plus ancienne encore; il pense que c'est une de ces fioles qu'on rencontre fréquemment dans les tombeaux romains, et auxquelles on a improprement donné le nom de *lacrymatoires*, car elles paraissent avoir servi à contenir les baumes destinés à arroser les cendres des morts.

Path. — Les tumeurs formées par le soulèvement de l'épiderme et remplies de sérosité qu'on désigne habituellement sous le nom d'*Ampoules*, ou sous la dénomination plus vulgaire de *Cloches*, sont la plupart du temps le résultat d'une forte pression ou de frottements trop rudes : aussi surviennent-elles le plus souvent aux mains et aux pieds. On les appelle vulgairement *Pinçons*, lorsqu'elles sont causées par une pression violente et subite, et qu'un peu de sang s'est mêlé à la sérosité épanchée. La définition de l'amp. s'applique également à la *Phlyctène*, à la *Bulle* et à la *Vésicule :* toutefois on appelle plus spécialement *phlyctènes* les ampoules qui sont la conséquence d'une brûlure, ou d'une phlegmasie; telles sont celles qui s'observent sur la peau d'une partie atteinte par la gangrène. L'expression de *bulle* et celle de *vésicule* sont surtout usitées en parlant de certaines affections cutanées; le terme de *bulle* sert à désigner les ampoules volumineuses qui s'observent dans le *pemphigus* par exemple; et le mot de *vésicule* s'applique aux très-petites ampoules qui caractérisent l'*eczéma*, la *gale*, etc.—Les ampoules proprement dites finissent par se flétrir, quand la sérosité qui soulève l'épiderme est résorbée; ou bien l'épiderme se déchire, le liquide s'écoule, et il se forme une nouvelle couche épidermique.

AMPOULÉ, ÉE. adj. Ne s'emploie qu'au fig. *Discours, style amp. Vers ampoulés. Phrase ampoulée.*

Syn. — *Boursouflé, Emphatique.* — Ces trois épithètes s'emploient pour désigner l'enflure du style : mais chacune d'elles exprime une nuance différente. *Amp.* se dit plutôt du choix des termes, et *boursouflé* de la contexture de la phrase. Ainsi, un style *amp.* est celui où l'on exprime des pensées communes avec de grands mots; et un style *boursouflé* est celui dont les phrases sont redondantes, guindées et prétentieuses. Quant au terme *emphatique*, il désigne principalement l'abus que l'on fait des figures de rhétorique et du discours, ainsi que les efforts impuissants pour donner plus d'élévation à la pensée. *Emphatique* se dit aussi du ton et du débit de l'orateur : il n'en est pas de même des épithètes *amp.* et *boursouflé.*

***AMPOULETTES.** s. f. pl. Voy. Sablier.

***AMPULLAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

AMPUTATION. s. f. T. Chir.

Enc. — L'*Amp.* est une opération chirurgicale par laquelle on enlève un membre en tout ou en partie. On doit en distinguer la *Résection* et l'*Ablation.* Le terme de *Résection* s'applique aux opérations par lesquelles on enlève les extrémités articulaires des os ou une partie des os longs, ou bien encore par lesquelles on extirpe certains os tout entiers, sans retranchement des parties molles. *Ablation* est un terme générique qui s'emploie en parlant des amputations et des résections, mais qui, dans un sens plus spécial, désigne les opérations avec retranchement de parties, qui ne sont ni des amputations ni des résections. — On distingue les amputations en deux grandes classes, suivant qu'elles portent sur la continuité des os des membres, ou sur leur contiguïté; car chacune de ces catégories d'opérations est, dans les traités de chirurgie, l'objet de règles spéciales. — Les instruments dont on fait usage pour l'amp. proprement dite sont fort peu nombreux. Ce sont des couteaux dits à amp. de grandeurs diverses (Fig. 4, 6 et 8), à lame droite, peu large et terminée en pointe, à dos assez fort pour que l'instrument possède une résistance suffisante, et à manche plus lourd que la lame, afin que la manœuvre soit plus facile; des bistouris, des couteaux à double tranchant (Fig. 5, 7 et 9) appelés *interosseux*, nécessaires pour l'exécution de certains procédés opératoires; des scies (Fig. 1 et 2) propres à diviser l'os; et enfin une pince incisive (Fig. 3) destinée à égaliser l'extrémité de l'os que les derniers traits de scie font quelquefois éclater.

Dans toute amp., on se propose d'abord d'obtenir, au delà de la section de l'os, une assez grande étendue de parties molles et de téguments pour recouvrir complétement ce dernier, pré·

venir dans tous les cas sa saillie, arriver le plus promptement possible à une cicatrice solide, et avoir enfin un moignon suffisamment garni de chairs pour qu'il ne soit pas exposé à s'excorier par le moindre frottement. Or, le problème est loin d'être aisé à résoudre. L'os, une fois scié, ne perd jamais rien de sa longueur, tandis que la peau subit une forte rétraction, et les muscles une plus forte encore. Bien plus, cette rétraction s'accroît tellement par le fait des convulsions nerveuses *du moignon, ou d'une inflammation violente, ou d'une suppuration* prolongée, que parfois il survient une saillie de l'os, alors même que l'on a conservé le plus de peau et de muscles possible. Il résulte donc de là que le choix du procédé ne suffit pas pour assurer le succès d'une amp., et que le traitement consécutif a une influence immense.

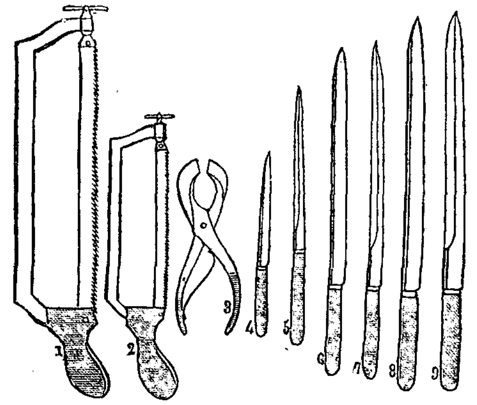

Les méthodes générales d'amp. *dans la continuité* se distinguent par la forme des incisions qu'on pratique sur les parties molles; elles sont au nombre de quatre : 1° La méthode *circulaire* est celle par laquelle on parvient à l'os à l'aide d'une incision circulaire des parties molles. Le procédé le plus généralement usité en France est celui de Desault. Il consiste à inciser les téguments jusqu'aux muscles, un pouce plus bas que l'endroit où l'on veut scier l'os; ensuite on tire en haut les téguments, on incise *les muscles superficiels*, et on *les laisse se* rétracter, en aidant même à leur rétraction au moyen d'une bande fendue qui sert à les relever; enfin on incise les muscles adhérents à l'os, et on scie celui-ci au niveau de cette dernière incision. On obtient ainsi un cône creux dont le sommet est à l'os. — 2° Dans la méthode *à un lambeau*, on saisit de la main gauche toutes les parties molles dont on veut former le lambeau destiné à recouvrir l'os; puis de la main droite on traverse les chairs de part en part avec un couteau à double tranchant, en rasant l'os le plus possible, et on taille le lambeau de haut en bas et de dedans en dehors. Alors on relève le lambeau, et on divise par une incision demi-circulaire tout ce qui reste de parties molles au côté opposé du membre; enfin on isole les chairs *de l'os, et on scie ce dernier comme à l'ordinaire.* — 3° *Dans la* méthode *à deux lambeaux*, on taille deux lambeaux aux dépens des parties molles de chaque côté du membre, en opérant à peu près comme dans le cas précédent, et l'on scie l'os au sommet que forment la réunion des deux lambeaux. — 4° La méthode *oblique* ou *ovalaire* ne diffère de la méthode circulaire qu'en ce que l'on fait remonter l'incision des téguments plus haut d'un côté que de l'autre.

Les amputations *dans la contiguïté*, c.-à-d. dans l'article, après avoir été pratiquées chez les anciens et dans le moyen âge, étaient tombées ensuite dans l'oubli. Mais les travaux de Morand, Ledran, Heister, Brasdor, au XVIIIe siècle, et ceux de Larrey, Dupuytren, Lisfranc et Velpeau, au XIXe, les ont remises *en honneur avec juste raison, car ce sont celles qui, en* gén., offrent le plus de chances de succès. Pour pratiquer ces sortes d'amputations, on emploie, suivant les circonstances, les méthodes à un ou deux lambeaux, la méthode circulaire ou la méthode ovalaire : cette dernière est bien plus fréquemment suivie dans les amputations dans la contiguïté que dans celles dont nous avons parlé plus haut. Lorsqu'il a recours à l'amp. dans la contiguïté, l'opérateur a spécialement trois objets en vue : bien reconnaître l'articulation; la traverser sans hésitation, en détruisant tous ses moyens d'attache; ménager des chairs et des téguments en quantité suffisante pour recouvrir l'extrémité articulaire de l'os.

Dernière ressource de la chirurgie, l'amp. ne doit être pra*tiquée que lorsqu'on a perdu tout espoir de conserver le mem*bre, ou lorsque la vie se trouve en danger par l'affection dont il est atteint. C'est aux traités spéciaux à dire dans quel cas l'amp. est indispensable, à quel moment il convient de pratiquer l'opération, quel est l'endroit du membre où elle doit se faire, quelles précautions sont à prendre avant de procéder à l'amp., quels sont les procédés les plus avantageux à suivre dans chaque circonstance donnée, quels sont les moyens hémostatiques à employer de préférence, quel est le meilleur mode de pansement à suivre, quels sont les accidents qui peuvent survenir pendant ou après l'amp., quels moyens il y faut opposer, quel est enfin le traitement thérapeutique ou hygiénique auquel on doit soumettre l'amputé. — Nous dirons seulement *ici que les chirurgiens aujourd'hui sont unanimes à repousser* les opérations de complaisance; qu'ils sont, en gén., dans l'habitude, lorsqu'une blessure rend l'amp. inévitable, d'amputer immédiatement, c.-à-d. de manière qu'il s'écoule le moins de temps possible entre l'accident et l'opération; que le lieu ordinaire d'élection est pour le membre supérieur et pour la cuisse aussi loin que possible du tronc, afin de laisser à l'amputé un moignon dont il puisse encore faire quelque usage, et afin que la plaie se trouve plus éloignée des organes essentiels à la vie. Pour la jambe, au contraire, ce lieu est l'union du quart supérieur avec les trois quarts inférieurs, de manière à avoir un moignon court, facile à garantir du choc et pouvant s'adapter commodément à une jambe de bois. — D'autres détails relatifs aux amputations se trouveront encore aux mots HÉMOSTATIQUE et *Réunion des* PLAIES. Voy. d'ailleurs les *Traités de médecine opératoire* de VELPEAU, LISFRANC, MALGAIGNE et SÉDILLOT.

Les amputés éprouvent après l'opération les mêmes sensations que s'ils possédaient encore le membre dont l'amp. les a privés. Ce phénomène singulier, connu de tous les chirurgiens, ne persiste pas seulement quelque temps après la guérison; il se manifeste encore avec la même intensité et la même activité pendant toute la vie du sujet qui a subi l'amp. Ainsi, un homme, après avoir eu la cuisse amputée au premier tiers, pour cause de carie, éprouva les mêmes sensations à la suite de l'opération que s'il eût encore possédé sa jambe : *le lendemain il* se plaignait de vives douleurs dans l'orteil; et Muller, qui rapporte le fait, affirme que le même sujet se plaignait encore de cette douleur douze années après la perte de sa jambe. Un autre individu à qui on avait amputé la main, y ressentait également, sept ans après l'opération, des douleurs très-aiguës qui ne cessèrent qu'à sa mort. Mais un des faits les plus remarquables de ce genre est le suivant : Un soldat qui avait eu le bras droit écrasé par un boulet de canon, et qui avait été amputé, éprouvait, vingt années après, des douleurs rhumatismales bien prononcées dans ce membre, toutes les fois que le temps changeait. Pendant les accès, le bras qu'il avait perdu depuis si longtemps lui paraissait sensible à l'impression du moindre courant d'air. — Les physiologistes expliquent aujourd'hui ce phénomène par ce fait que la partie supérieure du tronc nerveux qui se ramifiait dans les différentes parties du membre amputé, renferme l'ensemble de toutes les fibres primitives *dont se composaient* les ramifications nerveuses, et par la propriété que possèdent les fibres nerveuses de ressentir à leur extrémité périphérique les impressions qui agissent sur un point quelconque de leur trajet.

AMPUTER. v. a. (lat. *amputare*, couper). T. Chir. *Amp. un membre*, Faire l'amputation d'un membre. *Amp. un blessé*, Pratiquer une amputation sur un blessé. = AMPUTÉ, ÉE. part. *Bras amp. Ce blessé a été amp.* ‖ On dit subst., *Un amp.*, Un homme qui a subi une amputation.

AMULETTE. s. m. (lat. *amuletum*, de *amoliri*, écarter). Contrairement à l'opinion de l'Académie, un grand nombre d'écrivains et de lexicographes font ce mot féminin.

Enc. — Le mot *Am.* est un terme générique qui s'applique à tous les objets que l'on porte sur soi et auxquels on attribue superstitieusement la vertu de préserver de certains maux réels ou imaginaires. — La croyance au *mauvais œil*, aux sorts, aux influences surnaturelles des planètes et des constellations, devait logiquement faire supposer qu'il existait des moyens également surnaturels de se mettre à l'abri des dangers dont on se figurait être menacé. Ces deux croyances sont également fondées sur l'ignorance des causes réelles des phénomènes et sur la fausse interprétation de quelques faits de coïncidence fortuite. Les amulettes consistaient tantôt en anneaux magiques, en figurines de métal ou de pierre, en inscriptions portant des nombres mystérieux, des figures de constellations et de signes célestes, d'animaux, etc.; tantôt en parties de végétaux et d'animaux, telles que dents, yeux, griffes, os réduits en poudre; tantôt en passages de livres réputés sacrés; tantôt en substances réellement douées d'une action quelconque sur le corps humain. C'est dans l'Orient que sont nées toutes les croyances fantastiques qui se sont répandues dans le monde, la magie, la cabale, l'astrologie; c'est là aussi que devait naître la croyance à l'efficacité des amulettes. En effet, de toute antiquité, la foi à ces préservatifs a été enracinée chez les peuples de l'Asie et de l'Afrique. Elle a existé également chez les Grecs et chez les Romains; mais elle n'eut jamais chez eux de racines bien profondes. Cependant, dans le cours du Ier et du IIe siècle de notre ère, cette superstition acquit quelque importance chez ces peuples, lorsqu'elle se propagea dans l'Occident avec les doctrines orientales et principalement avec les opinions des Gnostiques. Les Grecs donnèrent aux amulettes le nom de *Phylactères*, et les Romains celui d'*Amulettes* (*amuleta*). Mais si cette croyance déplorable ne fut pas en grand honneur dans l'antiquité, par compensation, elle domina dans tout le moyen âge; il est vrai qu'à cette époque elle fut singulièrement favorisée par la décadence complète où était tombé l'art médical : les médecins, incapables alors d'opposer un traitement rationnel aux maladies, trouvaient plus simple de recommander aux malades de porter sur eux certaines substances auxquelles on attribuait la faculté de guérir différents maux, ou auxquelles on supposait certaines vertus prophylactiques. Ainsi, on voit, même au XVIIe siècle, Boyle, si connu par ses travaux sur la physique et la chimie, raconter qu'il a été guéri d'un saignement de nez opiniâtre par l'action d'une certaine quantité de poudre de crâne humain échauffée par la chaleur de sa peau, et le célèbre Van-Helmont, l'un des hommes les plus distingués de son siècle, recommander les poudres et les trochisques de crapaud comme un moyen préservatif de la peste.

Quelquefois, il est vrai, on employait comme amulettes divers agents médicamenteux doués d'une certaine activité; nous citerons entre autres l'opium, le camphre, l'ambre, l'asa-fœtida, l'iris de Florence et la valériane. Ces substances odorantes ou volatiles, pulvérisées et appliquées sur la peau, dans de petits sachets, fournissent évidemment, lorsqu'elles sont échauffées par la chaleur du corps, des émanations plus ou moins abondantes, qui peuvent être absorbées par la surface cutanée, et par conséquent exercer dans quelques cas une influence salutaire; mais elles sont loin d'avoir les propriétés miraculeuses que leur attribuent la superstition et le charlatanisme.

Parmi les nations chez lesquelles l'usage des amulettes s'est perpétué comme aux jours de l'antiquité, on doit citer en première ligne tous les peuples mahométans : non-seulement ils se couvrent le corps de sentences et de versets extraits du Coran, mais encore ils portent constamment des talismans et des anneaux pour se préserver des maléfices et du mauvais œil. Les peuplades tartares, les Chinois, les Indous, et une multitude de nations barbares ajoutent la foi la plus aveugle aux amulettes. Les peuples chrétiens sont, à vrai dire, les seuls où cette déplorable superstition n'existe pas. En effet, l'habitude adoptée par quelques personnes pieuses d'avoir sur elles des reliques ou des images de saints, des *agnus Dei*, ou *d'autres objets bénits par les prières de l'Église*, *ne saurait*, quoi qu'on en ait dit, être assimilée à l'usage des amulettes, qui a été, au contraire, condamné par plusieurs conciles. Ce sont de simples témoignages de la foi chrétienne, de simples marques de respect pour les saints dont on porte l'image, et non des préservatifs auxquels on attribue une vertu surnaturelle.

AMURE. s. f. (R. *à mur*). T. Mar. * L'angle d'une basse voile, ou le point qui se trouve du côté du vent. ‖ La manœuvre ou le cordage même qu'on emploie pour établir au vent les points d'une basse voile. *Avoir les amures à tribord*, Avoir les amures à la droite du navire. *Avoir les amures à bâbord*, Les avoir à la gauche. *Prendre les amures à tribord, à bâbord*, Disposer la voilure pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche du navire. — *Changer d'amures*, Prendre les amures à l'autre bord, c.-à.d. virer de bord.

AMURER. v. a. T. Mar. Haler sur les amures, ou tendre plus ou moins les amures d'une voile pour la forcer à se présenter au vent de façon à être frappée obliquement. *Am. une voile.* = AMURÉ, ÉE. part.

AMUSABLE. ad. 2 g. Qui peut être amusé. N'est guère usité que dans cette loc. : *Cet homme n'est pas am.*

AMUSANT, ANTE. adj. Qui amuse agréablement, qui divertit. *C'est un homme fort am. Un esprit am. Conversation, lecture, société amusante. Jeu am.*

AMUSEMENT. s. m. Perte de temps. *Pas tant d'am.; allez vite où je vous ai dit.* ‖ Ce qui récrée, distrait, divertit. *Doux am. Vain am. Am. paisible, innocent. Le travail est pour lui un véritable am. On lui a procuré tous les amusements possibles.* — * *Être l'am. d'une société*, Être l'objet de ses railleries. ‖ Leurre, promesses trompeuses. *Tout ce que vous me dites là n'est qu'un am. J'ai assez de vos amusements, je veux être payé.* Vx.

Syn. — *Divertissement*, *Réjouissance*, *Distraction*, *Delassement*, *Récréation*. — L'*Am.* est une sorte d'occupation, ordinairement agréable et facile, mais dont le résultat est sans utilité. Le *divertissement* a quelque chose de plus vif, de plus attachant, de plus complet que l'*am.;* il renferme constamment une idée de contentement, de joie partagée, que ne comprend pas le mot *am.* On ne se *divertit* jamais seul, tandis qu'on peut *s'amuser* isolément : le *divertissement* est toujours un plaisir, l'*am.* n'est le plus souvent qu'un simple passe-temps. *Réjouissance*, comme synonyme d'*am.*, ne s'emploie qu'au pluriel, en parlant des fêtes publiques. On ordonna de grandes *réjouissances* à l'occasion du mariage du prince. *Divertissement* est également usité au pluriel dans le même sens. — Quant aux mots *distraction*, *délassement* et *récréation*, ils ont un caractère commun qui les distingue entièrement des précédents; c'est qu'ils représentent une chose qui a un but d'utilité. En effet, la *distraction*, le *délassement* et la *récréation* sont nécessaires à l'intelligence lassée par une attention continue, ou obsédée par quelque idée persistante, et au corps fatigué par un travail long et pénible. Ils diffèrent entre eux par certaines nuances : ainsi, le *délassement* suppose toujours le repos de l'esprit et du corps; la *récréation* suppose bien le repos de l'esprit, mais elle admet des exercices corporels quelquefois très-actifs; la *distraction* suppose indifféremment le repos ou l'exercice. Par ex., on se *délasse* en allant chercher le repos et le calme à la campagne; on se *récrée* en faisant des armes, en montant à cheval; on se *distrait* en allant dans le monde, en faisant un voyage, etc. Quoi qu'il en soit des distinctions que nous avons essayé d'établir entre ces mots, nous devons reconnaître que, dans le langage ordinaire, on les emploie assez indifféremment l'un pour l'autre.

AMUSER. v. a. (R. *muser*). Arrêter inutilement, faire perdre le temps. *Il ne faut qu'un rien pour l'am. Si vous amusez cet ouvrier, il ne finira pas aujourd'hui son ouvrage. Am. l'ennemi*, Lui faire perdre au moyen de fausses démonstrations un temps qu'il pourrait employer utilement. ‖ Tromper, leurrer. *Il vous amuse de belles paroles. Il amuse ses créanciers depuis dix ans.* ‖ Distraire, récréer, divertir. *Il est difficile d'am. les gens ennuyés. Ce roman m'a fort amusé. Cette aventure a amusé tout Paris.* ‖ *Fig., *Am. la douleur* *le quelqu'un*, Lui faire oublier sa douleur en l'amusant. || On dit absol. : *Cela amuse. Cet homme a le talent d'am.* || Fig., *Am. le tapis*, Laisser le tapis oisif, interrompre le jeu par des causeries ; Parler de choses insignifiantes pour tuer le temps ; Dire, lorsqu'il s'agit d'affaires, beaucoup de paroles oiseuses sans arriver au fait. = s'Amuser. v. pron. Perdre son temps. *Portez vite cette lettre et ne vous amusez pas en route. A quoi vous amusez-vous de parler à ce fou?* — Prov. et fam., *S'am. à la moutarde*, S'arrêter à des choses inutiles. || S'occuper pour éviter l'ennui. *Il s'amuse à étudier la botanique, à peindre, à faire des vers.* || Se distraire, se divertir. *Il s'amuse de tout. Il s'amuse de peu de chose. Je me suis fort amusé à la Comédie française.* — On dit dans le même sens : *Ne vous amusez pas à le plaisanter, il n'entend pas raillerie.* || *S'am. de quelqu'un* ou *aux dépens de quelqu'un*, Se moquer de lui. ||*Fam., S'adonner aux plaisirs. *Il s'est trop amusé dans sa jeunesse.* = Amusé, ée. part.

AMUSETTE. s. f. Petit amusement, bagatelle. *Les poupées sont des amusettes d'enfants. Ce n'est pour lui qu'une am.* Fam. || *Espèce de Canon léger qu'on chargeait avec une livre de balles et qu'on employait dans les pays montagneux. *Les amusettes sont aujourd'hui complétement abandonnées.*

AMUSEUR. s. m. Celui qui détourne les autres du travail, qui leurre quelqu'un de vaines promesses. Pop.

AMUSOIRE. s. f. Ce qui amuse, distrait. *Cela n'est pas sérieux, ce n'est qu'une am.* Fam. et peu usité.

***AMYGDALAIRE.** adj. 2 g. T. Géol.

Enc.—On donne le nom de roches *amygdalaires* ou *amygdaloïdes*, aux roches qui présentent une masse compacte de composition variable, et qui contiennent dans leur intérieur des *noyaux* plus ou moins arrondis, noyaux qui peuvent être de natures fort diverses, mais qui diffèrent, en gén., de la masse principale de la roche. Aujourd'hui, le terme *amygdalaire* se dit plutôt de la roche même, et celui d'*amygdaloïde* s'emploie surtout pour désigner la forme des noyaux.

AMYGDALE. s. f. (gr. ἀμυγδάλη, amande). T. Anat.

Enc. — Les *Amygdales* ou *Tonsilles* sont deux petits corps glanduleux, dont la forme offre une certaine analogie avec celle d'une amande enveloppée de sa coque ligneuse. Il existe une am. de chaque côté de l'isthme du gosier, entre le pilier antérieur et le pilier postérieur du voile du palais. La face interne de ces organes fait saillie dans l'isthme du gosier et se trouve recouverte par la membrane muqueuse. Les amygdales sécrètent un mucus demi-visqueux et demi-transparent, qui est versé dans l'arrière-bouche par une douzaine de petites ouvertures. Ce fluide muqueux sert sans doute à faciliter le passage du bol alimentaire à travers l'isthme du gosier. On aperçoit aisément les amygdales sur les individus à qui l'on fait ouvrir largement la bouche, en abaissant en même temps la langue. Leur forme et leur couleur, car la muqueuse qui revêt ces organes est ordinairement plus rouge que celle du reste de la bouche, les font immédiatement reconnaître. — Le tissu des amygdales, étant mou et éminemment vasculaire, se trouve fort sujet aux inflammations aiguës, et celles-ci passent facilement à l'état chronique. La phlegmasie de ces organes est, en gén., appelée *Amygdalite* ou *Angine tonsillaire.* A la suite d'inflammations répétées, il arrive souvent que les amygdales augmentent singulièrement de volume et restent dans un tel état d'*induration* qu'elles mettent obstacle à la déglutition, gênent et altèrent la voix, et causent des accidents plus ou moins graves. Le meilleur moyen de remédier aux inconvénients qui résultent de l'induration des tonsilles consiste à les enlever en totalité ou en partie. Cette opération fort simple en elle-même ne compromet nullement la santé générale; car les amygdales sont des organes qui n'ont pas d'importance appréciable dans l'économie. Ces glandes peuvent encore être le siége de quelques autres affections, dont l'exposition ne doit trouver place que dans des traités spéciaux.

* **AMYGDALÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Drupacées.

* **AMYGDALINE.** s. f. T. Chim. Voy. Amande.

* **AMYGDALITE.** s. f. T. Méd. Voy. Amygdale.

AMYGDALOÏDE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀμυγδάλη ; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'une amande. || T. Géol. Voy. Amygdalaire.

AMYLACÉ, ÉE. adj. (gr. ἄμυλον, farine). T. Chim. Qui est constitué par l'amidon. *Grains amylacés. Fécule amylacée.* Voy. Amidon.

* **AMYRIDACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Les *Am.* sont des arbres ou arbustes exogènes, polypétales, à ovaire supère. Elles faisaient jadis partie de la famille des *Térébinthacées* de Jussieu, et en ont été séparées par R. Brown. — *Caract. bot.:* Feuilles alternes ou opposées, ternées ou imparipennées, présentant, en gén., des points transparents, et quelquefois pourvues de stipules. Fleurs axillaires ou terminales, en grappes ou en panicules, quelquefois unisexuées par avortement. Calice persistant, assez régulier, ayant 2 à 5 divisions. Pétales au nombre de 3 à 5, insérés au-dessous d'un disque qui naît du calice. Préfloraison ordinairement valvaire, quelquefois imbriquée. Etamines en nombre double de celui des pétales, toutes fertiles. Disque orbiculaire ou annulaire. Ovaire ayant de 1 à 5 loges, supère, porté sur le disque; style unique et composé; stigmates en nombre égal aux loges de l'ovaire (le stigmate est capité lorsqu'il n'existe qu'une cellule); ovules disposés par paires, attachés au sommet de la loge, anatropes. Fruit dur et sec, ayant 1 à 5 loges, parfois à déhiscence valvaire. Graines dépourvues d'albumen ; cotylédons tantôt ridés et plissés, tantôt amygdaloïdes; radicule supérieure, droite, tournée vers le hile. [Fig. *Marignia obtusifolia.* 1. Fleur. 2. Coupe verticale de la même. 3. Fruit. 4. Coupe du fruit. 5 et 6. Embryon de l'*Elaphrium excelsum.*]

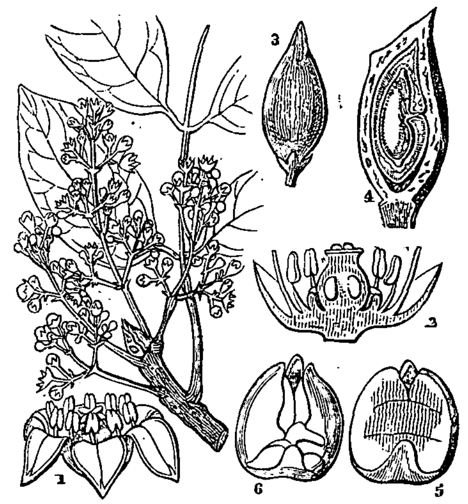

La famille des *Am.* se compose d'environ 22 genres et 45 espèces, toutes indigènes des régions tropicales de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique. Lindley la divise en deux tribus: les *Amyridées*, qui sont à ovaire uniloculaire, et les *Burséracées*, qui comprennent tous les genres dont l'ovaire a plus d'une loge. — Toutes les espèces de cette famille donnent un suc résineux aromatique. La *Boswellie dentelée* (*Boswellia serrata*) appelée par Colebrooke *Libanus thurifera*, produit la gomme résine connue sous le nom d'*Oliban* ou d'*Encens de l'Inde.* Cette substance, qui nous parvient sous forme de larmes jaunes, demi-opaques, arrondies et bien nettes, s'emploie principalement comme encens; mais elle possède également des propriétés stimulantes et diaphorétiques. On a prétendu que l'*Encens d'Arabie* provenait du même arbre; mais le fait est douteux. La *Myrrhe* ou *Hobali* de la côte d'Abyssinie est produite par le *Balsamodendron myrrha*, appelé *Kerobeta* par les indigènes. La myrrhe se trouve dans le commerce sous forme de larmes pesantes, agglomérées, irrégulières, rougeâtres, demi-transparentes dans leur cassure, et fragiles : elle a une odeur suave particulière, et une saveur âcre, amère, très-aromatique. Le *Baume de la Mecque* ou *Bescham* (*Balessan* de Bruce) provient du *Balsamodendron opobalsamum*, ainsi que du *B. gileadense*, selon quelques auteurs. C'est une espèce de térébenthine qui s'obtient par des incisions faites au tronc de l'arbre, ou par la décoction dans l'eau des rameaux et des feuilles. Le premier produit est réservé au service de la Kaaba et du sultan; le second, celui que nous fournit le commerce, est un liquide blanchâtre, trouble, d'une odeur forte et suave, qui s'épaissit avec le temps. Cette seconde sorte a encore reçu le nom de *Baume blanc*, *Baume de Constantinople*, *d'Egypte*, *de Judée*, *de Syrie*, *de Gilead*, *Térébenthine de Judée*, etc. Une autre espèce de Balsamodendron, nommé *Schni* par les habitants, est fort cultivée dans l'Afghanistan, à cause de ses propriétés stimulantes et aromatiques. La *Boswellie glabre* (*Boswellia glabra*) donne une résine grossière qu'on fait bouillir avec de l'huile et dont on se sert pour calfater les navires. La *Bursère paniculée* (*Bursera paniculata*), appelée encore *Gomart* et *Bois de Colophane* à l'île de France, laisse écouler, quand on pratique une légère incision à son écorce, une grande quantité d'huile limpide, ayant une odeur de térébenthine. Cette huile acquiert bientôt une consistance butyreuse et prend l'aspect du camphre. La résine que donne le *Canari* (*Canarium commune*) jouit des mêmes propriétés que le baume de copahu : cette substance porte le nom de *Résine des Moluques*, et son fruit celui de *Noix de Canari.* Les Javanais en mangent les amandes; mais lorsqu'elles sont crues, elles peuvent causer la diarrhée. On en extrait une huile qu'on emploie comme aliment pendant qu'elle est fraîche, et dont on se sert pour l'éclairage quand elle est vieille. Parmi les produits moins importants que donnent les végétaux de cette famille, nous nous contenterons d'en citer quelques-uns. La résine nommée *Bdellium* vient de l'Afrique ou de l'Inde : la première espèce est produite par le *Niouttout* ou *Balsamodendron africanum*, et la seconde par le *B. Roxburghii* que l'on suppose être le même arbre que le *Commiphora de Madagascar* (*Commiphora Madagascariensis*). La résine *Tacamaque* ou *Tacamahac* provient de l'*Elaphre tomenteux* (*Elaphrium tomentosum*). L'*Icica de la Guiane* donne un suc résineux qui peut remplacer l'encens. L'*Icica icicariba* fournit une partie de la résine *Elémi* qu'on tire de l'Amérique : cette espèce d'élémi est molle, onctueuse, d'un blanc verdâtre et d'une odeur de fenouil. L'*Icica carana* donne une substance semblable au baume de Gilead, et l'*Icica aracouchini* donne le *Baume d'acouchi.* Une espèce de *Bursère* (*Bursera gummifera*), qui a reçu les noms vulgaires de *Gomart*, *Gommier*, *Résinier d'Amérique*, etc., produit la résine appelée *Chibou* ou *Cuchibou*, avec laquelle on remplace quelquefois les résines élémi et tacamaque. La résine de *Carana* est fournie par la *Bursère acuminée* (*Bursera acuminata*). L'*Hedwigie balsamifère* (*Hedwigia balsamifera*) produit la substance résineuse appelée *Baume de sucrier*, *Baume à cochon*, *Encens du Brésil*, qui peut, dit-on, se substituer avec succès au baume de copahu. La résine *Coumia* provient de l'*Icica ambrosiaca.* On prétend que le *Balsamier* ou *Amyride de Plumier* (*Amyris Plumierii* appelé encore *A. hexandra*), produit une partie de la résine *Elémi* du commerce. L'*Amyride vénéneuse* (*Amyris toxifera*) possède, à ce qu'on prétend, des propriétés toxiques. L'*Amyride balsamifère* (*Amyris balsamifera*), arbre de la Jamaïque, fournit à l'industrie une des espèces de *Bois de Rhodes.* L'écorce amère et légèrement âcre de la *Picramnie ciliée* (*Picramnia ciliata*) remplace fort bien la cascarille, suivant Martius. Cailliaud a observé que les musulmans de la Nubie se servaient, pour écrire, des couches du liber d'une espèce d'*Amyride* (*Amyris papyrifera*). Le bois de cèdre de la Guiane provient d'une espèce d'*Icica* (*I. altissima*). Suivant R. Schomburgk, il en existe deux variétés, l'une rouge, l'autre blanche. Ce bois est léger, se travaille aisément et possède une odeur aromatique. Le même voyageur rapporte qu'un de ses canots, long de 12 1/2 mètres et large de 1 1/2 mètre, avait été construit avec un seul arbre de cette espèce. Les feuilles de la *Balanite* (*Balanites Ægyptiaca*), cultivée en Egypte sous le nom de *Soum* et de *Haledseh*, sont légèrement âcres et passent pour anthelmintiques. Son fruit, lorsqu'il n'est pas encore mûr, est âcre, amer, et purge violemment ; mais quand il est parvenu à maturité, on le mange sans inconvénient. Ses graines donnent, par expression, une huile grasse appelée *Zacoun.* On dit que, dans le commerce, on mêle ses fruits avec les myrobolans.

* **AMYRIDE.** s. f. (gr. α augm. ; μύρον, parfum). T. Bot. Voy. Amyridacées.

AN. s. m. (lat. *annus*). Période d'une année. *L'an passé. L'an prochain. Il y aura demain deux ans que cet enfant est né. Il a dix ans de service. Quel âge a votre fils? Il a vingt ans. Après un an, au bout de l'an il arriva que.* — On dit : *L'an du Monde*, *L'an de Rome*, *L'an de Jésus-Christ*, *L'an de l'Hégire*, selon l'ère à partir de laquelle on suppute le temps. *Cicéron naquit l'an* 648 *de Rome*, 106 *ans avant J.-C.* — On dit : *L'an premier*, *L'an deux*, *L'an trois*, etc., pour indiquer La première, la seconde, la troisième année de la République française. || On dit quelquefois absol., *Les ans*, pour désigner L'âge en général. *Le cours des ans. La fleur des ans. Le poids, le fardeau des ans. L'injure, l'outrage des ans.* On dit de même : *Dès ses jeunes ans. Dans ses vieux ans. Sur ses vieux ans. Je suis sourd, les ans en sont la cause.* || *Le jour de l'an ; Le premier jour de l'an*, Le jour qui commence l'année. —*Bon jour, bon an*, Façon de parler popul. dont on se sert pour saluer les personnes la première fois qu'on les voit dans les premiers jours de chaque année. || *Service du bout de l'an*, ou *Bout de l'an*, Service qu'on fait dans une église pour une personne, un an après sa mort. || *Par an*, Chaque année. *Sa terre lui rapporte tant par an.* || *Bon an, mal an*, Compensation faite des bonnes et des mauvaises années. *Bon an, mal an, cette vigne rapporte dix pièces de vin.* || T. Droit. *An et jour*, L'année révolue, et un jour par delà.

Syn. — *Année.* — Le mot *An* a été défini, *période d'une année*, parce que, dans le langage ordinaire, on le considère comme exprimant une durée indivisible, une simple unité de temps, abstraction faite des divisions qu'on a établies dans l'*année.* On emploie, en général, le mot *an* pour compter ou pour marquer une époque. *L'an de Rome 754 correspond à l'an 1 de notre ère. L'an passé, on craignait la guerre. Louis XIV est né l'an* 1638. On se sert quelquefois du mot *année* dans le même sens : ainsi on peut dire indifféremment l'*an prochain* ou l'*année prochaine. Il gagne cent écus par an* ou *cent écus par année.* Mais quand on considère la période annuelle relativement à ses divisions, aux événements qui se sont succédé dans cette période, aux résultats qui l'ont signalée, on se sert du mot *année. L'année bissextile se compose de 366 jours. L'année dernière a été marquée par une foule de désastres. Nous avons eu une mauvaise année; mais sans doute l'année prochaine sera plus abondante.*

ANA. s. m. Recueil de pensées, d'anecdotes, de bons mots relatifs à une ou plusieurs personnes. *C'est un faiseur d'ana. Cela traîne dans tous les ana.* || *Ana.* Abrév. usitée dans les formules médicales. Voy. Pharmacie.

Enc. — C'est vers la fin du XVIIe siècle que l'on vit paraître une foule de livres dont la terminaison latine a donné naissance au mot *ana.* Ces livres, tels que le *Menagiana*, le *Valesiana*, le *Scaligerana*, le *Huetiana*, etc., étaient généralement des recueils d'observations critiques sur les auteurs tant anciens que modernes, dues aux savants dont ils portaient les noms. A une époque où les discussions littéraires étaient pleines de vivacité, et où les écrivains ne se piquaient pas toujours d'une extrême politesse, ces ouvrages obtinrent pour la plupart un assez grand succès : d'ailleurs leur lecture n'était pas sans quelque utilité. Mais les *ana* ne tardèrent pas à dégénérer, et depuis longtemps les livres publiés sous des titres analogues sont de pitoyables collections de trivialités, de calembours, de plaisanteries grossières qu'on attribue, ordin. sans aucun fondement, à des personnages plus ou moins célèbres.

*** ANABAPTISME.** s. m. Doctrine des anabaptistes.

ANABAPTISTE. s. et adj. 2 g. (gr. ἀνὰ, de nouveau ; βάπτω, je baptise). Nom générique qui s'applique à diverses sectes hérétiques, ayant cela de commun qu'elles prétendent que le baptême doit uniquement se conférer aux adultes, et qu'en conséquence on doit rebaptiser les chrétiens qui ont reçu ce sacrement avant l'âge de discrétion. Voy. Hérésie.

***ANABAS.** s. m. (gr. ἀναβαίνειν, monter). T. Ichth. Voy. Pharyngiens.

***ANABASE.** s. f. T. Bot. Voy. Chénopodées.

***ANABATE.** s. m. T. Ornith. Voy. Sittelle.

***ANABLEPS.** s. m. (gr. ἀναβλέπω, je regarde en haut). T. Ichth. Voy. Cyprinoïdes.

ANACARDE. s. m. (gr. ἀνὰ, καρδία, en forme de cœur). Nom vulg. du fruit de l'Anacardier ou *Semecarpus anacardium.* Voy. Anacardiacées.

*** ANACARDIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, polypétales et à ovaire supère, formée par R. Brown aux dépens des *Térébinthacées* de Jussieu. Elle se compose d'arbres ou d'arbustes à suc résineux, gommeux, caustique, ou même lactescent. — *Caract. bot. :* Feuilles alternes, simples, ternées ou imparipennées, sans points transparents. Fleurs terminales ou axillaires, pourvues de bractées, en général unisexuées par avortement, quelquefois tout à fait unisexuées. Calice ordinairement petit et persistant, à 5, parfois à 3-4 ou 7 divisions. Pétales égaux en nombre aux segments du calice, périgynes, manquant quelquefois. Préfloraison imbriquée. Etamines en même nombre que les pétales et alternant avec ceux-ci, quelquefois en nombre double et même davantage, égales ou alternativement plus courtes, ou en partie stériles; filets distincts ou, dans les genres dépourvus de disque, adhérents par leur base. Disque charnu, annulaire ou cupuliforme, hypogyne, manquant quelquefois. Ovaire simple, supère, très-rarement infère, uniloculaire; il est fort rare qu'il y ait 5 ou 6 ovaires, et dans ce cas il y en a ordin. 4 ou 5 qui avortent; style 1 ou 3, parfois 4, d'autres fois nul; stigmates en nombre égal aux styles; *ovules* solitaires, amphitropes ou demi-anatropes, attachés au fond de la loge par un cordon qui est tantôt libre, tantôt adhérent à la loge, de sorte qu'assez fréquemment les ovules paraissent suspendus. Fruit indéhiscent, en gén. drupacé. Graine dépourvue d'albumen; radicule tantôt supérieure, tantôt inférieure, mais toujours dirigée vers le hile, quelquefois se recourbant tout à coup en arrière; cotylédons épais et charnus ou foliacés. [Fig. 1. *Pistacia atlantica.* 2. Fleurs mâles. 3. Fleurs femelles. 4. Ovaire. 5. Coupe du même pour faire voir l'ovule. 6. Fruit mûr ouvert pour montrer la graine. 7. Coupe transversale de l'embryon. 8. Fruit de l'*Anacardium occidentale.* 9. Coupe du même; *a*, fruit proprement dit; *b*, pédoncule charnu.] Cette famille comprend environ 41 genres et 95 espèces presque toutes indigènes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie tropicale. On trouve seulement dans le midi de l'Europe les *Pistachiers* et quelques espèces de *Sumacs.*

Le fruit réniforme vulgairement appelé *Pomme* ou *Noix d'acajou* est produit par l'*Anacardier occidental* (*Anacardium occidentale*). La *Noix de pistache* est le fruit du *Pistachier cultivé* (*Pistacia vera*), et la *Mangue* celui du *Manguier domestique* (*Mangifera indica*). Le *Manguier* est le plus important des arbres de la famille : son fruit est aussi estimé dans les régions tropicales que la pêche l'est dans nos pays. Son écorce, surtout celle de la racine, est amère et aromatique; on l'emploie dans certains cas de diarrhées et de flux muqueux. Les jeunes feuilles sont regardées comme pectorales; les graines jouissent de propriétés anthelmintiques, et la résine qui suinte de la tige passe pour antisyphilitique. Plusieurs végétaux de cette famille sont précieux pour le suc visqueux qu'ils produisent : tel est l'*Acajou à pommes* ou *Anacardier occidental* (*Anacardium occidentale*); ce suc, d'abord jaunâtre, devient ensuite noir et constitue un vernis très-estimé dans l'Inde. Le vernis de *Sylhet* s'obtient principalement de l'*Anacardier oriental* (*Semecarpus anacardium*), et le vernis de *Martaban* est produit par le *Thit-si* ou *Khiou*, auquel Wallich a donné le nom de *Melanorrhœa usitatissima.* Tous ces vernis sont fort dangereux pour certaines constitutions. Quand on s'en frotte la peau, celle-ci s'enflamme et se couvre de pustules difficiles à guérir; la simple fumée suffit pour déterminer un gonflement douloureux et l'inflammation du tégument. Le même effet s'observe quelquefois lorsqu'on fait brûler la noix ou pomme d'acajou. Néanmoins il y a des personnes sur lesquelles ces émanations sont sans action. La laque noire dont les Birmans se servent pour vernir une multitude d'objets provient vraisemblablement d'une sécrétion végétale de même genre. Le précieux vernis solide noir appelé laque du Japon est le produit du *Stagmaria verniciflua*, arbre de l'archipel Indien. Cette résine est excessivement âcre : en contact avec la peau, elle y détermine des excoriations et des ampoules; les habitants de Sumatra prétendent même qu'il est dangereux de dormir sous l'ombre de l'arbre qui la produit. L'*Augia chinensis* que l'on trouve dans la Chine et dans le royaume de Siam, l'*Odinia wodier*, l'*Holigarna latifolia*, le *Buchanania latifolia* et quelques autres espèces de l'Inde donnent des vernis estimés. Le suc de plusieurs *Comocladias* teint la peau en noir d'une manière presque indélébile. Les feuilles de diverses espèces de *Schinus* contiennent un fluide résineux tellement abondant que la moindre cause en détermine l'exsudation; ainsi, après une pluie, l'air est chargé des émanations qui en proviennent, et quand on plonge dans l'eau un rameau du *Schinus molle*, de la *Duvaua latifolia* et de quelques autres espèces analogues, les feuilles dégagent leur résine avec tant de force que, par l'effet du recul, elles semblent animées d'un mouvement spontané. Suivant Aug. de Saint-Hilaire, le *Schinus arroeira* détermine la tuméfaction de la peau chez les individus qui dorment à son ombre. Au Brésil, on frotte les cordes neuves avec l'écorce fraîche de cet arbuste; cette opération a pour effet de les recouvrir d'une couche d'un brun foncé très-durable. Les Indiens se servent du suc de cette même plante dans les maladies des yeux. La résine connue sous le nom de *Mastic* est produite par le *Pistachier de l'Atlas* (*Pistacia atlantica*) et par le *Lentisque* (*P. lentiscus*). La *Térébenthine de Chio*, résine liquide dont l'odeur participe de celle du citron et de celle du fenouil, provient du *Térébinthe* (*P. terebinthus*). Le *Schinus molle* donne une substance analogue au mastic. Le suc de diverses espèces du genre *Sumac* (*Rhus*) est laiteux, et produit des taches noires indélébiles. Celui du *Rhus toxicodendron*, du *R. radicans*, du *R. venenata*, possède des propriétés toxiques fort actives. Le *R. coriaria*, appelé vulgairement *Roux*, *Vinaigrier*, *Redoul* et *Sumac des corroyeurs*, est un astringent fort énergique qui est employé par les tanneurs et par les teinturiers. L'écorce du *R. glabrum* passe pour fébrifuge, et on s'en sert comme mordant pour les couleurs rouges. L'écorce et le bois du *R. cotinus* ou *Arbre à perruques* sont connus dans le commerce sous le nom de *Bois jaune*, *Fustic* ou *Fustet*, et on les emploie dans la teinture en jaune des étoffes et des cuirs. Le *R. vernix*, arbre du Japon, laisse exsuder un suc résineux blanchâtre qui, au contact de l'air, ne tarde pas à devenir noirâtre. Le *R. succedaneum* et le *R. verniciferum* donnent un produit analogue. Le *R. metopium*, qui croît à la Jamaïque, fournit une gomme connue sous le nom de *Gomme du docteur*, qui jouit de propriétés drastiques, émétiques et diurétiques prononcées.

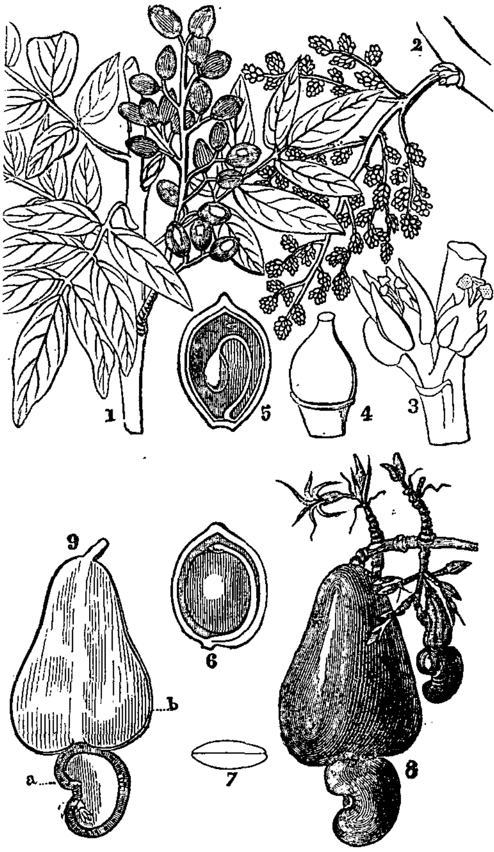

L'amande de la noix d'acajou, fruit de l'*Anacardium occidentale*, et celle de l'*Anacarde* ou *Noix de marais*, fruit du *Semecarpus anacardium*, peuvent se manger; mais on prétend qu'elles exercent une action fort singulière sur le cerveau et qu'elles exaltent la mémoire. Tout le monde connaît l'emploi que font les confiseurs de l'amande que renferme la noix du *Pistachier cultivé* (*Pistacia vera*). Les Turcs se servent du fruit du *Rhus coriaria* pour donner plus de force au vinaigre. Au Brésil et dans les Indes occidentales, on mange le fruit de certaines espèces de *Spondias*, et surtout celui du *S. purpurea* et du *S. Monbin*, qu'on nomme *Pomme de Monbin* ou *Pomme de la Jamaïque ;* mais le plus agréable de ces fruits est celui de l'*Arbre de Cythère* (*S. Cytherea* ou *dulcis*), arbre indigène des îles de la Société, dont les drupes dorées, appelées *Pommes* ou *Raisins de Cythère*, sont comparées à l'ananas. Les nègres du Sénégal préparent une liqueur enivrante avec le fruit du *Birr* (*S. birrea*). L'écorce du *S. venulosa* est un astringent aromatique employé contre la diarrhée et différents flux muqueux. Martius rapporte qu'au Brésil on administre, dans certains cas de fièvre, la *décoction du fruit du S. tuberosa.* Enfin, le *S. amara* fournit la *Résine d'améra* dont on se sert pour faire des fumigations toniques.

ANACARDIER. s. m. T. Bot. Voy. Anacardiacées.

ANACHORÈTE. s. m. [On pron. *anakorète.*] (gr. ἀναχωρεῖν, se retirer, aller à l'écart). Homme qui vit seul et entièrement retiré du monde, pour ne s'occuper que de Dieu et de son salut. || *Par ext., se dit De tout individu qui aime la solitude et mène une vie retirée.

Enc. — La vie solitaire a toujours été connue et tenue en grand honneur dans l'Orient. Saint Paul dit que les prophètes juifs ont vécu dans les déserts et sur les montagnes, habitant dans des cavernes et fuyant la société des hommes. Saint Jean-Baptiste, dès son enfance, se retira dans le désert, et y vécut jusqu'à l'âge de trente ans. Le christianisme, en réprouvant les joies mondaines, en enseignant aux hommes à mortifier leur corps pour dompter leurs passions, devait naturellement engendrer la vie érémitique et la vie cénobitique. C'est ce qui eut lieu, en effet, lorsque les chrétiens furent devenus assez nombreux. Saint Paul de Thèbes, en Égypte, est regardé comme le premier ermite ou *An.* Il se retira dans le désert de la Thébaïde, l'an 250 de notre ère, pendant la persécution de Dèce et de Valérien. Bientôt saint Antoine, Palémon, saint Pacôme se retirèrent également dans le désert pour imiter la vie austère de Paul. La réputation de sainteté que ne tardèrent pas à acquérir ces pieux solitaires, fit accourir dans le désert une foule de chrétiens zélés qui se groupèrent autour de ces illustres anachorètes, et voulurent vivre sous leur direction. Ce fut là l'origine de la vie *cénobitique*, qui dut alors se substituer, en partie du moins, à la vie érémitique. — Sur la fin du IVe siècle, la vie érémitique passa de l'Égypte en Italie, et bientôt après dans les Gaules, où l'on vit en même temps des anachorètes et des cénobites. L'irruption des Barbares, au commencement du Ve siècle, contribua singulièrement à multiplier ces religieux. Néanmoins, les supérieurs ecclésiastiques ayant reconnu qu'il était mieux de réunir plusieurs solitaires dans une même habitation, que de les laisser vivre absolument seuls, les monastères absorbèrent la plus grande partie des anachorètes.

ANACHRONISME. s. m. [On pron. *anakronisme.*] (gr. ἀνὰ, en arrière; χρόνος, temps).

Enc. — On donne le nom d'*Ana.* à toute faute contre la chronologie, à toute erreur dans la supputation des temps. Toutefois, d'après son étymol., ce mot ne devrait s'appliquer qu'à la faute qui consiste à placer un événement avant sa date : il serait alors simplement synonyme de *Prochronisme* (gr. πρὸ, avant; χρόνος), et aurait pour opposé le mot *Parachronisme* (gr. παρὰ, au-delà, après; χρόνος). Mais ces deux mots sont peu usités, et l'on donne au terme *Ana.* la signification générale que nous avons indiquée. — Par extension, on appelle encore de ce nom toute erreur qui consiste à attribuer à un personnage des idées qui n'ont pu être les siennes, un langage qu'il ne pouvait tenir, enfin, à prêter à une époque les mœurs et les usages d'une autre.

ANACOLUTHE. s. f. (gr. α priv., ἀκολουθεῖν, suivre, accompagner). T. Gram.

Enc. — L'*Ana.* est une sorte d'ellipse par laquelle on omet, dans un phrase, le mot, le terme qui est le corrélatif ordinaire de l'un des mots, des termes exprimés. Elle ne se rencontre guère que dans certaines phrases grecques ou latines. Ainsi, l'omission de la particule δὲ, après avoir mis la particule μὲν, est une *Ana.* Dans ces vers de Virgile (*Énéide* II, 330-1) :

> .... Portis alii bipatentibus adsunt,
> Millia quot magnis nunquam venere Mycenis,

la suppression de *tot* devant *quot* est un exemple d'an.

ANACRÉONTIQUE. adj. 2 g. Qui est dans le genre, dans le goût des odes d'Anacréon. *Ode*, *poésie an.* *Genre an.* ||*T. Versif. anc. *Vers an.* Voy. Iambique.

Enc. — Anacréon de Téos (Ionie) florissait vers l'an 530 av. J.-C. On croit qu'il passa les plus belles années de sa vie auprès de Polycrate, tyran de Samos. Il chanta les Muses, les Grâces, Bacchus et l'Amour. Son imagination ingénieuse et délicate, son vers facile et harmonieux, le placent parmi les poëtes classiques. Si l'on s'en rapporte à une tradition fort suspecte, il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, étranglé par un pepin de raisin. Les Téïens, ses compatriotes, gravèrent son image sur leurs monnaies, et les Athéniens lui élevèrent une statue sur l'Acropole, à côté de celles de Périclès et de Xantippe. — Le genre *An.* est celui où l'on cherche à imiter l'insouciante gaieté des poésies d'Anacréon; mais pour imiter un tel maître, le talent seul ne saurait suffire : il faut encore du sentiment, de la naïveté, de la grâce et de l'abandon. Or ces qualités sont tellement rares qu'Anacréon est resté jusqu'à ce jour sans rival. Cependant la littérature latine nous offre quelques pièces anacréontiques de Catulle et d'Horace dignes d'être citées, et la poésie française possède également, dans le genre auquel le poëte de Téos a donné son nom, quelques stances remarquables de Chaulieu, de Voltaire et de Béranger.

*** ANACYCLE.** s. m. (gr. α priv. ; κύκλος, cercle). T. Bot. Voy. Composées.

ANAGALLIS. s. m. [On pron. l'S.] (gr. ἀναγαλλὶς). T. Bot. Voy. Primulacées.

ANAGNOSTE. s. m. (gr. ἀναγνώστης, lecteur).

Enc. — Les Romains donnaient le nom d'*anagnostæ* aux esclaves qui avaient pour fonction de lire, pendant les repas, des morceaux d'auteurs choisis. Ce fut l'empereur Claude qui mit les anagnostes en honneur, et tous les grands voulurent, à son exemple, avoir leurs lecteurs : cet usage, cependant, tomba en désuétude. Il n'existe plus de nos jours que dans les couvents et dans les colléges, parce que, le silence étant prescrit pendant les repas, c'est un moyen fort convenable d'occuper l'esprit des religieux ou des élèves.

*** ANAGOGIE.** s. f. (gr. ἀνὰ, en haut ; ἄγειν, conduire). T. Théol. Voy. Herméneutique.

ANAGOGIQUE. adj. 2 g. Ne s'emploie que dans ces locut. *Sens an. Interprétation an.* V. Herméneutique.

ANAGRAMMATISER. v. a. *An. un nom*, En faire l'anagramme.

ANAGRAMMATISTE. s. m. Celui qui se livre à la composition des anagrammes. Peu us.

ANAGRAMME. s. f. (gr. ἀνὰ, en arrière ; γράμμα, lettre). Renversement ou nouvel arrangement des lettres qui composent un mot ou une phrase, de façon à produire un autre mot ou une autre phrase.

Enc. — Un mot peut donner lieu à autant d'*Anagrammes* qu'on obtient d'expressions différentes par les diverses permutations des lettres qui composent ce terme. Le mot *nacre*, par ex., selon les divers arrangements de ses lettres, donne les anagrammes *écran*, *rance*, *crâne*. Les anagrammes qui s'obtiennent par le simple renversement des lettres d'un nom sont assez rares ; nous nous contenterons de citer, dans ce genre, l'an. latin du mot *Roma* qui, lu à rebours, donne *Amor*, l'un des noms mystérieux de Rome. Ce fait suffirait à lui seul pour démontrer que l'an. n'est pas d'invention moderne. D'ailleurs l'antiquité grecque nous en a également laissé des exemples. Ainsi, le célèbre grammairien-poëte Lycophron, pour flatter le roi Ptolémée Philadelphe, fit l'an. du nom de ce prince et de celui de son épouse Arsinoé. Le nom de Πτολεμαῖος fut transformé en ἀπο μελίτος, dont la signification est, *qui vient du miel*, et celui de la reine Ἀρσινόη se changea en ἴον Ἥρας, qui signifie *violette de Junon.* — Au moyen âge, ces jeux d'esprit furent mis en grand honneur. Les tireurs d'horoscopes s'imaginaient lire dans l'an. d'un nom la destinée de celui qui le portait. Une des plus curieuses anagrammes de ce genre est celle d'un nommé André Pujom : cet homme ayant trouvé dans son nom les mots, *pendu à Riom*, crut qu'il ne pourrait échapper au sort fatal que lui pronostiquait une semblable an. ; il commit un crime capital et fut pendu dans la ville de Riom. Dans le nom de Frère Jacques Clément, assassin de Henri III, les anagrammatistes trouvèrent, mais seulement après l'événement, *C'est l'enfer qui m'a créé.* — Lorsque les anagrammes cessèrent d'être de mode, elles ne furent plus employées que par quelques écrivains pour signer les productions qu'ils ne voulaient pas avouer ouvertement. Ainsi, Calvin mit en tête de ses *Institutions chrétiennes* le nom d'*Alcuinus*, an. de *Calvinus*, et le joyeux auteur de *Pantagruel* publia les deux premiers livres de cet ouvrage célèbre sous le nom d'*Alcofribas Nasier*, an. de son nom, *François Rabelais*. Tout le monde sait que l'auteur du *Zodiacus vitæ*, poëme latin qui obtint au XVIe siècle un immense succès, est *Pier-Angelo Manzolli*, qui anagrammatisa son nom en celui de *Marcello Palingenio.* L'usage de signer de cette manière ses ouvrages est à peu près tombé en désuétude. Aussi, l'an., malgré la longue vogue dont elle a joui, se trouve-t-elle aujourd'hui complétement abandonnée.

ANAGYRIS. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

*** ANAL, ALE.** adj. (R. *anus*). T. Anat. Qui se rapporte, qui appartient à l'anus. *Glandes, valvules anales.* ‖ Qui est voisin de l'anus. *Nageoire anale.*

ANALECTES. s. m. pl. (gr. ἀναλέγομαι, je ramasse.)

Enc. — Dans les grandes maisons romaines, on donnait le nom d'Ἀνάλεκτα (*analecta*) aux restes des repas demeurés sur les assiettes ou tombés par terre, et celui d'Ἀναλέκτης (*analectès*) à l'esclave chargé de les enlever et de nettoyer la salle du festin. Dans la suite, on a, par analogie, appelé *Analectes*, des recueils littéraires formés de poésies fugitives, ainsi que de morceaux choisis ou peu connus d'anciens auteurs. C'est ainsi que le célèbre helléniste Brunck a publié l'*Anthologie grecque*, sous le titre d'*Analecta veterum poetarum græcorum.*

ANALÈME ou ***ANALEMME.** s. m. (gr. ἀναλαμβάνω, je relève). T. Géom. Voy. Projection.

ANALEPTIQUE. adj. (gr. ἀνάληψις, rétablissement). T. Méd. Qui rétablit les forces. *Chocolat ana. Substances analeptiques.* ‖ S'emploie aussi substant.

Enc. — Cullen voulait, avec raison, qu'on bannît l'expression *Ana*, du langage médical. En effet, il n'existe pas de substances dont on puisse former une classe particulière sous ce nom. Toutes celles auxquelles les auteurs ont appliqué cette dénomination, sont des toniques, des astringents, ou des stimulants plus ou moins actifs. On a encore appelé *Analeptiques* les substances alimentaires de facile digestion qui se donnent de préférence aux convalescents ; mais ces aliments ne possèdent aucune propriété restauratrice spéciale ; ils ne sont donc analeptiques que relativement à l'opportunité de leur emploi.

ANALOGIE. s. f. (gr. ἀναλογία, rapport, ressemblance). Rapport de similitude, de ressemblance, à certains égards, entre deux ou plusieurs choses différentes. *An. frappante, remarquable, évidente. Faible an. An. difficile à saisir. Indiquer les analogies et les différences. Consulter l'an. Être guidé par l'an. Le fil de l'an. est souvent si délié qu'il échappe. Violer les lois de l'an. Il y a une grande an. entre l'homme et le singe. Les cirrhopodes ont de telles analogies d'un côté avec les mollusques, et de l'autre avec les crustacés, que les naturalistes ne sont pas d'accord sur la classe dans laquelle on doit ranger ces animaux. Les minéraux se classent plutôt d'après leurs caractères chimiques que d'après leur an. de structure. Il y a entre les deux faits des analogies de temps et de circonstances qui font soupçonner que c'est le même fait diversement raconté. Ces deux hommes sont liés par l'an. de leur caractère et de leurs goûts. Il existe une étroite an. entre la langue hébraïque et la langue arabe. L'an. qu'on remarque dans le mode de production des lettres D et T leur a fait donner le nom de lettres dentales. Lorsqu'on veut forger un mot nouveau, il faut se conformer aux lois de l'an.* ‖ *Raisonner par an.*, Former un raisonnement fondé sur les rapports de similitude qu'on a perçus entre deux ou plusieurs choses. On dit de même : *Conclure par an.*, et par extens., *Juger par an.* ‖ T. Math. Similitude de rapport qui existe entre les deux termes d'une proportion. *Il y a la même an. entre* 2 *et* 3 *qu'entre* 6 *et* 9. ‖ T. Philos. Voy. Induction.

ANALOGIQUE. adj. 2 g. Voy. Analogue. Syn.

ANALOGIQUEMENT. adv. Par analogie. *Le mot* pied *se dit an.* du bas d'une montagne.

ANALOGUE. adj. 2 g. Qui a de l'analogie avec une autre chose. *Êtres analogues. Phénomènes analogues. Ces deux faits sont analogues. Forme, structure an. Idées analogues. Idiomes analogues.* ‖ S'emploie subst. au masc. *Le P est l'an. du B. Ce sont deux analogues. Cette locution et ses analogues ne sont usités que dans le style familier. Cet animal est sans an. parmi les espèces vivantes.*

Syn. — *Analogique.* — *An.* se dit d'une chose qui offre un rapport quelconque de similitude avec une autre, tandis qu'*analogique* s'emploie uniquement en parlant des opérations intellectuelles par lesquelles nous établissons une analogie. Ainsi on dit : Les phénomènes nerveux paraissent *analogues* aux phénomènes électriques, et non *analogiques.* On dira un raisonnement *analogique*, pour désigner un raisonnement par voie d'analogie, tandis que raisonnement *analogue* signifie un raisonnement qui offre certains rapports de similitude avec un autre raisonnement.

Enc. — Dans le langage de la science, on donne le nom d'*analogues* aux animaux fossiles qui, n'étant identiques à aucun des êtres actuellement vivants à la surface de la terre, offrent néanmoins avec eux des points de ressemblance plus ou moins nombreux. En conséquence, on distingue des analogues d'espèce, et des analogues de genre. Ainsi, par ex., le *Mammouth*, qui appartient au même genre que l'*Éléphant* actuel, est un *an.* d'espèce, et l'*Anoplotherium*, au contraire, est un *an.* de genre. En effet, comme il se rapproche du *Sanglier* et de l'*Hippopotame*, sans pouvoir être rangé dans aucun de ces genres, il doit nécessairement constituer le type d'un nouveau genre.

ANALYSE. s. f. (gr. ἀναλύω, je délie, je résous). Résolution d'un tout en ses parties constitutives ou en ses éléments primaires. *L'an. est opposée à la synthèse. An. savante, délicate. Procéder par voie d'an. Les règles de l'an. varient suivant les objets auxquels s'applique celle-ci. An. chimique. An. psychologique. An. logique. An. grammaticale. An. mathématique.* ‖ *An.* se dit : — 1° en parlant Des choses physiques. *L'an. d'un minéral, d'un gaz, d'un liquide. L'an. des substances organiques. L'an. d'un végétal, d'une fleur.* — 2° En parlant Des choses morales. *L'an. des facultés de l'âme. L'an. du cœur humain. L'an. des passions est encore à faire.* — 3° En parlant Des œuvres de l'intelligence. *Faire l'an. d'un livre. Quand on fait l'an. de ses discours, on n'y trouve pas une idée raisonnable. Faire l'an. d'une phrase, d'une proposition.* ‖ *Avoir l'esprit d'an.* Voy. Analytique. ‖ Résumé, précis méthodique d'un ouvrage de littérature ou de science. *Ce journal donne l'an. de tout ce qui paraît de nouveau en littérature, poëmes, drames, romans,* etc. *Cette an. est sèche et incomplète. An. rapide. Faites-moi l'an. de tout ce que contient de nouveau ce traité de physique.* — On dit dans le même sens : *Faire l'an. des travaux d'une société savante.* = En dernière analyse, loc. adv. Après avoir examiné sous tous les points de vue possibles. *Je crois, en dernière an., que ce problème est insoluble. Il me semble, en dernière an., que cette affaire ne vaut rien.* = Syn., voy. Abrégé.

Enc. — Chimie. — *Analyser* un corps, c'est le décomposer en ses éléments constitutifs, ou, en d'autres termes, c'est isoler les divers éléments dont il est composé afin de reconnaître non-seulement la nature de ces éléments, mais encore les proportions suivant lesquelles chacun d'eux entre dans ce corps. L'immense majorité des corps que nous trouvons dans la nature sont formés d'éléments divers à l'état de combinaison ou de mélange. En conséquence, il est rare qu'ils s'offrent à nous dans un état tel que nous puissions immédiatement les approprier à nos besoins ; le plus souvent nous devons séparer de ces corps ceux d'entre leurs éléments qui empêchent cette appropriation ; ou bien, lorsque nous nous proposons de fabriquer certains composés qui ne se rencontrent pas dans la nature, nous sommes obligés de décomposer les substances qui contiennent les éléments dont nous avons besoin pour combiner ensemble ces derniers et former un produit artificiel. L'*An.* est donc, comme on le voit, la base et le fondement de la chimie soit pure, soit appliquée, et c'est à la perfection des procédés analytiques que cette science doit les immenses progrès qu'elle a faits dans ces derniers temps.

Une an. chimique, pour être complète, doit nous apprendre : 1° quelle est la nature du corps composé soumis à notre examen, c.-à-d. quels sont les éléments qui se trouvent combinés ensemble ; 2° quelle est la quantité ou le poids de chacun de ces éléments. Elle se compose donc de deux séries d'opérations : l'une qui a reçu le nom d'*an. qualitative*, l'autre qui a été appelée *an. quantitative.* — Indépendamment de cette division de l'an., division qui est fondée sur le but que le chimiste se propose, on a établi encore d'autres distinctions, d'après le mode d'opération employé, et suivant la nature ou l'origine du corps sur lequel on agit. De là les dénominations d'*an. par la voie sèche* et d'*an. par la voie humide*, d'*an. inorganique* et d'*an. organique.* — L'*An. par la voie sèche* est celle dans laquelle on opère au moyen du calorique ; l'*An. par la voie humide* est celle qui procède en soumettant les substances en dissolution à l'action de réactifs appropriés. La première de ces méthodes est peu employée par les chimistes, attendu qu'elle donne des résultats moins nets et moins exacts que la seconde ; mais les minéralogistes en font grand usage, parce qu'elle est très-expéditive. C'est par cette méthode que se font journellement les analyses des minerais d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de plomb et d'étain, etc. Ces sortes d'analyses, dans lesquelles on se propose principalement de reconnaître la quantité du métal utile contenu dans un minerai, se nomment ordinairement *essais* par la voie sèche.

L'*An. inorganique*, ainsi que l'exprime son nom, s'applique aux corps qui n'appartiennent ni au règne animal, ni au règne végétal. Or, tandis que les corps organiques ne sont essentiellement composés que de 3 ou de 4 éléments, à savoir d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, ou d'oxygène, de carbone, d'hydrogène et d'azote, tous les corps simples connus peuvent entrer dans la composition des substances inorganiques. Il semble donc au premier abord que le nombre des combinaisons produites par les 55 corps simples reconnus aujourd'hui doive être presque infini ; car le calcul donne, pour 55 éléments, 1,485 composés binaires, 26,235 composés ternaires, 341,055 composés quaternaires, etc. Mais il a été constaté que tous les corps simples ne sont pas susceptibles de se combiner entre eux indifféremment, et que le nombre de ceux qui sont aptes à former ensemble des combinaisons définies, est relativement peu considérable. En outre, la nature, ainsi que le fait observer Beudant, ne paraît pas avoir réalisé toutes les combinaisons dont elle laisse entrevoir l'existence et qui ont été effectuées dans les laboratoires. Il en résulte que, lorsqu'on opère sur un composé inorganique, il suffit en gén. de reconnaître la nature de quelques-uns des éléments de la combinaison pour arriver, sans beaucoup de difficultés, à la détermination des autres.

Lorsqu'on se propose uniquement de reconnaître les éléments simples qui entrent dans la composition d'un corps quelconque, soit solide, soit liquide, soit gazeux, il faut commencer par tenir compte de ses propriétés physiques. Si c'est un gaz, on observe sa couleur, son odeur ; si le corps est liquide, on examine sa couleur, son odeur, sa fluidité, etc. : ces caractères purement physiques sont quelquefois suffisants pour faire reconnaître à quel corps on a affaire ; et, dans tous les cas, ils fournissent des indications précieuses qui circonscrivent singulièrement les recherches du chimiste. Il en est de même des composés solides ; leur forme, leur couleur, leur saveur, leur odeur, leur dureté, leur pesanteur spécifique, leurs caractères cristallographiques (quand il s'agit de corps qui se présentent sous forme cristalline), sont d'un grand secours en ce qu'ils mettent sur la voie des procédés à suivre pour isoler les éléments du composé. — La première condition à remplir dans toute an. chimique, c'est de vaincre l'action des forces qui maintiennent ensemble les molécules du composé. On y parvient, soit à l'aide de moyens mécaniques, soit par l'emploi des agents physiques, l'électricité, le calorique et la lumière, soit par l'intervention des réactifs chimiques. Cependant il ne faut pas croire qu'il soit toujours possible ou nécessaire, pour constater la nature d'un corps, d'obtenir séparément chacun de ses éléments : en effet, il suffit, dans la plupart des cas, d'obtenir chaque élément de la substance à analyser en combinaison avec un autre corps *parfaitement connu*, le produit de cette nouvelle combinaison nous faisant connaître exactement la nature de l'élément qui s'est combiné avec le réactif. En gén. cependant, on n'arrive pas du premier coup à cette détermination, parce qu'un même corps peut servir de réactif pour plusieurs substances différentes; mais alors on parvient par élimination, en faisant usage successivement de plusieurs réactifs, à obtenir une réaction caractéristique. Les réactifs agissent de diverses manières, et *c'est la connaissance* de leur mode d'action qui dirige le chimiste dans le choix et dans l'emploi qu'il fait de ces agents. Si, par ex., deux corps sont à l'état solide, le réactif employé devra laisser l'un d'eux à l'état solide, et faire passer l'autre dans une combinaison liquide ou gazeuse; si les deux corps sont en dissolution dans un liquide, le réactif doit précipiter l'un d'eux à l'état solide ou le dégager sous forme de gaz; enfin, si les deux corps sont gazeux, l'un des corps doit être isolé à l'état solide ou liquide par l'action du réactif. Lorsque le chimiste a obtenu les réactions voulues, il ne s'agit plus que de séparer les uns des autres les divers composés produits. C'est ce qu'on fait à l'aide de la filtration, de l'évaporation, de la calcination, etc. — On comprend aisément que les procédés d'analyse varient nécessairement suivant le nombre des éléments à rechercher et la nature des substances à analyser. Les divers articles de chimie de ce livre fournissent de nombreux exemples de chacun des procédés usités dans la science.

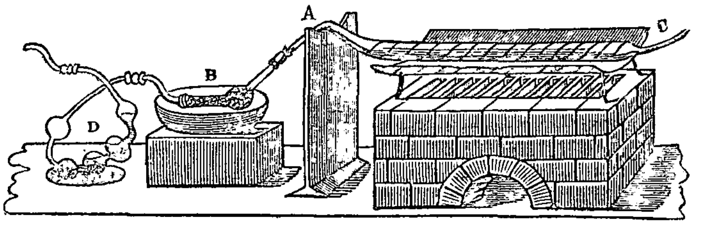

L'an. quantitative, avons-nous dit, a pour objet de déterminer les proportions pondérales suivant lesquelles étaient combinés les éléments dont l'an. qualitative a révélé l'existence dans le composé analysé. C'est ce qu'on appelle *doser* un corps. Pour cela, on isole complétement les éléments simples qui constituent le composé et on pèse chacun d'eux séparément; ou bien, ainsi qu'on le pratique habituellement, on fait passer chaque élément dans une combinaison connue dont le poids fournit, par déduction, le poids cherché. Toutefois les combinaisons que l'on peut obtenir pour arriver au dosage d'un corps, ne sont pas toutes également convenables, et il est essentiel que le chimiste sache celles qui se prêtent le mieux à un dosage exact. Ainsi, par ex., le fer, le zinc, le cuivre et beaucoup de métaux se dosent à l'état d'oxyde, l'argent à l'état de chlorure, le plomb à l'état de sulfate, le soufre à l'état de sulfate de baryte, la chaux à celui d'oxalate, etc. Ces opérations, fort difficiles pour l'ancienne chimie, sont devenues aujourd'hui d'une simplicité et d'une exactitude extrêmes, grâce aux progrès des théories chimiques.

L'An. organique se distingue en *an. immédiate* et en *an. élémentaire*, selon qu'elle se propose de découvrir les *principes immédiats*, c.-à-d. les combinaisons directement formées par les éléments dont l'ensemble constitue le corps à analyser, ou bien de déterminer la nature et la proportion des éléments proprement dits, c.-à-d. de l'oxygène, du carbone, de l'hydrogène et de l'azote, qui sont, comme nous l'avons dit, les principes constitutifs essentiels de tous les corps organiques. — Dans la recherche des principes immédiats, il faut, avant tout, éviter de se servir de moyens trop énergiques, qui pourraient altérer la nature de ces principes en les privant de quelqu'un de leurs éléments. Du reste, la manière d'opérer est à peu près la même que dans l'an. inorganique. Ainsi, après avoir fait agir les dissolvants, on précipite, au moyen de réactifs appropriés, les diverses combinaisons que renferme la substance soumise à l'an., dans le but de les isoler; puis on filtre ou l'on évapore la liqueur, afin de séparer définitivement les uns des autres les principes immédiats que l'on se proposait d'obtenir. Lorsqu'on veut procéder à l'an. élémentaire d'un principe immédiat, il faut d'abord s'assurer de la pureté de ce dernier. Chevreul recommande de traiter un certain poids du corps, à plusieurs reprises successives, par de petites quantités du même dissolvant, de conserver séparément les dissolutions, et de continuer ainsi jusqu'à ce que la totalité du corps soit dissoute. Si le corps est pur, la même quantité de dissolvant contient toujours la même quantité de corps dissous. Lorsqu'au contraire le corps est mêlé avec un autre, il arrive presque toujours que les premières et les dernières portions contiennent des quantités inégales du corps dissous, et qu'en évaporant les dissolutions, on obtient des résidus qui possèdent des caractères différents et font ainsi connaître la nature des matières mêlées avec la substance. Pour l'an. des substances non azotées on se sert d'un appareil dû à Liébig dont il porte le nom (Fig.). Il consiste en un tube de verre réfractaire AC, long de 40 à 50 centim., et ayant 10 à 12 millim. de diamètre, appelé *tube à combustion*. On y introduit un gramme, par ex., de la substance à analyser, bien desséchée, pulvérisée et intimement mélangée avec du bi-oxyde de cuivre récemment calciné, dans la proportion de 80 parties de bi-oxyde pour une de la substance organique, et on recouvre le mélange d'une certaine quantité de copeaux de cuivre métallique. On effile et on ferme à la lampe l'extrémité C, et l'on adapte l'extrémité A au tube B qui contient du chlorure de calcium sec. Le tube B s'adapte par son extrémité opposée à un appareil à boules D qui renferme une dissolution concentrée de potasse caustique : le tube B est uni au tube de combustion ainsi qu'à l'appareil à *boules au moyen de tubes de caoutchouc*. Les boules ne doivent pas être exactement remplies, et toutes les parties de l'appareil doivent être exactement pesées avant l'opération. Enfin, l'on entoure le tube de combustion d'une lame de clinquant pour qu'il supporte plus facilement l'action de la chaleur. Alors on chauffe graduellement le tube jusqu'à le faire rougir. La substance organique qu'il renferme brûle complétement. Son hydrogène et son carbone abandonnent leurs combinaisons premières et se transforment en eau et en acide carbonique aux dépens de l'oxygène du bi-oxyde de cuivre. L'eau, ainsi produite, se condense à l'état de vapeur sur le chlorure de calcium, et le gaz acide carbonique est absorbé par la dissolution concentrée de potasse caustique que renferment les boules de Liébig. L'augmentation du poids, qu'ont subie d'un côté le chlorure de chaux, et de l'autre la potasse caustique, donne la quantité d'eau et celle d'acide carbonique qui se sont formées. Or, la proportion d'hydrogène nécessaire pour former de l'eau et la proportion de carbone nécessaire pour donner naissance à de l'acide carbonique étant connues, il suffit de déduire ces proportions de la quantité d'eau et d'acide carbonique déjà calculées pour trouver les proportions d'hydrogène et de carbone que contenaient la substance organique. Le poids du carbone et celui de l'hydrogène du corps étant obtenus, il ne reste plus, pour avoir le poids de l'oxygène, qu'à retrancher du poids total de la matière organique (un gramme dans notre hypothèse) les poids réunis du carbone et de l'hydrogène.

Lorsque la substance organique est azotée, la recherche du carbone et de l'hydrogène doit toujours précéder celle de l'azote. Le *dosage* de ce dernier, c.-à-d. la détermination de la quantité de ce gaz que contient le corps à analyser, peut s'effectuer de deux manières, par le poids ou par le volume. Quand on dose l'azote directement par le poids, on le dégage à l'état de gaz ammoniac, que l'on fait passer dans des combinaisons solides dont la composition est parfaitement déterminée, et dont le poids, une fois connu, permet d'en déduire celui de l'azote. Pour le dosage par le volume, il existe plusieurs procédés : nous nous contenterons d'indiquer le suivant recommandé par Millon. On effectue la combustion dans un tube ouvert à ses deux extrémités : par la partie postérieure, on fait arriver un courant d'acide carbonique pur et sec; à l'autre extrémité du tube à combustion s'adapte un petit tube de chlorure de calcium propre à condenser l'eau provenant de la combustion de la substance. Au tube de chlorure on adapte encore un tube recourbé qui aboutit dans une cloche graduée renversée sur la cuve à mercure. La cloche est remplie en partie de potasse caustique en solution. On commence par balayer l'intérieur de l'appareil par un courant d'acide carbonique; lorsque l'air est entièrement chassé on arrête le courant d'acide carbonique et on commence la combustion. Les gaz qui en proviennent se rendent dans la cloche, et l'eau s'arrête sur le chlorure de calcium. A la fin de la combustion, on expulse tous les produits du tube par un nouveau courant d'acide carbonique. Le poids de l'eau qui s'est ajoutée au chlorure de calcium donne, par soustraction, le poids de l'hydrogène, et l'acide carbonique ayant été absorbé par la potasse de la cloche, l'on évalue le volume de l'azote. La conversion du volume en poids se fait en notant avec soin le volume et la température de l'azote, ainsi que la pression atmosphérique qu'il supporte : il faut en outre tenir compte de son état hygrométrique. — On conçoit aisément que la présence du soufre, du phosphore ou d'autres éléments dans une substance organique, exige des opérations particulières dont nous n'avons pas à nous occuper ici, notre but étant tout simplement d'indiquer la marche générale employée par les chimistes pour déterminer les éléments les plus essentiels des substances organiques.

L'an., ainsi que nous l'avons dit, est la base de la chimie, puisque toute opération chimique donne lieu à des décompositions. Mais, d'un autre côté, nous avons vu que, soit pour déterminer la nature des éléments d'un corps, soit pour connaîla proportion de ces éléments, il faut le plus souvent faire entrer ces derniers dans des combinaisons nouvelles. Ainsi, dans tous ces cas, l'an. proprement dite s'accompagne d'une recomposition, c.-à-d. d'une synthèse. An. et synthèse sont donc deux termes corrélatifs qui s'impliquent en général mutuellement. Néanmoins les chimistes désignent plus spécialement par le terme *Synthèse* les opérations dont le but principal est tantôt de recombiner les éléments du corps que l'on vient de décomposer, pour faire la contre-épreuve de l'an., tantôt de fabriquer de toutes pièces un produit artificiel. Ainsi la chimie a fabriqué de la pierre-ponce, du feldspath, du mica, des sulfures métalliques, etc. « Mais, dit Liébig, le chef-d'œuvre de la chimie inorganique, sous le rapport de la reproduction des minéraux, est incontestablement la fabrication artificielle du lapis-lazuli. Aucun minéral n'était plus digne que lui d'attirer l'attention des chimistes. Sa magnifique couleur bleu de ciel, son inaltérabilité à l'air et au feu le plus violent, le prix énorme qu'il coûtait aux peintres qui l'employaient dans leurs tableaux, donnaient un haut intérêt à la solution de ce problème. L'outremer, en effet, était plus cher que l'or, et il *semblait* impossible de parvenir à le fabriquer, car l'an. chimique n'y avait fait découvrir la présence d'aucune matière colorante particulière, la silice, l'alumine et la soude étant toutes trois incolores, tandis que d'autre part le fer et le soufre ne sont nullement bleus. Or, on n'avait trouvé dans le lapislazuli aucun autre élément, et on ne savait à quelle cause attribuer sa couleur bleue. Aujourd'hui, avec de la silice, de l'alumine, de la soude, du fer et du soufre, on fabrique plusieurs milliers pesant d'outremer, et ce produit artificiel est presque aussi beau que le naturel. Actuellement on peut acheter plusieurs livres de cette magnifique couleur avec une somme qui aurait à peine suffi pour en payer une once. » Mais la synthèse organique est bien loin d'être arrivée au même point que la synthèse inorganique. Ainsi, par ex., quoique nous connaissions la composition élémentaire du sucre, quoique nous sachions dans quelles proportions le carbone, l'hydrogène et l'oxygène qui le composent s'y trouvent combinés, il nous est impossible de fabriquer du sucre avec ces trois éléments. Peut-être cependant un jour la science parviendra-t-elle à reconstituer les produits immédiats que nous donnent les substances organiques; mais il lui sera toujours interdit de reproduire les molécules organiques qui fournissent ces composés.

Mathém. — La méthode analytique appliquée aux recherches mathématiques consiste à établir la vérité d'une proposition, en supposant d'abord que la proposition énoncée est vraie, puis en déduisant de cette hypothèse les conséquences qui en découlent naturellement, jusqu'à ce qu'on arrive à une conclusion manifestement fausse ou manifestement vraie, ou du moins à une conclusion dont la vérité ou la fausseté puisse se reconnaître par son accord ou son désaccord avec quelque autre *proposition déjà démontrée*. *L'An.*, en mathématiques, est donc également l'inverse de la *Synthèse;* cette dernière est une forme de raisonnement que nous employons pour remonter, par une série de propositions, de quelque vérité connue à la conclusion que nous cherchons, ou, en d'autres termes, qui procède par voie de composition, du connu à l'inconnu. La distinction entre l'an. et la synthèse, ainsi que la définition de ces deux termes tels que les entendaient les anciens géomètres, nous ont été conservées par Pappus dans sa préface du 7e livre de ses *Collections mathématiques*. « L'an., dit Pappus, est le procédé qui, en partant de la chose cherchée que pour le moment on *suppose vraie*, *conduit par une série de conséquences* à une chose déjà connue ou rangée au nombre des principes dont la vérité est admise. Ainsi, par cette méthode, nous remontons d'une vérité ou d'une proposition à ses antécédents, et nous donnons à ce procédé le nom d'an. ou de résolution, pour indiquer que nous sommes partis de la solution elle-même. Dans la synthèse, au contraire, nous partons de la proposition qui, dans l'an., se trouve la dernière, et nous procédons en arrangeant conformément à leur nature les antécédents qui, dans la méthode analytique, se présentent comme conséquents, et en les combinant jusqu'à ce que nous arrivions à la conclusion cherchée. L'an. peut être distinguée en deux espèces : *dans la* première, nous supposons que la proposition avancée est vraie, puis nous suivons toutes les conséquences de notre hypothèse jusqu'à ce que nous arrivions à une chose déjà connue. Si le résultat est vrai, la proposition est également vraie, et nous en obtenons la démonstration directe en disposant dans un ordre inverse les différentes parties de l'an. Si les conséquences finales auxquelles nous sommes parvenus sont fausses, la proposition émise d'abord est démontrée fausse. Dans la seconde, c.-à-d. lorsqu'il s'agit d'un problème, nous le supposons résolu, et nous déduisons les conséquences qui résultent de cette proposition jusqu'à ce que nous arrivions à quelque chose de connu : si la dernière conséquence implique seulement quelque chose qui puisse être exécuté, ou qui soit compris dans ce que les géomètres appellent données, le problème proposé peut être résolu; et la démonstration, ou plutôt, dans ce cas, la construction s'obtient comme dans le premier cas, en reprenant les différentes parties de l'an. en sens inverse. Si le dernier résultat est impossible, la chose demandée est également impossible. »

Dans la préface dont nous venons de parler, Pappus nous a conservé les noms des anciens écrivains qui ont traité de l'an. géométrique; ce sont : Euclide, Apollonius, Aristée et Eratosthène; mais l'ouvrage d'Euclide et quelques fragments d'Apollonius sont seuls parvenus jusqu'à nous. Toutefois la méthode analytique avait déjà été appliquée à la géométrie par l'école platonicienne et, si l'on en croit Théon d'Alexandrie, par Platon lui-même.

L'an. et la synthèse peuvent également s'appliquer à toutes les branches des mathématiques. La synthèse est plus propre à manifester l'enchaînement des vérités acquises; l'an. paraît un instrument plus convenable pour ouvrir la voie à de nouvelles recherches. Toutefois les anciens, plus limités dans leurs moyens d'investigation, se servaient particulièrement de la méthode synthétique. — Par le terme d'an., les anciens géomètres n'entendaient, ainsi que nous venons de le voir, qu'une certaine manière de raisonner tout à fait indépendante de signes ou de symboles. Les mathématiciens modernes désignent, au contraire, sous ce nom la méthode de résoudre les problèmes par des calculs généraux. Le mot *an.*, abstraction faite de son sens purement étymologique, est devenu synonyme d'*algèbre* ou de *calcul*. Souvent même on l'emploie par opposition à *géométrie*, que l'on fait à son tour synonyme de *synthèse*. C'est ainsi que l'algèbre élémentaire est quelquefois nommée *an. finie*, et que l'on comprend sous le nom d'*an. infinitésimale* l'algèbre transcendante, c.-à-d. le calcul différentiel, le calcul intégral, etc. On désigne aussi par le nom d'*an. pure*, l'algèbre prise dans son sens le plus étendu, et par celui d'*an. appliquée*, la géométrie ou la mécanique soumise aux calculs algébriques. De même, on dit que la géométrie ou la mécanique sont traitées synthétiquement, lorsqu'on expose leurs vérités sans le secours de l'algèbre. Enfin, on appelle *analyste*, celui qui s'occupe particulièrement de l'algèbre transcendante. Au reste, il est évident que l'algèbre par ses formules générales est éminemment propre à l'an., tandis que la géométrie procède ordinairement d'une manière synthétique; mais on doit reconnaître que la méthode synthétique et l'analytique peuvent s'appliquer également à chacune de ces sciences, et ne sont par conséquent du domaine exclusif d'aucune d'elles. C'est donc à tort que ce terme d'an., qui d'abord désignait uniquement un procédé de raisonnement, a fini par devenir le nom spécial d'un instrument qui peut également servir à la synthèse. Pour éviter cette confusion, quelques mathématiciens modernes ont proposé de substituer le terme *algorithmie* à celui d'an., et l'on dirait alors *géométrie algorithmique*, *mécanique algorithmique*, etc., pour désigner ces sciences traitées à l'aide du calcul algébrique, et non au moyen des constructions géométriques.

Quoi qu'il en soit, et prenant le mot an. dans le sens qu'on lui donne habituellement aujourd'hui, nous dirons qu'un des grands avantages qui résultent de l'emploi de l'algèbre dans la solution des questions de géométrie, consiste en ce que la démonstration se trouve réduite à certaines règles, et en ce que l'on y parvient au moyen de procédés systématiques. En conséquence, après avoir réduit son problème en équation, l'analyste peut en gén. déterminer au premier coup d'œil si la solution est possible, ou si elle ne l'est pas. On doit reconnaître que les démonstrations d'un grand nombre de propositions de géométrie élémentaire par les anciennes méthodes, ont une élégance particulière à laquelle ne peuvent pas toujours atteindre les méthodes algébriques. Mais sous le rapport de la puissance et de l'aptitude d'application universelle que possède l'an. moderne, celle-ci est infiniment supérieure aux méthodes anciennes. « La synthèse géométrique, dit Laplace, a la propriété de ne faire jamais perdre de vue son objet, et d'éclairer la route entière qui conduit des premiers axiomes à leurs dernières conséquences; au lieu que l'an. algébrique nous fait bientôt oublier l'objet principal, pour nous occuper de combinaisons abstraites, et ce n'est qu'à la fin qu'elle nous y ramène. Mais en s'isolant ainsi des objets, après en avoir pris ce qui est indispensable pour arriver au résultat que l'on cherche, en s'abandonnant ensuite aux résultats de l'an., et réservant toutes ses forces pour vaincre les difficultés qui se présentent, on est conduit par la généralité de cette méthode, et par l'inestimable avantage de transformer le raisonnement en procédés mécaniques, à des résultats souvent inaccessibles à la synthèse. Telle est la fécondité de l'an., qu'il suffit de traduire dans cette langue universelle les vérités particulières, pour voir sortir de leurs seules expressions une foule de vérités nouvelles et inattendues. Aucune langue n'est autant susceptible de l'élégance qui naît du développement d'une longue suite d'expressions enchaînées les unes aux autres et découlant toutes d'une même idée fondamentale. L'an. réunit encore à ces avantages celui de pouvoir toujours conduire aux méthodes les plus simples : il ne s'agit pour cela que de l'appliquer d'une manière convenable, par un choix heureux des inconnues, et en donnant aux résultats la forme la plus facile à construire géométriquement ou à réduire en calcul numérique. Newton lui-même en offre beaucoup d'exemples dans son *Arithmétique universelle*. Aussi les géomètres modernes, convaincus de cette supériorité de l'an., se sont-ils spécialement appliqués à étendre son domaine et à reculer ses bornes. » — On suppose, non sans raison, que la plus grande partie des découvertes qui ont illustré les mathématiciens du XVIIe siècle sont dues à l'emploi de l'an., quoique leurs auteurs les aient publiées sous la forme synthétique. En effet, il est évident, d'après les œuvres posthumes de Pascal et de Roberval, que c'est par la méthode des indivisibles qu'ils sont d'abord arrivés à la solution qu'ils ont donnée de plusieurs problèmes, et qu'ils ont ensuite démontré, à la manière des anciens, la vérité des résultats qu'ils avaient obtenus. Newton lui-même pensait qu'un auteur ne devait jamais livrer au public une proposition mathématique, avant de l'avoir revêtue de la forme synthétique. Aujourd'hui, les démonstrations synthétiques ne se trouvent plus guère que dans quelques ouvrages élémentaires, et l'an. algébrique est devenue l'instrument ordinaire des recherches mathématiques. « Cependant, dit Laplace, les considérations géométriques ne doivent point être abandonnées : elles sont de la plus grande utilité dans les arts. D'ailleurs, il est curieux de se figurer dans l'espace les divers résultats de l'an., et réciproquement, de lire toutes les affections des lignes et des surfaces, et toutes les variations du mouvement des corps dans les équations qui les expriment. Ce rapprochement de la géométrie et de l'an. répand un nouveau jour sur ces deux sciences : les opérations intellectuelles de celle-ci, rendues sensibles par les images de la première, sont plus faciles à saisir, plus intéressantes à suivre; et quand l'observation réalise ces images, et transforme les résultats géométriques en lois de la nature; quand ces lois, en embrassant l'univers, dévoilent à nos yeux ses états passés et à venir, la vue de ce sublime spectacle nous fait éprouver le plus noble des plaisirs réservés à la nature humaine. » — Il serait trop long d'énumérer ici toutes les découvertes qui sont dues à l'an. mathématique; il nous suffira de rappeler qu'elle a servi à fonder la mécanique céleste, et que, de nos jours encore, elle a pu révéler à l'un de nos astronomes, l'existence d'une planète qui avait échappé jusque-là aux investigations astronomiques, et lui a permis de calculer d'avance l'orbite de cet astre inaperçu, et de prédire le lieu où il devait se trouver à une époque donnée.

Philos. — Tous les philosophes ont employé les deux termes *An.* et *synthèse*, et cependant leur signification est loin d'être rigoureusement déterminée; car ce que les uns appellent *an.*, les autres le nomment *synthèse*, et réciproquement. Il nous semble qu'il serait juste, ne fût-ce que dans l'intérêt de la langue, d'attacher à ces deux mots une signification invariable, et, pour cela, de conserver à chacun d'eux le sens propre qu'indique leur étymologie, et dans lequel ils sont employés, comme nous venons de le voir, par les chimistes et par les mathématiciens. Ainsi, pour nous, l'an. en philosophie, consiste dans la recherche des éléments propres soit d'une idée, soit d'un raisonnement. — Ce qui a été dit plus haut de l'an. et de la synthèse mathématiques s'applique également à l'an. et à la synthèse envisagées comme méthodes de démonstration philosophique. Lorsque, une proposition complexe étant énoncée, un *à priori* étant donné, on en fait la décomposition, en recherchant successivement toutes les propositions secondaires que renferme implicitement cette proposition première ou cet *à priori*, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à ses dernières déductions, dans le but de vérifier la vérité ou la fausseté de la conception première, au moyen de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus par l'opération avec d'autres principes admis comme vrais, on fait une an., dans le sens même que les mathématiciens attachent à ce mot. Ainsi, par ex., quand Spinoza affirme que Dieu a prédéterminé toutes choses non en vertu d'une volonté libre, mais en vertu de la nécessité de sa propre nature, on n'a, pour vérifier la valeur de cette conception, qu'à analyser toutes les idées secondaires qu'elle implique. On arrivera ainsi successivement à ces conséquences logiques, qu'il n'existe ni *bien* ni *mal*, ni *mérite* ni *démérite*, ni *peine* ni *récompense* · or, ces conséquences se trouvant en contradiction formelle avec les principes de morale universellement admis, ou déjà démontrés vrais d'autre part, la méthode analytique aura donc servi à prouver que la proposition de Spinoza est radicalement fausse. L'an., comme on le voit par cet ex., peut être d'une haute utilité comme procédé de démonstration; cependant ce procédé est moins usité que la méthode inverse, c.-à-d. que la synthèse, laquelle part de principes ou de vérités admises, et recherche, sans se permettre aucune hypothèse, de nouveaux principes, de nouvelles vérités. Dans l'enseignement, on préfère en général la méthode synthétique; mais, dans certains cas et surtout lorsqu'il s'agit de réfuter une doctrine, une opinion, la méthode analytique donne des résultats plus brillants.

Analyser une idée, c'est considérer une idée dans sa compréhension, c.-à-d. rechercher chacune des idées élémentaires que contient l'idée soumise à l'an.; et d'autre part s'élever à une idée renfermant plusieurs idées élémentaires, c'est faire de la synthèse. Ainsi lorsqu'un zoologiste, après avoir comparé sous différents aspects, un *Monitor du Nil*, un *Sauvegarde*, un *Lézard*, etc., construit un type idéal commun à ces divers reptiles, et en conséquence leur impose le nom commun de *Lacertiens*, il fait véritablement de la synthèse. Puis, si on lui présente à classer un reptile qu'il n'a pas encore vu, il procède à une opération inverse, et, pour vérifier si l'idée du type lacertien peut s'appliquer au nouvel individu, il isole successivement toutes les idées particulières que comprend cette idée générale : il fait alors de l'an. Il est évident par ce qui précède, que l'an. et la synthèse sont deux procédés essentiellement distincts, et que l'un est aussi nécessaire que l'autre à l'homme pour parvenir à une connaissance quelconque. — Enfin le mot an. est encore usité en parlant des impressions sensorielles qui nous viennent du dehors. Ainsi, par ex., quand nous dirigeons successivement notre attention sur les divers points d'un objet trop vaste ou trop chargé de détails pour que nous les percevions tous à la fois d'une manière parfaitement claire, nous disons que nous faisons une an. Mais évidemment, il n'y a pas, dans ce cas-ci, décomposition de la sensation produite sur nous par l'objet vers lequel notre attention est dirigée; il y a simplement transport successif de l'attention sur les diverses parties de l'objet qui frappe nos regards. La même observation doit, selon nous, s'appliquer aux idées purement sensibles; l'esprit ne les décompose point, il les considère sous différents points de vue, il les regarde successivement sous tous leurs aspects, sans cesser de les embrasser dans leur ensemble. Les sensations ainsi que les idées sensibles ne sont donc pas susceptible d'an.; elles ne sauraient être non plus susceptibles de synthèse, car l'esprit ne possède pas plus la puissance de composer une sensation, qu'il ne possède la faculté de créer des idées sensibles.

Gram. — Comme les mots que nous employons pour exprimer nos pensées doivent être nécessairement groupés de manière à former des propositions, et comme le discours n'est qu'un assemblage de propositions, analyser le discours, c'est faire l'*an.* de toutes les propositions qui le composent. On distingue deux espèces d'an. : l'*an. grammaticale* et l'*an. logique*. La première consiste à isoler chaque mot appartenant à une proposition afin de constater sa nature, ses modifications et le rôle qu'il joue dans cette proposition; et la seconde consiste à isoler les différents termes d'une proposition afin de constater s'ils sont simples ou composés, complexes ou incomplexes. Mais pour rendre plus sensible la différence de ces deux sortes d'an., il est nécessaire de rappeler en peu de mots ce qu'on entend par *proposition*, et quelles sont ses parties constitutives. Toute proposition est essentiellement composée d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Le *sujet* peut être *simple* ou *composé*. Le sujet simple peut être en même temps *complexe* ou *incomplexe*. Ainsi, quand je dis, *Le raisin est un fruit délicieux*, le sujet *le raisin* est simple et incomplexe, parce qu'il exprime une seule chose dont la nature est déterminée par une idée unique. Si je dis, *Le raisin noir*, *qui se trouve bien exposé au soleil*, *et qui parvient à une parfaite maturité*, *est un fruit délicieux*, le sujet est encore *simple*, car il n'indique qu'une seule chose; mais il est *complexe* parce que l'idée principale, *le raisin*, est modifiée par celle de *noir*, d'*exposition favorable* et de *parfaite maturité*. Dans cette phrase, au contraire : *Le raisin*, *la poire et l'abricot sont des fruits délicieux*, le sujet, au lieu d'être simple, est *composé*, car il renferme plusieurs choses dont la nature est déterminée par des idées indépendantes les unes des autres. L'*attribut* peut être également *simple* ou *composé*; et, lorsqu'il est simple, il peut être en même temps *complexe* ou *incomplexe*. Ainsi, quand je dis : *Les pêches sont excellentes*, l'attribut *excellentes* est simple et incomplexe parce qu'il n'exprime qu'une seule qualité, et que cette qualité est déterminée par une seule idée. Si je dis : *Les pêches sont plus agréables au goût que les autres fruits que la nature nous offre dans la même saison*, l'attribut est encore simple, puisqu'il exprime une seule qualité, mais il est complexe parce que cette qualité est déterminée par plusieurs idées. Dans cette phrase, au contraire : *Les pêches sont agréables au goût*, *flattent l'odorat et charment la vue*, l'attribut, au lieu d'être simple, est *composé*, car il exprime trois qualités distinctes et qui sont indépendantes l'une de l'autre. Il suit de ce que nous venons de dire qu'un sujet composé est une réunion de plusieurs sujets auxquels convient le même attribut, et qu'un attribut composé est une réunion de plusieurs attributs qui conviennent à un même sujet. Lorsque le sujet est simple et incomplexe, le sujet logique ne se distingue pas du sujet grammatical; mais quand le sujet est simple et complexe, cette distinction a toujours lieu. Le sujet grammatical consiste uniquement dans les mots qui expriment l'idée principale. Par ex., dans la phrase, *Le raisin noir*, *qui se trouve bien exposé au soleil*, *et qui parvient à une parfaite maturité*, *est un fruit délicieux*, le sujet grammatical est *le raisin;* il diffère donc complétement du sujet logique, qui se trouve formé, comme nous l'avons vu, de l'ensemble des idées qui constituent le premier terme de cette proposition. La même distinction subsiste en ce qui concerne l'attribut logique et l'attribut grammatical. Elle s'applique également aux compléments des verbes. — D'après ce qui précède, on voit que pour faire l'an. complète d'une proposition, il faut la décomposer sous ces deux points de vue. En gén., on isole ces deux sortes d'analyses : toutefois nous croyons qu'elles ne devraient jamais être séparées, car elles s'éclairent l'une l'autre, et ce genre d'exercice devient alors bien plus profitable pour l'élève.

L'excellente *Grammaire générale* de Sylvestre de Sacy nous offre un parfait modèle de cette double an. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de le citer. La phrase analysée est la suivante : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. »

Cette phrase ne forme qu'une seule proposition complexe.

— SUJET : *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*, *à qui seul appartient la gloire*, *la majesté et l'indépendance*. Ce sujet est simple et complexe, c'est le sujet logique; le sujet grammatical est *celui*.

Dans le sujet logique il y a trois propositions conjonctives qui toutes trois servent à déterminer le sujet grammatical *celui*. 1° *Qui règne dans les cieux*. *Qui*, adjectif conjonctif qui se rapporte à *celui;* c'est le sujet logique et grammatical; *règne*, c.-à-d. est régnant; *est*, verbe; *régnant dans les cieux*, attribut logique : *régnant*, attribut grammatical; *dans les cieux*, terme circonstanciel; *dans*, exposant d'un rapport dont *régnant* est l'antécédent; *les cieux*, conséquent du même rapport, et complément de la préposition *dans*. — 2° *Et de qui relèvent tous les empires*. *Et*, conjonction; *de qui*, substitué à *de lui*, pour rendre conjonctive la proposition *tous les empires relèvent de lui; tous les empires*, sujet logique; *les empires*, sujet grammatical; *tous*, adjectif circonstanciel qui se rapporte au sujet grammatical; *relèvent*, c.-à-d. *sont relevant; sont*, verbe; *relevant de lui*, attribut logique; *relevant*, attribut grammatical; *de lui*, complément logique du verbe *relèvent; de*, exposant du rapport dont *relèvent* est l'antécédent, et complément du verbe *relèvent : lui*, conséquent du même rapport et complément grammatical de la préposition *de*. — 3° *A qui seul appartient la gloire*, *la majesté et l'indépendance*. *A qui*, substitué aux mots *à lui*, pour rendre conjonctive cette proposition : *la gloire*, *la majesté et l'indépendance appartiennent à lui seul*. *La gloire*, *la majesté et l'indépendance*, sujet composé de trois sujets partiels. Ces trois sujets réunis forment un sujet composé qui est logique et grammatical. *Appartiennent*, c'est-à-dire *sont appartenant; sont*, verbe; *appartenant à lui seul*, attribut logique; *appartenant*, attribut grammatical; *à*, exposant d'un rapport dont l'antécédent est *appartenant* et le conséquent *lui seul*, et complément grammatical d'*appartenant; lui seul*, complément logique de la préposition *à; lui*, complément grammatical; *seul*, adjectif circonstanciel qui se rapporte au complément *lui*.

— VERBE *est;* ce verbe est ici purement verbe abstrait.

— ATTRIBUT : *Aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois*, *et de leur donner*, *quand il lui plaît*, *de grandes et terribles leçons*. La construction naturelle : *Le seul qui glorifie soi de faire la loi aux rois*, *et donner des leçons grandes et terribles à eux*. *quand il plaît à lui*, *aussi*.

Cet attribut est simple et complexe, c'est l'attribut logique; l'attribut grammatical est *le seul*. *Seul* étant un adjectif, il y a ici ellipse du nom *être*, *le seul être*. *Qui se glorifie de faire la loi aux rois*, *et de leur donner de grandes et terribles leçons*, proposition conjonctive qui sert à déterminer l'attribut grammatical *le seul; qui*, sujet logique et grammatical; *glorifie*, c.-à-d. *est glorifiant; est*, verbe; *glorifiant soi de faire la loi*, etc., attribut logique de la proposition conjonctive; *glorifiant*, attribut grammatical; *soi*, complément de l'attribut glorifiant, et conséquent d'un rapport dont *glorifiant* est l'antécédent; *de*, exposant du rapport qui existe entre *glorifiant* et *faire la loi aux rois*, et complément grammatical de *glorifiant; faire la loi aux rois*, complément logique de la préposition *de; faire*, verbe au mode infinitif et complément grammatical de la même préposition; *la loi*, complément logique et grammatical de *faire; aux rois*, c.-à-d. *à les rois*, autre complément logique de *faire; à*, complément grammatical de *faire*, et exposant du rapport qui est entre *faire la loi* et *les rois; les rois*, conséquent du même rapport, et complément grammatical de la préposition *à; et*, conj. qui lie le second complément logique de l'antécédent *glorifie*, avec le premier. — *De donner des leçons grandes et terribles à eux*, second complément logique de *qui se glorifie; de*, complément grammatical de *glorifiant*, et exposant d'un rapport qui est entre *glorifiant* et *donner des leçons*, etc.; *donner des leçons grandes et terribles à eux*, complément logique de la préposition *de*, et conséquent du même rapport; *donner*, verbe à l'infinitif, complément grammatical de la préposition *de; des leçons grandes et terribles*, complément logique de *donner; des leçons*, c.-à-d. *de les leçons; de* est ici l'exposant d'un rapport dont le conséquent est *les leçons*, et dont l'antécédent sous-entendu, *une partie*, est le vrai complément grammatical *de donner; grandes*, adjectif qui se rapporte à *leçons; et*, conjonction qui joint à l'adjectif *grandes* le mot *terribles*, autre adjectif qui se rapporte aussi à *leçons; à eux*, complément logique de *donner; à*, complément grammatical de *donner*, et exposant du rapport qui est entre l'antécédent *donner* et le conséquent *eux; eux*, complément grammatical de la préposition *à*, et conséquent du même rapport.

Quand il plaît à lui, proposition conjonctive qui forme un terme circonstanciel de *donner de grandes et terribles leçons; quand*, adverbe conjonctif, équivalant à *dans le temps que;* comme adverbe, il forme une circonstance de l'action de donner, et renferme en lui-même *dans*, exposant, et *le temps*, conséquent d'un rapport dont l'antécédent est *donner;* comme conjonction, il réunit la proposition *qui se glorifie de donner*, avec l'autre proposition *il lui plaît; il*, sujet vague et indéterminé de la proposition conjonctive, *quand il plaît à lui; plaît*, c.-à-d. *est plaisant; est*, verbe; *plaisant à lui*, attribut logique; *plaisant*, attribut grammatical; *à lui*, complément logique de *plaisant; à*, complément grammatical de *plaisant*, et exposant d'un rapport dont *plaisant* est l'antécédent; *lui*, conséquent du même rapport, et complément de la préposition *à*.

Aussi, adverbe équivalant à *de la même manière*, et terme circonstanciel qui exprime une circonstance de toute la proposition. La préposition *de* qu'il renferme, est l'exposant, et *la même manière*, le conséquent d'un rapport dont toute la proposition forme l'antécédent.

On donne quelquefois le nom d'*An. grammaticale* à une espèce d'an. qui consiste à indiquer à quelle partie du discours appartient chacun des mots d'une phrase, et à signaler les applications des diverses règles de concordance auxquelles cette phrase a donné lieu. Comme cette an. est par trop élémentaire, et que d'ailleurs elle se trouve comprise dans celles que nous avons développées, il nous paraît superflu d'en offrir un exemple.

ANALYSER. v. a. Faire une analyse. *An. un minéral, un gaz. Il faudrait an. ces eaux minérales. — An. une plante, une fleur. — An. les facultés de l'âme. Si vous analysez vos sentiments. — An. un discours, une phrase, un raisonnement.* || *Faire le résumé méthodique d'un ouvrage d'esprit. *An. une pièce de théâtre, un roman.* || S'emploie absol., et sign. alors Procéder par voie d'analyse. *Analysez; c'est le seul moyen de découvrir les erreurs. An. et comparez.* = ANALYSÉ, ÉE. part.

ANALYSTE. s. m. Qui est versé dans l'analyse mathématique. *C'est le plus habile an. de notre époque.*

ANALYTIQUE. adj. 2 g. Qui procède par voie d'analyse. *Méthode an. Procédés analytiques. Examen an. —Avoir l'esprit an.* ou *l'esprit d'analyse*, Posséder à un degré supérieur les facultés intellectuelles qui permettent de procéder facilement par la voie de l'analyse. On dit de même : *C'est un esprit an.* || Qui contient une analyse. *Résumé an. Table an. Tableaux analytiques de l'histoire de France.* ||*T. Math. *Fonctions analytiques*, voy. FONCTION.

ANALYTIQUEMENT. adv. Par voie d'analyse. *Procéder an.*

* **ANAMIRTE.** s. m. T. Bot. Voy. MÉNISPERMACÉES.

* **ANAMNESTIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἀνάμνησις, souvenir).

Enc. — En T. de Médecine on appelle *Signes anamnestiques*, c'est-à-dire signes commémoratifs, non-seulement les phénomènes morbides qui ont eu lieu avant l'examen du malade par l'homme de l'art, mais encore toutes les circonstances antérieures propres à jeter quelque jour sur les causes ou la nature de la maladie. C'est surtout dans la période des prodromes, et lorsque les phénomènes morbides caractéristiques ne se sont pas encore développés, qu'il est important de connaître exactement l'historique de tout ce qui concerne le malade : car, à cette époque, les signes actuels sont souvent insuffisants pour que le médecin puisse établir un diagnostic précis. Ce n'est donc qu'en interrogeant avec soin et sagacité le malade et ceux qui l'entourent qu'il peut parvenir à s'éclairer et à déterminer la conduite qu'il doit suivre.

ANAMORPHOSE. s. f. (gr. ἀνὰ, à travers; μορφὴ, forme).

Enc. — On appelle ainsi un dessin, un tableau qui est fait de manière à représenter une image régulière, quand on le regarde d'un point de vue déterminé, ou quand il est réfléchi par un miroir courbe, et qui, vu autrement, n'offre qu'une image bizarre ou difforme. On donne également le nom d'*An.* à un dessin qui représente deux images régulières, mais différentes, selon le point de vue auquel se place l'observateur. Au reste, la construction des anamorphoses est du domaine de la physique amusante. Celles dont on se sert pour amuser les enfants sont, en général, de petites images difformes, peintes sur des morceaux de carton : on n'a qu'à les placer à la distance voulue, en face d'un miroir cylindrique ou conique, pour voir apparaître dans celui-ci des figures régulières. Ce phénomène est facile à concevoir. Les miroirs courbes, en effet, possédant la propriété de déformer les objets qu'on y aperçoit par réflexion, il est évident qu'en revanche ils peuvent transformer en une image régulière des signes tracés d'une manière bizarre en apparence, mais qui, en réalité, sont combinés suivant les lois de la réflexion de la lumière.

ANANAS. s. m. Nom d'un Fruit très-estimé pour sa saveur, et de la Plante qui produit ce fruit. Voy. BROMÉLIACÉES. || *On donne encore ce nom à une Espèce de *Fraisier*.

***ANANDRIE.** s. f. (gr. α priv.; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

ANAPESTE. s. m. (gr. ἀναπαίειν, frapper à rebours). T. Vers. anc.

Enc. — Les poëtes grecs et latins appelaient ainsi une sorte de pied composé de deux brèves et d'une longue (lĕgĕrēnt) : les Grecs lui donnaient encore le nom d'*Antidactyle*, parce qu'il est, en effet, l'opposé du dactyle. On nommait *Vers anapestique*, celui dans lequel pouvait entrer l'*An.*, quoique ce vers admît également d'autres sortes de pieds. L'*anapestique monomètre* se compose de deux pieds, dont le premier peut être un *an.*, un *spondée* ou même un *dactyle*, et le second un *an.* ou un *spondée*. Ces vers d'Ausone nous en offrent un exemple :

O flōs jŭvĕnŭm,
Spēs læ̆tă pătrĭs,
Nēc cērtă tŭæ̆
Dătă rēs pătrĭæ̆
Tū prīmǣvĭs
Dōctŏr ĭn ānnīs
Et præ̆cēptŏr
Tēmpŏrĕ quō tē
Dīscĕre ădūltŭm
Nōn tūrpĕ fŏrēt.

L'*anapestique dimètre* se compose tout simplement de deux anapestiques monomètres.

Aūdāx nĭmĭūm | quī frĕtă prīmūs
Rătĕ tām frăgĭlī | pērfĭdă rūpĭt,
Tērrāsquĕ sŭās | pōst tērgă vĭdēns;
Anĭmām lĕvĭbūs | crēdĭdĭt aūrīs. SÉNÈQUE.

L'*anapestique dimètre catalectique* prend un *an.* ou un *spondée* aux deux premiers pieds et un *an.* au troisième.

Fēlīx | nĭmĭūm | prĭŏr ǣ | tās. BOËCE.
Căpĕ mū | nūs trīs | tĕ părēn | tūm. AUSONE.

L'*anapestique tétramètre* n'a été employé que par Plaute, et l'*anapestique archébulique*, ainsi nommé du poëte Archébule, ne se rencontre dans aucun écrivain latin, si ce n'est dans la *Métrique* de Terentianus Maurus.

ANAPESTIQUE. adj. Voy. ANAPESTE.

ANAPHORE. s. f. (gr. ἀνὰ, de rechef; φέρω, je pose). T. Rhét.

Enc. — L'*An.* est une figure de rhétorique qui consiste à répéter le même mot au commencement de plusieurs phrases ou des divers membres d'une période. Corneille nous offre un exemple remarquable de l'emploi de cette figure dans les imprécations de Camille.

Rome, l'unique objet de mon ressentiment,
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant,
Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore,
Rome, enfin, que je hais parce qu'elle t'honore!
Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
Saper ses fondements encor mal assurés!
Et, si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie!
Que cent peuples unis, des bouts de l'univers,
Passent, pour la détruire, et les monts et les mers!
*Qu'*elle-même sur soi renverse ses murailles,
Et de ses propres mains déchire ses entrailles!
Que le courroux du ciel allumé par mes vœux
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
Puissé-je de mes yeux y *voir* tomber ce foudre,
Voir ses maisons en cendre et tes lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause, et mourir de plaisir!

On voit que cette figure donne plus de mouvement et de vivacité à l'expression; mais il faut se garder de la prodiguer ou de l'employer hors de propos.

* **ANAPHRODISIE.** s. f. (gr. α priv.; ν euphon.; Ἀφροδίτη, Vénus). T. Méd. Diminution ou abolition de la faculté génératrice.

ANAPHRODITE. adj. 2 g. et s. m. T. Méd. Impropre à la génération. Peu usité.

***ANAPORÉES.** s. f. pl. (gr. ἀνὰ, à travers; πόρος, pore). T. Bot. Voy. ARACÉES.

ANARCHIE. s. f. (gr. α priv; ν euphon.; ἀρχὴ, autorité). État d'un peuple chez lequel l'action du gouvernement régulier est entravée ou suspendue; confusion des pouvoirs; désorganisation de la société. *Tomber dans l'an. Sortir de l'an. Dégénérer en an. Les fauteurs de l'an.* ||*Sign. aussi Désordre, confusion en gén. *L'an. règne dans la science. L'an. dans les idées amène bientôt l'an. dans les institutions.*

ANARCHIQUE. adj. 2 g. Qui est dans l'anarchie. *Un état an.* || Favorable à l'anarchie. *Opinions, principes anarchiques.*

ANARCHISTE. s. 2 g. Partisan de l'anarchie, fauteur de troubles.

***ANARRHIQUE.** s. m. (gr. ἀναῤῥιχάομαι, je grimpe). T. Ichth. Voy. GOBIOÏDES.

ANASARQUE. s. f. (gr. ἀνὰ, entre; σὰρξ, chair). T. Méd. Infiltration séreuse du tissu cellulaire et principalement du tissu cellulaire sous-cutané. Voy. HYDROPISIE.

***ANASTATIQUE.** s. f. (gr. ἀνάςασις, résurrection). T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

ANASTOMOSE. s. f. (gr. ἀναςόμωσις, abouchement). T. Anat. Se dit de L'abouchement de deux vaisseaux, soit artériels, soit veineux, soit lymphatiques.—*Par ext., on nomme quelquefois *An.* Le rameau vasculaire qui sert à mettre deux vaisseaux en communication. || *On donne encore ce nom à La réunion des rameaux ou des filets nerveux, mais abusivement, car les filets nerveux ne font que s'adosser, et jamais deux filets ne se confondent en un seul. — Voy. CIRCULATION, ARTÈRES, etc.

ANASTOMOSER (S'). v. pron. T. Anat. En parlant des vaisseaux, S'aboucher ensemble, s'ouvrir l'un dans l'autre. *Les artères s'anastomosent facilement entre elles.* || *En parlant des nerfs, Se réunir, s'adosser pour marcher ensemble. *Un peu plus bas, ces deux rameaux s'anastomosent.* = ANASTOMOSÉ, ÉE. part.

***ANASTOMOTIQUE.** adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient à une anastomose. *Rameau an. Anse an.*

ANASTROPHE. s. f. (gr. ἀνὰ, en arrière; ςρέφω, je tourne). T. de Gram.

Enc.— On donne le nom d'*An.* à une espèce d'inversion ou de renversement de la construction ordinaire des mots. Les locutions latines *Mecum, Vobiscum* sont des anastrophes pour *Cum me, Cum vobis.* Les locutions françaises *Me voici*, pour *Voici moi; Sa vie durant*, pour *Durant sa vie*, sont également des anastrophes.

ANATHÉMATISER. v. a. Frapper d'anathème, excommunier. *An. les hérétiques. An. l'hérésie.* || Fig., Blâmer avec force, frapper de réprobation. *An. une opinion. Certains sectaires ont anathématisé les arts.* = ANATHÉMATISÉ, ÉE. part.

ANATHÈME. s. m. (gr. ἀνάθημα, chose mise à part; de ἀνὰ, sur; τίθημι, je place). Excommunication, retranchement solennel de la communion de l'Église. *Lancer l'an. Frapper d'an. Fulminer un an. Dire an. à quelqu'un. Tous les Pères du concile d'Éphèse crièrent an. à Nestorius. Lever un an.* || Fig., Réprobation, blâme solennel. *Je ne viens point ici prononcer des anathèmes contre les grandeurs humaines. Oserez-vous frapper d'an., pour une erreur passagère, le fils que vous avez si tendrement aimé?* || Se prend adject. et signifie, Retranché de la communion des fidèles. *Quiconque dira..., qu'il soit an.*

Enc. — La signification primitive du mot *An.* a été celle de *chose consacrée*, parce que l'on était dans l'usage de suspendre aux voûtes des temples certaines offrandes faites à la divinité, comme les armes et les dépouilles prises sur l'ennemi. C'est ainsi que, dans l'Ancien-Testament, il est dit que Judith offrit au Seigneur les armes d'Holopherne pour *an. d'oubli*, c'est-à-dire les consacra au Seigneur pour être un monument de la délivrance de Béthulie. Plus tard, ce terme a reçu la signification de *chose exécrée* ou *exécrable*, ce qui tient vraisemblablement à ce qu'on exposait en public, comme cela a encore lieu de nos jours chez les peuples orientaux, les têtes des coupables ou des rebelles. Ce dernier sens est le seul dans lequel on emploie aujourd'hui le terme *an.* Ainsi l'Eglise *dit an.* aux hérétiques, à ceux qui corrompent la pureté de la foi. Une foule de canons des conciles sont conçus en ces termes : « Si quelqu'un dit ou soutient telle erreur, qu'il soit an., » c.-à-d. qu'il soit retranché de la communion de l'Eglise, qu'il soit regardé comme un homme hors de la voie du salut, qu'aucun fidèle n'ait de commerce avec lui. C'est ce que l'on nomme *an. judiciaire*, parce qu'il ne peut être prononcé que par une personne qui ait autorité et juridiction, par le pape, par un évêque, par un concile. Lorsqu'un hérétique veut se réconcilier à l'Église, on l'oblige de *dire an.* à ses erreurs, c.-à-d. de les abjurer et d'y renoncer. C'est l'*an. abjuratoire.* — Chez les Hébreux, le terme *cherem*, qu'on traduit par *an.*, signifie *devastation, destruction.* C'est ainsi, par ex., que Moïse veut que l'on dévoue à l'an. les villes des Chananéens qui ne se rendront pas aux Israélites et ceux qui adoreront de faux dieux. C'est dans le même sens que le peuple assemblé à Maspha dévoue à l'an. quiconque ne prendra pas les armes contre les Benjamites pour venger l'outrage fait à la femme d'un Lévite.

***ANATHÈRE.** s. m. (gr. α priv; ἀθὴρ, έρος, barbe de blé). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

ANATIFE. s. m. (lat. *anas*, *atis*, canard; *fero*, je porte). T. Zool. Voy. CIRRHOPODES. — Plusieurs zoologistes font ce mot féminin.

***ANATINE.** s. f. T. Zool. Voy. Enfermés.

***ANATOCISME.** s. m. (gr. ἀνατοκισμὸς). T. Banq. Usure qui consiste à réunir les intérêts au principal pour former un nouveau capital portant intérêt.

ANATOMIE. s. f. (gr. ἀνὰ, à travers; τέμνω, je coupe). Séparation, isolement, à l'aide de moyens purement mécaniques, des différentes parties qui constituent un corps organisé quelconque, soit animal, soit végétal, ainsi que des divers éléments qui entrent dans la composition de ces parties. *Faire l'an. du corps humain, d'un chien, d'un poisson, d'un insecte, d'une plante, d'une fleur.* Lorsqu'elle se borne à l'emploi du scalpel, se nomme plus ordin. *Dissection.* — *Amphithéâtre d'an.*, Lieu destiné aux dissections et aux démonstrations anatomiques. ‖ Dans un sens plus général, *An.* signifie la Science qui s'occupe de l'étude des corps organisés, dans le but de connaître le nombre, la forme, la structure, la situation, les rapports et les connexions des parties qui composent ces corps, ainsi que la texture de ces parties. *An. humaine. An. descriptive, topographique, chirurgicale, générale. An. comparée. An. vétérinaire. An. végétale. An. pathologique. An. philosophique. An. microscopique. Étudier l'an. Cours, traité d'an.* ‖ Par ext., on donne le nom d'*An.* à Un sujet disséqué, ou à quelqu'une de ses parties, lorsqu'on les a préparés de manière à pouvoir les conserver. *Voilà une belle an. Cette pièce d'an. est remarquable.* — Se dit aussi Des pièces d'an. exécutées en plâtre, en cire, etc., pour faciliter l'étude, ou pour avoir la représentation fidèle d'un objet qu'on ne peut conserver. — *Cabinet d'an.*, Lieu où l'on conserve une collection de pièces anatomiques naturelles ou artificielles. ‖ Fig., *Faire l'an. d'un livre, d'un discours*, En faire l'analyse critique, rigoureuse et méthodique.

Enc. — L'*An.*, envisagée comme science, étudie tous les êtres organisés, soit végétaux, soit animaux, pour nous faire connaître les organes et les parties élémentaires qui entrent dans la composition de ces êtres, non-seulement au point de vue de leur forme, de leur structure, de leurs connexions et de leurs propriétés physiques, mais encore sous celui de leur texture intime, de leurs propriétés chimiques, de leur développement et de leurs altérations. Tous les progrès des sciences zoologiques, physiologiques et médicales se lient directement à ceux de l'an., car elle est la véritable base des sciences qui ont pour objet les organismes vivants, et l'histoire nous montre en effet que l'état de ces dernières et celui de la science anatomique sont toujours dans une correspondance parfaite.

L'an. prend différents noms suivant l'objet particulier qu'elle se propose d'étudier, et suivant le point de vue spécial sous lequel elle envisage cet objet. C'est ainsi qu'on la divise en an. *humaine*, en an. *comparée* et en an. *végétale.*

L'*An. humaine*, appelée aussi *Anthropotomie*, se présente d'abord à notre esprit à cause de sa haute importance. La physiologie de l'homme repose en entier sur la connaissance exacte de la structure de notre corps. C'est en comparant les phénomènes qui ont lieu pendant la vie avec les admirables rouages de l'organisme, tels que nous les pouvons observer après la mort, que l'on a pu s'élever à l'intelligence des fonctions que ces organes sont chargés d'accomplir. La médecine et la chirurgie, dont le but final consiste à éloigner les causes de toute nature qui empêchent ou altèrent l'exercice régulier de ces fonctions, ne sont une science rationnelle que pour l'homme qui connaît profondément l'an. de notre espèce. On admet généralement, il est vrai, que l'an. est indispensable pour la pratique des opérations chirurgicales; mais on se figure d'un autre côté qu'il est possible d'être excellent médecin sans être versé dans cette science. Si le médecin n'a pas besoin de connaître d'une manière aussi parfaite que le chirurgien la situation topographique de certaines parties de l'organisme, il doit, en revanche, avoir une connaissance plus approfondie de la structure intime des organes, afin de se rendre compte des influences qu'ils exercent les uns sur les autres, soit à l'état normal, soit à l'état de maladie. L'*an. humaine* se subdivise en *an. descriptive*, *générale* et *pathologique.*

L'*An. descriptive* énumère chaque organe isolément, décrit sa forme, indique sa situation, sa direction, son étendue, sa couleur, ses rapports avec les parties contiguës, étudie sa texture, et suit les variations que chaque partie présente dans les diverses races et aux différents âges de l'homme. On peut suivre dans cette étude deux procédés tout à fait distincts: dans l'un, on classe les organes en partant du double point de vue de leurs analogies et de leurs fonctions, c.-à-d. qu'on étudie successivement les divers appareils physiologiques: c'est ce qui constitue l'*An. descriptive proprement dite.* En conséquence, les traités ordinaires d'an. descriptive sont habituellement divisés en huit parties: la première, *Ostéologie*, s'occupe des os qui constituent la charpente solide du corps humain; la seconde, *Syndesmologie*, traite des ligaments ou des moyens d'union qui assemblent les os entre eux; la troisième, *Myologie*, décrit les muscles, c.-à-d. les organes destinés à imprimer aux os, comme à autant de leviers, les mouvements les plus variés; la quatrième, *Aponévrologie*, décrit les tissus fibreux qui servent à envelopper et à maintenir certaines parties, principalement les muscles; la cinquième, *Splanchnologie*, étudie les viscères contenus dans les diverses cavités du corps, c.-à-d. les organes de la respiration, ceux de la digestion, l'appareil génito-urinaire, ainsi que leurs annexes: quant au contenu de la cavité crânienne, on ne le sépare pas de l'étude du système nerveux; la sixième, *Angiologie*, expose la structure et la distribution des différents systèmes qui constituent l'appareil circulatoire, c.-à-d. le cœur, les artères, les veines et les lymphatiques; la septième, *Névrologie*, traite du système nerveux central et périphérique, c.-à-d. de l'encéphale, de la moelle épinière et de leurs annexes, des nerfs encéphaliques et rachidiens, ainsi que de l'appareil nerveux ganglionnaire: enfin, la huitième, *Esthésiologie*, s'occupe des appareils sensoriels. — Dans le second procédé, on étudie les parties uniquement dans l'ordre de superposition suivant lequel elles se trouvent rangées; c'est ce qui constitue l'*An. chirurgicale* ou *topographique*, appelée encore *An. des régions.* Cette an. doit surtout être approfondie par le chirurgien; car elle lui permet, lorsqu'il plonge son instrument à travers les parties pour en atteindre une en évitant les autres, de le diriger avec autant de sûreté que si tous les tissus étaient transparents. — L'*An. pittoresque*, qu'on appelle quelquefois *An. plastique*, intéresse principalement les peintres et les sculpteurs. Elle s'occupe spécialement de l'étude des formes extérieures, des différences de relief ou de saillie que présentent le tronc et les membres dans les diverses attitudes, afin que l'artiste, tout en idéalisant son modèle, n'en fasse pas un être de raison, un être qui serait incapable de vivre ou de se mouvoir, si le souffle créateur venait à l'animer.

Lorsqu'on compare les différents organes qui constituent le corps humain, on les trouve composés d'un petit nombre de parties élémentaires offrant, quel que soit le lieu où on les rencontre, une texture commune, une composition chimique identique, des propriétés physiques et vitales semblables, etc. Ces parties élémentaires sont les *Tissus simples.* C'est en se combinant diversement entre eux que ces tissus produisent les organes dont l'étude fait l'objet de l'an. descriptive; car il n'est pas un organe qui soit formé par un tissu unique. Cette branche de l'an., dont la création est due à Bichat, a reçu le nom d'*An. générale:* quelques auteurs la désignent improprement sous la dénomination d'*Histologie*, car cette dernière semble exclure les considérations concernant le sang, la lymphe et les différents fluides organiques, qui cependant sont du domaine de l'an. générale. En sortant des mains de son auteur, l'an. générale avait atteint un haut degré de perfection, et avait déjà produit les plus heureux résultats pour la pathologie générale, lorsque l'application du microscope à l'examen des tissus et les recherches relatives à leur développement sont venues lui donner une nouvelle impulsion. Toutefois, l'*An. microscopique* et l'*Histogénie* ne peuvent pas encore se confondre avec l'an. générale proprement dite.

Les altérations morbides que nous offrent les solides et les liquides de l'économie, constituent l'objet de l'*An. morbide* ou *pathologique.* Mais l'étude de cette branche de l'an. doit toujours, sous peine d'être stérile, se rattacher à l'observation des phénomènes morbides eux-mêmes. L'an. pathologique a rendu de tels services à l'art médical, qu'aujourd'hui il ne se publie plus un seul traité de pathologie ou de médecine pratique qui ne soit accompagné de l'exposition des lésions anatomiques propres à la maladie dont on parle. Cette branche de l'an. a en outre jeté de vives lumières sur une foule de problèmes dont la physiologie cherchait la solution. Elle pourrait se diviser, comme l'an. physiologique, en générale et en particulière. L'an. pathologique générale traiterait des productions morbides avec ou sans analogues dans l'économie, des altérations des fluides, et des modifications organiques que les divers tissus sont susceptibles d'éprouver, tandis que l'an. pathologique spéciale considérerait les productions et les altérations morbides dans chaque organe en particulier.

La science de l'organisation des animaux considérés dans toutes les classes du règne, a reçu le nom d'*An. comparée* ou *comparative*, parce qu'elle expose les analogies et les différences qui existent entre les êtres si divers dont l'ensemble constitue le règne animal, en prenant ordin. l'organisation de l'homme comme point de départ, comme terme de comparaison. L'an. comparée est le fondement réel de la zoologie. En effet, les classifications des animaux qui n'ont d'autre base que les similitudes et les différences purement extérieures, ne sauraient être admises de nos jours; il faut nécessairement tenir compte de la structure interne des êtres pour les classer en groupes et en familles. En outre, comme l'an. comparée décrit les particularités que présente la structure intime des objets qu'elle examine, et fait ainsi l'histoire des perfectionnements graduels de l'organisation animale, il est évident qu'elle seule peut nous faire connaître d'une façon rigoureuse le degré d'importance de chaque organe en particulier, qu'elle seule peut nous apprendre la loi de subordination des différents caractères zoologiques, et enfin qu'elle doit être pour la physiologie tant générale que spéciale une source féconde d'enseignements et de révélations. Lorsqu'elle se borne à l'étude des animaux que l'homme associe à ses travaux ou qu'il élève pour en tirer une utilité quelconque, l'an. comparée prend le nom d'*An. vétérinaire.* Lorsqu'elle s'applique à l'étude des tissus et des fluides considérés dans toute la série animale, ou à l'exposition de la structure d'un animal unique, ou à la recherche des altérations morbides dont les organismes animaux peuvent être affectés, l'an. comparée se spécialise comme an. générale, comme an. descriptive ou comme an. pathologique. Enfin, en nous révélant la connaissance des relations nécessaires qui subsistent entre les diverses parties d'un même organisme, relations qui permettent, une partie essentielle d'un organisme étant donnée, d'en déduire la forme, la structure et les fonctions des autres organes du même animal, l'an. comparée a donné naissance à la *Paléontologie*, science créée au commencement de ce siècle par le génie de G. Cuvier. La paléontologie, qui n'a pour objet d'étude que les débris animaux plus ou moins incomplets trouvés dans les profondeurs de la terre, reconstruit avec ces débris les êtres qui ont vécu sur ce globe à diverses époques toutes antérieures à la présence de l'espèce humaine; elle nous fait connaître leurs formes plus ou moins bizarres, leurs dimensions souvent gigantesques, leur manière de vivre, etc. La paléontologie est encore le plus puissant auxiliaire de la géologie; celle-ci n'a même commencé à marcher d'un pas assuré que depuis la création de l'an. des fossiles, et elle lui doit une grande partie des progrès immenses qu'elle a faits dans ces dernières années.

En exposant les divisions de l'an. humaine, nous n'avons pas parlé de l'*Embryotomie*, qu'on appelle généralement du nom plus convenable d'*Embryogénie.* C'est que l'embryogénie, qui, comme l'indique ce terme lui-même, s'occupe de la description de l'embryon aux diverses époques de la vie fœtale, ne saurait être fructueuse ou même possible, si l'on sépare l'étude de l'embryon humain de celle de l'embryon dans les diverses classes d'animaux et surtout de celle de l'embryon des vertébrés. De plus, l'embryogénie, par le fait seul qu'elle se propose d'étudier l'apparition successive ou simultanée, transitoire ou permanente de certains organes, de reconnaître leur mode de développement, de suivre les métamorphoses des parties soit internes soit externes du fœtus, à partir de l'ovule qui le représente dans son état primordial jusqu'au moment de l'éclosion, est une véritable an. comparative. L'embryon, envisagé à une époque quelconque de sa vie, est une énigme qui ne peut s'expliquer que par la connaissance de la série complète de ses évolutions. Cette branche de l'an. appartient donc à la fois à l'an. humaine et à l'an. comparée.

A l'embryogénie se rattache la *Tératotomie* ou mieux *Tératologie* qui a pour objet l'étude des monstruosités, c.-à-d. des anomalies de conformation que présentent les animaux au moment de la naissance, attendu qu'elles ne peuvent s'expliquer qu'à l'aide des mêmes lois qui président à la formation des organes durant la vie embryonnaire

Enfin, la comparaison philosophique des faits si nombreux fournis par l'an. comparée, par l'embryogénie et par la tératologie, a donné naissance à l'*An. philosophique*, appelée encore *An. transcendante.* L'an. transcendante recherche les lois qui président à la formation et au développement des organismes et de leurs parties constituantes; elle s'efforce de ramener à quelques principes généraux cette infinie variété de formes que présentent les divers appareils qui constituent les animaux; elle apprécie le degré d'importance des particularités de figure et de nombre qu'offrent les formations organiques; elle poursuit l'unité au milieu des différences en apparence les plus radicales, ou, en d'autres termes, elle s'applique à déterminer les parties qui sont identiques malgré la diversité de leurs formes et de leurs fonctions. — Ainsi la comparaison des modifications que présentent les divers appareils dans les différentes classes d'animaux, a fait reconnaître que toutes les parties d'un même animal sont coordonnées de manière que chacune concoure, selon ses fonctions, au but suprême de l'existence et de la conservation de l'être. Il existe, par ex., dans chaque animal une harmonie préétablie merveilleuse entre le tube digestif et toutes les autres parties de son organisme. C'est ce que Cuvier a si admirablement exposé que nous ne pouvons nous dispenser de citer ici les propres paroles de cet illustre naturaliste: « Tout être organisé forme un ensemble, un système unique et clos, dont les parties se correspondent mutuellement et concourent à la même action définitive, par une réaction réciproque. Aucune de ces parties ne peut changer sans que les autres changent aussi, et par conséquent chacune d'elles, prise séparément, indique et donne toutes les autres. Ainsi, si les intestins d'un animal sont organisés de manière à ne digérer que de la chair et de la chair récente, il faut aussi que ses mâchoires soient construites pour dévorer une proie, ses griffes pour la saisir et la déchirer, ses dents pour la couper et la diviser; le système entier de ses organes du mouvement, pour la poursuivre et pour l'atteindre; ses organes des sens, pour l'apercevoir de loin; il faut même que la nature ait placé dans son cerveau l'instinct nécessaire pour savoir se cacher et tendre des piéges à ses victimes. Telles seront les conditions générales du régime carnivore; tout animal destiné pour ce régime les réunira infailliblement, car sa race n'aurait pu subsister sans elles; mais sous ces conditions générales, il en existe de particulières, relatives à la grandeur, à l'espèce, au séjour de la proie pour laquelle l'animal est disposé, et de chacune de ces conditions particulières résultent des modifications de détail dans les formes qui dérivent des conditions générales: ainsi non-seulement la classe, mais l'ordre, mais le genre et jusqu'à l'espèce, se trouvent exprimés dans la forme de chaque partie. En effet, pour que la mâchoire puisse saisir, il lui faut une certaine forme de condyle, un certain rapport entre la position de la résistance et celle de la puissance avec le point d'appui, un certain volume dans le muscle crotaphite, qui exige une certaine étendue dans la fosse qui le reçoit, et une certaine convexité de l'arcade zygomatique sous laquelle il passe; cette arcade zygomatique doit aussi avoir une certaine force pour donner appui au muscle masséter. Pour que l'animal puisse emporter sa proie, il lui faut une certaine vigueur dans les muscles qui soulèvent sa tête, d'où résulte une forme déterminée dans les vertèbres où ces muscles ont leurs attaches, et dans l'occiput où ils s'insèrent. Pour que les dents puissent couper la chair, il faut qu'elles soient tranchantes, et qu'elles le soient plus ou moins selon qu'elles auront plus ou moins exclusivement de la chair à couper. Leur base devra être d'autant plus solide qu'elles auront plus d'os et de plus gros os à briser. Toutes ces circonstances influeront aussi sur le développement de toutes les parties qui servent à mouvoir la mâchoire. Pour que les griffes puissent saisir cette proie, il faudra une certaine mobilité dans les doigts, une certaine forme dans les ongles, d'où résulteront des formes déterminées dans toutes les phalanges, et des distributions nécessaires de muscles et de tendons; il faudra que l'avant-bras ait une certaine facilité à se tourner, d'où résulteront encore des formes déterminées dans les os qui le composent. Mais les os de l'avant-bras, s'articulant sur l'humérus, ne peuvent changer de forme sans entraîner des changements dans celui-ci. Les os de l'épaule devront avoir un certain degré de fermeté dans les animaux qui emploient leurs bras pour saisir, et il en résultera encore pour eux des formes particulières : le jeu de toutes ces parties exigera dans tous leurs muscles de certaines proportions, et les impressions de ces muscles ainsi proportionnés détermineront encore plus particulièrement les formes des os. — En un mot, la forme de la dent entraîne la forme du condyle, celle de l'omoplate, celle des ongles, tout comme l'équation d'une courbe entraîne toutes ses propriétés; et, de même qu'en prenant chaque propriété séparément pour base d'une équation particulière, on retrouverait et l'équation ordinaire et toutes les autres propriétés quelconques, de même l'ongle, l'omoplate, le condyle, le fémur et tous les autres os pris chacun séparément, donnent la dent ou se donnent réciproquement; et, en commençant par chacun d'eux, celui qui posséderait rationnellement les lois de l'économie organique pourrait refaire tout l'animal. » Cette loi, qui a reçu dans la science le nom de *loi des conditions d'existence*, n'est autre chose que l'application à la série animale du *principe des causes finales*, principe qui de tout temps a été admis par les physiologistes. Mais l'an. philosophique a des prétentions plus élevées.

Partant de cette hypothèse que tous les animaux ont dû être créés d'après un plan unique, elle s'efforce de ramener à un seul type les formations les plus divergentes que présente le règne animal, puis d'expliquer les diversités que nous révèle l'observation, en admettant qu'il y a antagonisme entre les parties corrélatives d'un même organisme, le développement de l'une étant en raison inverse de celui de l'autre. Ces investigations ont donné naissance à un certain nombre de formules générales connues dans la science sous les noms de *loi de l'unité de plan*, de *loi du balancement des organes*, de *loi de la répétition des organes*, etc. Le système squelettique des animaux étant celui qui détermine, en grande partie, la forme et la disposition des autres parties de l'organisme, a dû naturellement appeler le premier l'attention des anatomistes. On a commencé par considérer le système squelettique chez les animaux vertébrés, à cause des analogies multipliées que présentent entre eux tous les êtres appartenant à cet embranchement, et l'on s'est arrêté à cette idée que la formation vertébrale est le prototype de toute formation squelettique. En conséquence, les vertébrés ont été envisagés comme constitués par une succession de vertèbres qui sont identiques au fond, mais qui, en se répétant, se modifient sans cesse. Ainsi, par ex., la boîte crânienne est formée par un certain nombre de vertèbres dont la ceinture s'est d'autant plus développée que les parties secondaires de la vertèbre primaire, dont le type le mieux équilibré est la vertèbre thoracique, ont acquis moins de développement. C'est en vertu de cette même *loi de la répétition des organes* que les membres supérieurs représentent les membres inférieurs, et que la cavité crânienne répète à elle seule tout l'animal, la cavité buccale représentant l'abdomen, les fosses nasales représentant le thorax, la mâchoire inférieure représentant les membres inférieurs, et les maxillaires supérieurs représentant les membres supérieurs. Appliquée ensuite à la considération de groupes différents dans la série animale, par ex. à la comparaison des vertébrés et des invertébrés, la théorie de l'unité de plan a donné naissance à cette idée, que dans les premiers le squelette est intérieur, tandis qu'il est extérieur dans les seconds, et qu'ainsi les membres des insectes correspondent, soit aux côtes (Geoffroy Saint-Hilaire), soit au système apophysaire vertébral des animaux vertébrés (Carus). Le principe de l'unité de plan et de la répétition des organismes inférieurs par les organismes supérieurs a été également poursuivi jusque dans l'embryogénie. Ainsi, on a prétendu que l'homme, qui occupe l'échelon le plus élevé dans l'échelle animale, passe par tous les degrés inférieurs de l'organisation, et qu'aux diverses époques de sa vie embryonnaire il est successivement, au moins d'une manière virtuelle, polype, mollusque, insecte, poisson, oiseau et mammifère, avant de représenter l'homme lui-même. Enfin, on a affirmé que l'animal tout entier ainsi que chacun des organes qui le composent, étaient constitués par deux moitiés qui se soudaient ensemble sur la ligne médiane. Cette théorie, à laquelle le professeur Serres, qui en est l'auteur, a donné le nom de *loi du développement centripète*, a reçu un nouveau développement d'Ét. Geoffroy Saint-Hilaire qui lui a imposé une forme plus générale sous le nom de *loi d'attraction des parties similaires* ou de *loi de soi pour soi*. — Nous ne voulons prendre parti ni pour ni contre cette manière d'envisager les faits anatomiques. Il est évident pour nous que toutes ces idées théoriques s'appuient sur un certain nombre de faits, qu'elles sont fondées sur des aperçus souvent fort ingénieux, et que les efforts des savants pour ranger sous quelques formules générales les innombrables détails de l'an. animale, sont dignes des plus grands éloges. Cependant nous pensons que l'on s'est trop hâté de généraliser en cette matière, et que c'est prématurément que les principes énoncés jusqu'à ce jour ont reçu de leurs auteurs le nom de *lois*; et, comme il serait hors de saison de discuter ici ces grandes questions, nous nous contenterons de dire à l'appui de notre manière de voir que tous les savants qui se sont livrés à ces nobles spéculations, alors même qu'ils adoptent les mêmes formules, ce qui n'a pas toujours lieu, sont en dissidence constante dès qu'il s'agit de les appliquer, c.-à-d. de déterminer la signification philosophique des différentes parties de l'organisme et de suivre les métamorphoses successives d'un même organe dans toute la série animale.

L'*An.*, envisagée comme *art*, consiste dans l'emploi des divers procédés à l'aide desquels on sépare les organes les uns des autres, ou les divers éléments qui entrent dans leur composition, afin d'arriver à la connaissance de ces organes et de ces éléments eux-mêmes. Cette branche pratique de l'an. a été quelquefois désignée par le terme *Squelettopée*, terme tout à fait impropre, car il signifie simplement *préparation du squelette*. La dissection est le procédé le plus communément employé; mais on doit encore, dans une foule de cas, recourir à d'autres moyens, tels que la macération, l'insufflation, l'injection, et même, dans certains cas, l'action des agents chimiques. Les injections se font tantôt avec des liquides colorés, tantôt avec des substances solides, comme la cire qu'on liquéfie pour la faire pénétrer dans les tubes ou dans les vaisseaux et qui se solidifie de nouveau par le refroidissement, tantôt avec le mercure. Le choix du procédé à suivre, la manière d'opérer et l'ordre dans lequel les recherches doivent se faire, est d'une extrême importance pour l'étude, et le talent pratique de l'anatomiste n'est pas chose aussi facile à acquérir qu'on se le figure généralement. Il existe sur l'an. envisagée comme art, des traités spéciaux, tels que le *Manuel de l'anatomiste de Lauth* où les élèves trouveront tous les détails nécessaires. Nous citerons cependant, parce qu'elle n'est pas encore suffisamment connue, la méthode toute nouvelle du professeur Lacauchie, qui consiste tout simplement à mettre les artères en communication avec une longue colonne d'eau, et à pratiquer ainsi une injection continue, qui distend et écarte toutes les parties. Ce procédé, qui a reçu le nom caractéristique d'*Hydrotomie* signifiant *dissection par l'eau*, devra être, à en juger par les découvertes que lui doit déjà son auteur, d'une haute utilité pour la science. — Les pièces anatomiques convenablement préparées peuvent pour la plupart se conserver. Pour cela, on les dessèche, on les vernit, ou bien on les plonge dans un liquide propre à empêcher la fermentation putride. Une collection de pièces semblables constitue un *Muséum anatomique* ou un *Cabinet d'an.* Il existe dans l'Europe un certain nombre de musées de ce genre qui renferment des richesses scientifiques inestimables. Le cabinet de l'École de médecine, le Muséum d'an. pathologique fondé par la libéralité de Dupuytren, et le Muséum d'an, comparée du Jardin des Plantes, peuvent être cités parmi les plus importants.

Pour favoriser l'étude de l'an., on a imaginé de représenter, au moyen de la gravure ou de la lithographie, les différentes parties du corps de l'homme ou des animaux. On a même fait des imitations en relief avec du plâtre, de la cire colorée, et d'autres substances plus ou moins convenables. Le premier travail de ce genre fut, dit-on, exécuté par un sculpteur français, nommé Jacques, qui vivait à Rome dans la première moitié du XVIe siècle, et ce fut vers la fin de ce même siècle qu'un Italien, du nom de Cigoli, appliqua la cire à cette nouvelle espèce de sculpture. Zumbo, Galli, Susini, Calenzuoli et d'autres artistes se sont fait un nom célèbre par leurs habiles travaux en ce genre, qui enrichirent les cabinets de Florence et de Vienne. Dès le milieu du siècle dernier, on commença à exécuter en France des travaux analogues. Les artistes les plus remarquables en ce genre que nous ayons possédés, sont Laumonier et Pinson dont tous les élèves connaissent les chefs-d'œuvre. Mais les planches les plus parfaites, telles que celles qu'ont publiées Bourgery et Jacob, et les pièces imitées avec la plus scrupuleuse fidélité, ne peuvent être utiles que pour rappeler certains détails à ceux qui savent, ou pour donner une idée de la fabrique du corps humain aux gens du monde; nous ne saurions les regarder comme un moyen sérieux d'étudier la structure de l'homme ou des animaux. L'*An. imitative* est surtout avantageuse quand elle reproduit des objets qui ne sont pas susceptibles de conservation ou lorsqu'elle multiplie les exemplaires d'une pièce rare.

La connaissance de la structure des végétaux est indispensable à celui qui s'occupe soit de la physiologie, soit simplement de la classification de ces êtres. On a donné à cette branche de la Botanique les noms d'*An. végétale* ou d'*Organographie végétale*. De Candolle préfère ce dernier. « Le mot an., dit-il, suppose section des téguments et examen des parties internes, tandis que le plus grand nombre des organes des végétaux sont placés à l'extérieur, de sorte que l'an. n'est qu'une branche de l'organographie. » Nous partageons complétement l'opinion de l'illustre botaniste, et en conséquence nous traiterons de l'an. végétale au mot ORGANOGRAPHIE.

Histoire. — Si l'on entend par le terme an. toute connaissance, grande ou petite, de certaines parties de l'organisme animal, on peut dire que l'an. est la plus ancienne et la plus répandue de toutes les sciences. En effet, pour ne pas parler de la pratique égyptienne des embaumements, il est évident que le premier qui dépeça un bœuf ou un mouton pour les usages domestiques, dut y reconnaître des parties bien distinctes, telles que les intestins, le foie, les reins, les poumons, le cœur, le cerveau, etc. Mais lorsqu'on réserve le nom d'an. à la dissection des animaux dans le but de constater la position et la structure des organes, et d'appliquer les connaissances obtenues par ce moyen à l'avancement de la physiologie, de la chirurgie et de la médecine, on doit avouer que l'an. constitue une science relativement toute moderne. C'est dans la Grèce qu'elle prit naissance. Alcméon de Crotone, Empédocle, Démocrite d'Abdère et Hippocrate, sont tous cités par les historiens de l'an. comme ayant cultivé cette science avec succès : mais les préjugés religieux s'opposant à ce qu'on ouvrît des cadavres humains, ils avaient été réduits à disséquer des animaux et ils ne pouvaient connaître la structure de l'homme que par analogie. Ainsi on dit qu'Alcméon (520 av. J.-C.) avait reconnu que chez les animaux la tête est la partie qui se développe la première. On attribue à Empédocle (460 av. J.-C.) la découverte de l'amnios, et à Démocrite (430 av. J.-C.) celle des canaux biliaires et des fonctions de la bile. Hippocrate, que tant de siècles ont honoré du nom de père de la médecine, paraît avoir eu, à en juger par ce qui nous reste de ses écrits, peu de connaissances positives en an. On cite encore plusieurs autres philosophes de la Grèce comme ayant été d'habiles anatomistes; mais leurs noms doivent s'éclipser devant celui d'Aristote. Si l'on fait attention que ce dernier a tout observé par lui-même et que personne ne l'a précédé dans la voie qu'il a suivie, on est forcé d'avouer que son *Histoire des animaux* est le plus magnifique monument qui ait été élevé à la science de la *zoologie* et de l'*an. comparée*, dont on peut le considérer comme le véritable créateur. C'est encore lui qui, en faisant l'histoire des parties similaires du corps ou des éléments organiques, a jeté les premières bases de l'*an. générale*. C'est Aristote également qui le premier, pour faciliter l'intelligence des descriptions anatomiques, accompagna son texte de figures avec renvois, et créa ainsi l'*iconographie anatomique*. Toutefois il n'est pas certain qu'il ait disséqué des cadavres humains. — Après la mort d'Aristote, ce fut en Egypte, au musée d'Alexandrie, et sous la protection des Ptolémées, que l'an. s'éleva au plus haut point de splendeur qu'elle ait atteint dans l'antiquité. Proxagoras, qu'on prétend avoir été disciple d'Aristote, alla le premier en Égypte étudier cette science. C'est lui qui donna le nom d'*artères* aux vaisseaux qui partent de l'aorte, et reconnut qu'ils sont le siége du pouls : il les distingua fort bien des veines et constata leur vacuité après la mort. Son disciple Hérophile (320 av. J.-C.) distingua les nerfs des ligaments avec lesquels on les avait confondus, et découvrit qu'ils président aux sensations et aux mouvements. Il a laissé une bonne description du cerveau, et l'on a conservé le nom de *pressoir d'Hérophile* au confluent des sinus de la dure-mère. Il décrivit les tuniques internes de l'œil, l'os hyoïde et la veine pulmonaire. Il observa l'isochronisme des battements du cœur et des artères, etc. Érasistrate, petit-fils d'Aristote, reconnut le mouvement de systole et de diastole du cœur, suivit les nerfs depuis leur terminaison jusqu'à leur origine, et découvrit les vaisseaux chylifères retrouvés au XVIIe siècle par Aselli. Pline nous apprend qu'Hérophile et Érasistrate s'appliquèrent avec ardeur à chercher dans les dépouilles mortelles de l'homme le siége et les causes des maladies, c.-à-d. qu'ils créèrent l'an. pathologique. Les anatomistes qui succédèrent à ces grands hommes furent loin de les égaler, et il nous faut arriver jusqu'à l'époque de Galien qui vivait au IIe siècle de notre ère pour rencontrer un nom digne d'être cité dans l'histoire de la science. Les écrits anatomiques et physiologiques de l'illustre médecin de Pergame témoignent d'immenses recherches et d'une prodigieuse sagacité de la part de leur auteur. Ne pouvant se livrer à l'étude de l'homme lui-même, il prit pour sujet de ses dissections les animaux qui s'en rapprochent le plus, c.-à-d. les Singes; de là des erreurs inévitables qui ne furent reconnues que plus de 1400 ans plus tard. Après lui, tous les écrits anatomiques grecs, latins ou arabes que nous connaissons, ne furent que la reproduction des ouvrages de Galien et de ses prédécesseurs. La loi de Mahomet, en déclarant impur le simple contact d'un cadavre, proscrivit l'étude de l'an., et cette science ne fut plus qu'une affaire de compilation jusqu'au commencement du XIVe siècle. En effet, ce fut en 1306 que Mondini de Luzzi, professeur à Bologne, disséqua le premier cadavre qui ait été, dans les temps modernes, livré au scalpel des médecins, et, dix ans plus tard, qu'il fit sur deux cadavres de femmes les premières leçons publiques d'an. humaine qui aient été faites avec les objets sous les yeux. L'ouvrage de Mondini, quoique presque entièrement tiré de l'an. de Galien, renferme pourtant quelques observations propres à l'auteur. Pendant deux siècles, il fut regardé comme livre classique. Parmi les hommes qui, durant cette période, cultivèrent avec le plus de succès cette science, nous citerons le célèbre Léonard de Vinci, quoiqu'il ne l'ait envisagée qu'au point de vue de son art. Hunter, ayant eu l'occasion de voir dans la bibliothèque de Georges III, des dessins et des descriptions anatomiques de ce grand peintre, reconnut avec étonnement que Léonard de Vinci avait fait une étude approfondie de l'an., et déclara qu'il doit être considéré comme le meilleur anatomiste de son époque.

Au commencement du XVIe siècle, Zerbi, Benedetti, Achillini, Berengario de Carpi, Massa, écrivirent sur l'an. du corps humain; mais telle était encore à cette époque l'autorité de Galien que, lorsque ses descriptions se trouvaient en désaccord avec l'observation du cadavre, on regardait le texte comme corrompu : le fanatisme fut même poussé si loin par Sylvius, qu'il déclare que les hommes sont autrement conformés que ceux du temps de Galien, et que, par exemple, si l'on ne trouve plus que trois pièces au sternum où Galien en décrit sept, c'est que nos contemporains rabougris n'ont plus ces vastes poitrines des Romains que Galien disséqua. Enfin Vésale parut : et, malgré les anathèmes des admirateurs de Galien, il ruina de fond en comble l'autorité de ce dernier. Le grand ouvrage de ce réformateur de l'an. fut publié en 1543. Eustachi, son contemporain et son rival, fit de nombreuses découvertes en an. humaine et s'occupa avec succès d'an. comparée. Après Vésale, Fallopio, Varoli, Ingrassias, Aranzi, Colombo, Botalli et Fabrizio d'Aquapendente firent faire à la science de rapides progrès. Les ouvrages de ce dernier offrent cette particularité, imitée par ses disciples, que chaque organe décrit et figuré, y est examiné successivement chez l'homme et chez les animaux. C'est à Fabrizio qu'est due la découverte des valvules des veines. — Le mouvement scientifique qui avait pris naissance en Italie, se propagea bientôt en Allemagne, en France et dans le reste de l'Europe. Parmi les anatomistes français du XVIe siècle, on peut citer Jacques Dubois, dit Sylvius, dont nous venons de parler, Ch. Étienne, Rondelet qui se livra avec succès à l'an. comparée, et G. Bauhin. L'amphithéâtre de Montpellier fut élevé par les soins de Rondelet en 1556, et une chaire spéciale d'an. fut fondée dans cette école à la sollicitation de Cabrol. La Faculté de médecine de Paris reçut, en 1576, le droit de prendre les cadavres de tous les suppliciés. Nous devons encore mentionner Servet, né en Espagne; il vint fort jeune en France et étudia l'an. à Paris. Cet anatomiste a décrit fort nettement la petite circulation. Il eût sans doute fait faire de grands pas à la science sans l'implacable inimitié de Calvin qui le fit brûler à Genève, en 1553, comme antitrinitaire. En Allemagne, l'an. humaine et comparée fut cultivée par Léonhard, Plater et Coïter. — Il paraît que Vésale et Eustachi avaient tous deux fait des recherches particulières sur les altérations pathologiques et leurs rapports avec les maladies; le premier ne publia pas son livre, et le second discontinua le sien; mais leurs disciples Coïter et Colombo ne perdirent jamais l'occasion de consigner dans leurs ouvrages les faits d'an. pathologique que l'occasion leur présentait.

Le XVIIe siècle compta un grand nombre d'anatomistes éminents. En 1619, l'Anglais Harvey découvrit et démontra par des preuves irréfragables la circulation du sang. On lui doit également d'admirables recherches sur l'embryogénie. A la découverte des vaisseaux chylifères et lymphatiques se rattachent les noms de l'Italien Aselli, du Danois Th. Bartholin, du Suédois Olaüs Rudbeck et du Français Pecquet. Marc-Aurèle Severino publia, sous le titre de *Zootomia democritea* (1645) le premier traité général d'an. comparée. Wepfer, Schneider, Th. Willis, et notre compatriote Vieussens firent faire de grands progrès à l'an. du système nerveux. Malpighi, professeur à Bologne et à Pise, appliqua le microscope à l'étude de l'an. humaine et comparée. Le nom de Ruysch, professeur d'an. à Amsterdam en 1665, est devenu populaire, grâce à ses admirables injections dont il emporta le secret dans la tombe. Les noms de Stenon, de Wirsung, de Nuck, de Warton, de Graaf, de Glisson, de Brünner, de Peyer, de Kerkring, d'Highmore, de Cowper, de Tyson, de Meibom, d'Havers, de Bellini, de Borelli, de Pacchioni, etc., sont connus de tous ceux qui se livrent, même d'une manière superficielle, à l'étude de l'an.; mais il nous est impossible d'énumérer tous ceux qui, dans ce siècle, ont rendu quelque service à la science. Un grand nombre d'anatomistes de cette époque, tels que Ruysch, Stenon, Willis, Malpighi, Caldesi, Martin Lister, Willughby, et les Français Duverney, Littre, Méry, contribuèrent par divers travaux aux progrès de l'an. comparée. Le médecin Cl. Perrault, l'architecte du Louvre, mérite également d'être mentionné pour ses recherches sur le cœur des tortues et les organes respiratoires de la carpe. Deux Hollandais, Leuwenhoek et Swammerdam nés, le premier en 1638 et le second en 1637, ont rendu des services tout particuliers à la science. Swammerdam se livra avec ardeur à l'étude de la structure des animaux invertébrés et surtout des insectes: nul homme n'a autant fait que lui pour cette branche de l'an. Déjà Malpighi avait démontré que les insectes respirent au moyen de trachées : Swammerdam, reconnut le système nerveux et tous les viscères des insectes les plus petits, tels que le pou. C'est lui qui le premier a démontré que chacun des trois états par lesquels passent beaucoup d'insectes est un simple développement de l'état précédent, et que la larve ou chenille contient, sous différentes enveloppes, la nymphe ou chrysalide qui, elle-même à son tour, renferme l'insecte parfait. La *Bible de la nature* de Swammerdam est encore aujourd'hui un livre inimitable. Leuwenhoek, à l'exemple de Malpighi, appliqua le microscope à l'étude intime de divers organes. Il fit connaître la composition des fluides animaux et révéla aux observateurs l'existence d'un monde jusqu'alors inaperçu, celui des êtres microscopiques connus sous le nom d'infusoires. Redi, observateur plus judicieux, se signala également dans ce genre de recherches. — Ce fut à la fin de ce siècle que Th. Bonet entreprit de recueillir et de classer la multitude innombrable d'observations relatives à l'an. pathologique qu'avaient procurées des recherches poursuivies pendant plus d'un siècle avec toute l'ardeur qu'inspire une science nouvelle. Le *Sepulchretum anatomicum* de ce savant laborieux exerça une heureuse influence sur la marche ultérieure de la science.

Au commencement du XVIIIe siècle, tous les préjugés étaient vaincus; les amphithéâtres et les chaires d'an. s'étaient multipliés; il n'existait plus aucune espèce d'entraves pour l'étude de l'an.: aussi le nombre des hommes qui, pendant cette période, se sont fait un nom en cultivant les différentes branches de la science est-il prodigieux. En Italie, on trouve Lancisi, Blanchi, Santorini, Morgagni, auteur du plus admirable ouvrage de son siècle sur l'an. pathologique; Cotugno, qui a donné son nom au liquide encéphalo-rachidien; Fontana, Spallanzani, si célèbre par ses ingénieuses expériences sur divers points de physiologie; Moscati, Scarpa, aussi habile anatomiste que grand chirurgien, et Poli, auteur d'un magnifique ouvrage sur les mollusques des Deux-Siciles. — L'Allemagne cite avec orgueil Heister, Weitbrecht, Cassebohm, Lieberkühn, dont les recherches sur les villosités intestinales sont si connues, Walter, Wrisberg, J.-J. Meckel, Sœmmering, Hildebrand et Blumenbach, qui s'est illustré par ses travaux relatifs à l'an. comparée et à l'anthropologie. — La Hollande a produit dans ce siècle deux hommes d'un mérite prodigieux, B. Sigf, Albinus et Camper. Le premier traita l'an. descriptive avec une perfection rare, et l'on doit au second des travaux importants en an. comparée. C'est lui qui a découvert que les os longs du squelette des oiseaux sont creusés de cavités dans lesquelles l'air peut pénétrer, de façon à rendre le corps de l'animal spécifiquement plus léger. C'est encore Camper qui a conçu l'idée ingénieuse de distinguer entre elles les différentes races humaines par leur angle facial, c'est-à-dire par l'angle que forme la face en se réunissant au crâne. — A la Suisse appartiennent Haller et Ch. Bonnet; Haller, dont l'immense savoir et les innombrables recherches dans toutes les branches des sciences naturelles confondent l'imagination; Bonnet, dont les œuvres ont puissamment contribué à répandre le goût de la science, et qui a toujours considéré celle-ci du point de vue le plus élevé. — L'Angleterre compte aussi plusieurs anatomistes éminents : Douglas, auteur d'une myologie comparée, est le premier qui ait bien décrit le péritoine; Porterfield, Nesbitt, les deux Monro; les frères Will. et J. Hunter, qui par leurs travaux et leur libéralité imprimèrent un vif mouvement à la science anatomique dans leur pays; Cruikshank et Hewson, dont les noms sont inséparables de l'étude du système lymphatique. — La France cite avec estime les noms de Winslow, Lieutaud, Tenon, Sabatier, Desault, Portal, et surtout ceux de Daubenton, à qui revient l'honneur d'avoir fait de l'an. comparée la base de la zoologie, et de Vicq d'Azyr, aussi habile anatomiste que grand écrivain, dont les écrits et les recherches ranimèrent le goût de l'an. comparée qui s'éteignait en France. Le mémoire de ce dernier sur l'analogie qui existe entre les membres inférieurs et supérieurs chez l'homme et les animaux, donne une idée de la supériorité de vues avec laquelle il comprenait la science; mais la mort ne lui permit pas de poursuivre une carrière si bien commencée.

La France, qui pendant le XVIIIe siècle était restée à un rang inférieur sous le rapport des grands travaux anatomiques, se releva tout à coup, et marcha en tête des autres peuples dès les premières années du siècle actuel. En effet, ce fut en 1801 que Bichat fit paraître son *An. générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, ouvrage conçu et exécuté avec une telle supériorité, que, malgré quelques erreurs de détail, il constitue encore le meilleur traité de pathologie générale que nous connaissions. Cuvier étonna le monde savant en démontrant par des preuves irréfragables que notre globe avait nourri des races animales aujourd'hui éteintes, et en reconstruisant, à l'aide de débris dispersés çà et là, les squelettes et les formes principales des animaux fossiles. Tout le monde sait quelle large part cet illustre naturaliste a prise aux progrès immenses que l'an. comparée a faits depuis un demi-siècle, et quelle impulsion ses magnifiques travaux ont communiquée dans toute l'Europe à toutes les branches de la science. Le nombre des hommes qui ont concouru avec succès à l'avancement de l'an. envisagée sous ses divers aspects est tel dans ce siècle, surtout en France et en Allemagne, qu'il nous est interdit de les mentionner ici. D'ailleurs, la plupart d'entre eux enrichissent chaque jour la science de nouvelles découvertes, et leur noms se trouveront naturellement cités dans notre livre aux divers articles concernant les questions qui ont été l'objet de leurs travaux.

ANATOMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'anatomie. *Préparation an. Travaux, recherches anatomiques.*

ANATOMIQUEMENT. adv. D'une manière anatomique. *Pour un poëte, vous décrivez ces blessures trop an.*

ANATOMISER. v. a. Disséquer. *An. un corps.* Peu us. || Fig., *An. un livre, un discours*, L'analyser avec sévérité jusque dans ses plus petits détails. = ANATOMISÉ, ÉE. part.

ANATOMISTE. s. m. Qui s'occupe d'anatomie, qui est versé dans l'anatomie. *Ce médecin-là n'est pas an. Le scalpel de l'an.*

* **ANATROPE.** adj. 2 g. (gr. ἀνατροπὴ, renversement). T. Bot. Voy. GRAINE.

ANCÊTRES. s. m. pl. (lat. *antecessor*, qui va devant, qui précède). Ceux de qui on descend. Ne se dit guère que De ceux qui sont au-dessus du degré de grand-père, et qu'en parlant des maisons illustres. *Dégénérer de la vertu de ses an. Marcher sur les traces de ses an. — Preuve des an.* Voy. NOBLESSE. || Se dit encore De tous ceux qui ont vécu avant nous, encore que nous ne soyons pas de leur race. *Nos ancêtres nous ont laissé de beaux exemples. Les usages de nos an.* = Syn. Voy. AÏEUL.

ANCHE. s. f. (gr. ἄγχω, je serre?). Languette simple ou double qui vibre par l'action de l'air, et dont les battements sont les agents du son dans certains instruments à vent. || *Jeu d'anche.* Voy. ORGUE. || *An.* signifie encore Le petit conduit par lequel la farine coule dans la huche du moulin.

Enc. — Une *An.* est, en gén., une lame vibrante mise en mouvement par un courant d'air. La plus simple est celle que l'on voit dans l'harmonica à bouche et dans les accordéons. Elle consiste en une petite lame métallique L L′ très-mince et très-élastique, maintenue ou soudée par l'une de ses extrémités sur une plaque métallique P P de 2 ou 3 millim. d'épaisseur, vis-à-vis d'une ouverture rectangulaire A B C D (Fig. 1). Pour la mettre en mouvement, il suffit de faire arriver un filet d'air sur la plaque vers l'extrémité libre de la lame. Celle-ci entre en vibration, et l'ouverture A B C D étant ainsi alternativement ouverte et fermée, l'air passe et s'arrête par intermittences; de là des ondulations sonores dont la longueur dépend du nombre des vibrations que la lame vibrante peut exécuter à raison de ses dimensions et de son élasticité. Le son est le même que si la lame vibrait par écartement mécanique, mais il est incomparablement plus intense. On obtient les instruments dont nous avons parlé en disposant sur la même plaque plusieurs lames donnant les différents sons de la gamme. Dans l'harmonica à bouche, cette plaque est ajustée sur une planchette de bois percée de trous qui conduisent le vent fourni par la bouche devant chaque ouverture de la plaque. Pour l'accordéon et l'orgue expressif, le vent est fourni par un soufflet mû à la main ou à l'aide d'une pédale, et l'air s'échappe par des ouvertures qu'on rend libres au moyen de touches.

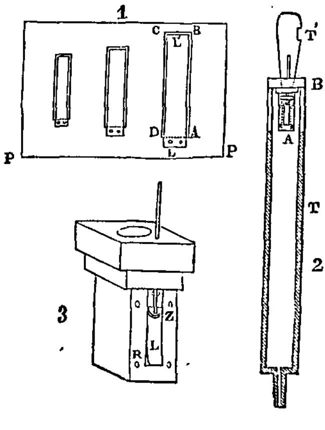

L'an. des jeux d'orgue diffère peu de celle dont nous venons de parler, mais elle s'ajuste autrement (Fig. 2). On y distingue deux tuyaux TT′ mis bout à bout, un bouchon B qui les sépare, et l'an. A proprement dite, qui traverse le bouchon. L'an. elle-même se compose de trois pièces essentielles (Fig. 3), la rigole R, la languette L et la rasette Z. La *Rigole* est un tube de métal prismatique, ou demi-cylindre, fermé au bout inférieur, et percé latéralement d'une fenêtre qui établit la communication entre les deux tubes de part et d'autre du bouchon. La *Languette* est la lame vibrante; elle a trois bords libres, le quatrième étant solidement fixé sur la paroi du tube soit avec des vis, soit au moyen d'une soudure. Dans sa position naturelle, la languette ferme à peu près la fenêtre, et, pendant qu'elle accomplit ses battements, elle rase par ses trois bords libres les parois de celle-ci. La *Rasette* est une petite tige de métal doublement recourbée à sa partie inférieure qui appuie fortement sur toute la largeur de la languette. Elle glisse à frottement dans le bouchon et sert à changer la longueur de la partie vibrante de la languette, celle-ci ne pouvant vibrer au-dessus de la rasette. Le vent du soufflet pénètre par le pied du tuyau T, presse la languette pour s'ouvrir un passage, traverse la rigole, et sort par le tuyau T′. La languette ainsi écartée pour un instant revient à sa première position en vertu de son élasticité, et accomplit ainsi des vibrations qui se répètent aussi longtemps que dure le courant d'air. La hauteur du son produit dépend, ainsi qu'on l'a vu au mot ACOUSTIQUE, du nombre des oscillations qu'exécute la languette dans un temps donné : mais l'ajustement des tuyaux donne au son un timbre et une intensité remarquables. Toutefois, il résulte des expériences de Weber que la variation de la longueur du *Porte-vent*, c.-à-d. du tube que l'air parcourt avant d'arriver à l'an., peut changer la hauteur du son produit par celle-ci, en sorte que le son d'un tuyau à an. résulte à la fois de la lame vibrante et de la grandeur du porte-vent. Si l'on fait vibrer séparément la plaque seule, puis la colonne d'air seule, et enfin le système composé de la lame et du tuyau, on obtient en gén. trois sons différents. Weber considère que, dans ce dernier cas, la lame exécute des vibrations transversales, tandis que la colonne d'air en exécute de longitudinales. Or, suivant cet habile physicien, un corps qui vibre transversalement donne un son sensiblement plus bas lorsque l'amplitude de ses vibrations augmente, tandis qu'un corps qui vibre longitudinalement donne des sons plus élevés lorsque l'amplitude de ses vibrations vient à s'accroître. En conséquence : 1° lorsque, dans un tuyau à an., on fait baisser le son en forçant le vent, c'est que l'effet de la lame vibrante l'emporte sur celui de la colonne d'air; 2° lorsque, au contraire, le son s'élève, c'est que l'effet de la colonne d'air l'emporte sur celui de la lame; 3° enfin, lorsque le son reste invariable, c'est que les effets de la plaque et de la colonne d'air sont semblables, quoique résultant d'une influence inverse. Cette égalité, suivant Weber, peut produire l'invariabilité du ton et fournir une an. compensée qui donne un son fixe comme le diapason.

Outre les instruments dont nous venons de parler, il en existe encore d'autres qui sont plus spécialement connus sous le nom d'*instruments à an.* Ce sont le *Hautbois*, le *Cor anglais*, le *Basson*, la *Clarinette* et le *Cor de bassette.* L'an. des trois premiers consiste en deux languettes de roseau, amincies par l'extrémité qui doit être pressée par les lèvres, et ajustées par l'autre extrémité sur un petit tuyau cylindrique en cuivre, qui s'adapte à l'instrument. L'an. des deux derniers n'est composée que d'une seule languette mince également en roseau qui s'applique à la partie supérieure de l'instrument appelée *Bec.* Le reste de l'instrument est formé par un tuyau dit *de rapport* percé de trous et armé de clefs, qui modifie le son produit par les vibrations de l'an. Autrefois ces instruments avaient des sons désagréables et nasillards, ce qui tenait au battement de la languette contre les parois de l'orifice. Grenié a remédié à cet inconvénient en faisant les languettes un peu plus étroites que l'ouverture qu'elles doivent boucher. De plus, l'air qui s'échappe par la fente ainsi laissée de chaque côté contribue encore à faire vibrer la languette. — Les trompettes et les cors proprement dits sont de véritables instruments à an., quoiqu'on ne les range pas ordin. dans cette catégorie; mais ici ce sont les lèvres appliquées fortement contre l'embouchure qui remplissent l'office d'anches membraneuses. — Pour la partie musicale, voyez les mots BASSON, CLARINETTE, COR, HAUTBOIS.

* **ANCHIÉTÉA.** s. f. T. Bot. Voy. VIOLARIÉES.

ANCHILOPS. s. m. [On pron. *ankilopse.*] (gr. ἄγχι, proche de; ὤψ, œil). T. Méd.

Enc. — On appelle ainsi une tumeur située vers le grand angle de l'œil, au devant ou dans le voisinage du sac lacrymal. On distingue deux sortes d'*An.*, l'*an. inflammatoire* et l'*an. enkysté*. Le premier est un petit phlegmon rouge, douloureux, accompagné d'un engorgement des paupières. Il offre tous les caractères d'une tumeur phlegmasique dans sa marche qui est aiguë, et dans sa terminaison qui a presque toujours lieu par suppuration. L'an. enkysté représente une tumeur arrondie, dure, ordin. indolente, sans changement de couleur à la peau, qui se développe d'une manière insensible et ne cause d'autre incommodité que de gêner le mouvement des paupières. Cette tumeur peut varier pour le volume depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une noix : elle peut d'ailleurs rester un grand nombre d'années sans éprouver le moindre changement.

Quelquefois, à la longue, elle s'enflamme, s'ouvre, laisse échapper la matière qu'elle contient, et donne lieu a un petit ulcère. — L'ulcère qui succède ainsi, soit à l'an. enkysté, soit à l'an. inflammatoire, a reçu le nom d'*Ægilops* ou *Égilops* (αἶξ, αἴγος, chèvre; ὤψ, œil), parce que, selon les uns, les chèvres sont fort sujettes à cette affection, et suivant d'autres, parce que les personnes qui en sont atteintes tournent les yeux comme ces animaux. Le diagnostic de ces deux variétés de l'an. et celui de l'égilops sont très-faciles : il en est de même de leur traitement, qui n'offre absolument rien de particulier. L'égilops, du reste, est une affection assez rare.

ANCHOIS. s. m. T. Ichth.

Enc.—On appelle ainsi un genre de poissons qui a pour type l'*An. vulgaire.* Ce genre appartient à l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, famille des *Clupes.* Les *An.* diffèrent des *Harengs*, qui font partie de la même famille, par leur gueule fendue jusque bien au-delà des yeux, et par la largeur de leurs ouïes, qui est aussi plus considérable que chez les Harengs. Leurs rayons branchiostéges sont au nombre de 12 et même davantage. Leur tête se prolonge en un petit museau conique pointu. Les intermaxillaires sont très-petits, et les maxillaires, droits et allongés, sont en général hérissés, ainsi que la mâchoire inférieure, d'une multitude de dents extrêmement fines. Les an. sont de petits poissons étroits, allongés et couverts de larges écailles transparentes qui se détachent avec facilité. Quelques espèces ont le ventre tranchant et dentelé, comme les vrais Harengs; mais chez la plupart il est simplement arrondi : c'est dans le second de ces sous-genres que viennent se ranger l'*An. vulg.* et le *Mélet.* L'*An. vulg.* (Fig.) a environ 15 centim. de longueur; il a le dos brun-bleuâtre, tandis que les flancs et le ventre sont argentés. Le *Mélet* est une espèce plus petite et à profil moins convexe qui se trouve dans la Méditerranée.

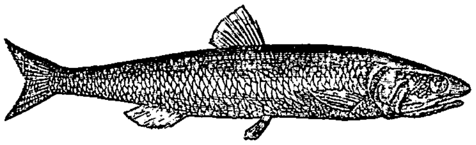

Pendant le printemps et une partie de l'été, on pêche des quantités innombrables d'an. sur les côtes de la Bretagne et de la Hollande, sur le littoral de la Méditerranée, et particulièrement en Provence, à Cannes, à Antibes et à Saint-Tropez, où il se fait un commerce considérable de ce poisson. La pêche a lieu pendant les nuits obscures et sans lune des mois de mai, juin et juillet, époque où les an. passent en troupes serrées de l'Océan à la Méditerranée. Elle occupe un grand nombre de barques qui se tiennent à deux lieues environ des côtes. Ordinairement les Provençaux pêchent les an. avec des filets appelés *Rissoles* dont les mailles sont assez serrées. Ces filets sont placés sur des barques qui se tiennent à distance d'autres bateaux nommés *Fastiers*, lesquels portent des réchauds sur leur avant. Les fastiers font brûler de petites branches de bois résineux bien sec qui jettent une vive lueur. Les an., attirés par la lumière, entourent les bateaux fastiers, et les autres barques lancent à la mer les rissoles, qu'elles traînent de manière à cerner complétement les barques éclairées. Ces préparatifs terminés, les pêcheurs agitent l'eau à l'aide de leurs rames; ils éteignent les feux, et les poissons effrayés vont se jeter dans les filets. Les an. frais sont peu estimés ; cependant on les mange frits. Mais c'est principalement pour les conserver qu'on les pêche sur les côtes de la Méditerranée. Dès que les pêcheurs sont sur le rivage, on voit accourir leurs femmes et leurs enfants qui s'empressent de couper la tête aux an., d'enlever les viscères de ce poisson, puis de laver à plusieurs eaux le tronçon et la queue; après quoi on dispose par lits, dans de petits barils, les an. ainsi préparés, en ayant soin de séparer chaque lit de poisson par un lit de sel écrasé en poudre assez fine, et rougi avec de l'ocre. On *alite* jusqu'à trois fois, c'est-à-dire, on fait trois saumures avant de livrer les an. au commerce. Lorsqu'ils sont convenablement préparés, ils peuvent se conserver plus d'une année, et leur chair est un des assaisonnements les plus agréables pour beaucoup d'aliments. Cette manière de préparer les an. est fort ancienne; les Grecs et les Romains la connaissaient. L'an. entrait, en outre, dans la composition du *garum* et de l'*acetogarum* de ces derniers.

* **ANCHOMÈNE.** s. m. (gr. ἀγχόμενος, étranglé). T. Entom. Voy. Carabiques.

* **ANCHUSE.** s. f. (gr. ἄγχουσα). T. Bot. Voy. Borraginées.

ANCIEN, ENNE. adj. Qui subsiste depuis longtemps. *Cette loi est fort ancienne. Un an. bâtiment. Une famille très-ancienne. D'anciens manuscrits. Ancienne amitié.* ‖ * Qui exerce depuis longtemps une charge, un emploi, une profession. *Un an. magistrat. C'est un des plus anciens négociants de Paris.* — Se dit également Des personnes qui ne sont plus en charge, qui n'exercent plus une profession. *C'est un an. juge. L'an. maire. C'est un an. négociant.* ‖ Qui n'existe plus depuis longtemps. *Les anciens Grecs. Les anciens Romains. L'usage an. Les mœurs anciennes. Étudier les langues anciennes.* — Par oppos. à Nouveau et à Moderne, on dit : *L'An. et le Nouveau Testament. L'ancienne et la nouvelle alliance. L'ancienne Grèce et la Grèce moderne.* ‖ S'emploie subst. en parlant de Ceux qui ont vécu en des siècles fort éloignés de nous; mais on ne se sert guère de ce terme que pour désigner les Grecs et les Romains, et principalement les écrivains de ces deux nations. *Chez les anciens, on faisait autrement. Les anciens avaient coutume. Un an. a dit. La littérature des anciens. Il faut étudier les anciens.* — * Mais quand on veut parler d'un autre peuple, on est obligé de le nommer, et alors le mot *An.* est pris adj. *Les anciens Juifs. Les anciens Germains.* ‖ Se dit aussi subst. Des personnes âgées quand on les met en opposition avec d'autres qui sont plus jeunes. *Les anciens du village. Je suis votre an.* — Fam. et pop. : *Bonjour, mon an.* ‖ S'emploie encore subst. comme T. de Dignité, en parlant De certains peuples de l'antiquité, parce que dans le principe on choisissait les vieillards pour former le conseil de la nation. *Les anciens du peuple d'Israël.* Voy. Sanhédrin. — * Par anal., les Protestants donnent le titre d'*Anciens* aux Personnes qu'ils élisent pour composer le consistoire, conjointement avec les ministres ou pasteurs. ‖ *An.* se dit encore, soit adject., soit subst., De celui qui est le premier en date dans un emploi, dans une charge, dans une compagnie. *C'est au plus an. en charge à porter la parole. Dans l'armée, à grade égal, c'est le plus an. officier* ou simplement *le plus an. qui commande.* ‖ T. Admin. forestière. On appelle *Anciens* Les arbres réservés qui ont plus de trois fois l'âge du taillis, par opposit. à *Moderne* qui sert à désigner Les arbres de deux ou trois âges seulement. *Les arbres anciens, les modernes et les baliveaux de l'âge du taillis seront marqués du marteau royal à la hauteur et de la manière qui seront déterminées par l'Administration.*

Syn. — *Vieux, Antique.* — En parlant des choses, *vieux* se dit de celles qui tombent en désuétude, *an.* de celles dont l'usage est entièrement passé, et *antique* de celles dont l'existence remonte bien avant dans les siècles. Ces trois termes enchérissent donc l'un sur l'autre. En conséquence, *vieux* est l'opposé de *récent*, *an.* de *nouveau*, et *antique* de *moderne.* — Dans une autre acception, le mot *vieux* désigne l'état de ce qui est usé, de ce qui tombe en vétusté, en décadence. Le terme *an.* ne peut jamais se prendre dans ce sens; il sert uniquement à exprimer ce qui n'est plus en usage; et, sous ce rapport, il est synonyme du mot *antique.*

Enc. — Le *Conseil des Anciens* formait avec le *Conseil des Cinq-Cents* le corps législatif établi par la constitution de l'an III (28 octobre 1795). Ces deux conseils siégeaient dans la même commune, et leurs séances étaient publiques. Les membres qui les composaient se renouvelaient par tiers chaque année, et ils recevaient une indemnité annuelle de trois mille myriagrammes de froment. Pour être éligible au C. des Cinq-Cents il suffisait d'être âgé de trente ans accomplis, et d'être domicilié depuis dix ans sur le territoire de la République. Pour faire partie du C. des Anciens, qui était composé de 250 membres, il fallait avoir quarante ans, être marié ou veuf, et habiter le territoire français depuis quinze ans. Quant aux conditions du cens, elles ne différaient pas de celles qui étaient exigées pour l'électorat. Les attributions du C. des Cinq-Cents consistaient principalement dans la proposition et la discussion des lois, et celles du C. des Anciens dans l'approbation de ces mêmes lois. Ce dernier avait en outre le privilége de changer la résidence du corps législatif par un décret qui était considéré comme irrévocable. Bonaparte se servit habilement de ce privilége, au 18 brumaire, pour faire succéder le Consulat au Directoire.

ANCIENNEMENT. adv. Autrefois, dans les siècles passés. *An. on vivait d'une autre manière.*

Syn. — *Jadis, Autrefois.* — Ces trois mots désignent le temps passé; *an.* se dit d'une époque très-éloignée; *jadis*, d'un temps plus rapproché, moins avant dans les siècles, et *autrefois*, d'une époque encore plus voisine de nous. Indépendamment de cette différence dans la gradation des temps, il en existe une autre entre ces termes, par rapport à leur emploi : *an.* est plus usité dans la conversation ou le style familier, *jadis*, dans la poésie et la légende, *autrefois*, dans la narration sérieuse et dans l'histoire.

ANCIENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est ancien. *L'an. d'une loi, d'une famille, d'un titre. Ces usages sont vénérables par leur an.* ‖ Priorité de réception dans une compagnie, dans un corps. *Ils marchent par rang d'anc. Il doit son avancement à l'an. et non à la faveur.* = De toute ancienneté. loc. adv. Depuis un temps immémorial. *Cela s'est fait de toute an.*

ANCILE. s. m. (lat. *ancile*). T. Ant. Rom.

Enc. — Les historiens latins rapportent que la 44e année de Rome, et sous le règne de Numa Pompilius, un bouclier d'airain ou de cuivre étant tombé du ciel, les aruspices, consultés sur ce prodige, répondirent que le destin de la ville naissante était attaché à la conservation de ce bouclier miraculeux. Numa, afin de déjouer les projets de ceux qui tenteraient de dérober ce palladium, fit exécuter par un ouvrier habile, nommé Veturius Mamurius. onze boucliers parfaitement semblables au bouclier divin : ensuite il les déposa dans le temple de Mars et institua pour les garder un collége de douze prêtres appelés *Saliens* (de *salire*, sauter, ou *saltare*, danser), parce que, chaque année, au mois de mars, ils parcouraient la ville, portant au bras les boucliers sacrés et exécutant, au son des instruments de musique, des danses et des chants solennels. Pendant les trois jours que durait cette fête, on ne pouvait ni se marier, ni entreprendre quelque chose d'important. — Les boucliers sacrés avaient reçu le nom d'*anciles.* Suivant plusieurs auteurs, cette dénomination dérivait du mot grec ἀγχύλος (*ankilos*), courbe, parce qu'ils étaient échancrés latéralement de manière qu'ils étaient plus larges vers leurs extrémités qu'à leur partie moyenne. Deux de ces boucliers sont représentés sous cette forme au revers de deux médailles de la famille Licinia. — Les hymnes que chantaient les Saliens étaient, au rapport de Festus, nommés *axamenta*, et l'on prétend que l'ouvrier qui fabriqua les anciles demanda pour unique salaire que son nom fût mentionné dans ces hymnes.

* **ANCILLAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

* **ANCIPITÉ, ÉE.** adj. (lat. *anceps*). T. Bot. Se dit De tout support comprimé de manière à présenter deux bords tranchants : ainsi, les pétioles, les hampes, les tiges, les pédoncules, etc., peuvent être dits *Ancipités.*

ANCOLIE. s. f. T. Bot. Voy. Renonculacées.

ANCRAGE. s. m. T. Mar. Lieu propre et commode pour ancrer. Aujourd'hui on dit ord. *Mouillage.* ‖ *Droit d'an.*, Prix qu'on paye pour avoir la faculté d'ancrer ou de mouiller dans certains ports.

ANCRE. s. f. (lat. *anchora*). T. Mar. Instrument de fer qui, étant jeté au fond de la mer, s'y accroche, et sert à retenir les bâtiments. *Se tenir à l'an. Perdre ses ancres. L'an. est le symbole de l'espérance.* ‖ Fig., *C'est notre an. de salut*, C'est la seule personne ou la seule chose qui puisse nous sauver.

Enc. — En Archit., on donne le nom d'*An.* à une grosse barre de fer qu'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour empêcher soit l'écartement des murs, soit la poussée des voûtes, et dont on se sert également pour maintenir des tuyaux de cheminée fort élevés, etc. Cette barre présente ordin. la forme d'une S ou d'un T, et d'autres fois celle d'un X ou d'un Y. — On désigne encore sous ce nom une sorte d'ornement qui sert à décorer certaines moulures. Voy. Moulure.

Marine. — *Dans sa forme la plus ordinaire, l'An. consiste en* une barre droite AB (Fig. 1), appelée *Verge* ou *Tige*, qui se termine par deux *Bras* BC, BD, supportant les plaques triangulaires CE, DF, nommées *Pattes.* L'extrémité E ou F, taillée en pointe, porte le nom de *Bec.* La portion de la patte qui, de chaque côté, dépasse le corps du bras sur lequel elle est soudée, a reçu le nom d'*Oreilles :* ces oreilles déterminent la largeur des pattes. Le point B où les bras se soudent à la verge est le *Collet*, l'*Encolure* ou la *Croisée* de l'ancre. Parfois on désigne sous le nom de *Croisée* la longueur perpendiculaire des deux bras, ou la ligne droite qui mesure la distance des deux becs. La forme anguleuse déterminée par le prolongement inférieur de la verge, et qui finit en pointe H forgée à facettes, s'appelle le *Diamant.* L'extrémité supérieure de la verge est percée d'un *œillet* où passe un anneau nommé *Organeau* ou *Cigale*, auquel s'attache le câble qui sert à enlever et à suspendre l'an. Au-dessous de l'œillet, un premier tenon, et un peu plus bas, un second tenon, limitent un espace carré dans lequel vient se fixer solidement une pièce de bois nommée *Jas* ou *Jouail.* Cette partie de la verge porte la dénomination de *Carré.* Le jas KL est le plus souvent formé de deux pièces de chêne cerclées ensemble : il forme un angle droit avec le plan des pattes et est un peu plus long que la tige. Quand on emploie un câble de chanvre pour suspendre l'an., l'anneau auquel on l'attache est d'abord recouvert de toile à voile goudronnée, puis de morceaux de cordage solidement fixés : c'est ce qu'on appelle *mettre une emboudinure ;* le but de cette opération est d'empêcher le câble de s'user en frottant contre le fer de l'anneau. Avec une chaîne de fer, on est dispensé de cette précaution.

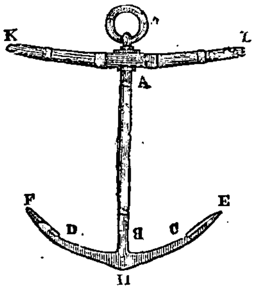

Fig. 1.

Il importe peu, lorsqu'on laisse tomber l'an. de l'avant ou du côté d'un navire, que la verge soit verticale ou horizontale au moment où elle entre dans l'eau; dans tous les cas, elle est située verticalement quand elle arrive au fond de la mer, ce qui tient à la résistance que le jas éprouve de la part de l'eau; alors elle s'incline, et pose d'une part sur la croisée, de l'autre sur une oreille, et enfin sur une des extrémités du jas. Mais l'action du câble tend à faire tomber le jas à plat : dans cette position, l'un des becs pique le fond et y pénètre plus profondément à mesure que le câble se roidit, jusqu'a ce que le bras se trouve enterré en tout ou en partie (Fig. 2). La sécurité du navire dépend de la manière dont la patte de l'an. mord le fond. On a calculé que le maximum d'effet a lieu lorsque le bras de l'an. fait avec le fond un angle de 45°, le fond et le câble étant supposés horizontaux.

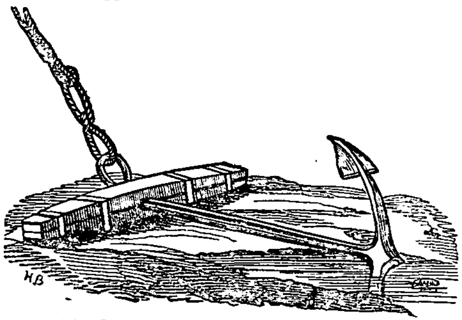

Fig. 2.

On fabrique les ancres avec de larges barres de fer que l'on forge ensemble; les diverses parties de l'an. sont fabriquées séparément, et on les soude ensuite. Autrefois, on assemblait des faisceaux de barres de fer carrées liées par des cercles de même métal; Perring, commissaire de la marine à Plymouth, y a substitué des barres de fer méplat, ayant toute la largeur à donner à la verge; on évite par là un grand nombre de réchauffages. Perring a aussi modifié la manière de réunir les bras à l'encolure. — En outre, on a proposé différentes autres formes pour les ancres. Ainsi, par ex., afin que l'action des ancres s'exerçât uniquement dans le sens des fibres du métal, Piper imagina de les fabriquer de plusieurs pièces; nous en citerons une seulement (Fig. 3) dans laquelle le bras tient à un fuseau tournant, ce qui permet de faire varier à volonté l'angle que le bras forme avec la double verge: lorsqu'on a mis le bras dans la position voulue, on fixe le fuseau au moyen d'une cheville. Brunton a construit une an. (Fig. 4) dans laquelle le jas consiste en une barre de fer cylindrique soutenue à ses extrémités par des bras ou supports latéraux boulonnés à la verge. Une autre an., fort ingénieuse, est celle de Rodgers, de la marine anglaise (Fig. 5 et 6). Toutes les parties en sont reliées au moyen de bandes ou de frettes en fer au lieu de boulons ou de clous. Le jas est fixé au moyen d'une frette ou d'une clef, au lieu de tenons établis sur la verge; enfin Rodgers a proposé de modifier les dimensions et la forme des pattes, l'expérience lui ayant prouvé que de petites pattes tiennent mieux que les grandes. — Avant de se servir d'une an., on la soumet à certaines épreuves. On l'élève à une grande hauteur, et on la laisse librement retomber sur de vieux canons ou sur de grosse ferraille. Si elle résiste à cette chute, elle est réputée bonne. Cependant on peut encore l'éprouver en la faisant mordre contre un obstacle invincible, et en tirant dessus avec un cabestan jusqu'à ce que le câble casse, ou avec une presse hydraulique jusqu'à ce qu'elle marque un degré de traction déterminé.

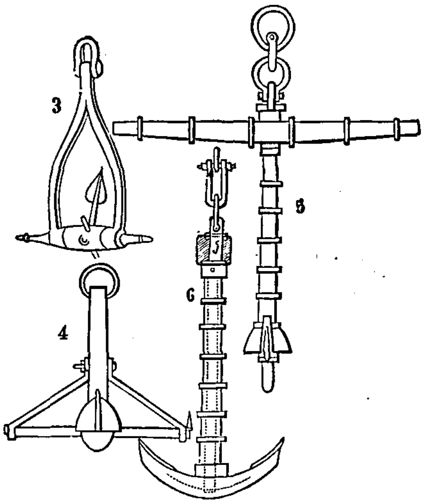

Le poids des ancres, pour les différents vaisseaux, est proportionné a leur tonnage. La règle ordinaire est de prendre des ancres qui pèsent en quintaux métriques un 40e du nombre de tonneaux de charge. La *maîtresse an.*, c.-à-d. l'an. principale d'un bâtiment de 1,000 tonneaux, doit peser 25 quintaux métriques. Pour les vaisseaux de guerre, le poids de l'ancre est évalué à peu près à un demi-quintal métrique par canon. Ainsi, un vaisseau de 74 canons a une maîtresse an. de 4,000 kilog. Du reste, ce poids n'est pas rigoureusement proportionnel aux dimensions des bâtiments, attendu que les grands vaisseaux sont moins exposés à des mouvements brusques ou violents que les petits navires. — Chaque navire a aussi plusieurs ancres de poids divers. La *maîtresse an.*, appelée encore *grande an.* et autrefois *an. de miséricorde*, est gardée en réserve sans être *enjallée* (sans avoir son jas) dans la cale. Les vaisseaux de guerre et les forts bâtiments portent deux grosses ancres de dimension égale à l'avant du navire. Elles sont suspendues aux *bossoirs*, et sont toujours prêtes à être *mouillées:* on les appelle *ancres de bossoir* ou *de poste.* Deux autres ancres plus petites, appelées *ancres de veille*, sont encore toujours prêtes à être jetées à la mer: elles sont placées le long du porte-hauban de misaine. De plus on embarque de petites ancres dites *à jet*, qu'on porte au large avec la chaloupe lorsqu'on veut se *touer* ou s'*affourcher.* Enfin, il y a des ancres que l'on appelle *borgnes*, parce qu'elles n'ont qu'une seule patte; un simple anneau remplace la branche opposée; on s'en sert dans les mouillages où la mer a peu de profondeur, parce que les vaisseaux pourraient être endommagés s'ils passaient sur la seconde patte d'une an. ordinaire.

Lorsqu'on veut jeter l'ancre, on dégage celle-ci de l'appareil qui la tient suspendue aux flancs du navire, et l'an. descend en entraînant son câble. Si la longueur de ce câble est courte, le câble prend naturellement une direction verticale; l'an. est *à pic.* Une fois l'an. jetée, le navire s'éloigne le plus possible du lieu où elle est tombée, car on doit tâcher que le câble auquel elle est attachée approche autant que faire se peut de la direction horizontale, afin qu'il tire la verge de l'an. dans un sens parallèle au fond. Si la patte s'engage solidement, on dit que l'an. *tient bon*, on dit au contraire qu'elle *dérape*, qu'elle *laisse* ou *quitte le fond* lorsqu'elle cesse de mordre, ou qu'elle refuse de s'engager. Le navire *chasse* alors sur l'an., c.-à-d. qu'il change de place en entraînant son an. Quelquefois l'an. *tourne sur sa verge*, c.-à-d. que, dans une position mal assurée, elle se couche alternativement sur sa croisée et sur son jas. On la dit *surjalée*, lorsque le câble qui la retient, au lieu de s'étendre directement de l'organeau au vaisseau, fait un tour sur le jas. Dans ce cas elle ne peut tenir le fond; il faut la retirer pour remettre le câble en état. Le navire une fois arrêté, on dit qu'il *est à l'an.* Un gros cordage, nommé *Orin*, attaché d'un bout à la croisée de l'an. et de l'autre à une bouée, maintient cette bouée au-dessus de l'endroit où l'an. est fixée et indique ainsi sa place. — Quelquefois on se sert d'une petite an. pour renforcer l'action d'une an. plus grosse: on la place alors en avant de celle-ci, et les deux ancres sont liées l'une à l'autre par un grelin: c'est ce qu'on appelle un *empennelage;* la plus petite ancre est dite *an. d'empennelle.* — Quand un navire est mouillé sur une seule an., il arrive fréquemment que, cédant à l'action du vent ou de la marée, il tourne autour de son an.; il pourrait ainsi aller se jeter sur un autre vaisseau ou sur un écueil, et la patte de l'an., forcée de tourner sur elle-même dans son trou, finirait par le quitter; enfin, le câble risque de s'user et de s'entortiller autour de quelque partie de l'an. Pour éviter ces inconvénients, on *affourche* le navire sur deux ancres, c.-à-d. on jette deux ancres de manière que leurs câbles représentent une espèce de fourche: alors, chaque câble agissant de son côté, les deux ancres contre-tiennent le navire, de façon à limiter ses mouvements. Dans les mouillages où il y a de la marée, on s'affourche dans sa direction: l'an. qui tient le vaisseau contre le flux est dite *an. de flot*, celle qui le retient contre le reflux est dite *an. de jusant.* Toutes les ancres sont propres à affourcher; mais il y en a une sur les vaisseaux qui est spécialement destinée à cet usage, et qui, en conséquence, porte le nom d'*an. d'affourche.* Parfois on est forcé de mouiller trois ancres pour qu'elles se soutiennent mieux: c'est être *affourché en patte d'oie* ou *en barbe de chat.* — *Lever l'an.*, c'est l'arracher du fond, lorsqu'on veut appareiller. Pour cela, on vire au cabestan sur le câble qui retient l'an.; le navire s'approche peu à peu du point de mouillage, et lorsqu'il est à pic, il suffit ordinairement de donner un bon coup de force au cabestan pour faire pirouetter la verge de l'an. autour de la patte et la faire déraper. Dès que l'an. est dérapée, on la hisse par son câble à l'aide du cabestan, ou à force de bras quand il s'agit d'*ancres à jet.* Lorsque le câble est rompu ou lorsque le bâtiment désaffourche, on *lève l'an. par les cheveux*, c.-à-d. que l'orin sert à lever l'an. avec la chaloupe. On lève certaines ancres, principalement celles dites *de détroit*, moitié moins fortes que celles de bossoir, au moyen de l'orin, en le faisant passer dans une poulie fixée sous le mât de beaupré et en virant dessus. Lorsque la bouée d'une an. est perdue, on *drague* en traînant sur le fond un gros cordage dont les extrémités sont portées par deux chaloupes qui se tiennent à une certaine distance l'une de l'autre, afin d'engager ce cordage dans quelque partie saillante de l'an. qu'on veut retirer de l'eau. Enfin, l'an. arrivée au bossoir, on la *traverse*, c'est-à-dire on la saisit en travers, et l'on relève ses becs le long du bord. Ainsi, quand le bâtiment appareille, l'organeau de l'an. est amarré au bossoir, la patte est amenée près du flanc du navire, le câble et l'orin sont démarrés; l'an. est *en sûreté.*

ANCRER. v. n. Jeter l'ancre. *Ils trouvèrent le mouillage bon et y ancrèrent.* Aujourd'hui on dit *Mouiller.* =S'ANCRER. v. pron. Fig. et fam. *S'an. dans une place, dans un emploi, dans une maison*, S'y établir d'une manière solide et durable. = ANCRÉ, ÉE. part. || S'emploie adj. au prop. et au fig. *Vaisseau bien an. Il est an. dans cette maison. Cette idée est bien ancrée dans sa cervelle.*

* **ANDA.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

ANDABATE. s. m. (ἄντι, en face; ϐαίνω, je marche). T. Antiq. rom. Voy. GLADIATEUR.

ANDAIN. s. m. (ital. *andare*, marcher). L'étendue de pré qu'un homme peut faucher à chaque pas qu'il avance.

ANDANTE. adv. (ital. *andare*, aller). T. Mus. Mot ital. qui, mis au commencement d'un morceau, indique Un mouvement modéré, mais d'un rhythme sensible. *Ce morceau doit être joué an.* || S'emploie comme subst. masc. pour désigner Le morceau qui doit être joué dans ce mouvement. *La plus belle partie de cette symphonie, c'est l'an.* — Quelques personnes prononcent à l'italienne *Andanté.* =*ANDANTINO. Ce terme indique un mouvement plus lent que le mot *Andante*, dont il est le dimin.

ANDELLE. Voy. BOIS.

***ANDIRA.** s. m. Voy. LÉGUMINEUSES.

ANDOUILLE. s. f. (lat. *edulium*, chose bonne à manger). Boyau de porc, rempli, farci d'autres boyaux ou de chair hachée du même animal. *Une grosse an. Andouilles fumées.*

ANDOUILLER. s. m. T. Vén. Ramification que présente le bois du cerf. *Il a été blessé d'un coup d'an. Les andouillers d'un cerf.* Voy. CERF.

ANDOUILLETTE. s. f. Chair de veau hachée et pressée en forme de petite andouille.

* **ANDRACHNE.** s. m. (gr. ἀνδράχνη). T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

* **ANDRÉACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Lindley a établi sous ce nom une petite famille qu'il a séparée des *Mousses* et des *Hépatiques*, et qui ne se compose que de 2 genres (*Andréa* et *Acroschisma*) et de 13 espèces. Le savant botaniste caractérise ainsi cette famille: Plantes brunes ou rougeâtres, muscoïdes et ramifiées, à feuilles imbriquées pourvues ou dépourvues de côtes. Capsule à spores munis d'une calyptre, portée sur une apophyse charnue, et s'ouvrant longitudinalement en quatre valves égales dont les sommets sont toujours maintenus ensemble par un opercule persistant. Pas de péristome. Spores entourant une columelle centrale. [Fig. 1. *Andrea nivalis* de grandeur naturelle. 2. La même grossie. 3. Capsule à spores, dont le calyptre est déchiré. 4. La même après la sortie des spores. 5. Columelle avec quelques spores qui y adhèrent. — 6 *Andrea rupestris* très-grossie. 7. Ses anthéridies et ses paraphyses en forme de filaments.] Les *An.* croissent sur les rochers dans les lieux froids jusqu'à la limite des neiges perpétuelles. Leurs usages sont inconnus.

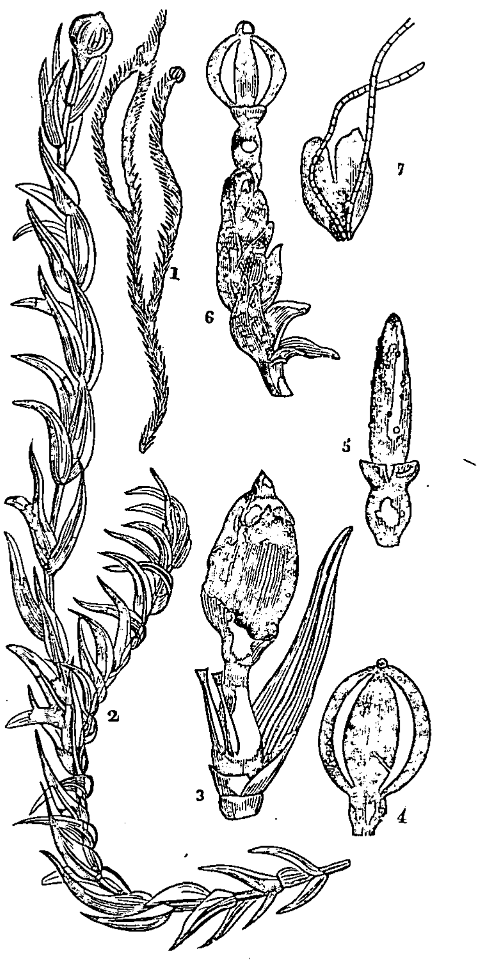

* **ANDRÈNE.** s. f. T. Ent. Voy. ANDRENÈTES.

ANDRENETES. s. f. pl. T. Ent.

Enc. — La famille des *Mellifères* a été divisée par Latreille *en deux sections, les Andrenètes* et les *Apiaires*. Linné avait confondu les *An.* dans son genre *Abeille*, mais elles en avaient été séparées par Réaumur sous le nom de *Pro-abeilles*. — D'après Latreille, les caractères distinctifs des insectes qui composent cette section sont : 1° languette trifide à lobe intermédiaire en forme de cœur ou de fer de lance, plus court que sa gaine; 2° mandibules simples, terminées au plus par deux dentelures; 3° palpes labiaux de quatre articles, ressemblant aux maxillaires : ces derniers toujours formés de six articles. — Les *An.* ne se composent que de deux sortes d'individus, c.-à-d. qu'il n'existe pas de neutres ou d'ouvrières parmi elles.

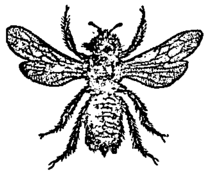
Fig. 1.

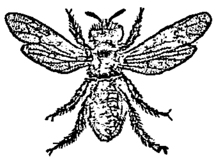
Fig. 2.

Les femelles ramassent, avec les poils de leurs pattes postérieures, la poussière des étamines et en composent avec un peu de miel une pâtée pour nourrir leurs larves : elles creusent dans la terre et souvent dans les lieux battus, des trous assez profonds où elles placent cette pâtée avec un œuf, et ferment ensuite l'ouverture avec de la terre. — La division des *And.* se compose de cinq genres. Les hyménoptères des genres *Andrène* et *Dasypode* ont la languette semblable à un fer de lance et repliée sur le côté supérieur de sa gaîne; mais les *Dasypodes* (Fig. 1. *Dasypode hirtipède*) se distinguent des Andrènes (Fig. 2. *Andrène funèbre*) par des tarses plus velus.

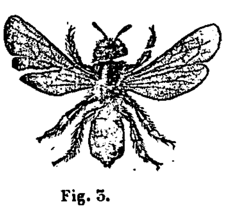
Fig. 3.

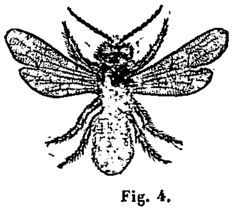
Fig. 4.

Les ailes supérieures, dans ces deux genres, n'ont que deux cellules cubitales. — Chez les *Sphécodes* (Fig. 3. *Sphécode gibbeux*) et chez les *Halictes* (Fig. 4. *Halicte à pattes jaunes*), la languette est droite ou un peu courbée en dessous à son extrémité. Le nombre des cellules cubitales fermées est toujours de trois. Quelques espèces de ces deux genres habitent notre pays. Les Sphécodes sont des hyménoptères parasites qui pondent leurs œufs dans le nid de quelques espèces de Mellifères récoltantes, et dont les larves se nourrissent avec la pâtée destinée aux larves des propriétaires légitimes. Walckenaër nous a révélé les habitudes curieuses de deux espèces d'Halictes, l'*H. écuphose* et l'*H. perceur*. Le premier, qui se rencontre aux environs de Paris, construit dans les terrains sablonneux une galerie dont la direction forme un angle aigu avec le niveau du sol. Cette galerie, qui s'infléchit à l'extrémité opposée à son ouverture, se termine par une voûte de 6 centim. de diamètre sur 9 centim. environ de profondeur. Quoique plusieurs individus se réunissent pour construire cette excavation qui leur sert de demeure commune, c'est un travail énorme pour des insectes qui ont au plus 13 millim. de long. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans cet édifice souterrain, c'est l'innombrable quantité de piliers qui en soutiennent la voûte et dont l'ensemble constitue un labyrinthe inextricable. Le nid de l'écaphose est composé de petites cellules en terre ayant une forme assez semblable à celle d'une cornue renversée. C'est dans ces cellules que la femelle dépose la pâtée céro-mielleuse destinée à nourrir la larve. Celle-ci est apode et se change en nymphe sans filer de coque. L'*H. perceur* a des habitudes analogues, mais ses constructions souterraines sont bien moins remarquables. — Les *Hylées* et les

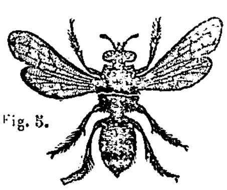
Fig. 5.

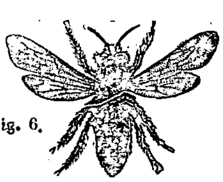
Fig. 6.

Collètes ont le lobe moyen de la languette évasé à son extrémité et en forme de cœur; mais les premières (Fig. 5. *Hylée marquée*) ont le corps glabre et leurs ailes supérieures n'offrent que deux cellules cubitales complètes, tandis que les secondes (Fig. 6. *Collète hérissée*) ont le corps velu et les ailes supérieures présentant trois cellules cubitales complètes.

* **ANDROCÉE.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; homme; οἰκία, maison). T. Bot. Voy. ÉTAMINE.

* **ANDROCTONE.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme; κτείνω, je tue). T. Zool, Voy. SCORPION.

ANDROGYNE. s. m. et adj. 2 g. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; γυνὴ, femme). T. Zool. et Bot. Voy. HERMAPHRODITE.

Enc. — La mythologie grecque avait imaginé une race humaine qui était à la fois homme et femme, et qui, en conséquence, avait reçu le nom d'*And.* Ces androgynes avaient, suivant Platon, leurs épaules et leurs côtés attachés ensemble, quatre bras, quatre jambes, et une seule tête à deux visages parfaitement semblables, qui était supportée par un cou également unique. Ces êtres bizarres étaient pleins de force et d'intelligence; mais leur orgueil les perdit. Ils résolurent d'escalader l'Olympe pour chasser les Dieux, et furent punis de leur audace par Jupiter, qui les coupa en deux afin de les affaiblir. Dès lors, chaque and. forma deux moitiés unisexuelles qui se recherchèrent avec une ardeur constante, afin de s'unir pour reconstituer leur unité primitive.

* **ANDROGYNIE.** s. f. T. Bot. Réunion des deux sexes, soit sur un même individu, soit dans le même périanthe. Ce terme est donc syn. de *Monœcie* dans le premier cas, et d'*Hermaphroditisme* dans le second.

ANDROÏDE. s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς: εἶδος, apparence. Voy. AUTOMATE.

ANDROMÈDE. s. f. T. Astr. Voy. CONSTELLATION. ‖ *T. Bot. Voy. ÉRICACÉES.

* **ANDRONITIS.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). T. Antiq. grecq. La partie de la maison qui était réservée aux hommes.

* **ANDROPHORE.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; φέρω, je porte). T. Bot. Voy. ÉTAMINE.

* **ANDROPOGON.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; πόγων, barbe). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **ANDROSACE** et ANDROSELLE. s. f. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; σάκος, bouclier). T. Bot. Voy. PRIMULACÉES.

* **ANDROSÈME.** s. m. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς; αἷμα, sang). T. Bot. Voy. HYPÉRICINÉES.

ÂNE. s. m. (lat. *asinus*). Mammifère de l'ordre des *Pachydermes*, famille des *Solipèdes;* bête de somme connue de tout le monde, et dont les oreilles ainsi que le caractère ont donné lieu à une foule de phrases proverbiales. *Bâter un â. Aller sur un â. Monter sur un â. Transporter à dos-d'â.* ‖ Fig. et fam., Esprit lourd et grossier; Homme ignorant. *C'est un â., et il ne sera jamais qu'un â. C'est un â. bâté*, C'est un homme fort ignorant. — *Être têtu comme un â.*, Être entêté, opiniâtre. — *Être méchant comme un â. rouge*, Être fort malicieux. — *Il est sérieux comme un â. qu'on étrille*, Il affecte la gravité. — *C'est l'â. du moulin*, C'est sur lui que tout retombe. — *C'est le pont aux ânes*, C'est une chose si commune et si triviale que personne ne peut l'ignorer; ou Cela est si facile que tout le monde peut y réussir. ‖ *Contes de peau d'â.*, Petits contes pour l'amusement des enfants. On les nomme ainsi par allusion à un conte fort connu dont l'héroïne s'appelle *Peau d'â.* ‖ Le mot *Ane* entre dans une foule de proverbes. Voici les plus usités : *A laver la tête d'un â. on perd sa lessive*, C'est perdre son temps et sa peine que de vouloir instruire ou corriger une personne stupide et incorrigible. *On ne saurait faire boire un â. qui n'a pas soif*, On ne saurait obliger une personne entêtée à faire ce qu'elle ne veut pas. *Il cherche son â., et il est dessus*, se dit De quelqu'un qui cherche ce qu'il a sur lui ou entre les mains. *Les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent*, Les hommes à talents méritent les emplois, et les ignorants ou les intrigants les obtiennent. *Nul ne sait mieux que l'â. où le bât le blesse*, C'est celui qui est gêné qui sait le mieux d'où vient son embarras. *Il y a plus d'un â. à la foire qui s'appelle Martin*, Se dit en parlant à ceux qui se trompent sur l'équivoque d'un nom. *Brider un â. par la queue*, Faire une chose de travers. *Faute d'un point, Martin perdit son â.*, Faute de la plus petite chose, on échoue souvent dans ce que l'on a entrepris. ‖ *Oreilles d'â.*, Cornets de papier qu'on attache à la tête d'un enfant pour le punir d'une faute. *Bonnet d'â.*, Bonnet en papier avec des oreilles d'â. qui sert au même usage. ‖ *En dos d'â.*, se dit D'une chose plus longue que large et qui va en s'inclinant des deux côtés à partir de la ligne médiane. *Le dessus de ce coffre est* ou *va en dos d'â.*

Enc. — Pour les zoologistes, l'*A.* est une espèce du genre *Cheval.* Il se reconnaît à ses longues oreilles, à la houppe du bout de sa queue, à la croix noire qu'il a sur les épaules, premier indice des bandes qui distinguent les espèces Zèbre, Couagga, Dauw, appartenant également au genre cheval. Sa voix, appelée *braire*, a un son très-rauque, ce qui tient à deux petites cavités particulières situées au fond du larynx de cet animal. — L'â. se trouve aujourd'hui encore à l'état sauvage dans les steppes de la Tartarie. Sa grandeur est celle d'un cheval de moyenne taille; ses oreilles sont moins longues que celles de nos ânes domestiques; ses jambes sont plus longues et plus fines; son pelage est d'un beau gris, et quelquefois d'un jaune brunâtre. (Fig. 1. *A. sauvage.*) Ces animaux se réunissent dans les steppes par troupes innombrables, qui se portent du midi au nord et du nord au midi suivant les saisons. Leur vitesse est extrême, car ils égalent à la course le meilleur cheval persan, et, en outre, ils supportent la fatigue beaucoup plus longtemps que celui-ci. Les Kalmouks font la chasse aux ânes sauvages non-seulement pour leur peau, mais encore pour leur chair, qui est préférable à celle du cheval. — L'époque de la domestication de l'â. ne saurait être déterminée, car les témoignages historiques les plus anciens nous montrent déjà l'â. et le cheval assujettis au joug de l'homme. Ces deux espèces d'ailleurs sont aujourd'hui répandues, à l'état domestique, dans tous les pays du globe. — L'*â. domestique* (Fig. 2) a les formes infiniment plus lourdes que celles de l'â. sauvage. Comme il est originaire des pays chauds, il dégénère naturellement dans les contrées du nord, et cesse même de produire vers le 60° de latitude.

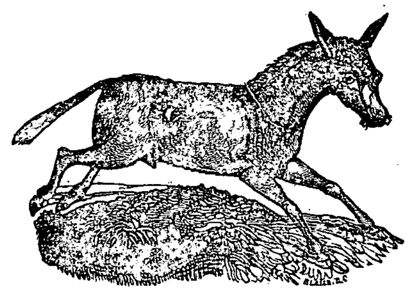
Fig. 1.

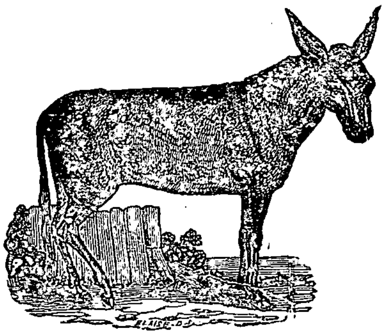
Fig. 2.

Cependant l'état de dégradation physique et morale où nous le voyons chez nous, tient surtout au peu de soins qu'on lui donne et aux mauvais traitements qu'on lui fait subir. Dans l'Orient, où il est mieux nourri et moins excédé de travail, l'â. est grand, fort, vif et en même temps plus docile; son agilité est aussi bien plus grande que dans nos pays, car il peut faire environ 11 kilom. à l'heure. Quelque chétifs et peu vigoureux que soient en gén. ces animaux dans les contrées du nord, ils n'en rendent pas moins d'immenses services au cultivateur peu aisé; et leur sobriété est telle qu'ils se nourrissent des aliments que dédaignent les autres animaux. La patience de l'â. est extrême, et si son entêtement est quelquefois tel qu'il ait avec raison donné lieu au dicton populaire *têtu comme un â.*, ce défaut est uniquement le résultat des mauvais traitements auxquels on soumet cet utile serviteur. Malgré l'exiguïté à laquelle sa taille se trouve souvent réduite, il porte encore des fardeaux considérables. Enfin, une qualité qui le rend precieux dans certaines localités, c'est la sûreté de son pied bien supérieure à celle du cheval. En outre, il est bien moins sujet aux maladies et aux infirmités que ce dernier. Sa vue est plus perçante, et il a également l'ouïe plus fine et l'odorat plus développé que le cheval. L'â. peut vivre de 30 à 35 ans; mais chez nous sa vie moyenne ne dépasse guère 15 à 18. — L'ânesse est plus recherchée par les cultivateurs que le mâle de l'espèce: car, indépendamment des services qu'elle leur rend comme instrument de travail, elle donne encore un lait d'excellente qualité qui, à cause de sa ressemblance avec le lait de femme, est souvent recommandé dans certaines affections de l'appareil digestif ou pulmonaire. La durée de la gestation de l'ânesse est de onze mois. En général, elle ne met bas qu'un seul petit à la fois. Le croisement du cheval et de l'â. produit une espèce hybride connue sous le nom de *Mulet*. — On distingue en France deux races particulières d'ânes : celle du Poitou et celle de Gascogne. La première est remarquable par son poil qui est laineux et fort long. Sa taille varie de 1 mètre à 1 mèt. 40 cent. La race de Gascogne se distingue par son poil ras et sa robe brune ou bai-brun : elle atteint quelquefois une taille de 1 mètre 50 cent. Le nombre des ânes et ânesses s'élève, pour la France, à 420,000 têtes environ. — La peau de l'â. est remarquable par sa dureté et son élasticité : on s'en sert pour faire des cribles, des tambours et une espèce *de cuir grenu connu sous le nom de Chagrin.* Voy. CHEVAL et MULET.

ANÉANTIR. v. a. (R. *néant*). Réduire au néant. *Celui qui a créé le monde peut l'an.*—Par extens. on dit: *Les barbares ont anéanti l'empire romain. La révolution a anéanti sa fortune. An. une coutume.* = s'ANÉANTIR. v. pron. *À la voix de Dieu, le monde s'anéantira. L'empire des Perses s'est anéanti. Cette famille s'est anéantie. Tous ses biens, tous ses honneurs se sont anéantis.* ‖ S'abaisser, s'humilier devant Dieu par la connaissance qu'on a de son néant. = ANÉANTI, IE. part. ‖ Par exag., *Je suis anéanti*, Je suis excédé de fatigue; ou fig., Je suis stupéfait, confondu.

Syn. — *Détruire.* — Au prop., *détruire* signifie littéralement, rompre la structure d'un corps, c.-à-d. faire cesser les conditions d'une chose, en dispersant les éléments qui la constituaient. *An.* ne saurait guère se prendre à la lettre qu'en parlant de Dieu seul, car il n'est pas au pouvoir de l'homme de réduire au néant les éléments des choses : il s'emploie donc hyperboliquement pour signifier *détruire* aussi complétement que possible. Cependant, quand il s'agit d'œuvres de l'esprit, *an.* reprend sa signification étymologique. Virgile, en mourant, ordonna de brûler son *Énéide;* si l'on eût exécuté ses dernières volontés, ce chef-d'œuvre aurait été *anéanti.* — Quand on emploie ces deux verbes au fig., *an.* est plus expressif que *détruire*, mais ils ont au fond la même signification. Ainsi, par ex., lorsqu'on dit : La révolution *a détruit* ou bien *a anéanti* la fortune de cette famille, on veut exprimer qu'il ne reste plus rien de cette fortune. Néanmoins les biens qui la composaient n'ont pas péri absolument; ils n'ont fait que passer en d'autres mains.

ANÉANTISSEMENT. s. m. Réduction au néant. *L'an. des créatures dépend de Dieu seul.* ‖ Par ext., Abaissement d'une fortune élevée; Renversement, destruction d'un empire, d'une famille. *L'an. de sa fortune. Depuis l'an. de l'empire des Califes. Cette famille est tombée dans l'an.* ‖ Fig., État d'abattement et de faiblesse extrême durant lequel l'exercice de toutes les facultés semble être suspendu. *Tomber dans l'an. L'état d'an. de ce malade est tel qu'on désespère de le sauver.* ‖ Fig., État d'humilité profonde devant Dieu. *Être dans un continuel an. devant Dieu.*

ANECDOTE. s. f. (gr. α priv.; ν euphon.; ἔκδοτος, publié). Particularité secrète d'histoire, qui avait été omise ou supprimée par les historiens précédents. *An. curieuse, satirique, scandaleuse.* ‖ Récit court, piquant, de quelque trait ou de quelque fait particulier, plus ou moins remarquable. *Recueil d'anecdotes. Il raconte fort bien les anecdotes.* ‖ S'employait autrefois adj. *L'histoire an. de Procope.* On *Anecdotique.*

Syn. — *Histoire, Historiette.* — Le mot *histoire* pris dans un sens familier s'entend du récit d'un simple fait isolé, qui a rapport seulement à une personne ou bien à un petit nombre d'individus. Son diminutif *historiette* a la même signification; mais il se dit surtout d'une *histoire* gaie, amusante, légère. Fort souvent on se sert indifféremment des mots *histoire* et *an.;* toutefois *an.*, ainsi que l'indique l'étymologie, doit spécialement s'appliquer aux faits inédits, aux particularités secrètes. Je connaissais cette *histoire* et c'était pour moi une énigme; mais l'*an.* que vous me contez là me fait comprendre tout ce qui s'est passé.

ANECDOTIER. s. m. Celui qui a l'habitude de recueillir ou de raconter des anecdotes, vraies ou fausses.

ANECDOTIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'anecdote; qui contient des anecdotes. *Fait an. Histoire an.* ‖ *Pièce an.*, Pièce de théâtre dont une anecdote a fourni le sujet.

ÂNÉE. s. f. La charge d'un âne.

* **ANEIMIE.** s. f. (gr. ἀντίμων, nu). T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

* **ANÉLECTRIQUE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; ἤλεκτρον, électricité). T. Phys. Voy. ÉLECTRICITÉ.

* **ANÉMIE.** s. f. (g. α priv.; αἷμα, sang). T. Méd.

Enc. — Les médecins désignent sous ce nom deux états particuliers de l'appareil circulatoire : dans l'un, la quantité totale du sang est diminuée, comme par ex. après une abondante hémorrhagie traumatique; dans l'autre, la quantité du sang reste la même, mais le sang étant privé d'une partie de ses éléments essentiels, fibrine, matière colorante, fer et sels, n'exerce plus sur l'organisme la même influence vivifiante. — Dans son sens étymologique, le terme *An.* signifie absence complète du sang, c.-à-d. exprime un état incompatible avec la vie : aussi a-t-on proposé de la remplacer par les mots *Oligaimie*, de αἷμα sang, et ὀλίγος peu; *Hypémie*, de αἷμα et ὑπὸ, au-dessous (Andral); *Hydrohémie* ou *Hydrémie*, de αἷμα et ὕδωρ eau (Piorry). Cette dernière dénomination s'applique spécialement au cas, qui d'ailleurs est le plus fréquent, où la proportion du sérum est plus considérable qu'à l'état normal, relativement aux autres éléments du sang. L'an. se distingue, d'après la nature de ses causes, en idiopathique et en symptomatique. Elle est idiopathique, lorsque les causes qui l'ont produite ont agi directement sur le sang; telles sont une alimentation insuffisante sous le rapport de la qualité ou sous celui de la quantité, l'inspiration d'un air trop peu oxygéné ou vicié par des gaz délétères, la privation de la lumière solaire, etc. L'an. est symptomatique, lorsqu'elle est la conséquence d'une hémorrhagie quelconque, lorsque l'assimilation convenable des substances alimentaires est empêchée par quelque altération de l'appareil digestif, lorsqu'une affection pulmonaire ne permet pas au sang de s'oxygéner complétement, enfin lorsqu'elle accompagne une lésion organique du cœur. — On conçoit aisément que la forme et les symptômes de l'an. doivent présenter de notables différences suivant la quantité de sang perdu et suivant le degré d'altération qu'a subi ce liquide. Dans les cas où l'an. est consécutive à quelque affection organique, les symptômes propres à celle-ci viennent s'ajouter à ceux de l'an. — Au reste, le diagnostic de l'an. est chose facile; l'appréciation des causes, les symptômes extérieurs, comme la pâleur générale de la peau et des muqueuses, l'essoufflement, la faiblesse des membres, les palpitations, etc., et surtout les phénomènes révélés par l'auscultation du cœur et des grosses artères, ne permettent pas de méconnaître cette maladie. — Prise à son début, l'an. idiopathique n'offre, en gén., aucun danger. Quant à l'an. symptomatique, le pronostic dépend de celui que l'on a dû d'abord porter sur la maladie primitive : ainsi, le pronostic de l'an. déterminée par une affection organique du cœur est évidemment subordonné à celui de l'altération de ce viscère. — Les indications à remplir pour le traitement de l'an. se réduisent à deux : faire cesser la cause de la maladie, et rendre au sang ses propriétés physiologiques. C'est principalement au moyen d'une alimentation appropriée, et à l'aide des toniques amers et des préparations ferrugineuses, qu'on remplit la dernière de ces indications. Quant à la première, lorsqu'il n'est pas possible de surprimer la cause, ce qui a lieu dans le cas où elle consiste en une altération organique au-dessus des ressources de l'art, on se contente de parer aux accidents qui résultent de l'an. elle-même. Voy. CHLOROSE et SANG.

ANÉMOMÈTRE. s. m. (gr. ἄνεμος, vent; μέτρον, mesure). T. Phys.

Enc. — Un *An.* est un instrument qui sert à mesurer l'intensité ou la vitesse du vent. C'est à Wolf qu'est due l'invention du premier instrument de ce genre (1708). L'appareil de Wolf représente une sorte de moulin à vent armé de quatre ailes qui mettent en mouvement un axe horizontal muni d'une vis sans fin. Cette vis engrène avec une roue dentée à l'axe de laquelle est fixé un levier chargé d'un poids à son extrémité, et marchant sur un cadran gradué. A l'état de repos, le levier, par l'effet de son propre poids, prend la position verticale; mais lorsque le vent frappe les ailes dont nous avons parlé, le levier s'écarte de sa position primitive et marche sur le cadran jusqu'à ce que la force du vent fasse équilibre au poids que porte le levier. — Un instrument plus simple est l'*an. à ressort* (Fig. 1). Il consiste en une planche carrée au centre de laquelle est fixée perpendiculairement une tige de fer qui entre et glisse dans une caisse munie d'un ressort en spirale attaché à la tige par son autre extrémité. Ce ressort cède proportionnellement à l'effet produit sur lui par la planche. Un des côtés de la tige est taillé en crémaillère, et chaque dent, en entrant dans la boîte, soulève un petit cliquet qui empêche la tige de revenir sur ses pas. Le nombre de crans ou la quantité dont la tige est entrée dans la boîte indique le maximum d'effort du vent. Pour évaluer en poids la force du vent à l'aide de cet instrument, il faut qu'au préalable on ait reconnu expérimentalement comment l'appareil se comporte sous la pression de poids déterminés. — L'*an. de Lind* consiste en un tube de verre ouvert à ses deux extrémités, recourbé comme on le voit dans la Fig. 2, et en partie rempli d'eau. On place l'instrument de façon que l'extrémité A regarde directement le côté par où souffle le vent. Alors la colonne d'eau s'abaisse dans la branche ouverte au vent. Si, par exemple, elle baisse jusqu'en B, elle s'élévera dans l'autre branche jusqu'au point C. Le poids de la colonne d'eau *b*C, qui constitue la différence des deux niveaux, fait donc équilibre à la force du vent, et donne ainsi la mesure de cette dernière. L'étranglement que l'on remarque à la courbure inférieure du tube, a pour objet de rendre les oscillations du liquide moins fortes et moins brusques. — Il existe encore un grand nombre d'anémomètres, dont aucun ne satisfait complétement les physiciens. L'an. à ressort et celui de Lind sont seulement les moins défectueux. Toutefois, l'*an. musical* de Delamanon nous paraît mériter d'être cité, sinon pour son exactitude, du moins pour son originalité. Il se composait de 21 tuyaux calibrés suivant certaines proportions, de manière que le vent, en pénétrant dans ces tuyaux à mesure qu'il pouvait soulever les soupapes qui les fermaient, produisait toute la série des notes dans une étendue de 3 octaves. L'*ut* de la première octave annonçait que la force du vent était de 5 onces par pied carré; le *ré* que cette force était de 10 onces; etc. Le *si* de la seconde octave n'était mis en jeu que par un vent presque impétueux. — Voy. VENT.

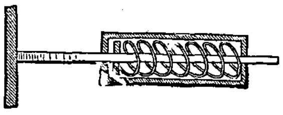

Fig. 1.

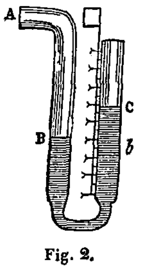

Fig. 2.

ANÉMONE. s. f. et ***ANÉMONÉES.** s. f. pl. (gr. ἀνεμώνη). T. Bot. Voy. RENONCULACÉES. ‖ **An. de mer.* T. Zool. Voy. ACTINIE.

* **ANÉMOSCOPE.** s. m. (gr. ἄνεμος, vent; σκοπεύω, j'examine). T. Phys.

Enc. — On donne le nom d'*Anémoscopes* aux instruments qui indiquent la direction du vent. Ainsi la girouette est un véritable an. Quelquefois on prolonge jusque dans l'intérieur d'une chambre l'axe de l'un de ces instruments vulgaires, et on y adapte une aiguille qui donne les indications sur une rose des vents peinte au plafond.

* **ANENCÉPHALE.** s. m. et adj. 2 g. = ***ANENCÉPHALIE.** s. f. (gr. α priv.; ν euphon.; ἐγκέφαλος, cerveau). Voy. TÉRATOLOGIE.

ÂNERIE. s. f. (R. *âne*). Ignorance complète de ce qu'on devrait savoir. *En fait de droit, ce juge est d'une â. incroyable.* ‖ Lourde faute commise par ignorance. *Faire, commettre une â. Cette histoire est remplie d'âneries.*

* **ANÉSORRHIZE.** s. m. (gr. ἄνηθον, aneth; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

ÂNESSE. s. f. La femelle de l'âne.

* **ANESTHÉSIE.** s. f. et ***ANESTHÉSIQUE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; αἴσθησις, sensibilité). T. Méd. Voy. PARALYSIE, SENSIBILITÉ, DOULEUR.

ANETH. s. m. (gr. ἄνηθον). Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

ANÉVRISMAL, ALE, ou mieux ***ANÉVRYSMAL, ALE,** adj. Qui tient de l'anévrysme; qui a rapport à un anévrysme.

ANÉVRISME, ou mieux ***ANÉVRYSME.** s. m. (gr. ἀνευρύνω, dilater). T. Méd.

Enc. — Le terme d'*An.* n'est pas encore parfaitement défini. Tantôt on l'applique à de simples dilatations qui comprennent la totalité ou une partie seulement de la circonférence des artères, sans solution de continuité; tantôt on désigne sous ce nom l'accumulation du sang dans une sorte de poche résultant de la distension d'une ou de plusieurs tuniques artérielles consécutivement à la déchirure des autres tuniques, tantôt il sert à désigner les tumeurs formées par le sang échappé d'une artère, à la suite d'une plaie qui intéresse toutes les tuniques du vaisseau. Enfin, on emploie encore le nom d'an. en parlant des dilatations, avec ou sans hypertrophie, des cavités du cœur; mais dans le langage scientifique, cette expression n'est usitée, lorsqu'il s'agit du cœur, que dans les cas fort rares où il se produit une dilatation sans hypertrophie. En conséquence, nous ne parlerons ici que des anévrysmes qui intéressent les artères.

On divise les anévrysmes en *traumatiques* et en *spontanés.* Les premiers sont encore appelés anévrysmes par cause externe, attendu qu'ils résultent toujours d'une blessure faite à une artère par un instrument vulnérant quelconque : par opposition, on donne aussi le nom d'an. par cause interne à l'an. spontané, c.-à-d. à celui qui dépend de toute autre cause que d'une blessure. — Les anévrysmes traumatiques se subdivisent en plusieurs espèces; ce sont : 1° l'*an. faux primitif;* 2° l'*an. faux consécutif;* 3° la *varice anévrysmale;* 4° l'*an. variqueux.* — L'*an. faux primitif*, appelé encore *an. faux non circonscrit, an. diffus, tumeur hémorrhagique non circonscrite*, consiste dans une tumeur vague, irrégulière, et quelquefois très-étendue, produite par une infiltration de sang dans le tissu cellulaire, à la suite d'une blessure récente. Il se forme d'abord dans la gaîne celluleuse qui entoure l'artère divisée; puis il s'étend avec rapidité dans le tissu cellulaire qui unit les organes voisins : il peut même se propager de proche en proche d'un membre à un autre.—L'*an. faux consécutif* (*an. faux circonscrit, an. faux enkysté* ou *sacciforme, tumeur hémorrhagique circonscrite*) est une tumeur bien limitée, à parois celluleuses ou membraneuses, qui est toujours accolée à une artère, et qui communique avec elle par une ouverture étroite. — La *varice anévrysmale* est une tumeur qui survient lorsque, une artère et une veine voisines ayant été lésées en même temps, le sang passe du vaisseau artériel dans le vaisseau veineux et distend les parois de ce dernier. En gén., dans ce cas, la plaie de la peau se cicatrise, les plaies de l'artère et de la veine restant seules ouvertes. — L'*an. variqueux* est l'an. faux consécutif qui se forme quelquefois entre une varice anévrysmale et une artère blessée. Cet an. se développe quelque temps après la production de la varice anévrysmale, lorsque l'artère et la veine ne sont plus intimement unies, et quand l'obliquité de la blessure de la veine empêche le sang artériel de pénétrer avec facilité dans cette dernière.

L'an. *spontané* se divise également en plusieurs espèces. On l'appelle *vrai* lorsque toutes les tuniques artérielles, également dilatées, concourent à former les parois de la tumeur; quelques auteurs, Scarpa et Hodgson entre autres, n'admettent pas cet an. Il est dit *mixte externe* (Monro) lorsque les tuniques interne et moyenne ont été déchirées et que la paroi de la tumeur est formée par la tunique externe ou celluleuse. Enfin, l'an. est *mixte interne* quand la paroi de la tumeur est constituée par la tunique interne de l'artère, qui forme hernie au travers des deux autres tuniques déchirées. Beaucoup de chirurgiens nient l'existence de cette variété admise par quelques autres, et notamment par Boyer et Dupuytren.

Sous le rapport du siége, on distingue encore les anévrysmes en *internes* et en *externes.* Les anévrysmes internes sont ceux qui se développent dans les cavités splanchniques et dont la situation profonde rend toute opération sinon impossible, du moins fort dangereuse. Les anévrysmes internes sont ceux qui affectent les artères sur lesquelles il n'est pas possible d'agir par les moyens chirurgicaux.—L'an. traumatique a été rencontré sur presque toutes les artères qui peuvent être atteintes par un corps vulnérant et dont la blessure n'est pas immédiatement mortelle. Quant à l'an. spontané, il a été observé sur la plupart des vaisseaux artériels. Ce dernier est très-rare dans la première jeunesse. Chez les femmes, il est aussi beaucoup moins fréquent que chez les hommes. L'an. traumatique résulte toujours, comme nous l'avons dit, d'une violence extérieure, ce qui le distingue essentiellement de l'an. spontané dont la cause est exclusivement interne. Quelquefois, cependant, l'an. spontané survient d'une manière mécanique, à l'occasion d'un effort violent ou de la distension subite d'un membre; mais le plus souvent l'action de cette cause est favorisée par un état pathologique des artères qui a déjà diminué la résistance et l'extensibilité de leur tissu, et augmenté leur fragilité : telles sont l'ossification de leur membrane interne, ses diverses dégénérescences, et enfin les ulcérations dont cette membrane peut devenir le siége. — Les phénomènes morbides qui résultent des anévrysmes varient suivant l'espèce particulière d'affection, suivant le volume de la tumeur, et selon le vaisseau et le lieu du vaisseau qu'elle occupe : il serait hors de propos de les énumérer ici. Nous nous contenterons de citer un phénomène singulier qui s'observe surtout dans le cas d'an. de l'aorte descendante. On voit alors quelquefois le corps des vertèbres contre lesquelles appuie la tumeur anévrysmale, s'user et se détruire dans toute son épaisseur. On attribue cette usure du tissu osseux aux chocs incessants qui résultent des battements de l'an.; mais le travail physiologique qui s'opère dans cette circonstance nous est totalement inconnu.

Le diagnostic de l'an. spontané, ou même de l'an. traumatique, est fréquemment d'une difficulté extrême, ainsi que le témoignent les annales de la science : cependant l'auscultation est venue, depuis une trentaine d'années, ajouter aux moyens de diagnostic. — Quant au pronostic de ces affections, il est toujours grave, alors même que le vaisseau affecté est accessible aux moyens chirurgicaux. Quand un an. est abandonné à lui-même, sa terminaison est presque toujours funeste. Néanmoins on a des exemples de guérison spontanée d'anévrysmes. Celle-ci s'opère ordinairement par l'oblitération complète du vaisseau, le cours du sang étant alors entièrement intercepté par la présence de caillots sanguins qui remplissent la cavité de la tumeur; dans quelques cas plus rares encore, les caillots laissent un étroit passage par où le liquide sanguin circule comme à l'état normal. — Les moyens thérapeutiques usités contre l'an. se distinguent en moyens locaux et en moyens généraux. Ceux-ci agissent indirectement sur la maladie par l'intermédiaire de la circulation générale, en diminuant la quantité du sang, ainsi que la force et la fréquence des pulsations du cœur, et en favorisant de cette manière la formation de caillots dans la tumeur. Ce sont les saignées, le repos absolu, une diète sévère, etc.; ils constituent le traitement dit de Valsalva, et sont les seuls praticables dans les anévrysmes internes : dans les anévrysmes externes, ils secondent efficacement l'action des moyens locaux. Dans l'emploi de ces derniers, on se propose soit de déterminer la coagulation du sang, soit d'intercepter son cours à l'aide de procédés mécaniques. Pour favoriser la coagulation, on emploie quelquefois avec succès les topiques réfrigérants. On a aussi proposé ou essayé, dans ce but, divers procédés plus ou moins rationnels, parmi lesquels nous citerons seulement l'idée ingénieuse de Pravaz qui conseille de coaguler le sang à l'aide de l'électro-puncture. c.-à-d. à l'aide d'aiguilles implantées dans la tumeur et sur lesquelles on fait arriver un courant électrique. Mais la compression et la ligature sont en gén. les seuls moyens réellement efficaces. La compression se pratique tantôt sur la tumeur elle-même, tantôt au-dessus ou même au-dessous. La ligature se place ordin. au-dessous du sac (méthode d'Anel); mais lorsque ce procédé est inapplicable, on lie l'artère au-dessus (méthode de Brasdor); enfin, dans certains cas, on lie le vaisseau au-dessus et au-dessous de la tumeur.

ANFRACTUEUX, EUSE. adj. (lat. *anfractus*, circuit). Plein de détours et d'irrégularités. *Chemin an.*

ANFRACTUOSITÉ. s. f. Détour, irrégularité, cavité, enfoncement. *Il s'était caché dans une an. du rocher. Route pleine d'anfractuosités.* || T. Anat. *Anfractuosités des os.* Voy. Os. — *Anfractuosités cérébrales*, Voy. Encéphale. = Ce mot ne s'emploie guère qu'au plur.

***ANGARIE.** s. f. (gr. ἀγγαρεία). Voy. Réquisition.

ANGE. s. m. (gr. ἄγγελος, envoyé). Créature purement spirituelle, qu'on a l'habitude de représenter sous la figure humaine et avec des ailes. *Bon an. Mauvais an. An. de lumières, de ténèbres. Anges rebelles, déchus. L'an. exterminateur.* || Fig., Personne d'une piété exemplaire, d'une grande vertu, d'une extrême douceur. *Cette femme est un an. de piété, de vertu, de bonté. Cet enfant est un an. de sagesse.* || Fig. et fam., *Cette personne écrit, chante, danse, peint comme un an.*, Elle écrit, etc., admirablement. — * On dit de même : *Cette femme est belle comme un an. Elle a une figure d'an.* || *Être aux anges*, Être ravi de joie.—*Rire aux anges*, est usité dans le même sens; mais il se dit aussi De quelqu'un qui rit seul et sans sujet connu. || Le nom d'*An. de l'école* ou *Docteur angélique* a été donné à saint Thomas d'Aquin, parce qu'aucun autre docteur n'a traité la théologie scolastique avec autant de clarté, d'ordre et de solidité que lui. || T. Artill. Voy. Bouches *à feu.*

Théol. — Tout ce que nous savons des anges nous a été enseigné par la révélation et par la tradition constante de l'Église. La croyance aux anges est un article de foi. Les anges sont des créatures purement spirituelles, intelligentes, immortelles; ils sont supérieurs à l'homme, attendu que les âmes humaines, qui sont également des substances spirituelles, sont destinées à être unies à des substances corporelles. Les anges, comme tout ce qui existe, ont été tirés du néant. Ils ont été créés dans un état de bonheur et de grâce, mais non dans un état de béatitude surnaturelle, parce que cette béatitude ne devait être que la récompense de leurs mérites, Dieu leur ayant laissé, comme aux hommes, la liberté de choisir entre le bien et le mal. En effet, parmi les anges, la plupart persévérèrent dans la justice; mais plusieurs, poussés par l'orgueil, se révoltèrent contre Dieu et furent condamnés au feu éternel. (Matth. xxv, 41. Pierre, ii. Ép. ii, 4. Jude, 6.) L'Église enseigne que leur supplice n'aura pas de fin, et le 5e concile général, sous le pape Vigile, a condamné l'opinion contraire qui avait été avancée par Origène et qui était encore professée par ses disciples. « Le crime des anges rebelles, dit saint Grégoire, est d'autant plus irrémissible que, n'ayant pas l'attache de la chair, il leur était plus facile de persévérer. » — L'époque de la création des anges a été un sujet de controverse parmi les théologiens; mais c'est là une question oiseuse : il suffit en effet de savoir que leur création et leur chute ont précédé la chute de l'homme lui-même, puisque nos premiers parents, ainsi que l'enseigne l'Écriture sainte, ont été tentés et séduits par un mauvais ange.— Les anges possèdent la faculté de s'envelopper d'une forme apparente, afin de se rendre visibles à l'homme. Plusieurs Pères de l'Église, tels que saint Justin, Tertullien, Origène et saint Clément d'Alexandrie, ont même pensé qu'ils n'étaient pas purement spirituels, et possédaient un corps formé par une matière subtile; mais cette manière de voir a été repoussée par les autres Pères et, ainsi que nous l'avons dit, par l'Église.

Le nombre des anges est incalculable. « Des milliers de milliers d'anges, dit Daniel, vii. 10, le servaient, et mille millions d'anges l'assistaient. » J.-C. s'adressant à l'apôtre qui avait tiré l'épée pour défendre son maître, lui dit aussi : « Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon père, et qu'il ne m'enverrait pas ici en même temps plus de douze légions d'anges ? » (Matth. xxvi. 53.) — Selon le sentiment commun des Pères et des théologiens, cette multitude d'anges est distribuée en trois *Hiérarchies*, et chaque hiérarchie se subdivise en trois *Chœurs.* La première hiérarchie comprend les *Séraphins*, les *Chérubins* et les *Trônes;* la deuxième, les *Dominations*, les *Vertus*, les *Puissances;* la troisième, les *Principautés*, les *Archanges* et les *Anges*. Comme on le voit, le nom de ces derniers est devenu le terme générique qui sert à désigner les neuf chœurs des esprits célestes. — La fonction principale des anges est exprimée par le nom même qu'ils ont reçu, et qui signifie *envoyé.* C'est ainsi que Dieu envoya un an. à Sarah, pour lui prédire la naissance d'un fils; à Marie, pour lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur; à Jacob, pour éprouver sa force; à Tobie, pour lui servir de guide; à Macchabée, pour lui porter secours au milieu du combat; à saint Pierre, pour le délivrer de prison; à Daniel, pour le protéger dans la fosse aux lions, etc. Enfin, les livres saints nous parlent encore des offices que rempliront les anges au jour du Jugement dernier. (Voy. Résurrection.) Indépendamment de ces fonctions extraordinaires que Dieu donne aux anges lorsqu'il le juge convenable, il a placé auprès de chaque fidèle un bon an. avec la mission de le conseiller et de le protéger; c'est pourquoi on le nomme *An. gardien.* Ces anges nous excitent à choisir le bien, à éviter le mal, nous soutiennent dans les moments de tentation, nous préservent dans le danger, offrent nos prières à Dieu et prient aussi pour nous. A la mort des justes, ils s'emparent de leurs âmes pour les porter dans le ciel ou dans le purgatoire. La croyance aux anges gardiens est fondée sur divers passages de l'Écriture; elle est conforme à l'opinion des Pères, et elle a été unanimement admise par l'Église, quoique celle-ci ne prononce pas d'anathème contre ceux qui la rejettent. Il est même probable que les fidèles ne jouissent pas seuls du privilége d'avoir un an. gardien, et que tout homme a le sien. Une opinion qui est aussi fort générale, c'est que les nations, les Églises et les communautés ont des anges qui les protègent. C'est ainsi que l'archange Michel est regardé comme l'an. tutélaire de la France. La croyance aux anges, ou du moins à des êtres supérieurs à la nature humaine, est du nombre de celles qui se retrouvent chez presque tous les peuples, à toutes les périodes de leur histoire, témoignage irrécusable de la légitimité et de l'origine de cette croyance. — Voy. l'article Démon.

Ichth. — On donne vulgairement le nom d'*Ange* ou d'*Angelot* à un genre de Poissons qui appartient à l'ordre des *Chondropterygiens à branchies fixes*, ou *Sélaciens.* La tête de ces poissons est arrondie, et leur bouche est fendue à l'extrémité de la tête et non en dessous comme dans les Squales et dans les Raies. Ils ont la forme allongée des premiers, et ressemblent aux secondes par la position de leurs yeux qui sont à la face dorsale et non sur les côtés, ainsi que par la forme de leur corps qui est large et aplati horizontalement. Comme certains Squales, les Anges possèdent des évents et sont dépourvus de nageoires anales. Les pectorales sont larges et présentent en avant une échancrure au fond de laquelle on aperçoit les ouvertures branchiales. Les deux dorsales naissent en arrière des ventrales et leur caudale est attachée également au-dessus et au-dessous de la colonne. Des deux espèces de ce poisson qui se pêchent dans nos mers, l'une (*Squatina angelus*) atteint une longueur de 2 mètres 25 centim. à 2 m. 60, et offre, chez le mâle, de petites épines au bord des pectorales; l'autre (*Squatina aculeata*, Fig.) porte le long du dos une rangée de fortes épines.

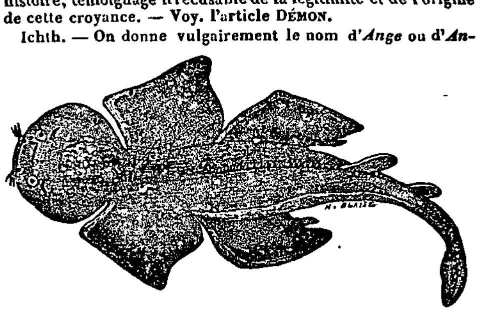

***ANGELIN.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

ANGÉLIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'ange, qui est propre à l'ange. *Nature an. Les perfections angéliques.* — *Les esprits angéliques*, Les anges. *Les chœurs angéliques*, Les chœurs des anges. || Employé fig., il ajoute Une idée de perfection physique ou morale au substantif auquel il s'allie. *Beauté an. Voix an. Pureté, douceur, patience an. Vie an.* — Fam. *Une chère an.*, Une chère très-délicate. || *Le Docteur an.* Voy. Ange. || *La salutation an.* Voy. Avé Maria.

ANGÉLIQUE. s. f. T. Bot. Voy. Ombellifères.

ANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière angélique.

***ANGÉLONIE.** s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

ANGELOT. s. m. Sorte de petit fromage qui se fait en Normandie. || Espèce de monnaie qui avait cours en France sous Philippe de Valois, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait un ange tenant l'oriflamme. || *T. Ichth. Voy. Ange.

ANGELUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Lit. cath.

Enc. — L'*An.* est une prière instituée par l'Église en l'honneur du mystère de l'Incarnation, et à la gloire de la mère de Dieu. Elle a reçu le nom d'*an.* parce qu'elle commence par ce mot latin qui signifie *ange;* on la nomme aussi *pardon*, à cause du grand nombre d'indulgences que plusieurs souverains pontifes y ont attachées dans ces derniers siècles. Elle se compose de trois versets, de trois répons ou *Avé Maria*, et d'une oraison par laquelle on demande à Dieu sa grâce et le salut éternel par les mérites de Jésus-Christ. — Il est difficile de déterminer au juste l'époque de l'institution de cette prière. On voit cependant que l'usage de la réciter une fois chaque soir était déjà établi bien avant 1423, puisque le concile de Cologne en parle dans son dixième statut. Mais ce n'est guère que vers 1456 que l'usage de la dire le matin et le soir se répandit généralement. Louis XI l'étendit encore dans ses États en ordonnant de réciter l'an. trois fois par jour et de le sonner dans toutes les églises le matin, à midi et le soir, ainsi que cela se pratique de nos jours.

ANGINE. s. f. (gr. ἄγχω, je suffoque). T. Méd.

Enc. — La plupart des auteurs emploient le mot *An.*, comme dénomination générale, pour désigner tout empêchement ou toute douleur des parties qui servent à la déglutition et à la respiration, lorsque la cause de ce phénomène est locale et réside au-dessus de l'estomac et des poumons. Tantôt la déglutition et la respiration sont gênées à la fois, tantôt le trouble ne porte que sur l'une de ces deux fonctions. — Ainsi le mot an. employé seul ne désigne qu'un symptôme : quand on s'en sert pour dénommer une affection particulière, on le fait toujours suivre d'une épithète caractéristique. Du reste, les auteurs ont un peu trop multiplié les espèces et les variétés d'angines. — Lorsqu'on prend le siége de l'affection pour base des divisions nosologiques, on trouve : 1° l'*An. gutturale* ou *Palatite*, affection tantôt de nature inflammatoire, tantôt de nature catarrhale dont le siége est la membrane muqueuse qui revêt l'isthme du gosier, le voile du palais, les piliers et les amygdales; 2° l'*An. tonsillaire* ou *Amygdalite*, appelée vulgairement *Esquinancie*, qui est une inflammation du tissu même des amygdales; 3° l'*An. pharyngée* ou *Pharyngite;* 4° l'*An. œsophagienne* ou *OEsophagite;* 5° l'*An. laryngée* ou *Laryngite;* 6° l'*An. trachéale* ou *Trachéite:* les noms de ces dernières indiquent suffisamment le lieu occupé par l'affection, laquelle est en gén. de nature inflammatoire. — Suivant les formes diverses que présentent les angines, on les a distinguées en *inflammatoires*, en *catarrhales*, en *bilieuses*, etc., dénominations qui indiquent tantôt la nature de l'affection, tantôt simplement la concomitance de certains phénomènes particuliers. — Les caractères que présentent les altérations pathologiques ont encore fait distinguer une *An. œdémateuse*, une *An. gangréneuse* et une *An. couenneuse* ou *pseudo-membraneuse.* La première doit son nom à l'infiltration de sérosité dont le tissu cellulaire sous-jacent à la muqueuse est le siége L'*An. couenneuse*, nommée aussi *An. plastique* et *An. diphtéritique*, est caractérisée par la formation de fausses membranes dues à une exsudation de lymphe plastique qui se concrète et devient plus ou moins solide et adhérente. Ces pseudo-membranes se montrent sur la muqueuse qui revêt l'arrière-bouche et le pharynx; quelquefois même elles envahissent le larynx, la trachée-artère et les bronches, et donnent alors lieu aux phénomènes du *Croup* (voy. ce mot). L'*An. gangréneuse* ou *An. maligno* (*Ulcère syriaque* des anciens auteurs) constitue, selon la plupart des médecins modernes, non une maladie à part, mais simplement un des modes de terminaison de l'an. pseudo-membraneuse. Cependant plusieurs auteurs pensent, et nous nous réunissons à leur opinion, que l'an. gangréneuse doit être regardée comme une affection spéciale, toutes les fois qu'elle s'accompagne de phénomènes typhoïdes avec altération profonde du sang, et s'observe sous forme épidémique : suivant quelques écrivains, cette an. aurait même plusieurs fois revêtu la forme contagieuse. — Enfin, au point de vue étiologique, les angines se divisent encore en *idiopathiques* et en *symptomatiques*. L'an. est idiopathique, lorsqu'elle constitue à elle seule toute la maladie. L'an. symptomatique, au contraire, est celle qui accompagne une autre maladie dont elle constitue simplement l'un des phénomènes : telle est l'an. qui s'observe dans certaines fièvres exanthématiques, la scarlatine, la variole, etc. On peut placer dans cette catégorie les angines rhumatismales et arthritiques, admises par quelques auteurs, parce qu'elles alternent ou coïncident avec des douleurs rhumatismales ou goutteuses auxquelles elles paraissent se rattacher.

La diversité des affections connues sous la dénomination générique d'an. est telle qu'il est impossible de tracer un tableau général des phénomènes morbides auxquels elles donnent lieu. *Les symptômes des angines sont fort différents* suivant le siége de la maladie, suivant la forme qu'elle affecte et suivant les altérations pathologiques qui en sont l'expression. La *même observation s'applique au diagnostic*, au *pronostic*, à l'étiologie et au traitement de ces affections qui souvent n'ont rien de commun que le symptôme qui leur a valu le nom banal qu'*elles portent. Ce que nous avons dit suffit d'ailleurs pour* faire comprendre que les angines couenneuse et gangréneuse, quelles que soient les différences essentielles qui distinguent ces deux maladies, sont d'une tout autre gravité et réclament un tout autre traitement que les angines gutturale, tonsillaire, laryngée, etc., et que, parmi ces dernières même, il y a une grande différence à établir, sous tous les rapports, entre une an. tonsillaire et une an. laryngée, entre une an. gutturale inflammatoire aiguë et une an. gutturale catarrhale.

Enfin, on désigne généralement sous le nom d'*An. de poitrine* et quelquefois sous celui de *Cardialgie* (Laënnec), d'*Asthme idiopathique* (Hoffmann), de *Sternalgie* (Baumes, Brichoteau) une affection particulière qu'il est impossible de définir autrement que par ses symptômes. — L'an. de poitrine se manifeste par accès, à des intervalles très-variables, et se caractérise par une constriction douloureuse et déchirante en travers de la poitrine, ordinairement à la partie inférieure du sternum et un peu à gauche, qui survient le plus souvent pendant que le sujet se livre à l'exercice. Le malade éprouve une sensation de défaillance si pénible, qu'il croit n'avoir plus que quelques instants à vivre. Quelquefois la douleur qu'il ressent se propage aux membres supérieurs, envahit même le cou, la mâchoire inférieure, et donne lieu à un sentiment de tension et de strangulation qui ajoute encore à l'angoisse du patient. Elle peut encore, d'autre part, se prolonger jusqu'à l'épigastre et occuper toutes les parties que nous venons de nommer. Au *milieu de* l'accès le plus effrayant et quoique le malade semble au moment de périr par suffocation, la respiration continue à se faire librement ; *seulement elle est un peu plus fréquente qu'*à l'ordinaire. Le pouls augmente également de fréquence et devient parfois presque insensible, mais sans qu'il y ait irrégularité ou *intermittence de ses battements.* L'accès constitue, *pour ainsi* dire, toute la maladie. Une fois celui-ci passé, le malade reprend ses occupations ordinaires, et rien ne révèle l'existence de cette terrible affection.

Les causes de l'an. de poitrine sont à peu près inconnues. Il paraît cependant qu'elle n'atteint que les personnes d'un certain âge, et que les hommes y sont plus sujets que les femmes. On a remarqué en outre que les accès étaient ordin. déterminés par l'impression d'un air vif et froid, par un mouvement brusque ou accéléré, par les excès de table et surtout par les affections vives de l'âme. — La nature et le siége de l'an. de poitrine sont un sujet de discussion pour la science. Comme elle coïncide fort souvent avec des altérations organiques du cœur, de l'aorte, ou avec l'ossification des artères coronaires du cœur, beaucoup de médecins la considèrent comme étant sous la dépendance de ces lésions ; mais comme, d'autre part, on rencontre tous les jours des affections organiques du cœur et des gros vaisseaux chez des individus qui n'ont jamais éprouvé d'accès d'an. de poitrine, comme en outre l'intensité des souffrances du malade ne paraît nullement en rapport avec les lésions matérielles qui sont parfois assez peu graves, enfin comme elle a été observée dans des cas où l'on n'a constaté aucune altération organique des organes centraux de la circulation, la plupart des hommes de l'art regardent cette maladie comme une névrose. L'analogie des douleurs de l'an. de poitrine avec les douleurs névralgiques a été encore invoquée en faveur de cette manière de voir. Quant au siége qu'elle affecterait, Desportes et Jurine le placent dans les nerfs pneumogastriques et dans le plexus cardiaque. Suivant Laënnec et Piorry, ces nerfs ne seraient pas seuls affectés, et la maladie s'étendrait encore à ceux du plexus brachial, du plexus cervical, *aux nerfs thoraciques et au nerf cubital.*

Le pronostic de l'an. de poitrine est toujours grave. Les auteurs qui l'attribuent à une lésion organique de l'appareil central *de la circulation* la *croient incurable : ceux qui la regardent* comme une névrose pensent qu'elle peut être susceptible de guérison. Au reste, la durée de cette affection n'a rien de déterminé. On a vu des individus atteints de ce *mal traîner leur* existence pendant plus de vingt ans; d'autres, au contraire, succomber quelques mois après le début de l'an. Le plus souvent la mort est subite et survient dans l'intervalle des accès.

La première indication à remplir dans le traitement de l'an. consiste à éloigner les causes qui déterminent ordin. l'apparition des accès. Quant aux moyens curatifs proprement dits, on a tour à tour employé les narcotiques, les antispasmodiques, les dérivatifs, ainsi qu'une foule d'autres moyens plus ou moins rationnels; nous dirons seulement que les narcotiques, et surtout les préparations d'opium et de jusquiame, sont ceux dont jusqu'à présent on a obtenu les meilleurs effets.

ANGINEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est accompagné d'angine. Peu us.

ANGIOGRAPHIE. s. f. (gr. ἀγγεῖον, vaisseau ; γραφεῖν, décrire). T. Anat. Description des vaisseaux du corps humain. Peu us.

ANGIOLOGIE. s. f. (gr. ἀγγεῖον; λόγος, discours). T. Anat. Voy. Anatomie *descriptive.*

* **ANGIOPTERIS.** s. m. (gr. ἀγγεῖον, petit vase; πτερὶς, fougère). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

ANGIOSPERME. adj. 2 g. (gr. ἀγγεῖον; σπέρμα, graine). T. Bot. Se dit Des graines couvertes d'un péricarpe distinct, par oppos. à *Gymnosperme.* Voy. Graine.

ANGIOSPERMIE. s. f. T. Bot. Voy. *Système de Linné.* Art. Botanique.

* **ANGIOTÉNIQUE.** adj. f. (gr. ἀγγεῖον, vaisseau; τείνω, je tends). T. Méd. Voy. Fièvre.

ANGLAISE. s. f. Espèce de danse d'un mouvement très-vif. — *Air de danse à mesure binaire, d'un mouvement animé et d'un rhythme égal.* || *Gros galon de fil* dont les tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient dans la confection des meubles.

ANGLAISER. v. a. *An. un cheval*, Pratiquer sur un cheval l'opération qui consiste à enlever les muscles abaisseurs de la queue. Dès lors les muscles releveurs se trouvant sans antagonistes, la queue de l'animal prend naturellement une position *plus relevée qui* paraît plus belle à certains amateurs : c'est ce qu'on appelle *queue à l'anglaise.* = Anglaisé, ée. part.

ANGLE. s. m. (lat. *angulus*). T. Géom. Portion de plan que contiennent entre elles deux lignes droites qui se coupent, et qui sont terminées à leur point de commune section. *Tracer, décrire un an. Sommet, côté d'un an. Les angles opposés par le sommet sont égaux.* || * Dans les Sciences physiques, se dit de L'ouverture formée par deux lignes, le plus souvent imaginaires, qui se rencontrent en un point commun. *L'an. d'incidence est égal à l'an. de réflexion. An. de réfraction. An. visuel* ou *optique.* Voy. Œil. || * En Anat., se dit De certaines parties, de certaines régions qui présentent la réunion angulaire de deux lignes ou de deux surfaces. *L'an. de l'omoplate. L'an. des lèvres. Le grand an.* ou *l'an. interne de l'œil. L'an. sacro-vertébral.* || * Dans le langage ordinaire, se prend pour Arête, coin, encoignure. *Il s'est blessé contre l'an. du marbre de sa commode. Il faut abattre les angles de cette planche. On a dégarni les angles du bataillon. Sa maison est située à l'an. de la rue. On l'a arrêté à l'an. de la forêt. Les pincettes sont dans l'an. de la cheminée.* || T. Art mil. *Les angles d'un bataillon*, Les coins d'un bataillon formé en carré. — * *An. mort.* Voy. Fortification. || T. Physiol. *An. facial.* Voy. Phrénologie.

Enc. — Pour comprendre la nature de l'*An.* et son mode de génération, supposons C (Fig. 1) l'extrémité d'une ligne CA, que nous pouvons regarder comme infinie en *a*; prenons sur cette ligne une partie quelconque CA, et imaginons qu'elle tourne autour de C comme sur un pivot. Dans son mouvement elle passera successivement par les positions CB, CD, CE et CF. Arrivée en CG, elle se trouvera juste en ligne droite avec la *position qu'elle occupait primitivement.* En continuant sa révolution autour de C, elle passera encore par CH, CI, et reviendra enfin à sa position première. Dans son parcours, elle aura donc formé successivement différents angles avec la première position qu'elle occupait. La longueur des lignes ne fait rien, comme on le voit, à leur degré d'écartement ou à la grandeur des angles, car l'inclinaison de la ligne CB sur CA est bien évidemment la même que celle de C*b* sur C*a*. — Les lignes qui servent à former un an. sont nommées les *côtés* de l'an., et le point où elles se rencontrent s'appelle le *sommet.* Ces trois parties sont indiquées par des lettres différentes. — On nomme quelquefois les angles d'une figure par la seule lettre de leur sommet; mais comme plusieurs angles peuvent avoir la même lettre pour désigner leur sommet, afin d'éviter toute confusion, on adjoint généralement à cette lettre celles qui marquent les côtés de l'angle, en ayant soin de toujours placer au milieu la lettre qui caractérise le sommet. C'est ainsi que nous pourrons nommer indifféremment l'an. que représente la Fig. 3 par la lettre *a*, par les lettres *cab* ou par les lettres *bac.*

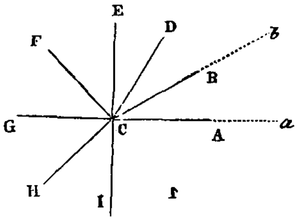

1

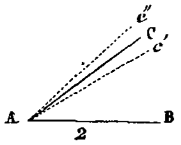

2

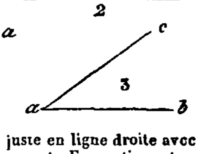

3

On admet qu'un angle est égal à un autre angle, lorsqu'en supposant l'un transporté sur l'autre, et en faisant coïncider leurs sommets, leurs côtés respectifs coïncident exactement *chacun à chacun.* Ainsi l'angle *cab* (Fig. 3) *étant superposé* sur CAB (Fig. 2) de façon que le point *a* soit exactement sur le point A et que le côté *ab* couvre parfaitement AB, les deux *angles seront égaux* si le *côté ca tombe justement sur* CA. Les deux angles au contraire seraient inégaux si *c* tombait en *c'* ou en *c''* · dans le premier cas, *cab* serait plus petit que CAB; dans le second, il serait plus grand. Par la même raison, les angles ACB et BCD (Fig. 4) seront égaux, si, en pliant la Fig. 4 sur la ligne CB, les lignes DC et AC coïncident dans tous leurs points. Admettons que ces deux angles soient égaux, l'an. DCA sera double de BCA. Maintenant, si nous accordons encore que l'an. ECD soit égal à DCB, l'an. ECA sera triple de l'an. BCA. On voit donc que les angles subissent des lois de croissance et de décroissance qui permettent d'évaluer leur grandeur en nombres. Nous pourrons par ex. prendre pour unité d'angle ECA ou BCA, ou tout autre. Dans le premier cas, nous dirons que BCA est le tiers de ECA; dans le second, nous dirons que ECA contient trois fois BCA, etc. Mais si nous imaginons un arc *abcd*, qui tiré du sommet de l'an. comme centre avec un rayon arbitraire, coupe tous les angles donnés, nous verrons que les arcs compris entre les côtés des angles sont dans le même rapport que les angles entre eux, c.-à-d. qu'ils seront doubles si l'écartement est double, triples s'il est triple, etc.; car l'arc *ca* sera double de *ba*, comme l'an. DCA est double de l'an. BCA. De là il résulte que nous pouvons remplacer les angles par les arcs, et que ceux-ci peuvent servir de mesure aux premiers. Par conséquent la division de la circonférence peut servir facilement à mesurer les angles. Ordinairement on prend pour unité de mesure le petit an. qui comprend entre ses côtés la 360e partie de la circonférence, et qu'on nomme *degré.* — Lorsque les droites BC, CA (Fig. 5), qui forment l'an. BCA, sont perpendiculaires entre *elles*, on dit que l'an. est *droit.* Il contient alors le quart de la circonférence ou 90°. Si nous coupons un an. droit BCA en deux autres angles BCD, DCA, *ces deux angles équivaudront évidemment à un an.* droit, quelle que soit d'ailleurs la valeur séparée de chacun d'eux : on les appelle alors *angles complémentaires* ou *compléments* l'un de l'autre, *parce qu'ils ont chacun ce qui manque* à l'autre pour valoir 90° ou un an. droit. Les deux angles BCD, DCA, sont dits *aigus*, c.-à-d. qu'ils ont moins de 90° ou qu'ils *sont* plus petits qu'un an. droit. Mais nous pouvons *imaginer* un an. plus grand qu'un an. droit, par ex. ECD : un tel an. est dit *obtus*, c.-à-d. qu'il embrasse un arc de plus de 90°. On voit qu'il est ici plus grand que l'an. droit ECB, car il comprend de plus l'an. BCD, et qu'en y joignant l'an. DCA, il égalera deux angles droits; d'où il suit qu'une ligne abaissée sur une autre ligne fait toujours avec cette ligne ou son prolongement deux angles dont la somme est égale à deux angles droits. Ces angles sont dits *supplémentaires.* Le *supplément* d'un an. est donc ce qui lui manque pour valoir 180° ou deux angles droits. — Deux angles, tels que BCA, BCE ou ECD, DCA (Fig. 5), qui ont même sommet, un côté commun, et qui sont tous deux du même côté d'une ligne droite EA, sont dits *adjacents.* Les angles adjacents sont toujours supplémentaires l'un de l'autre. — On nomme *angles opposés au sommet* deux angles, comme COA, BOD (Fig. 6) qui ont même sommet, et qui sont tels que l'un est formé par les prolongements du côté de l'autre. Les *angles opposés au sommet sont respectivement égaux.* En effet, COB est à la fois le supplément de COA et de BOD; or, puisqu'il manque à chacun de ces derniers un même an. pour valoir deux droits, ils sont nécessairement égaux. De là on peut conclure que la somme des angles formés autour d'un même point vaut quatre angles droits. — Dans la géométrie élémentaire, on ne s'occupe guère que des angles d'un nombre de degrés moindre que 180; mais dans l'analyse, on va que-

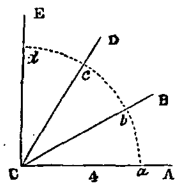

4

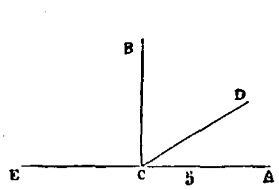

5

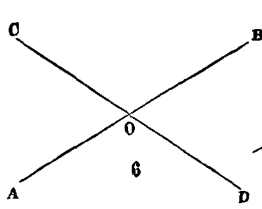

6

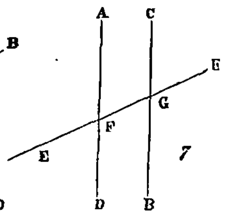

7

quefois jusqu à *considérer des angles* qui valent 3, 4, 5, 8, 10 angles droits et plus; on suppose alors que le rayon d'un cercle a tourné autour du centre, non-seulement, comme on l'a vu dans la fig. 1re, jusqu'à ce qu'il soit revenu à sa position primitive, mais encore qu'il a recommencé son mouvement une ou plusieurs fois, décrivant ainsi une suite de circonférences ou de parties de circonférences.— Jusqu'ici nous avons considéré les angles comme ayant leur sommet au centre de la circonférence dont les arcs leur servent de mesure; mais il arrive aussi que les angles formés par les cordes, par les tangentes ou par les sécantes d'un cercle, ont certains rapports avec les arcs de la circonférence de ce cercle qu'ils interceptent entre leurs côtés. Nous en traiterons au mot CERCLE. — Quand on imagine deux parallèles AD, CB (Fig. 7) coupées en F et en G par une sécante ou ligne transversale EH, il en résulte divers angles dont les relations sont utiles à connaître. On nomme *angles correspondants* ceux qui sont tournés dans le même sens, et qui sont situés du même côté de la sécante : tels sont respectivement les angles CGH et AFG, CGF et AFE, HGB et GFD, etc. On appelle *angles alternes internes* ceux qui sont situés à l'intérieur des parallèles et du côté opposé de la sécante, comme AFG et FGB et de même CGF et GFD. Les *angles alternes externes* sont les angles respectivement situés au dehors des parallèles et du côté opposé de la sécante : tels sont les angles CGH et EFD, AFE et HGB. Les angles correspondants sont nécessairement égaux, car les droites AD et CB étant parallèles, elles ont une même direction; conséquemment la différence de direction de AD avec EH est identiquement la même que celle de CB avec cette même ligne EH : s'il en était autrement, les lignes AD et CB ne seraient pas parallèles. L'égalité des angles correspondants entraîne celle des angles alternes internes, ainsi que celle des angles alternes externes.— En effet, si nous observons que les correspondants AFE et CGF sont égaux, nous verrons que HGB est égal à CGF comme lui étant opposé au sommet; par conséquent il sera égal aussi à AFE; et de même pour tous les autres angles alternes externes. Si nous remarquons ensuite que DFG est égal à AFE comme *opposé au sommet, nous en tirerons cette conséquence que les* trois angles AFE, DFG et FGC sont égaux, et que par suite les alternes internes DFG et FGC sont égaux, et de même pour *tous les autres angles analogues.* — Dans un polygone quelconque, on nomme *angles intérieurs* ceux qui sont formés par la rencontre de deux côtés adjacents et dont on mesure la grandeur par un arc tracé à l'intérieur de la figure : tels sont BAC, ABC, BCA (Fig. 8): on a donné le nom d'*angles extérieurs* à ceux qui, comme ACD, EAB, FBC, sont formés par un côté du polygone et par le prolongement du côté adjacent. Il est évident que les angles intérieurs et les extérieurs ayant un côté commun sont toujours supplémentaires l'un de l'autre. Dans un autre ordre d'idées, on nomme *an. saillant* tout an. FAB, ABC, CDE, DEF, EFA (Fig. 9) dont l'ouverture est tournée à l'intérieur de la figure, et *an. rentrant* celui qui comme BCD a son ouverture tournée en dehors.

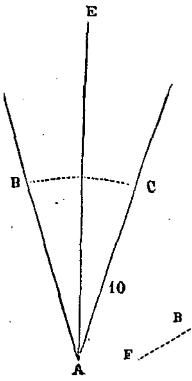

10

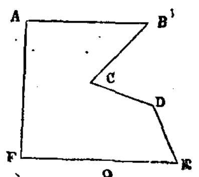

9

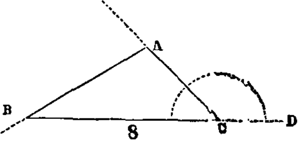

8

La construction de tous les instruments relatifs à la mesure des angles est fondée sur le principe de la substitution de l'arc à l'angle. Ce sont toujours des limbes divisés en degrés, minutes, secondes, etc., sur lesquels on lit immédiatement le nombre qui exprime la mesure de l'arc compris entre les côtés de l'an. à mesurer. (Voy. RAPPORTEUR, GRAPHOMÈTRE, CERCLE RÉPÉTITEUR, SEXTANT, THEODOLITE, etc.) Leur construction a conduit au problème de la division d'un an. en parties égales; c'est un de ceux qui ont le plus occupé les géomètres. Lorsqu'il s'agit de partager un an. BAC (Fig. 10) en deux parties égales, les procédés de la géométrie élémentaire fournissent un moyen très-simple de résoudre la question. Il suffit pour cela de décrire du point A un arc de cercle BC avec un rayon quelconque, puis des points B et C, comme centres, de décrire deux arcs qui se coupent en E. Les deux points A et E *étant également éloignés des points* B et C, *tous les points* de la ligne AE qui les joint jouissent de la même propriété : le point D, où elle rencontre l'arc BC, est donc à égale distance des points B et C. *Donc D est le milieu de l'arc, et les angles* BAD, DAC sont égaux comme interceptant des arcs égaux. On peut diviser encore chacune de ces moitiés en deux parties égales, et ainsi de suite; mais lorsqu'il s'agit de diviser un an. en trois, en cinq, en six, en sept parties, etc., on est obligé de procéder par tâtonnement, les méthodes élémentaires ne fournissant aucun moyen pour résoudre la question. Le cas particulier de la *trisection* a été traité par les géomètres qui l'ont résolu à l'aide de *courbes algébriques.* On peut cependant, par des divisions successives en parties égales, arriver à diviser un an. en trois, cinq, etc. parties égales, sinon exactement, du moins d'une manière assez approchée.

Indépendamment de l'an. *rectiligne*, c.-à-d. formé par la rencontre de deux lignes droites, il peut exister des angles formés par deux lignes courbes (Fig. 11 et 12), ou par une ligne droite et par une ligne courbe (Fig. 13 et 14) : l'an. se nomme *curviligne* dans le premier cas et *mixtiligne* dans le second. Parmi les angles curvilignes, le plus en usage est l'an. *sphérique*, qui est formé par la rencontre de deux cercles d'une sphère. (Voy. TRIGONOMÉTRIE) La géométrie distingue aussi les angles suivant qu'ils sont formés par des lignes ou par des plans. *Elle nomme an. plan celui qui est formé* par la rencontre de deux lignes situées sur le même plan; l'an. *planolinéaire* est celui que forme une ligne tombant sur un plan; l'an. *dièdre est celui qui se forme par la rencontre de deux* plans; enfin l'an. *solide* ou *polyèdre* est celui qui se trouve formé au point de rencontre de plusieurs plans, comme celui du *sommet d'une pyramide,* du coin d'un cube, etc.

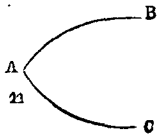

11

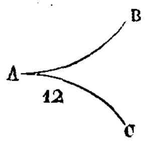

12

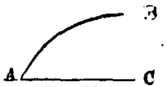

13

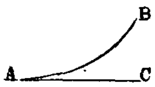

14

La construction et la mesure des angles est d'un usage fréquent dans les sciences et dans les arts. Leur théorie est une des plus étendues dont s'occupe la géométrie. Elle a donné naissance à la trigonométrie; et de même qu'on avait pu représenter les angles par leurs arcs, on imagina de représenter ceux-ci par des lignes droites ayant avec eux certains rapports. (V. SINUS, TANGENTE, etc.)—La connaissance des angles sert à déterminer la position, la distance et le mouvement des astres; elle donne au marin le moyen de fixer le point de la terre où il se trouve, et au géographe celui d'indiquer les positions des lieux terrestres. La perspective lui doit ses effets. La cristallographie est fondée sur la mesure des angles que forment les cristaux. On peut, à l'aide de quelques angles, déterminer la distance d'un point auquel il est impossible de parvenir, et mesurer la hauteur d'une tour, d'une montagne sans les gravir. Souvent, pour arriver à ces résultats, on suppose des lignes imaginaires partant de l'œil de l'observateur et aboutissant à des objets éloignés, formant ainsi un angle dont l'œil est le sommet.

ANGLET. T. Archit. Petite cavité creusée en angle droit qui sépare les bossages et dont le profil offre la figure d'un V couché >, mais plus ouvert.

ANGLEUX, EUSE. adj. Se dit De certains fruits, comme les noix, dont l'amande est tellement logée dans de petites cavités anguleuses qu'il est difficile de l'en tirer.

ANGLICAN, ANE. adj. (lat. *anglus*, anglais). Qui a rapport à la religion de l'État en Angleterre. *Rit an. Clergé an. Église anglicane.* ‖ S'emploie subst. en parlant Des personnes. *Il n'est pas catholique, il est an.*

***ANGLICANISME.** s. m. Religion de l'État en Angleterre. Voy. SCHISME.

ANGLICISME. s. m. Façon de parler propre à la langue anglaise. *Les Anglais qui écrivent en français se garantissent difficilement d'y transporter des anglicismes.*

ANGLOMANE. adj. 2 g. et subst. Admirateur ou imitateur outré de tout ce qui est anglais.

ANGLOMANIE. s. f. (lat. *anglus*, anglais; gr. μανία, manie). Admiration outrée, imitation exagérée de tout ce qui est anglais.

ANGOISSE. s. f. (lat. *angor*). État intolérable d'oppression et de constriction épigastrique qui s'observe dans diverses maladies, telles que l'angine de poitrine, les affections organiques du cœur, etc. *Ce malade est dans un état d'an. extrême.* ‖ Fig., Profonde affliction accompagnée d'un extrême abattement. *Être dans d'extrêmes angoisses, dans des angoisses mortelles.* Dans cette acception, ne s'emploie guère qu'au plur. ‖ *Poire d'an.*, Instrument de fer en forme de poire et à ressort que les voleurs mettaient par force dans la bouche des personnes pour les empêcher de crier.—On donne encore ce nom à une Sorte de poire si âpre et si revêche au goût qu'on a peine à l'avaler. — Fig. et Fam., *Avaler des poires d'an.*, Éprouver de grands déplaisirs.

Syn. — *Anxiété.* — Dans le langage de la science, le terme *anxiété* diffère de celui d'*ang.* en ce qu'il exprime un état d'agitation et d'inquiétude tel que le malade change sans cesse de position parce qu'aucune ne peut lui procurer de soulagement, tandis que dans l'*ang.* la souffrance du malade est le plus souvent si violente qu'il est incapable de se mouvoir, et croit sa fin prochaine. Dans le langage ordinaire, il existe entre ces deux termes une différence analogue. L'*ang.* est une affliction profonde accompagnée d'un découragement et d'un abattement complets; l'*anxiété* est un trouble de l'esprit qui se manifeste par une agitation continuelle.

***ANGOLAN.** s. m. T. Bot. Syn. du terme *Alangium*. Voy. ALANGIACÉES.

ANGON. s. m. (gr. ἀγκὼν, chose courbée). Espèce de javelot ou de demi-pique dont le fer, semblable à celui d'une lance, était accompagné de deux crocs acérés. *L'angon était en usage chez les Francs. On lançait l'an. ou l'on s'en servait pour combattre de près.* ‖ Crochet emmanché au bout d'un bâton dont les pêcheurs se servent pour retirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGORA. adj. 2 g. Nom qu'on donne à certaines variétés de Chats, de Lapins et de Chèvres, originaires d'Angora dans l'Anatolie. *Un chat an. Une chèvre an.* ‖ S'emploie subst. *Un bel an.*

* **ANGOURIE.** s. f. (gr. ἀγγούριον). T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

* **ANGREC.** s. m. T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

* **ANGUICHURE.** s. f. T. Chas. Bande de cuir qui sert à porter un cor de chasse.

* **ANGUIFORME.** adj. 2 g. (lat. *anguis*, serpent; *forma*, forme). Qui a la forme du serpent.

ANGUILLADE. s. f. Coup qu'on donne à quelqu'un avec une peau d'anguille, un fouet, un mouchoir tortillé ou autre chose semblable. *Donner des anguillades par les jambes.* Fam.

ANGUILLE. s. f. (lat. *anguilla*, de *anguis*, serpent). Nom d'un poisson d'eau douce ayant la forme d'un serpent et couvert d'une peau glissante. *Écorcher une ang. Tronçon d'ang. Pâté d'anguilles.* ‖ Prov., *Il échappe comme une ang. Pour trop presser l'ang., on la perd. Il y a quelque ang. sous roche*, Il y a quelque chose de mystérieux dans cette affaire. *Écorcher l'ang. par la queue*, Commencer par où il faudrait finir. *Il ressemble aux anguilles de Melun, il crie avant qu'on ne l'écorche*, Il a peur sans sujet, il se plaint avant de sentir le mal.

Enc. — En Ichth., le terme d'*Ang.* ne s'applique pas uniquement au poisson d'eau douce qui est si abondant dans nos rivières. Les zoologistes s'en servent pour désigner un genre nombreux de poissons appartenant à l'ordre des *Malacoptérygiens apodes.* Les opercules des especes qui composent ce genre, et dont l'*Ang. commune* est le type, ne sont pas visibles au dehors. Ils sont petits, entourés concentriquement par les rayons branchiostèges, et, comme ces derniers, cachés sous l'épaisseur de la peau. L'appareil respiratoire ne s'ouvre que fort en arrière par un simple trou ou une espèce de tuyau : de cette façon, il se trouve mis à l'abri de tout contact extérieur, ce qui permet à ces poissons de demeurer assez longtemps hors de l'eau sans périr. Leur corps long et grêle est revêtu d'une peau grasse et épaisse où les écailles ne deviennent bien visibles que lorsque le tégument est desséché. Ils n'ont point de cœcum, et l'anus est situé assez loin en arrière du corps. Comme tous les poissons apodes, ils manquent de nageoires ventrales. Cuvier a divisé le genre *Ang.* en 8 sous-genres : *Anguilles propres*, *Ophisures*, *Murènes*, *Sphagebranches*, *Monoptères Synbranches* et *Alabès.*

Les *Anguilles propres*, qu'on distingue en *Anguilles vraies* et en *Congres*, se caractérisent par la présence de nageoires pectorales, sous lesquelles les ouïes s'ouvrent de chaque côté. La dorsale et l'anale se prolongent jusqu'à l'extrémité du corps, où elles constituent, par leur réunion, une caudale pointue. Dans les *Anguilles vraies*, la dorsale commence à une assez grande distance en arrière des pectorales, et la mâchoire supérieure est en général plus courte que l'inférieure. L'*Ang. commune* (Fig. 1) peut atteindre jusqu'à 5 et 6 pieds de longueur. Chez les individus qui vivent dans des eaux limoneuses, la partie supérieure du corps est noirâtre-foncé, et la partie inférieure jaunâtre, tandis que chez ceux qui sont pêchés dans des eaux limpides, le dos est d'un beau vert olive et le ventre d'un blanc-argent éclatant. Les pêcheurs distinguent quatre sortes d'anguilles communes, qui sont l'*Ang. verniaux*, l'*Ang. long-bec*, à museau plus comprimé et plus pointu, l'*Ang. plat-bec*, qui a le museau plus aplati, et l'*Ang. pimperneaux*, qui l'a plus court. Selon eux, ces variétés constitueraient autant d'espèces différentes. — Suivant Cuvier et Valenciennes, les anguilles sont ovipares; quelques auteurs cependant les croient ovovivipares, c.-à-d. pensent que les œufs éclosent dans le corps de la mère. Il paraît démontré que ces poissons se rendent à la mer pour frayer et qu'ils déposent leurs œufs dans la vase. Lorsque les petits qui en sont nés ont atteint 4 à 5 centim. de longueur, ils remontent les fleuves en bandes serrées que l'on appelle *montées.* Pendant le jour l'ang. se tient ordinairement cachée dans la vase ou dans des trous creusés le long des berges. C'est la nuit qu'elle va recherche de sa nourriture, qui consiste surtout en vers et en petits poissons. Grâce au mode de conformation de son appareil *branchial*, il arrive quelquefois à l'ang. de quitter les eaux où elle vivait et de voyager dans l'intérieur des terres, souvent à des distances très-considérables, en rampant à la manière des serpents.

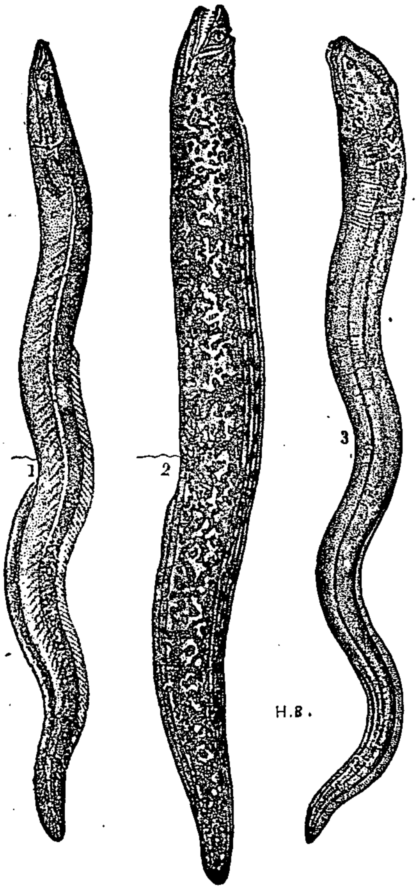

La pêche aux anguilles se fait de diverses manières. En général, on prend ces poissons avec des filets appelés *seines* qu'on traîne sur le lit de la rivière. Quelquefois on les pêche dans les cavités qui bordent les cours d'eau : on brûle de la paille ou du foin à l'entrée de ces excavations pour enfumer les anguilles, ce qui les force d'abandonner leurs retraites, et on les saisit au passage. Mais la pêche la plus productive se fait à l'époque où ces poissons descendent les fleuves en nombre considérable, pour aller frayer dans les eaux salées ou saumâtres de la mer : on élève de chaque côté de la rivière une muraille faite avec des palissades dont on bouche les trous avec de la vase ; ensuite on tend dans l'espace resté libre de grandes nasses où les anguilles viennent se jeter et s'emprisonner. On en prend encore d'énormes quantités dans les étangs qu'on met à sec et dans certains lacs à écoulement. La pêche des anguilles est d'un très-grand rapport. « A Londres, dit Valenciennes, le marché est approvisionné de ce poisson par deux compagnies hollandaises qui emploient à ce service chacune 5 vaisseaux disposés pour contenir environ 10 mille kil. d'anguilles vivantes. En Italie, les lagunes salées de Commacchio sont célèbres depuis longues années pour la quantité d'anguilles qu'elles produisent. On estime que la pêche qui s'y fait de septembre à décembre produit 939 mille kil. de ce poisson, et que celle qu'on fait au printemps en produit 85 mille. »

Les *Congres* diffèrent des anguilles vraies par leur dorsale, qui commence assez près des pectorales ou même sur elles. La mâchoire supérieure est constamment plus longue que l'inférieure. Nos mers nourrissent deux espèces de congres. Le *Congre commun* atteint 1 m. 60 à 1 m. 95 de longueur. C'est un *poisson de couleur blanchâtre, de la grosseur de la jambe*, que l'on apporte en grande quantité sur le marché de Paris, où on lui donne le nom vulg. d'*Ang. de mer.* Sa chair est peu délicate. Le *Myre*, qui se pêche dans la Méditerranée, est plus petit que le congre commun, et s'en distingue par les taches fauves qui marquent son museau et par une bande transversale de même couleur située sur l'occiput. Sa chair est peu estimée.

Les *Ophisures* ont été séparés des anguilles propres parce que leur dorsale et leur anale ne s'étendent point jusqu'à l'extrémité de la queue, qui se trouve par conséquent dépourvue de nageoire, et se termine en poinçon. A ce genre appartient le *Serpent de mer* de la Méditerranée, qui est de la grosseur du bras et long de 1 m. 95 à 2 m. 25.

Les *Murènes* diffèrent des deux genres précédents par l'absence complète de nageoires pectorales. Leurs branchies s'ouvrent par un petit trou de chaque côté ; mais leurs opercules sont si minces et leurs rayons branchiostèges si grêles et tellement cachés sous la peau, que d'habiles naturalistes en ont nié l'existence. La *Murène commune*, ou *M. hélène* (fig. 2), est très-répandue dans la Méditerranée. C'est l'espèce qui était si estimée par les Romains, qu'ils en élevaient des quantités considérables dans des viviers construits à grands frais sur les bords de la mer. La voracité de cet animal avait fait concevoir à Vedius Pollion chevalier romain, l'un des favoris d'Auguste, un nouveau genre de cruauté : il faisait jeter dans ses viviers les esclaves qu'il avait condamnés, et il prenait plaisir à considérer le spectacle de ces malheureux, dont le corps était déchiré en quelques instants par des milliers de murènes. La *M. commune* est un poisson *tout marbré de brun sur un fond jaunâtre*, qui atteint 1 mètre et plus de longueur, et dont la bouche est garnie à chaque mâchoire d'une seule rangée de dents fort acérées. La *M. unicolore*, qui habite aussi la Méditerranée, a deux rangées de dents rondes ou coniques à chaque mâchoire, et la *Sorcière*, qui se trouve dans la même mer, a des dents en carde sur plusieurs rangs.

Chez les *Sphagebranches*, les ouvertures branchiales sont situées sous la gorge et fort rapprochées l'une de l'autre. Les nageoires dorsale et anale ne commencent, en général, à devenir saillantes que très-près de la queue. Des deux espèces qui habitent la Méditerranée, l'une, le *Sphag. à bec*, est tout à fait dépourvue de nageoires pectorales, et l'autre, le *S. imberbe*, n'en possède que de légers vestiges.

Le *Monoptère javanais*, espèce unique qui constitue le sous-genre *Monoptère*, a ses deux orifices branchiaux réunis sous la gorge en une fente transversale, divisée dans son milieu par *une cloison.* — Les poissons qui composent les sous-genres *Synbranche* et *Alabès* (fig. 3. *Synbranche unicolore*) ont des branchies qui ne communiquent au dehors que par un seul trou percé sous la gorge et commun aux deux côtés.

***ANGUILLIFORME.** adj. 2 g. (R. *anguille, forme*). T. Ichth. Voy. Apode.

***ANGUINE.** s. f. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

***ANGUIS.** s. m. T. *Erpét.*

Enc. — Ce nom, qui signifie *serpent* en latin, a été donné par Cuvier à la première famille qu'il a établie dans l'ordre des *Ophidiens.* Cette famille, du reste, ne se compose que du seul genre *Orvet*. Les *An.* sont des reptiles à corps cylindrique, qui font en réalité le passage des Sauriens aux Ophidiens proprement dits. En effet, ils se rapprochent des Seps par la structure osseuse de leur tête, par leur langue charnue et peu extensible, par la présence de paupières, etc. De plus, on retrouve au-dessous de la peau des an., des vestiges d'épaule, de sternum, de bassin ou de membres postérieurs. D'autre part, ces animaux ressemblent aux Ophidiens vrais par la forme générale de leur corps, qui est arrondi, dépourvu de membres extérieurs, et par la petitesse de l'un de leurs poumons. Ils se caractérisent à l'extérieur par des écailles imbriquées qui les recouvrent entièrement. — Cuvier a divisé son genre An. en 4 sous-genres, les *Scheltopusiks*, les *Ophisaures*, les *Orvets* proprement dits et les *Acontias.* Les trois premiers ont encore un bassin imparfait, un petit sternum, une omoplate et une clavicule cachée sous la peau. Toutes les espèces de *Scheltopusiks* et d'*Ophisaures* sont étrangères. L'*Ophisaure ventral* (Fig. 1), qui est très-répandu dans le sud des États-Unis d'Amérique, se rompt si aisément qu'il a reçu le nom de *Serpent de verre.* Quant aux *Orvets*, il en existe une espèce très-répandue chez nous, l'*O. commun* (Fig. 2) : son tympan est caché *sous la peau*, *son corps est recouvert d'écailles très-lisses et luisantes.* Il est noirâtre en dessous, jaune-argenté en dessus avec trois filets noirs longitudinaux qui, avec l'âge, se changent en séries de points et finissent par disparaître. Ce reptile atteint 32 à 42 centim. de longueur. L'*O. commun* porte encore le nom vulgaire de *Serpent de haie* et celui d'*An. fragile*, parce que sa queue, comme celle des lézards, se casse très-facilement. C'est d'ailleurs un reptile fort doux, qui vit de mollusques et de petits insectes. Il se creuse des trous souterrains où il passe l'hiver : il fait ses petits vivants. — Le sous-genre *Acontias* diffère des précédents par l'absence de sternum et de tout vestige de bassin et d'épaule ; mais il ressemble aux orvets par la structure de la tête et l'existence de trois paupières : à l'extérieur ils se reconnaissent aisément à leur museau enfermé dans une sorte de masque. L'espèce la plus connue, *Ac. meleagris* (Fig. 3), habite le cap de Bonne-Espérance. Il en existe encore dans le même pays une espèce qui est tout à fait aveugle.

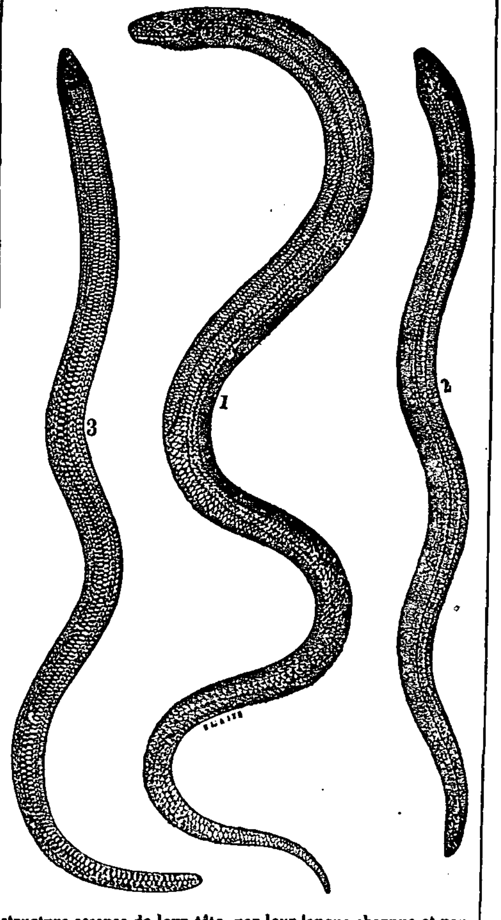

ANGULAIRE. adj. 2 g. (R. *angle*). Qui a un ou plusieurs angles. *Figure*, *corps ang.* On dit plus souvent : *Corps anguleux.* ‖ T. Archit. Ce qui est à l'angle, à l'encoignure d'un édifice. *Pierres angulaires. Colonne, pilastre ang.* — *Pierre ang.*, signifie souvent La pierre fondamentale qui fait l'angle d'un bâtiment ; et c'est dans ce sens que, dans l'Écriture Sainte, Jésus-Christ est appelé fig. *La pierre ang.* ‖ * T. Géom. Qui a rapport aux angles. *Vitesse ang. Mouvement ang.* Voy. Mouvement.

ANGULEUX, EUSE. adj. Se dit D'un corps dont la surface a plusieurs angles. *Corps ang. Tige anguleuse.*

*** ANGUSTI.** — (du lat. *angustus*, étroit). Ce terme entre dans la formation de divers mots usités dans les sciences naturelles, pour désigner L'étroitesse de certaines parties : telles sont les expressions *Angustifolié*, *Angustirostre*, etc.

ANGUSTICLAVE. s. m. Voy. Laticlave.

ANGUSTIÉ, ÉE. adj. (lat. *angustus*). Étroit, resserré. Ce mot est vieux, et ne se dit que D'un chemin.

*** ANGUSTURE.** s. f. T. Pharm.

Enc. — On donne le nom d'*An. vraie* à l'écorce du *Galipea cusparia* de la famille des *Rutacées ;* c'est un médicament stimulant qui jouit de propriétés fébrifuges. Dans le commerce, l'*An. vraie* se trouve quelquefois falsifiée avec une autre écorce nommée *Fausse an.* qui, à ce qu'il paraît, provient du *Strychnos nux vomica* de la famille des *Loganiacées.* Cette dernière écorce est un poison énergique et doit ses propriétés toxiques à la brucine qu'elle contient.

*** ANHÉLATION.** s. f. (lat. *anhelatio*). T. Méd. Respiration difficile, courte et précipitée, comme celle qui a lieu après la course ou un exercice violent. — On dit également, *Respiration anhéleuse.*

***ANHINGA.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Suivant Margrave, les Topinambous appellent *An* l'oiseau que Linné a désigné sous le nom de *Plotus*, mot latin qui signifie *pied plat.* Cuvier fait des anhingas un genre de son ordre des *Palmipèdes*, et de sa famille des *Totipalmes.*

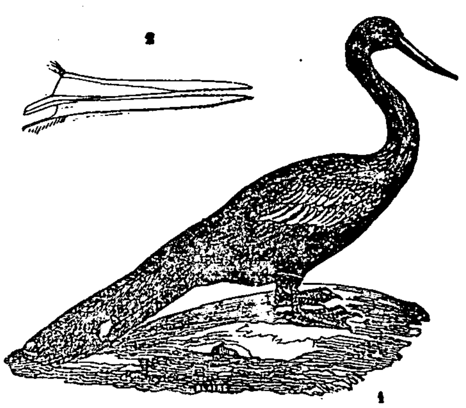

— Ces oiseaux se distinguent par leur cou mince et très-allongé, par leur tête petite et cylindrique, et par leur bec grêle, très-droit et à bord finement denticulé vers la pointe.

Ils ont la face et le dessus du bec nus, les narines disposées longitudinalement et peu visibles, les tarses courts et gros, tous les doigts réunis par une seule membrane, les ongles forts, acérés et recourbés, les ailes allongées et la queue formée par douze pennes roides et très-longues. Ils sont à la fois nageurs et percheurs, ce qui tient à la conformation particulière de leurs pieds larges et robustes. Mais ils sont surtout remarquables par la longueur de leur cou, qui, avec le bec, forme la moitié de leur grandeur totale. Les variations que la différence de sexe et la mue font éprouver aux anhingas ont porté les auteurs à multiplier les espèces de cet oiseau; mais, jusqu'à ce jour, on n'est parvenu qu'à en établir deux bien distinctes : l'une, propre à l'Afrique, l'*An. Levaillant ;* l'autre, propre à l'Amérique, l'*An. à ventre noir* (Fig. 1; Fig. 2, Bec du même au tiers de sa grandeur naturelle). — La taille des anhingas est ordinairement d'environ 50 centim. de longueur, à partir du bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Ces oiseaux vivent habituellement sur les eaux douces, au milieu des savanes noyées. C'est là qu'ils poursuivent les poissons dont ils font leur nourriture. Ils passent la nuit sur les arbres, et ils établissent leurs nids sur les branches les plus élevées. L'an. est d'une méfiance excessive : au moindre bruit il plonge et ne reparaît qu'à des distances très-grandes de l'endroit où il a plongé, sortant à peine la tête hors de l'eau pour respirer un instant, et disparaissant de nouveau, ce qui rend sa chasse très-difficile. D'ailleurs la chair de cet oiseau est détestable.

* **ANHISTE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; ν euphon.; ἱςὸς, tissu). Se dit De toute substance organique qui paraît dépourvue de structure propre.

* **ANHYDRE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; ν euph.; ὕδωρ, eau). T. Chim. et Minér. Se dit D'un corps qui ne contient point d'eau.

* **ANHYDRITE.** s. f. T. Minér. et Géol.

Ce nom a été donné par Cordier à une espèce de roche à base de sulfate de chaux, qui ne contient pas d'eau de composition, et qui est impropre à la fabrication du plâtre. On la trouve, soit à l'état grenu, soit à l'état compacte, et parfois avec ces deux modes de contexture. Elle est ordinairement blanche ou bleuâtre. Elle est quelquefois rougeâtre, grise ou noirâtre, ou présente même une teinte citrine. Elle doit sa coloration, dans le premier cas, au protoxyde de fer; dans le second, à une matière bitumineuse; dans le troisième, à un peu de soufre. On a encore rencontré l'an. mélangée à d'autres substances, particulièrement avec le chlorure de sodium. Ce dernier est quelquefois assez abondant pour être exploité par dissolution. C'est ce qui a lieu à Bex, en Suisse. L'an. est très-répandue dans les Alpes. Une variété légèrement siliceuse, d'un gris bleuâtre, est employée en Italie pour faire des tables et des cheminées. Cette variété, connue sous le nom de *Marbre de Bergame*, est exploitée à Vulpino, dans la Lombardie.

* **ANI.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les naturalistes donnent le nom d'*Ani* à un genre d'oiseaux qui est propre au nouveau continent et que Cuvier a placé dans son ordre des *Grimpeurs*. Ces oiseaux ont le bec gros, sans dentelures, avec de légères stries longitudinales, comprimé, arqué, élevé, et surmonté d'une crête cornée verticale et tranchante, qui s'avance en arrière entre les plumes du front. Les narines, de forme ovalaire, sont situées vers le milieu de la mandibule, près de la base du bec. Leurs ailes sont faibles, subobtuses, à rémiges étalées et courtes; mais leurs pieds sont forts, et ils ont les tarses longs, élevés et robustes. Leur queue, composée de dix pennes, est arrondie et plus longue que leur corps. Ils ont le plumage d'un noir intense, avec la plupart des plumes bordées de vert ou de bleu luisant. On en distingue plusieurs espèces : les mieux connues sont l'*A. des savanes*, l'*A. des palétuviers* (Fig. 1), et l'*A. de Las Casas* (Fig. 2). — Les anis vivent en troupes : on les rencontre dans les endroits découverts au nombre de trente à cinquante, se serrant les uns contre les autres et faisant entendre une sorte de cri ou de piaulement peu agréable. Ils se laissent facilement approcher par le chasseur; mais leur chair est détestable et a une odeur repoussante. Ils vivent d'insectes, de graines, de petits serpents, de lézards; et souvent on les voit s'abattre sur le dos du bétail pour y prendre les taons et les tiques qui rongent ces animaux, habitude qui leur a fait donner par Brown le nom scientifique de *Crotophage* qui signifie *mangeur d'insectes*. Ces oiseaux sont d'un naturel éminemment sociable. Ce qu'ils offrent de plus remarquable dans leurs mœurs, c'est leur nidification : plusieurs paires se réunissent pour faire un nid en commun dont la largeur est proportionnée au nombre de couples qui le construisent. Les femelles font trois couvées; leurs œufs sont sphériques et d'un assez beau vert bleuâtre. Elles couvent ensemble, et souvent les œufs se trouvent mêlés et couvés par une seule, lorsque les autres vont chercher leur nourriture. A peine éclos, les petits sont adoptés par la société tout entière et soignés par tous avec une égale sollicitude, jusqu'à ce que leur âge et leurs forces leur permettent de céder la place à une couvée nouvelle. L'ani s'apprivoise aisément : on peut même lui apprendre à parler.

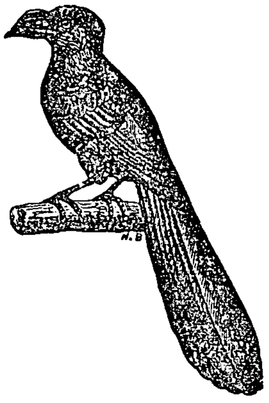

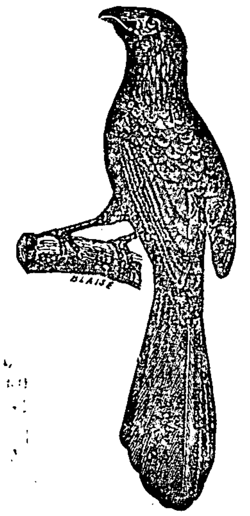

ANICROCHE. s. f. (Vx. français *hanicroche*, sorte d'arme ou d'instrument en forme de croc dont on se servait pour détruire les murailles). Difficulté, obstacle, embarras, chicane. *Leur mariage n'est pas encore conclu, il est survenu une an. C'est un mauvais plaideur qui cherche toujours des anicroches.* Fam.

ANIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit des ânes.

* **ANIGOSANTHE.** s. m. (gr. ἀνοίγω, je déploie; ἄνθος, fleur) T. Bot. Voy. Hæmodoracées.

ANIL. s. m. T. Bot. Voy. Indigo et Légumineuses.

* **ANILLE.** s. f. (lat. *anellus*, petit anneau). T. Techn. Espèce d'anneau de fer qui soutient la meule supérieure d'un moulin à farine. ‖ T. Blas. S'emploie au plur. et désigne Deux fers de moulin en forme de crochets adossés et liés ensemble par le milieu, qui présente une ouverture carrée.

ANIMADVERSION. s. f. (lat. *anima*, esprit; *ad*, contre; *vertere*, tourner). Improbation, censure, blâme. *Sa conduite mérite l'an. publique. Encourir l'an. de quelqu'un.*

ANIMAL. s. m. (lat. *anima*, souffle, vie). Être organisé, qui est doué de sensibilité et qui possède la faculté d'exécuter des mouvements spontanés. ‖ Fig. et fam., Se dit, par mépris, D'une personne stupide ou grossière. *C'est un an., un franc an., un sot an.*

Syn. — *Bête*, *Brute*. — Au prop., et dans le langage scientifique, *bête* est peu usité; on emploie habituellement le mot *an.* : il n'en est pas de même dans le langage ordinaire. Le terme *an.*, qui appartient au style soutenu, et qui est toujours pris dans un sens favorable, s'applique à un moins grand nombre d'individus que celui de *bête*, qui est propre au style familier, et qui s'allie souvent à des épithètes critiques. Par ex., on dit, le lion est un *noble an.*, et non une *noble bête ;* la mouche est une *bête ennuyeuse*, et non un *an. ennuyeux*. *Brute* ne se dit guère que par opposition à *homme*. — Au fig. ces trois termes s'appliquent injurieusement à l'homme. Lorsqu'on reproche à quelqu'un sa grossièreté, sa rudesse, sa brusquerie, on l'appelle *an.;* lorsqu'on blâme son incapacité, son ineptie, sa maladresse, on le traite de *bête ;* enfin, lorsqu'on condamne sa stupidité, sa dépravation, on lui applique le nom de *brute*.

Enc. — Au mot Matière nous exposons les caractères fondamentaux qui distinguent les corps inorganiques des corps organiques et organisés, nous faisons voir que les corps inorganiques, dont l'ensemble constitue ce qu'on a appelé le *Règne inorganique* ou *Règne minéral*, diffèrent essentiellement des êtres organisés, et nous établissons ce qu'il y a de commun entre ces derniers. Ici donc nous avons seulement à examiner si la division des êtres organisés en deux grandes coupes connues sous les noms de *Règne végétal* et de *Règne an.*, est légitime, et à rechercher quelles sont les limites de ces deux règnes, en d'autres termes, s'il existe des caractères constants et immuables à l'aide desquels on puisse décider sûrement si tel ou tel être organisé doit être classé parmi les végétaux ou parmi les animaux. Au premier abord, c.-à-d. quand on se borne à comparer entre eux les êtres les plus élevés de la série végétale et de la série animale, la réponse à cette question paraît facile. Mais si, au contraire, on s'applique à considérer les êtres placés aux degrés tout à fait inférieurs de l'échelle, la distinction est souvent si difficile à établir, que de savants naturalistes ont proposé de former un règne intermédiaire entre les végétaux et les animaux pour y placer certains individus qui, suivant eux, ne présentent d'une manière constante ni les caractères de l'animalité ni ceux de la végétalité et qui ont été promenés tour à tour de la botanique à la zoologie. Cependant nous pensons avec la très-grande majorité des botanistes et des zoologistes les plus éminents de notre époque, qu'il existe une ligne de démarcation tranchée entre le règne an. et le règne végétal, et qu'il est, dans tous les cas, possible à la science de déterminer avec précision la place que doit occuper tout être organisé.

Les caractères distinctifs essentiels qui existent entre l'an. et le végétal sont de deux ordres. Ainsi, l'an. se distingue de la plante, 1° en ce qu'il est doué de sensibilité et peut exécuter des mouvements volontaires, double faculté dont la plante est dépourvue; 2° en ce que la nutrition et la respiration s'effectuent chez lui d'une manière toute différente de ce qui s'observe dans le végétal.

On a prétendu, il est vrai, que certains végétaux, la *Sensitive* (*Mimosa pudica*) par ex., possédent également la faculté d'exécuter des mouvements spontanés sous l'influence de certains stimulus, et qu'ils sont par conséquent doués de sensibilité. On a dit encore que les embryons des *Fucus* et des *Conferves* peuvent se transporter d'un lieu à un autre, tandis que beaucoup d'animaux inférieurs restent immuablement fixés au sol comme les plantes. Mais ces objections n'ont aucune espèce de valeur, attendu que les écrivains qui les ont faites ont confondu deux phénomènes complétement différents, l'irritabilité et la sensibilité. — Une propriété commune à tous les corps organisés et essentielle à leur existence comme êtres vivants, c'est de ressentir l'impression de certains stimulus qui déterminent une réaction de la part de la partie stimulée. Cette faculté a reçu le nom d'*irritabilité*. Chez l'an., c'est surtout dans la fibre musculaire qu'elle se manifeste de la manière la plus apparente, par un plissement angulaire qu'on appelle *contraction*. Or, ce phénomène est tout à fait indépendant du système nerveux et de la sensibilité, car une portion de muscle enlevé à un an. vivant se contracte également sous l'influence d'une irritation quelconque, soit mécanique, soit galvanique, soit chimique. Dans les animaux, il est vrai, c'est l'action nerveuse obéissant aux ordres de la volonté qui est le stimulus le plus habituel de la contraction musculaire, et la contraction succède en gén. à une sensation; toutefois l'action des nerfs n'est nullement l'unique stimulus qui soit capable de mettre en jeu l'irritabilité musculaire. Les plantes sont également pourvues de parties irritables, c.-à-d. de parties dont la réaction se manifeste par un mouvement de l'individu tout entier ou d'une portion seulement du végétal. C'est cette propriété qui détermine le mouvement du cambium ou de la sève; qui fait que les plantes se portent vers la lumière et que leurs racines vont chercher le sol qui leur convient le mieux; c'est à l'irritabilité que certains végétaux doivent de pouvoir enrouler leurs vrilles autour des corps qui leur servent de soutien, et d'incliner leurs étamines successivement et régulièrement vers le pistil (*Saxifrage*) ou de pencher leur pistil successivement vers chaque étamine (*Lis*). C'est par une modification de cette même propriété que certaines plantes ferment leurs folioles ou leurs fleurs au coucher du soleil, tandis que d'autres, comme les animaux nocturnes, vont, pour ainsi dire, se livrer au sommeil à l'approche du jour. C'est un degré supérieur d'irritabilité qui fait que l'*Attrape-mouche* (*Dionæa muscipula*) rapproche ses folioles les unes des autres et emprisonne ainsi l'insecte qui est venu les irriter; que la *Sensitive* ferme ses feuilles lorsqu'on la touche, et que les folioles inférieures du *Sainfoin oscillant* (*Hedysarum gyrans*) sont, pendant le jour, agitées d'un mouvement oscillatoire continuel, et tout à fait analogue aux rapides vibrations des cils dont sont munis les organes respiratoires d'un grand nombre de Mollusques, ces vibrations étant également indépendantes des nerfs et de la volonté. Ainsi donc ce qui distingue essentiellement tous ces mouvements végétaux d'avec les mouvements volontaires des animaux, c'est que les premiers ne sont point déterminés par une impulsion interne, mais qu'au contraire ils résultent nécessairement de l'application d'un stimulus extérieur, et s'exécutent toujours de la même manière et, pour ainsi dire, mécaniquement. Chez les animaux, les mouvements sont le résultat d'une détermination interne communiquée par des organes immobiles aux organes ou aux puissances mobiles. Il y a encore une différence essentielle à noter : elle résulte de la nature du mouvement, et s'observe même quand on compare l'an. le plus simple avec la plante. Lorsqu'on touche le tentacule d'un polype, il s'éloigne de l'agent irritant par une véritable contraction, c.-à-d. que la partie touchée se raccourcit et rentre pour ainsi dire dans elle-même. Mais quand on touche une Sensitive, la partie touchée n'éprouve rien qui ressemble à cette contraction : la feuille se plie seulement à son articulation, et ses dimensions restent absolument les mêmes.

Il est vrai qu'un grand nombre d'animaux inférieurs sont fixés au sol, et offrent même, par leur forme extérieure, une grande analogie avec les végétaux. Cependant, quoique dans ce cas l'an. soit dans l'impossibilité d'exécuter des mouvements de totalité, ses diverses parties laissent apercevoir des mouvements volontaires évidents. Quant à ceux qu'accomplit la plus simple Monade infusoire, on ne peut douter qu'ils ne dépendent de la volonté de l'an., car on voit celui-ci changer de direction pour éviter les obstacles ou saisir sa nourriture, tandis que l'embryon de la *Conferva dilatata*, par ex., va tout droit et aveuglément jusqu'à ce que son irritabilité soit épuisée. En outre ces embryons végétaux se meuvent uniquement au moyen de cils vibratiles; or, l'on ne saurait regarder ces mouvements comme volontaires, puisque nous savons que les cils continuent de se mouvoir fort longtemps encore à la surface des membranes animales, après que la partie qui les porte a été séparée du reste du corps.

Chez les animaux supérieurs, la sensibilité et les mouvements volontaires ont les nerfs pour organes, et ce sont ces organes qui distinguent surtout l'an. du végétal. C'est pourquoi l'on a pu regarder le système nerveux comme constituant l'*essence de l'an.* — Il n'y a pas longtemps, on était unanime pour nier l'existence de ce système chez les animaux inférieurs; mais des recherches récentes ont démontré qu'un grand nombre de ces êtres en étaient pourvus. Or, comme dans toutes les espèces animales chez lesquelles on a constaté l'existence de nerfs, on a reconnu que la sensation dépend exclusivement de ces organes, nous sommes autorisés par cela même à conclure que, chez tous les animaux qui manifestent des sensations, ces dernières dépendent d'une matière nerveuse existant *sous un état ou sous* un autre dans leurs tissus.

L'attribut de la sensibilité et de la motilité volontaire modifie nécessairement, ainsi qu'on doit s'y attendre, toutes les autres propriétés que les animaux possèdent en commun avec les plantes. En ce qui concerne la nutrition, par ex., les végétaux fixés au sol absorbent immédiatement par leurs racines les particules nutritives des fluides qui les entourent. Ces racines se divisent à l'infini; elles pénètrent dans les interstices les plus étroits, et vont chercher, pour ainsi dire, à distance, l'aliment qui convient au végétal auquel elles appartiennent. Leur action est lente, mais continue: elle n'éprouve d'interruption que lorsque la sécheresse a dépouillé le sol des liquides qui leur sont nécessaires. — Les animaux, au contraire, qui sont rarement stationnaires, et qui ont la faculté de déplacer non seulement quelques-unes des parties de leur corps, mais encore leur corps tout entier, doivent avoir le moyen de porter avec eux la provision de nourriture indispensable à leur subsistance. En conséquence presque tous les animaux possèdent une cavité interne, dans laquelle ils introduisent les substances destinées à leur nutrition, et dont les parois sont pourvues de vaisseaux absorbants, qui, suivant la pittoresque expression de Boërhaave, représentent de véritables racines internes.

Une autre circonstance nécessite encore chez les animaux la présence de cette cavité particulière : c'est que les substances dont ils se nourrissent ont besoin d'être dissoutes. Les aliments des végétaux sont déjà à l'état fluide, puisqu'ils consistent en gaz acide carbonique, en eau et en ammoniaque. Chez l'an. au contraire, la nutrition ne commence pas immédiatement par l'absorption des fluides tels que le sol ou l'atmo*sphère les fournit. Ses* aliments consistent en corps organiques déjà tout formés; il est donc obligé de les rendre lui-même susceptibles d'assimilation, et, pour cela, de les diviser et de les dissoudre. Par conséquent, la digestion, fonction préparatoire à l'assimilation des aliments, appartient tout à fait en propre aux animaux. Quelques animaux inférieurs, tels que les *Rhizostomes* et les *Physalies*, sont dépourvus d'estomac et de canal alimentaire : ainsi c'est nécessairement par la surface externe du corps que ces êtres absorbent et s'assimilent les substances propres à leur nutrition. Cette surface exhale un liquide caustique qui produit sur la main qui le touche un sentiment de brûlure, et l'on a constaté que, dans les *Physalies*, ce liquide est de nature acide, et par conséquent analogue aux sucs digestifs des animaux supérieurs. On peut donc en conclure, dit le prof. Duvernoy, que, chez ces êtres singuliers, la digestion est extérieure, et s'effectue par la surface tégumentaire; ce qui démontre une nouvelle analogie entre le tégument interne et le tégument externe. Mais quelque profonde, quelque caractéristique que soit la dissemblance du mode de nutrition chez les animaux et chez les plantes, la limite de leur puissance respective d'assimilation établit entre eux une différence encore plus tranchée, plus fondamentale; car selon nous, elle suffit à elle seule pour séparer radicalement les deux règnes. En effet, l'an. ne peut convertir en sa propre substance que la matière qui a été déjà organisée, tandis que le végétal a le pouvoir de s'assimiler les composés inorganiques binaires (acide carbonique, eau et ammoniaque), et de les transformer en combinaisons organiques ternaires ou quaternaires.

Sous le rapport de la *respiration*, il existe aussi entre les plantes et les animaux une différence extrêmement importante. Chez les végétaux et chez les animaux les plus simples, la respiration a lieu par la surface externe du corps tout entière. Mais pour les animaux plus parfaits, cette surface est insuffisante, et ils ont besoin d'un organe (branchie ou poumon) qui, dans un petit espace, offre une immense superficie au contact de l'air. En outre, les produits de la respiration diffèrent dans le règne an. et dans le règne végétal. L'an. dépouille l'air de son oxygène et expire de l'acide carbonique; la plante, au contraire, décompose avec ses feuilles l'acide carbonique contenu dans l'air, de telle manière que le carbone et une partie de l'oxygène se combinent avec elle, tandis que la plus grande partie de l'oxygène est restituée à l'atmosphère. Il est vrai que, pendant la nuit et à l'ombre, les végétaux absorbent une partie de l'oxygène de l'air et exhalent de l'acide carbonique. Cependant la quantité d'acide carbonique qu'ils exhalent alors est moindre que celle qu'ils absorbent durant le jour. Au reste, d'après la remarque de Liebig, on ne doit pas regarder comme un acte vital la manière dont les plantes se comportent dans l'obscurité; car ce qui se passe, dans ce cas, chez la plante vivante, a également lieu dans les parties végétales privées de vie. La respiration et l'assimilation qui s'effectuent dans les végétaux au moyen des feuilles ne constituent donc qu'une seule et unique fonction, et la respiration semble n'être que le simple correctif de l'assimilation. Chez les animaux, ces deux fonctions sont confiées à des organes tout à fait distincts. Les animaux ne s'assimilent ni substances à l'état de gaz, ni composés binaires; car l'oxygène qui pénètre dans leur organisme par l'appareil respiratoire sert uniquement à modifier la matière organique introduite par d'autres voies.

Indépendamment de ces différences fondamentales, il existe encore d'autres caractères distinctifs d'une importance secondaire, il est vrai, mais qui ne sauraient être complétement passés sous silence. Ainsi, la circulation est beaucoup plus simple chez les végétaux que chez les animaux. Les plantes ne possèdent pas d'organe moteur particulier pour donner l'impulsion au liquide nourricier. Chez la plupart des animaux, il existe un organe central, le cœur, qui communique le mouvement au fluide circulatoire; ou du moins on rencontre une portion quelconque de l'appareil circulatoire qui remplit les fonctions de cœur. Toutefois, on connaît beaucoup d'animaux inférieurs chez lesquels, jusqu'à ce jour, on n'a pu découvrir ni cœur ni vaisseaux, ce qui ne permet pas de considérer l'existence d'un appareil circulatoire particulier comme un attribut caractéristique de l'animalité. Il en est de même du mode de propagation et de la simplicité de la structure, qu'on a parfois présentés comme propres à distinguer les végétaux d'avec les animaux. La complexité de l'organisme an. n'est pas un fait constant, et la propagation au moyen de bourgeons ou de gemmes n'appartient pas exclusivement aux végétaux. — Pour la classification des animaux, voy. ZOOLOGIE.

ANIMAL, ALE. adj. Qui est propre, qui appartient à l'animal. *Instinct an. Economie animale. Fonctions animales.* ‖ Se dit De l'être matériel ou physique, par oppos. à l'être intelligent et moral, à l'âme. *C'est à la partie intelligente de l'homme à gouverner la partie animale.* ‖ Dans le langage religieux, *An.* se prend pour Sensuel, charnel *L'homme an. ne comprend pas ce qui est de Dieu.* ‖ T. Chim. *Acides animaux. Huiles animales*, Les acides, les huiles qu'on extrait des substances animales. — *Chimie animale.* Voy. CHIMIE. ‖ *Règne an.* Voy. ANIMAL.

ANIMALCULE. s. m. Dimin. d'*Animal.* S'emploie en parlant Des animaux dont la petitesse est telle qu'on ne peut guère les apercevoir qu'à l'aide du microscope. Voy. INFUSOIRE.

ANIMALISATION. s. f. Transformation des aliments en la propre substance de l'animal qui s'en nourrit. Voy. ALIMENT et NUTRITION.

ANIMALISER (S'). v. pron. S'assimiler à la propre substance de l'animal. = ANIMALISÉ, ÉE. part.

ANIMALITÉ. s. f. Ce qui constitue l'animal, ce qui fait qu'un être est animal. *L'an. des éponges est douteuse. On a attribué l'an. à certaines espèces de conferves.*

ANIMATION. s. f. Action inconnue qui, dans la fécondation, communique au germe une activité toute nouvelle. ‖ * Fig., Éclat, vivacité du teint, du regard. *Son visage a beaucoup d'an.* — Mouvement, énergie du style, du débit. *Ce style est languissant, sans an. Vous avez l'air de disputer, vous parlez avec trop d'an.* — * Air de vie qu'un peintre ou un sculpteur répand dans ses œuvres. — * Mouvement, activité de la population dans une ville, dans un port.

* **ANIME.** s. f. (lat. *anima*, âme, cœur). Petite cuirasse composée de lames de métal, fort usitée au moyen âge. L'*an. s'appelait aussi* garde-cœur.

* **ANIMÉ.** s. f. Sorte de résine produite par le *Courbaril.* Voy. LÉGUMINEUSES.

ANIMER. v. a. Communiquer le principe de la vie à un corps organisé. *Il y a dans les corps vivants un principe qui les anime. La Fable dit que Prométhée anima la statue d'argile qu'il venait de former.* — Fig. *An. quelqu'un de son esprit*, Faire passer ses sentiments, ses idées dans son âme. ‖ Encourager, exciter. *César animait ses soldats par son exemple. Le zèle de Dieu anime cet homme.* ‖ Donner de la vivacité, pousser à agir. *C'est un homme qu'il est bien difficile d'an.* ‖ Irriter, mettre en colère. *An. une personne contre une autre.* ‖ Fig., Donner de la force, de la chaleur, du mouvement à un écrit, à un discours. *Il y a dans cet ouvrage quelques endroits qu'il faudrait an. Cet acteur est froid, il n'anime point ce qu'il dit.* — *An. la conversation*, La rendre plus vive. ‖ *Cet exercice anime le teint*, Lui donne plus d'éclat et de vivacité. On dit de même : *Le dépit animait ses regards.* ‖ Répandre un air de vie dans un ouvrage d'art. *C'est un sculpteur qui anime toutes ses figures. Les tableaux de ce peintre sont animés.* = s'ANIMER. v. pron. Se dit Des personnes et des choses, mais seulement au fig., la vie proprement dite étant toujours communiquée. *La statue lui parut s'an. Il s'animait fort en discutant. La conversation, la querelle s'anime. Son teint, ses yeux s'animent quand elle parle.* = ANIMÉ, ÉE. part. et adj. *Un être an. Une creature animee. Un teint an. Ces yeux animés. Une peinture animée. C'est une beauté qui n'est point animée*, se dit D'une femme qui manque de vivacité, d'expression. * *Cette ville est fort animée.* = Syn. Voy. AIGUILLONNER.

* **ANIMISME.** s. m. Voy. VIE.

ANIMOSITÉ. s. f. Sentiment vif et persistant de dépit, de haine, par lequel on est porté à nuire à quelqu'un. *Avoir de l'an. Agir par an.*, *avec an. Les animosités se perpétuent dans les familles corses.* ‖ Chaleur excessive, violence extrême dans une discussion verbale, dans une polémique. *Cet orateur a mis beaucoup d'an. dans son attaque.*

ANIS. s. m. (gr. ἄνισον). On appelle ainsi Une plante de la famille des *Ombellifères*, La graine de cette plante, et enfin Les petites dragées qu'on fait avec ces graines. *L'a. est une espèce de pimprenelle. L'a. est employé comme carminatif. A. de Verdun.* ‖ * T. Bot. *Anis étoilé.* Voy. MAGNOLIACÉES.

ANISER. v. a. Donner à une chose le goût ou l'odeur de l'anis, soit en la parsemant de grains d'anis, soit en y mêlant quelques gouttes d'huile essentielle d'anis. = ANISÉ, ÉE. part.

ANISETTE. s. f. Liqueur spiritueuse aromatisée avec l'essence d'anis. *Boire de l'an. An. de Bordeaux, de Hollande.*

* **ANISO.** — (gr. ἄνισος, inégal). Ce mot grec entre dans la formation de plusieurs termes usités dans les sciences naturelles, surtout en botanique, pour désigner L'inégalité de certaines parties. Tels sont les mots *Anisodactyles*, *Anisopétales*, *Anisostémones*, etc.

* **ANISOPLIE.** s. f. (gr. ἄνισος; ὁπλὴ, ongle). T. Entom. Voy. SCARABÉIDES.

* **ANISOSPERME.** s. m. (gr. ἄνισος; σπέρμα, semence). T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

ANKYLOSE. s. f. (gr. ἀγκύλος, courbe). T. Chir.

Enc. — On désigne ainsi en chirurgie l'abolition plus ou moins complète des mouvements d'une articulation. Cette dénomination vient probablement de l'état de flexion et d'immobilité dans lequel les membres *ankylosés* demeurent ordinairement. — L'*An.* peut se rencontrer dans toutes les articulations mobiles, mais elle affecte plus fréquemment que toutes les autres les articulations appelées ginglymes, comme le coude, le genou, etc. Elle est le plus souvent unique: cependant on en rencontre quelquefois plusieurs chez le même sujet. Il existe même quelques exemples d'an. universelle où toutes les articulations s'étaient soudées successivement de manière à réduire le malade à une immobilité complète. Le cabinet d'anatomie de la faculté de médecine de Paris possède un squelette où la mâchoire inférieure est complétement soudée et fermée. — L'an. a été divisée en *an. vraie* ou *complète* et en *an. fausse* ou *incomplète.* La première est celle dans laquelle l'immobilité de l'articulation est complète, tandis que la seconde permet encore quelques mouvements.

Les causes de l'an. sont physiologiques ou pathologiques: les causes physiologiques sont celles qui la produisent sans qu'il y ait eu préalablement maladie de l'articulation; telle est celle qui résulte de l'immobilité longtemps prolongée d'un membre à la suite d'une attaque de paralysie, d'une fracture; telle est encore l'an. qu'on voit parfois survenir chez les fakirs de l'Inde, qui se condamnent par dévotion à garder constamment la même situation. Le seul progrès de l'âge produit également quelquefois l'an. chez les vieillards. Dans ce cas, elle affecte principalement les articulations peu mobiles, telles que celles des vertèbres entre elles. Elle a ordinairement lieu par l'ossification du périoste et des ligaments; le rachis se trouve alors enveloppé par une sorte d'étui. Les causes pathologiques de l'an. sont fort nombreuses; elles peuvent être la suite de la plupart des maladies des articulations ou des parties voisines. Ainsi on range parmi ces causes les fractures compliquées, les luxations, les tumeurs blanches, la carie, les affections rhumatismales et goutteuses, etc. Dans ces divers cas, l'an. se produit, soit par la formation de fausses membranes résultant d'un épanchement de la lymphe plastique déterminé par une inflammation des membranes synoviales, soit par la réunion de bourgeons charnus qui succèdent à la destruction des surfaces articulaires, soit enfin par la soudure de tumeurs ou de végétations osseuses qui se développent sur les extrémités des os. Ce genre d'an. *s'observe assez souvent* chez *les goutteux* dans les articulations des mains et des pieds, et à la suite de certaines fractures.

Le pronostic de cette affection dépend entièrement de la nature des causes et des altérations organiques qui l'ont produite. Lorsque l'an. est complète et dépend de la soudure des os, elle est tout à fait incurable; mais l'an. incomplète peut être guérie dans la plupart des cas, à moins qu'elle ne soit très-ancienne. Plus le sujet est jeune et la maladie récente, plus la guérison est facile. — Dans le traitement de l'an., on se propose de rendre aux ligaments et aux muscles leur souplesse et leur extensibilité naturelles. A cet effet, on emploie les bains tièdes émollients ou sulfureux, les diverses espèces de douches, les fomentations, le massage, les frictions, etc. Enfin, sitôt que les ligaments sont un peu relâchés, on fait exécuter de temps en temps au membre ankylosé des mouvements légers dont on augmente ensuite graduellement l'étendue. — Il est des cas où, loin de chercher à prévenir l'an., on doit au contraire la favoriser par tous les moyens possibles, lorsqu'on espère obtenir de cette manière la terminaison d'une maladie grave de l'articulation, et éviter l'amputation d'un membre. C'est ainsi que, dans le cas de carie et de tumeur blanche, l'an. est regardée comme l'issue la plus favorable de la maladie.

ANNAL, LE. adj. [Dans ce mot et dans les 3 suivants on fait sentir les 2 N.] (lat. *annus*, année). T. Droit. Qui ne dure qu'un an, qui n'est valable que pendant un an. *Procuration annale. — Possession annale.* Voy. POSSESSION.

ANNALES. s. f. pl. Histoire qui rapporte les événements année par année. *An. de France. An. de Tacite.* ‖ Se prend souvent pour Histoire. *C'est un fait que l'on ne trouve dans les an. d'aucun peuple.*

Syn. — *Histoire, Chroniques, Fastes.* — Le mot *histoire*, pris dans un sens restreint, désigne la narration méthodique des événements particuliers à la vie d'un peuple, d'une nation. *Dans ce sens, il existe entre le mot histoire et les termes chroniques, an.* et *fastes*, certaines différences qui ne permettent pas *de les employer les uns pour les autres.* Lorsque le récit des événements historiques est classé uniquement par rapport au *temps où ils ont été* accomplis, l'*histoire* prend le nom de *chronique*; lorsqu'on se borne à rapporter les faits, année par année, *sans que la narration enchaîne les unes aux autres* ces périodes successives de temps, l'*histoire* reçoit le nom d'*an.;* enfin lorsqu'on rappelle simplement et dans un ordre purement chronologique, certains faits glorieux, certaines origines importantes, certains noms de personnages illustres, l'*histoire* prend le nom de *fastes*. Le premier de ces termes est donc le genre dont les autres constituent les espèces. — Le mot *chronique* s'emploie quelquefois au singulier; mais *an.* et *fastes* ne sont usités qu'au pluriel.

Enc. — Suivant quelques auteurs anciens, l'*histoire* est le récit des choses auxquelles l'écrivain a assisté, tandis que les *an.* sont le récit des faits et des événements antérieurs. C'est ainsi que Tacite a donné le nom d'*Histoires* à la partie de ses écrits où il raconte les faits contemporains et celui d'*Annales* aux livres où il expose les événements historiques qui ont eu lieu avant l'époque à laquelle commencent ses histoires. Mais aujourd'hui le mot *an.* sert à désigner spécialement les écrits qui enregistrent les faits suivant un ordre purement chronologique. On conçoit aisément que les allures de l'annaliste ne sauraient être celles de l'historien. La méthode d'écrire l'histoire année par année a dû nécessairement, à cause de sa simplicité, être la première mise en usage par les hommes : telle était déjà l'opinion de Cicéron. Nous voyons, en effet, qu'un grand nombre de peuples, parmi lesquels nous citerons les Égyptiens, les Hébreux, les Perses et les Chinois, eurent des scribes chargés de recueillir et d'enregistrer les faits importants de leur histoire nationale, afin d'en transmettre la mémoire à la postérité. *Les Chinois se vantent de posséder les plus* anciennes an. qui soient au monde. Quelques chronologistes, *effectivement, font remonter ces an., connues sous le nom de semacouang*, jusqu'au règne de Fo-Hi, et placent ce règne *vers* 3331 *ou* 2983 avant J.-C.: *mais rien n'est plus contestable* que cette antiquité. Chez les Romains, c'était au grand-pontife qu'était confié le soin de rédiger, année par année, le récit des événements mémorables, et les recueils qu'ils formaient portaient le nom d'*annales pontificum* ou *annales maximi*, c'est-à-dire *an. des pontifes* ou *grandes an.* Les *libri lintei*, que l'on conservait dans le temple de Junon Moneta et qui contenaient la liste des consuls avec l'indication des événements les plus importants, étaient aussi de véritables an. Parmi les premiers historiens de Rome, plusieurs, tels que Q. Fabius Pictor, L. Cornelius Piso, C. Fannius, etc., écrivirent de simples an., et se bornèrent, ainsi que le rapporte Cicéron, à présenter les faits dans toute leur nudité, en suivant l'ordre chronologique: mais plus tard les an. firent place à l'histoire proprement dite. Au moyen âge, la forme d'an. redevint en usage; la décadence complète de la littérature et de la philosophie à cette époque explique suffisamment ce retour au procédé historique des peuples primitifs. Les écrits de ce genre portent tantôt le nom de leur auteur, tantôt celui de la ville ou du couvent où ils furent rédigés : c'est ainsi que nous avons les *An. d'Eginhard*, les *An. de Metz*, les *An. de Saint-Bertin.* Aujourd'hui les ouvrages historiques ne se produisent que fort rarement sous forme d'an. : ce terme ne se rencontre guère qu'en tête de certains recueils périodiques où l'on enregistre, au fur et à mesure de leur apparition, les faits et les découvertes qui intéressent un art ou une *science : telles* sont les *An. physiologiques*, les *An. d'hygiène publique et de médecine légale*, les *An. des mines*, les *An. de chimie et de physique*, etc.

ANNALISTE. s. m. Celui qui écrit des annales.

ANNATE. s. f. T. Hist.

Enc. — L'*An.* était une taxe particulière que payaient à l'autorité ecclésiastique supérieure, à l'occasion de leur nomination, tous ceux qui obtenaient un bénéfice. Elle avait été ainsi nommée parce que, dans le principe, sa quotité était fixée au revenu d'une année, et que, dans tous les temps, elle fut proportionnelle aux produits annuels des bénéfices. — On n'est pas d'accord sur l'origine de cette espèce de redevance, ni sur l'époque à laquelle elle fut établie. Toutefois, il est certain que les annates existaient déjà au temps du pape Alexandre IV, puisqu'il s'éleva alors de graves contestations à leur sujet. *Ce fut le pape Jean XXII qui le premier les ré*clama des possesseurs de bénéfices en France. — On distinguait quatre espèces *principales d'annates :* 1° l'*An. proprement dite*, qui se percevait sur tous les bénéfices, à l'exception des *évêchés et des bénéfices consistoriaux.* Elle se payait *généralement* au pape; cependant, des évêques, des abbés et même des *chapitres*, par un *privilége exceptionnel* ou par une coutume toute particulière, étaient en droit de recevoir les annates des *bénéfices* vacants qui relevaient d'eux. Boniface IX ayant changé le mode de percevoir cette an., elle reçut et conserva depuis lors le nom d'*An. bonifacienne.* — 2° L'*An. commune* qui était la redevance payée, conformément à d'anciens règlements, par les évêchés et par les bénéfices consistoriaux. On l'appelait *commune* parce que son produit était partagé par moitié entre le pape et le sacré collége. — 3° La *Petite an.* : elle consistait en une légère portion additionnelle à l'an. commune; les revenus qu'elle produisait étaient destinés à quelques officiers du souverain Pontife. — 4° Enfin l'*An. de quinze ans :* elle devait son origine à une bulle du pape Paul II, qui avait établi que les bénéfices unis à quelques communautés, ne payeraient le droit d'an. que de quinze années en quinze années, et non à chaque nomination des bénéficiers. — Les annates furent l'objet de longs démêlés entre la cour de Rome et les diverses puissances qui reconnaissaient son autorité spirituelle. Elles subirent de nombreuses vicissitudes chez toutes ces nations; en France, par ex., elles furent tantôt approuvées, tantôt défendues, à plusieurs reprises, jusqu'en 1789, époque de leur suppression définitive par un décret de l'Assemblée nationale. Cependant, depuis le Concordat du 15 juillet 1801, les archevêques et les évêques français payent encore une légère redevance à la cour de Rome, pour l'expédition des bulles relatives à leur nomination.

ANNEAU. s. m. (lat. *annulus*). Cercle qui est fait ordinairement de métal et qui sert à attacher ou à suspendre quelque chose. *Anneau de fer, de cuivre, d'argent, de corne. Les anneaux d'une chaîne. Les anneaux d'un rideau. L'an. d'une ancre. Passer une corde dans un an.* ‖ Se dit de certaines bagues, ainsi que de divers ornements en forme de cercle. *Il portait au doigt un an. d'or. An. nuptial. An. pastoral. An. épiscopal. Sceller une lettre avec un an. Elle avait des anneaux aux bras, aux jambes, aux orteils, et en portait même un suspendu aux narines.* ‖ Fig., Boucles formées par la frisure des cheveux. *Être frisé par anneaux. Les anneaux de sa longue chevelure.* ‖ T. Anat. Se dit de certaines ouvertures qui livrent passage à des vaisseaux, des nerfs, des canaux, etc. *L'an. ombilical. L'an. crural. L'an. diaphragmatique.*

Enc. — Les *Anneaux* furent connus dès la plus haute antiquité chez presque tous les peuples. Les Romains en avaient plusieurs espèces: l'an. ordinaire (*annulus* ou *annelus*), l'an. de noces ou de fiançailles (*annulus nuptialis*, *sponsalitius*), etc. Les anneaux, suivant la substance dont *ils étaient faits*, servirent à Rome pendant longtemps à distinguer les divers ordres de citoyens. L'an. d'or, par ex., fut *primitivement le privilége* exclusif des ambassadeurs; plus tard, le droit de les porter *s'étendit aux sénateurs*, puis aux chevaliers et enfin à toutes les classes. En général, les anneaux furent employés comme ornement; *mais* ils *servirent* aussi à des usages particuliers. On scella les missives et même les contrats avec certains anneaux à figures (*annulus sigillaris*) que *les Grecs* appelaient *σύμβολον* (symbole), usage qui se perpétua chez les peuples modernes et que les souverains adoptèrent. Ainsi le pape scelle les brefs et les bulles apostoliques avec un an. qui porte l'image de saint Pierre pêchant dans une barque, et qu'on nomme *an. du pêcheur.* Les évêques, en signe de l'alliance qu'ils contractent avec l'Église *le jour où ils sont élevés* à l'épiscopat, portent également un an. qui a reçu le nom d'*an. des évêques;* mais ils *ne s'en servent pas pour* sceller les actes émanant de leur autorité. — La manière de porter les anneaux *n'a pas été la même chez tous les peuples.* Tandis que les Hébreux les portaient à la main droite, les Grecs et les Romains en *ornaient le quatrième* doigt de la *main* gauche, que cette coutume fit nommer *doigt annulaire.* Les Bretons et les Gaulois, au *contraire*, mettaient leurs anneaux au doigt *médium.* Les Égyptiens portaient l'an. nuptial au petit doigt, parce que, suivant eux, ce doigt recevait un nerf qui venait directement du cœur. Le luxe ayant répandu l'usage des anneaux, on en vint, chez certains peuples, à en porter non-seulement à chaque doigt, mais encore à chaque phalange; aujourd'hui même nous voyons, dans l'Orient et chez diverses nations barbares, les femmes et quelquefois même les hommes, se suspendre des anneaux au nez et aux lèvres en guise d'ornement. — De nos jours encore la mode de porter des anneaux surtout à la main gauche, subsiste généralement chez les peuples européens; mais on les prodigue beaucoup moins, et, chez nous, les hommes semblent presque y avoir renoncé. Cependant on a conservé l'usage pour les nouveaux époux d'échanger à l'église leur *alliance*, espèce d'an. qui ordinairement s'ouvre en deux parties et à l'intérieur duquel se trouvent gravés les noms des époux ainsi que la date de leur union. — On a attribué des vertus secrètes et merveilleuses à des anneaux de formes bizarres et couverts de signes mystérieux, auxquels les Arabes ont donné le nom de *talismans*, et qu'on a aussi appelés *anneaux enchantés.* Nous citerons seulement l'an. de *Samothrace*, qui, si l'on s'en rapporte à la tradition, était *couvert de* caractères magiques et renfermait de l'herbe coupée en certains temps ou de *petites pierres trouvées sous certaines constellations*; l'an. de *Gygès*, par lequel le célèbre roi de Lydie pouvait *se rendre invisible*; le *Bedouh*, ou an. de *Salomon*, qui avait la même vertu, et qui donnait en outre à celui qui le possédait *un pouvoir infini sur la nature*; enfin l'an. du *voyageur*, avec lequel on pouvait marcher continuellement sans jamais se *fatiguer, etc.*, etc.

Phys. — *Anneaux colorés.* — On nomme ainsi certains anneaux lumineux qui se forment dans quelques cas par la décomposition de la lumière. Quand la lumière traverse des lames d'une grande ténuité, les rayons réfléchis et émergents prennent des teintes variées analogues à celles que donne le spectre solaire. Ainsi les bulles de savon, le verre soufflé, l'huile d'olive déposée sur un liquide noir, tous les liquides volatils répandus en lames minces sur des corps polis d'une teinte foncée, présentent les couleurs les plus brillantes. On peut également détacher d'une lame de mica incolore des feuilles très-minces qui prennent des teintes vives de rouge ou de vert. L'air jouit aussi de la même propriété, lorsqu'il est renfermé en lames très-minces entre deux plaques transparentes, par ex. entre deux plaques de verre que l'on presse fortement l'une contre l'autre. Newton observa le premier ce singulier phénomène. Il plaça une lentille biconvexe AB (Fig.), ayant une grande distance focale, sur un verre plan CD, et fit arriver sur la lentille un rayon de lumière blanche. En observant le système par réflexion, il vit un point noir à l'endroit où se fait le contact de la lentille et du verre plan, et, autour de ce point, différentes séries de teintes dont les anneaux allaient en se rétrécissant. « Après la tache noire centrale, dit Newton, formée au contact des verres, venaient le bleu, le blanc, le jaune et le rouge: le bleu était en très-petite quantité, le jaune et le rouge étaient assez abondants et occupaient *ensemble* à peu près autant de place que le blanc, et quatre ou cinq fois plus que le bleu. Immédiatement après cette *première série, il* en venait une autre où l'on distinguait le violet, le bleu, le vert, le jaune et le rouge : *toutes ces couleurs étaient abondantes et* vives, excepté le vert, qui était en fort petite quantité, et qui paraissait beaucoup plus pâle *et plus faible que le reste*; *le violet* occupait moins de place qu'aucune des quatre autres couleurs, *et le* bleu *moins que le jaune ou le rouge.* La 3e *série* de couleurs était le pourpre, le bleu, le vert, le jaune et le rouge: *ici le pourpre semblait plus rougeâtre que le* violet de la série précédente, et le vert était beaucoup plus visible, étant aussi *vif et en* aussi *grande* quantité qu'aucune des autres couleurs, excepté le jaune; mais le rouge commençait à se ternir un peu, *tirant extrêmement sur* le pourpre. Ensuite venait la 4e série, composée de vert et de rouge: le vert était fort abondant *et très-vif*, tirant d'un côté sur le bleu, et de l'autre sur le jaune; mais dans cette 4e série, il n'y avait ni violet, ni bleu, ni jaune, et le rouge était fort imparfait. Les couleurs qui succédaient à celles-ci étaient de plus en plus faibles et indécises, jusqu'à ce qu'après trois ou quatre révolutions, elles dégénéraient insensiblement en blanc. La distribution des couleurs était alors, à partir du centre : noir, bleu, blanc, jaune, rouge; violet, bleu, vert, jaune, rouge; pourpre, bleu, vert, jaune, rouge; vert, rouge; bleu verdâtre, rouge; bleu verdâtre, rouge pâle; bleu verdâtre, blanc rougeâtre. » Pour produire la tache noire centrale, il faut un peu frotter la lentille contre le verre afin d'établir le contact. En soulevant la lentille, chaque an. se rapproche du centre en s'étalant, s'y réfugie et disparaît. Lorsque les rayons incidents s'inclinent sur la surface de la lentille, les anneaux s'élargissent et prennent une forme elliptique.

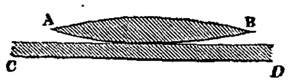

En plaçant l'œil de façon à recevoir les rayons transmis à travers la lentille et la plaque, on observe un cercle blanc au point de contact, et une suite de cercles irisés dans lesquels les teintes se succèdent de telle manière que les anneaux qui occupent le même lieu, étant vus par réflexion ou par réfraction, ont des couleurs complémentaires; mais les anneaux par transmission sont beaucoup plus faibles que les anneaux réfléchis : les séries d'anneaux présentent alors *les couleurs suivantes :* 1re, *blanc*, rouge jaunâtre, noir, violet, bleu; 2e, blanc, jaune, rouge, violet, bleu; 3e, vert, jaune, rouge, vert bleuâtre; 4e, *rouge*, vert bleuâtre; 5e, rouge.

Si l'on place un liquide entre la lentille et le verre, *les mêmes* phénomènes ont encore lieu, les couleurs des anneaux sont *les mêmes et se succèdent toujours dans le même ordre*; *on ne* trouve de différence que dans le diamètre des anneaux et dans l'*étendue absolue qu'occupent* les couleurs de chacun d'eux. Dans le vide, les anneaux ont les mêmes dimensions et offrent *les mêmes* teintes que dans l'air. — Lorsqu'au moyen d'un prisme on ne laisse arriver à l'instrument qu'un rayon de lumière homogène, c.-à-d. d'une seule couleur, il se forme une série d'anneaux alternativement noirs et de la couleur du rayon, se serrant d'autant plus qu'ils s'éloignent davantage du point central; et, dans le cas de transmission, le lieu des anneaux colorés est celui des anneaux obscurs par réflexion.

Newton ayant mesuré avec un compas les diamètres des anneaux vus par réflexion, trouva que leurs carrés étaient comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, etc., lorsqu'ils correspondaient aux milieux des anneaux brillants, et comme les nombres pairs 2, 4, 6, 8, etc., lorsqu'ils correspondaient aux milieux des anneaux obscurs. Ayant pareillement mesuré les diamètres des anneaux vus par transmission, il reconnut que leurs carrés étaient entre eux comme les nombres 0, 2, 4, 6, 8, etc., pour les parties les plus colorées, et comme 1, 3, 5, 7, 9, etc., pour les parties les plus obscures. Les épaisseurs des lames d'air à ces différents anneaux étaient donc dans les mêmes rapports. Il constata que ces rapports étaient encore les mêmes lorsque, au lieu de lumière rouge, on employait de la lumière homogène d'une autre couleur, et lorsqu'au lieu d'air on interposait entre les verres une autre substance transparente, telle que l'eau. Il découvrit en outre que la valeur absolue de l'épaisseur de la lame *interposée correspondante* à un an. obscur ou brillant du même ordre, était exprimée par un nombre différent pour *chaque couleur* et *pour chaque* substance. Pour une même substance, les anneaux sont plus grands pour la lumière *rouge que pour* la lumière violette: pour une même couleur, les épaisseurs de deux lames d'air et *d'eau correspondantes à un an. obscur ou brillant du même* ordre sont entre elles comme les sinus d'incidence et de réfraction *lors du passage de la lumière de l'air dans* l'eau. Ceci admis, les anneaux irisés qu'on obtient en opérant avec de la lumière *blanche, s'expliquent* par la *superposition* partielle des anneaux provenant des rayons des différentes teintes qui existent dans la lumière blanche.

Pour calculer la distance des verres dans les points où l'on ne voit pas de couleurs, Newton partait de la supposition qu'une simple pression suffit pour mettre les verres en contact parfait, ce que Jérichau a trouvé inexact. C'est pourquoi ce dernier a fait construire un instrument particulier, qu'il a nommé *Gyréidoscope*, au moyen duquel les verres peuvent être ou bien amenés au contact, ou bien éloignés à volonté. Les observations faites avec cet instrument ont montré qu'il fallait modifier dans plusieurs points les recherches de Newton sur les anneaux colorés avant de pouvoir conclure la distance des verres d'après une couleur, et de pouvoir par là déterminer de petites grandeurs.

En choisissant des liquides très-différents sous le rapport de leur pouvoir réfringent et en les interposant entre la lentille et le verre plan, on peut obtenir alternativement des anneaux colorés à centre noir et des anneaux colorés à centre blanc. Young avait fait des anneaux à centre blanc en interposant de l'huile de sassafras entre deux surfaces fortement pressées de flint-glass et de crown-glass. On a démontré que le centre de ces anneaux redevient noir lorsque le liquide interposé a plus ou moins de réfringence que le flint et le crown; mais les anneaux produits sont à centre blanc, lorsque le liquide est moins dense que le flint-glass de la lentille, et plus dense que le crown-glass de la plaque inférieure.

Les phénomènes des anneaux colorés se produisent également au moyen d'un miroir concave d'un côté, convexe de l'autre, et couvert de vif-argent du côté convexe. Si, au foyer de ce miroir, on place, dans une chambre obscure, un carton blanc percé d'un petit trou dans le milieu, le rayon lumineux qu'on a laissé pénétrer ayant traversé le trou du carton, vient frapper le miroir, et se réfléchit sur le carton en anneaux concentriques colorés.— Le phénomène des anneaux colorés s'observe aussi dans des cristaux naturels contenant des fissures remplies d'air ou de tout autre fluide: les couleurs variées, irisées et changeantes que présentent ces cristaux disparaissent par la pulvérisation de ces corps. Depuis la découverte de la polarisation de la lumière, de nouvelles expériences ont fait voir que, dans certaines circonstances, il se forme non-seulement des anneaux colorés, mais aussi des bandes colorées diversement. L'explication des anneaux colorés a beaucoup occupé les physiciens depuis Newton. Ce phénomène est d'une grande importance dans l'optique, et c'est en partie sur les lois suivant lesquelles il se produit que se basent les théories relatives à la formation des couleurs. Voy. LUMIÈRE, INTERFÉRENCE, POLARISATION, etc.

Astron. — On donne le nom d'*An. solaire* ou *horaire* à une espèce de petit cadran solaire portatif qui consiste en un an. ou cercle de cuivre d'environ 6 centim. de diamètre et de 1 centim. de largeur. Dans un endroit du contour de l'an., il y a un trou par lequel on fait passer un rayon du soleil; ce rayon produit une petite marque lumineuse à la circonférence concave du demi-cercle opposé; et le point sur lequel tombe cette petite marque donne l'heure. Mais un instrument ainsi disposé n'est exact que le jour des équinoxes; pour qu'il puisse servir tout le long de l'année, il faut que le trou puisse changer de place, et que les signes du zodiaque ou les jours du mois soient marqués sur la convexité de l'an.; alors, en mettant le trou sur le jour du mois ou sur le degré du zodiaque que le soleil occupe ce jour-là, et en suspendant ensuite l'an. vis-à-vis du soleil, le rayon qui passera par le trou marquera l'heure sur le point opposé où il tombera. Néanmoins cet instrument ne pourra encore servir que pour un degré de latitude déterminé.

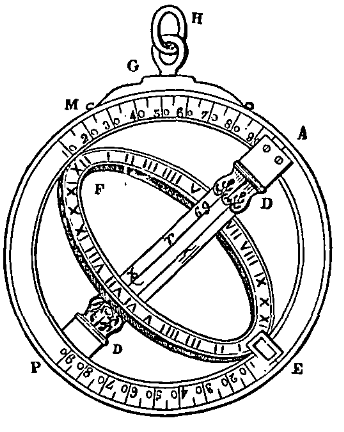

Il n'en est pas de même de l'*An. astronomique* ou *universel*. Ce dernier est une espèce de cadran solaire équinoxial qui a, dans sa forme la plus simple, 6 à 18 centim. de diamètre, et qui se compose essentiellement de deux cercles ou anneaux (Fig.). Le cercle extérieur A représente le méridien du lieu où l'on est; il contient deux divisions, de 90° chacune, diamétralement opposées, et qui servent l'une pour l'hémisphère boréal, l'autre pour l'hémisphère austral. L'an. intérieur représente l'équateur et tourne exactement en dedans du premier par le moyen de deux pivots qui sont en E et en F dans chaque cercle. Au dedans des deux cercles est une petite règle ou lame mince AP qui tourne aussi sur deux pivots avec un curseur qui peut glisser le long du milieu de la règle. Dans ce curseur est un petit trou pour laisser passer les rayons du soleil. On regarde l'axe de la règle AP comme l'axe du monde et ses extrémités comme les deux pôles. On y marque d'un côté les signes du zodiaque, de l'autre les jours du mois. Une pièce mobile G qui glisse sur la circonférence du méridien, porte un an. H, lequel sert à suspendre l'instrument. Lorsqu'on veut en faire usage, on met le milieu du pendant G au degré de latitude ou de hauteur du pôle du lieu où l'on est, sur la circonférence AMP, par ex. à 48° 50′ pour Paris, on fait arriver le trou du curseur au degré du signe ou au jour du mois sur la règle DD; ensuite on ouvre l'instrument de façon que les deux anneaux se coupent à angle droit, et on le suspend par la boucle H, de manière que l'axe de la règle qui représente celui de l'instrument puisse être parallèle à l'axe du monde; alors on tourne le côté plat de la règle vers le soleil jusqu'à ce que le rayon qui passe par le petit trou tombe exactement sur la ligne circulaire qui est tracée au milieu de la circonférence de l'an. intérieur : le chiffre sur lequel tombe ce rayon donnera l'heure.

Il faut remarquer que l'heure de midi n'est pas donnée par le cadran, par la raison que le cercle extérieur étant dans le plan du méridien, il empêche les rayons du soleil de tomber sur le cercle intérieur. Il ne donnera pas non plus l'heure quand le soleil sera dans l'équateur, parce qu'alors ses rayons seront parallèles au plan du cercle intérieur. Pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé un autre an. astronomique, auquel on a ajouté un cercle horaire tournant autour des pôles AP et portant une alidade, de sorte qu'au lieu de deux cercles ce nouvel appareil en a trois. Au reste les instruments de ce genre sont aujourd'hui à peu près inusités.

ANNÉE. s. f. (lat. *annus*). Période de temps composée d'un certain nombre de jours, de semaines et de mois, et calculée sur le mouvement d'un astre. *An. solaire. An. lunaire. An. bissextile. An. sidérale, tropique. An. astronomique. An. civile.* — Se prend quelquefois dans le sens de Révolution. *L'an. de Saturne est de trente années solaires.* ‖ Dans un sens plus limité, *An.* exprime Le temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite. *Notre an. commence au premier janvier, et finit au trente et un décembre. Les quatre saisons de l'an. L'an. passée. L'an. prochaine. En cette année-là. D'an. en an. D'une an. à l'autre. Les années passent vite.* ‖ Se dit De la durée d'une année commune, abstraction faite de l'époque où elle commence et de celle où elle finit. *Il y a trois années qu'il n'est venu à Paris. Combien d'années avez-vous passées en province? Il est payé à l'an.* ‖ *An. scolaire* ou *scolastique*, Le temps qui s'écoule depuis la rentrée des classes jusqu'aux vacances. ‖ *An. théâtrale*, Le temps qui s'écoule depuis la rentrée de Pâques jusqu'à la clôture de la semaine sainte. ‖ *An. d'exercice*, Celle où l'on exerce actuellement une charge que plusieurs personnes ont droit d'exercer l'une après l'autre. *C'est son an. d'exercice*, ou absol., *C'est son an.; Il est en an.; Il est d'an.* ‖ *An. de probation*, Celle pendant laquelle un religieux ou une religieuse fait son noviciat. — *An. de deuil*, An. pendant laquelle on est obligé de porter le deuil. *Elle s'est remariée dans l'an. de son deuil.* ‖ On dit : *Souhaiter la bonne an. à quelqu'un, Souhait de bonne an., Compliment de bonne an.*, en parlant Des souhaits mutuels qu'on est dans l'usage de se faire au renouvellement de l'année. ‖ En parlant Des phénomènes météorologiques observés pendant la durée d'une année commune, on dit : *L'an. a été pluvieuse, orageuse, humide, chaude, froide, sèche.*—On dit encore, en parlant De la fertilité de la terre pendant le même laps de temps et des récoltes qu'on a obtenues : *An. fertile, abondante, stérile. An. d'abondance. L'an. a été bonne, mauvaise, médiocre. L'an. a été bonne pour les blés et médiocre pour les vins.* ‖ *An. commune, An. moyenne*, Compensation faite des bonnes et des mauvaises années. *Ma terre rend tant an. commune.* — *Demi-an.*, Celle où la récolte n'est que la moitié de ce qu'elle doit être an. commune. ‖ Se dit encore De ce qu'on a à recevoir ou à payer par an. *Son fermier lui doit deux années. Je lui ai payé d'avance une an. de loyer.* ‖ *An.* au plur. s'emploie pour désigner Les différents âges de la vie. *Dès ses premières années. Les jeunes années. Les belles années. Le poids, le progrès des années. Dans ses dernières années.* = Syn. Voy. AN.

Enc. — Astron. et Chron. — Le temps, comme la distance, peut se mesurer par comparaison avec un étalon d'une longueur quelconque pris pour unité. Cette unité est donnée par la durée que met un certain phénomène à se produire; mais il faut nécessairement que ce phénomène se répète sans interruption et à des intervalles égaux ou moyennement égaux. La succession des jours et des nuits, celle des phases lunaires, le retour des saisons, la réapparition dans le même ordre de certaines constellations, ont fourni à l'homme autant de périodes propres à mesurer le temps, et ont donné naissance au jour, à la semaine, au mois et à l'année. Mais malheureusement ces périodes diverses n'ont pas entre elles de rapports exactement commensurables, et la durée d'aucune des révolutions célestes, par ex., n'est un multiple parfait du jour, c.-à-d. de la durée de la révolution de la terre sur son axe. Or, la période diurne est une unité de mesure du temps si naturelle qu'elle a été adoptée par tous les peuples, et la plupart ont cherché, par quelque méthode artificielle, à faire coïncider, aussi exactement que possible, certaines périodes astronomiques avec la plus petite division naturelle du temps, c.-à-d. avec le jour. De là, la distinction entre l'*an. astronomique* et l'*an. civile.*

ANNÉES ASTRONOMIQUES. — Toute *an. astronomique* est uniquement déterminée par la durée exacte du phénomène que l'on a pris en considération. Il est évident que le terme *an. astronomique*, si on le prend dans son sens le plus général qui est celui de « durée d'une révolution astronomique », peut s'appliquer à toutes les planètes. C'est ainsi que le temps employé par Jupiter pour accomplir sa révolution autour du Soleil, temps qui est égal à environ 12 de nos années ordinaires, est appelé *an. de Jupiter*, etc. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de l'*an. solaire* et de l'*an. lunaire*, parce que la lune et le soleil sont les seuls astres sur la marche apparente ou réelle desquels les hommes aient basé la mesure du temps.

Années solaires. — Lorsqu'on rapporte le mouvement orbitaire de la terre à un point immobile dans les cieux, à une étoile fixe par ex., le temps de la révolution est celui qui s'écoule depuis l'instant où l'étoile, le soleil et la terre se trouvent dans une même ligne droite, jusqu'à celui où ces trois astres nous apparaissent de nouveau dans cette même position. Cette période a reçu le nom d'*an. sidérale solaire.* Elle est de 365 jours 6 heures 9 minutes 9 secondes 6/10.

Si, au contraire, on calcule le temps qu'emploie la terre à faire le tour de l'écliptique, c.-à-d. le temps que paraît mettre le soleil à revenir au même tropique ou au même équinoxe, et, par conséquent, celui qui est nécessaire pour que chaque saison se reproduise dans le même ordre successif, on obtient une période de 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes 6/10, à laquelle on a donné le nom d'*an. solaire vraie*, ou encore d'*an. tropique* et d'*an. équinoxiale.* — On voit que l'*an. tropique* est plus courte que l'an. sidérale de 20 minutes 20 secondes de temps moyen. Cette différence tient à la *précession des équinoxes*, c.-à-d. à ce que les points équinoxiaux rétrogradent chaque an. de 50″1 sur l'écliptique; de sorte que le soleil, en partant d'un équinoxe, doit, dans sa révolution suivante, rencontrer le même équinoxe en un point du ciel un peu en-deçà de celui où il l'avait rencontré la fois précédente. Au lieu de 360° entiers, le soleil n'a donc à décrire que 359° 59′ 9″ 9.

L'*an. anomalistique* se mesure par le retour de la terre à la même apside ou extrémité du plus grand axe de son orbite. Le plus grand axe de l'orbite terrestre n'est pas fixe dans le ciel; mais il a un mouvement progressif vers l'orient. Si donc nous supposons que, lorsque la terre est à son périhélie ou à son point le plus rapproché du soleil, l'autre extrémité du grand axe se trouve vis-à-vis d'une étoile donnée; quand la terre, après avoir accompli sa révolution, reviendra à son périhélie, son axe se dirigera plus à l'est de la même étoile, d'une quantité égale à 11″ 8. Par conséquent, l'an. anomalistique est plus longue que l'an. sidérale de tout le temps qu'il faut à la terre pour parcourir cet arc de 11″ 8; et comme l'an. sidérale est déjà plus longue que l'an. tropique, il s'ensuit que lorsque la terre a complété une révolution par rapport à la ligne des équinoxes, elle a encore à décrire 50″ 1 + 11″ 8 = 61″ 9 avant de se trouver à la même apside. Or, la terre met 25 minutes 7 secondes 2/10 à décrire cet arc; l'an. anomalistique est donc de 365 jours 6 heures 13 minutes 56 secondes 8/10.

Les anciens mesuraient le temps de la révolution du soleil en calculant la durée qui s'écoule entre deux observations où l'on aperçoit une étoile se dégager pour la première fois des rayons du soleil avant le lever de celui-ci. Mais le changement d'obliquité de l'écliptique et la précession des équinoxes rendent cette durée bien différente de celle de l'an. tropique. D'ailleurs cette durée varie suivant l'étoile qu'on observe. Par conséquent, l'*an. héliaque* (ainsi nommée du lever héliaque de l'étoile) ne peut servir de mesure que pour une étoile déterminée et seulement pendant un certain laps de temps. Les Égyptiens, par ex., avaient pris pour point de départ de leur an. héliaque, l'étoile *Sirius* qu'ils nommaient *Sothis.*

Années lunaires. — L'*an. astronomique lunaire* est calculée sur la durée de 12 mois lunaires; mais il existe deux sortes de mois lunaires. Le *mois lunaire synodique*, appelé plus souvent *lunaison*, est l'intervalle de temps que la lune met à accomplir ses 4 phases : sa durée est de 29 jours 12 heures 44 m. 2 s. 8/10. La période de temps qu'emploie la lune pour revenir à la même position par rapport aux étoiles est moindre que le mois synodique lunaire, à cause du mouvement propre du soleil qui a lieu dans le même sens que celui de la lune : cette période, qui porte le nom de *mois sidéral lunaire*, est de 27 jours 7 heures 43 m. 11 s. Ainsi donc, nous avons deux années astronomiques lunaires : l'*an. sidérale* qui est de 327 jours 20 heures 38 m. 12 s., et l'*an. synodique* qui est de 354 jours 8 heures 48 m. 33 s. 6/10.

ANNÉES CIVILES. — D'après les chiffres que nous venons de donner comme expressions de la valeur des années astronomiques, il est évident qu'aucune de ces valeurs, à cause des fractions qui les affectent, ne peut servir directement d'étalon pour la mesure du temps. Or il faut, pour satisfaire aux besoins de la vie sociale, que le commencement de l'an. coïncide, dans le calendrier, avec celui d'un jour. On peut atteindre ce but de deux manières : ou bien on néglige la fraction de jour qui, dans toute an. astronomique, excède les jours entiers, procédé qui donne des années ayant toujours la même longueur; ou bien on change de temps en temps la longueur de l'an., en faisant certaines années plus longues d'un jour, lorsque la somme des fractions négligées forme un jour plein. Dans l'un comme dans l'autre cas, ces années, composées d'un nombre entier de jours, sont désignées sous le nom d'*années civiles;* c'est d'elles seules qu'on fait usage dans la chronologie.

Diverses circonstances qu'il serait trop long d'énumérer portent à croire que, dans le principe, les hommes ont compté par *années lunaires;* mais comme le retour des saisons dépend évidemment du cours du soleil, ou, pour parler plus exactement, du mouvement de la terre dans son orbite; et comme l'an. lunaire est de 11 jours environ plus courte que l'an. solaire, il en résulte que, dans une période de 34 années lunaires, le premier jour de l'an. lunaire parcourt à peu près le cercle entier des saisons.

Malgré cet immense inconvénient, l'usage de compter par années lunaires existe encore chez plusieurs peuples, parmi lesquels nous citerons les Arabes, les Turcs et les Juifs. Mais comme le mois lunaire synodique est de 29 jours 12 heures et quelques minutes, les Arabes et les Turcs compensent d'abord ces douze heures d'excédant, en faisant les mois alternativement de 29 et de 30 jours, ce qui donne une an. de 354 jours; puis, pour les quelques minutes négligées, ils ajoutent un jour intercalaire à 11 années sur une période de 30 ans. Les mois des Juifs sont aussi alternativement de 29 et de 30 jours; mais pour que leurs fêtes revinssent dans la même saison et à peu près au même point fixe, ils décidèrent que 3 années sur 8 auraient un 13e mois de 29 jours, et que le 2e mois de chaque an. intercalaire se composerait de 30 jours au lieu de 29 qu'il a ordinairement : d'après ce procédé d'intercalation, on voit que les Juifs avaient des années de 354 et de 384 jours.

Les anciens Grecs avaient adopté l'an. lunaire de 354 jours, composée de 12 mois de 29 et de 30 jours; mais ils se préoccupèrent constamment de faire concorder leur an. lunaire avec la révolution solaire. Pour y parvenir, Cléostrate imagina d'abord une période de 8 années, appelée *octaétéride*, qui comprenait 5 années communes de 354 jours et 3 années de 384 jours. Ces dernières étaient dites *embolismiques*, du nom des mois ajoutés qui s'appelaient *embolismiques*, c.-à-d. intercalaires. Cette période ne faisant pas concourir d'une manière assez exacte les mouvements du soleil et ceux de la lune, les astronomes grecs inventèrent d'autres périodes ou cycles dont les plus célèbres sont les cycles de Méton et de Calippe. Voy. CYCLE.

Romulus avait, dit-on, composé l'année romaine de 340 jours divisés en 10 mois. Numa basa l'an. sur les révolutions lunaires, et la composa de 355 jours, qu'il divisa en 12 mois. En outre, pour la faire concorder avec l'an. solaire, il ajouta à chaque deuxième an. un mois intercalaire de 22 jours, et à chaque quatrième an. un mois de 23 jours. Mais, ensuite, s'étant aperçu que l'an. se trouvait trop longue, il régla que le mois intercalaire de chaque huitième an. serait seulement de 15 jours au lieu de 23. Ce procédé donne en 8 années, tout comme le système de Cléostrate, une période de 2922 jours. Le Collége des pontifes fut chargé de régler ces intercalations; mais les prêtres, tantôt par superstition, tantôt dans un but politique, allongèrent ou raccourcirent les années d'une façon tout à fait arbitraire, et jetèrent une confusion extrême dans le calendrier romain. Jules César, étant grand pontife, voulut réformer cet abus. Aidé de Sosigène, astronome d'Alexandrie, il décida que l'on compterait par années solaires de 365 jours. Mais comme l'an. tropique est de 365 jours 1/4 environ, il fut également ordonné, pour compenser cette fraction, que chaque quatrième an. se composerait de 366 jours. Ce jour intercalaire étant placé dans le mois de février, le lendemain du 6e jour avant les calendes de mars (*sexto calendas martii*), reçut le nom de *jour bissextile* (*bis-sexto calendas*), et, par extension, on appela *an. bissextile* l'an. où avait lieu l'intercalation. Les chronologistes désignent sous le nom d'*An. julienne*, l'an. adoptée dans le calendrier de Jules César. L'an 45 avant notre ère fut la première année comptée selon l'institution de Jules César. Pour ramener le 1er janvier de cette année à la nouvelle lune qui suivait le solstice d'hiver, il fallut donner à l'an. 46 av. J.-C. 455 jours : c'est ce qui l'a fait nommer *an. de confusion*.

En instituant ce mode d'intercalation, on supposa que l'an. tropique est de 365 jours 6 heures juste. Or nous avons vu que l'an. tropique n'est que de 365 jours 5 heures 48 m. 49 s. 6/10 : ainsi donc l'an. julienne excède l'an. solaire de 11 m. 10 s. 4/10, ce qui fait une différence d'un jour en 129 ans. Au bout de quelques siècles, cette différence devint très-sensible par suite de la rétrogradation constante des équinoxes et des solstices vers le commencement de l'année. A l'époque de la réforme du calendrier par Jules César, l'équinoxe du printemps tomba le 25 mars : à l'époque du concile de Nicée en 325, il tomba le 21. Dès le VIIIe siècle, Bède le Vénérable avait remarqué l'anticipation des équinoxes, et, 5 siècles plus tard, Roger Bacon avait signalé les imperfections toujours croissantes du calendrier Julien. Le projet de le corriger fut encore renouvelé dans le XVe siècle par P. d'Ailly et par le cardinal de Cusa, qui présentèrent au concile de Constance des mémoires auxquels il ne fut pas donné de suite. Enfin le pape Grégoire XIII entreprit d'exécuter cette réforme, et chargea de cet important travail d'habiles astronomes, parmi lesquels on doit citer Ludovico Lilio, Clavius et P. Chacon. Ce fut en 1582 que le souverain pontife, s'étant assuré du consentement des souverains catholiques, donna la fameuse bulle par laquelle il abrogea l'ancien calendrier, et lui substitua le nouveau, qui, de son nom, fut appelé *calendrier grégorien*. Comme, en cette année même 1582, l'équinoxe du printemps se trouvait avoir rétrogradé jusqu'au 11 mars, on retrancha 10 jours à l'an. civile, et le 5 du mois d'octobre fut compté pour le 15, de façon que l'équinoxe du printemps revint l'an. suivante le 21 mars. Afin qu'une pareille confusion ne se renouvelât plus, il fut décidé qu'on retrancherait ce qu'il y avait de trop dans l'an. julienne, c.-à-d. un jour sur 134 ans environ, soit 3 jours sur 400 ans. Dans le calendrier grégorien, toute an. exprimée par un nombre qui n'est pas exactement divisible par 4 sans reste se compose de 365 jours; celles au contraire qui sont divisibles par 4, sont bissextiles et ont 366 jours, à l'exception toutefois des années qui terminent chaque siècle. Il existe pour ces années une règle subsidiaire, d'après laquelle on ne compte comme bissextiles que les années séculaires dont le chiffre est divisible par 400 sans reste. Ainsi 1856, est bissextile; 1857, 1858, 1859, ne le seront pas; 1860, le sera. L'an. séculaire 1800 n'a pas été bissextile; 1900 ne le sera pas non plus, mais l'an 2000 le sera. — On voit que le calendrier grégorien est réglé par une période de 400 ans, dans le cours de laquelle on a 97 intercalations, de sorte que 400 ans contiennent $365 \times 400 + 97 = 146097$ jours. L'*an. grégorienne* se compose donc de 365 jours 5 heures 49 m. 12 s.; mais l'an. solaire vraie se composant de 365 jours 5 heures 48 m. 49 s. 6/10, l'an. grégorienne est trop longue de 22 s. 4/10. Cette erreur ne vaut guère la peine qu'on en tienne compte, puisqu'il faut 3866 ans pour qu'elle fasse un jour plein. Néanmoins Delambre a proposé de corriger cette légère inégalité en rendant communes les années 4000 et ses multiples : de cette façon l'erreur ne serait plus que d'un jour en 100000 ans. — La réforme grégorienne fut adoptée, dès 1582, en France, en Espagne, en Italie et en Portugal. En Angleterre, elle ne fut mise en vigueur qu'en 1752. Les Grecs et les Russes ayant repoussé l'an. grégorienne, il s'ensuit qu'ils ont fait 1700 et 1800 bissextiles, et qu'ainsi leurs années ont rétrogradé de 12 jours sur la nôtre, La méthode julienne est, dans les chronologies, qualifiée de *Vieux style*, par opposition à la méthode grégorienne qui constitue le *Nouveau style*. On exprime cette divergence en écrivant les dates correspondantes sous forme de fraction, 16/28 janvier par exemple.

Chez les anciens Égyptiens, l'*an. civile* était fondée sur la révolution du soleil autour de la terre : elle se composait invariablement de 365 jours, et se divisait en 12 mois de 30 jours chacun, avec 5 *jours épagomènes* ou complémentaires. Les Égyptiens négligeaient donc la fraction de près de 6 heures, dont l'an. tropique excédait leur an. civile. En conséquence, on donnait le nom d'*an. vague* ou *erratique* à cette an. de 365 jours, parce que le premier jour de l'an. *errait*, pour ainsi dire, à travers toutes les saisons, dans une période de 1460 ans (en supposant l'an. tropique de 365 jours 1/4, mais plus exactement de 1507 à 1508 ans). Au bout de cette période, qui est connue sous les noms de *grande an.*, d'*an. sothiaque*, *cynique* ou *caniculaire*, les saisons se trouvaient revenir aux mêmes époques de l'année.

Les Persans sont le peuple dont l'an. civile concorde le mieux avec l'an. solaire vraie. Leurs années communes sont composées de 365 jours; puis ils font sept fois de suite la quatrième an. bissextile; mais la huitième fois, c'est la cinquième an., au lieu de la quatrième, qu'ils font bissextile. Ils recommencent ensuite de la même manière, de sorte qu'ils ont huit intercalations en 33 ans. Leur période de 33 ans se compose donc de 12053 jours. On prétend que ce mode d'intercalation a été adopté par les Persans dès l'an 467 de l'Hégire ou 1075 de J.-C.

Il est fait mention dans plusieurs anciens écrivains, et surtout dans les ouvrages d'astrologie, d'une période appelée *grande an.* A la fin de cette période, les astres, disent-ils, se retrouveront dans la même position relative qu'au commencement des choses, et l'on verra alors les événements accomplis se renouveler dans le même ordre successif. Le retour de cette période devra donc ramener l'âge d'or sur la terre. Tous les auteurs qui ont parlé de la grande an. diffèrent, on le conçoit aisément, sur la durée qu'elle doit avoir : chacun a pris, au gré de son imagination, une période plus ou moins longue. D'ailleurs l'époque à laquelle tous les astres nous apparaîtront dans la même situation relative qu'à un moment quelconque des temps passés, est à peu près incalculable. Nous ne croyons pas qu'aujourd'hui personne se préoccupe de ces rêveries.

Les articles consacrés aux mots CALENDRIER, CYCLE, ÈRE, etc., sont les compléments naturels de l'article qui précède. En outre, il sera parlé de l'*an. ecclésiastique*, de l'*an. sabbatique* et de l'*an. climatérique* aux mots AVENT, SABBAT et CLIMATÉRIQUE.

ANNELER. v. a. Former en anneaux. N'est guère usité qu'en parlant Des cheveux qu'on frise en boucles. = ANNELÉ, ÉE. part. *Cheveux annelés.* || En Zool. et en Bot. s'emploie adject. et sign., Formé ou composé d'anneaux distincts, ou Marqué de cercles de différentes couleurs. *Le corps de la sangsue est an. La* Cécilie annelée *est noirâtre et marquée de cercles blancs. Pédicule an.* = Conjug. Voy. ÉPELER.

ANNELET. s. m. T. Archit.

Enc. — On appelle ainsi de petits listels ou filets qu'on remarque dans les chapiteaux d'ordre dorique : mais le nombre de ces filets est variable. Ainsi on en trouve trois aux chapiteaux du théâtre de Marcellus, quatre dans ceux du grand temple de Pœstum, et cinq dans quelques autres édifices. Le chapiteau de la figure ci-contre, qui représente l'ordre dorique denticulé, est orné de trois annelets seulement.

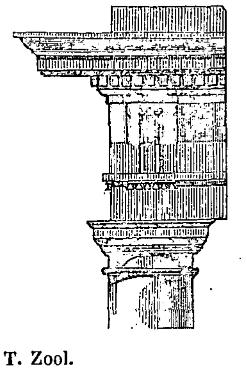

ANNÉLIDES. s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les zoologistes comprennent sous le nom d'*An.* tous les animaux articulés, dépourvus de membres articulés, et dont le sang est coloré en rouge. Linné avait confondu ces animaux dans une même classe avec les Mollusques et les Vers. Plus tard, Bruguière les sépara des premiers, mais non des seconds. Ce fut G. Cuvier qui, en 1802, forma de ces animaux une classe tout à fait à part sous le nom de *Vers à sang rouge*, pour les distinguer des Vers intestinaux; mais bientôt Lamarck leur imposa le nom d'*An.*, qui depuis a été adopté par tous les savants. — Cuvier avait placé les An. à la tête de son embranchement des animaux articulés, et il fut sans doute déterminé à leur assigner ce rang, par la considération de la couleur du liquide sanguin. Cependant la simplicité d'organisation de ces êtres n'a pas permis de leur conserver cette place, et on a reporté les An. après les Insectes et les Crustacés, c.-à-d. au dernier échelon des animaux articulés. En outre, la coloration rouge du sang n'est pas un caractère constant chez ces êtres; chez plusieurs, en effet, ce liquide est à peine coloré, et chez quelques-uns même il est verdâtre.

Le corps des An. est mou; il est allongé et divisé, ainsi que l'indique leur nom, en un certain nombre de segments ou du moins de plis transversaux qui ont de l'analogie avec des anneaux. Ces animaux n'ont jamais de pieds articulés, et, en général, au lieu de pieds, ils portent de chaque côté du corps, une série de soies ou de faisceaux de soies roides et mobiles au moyen desquelles ils se meuvent. Quelques-uns même n'ont pas de soies, mais chaque extrémité de leur corps est pourvue d'une ventouse qui sert à l'animal d'organe locomoteur. Le premier anneau du corps, qui constitue la tête, se distingue à peine des autres anneaux, si ce n'est par la présence de la bouche et des organes des sens. L'appareil buccal se compose tantôt de mâchoires plus ou moins fortes, tantôt d'un simple tube : les organes des sens extérieurs consistent en tentacules charnus et quelquefois articulés (antennes), et en quelques points noirâtres que l'on considère comme des yeux. L'appareil circulatoire des An. est formé d'un double système clos de veines et d'artères; certaines portions de ces dernières sont contractiles et jouent le rôle de cœur. Leur système nerveux est représenté par une chaîne simple ou double de petits ganglions étendus d'un bout à l'autr edu corps. L'intestin est droit, simple ou garni d'un plus ou moins grand nombre de cœcums situés de chaque côté; l'orifice anal est placé à la partie postérieure du corps. Presque tous les An., à l'exception des *Lombrics* ou *Vers de terre*, vivent dans l'eau; en conséquence leur respiration s'opère généralement à l'aide de branchies : celles-ci sont situées extérieurement; mais leur forme et leur disposition sont très-variables.

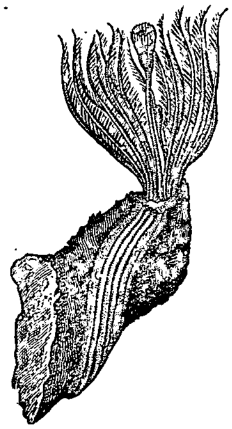

Fig. 1.

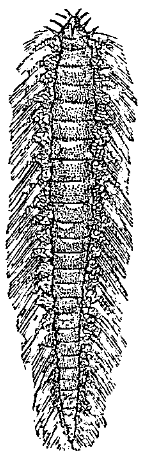

Fig. 2.

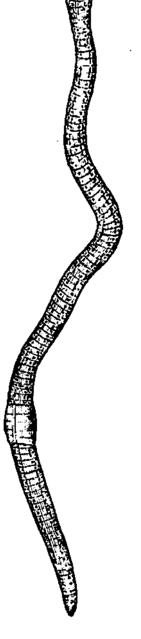

Fig. 3.

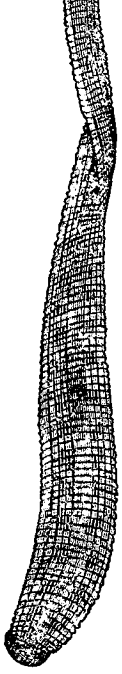

Fig. 4.

Cuvier a divisé les An. en trois classes et a basé ses divisions sur la considération de leurs organes respiratoires. — 1° Les *Tubicoles*, ainsi nommés parce que presque tous habitent dans des tuyaux, ont des branchies en forme de panaches ou d'arbuscules attachées à la tête ou sur la partie antérieure du corps (Fig. 1. *Serpule lactée*). — 2° Les *An. errants* ou *Dorsibranches* ont sur la partie moyenne du corps ou tout le long de ses côtés, des branchies en forme d'arbres, de houppes, de lames ou de tubercules. La plupart vivent dans la vase ou nagent librement dans la mer; le plus petit nombre a des tuyaux (Fig. 2. *Hipponoé de Gaudichaud*). — 3° Les *Abranches* sont ainsi nommés parce qu'ils n'ont point de branchies apparentes et respirent, ou par la surface tégumentaire, ou, comme on le croit de quelques-uns, par des cavités intérieures. Les *Abranches* de Cuvier ont été scindés par Milne Edwards en deux ordres qui sont les *Abranches sétigères* ou *An. terricoles* et les *An. suceurs.* — Les *Terricoles*, dont le type est le *Lombric terrestre* (Fig. 3), sont pourvus de soies qui leur tiennent lieu de pieds; et les *Suceurs* doivent leur nom aux ventouses qui leur servent d'organes locomoteurs (Fig. 4. *Sangsue médicinale verte*). — Voy. les mots DORSIBRANCHES, TUBICOLES, etc.

ANNELURE. s. f. Frisure de cheveux par anneaux ou par boucles. Inus.

ANNEXE. s. f. [On pron. les 2 N.] (lat. *ad*, *nexus*, joint à). Accessoire, ce qui est uni à une chose principale. *Les annexes d'une terre.* ‖ Se dit d'une Église qui n'est ni paroisse ni succursale. ‖ T. Anat. *Les annexes de l'œil*, Les paupières, les cils, etc. *Le cerveau et ses annexes*, La pie-mère, l'arachnoïde, etc.

ANNEXER. v. a. Joindre, attacher une pièce à une autre, à un dossier. ‖ Se dit en parlant D'une terre qu'on ajoute à une autre, d'un droit qu'on joint à une terre, à un bénéfice, à une charge. *La Bourgogne fut annexée à la France après la mort de Charles le Téméraire. An. un prieuré à une abbaye. A cette charge sont annexées de magnifiques prérogatives.* = ANNEXÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ADHÉRENT.

***ANNEXION.** s. f. Action d'annexer, et résultat de cette action.

ANNIHILATION. s. f. [Dans ce mot et dans le suivant, on fait sentir les 2 N.] Anéantissement.

ANNIHILER. v. a. (lat. *nihil*, rien). Rendre nul, de nul effet. *An. une résistance. An. un acte, un testament, une donation.* = ANNIHILÉ, ÉE. part.

Syn. — *Annuler.* — Dans le langage de la Jurispr., *Annih.* et *annuler* signifient tous deux rendre sans valeur, sans effets; mais le premier ne se dit que de certains actes, tandis que le second est un terme plus général qui peut s'employer dans tous les cas. Ainsi, on dit *annih.* un acte, un testament, une donation; et l'on ne dit pas *annih.* un marché, une lettre de change, une procédure, un mariage, etc.; *annuler*, au contraire, est usité en parlant de toutes ces choses. — Dans le langage ordinaire, *annih.* diffère également du mot *annuler.* Par ex., *annuler* une force, c'est faire qu'elle ne produise aucun effet: l'*annih.*, c'est faire que l'effet qu'elle produit soit insensible.

ANNIVERSAIRE. adj. 2 g. (lat. *annus*, année; *versare*, retourner). Qui revient chaque année à la même époque. *Jour, fête an.* = ANNIVERSAIRE. s. m. Retour annuel d'un jour commémoratif. *C'est aujourd'hui l'an. de sa naissance, de son mariage.* ‖ Service que l'on fait pour un mort, au retour annuel du jour de son décès. *Fonder un an.*, C'est stipuler une rente pour la célébration de ce service.

ANNONAIRE. adj. (lat. *annona*, provision). N'est usité que dans ces locut.: *Loi an.*, Loi qui, chez les Romains, pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas; * *Provinces annonaires*, Provinces dont les tributs se payaient en nature.

ANNONCE. s. f. Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, verbalement ou par écrit. *Faire une an. au prône. An. de livres à vendre. Insérer une an. dans les journaux. Feuilles d'annonces. — An. de mariage.* Voy. BAN.

ANNONCER. v. a. (lat. *ad*, *nuntiare*). Informer le public de quelque chose par une voie quelconque. *An. une victoire, une fête, une réjouissance publique. An. une vente. Les journaux ont annoncé l'arrivée du prince. Le curé annonce au prône les fêtes et les jeûnes.* ‖ Faire savoir une nouvelle à quelqu'un. *On lui a annoncé le mariage de son frère. Il m'a annoncé son arrivée dans huit jours. Il n'annonce jamais que de mauvaises nouvelles.* ‖ *An. la parole de Dieu, An. l'Évangile*, Porter l'Évangile, la parole de Dieu aux peuples qui l'ignorent. — Par extens., Prêcher, exhorter les fidèles. ‖ Prédire, assurer qu'une chose arrivera. *Les prophètes ont annoncé la venue du Messie.* ‖ Faire pressentir, présager. *Les débuts de cet acteur n'annonçaient pas ce qu'il deviendrait un jour. Je ne sais quel trouble inconnu m'avait annoncé ce coup de la fortune. Tout semblait an. le succès de cette entreprise. Cela ne nous annonce rien de bon.* ‖ Être le précurseur, l'indice, le symptôme. *L'aurore annonce le soleil. La chute des feuilles annonce l'hiver. Les fleurs annoncent les fruits. Le baromètre annonce le beau ou le mauvais temps. Des convulsions annoncèrent sa mort.* ‖ Être le signe, la marque de. *Cette action annonce un mauvais cœur. Ses manières annoncent un homme bien élevé. Les cieux annoncent la gloire de Dieu.* — Dans un sens anal., on dit: *Sa figure annonçait la tristesse de son âme. Ses yeux annoncent la joie.* ‖ *An. quelqu'un*, C'est prévenir une personne de l'arrivée d'une autre qui vient la visiter, qui désire lui parler. *Un domestique m'annonça et j'entrai.* = S'ANNONCER. v. pron. S'emploie dans plusieurs acceptions du v. actif, mais avec la signification passive. *Les fêtes s'annoncent au prône. — Les mauvaises nouvelles s'annoncent toujours trop tôt. — L'orage s'annonça par une chaleur étouffante. — La vieillesse s'annonce par la diminution des forces.* ‖ * *Son génie pour les mathématiques s'annonça de bonne heure*, Se révéla de bonne heure. ‖ Sign. encore, Se faire connaître d'une manière particulière; se présenter sous un aspect avantageux ou désavantageux. *Cet intrigant s'était annoncé par des manières insinuantes et polies. Il s'est bien annoncé en entrant dans le monde. Cette entreprise s'annonçait bien, elle a mal tourné.* = ANNONCÉ, ÉE. part. = Conj. voy. AVANCER.

ANNONCEUR. s. m. Se disait autrefois De l'acteur qui venait annoncer sur le théâtre les pièces que l'on devait jouer le lendemain.

ANNONCIADE. s. f. Nom commun à plusieurs ordres religieux et de chevalerie, institués en l'honneur de l'Annonciation de la Vierge. *Une an.*, Une religieuse d'un couvent de l'Annonciade. — *Société de l'An.*, Archiconfrérie fondée à Rome, en 1460, par le cardinal Jean de Torquemada, et destinée à doter quatre cents filles pauvres, chaque année, le jour de l'Annonciation. Voy. CHEVALERIE et *Ordres* RELIGIEUX.

ANNONCIATION. s. f. Message de l'ange Gabriel, à la Vierge, pour lui annoncer le mystère de l'incarnation. *L'an. de l'ange à Marie.* ‖ Jour où l'Église célèbre ce mystère. *Le jour, la fête de l'an.*

Enc. — On ne saurait préciser la date de l'institution de la fête de l'*An.;* néanmoins il est certain qu'elle remonte à une époque très-ancienne. En effet, le sacramentaire du pape Gélase I montre que cette fête était établie à Rome avant l'an 469. L'Église catholique et l'Église grecque solennisent l'An. le 25 mars, et c'est pour cela qu'on l'appelle vulgairement *Notre-Dame de mars.* Mais plusieurs Églises d'Orient célèbrent cette fête beaucoup plus tôt: ainsi, les Syriens la solennisent le 1er décembre, et les Arméniens le 5 janvier.

ANNOTATEUR. s. m. Celui qui fait ou qui a fait des annotations, des remarques sur un texte.

ANNOTATION. s. f. Note, remarque sur un texte pour en éclaircir quelques passages. *Il a fait des annotations sur Horace.*

Enc. — Dans notre ancienne Jurisp., lorsqu'il existait un décret de prise de corps contre un accusé absent, on saisissait et on séquestrait ses biens afin de le forcer à se présenter en justice. *Faire l'an. de ses biens*, c'était en dresser l'état et l'inventaire. Nul ne pouvait s'opposer à cette mesure, pas même la femme qui avait sa dot à reprendre. L'an. était mise à néant dès que l'accusé se présentait; elle l'était également lorsqu'il mourait avant de se présenter, ou bien lorsqu'il était acquitté dans le jugement par contumace.

ANNOTER. v. a. (lat. *ad*, *notare*, marquer sur). Faire des notes, des remarques sur un texte. *Ce philologue a annoté Pline et Aristote. Il travaille à an. le Code civil.* ‖ T. Jurisp. anc. *An. les biens d'un accusé*, En dresser l'état et l'inventaire. Voy. ANNOTATION. = ANNOTÉ, ÉE. part. et adj. *Un Homère an. Code civil an.*

* **ANNOTINE.** adj. N'est usité que dans cette locut.: *Pâque an.* Dans les premiers siècles de l'Eglise, on appelait ainsi L'anniversaire du baptême, ou la fête qu'on célébrait en mémoire de son baptême.

ANNUAIRE. s. m. (lat. *annus*, année). On donne ce nom à certaines publications qui paraissent chaque année, et qui contiennent des renseignements scientifiques, littéraires, industriels ou artistiques. Le titre de l'An. indique sa spécialité.

Enc. — Le plus ancien ouvrage qui ait porté ce nom est l'*An. républicain*, qui ne vécut pas longtemps. Vint ensuite (1796) l'*An. du bureau des longitudes*, qui ne fut dans l'origine qu'un calendrier exact et détaillé, qu'un simple extrait de la *Connaissance des temps*. Peu à peu son cadre s'élargit et l'on y vit figurer des données statistiques officielles sur les mouvements de la population, sur les consommations de la ville de Paris, et des tables de *résultats numériques* utiles aux voyageurs, aux physiciens, aux chimistes; enfin Arago a donné une importance plus grande encore à cette publication, en y introduisant des notices scientifiques sur diverses questions d'astronomie, de physique du globe et de météorologie, etc., ainsi que des tableaux indiquant la position géographique des chefs-lieux d'arrondissement et leur élévation au-dessus du niveau de la mer. Il se publie encore en France une foule d'annuaires d'un intérêt plus ou moins général. Nous nous contenterons de citer l'*An. militaire*, l'*An. du clergé de France*, l'*An. du commerce*, l'*An. des beaux-arts*, l'*An. d'économie politique*, l'*An. historique*, l'*An. nécrologique*, et le plus intéressant de tous, l'*An. des Deux Mondes*, sans parler des annuaires statistiques qui paraissent dans chaque département. — En Angleterre et en Allemagne, il se publie également de nombreux annuaires, et quelques-uns de ces recueils ont acquis une juste celébrité: tel est l'*An. astronomique de Berlin.*

ANNUEL, ELLE. adj. Qui dure un an. *Le consulat à Rome était an. Magistrature annuelle.* ‖ Qui revient chaque année. *Fête annuelle. Le vote an. de l'impôt.* ‖ Qu'on perçoit, qu'on paye ou qu'on acquitte chaque année. *Revenu an. Rente, redevance annuelle.* ‖ T. Bot. *Plantes annuelles.* Voy. PLANTES. ‖ T. Astr. *Mouvement an. de la terre.* Voy. TERRE.

ANNUEL. s. m. Messe que l'on fait dire tous les jours, pendant une année, pour une personne défunte. *L'an. commence à compter du jour du décès. Il a ordonné un an. après sa mort.*

ANNUELLEMENT. adv. Par chaque année. *Son domaine rend an. dix mille francs.*

ANNUITÉ. s. f. Rente temporaire combinée de telle façon qu'à l'expiration d'un certain temps l'emprunteur ne doit plus rien, ni capital ni intérêts.

Enc. — Lorsqu'on emprunte un capital, selon la forme ordinaire des emprunts, on doit payer tous les ans une certaine somme, qui est l'intérêt de ce capital. A proprement parler, cet intérêt est le loyer de l'argent prêté; de sorte que le débiteur, en l'acquittant, n'en reste pas moins devoir intégralement le capital emprunté. Mais si, en outre de cette somme due pour les intérêts, l'emprunteur rembourse à son prêteur, à chaque payement, une partie du capital prêté, il diminuera successivement sa dette et finira par l'éteindre. On peut donc regarder chaque an. comme formée des intérêts échus et d'un à-compte sur le capital. Or, ce capital diminuant à chaque payement, les intérêts dus au terme suivant diminuent aussi, et comme on paye à chaque terme la même somme, il s'ensuit que l'à-compte sur le capital s'accroît sans cesse, et amène plus vite la libération du débiteur. — Si, par ex., on a emprunté 4,000 fr. à 6 p. 100, et que chaque année on donne 240 fr., on ne fait que payer l'intérêt de sa dette, et l'on reste toujours devoir les 4,000 fr. empruntés; mais si chaque année on donne 543 fr. 47 cent., on ne devra plus rien au bout de dix ans. En effet, à la fin de la première année, on aura donné 240 fr. d'intérêts, plus 303 fr. 47 à-compte sur le capital, et la dette ne sera plus que de 3696 fr. 53; à la fin de la deuxième année on aura donné 221 fr. 79 d'intérêts et 321 fr. 68 d'à-compte: la dette ne sera plus que de 3374 fr. 88; à la fin de la troisième année, 202 fr. 49 d'intérêts et 340 fr. 98 d'à-compte; on ne devra déjà plus que 3,033 fr. 87. Ainsi, en continuant, la dette s'amoindrira d'année en année, jusqu'à la dixième où l'on aura à payer 512 fr. 70, dernier reste du capital, et 30 fr. 77 d'intérêts. Comme on le voit, pour rembourser en dix ans 4,000 fr. par annuités de 543 fr. 47, l'intérêt étant fixé à 6 p. 100, on aura payé 5,434 fr. 70; tandis que si on paye seulement chaque année les 240 fr. d'intérêts et qu'au bout de 10 ans on rende le capital entier, on aura déboursé 6,400 fr. Il semble donc avantageux à l'emprunteur de se libérer ainsi par annuités, lesquelles ne le privent annuellement que d'une faible partie du capital que ses bénéfices peuvent lui permettre de remplacer. Mais, en gén., les capitalistes aiment peu ce mode de placement qui les force à recevoir une suite de petits à-compte d'un emploi quelquefois difficile. Heureusement, l'emprunteur n'a pas besoin du consentement de son créancier pour fonder une an., puisqu'il arrivera au même résultat, en plaçant à chaque terme une somme déterminée au delà des intérêts dus: cette somme, en effet, s'augmentant chaque fois d'une autre somme égale et des intérêts composés, finira par reconstituer le capital emprunté. — Il est facile de comprendre maintenant en quoi les *annuités* ou *rentes à terme* diffèrent des *rentes perpétuelles:* ces dernières, ne se composant que de l'intérêt de l'argent prêté, laissent le capital intact jusqu'à son remboursement; les annuités, rendant chaque fois une partie du capital, finissent par amortir, par éteindre la dette.

Il y a dans les annuités quatre choses à considérer, la somme prêtée, ou le *prix* de l'an.; le *taux de l'intérêt;* l'*an.* elle-même ou la rente à payer; enfin le *temps* pendant lequel l'an. doit être payée. En désignant par C le capital, par i le taux de l'intérêt, par a l'an., par t le nombre de fois que l'an. doit être payée, on trouve cette équation qui sert à déterminer les relations existantes entre ces quatre termes:

$$C = \frac{a}{i} \times \frac{(1+i)^t - 1}{(1+i)^t}$$

D'où l'on tire la formule suivante pour connaître l'an. nécessaire au remboursement d'un capital quelconque:

$$a = \frac{C \times i\,(1+i)^t}{(1+i)^t - 1}$$

Lorsque c'est le temps de l'an. ou le taux de l'intérêt que l'on cherche, la question devient d'une solution plus difficile, et nécessite l'emploi des logarithmes et de l'algèbre supérieure.

Nous donnons ici, pour les personnes auxquelles les formules algébriques ne sont pas familières, une table qui leur permettra de résoudre toutes les questions relatives aux annuités. Au delà de trente ans, la valeur des annuités progressant dans une faible proportion, nous avons cru pouvoir en omettre quelques-unes. Il sera toujours facile, à l'aide de celles que nous donnons, d'arriver approximativement aux valeurs qui ne se trouvent pas dans notre table.

Nombre d'années.	*Valeur actuelle des sommes qui produisent une annuite de 1 fr. pendant un certain nombre d'années.* Le taux de l'intérêt étant à				*Annuité nécessaire pour amortir une dette de 1 fr. en un certain nombre d'années.* Le taux de l'intérêt étant à			
	3 p. 0/0	4 p. 0/0	5 p. 0/0	6 p. 0/0	3 p. 0/0	4 p. 0/0	5 p. 0/0	6 p. 0/0
1	0.970874	0.961538	0.952381	0.943396	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000
2	1.913470	1.886095	1.859410	1.833393	0.492610	0.490196	0.487805	0.485437
3	2.828611	2.775091	2.723248	2.673012	0.322580	0.320348	0.317209	0.314109
4	3.716098	3.629895	3.545950	3.465106	0.240000	0.235294	0.232012	0.229007
5	4.579708	4.451822	4.329477	4.212364	0.188679	0.184331	0.180975	0.177514
6	5.417191	5.242137	5.075692	4.917324	0.154639	0.150943	0.147017	0.143198
7	6.230283	6.002055	5.786373	5.582381	0.130434	0.126898	0.122820	0.119284
8	7.019692	6.732745	6.463213	6.209794	0.112134	0.108401	0.104722	0.101010
9	7.786109	7.435332	7.107822	6.801692	0.098360	0.094562	0.090690	0.086956
10	8.530203	8.110896	7.721735	7.360087	0.087209	0.083333	0.079505	0.075853
11	9.252624	8.760477	8.306414	7.886875	0.078125	0.074211	0.070389	0.066815
12	9.954004	9.385074	8.863252	8.383844	0.070422	0.066555	0.062825	0.059288
13	10.634955	9.985648	9.393573	8.852683	0.064102	0.060150	0.056456	0.052956
14	11.296073	10.563123	9.898641	9.294984	0.058479	0.054644	0.051024	0.047581
15	11.937935	11.118387	10.379658	9.712249	0.053763	0.049937	0.046342	0.042949
16	12.561102	11.652296	10.837770	10.105895	0.048780	0.045819	0.042270	0.038961
17	13.166118	12.165669	11.274066	10.477260	0.845957	0.042194	0.038699	0.035440
18	13.753513	12.659297	11.689587	10.827603	0.042735	0.038986	0 035546	0.032362
19	14.323799	13.133839	12.085321	11.158116	0.039787	0.036133	0.032745	0.029615
20	14.877475	13.590326	12.462210	11.469921	0.037220	0.033585	0.030243	0.027186
21	15.415024	14.029160	12.821153	11.764077	0.034883	0.031274	0.027996	0.025000
22	15.936917	14.451115	13.163003	12.041582	0.032751	0.029197	0.025971	0.023041
23	16.443608	14.856842	13.488574	12.303379	0.030800	0.027303	0.024137	0.021276
24	16.935542	15.246963	13.798642	12.550358	0.029041	0.025591	0.022471	0.019675
25	17.413148	15.622080	14.093945	12.783356	0.027422	0.024009	0.020952	0.018226
26	17.876842	15.982769	14.375185	13.003166	0.025929	0.022573	0.019564	0.016906
27	18.327031	16.329580	14.643034	13.210534	0.024570	0.021242	0.018292	0.015698
28	18.764108	16.663063	14.898127	13.406164	0.023291	0.020010	0.017123	0.014591
29	19.188455	16.983715	15.141074	13.590721	0.022107	0.018885	0.016046	0.013580
30	19.600441	17.292033	15.372451	13.764831	0.021023	0.017833	0.015051	0.012647
32	20.388765	17.873551	15.802677	14.084043	0.019047	0.015948	0.013280	0.011003
34	21.131837	18.411198	16.192904	14.368141	0.017321	0.014316	0.011755	0.009599
37	22.167235	19.142579	16.711287	14.736780	0.015113	0.012139	0.009840	0.007857
40	23.114772	19.792774	17.159086	15.046297	0.013256	0.010523	0.008278	0.006459
42	23.701359	20.185627	17.423208	15.224543	0.012190	0.009539	0.007395	0.005682
45	24.518713	20.720040	17.774070	15.455832	0.010783	0.008262	0.006262	0.004702
47	25.024708	21.042936	17.981016	15.589028	0.009960	0.007521	0.005614	0.004211
49	25.501657	21.341472	18.168722	15.707572	0.009213	0.006857	0.005040	0.003665
52	26.166240	21.747582	18.418073	15.861393	0.008216	0.005982	0.004599	0.003046
55	26.774428	22.108612	18.633472	15.990543	0.007319	0.005252	0.003667	0.002537
60	27.675564	22.623490	18.929290	16.161428	0.006132	0.004202	0.002828	0.001876
62	27.999972	22.803150	19.028654	16.216184	0.005714	0.003759	0.002552	0.001663
65	28.442615	23.046875	19.161074	16.288415	0.005146	0.003390	0.002189	0.001391
70	29.123208	23.394525	19.342556	16.383894	0.004337	0.002744	0.001699	0.001035
76	29.807168	23.730950	19.509442	16.467107	0.003549	0.002139	0.001257	0.000724
80	30.200197	23.905400	19.596448	16.508472	0.003112	0.001814	0.001030	0.000572
85	30.630660	24.108400	19.683794	16.548288	0.002648	0.001480	0.000803	0.000426
90	31.001989	24.267275	19.752260	16.578051	0.002256	0.001208	0.000627	0.000318
95	31.322553	24.397725	19.805824	16.600282	0.001926	0.000987	0.000490	0.000237
99	31.546650	24.485150	19.840254	16.613953	0.001699	0.000841	0.000401	0.000188
100	31.596461	24.554850	19.847908	16.616880	0.001647	0.000808	0.000383	0.000177

On remarque dans ce tableau deux parties distinctes dans lesquelles les chiffres progressent en sens inverse, quoique se rapportant aux mêmes nombres d'années. La première contient la somme actuelle qui se trouvera remboursée après un certain temps par des annuités de 1 fr., le capital étant immédiatement dans les mains de l'emprunteur. La seconde partie indique la somme qu'il faut placer annuellement pendant un certain nombre d'années pour produire un capital de 1 fr. au bout de ce temps. La première somme sera, si l'on veut, ce qu'il faut rendre annuellement d'un capital de 1 fr., intérêt y compris, pour éteindre sa dette; la seconde sera ce qu'il faut retirer annuellement de ses bénéfices pour reconstituer un capital de 1 fr. dans un temps donné.

Ceci bien compris, si nous voulons savoir, par ex., quelle somme il faut prêter pour recevoir pendant 10 ans une an. de 100 fr., au taux de 5 p. 100, nous chercherons dans la première partie du tableau la valeur actuelle d'une an. de 1 fr. pendant 10 ans à 5 p. 100, et trouvant 7.721735, nous multiplierons ce nombre par 100, ce qui donne 772 fr. 17. Cette somme sera donc celle que 10 annuités de 100 fr. rembourseront à 5 p. 100 d'intérêt. — Si au contraire on demandait quelle an. il faut payer pour éteindre en 20 ans une dette de 2500 fr., toujours à 5 p. 100, on cherchera dans cette même colonne la valeur actuelle d'une an. de 1 fr. dans 20 ans : on trouvera 12. 462210; divisant 2500 fr. par ce nombre, on aura pour quotient 200 fr. 61. Telle est donc l'an. qu'il faudra acquitter pendant 20 ans, pour avoir remboursé à cette époque une dette de 2500 fr. — Veut-on savoir le nombre d'années pendant lequel il faudra payer une an. de 500 fr. pour éteindre une dette de 3260 fr., l'intérêt étant toujours à 5 p. 100? On divisera le capital 3260 par l'an. 500, ce qui donne 6.520 : cherchant dans la première partie du tableau, colonne du 5 p. 100, le nombre qui approche le plus de celui-ci, on trouvera 6.453213, lequel répond à 8 années : ce dernier chiffre satisfait donc à la question. Si le taux de l'argent était autre que 5 p. 100, on effectuerait les mêmes calculs avec les chiffres indiqués dans la colonne correspondante à ce taux. — S'il s'agissait de trouver à quel taux d'intérêt une somme déterminée a été prêtée, l'an. étant connue ainsi que le nombre d'années pendant lequel elle a été payée, il suffirait de diviser, comme nous venons de le dire, le capital par l'an. pour trouver la somme correspondante à 1 fr. d'an., puis de chercher, dans la table en regard du nombre d'années connu, dans quelle colonne se trouve la somme analogue qui en approche le plus. Supposons que l'on veuille savoir à quel taux d'intérêt un capital de 9990 fr. a été prêté, sachant qu'il a été rendu par 13 annuités de 1000 fr. chacune. On divisera 9990 par 1000, et l'on aura 9.990 : cherchant dans les lignes horizontales de la première partie du tableau, vis-à-vis de la ligne de 13 années, le chiffre qui approche le plus de celui-là, nous trouvons 9.985648 dans la deuxième colonne, qui répond à 4 p. 100, et nous en concluons que c'est à ce taux que l'an. a été calculée.

Mais, tout en payant à part l'intérêt convenu, on peut vouloir disposer annuellement d'une certaine somme qui, placée à intérêts composés et capitalisée, doit finir par égaler le capital. C'est à ce genre d'opérations que se rapporte la seconde partie de notre tableau. Supposons, par ex., que la durée de l'exploitation d'un chemin de fer soit fixée à 62 ans; chaque année il est prélevé une certaine somme pour l'intérêt du capital; mais à la fin de la concession le chemin de fer revenant à l'État, le capital primitif se trouverait perdu pour les actionnaires, si, outre les intérêts, une certaine somme, prise sur les bénéfices, n'était chaque année placée à intérêts composés pour reproduire le capital à la fin de l'exploitation. On demande donc à quel taux doit s'élever chacune de ces 62 annuités pour que le capital se trouve reconstitué à l'expiration de la concession. En estimant toujours que cet argent est placé à 5 p. 100, on cherchera dans la colonne relative à ce taux (deuxième partie de notre tableau), le nombre qui répond à 62 ans; on trouvera 0.002552, somme qui, payée chaque année, ferait, avec les intérêts, 1 fr. au bout de 62 ans; multipliant ce nombre par 100, nous avons 0.2552. C'est donc 0.25 ou 1/4 p. 100 du capital engagé qu'un chemin de fer devra produire, outre les intérêts ordinaires, pour que les actionnaires retrouvent à l'expiration de la concession leur capital entier. En d'autres termes 1/4 p. 100 payé par an. reproduit un capital quelconque en 62 années, à 5 p. 100 d'intérêt. La formule générale qui donne ce résultat est :

$$a = \frac{c \times i}{(1+i)^t - 1.}$$

Appliquée à d'autres taux d'intérêts, cette formule, de même que notre tableau, nous apprend qu'une an. de 1 p. 100 du capital reconstitue le capital en 47 ans, le taux de l'intérêt étant 3 p. 100; en 40 ans, le taux étant 4 p. 100; en 37 ans, à 5 p. 100; en 34 ans, à 6 p. 100; en 29 ans, à 8 p. 100; en 25 ans, à 10 p. 100, etc. Notre table indiquant quelle somme il faut donner d'année en année, pour reconstituer un capital de 1 fr., les intérêts du capital emprunté étant servis à part, nous voyons qu'en supposant l'intérêt à 5 p. 100, 10 p. 100 du capital le refont en 8 ans, que 5 p. 100 le refont en 14 ans, que 2 p. 100 le refont en 25 ans, que 1 p. 100 le refait en 37 ans, que 3/4 p. 100 le refont en 42 ans, que 1/2 p. 100 le refait en 49 ans, que 1/4 p. 100 le refait en 62 ans, que 1/8 p. 100 le refait en 76 ans, que 1/25 le refait en 99 ans. Ainsi dès qu'une administration peut prélever une prime annuelle quelconque sur son entreprise, les frais et les intérêts du capital payés, cette prime finira par reformer le capital, et c'est là-dessus qu'est basé le système de concession par l'État de diverses exploitations à des compagnies particulières qui perçoivent ensuite un péage pendant un certain laps de temps. En effet, si une compagnie de chemin de fer, de canal, de pont, etc., peut prélever au delà des frais d'administration et d'exploitation et des intérêts du capital engagé, une prime quelconque, il lui suffira d'exploiter pendant un nombre d'années déterminé par la quotité de cette prime pour recouvrer son capital. Mais par cette raison qu'il est impossible d'évaluer à l'avance le produit d'un péage à 1/4 près p. 100 du capital à employer, on en a conclu avec raison qu'il n'y avait pas d'avantages actuels pour une compagnie à demander une concession au delà de 52 ans ou de 62 ans; en tous cas, on ne saurait prolonger la durée de la concession au delà de 99 ans, et on n'accorde cette longue durée que pour laisser prendre aux actions, dans le commencement de l'exploitation, la valeur presque invariable des rentes perpétuelles.

Une rente viagère étant un payement annuel fait à un individu pendant la durée de sa vie, contre un capital une fois donné par lui, toute obligation cessant pour l'emprunteur à la mort du prêteur, il en résulte qu'une telle rente, à cause de l'incertitude de la durée de la vie humaine, revient au payement d'une an. calculée sur la probabilité de la durée de la vie du prêteur. Si, en effet, cette durée était connue, il n'y aurait qu'à chercher l'an. qui y répondrait pour le capital versé; mais cette durée étant incertaine, il faut trouver un nombre qui l'indique moyennement. Or, on a dressé des tables de mortalité que nous donnerons au mot MORTALITÉ, et qui indiquent combien, sur un certain nombre d'enfants qu'on suppose nés ensemble, il en reste de vivants au bout de 1 an, de 2 ans, etc. Pour connaître au moyen de ces tables le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné doit vivre probablement, il faut prendre la moitié du nombre correspondant à cet âge, et chercher à quel âge répond à peu près cette moitié. La différence entre l'âge trouvé et l'âge donné sera la durée probable de la vie de l'individu. En effet, si de 4 personnes âgées de 30 ans, il n'en doit exister plus que 2 après 30 années, il y a autant de chances pour qu'un de ces 4 individus meure avant ce terme qu'il y en a pour que sa vie le dépasse. Le nombre d'années ainsi trouvé est la durée probable de la rente viagère. Supposons donc qu'une personne de 60 ans ait 4000 fr. à placer en rentes viagères ou *à fonds perdus*, comme on dit encore, quelle somme recevra-t-elle annuellement? La durée probable de la vie d'une personne de cet âge est, suivant Duvillard, de 11 années. Par conséquent, puisqu'il y a autant de chances que cette personne meure avant ou après 11 années, la question revient à savoir quelle est l'an. qui éteint une dette de 4000 fr. en 11 années. Or, dans la première partie de notre table nous trouvons, en supposant l'intérêt de l'argent à 5 p. 100, le nombre 8.306414 correspondant à 11 années; nous divisons par ce chiffre le capital 4000, et nous avons 481 fr. 55. C'est là la rente viagère demandée. Si, au contraire, on voulait savoir quelle somme cette même personne doit placer pour avoir une rente annuelle de 800 fr., il faudrait multiplier 8.306414 par l'an. 800 fr., et l'on verrait qu'elle doit placer 6645 fr. 13.

Les institutions relatives aux assurances sur la vie, les tontines, les caisses de survivance, etc., sont fondées, comme celles qui concernent les rentes viagères, sur la théorie des annuités et sur les probabilités de la vie humaine. Supposons, par ex., qu'il s'agisse de déterminer quelle prime annuelle un individu de 30 ans doit payer pour qu'une compagnie d'assurances sur la vie ait à donner une somme de 100,000 fr. à ses héritiers après sa mort. Suivant la table de Duvillard, un individu de 30 ans a encore une vie probable de 30 ans. La question revient donc à savoir quelle an. il faut payer pour former, dans l'espace de 30 ans, un capital de 100,000 fr. Ici le capital n'est payé qu'après la dernière année, et non avant la première. C'est donc à la seconde partie de notre table qu'il faut recourir. On cherche le chiffre correspondant à 30 ans, l'intérêt étant à 5 p. 100, et l'on trouve 0.015051; puis en multipliant par 100,000, on obtient 1505 fr. 10 : c'est l'an. qu'un individu de 30 ans doit s'engager à payer pendant toute sa vie pour avoir droit de laisser une somme de 100,000 fr. à sa mort. Si, renversant la question, on demande quelle somme une compagnie d'assurances sur la vie devra donner après la mort d'un individu de 56 ans qui s'engagerait à payer une an. de 1000 fr. Comme la probabilité de la vie est de 13 ans à cet âge, nous chercherons dans la deuxième partie de notre tableau, le chiffre qui répond à ce nombre d'années; ayant trouvé 0.056456, nous diviserons l'an. par ce chiffre, et nous aurons 17,713 fr. C'est la somme que la compagnie devra payer à la mort d'un homme de 56 ans dont elle aurait reçu une prime annuelle de 1000 fr.

Une an. qui doit être payée pendant un nombre déterminé d'années, est dite *fixe;* lorsque sa durée est subordonnée à certaines éventualités, comme par exemple quand elle se rapporte à la vie d'un ou de plusieurs individus, on la nomme *contingente*. Si l'an. ne doit commencer à être payée qu'au bout d'un certain temps, on la dit *différée;* lorsque, à partir d'une certaine époque, elle doit croître dans une proportion donnée, on la nomme *croissante*. Si l'on ne doit en jouir qu'après le décès d'une ou de plusieurs personnes actuellement vivantes, on l'appelle *réversible*. Quand elle est limitée à la durée de la vie d'un ou de plusieurs individus, elle reçoit le nom d'*an. à vie ;* enfin on l'appelle *an. à vie temporaire*, lorsqu'elle ne doit durer qu'un certain nombre d'années, et à condition qu'une ou plusieurs personnes survivront à ce terme.

Ces diverses annuités demandent, pour être évaluées, des calculs différents, mais qui tous se rapportent aux règles que nous avons énoncées. Si par ex. on veut trouver la valeur d'une an. différée pendant 3 ans, c.-à-d. dont on ne pourra jouir qu'au bout de 3 ans, mais qui, à partir de ce temps, sera payable pendant 10 années consécutives, la question reviendra à chercher la valeur d'une an. de même somme pour 13 ans, puis pour 3 ans, et ensuite à soustraire celle-ci de la première. La différence représentera la valeur de l'an. différée. Ces sortes d'annuités sont commodes pour un emprunteur qui ne devrait pas réaliser de bénéfices dans le commencement de son entreprise. Il en est de même des annuités *croissantes* qui peuvent d'abord être inférieures même à l'intérêt simple de l'argent emprunté, sauf à augmenter graduellement jusqu'à l'extinction du capital. Nous aurons occasion de revenir sur les annuités contingentes à l'art. ASSURANCES.

Le remboursement par annuités a été généralement appliqué aux emprunts contractés par l'État ou par les communes, mais avec diverses modifications. Tantôt on rembourse chaque année, avec ou sans primes, une certaine quantité de rentes désignées par le sort, et l'on continue de payer les simples intérêts à celles qui ne sortent pas de la roue; tantôt on affecte au remboursement une dotation fixe qui s'accroît chaque année de la somme que l'État continue de payer pour les rentes rachetées antérieurement, et l'on emploie ces fonds au rachat d'une certaine quantité des rentes qui se présentent sur la place. C'est sur ce principe qu'est fondée la *caisse d'amortissement*. Voy. DETTE *publique*.

* **ANNULAIRE.** adj. 2 g. Qui est propre à recevoir un anneau. *Doigt an.* Voy. ANNEAU. ‖ Qui a la forme d'un anneau. S'emploie surtout dans le langage scientifique. ‖ T. Astr. *Éclipse an.* Voy. ÉCLIPSE.

ANNULATION. s. f. Action d'annuler. *L'an. d'un contrat, d'une vente, d'un mariage.*

ANNULER. v. a. (R. *nul*). Rendre nul, de nulle valeur. *An. une lettre de change, un marché, une vente, une procédure.* = ANNULÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ANNIHILER.

ANOBLIR. v. a. (R. *noble*). Faire noble, donner à quelqu'un le titre et les droits de noblesse. *C'est Henri IV qui anoblit cette famille. Dans la famille de Jeanne d'Arc le ventre anoblissait*, La noblesse se transmettait par les femmes. = ANOBLI, IE. part. ‖ S'emploie subst., en parlant D'un individu qui a été fait noble depuis peu de temps. *Les nouveaux anoblis.*

Syn. — *Ennoblir.* — *An.* signifie conférer le titre de noble, et *ennoblir* donner de la noblesse, de l'élévation, de la grandeur. Le premier de ces termes désigne un changement dans l'état social d'un individu; le second marque la considération que le mérite ou la vertu peuvent acquérir. On s'*ennoblit* soi-même; le roi seul *anoblit. Ennoblir* se dit des personnes et des choses; *an.* ne se dit que des personnes.

ANOBLISSEMENT. s. m. Concession, faveur du prince, par laquelle on est anobli.

ANODIN, INE, adj. (gr. α priv.; ν euph.; ὀδύνη, douleur). T. Méd. Se dit Des agents thérapeutiques qui ont la propriété de calmer ou de faire cesser les douleurs. *Potion anodine.* — S'emploie subst. *Les anodins n'ont produit aucun effet.* ‖ Fig. et ironiq., *Vers anodins*, Vers dépourvus de sel, d'animation.

Enc. — Aujourd'hui on emploie plus fréquemment le terme *calmant* que celui d'*an.;* mais aucune de ces dénominations ne saurait servir à désigner une classe particulière d'agents thérapeutiques. En effet, les causes qui peuvent déterminer la douleur étant excessivement diverses, tout moyen qui la diminue ou la fait cesser est un *an.* Toutefois, dans le langage habituel, on désigne plus ordinairement sous ce nom les *narcotiques hypnotiques* dont l'opium est le type.

* **ANODONTE.** s. f. (gr. α priv.; ὀδοὺς, ὄντος, dent). T. Zool. Voy. MYTILACÉS.

* **ANOLIS.** s. m. T. Erpét. Voy. IGUANIENS.

ANOMAL, ALE. adj. (gr. α priv.; ν euph.; ὁμαλὸς, égal). Se dit De ce qui est irrégulier ou contraire à l'ordre habituel. *Maladies anomales.* Voy. MALADIE. — *Verbes anomaux.* Voy. VERBE. ‖ *En T. Hist. nat., s'emploie pour désigner Les êtres qui, par leur aspect extérieur, la présence ou l'absence de certaines parties, s'éloignent du type auquel on les compare habituellement. ‖ En T. Bot., on appelle *Fleurs anomales*, Les fleurs qui ne nous offrent pas une symétrie aussi complète que celles que nous voyons habituellement.

ANOMALIE. s. f. Irrégularité. *Il y a bien de l'an. dans ce verbe. Les anomalies du langage.*

Enc. — Dans le langage de la science, le terme *An.* s'emploie pour désigner tout ce qui s'éloigne du type considéré comme normal. C'est ainsi qu'on observe des anomalies non-seulement dans la forme et dans la structure tant interne qu'externe des êtres, mais encore dans la marche des phénomènes physiologiques et même pathologiques. Au reste, c'est tout à fait à tort qu'on applique l'épithète de *contre-nature* à toute formation organique qui offre une déviation du type spécifique pris comme terme de comparaison. Ainsi, par ex., le *bec-de-lièvre* n'est nullement une conformation contre-nature; cette difformité est tout simplement, suivant l'expression de Montaigne, une conformation *contre la coutume.* Les anomalies, en effet, se produisent suivant certaines lois et certaines règles; ou plutôt les mêmes lois et les mêmes règles qui président au développement normal, sont aussi celles qui déterminent les formes anomales. Dans le langage ordinaire, on établit une différence entre *an.* et *monstruosité :* ce dernier est surtout usité, quand il s'agit d'une an. rare ou présentant quelque chose de repoussant; mais aux yeux de l'anatomiste, l'*an.* ne diffère pas de la *monstruosité.* Voy. TÉRATOLOGIE.

En T. d'Astr., on appelle *An.* la distance angulaire d'un astre à l'un des sommets du grand axe de son orbite, mesurée du corps céleste autour duquel cet astre exécute sa révolution. L'an. se mesure par l'angle que forment le rayon vecteur unissant l'astre en mouvement à son astre central et la ligne des apsides ou grand axe de l'orbite. Les astronomes ont pendant longtemps compté les anomalies à partir de l'apside supérieure, c.-à-d. de l'aphélie ou de l'apogée; aujourd'hui on les compte plus généralement à partir du point de l'apside inférieure, c.-à-d. du périhélie ou du périgée. Cette distance angulaire a reçu le nom d'*an.* parce qu'elle détermine l'inégalité du mouvement de la planète et qu'elle sert à calculer sa position dans les différents temps de sa marche. — On distingue trois sortes d'anomalies : l'*an. vraie*, l'*an. moyenne* et l'*an. excentrique.*

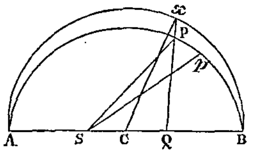

Soient APB l'orbite d'une planète, S l'astre central occupant le foyer de l'ellipse, le soleil par ex., AB le grand axe, et C le centre de l'orbite. Par le point P tirez la ligne PQ, perpendiculaire à AB, rencontrant en x le cercle circonscrit à l'orbite. On sait que le mouvement angulaire d'une planète dans son orbite est irrégulier, ce qui dépend de l'inégalité des distances auxquelles la planète se trouve du soleil. Si donc on suppose que, pendant que la planète réelle, laquelle se meut avec une vitesse variable suivant sa distance au soleil, a décrit la courbe Ap, une planète fictive partie du même point, marchant d'une vitesse uniforme et devant accomplir sa révolution totale exactement dans le même espace de temps que la planète réelle, s'est mue de A à P, l'angle ASp sera l'an. vraie, ASP l'an. moyenne, et ACx l'an. excentrique. L'an. moyenne est proportionnelle au temps du parcours. Le problème de trouver l'an. vraie au moyen de l'an. moyenne est un des plus importants de l'astronomie. On l'appelle ordin. *problème de Képler*, parce que c'est ce grand astronome qui le premier l'a posé et résolu d'une manière approximative. Wallis, Newton, Cassini, Lagrange, etc., se sont également occupés de sa solution.

ANOMALISTIQUE. adj. N'est usité que dans cette locut., *Année* ou *Période an.* Voy. ANNÉE et APSIDE.

ANOMIE. s. f. (gr. α priv.; νόμος, règle). T. Zool. Voy. OSTRACÉS.

* **ANOMOURES.** s. m. pl. (gr. α priv.; νόμος; οὐρά, queue). T. Zool. Voy. DÉCAPODES.

ÂNON. s. m. Le petit d'un âne. *L'ânesse et son ânon.*

* **ANONACÉES** ou * **ANONÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Les *An.* sont une famille de végétaux exogènes, polypétales, à ovaire infère. — *Caract. bot. :* Feuilles alternes, simples, presque toujours entières, dépourvues de stipules. Fleurs ordin. vertes ou brunes, axillaires, solitaires, ou par groupes de 2 ou de 3, plus courtes que les feuilles; lorsque les fleurs sont abortives, leurs pédoncules s'indurent, s'élargissent et se courbent. Sépales 3, persistants, ordin. soudés en partie. Pétales 6, hypogynes, disposés sur deux rangs, quelquefois unis de manière à représenter une corolle monopétale, manquant très-rarement. Préfleuraison valvaire. Étamines en nombre indéfini, couvrant un large disque hypogyne, très-serrées, fort rarement en nombre défini; filets courts, plus ou moins anguleux; anthères adnées, introrses, avec un large connectif quadrangulaire. Carpelles en gén. nombreux, séparés ou soudés, parfois en nombre défini; styles courts; stigmates simples; ovules solitaires ou en petit nombre, dressés ou ascendants, anatropes. Fruit composé de plusieurs carpelles, charnus ou secs, sessiles ou pédonculés, à une ou plusieurs graines, distincts ou confondus en une masse charnue. Graines attachées à la suture sur un ou deux rangs, quelquefois pourvues d'un arille : test cassant; embryon petit, situé à la base d'un albumen ruminé, dur et charnu. (Fig. 1. *Anona furfuracea ;* 2. fleur étalée; 3. coupe verticale des appareils mâle et femelle; ces derniers occupent le centre; 4. coupe verticale d'un carpelle; 5. id. d'une graine mûre pour faire voir l'albumen et l'embryon; 6. coupe du fruit mûr de l'*A. squammosa.*

Cette famille se compose d'environ 20 genres et 300 espèces qui habitent les régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde; quelques espèces cependant s'étendent au delà des tropiques au nord et au sud. Les An. sont des arbres ou des arbrisseaux dont toutes les parties possèdent une saveur et une odeur aromatique prononcées. L'écorce du *Canang à 3 pétales* (*Uvaria tripetaloïdes*) donne, quand on l'incise, un suc visqueux qui se durcit en manière de gomme. Le *C. à 3 lobes* (*U. triloba*) contient, suivant Duhamel, un acide très-actif; mais le fait est douteux : nonobstant, on se sert de ses feuilles pour hâter la maturité des abcès indolents, et ses graines jouissent, dit-on, de propriétés émétiques. Les Indiens des bords de l'Orénoque possèdent un excellent fébrifuge nommé *Frutta de Burro*, qui est le fruit du *C. fébrifuge* (*U. febrifuga*) ou, selon Martius, de la *Xylopie à grandes fleurs* (*Xylopia grandiflora*). Les fleurs de certaines espèces d'An., et entre autres de l'*Artabotrys odorant* (*Artabotrys odoratissima*) et de la *Gualtérie en verge* (*Gualteria virgata*), répandent une odeur excessivement agréable. A Java, les feuilles de l'*Artabotrys* sont fort employées dans le choléra. Dans le même pays, les *Polyalthias* sont renommés pour leurs propriétés aromatiques : on fait surtout usage de leur racine. Plusieurs espèces de cette famille donnent des fruits qui, desséchés, s'emploient comme aromates : tel est celui de la *Xylopie aromatique* (*Xylopia aromatica*), qui est connu sous le nom de *Poivre d'Éthiopie*, et dont les nègres de l'Afrique se servent pour assaisonner leurs aliments. La *X. soyeuse* (*X. sericea*), grand arbre qu'on trouve dans les forêts aux environs de Rio-Janeiro, où on l'appelle *Pindaïba*, porte un fruit qui a l'odeur du poivre, et qui remplace fort bien ce dernier. En outre, l'écorce de cet arbre est très-flexible, et ses fibres se séparent aisément : aussi en fabrique-t-on d'excellents cordages. D'après Blume, les espèces qui croissent à Java demandent, à cause de l'activité de leurs propriétés, d'être employées avec discrétion : cependant on mâche leurs carpelles, après dîner, en guise de carminatifs. La *X. glabre* (*X. glabra*) a reçu, dit-on, dans les Indes, le nom de *Bois amer*, à cause de l'extrême amertume de toutes ses parties : son bois, son écorce et ses baies ont le goût des graines d'orange. Le sucre qui a été renfermé dans des caisses faites avec ce bois n'est pas mangeable; les blattes mêmes ne l'attaquent pas. Les feuilles de l'*Anone écailleuse* (*Anona squamosa*), appelée vulgairement *Attier*, *Atocire*, *Cœur de bœuf* et *Pommier de canelle*, ont une odeur désagréable, et ses graines contiennent un principe extrêmement âcre qui tue les insectes. En conséquence, les indigènes de l'Inde réduisent ces graines en poudre pour détruire la vermine de la tête des enfants; mais son fruit, nommé *Atte* ou *Pomme canelle*, renferme en abondance un mucilage sucré qui prédomine sur la saveur aromatique : aussi est-il fort estimé dans les Indes orientales et occidentales. On mange également les fruits de l'*Anona cherimolia*, appelé vulgairement *Chérimolier* ou *Chérimoyer ;* de l'*A. triloba*, connu sous les noms vulgaires de *Corosol*, *Corosollier* et *Assiminier ;* de l'*A. reticulata*, nommé *Cachiman ;* de l'*A. muricata* ou *Cachiman épineux*, et de l'*A. sylvatica*, appelé au Pérou *Aratica do mato.* Ce dernier fournit un bois blanc, léger, excellent pour les tourneurs, et analogue au citronnier d'Europe. Le bois de la racine de l'*Anone des marais* (*Anona palustris*) s'emploie au Brésil en guise de liége. La *Muscade américaine*, fruit du *Faux muscadier* (*Monodora myristica*), rivalise par ses propriétés aromatiques avec la muscade vraie et sert aux mêmes usages. Le bois solide et élastique, appelé *Yari yari* dans la Guiane, et *Bois de lance* par les selliers, provient, suivant Schomburgk, du *Duguetia quitarensis.* Le bois d'une espèce de *Gualtérie*, nommée au Brésil *Pindaïba preta*, avait encore, ainsi que l'a constaté Martius, une pesanteur spécifique de 0,839, après avoir resté vingt ans dans une chambre sèche.

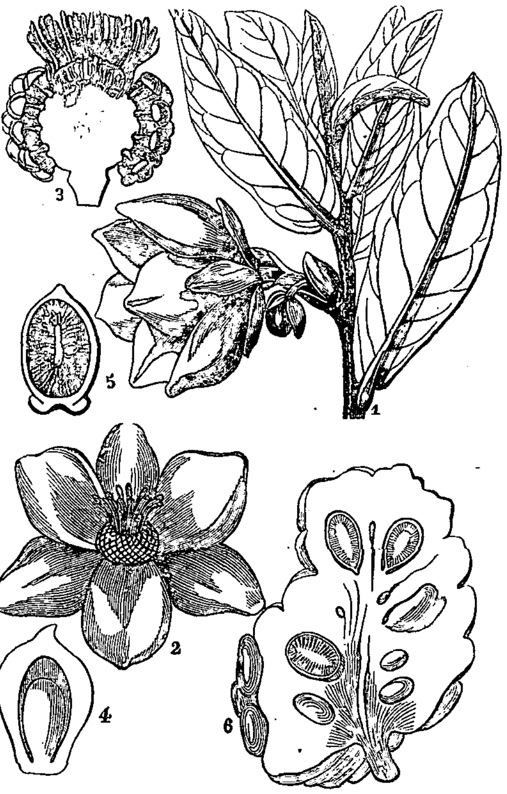

***ANONE.** s. f. T. Bot. V. Anonacées.

ÂNONNEMENT. s. m. Action d'ânonner. *Cet ân. est insupportable.*

ÂNONNER. v. n. (R. *ânon*). Lire, réciter, répondre avec hésitation, en balbutiant. *Il y a deux ans que cet enfant va à l'école et il ne fait encore qu'ân. Quand il soutint sa thèse, il ne fit qu'ân.* || Se prend quelquefois activement. *Cet écolier ne fait qu'ân. sa leçon.* = Anonné, ée. part.

ANONYME. adj. 2 g. (gr. α priv. ; ὄνομα, nom). Dont le nom n'est pas connu. Ne se dit que Des auteurs dont on ne sait pas le nom, et Des écrits dont on ne connaît point l'auteur. *Auteur an. Ouvrage, livre, brochure an. Couplets anonymes. — Écrire une lettre an.*, Écrire une lettre qu'on n'ose pas ou qu'on a honte de signer. || S'emploie subst. en parlant De l'auteur inconnu d'un écrit. *L'an. qui a traité cette matière. Cette comédie est d'un an.—Garder l'an., Écrire sous le voile de l'an.*, Ne pas mettre son nom à ses écrits.

Enc. — L'auteur d'un ouvrage peut rester inconnu, ou parce qu'il ne signe pas son livre, ou parce qu'il le fait paraître avec un nom supposé. Dans le premier cas, l'ouvrage est dit *An.*, et dans le second *Pseudonyme*, c.-à-d. signé d'un faux nom. — Les ouvrages sans nom d'auteur, ou portant des noms supposés, sont en si grand nombre, qu'ils forment presque le tiers des livres qui remplissent nos bibliothèques publiques. On en peut juger par la liste qu'en donne Barbier dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, qui se compose de 4 vol. in-8°, et qui cependant ne s'occupe que des écrits composés, traduits ou publiés en français et en latin. Ce savant bibliographe admet trois espèces de livres anonymes ou pseudonymes, selon que c'est le nom de l'auteur, celui du traducteur ou celui de l'éditeur qui manque ou qui est supposé. — T. Droit. *Société anonyme.* V. Société.

*** ANOPLOTHERIUM.** s. m. [On prononce *anoplothériomme.*] (gr. α priv. ; ν euph.; ὅπλον, arme; θηριὸν, animal). Voy. Paléontologie.

*** ANOREXIE.** s. f. (gr. α priv. ; ὄρεξις, appétit).

Enc. — Ce terme, qui n'est guère usité que dans le langage médical, signifie absence d'appétit. Les anciens nosologistes faisaient de l'*An.* une maladie spéciale; mais, à cette heure, on ne la regarde plus que comme un état symptomatique. L'an. est en effet un phénomène à peu près constant dans toutes les maladies aiguës; elle s'observe même dans un grand nombre de maladies chroniques, surtout dans celles qui affectent l'appareil digestif.

*** ANORMAL, ALE.** adj. (gr. α priv. ; lat. *norma*, règle). Ce terme, fort usité dans le langage de la science, se dit De tout ce qui semble faire exception à la règle commune.

*** ANOSMIE.** s. f. (gr. α priv. ; ν euph.; ὀσμὴ, odeur). T. Méd. Perte ou diminution de l'odorat. Voy. Odorat.

***ANOURE.** adj. et s. m. (gr. α priv. ; οὐρὰ, queue). T. Erpét. Voy. Batraciens.

ANSE. s. f. (lat. *ansa*, poignée). La partie de certains vases, de certains ustensiles, par laquelle on les prend pour s'en servir, et qui présente ordinairement la forme d'un demi-cercle. *L'an. d'une aiguière, d'un panier, d'un seau, d'une corbeille. Panier à deux anses. Prendre une tasse par l'anse.* — On dit de même, *Les anses d'une pièce d'artillerie.* || Fig. et prov., *Faire danser l'an. du panier*, se dit D'une cuisinière qui enfle le prix des achats qu'elle a faits pour ses maîtres. || T. Anat. On dit, *An. vasculaire, An. anastomotique, An. nerveuse, An. intestinale*, en parlant De la courbure que décrit un vaisseau, un rameau nerveux, une portion de l'intestin qui revient sur lui-même. — En Chir., on dit aussi, *Une an. de fil.* || *T. Archit. *An. de panier.* Voy. Arc. || T. Géogr. *Anse* désigne un Petit enfoncement le long des côtes ou dans les baies et ports. *Il y a plusieurs anses dans cette baie.*

ANSE. s. f. et **ANSÉATIQUE.** adj. f. Voy. Hanse et Hanséatique.

*** ANSÉRINE.** s. f. T. Bot. Voy. Chénopodées.

ANSPECT. s. m. Sorte de levier en bois de frêne ou d'orme, dont le gros bout est taillé en biseau et ordin. ferré. A bord des bâtiments de guerre, on s'en sert pour pointer les canons. — L'*Ans.* sert aussi à remuer les fardeaux : on le nomme alors *Barre d'ans.*

ANSPESSADE, ou mieux ***LANCEPESSADE,** s. m. (corrupt. du mot ital. *lancia-spezzata*, lance rompue). Dans l'ancienne infanterie française, on désignait ainsi Un bas-officier subordonné au caporal.

ANTAGONISME. s. m. (gr. ἀντὶ, contre; ἀγωνίζομαι, je combats). Action en sens contraire. *L'ant. des muscles extenseurs et fléchisseurs des bras.* || * Se dit De certains organes, lorsque l'activité fonctionnelle de l'un est en raison inverse de celle de l'autre. *Il y a ant. entre les reins et la peau, entre le foie et le poumon. — Dans la vie on rencontre partout des antagonismes; mais loin d'être ennemis et de nature à s'anéantir mutuellement, ils sont au contraire complétifs les uns des autres.* || * S'emploie également en parlant Du développement des parties, lorsque l'un a lieu au préjudice de l'autre. || *Se prend quelquefois dans le sens de Lutte, de rivalité. *L'ant. domine dans notre société.*

ANTAGONISTE. s. m. Celui qui s'efforce de faire prévaloir son sentiment, son opinion, ses prétentions sur le sentiment, l'opinion, etc., d'un autre. *Toute sa vie, il a été mon ant. Vous avez en cette femme un dangereux ant.*

ANTAGONISTE. adj. 2 g. Se dit Des choses qui agissent en sens contraire. *Muscles antagonistes. Organes antagonistes. Fonctions antagonistes.* || S'emploie subst. en ce sens : *Le muscle abducteur de l'œil est l'ant. de l'adducteur du même organe.*

ANTAN. s. m. (lat. *ante annum*, avant l'année). L'année qui précède celle qui court. Vx. Ne se dit guère que dans cette phrase prov. : *Je ne m'en soucie non plus que des neiges d'an.*, Je ne m'en soucie point.

ANTANACLASE. s. f. (gr. ἀντὶ, contre; ἀνακλαὼ, je répercute).

Enc. — L'*Ant.* est une figure de rhétorique dans laquelle un mot est répété immédiatement, mais dans un sens différent ou avec une inflexion, ce qui donne lieu à une espèce d'antithèse. Ce vers d'Horace nous offre un ex. de cette figure :

Labitur et labetur in omne volubilis ævum (*amnis.*)

Le retour à la première série de pensées et d'expressions, après une parenthèse, a également reçu le nom d'*Antanaclase.*

ANTARCTIQUE. adj. 2 g. Voy. Arctique.

*** ANTE.** s. f. (lat. *ante*). T. Archit. Voy. Pilastre et Temple.

ANTÉCÉDEMMENT. adv. Antérieurement, avant dans l'ordre du temps. Peu us.

ANTÉCÉDENT, ENTE. adj. (lat. *ante*, *cedere*, marcher devant). Qui est auparavant, qui précède dans l'ordre du temps. *Les actes antécédents. Les procédures antécédentes.*

ANTÉCÉDENT. s. m. Se dit Des actes de la vie passée de quelqu'un. *Il n'aura pas cette place; il a de trop fâcheux antécédents.* || Se dit aussi D'un fait passé, à propos d'un fait actuel. *Cet arrêt constituera un heureux ant. pour son procès.* || En T. de Gram., de Math. et de Philos., On donne le nom d'*Ant.* au premier terme d'un rapport, et celui de *Conséquent* au second terme. Voy. les mots Rapport, Syllogisme.

Syn. — *Antérieur*, *Précédent.* — Les adjectifs *antérieur*, *antéc.* et *précédent* indiquent une antériorité de temps; mais tandis que le premier la marque d'une manière indéterminée, les deux autres impliquent une idée d'ordre, de rang, de position : *Précédent* même exprime une priorité immédiate. *Antérieur* se dit en outre de la situation relative d'une chose dans l'espace : la face *antérieure* du corps.—Lorsqu'on les prend substantivement, *antéc.* et *précédent* ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre : ainsi l'on dit, cet homme a de fâcheux *antécédents*, et non de fâcheux *précédents.* La chambre n'a qu'à consulter ses *précédents*, et non ses *antécédents.* Dans le langage didactique, *antéc.*, pris substantivement, est toujours opposé à *conséquent.*

ANTÉCESSEUR. s. m. (lat. *antecessor*, qui précède). Se disait autrefois d'Un professeur de droit dans une université.

ANTECHRIST. s. m. [On ne pron. pas l'S.) (gr. ἀντὶ, contre; χριςὸς). — Beaucoup de personnes écrivent *Antéchrist* et prononcent ce mot comme il est écrit.

Enc. — Le nom d'*Ant.* avait été donné, dans les temps de la primitive Eglise, aux adversaires les plus déclarés du Christ, à ceux qui niaient sa venue sur la terre, et qu'il fût le Messie. Mais on désigne plus ordinairement par ce terme un tyran impie et cruel, une sorte d'esprit du mal qui doit paraître sur la terre peu de temps avant la fin des siècles pour tenter un dernier effort de séduction sur les hommes, afin de les entraîner dans le péché. Ainsi envisagé, l'Ant. est un être dont l'existence n'est révélée que par divers passages prophétiques de l'Écriture sainte : tout ce qu'on peut avancer à son sujet est donc purement conjectural. Les principaux passages des livres sacrés, dans lesquels il est fait mention de l'Ant., se trouvent dans le prophète Daniel, IX, 26 et 27, dans l'Évangile de saint Mathieu, XXIV, dans la 2e épître de saint Paul aux Thess., c. 2, et dans l'Apocalypse de S. Jean, XIII.

ANTÉDILUVIEN, IENNE. adj. (lat. *ante*, avant; *diluvium*, déluge). Qui a existé avant le déluge. *Animaux antédiluviens. Formations antédiluviennes.* Voy. Géologie et Paléontologie. || * Qui a précédé le déluge. *Temps antédiluviens. Période antédiluvienne.*

*** ANTÉFIXE.** s. f. (lat. *ante*, devant; *fixus*, attaché). **T. Archit. — Plusieurs auteurs font ce mot masculin.**

Enc. — L'architecture dans l'antiquité avait constamment pour but de dissimuler les exigences de la construction sous l'élégance de la forme, intention qui se montre clairement dans la toiture des édifices grecs et romains. Ces toitures étaient généralement formées par des rangées de tuiles plates qui alternaient avec des rangées de tuiles bombées, et dessinaient des lignes commençant au faîte du bâtiment et se terminant au bord inférieur de la toiture. Pour éviter l'introduction des eaux pluviales sous les rangées de tuiles bombées, celles de ces tuiles qui aboutissaient au bord ou au faîte du toit étaient fermées à leur extrémité, et avaient reçu, en raison de leur position, le nom d'*Antéfixes.* Mais les architectes, non contents de faire de l'ant. un objet d'utilité, surent la décorer de façon que la rangée qui occupait le faîte de l'édifice, et celles qui occupaient les bords de la toiture, offrissent à l'œil une élégante garniture se découpant sur l'azur du ciel. Les premières antéfixes furent en terre cuite; puis on ne tarda pas à en faire en marbre, et même en bronze : enfin on les décora de palmettes, de moulures et de figures diverses. Les figures ci-dessus présentent quelques exemples d'antéfixes. La première est une ant. en terre cuite dont la face antérieure est plane, mais peinte en jaune et en noir; elle provient du temple d'Apollon à Égine; la deuxième, qui est en marbre, a été tirée du temple de Diane à Eleusis. Les deux autres antéfixes sont romaines : celle de la fig. 3 est en terre cuite, et la dernière (fig. 4) est en marbre; celle-ci est tirée du portique d'Octavie à Rome.

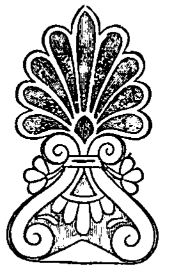
2

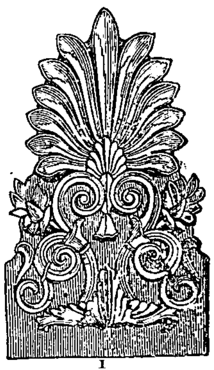
1

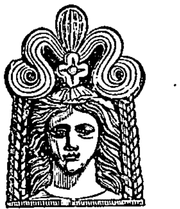
3

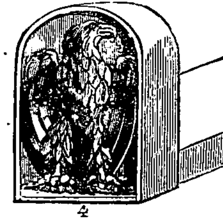
4

ANTENNE. s. f. (lat. *antenna*). T. Mar. et Zool.

Enc. — En T. de Mar., on nomme ainsi une longue pièce de bois, une espèce de vergue longue et flexible qui s'attache à une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât, pour soutenir la voile triangulaire de certains bâtiments fort en usage sur la Méditerranée. Cette voile triangulaire porte elle-même le nom de *voile latine.* La fig. ci-dessus nous montre une voile de ce genre et l'ant. qui la soutient.

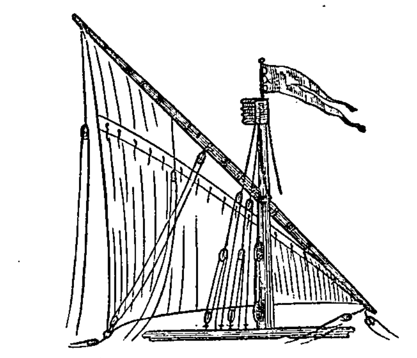

Zool. — Les antennes sont des organes appendiculaires, mobiles, présentant des formes très-diverses, plus ou moins développés, situés sur la tête de la plupart des animaux articulés, et composés d'un plus ou moins grand nombre de petits articles cornés ou coriaces à l'extérieur, tubulaires et perforés dans toute la longueur de leur axe, et renfermant une substance molle et membraneuse, qui reçoit les derniers rameaux des nerfs et des trachées de l'extrémité antérieure du corps. Comme le nombre et la forme de ces appendices, soit chez les espèces d'*Annélides* qui en sont pourvues, soit chez les *Crustacés*, soit surtout chez les *Insectes*, sont un des caractères qui servent à établir des coupes et des divisions parmi ces animaux, il sera parlé au mot INSECTE des variétés de forme et de structure que présentent les antennes, et nous n'étudierons actuellement ces organes que sous le rapport physiologique.

Quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons Tréviranus, Strauss et Lacordaire, se fondant sur la situation des antennes et sur les dispositions anatomiques qu'elles présentent, regardent ces organes comme le siége de l'ouïe chez les articulés. D'autres zoologistes, tels que Réaumur, Roesel, de Blainville, Carus et Dugès, pensent que les antennes sont le siége de l'odorat : ces savants appuient également leur manière de voir sur l'observation anatomique et sur certaines expériences. Le professeur Dugès a cru remarquer que la perception des odeurs était abolie par l'amputation de ces appendices; mais ces expériences sont peu concluantes. Suivant l'opinion le plus généralement admise, et en même temps la plus vraisemblable, les antennes sont l'organe principal du toucher. En effet, la majeure partie des animaux qui en sont munis étant revêtus d'un tégument calcaire ou corné qui les rend peu sensibles au contact des corps environnants, ils ont besoin d'organes spéciaux pour la sensibilité tactile. Cette opinion est encore confirmée par l'observation de dispositions analogues que nous offrent une foule d'animaux de classes tout à fait différentes, qui portent, à la tête et aux environs des organes masticatoires, des appareils tactiles très-développés : tels sont les bras des *Mollusques céphalopodes*, les tentacules d'un grand nombre d'animaux inférieurs, les barbillons de certains Poissons, les moustaches des *Chats* et surtout des *Phoques*, etc. Si certains insectes dressent ou baissent leurs antennes au moindre bruit, ce fait s'explique fort bien par suite de l'impression que produisent les vibrations sonores sur ces organes tactiles très-délicats, sans qu'il soit besoin de considérer les antennes comme le siége de l'audition. On a encore supposé que ces appendices devenaient organes de relation chez certains Hyménoptères vivant en société, surtout chez les *Fourmis*, qui ont l'air de se communiquer leurs idées en se touchant réciproquement avec l'extrémité de leurs antennes. Quelque ingénieuses que soient les observations de Dupont de Nemours à ce sujet, cette idée n'a pas été admise. — Mais, indépendamment de leur fonction principale, qui est celle d'organe tactile, les antennes servent encore chez beaucoup d'insectes à des usages secondaires. Ainsi, par ex., dans certaines familles de Coléoptères, dont le corps est très-allongé, et chez lesquels les ailes sont attachées fort haut à cause de la brièveté du corselet, les antennes, par leur longueur et leur grosseur, servent évidemment à faire équilibre avec le corps et à le maintenir pendant le vol dans une position horizontale. Dans certains Crustacés, elles paraissent servir secondairement à la natation. Enfin, chez les mâles de différentes espèces d'animaux articulés, elles semblent, suivant diverses observations, remplir les fonctions d'organes excitateurs. Voy. INSECTES et CRUSTACÉS.

* **ANTÉON.** s. m. T. Ent. Voy. PUPIVORES.

ANTÉPÉNULTIÈME. adj. 2 g. (lat. *ante*, avant; *pene*, presque; *ultimus*, dernier). Qui précède immédiatement l'avant-dernier. *L'ant. vers de cette page. Dans l'ant. ligne. L'ant. syllabe d'un mot.* ‖ S'emploie subst. au fém., et sign. L'antépénultième syllabe d'un mot. *Dans le mot* enchifrènement, *l'accent est sur l'ant.*

ANTÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *anterior*). Qui est avant, qui précède, par rapport au lieu et au temps. *La partie antérieure d'une maison, d'un vaisseau. La face antérieure du corps. Ce fait est ant. de six mois à celui dont je vous parle. Époque antérieure. Je dois être colloqué avant vous, car je suis ant. en hypothèque.* ‖ T. Gram. *Prétérit ant. Futur antérieur.* Voy. TEMPS. = Syn. Voy. ANTÉCÉDENT.

ANTÉRIEUREMENT. adv. Précédemment. *Ma demande a été faite ant. à la vôtre. Voilà ce qui s'est passé ant.*

ANTÉRIORITÉ. s. f. Priorité de temps. *Ant. de droit, de titre, d'hypothèque. Ant. de date. Ant. d'une découverte.*

* **ANTÉVERSION.** s. f. Voy. RÉTROVERSION.

* **ANTHELMIE.** s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **ANTHELMINTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ, contre; ἕλμινς, ινθος, ver). T. Méd. Même signif. que *Vermifuge*. Voy. ce mot.

***ANTHÉMIS.** s. f. (gr. ἀνθημὶς). T. Bot. V. COMPOSÉES.

ANTHÈRE. s. f. (gr. ἀνθηρὸς, fleuri). T. Bot. Voy ÉTAMINE.

* **ANTHÉRIC.** s. m. et * **ANTHÉRICÉES.** s. f. pl. (gr. ἀνθέριχος). T. Bot. Voy. LILIACÉES.

* **ANTHÉRIDIE.** s. f. T. Bot. Voy. CRYPTOGAME.

* **ANTHÈSE.** s. f. (gr. ἀνθήσις). T. Bot. S'emploie pour désigner L'ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement des fleurs.

* **ANTHICIDES.** s. m. pl. (gr. ἀνθιχὸς, qui concerne les fleurs). T. Ent. Voy. TRACHÉLIDES.

* **ANTHIDIE.** s. f. T. Entom. Voy. APIAIRES.

* **ANTHISTÉRIE.** s. f. (gr. ἄνθος, fleur; στεῖρα, couronne). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **ANTHOBIES.** s. f. pl. (gr. ἄνθος; βίος, vie). T. Entom. Voy. SCARABÉIDES.

ANTHOLOGIE. s. f. (gr. ἄνθος; λέγω, je cueille). Recueil de pièces littéraires choisies. Se dit spécialement D'un recueil de poésies.

Enc. — Le terme *Ant.* s'applique particulièrement à une collection de petits poèmes écrits en mètres élégiaques, et que les Grecs appelaient *Epigrammes*. Le plus ancien recueil de ce genre fut formé par Méléagre de Gadara, poëte grec qui florissait un siècle avant notre ère. Il avait donné à cette collection de pièces fugitives le titre à la fois simple et élégant de Στέφανος, *Guirlande*. Comparant chaque poëte à une fleur ou à un fruit, Méléagre avait choisi avec goût dans le riche parterre où il pouvait cueillir. Aussi la perte de sa guirlande est-elle vivement sentie par ceux qui savent combien le génie, les mœurs et les usages d'une nation se font connaître dans les divers genres qu'embrasse la poésie fugitive. Reiske pense que l'Ant. de Méléagre était divisée en deux parties, l'une consacrée aux pièces érotiques, l'autre aux pièces sérieuses ou gracieuses. Ces divers morceaux avaient été empruntés aux auteurs dont voici les noms : Anyte, Myro, Sapho, Mélanipide, Simonide, Nossis, Rhianus, Erinne, Alcée, Samillo, Léonidas, Mnasalcès, Pamphile, Pancratès, Tymnès, Nicias, Euphane, Damagète, Callimaque, Euphorion, Hégésippe, Persée, Diotime, Ménécrate, Nicænète, Phaennus, Simmias, Parthénis, Bacchylide, Anacréon, Anthémius, Archiloque, Alexandre l'Etolien, Polyclètus, Polystrate, Antipater, Posidippe, Hédyle, Sicelidès, Platon le Grand, Aratus, Chérémon, Phédime, Antagoras, Théodoride et Phanias. — Après Méléagre, les anthologies se multiplièrent. La première que l'on connaisse est celle du poëte Philippe de Thessalonique, qui vivait environ 150 ans après J.-C. Il rassembla les pièces fugitives postérieures au siècle de Méléagre. Les auteurs auxquels il les emprunta sont au nombre de treize, savoir : Antigone, Antipater, Antiphane, Antiphile, Automédon, Bianor, Cynagoras, Diodore, Evenus, Parménion, Philodème, Tullius et Zonas. Nous ne parlerons pas de l'Ant. de Straton; mais nous mentionnerons celle d'Agathias, qui date du VIe siècle, et qui ne nous est pas parvenue. Du reste, elle n'est point à regretter, car ce poëte historien s'était borné presque uniquement à recueillir les mauvais vers de ses contemporains. Au Xe siècle, Constantin Céphalas fit un extrait méthodique des trois recueils que nous venons de citer, extrait que le moine grec Maxime Planudes, au XIVe siècle, abrégea sans goût et sans discernement. Ces deux recueils sont les seules anthologies qui nous restent. Heureusement elles reproduisent la plupart des pièces qui composaient les premières collections de ce genre. Le manuscrit de l'Ant. de Céphalas ne fut trouvé qu'en 1606, par Saumaise, dans la Bibliothèque de Heidelberg. Ce recueil se compose de plus de sept cents épigrammes faisant environ trois mille vers. Il est divisé en cinq parties ou livres. — On possède une Ant. latine recueillie par Scaliger, Hindenbruch et quelques autres latinistes. Les littératures orientales sont assez riches en anthologies; mais il serait sans utilité de donner ici la liste de ces recueils : les langues de l'Orient étant l'objet d'études toutes spéciales, ceux qui s'en occupent connaissent ces ouvrages. Cependant, nous ferons observer qu'un grand nombre d'orientalistes ont publié des anthologies qu'il ne faut point assimiler aux collections de ce genre dues aux auteurs orientaux.

***ANTHOMYIE.** s. f. et ***ANTHOMYZIDES.** s. f. pl. (gr. ἄνθος; μυῖα, mouche). T. Ent. Voy. MUSCIDES.

* **ANTHOPHORE.** s. f. (gr. ἄνθος; φορὸς, favorable). T. Ent. Voy. APIAIRES.

***ANTHORE.** s. m. (gr. ἄνθος; ὄρος, montagne). T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

* **ANTHOXANTHUM.** s. m. (gr. ἄνθος; ξανθὸς, jaune). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **ANTHOZOAIRES.** s. m. pl. (gr. ἄνθος; ζῶον, animal). T. Zool.

Enc. — Ehrenberg, et, à son exemple, plusieurs zoologistes nomment ainsi les *Polypes* qui n'ont qu'une seule ouverture digestive servant à la fois de bouche et d'anus. Cette division constitue trois familles, qui sont les *Zoanthaires*, les *Alcyoniens* et les *Sertulariens*. Voy. ces mots.

* **ANTHRACITE.** s. f. T. Min.

Enc. — L'*Ant.* est une matière minérale combustible qui appartient comme la houille, les lignites, etc., au groupe des matières charbonnées. C'est une substance noire, offrant un éclat métalloïde assez vif, opaque, sèche au toucher, friable, et dont la poussière a l'odeur du charbon; elle brûle avec difficulté, ne répand ni flamme, ni fumée, ni odeur, et se couvre à peine d'un enduit de cendres blanches en se refroidissant. Sa densité est de 1,5 à 1,8. L'ant. est composée de carbone presque pur, uni à 2 ou 3 centièmes de matière terreuse formée de silice, d'alumine et de chaux, et parfois d'un peu de carbure de fer. Suivant Proust, elle contient de l'eau et un peu d'azote. Elle diffère de la houille par son éclat plus vif, par sa densité plus considérable qui est à celle de cette substance dans le rapport de 9 à 7, et enfin parce qu'elle ne renferme pas de bitume. L'ant. est d'une formation plus ancienne que la houille, mais plus récente que le graphite. Elle commence à se montrer dans les dépôts de sédiment les plus anciens, c.-à-d. dans les terrains de transition, dont la formation a précédé la période houillère. On la rencontre le plus souvent au milieu des roches arénacées les plus anciennes appelées grauwackes, et quelquefois dans les roches schisteuses, amygdaloïdes, porphyriques, quartzeuses, etc. On la trouve aussi dans quelques terrains plus élevés dans la série des formations, entre autres dans les terrains houillers, comme à Anzin, et surtout dans le lias alpin. L'ant. ne paraît pas aussi répandue que la houille; cependant on la rencontre dans un assez grand nombre de localités. La France possède des dépôts fort importants d'ant. dans les départements des Hautes-Alpes, du Gard, de l'Isère, de la Mayenne et de la Sarthe. On la trouve également en Savoie, dans le Valais, le Hartz, la Saxe, la Bohème, les Pyrénées, en Espagne, en Angleterre, etc.; mais nulle part l'ant. n'est plus répandue et ne forme des couches aussi puissantes qu'aux États-Unis : elles y atteignent quelquefois jusqu'à 30 mètres de puissance, et se prolongent souvent sur une grande étendue avec une épaisseur de 10 mètres. Aussi l'ant. forme-t-elle une des principales richesses des États-Unis, depuis que le préjugé qui la faisait regarder comme incombustible s'est évanoui.

L'ant. n'est employée que comme combustible; mais attendu qu'elle ne contient qu'une petite quantité de substances volatiles, elle s'allume difficilement et ne peut être brûlée que dans un milieu porté à une haute température. On a besoin, par conséquent, pour l'allumer, de la mêler avec du bois ou de la houille, et de l'employer toujours en grandes masses. Du reste, une fois allumée, elle donne beaucoup de chaleur. Elle sert principalement à la cuisson de la chaux et des poteries, au chauffage des fours de verreries, etc. La facilité avec laquelle elle s'éteint quand elle n'est pas en grande masse ne permet guère de l'employer seule au chauffage domestique non plus qu'aux travaux qui ne demandent qu'une petite quantité de combustible à la fois. On peut néanmoins en tirer parti, dans ce cas, en la mêlant à des matières d'une combustion plus facile. Elle est encore employée sous forme de bûches économiques ou de briquettes, que l'on fabrique en mêlant l'ant. pulvérisée avec de la houille et une petite quantité d'argile.

ANTHRAX. s. m. (gr. ἄνθραξ, charbon). T. Méd. ‖ * T. Ent. Voy. TANYSTOMES.

Enc. — En T. de Méd., on donne le nom d'*Ant.* à deux affections fort différentes : l'une appelée *Ant. furonculeux*, *Ant. proprement dit* ou *Ant. benin*; l'autre appelée *Ant. malin* ou *Charbon*. — L'*Ant. benin* ne diffère pas essentiellement du furoncle. Comme ce dernier, il consiste en une inflammation des prolongements adipeux que le tissu cellulaire sous-cutané envoie à travers l'épaisseur du derme. Seulement, dans le furoncle, il n'y a ordinairement qu'un seul prolongement d'enflammé, tandis que, dans l'ant., l'inflammation affecte toujours plusieurs de ces prolongements : aussi l'ant. présente-t-il quelquefois une étendue considérable. On en a vu acquérir un diamètre de 20 à 25 centimètres. Il se développe principalement à la nuque, au dos, sur la poitrine, sur le ventre, sur les épaules et sur les cuisses. Son apparition est souvent précédée de troubles dans la digestion et de phénomènes fébriles. A son début, il se présente sous la forme d'une tumeur dure et saillante qui s'étend peu à peu à mesure que l'inflammation se propage; la peau est d'un rouge violacé; la douleur, d'abord gravative, devient ensuite lancinante. Lorsque l'ant. est abandonné à lui-même, il se ramollit peu à peu vers son sommet, et la peau s'amincit et s'ulcère. Quelquefois l'ant. continue à s'étendre en largeur et en profondeur : plusieurs ouvertures se forment et finissent par se réunir. Alors la peau se désorganise, et il se produit des escarres plus ou moins larges qui laissent toujours après elles des cicatrices irrégulières et enfoncées. — Alors même que l'ant. est déterminé par une irritation locale externe, il paraît ordinairement se lier à quelque cause générale. Il survient aussi quelquefois comme phénomène critique à la fin de certaines maladies. Le plus souvent l'ant. est une affection légère que l'on combat au moyen des antiphlogistiques, et à l'aide d'incisions convenablement pratiquées; mais lorsqu'il se rattache à une autre affection, il faut en même temps traiter cette dernière. — Pour l'*Ant. malin*, voy. CHARBON.

* **ANTHRÈNE.** s. f. (gr. ἀνθρήνη, guêpe). T. Ent. Voy. CLAVICORNES.

* **ANTHRIBE.** s. m. (gr. ἄνθος, fleur; τρίβω, je broie). T. Ent. Voy. CURCULIONITES.

***ANTHROPOLITHE.** s. m. (gr. ἄνθρωπος, homme; λίθος, pierre). Voy. PALÉONTOLOGIE.

ANTHROPOLOGIE. s. f. (gr. ἄνθρωπος; λόγος, discours). Histoire naturelle de l'homme; Étude de l'homme envisagé dans la série animale, et considéré dans ses diverses variétés. ‖ T. Théol. Voy. ANTHROPOMORPHISME.

ANTHROPOMORPHISME. s. m. (gr. ἄνθρωπος; μορφὴ, forme.)

Enc. — On a nommé *Ant.* l'erreur de ceux qui attribuaient à Dieu une figure humaine. Cette erreur, qui était inévitable dans le polythéisme, disparut devant la lumière que l'Évangile apporta au monde. Cependant il paraît que, parmi les premiers chrétiens, quelques-uns, prenant à la lettre les expressions figurées de l'Écriture Sainte, tombèrent dans cette grossière erreur : on les appela *anthropomorphites*. Aujourd'hui, il est superflu de dire que les expressions figurées dont nous venons de parler, et auxquelles on a donné le nom d'*Anthropologies*, ne doivent pas se prendre à la lettre. Ainsi, lorsqu'il est dit que Dieu marchait dans le Paradis terrestre, qu'il appela Adam, que les cieux sont l'ouvrage des mains de Dieu, etc., il n'est personne qui ne reconnaisse que les livres saints ont employé ce langage dans le but de s'accommoder à la faiblesse de l'intelligence de l'homme. Il en est de même des figures appelées *Anthropopathies* si fréquentes dans les livres révélés, où Dieu semble animé des passions qui n'appartiennent qu'à l'homme. En effet, lorsque l'Écriture nous parle de la colère de Dieu, nous dit que Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, on ne saurait entendre ces expressions dans un sens littéral. « Il fallait ce langage humain, dit Tertullien, pour mettre à la portée de notre faiblesse les grandeurs de la majesté suprême. Si cela paraît indigne de Dieu, cela est nécessaire à l'homme : or rien n'est plus digne de Dieu que l'instruction et le salut de ses créatures. »

Quelques écrivains modernes ont encore prétendu qu'en attribuant à Dieu l'intelligence, la liberté, la providence, la bonté, la justice, la philosophie tombait dans l'ant., et qu'elle faisait Dieu à l'image de l'homme. Mais il est évident que l'homme ne peut concevoir l'Être suprême qu'à l'aide des facultés qu'il a reçues du créateur, et que l'induction par laquelle nous arrivons à penser que Dieu réunit en lui, mais d'une manière absolue et à l'état de perfection infinie, les facultés que nous venons de nommer, est parfaitement légitime; car si, après avoir conçu Dieu comme cause première, infinie, éternelle, absolue, nous lui appliquons certaines notions dérivées de l'étude de l'homme lui-même en tant qu'être moral et intelligent, nous revêtons ces notions d'un caractère absolu, qui les distingue essentiellement de ce que nous concevons de la créature finie. Voy. Dieu.

ANTHROPOMORPHITE. s. 2 g. Celui ou celle qui attribue à Dieu une figure humaine.

***ANTHROPOPATHIE.** s. f. (gr. ἄνθρωπος; πάθος, passion). Voy. Anthropomorphisme.

ANTHROPOPHAGE. adj. et s. 2 g. (gr. ἄνθρωπος; φαγεῖν, manger). Se dit Des hommes qui mangent de la chair humaine.

ANTHROPOPHAGIE. s. f. Habitude de manger de la chair humaine.

Enc. — Si l'on en croyait les écrivains grecs et romains, toutes les nations qu'ils appelaient barbares auraient été anthropophages; mais on ne saurait ajouter foi à cette accusation, quand on considère qu'elle atteint indistinctement tous les peuples étrangers à la civilisation grecque ou romaine, et que les anciens d'ailleurs possédaient sur eux fort peu de notions exactes. Quant aux relations des voyageurs modernes, qui rapportent que l'horrible coutume de l'*Ant.* a régné ou règne encore chez diverses peuplades plongées dans le plus profond état d'abrutissement, il est malheureusement impossible de révoquer en doute leur véracité. Quoique le nombre des nations sauvages livrées à l'ant. diminue rapidement, il existe encore des anthropophages dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique méridionale, dans l'Inde elle-même, et enfin dans plusieurs îles de la Malaisie et de la Polynésie. L'ant., chez la plupart des peuples livrés à cette affreuse coutume, est en général l'effet d'un système de vengeance; ils ne mangent que les ennemis faits prisonniers dans un combat. Chez quelques-uns, cependant, elle est le résultat d'une horrible superstition : ainsi, dans l'Amérique du Sud, les *Capanaguas* font rôtir leurs morts et les dévorent, sous le prétexte de les honorer. Ainsi encore, au cœur même de l'Inde, les Bhinderwas, tribu de Gônds, qui habitent dans les montagnes du Gandwana, croient que c'est une action agréable à la déesse Kali, un acte de miséricorde envers leurs parents, que de les tuer et de les manger, lorsqu'ils sont attaqués d'une maladie grave et incurable, ou bien lorsque quelque individu de la famille, arrivé à un âge avancé, devient faible et infirme. Cet épouvantable festin, dit le lieutenant Prendegast, qui visita cette peuplade en 1820, est partagé par tous les parents et amis qu'on a soin d'inviter dans ces occasions. — Mais un fait plus extraordinaire encore, c'est de voir l'ant. exercée légalement chez un peuple déjà fort avancé en civilisation. Les Battas, qui habitent dans l'île de Sumatra, ont un alphabet particulier et possèdent une littérature originale qu'on dit assez riche : le nombre des individus qui savent lire et écrire parmi eux est beaucoup plus considérable que celui des personnes qui l'ignorent. Leur code de lois remonte à une très-haute antiquité; et c'est précisément par respect pour ces lois qu'ils sont anthropophages. Ce Code condamne à *être mangés vivants :* 1° ceux qui se rendent coupables d'adultère; 2° ceux qui commettent un vol au milieu de la nuit; 3° les prisonniers faits dans les guerres importantes; 4° ceux qui, étant de la même tribu, se marient ensemble; 5° ceux qui attaquent traîtreusement un village, une maison ou une personne. Quiconque a commis un de ces crimes est condamné par un tribunal compétent. Après les débats, la sentence est prononcée, et on laisse ensuite passer deux ou trois jours pour donner au peuple le temps de s'assembler. En cas d'adultère, la sentence ne peut être exécutée qu'autant que les parents de la femme coupable se présentent pour assister au supplice. Au jour fixé, le prisonnier est amené, attaché à un poteau, les bras étendus; le mari ou la partie offensée s'avance et choisit le premier morceau, ordinairement les oreilles; les autres viennent ensuite suivant leur rang, et coupent eux-mêmes les morceaux qui sont le plus à leur goût. Quand chacun a pris sa part, le chef de l'assemblée s'approche de la victime, lui coupe la tête, et l'emporte chez lui comme un trophée. Le cœur, la paume des mains et la plante des pieds sont réputés les morceaux les plus friands. La chair du condamné est mangée tantôt crue, tantôt grillée, et jamais ailleurs que sur le lieu du supplice. Jamais on ne boit de liqueurs fermentées dans ces affreux repas. Le supplice doit être public; les hommes seuls y assistent, la chair humaine étant défendue aux femmes. Quelque monstrueuses que soient ces exécutions, il paraît certain qu'elles sont le résultat des délibérations les plus calmes, et rarement l'effet d'une vengeance immédiate et particulière, excepté pourtant quand il s'agit de prisonniers de guerre. — Il faut espérer que le christianisme et la civilisation, venant à pénétrer chez les peuplades qui sont encore anthropophages, ne tarderont pas à faire disparaître de la surface de la terre une coutume si honteuse et si dégradante pour l'espèce humaine.

***ANTHROPOTOMIE.** s. f. (gr. ἄνθρωπος; τέμνω, je coupe). Voy. Anatomie.

***ANTHYLLIDE.** s. f. (gr. ἀνθυλλὶς). T. Bot. Voy. Légumineuses.

ANTI. La préposition grecque ἀντὶ, qui veut dire *Contre*, est employée comme préfixe dans la formation d'un grand nombre de mots français, pour marquer Opposition, contrariété : tels sont les mots *Antipape*, *Antichrétien*, *Antiscorbutique.* ‖ Dans plusieurs mots, comme *Antidate*, *Antichambre*, *Anticiper*, la préfixe *Anti* marque Antériorité de temps ou de lieu : dans ce cas, elle est dérivée de la prépos. latine *Ante*, qui signifie *Avant*, *Devant.*

***ANTIACIDE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ, contre; lat. *acidus*). T. Méd. Voy. Absorbant.

***ANTIAPHRODISIAQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ἀφροδίτη, Vénus). T. Méd. On a appliqué ce nom à Diverses substances que l'on supposait, mais à tort, posséder la vertu d'abolir ou de diminuer les appétits vénériens.

ANTIAPOPLECTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ἀποπληξία, apoplexie). T. Méd. Qui est propre à combattre ou à prévenir l'apoplexie.

Enc. — Ce terme ne s'emploie guère aujourd'hui qu'en parlant d'une teinture alcoolique fort vantée contre l'apoplexie; mais cette teinture, qui est connue sous le nom d'*Eau ant. des Jacobins de Rouen*, étant composée de substances aromatiques stimulantes, ne peut qu'être nuisible aux personnes prédisposées à l'apoplexie.

***ANTIAR.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

***ANTIARTHRITIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ἀρθρῖτις, goutte). T. Méd. Se dit Des remèdes employés contre la goutte.

***ANTIBRACHIAL, ALE.** adj. (lat. *ante*, devant; *brachium*, bras). T. Anat. Qui a rapport à l'avant-bras. *Région antibrachiale.*

***ANTICACHECTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; κακὴ, mauvaise; ἕξις, constitution). T. Méd. Qui est utile contre les cachexies. Peu us.

***ANTICANCÉREUX, EUSE.** adj. et s. m. (gr. ἀντὶ; lat. *cancer*). T. Méd. Se dit Des remèdes qu'on suppose efficaces contre le cancer. Peu us.

ANTICHAMBRE. s. f. (lat. *ante*, avant; *camera*, voûte). Pièce d'attente à l'entrée d'un appartement. ‖ *Faire ant.*, Attendre le moment d'être introduit. Se dit surtout en parlant Des gens qui sollicitent. ‖ *Propos d'ant.*, Propos de valets, propos qu'il faut mépriser.

Enc. — L'*Ant.* est le lieu où se tiennent habituellement les domestiques pendant les heures et les jours de réception. Dans les maisons particulières, l'ant. se trouve ordin. située immédiatement avant la salle à manger. Beaucoup d'appartements ont deux antichambres à la suite l'une de l'autre. On en trouve ordinairement trois dans les palais. La première est toujours occupée par les valets; la seconde sert de salle d'attente aux personnes qui ont à entretenir le maître; la troisième, à laquelle on donne souvent le nom de petit salon, est destinée aux gens de distinction qui attendent l'ouverture du grand salon. Quelquefois aussi cette dernière sert de salle d'audience.

ANTICHRÈSE. s. f. (gr. ἀντὶ, en échange de; χρᾷν, prêter). T. Droit.

Enc. — L'*Ant.* est un contrat par lequel un débiteur remet à son créancier une chose immobilière pour sûreté de sa dette. C'est un contrat à titre onéreux et unilatéral, puisqu'il n'impose d'obligations qu'au créancier, relativement au payement des charges annuelles et à l'entretien de l'immeuble engagé. Elle ne peut s'établir que par écrit, même pour un immeuble qui n'aurait pas une valeur de 150 fr. — Chez les Romains, l'ant. engageait le fonds au créancier; chez nous, au contraire, l'*Antichrésite* n'a que le droit de percevoir les fruits, à la charge de les imputer annuellement sur les intérêts, et subsidiairement sur le capital de sa créance. Il suit de là que l'ant. ne préjudicie en rien aux hypothèques ou autres droits réels des tiers, acquis ou survenus depuis le contrat; qu'à défaut de payement, le créancier doit poursuivre l'expropriation par les voies légales, sans pouvoir prétendre à une préférence sur le prix, à moins qu'il n'ait un privilége ou une hypothèque antérieure à celle des autres créanciers. Cette dernière conséquence est tellement vraie que, s'il arrivait au créancier de stipuler dans le contrat qu'à défaut de payement il deviendra propriétaire de l'immeuble remis en gage, cette clause serait nulle de plein droit. — Le gage a beaucoup de rapports avec l'ant. Comme le gage, l'ant. est un nantissement donné par un débiteur à son créancier; comme lui encore, elle est indivisible : c'est ce qui fit, dans notre ancien droit, donner à l'ant. le nom de *Mort-gage.* Cependant, gage ne s'entend aujourd'hui que des meubles, tandis que les immeubles seuls peuvent donner lieu à l'ant.

ANTICHRÉTIEN, ENNE. adj. (gr. ἀντὶ; χριϛιανὸς, chrétien). Opposé à la doctrine chrétienne. *Principes antichrétiens.*

ANTICIPATION. s. f. Action d'anticiper. *Faire un payement par ant. Il dépense son revenu par ant.*, Avant qu'il soit échu. ‖ * En T. Fin., on appelle *Ant.* toute Dépense faite avant que les Chambres aient accordé le crédit ou les fonds nécessaires. ‖ T. Comm., Avance de fonds sur consignation de marchandises. *Tirer, accepter une lettre de change par ant.* ‖ Usurpation, empiétement. *C'est une ant. sur mes droits, sur ma terre.* ‖ T. Rhét. Figure par laquelle l'orateur réfute d'avance les objections qui pourront lui être faites. ‖ T. Droit anc. *Lettres d'ant.*, Lettres qu'on prenait en chancellerie, et qui portaient permission à l'impétrant de faire assigner l'appelant à bref délai, pour voir procéder sur l'appel et obtenir jugement avant le terme fixé par la loi. ‖ *T. Mus. Manifestation prématurée, sur l'accord qui précède, d'une ou plusieurs notes de l'accord qui va suivre. Voy. Harmonie.

ANTICIPER. v. a. (lat. *ante*, avant; *capere*, prendre). En parlant du temps, Prévenir, devancer. *Il a anticipé l'époque de son retour.* — Se dit par ellipse Des choses dont on a devancé le temps. *Le terme n'est pas échu, il a préféré ant. le paiement.* ‖ T. Droit anc. *Ant. un appel*, C'était assigner l'appelant à bref délai, demander jugement avant le terme fixé par la loi. = Anticiper. v. n. Usurper, empiéter. *Ant. sur son voisin, sur sa terre.* — *Ant. sur ses revenus*, Les dépenser par avance. — *Ant. sur les temps, sur les faits*, Faire un anachronisme proprement dit. — *Ant. sur ce qu'on doit dire, sur ce qui doit suivre*, En dire d'avance quelques mots. = Anticipé, ée. part. ‖ Se prend adject. et sign. Prématuré. *Une joie, une espérance anticipée. Des chagrins anticipés.*

***ANTICLINAL, ALE.** adj. (gr. ἀντὶ, contre; κλίνω, je penche). T. Géol.

Enc. — Lorsqu'une rangée de collines ou une vallée se compose de strates qui plongent dans des directions opposées, la ligne imaginaire à partir de laquelle ces strates vont en divergeant a reçu des géologues le nom de ligne anticlinale : c'est cette ligne qui détermine le partage des eaux. Dans la Figure ci-contre, *a a* représentent les lignes anticlinales; et *b b* les lignes *synclinales.*

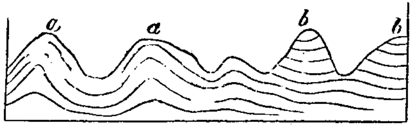

ANTIDARTREUX, EUSE. adj. et s. m. (gr. ἀντὶ; δάρσις, excoriation). T. Méd. Qui est utile pour combattre les dartres. Peu us.

ANTIDATE. s. f. (lat. *ante*, avant; *datum*, donné). Date mise faussement à une lettre, à un acte, en indiquant un jour antérieur à celui auquel l'acte a été réellement passé, ou auquel la lettre a été écrite. *On a prouvé l'ant. de cet acte.*

ANTIDATER. v. a. Mettre une antidate. *Ant. une lettre, un contrat.* = Antidaté, ée. part.

***ANTIDESME.** s. m. (gr. ἀντὶ, en guise de; δέσμα, lien). T. Bot. Voy. Stilaginées.

ANTIDOTE. s. m. (gr. ἀντὶ, contre; δοτὸν, qu'on peut donner). Médicament auquel on attribue la propriété de prévenir ou de combattre les effets d'un poison, d'un venin, d'un virus, etc. — Substance capable de neutraliser chimiquement un agent toxique. ‖ Fig., *Le travail est le meilleur ant. contre l'ennui.*

Enc. — Chez les anciens, *Ant.* était tout à fait synonyme d'*Alexipharmaque* : par conséquent ce que nous avons dit des alexipharmaques s'applique de tout point aux antidotes. Aujourd'hui on donne spécialement le nom d'ant. aux substances qui ont la propriété de décomposer les agents toxiques de façon à les rendre inertes, ou de se combiner avec eux de manière à produire ainsi un composé nouveau, mais inoffensif.

***ANTIDYSSENTÉRIQUE.** adj. 2g. et s. m. (gr. ἀντὶ; δυσεντερία, dyssenterie). T. Méd. Se dit des Remèdes employés contre la dyssenterie.

* **ANTIÉMÉTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ, ἐμεσία, vomissement). Qui arrête le vomissement. *Potion ant. de Rivière.* Voy. VOMISSEMENT.

ANTIENNE. s. f. (lat. *antiphona*, du gr. ἀντιφωνεῖν, parler tour à tour). T. Lit. Verset que le chantre dit, en tout ou en partie, avant un psaume ou un cantique biblique, et qui se répète après tout entier. *Entonner une ant.* || Fig. et fam. *Chanter toujours la même ant.*, Répéter toujours la même chose.—*Annoncer une triste, une fâcheuse ant.*, Annoncer une triste, une fâcheuse nouvelle.

Enc. — Dans la primitive Église d'Orient les psaumes et les cantiques divins étaient chantés par les fidèles, qui se divisaient pour cela en deux chœurs chantant alternativement : quant à l'Église latine, elle paraît n'avoir adopté cette manière de chanter les louanges du Seigneur que du temps de saint Ambroise et par ses soins. Aujourd'hui on nomme *Ant.* des passages qui sont en général tirés de l'Écriture et qui conviennent au mystère, à la vie ou à la dignité du saint dont on célèbre la fête. Le nombre des antiennes varie suivant la solennité des offices. On désigne encore sous le nom d'*Ant.* certaines prières ou hymnes en l'honneur de la sainte Vierge et qui sont suivies d'un verset, d'un répons et d'une oraison. Le *Salve regina*, le *Regina cœli*, l'*Alma redemptoris mater*, par ex., sont des antiennes. — On donne le nom d'*Antiphonaire* ou d'*Antiphonier* aux livres d'Église dans lesquels les antiennes et même quelques autres parties de l'office se trouvent notées en plain-chant.

* **ANTIÉPILEPTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ, contre; ἐπιληψία, épilepsie). T. Méd. Qui est propre à combattre l'épilepsie.

ANTIFÉBRILE. adj. 2 g. (gr. ἀντὶ; lat. *febris*, fièvre). T. Méd. Peu us. Même signif. que FÉBRIFUGE.

* **ANTIGOUTTEUX, EUSE.** adj. Même signif. que ANTIARTHRITIQUE.

* **ANTIHÉMORRHAGIQUE.** adj. 2 g. et * **ANTIHÉMORRHOÏDAL, ALE.** adj. (gr. ἀντὶ; αἷμα, sang; ῥέω, je coule). T. Méd. Se dit Des remèdes propres à arrêter les hémorrhagies, à combattre les hémorrhoïdes.

* **ANTIHERPÉTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ἕρπης, dartre). T. Méd. Même signif. qu'ANTIDARTREUX.

* **ANTIHYDROPHOBIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ὕδωρ, eau; φοβος, horreur). T. Méd. Se dit Des remèdes qu'on suppose propres à guérir la rage. Peu us.

***ANTIHYDROPIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ὕδωρ). T. Méd. Qui est employé contre l'hydropisie.

* **ANTIHYPNOTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. αντὶ; ὕπνος, sommeil). T. Méd. Qui est propre à combattre le narcotisme. Peu us.

***ANTIHYSTÉRIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; ὑϛερικὸς, hystérique). T. Méd. Se dit Des remèdes usités contre l'hystérie.

ANTILAITEUX, EUSE. adj. 2 g. Dans l'anc. Méd., on appelait ainsi les Remèdes qu'on croyait propres à faire passer le lait, et à guérir les maladies dont on le supposait la cause. || S'emploie aussi subst.—Voy. LAIT.

* **ANTILOGARITHME.** s. m. T. Math. Voy. LOGARITHME.

ANTILOGIE. s. f. (gr. ἀντὶ, contre; λόγος, discours). Contradiction qui existe entre quelques idées d'un même discours, entre les divers passages d'un livre.

* **ANTILOÏMIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ; λοίμος, peste). T. Méd. Qui est employé comme moyen préservatif ou curatif de la peste.

ANTILOPE. s. f. T. Mamm.

Enc. — Les *Antilopes* forment, dans la classification de Cuvier, la 1re section des *Ruminants à cornes creuses*. La plupart des espèces de cette section ressemblent aux Cerfs par la légèreté de leur taille, l'élégance de leurs formes, la vitesse de leur course et la présence de *larmiers*, c.-à-d. de fossettes creusées au-dessous de l'angle interne de l'œil. D'autre part, les Antilopes s'en distinguent par la récurrence des poils surépineux du cou et du dos, et surtout par la nature de leurs cornes creuses, à noyau osseux solide et sans pores ni sinus. Ces cornes persistent pendant toute la durée de la vie de l'animal. Dans un grand nombre d'espèces, elles sont le privilége exclusif des mâles. La taille de ces animaux varie depuis celle d'un agneau qui vient de naître jusqu'à celle d'un cheval de moyenne taille. Les subdivisions établies dans le genre *Ant.* sont toutes basées sur la forme des cornes.

La première et la plus nombreuse se compose des espèces qui ont les cornes annelées. La *Gazelle* (Fig. 1) est de la taille du Chevreuil, dont elle a les formes élégantes. Ses cornes sont rondes, grosses et noires. Son pelage, fauve-clair dessus et blanc dessous, présente une bande brune le long de chaque flanc. A chaque genou, on remarque un bouquet de poils rudes et saillants qu'on appelle *brosse*. La douceur du regard, la souplesse et la délicatesse des formes de cet animal ont été mille fois célébrées par les poëtes orientaux. Les Gazelles habitent principalement le nord de l'Afrique. Elles y vivent en troupes innombrables, et sont poursuivies par les lions et les panthères. Le *Dseren* des Mongols ou *Chèvre jaune* des Chinois ressemble beaucoup à la Gazelle, mais sa taille est à peu près celle du Daim. La femelle est dépourvue de cornes. Cette espèce vit en troupes dans les plaines arides de l'intérieur de l'Asie. Le *Springbock* ou *Gazelle à bourse* offre beaucoup d'analogie avec la Gazelle; mais on l'en distingue aisément à un repli de la peau de la croupe qui est muni de poils blancs et qui s'ouvre chaque fois que l'animal fait un saut. Le *Nanguer*, qui se trouve dans l'Arabie et dans le Sénégal, a la taille du daim; mais ses cornes sont petites et grêles. Les *Saïgas* habitent les vastes steppes du midi de la Pologne et de la Russie. On les rencontre quelquefois voyageant par troupes d'environ 10,000 individus, dont une partie veille sans cesse à la sûreté des autres. Les formes du Saïga sont beaucoup moins élégantes et plus trapues que celles du Cerf et de la Gazelle. Ses cornes sont d'une couleur jaune-clair et leur transparence rivalise presque avec celle de l'écaille. Dans les espèces que nous venons de citer, les cornes présentent une double courbure, et leur pointe est dirigée en avant, ou en dedans ou en haut.

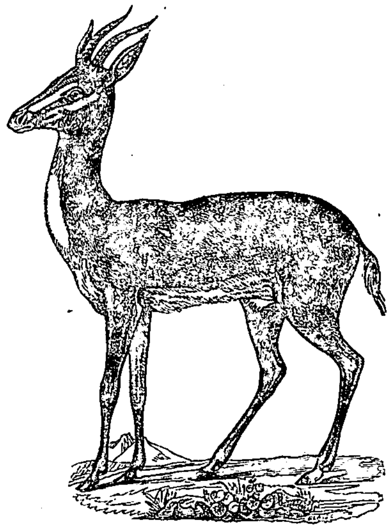

Fig. 1.

Chez le *Bubale* et chez le *Caama* (Fig. 2) ou *Cerf du Cap*, les cornes sont aussi à double courbure, mais la pointe est dirigée en arrière. Le *Bubale* habite la Barbarie, et la frappante analogie qui existe entre sa tête et celle de la Vache lui a valu le nom vulgaire de *Vache de Barbarie*. C'est un animal farouche et dangereux. Toutefois on prétend qu'il s'apprivoise aisément, et d'anciens bas-reliefs hiéroglyphiques où il est représenté, donnent à croire que les Egyptiens l'employaient à l'agriculture.—L'*Ant. des Indes* (Fig. 3), l'*Ant. de Nubie*, etc. se caractérisent par leurs cornes à triple courbure.—Le *Nagor* du Sénégal a des cornes annelées à courbure simple dont la pointe est en avant. — Les cornes sont aussi à courbure simple chez l'*Ant. chevaline* nommée ainsi à cause de sa taille, chez l'*Ant. de Sumatra* ou *Bouc des bois* des Malais, et chez l'*Ant. bleue*, qui est un peu plus grande que le Cerf et d'un cendré bleuâtre; mais dans ces dernières espèces la pointe est dirigée en arrière.

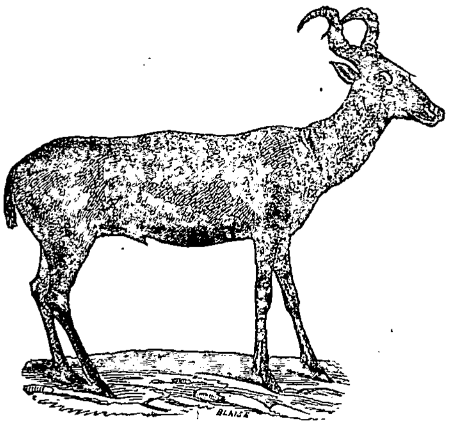

Fig. 2.

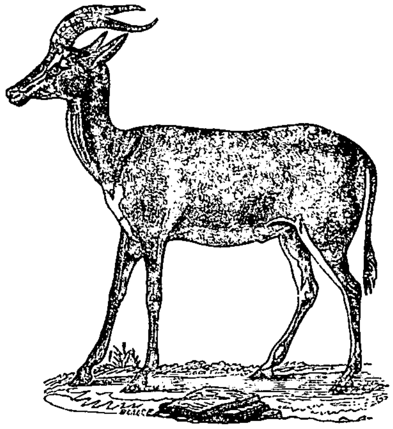

Fig. 3.

Certaines Antilopes ont des cornes annelées droites ou peu courbées et plus longues que la tête : telle est l'*Ant. à longues cornes* ou *Chamois du Cap*, décrite par Buffon sous le nom de *Pasan* (Fig. 4). Elle habite le nord du Cap et dans l'intérieur de l'Afrique. La longueur de ses sabots lui donne une extrême facilité à grimper sur les rochers; aussi se plaît-elle de préférence dans les contrées montagneuses. Nous citerons encore ici l'*Algazel* dont les cornes recourbées en arc de cercle, descendent jusqu'aux flancs et gênent beaucoup l'animal dans ses mouvements. Son pelage est d'une teinte générale blanchâtre, et ses formes sont trapues et assez lourdes. Elle habite la zone centrale de l'Afrique depuis la Nubie jusqu'au Sénégal. Cette espèce est très-fréquemment représentée sur les antiques monuments de la Haute-Égypte, et Cuvier pense avec Lichtenstein que cette Ant. est le véritable *Oryx* des anciens.—D'autres Antilopes ont, comme les espèces précédentes, des cornes droites ou peu courbées, mais qui sont moins longues que la tête. Ces cornes, d'ailleurs, sont extrêmement lisses ou légèrement cannelées vers la base seulement. Dans la plupart de ces espèces, les mâles seuls en sont pourvus. On trouve dans cette catégorie, l'*Ant. laineuse* ou *Chevreuil* des Hollandais du Cap, l'*Ant. plongeante* ou *Chèvre sautante* du Cap, ainsi nommée à cause de la manière dont elle s'élève en l'air par des bonds réitérés afin de découvrir les dangers qui la menacent, et se replonge aussitôt dans les broussailles; le *Sauteur des rochers* au pelage gris-verdâtre, et dont le poil rude et cassant s'enlève par le plus léger attouchement. Cette espèce habite les rochers et se fait remarquer par l'agilité avec laquelle elle franchit des précipices immenses. Elle passe pour le meilleur gibier de l'Afrique méridionale. C'est dans cette division que se placent les plus petites Antilopes. Telle est la *Grimme* dont la taille excède à peine un pied, et le *Guevei* ou *Ant. pygmée* de Pallas qui est la plus petite de toutes les espèces connues. La Grimme, dit-on, s'apprivoise aisément, et l'on prétend que la légèreté du Guevei est telle qu'il peut s'élever à une hauteur de près de 4 mètres. Ces animaux habitent le Congo et les environs du Cap.

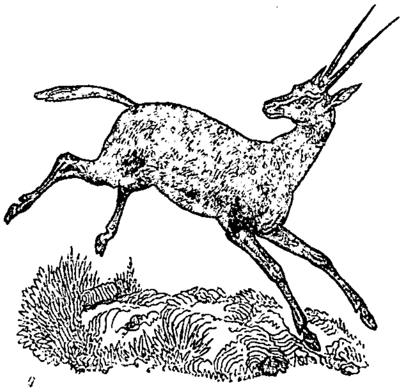

Fig. 4.

Les Antilopes dont les cornes présentent une arête spirale constituent un groupe fort distinct. Cette disposition particulière s'observe dans le *Coudous*, nommé mal à propos *Condoma* par Buffon, et dans le *Canna* ou *Élan du Cap*, que le même naturaliste a décrit sous le nom de *Coudous*. Le premier de ces animaux est grand comme un Cerf. Son pelage est d'un gris brun, marqué de taches blanches sur les flancs. Il a *une petite barbe sous* le menton et une crinière le long de l'épine dorsale. Le mâle seul possède des cornes. Celles-ci sont quelquefois longues de 3 pieds; leur substance est d'un jaune pâle et demi-transparente. Le *Canna* est de la taille des plus forts chevaux. Son pelage est grisâtre; une petite *crinière règne le long* de l'épine, sa queue se termine par un flocon, et il porte au-dessous du cou un fanon à poils très-longs, semblable à celui des bœufs. *Ces deux espèces vivent* au nord du Cap; elles ne sont nullement farouches, et il serait peut-être possible à l'homme de tirer parti de la force que possèdent ces animaux. Le *Guib* (Fig. 5) a des cornes droites avec une arête spirale double.

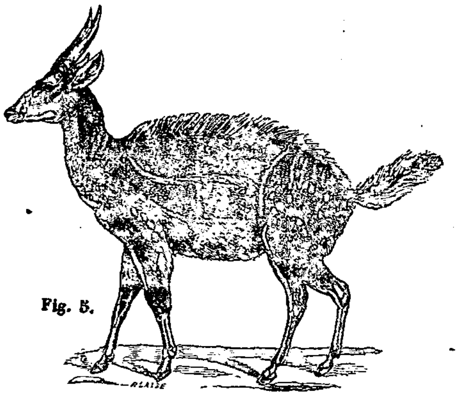

Fig. 5.

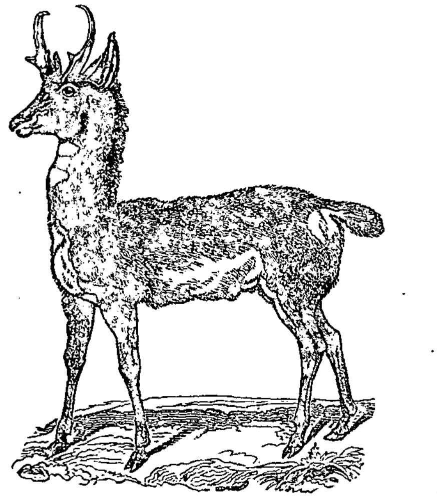

Fig. 6.

L'*Ant. furcifère* ou *Cabril* des Canadiens (Fig. 6) habite en grandes troupes les bords du Missouri et le nord du Mexique. Elle est de la grandeur du Chevreuil. Le *caractère distinctif* de cette espèce est la forme de ses cornes : en effet, vers le milieu de leur hauteur se détache un crochet comprimé qui rappelle un andouiller de Cerf.

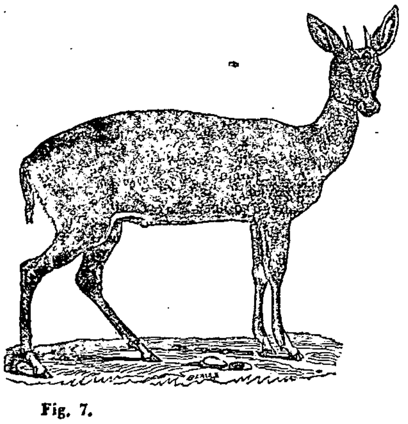

Fig. 7.

Le *Tchicarra* ou *Ant. quadricorne* (Fig.7) porte deux paires de cornes. L'antérieure naît *entre les yeux*, et la postérieure, plus longue et plus aiguë, est tout à fait à l'arrière du frontal. La femelle est dépourvue de cornes. Cette espèce est de la grandeur du Chevreuil; elle habite l'Inde et paraît avoir été connue des anciens. Élien la cite sous le nom d'*Oryx à quatre cornes.*

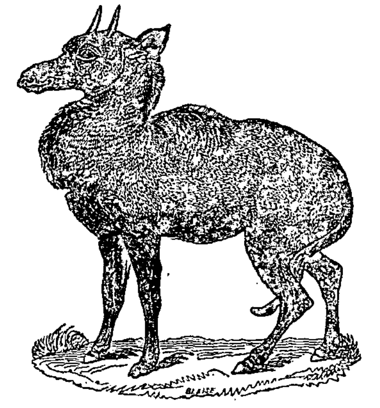

Fig. 8.

La dernière subdivision des Antilopes comprend les espèces à 2 cornes lisses : ce sont le *Nylgau*, le *Chamois* et le *Gnou*. Le *Chamois* devant faire l'objet d'un article à part, nous ne parlerons ici que des deux autres. Plusieurs voyageurs ont donné au *Nylgau* (Fig.8) le nom de *Taureau-cerf*, qui exprime assez bien les analogies qu'il offre avec ces deux animaux. Ses cornes sont courtes et recourb*ées* en avant; *il* a une barbe sous le milieu du cou; son poil est grisâtre, et on remarque aux quatre pieds, immédiatement au-dessus des sabots, de doubles anneaux noirs et blancs. Cet animal est de la taille du Cerf; mais ses jambes de derrière étant plus courtes que celles de devant, sa démarche est lourde et peu gracieuse. La femelle est dépourvue de cornes. Le Nylgau est originaire de l'Inde. Le *Gnou* (Fig. 9) a le mufle large et aplati comme celui du Bœuf; une crinière noire existe sous son cou et sous son fanon. Ses cornes, rapprochées et *élargies* à leur base *comme celles du Buffle du* Cap, descendent en dehors et remontent par leur pointe. Il ressemble au Cerf par la finesse de ses jambes, et au Cheval par la forme de son corps et de sa croupe, ainsi que par la présence d'une belle crinière redressée, blanche à sa base et noire au bout des poils. Sa queue est encore ornée de longs poils blancs comme celle du Cheval. Sa couleur générale est le fauve gris. Les *deux sexes sont armés de cornes*. Cet animal assez rare habite les montagnes au nord du Cap.

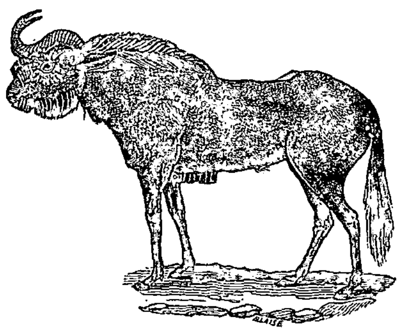

Fig. 9.

ANTIMOINE. s. m. (lat. *antimonium*). T. Chim.

Enc. — L'*Ant.* est un corps simple qui appartient à la classe des métaux. Il est solide, cristallisé en larges lames, et d'un blanc grisâtre lorsqu'il est impur; quand il est pur, sa structure est fine et grenue, sa couleur blanc bleuâtre, et il possède un éclat métallique très-vif. Il est cassant, fragile, et se laisse très-facilement pulvériser. Sa densité varie entre 6,71 et 6,86. Lorsqu'on le frotte, et surtout lorsqu'on le réduit en vapeur, il exhale une odeur qui a *quelque analogie avec celle de la* graisse. Il entre en fusion à 480° environ, et se volatilise à la chaleur blanche. Lorsqu'on le fond à l'abri du contact de l'air, et qu'on le laisse refroidir lentement, les cristaux de sa surface présentent l'aspect de feuilles de fougère. A la température ordinaire, l'air sec n'exerce presque pas d'action sur lui; l'air humide le ternit. Quand on le chauffe fortement au contact de l'air, il se combine avec l'*oxygène de l'atmosphère*, *et brûle en* répandant des vapeurs blanches formées d'oxyde d'ant., qui se condensent en poudre blanche connue sous le nom de *fleurs argentines d'ant.* L'ant. ne décompose l'eau qu'à la chaleur rouge. Il a beaucoup d'affinité pour le chlore : ainsi, quand on le projette en poudre dans ce gaz, il s'y enflamme à la température ordinaire, et se convertit en protochlorure et en perchlorure *d'ant. Le soufre*, le phosphore et l'arsenic peuvent également se combiner avec lui. En outre, il s'allie avec une extrême facilité à divers métaux, et forme avec eux des alliages fusibles, durs et cassants, fort usités dans certaines industries. En général, les acides oxydent l'ant. sans le dissoudre; l'eau régale est le *seul acide* qui le dissolve aisément, et en même temps elle le transforme en acide antimonique. — La formule de l'ant. est Sb (*Stibium*) = 806,45.

L'ant. peut se combiner avec l'oxygène en trois proportions différentes : ces composés constituent l'oxyde d'ant., l'*acide* antimonieux et l'acide antimonique. — L'*oxyde d'ant.* est une poudre blanche, peu soluble dans l'eau, et se réduisant facilement par le charbon. Lorsqu'on porte sa température à 400° environ, et qu'on y met le feu, il brûle comme de l'amadou et *se transforme en acide* antimonieux. On l'obtient en décomposant le chlorure d'ant. par une dissolution bouillante de carbonate de potasse. Il forme avec les acides *des sels peu stables* dans lesquels il joue le rôle de base, et avec les alcalis d'autres sels (*hypo-antimonites*) dans lesquels il joue le rôle d'acide.

L'*Acide antimonieux* est en poudre blanche, qui devient jaune quand on la chauffe, qui est insoluble dans l'eau, et qui *est infusible et fixe.* A l'état d'hydrate, il rougit le papier de tournesol. L'acide chlorhydrique est le seul acide qui le dissolve. Il s'unit très-bien aux bases *avec lesquelles il forme des sels* appelés *antimonites*. On le prépare en traitant l'ant. pulvérisé par l'acide nitrique, et en évaporant jusqu'à siccité. Pour l'obtenir à l'état d'hydrate, forme sous laquelle il convient le mieux aux usages médicinaux, on décompose l'antimonite de potasse par un excès d'acide chlorhydrique.

Acide antimonique. — A l'état anhydre, il est sous forme *de poudre blanche jaunâtre, insoluble dans l'eau*, soluble dans une dissolution d'hydrate de potasse bouillante. Lorsqu'on le chauffe, il se décompose en acide antimonieux et en oxygène. On l'obtient en faisant dissoudre l'ant. dans l'eau régale, en évaporant à siccité et en traitant le résidu par l'acide nitrique. — L'acide antimonique hydraté est également en poudre blanche. Lorsqu'on le chauffe, il donne d'abord de l'eau, puis de l'oxygène, *et l'on* a pour résidu de l'acide antimonieux. On le prépare en décomposant l'antimoniate de potasse par l'acide nitrique. L'acide antimonique est *soluble comme le précédent* dans l'acide chlorhydrique, et s'unit aux bases avec lesquelles il forme des sels connus sous le nom d'*antimoniates.*

Ant. diaphorétique. — Ce corps, improprement appelé *oxyde blanc d'ant.*, est une combinaison d'oxyde d'ant. et de potasse dont la composition varie extraordinairement, suivant que l'ant. s'oxyde plus ou moins aux dépens du nitrate de potasse qui *sert à le préparer. Pour l'obtenir*, on jette dans un creuset, préalablement porté au rouge, un mélange composé de 1 p. d'ant. pur et de 2 p. de nitrate de potasse, et en chauffant pendant une demi-heure. Le produit qui en résulte s'appelait autrefois *ant. diaphorétique non lavé.* En traitant ce produit par une certaine quantité d'eau, une partie se dissout, et le reste, qui est insoluble, constitue l'*ant. diaphorétique lavé.* Lorsqu'on *verse* un acide dans la solution aqueuse précédente, il s'en précipite une poudre blanche qui est le *magistère d'ant.*, appelé encore *céruse d'ant.* et *matière perlée de Kerkringius.*

Sulfures d'ant. — Il existe plusieurs sulfures d'ant., dont un seul, le protosulfure ou sulfite antimonique, mérite d'être examiné ici. Ce sulfure correspond au protoxyde. On le trouve dans le commerce en pains qui ont la forme d'un cône tronqué. Il se cristallise en longues aiguilles; sa couleur est grise. En masse, il présente l'éclat *métallique; en poudre*, il est presque noir. Sa densité varie entre 4,3 et 4,6. Il fond facilement; chauffé au contact de l'air, il se décompose en acide sulfureux et en oxyde d'ant. Il est insoluble dans l'eau; mais il peut se combiner avec elle et former un sulfure hydraté couleur de feu. Lorsqu'on le dissout dans l'acide chlorhydrique, il laisse dégager de l'acide sulfhydrique pur. Pour les usages thérapeutiques, *on prépare le protosulfure en* chauffant du soufre avec de l'ant. ou avec de l'oxyde d'ant. — Le sulfure sert à préparer plusieurs composés particuliers qui sont formés d'oxyde et de sulfure d'ant., et qui sont connus sous les noms de *Foie d'ant.*, *Verre d'ant.*, *Kermès minéral* et *Soufre doré d'ant.* — Le *Foie d'ant.*, appelé encore *Crocus metallorum*, c.-à-d. *Safran des métaux*, contient environ 5 p. d'oxyde pour 1 de sulfure. C'est *une substance* d'un brun noir, à *éclat* presque métallique, à cassure subvitreuse et donnant une poudre d'un brun foncé. On l'obtient en grillant le sulfure d'ant. jusqu'à *ce qu'il soit* réduit en poudre grise, et en le fondant. — Lorsqu'on pousse le grillage plus avant, qu'ensuite on fond la masse et qu'on la coule, on obtient des plaques vitreuses demi-transparentes, d'un rouge hyacinthe foncé, qui constituent le *verre d'ant.* Il renferme beaucoup d'oxyde et un peu d'oxysulfure : en outre, il contient toujours de la silice et de l'oxyde de fer qu'il a enlevés au creuset pendant la fusion. — *Le Kermès minéral* (*oxysulfure d'ant. hydraté; sulfure d'ant. hydraté; hydrosulfate d'ant.; poudre des chartreux*, etc.) a été découvert par Glauber. Un chartreux ayant guéri par ce moyen un moine de son couvent, cette cure fit du bruit, et le gouvernement français acheta, en 1720, la recette du kermès au chirurgien La Ligerie, à qui elle avait été communiquée. — La composition du kermès *n'est pas bien connue* : il paraît d'ailleurs qu'elle diffère suivant la méthode employée pour l'obtenir. Le procédé généralement usité par les pharmaciens est connu sous le nom de procédé de Clusel. Il consiste à faire bouillir dans 256 p. d'eau de rivière, 1 p. de sulfure d'ant. et 22 p. de carbonate de soude cristallisé. Le kermès obtenu est velouté, d'un rouge pourpre foncé, et dans un état de division extrême. Cependant *quelques* auteurs préfèrent le procédé primitif, et repoussent toute modification à ce procédé, par ce motif assez plausible qu'en thérapeutique c'est une témérité impardonnable que d'altérer en rien le mode de préparation d'un médicament éprouvé par de nombreux succès. Dans le procédé ancien, on chauffe ensemble 4 p. de sulfure d'ant. réduit en poudre très-fine, 8 p. d'eau et 1 p. de carbonate de potasse. Après quelque temps d'ébullition, on filtre la liqueur bouillante et on la reçoit dans un vase chauffé d'avance avec de l'eau également bouillante. On obtient ainsi une liqueur limpide, à peine colorée, abandonnant par le refroidissement une matière floconneuse d'un rouge brun, qui est le kermès. Après le refroidissement complet, on recueille cette matière sur un filtre convenable par une nouvelle filtration, on la lave avec de l'eau froide, et on la dessèche à l'ombre. — Le *Soufre doré* (*hydrosulfate sulfuré d'ant.; polysulfure d'ant. hydraté*, etc.) forme une poudre jaune-orangé, inodore et insipide, qui s'obtient en précipitant les eaux-mères du kermès par un acide.

Chlorures d'ant. — *Le chlore forme* avec l'ant. trois combinaisons qui correspondent par leur composition aux oxydes de ce métal. Le protochlorure, appelé aussi *Beurre d'ant.*, est le seul employé en médecine. Il est solide, blanc, et présente un aspect gras demi-transparent; sa saveur est acide et très-caustique. Il est déliquescent à l'air et très-soluble dans l'eau. Lorsqu'on le traite par 40 fois son poids de ce liquide, il se forme un précipité blanc, connu sous le nom de *Poudre d'Algaroth*, qui est un oxychlorure d'ant. Exposé à la chaleur, le beurre d'ant. se vaporise et distille complètement sans s'altérer. Le chlorure d'ant. se prépare aujourd'hui en traitant le sulfure d'ant. par l'acide chlorhydrique. Il se forme de l'acide sulfhydrique et du chlorure d'ant. qui reste dissous : on concentre la liqueur et on la distille pour obtenir le protochlorure.

Tartre stibié. — Parmi les sels dans la composition desquels entre l'ant., soit comme acide, soit comme base, le seul qui mérite de nous occuper est le tartre stibié, appelé encore *tartrate antimonié de potasse*, mais plus connu sous le nom d'*Émétique.* La découverte de ce précieux agent thérapeutique remonte à 1631 : elle est due au docteur Adrien Mynsicht. L'émétique est un sel double composé de tartrate neutre de potasse et de tartrate basique d'ant., dans lequel l'oxygène de l'oxyde d'ant. est triple de celui de la potasse, chacune des bases étant unie à une même quantité d'acide tartrique. Il contient en outre deux proportions d'eau. Le tartrate d'ant. et de potasse est blanc. Il cristallise en prismes rectangulaires, transparents, qui deviennent opaques à l'air. Sa saveur est légèrement sucrée, et laisse un arrière-goût styptique et nauséabond. Lorsqu'on en met une petite quantité sur un *charbon allumé, il dégage une odeur de caramel; et quand* on le chauffe à la flamme du chalumeau, on obtient un petit culot métallique blanc et cassant. Sa réaction est acide; il est soluble dans 15 p. d'eau froide ou dans 2 p. d'eau bouillante. Les acides nitrique, sulfurique et chlorhydrique troublent sa dissolution. Le fer, le zinc, l'étain, le cuivre, en précipitent l'ant. sous la forme d'une poudre grise, qui s'enflamme spontanément à l'air une fois qu'elle a été desséchée au feu. Le tannin et les plantes astringentes qui en renferment, le quinquina par ex., y produisent un précipité blanc d'oxyde d'ant. insoluble. C'est sur cette propriété qu'est fondé l'emploi des solutions astringentes dans les cas d'empoisonnement par l'émétique. Le tartre stibié se prépare de plusieurs manières; mais le meilleur procédé consiste à broyer ensemble 3 p. d'oxyde d'ant. pur et 4 p. de crème de tartre, en y ajoutant assez d'eau pour former une bouillie liquide. On évapore ensuite le mélange à 60°; enfin on le redissout dans 15 p. d'eau froide, on le fait bouillir pendant une demi-heure et on filtre la liqueur encore bouillante pour la faire cristalliser.

Le gaz *hydrogène antimonié* (*hydrure d'ant.*) ne saurait être passé sous silence. C'est un gaz incolore et inodore qui a été découvert il y a quelques années par Pfaff à l'occasion de travaux entrepris pour rechercher l'arsenic au moyen de l'appareil de Marsh. Comme son étude est surtout importante pour la solution des questions médico-légales concernant l'empoisonnement par l'arsenic, c'est au mot Arsenic que nous parlerons de ce produit gazeux.

Les *usages industriels* de l'ant. sont peu étendus : on l'emploie principalement pour faire l'alliage des caractères d'imprimerie, *des planches à graver la musique, des timbres et* miroirs métalliques. Il entre aussi dans les alliages de peu de valeur que l'on coule sous forme de couverts, et dans ceux que les faussaires emploient pour fabriquer la fausse monnaie. (Voy. Plomb et Étain.) Le protochlorure d'ant. sert encore à bronzer les métaux. Enfin les femmes en Orient font usage de la poudre du sulfure d'ant., appelée *Kohl* en arabe, pour se teindre les sourcils en noir. Cette coutume, du reste, existait aussi chez les Grecs et chez les Romains; de là le nom de *platyophthalmon* (grand œil) qu'il portait anciennement.

Usages thérapeutiques. — Toutes les préparations antimoniales exercent sur l'économie animale une action analogue; seulement leur énergie paraît être généralement en rapport avec leur degré de solubilité. Appliquées topiquement sur la peau ou sur les muqueuses, elles y déterminent une inflammation plus ou moins vive. Ingérées dans l'estomac à dose convenable, dose qui varie selon le choix du médicament, elles provoquent le vomissement, et souvent même produisent un effet purgatif. Administrées à haute dose et avec certaines précautions, elles sont absorbées, et, au lieu d'agir comme vomitifs ou purgatifs, elles exercent sur la circulation et la respiration une action sédative des plus remarquables qui sera étudiée à l'art. Contro-stimulisme. Enfin, dans certains cas, employés à petites doses de façon à ce qu'ils soient absorbés, les antimoniaux augmentent l'activité de la plupart des sécrétions, effet qui paraît se rattacher à la modification de la circulation générale. — L'ant. métallique possède les mêmes propriétés sédatives émétiques et irritantes que les autres antimoniaux. On en faisait autrefois de petites balles que l'on avalait et que l'on rendait *par les selles à peu près telles qu'on les avait prises. Elles* pouvaient ainsi servir un grand nombre de fois; aussi les appelait-on *pilules perpétuelles.* L'ant. servait encore à fabriquer des gobelets, dans lesquels on laissait séjourner du vin blanc qui acquérait ainsi une propriété purgative. En le mêlant avec 2 p. d'axonge, Trousseau a obtenu une pommade antimoniale qui agit comme la pommade d'Autenrieth. — L'oxyde d'ant., l'acide antimonieux et l'acide antimonique sont, d'après Trousseau, celles de toutes les préparations antimoniales qui agissent avec le plus d'avantage comme antiphlogistiques ou contro-stimulantes. Cependant ces oxydes sont rarement employés purs : on leur substitue habituellement, sous le nom d'*oxyde blanc d'ant.*, l'ant. diaphorétique lavé, qui est un médicament des plus infidèles à cause de l'inconstance extrême de sa composition. — Le sulfure d'ant., le soufre doré et surtout le kermès s'emploient fréquemment comme contro-stimulants, en poudre, en pilules, en tablettes ou en potions. Ils sont aussi très-usités comme expectorants, dans les catarrhes aigus et chroniques, dans les coqueluches, et à la fin des pneumonies. Le *sulfure d'antimoine entre dans* la préparation de la *tisane de Feltz*, et le soufre doré dans la composition des *pilules dépuratives de Plummer.* Le verre d'ant. servait autrefois à la préparation d'un vin émétique. Quant au foie d'ant. il n'est plus employé qu'en médecine vétérinaire; on l'administre aux chevaux comme vermifuge et purgatif. — Le chlorure d'ant. est un caustique qui agit avec énergie et promptitude. On s'en sert pour cautériser les morsures des animaux enragés et des serpents venimeux. C'est uniquement sous forme liquide qu'on l'emploie. — La poudre d'algaroth n'est plus usitée aujourd'hui en médecine. — L'ant. stibié est l'un des plus précieux agents de la thérapeutique. Comme topique, on l'emploie sous forme de pommade (*pommade d'Autenrieth*), ou en poudre sur un emplâtre de poix de Bourgogne, pour exercer une action dérivative vers la peau. Il détermine sur cette membrane une éruption de pustules qui ont beaucoup d'analogie avec celles de la variole et du vaccin. L'émétique est de tous les antimoniaux celui qui possède les propriétés vomitives au plus haut degré. On s'en sert aussi très-souvent comme purgatif, et il est la base d'une foule de préparations pharmaceutiques, entre autres de l'*eau bénite*, l'un des purgatifs dont se compose le traitement de la colique des peintres dit de la Charité, et du vin antimonié (*vin émétique*) employé ordinairement comme diaphorétique.

L'ant. était connu des anciens : les Grecs le nommaient ςιμμί (*stimmi*), et les Romains *stibium;* mais ils confondaient sous la même dénomination l'ant. natif et son sulfure. Au moyen âge, l'ant. fut l'objet de recherches multipliées de la part des alchimistes. L'extrême importance que ce métal avait à leurs yeux lui valut le nom de *régule* (petit roi), et l'espèce d'avidité avec laquelle il semble dévorer les métaux pour s'allier avec eux, lui valut celui de *lupus metallorum, loup dévorant des métaux.* On doit au moine Basile Valentin (xve siècle) un procédé pour extraire l'ant. métallique de son sulfure, et il fut le premier qui conseilla l'usage des préparations antimoniales à l'intérieur. On prétend que l'ayant administré à des moines de son couvent, ces religieux périrent tous et que c'est de là que le stibium a pris le nom d'ant., c.-à-d. contraire aux moines : mais ce récit est tout à fait dénué de fondement. Au reste, les préparations antimoniales ne sont pas entrées dans le domaine de la thérapeutique sans avoir eu bien des préjugés à vaincre et bien des obstacles à surmonter. Au xviie siècle, l'émétique en particulier fut la cause d'une guerre des plus violentes parmi les médecins : le nom du spirituel Gui-Patin, l'un des adversaires les plus acharnés de l'ant., est connu de tout le monde. Le parlement lui-même s'émut et prononça contre l'émétique un arrêt solennel de proscription, qui ne put empêcher l'emploi des préparations antimoniales, attendu qu'elles doivent être rangées parmi les plus utiles agents de la matière médicale,

Minér. — L'*Ant.* se rencontre dans la nature sous des formes excessivement variées : ainsi on le trouve, 1° à l'état natif et à l'état de mélange avec l'arsenic (Chalanches en Dauphiné); 2° à l'état d'oxyde : il porte alors le nom d'*Antimonoxyde* et se divise en deux espèces; l'une, *Exitèle*, est de l'oxyde d'ant., et l'autre, *Stibiconise*, est de l'acide antimonieux; 3° à l'état d'*Antimoniure d'argent:* ce minerai a reçu le nom de *Discrase* et d'*Argent antimonial;* on le rencontre dans les mines d'argent arsénifère, par ex. à Allemont dans l'Isère; 4° à l'état de *Sulfo-antimoniure d'argent* et de *Sulfo-antimoniure de nickel* (*Antimonnickel* de Beudant); 5° à l'état de sulfure simple (*Stibine*), ou de sulfure multiple, c'est-à-dire combiné avec le plomb, le cuivre, le fer, le zinc, l'argent, l'arsenic; 6° enfin à l'état de sulfure combiné avec l'oxyde d'ant. (*Kermès minéral, Hypantimonite* de Beudant). — Parmi les minerais qui contiennent de l'ant., on n'exploite que les sulfures. La *Stibine* (sulfure d'ant.) et l'*Haïdingérite* (sulfure d'ant., de fer et de zinc) qui se rencontrent, la première dans les départements de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal, la seconde, près du village de Chazelles, en Auvergne, nous fournissent l'ant. nécessaire à l'industrie et à la médecine. Quant aux autres minerais qui contiennent de l'ant., tels que l'*Argyrythrose*, la *Psaturose* et la *Polybasite* qui renferment en même temps une forte proportion d'argent, c'est uniquement pour obtenir ce dernier métal qu'on les exploite. Il en est de même des minerais cuprifères et plombifères où l'on trouve de l'ant.; si on les exploite, c'est pour en extraire le plomb ou le cuivre.

ANTIMONIAL, ALE. adj. T. Min. et Phar. Qui contient de l'antimoine; qui est combiné avec de l'antimoine. *Préparations antimoniales. Argent ant.*

***ANTIMONIATE.** s. m. T. Chim. Voy. Antimoine.

ANTIMONIÉ, ÉE. adj. T. Chim. et Min. Qui est combiné avec l'antimoine. *Hydrogène ant. Argent ant.*

* **ANTIMONIEUX** et * **ANTIMONIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Antimoine.

* **ANTIMONITE.** * **ANTIMONIURE.** ***ANTIMONNICKEL.** * **ANTIMONOXYDE.** Substantifs masculins. T. Chim. et Min. Voy. Antimoine.

ANTINOMIE. s. f. (gr. ἀντὶ, contre; νόμος, loi). Contradiction réelle ou apparente entre deux lois. *Concilier des antinomies.* ‖ * T. Philos. Dans le système philosophique de Kant, on appelle ainsi une Contradiction naturelle et inévitable qui résulterait, non d'un raisonnement vicieux, mais des lois mêmes de la raison.

ANTIPAPE. s. m. (gr. ἀντὶ; πάππας, père). Celui qui prétend se faire reconnaître souverain Pontife au préjudice d'un pape légitimement et canoniquement élu. Voy. Pape et Schisme.

ANTIPATHIE. s. f. (gr. ἀντὶ; πάθος, affection). Sentiment intinctif de répulsion qu'on éprouve pour quelqu'un, pour quelque chose. Se dit Des personnes et des animaux. *J'ai une ant. invincible pour cet homme-là. Il a de l'ant. pour la musique. Il y a ant. entre ces deux espèces d'animaux.* — * *Mon estomac a de l'ant. pour cet aliment.* ‖ S'emploie encore en parlant Des choses inanimées. *L'eau et l'huile ont de l'ant. et ne se mêlent ensemble que difficilement. Il y a ant. entre ces couleurs.*

Syn. — *Aversion, Eloignement, Répugnance.* — Les termes *Ant., éloignement, répugnance*, désignent divers degrés d'incompatibilité, de répulsion non raisonnée pour certaines personnes ou certaines choses. *Ant.* se dit plutôt en parlant des personnes, et *répugnance* en parlant des choses, surtout de celles qui affectent les sens du goût, de l'odorat et de la vue. Le mot *éloignement* se dit indifféremment des êtres animés ou inanimés; mais il indique un degré de répulsion moins prononcé. *Aversion* se prend quelquefois dans le même sens qu'*ant.;* il désigne alors un sentiment de répulsion porté à son plus haut degré d'énergie; mais on l'emploie souvent pour exprimer un sentiment motivé et raisonné qui nous porte à éviter la personne ou la chose qui en est l'objet : dans cette dernière acception, il se rapproche des mots *haine* et *inimitié*,

ANTIPATHIQUE. adj. 2 g. Qui est opposé; qui cause de la répulsion. *Ces deux personnes ont des caractères, des idées antipathiques. Cet homme m'est ant.*

* **ANTIPÉRIODIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ, περιοδικὸς, périodique). T. Méd. Se dit Des médicaments qu'on emploie pour arrêter les accès des maladies dites périodiques ou intermittentes. Voy. Fébrifuge.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀντὶ; περιςαλτικὸς, contractile). T. Physiol. Voy. Péristaltique.

ANTIPÉRISTASE. s. f. (gr. ἀντιπερίςασις). Quelques philosophes grecs entendaient par ce mot l'Action de deux qualités contraires, dont l'une, disaient-ils, augmentait l'énergie de l'autre. C'est ainsi, par exemple, que, suivant eux, le feu est plus ardent l'hiver que l'été.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. (gr. ἀντὶ, contre; lat. *pestis*, peste). T. Méd. Se dit Des moyens préservatifs ou curatifs de la peste.

ANTIPHILOSOPHIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀντὶ; φιλοσοφία, philosophie). Opposé à la philosophie. *Maximes antiphilosophiques.*

* **ANTIPHLOGISTIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἀντὶ; φλογιςὸς, inflammable). T. Méd. S'emploie pour désigner La méthode de traitement et les moyens thérapeutiques usités contre l'inflammation. *Médication ant. L'abstinence est le plus puissant des moyens antiphlogistiques.*

ANTIPHONAIRE ou Antiphonier. s. m. (gr. ἀντί; φωνή, voix). T. Liturg. Voy. Antienne.

* **ANTIPHONEL.** s. m. T. Mus. Voy. Clavier.

ANTIPHRASE. s. f. (gr. ἀντί; φράζω, je parle). Figure par laquelle on emploie un mot, une locution, une phrase dans un sens contraire à sa véritable signification, à sa signification ordinaire. *Cela est dit par ant.*

Syn. = *Contre-vérité, Euphémisme.* — Dans l'*Ant.*, on fait entendre un sens diamétralement opposé au sens naturel de la phrase qu'on emploie : c'est ainsi qu'en parlant d'un fripon, on dit : *c'est un honnête homme.* Dans la *contre-vérité*, on feint de penser autrement qu'on ne pense en réalité : c'est ainsi qu'on remercie avec une extrême politesse quelqu'un qui vous a rendu un mauvais office. L'*euphémisme* consiste à déguiser sous une expression gracieuse ce qu'il serait pénible de désigner par son nom véritable. C'est par euphémisme qu'on dit : *il a vécu*, au lieu de, *il est mort;* et que les Grecs donnaient aux Furies le nom d'*Euménides*, qui signifie *bienveillantes.*

* **ANTIPHYSIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἀντὶ; φύσις, nature). Qui est contraire à la nature.

ANTIPODE. s. m. (gr. ἀντὶ; ποῦς, ποδὸς, pied). Celui qui habite dans un lieu de la terre que l'on considère par rapport à un autre lieu diamétralement opposé. S'emploie ordin. au plur. ; *Les antipodes. Ces peuples sont nos antipodes.* || Par ext., se dit Des lieux. *Tel pays est l'ant.* ou *est ant. de tel autre. Les antipodes de Paris. Aller aux antipodes.* || Prov. et fam., on dit : *Je voudrais que cet homme fût aux antipodes*, Je voudrais qu'il fût bien loin. || Fig. et fam., *Ce sont les antipodes*, se dit de Deux personnes, de deux choses, entre lesquelles il existe une opposition complète.—*Cet homme est l'ant. du bon sens*, Il déraisonne en tout ce qu'il dit.

Enc. — On rencontre le terme *Ant.* chez différents auteurs anciens tels que Pline, Pomponius Mela, Manilius, etc. ; mais ils ne l'entendaient pas dans le même sens que nous. Ils désignaient sous ce nom les peuples que l'on appelait autrement *Antisciens*. — Les pays qui sont sur des parallèles à l'équateur, à un égal éloignement de ce cercle, les uns au midi, les autres au nord, et qui sont sous le même méridien, à la distance les uns des autres de 180°, c'est-à-dire de la moitié de ce méridien, sont *antipodes* les uns des autres, car leurs habitants ont effectivement les pieds diamétralement opposés. Les antipodes de Paris sont dans le Grand Océan, au sud-est de la Nouvelle-Zélande. — Les antipodes éprouvent à peu près les mêmes degrés de chaleur et de froid, en tant du moins que la température dépend de la latitude, et ils ont des jours et des nuits d'une égale grandeur ; mais ils subissent les variations de température et de durée des jours en des temps opposés. Ainsi, quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre ; et lorsque les jours ont atteint leur plus grand accroissement pour l'un, ils sont pour l'autre au point le plus court de leur durée.

ANTIPSORIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀντὶ ; ψώρα, gale). T. Méd. Se dit des Remèdes usités contre la gale. *Pommade ant.* || S'emploie substant. *Il faut essayer des antipsoriques.*

ANTIPUTRIDE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ ; lat. *putridus*, pourri). Même signification qu'*Antiseptique*. Voy. ce mot.

ANTIQUAILLE. s. f. Se dit fam. et ironiq. pour désigner Une chose antique de peu de valeur. *C'est un chercheur d'antiquailles.* || S'emploie aussi en parlant De ce qui est vieux, usé, passé de mode. *Ces meubles sont des antiquailles.* Voy. ce mot.

ANTIQUAIRE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des monuments antiques, tels que statues, médailles, inscriptions, etc. *C'est un de nos plus savants antiquaires.* — Aujourd'hui on emploie plus ordin. le terme *Archéologue*.

Enc. — Les Romains donnaient le nom d'*Ant.* (*antiquarius*) aux individus qui, dans leur langage ou dans leurs écrits, affectaient l'emploi des archaïsmes et des mots tombés en désuétude. Toutefois, ce terme servait surtout à désigner les copistes de bibliothèques, les gens qui transcrivaient les anciens manuscrits.

ANTIQUE. adj. 2 g. (lat. *antiquus*). Fort ancien ; qui subsiste depuis un temps très-reculé. *Monument, palais, statue, vase ant. Médaille ant. Usage ant.* || *Cet ouvrage est d'une beauté, d'une majesté, d'une simplicité ant.*, Est d'une beauté, etc., comparable à celle des ouvrages des anciens. — *C'est un homme d'une vertu, d'une probité ant.*, D'une vertu, etc., digne des anciens. || Se dit Des choses dont l'usage, le goût ou la mode sont passés depuis longtemps. *Meuble, tapisserie ant. Cet habit est un peu ant.* || Fig., se dit iron. Des personnes avancées en âge. *Il a l'air ant. C'est une beauté ant.* = ANTIQUE. s. m. Ce qui nous reste des chefs-d'œuvre de l'art ancien. Se dit proprement Des ouvrages des Grecs et des Romains de l'époque classique. *Beau comme l'ant. Étudier, copier l'ant. Dessiner d'après l'ant.* = ANTIQUE. s. f. Se dit Des médailles, statues, pierres gravées, vases, armes, etc., qui nous viennent des peuples anciens. *Voilà une ant. très-curieuse. Le cabinet des antiques.* = A L'ANTIQUE. loc. adv. A la manière antique. *Fait à l'ant. Habit, meuble à l'ant.* = Syn. Voy. ANCIEN.

ANTIQUITÉ. s. f. Ancienneté reculée. *Temple vénérable par son ant. Cette maison est illustre par sa noblesse et son ant. L'ant. d'une ville, d'un peuple.* || Se dit Des siècles, des temps fort éloignés de nous. *Les héros, les sages de l'ant. Les traces, les vestiges de l'ant. L'origine de cet usage se perd dans les ténèbres de l'ant.* || En parlant Des hommes qui ont vécu dans les siècles fort éloignés du nôtre, on dit : *L'ant. a cru*, c.-à-d. Les anciens ont cru. *Vous ne verrez rien de pareil dans toute l'ant.*, Chez les anciens. || Monuments des arts qui nous restent des anciens. *Voilà une belle ant.* On dit au plur. : *Les antiquités de Rome, d'Athènes, de l'Égypte.* || Science de tout ce qui concerne l'homme dans les temps anciens, à l'exception des événements politiques qui constituent le domaine spécial de l'histoire. *Terme d'ant. L'ant. grecque. L'ant. égyptienne. L'ant. hébraïque, etc.* Voy. ARCHÉOLOGIE.

* **ANTIRELIGIEUX, EUSE.** adj. (gr. ἀντὶ, contre ; lat. *religio*, religion). Qui est opposé à la religion.

* **ANTIRRHÆA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

* **ANTIRRHINÉES.** s. f. pl. Bot. V. SCROPHULARINÉES.

ANTISCIENS. s. m. pl. (gr. ἀντί ; σκιὰ, ombre). Géog.

Enc. — Les anciens géographes désignaient par ce nom les peuples qui habitent sous la même longitude, mais de chaque côté de l'équateur, parce que, à midi, les ombres des habitants tombent dans des directions opposées. Ainsi les habitants des zones tempérées nord et sud sont toujours ant. ; quant aux peuples qui vivent dans les régions intertropicales, ils sont ant. dans une saison, et ne le sont pas dans l'autre.

ANTISCORBUTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀντὶ ; lat. *scorbutus*). T. Méd. Qui s'emploie contre le scorbut. *Sirop, vin ant.* || Se prend subst. *Les principaux antiscorbutiques sont fournis par la famille des crucifères.*

* **ANTISCROFULEUX, EUSE.** adj. (gr. ἀντὶ ; lat. *scrofulæ*, écrouelles). T. Méd. Se dit Des remèdes usités contre les scrofules. || S'emploie subst. *L'iode est l'ant. par excellence.*

ANTISEPTIQUE. adj. 2 g. et s. m. [On pron. *anticeptique.*] (gr. ἀντὶ ; σηπτικὸς, putréfiant). T. Méd.

Enc. — Lorsque la vie vient d'abandonner un corps organisé, ce corps retombe aussitôt sous l'empire des lois physico-chimiques : il se décompose et se dissout plus ou moins promptement en ses éléments constitutifs. Cette décomposition a reçu le nom spécial de putréfaction, et les substances qui empêchent la putréfaction ou arrêtent ses progrès ont été pour cela nommées *Antiputrides* ou *Antiseptiques*. Les antiseptiques appliqués aux êtres privés de vie agissent en les soustrayant à l'action des agents atmosphériques, en leur enlevant leur humidité, qui est la cause la plus active de la putréfaction, en se combinant avec les tissus de manière à modifier leur composition. — Au point de vue thérapeutique, on appelle antiseptiques tous les agents médicamenteux qui, employés soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, sont capables de réveiller l'action vitale dans les parties menacées de décomposition, ou de détruire l'influence délétère que les parties frappées de mortification exercent sur les parties restées saines. Les agents le plus ordin. usités dans ce cas à l'intérieur sont les acides, les astringents, les toniques et certains excitants. Les acides et les astringents sont aussi employés topiquement ; mais, de plus, on a fort souvent recours à l'action absorbante du charbon et du chlorure de chaux. Aux articles CONSERVE, EMBAUMEMENT et GANGRÈNE, il sera parlé de l'emploi et des applications des principaux moyens propres à empêcher la putréfaction, et des antiseptiques médicaux proprement dits.

ANTISOCIAL, ALE. adj. [On pron. fortement l'S.] (gr. ἀντὶ ; lat. *socialis*, social). Contraire aux lois de la société ; qui tend à la subversion de l'ordre social. *Principes antisociaux. Doctrine antisociale.*

ANTISPASMODIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀντὶ ; σπασμὸς, spasme). T. Méd.

Enc. — On donne le nom d'*Antispasmodiques* à une classe de médicaments qui jouissent de la propriété spécifique de modifier heureusement certains troubles de l'innervation, et cela d'une manière directe, sans produire d'effet intermédiaire appréciable. L'action des antispasmodiques se manifeste en gén. promptement ; mais elle est peu durable. Ils réussissent ordinairement d'autant mieux, que le sujet est dans un état de faiblesse et d'irritabilité plus grandes, et que l'état spasmodique est pur, c.-à-d. n'est compliqué d'aucun autre élément morbide. Néanmoins ces médicaments sont souvent fort utiles dans le cas où une affection quelconque s'accompagne de spasmes. — Tout agent thérapeutique qui détermine la cessation d'un état spasmodique ne doit pas être considéré comme ant. ; car à ce compte, la saignée, les vomitifs, les purgatifs et tous les moyens que possède la thérapeutique, mériteraient ce nom : il faut distinguer le cas où le médicament combat directement le spasme, et celui où il s'attaque à la cause qui a déterminé ce dernier. — Au reste, les effets des antispasmodiques vrais sont excessivement variables ; ainsi, par ex., toutes les circonstances paraissant d'ailleurs identiques, on voit l'éther calmer les spasmes chez une personne, et les augmenter ou même les déterminer chez une autre.

La science ne sait absolument rien sur le mode d'action des antispasmodiques ; à l'exception peut-être de celui de l'éther (V. ce mot). Il a donc jusqu'à ce jour été impossible de les classer au point de vue physiologique. Toutefois, dans les traités de matière médicale, afin de faciliter l'étude de ces agents, on a établi quelques groupes assez naturels. 1° Les éthers, que l'on nomme encore *antispasmodiques diffusibles*, à cause de la fugacité de leur action ; 2° le camphre, ainsi que les plantes qui en contiennent, comme les sauges, les mélisses et la plupart des labiées ; 3° les substances qui doivent leurs propriétés antispasmodiques à des principes volatils et à des résines. Ce groupe comprend la valériane, les gommes-résines fétides (assa-fœtida, gomme ammoniaque, etc.), le musc, le castoréum, l'ambre gris, etc. ; 4° la quatrième section se compose de certaines feuilles ou fleurs aromatiques, comme les feuilles d'oranger, les fleurs de tilleul, etc. 5° Enfin, on place à la suite de ces antispasmodiques proprement dits, quelques substances tirées du règne minéral. Nous ne citerons que l'oxyde de zinc et le sous-nitrate de bismuth ; mais, si ces agents calment les spasmes, c'est évidemment en déterminant une modification lente du système nerveux à la manière des altérants. Il serait donc plus rationnel de les ranger dans cette dernière classe de médicaments.

* **ANTISPASTE.** s. m. (gr. ἀντὶ ; σπάω, je tire). T. Versif. grecque et latine. Pied composé de deux longues entre deux brèves ; ex. : Mĕdūllōsă.

ANTISTROPHE. s. f. Voy. STROPHE.

ANTISYPHILITIQUE. adj. 2 g. et s. m. [On pron. *anticyphilitique.*] T. Méd. Même signif. qu'*Antivénérien.*

ANTITHÈSE. s. f. (gr. ἀντὶ ; τίθημι, je pose). Figure de rhét. par laquelle l'écrivain ou l'orateur rapproche deux pensées ou deux expressions opposées, afin de faire ressortir l'une par l'autre. || * T. Philos. Voy. THÈSE.

Enc. — L'*Ant.* consiste essentiellement à exprimer dans une même période un rapport d'opposition soit entre des pensées, soit entre des termes, comme dans l'exemple suivant :

Il veut, il ne veut pas ; il accorde ; il refuse ;
Il écoute la haine, il consulte l'amour ;
Il promet, il rétracte : il condamne, il excuse ;
Le même objet lui plaît et déplaît tour à tour.

Cette figure, qui repose sur l'emploi des contrastes si fréquent dans les arts, et auquel l'éloquence et la poésie ont souvent recours, plaît par ses rapprochements inattendus, surtout lorsqu'elle est amenée naturellement, et qu'on n'en fait pas abus. Les auteurs de l'antiquité et les bons auteurs modernes offrent une foule d'antithèses qui méritent d'être citées pour modèles. Les meilleures sont celles qui opposent les pensées aux pensées.

Triste amante des morts ; elle *hait les vivants.* VOLT.

Je sentis tout mon corps et *transir* et *brûler.* RACINE.

Un *seul est frappé*, mais *tous sont délivrés* ; Dieu frappe son *fils innocent* pour l'amour des *hommes coupables*, et pardonne aux *hommes coupables* pour l'amour de son *fils innocent.* BOSSUET.

ANTITHÉTIQUE. adj. 2 g. *Phrase ant.*, Qui présente une antithèse. — *Style ant.*, Qui abonde en antithèses.

* **ANTITROPE.** adj. 2 g. (gr. ἀντὶ ; τρέπειν, tourner). T. Bot. Voy. GRAINE.

* **ANTITYPE.** s. m. (gr. ἀντὶ ; τύπος, figure). T. Théol. Voy. TYPE.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE. adj. (gr. ἀντὶ ; lat. *Venus, Veneris*, Vénus). T. Méd. Propre à guérir la maladie vénérienne. *Tisane antivénérienne.* || S'emploie subst. au masc. *De tous les antivénériens le mercure est celui qui compte le plus de succès.*

ANTIVERMINEUX, EUSE. adj. (gr. ἀντὶ ; lat. *vermis*, ver). T. Méd. Se dit Des remèdes propres à tuer ou à expulser les vers intestinaux. || S'emploie subst. au masc. = Aujourd'hui on dit mieux, *Vermifuge* ou *Anthelmintique.*

* **ANTOFLE** ou * **ANTOLFE.** s. f. Bot. V. MYRTACÉES.

ANTONINE. s. f. T. Bot. Voy. ONAGRARIÉES.

ANTONOMASE. s. f. (gr. ἀντί, pour ; ὄνομα, nom).

Enc. — L'*Ant.* est une figure de rhétorique qui consiste soit à mettre un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, soit à substituer un nom propre à un nom commun ou à une périphrase. Ainsi, par ex., c'est par ant. que l'on dit : *L'Apôtre* pour *S. Paul* ; *L'Orateur romain* pour *Cicéron* ; *Le Père de la tragédie française* pour *Corneille* ; *C'est un Néron*, pour *C'est un tyran cruel* ; *C'est un Titus*, pour *C'est un prince bienfaisant*, etc. La seconde forme d'ant. est au reste bien moins fréquemment employée que la première.

ANTRE. s. m. (lat. *antrum*). Excavation souterraine naturelle. *Se cacher dans un antre. L'an. de la Sibylle. L'an. d'un lion.* || Fig., *C'est l'an. du lion*, C'est un lieu où il est dangereux d'entrer.

Syn. — *Caverne* ; *Grotte.* = Les termes *caverne* et *grotte* sont parfaitement synonymes dans le langage scientifique. Ils désignent tous deux des excavations naturelles de dimensions et de formes diverses. Mais dans le langage ordinaire, ils offrent des différences faciles à déterminer. Le premier se dit constamment des cavités qu'on rencontre dans la nature, et dont l'aspect a quelque chose de grandiose ou d'effrayant ; le second, au contraire, s'emploie en parlant des excavations dont l'aspect est agréable, et il se dit aussi bien des cavités qui se rencontrent dans la nature, que de celles qui sont entièrement dues au travail de l'homme. Le mot *caverne* est usité au propre et au figuré, et, dans le dernier cas, il se prend toujours en mauvaise part; tandis que *grotte* ne s'emploie qu'au propre et n'est jamais pris que dans un sens favorable. Quant au terme *an.*, qui sert également à désigner une excavation naturelle, il n'appartient pas au langage de la science. Il s'emploie en parlant d'un lieu propre à inspirer l'effroi : c'est pour cela qu'on dit l'*an.* de Cacus, et au figuré, l'*an.* de la Chicane.

ANTRUSTIONS. s. m. pl. T. Hist.

Enc. — Chez les Francs, les *Antrustions* étaient les *hommes du roi;* mais pour bien comprendre quelle classe d'individus est désignée par ce nom dans les formules de Marculfe, il est nécessaire de rechercher son origine. Tacite rapporte que, chez les Germains, chaque chef avait une troupe de gens ou de *compagnons* qui s'attachaient à sa personne et l'accompagnaient dans ses expéditions guerrières. Pour récompense du dévouement qu'ils lui portaient, il leur donnait le cheval du combat, le javelot dont ils étaient armés, et des repas grossiers, mais abondants. Cet usage se maintint en vigueur parmi les Francs jusqu'au temps où ils formèrent des établissements territoriaux dans les Gaules. Alors, les présents d'armes et de chevaux furent remplacés par des concessions de bénéfices, et aux *compagnons* du chef germain on vit succéder une nouvelle classe d'individus qui juraient à leur chef une *fidélité* absolue, c'est-à-dire *treue* ou *trust*, d'où on les appela *antrustrions* ou *fidèles*. Les anciens historiens les désignaient aussi sous le nom de *Leudes*, et, plus tard, à l'époque de la constitution du régime féodal, nous les retrouvons sous les noms de *Vassaux* et de *Seigneurs*. Voy. Féodalité.

ANUITER (S'). v. pron. (R. *nuit*). S'exposer à être surpris en chemin par la nuit. *Si vous m'en croyez, ne vous anuitez pas.* = Anuité, ée. part.

ANUS. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *anus*). T. Anat.

Enc. — On appelle ainsi l'ouverture naturelle de l'intestin, par laquelle sortent les excréments, et qui s'ouvre tantôt directement à la surface externe du corps de l'animal, comme chez la plupart des Mammifères; tantôt dans une cavité nommée *Cloaque*, qui lui est commune avec les orifices excréteurs des organes génito-urinaires, comme chez la plupart des vertébrés ovipares; tantôt dans la cavité respiratoire, comme chez le plus grand nombre des Mollusques. — Chez l'homme, l'a. est situé à l'extrémité inférieure du tronc; il est essentiellement constitué par deux muscles circulaires appelés *sphincters*, qui servent à le maintenir fermé, et à empêcher l'issue continuelle et involontaire des matières contenues dans l'intestin. — Lorsqu'au lieu de s'ouvrir à sa place ordinaire, l'orifice anal s'ouvre dans tout autre point du corps, il est dit *a. contre-nature.* Ce dernier peut être *congénital* ou *accidentel.* L'a. contre-nature congénital est le résultat d'un vice de conformation; on l'a vu s'ouvrir à l'ombilic, dans la vessie, etc. L'a. accidentel peut succéder à une plaie pénétrante de l'abdomen qui a coupé l'intestin en totalité ou en partie, à un abcès, à la gangrène du sac d'une hernie, etc. — Enfin, on donne le nom d'*a. artificiel* à celui que les chirurgiens établissent, dans le cas d'imperforation du rectum, c.-à-d. lorsqu'il n'existe pas d'a. naturel.

ANXIÉTÉ. s. f. (gr. ἄγχω, je suffoque). Peine et tourment d'esprit; inquiétude extrême. *Il éprouve une grande an. d'esprit. Vivre dans l'an.* ‖ T. Méd. Sentiment de malaise avec constriction épigastrique, qui force le malade à changer sans cesse de position. = Syn. Voy. Angoisse.

* **ANXIEUX, EUSE.** adj. T. Méd. Qui exprime l'anxiété. *Respiration anxieuse.*

AORISTE. s. m. [On pron. *oriste.*] (gr. α priv.; ὁρίζω, je borne). T. Gram.

Enc. — Dans la conjugaison des verbes grecs, le terme *Aor.* sert à désigner un temps indéterminé qui correspond en gén. au parfait défini des verbes français. On distingue l'*aor. premier*, l'*aor. second*, l'*aor. actif*, l'*aor. moyen*, l'*aor. passif.* Quelques grammairiens ont introduit ce terme dans les grammaires de certaines langues orientales, pour désigner des temps indéterminés qui n'avaient pas de correspondants exacts dans notre langue. Ainsi, dans sa *Grammaire arabe*, Syl. de Sacy désigne sous le nom d'*aor.*, le second temps des verbes arabes qui remplit à la fois les fonctions du présent et du futur. Plusieurs auteurs ont encore proposé le nom d'*aor.* pour le parfait défini des verbes français, mais l'usage n'a pas consacré cette dénomination.

AORTE. s. f. (gr. ἀορτὴ). T. Anat.

Enc. — L'*A.* est une des deux artères qui naissent de la base du cœur, et elle est le tronc commun des artères qui se ramifient et se distribuent dans toutes les parties du corps. Elle naît à la partie supérieure et droite du ventricule gauche, qui a reçu, à cause de cela, le nom de *ventricule aortique.* Immédiatement après son origine, l'a. se dirige en haut, à droite et un peu en avant dans l'étendue d'un pouce environ; puis elle se recourbe brusquement de droite à gauche et d'avant en arrière, passe obliquement au devant de la colonne vertébrale, se recourbe de nouveau et de haut en bas, sur le côté gauche de cette colonne, le long de laquelle elle descend ensuite verticalement jusqu'au bas de la poitrine, d'où elle sort en traversant les piliers du diaphragme. Arrivée dans l'abdomen, l'a. reste accolée à la colonne vertébrale et se termine au niveau de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire en se divisant en deux branches appelées *artères iliaques primitives.* La partie de l'a. qui s'étend depuis son origine jusqu'au point où finit sa courbure a reçu le nom de *crosse de l'a.;* on appelle aussi *a. ascendante* la portion de l'artère comprise entre son origine et sa courbure. Enfin toute la portion qui s'étend depuis la fin de la courbure jusqu'à la terminaison de l'a., a reçu le nom d'*a. descendante :* le diaphragme la partage naturellement en deux parties, l'*a. thoracique* et l'*a. abdominale.* — Aucune artère n'est aussi fréquemment que l'a. affectée d'anévrysme spontané. Elle peut encore être le siége d'affections assez diverses, d'inflammation aiguë ou chronique (*aortite*), d'ulcérations, d'hypertrophie, d'atrophie, de ramollissement, d'ossification, etc. Enfin, elle est quelquefois affectée de pulsations spasmodiques telles qu'on a pu croire le vaisseau atteint d'anévrysme, tandis que la maladie était purement nerveuse. Voy. Circulation, Coeur, Artère.

* **AORTIQUE.** adj. 2 g. et * **AORTITE.** s. f. Voy. Aorte.

AOÛT. s. m. [On pron. *oût*] (lat. *Augustus*). Le huitième mois de l'année. ‖ *Le premier jour d'août. Le dix août.* ‖ *Faire l'août*, Faire la moisson. *L'août n'était pas encore commencé dans ce pays-là. On a promis telle somme à ce valet pour son août*, Pour son travail comme moissonneur. ‖ *La mi-août*, Le quinzième jour du mois d'août. *Vous me payerez à la mi-août.*

Enc. — L'ancienne année romaine commençait au mois de Mars, et le 6e mois portait en conséquence le nom de *Sextilis :* ce fut pour complaire à la vanité de l'empereur Auguste qu'on changea la dénomination de *Sextilis* en celle d'*Augustus*, d'où est dérivé par corruption notre mot *Août.* Dans le calendrier Julien, la distribution des jours pour les différents mois de l'année était beaucoup plus commode qu'à présent. Le 1er, le 3e, le 5e, le 7e, le 9e et le 11e mois se composaient de 31 jours; tous les autres avaient 30 jours, à l'exception de Février qui n'en comptait que 29 les années ordinaires; car. aux années bissextiles, on lui donnait également 30 jours. Mais l'amour propre d'Auguste se trouvant offensé de ce que le mois qui portait son nom n'était que de 30 jours, tandis que celui qui portait le nom de Jules César (*Julius*, Juillet) en avait 31, on imagina de retrancher un jour à Février pour en donner un de plus au mois d'Auguste (Août). Telle est l'origine de la distribution actuelle des jours de l'année, distribution, au reste, qui n'a d'autre inconvénient que de nécessiter un léger effort de mémoire pour se rappeler que Juillet et Août ont tous deux 31 jours.

AOÛTER. v. a. [On pron. l'A.] N'est guère usité qu'au part., *Aoûté, ée.*, qui signif. Mûri par la chaleur du mois d'août. *Citrouille aoûtée.*

AOÛTERON. s. m. [On pron. *oûteron.*] Ouvrier loué pour les travaux de la campagne dans le mois d'août. *Il faut six aoûterons à ce fermier.*

APAISER. v. a. (R. *paix*). Adoucir, calmer. Se dit D'une personne et des émotions qu'elle éprouve. *Ap. le prince. Ap. un enfant. Ap. un furieux. Je n'ai pu ap. sa colère. Le temps apaise la douleur.* — On dit aussi : *Ap. Dieu, la colère de Dieu.* ‖ S'emploie en parlant Des appétits physiques et de certains phénomènes morbides. *Ap. la faim, la soif. Ce remède a apaisé sa fièvre. Ap. des convulsions. L'opium n'a pas apaisé mes douleurs de dents.* ‖ * Se dit aussi Des animaux : *Apaisez ce chien.* ‖ Par ext., *Ap. une sédition, une querelle. Ap. les troubles d'un État. Ap. les murmures du peuple. Ap. la violence des flots, de l'orage. La pluie a apaisé le vent. Ap. un incendie.* = s'Apaiser. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. = Apaisé, ée. part.

Syn. — *Calmer.* — *Ap.* c'est rétablir l'ordre, l'harmonie. On *apaise* des troubles, une querelle. *Calmer*, c'est tempérer l'excès, la violence. On *calme* l'emportement, la fureur. Le terme *ap.* peut enchérir sur le mot *calmer.* La tempête se *calme*, mais elle n'est point *apaisée;* vos soins n'ont fait que *calmer* ma douleur, le temps seul l'*apaisera.*

APALACHINE. s. f. (R. *Apalaches*, nom d'une chaîne de montagnes des États-Unis d'Amérique). T. Bot. Voy. Aquifoliacées.

APANAGE. s. m. (B.-lat. *apanamentum*, formé de *panis*, pain). Terres que les souverains donnent à leurs puînés, ou revenus qu'ils leur assignent pour leur entretien. *Donner une terre en ap.* ou *pour ap. Ce prince a un bel ap.* ‖ Fig., Ce qui est inhérent à la nature d'un être, d'une chose. *La toute-puissance est l'ap. de Dieu. La raison est l'ap. de l'homme. Les infirmités sont le triste ap. de la vieillesse. L'instinct est l'ap. des animaux.*

Enc. — Ce mot s'appliquait autrefois à toute espèce de dotation : *Apaner* ou *Apanager* une fille, c'était lui donner une chose quelconque en dot. Il s'étendait aux possessions accordées par les nobles à leurs fils ou à leurs frères puînés : ainsi, celui qui héritait d'un fief, devait assigner à ses frères, à titre d'indemnité, un ap. ou *provision.* Plus tard, et jusqu'au règne de Philippe-Auguste, on l'appliqua également aux immeubles que les rois accordaient en dot à leurs femmes ou à leurs filles, et aux domaines donnés, à titre de fief, aux héritiers présomptifs de la couronne ou aux frères et fils puînés des rois. — Les priviléges attachés aux anciens apanages étaient très-grands et très-nombreux. Les princes apanagistes avaient le droit de lever des tailles et des taxes (droits de franc-fief, échange, amortissement et nouveaux acquis, etc.), de battre monnaie, de nommer aux abbayes, prieurés et à tous les bénéfices consistoriaux (excepté aux évêchés), d'accorder des lettres de grâce, de sauvegarde et de privilége. Ils entretenaient des troupes et faisaient la guerre; la justice émanait d'eux, et c'est en leur nom qu'elle était rendue; en un mot, ils possédaient la plupart des droits régaliens. Mais ces avantages ne furent accordés que successivement aux apanagistes; en conséquence, pour connaître les vicissitudes qu'eurent à subir les apanages, et les droits auxquels ils donnèrent lieu, selon les temps et selon les rois qui les concédèrent, il est utile de distinguer quatre époques principales dans leur histoire. — 1re, de Hugues-Capet à Philippe-Auguste (987-1180). Les apanagistes ont la propriété absolue de leurs domaines. Ils peuvent les transmettre par succession à tous leurs héritiers, fils, filles, collatéraux, ou à leurs ayant cause; mais ils n'ont pas le droit de souveraineté. Les deux principaux apanages donnés pendant cette période, sont le duché de Bourgogne, concédé par le roi Robert à son fils, et le comté de Dreux, donné par Louis le Gros en 1137, à son quatrième fils Robert. — 2e, de Louis VIII à Philippe le Bel (1235-1285). Les collatéraux sont exclus de la succession aux apanages dans la donation du comté de Clermont faite par Louis VIII à son frère Philippe déjà comte de Boulogne, et dans les donations diverses que fit saint Louis. C'est en vertu de ce principe que le duc Alphonse étant mort sans héritier direct, *de corpore suo*, les duchés de Poitou et d'Auvergne firent retour à la couronne en 1283. Une seconde restriction est apportée durant cette période à la transmission des apanages : l'ap. doit se réunir à la couronne par l'avénement du prince apanagé. Ainsi, Philippe le Hardi apanagé en 1268, vit réunir son ap. à la couronne en montant sur le trône, sans qu'il y eût réclamation de la part de ses enfants. — 3e, de Philippe le Bel jusqu'à la révolution (1314-1789). — Les filles sont exclues de la succession *apanagère;* mais il est pourvu à leur existence. Philippe le Bel donne le comté de Poitiers à son fils Philippe le Long, en 1314, à l'exclusion des filles; en 1461, Louis XI donne le duché de Berry à son frère Charles à la même condition. Durant cette période, les apanages se constituent régulièrement par les lettres patentes de Louis XI, et par les ordonnances de Moulins (1566) et de Blois (1579). Tous les édits conférant ap., qui survinrent dans la suite, furent dictés par le même esprit qui avait présidé à ces ordonnances célèbres, et qui contribua à donner à la monarchie sa force et sa puissance d'unité. — 4e, (1789-1832). L'institution des apanages était trop en contradiction avec les idées qui amenèrent la révolution, pour rester debout pendant que les autres institutions étaient renversées. En conséquence l'Assemblée nationale unit irrévocablement au domaine de l'État, le patrimoine des rois : elle décida que toutes les concessions d'ap. étaient révoquées; qu'il n'en serait plus concédé à l'avenir; que les fils puînés de France et leurs enfants et descendants seraient entretenus aux dépens de la liste civile jusqu'à leur mariage, ou jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt-cinq ans, et qu'il leur serait alors assigné sur le trésor national des rentes apanagères dont la quotité devait être déterminée à chaque époque par la législature en activité. Mais bientôt la royauté étant tombée, la Convention supprima les rentes apanagères. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, et celui du 30 janvier 1810 les rétablirent en faveur des princes Joseph et Louis Napoléon, en faveur des fils puînés naturels et légitimes de l'empereur régnant ou du prince impérial décédé, et des descendants mâles de ces princes, s'il n'a pas été accordé d'ap. à leur père ou aïeul. La loi du 15 janvier 1825, en fixant la liste civile de Charles X, consacra l'ap. de la branche d'Orléans, le seul qui subsistât alors. La loi du 2 mars 1832 sur la liste civile introduisit quelques principes nouveaux assez importants. Elle déclare (art. 4) que les biens composant l'ap. d'Orléans sont réunis à la dotation immobilière de la couronne; (art. 8, 10) que les biens meubles ou immeubles de la couronne sont inaliénables et imprescriptibles; qu'ils ne pourront être ni donnés, ni vendus, ni engagés, ni hypothéqués, ni grevés des dettes des rois, non plus que des pensions par eux accordées; (art. 22) que le roi conserve seulement la propriété des biens qui lui appartenaient avant son avénement au trône, et la libre disposition de ceux qu'il pourra acquérir à titre gratuit ou onéreux; (art. 19) que le roi mort, la reine recevra un douaire consistant en un revenu annuel et viager, déterminé par une loi; (art. 20) que l'héritier de la couronne, prince royal, recevra sur les fonds du trésor une somme d'un million qui pourra être augmentée, s'il y a lieu, par une loi spéciale; (art. 21) qu'en cas d'insuffisance du domaine privé, les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois également spéciales.

APANAGER. v. a. Donner un apanage. *Le roi avait apanagé tous ses puînés.* = Apanagé, ée. part.

APANAGISTE. s. m. et adj. Qui possède un apanage. *Un prince ap.*

* **APARINE.** s. f. (gr. ἀπαρίνη, caille-lait). T. Bot. Voy. Galiacées.

APARTÉ. s. m. (lat. *a, parte*, à part). Ce qu'un acteur prononce en présence d'autres personnages de la pièce, comme s'il se parlait à lui-même. Le spectateur doit se prêter à l'illusion, et, quoiqu'ayant parfaitement entendu les paroles, supposer que les acteurs en scène ne les ont pas entendues. — Ne prend pas d'S au plur. || S'emploie quelquefois adv. *Ce vers doit se dire aparté.*

APATHIE. s. f. (gr. α priv.; πάθος, passion). Insensibilité, indolence, inertie. *Tomber dans l'ap. On ne peut le tirer de son ap.*

Syn. — *Insensibilité*, *Indolence.* — L'*insensibilité* absolue pour l'homme organisé d'une manière normale n'est pas possible soit moralement, soit physiquement; mais il y a des personnes qui sont à peine touchées de ce qui émeut les autres profondément. C'est cette impuissance d'émotion qu'on nomme habituellement *insensibilité*. *Ap.*, dans son acception la plus ordinaire, sert à désigner une absence de virtualité qui rend incapable de tout ce qui exige un certain déploiement d'activité : c'est le degré le plus extrême de l'*indolence*, en prenant également ce dernier terme dans son sens vulgaire. — En termes de médecine, *indolence* se dit d'une lésion quelconque qui ne cause pas de douleur; et *insensibilité* se dit de l'état du malade qui ne perçoit pas des impressions qui seraient douloureuses pour un individu à l'état normal.

Enc. — Dans le langage de la philosophie, on désigne par le terme *Ap.* une impassibilité complète. C'est ainsi que l'entendaient les stoïciens, qui regardaient les affections et les passions comme des obstacles au bien, comme des maladies de l'âme, des faiblesses indignes du sage. Ils n'accordaient pas que les plus cruelles blessures de l'âme et les plus vives souffrances du corps dussent arracher à l'homme un soupir ou une plainte. Les sceptiques attachaient également une importance extrême à l'ap. Ils la considéraient comme le souverain bien: l'école mégarique professait la même opinion. Les philosophes de cette école n'admettaient d'autre existence que celle de l'être absolu, immuable; ils le déclaraient impassible, et voulaient qu'on s'efforçât d'atteindre à son impassibilité, par l'absence de toute émotion et de tout intérêt. Quelques chrétiens des premiers siècles employèrent aussi le terme d'ap., mais ce fut dans un sens différent. Saint Clément d'Alexandrie, par ex., en fait assez fréquemment usage pour désigner le détachement, l'abandon, le mépris des choses de ce monde; mais il ne confond pas cette abnégation toute chrétienne avec l'insensibilité absolue enseignée par les stoïciens.

APATHIQUE. adj. 2 g. Insensible à tout, indolent, inerte. Ne se dit que Des hommes et des animaux.

*** APATITE.** s. f (gr. ἀπατάω, je trompe). T. Min.

Enc. — Beudant nomme ainsi la chaux phosphatée : on la rencontre tantôt à l'état cristallin, tantôt à l'état terreux. Outre le phosphate de chaux qui en constitue la base, l'*Ap.* contient habituellement du phtorure et du chlorure de calcium. La pesanteur spécifique de ce minéral varie de 3,16 à 3,28. — Les couleurs que présentent les apatites cristallines sont très-variées. On en trouve d'incolores, de blanc de lait, de bleues, de violettes, de vertes, d'olives, de jaunâtres et de brunâtres. La variété bleue a été désignée sous le nom d'*Augustite*, la verte sous celui d'*Asparagolithe* ou *Pierre d'asperge;* enfin, les variétés de diverses couleurs, se présentant sous la forme guttulaire, ont reçu le nom de *Moroxite.* On a quelquefois taillé certaines variétés bleuâtres ou bleu-verdâtres d'ap.; mais elles ne produisent que des pierres de peu d'éclat, et n'ont jamais eu de valeur. L'ap. cristalline est disséminée dans les roches de granits, de gneiss, de talc, ou bien en remplit les fissures (Nantes; Chanteloube, près Limoges, etc.). On la trouve aussi dans les trachytes, les basaltes, les laves (Montférier, Hérault; Beaulieu, Bouches-du-Rhône), ainsi que dans divers gîtes métallifères. L'ap. terreuse se rencontre en grandes masses à Logrono, près de Truxillo, dans l'Estramadure (Espagne), où on l'exploite comme pierre à bâtir.

*** APÉIBA.** s. m. T. Bot. Voy. TILIACÉES.

APEPSIE. s. f. (gr. α priv.; πέψις, coction). T. Méd. Défaut de digestion. Ce mot, qui n'est plus usité aujourd'hui, est à peu près syn. de *Dyspepsie.*

*** APERCEPTION.** s. f. T. Philos. Voy. PERCEPTION.

APERCEVABLE. adj. 2 g. Qui peut être aperçu. *Ces êtres sont si petits qu'ils ne sont point apercevables sans le secours du microscope.*

APERCEVANCE. s. f. Faculté d'apercevoir. Inus.

APERCEVOIR. v. a (lat. *ad*, *percipere*, percevoir pour [soi]). Commencer à voir, entrevoir, découvrir. *Nous vous avons aperçus de loin. En passant par telle rue, il aperçut celui qu'il cherchait.* || Fig. *Bacon est le premier qui ait aperçu cette vérité. J'aperçois bien son intention.* = s'APERCEVOIR. v. pr. Connaître, remarquer, découvrir. *Il s'aperçut du piége qu'on lui tendait. Elle s'est aperçue de l'erreur. On le raille, et il est le seul qui ne s'en aperçoive pas.* = APERÇU, UE. part.

Syn. — *Voir*, *Entrevoir.* — Au propre, *voir* signifie recevoir l'image d'un objet par l'organe de la vue; *ap.*, c'est commencer à voir; *entrevoir*, c'est *voir* confusément. Au figuré, tous ces verbes signifient connaître par l'intelligence; mais ils conservent entre eux les mêmes différences qu'au propre.

APERÇU. s. m. Idée que l'on se forme d'une chose à première vue. *Ce que je vous dis là n'est qu'un ap.* || Évaluation approximative, au premier coup d'œil. *Par ap. cette construction coûtera tant.* || Exposé sommaire des principaux points d'une question, d'une affaire. *Sur le simple ap. de la cause, le tribunal a renvoyé les parties dos à dos.*

APÉRITIF, IVE. adj. (lat. *aperire*, ouvrir). T. Méd. || S'emploie aussi subst..

Enc. — Dans l'anc. médecine, on donnait le nom d'*Apéritifs* à certaines substances qu'on supposait posséder la faculté d'ouvrir, de dilater les vaisseaux ou les canaux engorgés, et par conséquent d'y favoriser le cours du sang ou des liquides sécrétoires. Aujourd'hui que ces hypothèses mécaniques sont, à juste titre, abandonnées, et que l'on ne reconnaît plus d'apéritifs, ce terme est resté non-seulement dans le langage vulgaire, mais encore dans celui des hommes de l'art. En effet, les médecins s'en servent fréquemment pour désigner quelques substances qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion biliaire, intestinale et urinaire, sans cependant produire les effets prononcés des diurétiques et des purgatifs : telles sont les préparations savonneuses, certains sels alcalins (comme l'acétate de potasse, l'acétate de potasse et de soude, administrés à doses faibles et fractionnées), et quelques végétaux amers. Ainsi l'on donne le nom de *Racines* ou d'*Espèces apéritives* aux racines de chiendent, d'asperge, de pissenlit et d'oseille. C'est principalement dans les engorgements indolents du foie ou de la rate qu'on fait usage de ces médicaments.

APÉTALE. adj. 2 g. et *** APÉTALIE.** s. f. (gr. α priv.; πέταλον, pétale). T. Bot.

Enc.—D'après son étymologie, le terme *Apétale* semblerait ne devoir s'appliquer qu'aux fleurs dépourvues de corolle; néanmoins on s'en sert également pour désigner celles qui n'ont ni corolle ni calice. Ainsi, l'une des grandes sections que Jussieu a établies dans la classe des végétaux dicotylédones sous le nom d'*Apétales*, comprend les plantes qui sont dépourvues d'enveloppes florales proprement dites. On donne encore à cette division le nom d'*Apétalie.*

APETISSEMENT. s. m. Diminution. Peu us.

APETISSER. v. a. (R. *petit*). Rendre plus petit. *Cette figure est trop grande, il faut l'ap.* || * Faire paraître plus petit. *L'éloignement apetisse les objets.* — On dit mieux, *Rapetisser.* = APETISSER. v. n. Devenir plus petit. *Après le solstice d'été, les jours apetissent* — On dit plus communément, *Raccourcir.* = s'APETISSER. v. pron. Devenir plus petit, se rétrécir. *La toile s'apetisse à l'eau.* — Aujourd'hui on dit, *Se rétrécir.* = APETISSÉ, ÉE. part.

*** APHACA.** s. m. (gr. ἀφάκη). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

*** APHANISTIQUE.** s. m. (gr. ἀφανίζω, je disparais). T. Ent. Voy. STERNOXES.

APHÉLIE. s. m. (gr. ἀπὸ, loin de; ἥλιος, soleil). T. Astr. Point de l'orbite d'une planète où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil. || S'emploie aussi adj. *La terre est ap.*

Enc. — Le terme *Ap.* est l'opposé du mot *Périhélie* qui signifie le point de l'orbite d'une planète où elle est le plus rapprochée du soleil. L'ap. et le périhélie d'une orbite sont donc les deux extrémités de son plus grand axe, ou en d'autres termes de la ligne des apsides. Par suite des attractions mutuelles que les planètes exercent les unes sur les autres, les points de leurs orbites éprouvent une certaine variation dans le ciel. L'ap. se déplace graduellement dans le plan de l'orbite. Un fait remarquable c'est que ce mouvement est direct ou vers l'orient pour toutes les planètes, à l'exception de Vénus. En effet, quand on rapporte aux étoiles fixes l'ap. de l'orbite de cette planète, on trouve qu'il se déplace vers l'ouest, à raison d'environ 4″ par année. De toutes les anciennes planètes, Saturne est celle dont l'ap. éprouve la variation annuelle la plus considérable; car elle s'élève à environ 18″.

APHÉRÈSE. s. f. (gr. ἀπὸ, αἱρέω, j'enlève de).

Enc. — L'*Aph.* et l'*Apocope* sont deux figures de grammaire par lesquelles on retranche une syllabe ou une lettre au commencement ou à la fin d'un mot. Ainsi, lorsqu'en latin on écrit *temnere* pour *contemnere*, on fait une aph.; *negotî* pour *negotii*, au contraire, est un exemple d'apocope. L'aph. ne se rencontre en français que dans les noms propres, comme lorsqu'on dit *Tony* pour *Antony*, tandis que l'apocope y est fort usitée, surtout en poésie, comme lorsqu'on écrit: *Je voi* pour *je vois*, *encor* pour *encore.* C'est aussi par apocope que l'on dit *grand'messe*. *grand'mère*, au lieu de *grande messe*, *grande mère.* Cependant l'importance de l'apocope est moins grande que celle de l'aph. Cette dernière est, en effet, d'un grand secours dans la recherche des étymologies : ainsi, par ex., le terme latin *gibbosus*, qui fait *bosus* par aph., a donné naissance à notre mot français *bossu.*

*** APHIDIENS.** s. m. pl. (lat. *aphis*, puceron). T. Ent. Voy. PUCERON.

*** APHIDIPHAGES.** s. m. pl. (lat. *aphis*; gr. φάγω, je mange). T. Ent. Voy. TRIMÈRES.

*** APHLOÏA.** s. f. (gr. ἄφλοιος, sans écorce). T. Bot. Voy. FLACOURTIACÉES.

*** APHODIE.** s. f. (gr. ἄφοδος, excrément). T. Ent. Voy. SCARABÉIDES.

APHONIE. s. f. (gr. α priv.; φωνὴ, voix). T. Méd.

Enc. — On nomme ainsi la perte plus ou moins complète de la voix, sans que la faculté d'articuler soit d'ailleurs abolie : c'est ce qui distingue l'individu qui est *aphone* de celui qui est muet; ce dernier peut émettre des sons vocaux, seulement il n'articule pas. L'*Ap.* résulte ordinairement d'une lésion matérielle de l'appareil vocal; cependant elle ne doit pas toujours être considérée comme le symptôme d'une maladie des organes mêmes de la voix. Elle peut dépendre uniquement d'une lésion des cordons nerveux qui animent les muscles du larynx, ou d'une affection des centres nerveux eux-mêmes. Ainsi, par exemple, c'est à l'affection des centres nerveux que l'on doit rapporter l'ap. qui s'observe dans l'apoplexie, dans l'inflammation du cerveau et de ses membranes, et dans certaines névroses, telles que l'épilepsie, etc. C'est sans doute à la même cause qu'il faut attribuer les aphonies occasionnées par quelques substances stupéfiantes, la belladone, le datura stramonium, l'opium, etc. Sauvages raconte que, dans les environs de Montpellier, des voleurs ôtaient la voix à ceux qu'ils voulaient dépouiller, en leur faisant boire du vin dans lequel avaient infusé des semences de stramonium. Le même fait a été observé à Paris il y a quelques années, et dans un cas à peu près semblable. Enfin, il n'est guère possible d'expliquer autrement que par une modification brusque des centres nerveux, les aphonies qui surviennent tout à coup à la suite d'une violente émotion morale de joie ou de douleur. — L'ap. n'étant, comme on le voit, qu'un symptôme morbide, il en résulte que son pronostic est subordonné à celui de l'affection principale, et qu'on ne peut lui appliquer de traitement spécial : il faut nécessairement s'attaquer à la maladie primitive.

APHORISME. s. m. (gr. ἀφορίζω, je définis). Règle, observation générale énoncée en peu de mots, sous forme de sentence. *C'est un aph. de jurisprudence. Les Aphorismes d'Hippocrate.*

Syn. — *Sentence*, *Maxime*, *Apophthegme.* — Tous ces mots s'emploient pour désigner une pensée, un précepte, une observation exprimée avec brièveté, concision et netteté. Néanmoins, le mot *maxime* s'emploie plus ordinairement pour désigner un précepte, une règle de morale pratique. Le mot *sentence* est usité dans le même sens; mais il se dit également d'une observation déduite du raisonnement ou de l'expérience et s'appliquant aux choses de la science. Le terme *aph.* est propre au langage scientifique; il s'applique aux formules qui résument les préceptes d'une science ou d'une doctrine. Quant a *apophthegme*, il offre cela de particulier que la *sentence* qu'il désigne est toujours attribuée à quelque personnage célèbre.

APHRODISIAQUE. adj. 2 g. Se dit Des substances alimentaires ou médicamenteuses qu'on suppose propres à stimuler l'appétit vénérien. || S'emploie subst. *Il n'existe pas d'aph. véritable.*

*** APHRODITE.** s. f. (gr. ἀφροδίτη, Vénus). T. Zool. Voy. DORSIBRANCHES.

APHTHE. s. m. (gr. ἅπτω, j'enflamme). T. Méd.

Enc. — Un grand nombre d'auteurs désignent sous le nom d'*Aphthes* toute maladie de la membrane muqueuse buccale caractérisée tantôt par une rougeur érythémateuse de cette membrane, tantôt par le dépôt d'une couenne ou pseudo-membrane, tantôt par une éruption de vésicules ou de pustules, tantôt par la formation de petites ulcérations blanchâtres, tantôt enfin par le développement d'escarres gangréneuses. On voit par là que l'on a confondu sous le même nom plusieurs affections de nature fort diverse : aussi plusieurs médecins emploient-ils exclusivement le nom d'ap., pour désigner l'affection de la bouche qui se présente sous forme de simples vésicules.— L'*ap. vésiculeux* ou l'*ap. proprement dit* peut affecter toutes les muqueuses; mais on l'observe principalement sur celles où l'épithélium est le plus apparent, comme à la face interne des lèvres et des joues, aux gencives, à la langue, au voile du palais; il est rare de l'observer au pharynx et surtout au canal intestinal. Les vésicules sont d'abord petites, transparentes, blanches ou d'un gris de perle; mais elles revêtent bientôt le caractère pustuleux. Les pustules ne tardent pas à crever; le liquide qu'elles contenaient s'échappe, et l'on aperçoit alors à la place qu'elles occupaient, de petites ulcérations qui se cicatrisent avec assez de rapidité. — On distingue l'ap. *discret* et l'ap. *confluent.* Dans le premier cas, les pustules sont isolées, en petit nombre, et n'occupent que la bouche; dans le second, elles sont beaucoup plus nombreuses, par conséquent plus rapprochées, et envahissent en gén. les fosses gutturales, quelquefois le pharynx, et même le tube intestinal. Les aphthes peuvent se développer sous l'influence de toutes les causes purement locales, qui ont pour effet d'irriter la muqueuse buccale : tels sont les aliments acides, salés ou épicés, les boissons alcooliques, etc. Cependant, l'éruption *aphtheuse* paraît assez souvent dépendre d'un état général de l'économie. C'est ainsi que l'ap. discret s'observe dans le cours ou à la fin de certaines maladies fébriles, et que l'ap. confluent sévit quelquefois épidémiquement, dans les pays humides, en Hollande, par exemple. — En gén. le pronostic de l'ap. est sans gravité, et il suffit d'opposer au mal des moyens purement topiques, comme des gargarismes émollients ou narcotiques, des collutoires astringents, etc. L'ap. confluent, dans certains cas, requiert l'emploi de moyens généraux; alors la médication varie suivant les phénomènes morbides et la cause qui a déterminé l'éruption vésiculeuse. — *Pour les autres maladies qu'on* désigne sous le nom d'aphthes, Voy. MUGUET et STOMATITE.

* **APHYE.** s. f. (gr. ἀφύη, espèce de petit poisson blanc). T. Ichth. Voy. MUGILOÏDES.

* **APHYLLANTHÉES.** s. f. pl. (gr. α priv.; φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. LILIACÉES.

APHYLLE. adj. 2 g. (gr. α priv.; φύλλον). T. Bot.

Enc. — On appelle ainsi les plantes *qui sont dépourvues* de feuilles, comme la *Véronique aphylle*, la *Cuscute*, et quelquefois même celles où les feuilles sont remplacées par des écailles, comme les *Orobanchées* et les *Monotropacées*.

API. s. m. Nom vulgaire D'une sorte de pomme. *Des pommes d'api. J'ai beaucoup d'api dans mon jardin.*

* **APIACÉES.** s. f. pl. (lat. *apium*, ache). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **APIAIRES.** s. f. pl. (lat. *apis*, abeille). T. Ent.

Enc. — Dans la méthode de Latreille, les *Ap.* constituent la seconde division de la famille des *Hyménoptères mellifères*, et les *Andrenètes* la première. La tribu des Ap. se distingue de celle des Andrenètes, en ce que la division moyenne de la languette est au moins aussi longue que sa gaîne tubulaire, et en forme de filet ou de soie. En outre, les mâchoires et la lèvre sont fort allongées et constituent une sorte de trompe coudée et repliée en dessous dans l'inaction. Les Ap. sont *solitaires* ou *sociales.* — Celles-ci, ainsi que leur nom l'indique, vivent en société composée de *mâles*, de *femelles*, et d'une quantité considérable de *mulets* ou d'*ouvrières*. Elles ne renferment que trois genres : les *Euglosses*, qui habitent l'Amérique méridionale, et qu'en conséquence nous nous contentons de citer, les *Bourdons* et les *Abeilles* qui sont l'objet d'articles particuliers.

Les *Ap. solitaires* n'offrent jamais que deux sortes d'individus; des mâles et des femelles; et chacune de ces dernières pourvoit isolément à la conservation de sa postérité. Leurs pieds postérieurs n'ont ni duvet soyeux (*la brosse*) à la face interne du premier article de leurs tarses, ni enfoncement particulier (*la corbeille*) au côté externe de leurs jambes; mais ce même côté est ordinairement, ainsi que le côté externe du premier article des tarses, garni de poils nombreux et serrés qui servent à la récolte du pollen. — Latreille les divise en quatre groupes : les *Andrénoïdes*, les *Dasygastres*, les *Cuculines* et les *Scopulipèdes*.

Chez les *Andrénoïdes*, les palpes labiaux sont composés d'articles grêles, linéaires, placés bout à bout, et qui sont au nombre de six. Parmi les genres de ce groupe, nous citerons les *Panurges* et les *Xylocopes.* Les premiers sont propres aux pays chauds et tempérés de l'Europe, et font leur nid dans la terre. (Fig. 1. *Panurge noir*). — Les *Xylocopes*, appelées vulgairement *Abeilles perce-bois* et *Menuisières*, ressemblent à de gros Bourdons. Leur corps est généralement noir, avec les ailes souvent colorées de violet, de cuivreux et de vert. La *Xyl. violette* (Fig. 2) est l'espèce la plus commune dans notre pays. La femelle creuse dans le vieux bois sec et exposé au soleil, un canal vertical assez long, et divisé en plusieurs loges par des cloisons horizontales formées avec de la râpure de bois agglutinée. Elle dépose dans chacune de ces loges un œuf et de la pâtée pour la nourriture de la larve qui doit éclore. Elle creuse quelquefois jusqu'à trois canaux dans le même morceau de bois.

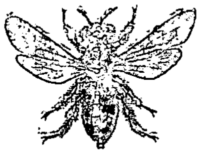
Fig. 1.

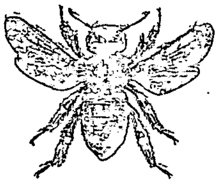
Fig. 2.

Les *Dasygastres* ont été ainsi nommées parce que le ventre des femelles est presque toujours garni de poils nombreux, serrés, courts, formant une brosse soyeuse. Le labre est aussi long ou plus long que large, et carré. Les mandibules des femelles sont fortes, incisives, triangulaires et dentées. — Les *Cératines* cependant ont l'abdomen lisse : ce sont de petits insectes à couleurs bronzées ou noires. Les antennes sont insérées dans de petites fossettes et terminées presque en massue allongée (Fig. 3. *Cérat. à labre blanc*). Il résulte des observations de Max. Spinola que la femelle de ces insectes, profitant des branches d'églantier rompues par accident, creuse un trou à la place de la moelle jusqu'à la profondeur d'environ 30 centimètres. Elle commence à rassembler au fond une certaine quantité de pollen et un peu de miel, et y laisse un œuf; puis elle construit une cloison avec la moelle même de l'arbre, et recommence jusqu'à ce qu'elle ait rempli le tube. *Les larves* ne rendent aucun excrément. Aussi, quand l'insecte est arrivé à son entier développement et a percé le mur de sa prison, son premier soin est-il de se débarrasser de la masse d'excréments que contenait son abdomen. — Les *Chélostomes* et les *Hériades* (Fig. 4. *Hériade de la raiponce*) font leur nid dans les trous des vieux arbres. — Entre les différentes espèces de *Mégachiles*, nous mentionnerons la *Még. maçonne* et la *Még. centunculaire* appelée aussi *Még. du rosier*, toutes deux communes aux environs de Paris. La première construit son nid à l'angle d'un mur exposé au soleil, ou bien elle le place à l'abri des moulures qu'offre la corniche de quelque bâtiment. Ce nid consiste en un amas de terre détrempée qui renferme une quinzaine de cellules parfaitement lisses, dans chacune desquelles la femelle dépose un œuf et de la pâtée. Quand sa dernière métamorphose est accomplie, l'insecte perce avec ses *mâchoires les murs de sa prison et s'élance dans l'air. La Még. du rosier* (Fig. 5.) creuse son nid dans la terre : elle choisit les endroits où le sol est compacte et à l'abri de l'humidité, pour que la pâtée destinée à nourrir les jeunes larves ne soit point altérée par l'infiltration des eaux. En outre, afin de rendre plus commode et plus doux l'intérieur des cellules qu'elle a percées, elle taille avec ses mandibules des feuilles de rosier aussi rapidement qu'on pourrait le faire avec des ciseaux; toutes les coupes n'ont pas les mêmes formes; tantôt elles figurent des cercles ou des croissants, tantôt des pièces rondes et nettes comme si on les avait coupées avec un emporte-pièce. Lorsque ce travail est terminé, elle tapisse chaque cellule avec ces morceaux de feuilles, la remplit de pâtée, y dépose un œuf, la ferme, et abandonne le reste aux soins de la nature. — Dans le genre *Osmie*, on trouve des mœurs fort diverses. Quelques-unes sont maçonnes et ont souvent sur le chaperon deux ou trois cornes qui *paraissent* leur être de quelque usage dans la construction de leurs nids (Fig. 6. *Osmie tricorne*). Les Osmies en gén. cachent leurs nids dans la terre, les fentes des murs, les trous de portes, et quelquefois même dans des coquilles vides de Colimaçons. Ces nids sont ordinairement construits avec un mortier que la femelle va souvent chercher fort loin, et qu'elle humecte avec une liqueur gommeuse qu'elle rend par la bouche. L'*Osmie du pavot* ou *Abeille tapissière* de Réaumur, creuse dans la terre un trou perpendiculaire de 80 centimètres environ de profondeur, évasé au fond et ressemblant à une espèce de bouteille. Son terrier préparé, elle le consolide avec des pièces demi-ovales qu'elle a coupées sur des *pétales de fleurs de coquelicot. Elle* fait entrer ces pièces en les pliant en deux; les développe; les étend le plus uniment possible et les applique sur toutes les parois de la cavité, au point même que cette sorte de tapisserie en déborde l'ouverture et forme autour un ruban couleur de feu. Ce travail achevé, l'Osmie dépose avec son œuf une pâtée composée de pollen de coquelicot et d'un peu de miel. Enfin, elle replie et refoule en dedans l'extrémité antérieure de la tapisserie qui débordait, ferme son nid, et le recouvre d'un monticule terreux. Les espèces dont nous venons de parler se trouvent aux environs de Paris. Enfin, on rencontre, dans le midi de la France, des Osmies qui s'emparent de la cavité des galles produites sur les chênes, pour y déposer leurs œufs. La femelle agrandit d'abord cette cavité, puis elle en polit l'intérieur, et enfin elle y fait son nid, consistant en plusieurs petites cellules cylindriques, placées confusément, et dont chacune renferme un œuf. — Les *Anthidies* (Fig. 7. *Anth. à manchette*) creusent leur nid dans la terre et le tapissent de duvet, qu'elles arrachent à diverses plantes. — Les *Cœlioxydes* (Fig. 8. *Cœl. conique*), quoique dépourvues de brosse ventrale, appartiennent au groupe des *Dasygastres* à cause de la forme du labre et des mandibules.

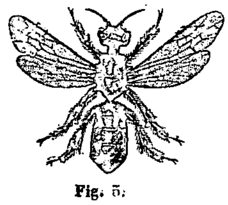
Fig. 3.

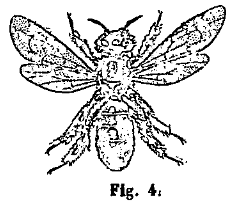
Fig. 4.

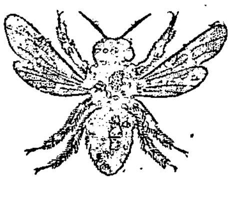
Fig. 5.

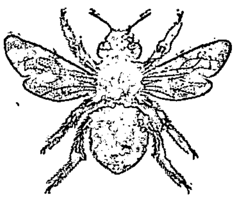
Fig. 6.

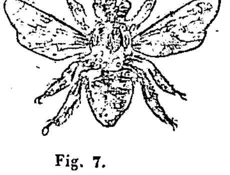
Fig. 7.

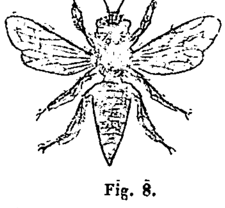
Fig. 8.

Les Hyménoptères qui composent le groupe des *Cuculines*, ont les palpes labiaux en forme de soies écailleuses, le labre en forme de triangle allongé et tronqué, ou court et presque demi-circulaire, et les mandibules étroites et allant en pointe. Elles sont dépourvues, dans les deux sexes, de brosse ventrale, et *sont tantôt velues par place, tantôt presque glabres et semblables* par leurs couleurs à des guêpes. Plusieurs de ces insectes paraissent de bonne heure; on les voit voltiger à dix pieds de terre ou près des murs exposés au soleil, afin de déposer leurs œufs dans les nids des autres Ap. C'est par allusion à cette habitude que Latreille leur a imposé le nom de Cuculines.

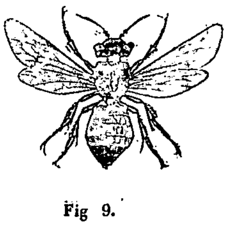
Fig 9.

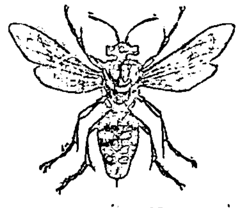
Fig. 10.

Ces insectes parasites sont, à raison même de leurs mœurs, beaucoup moins curieux que ceux dont nous avons parlé plus haut : nous nous bornerons à l'énumération de leurs genres : *Ammobate* (Fig. 9. *Amm. bicolore*); *Philérème*; *Epéole* (Fig. 10. *Ep. varié*); *Nomade* (Fig. 11. *Nom. ceinturée*); *Pasite*; *Mélecte* (Fig. 12. *Mél. ponctuée*); *Crocise* (Fig. 13. *Croc. rameuse*) et *Oxée.* Diverses espèces appartenant aux genres Philérème, Epéole, Nomade, Mélecte et Crocise, se rencontrent en France.

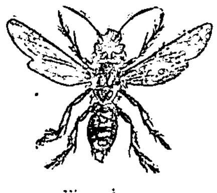
Fig. 11.

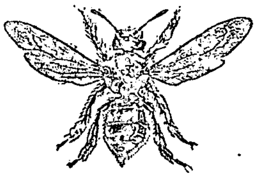
Fig. 12.

Le dernier groupe des Ap. solitaires comprend des espèces qui ont également le dessous de l'abdomen nu ou au moins dépourvu de brosse soyeuse. Leur caractère distinctif consiste en ce que le côté extérieur du premier article des tarses postérieurs est, ainsi que le côté externe des jambes, chargé de poils épais et serrés, formant une sorte de balai ou de houppe : de là le nom de *Scopulipèdes* que Latreille a *donné à ce* groupe. — Les *Eucères* (Fig. 14. *Eu. longicorne*) sont remarquables par la longueur de leurs antennes, du moins chez les mâles; car, chez les femelles, ces organes sont plus courts des deux tiers. Elles paraissent dans les premiers jours du printemps; les femelles creusent en terre un trou cylindrique *qu'elles polissent et y font des espèces de nid en forme de dé à* coudre. — Les *Anthophores* sont également des insectes tout à fait printaniers : passé le solstice d'été, on n'en rencontre plus. La femelle établit son nid dans des terrains coupés à pic, ou dans les vieux murs, en se servant des trous qu'elle y trouve, et qu'elle rétrécit avec de la terre à la grandeur convenable. Avec la même terre, elle fabrique de petites cellules en forme de dé à coudre, très-lisses, qu'elle remplit de pâtée, et où elle dépose un œuf : enfin elle ferme son nid avec de la terre. L'*Anth. des murailles* (Fig. 15.) fait son nid dans les murs; mais, de plus, elle élève à son entrée un tuyau perpendiculaire, cylindrique et un peu courbé, formé de grains de terre. Ce tuyau, à ce qu'on présume, est destiné à rendre plus difficile l'entrée du nid aux insectes parasites qui tenteraient de s'y introduire. Sa ponte achevée, l'Anthophore détruit ce tube, ou l'emploie peut-être pour boucher l'orifice du nid. — Les *Saropodes* (Fig. 16. *Sar. arrondie*) ont les mœurs des Eucères. — Quant aux *Ancylostèles*, aux *Centris* et aux *Epicharis*, ce sont des insectes exotiques dont les habitudes sont assez peu connues.

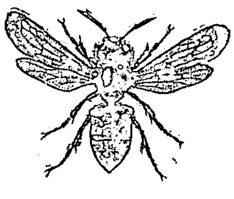
Fig. 13.

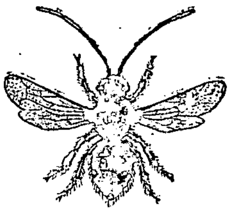
Fig. 14.

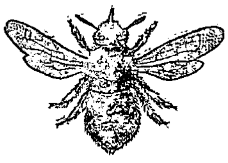
Fig. 15.

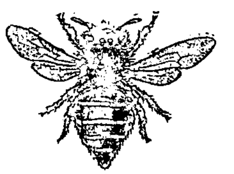
Fig. 16.

* **APICILAIRE.** adj. 2 g. (lat. *apex*, sommet). T. Bot. Se dit De tout organe qui est inséré au sommet d'un autre.

* **APICULE.** s.m. (lat. *apiculus*, dimin. de *apex*). T. Hist. nat. Petite pointe aiguë, courte, et dont la consistance n'est pas très-roide. — De ce mot on a fait l'adj. APICULÉ, ÉE.

* **APION.** s. m. T. Entom. Voy. CURCULIONITES.

* **APIOS.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

APITOYER. v. a. (R. *pitié*). Toucher de pitié. *Je n'ai pu l'ap. sur mon sort.* = s'APITOYER. v. pron. Compatir, témoigner de la pitié. *S'ap. sur les malheurs de quelqu'un.* = APITOYÉ, ÉE. part.

APLANIR. v. a. (lat. *planus*, plan, uni). Rendre plan, uni; enlever les aspérités d'une surface. *Ap. un chemin.* ‖ Fig. *Ap. les obstacles, les difficultés*, Lever les obstacles, etc. = s'APLANIR. v. pron. *Ce terrain s'est aplani. Les difficultés s'aplanissent devant lui.* = APLANI, IE. part.

APLANISSEMENT. s. m. Action d'aplanir; état d'une chose aplanie. S'emploie au propre et au fig.

APLATIR. v. a. (R. *plat.*). Rendre plat. *Cette surface est trop bombée, il faut l'ap.* = s'APLATIR. v. pron. *La balle s'est aplatie contre une pierre.* = APLATI, IE. part. *La terre est aplatie vers les pôles.* ‖ S'emploie adject. *Sphéroïde ap.*

APLATISSEMENT. s. m. Action d'aplatir; état de ce qui est aplati. *L'ap. d'une balle de plomb. L'ap. de la terre vers les pôles avait été prédit par le calcul.*

* **APLECTRUM.** s. m. [On pron. *aplectrome.*] (gr. α priv.; πλῆκτρον, ergot). T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

APLOMB. s. m. [On ne prononce pas le B.] (R. *à plomb*). Ligne dont la direction est perpendiculaire au plan de l'horizon. *Prendre les aplombs d'un édifice. Ce vieux clocher a bien conservé son ap. Ce balcon est hors d'ap.* ‖ Fig., Certaine assurance dans la manière de se présenter, d'agir et de parler. *Il a de l'ap. dans les affaires. Malgré tout son mérite, ce jeune homme manque d'ap.* ‖ T. Man. On dit qu'*Un cheval a de l'ap.*, Lorsque le poids de la masse de son corps est réparti aussi également que possible sur ses quatre extrémités. ‖ T. Peint. *Des figures manquent d'ap.*, Lorsque, étant posées d'une certaine manière, elles ne pourraient se maintenir dans cette situation si elles étaient réelles. *Cet artiste pèche par les aplombs.* = D'APLOMB. loc. adv. Verticalement, perpendiculairement. *Ce mur est bien d'ap.* ‖ Être ferme, assuré sur ses jambes, sur son cheval. *Ce danseur retombe toujours d'ap. Cet écuyer est bien d'ap.*

* **APLUSTRE.** s. m. T. Archéol. Voy. POUPE.

* **APLYSIE.** s. f. T. Zool. Voy. TECTIBRANCHES.

APOCALYPSE. s. f. (gr. ἀπὸ; καλύπτω, je dévoile). Partie du Nouveau Testament qui contient les révélations faites à saint Jean l'Évangéliste. ‖ Fig., *Style d'ap.*, Style obscur. ‖ Prov. et pop., on dit D'une haridelle efflanquée, *C'est le cheval de l'ap.*

Enc. — L'*Ap.* est l'œuvre de S. Jean, qui la composa, de l'an 95 à l'an 98 de notre ère, pendant son exil dans l'île de Pathmos. Le concile de Carthage, en 397, l'a mise au rang des livres sacrés, et elle forme le dernier des livres canoniques du Nouveau Testament. Elle est divisée en 22 chapitres, et renferme, sous une forme inspirée et prophétique, l'histoire figurée de l'Église, depuis l'ascension de J.-C. jusqu'au jour du jugement dernier. Plusieurs commentateurs, parmi lesquels on rencontre Bossuet et Newton, ont tenté d'expliquer cet ouvrage divin, mais leurs efforts n'ont abouti qu'à mettre en évidence l'impuissance de l'esprit de l'homme en présence des inspirations sublimes qu'il a plu à Dieu d'envoyer à son apôtre bien-aimé. — Dans les premiers siècles de l'Église, il existait une foule d'ouvrages qui portaient le titre d'ap.; mais tous ces écrits, à l'exception de l'Ap. de saint Jean, étaient apocryphes.

APOCALYPTIQUE. adj. 2 g. Se dit Des Discours, des écrits fort obscurs. *Style ap.* Fam.

APOCO. s. m. Loc. ital. qui s'emploie en parlant D'un homme qui manque d'esprit, de bon sens. *Il parle comme un ap.* Peu us.

APOCOPE. s. f. (gr. ἀπὸ, κόπτω, je retranche de). T. Gram. Voy. APHÉRÈSE.

APOCRISIAIRE. s. m. (gr. ἀπόκρισις, réponse).

Enc. — Ce terme a commencé à être en usage chez les Grecs du Bas-Empire. Il désignait les agents ou envoyés qui portaient les réponses des empereurs. Plus tard, il s'appliqua également aux officiers chargés de l'expédition des édits et des actes émanés du souverain. Dans la suite, le pape, le patriarche de Constantinople, les évêques des différentes Églises, et même les abbés, eurent des apocrisiaires dont les fonctions consistaient à porter des instructions et des ordres. Toutefois, il est bon d'observer que ce nom fut plus spécialement réservé aux mandataires des papes, qui résidaient près de l'empereur ou de l'exarque de Ravenne. Dans les anciens monastères, on donnait aussi le nom d'ap. à celui qui gardait le trésor. — En France, sous les Mérovingiens, il y avait un ap. ou officier ecclésiastique qui exerçait dans la maison du roi la même autorité sur le spirituel que le comte du palais exerçait sur le temporel. Enfin, sous Charlemagne, on donna le titre d'ap. au grand-aumônier.

APOCRYPHE. adj. (gr. ἀποκρύπτω, je cache). Se dit principalement Des livres dont l'authenticité est douteuse. — L'Église appelle *Apocryphes*, Les livres qu'elle ne reçoit pas pour canoniques. ‖ Par ext., on dit: *Auteur ap., Histoire ap., Nouvelle ap.*, en parlant Des auteurs, des histoires et des nouvelles qui n'inspirent aucune foi, parce que leur authenticité est douteuse.

Enc. — Dans le principe, le mot *Ap.*, qui signifie littéralement *caché*, *qu'on tient secret*, s'appliquait simplement aux écrits religieux que l'on voulait dérober à la connaissance du vulgaire. Ainsi, les *Livres sibyllins*, qui étaient confiés à la garde des décemvirs à Rome, les Annales d'Égypte et de Tyr, dont les prêtres ne permettaient la lecture qu'aux seuls initiés, étaient dits *apocryphes*. C'est encore dans le même sens qu'on donnait le nom d'apocryphes à certaines parties de l'Ancien Testament reconnues comme divines et révélées, parce qu'on les conservait dans les archives sacrées. Mais aujourd'hui le terme *ap.* s'emploie dans des acceptions tout à fait différentes en parlant des livres relatifs à l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. On désigne généralement sous ce nom tout livre dont l'authenticité n'est pas établie sur des preuves irréfragables, et spécialement certains écrits qui, dans les premiers siècles du christianisme, furent forgés par diverses sectes hérétiques, notamment par les gnostiques. Néanmoins, dans un langage plus rigoureux, *ap.* s'emploie uniquement dans le sens de *non canonique*: ainsi, lorsque l'Eglise a déclaré un livre ap. et l'a exclu du canon des Ecritures, elle n'a pas prétendu décider par là que c'est un livre sans autorité, attribué faussement à son auteur ou supposé. Le *Pasteur d'Hermas*, par ex., n'a pas aujourd'hui l'autorité que lui ont jadis accordée plusieurs Pères de l'Eglise; mais il ne s'ensuit pas que ce livre ait été faussement attribué à Hermas et soit absolument indigne de croyance. — Les livres de l'Ancien Testament, que l'Eglise considère comme apocryphes, sont: L'*Oraison de Manassès*, le 3e et le 4e livre des *Machabées*, la *Généalogie de Job*, le *Discours de la femme de Job*, un *Discours de Salomon*, tiré du 8e chap. du liv. III des Rois, et un *Psaume* qui n'est pas du nombre des cent cinquante. Elle range aussi dans la classe des ouvrages apocryphes le livre de l'*Assomption de Moïse;* celui de l'*Apocalypse d'Élie*, et quelques autres évidemment supposés, tels que les *Générations éternelles*, l'*Echelle de Jacob*, la *Généalogie des fils et des filles d'Adam*, le *Livre d'Adam*, l'*Evangile d'Ève*, le *Livre des Géants*, les *Prophéties d'Hénoch*, le *Testament des douze Patriarches*, etc. — Parmi les livres qui ont rapport au Nouveau Testament, et que l'Eglise, en vertu de son autorité suprême, n'a pas admis dans le canon des saintes Ecritures, nous nous contenterons de citer l'*Évangile de l'enfance du Sauveur et de la nativité de la Vierge*, l'*Évangile de S. Pierre*, l'*Evangile de S. Barthélemy*, l'*Évangile de Judas Iscariote;* la *Lettre d'Abgar à Jésus-Christ*, la *Réponse de Jésus-Christ au roi Abgar*, etc. Evidemment ces livres ne sont pas l'œuvre des auteurs dont ils portent le nom. Il n'en est pas de même du *Pasteur d'Hermas* que nous avons déjà nommé, de la *Lettre de S. Barnabé*, des deux *Lettres de S. Clément*, des sept *Lettres de S. Ignace:* ces écrits sont véritablement authentiques, mais ils ne sont pas canoniques. Quant aux *Constitutions apostoliques*, les 8 livres dont cet ouvrage se compose et qui traitent de la discipline de la primitive Église, ne sont pas authentiques et ils ont été évidemment altérés, car on y trouve des anachronismes et des opinions entachées d'erreurs. On en peut dire autant des *Canons apostoliques* qui sont un recueil de réglements de discipline. Néanmoins tous les auteurs ecclésiastiques accordent à ces deux recueils, surtout aux *Canons*, à cause de leur haute antiquité, une certaine autorité. Voy. les mots *Livres* CANONIQUES.

APOCYN. s. m. (gr. ἀπὸ, loin de; κύων, chien, dont il faut éloigner les chiens). T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

* **APOCYNÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, monopétales, hypogynes, qui se compose d'arbres, d'arbrisseaux et d'herbes ordinairement lactescents. — *Caract. bot.:* Feuilles opposées, quelquefois verticillées, rarement alternes, tout à fait entières, parfois munies de glandes ou de cils sur ou entre les pétioles, mais sans stipules proprement dites. Inflorescence tendant au corymbe. Calice libre, quinquéfide, persistant. Corolle monopétale, souvent munie d'écailles à la gorge, hypogyne, régulière, à 5 lobes, décidue, à préfleuraison contournée. Etamines au nombre de 5, naissant de la corolle, avec les segments de laquelle elles alternent; filaments distincts; anthères adhérant fortement au stigmate, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; pollen granuleux. Ovaires au nombre de 2, uni- ou biloculaires, polyspermes; style simple ou double; stigmate simple, s'élargissant à sa base en forme d'anneau, et étranglé au milieu; ovules ordinairement en nombre indéfini, amphitropes ou anatropes. Fruit représentant un follicule, une capsule, un drupe, une baie, double ou simple. Graines à albumen charnu ou cartilagineux, en général pendantes, quelquefois dépourvues d'albumen; tégument simple; embryon foliacé; plumule peu apparente; radicule tournée vers le hile. [Fig. 1, *Petite pervenche* (*Vinca minor*); 2. Corolle ouverte; 3. Style et stigmate; 4. Coupe verticale de l'ovaire double; 5. Coupe d'une graine.] Les Ap. comprennent environ 100 genres et 500 espèces que l'on divise en plusieurs tribus. Nous admettons avec Lindley les cinq coupes suivantes: 1° *Willoughbeïées;* placentas pariétaux. 2° *Carissées;* ovaire simple à 2 loges, et graines nues. 3° *Plumériées;* ovaire double, et graines nues. 4° *Parsonsées;* ovaire simple à 2 loges, et graines chevelues. 5° *Wrightiées;* ovaire double, et graines chevelues.

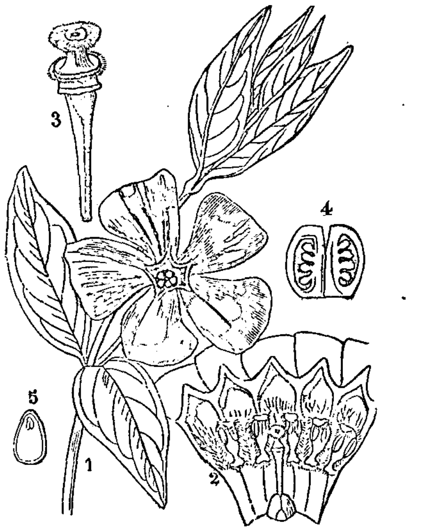

Les espèces qui composent cette famille habitent pour la plupart les régions tropicales des deux continents; l'Europe n'en possède qu'un petit nombre, parmi lesquelles nous citerons le *Laurier-rose* et la *Pervenche*. Les Ap. sont en général des plantes remarquablement belles, à fleurs larges et à couleurs gaies. Un très-grand nombre cependant sont vénéneuses, et on doit toujours les tenir pour suspectes. Néanmoins la thérapeutique peut en tirer parti, et certaines espèces donnent un fruit qui se mange.

Parmi les véritables poisons, la *Tanghinie vénéneuse* (*Tanghinia venenifera*) est au premier rang. Une seule de ses graines, quoique leur grosseur ne dépasse pas celle d'une amande, suffirait pour tuer vingt personnes. On l'employait à Madagascar comme épreuve judiciaire, mais cet usage est aujourd'hui abandonné. Les amandes du *Cerbera manghas*, appelé quelquefois *Manglier vénéneux*, sont émétiques et toxiques; sa sève lactescente est purgative; ses feuilles et son écorce s'emploient à Java comme substitut du séné. Les graines du *Thevetia ahouai* (Fig. 6) sont vénéneuses; l'écorce et la sève jouissent de propriétés vomitives et narcotiques; le *Thevetia neriifolia* contient un suc laiteux toxique. Cependant, on dit que son écorce amère et cathartique est un puissant fébrifuge, et que deux grains suffisent pour produire l'effet d'une dose ordinaire de quinquina. Le bois de ces deux végétaux a une odeur très-repoussante, et, dans les pays où ils sont indigènes, on s'en sert pour stupéfier le poisson. L'*Hasseltia arborea* doit se ranger parmi les végétaux vénéneux. A Java, on mêle avec du miel le suc laiteux obtenu du tronc, par incision, on le réduit par l'eau bouillante, et on l'administre comme drastique pour détruire le tænia; mais ce remède peut déterminer une inflammation intestinale et quelquefois même des accidents mortels. Le suc laiteux des *Frangipaniers* ou *Franchipaniers* (*Plumérias*) est extrêmement caustique; néanmoins dans les régions tropicales on l'emploie comme purgatif. Le *Camérier à larges feuilles* (*Cameraria latifolia*) a reçu le nom de *Mancenillier bâtard*, à cause de l'analogie de ses propriétés avec celles de cet arbre redoutable. Les Mandingues, dit-on, empoisonnent leurs flèches avec le suc d'une espèce d'*Echites*. En gén. ce dernier genre possède des propriétés narcotiques ou plutôt stupéfiantes, et, en outre, il est extrêmement âcre; en conséquence ses racines sont utiles comme drastiques et épispastiques. Le *Laurier-rose*, nommé aussi *Laurelle* (*Nerium oleander*), est un poison dangereux. Dans le midi de l'Europe, on emploie la décoction de ses feuilles pour détruire les parasites cutanés. A Nice, on réduit en poudre le bois et la racine de cet arbrisseau, et on s'en sert pour tuer les rats. On connaît d'assez nombreux accidents funestes, produits par le *Nerium oleander*. Il paraît que la racine du *N. odorum* de l'Inde est vénéneuse. Toutefois, en atténuant l'activité de ces végétaux, la thérapeutique sait les utiliser, soit comme vomitifs, soit comme drastiques. Les racines de l'*Apocyn à feuilles d'androsème* (*Apocynum androsæmifolium*), vulgairement appelé *Gobe-mouche*, et du *Chanvre indien* (*Apocynum cannabinum*) sont émétiques, diurétiques et diaphorétiques: à petite dose, elles agissent comme toniques. L'infusion des feuilles de l'*Allamanda cathartica* passe pour un excellent purgatif, utile principalement dans la colique des peintres. A haute dose, c'est un éméto-cathartique très-violent. La racine de la *Rauwolfie* ou *Rauwolfe blanchâtre* (*Rauwolfia nitida*) possède les mêmes propriétés. Un certain nombre d'espèces de cette famille perdent leur âcreté en tout ou en partie, de sorte qu'on peut alors les employer comme fébrifuges ou même comme aromatiques. Chez les Télingas, les médecins indigènes administrent la racine de l'*Arbre aux serpents* ou *Bois de couleuvre* (*Ophioxylon serpentinum*) comme fébrifuge et alexipharmaque. L'écorce de l'*Alyxie étoilée* (*Alyxia stellata*) est aromatique : les effets qu'elle produit sont semblables à ceux de la cannelle blanche et de l'*écorce de Winter;* aussi peut-elle remplacer ces deux dernières substances : son odeur est celle du Mélilot, et on y trouve des traces d'acide benzoïque : les médecins allemands l'emploient dans le cas de diarrhée chronique et contre certaines affections nerveuses. L'écorce de *Concessi*, excellent astringent et fébrifuge, appelée *Palapatta* dans le Malabar, provient de la *Wrightie antidyssentérique* (*Wrightia antidysenterica*). Dans l'Inde, on remplace quelquefois la salsepareille par l'*Ichnocarpus frutescens*. Le bois de l'*Alstonie scolaire* (*Alstonia scholaris*) et de quelques *Carissas* de Madagascar est aussi amer que la Gentiane. Martius cite l'*Hancornia pubescens* et plusieurs autres arbres du Brésil comme doués des mêmes propriétés. Les feuilles de la *grande* et de la *petite Pervenche* (*Vinca major* et *minor*) passent pour être légèrement astringentes, diaphorétiques et purgatives. Leur infusion est un remède populaire pour combattre les affections prétendues laiteuses.

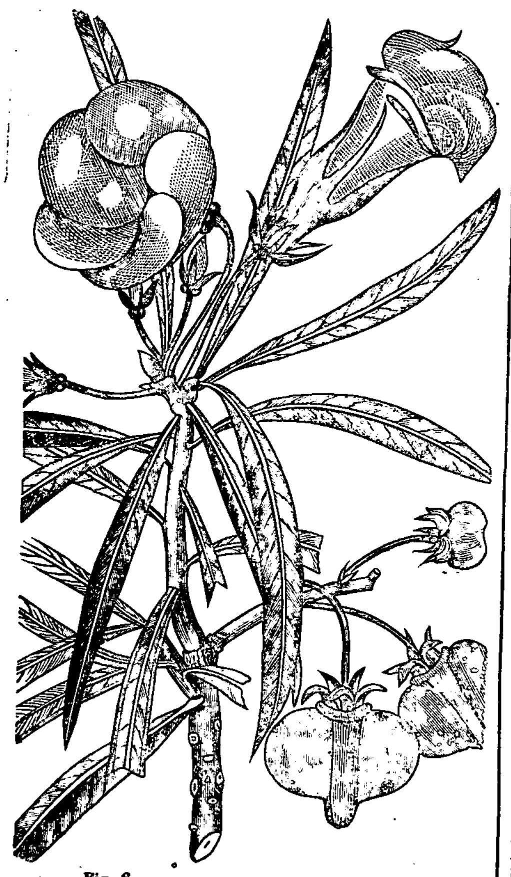

Fig. 6.

Il paraît assez singulier de rencontrer dans une famille qui est en général douée de propriétés si actives et même si redoutables, des espèces qui sont absolument inertes : c'est cependant ce que l'on observe. La *Taberne utile* (*Tabernæmontana utilis*) est un de ces *Arbres à vache* de l'Amérique équatoriale qui doivent leur nom à une espèce de lait doux et épais qu'ils donnent en grande quantité. Plusieurs autres Ap., telles que le *Cerbera Odollam*, le *C. lactaria* et le *C. salutaris*, paraissent être dépourvues de toute propriété vénéneuse. Diverses plantes de cette famille donnent du *caoutchouc* ou du moins une substance analogue : cette substance, dans l'Amérique du Sud, provient du *Collophora utilis*, du *Camérier à larges feuilles* (*Cameraria latifolia*) et du *Pacourier* (*Pacouria*); à Madagascar, elle est produite par le *Vahé porte-gomme* (*Vahea gummifera*); l'*Urcéole élastique* (*Urceola elastica*) et le *Willoughbeïa edulis* des Indes orientales la fournissent également; mais celle que donne l'*Urcéole*, est de qualité supérieure. Quoique les fruits de quelques espèces se mangent, aucun d'eux n'est estimé. Suivant Martius, le fruit de l'*Hancornia* est doux, légèrement acide et vineux. Le *Willoughbeïa edulis* doit son nom (*edulis*, mangeable) à ce que, dans l'Inde, on mange son fruit. On y peut ajouter l'*Ambélanier* (*Ambelania*), le *Carissa carandas*, le *C. edulis*, le *C. arduina*, le *Coumier* (*Coumia*), le *Carpodinus* de Sierra-Leone, et le *Melodinus monogynus*.

Quelques espèces sont usitées dans la teinture; la plus importante sous ce rapport est la *Wrightie des teinturiers* (*Wrightia tinctoria*) qui donne un indigo de bonne qualité. L'*Apocynum cannabinum*, ou *Chanvre indien*, fournit une excellente filasse. Le bois des Ap. est peu connu : celui de la *Wrightie écarlate* (*Wrightia coccinea*) est léger et flexible; on en fabrique des palanquins. Suivant Schomburgk, l'*Aspidosperme élevé* (*Aspidosperma excelsum*) est remarquable par son tronc qui paraît comme cannelé, ou plutôt qui semble composé de plusieurs troncs plus petits qui se seraient accolés et auraient crû ensemble dans toute leur hauteur. A sa partie inférieure, le tronc de cet arbre pousse des branches tubulaires formant des cavités qui servent aux Indiens de bordages pour la construction de leurs pagaies.

Les sages de Ceylan, ayant démontré que leur île avait été le siége du paradis terrestre, ont cherché à découvrir quel était l'arbre du fruit défendu, et ils l'ont trouvé dans le *Divi Ladner*, arbre de la famille des Ap. qui croît à Ceylan, et qui paraît être la *Tabernæmontana dichotoma.* La beauté de son fruit et le parfum de ses fleurs avaient de quoi tenter la mère du genre humain, et d'ailleurs le fruit porte encore la marque des dents de la première femme. Jusqu'alors le fruit était délicieux, mais, aussitôt le péché commis, il devint vénéneux, et depuis il est toujours demeuré tel.

APODE. adj. 2 g. (gr. α priv.; πoῦς, πόδος, pied). T. Zool. ‖ S'emploie aussi subst. masc.

Enc. — En T. de Zool., le mot *Ap.* s'applique généralement à tous les animaux dépourvus de pieds; mais les entomologistes s'en servent spécialement pour désigner les larves d'insectes qui n'ont point de pattes, et les ichthyologistes pour caractériser les poissons privés de nageoires ventrales.

Dans la méthode de Cuvier, les Apodes constituent le 3e ordre des Poissons appelés *Malacoptérygiens.* Tous les individus qui appartiennent à cet ordre peuvent être considérés comme ne formant qu'une seule famille, celle des *Anguilliformes :* par conséquent, *Ordre des Apodes* et *Famille des Anguilliformes* sont deux termes parfaitement équivalents. Tous ces poissons ont un corps allongé, sont dépourvus de nageoires ventrales, et sont revêtus d'une peau épaisse, souvent fort gluante, et laissant à peine paraître les très-petites écailles qui la garnissent. Ils ont peu d'arêtes, manquent de cœcums, mais possèdent, pour la plupart, une vessie natatoire dont la forme *est parfois très-singulière. — L'ordre des Apodes comprend les* grands genres suivants : *Anguille*, *Gymnote*, *Gymnarque*, *Leptocéphale*, *Donzelle*, *Equille* et *Saccopharynx*. — L'importance des genres *Anguille* et *Gymnote* exige un article spécial pour chacun d'eux. Le genre *Gymnarque* ne comprenant qu'une seule espèce, qui habite le Nil, il suffit de le mentionner.

Les diverses espèces du genre *Leptocéphale* n'ont pas été encore assez étudiées : on ne connaît bien que le *Lept. de Morris*, qui habite nos côtes et celles d'Angleterre. Il se rapproche des Anguilles par la position de la fente de ses ouïes, *qui s'ouvrent au-devant des pectorales; mais son corps et sa* tête, qui est très-petite, sont aplatis latéralement, et représentent une lame mince et transparente. Son museau est court et un peu pointu; ses nageoires pectorales deviennent imperceptibles quand elles sont desséchées. La dorsale et l'anale, également à peine visibles, s'unissent à l'extrémité de la queue. Les individus les plus grands ne dépassent guère 12 centimètres de longueur. — Les *Donzelles* ont, comme les Anguilles propres, une nageoire dorsale et une anale qui se réunissent à la caudale pour terminer le corps en pointe. Leur corps est comprimé latéralement, et leurs branchies bien ouvertes sont *munies d'un opercule très-apparent. On subdivise ce genre en Donzelles proprement dites* et en *Fiérasfers.* Les Donzelles propres portent sous la gorge 2 paires de petits barbillons, et les seconds en sont dépourvus. On trouve dans la Méditerranée une espèce de Fiérasfer et deux espèces de Donzelles, l'une couleur de chair, appelée *Donzelle commune* (Fig. 1), et l'autre nommée *Donzelle brune* à cause de sa couleur. Ces poissons sont du reste fort petits. — Les *Equilles* sont de petits poissons à corps allongé, pourvus d'une nageoire à rayons articulés, mais simples, sur une grande partie du dos; d'une deuxième nageoire derrière l'anus, et d'une troisième fourchue au bout de la queue; mais des espaces libres les séparent. Leur tête est comprimée, plus étroite que le corps, et pointue par devant. Leur mâchoire supérieure est susceptible d'extension, et, à l'état de repos, l'inférieure est plus longue que l'autre. Ces poissons manquent de cœcums et de vessie natatoire. Les zoologistes ont donné aux individus de ce genre le nom d'*Ammodytes*, parce qu'ils se tiennent dans la vase et dans le sable des rivages, qu'ils creusent à l'aide de leur tête jusqu'à une profondeur de 18 à 24 centimètres; cette habitude leur a également valu la dénomination vulg. d'*Anguilles de sable.* Ces poissons se nourrissent des vers qu'ils trouvent dans le sable, et en même temps cette manière de vivre les met jusqu'à un certain point à l'abri de la dent des poissons voraces et surtout des Scombres qui préfèrent l'Ammodyte à toute autre proie. Aussi les pêcheurs s'en servent-ils comme appât. Le *Lançon* (Fig. 2) et l'*Equille appât* sont deux espèces fort communes sur nos côtes. Ces poissons sont bons à manger et longs de 24 à 27 centimètres, d'un gris argenté. — Enfin, Cuvier place entre les genres Anguille et Gymnote un poisson encore assez peu connu, dont nous ne parlons qu'à cause de la singularité de sa conformation. C'est le *Saccopharynx* « dont le tronc, dit-il, est susceptible de se renfler comme un gros tube, et se termine par une queue très-grêle et très-longue, entourée d'une dorsale et d'une anale très-basse qui s'unissent à sa pointe. Sa bouche, armée de dents aiguës, s'ouvre jusque fort loin en arrière des yeux, qui *sont tout près de la pointe très-courte du museau. Ce* poisson devient très-grand et paraît vorace. On n'en a vu que dans l'Océan atlantique, où ils flottaient à la surface, au moyen de la dilatation de leur gorge. » (Règne animal, 3e éd.)

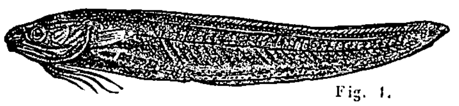

Fig. 1.

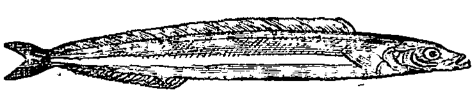

Fig. 2.

*** APODÈRE.** s. m. (gr. ἀποδέρω, j'écorche). T. Ent. Voy. CURCULIONITES.

APODICTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀποδείκνυμι, je démontre). T. Philos.

Enc. — Aristote (*Analyt. Prior.* L. I. c. 1.) établit une distinction entre les propositions qui sont susceptibles d'être contestées et celles qui ne sauraient l'être, parce qu'elles sont le résultat d'une démonstration, et il nomme ces dernières *apodictiques*. Kant a emprunté matériellement ce terme au philosophe de Stagire, et il l'emploie pour désigner ceux de nos jugements dont l'affirmation ou la négation est considérée comme *nécessaire*. Ce terme d'ailleurs est rarement usité dans le langage de la philosophie.

APOGÉE. s. m. (gr. ἀπὸ, loin de; γαῖα, la terre). T. Astr. *Le point où une planète se trouve* à *sa plus* grande distance de la terre. ‖ Fig., Point le plus élevé où l'on puisse parvenir. *Il est à l'ap. de sa gloire.* — On dit dans le même sens, *Sa fortune est à son ap.* ‖ Dans le langage de la science, *ap.* se prend quelquefois adject. *La lune est ap.*

Enc. — Le terme d'*Ap.* s'emploie en parlant de l'orbite que la lune décrit réellement autour de la terre et des orbites que le soleil ou les planètes paraissent décrire autour de notre globe, et il sert à désigner les points de ces orbites qui sont les plus éloignés de la terre. L'ap. est l'opposé de *Périgée*, qui signifie le point le plus rapproché de la terre. En ne considérant que l'apparence des phénomènes, on dit que le soleil est à son ap. ou à son périgée, lorsque la terre est à son aphélie ou à son périhélie; cependant, depuis que les astronomes ont restitué au soleil sa place au centre de notre système, les noms d'ap. et de périgée ne s'appliquent plus qu'à la lune. — L'ap. de l'orbite lunaire se déplace vers l'orient, et complète sa révolution à peu près dans l'espace de neuf années. — Par analogie, on nomme *Apojoves* et *Périjoves* les apsides supérieures et inférieures des satellites de Jupiter.

*** APOGON.** s. m. (gr. α priv.; πώγων, barbe). T. Ichth. Voy. PERCOÏDES.

APOGRAPHE. s. m. (gr. ἀπὸ, après; γράφω, j'écris). Copie d'un livre, d'un original. Est l'opposé d'*Autographe*, mais est fort peu us.

APOLLON. (gr. ἀπόλλων). T. Myth. Nom du Dieu qui présidait aux beaux-arts et particulièrement à la poésie. Les poëtes sont souvent appelés *Les fils*, *les favoris d'Ap.* — On dit D'un versificateur sans talent, qu'*Il fait des vers en dépit d'Ap.* — *L'amour a été son Ap.*, se dit D'un poëte qui a été inspiré par l'amour. ‖ * T. Ent. Voy. *Lépidoptéres* DIURNES.

Enc. — Selon la Mythologie hellénique, *Ap.* était à la fois le dieu du jour, de la médecine, des beaux-arts et de la divination. Latone le mit au monde dans l'île de Délos; Jupiter, le maître des Dieux, était son père et Diane était sa sœur jumelle. Ap. ne fut point allaité par Latone; Thémis se chargea de le nourrir de nectar et d'ambroisie. A peine le jeune Dieu eut-il goûté cette nourriture divine qu'il posséda toute sa force et son intelligence. Il choisit la lyre et l'arc pour ses attributs. Cinq jours seulement s'étaient écoulés depuis sa naissance, et déjà il perçait des traits qu'il avait reçus de Vulcain, le gigantesque serpent Python, qui était né du limon de la terre, après le déluge de Deucalion. Ovide suppose qu'Ap. institua aussitôt en l'honneur de sa victoire les *Jeux pythiques* si renommés dans l'antiquité. — Les mythographes lui attribuent d'autres triomphes non moins fameux, quoique d'une nature bien différente. Ainsi, le satyre Marsyas, à qui le hasard avait fait trouver la flûte jetée par Minerve, s'étant vanté de l'emporter en talent musical sur Ap. lui-même, fut vaincu par le Dieu, en présence des Muses qui avaient été choisies pour juges du combat. Ap. punit l'orgueil de Marsyas en le faisant écorcher vif. Il eut à soutenir une lutte semblable avec Linus, qui fut également vaincu et tué. Pan eut aussi une dispute musicale avec Ap.; mais cette fois le juge du combat était Midas, roi de Célènes : il refusa la couronne au Dieu de l'harmonie. Ap. se borna, dans sa juste indignation, à faire croître des deux côtés de la tête du juge des oreilles d'âne. — Pendant son séjour sur la terre, Ap. dirigea constamment les Muses : il habitait avec elles les monts Parnasse, Hélicon, Piérus, les bords de l'Hippocrène et du Permesse, où paissait ordinairement le cheval Pégase, qui lui servait de monture. — De même que les autres Dieux, il ressentit de l'amour pour des mortelles. Daphné fut la première qu'il aima, mais cette nymphe repoussa l'amour d'Ap. Ne pouvant triompher de Daphné, il se mit à la poursuivre. Sur le point d'être atteinte, la nymphe invoqua les Dieux qui la métamorphosèrent en *Laurier.* Ap., dans sa douleur d'avoir perdu sans retour celle qu'il aimait, détacha de la tige nouvelle quelques rameaux, s'en fit une couronne et voulut que désormais l'arbre lui fût consacré. La nymphe Clythie, qui l'aima, eut une destinée analogue : elle fut délaissée par le Dieu, qui la changea ensuite en *Héliotrope*. Parmi les fils d'Ap., les plus célèbres sont Phaéton et Esculape. Ce dernier se montra le digne rejeton du Dieu de la médecine; mais ayant poussé la témérité jusqu'à rendre la vie aux morts, Jupiter irrité le frappa de la foudre. Ap. se vengea sur les Cyclopes qui avaient forgé les traits dont son fils avait été frappé et les extermina. Alors Jupiter exila, pour une année, Ap. de l'Olympe. C'est pendant ce court exil qu'il donna aux hommes l'exemple de la vie pastorale; les riantes prairies de la Thessalie le virent conduire les nombreux troupeaux d'Admète. Enfin, à sa rentrée dans le conseil des Dieux, il obtint de conduire le char du Soleil et prit alors le nom de *Phœbus* qui signifie *brillant*.

Ap. eut une foule de temples : ceux de Delphes, de Délos, de Patare, de Grynœum, de Claros et de Milet étaient célèbres par les oracles qui s'y rendaient; parmi les autres temples nous citerons ceux d'Actium, du Parnasse, d'Asine, de Phare et de Thymbra. A Rome, Auguste lui éleva un temple magnifique sur le mont Palatin. — Un grand nombre de fêtes furent egalement instituées en l'honneur de ce Dieu. Indépendamment des *Jeux pythiques* qui étaient communs à tous les peuples de race hellénique et dont nous parlerons ailleurs (v. JEUX), il n'y avait pas de cité grecque qui ne célébrât quelque fête particulière en l'honneur d'Apollon. Telles étaient : à Athènes, les *Thargélies;* à Argos, les *Lycées;* à Délos, les *Délies;* à Delphes, les fêtes appelées *Théophanie* et *Septérion;* à Égialée, les *Apollonies;* à Égine, les *Delphinies* et les *Hydrophories;* à Sparte, les *Carneies* et les *Hyacinthies;* à Thèbes, les *Daphnéphories;* etc. Dans l'Italie, le culte d'Apollon était également fort répandu : nous nous contenterons de mentionner les *Jeux apollinaires* qui se célébraient à Rome, au mois de juillet, avec beaucoup de solennité.

Plusieurs statues d'Ap. sont parvenues jusqu'à nous : la plus belle, qui est en même temps l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture antique, représente ce Dieu venant de tuer le serpent Python. Cette admirable statue a été trouvée dans les ruines d'Antium, vers la fin du XVe siècle; on la voit aujourd'hui au Vatican dans le pavillon du Belvédère : c'est pour cela qu'elle est connue vulgairement sous le nom d'*Ap. du Belvédère*.

APOLOGÉTIQUE. adj. 2 g. Qui contient une apologie. *Lettre, discours ap.* ‖ S'emploie subst. au masc., en parlant de *l'Apologétique de Tertullien*. Voy. APOLOGIE.

APOLOGIE. s. f. (gr. ἀπολογία, discours en faveur de). Discours par écrit ou de vive voix pour justifier, pour défendre une personne, une action, un ouvrage. *Écrire une ap. Faire l'ap. de quelqu'un.* ‖ Par ext., se dit De tout ce qui est propre à justifier quelqu'un. *Sa conduite fait bien son ap.*

Syn. — *Justification.* — L'*Ap.* est un moyen de *justification*, c'est la défense de l'accusé; elle doit donner la preuve de son innocence, afin d'arriver à le justifier : en d'autres termes, la *justification* est le but de l'*ap.* Néanmoins *justification* se prend aussi dans le sens de défense d'un accusé. En outre, le terme *ap.* renferme quelquefois une idée de louange qui n'est pas comprise dans celui de *justification*.

Enc. — Les anciens désignaient sous le nom d'*Ap.* une sorte d'écrit composé dans le but de justifier un fait incriminé, une personne accusée injustement, ou une doctrine faussement interprétée. Les deux plus remarquables ouvrages de ce genre que nous ait légués l'antiquité, sont les apologies que Platon et Xénophon composèrent après la mort de Socrate, pour réhabiliter la mémoire de ce philosophe dont ils avaient été les disciples. — Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Pères, obligés de lutter sans cesse contre les ennemis du christianisme, composèrent une foule d'écrits justificatifs qui prirent le titre d'apologies. La plupart de ces ouvrages ont été anéantis ou perdus. Parmi ceux qui nous restent, nous mentionnerons les deux *Apologies* de S. Justin, et son Dialogue avec le Juif Tryphon; le Discours aux Gentils, par Tatien; la Satire contre les philosophes païens, par Hermias; l'Ambassade d'Athénagore pour les chrétiens; les Trois livres de saint Théophile, évêque d'Antioche, à Autolycus; l'Exhortation de saint Clément d'Alexandrie aux païens; la Dispute d'Arnobe contre les païens; le dialogue de Minucius Félix, intitulé Octavius; les Huit livres d'Origène contre Celse; les Institutions divines de Lactance; le Discours de saint Athanase contre les païens, etc. Il existe encore une foule d'autres écrits, soit anciens, soit modernes, qui peuvent se ranger dans la catégorie des apologies du christianisme et de la foi catholique; mais il serait trop long de les énumérer ici. — Le célèbre ouvrage que Tertullien écrivit de l'an 200 à 202, sous le titre d'*Apologétique*, mérite une mention spéciale. Dans ce livre plein de force et d'élévation, l'auteur s'adresse aux magistrats de Carthage; il démontre l'injustice des persécutions exercées contre une religion qu'on condamnait sans la connaître, contre des hommes qu'on envoyait au supplice sans les entendre; il fait justice des accusations odieuses et des calomnies dont on chargeait les chrétiens; enfin il expose la doctrine nouvelle autant du moins qu'il était alors nécessaire pour la disculper. Néanmoins la voix du Bossuet africain, pour nous servir de la belle expression de Chateaubriand, fut impuissante, et la persécution continua avec la même violence.

APOLOGISTE. s. m. Celui qui fait l'apologie de quelqu'un ou de quelque chose. *Il s'est constitué votre ap.*

APOLOGUE. s. m. (gr. ἀπόλογος, discours détourné). Petit récit allégorique qui a un but moral ou instructif. *L'ap. a pris naissance dans l'Orient. L'ap. du Loup et de l'Agneau. Les apologues de Bidpaï.* = Syn. Voy. ALLÉGORIE.

APONÉVROSE. s. f. (gr. ἀπονευροσὶς). T. Anat.

Enc.—Les *Aponévroses* sont des membranes minces formées par du tissu cellulaire quelquefois amorphe, mais le plus ordinairement fibreux. En général, elles se composent de filaments d'un blanc nacré, très-résistants, à peu près inextensibles, entrecroisés ou formant des faisceaux parallèles unis entre eux par un tissu cellulaire dense. — Les anatomistes modernes admettent généralement deux sortes d'aponévroses, les *fascias* et les *aponévroses* proprement dites. Il y a deux fascias, un *superficiel* et un *profond*. Le fascia superficiel est constitué par les lames les plus profondes du tissu cellulaire sous-cutané, et forme une couche tantôt très-mince, tantôt assez épaisse, purement celluleuse dans certains endroits, réellement fibreuse dans quelques autres, qui n'est franchement interrompue sur aucun point du corps. Le fascia profond est formé par du tissu cellulaire condensé. Il tapisse la face adhérente des membranes séreuses viscérales, qui, sans lui, se réduiraient à une sorte d'épithélium. Les *aponévroses proprement dites* sont celles qui possèdent au plus haut degré la texture fibreuse. Elles forment une enveloppe générale autour des masses musculaires, et envoient des prolongements en forme de cloisons qui séparent chaque muscle, et vont se continuer avec le périoste, les ligaments et les tendons. Les aponévroses s'unissent aux fascias dans une foule de points, de sorte qu'on peut concevoir le système aponévrotique comme un système unique et non interrompu, qui, après avoir enveloppé le corps de toutes parts, sert à le diviser en une multitude de compartiments occupés chacun par un muscle.

Le principal usage des aponévroses consiste à isoler les muscles, ce qui permet à ceux-ci de se contracter librement et indépendamment les uns des autres. La résistance et l'inextensibilité d'un grand nombre d'entre elles font qu'elles jouent un rôle important dans la locomotion, par l'appui qu'elles prêtent aux muscles dans leurs contractions. Beaucoup d'aponévroses fournissent en outre un point d'attache aux fibres musculaires qui s'insèrent soit contre leurs faces, soit à leur extrémité : elles font alors l'office de tendons, et sont dites *aponévroses d'insertion*, pour les distinguer des *aponévroses d'enveloppe*. Enfin, dans certains points, leurs fibres, en se divisant ou en se repliant, forment des anneaux ou des gaînes inextensibles que traversent des vaisseaux ou des nerfs. C'est à travers ces anneaux que se font ordinairement les hernies. — Les aponévroses sont douées d'une très-faible vitalité. C'est pourquoi, dans la plupart des maladies qui attaquent les tissus voisins, elles restent en général intactes, alors même que tout est désorganisé autour d'elles. Dans les inflammations, leur résistance et leur inextensibilité font qu'elles s'opposent au gonflement des parties, et qu'elles produisent souvent des étranglements, d'où résulteraient des accidents graves, et même la gangrène, si l'on n'y remédiait en pratiquant de grandes incisions. Lorsque des abcès se développent au-dessous des aponévroses, elles s'opposent également à l'issue du pus et le forcent à fuser le long des muscles et à venir former une tumeur quelquefois très-éloignée du point de départ. D'un autre côté, ces tissus, en isolant les organes, empêchent souvent l'inflammation de se propager, et la suppuration de devenir diffuse. La compression même qu'elles exercent sur les parties enflammées peut être considérée, dans beaucoup de cas, comme utile plutôt que nuisible, parce qu'elle tend à favoriser la résolution.

APONÉVROTIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui est relatif, qui appartient aux aponévroses; qui est de la nature des aponévroses. *Expansion ap. Membrane ap. Fibres aponévrotiques.*

APOPHTHEGME. s. m. (gr. ἀποφθέγγομαι, je dis). Dit notable, mémorable, de quelque personnage célèbre. *Les Apophthegmes des sept sages de la Grèce.* ‖ *Il ne parle que par apophthegmes*, se dit fam. et ironiq. De quelqu'un qui affecte de s'exprimer sentencieusement. = Syn. Voy. APHORISME.

APOPHYSE. s. f. (gr. ἀποφύομαι, je nais de). T. Anat. Éminence qu'on observe à la surface des os. Voy. OS. ‖ * T. Bot. Se dit D'une élévation, d'un renflement qui paraît peu régulier.

APOPLECTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'apoplexie. *Symptômes apoplectiques* ‖ Qui prédispose à l'apoplexie, qui indique une prédisposition à l'apoplexie. *Complexion ap. Cet homme a l'air ap.* ‖ Qui est utile contre l'apoplexie. *Baume ap.* Peu us. dans ce sens. ‖ S'emploie subst. *C'est un ap.*, C'est un homme qui est menacé d'apoplexie, qui a eu des attaque d'apoplexie.

APOPLEXIE. s. f. (gr. ἀποπλήσσω, je frappe). T. Méd.

Enc.—L'*Ap.* peut se définir une affection du centre nerveux encéphalo-rachidien, qui se manifeste par une perte ordin. soudaine et plus ou moins complète du sentiment et du mouvement dans une ou plusieurs parties du corps. L'ap. se divise, d'après son siége, en *ap. cérébrale* et en *ap. rachidienne* (ap. de la moelle épinière). Elle dépend soit d'un simple engorgement des vaisseaux sanguins encéphaliques, ou d'une extravasation de sang hors de ces vaisseaux (*ap. sanguine*); soit d'une accumulation brusque de sérosité dans les cavités du cerveau (*ap. séreuse*); soit d'une cause inconnue qui ne laisse aucune trace de lésion matérielle appréciable (*ap. nerveuse*).—L'*ap. sanguine* se distingue en *ap. hypérémique* ou *ap. par congestion* qui résulte de la simple congestion des vaisseaux, sans extravasation de sang, en *ap. interstitielle* qui est l'effet de l'épanchement du sang dans le tissu nerveux lui-même, et en *ap. méningée :* dans cette dernière, l'hémorrhagie s'opère simplement à la périphérie des centres nerveux ou dans les cavités ventriculaires du cerveau. L'ap. séreuse est peu commune, et son histoire est encore environnée de beaucoup d'obscurité. L'ap. nerveuse est encore plus rare et moins bien connue : un grand nombre d'auteurs vont jusqu'à révoquer en doute son existence. Les apoplexies rachidiennes ne sont pas très-fréquentes. En conséquence, nous parlerons surtout de l'ap. cérébrale sanguine, c.-à-d. par hémorrhagie, dans le tissu du cerveau, parce que cette dernière affection s'observe tous les jours.

Il est assez rare que l'ap. survienne d'une manière inopinée, ainsi que beaucoup de personnes sont portées à le croire. Dans la plupart des cas, elle s'annonce par des prodromes qu'un médecin éclairé ne méconnaît guère et auxquels il doit souvent de pouvoir prévenir la maladie en dirigeant contre elle un traitement prophylactique convenable. L'invasion est précédée tantôt d'un sentiment de pesanteur dans la tête, d'étourdissements, de bourdonnements d'oreille, d'illusions d'optique; tantôt d'un affaiblissement marqué de la mémoire, de lenteur dans les idées, de surdité; tantôt d'un besoin insolite de sommeil, de mouvements spasmodiques vagues dans diverses parties du corps, d'une difficulté d'articuler certains mots, etc. — Après une durée plus ou moins longue des prodromes que nous venons d'énumérer, l'ap. se manifeste sous différentes formes. Ainsi elle peut survenir brusquement, atteindre rapidement un haut degré d'intensité et cesser au bout de quelques instants, ne laissant après elle aucune altération permanente appréciable de la sensibilité, du mouvement ou de l'intelligence : alors l'ap. est appelée *coup de sang*. D'autres fois, les accidents, au lieu de diminuer, croissent d'instant en instant au point de supprimer non-seulement toutes les fonctions de relation, mais encore les mouvements du cœur et ceux de la respiration : dans ce cas, l'ap. est dite *foudroyante*. Enfin, et c'est là le cas le plus fréquent, les fonctions de relation ne sont suspendues qu'en partie, mais la suspension est permanente, ou ne cesse qu'au bout d'un certain temps. Cette forme d'ap. est celle que les anciens nommaient *paraplexie*, mot qui n'est plus employé de nos jours que par un petit nombre d'auteurs. La première de ces formes est produite par la simple congestion des vaisseaux sanguins encéphaliques, qui détermine une forte compression de la substance nerveuse, tandis que les deux dernières sont le plus souvent le résultat d'une hémorrhagie cérébrale qui a dilacéré la pulpe nerveuse. — Les individus frappés d'ap. cérébrale sanguine ne perdent pas toujours entièrement la conscience d'eux-mêmes; on observe à cet égard une multitude de degrés depuis un simple étourdissement jusqu'à l'état comateux le plus prononcé. La paralysie soit de la sensibilité, soit de la motilité, offre aussi des degrés très-variables. Elle peut être générale ou ne frapper que certains organes, certaines fonctions; le plus ordinairement elle est bornée à l'un des côtés du corps : on l'appelle alors *hémiplégie*. Dans les apoplexies cérébrales, les phénomènes que présente la circulation n'ont rien de constant : tantôt le pouls est fort et vibrant, tantôt il est à peine sensible; fréquemment la peau est rouge et injectée, d'autres fois elle est d'une pâleur cadavérique. La respiration est presque toujours stertoreuse, et la plupart des apoplectiques qui succombent dans le cours de leur attaque meurent asphyxiés. — Dans les apoplexies séreuses, la perte de connaissance est ordinairement complète, et la paralysie n'est pas aussi limitée que dans l'hémorrhagie du cerveau. Lorsque, au contraire, c'est la moelle épinière qui est le siége de l'ap., le malade ne perd pas connaissance; il y a simplement paralysie d'une partie du corps située au-dessous du point qu'occupe la lésion de la moelle épinière. Quelquefois on observe des convulsions, et même une rigidité presque tétanique de certains muscles.

Les causes de l'ap. sont excessivement nombreuses. L'ap. séreuse attaque surtout les vieillards, les sujets faibles, débilités par des maladies antécédentes, ou ceux qui sont affectés d'une lésion organique du poumon ou du cœur. Les individus atteints d'anasarque ou d'hydropisie y paraissent aussi prédisposés. L'ap. cérébrale sanguine, au contraire, frappe de préférence les sujets forts et pléthoriques. Elle est favorisée par tout ce qui est de nature à déterminer un afflux considérable de sang vers le cerveau, comme des efforts violents, de fortes contentions d'esprit, des émotions morales vives, une température très-élevée ou très-basse. Tout ce qui tend à s'opposer au retour du sang veineux vers le cœur et donne lieu à une stase sanguine dans le cerveau, comme un lien trop serré autour du cou, une attitude penchée, etc., agit d'une façon analogue. Toutefois la cause prochaine la plus fréquente de l'hémorrhagie cérébrale paraît résider dans les altérations que les artères encéphaliques subissent par le simple effet de l'âge, c.-à-d. dans les ossifications et dans les incrustations crayeuses qui diminuent la solidité de leurs parois et tendent à favoriser leur rupture.

Comme dans le cas d'hémorrhagie interstitielle, la lésion est toujours limitée à une portion de la substance cérébrale, et comme tous les nerfs tirent leur origine d'un point particulier du cerveau, il était naturel de chercher à déterminer le siége de la lésion organique d'après celui de la paralysie. Cette question, d'ailleurs, est une des plus intéressantes pour la physiologie; car sa solution jetterait un grand jour sur les fonctions des diverses parties de l'encéphale. Malheureusement les résultats obtenus sont bien loin de concorder entre eux. Le seul fait irrévocablement acquis à la science est celui-ci : dans l'ap. cérébrale, la paralysie existe presque toujours du côté opposé à celui du cerveau où siége la lésion : dans l'ap. de la moelle épinière, au contraire, elle existe toujours du même côté. Cette différence résulte de la disposition anatomique des fibres nerveuses. Dans la moelle, en effet, les fibres marchent en droite ligne sans se dévier ; ce n'est qu'au moment de pénétrer dans le cerveau qu'elles changent de direction. Alors elles s'entrecroisent ; celles de droite passent à gauche, et *vice versâ*. Cependant toutes ne s'entrecroisent pas, et c'est ce qui explique les cas rares où l'on n'a pas observé les effets croisés habituels. — On a voulu aller plus loin, et l'on a affirmé, par exemple, que la paralysie des membres inférieurs tenait à la lésion du corps strié, la paralysie des bras à la lésion des couches optiques, l'hémiplégie à la lésion simultanée de ces deux portions du cerveau, la paralysie de la langue à la lésion de la corne d'Ammon, etc. Mais il existe dans la science des faits nombreux en opposition formelle avec ceux qu'on invoque en faveur de ces localisations.

L'ap. est toujours une maladie grave, et son pronostic, même dans les cas légers, ne laisse pas d'être inquiétant, à cause des récidives que l'on a à redouter. Lorsque l'attaque a eu une certaine intensité, il est rare, si le malade survit, qu'il ne conserve pas une paralysie plus ou moins étendue, soit du mouvement, soit de la sensibilité; souvent même il perd l'usage de quelqu'un de ses sens, ou bien ses facultés intellectuelles restent affaiblies ou troublées pendant le reste de ses jours. — Néanmoins l'ap. cérébrale, alors même qu'elle a donné lieu aux symptômes les plus alarmants, peut encore se terminer par la guérison. Assez souvent l'épanchement sanguin s'arrête, et le sang extravasé se coagule. Le caillot, qui offre d'abord l'aspect de la gelée de groseilles, prend peu à peu plus de consistance; il s'entoure d'une sorte d'enveloppe fibrineuse qui devient de jour en jour plus solide, s'organise et finit par constituer un kyste adhérent par sa circonférence extérieure à la substance cérébrale. Quelquefois ce kyste ne disparaît pas complétement; mais dans certains cas il est entièrement résorbé, et alors il n'existe plus, à la place de l'épanchement, qu'une cicatrice linéaire formée par un tissu cellulaire dense. Il est extrêmement probable que les fonctions ne se rétablissent dans toute leur intégrité que lorsque les fibres nerveuses ont été simplement écartées, mais non quand elles ont été rompues et détruites.

Le traitement de l'ap. est prophylactique ou curatif : toutefois les moyens à mettre en usage sont à peu près les mêmes dans les deux cas; car la principale indication, avant comme après l'invasion de la maladie, consiste à diminuer la masse du sang au moyen des émissions sanguines, ou bien à opérer une dérivation plus ou moins énergique vers la peau ou vers le tube intestinal.

Quelques auteurs ont étendu la dénomination d'*ap.* aux épanchements de sang qui se font dans l'intérieur de certains organes, tels que le poumon, le foie, etc., soit parce que l'hémorrhagie s'opère dans le parenchyme même de l'organe, soit parce que souvent l'invasion a lieu d'une manière brusque et rapide. C'est ainsi que l'hémorrhagie parenchymateuse du poumon a reçu le nom d'*ap. pulmonaire*. Quoique cette dénomination nous paraisse plus convenable que le terme banal d'*hémoptysie*, qui s'applique à tout crachement de sang, quelles que soient sa cause et son origine, comme ce dernier est le plus usité, c'est à l'art. HÉMOPTYSIE que nous parlerons de l'ap. pulmonaire.

*** APOSIOPÈSE.** s. f. (gr. ἀποσιωπάω, je me tais). T. Rhét. Voy. RÉTICENCE.

*** APOSTASIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à ovaire infère que Blume et Lindley ont établie aux dépens de celle des *Orchidées*. Les *Ap.* sont des plantes herbacées vivaces, à tige simple ou rameuse, à feuilles fermes, minces et engaînantes à leur base, qui habitent les bois humides de l'Inde et de l'Archipel indien. — *Caract. botan.* Fleurs en grappes terminales simples ou composées. Calice et corolle composés chacun de 3 pièces semblables. Étamines en nombre de 2 ou de 3, sessiles sur une colonne courte, droites, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Pollen en grains simples et ovales, selon Blume et Griffith, et réuni en 3 ou 4 masses, suivant Bauer. Ovaire à 3 loges, avec 3 placentas polyspermes; ovules à téguments très-distincts; style filiforme avec un stigmate légèrement trilobé, aussi long que les anthères, et adhérant aux filets de celle-ci de façon à représenter une colonne courte. Capsule triloculaire à 3 valves septifères sur le milieu de leur face interne, et adhérentes entre elles par le sommet et par la base. Graines très-nombreuses, petites, ovoïdes ou scobiformes. [Fig. 1. *Apostasie odorante* (*Apostasia odorata*). 2. Fleur. 3. Étamines et style. 4. Coupe transversale de l'ovaire. 5. Graine.] Cette petite famille ne se compose que de 3 genres et de 5 espèces, dont aucune n'est usitée.

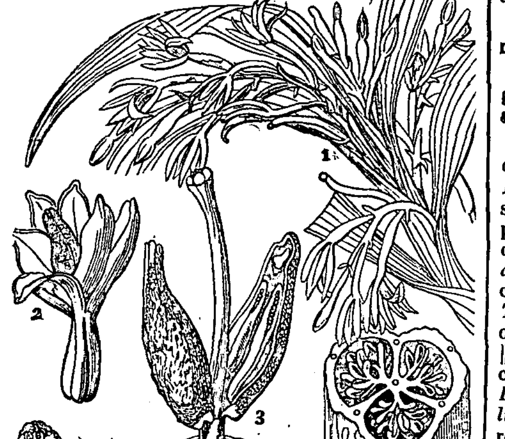

APOSTASIE. s. f. (gr. ἀπὸ, loin de; ἵϛημι, je me tiens). Abandon public d'une religion pour en embrasser une autre. Se prend en mauvaise part, et se dit particulièrement De l'abandon de la foi chrétienne. *Tomber dans l'ap.* ‖ S'emploie en parlant D'un religieux qui rompt ses vœux et renonce à son habit. = Par ext., se dit encore de L'abandon d'un parti, d'une doctrine.

APOSTASIER. v. n. Tomber dans l'apostasie. S'emploie dans les diverses acceptions du mot *Apostasie*. — * APOSTASIÉ, ÉE. part.

APOSTAT. adj. m. Qui a apostasié. *Chrétien ap. Moine ap.* ‖ Se prend aussi subst. *C'est un vil ap.*

Syn. — *Renégat.* — Ces deux mots servent à désigner, en général, les hommes qui abjurent leur religion pour embrasser une autre croyance; mais le premier s'applique plus particulièrement à ceux qui ont renoncé au christianisme ou au catholicisme, et *renégat* est usité de préférence en parlant des chrétiens qui se font mahométans. — Voy. ABJURATION.

APOSTÈME. s. m. Voy. APOSTUME.

APOSTER. v. a. (lat. *ad*, vers; *ponere*, poser). Mettre quelqu'un dans un poste pour observer ou pour exécuter quelque chose. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. *Ap. des gens pour insulter, pour maltraiter quelqu'un. Ap. de faux témoins.* = APOSTÉ, ÉE. part.

Syn. — *Poster.* — *Poster* exprime une action ordinaire qui ne suppose de la part du sujet ni finesse, ni malveillance. *Ap.*, au contraire, implique une idée de ruse, de mystère, et suppose une intention bien déterminée de nuire. Des soldats sont *postés* pour combattre l'ennemi s'il se présente ; des assassins sont *apostés* pour s'élancer sur quelqu'un et l'égorger.

APOSTILLE. s. f. (lat. *appositum*, placé auprès). Petite note qu'on met à la marge d'un livre ou d'un écrit. — Addition mise au bas d'une lettre. ‖ Recommandation ou observation écrite en marge d'une pétition, d'un mémoire. *Demander, donner, refuser une ap.* ‖ * Observation que les arbitres mettent à la marge d'un compte, en regard des articles contestés. ‖ * Addition, annotation faite à la marge d'un acte. *Les apostilles doivent être paraphées par tous les signataires du corps de l'acte.*

APOSTILLER. v. a. Mettre des apostilles en marge d'un écrit, d'un livre, d'une pétition, d'un mémoire, d'un compte, d'un acte. *Le ministre avait apostillé les dépêches de l'ambassadeur.* = APOSTILLÉ, ÉE. part.

APOSTOLAT. s. m. (gr. ἀπόϛολος, apôtre). La mission, le ministère d'apôtre.

*** APOSTOLICITÉ.** s. f. L'un des caractères de l'Église catholique, tiré de la conformité de sa doctrine avec celle des apôtres.

APOSTOLIQUE. adj. 2 g. Qui vient des apôtres, qui a été établi par les apôtres, *Doctrine, tradition ap. Église catholique, ap. et romaine.* — *Mission ap.* Mission des apôtres; mission de ceux qui travaillent à la propagation de la foi. ‖ *Vie ap.*, Vie conforme à celle des apôtres. *Zèle ap.*, Zèle digne des apôtres. ‖ *Église ap.*, se dit D'une Église fondée par les apôtres, comme celle de Rome, de Jérusalem, d'Antioche. ‖ *Siècle ap.*; *Temps ap.*, Le premier siècle de l'Église, Le temps où ont vécu les apôtres. ‖ *Pères apostoliques.* Voy. PÈRES. ‖ Se dit encore De ce qui appartient au saint-siége, de ce qui en émane. *Nonce ap. Bref ap. Bénédiction ap. Lettres apostoliques.* ‖ On appelait *Notaires apostoliques*, Les notaires autorisés dans chaque diocèse à rédiger les actes en matière ecclésiastique.

APOSTOLIQUEMENT. adv. A la façon des apôtres.

APOSTROPHE. s. f. (gr. ἀπὸ, ϛρέφω, je détourne). Figure de Rhét. par laquelle l'orateur ou l'écrivain, interrompant tout à coup la suite de ses pensées, s'adresse directement à des personnes ou à des choses auxquelles ne s'adresse pas l'ensemble de son discours. ‖ Par ext. et fam., Trait mortifiant adressé à quelqu'un. *Essuyer une ap.* ‖ T. Gram., Signe en forme de virgule que l'on place en haut et à la droite d'une consonne (*L'amour*), pour marquer l'élision de la voyelle qui devrait suivre cette consonne.

Enc. — L'*Ap.* est une figure de Rhétorique qui consiste à interrompre subitement la suite nécessaire de ses pensées pour s'adresser directement et nommément soit à une personne présente ou absente, soit aux hommes, en général, aux vivants, aux morts, soit à l'Être suprême ou aux dieux, soit encore aux choses inanimées et même aux êtres de raison qu'on est dans l'usage de personnifier. C'est ainsi que Racine fait dire à Andromaque :

O cendres d'un époux ! ô Troyens ! ô mon père !
O mon fils ! que tes jours coûtent cher à ta mère !

Dans l'art oratoire, cette figure, lorsqu'elle est employée à propos et habilement ménagée, produit toujours un grand effet. On en trouve de remarquables exemples dans les auteurs classiques, et surtout dans les orateurs chrétiens. Nous nous contenterons de citer l'ap. suivante qui est tirée de l'oraison funèbre de Turenne par Fléchier : « O Dieu terrible, mais juste en vos conseils sur les enfants des hommes, vous disposez et des vainqueurs et des victoires pour accomplir vos volontés et faire craindre vos jugements; votre puissance renverse ceux que votre puissance avait élevés; vous immolez à votre grandeur de grandes victimes, et vous frappez, quand il vous plaît, les têtes illustres que vous avez tant de fois couronnées. »

APOSTROPHER. v. a. T. Rhét. Adresser une apostrophe. ‖ *Ap. quelqu'un*, Lui adresser la parole pour lui dire quelque chose de désagréable. ‖ Dans le style comique, *Ap. quelqu'un d'un soufflet, d'un coup de bâton*, c'est Lui donner un soufflet, un coup de bâton. = APOSTROPHÉ, ÉE. part.

APOSTUME ou **APOSTÈME.** s. m. (gr. ἀφίϛημι, j'écarte). T. Méd. Ces deux termes qui signifient Abcès, sont tombés en désuétude; au reste, dans le langage médical, *Apostème* était seul usité. — *Apostume* s'emploie encore dans cette loc. proverb. et fig., *Il faut que l'apostume crève*, en parlant D'une passion cachée, d'une intrigue secrète qui doit finir par éclater.

APOSTUMER. v. n. Se dit D'un abcès qui crève, qui suppure. Vx. = APOSTUMÉ, ÉE. part.

***APOSURE.** s. m. (gr. α priv.; ποῦς, pied; οὐρὰ, queue). T. Ent. Voy. *Lépidoptères* NOCTURNES.

***APOTHÉCIE** ou ***APOTHÈQUE.** s. f. (gr. ἀποθήκη, magasin, lieu de réserve). T. Bot. Voy. CRYPTOGAMES.

*** APOTHÈME.** s. m. (gr. ἀπὸ, loin de; τίθημι, je place). T. Géom. Voy. AIRE, POLYGONE.

APOTHÉOSE. s. f. (gr. ἀποθέωσις, déification). L'action de placer un homme au rang des dieux. — Cérémonie par laquelle les anciens Romains déifiaient leurs empereurs. *L'ap. d'Auguste.* ‖ Réception des anciens héros parmi les dieux. *L'ap. d'Hercule.* ‖ Par exag., Honneurs extraordinaires rendus à un homme que l'opinion générale et l'enthousiasme public élèvent au-dessus de l'humanité. *De nos jours Napoléon a été le seul homme auquel l'enthousiasme populaire ait décerné les honneurs de l'ap.* ‖ *T. Météor. Voy. MIRAGE.

Enc. — Lorsque les peuples furent tombés à cet excès d'erreur de se faire des dieux à leur image, c.-à-d. ayant un corps semblable au corps humain, et animés des mêmes idées et des mêmes passions que l'homme, il était assez naturel qu'ils élevassent au rang des divinités les personnages qui avaient rendu de grands services à leurs contemporains. C'est ainsi que les demi-dieux de la Grèce reçurent de l'admiration et de la reconnaissance publique les honneurs de l'*Ap.* Il était réservé à Rome dégénérée d'élever au rang des dieux des êtres dégradés, souillés de vices et de crimes. De Romulus à César, sept cents ans s'écoulèrent sans que personne à Rome reçût les honneurs divins. Mais alors la flatterie qui avait environné le puissant dictateur durant sa vie, lui paya un dernier tribut en le déifiant après sa mort. Les courtisans d'Auguste suivirent cet exemple, et même ils n'attendirent pas que cet empereur eût cessé de vivre pour lui dresser des autels. De ce moment, la bassesse et la dégradation des Romains allèrent toujours croissant, et désormais le seul titre d'empereur conféra le droit d'être adoré comme un dieu : l'ap. devint une dette que chaque nouvel empereur s'empressa de payer à la mémoire de son prédécesseur. On n'en resta pas là : Néron tue Poppée et en fait une divinité; Caracalla assassine son frère Géta, dans les bras de sa mère, et l'envoie siéger dans l'Olympe à côté de Jupiter. On voit quelques empereurs se faire les pontifes de leur propre divinité, et Caligula pousse même le délire jusqu'à prendre son cheval *Incitatus* pour collègue dans ce singulier sacerdoce. — Les apothéoses des empereurs avaient lieu avec une solennité extraordinaire, dont Hérodien et Dion Cassius nous ont conservé les détails. Pendant sept jours, on exposait sur un lit d'ivoire l'image en cire de l'empereur défunt, à laquelle on venait rendre les mêmes honneurs qu'on accordait au futur dieu durant sa vie. Au bout de ce temps, elle était transportée par les principaux sénateurs d'abord dans le Forum et ensuite au Champ de Mars où l'attendait un magnifique bûcher en forme de pyramide. Là étaient amoncelés des parfums de toute espèce et des aromates envoyés par les principales villes de l'empire et les gouverneurs des provinces. Des fleurs, des statues, des tapis précieux, des tableaux, une foule d'objets d'art ornaient le bûcher entièrement composé lui-même de pièces de bois soigneusement sculptées. Les patriciens, les chevaliers, les personnages les plus considérables exécutaient autour de ce bûcher des processions, des danses que suivaient des évolutions militaires. On voyait aussi des comédiens et des mimes représenter les principales scènes de la vie du défunt. Puis le nouvel empereur saisissant une torche, allumait le bûcher du sommet duquel s'élançait un aigle tenant dans ses serres un tison embrasé. Cet oiseau était censé emporter au ciel l'âme du dieu. L'Olympe comptait dès lors un hôte de plus. Ensuite on bâtissait des temples, on érigeait des statues et l'on organisait des sacrifices en l'honneur de la nouvelle divinité.

APOTHICAIRE. s. m. (gr. ἀποθήκη, magasin). Celui qui prépare et vend des médicaments. On dit aujourd'hui *Pharmacien.* || *Mémoire d'ap.*, Compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre. — *Il fait de son corps une boutique d'ap.*, se dit De celui qui a la manie de se médicamenter.

APOTHICAIRERIE. s. f. Ce terme a vieilli. Même signif. que *Pharmacie.*

* **APOTOME.** s. m. (gr. ἀπότομος, coupé). T. Entom. Voy. CARABIQUES. || T. Géom.

Enc. — Euclide et quelques anciens géomètres désignaient par ce terme le reste ou la différence entre deux lignes ou deux quantités qui ne sont commensurables qu'en puissance. Ainsi, par ex., si de la diagonale d'un carré, on retranche une partie égale au côté de ce carré, ce qui reste constitue l'*Ap.* et se représente numériquement par l'expression $\sqrt{2}-1$.

APÔTRE. s. m. (gr. ἀπὸ, ϛέλλειν, envoyer au loin). Nom donné aux douze disciples de Jésus-Christ, choisis par lui-même pour prêcher son Évangile et le répandre dans toutes les parties du monde. *Les douze apôtres. Le symbole des apôtres. Saint Pierre et saint Paul sont nommés les princes des apôtres.* — On dit particulièrement de saint Paul, *L'ap. des Gentils, Le grand ap.*, ou simplement *L'ap.* || Celui qui a prêché le premier l'Évangile dans un pays. *Saint Denis est l'ap. de la France.* || Fig., Celui qui se voue à la propagation et à la défense d'une doctrine, d'une opinion, d'un système. *L'erreur comme la vérité a ses apôtres.* || Prov. *Faire le bon ap.*, Contrefaire l'homme de bien. *C'est un bon ap. auquel je ne me fierais pas.* || On donne le nom d'*Apôtres* aux Pauvres dont on lave les pieds le jeudi saint à la cérémonie de la cène.

Enc. — Avant de retourner au ciel s'asseoir à la droite de son père, Jésus dit à ses disciples : « Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Assurez-vous que je suis toujours avec vous, jusqu'à la consommation des siècles. (Mat. XXVIII, 18, 19, 20.) » En lisant ces paroles du Sauveur, on se demande quels étaient ces hommes qu'il chargeait d'annoncer l'Évangile aux nations; et lorsque l'histoire de leur vie nous les montre sortis des rangs infimes du peuple, livrés à des professions qui supposent la rusticité des manières et du langage, l'esprit reste confondu d'admiration quand on les voit tout à coup dispersés dans des contrées toutes différentes de mœurs et d'idiomes, enchaîner à l'éloquence de leur parole les peuples et les rois, triompher des habitudes et des préjugés les plus invétérés, et animer de la foi qui les embrase, les ignorants, les savants et les philosophes eux-mêmes. La raison, subjuguée par un tel spectacle, est forcée de reconnaître que de tous les miracles qui s'accomplirent pendant le cours de leurs travaux, le plus sublime et celui qui montre le mieux la divinité de leur mission, c'est le résultat de cette mission elle-même; c'est de voir de simples pêcheurs, sortis d'une nation dédaignée par le monde entier, donner aux philosophes du Lycée et du Portique, qui s'épuisaient en stériles efforts, la solution de tous les problèmes les plus élevés concernant la nature de Dieu, la providence de l'Être éternel, la liberté de la créature, les rapports existants entre l'homme et la divinité, l'immortalité de l'âme, la vie future; c'est de voir la morale la plus rigide qui ait été enseignée aux peuples se faire accepter tout à coup par des hommes plongés dans le dernier état de la perversité et de la dépravation; c'est de voir, enfin, succéder à l'impiété antique la foi nouvelle, à la sécheresse de l'égoïsme les trésors de la charité, et commencer le règne de cette fraternité universelle qui sépare à jamais le monde païen du monde chrétien. — Les apôtres étaient dans l'origine au nombre de douze :

PIERRE, le prince des apôtres, se nommait d'abord Simon; il fut appelé Pierre (*Céphas* en langue syriaque) par Jésus lui-même, parce qu'il avait eu foi au Christ sans le connaître, et que Jésus en le nommant ainsi voulut montrer que la foi allait être le fondement, la pierre angulaire de la religion nouvelle. Pierre avait environ quarante ans, et il était pêcheur à Bethsaïde en Galilée, au bord du lac de Génésareth ou mer de Tibériade, lorsque Jésus lui dit de quitter ses filets et de le suivre. Dès lors, il s'attacha au Christ et se montra le plus zélé de ses disciples. Cependant, il y eut des heures où sa foi chancela, et même par trois fois il renia son maître; mais il pleura amèrement sa faute, et Jésus, touché de la force de son repentir, lui pardonna et l'appela au gouvernement de son Eglise, comme il le lui avait annoncé. En conséquence de l'autorité qu'il avait reçue, Pierre, après l'ascension du Sauveur, rassembla les apôtres à Jérusalem et ils commencèrent à prêcher l'Évangile aux Juifs qu'ils convertirent en grand nombre. De cette époque se fonde l'Église apostolique qui fut persécutée dès sa naissance. Pierre ayant fait élire Jacques le Mineur pour administrer l'Eglise de Jérusalem, alla porter la parole évangélique à Samarie; il se rendit ensuite à Césarée. Mais ce ne fut que vers l'an 36 que les apôtres quittèrent définitivement Jérusalem pour se répandre parmi les nations. Après avoir fondé l'Église d'Orient à Antioche, et prêché dans le Pont, la Galatie, la Bithynie et la Cappadoce, Pierre, selon la chronique d'Eusèbe et la version de saint Jérôme, vint à Rome, dans les premières années de l'empire de Claude, et il fonda l'Église d'Occident dans la capitale du monde païen. Il y souffrit le martyre avec saint Paul, l'an 65, sous le règne de Néron. Quelques fidèles parvinrent à déposer leurs corps dans les catacombes, d'où, après la mort de Néron, ils furent extraits, puis inhumés, partie au chemin d'Ostie au lieu où est aujourd'hui l'Église de Saint-Paul, partie au Vatican, dont le quartier, suivant Philon, était alors occupé par les Juifs. — La fête solennelle de saint Pierre avec celle de l'illustre compagnon de son martyre, est célébrée, le 29 juin, dans tout le monde chrétien.

ANDRÉ, frère de Pierre, était né comme celui-ci à Bethsaïde, et il exerçait le métier de pêcheur à Capharnaüm. Il s'attacha d'abord à saint Jean-Baptiste, et il fut le premier disciple que Jésus se choisit. On pense généralement qu'après la mort de son maître, il porta l'Évangile dans la Scythie et la Sogdiane, et qu'après avoir parcouru une partie de la Grèce, il fut crucifié à Patras en Achaïe. Les Moscovites sont persuadés que saint André annonça la foi dans leur pays; et les Écossais prétendent aussi qu'il prêcha l'Évangile dans la Calédonie : en conséquence ils l'honorent comme le patron de l'Écosse. — L'Église célèbre la fête de cet ap. le 30 novembre.

JACQUES, dit le *Majeur*, était fils de Zébédée et de Salomé, l'une des femmes qui ensevelirent le corps de Jésus. Comme Pierre et André, il était pêcheur à Bethsaïde. Jésus l'ayant vu raccommoder des filets avec son frère, leur ordonna de le suivre, ce qu'ils firent incontinent. Depuis cette époque, Jacques ne se sépara de son maître qu'au moment où l'on vint saisir Jésus dans le jardin des Oliviers. Jacques le Majéur prêcha l'Évangile avec tant de force à Jérusalem, qu'il fut traduit devant le tribunal d'Hérode Agrippa, et condamné à mort. Son accusateur, frappé du courage et de la constance de l'ap. à confesser la parole de Dieu, se convertit au Christianisme; ce qui lui valut de subir le martyre avec le saint ap., l'an 44. Les Espagnols prétendent que saint Jacques prêcha dans leur pays; ils lui ont élevé une église magnifique à Compostelle en Galice, où d'innombrables pèlerins se rendent chaque année. — La mémoire de ce martyr est honorée le 25 juillet.

Le disciple bien aimé de Jésus-Christ fut incontestablement JEAN, dit l'*Évangéliste.* Cet ap. était frère de Jacques, fils de Zébédée. Après la résurrection, il prêcha à Jérusalem avec saint Pierre, puis à Samarie. Au concile de Jérusalem, en l'an 52, il parut, dit saint Paul, comme une des colonnes de l'Église. Ensuite il parcourut l'Asie mineure, y fonda plusieurs Églises et fut arrêté l'an 95 par ordre du proconsul romain qui l'exila dans l'île de Patmos, l'une des Sporades. C'est là que saint Jean composa son *Apocalypse.* Enfin, ayant obtenu la permission de retourner à Éphèse sa résidence habituelle, il mourut dans cette ville à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il en avait vingt-cinq lorsqu'il abandonna ses filets pour suivre Jésus. Il nous reste de lui un *Évangile* écrit avec une admirable simplicité, l'*Apocalypse* et trois *Épîtres.* — Sa fête est fixée au 27 décembre.

PHILIPPE était né également à Bethsaïde; il fut appelé par le Seigneur un jour après Pierre et André. A la dispersion des apôtres, il se rendit en Phrygie, où il annonça l'Evangile, et mourut, à ce qu'on croit, dans cette province, à Hiéraple, vers l'an 80. — L'Eglise célèbre sa fête le 1er mai.

MATTHIEU, fils d'Alphée, était Galiléen. Il exerçait les fonctions de publicain ou de receveur des impôts pour les Romains, profession qui était abhorrée des Juifs. Jésus-Christ lui ayant ordonné de le suivre, il obéit sur-le-champ. Les apôtres lui donnèrent le nom de *Lévi*, afin de ne pas prononcer celui qui rappelait son ancien état : c'est ainsi que l'appellent saint Luc et saint Marc. Quant à lui, il continua de porter son nom de Matthieu. On ne sait rien d'incontestable sur les actes de sa vie, après la dispersion des apôtres. Les uns prétendent qu'il évangélisa la Perse, d'autres l'Ethiopie, la Parthie et la Nubie. Nous ne connaissons rien non plus de certain sur le lieu, l'époque et le genre de sa mort. Il nous reste de lui un Evangile en grec, qui fut écrit, selon l'opinion générale, en langue syro-chaldaïque. — La fête de saint Matthieu est célébrée le 21 septembre.

BARTHÉLEMY était fils de Tholomée ou Tolmai, et né à Cana, en Galilée. Il eut pour mission d'évangéliser l'Asie. Les contrées les plus barbares de l'Orient et les Indes entendirent ses prédications. Au retour de ses longs voyages, il parcourut encore la Lycaonie, puis l'Arménie, où sa mission sacrée se termina par le martyre. On croit généralement qu'il fut écorché vif. — L'Eglise l'honore le 24 août.

THOMAS ou DIDYME était un pêcheur de Galilée. Lorsque le Christ fut ressuscité, et que les autres apôtres lui annoncèrent cette nouvelle, il s'écria : « Je ne le croirai que si je vois les marques des clous dans ses mains et celle de la lance dans son côté. » Mais Jésus étant apparu de nouveau à ses disciples convainquit Thomas en lui faisant toucher au doigt les traces de ses plaies. On croit que Thomas fut martyrisé à Calamine ou Calamone, en Arabie. — Sa fête est célébrée par l'Eglise le 21 décembre.

JACQUES, fils d'Alphée et de Marie, sœur de la sainte Vierge, était cousin de Jésus. On l'a appelé le *Mineur* et surnommé le *Juste*, pour le distinguer de Jacques, fils de Zébédée. Il se joignit au Sauveur dans la seconde année de sa prédication. Placé à la tête de l'Église de Jérusalem, il fut en butte aux persécutions d'Ananus, grand-pontife des Juifs, qui le fit précipiter du haut de la terrasse du Temple. Comme il respirait encore, un homme du peuple lui brisa la tête d'un coup de levier. Sa mort arriva l'an 62. On compte parmi les livres canoniques une *Épître* de cet ap. — Saint Jacques est honoré le 1er mai.

JUDE, frère de Jacques le Mineur, fut appelé auprès de Jésus en même temps que ce dernier. Le Sauveur, dont il était parent, l'aima tendrement. Il est souvent parlé de lui dans les Évangiles, où il est surnommé Thaddée, Lebbée et *le Zélé.* Après avoir prêché dans la Judée, la Samarie, l'Idumée, la Syrie et la Mésopotamie, cet ap. retourna à Jérusalem en l'an 62. Ensuite il passa dans la Perse pour y continuer ses travaux apostoliques, et trouva le martyre dans ce pays. Quelques-uns le font mourir crucifié à Ararat en Arménie. Nous avons de lui une *Épître.* — Sa fête se célèbre le 28 octobre.

SIMON était né en Galilée, dans la ville de Cana. Il mérita, par son attachement aux doctrines de Jésus-Christ, d'être appelé *le Zélateur.* On est incertain sur les pays où il prêcha l'Évangile; cependant il est probable qu'il parcourut l'Egypte et une partie du nord de l'Afrique, après quoi il retourna en Asie. Saint Jérôme rapporte qu'il fut mis en croix à Suamir, dans la Perse. — Saint Simon est honoré avec saint Jude le 28 octobre.

Le dernier des apôtres de Jésus-Christ fut JUDAS, surnommé *Iscariote*, du lieu de sa naissance. Ce fut lui qui trahit son maître (ainsi que Jésus l'avait annoncé), et le livra, moyennant la somme de 30 deniers d'argent, aux envoyés de la synagogue. Mais à peine son crime fut-il commis, que, bourrelé de remords, Judas rapporta au sanhédrin la somme qu'il avait reçue pour prix de sa perfidie, et se punit lui-même en se donnant la mort.

Outre ces douze apôtres, qui furent les disciples élus par J.-C., on place au même rang Mathias, Barnabé et Paul, qui accomplirent également la divine mission de l'apostolat. — Après la trahison de Judas Iscariote, MATHIAS fut appelé par les apôtres pour compléter le nombre de douze. On a très-peu de notions sur sa vie; seulement, il paraît certain qu'il prêcha la foi dans la Cappadoce, le Pont-Euxin, la Colchide, et qu'il subit le martyre dans ce dernier pays. — Sa fête a lieu le 24 février.

BARNABÉ, dont le véritable nom était José ou Joseph, est considéré comme ap. parce qu'il partagea tous les travaux des élus de J.-C. Il se convertit en même temps que saint Paul, et reçut avec lui la mission d'aller prêcher la foi aux Gentils. Après avoir évangélisé ensemble l'Asie mineure, la Syrie, la Grèce et plusieurs autres nations, les deux apôtres se séparèrent : Barnabé se rendit en Chypre, emmenant avec lui saint Marc son cousin. On ne sait ce qu'il devint ensuite. L'opinion la plus répandue est celle qui lui fait subir le martyre à Salamine vers l'an 63. — Il est honoré le 11 juin.

PAUL, surnommé l'*Ap. des Gentils*, naquit à Tarse, en Cilicie, deux ans avant l'ère chrétienne. On l'appelait *Saul*, et ce ne fut qu'après sa conversion qu'il reçut le nom de *Paul.* Issu d'une famille juive, et très-attaché à la loi de ses pères, Paul persécuta d'abord les disciples du Christ. Lorsqu'on lapida saint Etienne, il gardait les manteaux des meurtriers; mais ayant eu un jour une vision, et une voix d'en haut s'étant fait entendre à lui, il se convertit. A partir de ce moment, la foi nouvelle n'eut pas de plus fervent défenseur. Il parcourut une grande partie des nations de l'Asie mineure, prêchant et baptisant au nom de Jésus; puis il passa en Grèce, où il fit un grand nombre de conversions. En butte à mille persécutions, emprisonné dans une ville, battu dans une autre, il triompha constamment du mauvais vouloir des ennemis du nom chrétien. De retour à Jérusalem, il fut frappé par la multitude qui voulait le lapider. Le gouverneur romain étant parvenu à l'arracher aux Juifs, le fit conduire à Césarée pour y être jugé. Mais Paul, en sa qualité de citoyen romain, en appela à César. On le conduisit donc à Rome, où il opéra également beaucoup de conversions. De là il écrivit aux fidèles des diverses Églises qu'il avait fondées en Grèce et dans l'Asie plusieurs épîtres qui sont parvenues jusqu'à nous. Ayant voulu, par ses discours, arrêter les désordres auxquels était livrée la cour de Néron, cet empereur le fit saisir et crucifier en même temps que saint Pierre, l'an 65 de J.-C. Aucun ap. ne contribua autant que saint Paul à la propagation de la religion. — L'Eglise célèbre sa fête le 29 juin. — *Actes des Apôtres.* Voy. ACTE.

APOZÈME. s. m. (gr. ἀποζήμα, décoction). T. Méd.

Enc. — On donne le nom d'*Ap.* à des médicaments liquides composés, dont la base est une décoction ou une infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments simples ou composés, tels que de la manne, des sels, des sirops, des électuaires, des teintures, des extraits. L'ap. diffère des tisanes, en ce qu'il se prend toujours à des heures fixées par le médecin, et ne sert jamais de boisson habituelle au malade. En outre, il contient plus de principes actifs, et il est toujours destiné à remplir quelque indication spéciale. L'ap. est ordinairement qualifié d'après sa propriété principale; ainsi, l'on dit : ap. purgatif, fébrifuge, antiscorbutique, etc. — Les apozèmes sont beaucoup moins fréquemment employés aujourd'hui qu'autrefois, à cause de la répugnance que la saveur de la plupart d'entre eux inspire aux malades. On les remplace habituellement par d'autres préparations. — Les apozèmes les plus usités sont : l'*Ap. antiscorbutique*, le *Bouillon aux herbes*, la *Décoction blanche de Sydenham*, la *Potion purgative ordinaire* ou *Médecine noire*, la *Tisane de Feltz*, etc.

APPARAÎTRE. v. n. (lat. *ad*, vers; *parere*, paraître). Devenir visible, se manifester. *Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent. Il lui apparut un spectre.* || Se dit D'une personne ou d'une chose qui se montre inopinément. *Une voile apparut à l'horizon et rendit l'espoir* *aux naufragés.* || En style de Palais, on dit, *S'il vous apparaît que cela soit ainsi.* || T. Négociation, *Faire ap. de ses pouvoirs*, Donner communication de ses pouvoirs dans les formes, les notifier. *Les ambassadeurs ayant fait ap. de leurs pouvoirs.* = Apparu, ue. part.

Obs. gram. — Le verbe *Ap.* est un composé du verbe *paraître*, et se conjugue comme ce dernier. Il est bon d'observer, cependant, que *paraître* prend constamment l'auxiliaire *avoir*, tandis qu'*ap.* prend quelquefois l'auxiliaire *être* dans la formation de ses temps composés, lorsqu'on le conjugue avec un pronom personnel. Par conséquent, on peut dire, le spectre qui *lui était apparu* ou qui *lui avait apparu.* Toutefois l'usage a consacré l'emploi exclusif du verbe *être* avec le pronom personnel de la première et de la seconde personne. Ainsi, on ne doit jamais dire le spectre *m'a apparu;* pour s'exprimer correctement, on dira le spectre *m'est apparu.*

Vous *m'êtes*, en dormant, un peu triste apparu. La Font.

Syn. — *Paraître.* — Ces deux verbes signifient devenir visible, se montrer; mais *paraître* se dit de ce qui se voit habituellement, et *Ap.* de ce qui est insolite. Le soleil *paraît* sur l'horizon: de temps à autre, il *apparaît* de nouvelles étoiles dans le ciel. Les grands hommes que notre siècle a vus *paraître.* Les génies extraordinaires qui *apparaissent* à de longs intervalles. Dieu *apparut* à Moïse. Des spectres *apparaissent* dans ces ruines.

APPARAT. s. m. (lat. *ad*, *parare*, préparer pour). Ce qui est destiné à donner plus de solennité à une fête, à une cérémonie publique. Ne se dit guère que dans ces phrases: *Discours d'ap.; Haranguer avec ap.; Il est venu dans un grand ap.* || *Cause d'ap.*, se dit D'une cause qui permet à l'avocat de paraître avec éclat. || Ostentation. *Il met de l'ap. dans les actes les plus simples.* || On donne le nom d'*Ap.* à certains Livres disposés en forme de dictionnaire, de catalogue, pour faciliter l'étude d'un auteur, d'une langue, d'une science. *L'ap. sur Cicéron* est une espèce de concordance ou de recueil des phrases de cet auteur.

APPARAUX. s. m. pl T. Mar. Voy. Agrès.

APPAREIL. s. m. (même étym. qu'*Apparat*). Apprêt, préparatif. S'emploie lorsqu'il s'agit D'une solennité ou de quelque chose d'extraordinaire. *Ap. magnifique. Ap. lugubre. Ap. de guerre. On fait de grands appareils pour cette fête.* || * Éclat, pompe qui environne, ou accompagne certaines choses. *L'ap. du trône. Il s'est montré dans le plus pompeux ap.* || * Choses qui en accompagnent une autre, qui servent à la caractériser. *L'ap. de la tristesse et du deuil.* || T. de Science, d'Arts et d'Ind. Machines, instruments, outils nécessaires pour exécuter quelque opération, quelque expérience, ou fabriquer quelque produit. *Disposer un ap. Ces appareils sont incomplets. L'expérience a échoué par la faute de l'ap.* || T. Anat. Ensemble des organes qui concourent à une même fonction. *L'ap. digestif, respiratoire, vocal*, etc. || T. Chir. Substances médicamenteuses, bandes, compresses, éclisses, etc., dont on se sert pour le pansement des plaies, des fractures, etc. *C'est demain qu'on doit lever le premier ap.* — **Haut ap.*, *Bas ap.* Voy. Lithotomie. || T. Arch. Se dit De la coupe et de la pose des pierres, surtout pour les voûtes, ponts, dômes, etc. — Hauteur des assises d'une construction, *Une assise de bas ap., de haut ap. — Ce bâtiment est d'un bel ap.*, Ses assises sont de hauteur égale, les joints sont bien faits, ils ont peu d'écartement.

Enc. — En T. d'Archit., on donne le nom d'*Ap.* à l'art de tracer et de disposer convenablement les pierres ou les marbres qui doivent entrer dans la construction d'un édifice quelconque. On se sert surtout fréquemment du mot ap. pour désigner les dimensions, la disposition et l'ajustement des pierres qui font partie d'une maçonnerie. C'est ainsi qu'on nomme *grand ap.* (Fig. 1) un assemblage de pierres de taille ayant de 64 à 160 centimètres de largeur, et de 60 centimètres à 1 mètre d'épaisseur, qui sont posées par assises égales et liées ensemble par des crampons de fer ou par des coins de bois à double queue d'aronde. La perfection avec laquelle ces pierres sont ajustées dans certains édifices antiques est telle qu'on peut à peine en distinguer les joints. Le *petit ap.* (Fig. 2) est formé de pierres symétriques à peu près carrées, dont chaque côté a de 8 à 11 et quelquefois même de 13 à 16 centim. Ces pierres sont liées par d'épaisses couches de mortier. Lorsque les pierres, au contraire, sont plus longues que larges, on l'appelle *petit ap. allongé* (Fig. 3). Les pierres qui composent l'*ap. moyen* (Fig. 4) sont de dimensions variables: elles tiennent le milieu entre le grand et le petit ap. Ces pierres sont également cimentées, et en outre elles sont parfois reliées entre elles comme les pierres du grand ap. Au reste, ainsi qu'il est aisé de le concevoir, ces appareils ne sont pas les seuls usités; la nature des matériaux que fournit la localité, le prix de la main-d'œuvre, et diverses autres causes ont dû faire varier à l'infini la manière de disposer les matériaux des constructions. Les appareils employés de nos jours étaient déjà connus des architectes de l'antiquité, qui en avaient même fait une étude toute spéciale et qui leur avaient imposé des noms caractéristiques. — Les Romains faisaient grand usage de deux espèces d'appareils qu'ils nommaient l'un *opus reticulatum*, *ap. réticulé*, et l'autre *opus antiquum* ou *incertum*, c.-à-d. *ap. antique* ou *irrégulier.* Dans le premier (Fig. 5), les pierres sont taillées carrément et disposées de façon que la ligne des joints forme une diagonale; ce qui donne au parement du mur l'apparence d'un réseau ou d'un damier. Pour le second (Fig. 6), on ajustait les pierres sans ordre ni rang d'assises, en observant toutefois qu'elles se trouvassent en contact par tous leurs bords. Suivant Vitruve, l'*opus incertum* ne flatte pas l'œil autant que le fait le *reticulatum*, mais il est plus solide. Au reste, les deux parements des murs étaient seuls construits de cette manière; la partie intérieure de la muraille était remplie de blocaille noyée dans du mortier. « L'une et l'autre espèce de maçonnerie, dit Vitruve, demande des pierres de très-petit module, afin que les murs faits à force de mortier de chaux et de sable puissent durer plus longtemps. Dans quelques monuments des environs de Rome, où les parements des murs avaient été faits avec du marbre et des pierres de taille, et le dedans rempli de blocaille, les joints se séparent, et tout s'écroule, tout tombe. Pour éviter cet inconvénient, il faut conserver un vide au milieu des parements de la muraille, à laquelle on donnera 2 pieds d'épaisseur; on le remplira de pierres carrées, ou de briques, ou de cailloux disposés comme la pierre de taille; et avec des crampons de fer et du plomb, on liera les deux parements (Fig. 8). *Archit. de Vitruve*, II, 8. » L'ap. appelé par les Grecs *emplecton* (Fig. 7) était constitué par deux parements formés de pierres polies à l'extérieur, posées à plat et par assises en liaison; puis on remplissait le vide entre les parements au moyen de pierres brutes noyées dans du mortier. En outre, afin d'augmenter la solidité de la construction, on plaçait, d'espace en espace, des pierres à double parement, nommées *diatonoi*, qui traversaient les murs et liaient leurs deux faces. Les Romains ont fréquemment employé un ap. assez analogue à l'*emplecton;* la Fig. 9 nous dispense de le décrire. Les Grecs donnaient le nom d'*isodomon* à l'ap. *réglé*, c'est-à-dire à celui dans lequel toutes les assises étaient de même hauteur. Quand, au contraire, les assises, quoique régulières, avaient des hauteurs inégales, ils le nommaient *pseudisodomon* (Fig. 10). Parmi les autres espèces d'appareils, nous citerons encore l'*ap. oblique*, qui est formé de pierres rhomboïdales inclinées deux à deux en sens inverse (Fig. 11), et l'*ap. en épi* (*opus spicatum* des anciens), qu'on appelle encore *ap. en feuilles de fougère* ou en *arête de hareng* (Fig. 12). Dans ce dernier, qui a été assez fréquemment employé dans les édifices anciens et du moyen âge, les pierres sont alternativement inclinées à droite et à gauche. — On trouvera d'autres détails sur le mode de construction des édifices aux articles Architecture et Maçonnerie.

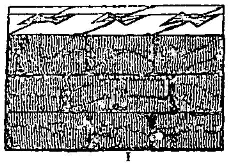
1

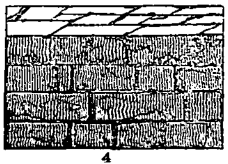
4

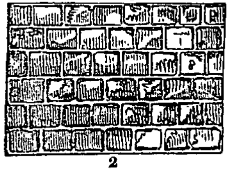
2

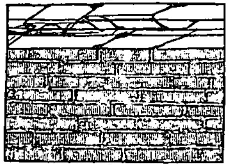
3

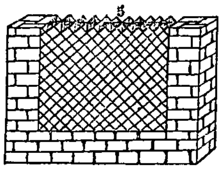
5

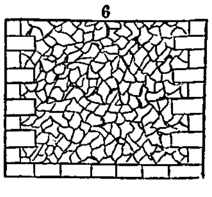
6

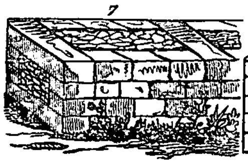
7

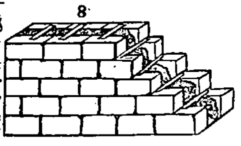
8

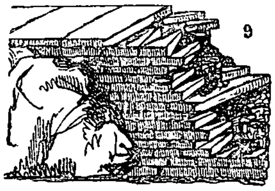
9

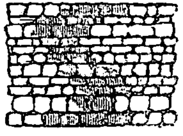
10

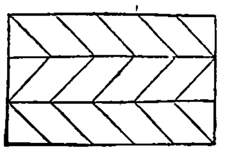
11

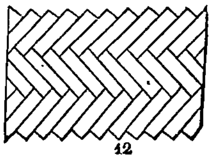
12

APPAREILLAGE. s. m. T. Mar. Action d'appareiller; ensemble des manœuvres qu'on exécute pour lever les ancres et pour orienter les voiles, lorsqu'on veut prendre la mer.

APPAREILLEMENT. s. m. Action d'appareiller des animaux domestiques pour les faire travailler ensemble ou pour en propager la race.

APPAREILLER. v. a. Mettre ensemble des animaux, des choses pareilles. *Ap. des chevaux, des vases, des tableaux.* || Joindre à une chose une autre chose qui lui soit pareille. *Voilà un beau vase, je voudrais trouver à l'ap.* || T. Arch. Tracer le trait pour la coupe des pierres selon la place que chacune d'elles doit occuper dans un édifice. *L'art d'ap. exige beaucoup d'habitude.* || T. Mar. Mettre à la voile. *Toute la flotte appareilla.* En ce sens *Ap.* est neutre: cependant on dit au partic., *Cette escadre est appareillée.* — *On dit aussi activ., *Ap. une voile*, pour Mettre dehors cette voile. = s'Appareiller. V. pron. Se joindre à une personne pareille à soi. On dit fam. et iron., *Ce sont des gens bien dignes de s'ap.* = Appareillé, ée. part.

APPAREILLEUR. s. m. Chef ouvrier qui est chargé de choisir les pierres destinées à une construction, d'en régler l'emploi, de tracer les coupes, de présider au débit, à la taille et enfin à la pose.

APPAREILLEUSE. s. f. Femme qui fait métier de favoriser les amours illicites.

APPAREMMENT. adv. Selon les apparences, vraisemblablement. *Vous supposez ap. que. = Ap. qu'il viendra.*

APPARENCE. s. f. (lat. *apparere*, apparaître). L'extérieur, ce qui paraît au dehors. *Cette maison a une belle ap. Ces gens-là sacrifient tout à l'ap. Il ne faut pas se fier aux apparences. Il m'a trompé sous l'ap. de la probité.* — On dit De quelqu'un qui masque les désordres de sa conduite sous les dehors d'une vie régulière, qu'*Il sauve les apparences.* || * Se dit Des choses telles qu'elles nous semblent être, par opposit. à ce qu'elles sont en réalité. *Si nous jugions des phénomènes célestes par leur ap., nous tomberions dans les plus grossières erreurs. Ce raisonnement n'a qu'une ap. de vérité.* || Restes, vestiges. *Elle a encore quelque ap. de beauté.* || Probabilité, vraisemblance. *Il y a ap. qu'il est mort. Il n'y a nulle ap. Les apparences sont les mêmes de part et d'autre. Il y a bien de l'ap., grande ap., quelque ap. que cela finira mal. Je n'y vois point d'ap. Contre toute ap. Selon toute ap.* = En Apparence. loc. adv. Extérieurement, autant qu'on en peut juger par ce qui paraît. *Ils se quittèrent, en ap., fort contents l'un de l'autre. Il n'est sage qu'en ap.*

Syn. — *Extérieur*, *Dehors.* — Au prop., l'*extérieur* des objets est ce que l'on peut toucher et voir; l'*ap.* est simplement l'aspect sous lequel les choses frappent nos regards. L'*extérieur* est inhérent à l'objet lui-même, il résulte de sa structure, il ne change qu'avec elle, tandis que l'*ap.* peut n'être pas conforme à la réalité, et varie en effet suivant le point de vue où nous sommes placés et la distance où nous nous trouvons de l'objet. *Dehors* est en général synonyme d'*extérieur;* toutefois, en parlant d'un édifice, d'une ville ou d'une place de guerre, *dehors* s'emploie pour désigner ce qui l'entoure immédiatement. Par exemple, les avenues, avant-cour, parc, etc., constituent les *dehors* d'un château; les ouvrages détachés constituent les *dehors* d'une place. — Au figuré, *extérieur* et *dehors* conservent les mêmes différences qu'au sens propre. Néanmoins, dans l'une de ses acceptions, *dehors* est tout à fait synonyme d'*apparences.* Ainsi l'on s'exprime correctement en disant, Il sauve les *dehors*, pour Il sauve les *apparences.*

APPARENT, ENTE. adj. Qui est visible, évident, manifeste. *Il n'a aucun bien ap. sur lequel on puisse asseoir une hypothèque.* || Qui est remarquable et considérable entre d'autres personnes, entre d'autres choses. *C'est un des hommes les plus apparents de la cour. Il a la maison* *la plus apparente de la ville.* || Spécieux, feint. *Un prétexte ap. Sa sécurité n'est qu'apparente.* || Se dit Des objets et des phénomènes qui en réalité ne sont pas tels qu'ils nous paraissent être. *La mort apparente et la mort réelle. Il prend les biens apparents pour les biens réels. La grandeur apparente du soleil.*

Enc. — Les astronomes et les physiciens emploient très-fréquemment le terme *Ap.* en parlant des objets tels qu'ils *nous apparaissent, pour les distinguer de ce qu'ils sont réellement*; car l'état *ap.* des choses est souvent fort différent de leur état *réel.* Ainsi, la *hauteur apparente* d'un astre est l'angle que fait avec l'horizon le rayon visuel partant de l'œil de l'observateur et aboutissant à cet astre; dans ce cas, la hauteur de l'astre est faussée par la réfraction atmosphérique, qui relève l'astre vers le zénith et par la parallaxe qui l'abaisse au contraire vers l'horizon. La hauteur *vraie* est celle qu'on obtient par le calcul, en tenant compte des effets de la réfraction et de la parallaxe. La hauteur des objets terrestres, à un certain éloignement, est aussi affectée par la réfraction. — Le *lieu ap.* d'un objet est l'endroit où nous paraît situé un objet vu à travers un milieu qui fait dévier les rayons lumineux. Cet endroit diffère toujours de la véritable place ou *lieu vrai.* — On nomme *diamètre ap.* d'un objet, non la longueur de ce diamètre, mais l'angle qu'il sous-tend à l'œil, et sous lequel il nous apparaît. Cet angle diminue à mesure que la distance augmente, de manière qu'un petit objet situé à une faible distance peut avoir le même diamètre ap. qu'un objet plus grand situé à une distance plus considérable : le diamètre ap. varie donc avec la distance de l'objet. Le *diamètre ap.* d'une planète est mesuré par l'angle que font deux lignes droites tirées de notre œil à deux points opposés du disque de l'astre. Le *diamètre réel* de cet astre est sa véritable grandeur mesurée à l'aide d'une grandeur connue, telle que le mètre, ou comparée avec le diamètre de la terre : enfin on a donné le nom de *diamètre vrai* d'une planète à l'angle sous lequel son diamètre serait vu par un observateur placé au centre de la terre. Les diamètres apparents servent à trouver les diamètres réels lorsque les distances sont connues. — La *distance apparente* de deux astres est l'angle formé par les rayons visuels qui vont de notre œil à chacun d'eux. Cet angle est mesuré par l'arc du grand cercle compris entre ces astres sur la sphère céleste. — Le *mouvement ap.* est celui que nous remarquons dans un corps éloigné qui se meut, ou celui que paraît avoir un corps en repos pendant que nous sommes nous-mêmes en mouvement. Les mouvements des corps situés à une grande distance, bien que s'effectuant d'une manière égale et uniforme, peuvent nous paraître inégaux et irréguliers, et réciproquement. D'un autre côté, nous transportons souvent à des objets en repos les mouvements qui nous sont propres; c'est ainsi que, lorsque nous sommes dans un bateau qui glisse à la surface de l'eau, nous croyons voir le rivage s'enfuir derrière nous; c'est ainsi que nous croyons voir le soleil parcourir successivement tous les signes du zodiaque, tandis que c'est la terre qui est transportée dans son orbite; c'est ainsi encore que nous attribuons à la sphère céleste un mouvement de rotation diurne de l'est à l'ouest, tandis que c'est la terre qui tourne sur son axe dans une direction opposée. — La *forme apparente* est celle sous laquelle nous voyons un objet situé à une certaine distance. Un arc de cercle, par ex., peut offrir de loin la forme d'une ligne droite; un cercle peut paraître une ellipse; des corps angulaires peuvent sembler ronds. Tous les objets au reste ont une tendance à s'arrondir par l'éloignement : à une grande distance, les aspérités disparaissent et les corps nous semblent unis. — *Horizon ap.* Voy. Horizon.

APPARENTER. v. a. (R. *parent*). Donner des parents par alliance. *Il a bien apparenté sa fille.* = s'Apparenter, v. pron. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un. *Il s'est apparenté à la noblesse. Elle s'est mal apparentée.* Fam. = Apparenté, ée. part. Ne s'emploie jamais sans modificatif. *Il est bien ap.*, Il a des parents honnêtes, riches ou puissants; *Il est mal ap.*, Il a des parents pauvres ou mal famés.

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT.** Action d'apparier.

APPARIER. v. a. (lat. *par*, semblable; paire). Assortir, unir par couples, par paires. *Ap. des bœufs, des chevaux, des gants.* || Réunir des animaux dans un but de reproduction. Se dit principalement Des oiseaux. *Ap. des pigeons, des tourterelles.* = s'Apparier. v. pron. S'accoupler. *Les oiseaux s'apparient au printemps.* = Apparié, ée. part.

APPARITEUR. s. m. Se disait autrefois D'un huissier attaché aux cours ecclésiastiques, et des bedeaux de certaines universités. Il désigne actuellement Des huissiers attachés aux diverses facultés.

APPARITION. s. f. (R. *apparaître*). Manifestation d'un être qui étant naturellement invisible, se rend visible. *L'ap. de l'ange Gabriel à la sainte Vierge. L'ap. d'un esprit, d'un spectre.* || * Se dit aussi en parlant D'un phénomène, d'un corps céleste qui commence à devenir visible. *L'ap. d'une aurore boréale, d'une comète. L'ap. du soleil à l'horizon. L'ap. d'une étoile.* || * S'emploie encore en parlant De la publication d'un écrit. *L'ap. de ce livre a fait une vive sensation.* || Fam. *Le prince n'a fait qu'une ap. au bal*, Il n'y est resté qu'un instant. || * T. Météor. Voy. Mirage.

Syn. — *Vision.* — *Ap.* s'emploie uniquement en parlant d'un objet extérieur qui se manifeste spontanément à nos regards, et il n'est jamais usité lorsque le phénomène n'a aucune réalité extérieure. *Vision* se dit également dans ce sens; mais il s'emploie particulièrement et exclusivement dans le cas où le phénomène n'a pas de réalité extérieure. En d'autres termes, *ap.* se dit constamment des phénomènes objectifs, et *vision* des phénomènes subjectifs.

APPAROIR. v. n. Ne s'emploie que dans ces deux locutions en usage au Palais. *Il appert de cet acte*, Il est évident, il résulte de cet acte. — *Faire ap.*, montrer, faire preuve. *Il a fait ap. du pouvoir qu'il avait.* Cette dernière locut. a vieilli.

APPARTEMENT. s. m. (lat. *partire*, diviser). Ensemble des pièces qui composent l'habitation d'une personne ou d'une famille. *Grand et bel ap. Il a loué un ap. magnifique. Ap. sur le devant, sur le derrière, au premier, au deuxième étage. Ap. de monsieur, de madame. Ap. de réception. Ap. privé. Changer d'ap. Ap. à louer.* || Se disait en parlant D'un cercle, d'une réunion chez le roi. *Il y aura demain ap. aux Tuileries.*

Syn. — *Habitation, Logis, Logement.* — Tous ces termes désignent un local disposé pour servir de demeure à une ou à plusieurs personnes. Mais *habitation* se dit généralement d'une maison entière; et *logis*, en ce sens, lui est parfaitement synon. Quant au mot *logement*, souvent on l'oppose à *ap.*; le premier est usité en parlant d'une seule chambre ou d'un fort petit nombre de pièces, et le second, en parlant d'une série de pièces dont la disposition est en rapport avec le rang et la fortune des personnes qui les occupent.

Enc. — Aujourd'hui un *Ap.* est ordinairement composé d'une ou deux antichambres, d'une ou deux salles à manger, d'un ou plusieurs salons ou salles de réception, de plusieurs chambres à coucher, d'un cabinet de travail, de plusieurs cabinets de toilette et garde-robes, d'offices, de cuisine, et de chambres pour les gens de service. Dans les palais des princes, on distingue les *grands* et les *petits appartements* : ceux-ci servent de demeure habituelle, tandis que les premiers, qui portent souvent le nom d'*appartements de parade*, sont destinés aux réceptions solennelles. Aux Tuileries, par ex., l'ap. de parade comprend la salle des Maréchaux, la salle des Gardes, la salle du Trône, la salle du Conseil, la salle de Concert, la galerie de Diane, etc.

APPARTENANCE. s. f. Ce qui appartient à une chose, ce qui en dépend. *Cette métairie est une appartenance de ma terre. Vendre un château avec ses appartenances et dépendances.*

Enc. — La locution *Appartenances et dépendances* est fort usitée dans le style des notaires, des avoués, etc., et on regarde les mots *appartenance* et *dépendance* comme à peu près synonymes. Cependant le terme *appartenances* désigne les divers objets qui forment les parties intégrantes de l'immeuble dont on parle : telles sont les différentes pièces de terre qui constituent un domaine, les constructions élevées sur le sol, etc.; le terme *dépendances*, au contraire, quand on l'oppose à *appartenances*, désigne les divers droits qui peuvent être attachés à la propriété, c.-à-d. les servitudes actives, comme des droits de passage, de pacage, de puisage et autres de même nature.

APPARTENANT, ANTE. adj. Qui est la propriété de quelqu'un, qui lui appartient de droit. N'est guère d'usage que dans ces sortes de phrases : *Les biens appartenants à un tel. Une maison à lui appartenante.*

APPARTENIR. v. n. (lat. *ad*, *pertinere*, se rapporter à). Être la propriété légitime de quelqu'un, soit que celui à qui est la chose la possède ou ne la possède pas. *La maison que j'habite m'appartient. Il retient injustement un bien qui m'appartient.* — Se dit Des droits, des priviléges, des titres, des prérogatives. *Le droit de faire grâce appartient au roi. Le titre qu'il prend ne lui appartient pas. La connaissance de cette affaire appartient au juge.* || Être le propre, la marque distinctive de. *La perfection n'appartient qu'à Dieu seul. L'alcali volatil a une odeur qui n'appartient qu'à lui.* || Faire partie de. *On prenait jadis pour des squelettes de géants des ossements qui n'ont jamais appartenu à l'homme. La pomme de terre appartient à la même famille que le tabac. Ce savant appartient depuis longtemps à l'Institut. Cet employé a cessé d'ap. à l'administration des finances.* || Avoir une relation nécessaire ou de convenance. *Cette question appartient au droit public. Cela n'appartient pas à mon sujet.* || Être parent de. *Il appartient aux plus grands seigneurs du royaume. Il appartient à des parents riches, à une honnête famille.* || Être au service de quelqu'un. *Je ne savais pas que ce laquais vous appartînt.* || * *Le sage seul s'appartient*, Le sage seul est parfaitement libre. — * *L'homme de dévouement ne s'appartient pas.* Il se consacre tout entier aux autres. — * *Je ne puis accepter votre invitation, je ne m'appartiens pas aujourd'hui*, Je suis engagé ailleurs. = *Appartenir* s'emploie très-fréquemment avec la forme impersonnelle. *Il appartient au père de châtier ses enfants*, C'est le droit et le devoir des pères, etc. — *Il n'appartient qu'à un prince de déployer tant de faste*, Il ne convient qu'à un prince, etc. — *C'est à vous qu'il appartient de traiter ce sujet, de faire cette entreprise*; C'est à vous qu'il convient de, ou C'est vous seul qui êtes capable de, etc. — *Il n'appartient qu'à peu de gens de sentir, de comprendre cela*, Peu de gens sont aptes à, sont capables de, etc. *Il n'appartient qu'au génie de concevoir une telle pensée.* — *Il vous appartient bien de vous plaindre de votre père après tout ce qu'il a fait pour vous!* Vous êtes bien hardi de, etc. || En style de Palais on dit : *Ainsi qu'il appartiendra*, Selon qu'il sera convenable. On dit dans le même sens, *Pour être statué ce qu'il appartiendra.* — *A tous ceux qu'il appartiendra*, A tous ceux qui auront intérêt à, ou voudront en prendre connaissance. = Conjug. Voy. Tenir.

APPAS. s. m. pl. Charmes, agréments extérieurs d'une femme. *Être séduit par les ap. d'une femme.* || Fig., Ce qui séduit, ce qui attire. *Les ap. de la volupté, de la gloire, de la vertu. Le jeu a de grands ap. pour les désœuvrés.*

Syn. — *Attraits, Charmes.* — Au propre, ces termes ne s'emploient qu'au pluriel et en parlant d'une femme. *Ap.* désigne généralement la fraîcheur et l'embonpoint; *attraits*, l'animation des yeux, du teint, de la physionomie d'une personne; *charmes* la régularité des traits, et les proportions heureuses du corps unies à la grâce de la forme, c.-à-d. un ensemble de qualités physiques qui plaît au regard. On est attiré par les *attraits*, séduit par les *ap.*, et captivé par les *charmes*. Le mot d'*ap.* est devenu un peu libre, celui d'*attraits* un peu fade, et celui de *charmes* presque insignifiant. Excepté dans le langage de la poésie, il ne saurait être convenable de les employer en s'adressant à une femme. — Au figuré, ces termes sont synonymes; néanmoins, quand on en veut faire usage, il faut toujours consulter leur étymologie. En partant de ce principe, on dira : la *gloire* a des *attraits* irrésistibles pour un esprit ambitieux; la *fortune* a de puissants *appas* pour tous les hommes, et la vertu a des *charmes* invincibles pour les âmes élevées.

APPÂT. s. m. (lat. *ad*, vers; *pastus*; pâture). Se dit De toute substance alimentaire employée pour attirer les animaux dont on veut s'emparer. *Le sel est un excellent ap. pour attirer les pigeons. Mettre l'ap. à un piége, à un hameçon. Le poisson a avalé l'ap., a mordu à l'ap.* || * Fig. Ce qu'on emploie pour séduire, pour tromper. *Cette promesse, ce bon accueil n'est qu'un ap. pour obtenir ce qu'on désire de lui. L'ap. est trop grossier pour qu'il s'y laisse prendre.* || Fig. Tout ce qui attire en offrant une perspective d'intérêt, d'avantage quelconque. *L'ap. du gain, des honneurs, des récompenses.*

Obs. gram. — Quelques auteurs ont confondu le terme *appât* avec celui d'*appas*. Ainsi J.-B. Rousseau a dit dans sa 5e cantate :

Tous les amants savent feindre,
Nymphes, craignez leurs appas.

Appâts était le mot propre; car il ne s'agit point ici de la beauté des amants. Boileau lui-même, dans sa 6e épître, a fait une faute semblable :

Quelquefois aux *appas* d'un hameçon perfide.

Rien ne saurait autoriser à imiter ces négligences de quelques grands écrivains.

Syn. — *Leurre, Piége, Embûche.* — Au propre, l'*ap.* est une pâture quelconque dont on se sert pour attirer un animal; le *leurre* est un morceau d'étoffe ou de toute autre matière qu'on emploie pour simuler un *ap.* Quant au mot *piége*, il signifie littéralement, *rêts, filets.* Souvent c'est au moyen d'un *appât* ou d'un *leurre* qu'on attire dans un *piége.* — Le terme *embûche* n'est usité qu'au figuré, ne se dit guère qu'en parlant des personnes, et s'emploie habituellement au plur. Il diffère de *piége* en ce qu'il désigne généralement une entreprise concertée, tandis que ce dernier se dit plutôt d'un artifice isolé, individuel. — Au fig., les mots *leurre* et *ap.* présentent la même différence qu'au sens propre. Il vous promet un emploi, ce n'est qu'un *leurre*; il vous a fait bon accueil, c'est un *ap.* pour vous tromper.

APPÂTER. v. a. Attirer avec un appât. *Ap. les oiseaux, les poissons.* || Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux. — Donner à manger à quelqu'un qui ne peut se servir de ses mains. *Il faut l'ap. comme un enfant.* = Appâté, ée. part.

APPAUMÉE. adj. f. T. Blason. Se dit De toute main ouverte dont on voit le dedans ou la paume.

APPAUVRIR. v. a. (R. *pauvre*). Rendre pauvre. *Ap. une personne, une famille, une ville, une province, un État.* ‖ Fig., *Ap. une langue*, En retrancher des mots ou des façons de parler qui n'ont point d'équivalents. ‖ *Ap. un terrain*, En diminuer la fertilité par une mauvaise culture. ‖ * *Une alimentation insuffisante appauvrit le sang*, Diminue la proportion des principes constituants que le sang doit contenir à l'état normal. ‖ * *Ce système d'éducation appauvrit l'intelligence*, Diminue son activité. = s'APPAUVRIR, v. pron. Devenir pauvre. S'emploie au prop. et au fig. = APPAUVRI, IE. part.

APPAUVRISSEMENT. s. m. État de pauvreté, d'indigence, dans lequel tombe graduellement un homme, une famille, un pays. ‖ Fig. on dit : *L'ap. d'une langue; L'ap. d'une terre; L'ap. du sang; L'ap. de l'intelligence.*

APPEAU. s. m. (R. *appel*). Sorte d'instrument dont on se sert pour contrefaire le cri de quelque animal, quand on veut s'en approcher ou l'attirer dans un piége. ‖ Se dit aussi Des oiseaux qu'on emploie pour appeler et attirer les oiseaux de la même espèce.

Enc. — L'extrême défiance des animaux les porte en général à fuir la présence de l'homme; les chasseurs, afin de les approcher pour les tuer plus facilement, ou pour les faire tomber dans quelque piége, ont dû nécessairement rechercher les moyens de les attirer. Un des meilleurs moyens employés à cet effet consiste à simuler le cri propre à chaque animal. Quelques oiseleurs parviennent à imiter, avec une extrême vérité, le chant d'une foule d'oiseaux; pour cela, leur bouche, leurs doigts, une feuille de lierre, un lambeau de ruban, leur suffisent. Quant au chasseur inexpérimenté, il lui faut des instruments construits de manière à reproduire le cri du gibier qu'il poursuit : ce sont ces instruments qui ont reçu le nom d'*Appeaux.* Dans certains cas, ils simulent le cri du mâle; dans d'autres, celui de la femelle. — On distingue trois espèces d'appeaux : les *appeaux à sifflet*, les *appeaux à languette* et les *appeaux à frouer.* — Parmi les *appeaux à sifflet*, nous citerons l'ap. à alouettes, l'ap. à cailles et l'ap. à chouette. — L'*ap. à alouettes* (Fig. 1) est formé d'un tube métallique qui va toujours en s'amoindrissant, à partir de son extrémité supérieure jusqu'à son bout inférieur, lequel se termine par une boule creuse. L'air, introduit par le bout supérieur, pénètre dans la boule au moyen d'un petit trou, et produit des sons qu'on modifie à volonté. — L'*ap. à cailles*, dit *courcaillet* (Fig. 2), se compose d'un tube en os ou en métal dont une extrémité aboutit à un petit sac de cuir bourré de crin bouilli. Chacun des bouts du tube est garni intérieurement d'un morceau de liége dont on a enlevé un segment pour permettre le passage de l'air. Le chasseur n'a qu'à frapper sur la bourse de cuir, et l'air, en s'échappant, produit le son désiré. L'*ap. à grives* est à peu près semblable à l'ap. à cailles. — Pour se servir de l'*ap. à chouette, coucou, tourterelle* et *pigeon ramier* (Fig. 3), on souffle par le bec de l'instrument, et l'on bouche ou débouche le trou A, en imitant la cadence que ces oiseaux mettent dans leurs cris. — Une sorte d'ap. très-employé, et avec lesquels on imite fort bien le cri de l'alouette, du becfigue, etc., consiste simplement en un noyau de pêche ou d'abricot usé et percé sur ses deux faces, puis vidé de son amande. — Parmi les *appeaux à languette*, celui dont on se sert le plus ordinairement est l'*ap. à piper* (Fig. 4); il se compose de deux moitiés d'un morceau de bois rond C et D, évidées de façon à laisser entre elles un intervalle de l'épaisseur d'une lame de couteau, et réunies à leurs extrémités par deux têtes creusées pour les recevoir. Avant d'assembler les pièces, on place entre elles un bout de faveur ou une feuille de chiendent. Cette membrane entre en vibration, quand on souffle à travers la fente de l'ap., et donne des sons qui imitent le cri de la chouette. L'ouverture, qui se trouve entre les pièces C et D, doit avoir un côté plus fermé que l'autre, et c'est contre le côté le plus serré qu'on applique les lèvres. — Les *appeaux à frouer* servent à imiter le cri ou le vol de certains oiseaux, tels que les geais, les merles, les draines, etc. Une feuille de lierre, disposée en cornet, et que l'on fait résonner en soufflant dedans, est le plus simple des instruments de ce genre. — Enfin, il y a des appeaux pour appeler les cerfs, les renards, etc. Ce sont des anches assez semblables à celles de l'orgue.

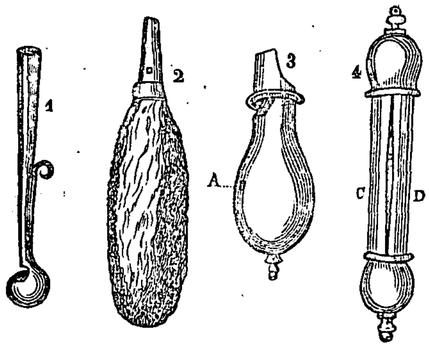

APPEL. s. m. Action d'appeler avec la voix, le geste ou autrement. *Il n'a pas entendu votre ap. Je n'ai pas vu votre ap. La cloche sonne l'ap. au dîner.* ‖ Action de dénommer à haute voix les personnes qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue, afin de s'assurer de leur présence. *Faire l'ap. des soldats, des jurés, des témoins. Se trouver, répondre, manquer à l'ap.* — Dans les assemblées politiques, *L'ap. nominal* consiste à lire les noms de tous les membres de l'assemblée, pour s'assurer de leur présence, ou pour que chacun d'eux vienne sucessivement déposer son vote dans l'urne du scrutin. ‖ Signal qui se fait avec le tambour ou la trompette pour assembler les soldats. *Battre l'ap. Sonner un ap.* ‖ Action de convoquer sous les drapeaux. *On vient d'ordonner l'ap. des conscrits de la classe de 1846. Tous les conscrits ont répondu à l'ap.* ‖ Défi, provocation en duel, cartel. *Les appels sont défendus comme les duels.* On dit plus ord. *Défi* ou *Cartel.* — * Se dit De toute provocation, de tout défi, même littéraire. *On l'a défié de prouver ce qu'il avançait, et il n'a pas répondu à l'ap.* ‖ T. Escr. Attaque qui se fait d'un double battement du pied droit à la même place. ‖ T. Fin. et Comm. *Ap. de fonds*, Demande de nouveaux fonds à des associés ou aux actionnaires d'une compagnie, d'une entreprise, dans le cas d'insuffisance du premier versement. *Cette société a déjà fait un second ap. de fonds à ses actionnaires.* ‖ Fig., *Faire ap. à la bourse de quelqu'un*, Demander un service pécuniaire. *Faire ap. à la générosité de quelqu'un, à la charité publique*, L'implorer, solliciter des secours. ‖ T. Palais. *Faire l'ap. d'une cause.* Voy. APPELER *une cause.* ‖ T. Droit. Recours à un juge supérieur contre une sentence prononcée par un juge inférieur. *Acte d'ap. Causes et moyens d'ap. Juge d'ap.. Interjeter ap.* etc. — *Ap. comme d'abus*, Voy. ABUS. ‖ T. Chasse et Man. *Ap. de la langue*, Voy. LANGUE.

Enc. — L'*Ap.* est une institution qu'on retrouve chez tous les peuples civilisés. Il était en effet indispensable d'offrir, à quiconque se prétend lésé dans ses droits, une garantie contre l'erreur ou la mauvaise foi d'un juge ignorant ou partial. Sous la république et les premiers empereurs, les Romains ne connurent guère que l'*ap. au peuple*, et on n'y avait recours que dans le cas de condamnation d'un citoyen à la peine capitale. C'est vers le temps de Justinien que se multiplièrent les appels en matière civile. — Dans les premiers temps de la monarchie française, les rois exercèrent une certaine surveillance sur la manière dont la justice était rendue par les seigneurs et par les comtes, et ils reçurent les appels qu'on portait devant eux des sentences prononcées par les justices seigneuriales. Mais vers la fin du xe siècle, à l'avénement des Capétiens, le droit d'ap. se trouva aboli de fait, soit parce que les seigneurs prétendant à une autorité absolue dans leurs domaines même en matière de jugements, le recours au roi n'était plus possible, soit parce que l'usage du combat judiciaire était devenu si général que toutes les questions se décidaient par le duel. Philippe-Auguste et Louis IX firent d'heureux efforts pour améliorer l'administration de la justice et pour rétablir le droit d'ap. ou de recours au roi. Louis IX, par un réglement de 1260 et par l'ordonnance de 1270, si célèbre sous le nom d'*Établissements de saint Louis*, défendit le combat judiciaire dans toute l'étendue de ses domaines, et établit des règles fort sages relativement au jugement de toutes les affaires et au mode de décider les appels portés devant lui. L'institution des parlements amena de notables améliorations dans l'administration de la justice, et la forme des appels fut régularisée : cependant, malgré les efforts persévérants des rois et ceux des parlements, l'existence des justices seigneuriales fut toujours un obstacle insurmontable à la réforme de certains abus dont le plus déplorable était la multiplicité des degrés de juridiction. — La révolution ayant fait disparaître les derniers vestiges du régime féodal, il devint facile d'établir une organisation judiciaire qui satisfit mieux aux besoins des citoyens. Mais comme au mot JUDICIAIRE il sera parlé de l'organisation de la justice en France et de la compétence de nos divers tribunaux, nous nous contenterons d'exposer sommairement les cas où l'on peut recourir à l'ap., et de dire dans quels délais on doit l'interjeter. Aujourd'hui il n'existe plus chez nous que deux degrés de juridiction. Certaines contestations, quand leur objet est de peu d'importance, sont même jugées en dernier ressort par les tribunaux de 1re instance, les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes et les juges de paix. En outre, les parties peuvent, d'un commun accord, transporter l'instance devant un tribunal qui les juge en dernier ressort, et, par cela même, renoncer à la faculté d'appeler.

Il y a, en matière civile, deux sortes d'appels, l'*ap. principal* et l'*ap. incident.* Le premier s'applique à un jugement quelconque; le second est relatif à un jugement dont on veut tirer avantage contre la partie qui a elle-même interjeté un ap. principal. — L'ap. des jugements des juges de paix est porté devant les tribunaux de 1re instance, celui des jugements de 1re instance devant les cours d'appel. Les sentences des prud'hommes sont déférées en ap. aux tribunaux de commerce, et les jugements de ceux-ci aux cours d'appel. — En matière criminelle, les appels des jugements de simple police, dans les cas déterminés par la loi, sont jugés par les tribunaux de police correctionnelle; et l'ap. des jugements correctionnels est porté tantôt devant le tribunal du chef-lieu du département, tantôt devant la cour d'appel, conformément aux prescriptions du Code d'instr. crim. et au tableau annexé au décret du 18 août 1810. — Dans tous les cas, la partie qui se croit lésée peut interjeter ap.; mais cette faculté n'appartient au ministère public que dans les affaires correctionnelles, lorsqu'il croit devoir, dans l'intérêt de la société, demander l'application d'une peine plus forte que celle dont on a frappé le condamné : cet ap. est dit *ap. a minima.* Les jugements prononcés par les cours d'assises ne sont pas susceptibles d'ap.

L'appelant qui succombe est condamné à une amende de 5fr., s'il s'agit du jugement d'un juge de paix, et de 10 fr., s'il s'agit de l'ap. d'un jugement de tribunal de 1re instance ou de commerce. En gén., les délais de l'ap. sont de trois mois à compter de la signification du jugement, ou, pour les jugements par défaut, à partir de l'expiration des délais de l'opposition. Néanmoins ces délais varient suivant la matière des jugements ou selon la distance qui sépare le domicile des parties du lieu où siége le tribunal devant lequel le procès est pendant. Disons cependant que les jugements des tribunaux de simple police et de police correctionnelle doivent être attaqués dans les dix jours de la signification, sauf le cas où l'ap. est interjeté par le ministère public : car alors le délai est de deux mois. Par une sage prévision, la loi a interdit aux parties de former leur ap. avant qu'il se soit écoulé huit jours depuis la prononciation du jugement, à moins que celui-ci ne soit exécutoire par provision. — Le terme fixé pour l'ap. une fois expiré, le jugement devient définitif. La seule voie qui reste ouverte pour en arrêter les effets est le recours en cassation. Il en est de même lorsque le jugement a été prononcé en dernier ressort; mais la cour de cassation ne constitue point pour cela un troisième degré de juridiction. Son unique objet est de conserver l'uniformité de la jurisprudence et de veiller à ce que les tribunaux ne donnent point à la loi des interprétations arbitraires. — Grâce à l'organisation judiciaire actuelle, il n'est plus permis à des plaideurs obstinés d'éterniser un procès par des appels successifs, et de consumer leur vie et leur fortune dans de vaines formalités de procédure.

APPELANT, ANTE. adj. Qui appelle d'un jugement. *Il est ap. Elle est reçue appelante.* — S'emploie subst. *L'ap. et l'intimé.* ‖ Se dit encore subst. Des oiseaux qui servent pour appeler les autres et les attirer dans les filets. *Un bon ap.*

APPELER. v. a. (lat. *appellare*). Nommer, dire le nom d'une personne, d'une chose. *Comment appelez-vous cet homme? On l'appelle Pierre. Les magistrats qu'on appelait à Rome Tribuns du peuple.* — Prov., *Ap. les choses par leur nom*, C'est exprimer sans ménagement le jugement que l'on porte de quelqu'un. *J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.* — *Ap. les lettres*, Les nommer, les désigner par leur nom. ‖ Imposer, donner un nom. *Quel nom donnerez-vous à votre enfant? Je l'appellerai Jean. On appelle cette ville Alexandrie du nom de son fondateur.* ‖ Désigner quelqu'un ou quelque chose par une qualification qui équivaut au nom lui-même. *Hippocrate, qu'on appelle le père de la médecine. La France, qu'on appelle la fille aînée de l'Eglise.* ‖ Désigner une personne, une chose par quelque qualité. *J'appelle un véritable ami celui qui ..... On appellera toujours folie une conduite pareille à celle-là. C'est ce qu'on appelle franchir les bornes de la décence.* ‖ Prononcer à haute voix les noms de ceux qui doivent se trouver présents en quelque endroit. *Il était absent du poste quand on l'a appelé.* ‖ En T. Palais, *Ap. une cause*, c'est Énoncer à haute voix, à l'audience, les noms des parties, afin que les parties ou leurs fondés de pouvoirs viennent plaider leur cause. *Les causes sont appelées à tour de rôle.* ‖ Se servir de la voix ou de quelque signe pour faire venir quelqu'un. *Je l'appelle et il ne vient point. Ne pouvant plus l'ap. de la voix, il l'appelait encore du geste.* — Dans ce sens, on dit aussi, *Ap. son chien, son cheval.* ‖ Se dit également Du cri dont se servent les animaux pour faire venir à eux ceux de leur espèce. *La brebis appelle son agneau. La poule appelle ses poussins.* — *Ap. des oiseaux*, C'est imiter leur cri avec la voix ou à l'aide d'un appeau, afin de les attirer. ‖ *Ap. au secours, à l'aide*, Invoquer le secours, l'aide des citoyens. On dit encore, *Ap. du secours, Ap. à son secours.* — Par ext., on appelle à son secours des choses autres que des êtres animés. *Celui qui se sent trop faible appelle la ruse à son secours.* ‖ Inviter à venir, envoyer chercher, mander, requérir. *Ap. le médecin. Quand le feu est à la maison, on appelle les pompiers. Le roi appelle ses ministres. Ap. la garde.* ‖ Se dit Des choses dont le son sert de signal, d'appel. *Les cloches appellent les fidèles à l'église. La trompette appelle au combat.* ‖ *Ap. sous les drapeaux*, ou simplement *Appeler*, Ordonner de se rendre sous les drapeaux. *On vient d'ap. la réserve.* ‖ *Ap. en duel, Ap. au combat, Ap. sur le terrain*, Envoyer un cartel. un défi. ‖ Citer devant le tribunal, devant le juge. *Ap. quelqu'un en justice, en témoignage, en garantie.*

|| *Dieu vient de l'ap. à lui*, se dit D'une personne qui vient de mourir. || Se dit De la volonté de Dieu à notre égard, des moyens qu'il emploie pour nous la faire connaître et nous aider à l'accomplir. *Il ne faut pas résister lorsque Dieu nous appelle. Dieu appelle tous les chrétiens à la vie éternelle.* || Fig., s'emploie en parlant Des personnes choisies ou désignées pour remplir certaines fonctions. *Ap. à une chaire un professeur habile. Il fut appelé au trône par le vœu de la nation.* || Se dit Des qualités, des aptitudes et des circonstances qui déterminent la condition, la destinée de quelqu'un. *Cet homme n'était pas appelé au métier de la guerre. Son génie l'appelait à commander aux hommes. Sa naissance l'appelait au trône.* || Fig. Se dit De tout ce qui oblige, qui excite, qui invite à se trouver en quelque endroit dans un but quelconque. *L'honneur, le devoir m'appelle. La vengeance l'appelle. Le beau temps nous appelle à la promenade.* || Nécessiter, exiger. *Les abus appellent une réforme. Le crime appelle toujours la sévérité des lois. Cette importante question appelle toute votre attention.* — *Ap. l'attention de quelqu'un sur quelque chose*, C'est inviter quelqu'un à remarquer, à examiner quelque chose. — *Ap. l'attention*, sign. encore L'exciter, la captiver. *Des accents inconnus appelèrent notre attention.* || *Ap. le mépris public sur une personne*, S'efforcer de la rendre l'objet du mépris public. — *Ap. sur quelqu'un, sur quelque chose les bénédictions du ciel*, Invoquer Dieu pour qu'il bénisse cette personne ou cette chose. = Appeler. v. n. Recourir à un tribunal supérieur contre la sentence prononcée par un tribunal inférieur. *Il a appelé de ce jugement.* — *Ap. comme d'abus.* Voy. Abus. || Fam. et par ext., *J'appelle de votre décision*, ou *J'en appelle*, Je ne me soumets pas à votre décision. || *J'en appelle à votre témoignage, à votre probité, à votre sagesse.* J'invoque votre témoignage, J'en réfère à votre probité, etc. — *En ap. à la postérité*, Se confier au jugement que portera la postérité. || Fig. et fam., on dit D'un homme qui vient d'échapper à une maladie dangereuse : *Il en a appelé.* = s'Appeler. v. pron. *Comment vous appelez-vous? Je m'appelle Pierre. Cette plante s'appelle anémone.* — *Voilà qui s'appelle de l'amitié. Aujourd'hui l'égoïsme s'appelle sagesse, le dévouement folie.* || *Voilà qui s'appelle parler, agir*, Voilà qui est parler, agir comme il faut. * *Cela s'appelle parler en homme prudent*, Comme un homme prudent doit le faire. = Appelé, ée. part. *Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.*

Conjug. — *J'appelle, tu appelles, il appelle; nous appelons, vous appelez, ils appellent. J'appelais; nous appelions. J'appelai; nous appelâmes. J'ai appelé; nous avons appelé. J'eus appelé; nous eûmes appelé. J'ai eu appelé; nous avons eu appelé. J'avais appelé; nous avions appelé. J'appellerai; nous appellerons. J'aurai appelé; nous aurons appelé. J'appellerais; nous appellerions. J'aurais* ou *j'eusse appelé; nous aurions* ou *nous eussions appelé. Appelle; appelons, appelez. Que j'appelle; que nous appelions. Que j'appelasse; que nous appelassions. Que j'aie appelé; que nous ayons appelé. Que j'eusse appelé; que nous eussions appelé. Être appelé* ou *appelée. Avoir appelé. Appelant.*

Syn. — *Nommer.* — *Ap.* n'est synon. du v. *nommer* que dans l'acception de donner un nom à quelqu'un, à quelque chose. Comment *appelez-vous* ou Comment *nommez-vous* votre fils? Comment *s'appelle* ou Comment se *nomme* cet instrument? Toutefois *ap.* s'emploie de préférence en parlant des choses, et *nommer* en parlant des personnes.

APPELLATIF. adj. m. [On fait sentir les 2 L dans ce mot et dans le suivant.] T. Gram. Voy. Nom.

APPELLATION. s. f. Action d'appeler quelqu'un à haute voix. || *Ap. des lettres*, Action de nommer chaque lettre de l'alphabet. Voy. Lettre. || T. Droit. Appel d'un jugement. Ne s'emploie guère que dans ces locutions : *La cour met l'ap. au néant. La sentence sera exécutée nonobstant opposition ou ap. quelconque.*

* **APPENDANT, ANTE.** adj. T. Bot. Voy. Graine.

APPENDICE. s. m. [On prononce *appaindice.* (lat. *appendix*). Chose ajoutée à une autre avec laquelle elle a du rapport. || Dans le langage scientifique, se dit D'une partie accessoire, d'une partie qui semble être le prolongement d'une partie principale.

Enc. — En T. de Littérature, le terme *Ap.* est usité pour désigner le supplément que l'on ajoute à la fin d'un ouvrage. L'ap. se compose ordinairement soit de notes explicatives, soit de pièces justificatives, c.-à-d. de documents détachés ou d'extraits d'autres ouvrages relatifs au sujet du livre. Quelquefois il sert à réparer les omissions ou les erreurs qui ont échappé à l'auteur dans le corps de l'ouvrage.

En Bot., *Ap.* s'emploie pour désigner certaines parties accessoires que présentent les végétaux, soit à la base de leurs feuilles, soit sur les pétioles (Oranger), soit à l'intérieur de la corolle (certaines Borraginées), soit autour de l'ovaire (Graminées), etc. Ces appendices d'ailleurs portent en général des noms particuliers, ou reçoivent des épithètes caractéristiques suivant leur figure, leur position, etc.

En Anat. et en Zool., le mot *Ap.* se prend dans plusieurs acceptions différentes : 1° il sert à désigner toute partie d'un organe, adhérente ou continue, qui paraît comme sur-ajoutée à cet organe : tels sont l'ap. xyphoïde du sternum, l'ap. vermiculaire du cœcum, les appendices épiploïques, etc. 2° On donne aussi le nom d'appendices à diverses sortes de prolongements que présente le corps des animaux invertébrés (antennes, mandibules, fausses-pattes des Articulés); ou même à de simples duplicatures ou lobes du tégument externe (pied ou tube des Mollusques, tentacules des Polypes); ou bien encore à des organes de nature différente (cils des animaux inférieurs, bâtons des Oursins, etc.). 3° Enfin quelques anatomistes ont employé le terme ap. d'une façon plus ou moins arbitraire en parlant de diverses parties du système osseux : ainsi ils ont donné ce nom aux apophyses vertébrales, aux côtes, aux membres supérieurs et inférieurs, à certains os de la tête, etc., suivant les vues théoriques propres à ces auteurs.

Du terme *Ap.*, les zoologistes et les botanistes ont dérivé les mots *Appendicule* et l'adj. *Appendiculé, ée*, le premier pour désigner un petit ap., le second pour désigner les organes qui sont munis d'un ap. Quant à l'expression *Appendiculaire*, ils l'emploient en parlant des organes ou des parties accessoires qui constituent des appendices proprement dits. *Organes appendiculaires. Prolongements appendiculaires.*

APPENDRE. v. n. (lat. *appendere*, suspendre). Pendre, suspendre, attacher quelque chose dans un lieu consacré. *Ap. un ex-voto aux murs d'une chapelle. Ap. des étendards aux voûtes d'un temple.* = Appendu, ue. part.

APPENTIS. s. m. T. Arch. Toit n'ayant qu'un seul versant ou égout, appuyé du côté supérieur contre un mur et supporté, du côté inférieur, par des piliers ou des poteaux.

APPERT (IL). v. imp. Voy. Apparoir.

APPESANTIR. v. a. (R. *Pesant*). Rendre plus pesant. *L'eau qui avait pénétré dans leurs habits les avait appesantis.* || Fig. Diminuer l'activité, l'agilité. *La vieillesse, les infirmités appesantissent le corps.* — *L'âge commence à ap. la main de ce peintre, de ce chirurgien*, Il diminue sa légèreté, sa dextérité. — *Le sommeil appesantit les yeux, les paupières*, Force les paupières à s'abaisser. — *Ses infirmités ne lui ont point encore appesanti l'esprit*, N'ont point encore affaibli ses facultés intellectuelles. || Fig. *Chaque jour ce tyran appesantit le joug qui pèse sur ses peuples*, Il les opprime chaque jour davantage. — *Dieu a appesanti sa main, son bras sur le peuple*, Il l'a frappé, il l'a puni. = s'Appesantir. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. || Fig. *Cet auteur s'appesantit trop sur son sujet*, Il le traite trop longuement. *Il s'appesantit sur les détails*, Il s'étend trop sur les détails. = Appesanti, ie. part.

APPESANTISSEMENT. s. m. État d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit.

APPÉTENCE. s. f. [Dans ce mot et dans le suivant, on fait sentir les 2 P.] Action d'appéter; désir instinctif pour un objet quelconque. N'est guère usité que dans le langage médical. *Dans certaines gastralgies, on observe une vive ap. pour les acides.*

APPÉTER. v. a. (lat. *ad, petere*, tendre vers). Désirer vivement par instinct, par besoin physique. N'est guère usité qu'en Physiol. *L'estomac appète les aliments.* = Appété, ée. part.

Conjug. — *J'appète, tu appètes, il appète; nous appétons, vous appétez, ils appètent. J'appétais. J'appétai. J'ai appété, J'appèterai. J'appèterais*, etc.

APPÉTISSANT, ANTE. adj. Qui excite, qui réveille l'appétit. *Mets ap. Viande appétissante.* || On dit D'une jeune personne qui a de la fraîcheur et de l'embonpoint, qu'*Elle est appétissante.*

APPÉTIT. s. m. Désir instinctif qui a son origine dans un besoin physique, *Ap. sensuel, charnel, déréglé. Contenter, satisfaire ses appétits. Se laisser gouverner par ses appétits.* || Fig., *Avoir un ap. insatiable des honneurs, des richesses.* || Désir, besoin de manger. *Exciter, éveiller, aiguiser l'ap. Cette longue course m'a ouvert l'ap. Gagner de l'ap. Manger avec ap. Se mettre en ap. Perdre l'ap. Oter, émousser l'ap.* — *Bon ap.*, Souhait que l'on adresse à quelqu'un qui mange ou qui va manger. — *C'est un cadet de haut ap.*, C'est un homme à qui tous les mets semblent bons. — Fam., *Demeurer sur son ap.*, Cesser de manger avant satiété complète. || Fig., *C'est un homme qui a bon ap.*, Qui recherche avec avidité l'argent et les places. — Prov., *L'ap. vient en mangeant*, Plus on a de biens ou d'honneurs, plus on veut en avoir. = à l'Appétit. Façon de parler proverbiale qui signif., Par le désir de gagner ou d'épargner. *Il fait des bassesses à l'ap. de quelques écus. A l'ap. d'un écu, il a laissé mourir un cheval de cinquante louis.* Vx.

Enc. — Dans la philosophie scolastique, on distingue l'*ap. sensitif* et l'*ap. raisonnable* : l'un naît de l'idée confuse que l'âme acquiert par la voie des sens; l'autre de la connaissance distincte du bien attaché à un objet. Le premier se divise en *ap. concupiscible*, qui signifie désir instinctif d'un objet propre à la satisfaction des sens, et en *ap. irascible*, qui désigne l'antipathie, la répulsion par laquelle nous écartons ce que nous considérons comme un mal. Mais ces distinctions ont été abandonnées par la philosophie moderne; et aujourd'hui le terme ap. n'est plus employé qu'en parlant de la tendance aveugle qui porte l'homme à la satisfaction de ses besoins physiques.

Physiol. — Le terme *Ap.* sert à désigner une manière d'être de l'économie qui nous fait désirer les aliments solides. L'ap. s'annonce ordinairement par une sécrétion abondante de salive, et il est souvent accompagné du souvenir des choses qu'on a mangées avec plaisir dans d'autres circonstances. Il est en général un indice du besoin de réparation alimentaire, et, sous ce rapport, il constitue le premier degré de la faim qu'il accompagne ordinairement dans l'état de santé. C'est pour cela qu'on le confond souvent avec la faim, quoiqu'il s'en distingue par des différences assez tranchées. En effet, l'ap. n'a rien de pénible; il est caractérisé par un sentiment de bien-être et d'excitation, tandis que la faim l'est par une sensation de défaillance et un état de malaise qui devient même douloureux lorsqu'il est porté à un certain degré. L'ap, cesse de lui-même indépendamment de l'alimentation, par ex., lorsqu'il n'est pas satisfait à temps, et, dans ce cas, il est remplacé par la faim. Celle-ci ne s'apaise jamais que par l'usage des aliments; mais leur ingestion en quantité suffisante a pour effet constant de la faire cesser. L'ap. au contraire persiste assez souvent, lors même que la faim a été complétement satisfaite. — L'ap. est sujet à une foule de variations en vertu desquelles nous désirons tel aliment plutôt que tel autre : ces variations, dans l'état de santé parfaite, indiquent en général le genre d'aliments qui nous convient le mieux. Elles sont l'expression du besoin qu'éprouve l'organisme de changer de temps à autre la nature de son alimentation. Mais, indépendamment de ces modifications toutes physiologiques, l'ap. peut en éprouver une multitude d'autres plus profondes qui sont alors le symptôme d'un état morbide. Ainsi, l'ap. peut être nul (*Anorexie*) ou porté à un degré insolite (*Faim canine, Cynorexie, Boulimie*); il peut être perverti, et avoir pour objet soit des substances qui d'ordinaire ne servent pas à l'alimentation (*Malacia*), soit des substances qui ne renferment aucun principe nutritif (*Pica*). — Ces désordres de l'ap. n'ont pas de gravité par eux-mêmes : il suffit, pour les voir disparaître, de faire cesser l'état morbide dont ils constituent l'un des symptômes.

* **APPÉTITIF, IVE.** adj. T. Philos. Voy. Ame.

APPLAUDIR. v. n. (lat. *ad, plaudere*, battre des mains à). Battre des mains en signe d'approbation. *Ap. aux acteurs.* — S'emploie abs. *J'étais hier au spectacle, on applaudit beaucoup.* || Fig., Approuver, exprimer sa satisfaction d'une manière quelconque. *Toute l'assemblée applaudit à une proposition si juste. Tout le monde applaudit à sa conduite. Quand un homme est en faveur, tous les courtisans lui applaudissent.* = Applaudir. v. a. S'emploie au prop. et au fig. *Ap. une pièce, une scène, un acteur, un orateur. Chacun l'a applaudi d'une si bonne action. On ne peut qu'ap. une pareille action.* = s'Applaudir. v. pron. Se vanter, se glorifier. *Les sots s'applaudissent sans cesse.* || Se féliciter de quelque chose. *Il s'applaudit de ce qu'il a fait. On s'applaudit de cet heureux événement. On s'applaudit du choix qu'a fait le gouvernement. Loin de me repentir de ce que j'ai fait, je m'en applaudis.* = Applaudi, ie. part.

APPLAUDISSEMENT. s. m. Battement de mains, Acclamation en signe d'approbation, de joie, de félicitation. *Ce discours fut suivi de grands applaudissements. Cet acteur a mérité de vifs applaudissements. Il fut reçu avec grand ap. par l'assemblée.* || * Fig., Approbation vive manifestée par des éloges, des louanges, des marques d'estime. *Cette conduite mérite les applaudissements de tous les honnêtes gens. Il a l'ap. universel, l'ap. public.*

APPLAUDISSEUR. s. m. Celui qui applaudit. Se dit ordinairement De ceux qui applaudissent sans jugement, ou qui sont payés pour applaudir.

APPLICABLE. adj. 2 g. Qui doit ou qui peut être appliqué. *Une amende ap. aux pauvres. Cette règle n'est pas ap. à tous les cas. Cette loi n'est pas ap. aux mineurs*

APPLICATION. s. f. Action par laquelle on applique une chose sur une autre. *L'ap. d'un topique sur la partie malade. L'ap. d'une couche de vernis sur une peinture.* ‖ Action d'appliquer un principe, une maxime, une règle, une loi, une peine, un passage, une comparaison, etc., à quelque chose ou à quelqu'un. *L'ap. que vous faites de ce principe est trop rigoureuse. La loi n'a point ici d'ap. Les juges ont été trop indulgents dans l'ap. de la peine. L'orateur a fait une heureuse ap. d'un passage de Virgile. C'est un homme soupçonneux qui se fait l'ap. de tout ce que l'on dit.* ‖ Se dit De l'emploi que l'on fait des principes, des procédés d'une science ou d'un art pour perfectionner ou étendre une autre science ou un autre art. *L'ap. de l'astronomie à la géographie, de la chimie à la médecine, du microscope aux recherches anatomiques. L'ap. d'un procédé, d'une découverte. Cette méthode est susceptible d'une multitude d'applications.* ‖ * Pratique, réalisation. Se dit par opposit. à théorie, à science pure. *La théorie est souvent démentie par l'ap. — École d'ap.* Voy. INSTRUCTION *publique.* ‖ Emploi déterminé. *Cette somme a déjà son ap. On a détourné ces fonds de leur ap.* ‖ * T. Math. *Ap. de l'algèbre à la géométrie.* Voy. GÉOMÉTRIE. ‖ * T. Théol. *Ap. des mérites de Jésus-Christ.* Action par laquelle J.-C. nous transfère ce qu'il a mérité par sa vie et par sa mort. ‖ Fig. Attention profonde et soutenue. *Cette étude demande une grande ap. Il est incapable d'ap. Il n'a d'ap. que pour le jeu. — Il met toute son application à vous plaire,* Il met tous ses soins à, etc.

APPLIQUE. s. f. T. Techn. Se dit Des choses qu'on applique ou qu'on ajuste sur d'autres dans certains ouvrages. *Pièces d'ap.*

APPLIQUER. v. a. (lat. *ad*, *plicare*, plier sur). Mettre une chose sur une autre en sorte que leurs surfaces soient en contact. *Ap. une compresse, un cataplasme. Ap. un patron sur l'étoffe qu'on veut tailler. Ap. votre main sur mon cœur. Ap. sa bouche, ses lèvres sur un objet pour le baiser.* ‖ Mettre une chose sur une autre en sorte qu'elle y reste adhérente. *Ap. des couleurs sur une toile, des affiches contre un mur. Ap. de la broderie sur une étoffe.* ‖ Appuyer la surface d'une chose sur une autre, de façon que la première laisse une empreinte sur la seconde. *Ap. un cachet sur la cire, un fer chaud sur l'épaule.* — Dans un sens anal. on dit, *Ap. des ventouses.* ‖ Fig. *Ap. un soufflet, un coup de poing, un baiser,* Donner un soufflet, etc. ‖ *Ap. un homme à la question, à la torture.* Lui faire subir la question, etc. ‖ *Ap. son esprit, son attention à quelque chose.* Apporter une extrême attention à l'étude, à l'examen de quelque chose. ‖ Faire usage des procédés, des principes d'une science ou d'un art pour perfectionner ou étendre une autre science ou un autre art. *Ap. l'algèbre à la géométrie, l'astronomie à la navigation, la chimie à l'agriculture ; on a appliqué la force expansive de la vapeur à la locomotion. Les procédés galvaniques ont été appliqués au moulage des objets d'art. On peut ap. ce procédé dans une foule de cas. Il y a bien des forces dans la nature que l'homme n'a pas encore pu ap.* ‖ * Réaliser, mettre en pratique. *Beaucoup d'inventions qui paraissaient fort belles en théorie se sont trouvées sans valeur lorsqu'on a voulu les ap.* ‖ *Ap. un principe, une maxime, une règle, une loi,* En faire usage dans les cas qui y ont rapport. *Vous n'avez jamais su ap. ce principe à propos.* ‖ *Ap. un remède à une maladie*, Employer un remède dans une maladie où son usage paraît convenable. ‖ T. Droit *Ap. une loi, une peine*, Juger, condamner conformément à la loi. Se dit aussi Des comparaisons, des passages, des citations que l'on adapte à quelque sujet. *Ap. une comparaison. Il y a dans Juvénal beaucoup de passages qu'on pourrait ap. à nos mœurs.* ‖ Destiner, affecter, consacrer. *Ap. une somme d'argent à bâtir. Ap. une amende aux pauvres. Il a appliqué une partie de ses revenus à s'acquitter envers ses créanciers.* ‖ Avec le pron. pers. *Se* signifiant *A soi*, *Ap.* a le sens de S'approprier, s'attribuer, prendre pour soi. *Il s'est appliqué tous les profits de l'entreprise. Ce professeur s'applique tous les éloges qu'on donne à ses élèves. Il est rare qu'un avare s'applique ce qu'il entend dire contre l'avarice.* = s'APPLIQUER. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. ‖ *Il s'applique uniquement à bien remplir ses devoirs*, Il n'a d'autre soin que celui, etc. — *Cet enfant ne veut pas s'ap. au travail, à l'étude*, ou simplement *ne veut pas s'ap.*, Il ne veut pas travailler, étudier avec attention. — *Tous les habitants de cette ville s'appliquent au commerce*, Se livrent au commerce. = APPLIQUÉ, ÉE. part. *C'est un homme ap., fort ap.*, Qui a l'habitude de travailler avec application.

Syn. — *Apposer.* — *Appl.* est un terme général qui se dit de toutes sortes de choses placées sur d'autres, de manière à ne former qu'un seul tout avec ces dernières, ou à y rester adhérentes : on *applique* une feuille d'étain derrière les glaces, une feuille d'or sur du cuivre, un emplâtre sur une plaie. *Apposer* ne s'emploie guère que dans ces locutions : *apposer* les scellés ; *apposer* le sceau de l'Etat ; *apposer* sa signature au bas d'un acte.

***APPOGGIATURE.** s. f. (ital. *appoggiare*, appuyer).

Enc. — En T. de *Mus.* vocale, on donne le nom d'*Ap.* à une note sur laquelle appuie la voix. Cette note est en gén. étrangère à l'harmonie ; elle précède et sert à attaquer une des notes réelles de l'accord. Elle peut être supérieure ou inférieure : si elle est supérieure, on la prend telle que la donne la gamme, soit à un ton (A), soit à un demi-ton de distance (B) ; si elle est inférieure, on la fait presque toujours d'un demi-ton (C). — Quelquefois c'est une note de l'harmonie qui fait l'office d'ap. ; dans ce cas, elle peut être séparée de la note à laquelle elle appartient par un des intervalles quelconques dont se forme l'accord (D). L'ap. peut encore être donnée par le simple retard d'une note *réelle de l'harmonie* (E). Quoiqu'elle soit habituellement indiquée par une note écrite en petit caractère, l'ap. s'appuie toujours plus que la note à laquelle elle appartient. De tous les ornements du chant, l'ap. est le plus fréquent et le plus nécessaire. Dans la phrase suivante du *Tancredi* de Rossini on a réuni les différentes espèces d'appogiatures dont il vient d'être parlé : la première ligne donne le texte du compositeur, et la seconde représente l'exécution de l'artiste : les lettres majuscules indiquent les appogiatures.

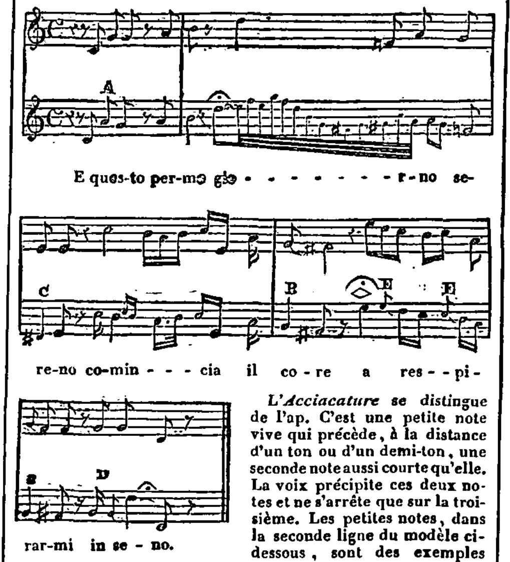
A
E ques-to per-mo gio - - - - - - - - r-no se-
C
B
E
E
re-no co-min - - - cia il co - re a res - - pi-
D
rar-mi in se - no.

L'Acciacature se distingue de l'ap. C'est une petite note vive qui précède, à la distance d'un ton ou d'un demi-ton, une seconde note aussi courte qu'elle. La voix précipite ces deux notes et ne s'arrête que sur la troisième. Les petites notes, dans la seconde ligne du modèle ci-dessous, sont des exemples d'*acciacatures*.

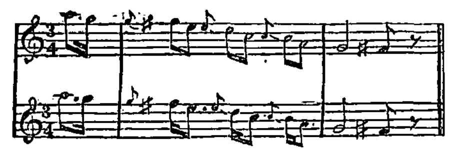

Pour les détails relatifs à l'exécution de ces ornements, consultez l'excellente Méthode de chant de MAN. GARCIA.

APPOINT. s. m. (lat. *ad punctum*, pour le point [juste]). T. Fin. et Comm.

Enc. — On nomme *Ap.* la monnaie que l'on donne dans un payement qui ne peut se parfaire avec les espèces principales servant à ce payement. Il résulte de là que si la somme est payée en billets de banque, l'ap. pourra se faire en pièces d'or ou d'argent ; si, au contraire, le payement a lieu en pièces de 5 francs, l'ap. se fera en espèces de valeur moindre. Ainsi, *faire l'ap.*, c'est compléter par un ap. la somme nécessaire pour un payement. — Dans les caisses publiques, on donne le nom d'ap. aux fractions de franc qui peuvent être payées en monnaie de billon. — Dans le langage du commerce, ap. a une signification bien plus étendue, car il se dit de toute somme qui fait le solde d'un compte.

APPOINTEMENT. s. m. T. Jurispr. ancienne. Jugement interlocutoire par lequel le juge, pour s'éclairer, ordonnait que les parties écriraient ou produiraient sur les points de fait ou de droit qui n'avaient pu être suffisamment éclairés à l'audience. ‖ Salaire annuel attaché à une place, à un emploi. Est usité au plur. dans cette acception. *Donner, recevoir de faibles, de gros appointements. Il a mille écus d'appointements. On a réduit les appointements des employés inférieurs. — C'est lui qui fournit à l'ap., aux appointements*, Se dit De quelqu'un qui aide à l'entretien, à la subsistance d'un autre, qui sans cela ne vivrait pas aussi à son aise.

Syn. — *Traitement, Émolument, Honoraires, Gages, Salaire.* — Tous ces termes désignent une rétribution pécuniaire accordée pour des services rendus ou pour des travaux exécutés ; mais chacun d'eux s'emploie en parlant de certaines catégories de personnes. Ainsi, les *appointements* forment la rétribution fixe des employés civils de toutes les classes ; le *traitement*, celle des hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs. Quoique l'on emploie souvent le terme *émoluments* pour *appointements*, il y a entre eux une distinction à établir. Les *émoluments* n'ont rien de fixe ; ils forment une espèce de casuel : ce sont, en général, les avantages, les bénéfices qu'un employé retire de sa place en dehors de ses *appointements*, ou pour lui tenir lieu d'*appointements.* Quant aux *honoraires*, sans être tout à fait abandonnés à l'arbitraire, ils varient selon la qualité de ceux qui les payent et le talent ou la réputation de ceux qui les reçoivent. On ne donne des *honoraires* qu'aux avocats, aux médecins, aux notaires, et à quelques autres personnes exerçant les professions libérales les plus élevées. Enfin, on a spécialement appelé *gages* la rétribution annuelle ou mensuelle des domestiques ou des gens de service de bas-étage, et *salaire* celle des artisans, des ouvriers, des manœuvres employés à un travail momentané, et qu'on paye ordinairement à la semaine ou à la journée.

APPOINTER. v. a. Régler par un appointement en justice. *Cette affaire est trop embrouillée pour la juger à l'audience ; il faut l'ap.* ‖ Donner des appointements. *On vient d'ap. plusieurs surnuméraires.* ‖ T. mil. *Ap. un homme d'une corvée, d'une garde*, Lui imposer, par punition, une corvée, une garde hors de tour. = APPOINTÉ, ÉE. part. *Cause appointée. Commis ap.* ‖ S'emploie subst. pour désigner Un soldat qui remplit les fonctions de caporal, un sous-caporal.

APPORT. Marché, lieu où l'on apporte des denrées pour les vendre. N'est plus usité que dans cette loc. : *L'Apport-Paris*, pour désigner La place du Châtelet à Paris. ‖ *T.* Prat. *Ap. de pièces, Dépôt de pièces* au greffe. — *Acte d'apport*, Récépissé des pièces ainsi déposées. ‖ T. Droit. Bien qu'un époux apporte dans la communauté conjugale. *Reprendre ses apports francs et quittes.* Voy. COMMUNAUTÉ. — Ce qu'un associé apporte dans une société commerciale. *Son ap. est de trente mille francs.*

APPORTER. v. a. (lat. *ad*, *portare*, porter à). Porter d'un lieu quelconque à la personne qui parle, dont on parle, ou au lieu où est cette personne. *Apportez-moi le livre qui est sur ma table. On a apporté chez moi un panier de beaux fruits. Ap. du dehors, de loin. Ap. des marchandises par eau, par charroi. Ce paquebot vient d'ap. de mauvaises nouvelles d'Amérique. La mer apporte à Londres le tribut de tous les peuples. — Quelles nouvelles nous apportez-vous?* Avez-vous quelques nouvelles à nous apprendre? ‖ T. Droit. Se dit De ce qu'un époux possède en se mariant. *Cette femme a apporté beaucoup de biens en mariage.* — Plus spécial., Ce qu'un des époux met dans la communauté. *Il n'a apporté que ses biens meubles dans la communauté.* — Ce qu'un associé fournit pour sa mise dans une société commerciale. *L'un a apporté son industrie, l'autre ses capitaux.* ‖ Fig., *Ap. des consolations, des conseils. Ap. dans la société de la complaisance, de la gaieté, de l'esprit, de la tristesse, de l'ennui. Les dispositions que nous apportons en naissant.* ‖ Employer, mettre. *Ap. une grande attention à l'examen d'une affaire. Il faut y ap. beaucoup de précaution. Il apporte de la bonne volonté dans tout ce qu'il fait.* ‖ *Ap. des facilités, des tempéraments, des adoucissements dans une affaire*, La faciliter. — *Y ap. des difficultés, des obstacles*, L'entraver. — *Ap. du remède, Ap. remède à quelque chose*, Parer à ses inconvénients, en prévenir les suites fâcheuses. ‖ Alléguer, citer. *Ap. de bonnes raisons. A l'appui de son opinion il apporta plusieurs passages des grands jurisconsultes.* On dit mieux : *Citer, Rapporter.* ‖ Causer, produire. *La vieillesse apporte souvent des infirmités. La guerre apporte bien des calamités. Un mariage mal assorti apporte bien des chagrins. Cette entreprise lui a apporté de grands bénéfices.* = APPORTÉ, ÉE. part.

Syn. — *Porter, Emporter, Transporter.* — Le verbe *porter* et ses composés marquent l'action de soutenir quelque chose, d'en être chargé ; mais *porter* se borne à exprimer simplement cette action, tandis qu'*ap.* implique en outre l'idée de destination; *emporter*, celle d'un point de départ, et *transporter*, celle de changement de lieu. De sorte qu'on pourrait dire : Le facteur chargé de *porter* ma lettre vient de l'*emporter* de chez moi; il la *transportera* jusqu'à la ville, et il l'*apportera* lui-même à votre père.

APPOSER. v. a. (lat. *ad*, vers, sur; *ponere*, poser). Appliquer, mettre. *Ap. un sceau sur un acte. Ap. les scellés chez quelqu'un. — Ap. sa signature, son paraphe, à la marge, au bas d'un acte, d'un écrit*, Mettre sa signature, son paraphe, etc. || *Ap. une clause, une condition à un contrat, à un traité*, L'y insérer. = Apposé, ée. part. = Syn. Voy. Appliquer.

APPOSITION. s. f. Action d'apposer. *L'ap. des scellés.* || Accroissement des corps par la jonction des parties voisines. *Les minéraux s'accroissent par ap.* On dit mieux *par juxtaposition.* || T. Gram. Figure qui consiste à mettre, sans particule conjonctive et par une sorte d'ellipse, un nom à la suite d'un autre, de manière que le second serve de qualificatif au premier. Ainsi dans ces exemples : *Cicéron, l'orateur romain, La houille, aliment de l'industrie*, les mots *L'orateur romain*, *Aliment de l'industrie*, sont des Appositions.

APPRÉCIABLE. adj. 2 g. Qui peut être apprécié par les sens avec ou sans le secours des procédés physiques. *Cette quantité est si petite qu'elle n'est pas ap.* || * Fig., *Ce travail est fort difficile; mais je ne lui vois pas d'utilité ap.*

APPRÉCIATEUR. s. m. Celui qui apprécie. Ne s'emploie guère que joint à une épithète. *C'est un juste ap. du mérite.* — * Quelques auteurs ont fait usage du mot *Appréciatrice* comme adj. fém.

APPRÉCIATIF, IVE. adj. Qui marque l'appréciation. *Dresser un état ap. des marchandises.*

APPRÉCIATION. s. f. Estimation du prix, de la valeur d'une chose. *L'ap. d'un immeuble. Ap. juste, raisonnable.* || * Fig., *La juste ap. de nos forces, de nos facultés. La saine ap. d'un fait historique.*

Syn. — *Evaluation, Estimation, Prisee.* — Il y a entre les mots *ap.* et *évaluation* la même différence qu'entre les termes *prix* et *valeur. Ap.* désigne le taux ordinaire auquel un objet se vend ou s'achète dans le commerce, quelle que soit d'ailleurs sa valeur intrinsèque. L'*évaluation* détermine cette valeur intrinsèque, abstraction faite du prix courant du commerce. L'*ap.* est donc, suivant les circonstances, inférieure ou supérieure à l'*évaluation*. L'*estimation* est souvent arbitraire, car elle dépend presque exclusivement du caprice individuel; elle ne s'établit ni sur la valeur absolue, ni sur la valeur relative de l'objet. Quant à la *prisée*, c'est tout simplement la mise à prix faite par un huissier ou par un commissaire priseur, au moment où un objet est mis en vente publiquement : la *prisée* est ordinairement inférieure à la valeur vénale. — Les substantifs dont nous venons de parler ne sont guère usités au figuré; mais il n'en est pas de même des verbes *estimer*, *apprécier* et *priser*, qui leur correspondent. *Estimer* se dit en général des vertus, des qualités morales de quelqu'un, tandis qu'*apprécier* et *priser* s'emploient en parlant de son esprit, de ses talents, ou des services qu'il a rendus.

APPRÉCIER. v. a. (lat. *pretium*, prix). Estimer, évaluer une chose; en fixer la valeur, le prix. *Ap. des meubles. Ce diamant a été apprécié à mille écus, a été apprécié mille écus.* || Fig., *Ap. les qualités, le mérite, les services de quelqu'un. Ap. un livre, un auteur. J'apprécie vos avis.* = * s'Apprécier. v. pron. *Ce tableau ne saurait s'ap.*, On ne saurait en fixer le prix. *Les hommes d'un mérite réel savent s'ap.*, Connaissent ce qu'ils valent. = Apprécié, ée. part.

APPRÉHENDER. v. a. (lat. *ad*, *prehendere*, saisir). Prendre, saisir. Ne se dit qu'en parlant D'une prise de corps. *On l'a appréhendé au corps.* || Craindre, redouter. *Ap. le froid, l'orage. Ap. les suites d'une faute, d'une affaire. Il appréhende de vous déplaire. On appréhende que la fièvre ne revienne.* = Appréhendé, ée. part.

Syn. — *Craindre, Redouter.* — Il n'existe entre ces verbes aucune différence essentielle : tous les trois expriment le même sentiment; mais *ap.* marque une inquiétude moins vive que *craindre*, et *redouter* enchérit encore sur ce dernier. — La même différence qu'on observe entre *ap.* et *craindre* subsiste entre les substantifs *appréhension* et *crainte* qui en dérivent.

APPRÉHENSIF, IVE. adj. Timide, craintif. Peu us.

APPRÉHENSION. s. f. Crainte. *Être dans l'ap. Avoir de l'ap. Il vit dans de continuelles appréhensions.* || T. Log. Dans la philosophie scolastique, le terme *Ap.* désignait Toute notion simple, toute conception proprement dite qui n'est pas le sujet d'un jugement ou d'une affirmation. Aujourd'hui ce terme est inus

APPRENDRE. v. a. (lat. *apprehendere*, saisir). Dans son acception la plus usitée, *Apprendre* présente deux nuances bien distinctes. Au présent et au futur, il sign. que l'on *travaille* ou que l'on *travaillera à acquérir quelque connaissance*; au passé, il sign. ordin. qu'on *a réussi à acquérir quelque connaissance.* Dans le premier cas, il est à peu près syn. du v. *Étudier*; dans le second, il est en général l'équivalent du v. *Savoir*. — *J'apprends l'histoire, les mathématiques. J'apprendrai l'allemand. Je veux qu'il apprenne à lire, à écrire. Ap. la musique, la peinture. Ap. un métier. — Ap. une fable par cœur*, L'étudier pour la retenir dans sa mémoire. — *Il apprit l'art de la guerre sous Napoléon*, Il a étudié l'art de la guerre sous Napoléon, et il le sait. *Il a appris de ce philosophe à modérer ses désirs. J'ai appris à mes dépens à me défier de lui. J'ai appris par une longue expérience que... Cet acteur a appris son rôle en trois jours*, Au bout de trois jours, il a su son rôle par cœur. || S'emploie absol. et signif. S'instruire. *C'est un homme avec lequel il y a toujours à ap. On apprend à tout âge.* || Informer, avertir; Être informé, être averti. *Je viens vous ap. une triste nouvelle. Il vient d'ap. la mort de son fils. Les journaux nous apprennent que la paix est conclue. Que m'apprenez-vous là? Quelles nouvelles avez-vous apprises? Nous nous apprîmes mutuellement tout ce que nous avions fait.* || Enseigner, instruire. *Ap. la grammaire à un enfant. J'ai appris à lire à mon fils. Ap. le dessin, la musique, un métier à quelqu'un. L'histoire nous apprend que. L'expérience lui a appris à être plus circonspect.* — Prov., *Les bêtes nous apprennent à vivre.* — Par manière de menace on dit : *Je lui apprendrai bien à vivre, à parler*, Je le forcerai de vivre, de parler comme il convient. = s'Apprendre. v. pron. *Les arts s'apprennent par la pratique. Les vers s'apprennent plus aisément que la prose. Une bonne nouvelle ne s'apprend jamais assez vite. La médecine ne s'apprend qu'au lit du malade.* = Appris, se. part. Fam., *C'est un homme mal ap.*, ou subst., *C'est un mal ap.*, C'est un homme grossier, sans éducation. = Conjug. Voy. Prendre.

Syn. — *Étudier, s'Instruire.* — *Étudier* signifie généralement appliquer son attention, travailler pour savoir; mais il est synonyme d'*ap.*, lorsqu'il veut dire travailler pour retenir dans sa mémoire. C'est ainsi qu'un ecolier *apprend* ou *étudie* sa leçon. *Ap.* s'emploie le plus souvent dans le sens d'acquérir des connaissances; il se rapproche alors du verbe *s'instruire* : toutefois, ce dernier implique en général une idée d'effort et de méthode, qui n'est point comprise dans le premier.

APPRENTI, IE. s. Celui, celle qui apprend un métier. *Un ap. menuisier. Elle a chez elle trois apprenties.* || Fig. et fam., se dit D'une personne peu habile dans les choses dont elle se mêle. *Vous n'êtes encore qu'un ap.*

APPRENTISSAGE. s. m. État, travail, étude pratique de celui qui apprend un métier. *Faire son ap. Être en ap. Sortir d'ap. Dans l'horlogerie, l'ap. est difficile.* || Temps que l'on met à apprendre un métier. *Durant son ap. Son ap. finit dans six mois.* || Par ext., on dit : *Faire l'ap. de la guerre, de la politique*, etc., En prendre les premières leçons. *Ce diplomate a fait son ap. à l'ambassade de Naples. L'ap. de la guerre ne se fait que sur le champ de bataille.* — Par anal., *Faire l'ap. de la sagesse, de la vertu, de l'intrigue, du crime.* || Fig., se dit Des premiers essais d'application d'une science, d'un art que l'on a appris. *Ce médecin a fait son ap. pendant le choléra.*

Enc. — L'*Ap.* est une nécessité pour quiconque veut exercer une profession, un art, un métier, qui exige autre chose que des connaissances théoriques; et celui qui possède parfaitement la *pratique* d'une industrie quelconque, a le droit d'exiger une rémunération convenable de celui qui réclame ses conseils et ses leçons. Cette rémunération peut se faire de différentes manières: tantôt elle a lieu sous forme pécuniaire; tantôt l'apprenti s'engage à travailler, pendant un temps déterminé, au profit de son maître; tantôt enfin ces deux modes de rétribution sont combinés ensemble. Le maître et l'apprenti sont d'ailleurs libres de faire toutes les stipulations qui leur paraissent convenables; une *police d'ap.* règle les conventions arrêtées entre eux. L'autorité n'intervient jamais dans ce genre de contrats; elle n'a d'autre rôle que d'en garantir l'exécution. C'est ainsi qu'en cas de contestation sur la teneur ou sur l'exécution des conventions, il en est référé au conseil des prud'hommes ou, à leur défaut, au juge de paix de la localité. L'apprenti doit obéissance à son maître, et celui-ci doit protection et surveillance à l'apprenti, envers lequel il est tenu de se comporter comme un père de famille. Aussi la loi rend-elle le maître responsable du dommage causé par ses apprentis pendant qu'ils sont sous sa surveillance (C. civ. 1384). — Pour l'état des apprentis sous l'institution des *Jurandes et Maîtrises*, voy. le mot Corporation.

APPRÊT. s. m. Préparatif. Dans ce sens, ne s'emploie guère qu'au plur. *Les apprêts d'un festin. On fait de grands apprêts pour cette noce. Les apprêts du supplice.* || Manière de préparer les étoffes, les peaux, etc., pour leur donner plus de lustre, plus de soutien, etc. *Cet ap. ne vaut rien.* — Se dit aussi Des substances qu'on emploie dans ce but. *Ce drap a trop d'ap. Toile sans ap. Chapeau sans ap.* Voy. Drap, Chapellerie, etc. || Fig., Recherche, affectation dans le style, dans les manières. *Il y a trop d'ap. dans son style. L'ap. de ses manières fatigue.* || Assaisonnement des mets. *L'ap. de ce poisson coûte plus que le poisson même.* || *Peinture d'ap.* Voy. Vitrail.

APPRÊTE. s. f. Petite tranche de pain étroite et longue avec laquelle on mange des œufs à la coque. Vx. — *Mouillette* est plus usité.

APPRÊTER. v. a. (R. *prêt*). Préparer, mettre en état. *Ap. le dîner. Ap. à dîner. Ap. des vêtements. Apprêtez-moi tout ce qu'il faut pour mon voyage.* — Fig., *S'ap. des ennuis, des remords. Vous vous apprêtez bien des désagréments.* || Donner l'apprêt. *Ap. un cuir, une étoffe.* || Assaisonner. *Ap. des viandes.* — On dit absol., *Ce cuisinier apprête bien.* || *Ap. à rire*, Se rendre ridicule, donner à rire. *Vous allez ap. à rire à tout le monde.* = s'Apprêter. v. pron. *Le dîner s'apprête. Je m'apprête à partir. Votre bonheur s'apprête.* = Apprêté, ée. part. || S'emploie adject. *Cartes apprêtées*, Arrangées d'une certaine façon pour tromper au jeu. || *Air, style, langage ap.; Manières apprêtées*, Qui manquent de naturel. = Syn. voy. Affecté.

Syn. — *Préparer, Disposer.* — Pris dans le sens de faire des préparatifs, tous ces termes sont synonymes; ils ne diffèrent entre eux que par une certaine gradation de temps. Ainsi *disposer* comprend, outre l'idée d'ordre qu'il exprime, celle d'un temps futur qui n'est pas rigoureusement fixé; *préparer*, au contraire, indique un temps voisin bien déterminé; quant au terme *ap.*, il implique l'idée de moment présent. Lorsque les habitants d'une ville calculent, d'après l'itinéraire d'un prince, qu'il passera dans leur cité, ils se *disposent* à tout événement pour le recevoir; dès qu'ils sont certains de son arrivée, ils se *préparent* à lui faire un accueil convenable; enfin, au jour marqué pour son entrée dans la ville, ils *s'apprêtent*, ils se parent de leurs habits de fête, et se portent au-devant du prince attendu.

APPRÊTEUR, * APPRÊTEUSE. s. Celui, celle qui donne l'apprêt aux étoffes, qui prépare l'apprêt.

*** APPRIVOISEMENT.** s. m. Action d'apprivoiser.

APPRIVOISER. v. a. (lat. *privare*, dépouiller). Rendre doux, familier, moins farouche. Au prop., se dit Des animaux sauvages et signif. Les accoutumer à vivre avec les hommes. *Ap. un ours, un lion.* || Fig., se dit Des hommes et sign. Rendre plus doux, plus sociable. *C'est un homme d'une humeur sauvage, on a bien de la peine à l'ap.* — Par ext., on dit : *J'ai apprivoisé son humeur farouche. Ap. l'orgueil de quelqu'un.* = s'Apprivoiser. v. pron. *Cet animal s'apprivoise difficilement. — Cet enfant ne peut pas s'ap.*, S'accoutumer à nous, se familiariser avec nous. || Fig., S'accoutumer à une chose. *S'ap. avec le vice, avec le danger.* = Apprivoisé, ée. part.

Syn. — *Priver.* — *Ap.* un animal, c'est lui faire perdre son caractère sauvage et le rendre plus traitable; le *priver*, c'est le rendre extrêmement familier. Quand un animal est *apprivoisé*, il ne fuit plus la présence de l'homme; mais il éprouve encore à son approche une certaine appréhension. Lorsqu'il est *privé*, il recherche la société de son maître, et il vient à lui au moindre appel. On n'*apprivoise* que les bêtes farouches; on *prive* celles qui sont déjà *apprivoisées*.

APPROBATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui approuve, qui donne quelque marque d'approbation. *Sa conduite a trouvé des approbateurs. Elle est grande approbatrice de tout ce qui est nouveau.* || S'emploie adject. et signif., Qui marque l'approbation. *Un murmure, un sourire, un geste ap.* || Autrefois *Ap.* se disait Du censeur qui avait donné son approbation publique à un livre. *Les approbateurs de son livre sont tels et tels docteurs.* || * Discipl. ecclés. V. Approuver.

APPROBATIF, IVE. adj. Qui porte ou marque approbation. *Arrêté ap. Signe, geste ap.*

APPROBATION. s. f. (lat. *approbare*, approuver). Agrément, consentement qu'on donne à quelque chose. *Donner, accorder son ap. Ce mariage n'aura pas l'ap. de la famille. Ap. tacite. Je n'en ferai rien sans votre ap. Livre imprimé avec ap. et privilège.* || Jugement, témoignage favorable. *Il a obtenu l'ap. de tous les* *honnêtes gens. Sa conduite mérite l'ap. générale. Cette statue a obtenu l'ap. de tous les artistes.* — *En ce sens, s'emploie quelquefois au plur. *Il est sensible aux approbations sincères, désintéressées.*

Syn. — *Agrément.* — *Ap.* est un terme général qui s'applique indifféremment à un fait consommé, a une chose en voie d'exécution, à un projet formé. Pour tous nos actes, nous devons désirer l'*ap.* universelle. *Agrément* est une expression spéciale, qui ne s'emploie que de supérieur à inférieur. Il suppose autorité de la part de celui qui l'accorde, soumission ou déférence chez celui qui le sollicite. Ainsi un père donne son *agrément* au mariage de son fils; un employé n'entreprend rien, en dehors de ses attributions particulières, avant d'avoir obtenu l'*agrément* de son chef.

APPROCHANT, ANTE. adj. Qui a de l'analogie, de la ressemblance. *La manière de ce peintre est fort approchante de celle du Titien. Je ne lui ai point dit cela ni rien d'ap.*; Ni rien de semblable. = APPROCHANT, APPROCHANT DE. Loc. adv. Environ, à peu près. *Il est huit heures ou ap. Il est ap. de huit heures. Il avait avec lui cinq cents hommes ou ap.* Fam.

APPROCHE. s. f. Mouvement par lequel on s'avance vers une personne ou vers un objet quelconque. *A notre ap. il prit la fuite.* ‖ Se dit De tout ce qui avance ou paraît avancer vers nous. *L'ap. de la nuit lui fit doubler le pas. A l'ap. du danger son courage l'abandonna. Les approches de la mort le firent songer à mettre ordre à sa conscience. Aux approches de l'hiver les hirondelles vont chercher d'autres pays.* ‖ L'accès, les abords d'une place, d'un camp, etc. *Cette place de guerre est de difficile ap. Il est aisé de défendre les approches de ce camp.* ‖ *T. Gén. mil. On donne le nom d'*Approches* à Tous les travaux qu'exécute une armée assiégeante pour s'avancer vers une place de guerre ou un camp fortifié, en se mettant à couvert de son feu. Voy. FORTIFICATION. ‖ * T. Géom. *Courbe d'ap.*, Courbe qui possède cette propriété, qu'un corps grave qui descend le long de cette courbe par l'action seule de la pesanteur, approche également de l'horizon en temps égaux. ‖ T. Agric. *Greffe en ap.*, *par ap.* Voy. GREFFE. ‖ T. Imprim. Voy. IMPRIMERIE. ‖ T. Opt. *Lunette d'ap.* Voy. LUNETTE.

APPROCHER. v. a. (R. *proche*). Avancer auprès, mettre près. *Ap. une chose d'une autre. Ap. le canon de la place. Approchez cette table. Approchez cet enfant de mon lit.* ‖ *Ap. quelqu'un*, S'avancer auprès de quelqu'un. *Si vous m'approchez, je fais feu.* — Fig., *Ap. quelqu'un*, Avoir un facile accès auprès de lui, vivre dans sa familiarité. *C'est un homme qui approche le prince, il pourra vous être utile. C'est un homme qu'on ne saurait ap. Il fait le bonheur de tous ceux qui l'approchent.* — *Le roi l'a approché de sa personne*, L'a admis dans sa familiarité, lui a donné quelque emploi auprès de sa personne. ‖ *Cette lunette approche*, ou mieux *rapproche les objets*, Elle les fait voir comme s'ils étaient moins éloignés qu'ils ne le sont en effet. = APPROCHER. v. n. Devenir proche, être proche. *L'heure, le temps, la mort approche. La tempête approchait.* ‖ Avancer. *L'ennemi approche. Approchez, que je vous parle.* ‖ *Ap. de.* S'avancer vers. *N'approchez pas de ce chien, il est méchant. Nous approchons de la ville.* — Fig. *Ap. de sa fin. Ap. de la mort.* ‖ *Ap. du but*, Mettre près du but. *Regardez la cible, vous verrez que j'ai approché du but.* — Arriver près du but. *C'est ma boule qui a le plus approché du but.* — Fig., *Ap. du but*, sign. Deviner à peu près; Être près d'atteindre le résultat qu'on se propose. ‖ Avoir quelque rapport, quelque ressemblance. *Ces nuances approchent beaucoup l'une de l'autre. Son style approche de celui de Cicéron. Ces imaginations-là approchent de la folie.* — *Rien n'approche de la magnificence de ce prince*, Rien n'égale la magnificence, etc. *La beauté de la fille n'approche pas de celle de la mère*, Est bien loin d'être égale à celle de la mère. = S'APPROCHER. v. pron. S'avancer, se mettre auprès. *Il s'approcha d'elle avec respect. S'ap. du feu.* ‖ Fig., Devenir proche, être proche. *Le moment, l'heure, le jour s'approche. La vieillesse s'approche.* ‖ **S'ap.* ou *ap. de la Sainte Table, du tribunal de la Pénitence*, Communier, se confesser. On dit de même : *Ap.* ou *s'ap. des sacrements.* = APPROCHÉ, ÉE. part.

APPROFONDIR. v. a. Rendre plus profond, creuser plus avant. *Ap. un fossé, un puits, une tranchée. Ap. des fondations.* ‖ Fig., Pénétrer aussi avant que possible dans la connaissance de quelque chose. *Ap. une science, une question, une matière. Ap. une affaire Ap. le monde. Ap. les hommes.* = * S'APPROFONDIR. v. pron. *Le lit de ce fleuve s'approfondit tous les jours.* ‖ Fig., *Les mystères de la vie humaine ne doivent pas trop s'ap.* = APPROFONDI, IE. part. ‖ *Se prend adj. *Il a fait une étude approfondie des langues sémitiques*, Il a poussé aussi avant que possible l'étude, etc.

Syn. — *Creuser.* — Avant d'*ap.* il faut avoir *creusé.* On *creuse* en pratiquant un trou, une excavation; on *approfondit* lorsque, après avoir reconnu l'insuffisance de l'excavation faite en *creusant*, on désire aller plus avant. Au figuré, il existe entre ces termes une différence analogue : quand on a *creusé* une science, on la connaît, mais on ne la possède pas à fond; celui qui l'a *approfondie* en a pénétré tous les secrets; elle n'a plus rien de caché pour lui.

APPROPRIATION. s. f. Action de s'approprier. *L'ap. d'une maison, d'un terrain.* ‖ * État d'une chose rendue propre à une destination. *L'ap. d'une terre à la culture de la vigne.* ‖ T. Chim. État de deux corps qui ne peuvent s'unir que par l'intermédiaire d'un troisième corps. Inus.

APPROPRIER. v. a. (lat. *ad*, *proprius*, propre, particulier à). Rendre propre à une destination. *Ap. une terre à la production des céréales. On a mal approprié cet édifice à sa destination.* ‖ Adapter, proportionner, accommoder. *Il faut ap. les lois d'un peuple à ses mœurs. Il a toujours su ap. son langage aux circonstances.* — *Ap. les remèdes à la constitution, à l'âge des malades. Ap. son style au sujet que l'on traite.* ‖ *S'ap.* s'emploie dans le sens de S'emparer de. *Ce tuteur s'est approprié les biens de sa pupille. Combien de gens s'approprient les œuvres d'autrui*, S'attribuent les ouvrages des autres, s'en disent les auteurs. — *S'ap. une pensée*, Se la rendre propre par la manière de l'exprimer, de la faire valoir. = APPROPRIÉ, ÉE. part.

Syn. — *S'arroger*, *S'attribuer.* — Ces trois verbes expriment l'idée de s'emparer de ce qui en réalité est du domaine d'autrui; mais chacun d'eux s'applique à des choses différentes. *S'ap.* s'emploie généralement en parlant des objets mobiliers ou immobiliers dont on se met indûment en possession; *s'attribuer*, en parlant d'actions, d'œuvres d'imagination, de résultats, de succès; et *s'arroger*, en parlant de dignités, de titres, de grades, de qualités, d'honneurs, d'hommages, de prérogatives.

APPROPRIER. v. a. Mettre dans un état de propreté, mettre en ordre. *Mon domestique n'a pas encore approprié ma chambre.* = APPROPRIÉ, ÉE. part.

APPROUVER. v. a. Agréer une chose, y donner son consentement. *Le père n'a pas voulu ap. ce mariage. Je n'approuve pas cette clause.* — * Être d'avis. *Le roi n'approuva pas qu'on présentât cette loi.* ‖ Juger louable, digne d'estime. *J'approuve cette manière d'écrire. Tout le monde approuve sa conduite.* ‖ Autoriser par un témoignage authentique. *Ce livre a été approuvé par les censeurs. La Sorbonne a approuvé cette doctrine. L'Académie de médecine a approuvé ce remède.* ‖ * S'emploie absol. *Ils approuvent et désapprouvent souvent sans raison.* = S'APPROUVER. v. pron. Se féliciter. *Il s'approuve fort d'avoir pris ce parti.* = APPROUVÉ, ÉE. part. *Maximes universellement reçues et approuvées.* ‖ S'emploie absol. et ellipt. au bas d'un acte, d'un état, d'un compte. *Ap. Vu et ap. Lu et ap.*

Enc. — En T. de Discipl. ecclés., un prêtre approuvé est celui qui a reçu de son évêque le pouvoir d'entendre les confessions et d'absoudre. Comme c'est un acte de juridiction, l'évêque a le droit de limiter cette *approbation* pour le temps, pour le lieu et pour les cas. Le prêtre dont l'approbation est limitée à une année, est obligé, au bout de ce temps, de faire renouveler ses pouvoirs; celui qui est approuvé pour telle paroisse, n'a pas le pouvoir de confesser dans une autre; enfin celui qui a le pouvoir d'absoudre des cas ordinaires, a besoin d'un pouvoir spécial pour absoudre des cas réservés.

APPROVISIONNEMENT. s. m. Action de rassembler toutes les choses nécessaires à la consommation d'une ville, d'une armée, etc. *Faire des approvisionnements pour une armée. On l'a chargé de l'ap. de la flotte.* ‖ Se dit Des choses rassemblées pour la consommation d'une ville, etc. *Un grand ap. de blé, de bois*, etc. *Cette place a un ap. suffisant pour six mois.*

APPROVISIONNER. v. a. (lat. *ad*, *providere*, pourvoir à). Faire un approvisionnement, fournir des provisions. *Ap. une place de guerre, un hôpital.* = S'APPROVISIONNER. v. pron. Se munir de provisions. *S'ap. de bois pour l'hiver.* = APPROVISIONNÉ, ÉE. part.

APPROXIMATIF, IVE. adj. Qui est fait par approximation. *Calcul ap. État ap. d'une dépense à faire. Estimation approximative.*

APPROXIMATION. s. f. (lat. *ad*, *proximus*, proche de). Dans le langage ord., Calcul, estimation dans laquelle on ne s'attache pas à une exactitude rigoureuse. *Dites-moi par ap. ce que peut coûter l'impression de ce livre. Je ne vous donne là qu'une ap. A en juger par ap.*

Enc. — Dans les sciences naturelles ou expérimentales, nous ne connaissons rien, à proprement parler, que par *Ap.*; ainsi, par ex., la grandeur de la terre, la distance du soleil, les masses des planètes, ne nous sont pas connues d'une manière absolue. Néanmoins cette circonstance n'influe en aucune façon sur la certitude de la science; car si l'expression des faits acquis par elle ne peut être donnée en nombres rigoureusement invariables, cela tient uniquement à l'imperfection de nos sens et de nos instruments. Or, comme les chances d'erreur auxquelles nous sommes exposés par cette cause sont renfermées dans des limites fort étroites et que nous pouvons assigner, les faits scientifiques s'offrent à notre esprit avec l'autorité de la certitude la plus complète. Quand on veut déterminer les limites possibles de l'erreur qui peut affecter une observation, on recommence celle-ci un certain nombre de fois et on opère, autant que faire se peut, à l'aide de méthodes diverses; puis, lorsque les résultats obtenus offrent une concordance manifeste, on prend, pour leur servir d'expression, la moyenne de ces résultats, ce qui n'est autre chose qu'une *méthode d'ap.*

Dans les mathématiques pures elles-mêmes, dans cette science regardée par tous comme la plus exacte, on est souvent obligé de se contenter de valeurs plus ou moins approchées de la valeur absolue des quantités qu'il est impossible de déterminer rigoureusement, soit à cause de la nature de leur composition, soit à cause de l'imperfection de nos procédés, et l'on donne le nom de *méthodes d'ap.* aux artifices à l'aide desquels on obtient ces valeurs. — La recherche de la longueur de la circonférence d'un cercle au moyen de polygones inscrits, nous offre un exemple d'ap. pour des valeurs de quantités géométriques. C'est un principe démontré en géométrie que tout arc de cercle, quelque petit qu'il soit, est plus grand que sa corde. Maintenant, soit un polygone régulier de 100 côtés inscrit dans un cercle, et supposons connue la longueur exacte de l'un de ces côtés; il est évident que la somme des longueurs de ces 100 côtés donnera une ap. de la longueur de la circonférence, quoiqu'il y ait encore une différence sensible entre ces deux quantités. Si, au lieu d'un polygone de 100 côtés, nous en supposons un de 1000 côtés inscrit dans le même cercle, la somme des longueurs de ces côtés se rapprochera beaucoup plus de la valeur de la circonférence. En continuant de cette façon à multiplier le nombre des côtés du polygone, nous pouvons arriver à une évaluation aussi approchée de la circonférence qu'il nous plaira. Cependant, quelque nombreux que l'on se figure les côtés du polygone inscrit, jamais leur somme ne sera absolument égale à la longueur de la circonférence; car ces côtés sont toujours des cordes d'arcs extrêmement petits, cordes qui sont nécessairement plus petites que les arcs qu'elles sous-tendent. — Les nombres se forment par des additions successives de l'unité; ce qui donne nécessairement une quantité finie. En conséquence on peut conclure de là que, en général, toutes les grandeurs qui s'accroissent par degrés insensibles, ne peuvent pas s'exprimer par des nombres. Prenons, par ex., une ligne au hasard, et essayons de déterminer sa longueur, notre unité de mesure linéaire étant 1 décimètre. En appliquant successivement une échelle divisée en décimètres aux différentes parties de la ligne donnée, il y a une infinité de chances contre une pour que la dernière division ne coïncide pas exactement avec l'extrémité de la ligne à mesurer. Nous pouvons prendre pour unité de mesure 1 centimètre ou 1 millimètre, sans que les chances de coïncidence absolue augmentent pour cela, quoique la différence entre la dernière division de l'échelle et l'extrémité de la ligne puisse diminuer jusqu'à devenir plus petite que toute quantité qu'il nous plaira d'assigner. — Nous observons quelque chose de parfaitement analogue, quand nous essayons d'exprimer en decimales une fraction ordinaire dont le dénominateur n'est pas un diviseur d'une puissance quelconque de 10. Ainsi la fraction 1/3 exprimée en décimales, est 0,33333, etc. Le premier chiffre de la série donne 3 dixièmes pour valeur approximative; les deux premiers donnent 33 centièmes; les trois premiers donnent 333 millièmes, et ainsi de suite. Tout nouveau chiffre qu'on ajoute réduit la différence au dixième de ce qu'indiquait la série. On peut donc diminuer la différence jusqu'à ce qu'elle devienne plus petite que toute quantité assignable mais jamais elle ne disparaîtra complétement. — La recherche des racines des nombres nous offre un autre exemple de la nécessité de recourir aux méthodes d'ap. Lorsqu'un nombre n'est pas le carré exact d'un autre nombre, il est impossible d'exprimer sa racine carrée par des nombres rationnels, soit entiers, soit fractionnaires. Le même fait s'observe relativement aux nombres qui ne sont pas le cube exact d'un autre nombre, et ainsi de suite. Il se peut que dans d'autres cas il existe des valeurs exactes, et que ce soit à cause de l'insuffisance de nos moyens d'analyse que nous ne parvenons pas à les découvrir. Malgré les efforts successifs des plus grands algébristes depuis Ludovico Ferrari, on n'a pas encore trouvé de méthode générale pour résoudre les équations supérieures au quatrième degré; par conséquent on ne peut obtenir qu'approximativement la valeur des quantités renfermées dans ces équations. C'est sur cet objet que les meilleurs analystes ont porté leur attention, et la discussion des différentes méthodes d'ap. des racines des équations des degrés supérieurs constitue un des principaux objets de l'algèbre pure.

La méthode d'*exhaustion*, par laquelle les anciens s'efforçaient de parvenir à l'*équivalence* ou à la quadrature du cercle, a été le premier exemple d'une méthode systématique d'ap. La méthode des indivisibles de Cavalleri arrivait au même resultat d'une manière générale et plus rapide, et préparait la voie au calcul différentiel. L'invention de la méthode des séries infinies a conduit immédiatement à des méthodes générales d'ap. pour les valeurs de toutes les quantités radicales, et consécutivement pour les racines de toutes les espèces d'équations composées quelconques. Viète est le premier qui ait montré comment on trouve les valeurs successives des racines d'équations, valeurs qui se rapprochent toujours de plus en plus de la valeur véritable; mais sa méthode était pénible et imparfaite. D'autres méthodes, plus faciles et plus générales, ont été données par divers mathématiciens. Les plus connues sont celles de Newton, Halley, Raphson, et celles qui ont été proposées par Lagrange, Legendre, Budan. Ces méthodes ont été considérablement simplifiées dans ces derniers temps par les recherches de Sturm.

APPROXIMATIVEMENT. adv. Par approximation.

APPUI. s. m. (lat. *podium;* du gr. ποῦς, ποδὸς, pied). Soutien, support. *Mettre un ap, des appuis à un mur. Il faut un ap. à cet arbre. Ce vieillard ne peut marcher sans un ap.* || *L'ap. d'une fenêtre, d'un balcon*, etc., La partie d'une fenêtre, d'un balcon, sur laquelle on peut s'appuyer. || *A hauteur d'ap.*, Se dit De ce qui est élevé à la hauteur ordinaire du coude, de façon qu'on puisse s'appuyer dessus. || Fig., Aide, secours, protection, soutien. *Vous avez tort de compter sur son ap. Un malheureux sans ap. Accordez-lui votre ap.* — Se dit aussi Des personnes et des choses dont on tire secours, aide ou protection. *Cet homme est l'ap. de toute sa famille. Ce juge est l'ap. des opprimés. Ses enfants sont les appuis de sa vieillesse. Il a perdu tous ses appuis. Le respect et l'amour des peuples sont les plus sûrs appuis d'un trône. La religion sert d'ap. à la faiblesse humaine. Jésus-Christ est mon ap., mon unique ap.* || T. Gram. *Ap. de la voix*, Augmentation de l'élévation ou de l'intensité de la voix sur une syllabe. || T. Man. Se dit De l'effet que produit le mors sur la bouche du cheval, et de l'impression qui en résulte sur la main du cavalier. *L'ap. est fin*, quand la bouche est délicate; *Il est lourd*, quand l'animal pèse à la main. *Un bon ap.* ou *Un ap. à pleine main*, est celui qui laisse à la main du cavalier le sentiment d'une pression douce et toujours égale. On dit qu'*Un cheval n'a point d'ap.*, lorsque, ses barres étant très sensibles, le cavalier ne sent aucune pesanteur. || T. Méc. *Point d'ap.* Voy. Levier. = a l'Appui. Locut. prépos. Pour appuyer. *Je vous prie de dire quelque chose à l'ap. de ma demande. Pièces à l'ap. d'un compte*, ou simplement *Pièces à l'ap.* || T. Jeu de boule. *Aller à l'ap. de la boule*, Jeter sa boule de manière qu'elle pousse celle de son partenaire et qu'elle l'approche du but. — Fig. et fam., Seconder celui qui a commencé une affaire, fait une proposition, ouvert un avis. *Faites la proposition, j'irai à l'ap. de la boule.*

Syn. — *Soutien, Support.* — On place un *ap.* contre une chose pour l'empêcher de plier ou de tomber : les tuteurs auxquels on attache les arbrisseaux et les arcs-boutants qui servent à consolider un mur sont des *appuis*. On place un *support* sous la chose qui doit être soutenue : c'est ainsi qu'une poutre sert de *support* à des chevrons qui à leur tour *supportent* un plancher, et que des tiges de fer ou des pieds de bois fixés contre un mur forment les *supports* d'une planche posée horizontalement sur eux. S'il arrive que les *supports* soient trop faibles pour le poids dont on les charge, un *soutien* devient alors nécessaire, et on le pose à l'endroit où son action est le plus efficace. En général, on met des *appuis* pour tenir les choses droites, des *supports* pour les maintenir à la hauteur voulue, et des *soutiens* pour les consolider. Au reste, les termes *soutien* et *support*, dans ce sens, sont employés assez indifféremment l'un pour l'autre. Il faut observer cependant que le *soutien* peut quelquefois être placé au-dessus de l'objet, tandis que le *support* est toujours placé au-dessous. — Au fig., *ap.* se dit principalement de celui qui aide quelqu'un de son influence, de son crédit, de son autorité : ce jeune homme est certain d'obtenir de l'avancement, car il a l'*ap.* d'un haut fonctionnaire. *Soutien* s'emploie de préférence en parlant d'assistance matérielle : cet enfant est l'unique *soutien* de sa famille; ce prêtre est le *soutien* des pauvres de sa paroisse. Quant au mot *support*, il est aujourd'hui peu usité au figuré.

APPUI-MAIN. s. m. Baguette dont se servent les peintres pour soutenir la main qui tient le pinceau ou le crayon. * On dit au plur. des *Appuis-main.*

***APPULSE.** s. f. (lat. *ad*, auprès; *pulsus*, poussé). T. Astr.

Enc. — On nomme ainsi le passage de la lune près d'une planète ou d'une étoile sans qu'il y ait éclipse. L'*instant de l'ap.* est celui de la plus courte distance des bords des deux astres. On observe les appulses pour déterminer les lieux de la lune, les erreurs des tables astronomiques et les longitudes des lieux.

APPUYER. v. a. Soutenir par le moyen d'un appui. *Ap. une muraille par des piliers, un édifice par des arcs-boutants.* || *Ap. une chose contre une autre*, La poser contre une autre de manière que celle-ci l'empêche de tomber. *Ap. une échelle contre la muraille.* — *Ap. une maison contre une autre, contre un coteau.* L'adosser à une autre maison, etc. || Poser une chose sur une autre, contre une autre, avec une pression plus ou moins forte. *Ap. les mains, les coudes sur la table. Il lui appuya le genou sur la poitrine. — Il lui appuya le pistolet, le bout de son fusil sur la poitrine.* Cette loc. s'emploie également lors même que l'arme est tenue à quelque distance du corps. || Fig., Aider, protéger, soutenir. *Je vous appuierai de tout mon pouvoir, de tout mon crédit. Ap. une demande. Ap. un avis, une proposition.* || Corroborer, autoriser, fonder. *Il appuya son sentiment par de bonnes raisons. Cette opinion est appuyée du témoignage des anciens. Il appuyait ses leçons de son exemple. Son droit est appuyé sur de bons titres. Sur quoi appuyez-vous ce que vous avancez ?* || T. Art mil. *Il appuya l'aile droite de son armée au fleuve et la gauche à un bois*, Il la disposa de manière que son aile droite touchait au fleuve et la gauche à un bois, afin de les garantir de ces côtés-là. — * *Il envoya un régiment de dragons pour ap. son infanterie.*, Pour aider celle-ci à soutenir le choc de l'ennemi. || T. Chas. *Ap. les chiens*, Les animer du cor et de la voix. || T. Escr. *Ap. la botte*, Ap. le fleuret sur le corps de son adversaire après l'avoir touché. — Fig., Insister sur une épigramme, sur un argument qui embarrasse l'adversaire. || T. Man. *Ap. l'éperon à un cheval*, Le lui appliquer fortement. *Ap. des deux*, Appliquer fortement les deux éperons à la fois. = s'Appuyer. v. pron. Se servir de quelque chose pour appui, pour soutien. *S'ap. sur une canne, sur une balustrade, contre un arbre. S'ap. sur le coude. Appuyez-vous sur moi. — La droite de l'armée s'appuyait à un marais*, Touchait à un marais. || Fig., *S'ap. sur la protection, le crédit, l'amitié de quelqu'un*, ou simplement *S'appuyer sur quelqu'un*, Faire fond, se reposer sur la protection de quelqu'un. — *S'ap. de la protection, du crédit, de l'amitié de quelqu'un*, S'en aider. — *S'ap. sur de bonnes raisons, sur l'usage reçu, sur l'autorité des anciens, sur un passage de l'Écriture, sur l'exemple de quelqu'un*, S'aider de, s'autoriser de. = Appuyer. v. n. Poser, être soutenu. *Cette voûte appuie sur des piliers.* || Peser sur quelque chose. *Appuyez davantage sur le cachet, sur le burin. N'appuyez pas autant en écrivant.* || *Appuyer sur la droite, sur la gauche*, ou *Ap. à droite, à gauche*, Se porter sur la droite, sur la gauche. Se dit surtout en parlant De plusieurs personnes qui sont rangées sur une même ligne. || Insister. *Ap. sur un fait, sur une circonstance, sur un argument. L'avocat n'a pas assez appuyé sur la fausseté de cette pièce.* || *Ap. sur une phrase, sur une syllabe*, La prononcer en la marquant, soit par l'intensité ou l'élévation de la voix, soit par une augmentation de durée. *Appuyez sur les derniers mots pour mieux faire saisir l'intention de l'auteur.* || T. Mus. *Ap. sur une note*, Augmenter l'intensité de la voix sur une note, ou Prolonger la durée de cette note. || T. Man. *Ce cheval appuie sur le mors*, Il porte la tête basse de manière à fatiguer la main du cavalier. = Appuyé, ée. part. = Conjug. Voy. Employer.

ÂPRE. adj. 2 g. (lat. *asper*). Inégal, raboteux. Se dit particul. Des chemins. *Un sentier âp. et difficile conduit au sommet de la montagne.* || Rude au toucher, qui fait une impression désagréable sur les organes tactiles. — On dit par anal., *Le froid est fort âp.* || Qui produit sur l'organe du goût une sensation analogue à celle que produit la nèfle non parvenue à maturité. *Fruits âpres. Vin âp.* — Qui affecte désagréablement l'oreille. *Une voix dure et âp.* || Fig., se dit De certaines choses pour en marquer la rudesse ou la violence. *Le combat fut des plus âpres. Une âp. réprimande. C'est un homme qui a l'humeur âp. Son style est très-âp.* || Se dit encore Des personnes qui se portent avec trop d'ardeur à quelque chose. *Cet homme est âp. au jeu, au gain. — Chien âp. à la curée*, Plein d'avidité, de voracité. — Prov. et fig., *Cet homme est âp. à la curée*, Est très-avide d'argent, de places, d'honneurs. = Syn. Voy. Acerbité.

ÂPREMENT. adv. Avec âpreté, d'une manière âpre. *Le froid commence bien âp. Réprimander âp. Il se porte trop âp. à tout ce qu'il fait. Ce chien se jette âp. sur la viande.*

APRÈS. prép. (R. *à*, *près*). La fonction générale de cette prép. consiste à marquer l'ordre de succession dans le temps et dans l'espace. || Rapport de temps. *Ap. le déluge. Ap. la naissance de J.-C. Tibère fut empereur ap. Auguste. Louis XIII régna ap. Henri IV. Il est arrivé ap. l'heure indiquée. Nous parlerons de cette affaire ap. mon retour. Il est revenu ap. une longue absence. Ap. le dîner il est sorti. J'irai vous voir ap. dîner, ap. souper. — Ap. avoir bu*, ou simplement *Ap. boire, nous nous expliquerons. — Ap. avoir chanté il se retira. Ap. s'être promené il est rentré déjeuner. Le chien a passé ap. le sanglier. — Ap. cela, il ne faut s'étonner de rien. Il lui fit une verte réprimande, ap. quoi il le congédia. On a longtemps attendu ap. lui*, On a longtemps attendu son arrivée. *On n'attend plus qu'ap. sa valise pour partir;* Sa valise arrivée, on partira. — *Je n'attends pas ap. cette somme*, Je ne suis pas pressé d'avoir cette somme, je n'en ai pas besoin. — *Attendre, languir, soupirer ap. quelque chose*, Désirer vivement une chose qu'on trouve lente à venir. || Rapport de lieu, d'espace. *Ap. ce vestibule est un magnifique salon. Ap. le parterre est un boulingrin, et ap. le boulingrin une grande pièce d'eau. — Les gendarmes courent ap. les voleurs. Elle traîne ap. elle une foule d'adorateurs. Nos chiens courent ap. un lièvre. Courir ap. la fortune, les honneurs. Les maréchaux marchaient ap. l'empereur.* — Si l'on suppose les personnes ou les choses rangées à la suite les unes des autres, dans l'ordre de leur dignité, de leur mérite, de leur valeur, etc., la prép. *Après* exprime La position respective de ces personnes ou de ces choses. *Les conseillers sont ap. les présidents. Tous les fabulistes passent ap. La Fontaine. Ap. l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux usités dans les arts. C'est l'homme que j'aime le plus ap. vous.* || Par ext., on dit De quelqu'un qui est sans cesse aux côtés d'une personne, ou qui s'occupe beaucoup d'elle, qu'*Il est toujours ap. elle. Il est toujours ap. moi pour épier mes actions. Cette mère est sans cesse ap. ses enfants. Ce maître est toujours ap. ses domestiques.* Se dit le plus souvent en mauvaise part. — *Crier ap. quelqu'un,* Le gronder, le quereller. *Tout le monde crie ap. ce ministre*, Tout le monde le blâme. *Il n'y a qu'un cri ap. lui*, s'emploie dans le même sens; mais il se dit aussi en parlant De quelqu'un que tout le monde désire, attend avec impatience. — *Se mettre ap. quelqu'un*, Le tourmenter, le maltraiter. *Ils étaient quatre ap. lui. Dans la mêlée, ils se mirent tous ap. lui.* || *Être ap. quelque chose*, S'en occuper actuellement. *Il est ap. dîner. J'ai trouvé mon avocat qui était ap. mon dossier. Cette femme est toujours ap. sa toilette.* — On disait autrefois : *Être ap. à faire quelque chose. Il est ap. à bâtir sa maison.* Aujourd'hui on évite cette façon de parler. || Par ellipse, *Ap.* s'emploie quelquefois sans que le complément soit exprimé. *Il est parti avant moi, il n'arrivera que longtemps ap.* (moi). *Vous irez devant, et lui ira ap.* (vous). *Nous en parlerons ap. Partez et revenez ap. Avez-vous lu ce livre? Je suis ap. — Il vous a dit qu'il me connaissait : après?* c.-à-d. Ap. cela, que vous a-t-il dit? *Vous arrivâtes malade : après?* — Dans tous ces exemples, il est, comme on le voit, facile de rétablir le complément de la prép. = d'Après. loc. prépositive et elliptique. *Le jour d'ap.*, Le jour qui succède à celui dont on vient de parler. On dit de même : *La semaine d'ap. L'année d'ap. Il est revenu le mois d'ap. Il lui cédera sa place au jeu le coup d'ap.* || *D'ap.*, suivi d'un complément, sign. Par suite de, en conséquence de. *Raisonner d'ap. ses prétentions. D'ap. ces considérations, je conclus que.* — Sur l'autorité de. *Je n'en parle que d'ap. les auteurs les plus graves.* || *D'ap.* exprime encore le rapport entre un original ou un modèle et la copie ou l'imitation qu'on en fait. *Ce tableau est peint d'ap. Raphaël. Portrait d'ap. nature. — Dessiner d'ap. l'antique. Il se conduit d'ap. les exemples qu'il a sous les yeux.* = Après tout. loc. adv. Tout bien considéré, quand cela serait. *Ap. tout, il n'était guère possible de faire autrement.* = Après coup. loc. adv. Trop tard, quand il n'est plus temps. *Vous voulez produire des pièces quand votre procès est jugé, c'est venir ap. coup.* = Ci-après. loc. adv. usitée dans le style didactique et dans la pratique. Plus tard, plus loin. *On verra ci-ap. la preuve de ce que j'avance. Les conditions du marché seront stipulées ci-ap.* = Après que. conj. Lorsque. *Ap. que vous aurez parlé. Je partirai ap. que j'aurai achevé mon travail.*

APRÈS-DEMAIN. adv. qui sert à désigner le second jour après celui où l'on est. *L'affaire est remise à* *après-d.* ‖ S'emploie subst. *Après-d. passé, il ne sera plus reçu à soumissionner.*

APRÈS-DÎNÉE. s. f. Espace de temps qui s'écoule depuis le dîner jusqu'au soir. *J'irai vous voir cette après-d. Il passe toutes ses après-dînées chez lui.*

Obs. gram. — Plusieurs auteurs écrivent *après-dîne* ou *après-dîner*, et font ce mot masculin. — La locution, *J'irai vous voir après dîner*, diffère de celle-ci, *J'irai vous voir cette après-dînée*, en ce que dans le premier cas, je dis que je vous ferai visite immédiatement après avoir dîné, tandis que, dans le second cas, j'ai tout le temps qui s'écoulera entre l'heure du dîner et le soir pour faire cette visite.

APRÈS-MIDI. s. f. Espace de temps qui s'écoule depuis l'heure de midi jusqu'au soir. *Une belle après-m. Je vous ai attendu toute l'après-m. Il est visible toutes les après-m.* — Quelques-uns font ce mot masculin.

APRÈS-SOUPÉE. s. f. Temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'au coucher. *Il passe ses après-soupées en bonne compagnie.* ‖ *Après-souper*, ou *après-soupé*. Voy. l'obs. qui suit le mot *Après-dînée.*

ÂPRETÉ. s. f. (R. *âpre*). Qualité de tout ce qui est âpre. *L'âp. des chemins, du froid, d'un fruit, de la voix.* ‖ Fig. *L'âp. des mœurs, du caractère, de l'humeur, des manières, d'un reproche, d'une parole.—Ap. du style. Ap. au gain*, etc. = Syn. Voy. Acerbité.

À PRIORI. Voy. Priori (a).

* **APRON.** s. m. (lat. *asper*, rude). T. Ichth. Voy. Percoïdes.

À-PROPOS. s. m. Voy. Propos.

APSIDE. s. f. T. Archit. Voy. Abside.

APSIDE. s. f. (gr. ἀψὶς, courbure). T. Astr.

Enc. — On donne le nom d'*Apsides* aux deux points situés aux extrémités du grand axe de l'orbite d'une planète ou d'un satellite : en d'autres termes, ce sont les points où la planète se trouve à sa plus grande et à sa moindre distance de l'astre central. Le point de la plus grande distance s'appelle l'*ap. supérieure*, et celui de la plus petite distance est nommé *ap. inférieure.* La ligne qui unit ces deux points et qui constitue le grand axe de l'orbite, a reçu en conséquence le nom de *ligne des apsides*. Elle éprouve un lent déplacement dans le plan de l'orbite de la planète, et le temps que met celle-ci pour compléter une révolution relativement à ses apsides constitue la période anomalistique. Voy. Année, Anomalie, Aphélie et Apogée.

APTE. adj. 2 g. (lat. *aptus*, propre à). Propre à faire quelque chose; Qui réunit les conditions requises pour une chose. *Il est ap. à remplir cet emploi, à exécuter ce travail. Il est ap. à posséder, à succéder.*

* **APTÉNODYTE.** s. m. (gr. ἀπτὴν, sans ailes; δύτης, plongeur). T. Ornith. Nom scientifique du *Manchot.* Voy. Brachyptère.

APTÈRE. adj. 2 g. et s. m. (gr. α priv.; πτερὸν, aile). T. Zool.

Enc. — Ce terme, qui signifie dépourvu d'ailes, n'est employé qu'en parlant des animaux articulés et principalement des Insectes. Plusieurs auteurs systématiques ont établi parmi les articulés, et sous la dénomination d'*Aptères*, des coupes comprenant un plus ou moins grand nombre d'animaux; mais comme le fait d'être privé d'ailes est commun à des êtres essentiellement différents sous tous les autres rapports, on a renoncé, dans toutes les classifications modernes, à prendre ce caractère comme fondement de classe ou d'ordre zoologique.

* **APTÈRONOTE.** s. m. (gr. α priv.; πτερὸν, nageoire; νῶτος, dos). T. Ichth. Voy. Gymnote.

* **APTÉRYX.** s. m. (gr. α priv.; πτερὸν, aile). T. Ornith.

Enc. — On a donné le nom d'*Ap. austral* à un oiseau récemment découvert dans la Nouvelle-Zélande, et qui est un des plus remarquables dans la série ornithologique, puisqu'à des ailes rudimentaires et tout à fait impropres au vol il réunit un bec de Courlis ou de Bécasse et des pattes de Gallinacés. Il est de la taille d'une Poule : son plumage est brun-ferrugineux, décomposé et tombant. On l'a classé avec raison dans l'ordre des *Brévipennes* de Cuvier; car, comme ceux de l'Autruche et du Casoar, ses os ne sont point percés pour l'introduction de l'air, qui ne pénètre pas non plus dans la cavité abdominale; son sternum est fort petit, et il est en outre dépourvu de bréchet, ainsi que tous les Brévipennes.

L'Ap., que les indigènes de la Nouvelle-Zélande connaissent sous le nom de *Kiwi*, se tient dans les forêts les plus fourrées et les plus sombres, et y reste blotti durant le jour sous les grandes herbes marécageuses ou dans les cavités que forment les racines des arbres. C'est là aussi qu'il construit un nid grossier où il ne pond qu'un œuf. Il ne sort de sa retraite qu'à la nuit pour chercher sa nourriture, qui, à ce qu'il paraît, se compose uniquement de vers. Il les attrape en grattant le sol avec ses pieds et en introduisant son long bec dans les terrains mous et marécageux. L'Ap. se rencontre ordinairement par paires. Son cri ressemble à un fort coup de sifflet, et c'est en imitant ce cri que les naturels parviennent à le saisir. Quand on a pris une femelle, il devient facile de s'emparer du mâle qui reste ordinairement près d'elle pour la protéger. Malgré la brièveté et la grosseur de ses jambes, le Kiwi court avec une vitesse incroyable. Il sait aussi fort bien se servir de ses éperons pour se défendre, lorsqu'il est atteint par les naturels ou par leurs chiens.

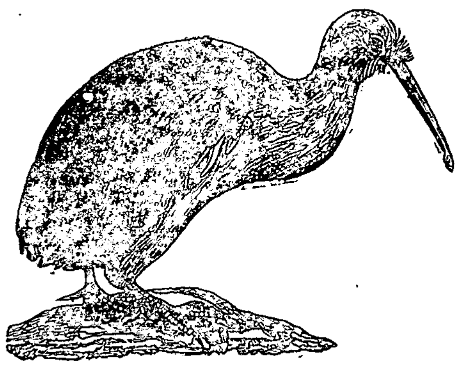

* **APTINE.** s. m. (gr. ἀπτὴν, sans ailes; qui ne peut voler). T. Entom. Voy. Carabiques.

APTITUDE. s. f. Disposition naturelle à quelque chose, principalement aux arts, aux sciences. *Il a une grande ap. à la peinture, aux langues, aux mathématiques*, ou *pour la peinture, les langues, les mathématiques.*

APUREMENT. s. m. Vérification définitive d'un compte, d'après laquelle le comptable est reconnu quitte. *Faire l'ap. d'un compte.*

APURER. v. a. (R. *pur*). Vérifier un compte pour s'assurer que toutes ses parties sont en règle, et en donner quittance au comptable. = Apuré, ée. part.

* **APUS.** s. m. (gr. α priv.; ποῦς, pied). T. Zool. Voy. Branchiopodes.

APYRE. adj. 2 g. (gr. α priv.; πῦρ, feu). Nom qu'on donnait anciennement Aux substances qui n'éprouvent aucun changement lorsqu'on les soumet à une température très-élevée : tels étaient l'amiante, le cristal de roche, etc.

* **APYRÉTIQUE.** adj. T. Méd. Qui est sans fièvre. Se dit Des affections qui ne sont point accompagnées de réaction fébrile. — Sert aussi à désigner Les jours dans lesquels il n'y a pas d'accès de fièvre.

* **APYREXIE.** s. f. T. Méd. Voy. Fièvre.

AQUARELLE. s. f. [On pron. *acouarelle.*] (lat. *aqua*, eau). Voy. Peinture.

* **AQUARIUM.** s. m. [On prononce *acouariome.*] Mot latin qui signifie *réservoir d'eau*, et se dit D'une sorte de vivier où l'on élève des plantes, et quelquefois même des animaux aquatiques. — Voy. Serre.

AQUA-TINTA ou **AQUA-TINTE.** s. f. [On prononce *acoua-tinta.*] (lat. *aqua; tincta*, colorée). V. Gravure.

AQUATIQUE. adj. 2 g. [On pron. *acouatique.*] (lat. *aquaticus*). Plein d'eau, marécageux. *Lieux aquatiques.*

Enc. — En Zool., on donne le nom d'*Aquatiques* aux animaux qui vivent dans l'eau ou sur ses bords. — Ce terme est également usité en Botanique; mais il ne se dit que des plantes qui vivent dans l'eau douce ou sur le bord de l'eau. En outre on distingue ces plantes par les termes, *Lacustres* ou *Lacustrales*, dans les lacs ou au bord des lacs; *Fontinales*, dans ou près les fontaines; *Fluviales*, *Fluviatiles*, dans ou près les fleuves. Quant à la manière dont elles sont dans l'eau, on distingue celles qui sont *Submergées*, vivant couvertes d'eau; *Émergées*, sortant de l'eau par leur sommité; *Inondées*, tantôt couvertes, tantôt découvertes; *Flottantes*, soutenues entre deux eaux; *Nageantes*, soutenues à la surface de l'eau. On applique le terme générique de *Marécageuses* aux plantes qui croissent dans les marais, et on appelle particulièrement *Uligineuses* celles qui croissent dans les prairies humides, et *Tourbeuses* celles des tourbières ou lieux analogues.—Pour les plantes qui vivent dans l'eau salée ou sur ses bords, on désigne par le nom de *Marines* celles qui croissent dans la mer couvertes d'eau, de *Maritimes*, celles qui croissent au bord de la mer, et de *Salines*, celles qui croissent dans les terrains saumâtres ou salés.

AQUEDUC. s. m. (lat. *aqua*, eau; *ductus*, conduit). Canal destiné à conduire de l'eau d'un lieu à un autre. ‖ T. Anat. Le nom d'*Aq.* a été donné très-improprement à divers canaux qui n'ont rien de commun avec les aqueducs. Tels sont *l'Aq. de Fallope*, *l'Aq. du Vestibule*, *l'Aq. du Limaçon*, qui appartiennent au temporal, et l'*Aq. de Sylvius*, qui appartient au cerveau.

Enc. — Quoique, d'après son étymologie, le nom d'*Aq.* paraisse convenir à tout conduit ou canal destiné à amener des eaux courantes d'un endroit à un autre, cependant on l'applique uniquement aux canaux construits en pierre ou en maçonnerie, pour conduire des eaux, avec pente réglée, à travers un sol inégal. On distingue les aqueducs en *souterrains* et en *apparents*. Les premiers consistent en une galerie voûtée construite à travers une montagne ou au-dessous du niveau du sol; les seconds, nécessaires lorsqu'il s'agit de franchir une vallée ou une rivière, sont élevés au-dessus du sol et supportés par une construction en maçonnerie pleine ou en arcades. Le plus souvent la disposition des lieux exige la réunion de ces deux genres de constructions.

Dès l'antiquité la plus reculée, il y eut des aqueducs remarquables par la hardiesse et la solidité de leur construction : tels furent ceux de Sésostris en Égypte, de Sémiramis à Babylone, de Salomon dans le pays d'Israel. Les Grecs, néanmoins, paraissent n'avoir pas connu les aqueducs; mais ceux qu'ont élevés les Romains doivent être rangés parmi les travaux les plus admirables que nous ait laissés le peuple-roi. C'est surtout aux environs de la ville éternelle qu'on rencontre des restes nombreux d'aqueducs sillonnant de leurs longues lignes d'arcades les champs arides de la campagne de Rome, enjambant par dessus les voies, les tombeaux, les édifices, et allant se perdre dans les vertes montagnes d'Albano et de Tivoli. Les aqueducs souterrains, à moins qu'ils ne fussent taillés dans le roc vif, étaient revêtus, ainsi que nous l'avons dit, de maçonnerie et voûtés ou recouverts de grandes dalles. On y ménageait, de distance en distance, des regards (*lumina*), soit pour faciliter les réparations que le temps rendait nécessaires, soit pour donner issue ou accès à l'air dans le canal parcouru par les eaux. Dans les aqueducs apparents, c'est à la partie supérieure de la construction que se trouvait pratiquée la *cuvette*, c.-à-d. le canal destiné à la conduite de l'eau. Celle-ci coulait tantôt à ciel ouvert, tantôt à l'abri de dalles entre lesquelles on laissait des ouvertures pour livrer passage à l'air. Les arcades, d'un diamètre en général assez étroit, étaient soutenues sur des pieds-droits qui avaient souvent une grande élévation. (Fig. 1. Vue d'une partie de l'aq. appelé *Aqua Claudia*, commencé sous Caligula l'an 36 de notre ère, et terminé par Claude l'an 50; 2. coupe du même.) Ces arcades se transformaient en véritables ponts lorsqu'il s'agissait de faire franchir aux eaux des vallées profondes ou des rivières d'une certaine largeur. Quelquefois même, selon les exigences du terrain, on superposait les unes au-dessus des autres deux ou trois rangées d'arcades : dans ce cas, l'aq. était dit *double* ou *triple*. Il était rare que la direction d'un aq. ne déviât pas de la ligne droite : le plus souvent il décrivait des sinuosités plus ou moins multipliées. On a supposé que cette disposition avait pour but de ménager aux eaux une pente constamment uniforme, et d'éviter de faire des constructions trop élevées. Les aqueducs offraient le long de leur parcours des piscines couvertes où les eaux déposaient les matières étrangères dont elles pouvaient être chargées. Quelques-unes de ces piscines se composaient de plusieurs bassins étagés, de sorte que l'eau s'échappait parfaitement limpide du dernier réservoir. Elle arrivait enfin à un château d'eau (*castellum*) qui terminait l'aq. Là, elle se partageait ordinairement en trois parties : l'une servant à alimenter les fontaines publiques, l'autre destinée aux thermes, et la troisième aux fontaines des particuliers qui en avaient obtenu ou payé la concession. Des tuyaux en plomb ou en terre cuite, de forme conique, afin qu'ils pussent s'emboîter les uns dans les autres, servaient à distribuer les eaux fournies par le *castellum.*

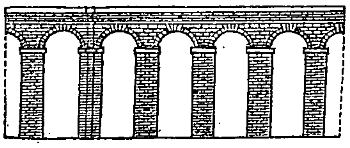

Fig. 1.

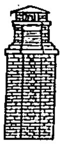

Fig. 2.

Il paraît que le premier aq. qui ait été construit à Rome, le fut, vers l'an 312 av. J.-C., par les soins d'Appius Claudius Cœcus. Il rassemblait les sources éparses des montagnes de Frascati, et les conduisait jusqu'à Rome; mais la quantité d'eau que fournissait l'*Aqua Claudia* étant devenue insuffisante, on alla chercher au loin d'autres sources, et l'on édifia successivement divers aqueducs. Frontin, qui fut revêtu par Nerva de la charge de directeur des eaux (*curator aquarum*), charge qui n'était jamais conférée qu'à des personnages consulaires, rapporte qu'au commencement du règne de cet empereur, Rome possédait neuf grands aqueducs qui fournissaient par jour 14,018 *quinaires*, soit, suivant le calcul du savant de Prony, 787,000 mètres cubes d'eau, et cela, malgré les déperditions involontaires et les prises d'eau faites en fraude par les particuliers. Sans ces pertes, la quantité d'eau amenée par les aqueducs aurait été, d'après Frontin, de 23,582 quinaires, ou 1,320,520 mètres cubes. Or, en divisant le premier nombre que donne cet auteur par le chiffre de 1 million d'habitants (car la population de Rome ne dépassa jamais ce nombre), on trouve 0,787 mètre cube pour la consommation journalière de chaque citoyen. Sous Nerva, Frontin ajouta cinq nouveaux aqueducs à ceux qui existaient déjà, et

Il paraît que plus tard leur nombre total s'éleva jusqu'à vingt. Le développement total des neuf anciens aqueducs peut être évalué à 525 kilom. environ. Trois de ces aqueducs qui ont été restaurés et entretenus par les papes, fournissent encore à la Rome moderne 180,500 mètres cubes d'eau par jour.

Tous les pays qui subirent la domination des Romains, ayant adopté leurs usages et leur passion pour les bains et les naumachies, on vit s'élever dans les diverses provinces des aqueducs rivaux de ceux de Rome, et souvent même plus magnifiques encore. Ainsi, on trouve des vestiges plus ou moins bien conservés en Grèce, dans l'Afrique, l'Asie mineure, l'Espagne, la France, etc. Parmi les aqueducs étrangers, nous mentionnerons seulement celui de Ségovie, dans la Vieille-Castille, dont il reste 119 arcades construites en pierres de grand appareil. Cet aq. se compose de deux étages d'arcades dont la hauteur totale est de 32 mètres 50 cent. Il traverse la ville et passe par dessus les maisons qui sont dans le fond de la vallée.— Les restes d'aqueducs romains sont fort nombreux chez nous : on en rencontre à Paris, à Lyon, à Saintes, à Luynes, à Néris, à Metz, à Nîmes, à Vienne, etc. Dans cette dernière ville, une faible partie des anciens aqueducs souterrains a été réparée par les soins de la municipalité : aux jours et aux heures fixés, d'abondantes nappes l'eau apportées par les aqueducs descendent du haut de la cité, et balayent les rues en entraînant dans le Rhône les immondices qu'elles rencontrent. L'aq. de Metz avait à peu près 29 kilom. de développement, et menait à cette ville les eaux de la Gorze. Il franchissait la Moselle dans un endroit où elle a environ 1200 mètres de large. Les glaces ont emporté les arches qui traversaient le fleuve; cependant il reste encore près de Jouy 17 arcades qui donnent une idée de la beauté de ce monument. Mais le plus magnifique édifice de ce genre que nous aient laissé les Romains, est sans contredit l'aq. de Nîmes, dont on attribue la construction à Vipsanius Agrippa, gendre d'Auguste. Cet aq. conduisait dans la ville les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan, et avait une longueur totale d'environ 40,000 mètres. La partie la plus remarquable, connue sous le nom de *Pont du Gard* (Fig. 3), est une construction formée de trois rangs d'arcades superposées, qui franchit une vallée profonde au bas de laquelle coule le Gardon. Les arcades inférieures sont au nombre de 6, ayant chacune 22 mètres 75 centim. d'ouverture, à l'exception de celle sous laquelle coule le ruisseau, qui a 24 mètres. La seconde rangée se compose de 11 arcades, et la troisième de 36. Le premier et le second étage ont chacun 20 mètres 12 cent. de hauteur : quant au troisième, il n'a que 8 mètres 53 centim., ce qui donne pour l'édifice tout entier 48 mètres 77 centim. d'élévation. C'est sur la galerie supérieure que se trouve le canal où coule l'eau. Les pieds-droits et les voûtes sont construits en belles pierres de taille, sans aucune espèce de ciment. La cuvette seule est en moellons, et son intérieur est formé par un massif de béton revêtu d'une couche de ciment fin. L'épaisseur du monument d'un parement à l'autre est de 6 mètres 36 cent. au premier rang, 4 mèt. 56 c. au second, et 3 mètres 6 cent. au troisième. La retraite formée au premier étage était de 1 mètre 27 cent., et offrait un passage pour les piétons. La longueur totale au niveau du troisième étage est de 265 mètres 70 cent. Au commencement du vᵉ siècle, lors de l'invasion des Barbares, cet aq. fut rompu à ses deux extrémités, et subit de graves mutilations. Mais vers le milieu du siècle dernier (1745), on y fit quelques réparations. On prolongea en outre les piles inférieures de l'aq., et l'on y établit un pont qui aujourd'hui fait partie de la route de Nîmes à Avignon.

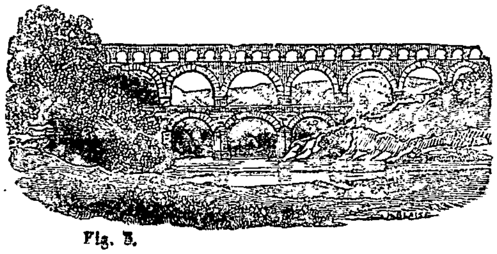

Fig. 3.

Parmi les aqueducs modernes élevés en France, nous ne saurions passer sous silence l'aq. d'Arcueil construit par l'architecte de Brosse, l'an 1624, pour amener l'eau d'Arcueil au Luxembourg; l'aq. de Montpellier élevé sur la fin du règne de Louis XIV par l'ingénieur Pitot; l'aq. de Buc près de Versailles, construit en 1686; et enfin l'aq. de Maintenon, entrepris à la même époque pour amener à Versailles les eaux de la rivière d'Eure. Ce dernier eût été supérieur aux plus magnifiques aqueducs de l'antiquité; mais il fut abandonné après avoir coûté 22 millions. On n'avait encore élevé que 48 arcades qui joignaient les deux collines de Maintenon dans un espace de 875 mètr. : cet aq. avait trois rangées d'arcades, et une hauteur totale de 71 m. Un aq. non moins gigantesque que ce dernier, mais véritablement utile, est celui de Roquefavour qui porte les eaux de la Durance à Marseille, dans le double but d'alimenter la ville et d'assainir le port en y jetant un puissant courant d'eau vive. Il a 20 kil. de long, et il atteint en quelques endroits la hauteur de 80 m. Ce magnifique ouvrage a été construit par l'ingénieur Montricher et terminé en 1848.—Aujourd'hui, à moins de circonstances exceptionnelles, on n'élève plus de constructions de ce genre; car, indépendamment des frais énormes qu'elles coûtent, elles ne permettent pas d'utiliser la force motrice considérable que possède tout cours d'eau d'un certain volume. D'autre part, lorsque la quantité d'eau à amener n'est pas trop forte, la mécanique fournit les moyens de l'élever au niveau voulu à moins de frais que par le moyen des aqueducs.

Les ingénieurs des ponts et chaussées appliquent quelquefois, mais à tort, le nom d'aqueducs aux ponceaux et aux conduits destinés à donner passage aux petits ruisseaux dont le cours naturel est interrompu par des ouvrages d'art, tels que routes, canaux, levées, etc. Ils appellent encore *ponts-aqueducs* ou *ponts-canaux* les constructions établies pour recevoir un canal, lorsque celui-ci doit franchir une rivière. Voy. CANAL.

AQUEUX, EUSE. adj. (lat. *aquosus*). Qui ressemble à de l'eau, qui est de la nature de l'eau. *Liquide aq. La partie aq. du sang. L'humeur aq. de l'œil.* ‖ Se dit Des légumes, des fruits qui contiennent beaucoup d'eau. *Ce légume est très-aq.* ‖ * T. Géol. *Dépôts aq.*, Dépôts qui évidemment ont été formés par les eaux.

* **AQUIFOLIACÉES.** s. f. pl. (lat. *aquifolium*, houx). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, monopétales à ovaire supère, qui a été établie sous le nom d'*Ilicinées*, par Ad. Brongniart, aux dépens de la famille des *Rhamnées* de Jussieu. De Candolle a rangé ces végétaux dans la famille des *Célastrinées*, et en a formé une section sous le nom d'*Aq.* La famille des Aq. se compose d'arbres ou d'arbustes toujours verts, à feuilles alternes ou opposées, simples, coriaces, et dépourvues de stipules. — *Caract. bot.* : Fleurs petites, blanches ou verdâtres, axillaires, solitaires ou diversement groupées, quelquefois unisexuées par avortement. Sépales 4 à 6; corolle à 4 ou 6 divisions, hypogyne. Préfleuraison imbriquée. Etamines insérées sur la corolle, alternant avec ses divisions; filets droits; anthères adnées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Pas de disque. Ovaire charnu, supère, légèrement tronqué, ayant de 2 à 6 loges et même davantage; ovules solitaires, anatropes, pendants, et souvent suspendus à un funicule cupuliforme; stigmate subsessile, lobé. Fruit charnu, indéhiscent, contenant 2 à 6 nucules ligneux ou davantage. Graines suspendues, presque sessiles; albumen large et charnu; embryon petit, bilobé, placé près du hile; cotylédons petits; radicule supérieure. [Fig. 1. *Ilex microphylla*. 2. Fleur. 3. Corolle ouverte. 4. Coupe d'un fruit mûr. 5. Coupe d'une graine.]

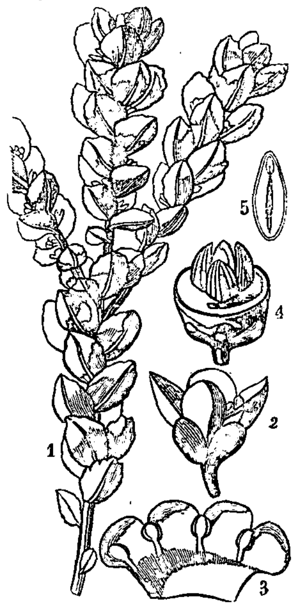

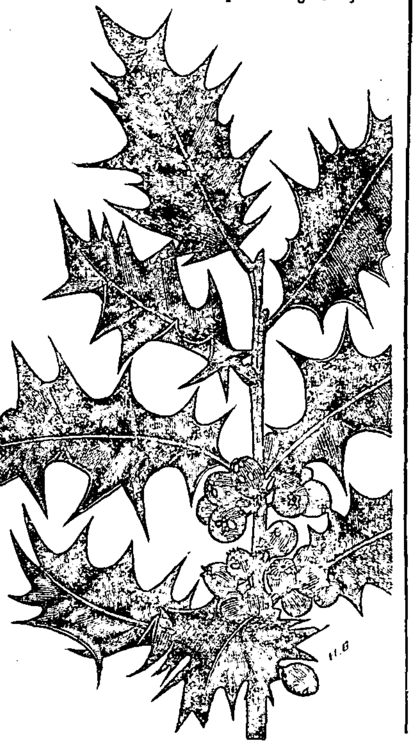

Cette famille se compose de 11 genres et de 100 espèces. Nous n'avons en Europe que le *Houx commun* (*Ilex aquifolium*). — L'écorce et les baies du *Prinos verticillé* (*Prinos verticillata*) jouissent de propriétés toniques et astringentes fort prononcées, et les médecins du nouveau continent les vantent comme d'excellents antiseptiques. Bigelow affirme que ses baies sont émétiques. La racine de la *Mygindie* (*Myginda uragoga*), administrée sous forme de décoction ou d'infusion, a la réputation d'être un puissant diurétique. — Diverses espèces appartenant à cette famille sont employées en guise de thé : tels sont le *Prinos glabre* (*Prinos glabra*); le *Houx vomitif* (*Ilex vomitoria*) de l'Amérique du Nord; l'*Ilex gongonha* et l'*Ilex Theezans* du Brésil. Mais l'espèce la plus usitée est le *Maté* ou *Ilex paraguayensis* dont on fait une grande consommation dans l'Amérique méridionale, et où l'on a découvert de la théine. Les feuilles connues sous le nom d'*Apalachines* ou *thé des Apalaches*, proviennent du *Houx vomitif*. Il paraît que lorsque les Creeks, tribu indienne de l'Amérique du Nord, vont tenir conseil, ils boivent une forte décoction d'apalachine, qu'ils appellent *liqueur noire*, et qui agit comme un léger vomitif. Suivant Martius, les *Ilex paraguayensis*, *gongonha* et *theezans*, sont d'excellents diurétiques et diaphorétiques. D'après ce savant voyageur, les teinturiers se servent de l'*Ilex paraguayensis* et de quelques autres espèces. Les fruits de l'*Ilex macoucoua* contiennent, quand ils ne sont pas encore parvenus à maturité, une grande quantité de tannin, et sont employés dans la teinture des étoffes de coton. — Quant à l'unique espèce de cette famille qui soit indigène chez nous, c.-à-d. le *Houx commun* (*Ilex aquifolium*) (Fig. 6), elle est loin d'être sans utilité. Son écorce donne de la glu, et son beau bois blanc est fort estimé des tourneurs. En outre, on dit que sa racine et son écorce sont émollientes, expectorantes et diurétiques. Ses baies sont émétiques et purgatives; 5 ou 6 suffisent pour provoquer le vomissement; Haller recommande le suc des feuilles dans l'ictère; enfin Reil affirme avoir employé avec succès l'écorce de Houx dans certains cas de fièvres intermittentes épidémiques où le quinquina avait échoué. Le docteur Rousseau a employé comme fébrifuge les feuilles réduites en poudre, et il pense qu'on pourrait substituer ce remède au quinquina. On a extrait des feuilles du Houx une matière cristalline très-amère (*Ilicine*), à laquelle sont évidemment dues les propriétés antipériodiques du végétal.

* **AQUILAIRE.** s. f. (lat. *aquila*, aigle). T. Bot. Voy. AQUILARINÉES.

* **AQUILARINÉES** ou * **AQUILARIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — La famille des *Aq.* a été établie par R. Brown. Elle se compose de végétaux exogènes, à fleurs dépourvues de corolle, et à ovaire supère. Les *Aq.* sont des arbres ou des arbrisseaux à branches lisses ayant une écorce flexible, à feuilles alternes ou opposées, munies de pétioles courts, entières et dépourvues de stipules.— *Caract. bot.* : Calice turbiné ou tubuleux; limbe à 4 ou 5 divisions; préfleuraison imbriquée. Gorge en général munie d'écailles (étamines stériles). Étamines au nombre de 10, de 8 ou de 5, et, dans ce dernier cas, opposées aux divisions calicinales; filets insérés à l'orifice du calice, un peu plus bas que les écailles. Anthères étroites, oblongues, attachées par le dos au-dessous de leur partie médiane, biloculaires, s'ouvrant en dedans par une fente longitudinale. Ovaire supère, sessile ou stipité, tomenteux, comprimé, biloculaire; ovules au nombre de 2, anatropes, suspendus de chaque côté du placenta, s'amincissant à leur partie inférieure; style nul ou conique et filiforme; stigmate simple, large. Capsule sessile ou stipitée, à 2 valves, ou drupacée et indéhiscente. Graines au nombre de deux (une de chaque côté du placenta), suspendues; quelquefois une seule par avortement; pas d'albumen; cotylédons épais, charnus, hémisphériques; radicule droite et supérieure. [Fig. 1. *Aquilaria agallochum*. 2. Fleur. 3. La même ouverte et déroulée. 4. Coupe de l'ovaire.]

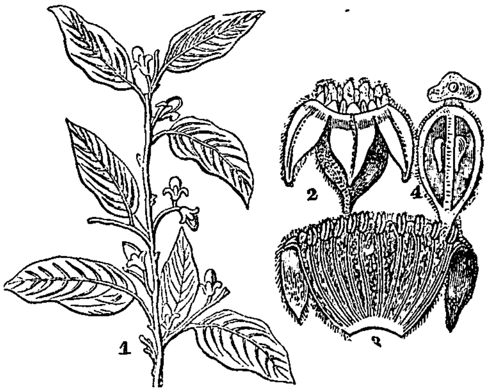

Cette petite famille se compose de 6 genres et de 10 espèces qui ne se trouvent que dans les régions tropicales de l'Asie. — Le bois odorant connu sous les noms de *Bois d'aloès*, *Bois d'aigle*, *Agalloche* ou *Calambac*, qui contient une substance résineuse aromatique de couleur foncée, n'est autre chose que la partie interne du tronc de l'*Aquilaire ovée* (*Aquilaria ovata*) appelée vulgairement *Garo*, et de l'*Aq. agalloche* (*Aq. agallochum*). La substance odorante dont nous venons de parler s'obtient en faisant bouillir le *Bois d'aigle* dans l'eau Les Orientaux l'estiment comme parfum et l'emploient comme tonique. En Europe, on l'a quelquefois prescrite dans les affections goutteuses et rhumatismales.

*** AQUILÉGIE.** s. f. (lat. *aquilegia*). T. Bot. Voy. **Renonculacées.**

AQUILIN. adj. (lat. *aquila*, aigle). N'est usité que dans cette loc. : *Nez aquilin*, Nez recourbé comme le bec de l'aigle.

AQUILON. s. m. (lat. *aquilo*). Vent du Nord. — En poésie et dans le style élevé, on dit *Les aquilons* pour désigner Tous les vents froids et violents.

ARA. s. m. T. Ornith.

Enc. — On désigne sous le nom d'*Ara* un genre de Perroquets dont les joues sont dénuées de plumes. Les Aras sont remarquables par la grandeur de leur taille, la grosseur de leur bec, la beauté de leur plumage aux couleurs éclatantes et variées, et la longueur de leur queue qui est étagée et terminée en pointe. La richesse de leur plumage en fait apporter un grand nombre en Europe. Cependant ces oiseaux ont moins d'intelligence que les Perroquets et que les Perruches, et leur voix est croassante et fort désagréable. — Les Aras (Fig. *Ara canga*) ne se trouvent que dans l'Amérique méridionale et aux Antilles, où ils causent de grands dommages aux plantations de café et de cacao. Ils ne volent point en troupes nombreuses et vont ordinairement par couples. Ils perchent sur les arbres les plus élevés et ne se posent jamais à terre, d'où ils auraient de la peine à prendre leur essor, à cause de la longueur de leurs ailes et de la brièveté de leurs pieds. Ces oiseaux construisent leur nid dans des creux d'arbres, et la femelle ne pond que deux œufs que le mâle couve tour à tour avec elle. — Quoique la nudité des joues soit, ainsi que nous l'avons dit, le caractère distinctif principal du genre Ara, les ornithologistes sont généralement d'accord pour y placer quelques grandes espèces qui offrent tous les caractères secondaires du genre, à l'exception de celui-là : tels sont l'*A. hyccinthe* et l'*A. azuvert* de Vieillot.

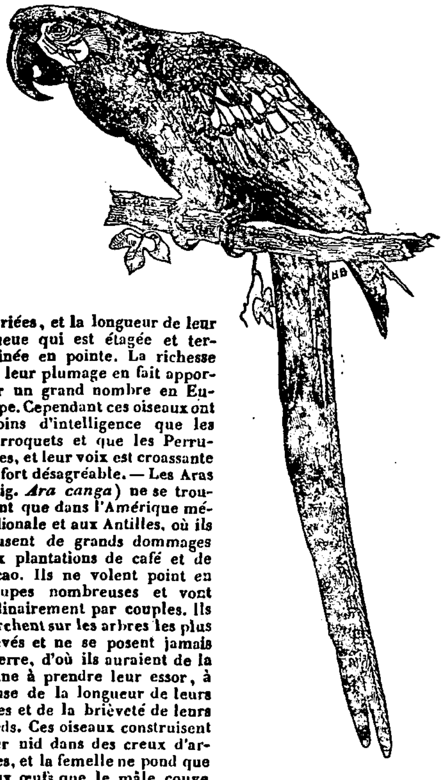

ARABE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Arabie. *Langue ar. Mœurs arabes. Architecture ar.* — *Chiffres arabes.* Voy. Chiffre. || S'emploie subst. *Un Ar.* Les *Arabes.* — *Il apprend l'ar.*, Il apprend la langue arabe. || Par all. à la réputation de voleurs que l'on a faite aux Arabes, on dit d'un homme dur, avide, d'un créancier impitoyable, D'un usurier : *C'est le plus ar. de tous les hommes.* — S'emploie souvent subst. *Je ne veux pas avoir affaire à lui, c'est un ar.*

ARABESQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Arabie, qui est d'origine arabe. *Mœurs arabesques. Architecture ar. Genre, style ar.* Vx. || S'employait aussi subst. au masc. *L'ar.* — Aujourd'hui on dit *Arabe.*

ARABESQUES. s. f. pl. T. Peint. et Sculpt.

Enc. — On donne le nom d'*Ar.* à un genre d'ornements peints ou sculptés, ou bien sculptés et peints tout à la fois, représentant un assemblage capricieux de fleurs, de fruits, d'arbustes, d'animaux réels ou imaginaires, de figures de toute espèce, combinés avec divers agencements de lignes. Ce n'est pas aux Arabes qu'il faut attribuer l'invention de ce système d'ornementation, car il était déjà connu des anciens. Les frises de leurs monuments sont fréquemment décorées de feuillages, de rinceaux, d'enroulements et de griffons. On voit d'élégants modèles de ce genre de décoration sur les murs des bains de Titus à Pompéi et sur un grand nombre de vases grecs trouvés à Herculanum. Les Arabes, auxquels leur religion défendait toute représentation d'êtres animés, durent naturellement faire un grand usage de cette sorte d'ornement dans la décoration de leurs édifices, et c'est sans doute pour ce motif qu'on lui donna le nom sous lequel il est connu. On retrouve aussi les arabesques communément employées dans l'architecture romane, particulièrement dans les monuments du midi, au XIIe siècle, où elles sont quelquefois d'une exécution heureuse. Mais c'est surtout pendant la renaissance qu'on en fit usage. On ne saurait trouver rien de plus gracieux et de plus léger que celles qui sont prodiguées dans presque toutes les constructions de cette époque. Cependant il était réservé au peintre le plus célèbre, à Raphaël, de porter ce genre d'ornementation à un point de perfection qui n'a plus été dépassé. Rien n'égale la richesse et la beauté des arabesques exécutées sur ses dessins aux loges du Vatican. Ces ornements ont été fort employés en France sous le règne de Louis XIV. Aujourd'hui on y a encore recours pour la décoration des murs intérieurs, des panneaux, des pilastres, des montants de portes, des frises, des plafonds et des voûtes. Mais il faut se garder de les appliquer sur des objets de grandes dimensions, et de les employer dans les décorations d'un style sévère.

*** ARABETTE** ou *** ARABIDE.** s. f. T. Bot. V. Crucifères. = *** ARABINE.** s. f. T. Chim. Voy. Gomme.

ARABIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Arabie, qui vient de l'Arabie. *Golfe ar.*, La mer Rouge. — *Gomme ar.* Voy. Gomme et Légumineuses.

ARABLE. adj. 2 g. (lat. *arare*, labourer). Labourable. *Sol ar. Terres arables.*

***ARACARI.** s. m. T. Ornith. Voy. Toucan.

***ARACÉES.** s. f. pl. (lat. *arum*, gouet). T. Bot.

Enc. — De Jussieu avait établi sous le nom d'*Aroïdées* une famille de végétaux exogènes composée d'un grand nombre de genres ayant pour caractères communs d'être pourvus de feuilles et d'avoir des fleurs sans périanthe vrai, disposées sur un axe en spadice allongé. Mais comme, depuis Jussieu, plusieurs familles ont été établies aux dépens des Aroïdées, et que par conséquent cette dénomination n'a plus la même compréhension, nous donnerons, avec Schott et Lindley, le nom d'*Aracées* à la famille dont l'*Arum* est le type. — Les *Ar.* sont des plantes vivaces tantôt herbacées et ordinairement à racine tubéreuse, tantôt frutescentes, acaules ou arborescentes, ou même quelquefois grimpantes et s'élevant à l'aide de racines aériennes. — *Caract. bot.* : Feuilles engaînantes à leur base, convolutées dans le bourgeon, à veines généralement ramifiées, parfois cordiformes. Spadice ordinairement renfermé dans une spathe en capuchon. Fleurs unisexuées, nues, disposées à la surface du spadice; le plus souvent les fleurs mâles occupent la partie supérieure et les fleurs femelles la partie inférieure de ce dernier. Fleurs mâles : étamines en nombre défini ou indéfini, très-courtes; anthères sessiles à 1, 2 ou même à plusieurs loges, ovales, extrorses. Fleurs femelles : ovaire libre, uniloculaire, très-rarement tri- ou pluriloculaire, polysperme; ovules dressés ou pariétaux, sessiles ou attachés à un long funicule, orthotropes, campulitropes, ou parfois anatropes; stigmate sessile. Fruit charnu. Graines pulpeuses; embryon dressé, pointu, avec une fente latérale où se trouve la plumule, et situé dans l'axe d'un albumen charnu ou farineux; radicule obtuse, placée ordinairement près du hile, parfois à l'extrémité opposée. Dans quelques cas, il n'existe pas d'albumen. [Fig. 1. *Arum maculatum.* 2. Sa spathe. 3. Son spadice chargé de fleurs. 4. Anthère. 5. Coupe transversale d'un ovaire. 6. Groupe de fruits mûrs. 7. Graine. 8. Coupe de la graine pour faire voir l'embryon. 9. Fruit divisé verticalement pour montrer la position des graines. 10. Coupe perpendiculaire d'une graine.]

Cette famille se compose d'environ 26 genres et 170 espèces que Lindley a réparties en 4 tribus, les *Cryptocorinées*, les *Dracunculées*, les *Caladiées* et les *Anaporinées.* — Les Ar. sont très-répandues dans toutes les régions tropicales, mais elles sont rares dans les climats tempérés. Dans ces derniers, elles sont généralement herbacées, tandis que celles des pays chauds sont souvent arborescentes, d'une grande taille, et grimpent le long des arbres à l'aide de leurs racines aériennes. En Amérique, suivant de Humboldt, les Ar. habitent principalement la région sous-montagneuse, entre 360 et 1100 mètres d'élévation. Les plantes de cette famille contiennent communément un principe âcre; plusieurs même sont des poisons dangereux. L'une des plus remarquables sous ce rapport est la *Dieffenbachia seguina* qui habite les Indes occidentales et l'Amérique du Sud, et qui parvient à la hauteur d'un homme. Lorsqu'on mâche cette plante, la langue se tuméfie au point qu'il devient impossible d'articuler une parole. Les taches qu'elle fait sur le linge sont indélébiles. P. Brown dit qu'on l'emploie pour amener le sucre à un bon grain lorsqu'il est trop visqueux et que la chaux seule ne suffit pas pour le faire granuler convenablement : on se sert dans le même but de la *Cryptocorine ovata.* Les feuilles de la *Colocasie esculente* (*Colocasia esculenta*) provoquent une salivation abondante, et déterminent une sensation brûlante dans la bouche. On a prétendu que le lait dans lequel on avait fait bouillir la racine de l'*Arum triphyllum* guérissait la phthisie. Malgré leur âcreté, les rhizomes charnus de plusieurs Ar. sont parfaitement innocents et même nutritifs, lorsqu'on les a fait bouillir ou rôtir; tels sont les rhizomes de diverses espèces de *Caladiums* (*C. bicolor, pœcile* et *violacea*), de plusieurs *Colocasies* (*Colocasia esculenta*, *himalensis*, *antiquorum*, *mucronata*, etc.), qui sont employés comme substances alimentaires dans les contrées tropicales. Toutefois le suc du *Caladium bicolor* est cathartique et anthelmintique. Dans les îles de la mer du Sud, la *Colocasie à grosse racine* (*C. macrorhiza*) se cultive en grand sous le nom de *Racine de Tura* ou de *Kopeh.* Dans l'île de Portland, les habitants de la campagne mangent les rhizomes du *Gouet ordinaire* (*Arum maculatum*), qui a reçu chez nous les noms vulgaires de *Racine amidonnière*, *Giron*, *Pied de veau*, *Pain de pourceau*, etc. La fécule qu'on en retire se vend à Londres sous la dénomination de *Sagou de Portland.* Dans presque toute l'Inde, on cultive l'*Arum maculatum*, l'*A. indicum* et quelquefois l'*A nymphœifolium* : le premier y est nommé *Kuchou* et *Gaglee*, le second *Man-kuchou* et *Man-gouri.* On y cultive également l'*A. campanulatum*, appelé aujourd'hui *Amorphophallus* : cette dernière espèce mérite véritablement le nom de *Pomme de terre* des Télingas. Il paraît que dans l'Himalaya, la *Colocasia himalensis* constitue la base de la nourriture des habitants. Employée fraîche, sa racine est stimulante, diaphorétique et expectorante. On obtient une fécule semblable du *Xanthosome à feuilles de flèche* (*Xanthosoma sagittifolia*) appelé vulgairement *Chou caraïbe*, de la *Peltandra virginica*, et des hideux *Amorphophallus* de l'Archipel indien. Les spadices de quelques espèces ont une odeur putride et nauséabonde. Certains *Arums*, tels que l'*A. cordifolium*, l'*A. italicum*, l'*A. maculatum*, dégagent une quantité remarquable de calorique lorsque leurs fleurs sont au moment de s'ouvrir. Les émanations de l'*Ar. dracunculus* déterminent des étourdissements, des maux de tête et des vomissements. La racine de l'*Amorphophallus orixensis* est extrêmement âcre lorsqu'elle est fraîche; et les indigènes de l'Inde l'emploient en cataplasmes sur les tumeurs pour les exciter et les mener à maturité : cette racine est en effet, suivant Roxburgh, un stimulant énergique : on se sert également d'autres espèces telles que l'*Ar. montanum.* La plante appelée par Ainslie *Dracontium polyphyllum* s'administre à l'intérieur, en atténuant toutefois son âcreté; on la regarde comme antispasmodique et comme utile dans le cas d'asthme. Agardh pense que le principe âcre de cette plante est un stimulant très-énergique. Les *Colocasies* sont remarquables par le suc laiteux qu'elles contiennent. Diverses espèces de *Philodendron* donnent un suc

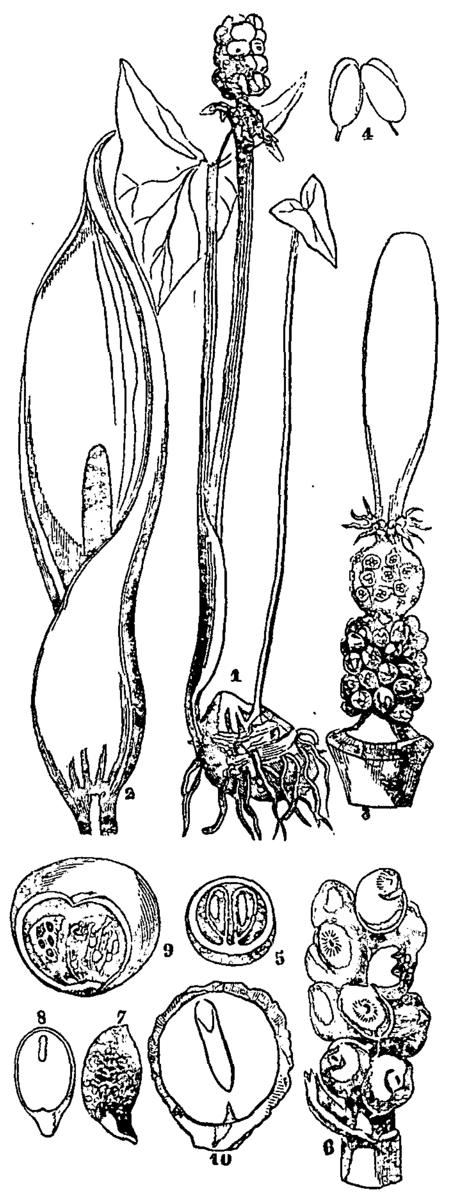

âcre et trouble que l'on emploie au Brésil pour modifier les ulcères de mauvaise nature. Martius cite en outre comme caustiques le *Dracontium polyphyllum*, l'*Arisema pythonium* et le *Monstera adansonii*.

***ARACHIDE.** s. f. (lat. *arachis*). T. Bot. Voy. Légumineuses.

***ARACHNIDES.** s. f. pl. [On pron. *araknide.*] (gr. ἀράχνη, araignée). T. Zool.

Enc. — Les *Ar.* constituent, dans la méthode de Cuvier, la 2e classe de l'embranchement des Animaux articulés. Cette classe, qui a été établie et nommée ainsi par Lamarck, se distingue nettement des Insectes et des Crustacés. — Chez les Ar. la tête est confondue avec le thorax, et l'ensemble de ces deux parties a reçu le nom de *Céphalothorax*. La partie postérieure du corps consiste tantôt en une masse globuleuse et sans divisions, comme chez les Araignées, tantôt en une série d'anneaux distincts, comme chez les Scorpions. Ces animaux sont tous dépourvus d'ailes, mais ils sont munis de 4 paires de pattes attachées au thorax, et terminées en général par 2 crochets. Ils n'éprouvent pas de véritables métamorphoses, mais de simples mues. Leur corps est ordinairement de consistance molle, surtout l'abdomen, et peu garni de poils propres à le protéger.—La bouche des Ar. se compose de deux mandibules ou pièces articulées en forme de petites serres et armées de crochets mobiles; d'une paire de mâchoires lamelleuses supportant chacune un palpe de plusieurs articles; d'une languette placée au-dessous des mandibules et fixée entre les mâchoires, et d'une lèvre inférieure formée par un prolongement du sternum. Les mandibules des Ar. se meuvent en sens contraire de celles des Insectes, c.-à-d. de haut en bas : Latreille les regardait comme les analogues des antennes et en conséquence il les a nommées *Chélicères* ou *Antennes-pinces*. Chez les Ar. parasites dont la bouche est en forme de siphon ou de suçoir, ces organes sont remplacés par deux lames pointues. [Fig. 1. Bouche de l'*Araignée domestique* vue en dessous. *a*, *a*, mandibules; *b*, *b*, mâchoires; *d*, lèvre sternale; *c*, *c*, premier article des palpes; *p*, plastron. — Fig. 2. Tête vue de profil. *a*, mandibule terminée par le crochet; *c*, mâchoire; *d*, palpe; *e*, lèvre. D'après les dessins du professeur Dugès, dans Cuvier, *Règne animal.*] — Dans les espèces les plus parfaites, le tube digestif est en général de forme assez simple : sa partie thoracique ou estomac présente quelquefois plusieurs appendices cœcaux, et sa partie abdominale offre deux renflements dont le premier a reçu le nom de *duodénum*, et le second celui de *gros intestin*. Il existe, chez la plupart des Ar., des vaisseaux biliaires analogues à ceux des Insectes; mais chez les Scorpions, on observe des glandes hépatiques en grappe. Le plus grand nombre des Ar. ont un système nerveux constitué par une masse ganglionnaire centrale située à la partie moyenne du thorax, qui émet de chaque côté quatre branches destinées aux pattes, qui présente en avant deux autres ganglions d'où partent les nerfs optiques et mandibulaires, et enfin qui donne naissance en arrière à deux cordons se réunissant bientôt pour former un renflement d'où émanent les filets qui se rendent aux divers organes contenus dans l'abdomen. Chez les Scorpions (voy. ce mot), l'organisation de l'appareil nerveux est supérieure à ce qui existe chez les autres animaux de la classe dont nous parlons.

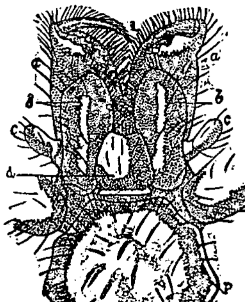

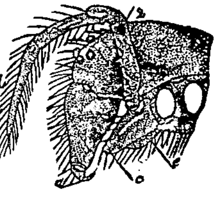

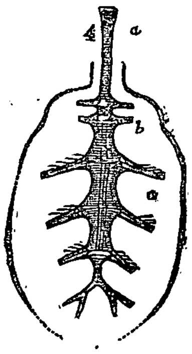

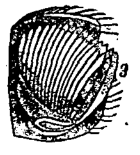

La respiration a lieu tantôt au moyen de trachées, comme chez les Insectes, tantôt au moyen de poumons; mais les organes qui portent ce nom sont simplement de petites poches composées d'une multitude de lamelles membraneuses, unies et rapprochées entre elles à la manière des feuillets d'un livre (Fig. 3). Ces poumons sont logés dans l'abdomen et reçoivent l'air par des ouvertures transversales situées à la face inférieure du corps et appelées *Stigmates* (*Pneumostomes* de Latreille); ces derniers sont au nombre de 2, de 4 et même de 8. Certaines Ar., quoique pourvues de poumons, possèdent également des trachées et réunissent ainsi les deux formes d'appareil respiratoire. — Le système circulatoire consiste essentiellement en un cœur situé sur le dos, ayant la forme d'un gros vaisseau allongé qui reçoit les vaisseaux venus des poumons et donne naissance aux artères destinées aux diverses parties du corps. (Fig. 4. *a*, prolongement qui va dans le céphalothorax; *b*, vaisseaux du poumon antérieur; *c*, vaisseaux du poumon postérieur.) Dans les espèces qui respirent au moyen de trachées, il paraît n'y avoir qu'un simple vaisseau sans ramifications, analogue au vaisseau dorsal des Insectes. — On sait peu de chose sur les organes des sens chez ces animaux. Le toucher s'exerce évidemment par l'extrémité des pattes et surtout au moyen des palpes maxillaires; mais, quoique les Ar. paraissent posséder la faculté de l'audition, l'anatomie n'y a pas découvert d'appareil spécial pour cette fonction. Quant à leurs yeux, leur organisation est d'une extrême simplicité. Ils sont très-nombreux, le plus souvent au nombre de 8, et sont disposés de manières assez diverses; en conséquence, on a pris en considération le nombre et la disposition de ces organes pour l'établissement des genres dans cette classe d'animaux.

La plupart des anciens observateurs avaient pensé que, chez les mâles, les organes de la reproduction étaient situés à l'extrémité des palpes; mais il paraît que ces parties ne sont que des organes excitateurs. Les Ar. sont ovipares. Un grand nombre enveloppent leurs œufs dans un cocon de soie. Chez quelques espèces, la femelle reste auprès de sa progéniture pour veiller à sa conservation; parfois même elle porte constamment son cocon avec elle, ou emporte ses petits sur son dos, lorsqu'ils sont trop faibles pour marcher. — Nous avons dit que les Ar. n'éprouvaient que de simples mues : néanmoins, dans certaines espèces, les deux dernières pattes ne se développent qu'à un âge plus ou moins avancé, et n'apparaissent qu'au moment d'un changement de peau. C'est seulement après la quatrième ou cinquième mue au plus, que les animaux de cette classe deviennent aptes à se reproduire.

En général, les Ar. se nourrissent d'Insectes, qu'elles saisissent vivants; mais plusieurs espèces se fixent sur le corps des animaux et de l'homme lui-même. Elles se bornent à sucer les humeurs de leur proie ou de l'animal sur lequel elles vivent en parasites. Quelques-unes cependant ne se trouvent que dans la farine, sur le fromage et même sur divers végétaux.

Cuvier et Latreille divisent la classe des Ar. en deux ordres, les *Ar. pulmonaires* et les *Ar. trachéennes*. Les premières possèdent des sacs pulmonaires et un cœur avec des vaisseaux bien distincts. Elles ont en général de 6 à 8 petits yeux lisses; mais chez quelques-unes il en existe 10 à 12. Les secondes sont dépourvues de poches pulmonaires et respirent seulement à l'aide de trachées qui communiquent avec l'air extérieur par deux stigmates très-petits situés à la face inférieure de l'abdomen. Le nombre des yeux lisses varie de 2 à 4; quelques espèces même en sont tout à fait dépourvues. — Chacun de ces ordres a été lui-même subdivisé : ainsi les *Ar. pulmonaires* constituent deux familles, celle des *Ar. fileuses* ou *Aranéides* et celle des *Pédipalpes*; et l'ordre des *Ar. trachéennes* comprend trois familles, les *Pseudo-scorpions* ou *Faux-scorpions*, les *Pycnogonides* et les *Holètres*. Voy. ces mots.

ARACHNOÏDE. s. f. [On pron. *araknoïde.*] (gr. ἀράχνη, toile d'araignée; εἶδος, ressemblance).

Enc. — Les anatomistes nomment ainsi, à cause de sa ténuité, l'une des membranes qui enveloppent le cerveau, et l'on donne le nom d'*Arachnoïdite* à l'inflammation de cette membrane. Voy. Encéphale et Méninge. — En Zoologie et en Botanique, le terme *Ar.* s'emploie adjectivement pour désigner certaines parties qui offrent quelque analogie soit avec la forme des Araignées, soit avec les toiles qu'ourdissent ces animaux.

ARACK, *ARRACK ou **RACK.** s. m.

Enc. — On nomme ainsi, dans les Indes orientales, la liqueur alcoolique qu'on obtient en distillant le riz fermenté, auquel on ajoute des fruits et une petite quantité d'écorce d'une espèce de palmier (*Areca catechu*). L'ar. a une saveur et une odeur très-forte et un peu nauséabonde qui est due à la présence d'une huile volatile particulière analogue à celle qui donne à l'eau-de-vie de grains son odeur désagréable. On donne encore le même nom à diverses liqueurs fermentées que l'on prépare avec d'autres substances, et qui ont plus ou moins d'analogie avec l'eau-de-vie de riz.

ARAIGNÉE. s. f. (lat. *aranea*). Genre d'animaux à corps articulé, dépourvus d'ailes, remarquables par leurs huit pattes grêles et allongées, et par les fils qu'ils produisent. *Ar. de cave. Ar. qui file. Toile d'ar. Fil d'ar.* — Par ellipse, *Oter les araignées d'un plafond*, En ôter les toiles d'ar. || Fig. et fam., *Cette femme a des pattes d'ar.*, Elle a des doigts longs et maigres.

Enc. — Les *Araignées* constituent la seconde section des *Arachnides fileuses* ou *Aranéides*. Elles n'ont qu'une seule paire de poumons et de stigmates, d'où le nom d'*Aranéides dipneumones* qu'elles ont reçu. En outre, toutes ont des palpes à cinq articles, insérés sur le côté externe des mâchoires, et une languette avancée entre les mâchoires, tantôt presque carrée, tantôt triangulaire ou semi-circulaire. Les filières sont en gén. au nombre de six. — La section des *Araignées* forme deux tribus principales, subdivisées elles-mêmes en groupes secondaires. La première de ces tribus comprend les *Araignées sédentaires*, qui construisent des toiles, ou tout au moins jettent des fils pour surprendre leur proie, et se tiennent habituellement dans ces piéges ou tout auprès. Dans la deuxième, on range les espèces qui ne font pas de toile, mais qui vont à la chasse des insectes, et se retirent dans des trous ou dans des cavités qu'elles tapissent de leurs fils : ce sont les *Araignées vagabondes*. Enfin, on doit, avec Walckenaer, placer tout à fait à part l'*Argyronète*, qui est la seule espèce d'Ar. aquatique connue.

Araignées sédentaires. — Ces Araignées ont les yeux rapprochés sur la largeur du front : ces organes sont au nombre de 6 ou de 8; dans ce dernier cas, il y en a 4 ou 2 au milieu, et 2 ou 3 de chaque côté. Latreille les distingue en *Rectigrades* et en *Latérigrades*, suivant que, dans leur marche, elles se portent toujours en avant, et suivant qu'elles peuvent se porter non-seulement en avant, mais encore en arrière et sur les côtés. Les *Rectigrades* ourdissent des toiles et sont toujours stationnaires; leurs pieds sont élevés dans le repos. Leurs yeux ne forment point, par leur disposition générale, un segment de cercle ou un croissant. — Les *Rectigrades* se subdivisent encore en *Tubitèles* ou *Tapissières*, en *Inéquitèles* ou *Filandières*, et en *Orbitèles* ou *Tendeuses*.

Les *Tubitèles* ou *Tapissières* ont les filières cylindriques, rapprochées en un faisceau dirigé en arrière. Elles filent des toiles blanches d'un tissu serré, qu'elles placent dans des fentes, dans des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux : leurs pieds sont robustes. Elles comprennent les genres *Clotho*, *Drasse*, *Ségestrie*, *Clubione* et *Ar.* proprem. dite.— Les *Clothos* ont 8 yeux; leurs 2 filières supérieures sont un peu plus longues que les autres, et leurs mandibules sont inclinées sur la lèvre dont la forme est triangulaire. Le type du genre est la *Cl. de Durand* (Fig. 1), qui se trouve en France aux environs de Narbonne et dans les Pyrénées. La Cl., suivant les observations de L. Dufour, établit à la surface inférieure des grosses pierres, ou dans les fissures des rochers, une sorte de pavillon (Fig. 2) dont le contour présente sept ou huit échancrures fixées par leurs angles sur la pierre, au moyen de faisceaux de fil, tandis que les bords restent libres. Ces échancrures sont formées de plusieurs épaisseurs d'étoffes qui sont liées ensemble, et entre ces épaisseurs l'Ar. ménage quelques passages secrets par lesquels seule elle peut s'introduire dans son pavillon, qui reste impénétrable à tout autre insecte. L'extérieur de cette tente, remarquable par sa texture, ressemble à un taffetas d'une finesse extrême, et dont l'épaisseur s'accroît avec l'âge de l'ouvrière; car, à chaque mue, elle ajoute à cette toile un certain nombre de doublures. Enfin, l'époque de la reproduction étant arrivée pour la Cl., elle tisse un appartement encore plus duveté et plus moelleux, où elle renfermera le sac des œufs et les petits qui en devront éclore. C'est dans les premiers jours de janvier ou dans les derniers de décembre qu'a lieu la ponte des œufs. Pour préserver ce précieux dépôt contre les rigueurs de la saison, la Cl. l'enveloppe de duvet et l'applique sur la pierre en dehors de sa tente. Lorsque les petits sont éclos, elle leur prodigue ses soins; mais dès que ceux-ci peuvent se passer de leur mère, ils l'abandonnent et vont loin d'elle établir leurs pavillons particuliers. La mère reste seule dans sa tente, qui lui sert de tombeau.— Les *Drasses* ont 8 yeux rangés quatre par quatre sur deux lignes. Les mâchoires forment un cintre autour de la lèvre, qui est allongée et presque ovale. On trouve aux environs de Paris le *Dr. reluisant*, espèce fort petite, presque cylindrique, avec le thorax fauve, recouvert d'un duvet soyeux et pourpré : l'abdomen, mélangé de bleu, de rouge et de vert, présente deux lignes transversales d'un jaune d'or, dont l'antérieure est arquée. On y voit quelquefois quatre points dorés. Les Drasses se tiennent sous les pierres, dans les fentes des murs, l'intérieur des feuilles, et s'y fabriquent des cellules d'une soie dont la blancheur est éblouissante. Les cocons de quelques-uns sont orbiculaires, aplatis et composés de deux valves appliquées l'une sur l'autre. — Les *Ségestries* ont 6 yeux presque égaux, et possèdent à la fois des poumons et des trachées. Degeer et Lister ont reconnu que ces Araignées sont nocturnes. Elles construisent des tubes allongés, très-étroits, cylindriques, où elles se tiennent en embuscade, les premières paires de pattes dirigées en avant et posées sur autant de fils qui divergent, mais qui tous aboutissent au tube comme à un centre commun. Sitôt qu'une mouche vient s'embarrasser dans ces filets, les mouvements qu'elle fait pour se dégager ébranlent les fils sur lesquels sont posées les pattes de l'Ar. De cette façon, celle-ci reconnaît de quel côté est sa victime, et elle fond dessus pour la dévorer. On trouve assez souvent dans les maisons de Paris une espèce de ce genre, la *Ség. perfide* (Fig. 3), qui est longue de 15 millim., et a le corps velu, d'un noir tirant sur le gris de souris, avec les mandibules vertes et des taches noires le long du dos et de l'abdomen. — Les *Araignées proprement dites* ou *Tégenaires* de Walckenaer ont leurs deux filières notablement plus longues que les autres, et

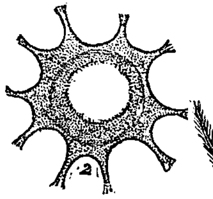

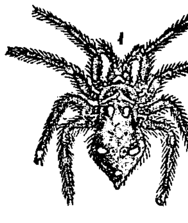

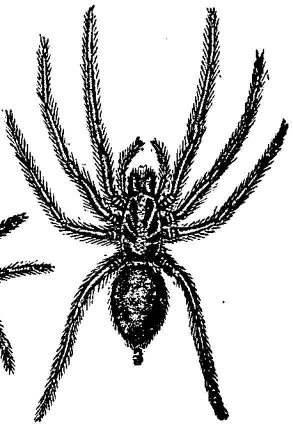

leurs quatre yeux antérieurs disposés sur une ligne courbe (Fig. 5). Elles construisent aux angles des murs, dans l'intérieur de nos habitations, sur les plantes, dans les haies, et souvent sur les bords des chemins, dans la terre ou sous les pierres, une grande toile à peu près horizontale, a la partie supérieure de laquelle est un tube où elles se tiennent immobiles. Là, elles restent des semaines entières, les yeux tournés vers leur toile, attendant patiemment qu'un insecte vienne s'y embarrasser. A peine a-t-il touché les fils, que l'Ar. s'élance sur lui : s'il est petit, elle l'enlève sur-le-champ et l'emporte dans sa demeure; mais quand la taille de celui-ci lui permet de lutter contre son ennemie, elle tire un fil de ses filières, et, le dirigeant avec ses pattes postérieures sur l'insecte qui se débat, elle l'enlace de tous côtés, et parvient à rendre ses mouvements impuissants : alors elle le suce à son aise. S'il lui paraît trop fort pour elle, on la voit briser aussitôt elle-même les fils de sa toile pour lui rendre la liberté. L'*Ar. domestique* (Fig. 4) est l'espèce la plus commune dans nos maisons; elle est noirâtre, avec deux rangées de taches brunes dont les plus grandes sont les antérieures : son abdomen est de forme ovale. — Les *Clubiones* (Fig. 6. *Cl. nourrice*) diffèrent surtout des Araignées proprement dites, en ce que la ligne formée par les quatre yeux antérieurs est droite ou presque droite. C'est sous des pierres, dans des fentes de murs ou entre les feuilles, qu'elles construisent les tubes soyeux qui leur servent d'habitation.

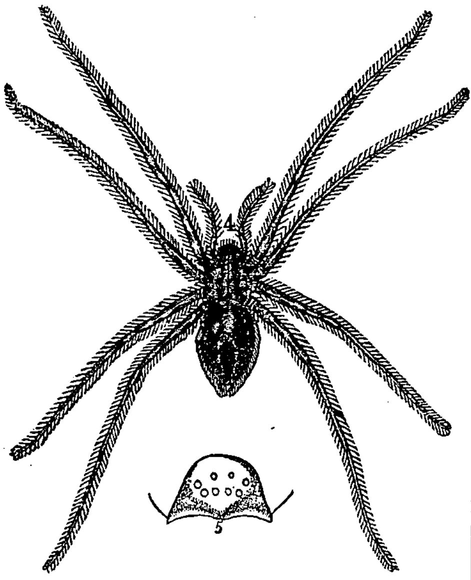

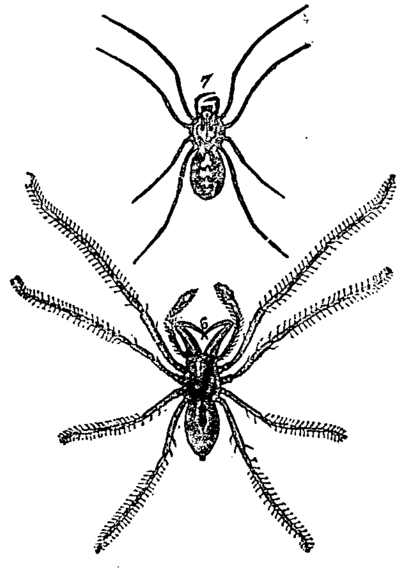

Les *Ar. inequitèles* ou *Filandières* ont des filières presque coniques, faisant peu de saillie convergentes et disposées en rosette. Leurs pieds sont grêles et leurs mâchoires sont inclinées sur la lèvre. Leur abdomen est plus volumineux, plus mou et plus coloré que dans les genres qui précèdent. Enfin, leurs toiles représentent un réseau irrégulier, et sont composées de fils qui se croisent en tous sens et sur plusieurs plans. — Latreille place dans ce groupe les genres *Scytode*, *Épisine*, *Théridion* et *Pholque*. — Les *Scytodes* n'ont que 6 yeux, qui sont disposés par paires. La *Scytode thoracique* (Fig. 7) est longue de 6 millim. 1/2 à peu près; son corps est d'un beau jaune tacheté de noir, et le céphalothorax présente en dessus deux lignes noires. Cette espèce se trouve dans nos maisons : suivant Walckenaer, elle porte son cocon dans ses mandibules. — Les *Episines* ont 8 yeux rapprochés sur une élévation commune, et le corselet étroit, presque cylindrique. — Les *Théridions* ont également 8 yeux, 4 au milieu en carré, dont les 2 antérieurs placés sur une petite éminence, et 2 de chaque côté, situés aussi sur une élévation commune. Le céphalothorax est en forme de cœur renversé ou presque triangulaire. Le *Thér. bienfaisant* (Fig. 8) a été ainsi nommé par Walckenaer, parce qu'il s'établit entre les grappes de raisin, et les garantit de l'attaque de plusieurs insectes. Le *Ther. malmignatte*, qu'on trouve en Toscane et dans l'île de Corse, passe pour très-venimeux : son corps est noir, avec treize petites taches d'un rouge de feu sur l'abdomen. — Les 8 yeux des *Pholques* sont placés sur un tubercule et divisés en trois groupes, un de chaque côté, formé de 3 yeux disposés en triangle, et le troisième au milieu, composé de 2 yeux placés sur une ligne transverse. Le *Ph. phalangiste* ou *Ar. domestique à longues pattes* (Fig. 9) a le corps long, étroit, et d'une couleur jaune, presque livide; l'abdomen est à peu près cylindrique, très-mou, et marqué en dessus de taches noirâtres. Il est commun dans nos maisons, où il construit une sorte de réseau composé de fils flottants et très-espacés, et tendus sur plusieurs plans. Cette Ar. agglutine ses œufs en une masse ronde qu'aucun tissu ne recouvre, et les transporte ainsi entre ses mandibules.

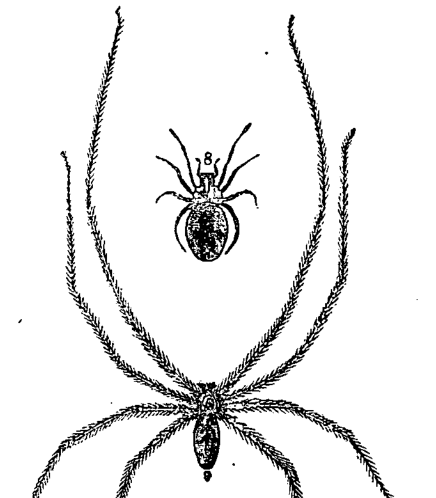

Le groupe des *Araignées orbitèles* ou *tendeuses* comprend les genres *Linyphie*, *Ulobore*, *Tétragnathe* et *Épeire*. Ce groupe se distingue du précédent par les mâchoires qui sont droites et sensiblement plus larges à leur extrémité. Les yeux sont disposés ainsi : 4 au milieu, formant un quadrilatère, et 2 de chaque côté. Leur abdomen, grand et mou, présente des couleurs assez variées. Les Orbitèles font des toiles en réseau régulier, composé de cercles concentriques croisés par des rayons droits, se rendant du centre à la circonférence. Quelques-unes se construisent au bord de leur toile, qui est tantôt horizontale, tantôt perpendiculaire, une cavité ou petite loge où elles se tiennent cachées. Leurs œufs sont agglutinés, très-nombreux et renfermés dans un cocon volumineux. Les fils qui soutiennent la toile de ces Araignées peuvent s'allonger d'un cinquième environ : les astronomes s'en servent pour construire les micromètres qu'ils placent dans l'intérieur des télescopes. — Les *Linyphies* (Fig. 10. *Lin. montagnarde*) ont les mâchoires carrées, droites, presque de la même largeur. Leurs yeux sont ainsi disposés : 4 au milieu, formant un trapèze dont le côté postérieur est le plus large; les 4 autres groupés par paires, une de chaque côté et dans une direction oblique. Elles construisent sur les buissons, les genêts, les pins, etc., une toile horizontale, mince, peu serrée, et tendent au-dessus, sur plusieurs points et d'une manière irrégulière, des fils perpendiculaires ou obliques qu'elles fixent aux lieux environnants. L'animal se tient à la partie inférieure de sa toile et dans une situation renversée. — Les *Ulobores* ont les 4 yeux postérieurs placés à intervalles égaux sur une ligne droite, et les 2 latéraux de la première ligne plus rapprochés du bord antérieur du céphalothorax que les 2 compris entre eux. Leur corps est allongé et presque cylindrique. Dès qu'une mouche ou un autre insecte est empêtré dans ses filets, cette Ar. l'emmaillote en un instant et le suce ensuite à son aise. L'*Ul. de Walckenaer* (Fig. 11) est long de 11 millim. environ, d'un jaune noirâtre, et couvert d'un duvet soyeux. On le trouve dans les bois des environs de Bordeaux et de plusieurs départements du midi. — Les *Tétragnathes* ont les yeux situés, quatre par quatre, sur deux lignes presque parallèles, et séparés par des intervalles presque égaux. La *Tét. étendue* (Fig. 12) construit sur les buissons une toile verticale, à réseau régulier, au centre de laquelle elle se tient. Degeer a trouvé de jeunes Araignées de cette espèce adhérentes à plusieurs de ces fils de soie que l'on voit, dans les beaux jours d'automne, voltiger en l'air, et il a même observé qu'elles les allongeaient. — Les *Épeires* ont les 2 yeux de chaque côté rapprochés par paires et presque contigus, et les quatre autres forment au milieu un quadrilatère. Leurs mâchoires se dilatent dès leur base, et constituent une palette arrondie. Les espèces de ce genre construisent une toile verticale ou inclinée : les unes se placent au centre, le corps renversé ou la tête en bas; les autres se font tout auprès une demeure, tantôt en forme de tube soyeux, tantôt composée de feuilles rapprochées et liées par des fils, tantôt ouverte par le haut et imitant un nid d'oiseau. Leur cocon est en général globuleux ou ovoïde. L'*Ép. fasciée* (Fig. 13. Femelle; 14. Mâle) est très-commune dans le midi de la France, où elle s'établit sur le bord des ruisseaux. Le céphalothorax est couvert d'un duvet soyeux et aplati; son abdomen est d'un beau jaune, entrecoupé par intervalles de lignes transverses, noires ou d'un brun noirâtre. Son cocon mérite d'être cité : il est long d'environ 27 millim., et a la forme d'un petit ballon de couleur grise, avec des raies longitudinales noires : une de ses extrémités est tronquée et fermée par un opercule plat et soyeux. L'*Ép. à cicatrices* ne travaille et ne prend de nourriture que pendant la nuit, ou lorsque la lumière du jour est faible. L'*Ép. conique* a l'habitude de suspendre à un fil l'insecte qu'elle a sucé. L'*Ép. cucurbitine* est la seule Ar. de ce genre qui se file une toile horizontale. Les autres espèces indigènes sont l'*Ép. diadème*, l'*Ép. scalaire*, l'*Ép. soyeuse* et l'*Ép. brune*. Parmi les exotiques, il y en a de très-remarquables : les unes ont l'abdomen revêtu d'une peau très-ferme, avec des pointes ou des épines cornées; d'autres ont des faisceaux de poils aux pieds; l'*Ep. curvicaude* de Java a l'abdomen élargi postérieurement et terminé par *deux longues épines arquées. La toile de certaines* espèces exotiques est composée de fils si forts, qu'elle arrête de petits oiseaux, et, dit-on, embarrasse même l'homme qui s'y trouve engagé. Enfin, les naturels de la Nouvelle-Hollande et de quelques îles de la mer du Sud mangent, à défaut d'autre aliment, une espèce d'Épeire, appelée *Ép. plumipède*. — Les *Araignées* qui font partie de la tribu des *Latérigrades* ont en général les mandibules petites et les mâchoires inclinées sur la lèvre. Le corps est ordinairement aplati, à forme de Crabe, avec l'abdomen long, arrondi ou triangulaire. Leur•

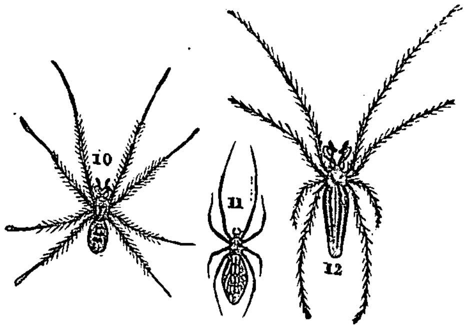

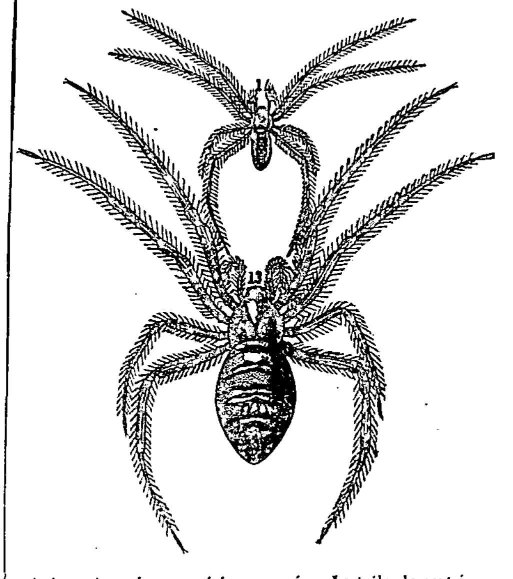

yeux sont toujours au nombre de 8, et forment, par leur réunion, un segment de cercle ou un croissant. Ces Araignées se tiennent tranquilles, les pieds étendus sur les végétaux. Elles ne font point de toile et jettent simplement quelques fils solitaires pour arrêter leur proie. Elles cachent leur cocon entre des feuilles dont elles rapprochent les bords, et veillent sur lui avec sollicitude jusqu'à l'éclocion des petits. Parmi les genres qui composent cette tribu, nous citerons les *Micrommates*, les *Philodromes* et les *Thomises*. — Les *Micrommates* ont les mâchoires droites et parallèles : leurs 8 yeux sont disposés quatre par quatre sur deux lignes transverses dont la postérieure est plus longue et arquée en arrière. La *Mic. smaragdine* (Fig. 15), qui est d'un vert de gramen, avec les côtés bordés d'un jaune clair, et l'abdomen bordé d'un jaune verdâtre, coupé sur le milieu du dos par une ligne verte, est commune dans les bois des environs de Paris. On y rencontre aussi la *Mic. argélasienne*. — Les *Philodromes* et les *Thomises* sont munis de 8 yeux presque égaux entre eux, occupant le devant du céphalothorax, et placés sur deux lignes en croissant; mais les pattes des premiers sont presque égales entre elles, tandis que celles des seconds sont très-inégales. Plusieurs espèces appartenant à ces deux genres habitent la France. Nous nous contenterons de citer le *Phil. rhombifère* (Fig. 16), ainsi nommé du rhombe ou trapèze noirâtre qu'il présente à la partie antérieure du dos, et le *Tho. citron* (Fig. 17). Ce dernier est long seulement de 4 millim. 1/2.

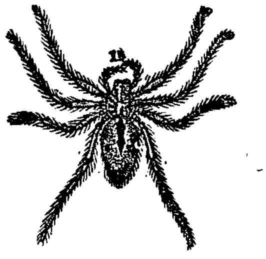

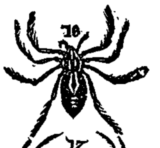

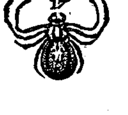

Araignées vagabondes. — Cette tribu se compose d'espèces qui ont le céphalothorax grand et les pieds robustes. Leur caractère distinctif réside dans la disposition de leurs yeux, qui s'étendent au moins autant d'avant en arrière que transversalement. Latreille a divisé cette tribu en deux groupes : les *Citigrades* et les *Saltigrades*. — Les *Citigrades*, appelées aussi *Araignées-loups*, ont le céphalothorax ovoïde et rétréci en avant. Leurs pattes ne sont propres qu'à la course. En général, les femelles se tiennent sur le cocon qui renferme leurs œufs, et l'emportent avec elles : c'est seulement à la dernière extrémité qu'elles l'abandonnent; mais, le danger passé, elles reviennent aussitôt veiller à sa sûreté. Parmi les genres de ce groupe, nous mentionnerons uniquement ceux qui renferment des espèces indigènes. Les *Lycoses* ont les yeux disposés sur trois lignes transverses, la première formée de 4, et les deux autres de 2. Ces Araignées courent très-vite, habitent presque toutes à terre, et y pratiquent en général des trous qui leur servent d'habitation. D'autres s'établissent dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc. : quelques-unes font un tuyau composé d'une toile fine, long d'environ 5 centim., et recouvert à l'extérieur de parcelles de terre. Toutes se tiennent près de leur demeure et y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une rapidité étonnante. Parmi les espèces qui composent ce genre, la plus célèbre, sans contredit, est la *Lyc. tarentule*. Elle est très-commune aux environs de Tarente, en Italie, et c'est de là qu'elle a reçu son nom. La *Tarentule narbonnaise* (Fig. 18) est bien plus petite que celle d'Italie. Le venin de cette espèce d'Ar. a été le sujet d'une infinité de fables. Ainsi, on a cru pendant longtemps que sa morsure produisait une maladie appelée *tarentisme*, qui ne se pouvait guérir qu'au moyen de la musique. Certains auteurs ont même indiqué et noté les airs réputés les plus propres à opérer la guérison des *tarentolati*, c'est-à-dire des malades atteints du tarentisme. C'est un fait connu aujourd'hui même du vulgaire que le venin de cette Ar. n'est dangereux que pour les insectes dont elle fait sa proie. Son histoire n'offre donc plus d'intérêt sous ce rapport; mais, sous celui de ses mœurs, elle mérite d'être étudiée. La Tarentule se plait dans les lieux arides et exposés au soleil; elle se tient dans des conduits souterrains parfaitement cylindriques, qu'elle creuse dans le sol jusqu'à la profondeur d'environ 35 centim. Ces sortes de clapiers ont d'abord une direction verticale, puis ils forment un coude au tiers de leur longueur, et reprennent ensuite leur direction primitive. C'est à l'origine de ce coude que la Tarentule se poste en embuscade pour épier sa proie et s'élancer sur elle. L'orifice extérieur du terrier est quelquefois terminé par un tuyau que l'Ar. construit avec de petits fragments de bois sec artistement disposés les uns au-dessus des autres, et unis au moyen d'un peu de terre glaise. Ce tube, qu'elle tapisse, ainsi que l'intérieur de son terrier, de fils soyeux, met son réduit à l'abri des inondations et des corps étrangers qui pourraient tomber dans l'orifice et l'obstruer. Il lui sert en outre d'embûche, en offrant aux mouches et aux autres insectes dont elle se nourrit un point saillant pour se poser. — La *Lyc. corsaire* se trouve sur le bord des eaux stagnantes à la surface desquelles elle court, sans se mouiller, à la poursuite de sa proie. — Les *Dolomèdes* ont les yeux disposés sur trois lignes transverses représentant un quadrilatère un peu plus large que long, avec les deux postérieurs situés sur une éminence. La femelle du *Dol. admirable* (Fig. 19) se construit, au sommet des arbres chargés de feuilles ou dans les buissons, un nid soyeux en forme d'entonnoir ou de cloche, et y fait sa ponte : lorsqu'elle va à la chasse ou est obligée de fuir, elle emporte avec elle son cocon fixé sur la poitrine. — Les *Oxyopes* ont 8 yeux disposés deux par deux sur quatre lignes transverses. L'*Ox. bigarré* (Fig. 20) a environ 9 millim. de longueur : son corps est gris, mélangé de noir et de roux, avec les pattes d'un roux pâle, tâchetées de *noirâtre*. On a trouvé cette espèce aux environs de Brives (Corrèze).

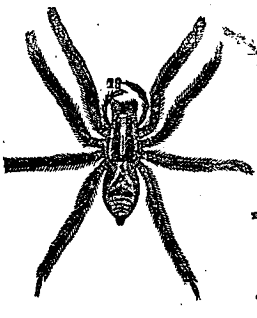

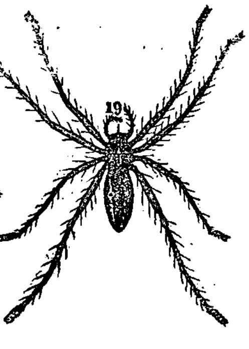

Les Araignées qui constituent le groupe des *Saltigrades* sont remarquables par la grosseur de leurs cuisses antérieures et par leurs pieds admirablement disposés pour le saut et pour la course; elles marchent par saccades, s'arrêtent tout court après avoir fait quelques pas, et se haussent sur les pieds antérieurs. Quand elles découvrent un insecte, une mouche, un *cousin surtout*, *elles s'en approchent doucement*, *jusqu'à une* distance qu'elles puissent franchir d'un seul bond, et s'élancent tout à coup sur leur victime. Plusieurs Saltigrades construisent entre les feuilles, sous les pierres, etc., des nids de soie en *forme de sacs ovales et ouverts* aux *deux bouts*, *où elles* se retirent pour se reposer, faire leur mue et se garantir des intempéries des saisons. Ce groupe renferme les deux genres *Érèse* et *Atte* ou *Saltique*, dont quelques espèces habitent la France. Nous citerons seulement l'*Érèse cinabre* (Fig. 21) et le *Saltique chevronné* (Fig. 22, double grandeur). Le premier est remarquable en ce que son céphalothorax et ses pattes sont entièrement noirs, et en ce que son abdomen est d'un beau rouge cinabre, avec quatre points noirs sur la partie supérieure. Le second est long d'environ 8 millim. Son corps est noir, avec l'abdomen ovale, allongé, ayant trois bandes blanches demi-circulaires.

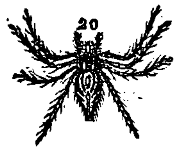

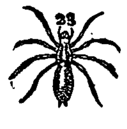

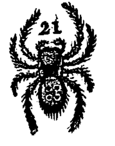

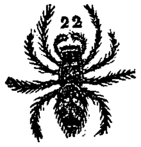

Le genre *Argyronète* ne renferme encore qu'une seule espèce, l'*Arg. aquatique* (Fig. 23). Ses yeux sont au nombre de 8, dont 2 de chaque côté, très-rapprochés l'un de l'autre, et placés sur une éminence; les 4 intermédiaires forment un quadrilatère. Elle est d'un gris brunâtre sombre et revêtue de poils assez longs. Quoique destinée à respirer l'air atmosphérique, cette Ar. habite dans les eaux dormantes, et choisit les lieux où les plantes aquatiques croissent en grand nombre. Lorsque l'Argyronète vient à la surface de l'eau, les poils innombrables qui revêtent son corps emprisonnent une multitude de petites bulles d'air, de sorte que quand elle plonge elle se trouve toujours environnée d'air respirable. Elle nage ordinairement à la renverse, le céphalothorax en bas et l'abdomen en haut, et l'air qui entoure ce dernier le fait paraître brillant comme du vif-argent. L'Argyronète se construit dans l'eau une coque soyeuse qu'elle maintient dans une position convenable au moyen de fils fixés aux plantes environnantes. Cette cloche, qui est de la grosseur d'une noix et d'une grande régularité, n'offre qu'une ouverture très-étroite qui lui sert d'entrée. Quand cette habitation est en partie terminée; l'animal vient à la surface de l'eau, élève son abdomen hors du liquide, replie ses pattes et rentre précipitamment dans l'eau, emportant une quantité innombrable de petites bulles d'air. Arrivé sous sa cloche, il se débarrasse de ces bulles, retourne à la provision, et répète ce manége jusqu'à ce qu'il ait complétement rempli la coque qui va lui servir de demeure. Il s'établit alors dans cette habitation, et c'est de là qu'il s'élance sur les petits animaux engagés dans les fils tendus aux alentours. Lorsque l'air de la cloche est vicié par sa respiration, l'Argyronète la renverse et la remplit de nouveau. A l'époque de la ponte, elle fabrique un petit cocon avec une soie extrêmement blanche et d'une grande finesse, y dépose ses œufs et les fixe dans sa loge avec quelques fils. Peu de jours après, les petites araignées éclosent; et à peine sont-elles échappées de l'œuf, qu'elles abandonnent l'habitation de leur mère, et se construisent une cloche particulière. Quoique cette Ar. ne sorte jamais de l'eau, elle peut néanmoins vivre quelque temps hors de ce liquide; toutefois elle dépérit rapidement et meurt au bout de peu de jours. Cette espèce est rare aux environs de Paris; mais on la trouve dans divers lieux de la France, notamment en Champagne. Elle est plus commune dans le nord de l'Europe; on la rencontre même en Laponie.

* ARAIRE. s. f. (*lat. aratrum*). Voy. Charrue.

* ARALIACÉES ou * ARALIÉES. s. f. pl. T. Bot

Enc. — Famille de végétaux exogènes, polypétales, à ovaire infère, à feuilles alternes et dépourvues de stipules. Les *Ar.* sont des arbres, des arbrisseaux ou des plantes herbacées qui offrent tout l'aspect des *Ombellifères*. — *Caract. bot.* : Calice soudé avec l'ovaire, entier ou denté. Pétales au nombre de 2, de 5 ou de 10, caducs, manquant dans quelques genres. Préfleuraison valvaire. Étamines égales en nombre aux pétales, ou deux fois plus nombreuses, insérées au bord du calice sur le pourtour d'un disque épigyne. Ovaire infère, ayant plus de 2 loges; ovules solitaires, pendants, anatropes; styles égaux en nombre aux loges, quelquefois connés; stigmate simple Fruit charnu ou sec consistant en plusieurs loges à une seule graine. Graines solitaires, pendantes, adhérentes au péricarpe; albumen charnu présentant à sa base un petit embryon, à radicule dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Lierre d'Europe* (*Hedera helix*). — 2. Fleur du *Dimorphantus edulis*. 3. Coupe perpendiculaire de l'ovaire. 4. Ovaire entier. 5. Fruit mûr. 6. Coupe de ce dernier. — 7. Coupe de la graine de l'*Hedera helix*.]

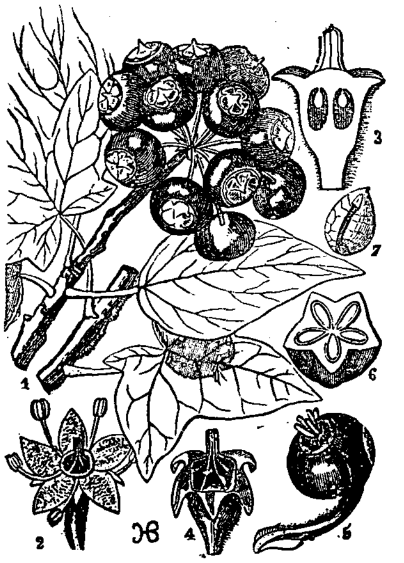

Les espèces de cette famille se trouvent dans les régions tropicales et tempérées de tout le globe. On en rencontre même dans les régions les plus froides, telles que le Canada, la côte nord-ouest de l'Amérique et le Japon. Le docteur Hooker a vu l'*Aralie polaire* (*Aralia polaris*) jusque dans le groupe des îles Auckland. Cette famille se compose de 21 genres et de 160 espèces. — Quelle que soit leur analogie extérieure avec les Ombellifères, ces plantes paraissent ne jamais posséder, à un haut degré du moins, les propriétés dangereuses qui distinguent quelques espèces de cette dernière famille. Les Ar. sont en général stimulantes et aromatiques. L'huile essentielle à laquelle un si grand nombre d'Ombellifères doivent leurs vertus stomachiques et carminatives, se rencontre rarement dans les fruits charnus des Ar. La racine charnue et tubéreuse si célèbre sous le nom de *Ginseng*, et si estimée par les Chinois comme tonique stimulant, provient d'une espèce de *Panax* encore inconnue. Suivant Meyer, le Ginseng possède une saveur piquante et aromatique particulière. Les Chinois l'administrent dans toutes les maladies qui se lient à un état de faiblesse générale. Quoiqu'on ait prétendu que les vertus du Ginseng sont imaginaires, il n'est guère possible de croire que si cette racine était complétement inerte, elle eût acquis une si grande réputation. On a pensé que le *Panax quinquefolium* était le véritable Ginseng; mais il paraît que c'est une erreur. Toutefois les Américains vendent cette racine aux Chinois comme substitut du Ginseng. Elle possède une saveur amère et douceâtre assez agréable; on l'emploie quelquefois comme la réglisse. Le *Panax fruticosus* et le *P. cochleatus* sont des aromatiques odorants usités dans les Moluques. Les baies du *P. anisum* ont l'odeur de la plante dont elles portent le nom. L'*Aralie à grappes* (*Aralia racemosa*), l'*A. hispide* (*A. hispida*) et l'*A. épineuse* (*A. spinosa*) connue aussi sous le nom vulgaire d'*Angélique épineuse*, donnent une gomme-résine aromatique. L'écorce de la racine de cette dernière est un drastique fréquemment employé par les médecins anglo-américains. La racine de l'*A. nudicaulis*, appelée vulgairement *Salsepareille de Virginie*, est diaphorétique et sert de succédanée à la Salsepareille vraie. Le *Dimorphantus edulis* est usité en Chine comme sudorifique. Sa racine est amère, aromatique et assez agréable au goût : les Japonais la mangent en hiver, comme nous faisons la Scorsonère. Le *Lierre d'Europe* (*Hedera helix*) a une odeur peu agréable : ses feuilles passent pour sudorifiques, et ses baies sont purgatives et émétiques. L'*Hedera umbellifera*, qui croît à Amboine, donne, dit-on, un bois qui a l'odeur de la Lavande et du Romarin, et l'*H. terebinthinacea*, de Ceylan, produit une gomme-résine qui a l'odeur de la térébenthine. Le *Gunnera scabra* ou *Panke* est astringent; ses racines sont employées par les tanneurs. Darwin a trouvé cette plante dans les rochers de Chiloé. Selon lui, le *Gunnera* ressemble à une Rhubarbe gigantesque : ainsi il a mesuré une feuille qui avait plus de 2 mètres de diamètre, et il a remarqué que chaque plante produisait quatre ou cinq de ces énormes feuilles. A Java, le fruit du *Gunnera macrocephala* passe pour posséder des propriétés stimulantes.

***ARALIE.** s. f. T. Bot. Voy. ARALIACÉES.

*** ARANÉIDES.** s. f. pl. (lat. *aranea*, araignée). f. Zool.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier et Latreille, le terme d'*Ar.* est synonyme d'*Arachnides fileuses.* Les Ar. constituent la première famille des *Arachnides pulmonaires*, et présentent les caractères suivants: — Mandibules terminées par un crochet mobile, arqué, dur et pointu, offrant près de la pointe un petit trou pour la sortie du venin avec lequel l'animal donne la mort à ses victimes; palpes pédiformes, sans pince au bout, terminés au plus, chez les femelles, par un petit crochet; mâchoires au nombre de deux; céphalothorax présentant ordinairement une impression en forme de V, qui indique l'espace occupé par la tête; yeux au nombre de 6 et plus souvent de 8; abdomen mobile et en général mou, qui est suspendu au céphalothorax par un pédicule court, et qui est muni, au-dessous de l'anus, de 4 à 6 filières (Fig. 1. Les 6 filières et l'anus de l'*Araignée domestique*), c.-à d. de 4 à 6 mamelons charnus au bout, cylindriques ou coniques, articulés, très-rapprochés les uns des autres et percés à leur extrémité d'une infinité de petits trous pour donner passage aux fils soyeux que sécrètent ces animaux; pieds composés de sept articles, dont les deux premiers forment les hanches, le troisième la cuisse, le quatrième et le cinquième la jambe, et les deux derniers le tarse.

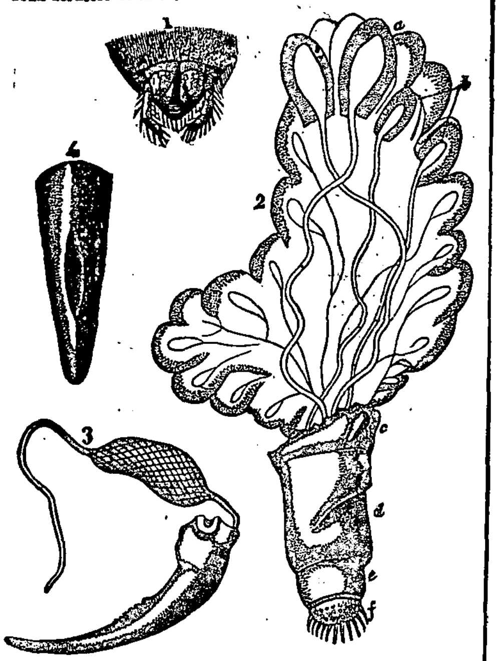

Le venin, chez les Ar., est sécrété par une vésicule qui est logée dans la mandibule ou dans le céphalothorax et qui communique par un conduit excréteur à l'extrémité du crochet dont nous avons parlé. (Fig. 3. Crochet mandibulaire portant sa glande venimeuse, très-grossi. Fig. 4. Extrémité de ce crochet avec la fente et l'orifice du venin.) Latreille a observé qu'une seule piqûre d'une Aranéide de moyenne taille fait périr notre Mouche domestique dans l'espace de quelques minutes. La morsure des grandes espèces, connues dans l'Amérique du Sud sous le nom d'*Araignées-crabes*, est capable de donner la mort à de petits animaux vertébrés. Elle peut même déterminer chez l'homme un accès de fièvre, mais non des accidents mortels, ainsi qu'on l'a prétendu.

Les organes sécréteurs de la soie consistent en vésicules de diverses grosseurs entourées d'un tissu glaireux et terminées par un canal qui va aux canules du dernier article. La matière contenue dans ces vaisseaux ressemble à une gomme visqueuse, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, fragile comme du verre, et n'offrant de souplesse que quand elle est divisée en fils fort minces. La substance soyeuse s'écoule par les ouvertures microscopiques des mamelons et forme une multitude de filaments d'une ténuité prodigieuse qui sont en nombre égal à celui des trous (ces derniers dépassent le nombre de mille dans certaines espèces), et qui, en se réunissant tous ensemble à leur sortie, constituent les fils destinés à la construction de la toile. L'Araignée les dévide par le seul poids de son corps ou à l'aide de ses pattes. [Fig. 2. *a*, grande vésicule de l'organe qui sécrète la soie; il y en a cinq. *b*, petites vésicules. *c*, petite filière portée sur une portion de la peau à la base de la grande. *d*, premier article de celle-ci dépouillé de ses poils. *e*, second article, également dépouillé. *f*, troisième article auquel on a enlevé les poils et la majeure partie des petites canules dont on ne voit que l'insertion. Cette figure, ainsi que celles qui précèdent, sont empruntées à Duges, dans la nouvelle édition du *Règne animal* de Cuvier.] Au sortir des mamelons, les fils de soie sont gluants, et il leur faut un certain degré de dessiccation pour pouvoir être employés. Mais, lorsque la température est favorable, un instant suffit, puisque les Ar. s'en servent aussitôt qu'ils s'échappent de leurs filières. — Lister avait affirmé que certaines Araignées éjaculent et lancent au loin leurs fils qui, nonobstant, restent attachés au corps; mais ce fait a été jugé impossible. Cependant Latreille a vu des fils sortir des mamelons de quelques *Thomises*, se diriger en ligne droite et former comme des rayons mobiles, lorsque l'animal se meut. — Les Ar. emploient la soie qu'elles sécrètent non-seulement pour ourdir leurs filets ou former les tubes qui leur servent de demeure, mais encore pour construire les coques destinées à renfermer leurs œufs. — Ces longs fils et ces flocons blancs et soyeux qu'on voit voltiger au printemps et en automne, après un temps brumeux, et qu'on appelle vulgairement *Fils de la Vierge*, ne se forment pas dans l'atmosphère, ainsi qu'on l'a cru fort longtemps : des observations multipliées ont prouvé qu'ils sont produits par des Araignées appartenant principalement aux genres *Épeire* et *Thomise*. Ces flocons sont surtout constitués par les grands fils qui doivent servir d'attache aux rayons de la toile ou par ceux qui en composent la chaîne. Ces fils, devenant plus pesants à raison de l'humidité, s'affaissent, se rapprochent et finissent par se rouler en pelotons. Souvent on voit ceux-ci se réunir près de la toile commencée par l'animal et de l'endroit où il se tient. Il est d'ailleurs probable que beaucoup de ces Ar. n'ayant pas encore une provision assez abondante de soie, se bornent à en jeter au loin de simples fils : c'est ainsi que se produisent ceux que l'on voit en grande abondance croisant les sillons des terres labourées et réfléchissant la lumiere du soleil. — On est parvenu à fabriquer des bas et des gants avec la soie que sécrètent certaines Ar.; mais ces essais ne peuvent être que de simples objets de curiosité.

Les *Ar.* ont été divisées en deux sections, suivant le nombre de leurs poumons. La première est celle des *Tétrapneumones* c.-à-d. des Ar. pourvues de quatre poumons, et la seconde celle des *Dipneumones* qui n'en possèdent que deux. Comme ces dernières sont plus souvent appelées du nom d'*Araignées*, nous en avons traité à ce mot. Il ne nous reste donc plus à parler ici que des *Tetrapneumones.*

Parmi ces Ar. on distingue d'abord les *Mygales*. Elles ont les pieds et les mandibules robustes, et les crochets de ces dernières sont repliés en dessous. Les palpes sont insérés à l'extrémité supérieure des mâchoires, de sorte qu'ils paraissent être composés de six articles, dont le premier ferait l'office de mâchoire. Leurs yeux, au nombre de 8, sont en gén. groupés sur une éminence; il y en a, de chaque côté, trois formant un triangle renversé, et les deux autres sont disposés transversalement au milieu des précédents. Les Mygales sont pourvues de 4 filières dont les deux extérieures sont très-saillantes, tandis que les deux intermédiaires et inférieures sont ordinairement très-courtes. C'est à ce genre qu'appartiennent les plus grandes Araignées connues. Quelques-unes, dans l'état de repos et les pattes étendues, occupent un espace circulaire de 19 à 21 cent. de diamètre : on les connaît en Amérique sous le nom d'*Araignées-crabes.* La *Mygale aviculaire* (Fig. 5) ainsi nommée parce qu'on prétend qu'elle s'attaque même aux petits oiseaux, a de 36 à 54 millim. de longueur. Elle est noirâtre, très-velue, avec l'extrémité des palpes, des pieds et les poils inférieurs de la bouche rougeâtres. Elle se trouve à la Martinique.

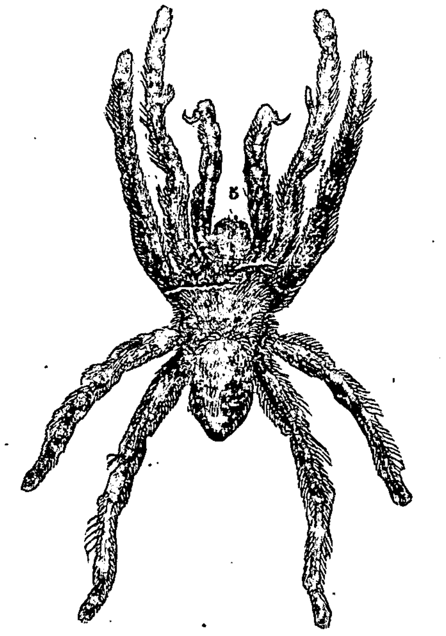

La *myg. maçonne* (Fig. 6. Femelle; 7. Mâle), qu'on rencontre dans nos départements méridionaux, n'a que 18 millim. de longueur; mais elle est remarquable par son industrie. Cette espèce établit en général sa demeure contre des tertres secs, compactes et exposés au midi. Elle se creuse des galeries souterraines qui ont souvent jusqu'à 65 centim. de profondeur et qui sont très-infléchies. Elle tapisse l'intérieur de son terrier avec un tissu soyeux et en ferme l'entrée au moyen d'une porte à charnière. Ce couvercle est composé de plusieurs couches de fils cimentés avec de la terre glaise, et offre une disposition telle que son propre poids suffit pour le fermer. (Fig. 8. Nid de la *Myg. maçonne.*) La Mygale se place ordinairement en sentinelle derrière sa porte, et lorsqu'elle redoute de voir sa demeure envahie par un ennemi, elle s'accroche courageusement à la partie intérieure et bombée du couvercle de son terrier et oppose une résistance énergique pour empêcher de l'ouvrir. — La *Myg. pionnière*, qui habite la Corse et la Toscane, a des habitudes analogues. — Le genre *Atype* a les palpes insérés sur une dilatation inférieure du côté externe des mâchoires, et n'a que cinq articles. L'*At. de Sulzer* (Fig. 9) se trouve chez nous dans plusieurs localités, et entre autres aux environs de Paris. Cette espèce se creuse, dans les terrains en pente et couverts de gazon, un boyau cylindrique, long de 19 à 21 centim., où elle se file un tube de soie blanche ayant les mêmes formes et les mêmes dimensions que le boyau. Le cocon est fixé avec de la soie, et par les deux bouts, au fond de cette demeure. — Les genres *Ériodon*, *Dysdère* et *Filistate* n'offrent rien qui mérite d'arrêter notre attention.

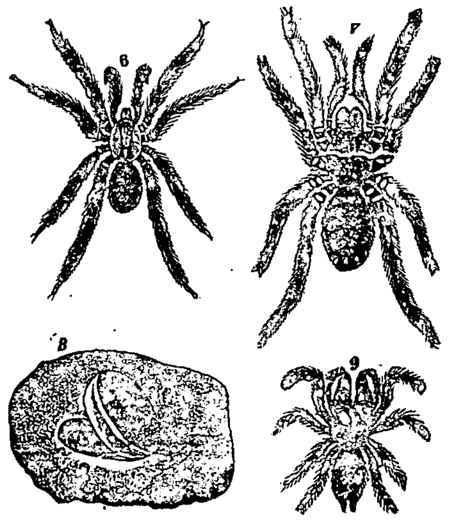

ARASEMENT. s. m. Action d'araser; résultat de cette action.

ARASER. v. a. (R. *ras*). T. Maç. Mettre de niveau un mur, un bâtiment, en élevant les endroits bas à la hauteur de celui qui est le plus élevé. || * T. Menuis. Donner un trait de scie jusqu'à une certaine épaisseur à l'extrémité d'une planche où l'on veut faire une emboîture. = ARASÉ, ÉE. part.

ARASES. s. f. pl. T. Maç. Pierres qui servent à mettre un cours d'assises de niveau avec les planches ou les plinthes d'un bâtiment. On dit aussi *Pierres d'arase.*

ARATOIRE. adj. 2 g. (lat. *aratrum*, charrue). Qui sert ou qui appartient à l'agriculture. *Art ar. Travaux, instruments aratoires.*

***ARAUCARIA.** s. m. T. Bot. Voy. CONIFÈRES.

ARBALÈTE. s. f. (lat. *arcus*, arc; *balista*, baliste). Arme de trait qui représente à peu près un arc ordinaire, auquel on a ajouté un fût de bois destiné à diriger le projectile. || *Cheval en arb.*, Cheval attelé seul devant les deux chevaux de timon d'une voiture.

Enc. — L'*Ar.* se composait d'un arc en acier, en bois flexible ou en corne, d'un fût ou *arbrier* vers l'une des extrémités duquel se trouvait fixé le milieu de l'arc, et d'une corde de boyau qui servait à tendre l'arc. Le fût était creusé pour recevoir le projectile, et était muni vers son milieu d'une *noix* d'acier destinée à recevoir la corde tendue. Un ressort de détente faisait tourner la noix, et alors la corde, en vertu de son élasticité, et surtout de celle de l'arc, imprimait au projectile une impulsion si forte, qu'il brisait à de grandes distances les hauberts et les casques d'acier. On tendait l'arc tantôt avec la main (Fig. 2), tantôt au moyen d'une roue (Fig. 1). Il y avait aussi une sorte d'arb. de siége, qu'on établissait sur les murs à poste fixe. Celle-là était une machine assez puissante : il fallait plusieurs hommes pour la servir, et on la tendait avec une poulie. Les projectiles qu'on lançait avec l'arb. étaient ordinairement des dards gros et courts qu'on appelait *carreaux* ou *matras* (Fig. 3). Enfin, on donnait le nom d'*arb. à jalet* ou d'*arc à jalet* à une espèce d'arb. avec laquelle on lançait de petites boules de terre cuite ou des balles de plomb.

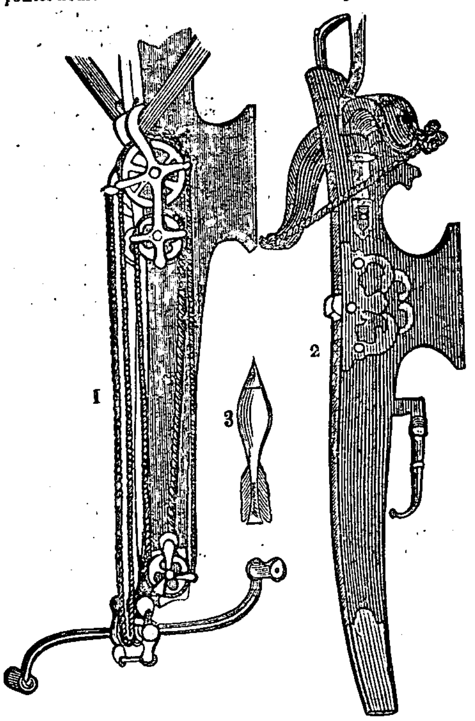

Quoique Végèce et Comnène fassent mention de l'*arcubalista* ou *manubalista*, ce qu'ils en disent est si peu précis qu'il est impossible de savoir jusqu'à quel point l'arme qu'ils nomment ainsi était identique à l'arb. du moyen âge. L'origine et la date de l'invention de l'arb. sont donc totalement inconnues. Il paraît qu'en Angleterre on s'en servait à la chasse, sous le règne de Guillaume le Conquérant. En France, ce n'est que sous Louis le Gros qu'il est parlé pour la première fois de cette arme, dans les comptes de l'armée et dans nos chroniques. Mais bientôt, sous le règne de Louis le Jeune, en 1139, l'Église, dans le deuxième concile de Latran, probiba l'arb. comme une arme *meurtrière et odieuse à Dieu*; en conséquence, l'usage en fut interdit dans les guerres entre peuples chrétiens. Plusieurs papes la condamnèrent également. Mais, durant les croisades, on ne se fit aucun scrupule de s'en servir contre les infidèles. Au retour de la Terre sainte, l'usage de l'arb. se conserva dans les armées : ainsi, dans l'armée française, on organisa des compagnies d'arbalétriers à pied et à cheval, qui ne furent pas sans utilité, jusqu'à l'époque de l'introduction des armes à feu qui firent renoncer à l'arb. Les arbalétriers avaient pour chef un grand-maître dont la charge était la plus éminente de l'armée après celle de maréchal de France. Le premier qui ait porté ce titre fut Thiébaut de Montléart, sous saint Louis, et le dernier fut Aymar de Prie, sous François Ier, qui supprima les arbalétriers. A la journée de la Bicoque, en 1522, il n'y avait dans l'armée qu'un seul arbalétrier.

ARBALÉTRIER. s. m. Homme de guerre qui tirait de l'arbalète. || T. Charp. Voy. COMBLE.

ARBITRAGE. s. m. Juridiction et jugement des arbitres. *Se soumettre à l'ar. Je m'en tiens à l'ar.* || T. Banq. Calcul fondé sur le cours du change, la valeur des fonds et le prix des marchandises dans diverses places, et qui sert de régulateur aux banquiers pour certaines opérations. Voy. CHANGE.

ARBITRAIRE. adj. 2 g. Qui a pour cause la seule volonté de l'homme, sans règle fixe ni fondement naturel. *Les méthodes artificielles sont arbitraires. Rien n'est ar. comme la mode.* || Se dit De ce qui, n'étant défini ou réglé par aucune décision, est laissé au libre arbitre de chacun. *L'Église n'a point décidé là-dessus, cela est ar. La chose est ar.* || Se dit aussi De ce qui, dans la législation, est laissé à la discrétion des juges. *Amende ar. Peines arbitraires.* || Despotique, irresponsable. *Pouvoir ar. Victime d'ordres arbitraires.* — Qui n'est pas conforme aux prescriptions de la loi. *C'est de la part du ministre un acte ar.* = S'emploie subst. au masculin, dans le sens De volonté variable, incertaine, se substituant à l'autorité immuable de la loi. *Les caprices de l'ar. C'est une victime de l'ar.*

ARBITRAIREMENT. adv. D'une façon arbitraire, despotique.

ARBITRAL, ALE. adj. *Jugement ar.*, Qui a été rendu par des arbitres. — On dit de même *Sentence arbitrale.*

ARBITRALEMENT. adv. Par arbitres. *Cette affaire a été jugée ar.*

ARBITRATION. s. f. Estimation approximative. Peu usité.

ARBITRE. s. m. (lat. *arbiter*). Celui qui est choisi pour terminer un différend. *Nommer un ar. Choisir pour ar. Convenir d'arbitres. S'en rapporter à des arbitres. Compromettre entre les mains d'arbitres.* || Maître absolu. *Vous êtes l'ar. de mon sort. Dieu est l'ar. du monde. Ce prince s'est rendu l'ar. de la paix et de la guerre.* || T. Métaph. *Libre ar.* ou *Franc ar.* Voy. LIBERTÉ.

Enc. — L'*Arbitrage* est le moyen le plus simple et le plus naturel de vider les contestations. Aussi les arbitres furent-ils nécessairement les premiers juges que les hommes appelèrent pour faire cesser leurs débats. En effet, on trouve l'arbitrage établi chez tous les peuples de l'antiquité, et nos ancêtres y eurent constamment recours. Plus d'une fois nos rois et même de simples particuliers furent appelés à décider, comme arbitres, certaines questions internationales, et terminèrent de graves querelles survenues entre d'autres souverains.

Plusieurs ordonnances antérieures à 1789 avaient réglé les formes de l'arbitrage et prescrit cette voie d'accommodement aux plaideurs. Le Code de procédure et le Code de commerce, tout en maintenant ce tribunal de famille, modifièrent néanmoins la législation qui les avait précédés. — Aujourd'hui l'arbitrage est toujours volontaire, si ce n'est en matière commerciale. Toute personne capable de contracter et ayant la libre disposition de ses droits peut nommer des arbitres, pour décider sur une contestation dans laquelle elle se trouve engagée. Dans ce cas, un compromis doit être fait entre les parties, soit par procès-verbal devant les arbitres choisis, soit par acte devant notaire, soit sous signature privée. Ce compromis désigne les objets en litige et les noms des arbitres, à peine de nullité. Ainsi investis de la confiance des parties, les arbitres observent dans la procédure, à moins de convention contraire, les délais et les formes établis pour les tribunaux; et tous les actes de l'instruction ainsi que les procès-verbaux sont faits par eux. Ils sont tenus de juger sur les pièces produites par les parties. Le jugement est signé par chacun d'eux, et, dans les cas où il y a plus de deux arbitres, si la minorité refuse de le signer, les autres arbitres en font mention et le jugement a le même effet que s'il avait été signé par chacun des arbitres.

Le compromis peut cesser : 1° par le décès, refus, déport ou empêchement d'un des arbitres, s'il n'y a clause qu'il sera passé outre ou que le remplacement sera au choix des parties ou au choix de l'arbitre ou des arbitres restants; 2° par l'expiration du délai stipulé ou de celui de trois mois, si rien n'a été déterminé à ce sujet; 3° par le partage, si les arbitres n'ont pas le pouvoir de prendre un *tiers arbitre*. Si, au contraire, les arbitres ont été autorisés à nommer un tiers, en cas de partage, ils sont tenus de le faire par la décision qui prononce le partage; au cas où ils ne pourraient s'accorder, le tiers-arbitre serait nommé par le président du tribunal qui doit ordonner l'exécution de la décision arbitrale. Le tiers-arbitre doit juger dans le délai d'un mois, et après avoir conféré avec les autres arbitres. — Dès que la sentence a été prononcée, elle est rendue exécutoire par une ordonnance du président du tribunal de première instance. Les parties peuvent interjeter appel, à moins qu'elles n'y aient renoncé dans le compromis, ou que le jugement arbitral n'ait été rendu sur appel ou requête civile. — Les jugements arbitraux n'ont force de loi qu'entre les parties; ils ne peuvent être opposés à des tiers. Encore faut-il, pour que les parties elles-mêmes soient tenues de les exécuter, que le jugement n'ait pas été rendu sans compromis ou hors des termes du compromis; qu'il ne l'ait pas été sur compromis nul ou expiré; qu'il n'ait pas été rendu seulement par quelques arbitres non autorisés à juger en l'absence des autres; que, s'il l'a été par un tiers-arbitre, celui-ci ait conféré avec les arbitres partagés d'opinion; enfin que la sentence n'ait pas été prononcée sur choses non demandées. Les arbitres une fois nommés ne peuvent être révoqués que du consentement unanime des parties; ils ne peuvent eux-mêmes se déporter ni être récusés, si ce n'est pour quelque cause survenue depuis le compromis. Le décès même des parties, lorsque tous les héritiers sont majeurs, ne met point fin au compromis; le délai fixé par cet acte est seulement suspendu pendant le temps nécessaire pour faire inventaire et délibérer.

Telles sont les règles de l'arbitrage volontaire. Les tribunaux n'interviennent que pour sanctionner les décisions prises par les arbitres que les parties elles-mêmes ont librement choisis. Naguère il en était autrement en matière commerciale. Lorsqu'une contestation s'élevait entre associés et pour raisons de la société, l'arbitrage était forcé. Si les parties ne pouvaient s'entendre sur le choix des arbitres ou sur le délai pour le jugement, le tribunal de commerce nommait lui-même les arbitres et réglait le délai. Quand les arbitres se trouvaient divisés d'opinion, ils étaient tenus de nommer un *arbitre*; en cas de désaccord, le tribunal le désignait lui-même. Dès que le jugement arbitral était rendu, il était déposé au greffe et transcrit sur les registres, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal. Les parties étaient tenues de l'exécuter, à moins qu'elles ne se pourvussent en appel. Mais la loi du 17 juillet 1856 a aboli l'arbitrage forcé.

Dans tous les cas qui viennent d'être exposés, les arbitres doivent décider d'après les règles du droit; mais il est une troisième espèce d'arbitrage qui laisse plus de latitude à ceux qui en sont chargés; c'est celui des *amiables compositeurs*. Ces arbitres particuliers sont investis de la confiance entière des parties. On leur laisse la faculté de s'affranchir de toutes les prescriptions de la loi et de toutes les formes de la procédure, pour ne suivre absolument que les inspirations de leur conscience. La mission des amiables compositeurs est la plus belle qui puisse être confiée à un homme; elle dénote chez ceux qui l'en chargent une estime sans bornes. Les autres arbitrages n'ont pas, il est vrai, un caractère aussi respectable; mais ils sont aussi d'une utilité fort grande. Ils amoindrissent considérablement les frais et les délais des procès ordinaires, et épargnent bien souvent aux parties les inconvénients qui, dans certaines causes, résulteraient infailliblement des débats publics.

On connaît encore une classe d'arbitres dont les fonctions sont beaucoup plus restreintes que celles de tous les autres. Nous voulons parler des *arbitres rapporteurs*. Lorsqu'un tribunal a besoin, pour s'éclairer, de connaître certains comptes, certaines pièces dont l'examen occasionnerait aux juges une perte de temps considérable, une personne est commise pour faire les vérifications nécessaires, entendre les parties, chercher à les concilier, et en tous cas donner son avis au tribunal. Tel est l'emploi des arbitres rapporteurs. Il arrive quelquefois que le tribunal en nomme trois. Mais quelle que soit l'opinion de ces arbitres, les juges ne sont nullement liés par leur avis; le jugement qui intervient est souvent diamétralement opposé à la manière de voir de l'arbitre rapporteur. Cette sorte d'arbitrage a lieu tant en matière civile qu'en matière commerciale.

ARBITRER. v. a. Décider, régler, estimer en qualité de juge ou d'arbitre. *Je m'en remets à ce que le juge arbitrera. Les réparations ont été arbitrées par les experts.* = ARBITRÉ, ÉE. part.

ARBORER. v. a. (lat. *arbor*, arbre). Planter, élever quelque chose haut et droit à la manière d'un arbre. *Ar. un drapeau, une bannière. Ar. la croix.* — *Ar. un pavillon*, C'est le hisser, le déployer au vent. — *Ar. un mât*, C'est le dresser. || S'emploie au fig. *Ar. l'étendard de la révolte.* || Se déclarer ouvertement pour une doctrine, pour un parti. *Il arbora le spinozisme.* Dans ce sens, Se prend ordinairement en mauvaise part. = ARBORÉ, ÉE. part.

*** ARBORESCENT, ENTE.** adj. T. Bot. S'applique aux Végétaux à tige ligneuse et cue qui constituent de véritables arbres, et à ceux qui en affectent le port.

*** ARBORICULTURE.** s. f. La culture des arbres.

*** ARBORISATION.** s. f. T. Min.

Enc. — On donne le nom d'*Arborisations* ou de *Dendrites* aux cristallisations qui offrent l'apparence de plantes incrustées dans une roche quelconque. On les appelle quelquefois *Herborisations* lorsqu'elles ont l'aspect d'herbes ou de petites mousses. Parmi les arborisations, les unes sont *superficielles* et se présentent sur le plan des pierres schisteuses, comme un dessin sur une feuille de papier; d'autres sont *intérieures* ou *profondes* et semblent avoir été incrustées dans la roche, lorsque celle-ci était encore dans un état de mollesse. Elles sont en général formées par du fer ou du manganèse. Les plus belles se rencontrent dans les agates orientales.

ARBORISÉ, ÉE. adj. T. Min. Se dit Des roches et des pierres qui présentent des arborisations. *Agate ar-*

ARBOUSE. s. f. Fruit de l'arbousier.

ARBOUSIER. s. m. (lat. *arbutus*). T. Bot. Voy. ÉRICACÉES.

ARBRE. s. m. (lat. *arbor*). Végétal ligneux dont la tige, appelée tronc, est simple inférieurement et ne commence à se ramifier qu'à une certaine hauteur. || Prov. et fam., *Se tenir au gros de l'ar.*, Rester attaché aux opinions les plus anciennes et le plus généralement adoptées. — *Entre l'ar. et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*, Il ne faut point s'immiscer dans les débats de famille. — *L'ar. ne tombe pas du premier coup*, Il faut du temps pour réussir dans une affaire. || *L'ar. de vie*, et *L'ar. de la science du bien et du mal*, Nom de deux arbres qui étaient plantés au milieu du Paradis terrestre. Voy. PARADIS. || On dit *L'ar. de la croix*, *L'ar. du salut*, pour désigner La croix où Jésus-Christ fut attaché sur le Calvaire. || *Ar. généalogique*, Figure généralement tracée en forme d'arbre, dont les branches et les rameaux, partant d'une souche commune, représentent la filiation des membres d'une famille et indiquent leurs divers degrés de parenté. || *Ar. encyclopédique*, Tableau systématique des connaissances humaines, disposé de manière à montrer leurs rapports et leurs connexions. Voy. ENCYCLOPÉDIE. || T. Chim. *Ar. de Diane.* Voy. ARGENT. — * *Ar. de Saturne.* Voy. PLOMB. || T. Méc. L'axe principal qui communique le mouvement aux autres parties d'une machine. *L'ar. d'un tour. L'ar. de la fusée d'une montre.* — Se dit aussi De longues et grosses pièces de bois essentielles à certaines machines, à certains instruments. *L'ar. d'une grue, d'un pressoir.* || *L'ar. d'une balance.* Voy. Balance. || T. Mar. Voy. Mât.

Enc. — Les *Arbres* se distinguent, suivant leur taille, en trois classes différentes. On appelle arbres de troisième grandeur ceux qui ont, en moyenne, 14 mètres 1/2 d'élévation; arbres de deuxième grandeur, ceux dont la taille moyenne égale 26 m.; et arbres de première grandeur, ceux qui atteignent en Europe une hauteur de 33 à 50 mètres. En Amérique, on en voit qui vont jusqu'à 60 et 70 mètres. — Quant aux autres végétaux ligneux qui ne présentent pas le caractère donné par notre définition, on leur a imposé les noms d'*Arbrisseaux*, d'*Arbustes* et de *Sous-arbrisseaux*. On nomme *Arbrisseaux* *arbusculæ*) ceux qui sont ramifiés dès leur base, et qui portent des bourgeons écailleux, comme le Noisetier, le Lilas, etc.; *Arbustes* (*arbusta*, *frutices*) ceux qui sont de petite taille, qui se ramifient dès leur base et ne portent pas de bourgeons écailleux, comme les Bruyères, les Daphnés, etc.; *Sous-arbrisseaux* (*suffrutices*) ceux dont la base seulement est ligneuse et persiste hors de terre un grand nombre d'années, tandis que les rameaux et les extrémités des branches sont herbacés et meurent tous les ans: tels sont, par ex., la Rue odorante, la Saugo officinale, le Thym des jardins, etc. — Quoiqu'elle ait été adoptée par tous les botanistes, cette division est tout à fait arbitraire, car il n'existe en réalité aucune limite rigoureuse entre ces trois groupes. L'art du cultivateur, le genre d'exposition et une foule de circonstances peuvent modifier la même espèce d'ar. au point de la transformer complétement en arbrisseau ou en arbuste. C'est ainsi qu'en ayant soin de tailler fréquemment l'Orme et le Buis, on obtient l'Ormille et le petit Buis, dont on fait des bordures et des plates-bandes qui souvent n'ont pas plus de 10 à 16 centim. de hauteur.

Considérés sous le rapport économique ou envisagés au point de vue de l'agriculture, les arbres se distinguent en arbres *forestiers*, en arbres *fruitiers* et en arbres d'*ornement*: les premiers sont ceux qui peuplent nos forêts; les seconds ceux qui portent des fruits bons à manger, et que l'homme cultive principalement dans ce but; les arbres d'ornement peuvent appartenir aux deux classes qui précèdent: on ne les nomme ainsi qu'à raison de l'emploi qu'on en fait dans l'horticulture. — Enfin on appelle *Arbres verts* les arbres et les arbrisseaux qui ne perdent jamais leur feuillage: tels sont les Lauriers, les Alaternes, les Yeuses, les Pins, les Genévriers, les Thuyas, etc. Toutefois cette dénomination s'applique plus spécialement aux arbres résineux de la famille des *Conifères*.

On a donné vulgairement le nom d'*ar.*, en y joignant quelque épithète plus ou moins caractéristique, à divers végétaux ligneux. Comme ces végétaux sont fort souvent désignés par leur dénomination vulgaire, nous allons donner ici la liste des principaux d'entre eux, en renvoyant au nom de la famille pour donner les particularités qui les concernent.

Arbre à l'ail: plusieurs arbres, entre autres le *Cordia myxa*, famille des Cordiacees, et les espèces du genre *Seguiera*, famille des Pétivériacées. — A. d'amour: *Cercis siliquastrum*, Légumineuses. — A. aux anémones: *Calycanthus floridus*, Calycanthées. — A. d'argent: *Elæagnus angustifolia*, Elæagnées. — A. aveuglant: *Excæcaria agallocha*, Euphorbiacées. — A. des Banians: *Ficus Bengalensis*, Morées. — A. de baume: divers arbres, entre autres le *Bursera gummifera*, l'*Hedwigia balsamifera*, Amyridacées; le *Toluifera balsamum*, Légumineuses; une espèce de *Terminalia*, Combrétacées; l'*Hypericum angustifolium*, Hypéricacées; le *Clusia flava*, Clusiacées, etc. — A. à beurre: *Bassia butyracea*, Sapotées. — A. à brai: A. de Manille qui fournit une substance résineuse employée dans les constructions navales, mais qui est encore inconnu aux botanistes. — A. du Brésil: *Cæsalpinia echinata*, Légumineuses. — A. à calebasses: *Crescentia cujete*, Crescentiacées. — A. de Caroni: *Galipea officinalis*, Rutacées. — A. de Castor: *Magnolia glauca* Magnoliacées. — A. à chapelet: *Melia azedarach*, Méliacées; *Abrus precatorius*, Légumineuses. — A. du ciel: *Gincko biloba*, Taxinées. — A. à cire: divers arbres qui donnent une matière analogue à la cire des abeilles; *Myrica cerifera*, Myricacées; *Ceroxylon andicola*, Palmiers. — A. des conseils: *Ficus religiosa*, Morées. — A. de corail: *Erythrina corallodendron*, Légumineuses; *Arbutus andrachne*, Éricacées. — A. à cordes: *Musa textilis*, Musacées; diverses espèces de *Figuiers*, Morées. — A. au coton: *Bombax ceyba*, Sterculiacees. — A. de Chypre: *Cordia gerascanthus*, Cordiacées; *Pinus Alepensis* et *Taxodium distichum*, Conifères. — A. de Cythère: *Spondias cytherea*, Anacardiacées. — A. désaltérant: *Phytocrene gigantea*, Artocarpées. — A. du diable: *Hura crepitans*, Euphorbiacées. — A. de Dieu: le même que l'A. des conseils. — A. du dragon: *Dracæna draco*, Liliacées. — A. d'encens: plusieurs espèces d'*Amyris* et d'*Icica*, Amyridacées; *Terminalia benzoin*, Combretacées. — A. à enivrer: *Piscidia erythrina*, et plusieurs *Tephrosias*, Légumineuses. — A. de fer: *Mesua ferrea*, Clusiacées. — A. à fraises: *Arbutus unedo*, Ericacées. — A. à la glu: *Ilex aquifolium*, Aquifoliacées. — A. à la gomme: plusieurs espèces du genre *Acacia*, Legumineuses; *Eucalyptus resinifera* et *Metrosideros costata*, Myrtacées. — A. à grives: *Sorbus aucuparia*, Pomacées. — A. à huile: *Elæococca verrucosa* et *vernicia*, Euphorbiacées. — A. immortel: *Endrachium Madagascariense*, Convolvulacées; *Erythrina corallodendron*, Légumineuses. — A. de Judas ou de Judée: *Cercis siliquastrum*, Légumineuses. — A. à lait: plusieurs espèces de la famille des Apocynées et de celle des Euphorbiacees. — A. aux lis: *Liriodendron tulipifera*, Magnoliacées. — A. à la main: *Cheirostemon platanoides*, Sterculiacées. — A. au mastic: *Pistacia lentiscus*, Anacardiacées; *Amyris elemifera*, Amyridacées. — A. à la migraine: *Premna integrifolia*, Verbénacées. — A. de mille ans: *Adansonia digitata*, Sterculiacées. — A. de Moïse: *Mespilus pyracantha*, Pomacées — A. de mort: *Hippomane mancinella*, Euphorbiacées. — A. de neige: *Viburnum opulus*, Caprifoliacées. — A. ordéal ou à épreuves: *Erythrophleum*, Légumineuses. — A. à pain: *Artocarpus incisa*, Artocarpées. — A. à papier: *Broussonetia papyrifera*, Morées. — A. de paradis: *Elæagnus angustifolia*, Elæagnées. — A. à pauvre homme: *Ulmus campestris*, Ulmacées. — A. à perruques: *Rhus cotinus*, Anacardiacées. — A. à la pistache: *Staphylea*, Staphyléacées. — A. poison: *Antiaris toxicaria*, Artocarpées; *Hippomane mancinella*, Euphorbiacées. — A. au poivre: *Schinus molle*, Anacardiacées; plusieurs espèces du genre *Vitex*, Verbénacées. — A. puant: *Anagyris fœtida*, Légumineuses; *Olax Zeilanica*, Olacinées; *Sterculia fœtida*, Sterculiacées. — A. aux quarante écus: le même que l'A. du ciel. — A. saint: *Melia azedarach*, Méliacées. — A. de saint Thomas: *Bauhinia variegata*, Légumineuses. — A. à sang: espèce de Millepertuis du genre *Vismia*, Hypéricacées. — A. aux savonnettes: *Sapindus saponaria*, Sapindacées. — A. à seringue: *Hevea Guianensis*, Euphorbiacées. — A. aux serpents: *Ophioxylon serpentinum*, Apocynées. — A. de soie: *Mimosa arborea* et *julibrisin*, Légumineuses; *Asclepias syriaca*, Asclépiadées. — A. à suif: *Croton sebiferum*, Euphorbiacées; *Virola sebifera*, Myristicées. — A. à tan: *Rhus coriaria*, Anacardiacées. — A. triste: *Nyctanthes arbor*, Jasminées. — A. aux tulipes: le même que l'A. aux lis. — A. à la vache: *Galactodendrum utile*, Artocarpées. — A. au vermillon: *Quercus coccifera*, Corylacées. — A. au vernis: *Rhus vernix* et autres arbres de la famille des Anacardiacées; plusieurs espèces de *Terminalia*, Combrétacées. — A. de vie: plusieurs espèces du genre *Thuya*, Conifères. — A. du voyageur: *Urania speciosa*, Musacées.

ARBRISSEAU. s. m. T. Bot. Voy. Arbre.

* **ARBUSCULAIRE.** adj. 2 g. (lat. *arbuscula*, arbrisseau). T. Hist. nat. Se dit Des organes ou des appendices ramifiés à la manière d'un petit arbre. *Branchies arbusculaires.*

ARBUSTE. s. m. (lat. *arbustum*). T. Bot. V. Arbre.

ARC. s. m. (lat. *arcus*). Arme formée par une verge flexible et par une corde attachée aux deux extrémités, dont on se sert pour lancer des flèches. *La poignée d'un arc. Bander, débander un arc. Tirer de l'arc. Détendre un arc.* || Fig. et prov., *Il faut détendre l'arc*, Il faut donner du repos à l'esprit fatigué par une attention prolongée. — *Débander l'arc ne guérit pas la plaie*, Il ne suffit pas de se repentir du mal qu'on a fait, il faut encore le réparer. — *Avoir plusieurs cordes à son arc*, Avoir plusieurs moyens pour faire réussir un projet, pour se tirer d'affaire. || *Arc de carrosse.* Voy. Voiture. || *T. Anat. Se dit De la courbure que présentent certaines parties. *L'arc du colon. L'arc antérieur de l'atlas.* || T. Géom. Portion d'une ligne courbe quelconque. *Arc de cercle.* — *La corde d'un arc*, est La ligne droite qui joint les deux extrémités de cette portion de ligne courbe. Voy. Cercle. || Pour la signification du mot *Arc* en T. Astr. et Archit., voyez ci-dessous. || *Arc de triomphe* ou *Arc triomphal*, Sorte de portique monumental érigé pour consacrer le souvenir de quelque fait d'armes glorieux.

Enc. — L'*Arc* est l'une des armes offensives le plus anciennement connues; sa simplicité est telle en effet qu'il ne fallut pas un grand effort de génie pour l'inventer. C'est sans doute pour cela qu'on a trouvé l'arc et la flèche en usage chez presque toutes les peuplades sauvages que les voyageurs ont découvertes. Néanmoins la forme de l'arc, la substance dont il est composé, la manière dont la flèche est armée, etc., présentent de notables différences, suivant les matériaux que chaque peuple avait à sa disposition, et suivant l'état de son industrie. Le bois, la corne, l'acier même ont été employés à la construction de l'arc. La corde est souvent fabriquée avec des intestins d'animaux desséchés; mais en général elle est de chanvre, et on a la précaution de la cirer pour qu'elle ne s'effile pas. La flèche est, chez certaines peuplades, armée d'une épine, d'une arête de poisson, d'un caillou pointu; mais chez les peuples civilisés elle était ordinairement munie d'une pointe en fer dont la forme est en général triangulaire et qui offre à sa base deux espèces de crochets acérés. L'extrémité opposée est garnie de plumes latéralement, et plus ou moins profondément encochée pour s'ajuster sur la corde. Quant au carquois, sorte d'étui qui servait à mettre les flèches, sa forme n'a rien de constant.

Parmi les anciens, les Perses au temps de Cyrus, les Scythes et les Parthes étaient célèbres pour leur adresse à se servir de cette arme. Au moyen âge, l'arc fut longtemps en usage dans les armées. Dans un de ses capitulaires, Charlemagne ordonne que tout soldat soit pourvu d'un arc avec deux cordes et douze flèches. Lorsque Charles VII voulut établir dans l'armée un ordre plus régulier, il créa des compagnies d'*Archers*. Les soldats qui les composaient furent affranchis de presque tout subside, et en raison de ce privilége, on leur donna le nom de *Francs-archers* ou *Francs-taupins*. Une partie combattait à pied, et l'autre servait de cavalerie légère. Louis XI porta à 16 mille le nombre de ces archers; mais, en 1480, il supprima cette milice. — Quant aux *confréries d'archers* établies, en 1411, par le roi Charles VI, pour la garde des principales villes du royaume, et auxquelles il avait accordé des priviléges confirmés par nos rois à diverses reprises, elles subsistèrent plus longtemps. A Paris, le nombre de ces archers fut primitivement de 120; mais il fut accru par la suite. Leurs fonctions se bornaient à escorter les voyageurs, à faire la police de la ville et à opérer l'arrestation des malfaiteurs. Ces archers conservèrent leur nom après que l'arc eut été remplacé par les armes à feu. Ainsi on retrouve encore jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les archers du grand prévôt des marchands, les archers du guet, les archers des pauvres, etc. Toutes ces compagnies furent supprimées à la révolution.

Astron. — Les arcs reçoivent différentes dénominations suivant les cercles de la sphère sur lesquels on les considère. — On nomme *Arc diurne* la portion de cercle qu'un astre parcourt sur l'horizon. Ainsi l'arc diurne du soleil est la partie du cercle parallèle à l'equateur que le soleil décrit, dans sa course apparente, entre son lever et son coucher. L'*arc nocturne* est celui que l'astre décrit sous l'horizon. Lorsque le soleil est précisément dans l'horizon, sa distance au méridien ou son angle horaire s'appelle *arc semi-diurne*; il répond en effet à la moitié de l'arc du parallèle du soleil qui est au-dessus de l'horizon. L'*arc semi-nocturne* est la moitié de l'arc nocturne. — L'arc qu'une planète paraît décrire quand son mouvement est direct ou suivant l'ordre des signes, a reçu le nom d'*arc de direction* ou de *progression*; mais lorsque la planète semble se mouvoir en sens contraire de l'ordre des signes, on donne à l'arc décrit le nom d'*arc de rétrogradation*. — L'*arc d'émersion* ou *de vision* est le nombre de degrés dont il faut que le soleil soit abaissé au-dessous de l'horizon pour qu'un autre astre soit visible à la vue simple. On l'évalue généralement à 10° pour Mercure et Jupiter, à 5° pour Vénus, à 11° 1/2 pour Mars, etc. On voit que cet arc n'est pas le même pour toutes les planètes; mais, en outre, il est loin d'être constant pour la même planète: en effet, personne n'ignore que l'on voit quelquefois Vénus en plein jour.

Archit. — On donne le nom d'*Arc* à toute construction qui se termine en dessous par une surface courbe. Ce terme n'implique pas d'autre idée, et c'est en cela qu'il diffère des mots *arcade*, *arche*, *voûte*, etc., qui désignent, il est vrai, des constructions engendrées par une ligne courbe, mais qui possèdent en outre une signification particulière. Dans tous les cas où l'on observe l'existence d'une courbe dont la concavité regarde le sol, on ne peut évidemment lui refuser le nom d'arc; néanmoins on entend plus spécialement par ce mot une construction en pierres ou en briques dont les matériaux sont disposés de telle façon qu'ils se soutiennent les uns les autres par leur propre poids et peuvent encore supporter une charge additionnelle plus ou moins considérable.

Les formes d'arcs que l'architecture a employées sont très-variées: toutefois elles se ramènent à un petit nombre de types que nous allons énumérer. — *L'arc en plein cintre* (Fig. 1. Théâtre romain à Lillebonne, Seine-Inférieure) est celui dont la courbe décrit une demi-circonférence parfaite. Le plein cintre est le type de l'architecture romaine, et il a dominé également dans toute la période où l'art romain servit de modèle aux architectes. — Le *cintre surhaussé* (Fig. 2) est un plein cintre dont les côtés, à partir du diamètre transversal, se prolongent perpendiculairement jusqu'à l'imposte. Dans le *cintre surbaissé* ou *en segment de cercle*, au contraire, le point duquel on a décrit la circonférence se trouve sur une ligne plus basse que la naissance de l'arc. Le cintre surhaussé a été surtout employé vers le XIIe siècle: quant au plein cintre surbaissé, on le rencontre assez fréquemment et son

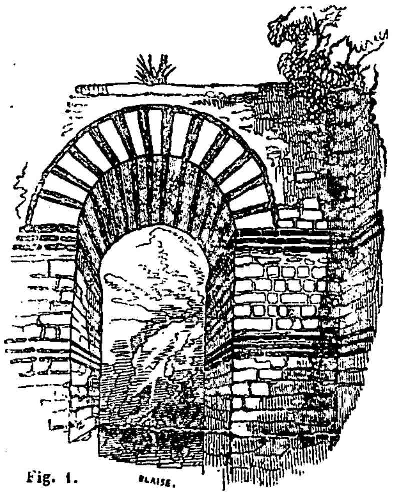

Fig. 1.

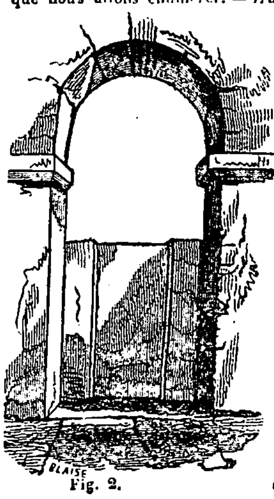

Fig. 2.

usage n'a pas été abandonné. — L'*arc elliptique* ou *en anse de panier* est engendré par deux portions d'ellipse. On peut le considérer comme un arc très-surbaissé, se terminant de chaque côté par des arcs d'un rayon beaucoup plus court. Cette forme, qui permet d'obtenir de larges ouvertures avec une médiocre élévation, est surtout usitée pour construire les arches des ponts. Elle se rencontre aussi fréquemment dans les monuments appartenant au style ogival tertiaire. Voy. PONT. — *L'arc outrepassé* ou *en fer à cheval* est, pour ainsi dire, caractéristique de l'architecture moresque : il est rare de le rencontrer dans l'architecture du nord ; mais on le trouve quelquefois dans les monuments byzantins. Fig. 3. Arcade en marbre, construite à Tarragone (Espagne) au Xe siècle. — L'*arc en fronton*, appelé aussi *arc en mitre* ou *arc angulaire*, est une de ces formes primitives d'architecture qui appartiennent à tous les pays. Ainsi on observe cet arc dans certaines constructions cyclopéennes, dans plusieurs édifices byzantins, dans quelques monuments religieux élevés en France au XIIe siècle. Toutefois c'est surtout dans l'architecture saxonne qu'on rencontre de nombreux exemples de cette sorte d'arc. La Fig. 4 représente une fenêtre saxonne avec deux arcs angulaires. — La Fig. 5 représente des *arcs enlacés* ; elle nous dispense de les définir. Les arcs ainsi disposés sont assez communs dans l'architecture romane. Les segments qui se touchent au-dessous des intersections inférieures forment un arc pointu, ce qui a fait supposer au savant archéologue Milner que l'ogive devait son origine à cette circonstance.

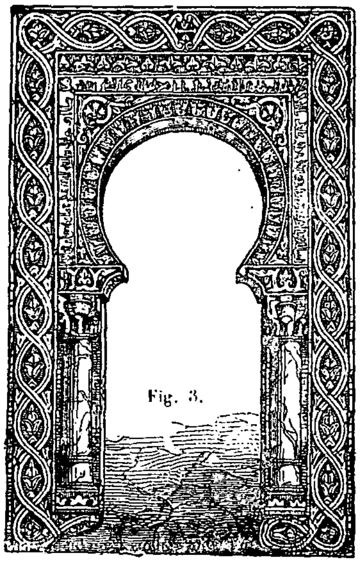
Fig. 3.

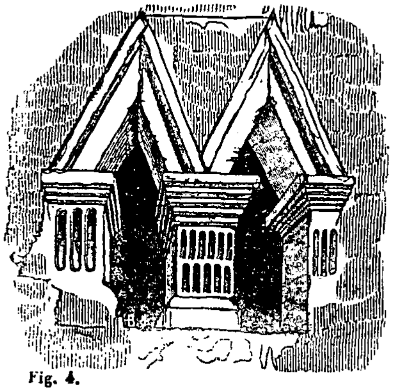
Fig. 4.

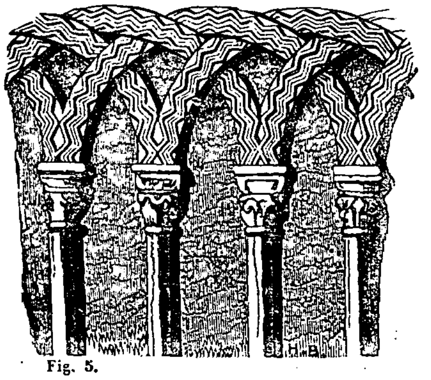
Fig. 5.

L'*arc en ogive* ou tout simplement l'*ogive*, qu'on appelle encore *arc pointu* et *arc gothique*, parce qu'il est le type de l'architecture de ce nom, offre pour caractère général d'être formé par deux segments de courbe qui se coupent en faisant un angle à la partie supérieure de l'arc. On distingue plusieurs sortes d'ogives. — L'*ogive équilatérale* ou *arc en tiers point* (Fig. 6) est celle qui est élevée sur un triangle équilatéral. — L'*ogive aiguë* ou *en lancette* (Fig. 7 et 8) est formée sur un triangle dont l'angle supérieur est plus aigu que les deux autres ; en d'autres termes, le rayon qui sert à décrire les deux côtés de l'arc est plus grand que l'ouverture. On conçoit que cet arc peut être plus ou moins élancé. — L'*ogive outrepassée* ou *lancéolée* est une ogive aiguë qui va en se rétrécissant au-dessous de son plus grand diamètre. — L'*ogive obtuse* (Fig. 9) est décrite par un rayon plus court que l'ouverture de l'arc : par conséquent elle est susceptible de se rapprocher tantôt de l'ogive aiguë et tantôt du plein cintre. Dans ce dernier cas, on lui donne le nom de *plein cintre brisé*. — On doit ranger aussi parmi les arcs en ogive, l'*arc en accolade* ou *arc en talon* (Fig. 10), qui est décrit de quatre centres et qui est alternativement concave et convexe ; l'*arc en doucine*, dont les courbures présentent une disposition inverse, et l'*arc Tudor* (Fig. 11), sorte d'ogive surbaissée décrite aussi de quatre centres. — Le *plein cintre brisé*, ou *arc déprimé*, qu'on peut regarder comme l'ogive à son état rudimentaire, est la plus ancienne forme d'ogive que l'on trouve en France. L'*ogive à lancette* domine dans le XIIIe siècle ; l'*ogive obtuse* est commune dans le XVe, et l'*équilatérale* se rencontre depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIe. L'*arc en accolade* est propre au XVe siècle et à une partie du suivant. L'*arc Tudor*, fort rare en France, est au contraire très-fréquent dans les monuments anglais qui appartiennent à la période où régnait le style dit *perpendiculaire*. Cet arc a été appelé Tudor parce que son apparition coïncide avec l'avénement de la famille de ce nom au trône d'Angleterre. On remarque encore assez souvent à la fin du XVe siècle une sorte d'*arc elliptique surbaissé* (Fig. 12) ; mais cet arc est, en général, surmonté d'un autre arc qui lui donne un aspect plus léger et plus pittoresque.

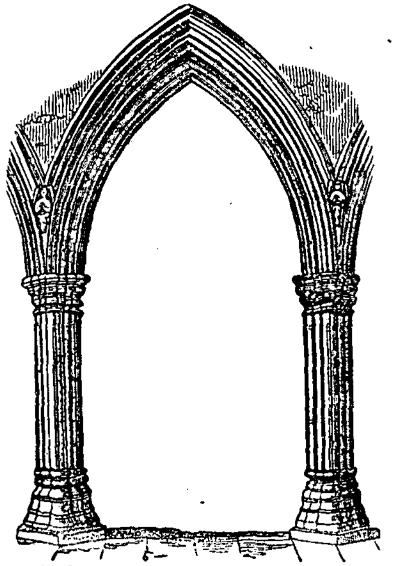
Fig. 6.

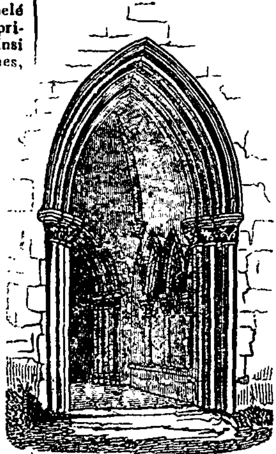
Fig. 7.

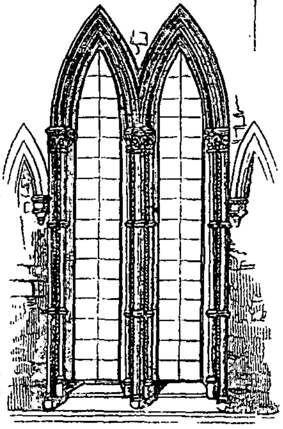
Fig. 8.

Il existe en outre d'autres arcs dont nous ne saurions nous dispenser de parler. Quelques-uns, en effet, ont leur pourtour découpé de différentes façons, mais surtout en segments de cercle. Tels sont les *arcs trilobés* que représente la Fig. 13 : les arcs de ce genre sont dits *quintilobés* ou *polylobés*, selon qu'ils offrent cinq découpures ou un plus grand nombre. On donne encore les mêmes noms aux arcs qui ne sont pas découpés comme les précédents, et dont l'intrados est décoré d'ornements figurant des découpures analogues (Fig. 14). Si, comme l'ont fait plusieurs auteurs, on voulait distinguer autant d'arcs qu'il y a de manières de les décorer, il deviendrait facile de multiplier cette nomenclature à l'infini : car l'architecture du moyen âge a fait preuve en ce genre d'une fécondité inépuisable. — On désigne généralement sous le nom d'*arc à encorbellement* une sorte de plate-bande soutenue à chaque extrémité par un corbeau ; mais c'est à tort qu'on applique la dénomination d'arc à cette espèce d'ouverture Fig. 15

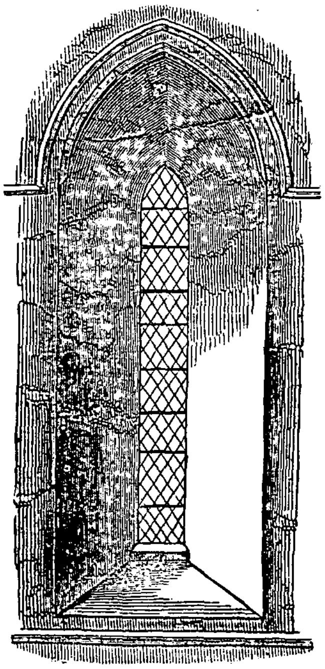
Fig. 9.

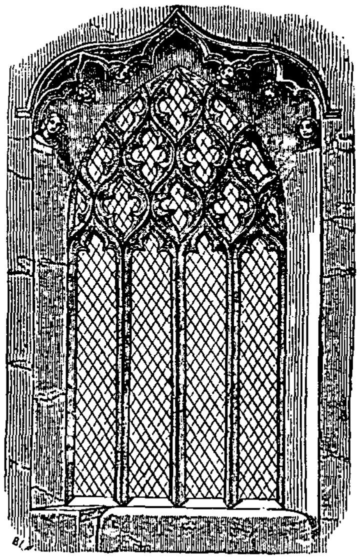
Fig. 10.

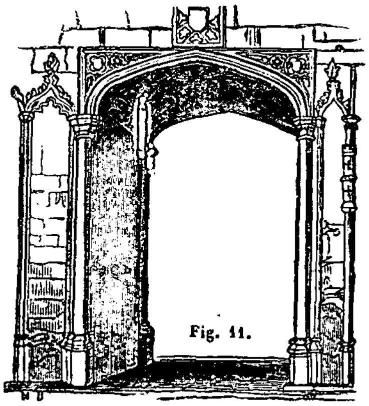
Fig. 11.

Enfin on donne le nom d'*arc rampant* à celui dont les naissances sont placées à des hauteurs inégales. Voy. CONTRE-FORT. — L'*arc en décharge* est un arc de forme quelconque construit au-dessus d'un linteau, d'un vide, ou même dans l'épaisseur d'un mur plein, pour diviser le poids d'une construction supérieure, ou pour le faire porter sur des points d'appui plus résistants. — Les *arcs renversés* (Fig. 16) s'emploient dans les fondations d'un édifice pour contre-bouter des points d'appui isolés et reporter leurs efforts sur une plus grande superficie de terrain. — Quant aux termes *arc en berceau* et *arc de cloître*, il en sera parlé au mot VOÛTE.

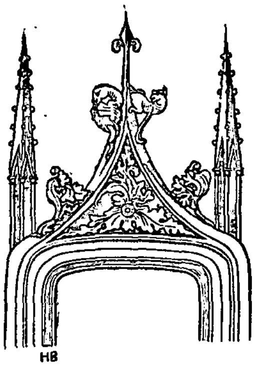

Fig. 12.

On n'a point encore éclairci d'une manière satisfaisante la question de savoir à quelle époque et dans quel pays furent élevées les premières constructions présentant des exemples d'arc proprement dit. Un grand nombre d'auteurs prétendent que l'arc a été inconnu aux Grecs avant l'époque de la conquête romaine. Plusieurs pensent qu'on doit attribuer son invention aux Étrusques, et d'autres croient qu'on en doit faire honneur aux Égyptiens. Les recherches de Wilkinson donnent un haut degré de probabilité à cette dernière opinion. Parmi les nombreux exemples de voûtes qui existent à Thèbes, ce savant voyageur a rencontré un tombeau voûté à la manière ordinaire avec une porte en arc : ce tombeau est revêtu de stuc et orné de peintures à fresque où l'on peut lire le nom d'Aménophis Ier (A. 1540 av. J.-C.). Au reste, quoi qu'il en soit de ce point controversé de l'histoire de l'architecture, il est certain que ce sont les Romains qui les premiers ont compris la haute utilité de ce mode de construction et ont généralisé son emploi. Les grandes Cloaques (*Cloaca maxima*), qui étaient des constructions à plein cintre, remontent, selon toute probabilité, à l'époque des Tarquins. Les Romains appliquèrent cette forme particulière aux constructions auxquelles elle convient le mieux, c.-à-d. aux ponts et aux aqueducs. L'arc se représente aussi avec une fréquence extrême dans tous les grands monuments élevés sous l'empire.

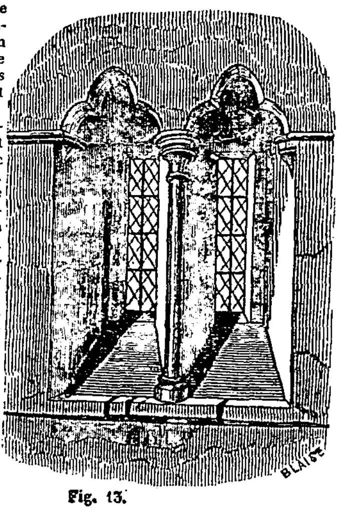

Fig. 13.

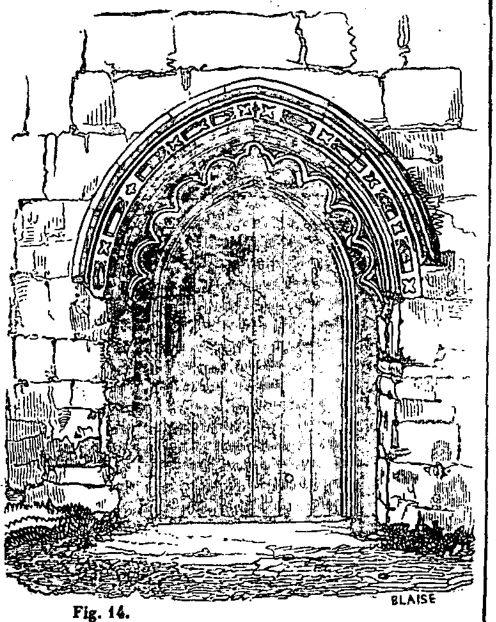

Fig. 14.

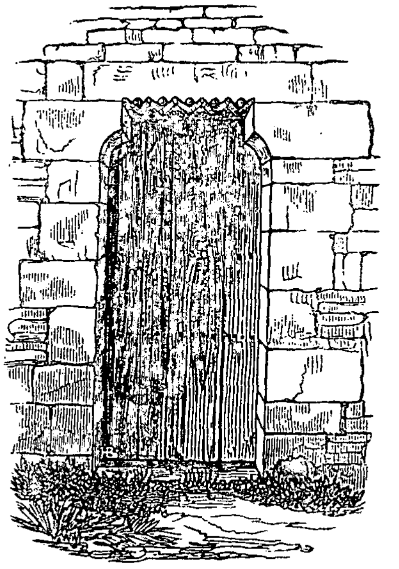

Fig. 15.

Toutefois les architectes de Rome s'en sont presque constamment tenus à la forme du plein cintre qu'ils avaient primitivement adoptée. C'est seulement dans le moyen âge, après l'introduction de l'ogive, que l'on vit se produire une variété merveilleuse de formes dans ce mode de construction. Les associations d'architectes du XIIe siècle et des trois siècles suivants avaient tellement étudié cette branche de l'art architectonique, qu'elles étaient capables d'ériger les plus merveilleux édifices avec des matériaux qu'aurait dédaignés un architecte grec ou romain.

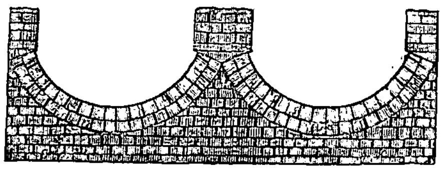

Fig. 16.

L'architecture des Romains ne prouve pas qu'ils aient bien connu les conditions d'équilibre des arcs les monuments qu'ils ont élevés n'auraient pas résisté avec autant de succès à l'action destructive du temps, s'ils n'eussent pas consisté en masses de pierres presque entièrement pleines, c.-à-d. dans lesquelles on n'a percé que les ouvertures absolument nécessaires. La forme que les Romains avaient adoptée était d'ailleurs solide et capable de résister à des inégalités de pression considérables. Dans l'architecture gothique, au contraire, la science a déployé toutes ses ressources pour parvenir à des effets merveilleux et extrêmement variés, sans pour cela que la solidité de l'édifice fût mise en danger.

ARC DE TRIOMPHE. — Dans les premiers siècles de la république, pour honorer un général qui avait remporté une grande victoire, les Romains érigeaient une sorte de portique en bois sous lequel devait passer le vainqueur. A la partie supérieure de cet édifice était une tribune où se tenaient des joueurs d'instruments et des porteurs de trophées. Les faces principales du portique étaient ornées des attributs des villes conquises, des dépouilles enlevées aux vaincus et de peintures représentant des batailles; des guirlandes de fleurs et de feuillages complétaient la décoration. Au moment du passage du triomphateur, du sommet de la voûte descendait une Victoire ailée qui lui posait une couronne sur la tête. Ces édifices fragiles, qu'on détruisait après la cérémonie pour laquelle ils avaient été élevés, firent bientôt place à des monuments plus durables. Ceux-ci n'eurent, dans le principe, qu'une seule ouverture ou arc en plein cintre supporté par deux pieds-droits. Cependant, lorsqu'ils servaient de portes, on leur donnait quelquefois deux ouvertures; l'une destinée au passage des voitures qui entraient dans la ville, l'autre à celles qui en sortaient. Plus tard, on les construisit généralement à trois ouvertures, disposition qui était plus convenable pour la cérémonie et la pompe triomphale. Parfois le monument offrait trois arcades de mêmes dimensions; dans quelques cas, il n'existait qu'une seule arcade accompagnée de deux portes latérales; mais le plus ordinairement il y avait une arcade de grandes dimensions avec deux arcades latérales plus petites. Rien ne fut négligé pour donner à ces sortes d'édifices un caractère plus monumental : on y prodigua le marbre et le bronze, tandis que l'architecture et la sculpture déployèrent toutes leurs ressources dans la décoration des arcs de triomphe. Le plus souvent ces monuments étaient ornés de colonnes, surmontés par un attique chargé d'inscriptions, et couronnés par une statue équestre ou un quadrige. — En Italie, on rencontre encore un assez grand nombre d'arcs de triomphe dans un état plus ou moins parfait de conservation. Le plus ancien de tous, l'*arc de Rimini*, fut dédié à Auguste, à l'occasion du rétablissement de la voie Flaminienne. Il ne se compose que d'une seule arcade. Il en est de même de celui de *Suze*, élevé, au pied du mont Cenis, en l'honneur du même empereur. L'*arc de Titus*, qui n'est également percé que d'une seule arcade, est un des monuments les plus remarquables de l'antiquité par la noblesse de ses proportions et la beauté de son exécution. Sa hauteur totale est de 15 mètres 35 centim., et sa largeur est de 13 mètres 90 centim. Il fut érigé en l'honneur de la prise de Jérusalem, ainsi que l'attestent les bas-reliefs qui le décorent, et qui représentent les dépouilles du temple, telles que le chandelier à sept branches, la table des pains de proposition, etc. Les arcs de *Bénévent* et d'*Ancône*, tous deux dédiés à Trajan, n'ont de même qu'une arcade. Des deux arcs élevés à Rome en l'honneur de Septime Sévère, l'un est remarquable en ce qu'il est le seul exemple connu d'arc de triomphe qui consiste en un simple entablement formant plate-bande sur deux pieds-droits dont les angles sont ornés de pilastres. On le nomme vulgairement *arc des Orfévres* parce qu'il fut érigé aux frais des orfévres et des marchands du *forum Boarium*. Le second, situé au pied du Capitole, est percé d'une arcade principale et de deux arcades plus petites. — L'*arc de Constantin* (Fig. 1) a la même forme que le précédent, mais ses dimensions sont plus grandes. Son élévation totale, y compris l'attique, est de 21 m. 35 centim., sa largeur de 24 m. 62 centim., et son épaisseur de 6 m. 61 centim. Il fut construit à Rome à l'occasion de la victoire de Constantin sur Maxence, et, pour le décorer, on dépouilla l'arc de Trajan de ses ornements. En effet, la plupart des bas-reliefs de l'arc de Constantin représentent les victoires de Trajan. Ce monument est le mieux conservé de tous ceux de ce genre qui subsistent en Italie, et il a été restauré par les soins des papes Clément XII et Pie VII : malheureusement le style de cet édifice montre de nombreuses traces de la décadence de l'art vers le commencement du IVe siècle.

On trouve encore d'assez nombreux restes d'arcs de triomphe dans toutes les anciennes provinces romaines. Parmi ceux qui subsistent en France, nous citerons les arcs d'Autun, de Reims, d'Aix, d'Arles, de Carpentras, de Saint-Remi, etc. Mais le plus magnifique et le mieux conservé de tous est l'*arc d'Orange*, appelé vulgairement *arc de Marius* (Fig. 2) parce qu'on suppose, mais à tort, qu'il fut érigé en l'honneur de ce général après sa victoire sur les Cimbres, les Ambrons et les Teutons. Cet édifice est un parallélogramme percé de trois arcades, au-dessus desquelles règne un entablement supporté par des colonnes corinthiennes engagées. L'entre colonnement du milieu est couronné par un élégant fronton au-dessus duquel repose un attique de belles proportions, orné de bas-reliefs admirables représentant des combats de fantassins et de cavaliers. La plate-forme de l'attique devait supporter un quadrige et les acrotères de droite et de gauche étaient sans doute surmontés de statues. La surface comprise entre l'entablement et l'archivolte des arcades latérales est décorée de bas-reliefs qui figurent des trophées d'armes antiques, et au [illegible] sont scul-

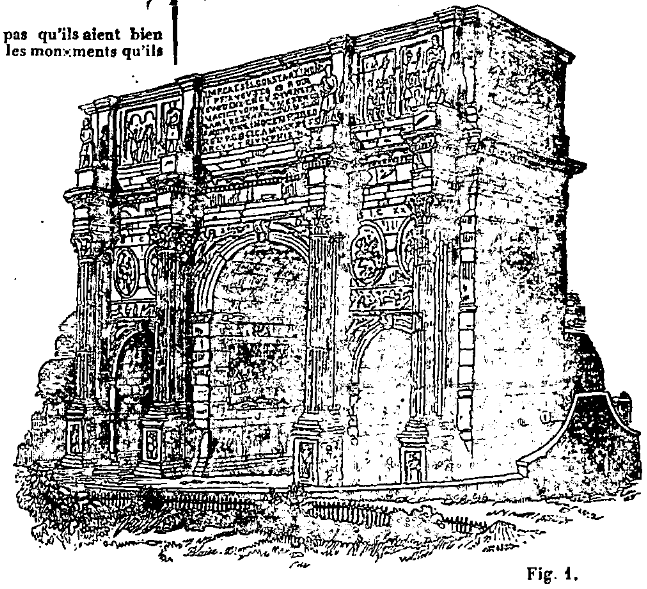

Fig. 1.

ptées des rames et des proues de navires romains. Les faces latérales sont ornées dans le même goût. La hauteur totale de ce monument est de 22 mètres 73 centim., et sa largeur de 21 mètres 45 centim. Les savants sont loin d'être d'accord sur l'époque où il fut construit; mais la profusion d'ornements qu'on y remarque porterait à croire qu'il est du temps d'Adrien.

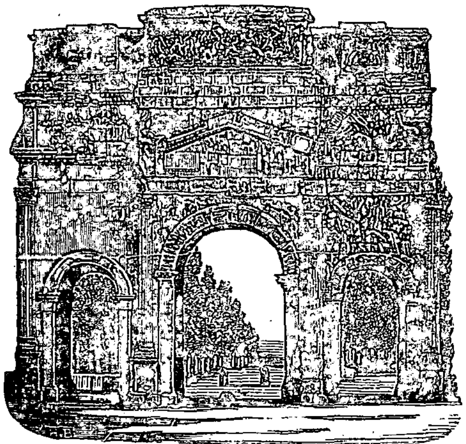

Fig. 2.

A l'imitation de l'antiquité, presque tous les peuples modernes ont élevé des arcs de triomphe, et plusieurs de ces édifices ne le cèdent en rien à ceux que les Romains nous ont laissés. Personne n'ignore que les deux monuments connus sous les noms vulgaires de *Porte Saint-Denis* et de *Porte Saint-Martin* sont deux arcs de triomphe érigés par la ville de Paris en l'honneur de Louis XIV. Le premier fut construit par Fr. Blondel en 1673, et le second par P. Bullant en 1674. — L'*arc du Carrousel* a été édifié sur les plans de Percier et Fontaine. Ce monument remarquable fut commencé en 1806 et terminé en 1809. Il est percé de trois arcades et a une hauteur totale de 14 mètres 50 centim., sur 17 mètres 94 centim. de largeur et 6 mètres 65 centim. d'épaisseur. — Mais l'arc de triomphe le plus colossal et le plus magnifique qu'on ait jamais construit est l'*arc de l'Étoile* (Fig. 3). La première pierre de ce monument, dédié à la gloire des armées françaises depuis 1789, fut posée le 15 août 1806. Les fouilles et fondations avaient été commencées dès le mois de mai de la même année. Les architectes Raymond et Chalgrin avaient d'abord été chargés de dresser des projets. Celui de ce dernier ayant été approuvé par Napoléon, en mars 1809, Chalgrin dirigea la construction jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal. Au mois de janvier 1811, époque de la mort de cet artiste, l'architecte Goust suivit l'exécution du projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc. Les travaux furent interrompus en 1814 et ne furent repris qu'en 1823, en vertu

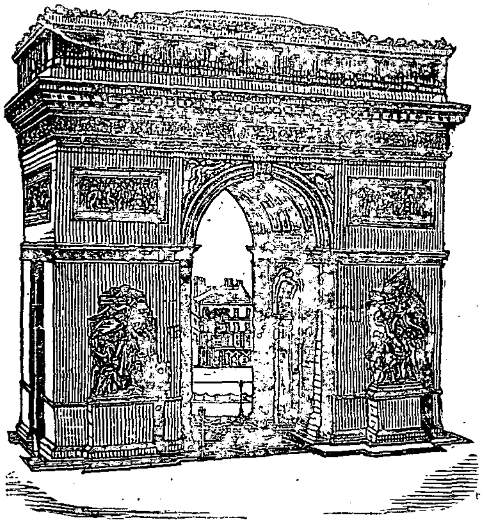

Fig. 3.

d'une ordonnance royale du 9 octobre de la même année; et Goust fut chargé de les diriger, sous la surveillance d'une commission composée des architectes Fontaine, Debret, de Gisors et Labarre. L'arc de triomphe fut alors élevé jusqu'à la première assise de l'architrave de l'entablement. En 1828, Huyot fut chargé de la direction des travaux, et fit exécuter le grand entablement, la voûte ogive destinée à supporter le dallage supérieur, et la sculpture d'ornement de la grande voûte. Enfin, le 31 juillet 1832, Blouet fut appelé à terminer l'arc de l'Étoile, qui ne fut achevé qu'en 1836. Ainsi trois gouvernements ont coopéré à l'érection de cet arc de triomphe, dont les travaux ont duré 30 ans, et ont coûté 9,651,115 francs. La hauteur totale de ce monument est de 45 mètres 33 cent., sa largeur de 44 m. 82 c., et son épaisseur de 22 m. 20 c. Le grand arc a 29 m. 19 c. d'élévation et 14 m. 62 c. d'ouverture; les arcs latéraux ont 16 m. 34 c. de hauteur, sur une ouverture de 8 m. 44 c. Cet édifice gigantesque est situé à l'extrémité de l'avenue des Champs-Élysées; l'une de ses façades regarde les Tuileries, et la façade opposée l'avenue de Neuilly. — L'usage d'élever des arcs de triomphe n'est pas particulier aux peuples de l'Europe. Les Chinois possèdent aussi des monuments de ce genre qu'ils érigent à la mémoire des hommes recommandables par leurs vertus ou par leurs talents. Ces édifices, appelés *pay-leou*, sont très-multipliés dans le céleste empire. Ils ont en général trois portes : leur base est en pierre et le reste est en charpente; un toit, dans la forme ordinaire, constitue le couronnement de l'édifice. Ces arcs de triomphe sont en outre décorés de figures de dieux, d'hommes, de fleurs et d'oiseaux sculptées en relief ou découpées à jour, et ordinairement couverts de peintures et de dorures qui produisent un effet assez pittoresque.

ARCADE. s. f. Se dit généralement D'une ouverture qui présente un arc à sa partie supérieure. *Les arcades du Palais-Royal. Cet aqueduc se compose de deux rangées d'arcades superposées.* — Par anal., on dit : *Des arcades de verdure.* ‖ En T. Anat., on emploie souvent le terme d'Arcade en parlant De diverses parties qui offrent une courbure. *L'ar. zygomatique. Ar. orbitaire. Arcades dentaires.—Arcades mésentériques. L'ar. palmaire. — Ar. crurale.* Voy. Aine.

Enc. — L'*Arcade*, quel que soit le peuple auquel on doive attribuer son invention, ne fut d'abord généralement employée que dans l'architecture romaine; mais de là son usage se répandit chez la plupart des autres peuples, et la forme de cette construction subit suivant les temps et les lieux des modifications importantes. Chez les Romains, l'ar. était toujours en plein cintre et s'appuyait en général sur des pieds-droits : quelquefois cependant elle était supportée par des colonnes. — Les architectes donnent aux diverses parties qui composent une ar. des noms particuliers qu'il est important de connaître. On nomme *claveaux* ou *voussoirs* (Fig. 1, représentant une ar. dont la décoration est d'ordre corinthien) les pierres en forme de coin C, D, D′, I, I′, G, G′, F, F′, qui constituent l'arc proprement dit. Le voussoir C, qui est au milieu, reçoit le nom spécial de *clef*, et l'on donne celui de *contre-clefs* aux deux voussoirs contigus D, D′. Les voussoirs F, F′ qu'on voit à la *naissance de l'arc*, s'appellent *coussinets* ou *sommiers*. Les claveaux FG constituent la *retombée* de l'arc. La surface concave formée par le dessous des voussoirs se nomme *intrados*, et la ligne courbe supérieure formée par le dessus de ces mêmes voussoirs est appelée *extrados*. Le bandeau à moulures dont l'ar. est décorée porte le nom d'*archivolte*. Ces moulures varient suivant l'ordre auquel appartient la décoration de l'ar. Les *pieds-droits* ou *jambages* A A′ sont couronnés par une petite corniche X X′ appelée *imposte* qui reçoit la retombée de l'arc. Le pied-droit est décoré d'une colonne qui supporte l'entablement de l'ordre. Enfin l'espace triangulaire K K′ que l'on voit de chaque côté entre les voussoirs et la colonne a reçu le nom de *tympan*.

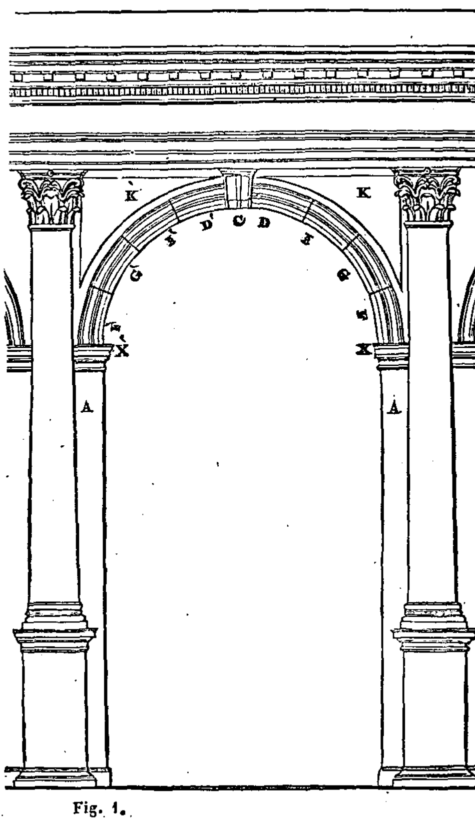

Fig. 1.

Tout ce que nous avons dit des différentes formes d'arcs s'applique rigoureusement aux arcades : c'est ainsi qu'on distingue les arcades en plein cintre, les arcades en fer à cheval, les arcades elliptiques, les arcades ogivales, etc. Mais elles reçoivent en outre quelques dénominations particulières, suivant la manière dont elles sont disposées. Deux arcades inscrites dans une ar. plus grande sont appelées *arcades géminées :* cette disposition, qui se montre pour la première fois dans l'architecture byzantine, se reproduit fréquemment dans l'architecture romane occidentale, ainsi que dans les édifices gothiques. Souvent, dans ces derniers, il y a trois arcades inscrites, et celle du milieu est quelquefois plus grande que les deux latérales. La Fig. 2 offre même un exemple de quatre arcades réunies sous une ar. commune. Tantôt les arcades sont réelles, c.-à-d. représentent véritablement des ouvertures; tantôt elles sont *simulées* (Fig. 3) et ne servent qu'à la décoration de l'édifice. Dans ce cas, on leur donne également le nom d'*arcades borgnes* ou d'*arcades aveugles*.

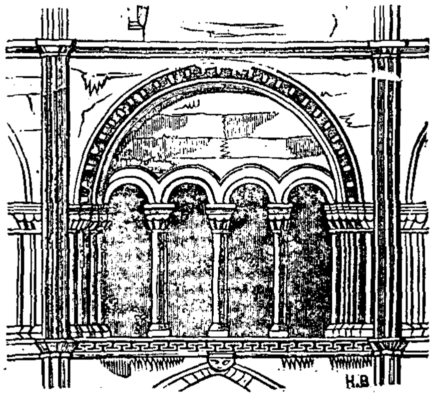

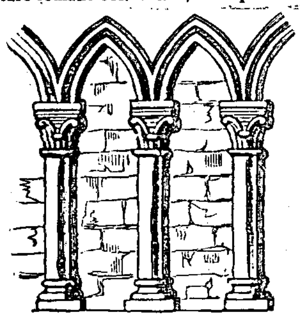

Fig. 3.

Il est extrêmement difficile de déterminer la forme que doit avoir une ar., une voûte, ou toute autre construction en arc, quand elle a à supporter un poids additionnel à son propre poids. Pour arriver à ce résultat d'une manière précise, il faut connaître non-seulement le poids des matériaux que l'arc aura à supporter, mais encore la quantité et la direction de la pression à laquelle sera soumise chaque partie de l'arc. Cependant si l'on suppose, 1° que l'arc n'ait à supporter que son propre poids, et 2° que le frottement des pierres qui entrent dans sa construction soit réduit à zéro, on peut trouver un rapport entre la courbe et le poids des voussoirs, en comparant les pressions qui sont exercées sur les différents joints. Ainsi la pression sur un joint quelconque, sq, par exemple (Fig. 4), résulte du poids de cette portion de l'arc qui se trouve entre sq et le sommet CH. Or, la portion $CqsH$ de l'ar. est soutenue par trois forces, à savoir la pression sur le joint sq, la pression sur CH, et son propre poids. Soit sq prolongé jusqu'à ce qu'il rencontre CD au point O, et soit n son intersection avec AB. C'est un théorème en statique que, lorsqu'un corps est maintenu en équilibre par trois forces se contre-balançant mutuellement, ces forces sont proportionnelles aux trois côtés d'un triangle formé par des lignes respectivement perpendiculaires aux directions de ces forces. Les trois forces qui soutiennent $CqsH$ sont donc proportionnelles aux côtés du triangle ODn; car la pression exercée sur sq agit dans une direction perpendiculaire à sq ou On; la pression sur CH est perpendiculaire à DO, et nD est perpendiculaire à la direction de la gravité. Par conséquent la pression exercée sur sq est à la pression exercée sur CH comme nD est à DO. De même, le voussoir $prqs$ étant ainsi construit que, lorsqu'on prolonge la ligne rp, elle rencontre OH au point O, la pression sur le joint rp est à celle exercée sur CH comme mD est à DO; en conséquence, la pression sur sq est à la pression sur rp comme Dn est à Dm. On est ainsi amené à conclure que les voussoirs doivent augmenter en longueur depuis la clef jusqu'au

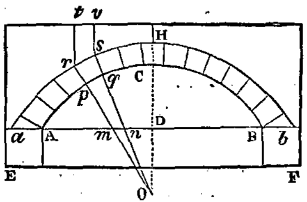

Fig. 4.

pieds-droits proportionnellement aux lignes D*n*, D*m*, etc. Dans ce cas, en effet, les surfaces des joints augmentant en proportion de la pression qu'elles supportent, la pression exercée sur chaque point de l'arc sera égale. On observera également que l'angle *n* O D *est égal* à l'angle *formé* par une tangente à la courbe au point *q* et par la ligne horizontale parallèle à AB; que l'angle *m* O D est égal à celui formé par la tangente à *p* et par la ligne horizontale, et que, le rayon DO restant constant, D*n* est la tangente du premier de ces angles et *Dm* du second. Les pressions exercées sur les joints successifs sont donc proportionnelles aux différences des tangentes des arcs partis de la couronne. Il résulte de cette propriété que, lorsque l'intrados est un cercle donné en position et que la profondeur de la clef est donnée, l'on peut *trouver la courbe de l'extrados. Lorsque* les poids des voussoirs sont tous égaux, l'arc d'équilibration est représenté par une courbe de chaînette, c.-à-d. par une courbe ayant la forme que prendrait une chaîne flexible d'épaisseur uniforme abandonnée à elle-même après avoir été suspendue par ses deux extrémités. Telle est la forme qui, d'après les pures données de la théorie, serait la meilleure pour la solidité d'une ar., dans l'hypothèse où celle-ci n'aurait aucun poids à supporter. Mais il est excessivement rare de construire une ar. qui n'ait rien à soutenir: en conséquence, il n'est pas nécessaire, lorsqu'on veut élever une construction en arc, de s'astreindre rigoureusement à la forme que nous avons déterminée dans l'hypothèse ci-dessus. En effet, attendu le frottement des matériaux et l'adhérence du ciment, la forme d'un arc est jusqu'à un certain point indifférente, la déviation de la forme d'équilibration devant être très-considérable avant que les pierres qui le composent courent le risque de glisser. Les arcades romaines qui ont résisté pendant tant de siècles aux efforts du temps, présentent en général la forme d'un demi-cercle. Pour les ponts, il vaut mieux employer un segment de cercle moindre que la demi-circonférence; on préfère ordinairement l'arc elliptique à cause de la beauté de sa forme.

ARCANE, s. m. (lat. *arcanum*, secret).

Enc. — Ce terme nous vient des alchimistes qui l'avaient appliqué à divers produits chimiques ou pharmaceutiques, parce qu'ils faisaient un mystère de leur mode de préparation. C'est ainsi, par ex., qu'ils nommaient l'oxyde rouge de mercure obtenu par l'action de l'acide nitrique, *Arcanum corallanum*, et qu'ils appelaient le sulfate de potasse, *Arcanum duplicatum*.

Aujourd'hui le mot *Arcane* ne s'emploie plus qu'en mauvaise part en parlant des remèdes secrets que débitent les charlatans éhontés qui spéculent sur la crédulité des malades. Ces remèdes, loin de jouir de propriétés merveilleuses, ainsi que le vulgaire se l'imagine, sont, pour la plupart, des mélanges incohérents de substances médicamenteuses étonnées de se trouver ensemble; ou bien ce sont des recettes exhumées de vieux formulaires, des préparations connues de tous les médecins, qu'on rajeunit au moyen de quelque substance colorante ou aromatique. En général, toute la valeur de ces arcanes réside dans le nom sonore ou bizarre que leur donne le charlatanisme. Ces merveilleux secrets n'en sont pas moins annoncés et débités partout, sans qu'on puisse mettre un terme à un trafic si scandaleux et si dangereux pour la santé publique. Toutes ces préparations, enfantées par la cupidité et prônées par l'ignorance, sont avidement accueillies par la douleur. Ainsi, la science a beau réclamer contre un tel abus, il menace de se perpétuer aussi longtemps que les causes qui lui donnent naissance.

***ARCANSON**. s. m. Voy. Térébenthine.

ARCASSE. s. f. (lat. *arca*, arche). T. Mar. Assemblage de toutes les pièces qui forment et soutiennent l'arrière d'un vaisseau.

***ARCATURE**. s. f. T. Archit.

Enc. — On donne le nom d'*Arcatures* à un genre de décoration, surtout usité dans le style roman et dans le style gothique, qui consiste en un système de petites arcades. Tantôt les arcatures sont en relief et font saillie sur le mur qu'elles décorent; tantôt elles sont détachées du mur, devant lequel elles forment une espèce d'écran, et on les appelle alors *arcatures à claire voie;* tantôt enfin elles sont découpées à jour et destinées à être vues des deux côtés: dans ce cas, elles servent de couronnement à une galerie, à un écran d'église, etc.

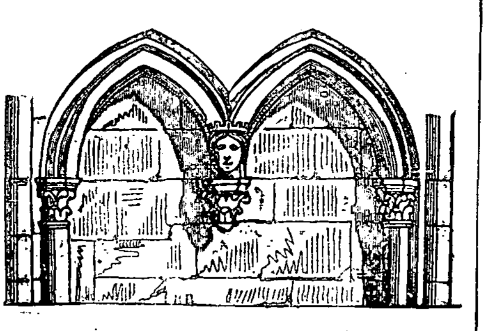

Fig. 1.

— Ces arcatures ou petits arcs sont souvent portées par des corbeaux, ou alternativement par des colonnettes et des corbeaux (Fig. 1. Arcat. des bas-côtés de la cathédrale d'Auxerre); d'autres fois elles sont uniquement portées par des colonnettes: telle est la série d'arcatures qui décore le galbe du dôme de Plaisance dont la Fig. 2 représente la partie moyenne.

Fig. 2.

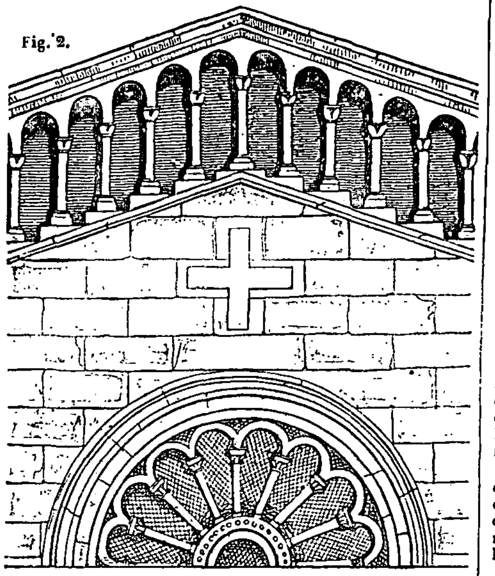

ARC-BOUTANT. *s. m.* [*On ne pron. pas le C.*] T. Archit. Sorte de contre-fort terminé supérieurement en demi-arc et servant à soutenir par dehors une voûte un mur, etc. ‖ T. Charp. Voy. Comble. ‖ T. Carrosserrie Voy. Voiture. ‖ Fig. et fam., *Cet homme est l'arc-d. de son parti*, Il en en est le principal soutien. = Voy. Contre-fort.

ARC-BOUTER. v. a. [*On ne pron. pas le C.*] (R. *arc* et *bouter*, vieux mot français qui signifiait Soutenir, appuyer). Soutenir, appuyer, consolider au moyen d'un arc-boutant. *Arc-b. une voûte.* — Par ext., s'emploie dans le cas même où le moyen de soutènement ne consiste pas en un arc-boutant. *Cette construction est arc-boutée par un massif.* = Arc-bouté, ée. part.

ARC-DOUBLEAU. s. m. [On ne pron. pas le C.) T. Archit. Voy. Voûte.

ARCEAU. s. m. T. Archit. La courbure d'une voûte en berceau, la partie cintrée d'une porte, d'une fenêtre. *L'arceau d'une voûte.* — Se dit aussi De petits arcs surbaissés. — Désigne encore Un ornement de sculpture en forme de trèfle. ‖ T. Méd. Même signif. qu'*Archet*.

ARC-EN-CIEL. s. m. [On pron. *arkanciel*, même au plur., qui fait *arcs-en-ciel.*] T. Météor.

Enc. — Ce météore bien connu présente, lorsqu'il est parfait, l'apparence de deux arcs concentriques dont l'un, qui est à l'intérieur, est appelé *arc principal* ou *primaire*, et l'autre, à l'*extérieur*, *est appelé arc secondaire. Tous deux sont* formés des couleurs du spectre solaire, mais disposées d'une manière inverse dans l'un et dans l'autre, le rouge étant placé au bord extérieur de l'arc primaire, et au bord intérieur de l'arc secondaire. L'arc intérieur est un segment de cercle dont le rayon sous-tend un angle d'environ 42°; le rayon de l'arc extérieur sous-tend un angle d'environ 51°; et le centre commun des deux arcs est situé dans le prolongement de la ligne droite qui passe par le centre du soleil et l'œil du spectateur. D'après les circonstances qui accompagnent invariablement l'apparition de ce météore, on a pensé de bonne heure que les couleurs de l'arc-en-ciel sont produites par le passage des rayons du soleil au travers des gouttes de pluie; mais ce phénomène qui est d'une nature complexe, n'a pu être expliqué d'une manière tout à fait satisfaisante que lorsque Newton eut découvert la nature composée de la lumière et les différences de réfrangibilité des divers rayons qui la constituent.

Pour expliquer le phénomène de l'arc-en-ciel, supposons un rayon de lumière arrivant dans une chambre obscure au moyen d'une étroite ouverture pratiquée dans un volet, et tombant en I (Fig. 1) sur un globule sphérique d'eau, dans la direction SI, et suivons le chemin que parcourra la lumière à l'intérieur du globule. En entrant dans le globule au point I elle est réfractée, et par conséquent décomposée, les rayons de chaque couleur étant déviés de leur direction primitive suivant des angles différents qui sont déterminés par l'indice de leur réfraction. Afin de rendre la chose plus claire, nous nous bornerons à considerer le rayon rouge. Soit IK la direction de ce rayon après sa première réfraction. En rencontrant la surface de la goutte d'eau en K, une portion de la lumière la traversera et sera de nouveau réfractée dans la direction KP, pendant que l'autre portion sera réfléchie par la surface de la goutte dans la direction KL, les lignes IK et KL formant des angles égaux avec une tangente tirée au point K. Mais en arrivant de nouveau à la surface au point L, cette portion du rayon qui a été réfléchie en K se divisera encore en deux parts: l'une s'échappera en L, et sera réfractée dans la direction LQ, tandis que l'autre portion sera réfléchie par la surface et marchera dans la direction LM. En M le phénomène se répétera, une portion de lumière traversera la goutte d'eau et sera réfractée dans la direction MR, et l'autre sera réfléchie dans la direction MN. Ce sera indéfiniment la même répétition; mais l'intensité de la lumière diminue à chaque nouveau contact, et, après un petit nombre de réflexions, la quantité de lumière qui émerge est insuffisante pour faire impression sur l'œil. Tout cela peut se démontrer expérimentalement en faisant arriver un rayon de lumière sur un cylindre de verre rempli d'eau, et placé dans une chambre obscure: la lumière rouge émergeant en K, L, M sera aperçue quand l'œil se trouvera placé dans la direction des lignes KP, LQ ou MR.

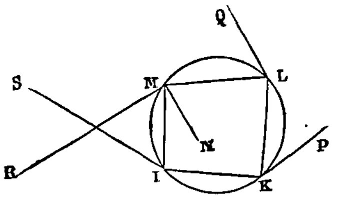

Fig. 1.

Pour faire servir cette expérience à l'explication de l'arc-en-ciel, il est nécessaire de déterminer l'inclinaison du rayon émergent par rapport au rayon incident. Voyons d'abord ce qui aurait lieu dans le cas de deux réfractions et d'une seule réflexion intermédiaire. Soit SI (Fig. 2) le rayon incident, IK la direction de ce rayon après sa première réfraction, K le point où s'opère la réflexion, L le point d'émergence, et LR la *direction du rayon émergent;* de plus, représentons SI et RL se rencontrant en T. L'angle STR s'appelle l'*angle de déviation.* Or, il existe entre l'angle d'incidence, l'angle de réfraction et l'angle de déviation, certaines relations nécessaires, et le calcul appuyé sur l'expérience montre qu'il faut que l'angle de déviation arrive à son maximum pour que l'effet de l'arc-en-ciel se produise. Cela a lieu lorsque l'angle d'incidence atteint 59° 23′ 30″, l'indice de réfraction du rayon rouge étant $\frac{108}{81} = 1{,}3333$, l'angle de réfraction devient dans ce cas 40° 12′ 10″, et la plus grande déviation possible pour ce rayon 42° 1′ 40″. *Il est facile de prouver qu'il n'y a de réfractée* en quantité suffisante pour faire une impression sensible sur l'œil que la lumière qui tombe sur la goutte sous l'angle d'incidence correspondant à la plus grande déviation. Or, puisque SI est le rayon incident, par rapport auquel la déviation est au *maximum*, les rayons qui sont situés très-près de SI, de chaque côté, pénétreront dans la goutte à très-peu de chose près sous le même angle d'incidence et par conséquent émergeront à peu près parallèlement à LR. Quant au faisceau de lumière qui tombe sur la goutte sous l'angle d'incidence correspondant au maximum de déviation, tous les rayons de lumière rouge qu'il renferme, et qui émergent après la première réflexion, seront parallèles après leur sortie, et pénétreront dans l'œil placé sur la ligne droite LR en assez grand nombre pour faire une vive impression sur la rétine. Mais pour ce qui est du faisceau de lumière qui tombe sur la goutte à une certaine distance de I et conséquemment sous un angle différent d'incidence, les rayons rouges, après leur émergence, ne seront plus parallèles, mais divergents, et par conséquent la lumière diminuera d'intensité à mesure qu'elle s'éloignera de la goutte, de sorte qu'à la distance où se trouve placé le spectateur, elle sera trop faible pour produire une impression distincte. Les rayons qui conservent un parallélisme suffisant pour former un pinceau sensible à une certaine distance, sont appelés *rayons efficaces.*

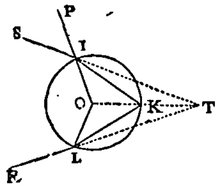

Fig. 2.

Une fois ces principes parfaitement compris, toutes les cir*constances du phénomène sont faciles à expliquer. Soit ABC* (Fig. 3) une section de goutte de pluie suivant un plan qui passerait par le centre du soleil, le centre de la goutte et l'œil du spectateur, et supposons que les rayons partis du centre du soleil tombent sur la goutte dans la direction SA. Soit E la position de l'œil du spectateur, qui a le dos tourné vers le soleil, et menons une ligne EF parallèle à SA. Maintenant supposons que la ligne ET fasse avec la ligne EF un angle de 42° 1′ 40″, et qu'elle vienne rencontrer la goutte en C. Puisque toute la surface antérieure de la goutte est illuminée par les rayons SA, il y aura quelqu'un de ces rayons qui devra tomber sur elle sous un angle d'incidence tel, qu'après avoir été réfracté en A, réfléchi en B et de nouveau réfracté en C, il émergera paral-

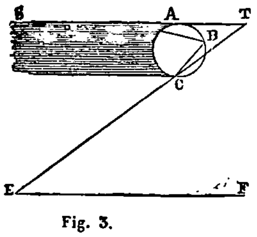

Fig. 3.

lèlement à CE, et fera par conséquent avec EF l'angle maximum de déviation. C'est pourquoi le spectateur verra la couleur *rouge du spectre dans la direction* EC. *Or, il est* clair que toutes ces conditions existeront pour chacune des gouttes d'eau que rencontrera la ligne EC, si l'on suppose que cette ligne tourne autour de EF comme sur un axe en conservant le même angle d'inclinaison. Il suit de là que les rayons rouges ainsi réfractés forment la surface d'un cône, dont l'axe est la prolongation de la ligne droite tirée du centre du soleil à l'œil du spectateur; et comme l'œil de ce dernier est au sommet du cône, il apercevra un segment circulaire de lumière rouge, l'autre portion du cercle étant coupée par l'horizon.

Ce que nous venons de dire s'applique seulement aux rayons qui viennent du centre du soleil; mais la même chose doit avoir lieu pour les rayons qui partent d'un point quelconque du disque solaire. Or, comme le diamètre du soleil sous-tend un angle d'environ 30′, le spectateur verra une bande de lumière rouge d'environ 30′ de largeur.

L'explication que nous venons de donner au sujet de la lumière rouge s'applique à toutes les autres couleurs du spectre; il n'y a d'autre différence que celle qui résulte de la valeur de l'indice de réfraction. Ainsi par ex., pour le rayon violet, lorsqu'il passe de l'air dans l'eau, l'indice de réfraction est $\frac{109}{81}$ ou 1. 3468; et en cherchant d'après cela les valeurs de l'angle d'incidence pour obtenir la plus grande déviation, nous trouvons 58° 40′ 3″ pour l'angle d'incidence, 39° 24′ 20″ pour l'angle de réfraction, et 40° 17′ pour la déviation maximum du rayon violet. Dans ce cas, comme on le voit, l'angle du maximum de déviation est moindre que pour le rayon rouge, ce qui fait que le violet *est situé en dedans du rouge. La largeur de la bande violette* sera évidemment la même que celle du rouge, puisque l'une et l'autre dépendent de la même cause, à savoir la grandeur du diamètre apparent du soleil.

Puisque les rayons rouge et violet sont ceux dont l'indice de réfraction est respectivement le plus petit et le plus grand, toutes les autres couleurs du prisme se placeront entre ces deux-là, et formeront des bandes de même largeur; mais ces bandes se fondront les unes dans les autres en nuances insensibles, car la distance qui sépare le centre du rouge de celui du violet, étant égale à la différence que présentent leurs angles respectifs de plus grande déviation, ne s'élève qu'à 42° 2′ — 40° 17′ = 1° 45′. La largeur totale de l'arc intérieur est représentée par cette quantité, plus le diamètre apparent du soleil, ou environ 2° 15′.

La dimension de l'arc dépend de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Lorsque le soleil est au niveau de l'horizon, l'arc est un demi-cercle pour un spectateur placé dans une plaine; mais pour celui qui est au sommet d'une montagne, il peut être un segment plus grand qu'un demi-cercle.

Nous avons maintenant à dire comment se forme l'arc extérieur. La lumière éprouve deux réflexions dans l'intérieur du globule, et le trajet d'un rayon qui y pénètre, comme on le voit représenté dans la Fig. 1, est SIKLMR. On trouve alors — 50° 59′ pour déviation maximum du rayon rouge, et — 54° 9′ pour celle du rayon violet, ce qui répond à 71° 50′ pour l'angle d'incidence dans le premier cas, et 71° 26′ dans le second, puis à 45° 27′ et 44° 47′ pour l'angle de réfraction. Le signe — qui affecte la déviation indique que les rayons incident et émergent *se coupent en* avant de la goutte d'eau.

Il résulte de ces valeurs que, dans l'arc extérieur, la déviation est au minimum pour le rayon rouge et au maximum pour le rayon violet. C'est pourquoi l'ordre des couleurs est renversé, le rouge occupant la bande la plus intérieure, et le violet la bande la plus extérieure, comme l'indique la Fig. 4, où ER est le rayon rouge et EV le rayon violet, l'œil du spectateur étant placé en E.

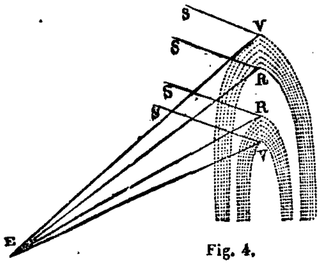

Fig. 4.

La largeur comprise entre le milieu du rouge et le milieu du violet est de 3° 10′, c'est-à-dire de près du double de la largeur de l'arc intérieur. L'intervalle compris entre le rouge de l'arc intérieur et le rouge de l'arc extérieur est de 50° 59′—42° 2′, ou 8° 57′. Toutes ces valeurs, déduites comme les précédentes de la théorie de la réfraction, coïncident exactement avec celles que l'on obtient expérimentalement.

En 1700, le docteur Halley a calculé les diamètres des arcs-en-ciel formés par trois, quatre et cinq réflexions; mais ces arcs se montrent très-rarement, leur lumière étant trop faible pour faire impression sur l'œil. On aperçoit quelquefois des arcs *surnuméraires* en dedans de l'arc extérieur, et ces arcs ont leurs couleurs rangées dans le même ordre que ceux auxquels ils appartiennent respectivement. Ces arcs ont été expliqués par le docteur Young (1804) à l'aide de la théorie des interférences. On observe encore sur le sol des arcs-en-ciel renversés : ils sont produits par des gouttes de rosée suspendues à la cime des herbes ou aux toiles d'araignées. Dans certaines circonstances favorables, on voit aussi des arcs-en-ciel lunaires; mais leurs couleurs sont faibles et à peine sensibles. Enfin il s'en produit lorsqu'on regarde l'espèce de pluie que forme une cascade ou un jet d'eau.

On regarde généralement Antonio de Dominis, archevêque de Spalatro, comme le premier qui ait exposé la véritable théorie de l'arc-en-ciel, dans son traité *De radiis visus et lucis*, qui fut publié à Venise en 1611, mais que l'on sait avoir été écrit vingt ans auparavant. Il paraîtrait cependant, d'après les analyses de cet ouvrage données par Boscovich, Montucla, Priestley et Biot, que tout le mérite de ce savant archevêque se borne à avoir émis vaguement et sans l'appuyer de preuves expérimentales, l'assertion ou le soupçon que l'arc intérieur est formé par deux réfractions et par une réflexion intermédiaire. Il ne dit rien de précis au sujet de l'angle que son diamètre sous-tend; et, quant à l'arc extérieur, la manière dont il essaie d'expliquer sa production est tout à fait erronée. La véritable théorie de l'arc extérieur, et la détermination des angles particuliers de déviation qui seuls rendent les rayons transmis à l'œil assez denses pour être visibles, appartiennent à Descartes. L'explication que cet illustre philosophe en a donnée dans sa *Dioptrique* est complète sous tous les rapports, excepté en ce qui regarde la cause des couleurs, dont la théorie fut révélée par la grande découverte de Newton sur l'inégale réfrangibilité des différents rayons. — Cons. Biot, *Traité de physique.*

ARCHAÏSME. s. m. [On pron. *arkaïsme.*] (gr. ἀρχαῖος, ancien). Mot ancien, locution vieillie, tour de phrase suranné. ‖ Affectation d'un écrivain à se servir de mots anciens, de locutions surannées.

ARCHAL. (lat. *aurichalcum*, laiton). N'est usité que dans cette loc., *Fil d'ar.* —Voy. TRÉFILERIE.

ARCHANGE. s. m. [Dans ce mot et dans le suivant CH se pron. K.] (gr. ἀρχὴ, primauté; ἄγγελος, ange). V. ANGE.

* **ARCHANGÉLIQUE.** s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

ARCHE. s. f. (lat. *arca*). Construction en arc supportée par des piles ou des culées. Ne s'emploie qu'en parlant D'un pont. *Ar. elliptique, plein-cintre. Pont à une seule ar.* ou *d'une seule ar. Les glaces ont emporté deux arches du pont.* ‖ Bâtiment que Noé construisit par l'ordre de Dieu, pour se sauver du déluge. *L'ar. flotta sur les eaux.* — Fig., *Être hors de l'ar.*, Être hors de l'Église, hors des voies du salut. — Fig. et prov., on dit D'une maison où l'on rencontre des gens de toute espèce, ou qui est habitée par toute sorte de gens : *Cette maison-là est une ar. de Noé.* ‖ *Ar. d'alliance*, ou *Ar. sainte*, ou *Ar. du Seigneur*, Espèce de coffre où étaient déposées les tables de la loi. Voy. ALLIANCE. — Fig. et prov., *C'est l'ar. sainte* ou *C'est l'ar. du Seigneur*, C'est une chose sur laquelle il ne faut pas porter la main, ou C'est une chose dont il ne faut pas parler. ‖ * T. Zool. Voy. OSTRACÉS.

Enc. — Hist. Sainte. — Il existe de nombreux commentaires et d'intéressantes dissertations sur les dimensions et la forme de l'ar. que Noé construisit par l'ordre de Dieu, lorsque le Seigneur voulut punir les hommes par le déluge; mais notre cadre ne nous permettant pas d'analyser les écrits dont nous parlons, nous nous contenterons de citer le texte même des livres saints. — Genèse. VI. 12. Dieu voyant donc cette corruption sur la terre, dit à Noé : — 13. J'ai résolu de faire périr tous les hommes. Ils ont rempli toute la terre d'iniquité et je les exterminerai avec la terre. — 14. Faites-vous une arche de pièces de bois aplanies : vous y ferez de petites chambres et vous l'enduirez de bitume dedans et dehors. — 15. Voici la forme que vous lui donnerez : sa longueur sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante et sa hauteur de trente. — 16. Vous ferez à l'arche une fenêtre, et le comble qui la couvrira sera haut d'une coudée : vous mettrez la porte de l'arche au côté. Vous ferez un étage tout en bas, un au milieu et un troisième. — 17. Je m'en vais répandre les eaux du déluge sur la terre pour faire mourir toute chair qui respire et qui est vivante sous le ciel : tout ce qui est sur la terre sera consumé. — 18. J'établirai mon alliance avec vous, et vous entrerez dans l'arche, vous et vos fils, votre femme et les femmes de vos fils avec vous. — 19. Vous ferez aussi entrer dans l'arche deux de chaque espèce de tous les animaux, mâle et femelle, afin qu'ils vivent avec vous. — 20. De chaque espèce des oiseaux vous en prendrez deux; de chaque espèce des animaux terrestres, deux; de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espèce entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre. — 21. Vous prendrez aussi avec vous de tout ce qui se peut manger, et vous le porterez dans l'arche pour servir à votre nourriture et à celle de tous les animaux. — 22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avait commandé. — VII. 1. Le Seigneur dit ensuite à Noé : Entrez dans l'arche, vous et toute votre maison, parce que, entre tous ceux qui vivent sur la terre, j'ai reconnu que vous étiez juste devant moi. — 2. Prenez sept mâles et sept femelles de tous les animaux purs et deux mâles et deux femelles de tous les animaux impurs. — 3. Prenez aussi sept mâles et sept femelles des oiseaux du ciel, afin d'en conserver la race sur toute la face de la terre. — 7. Noé entra dans l'arche, et avec lui ses fils, sa femme et les femmes de ses fils, pour se sauver des eaux du déluge. » — Cons. *Histoire de la Bible* par Dom Calmet.

ARCHÉE. s. f. (gr. ἀρχὴ, principe). T. Physiol. Quelques auteurs font ce mot masculin. — Voy. VITALISME.

* **ARCHEMORE.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

ARCHÉOLOGIE. s. f. [Dans ce mot et les deux suivants CH se pron. K] (gr. ἀρχαῖος, antique; λογὸς, discours, science).

Enc. — L'*Arch.*, prise dans son sens le plus étendu, a pour objet l'étude de l'antiquité tout entière, d'après les productions de l'art et les écrits des auteurs anciens. Elle applique les connaissances historiques et littéraires à l'explication des monuments et de tous les vestiges antiques que l'on a pu découvrir, et elle fait servir les renseignements fournis par ces monuments et ces restes précieux à l'interprétation des ouvrages de littérature et d'histoire. L'arch. ainsi comprise peut seule faire revivre pour nous le passé d'une manière complète. Avec son secours, nous devenons pour ainsi dire contemporains de chaque époque et concitoyens de tous les peuples qui ont existé. Nous connaissons leur vie extérieure, leur vie privée, leurs mœurs, leurs usages civils et religieux, leurs habitudes domestiques; nous les voyons avec leurs costumes; nous entrons dans leurs temples; nous participons à leurs fêtes, à leurs spectacles, à leurs jeux, à leurs assemblées publiques; nous assistons au développement de leurs arts et de leur industrie; nous *sommes spectateurs de leurs combats*; nous parcourons leurs camps, leurs forteresses, etc. En un mot, l'arch. éclaire d'une vive lumière l'histoire des nations antiques, et donne l'intelligence d'une foule de passages obscurs des écrivains dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Ainsi qu'on le voit, elle embrasse un champ de recherches immense : aussi les érudits se sont-ils vus forcés de la scinder en différentes branches. On admet généralement trois divisions principales dans cette science. — L'*arch. littéraire*, comprend la *Paléographie*, qui déchiffre les écritures anciennes, la *Diplomatique* qui constate l'authenticité des manuscrits et des documents, et l'*Épigraphie* qui recueille et interprète les inscriptions. — L'*arch. de l'art* a pour objet l'étude de l'*antiquité figurée*, c.-à-d. de toutes les œuvres qui ont un caractère monumental ou artistique. Elle décrit les édifices antiques, et nous révèle leur destination; elle caractérise leur style et nous apprend l'époque où ils ont été élevés. Elle nous fait connaître les œuvres d'art, peinture ou sculpture, qui les décorent. L'étude des monnaies et des médailles qui est d'une si haute importance pour l'histoire, a reçu le nom particulier de *Numismatique*, et l'on a appelé *Iconographie* l'étude des portraits des personnages historiques. L'arch. de l'art s'occupe de tout ce qui a rapport à la *Plastique* ou art de modeler, à la *Toreutique* ou art de ciseler, à la *Glyptique* ou art de graver sur pierres fines. Enfin elle comprend encore l'étude des poteries ou *Céramique*, car un grand nombre de ces objets sont de véritables œuvres d'art par l'élégance de leurs formes et les peintures qui les enrichissent. — L'*arch. des usages et ustensiles* n'est pas d'un intérêt moindre que les deux précédentes. *car c'est par elle surtout que* nous pénétrons dans la connaissance de la vie domestique des peuples anciens. Au reste, les divisions que nous venons d'indiquer n'ont d'utilité que pour l'étude de la science, et ne sauraient être conservées dans l'application de l'arch. à l'histoire.

L'arch. est une science toute moderne : les anciens, en effet, par suite de leur excessif amour-propre national, se préoccupaient assez peu de la recherche des antiquités des peuples qui les avaient précédés. Les Grecs et les Romains attachaient même au mot arch., un sens assez différent de celui que nous lui attribuons : c'est ainsi que Denys d'Halicarnasse et Flavius Josèphe ont pu donner le nom d'*Arch.*, le premier à son livre relatif à l'origine et aux commencements de Rome, le second à son histoire de la nation juive. — O. Müller divise l'histoire de l'arch. chez les modernes en trois périodes. La première (1450 à 1600) est celle des artistes et des littérateurs qui n'envisagent les antiquités que comme objets d'art, les recueillent avec soin et les étudient principalement sous le rapport de la perfection de leurs formes et de la beauté du travail. A cette époque appartiennent les grands maîtres, surtout italiens. La seconde période est celle des antiquaires : elle comprend le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. On se contente d'étudier l'antiquité dans le seul intérêt de l'érudition et de la curiosité. C'est l'époque des Spon, des Wheler, des Ernesti, des Christ, des Montfaucon : c'est alors que se publient les immenses recueils de Grœvius, de Gronovius, de Sallengre, de Poleni, de Montfaucon, etc., vastes dépôts de dissertations sur toutes les parties de l'arch., mais principalement sur les antiquités grecques et romaines. Enfin la troisième période, inaugurée par les travaux de Winckelmann et de Lessing, s'offre à nous avec un caractère tout particulier. L'arch. est envisagée d'un point de vue véritablement philosophique. On la cultive pour étendre le domaine de l'histoire et pour suivre sous tous ses aspects le développement de la civilisation dans les siècles passés. En outre, l'arch. ne se borne plus à l'étude de l'antiquité classique, c.-à-d. de l'antiquité grecque et romaine. Elle embrasse dans ses recherches toutes les nations qui nous ont laissé quelques vestiges de leur civilisation primitive. Enfin, cessant de regarder la grande période du moyen âge comme une époque de décadence et de barbarie, elle étudie avec un soin religieux tout ce qui la concerne, et s'attache même aujourd'hui avec une prédilection marquée à poursuivre l'étude des monuments grandioses que l'architecture chrétienne a prodigués sur le sol de l'Europe et particulièrement sur le sol de la France.

ARCHÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'archéologie, qui a rapport à l'archéologie. *La science ar. Recherches archéologiques.*

ARCHÉOLOGUE. s. m. Celui qui se livre à l'archéologie, qui est versé dans l'archéologie.

ARCHER. s. m. (R. *arc*). Homme de guerre qui combattait avec l'arc. Voy. ARC. ‖ * T. Ichth. Voy. SQUAMMIPENNES.

ARCHEROT. s. m. Petit archer. Épithète donnée à Cupidon dans les vers de nos anciens poètes. Inus.

ARCHET. s. m. (R. *arc*). Baguette flexible en bois, à laquelle sont attachés des crins enduits de colophane, et qui sert à faire vibrer les cordes de divers instruments de musique. *Avoir un beau coup d'ar. Manier l'ar. avec grâce.* ‖ On appelle encore *Archet* ou *Arceau* une Sorte de châssis de bois en forme de demi-cercle, que l'on met, soit au berceau d'un enfant pour soutenir un rideau au-dessus de sa tête, soit au-dessus d'une partie malade pour la préserver du contact et du poids des couvertures. ‖ T. Méc. Voy. Mouvement.

Enc. — Les seuls *instruments à archet* usités aujourd'hui sont au nombre de cinq : le *violon*, l'*alto*, la *viole d'amour*, le *violoncelle* et la *contrebasse*. Tous ont la même forme, sont construits de la même manière, et ne diffèrent guère que par leurs dimensions. En conséquence nous nous contenterons de donner la figure et la description du plus répandu, c'est-à-dire du *violon* (Fig. 1). Le corps de l'instrument se compose de deux tables, l'une supérieure, appelée *table d'harmonie*, l'autre inférieure, nommée *dos*. La partie intermédiaire qui unit les deux tables a reçu le nom d'*éclisse*. Un morceau de bois peu épais, légèrement arrondi, appelé *chevalet*, sert à élever les cordes. Celles-ci sont fixées d'un côté à une pièce de bois appelée *queue* et de l'autre à des chevilles qui servent à donner à chaque corde la tension convenable. La planche d'ébène qui fait saillie sur une partie du manche et contre laquelle les doigts pressent les cordes pour varier leurs intonations, se nomme *touche*. Enfin on appelle *âme* un petit morceau de bois cylindrique qu'on place dans l'intérieur de l'instrument au-dessous du chevalet, afin de soutenir la table sous la pression des cordes et de mettre en communication de vibration toutes les parties de l'instrument. — Quant à l'archet (Fig. 2), il est muni, vers son extrémité inférieure, appelée *talon*, d'une vis au moyen de laquelle on tend les crins à volonté.

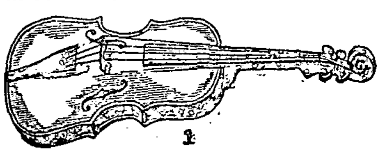
1

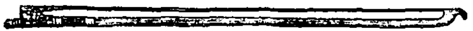
2

Les instruments à cordes pincées et à manche ayant une analogie plus ou moins frappante avec notre guitare, sont certainement d'origine orientale. Mais il parait que l'idée de disposer ces cordes sur des plans différents au moyen d'un chevalet et de les faire résonner à l'aide d'un ar. de crins appartient à l'Occident et est née dans le moyen âge. Au XIIIe siècle, on distinguait déjà deux sortes d'instruments de ce genre : la *rubebbe* et la *viole*. La première n'avait que 2 cordes et la seconde en comptait 5. Mais le corps de ces instruments n'avait point la forme de nos violons; il ressemblait à celui de la mandoline. « Plus tard, dit Fétis, ils subirent diverses modifications et donnèrent naissance aux différentes violes : la *viole* proprement dite qui se plaçait sur les genoux et qui était montée de 5 cordes, le *pardessus de viole* qui avait aussi 5 cordes accordées à la quinte de la viole; la *basse de viole*, appelée par les Italiens *viola da gamba*, et qui était montée tantôt de 5 cordes, tantôt de 6; le *violone* qui était posé sur un pied et était monté de 7 cordes; et enfin l'*accordo*, autre espèce de *violone* qui était monté de 12 cordes et même de 15, dont plusieurs résonnaient à la fois et faisaient harmonie à chaque coup d'ar. Les dimensions du *violone* et de l'*accordo* étaient telles qu'on ne pouvait les jouer que debout, comme l'on fait pour la contrebasse actuelle.» C'est vers la fin du XVe siècle que le *violon* prit naissance. Pour cela, on réduisit la viole à de plus petites proportions et on lui enleva une de ses cordes. Le nouvel instrument ne tarda pas à supplanter les instruments analogues dont les sons étaient moins purs et moins éclatants. On pense généralement que les premiers violons ont été fabriqués en France, car dans les partitions italiennes du XVIe siècle, ils sont indiqués sous les noms de *piccoli violini alla francese* (petits violons à la française).

Le *Violon* est monté de 4 cordes qu'on accorde habituellement de cette manière, c.-à-d. que les cordes de l'instrument jouées *à vide*, ou en d'autres termes, sans qu'on les touche avec les doigts, produisent les notes ci-contre. La première corde porte le nom de *chanterelle*. L'étendue générale du violon est d'environ 4 octaves. L'exécutant appuie l'instrument sur la clavicule gauche et le maintient en position avec le menton, la main gauche devant rester libre pour toucher les cordes. Lorsque la partie de violon dépasse le *si* de la chanterelle, l'exécutant est obligé de *démancher* c.-à-d. de rapprocher la main du chevalet. Il résulte de ce déplacement de la main que les notes qui se font sur les autres cordes varient suivant que celle-ci se trouve plus ou moins rapprochée du chevalet. Les sons qu'on tire du violon au moyen de l'ar. présentent un caractère assez différent suivant la manière dont on fait agir l'ar. sur la corde. On peut encore modifier ces sons au moyen de la position de l'ar., c.-à-d. selon qu'on joue près du chevalet ou sur la touche. Dans la plupart des compositions instrumentales, on écrit deux parties de violon, appelées l'une *premier violon* et l'autre *second violon* : de là vient que dans les orchestres tous les violonistes sont divisés en deux bandes qu'on nomme *premiers* et *seconds violons*.

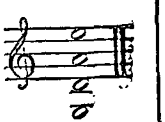

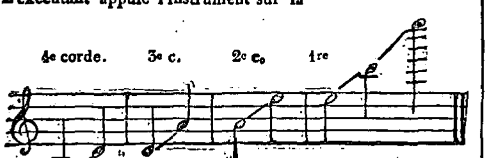

L'*Alto* ou *Viole* est un instrument un peu plus volumineux que le violon : l'exécutant le tient et en joue de la même manière. Il s'accorde une quinte plus bas. Il tient ainsi le milieu entre le violon et le violoncelle. Son étendue est de 3 octaves à peu près :

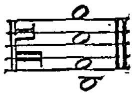

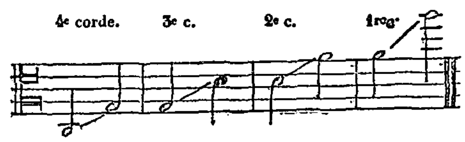

L'alto représente à peu près la viole du moyen âge : seulement elle a perdu une de ses cordes.— La *Viole d'amour* est un instrument plus moderne que les autres espèces de violes : les compositeurs modernes l'emploient encore quelquefois comme instrument de solo. Elle est montée de cinq cordes ordinaires accordées de cette manière : mais elle possède en outre cinq autres cordes de métal qui passent sous la touche et sous le chevalet, et qu'on accorde à l'unisson des premières. Lorsque l'instrument est joué d'une certaine manière, les cordes de métal résonnent aussi et les sons produits ressemblent à ceux de l'harmonica.

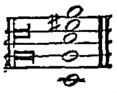

Le *Violoncelle* est la basse du violon : il est monté de 4 cordes qu'on accorde à l'octave inférieure de celles de l'alto. Il a environ 4 octaves d'étendue :

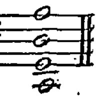

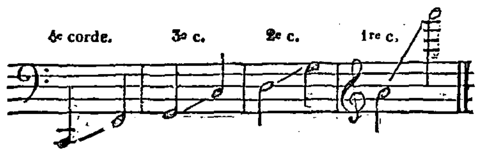

L'exécutant joue assis, et tient son instrument entre les jambes. Le démanché offre des difficultés bien plus considérables pour le violoncelle que pour le violon, surtout lorsqu'on est obligé d'employer le pouce comme sillet. Le violoncelle a été introduit en France sous le règne de Louis XIV par un Florentin nommé J. Batistini : mais il n'a été définitivement substitué à la basse de viole que vers 1720.

La *Contrebasse* est le plus grave de tous les instruments à ar. En France et en Belgique, il n'est monté que de 3 cordes accordées par quintes (A), tandis qu'en Allemagne, en Angleterre et en Italie, on le monte de 4 cordes accordées par quartes (B). Ces cordes, par leur longueur et leur grosseur, sonnent à l'octave inférieure de celles du violoncelle : l'étendue de notre contrebasse est indiquée ci-dessous :

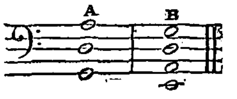

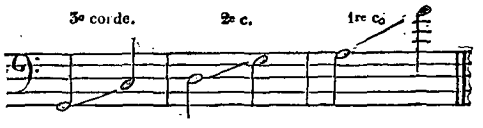

La contrebasse a remplacé le *violone* et l'*accordo*, et se joue debout comme ces anciens intruments. C'est en 1700 qu'elle a été introduite à l'Opéra.

ARCHÉTYPE. s. m. [CH se pron. K.] (gr. ἀρχὴ, commencement; τύπος, type, empreinte, forme). Original, modèle, patron, sur lequel on fait quelque chose.—On nommait autrefois *Archétypes* Les modèles de monnaies ou de mesures qui servaient à échantillonner les autres. Aujourd'hui on dit *Étalon*. ‖ S'emploie adject. *Les idées archétypes.*

Enc. — L'école platonicienne désignait sous le nom d'*idées archétypes*, les formes substantielles des choses telles qu'elles sont de toute éternité dans la pensée de Dieu. Le même terme se rencontre aussi dans les écrits de Locke; mais le philosophe anglais lui donne une autre signification. Pour lui les *idées archétypes* sont des conceptions pures de notre esprit qui les forme par la réunion arbitraire des notions simples. Enfin quelques philosophes hermétiques, considérant Dieu comme le modèle absolu de tout ce qui est, l'appellent l'*Ar. du monde.*

ARCHEVÊCHÉ. s. m. Circonscription territoriale qui est soumise à l'autorité spirituelle et à la juridiction d'un archevêque. *Cette paroisse est dans l'ar. de Reims. Il a obtenu l'ar. de Toulouse. Cet ar. est un des plus riches de France.* ‖ Ville où se trouve un siége archiépiscopal. *Cambrai est un ar.* ‖ Demeure, palais de l'archevêque. *Sa maison est à côté de l'ar.*

ARCHEVÊQUE. s. m. (gr. ἀρχὴ, primauté; ἐπίσκοπος, évêque). Prélat métropolitain qui a un certain nombre d'évêques pour suffragants. Voy. Évêque.

ARCHI—. (gr. ἀρχὴ, principe, autorité, suprématie). Mot emprunté du grec, qui ne s'emploie jamais qu'en composition, et se place au commencement d'un autre mot pour marquer Supériorité, suprématie, prééminence. *Archichancelier. Archiduc. Archiépiscopal. Archidiacre. Archange. Archevêque.* On voit que l'*i* disparaît dans certains mots commençant par une voyelle. — Dans le style fam., on se sert également de la préfixe *archi* pour donner plus de force au terme auquel on le joint. *Archifou. Archimenteur. Archivilain.* — Comme on peut former de la sorte un très-grand nombre de mots, nous ne donnerons que ceux qui sont les plus usités.

***ARCHIÂTRE.** s. m. [CH se pron. K.] (gr. ἀρχὴ) ἰατρὸς, médecin).

Enc. — On est incertain sur l'époque où le titre d'*Arch.* a commencé d'être en usage. D'après quelques passages obscurs de Galien, on a pensé qu'Andromaque, médecin de Néron, était le premier qui en eût été revêtu. Toutefois il paraît probable que cette qualification n'a pas été en usage avant le commencement du Bas-Empire. A cette époque on distingue deux sortes d'archiâtres. Les premiers, appelés *archiâtres du palais*, étaient les médecins du prince et avaient rang parmi les premiers officiers de la cour : les seconds, nommés *archiâtres populaires*, avaient pour fonctions de donner leurs soins aux malades, quels qu'ils fussent, sans pouvoir exiger de rétribution. En revanche, ils jouissaient de priviléges assez étendus, et recevaient un salaire particulier. A une époque plus rapprochée de nous, on voit encore, dans divers pays, le titre d'arch. attribué au premier médecin du souverain. Ainsi, par ex., quelques médecins des anciens rois de France et des empereurs d'Allemagne furent revêtus de ce titre aujourd'hui complétement tombé en désuétude.

ARCHICHANCELIER. s. m. Voy. Chancelier.

ARCHIDIACONAT. s. m. Dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ. s. m. Circonscription territoriale soumise à la juridiction spirituelle d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE. s. m. Voy. Diacre.

ARCHIDUC. s. m. Titre de dignité qui n'est usité qu'en parlant Des princes de la maison d'Autriche.

Enc. — Le titre d'*Arch.* avait été pris par les chefs de la maison d'Autriche dès le milieu du XIIe siècle (1156); mais il ne devint héréditaire dans leur maison qu'après la promulgation de la bulle d'or (1355), et ne fut reconnu par les électeurs de l'empire qu'en 1453 sur l'ordre exprès de Frédéric III, empereur d'Allemagne.

***ARCHIDUCAL, ALE.** adj. Qui appartient à l'archiduc. *Couronne archiducale.*

ARCHIDUCHÉ. s. m. Ne se dit que De la seigneurie d'Autriche. *L'Autriche a porté le titre d'arch. jusqu'en 1804. Le 10 août de cette année, François II, empereur d'Allemagne, archiduc d'Autriche, prit le titre d'Empereur d'Autriche sous le nom de François Ier.*

ARCHIDUCHESSE. s. f. Titre que porte la femme d'un archiduc, ou Toute princesse qui est revêtue de cette dignité par sa naissance. *La reine Marie-Antoinette était une arch. d'Autriche.*

ARCHIÉPISCOPAL, ALE. adj. [Dans ce mot, et dans le suivant, CH se pron. K.] Qui appartient à l'archevêque. *Palais arch. Dignité archiépiscopale.*

ARCHIÉPISCOPAT. s. m. (gr. ἀρχὴ; ἐπίσκοπος, évêque). Dignité d'archevêque. Fonctions d'archevêque. *Il a été élevé à l'arch. Il est mort après dix ans d'arch.*

***ARCHILOQUIEN.** adj. et s. m. T. Versific. anc.

Enc.—On nomme ainsi deux sortes de mètres dont on attribue l'invention au poëte grec Archiloque qui vivait dans le VIe siècle avant J.-C. On distingue l'*arch.* proprement dit et le *grand arch.*— L'*arch.* se compose de deux dactyles et d'une syllabe :

Pŭlvĭs ĕt | ūmbră sŭ | mūs. Horace.

Ce vers, comme on le voit, n'est autre chose que la seconde moitié d'un pentamètre. — Le *grand arch.* s'appelle aussi *dactylico-trochaïque heptamètre*, parce qu'il se compose de sept pieds. Les trois premiers sont des dactyles ou des spondées; le quatrième est un dactyle, et les trois derniers sont des trochées. En outre, il y a toujours un repos après le quatrième pied.

Pāllĭdă | mōrs ǣ|quō pūl|sāt pĕdĕ | pāupĕ|rūm tă|bērnas.....
Vītǣ | sūmmă brĕ|vīs spēm | nōs vĕtăt | īnchŏ|ārĕ | lōngam.
HORACE.

ARCHIMANDRITAT. s. m. Dignité d'archimandrite. ‖ Bénéfice possédé par un archimandrite.

ARCHIMANDRITE. s. m. (gr. ἀρχὴ; μάνδρα, bergerie). Titre en usage dans l'Église grecque, et qui répond à celui d'*Abbé* dans l'Église catholique.

* **ARCHINE.** s. f. T. Métrol. *Mesures de* LONGUEUR.

ARCHIPEL. s. m. (gr. ἀρχὴ, domination; πελάγος, mer?). T. Géog.

Enc. — Les géographes emploient le terme *Arch.* pour désigner des assemblages d'îles tantôt fort rapprochées les unes des autres, tantôt séparées entre elles par d'assez grandes distances. En général, les archipels se composent de la réunion de plusieurs groupes d'îles. On en rencontre dans toutes les mers du globe, et *quelques-uns renferment des îles* extrêmement considérables. — Sous le point de vue géologique, un arch. peut être envisagé comme l'ensemble des sommités d'un continent submergé. Aussi plusieurs géologues ont supposé que pendant la formation des terrains anciens, la surface de la terre n'offrait qu'un vaste arch. composé d'une multitude infinie d'îles basses, et qu'à la suite des catastrophes qui ont tourmenté *notre* planète, le nombre des grands archipels a diminué, tandis que celui des petits s'est accru considérablement. Cependant, il faut considérer parmi les archipels que nous connaissons, que tous n'ont pas une origine commune. Les uns sont produits par des affaissements ou par des soulèvements de terrain, et offrent souvent des preuves non équivoques d'une formation ignée; les autres proviennent soit d'atterrissements, soit de dépôts de matières calcaires sécrétées par certains animaux. D'un autre côté, les observations géologiques démontrent jusqu'à l'évidence qu'une irruption des mers est venue engloutir et morceler des continents : ainsi l'Afrique a *été séparée de l'Europe*, *l'Amérique et l'Océanie de l'Asie*, la France de l'Angleterre, l'arch. grec de la péninsule orientale, etc. Il faut donc en conclure que c'est à l'ensemble de ces causes différentes qu'est due la formation des archipels. Nous allons indiquer sommairement ceux qu'on rencontre dans les diverses parties du monde, et les mers dans lesquels ils sont situés.

EUROPE.— *Méditerranée.* — Archipel Grec, appelé simplement l'*Archipel* : il s'étend dans un espace de 67 myriamètres de long sur environ 44 de large, entre la Grèce à l'ouest, la Turquie d'Europe au nord, l'Anatolie à l'est et l'île de Candie au sud. Plus de 80 îles dont les unes font partie de la Grèce et les autres de l'empire ottoman, parsèment cette mer. Des îlots, des rochers sans nombre en rendent la navigation difficile et dangereuse. Malheur aux navires qui se hasardent au milieu de ces écueils sans avoir pris pour les conduire un pilote indigène! Presque toutes les îles de l'Arch. rappellent des événements mémorables de l'histoire grecque. La plupart ont conservé leurs anciens noms; d'autres ont reçu des noms modernes. Entre elles on distingue Négrepont (autrefois Eubée), Naxie (Naxos), Limno ou Stalimène (Lemnos), Mételin (Lesbos), Kolouri (Salamine), Cérigo (Cythère), Samos, Paros, Ténédos, Rhodes, Hydra (Aristera), Syra (Scyros), Samothraki (Samothrace), etc. — *Océan Atlantique et ses branches.* — Arch. Britannique composé de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et d'une foule d'autres îles beaucoup plus petites, telles que Vigeren, Hitteren, etc. Arch. de Féroé ainsi nommé de son île principale : il est situé sur les côtes occidentales de la Norwége et appartient au Danemark. Arch. *des Açores*, à 800 *milles géographiques* des côtes du Portugal : il dépend de ce royaume et a pour îles principales Terceira, San-Miguel et Santa-Maria. — *Baltique.* — Arch. Danois dont font partie les îles de Sceland et Fionie; Arch. d'Aland situé à l'entrée du golfe de Bothnie, et Arch. d'Abo qui s'étend vis-à-vis de la ville de ce nom et sur les côtes méridionale et occidentale de la Finlande : ces deux derniers appartiennent à la Russie.— *Océan glacial arctique.* — Arch. Norwégien, appelé par les Suédois arch. côtier : il borde les côtes de la Norwège, et se compose d'une grande quantité d'îles dont les principales sont Hindoën, Senjen et OEstvaage : cette dernière *sert de point central aux pêcheurs qui s'y rendent chaque* année en février et mars au nombre de plus de 20,000. Arch. du Spitzberg, classé quelquefois au nombre des archipels de l'Amérique : il est inhabité et appartient à la Russie. Ses principales îles sont Spitzberg, Nord-Ostland et Edges. Depuis quelques années des négociants d'Arkangel entretiennent dans la première un poste de chasseurs qu'on renouvelle chaque année.

AFRIQUE. — *Océan Atlantique.* — Arch. du Cap-Vert appartenant au Portugal et dont les plus grandes îles sont Santiago, San-Ansao, Fogo, etc. Arch. des Canaries : il appartient à l'Espagne et se compose de 20 *îles dont la plus grande est* Ténériffe, remarquable par son pic, l'une des plus hautes montagnes du globe. Arch. de Bissagos dont l'île principale Bissao appartient aux Portugais. Arch. de Los. — *Océan Indien.* — Arch. Éthiopien : il comprend Madagascar, les îles Comores, l'île de France, l'île Bourbon et les Seychelles.

AMÉRIQUE. — *Océan Atlantique et ses dépendances.* — Arch. de Terre-Neuve ou du Saint-Laurent, dans lequel sont comprises l'île du cap Breton, Anticosti, Saint-Pierre, Miquelon, et Terre-Neuve, rendez-vous des navires employés à la pêche de la morue. Arch. des Bermudes : il appartient aux Anglais; l'île Saint-George est le siége du gouvernement. Arch. Colombien ou des Antilles *: c'est* l'un des plus considérables et des plus peuplés du monde. Cuba, Saint-Domingue, la Jamaïque, Porto-Rico, la Martinique, la Guadeloupe, la Barbade en font partie. Arch. de Bahama ou îles Lucayes, dont les plus grandes îles sont Inagua, Grande-San-Salvador, Grande-Bahama, Providence. Arch. de Falkland ou îles Malouines auprès desquelles se fait une abondante pêche de phoques : il *se compose de* 92 *îles dont deux*, *Falkland* et *Soledad* sont beaucoup plus considérables que les autres. — *Océan Austral.* — Arch. de Magellan, appelé aussi Terre de Feu : il est formé d'un grand nombre d'îles peu connues et à peu près inhabitées. Arch. de Sandwich : Bristol et Thulé-Australe sont ses îles les plus importantes. — *Grand Océan.* — Arch. Patagonien : il comprend les îles désignées par plusieurs géographes sous les noms d'Archipels de Guayaneco, de Tolède et de la Madre de-Dios : il est situé le long de la côte occidentale de la Patagonie. Arch. de Chonos composé d'un grand nombre d'îlots placés entre la presqu'île de Très-Montes, la côte de la Patagonie et la grande île de Chiloé : son nom lui vient de son île principale. Arch. de Chiloé au nord du précédent : il appartient au Chili. Arch. de Gallopagos situé sous la ligne équinoxiale, à 500 milles environ des côtes de la Colombie : ses îles les plus importantes sont Albemarle, James, Chatam et Charles, à peu près inhabitées malgré leur fertilité. Arch. des Aléoutes ou îles Aléoutiennes : il est remarquable par ses volcans et fait *partie de l'Amérique russe*; *ses principales îles sont* Oumanak, Ounalaska, Atchen, etc. Arch. de Baffin-Parry : il comprend toutes les îles qui s'étendent au sud du détroit de Lancastre-et-Barrow, au nord du détroit de l'Hécla et entre ce détroit et la mer d'Hudson, la mer de Baffin, l'entrée du Prince-Régent et le golfe de Bouthia qui en est la continuation. L'Arch. du Prince de Galles, l'Arch. du duc d'York et l'Arch. du roi George III font partie tous les trois de l'Amérique russe et sont habités par les Koluches, peuple belliqueux et féroce, mais remarquable par son industrie et surtout par son adresse à sculpter et polir la pierre.

ASIE. — *Océan glacial arctique.* — Arch. de la Nouvelle-Sibérie, ainsi nommé de son île principale. Arch. des Ours, à l'embouchure de la Kolyma. — *Grand Océan.* — Arch. des Kouriles. Arch. du Japon, dont l'île principale Niphon est la plus grande de l'Asie. Arch. de Corée situé le long de la côte de ce nom et composé d'un millier d'îles environ. Arch. de Lieou-Khieou. Arch. de Phengu. Arch. de Kamboge dont l'île principale est Koh-Doud. Arch. de Mergbi, situé le *long* de la côte occidentale de l'Asie. A l'ouest de ce dernier, les archipels de Nicobar et d'Andaman. Plus au nord, celui d'Arracan qui renferme des volcans remarquables. Les archipels des Maldives et des Lakedives ne sont à proprement parler que des groupes d'écueils innombrables; l'île la plus grande ayant à peine une lieue de tour. L'Arch. Corallien le long de la côte arabique, composé d'une infinité d'îlots et de rochers de corail : l'on pêche des perles auprès de ses principales îles Baklan et Firan.

OCÉANIE. — Toute cette partie du monde, si l'on en excepte la *Nouvelle-Hollande ou Australie*, *est*, à *proprement parler*, uniquement composée d'archipels. L'Océanie occidentale ou Malaisie a reçu souvent les divers noms de Grand archipel asiatique, d'Archipel indien, d'Archipel d'Orient. Il se subdivise en une foule de parties dont les principales sont : le groupe de Sumatra, le groupe de Java, l'Arch. de Sumbava-Timor ainsi nommé de ses deux îles principales, l'Arch. des Moluques dépendant presque entièrement des Hollandais, le groupe des Célèbes, le groupe de Bornéo, l'Arch. des Philippines ou Arch. de Saint-Lazare appartenant en partie aux Espagnols et où se trouvent Manille et Mindanao, deux des plus *grandes îles de l'Océanie. Dans* l'Australie ou Océanie centrale on trouve, outre le continent de la Nouvelle-Hollande dont nous avons parlé, l'Arch. de la Louisiade, situé à l'est de la Papouasie, et dont les habitants sont anthropophages; l'Arch. de la Nouvelle-Bretagne au nord du précédent : les îles de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Irlande qui en font partie, sont les plus policées de toutes celles qu'habitent les Papous; l'Arch. de Salomon remarquable par sa grande population et dont les îles les plus importantes sont Bouka et Bougainville; l'Arch. de Lapérouse qui comprend les îles de la Reine-Charlotte et de Santa-Cruz. L'Arch. de Quiros, ainsi appelé du navigateur qui le *découvrit*, reçut plus tard de *Bougainville* le nom de Grandes-Cyclades, et de Cook celui de Nouvelles-Hébrides. La Polynésie ou Océanie orientale est celle qui renferme le plus grand nombre d'archipels. En effet elle n'en comprend pas moins de 12 ou 14 que nous allons énumérer. Arch. des Mariannes, désigné par Magellan sous le titre d'Arch. des Larrons : il appartient à l'Espagne et ne possède d'habitants que dans ses *îles principales Guam*, Rotta, *Saypan*, *Assomption et Pagan.* Arch. de Palaos composé des îles Pelew, Soronsol, Anna, Marières et de quelques autres. Arch. des Carolines à l'est du précédent : il est formé de 46 groupes qui se trouvent disséminés sur une vaste étendue de mer; ses habitants l'emportent sur tous les Polynésiens par leur habileté à construire et à guider leurs pirogues. Arch. central : il comprend un grand nombre de petites îles connues aussi sous les noms d'Arch. de Mulgrave, de Marshall, de Gilbert et de Ralik-Radak. Arch. de Viti au sud du précédent : il correspond aux îles du Prince-Guillaume de plusieurs géographes et aux îles Fidji de quelques *autres. Arch. de Tonga ou îles des Amis dont les îles* principales sont Tonga, Toua et Vavoo. Arch. des Navigateurs ou de Bougainville, composé de sept îles principales dont la plus grande est Pola : il est habité par une population nombreuse et féroce. Arch. de Cook, dont la plupart des insulaires ont embrassé le christianisme. Arch. de la Société ou de Tahiti qui constitue un état soumis depuis quelques années au protectorat de la France : les principales îles sont Tahiti où séjourne ordinairement la reine Pomaré II, Huahine, Tethuroa, Timéo, etc. Arch. Paumotou ou des Iles-Basses; il comprend une foule d'îles récemment découvertes entre celles qui composent l'Arch. Dangereux, l'Arch. de la Mer Mauvaise et l'Arch. Méridional. Arch. de Hawaii connu sous le nom d'Iles Sandwich : quelques Européens qui s'y sont établis ont introduit quelques arts et une certaine civilisation; beaucoup d'habitants sont convertis au christianisme et diffèrent entièrement par la douceur de leurs mœurs des nations qui peuplent tous les autres archipels de l'Océanie. La plupart de celles-ci sont d'une férocité sans bornes, inhospitalières et *anthropophages.*

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui concerne l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE. s. m. Voy. PRÊTRE.

ARCHIPRÊTRÉ. s. m. Se dit du Territoire placé sous la juridiction d'un archiprêtre.

ARCHITECTE. s. m. (gr. ἀρχὸς, chef; τέκτων, ouvrier). Celui qui fait le plan des édifices, en dresse le devis et souvent même dirige l'exécution des travaux. *C'est un habile ar.* ‖ On donne quelquefois à Dieu les noms suivants : *Ar. éternel. Ar. suprême. Ar. du monde*, *de l'univers.*

ARCHITECTONIQUE. adj. 2 g. Se dit De ce qui a rapport aux procédés techniques de l'architecture. *L'art ar. Procédés architectoniques.* ‖ S'emploie subst. au fém., et signifie L'art de la construction.

ARCHITECTONOGRAPHE. s. m. (gr. ἀρχιτεκτόνημα, construction; γράφω, je décris). Celui qui fait la description et l'histoire des édifices. — **ARCHITECTONOGRAPHIE.** s. f. Description des édifices.

* **ARCHITECTURAL, ALE.** adj. Qui a rapport à l'architecture. *Décoration architecturale.*

ARCHITECTURE. s. f. Art d'élever des constructions de toute espèce. *Arch. civile*, *religieuse. Arch. navale. Arch. militaire. Arch. hydraulique.* ‖ Disposition, ordonnance d'un bâtiment. *Une belle arch. Un beau morceau d'arch.*

Enc. — L'*Archit.* est l'art de bâtir selon des proportions et des règles déterminées par le caractère et la destination des édifices. Elle reçoit, suivant les objets auxquels elle est appliquée, différentes dénominations. On l'appelle *arch. civile*, quand elle a pour but de construire des édifices publics et particuliers destinés à satisfaire aux divers besoins de l'homme vivant en société. Cette arch. peut se subdiviser en arch. *domestique*, *rurale* et *monumentale*, selon l'objet particulier qu'elle a en vue. — L'*arch. militaire* s'occupe des travaux de construction nécessaires à la défense ou à l'attaque d'un territoire. Voy. FORTIFICATION. — L'*arch. navale* a pour objet la construction des vaisseaux de guerre et de commerce. Voy. VAISSEAU. — Enfin on désigne sous le nom d'*arch. hydraulique* l'art de conduire et de retenir les eaux, ainsi que l'art d'elever des constructions dans leur sein. V. CANAL, PONT, etc.

Nous n'avons à nous occuper ici que de l'*arch. civile;* mais nous insisterons spécialement sur l'arch. monumentale et surtout sur l'arch. *religieuse*, à toutes les époques et chez toutes les nations, non-seulement parce que c'est dans l'érection des *édifices consacrés au culte que les architectes ont déployé* toutes les ressources de leur art, mais encore parce qu'à chaque système religieux correspond constamment un système d'arch. qui en est le symbole et la réalisation matérielle.

Au reste l'arch. ne constitue un art véritable que lorsque les peuples sont déjà parvenus à un haut degré de civilisation, d'opulence et de luxe. A son origine, on ne peut guère la considérer que comme une industrie grossière qui a pour but de fournir à l'homme un abri contre les intempéries des saisons. Toutefois, à quelque hauteur que l'art architectural s'élève chez une nation, on y retrouve toujours certains traits caractéristiques qui nous révèlent son point de départ. C'est ainsi que les auteurs s'accordent généralement a reconnaître trois types primitifs d'arch., dont chacun se rapporte à trois états différents de la race humaine.—Les plus anciens peuple

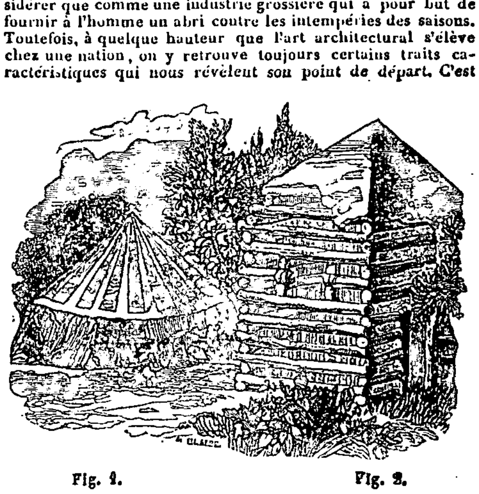

Fig. 1. Fig. 2.

étaient ou pasteurs, ou agriculteurs ou chasseurs. Les premiers menaient une existence vagabonde et conduisaient leurs troupeaux dans les plaines les plus fertiles : ils furent donc obligés de se faire des demeures mobiles qu'ils pussent emporter dans leurs pérégrinations. Ils inventèrent la *tente* (Fig. 1) qui est encore le type évident de toute l'arch. chinoise, car les premiers habitants de ce pays, comme toutes les peuplades tartares, furent d'abord *nomades*, en d'autres termes pasteurs, ou *scénites*, c.-à-d. habitant sous des tentes. L'agriculture au contraire, obligeant l'homme à se fixer dans le lieu qu'il a choisi et à travailler sans cesse la même terre, le porta à se construire une demeure solide pour y abriter non-seulement sa famille, mais encore ses bestiaux et ses récoltes. La *cabane* construite en bois et surmontée d'un toit incliné (Fig. 2) fut le premier résultat de cette nécessité. Quant aux peuples qui vivaient de la chasse ou de la pêche, ils parcouraient sans cesse les pays de forêts et de montagnes, ou s'établissaient aux bords de la mer : il est probable qu'ils se contentaient de se retirer dans les excavations naturelles que leur offraient les rochers, ou bien ils creusaient des cavités pour se mettre à l'abri, ainsi qu'on peut en juger par les ruines de Pétra (Fig. 3), au sud de la mer Morte, dans l'Arabie pétrée. Au reste, il ne faut pas croire que l'art de chaque pays doive toujours se rapporter à un principe ou type unique; car si l'arch. chinoise est dérivée de la tente, celle de la Grèce de la cabane primitive, celle de l'Inde des excavations souterraines, plusieurs auteurs admettent que celle de l'Égypte procede de la combinaison de ces deux derniers principes.

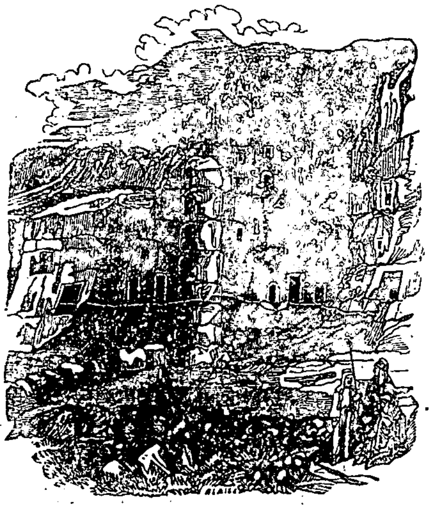
Fig. 3.

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de déterminer d'une manière exacte, pour certaines périodes reculées, la chronologie de l'arch. En conséquence, nous suivrons en commençant ce rapide exposé des formes architecturales propres à chaque peuple, un ordre à peu près arbitraire. Nous parlerons d'abord de l'arch. celtique, parce qu'elle n'est pas sortie de l'état rudimentaire, et de l'arch. pélasgique, à cause de son affinité avec la précédente. Nous exposerons ensuite les caractères des architectures babylonienne, juive, persépolitaine et indienne. Puis nous étudierons l'arch. égyptienne, l'arch. grecque, l'arch. romaine et nous arriverons aux styles byzantin, moresque, roman, gothique, etc., jusqu'aux temps modernes. Enfin nous terminerons par quelques mots sur l'arch. chinoise, et sur les monuments qu'on rencontre dans le nouveau monde.

Archit. celtique. — Si la simplicité des formes et l'absence de tout indice d'un art quelconque étaient une marque certaine de l'antiquité des monuments, ceux qui ont reçu le nom de *celtiques* ou de *druidiques* seraient incontestablement les plus anciens qu'ait élevés la main des hommes. Ces monuments grossiers, dont on attribue généralement l'érection à nos ancêtres les Celtes ou Galls, parce qu'ils sont surtout répandus dans les pays qu'occupait cette antique nation, la France et l'Angleterre, se rencontrent néanmoins dans une foule d'autres contrées, dans la Belgique, le Danemark, la Suède, la Norwége, sur les bords de la Méditerranée, dans le Levant et jusque dans l'Inde. De là une multitude d'hypothèses contradictoires soit sur l'origine de la nation celte, soit sur la signification de ces monuments. — Quoi qu'il en soit des discussions interminables auxquelles ces restes précieux ont donné lieu, on remarque que tous offrent pour caractère commun, d'être formés d'énormes pierres brutes en général, et affectant des dispositions assez peu variées. — En première ligne on distingue les *Peulvans* ou *Menhirs*, qui sont simplement constitués par une pierre, de forme allongée, plantée verticalement en terre ou seulement posée sur le sol. Le plus souvent, ces espèces d'obélisques grossiers sont isolés. Le pilier de Rudstone, dans le Yorkshire en Angleterre (Fig. 4) a 7 mètres de hauteur, et pèse 40 à 50 mille kilogrammes. Lorsque ces pierres sont en certain nombre et rangées sans ordre, on leur donne vulgairement le nom de *Pavé des géants*. Il existe un pavé de ce genre dans les environs de Maintenon (Eure-et-Loir). — Les *Pierres branlantes* sont d'énormes blocs de pierre posés sur un autre rocher, de telle manière que le moindre choc suffit pour leur imprimer un mouvement d'oscillation; dans certains cas, la pierre supérieure tourne comme un pivot sur celle qui la supporte. On trouve des pierres branlantes dans la Normandie, la Bretagne, la Guyenne, la Bourgogne, etc.

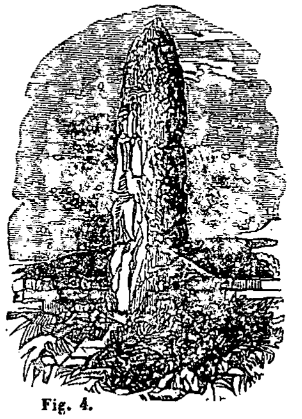
Fig. 4.

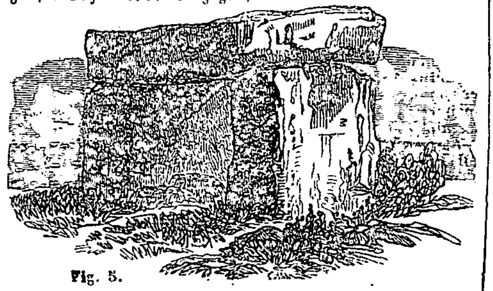
Fig. 5.

Le *Dolmen* est une pierre posée horizontalement sur d'autres pierres verticales, de façon à représenter une table, plus ou moins large et plus ou moins régulière (Fig. 5). Fort souvent le côté postérieur du dolmen est fermé par une ou plusieurs autres pierres, laissant en général une ouverture, quelquefois circulaire, à travers laquelle on pouvait passer. Nous possédons des dolmens de diverses formes en Bretagne, en Poitou, dans le pays chartrain et en Auvergne; on les désigne vulgairement sous le nom de *Pierres levées*. Dans certaines localités, on trouve une pierre colossale posée sur les extrémités de deux rochers. C'est simplement une variété du dolmen. Tel est le monument qu'on voit également dans le comté de Cornouailles (Fig. 6). Le grand diamètre de ce bloc ovale qui a 10 mètres de longueur et qui pèse environ 760,000 kilog., est placé dans la direction du méridien. — Le *Lichaven* ou *Trilithe* est formé par trois pierres disposées de façon à représenter un linteau de porte soutenu par deux pieds-droits. On voit plusieurs trilithes dans la figure 8. Il existe des monuments de ce genre, non-seulement dans divers lieux de l'Europe, mais encore jusque dans l'Asie, sur la côte de Malabar.

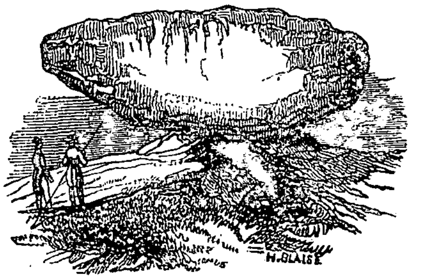

Fig 6.

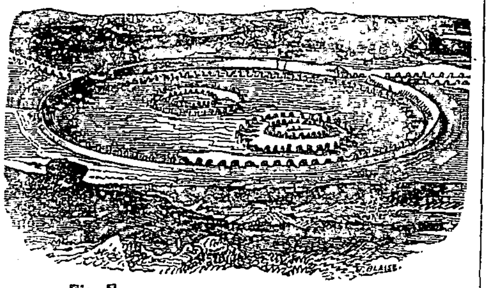

Fig. 7.

On donne le nom de *Cromlechs* ou de *Cercles de pierre* à des enceintes formées de monolithes et de trilithes disposés sur un plan circulaire ou elliptique. Plusieurs de ces cromlechs sont entourés de fossés; et dans quelques cas, il existe d'autres cromlechs à l'intérieur de la première enceinte. On trouve des monuments de ce genre en France, en Angleterre, en Norwége, en Espagne, en Portugal et même en Amérique. Le plus célèbre de tous est le *Stone-henge* d'Abury (Fig. 7), dans le Wiltshire. Nous le donnons ici tel qu'il a été restitué par le docteur Britton. A l'intérieur du grand cercle, il existait deux doubles cercles concentriques, l'un au nord et l'autre au sud du centre. Le grand cercle était en outre fermé par un fossé de plus de 15 mètres de profondeur sur 18 à 21 mètres de largeur, qui était interrompu aux deux points où les avenues aboutissaient au cercle extérieur de pierres. Il existe encore dans la plaine de Salisbury, les ruines d'un autre stonehenge dont la Fig. 8 représente l'état actuel. — Une sorte de monument analogue aux cromlechs sont ceux que nos archéologues appellent *Alignements*. Mais ici les pierres sont rangées tantôt sur une ligne unique, tantôt sur plusieurs lignes parallèles. Ainsi les *pierres alignées* de Carnac, près de Lorient, en Bretagne, forment onze lignes parallèles, et s'étendent dans un espace de plusieurs kilomètres. Suivant de Cambry, ces pierres, dont il reste environ quatre mille, sont brutes et isolées dans une grande plaine sans arbres; pas un caillou, pas un fragment de pierre qui les supporte; elles sont en équilibre, sans fondations; plusieurs même sont mobiles.

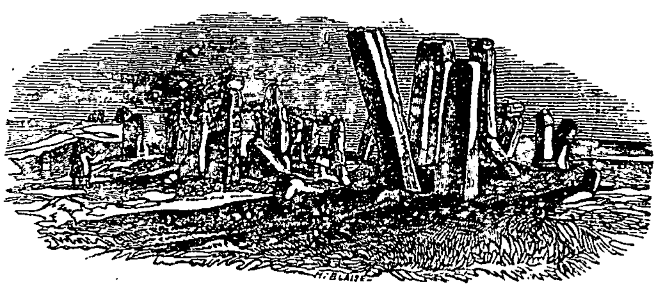

Fig. 8.

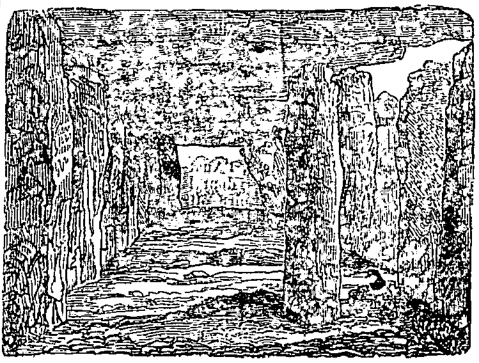
Fig. 9.

Enfin les *Allées couvertes* représentent des espèces de galeries formées par deux rangs de pierres brutes supportant une série de pierres plates qui forment une sorte de terrasse. Ces allées sont ordinairement fermées à une de leurs extrémités et quelquefois divisées en compartiments par des quartiers de roches placées à l'intérieur. (Fig. 9. Allée couverte de Saumur.) Les allées couvertes sont encore connues sous les dénominations vulgaires de *Grottes aux fées*, *Palais des géants*, *Tables du diable*, etc.

Quant à la question de savoir quelle était la destination de ces singulières constructions, on en est réduit aux conjectures. Ainsi l'on a considéré les pierres branlantes comme des pierres probatoires dont on faisait usage pour rechercher la culpabilité des accusés; ceux-ci étaient convaincus du crime imputé lorsqu'ils ne pouvaient remuer le rocher mobile. Les dolmens ont été regardés comme des autels destinés aux sacrifices : on a pensé également que c'était sur leurs tables que les guerriers élevaient et proclamaient les chefs qu'ils s'étaient choisis. Les archéologues admettent généralement que les cromlechs servaient de temples et de cours de justice. On prétend aussi que c'est là que se faisaient les assemblées militaires, les inaugurations des chefs et même leur inhumation. On attribue encore la même destination aux alignements. Enfin on pense que les allées couvertes servaient aux mêmes usages que les dolmens.

Archit. pélasgique. — Le nom de *Pélasgiques* ou *Cyclopéennes* est donné à certaines constructions fort anciennes qu'on rencontre dans divers lieux de la Grèce, de l'Italie et de l'Asie mineure. On pense qu'elles ont été élevées par les Pélasges, peuplade qui occupait le sol de la Grèce depuis un temps immémorial, et dont on ne connaît pas l'origine. Les Grecs les attribuaient aux Cyclopes. Ces constructions consistent le plus souvent en murailles massives composées d'énormes blocs de pierre de forme irrégulière et ajustées ensemble sans emploi de ciment d'aucune espèce, ce qui établit entre cette arch. et l'arch. celtique une étroite affinité. Mais à la différence de cette dernière, l'arch. pélasgique ne demeura pas absolument stationnaire, ainsi que le prouve la simple inspection des monuments qui sont encore debout, et où l'on voit l'appareil cyclopéen, par des perfectionnements successifs, se rapprocher singulièrement du grand appareil usité plus tard chez les Grecs. Les constructions les plus anciennes qui nous restent des Pélasges sont les enceintes des acropoles qu'ils avaient élevées sur le sommet des montagnes afin de rendre leur accès plus difficile. Les murs de l'antique acropole de Tyrinthe ont 7 m. 62 cent. d'épaisseur, et sont constitués par 3 rangées parallèles de pierres ayant 1 m. 52 cent. d'épaisseur, et laissant ainsi entre elles deux galeries larges de 1 m. 52 c., et hautes de 3 m. 65 c.

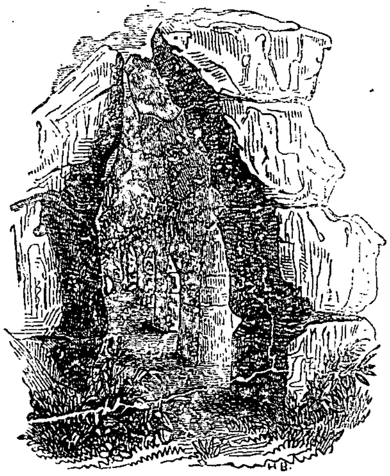
Fig. 10.

Les parois de ces galeries sont formées par deux assises de pierre et la partie supérieure par deux autres assises horizontales qui s'avancent l'une vers l'autre, et se rencontrent au sommet de façon à figurer à peu près un arc en ogive. La Figure 10 représente une partie de la galerie intérieure des murs de Tyrinthe : on voit que le côté interne est percé de six ouvertures qui établissaient sans doute une communication avec quelque construction placée dans l'enceinte de la citadelle. — L'acropole de Mycènes date vraisemblablement de la même époque que celle de Tyrinthe. Les Figures 11 et 12 donnent une idée de l'espèce d'appareil employé dans la construction des murs de Mycènes. La première est la porte postérieure de la ville. La seconde, qui est citée par Pausanias et qui est connue sous le nom de *Porte aux lions*, est formée par deux pierres servant de jambages et légèrement inclinées l'une vers l'autre. Le linteau au-dessus duquel sont sculptés deux lions consiste en une énorme pierre de 4 mètres 57 cent. de longueur et de 1 m. 52 cent. de hauteur. L'épaisseur générale des murs est de 6 m. 40 cent., et leur hauteur dans les parties les mieux conservées est de 13 m. 10 cent. — Près de l'acropole de Mycènes on trouve un édifice circulaire assez bien conservé que l'on désigne généralement sous le nom de *Trésor d'Atrée*, mais que plusieurs auteurs prétendent être le tombeau du fils d'Atrée, Agamemnon. (Fig. 13. Chambre voûtée du trésor d'Atrée.) L'aspect de ce monument a fait supposer à quelques savants que dès cette époque reculée, ces peuples connaissaient l'art de construire des voûtes. Mais un examen attentif démontre qu'il est formé d'assises horizontales. L'assise supérieure faisait saillie en avant de l'inférieure; de sorte que l'édifice devenait plus étroit à mesure qu'il s'élevait, et *qu'il a suffi d'abattre tous les* angles saillants pour donner à l'intérieur l'aspect d'une voûte. Cette construction, par sa forme intérieure, ressemble assez à une ruche. Elle a environ 14 m. 63 cent. de diamètre, et 14 m. 94 cent. d'élévation. On remarque des clous de bronze distribués à toutes les hauteurs et dans toute l'étendue des parois circulaires du trésor d'Atrée. Une porte ménagée à l'intérieur de l'édifice donne entrée dans un caveau taillé dans le roc. Suivant Blouet, ce monument pouvait être aussi bien un trésor qu'un tombeau, car la chambre taillée dans le roc semble destinée à recevoir des dépouilles mortelles, et la salle voûtée paraît avoir servi à déposer des objets précieux. « Comment d'ailleurs, les anciens Grecs n'auraient-ils pas choisi un semblable lieu comme *trésor, quand, d'après leurs mœurs* et leurs croyances, ils ne connaissaient rien de plus inviolable que les tombeaux? » —

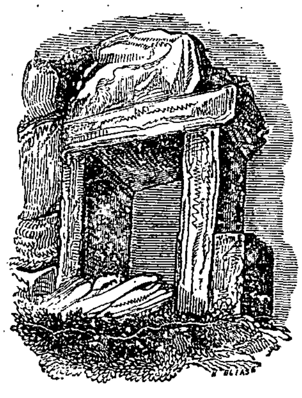
Fig. 11.

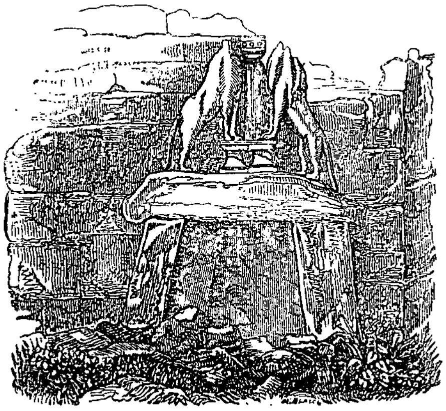
Fig. 12.

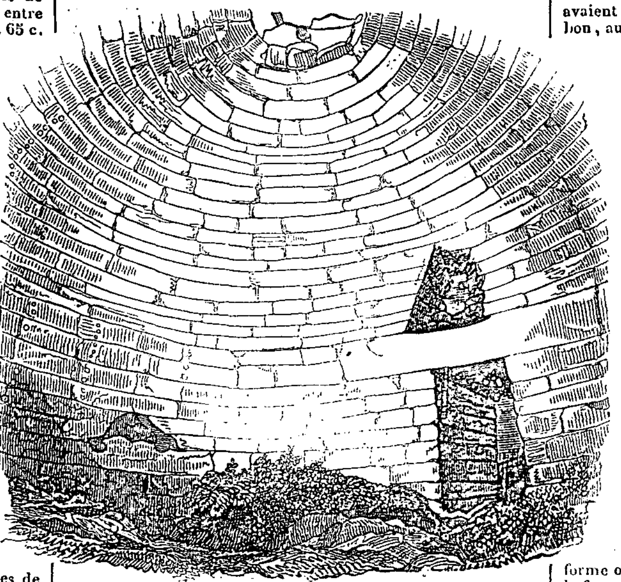
Fig. 13.

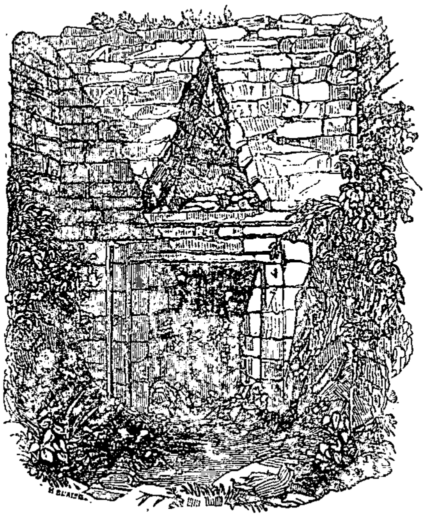
Fig. 14.

Il existe encore d'autres édifices de ce genre dans la Grèce : nous nous contenterons de citer le trésor de Minyas à Orchomène en Béotie, dont parle Pausanias. La Figure 14 représente l'entrée de cet édifice vue de l'extérieur.

Arch. babylonienne et **assyrienne.**—Toutes les traditions nous montrent la région comprise entre l'Euphrate et le Tigre comme l'un des pays le plus anciennement habités par les hommes. Les empires qui existèrent pendant une longue suite de siècles dans ces contrées furent aussi célèbres par leur puissance que par leurs richesses, et tous les écrivains de l'antiquité s'accordent à parler avec admiration des merveilles que présentaient les cités fameuses de cette partie de l'Asie occidentale. — Babylone, la plus célèbre d'entre ces villes, était située sur l'Euphrate, qui la divisait du nord au sud en deux *parties égales : son enceinte représentait* un carré de 48000 mètres de tour. Ses murailles, suivant Hérodote, avaient 93 mètres de haut sur 23 m. 25 cent. de large. Strabon, au contraire, ne leur accorde que 28 m. de hauteur. Selon Diodore, elles étaient armées de 250 tours placées deux à deux en face l'une de l'autre, et séparées par un espace assez large pour que deux chars pussent y passer de front. Ces murs étaient encore entourés d'un fossé très-profond et munis de cent portes d'airain. — Les jardins suspendus de Babylone étaient, comme les remparts de cette ville, rangés parmi les merveilles du monde. Il paraît que ces jardins célèbres consistaient en un édifice carré ayant 120 mètres de hauteur sur chaque face et composé de 12 terrasses superposées en retraite, de façon à représenter une pyramide tronquée. La terrasse supérieure avait 24 m. d'élévation. Sous chaque terrasse, il existait une galerie dont le plafond était formé de pierres plates de 5 m. de long sur 1 m. 30 cent. de large. Sur ce plafond reposaient un lit de roseaux cimentés avec de l'asphalte, un double rang de briques cuites liées avec du plâtre, puis des lames de plomb, et enfin de la terre végétale qui formait un sol artificiel destiné à nourrir une foule d'arbres et de plantes rares. Strabon dit que le plafond de ces galeries était soutenu de distance en distance par de gros piliers carrés creux à l'intérieur et remplis de terre pour recevoir les racines des grands arbres. Les voyageurs s'accordent à reconnaître les restes de ce monument dans les ruines appelées aujourd'hui le *Kasr* ou le *Palais* par les Arabes. A 1600 m. environ au nord du Kasr on trouve une autre ruine remarquable nommée en arabe *Mudjélibé*, c.-à-d. renversé sens dessus dessous. Le *Mudjélibé* (Fig. 15. Vue prise du côté du nord) présente une forme oblongue et irrégulière. La face de ce côté a 182 mètres; la face méridionale 200; l'orientale 166, et l'occidentale 124. La hauteur de l'angle sud-est qui est le plus élevé est de 42 m. Le sommet de cette ruine est couvert de décombres parmi lesquels *on rencontre* des fragments de briques et çà et là des briques entières portant des inscriptions, des débris de poteries, des briques vitrifiées. On y trouve même des coquillages, des morceaux de verre et de nacre de perle. Le voyageur Rich, ayant fait pratiquer des fouilles à la façade septentrionale, y a découvert un cercueil renfermant un squelette dans un état de parfaite conservation. — Mais la ruine la plus grandiose de l'ancienne Babylone est située dans le désert à 9 1/2 kilom. environ au sud-est du village arabe de Hellah, et à l'occident du fleuve. Les Arabes lui donnent le nom de *Birs Nemroud* c.-à-d. Tour de Nemrod, et les Juifs celui de Prison de Nabuchodonosor. Le *Birs Nemroud (Fig. 16)* est une éminence de forme oblongue qui a 696 mètres de circuit. Cette masse est fortement échancrée à l'est, et de ce côté n'a guère que 15 à 18 m. de hauteur; mais vue du côté occidental elle a la forme d'un cône haut de 60 m., au sommet duquel existe un massif solide en briques qui a 11 m. 25 cent. d'élévation sur 8 m. 50 cent. de largeur, et qui est percé de petits trous carrés disposés en rhomboïdes. Les briques dont est formé ce massif sont revêtues d'inscriptions et unies entre elles par un ciment tellement solide qu'il est difficile de les détacher sans les briser. Les autres parties du sommet de la colline sont co

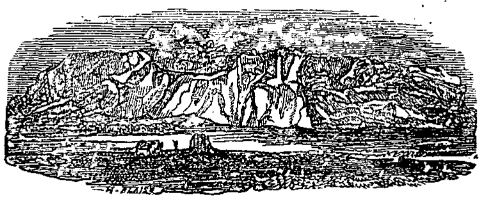
Fig. 13.

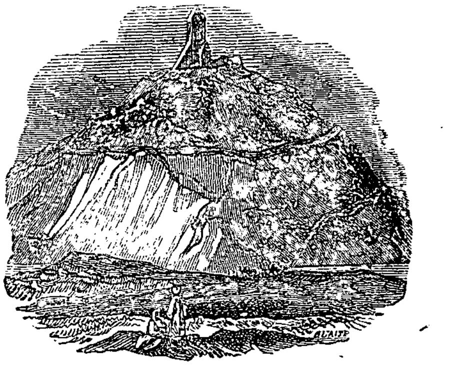
Fig. 16.

vertes d'une quantité immense de briques réunies en masses solides et vitrifiées comme si elles avaient subi l'action du feu le plus violent. Pietro della Valle, qui visita ce pays en 1616, a cru reconnaître dans le Mudjélibé, le fameux temple de Bélus dont Hérodote (I. 28) nous a laissé la description. Le célèbre géographe Rennel a également adopté cette opinion. Toutefois la plupart des auteurs pensent que c'est le Birs Nemroud qui représente les ruines de ce temple. Plusieurs même ne doutent pas que ce ne soient les restes de cette fameuse *Tour de Babel* dont parlent les livres saints.

Quoi qu'il en soit de ce point d'archéologie, un fait qui frappe douloureusement le voyageur, c'est le complet anéantissement de cette cité merveilleuse dont il ne reste plus que des monceaux de décombres informes, comme pour rendre témoignage de l'accomplissement de la prédiction d'Isaïe : « Cette grande Babylone, cette reine entre les royaumes du monde, qui faisait l'orgueil des Chaldéens, sera détruite et ne sera plus rebâtie dans la suite des siècles. Les Arabes n'y dresseront pas même leurs tentes, et les pasteurs n'y viendront point faire reposer leurs troupeaux. Les bêtes s'y retireront. Les hibous hurleront à l'envi l'un de l'autre dans ses maisons superbes, et les dragons habiteront dans ses palais de délices. »

Une ville non moins célèbre que Babylone, et qui fut sous tous les rapports sa rivale, a également disparu de la surface du sol : nous voulons parler de Ninive, dont la fondation est presque contemporaine de celle de Babylone et qui a été détruite par Cyaxare, roi des Mèdes, 88 ans avant la conquête de Babylone par Cyrus, c.-à-d. l'an 538 av. J.-C. Ce que les historiens anciens nous disent de la grandeur de cette ville, de ses murailles, de la religion et des mœurs de ses habitants, démontre qu'il y avait entre la capitale de l'Assyrie et Babylone de nombreux points de ressemblance. L'ancienne Ninive était située sur la rive orientale du Tigre, vis-à-vis de la ville actuelle de Mossoul. Le consul de France, Botta, ayant, en 1843, exécuté des fouilles au village de Khorsabad, a découvert les ruines d'un vaste palais. Ses murailles, formées d'épais massifs de briques crues, étaient toutes primitivement revêtues de plaques de gypse de 30 à 35 centim. d'épaisseur moyenne. Ces plaques sont couvertes d'inscriptions cunéiformes et de bas-reliefs peints. Au-dessus des plaques de gypse régnait une zone de carreaux émaillés. Les plafonds étaient en bois et peints en bleu. Les sujets que représentent ces sculptures sont plus grands que nature, et le style dans lequel elles sont exécutées est tout à fait analogue à celui des sculptures de Persépolis. Il en est de même de l'arch. et de la décoration des portes découvertes à Khorsabad. L'anglais Layard a également trouvé, à douze heures de marche au sud-ouest de Khorsabad, au confluent du Zab et du Tigre, les ruines de deux nouveaux palais construits et décorés de la même manière. Les précieux fragments recueillis par les agents de la France dans cette antique région ont été déposés au Louvre, où ils forment le *Musée assyrien.*

Il ne reste aucun monument que l'on puisse avec certitude attribuer aux Phéniciens. Le fameux temple qu'ils avaient élevé à Astarté dans l'île de Paphos et qui est figuré sur plusieurs médailles, paraît avoir été de très-petites dimensions. En avant de l'édifice, on voit deux obélisques unis par une chaîne. Les Phéniciens visaient surtout au luxe de l'ornementation : les bois précieux, le verre et l'or étaient principalement employés comme décoration dans leurs édifices. Les figures phéniciennes étaient trapues, sans noblesse, mais se distinguaient par une singulière exagération dans la musculature. Au reste, les témoignages d'Euripide et de Lucien nous apprennent que le style de leur arch. ressemblait à celui de l'Égypte.

ARCHIT. JUIVE. — Les livres saints nous ont conservé des détails du plus haut intérêt sur plusieurs monuments juifs. Mais le plus important de tous est le temple que Salomon fit bâtir à Jérusalem pour y déposer l'arche d'alliance. Ainsi que nous l'apprend le premier Livre des Rois, Salomon demanda à Hiram, roi de Tyr, un architecte et des ouvriers habiles pour ériger à l'Éternel un temple digne de lui. Le temple proprement dit avait la forme d'un rectangle long de 33 mètres 37 centim. sur 11 m. 12 cent. de large. Il se composait d'un pronaos ou portique, d'une celle et du sanctuaire. Le portique A (Fig. 17) occupait toute la largeur de l'édifice et avait 5 m. 56 cent. de profondeur. La celle B avait 16 m. 69 cent. de longueur, et le sanctuaire ou *saint des saints* C était long de 11 m. 12 cent.; la largeur et la hauteur de ce dernier étaient égales à sa longueur. L'élévation du portique était la même que celle du sanctuaire, c.-à-d. de 11 m. 12 cent. de hauteur. C'est dans le saint des saints qu'était déposée l'arche d'alliance, et cette partie du temple se trouvait séparée de la celle par un voile de lin décoré de fleurs et suspendu à des piliers. En outre le corps du temple était entouré par trois étages de chambres D, D, auxquelles conduisaient des escaliers. Les extrémités des poutres qui soutenaient le plafond, reposaient sur des consoles de pierre, et ne pénétraient pas dans les murs. Ceux-ci étaient revêtus de bois de cèdre du Liban, sculpté et représentant des chérubins et des palmes. Ces sculptures étaient dorées. En avant du portique s'élevaient deux colonnes en bronze qui avaient été fondues par Hiram, fils d'une veuve de la tribu de Nephthali, mais dont le père était un homme de Tyr. Chacune de ces colonnes avait 10 m. de hauteur sur 6 m. 67 centim. de circonférence; et les chapiteaux avaient 2 m. 78 centim. de haut. Ces chapiteaux étaient d'argent : l'un était décoré de lis sur un fond réticulé et l'autre de grenades. — Le temple était entouré de trois enceintes concentriques qu'on appelait *parvis.* Le plus intérieur était nommé *parvis des prêtres*, 1,1. Il contenait, outre leurs habitations, des salles destinées à renfermer les vases sacrés, les ornements précieux et les objets nécessaires au culte. C'est dans ce parvis que se trouvait la *mer d'airain* E, vaste bassin de forme ronde, qui avait 5 m. 56 centim. de diamètre et qui était supporté par douze bœufs. Ce bassin contenait l'eau destinée aux ablutions. L'autel des holocaustes F était situé en avant du temple, et de chaque côté, il y avait encore 5 bassins d'airain qui fournissaient l'eau nécessaire aux sacrifices. Les deux autres enceintes avaient la forme d'un carré parfait. Le second parvis ou *parvis des Israélites* 2,2,2, avait 55 m. 50 cent. de chaque côté. Il était décoré de portiques soutenus par des colonnes. La partie G G était réservée aux femmes. On trouvait dans ce parvis une grande salle destinée aux séances du sanhédrin, ainsi que des logements pour les lévites attachés au service du temple. Enfin l'enceinte la plus extérieure avait reçu le nom de *parvis des Gentils* 3,3,3,3, parce que les hommes de toutes les nations y pouvaient pénétrer. Il était entouré de galeries et de bâtiments qu'occupaient des changeurs et des marchands. Le parvis des gentils avait environ 225 m. de côté. On entrait dans cette enceinte par 3 portiques situés l'un au nord, l'autre au sud et le troisième au levant. Le parvis des Israélites avait 4 portiques. On voit que les dimensions du temple proprement dit étaient fort exiguës relativement à celles de nos édifices religieux actuels; mais il faut se rappeler que le peuple n'y était jamais admis : les sacrificateurs qui étaient de service pouvaient seuls y entrer aux heures réglées le soir et le matin pour allumer les lampes et pour offrir les pains et les parfums. Quant au sanctuaire où reposait l'arche d'alliance, il n'y avait que le pontife qui y pénétrât, et encore n'y entrait-il qu'une fois dans l'année. La construction du temple de Salomon dura 7 ans et il fut consacré l'an 1012 av. J.-C.: mais 406 ans après, il fut détruit par les Assyriens. Au retour de la captivité (536 av. J.-C.), Zorobabel le fit reconstruire sur le même plan, et enfin il fut complétement anéanti par Titus, à l'époque de la prise de Jérusalem. Il n'en resta pas pierre sur pierre, ainsi que l'avait annoncé le Christ.

Fig. 17.

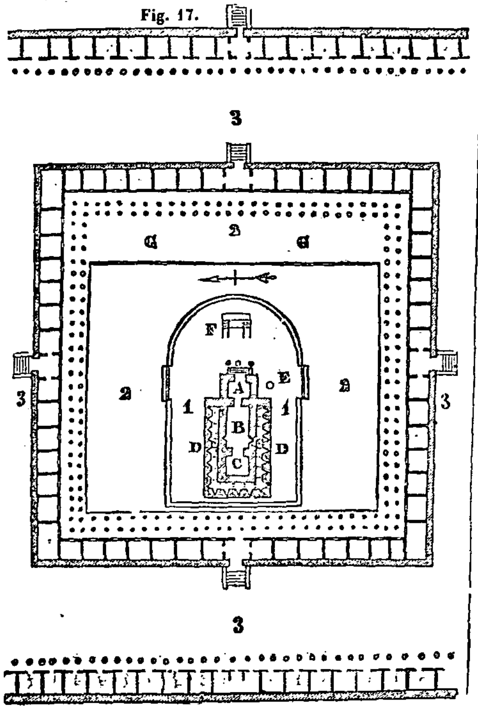

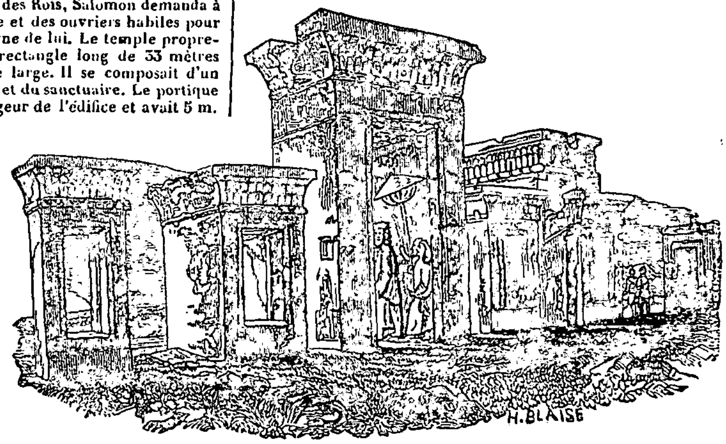

Fig. 19.

ARCHIT. PERSÉPOLITAINE. — Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'arch. des anciens Perses. Parmi les vestiges qui en subsistent encore, les plus remarquables sont ceux qui couvrent l'emplacement de la ville de Persépolis, dans la plaine de Merdascht, à 50 ou 60 kilom. de Schiraz (Fig. 18. Vue des ruines de Persépolis). Ces ruines auxquelles les habitants ont donné le nom de *Tchehel-Minar* ou les quarante colonnes, sont, à ce qu'on croit, les débris du palais auquel Alexandre mit le feu dans une orgie, à l'instigation de la courtisane Thaïs. Leur ensemble présente la forme d'un amphithéâtre et de plusieurs terrasses élevées les unes au-dessus des autres. On monte d'une terrasse à l'autre par des escaliers si commodes que dix cavaliers pourraient y passer de front. Toutes ces constructions sont en marbre, et les blocs énormes qu'on y a employés sont réunis, sans chaux ni mortier, d'une manière si admirable qu'il est difficile d'en découvrir les joints. Un immense espace est ainsi couvert de colonnes, de portails, de fragments de murs revêtus de bas-reliefs fort curieux et de débris de tout genre. On trouve encore des tombeaux taillés dans le roc, où l'on enterrait les rois perses, suivant le témoignage de Diodore de Sicile. — Heeren a décrit fort au long, d'après les récits des voyageurs, les ruines de l'antique cité de Persépolis, celles qui couvrent la plaine de Murghaub, celles du mont Bisoutoun près de Kirmanschah, et les grottes funéraires de *Nakschi-Roustam*, à 9 kilom. environ de Persépolis. Nous sommes obligés d'y renvoyer le lecteur. (*Hist. de la politique et du commerce des peuples de l'antiquité.* I. 214-321.) — Les principes de l'arch. persépolitaine semblent dériver de ceux de l'arch. égyptienne; du moins on ne peut nier l'étroite affinité de ces deux styles. En comparant, par ex., les portes ou portiques persans que représente la Figure 19 avec ceux qui subsistent sur les bords du Nil, on est frappé de la similitude qu'offrent leurs couronnements. Dans tous ces édifices, il constitue une espèce d'entablement avec une large moulure concave, ornée de côtes ou de feuilles verticales, et surmontée d'un larmier. Les colonnes persépolitaines sont plus sveltes que les colonnes égyptiennes, et sont assez analogues à la colonne ionique. Les murailles elles-mêmes paraissent être moins massives que celles des constructions de l'Égypte.

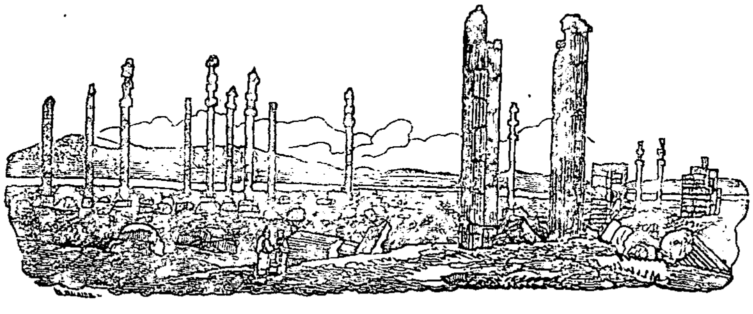

Fig. 18.

ARCHIT. INDIENNE. — Parmi les érudits, les uns pensent qu'on doit considérer l'Inde comme le berceau de la civilisation, et regardent son arch. comme le prototype de toutes les autres. Mais l'opinion la plus accréditée est que la civilisation de l'Égypte remonte à une plus haute antiquité; en conséquence on admet généralement que si l'arch. indienne est véritablement indigène, ce que semblent démontrer certains caractères qui lui sont propres, elle n'a du moins exercé aucune influence sur les styles architectoniques adoptés par les peuples situés plus à l'occident. Les opinions les plus contradictoires ont été émises au sujet de l'âge des monuments de l'Inde. Ainsi pendant que Meiners affirme qu'aucun d'eux ne remonte au delà de l'ère vulgaire, d'autres pensent que plusieurs de ces édifices datent des époques les plus reculées de l'histoire. Quant aux Indous, on ne peut baser aucun calcul sur leur chronologie fantastique. En l'absence de tout document historique, on peut en général déterminer approximativement l'âge relatif des édifices d'un pays; mais l'Inde fait exception à cette règle, le style architectural se montrant aussi invariable que les institutions religieuses et politiques des Indous.

Les édifices indiens se divisent en trois classes, monuments *souterrains*, monuments *taillés* dans le roc à ciel ouvert, monuments *construits.* — On trouve des temples souterrains dans les îles de Salsette et d'Éléphanta, à Carli (présidence de Bombay), à Ellora (présidence de Madras), dans l'île de Ceylan, etc. Le plus célèbre est celui d'Éléphanta. Il a 39 mètres 62 centimètres de longueur, 33 mètres 52 centimètres de largeur et 4 mètres 42 centimètres de hauteur. (Fig. 20. Intérieur du temple d'Éléphanta.) Le plafond est plat, et paraît supporté par 4 rangées de colonnes hautes d'environ 2 m. 74 c., et posées sur des piédestaux dont la hauteur est à peu près le tiers de celle des colonnes elles-mêmes. Une grande partie des murs est décorée de figures humaines colossales sculptées en haut-relief. A l'extrémité de la caverne se trouve une pièce obscure d'environ 6 m. 10 c carrés, dans laquelle on entre par 4 portes flanquées chacune de figures gigantesques. — Les excavations qui existent à Canarah, île de Salsette, se composent de 4 étages de galeries conduisant à trois cents appartements. Pour former la façade, on a enlevé un des côtés de la montagne. Le principal temple a 25 m. 60 c. de long sur 12 m. 20 c. de large. Le plafond ressemble à une voûte dont le couronnement est élevé de 12 m. 20 c. au-dessus du sol. L'entrée forme un portique supporté par 4 colonnes, et on compte à l'intérieur 30 piliers octogones, dont les chapiteaux et les bases représentent des éléphants, des tigres et des chevaux. Les murs sont couverts de sculptures d'hommes, de femmes, d'éléphants, de chevaux et de lions. Au fond du temple on voit un autel qui a 6 m. de diamètre et 8 m. 32 c. de hauteur. Au-dessus de cet autel, le rocher est taillé en forme de dôme.

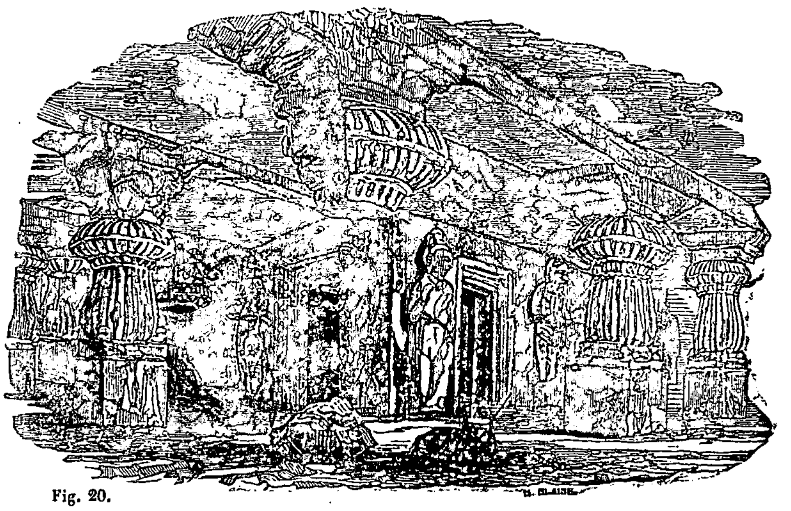
Fig. 20.

Les excavations d'Ellora se composent d'un groupe de dix temples, dont une partie est souterraine et dont l'autre est taillée dans le roc à ciel ouvert de manière à figurer des édifices construits pierre à pierre. La figure 21 représente une partie de l'intérieur de l'un de ces temples appelé *Indra Subba*. Les ruines de l'antique ville de Mavalipouram ou des *Sept pagodes*, à 96 kilom. environ de Madras, présentent, pour ainsi dire, l'aspect d'une ville royale, presque entièrement taillée dans le roc à ciel ouvert. Une partie de ces ruines ont été englouties par la mer; cependant les cimes des rochers creusés qui se montrent encore à environ 16 kilom. dans l'intérieur des terres, offrent de toutes parts des grottes, des salles, des appartements et autres constructions. Tous ces monuments ne sont pas des temples, et on en remarque un, entre autres, soutenu par plusieurs rangées de piliers, qui paraît avoir été une grotte destinée à servir de *Tchoultry* ou d'hôtellerie pour les pèlerins.

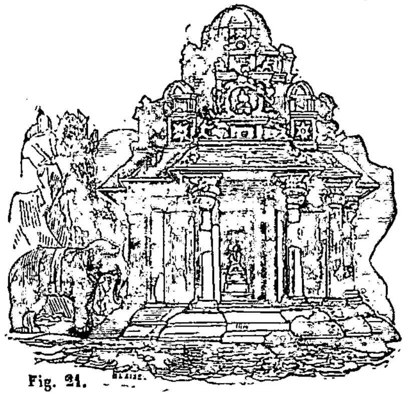
Fig. 21.

Parmi les monuments construits qu'on trouve sur le sol de l'Inde, les plus considérables sont les édifices appelés *Pagodes* par les Européens. Les pagodes ne sont pas simplement des édifices religieux : elles renferment en général dans leur vaste enceinte des palais, des jardins, et servent en outre de forteresses. Ces monuments affectent constamment la forme pyramidale, et ils ne diffèrent essentiellement entre eux que sous le rapport de l'étendue, de la hauteur et de l'ornementation. Une des plus vastes pagodes connues est celle qu'on remarque dans la petite île de Seringham, sur la côte de Coromandel. Elle se compose, suivant Sonnerat, de 7 enceintes carrées et concentriques dont les murs ont 7 m. 62 c. de haut sur 1 m. 22 c. d'épaisseur. Chaque enceinte est distante de la suivante de 106 m. 60 c., et présente sur chaque face une large porte munie d'une tour. Le mur le plus extérieur a environ 6000 m. C'est dans les enceintes intérieures que sont situées les chapelles. La célèbre pagode du Chillambaram près Porto-Novo sur la même côte a 36 m. 66 c. de hauteur sur 24 m. 38 c. de largeur à la base. Elle est tronquée au sommet qui forme une terrasse d'environ 11 m. de côté. Cette pyramide n'est construite en pierres que jusqu'à la hauteur de 9 m. 14 c.; le reste est en briques. La pagode de Tanjore (Fig. 22) est regardée par lord Valentia comme le plus beau temple pyramidal de l'Inde. Elle a 61 mètres d'élévation et repose sur un soubassement de 12 m. 20 c. L'édifice se compose de 12 zones superposées dont chacune est décorée de sculptures différentes. Il existe dans les diverses contrées de l'Inde une foule de pagodes remarquables; on comprend que nous ne pouvons les décrire ici. Nous terminerons en citant comme un morceau curieux d'arch., le *Tchoultry* ou hôtellerie de Madoureh (Fig. 23). La façade offre un aspect tout à fait théâtral, et sa parfaite symétrie lui donne l'apparence d'un ouvrage dû à un art plus avancé que la plupart des autres monuments de l'Inde. Cependant quand on examine ses détails et en particulier son système d'encorbellement, cette étude détruit le charme que produit d'abord la vue de cet édifice.

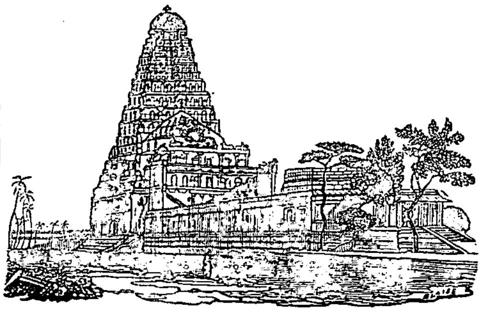
Fig. 22.

Il est assez naturel de croire que les plus anciens monuments de l'Inde sont les excavations souterraines dont nous avons parlé, auxquelles ont succédé les édifices taillés dans le roc à ciel ouvert, puis les édifices construits avec des matériaux rapportés. Néanmoins il se peut qu'il y ait des exceptions à cette règle. — Le fait que l'arch. de l'Inde a commencé, comme l'arch. égyptienne, par des monuments creusés dans le roc, a été invoqué comme un puissant argument en faveur de l'opinion des savants qui supposent qu'il y a eu communication entre les deux peuples. Cependant rien ne ressemble moins au style architectural égyptien que le style observé dans tous les monuments de l'Indostan. En Égypte, la forme essentielle de l'édifice est toujours facile à saisir, d'autant que les hiéroglyphes qui le recouvrent n'altèrent point le caractère de la construction et ne nuisent jamais à l'effet de l'ensemble : dans l'Inde, au contraire, la forme essentielle du monument disparaît sous la profusion des ornements qui le divisent et le décomposent pour ainsi dire. Par la même raison, dans l'arch. égyptienne, les plus petits édifices nous apparaissent avec un caractère de grandeur, tandis que la subdivision infinie des monuments indiens fait paraître petits ceux-là même qui sont le plus remarquables par leurs dimensions. En Égypte enfin, la solidité est portée à l'extrême; dans l'Inde, les architectes semblent avoir surtout visé à imprimer à leurs constructions un caractère de légèreté.

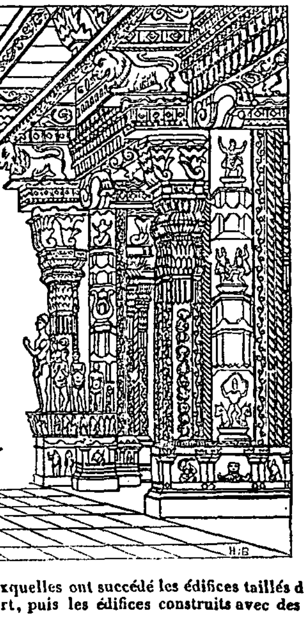
Fig. 23.

Quelle que soit la diversité du mode d'ornementation des édifices indiens, on aurait tort de supposer que les architectes indous ne prenaient conseil que de leur caprice et de leur imagination. Dans un pays où tout est basé sur la religion et soumis à des principes immuables, il était impossible que l'arch. ne fût pas également soumise à des lois invariables, et c'est précisément l'existence de canons ou de règles architecturales qui a déterminé la conformité singulière qu'on observe dans les monuments de l'Inde. Consultez sur ce sujet l'ouvrage de Ram-Raz, intitulé *Essai sur l'arch. des Indous.*

ARCHIT. ÉGYPTIENNE. — L'état si parfait de conservation dans lequel beaucoup de monuments égyptiens s'offrent aujourd'hui à nos regards, est bien propre à exciter notre surprise et notre admiration, quand on songe que l'Égypte était déjà déchue de son antique splendeur longtemps avant l'époque où ont été écrites les histoires les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous. Ce phénomène est dû à la réunion de plusieurs circonstances importantes. Le mode de construction, la solidité des matériaux, la nature du climat y ont sans doute une grande part : mais cet état de conservation tient surtout à la position particulière du pays, qui est séparé du reste de l'univers par des océans de sable et d'eau, et qui n'a pour limitrophes que des tribus sauvages. En effet, si aux premiers habitants eût succédé un peuple puissant, si de riches et industrieuses cités se fussent élevées sur l'emplacement des anciennes, les monuments égyptiens auraient été en grande partie anéantis; car ils auraient sans doute servi de carrières pour les constructions nouvelles. Les hordes arabes et les habitants de l'Égypte actuelle ont, il est vrai, bâti leurs misérables villages sur quelques-uns de ces anciens emplacements. Les terrasses de plusieurs temples forment le plancher des habitations modernes, et, à Thèbes, deux étages de villes élevés sur le plafond de ces ruines éternelles sont là pour attester que les moyens de destruction ont été inférieurs à la résistance d'édifices construits d'une manière aussi solide.

La plupart des auteurs s'accordent à reconnaître que l'arch. égyptienne est fondée sur le type des excavations pratiquées dans le roc. Aujourd'hui encore les cavernes de certaines localités servent de demeure aux habitants, et cette habitude remonte à un temps immémorial. L'existence de temples taillés dans le roc et de ces chapelles appelées *monolithes* parce qu'elles sont creusées dans un seul bloc, puis transportées parfois à de grandes distances, vient à l'appui de cette vue théorique que confirme encore la considération des caractères de l'arch. égyptienne. Dans cette hypothèse, les colonnes représentent les piliers qu'on est obligé de ménager de distance en distance, toutes les fois qu'une excavation souterraine dépasse certaines dimensions.

C'est au respect des Égyptiens pour les morts que sont dus leurs monuments les plus prodigieux, nous voulons dire les pyramides. Diodore de Sicile rapporte que les rois d'Égypte dépensaient plus d'argent pour leurs tombeaux que n'en dépensent les autres souverains pour leurs palais. Ils pensaient, dit cet historien, que tant que dure la vie, la fragilité de notre corps ne vaut pas la peine que nous lui donnions une demeure solide et durable. A leurs yeux un palais n'était qu'une hôtellerie occupée successivement par plusieurs voyageurs, et dans laquelle chacun ne s'arrête que l'espace d'un jour. En conséquence, ils regardaient leurs tombeaux comme leurs véritables palais, puisqu'ils devaient y résider éternellement, et ils n'épargnaient aucune dépense pour les rendre dignes d'une telle destination. Nous consacrerons à ces monuments un article particulier.

C'est à l'Egypte que diverses religions polythéistes ont emprunté leurs principaux mystères, et c'est dans l'ombre des souterrains qu'avaient lieu les initiations dont la loi suprême était de demeurer secrètes. Aussi le secret était-il adoré dans ces retraites sous la figure d'Harpocrate. Suivant Plutarque, les sphynx qui décoraient l'entrée des temples signifiaient que la mythologie égyptienne était mystérieuse et emblématique. Plusieurs vestibules fermés par une suite de portes empêchaient le temple lui-même d'être aperçu. Ce dernier, que nul n'avait le droit d'approcher, avait très-peu d'étendue, et l'on y conservait l'animal sacré ou son image. Mais les avenues, les galeries, les portiques et les logements des prêtres couvraient une vaste superficie de terrain. A l'exception de quelques variétés dans les plans des temples égyptiens, on remarque dans tous ces monuments un caractère identique et uniforme qui règne partout, dans leur façade, dans leur forme générale et dans les détails de leur décoration, laquelle est principalement composée d'hiéroglyphes, le plus monotone assurément de tous les genres de décoration. Pour les Égyptiens, élévation semble avoir la signification de grandeur, et volume ou masse paraissent être synonymes de puissance. Chez eux, les plans sont constamment uniformes Ils ne connaissent que la ligne droite et la forme carrée, et ainsi que l'a fait observer de Caylus, il n'existe aucun monument circulaire construit dans le style égyptien.

Les bois propres à la charpente, à l'exception du palmier, étant rares en Egypte, les seuls matériaux usités dans les édifices antiques étaient la brique, soit cuite, soit simplement séchée au soleil, et la pierre, surtout le marbre et le granit. Les Égyptiens avaient acquis une telle habileté dans l'art de travailler la pierre, malgré l'énorme dimension des blocs qu'ils employaient, que c'est à peine si l'on peut distinguer leurs assises. Pour donner une idée de la quantité de pierres qui entraient dans les constructions égyptiennes, nous dirons qu'il existe à Thèbes des murs qui n'ont pas moins de 16 mètres d'épaisseur à leur base. Les voûtes qu'on rencontre dans quelques édifices antiques sont de deux sortes. Les unes, comme celle qu'on voit au temple d'Ammon-Rha, bâti à Thèbes dans le XVIIe siècle avant notre ère, étaient formées de pierres posées par assises horizontales et en encorbellement : les autres, qui constituent des voûtes véritables avec des voussoirs se soutenant par leur pression mutuelle, n'ont, suivant la plupart des auteurs, été construites que sous la domination romaine. Wilkinson cependant a trouvé une voûte de ce dernier genre qui remonte à l'an 1540 av. J.-C.

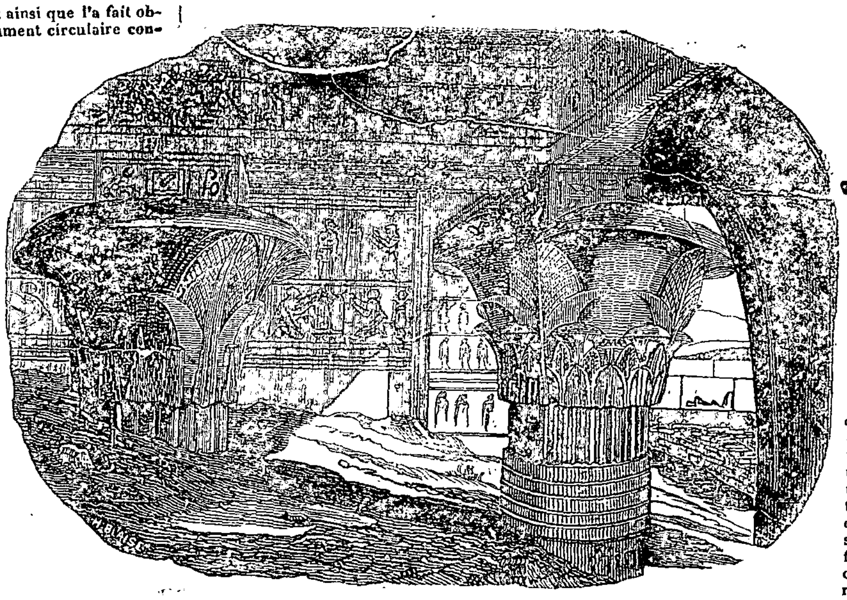

Fig. 27.

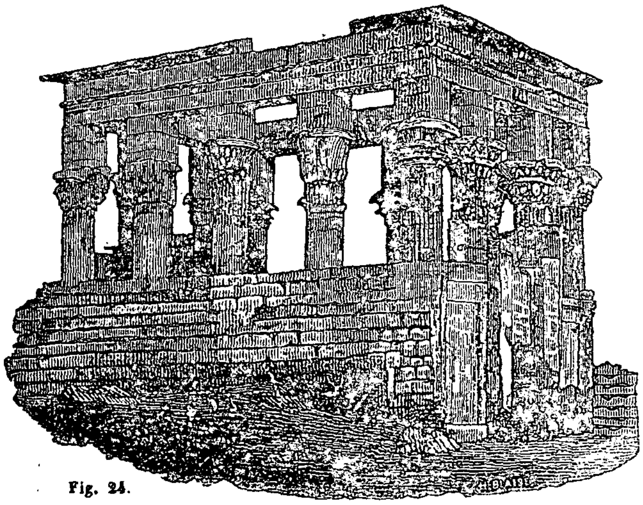

Fig. 24.

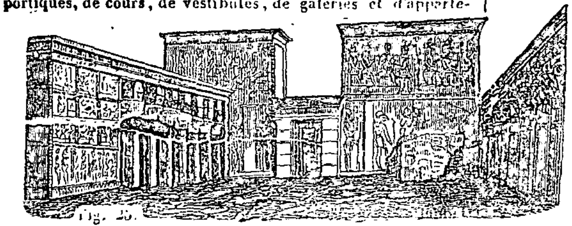

Fig. 25.

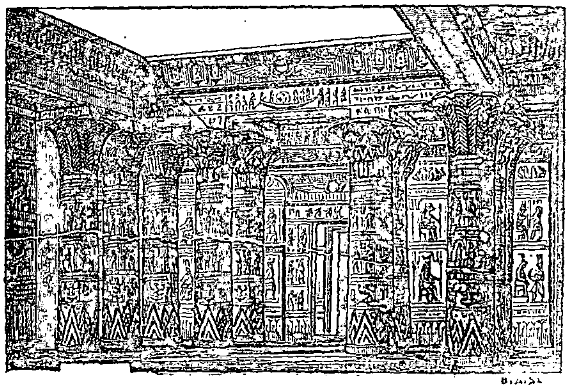

Les temples égyptiens se composaient d'un assemblage de portiques, de cours, de vestibules, de galeries et d'appartements communiquant les uns avec les autres. Ils étaient en général entourés de murs qui ne permettaient pas de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble de l'édifice. Ceux qui n'avaient pas d'enceinte semblable étaient fermés par un mur bâti entre les colonnes et qui s'élevait au tiers ou à la moitié de la hauteur de celles-ci. (Fig. 24. Petit Temple dans l'île de Philæ.) « A l'entrée du sol consacré, on trouve d'abord, dit Strabon, une avenue pavée, large d'environ trente-trois mètres, et trois ou quatre fois plus longue que large. Cette avenue, dans toute la longueur de laquelle règne de chaque côté une suite de sphynx en pierre distants les uns des autres de 11 mètres ou même plus, était appelée *dromos* par les Grecs. Après cette avenue, on rencontre un grand vestibule (*propylon*), puis un second et même un troisième, car le nombre de ces derniers varie, tout comme celui des sphynx (Fig. 25. Vestibule et pylône du grand temple d'Isis dans l'île de Philæ). Au-delà de ces vestibules s'élève le *naos* ou temple précédé d'un large portique ou *pronaos* (Fig. 26. *Pronaos* du même temple). Le sanctuaire ou *sécos* est de petites dimensions. Il ne renferme pas de statues ; ou s'il en contient, elles ne représentent pas une figure humaine, mais celle de quelque animal. De chaque côté du pronaos s'élève une aile (*pteron*). Ces ailes consistent en deux murs aussi hauts que le temple lui-même, et à la surface desquels sont sculptées de grandes figures semblables à celles que l'on voit dans les ouvrages dus aux Grecs anciens et aux Étrusques. » Les plans des temples se distinguent par leur extrême régularité. Le grand temple de Philæ est le seul qui fasse exception à la règle; mais il est évident que cette circonstance tient à la figure même du lieu où il a été bâti. Néanmoins on observe d'énormes différences relativement aux dimensions de ces édifices. Ainsi le dromos en avant du temple de Karnak avait 2,000 mètres de longueur et était décoré de chaque côté d'une rangée de 600 sphynx et de 58 béliers. Souvent aussi, devant la masse principale du temple, on élevait des obélisques en l'honneur du prince qui avait érigé le monument. L'uniformité constante des façades en rend l'aspect monotone. La forme pyramidale semble régner dans tous les édifices égyptiens : les murs, par exemple, ne sont verticaux qu'à l'intérieur, tandis que leur face extérieure présente un talus prononcé; aussi devait-il en résulter une solidité extraordinaire. L'arch. égyptienne faisait un usage très-fréquent des colonnes; ce qui s'explique aisément par le fait qu'on n'employait qu'une seule pierre pour recouvrir l'entre-colonnement. Par conséquent les entre-colonnements sont en général étroits: leur dimension ordinaire est d'environ un diamètre et demi. — Les colonnes se distinguent en cylindroïdes et en polygonales. Parmi les premières, les unes sont lisses et chargées ou non d'hiéroglyphes; les autres semblent être composées de faisceaux de tiges que relient de distance en distance des bandes circulaires analogues à des telles sont les colonnes dans la Figure 27 qui repré rieur du temple d'Edfou. Cette partie de la disposition architecturale paraît avoir été tout à fait arbitraire. Les colonnes polygonales se rencontrent fréquemment, mais surtout dans les édifices qui ont été taillés dans le roc. Les colonnes vont en diminuant de la base au sommet sans offrir la moindre apparence de renflement. On peut avancer hardiment qu'il n'existe aucune proportion rigoureuse entre leur hauteur et leur diamètre. Aussi nous bornerons-nous à dire qu'elles sont courtes, épaisses et trapues, car elles ont parfois jusqu'à 3 mètres 35 centim. de diamètre. On ne trouve rien dans les constructions égyptiennes qui ressemble à ce que nous entendons par pilastres, quoique certaines colonnes quadrangulaires puissent en rappeler l'idée. Toutefois il existe des pilastres dans la petite chambre sépulcrale de la grande pyramide. On rencontre également peu de colonnes qui aient une base, mais les chapiteaux offrent une grande variété. Leur forme habituelle est celle d'un carré, d'un vase ou d'un simple renflement. Quelques-uns sont élégamment sculptés et décorés de fleurs de lotus, de feuilles de palmier ou d'autres végétaux. On voit à Denderah des chapiteaux ornés de têtes d'Isis. En général ils sont dépourvus d'abaque, et réunis à l'architrave au moyen d'un dé étroit et carré taillé dans la même pierre que le chapiteau. Il est rare que l'entablement se compose de plus d'une architrave surmontée d'un vaste cavet, lequel se termine supérieurement par un chapelet ou un filet. Ce cavet est souvent décoré de glyphes et autres ornements en creux, avec un globe ailé au centre. La toiture du temple était constituée par une terrasse plate; toutefois les débris d'escaliers destinés à y monter ne permettent pas de se prononcer à cet égard.

Quant aux palais égyptiens, comme ils offrent une disposition analogue à celle des temples, nous n'entreprendrons pas de les décrire. On trouve des ruines considérables de plusieurs de ces édifices qui attestent la grandeur et la magnificence que les souverains de cette contrée déployèrent dans leurs habitations; mais le plus remarquable de tous ces monuments est le prodigieux amas de constructions du palais de Karnac. Les ruines qu'il présente sont les plus connues et les plus magnifiques de l'antiquité égyptienne. Les habitations particulières étaient loin d'offrir une telle magnificence; cependant elles étaient disposées avec art et parfaitement appropriées aux exigences du climat. Les salles de réception et les chambres étaient régulièrement distribuées sur les côtés des cours. Ces habitations se composaient ordinairement de deux étages; toutefois, suivant Diodore de Sicile, on voyait à Thèbes des maisons qui n'avaient pas moins de quatre à cinq étages. Les rues étaient étroites, mais régulières, et il paraît même qu'on évitait avec soin le contraste disgracieux qui résulte de la juxtaposition de maisons de hauteurs trop inégales.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des constructions de l'Égypte antique, et nous avons seulement signalé l'existence d'immenses édifices taillés dans le roc. Parmi ces excavations, les unes étaient destinées à servir de sépulcres, les autres étaient des habitations; plusieurs étaient consacrées au culte. On appliquait le nom de *spéos* à tous les monuments de ce genre qui n'étaient pas des tombeaux, et on donnait le nom d'*hémispéos* à ceux qui étaient en partie creusés dans le rocher et en partie construits de matériaux rapportés. C'est dans la Nubie que se trouvent principalement ces excavations. Les plus remarquables sont les deux spéos découverts par Belzoni à Ypsamboul, sur la rive occidentale du Nil. Le temple d'Athor, dédié par la femme de Sésostris le Grand (XVe siècle av. notre ère), est le plus petit. Sa façade (Fig. 28) est décorée de six colosses de 11 mètres 35 centim. de hauteur, taillés aussi dans le roc et d'une excellente sculpture. Cet édifice est couvert de bas-reliefs dont plusieurs sont du plus haut intérêt. Le grand temple a été également creusé sous le règne de Sésostris. Le travail nécessaire pour achever un aussi vaste monument a de quoi effrayer l'imagination. Quatre colosses assis, hauts de 20 mètres environ, et représentant Sésostris, ornent la façade du spéos. La première salle de l'intérieur est soutenue

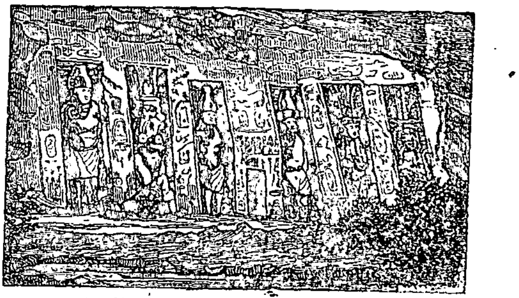

Fig. 28.

par huit piliers contre lesquels sont adossés autant de colosses de 9 mètres 75 centim. chacun, qui représentent encore ce prince (Fig. 29. Vue d'une partie de cette salle). On y voit aussi *une série de bas-reliefs* historiques très-remarquables et relatifs aux conquêtes de ce pharaon en Afrique. Les autres salles, car elles sont au nombre de seize, sont ornées de bas-reliefs religieux offrant des particularités fort curieuses.

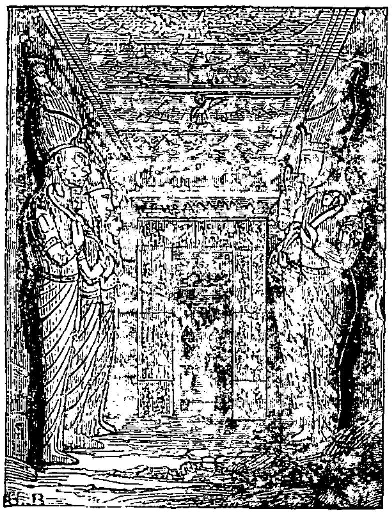
Fig. 29.

Enfin le temple est terminé par un sanctuaire, au fond duquel *sont assises quatre statues bien plus fortes que nature et d'un* très-beau travail. Nous mentionnerons encore les quatre spéos d'Idrim, qui paraît être la Premnis de Strabon. Selon Champollion, le plus ancien de ces monuments remonte au règne de Thouthmosis Ier, 1600 ans environ avant J.-C., et le plus récent à *celui de Sésostris.*

Archit. grecque. — La présence de colonnes est le caractère essentiel de l'arch. grecque, et tous les auteurs s'accordent à reconnaître que la cabane est le type de cette arch. Les premiers arbres ou poteaux en bois qui furent plantés dans la terre afin de soutenir un système de toiture quelconque, furent l'origine des colonnes isolées qui plus tard supportèrent les portiques des temples. Le diamètre du tronc des arbres étant plus considérable à la base qu'au sommet, la colonne, qui est l'imitation de ce tronc, alla aussi, à partir de sa base, en diminuant d'épaisseur. En outre, attendu que cette partie de l'arbre ne présente rien qui soit analogue à la base, l'ordre architectural le plus ancien, le Dorique, est également dépourvu de base. Toutefois, comme le bois en contact avec le sol ne tarde pas à pourrir sous l'influence de l'humidité, on imagina bientôt de poser la colonne sur un dé en pierre, dé qui fut le modèle du piédestal. Scamozzi suppose que les cercles de fer ajustés sur les deux extrémités du tronc pour empêcher le bois de se fendre ont fait naître l'idée des moulures de la base et du chapiteau des colonnes. Il était naturel d'augmenter le développement de la surface supérieure du chapiteau, afin de procurer un point d'appui plus large à l'architrave. Ce membre d'arch., dont le nom, qui signifie *poutre principale*, rappelle l'origine, était placé horizontalement sur le sommet des colonnes, et destiné à supporter la toiture de l'édifice entier. *Les solives* du plafond reposent sur l'architrave, et l'espace qu'elles occupent en hauteur constitue ce que l'on a nommé la *frise*. Dans l'ordre dorique, les extrémités de ces solives sont creusées de deux *glyphes* ou rainures et de deux *demi-glyphes ;* en conséquence on les a appelées *triglyphes. Les métopes sont les es*paces vides qui subsistent entre les triglyphes : ainsi dans l'*Iphigénie* d'Euripide, Pylade conseille à Oreste de se glisser à travers les métopes pour pénétrer dans le temple. Plus tard, on remplit ces intervalles avec de la maçonnerie, et ils n'en conservèrent pas moins le nom de métopes qui signifie *ouvertures entre.* Les chevrons inclinés du toit formaient une saillie au delà des murailles, de manière à rejeter à une certaine distance l'eau de la pluie, et ce sont ces saillies qui ont donné naissance aux mutules et aux modillons. L'élévation, ou ce que l'on nomme en termes techniques la portée du fronton, dépendait du degré d'inclinaison du toit, qui était elle-même déterminée par la nature du climat. C'est ainsi que les auteurs font dériver de la cabane les divers membres d'arch. La Figure 30 qui représente l'élévation du toit, et la Figure 31 qui en représente la coupe, expliquent suffisamment ce que nous venons de dire. *aa*, architraves ou poutres; *bb*, faitage; *c*, poinçon; *dd*, l'entrait ou *transtrum ; e*, contre-fiche ou *capreolus ; ff*, *forces ou cantherii ; gggg*, pannes ou *templa ; hh*, chevrons ou *asseres.*

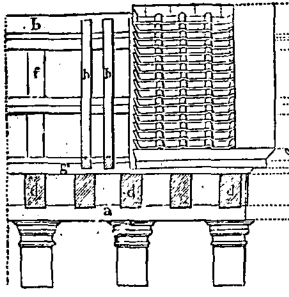

Fig. 30.

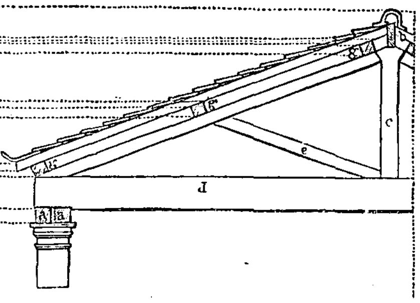

Fig. 31.

Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer d'une manière précise l'époque de l'invention de l'arch. dans la Grèce. Les historiens rapportent que, vers l'an 1500 av. J.-C., Cadmus introduisit en Grèce le culte des divinités égyptiennes, et apprit à ses habitants non-seulement l'art de tailler la pierre, mais encore celui de fondre et de travailler les métaux. Néanmoins, on ne saurait en conclure que l'art grec dérive de l'art égyptien; car, ainsi que nous l'avons vu, l'arch. de ces deux peuples est fondée sur un type différent. Le plus ancien auteur dans lequel on trouve quelques détails sur l'arch. primitive de la Grèce est Homère. Il est évident qu'à l'époque où écrivait l'auteur de l'*Odyssée*, l'arch. n'avait pas encore été réduite en principes et que les ordres n'étaient pas encore connus. Aux yeux d'Homère, comme on le peut voir par sa description du palais d'Alcinoüs, la nature des matériaux est d'une tout autre importance que la forme et les proportions de l'édifice. Quant aux progrès que fit l'arch. depuis l'époque d'Homère jusqu'aux temps de Solon et de Pisistrate, nous ne possédons aucun document qui puisse nous les faire connaître.

Les maisons grecques étaient divisées en deux corps de logis principaux, l'un destiné aux hommes et l'autre aux femmes : le *premier s'appelait andronitis*, et le *second gynécée.* Les appartements prenaient jour sur deux cours intérieures, dont l'une occupait le centre du gynécée et l'autre le centre de l'andronitis; car les maisons n'offraient que de rares ouvertures sur la rue, ce qui devait donner aux villes un aspect assez *triste. Dans l'origine, les habitations grecques furent d'une* extrême simplicité; mais, plus tard, les citoyens riches rivalisèrent de luxe et de richesse dans la construction et la décoration de leurs demeures, qui, suivant Démosthène, surpassaient en beauté les plus grands édifices publics. Néanmoins les maisons n'avaient en général qu'un seul étage et se terminaient supérieurement par une plate-forme entourée d'une balustrade.

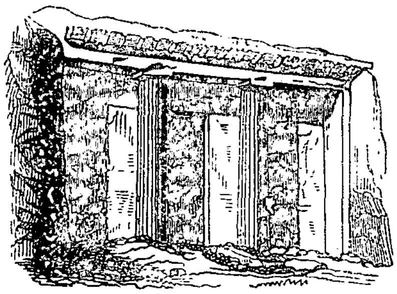
Fig. 32.

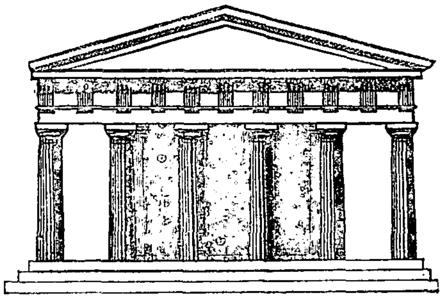
Fig. 33.

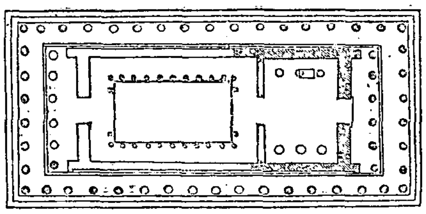
Fig. 34.

Le plus ancien des trois ordres usités dans l'arch. grecque est évidemment l'ordre dorique : toutefois nous ignorons l'époque précise de son invention. On a prétendu qu'il avait été imaginé par Dorus, fils d'Hélénus, qui régnait sur l'Achaïe et le Péloponèse. Suivant Vitruve, ce prince ayant élevé un temple à Junon dans la ville d'Argos, ce temple se trouva par hasard bâti dans le genre qu'on appela dorique. Mais il est probable que cet ordre dut son nom à ce que les Doriens en firent usage avant les autres peuples de la Grèce. L'ordre dorique est celui qui se rapproche le plus du type architectural dont nous avons expliqué la formation. *Au reste, lorsqu'on examine* les différents monuments d'ordre dorique que nous a légués l'ancienne Grèce, on reconnaît sur-le-champ qu'il existe une assez grande variété dans les proportions et les détails des diverses parties de ces édifices. Dans le principe, le dorique était court et massif et rappelait l'aspect de certains monuments égyptiens, et surtout les colonnes qui décorent les tombeaux égyptiens de Beni-Hassan (Fig. 32). Ces tombeaux sont creusés dans le roc, et situés sur la rive droite du Nil, au sud du Caire. Les colonnes ont 5 1/2 diamètres de hauteur, portent 20 cannelures peu profondes, et n'ont qu'un simple abaque pour chapiteau. On n'y voit aucune trace de base ou de plinthe. Au-dessus de l'architrave, qui est unie, le rocher forme une saillie que l'on a taillée de façon à en faire une espèce de corniche. Dans les constructions d'ordre dorique élevées par les Grecs, la hauteur des colonnes, en prenant pour mesure leur diamètre inférieur, varie de 4, 06 à 6, 53, et celle de l'entablement, mesurée de même, varie de 1, 14 à 2, 20. La largeur des entre-colonnements présente également de notables différences : exprimée en termes du diamètre, elle varie de 1, 62 à 2, 70. On peut en général, en considérant ces trois éléments, déterminer l'âge relatif des monuments d'ordre *dorique. Le temple de* Jupiter Panhellénium à Égine (Fig. 33) est vraisemblablement l'un des plus anciens temples doriques de la Grèce. Pausanias dit qu'il fut construit par Eaque, avant la guerre de Troie. Cette assertion prouve simplement que les Grecs lui assignaient *une haute antiquité. Nous pensons* qu'on peut rapporter son érection à l'an 600 avant J.-C. Les sculptures dont il était décoré, et qui sans doute étaient d'une date plus récente que l'édifice lui-même, paraissent remonter à l'époque de l'invasion des Perses. Elles se trouvent aujourd'hui au musée de Munich. Le temple dorique de *Corinthe* est probablement du VIe siècle avant notre ère. Parmi les nombreux temples élevés par les colonies grecques en Italie et en Sicile, nous nous bornerons à citer celui de Jupiter Olympien à Agrigente, en Sicile. Ce temple, qui, suivant Diodore de Sicile, ne fut jamais achevé, est l'un des monuments les plus grandioses qu'ait élevés l'antiquité. Il était construit sur de telles proportions que les cannelures de ses colonnes étaient assez larges pour recevoir le corps d'un homme. — Quant aux monuments doriques d'Athènes, il est facile d'assigner la date de leur construction. Les propylées furent élevés en 437 av. J.-C. Ainsi c'est sous l'administration de Périclès que furent bâtis les propylées (voy. **Acropole**) et le fameux temple de Minerve appelé Parthénon. Ictinus fut l'architecte de ce temple qui a toujours passé pour le chef-d'œuvre de l'arch. grecque, et Phidias exécuta les sculptures qui le décoraient. La Figure 34 est le plan de ce temple; la Figure 35 représente son élévation, et la Figure 36 le montre dans son état actuel. Le temple de Thésée est à peu près de la même époque : on suppose qu'il fut érigé pour recevoir les cendres de ce héros lorsqu'elles furent rapportées de Scyros à Athènes. On attribue aussi à Ictinus la construction des temples doriques de Minerve à Sunium et d'Apollon Épicurius dans l'Arcadie.

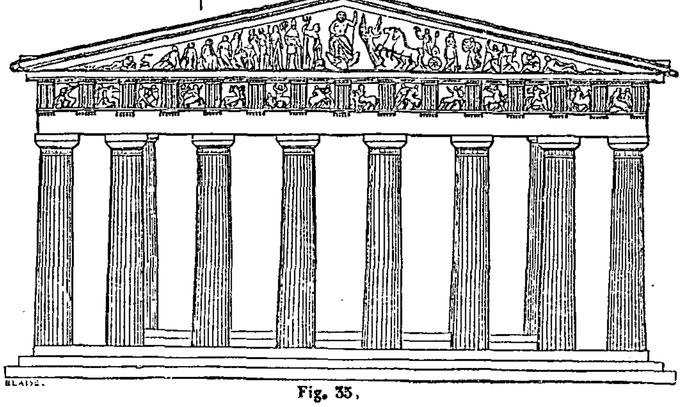

Fig. 35.

L'ordre ionique, suivant Vitruve, fut employé pour la première fois au temple de Diane à Ephèse, en Ionie, bâti par Chersiphon, vers le temps des premières olympiades. Cet ordre n'est donc guère moins ancien que le dorique. Il reste encore quelques ruines du temple ionique de Jupiter à Samos: cet édifice, qui fut construit vers l'an 540 av. J.-C. par deux architectes samiens, Rhœcus et Theodorus, est cité par Hérodote comme l'un des plus magnifiques monuments élevés par les Grecs. Hermogène d'Alabanda construisit le temple octostyle de Bacchus à Téos, si vanté par Vitruve. On cite encore parmi les temples ioniques élevés dans les colonies celui d'Apollon Didyméen, près de Milet, bâti vers l'an 336 avant notre ère, et celui de Minerve Poliade à Priène, dédié par Alexandre de Macédoine. — Athènes possédait trois temples d'ordre ionique, celui de Minerve Poliade, celui d'Érechthée, et un petit temple sur les bords de l'Ilyssus. On ignore la date précise de l'érection du double temple de Minerve Poliade et d'Érechthée. La Fig. 37 présente une vue restaurée de ce monument remarquable. On n'observe pas dans l'ordre ionique moins de variétés que dans l'ordre dorique. Ainsi, tandis que la hauteur des colonnes est à leur diamètre inférieur comme 8, 24 est à 1 dans le temple sur l'Ilyssus, la proportion est de 9, 33 à 1 pour les colonnes du temple d'Érechthée. La hauteur moyenne de l'entablement est de 2, 27 diamètres, et la hauteur de la corniche est à celle de l'entablement comme 2 est à 9. Les bases des colonnes offrent aussi de fort notables différences. Il en est de même des volutes qui sont le trait caractéristique de l'ordre ionique. Dans les temples de Minerve Poliade à Priène et d'Apollon Didyméen, ainsi que dans le temple sur l'Ilyssus, les tours de spirale ne sont séparés que par un seul canal, au lieu que dans les temples d'Erechthée et de Minerve Poliade à Athènes, chaque volute se compose de deux spirales distinctes séparées par des canaux. On remarque encore plusieurs différences dans les autres parties du chapiteau et de la colonne. Le trait distinctif de l'ordre corinthien, aussi bien que de l'ordre ionique, est le chapiteau. Au mot ACANTHE, nous avons parlé de la légende rapportée par Vitruve au sujet de l'invention du chapiteau corinthien; mais, bien antérieurement à la naissance de l'arch. grecque, les Égyptiens décoraient leurs chapiteaux de feuilles de palmier, de fleurs de lotus, etc. Si l'on remarque surtout l'analogie que la forme de la fleur du lotus présente avec celle de la campane du chapiteau corinthien, on sera porté à admettre que ce dernier est une simple modification de certains chapiteaux égyptiens. Malheureusement, soit que l'extrême légèreté de cet ordre ait nui à la solidité des édifices où il a été employé, soit que les Grecs, malgré sa richesse et sa magnificence, lui aient préféré les ordres précédents, on ne rencontre que fort peu de vestiges de monuments grecs où l'on ait appliqué l'ordre corinthien. Ainsi la *Tour des Vents* à Athènes mérite à peine d'être rangée dans cette catégorie, et quant au *Monument choragique* de Lysicrate, également à Athènes, il offre quelque chose d'un peu outré, relativement du moins à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de l'ordre corinthien (V. CHORAGIQUE). Il paraît que l'on ne commença à faire usage de cet ordre que vers la fin de la guerre du Péloponnèse. Pausanias rapporte que Scopas, célèbre architecte de Paros, rebâtit le temple de Minerve à Tégée qui avait été brûlé vers l'an 400 av. J.-C., et que le nouvel édifice était mis au nombre des plus vastes et des plus beaux monuments du Péloponèse. La celle était entourée de deux rangées de colonnes doriques, que surmontaient d'autres colonnes d'ordre corinthien. Le péristyle de ce temple était ionique. — Un fait démontré jusqu'à l'évidence par l'examen des monuments grecs, à quelque ordre qu'ils appartiennent, c'est que les architectes ne s'astreignaient servilement à aucune règle absolue, soit pour la proportion des divers membres des ordres, soit pour leur décoration, et que le génie de l'artiste avait la liberté de se déployer dans des limites convenables.

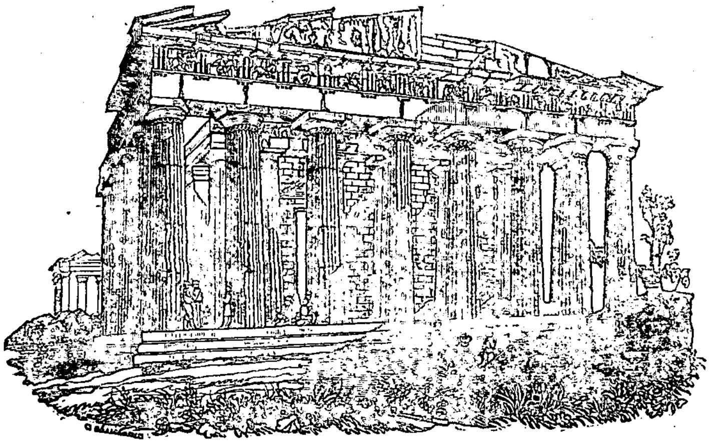
Fig. 36.

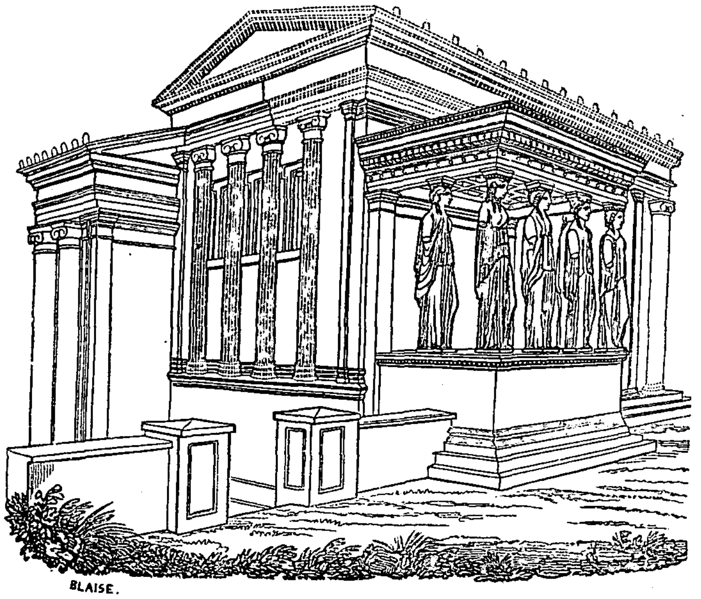

Fig. 37.

Aux ordres que nous venons de nommer on en ajoute quelquefois un quatrième, qu'on a appelé *ordre cariatide*. Dans cet ordre, le fût des colonnes est remplacé par des figures d'hommes et plus souvent de femmes. Le *Pandroseum*, qui est attaché au temple de Minerve Poliade (Fig. 37), nous en offre un exemple. (Voy. CARIATIDE.)

Les ornements que les Grecs appliquaient à la décoration de leurs édifices religieux étaient tirés des objets réels ou symboliques de leur culte. Ainsi, par ex., dans le temple d'Apollon à Téos, on voit la lyre, le trépied, etc. La défaite des Amazones était représentée sur le temple de la Victoire à Athènes, et celle des Lapithes dans le temple de Thésée. Enfin le fronton du Parthénon représentait la lutte qui eut lieu entre Neptune et Minerve, lorsqu'il s'agit de donner un nom à la ville nouvelle; et le baudrier qui entourait la celle du même temple représentait la procession des Panathénées.

ARCH. ÉTRUSQUE. — On pense généralement que les Étrusques étaient une colonie pélasgique venue de la Grèce. Cette opinion semble jusqu'à un certain point confirmée par l'identité de l'arch. de ce peuple avec l'arch. cyclopéenne. Les villes étrusques, ainsi que le prouvent les vestiges qui subsistent encore à Volterra, à Crotona, à Fiesole, et à Cora, près de Velletri, étaient entourées de murailles construites avec d'énormes blocs de pierres et ordinairement fort élevées. Dans les plus antiques spécimens de ce genre de construction, ces blocs sont de forme polygonale, irrégulière; mais ils sont ajustés de telle façon qu'ils se joignent exactement. Les portes étaient d'une extrême simplicité et communément formées de pierres oblongues carrées. La porte d'Hercule, à Volterra, représente une arcade composée de dix-neuf pierres. Il est certain d'ailleurs que les Étrusques connaissaient l'art de construire les voûtes et en faisaient un emploi assez fréquent. Au mot AMPHITHÉATRE, nous avons dit que les Romains avaient emprunté à l'Étrurie ce genre d'édifice, ainsi que l'usage des combats de gladiateurs. Les temples étrusques étaient périptères, et les frontons de ces édifices étaient décorés de statues, de quadriges et de bas-reliefs en terre cuite, dont il restait encore quelques morceaux à l'époque de Vitruve et même à celle de Pline. On attribue aussi aux Étrusques l'invention de l'ordre toscan, qui nous paraît n'être qu'une reproduction dégénérée, abâtardie du dorique grec. Les caractères qui le distinguent seront exposés à l'art. ORDRE.

ARCHIT. ROMAINE. — Les éléments primitifs de l'arch. romaine se retrouvent tous, soit chez les Grecs, soit chez les Étrusques : néanmoins les Romains ont imprimé à toutes leurs constructions un cachet particulier qui ne permet de les confondre avec celles d'aucun peuple. Ils empruntèrent aux Étrusques l'ordre toscan, et aux Grecs les ordres dorique, ionique et corinthien, tout en faisant subir à ces derniers d'assez importantes modifications. Le dorique surtout perdit beaucoup de sa simplicité et de sa sévérité primitives. L'ordre corinthien est de tous les ordres celui que les architectes romains paraissent avoir le plus affectionné; mais ils le modifièrent par la suite au point qu'on en fit un cinquième ordre, sous le nom d'*ordre composite*. Il existe notamment entre l'arch. grecque et romaine un trait distinctif caractéristique : c'est la forme du profil des moulures. Dans l'arch. purement grecque, les contours des moulures sont tous formés par des sections de cône, tandis que dans l'arch. romaine, ces contours représentent des sections de cercle. L'usage des colonnes accouplées et des niches ne se rencontre que dans les édifices romains; toutefois les colonnes accouplées n'ont été employées qu'à une époque où l'art commençait à dégénérer. Mais ce qui caractérise plus essentiellement encore l'arch. romaine, c'est l'introduction des arcades et des voûtes dans une foule de monuments, tels que les amphithéâtres, les théâtres, les arcs de triomphe, les aqueducs, etc. Rome éleva des édifices d'une forme inconnue jusqu'alors, et ouvrit à l'art architectonique une voie nouvelle que les architectes du moyen âge parcoururent dans toute son étendue.

Les premiers maîtres des Romains dans l'art de bâtir furent les Etrusques, ainsi que l'attestent divers passages des historiens latins. Ce fut à l'époque de Tarquin l'Ancien, qui était lui-même né en Étrurie, qu'on exécuta les premières constructions monumentales qui devaient faire de Rome la première cité de l'univers. En effet, ce roi, après avoir conquis plusieurs villes, appliqua les trésors dont la guerre l'avait rendu maître à construire un cirque immense dans la vallée qui séparait le mont Aventin du mont Palatin. Il fit bâtir les murs de la ville en pierres taillées, dessécha les terrains où devait s'élever le forum, entoura celui-ci de portiques, commença les Cloaques et jeta les fondements du temple de Jupiter Capitolin. Tarquin le Superbe fit continuer les travaux de ce temple; mais son principal titre de gloire est d'avoir terminé les Cloaques. Il ne recula devant aucun travail, devant aucune dépense pour achever cette construction aussi remarquable par son immensité que par son utilité. Le temple de Jupiter Capitolin ne fut terminé qu'après l'expulsion des rois, 508 ans av. J.-C., et il fut consacré sous le 3e consulat de Publicola. — Il nous est impossible de suivre l'histoire de l'arch. romaine et de décrire ses progrès. Nous dirons seulement que la conquête de la Grèce, en faisant connaître aux Romains les inimitables monuments de ce pays et en attirant en Italie une foule d'artistes grecs, donna à l'arch. romaine une vive impulsion. D'un autre côté, les richesses inouïes que possédaient un grand nombre de particuliers favorisèrent singulièrement les progrès d'un art qui ne peut se développer qu'au sein du luxe et de l'opulence. Sous le règne d'Auguste, une foule de monuments de tout genre s'élevèrent dans Rome, ainsi que dans toutes les provinces de l'empire. Parmi ses successeurs, Néron, Vespasien, Titus, Trajan, les Antonins, encouragèrent tout particulièrement l'arch.; mais, à partir de Néron, l'art se corrompit rapidement. Après avoir épuisé dans l'emploi des ornements toutes les ressources de la richesse guidée par le goût, les architectes romains mirent de côté toute sobriété, sacrifièrent l'ensemble aux détails et aux accessoires, couvrirent de décorations toutes les parties des édifices indistinctement, chargèrent les divers membres d'ornements et de sculptures, comme celui qui pour orner un tissu le couvrirait entièrement de broderies. On construisit donc des édifices qui pouvaient étonner par le luxe de leur décoration et par l'immensité de leurs proportions, mais qui ne sauraient satisfaire le goût exercé de l'artiste intelligent.

Nous ne décrirons pas les diverses espèces d'édifices élevés par les Romains, tels que théâtres, cirques, amphithéâtres, aqueducs, thermes, etc., car tous doivent être l'objet d'articles spéciaux. En conséquence, nous nous bornerons à parler de leurs temples et de leurs habitations privées.

Les temples quadrangulaires des Romains offrent en général une grande analogie avec les temples grecs. Le temple de Jupiter Stator, élevé sur le Forum, était peut-être le plus beau monument d'ordre corinthien qui eût jamais existé. Il n'en reste aujourd'hui que trois colonnes, qui ont 14 mètres 52 centim. de hauteur, et dont le diamètre inférieur est de 1 mètre 475 millim. Les temples corinthiens de Jupiter Tonnant et de Mars Vengeur, construits par Auguste, et celui que Marc Aurèle érigea en l'honneur d'Antonin et de Faustine, méritent surtout d'être cités. Rome, car nous ne saurions parler de la foule de temples qui s'élevèrent dans le monde entier sous la domination romaine, et qui portent le cachet de son architecture, Rome est très-pauvre en exemples de temples ioniques: les deux seuls dont il reste encore des vestiges sont le temple de la Fortune Virile et celui de la Concorde.

Parmi les temples circulaires, nous citerons celui de Vesta à Rome, celui de la Minerve Medica aux environs de la ville, et celui de la Sibylle à Tivoli. Dans ce dernier, ainsi que dans le temple de Vesta, la celle est entourée de colonnes d'ordre corinthien, et on suppose qu'elle était recouverte par un dôme reposant sur ses murs. Le temple de la Sibylle (Fig. 38) est porté sur un soubassement circulaire d'environ 1 mètre 52 cent. de hauteur; ses chapiteaux sont remarquables en ce que les feuilles, au lieu d'être, comme à l'ordinaire, appliquées à la campane, s'en détachent au contraire. — Le temple dit de Minerve Medica (Fig. 39) est fort ruiné; il n'en reste guère plus de la moitié. Il avait 33 mètres 53 centim. de diamètre, et était recouvert d'un dôme hémisphérique construit en briques et dont le sommet était élevé de 34 mètres 44 centim. au-dessus du pavé. De chaque côté de cet édifice, il existait une aile semi-circulaire formée par une voûte hémisphérique. Enfin l'entrée du temple consisterait en un vestibule rectangulaire orné de quatre colonnes corinthiennes surmontées d'un fronton. — A l'art. **PANTHÉON**, nous parlerons

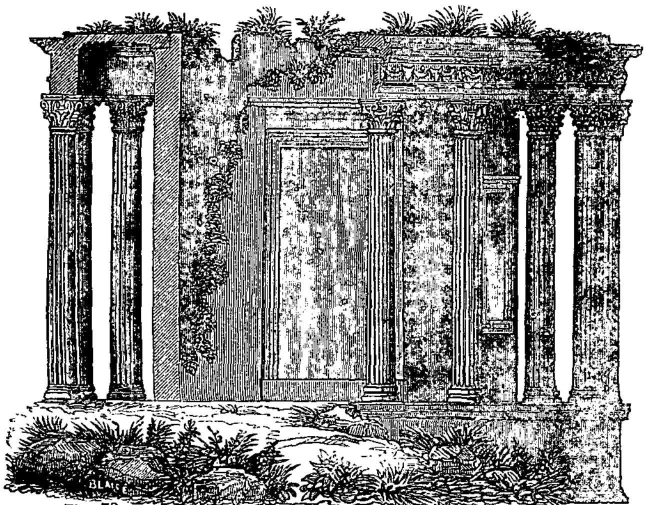

Fig. 38.

du fameux temple circulaire connu sous ce nom et que l'on suppose avoir fait partie des bains d'Agrippa, et nous terminerons ce qui concerne les temples romains par quelques mots sur

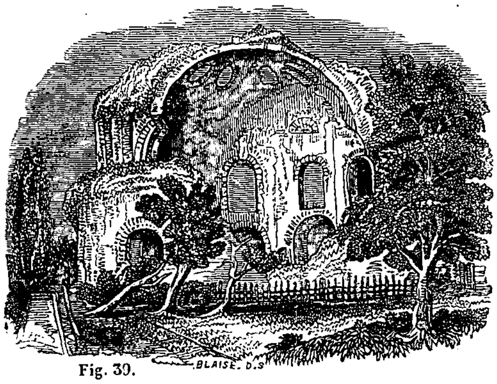

Fig. 39.

le temple de la Paix. — Cet édifice fut commencé par Claude et achevé par Vespasien, après la conquête de la Judée, et il paraît que cet empereur y déposa les dépouilles du temple de

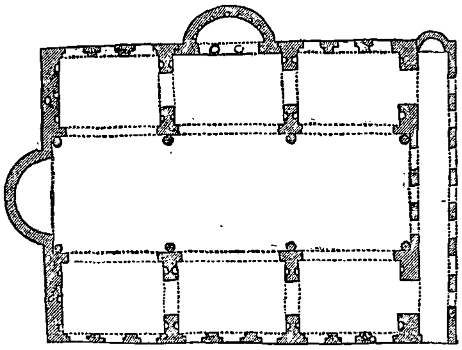

Fig. 40.

Jérusalem; mais il fut détruit on ne sait par quel accident, sous Commode, et rebâti par ce prince. La Fig. 40 représente le plan de ce temple, et la Fig. 41 représente sa restauration

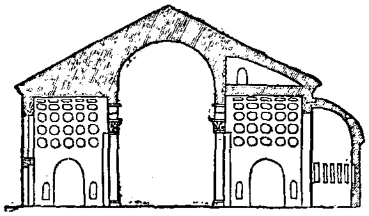

Fig. 41.

par Palladio. Le porche qui est au-devant de l'édifice était voûté; son élévation, prise dans la voûte était de 10 mètres 66 centim., et sa profondeur d'environ 9 mètres; on y entrait par sept ouvertures en plein cintre. La longueur de l'édifice à l'extérieur, non compris le porche, était de 89 mètres 60 centimètres, et sa largeur de 60 mètres; enfin la hauteur de la voûte au-dessus du pavé était de 35 mètres environ. Ce temple méritait une mention spéciale, parce qu'il offre le type des premiers temples chrétiens.

A la différence des Grecs, les Romains vivaient avec leurs femmes dans des appartements communs : aussi la distribution des *maisons romaines* est-elle différente de celle des maisons grecques. Il n'est pas besoin de dire que la grandeur, le luxe et le nombre des pièces d'une habitation étaient en rapport avec la fortune et le rang du propriétaire. Les pièces qui composaient essentiellement une maison romaine étaient distribuées autour de deux cours rectangulaires. La porte, qui s'ouvrait

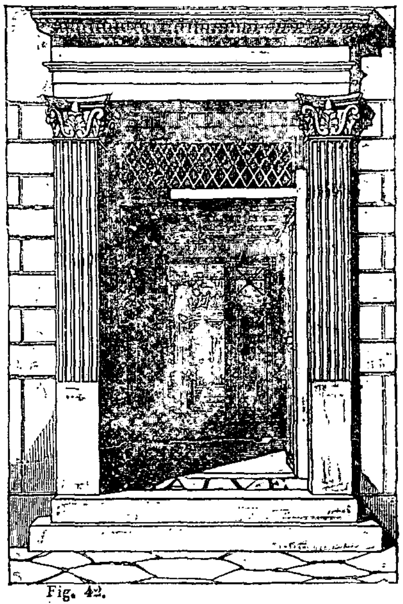

Fig. 42.

sur la rue, donnait acces dans un corridor ou *prothyrum* (Fig. 42, Porte et Prothyrum à Pompéi) conduisant au *cavædium* : on nommait ainsi la première cour de la maison. Cette cour était décorée d'une galerie supportée par des colonnes, sur laquelle s'ouvraient différentes pièces destinées à divers usages, et particulièrement celles qui étaient consacrées aux hôtes. Ce premier corps de logis recevait le nom d'*atrium*. On distinguait plusieurs sortes d'atrium, selon la forme du toit et suivant le nombre des colonnes qui soutenaient la galerie. L'atrium corinthien (Fig. 43) était le plus riche de tous. L'ouverture qu'on voyait au milieu du toit du cavædium, et qui servait soit à donner du jour, soit à livrer passage aux eaux pluviales, s'appelait *compluvium*, et on donnait le nom d'*impluvium* au bassin carré placé au centre de la cour pour recevoir ces eaux. Le *tablinum* était une pièce qui s'ouvrait sur l'atrium, en face du prothyrum. C'est là que le maître de la maison recevait ses visiteurs et ses clients. C'est aussi dans cette pièce que l'on conservait les archives de famille, les généalogies, les statues et les images des ancêtres. On donnait le nom d'*alæ*, ailes, aux appartements situés à droite et à gauche du tablinum, et celui de *fauces* aux deux corridors qui conduisaient de l'atrium au péristyle. Celui-ci ressemblait à l'atrium sous le rapport de la forme et de la décoration, mais il était plus spacieux. Au centre du péristyle (Fig. 44), on trouvait ordinairement un parterre planté d'arbustes et de fleurs, ainsi qu'un bassin. Cette partie du péristyle s'appelait *xystus*. Tout autour de la galerie de colonnes étaient distribués divers appartements, parmi lesquels on doit citer les *cubicula* ou chambres à coucher, qui toutes étaient précédées d'une antichambre (*procætum*), le *triclinium* ou salle à manger, les salons de réception plus ou moins somptueux appelés *œci*, la *pinacothèque* ou galerie de tableaux, la bibliothèque, etc. Les étages supérieurs étaient occupés par les esclaves et les affranchis. Souvent il y avait un *solarium* ou terrasse qui était quelquefois planté d'arbustes et de fleurs.

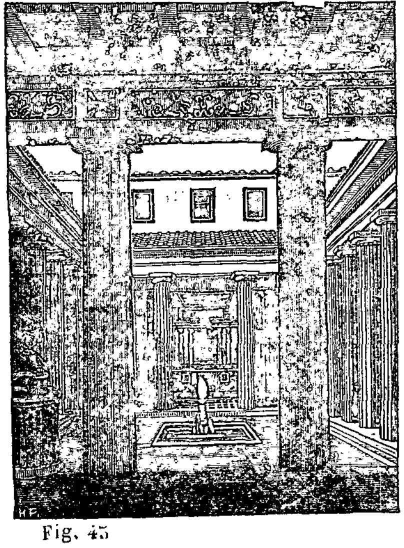

Fig. 43.

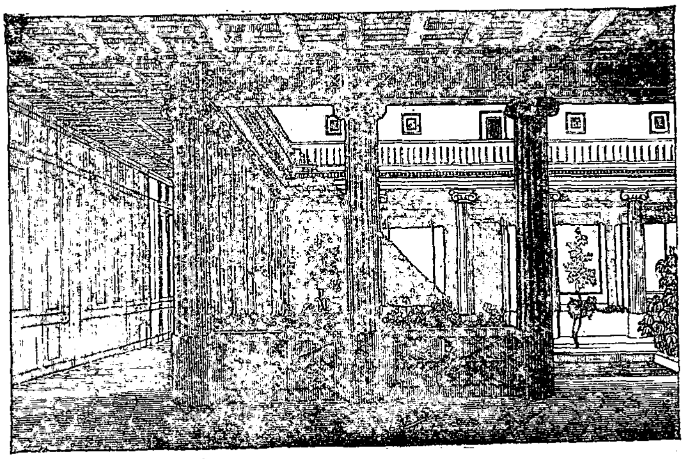

Fig. 44.

Pour terminer cet article, nous mentionnerons encore, à cause de leur célébrité, les ruines de Baalbeck ou Héliopolis, à

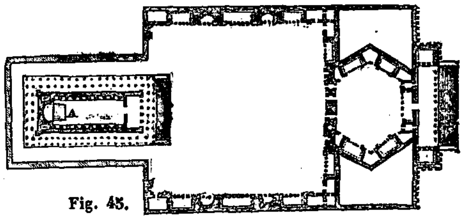

Fig. 45.

8 myriam. au nord-ouest de Damas, en Syrie, et celles de la ville de Palmyre, situées dans une oasis au milieu du grand

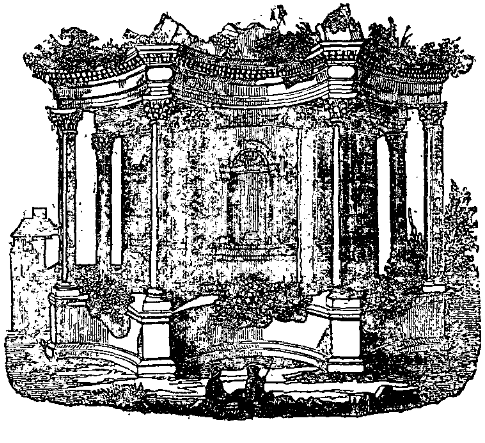

désert de Syrie. Sur l'autorité d'un fragment de Jean d'Antioche, surnommé Malala, on rapporte généralement à l'époque d'Antonin le Pieux les constructions extraordinaires qui se voient dans ces deux villes. Le principal édifice de Baalbeck est un temple diptère en forme de rectangle, situé au centre de l'extrémité occidentale d'une vaste enceinte quadrangulaire (Fig. 45). Le temple A a environ 62 mètres de long sur 31 de large; la longueur de l'enceinte quadrangulaire est de 110 mètres, et sa largeur de 106. En avant se trouve une cour hexagone qui servait de vestibule et qui était précédée d'un vaste portique. Le style des constructions de Baalbeck prouve combien l'art était en décadence à l'époque où elles furent élevées. On en peut juger par la Fig. 46 qui représente un temple circulaire situé un peu au-dessus de celui dont nous venons de parler. Ce qu'on admire surtout dans les constructions de Baalbeck, c'est la grandeur prodigieuse des blocs dont elles sont composées. Burckhardt, qui a mesuré quelques-uns de ces blocs, a trouvé que le plus grand avait 55 mètres 50 cent. de longueur sur 3 mètres 65 de largeur, et autant d'épaisseur. Cette pierre est une des masses les plus énormes qu'ait jamais remuées la main de l'homme. — Les ruines de Palmyre ou Tadmor, dont nous donnons ici une légère esquisse (Fig. 47), n'indiquent pas un style architectural supérieur à celui des monuments de Baalbeck; néanmoins l'étendue et la grandeur de ces avenues de colonnes et de portiques font une profonde impression sur le voyageur. La ville de Palmyre, dont la fondation est attribuée à Salomon, fut détruite en 237 par l'empereur Aurélien.

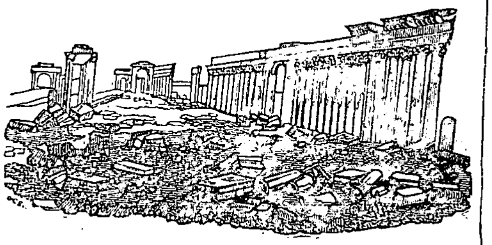
Fig. 47.

Archit. byzantine. — Pendant que l'art romain allait dégénérant de plus en plus, une religion nouvelle, qui devait donner naissance à une arch. toute différente, grandissait au milieu des supplices et des persécutions. Au commencement du IVe siècle, c.-à-d. à l'époque où Constantin fit monter le christianisme sur le trône, les chrétiens n'avaient encore élevé qu'un petit nombre d'édifices publics consacrés à leur culte. Les assemblées religieuses des premiers fidèles avaient lieu dans des maisons particulières, ou bien dans des lieux secrets où ils pouvaient se soustraire aux recherches de leurs persécuteurs: c'est ainsi qu'à Rome les mystères du culte nouveau se célébraient généralement dans les catacombes. A peine parvenu à l'empire, Constantin éleva à Rome plusieurs églises chrétiennes, parmi lesquelles nous citerons Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Jean de Latran, Saint-Laurent hors les murs, Saint-Paul hors les murs, et Saint-Pierre, qui furent bâties sur le plan des basiliques romaines (voy. BASILIQUE). Mais, en 328, ce prince ayant transféré le siége de l'empire dans l'ancienne Byzance, qui dès lors prit le nom de Constantinople, il voulut que cette ville rivalisât de grandeur et de magnificence avec Rome. En conséquence, non-seulement il y édifia une foule de palais, de bains et d'édifices religieux, mais encore il dépouilla la Grèce, l'Italie et l'Asie de leurs chefs-d'œuvre pour enrichir et décorer sa nouvelle capitale. Il paraît que plusieurs des églises que cet empereur y fit construire offraient déjà les caractères propres qui ont fait donner à l'arch. néo-grecque le nom d'arch. byzantine. — Parmi ces caractères, les uns sont relatifs au plan et au mode de construction, les autres à la décoration et à l'ornementation des parties accessoires de l'édifice.

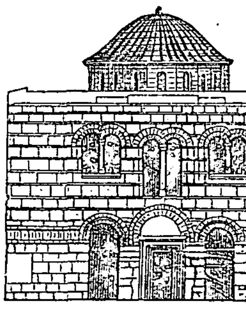
Fig. 48.

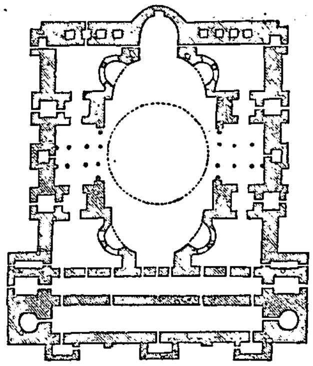
Fig. 49.

Le plan des églises construites dans ce nouveau style diffère essentiellement de celui des édifices religieux construits dans l'Occident à la même époque. Aux angles d'un vaste carré, dont les côtés se prolongeaient à l'extérieur en quatre nefs plus courtes et égales entre elles (forme de la croix grecque), se trouvaient quatre piliers liés par quatre arcades qui s'appuyaient sur eux. Des pendentifs étaient disposés entre ces arcades de manière à former avec ces dernières, à leur sommet, un cercle qui portait une coupole. Cette coupole ne devait point, comme celle du Panthéon à Rome, ou celle de l'église du Saint-Sépulcre, élevée à Jérusalem par Hélène, mère de Constantin, reposer sur un vaste cylindre placé entre elle et le sol. Elle s'élançait dans les airs au-dessus de ces quatre immenses arcades; et pour qu'elle réunît, autant que possible, la légèreté et la solidité, malgré ses grandes dimensions, elle était en général construite avec des tubes cylindriques de terre ajustés l'un dans l'autre. Des demi-coupoles fermaient les arcs sur lesquels s'appuyait le dôme central, et couronnaient les quatre nefs ou bras de la croix. L'une de ces nefs, terminée par l'entrée principale, était précédée d'un portique ou *narthex*. La nef opposée formait le sanctuaire, tandis que les deux branches latérales étaient coupées dans leur hauteur par une galerie destinée aux femmes. Souvent encore il s'en échappait de petites absides couronnées de demi-dômes, ou de chapelles surmontées de petites coupoles. — De longues et étroites fenêtres en plein cintre étaient ménagées à la base des coupoles et des demi-coupoles. Les murs présentaient fréquemment des assises de briques alternant avec des assises de pierre, et quelquefois même offraient des lignes de briques verticales. La surface extérieure des murs était également ornée avec des briques couvertes de dessins très-variés, tels que gamma, croix, rosaces, etc. Quant à leur paroi interne, elle était enrichie de mosaïques, et ce genre de décoration est caractéristique du style byzantin, quoiqu'on le rencontre dans quelques églises romanes. Les portes étaient rectangulaires ou en plein cintre: dans le premier cas elles étaient surmontées d'un arc en décharge également en plein cintre. Au VIIIe siècle, les fenêtres percées dans les murs sont géminées, et la double arcade est supportée par une colonnette. Les architectes byzantins employaient principalement l'arc en plein cintre: on trouve cependant quelques exemples de cintre surbaissé et même d'arc en fer à cheval. Les chapiteaux des colonnes ont ordinairement la forme d'un cube qui va en s'amincissant vers sa partie inférieure et dont les faces sont décorées de feuillages divers et de lignes entrelacées. Les moulures sont très-saillantes et à bords généralement arrondis. Au-dessous du larmier on remarque fort souvent une sorte d'ornement en zigzag posé à plat dans un creux de façon à présenter une série de pointes. L'église de Saint-Nicodème, à Athènes (Fig. 48), nous offre un exemple du style architectural dont nous venons de tracer les caractères.

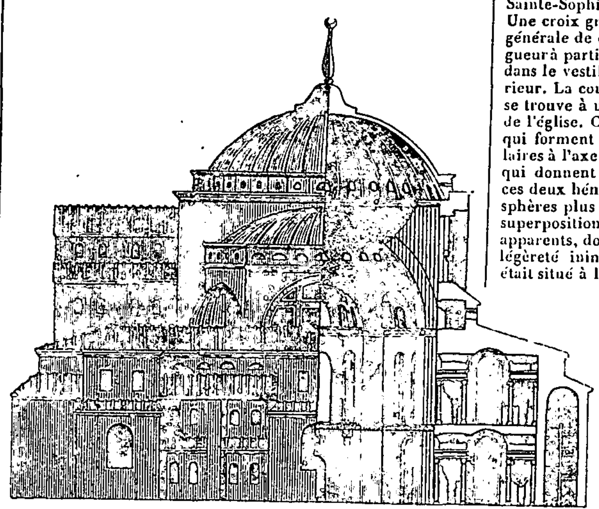
Fig. 50.

Mais le monument le plus magnifique qui ait été construit dans ce style est l'église élevée par Justinien sur l'emplacement de celle que Constantin avait consacrée à la Sainte-Sagesse. Le temple nouveau, vulgairement connu sous le nom d'église de *Sainte-Sophie*, fut construit par les architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Milet. Ce fut la 32e année de son règne, en 1559, que Justinien fit la dédicace de cette église aujourd'hui convertie en mosquée. (Fig. 49. Plan de Sainte-Sophie. — Fig. 50. Coupe et élévation de la même.) Une croix grecque inscrite dans un carré représente la forme générale de cet édifice, qui a 74 m. de largeur et 82 m. de longueur à partir du sanctuaire jusqu'aux neuf portes qui s'ouvrent dans le vestibule et de là dans le narthex ou portique extérieur. La coupole a 35 m. de diamètre, et le sommet du dôme se trouve à une hauteur de 55 m. environ au-dessus du pavé de l'église. Cette coupole est supportée par quatre grands arcs qui forment quatre pendentifs. Sur les deux arcs perpendiculaires à l'axe de la nef s'appuient deux voûtes hémisphériques qui donnent au plan de la nef une forme ovoïde. Chacun de ces deux hémisphères est lui-même pénétré par deux hémisphères plus petits qui sont soutenus par des colonnes. Cette superposition de coupoles, dont les points d'appui ne sont pas apparents, donne à toute la fabrique, dit Texier, un aspect de légèreté inimaginable. Le sanctuaire où se trouvait l'autel était situé à l'extrémité orientale de l'église et se terminait supérieurement par une voûte en cul de four, éclairée par trois fenêtres, en l'honneur de la Sainte-Trinité. En avant de l'église se trouvait un vaste atrium ou cour carrée entourée de portiques. Un grand nombre d'églises grecques sont précédées de cours semblables. Les murs de l'église étaient en briques; mais les piliers qui soutenaient la coupole étaient formés de gros blocs carrés de pierre calcaire, et, afin de diminuer le poids qu'ils devaient supporter, la coupole était construite soit en pierre ponce, soit en briques de Rhodes qui étaient dix fois plus légères que les briques ordinaires. Les murs furent revêtus des marbres les plus précieux recueillis de toutes parts. On prodigua l'or, les mosaïques, les peintures, pour la décoration du nouveau temple. Justinien l'enrichit en outre d'une foule de vases, de candélabres et d'ornements du plus grand prix. Aussi l'érection de Sainte-Sophie lui coûta-t-elle des sommes énormes: l'estimation la plus modérée les porte à 25 millions.

Suivant Eusèbe, ce fut sous le règne de Constantin que l'on commença à élever des églises sur le plan d'une croix grecque surmontée à son centre d'une coupole: mais il ne reste à Constantinople aucun vestige des anciennes églises édifiées par ce prince. Plus tard, c.-à-d. après l'époque de Justinien, on multiplia le nombre des coupoles. Ainsi on ajouta au dôme central des coupoles plus petites placées, tantôt sur les deux bras latéraux, tantôt sur les quatre bras de la croix. Dans quelques églises même, on en mit sur les quatre angles du carré, et le narthex fut également décoré de plusieurs coupoles dont les dimensions étaient moindres encore.

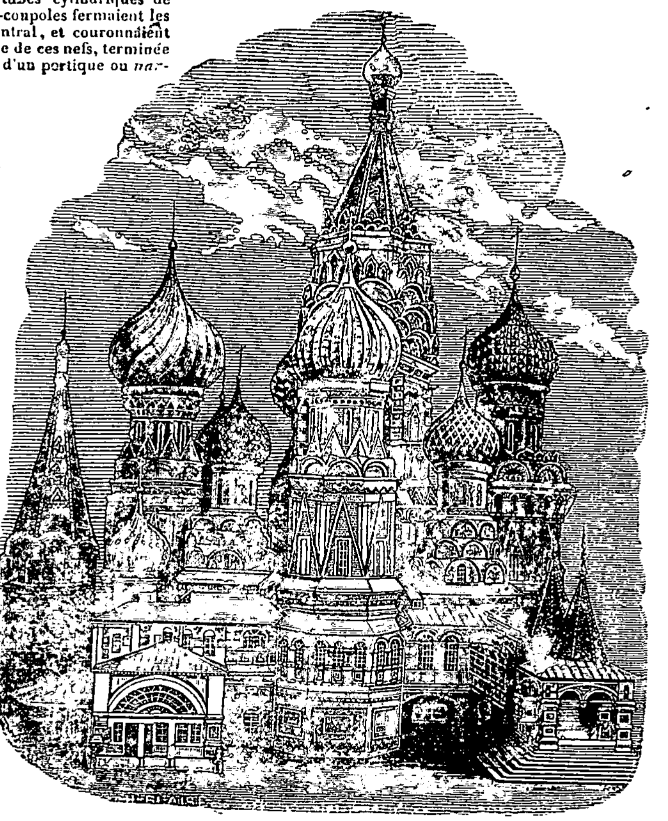
Fig. 51.

L'auteur d'un remarquable travail sur les églises byzantines de la Grèce, A. Couchaud, divise l'histoire de ce style architectural en trois périodes: La première s'étend depuis Constantin jusqu'au milieu du VIe siècle : il reste peu de monuments construits dans ce style ; mais Eusèbe les a décrits fort au long. La seconde période finit au XIe siècle : la plupart des églises que nous connaissons appartiennent à cette époque. La troisième période va jusqu'à la conquête de la Grèce par les Turcs. Dans les édifices de cette dernière période, l'influence de l'arch. occidentale devient très-sensible. L'arc en ogive se présente fréquemment : les peintures à fresque remplacent les mosaïques. Les plans se rapprochent davantage de la forme latine ; les façades offrent des frontons, et les fenêtres sont fermées par des tablettes de pierre et de marbre percées d'ouvertures arrondies pour donner passage à la lumière.

Le style byzantin a exercé une influence évidente sur l'arch. de tous les peuples qui ont eu des rapports suivie avec la capitale de l'empire d'Orient. Ainsi on trouve à Venise, dans le nord de l'Italie et la Sicile, un grand nombre de temples chrétiens où le système de construction et de décoration byzantin frappe les yeux les moins exercés. L'arch. néo-grecque s'est introduite avec le christianisme dans plusieurs contrées de l'Asie et de l'Europe orientale. En Arménie, en Géorgie, en Crimée, les églises sont en général construites d'après ce type. La Russie surtout possède de nombreuses églises où ce style s'est conservé dans presque toute sa pureté. Dans d'autres, il est modifié par une importation toute moresque, nous voulons dire par l'introduction de dômes en forme de bulbe qui rappellent ceux des mosquées du Caire, de la Perse et de l'Inde. Nous citerons comme exemple de ce genre d'arch., la célèbre église de Vassili-Blagennoï, à Moscou (Fig. 51). Cette église, malgré sa médiocre étendue, offre un assemblage de dix-sept coupoles, toutes différentes *par leurs formes, leurs couleurs et leurs proportions.* L'une ressemble à une boule, une autre à une pomme de pin ; celle-ci à un melon, celle-là à un ananas. Elle a été bâtie vers 1560, par le tzar Iwan Wassiliévitch. On prétend que ce prince fit crever les yeux à l'artiste pour le mettre hors d'état de construire une nouvelle église qui pût rivaliser avec ce monument

ARCHIT. MORESQUE. — Avant la naissance de Mahomet, les Arabes, peuple essentiellement nomade, ne possédaient pas d'arch. proprement dite. Ils avaient, il est vrai, sept temples où se trouvaient les idoles qu'ils adoraient ; mais ces édifices furent *détruits par les premiers musulmans*, à l'*exception* de celui de la Mecque, appelé temple de la Caaba, du nom de la fameuse pierre noire qui est encore l'objet du culte des sectateurs de l'islamisme. Ce temple célèbre représente un bâtiment carré d'environ 11 mètres de longueur sur 10 m. 35 c. de largeur et 12 m. de hauteur. Il est éclairé par une porte du côté de l'Orient et par une fenêtre : la toiture est supportée par trois piliers octangulaires. Mahomet l'ayant consacré au culte du Dieu unique, les califes ses successeurs l'entourèrent d'une cour carrée munie de portiques et de salles à l'usage des pèlerins. C'est encore à la Mecque qu'avaient été élevés les tombeaux des quatre-vingts descendants du prophète ainsi que celui de sa femme : mais, en 1803, tous ces tombeaux furent détruits par les Wahabites, qui, néanmoins, respectèrent et épargnèrent la Caaba et son enceinte.

Tout le monde sait combien furent rapides et prodigieuses les conquêtes des musulmans après la mort de Mahomet, qui eut lieu l'an 632 de notre ère. Le contact des Arabes avec des nations beaucoup plus civilisées fit bientôt naître chez ce peuple l'amour des arts et des sciences. La première mosquée élevée par les Arabes fut celle que le calife Omar fit bâtir sur l'emplacement du temple de Jérusalem. Sous le même califat, Amrou, après avoir conquis l'Égypte, construisit la mosquée qui porte son nom, dans le lieu appelé aujourd'hui le Vieux Caire. A la fin du VIIe siècle, Abd-el-Melek édifia de nombreuses mosquées. Son fils Walid (705-715) bâtit à Damas, sur les ruines de l'église de Saint-Jean-Baptiste, une mosquée si magnifique qu'elle ne coûta pas moins de 56 millions de francs. C'est *sur cette mosquée qu'on éleva pour la première fois* ces minarets du haut desquels les Muezzins appellent les musulmans à la prière. Partout où l'islamisme pénétra, on vit s'élever de nombreux édifices consacrés au nouveau culte, ainsi qu'une foule de palais, d'hopitaux, de caravansérails, et d'autres monuments. Mais l'aspect des édifices arabes qui remontent aux premiers siècles de l'ère musulmane suffit pour démontrer, alors même que le fait ne serait pas déclaré par tous les historiens mahométans, que les architectes qui les ont bâtis étaient des artistes grecs. L'usage des arcs en plein cintre, l'emploi des voûtes en cul-de-four et des coupoles en pendentifs, le système d'ornementation, tout dans les mosquées et les palais des califes, rappelle le style byzantin. Cependant nous devons signaler ici une particularité d'un haut intérêt, c'est que le fameux *Mékyâs* ou Nilomètre de l'île de Roudah, construit dans la première moitié du IXe siècle de notre ère, est décoré sur chacune de ses faces d'une arcade ogivale, et que *dans la mosquée de Touloun*, *élevée* au Caire vers 877, les arcades présentent la forme de l'ogive pure.

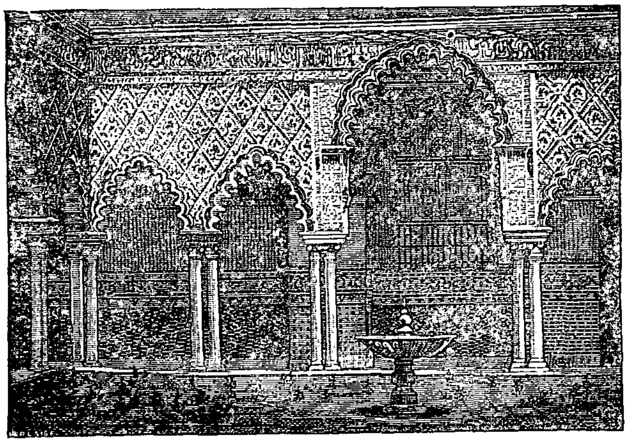
Fig. 53

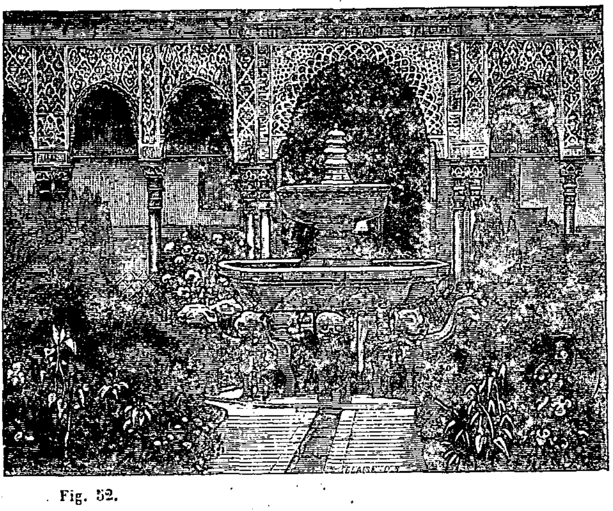
Fig. 52.

C'est en Espagne, quand la domination des Mores fut établie d'une manière solide, que l'arch. arabe se déploya avec toute l'originalité dont elle était susceptible. La fameuse mosquée de Cordoue fut commencée par Abd-er-Rahman-ben-Moawiah en 770, et terminée par son fils vers la fin du VIIIe siècle. Son plan représente un parallélogramme de 189 mètres sur 134, formé par une muraille crénelée et munie de contre-forts également crénelés. La hauteur de ce mur varie de 10 à 18 m. ; son épaisseur est de 2 m. 45 c. Ce vaste espace quadrangulaire est divisé *intérieurement en deux parties*, à *savoir : une cour de 64 m.* de profondeur prise sur la longueur de l'édifice, et la mosquée elle-même qui couvre le reste de la surface. Celle-ci se compose, en allant du nord au sud, de 19 nefs formées par 17 rangées de colonnes et de 32 nefs plus étroites allant de l'est à l'ouest. Ainsi l'intersection des nefs entre elles donne 850 colonnes qui, jointes aux 52 colonnes qui décorent la cour, forment un total de 902 colonnes. Leur diamètre est d'environ 45 centim., et leur hauteur moyenne d'à peu près 4 m. 60 c. Elles sont couronnées par des chapiteaux de *formes variées se* rapprochant de l'ordre corinthien ou du composite. Ces colonnes n'ont ni socle ni base, et sont surmontées d'arceaux allant de l'une à l'autre. Les plafonds sont en bois et ornés de peintures. Une des choses qui produisent le plus d'effet dans la mosquée de Cordoue, c'est la beauté des marbres des colonnes. La plus grande partie de ces marbres provient d'anciens monuments romains. Les décorations sont toutes en stuc ; elles sont toujours peintes de diverses couleurs et quelquefois dorées à l'imitation des églises du Bas-Empire. Au commencement du XVIe siècle, on a fait de grands changements dans cette mosquée, afin de la convertir en église chrétienne.

Mais de tous les monuments moresques de l'Espagne, le plus célèbre et le plus merveilleux est sans contredit l'Alhambra. Cet édifice a été construit sous l'émir Abou-Abdallah-ben-Nasser, vers le milieu du XIIIe siècle. Il est situé sur le sommet d'un rocher qui commande la ville de Grenade, et servait à la fois de palais et de forteresse. Lorsqu'on pénètre dans l'Alhambra, on *se croirait transporté* dans un palais bâti par des fées. Dans l'impossibilité où nous sommes de le décrire en détail, nous parlerons seulement de la célèbre cour des Lions, la deuxième que l'on rencontre après avoir franchi l'entrée du palais (**Fig. 52**). Cette cour a la forme d'un rectangle de 30 m. de long sur 15 de large ; elle est entourée de galeries qui sont soutenues par 128 colonnes de marbre blanc. Les arcades sont en plein cintre surhaussé, en fer à cheval, en ogive, et les colonnes sont tantôt *isolées*, tantôt *accouplées* et même *groupées* trois par trois, quatre par quatre, de manière à produire des effets aussi variés que possible. Des ornements en stuc peints de diverses couleurs, or, vermillon, rose et azur, décorent ces arcades et ajoutent encore à la magie de l'ensemble. Le revêtement de l'intérieur des galeries consiste également en ornements de stuc rehaussés de peintures et de dorures : des mosaïques de faïence règnent autour des soubassements. La cour est aujourd'hui partagée par quatre allées en dalles de marbre blanc. Au centre de la cour s'élève, sur un soubassement de marbre, la *fontaine entourée de douze lions :* la partie en marbre blanc qui surmonte la vasque supérieure est de construction moderne. Cette fontaine est le spécimen le plus complet de la sculpture arabe. Le reste de la cour forme un délicieux parterre de fleurs et d'arbustes peu élevés. L'Alcazar de Séville, dont la construction est postérieure à celle de l'Alhambra, jouit d'une célébrité presque égale : néanmoins l'art arabe y est évidemment en décadence (Fig. 53. Vue de l'une des salles de l'Alcazar de Séville).

Si le plaisir, nous pourrions presque dire la sensualité *des yeux*, *était l'objet principal de l'arch.*, nous serions obligés de placer les architectes arabes bien au-dessus des grands artistes qu'ont produits les autres nations. En effet, on ne peut rien voir de plus léger, de plus svelte, de plus élégant que les constructions que les Mores ont élevées en Espagne. Le système de décoration généralement usité dans leurs édifices produit sur nos sens une impression indéfinissable. La multiplicité et la finesse des détails, que fait ressortir le contraste harmonieux des plus riches couleurs, charment et séduisent l'imagination. Enfin les ouvertures en forme d'étoile que les Arabes d'Espagne pratiquaient dans leurs dômes, produisaient, par la manière dont la lumière pénétrait dans les salles, un effet véritablement magique. Cependant les édifices moresques de l'Espagne n'offrent point ce caractère de grandeur qui distingue les monuments égyptiens, grecs ou romains. Les Mores faisaient surtout usage de briques, et lorsqu'ils employaient la pierre, ils la revêtaient d'une couche de stuc. Il n'y a rien dans leur manière de construire qui mérite notre attention. Les dômes qui couronnent les appartements ne se font remarquer ni par leur élévation ni par leur diamètre ; ils ne témoignent pas non plus d'une grande habileté mécanique. Les architectes arabes semblent même avoir ignoré l'art d'élever une voûte sur des piliers. Ainsi, dans la mosquée de Cordoue, où l'intervalle entre chaque colonne est d'environ 5 mètres, il n'aurait pas fallu une habileté bien merveilleuse pour la voûter, et cependant nous voyons les plafonds en charpente régner exclusivement dans tout l'édifice. En outre, leur manière de construire les arcades était évidemment fort défectueuse, car celles-ci n'offrent pas une résistance suffisante à la poussée. Si l'on construisait de semblables arcades en maçonnerie et sur de certaines dimensions, elles ne tarderaient pas à se lézarder : mais l'usage de la brique permet de donner aux arcades les formes les plus capricieuses, pourvu que le ciment soit de bonne qualité, qu'on en mette beaucoup et qu'on attende qu'il soit bien sec pour enlever les cintres. Enfin la manière dont les Arabes employaient les colonnes antiques qui leur tombaient sous la main, et les grossières imitations qu'ils en faisaient, *prouvent qu'ils n'avaient aucune idée du type dont elles* dérivaient ni de leurs proportions. En résumé, l'arch. moresque considérée soit au point de vue de la construction, soit au point de vue du système général de décoration, a tout emprunté aux peuples étrangers, mais surtout aux Byzantins. La seule chose qui lui soit propre, ou pour mieux dire, la seule chose qui la caractérise, c'est la façon dont les Arabes ont

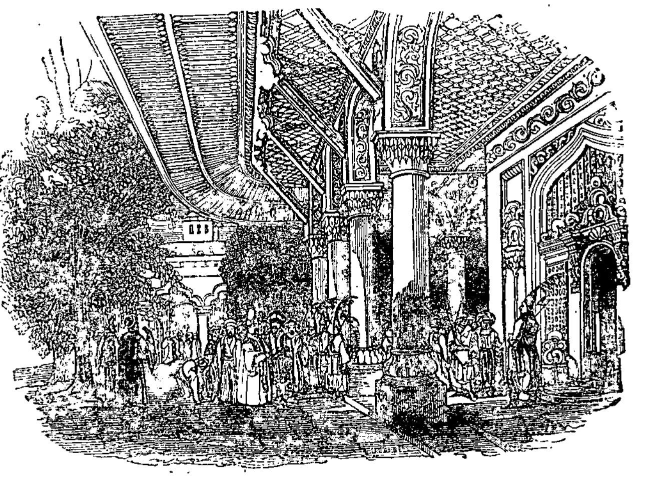
Fig. 54.

combiné ces lambeaux, la variété qu'ils ont répandue dans les diverses parties de leurs édifices, et l'harmonie singulière qui, malgré cela, éclate dans leurs conceptions architecturales.

L'arch. des peuples musulmans civilisés n'est pas aujourd'hui essentiellement différente de ce qu'elle était à l'époque brillante dont nous venons de parler. Seulement on y reconnaît d'une manière évidente l'influence de l'arch. italienne moderne (Fig. 54. Vue de la porte d'entrée d'une des salles de réception du Sérail, à Constantinople). — Quant aux habitations privées, le plan suivi chez les nations mahométanes est à peu près invariable, car il est donné par les mœurs du pays (Fig. 55. Plan d'une maison turque, à Alger). Les maisons particulières sont rarement percées d'ouvertures sur la rue, et encore ces ouvertures sont-elles fort étroites et ordinairement grillées. Les différences que présentent les habitations ne portent guère que sur la grandeur des bâtiments et sur les décorations qui en ornent l'intérieur.

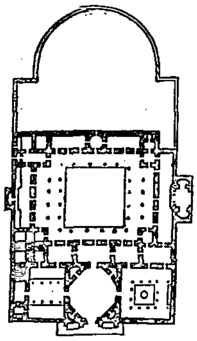

Fig. 55.

ARCHIT. ROMANE. — Nous avons décrit le type d'après lequel furent élevés les édifices chrétiens de l'Orient, et nous avons exposé les caractères de ce nouveau style. En Occident, l'arch. religieuse ne s'éloigna pas d'abord des formes consacrées par l'art romain. Mais les églises élevées au vrai Dieu exigeant des proportions plus vastes que les temples païens, afin de pouvoir contenir la foule des fidèles, les chrétiens adoptèrent une forme d'édifice dont le plan rappelle celui du temple de la Paix que nous avons donné plus haut (fig. 40), ou plutôt celui des anciennes basiliques romaines, qui étaient de vastes salles rectangulaires où l'on rendait la justice (voy. BASILIQUE).

Notre savant archéologue, de Caumont, a donné le nom de *style roman* au style architectural que présentent les édifices élevés dans la longue période qui s'étend du Ve siècle jusqu'au milieu du XIIe, époque où le style gothique, plus convenablement nommé *style ogival*, devint prédominant. Au commencement de cette période on s'efforça d'imiter l'arch. romaine; mais les traits caractérisques de cette dernière allèrent toujours en s'altérant de plus en plus, surtout dans le XIe siècle, par l'importation de l'élément byzantin. En conséquence on a distingué l'arch romane en *romane primordiale* ou *latine* (IVe au XIe siècle), et en *romane secondaire* ou *romano-byzantine* (XIe et XIIe siècle). — Dans le *style latin*, les arcades sont constamment en plein cintre, et sont supportées par des colonnes cylindriques où l'on reconnait quelque imitation des proportions classiques : les chapiteaux rappellent le chapiteau corinthien, ou bien sont ornés de divers feuillages lourdement sculptés. Les pilastres, les corniches et les entablements offrent encore quelques points de ressemblance avec ces mêmes parties telles qu'on les observe dans l'arch. romaine. Les surfaces rectangulaires et les moulures carrées prédominent également, et les lignes horisontales règnent presque sans partage. Les murs sont épais et construits soit en pierres, soit en briques. Ils ne présentent pas de contre-forts saillants et se terminent ordinairement par une forte tablette ou une espèce de corniche. Les ouvertures sont petites, étroites, en plein cintre et subordonnées aux surfaces dans lesquelles elles sont pratiquées. Les membres d'arch. sont massifs et lourds; enfin les voûtes sont forts rares.

Dans la période *romano-byzantine*, les arcades sont généralement en plein cintre; parfois le plein cintre est surhaussé et les moulures de l'arc descendent verticalement jusqu'à l'imposte ou jusqu'au chapiteau. L'arc en fer à cheval s'observe très-rarement : quant à l'ogive, elle est fréquente dans les édifices élevés à l'époque de transition du style roman au style gothique. Les arcs sont supportés tantôt par des colonnes cylindriques ou polygonales, tantôt par des piliers formés d'un assemblage de colonnes entières ou engagées.

Les bases, les fûts et les chapiteaux de ces colonnes offrent la plus grande diversité : par conséquent il n'y a point ici de forme caractéristique du style roman. Nous dirons seulement que ces parties sont en gén. d'autant plus chargées d'ornements qu'on approche davantage de la fin de cette période. Les voûtes sont d'un usage général. Elles sont ordinairement cylindriques et renforcées d'arcs-doubleaux. Cependant on rencontre aussi des voûtes d'arêtes, et dans quelques-unes même, on voit déjà apparaître des espèces de nervures. Souvent la façade des églises présente une sorte de porche formé par la retraite des portes en arrière : dans ce cas, les jambages sont fort souvent ornés d'une série de colonnettes. Dans un grand nombre de portes, surtout dans celles qui sont peu élevées, la baie ne dépasse pas la naissance de l'arc, et alors le tympan est habituellement décoré d'ornements divers ou de bas-reliefs représentant des sujets religieux (Fig. 56. Portail de l'église de Semur, en Bourgogne.) Les fenêtres offrent communément l'aspect de petites portes, et sont dépourvues de meneaux : parfois elles sont disposées deux à deux et séparées par une simple colonnette qui supporte la retombée des deux arcs : souvent une arcade plus large surmonte les deux arcs de la fenêtre. Enfin, dans quelques cas, les fenêtres sont groupées trois par trois. Quelquefois la façade de l'église offre une fenêtre circulaire, laquelle, vers la fin de la période romane, est divisée en compartiments par des colonnettes qui rayonnent du centre à la circonférence. Les moulures usitées à la même époque sont diversifiées à un degré incroyable : souvent aussi elles sont prodiguées sur le même point, principalement aux archivoltes des arcs, avec un luxe véritablement exagéré. On remarque la même exubérance d'ornements aux bases et aux chapiteaux des colonnes. C'est surtout dans l'arch. romano-byzantine que se voient les arcs enlacés. Les arcades qui en résultent ne sont pas toujours simulées : parfois elles sont percées de manière à former de véritables fenêtres. Les corniches et les modillons présentent également une très-grande variété de formes et de décorations. Dans un assez grand nombre d'églises, les murailles sont couronnées par une série de légères arcatures. La face intérieure et extérieure des murs est quelquefois décorée d'un parement qui offre des dessins variés : on a même employé des matériaux de diverses couleurs, de manière à produire des figures géométriques. Dans quelques églises, certaines portions des murs sont couvertes de moulures. Les contre-forts, en gén., sont larges, mais peu saillants; assez fréquemment ils sont décorés de colonnettes placées sur les angles : quelquefois même ils représentent de simples demi-colonnes. Les clochers n'affectent pas des formes constantes; les plus remarquables sont ceux que surmonte une flèche pyramidale à base hexagone ou octogone.

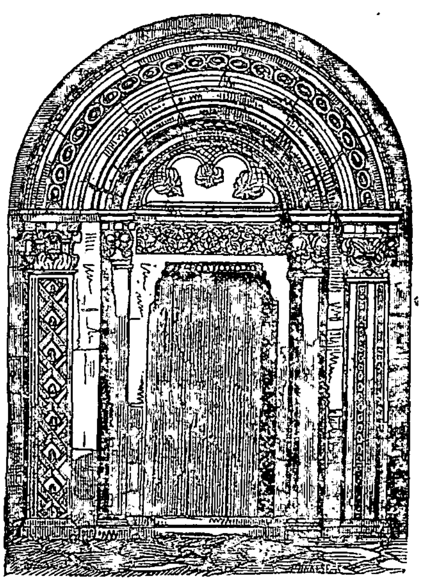

Fig. 56.

L'influence de l'art byzantin sur l'arch. romane ne se manifeste pas uniquement dans le système d'ornementation et dans les formes que revêtent les parties accessoires de la construction. Il existe sur les bords du Rhin, ainsi que dans le centre et dans le midi de la France, bon nombre d'églises dans lesquelles on remarque la présence d'absides en cul-de-four et de coupoles sur pendentifs. Mais c'est dans le nord de l'Italie que l'arch. byzantine apparaît dans toute sa pureté. Le plus célèbre des édifices construits dans ce style est la cathédrale de Saint-Marc à Venise, qui a été élevée dans le XIe siècle sur les dessins d'un artiste de Constantinople (Fig. 57). Son plan est celui d'une croix grecque. Les quatre bras présentent une voûte en berceau, et le carré qui forme le centre de l'église a environ 12 mètres 40 centimètres de côté : il est surmonté d'une grande coupole hémisphérique bâtie sur pendentifs. Quatre autres coupoles plus petites s'élèvent autour de la précédente. Nous mentionnerons encore l'église de Saint-Vital, à Ravenne, dont la construction remonte au VIe siècle. Son plan est un octogone, et sur l'un des côtés de cet octogone se trouve un vestibule rectangulaire orné de colonnes. A l'intérieur huit piliers disposés sur le même plan supportent une coupole byzantine.

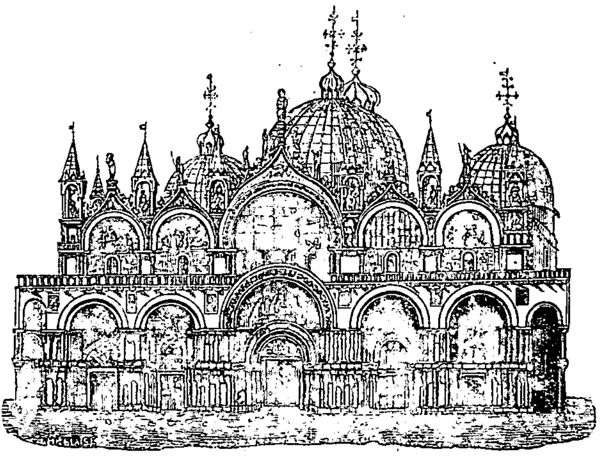

Fig. 57.

On a distingué l'arch. romane en *romane proprement dite*, *saxonne*, *normande* et *lombarde*. Mais ces distinctions sont abandonnées aujourd'hui, parce qu'elles ne reposent sur aucun caractère différentiel constant. Les variétés auxquelles on a donné le nom de style saxon et normand, tiennent sans doute à des circonstances purement locales, telles que la nature des matériaux, l'état de l'industrie, etc. Quant à la dénomination de style lombard, elle est impropre de tous points, car les Lombards n'ont rien construit par eux-mêmes.

ARCHIT. GOTHIQUE ou OGIVALE. — On nomme ainsi le style architectural qui a fleuri dans l'Europe occidentale, surtout en France, en Allemagne et en Angleterre, depuis la seconde moitié du XIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe, c.-à-d. jusqu'à l'époque où l'arch. classique vint le détrôner. Quoique le style ogival offre le contraste le plus frappant avec l'arch. romaine, et qu'il se soit développé avec une extrême rapidité à compter du moment où l'arc en ogive s'est introduit dans les édifices religieux du moyen âge, il est évident qu'il est issu de cette dernière. En effet, il est facile de suivre les métamorphoses qu'ont subies le plan, le mode de construction et le système d'ornementation des églises latines ou romanes pour produire enfin le style gothique. La discussion des opinions contradictoires émises par les auteurs au sujet de l'origine de l'ogive devant se trouver à ce mot, nous nous bornerons à rappeler ici que cette forme d'arc se rencontre déjà dans plusieurs édifices arabes du IXe siècle de notre ère. Nous dirons aussi que la présence de l'arc en ogive dans un monument ne prouve pas nécessairement que celui-ci appartienne au style gothique : car, sans parler des édifices arabes auxquels nous avons fait allusion, il existe diverses églises romanes où l'ogive a été employée simultanément avec le plein cintre.

Les traits caractéristiques essentiels de l'arch. gothique nous semblent pouvoir se résumer ainsi : les arcs sont toujours brisés, c.-à-d. que leur courbe présente constamment un angle à son sommet. Les piliers s'allongent au point de ne plus offrir de trace des proportions classiques : tantôt ils sont taillés de manière à ressembler à un faisceau de colonnes groupées et combinées ensemble de diverses façons; tantôt ils se composent d'un support principal auquel sont accolées des colonnes dont la disposition est très-variable. Les moulures, les corniches et les chapiteaux n'ont plus rien qui ressemble aux modèles que nous a transmis l'arch. romaine : les vives arêtes, les surfaces rectangulaires, les pilastres et les entablements ont disparu. Les éléments de la construction deviennent plus sveltes, se détachent, se répètent, se multiplient et semblent se ramifier. Les ouvertures constituent, pour ainsi dire, la partie essentielle des édifices, car toutes les autres parties se subordonnent à elles. Les lignes *verticales* se prolongent et prédominent complétement sur les lignes horizontales. Ainsi, par ex. les colonnettes des piliers s'élancent jusqu'à la voûte, s'y réunissent à celles du côté opposé, s'entre-croisent avec elles de diverses manières, et divisent la voûte en compartiments réguliers. La disposition des fenêtres de la claire-voie, la forme du triforium et la décoration des nefs, se subordonnent nécessairement à la symétrie de ces compartiments. Enfin les contre-forts présentent une saillie très-considérable, dépassent la ligne des parapets et sont surmontés de pinacles.

Pendant les trois siècles qu'elle a régné sans partage, l'arch. ogivale n'est pas restée un seul instant stationnaire : elle a même subi des modifications telles que les auteurs qui ont écrit l'histoire de l'art au moyen âge ont distingué quatre variétés principales de style dans l'arch. gothique. Ces variétés de style, étant le résultat des progrès mêmes de l'art, n'ont pu exister simultanément : elles correspondent donc à des époques différentes. Toutefois il est essentiel de se rappeler : 1° que jamais les changements de style ne se sont opérés brusquement; 2° qu'il y a toujours eu un temps de transition pendant lequel les métamorphoses des éléments architectoniques se sont opérées; 3° que le long espace de temps exigé pour la construction de nos magnifiques cathédrales a rarement permis que le même édifice fût construit dans un style unique. C'est pourquoi, dans un fort grand nombre d'églises, on observe la superposition de plusieurs styles, ou l'application de styles différents aux diverses parties du monument, selon la date de la construction de ces parties. Les classifications établies par les auteurs ne sauraient donc être acceptées d'une manière absolue.

Style ogival primaire ou *gothique à lancettes*. — La période pendant laquelle a dominé le style ainsi désigné comprend la fin du XIIe siècle et le XIIIe siècle tout entier. Ce style doit son nom à la forme aiguë qu'affectent généralement les arcades et toutes les ouvertures de l'édifice. Cependant l'ogive équilatérale se rencontre quelquefois, et l'on observe fréquemment des arcades trilobées et quintilobées dans les petites ouvertures. Dans ce style, les portes, lorsque l'édifice atteint de grandes dimensions, sont souvent divisées en deux baies par une colonne ou pilier central. Elles sont en retraite sur la façade, et s'évasent de dedans en dehors de façon à représenter une espèce de porche. L'arc qui les surmonte est orné de nombreuses moulures, et les jambages sont décorés de colonnettes entièrement détachées du mur. Ces colonnettes se montrent également dans les jambages des fenêtres, dans les niches, etc. Les fenêtres sont ordinairement longues et étroites : quelquefois elles sont ornées de rinceaux, mais cette décoration ne s'observe que vers la fin du XIIIe siècle. Elles sont tantôt isolées, tantôt groupées deux par deux, trois par trois, etc. Ce groupe de fenêtres est fréquemment surmonté d'une arcade qui l'embrasse tout entier, et l'espace compris entre cette arcade et les fenêtres est percé d'une ouverture en forme de cercle, de trèfle, de quatre-feuilles, etc. Bientôt les fenêtres s'élargissent; mais alors elles sont divisées en plusieurs *jours* par des meneaux verticaux, et la partie supérieure de la fenêtre se décore d'un réseau plus ou moins compliqué. Les Fig. 58, 59, 60, 61 représentent différentes formes de fenêtre propres au style ogival primaire. Les *roses* sont d'abord généralement *découpées* de contre-lobes, et présentent des colonnettes disposées comme les rayons d'une roue autour de leur moyeu; plus tard les divisions se multiplient, de manière à offrir un réseau analogue à celui des fenêtres. Les voûtes sont d'arêtes et munies d'arcs-doubleaux, *de formerets* et de croisées d'ogives. Quelquefois le sommet de la voûte porte une nervure longitudinale, et les points d'intersection de ces nervures sont décorés de rosaces. Les piliers sont parfois cylindriques, comme ceux de la nef de Notre-Dame de Paris, disposition *qui rappelle le style* roman; mais le plus souvent ils consistent en une grosse colonne ronde ou polygonale, à laquelle sont accolées plusieurs colonnettes dont chacune est pourvue d'une base et d'un chapiteau. Ce dernier est ordinairement décoré de feuillages. Les moulures revêtent des formes très-variées : en général elles sont alternativement convexes et concaves; celles-ci sont profondément fouillées, de manière à produire une puissante opposition d'ombre et de lumière. Les ornements présentent également une grande diversité; ils consistent en petites rosaces, en trèfles, en violettes, en fleurons, en rinceaux, etc. Les crosses commencent aussi à être usitées. Toutefois l'ornementation est moins riche que dans les styles suivants. Enfin les toits sont toujours fort aigus. Les contre-forts sont très-saillants, s'élèvent souvent au-dessus de la ligne du parapet, et se terminent par des pignons aigus qui font jusqu'à un certain point l'*effet de* pinacles. Les arcs-boutants se montrent pour la première fois dans l'arch., mais les pinacles ne sont pas encore d'un usage général.

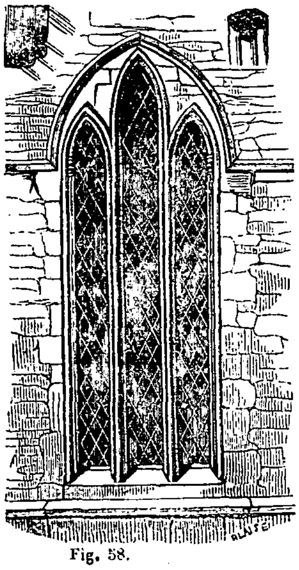
Fig. 58.

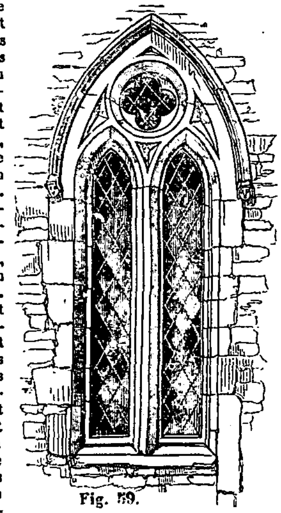
Fig. 59.

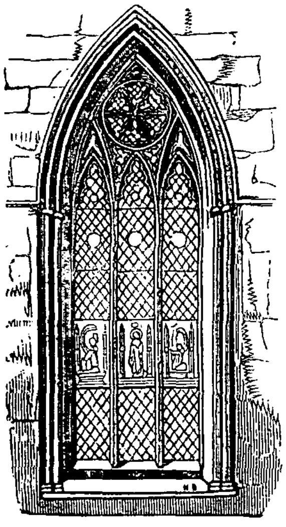

L'un des plus beaux monuments construits dans le style ogival à lancettes est sans contredit Notre-Dame de Paris, dont la Fig. 62 représente la façade occidentale. Cette magnifique cathédrale, commencée en 1163, ne fut terminée qu'en 1270. Le plan de Notre-Dame figure la croix latine; néanmoins la branche supérieure de la croix est presque aussi longue que l'inférieure. L'édifice est soutenu par 120 *piliers* qui offrent des proportions et des formes diverses, mais qui sont régulièrement disposés de façon à former une double enceinte autour de la nef et du chœur. L'intérieur présente donc cinq nefs parallèles, un vaste transsept et une rangée de chapelles de chaque côté : ces dernières ont été construites au XIV^e siècle. La cathédrale de Paris a 130 m. de longueur dans œuvre, sur 46 m. 60 cent. de largeur, et 34 m. 66 cent. d'élévation sous voûte. La hauteur des tours est de 66 mètres.

Style ogival secondaire ou *style gothique rayonnant.* — Les édifices chrétiens construits dans le cours du XIV^e siècle nous montrent l'arch. ogivale parvenue à son état complet de développement. Elle n'a rien perdu de ses formes sévères et grandioses, mais elle a acquis toute la légèreté et toute l'élégance *compatibles avec l'idée religieuse dont ces temples sublimes* sont le symbole matériel. Le style rayonnant ne nous présente aucune modification fondamentale dans les parties essentielles de l'église telles qu'elles subsistaient dans le style primaire : nous trouvons simplement de nombreux changements de détails qui donnent un aspect particulier à l'ensemble de l'édifice. — L'ogive en lancette n'est plus aussi usitée, c'est l'ogive équilatérale qui domine. En conséquence, les ouvertures, et principalement les fenêtres, s'élargissent. Les meneaux qui les divisent deviennent plus sveltes et se multiplient. Le réseau de la fenêtre se complique : il représente des figures géométriques extrêmement variées, où dominent les cercles, les roses polylobées, les quatre-feuilles, etc. (*Fig. 63. Fenêtre* appartenant à ce dernier style). Les grandes fenêtres circulaires connues sous le nom de *roses* acquièrent un diamètre prodigieux; l'immense réseau qui les décore offre les mêmes traits caractéristiques que celui des fenêtres (Fig. 64. Rose de la cathédrale de Strasbourg). Les moulures convexes et concaves sont généralement séparées par de petits filets. Les ornements sont plus nombreux et plus riches. Des rinceaux de feuillages et de fleurs, tellement fouillés, qu'ils *semblent détachés* de la pierre, courent le long des gorges des corniches et des archivoltes. Les niches, les statues, les colonnettes, les pinacles chargés de crosses se multiplient à l'infini. Les piliers *simulent* un faisceau de colonnes ayant chacune son socle et son chapiteau. Ces chapiteaux sont enrichis de divers feuillages d'une délicatesse et d'une élégance extrêmes. Les nervures des voûtes ont plus de légèreté qu'au XIII^e siècle. Les fenêtres et les portes sont généralement couronnées par un fronton dont le tympan est orné de roses, de trèfles, etc. Les rampants de ces frontons sont garnis de crosses étagées les unes au-dessus des autres, et se terminent supérieurement par un bouquet. Les arcs-boutants se chargent de décorations, et les contre-forts sont surmontés de pinacles élancés et enrichis d'un bouquet à leur sommet.

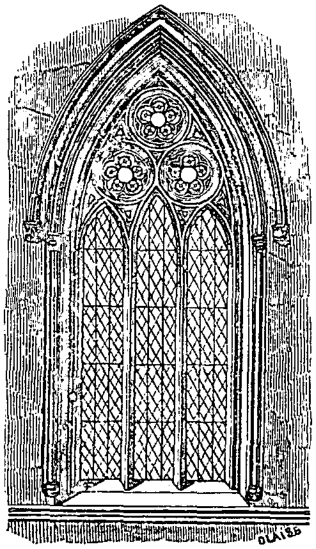
Fig. 61.

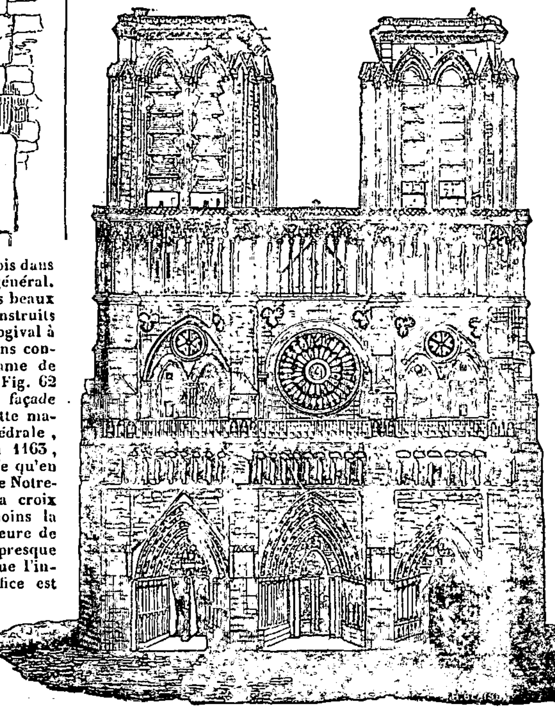
Fig. 62.

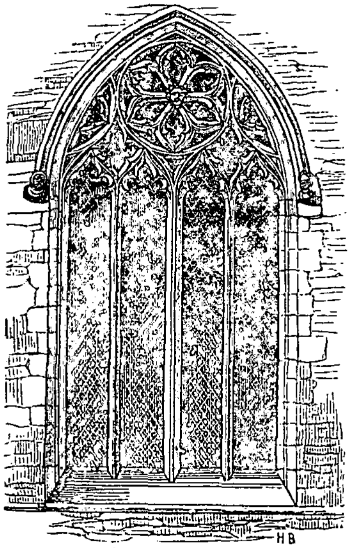
Fig. 63.

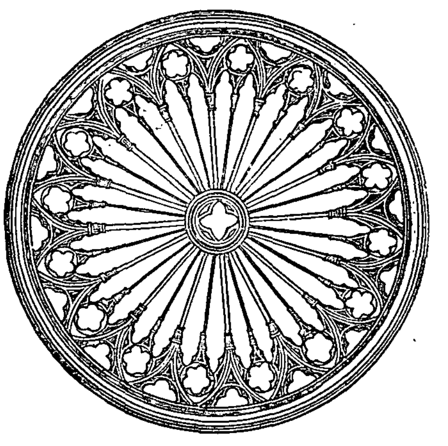
Fig. 64.

La plus remarquable des cathédrales édifiées dans le style rayonnant, est celle de Strasbourg (Fig. 65). La première pierre du portail fut posée en 1277, sous la direction de l'architecte Erwin de Steinbach. Après la mort d'Erwin, les travaux furent continués par son fils Jean et par d'autres ar*tistes: mais la flèche ne fut achevée qu'en* 1439, par Jean Hült de Cologne. Le plan de cette église ressemble à celui de Notre-Dame de Paris. La longueur de l'édifice dans œuvre est de 105 m., et sa largeur de 38 m. : l'élévation de la voûte est de 30 m. environ. C'est sur la tour septentrionale de la façade que s'élève cette flèche si célèbre dans les fastes de l'arch. Rien ne saurait, en effet, donner une idée exacte de sa hardiesse et de son élégance. Quant à sa hauteur, elle est de 142 m. au-dessus du pavé. De tous les monuments connus, si l'on excepte la plus grande des pyramides d'Égypte, aucun n'atteint cette élévation prodigieuse.

La cathédrale de Cologne doit être également rangée parmi les édifices du XIV^e siècle. Si elle eût été achevée, cette église serait incontestablement le plus grandiose et le plus magnifique spécimen de l'architecture chrétienne. Son plan (Fig. 66) offre une régularité et une symétrie parfaites, comparables à celles qui caractérisent les monuments de l'art antique. L'emplacement sur lequel est bâtie l'église actuelle était occupé par l'ancienne cathédrale construite à l'époque de Charlemagne. Mais cette dernière ayant été détruite par le feu en 1248, l'archevêque Conrad résolut de *rebâtir sa cathédrale au même lieu, et,* dès l'année suivante, c.-à-d. le 14 août 1249, il posa la première pierre de la nouvelle église. Des quêtes faites dans toutes les contrées de l'Europe rapportèrent des sommes considéra-

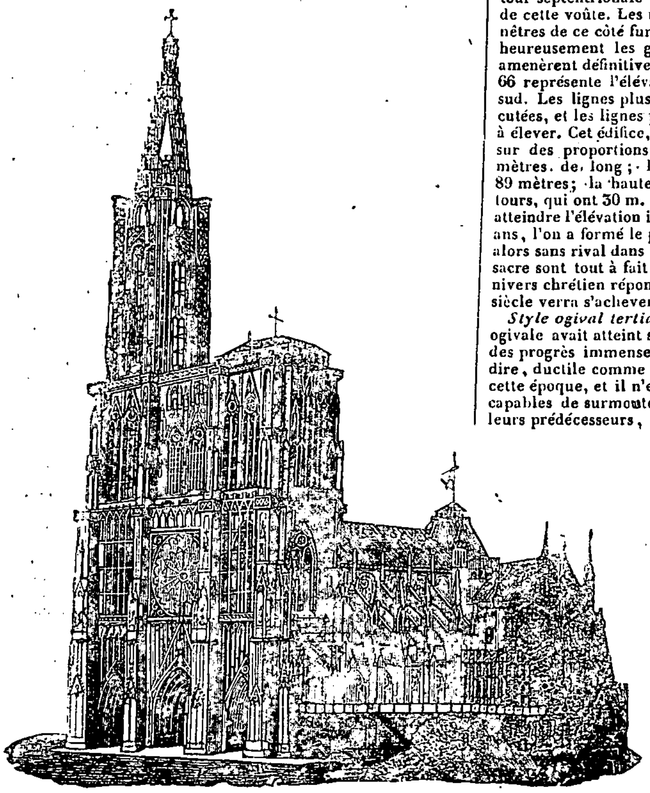

Fig. 65.

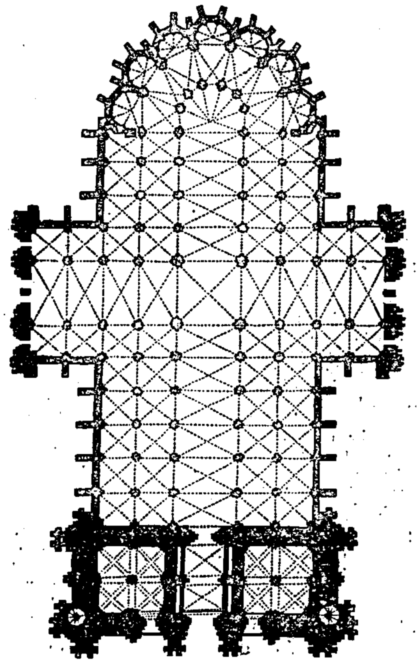

Fig. 66.

bles, et tout faisait espérer que l'exécution des travaux marcherait avec rapidité. Mais on dut bientôt renoncer à cette espérance. Les archevêques de Cologne dissipèrent en guerres inutiles les sommes destinées à un autre usage, et l'architecte Gérard, qui dirigeait les constructions en 1257, abandonna la ville pour se retirer à Bonn. Malgré cela, les travaux ne furent pas interrompus; mais ils marchèrent avec une extrême lenteur. La consécration du chœur eut lieu le 27 septembre 1322, c.-à-d. soixante et treize ans après la pose de la première pierre. A cette époque, les travaux se ralentirent encore davantage, et, vers 1570, le zèle des fidèles se refroidit complétement à cause des abus qui s'étaient glissés dans l'administration des fonds. Sous l'archevêque Thierry de Moers, en 1437, la tour méridionale étant parvenue au troisième étage, on y suspendit les cloches. Dans les premières années du XVI^e siècle, la nef s'élevait jusqu'à la hauteur des chapiteaux des ailes, et on commença la voûte des bas-côtés du nord : la tour septentrionale fut poussée également jusqu'à la hauteur de cette voûte. Les magnifiques verrières qui décorent les fenêtres de ce côté furent posées à la même époque; mais malheureusement les guerres civiles, causées par la réforme, amenèrent définitivement la cessation des travaux. La Figure 66 représente l'élévation de ce monument, prise du côté du sud. Les lignes plus ombrées indiquent les parties déjà exécutées, et les lignes plus claires figurent les parties qui restent à élever. Cet édifice, ainsi que nous l'avons dit, a été conçu sur des proportions gigantesques. En effet, il a plus de 152 mètres de long; la longueur du transsept est d'environ 89 mètres; la hauteur des toits dépasse 61 mètres; enfin les tours, qui ont 30 m. 50 cent. de largeur à leur base, devaient atteindre l'élévation inouïe de 152 m. Depuis près de vingt-cinq ans, l'on a formé le projet de terminer cet édifice qui serait alors sans rival dans le monde; mais les fonds que l'on y consacre sont tout à fait insuffisants. Espérons cependant que l'univers chrétien répondra à l'appel de l'Allemagne et que notre siècle verra s'achever ce chef-d'œuvre de l'arch. sacrée.

Style ogival tertiaire. — A la fin du XIV^e siècle, l'arch. ogivale avait atteint son apogée. La technie de l'art avait fait des progrès immenses. La pierre était devenue, pour ainsi dire, ductile comme la cire entre les mains des artistes de cette époque, et il n'existait plus de difficulté qu'ils ne fussent capables de surmonter. Mais le désir de faire autrement que leurs prédécesseurs, et de les vaincre à force d'audace et de témérité, jeta les architectes du XV^e siècle dans une voie fausse qui devait promptement amener la décadence de l'arch. Ils oublièrent que l'art a pour but suprême la réalisation symbolique des plus nobles conceptions de l'homme, et dès lors le temple chrétien perdit son caractère grave, sévère et véritablement religieux. Cette période de décadence commença à la même époque dans tous les pays où régnait l'arch. ogivale, c'est-à-dire en France, en Allemagne et en Angleterre : toutefois, dans ce dernier pays, elle se produisit sous une forme particulière. C'est pour cela que le style ogival du XV^e siècle a reçu en Angleterre le nom de *style perpendiculaire*, et, sur le continent, celui de *style flamboyant.*

Style ogival fleuri ou *flamboyant.* Parmi les caractères distinctifs de ce style, on doit mettre au premier rang celui de la présence simultanée d'arcs de formes diverses : ainsi l'ogive équilatérale du siècle précédent est encore fort usitée; mais l'ogive obtuse se montre très-fréquemment, et l'on voit apparaître l'arc en accolade, l'arc en doucine, l'arc en anse de panier, etc.

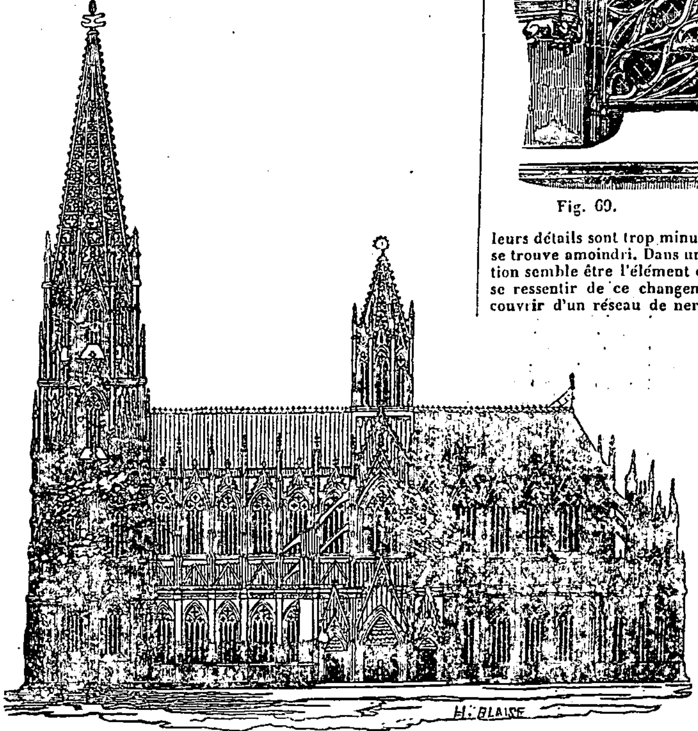

Fig. 7.

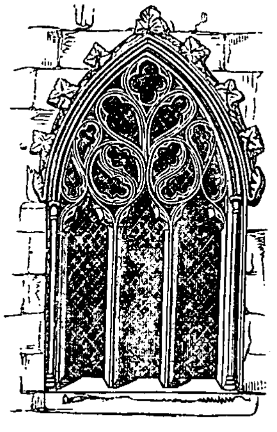

Fig. 68.

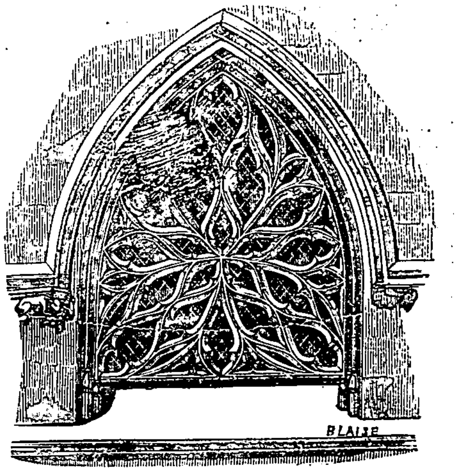

Fig. 69.

Les fenêtres, dont la forme est plus évasée que dans le style rayonnant, sont toujours divisées verticalement par des meneaux prismatiques. Les lignes qui forment le réseau des fenêtres sont sinueuses et ondulées (Fig. 68 et 69). On a comparé les figures qu'elles décrivent à des flammes ondoyantes, et c'est pour cela qu'on a donné le nom de style flamboyant à notre style ogival tertiaire. — Les dessins qu'offrent les grandes roses sont tout à fait analogues à ceux du réseau des fenêtres. Les ouvertures en arc soit des portes, soit des fenêtres, sont communément surmontées de pignons dont les tympans sont découpés à jour, et dont les rampants sont chargés de crosses très saillantes et ornés d'un bouquet en amortissement. Les moulures sont inférieures a celles des périodes précédentes. On voit généralement de larges moulures concaves qui ne sont séparées les unes des autres que par des filets étroits. Souvent une moulure se continue avec les moulures contiguës, sans que rien indique la ligne de séparation, ou bien il n'existe qu'une légère arête qui ne produit aucun effet. Cependant on rencontre parfois des moulures hardies et de bon goût. Les ornements sont prodigués sur toutes les parties susceptibles d'en recevoir. Les fleurs de toute espèce, les rinceaux de feuillages, sont sculptés avec une habileté et une délicatesse merveilleuses; mais ces ornements sont trop compliqués, ou bien leurs détails sont trop minutieux, et, dans les deux cas, l'effet se trouve amoindri. Dans un style architectural où la décoration semble être l'élément essentiel, les voûtes devaient aussi se ressentir de ce changement. Aussi les voyons-nous se recouvrir d'un réseau de nervures très-compliqué : en même temps, chaque point d'intersection se décore d'une rosace, d'un écusson ou d'une clef pendante. Les piliers ne sont plus sculptés en colonnettes fasciculées : ils représentent un faisceau de meneaux à arêtes saillantes séparés les uns des autres par des moulures concaves. Ces meneaux, en se prolongeant, vont former les archivoltes des arcades et les nervures des voûtes. L'absence de chapiteaux dans ces piliers est un trait caractéristique du style flamboyant. D'autres fois les piliers sont circulaires et unis, et les moulures les plus saillantes des archivoltes sont les seules qui se continuent jusqu'au bas de la colonne. Dans certains cas, les moulures des arcades viennent mourir au sommet du pilier, qui est dépourvu de chapiteau et même d'imposte. Assez souvent ces moulures s'entre-croisent et se pénètrent les unes les autres. Enfin, dans un petit nombre d'églises, on voit des piliers cylindriques ou octogones munis de chapiteaux, et alors les moulures qui vont décorer les arcades et les voûtes semblent naître du sommet de ces chapiteaux. Les contreforts offrent la même disposition que dans la période antérieure : mais leur décoration est d'une richesse exubérante et offre les caractères propres du style flamboyant. L'extrados des arcs rampants est surtout fréquemment orné d'arcatures ogivales à jour. — Il n'existe pas en France de grandes cathédrales entièrement construites dans le style que nous venons de décrire : mais il s'observe dans un plus ou moins grand nombre de parties des edifices religieux d'une certaine importance. Nous mentionnerons, entre autres, la cathédrale de Beauvais, l'église de Saint-Ouen à Rouen, celles de Saint-Gervais et de Saint-Merry à Paris, de Saint-Pierre à Avignon, et l'église d'Harfleur en Normandie, etc. (Fig. 70. Vue d'un portail de l'église d'Harfleur).

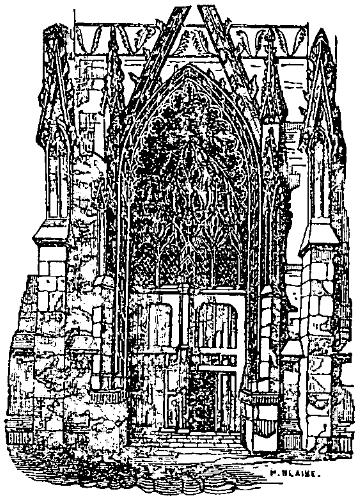

Fig. 70.

Style ogival perpendiculaire. — En Angleterre, la décadence de l'arch. gothique commença à la même époque que sur le continent, et elle se manifesta, comme chez nous, par l'affaissement de l'ogive, par la maigreur des moulures et par l'exubérance de la décoration. Les arcs décrits de quatre centres, et particulièrement l'arc en accolade et l'arc Tudor, deviennent alors d'un usage fréquent. La présence d'arcs de ce genre, le dessin des fenêtres, dont le réseau se compose principalement de lignes perpendiculaires et dont les meneaux sont coupés à angles droits par des traverses, enfin la décoration des voûtes qui présentent souvent un lacis de nervures fort compliqué et une multitude de clefs pendantes, suffisent pour caractériser ce style (Fig. 71. Porche de l'église de Tous-les-Saints, à Stamford, dans le comté de Lincoln. — Fig. 72. Fenêtre de l'église de Sainte-Marie à Oxford). Le style d'arch. ogivale qui a régné en Angleterre dans le XVe siècle et dans la première moitié du siècle suivant est encore désigné par la dénomination de *style fleuri*, ou *style Tudor;* mais le nom le *style perpendiculaire* proposé par Rickman est aujourd'hui généralement adopté.

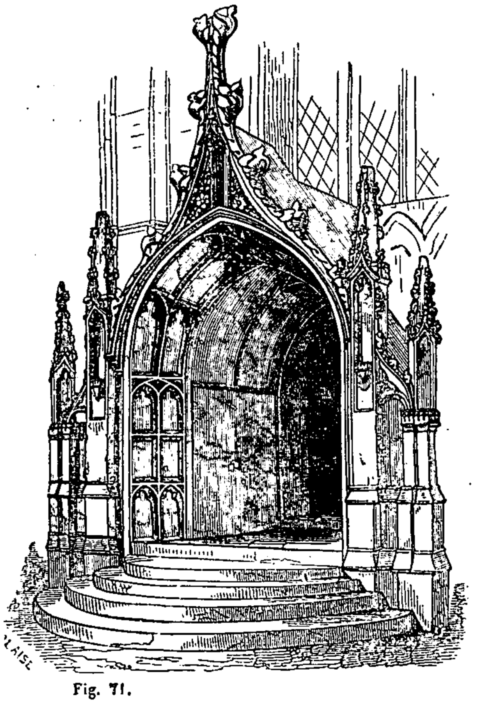

Fig. 71.

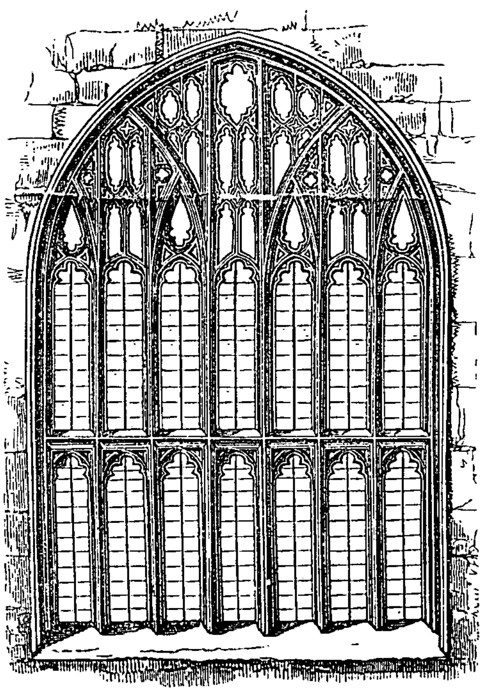

Fig. 72.

L'arch. gothique s'est étendue également dans le midi de l'Europe; mais là, tout en conservant le caractère qui lui est propre, elle a subi l'influence des formes architecturales des styles qui l'avaient précédée. C'est ainsi qu'en Espagne les églises construites dans le style gothique présentent fort souvent le système de décoration propre à l'arch. moresque. Le Portugal possède un des plus magnifiques édifices bâtis dans le style ogival, nous voulons parler de l'église de Batalha qui est toute en marbre blanc et qui n'a pas moins de 127 m. de longueur.

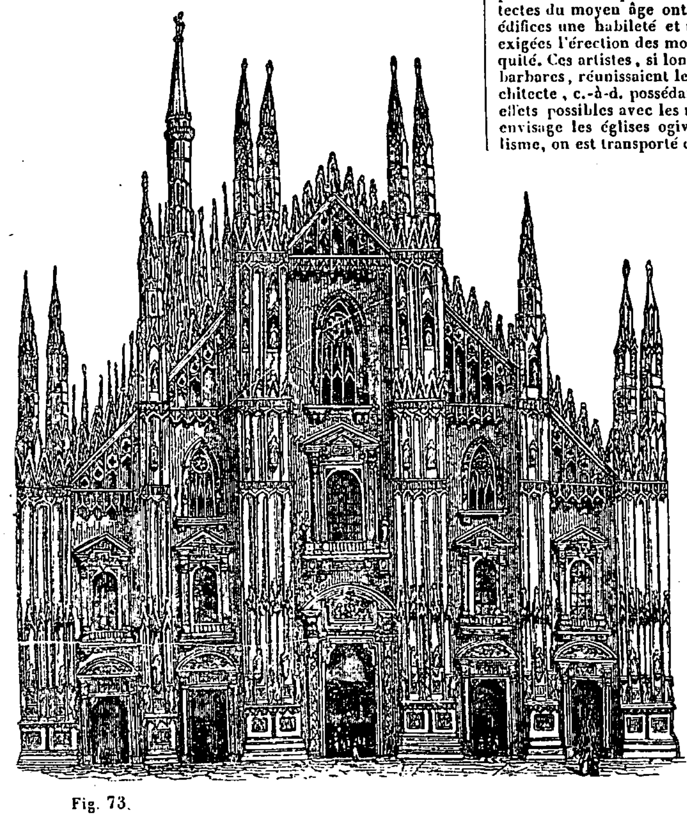

Fig. 73.

On trouve en Italie de nombreux monuments de l'arch. ogivale élevés dans le XIIIe et dans le XIVe siècle. Le plus ancien est l'église d'Assisi, construite par l'architecte Lapo et consacrée à saint François (1228-1330). Mais de tous les édifices religieux construits dans ce style, le plus remarquable est la cathédrale de Milan. Cette église, commencée en 1336, fut terminée en 1387. Elle est construite en marbre blanc. Son plan est celui de la croix latine; sa longueur est de 149 mètres, et sa plus grande largeur de 90 m. environ. L'intérieur de cette église est divisé en cinq nefs. Les portes et les fenêtres de la façade occidentale (Fig. 73) appartiennent au style italien moderne, car cette partie a été élevée beaucoup plus tard que le corps de l'édifice. L'angle supérieur du gable est élevé de 52 m. au-dessus du pavé. La tour centrale qui est placée sur l'intersection des transepts avec la nef a 122 m. de hauteur. Toutes les tours et tous les pinacles sont couronnés de statues. Le toit est entièrement recouvert de blocs de marbre blanc ajustés avec tant de soin qu'ils semblent ne former qu'une seule pièce. Le principal architecte de cet édifice fut un Allemand nommé Zamodia. On doit remarquer que l'intérieur de la cathédrale qui est de la fin du XIVe siècle, est construit dans le style qui régnait à cette époque en France et en Allemagne. La quantité de statues et de bas-reliefs en marbre qui ornent cette église est véritablement prodigieuse : quelques auteurs en effet, portent leur nombre à quatre mille cinq cents.

La dénomination de *gothique* appliquée au style architectural dont nous venons d'exposer les caractères dans ses différentes périodes est complétement inexacte. Les Goths, en effet, ne sauraient avoir inventé ni l'arc ogival, ni l'arch. de même nom, puisque l'apparition de celle-ci est postérieure de plusieurs siècles à l'anéantissement des empires fondés par ces barbares. Ils n'ont exercé aucune influence sur l'art, si ce n'est d'accélérer par leurs dévastations la ruine des monuments de l'antiquité. Au reste, ainsi que l'ont démontré Möller, Maffei, Muratori et Tiraboschi, lorsque ces peuples se furent établis en maîtres dans l'Italie, ils se servirent des artistes du pays. Leur roi Théodoric, qui régna de 493 à 525, eut recours pour les édifices qu'il fit élever, aux lumières des architectes romains, et l'histoire nous a même conservé les noms d'Aloysius et de Daniel comme ayant été employés par ce prince.

C'est surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle que l'épithète de gothique, devenue synonyme de barbare et de mauvais goût, a été appliquée à l'arch. du moyen âge. Les merveilleuses constructions de l'arch. ogivale ont été pendant plus de deux siècles regardées comme des créations monstrueuses dépourvues de tout génie artistique. Aujourd'hui les édifices religieux élevés par nos pères sont universellement compris et appréciés. Il n'est personne qui n'admire l'immensité et la hardiesse de ces constructions, la multiplicité et la richesse infinie des détails qui donnent à chaque église une physionomie particulière, sans altérer en rien le caractère de l'ensemble, et à ne considérer les cathédrales gothiques qu'au point de vue des procédés techniques de l'art, on doit reconnaître que les architectes du moyen âge ont déployé dans la construction de ces édifices une habileté et une science supérieures à celles qu'a exigées l'érection des monuments les plus grandioses de l'antiquité. Ces artistes, si longtemps traités d'ouvriers ignorants et barbares, réunissaient les qualités les plus éminentes de l'architecte, c.-à-d. possédaient l'art de produire les plus grands effets possibles avec les moyens les plus simples. Mais si l'on envisage les églises ogivales sous le point de vue du symbolisme, on est transporté d'une religieuse admiration, en reconnaissant que le dogme chrétien, dans toute sa pureté, se trouve scellé pour ainsi dire dans la pierre des aiguilles, des pinacles, des roses et des arceaux sans nombre de ces magnifiques monuments. En effet, partout la matière s'y montre vaincue, dominée, asservie par l'esprit; partout se manifeste l'élan sublime de l'âme dégagée des choses terrestres. Dans les croix sur lesquelles reposent tous ces édifices sacrés, dans les flèches qui s'élancent jusqu'au ciel, partout se lit le témoignage de la foi ardente de l'artiste chrétien, ayant conscience de l'œuvre religieuse qu'il accomplissait en élevant la cité de Dieu.

ARCHIT. MODERNE. — Ce fut en Italie que commença le mouvement de réaction qui eut pour résultat de détrôner dans l'Europe entière l'arch. ogivale. L'art gothique n'avait pas jeté de bien profondes racines dans la péninsule italique et presque tous les édifices construits dans le style ogival présentent des traces plus ou moins nombreuses de l'influence persistante de l'art romain. La contemplation de cette multitude de monuments classiques qui couvre le sol de l'Italie ramena de bonne heure les architectes italiens à l'imitation de ces monuments. Les premiers signes de cette révolution dans l'art se manifestèrent dès le XIVe siècle. En 1370, nous voyons Orcagna décorer la *Loggia dei Lanzi*, à Florence, d'immenses arcades en plein cintre. Toutefois c'est au célèbre Brunelleschi, né en 1377, que la postérité a décerné avec raison le titre de restaurateur de l'arch. antique. Après lui, l'architecte qui contribua le plus au mouvement artistique dont nous parlons est L. B. Alberti, de la noble et ancienne famille des Alberti de Florence. Enfin, parmi la foule de grands architectes que l'Italie produisit au XVIe siècle, nous *citerons les noms* à jamais illustres de Bramante, de Michel-Ange Buonarroti, de Raphael, de San-Gallo, de Balthazar Peruzzi, de Giocondo, de San-Micheli, de Vignola, de Serlio et d'Ammanati. — Le style de cette époque a reçu le nom de style de la *Renaissance*. Quoiqu'on se proposât alors comme règle générale l'imitation de l'antique, cette imitation fut loin d'être servile, et, il faut l'avouer, elle ne fut pas toujours fort intelligente. Ce fait est aisé à concevoir, puisque les monuments que nous a laissés l'antiquité avaient été érigés pour les besoins d'un culte tout différent du culte chrétien et d'une civilisation qui n'offre presque aucune analogie avec la nôtre. Dans cette période le plein cintre reconquiert son ancienne prééminence : on reproduit les ordres grecs et romains, mais en les modifiant et en prétendant leur assigner des proportions invariables. Les accouplements de colonnes, l'emploi d'ordres superposés, la présence de frontons brisés, de frontons circulaires, caractérisent l'arch. de cette époque. Les feuillages et les enroulements de toute sorte, avec des animaux réels ou imaginaires, agencés à la manière d'arabesques, se rencontrent fréquemment dans les édifices du XVIe siècle.

De l'Italie, le style de la renaissance se répandit assez promptement, d'abord en France, puis dans le reste de l'Europe. Parmi les architectes français qui contribuèrent le plus à cette révolution, on doit placer au premier rang J. Bullant, Philibert Delorme, P. Lescot et Jacques de Brosse. Nous ne mentionnerons pas ici les monuments érigés par ces artistes, car il en sera parlé aux mots TUILERIES, LOUVRE, FONTAINE, etc. Le même motif nous empêche de donner la vue de ces monuments : nous nous contenterons de présenter comme *exemple du style de* transition entre l'arch. gothique et l'arch. de la renaissance, la façade du château de Gaillon (Fig. 74), qui a été transportée, il y a quelques années, dans la cour du palais des Beaux-Arts, à Paris.

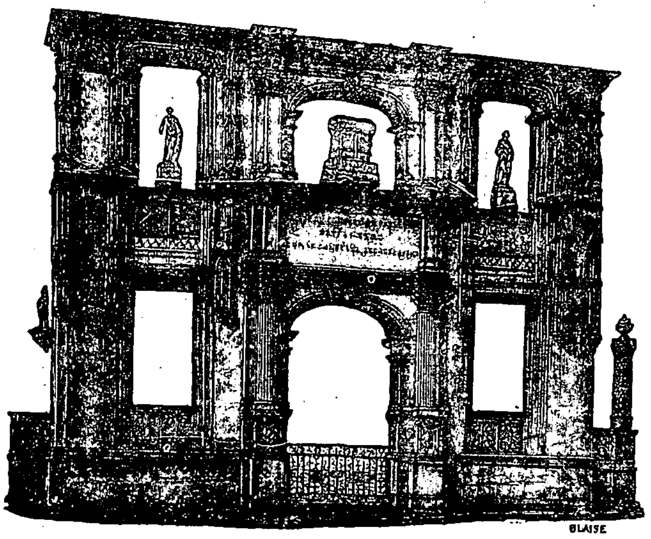

Fig. 74.

Nous ne pousserons pas plus loin notre revue de l'histoire de l'arch. en Europe; car les édifices nombreux élevés dans les deux derniers siècles sont connus de tout le monde, et il n'appartient qu'aux traités spéciaux de faire la critique de la direction suivie par l'arch. durant cette période. D'ailleurs, l'arch. n'offre aucun caractère propre qui ait *permis de lui donner* un nom *particulier*, et depuis longtemps tout l'art de l'architecte consiste à imiter avec plus ou moins de goût et d'habileté, soit les monuments antiques, soit les œuvres des grands maîtres de l'art qui ont vécu dans le XVe et dans le XVIe siècle.

ARCHIT. CHINOISE. — Nous avons déjà dit que la tente était le type unique de l'arch. chinoise. En effet, la plus simple inspection du mode de construction employé dans les maisons privées, ainsi que dans les temples et dans les palais, suffit pour démontrer l'exactitude de cette assertion. Ces nombreux piliers de bois, dépourvus à la fois de base et de chapiteau, qui supportent les plafonds des édifices, représentent les pieux de la tente. Les toits convexes qui semblent projeter au loin leur dos et leurs côtes sont les peaux et les étoffes étendues sur les cordes et sur les bambous. (Fig. 75. Façade d'une maison chinoise). Les temples et les palais consistent en un groupe de pavillons plus ou moins spacieux et plus ou moins richement décorés (Fig. 76. Vue d'un petit temple à Canton), et ne sont pas construits dans un autre style que les habitations particulières. Quelquefois cependant les pieux ou colonnes reposent sur une espèce de socle ou de dé soit en pierre, soit en marbre comme dans la dernière figure. Enfin les tours elles-mêmes font l'effet d'une *série de tentes superposées*. (Voy. TOUR.) Dans l'arch. chinoise, on ne trouve aucune pièce qui ressemble à notre architrave et qui soit destinée à reposer sur le faite des colonnes et à soutenir le reste de la charpente. Quant au chapiteau, il est rendu inutile par la grande projection des toits au delà des colonnes dont ils cachent l'extrémité supérieure.

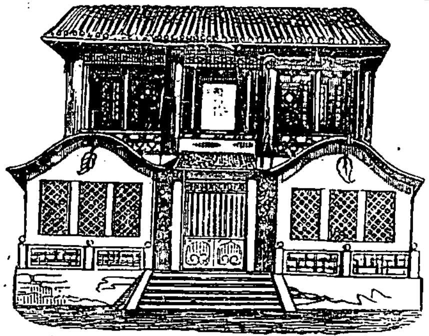

Fig. 75.

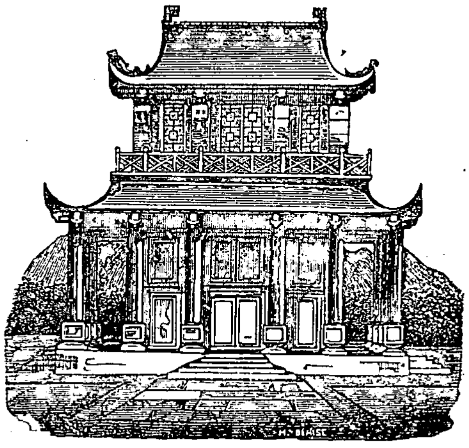

Fig. 76.

L'arch. chinoise paraît n'avoir subi aucune révolution et n'avoir fait aucun progrès depuis les temps les plus reculés. Cette pauvreté d'invention de la part des architectes chinois dépend sans doute de ce que tout ce qui concerne la construction des édifices est l'objet de la surveillance de l'autorité. Les lois de l'empire décrivent de la façon la plus minutieuse la manière dont on doit construire un palais, suivant qu'il s'agit d'un prince, d'un mandarin, d'un simple particulier, etc. Elles règlent avec la plus grande précision, suivant le rang du propriétaire, la grandeur et l'élévation des maisons, ainsi que le nombre et la hauteur des appartements.

Ce qui distingue essentiellement les édifices chinois, c'est leur légèreté et l'aspect de gaieté qu'ils présentent. Leurs toits simples ou doubles couverts de tuiles vernissées et brillantes, *leurs murailles revêtues de porcelaines, leurs portiques diaprés* de mille couleurs, leurs peintures aux teintes tranchées, l'éclat du vernis qui brille de toutes parts, l'harmonie de ce genre de décoration avec les formes sveltes et légères des constructions, tout contribue à produire un effet des plus riants. Aussi les Chinois auraient-ils de la peine à s'habituer à la vue de notre froide et sombre arch.

Nous avons parlé ailleurs des arcs de triomphe que les Chinois érigent en l'honneur des hommes illustres ou pour conserver la mémoire des grands événements, et nous avons vu que les ouvertures de ces monuments ne présentaient pas la forme d'arcades, quoique les habitants de la Chine sachent parfaitement employer les voussoirs cunéiformes dans la construction des arches de leurs ponts. Quant à la fameuse muraille élevée il y a environ vingt siècles, pour mettre la Chine à l'abri des invasions des Tartares, elle n'est remarquable que par son immense étendue et par le travail prodigieux qu'a nécessité son érection. Elle s'étend depuis la province de Chen-Si jusqu'à l'extrémité orientale du Tchy-Li, sur une longueur d'environ 240 myriamètres, en franchissant les vallées, les montagnes, les fleuves, et n'est pas même interrompue dans les lieux inaccessibles à l'ennemi. Cette singulière fortification consiste en deux murs parallèles construits en briques ou en pierres. L'intérieur est rempli de terre et le sommet du rempart représente une plate-forme revêtue de briques carrées. La hauteur totale de la muraille est de 6 mètres, y compris un parapet de 1 m. 50 centim. A sa base, elle a 7 m. 60 d'épaisseur, mais elle n'a plus que 4 m. 60 à la plate-forme. Tous les deux cents pas, elle est munie d'une tour carrée ayant 12 m. de côté à la base et 9 au sommet. La hauteur de ces tours est de 11 m. 25 : quelques-unes cependant sont hautes de 14 m. 60 *et se composent alors de deux étages*. (Fig. 77. Vue d'un partie de la grande muraille de la Chine.)

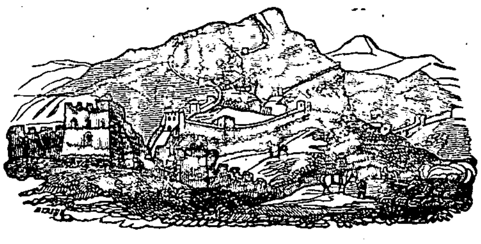

Fig. 77.

ARCHIT. MEXICAINE et PÉRUVIENNE. — L'arch. des peuple qui habitaient l'Amérique avant la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb, mérite d'attirer un moment notre attention. Les Espagnols trouvèrent le Mexique occupé par un peuple déjà avancé dans les arts et dans la civilisation. Au commencement du VIIe siècle de notre ère, on voit les Toltèques, peuplade dont l'origine est tout à fait inconnue, fonder un empire dans les vallées de Mexico et d'Oaxaca, y bâtir des villes, y construire des routes, et y élever des pyramides qui font encore aujourd'hui l'objet de notre admiration. Mais vers la fin du XIIe siècle, les Aztèques, dont l'origine n'est pas mieux connue, détruisirent la monarchie Toltèque, et ils se trouvaient encore en possession du Mexique, à l'époque de l'arrivée des Espagnols. Il paraît, au reste, que l'arch. des Aztèques était parfaitement identique à celle des premiers maîtres du pays.

Les édifices religieux du Mexique consistaient en amas de terre ayant la forme d'une pyramide tronquée et en partie revêtue de pierre. Les idoles et les autels qui servaient aux sacrifices étaient situés sur la plate-forme de la pyramide. On leur donnait le nom de *Téocallis* (maisons de Dieu). Le grand téocalli de l'ancienne ville de Mexico avait cinq étages et était haut de 37 m. environ. Sa base avait 97 m. sur chaque face. Le célèbre téocalli de Téotihuacan (Fig. 78) dont l'érection est attribuée à la nation Toltèque, et qu'on voit encore aujourd'hui dans la vallée de Mexico, se compose d'un amas d'argile et de graviers, que revêt un mur épais construit en pierres. On aperçoit encore des vestiges de la couche de chaux qui recouvrait le parement de ces murs. Cet édifice avait 52 m. de hauteur et 196 m. de côté à sa base. La pyramide de Cholula est le plus vaste de tous les monuments de ce genre. Elle n'a, il est vrai, que quatre étages, et sa hauteur ne dépasse pas 54 mètres; mais la largeur de sa base est immense, car elle a 453 m. de côté, presque le double de la pyramide de Chéops en Égypte. La plate-forme a environ 2920 m. carrés de superficie : on y arrive par un escalier de 120 marches. La pyramide de Cholula (Fig. 79) est construite en argile et en briques sechée au soleil. L'argile et les briques sont disposées par couches qui alternent entre elles. A l'intérieur de cette pyramide, comme dans les autres téocallis, on avait pratiqué des excavations destinées à servir de sépultures. Dans celle de Cholula, on a découvert une chambre construite en pierre et renfermant deux squelettes ainsi que plusieurs vases curieusement peints et vernis. La pyramide de Papantla n'a que 18 m. 30 cent. de hauteur; mais elle est remarquable en ce qu'elle se compose d'immenses pierres de taille porphyritiques d'une coupe et d'un poli admirables. Le revêtement des assises est orné d'hiéroglyphes en relief dans lesquels on reconnaît des serpents et des crocodiles. Chaque assise offre un grand nombre de niches carrées et symétriquement distribuées; on en porte le nombre total à 378. Un des monuments les plus curieux du nouveau continent est le palais ou mieux les tombeaux de Mitla. Ce sont trois édifices disposés symétriquement. Le plus important et en même temps le mieux conservé des trois, a près de 40 mètres de longueur. Un escalier pratiqué dans un puits conduit à un appartement souterrain de 27 mètres de long sur 8 de large. Cet appartement, ainsi que l'extérieur de l'édifice, est décoré de frettes et d'autres

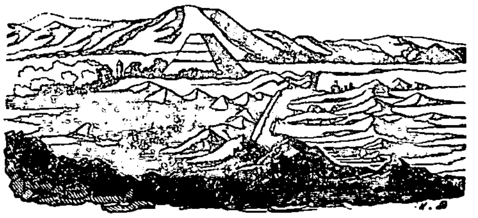

Fig. 78.

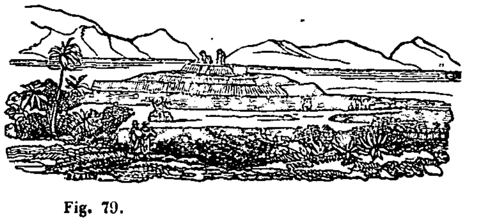

Fig. 79.

ornements analogues. (Fig. 80. Ornements du palais de Mitla.) Mais ce qui distingue particulièrement ces ruines quand on les compare aux autres monuments mexicains, c'est la présence de six colonnes de porphyre d'un seul bloc et hautes de 5 m. 15 c. environ, qui sont au centre d'une vaste pièce dont elles soutiennent le plafond. Ces colonnes toutefois sont dépourvues de base et de chapiteau. L'intérieur des appartements est orné de peintures représentant des armes, des sacrifices et des trophées. On n'y aperçoit aucune trace de fenêtres. De Humboldt a été frappé de la ressemblance que présentent plusieurs de ces ornements avec ceux qui décorent les vases étrusques.

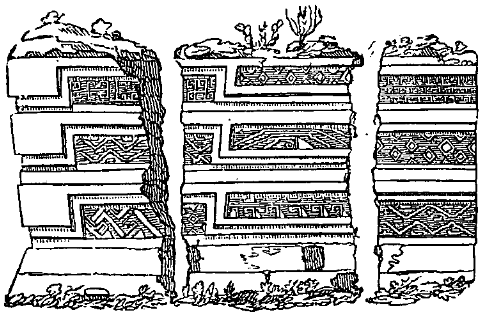

Fig. 80.

La célébrité et l'importance des ruines de la ville de Culhuacan, improprement nommée Palenque, et que Jomard appelle la *Thèbes américaine*, ne nous permettent pas de les passer sous silence. Ces ruines, cachées au milieu d'épaisses forêts, dans la province de Chiapa, sont restées plusieurs siècles inconnues aux archéologues. Elles ont été explorées pour la première fois en 1787 par le capitaine Ant. del Rio et J. Al. de Calderon, et postérieurement par d'autres voyageurs. La ville de Culhuacan paraît avoir eu de 27 à 31 kilom. de tour; ses ruines offrent encore des temples, des fortifications, des tombeaux, des pyramides, des ponts, des aqueducs, des maisons. On y a trouvé des vases, des idoles, des médailles, des instruments de musique, des statues colossales, et, ce qui est bien remarquable, des bas-reliefs d'une assez belle exécution et ornés de caractères qui paraissent être de véritables hiéroglyphes. Tout annonce que ce fut jadis la résidence d'un peuple très-avancé dans l'arch., dans la sculpture et même dans la peinture, peuple dont la taille haute et svelte, les belles proportions et les traits de la figure n'avaient rien d'asiatique, d'africain ou de malais. Le grand temple, de forme carrée et entouré d'un péristyle, peut avoir 97 m. 50 c. de long sur environ 9 m. 75 c. d'élévation. Ses murailles ont 1 m. 30 c. d'épaisseur. L'intérieur est divisé en plusieurs corps de logis séparés par des cours. Du milieu de l'édifice s'élève une tour haute d'à peu près 24 m. 30 c. qui probablement servait de belvédère; il en reste encore quatre étages; l'escalier qui conduit au sommet est au centre; il est éclairé par des fenêtres percées de chaque côté à chaque étage; l'arch. en est simple et élégante. Au dessous du temple il y a de vastes souterrains dans lesquels on descend par des escaliers; ils n'ont pas encore été explorés. Les murailles sont ornées de bas-reliefs sculptés sur pierre et revêtus d'un stuc très-fin; les personnages ont 2 m. 60 c. à 2 m. 90 c. de hauteur. La presqu'île du Yucatan renferme également de nombreuses ruines qui témoignent du degré de civilisation auquel étaient parvenus les habitants primitifs de cette partie du nouveau continent.

« L'arch. péruvienne, dit de Humboldt, ne s'élevait pas au delà des besoins d'un peuple montagnard; elle ne connaissait ni pilastres, ni colonnes, ni arcs en plein cintre. Née dans un pays hérissé de rochers, sur des plateaux presque dénués d'arbres, elle n'imitait pas, comme l'arch. des Grecs et des Romains, l'assemblage d'une charpente en bois : simplicité, symétrie et solidité, voilà les trois caractères par lesquels se distinguent les édifices du Pérou. » Les Péruviens possédaient une habileté étonnante dans l'art de tailler les pierres les plus dures. Ainsi La Condamine et Bouguer ont vu, dans des monuments construits au temps des Incas, des ornements de porphyre représentant des mufles d'animaux, dont les narines percées portaient des anneaux mobiles de la même pierre. Ils savaient aussi, mais nous ignorons par quels procédés, mouvoir et transporter à d'assez grandes distances des blocs de pierre gigantesques. Les palais des Incas et les temples étaient décorés de sculptures remarquables et les murailles étaient souvent revêtues de lames d'or et d'argent. Néanmoins les récits des historiens espagnols sont tellement empreints d'exagération que l'on ne peut ajouter une foi entière à leurs descriptions. — Consultez les principaux termes relatifs à l'archit., ainsi que les mots SCULPTURE, PEINTURE, etc.

ARCHITRAVE. s. f. (gr. ἀρχὸς, principal; lat. *trabs*, poutre). T. Archit. Voy. ARCHITECTURE GRECQUE et ENTABLEMENT.

* **ARCHITRÉSORIER.** s. m. T. Hist. Voy. TRÉSORIER.

ARCHITRICLIN. s. m. (gr. ἀρχὸς, chef; τρικλίνιον, salle à manger). Celui qui chez les Romains était chargé de l'ordonnance d'un festin. — Fam., on donne le nom d'*Ar.* à Celui qui se charge de l'ordonnance d'un repas. *Nous avions un admirable ar.*

ARCHIVES. s. f. (pl. (gr. ἀρχεῖον). Anciens titres, chartes et autres papiers importants. *Les arch. d'une maison, d'une communauté, d'une ville, d'un royaume. Fouiller dans les ar. Le trésor des ar.* || Lieu où l'on conserve ces sortes de titres. *Construire des ar. On a déposé cette pièce aux ar.* || Se dit aussi Du dépôt où sont conservés les actes, les minutes d'une administration. *Les ar. de la préfecture. Les ar. du greffe.* || On dit quelquefois fig., en parlant Des bibliothèques : *Ce sont les ar. de la science, du savoir.*

Enc. — Toutes les nations de l'antiquité possédèrent des *Archives.* Celles du peuple juif étaient conservées dans le temple de Jérusalem où elles devinrent la proie des flammes, lorsque Titus s'empara de cette cité. On sait que les Perses, les Mèdes, les Assyriens, les Phéniciens, les Grecs eurent aussi des dépôts publics où ils conservaient tous les écrits relatifs à leur histoire; mais ce furent surtout les prêtres de l'Égypte qui s'attachèrent à conserver tous les documents des siècles éteints. Il a été retrouvé et nous possédons des pièces originales, des manuscrits qui nous font connaître des événements qui se sont accomplis chez les Égyptiens près de 2000 ans avant notre ère. Plusieurs nations de l'Asie et notamment les Chinois prétendent avoir des ar. qui remontent à une antiquité encore plus reculée. — Les ar. des Romains étaient gardées dans des temples et confiées à la vigilance des préteurs et des consuls : dans la suite, sous les empereurs, des fonctionnaires spéciaux furent commis à la garde et à l'entretien des ar. de la ville éternelle. — Nous ne saurions guère attribuer le nom d'ar. aux quelques documents rassemblés par nos premiers rois : c'est seulement au commencement de la seconde race que l'on doit rapporter l'établissement des ar. royales en France. L'annaliste de Metz, à la date de 813, affirme que l'on conservait dans les ar. du palais les originaux des décisions de plusieurs conciles tenus par ordre de Charlemagne, et plusieurs ordonnances de Louis le Débonnaire portent que les originaux de ces mêmes ordonnances seront déposés dans les ar. du palais; mais ces dispositions ne furent maintenues que sous les rois carlovingiens. Après l'avénement des Capétiens, l'état de la France troublée par les entreprises des princes étrangers et par celles des grands feudataires, ne permit pas aux souverains d'avoir d'autres palais que leurs camps. Alors les ar. firent partie du bagage des armées. Il en résulta qu'elles furent nécessairement exposées à toutes les chances de destruction que les hasards de la guerre pouvaient faire naître. Philippe-Auguste en fit la déplorable expérience, en 1194, dans le Blaisois, près du village de Belleforge, lorsqu'il fut surpris par Richard d'Angleterre, qui lui enleva ses ar. ainsi que le sceau royal. Plus tard Philippe-Auguste s'occupa de réparer cette perte. Il fit recueillir avec soin les chartes émanées de lui, et devint par cela même le véritable fondateur du Trésor des chartes, qui fut dans l'origine établi à la tour du Louvre ou au Temple. Saint Louis le transféra dans la Sainte-Chapelle de Paris où il est resté jusqu'à la révolution.—A l'exemple de la couronne, tous les établissements publics, les monastères, les chapitres, et même les grandes maisons eurent leurs ar., ce qui multiplia prodigieusement en France les dépôts de documents historiques d'une authenticité incontestable. Cependant les ar. ne prirent un véritable développement qu'à partir du siècle de Louis XIV. A cette époque, Baluze s'occupa avec une grande activité du classement des manuscrits qui formèrent la base du dépôt de la guerre. Colbert fit fouiller en même temps les ar. du midi de la France par le conseiller Doat, qui composa avec ces documents précieux l'une des plus utiles collections de ce genre. Sous Louis XV, le duc de Choiseul confia à des Bénédictins et à d'autres savants le soin d'examiner minutieusement, dans toutes les provinces du royaume, les dépôts d'ar. dont le nombre s'élevait alors à plus de 1200. Ce dépouillement fournit des copies d'environ 50,000 pièces classées chronologiquement. Les ar. d'Angleterre, de Rome et des Pays-Bas furent mises également à contribution et produisirent aussi un grand nombre de documents du plus haut intérêt pour l'histoire. Toutes ces collections subsistent encore et sont fréquemment consultées par les érudits. A la révolution chaque corps de l'État eut d'abord des ar. particulières; mais on revint bientôt sur cette disposition, et la Convention, par un décret du 14 juillet 1794, établit des ar. nationales comme dépôt central pour toute la France. Les documents que nos armées enlevaient aux pays conquis vinrent également s'accumuler dans ce dépôt, jusqu'à l'invasion étrangère, en 1814, qui nous fit perdre ce que nous avaient donné vingt-cinq années de victoires. — Aujourd'hui les ar. nationales, dont la direction est confiée à Letronne, digne successeur des Camus et des Daunou, sont divisées, d'après le tableau dressé en 1811, en 6 sections : *législative*, *administrative*, *historique*, *topographique*, *domaniale* et *judiciaire.* Le public est admis à consulter les ar., et, moyennant une modique rétribution, on délivre des copies authentiques des pièces qu'elles renferment. Outre ce dépôt central, qui est placé dans l'ancien hôtel de Soubise au Marais, il en existe en France une foule d'autres, car chaque établissement public, chaque ville, chaque commune a ses ar. Il y a aussi auprès de chaque ministère des ar. spéciales dont la richesse et l'importance grandissent chaque jour. — Parmi les ar. des autres nations de l'Europe, nous citerons celles de l'Angleterre et de Rome comme les plus précieuses. Nous mentionnerons aussi celles de l'Escurial à Madrid. Quant à l'empire d'Autriche, ses documents les plus anciens remontent à peine au XIVe siècle.

ARCHIVISTE. s. m. Conservateur des archives.

ARCHIVOLTE. s. f. (lat. *arcus*, arc; *volutus*, roulé). T. Archit.

Enc. — L'*Arch.* consiste en un bandeau ou couronnement concentrique qui règne à la tête des voussoirs d'une arcade et qui repose sur les impostes. Dans l'architecture antique, la décoration de l'arch. est différente pour chaque ordre. Souvent l'arch. est interrompue à son sommet par une console ou une agrafe. (Voy. *Arcade.* Fig. 1.) Mais c'est dans l'architecture romane et dans la gothique que nous voyons la décoration des archivoltes présenter une extrême variété dans leur système d'ornementation qui est tantôt de la plus grande simplicité, tantôt d'une richesse incroyable. Ainsi, dans certains ca,

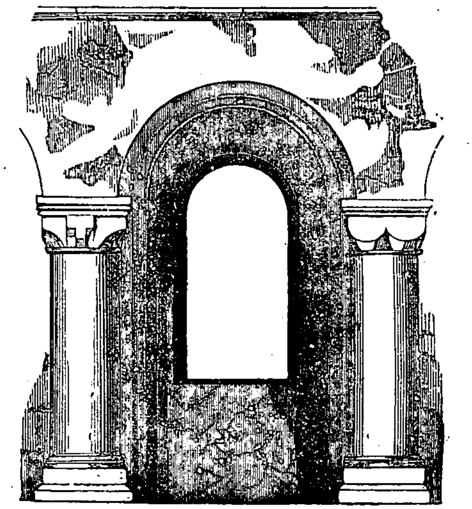

Fig. 1.

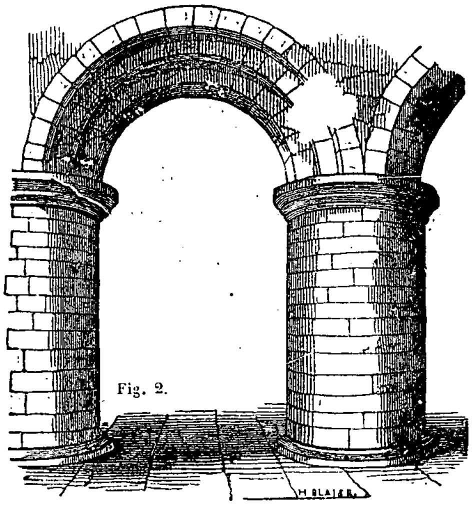

Fig. 2.

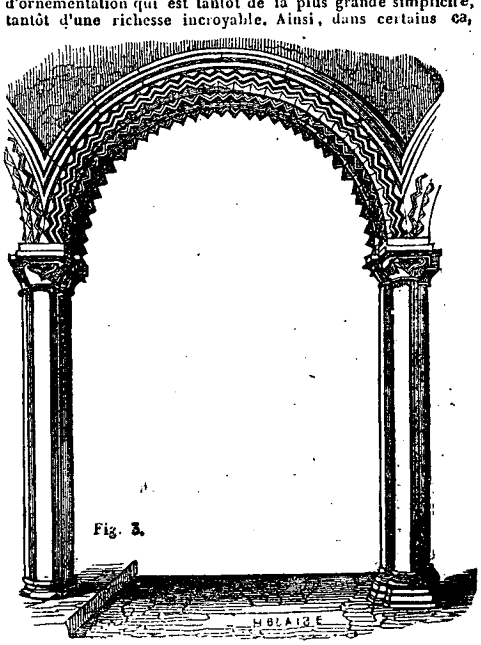

Fig. 3.

l'arch. est indiquée par un appareil mi-parti de pierres blanches ou jaunâtres et de pierres noires; d'autres fois ces archivoltes polychromes figurées offrent des dessins géométriques qui varient ordinairement d'arcade en arcade. La Fig. 1 représente une arcade normande dont l'arch. est marquée par un simple biseau, et la Fig. 2 une autre arcade normande dans laquelle l'arch. est figurée par trois séries de voussoirs étagés. Fort souvent, au contraire, l'arcade romane (Fig. 3) a une arch. chargée de décorations de formes très-variées, surtout de zigzags et de dents de scie. Enfin dans le style gothique, l'arch. se compose de tores multipliés et de scoties profondément creusées et refouillées, et est fort souvent ornée de fleurons, de feuillages, de guirlandes, de figurines, de statuettes, etc. Le style de ces ornements présente en outre d'assez notables différences dans les diverses périodes de l'architecture ogivale. Tantôt la forme et la décoration de l'arch. varie pour chaque arcade; tantôt elle reste la même, et, dans quelques cas, elle se continue d'un arc à l'autre : on l'appelle alors *arch. retournée.*

ARCHONTAT. s. m. [Dans ce mot et dans le suivant, CH se pron. K.] Voy. ARCHONTE.

ARCHONTE. s. m. (gr. ἄρχων, qui commande).

Enc. — Selon les traditions grecques, les Héraclides ayant envahi l'Attique à la tête des Doriens, le roi Codrus, qui gouvernait Athènes, instruit par l'oracle que le parti dont le chef périrait sous les coups des ennemis serait vainqueur, résolut de se dévouer pour sa patrie : il se précipita dans les rangs des Doriens et fut tué dans la mêlée. Les Athéniens victorieux, après la mort de leur roi, jugèrent que le trône de Codrus ne pourrait être dignement occupé par ses successeurs. En conséquence, ils abolirent la monarchie, lui substituèrent l'*Archontat* à vie, et élurent pour *Arch. perpétuel*, Médon, fils aîné de Codrus, en déclarant cette dignité héréditaire dans sa famille. L'autorité des archontes différait de celle des rois, en ce que les premiers étaient assujettis à rendre compte de leur administration. Il y eut treize archontes à vie de l'an 1071 à l'an 752 avant notre ère. A cette époque, l'archontat inspirant de l'ombrage aux Athéniens, ils limitèrent la durée de cette charge à dix années, mais ils continuèrent à choisir les archontes parmi les descendants de Codrus. Enfin, vers l'an 684, ils divisèrent le pouvoir entre neuf magistrats annuels auxquels ils conservèrent le nom d'archontes. Malgré ces modifications, les fonctions de l'archontat n'en restèrent pas moins les plus importantes d'Athènes. Aussi, avant d'être investis du pouvoir, les archontes étaient-ils soumis à un examen rigoureux de la part du sénat et du tribunal des Héliastes. Nul ne pouvait obtenir cette dignité s'il n'était fils et petit-fils de citoyens, s'il n'avait toujours fait preuve d'une grande piété filiale, et s'il n'avait consacré sa jeunesse au service de la patrie. On lui faisait jurer de veiller à l'exécution des lois et d'être inaccessible à la corruption. Les archontes étaient réellement à la tête de l'État; toutefois, ils devaient consulter le sénat dans toutes les circonstances, et ne pouvaient présenter au peuple aucune proposition qui n'eût préalablement été discutée dans le sein de cette assemblée. Le premier arch. s'appelait *arch. éponyme* parce que son nom servait à désigner l'année. Il était spécialement chargé de veiller à la sûreté des citoyens et de les protéger. Au second qui portait le titre de *basileus* ou *arch. roi*, était dévolu le soin de poursuivre les délits religieux, de surveiller les sacrifices, de prononcer sur les contestations élevées entre les familles sacerdotales : sa femme nommée *basilissa* ou *reine* initiait aux mystères les prêtresses qui se vouaient au culte des dieux. Tout ce qui concernait la guerre et la surveillance des étrangers établis à Athènes, rentrait dans les attributions du troisième arch. nommé *arch. polémarque.* Enfin les six derniers connus sous la qualification de *thesmothètes* étaient particulièrement préposés à l'administration de la justice, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique : ils recevaient les plaintes et les dénonciations des citoyens, parcouraient la ville pendant la nuit, et fixaient les jours où devaient s'assembler les tribunaux supérieurs. Avant Solon, les jugements des archontes étaient définitifs; ce législateur voulant borner leur puissance, ordonna qu'on pût appeler de leurs décisions devant l'Aréopage, mais il leur conserva leurs autres prérogatives. Ainsi leur personne était sacrée, et quiconque se permettait de les injurier lorsqu'ils avaient sur la tête une couronne de myrte, symbole de leur dignité, perdait ses priviléges de citoyen et se voyait contraint de payer une forte amende. L'année de l'archontat expirée, chacun des titulaires était tenu de rendre un compte sévère de sa conduite. Celui qui avait encouru quelque blâme était flétri et dégradé publiquement; les autres, en récompense de leur bonne administration, pouvaient devenir membres de l'Aréopage. L'archontat, comme toutes les autres institutions des Grecs, dégénéra au temps de Philippe et d'Alexandre. Il y eut dix archontes au lieu de neuf et l'on vit plusieurs femmes revêtues de cette grave magistrature. Elle subsista néanmoins, dans cet état de décadence, jusqu'à la conquête d'Athènes par Démétrius Poliorcète, l'an 296 avant l'ère chrétienne. — L'on retrouve encore dans le Bas-Empire le titre d'*Arch.* donné à quelques officiers supérieurs de la cour de Constantinople et à certains dignitaires de l'Église grecque. Ainsi on appelait *arch. des murs*, l'officier chargé de l'entretien et de la réparation des murs de Constantinople, et *arch. des lumières*, l'officier ecclésiastique aux soins duquel étaient confiés ceux qui devaient recevoir le baptême.

ARÇON. s. m. (R. *arc*). Pièce de bois arquée, qui fait partie de la charpente d'une selle de cheval. *Une selle à deux arçons. Ar. de devant. Ar. de derrière. Avoir des pistolets attachés à l'ar. de sa selle.* ‖ *Être ferme sur les arçons, dans les arçons,* Se tenir bien en selle. — *Perdre les arçons, Vider les arçons,* Tomber, être renversé de cheval. ‖ Fig., *Être ferme sur ses arçons*, Être inébranlable dans ses principes, Défendre victorieusement ses opinions. — *Perdre les arçons*, Être déconcerté dans une discussion, Ne savoir quel parti prendre dans une affaire.

Enc. — En Technol., on donne le nom d'*Ar.* à une sorte d'archet dont on se sert pour diviser et mélanger régulièrement les lainages et les poils d'animaux. Cet instrument est composé d'un arc suspendu au plancher par son milieu et aux deux extrémités duquel est fixée une corde à boyau fortement tendue. Les poils ou la laine qui doivent subir l'opération de l'*arçonnage* sont placés en tas sur une claie d'osier très-serrée, et traversée par la corde de l'arc que l'*arçonneur* met en vibration au moyen du *coche*, sorte de fuseau terminé de chaque côté par un bouton arrondi. Les vibrations sont combinées avec certaines variétés de mouvements, de manière à opérer le mélange intime des matières.

* **ARCTIE.** s. f. T. Ent. V. *Lépidoptères* NOCTURNES.

ARCTIQUE. adj. 2 gr. (gr. ἄρκτος, ours). T. Géog.

Enc. — On désigne sous ce nom le pôle septentrional du monde, parce que la Petite-Ourse en est très-voisine. Par opposition on nomme pôle *antarctique* le pôle méridional, situé à l'autre extrémité de l'axe. Les extrémités de l'axe de la terre portent des noms correspondants. — Les *cercles polaires ar.* et *antarctique* sont deux petits cercles de la sphère céleste parallèles aux tropiques, à l'équateur, et éloignés respectivement des pôles ar. et antarctique de 23° 27′ 57″. Ces deux cercles opposés sont décrits par le pôle de l'écliptique. Sur la terre ces petits cercles séparent les régions froides des régions tempérées. — La partie de la terre comprise d'un côté entre le cercle polaire ar. et le pôle ar. lui-même, et d'un autre côté celle qui est placée entre le cercle polaire antarctique et le pôle de même nom, sont désignées respectivement par les dénominations de *zone septentrionale* et de *zone méridionale*. Par suite, on se sert des mots *ar.* et *antarctique* pour qualifier ce qui se rapporte à ces régions, c'est ainsi qu'on dit les *mers arctiques*, les *terres arctiques*, l'*océan glacial antarctique* et la *mer antarctique*.

* **ARCTOSTAPHYLOS.** s. m. (gr. ἄρκτος; ϛαφυλὴ, raisin). T. Bot. Voy. ÉRICACÉES.

ARCTURUS. s. m. [On pron. l'S.] (gr. ἄρκτος). T. Astron. Nom donné à une Étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du *Bouvier*, et se trouve vers la queue de la *Grande-Ourse* : cette étoile a un mouvement propre sensible. — On dit quelquefois *Arcture*, surtout en poésie.

ARDÉLION. s. m. (lat. *ardere*, être plein d'ardeur). Homme qui fait l'empressé, qui se mêle de tout, qui a toujours l'air affairé. Fam. et peu us.

ARDEMMENT. adv. Avec ardeur. Ne se dit que fig. *Aimer, désirer ar.*

ARDENT, TE. adj. Qui est en feu, qui est allumé, enflammé. *Brasier, charbon ar. Fournaise ardente.* ‖ Fig., Qui enflamme, qui produit et communique une chaleur très-vive. *Ce feu est trop ar. Le soleil est très-ar. aujourd'hui.* ‖ Fig., Violent, véhément. *Désir, amour, zèle ar. Dévotion ardente. Poursuite ardente. Soif ardente. Fièvre ardente.* ‖ Fig., Qui se porte avec affection et véhémence à quelque chose. *Il est ar. à l'étude, à la chasse. Ar. au combat, à la dispute.* ‖ Fig., Qui est extrêmement actif, qui a de la fougue, de l'entraînement. *C'est un homme très-ar. Jeune homme très-ar. Caractère, esprit, génie ar. Cheval, chien trop ar.* ‖ *Poil ar.*, Poil roux. — *Cheveux d'un blond ar.*, D'un blond tirant sur le roux. ‖ *Chapelle ardente.* Voy. CHAPELLE. ‖ *Miroir ar.* Voy. MIROIR.

ARDENT. s. m. Espèce de météore enflammé. Voy. *Feu* FOLLET. ‖ *Mal des ardents*, Sorte d'érysipèle ou de charbon pestilentiel qui a régné épidémiquement en France dans le XIIe siècle.

ARDER ou **ARDRE.** v. a. (lat. *ardere*, brûler). Vieux mot qui n'est plus en usage que dans cette phrase : *Le feu saint Antoine vous arde.*

ARDEUR. s. f. Chaleur vive, extrême. *L'ar. du feu, du soleil. Pendant les grandes ardeurs de la canicule.* ‖ *L'ar. de la fièvre n'a pas diminué*, Sa violence est toujours aussi grande. — *Il se plaint d'une ar. d'entrailles*, D'un sentiment de chaleur vive dans les entrailles. — *Il y a de l'ar. à la peau de ce malade*, Sa peau fait éprouver au toucher une sensation de chaleur âcre et piquante. — *Ar. d'urine*, Sentiment de cuisson brûlante qu'on éprouve en urinant. ‖ Fig., Vivacité extrême, empressement. *Travailler avec ar. L'ar. de son zèle, de sa dévotion. L'ar. de la jeunesse, des passions. Poursuivre avec ar. L'ar. du combat, de la dispute. Ses paroles enflammèrent l'ar. de ses soldats. Il est plein d'ar. pour le service de ses amis. L'ar. de briller, de s'enrichir.* ‖ Fig., Fougue, activité excessive. *Ce cheval, ce chien a trop d'ar.* ‖ Dans le style poétique, *Ar.* se prend pour Amour. *Il lui cachait son ar. Rien ne peut modérer ses ardeurs insensées.*

ARDILLON. s. m. Voy. BOUCLE.

***ARDISIACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. MYRSINACÉES.

ARDOISE. s. f. T. Min.

Enc. — L'*Ard.* est une espèce de schiste argileux qui se présente sous la forme de feuillets sonores, minces, étroits, faciles à séparer. Sa couleur est très variable : ainsi il y a des ardoises verdâtres, rougeâtres, violettes et noires; mais le plus souvent leur couleur est une espèce de gris foncé particulier, appelé pour cela *gris d'ar.* Cette diversité de nuances paraît dépendre des proportions variables de silice, d'alumine, de fer et de magnésie que contient l'ar. — On rencontre les ardoises dans les terrains primitifs, mais principalement dans les terrains de transition. Dans les terrains primitifs, elles forment des couches très-inclinées, quelquefois verticales, qui alternent en général avec des lits de grès. Dans les terrains de transition, les couches sont presque toujours horizontales et moins mélangées de lits de grès. Elles renferment souvent une grande quantité de débris organiques appartenant à des plantes endogènes, telles que des roseaux, des bambous, des fougères, et à quelques espèces animales (ammonites, poissons). Les ardoises servent principalement à couvrir les constructions. La facilité avec laquelle on peut les obtenir en lames très minces leur donne, sous le rapport de la légèreté, un avantage marqué sur la tuile. Mais pour convenir à cet usage, il faut que les ardoises n'absorbent pas l'humidité : sans cela, elles se couvrent de mousses et sont bientôt détruites par la gelée. Il faut en outre qu'elles ne contiennent pas de pyrite; autrement elles ne *garderaient pas le clou*, car celui-ci serait promptement détruit par l'oxydation. — On emploie encore l'ar. à quelques usages moins importants, par ex. au dallage des maisons, à la fabrication des tablettes pour écrire ou dessiner, etc. — Les ardoises sont l'objet d'exploitations considérables. Leur extraction se fait ordinairement à ciel ouvert. Comme leur valeur intrinsèque est peu élevée, la couche doit avoir une grande puissance pour qu'on se décide à l'exploiter par des travaux souterrains. De quelque manière que se fasse l'exploitation, la pierre est toujours détachée sous forme de blocs prismatiques quadrangulaires. On partage ensuite les blocs en masses plus petites et de la dimension que doit avoir l'ar. Il ne reste plus alors qu'à la refendre, ce qui se pratique au moyen d'un maillet et d'un long ciseau, que les ouvriers manient avec une dextérité merveilleuse. Cette opération doit être faite immédiatement après l'extraction du bloc, l'ar. perdant la faculté de s'exfolier quelque temps après qu'elle a été tirée de la carrière.

La France possède un grand nombre d'ardoisières, dont les principales sont celles d'Angers (Maine-et-Loire), de Fumay, de Rimogne et de Signy-le-Petit (Ardennes) et celles de l'Isère.

ARDOISÉ, ÉE. adj. Qui tire sur la couleur d'ardoise. *Gris ardoisé. Teinte ardoisée.*

ARDOISIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire de l'ardoise.

ARDRE. v. a. Voy. ARDER.

ARDU, UE. adj. (lat. *arduus*). Escarpé, de difficile accès. *Sentier ar. Montagne ardue.* ‖ S'emploie principalement au fig., et se dit De certaines choses qu'il est difficile d'aborder, de mener à fin. *Questions ardues. Matières ardues. Entreprise ardue.*

* **ARDUINA.** s. m. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

ARE. s. f. (lat. *area*, aire). Mesure de superficie. Voy. *Mesures* AGRAIRES.

AREC. s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS et BÉTEL.

* **ARÉNACÉ, ÉE.** adj. T. Géol. Se dit Des roches friables, composées de petits grains se désagrégeant facilement et offrant l'aspect du sable *Roches arénacées. Dépôt ar. Structure arénacée.*

* **ARÉNAIRE.** adj. 2 g. (lat. *arenarius*). T. Botan. Se dit Des plantes qui croissent dans le sable ou dans les endroits sablonneux.

ARÈNE. s. f. (lat. *arena*, sable). Expr. poétique qui sert à désigner Le sable ou menu gravier qui couvre la surface des déserts, les bords de la mer et des fleuves. ‖ On a également donné ce nom à La partie de l'amphithéâtre où avaient lieu les combats de gladiateurs et ceux des bêtes féroces, parce qu'on la recouvrait de sable. Voy. AMPHITHÉÂTRE. — Par ext., ce nom a été appliqué à L'amphithéâtre lui-même; mais alors on l'emploie au plur. *Les arènes de Nîmes.* ‖ Fig., *Entrer, descendre dans l'ar.*, Se préparer à soutenir une lutte, soit physique, soit intellectuelle, avec des rivaux.

ARÉNEUX, EUSE. adj. Sablonneux. Ne se dit qu'en poésie.

* **ARENG.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

***ARÉNICOLE.** adj. 2 g. (lat. *arena*; *colo*, j'habite). T. Hist. nat. *Qui vit dans le sable.*—S'emploie subst. pour désigner une espèce d'*Annélide.* Voy. DORSIBRANCHES.

***ARÉNIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *arena*; *fero*, je porte). T. Géol. Qui contient du sable. *Roches arénifères.*

***ARÉNIFORME.** adj. 2 g. (lat. *arena*; *forma*, forme). T. Géol. Qui ressemble à du sable. *Mélange ar.* = On emploie dans le même sens l'adj. *Arénulacé, ée.*

ARÉOLE. s. f. Petite aire, petite surface. ‖ Cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme. ‖ Cercle qu'on remarque autour des boutons de la petite vérole, de la vaccine, etc. ‖ *T. Hist. nat. S'emploie aussi dans le sens de Cellule ou de petite cavité. *Les aréoles du germe.* = C'est par ce motif qu'on a quelquefois désigné Le tissu cellulaire par le nom de *Tissu aréolaire.* = On emploie encore l'adj. *Aréolé, ée*, en parlant D'un corps marqué de rides ou de rugosités peu apparentes.

ARÉOMÈTRE. s. m. (gr. ἀραιὸς, léger; μετρὸν, mesure). T. Phys. Instrument qui sert à mesurer les pesanteurs spécifiques des liquides, ainsi que celles des corps solides.

Enc. — La construction des *Aréomètres* est fondée sur ce principe d'hydrostatique découvert par Archimède : Un corps solide plongé dans un liquide quelconque perd une partie de son poids égale au poids du volume du liquide qu'il déplace. Mais le volume du liquide déplacé varie lui-même suivant les densités respectives du corps solide et du corps liquide : ce volume est d'autant plus considérable que le liquide est moins dense que le solide, et *vice versâ.* C'est la raison pour laquelle un morceau de bois flotte sur l'eau, tandis qu'un morceau de fer se précipite au fond de ce liquide. Par la même raison, si l'on plonge un morceau de bois dans du vin ou dans tout autre liquide plus léger que l'eau, il s'enfoncera, il est vrai, plus *que dans l'eau*; *mais cependant* il flottera encore, à moins que la densité du liquide ne soit moindre que la sienne; dans ce cas, il tombera au fond du vase, comme le fer dans l'eau. On peut donc comparer les densités de deux liquides d'après les volumes qu'en déplace un même corps solide pour pouvoir flotter sur l'un et sur l'autre. En effet, supposons qu'un cube d'une substance parfaitement homogène, ayant 1 décimètre de côté et pesant 500 grammes, flotte dans un certain liquide en s'enfonçant de moitié, et dans un autre en s'enfonçant des trois quarts : les deux volumes de liquides déplacés pour obtenir l'équilibre pèseront chacun 500 gr.; mais le volume du premier liquide ne sera que 500 centimètres cubes, tandis que celui du second sera 750 centimètres cubes, et comme les densités sont en raison inverse des volumes lorsque les poids sont égaux, nous en conclurons que la densité du premier liquide est à celle du second comme 750 est à 500. Si nous supposons en outre que le premier liquide soit de l'eau pure, dont la densité sert ordinairement de terme de comparaison ou d'unité, on trouvera la densité du second liquide en divisant 500 par 750, ce qui donnera 0,66666...., l'eau étant 1. Si donc on trace sur le côté de ce cube une échelle graduée dont les subdivisions soient telles qu'on puisse connaître immédiatement la pesanteur spécifique d'un liquide par le chiffre de la subdivision qui répond à la ligne de flottaison du cube immergé, on aura un ar. dont l'emploi n'exigera aucun calcul ultérieur.

Supposons maintenant qu'au lieu de porter une échelle graduée, le petit cube dont nous parlons soit seulement marqué d'un petit trait au point de sa flottaison dans l'eau quand il est chargé d'un certain poids. Lorsqu'on le transportera dans un liquide de densité différente, il faudra un poids différent pour que le cube arrive à ce même point de flottaison: il faudra ajouter un nouveau poids si le liquide est plus dense que l'eau; il faudra retrancher au poids primitif si le liquide est moins dense que l'eau. La comparaison de ces poids pourra encore servir à indiquer la différence des densités, attendu que les densités des corps sont en raison directe de leurs poids lorsque leurs volumes sont égaux.

Comme on le voit, il y a deux sortes d'aréomètres : les uns *à poids constant* et *à volume variable*, les autres *à poids variable* et *à volume constant.* Les derniers, beaucoup plus exacts, sont employés dans les laboratoires; les premiers, plus commodes, sont surtout usités dans le commerce.

C'est à Robert Boyle qu'on doit les premiers perfectionnements de l'ar. à volume variable. Cet instrument se compose d'un tube de verre creux (Fig. 1) soufflé en boule vers l'extrémité inférieure; au-dessous de cette petite sphère creuse, il existe une autre cavité contenant du *mercure ou du plomb*, qui sert à lester l'ar. et à le faire tenir verticalement lorsqu'il flotte dans un liquide. L'intérieur de la tige renferme une bande de papier qui porte des divisions indiquant la quantité plus ou moins grande dont plonge l'instrument. En général, ces divisions sont égales; mais, pour que cette graduation fût juste, il faudrait que les densités des fluides différassent entre elles proportionnellement au nombre de divisions dont plonge le tube : or c'est ce qui n'a pas lieu. Brisson imagina donc une échelle dont *les degrés inégaux donnaient des densités proportionnelles.* Mais, dans le commerce, ce n'est pas toujours la densité des liquides qu'il importe de connaître, c'est plutôt leur degré de concentration. C'est à cet usage que sont destinés les *aréomètres de Baumé.* On les distingue en deux classes : les *pèse-sels* ou *pèse-acides*, et les *pèse-liqueurs* ou *pèse-esprits.* Les premiers servent pour les liquides plus pesants que l'eau, les seconds pour les huiles et les liqueurs plus légères que l'eau. Chacun de ces instruments a donc une graduation particulière. Pour le pèse-sel (Fig. 2), au point où l'instrument s'arrête *dans l'eau pure*, on marque 0; puis on le plonge dans une dissolution formée de 15 parties de sel de cuisine et de 85 parties d'eau, et au point d'affleurement *on marque* 15 : on divise cet intervalle en 15 parties égales, et l'on continue les divisions en dessous. Pour le pèse-liqueur (Fig. 3), le 10e degré est déterminé par l'immersion dans l'eau distillée, et le 0 est donné par une dissolution de 10 parties de sel marin dans 90 parties d'eau. Comme ces deux sortes d'aréomètres *indiquent d'une manière différente* le point de densité de l'eau, quelques physiciens ont proposé de placer toujours le degré de densité de l'eau à 0, puis de choisir des degrés égaux au-dessus et au-dessous : mais ce système n'a point obtenu l'assentiment général. Les Hollandais sont les seuls qui aient admis un ar. uniforme, partant des mêmes points que le pèse-liqueur de Baumé; les divisions obtenues sont ensuite continuées aussi bien en dessus qu'en dessous de ces points. On donne à ces instruments le nom d'*aréomètres hollandais.*

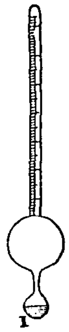

1

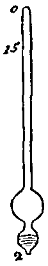

2

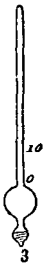

3

D'autres aréomètres employés *dans le commerce ne contiennent* qu'un petit nombre de divisions aréométriques données par un ar. étalon, juste ce qu'il en faut pour l'usage auquel ils sont destinés. Ces degrés marquent des densités comprises entre des limites assez rapprochées : ainsi le *pèse-sirop* n'a besoin que des degrés 20 à 36, puisque le sirop de sucre ne peut dépasser ce degré sans tourner au caramel ou se prendre en masse solide; le *pèse-vin*, *pèse-moût* ou *œnomètre*, ne *s'étend que de 10 à 12° au-dessous* du niveau de l'eau *jusqu'à* 10 ou 12° au-dessus; le *galactomètre*, *pèse-lait* ou *lacto-densimètre*, va de 0 à 12 ou 15°; le *pèse-éther* va de 30 à 70°, etc. Quant à l'*ar.* ou *pèse-liqueur de Cartier*, ce n'est qu'une altération de celui de Baumé. Pour construire un étalon suivant l'échelle de Cartier, on établit d'abord l'échelle de Baumé, puis, à partir du 22e degré, en dessus et en dessous, on partage en 15° égaux 16° de Baumé. L'étalon ainsi obtenu sert à la fabrication des aréomètres livrés au commerce. Les aréomètres de Baumé ne donnant pas les poids spécifiques des liquides, on a calculé des tables où se trouvent indiquées les densités correspondantes à chaque *degré de ces instruments.*

L'*alcoomètre* de Gay-Lussac, dont nous avons parlé à l'article ALCOOL, est un ar. fondé sur d'autres principes : il donne la force réelle des esprits, leur richesse alcoolique et leur densité. On doit au même savant un instrument nommé *volumètre* (Fig. 4 et 5), dont les degrés indiquent les rapports des volumes des parties plongées, d'où l'on peut conclure inversement les rapports des *densités. Si l'instrument est destiné* aux liquides plus denses que l'eau, il doit avoir pour lest une charge telle qu'il s'enfonce presque entièrement dans ce liquide : au point d'affleurement, on marque 100. Pour achever la graduation, on forme une solution saline dont la densité soit les 4/3 de celle de l'eau. L'instrument plongé dans *cette dissolution* s'y enfonce moins que dans l'eau pure et seulement des 3/4 de son volume; car, son poids étant constant, les parties submergées doivent *être en raison* inverse des densités des liquides déplacés. On marque 75 à ce nouveau point d'affleurement, on divise l'intervalle de 100 à 75 en 25 parties égales, et on prolonge la division en dessous avec des degrés égaux. Si l'instrument est destiné à des liquides moins denses que l'eau, son lest ne doit le faire *enfoncer dans ce liquide qu*'un peu au-dessus de la naissance de la tige. A ce point on marque 100; puis on charge l'instrument de 1/4 de son poids, de telle sorte qu'il déplace un volume d'eau égal aux 5/4 du volume qu'il déplaçait d'abord : on marque alors 125 à ce nouveau point d'affleurement; l'échelle s'achève en divisant l'intervalle de 100 à 125 en 25 parties égales, et en prolongeant la division *en* dessus. Ces aréomètres indiquent de véritables fractions du volume pris pour unité et représenté par 100, et il suffit de renverser les fractions que donne l'échelle pour avoir les densités.

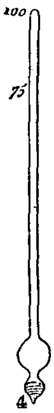

4

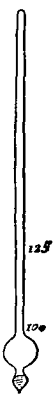

5

Les aréomètres à volume constant sont construits sur un autre principe. L'*ar. de Fahrenheit* (Fig. 6) a la forme d'un petit ballon A terminé vers le bas par une petite boule B et surmonté par une tige *f* très-effilée soutenant une petite coupe ou cuvette C qu'on nomme *le chapeau.* Le corps du ballon est creux, rempli d'air et hermétiquement fermé. La petite boule contient du mercure ou du plomb qui sert de lest. Enfin le *point d'affleurement* est marqué sur la tige. Quand on plonge cet ar. dans un liquide, il s'enfonce jusqu'à ce qu'il y ait égalité entre son poids et le poids du liquide qu'il déplace : alors on ajoute des *poids additionnels* sur le chapeau pour *affleurer* l'instrument, c.-à-d. pour que l'instrument *s'enfonce jusqu'au point* d'affleurement. On comprend d'abord que ces poids varient suivant la densité des liquides. Supposons que l'instrument pèse 50 grammes et qu'il *faille poser 10 grammes sur le chapeau pour l'affleurer* dans l'eau pure, on en conclura que le volume d'eau déplacé par l'ar. affleuré pèse 50 + 10 grammes ou 60 grammes, puisqu'un corps flottant pèse autant qu'un volume de liquide égal à celui de sa partie plongée. Si maintenant on plonge le même ar. dans un liquide dont on veut comparer la densité à celle de l'eau, il faudra mettre aussi un certain poids sur le chapeau pour affleurer l'instrument : supposons 4 gr.: *on en conclura que le volume déplacé* du nouveau liquide pèse 50 + 4 ou 54 gr. Or, à volumes égaux, les densités des corps sont proportionnelles à leurs poids; la densité du liquide en question sera donc à celle de l'eau comme 54 est à 60, c.-à-d. 0.9, l'eau étant 1. Afin d'éviter les calculs, on peut former pour chaque instrument une table particulière qui donnera immédiatement la densité à côté du poids additionnel.

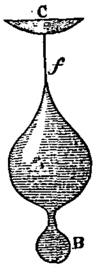

6

L'*ar. de Nicholson*, appelé aussi *Hydromètre* (Fig. 7), diffère de l'ar. de Fahrenheit en ce qu'on attache à sa partie inférieure une sorte de petit panier qui plonge *dans le liquide. Cette simple modification* permet de se servir de cet ar. pour déterminer la pesanteur spécifique ou la densité des corps solides. A cet effet on commence par déterminer les poids dont le chapeau doit être chargé pour amener l'ar. au point d'affleure*ment* : soit, dans l'hypothèse, ce poids égal à 10 grammes. Ensuite on remplace le poids par le corps dont on veut connaître *la densité*, et on fait affleurer de nouveau l'instrument en ajoutant les poids nécessaires : supposons que ces poids s'élèvent à 7 grammes, il est évident que le corps dont il s'agit pèse exactement 3 gr. Enfin, on place le corps dans le petit pa*nier et l'on* charge le chapeau de manière à produire encore l'affleurement. Dans cette dernière opération, le corps plongé dans l'eau perdant une partie de son poids, il faudra donc plus de 7 gr. sur le chapeau pour affleurer l'ar. S'il faut 8 gr. pour affleurer l'instrument, on en conclura que le corps perd 1 gr. de son poids dans l'eau, et que c'est là le poids d'un volume d'eau égal au volume du corps. La densité ou la pesanteur spécifique du corps en question sera donc à *celle de l'eau comme* 3 est à 1. Charles apporta encore un heureux perfectionnement à l'ar. de Nicholson. Dans son *ar.-balance*, il imagina de renverser à volonté la nacelle de l'instrument et d'accrocher le lest tantôt par le fond du panier (Fig. 8), tantôt par l'anse (Fig. 9), selon que l'on veut connaître la densité de corps plus légers ou plus pesants que l'eau. En effet, dans le premier cas, l'eau exerce sa pression de bas en haut; dans le second, cette même pression s'exerce de haut en bas, et, en renversant la nacelle suivant le cas donné, l'opérateur n'a rien à changer à ses calculs.

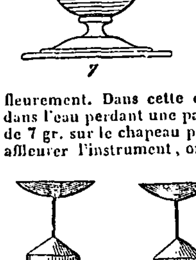

7

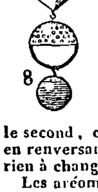

8

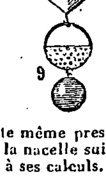

9

Les aréomètres sont d'autant plus sensibles que leur volume est plus considérable et leur tige plus déliée. *On les construit* en divers métaux, et plutôt en verre. On les loge ordinairement dans un étui de verre ou de fer-blanc qu'on nomme *éprouvette*, et qu'on remplit des liqueurs à essayer, ainsi qu'on le voit dans la figure 7. L'ar. doit y flotter librement, sans *frotter contre les parois*; on attend qu'il ne se dégage plus aucune bulle d'air et que tout soit bien en repos pour voir le point de flottaison, et l'on s'assure que le point d'arrêt revient toujours le même en imprimant à la tige *un petit mouvement* dans le sens vertical. Pour avoir des résultats exacts, il faut tenir compte des effets de la dilatation dus à la température des liquides essayés.

On attribue l'invention de l'ar. à la fille de Théon, la célèbre Hypatia, qui florissait au commencement du ve siècle de notre ère; mais il est permis de penser que cet instrument n'était pas inconnu à Archimède.

ARÉOPAGE. s. m. (gr. Ἄρης, Mars; πάγος, colline). Nom d'un célèbre tribunal d'Athènes. ‖ Fig., on nomme ainsi Une assemblée de juges, de magistrats, d'hommes d'Etat, de savants, d'hommes de lettres, etc. *Je me soumets au jugement de cet ar.*

Enc. — L'époque de la fondation de ce tribunal remonte, à ce que l'on croit généralement, vers la fin du règne de Cécrops, ou le commencement de celui de Cranaüs son successeur. Le nom d'*Ar. lui avait été donné*, suivant l'opinion la plus répandue et la plus probable, parce qu'il tenait ses séances sur une colline consacrée au dieu Mars. Il parait que l'ar. ne connut dans l'origine que des crimes capitaux *et que ce fut* lui qui appliqua le premier la peine de mort. Mais Solon (594 av. J.-C.) augmenta considérablement les attributions de ce tribunal. Les aréopagites furent dès-lors appelés à punir le vol, l'impiété, l'immoralité; à prononcer sur les contestations religieuses l'érection des temples, l'institution de nouvelles cérémonies; à réprimer le luxe, la paresse, la mendicité; à veiller au maintien des bonnes mœurs, à l'éducation des enfants, aux intérêts des orphelins. Ils avaient même le droit de pénétrer dans le foyer domestique pour en bannir la discorde et s'assurer de la légitimité des moyens d'existence de chaque citoyen. Bien plus encore, ils pouvaient réviser et casser les décisions du peuple. Périclès (461 av. J.-C.) regardant l'autorité de ce tribunal comme un obstacle à ses desseins de domination, le réduisit de nouveau à l'état où il se trouvait avant Solon. Depuis cette époque l'ar. ne recouvra plus son ancien lustre; et jamais il ne lui arriva d'intervenir dans les affaires publiques, comme il l'avait fait quelquefois auparavant, lorsque la république se trouvait dans des circonstances graves.

Quant à l'organisation même de ce tribunal, on n'a que des notions fort incomplètes sur ce sujet. Selon les uns, cette vénérable assemblée se composait de 9 membres; selon d'autres, elle en comptait 31, et même 50 si l'on en croit quelques écrivains. Il est probable que le nombre des membres de l'ar. n'était pas limité. Les archontes y étaient appelés au sortir de leur charge, mais seulement après un sévère examen de leur administration. S'il arrivait que quelque plainte s'élevât contre un aréopagite, relativement à sa conduite ou à l'accomplissement de ses devoirs, il était exclu de l'assemblée quoique ses membres fussent nommés à vie.

La procédure usitée devant l'ar. était d'une extrême simplicité. Ce tribunal siégeait en plein air, et ses séances n'avaient lieu que la nuit, soit pour que la fermeté des juges ne fût pas ébranlée par la vue des larmes ou du repentir de l'accusé, soit pour que ce dernier ne se laissât pas intimider par l'imposante gravité du tribunal. Dans l'origine, les intéressés plaidaient eux-mêmes leur cause; mais par la suite, il leur fut permis de prendre des défenseurs. Ceux-ci ne pouvaient faire usage des moyens oratoires employés devant les autres tribunaux. Ils devaient simplement exposer les faits, et ne point entreprendre d'exciter la commisération des juges. Les sentences de l'ar. étaient définitives. Il y avait cependant certaines causes pour lesquelles le condamné conservait le droit d'appel au peuple ou devant le tribunal du Palladium. — La réputation de cette illustre assemblée était si grande qu'on accourait de toutes les parties de la Grèce pour lui soumettre les différends. Jamais on n'éleva contre elle aucune accusation de partialité, jamais un condamné ne murmura contre ses arrêts. Elle conserva pendant plusieurs siècles cette renommée d'intégrité, et ce ne fut qu'au moment de la décadence de la Grèce que des hommes corrompus parvinrent à s'introduire parmi ses membres. L'histoire garde le silence sur les derniers temps de l'ar., et il serait difficile d'assigner l'époque où cette institution cessa d'être en vigueur à Athènes. Il est probable, cependant, qu'elle ne s'éteignit qu'avec les dernières libertés de la Grèce, sous le règne de Vespasien (A. 74 ap. J.-C.), lorsque l'Achaïe fut rangée au nombre des provinces romaines.

ARÉOPAGITE. s. m. Membre de l'aréopage.

ARÉOSTYLE. s. m. (gr. ἀραιὸς, peu nombreux; ςύλος, colonne). T. Archit. Voy. ENTRE-COLONNEMENT.

ARÉOTECTONIQUE. s. f. (gr. Ἄρης, Mars; τεχτονικὴ, art de construire). Partie de la science de l'ingénieur qui traite de l'attaque et de la défense des places.

***ARÉQUIER.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIER.

ARÊTE. s. f. (lat. *arista*). Se dit Des os longs et minces qui forment la charpente des poissons. *Ce poisson a beaucoup d'arêtes, peu d'arêtes. Petite, grosse ar. J'ai une ar. dans le gosier.* — Se dit quelquefois Du squelette entier des poissons. *L'ar. d'une truite, d'un brochet.* ‖ T. Bot. Sorte de poil roide ou de pointe filiforme terminale ou dorsale insérée subitement, et qui ne semble pas être la continuation d'une nervure. Dans les *Graminées*, les arêtes sont formées par ce qu'on appelle vulgairement les barbes de l'épi. ‖ Se dit en gén. de L'angle formé par l'intersection de deux plans. *Ar. vive*, Celle qui est formée par un angle bien net et bien prononcé. *Ar. mousse*, Celle dont l'angle est plus ou moins arrondi. ‖ T. Archit. Angle formé par la rencontre de deux plans droits ou courbes d'une pierre, d'une pièce de bois, ou de deux segments de voûte. ‖ * T. Géog. Ligne courbe ou brisée qui sépare ordinairement les deux versants principaux d'une chaîne de montagnes.

***ARÉTHUSE.** s. f. T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

ARÊTIER. s. m. T. Archit. Voy. COMBLE.

***ARGALA.** s. m. T. Ornith. Voy. CIGOGNE.

***ARGALI.** s. m. T. Mamm. Voy. MOUTON.

***ARGAN.** s. m. T. Bot. Voy. SAPOTACÉES.

ARGANEAU ou mieux **ORGANEAU.** s. m. T. Mar. Voy. ANCRE.

***ARGAS.** s. m. T. Zool. Voy. HOLÈTRES.

***ARGÉ.** s. m. T. Ent. Voy. *Papillons* DIURNES.

ARGÉMONE. s. f. T. Bot. Voy. PAPAVÉRACÉES.

ARGENT. s. m. (lat. *argentum*: du gr. ἀργὸς, blanc). Métal blanc, brillant et très-ductile. *Mine d'arg. Barre, lingot d'arg. Arg. en barre, en lingot. Arg. mat, poli, bruni. Fondre, affiner, tirer, battre, monnayer de l'arg. Arg. en pâte, en coquille. Arg. de bon aloi. Médaille, vase, vaisselle, flambeau d'arg.* ‖ Se dit particulièrement De la monnaie faite avec ce métal. *On lui donna la moitié de la somme en arg. et le reste en monnaie de billon. On a battu cette année à la Monnaie tant de millions en arg. et en or.* — En ce sens, on dit *Arg. blanc* pour Arg. monnayé. *Tout son remboursement lui a été fait en arg. blanc.* ‖ Se dit aussi De toute sorte de monnaie d'or, d'arg., etc. *Avoir de l'arg. en caisse, dans le commerce, à la Banque. Manquer d'arg. Vous avez beaucoup d'arg. placé. Dépenser son arg. Perdre son arg. au jeu. Il ferait tout pour de l'arg. C'est un juge incorruptible, il n'y a rien à faire auprès de lui par arg.* ‖ *Article d'arg.*, Locution usitée dans les administrations de voitures publiques, pour désigner L'arg. qu'on expédie d'un lieu à un autre. ‖ On appelle *Arg. du jeu*, L'arg. gagné au jeu; *Arg. des cartes*, Celui que les joueurs donnent pour les cartes qu'on leur fournit. ‖ Fam., *Avoir de l'arg. mignon*, Avoir de l'arg. en réserve qu'on peut employer en dépenses superflues ou de caprices, sans s'abstenir de ses dépenses ordinaires. ‖ Fam., *Payer arg. sec, arg. bas, arg. sur table*, Payer arg. comptant. ‖ Prov. et fam., *Avoir le drap et l'arg.*, Retenir la chose dont on est payé. — *C'est arg. perdu, autant d'arg. perdu*, C'est de l'arg. dépensé pour une affaire qui ne doit pas réussir. — *Arg. mort*, Arg. qui ne porte aucun intérêt, qui ne produit aucun bénéfice. — *C'est de l'arg. en barre*, Se dit en parlant De marchandises ou de valeurs sur lesquelles on n'a pas de chance de perte. — *Mettre du bon arg. contre du mauvais*, Faire des avances, des frais, dans un procès ou dans une affaire sans certitude d'en retirer quelque chose. — *Jouer bon jeu, bon arg.*, Jouer sérieusement, avec obligation de payer. — *Y aller bon jeu, bon arg.*, Agir tout de bon, sérieusement, franchement. — *Prendre quelque chose pour arg. comptant*, Croire légèrement ce qu'on vous dit. — *Le terme vaut l'arg.*, Lorsqu'on a du temps devant soi, il est facile de se mettre en mesure pour payer une dette. — *Point d'arg., point de Suisse*, Se dit pour exprimer qu'on ne fait rien pour rien. — *C'est un bourreau d'arg.*, C'est un prodigue, un homme qui dépense l'arg. aussitôt qu'il l'a entre les mains. ‖ T. Blas. Voy. ÉMAIL. ‖ *Arg. vif, Vif-argent.* Voy. MERCURE. ‖ *Age d'arg.* Voy. AGE.

Enc. — L'*Arg.* est un corps simple, métallique, d'un blanc très-pur, rendu très-brillant par le poli, inodore, insipide, plus dur que l'or et moins dur que le cuivre, éminemment malléable, le plus ductile de tous les métaux après l'or. Il peut être réduit en feuilles d'un millième de millim. d'épaisseur et être étiré en fils tellement ténus qu'avec 16 kil. de ce métal on pourrait fabriquer un fil assez long pour embrasser le contour de la terre. De 0 à 100°, il se dilate de 1/500 de sa longueur. Il est très-tenace: un fil homogène d'un millim. de diamètre peut supporter sans se rompre un poids de 24 kil. Sa pesanteur spécifique est 10,47 lorsqu'il a été fondu, et 10,54 lorsqu'il a été écroui sous le marteau. — La fusion de l'arg. ne s'opère qu'à 30° du pyromètre de Wedgwood ou 1023 du pyromètre à air. A une température très-élevée, telle que celle que l'on peut produire à l'aide d'une forte batterie électrique ou du chalumeau à gaz oxygène, il se volatilise en produisant des vapeurs qui brûlent avec une flamme verdâtre. Les agents atmosphériques n'altèrent jamais l'arg. Lorsque de l'arg. parfaitement pur et en fusion est tenu au contact de l'air, il absorbe jusqu'à vingt-deux fois son volume d'oxygène; mais il l'abandonne en se refroidissant. Sa formule est $Ag=1349$.

L'arg. n'est attaqué que par un petit nombre d'acides. Ainsi l'eau régale le convertit rapidement en chlorure insoluble, et l'acide azotique le dissout avec dégagement de bioxyde d'azote. L'acide chlorhydrique même bouillant agit à peine sur lui, et l'acide sulfurique ne l'attaque qu'autant qu'il est concentré et bouillant. L'arg. se combine directement avec une foule de corps simples, mais il a surtout beaucoup d'affinité pour le soufre et le chlore. Au contact d'un corps qui contient du soufre ou qui peut fournir de l'hydrogène sulfuré, en si petite quantité que ce soit, comme les œufs, les choux, l'air dans certaines circonstances, l'arg. se noircit; mais la couche de sulfure qui se forme dans ce cas est très-mince, et on l'enlève facilement en frottant le métal altéré avec du blanc d'Espagne ou du rouge d'Angleterre.

On ne connaît bien qu'une seule combinaison d'arg. avec l'oxygène: c'est le *Protoxyde* (AgO). Il est pulvérulent, de couleur olive foncée, et constitue une des bases métalliques les plus puissantes. Il s'altère à la lumière et devient noir en perdant de l'oxygène. Lorsqu'on le fait chauffer, l'oxygène qu'il contient se dégage, et l'arg. se réduit à l'état métallique. L'oxyde d'arg. est peu soluble dans l'eau et très-soluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque. Sa dissolution ammoniacale donne naissance à une poudre noire extrêmement détonante, qu'on désigne sous le nom d'*Arg. fulminant*. La nature de ce produit n'est pas bien connue. La chaleur, le moindre choc, le simple contact même suffisent pour produire la décomposition de ce corps avec une violente explosion. On obtient l'oxyde d'arg. en précipitant le nitrate d'arg par la potasse ou par la soude; on recueille le précipité, on le lave et on le dessèche à l'abri de la lumière, dans le vide de la machine pneumatique.

Le *Chlorure d'arg.* s'obtient aisément en traitant une dissolution de nitrate d'arg. par le chlorure de sodium ou sel marin. Le précipité est blanc, caillebotté; mais il devient violet et même noirâtre sous la simple influence de la lumière solaire, qui lui enlève une partie de son chlore. Il est insoluble dans l'eau, dans les acides azotique, chlorhydrique et sulfurique; mais il est très-soluble dans les hyposulfites solubles et dans l'ammoniaque. Sa dissolution ammoniacale laisse déposer, à la température de l'ébullition, un produit fulminant. Le chlorure d'arg. fond à + 260°, et donne, par le refroidissement, une masse demi-transparente, perlée et flexible comme de la corne, ce qui lui a valu le nom d'*Arg. corné*. Il se sublime, à l'air libre, à une température peu élevée. Il peut être réduit par le simple contact du fer, du zinc et du cuivre, qui lui enlèvent son chlore, par toutes les substances organiques hydrogénées, et à sec par les alcalis. On se sert du chlorure d'arg. pour argenter certains métaux et pour préparer un papier photographique. En médecine, on a administré ce sel à l'intérieur dans le cas de scrofules, d'épilepsie, d'aménorrhée, de dyssenterie chronique, etc. Toutefois son utilité, dans ces divers cas, a besoin d'être constatée par des faits plus nombreux. — Le *Bromure* et l'*Iodure d'arg.* sont analogues au chlorure; ils n'en diffèrent essentiellement qu'en ce que leur dissolution ammoniacale est beaucoup moins considérable, surtout pour l'iodure. On fait usage de ces deux sels dans les procédés photographiques. L'iodure d'arg. a été aussi employé par la médecine dans les mêmes cas que le chlorure. — Le *Sulfure d'arg.* est un composé gris noirâtre, très-fusible et cristallisant facilement. En le chauffant au contact de l'air, on le réduit à l'état métallique avec dégagement d'acide sulfureux. Le mercure le réduit par la trituration à la température ordinaire. On le prépare directement en fondant ensemble le soufre et l'arg. — Le *Cyanure argentico-potassique* est employé pour argenter à la pile. On l'obtient en mettant en présence deux équivalents de cyanure potassique et un équivalent d'un composé argentique quelconque, excepté le sulfure.

Les *Sels d'arg.* sont incolores en général et d'une saveur métallique et astringente. Ils noircissent par l'action de la lumière qui leur fait éprouver une décomposition partielle. Avec la potasse ou la soude, les sels d'arg. solubles donnent un précipité brun clair d'oxyde d'arg. hydraté. Avec les carbonates alcalins, on a un précipité blanc de carbonate d'arg. Avec le chlore, l'acide chlorhydrique et les dissolutions de chlore, ces sels forment un précipité blanc caillebotté de chlorure d'arg. Avec l'acide sulfhydrique et les sulfures alcalins, on obtient un précipité noir de sulfure d'arg., et, avec les arséniates alcalins, un précipité rouge brique d'arséniate d'arg. Le fer, le cuivre, le zinc, l'étain, etc., précipitent l'arg. à l'état métallique. Nous ne parlerons ici que des sels qui sont usités dans la médecine ou dans l'industrie.

L'*Azotate* ou *Nitrate d'arg.* est un sel incolore, très-caustique, d'une saveur âcre et amère, cristallisant en lames minces, transparentes, nacrées et inaltérables à l'air. Il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il fond à une faible température et se décompose à une température un peu plus élevée. Coulé dans une lingotière, il donne par le refroidissement le produit connu sous le nom de *Pierre infernale*. Ces lingotières étant ordinairement en fer, l'azotate d'arg. au contact de ce métal, se réduit en partie et prend la couleur noire qu'on lui connaît. Lorsqu'il n'a pas été fondu, on désigne ce sel par le nom de *nitrate d'arg. cristallisé*. L'azotate d'arg. déflagre sur les charbons ardents. Il détone sous le choc du marteau, quand il est mêlé au soufre et au phosphore. On prépare ce sel en dissolvant l'arg. au moyen de l'acide nitrique, en évaporant et en reprenant l'azotate par l'eau bouillante. Dans les laboratoires, on fait un fréquent usage de la dissolution aqueuse du nitrate d'arg. pour reconnaître la présence du chlore et des chlorures. Le nitrate d'arg. est peut-être le caustique le plus employé en médecine. Il agit assez lentement sur la peau, mais très-rapidement sur les chairs vives; l'irritation qu'il occasionne est ordin. de peu de durée, et il n'est point absorbé. L'escarre produite est sèche, grisâtre, légère. Il est aussi l'un des principaux agents de la médication substitutive. A l'intérieur, on l'a adminitré à très-faibles doses et en prenant le précautions convenables, contre diverses affections nerveuses lorsqu'on avait déjà épuisé toutes les ressources de l'art. Ainsi on en a obtenu quelques succès, rares il est vrai, dans les cas d'épilepsie. Au bout d'un certain temps d'administration de ce remède à l'intérieur, la peau prend une teinte ardoisée indélébile. — On se sert quelquefois du nitrate d'arg. pour marquer le linge. A cet effet, on humecte la partie du linge destinée à être marquée avec une dissolution de carbonate de soude. On la laisse sécher, et alors on y imprime des caractères à l'aide d'un timbre en buis trempé dans un mucilage gommeux contenant du nitrate d'arg. en dissolution. Le nitrate d'arg. est décomposé par le carbonate de soude, et l'action de la lumière fait apparaître des caractères noirs partout où l'azotate a touché. Le linge doit être lavé ensuite.

Le *Sulfate d'arg.* s'obtient en traitant le métal par l'acide sulfurique concentré et bouillant. Comme il a été question de la conversion de l'arg. en sulfate pour l'extraction de la faible quantité d'or que contiennent certaines pièces d'arg., nous renverrons au mot AFFINAGE. — Le *Chlorate d'arg.* s'obtient sous forme de cristaux très-solubles. Il déflagre sur les charbons ardents et se transforme en chlorure. Il détone facilement par le choc, et la détonation est terrible lorsqu'on le percute après l'avoir mêlé avec du phosphore, du soufre ou du charbon. — L'*Iodate* et le *Bromate d'arg.* présentent de grandes analogies avec le chlorate; mais ils sont moins solubles. — L'arg. donne encore un autre composé détonant, connu sous le nom de *Fulminate d'arg.* On prépare ce produit isomère du cyanate d'arg., en versant peu à peu dans une dissolution chaude et acide, de nitrate d'arg concentré, de l'alcool très-fort, à 40°. Il produit une vive réaction et le fulminate se précipite sous forme d'une poudre blanche que l'on dessèche sans la chauffer. Le fulminate d'arg. pourrait être employé pour la fabrication des amorces des fusils à percussion, mais on préfère en général le fulminate de mercure.

Alliages d'arg. — L'arg. s'allie facilement avec plusieurs métaux tels que le cuivre, le platine, l'or et le mercure. — Pour la fabrication des monnaies et des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie, on combine toujours l'arg. avec une certaine quantité de cuivre qui, sans altérer sa couleur, lui donne une plus grande dureté. En France, l'alliage employé pour les monnaies d'arg. est composé de 0.900 d'arg. et de 0.100 de cuivre; on accorde une tolérance de 0.006 en plus ou en moins des 0.900 d'arg. Les monnaies de billon devaient être composées de 0.200 d'arg. et 0.800 de cuivre. L'alliage des médailles et de la vaisselle d'arg. est formé de 0.950 d'arg. et 0.050 de cuivre, avec une tolérance de 0.006, dont la moitié en plus ou en moins pour les médailles, et une tolérance de 0.005 en moins pour la vaisselle. On fait aussi usage d'un alliage de 0.795 à 0.800 d'arg. et 0.205 à 0.200 de cuivre pour la fabrication de divers ouvrages de bijouterie. La soudure pour l'arg. à 0.950, est formée de 20 parties d'arg., 7 de cuivre et 3 de zinc. — Afin de donner aux objets d'arg. contenant une certaine proportion de cuivre tout l'éclat de l'arg., on leur fait subir une préparation qui a pour but d'enlever aux couches superficielles de la pièce le cuivre qu'elles renferment. En conséquence on chauffe la pièce au rouge, le cuivre s'oxyde, et on la plonge encore chaude dans une solution faible d'acide sulfurique ou d'acide azotique qui dissout l'oxyde de cuivre formé sans attaquer l'arg. — On allie l'arg. au platine pour souder les pivots des dents artificielles. — Quant aux alliages que ce métal produit avec l'or et avec le mercure, il sera parlé du premier au mot Or, et du second quand nous traiterons de l'exploitation des mines d'arg. Toutefois nous dirons ici un mot d'un amalgame particulier assez remarquable. Lorsqu'on mêle ensemble dans un vase 3 parties d'une dissolution saturée de nitrate d'arg. et 2 p. d'une dissolution également saturée de nitrate de mercure, et qu'on place au fond du vase un amalgame fait avec 7 p. de mercure et 1 p. d'arg., on remarque qu'au bout de deux à trois jours tout l'arg. est précipité à l'état d'amalgame solide, composé de petits grains cristallins groupés en forme de ramifications. Ce produit a reçu le nom d'*Arbre de Diane* sous lequel il est encore connu. On l'appelait *arbre* à cause de sa forme ramifiée, et *Diane* parce que l'arg. était ainsi nommé par les alchimistes.

En raison de son peu d'altérabilité, l'arg. est tellement préférable pour une foule d'usages aux autres métaux moins précieux, que l'on a imaginé de donner aux ustensiles fabriqués avec des métaux communs les avantages de l'arg., en les recouvrant d'une couche mince de ce métal. Cette opération constitue aujourd'hui deux arts importants, l'*Argenture* et le *Plaqué*, dont nous traiterons séparément.

Minér. — Il existe dans la nature un assez grand nombre de minerais qui contiennent une proportion plus ou moins considérable d'arg. Mais dans la plupart, cette quantité est si minime, que l'extraction du métal ne couvrirait pas les frais de l'opération. — 1° L'*Arg. natif*, c.-à-d. pur ou simplement mélangé de quelques matières étrangères, se présente tantôt sous la forme de cristaux octaèdres, cubiques ou cubo-octaèdres, tantôt sous celle de dendrites, de lamelles, de filaments, tantôt en particules imperceptibles, disséminées, tantôt enfin sous forme de blocs d'un volume variable : on en a cité qui pesaient plusieurs quintaux. L'arg. natif est quelquefois fort abondant dans les dépôts ferrugineux nommés *Pacos* et *Colorados* dans l'Amérique équatoriale. On en trouve aussi en Norwége, en Sibérie, en Saxe, en Bohême, etc. La France possède deux gîtes métallifères où l'on a rencontré de l'arg. natif : l'un est à Allemont (Isère), et l'autre à Sainte-Marie aux Mines (Vosges).

Parmi les espèces minérales qui renferment de l'arg., nous citerons la *Dyscrase* ou *ar. antimonial*, qui se trouve à Saint-Wenzel (Bade), à Andréasberg (Hartz), à Guadalcanale (Espagne), et à Allemont (Isère); l'*ar. carbonaté*, découvert en 1788 par Selb dans les mines de Venceslas, pays de Bade; l'*ar. ioduré*, découvert par Vauquelin dans des minerais argentifères du Mexique; l'*Euchaïrite*, minéral composé de sélénium, d'arg. et de cuivre, rencontré à Strickerum (Suède); le *Tellurure d'ar.*, observé par Rose parmi les produits de la mine de Sawodinski dans l'Altaï. On rencontre dans divers minerais hydrargirifères un amalgame naturel appelé *mercure argental*. Les espèces que nous venons d'énumérer sont trop rares ou contiennent une trop faible proportion de métal précieux pour qu'on puisse en tirer parti. Les seules espèces qui soient exploitées sont celles où l'arg. se trouve combiné avec le chlore ou avec le soufre. — L'*arg. chloruré*, appelé encore *Kérargyrite* ou *ar. corné*, parce qu'il se coupe comme de la corne, ne se rencontre en Europe et en Asie que dans quelques filons argentifères en très-petits cristaux ou sous forme de léger enduit; mais il constitue un minéral important dans l'Amérique équinoxiale où il fait souvent partie des minerais ferrugineux désignés au Pérou sous le nom de *Pacos* et au Mexique sous celui de *Colorados*. Ce sont surtout les espèces minérales où l'arg. est combiné avec le soufre et divers autres corps, que l'on exploite. L'*Argyrose* ou *arg. vitreux* (soufre et arg.) fournit la plus grande partie de l'arg. du commerce. Les gisements les plus importants sont ceux du Mexique, de Schemnitz, en Hongrie, et de Freyberg, dans la Saxe. L'*Argyrythrose* ou *arg. rouge* (soufre, antimoine, arg.), ne se trouve jamais en Europe qu'en petite quantité, et comme substance subordonnée aux gîtes d'arg. sulfuré ou de galène argentifère; mais en Amérique, elle est quelquefois la partie principale des dépôts, et la source de produits immenses. Par ex., la mine de Veta-Negra, près Sombrerète, dit Beudant, a fourni 100,000 marcs d'arg. dans l'espace de quelques mois. — La *Psaturose* (soufre, antimoine, arg., cuivre) se trouve dans les mêmes gisements que l'espèce précédente. — La *Miargyrite*, connue, comme l'argyrythrose, sous le nom d'*arg. rouge*, et qui est un composé de soufre, d'antimoine, d'arg., de cuivre et de fer, n'a été rencontrée qu'à Braunsdorff, en Saxe. — La *Proustite* (soufre, antimoine, arsenic, arg.) se trouve dans les mêmes gisements que l'argyrythrose avec laquelle elle a été longtemps confondue. — La *Stroméyérine* de Beudant (soufre, arg., cuivre, fer) n'est encore connue qu'en petites masses compactes qui proviennent des mines de Schlangenberg, en Sibérie. La *Sternbergite* (soufre, fer et arg.) se trouve dans les mines de Joachimsthal, en Bohême. — L'*arg. arsénié* (soufre, arsenic, fer et arg.) ainsi que l'*arséniure d'arg.* (arsenic, antimoine, fer et arg.) se rencontrent dans différentes mines du Hartz, aux environs d'Andréasberg. — La *Polybasite* (soufre, antimoine, arsenic, arg., cuivre et fer) se présente, dans les mines de Guanaxuato et de Guarisamey, au Mexique, sous forme de cristaux groupés en plaques plus ou moins épaisses. — Enfin l'espèce minérale nommée *Panabase*, à cause du grand nombre de substances qui la constituent (celle de Sainte-Marie-aux-Mines, Vosges, par ex., contient du soufre, de l'antimoine, de l'arsenic, du cuivre, du fer, du zinc et de l'arg.), forme quelquefois des gîtes presque à elle seule : mais on la trouve aussi dans les divers dépôts métallifères de plomb, de cuivre, d'étain, etc. Il y en a dans presque toutes les contrées, en France, en Saxe, en Angleterre, au Mexique et au Pérou.

Presque toujours la *Galène* ou sulfure de plomb est associée à une petite partie d'arg. à l'état de sulfure; il suffit qu'elle contienne 0.005 de ce métal pour qu'on regarde cette galène comme très-riche. Dans beaucoup de cas on peut en extraire l'arg. avec avantage, lors même que la proportion est plus faible. — Suivant un travail récent de Malagutti et Durocher, l'arg. entrerait, pour de faibles proportions il est vrai, dans la composition de presque tous les sulfures. Il n'est pas de blende (sulfure de zinc), de pyrite (sulfure de fer et de cuivre), d'arséniures, d'arsénio-sulfures qui n'en contiennent une certaine quantité. Ces savants ont analysé des échantillons de galènes, de blendes et de pyrites provenant des localités les plus diverses, et toujours le résultat a été le même : jamais l'arg. n'y a fait défaut. — Tous les minéraux qui donnent de l'or renferment une certaine proportion d'arg.; en conséquence nous en ferons mention à l'art. Or.

Mines d'arg. — Les minéraux que nous venons d'énumérer ne se rencontrent pas tous dans la nature avec la même abondance. Quelques-uns n'ont même encore été trouvés qu'accidentellement. Presque toujours ils sont disséminés en très-petite quantité dans de grandes masses de matières. Les voyageurs qui visitent les mines d'arg. de l'Allemagne sont toujours étonnés de la faible teneur des matières que le mineur va chercher quelquefois à une profondeur de plus de 800 mètres. Les espèces argentifères le plus fréquemment exploitées sont les combinaisons sulfurées, l'arg. natif et l'arg. chloruré. La plupart des minerais argentifères exploités en Europe, et notamment en France, sont composés de galène ou sulfure de plomb, tenant en combinaison ou à l'état de mélange une quantité très-minime de sulfure d'arg. Les mines d'arg. les plus riches du monde sont sans contredit celles des deux Amériques : les districts de mines les plus célèbres de ce continent sont ceux de Guanaxuato, Catorca et Zacatacas au Mexique, le bassin de Yauricocha ou de Pasco, au Pérou, enfin la montagne de Potosi, dans la république de Bolivie. L'Asie possède vraisemblablement un assez grand nombre de mines d'arg., mais elles sont peu connues. La Chine en exploite sans aucun doute. Il en existe d'importantes en Sibérie, dans les districts de Kolyvan et de Nertschinsk. Les sables de l'Oural, exploités pour l'or, donnent avec ce métal une certaine quantité d'arg. L'Afrique paraît complétement dépourvue de ce métal, du moins jusqu'ici elle n'en fournit pas au commerce. L'Océanie n'est pas plus productive. En Europe il y a beaucoup de mines d'arg.: les plus riches sont celles du Hartz (Hanovre, Brunswick, Anhalt); celles de Freyberg, en Saxe; de la Silésie, de la Thuringe et des provinces du Rhin; celles du district de Schemnitz dans la Haute-Hongrie, et du Siebenburg en Transylvanie; celles de Joachimsthal et de Pzibram en Bohême, et celles de Kongsberg en Norwége. La France ne produit que très-peu d'arg. : les seules exploitations en activité sont situées dans les départements du Finistère, de la Lozère et du Puy-de-Dôme. Les mines de Sainte-Marie, qui ont été autrefois dans un état assez prospère, ne donnent plus que des produits insignifiants.

Production des mines d'arg. — Au commencement de ce siècle, les mines d'Amérique produisaient une quantité d'arg. 14 fois plus grande que celle qui s'extrait des mines d'Europe. Voici d'après Debette les produits actuels des diverses exploitations : *Amérique.* Mexique (1840), 491,000 kilogr.; République de Buenos-Ayres, 300,000; Pérou et Bolivie, 167,500; Chili, 41,250; États-Unis de l'Amérique du Nord, 103,325. Total, 1,103,075 kilog. — Russie d'*Asie*, 22,500 k. — *Europe.* Espagne (1840), 40,000 k., Hongrie, Transylvanie, Banat et Bukowine, 21,000; Saxe (1841), 16,566; Hartz (1838), 11,830; Norwége, 7,900; Bohême (1842), 5,965; Prusse (1841), 5,864; Angleterre (1835), 5,325; Bords du Rhin (Alzan, Holzappel, Ems, etc.), 2,000; France (1841), 1,915; Suède, 1,700; Savoie et Piémont, 600; Salzbourg, 200; divers pays, 200. Total, 121,065. En tout 1,246,640 kil., représentant une valeur de 27,426,000 fr. Cette quantité répond à une sphère massive de 6 mètres de diamètre environ.

Métall. — Les différents procédés suivis pour extraire l'arg. de ses minerais ont pour but de l'amener à l'état d'alliage avec le plomb ou à l'état d'amalgame avec le mercure. Dans le premier cas, le procédé s'appelle par *fusion*, dans le second il est dit par *amalgamation*. Si l'on traite de l'arg. natif, c.-à-d. libre de toute combinaison, et simplement mêlé avec de la gangue, on le sépare par *imbibition*; si l'arg. est uni à d'autres métaux, on suit d'abord le procédé propre à l'extraction de ces métaux, et l'on sépare ensuite l'arg. du cuivre par la *liquation*, du plomb par la *coupellation*. Mais l'imbibition et la liquation donnant l'arg. à l'état d'alliage avec le plomb, c'est encore en définitive au moyen de la coupellation que l'on obtient l'arg. pur dans ces deux cas. Quant à l'amalgamation, c'est un procédé à l'aide duquel on réduit l'arg. en même temps qu'on le sépare des autres métaux en l'unissant au mercure.

Imbibition. — Dans ce procédé, pour séparer l'arg. libre des matières avec lesquelles il se trouve mélangé, on divise les minerais et on les soumet au lavage. Le résidu une fois desséché est chauffé et brassé avec du plomb en fusion. L'arg. s'allie facilement à ce métal. et se trouve ainsi séparé des matières qui l'accompagnaient. Il n'y a donc plus ensuite qu'à soumettre ce plomb à la coupellation pour en retirer l'arg C'est là le procédé que l'on suit à Kongsberg.

Liquation. — Après avoir amené le cuivre argentifère à l'état de *cuivre noir* en l'oxydant au moyen d'un grillage (voy. Cuivre), on le fond avec deux à trois fois son poids de plomb, et on le moule en masses discoïdes. L'arg. s'allie parfaitement avec le plomb tandis que le cuivre ne forme avec ces métaux qu'une sorte de mélange mécanique. On chauffe ce double alliage dans des fours à réverbère, assez pour fondre l'alliage de plomb et d'arg., mais pas assez pour fondre le cuivre. L'alliage se sépare de ce dernier métal et s'écoule sous forme d'une rosée qui suinte de toutes parts. L'arg. ainsi séparé du cuivre reste uni au plomb, et on n'a plus qu'à lui faire subir la coupellation pour l'obtenir pur.

Coupellation. — Les galènes argentifères sont traitées comme si l'on voulait simplement débarrasser le plomb de son soufre et des substances qui l'accompagnent : car, dans toutes ces opérations, l'arg. reste combiné avec le plomb, qui reçoit le nom de *plomb d'œuvre*, lorsqu'il ne s'agit plus que d'extraire l'arg. qu'il renferme. Le procédé à suivre pour séparer l'arg. d'avec le plomb est très-simple. On fait fondre le plomb d'œuvre, et l'on soumet la masse en fusion à un courant d'air très-vif. Comme le plomb est facilement oxydable et que l'arg. l'est fort peu, le premier passe à l'état d'oxyde, tandis que le second demeure à l'état métallique. Cette opération se pratique dans des coupelles faites avec de l'argile poreuse ou des cendres lavées, fortement tassées. On donne à ces coupelles la forme d'un bassin épais et peu concave, afin qu'il présente à l'air une grande surface relativement à sa profondeur. Quand l'alliage est en pleine fusion, on dirige sur lui le vent de forts soufflets, afin de hâter l'oxydation du plomb. La couche d'oxyde est enlevée du bain à mesure qu'elle s'y forme. Quand l'arg. a ainsi perdu la plus grande partie du plomb qu'il contenait, on le soumet à une nouvelle coupellation, afin de le débarrasser d'une plus grande quantité de métal étranger. L'opération doit s'arrêter lorsque le bain métallique, que des espèces de nuages parcouraient auparavant, devient tout à coup très-brillant. Ce phénomène, qui indique la fin de l'opération, a reçu, dans les usines, le nom d'*éclair*. — La coupellation est pratiquée en petit par les essayeurs pour déterminer le titre de l'arg. Voy. Essai.

L'*Amalgamation* est pratiquée dans l'Amérique du Sud et en Allemagne. Elle consiste à séparer l'arg. en l'alliant au mercure; mais les procédés employés sont fort différents.

Méthode américaine. — Les minerais sont d'abord concassés en fragments de 2 à 3 centim. cubes de grosseur; on ne conserve pour l'amalgamation que les fragments qui contiennent moins de 0.01 d'arg. : les autres sont ordinairement soumis à la fonte. On bocarde les premiers à sec à l'aide de pilons pesant chacun 100 kilogr. soulevés par des cames placées sur un arbre horizontal mis en mouvement par une roue hydraulique ou par un manége à mulets. Chaque pilon tombe dans une auge séparée, en bois ou en pierre. La poudre ainsi obtenue est réduite en poussière impalpable dans des moulins où l'on ajoute un peu d'eau. Ces moulins sont mus par des mulets qui font tourner un arbre vertical armé de quatre bras sur chacun desquels est montée une meule verticale en granit, se mouvant dans un bassin en pierre. Les boues qui s'échappent des moulins sont recueillies dans des fosses de 1 à 2 mèt. de profondeur, et transportées, quand elles ont pris de la consistance au soleil, à l'aire d'amalgamation, espèce de cour pavée et entourée de murs. On en forme des tas de 1200 quintaux mélangés avec 2 ou 3 pour 100 de sel marin. On incorpore ensuite dans ce mélange du *Magistral*, composé de sulfate de cuivre et de sulfate de fer, et on fait piétiner la masse pendant cinq ou six heures par des mulets. On introduit ensuite le mercure par petite portion, en le tamisant sur le tas au travers d'une chausse en laine; puis, pour l'incorporer dans la masse, on la fait piétiner et retourner avec des pelles de bois pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que l'amalgamation paraisse complète. On ajoute encore une seconde et même une troisième charge de mercure, en traitant à chaque fois le minerai comme il vient d'être dit. Enfin, on ajoute une dernière charge de mercure pour réunir l'amalgame, et, après avoir fait piétiner le mélange pendant quelques heures, on retire les terres amalgamées pour les soumettre au lavage. La durée totale de l'amalgamation est de douze à quinze jours en été et de vingt à vingt-cinq en hiver. La quantité du magistral varie avec les saisons et la teneur du minerai. On reconnaît l'excès ou l'insuffisance du magistral à la couleur que prend le mélange. Lorsqu'il y a trop de magistral, on ajoute à la matière un peu de chaux. Pour séparer l'amalgame des matières terreuses ou salines qui l'accompagnent, on agite le tout dans une cuve remplie d'eau; le mercure chargé d'arg. gagne le fond de la cuve, et on enlève par la décantation toutes les substances étrangères. Il ne reste plus que l'amalgame à l'état liquide et contenant le mercure en excès. On presse fortement cet amalgame dans un sac, le mercure s'écoule en partie et laisse un résidu solide dans lequel tout l'arg. est concentré. On isole enfin ce dernier métal en distillant le nouvel amalgame. Cette méthode, due à un Espagnol, Bartolome de Medina, venu au Mexique en 1550, s'est conservée jusqu'à présent en Amérique sans aucune amélioration. Boussingault explique cette opération de la manière suivante : « En ajoutant du magistral au minerai contenant du sel marin, il se forme du bichlorure de cuivre. Le mercure d'un côté, le sulfure d'arg. et l'arg. natif de l'autre, font passer le bichlorure à l'état de chlorure; le chlorure de cuivre se dissout, aussitôt qu'il est formé, dans l'eau saturée de sel marin dont le minerai est imbibé ; il pénètre ainsi dans toute la masse et réagit sur le sulfure d'arg., en le transformant en chlorure d'arg. Le chlorure d'arg. une fois formé, se dissout à la faveur du sel marin, et l'arg. ne tarde pas à être revivifié par le mercure. Si le minerai contenait trop de magistral, il se formerait trop de bichlorure de cuivre dont l'excès est toujours nuisible, parce qu'il détruit le mercure et l'arg. déjà réduit, en les changeant en chlorure. Dans ce cas il faut décomposer le bichlorure de cuivre par un alcali, et c'est ce que font les *amalgameurs* en ajoutant de la chaux. »

Méthode saxonne. — Depuis la fin du siècle dernier, les minerais d'arg. sulfuré sont traités en Europe et notamment en Saxe par amalgamation. Voici le procédé suivi à Freyberg. On mêle les fragments pauvres et riches de minerai, de telle façon que le mélange contienne 0,002 d'arg. et 0,34 de sulfure de fer. Le minerai est bocardé à sec et pulvérisé, puis on y ajoute 0,1 de sel marin. On grille ce mélange dans un four à réverbère, en ayant soin que la température ne dépasse pas d'abord le rouge sombre. Le soufre s'oxyde alors et passe en partie à l'état d'acide sulfureux qui se dégage, et en partie à l'état d'acide sulfurique. Divers sulfates se forment, et lorsque la température devient plus élevée, ils réagissent sur le chlorure de sodium en déterminant la chloruration de l'arg. et des autres métaux. A la fin de l'opération, la chaleur est assez forte pour décomposer tous ces chlorures métalliques, à l'exception du chlorure d'arg., et les convertir en oxydes. La masse que l'on obtient par le grillage est réduite en poudre impalpable à l'aide de moulins analogues aux moulins à farine. L'amalgamation s'exécute dans des tonnes tournant autour d'un axe horizontal et mises en mouvement, comme les moulins, par des roues hydrauliques. Ces tonnes reçoivent le minerai, avec une certaine quantité de fer et d'eau, et, au bout de quelque temps, quand ces matières sont bien mélangées, on introduit le mercure. Le mouvement de rotation des tonnes accélère l'opération, dans laquelle le chlorure d'arg. est réduit par le fer, qui se convertit en chlorure de fer, et l'arg. devenu libre s'unit au mercure. Le traitement s'achève comme dans la méthode américaine On sépare les matières étrangères d'avec l'amalgame au moyen de lavages. Ensuite on presse l'amalgame dans un sac de coutil, et enfin on le soumet à la distillation. La perte de mercure ne dépasse pas 0,25 pour 1 d'arg.

On doit à Becquerel un procédé pour l'extraction de l'arg. fondé sur les réactions électro-chimiques; mais le mode d'exécution est tenu secret par son inventeur. On sait seulement que l'arg. est d'abord transformé en chlorure comme dans la méthode saxonne, et que l'on décompose ce chlorure ainsi que les combinaisons salines contenant le plomb et le cuivre par un courant électrique très lent. Les métaux se précipitent à l'état métallique au pôle négatif. Du reste le procédé a été appliqué en grand et ne paraît pas avoir présenté d'avantages économiques.

L'arg. peut être amené à un assez grand état de pureté par la coupellation; mais ce procédé ne le sépare pas de l'or qu'il peut contenir: il faut, pour cela, faire subir à l'arg. obtenu une nouvelle opération. Voy. AFFINAGE.

ARGENTER. v. a. Couvrir quelque chose d'une feuille ou d'une couche d'argent. || Fig. et poét., Donner l'éclat, la blancheur de l'argent. *La lune argentait les flots de la mer.* = ARGENTÉ, ÉE. part. || S'emploie adject. au fig., *Le plumage arg. du cygne. Les rayons argentés de la lune.* — *Gris argenté*, Couleur grise mêlée de blanc qui lui donne de l'éclat. *Étoffe de soie d'un gris arg. Cheveux d'un gris arg.*

ARGENTERIE. s. f. Vaisselle, ustensiles et meubles d'argent. *Voilà une magnifique arg. Il a pour dix mille francs d'arg. L'arg. de cette église est admirable.* || Se disait autrefois, chez le roi, D'un fonds qui se faisait tous les ans pour certaines dépenses extraordinaires. *Le trésorier de l'arg.*

ARGENTEUR. s. m. Ouvrier qui argente les métaux et autres matières.

ARGENTEUX, EUSE. adj. Pécunieux, qui a beaucoup d'argent. Pop. et peu us.

ARGENTIER. s. m. Officier qui, dans les maisons royales et dans d'autres grandes maisons, était autrefois préposé à la distribution de certains fonds d'argent. —On désignait aussi sous ce nom tous Les ministres et les surintendants des finances. *Étienne Barbette fut arg. de Philippe le Bel, et Jacques Cœur arg. de Charles VII.*

*** ARGENTIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *argentum; fero*, je porte). T. Min. Qui contient accidentellement de l'argent.

ARGENTIN, INE. adj. Dont le son est analogue à celui de l'argent. *Cette cloche a un son arg. Timbre arg. Voix argentine.* || Se dit Des choses qui ont l'éclat et la blancheur de l'argent. *Couleur argentine.* — Poétiq., *Onde argentine. Flots argentins.* || En Peint., *Ton arg.*, Teinte qui rappelle l'éclat de l'argent.

ARGENTINE. s. f. T. Bot. Voy. ROSACÉES. || * T. Ichth. Voy. SALMONES.

ARGENTURE. s. f. Couche d'argent plus ou moins épaisse appliquée sur la superficie de quelque objet. *Cette arg. n'est pas solide.* || Se dit aussi de L'art d'appliquer les couches d'argent. — *Il y a plusieurs procédés d'arg.*

Enc. — L'art de revêtir la superficie de certains métaux d'une couche d'argent susceptible d'acquérir l'éclat et le poli de l'argent massif est pratiqué depuis les temps anciens. L'on possède aujourd'hui divers procédés d'arg., parmi lesquels nous citerons en premier lieu celui de l'*Arg. en feuille*, qui est le plus généralement employé pour l'application de l'argent sur le cuivre. Il consiste d'abord à *émorfiler* la pièce de cuivre, c.-à-d. à la préparer à la lime ou au tour et à enlever les arêtes vives ainsi que le morfil avec une pierre à polir. Ensuite on la *décape* en la chauffant jusqu'au rouge, en la plongeant dans l'eau seconde (acide nitrique très-étendu), et en la frottant avec de la pierre ponce et de l'eau. Parvenue à ce point, la pièce est chauffée de nouveau, mais moins fortement, puis plongée derechef dans l'eau seconde, opération qui couvre la surface de petites aspérités propres à retenir les feuilles d'argent. Si ces aspérités ne paraissent pas suffisantes, on pratique sur la pièce de petites hachures au moyen d'un couteau d'acier destiné à cet usage; c'est ce qu'on appelle *hacher.* Enfin on la chauffe encore jusqu'à ce qu'elle se colore d'une teinte bleuâtre. Ainsi préparée, la pièce est maintenue à ce degré de chaleur sur de la cendre chaude, et, à l'aide d'un *mandrin* pour la soutenir et de petites pinces appelées *brucelles*, l'argenteur applique alors 2 feuilles d'argent sur la partie qu'il veut argenter et les presse fortement avec le *brunissoir à ravaler;* puis il applique de nouveau 5 à 6 feuilles à la fois et brunit successivement jusqu'à ce qu'il ait posé ainsi de 30 à 60 feuilles, suivant que l'arg. doit être plus belle et plus durable. Si l'ouvrier, en chauffant trop, noircit quelque pièce, il enlève la poudre noire avec un *gratte-boësse*, espèce de brosse en fil de laiton. Pour terminer, lorsque la pièce est suffisamment argentée, on la *brunit à fond* avec le *brunissoir à polir*, afin de lui donner cet aspect qui la ferait prendre pour de l'argent massif. — Lorsque les pièces argentées par ce procédé sont détériorées en quelque point, il faut les désargenter complétement pour les couvrir d'une nouvelle argenture, ce qui devient très-coûteux. C'est là un grave inconvénient de ce procédé. — Mais un autre procédé, dû à Mellawitz, permet de réparer facilement les points d'une pièce désargentée. Il convient surtout pour les pièces de peu d'épaisseur relevées en bosse. Ce procédé consiste à humecter avec de l'eau légèrement salée la surface de la pièce préalablement décapée, et à tamiser bien également par-dessus un mélange composé d'argent précipité de sa dissolution nitrique par une lame de cuivre, de chlorure d'argent lavé et desséché, et de borax purifié et calciné. On chauffe ensuite la pièce au rouge, on la plonge dans de l'eau bouillante contenant un peu de sel marin et de crème de tartre, puis l'on *gratte-boësse* pour enlever les impuretés. Cela fait, on passe très-également avec un pinceau une couche d'une pâte formée par parties égales de poudre de l'opération précédente, de sel ammoniac, de sel marin, de sulfate de zinc et de fiel de verre, le tout mêlé, porphyrisé avec soin et délayé avec un peu d'eau légèrement gommée. On chauffe de nouveau au rouge cerise, on retire, on gratte-boësse, on continue de *charger* quatre ou cinq fois successivement de la même manière avec la pâte, et l'opération est terminée, si l'on veut une arg. mate: dans le cas contraire on brunit. Par ce procédé, le cuivre est pénétré par l'argent, de sorte que l'arg. est très-solide.—L'*Arg.* dite *au pouce* se fait avec un mélange de poudre d'argent, de sel marin et de crème de tartre broyés et réduits en bouillie avec un peu d'eau. On trempe le doigt enveloppé d'un linge dans cette pâte et on frotte la surface bien décapée de la pièce à argenter, après quoi on lave successivement dans de l'eau de lessive tiède et dans de l'eau pure; enfin on essuie avec un linge blanc et l'on expose à une légère chaleur pour faire sécher. On emploie encore des procédés analogues à ce dernier pour les argentures peu coûteuses et qui n'ont pas besoin d'offrir une grande solidité.

Enfin de Ruolz est parvenu, au moyen du cyanure d'argent dissous dans le cyanure de potassium, à appliquer l'argent sur les métaux avec la plus grande facilité. Par ce procédé, l'argent peut servir à orner des pièces d'or ou de platine; il s'applique très-bien sur le laiton, le bronze et le cuivre, de manière à remplacer *le plaqué* (voy. ce mot). On argente aussi aisément l'étain, le fer et l'acier; et le commerce a déjà reçu une grande quantité de couverts et de pièces d'orfévrerie argentés par ce procédé. Voy. GALVANOPLASTIE.

L'arg. du bois, du papier, du carton, etc., se fait par des procédés spéciaux, dans le détail desquels nous ne saurions entrer ici. En général on emploie pour argenter ces substances des colles, des vernis qui, prenant à la fois sur les feuilles d'argent et sur les pièces à argenter, produisent entre ces substances une adhérence qui les fixe suffisamment.

***ARGÈS.** s. m. T. Ichth.

Enc. — On nomme ainsi un genre de poissons de l'Amérique méridionale qui appartient à la famille des *Siluroïdes* et qui est voisin des Pimélodes. Ce genre ne comprend que deux espèces. La première ne nous présente aucun intérêt. Quant à la seconde, *Arges cyclopum*, c'est un petit poisson observé en 1805 par Al. de Humboldt, qui lui avait donné le nom de *Pimelodes cyclopum* (Pimélode des cyclopes), parce qu'il avait été rejeté par le volcan du Cotopaxi. « Les habitants des Andes, dit Valenciennes, le nomment *Pregnadilla*, dénomination qui s'applique aussi à un autre poisson d'un genre voisin auquel j'ai donné le nom de *Bronte*. Les Pregnadillas sortent par le cratère des volcans ou par des fissures ouvertes à 5,000 ou 5,200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et à plus de 2,600 mètres au-dessus des plaines environnantes. Ils sont rejetés par les efforts d'éruption non-seulement du Cotopaxi, mais encore du Tungurahua, du Sungay, de l'Imbaburu et du Cargueirazo. En 1691, par exemple, le volcan d'Imbaburu en vomit des milliers sur les environs de la ville d'Ibara, et les fièvres pestilentielles qui désolèrent ces contrées furent attribuées aux miasmes putrides de ces animaux exposés à l'action du soleil. Lorsque la cime du Cargueirazo s'affaissa, le 10 juin 1698, il sortit également des milliers de Pregnadillas de ses flancs, au milieu des boues argileuses et fumantes vomies par la montagne. Nous ne tenterons pas d'aborder les questions que ce curieux phénomène soulève, car les savants n'ont encore formé que des conjectures sur les courants souterrains qui peuvent exister dans ces volcans, et ils ne sauraient expliquer comment l'eau soumise à la haute température de ces fournaises peut contenir assez d'air pour y laisser respirer ces poissons, et comment ces animaux, petits et à chair très-molle, ne sont pas entièrement détruits par une sorte de cuisson pendant l'éruption. »

*** ARGILACÉ, ÉE.** adj. Qui a la couleur de l'arg || Qui vit sur l'argile.

ARGILE s. f. (lat. *argilla*). Espèce de terre onctueuse, molle et ductile. *Un vase d'arg. Pétri d'arg. C'est un colosse aux pieds d'arg.*

Enc. — On donne le nom d'*Argiles* à des substances terreuses essentiellement formées d'alumine, de silice et d'eau, et qui ont pour caractère commun la propriété de se délayer dans l'eau et de former avec ce liquide une pâte onctueuse, tenace, susceptible de se mouler et de se laisser allonger en différents sens. Les argiles parfaitement pures sont blanches; mais comme elles sont presque toujours mélangées à d'autres substances, il est rare qu'elles ne soient pas colorées. Les argiles offrent des nuances très-variées; il y en a de rouges, de jaunes, de brunes, de grises et de bleuâtres; on en trouve aussi qui présentent des veines de diverses couleurs. Les argiles sont en gén. onctueuses et douces au toucher, se laissent aisément pulvériser, et sont assez tendres pour être facilement polies par le frottement de l'ongle. Elles absorbent l'eau avec avidité. C'est à l'affinité qu'elles ont pour ce liquide qu'elles doivent la propriété de *happer* à la langue. L'odeur particulière qu'elles dégagent au contact de l'haleine (*odeur argileuse*) dépend également de ce qu'elles absorbent l'eau dont l'air est imprégné. Elles jouissent aussi de la propriété d'absorber les huiles aussi bien que l'eau. — La chaleur enlève aux argiles leur eau de combinaison, ce qui fait qu'au lieu de se dilater comme la plupart des autres corps, elles se contractent au contraire à mesure qu'on élève leur température. C'est sur cette propriété qu'est fondée la construction de divers *pyromètres*. Lorsqu'elles sont pures, les argiles sont infusibles; mais il n'en est pas de même quand elles se trouvent associées en proportions convenables à la chaux, à la magnésie, à l'oxyde de fer, ou à des silicates de ces mêmes bases. Lorsqu'elles ont été chauffées à un degré convenable, elles perdent la faculté de se délayer dans l'eau et deviennent inattaquables par ce liquide. La chaleur y produit un changement de coloration, qui varie suivant les substances étrangères qu'elles contiennent : celles qui renferment du fer, par ex., deviennent rouges. Il n'y a pas longtemps encore, on admettait unanimement que l'alumine, la silice et l'eau qui constituent l'arg., n'y existaient qu'à l'état de mélange : mais aujourd'hui il est démontré que ces substances s'y trouvent en combinaison définie, de sorte que les argiles doivent être considérées comme de véritables silicates d'alumine hydratés. En gén. les argiles ne font pas effervescence avec les acides. L'acide sulfurique concentré et bouillant est le seul qui les dissolve complétement, pourvu cependant qu'elles soient humides ou simplement desséchées; car il n'agit pas sur l'arg. qui a été fortement calcinée. La dissolution laisse précipiter de la silice en gelée. Lorsqu'on traite l'arg. par un alcali caustique, le silicate d'alumine qui la constitue se transforme rapidement en silicate double d'alumine et d'alcali.

Les argiles sont très-répandues à la surface de la terre. On les trouve dans toutes les positions possibles dans la série des terrains intermédiaires, secondaires et tertiaires, tantôt entre les couches de calcaire, tantôt au milieu des matières arénacées siliceuses dont elles forment la pâte. Quelquefois elles sont homogènes, mais fréquemment elles contiennent des particules fines de quartz, de mica, de feldspath, etc. : ailleurs elles sont mélangées de carbonate de chaux, et souvent elles sont colorées en rouge par le peroxyde de fer, ou en jaune par l'hydrate de cet oxyde. Les terrains de transition et secondaires anciens offrent assez souvent des collines d'argiles remarquables en ce qu'elles ne présentent jamais le moindre escarpement et sont d'une stérilité complète. Dans les terrains secondaires plus modernes, elles forment, comme dans les terrains tertiaires, des couches ordinairement horizontales, souvent fort étendues, et généralement situées à des profondeurs peu considérables. Telles sont la plupart des argiles dont les arts font une si grande consommation. La densité de ces couches et leur disposition qui ne permettent pas à l'eau de les traverser influent considérablement sur la direction souterraine des eaux des sources. L'arg. renferme souvent des débris de corps organisés. Telle est l'arg. schisteuse ou arg. à fougères qui accompagne la houille et alterne avec elle. Mais c'est principalement dans l'arg. plastique que ces débris se rencontrent le plus fréquemment, surtout dans les couches supérieures. Ainsi on y trouve des lignites, et quelquefois des troncs d'arbres entiers pétrifiés, des débris de végétaux monocotylédones, des nodules de succin, et un mélange de coquilles pélagiques et fluviatiles. On a trouvé aussi dans certaines argiles plastiques (Paris, Londres) des ossements d'animaux vertébrés.

L'arg. est une des substances minérales les plus utiles que nous offre l'écorce du globe. Ses nombreuses variétés, qui dépendent des proportions diverses de ses éléments, permettent de l'employer à une multitude d'usages. — Le *Kaolin* est une arg. blanche, quelquefois jaunâtre ou grisâtre, friable maigre au toucher, faisant difficilement pâte avec l'eau, et infusible au chalumeau quand elle est pure. Le kaolin sert à fabriquer la porcelaine. La France possède un grand nombre de gîtes de cette espèce d'arg. Celui de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) mérite surtout d'être cité à cause de sa grande puissance. — Les *Argiles plastiques* forment avec l'eau une pâte tenace et fort liante. Elles sont très-réfractaires et deviennent très-dures par la cuisson. On s'en sert pour fabriquer une infinité de poteries fines, telles que la terre de pipe et les poteries de grès. La facilité avec laquelle elles résistent à la chaleur permet aussi d'en faire les pots de verreries ainsi que les *gazettes* qui servent à la cuisson de la porcelaine. Elles sont également fort utiles aux sculpteurs pour modeler leurs figures. Les principales argiles plastiques de France sont les argiles réfractaires de Dreux, de Montereau, de Forges-les-Eaux et de Gournay. Parmi celles d'Allemagne, nous citerons seulement l'arg. de Gross-Almerode, dont on fait les *creusets de Hesse*. L'Angleterre possède également beaucoup de gîtes d'arg. plastique. — L'*Arg. figuline*, appelée vulgairement *Terre glaise*, offre les mêmes propriétés plastiques que les espèces précédentes, mais elle est en général moins compacte, plus friable et se délaie plus facilement dans l'eau. Elle est souvent fortement colorée et devient rouge par la cuisson. Comme elle contient de la chaux et de l'oxyde de fer, elle fond à une température ordinairement très-inférieure à celle que les autres argiles peuvent supporter sans altération. Quelques-unes font effervescence avec les acides. On emploie l'arg. figuline dans la fabrication des poteries grossières, des briques, des tuiles, des carreaux, des fourneaux, etc. Quand elle a été broyée et privée par le lavage de ses particules les plus grossières, on peut en faire de la faïence. Enfin elle sert encore à fabriquer des statues et des vases en terre cuite pour les jardins. Il existe des bancs très-étendus d'arg. figuline à Vanves, à Arcueil et à Vaugirard. — L'*Arg. smectique* ou *Terre à foulon*, a une consistance ferme, comme le savon sec, et est onctueuse au toucher. Délayée dans l'eau et battue avec ce liquide, elle mousse comme le savon. La propriété qu'elle possède à un haut degré d'absorber les huiles, la fait employer dans le foulage des draps, pour enlever les substances grasses dont ils sont imprégnés. C'est aussi avec une arg. smectique que sont faites les *Pierres à détacher*. Les meilleures terres à foulon se trouvent en Alsace, en Angleterre, en Écosse et en Saxe. — L'arg. connue sous le nom de *Cymolithe*, parce qu'elle se trouve dans l'île de Cymolis, Archipel grec, est de couleur gris de perle, tendre, douce au toucher. On l'emploie en guise de savon pour blanchir le linge. — On appelle *Arg. légère* une arg. sèche au toucher, qui se délaie difficilement dans l'eau, et présente à peine du liant. Elle résiste très-bien au feu et conduit fort mal le calorique. Elle jouit de la propriété remarquable de surnager l'eau tant qu'elle n'en est pas imbibée. On en fait des briques que leur extrême légèreté rend très-utiles dans certaines constructions, par ex. dans celles qui se font à bord des vaisseaux. Ces briques servent également à garnir l'intérieur des fourneaux. — Les *Argiles ocreuses* sont maigres et colorées par l'oxyde de fer, en rouge lorsque cet oxyde est anhydre, en jaune lorsqu'il est hydraté. Ce sont ces argiles préparées, tantôt à l'état naturel, tantôt calcinées, qui constituent les *Ocres jaunes*, *rouges* ou *brunes*, la *Terre d'Ombre*, la *Terre de Sienne simple* ou *brûlee*, la *Terre d'Italie*, le *Brun-rouge*, le *Rouge d'Angleterre*, etc. La *Sanguine* est une arg. ocreuse rouge qui sert à faire les crayons de cette couleur. Les ocres sont, à cause de leur bas prix, fort employés comme substances colorantes. On s'en sert pour les papiers de tenture, pour les peintures communes en détrempe, pour peindre à l'huile les objets exposés à la pluie et à l'humidité, etc. La *Terre sigillée*, le *Bol d'Arménie*, la *Terre de Lemnos*, connues sous la dénomination générique de *Terres bolaires*, sont des argiles ocreuses, très-fines, ordin. colorées par des oxydes de fer qui s'y trouvent en plus forte proportion que dans l'arg. commune. On les employait autrefois en médecine comme astringentes. — La *Terre de Bucaros* est une arg. ocreuse que l'on trouve en Portugal près d'Estremos. Elle acquiert au feu une belle couleur rouge, et l'on en fabrique des vases poreux qui servent à faire rafraîchir l'eau. L'*Almagre*, que les Espagnols emploient pour polir leurs glaces, et qu'ils mêlent à leur tabac pour lui donner la couleur rougeâtre qui le distingue, n'est également qu'une espèce d'arg. ocreuse. — Enfin, Cordier donne le nom d'*Arg. inflammable* à une roche composée d'arg. ordinaire mélangée de bitume gris. Cette substance est légère, spongieuse, de couleur généralement grisâtre, brûle avec facilité et répand en brûlant une odeur fétide. — Au sujet de l'arg. considérée au point de vue agricole, voy. AMENDEMENT.

ARGILEUX, EUSE. adj. Qui est formé d'argile, qui contient de l'argile. *Terrain arg. Couche argileuse. Schiste arg.*

***ARGILIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *argilla; fero*, je porte). T. Géol. Qui contient accidentellement de l'argile. *Calcaire arg.*

***ARGILIFORME.** adj. (lat. *argilla; forma*, forme). T. Géol. Qui a l'aspect de l'argile. = On dit aussi *Argiloïde.*

ARGO. s. m. (gr. ἀργὸς, blanc). T. Myth. Nom du navire sur lequel Jason et ses compagnons s'embarquèrent pour aller conquérir la Toison d'Or. || T. Astr. Nom d'une constellation.

ARGONAUTES. s. m. pl. (R. *Argo; ναύτης*, pilote). T. Myth. Ceux qui montaient le navire Argo. = ARGONAUTE. s. m. T. Zool. Voy. CÉPHALOPODES.

Enc. — Les mythographes font remonter à l'an 1265 avant notre ère la célèbre expédition des *Arg.*, entreprise dans le but d'enlever le Palladium de la Colchide, ou la riche toison du bélier Chrysomalle, qui était né de Théophanie et de Neptune, et que Phryxus avait immolé pour en consacrer la dépouille éclatante à Jupiter. Le navire *Argo*, sur lequel les Arg. s'embarquèrent à Iolchos, ville maritime de la Thessalie, avait été construit par Argus avec les arbres sacrés de la forêt de Dodone, sur un plan donné par Minerve elle-même, et il marchait à voiles et à rames. Il reçut l'élite des héros de la Grèce : Thésée, Pirithoüs, Pélée, Castor, Pollux, Augias, Télamon, Ancée, Ethalis, Zéthès, Tydée, Nestor, Calaïs, Echion, Tiphys, pilote du vaisseau, Lyncée dont la vue était si perçante qu'il découvrait sous les eaux les écueils et les bancs de sable, Esculape le père de la médecine, Orphée le chantre dont les accords amollissaient les tigres, Hercule à qui fut d'abord dévolu le commandement, mais qui cessa de prendre part à l'expédition après avoir perdu son ami Hylas, entraîné par les nymphes au fond de la mer, et Jason, que son oncle Pélias avait chargé de l'entreprise dans l'espoir de l'y voir succomber, et qui remplaça Hercule dans le commandement. Tous ces guerriers, sous la conduite du nouveau chef, abordèrent aux rives du Phase, terme de leur voyage. Jason, ayant inspiré une passion violente à Médée, fille d'Eétès, roi de la Colchide, parvint, avec l'aide de cette princesse, à pénétrer dans l'enceinte sacrée où la *Toison d'or* était gardée par un dragon monstrueux. Il s'empara de cette précieuse dépouille, se rembarqua avec ses compagnons, emmenant avec lui Médée sa protectrice, et reprit le chemin de la Grèce. A son retour, les dieux, qui avaient favorisé l'entreprise, placèrent le navire Argo dans les cieux. — Cette singulière apothéose a porté quelques auteurs à considérer l'expédition des Arg. comme l'emblème de la marche des corps célestes; mais cette idée ingénieuse n'est qu'une pure hypothèse. Il paraît vraisemblable que ce voyage célèbre a réellement eu lieu, et l'on pense que la tentative de Jason avait pour but de s'emparer des trésors de la Colchide. On sait que l'Oural, dont la composition géologique diffère peu de celle du Caucase, fournit beaucoup d'or à la Russie. Ces mines, rouvertes par l'industrie moderne, étaient connues des anciens : rien ne s'oppose donc à ce qu'on admette que les peuples scythes exportaient l'or recueilli, soit dans ces mines, soit dans les sables aurifères de la Russie asiatique, et que les habitants de la Colchide livraient au commerce, en cachant soigneusement son origine. — L'expédition des Arg. a été le sujet de plusieurs poëmes qui tous portaient le titre d'*Argonautiques*. Les principaux sont les poëmes grecs du faux Orphée, d'Apollonius de Rhodes, et le poëme latin de Val. Flaccus, imitation libre de celui d'Apollonius.

ARGOT. s. m. Certain langage des gueux et des voleurs, qui n'est intelligible qu'entre eux. *Savoir, connaître, parler l'ar.* || Se dit Des termes particuliers employés dans certaines professions. *L'ar. du théâtre. L'ar. des ateliers.* || T. Jardin. Bois mort qui est au-dessus de l'œil.

ARGOTER. v. a. T. Jardin. Couper l'extrémité d'une branche morte. = ARGOTÉ, ÉE. part.

ARGOULET. s. m. Se disait autrefois D'un carabin. || Fig., Un homme de rien. Inus.

***ARGOUSIER.** s. m. T. Bot. Voy. ÉLÉAGNÉES.

ARGOUSIN. s. m. Bas officier des bagnes, chargé de surveiller les forçats.

ARGUE. s. f. Machine servant à dégrossir les lingots d'argent, d'or et de cuivre, qui doivent ensuite passer par des filières plus fines. || Bureau public où les tireurs d'or portent leurs lingots à dégrossir.

ARGUER. v. a. [On pron. l'U.] (lat. *arguere*, montrer, prouver). Accuser. Ne s'emploie que dans cette phrase, *Ar. un acte de faux.* = ARGUER. v. n. Tirer une conséquence. *Vous arguez à tort de ce principe.* = ARGUÉ, ÉE. part.

***ARGULE.** s. f. T. Zool. Voy. ENTOMOSTRACÈS.

ARGUMENT. s. m. (R. *arguer*). Se dit De toutes les formes régulières du raisonnement. *Arg. solide, concluant, invincible. Bon, puissant arg. Arg. captieux, sophistique. Faire un arg. Pousser un arg. Éluder, rétorquer un arg. Répondre à un arg.* || Conjecture, indice, preuve. *Je tire de ce fait un grand arg. contre lui.* || Résumé succinct du sujet d'un ouvrage. *L'arg. d'une pièce de théâtre, d'un poëme, d'un discours.* = Syn. Voy. ABRÉGÉ.

Enc. — Logiq. — On appelle *Arg.* un raisonnement dans lequel, après avoir posé une, deux, ou même un plus grand nombre de propositions, on tire les conséquences qui sont contenues dans les propositions énoncées. Ainsi le syllogisme, le dilemme, le sorite et l'enthymème, sont des arguments. Dans l'école, on donne au *dilemme* le nom d'*arg. cornu*, c.-à-d. qui frappe des deux côtés, et on nomme *arg. ad hominem* un arg. qui tire sa force des circonstances propres ou relatives à la personne même à qui l'on s'adresse. Par extension, on applique quelquefois le nom d'*arg.* à une démonstration régulière qui repose sur une série de raisonnements. C'est dans ce sens, par ex., qu'on dit l'*arg. de Clarke* en faveur de l'existence de Dieu, l'*arg. de Warburton* pour prouver la divinité de la mission de Moïse. — Voy. SYLLOGISME et RAISONNEMENT.

Phys., Astr. — On donne en général le nom d'*Arg.* à un nombre qui sert à en trouver un autre dans une table. Ainsi, en supposant une table qui donne la somme de la réfraction horizontale à différents degrés de hauteur, la hauteur peut être appelée l'arg. de la réfraction. Supposons encore une table donnant la correspondance entre la hauteur barométrique et l'élévation au-dessus du niveau de la mer, la hauteur barométrique sera l'arg. de cette table. — En T. d'Astronomie, on donne particulièrement le nom d'arg. à une quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité ou une circonstance quelconque du mouvement d'une planète. L'*arg. de latitude* est l'arc de l'orbite d'une planète compris entre le nœud ascendant et le lieu de la planète vue du soleil, selon l'ordre des signes. Il sert à calculer la latitude de la planète. L'*arg. annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune ou l'arc de l'écliptique compris entre le soleil et cet apogée. L'*arg. de l'équation du centre* est la même chose que l'anomalie (*voy.* ce mot), c.-à-d. la distance à l'aphélie ou à l'apogée. L'*arg. de la parallaxe* est l'effet qu'elle produit sur une observation, effet qui sert à la détermination de la parallaxe horizontale.

ARGUMENTANT. s. m. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant.

ARGUMENTATEUR. s. m. Celui qui se plaît à argumenter. *C'est un arg. perpétuel.* Ne se dit qu'en mauvaise part.

ARGUMENTATION. s. f. Art d'argumenter. *Règles de l'arg. Il est très-habile dans l'arg.* || Action d'argumenter. *J'ai dormi pendant son arg.*

ARGUMENTER. v. a. Faire usage d'arguments. *Il n'est pas nécessaire d'arg. pour prouver ce que je vous accorde. Arg. contre quelqu'un.* || Tirer une conséquence d'une chose à une autre. *Il ne faut pas arg. de la possibilité à la réalité, excepté dans le cas de Dieu. La loi dont vous argumentez est abrogée depuis longtemps.*

ARGUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Myth. Nom d'un prince argien qui avait cent yeux, et à qui Junon avait confié la garde d'Io. || Fig., se dit D'une personne chargée d'en surveiller une autre continuellement. Se prend ordinairement en mauvaise part. *C'est un Arg. qui ne me perd pas de vue un seul instant.* — On dit D'un homme très-vigilant, qui ne laisse rien échapper, qu'*Il a des yeux d'Arg.* || T. Ornithol. Voy. FAISAN. — En Zool., on donne également le nom caractéristique d'*Arg.* à plusieurs animaux remarquables par les taches rondes et plus ou moins nombreuses qu'ils présentent.

Enc. — Argus, vulgairement surnommé *Panopte*, c.-à-d. qui voit tout, par les mythographes grecs, était de la dynastie argienne des Inachides. Ce prince était doué d'une force invincible et avait cent yeux que le sommeil ne pouvait jamais clore tous à la fois. Quand cinquante d'entre eux cédaient à la puissance des pavots de Morphée, les cinquante autres se rouvraient et veillaient. A la fable d'Arg. vient se lier naturellement celle d'Io ou d'Isis, fille d'Inachus et d'Ismène. Cette princesse, aimée de Jupiter, fut métamorphosée en génisse par ce dieu, qui voulut ainsi la soustraire à la jalouse vengeance de Junon. Mais la déesse, s'étant fait donner la belle génisse, la confia aux soins d'Arg., certaine que Jupiter ne pourrait ni corrompre ni surprendre l'infatigable gardien. En effet, tous les efforts de Jupiter ayant été impuissants, Mercure, par ordre de ce dieu, endormit Arg. au son de sa flûte et le tua pendant son sommeil. Junon, sensible à cette fin déplorable, sema les cent yeux d'Arg. sur les longues plumes de la queue du paon, oiseau favori de cette déesse.

ARGUTIE. s. f. [On pron. *argucie.*] (lat. *arguere*, démontrer). Raisonnement pointilleux, vaine subtilité. *Vaine arg. Ce discours n'est qu'un ramas d'arguties.*

***ARGYNNE.** s. m. T. Entom. Voy. *Lépidoptères* DIURNES.

ARGYRASPIDES. s. m. pl. (gr. ἄργυρος, argent; ἀσπὶς, bouclier). T. Hist. anc. Nom que portaient certains soldats de la garde d'Alexandre, parce qu'ils étaient armés d'un bouclier d'argent. *On prenait les Arg. dans la noblesse inférieure de la Macédoine. A la bataille d'Arbelles, les Arg. étaient commandés par Nicanor, fils de Parménion.*

***ARGYRÉE.** s. f. (gr. ἀργυρεῖος, d'argent). T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES.

***ARGYRÉIOSE.** s. m. Syn. du *Zeus vomer*, Lin.

***ARGYRONÈTE.** s. f. (gr. ἄργυρος, argent; νέω, je file). T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

***ARGYROSE.** s. f. (gr. ἄργυρος). T. Min. Voy. ARGENT.

***ARGYROTHAMNIE.** s. f. (gr. ἄργυρος; θάμνος, arbuste). T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

*** ARGYRYTHROSE.** s. f. (gr. ἄργυρος; ἐρυθρὸς, rouge). T. Min. Voy. Argent.

*** ARHIZE.** adj. 2 g. (gr. α priv.; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. Graine.

ARIANISME. s. m. Nom donné à la doctrine d'Arius, hérésiarque du IVe siècle, qui niait la consubstantialité du Père et du Fils. Voy. Hérésie.

*** ARICIE.** s. f. T. Zool. Voy. *Annélides* Dorsibranches.

ARIDE. adj. 2 g. (lat. *ardere*, brûler). Sec, dépourvu de toute humidité. *Rocher, terre ar. Sables arides. Climat, saison ar. Plantes arides. Ce malade a la peau, la langue ar.* || Fig., *Sujet, matière ar.*, Qui ne prête à aucun développement.—*Auteur, esprit ar.*, Qui ne produit rien.—*Ame, cœur ar.*, Qui manque de sensibilité.

ARIDITÉ. s. f. Sécheresse extrême. *Ar. de la terre, d'une plaine. L'ar. de la saison. L'ar. de l'herbe jaunie par l'ardeur du soleil.* || Fig., *L'ar. d'un sujet. Ar. du style. Il y a une ar. désolante dans tout ce qu'il écrit. Ar. de l'esprit. Ar. d'âme, de cœur.* || Dans le langage ascétique, *Ar.* se dit de l'État de l'âme qui n'éprouve point de consolation dans les exercices de piété. *Les plus grands saints ont des temps d'ar.*

ARIEN, IENNE. s. Celui, celle qui professe l'arianisme. || Se prend adj. *Un prince arien. Les opinions ariennes.*

ARIETTE. s. f. (ital. *aria*, air). T. Mus.

Enc. — On donna d'abord ce nom à un air d'un mouvement vif et léger; mais plus tard on comprit également sous cette dénomination toutes sortes de grands airs, de morceaux de chant sérieux et élevés. En conséquence, le mot *Ar.*, qui dès lors ne pouvait plus servir à établir une distinction entre les pièces de musique, ne tarda pas à être abandonné. On ne s'en sert plus aujourd'hui dans aucun cas.

*** ARILLE.** s. m. (lat. *arillus*). T. Bot. Voy. Graine. = *Graine arillée*, Qui est pourvue d'un arille.

*** ARISÈMA.** s. m. [On pron. *ariçèma.*] (gr. ἀρὶς, espèce d'arum; αἷμα, sang). T. Bot. Voy. Aracées.

ARISTARQUE. Nom d'un célèbre grammairien et critique grec. || Fig., on appelle *Un aristarque*, Un critique judicieux et sévère. — S'emploie aussi ironiquement.

Enc. — Aristarque naquit dans la Samothrace, 160 ans avant J.-C. Il quitta son pays pour aller se fixer à Alexandrie et obtint l'estime de Ptolémée Philométor qui lui confia l'éducation de ses enfants. Il se fit connaître par ses travaux sur Pindare, sur Aratus et d'autres poètes grecs, mais principalement par son édition d'Homère qu'il accompagna de notes critiques d'une sévérité inouïe jusqu'alors. Néanmoins la sagacité et la justesse de ses critiques ont mérité à Aristarque que son nom désignât, dans tous les siècles, un censeur sévère, mais juste et éclairé.

*** ARISTÉ, ÉE.** adj. (lat. *arista*, arête). T. Bot. Se dit Des organes munis d'une arête. En parlant des Graminées, on dit glume *aristée* par oppos. à glume *mutique*, c.-à-d. dépourvue d'arête.

ARISTOCRATE. subst. et adj. des 2 g. Celui, celle qui est partisan de l'aristocratie. *C'est un ar. Cet homme est fort ar. Cette dame est une ar., est ar.*

ARISTOCRATIE. s. f. (gr. ἄριϛος, le meilleur; κράτος, puissance). Gouvernement politique où le pouvoir souverain est possédé et exercé par un certain nombre de personnes considérables et privilégiées. *Aucun gouvernement de l'Europe ne peut être aujourd'hui regardé comme une véritable ar.* || Se dit de La classe noble ou privilégiée dans un État. *L'ar. nobiliaire. L'ar. financière.*

Enc. — Les anciens attachaient au mot *Ar.* le sens qui résulte de son étymologie. Pour eux, l'ar. était une forme de gouvernement dans laquelle l'exercice du pouvoir se trouvait *entre les mains des citoyens qui par leur naissance, leur influence* morale et leurs talents éprouvés, étaient reconnus comme les plus recommandables de l'État. On ne confondait pas dans l'antiquité l'ar. avec l'oligarchie, ainsi qu'on le fait souvent de nos jours. En effet, suivant Aristote, l'ar. est justement et régulièrement en possession de l'autorité. L'oligarchie, au contraire, doit en général le pouvoir à l'usurpation. La seconde n'est que la perversion de la première; et tandis que l'ar. gouverne dans l'intérêt général, l'oligarchie opprime dans son propre intérêt. — Chez les peuples modernes, le terme ar. ne sert plus à désigner une forme particulière de gouvernement : on l'emploie pour caractériser une classe peu nombreuse de personnages notables par leur noblesse ou par leur fortune. Lorsque cette classe est en privilége de diriger les affaires publiques, le gouvernement qui en résulte est appelé aristocratique. Dans ce sens, par ex., le gouvernement de l'Angleterre, avec ses deux chambres, peut être mis au rang des gouvernements aristocratiques, parce qu'il se trouve nécessairement entre les mains des classes qui composent l'ar. de la monarchie. Mais il faut se garder d'attacher aux expressions ar. et aristocratique la signification défavorable qu'on a voulu souvent leur imposer; car il n'est pas d'une vérité absolue que l'intérêt public soit sacrifié à l'intérêt individuel, par le fait seul que la direction de l'État se trouve confiée à l'élite de la nation.

ARISTOCRATIQUE. adj. 2 g. *Etat, gouvernement ar.*, Qui est dirigé par une aristocratie. || *Ton, langage ar. Idées, sentiments, manières aristocratiques*, Qui caractérisent les classes élevées, ou qui leur sont propres.

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière aristocratique.

ARISTOLOCHE. s. f. (gr. ἄριϛος, excellent; λόχια, lochies). T. Bot. Voy. Aristolochiacées.

*** ARISTOLOCHIACÉES** ou **ARISTOLOCHIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes à fleurs monochlamydées et à ovaire infère. Les *Ar.* sont des plantes herbacées ou frutescentes; fréquemment ces dernières sont grimpantes. — *Caract. bot. :* Feuilles alternes, simples, pétiolées, souvent avec une stipule opposée à la feuille. Fleurs axillaires, solitaires, brunes ou de couleur foncée. Fleurs hermaphrodites. Calice adhérent, tubuleux, à divisions tantôt régulières, tantôt inégales. Préfleuraison valvaire. Étamines 6 à 12, épigynes, distinctes ou soudées au style et aux stigmates. Ovaire infère à 6 loges, très-rarement à 3 ou 4 seulement; ovules anatropes, en nombre indéfini, attachés horizontalement à l'axe; style simple; stigmates *rayonnés, en nombre égal à celui des loges de l'ovaire.* Fruit sec ou charnu à 3, 4 ou 6 loges polyspermes. Graines minces, anguleuses ou rondes, avec un très petit embryon situé à la base d'un albumen charnu. Cotylédons peu apparents; radicule près du hile. [F. 1. *Aristolochia galeata.* 2. Fruit d'une *Aristoloche.* 3. Coupe transversale du même. 4. Coupe d'une graine. — 5. *Bragantia Blumei.* 6. Coupe de son bois. 7. Une de ses fleurs. 8. Graine. 9. Coupe verticale de la graine. — 10. Anthères et stigmates de l'*Asarum.*]

Les plantes de cette famille forment environ 8 genres et 130 espèces. Elles sont très-communes dans les régions équinoxiales de l'Amérique du Sud, et rares dans les autres pays. On en trouve quelques-unes dans l'Amérique du Nord, en Europe et en Sibérie. Elles sont plus nombreuses dans le bassin de la Méditerranée, et il n'y en a que fort peu dans l'Inde.

Les Ar. sont en général toniques et stimulantes. Les *Aristoloches*, comme leur nom l'indique, passent pour emménagogues; cette réputation appartient surtout aux espèces européennes (*Aristolochia longa* et *rotunda*) et à la *Clématite* (*Clematitis vitalba*). Aux Indes orientales, les médecins indigènes administrent comme anthelmintique une décoction faite avec les feuilles sèches de l'*Aristolochia bracteata*, plante amère et nauséeuse : ces mêmes feuilles fraîches, broyées et mêlées avec de l'huile de castor, sont regardées *comme un excellent remède contre* la gale *invétérée. Les Indous* attribuent à la racine de l'*Ar. indica*, qui est d'une extrême amertume, des propriétés emménagogues et antiarthritiques. L'*Ar. fragrantissima*, appelée au Pérou *Bejuca de la Estrella* ou *Roseau de l'Étoile*, est fort estimée dans ce pays dans les cas de dyssenterie, de fièvres inflammatoires malignes, de douleurs rhumatismales, etc. : c'est sa racine que l'on emploie. On a attribué à la racine de la *Serpentaire de Virginie* (*Ar. serpentaria*) la faculté d'arrêter les progrès des formes les plus dangereuses du typhus; cette plante a une odeur aromatique qui approche de celle de la Valériane, et une saveur chaude, piquante et amère : elle agit comme stimulant, tonique, diaphorétique, et, dans certains cas, comme antispasmodique et anodin. Elle est surtout avantageuse dans les états d'adynamie et d'ataxie qui accompagnent certaines affections fébriles. On l'a vantée comme très-propre à arrêter les vomissements dans les affections bilieuses. Ainsi que son nom l'indique, elle passe pour un antidote contre les morsures des serpents, propriété que partagent diverses autres espèces parmi lesquelles nous citerons l'*Ar. trilobata*, plante de la Jamaïque que l'on emploie également comme un sudorifique dont l'action est prompte et énergique, et l'*Ar. anguicida* de Carthagène. Jacquin dit, en parlant de cette dernière espèce, que le suc de sa racine mâchée introduit dans la bouche d'un *serpent*, le *stupéfie* au point *qu'on peut le manier long*temps impunément. Suivant cet auteur, si l'on force le reptile à en avaler quelques gouttes, il périt dans les convulsions. Cette racine est encore regardée comme un antidote contre la morsure des serpents. L'*Ar. anguicida* est vraisemblablement le *célèbre Guaco des Colombiens, dont les* propriétés alexipharmaques ont tant occupé de Humboldt, Roulin et d'autres naturalistes. Un fait assez remarquable c'est que la faculté de stupéfier les serpents attribuée à Carthagène à l'*Ar. anguicida*, paraît également appartenir aux espèces nommées *Ar. pallida, longa, bœtica, sempervirens* et *rotunda*, dont les jongleurs égyptiens se servent pour stupéfier les serpents qui servent à leurs singuliers exercices. Considérées comme médicaments, ces plantes sont toniques, stimulantes et utiles dans la dernière période des fièvres lentes : elles ont un goût âcre et amer, et une odeur forte et désagréable : on les dit sudorifiques et on les a même employées dans l'aménorrhée. Les propriétés stimulantes des *Aristoloches* paraissent être surtout prononcées dans les espèces brésiliennes connues sous les noms d'*Ar. cymbifera, labiosa, ringens, galeata* et *macroura*; les racines de ces plantes ont une odeur pénétrante, désagréable, analogue à celle de la Rue, et un goût fort, amer et aromatique. Leur action est à peu près la même que celle de la *Serpentaire de Virginie* (*Ar. serpentaria*). Suivant Martius, on les emploie fréquemment au Brésil, contre les ulcères, les affections paralytiques des extrémités, les dyspepsies, les fièvres nerveuses et intermittentes, et surtout dans certaines formes typhoïdes. L'*Ar. grandiflora*, espèce fétide de la Jamaïque, est, dit-on, vénéneuse pour les cochons.

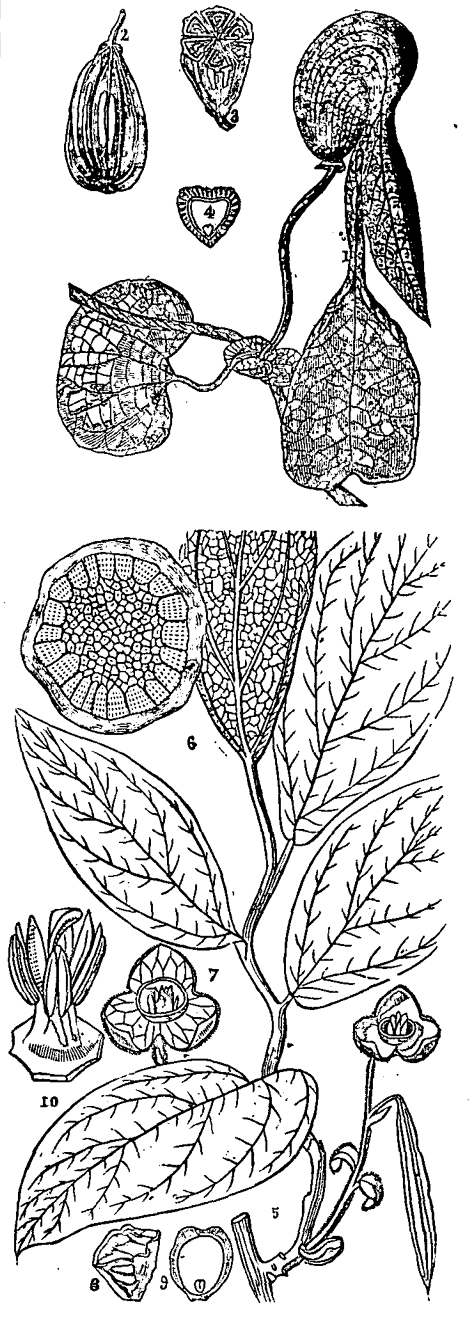

Plusieurs espèces d'*Asarum* possèdent des propriétés analogues. L'*As. canadense* est une plante aromatique, chaude, stimulante et diaphorétique. L'*Asaret* ou *Asarum europæum* est le meilleur des émétiques indigènes; il exerce quelquefois une action purgative. L'*Asaret* entre dans la composition de toutes les poudres sternutatoires : son nom vulgaire est *Cabaret.* — La *Bragantie tomenteuse* (*Bragantia tomentosa*). plante d'une amertume extrême, est usitée à Java comme emménagogue.

ARISTOTÉLICIEN, ENNE. adj. Conforme à la doctrine d'Aristote. *Philosophie aristotélicienne.* — *On dit aussi *Aristotélique.* || Pris subst., *Aristotélicien* signifie Partisan d'Aristote.

*** ARISTOTÉLIE.** s. f. T. Bot. Voy. Tiliacées.

ARISTOTÉLISME. s. m. Doctrine philosophique d'Aristote.

ARITHMÉTICIEN. s. m. Qui sait, qui professe l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE. s. f. (gr. ἀριθμὸς, nombre).

L'*Arith.* forme une branche de la science des nombres; mais elle ne les envisage point d'une manière générale; elle les considère *particulièrement*, c.-à-d. sous le rapport de leurs *faits*, les considérations relatives à leurs lois constituant *le domaine propre de l'algèbre. Ainsi l'ar. a pour objet spé*cial la réalisation des calculs numériques; elle se divise en deux parties : l'une s'occupe de la *construction* ou de la formation des nombres; l'autre de leur *comparaison* ou de leurs relations.

Construction des nombres. — Il existe trois modes de construction des nombres, ou trois algorithmes primitifs. — 1° *Sommation.* Ce mode consiste à ajouter l'unité à l'unité elle-même. C'est ainsi qu'on peut composer par des *agrégations* successives les nombres deux, trois, quatre, dix, cent, mille, etc., à l'infini. Dans ce cas, la génération des nombres suit la marche directe ou progressive de la sommation. Mais cette même génération peut se pratiquer dans un sens inverse ou régressif. En effet, si, au lieu de partir d'une seule unité pour construire les nombres par *agrégation*, l'on prend au contraire un nombre quelconque, et si l'on procède par *désagrégation* pour former des nombres inférieurs à celui qui a servi de point de départ, on suit alors dans cet algorithme une marche opposée à la marche directe. Cette marche régressive conduit également à la formation de nouveaux nombres qui diminuent successivement, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à l'unité. La marche directe de la sommation, prise dans son extension naturelle, a reçu le nom d'ADDITION, et la marche inverse celui de SOUSTRACTION. — 2° *Reproduction.* C'est un mode de construction qui diffère du précédent en ce qu'il ne s'agit plus d'agréger l'unité à l'unité, mais au contraire d'ajouter à lui-même un *nombre déjà formé, génération qui dépend de deux éléments*, à savoir : le nombre qui doit être ajouté à lui-même, et le nombre de fois que cette répétition doit avoir lieu. Ces deux nombres élémentaires nommés *facteurs* servent donc à composer le troisième nombre appelé *produit*, opération qui constitue le sens direct de l'algorithme. On lui a imposé le nom de MULTIPLICATION. La marche inverse ou régressive de la reproduction consiste dans la déformation ou décomposition du produit en ses éléments. Or, il est facile, lorsqu'on a un produit et que l'un de ses facteurs est donné, de déterminer l'autre facteur. Il suffit de chercher combien de fois le premier de ces facteurs est contenu dans le produit : c'est ce qu'on appelle DIVISION. — 3° *Graduation.* Ce mode de génération des nombres se rattache à la reproduction : mais ici on n'emploie qu'un seul facteur, lequel est multiplié par lui-même un certain nombre de fois. Par conséquent, le nombre à construire dépend de deux éléments qui sont, le nombre employé comme facteur, et le nombre de fois qu'il se multiplie lui-même. Le nombre composé au moyen de ces deux éléments, au lieu de se nommer produit, reçoit le nom de *puissance*, le facteur celui de *racine*, et l'autre nombre élémentaire est appelé *exposant*, parce qu'il indique le degré de la puissance : enfin cette construction se nomme *élévation de puissance.* Elle constitue la marche directe du troisième algorithme et, comme les deux autres modes de formation, elle a sa branche régressive ou inverse, qui consiste, lorsqu'une puissance est donnée, *ainsi que son exposant, à la décomposer de manière* à descendre successivement de degré en degré jusqu'à sa racine, opération qu'on désigne sous le nom d'*extraction des racines.*

En combinant ces trois modes de génération on peut procéder à la construction des nombres et, malgré la variété infinie de ceux-ci, arriver à les soumettre à une loi qui permette de particulariser nettement chacun d'eux. Cependant, si l'on veut avoir une idée complète de leur génération, il est nécessaire d'examiner encore plus profondément les deux derniers algorithmes primitifs, la reproduction et la graduation. Lorsque les éléments de ces deux modes de construction, combinés dans la marche directe, sont des nombres empruntés à la sommation, ils forment toujours des nombres compris dans la série de ceux que peut donner la sommation elle-même, c.-à-d. des *agrégats d'unités.* Il n'en est pas ainsi, soit lorsque la forme des nombres élémentaires est différente, soit lorsque la construction d'un nombre a lieu par la marche régressive de la reproduction ou de la graduation. Et d'abord la reproduction inverse ou division offre cela de général qu'on ne saurait arriver par cette marche à la formation d'un nombre entier, toutes les fois que le diviseur n'est pas contenu un nombre exact de fois dans le dividende. Cela est de toute évidence, puisque si un tel quotient était possible, il suffirait de répéter le diviseur le *nombre exact* de fois indiqué par ce quotient pour reconstruire le dividende, ce qui est contre la supposition. « Ainsi, par ex., dit Transon, si l'on veut diviser 15 par 4, d'abord le quotient *ne saurait être ni 3 ni un nombre inférieur* à 3, *puisque le* diviseur répété 3 fois donne seulement 12 qui est inférieur au dividende; et ensuite ce quotient ne saurait être 4, puisque déjà le diviseur répété 4 fois donne 16, qui surpasse le dividende. Il résulte de ce fait que le quotient de 15 par 4 ne saurait avoir de place dans la succession des nombres provenant de la sommation. » Lors donc que le diviseur n'est pas contenu exactement dans le dividende, l'opération indirecte de la reproduction ne devient possible qu'à la condition de *créer* de nouveaux nombres, en introduisant pour ainsi dire l'idée de *continuité* dans la génération de ces derniers; ces nombres, qu'on appelle *fractionnaires*, se trouvent définis et représentés par les deux nombres entiers qui particularisent la division non effectuée. — Si nous considérons maintenant la marche régressive de la graduation, ou l'extraction des racines, nous reconnaîtrons également qu'il est impossible, lorsqu'un nombre n'est pas une puissance exacte du degré marqué par l'exposant, d'obtenir pour sa racine un nombre de la nature de ceux qui sont formés par la sommation. Par ex., si l'on se propose d'extraire la racine troisième du nombre 45, on reconnaîtra que cette racine n'est ni 3, ni un nombre inférieur à 3, attendu que le nombre 3 élevé à sa troisième puissance donne seulement pour résultat le nombre 27; elle ne saurait être non plus le nombre 4, ni un nombre supérieur à ce dernier, puisque la troisième puissance de 4 forme le nombre 64. Ainsi la racine troisième de 45 ne peut appartenir à la suite des nombres qui peuvent être formés, par la sommation, c.-à-d. aux nombres entiers ou naturels. On prouve aussi que cette racine ne saurait être un nombre fractionnaire; car en subdivisant indéfiniment l'unité en parties égales, jamais ces parties ne deviennent d'une grandeur telle que la racine d'une puissance en puisse contenir une quotité précise. En conséquence, on est conduit nécessairement à la formation de nouveaux nombres qui ne sont point déduits de la sommation, et auxquels on a donné le nom d'*irrationnels* ou *incommensurables*, parce qu'ils sont toujours compris entre deux nombres fractionnaires.

Comparaison des nombres. — La seconde branche de l'ar., avons-nous dit, s'occupe des relations des nombres. Elle considère d'abord les *rapports par différence* et les *rapports par quotient*, qu'on nomme aussi *rapports arithmétiques* et *rapports géométriques.* La comparaison des rapports eux-mêmes conduit aux *proportions*, lesquelles sont également *par différence* et *par quotient*, *arithmétiques* ou *géométriques*, suivant la nature des rapports que l'on compare; et les proportions amènent aux *progressions* entre lesquelles il faut encore établir la distinction précédente. Enfin la comparaison des progressions arithmétiques avec les progressions géométriques fournit une première notion des *logarithmes.*

Dans la pratique de l'ar., on exécute certaines opérations uniformes, dépendant de plusieurs questions générales, et qui servent à résoudre une série de petits problèmes. Ce sont en quelque sorte des équations algébriques fort simples dont on obtient la solution sans faire usage des signes algébriques. Ces *opérations sont ordinairement appelées règles. Telles sont les* règles de *trois*, d'*alliage*, de *société*, d'*intérêt*, d'*escompte*, etc.

L'origine de l'ar. se perd dans la nuit des temps, comme celle de beaucoup d'autres sciences. Josèphe affirme que ce fut Abraham qui enseigna l'ar. aux Égyptiens, tandis que Platon et Diogène de Laërce prétendent qu'elle était née en Égypte : Strabon, au contraire, la croit d'invention phénicienne. Il nous paraît évident qu'une idée plus ou moins parfaite des nombres doit être venue spontanément aux hommes, et que toutes les sociétés organisées ont dû nécessairement posséder des méthodes de calcul plus ou moins perfectionnées. Ce qui semblerait démontrer cette spontanéité de l'idée de nombre, c'est l'adoption presque universelle de l'échelle décimale. Déjà Aristote était frappé de cet usage général, et il le rattachait à la tendance naturelle qu'ont les enfants à compter sur leurs dix doigts. Cependant, ainsi que l'a fait remarquer Ch. Fourier, nos mains semblent être plutôt conformées pour compter avec le système duodécimal. En effet, nous possédons à chaque main quatre doigts ayant chacun trois phalanges, et le pouce destiné à servir de compteur. Par conséquent, en attribuant aux phalanges d'une main la valeur des douze unités du premier ordre, et aux phalanges de l'autre main la valeur des douze unités du second ordre, on peut compter sur ses doigts jusqu'au nombre représenté dans le système décimal par 156. — Quoi qu'il en soit de l'origine de cette coutume, il semblerait *que l'accord de tous les peuples à former leur nomenclature nu*mérique par périodes de dix aurait dû les conduire naturellement à l'adoption d'un système de chiffres qui en fût la traduction fidèle. Cependant il n'en a pas été ainsi. Les Égyptiens, par ex., avaient des signes représentant l'unité, les dizaines, les centaines et les mille, mais ils les répétaient autant de fois qu'ils voulaient exprimer d'unités de chaque ordre dans leurs nombres. Les Hébreux et les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour représenter les nombres, et ils divisaient ces signes en séries de neuf pour chaque ordre d'unités. Archimède et Apollonius abandonnèrent ce système pour celui des périodes de quatre chiffres qu'ils répétaient de façon à exprimer des unités d'un ordre immédiatement supérieur et cela indéfiniment. Il paraît certain que les Grecs étaient sur la voie du système de numération dont nous nous servons aujourd'hui; mais rien ne nous autorise à penser qu'ils aient jamais mis ce système en pratique. On suppose, il est vrai, que les Pythagoriciens en eurent connaissance; mais cette connaissance, qu'ils durent probablement à leurs relations avec l'Inde, resta complétement stérile entre leur mains. Quant aux Romains, ils adoptèrent un système de numération dans lequel les signes se trouvaient répétés un nombre de fois égal à celui qui exprimait leur valeur absolue.

L'échelle décimale dont nous faisons usage aujourd'hui est évidemment d'origine orientale. Les Arabes, qui nous l'ont fait connaître, déclarent eux-mêmes la tenir des Indiens, et *en conséquence ils ont donné à l'ar.* le nom de *science indienne.* L'introduction du système de notation décimale et des chiffres arabes ou plutôt indiens dans l'Occident est due au moine français Gerbert, qui avait fait ses études en Espagne, et qui, en 999, fut élevé à la papauté sous le nom de Sylvestre II. Néanmoins ce système fut longtemps à se répandre. Les astronomes, obligés de calculer de grands nombres, furent les premiers qui sentirent les avantages de l'échelle décimale; mais elle ne devint tout à fait populaire qu'après l'invention de l'imprimerie : ce furent les almanachs qui la vulgarisèrent. Quant au calcul des fractions décimales, qui est le complément naturel de notre système de numération, il n'a été imaginé que fort tard. On l'attribue généralement au célèbre astronome allemand J. Muller, plus connu sous le nom de Regiomontanus, qui vivait au XVe siècle. Cournot pense qu'il serait plus juste d'en faire honneur au géomètre Stévin qui florissait sur la fin du XVIe siècle; Libri, au contraire, revendique cette invention pour les Vénitiens dans le XIVe siècle. Enfin Biot regarde comme l'auteur de la notation actuelle de ces fractions, l'illustre Néper dont les tables logarithmiques parurent en 1614 : mais en même temps, il signale la priorité apparente de Pitiscus qui publia, en 1612, une *Trigonométrie* dans ce système. Bien que l'ar. indienne et la notation des fractions décimales réduisent les calculs numériques au plus grand degré de simplicité, ces calculs seraient encore souvent fort difficiles et même impraticables par leur longueur, si Néper n'eût donné aux calculateurs un nouvel instrument, en imaginant les logarithmes, au moyen desquels toutes les opérations s'abaissent pour ainsi dire d'un degré. C'est aux immenses découvertes que l'algèbre a faites pendant les deux derniers siècles que l'ar. doit d'être parvenue au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Néanmoins il est permis d'espérer qu'elle accomplira encore de nouveaux progrès, et que, surtout pour les calculs spéciaux d'une même nature, on imaginera des procédés plus expéditifs et plus sûrs que les procédés vulgaires.

Arith. politique. — On a donné le nom d'*ar. politique* ou *sociale* à cette partie de la science qui a pour but la détermination des éléments numériques relatifs à tout ce qui intéresse l'homme vivant en société. Ainsi il est d'une haute importance, soit pour les gouvernements, soit pour les particuliers, de connaître la population d'un pays et la loi de son accroissement, le nombre d'individus engagés dans chaque profession, le travail qu'ils peuvent accomplir, la somme des produits créés par leur industrie, la somme des importations et des exportations, la quantité de subsistances nécessaire à la consommation, la durée moyenne de la vie, la fréquence des incendies, etc., etc. L'ar. appliquée aux recherches de ce genre se propose deux objets principaux : 1° de recueillir des faits numériques exacts et précis; 2° de déduire des faits observés les conséquences naturelles auxquelles ils conduisent, et de déterminer les probabilités soit des faits contingents, soit des conséquences mêmes de ces faits. — Voy. STATISTIQUE.

ARITHMÉTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'arithmétique, qui est selon les règles de l'arithmétique. *Calcul ar. Rapport*, *proportion*, *progression ar.* — Voy. PROPORTION, RAPPORT et PROGRESSION.

ARITHMÉTIQUEMENT. adv. D'une manière arithmétique.

* **ARITHMOGRAPHIE.** s. f. (gr. ἀριθμος; γράφω, j'écris).

* **ARITHMOLOGIE.** s. f. (gr. ἀριθμὸς; λόγος, connaissance).

Enc. — Ces deux termes ont été créés par A.-M. Ampère, et employés par cet illustre savant dans son *Essai sur la philosophie des sciences.* Il définit l'*Arithmographie* l'art d'écrire les nombres, de représenter par des signes conventionnels les valeurs des grandeurs dont la composition est connue, et de transformer ces diverses expressions en expressions équivalentes, jusqu'à ce qu'on arrive à celle qui est la plus simple et la mieux appropriée à l'usage qu'on se propose d'en faire. — L'*Arithmologie* est la science qui embrasse l'ensemble de nos connaissances relativement à la mesure des grandeurs en général. Cette science comprend quatre divisions, l'*Arithmographie* dont nous venons de parler, l'*Analyse mathématique* ou algèbre, la *Théorie des fonctions* et la *Théorie des probabilités.*

* **ARITHMOMÈTRE.** s. m. (gr. ἀριθμὸς; μέτρον, mesure). Sorte de machine à calculer. Voy. CALCUL.

* **ARLEQUIN.** s. m. (ital. *il* ou *al lechino*, le lécheur de plats, de *leccare*, lécher). Personnage bouffon de la Comédie italienne. — * Fig. et fam., *C'est un arl.*, C'est un homme sans consistance dans ses opinions politiques. ‖ Par allus. au vêtement de ce personnage, qui est formé de pièces de diverses couleurs, on dit fig. et fam., *C'est un habit d'arl.*, en parlant D'un tout composé de parties disparates et d'un ouvrage fait de fragments pris de différents auteurs.

Enc. — Il serait difficile d'établir d'une manière incontestable l'origine d'*Arl.* Quelques auteurs ont voulu retrouver ce personnage parmi les bouffons de la comédie grecque, et ils n'hésitent pas à affirmer qu'il faut considérer le satyre imberbe comme l'arl. primitif, attendu qu'il était coiffé d'un petit chapeau, armé d'une baguette blanche, vêtu d'une peau tachetée, et qu'il portait un masque de teinte brune. Riccoboni, dans son *Histoire du théâtre italien*, prétend, avec plus d'apparence de raison, qu'on doit chercher Arl. parmi les mimes romains, et il le reconnaît dans le bouffon appelé *Sannio.* Cet esclave, dont le vêtement était composé de petites pièces de diverses couleurs, paraissait sur le théâtre le visage barbouillé de suie, la tête rasée, et avait une chaussure à semelle plate semblable à celle que porte l'Arl. de l'Italie moderne, auquel on assigne Bergame pour patrie, et qui est également connu sous le nom de *Zannio.* Mais Génin conteste l'origine latine ou italienne d'Arl., et veut qu'il soit né sur le sol français. Selon cet écrivain, les personnages d'Arl. et de Pierrot auraient figuré dans les processions dramatiques du bon roi René au XVe siècle, et tous deux auraient même fait partie de la *Mesnie hellequine, si célèbre au moyen âge, l'un comme fantôme* noir, l'autre comme fantôme blanc. — Quelle que soit l'origine véritable d'Arl., il est certain qu'il ne se montra sur notre scène que vers la fin du XVIIe siècle, et qu'il y fut introduit par les Italiens. Ce rôle, qui exigeait l'esprit de répartie et le don de l'improvisation, fournissait aux artistes habiles les moyens d'obtenir de brillants succès; aussi fut-il joué par des comédiens de premier ordre, parmi lesquels nous citerons Domenico Bian colleli (1675), Vincentini (1720), et le célèbre Carlo Bertinazzi (1741). — Les pièces dans lesquelles Arl. était le principal personnage reçurent le nom d'*Arlequinades.* La plupart étaient des *comedie dell' arte*, c.-à-d. de simples canevas que l'acteur se chargeait de remplir avec plus ou moins de verve et d'esprit. Mais bientôt les auteurs remplacèrent les canevas par des pièces écrites, et nous possédons sous le titre de *Théâtre de la Foire* un recueil assez volumineux d'arlequinades dues à Lesage, Piron et Gailhava. Les personnages des arlequinades sont en général *Colombine*, amante d'Arl., *Pierrot*, rival malheureux de ce dernier, *Pantalon*, bouffon d'origine vénitienne, Mezzetin, Cassandre, Gilles, etc. — On a plus spécialement appelé *arlequinades*, les pièces à Arl. jouées sur différents théâtres de Paris, depuis la fondation du vaudeville (1792) jusqu'à l'époque de la retraite de l'acteur Laporte, artiste de mérite qui contribua puissamment à vulgariser ce genre. Pendant les vingt-cinq années que Laporte resta au théâtre il se fit une consommation prodigieuse d'arlequinades. A lui seul il créa plus de 150 rôles d'arl. Mais l'abondance ayant amené la satiété, l'arlequinade fut abandonnée et la disparition d'Arl. devint si absolue que son costume a cessé même de figurer au nombre des travestissements usités dans le carnaval.

ARLEQUINADE. s. f. Bouffonnerie d'arlequin, soit dans le jeu, soit dans les paroles. — * Par extens., Toute plaisanterie ou grimace qui rappelle celles d'arlequin. ‖ Genre de pièces de théâtre où Arlequin joue le principal rôle.— Voy. ARLEQUIN.

ARMADILLE. s. f. (esp. *armadilla*, dimin. *d'armada*, armée navale). Flottille que le roi d'Espagne entretenait dans le nouveau monde pour empêcher les étrangers de commercer dans ses possessions. ‖ Il se disait aussi De chacun des bâtiments qui composaient cette flotte.

ARMADILLE. s. m. T. Zool. Nom donné à un genre de Mammifères appelé aussi Tatou, et à un genre de Crustacés. Voy. ÉDENTÉS et ISOPODES.

ARMATEUR. s. m. Celui qui arme ou qui équipe à ses frais un ou plusieurs navires pour les envoyer en course ou faire le commerce. ‖ Se dit aussi Du capitaine qui commande un navire de ce genre, et par ext. Du navire lui-même.

ARMATURE. s. f. Assemblage de barres et de pièces de métal disposées de manière à maintenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpente, de mécanique, d'un modèle de sculpture de terre, d'une figure coulée en bronze, etc. ‖ * T. Phys. Voy. AIMANT et ÉLECTRICITÉ. ‖ * T. Mus. Voy. NOTATION.

ARME. s. f. (lat. *arma*). Tout ce qui sert à attaquer ou à se défendre. *Arm. offensive, défensive. Armes à feu. Armes blanches. Armes de jet. Armes d'hast. Armes de trait. On a distribué des armes au peuple.* ‖ *Prendre les armes*, S'armer, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Se dit encore Lorsqu'on saisit ses armes pour rendre honneur à quelqu'un, ou pour se livrer à quelque exercice militaire. — *Prise d'armes*, Action de s'armer dans l'un des cas ci-dessus. ‖ *Aux armes!* Cri par lequel une troupe est avertie qu'elle doit prendre les armes. ‖ *Être sous les armes*, se dit Des hommes qui ont pris les armes pour faire un service militaire, ou pour rendre honneur à quelqu'un. —On dit dans le même sens : *Se mettre sous les armes; Rester sous les armes.* — En parlant Des troupes prêtes à combattre qui sont à la disposition d'un prince, d'un État, on dit : *Il a tant d'hommes sous les armes.*—Fig. et fam., on dit D'une femme qui s'est parée avec recherche dans le but de plaire : *Elle est sous les armes.* —*Être bien sous les armes*, Avoir l'air militaire, se tenir dans l'attitude convenable quand on est sous les armes. —*Être présent sous les armes*, se dit Des hommes qui ont rejoint leurs drapeaux et qui sont disponibles pour le service militaire. ‖ *Porter les armes*, Servir, faire la guerre. *Il a porté les armes dans sa jeunesse.*—*Porter les armes, présenter les armes*, etc., se dit De certains maniements d'armes qu'exécutent les soldats. — *Port d'armes*, Le fait ou le droit de porter des armes sur soi, de sortir armé. *Permis de port d'armes. Il a le port d'armes dans toute l'étendue du département.* — *Port d'armes*, se dit aussi de l'Attitude du soldat qui porte les armes. *Il est au port d'armes. Se mettre au port d'armes.* ‖ *En venir aux armes*, En venir aux hostilités, commencer la guerre. ‖ *Poser les armes, mettre bas les armes*, Cesser de combattre, se rendre. —Se dit aussi dans le sens de Faire la paix, suspendre les hostilités. ‖ *Rendre les armes*, Remettre ses armes au vainqueur. — Fig., S'avouer vaincu dans une discussion, dans un débat. ‖ Fig., *Les armes lui tombèrent des mains*, Il se laissa fléchir, apaiser. ‖ *Passer quelqu'un par les armes*, Le fusiller. *Les espions furent saisis et passés par les armes.* ‖ *Salut des armes*, Façon particulière de saluer en exécutant un certain mouvement de l'arme. ‖ *Homme d'armes*, se disait anciennement D'un cavalier armé de toutes pièces. — *Gens d'armes.* Voy. GENDARMES. — *Capitaine d'armes.* Voy. CAPITAINE. ‖ *Salle d'armes*, Espèce de galerie qui renferme des armes rangées en ordre et bien entretenues. — Lieu où l'on enseigne l'art de l'escrime. ‖ *Place d'armes.* Voy. PLACE. ‖ *Armes courtoises; Armes à outrance.* Voy. TOURNOI. ‖ *Pas d'armes.* Voy. PAS. ‖ *Armes* s'emploie au plur. pour désigner L'armure entière d'un homme de guerre. *Avoir de belles armes, des armes brillantes. Armes à l'épreuve de la balle. Se revêtir, se couvrir de ses armes. Il reçut un coup dans ses armes, qui faussa ses armes.* ‖ *Maître d'armes, maître en fait d'armes*, Celui qui enseigne l'escrime. — *Faire des armes, tirer des armes*, S'exercer à l'escrime. — *Mettre les armes à la main à un jeune homme*, Lui donner les premières leçons d'escrime. —*Avoir les armes belles*, Faire des armes avec grâce. ‖ Au plur., le mot *Armes* s'emploie aussi pour désigner La profession militaire. *Suivre la carrière, le métier des armes. Il était né pour les armes. Quitter les armes.* ‖ Se dit encore au plur. dans le sens de Guerre.— *Vider une querelle par les armes. Recourir aux armes. Choisir la voie des armes.*—*Faire ses premières armes*, Faire sa première campagne. — *Suspension d'armes*, Suspension des hostilités en vertu d'une convention. ‖ Au plur., *Armes* signifie souvent Entreprises de guerre, exploits militaires. *Napoléon s'est élevé par ses armes au comble de la gloire. Le succès des armes de la France.* — Dans ce sens, on dit : *Un fait d'armes*, Un exploit guerrier. *Un beau fait d'armes. Il est connu par ses nombreux faits d'armes.* ‖ Prov., *Les armes sont journalières*, Dans la guerre, on peut éprouver des alternatives de succès et de revers. — S'emploie aussi fig. : *Cet orateur a brillé hier et échoué aujourd'hui; les armes sont journalières. Un joueur ne saurait toujours gagner, les armes*, etc. ‖ *Arme* se dit encore de Chaque espèce particulière de troupes dont se compose une armée. *L'ar. de l'artillerie, de la cavalerie. L'ar. des dragons. Dans quelle arme sert votre fils? Le détachement était composé de différentes armes.* ‖ Au fig., *Arme* s'emploie en parlant de Tout ce qui sert à combattre un adversaire, à détruire une erreur, une passion. *Les armes de la raison. La calomnie est l'ar. des méchants. Vous me fournissez des armes contre vous-même. Le jeûne et la prière sont les meilleures armes contre les tentations.* — *Faire ar. de tout*, Recourir à tous les moyens possibles pour réussir dans ses desseins. ‖ * T. Zool. Tout ce que la nature a donné aux animaux pour se défendre contre leurs ennemis ou pour attaquer leur proie. ‖ * T. Bot. Les moyens de défense dont sont pourvus certains végétaux. ‖ En T. Blas., *Armes* n'est usité qu'au plur., et a la même signification qu'*Armoiries. Les armes de France. Il a hérité de tous les biens de cette maison à condition d'en porter le nom et les armes. Il porte un lion en ses armes. Sceller du sceau de ses armes. Cachet d'armes.* Voy. ARMOIRIES. — *Juge d'armes*, Celui qui était établi pour juger des armoiries et des titres de noblesse. —*Héraut d'armes, Roi d'armes.* Voy. HÉRAUT.

Enc. — Les armes anciennes et modernes forment deux grandes divisions suivant qu'elles sont affectées à l'attaque ou à la défense : dans le premier cas on les appelle armes *offensives*, dans le second armes *défensives.*

Les *armes offensives* se divisent en armes *portatives* et en armes *non portatives.* — Les armes *portatives* offrent encore deux divisions principales : 1° les armes *portatives de main*, parmi lesquelles on distingue les massues, les haches, les sabres, les épées, les lances, les piques, etc.; 2° les armes *portatives de jet*, comprenant celles qui lancent des projectiles au moyen d'un mécanisme que la main fait agir, telles que la fronde, l'arc, l'arbalète, et celles qui ont pour moteur l'inflammation de la poudre, comme la carabine, le fusil, le pistolet, etc. Ces dernières sont encore appelées *armes à feu* par opposition à *armes blanches* qui désignent les armes à main tranchantes ou piquantes. — Les *armes non portatives* forment deux catégories. A la première appartiennent les armes *pesantes, dans lesquelles les gaz produits par la déflagration de* la poudre remplissent le rôle de moteur : tels sont les canons, les obusiers, les mortiers. On leur donne spécialement le nom de *bouches à feu.* Dans la seconde catégorie viennent se placer les armes non portatives mues par tout autre moyen : nous citerons entre autres les chars armés, la baliste et la catapulte des anciens, et les machines peu usitées qui lancent des projectiles par le ressort de l'air comprimé ou de la vapeur.

Les *armes défensives* embrassent tout ce qui a été inventé par l'homme pour se mettre à couvert des coups de son ennemi. Ces moyens de défense sont *personnels* ou *collectifs.* Parmi les premiers, nous mentionnerons les casques, les cuirasses, les boucliers, etc. Les seconds sont en gén. désignés par l'épithète d'*immobiles*, à cause de la stabilité de leur construction. Ils consistent dans les abris sous lesquels on se met à couvert, dans les obstacles que l'on dispose en campagne entre soi et l'ennemi, et dans les fortifications permanentes.

Armes d'honneur. — Chez divers peuples anciens, chez les Grecs et chez les Romains, par ex., on décernait des armes particulières aux guerriers qui s'étaient distingués par des actions éclatantes. Dans l'ancienne monarchie française, cette distinction a été quelquefois accordée à des corps entiers. Dans les dernières années de notre révolution, alors que la France avait à repousser les armées de l'Europe coalisée, le gouvernement consulaire décréta que des *armes d'honneur* seraient décernées aux corps ou aux militaires qui se distingueraient par quelque haut fait. Mais ce système de récompenses militaires fut supprimé par l'établissement de l'ordre de la Légion d'honneur le 19 mai 1802. Les militaires qui avaient reçu des armes d'honneur furent de droit membres de l'ordre.

ARMÉE. s. f. (R. *arme*).

Enc. — Dans un sens général, on donne le nom d'*Ar.* à la réunion de toutes les forces militaires d'un État; dans un sens plus restreint, on appelle ainsi un corps de troupes de toutes armes, dirigé par la volonté d'un chef unique. Suivant que l'on considère un corps de troupes à l'état actif ou à l'état passif, et suivant le but qu'on s'est proposé en le réunissant, on ajoute au mot ar. une épithète caractéristique. Ainsi, on nomme *ar. de terre* la première des deux plus grandes divisions de l'ar. en général : elle comprend toutes les troupes destinées à combattre sur terre; tandis que l'*ar. de mer* ou *ar. navale* est la réunion d'un nombre assez considérable de vaisseaux de guerre, qui portent les troupes destinées à agir contre les vaisseaux ennemis. — Les milices organisées et entretenues, même en temps de paix, constituent l'*ar. permanente* ou *régulière.* — On désigne sous le nom d'*ar. sédentaire* la réunion des troupes destinées à garder le territoire, la garde nationale fixe, la *gendarmerie*, *les invalides*, les vétérans, les gardes-côtes, les troupes coloniales, etc., par opposition à *ar. active*, laquelle se compose des forces destinées à être mobilisées au premier ordre. L'*ar. agissante* diffère de l'ar. active, en ce qu'elle fait campagne contre les ennemis du dehors, ou agit contre les insurgés de l'intérieur. Les armées agissantes sont distinguées en *ar. d'envahissement* ou *d'invasion*, celle qui est destinée à porter la guerre dans le pays ennemi; en *ar. assiégeante* ou *de siége*, celle dont la destination est d'amener à reddition une place défendue; en *ar. de réserve*, celle qui est rassemblée en arrière-ligne et qui est établie comme appui d'une ar. agissante. — Une *ar. d'observation* est celle qui protége ou paralyse les opérations d'une autre ar.—On appelle *ar. de secours* celle qui est destinée soit à faire entrer des renforts ou des vivres dans une place assiégée, soit à faire lever le siége à l'ennemi.—On appelle *ar. d'opération*, celle qui, dans une campagne, est principalement destinée au siége des places ou à agir sur un point déterminé. — L'ar. qui se compose de troupes appartenant à plusieurs nations et qui est commandée par un seul chef, prend le nom d'*ar. combinée.* — Les *armées coalisées* sont des armées fournies par plusieurs Etats, dont chacune est commandée par un chef particulier, mais qui toutes agissent contre un ennemi commun. — L'*ar. confédérée* tire son nom de la constitution politique des nations qui l'ont mise sur pied : c'est ainsi que les corps formés par chacun des cantons suisses composent l'ar. confédérée de la Suisse.— Le terme d'*ar. auxiliaire* s'applique spécialement à une ar. dont le concours n'est qu'éventuel, ou n'a lieu qu'à prix d'argent. — Enfin on ajoute souvent au mot ar. le nom du pays où *doit agir le corps de troupes dont il s'agit.* C'est ainsi que l'on dit l'*ar. du Nord*, l'*ar. d'Italie*, l'*ar. d'Espagne.*

Lorsqu'une ar. est en marche, la partie des troupes qui se porte en avant se nomme l'*Avant-garde;* l'*Arrière-garde*, au contraire, est un détachement qui marche derrière le corps principal. Toutes deux se composent des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie. L'avant-garde marche et prend position en avant de l'ar. pour l'éclairer et la couvrir; l'arrière-garde est également destinée à couvrir l'ar., lorsque celle-ci effectue sa retraite. Si une ar. quitte sa position, l'arrière-garde reste toujours en bataille jusqu'à ce que la totalité des forces principales se soit mise en mouvement.—Les corps qui forment les deux extrémités de la ligne d'une armée en bataille reçoivent le nom d'*Ailes;* et les troupes placées entre les ailes prennent celui de *Centre.* L'aile qui se trouve à la droite du centre, en faisant face à l'ennemi, porte le nom d'*aile droite*, et l'autre celui d'*aile gauche;* de sorte que deux armées étant en présence, l'aile droite de l'une a pour antagoniste l'aile gauche de l'autre, et réciproquement.

Dans l'enfance des sociétés, il ne pouvait y avoir de troupes organisées : la guerre se bornait alors à des luttes de peuple à peuple auxquelles prenaient part tous les hommes en état de combattre. Il est vrai que la civilisation changea bientôt cette manière désordonnée de faire la guerre. Les nations regardèrent la défense du territoire comme un devoir sacré imposé à chaque citoyen, qui dût s'exercer au maniement des armes pour être toujours prêt à marcher contre l'ennemi. C'est ainsi que, chez les Hébreux, à 20 ans, tout homme était soldat. Moïse attribue l'organisation de l'armée juive à Jéthro, son beau-père, qui la composa de tribus de 1000 guerriers, subdivisées en compagnies de 100 hommes et en escouades de 10 hommes chacune. David répartit tous les Juifs en état de porter les armes, en 12 corps de 24,000 hommes chacun. Ces soldats avaient pour armes offensives l'arc, la javeline et l'épée, et pour armes défensives des boucliers, des cuirasses et des cuissards. Enfin Salomon organisa la cavalerie qu'il porta à 12,000 hommes. Chez les Égyptiens, l'organisation militaire était différente. En vertu des institutions de Sésostris, les guerriers formaient une caste particulière. Cette caste était la plus considérée de toutes, après la caste sacerdotale. On allouait à chaque soldat pour sa subsistance journalière 2 1/2 kilogr. de pain, 1 kil. de viande et une certaine quantité de vin; et pour l'entretien de sa famille, on lui assurait la possession de 12 aroures (un peu plus de 3 hectares) de terres exemptes de toute charge. Dès son origine, cette caste fournissait 600,000 fantassins, 24,000 cavaliers et 27,000 chars armés en guerre. La formation décimale, généralement adoptée par les peuples de l'antiquité, chez les Parthes et chez les Mèdes par ex., se trouvait également établie dans l'ar. égyptienne. Du reste, cette ar. était dans une ignorance presque complète de l'art stratégique et de la science des fortifications.

Il n'en fut pas de même des armées de la Grèce : cette terre fertile en héros, se trouvant partagée en petites républiques ayant toutes une organisation militaire analogue, arriva par ses luttes continuelles à une connaissance assez approfondie de l'art de la guerre. A Sparte, tous les citoyens, depuis 20 ans jusqu'à 60, étaient soldats; mais on ne les appelait que successivement et suivant les besoins, à la défense de la patrie ou des alliés. Les guerriers spartiates étaient vêtus de rouge et portaient un emblème particulier sur leurs boucliers. Leur arme principale était la pique. Ils marchaient au combat, comme à une fête, au son de la flûte, sous les ordres d'un de leurs rois qui était entouré d'une garde d'élite. Les armées de Lacédémone comptaient dans leurs rangs des archers de l'île de Crète, qui recevaient pour solde une darique par mois (18 fr. 53 c.), et elles se composaient en majeure partie de Messéniens et d'autres alliés. A la bataille de Platée, par ex., sur 45,000 hommes envoyés par Lacédémone, il n'y avait que 5,000 Spartiates. Chez les Athéniens, au contraire, les étrangers étaient rarement appelés à faire partie de l'ar. On confiait même difficilement aux citoyens pauvres le soin de défendre la patrie : cet honneur était réservé à ceux qui avaient le plus d'intérêt à se dévouer pour elle. L'obligation de servir son pays commençait chez les Athéniens deux années plus tôt que chez les Spartiates, et elle ne cessait qu'à 80 ans. Au lieu d'appeler les citoyens à tour de rôle, comme à Lacédémone, les généraux athéniens choisissaient les hommes les plus propres à soutenir les fatigues de la guerre, et l'ar. se trouvait ainsi composée de l'élite de la population. L'infanterie se divisait en *Oplites* ou hommes pesamment armés, c.-à-d. ayant la pique et une épée courte pour armes offensives, et portant le casque, le bouclier et la cuirasse pour armes défensives; et en deux espèces de troupes légères (*Peltastes* et *Vélites*), armées de flèches, de traits et de pierres. La cavalerie était aussi divisée en cavalerie pesante et en cavalerie légère. Les cavaliers qui composaient la première, et qu'on nommait *Cataphractes*, étaient armés d'une cuirasse; leurs chevaux étaient également revêtus d'une armure. La cavalerie légère se composait de gens de trait et de lanciers. Le commandement de l'ar. était dévolu à dix généraux ou *Stratéges*, dont chacun était élu par l'une des dix tribus d'Athènes et commandait exclusivement pendant dix jours. Ces chefs avaient sous leurs ordres dix officiers appelés *Taxiarques*, dont les fonctions consistaient à maintenir la discipline, à régler les marches et à veiller aux approvisionnements. Il y avait aussi un corps de coureurs chargés de porter les ordres des stratéges. La paye des soldats était forte : celle d'un oplite et de son valet s'élevait jusqu'à deux drachmes (1 fr. 85 c.) par jour. Un fait important à signaler dans la constitution des armées grecques, c'est la faiblesse de leur cavalerie. A Athènes, cette arme ne s'élevait pas à 1,200 hommes; il est vrai qu'elle comptait dans ses rangs les citoyens les plus considérés et les plus riches. A Lacédémone, elle était moins forte encore et se composait des hommes les plus pauvres et les moins propres au maniement des armes.

L'organisation de l'ar. romaine était infiniment supérieure à celle des armées des autres peuples. A Rome, tout citoyen était soldat. L'obligation de servir la patrie commençait à l'âge de 17 ans et durait 20 années. Les levées se faisaient au Champ de Mars : les tribuns militaires tiraient les tribus au sort et choisissaient dans celles qui leur étaient échues les hommes les plus aptes au service. Le soldat romain se préparait aux fatigues de la guerre par des exercices réguliers. On l'habituait à faire de longues marches chargé d'un poids d'environ 25 kilogr., sans y comprendre ses armes. Il portait ordinairement des vivres pour quinze jours. La paye du fantassin était de trois as, environ 25 centimes, par jour. Celle de la cavalerie était plus forte. L'ar. se composait de plusieurs légions, et la légion formait un corps complet, renfermant des troupes de toute arme (voy. LÉGION). Dans les premiers temps de Rome, la cavalerie n'était à l'infanterie que dans la proportion de 1 à 20, mais par la suite elle fut de 1 à 10. La république n'opposa pendant longtemps aux armées les plus nombreuses que deux légions romaines et deux légions auxiliaires· cependant la victoire se tournait habituellement du côté des Romains. La discipline, dans leurs armées, était d'une sévérité excessive. A mille pas de Rome, les généraux avaient droit de vie ou de mort sur tous les hommes qui étaient placés sous leurs ordres : une troupe qui avait fui était décimée; un soldat qui abandonnait son bouclier recevait la mort. Aussi longtemps que ces mobiles puissants, la gloire et la crainte, agirent sur les armées *romaines, elles se montrèrent invincibles; mais lorsqu'ils* s'affaiblirent, Rome tomba sous les coups des barbares.

Nous ne saurions parler ici de l'organisation militaire de hordes venues du Nord qui, après avoir renversé l'empire romain, s'établirent dans ses diverses provinces. Nous ne décrirons pas non plus ces armées gauloises qui saccagèrent Rome et portèrent la terreur de leurs armes dans tout le monde connu. Les institutions militaires de ces peuples n'offrent rien qui soit digne d'intérêt, et leur valeur indomptable fit seule tous leurs succès.

Sous les rois de la première race, tous les Francs étaient appelés à porter les armes. On ne les vit jamais introduire dans leurs rangs les Gaulois qu'ils avaient soumis. Mais une fusion inévitable s'établit peu à peu entre les vainqueurs et les vaincus, et, après l'établissement de la féodalité, les vassaux composèrent en grande partie les armées. Chaque seigneur était tenu d'amener à la guerre un nombre déterminé de combattants qu'il nourrissait et équipait à ses frais. Celui-ci devait au roi un service de 40 jours; celui-là un service de 20, de 10 et même de 5 jours. De là des inconvénients sans nombre : il arrivait souvent qu'à la veille d'une bataille, les troupes se retiraient sous prétexte que le délai fixé était expiré. Sans ordre, sans lien, commandées par mille chefs différents, les armées féodales étaient d'une faiblesse extrême. Ce fut en partie pour remédier à cette organisation vicieuse que Louis le Gros favorisa l'établissement des communes. Alors chaque village, chaque bourg devait fournir un certain nombre d'hommes d'armes, qui marchaient sous la bannière de leur commune. Les couvents même étaient assujettis à l'obligation de donner des soldats au roi. La guerre terminée, les vassaux retournaient à la charrue. Ce système politique et militaire était en vigueur chez tous les autres peuples de l'Europe. Aucun prince, soit en Angleterre, soit en Allemagne, soit en Italie, n'entretenait d'ar. permanente. On doit à Philippe-Auguste la création des premières compagnies de soldats en France. Jusque-là le pillage avait formé la principale ressource des armées; en instituant des troupes régulières, ce prince leur accorda une solde. Quoique peu nombreuses, les compagnies soldées servirent de noyau pour la formation des armées. Charles VII et Louis XI attachèrent à leurs personnes certains corps de troupes désignés sous le nom de *compagnies d'ordonnance*. Ce dernier appela aussi auprès de lui des Écossais et des Suisses. Les successeurs de ce prince suivirent son exemple. Il y eut même des époques où les Suisses composèrent uniquement les forces de nos rois. Dans les guerres du Milanais, on vit fréquemment ces soldats mercenaires nous abandonner au moment de l'action et laisser notre cause sans défenseurs. François I^er^ sentit la nécessité de créer une ar. nationale : il organisa plusieurs légions; mais ses projets furent *bientôt abandonnés* et l'on revint à l'ancien usage de louer des compagnies franches à des capitaines qui les formaient eux-mêmes et les mettaient au service du prince qui payait le mieux. La méthode de recruter les armées au moyen de volontaires engagés à prix d'argent, a subsisté jusqu'à la Révolution de 1789. Sous Louis XV, un grade de capitaine ou de colonel s'achetait comme une charge au parlement ou un office de procureur. Plus d'une fois un enfant de dix ans fut le chef nominal d'une compagnie ou d'un régiment. Dans les temps d'urgence, on faisait des levées en masse. Il fallait alors conduire immédiatement à l'ennemi des hommes sans expérience et sans discipline. Mais l'établissement de la conscription vint mettre un terme à cette manière déplorable de lever des troupes; et, à partir du 21 août 1798, tout Français fut appelé à servir son pays. Depuis l'établissement de la conscription, le mode de recrutement de l'ar. a subi diverses modifications. Cette matière est aujourd'hui régie par la loi du 21 mars 1832. En voici les dispositions générales. L'ar. se recrute au moyen d'appels annuels et d'engagements volontaires. Nul ne peut être admis dans les troupes françaises, s'il n'est Français de naissance ou naturalisé. Il est dressé chaque année par les maires des communes un tableau de recensement sur lequel sont inscrits tous les jeunes gens âgés de 20 ans accomplis. Chaque canton de l'empire doit fournir un contingent déterminé, et l'on désigne par la voie du sort les jeunes gens qui doivent faire partie de ce contingent. Parmi eux, un certain nombre se rendent immédiatement sous les drapeaux : les autres forment la réserve et restent dans leurs foyers pour n'être appelés qu'en cas d'urgence. Le service dure 7 années. A l'expiration *de ce terme, chaque militaire reçoit son congé et se trouve* définitivement libéré de l'obligation d'être soldat.

Composition de l'armée française, à la fin de l'année 1855 :— INFANTERIE. *Ligne* : 102 rég. à 4 bat. de 10 comp.; *Chasseurs à pied*, dits *Ch. de Vincennes*, 22 bat. à 10 comp.; *Zouaves*, 3 rég. à 9 c.; *Infant. légère d'Afrique*, 3 bat. à 7 c.; *Tirailleurs indigènes* d'Afrique, 3 rég. de 3 bat. à 8 c.; *Fusiliers disciplinaires*, 6 c.; *Pionniers disciplinaires*, 3; *Sous-Officiers vétérans*, 2 c.; *Fusiliers vétérans*, 3 c.; *Légions étrangères*, 2 (1^re^ composée de 2 rég. de 3 bat. à 8 c.; 2^e^, de 2 rég. de 2 bat. à 8 c., plus 1 bat. de 10 c. de Chasseurs à pied). — CAVALERIE. *Carabiniers*, 2 rég. à 6 escadrons; *Cuirassiers*, 10 rég. id.; *Dragons*, 12 rég. id.; *Lanciers*, 8 rég. id.; *Chasseurs*, 12 rég. id.; *Hussards*, 9 rég. id.; *Chasseurs d'Afrique*, 4 rég. id.; *Spahis*, 3 rég. id.; *Caval. de remonte*, 6 comp. — *Train des équipages* de l'armée de ligne, 5 escadr. à 8 comp.; *Ouvriers d'administration*, 14 sections. — ARTILLERIE. *Art. à pied*, 5 rég.; *Art. montée*, 7; *Art. à cheval*, 4; *Pontonniers*, 1; *Ouvriers d'art.*, 12 comp.; *Armuriers*, 5 c.; *Canonniers-vétérans*, 5 c. — GÉNIE. 3 rég de 2 bat. à 7 c.; *Ouvriers*, 1 c. — GENDARMERIE. 25 *Légions départementales*; 1 d'*Afrique*; *5 comp. coloniales*. — *Garde de Paris*, 2 bat. de 8 c.; 4 escadrons de cavalerie; *Sapeurs-Pompiers* 1 bat. de 7 c; *Gendarmes-vétérans*, 1 c. — GARDE IMPÉRIALE (rétablie par décret du 1^er^ mai 1854). *Grenadiers*, 3 rég. de 4 bat. à 6 c.; *Voltigeurs*, 4 rég. id.; *Gendarmes*, 1 rég. de 2 bat. à 8 c.; *Zouaves*, 2 bat. de 7 c.; *Chasseurs à pied*, 1 bat. de 10 c.; — *Cuirassiers*, 1 rég, à 6 escad.; *Dragons*, 1 id.; *Lanciers*, 1 id.; *Chasseurs*, 1 id.; *Guides*, 1 id.; *Gendarmes*, 1 esc. — *Artill. à cheval*, 1 rég.; *Art. à pied*, 1 id.; *Génie*, 3 comp.; *Train des équipages*, 1 escadr. — *Cent-Gardes*, 1 escadron.

L'effectif complet de l'armée française, sur le pied de guerre et toutes armes réunies, présente un total d'au moins 550,000 hommes.

A ce tableau de la composition de l'ar. française, nous croyons utile d'ajouter celui de l'effectif des armées étrangères, en indiquant le pied de paix et quelquefois le pied de guerre : Autriche, 348,139 hommes. — Bavière, 58,239. — Belgique, 90,000; plus les 2 premiers bans de la garde civique disponible, 90,000. — Danemark, en paix 25,000; en guerre 75,169. — Deux-Siciles, 48,914. — Espagne, 99,105. — Confédération Germanique, 303,493. — Grande-Bretagne, 150,146; — Grèce, 6,000 environ. — Hanovre, 20,965. — États de l'Église, 15,000 environ. — Hollande, 15 régiments : 9 d'infanterie, 6 de cavalerie; plus 5 d'artillerie. — Portugal, 28,100. — Prusse, pied de paix, 115,905; guerre, 205,000. — Russie, 386,000 en paix; 568,000 en guerre; plus, dans le Caucase, 61,000; dans les terres Transcaucasiennes, 80,000; en Finlande, 17,000; l'armée d'Orenbourg, 32,000; en Sibérie, 16,000; enfin divers corps de cosaques formant un total de 50,000 hommes environ. — Sardaigne, paix, 25,000; guerre, 100,000. — Saxe, 13,000. — Suède et Norwége, 39,849 pour la première, et 12,150 pour la seconde. — Suisse, 64,019. — Toscane, 5,500. — Turquie, 160,000. — États-Unis d'Amérique, pied de paix, 15,000 environ; milice, 1,711,342. — Mexique, 16,000. — Brésil, 16,000.

ARMELINE. s. f. Peau très-fine et fort blanche qui vient de Laponie et qui appartient à l'hermine.

ARMEMENT. s. m. L'action d'armer, de pourvoir des armes nécessaires. *L'ar. d'un soldat. On ordonna l'ar. de la garde nationale. L'ar. de la citadelle est achevé.* — L'ensemble des objets qui servent à armer. *L'ar. de cette place se compose de.....* ‖ Appareil de guerre. *Grand, puissant ar. La Russie fait des armements formidables. Ar. par terre et par mer.* ‖ T. Mar. Action de munir un bâtiment de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de prendre la mer. *Ce vaisseau est en ar. Entrer en ar. État d'ar.*

Enc. — En T. de Mar., faire l'*Ar.* d'un vaisseau, ce n'est pas seulement le pourvoir des choses nécessaires à l'attaque et à la défense, c'est le munir de tout ce qui lui est indispensable pour qu'il puisse prendre la mer : c'est le lester, le mâter, le gréer, lui donner un équipage, des vivres, des embarcations, etc. Ce terme s'applique non-seulement aux bâtiments de guerre, mais aussi aux navires marchands. Dans ces derniers, les marchandises font donc partie de l'ar.

Pour donner une idée du poids proportionnel des objets qui constituent l'ar. d'un bâtiment de guerre, nous allons citer, d'après Montferrier, le devis des poids composant l'ar. d'un vaisseau de 90 canons, le *Suffren*. — Artillerie, munitions de guerre, équipement et rechanges de l'artillerie, 447,000 kilog. — Mâture, agrès, apparaux et rechanges des divers services, 335,000 k. — Équipage composé de 800 hommes et leurs effets, 80,100 k. — Vivres pour trois mois, tare des futailles où ils sont contenus, et poids des ustensiles de cambuse, 257,800 k. — Eau, vin, eau-de-vie, caisses à eau, futailles, 450,740 k. — Combustible, 109,420 k. — Chantiers et bois d'arrimage, 18,200 k. — Embarcations et menus objets d'armement, 28,000 k. — Lest, 280,000 k. — Total 2,006,260 kilog., ou en d'autres termes 2,006 tonneaux métriques, 260.

ARMER. v. a. Pourvoir d'armes. *Il y a dans cet arsenal de quoi ar. cinquante mille hommes.* ‖ *Ar. quelqu'un de toutes pièces*, Le revêtir d'une armure complète. — Dans le même sens, on dit : *Ar. de pied en cap.* ‖ *Ar. quelqu'un chevalier.* Voy. CHEVALERIE. ‖ *Ar. une batterie*, La garnir de pièces d'artillerie. — On dit dans le même sens : *Ar. une place, une forteresse.* ‖ *Ar. un vaisseau en guerre, en course, pour le commerce*, L'équiper et le pourvoir de tout ce qui est nécessaire à l'expédition qu'il va entreprendre, soit pour la guerre, soit pour le commerce. — Les marins disent quelquefois : *J'ai ar. sur tel navire*, pour dire qu'Ils ont fait partie de son équipage. Dans ce sens, *Ar.* est pris neutral. ‖ *Ar.* pris absol. sign. Lever des troupes, faire des préparatifs de guerre. *Toutes les puissances arment. On arme de tous côtés.* ‖ Fig., Exciter, causer la guerre. *L'ambition des princes a souvent arme les peuples les uns contre les autres.* — Par ext. on dit : *L'intérêt arme quelquefois le fils contre le père; L'envie arme les familles les unes contre les autres.* ‖ T. Arqueb. *Ar. un fusil, un pistolet*, Bander le ressort du chien. ‖ T. Faucon. *Ar. l'oiseau*, Lui attacher des sonnettes aux pieds. ‖ T. Mus. *Ar. la clef.* V. NOTATION. ‖ T. Phys. *Ar. un aimant.* Voy. AIMANT. ‖ T. Techn. Garnir une chose avec une autre qui la fortifie. *Ar. une poutre, une meule de moulin avec des bandes de fer.* = s'ARMER. v. pron. Se munir d'armes. *S'ar. d'une épée, d'un fusil, d'une cuirasse. S'ar. d'un bâton. Ils s'armèrent aussitôt et se précipitèrent sur l'ennemi.* — *S'ar. jusqu'aux dents*, Se munir d'armes offensives plus qu'on n'a coutume de le faire. ‖ Faire la guerre. *Cet écrivain excite les peuples a s'ar. les uns contre les autres.* ‖ Fig., Se prémunir. *S'ar. contre le froid, contre la pluie. S'ar. d'un manteau contre l'hiver.* ‖ Par ext., on dit : *S'ar. de patience, de résolution, de courage. S'ar. contre les accidents de la fortune. S'ar. du signe de la croix contre les tentations.* ‖ En T. Man., on dit qu'*Un cheval s'arme contre son cavalier*, Lorsqu'il résiste aux aides et aux châtiments. *Il s'arme contre le mors*, Lorsqu'il empêche l'action du mors, soit en se servant de la langue ou des lèvres, soit en approchant le menton du poitrail. = ARMÉ, ÉE. part. *Pesamment ar. Ar. à la légère.* ‖ Fig., *Il est ar. de toutes pièces*, ou *ar. de pied en cap*, se dit De quelqu'un qui est preparé à discuter tous les points d'une affaire et à répondre à toutes les objections. ‖ *A main armée*, Les armes à la main, à force ouverte. *Entrer à main armée dans un pays. Il a commis plusieurs vols à main armée.* ‖ S'emploie adject. *Plante armée d'épines. Le requin a la gueule armée de dents très aiguës. Bâton ar. d'une pointe de fer.*

* **ARMÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. PLOMBAGINÉES.

ARMET. s. m. Sorte de petit casque fermé, qui était en usage dans les XIVe, XVe et XVIe siècles. N'est plus usité qu'en parlant De la chevalerie errante des vieux romans. *L'ar. de Mambrin.* — Voy. CASQUE.

ARMILLAIRE. adj. [On pron. les LL sans les mouiller]. Ne s'emploie que dans cette loc., *Sphère armillaire.* — Voy. SPHÈRE.

ARMILLES. s. f. pl. (lat. *armilla*, bracelet). T. Archit. Même signif. qu'*Annelet.* Voy. ce mot.

ARMISTICE. s. m. (lat. *arma*, armes, guerre; *sistere*, arrêter). Suspension d'hostilités entre deux armées ennemies, deux parties belligérantes. *On convint d'un ar. de quelques jours. Rompre l'ar. Lorsque l'ar. fut expiré.* — Voy. TRÈVE.

ARMOIRE. s. f. (lat. *arma*, armes, instruments). Meuble ordinairement plus haut que large, fermé par une ou plusieurs portes, et dans lequel on renferme toutes sortes d'objets. *Ar. de chêne, de fer. Ar. à glace, à porte vitrée. Ar. à tablettes.*

ARMOIRIES. s. f. pl. (lat. *armorium*). T. Blas.

Enc. — On nomme indifféremment *Armes* ou *Armoiries* les emblèmes de noblesse et de dignités régulièrement donnés ou autorisés par un pouvoir souverain, pour la distinction des personnes, des familles, des sociétés, des corporations et des villes. Les armoiries se composent de figures diverses, et de différentes couleurs ou émaux, disposées méthodiquement et représentées sur un fond ou champ. Ces marques ont été ainsi appelées parce qu'on les portait principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, sur la cotte d'armes et sur les bannières.

L'usage d'emblèmes portés sur les armes remonte à la plus haute antiquité. Ainsi Eschyle décrit avec un soin minutieux les figures qui ornaient les boucliers des sept chefs qui commandaient devant Thèbes : mais c'étaient là des signes distinctifs purement personnels et qui ne se transmettaient pas par hérédité. A Rome, Auguste et ses successeurs firent graver des images sur les boucliers des soldats; mais toute une cohorte, toute une légion portait la même figure qui devenait un signe de ralliement. Les ar., telles qu'elles subsistent aujourd'hui, ne datent que de la fin du Xe siècle. A cette époque, les sceaux commencent à porter des ar. Ainsi l'on possède le contrat de Sanche, infant de Castille, avec Guillemine, fille de Gaston II, vicomte de Béarn (A. C. 1000), au bas duquel il y avait sept sceaux apposés, dont deux se sont conservés entiers. Le premier représente un écu chargé d'un lévrier; le second est un écu tranché par des barres transversales : on peut reconnaître dans ces écus les figures employées dans le blason moderne. Deux sceaux d'Adalbert, duc et marquis de Lorraine, apposés à deux chartes des années 1030 et 1037, représentent un écu chargé d'une aigle au vol abaissé. Le sceau de Thierry II, comte de Bar-le-Duc et de Montbéliard, mis au bas d'un acte de l'an 1093, représente *deux bars adossés.* Enfin le moine de Marmoutiers, qui a écrit l'histoire de Geoffroy, comte d'Anjou, l'an 1100, parle du blason comme d'un usage établi depuis longtemps dans les familles illustres. L'usage des ar. se généralisa par les tournois; mais il ne se régularisa tout à fait qu'à l'époque des croisades. Le nombre immense de chevaliers réunis pour la guerre sainte obligea chacun d'eux à adopter un emblème qui pût servir de ralliement à ses soldats, et les descendants de ces chevaliers conservèrent religieusement les emblèmes qui attestaient la part prise par leurs aïeux à ces luttes glorieuses. Lors de l'affranchissement des communes, celles-ci prirent aussi des ar. comme marque d'indépendance et comme signe de ralliement lorsque les bourgeois marchaient en armes sous la bannière de la commune. Une fois devenues un symbole de noblesse héréditaire, les ar. tentèrent la vanité d'une foule de gens qui voulurent s'arroger le droit d'en porter : aussi les rois de France furent-ils, à plusieurs reprises, contraints de lancer des édits contre les usurpateurs.

Les héraldistes distinguent sept espèces d'ar. — 1° *Ar. de domaine.* Ce sont celles des terres que possèdent les souverains et les princes. — 2° *Ar. de dignité.* Ces ar. sont ainsi nommées parce qu'elles sont le signe ou le symbole d'une fonction, d'une dignité quelconque. Ces sortes d'ar. se portent indépendamment de celles qui sont personnelles. Les ar. de dignités se distinguent en *intérieures* et en *extérieures.* Les premières occupent le champ de l'écu, et les secondes sont celles qui accompagnent ou surmontent l'écu. — 3° *Ar. de concession.* On nomme ainsi celles qui contiennent quelques pièces des ar. des souverains, accordées à certaines personnes pour les honorer ou pour récompenser des services rendus. Quelquefois les ar. entières du souverain figurent dans celles de certaines familles. — 4° *Ar. de patronage.* Telles sont les armes de plusieurs villes qui portent en chef les armes de leur souverain. — 5° *Ar. de prétention.* On donne ce nom aux ar. qui contiennent des pièces destinées à indiquer les droits que l'on prétend avoir sur des royaumes, principautés, terres, etc. — 6° *Ar. de sociétés* ou de *corporations.* Ce sont celles des académies, des universités, des chapitres, des corps de marchands, etc. — 7° *Ar. de famille.* Ces ar. sont dites *pures et pleines*, quand elles ne sont accompagnées d'aucun signe accessoire. Les aînés des familles les portent ainsi. Elles sont *brisées*, quand les cadets les surchargent de quelque pièce ou les modifient pour se distinguer de leurs aînés. On les nomme *chargées*, lorsque les pièces de l'écu portent quelque autre pièce : les armes peuvent être chargées par concession ou par substitution. Elles sont *substituées*, quand une personne prend, en vertu d'un contrat de mariage ou d'un titre quelconque, les armes et le nom d'une autre famille : dans ce cas, les armes primitives disparaissent. Elles sont dites *fausses*, *à enquérir* ou *à enquerre*, lorsqu'elles ne sont point établies selon les règles héraldiques, afin d'en faire demander la cause, qui est toujours honorable. Enfin on appelle armes *parlantes* celles qui désignent le nom de la famille qui les porte. Ainsi, par ex., les armes de la maison de Mailly sont des maillets, et celles du royaume de Castille sont un château.

L'énumération des ar. de toutes les maisons souveraines de l'Europe nous entraînerait trop loin : en conséquence nous citerons seulement celles des principaux États, et nous nous contenterons d'indiquer les figures du champ de l'écu. — AUTRICHE (Fig. 1). D'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, couronnée de même, languée de gueules, tenant dans la patte dextre une épée d'argent garnie d'or et un sceptre aussi d'or, et dans la patte sénestre un monde d'azur croisé et cintré d'or. Cette aigle est chargée en cœur d'un écu tiercé en pal : au 1 d'or au lion de gueules couronné, qui est de *Hapsbourg ;* au 2 de gueules à la fasce d'argent, qui est d'*Autriche;* au 3 d'or à la bande de gueules chargée de trois aiglettes d'argent, qui est de *Lorraine.* — BAVIERE (Fig. 2). Lozangé en bande d'argent et d'azur; en cœur un écu de gueules à une épée d'argent garnie d'or, et un sceptre d'or mis en sautoir. — BELGIQUE (Fig. 3). De sable au lion d'or lampassé de gueules. — DANEMARK (Fig. 4). Une croix pattée d'argent, cantonnée, au 1 d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés et couronnés d'azur, qui est de *Danemark ;* au 2 de gueules à un poisson d'argent ayant la tête coupée, et surmonté d'une couronne d'or, qui est d'*Islande;* au 3 de gueules au dragon couronné d'or, qui est de *Vandalie;* au 4 d'or à deux lions léopardés d'azur. Sur le tout, parti : d'or à deux fasces de gueules qui est d'*Oldenbourg*, et d'azur à la croix d'or pattée et alésée qui est de *Delmenhorst.* — DEUX-SICILES (Fig. 5). Écartelé : au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée de gueules et d'argent, qui est de *Bourgogne moderne;* au 2 d'or à six pals de gueules flanqué en sautoir d'argent à l'aigle couronnée de sable, qui est d'*Aragon-Sicile;* au 3 d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, qui est de *Jérusalem ;* au 4 d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel d'argent, qui est d'*Anjou-Sicile;* sur le tout d'azur à trois fleurs de lis d'or à la bordure de gueules, qui est d'*Anjou moderne.* — ESPAGNE (Fig. 6). Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à la tour d'argent qui est de Castille, aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules couronné d'or, qui est de *Léon ;* enté en pointe d'argent à la grenade de gueules feuillée de sinople, qui est de *Grenade;* sur le tout d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est de *Bourbon-France.* — ÉTATS DE L'ÉGLISE (Fig. 7). D'azur à deux clefs, l'une d'or et l'autre d'argent en sautoir, surmontées d'une tiare papale d'or. — FRANCE. Sous le règne de la branche aînée de la famille des Bourbons : d'azur à trois fleurs de lis d'or (Fig. 8). Sous le règne de la branche d'Orléans : Parti, au 1 d'azur à trois fleurs de lis d'or surmontées d'un lambel d'argent, qui est de *Bourbon-Orléans;* au 2 d'azur aux tables de la Charte, d'or (Fig. 9). Sous le règne de l'empereur Napoléon, les ar. de la France étaient d'azur à l'aigle d'or empiétant un foudre également d'or (Fig. 10).

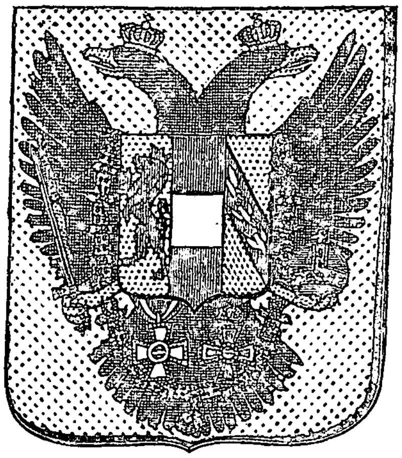

Fig. 1.

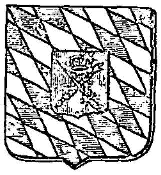

Fig. 2.

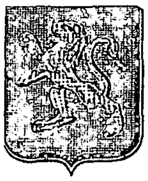

Fig. 3.

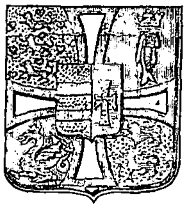

Fig. 4.

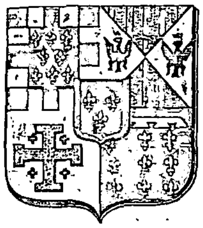

Fig. 5.

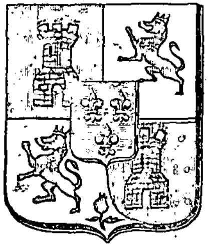

Fig 6.

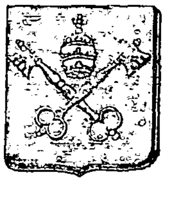

Fig. 7.

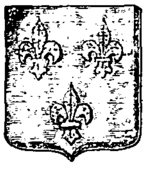

Fig. 8.

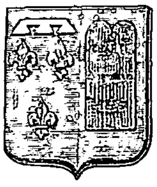

Fig. 9.

Depuis 1851, cet emblême, glorifié par tant de victoires, figure de nouveau dans les arm. nationales.

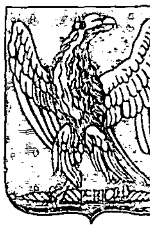

Fig. 10.

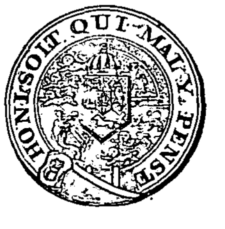

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE

Fig. 11

— GRANDE-BRETAGNE (Fig. 11). Écartelé : aux 1 et 4 de gueules aux trois léopards d'or qui est d'*Angleterre ;* au 2 d'or au lion de gueules renfermé dans un double trescheur qui est d'*Écosse;* au 3 d'azur à la harpe d'or cordée d'argent, qui est d'*Irlande.* Sur le tout un écusson tiercé en pairle renversé : au 1 de gueules à deux lions léopardés d'or, qui est de *Brunswick ;* au 2 d'or semé de cœur de gueules au lion rampant d'azur, qui est de *Lunebourg ;* au 3 de gueules au cheval lancé d'argent qui est de *Saxe ancien ;* sur le tout du tout de gueules à la couronne d'or. — GRÈCE (Fig. 12). D'azur à la croix alésée d'argent; et en cœur de *Bavière.* — HOLLANDE (Fig. 13). D'azur semé de billettes d'or, au lion d'or couronné, lampassé de gueules, tenant de la patte dextre une épée à lame d'argent, et de la sénestre un faisceau de flèches d'or, lié de même. —

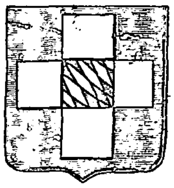

Fig. 12.

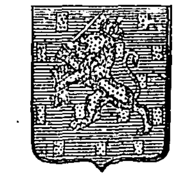

Fig. 13.

Portugal (Fig. 14). D'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chacun chargé de cinq besants d'argent; à la bordure de gueules chargée de sept châteaux d'or. — **Prusse** (Fig. 15). D'argent à l'aigle de sable becquée et membrée d'or, tenant un sceptre d'or et un monde d'azur cintré et croisetté d'or, ayant sur la poitrine un écu d'argent à l'aigle de gueules. — **Russie** (Fig. 16). D'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, et couronnée d'or, tenant de la patte dextre un sceptre d'or et de la sénestre un monde aussi d'or, et portant sur la poitrine un écu de Saint-Georges, qui est de *Moscou*. Sur les ailes de l'aigle sont les écus de Kiew, Nowogorod, Astracan, Sibérie, Casan et Wladimir. — **Sardaigne** (Fig. 17). Écartelé : au 1 d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, qui est de *Jérusalem;* au 2 à cinq points d'or équipollés à quatre d'azur, qui est de *Genève;* au 3 de sable au lion d'argent couronné de même, qui est d'*Aoste;* au 4 de gueules à la croix d'argent, au lambel d'azur, qui est de *Piémont;* sur le tout d'or à l'aigle de sable couronnée d'or et portant sur la poitrine un écu de gueules à la croix d'argent, qui est de *Savoie;* au point d'honneur, un écu d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre têtes de nègre tortillées d'argent, qui est de *Sardaigne.* — **Saxe** (Fig. 18). Fascé d'or et de sable de huit pièces au crancelin de sinople en bande. — **Suède** (Fig. 19). Parti : au 1 d'azur à trois couronnes d'or, qui est de *Suède;* au 2 de gueules au lion d'or couronné de même, tenant de ses pattes une hache d'armes d'argent au manche arrondi aussi d'argent, qui est de *Norwége.*—**Turquie** (Fig. 20). De sinople au croissant d'or. — **Wurtemberg** (Fig. 21) Parti : à dextre, d'or à trois rames de cerf de sable, qui est de *Wurtemberg ;* à sénestre, d'or à trois lions passants de sable, lampassés de gueules, la patte dextre aussi de gueules, qui est de *Hohenstaufen.* — Le 20 juin 1790, la Constituante abolit la noblesse et les arm. En 1804, Napoléon les rétablit toutes deux; mais la noblesse ne conférant plus de privilége, les titres et les arm. n'eurent plus qu'une signification purement honorifique.

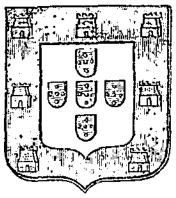
Fig. 14.

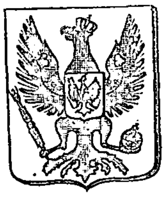
Fig. 15.

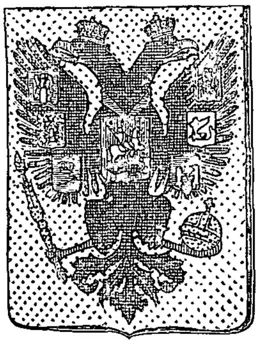
Fig. 16.

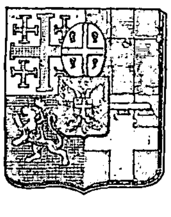
Fig. 17.

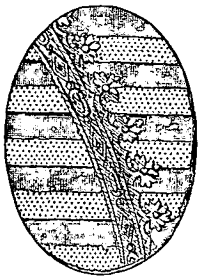
Fig. 18.

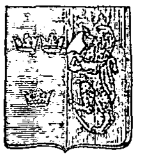
Fig. 19.

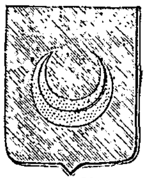
Fig. 20.

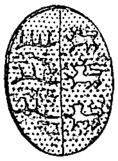
Fig. 21.

ARMOISE. s. f. (lat. *artemisia*). Bot. V. Composées.

ARMOISIN. s. m. Sorte de taffetas faible et peu lustré.

ARMON. s. m. T. Carrosserie. Voy. Voiture.

***ARMORACIE.** s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

ARMORIAL. s. m. Recueil contenant les armoiries de la noblesse d'un royaume, d'une province. *L'ar. de France. L'ar. du Dauphiné.*

ARMORIER. v. a. Mettre, peindre, graver ou appliquer des armoiries sur quelque chose. *Faire ar. une voiture, un cachet.* = Armorié, ée. part.

ARMORISTE. s. m. Celui qui compose des armoiries, qui écrit sur le blason. Peu us.

ARMURE. s. f. (R. *arme*). L'ensemble des armes défensives qui couvrent le corps, comme la cuirasse, le casque, etc. *Une ar. brillante. Se revêtir de son ar. Pièce d'ar.* || T. Phys. Voy. Aimant.

Enc. — L'usage des armes défensives, comme le casque, le bouclier et la cuirasse, a existé dans tous les temps et dans tous les lieux; mais, parmi les peuples anciens, aucun n'a connu l'ar. compliquée qui a été à la mode, pendant plusieurs siècles, dans les armées européennes. Cette ar. n'est pas même aussi ancienne qu'on le croit vulgairement; elle dérive de l'ar. de mailles des règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis, qu'il ne faut pas confondre avec elle. L'ar. de mailles consistait en une sorte de chemise en tissu métallique (*Haubert*) qui enveloppait le corps et à laquelle étaient fixés divers appendices pour protéger les pieds, les mains, les jambes, les cuisses et la tête. A la fin du XIIIᵉ siècle, on commença à substituer des plaques de fer à ce tissu. Les premières de ces plaques eurent pour objet la défense des jambes ; on les appliqua plus tard à celle des bras et des cuisses ; enfin, on remplaça le haubert par la cuirasse. On arriva ainsi graduellement à l'ar. de fer plein, qui représentait une espèce de boîte métallique où se trouvait enfermé le corps tout entier. Un mécanisme semblable à celui de l'écrevisse laissait libre le jeu des articulations; et des boucles, des charnières et des fiches mobiles servaient à réunir entre elles les différentes parties du harnais. Les premières armures complètes parurent du temps de Philippe le Long (1316-1322), mais elles ne furent généralement adoptées que sous le règne de Charles VI (1380-1422). Une ar. *de pied en cap* se composait des parties suivantes : le *Casque* ou *Heaume;* le *Gorgerin*, G, lames articulées qui entouraient le cou et joignaient le casque à une pièce appelée *Hausse-col*, H, qui protégeait le haut de la poitrine; la *Cuirasse* ou *corps de cuirasse*, L, qui enveloppait tout le corps; les *Brassards*, B, en lames de fer articulées, surtout aux coudes, pour garantir les bras ; les *Cubitières*, C, appelées primitivement *Plaques de coude*, pour protéger cette dernière partie; les *Épaulières*, E, qui couvraient le point de jonction de la cuirasse aux brassards; les *Gantelets*, M, qui étaient de peau de buffle, recouverts de lames de fer articulées; les *Faltes*, F, lames mobiles qui pendaient de la cuirasse sur le bas-ventre, et auxquelles étaient fixées de grandes pièces tombant sur le haut des cuisses, et appelées *Tasses*, *Tuiles* ou *Tassettes*, T; les *Cuissards*, O, qui protégeaient le devant de la cuisse chez les cavaliers, et le devant et le derrière chez les fantassins; les *Grèves*, J, nommées d'abord *bottes de fer*, qui enfermaient la jambe et se joignaient aux cuissards par des articulations couvertes par les *Genouillères*, D; et les *Solerets*, S, lames de fer articulées qui enveloppaient le dessus du pied. L'ar. qui précède était spécialement destinée aux chevaliers, car celle des hommes à pied était moins compliquée et plus légère. En outre, la monture du cavalier portait elle-même une ar. particulière consistant dans les pièces suivantes : le *Chanfrein*, qui garantissait le devant de la tête; le *Hausse-col*, qui couvrait le dessous du cou; le *Manefaire*, qui défendait le dessus du cou; le *Gorgerin*, qui faisait le tour du poitrail et se joignait à la selle par ses deux bouts; les *Flancars*, *Flançois* ou *Flanchis*, qui couvraient les flancs; et la *Croupière*, qui enveloppait toute la partie postérieure de l'animal : l'ensemble des pièces de l'a. du cheval se nommait *Barde.*—L'a. de pied en cap a existé en France jusqu'à la fin du XVIᵉ siècle, mais en recevant de nombreuses modifications de détail, suivant le goût du fabricant ou du propriétaire et les caprices de la mode. De là cette multitude de modèles différents que l'on rencontre dans les musées.

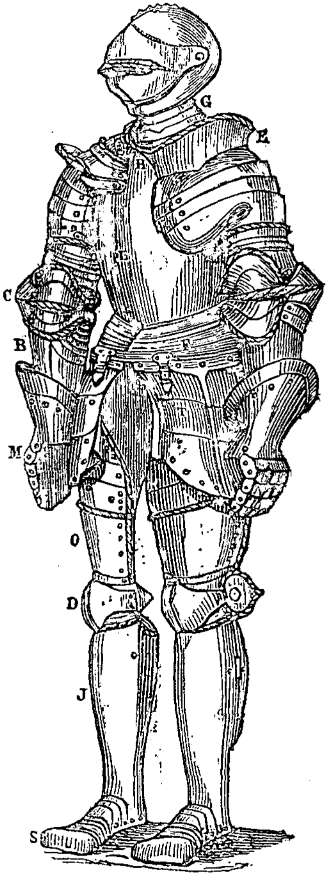

ARMURIER. s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des armes, de quelque genre que ce soit. || * Dans un régiment, Celui qui est chargé de l'entretien et de la réparation des armes.

***ARNI.** s. m. T. Mamm. V. Buffle.

***ARNICA.** s. m. (lat. *ptarmica*). Bot. V. Composées.

***AROÏDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Aracées.

***AROMADENDRON.** s. m. (gr. ἄρωμα, parfum; δένδρον, arbre). T. Bot. Voy. Magnoliacées.

AROMATE. s. m. Se dit De toute substance répandant une odeur plus ou moins suave.

Enc. — Les *Aromates* se tirent pour la plupart du règne végétal : tels sont l'encens, la myrrhe, le benjoin, la vanille, etc. Tantôt toutes les parties d'une plante sont aromatiques, comme dans l'oranger; tantôt la substance aromatique ne réside que dans une partie de la plante, comme la racine de l'iris, la fleur du rosier, etc. Le règne animal ne fournit qu'un fort petit nombre d'aromates, parmi lesquels le musc, l'ambre gris, le castoréum tiennent le premier rang. — Les aromates sont rarement employés seuls et à l'état naturel : le plus souvent on leur fait subir quelque préparation, ou on les mélange entre eux de façon à obtenir des odeurs plus suaves ou plus pénétrantes. — Dans la parfumerie les aromates servent à communiquer une odeur agréable aux pommades, aux eaux de senteur et autres cosmétiques; dans la pharmacie, on les emploie, soit dans le même but, soit comme stimulants ou comme calmants, suivant les propriétés particulières dont ils jouissent; enfin on emploie comme condiments ceux qui possèdent des propriétés stimulantes et toniques.

AROMATIQUE. adj. 2 g. Qui est de la nature des aromates, ou qui en a l'odeur. *Substance, plante, racine ar. Odeur ar.*

AROMATISATION. s. f. Action d'aromatiser.

AROMATISER. v. a. Mêler une substance aromatique à une autre; Communiquer une odeur aromatique à quelque chose. = Aromatisé, ée. part.

AROME. s. m. (gr. ἄρωμα, parfum).

Enc. — Suivant les anciens chimistes, l'odeur des substances aromatiques était due à un principe particulier auquel Boerhaave donna le nom d'*esprit recteur.* Mais Fourcroy ayant reconnu que rien ne prouvait l'existence positive de l'ar., il admit que les odeurs étaient le résultat de la solution dans l'air d'une portion du corps odorant lui-même, et que l'intensité de ces odeurs dépendait du plus ou moins de volatilité des corps. Dans beaucoup de cas, suivant Robiquet, l'odeur qui émane d'un corps n'est pas due à la volatilisation d'une partie de ce corps, mais bien à une combinaison réelle d'un produit souvent inodore avec un produit très-volatil qui lui sert de véhicule. Ainsi, par ex., il établit que le musc, l'ambre, le tabac, etc., ne manifestent d'odeur qu'à l'aide de l'ammoniaque. Il présume aussi que, dans l'huile des crucifères, le soufre, combiné d'une manière particulière, pourrait bien être le véhicule qui fait ressortir l'odeur des huiles. Dans l'état actuel de la science, l'opinion de Fourcroy est la plus généralement adoptée; néanmoins on voit que la question réclame de nouvelles recherches.

ARONDE. s. f. (lat. *hirundo*, hirondelle). Ne s'emploie guère que dans cette locution : *A queue d'ar.* Voy. Assemblage. || T. Zool. Voy. Ostracés.

ARPÉGE, ARPÉGEMENT. s. m. (ital. *arpeggio*, de *arpa*, harpe). Manière de faire entendre successivement et rapidement toutes les notes d'un accord, au lieu de les frapper à la fois, ce qui s'appelle *Plaquer.*

ARPÉGER. v. n. Faire des arpéges. = Conj. Voy. Manger.

ARPENT. s. m. (lat. *arvum*, champ; *pendere*, évaluer). Voy. *Mesures* agraires.

ARPENTAGE. s. m. Mesurage d'un terrain par arpent, ou par toute autre mesure de superficie. *Faire l'ar. d'une terre.* || Art de mesurer la superficie des terres. *Il connaît bien l'ar.*

Enc. — L'art d'évaluer la superficie des terrains se compose de trois sortes d'opérations distinctes : les unes ont lieu sur le terrain même et servent à reconnaître les contours des surfaces à mesurer : elles constituent l'*Ar.* proprement dit ; les autres ont pour but la reproduction sur le papier de la configuration du terrain : elles font l'objet du *Lever des plans ;* les dernières se rapportent aux calculs nécessaires pour évaluer l'aire des surfaces relevées : elles appartiennent à la géométrie et à la trigonométrie proprement dites.

Les opérations d'ar. sur le terrain se réduisent presque toujours à la mesure de lignes droites ou d'angles. Pour mesurer des lignes droites on fait usage de jalons, d'une chaîne et de fiches. Les *Jalons* ou *Piquets* sont des bâtons droits terminés en pointe et ferrés au bout, afin de pouvoir être enfoncés dans le sol. Ces jalons sont souvent surmontés d'une petite plaque peinte de deux couleurs, qui sert à les faire distinguer dans l'éloignement (Fig. 1 et 2). — La *Chaîne d'arpenteur* (Fig. 3), appelée aussi *Décamètre* parce qu'elle a 10 mètres de longueur, se compose de tiges de fer reliées par des anneaux distants l'un de l'autre de 2 décimètres. Il y a un anneau plus gros pour marquer chaque mètre, et chacune des extrémités se termine par un anneau plus large dans lequel on peut passer la main : ces deux anneaux font partie de la longueur de la chaîne. — Les *Fiches* (Fig. 4) sont des tringles en fer de 40 à 50 centimètres de hauteur terminées par des anneaux et assez fortes pour être enfoncées en terre.

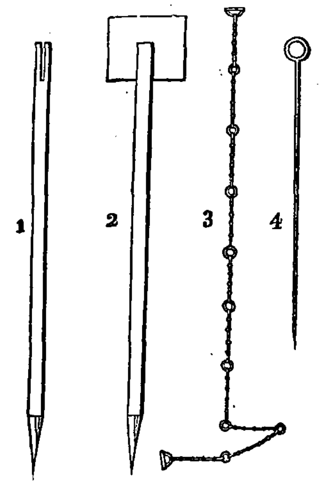

Les *jalons* servent a marquer sur le terrain les lignes droites à mesurer. Pour cela, on plante d'abord verticalement 2 jalons aux extrémités A et B de la ligne à tracer (Fig. 5); puis l'arpenteur se place derrière le jalon A à quelques mètres de distance, et, visant de l'œil droit les jalons A et B, il fait poser par un aide un 3e jalon C dans l'alignement de AB. Pour cela, l'aide soutient le jalon verticalement de la main droite, à quelques centimètres du sol, et l'arpenteur lui fait signe de la main s'il doit aller à droite ou à gauche, jusqu'à ce que le jalon C soit aligné. Le 3e jalon étant placé, on en peut planter de même un 4e, un 5e, et ainsi de suite, suivant la longueur de la ligne.

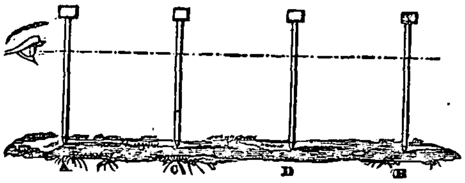

Fig. 5.

Cette opération s'appelle *jalonner un terrain.* — Il s'agit ensuite de mesurer les lignes jalonnées ; c'est ce qui se pratique à l'aide de la *chaîne.* Il faut deux personnes pour cette opération. Le *Porte-chaîne* marche en avant avec 11 fiches dans une main et l'une des poignées de la chaîne dans l'autre, tandis que l'arpenteur tient la chaîne par la poignée opposée. Le porte-chaîne s'arrête quand il se sent retenu par l'arpenteur qui appuie l'extrémité de la poignée au point de départ de la ligne à mesurer. Ce dernier fait alors placer le porte-chaîne dans l'alignement des jalons, et, quand la chaîne est bien tendue, le porte-chaîne passe une fiche dans la poignée et l'enfonce en terre. Cela fait, il continue sa route, jusqu'à ce que l'arpenteur soit arrivé à cette 1re fiche. Ensuite l'opération recommence comme ci-dessus : le porte-chaîne plante une nouvelle fiche, l'arpenteur arrache celle qui se trouve de son côté, et l'on continue jusqu'à ce qu'on soit arrivé au bout de la ligne. On compte alors combien l'arpenteur a de fiches dans la main, on multiplie ce nombre par 10 mètres pour avoir la longueur totale, et, s'il existe une fraction de décamètre au-delà de la dernière fiche plantée, on l'ajoute au nombre obtenu. Lorsque la ligne a plus de 100 mètres, l'arpenteur rend au porte-chaîne les dix fiches qu'il a retirées, et l'on poursuit l'opération comme auparavant.

Mais il ne suffit pas de connaître la mesure de quelques lignes, il faut encore déterminer la position relative de ces lignes. On y parvient en évaluant les angles qu'elles font entre elles. Pour mesurer les angles on se sert habituellement du graphomètre. Le *Graphomètre* (Fig. 6) est une sorte de rapporteur qui se compose d'un demi-cercle divisé en degrés et demi-degrés. Le diamètre AA du demi-cercle, que l'on appelle *Ligne de foi*, est muni à ses extrémités de deux petites fenêtres qu'on nomme *Pinnules*, lesquelles sont partagées par le milieu, dans le sens de leur hauteur, par un fil très-fin. Sur le centre C du diamètre est établi à pivot une règle mobile BB, nommée *Alidade*, munie aussi de deux pinnules. Elle porte à ses extrémités un vernier circulaire qui s'applique parfaitement contre le limbe dans toutes les positions. Le graphomètre est muni d'une *boussole* D. Il est porté par un trois-pieds et se meut sur un genou qui permet de donner au limbe de l'instrument la direction et l'inclinaison désirées. Pour mesurer un angle à l'aide de cet instrument, il suffit, lorsqu'il est planté, de diriger la ligne de foi le sens des objets qui forment un des côtés, de façon que les fils des pinnules B et B se confondent ensemble et coupent ces objets par le milieu. Ensuite on fait tourner l'alidade sur le limbe jusqu'à ce que ses pinnules s'alignent également avec les objets qui marquent l'autre côté de l'angle cherché; le chiffre que l'alidade indique sur le limbe est la mesure de l'angle que l'on veut déterminer. — Si, au lieu de mesurer un angle, on veut en tracer un d'une grandeur donnée sur le terrain, on aligne d'abord la ligne de foi avec un des côtés; puis, portant l'alidade sur le chiffre donné, on fait planter un jalon dans l'alignement qu'elle détermine. — L'usage du graphomètre ne donnant la mesure des angles qu'à moins d'une minute près, on a recours, dans les cas où l'on a besoin d'une approximation plus grande, à l'emploi du *cercle répétiteur.* Quant au *théodolite*, il est peu usité dans l'ar. proprement dit : on s'en sert principalement dans les opérations géodésiques.

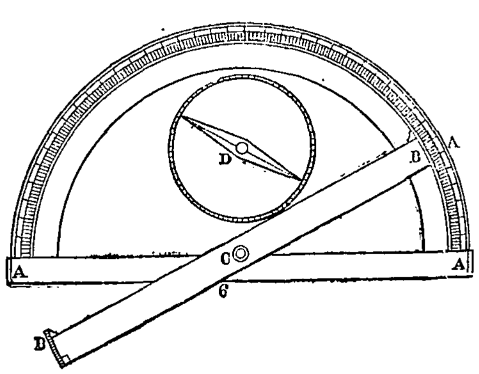

Les contours du terrain ayant été mesurés soit directement, soit au moyen des angles qu'ils forment, il est facile de déterminer sa superficie, en décomposant le polygone irrégulier qu'il représente ordinairement en un certain nombre de triangles, ainsi que nous l'avons dit au mot Aire. Toutefois cette méthode suppose que l'on peut parcourir librement l'intérieur du terrain à mesurer; mais si ce terrain était boisé ou marécageux, ou s'il s'agissait d'un étang, d'un grand édifice, etc., alors il faudrait procéder différemment. Dans ce cas, on circonscrit au terrain une figure régulière telle qu'un rectangle PMNQ (Fig. 7), dont la surface est facile à calculer ; puis des sommets D et B, qui ne touchent pas les côtés du rectangle, on abaisse les perpendiculaires D*n*, B*m*. Par ce moyen on décompose en triangles et trapèzes la portion de surface dont ce rectangle excède le terrain à évaluer. Ensuite on mesure cet excédant, on le déduit de la surface du rectangle, et le reste représente nécessairement la superficie du polygone donné. Enfin si le contour du terrain n'est pas formé par un assemblage de lignes droites ou par une ligne courbe régulière (Fig. 8), il faut alors avoir recours à une approximation en considérant le périmètre de la figure comme formé par un grand nombre de lignes droites et en opérant comme ci-dessus, c.-à-d. en décomposant la figure en un certain nombre de parties dont les côtés sont à peu près droits. Quelquefois encore on fait passer partie intérieurement, partie extérieurement d'une figure irrégulière (Fig. 9), des lignes droites qui font à peu près compensation entre les portions ajoutées et les portions retranchées. On obtient ainsi une figure composée de lignes droites et par conséquent facile à calculer, qui représente approximativement la surface cherchée. Du reste, la pratique, appuyée des connaissances géométriques, suggérera, dans chaque cas particulier, le mode le plus simple qu'il convient d'employer pour arriver au but.

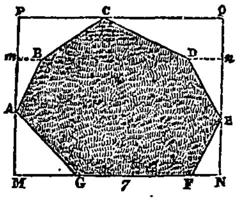

7

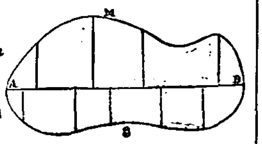

8

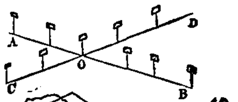

10

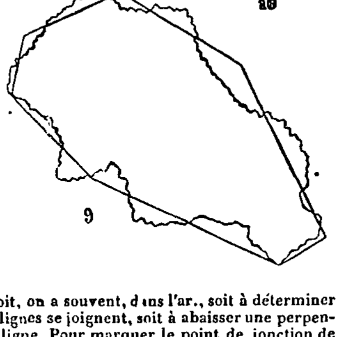

9

Comme on le voit, on a souvent, dans l'ar., soit à déterminer l'endroit où deux lignes se joignent, soit à abaisser une perpendiculaire sur une ligne. Pour marquer le point de jonction de deux lignes, on marche dans la direction de l'une de ces lignes, AB, par ex. (Fig. 10), jusqu'à ce qu'on se trouve en même temps à peu près dans la direction de l'autre, CD. A l'aide de tâtonnements que l'habitude abrége, on parvient facilement à planter un jalon de telle façon qu'en regardant derrière dans la direction OB, il cache tous ceux qui sont situés dans cette direction, et qu'en regardant derrière ce même jalon dans la direction OD, il cache également tous ceux qui sont dans cette direction. Le point O ainsi déterminé est donc le point d'intersection des droites jalonnées AB et CD.

Pour élever une perpendiculaire sur une ligne on se sert de l'*Equerre d'arpenteur.* Il existe plusieurs instruments de ce nom. Le plus usité consiste en une espèce de *prisme octogonal* (Fig. 11) muni de 4 fentes perpendiculaires qui se coupent à angles droits. Ce prisme se visse sur une tige terminée par un piquet de fer au moyen duquel on plante l'instrument dans le sol. Si le point où doit passer la perpendiculaire est donné sur la ligne même, on établit l'instrument sur ce point; on dirige deux des pinnules dans la direction de la ligne donnée, puis on fait planter un jalon dans la direction des deux autres pinnules. Quand, au contraire, c'est le point duquel doit être abaissé la perpendiculaire qui est donné, on procède par tâtonnements en plaçant le pied de l'instrument sur différents points de la ligne où doit aboutir la perpendiculaire, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à celui dans lequel, l'un des diamètres de l'équerre étant dans la direction de la ligne de base, l'autre diamètre se trouve dans la direction du point donné.

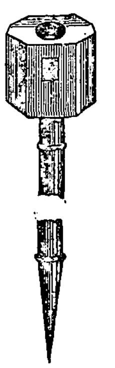

Fig. 11.

On peut encore, à l'aide des instruments qui servent à mesurer les angles, calculer la longueur d'une ligne inaccessible. Soit, par ex., la ligne AB (Fig. 12) dont on est séparé par une rivière. Du côté où l'on se trouve placé, on mesure une base arbitraire CD; puis, des deux extrémités de cette ligne, on imagine les lignes CA, CB, DA, DB, qui vont tomber sur les extrémités de la ligne AB; ensuite, au moyen du graphomètre, on détermine la valeur des angles ACD, BCD, CDB et ADB. Cela fait, on trace sur une feuille de papier une figure semblable à celle que représente le terrain avec les lignes dont nous venons de parler (Fig. 13) : en d'autres termes, on trace une ligne *cd*, dont la longueur se trouve dans une proportion connue avec la longueur de la ligne CD, ligne de base du terrain. Par conséquent, si CD a 10 mètres de longueur, on donne à *cd* une longueur de 10 millimètres; à l'extrémité C, on dresse les angles *acd*, *bcd* égaux aux angles ACD, BCD ; à l'extrémité *d*, on fait également les angles *cdb* et *adb* égaux aux angles CDB et ADB : enfin on tire la ligne *ab* reliant les points *a* et *b* où se rencontrent les côtés *ca* et *da*, *db* et *cb*. Cette ligne *ab* est donc à la ligne AB, comme *cd* est à CD, c.-à-d. que si la longueur de *cd* est égale à 15 millimètres, la longueur de CD sera égale à 15 mètres. Il est évident qu'il faudrait procéder de même si l'on voulait connaître la distance du point *c* au point *a*, etc.

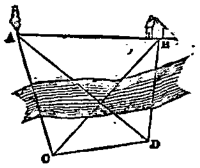

Fig. 12.

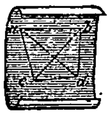

Fig. 13.

Lorsque le terrain à mesurer est d'une étendue assez considérable pour que la courbure de la terre y soit sensible, l'évaluation de sa superficie n'est plus du domaine de l'ar. proprement dit. Dans ce cas on a recours aux méthodes plus générales de la *géodésie* (voy. ce mot). Dans les limites d'étendue qui sont particulières à l'ar., le terrain à mesurer est toujours une figure plane, ou du moins on le conçoit décomposé en plusieurs figures qui sont en effet planes. Or toute figure plane pouvant être regardée comme composée d'un certain nombre de triangles, la théorie de l'ar. peut se réduire, ainsi que nous l'avons dit, à mesurer des aires de triangles plans. On sent dès lors de quel secours peuvent être pour l'ar. les méthodes trigonométriques, qui lui donnent le moyen de constituer ces triangles avec quelques-uns seulement de leurs éléments, et qui lui permettent de remplacer des mesures de lignes si rarement exactes, par des mesures d'angles beaucoup plus sûres.

En général, on mesure les distances et les angles horizontalement, de sorte que l'on obtient la mesure de la projection du terrain sur un plan horizontal. Quand on a à mesurer la superficie d'un terrain en pente les arpenteurs sont dans l'habitude de projeter cette surface sur un plan horizontal. Cette méthode a reçu le nom de *Cultellation*. Soit, par ex., le rectangle ABCD (Fig. 14) dont la superficie fait partie de celle d'un coteau. On abaisse de chacun de ses angles une perpendiculaire sur un plan horizontal HO, et le quadrilatère HNOP représente alors l'aire du rectangle ABCD, tel qu'il doit figurer sur le plan du terrain. — On a recours à la méthode de cultellation, non-seulement parce qu'il serait impossible de faire raccorder les diverses parties d'un plan, si les unes avaient été mesurées dans le sens horizontal, et les autres dans le sens des pentes du sol, mais encore parce qu'il est reconnu que, les

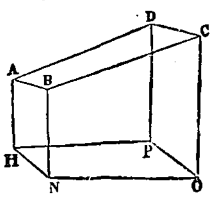

Fig. 14.

végétaux poussant toujours verticalement, les produits de la culture d'un terrain incliné ne peuvent dépasser ceux que l'on obtiendrait sur la projection horizontale de ce même terrain.

Il sera question du *Lever des plans* au mot Plan. Quant à l'évaluation de la superficie des terrains, les procédés que nous avons indiqués à l'article Aire sont suffisants pour le but que nous nous proposons. — Voy. *Traité de l'arpentage*, par A. Lefèvre.

ARPENTER. v. a. Faire l'arpentage d'un terrain. ‖ Fig. et fam. Parcourir vite et à grands pas. *Je viens d'ar. toute la ville.* — S'emploie absol. *Voyez comme il arpente.* = Arpenté, ée, participe.

ARPENTEUR. s. m. Celui dont la profession ou l'office est de mesurer les terres.

ARPENTEUSE. adj. et s. f. T. Entom. Se dit De certaines chenilles. Voy. *Lépidoptères* nocturnes.

ARQUEBUSADE. s. f. Coup d'arquebuse. *Il fut blessé d'une arquebusade.*

Enc. — On donne vulgairement le nom d'*Eau d'arquebusade*, ou mieux celui d'*Alcoolat vulnéraire*, à un liquide spiritueux et aromatique, qui s'emploie surtout à l'extérieur comme résolutif, dans les cas de contusions légères sans plaie et sans inflammation marquée. On l'administre quelquefois à l'intérieur à la dose d'une ou deux cuillerées dans un verre d'eau. Les substances qui entrent dans la composition de cet alcoolat sont les feuilles et les sommités sèches des plantes suivantes : absinthe, angélique, calament, camomille romaine, fenouil, hysope, lavande, marjolaine, menthe, origan, sauge, tanaisie et thym.

ARQUEBUSE. s. f. (ital. *arco*, arc; *buso*, percé). Ancienne arme à feu portative. Voy. Fusil. ‖ *Jeu de l'ar.*, Divertissement auquel se livrent les sociétés bourgeoises d'arquebusiers. — On donne aussi le nom de *Jeu de l'ar.* au Lieu où les membres de ces sociétés se réunissent pour s'exercer au tir de l'arquebuse ou plutôt du fusil.

ARQUEBUSER. v. a. Tuer à coups d'arquebuse. *On le fit ar.* Vx. = Arquebusé, ée, participe.

ARQUEBUSERIE. s. f. L'art, le métier de celui qui fabrique des armes à feu portatives.

ARQUEBUSIER. s. m. Celui qui fabrique ou vend des armes à feu portatives. ‖ S'employait autrefois pour désigner Un homme de guerre armé d'une arquebuse, et plus tard même pour désigner certaines troupes légères, quand le mousquet eut remplacé l'ar. *Ar. à pied, à cheval.* ‖ Se dit encore aujourd'hui Des bourgeois qui ont formé entre eux une compagnie pour s'exercer au tir du fusil.

Enc. — Le terme d'*Arq.* se confond généralement avec celui d'*armurier;* néanmoins, pris au sens propre, il s'applique uniquement à l'individu qui fabrique des armes à feu portatives. L'histoire de ces armes, arquebuse, mousquet, fusil, carabine, etc., considérées au point de vue technologique et au point de vue militaire, sera exposée au mot Fusil, où nous ferons connaître les perfectionnements successifs introduits dans leur mécanisme. Ici nous nous contenterons de parler de la partie essentielle des armes à feu portatives, c'est-à-dire du canon, dont la forme et la fabrication ont subi peu de changements.

On distingue quatre espèces de canons : 1° Les canons *ordinaires;* 2° les canons *tordus;* 3° les canons *à rubans;* 4° les canons *rayés* ou *carabinés.*

Canon ordinaire. — Considéré dans son ensemble, le canon de fusil représente un tube de fer géométriquement cylindrique à l'intérieur. Sa force de résistance, par conséquent l'épaisseur du métal, doit être plus grande vers la *culasse* ou partie inférieure qui reçoit l'effort de la charge, que vers la *bouche* par laquelle la charge s'échappe. Le fer destiné à sa fabrication doit être choisi aussi doux et aussi liant que possible. On prend une barre de fer large de 5 centim., épaisse de 9 millim. et longue de 2 mètres environ (pour un canon de 66 centim.). On la plie en trois dans le sens de sa longueur. Ainsi pliée, elle est chauffée jusqu'au point voisin de la fusion : c'est ce que les ouvriers nomment une *chaude suante.* Elle est ensuite corroyée et *soudée*, non à l'aide d'un autre métal propre à réunir les diverses parties du fer, mais uniquement par l'effet de l'écrouissement du fer lui-même au marteau sous l'influence de la chaleur. On obtient ainsi une lame considérablement amincie et qui se trouve amenée à la largeur nécessaire pour envelopper une broche de fer du calibre que doit avoir le canon. Le pliage, autour du calibre, se fait par une nouvelle *chaude suante;* sur les deux bords de la lame qui doivent se joindre, deux biseaux ont été ménagés en sens contraire ; leur rencontre forme la ligne de jonction qui clôt le canon. La soudure se donne au marteau avec tout le soin possible, car la solidité du canon en dépend, et avec elle la sûreté de celui qui devra se servir du fusil. Une troisième *chaude suante* et une troisième soudure générale au marteau sur toute la longueur de la pièce, sont nécessaires, si l'on y découvre quelques crevasses en long ou en large; les premières se nomment *éventures*, et les secondes *travers*, dans la langue des arquebusiers. Les fabricants soigneux ne manquent jamais, dans tous les cas, de donner cette troisième façon, qui assure la solidité du canon. On laisse refroidir lentement la pièce, puis on la *fore* intérieurement au moyen de *forets* de divers calibres ; on achève d'unir le dedans du canon avec deux *alésoirs;* enfin, pour s'assurer qu'il n'y reste pas de défauts, on y passe un petit cylindre d'acier poli, nommé *dé*, du diamètre exact et définitif de l'arme à feu. Il ne reste plus à exécuter que le travail extérieur. Celui-ci consiste à façonner la culasse, à percer la lumière et à polir à la meule le dehors du canon.

Canon tordu. — On prend un canon ordinaire, un peu plus épais toutefois, qu'on chauffe au rouge-blanc par portions, en commençant par la partie inférieure (*culasse*) et en finissant par la partie supérieure (*bouche*). Le canon chauffé est pris dans un étau ; on y introduit une broche forcée, à tête plate ; puis, au moyen d'un *tourne à gauche*, on lui fait faire une demi-révolution. La longueur de chacune des chaudes successives est d'environ 10 centim. L'opération du tordage étant terminée, il devient indispensable de soumettre de nouveau les canons à un travail très-soigné au marteau, par cela seul que le fer, ayant dû être à plusieurs reprises *chauffé* sans être *battu*, sa qualité se trouve détériorée ; il a donc besoin d'être *comme forgé tout à neuf. Le reste du travail est le même que* pour les canons qui ne sont pas tordus.

Canon à ruban. — On nomme *ruban*, une lame de fer longue de 2 mètres à $2^m,30$, large d'environ 2 centimètres et épaisse de 50 millim. à un bout, de 70 millim. à l'autre. Cette lame est composée de vieilles lames de faux, de vieux fers de chevaux, etc., que l'on a recouverts d'autres vieilles ferrailles. Elle est d'abord parfaitement forgée, corroyée et étirée selon les dimensions qui viennent d'être indiquées. Le ruban, ainsi préparé, est enroulé sur un canon ordinaire, mais trop mince pour constituer un bon fusil; c'est ce que l'arquebusier nomme la *chemise.* A mesure qu'on roule le ruban en spirale sur la chemise, on soude les bords de la manière que nous avons décrite. L'enroulement et la soudure opérés, on termine la pièce au moyen du forage qui enlève à l'intérieur toute la chemise, et du polissage qui enlève toute la ferraille extérieure. Alors le canon se trouve uniquement formé par le ruban fabriqué en fer de choix et roulé en spirale. Cette espèce de canon est bien plus résistante et moins sujette à éclater que les canons ordinaires. — Un perfectionnement notable a été introduit par Gastine et Rennette dans la fabrication des canons à ruban. Ces fabricants emploient deux rubans triangulaires superposés, en faisant coïncider le sommet de l'un avec la base de l'autre, ce qui multiplie les points de contact des surfaces, et rend les *travers* à peu près impossibles. On regarde, comme offrant les mêmes avantages, le système Bernard, qui consiste à former les canons par l'enroulement de deux hélices l'une sur l'autre, de telle sorte que les *joints* de la première soient exactement recouverts par les *pleins* de la seconde. Les bons canons à rubans supportent des charges énormes sans éclater. On sait que la charge ordinaire à l'usage des chasseurs comprend, au maximum, 4 grammes de poudre et 40 de plomb. Des canons de Gastine et Rennette, pesant 850 gram. avec un diamètre de 17 millim., une longueur de 72 centim., et une épaisseur de 5 millim. à la culasse et 1 millim. 1/2 à la bouche, n'ont éclaté qu'avec des charges de 44 gram. de poudre et 250 de plomb. L'un d'eux a même résisté à cette charge : il a fallu, pour le faire éclater, 50 gram. de poudre et 280 de plomb.

Canon rayé. — On pratique, à l'intérieur des canons de certains fusils, plusieurs rainures parallèles en spirale très-allongée ; cette façon se donne plus particulièrement aux canons des armes à feu désignées sous le nom spécial de *carabines;* c'est pourquoi l'on dit indifféremment canons rayés ou *carabinés.* Le *carabinage* se pratique au moyen d'un mandrin de bois portant, à des distances égales entre elles, des ciseaux en forme de lime, par lesquels la surface intérieure du canon est entamée. Cette opération, que les procédés mécaniques exécutent avec une parfaite régularité, sans dépasser la profondeur exigée pour les rainures, a pour objet de rendre le tir plus juste en imprimant à la balle un mouvement de rotation sur elle-même. La principale qualité d'un canon bien rayé consiste dans le parallélisme rigoureusement exact de ses rainures intérieures. Les *armes de ce genre ne se chargent* qu'à balle forcée.

ARQUER. v. a. (lat. *arcus*, arc). Courber en arc. *Ar. une pièce de bois, une bande de fer.* = s'Arquer. v. pron., et Arquer, v. n. Fléchir, se courber. *Cette poutre commence à s'ar.* ou *à ar. Les jambes de cet enfant ont une tendance à s'ar.* = Arqué, ée. part. *Cet homme a les jambes arquées.*

***ARRACACHA.** s. f. T. Bot. Voy. Ombellifères.

ARRACHEMENT. s. m. Action d'arracher. ‖ T. Arch. Se dit Des pierres qu'on arrache d'un mur pour y substituer d'autres pierres faisant saillie et destinées à servir de liaison avec un second mur. — *Les arrachements d'une voûte*, Les premières retombées d'une voûte liées et engagées dans un mur.

ARRACHER. v. a. (lat. *eradicare*, déraciner). Détacher avec effort ce qui tient à quelque chose ; ôter de force quelque chose. *Ar. des arbres, des herbes. Ar. une dent. Ar. un clou. Ar. un enfant à sa mère, des bras de sa mère, d'entre les bras de sa mère. Ar. une arme des mains de quelqu'un. Dans sa douleur, il s'arrachait les cheveux.* — Par ext., *Ar. quelqu'un de sa retraite, de son asile. On a eu bien de la peine à l'ar. de dessus le corps de son fils.* ‖ Fig., *On se l'arrache*, se dit De quelqu'un ou de quelque chose qu'on recherche avec empressement. *Cet homme est à la mode, on se l'arrache. Ce livre a le plus grand succès, on se l'arrache.* ‖ *Ils sont prêts à s'ar. les yeux*, Ils ont une altercation très violente. ‖ *Ar. un préjugé, une opinion de l'esprit, de la tête de quelqu'un*, L'y faire renoncer. — *Ar. de son cœur un sentiment, une passion, un souvenir*, S'en détacher. *On a bien de la peine à s'ar. du cœur une première affection.* ‖ Se dit Des choses qu'il est difficile d'obtenir. *Il faut lui ar. l'argent qu'il vous doit. Je n'ai pu ar. une parole de lui. Je lui ai enfin arraché cette promesse. Il lui a arraché son secret à force d'instances. La torture lui a arraché l'aveu de son crime. Il a fait agir tant de ressorts qu'il a enfin arraché cette grâce du ministre. Il s'est laissé ar. cette faveur.* ‖ *Ar. la vie à quelqu'un*, Lui donner la mort ou Être cause de sa mort. *Achille arracha la vie à Hector. Dans son délire il s'est arraché la vie. M'enlever mon fils, c'est m'ar. la vie.* — Fig., *On lui arracherait plutôt la vie, l'âme, le cœur, que de le faire consentir à une lâcheté*, Tous les efforts seraient inutiles pour le faire consentir à une lâcheté. — *Ar. des larmes, des cris, des gémissements, des soupirs*, se dit D'une douleur physique ou morale qui fait pleurer, crier, gémir, etc. *En se faisant le récit de leurs malheurs, ils s'arrachaient mutuellement des larmes.* — *On dit dans un sens anal. : *La douleur de mon enfant m'arrache le cœur.* ‖ En parlant de ce qui attache, captive, asservit, s'emploie dans le sens de Détourner, d'éloigner avec effort : *Ar. quelqu'un à l'étude, à ses plaisirs, à ses passions, à sa tristesse, à ses regrets. Il n'a pu ar. son fils à cet indigne attachement.* ‖ *Ar. quelqu'un à la misère, à la mort*, Le retirer de la misère, le soustraire à un danger imminent. —On dit dans un sens anal. : *Ar. à la tyrannie, à la haine, à la vengeance, à la contagion des mauvais exemples.* = s'Arracher. v. pron. *S'ar. des bras de quelqu'un. Il ne pouvait s'ar. du tombeau de son père. S'ar. à l'étude, à ses passions, à un indigne amour. Il s'arracha à la mort par une fuite honteuse.* = d'Arrache-pied. loc. adv. Tout de suite, sans interruption. *Je l'ai attendu trois heures d'ar.-pied. Il a travaillé six heures d'ar.-pied.* = Arraché, ée, participe.

Obs. gram. — *Ar.* se construit avec la prép. *à* lorsqu'il exprime d'une manière générale l'action d'enlever, de détourner, d'éloigner, etc.; il se construit avec la prép. *de*, toutes les fois qu'on veut exprimer cette action d'une manière déterminée, en y joignant l'idée de place, de lieu. Ainsi on dit : *Ar. un enfant à sa mère; Ar. un enfant des bras de sa mère ; Ar. une dent à quelqu'un ; Ar. une dent de la bouche de quelqu'un ; Ar. quelqu'un au sommeil ; Ar. quelqu'un de son lit. Il est difficile d'ar. un préjugé au peuple ; Il est difficile d'ar. un préjugé de l'esprit du peuple.* — Dans certains cas où le pronom *lui* est complément du verbe, on dit indifféremment : *Vous ne sauriez lui ar. une promesse, Vous ne sauriez ar. une promesse de lui ; On ne saurait lui ar. une parole, On ne saurait ar. une parole de lui ; On ne peut lui ar. un secret, On ne peut ar. un secret de lui;* parce que dans ces exemples, l'action qu'exprime le verbe *ar.* se trouve déterminée par le pronom *lui*, de manière qu'il n'existe aucune équivoque ni aucune différence dans le sens de la phrase, soit que l'on construise *ar.* avec la préposition *à* sous-entendue, soit qu'on le construise avec la préposition *de* exprimée.

Syn. — *Ravir.* — Ces deux verbes ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. Quand on *arrache*, on a recours à la force, à la violence, ou du moins on est obligé de faire un certain effort pour vaincre la résistance active ou passive opposée à l'action. Ce n'est pas sans violence qu'on *arrache* un enfant à sa mère ; il faut faire effort pour *ar.* un arbre, une dent, etc. *Ravir* se dit de préférence lorsqu'on s'aide de l'adresse, de la ruse, lorsqu'on a recours à quelque artifice. On *ravit* les biens d'un orphelin ; un animal carnassier *ravit* sa proie. — Au sens figuré, les verbes *ar.* et *ravir* présentent la même différence qu'au sens propre.

ARRACHEUR. s. m. Celui qui arrache. N'est usité que dans ces loc. : *Ar. de dents. Ar. de cors.* ‖ Fam., on dit D'un homme qui est dans l'habitude de mentir : *Il ment comme un ar. de dents.*

***ARRAGONITE.** s. f. T. Min. Voy. Chaux.

ARRAISONNER. v. a. (R. *raison*). Donner des raisons à quelqu'un pour l'amener à un avis, à une opinion. *Je l'ai arraisonné sans succès.* = Arraisonné, ée. part.

ARRANGEMENT. s. m. Action d'arranger; État de ce qui est arrangé. *Il s'est chargé de l'ar. de mes livres. Il y a du goût dans l'ar. de ces meubles.* ‖ *Cet homme manque d'ar.*, Il manque d'ordre, d'économie; il ne sait pas régler sa dépense. ‖ Ordre, disposition qu'on observe dans le discours, en mettant chaque partie, chaque idée, chaque terme à la place convenable. *L'ar. des paroles contribue à la clarté, à la beauté du discours.* ‖ Conciliation, accord, convention amiable. *Leur procès s'est terminé par un ar. Aucun d'eux n'a voulu entrer en ar. Il a pris des arrangements avec ses créanciers.* ‖ *Mesure, disposition que l'on prend pour arriver à un but. *Il a si bien pris ses arrangements qu'il réussira dans son entreprise.* Fam.

ARRANGER. v. a. (R. *rang*). Placer dans un certain ordre, dans l'ordre qui convient. *Ar. des livres.* ‖ *Ar.*

une maison, un appartement, une chambre, Mettre dans un ordre convenable toutes les choses qui s'y trouvent, ou bien y Faire des réparations, des embellissements. || * *Ar. sa barbe, ses cheveux, ses vêtements, sa cravate*, etc. Les disposer, les ajuster convenablement. Fam. || *Ar. ses idées, ses paroles*, Les disposer dans l'ordre qui convient au sujet qu'on a à traiter. || Fig., *Ar. ses affaires*, Les mettre dans un meilleur ordre, dans un meilleur état. || *Ar. une affaire, un procès, une querelle, un différend*, Les terminer à l'amiable. || *Ar. sa vie*, Distribuer son temps et ses occupations de la manière la plus convenable ou la plus agréable pour soi. || Fam. et iron., *Ar. quelqu'un*, Le maltraiter. *Il a fait l'impertinent, mais je l'ai bien arrangé. — Comme l'orage vous a arrangé!* Comme il a mis vos vêtements en désordre! || On dit d'une chose qui plaît ou qui déplaît, que l'on juge avantageuse ou désavantageuse: *Cela m'arrange, cela ne m'arrange pas.* = s'Arranger. v. pron. *Arrangeons-nous autour du feu*, Plaçons-nous autour du feu de manière que tout le monde puisse se chauffer. — *Il s'arrange dans son fauteuil pour dormir*, Il se met dans une posture commode pour dormir. || *S'ar. chez soi*, Disposer sa maison, son appartement, ses meubles d'une façon commode et agréable. || *S'ar. pour faire quelque chose*, Prendre ses dispositions pour exécuter quelque chose. *Arrangez-vous pour avoir fini votre tableau avant l'exposition. — Arrangez-vous comme vous pourrez*, Tirez-vous d'embarras comme vous pourrez, je ne me mêle plus de vos affaires. || *Nous nous sommes arrangés pour louer cette maison à nous deux*, Nous nous sommes accordés pour, etc.—*Ce procès* ou *ce duel n'aura pas lieu: les deux adversaires se sont arrangés*, Ont terminé leur différend à l'amiable. — Dans un sens anal., on dit : *Il s'est arrangé avec ses créanciers.* = Arrangé, ée, part. — Se dit en mauvaise part D'un homme qui a de l'affectation, de la pédanterie dans son ton, dans ses manières, dans ses paroles. *Il est toujours ar. dans sa manière de s'exprimer. Il a toujours un air ar.* = Conjug. Voy. Manger.

Syn. — *Ranger*. — *Ranger*, c'est mettre une chose à sa place ; *ar.*, c'est assigner aux choses une place convenable pour les mettre dans un ordre particulier. On *arrange* une fois, on *range* tous les jours. Ainsi, par ex., on *arrange* sa bibliothèque en classant les livres qu'elle contient suivant le format de chaque ouvrage et la matière dont il traite ; et l'on *range* un livre dans sa bibliothèque, en le remettant à la place qu'on lui a assignée une fois pour toutes.

* **ARRÉMON.** s. m. (gr. ἀῤῥήμων, silencieux). T. Ornith. Voy. Tangara.

ARRENTEMENT. s. m. Bail à rente.

ARRENTER, v. a. (R. *rente*). Donner à rente. = Arrenté, ée, participe.

ARRÉRAGER. v. n. Se dit Des rentes ou redevances annuelles qui ne sont pas payées et qui s'accumulent. *Ne laissez pas ar. cette redevance. Il ne faut pas se laisser ar.* Ne s'emploie qu'à l'infinitif.

ARRÉRAGES. s. m. pl. (R. *arrière*). Termes échus ou arriérés d'une rente, d'une pension, d'une redevance quelconque. *Payer, toucher les ar. d'une pension.*

Enc. — Les *Ar.* comprennent tout ce qui est actuellement échu et exigible, d'une rente, d'un loyer, d'un fermage, etc. La loi a établi quelques dispositions spéciales relativement à cette espèce de revenus. — Considérés comme *fruits civils*, les ar. s'acquièrent jour par jour et non par termes échus. L'usufruitier a le droit de les percevoir et de les employer, sans être tenu à aucune restitution envers le nu-propriétaire de la rente. En général, les ar. ne produisent point d'intérêts ; toutefois on peut déroger à cette règle par une convention particulière. Les intérêts courent aussi du jour où le créancier a formé contre le débiteur une demande par acte extrajudiciaire.—Chaque fois qu'il veut toucher les termes échus, l'usufruitier d'une rente viagère doit justifier de son existence ou de celle de la personne sur la tête de laquelle a eu lieu la constitution. S'il s'agit d'une rente sur l'État, le trésor ne paie que sur le vu d'un certificat de vie délivré par un notaire ; en cas de maladie du rentier, le certificat peut être donné sur une attestation du maire du domicile, visée par le sous-préfet ou par le juge de paix. Pour les militaires en activité de service, ce certificat est délivré par les conseils d'administration des corps et les inspecteurs aux revues.— A l'échéance des termes, on doit avoir soin de les réclamer, autrement on s'expose à les perdre, le Code civil fixant à cinq ans seulement le délai pour la prescription des ar. Bien plus, un décret du 8 ventôse an XIII déclare que les rentes viagères sur l'État sont présumées éteintes, lorsque les ar. n'ont point été réclamés pendant trois années consécutives. Elles peuvent, il est vrai, être rétablies sur les états de payement lorsqu'on justifie d'un certificat de vie ; toutefois les ar. échus ne sont payés que pour cinq ans au plus.

ARRESTATION. s. f. Action d'arrêter quelqu'un, de l'empêcher de continuer sa route. || Action de se saisir d'une personne pour l'emprisonner ou la garder à vue, en vertu d'un ordre supérieur ou en exécution d'un jugement. *On a fait un grand nombre d'arrestations.* — État d'une personne ainsi arrêtée. *Être en ar., en état d'ar.* — Voy. Liberté *individuelle* et Contrainte *par corps.*

ARRÊT. s. m. (gr. ἀρεστὸν, décret?) Jugement d'une cour souveraine, d'un tribunal supérieur. *Un ar. contradictoire. Un ar. par défaut. Cette cour a rendu un ar. Les juges prononcèrent contre lui un ar. de mort. Obtenir un ar. En exécution de l'ar. qui l'avait condamné. Se pourvoir contre un ar. Casser un ar.* || Fig., *Les arrêts du destin, du ciel, de la providence, de Dieu.* || Se dit aussi Des personnes auxquelles on reconnaît une puissance, une autorité. *Votre décision sera pour moi un ar. Ses paroles sont des arrêts sans appel. Les arrêts de ce critique sont très-redoutés.* || Saisie, soit de la personne, soit des biens. *On a fait ar. sur sa personne et sur ses biens. Mettre quelqu'un en ar. entre les mains d'un huissier.* Voy. Saisie. || *Maison d'ar.*, Prison, lieu de détention. || T. Technol. Se dit De certaines pièces qui servent, dans un mécanisme, à empêcher l'action d'un ressort ou à circonscrire un mouvement dans certaines limites. || T. Arqueb. Petite pièce de fer qui arrête le ressort d'une arme à feu et l'empêche de se débander. *L'ar. d'un fusil, d'un pistolet.* || Fig., on dit D'un homme léger et sur les paroles duquel on ne saurait compter, qu'*Il n'a point d'ar.*, que *C'est un esprit sans ar.* || T. Couture et lingerie. Ganse qu'on met à l'extrémité des ouvertures pour empêcher que le linge ou l'étoffe ne se déchire. *On a oublié de faire un ar. à cette boutonnière.* || Pièce du harnais où un chevalier appuyait et arrêtait sa lance. *Tenir, mettre la lance en ar.* || T. Chasse. Se dit De l'action d'un chien qui arrête le gibier. *Ce chien est à l'ar., en ar. Il a fait un bel ar. — Tenir le gibier en arrêt*, se dit Du chien qui empêche le gibier de partir. — *Chien d'ar.*, Chien couchant. || T. Manége. Action du cheval quand il s'arrête. *Ce cheval a l'ar. mauvais. Il est ferme sur l'ar.* — Mouvement de la main pour arrêter le cheval ou ralentir son mouvement. *Former un ar., un demi-ar. — Temps d'ar.*, Temps pendant lequel on arrête le cheval. — *Temps d'ar.*, se dit aussi en général D'un certain repos qu'on observe entre deux mouvements qui doivent s'opérer avec régularité et précision, et * Du moment de retard qu'éprouve une affaire. || T. Discipline militaire. Se dit au pluriel De la défense qui est faite à un militaire, et principalement à un officier, de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu fixé. *Mettre quelqu'un aux arrêts. Garder les arrêts. Rompre les arrêts. On a levé ses arrêts. — Arrêts forcés, Arrêts de rigueur*, Défense absolue de sortir. *L'officier qui est aux arrêts forcés remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie. — Arrêts simples*, Défense de sortir, si ce n'est pour faire son service.

Enc. — L'origine du mot *Ar.* est incertaine; on le trouve pour la première fois dans des monuments judiciaires qui remontent au XIIe siècle. Il s'appliquait anciennement aux décisions des cours ou tribunaux supérieurs, comme le Conseil du roi et les Parlements, décisions dont on ne pouvait appeler. Aujourd'hui il sert à qualifier les décisions des Cours d'appel et de la Cour de cassation, celles des tribunaux inférieurs recevant plus spécialement le nom de *jugements*. Les formes employées pour le prononcé des arrêts ont souvent varié et se sont rapprochées plus ou moins, selon les époques, des formalités actuellement usitées.

Les arrêts de nos cours sont rendus à la pluralité des voix : en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout ar. doit être prononcé publiquement, et son dispositif doit énoncer les considérants sur lesquels il est basé, ainsi que les articles de la loi dont on a fait l'application. Dans les cours d'assises, les arrêts sont rendus sur les délibérations prises par le jury. Le président, avant de prononcer un ar., doit lire, en public et en présence de l'accusé, les dispositions de la loi pénale qui ont prévu et puni son crime; puis la minute de l'ar. est rédigée par le greffier et doit être signée par les juges dans les vingt-quatre heures. Lorsqu'une cour d'appel a statué sur une cause civile ou une cour d'assises sur une cause criminelle, le condamné peut se pourvoir en cassation contre la décision rendue. Les arrêts de la Cour de cassation sont inattaquables.

Toutes les cours sont tenues de se conformer dans leurs jugements aux prescriptions de la loi : aucun juge ne peut prononcer sur une question par voie de disposition générale et réglementaire. Il n'en était pas ainsi avant 1789. Quelquefois les parlements, empiétant sur le pouvoir législatif, rendaient des *Arrêts de règlement.* A cet effet, le parlement s'assemblait en audience solennelle, et déclarait, sous le bon plaisir du roi, qu'un point de droit déterminé serait toujours jugé dans tel ou tel sens, jusqu'à ce qu'il plût à l'autorité souveraine d'en ordonner autrement. Quoique arbitraire, cette manière de procéder avait un but d'utilité; elle tendait à rendre la jurisprudence uniforme. On appelait quelquefois ces décisions, *Arrêts rendus en robes rouges*, parce que les conseillers siégeaient en robes rouges dans les audiences solennelles.—V. Cassation, *Conseil d'*État.

ARRÊTÉ. s. m. Résolution prise par une assemblée délibérante, par une compagnie. *Après une longue délibération, l'assemblée a pris un ar.* || Décision d'une autorité administrative. *Par ar. du préfet de police. Un ar. du maire. On a trois mois pour se pourvoir contre un ar. administratif quelconque par-devant l'autorité supérieure.* || T. Fin., *Ar. de compte*, Règlement de compte.

ARRÊTE-BOEUF. s. m. T. Bot. *Ce champ est plein d'arrête-bœufs.* Voy. Légumineuses.

ARRÊTER. v. a. Résoudre et décider quelque chose; Convenir de faire quelque chose. *Qu'a-t-on arrêté dans cette assemblée? J'ai arrêté de donner ma démission. Nous avons arrêté de partir ensemble. On ne peut rien ar. sur cette affaire. Ar. une marche, un plan de conduite.* || *Ar. un compte*, Le régler. — *Ar. des parties*, Les régler. || Empêcher la continuation d'un mouvement, le cours, le progrès de quelque chose, l'écoulement de quelque liquide. *Ar. une horloge. Ar. un homme, un cheval dans sa course, dans sa marche. Ar. l'eau par le moyen d'une digue. Ar. le sang. Ar. une hémorrhagie. — Ar. un courrier*, L'empêcher pour un temps de continuer sa route; Retarder son départ. || Fixer, assujettir, consolider. *Ar. un volet que le vent agite. Ar. une patère qui ne tient pas. Ar. un balcon qui vacille.* || Fig., *Ar. ses yeux, ses regards sur quelqu'un* ou *sur quelque chose*, Regarder fixement. —Fig., *Ar. sa pensée sur quelque chose*, Considérer avec attention quelque chose. || Empêcher quelqu'un d'agir, de faire ce qu'il désire faire, de poursuivre ce qu'il a commencé. *Il veut exercer des poursuites contre moi, mais j'ai de quoi l'ar. Il allait faire une mauvaise spéculation, je l'ai arrêté à temps. Il se voit toujours arrêté dans ses projets. C'est la crainte seule qui l'arrête. Quel est l'obstacle qui vous arrête?* — Dans un sens anal., on dit : *Ar. les progrès de l'insurrection, les brigues, les cabales. Ar. le carnage. Ar. l'ardeur des combattants. Ar. les écarts du génie. Rien n'arrête le temps. Cette maladie a arrêté sa croissance.* || Fixer, retenir. *Les grâces, l'esprit, la beauté, rien ne peut ar. cet inconstant. Il a essayé de tout, rien n'a pu l'ar.* || Engager quelqu'un à son service, *Ar. un valet de chambre, une cuisinière.* — Par ext., on dit : *Ar. un appartement, une voiture, une place à la diligence.* || Appréhender au corps, retenir prisonnier. *On l'a arrêté pour vol, pour dettes. On l'a arrêté prisonnier.* || Saisir par voie de justice. *Ses créanciers ont fait ar. ses bagages. Ar. les exemplaires d'un pamphlet. — Saisir-arrêter*, voy. Saisie. || T. Couture. *Ar. un point*, Faire un nœud à la fin de la couture pour que le fil n'échappe pas. || T. Chasse. *Mon chien vient d'ar. une perdrix*, Vient de rencontrer une perdrix et se tient immobile. || T. Man. *Ar. et rendre*, Former des demi-temps d'arrêt successifs. || *Arrêter*, à l'impératif, s'emploie souvent absol. *Tu cours à ta perte, arrête! Cocher, arrêtez! Arrêtez, ne parlez pas ainsi de mon père.* Dans ces phrases elliptiques, on ne supprime le régime du verbe que pour donner plus de vivacité à l'expression. — *Arr.* s'emploie aussi absol. en T. de Chasse, *Ce chien arrête bien.* = s'Arrêter. v. pron. Cesser d'aller, d'agir, de parler. *Ma montre vient de s'ar. Il courait; à ce bruit, il s'arrêta tout à coup. Il s'est arrêté au milieu de son discours. Quand il est à jouer, cet enfant ne sait plus s'ar.* || Tarder, s'amuser, rester quelque temps dans un lieu. *Allez et revenez sans vous ar. Il s'arrête à toutes les boutiques. Nous nous sommes arrêtés plus d'une heure chez lui.* || Faire un séjour en quelque endroit, pendant un voyage. *Nous nous arrêtâmes trois jours à Marseille avant de prendre le paquebot.* || Se déterminer, se fixer. *Après avoir écouté différentes propositions, il finit par s'ar. à la première.* || Avoir égard à, tenir compte de. *S'ar. aux apparences.* || *S'ar. à des bagatelles. Il ne faut pas s'ar. à ce qu'il dit.* = Arrêter. v. n. Faire une station, interrompre sa marche. Se dit surtout De cavaliers ou de gens à équipage. *Nous arrêtâmes à Villejuif pour faire boire nos chevaux. J'ai dit à mon cocher d'ar. à la porte de la ville.* = Arrêté, ée, part. || *Cet homme n'a pas l'esprit bien ar.*, Ses idées ne sont pas nettes. || *Avoir des idées, des opinions bien arrêtées.* Avoir des idées, des opinions bien précises, nettement formulées. || *C'est ar.* ou *C'est une chose arrêtée*, C'est une chose décidée, résolue. || T. Peint. *Esquisse, composition arrêtée*, Esquisse, composition sur laquelle on n'a plus à revenir. — On dit encore qu'*Un dessin est ar.*, Lorsque les contours en sont tracés avec justesse et fermeté.

ARRÊTISTE. s. m. Compilateur ou commentateur d'arrêts.

ARRHEMENT. s. m. Action d'arrher. || Achat de grains en vert et sur pied. Vx et inusité.

***ARRHÉNATHÈRE.** s. f. (gr. ἄῤῥην, mâle; ἀθὴρ, barbe d'épi). T. Bot. Voy. Graminées.

ARRHER. v. a. S'assurer d'un achat, d'une location en donnant des arrhes. *Ar. des marchandises. Ar. un appartement.* = Arrhé, ée, participe.

ARRHES. s. f. pl. (gr. ἀῤῥαϐὼν). Ce qui est donné comme signe, gage ou dédit de l'exécution d'un marché. *Donner des ar.* || Se disait autrefois fig., dans le sens d'Assurance, de gage. *Les bonnes œuvres sont les ar. du salut.*

Enc. — Dans le principe, les *Ar.* étaient un simple gage que l'un des contractants donnait à l'autre comme signe matériel de la conclusion d'une vente, d'un marché, etc. En conséquence, la valeur des ar. était en général fort minime. — Aujourd'hui on donne des ar. comme garantie de l'exécution d'un contrat, lorsque cette exécution dépend de la volonté des parties. La valeur des ar. est ordinairement assez forte pour indemniser celui des contractants qui se trouverait lésé dans le cas d'inexécution des conventions. Ainsi, dans le cas où une promesse de vente a été faite avec des ar., chacun des contractants est libre de se départir, celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues en les doublant. (*Code civil, 1590.*) Les ar., lorsqu'il y a exécution de la promesse, sont portées à-compte du prix principal. — *L'usage s'est généralement établi de donner*, lorsqu'on loue un appartement ou un domestique, une petite *somme, connue sous le nom de Denier à Dieu*, soit au portier de la maison, soit au domestique qu'on arrête. On ne doit pas le confondre avec les ar. Le denier à Dieu reste en dehors du prix convenu; c'est une espèce d'étrenne donnée à raison de la conclusion de l'arrangement.

***ARRIAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Vautour.

ARRIÈRE. adv. (lat. *ad*, *retrò*). Loin. N'est usité que dans ces locutions et d'autres semblables pour marquer le dégoût, l'horreur ou le dédain. *Ar. de moi, Satan. Ar. les médisants.* = Arrière. prép. La prép. *Arrière* est toujours inséparable et se joint à certains substantifs pour y ajouter, en général, une idée de postériorité. *L'arrière-corps d'un bâtiment. Un arrière-neveu, des arrière-neveux*, etc. = Arrière (en). Loc. adv. qui indique une direction, une position opposée à celle qui est devant soi. *Aller, retourner en ar. Faire un pas en ar. Pencher en ar. Votre chapeau est trop en ar.* || Fig. et fam., *Cette affaire ne va ni en avant ni en ar.*, Elle est toujours dans le même état. || Derrière. *Pourquoi restez-vous en ar.?* — Fig., *Vous êtes bien en ar. pour votre travail*, Vous êtes bien en retard. — Fig., *Il me loue en ma présence et me déchire en ar.*, En mon absence. = en Arrière de. loc. prépos. Derrière, à une certaine distance de. *Cette division est en ar. de la ligne de bataille.* || Fig., *Mon fils est fort en ar. de ses condisciples*, Il n'est pas aussi avancé qu'eux dans ses études. — Dans un sens anal., on dit : *Être en ar. de son siècle.*

ARRIÈRE. s. m. La moitié du vaisseau qui s'étend depuis le grand mât jusqu'à la poupe. — * *Un bâtiment est sur l'ar.*, Lorsque par suite d'un mauvais arrimage son ar. est trop plongé dans l'eau. || *Vent ar.*, Loc. elliptique qu'emploient les marins pour dire que Le vent souffle du côté de la poupe, de l'ar. à l'avant du bâtiment. *Avoir vent ar. Aller vent arrière.*

ARRIÉRÉ. s. m. Reste d'une dette qu'on n'a pas payée intégralement à l'échéance. *Payer l'ar., une partie de l'ar.* — En T. Fin., s'emploie pour désigner Certaines dettes, rentes ou pensions que l'État ne paie point pour le moment. *Sa créance a été mise, portée à l'ar. Les termes échus de ma pension me seront payés lorsqu'on liquidera l'ar.* || On dit, par ext., *J'ai beaucoup d'ar. dans ma comptabilité, dans ma correspondance*, Je suis en retard pour le travail de ma comptabilité, etc.

ARRIÈRE-BAN. s. m. Voy. Ban.

ARRIÈRE-BEC. s. m. T. Archit. Voy. Pont.

ARRIÈRE-BOUCHE. s. f. T. Anat. Voy. Bouche.

ARRIÈRE-BOUTIQUE. s. f. Pièce qui est placée immédiatement derrière la boutique.

ARRIÈRE-CORPS. s. m. Arch. V. Avant-Corps.

ARRIÈRE-COUR. s. f. Cour de moindre dimension que la cour principale, et servant à donner du jour aux appartements. *Cette maison a deux arrière-cours.*

ARRIÈRE-FAIX. s. m. T. Anat. V. Accouchement.

ARRIÈRE-FIEF. s. m. Voy. Fief.

ARRIÈRE-GARANT. s. m. Voy. Garant.

ARRIÈRE-GARDE. s. f. Voy. Armée.

ARRIÈRE-GOÛT. s. m. Saveur différente de celle qu'on a d'abord éprouvée en goûtant certains corps sapides. Se prend ordinairement en mauvaise part. *Le vin frelaté par la litharge laisse un ar.-g. douceâtre.*

ARRIÈRE-MAIN. s. m. T. Jeu de paume. Coup du revers de la main. *J'ai gagné la partie par un bel ar.-m.* — On l'emploie au féminin en parlant d'un homme qui joue bien du revers de la raquette ou du battoir. *Il a l'ar.-m. belle.* || T. Man. Voy. Avant-main.

ARRIÈRE-NEVEU. s. m. Le fils du neveu, par rapport à l'oncle. *C'est mon ar.-neveu.* — Dans le style poétique, la loc., *Nos arrière-neveux*, s'emploie pour désigner La postérité la plus reculée. *Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.*

ARRIÈRE-PENSÉE. s. f. Pensée, intention qui est contraire à celle qu'on exprime, et qui cependant se laisse entrevoir ou soupçonner. *Cet homme a toujours des arrière-pensées. Dans cette démarche il y a une ar.-p. que le temps fera connaître.*

ARRIÈRE-PETIT-FILS. s. m. **ARRIÈRE-PETITE-FILLE.** s. f. Le fils ou la fille du petit-fils ou de la petite-fille par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. *Louis XV était arrière-petit-fils de Louis XIV. Elle a quatre arrière-petites-filles.*

***ARRIÈRE-PLAN.** s. m. Voy. Perspective.

ARRIÈRE-POINT. s. m. Point qui commence sur l'espace occupé par celui qui le précède. *Faire des arrière-points.*

ARRIÉRER. v. a. Retarder. *Ar. un payement*, Ne pas le faire au temps de l'échéance. = s'Arriérer. v. pron. — *Ce locataire s'est arriéré de deux termes.* Doit deux termes de son loyer. Demeurer en arrière, *L'infanterie s'arriérera.* = Arriéré, ée. part. *Payement ar.* — *Affaires arriérées*, Affaires qui n'ont pu être expédiées à temps. — *Cet enfant est fort ar.*, Il a fait fort peu de progrès pour son âge. — *Cet employé est toujours arriéré*, Est toujours en retard pour son travail.

ARRIÈRE-SAISON. s. f. L'automne, ou plus ordin. La fin de l'automne. *Les fruits de l'ar.-s.* || En parlant Du blé et du vin, on appelle *Ar.-s.* Les mois qui précèdent la moisson ou les vendanges nouvelles. *Le prix du blé éprouve ordinairement une hausse dans l'ar.-s.* || Fig., Le commencement de la vieillesse. *Faites des économies, songez à l'ar.-saison.*

ARRIÈRE-TRAIN. s. m. Voy. Avant-train.

ARRIÈRE-VASSAL. s. m. Voy. Fief.

ARRIÈRE-VOUSSURE. s. f. T. Archit.

Enc. — On nomme ainsi une espèce d'arc ou une voûte pratiquée derrière une porte ou derrière une fenêtre pour en couronner l'embrasure. Quelquefois les arrière-voussures sont destinées à faire fermer la porte plus exactement; d'autres fois, ce sont des arcs en décharge placés pour soulager son linteau. On distingue plusieurs sortes d'arrière-voussures suivant la forme qu'elles présentent.

ARRIMAGE. s. m. (gr. ἀρμὸς, assemblage). T. Mar. Art d'arrimer; Action d'arrimer ou résultat de cette action. *L'ar. est un art difficile. Chargement de facile ar. Frais d'ar. Ar. bien fait.*

Enc. — L'*Ar.* est l'art de disposer méthodiquement tous les objets qui doivent être contenus dans un navire. Quand on place ces objets, on se propose de les ranger dans l'ordre le plus propre à leur conservation, d'économiser l'espace autant que faire se peut, et de répartir leur poids de façon que le bâtiment ne perde aucune de ses qualités. Il ne suffit donc pas que les corps que doit porter un vaisseau soient arrimés le plus solidement possible; il faut que leur place soit distribuée de manière à procurer au bâtiment la plus grande stabilité, des mouvements très doux, une ligne d'eau favorable à la marche; il faut encore qu'aucune de ses parties ne soit fatiguée par un poids supérieur à celui que l'ingénieur l'a destinée à supporter. L'art de l'ar. se fonde non-seulement sur les données de la science, mais encore sur celles de l'expérience; car celle-ci enseigne quelquefois à neutraliser certains défauts de construction du navire.

ARRIMER. v. a. T. Mar. Placer, disposer, dans un ordre méthodique, tous les objets à bord d'un navire. *Ar. le lest. Ar. une cargaison.* = Arrimé, ée, participe.

ARRIMEUR. s. m. T. Mar. Celui qui arrime.

ARRISER. v. a. T. Mar. *Ar. une voile*, c'est L'amener en partie momentanément. — On dit aussi par abrév., *Riser.* = Arrisé, ée. part. — Voy. Voile.

ARRIVAGE. s. m. Abord d'un navire, d'un bateau dans un port. *Le lieu d'ar.* || Se dit aussi De l'arrivée des marchandises par la voie de l'eau. *Il y a de nombreux arrivages de grains à Marseille.*

ARRIVÉE. s. f. Action d'arriver. *Son ar. m'a fait grand plaisir.* || Moment où une personne arrive en quelque endroit. *Je me trouvais au débarcadère à son ar.* — Moment où des lettres, des marchandises sont apportées en quelque endroit. *A l'ar. de ces marchandises, il faudra les déballer.* || *Jour d'ar., heure d'ar.*, Jour et heure où arrivent les courriers, les voitures publiques, les convois de chemins de fer.

ARRIVER. v. n. (lat. *ad*, vers; *ripa*, rive). Aborder, approcher de la rive. *Nous arrivâmes à une plage déserte. Ar. au port.* || Avancer sur. *Ce vaisseau arrive sur nous. Ces deux frégates arrivèrent l'une sur l'autre et se lâchèrent leur bordée. Le capitaine commanda d'ar. Un corps de cavalerie arrive sur notre droite.* || Parvenir au lieu où l'on voulait aller. *Il est arrivé hier à Lyon. Il arrive d'un long voyage. Vous arrivez d'Espagne.* — *Il doit ar. dans un mois*, Il doit être de retour dans un mois. || Se dit De toute chose qui parvient à sa destination. *Il vient d'ar. à ce marchand trente balles de café. Il paraît que ma lettre n'est pas arrivée à son adresse. Les nouvelles d'Amérique viennent d'ar.* || *Ar. à bon port*, Parvenir heureusement au terme de son voyage, au lieu de sa destination. *Mon fils est arrivé à bon port. Ces colis sont arrivés à bon port.* || *Le ministre est inaccessible, je n'ai pu ar. jusqu'à lui*, Je n'ai pu parvenir à le voir, à lui parler. || *Les convives commencent à ar.*, A venir. *Il arrive à grands pas. Nous arrivons*, Nous approchons. || Fig., *Cet enfant arrive à l'âge de puberté. Le jour de l'expiation est arrivé. La vieillesse arrive. La mort arrive à grands pas. La nuit arrive. Les fruits arriveront bientôt à maturité. Pas tant de phrases, arrivez au fait. Les idées lui arrivent plus vite que les mots.* || Parvenir, atteindre. *Ar. à son but, à ses fins. Ar. à la fortune. Il arrivera aux plus hautes dignités. Il est arrivé à jouer assez bien ce concerto. Je suis arrivé à reconnaître que..... L'astronomie est arrivée à découvrir les lois qui régissent le système planétaire. Ar. à la perfection.* || * *Cette dépense n'arrivera pas à mille francs*, Ne s'élèvera pas à mille francs. || Pris absol., *Ar.* signifie souvent Réussir, parvenir. *En vous y prenant ainsi, vous arriverez. Il est si intrigant qu'il arrivera.* || En parlant Des accidents, des événements de la vie, *Ar.* sign. Survenir. *Un malheur n'arrive jamais seul. Voyez ce qui m'arrive. Cela peut ar. à tout le monde.* — *Cela ne m'arrivera jamais*, Je ne le ferai jamais ou Je ne m'y exposerai jamais. — On dit dans un sens anal. et par forme de réprimande ou de menace : *Que cela ne vous arrive plus! Que cela vous arrive encore!* = Arriver, s'emploie impersonn. *Il arriva des gens que nous n'attendions pas. Il est arrivé des nouvelles de l'Espagne. Il vient de m'ar. un accident. Il en arrivera malheur. Il arrive souvent que..... Toutes les fois qu'il m'arrive de songer à cela.* — *Il en arrivera ce qu'il pourra*, loc. fam. qui sign., A tout hasard; Le résultat sera bon ou mauvais, peu m'importe. = Arrivé, ée. participe.

ARROBE. s. f. T. Métrol. Voy. Poids et *Mesures de* capacité.

ARROCHE. s. f. T. Bot. Voy. Chénopodées.

ARROGAMMENT. adv. Avec arrogance.

ARROGANCE. s. f. Fierté, hauteur; Manières hautaines; Ton impérieux. *Sotte ar. Ar. insupportable. Parler avec ar.*

ARROGANT, ANTE. adj. Hautain, fier, impérieux. *Ce parvenu est fort ar. Ton ar. Paroles arrogantes.* || S'emploie subst. *C'est un petit ar. C'est une arrogante. Avez-vous vu cet ar.?*

Syn. — *Rogue.* — L'*Ar.* a de la hauteur, de la morgue, des prétentions élevées; il s'attribue un mérite, une supériorité, et souvent même une autorité qu'il ne possède point. Sous ce rapport, l'homme *rogue* ressemble à l'*ar.*; mais en outre il est brusque, bourru et parfois brutal; il a un air peu avenant, un ton sec et des manières pleines de rudesse. Le terme *ar.* s'applique plus spécialement au caractère, à l'esprit, au langage; le mot *rogue*, à l'abord, à l'humeur, aux façons d'agir d'une personne. Le premier appartient au style élevé, le second au style familier et même vulgaire.

ARROGER. v. a. (lat. *adrogare*, demander). Ne s'emploie qu'avec le pron. pers. *Se* pour *A soi.* S'attribuer illégitimement quelque chose. *S'ar. un pouvoir qu'on n'a pas. Pourquoi vous arrogez-vous ce droit, ce* *privilége ? L'autorité que vous vous êtes arrogée. Ils se sont arrogé des titres qui ne leur appartiennent pas.* = Arrogé, ée. part. = Conjug. Voy. Manger. = Syn. Voy. Approprier.

ARROI. s. m. (R. *charroi?*). Train d'équipage. N'est usité que dans cette phrase fam., *Être en mauvais ar.*

ARRONDIR. v. a. (R. *rond*). Donner une forme sphérique ou circulaire. *Ar. une boule. Ar. une barre de fer. Ar. une meule. Ar. un manteau. Ar. ses bras en dansant.* || Fig. et fam., *Ar. son champ, son héritage, son domaine,* Acquérir des terres contiguës. — Dans un sens anal., on dit, *Ar. sa fortune.* || *Ar. une période; Ar. ses phrases,* Leur donner du nombre, de l'harmonie. || T. Mar. *Ar. un camp, une île,* Naviguer autour d'un cap, d'une île, en en suivant de près les contours. || T. Peint. et Sculpt. Modeler, faire sentir le relief, la saillie des objets. = s'Arrondir. v. pron. Prendre une forme ronde. *L'ivoire s'arrondit sous la main du tourneur. Son visage s'arrondit.* = On dit D'une femme enceinte que *Sa taille s'arrondit.* || En parlant De quelqu'un qui augmente son domaine, sa fortune, on dit qu'*Il s'arrondit. J'ai acheté ce coin de terre pour m'ar.* = Arrondi, ie. part. || S'emploie adjectiv. et signifie alors Qui a une forme ronde. *Un visage ar. Formes arrondies. Cette plante a des feuilles arrondies.*

ARRONDISSEMENT. s. m. Action d'arrondir; État de ce qui est arrondi. *L'ar. d'une sphère, d'une figure.* — Fig., *L'ar. d'une période, d'une phrase.* || *Arrondissement,* Division territoriale particulière à la France. *Un chef-lieu d'ar. Chaque département est divisé en arrondissements.* Voy. Département. || Circonscription territoriale soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique. *Un ar. communal. Un ar. maritime. Le second ar. de Paris.*

ARROSAGE. s. m. Action de conduire, au moyen de canaux, l'eau d'une source, d'un ruisseau, d'une rivière, etc., sur des terrains trop secs. || T. Artill. Voy. Poudre *à canon.*

ARROSEMENT. s. m. Action d'arroser. *L'ar. des promenades publiques.* || T. Jeu. Action d'arroser. *L'ar. a été cher.*

Enc. — La présence de l'eau est une des conditions indispensables au développement de la vie ainsi qu'à la croissance de tous les êtres, soit animaux, soit végétaux. Pour ces derniers surtout, l'eau est particulièrement nécessaire; car les éléments minéraux contenus dans le sol et indispensables à la vie végétale, doivent être préalablement dissous pour pouvoir être absorbés par les plantes. De là, la nécessité de fournir de l'eau aux plantes que l'homme cultive pour sa subsistance ou pour les besoins de l'industrie, lorsque le sol n'est pas traversé par des cours d'eau, ou lorsque les pluies sont insuffisantes. L'homme imite ces deux procédés de la nature : tantôt il dérive les eaux d'une rivière et les conduit au moyen de canaux artificiels dans les champs qu'il veut féconder; tantôt il distribue l'eau sur le sol et sur les plantes à la manière de la pluie. On désigne plus spécialement le premier de ces procédés par le terme d'*Irrigation*, et le second par celui d'*arr*.

L'*Arr.* s'exécute à l'aide d'instruments assez simples, mais qui varient suivant les circonstances. Le plus vulgaire est l'*Arrosoir*. C'est tout simplement un vase plus ou moins grand, de la base duquel s'élève un tube dont l'orifice sert à verser l'eau sur le sol et les plantes. A ce tube s'ajoute un renflement appelé *pomme* à cause de sa figure, ou *gerbe* à cause des trous dont il est percé, et qui servent à distribuer l'eau sous forme de pluie. L'arrosoir ordinaire est bien connu ; celui que représente la Fig. 1 n'en diffère que par sa forme plus commode, et surtout par la disposition de son anse, qui permet de remplir et de vider le vase sans le quitter et en laissant simplement glisser la main (Fig. 2. *Pomme d'arrosoir*). La Fig. 3 représente un arrosoir dont la pomme est remplacée par un long bec. Il est usité dans les serres pour arroser les plantes ou les pots placés sur des gradins éloignés. L'orifice de cet ustensile est fermé par une soupape à ressort A qui comprime l'eau et la fait jaillir à une assez grande distance. Pour les semis qui veulent être arrosés avec précaution, de crainte de déranger les semences, Petit a imaginé l'arrosoir pneumatique ci-dessous (Fig. 4). Il suffit de boucher ou de déboucher avec le pouce le trou A pour arrêter ou permettre l'écoulement de l'eau. Quand on veut simplement arroser les feuilles des plantes, on se sert souvent de seringues d'une forme particulière (Fig. 5. *Seringue* de Petit). Enfin, lorsque les plantes sont trop élevées pour qu'on puisse les arroser avec l'instrument qui précède, on a recours à des pompes plus ou moins compliquées. La Fig. 6 représente une pompe simple à main, fort employée. Une soupape qui se lève de bas en haut, existe à la base de la pompe au point S. On place l'instrument dans un vase plein d'eau. En tirant le piston P, l'eau monte dans le corps de la pompe et le remplit ; puis, lorsqu'on pousse le piston, l'eau comprimée ferme la soupape et s'échappe par le tube latéral qui conduit à la pomme B. Ces appareils ont été modifiés de bien des manières, mais ceux que nous indiquons sont à la fois les plus simples et les plus usités.

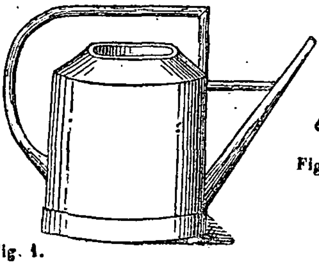

Fig. 1.

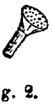

Fig. 2.

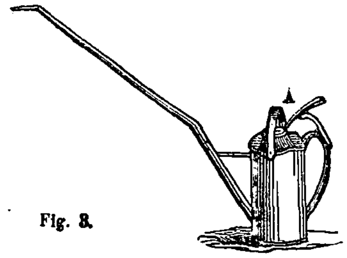

Fig. 3.

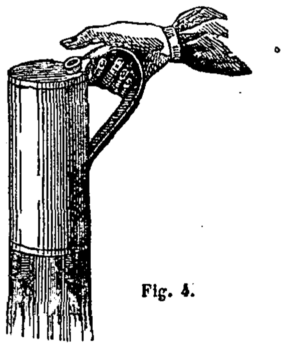

Fig. 4.

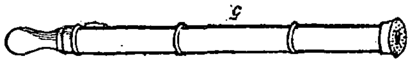

Fig. 5.

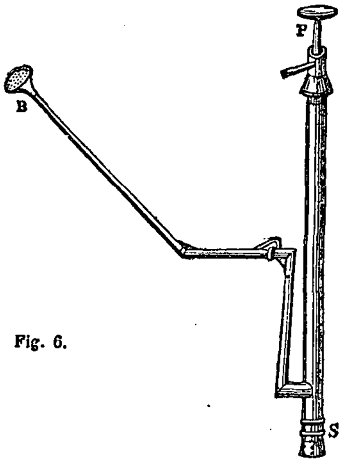

Fig. 6.

Les règles générales qu'il est possible d'établir au sujet de l'arr. sont en fort petit nombre. Tout agriculteur sait que la quantité d'eau à distribuer aux plantes doit varier suivant la nature des plantes elles-mêmes, et qu'il faut en outre tenir compte de la nature du sol et du climat. Telle plante pourrirait avec une quantité d'eau qui ne suffirait pas à une autre. Un sol argileux, qui retient fortement l'eau, doit être moins arrosé qu'un sol calcaire. L'agriculteur doit aussi, sous le rapport de l'arr., principalement quand il s'agit de végétaux exotiques, imiter le climat sous lequel ils vivaient primitivement. Enfin, ces trois influences différentes se modifient réciproquement, et leur combinaison doit être l'objet d'une étude constante de la part du cultivateur. La nature de l'eau, employée dans l'arr., donne lieu aussi à quelques considérations particulières. Celle qui convient le mieux est l'eau de pluie, parce qu'elle est plus aérée et contient moins de sels en dissolution ou en suspension. Après elle vient l'eau des citernes et des rivières. Quant à celle des puits et des sources, elle est bien moins propre à l'arr.; il est souvent nécessaire et toujours convenable, avant d'en faire usage, de la laisser séjourner pendant quelque temps au contact de l'air et de la lumière solaire.

ARROSER. v. a. (lat. *ros*, rosée). Humecter, mouiller quelque chose en y répandant de l'eau ou quelque autre liquide. *Ar. des fleurs, le pied des arbres, un jardin. Ar. les rues. Ar. une chambre. Magdeleine arrosa les pieds du Christ avec une huile parfumée.* — Fam., *J'ai été bien arrosé,* J'ai été bien mouillé par la pluie. || *Ar. de ses larmes,* Mouiller de larmes. *Il arrosait son lit de ses larmes.* — Fig., *Ar. son pain de ses larmes,* Vivre dans la douleur et la misère. — *Ar. la terre de ses sueurs,* Féconder la terre par son travail. || Faire circuler de l'eau dans les terres, afin de les fertiliser. *De nombreux canaux amènent l'eau du fleuve voisin pour ar. ces prairies.* — Se dit également des fleuves et des cours d'eau qui traversent un pays. *La Loire arrose les champs fertiles de la Touraine. Ce royaume est arrosé par de magnifiques rivières.* || Fig. et fam., *Ar. ses créanciers,* Leur distribuer quelque somme pour leur faire prendre patience. — On dit aussi en parlant De petites libéralités que dans de certaines circonstances il faut distribuer. *Ayez soin d'ar. ces gens-là.* || Se dit De la rétribution qu'un joueur doit à tous les autres dans certains jeux et dans certains cas. *Ar. un brelan.* — Se dit également en parlant Du supplément que des actionnaires ou des intéressés dans une entreprise sont quelquefois obligés d'ajouter à leur mise de fonds pour subvenir à des dépenses imprévues. *Il nous en a coûté autant pour ar. que pour la première mise de fonds.* = Arrosé, ée, participe.

ARROSOIR. s. m. Vase propre à arroser. *Un ar. de fer-blanc. Pomme d'ar.* || * T. Zool. Genre de *Mollusques.* Voy. Enfermés.

***ARROW-ROOT.** s. m. [On pron. *arrô-route.*] (angl. *arrow*, flèche; *root*, racine). Sorte de fécule qui s'extrait de diverses espèces végétales appartenant au genre *Maranta.* Voy. Marantacées et Amidon.

ARRUGIE. s. f. T. Mines. Canal pour l'écoulement des eaux.

ARS. s. m. pl. (lat. *artus*, membre). T. Médec. vétér. Ne s'emploie que dans ces loc. : *Saigner un cheval des quatre ars* ou *aux quatre ars,* Le saigner aux quatre membres. *Cheval frayé aux ars,* Cheval qui a une écorchure au pli qu'on observe au point d'union du corps avec la partie interne des membres antérieurs.

ARSENAL. s. m. (lat. *arx*, citadelle). Lieu où l'on tient en réserve toutes sortes d'armes et de munitions de guerre. — Fig., *Cet ouvrage est un ar. où toutes les opinions trouvent des arguments.*

Enc. — En général les *Arsenaux* ne sont pas de simples dépôts d'armes et de munitions. Aux édifices qui servent ainsi de magasins sont ordinairement joints des bâtiments spéciaux destinés à la fabrication, à la réparation et à l'entretien des armes de tout genre, à la confection de la poudre et des diverses espèces d'artifices usités aujourd'hui. On y trouve, par conséquent, des fonderies, des forges, et des ateliers plus ou moins nombreux, selon l'importance de l'établissement. Les principaux arsenaux que possède la France, sont ceux de Paris (Vincennes), de Strasbourg, de Metz, de Lille, de Besançon et de Perpignan. Ainsi qu'on le voit, tous sont situés dans les places fortes, disposition dont la sagesse n'a pas besoin d'être démontrée.

Les arsenaux maritimes sont des établissements d'une étendue et d'une importance supérieure encore à celles des arsenaux *dont nous venons de parler. Un ars. maritime, en effet,* doit contenir les matériaux et les ateliers de tout genre nécessaires à la construction, à l'armement, au désarmement, au radoub, à l'abri et à l'entretien des vaisseaux et autres bâtiments de guerre. On y trouve des approvisionnements immenses en bois de construction et de mâture, des forges, des ateliers pour la voilerie, la corderie, la menuiserie, la tonnellerie, la peinture, la sculpture, l'avironnerie, etc.; un parc d'artillerie et une salle d'armes ; une manutention et des magasins pour les vivres ; des radeaux, des pontons, des chalans, etc.; des chantiers et des bassins de construction ; des machines à curer, etc. Il renferme en outre des casernes pour les troupes, un hôpital pour les malades et les blessés, ainsi que divers bâtiments occupés par l'administration préposée à la direction et à la surveillance de toutes les parties de l'établissement. Il n'est pas besoin de dire qu'un ars. maritime tient toujours à une rade et qu'il est protégé par des fortifications, afin de le mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi.

La France possède cinq principaux arsenaux maritimes, dont trois de première classe (Brest, Toulon et Rochefort), et deux de seconde classe (Lorient et Cherbourg). Ces arsenaux sont les seuls où l'on puisse construire, armer et abriter des vaisseaux de ligne. Nous avons en outre six arsenaux secondaires pour les bâtiments inférieurs : ce sont ceux de Dunkerque, du Havre, de

Nantes, de Bordeaux, de Bayonne et de Saint-Servan. — Chez les puissances étrangères, les arsenaux maritimes les plus importants sont : en Angleterre, Woolwich, Sheerness, Deptford, Portsmouth et Plymouth ; en Suède, Carlscrona ; en Russie, Cronstadt (mer Baltique) et naguère Sébastopol (mer Noire) ; en Prusse, Dantzick ; en Danemark, Copenhague ; en Hollande, Flessingue, Le Texel, etc. ; en Belgique, Anvers ; en Espagne, La Corogne, Cadix, Carthagène, Barcelone, Gibraltar (aux Anglais) ; en Portugal, Lisbonne ; en Italie, et dans ses dépendances géographiques, Gênes, Livourne, Naples, Ancône, Venise, Trieste, Palerme, Malte (à l'Angleterre), etc. ; en Turquie, Constantinople ; en Egypte, Alexandrie. Parmi les arsenaux de l'Amérique, nous nous contenterons de citer ceux de New-York, Boston, Baltimore (États-Unis) ; Vera-Cruz (Mexique) ; Carthagène (Nouvelle-Grenade), Valparaiso (Chili), Rio-Janeiro et Bahia (Brésil).

ARSÉNIATE. s. m. T. Chim. Voy. Arsenic.

ARSENIC. s. m. [On fait sentir le C.] (gr. ἄρσην, mâle, homme ; νικάω, je dompte). T. Chim.

Enc. — *L'Ars. est un métal solide, d'un gris d'acier* brillant, lorsqu'il est récemment préparé ou lorsqu'on l'a conservé à l'abri du contact de l'air. Il est insipide et inodore, mais le frottement en dégage une légère odeur alliacée ; sa texture est grenue et quelquefois écailleuse ; il est très cassant et facile à pulvériser. Sa densité est de 5,959. A une chaleur de 180°, il passe immédiatement à l'état de vapeur, sous la pression ordinaire de l'atmosphère. On ne le liquéfie qu'en le soumettant à la chaleur rouge en même temps qu'à une forte pression dans un vase bien fermé. A la température ordinaire, l'oxygène de l'air, quand ce dernier est humide, se combine avec l'ars. et le transforme en une poudre noirâtre qui n'est qu'un *mélange* d'ars. et d'acide arsénieux (*Poudre aux mouches*). Lorsqu'on met l'ars. en contact avec un corps en ignition, il brûle à l'air comme de l'amadou, en répandant une lumière bleuâtre, à peine visible pendant le jour, mais qui, dans l'obscurité, ressemble exactement à la lumière du phosphore. Cette combustion s'accompagne d'une odeur particulière qui rappelle celle de l'ail ou du phosphore. Quand on projette de l'ars. sur des charbons ardents, il se réduit complétement en vapeurs brunâtres d'abord (ars.), puis blanches (acide arsénieux), en dégageant la même odeur alliacée. Cette odeur n'appartient ni à l'ars. en vapeur, ni à l'acide arsénieux ; elle ne fait que se développer au moment même du passage de l'ars. à l'état d'acide arsénieux, ou réciproquement. La formule de l'ars. est As, et son équivalent 940,08.

L'ars. se combine avec une foule de corps simples ; mais nous ne parlerons ici que des composés qui offrent un certain intérêt pour la thérapeutique, l'industrie et la médecine légale. Toutes les combinaisons formées par l'ars. ont pour caractère commun d'exhaler une odeur alliacée, quand on les projette sur des charbons ardents, et de donner de l'ars. métallique lorsqu'on les chauffe avec du flux noir dans un tube à réduction.

L'ars. forme avec l'oxygène trois combinaisons, l'oxyde noir, l'acide arsénieux et l'acide arsénique. L'*Oxyde noir* n'est, selon Proust, qu'un mélange d'ars. métallique et d'acide arsénieux. C'est une poudre noire, floconneuse, qui résulte de l'action de l'oxygène ou de l'air atmosphérique humide sur l'ars. Son nom vulgaire de *Mort aux mouches* indique et ses propriétés toxiques et l'usage auquel on l'emploie. — L'*Acide arsénieux*, appelé aussi *Oxyde d'ars.*, *Ars. blanc*, *Mort aux rats* ($As\,O^3$) se vend dans le commerce sous le simple nom d'ars. Lorsqu'il est récemment préparé, l'acide arsénieux est en masses vitreuses, transparentes, inodores ou faiblement colorées en jaune, d'une densité de 3,73 ; mais il ne tarde pas à perdre sa transparence. Celui qu'on trouve dans le commerce est en morceaux irréguliers, durs, pesants, opaques, d'un blanc laiteux, ou bien il a l'aspect et la cassure de la porcelaine, et offre quelquefois des veines vitreuses ou des veines jaunâtres de sulfure jaune d'ars. Dans cet état, sa densité primitive a diminué et se trouve réduite à 3,69. L'acide arsénieux est dimorphe ; il cristallise en tétraèdres par la voie sèche et en octaèdres par la voie humide. Lorsqu'il est en poudre, il ressemble par son aspect et sa blancheur à du sucre pulvérisé ou à de la farine ; mais son poids est relativement plus grand, et, vue à la loupe, cette poudre se compose de petits fragments durs et anguleux. L'acide arsénieux est inodore. Suivant le célèbre toxicologue Christison, il est insipide et laisse un goût douceâtre dans l'arrière-gorge. C'est, du reste, ce que semble confirmer la facilité avec laquelle certaines personnes l'ont croqué comme du sucre ou avalé dans leurs aliments sans s'en douter. L'acide arsénieux est assez peu soluble dans l'eau ; à froid il ne se dissout que dans 100 p. environ de ce liquide ; l'eau bouillante en dissout environ le 8e de son poids. Il devient plus soluble lorsqu'on y ajoute un acide, comme l'acide chlorhydrique. Sa dissolution *aqueuse rougit faiblement le tournesol*. Il est très soluble dans l'acide chlorhydrique. Lorsqu'on le chauffe dans un matras, il se volatilise sans se liquéfier et sans se décomposer. L'acide arsénieux s'obtient en grand, pendant le grillage des minerais de cobalt arsenical : mais, comme après la première sublimation, il n'est pas pur, on le sublime de nouveau dans des cucurbites en fonte. — On emploie cet acide dans les arts, dans les manufactures de toiles peintes, dans la fabrication du verre, pour préparer l'orpiment artificiel, le vert de Schéele, etc. Mélangé avec de la farine, il sert à détruire les rats. Enfin, quoiqu'il soit doué de propriétés toxiques très violentes, la thérapeutique a su l'utiliser *dans un grand nombre de cas. Toutefois, comme les* diverses préparations arsenicales possèdent des propriétés semblables, nous leur consacrerons un paragraphe unique, afin d'éviter les répétitions. — L'*Acide arsénique* ($As\,O^5$) est solide, blanc, cristallisable et d'une saveur métallique caustique. Sa densité est de 3,4 environ. Quand on le chauffe dans des vaisseaux fermés, il fond, se vitrifie et finit par se décomposer en acide arsénieux volatil et en oxygène. Sur les charbons ardents, il se boursoufle, puis se décompose en arsenic qui se volatilise, et en oxygène qui s'unit au charbon. Il attire puissamment l'humidité de l'air et se liquéfie en partie. Il est beaucoup plus soluble dans l'eau que l'acide arsénieux ; car 6 p. d'eau froide et 2 p. d'eau chaude suffisent pour le dissoudre. Sa dissolution rougit fortement le tournesol. On obtient cet acide en traitant une dissolution d'acide arsénieux par 12 p. d'acide azotique et 1 p. d'acide chlorhydrique, et en évaporant.

Le soufre est susceptible de se combiner en diverses proportions avec l'ars. Les composés les plus importants à connaître sont le proto-sulfure et le sesqui-sulfure. — Le *Proto-sulfure* ($As\,S^2$) est encore désigné sous les noms de *Réalgar*, *Orpin rouge*, *Ars. rouge*, *Rubine d'ars.*, *Rubis arsenical*, *Poudre rouge des volcans*. Le réalgar naturel est en morceaux d'un rouge terne ou brillant, lamelleux, faciles à rayer. On le trouve en Chine, au Japon, en Bohême, dans les produits volcaniques, etc. L'artificiel est en masses compactes, d'un rouge foncé, à cassure vitreuse écailleuse ; sa poudre est rouge hyacinthe. On le prépare en chauffant de l'ars. ou de l'acide arsénieux avec un excès de soufre. Le réalgar s'emploie en peinture ; mais il altère les couleurs blanches de plomb avec lesquelles on l'unit. Les artificiers s'en servent pour faire les feux blancs, dits *Feux indiens* ou *chinois*, qui répandent une lumière fort vive. La composition employée pour ce feu est formée de 2 p. réalgar, 7 fleur de soufre et 24 nitre. — Le *Sesqui-sulfure* ($As\,S^3$) appelé aussi *Orpiment*, *Orpin*, *Ars. jaune*, se rencontre dans la nature en morceaux d'un jaune doré, mat ou brillant, fibreux ou lamelleux, doux au toucher. Il vient de la Hongrie, de la Valachie, et se trouve dans toutes les mines riches en ars. L'artificiel est tantôt en masses dures, compactes, lamelleuses, semi-vitreuses, irrégulièrement colorées en jaune-citron plus ou moins foncé, qui s'obtiennent en sublimant un mélange d'acide arsénieux et de soufre ; tantôt *en poudre jaune et opaque, qui s'obtient en précipitant une dissolution* d'acide arsénieux par l'acide sulfhydrique. L'orpiment est usité en peinture : il donne une très belle teinte d'un jaune transparent ; mais, après quelque temps, il a l'inconvénient de noircir les couleurs de plomb avec lesquelles on le mêle, en les faisant passer à l'état de sulfure. On s'en sert aussi dans les fabriques de toiles peintes pour dissoudre l'indigo. — Les deux sulfures naturels jaune et rouge sont insolubles ou fort peu solubles dans l'eau : les sulfures artificiels le sont davantage, surtout le sulfure jaune en morceaux ; aussi jouissent-ils de propriétés toxiques bien plus prononcées. Chauffés avec du flux noir, ils se réduisent en ars. *métallique et en sulfure de potassium*, lequel traité par l'acide chlorhydrique laisse dégager du gaz acide sulfhydrique reconnaissable à son odeur. Cette réaction est la plus importante et la plus caractéristique. — Le réalgar et l'orpiment très-pur sont quelquefois usités en médecine.

L'ars. se combine très-bien avec divers métaux, et forme avec eux des alliages fort cassants, lors même qu'il n'entre dans le mélange que pour une très faible proportion. Plusieurs de ces alliages sont plus fusibles et moins colorés que les métaux qui les composent. L'alliage des miroirs de télescope, par ex., est formé d'ars., de platine, de cuivre et d'étain. L'ars. fondu avec parties égales de cuivre, constitue le *Cuivre blanc*, dont on fabrique en Allemagne des ustensiles et des objets d'agrément. L'ars. entre encore dans la fabrication du plomb de chasse. En ajoutant au plomb 2 ou 3 millièmes d'ars., il se produit un arséniure, qui en se solidifiant, s'entoure de plomb. chaque gouttelette formant une petite sphère par l'attraction qu'elle exerce sur toute la masse du métal.

L'*Iodure d'ars.* est solide, volatil, soluble dans l'eau. Sa couleur est rouge de laque. Il s'obtient en chauffant avec de l'iode de l'ars. pulvérisé, et en distillant ensuite pour séparer l'iodure de l'excès d'ars. métallique. Ce composé est usité en médecine.

L'*Hydrogène arsénié* ou *Hydrure d'ars.*, ou bien encore *Arséniure d'hydrogène* ($As\,H^3$) est un gaz acide, incolore, insoluble et inflammable. Son odeur est nauséabonde et rappelle celle du phosphore. Ce gaz est excessivement délétère. A l'état de pureté, sa densité est 2,695. Quand on le fait passer au travers d'un tube incandescent, il se décompose en hydrogène et en ars. Il brûle à l'air avec une flamme jaune et se transforme en eau et en un mélange grisâtre d'ars. et d'acide arsénieux. Le chlore, l'iode, le soufre, les acides nitrique et sulfurique décomposent le gaz hydrogène arsénié.

Les *Arsénites* et les *Arséniates* sont des sels formés par la combinaison de l'acide arsénieux ou de l'acide arsénique avec une base. Ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque sont seuls solubles dans l'eau. Les arsénites et les arséniates insolubles se transforment cependant en sels solubles, quand on les fait bouillir avec du carbonate de potasse ; il se produit alors un arsénite ou un arséniate de potasse soluble et un carbonate insoluble, dont on sépare la base par l'acide azotique pour constater ses caractères. Les arsénites solubles donnent lieu aux mêmes réactions que les dissolutions d'acide arsénieux. Les arséniates solubles se comportent avec les réactifs comme l'acide arsénique.

Les principaux sels arsenicaux sont les suivants : 1° L'*Arsénite de cuivre* ou *Vert de Schéele* se présente sous la forme d'une poudre d'un vert clair. On l'obtient en faisant bouillir ensemble du sulfate de cuivre, de la potasse et de l'acide arsénieux, dans de l'eau. Ce sel est usité comme substance colorante. — 2° L'*Arsénite de potasse* est en masses amorphes d'un blanc sale. Pour l'obtenir on fait bouillir une dissolution de potasse avec un excès d'acide arsénieux. — 3° Le *Biarséniate de potasse* se prépare en chauffant ensemble de l'acide arsénieux et du nitrate de potasse cristallisé. Ce sel est blanc, cristallisé et possède une réaction acide. — 4° L'*Arséniate de soude* est cristallisé, incolore et doué d'une saveur amère. On le prépare en chauffant un mélange d'acide arsénieux et de nitrate de soude. — 5° L'*Arséniate d'ammoniaque* est en prismes rhomboïdaux incolores et légèrement efflorescents. On l'obtient en saturant l'acide arsénique par l'ammoniaque. — 6° L'*Arséniate de protoxyde de fer* est blanc et s'altère rapidement à l'air. Il se produit par voie de double décomposition, en traitant l'arséniate de soude par le sulfate de protoxyde de fer. — Les cinq derniers sels que nous venons de nommer ne sont usités qu'en médecine.

Thérap. — L'ars. est le plus énergique de tous les poisons minéraux, et son action vénéneuse s'exerce sur tous les êtres organisés, sur les plantes aussi bien que sur les animaux, pourvu qu'il soit absorbé. C'est pourquoi les préparations arsenicales, toutes choses égales d'ailleurs, sont d'autant plus actives qu'elles sont plus solubles. L'ars. métallique, qui est insoluble, ne paraît pas avoir d'effet toxique par lui-même, et s'il a quelquefois empoisonné des animaux, c'est sans doute parce qu'il s'est transformé en oxyde dans leur estomac. Les préparations arsenicales peuvent être absorbées par toutes les voies, aussi bien par la peau recouverte de son épiderme ou dénudée que par les membranes muqueuses. Mais elles possèdent en même temps des propriétés thérapeutiques précieuses dont la médecine tire un parti avantageux dans certaines maladies. Appliquées sur les tissus, les compositions arsenicales les irritent violemment et peuvent y déterminer la formation d'escarres. Administrées à très faible dose, elles donnent lieu aux phénomènes suivants : Augmentation de l'appétit et de la soif ; selles plus faciles, plus abondantes et sans diarrhée ; sentiment de chaleur sèche, qui du creux de l'estomac s'étend peu à peu à tout le corps ; état fébrile léger, mais évident, qui n'affecte jamais le type intermittent à moins que l'ars. n'ait été donné à doses éloignées et régulièrement ; excitation nerveuse très-notable ; insomnie ; augmentation de la contractilité musculaire ; sécrétion urinaire plus abondante, coïncidant ordinairement avec la sécheresse de la peau ; salivation quand l'usage de l'ars. est longtemps continué. — Les préparations arsenicales, employées à doses extrêmement faibles, sont des médicaments véritablement *héroïques dans certains cas ; mais il faut toujours* surveiller attentivement leurs effets. Depuis longtemps déjà, il est reconnu qu'elles sont l'agent thérapeutique le plus efficace dans les affections de la peau dites squammeuses. On fait surtout usage de la *Liqueur de Fowler* qui est une solution d'arsénite de potasse, et de la *Liqueur de Pearson* qui est une solution d'arséniate de soude. Le biarséniate de potasse et l'arséniate d'ammoniaque s'emploient de la même manière et dans les mêmes circonstances. L'arséniate de protoxyde de fer s'administre sous forme de pilules, dans le cas de dartres rongeantes scrofuleuses. L'iodure d'ars. est usité dans le même cas ; mais *il s'emploie à l'extérieur sous forme de pommade. Le sulfure* jaune d'ars. (orpiment) n'est plus employé en médecine : il entre seulement dans la composition de certaines préparations épilatoires. — L'acide arsénieux est usité à l'extérieur comme escarotique. La *Pâte caustique du frère Côme* ou *de Rousselot*, et la *Pâte arsenicale de Dubois*, dans lesquelles l'acide arsénieux constitue le principe actif, sont très-utiles contre les affections cancéreuses limitées. L'acide arsénieux s'administre plus souvent à l'intérieur : il entre dans la composition des *Pilules asiatiques* si vantées contre les affections squammeuses de la peau. Aujourd'hui, cependant, l'acide arsénieux est surtout usité comme *fébrifuge dans le cas de fièvres intermittentes*. Dès 1700, Slevot, professeur à Iéna, l'avait proclamé le fébrifuge par excellence, et l'avait déclaré supérieur au quinquina. Depuis lors d'habiles praticiens ont constaté l'efficacité de l'ars. comme antipériodique. Néanmoins, c'est aux expériences nombreuses faites en Algérie par le docteur Boudin, dans le cas de fièvres intermittentes simples et pernicieuses, que les préparations arsenicales doivent la popularité dont elles jouissent à cette heure. Le même médecin en a aussi obtenu quelques succès contre certaines névralgies, et notamment contre celles qui dépendent du nerf trifacial. Quant aux essais du professeur Trousseau, relatifs à l'emploi de l'ars. dans le traitement de la phthisie pulmonaire, ils n'ont pas donné de résultats véritablement satisfaisants.

Toxicol. — Toutes les combinaisons arsenicales peuvent donner lieu à des expertises légales. Cependant, comme il en est une, l'acide arsénieux, qui sert à commettre la plupart des empoisonnements, c'est de cette substance que nous nous occuperons exclusivement. Dans tous les cas d'empoisonnement, on trouve l'ars. soit simplement mêlé aux aliments ou aux boissons, soit combiné avec certains liquides animaux, tels que le sang et l'urine, ou avec la substance même de certains organes, comme le foie, la rate, etc. Ces substances empêchent, en général, que l'on puisse constater directement la présence du poison au moyen des réactifs : il faut donc les éliminer aussi complétement que possible. Lorsqu'elles sont simplement mélangées avec de l'acide arsénieux en poudre ou en fragments plus ou moins volumineux, on y parvient à l'aide de lavages ; mais lorsque l'acide arsénieux s'y trouve dissous ou combiné, le lavage ne suffit plus pour effectuer cette séparation. Dans ce cas, on doit détruire les matières organiques en les carbonisant. Il existe un assez grand nombre de procédés de carbonisation, qui tous atteignent plus ou moins bien le but qu'on se propose. Nous ne décrirons que celui auquel s'est arrêté définitivement l'Académie des sciences. On place les matières imprégnées d'ars. dans une capsule de porcelaine, après les avoir préalablement divisées, si elles sont solides, et l'on y ajoute de 1/6 à 1/2 de leur poids d'acide sulfurique, suivant qu'elles sont grasses ou non, liquides ou solides, etc. On chauffe ensuite graduellement jusqu'à ce que le mélange entre en ébullition et que la matière organique soit entièrement dissoute. Sitôt que le mélange commence à se boursoufler, on modère l'action de la chaleur et l'on continue l'évaporation jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs blanches d'acide sulfurique ou sulfureux. L'opération terminée, on retire la capsule du feu, et l'on broie le résidu charbonneux qu'elle contient. On laisse refroidir ce résidu, puis on l'humecte avec de l'acide azotique (Flandin et Danger préfèrent employer l'eau régale), et l'on fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs nitreuses. Alors on broie de nouveau le charbon, on le délaie dans de l'eau distillée, on fait bouillir le mélange pendant 20 à 25 minutes, et l'on filtre le tout plusieurs fois, afin d'épuiser aussi complétement que possible le charbon de l'ars. qu'il contient. L'addition de l'acide azotique ou de l'eau régale est faite en vue de détruire complétement la matière organique, et de transformer l'acide arsénieux en acide arsénique. Ce dernier, en effet, étant plus soluble, peut être plus complétement séparé par l'eau d'avec la matière charbonneuse, et par conséquent donne lieu à une moins grande déperdition de la substance toxique.

Lorsque le composé arsenical a été complétement séparé des matières qui l'accompagnent, il ne reste plus qu'à le soumettre à l'appareil de Marsh. Cette opération a pour but d'obtenir l'ars. à l'état métallique, afin de reconnaître la nature du poison, non-seulement par les réactifs, mais encore par ses caractères physiques. L'appareil de Marsh est fondé, d'une part, sur la propriété que possède l'hydrogène à l'état naissant, de décomposer les préparations arsenicales oxydées en eau et en gaz hydrogène arsénié; d'autre part, sur celle que possède le gaz hydrogène arsénié de se décomposer et de donner de l'ars. métallique, lorsqu'on fait brûler lentement ce gaz au contact de l'air, ou lorsqu'on le chauffe au rouge-brun. Pour satisfaire à la première de ces données, on mêle la dissolution arsenicale avec des corps susceptibles de développer de l'hydrogène (eau, zinc et acide sulfurique). Le zinc s'oxyde aux dépens de l'oxygène de l'eau et forme avec l'acide sulfurique du sulfate de zinc, tandis que l'hydrogène se combine avec l'oxygène du composé arsenical pour former de l'eau, et avec l'ars. pour former du gaz hydrogène arsénié.

On remplit la seconde donnée de deux manières. Ou bien on fait dégager le gaz hydrogène arsénié par l'extrémité effilée d'un tube, on l'enflamme ensuite et l'on interpose dans la flamme une capsule de porcelaine (Fig. 1. Appareil de Marsh).

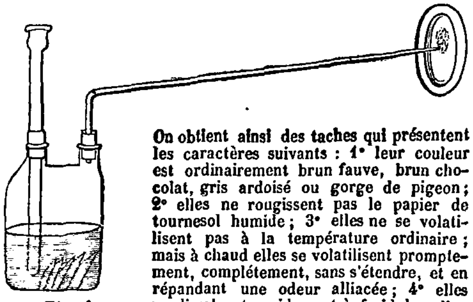

Fig. 1.

On obtient ainsi des taches qui présentent les caractères suivants : 1° leur couleur est ordinairement brun fauve, brun chocolat, gris ardoisé ou gorge de pigeon; 2° elles ne rougissent pas le papier de tournesol humide; 3° elles ne se volatilisent pas à la température ordinaire; mais à chaud elles se volatilisent promptement, complétement, sans s'étendre, et en répandant une odeur alliacée; 4° elles se dissolvent rapidement à froid dans l'acide azotique pur : ce soluté, évaporé à siccité, laisse un résidu blanc sale d'acide arsénique, qui, délayé dans l'eau et traité par l'azotate d'argent neutre, précipite en rouge-brique (arséniate d'argent); 5° enfin, en mêlant ce précipité avec du flux noir et en le chauffant, on obtient l'ars. à l'état métallique. Beaucoup d'autres substances peuvent, par le même procédé, donner lieu à des taches analogues. Mais comme le système des taches est à peu près complétement abandonné aujourd'hui, nous n'exposerons pas les caractères distinctifs de toutes celles qui pourraient être confondues avec les taches arsenicales. Voici seulement ceux des taches antimoniales : 1° elles sont d'un bleu noirâtre foncé et fuligineuses quand elles sont épaisses, d'un gris bleuâtre et miroitantes quand elles sont minces; 2° elles s'étendent avant de se volatiliser et ne donnent pas d'odeur alliacée; 3° l'acide azotique les dissout à froid, et le soluté évaporé à siccité laisse un résidu jaunâtre (acide antimonieux) qui ne devient pas rouge-brique par l'azotate d'argent. L'acide antimonieux se dissout dans l'acide chlorhydrique, et le soluté se colore et précipite en orangé rougeâtre par l'acide sulfhydrique.

Ce procédé est extrêmement sensible; car, ainsi que l'ont constaté les commissaires de l'Académie, une liqueur renfermant 1 millionième d'acide arsénieux donne des taches caractéristiques à l'appareil de Marsh, et ces taches commencent même à paraître dans une liqueur qui n'en contient que 1 deux-millionième. Néanmoins, comme ce mode opératoire, qui a reçu le nom de *système des taches*, peut donner lieu à des erreurs déplorables entre les mains d'experts peu exercés aux manipulations chimiques, il a été repoussé par l'Académie des sciences qui a adopté le *système de l'anneau*. Ce nouveau procédé consiste à faire passer le gaz hydrogène arsénié à travers un tube de verre chauffé au rouge-brun : l'hydrogène se dégage par l'extrémité du tube, et l'ars. se condense sous forme d'anneau au delà de la partie chauffée. La Figure 2 représente l'appareil auquel les commissaires de l'Académie, Boussingault, Dumas, Regnault et Thénard, ont donné la préférence. A, flacon à col droit et à large ouverture, fermé par un bouchon percé de 2 trous : à l'un des trous est adapté un tube B, droit, de 1 centimètre de diamètre, qui descend jusqu'au fond du flacon; à l'autre trou est également adapté un tube C, d'un plus petit diamètre, coudé à angle droit. La branche verticale de ce dernier est renflée dans sa partie supérieure et taillée en biseau à son extrémité inférieure. Sa branche horizontale s'adapte à un tube D plus large, long de 3 décimètres environ et rempli d'amiante, auquel en succède un autre E, de 2 millimètres de diamètre intérieur et de plusieurs décimètres de longueur. Ce dernier est effilé à son extrémité, enveloppé de feuilles de clinquant dans une longueur de 1 décim. environ, et muni au delà d'un étrier en cuivre F. Le flacon doit être assez grand pour qu'il reste un vide d'environ 1/5 de sa capacité totale lorsque les liqueurs suspectes y auront été versées. On introduit dans le flacon de petites lames de zinc laminé, assez d'eau pour mouiller complétement le zinc et boucher l'ouverture inférieure du tube de sûreté, et un peu d'acide sulfurique. Lorsque l'air est chassé, et que le gaz hydrogène se dégage par l'extrémité effilée du tube, on chauffe au rouge-brun, au moyen de charbons ardents placés sur une grille, la portion du tube entourée de clinquant, et l'on introduit ensuite peu à peu la liqueur suspecte par le tube de sûreté B. En passant à travers l'amiante, le gaz hydrogène arsénié se dépouille complétement des portions de liqueur qu'il a entraînées : il se décompose ensuite, dans la partie chauffée du tube, en ars. qui se condense plus loin sous forme d'anneau, et en gaz hydrogène qui s'échappe par l'extrémité effilée. Toutes les fois que l'anneau est constitué par de l'ars., il est facile de reconnaître ce métal aux caractères suivants : 1° Du côté des charbons, la circonférence de l'anneau est bien arrêtée : elle est moins limitée dans le sens opposé; sa couleur est gris d'acier, avec reflet bleuâtre, miroitant. 2° Si l'on chauffe la partie correspondante du tube en le tenant incliné, le métal se vaporise promptement, se condense au-dessus, sous forme d'une poudre blanche granuleuse, qui est constituée par de l'acide arsénieux, et l'odeur alliacée de l'ars. se fait sentir à l'extrémité effilée. 3° Quand, après avoir fait dissoudre une portion de cette poudre blanche dans de l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique, on fait passer dans la dissolution un courant de gaz acide sulfhydrique, il se forme un précipité jaune de sulfure d'ars.; le sulfate de cuivre ammoniacal versé dans la même dissolution y détermine un précipité vert d'arsénite de cuivre. 4° En traitant une partie du métal de l'anneau ou de la poudre blanche précédente par de l'acide azotique ou de l'eau régale, on la ramène à l'état d'acide arsénique, dont la dissolution donne par l'azotate d'argent neutre un précipité rouge-brique d'arséniate d'argent. 5° Enfin, si l'on chauffe dans un tube, avec du flux noir, l'acide arsénieux ou l'arséniate d'argent obtenu, on obtient de nouveau de l'ars. métallique semblable à celui de l'anneau.

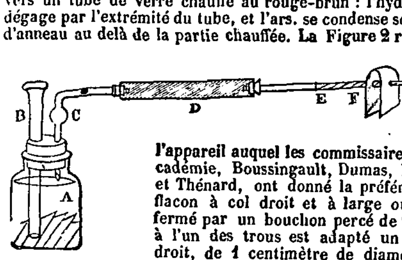

Fig. 2.

Néanmoins, dans toute expertise légale concernant l'empoisonnement par l'ars., il y a deux causes d'erreur que nous devons signaler. Ainsi l'ars., découvert à l'aide de l'appareil de Marsh, peut provenir soit des réactifs ou des instruments employés (on doit donc toujours essayer préalablement ces réactifs et ces instruments pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'ars.), soit du terrain dans lequel le cadavre a été inhumé. Diverses expériences semblent en effet démontrer que les terrains arsenicaux peuvent céder leur ars. aux cadavres, par voie d'imbibition. Mais il paraît résulter des recherches entreprises dans le but de reconnaître si l'ars. a pénétré dans les organes par absorption ou par imbibition, que, dans ce dernier cas, des lavages répétés l'enlèveraient complétement aux organes, tandis que, dans le cas d'absorption pendant la vie, il en serait tout autrement. D'un autre côté, l'ars. imbibé serait indifféremment réparti dans tous les points quelconques du corps, tandis que l'ars. absorbé se trouverait en bien plus grande quantité dans le foie, la rate, les reins, les urines, etc. — Il résulte en outre des expériences entreprises sur l'ars., que ce poison peut être décelé, non-seulement dans un cadavre inhumé depuis longtemps, mais encore dans les détritus, dans les parois du cercueil, dans le terreau, etc. Ainsi il est presque impossible, dans l'état actuel de la science, qu'un crime d'empoisonnement par les préparations arsenicales échappe aux recherches de la justice.

Minér. — L'ars. est une substance assez commune dans la nature quoique peu abondante. On trouve à l'état natif, de l'ars.; de l'acide arsénieux appelé ars. blanc; deux sulfures d'ars. (l'orpiment et le réalgar); divers arséniates : de chaux (*Pharmacolite*, *Arsénicite*), de plomb (*Mimetèse*), de cobalt (*Erythrine*), de nickel (*Nikelocre*), de cuivre (*Erinite*, *Liroconite*, *Olivénite*, *Aphanèse*), de fer (*Scorodite*, *Pharmacosidérite*, *Néoctèse*, *Sidérétine*); des arsénites : de cobalt (*Rhodoïse*), de nickel (*Néoplase*); et divers arséniures, tels que l'arséniure d'argent (voy. ARGENT), l'arséniure d'antimoine, l'arséniure de nickel (*Nickeline*) et l'arséniure de cobalt (*Smaltine*). Cette dernière substance est employée pour fabriquer l'oxyde de cobalt qui sert à colorer les émaux et les verres en bleu, ou pour préparer l'espèce de verre bleu désignée sous le nom de *Smalt*. — La quantité d'arsenic exploitée en Europe, peut s'élever à 20,000 quintaux dont la valeur est à peu près de 1 million, et qui, convertis en oxyde, en smalt, en verre bleu de toute espèce, donnent un produit de 3 millions. — Quant à l'acide arsénieux dont il se fait aussi une consommation assez considérable, il s'obtient en général comme produit accessoire du grillage des minerais de cobalt et d'étain (Saxe). Quelquefois cependant, comme à Reichenstein (Silésie), on le prépare comme produit principal, par le grillage du *Mispickel* ou fer arsenical. On prépare moyennement chaque année, tant à Reichenstein qu'à Altenberg (Saxe), 1500 quintaux métriques d'ars. blanc vitreux et 25 quintaux d'acide arsénieux en farine. — Voy. aussi les mots COBALT, FER, etc.

ARSENICAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'arsenic. *Odeur arsenicale.* ‖ Qui contient de l'arsenic. *Pâte arsenicale. Sels arsenicaux.* — S'emploie subst. au plur. *Les arsenicaux sont des médicaments héroïques.*

***ARSÉNICITE.** s. f. T. Minér. *** ARSÉNIÉ, ÉE.** adj. *** ARSÉNIEUX.** adj. m. **ARSÉNIQUE.** adj. m. **ARSÉNITE.** s. m. *** ARSÉNIURE.** s. m. T. Chim. Voy. ARSENIC.

ART. s. m. (lat. *ars*; du gr. ἀρετὴ, vertu, force, puissance). Application de la science acquise par l'homme et de la puissance dont il dispose à la réalisation d'une conception quelconque. *Les termes, les préceptes, les règles, les procédés, les ressources, les secrets de l'a. Il a employé dans ce discours tout l'a. de l'éloquence. C'est un chef-d'œuvre de l'a. L'a. de la poésie, de la peinture, de l'architecture. L'a. de la guerre, de la navigation. L'a. de la médecine. L'a. de guérir. L'a. du potier, du forgeron. Ce drame est fait avec a. Cet ouvrier excelle, est expert dans son a. Les maîtres de l'a. — La Vénus de Milo est un chef-d'œuvre de l'a. Sa maladie est au-dessus des ressources de l'a.* Dans ces exemples et autres semblables, la signific. du mot *Art*, employé ici absolum., est déterminée par le sens général de la proposition elle-même. ‖ *Arts*, au plur. sans épithète, se dit tantôt Des arts qui se proposent l'utilité pour but direct et immédiat, tantôt de ceux qui ont pour objet la satisfaction des besoins intellectuels de l'homme, tantôt de ces deux catégories d'arts prises ensemble. *Les arts utiles à l'homme. Les arts mécaniques. Cette matière s'emploie souvent dans les arts. École des arts et métiers. Amateur des arts. Ce prince encourage et protége les arts. Les arts ont fleuri dans le siècle de Périclès. L'invention, le perfectionnement des arts. Chez ce peuple tous les arts sont encore dans l'enfance.* ‖ On donne le nom d'*Art* à une Collection de règles et de préceptes pour faire quelque chose. *L'A. poétique de Boileau. L'A. d'aimer d'Ovide. L'a. du teinturier. L'a. de bâtir.* ‖ Talent, habileté, adresse. *Il a employé l'a. des plus excellents ouvriers. Cet architecte a déployé un grand a. dans la décoration de cet édifice. Il a fallu beaucoup d'a. pour tirer parti de ce sujet.* — Fig., *Je voudrais avoir l'a. de vous plaire. Il a l'a. d'ennuyer. Agir, se conduire, s'insinuer avec a.* ‖ S'emploie au prop. et au fig., pour désigner Ce qui est le résultat du travail de l'homme, par oppos. à ce qui est créé par la nature. *Un lieu fortifié par la nature et l'a. L'a. n'a pas encore su utiliser toutes les forces de la nature. Cette substance est un produit de l'a. Il y a dans la grâce de cette femme plus d'a. que de naturel. Il n'y a point d'a. dans tout ce qu'il dit. L'a. perce dans ses moindres paroles. Cette femme est tout art.*

Enc. — En définissant le mot **Art** ainsi que nous l'avons fait plus haut, nous l'avons pris dans son acception la plus générale, acception qui est en même temps conforme à l'étymologie. C'est dans ce sens que le terme *art* s'emploie par opposition au terme *science*. Ce dernier représente la connaissance purement abstraite, tandis que le premier désigne l'application des principes scientifiques eux-mêmes à la réalisation d'une conception quelconque. Mais la multiplicité des objets auxquels s'applique l'activité humaine est si grande, ces objets diffèrent tellement entre eux, et les procédés techniques sont tellement divers, que l'homme a dû établir plusieurs catégories parmi les arts. La distinction la plus anciennement établie est celle des *arts libéraux* et des *arts industriels*.

On définit habituellement les *Arts libéraux*, ceux où l'intelligence a le plus de part; mais nous pensons qu'il serait mieux de les définir, ceux où l'emploi de la matière ne joue aucun rôle. Les arts libéraux ont été ainsi nommés parce que, dans l'antiquité, les hommes libres les cultivaient de préférence, et dédaignaient les arts mécaniques qui étaient abandonnés aux esclaves. Dans les écoles du moyen âge, on distinguait sept arts libéraux : les trois premiers (grammaire, logique et rhétorique) formaient le cours d'études qu'on appelait *Trivium*. Les quatre autres (arithmétique, géométrie, musique et astronomie) composaient le *Quadrivium*. Les deux vers mnémoniques suivants indiquent l'objet de chacun des arts libéraux :

Gram. *loquitur*; Dia. *verba docet*; Rhe. *verba ministrat*;
Mus. *canit*; Ar. *numerat*; Ge. *ponderat*; As. *colit astra.*

Cet autre vers les énumère tous les sept :

Lingua, Tropus, Ratio, Numerus, Tonus, Angulus, Astra.

En conséquence, on donnait autrefois, dans les Universités, le nom de *Maître ès-arts* à celui qui avait obtenu le degré donnant pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie, et l'on appelait *Faculté des arts* le corps des régents de l'Université chargés d'enseigner les humanités et la philosophie, et tous les maîtres ès-arts immatriculés.

On a spécialement donné le nom de *Beaux-arts* à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, à la musique et à la danse : on y joint quelquefois l'éloquence et la poésie, parce que ces arts s'adressent à la fois à l'imagination et aux sens de l'homme, et produisent sur lui des impressions vives et profondes. Mais, lorsqu'on considère la musique, la danse, etc., comme de simples amusements, on les appelle *Arts d'agrément*. — Parmi les institutions fondées en France dans le but de favoriser la culture et le progrès des Beaux-Arts, nous nommerons l'*Académie des Beaux-Arts* (voy. ACADÉMIE et INSTITUT), l'*École impér. des Beaux-Arts*, l'*Académie impér. de France à Rome*, le *Conservatoire impér. de musique* et les *Musées* (voy. CONSERVATOIRE et MUSÉE). L'École des Beaux-Arts, dont la fondation remonte à l'année 1793, est destinée à l'enseignement de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure. Le bâtiment qu'elle occupe est un des monuments les plus remarquables de la capitale. L'École compte dix-neuf professeurs. L'enseignement y est gratuit. Tout étudiant artiste, français ou étranger, âgé de moins de trente ans, peut prétendre à une place à l'école. Les places d'élève pour la peinture et la sculpture se disputent dans des concours qui se renouvellent tous les six mois; on n'est dispensé de cette épreuve que lorsqu'on a obtenu une médaille à l'un des concours ouverts chaque mois entre les élèves admis. Pour l'architecture, on est définitivement nommé élève à la suite d'un examen. Il y a chaque année, à l'École, un grand concours pour la peinture, la sculpture et l'architecture: tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce; tous les quatre ans, pour la gravure en médailles et pierres fines. Les élèves français y sont seuls admis. Ceux qui remportent les premiers grands prix sont envoyés à Rome aux frais de l'État. Ils passent cinq ans en Italie, et continuent leurs études sous la surveillance et l'inspiration du directeur de l'*Académie de France à Rome.* Cette académie est établie dans la villa Medici. Tous les ans, au mois de septembre, il y a au palais des Beaux-Arts, à Paris, une exposition publique des ouvrages envoyés par les *pensionnaires de Rome.* — Outre ces institutions de premier ordre, nous avons encore, soit à Paris, soit dans les grandes villes de province, un certain nombre de Sociétés artistiques, établies sous divers titres, ainsi que beaucoup d'Écoles spéciales pour la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, mais particulièrement pour le dessin ; malheureusement notre cadre ne nous permet pas d'en donner ici la statistique. — Quant à la question philosophique que soulève le terme de Beaux-Arts, nous la traiterons au mot ESTHÉTIQUE.

Les *Arts industriels* qu'on désigne encore fort souvent par la dénomination d'*Arts et métiers*, sont ceux où l'intelligence s'applique à modifier la matière, à utiliser les forces naturelles, à transformer les substances que nous offre la nature en produits médiatement ou immédiatement propres à la satisfaction des besoins de l'homme. On appelle plus spécialement *Arts mécaniques* ceux d'entre les arts industriels qui exigent des travaux manuels ou s'aident du travail des machines. Les arts industriels, grâce au développement de l'industrie moderne et de la subdivision du travail introduite dans la plupart des fabrications, sont devenus excessivement nombreux. La plupart étant, dans cet ouvrage, l'objet d'articles spéciaux, nous ne les énumérerons pas ici. Voy. les mots CONSERVATOIRE, EXPOSITION, INDUSTRIE.

Théol. — Au moyen-âge, on donnait le nom d'*Art notoire* à certaines pratiques superstitieuses au moyen desquelles on s'imaginait acquérir toutes les sciences par infusion et sans peine. Ces pratiques consistaient en jeûnes, en prières et en certaines cérémonies. Ceux qui faisaient profession de cet art assuraient que Salomon en était l'auteur et qu'il avait, par ce moyen, acquis en une nuit cette sagesse qui l'a rendu si célèbre. Saint Thomas d'Aquin a écrit contre cet art prétendu qui a du reste été condamné, l'an 1320, par la faculté de théologie de Paris. — L'*Art angélique* ou l'*Art des esprits* était également une sorte d'art notoire. C'est avec le secours de son ange gardien ou de quelque autre bon ange que l'on espérait acquérir la connaissance de ce que l'on voulait savoir. On distinguait deux sortes d'art angélique : l'un s'exerçait par la voie de l'extase, l'autre se pratiquait par le ministère des anges qui apparaissaient aux hommes sous des formes corporelles et s'entretenaient avec eux. « Les cérémonies de l'art angélique, dit Bergier, ne sont que des conjurations par lesquelles on oblige les démons, en vertu de quelque pacte, à dire ce qu'ils savent, et à rendre les services qu'on exige d'eux. » — L'*Art de saint Paul* était encore une autre sorte d'art notoire. — Enfin l'*Art de saint Anselme* était un moyen de guérir les plaies les plus dangereuses, en touchant seulement aux linges qui avaient été appliqués sur les blessures. Cette superstition a été faussement attribuée à saint Anselme. Suivant Delrio, elle a été inventée par un fameux magicien de Parme, nommé Anselme. — *Art sacré* ou *Art hermétique.* Voy. ALCHIMIE.

Art dramatique, voy. DRAMATIQUE. — *A. oratoire*, voy. ÉLOQUENCE et RHÉTORIQUE. — *A. poétique*, voy. POÉSIE et VERSIFICATION. — *A. militaire* ou *A. de la guerre*, voy. TACTIQUE, STRATÉGIE et FORTIFICATION. — *A. nautique*, voy. NAVIGATION.

* **ARTABE.** s. m. (gr. ἀρτάϐη). Voy. *Mesures de* CAPACITÉ.

* **ARTABOTRYS.** s. m. T. Bot. Voy. ANONACÉES.

* **ARTANTHE.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

* **ARTÉMISE.** s. f. T. Bot. Synon. d'*Armoise.* Voy. COMPOSÉES.

ARTÈRE. s. f. (gr. ἀὴρ, air; τήρειν, conserver).

Enc. — En T. d'Anat., on donne le nom d'*Artères* aux vaisseaux sanguins qui du cœur transmettent le sang à toutes les parties du corps. L'étymologie que l'on attribue à ce mot et que nous venons de donner, est fondée sur la croyance où étaient les anciens, que ces vaisseaux contenaient tout simplement de l'air. Quelques hommes cependant ne partageaient pas l'opinion commune. Ainsi ils savaient : 1° que les artères contiennent du sang (Arétée, par ex., recommande l'artériotomie); 2° que le sang des artères diffère de celui des veines (Galien donne à l'art. pulmonaire le nom de *veine artérioïde*, parce qu'elle transporte du sang veineux, quoique ayant la forme et la structure d'une art.); 3° que la section d'une art. est beaucoup plus dangereuse et difficile à guérir que celle d'une veine; 4° que les artères sont le siége de pulsations qui n'existent pas dans les veines.

Les artères naissent du cœur par deux troncs principaux, lesquels se divisent en une multitude de branches et de rameaux. L'un de ces troncs, l'*Aorte* (voy. ce mot) part du ventricule gauche, et va distribuer à tous les organes le sang qui vient d'être soumis au contact vivifiant de l'air dans les poumons ; l'autre, *Artère pulmonaire*, naît du ventricule droit et sert uniquement à transporter le sang veineux dans le poumon pour que ce liquide subisse l'action de l'air qui doit le transformer en sang artériel. Chez le fœtus, ces deux circulations communiquent ensemble au moyen d'une branche appelée *canal artériel*, qui joint l'aorte à l'artère pulmonaire, et qui s'oblitère après la naissance. — A mesure que les artères se divisent, leur diamètre diminue, de sorte qu'après un certain nombre de divisions, elles se terminent par des rameaux tout à fait capillaires. C'est par ces derniers rameaux que les artères se continuent sans interruption avec les veines. Dans leurs cours, les artères communiquent entre elles par de nombreuses *anastomoses* qui établissent le long des gros troncs artériels une voie collatérale non interrompue qui peut suppléer le tronc principal. C'est à l'existence de ces anastomoses et à la faculté qu'ont les artères d'augmenter de capacité à mesure qu'elles reçoivent plus de sang, qu'est due la facilité avec laquelle la circulation continue sans s'interrompre lorsqu'un tronc artériel a été oblitéré.

Les artères, selon la plupart des anatomistes, sont composées de trois *tuniques*, c'est-à-dire de trois membranes superposées. La *tunique externe*, appelée aussi *tunique cellulaire*, se compose de deux couches; la plus intérieure est formée par un tissu fibreux élastique, semblable à celui de la tunique moyenne, tandis que l'autre est constituée par un tissu filamenteux, aréolaire, comme feutré. Cette tunique jouit d'une grande extensibilité dans tous les sens, et résiste seule à la constriction des ligatures qui divisent plus ou moins complétement les autres tuniques. — La *tunique moyenne* ou *fibreuse* a reçu le nom de *tunique propre* des artères. Elle se compose d'une couche épaisse de fibres annulaires entrecroisées à angle très-aigu, qui ressemble sous tous les rapports au tissu jaune élastique que l'on rencontre dans d'autres parties du corps. Cette tunique est très-élastique dans le sens latéral, mais elle se déchire avec la plus grande facilité par les tractions exercées suivant sa longueur. — La *tunique interne* est une pellicule extrêmement mince, demi-transparente, blanchâtre, très-lisse et très-friable. Elle adhère intimement à la tunique moyenne. Indépendamment de ces trois tuniques, les artères possèdent encore des vaisseaux artériels et veineux qui se distribuent dans l'épaisseur de leurs parois et qui portent le nom de *vasa vasorum.* Elles sont en outre entourées de plexus nerveux qui les accompagnent dans tout leur trajet.

Les artères possèdent un degré extraordinaire d'élasticité qu'elles doivent au tissu de leur tunique moyenne. C'est en vertu de cette élasticité qu'elles jouissent de la faculté de se rétrécir à mesure qu'elles contiennent moins de sang. Ainsi, par ex., lorsqu'une art. est divisée, le volume du jet de sang va constamment en diminuant. Par la même raison, quand les battements du cœur s'affaiblissent, les artères se resserrent, et leur élasticité résiste d'autant plus à l'impulsion du sang que les contractions de l'organe central deviennent plus faibles. Dans ce cas, les artères sont moins distendues et contiennent moins de sang comparativement que le système veineux. Ce phénomène devient surtout évident peu de temps avant la mort, et il est une des causes de la vacuité des artères que l'on remarque sur les cadavres. — Indépendamment de l'élasticité dont elles sont douées, les artères possèdent encore une contractilité vitale incontestable. Cette propriété, qui appartient d'ailleurs également à tous les vaisseaux sanguins en général, ne se manifeste par aucun mouvement brusque, mais simplement par une contraction lente et insensible. Elle diffère de la contractilité musculaire, en ce qu'elle n'est point mise en jeu par le stimulus galvanique ; mais le froid la manifeste à un haut degré, et c'est là-dessus qu'est fondé l'emploi des réfrigérants pour combattre les hémorrhagies. — Voy. CAPILLAIRE, CIRCULATION, POULS, etc.

Pathol. — Le système artériel est sujet à un assez grand nombre d'altérations morbides qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été l'objet de nombreux travaux. De même que les autres tissus, les artères sont susceptibles d'inflammation, soit aiguë, soit chronique ; et cette inflammation (*Artérite*) semble, dans beaucoup de cas, être le point de départ de la plupart des affections dont le tissu des artères est susceptible. Ces vaisseaux peuvent encore être affectés soit de dilatation simple, c.-à-d. sans solution de continuité d'aucune des tuniques, soit de dilatation anévrysmale (voy. ANÉVRYSME). Ils peuvent se rétrécir, s'oblitérer, devenir le siége de diverses dégénérescences, s'incruster de matière osseuse, stéatomateuse, etc. Ils peuvent aussi s'ulcérer et se rompre. Enfin on a rencontré dans les artères une espèce particulière d'entozoaires.

ARTÉRIEL, ELLE. adj. T. Anat. Qui appartient aux artères. *Un tronc ar. Les tuniques artérielles.* — *Veines artérielles*, Les veines pulmonaires.

ARTÉRIOLE. s. f. T. Anat. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE. s. f. (gr. ἀρτηρία; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des artères.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. (gr. ἀρτηρία; τέμνω, je coupe). T. Chir. Voy. SAIGNÉE.

* **ARTÉRITE.** s. f. T. Méd. Voy. ARTÈRE.

ARTÉSIEN, ENNE. adj.

Enc. — On a donné le nom de *Puits artésiens*, de *Puits forés* et de *Fontaines artésiennes*, à des fontaines jaillissantes creusées de main d'homme, ou même à de simples puits d'un faible diamètre alimentés par des eaux venant d'une grande profondeur. On obtient ces puits lorsqu'en forant verticalement le sol jusqu'à des profondeurs suffisantes, on atteint une nappe d'eau souterraine qui remonte à la surface du sol le long du canal que la sonde lui a ouvert. Ces eaux forment souvent des jets abondants et élevés. Les puits artésiens sont appelés ainsi du nom de la province française de l'Artois, où ils ont été pratiqués depuis plusieurs siècles. Il paraît, néanmoins, que des puits de cette espèce étaient parfaitement connus des anciens. Olympiodore, qui florissait à Alexandrie vers le milieu du VIᵉ siècle, rapporte que, lorsqu'on creusait des puits dans l'oasis, à une certaine profondeur qui allait quelquefois jusqu'à 180 mètres, ces puits lançaient par leurs orifices des rivières d'eau dont les agriculteurs profitaient pour arroser les campagnes. « Ce qu'il y a de certain, dit Degousée, c'est que l'existence des eaux souterraines jaillissantes a été connue des anciens Égyptiens : les procédés qu'ils employaient sont encore pratiqués en Afrique par les Arabes du désert. » La Chine connaît aussi les puits forés. Dans certaines parties de l'Italie on faisait probablement usage des puits artésiens à une époque reculée. Le puits foré, dans l'ancien couvent des Chartreux à Lillers, en Artois, a été creusé en 1176. Stuttgard possède aussi des puits artésiens d'une date fort ancienne, mais qui ne saurait être précisée. L'art de percer ces puits a reçu une grande impulsion dans ces derniers temps, depuis que la Société d'encouragement et la Société d'agriculture de Paris ont fait sentir l'importance de ces sources artificielles pour l'industrie, l'agriculture et la salubrité publique.

Diverses conjectures ont été formées pour expliquer l'origine de l'eau qui jaillit par l'orifice des puits artésiens. On a cru, pendant longtemps, que l'eau de la mer devait pénétrer par voie d'infiltration dans l'intérieur des continents, et y former, à la longue, une immense nappe liquide. Suivant Descartes, la chaleur centrale de la terre peut faire monter cette eau sous forme de vapeur jusqu'à la surface du sol : là elle se condense par le refroidissement et forme les sources jaillissantes. Il paraît plus naturel de supposer que l'eau des puits ordinaires, des puits artésiens et des sources n'est autre chose que de l'eau de pluie qui a coulé à travers les pores ou les fissures du sol jusqu'à la rencontre de quelque couche de terre imperméable. En effet, toutes les personnes qui ont étudié la géologie savent que, dans les terrains stratifiés, les roches forment des couches superposées, tantôt horizontales et tantôt se relevant en plans inclinés. Ces couches se trouvent fréquemment comme brisées sur les pentes des montagnes, et leur tranche se trouve alors exposée à l'action de l'atmosphère. Entre ces couches on rencontre souvent des lits de sable ou d'autres matières perméables à l'eau. Les dépôts aqueux fournis par l'atmosphère, la pluie, la neige, la rosée, etc., pénètrent donc à travers ces lits de matières perméables, et finissent par former d'immenses nappes d'eau qui circulent entre les couches imperméables comme entre les parois d'un tuyau de conduite, sous la pression de la colonne aqueuse engagée dans les portions supérieures de ce canal. Si une fissure naturelle ou quelque perforation artificielle parvient jusqu'à l'une de ces nappes, l'eau s'élèvera aussitôt par cette issue à peu près jusqu'à la hauteur du point où les eaux se rassemblent, et cela en vertu de la loi hydrostatique qui fait que l'eau se met de niveau dans les deux branches d'un siphon renversé ou d'un tuyau recourbé en U. Le point le plus élevé auquel l'eau parvient dans le tube d'un puits artésien prolongé au-dessus du sol, porte le nom de *niveau hydrostatique* du puits. — Quelques fontaines artésiennes, par ex. celle de Lillers, en Artois, jaillissent au milieu d'immenses plaines d'où l'on n'aperçoit aucune colline. On peut se demander alors où l'on trouverait ces colonnes hydrostatiques dont la pression doit ramener les eaux souterraines au niveau de leurs points les plus élevés? La réponse est facile, car nous pouvons placer la source de ces veines d'eau bien au delà des limites de la vue, à 60, à 120, à 240 kilom., ou encore à une distance plus grande. La nécessité d'admettre l'existence d'une nappe liquide souterraine de 400 kilom. d'étendue ne saurait être une objection quand on considère que la même structure géologique s'étend parfois bien au delà de cette limite.

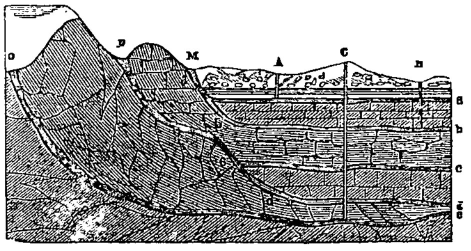

La coupe géologique représentée par la figure ci-dessus, fait comprendre la manière dont l'eau du ciel, après s'être condensée, se distribue dans les couches de l'écorce terrestre. Elle fait voir très clairement que la hauteur à laquelle l'eau remonte dans le trou d'un puits art., dépend de l'élévation du réservoir qui fournit la nappe aqueuse à laquelle aboutit le puits. Ainsi le puits A qui aboutit à la nappe *a* dont les eaux proviennent de la filtration M, donnera de l'eau qui débordera à la surface du sol, tandis que, dans le puits B qui est alimenté par la nappe *b*, l'eau jaillira au-dessus de cette surface, et que, dans le puits C, elle n'atteindra pas le niveau du sol. La même figure nous montre qu'un puits art. traverse souvent plusieurs nappes aqueuses s'élevant à des hauteurs différentes. Dans le puits C, par exemple, il y a cinq colonnes d'eau ascendantes, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, dont chacune s'élève à une hauteur proportionnelle à la hauteur du point d'où elle tire son origine. Parmi ces colonnes aqueuses, les unes seront jaillissantes ou tout au moins se déverseront à la surface du sol, pendant que les autres ne s'élèveront pas au niveau de cette surface.

La quantité d'eau que fournit un puits art. varie suivant le diamètre du tuyau d'ascension, la hauteur du niveau hydrostatique du puits, et la facilité plus ou moins grande avec laquelle l'eau se meut dans les canaux souterrains. Le fameux puits de Grenelle, creusé par Mulot, jaugé au niveau du sol, donne 2300 litres d'eau par minute. A 21 mètres au-dessus du sol, il donne encore de 1300 à 1400 litres. Le puits art., foré à Bages, près de Perpignan, par Fabre et Espériquatte, donne 2000 litres par minute. Enfin, le puits jaillissant que Degousée a foré à Tours, dans le quartier de cavalerie, jaugé à près de 2 mètres de hauteur au-dessus du sol, a donné 1110 litres d'eau. Le plus profond des puits artésiens que nous connaissions est celui de l'abattoir de Grenelle, à Paris. Il a une profondeur totale de 548 mètres. (Les Chinois vont, dit-on, chercher les eaux salées jusqu'à la profondeur de 584 m.) Ce puits a été commencé en 1834 et achevé en 1841. Il est tubé en tôle très-forte jusqu'à 538 m. L'orifice supérieur a 55 centim. de diamètre, et l'inférieur 18. Il a coûté environ 300,000 fr. à la ville de Paris, qui en a fait conduire les eaux dans un réservoir situé près du Panthéon. — Quelques puits artésiens offrent dans leur dépense, ou, ce qui revient au même, dans leur niveau, des variations qui concordent d'une manière remarquable avec le flux et le reflux de la mer. Ainsi Baillet de Belloi s'est assuré que le niveau du puits art. de Noyelle-sur-Mer (Somme) monte et baisse avec la marée, et, d'après F. Arago, il existe à Fulham, près de la Tamise, un puits foré de 97 m. de profondeur, dont la dépense varie de 363 à 273 litres d'eau par minute, selon que la marée est haute ou basse.

Les eaux provenant de puits artésiens ont une chaleur constamment supérieure à la température moyenne que l'on observe à la surface du sol. Cette température croît proportionnellement à la profondeur du puits. Arago a montré qu'elle s'élevait en tout lieu, à raison d'un degré centigrade environ pour chaque 20 à 30 mètres de profondeur. Ainsi les eaux du puits de Grenelle ont une température constante de + 27°,8, la température moyenne du sol étant + 10°,6 à Paris. A une profondeur de 66 m., les eaux de la fontaine jaillissante de la gare Saint-Ouen ont + 12°,9. Les eaux du puits creusé à Sheerness (Angleterre) ont une température de + 15°,5, la température moyenne de la surface étant + 10°,5. Ce puits est profond de 110 m. Il n'est pas douteux que ces eaux n'arrivent au jour avec le degré de chaleur que possèdent les couches intérieures entre lesquelles elles sont enfermées, et sous ce rapport la détermination de la température des fontaines jaillissantes est devenue d'un grand intérêt pour la physique du globe que nous habitons.

Les eaux des puits forés sont en général d'une grande pureté, si l'on en excepte toutefois celles qui sont situées entre des couches argileuses, car alors elles ont presque toujours un goût et une odeur désagréables. L'eau du puits de Grenelle renferme environ moitié moins de sels calcaires que l'eau de la Seine, et ne contient pas de sulfate de chaux, composé des plus nuisibles dans beaucoup d'applications usuelles.

L'eau des fontaines artésiennes ne sert pas seulement à l'irrigation des campagnes et à la salubrité des villes, l'industrie a su encore l'appliquer à une foule d'usages. Ainsi ces sources ont été recherchées comme moteurs même dans les pays où les cours d'eau ne sont pas rares. En effet, leur température élevée et constante permet de les appliquer au service des usines pendant les hivers les plus rigoureux, soit directement quand elles sont abondantes, soit simplement comme moyen de fondre les glaçons qui arrêtent le mouvement des roues hydrauliques. Dans le nord de la France, on trouve un grand nombre de moulins alimentés par les eaux d'un ou de plusieurs puits artésiens. Dans le Wurtemberg, on a fait circuler l'eau de puits artésiens dans des tuyaux convenablement disposés pour échauffer des ateliers. Elle peut également servir à entretenir dans les serres une température uniforme. Les papeteries qui sont souvent obligées d'interrompre leur travail à l'époque des grandes pluies, évitent ces chomages forcés par l'emploi des eaux jaillissantes dont la limpidité est inaltérable. Dans quelques localités, ces eaux constamment pures et possédant une température invariable, ont servi à établir des cressonnières artificielles très-productives. Dans le département du Nord, on rouit le lin à l'aide de puits artésiens. Enfin, en versant l'eau de ces puits dans les étangs, on empêche les variations extrêmes de chaleur et de froid qui font quelquefois périr une grande quantité de poissons.

En cherchant de l'eau au moyen de la sonde, on rencontre dans certains cas, au lieu de ce liquide, de grands réservoirs d'un gaz qui monte rapidement à la surface Ce gaz est ordinairement inflammable ; quelquefois c'est de l'hydrogène pur, mais le plus souvent c'est de l'hydrogène carboné, identique avec celui du gaz d'éclairage. Dans les forages entrepris pour aller à la recherche des eaux salées, les Chinois rencontrent fréquemment de pareils dégagements gazeux. Alors, à l'aide de longs tuyaux, ils conduisent le gaz sous les chaudières qui servent à évaporer les eaux salées, et l'y enflamment. Ils n'emploient dans ce cas aucun autre combustible. Ils se servent aussi du même gaz, lorsqu'il se dégage en quantité suffisante, pour éclairer les rues, les halles et les ateliers. Il y a également aux États-Unis d'Amérique plusieurs villages dans lesquels on a mis à profit, pour éclairer les rues et les maisons, des courants de gaz inflammable qui se dégagent d'une manière continue depuis un grand nombre d'années par des trous de sonde qu'on avait faits en cherchant de l'eau.

On fore quelquefois le sol pour rejeter dans les entrailles de la terre des eaux qui, retenues à la surface sur des bancs imperméables d'argile ou de pierre, rendraient de grandes étendues de pays marécageuses et impropres à la culture. Ces trous sont percés jusqu'à la rencontre de quelque couche perméable absorbante. On leur donne le nom de *Puisards*, *Puits absorbants* ou *Boitouts*. Dans la plupart des carrières des environs de Paris on se débarrasse des eaux de cette manière. La voierie de Bondy se débarrasse par le même procédé de 100 mètres cubes d'eau par jour. — Mulot s'est également servi de ce moyen pour débarrasser la ville de Saint-Denis de l'eau d'une fontaine artésienne, lorsqu'il gèle : l'eau jaillissante retombe alors dans un tube absorbant plus grand que le premier et qui l'enveloppe de toutes parts.

Comme les procédés techniques employés pour le forage des puits artésiens s'appliquent également à la recherche de certains minerais, de la houille, par ex., nous en traiterons au mot Sondage.

***ARTHRITE.** s. f. (gr. ἄρθρον, articulation). T. Méd. Voy. Articulation.

ARTHRITIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Se dit Des maladies qui affectent les articulations, et Des remèdes usités contre ces maladies. *Affection art. Douleurs arthritiques. Remèdes arthritiques.*

***ARTHRODIE.** s. f. (gr. ἀρθρωδία, articulation). T. Anat. Voy. Articulation. = De ce mot on a fait encore l'adj. *Arthrodial, ale.*

***ARTHRODIÉES.** s. f. pl. T. Hist. nat. Voy. Confervacées et Diatomacées.

***ARTHROLOBIUM.** s. m. [On pron. *arthrolobiomme.*] (gr. ἄρθρον, articulation; λοϐιον, gousse). T. Bot. Voy. Légumineuses.

ARTICHAUT. s. m. (gr. ἀρτυτιχη; ital. *articoca*). Plante potagère qui appartient à la famille des Composées. *Un pied d'art. Des cardes d'art. Un carré d'artichauts.* — Se dit aussi Du légume que produit cette plante, et qui n'est autre chose que la fleur avant son épanouissement. *Pomme d'art. Artichauts à la poivrade.* — *Cul d'art.*, Réceptacle charnu de la fleur. — *Foin d'art.*, Poils sétacés qui couvrent le réceptacle. ‖ * *Art. d'hiver*, Nom vulg. du *Topinambour*. Voy. Composées. — * *Art. des Indes*, Nom donné à la *Patate*. Voy. Convolvulacées. — * *Art. de Jérusalem*, Dénomination vulg. d'une espèce de *Courge*. Voy. Cucurbitacées. — * *Art. sauvage*, Nom donné improprement à la *Carline sans tige*, au *Cardon d'Espagne*, au *Chardon-Marie*. Voy. Composées. — * *Art. des toits*, Nom vulg. donné à la *Joubarbe*. Voy. Crassulacées. ‖ T. Techn. Pièce de serrurerie, qui est hérissée de plusieurs pointes et de crocs, et dont on garnit une clôture pour empêcher de la franchir ou de l'escalader.

Enc. — Le genre *Art.* (*Cynara*) comprend 6 ou 7 espèces dont les deux plus importantes sont le *Cardon* (*Cyn. cardunculus*) et l'*Art. proprement dit* (*Cyn. scolymus*), le seul dont nous parlerons ici. La tige de l'Art. est droite, rameuse, haute de 60 centim. à 1 mètre; ses feuilles sont grandes, blanchâtres en dessous et très découpées. Elle porte au sommet de ses ramifications un capitule formé d'écailles imbriquées, charnues à leur base et fixées à un réceptacle également charnu, vulgairement connu sous le nom de *Cul d'art.* — Cette espèce n'a été rencontrée nulle part à l'état sauvage, de sorte que son origine n'est pas bien connue. Toutefois, on croit généralement qu'elle dérive du Cardon et qu'elle a été obtenue à l'aide de la culture. L'Art. est cultivé dans la plupart des contrées de l'Europe. On en connaît six variétés ; mais les plus estimées sont : 1° l'*Art. vert* ou *commun* que l'on cultive de préférence dans les départements du nord de la France, et auquel on peut rapporter comme sous-variétés l'*Art. de Laon* et l'*Art. de Bretagne* ou *Art. Camus;* 2° l'*Art. violet* dont la tête est plus allongée et dont les écailles ont une teinte violette à la pointe ; 3° l'*Art. rouge*, moins gros que le précédent, et dont les écailles extérieures sont colorées en rouge pourpre ; 4° l'*Art. blanc*, qui vient dans le Midi. C'est une espèce délicate, et, à cause de cela, peu cultivée. — L'Art. se multiplie par graines ou par œilletons ; mais le premier mode de propagation n'est usité que lorsque les anciennes plantes ont péri par accident. Comme les racines de l'Art. sont grosses et longues, elles ont besoin d'une terre profonde et meuble. A l'approche de l'hiver on a soin de couper ses tiges et ses feuilles et de le butter pour le garantir de la gelée. On est même obligé, lorsque le froid devient trop intense, de couvrir la butte de litière ou de feuilles. — Toutes les parties de la plante ont une amertume extrêmement prononcée, à l'exception des parties charnues de la tête. Aussi ces dernières sont-elles les seules que l'on fasse servir aux usages culinaires. L'Art. est d'ailleurs un aliment sain et de facile digestion que l'on peut manger cru ou cuit, préparé de diverses manières.

ARTICLE. s. m. (lat. *articulus;* diminutif de *artus*, membre). T. Anat. Le mot *Art.*, pris dans son acception étymologique, ne s'emploie qu'en parlant Des phalanges de la main et du pied. *Les doigts sont divisés en plusieurs articles.* — Se dit plus ordinairement Des jointures des os dans le corps de l'homme et des animaux, et n'est usité qu'en parlant Des articulations mobiles. *Il a été blessé à l'un des articles du petit doigt.* On emploie habituellement le terme *Articulation*, excepté dans cette loc. : *Amputation dans l'article.* ‖ Dans son sens fig., qui est le plus usité, *Art.* se dit de Chaque partie d'une loi, d'un traité, d'un contrat, d'une convention qui établit une disposition, une condition, une stipulation quelconque. *L'art. 6 de cette loi porte que... Les articles secrets du traité. Approuver, combattre un art. Art. d'une capitulation. Dresser des articles de mariage. Les articles de ce contrat sont mal rédigés.* ‖ On donne le nom d'*Articles* aux Différentes dissertations politiques, littéraires, scientifiques, etc., et même aux Diverses nouvelles que renferme un journal. *Il y a dans le* Moniteur *un art. d'un haut intérêt. J'ai inséré dans cette feuille plusieurs articles littéraires. Cet art. a été écrit par un ancien ministre.* ‖ Se dit De chacun des sujets distincts sur lesquels roule une lettre, une dissertation, un ouvrage didactique, etc. *Je passe à l'art. le plus important de votre lettre. Cet art. est le seul de son livre qui soit bien traité.* — Par ext., Question, matière qui est l'objet d'une discussion, *Nous parlerons un autre jour de cet art. Il n'entend pas raillerie sur cet art. Quant à ce que vous dites là, c'est un autre art.* — Dans le même sens, on dit : *C'est un art. à part.* ‖ *A l'art. de la mort*, Au dernier moment de la vie. *Il ne faut pas attendre à l'art. de la mort pour mettre ordre à sa conscience.* ‖ T. Palais. *Interroger sur faits et articles*, Interroger sur les circonstances et particularités d'une chose. ‖ T. Com. Se dit De chaque somme inscrite dans un compte, un mémoire, une facture, un inventaire, etc. *Examiner un compte art. par art. Débattre, contester, allouer, rayer un art. Art. de dépense. Art. de recette.* — On donne aussi le nom d'*Articles* aux Différentes espèces de marchandises qu'un commerçant a dans ses magasins. *Cet art. s'écoule facilement. Tous ces articles sont à prix fixe. Nous ne vendons point cet art.* ‖ T. Théol. *Art. de foi*. Voy. Foi. ‖ T. Gram. Voy. ci-dessous.

Enc. — Zool. — Chez les animaux articulés, on donne exclusivement le nom d'*Art.* aux pièces simples et mobiles les unes sur les autres qui entrent dans la composition des appendices que portent ces animaux, tels que les antennes, les palpes, les pattes, les tarses, etc. On désigne au contraire par le terme *Anneaux*, les portions de l'enveloppe du corps de ces animaux qui, bien que comprises entre deux articulations, sont toujours composées de plusieurs pièces, unies ou soudées, formant deux arceaux, l'un supérieur, l'autre inférieur. Le point de jonction soit des anneaux, soit des articles proprement dits, s'appelle *Articulation.* — Ce dernier terme sert encore à désigner les parties distinctes de certaines coquilles multiloculaires, qui ont été formées à chaque déplacement que l'animal a éprouvé en grossissant.

Botan. — Les botanistes appellent *Articles* les intervalles compris, dans certaines plantes (conferves, prêles, etc.), entre deux *Nœuds* ou deux *Articulations*. En même temps, ils emploient le terme *Articulation* pour désigner le point où deux parties d'un même végétal s'emboîtent l'une dans l'autre, ainsi que celui où deux parties continues dans leur jeunesse se séparent ou se détachent d'elles-mêmes et sans déchirement sensible à une époque déterminée de leur vie. Tels sont les points d'attache des feuilles du poirier, des folioles de l'acacia, etc.

Gram. — Dans la plupart des ouvrages destinés à l'enseignement élémentaire, l'*Art.* est défini *un petit mot qui se place devant les noms communs pour en marquer le genre et le nombre.* Nous n'insisterons pas sur l'inexactitude évidente de cette définition. Il est en effet nécessaire de connaître préalablement le genre des mots *courge* et *melon*, par ex., pour savoir qu'on doit employer l'art. féminin devant le premier de ces mots, et l'art. masculin devant le second. Pour arriver à une définition véritable de l'art., il n'est qu'un moyen : c'est de passer en revue un certain nombre de propositions où il est employé, et de les comparer avec d'autres exemples où ce mot ne se trouve pas. Dans cette phrase, *Pour mériter le nom d'homme, il faut agir en homme et non en animal sans raison*, le mot *homme* signifie la réunion de toutes les qualités nécessaires pour former un homme, et communes à tous les individus de l'espèce humaine : or, comme je ne veux dans ce cas, ni désigner l'espèce entière ou la réunion de tous les individus qui la composent, ni indiquer aucun de ceux-ci individuellement, le mot *homme* n'est pas précédé de l'art. Si, au contraire, je veux parler d'un certain homme en particulier, j'emploierai l'art., et je dirai, *l'homme qui a bâti cette maison était fort riche.* Dans une foule de phrases, l'art. sert à indiquer que le nom appellatif est pris dans toute son étendue, et cela arrive principalement quand on veut caractériser l'espèce entière, en l'opposant à une autre espèce. Lorsque je dis : *La femme a la sensibilité en partage, mais la force est l'apanage de l'homme*, il est clair que j'oppose la classe entière du sexe masculin à celle du sexe féminin, et l'art. ajoute de la précision à mon expression. — Il en est de même lorsqu'on a affaire à des noms abstraits proprement dits. Ainsi les observations que nous venons de faire s'appliquent également aux phrases suivantes : *Agissez avec prudence. Il n'a pas fait preuve en ceci de la prudence qui lui est habituelle. La prudence est une vertu peu commune.* Dans ces exemples, *Il est bon de savoir joindre l'agréable à l'utile; Le lever et le coucher du soleil; Le* si *que vous venez d'ajouter à votre phrase change complétement la question;* l'art. indique que les adjectifs *agréable* et *utile*, que les verbes *lever* et *coucher*, que la conjonction *si* sont considérés comme des choses individuelles, ou en d'autres termes sont pris substantivement. D'après cela, nous croyons qu'on peut définir l'article : Un mot qui, mis devant un substantif, en détermine l'étendue, et qui, mis devant tout autre mot, nous avertit qu'on doit envisager ce mot comme un substantif.

L'art., ainsi que le démontre l'étude comparative des langues, n'est point un élément essentiel du discours. Dans certaines langues, telles que le basque et le danois, on supplée à l'absence de l'art. par des suffixes qui en remplissent les fonctions. Le latin n'emploie ni art. ni suffixes. Ainsi la phrase *Da mihi panem* peut se traduire de trois façons différentes : *Donnez-moi le pain; Donnez-moi du pain; Donnez-moi un pain.* On voit par là que si l'art. n'est pas absolument nécessaire à une langue, il contribue singulièrement à la précision et à la clarté du discours.

On reconnaît généralement deux espèces d'articles, l'*art.*

défini, Le, La, Les, et l'*art. indéfini, Un, Une :* néanmoins, à l'exemple de Duclos, de Beauzée et de Sylvestre de Sacy, nous croyons que les mots *un*, *une* sont toujours des numératifs. « *Un*, dit ce dernier auteur, me paraît n'être que le numératif, employé pour désigner le singulier, trop peu différent du pluriel dans nos langues modernes, quand l'art. *le*, *la*, *les*, n'est pas joint au nom. Je ne nie pas néanmoins qu'il n'y ait une différence délicate, et cependant assez sensible, entre le mot *un* employé rigoureusement comme numératif dans cet exemple : *Combien avez-vous de chevaux ? J'en ai un*, et le *même mot employé d'une manière plus vague, comme dans* cette proposition : *Un cheval m'a éclaboussé*, où il n'a d'autre usage que de faire connaître que l'étendue du nom appellatif est réduite à un seul individu, mais à un individu quelconque de l'espèce comprise sous le nom de *cheval*. Néanmoins cette nuance, dans la signification, ne suffit pas assurément pour en faire deux mots différents. »

L'art. reçoit, comme les adjectifs, les modifications de genre et de nombre : *le*, pour le masc., *la*, pour le fém., et *les*, pour le plur. des deux genres. Au sing., devant les mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* muette, la voyelle de l'art. s'élide : ainsi on dit, *L'esprit*, *l'homme*, *l'amitié*, et non *Le esprit*, *le homme*, *la amitié*. Quant aux formes *au*, *aux*, *du*, *des*, elles résultent de la contraction de l'art. avec les prépositions *à* et *de*. *Au* se dit pour *à le*, *aux* pour *à les*, *du* pour *de le*, *des* pour *de les*. Toutefois *au* ne s'emploie que devant les noms masculins commençant par une consonne, *au courage*. Lorsque, au contraire, le substantif commence par une voyelle ou par une *h* muette, on fait usage de la prép. *à* et de l'art. *le*, mais avec élision de la voyelle de ce dernier : *A l'esprit*, *à l'homme*. L'art. contracté *du* se place avant tous les noms masculins qui commencent par une consonne ; mais la prép. *de*, jointe à l'art. *le* ou *la*, selon le genre du nom, s'emploie avant tous ceux qui commencent par une voyelle : de cette manière, on évite l'hiatus.

L'art. se place toujours devant le substantif qu'il détermine, et si le subst. est précédé d'un adj., même modifié par un adv., l'art. doit être mis avant eux : *Le plus affreux objet.* — Il n'y a que l'adj. *tout*, et les expressions *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*, qui déterminent une exception à cette règle : l'art. se place alors entre eux et le subst. : *Tout le monde ; Toutes les années ; Monsieur le président ; Madame la baronne ; Monseigneur l'évêque.*

L'art. se répète en gén. devant chacun des substantifs dont il a pour fonction de déterminer l'étendue : *Les rues*, *les places et les carrefours étaient remplis d'une foule bruyante.* D'après cette règle, il est incorrect de dire : *Les avocats et avoués de Paris ; Les père et mère de cet enfant.* La grammaire exige *Les avocats et les avoués de Paris ; Le père et la mère de cet enfant.* Nous devons pourtant reconnaître qu'un grand nombre d'écrivains, principalement parmi les auteurs d'ouvrages scientifiques, négligent d'observer rigoureusement cette règle. La répétition de l'art. doit également avoir lieu dans le cas où le subst. est sous-entendu : l'art. se place alors devant l'adj. qui modifie le nom sous-entendu : *Les beaux vers me ravissent, les mauvais me rebutent; L'histoire ancienne et la moderne ; Les philosophes anciens et les modernes ; Le premier et le second étage.* Mais l'art. ne doit pas se répéter lorsqu'il ne modifie qu'un seul et même subst., de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre. Ainsi on dit : *Le sage et pieux Fénelon. Le doux et tendre ouvrage.*

Comme les noms propres désignent les êtres d'une manière déterminée, il n'est besoin d'aucun signe pour faire connaître les individus auxquels ils s'appliquent : en conséquence ils ne prennent pas l'art., du moins en général. Toutefois, il est des circonstances où un nom propre reçoit une détermination plus particulière, et alors il doit être précédé de l'art. — Devant les noms des personnes, on emploie l'art. lorsqu'on attache à ces noms un sens professionnel, et qu'on veut restreindre leur application. *Les Anglais regardent Milton comme l'Homère de la Grande-Bretagne ; Les Racines et les Molières seront toujours rares.* — On place également l'art. devant le nom d'une artiste dramatique qui est devenue célèbre : *La Pisaroni*, *la Malibran.* Il s'emploie quelquefois de cette manière lorsqu'on veut témoigner peu d'égard pour la personne dont on parle : *La Gaussin.* Il est encore usité devant la plupart des noms qui dérivent de l'italien, conformément aux habitudes de cette langue : *Le Tasse*, *le Corrége*, *l'Arioste*, *les Carrache*, *le Bramante.* — On fait aussi usage de l'art. pour individualiser le nom qui s'applique à plusieurs princes : *Henri l'Oiseleur*, *Philippe le Bel.* Il concourt avec l'adjectif à modifier les noms propres sous un autre rapport que celui d'étendue : *Le sage et pieux Fénelon; L'éloquent Bossuet ; Le cruel Néron.* — Enfin l'art. précède souvent les noms des ouvrages d'architecture, de peinture, de sculpture, de musique et de poésie : *Le Parthénon ; Les Tuileries ; La Transfiguration de Raphaël; Le Jugement dernier de Michel-Ange ; La Vénus de Milo ; Le Jupiter olympien ; L'Iphigénie de Gluck ; L'Iliade ; L'Énéide*, etc.

En T. de Géogr., on place l'art. devant les termes d'orientation : *Le Nord*, *le Midi*, *l'Orient*, *l'Occident;* devant les noms des parties du monde : *L'Afrique*, *l'Amérique*, *l'Océanie*, *l'Asie*, *l'Europe ;* devant les grandes divisions territoriales qui forment les empires : *La Chine*, *l'Inde*, *la Russie*, *la France;* devant les noms de provinces : *La Normandie*, *le Dauphiné;* et devant les noms de rivières : *La Seine*, *la Tamise*, *le Rhin*, *le Danube*, *le Rhône.* — Lorsqu'on parle d'un nom de lieu, on se trouve souvent assez embarrassé pour savoir si l'on doit faire ou ne pas faire usage de l'art. Cette difficulté peut se résoudre par l'application de la règle suivante : Lorsque les noms de contrées ou de provinces n'ont pas pour objet de fixer l'attention sur l'étendue de ces pays, l'art. ne doit pas précéder leurs noms. On dit : *J'arrive d'Espagne*, *d'Italie*, *de France*, parce que, dans ce cas, on considère ces contrées comme le terme d'où l'on est parti, sans songer à leur étendue ; mais on doit dire : *Les limites de la France*, *les bornes de l'Espagne*, parce que les mots *limites* et *bornes* font penser à l'étendue de ces royaumes. On devrait, par analogie, dire également : *Il vient d'Amérique*, *d'Asie*, *d'Afrique;* cependant l'usage semble préférer ces locutions : *Il vient de l'Asie*, *de l'Afrique*, *de l'Amérique*, parce que l'on considère ces contrées plutôt comme des pays qu'on vient de parcourir, que comme le terme d'où l'on est parti. Cette manière de considérer les pays éloignés, toujours sous le rapport de leur étendue, fait qu'il y a des noms de royaumes qui veulent absolument l'art. : *Les produits de la Chine*, *du Pérou*, *du Japon*, *du Brésil*, *de la Californie*, etc. On dit également bien : *Les peuples d'Asie*, *les peuples de l'Asie; les villes de France*, *les villes de la France;* cependant on n'emploie pas indifféremment ces locutions l'une pour l'autre. Ainsi, lorsque la phrase a un sens comparatif, on ne fait pas usage de l'art. *Les peuples et les villes d'Asie ne ressemblent pas aux peuples et aux villes d'Europe.* Mais on dit avec l'art. : *Les peuples de l'Asie ont toujours été faciles à subjuguer ; Les villes de l'Asie ont connu le luxe de bonne heure.* L'art. se met encore devant les noms de royaumes, lorsqu'on envisage ceux-ci comme États politiques. *La France et l'Allemagne devraient toujours être unies.* — Pour les noms de rivières, de fleuves, etc., on ne fait pas usage de l'art., lorsque le nom de fleuve est employé d'une façon indéterminée ; en conséquence on dit : *Je bois de l'eau de Seine*, tandis qu'on dit avec l'art. : *L'eau de la Seine est bourbeuse*, parce que, dans ce dernier ex., on considère la Seine dans son cours, en donnant à ce nom propre sa signification la plus étendue.

Devant les noms communs on fait usage de l'art. ainsi que nous l'avons déjà dit, toutes les fois que l'étendue de la signification du subst. est déterminée, c.-à-d. lorsqu'on prend ce subst. dans son sens le plus large, ou lorsqu'on limite son étendue d'une manière précise. L'art. s'omet au contraire quand le subst. est pris dans un sens vague et indéterminé. Tel est le principe général qui doit servir de règle à l'écrivain. Néanmoins, l'art. est fréquemment employé, non-seulement en français, mais encore dans la plupart des langues modernes, d'une manière abusive et contraire à sa destination primitive. Quoique, dans plusieurs de ces circonstances, on puisse, à force de subtilités, en justifier l'emploi, il est un assez grand nombre de cas où l'on ne peut l'excuser que par le caprice de l'usage. Ainsi pourquoi dit-on : *J'ai eu beaucoup de peine à faire ce travail*, et *J'ai eu bien de la peine à faire ce travail ?* C'est uniquement en étudiant nos grands écrivains qu'on se familiarisera avec ces idiotismes, et qu'on acquerra le tact nécessaire pour se déterminer dans les cas difficiles. — En conséquence, nous nous bornerons, pour terminer, à citer les observations de Laveaux sur l'emploi de l'art. après la prép. *de*.

« *Avoir de l'esprit*, dit ce grammairien, c'est avoir une partie de ce que l'on nomme *esprit*. Donnez-moi *du pain*, c'est donnez-moi une partie *du pain ;* et dans ces phrases il faut mettre l'art., parce que *esprit* et *pain* sont pris dans un sens déterminé. C'est ainsi que l'on dit aussi, *de l'eau*, *du pain*, *et des légumes me suffiront ; des philosophes ont cru que le monde est éternel ; cet arbre porte des fruits excellents ; j'ai commis des fautes légères.* — Il en est autrement lorsque le subst. est précédé d'un adj.; alors on ne met point l'art., comme dans *d'excellents fruits*, *de légères fautes*. La raison en est sensible. Quand je dis, par exemple, *cet arbre porte*, l'esprit attend, pour complément du verbe, un mot qui indique un objet déterminé ; et dans le génie de la langue française, cette détermination doit être annoncée avant que le mot paraisse. Or, elle ne peut l'être que par un prépositif ou un adj. Dans *cet arbre porte des fruits excellents*, la détermination du mot *fruits* est annoncée par l'art.; mais si le mot *fruit* est précédé d'un adj. qui le détermine, l'art. employé pour annoncer cette détermination devient inutile. La nature du verbe indique que le complément doit être un subst., l'adj. détermine le subst.; la double fonction de l'art. est remplie. Il faut donc dire, *cet arbre porte d'excellents fruits*, et non *porte des excellents fruits.* Dans ces exemples, le mot *fruit* est annoncé comme déterminé dans son étendue ; dans le premier, par l'art. *les* syncopé avec la préposition *de ;* dans le second, par l'adj. *excellents.* — On dit *les ouvrages de Cicéron sont pleins d'idées saines ; nos connaissances doivent être tirées de principes évidents ;* et *il a des idées saines ; il avance des principes évidents.* Pourquoi ne met-on pas l'art. dans les deux premiers exemples, et le met-on dans les derniers? Dans les premiers, les mots *idées* et *principes* sont déterminés par les adjectifs ; cette détermination devait donc être annoncée par l'art. — L'art. annonce que le mot sera déterminé dans la phrase ; mais il n'a pas par lui-même la force de rendre la détermination nécessaire. Cette nécessité de la détermination se tire de l'idée même que l'on veut exprimer, et particulièrement du sens du verbe. Quand je dis, *cet homme a des idées saines*, la détermination du mot *idées* est nécessitée par le verbe *a ;* car un homme ne peut avoir que des idées déterminées, et je veux indiquer les idées qu'il a réellement ; de sorte que le mot *idées* ne peut, après ce verbe, être pris dans un sens général et indéterminé. La nature du verbe exige donc ici la détermination, et la détermination exige l'article, ou tout autre mot qui détermine en effet : *cet homme a des idées saines*, ou *cet homme a de saines idées.* Mais quand on dit *les ouvrages de Cicéron sont pleins d'idées*, l'adj. *plein* n'exige pas la détermination du mot *idées ;* car les ouvrages d'un auteur peuvent être pleins d'idées de plusieurs espèces et de plusieurs sortes, et l'adj. *plein* ne suppose pas que j'aie dans l'esprit d'indiquer les unes plutôt que les autres ; rien n'exige donc la détermination. Quand même on ajouterait l'adjectif *saines* au mot *idées*, l'indétermination ne resterait pas moins ; elle ne ferait que changer d'étendue. Dans le premier cas, il s'agirait de toute la classe des idées prises indéterminément ; dans le second, de toute la classe des *idées saines* prises aussi indéterminément ; car il y a diverses sortes d'*idées saines.* L'indétermination disparaîtrait si l'on disait *les saines idées*, ou *les idées saines qui sont dans les ouvrages de Cicéron*, ou bien *il y a des idées saines dans les ouvrages de Cicéron*, parce qu'il s'agirait alors des idées déterminées qui existent individuellement dans les ouvrages de cet orateur. On peut appliquer les mêmes principes aux exemples suivants : *Nos connaissances doivent être tirées de principes évidents; il avance des principes évidents.* Dans le premier cas, rien n'exige la détermination des mots *principes évidents ;* il y a diverses sortes de principes évidents, et je n'ai pas dessein d'indiquer l'une plutôt que l'autre. Dans le second, au contraire, le verbe *avance* exige la détermination de son complément ; car on n'avance que des choses réelles, positives, individuelles. Ainsi l'art. est nécessaire dans cet exemple, et il serait superflu dans le premier.

» Les grammairiens donnent comme une règle générale qu'après *de* pris dans un sens partitif, il faut supprimer l'art. toutes les fois que le nom est précédé d'un adj.. Cette règle induit quelquefois en erreur ceux qui ne savent pas distinguer si le *de* est réellement partitif, ou s'il n'exprime qu'un simple rapport d'appartenance ou de dépendance. On dit bien dans le sens partitif, *il y a d'anciens philosophes qui prétendent que....* ce qui veut dire, *parmi les anciens philosophes il y en a qui prétendent que...;* mais, on dit avec l'art., *les ouvrages*, *les opinions des anciens philosophes*, parce que, dans ces phrases, *de* n'est pas pris dans un sens partitif, puisque le subst. modifié par l'adj. n'indique pas une partie des individus de la classe qu'il exprime, mais tous les individus de cette classe. *Les ouvrages des anciens philosophes* ne sont pas les ouvrages de quelques anciens philosophes, mais les ouvrages de tous les anciens philosophes. — Cette règle n'admet point d'exception pour le plur., parce que le plur. indiquant plusieurs individus, quelle que soit la construction, le sens partitif se fait toujours remarquer. Que je dise *j'ai mangé des fruits excellents*, ou *j'ai mangé d'excellents fruits*, le sens est toujours, j'ai mangé quelques-uns des fruits excellents, ou quelques-uns des excellents fruits.

» Il n'en est pas de même au sing. Quand je dis : *Il a d'excellent vin*, je veux dire qu'il a du vin tiré de la classe des vins excellents, qu'il a du vin de l'excellente sorte. C'est un sens général de sorte, et l'adj. *excellent* déterminant assez cette classe, l'art. est inutile. Mais si je veux faire tomber l'idée d'excellence, non sur la classe, mais sur le vin même qui existe dans la cave de celui dont je parle, l'art. est nécessaire pour indiquer cette vue de l'esprit. Je dirai donc *il a de l'excellent vin*, pour signifier, il a une partie excellente de ce qu'on nomme vin. Dans le premier exemple, le partitif tombe sur la sorte, une partie de la sorte de vins que l'on nomme excellents ; dans le second, il tombe sur vin, une partie excellente de ce qu'on appelle vin. L'art. mis devant l'adj. annonce que cet adj. est identifié avec le subst. qui le suit ; il annonce que cet adj. ne *doit point être pris dans un sens général de sorte, mais appliqué* individuellement au vin déterminé dont il s'agit. Je dirai à un restaurateur, *donnez-nous de bon vin*, si mon esprit n'a pas précisément en vue le vin qu'il a réellement dans sa cave, mais en général la classe des bons vins. Mais si j'ai intention de parler des différentes sortes de vins qu'il a réellement dans sa cave, je lui dirai, *donnez-nous du bon vin ;* et, lorsque le vin sera sur la table, et que je l'aurai goûté, je dirai *voilà du bon vin*, et non *voilà de bon vin*. C'est par la même raison qu'on dit *voilà de la bonne philosophie*, *voilà de la vraie poésie.*

» Cette doctrine est si vraie que, dans le sens négatif, c.-à-d. qui exclut la chose signifiée par le subst., on ne met jamais l'art. *Ce canton ne produit pas de bon vin ; il n'y a pas de bonne eau dans cette ville ; il n'y avait pas aujourd'hui de bon blé au marché.* Mais on dirait au contraire dans le sens positif, *il y avait aujourd'hui du bon blé au marché ; j'ai acheté du bon blé ; il y a actuellement de la bonne eau dans cette ville.* — On dit *du bon papier*, lorsque, ayant en vue du papier réellement existant, on veut faire tomber le sens partitif sur ce papier, et non sur la sorte exprimée par *bon*. Si je n'ai pas de bon papier, je dirai, *j'ai besoin de bon papier ;* mais si j'ai chez moi différentes sortes de papiers, et que je veuille employer de celui qui est bon, je dirai, *donnez-moi du bon papier*. Je dirai à un marchand chez qui je veux acheter du papier, *donnez-moi de bon papier*, ou *donnez-moi du bon papier*, selon que je prendrai le mot *papier* dans un sens général de sorte, ou dans un sens déterminé. »

Pour les règles qui concernent l'emploi de l'art. devant les adverbes de comparaison, voy. COMPARAISON.

ARTICULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. et Méd. Qui appartient, qui a rapport aux articulations. *Apophyse*, *cavité*, *capsule art. Hydropisie art. Concrétions articulaires. Rhumatisme art. Douleur art.* ‖* T. Bot. Voy. FEUILLE.

ARTICULATION. s. f. T. Anat. Se dit de l'Assemblage des os les uns avec les autres et de leur mode d'union. *L'art. de la cuisse avec la hanche. Les articulations des doigts. Maladies des articulations.* ‖ En T. Entom. et Bot., s'emploie dans un sens analogue. *L'art. de la tête avec le corselet. La tige de l'opuntia a des articulations.* Voy. ARTICLE. ‖ T. Physiol. Action d'articuler, d'émettre des sons articulés. *L'art. de certaines lettres arabes est extrêmement difficile. Le grasseyement est un vice d'art. de la lettre R. Cet orateur a l'art. fort nette.* Voy. PAROLE. ‖ T. Palais. *Art. de faits*, Énumération, déduction des faits article par article.

Enc. — En T. d'Anat., on entend par *art.* l'union de deux ou de plusieurs pièces osseuses, mobiles ou non les unes sur les autres. Les points de leur surface, par où les os se correspondent dans une articulation, ont reçu le nom de *surfaces articulaires.* Ces surfaces sont continues ou simplement contiguës. Dans le premier cas, la continuité est établie par une couche intermédiaire de tissu cartilagineux ou fibreux, interposée entre les deux surfaces articulaires, disposition qui ne s'observe que dans les articulations où les mouvements sont nuls ou à peu près nuls. Dans les articulations à surfaces articulaires contiguës, chacune de ces dernières est revêtue d'une couche cartilagineuse (*Cartilage d'encroûtement*, *cartilage articulaire*), intimement adhérente par une de ses faces au tissu osseux. L'autre face de ce cartilage est libre, lisse et polie ; elle répond à l'intérieur de l'articulation, et c'est elle qui supporte les frottements qui ont lieu entre les surfaces articulaires pendant le mouvement. Indépendamment de ces cartilages, certaines articulations exposées à des chocs violents ou à des mouvements répétés, sont munies de lames cartilagineuses libres par les deux faces, et interposées aux cartilages d'encroûtement. Ces cartilages, appelés *Cartilages interarticulaires*, ont aussi reçu le nom de *Ménisques*, à cause de leur forme généralement semicirculaire ; quelques-uns sont tout à fait circulaires et percés d'une ouverture à leur centre. Toutes les articulations à surfaces articulaires contiguës sont pourvues d'une membrane séreuse appelée *Membrane* ou *Capsule synoviale* qui tapisse toute l'étendue des cartilages dont nous venons de parler. Cette membrane est destinée à faciliter le glissement des surfaces de l'articulation, au moyen du liquide visqueux qu'elle sécrète, et qui a reçu le nom de *Synovie*.

Les os qui composent les articulations sont maintenus en rapport par des ligaments composés de fibres d'un blanc nacré, flexibles, inextensibles, tantôt parallèles, tantôt entrecroisées, qui s'implantent sur les os par leurs deux extrémités. Parmi ces ligaments, les uns (*Ligaments interosseux*) sont placés entre les surfaces articulaires, les autres (*Ligaments périphériques*) occupent le pourtour de ces surfaces. Ces derniers se présentent tantôt sous forme de faisceaux ou de bandelettes (*Ligaments proprement dits*), tantôt sous celle de membranes ou de capsules (*Capsules fibreuses*), qui offrent l'aspect de petits manchons dont les deux ouvertures adhèrent aux os qu'ils unissent. Outre ces ligaments, les articulations des vertèbres sont pourvues d'une espèce particulière de ligaments appelés *Ligaments aunes* ou *élastiques*, formés par une espèce de tissu fibreux extensible et très-élastique.

Suivant la méthode le plus généralement adoptée, les articulations se divisent en trois grandes classes, les *Diarthroses*, les *Synarthroses* et les *Amphiarthroses*.

Dans les *Diarthroses*, les surfaces articulaires sont contiguës ou libres, et configurées de manière à se mouler exactement les unes sur les autres. Ces articulations sont pourvues de cartilages d'encroûtement, de synoviales, de ligaments périphériques, et elles exécutent toutes des mouvements. On les divise en six genres. — 1° *Énarthroses :* tête ou portion de sphère plus ou moins complétement reçue dans une cavité ; mouvements dans tous les sens y compris les mouvements rotatoires. L'art. de la cuisse avec le bassin (Fig. 1. *Art. coxo-fémorale* dont la capsule fibreuse est détruite pour mieux laisser voir le mode d'union des deux os) et celle du bras avec l'épaule en sont des exemples. — 2° *Articulations par emboîtement réciproque :* surfaces articulaires concaves dans un sens, convexes dans le sens perpendiculaire au premier, de manière à s'enfourcher réciproquement ; mouvements en tous sens, comme les énarthroses, mais point de rotation. L'art. du trapèze avec le premier métacarpien appartient à ce genre. — 3° *Articulations condyliennes* ou *Condylarthroses :* tête allongée ou *Condyle*, reçu dans une cavité elliptique ; mouvements en quatre sens, flexion, extension, abduction, adduction, circumduction, mais point de rotation. L'art. de la mâchoire inférieure avec l'os temporal est le type de cette sorte d'art. — 4° *Articulations trochléennes* ou *Ginglymes :* réception ou engrènement réciproque des surfaces articulaires qui sont disposées en forme de poulie ou de trochlée ; deux mouvements en sens opposé. Les articulations du coude et du genou, par exemple, sont des ginglymes. — 5° *Articulations trochoïdes :* un axe reçu dans un anneau, en partie osseux, en partie fibreux ; mouvement de rotation. L'art. de la seconde vertèbre avec la première est l'unique exemple de ce genre. — 6° *Arthrodies :* surfaces articulaires planes ou presque planes ; le mouvement se réduit à un simple glissement peu étendu. Les articulations des os du carpe et du tarse appartiennent à cette catégorie.

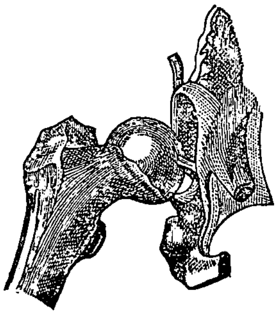
Fig. 1.

Les *Synarthroses* sont caractérisées par leurs surfaces articulaires, armées de dents ou d'inégalités qui s'engrènent réciproquement. De là le nom de *Sutures* qui leur est donné habituellement. — On divise les synarthroses en trois genres, *sutures dentées*, *écailleuses*, et *harmoniques*, suivant que les surfaces articulaires sont disposées en dents, en écailles, ou tout simplement rugueuses et juxtaposées. L'union des divers os de la tête entre eux nous offre ces trois sortes de sutures (Voy. CRÂNE). Il est inutile de dire que ces articulations sont incapables d'exécuter aucun mouvement. — Anciennement on admettait parmi les synarthroses une espèce d'art. que l'on nommait *Gomphose*, et qui se disait de l'implantation des dents dans leurs alvéoles : mais aujourd'hui qu'il est reconnu que les dents ne sont point des os dans l'acception rigoureuse du mot, la gomphose a cessé d'être mise au nombre des articulations.

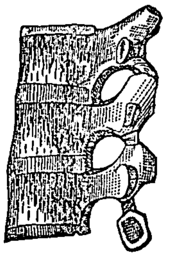
Fig. 2.

Les *Amphiarthroses* ou *Symphyses* ont des surfaces articulaires planes ou presque planes, en partie contiguës, en partie continues par un tissu fibreux. Telles sont les articulations du corps des vertèbres (Fig. 2. Mode d'union des vertèbres). — Ces articulations sont maintenues par des ligaments interosseux et par des ligaments périphériques ; leur mouvement propre consiste en une sorte de balancement qui résulte de l'élasticité des ligaments qui unissent les surfaces des corps des vertèbres.

Pathol. — Les articulations peuvent être le siége d'affections fort nombreuses et fort diverses : les entorses, les luxations, les tumeurs blanches, les hydarthroses, la goutte et le rhumatisme devant être l'objet d'articles séparés, nous ne parlerons ici que de l'inflammation des articulations qui a reçu le nom générique d'*Arthrite*. On a souvent appliqué cette dernière expression à la goutte et au rhumatisme, parce que l'inflammation est l'un des éléments morbides essentiels de ces deux maladies : toutefois, comme ces dernières présentent des caractères spéciaux, nous réservons, à l'exemple d'un grand nombre d'écrivains, le terme d'*arthrite* pour désigner l'inflammation des articulations, lorsqu'elle ne présente ni les phénomènes propres à la goutte, ni ceux qui caractérisent le rhumatisme. — L'*Arthrite proprement dite* se manifeste le plus souvent sous l'influence de causes externes, telles que coups, chutes, entorses, fractures, plaies, etc., qui intéressent l'artic. Les arthrites par cause interne sont bien plus rares ; elles s'observent après l'accouchement dans les cas de phlébite et d'infection purulente, à la suite du cathétérisme, etc. L'arthrite, comme toute autre phlegmasie, peut revêtir la forme aiguë et la forme chronique, et ses modes de terminaison ne sont pas autres que ceux des inflammations en général. Le diagnostic de cette affection est fort aisé dans le cas où elle résulte d'une cause externe : dans le cas contraire il est souvent d'une extrême difficulté. Le pronostic de l'arthrite par cause externe est peu grave, lorsque la maladie est convenablement traitée. Celle qui succède aux plaies de toute nature est fort dangereuse. Le moins qui puisse arriver, quand la suppuration s'est établie en pareil cas, est une ankylose irrémédiable. Rien n'est comparable dans certaines circonstances aux douleurs qu'éprouvent les malades : ceux-ci résistent difficilement au delà de quelques jours à l'excès de leurs souffrances. L'arthrite, suite de phlébite et d'infection purulente, est presque constamment fatale. Dans tous les cas d'arthrite, le traitement doit donc être excessivement énergique. — Voy. PLAIES, LUXATION, GOUTTE, etc.

• **ARTICULER.** v. a. Prononcer distinctement les lettres, les syllabes et les mots. *Il ne peut art. la consonne* CH. || * Pris absol., signif. Faire exécuter aux organes de la parole les mouvements nécessaires pour modifier les sons produits par le larynx, de manière à prononcer distinctement les consonnes et les syllabes. *Cet enfant commence à art.* || *Art. un fait*, Affirmer positivement et circonstancier un fait. || T. Pal. Énoncer article par article. *Il a demandé à art. les faits, le tribunal l'y a autorisé.* = S'ARTICULER. v. pron. * *La lettre* R *s'articule difficilement.* || Se dit Des os qui sont maintenus en rapport par un mode d'articulation quelconque. *La tête de l'humérus s'articule avec la cavité glénoïde de l'omoplate. Le métacarpe s'articule avec le carpe. Toutes les vertèbres s'articulent les unes aux autres.* — On dit aussi, dans un sens anal., en parl. Des insectes. *Le corselet s'articule à l'abdomen* ou *avec l'abdomen.* = ARTICULÉ, ÉE. part. *Voix articulée. Sons articulés.* — *Voilà une phrase bien articulée*, Prononcée bien distinctement. — * Famil., *Il lui a répondu par un refus bien articulé*, Par un refus bien net. || T. Anat. Joint au moyen d'une articulation. *Le tibia est articulé avec le fémur.* || T. Zool. et Bot. Se dit Des parties qui sont composées d'articles, qui ont des articulations. *Les antennes des insectes sont articulées. La tige du gui est articulée. Pétiole articulé.*

* **ARTICULÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Articulés* constituent, dans la méthode de Cuvier, l'un des quatre grands embranchements dont se compose le règne animal. Ces animaux ont été ainsi nommés à cause de leur conformation extérieure, conformation dont les caractères sont si tranchés et si évidents qu'on reconnaît presque toujours au premier coup d'œil un animal qui appartient à cet embranchement. Le corps des art. se compose d'un certain nombre de segments en forme d'anneaux, situés à la suite les uns des autres. Tantôt ces anneaux sont formés par de simples plis transversaux de la peau ; tantôt, et c'est là le cas le plus général, le corps de l'animal représente une série d'anneaux soudés ensemble, ou articulés de façon à jouir d'une mobilité plus ou moins grande. Cette enveloppe constitue pour ces animaux un véritable *squelette extérieur* ou plutôt *tégumentaire*, qui joue le même rôle que le squelette intérieur chez les vertébrés. C'est en effet cette enveloppe qui détermine la forme générale du corps, protége les parties molles, fournit les points d'attache aux muscles, et porte les membres ou les appendices dont la plupart des articulés sont pourvus.

La forme des art. est symétrique ; en d'autres termes, les deux moitiés latérales de leur corps sont similaires. Les divers anneaux qui constituent l'animal offrent une grande ressemblance entre eux ; dans les *Myriapodes* et dans un grand nombre d'*Annélides*, chacun des anneaux est la répétition presque complète de l'anneau contigu. Quant aux membres et aux appendices qui sont supportés par les anneaux, leur variété est telle pour chacune des classes de l'embranchement, que les décrire ici serait empiéter sur la description que nous aurons à faire de ces diverses classes.

La structure interne des art. correspond exactement à leur configuration extérieure : le système nerveux, par exemple, offre une série de répétitions analogue à celle des segments du squelette tégumentaire. Dans son état complet, chaque anneau possède une paire de ganglions médullaires, et tous ces ganglions, réunis entre eux par des cordons de communication, représentent une chaîne noueuse située de chaque côté de la ligne médiane du corps, près de sa face ventrale. Tantôt les ganglions des deux côtés restent toujours distincts ; tantôt ils se réunissent pour constituer une seule série de ganglions sur la ligne médiane ; tantôt enfin la fusion des ganglions s'opère également dans le sens longitudinal, de façon que plusieurs paires se réunissent en une seule masse. Chez quelques art., en effet, on ne trouve plus que deux masses nerveuses, l'une située dans la tête, l'autre dans le thorax. De chaque ganglion partent en divergeant les filets nerveux qui vont se distribuer aux organes renfermés dans la portion correspondante du corps, de sorte que chacun de ces ganglions semble faire les fonctions de centre nerveux pour les parties environnantes, et suffire pendant un certain temps à leur sensibilité lorsque l'animal a été divisé.

La respiration chez les art. est ou aérienne, ou aquatique. Dans le premier cas, elle s'effectue au moyen de poumons ou de trachées ; dans le second, elle a lieu au moyen de branchies. — Le système circulatoire, chez ces animaux, est peu développé, quelquefois même il manque complétement. La couleur de leur sang est très variable ; en général cependant elle est blanche. Leur appareil digestif consiste en un tube étendu d'un bout à l'autre de leur corps, et terminé par une bouche et un anus, situés l'une à la tête, l'autre à l'extrémité opposée du corps. Tous ces animaux sont pourvus soit de mâchoires, soit d'instruments particuliers servant à la préhension des aliments. Mais ces organes diffèrent des organes analogues dans les vertébrés, en ce qu'au lieu d'être placés l'un devant l'autre, ils sont disposés latéralement par paires.

Cuvier divisait l'embranchement des Art. en quatre classes, savoir : les *Annélides*, les *Insectes*, les *Arachnides* et les *Crustacés*. Aujourd'hui les zoologistes s'accordent à y ajouter une cinquième classe, celle des *Cirrhopodes* que Cuvier avait placée à la fin de son embranchement des Mollusques, comme formant la transition entre ce dernier et celui des art. Enfin, plusieurs auteurs pensent qu'il convient d'établir encore, parmi les art., une sixième classe, qui comprendrait les *Myriapodes*, lesquels, dans la plupart des méthodes, font partie de la classe des Insectes. Nous partageons complétement cette manière de voir.

Les caractères essentiels de ces six classes peuvent se résumer de la manière suivante : — 1° INSECTES. Tête distincte du thorax ; en général des ailes ; toujours trois paires de pattes (Fig. 1. *Danaïde plexippe*). — 2° MYRIAPODES. Pas d'ailes ; corps très-allongé et formé par une suite d'anneaux à peu près uniformes, dont chacun porte une paire de pattes au moins ; pattes au nombre de vingt-quatre et au delà (Fig. 2. *Lithobie à tenailles*, très-grossie). — 3° ARACHNIDES. Tête confondue avec le thorax : quatre paires de pattes ; jamais d'ailes (Fig. 3. *Thé-*

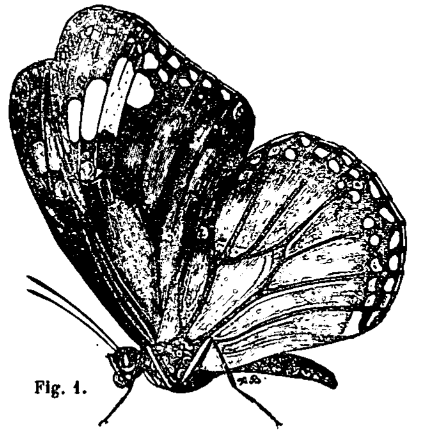
Fig. 1.

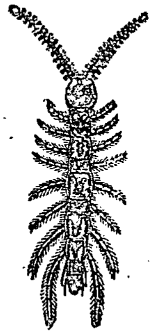
Fig. 2.

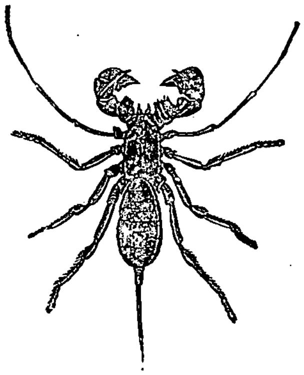

ryphone à queue). — Dans ces trois classes, la respiration est aérienne et s'effectue au moyen de poumons ou de trachées. — 4° CRUSTACÉS. En général, cinq ou sept paires de pattes (Fig. 4. *Crabe labouré*). — 5° CIRRHOPODES. Point d'organes de locomotion (Fig. 5. *Poucepied imbriqué*). — Ces deux dernières classes sont pourvues de branchies pour respirer dans l'eau. — 6° ANNÉLIDES. Point de membres articulés; ordinairement des branchies; sang en général rouge, tandis qu'il est blanc dans les cinq classes précédentes (Fig. 6. *Syllis tachetée*).

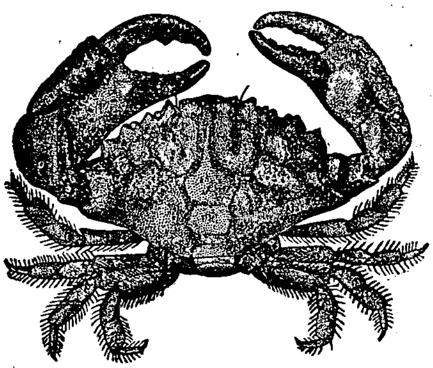
Fig. 4.

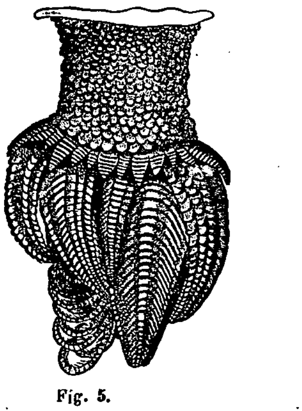
Fig. 5.

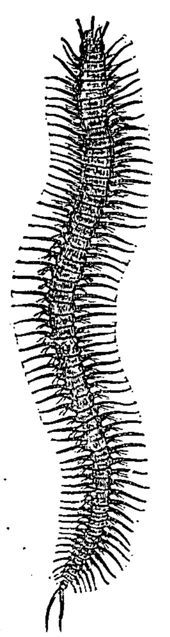
Fig. 6.

Nous n'exposerons pas ici les rapports qui subsistent entre le plan d'après lequel *sont construits les animaux art.* et celui qui a présidé à la formation des animaux vertébrés. Cette question de philosophie zoologique sera traitée au mot VERTÈBRE.

ARTIFICE. s. m. (lat. *arte, facere*, faire avec art). Art, industrie. *Cette machine est construite avec un art. merveilleux.* ‖ * Moyen, mécanisme. *Il est difficile de découvrir l'art. qui fait mouvoir cet automate.* ‖ *Ce malade ne vit que par art.*, Ne vit qu'à force de soins et de régime. — *Cette famille se soutient par art.*, A force d'expédients. ‖ *Cet écrivain n'est pas correct, mais l'art. de son style séduit tout le monde*, L'habileté, l'art avec lequel il exprime ses idées séduit, etc. ‖ Ruse, déguisement, fraude. *Détestable art. Art. grossier. Procédé d'art. C'est un homme sans art. User d'art. Se garantir des artifices d'une coquette.* ‖ *Art.*, Toute composition de matières aisées à enflammer. *Magasin d'artifices.* — *Feu d'art.*, Ensemble de feux résultant de l'inflammation d'une quantité plus ou moins grande de pièces d'art., et produisant, par certaines combinaisons de formes et de couleurs, un spectacle agréable et pittoresque. — Voy. PYROTECHNIE.

Syn. — *Ruse, Astuce, Fourberie.* — Quoique ces quatre expressions indiquent toutes l'intention de tromper, les mots *art.* et *ruse*, particulièrement ce dernier, se disent quelquefois d'une action excusable. Ainsi, par ex., la *ruse* peut servir à se tirer d'un danger et même à surprendre un ennemi. Aussi dit-on : *Voilà une excellente ruse de guerre!* On a également recours à l'*art.* pour éviter de se compromettre, pour se tirer d'un mauvais pas. Au contraire, *astuce* et *fourberie* se prennent toujours en mauvaise part. Cependant *astuce* dit plus que *fourberie;* car le premier de ces mots s'applique au caractère, tandis que *fourberie* sert le plus souvent à qualifier un acte isolé. — Ces distinctions ne s'appliquent pas exactement aux adjectifs correspondants *Rusé, Artificieux, Fourbe* et *Astucieux*. En effet, le premier peut se dire d'un homme qui n'a pas l'intention de nuire, mais qui par suite d'un caractère craintif et méfiant, n'ose pas agir ouvertement. Il est possible de vivre avec un homme *rusé*, tout en ayant soin de se tenir sur ses gardes; mais on doit éviter tout rapport avec un homme *artificieux, fourbe* ou *astucieux*. L'*artificieux* cherche à vous surpendre, le *fourbe* cherche à vous faire tomber dans un piége, l'*astucieux* fait de continuels efforts pour vous tromper.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. Qui est le produit de l'art ou de l'industrie. *Fontaine art. Fleurs artificielles. Dents artificielles. Aimant art. Froid art.* ‖ * On dit D'une femme à la beauté de laquelle l'art a plus de part que la nature : *C'est une beauté artificielle.* ‖ *Jour art.* Voy. JOUR. ‖ *Mémoire artificielle.* Voy. MNÉMONIQUE. ‖ * *Méthode artificielle.* Voy. MÉTHODE.

ARTIFICIELLEMENT. adv. Par un moyen artificiel.

ARTIFICIER. s. m. Celui qui confectionne des pièces d'artifice, soit de réjouissance, soit de guerre. ‖ * T. Guerre. *Maître art.*, le sous-officier chargé, dans les régiments d'artillerie, de la direction des travaux pyrotechniques.

ARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière artificieuse. *Il en a agi art. avec moi.*

ARTIFICIEUX, EUSE. adj. Plein d'artifice, de ruse. Se prend toujours en mauvaise part. *C'est l'homme du monde le plus art. Femme artificieuse. Esprit art. Conseil art. Conduite artificieuse. Paroles artificieuses.*

ARTILLÉ, ÉE. adj. [On mouille les L.] T. Mar. Garni de son artillerie. *Un vaisseau art. de toutes pièces.* Vieux et peu usité.

ARTILLERIE. s. f. [On mouille les L.] (lat. *ars telorum*, art de lancer les projectiles). Matériel de guerre qui comprend les bouches à feu et les projectiles. *Art. de siége, de campagne, de montagne. Grosse art. Art. légère. Un parc d'art. Se servir de l'art. Une pièce d'art. L'art. d'une place, d'un vaisseau.* ‖ Se dit aussi Du personnel employé au service des bouches à feu. *Un régiment d'art. Le corps impérial de l'art. Servir dans l'art. Un officier d'art. Il commandait l'art.* — *École d'art.*, École où l'on forme des artilleurs.

Enc. — Le terme d'*Art.* ne date que du moyen âge. Voici comment le définit un poëte du XIIIe siècle, Guillaume Guiart :

> *Artillerie* est le charroi
> Qui par duc, par comte, par roi,
> Ou par aucun seigneur de terre
> Est chargé de quarriaux en guerre,
> D'arbalestes, de dars, de lances,
> Et de targes d'unes semblances.

Toutefois, si l'on considère son étymologie, on est parfaitement en droit de dire que les anciens possédaient de l'art.; car il s'applique à toute machine propre à lancer des projectiles quelconques. Les anciens, personne ne l'ignore, avaient imaginé pour l'attaque des places, différentes machines plus ou moins puissantes, telles que le *Bélier*, la *Baliste*, la *Catapulte* et l'*Hélépole*. L'invention du *Feu grégeois*, en 673, doit être mentionnée ici comme faisant époque dans l'histoire; cependant elle n'exerça aucune influence sur l'art militaire. Au moyen âge, les machines de guerre se multiplièrent singulièrement : parmi elles nous citerons le *Trébuchet*, le *Mangonneau* et le *Beffroi*, ce dernier imitation de l'hélépole antique. Suivant la chronique de P. Langtoff, Richard Cœur-de-Lion avait sur ses barques et sur ses galères des machines qui étaient mises en mouvement par le vent, et qui lançaient sur l'ennemi du feu et des pierres. Un autre chroniqueur anglais, Hemingsford, rapporte que les machines employées par Edouard Ier, au siége de Stirling, vers la fin du XIIIe siècle, lançaient des pierres du poids de 300 livres.

Quoique la force explosive de la poudre à canon ait été connue en Europe dès le XIIIe siècle, c'est seulement dans le siècle suivant que les armes à feu commencèrent à se substituer aux anciennes machines de guerre. Barbour rapporte qu'Édouard III employa le canon dans sa première campagne contre les Écossais en 1327, et Ducange dit que les Français s'en servirent pour la première fois au siége de Puy-Guillaume, en 1338. Mais ces armes étaient tellement rares, que, suivant Rapin Thoyras, les quatre canons employés par Édouard III à la bataille de Crécy (26 août 1346), contribuèrent au succès de cette journée tout autant par la surprise qu'ils causèrent à l'armée française que par l'effet matériel qu'ils produisirent. Quelques années plus tard, les bouches à feu étaient déjà beaucoup plus communes. En 1372, Du Guesclin fit fondre de grandes bombardes avec lesquelles il foudroya la ville de Thouars occupée par les Anglais. En 1378, Charles V employa, au siége d'Ardres, quarante bombardes qui produisirent de grands effets.

La première art. à feu dont les historiens de l'époque fassent mention, se composait de pièces d'un si petit calibre qu'on pourrait, à la rigueur, les considérer comme des armes à feu portatives, si la grossièreté de leur construction ne les eût rendues difficiles à manier. Ces petits *Tubes* ou *Canons*, car les deux mots sont synonymes, lançaient des balles de plomb d'un faible diamètre, ou des traits appelés *Carreaux*, parce qu'ils étaient armés d'un fer pyramidal à base carrée. Les pièces de gros calibre, pour lesquelles on réserve aujourd'hui la dénomination de *Bouches à feu*, portèrent dans le principe le nom générique de *Bombardes*, sans doute à cause du bruit qui accompagnait leur explosion. Elles furent d'abord fabriquées en bois et cerclées en fer, puis en tôle, renforcées de cercles et brasées. Bientôt on les construisit avec des barres de fer longitudinales, assemblées et cerclées comme les douves d'un tonneau. Mais ces assemblages étant dépourvus de solidité, on les fabriqua en fer forgé, puis en fonte, et enfin en bronze. Les premières bombardes étaient de forme conique (Fig. 1.), ce qui les rendait propres à lancer des boulets de pierre de grosseurs variées. Lorsque la pièce était très courte, on l'appelait *Mortier*, vraisemblablement à cause de sa ressemblance avec l'ustensile de ce nom (Fig. 2. Coupe d'une pièce de ce genre). Sous Charles VII les frères Jean et Gaspard Bureau imaginèrent de se servir de boulets de fer. Dès lors les bouches à feu commencèrent à se rapprocher de leurs formes actuelles. On les monta sur de grossiers chariots à quatre roues qui permettaient de les transporter plus aisément et de les tirer presque horizontalement, tandis qu'auparavant le tir courbe était seul en usage. Le nom de *Canon* fut étendu à ces nouvelles pièces (Fig. 4. Le canon primitif). On conserva néanmoins l'usage des boulets de pierre lancés avec des bombardes, et celles-ci reçurent le nom de *Pierrières* ou *Pierriers* (Fig. 3). Les frères Bureau firent l'emploi le plus judicieux de l'art. dans les siéges. Les villes que défendaient les Anglais et qu'ils avaient mis des mois entiers à assiéger, furent enlevées en peu de semaines. En 1450, toute la conquête de la Normandie, qui obligea à entreprendre soixante siéges, fut accomplie par Charles VII, en un an et six jours.

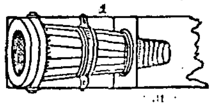

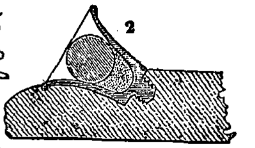

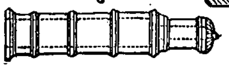

Fig. 4.

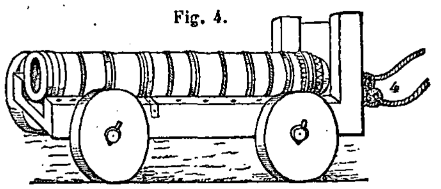

Les premières bouches à feu étaient d'un poids considérable et montées de telle façon qu'il était fort difficile de les mouvoir. Leur service se faisait aussi avec une extrême lenteur. Tous les détails de la charge étaient exécutés par un seul homme, en sorte que les plus grosses pièces tiraient à peine un coup en deux heures. Néanmoins, diverses modifications avantageuses dans la fabrication des pièces et dans la manière de les manœuvrer s'opérèrent peu à peu, mais non sans difficulté, soit à cause des dépenses qu'elles entraînaient, soit à cause du préjugé qui condamnait comme impie l'usage des bouches à feu. Malgré ces obstacles, vers la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe, les anciennes machines de guerre, qui jusqu'alors avaient été employées concurremment avec l'art. nouvelle, disparurent complétement. Pendant l'époque dont il s'agit, on désigna cette dernière art. sous le nom d'*Art. à feu* pour la distinguer de l'ancienne. Vers 1420, il existait déjà des pièces d'art. en bronze. A Toulouse, on en conserve une, du calibre de 7, qui fut fondue en 1438. C'est aussi à peu près vers ce temps-là que l'usage se répandit de donner aux pièces d'art. des noms d'animaux réputés malfaisants; de là les noms de *Faucon, Fauconneau, Couleuvrine, Serpentin, Dragon, Basilic, Sacre*, etc. Ces dénominations servaient en outre à distinguer les divers calibres des bouches à feu.

A cette époque, on se figurait que les pièces d'art. étaient d'autant meilleures que leurs dimensions soit en largeur, soit en longueur, étaient plus considérables. En 1408, au siége de Tongres, l'armée française, suivant Christine de Pisan, avait quatre grands canons « le premier, jetant de 400 à 500 livres pesant; le second, jetant environ 300 livres; et les autres deux, jetant 200 livres au plus. » En 1477, lorsque Louis XI se préparait à attaquer les villes de la Flandre et de la Picardie, il donna ordre de couler à Paris, à Orléans, à Tours, à Amiens, des canons de bronze et des bombardes du plus fort calibre. D'après Comines, une de ces pièces de bronze portait de la Bastille à Charenton un boulet du poids de 500 livres. Au siége de Constantinople, en 1453, Mahomet II, à ce que l'on prétend, avait employé des pièces qui lançaient des pierres de 800 à 1200 livres. La fameuse couleuvrine d'Ehrenbreitstein, fondue en 1528, est du calibre de 141; sa longueur est de 4 m. 55 centim., et son poids de 12,000 kilog. On voit aussi à Douvres une pièce du calibre de 18, qui a près de 8 mètres de long.

Les nécessités de la guerre de campagne avaient aussi déterminé la création de bouches à feu légères, montées sur des affûts à roues et à avant-train. L'art. était déjà si multipliée dans la seconde moitié du XVe siècle, qu'à la bataille de Granson, Charles le Téméraire perdit 113 bouches à feu. Lorsque Charles VIII envahit l'Italie, il traînait après lui 140 grosses pièces de bronze, dont 36 de siége et 104 de campagne. Les premières étaient des canons ou basilics de 48, de 8 pieds de longueur; les secondes étaient des couleuvrines, faucons, fauconneaux, etc., de calibre inférieur, mais proportionnellement beaucoup plus longues. Ces bouches à feu étaient montées sur des affûts à deux roues et à crosses, auxquels on ajoutait un avant-train quand on voulait marcher. Il y avait aussi 200 bombardes et un millier de *Hacquebuttes à croc*. Ces dernières étaient une espèce d'arme à feu portative qui pesait environ 50 livres et qu'on montait sur des chevalets pour s'en servir. A partir de cette époque, les progrès de l'art. furent assez rapides en France, nonobstant le mauvais vouloir de la noblesse, qui répugnait à abandonner son ancien système. François Ier lui dut cependant plus d'une victoire, celle de Marignan entre autres; *et sans la fatale imprudence de ce prince*, l'art. lui aurait encore donné la victoire à Pavie. Chez les autres peuples de l'Europe, l'art. ne restait pas non plus stationnaire. Déjà, en 1503, l'application de la poudre aux mines, due aux Espagnols, commence à jouer un rôle important dans la guerre de siége. Quelques années après, nous voyons les Impériaux au siége de Mézières, en 1521, et les Turcs à celui de Rhodes, en 1522, faire usage d'obusiers et de mortiers pour lancer des projectiles incendiaires. Fronsberger, qui décrit l'art. allemande du temps de Charles-Quint, mentionne, sous le nom de *Feuerbuchsen*, *des Obusiers qui n'avaient* que 4 pieds de longueur, mais dont l'âme avait quelquefois jusqu'à 1 pied de diamètre. On s'en servait pour lancer, soit contre une ville, soit sur un gros de troupes, des balles à feu, des grenades, des boulets creux ou de la mitraille composée de petites pierres. Il parle aussi de mortiers. Charles-Quint avait fait exécuter à Bruxelles des expériences assez exactes sur les proportions qu'il convient de donner aux différentes bouches à feu. C'est d'après ces expériences que furent fondus à Malaga les fameux canons appelés les Douze-Apôtres qu'il destinait au siége de Tunis. Ces pièces, que *le sort de la guerre a fait tomber en notre pouvoir*, sont du calibre de 45, et leur longueur est mesurée par dix-huit fois le diamètre de leur boulet (Fig. 5. L'une de ces pièces). Au combat de Renty, livré en 1554, les troupes de Charles-Quint firent usage de petites pièces montées sur avant-train, qui étaient conduites par deux chevaux et manœuvraient au galop. L'un des grands vices de l'art. à cette époque, était la multiplicité des calibres. En France, on en comptait dix-sept pour les canons, et parmi les pièces régulières seulement. Henri II réduisit ce nombre à sept, et Charles IX à six. Pendant les guerres de *religion qui désolèrent* la France, l'art. ne fit aucun progrès; *néanmoins*, c'est dans cette période que fut inventé le *Pétard*, espèce de cône en fer chargé de poudre, et destiné à enfoncer par sa force d'explosion les portes auxquelles on l'a attaché. Henri IV s'en servit avec un succès complet au siége de Cahors en 1580. On prétend généralement que le tir à boulets rouges a été employé pour la première fois par les Polonais, au siége de Dantzig, en 1577 ; mais le prince N. L. Bonaparte pense que l'usage des boulets rouges est bien plus ancien. Le premier emploi d'une *Machine infernale* date aussi de cette époque. Au siége d'An*vers par le duc* de Parme, en 1584, l'ingénieur Pierre Timmermans fit sauter, par ce moyen, le pont de bateaux que l'assiégeant avait construit sur l'Escaut.

Sous Henri IV, Sully, qui était grand-maître de l'art., répara les désordres qui s'étaient introduits dans ce service pendant les guerres civiles. A l'avénement de Louis XIII, la France possédait 400 bouches à feu, dont 50 du calibre de 45. C'est sous ce prince que *l'on voit la Bombe employée pour la première fois.* Dans le principe, le mortier, ainsi que nous l'avons vu, lançait seulement des boulets de pierre. Bientôt on s'en servit pour lancer des projectiles incendiaires. Mais le projectile en fer, creux, et explosif, qui porte actuellement le nom de bombe, n'a fait son apparition dans l'histoire qu'en 1627, où Henri de Nassau s'en servit dans le siége de Grol. Quelques-unes des bombes lancées sur cette place pesaient 166 livres. On les appela d'abord *Grosses grenades;* plus tard on leur appliqua la dénomination de bombes pour les distinguer des grenades qui *se lançaient à la main. Les premières bombes avaient la forme* d'une marmite de fer ou d'un cylindre ; cependant on reconnut assez promptement que la forme sphérique était préférable. En France, le premier emploi des bombes eut lieu au siége de La Mothe, en 1634. L'année suivante, le siége du fort de Schink, par H. de Nassau, offrit le premier exemple d'un bombardement employé presque comme moyen exclusif d'attaque.

5

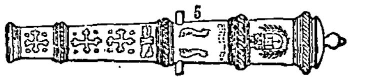

6

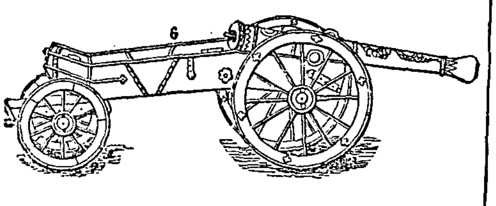

Nous voudrions pouvoir décrire les modifications profondes que l'invention et les perfectionnements successifs de l'art. firent *peu à peu introduire dans la stratégie, dans la fortification* et dans la guerre de siége; mais notre cadre nous interdit de semblables développements. Nous nous contenterons de citer les noms de Gustave-Adolphe, qui dans la guerre de Trente Ans, sut tirer un parti tout nouveau de l'art. dans la guerre de campagne ; de Vauban, qui après avoir créé la fortification moderne, érigea en système le tir à ricochet, et rendit désormais l'attaque supérieure à la défense ; de Lafrézelière, qui résolut presque entièrement le difficile problème de réunir dans les pièces la plus grande solidité avec la plus grande légèreté possible (Fig. 6. *Canon monté d'après le système de Lafrézelière, sous* Louis XIV) ; du grand Frédéric, qui mobilisa l'art. de façon à en faire le plus puissant auxiliaire de ses belles conceptions stratégiques; de Gribeauval, qui, malgré les résistances les plus opiniâtres, vint à bout de réformer tout le matériel français, et dota notre pays de ce beau système d'art. qui contribua si puissamment à nos victoires dans les guerres de la révolution et de l'empire.

Ces grandes guerres furent encore pour l'art. envisagée soit *comme art, soit comme science, l'occasion d'immenses progrès.* Durant cette période, on s'attacha plus particulièrement au développement de cette arme, car elle était devenue la force principale des armées. Napoléon lui a dû presque toutes ses victoires : il déclare lui-même que sa grande tactique consistait à amener inopinément, au moment décisif d'une bataille, des masses d'art. qui arrêtaient et foudroyaient les troupes ennemies. L'imagination s'effraie au récit de ces luttes gigantesques où tonnaient 1,500 bouches à feu, au milieu de 500,000 combattants. Depuis la chute du premier empire, et malgré la lon*gue paix dont l'Europe a joui, divers perfectionnements d'une* extrême importance ont été apportés dans l'arme de l'art. Nous les signalerons dans l'article BOUCHES A FEU, où nous exposerons le système actuel. Aujourd'hui l'art. constitue l'une des branches les plus compliquées de l'art de la guerre. Elle exige des connaissances scientifiques très-étendues et des études militaires profondes.

Envisagée sous le point de vue du *Matériel*, l'art. se divise en art. de *siége*, art. de *campagne*, art. de *montagne*, art. de *côtes*, et art. de *marine;* mais comme cette distinction est fon*dée soit sur le calibre, soit sur la manière dont les pièces sont* montées, il en sera parlé au mot BOUCHES A FEU. Outre les pièces et leurs accessoires, le matériel de l'art. comprend encore l'assemblage de mille objets divers provenant d'une foule d'établissements différents, tels que poudrières, fonderies, forges, manufactures d'armes, etc., dont la création, la direction et l'inspection appartiennent au corps de l'artillerie.

La force de l'art., par rapport à celle des autres armes, varie d'une à quatre bouches à feu par mille hommes, suivant la force et la valeur de ces armes, la composition de l'armée à com*battre, la nature du pays où l'on doit agir, etc. Les mêmes con*sidérations déterminent le choix des calibres et les proportions des éléments divers qui composent le matériel. Son but n'est point de tuer des hommes ou de démonter des pièces sur des points isolés, mais elle a pour objet principal de faire des trouées dans le front de l'ennemi, d'arrêter ses attaques, de seconder celles qui sont dirigées contre lui. Ici, la canonnade simule une attaque, couvre une manœuvre préparatoire; là, elle déloge un corps de troupes ennemies, le chasse de ses positions, facilite le passage des rivières et des défilés découverts. Quand les ar*mées sont en présence, leur front est couvert de nombreuses* batteries placées dans la position la plus convenable aux circonstances locales, à la situation des troupes et au but tactique qu'il faut remplir. Aux divers corps de troupes sont en outre attachées des batteries particulières qui les accompagnent partout. — Des *Parcs d'art.* disposés sur le champ de bataille alimentent l'armée de munitions, entretiennent les batteries de poudre, de projectiles, d'artifices, de chevaux et d'hommes. Il y a un parc spécial pour chaque batterie combattante ; mais ces parcs sont eux-mêmes alimentés par d'autres moins nombreux, *plus forts et placés à des distances plus considérables en arrière* de l'armée. On a soin de réunir également dans les places de dépôt à portée des opérations, des bouches à feu, projectiles, poudres, affûts, voitures, etc.

Un mot maintenant du *Personnel* de l'art. Chez les anciens, les machines de guerre étaient servies par des ouvriers que dirigeaient des ingénieurs ou des architectes. Dans les armées romaines, le service de ces machines fut d'abord confié à deux centuries d'ouvriers choisis parmi les meilleurs soldats. Sous les empereurs, les machines affectées à chaque légion étaient manœuvrées par une escouade de onze hommes. Au moyen-âge, les *Engins* étaient manœuvrés par des hommes exercés à ce service, et connus sous le nom d'*Artillers* et d'*Engeigneurs*. Leur chef, au XIIe siècle, avait le titre de *Maître de l'art.* Ce titre se conserva après l'introduction de l'art. à feu. Vers 1411, on créa des canonniers et artificiers brevetés. Ces canonniers appelés *Maîtres*, étaient assistés par plusieurs aides ou *Servants*, désignés, d'après leurs fonctions, par les noms de *Cartiers* (ceux qui faisaient les charges), de *Chargeurs*, de *Boutefeux*, etc. Charles VII organisa des compagnies de *Bombardiers;* en 1450, le nombre des artilleurs dépassait 3,000 pour une armée permanente de 15,000 hommes. Sous Louis XI, il y avait 6,000 canonniers et ouvriers d'art. Ce prince, en 1479, créa un *Maître général d'art.*, que François Ier, en 1515, éleva au titre de *Grand-maître*, et qu'Henri IV mit au nombre des grands-officiers de la couronne. Malgré cela, les artilleurs ne formaient point un corps spécial; ils étaient attachés par petites troupes *aux diverses sections de l'armée. Ce fut seulement en 1668*, sous Louis XIV, que l'on songea à donner à l'art. une organisation régulière. On fonda des compagnies d'art., qui plus tard (1684, 1693, 1695) furent réunies ensemble et constituèrent les *régiments* de *Royal-Artillerie* et de *Royal-Bombardier*. En 1720, de Vallière réunit tout le personnel de l'arme en un seul corps qui fut appelé *Royal-Artillerie*, corps homogène et solide, recruté au moyen d'*Apprentis canonniers*, qui avaient préalablement reçu l'instruction nécessaire. En 1755, la charge de *Grand-maître de l'art.* fut supprimée, et en 1758, le corps *lui-même reçut le titre de Corps royal d'art. En 1765, il fut* divisé en sept régiments qui prirent les noms de régiments de *La Fère*, de *Metz*, de *Strasbourg*, de *Grenoble*, de *Besançon*, d'*Auxonne* et de *Toul*. En 1791, ces régiments quittèrent leur nom et ne furent plus désignés que par leurs numéros.

Depuis cette époque, le personnel de l'art. a beaucoup varié en France. Vers 1793, il se composait d'environ 25,000 hommes y compris les ouvriers du train et les pontonniers. Mais il s'accrut successivement, et au 30 mars 1814, il présentait un total de 103,336 hommes, chiffre énorme que la Restauration se hâta *de réduire à peu près au quart. A cette heure, le corps de l'art.* forme environ le dixième de nos forces militaires. D'après le décret du 14 février 1854, il se compose d'un *État-major* particulier, comprenant 315 *officiers* et 833 *employés civils et militaires*, et d'un corps de troupes formé de 17 régiments, savoir : 5 régiments d'*art. à pied*, 4 d'*art. à cheval*, 7 d'*art. montée* et 1 d'*art.-pontonniers*. A ces 17 régiments il faut ajouter 5 compagnies de *Canonniers-vétérans*, 12 d'*Ouvriers d'art.*, 5 d'*Armuriers d'art.* et 2 régiments d'*art. de la Garde*, dont 1 à pied et 1 à cheval. L'art. à cheval ne diffère de l'art. à pied qu'en ce que, dans la première, tous les hommes sont à cheval. Dans l'art. montée, les canonniers marchent à pied ou bien montent sur les coffres et caissons, lorsque la course est trop rapide. Les anciens escadrons du *Train d'art.* ont été fondus dans les régiments. Les régiments d'art. à pied ont 12 *batteries à pied* et 6 *de parc;* les régiments d'art. à cheval ont 3 batteries ; enfin, les régiments d'art. montée en ont 15. Chaque batterie se compose normalement de 6 pièces. On peut évaluer à 50,000 hommes environ l'effectif de l'art. française.

Art. de marine. — Dans la marine militaire de notre pays, ce sont les matelots eux-mêmes qui remplissent les fonctions d'artilleurs à bord des navires. Néanmoins, le nom spécial d'*Art. de marine* a été attribué à un régiment de canonniers, qui, d'après le décret impérial du 25 juin 1855, se compose de 25 compagnies actives, formant un total de 2,800 hommes et de 6 compagnies d'ouvriers. Le décret cité porte l'État-major du *corps à 31 officiers (officier-général*, colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon et capitaines). L'art. de la marine est répartie, selon les besoins du service, dans nos ports militaires et dans nos possessions d'outre-mer. Ce corps fournit des détachements aux vaisseaux, frégates et autres bâtiments de guerre.

Un comité ayant le titre de *Comité consultatif de l'art.* est établi auprès du ministre de la guerre, pour donner son avis sur toutes les questions qui intéressent l'organisation et le service de l'arme. Il se compose de dix membres, tous choisis parmi les généraux d'art. Les fonctions de secrétaire sont rem*plies par un colonel. L'établissement de ce comité*, auquel sont dues d'importantes améliorations, remonte à l'année 1795.

Le service de l'art. exigeant de la part de ceux qui le dirigent des connaissances aussi variées que profondes, il était indispensable de donner aux jeunes gens qui se destinent à cette noble carrière, une instruction toute spéciale. Actuellement, les deux tiers des places d'officiers sont attribuées aux élèves qui sortent de l'*École polytechnique*, mais toutefois après que ceux-ci ont suivi, pendant deux ou trois nouvelles années, les cours de l'*École d'application de l'art. et du génie*, établie à *Metz. L'autre tiers des officiers* d'art. *est choisi* parmi les sous-officiers de l'arme qui ont fait les études exigées et acquis les connaissances nécessaires. Avant la révolution, il y avait à Châlons-sur-Marne une École spéciale pour les officiers d'art.; mais quand le premier consul, en 1802, créa l'École d'application de Metz, l'École spéciale de Châlons fut fondue dans le nouvel établissement. Il existe en outre neuf *Écoles spéciales* destinées à l'instruction théorique et pratique des troupes de l'art., officiers, sous-officiers et soldats. Elles sont établies à Besançon, à Douai, à La Fère, à Lyon, à Metz, à Rennes, à *Strasbourg*, à *Toulouse et à Vincennes. La marine* possède à Brest, à Lorient et à Toulon, trois *Écoles d'art. de marine* pour former au service de l'art. les officiers et marins de la flotte. — Pour plus de détails sur cette question, on peut consulter l'*Histoire de l'art.*, par BRUNET, l'*Instruction théorique et pratique sur l'art.*, par THIROUX, et les *Études sur le passé et l'avenir de l'art.*, par le prince N.-L. BONAPARTE (NAPOLÉON III). C'est dans ces trois ouvrages que nous avons puisé les matériaux du présent article.

ARTILLEUR. s. m. Celui qui sert dans l'artillerie. *C'est un bon art.*

ARTIMON. s. m. (gr. ἀρτάω, je suspens). T. Mar. *Mât d'art.* Voy. MÂT. — *Voile d'art.* Voy. VOILE.

ARTISAN. s. m. (lat. *ars*, *artis*, art, industrie). Celui qui exerce un art mécanique, un métier. *C'est un art., un simple art.* ‖ Fig., Celui qui est l'auteur, la cause de quelque chose. *Il a été l'art. de sa fortune.* — *C'est un art. d'imposture et de calomnie*, C'est un fabricateur de, etc.

Syn. — *Ouvrier, Manœuvre.* — Ces trois termes désignent toujours des hommes livrés à des travaux manuels. Celui d'*ouvrier* a cependant une signification plus étendue, car il peut s'appliquer à l'*art.* et au *manœuvre*. Malgré cela, il se dit plus habituellement des travailleurs salariés qui sont attachés aux ateliers et aux manufactures. *Art.* s'emploie spécialement pour désigner un homme qui exécute des travaux plus difficiles ou considérés comme plus relevés. Il s'applique aussi à ces petits entrepreneurs d'industrie manuelle qui travaillent pour leur propre compte. Celui dont les travaux grossiers n'exigent guère que l'emploi de la force musculaire est un simple *manœuvre*. Ainsi, un tisserand et un forgeron sont des *ouvriers;* un bijoutier et un coiffeur sont des *artisans;* un aide-maçon, un terrassier, un batteur en grange sont des *manœuvres*. — *Art.* est souvent usité au fig.; *ouvrier* ne l'est que rarement; *manœuvre* lui-même l'est quelquefois, mais alors c'est toujours en signe de mépris.

ARTISON. s. m. Nom vulgaire donné à tous les insectes qui rongent les étoffes, les pelleteries, le papier, le bois, etc.

ARTISONNÉ, ÉE. adj. Qui est troué, rongé par les artisons. *Drap art. Fourrure artisonnée.*

ARTISTE. s. 2 g. (R. *art.*) Celui, celle qui fait profession de l'un des Beaux-Arts, principalement de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture. *Notre époque abonde en habiles artistes. C'est une jeune art.* — Se dit encore Des acteurs, des chanteurs et des danseurs de théâtre. *Les artistes attachés à l'Opéra.*

‖ * Par ext., s'emploie en parlant Des personnes qui excellent dans un art. *Cet amateur est un véritable art.* ‖ *Art. vétérinaire*, Médecin vétérinaire. ‖ * S'emploie quelquefois adjectiv. *Le monde art. abonde en originaux.*

ARTISTEMENT. adv. Avec art, avec industrie et habileté. *Ouvrage art. fait. Ce vase est art. ciselé.*

* **ARTISTIQUE.** adj. 2 g. Qui est relatif aux Beaux-Arts. *Réunion art. Exposition art.* ‖ Qui porte le cachet d'un artiste. *Ce meuble est vraiment une œuvre art.*

* **ARTOCARPE.** s. m. (gr. ἄρτος, pain; καρπός, fruit). D'où * **ARTOCARPÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc — On donne le nom d'*Artocarpées* à une famille de végétaux exogènes, diclines, monochlamydés, à suc laiteux, à stipules grandes et convolutées, à ovules solitaires dressés ou suspendus, à embryon droit et dépourvu d'albumen, à radicule supérieure. Cette famille, a été formée par R. Brown aux dépens de celle des *Urticées* de Jussieu. — *Caract. bot.* : Feuilles alternes, simples, souvent lobées, avec de grandes stipules caduques. Fleurs unisexuées, toujours réunies en masses denses d'espèces diverses. Fleurs mâles, quelquefois dépourvues de calice (dans ce cas les étamines sont entremêlées d'écailles), ou avec calice composé de deux à quatre sépales souvent unis de manière à former un tube presque dépourvu de limbe. Étamines opposées *aux sépales et ordinairement en nombre égal; filets parfois* connés; anthères biloculaires, dressées ou incombantes, rarement peltées, et s'ouvrant par une fente circulaire. Fleurs femelles diversement disposées sur un réceptacle charnu, qui est concave ou globuleux, hémisphérique ou en épi; calice tubuleux à limbe entier ou 2 à 4-fide. Ovaire libre, uniloculaire; ovule ou dressé et orthotrope, ou amphitrope et pariétal, ou suspendu et anatrope, dans tous les cas avec le micropyle en haut; style la*téral ou terminal, généralement bifide, parfois indivis avec un* stigmate simple, latéral ou rayonnant. Fruit de forme variable, entouré d'un involucre charnu, ou composé de calices charnus soudés, dont l'intérieur renferme une multitude de nucules. Graine dressée, pariétale ou suspendue. Embryon avec beaucoup ou très peu d'albumen, dressé, à radicule dirigée vers le sommet de l'ovaire; cotylédons épais et charnus, quand l'albumen manque, minces lorsqu'il est abondant, souvent très inégaux. [Fig. 1. *Artocarpus incisa*, avec un fruit mûr, un capitule globuleux de fleurs femelles et un chaton claviforme de fleurs mâles. 2. Fleur mâle. 3. Fleur femelle enlevée du capitule. 4. *Coupe de l'ovaire pour montrer la position de l'ovule.* 5. Coupe d'une graine.—6. Nucule du *Phytocrène.* 7. Sa coupe pour faire voir la graine. 8. Coupe transversale de la graine, montrant les cotylédons et l'albumen. 9. Radicule claviforme.]

La famille des Art. comprend environ vingt-trois genres et cinquante-quatre espèces. Elle n'habite que les régions tropicales des deux continents. Parmi les végétaux qui la composent, les plus importants sont les espèces qui appartiennent au genre *Artocarpe. Ils sont indigènes* de l'Asie équatoriale, *mais* quelques-uns d'entre eux se trouvent dans la Polynésie. Les deux espèces principales sont l'*Arbre à pain* ou *Rimier* (*Artocarpus incisa*), et le *Jaquier* (*A. integrifolia*). Le premier est un arbre de 10 à 16 mètres de hauteur, dont le tronc est très-gros, et dont les branches nombreuses et étalées forment une tête large et touffue. Ses feuilles qui atteignent 1 mètre de long sur un demi-mètre de large, sont découpées en trois à neuf lobes pointus. Son fruit est presque globuleux, jaune-verdâtre à l'extérieur et blanc au dedans (Fig. 1.). Il excède rarement 16 centimètres de diamètre, et se compose, avant sa maturité, d'une *chair blanche, ferme et un peu farineuse. C'est à ce moment* qu'on le cueille. On le fait souvent cuire au four pour le manger en guise de pain, ou bien on le fait bouillir et on l'accommode de différentes manières. Sa saveur ressemble à celle du pain de froment, mais avec un léger goût d'artichaut. Les habitants de la Polynésie préparent avec ce fruit une pâte fermentée qui se conserve assez longtemps, et dont ils se nourrissent pendant les quatre mois de l'année où l'arbre ne donne pas de récolte. Lorsqu'on le laisse arriver à maturité parfaite, ce fruit devient pulpeux et douceâtre; mais alors il est laxatif et malsain. Le *Jaquier* ressemble, par son port, à l'Arbre à pain; mais ses feuilles *sont entières, et longues seulement de 10 à 15 centim.* Son fruit est oblong; il atteint une longueur de 32 à 80 centim. sur 16 à 32 de diamètre; son poids varie de 5 à 30 kilog.; mais la fécule qu'il produit ne vaut pas celle de l'Arbre à pain. L'écorce de cet arbre fournit en outre des fibres flexibles dont on fabrique des tissus, et le chaton des fleurs mâles est employé en guise d'amadou. Le bois du Jaquier est bon pour l'ébénisterie; quand il a été exposé quelque temps à l'air, il prend la couleur *de l'acajou. Plusieurs végétaux de la même famille, entre autres*, le *Trophis aspera*, donnent des fibres fort solides qu'on pourrait utiliser. — L'arbre si redoutable, connu sous le nom d'*Upas* ou *Arbre-poison* (*Antiaris toxicaria*) et qui sert à préparer le poison appelé *Upas antiar*, appartient également à cette famille. L'Upas antiar est constitué par la gomme-résine qui découle du tronc et des branches de l'*Antiaris*, au moyen d'entailles qu'on y pratique. Les habitants de Java et de Bornéo l'emploient pour empoisonner leurs flèches. Il paraît que lorsque ce poison est à l'état liquide, son action délétère a bien moins de puissance que lorsqu'il a séché sur l'instrument. L'Upas antiar *doit ses propriétés toxiques à la présence de la strychnine*, et, comme cette dernière substance, il cause la mort avec des convulsions tétaniques. Les tissus même que l'on fabrique avec les fibres flexibles de cet arbre dangereux réalisent jusqu'à un certain point les effets attribués par la Fable à la tunique du centaure Nessus; car ils déterminent, lorsque ces fibres n'ont pas été convenablement préparées, les plus intolérables démangeaisons. Malgré cela, les graines de ce végétal ne produisent aucun effet malfaisant. Celles du végétal, que les nègres de la côte de Guinée nomment *Musanga*, et qui est voisin du genre *Cecropie*, se mangent comme celles des Artocarpes. Le fameux *Arbre à la vache* ou *Palo de vaca* (*Galactodendron utile*), qui se trouve dans la Cordillière de Venezuela, Amérique du Sud, est une espèce de *Brosimum*. Cet arbre donne une grande quantité d'un liquide blanc et épais qui a le goût et quelques-unes des qualités du lait véritable. Une autre espèce de Brosimum, appelé *Piratinier* (*Piratinera guianensis* d'Aublet), fournit aussi, quand on incise son écorce, un suc laiteux et nourrissant que recueillent les indigènes. Cet arbre, qui atteint une hauteur de 18 à 22 mètres, se fait encore remarquer par la dureté et la compacité de son bois. Celui-ci est blanc; mais il a au centre une tache d'un rouge foncé, mouchetée de noir, qui simule des caractères d'écriture : de là le nom vulgaire qu'on lui a donné de *Bois de lettres* et de *Bois-serpent.*

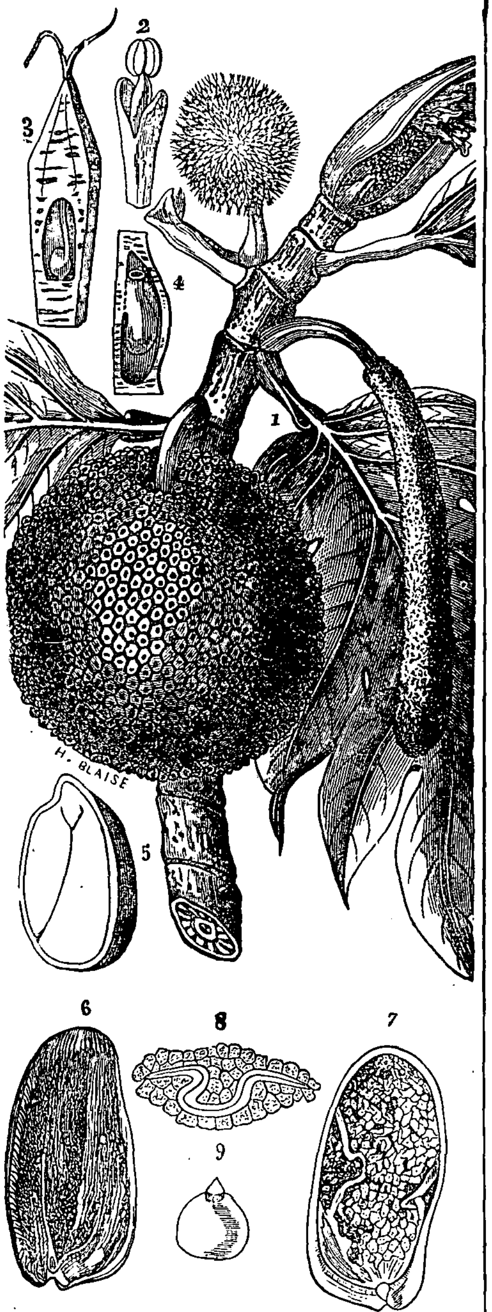

Le *Brosimum alicastrum* contient en abondance un suc laiteux et visqueux; les bestiaux aiment beaucoup ses feuilles et ses jeunes tiges, mais celles-ci, en vieillissant, cessent d'être in*nocentes.* Ses fruits grillés servent d'aliment; ils ont le goût de la noisette. L'aspect laiteux de la séve étant en lui-même une preuve de la présence du caoutchouc, on suppose que l'*Ule de Papantla* dont on extrait du caoutchouc, est le même arbre que le *Castilloa elastica*, qui appartient à la famille des Art. Le *Coulequin* (*Cecropia peltata*) arbre très commun dans les régions tropicales et connu sous les noms vulgaires de *Bois-canon*, de *Bois-trompette* et de *Figuier de Surinam*, donne une substance semblable. L'écorce de cette plante, remarquable par ses tiges creuses entre les nœuds, jouit de propriétés astringentes; aussi l'emploie-t-on dans les cas de diarrhée et de flux muqueux. Les sauvages de l'Amérique se servent de son bois léger et poreux pour obtenir du feu au moyen du frottement. — Dans les Indes occidentales, on fait des sacs avec l'écorce d'une espèce d'*Antiaris*, à laquelle Nimmo a donné le nom de *Lepurandra saccidora*. Voici comment on procède : on choisit une branche de la longueur et du diamètre du sac que l'on désire. On la coupe, puis après l'avoir mouillée, on la bat à coups de maillet jusqu'à ce que la fibre se sépare du bois. Cela fait, on *retourne le sac formé par l'écorce, le dedans en dehors*, jusqu'à ce que l'on arrive à l'endroit du trait de scie, à l'exception d'un petit morceau de bois qu'on laisse pour former le fond du sac. Cet arbre, ainsi que d'autres de la même espèce, ne possède pas trace des propriétés vénéneuses de l'Upas. C'est dans la province de Martaban que Wallich a trouvé le *Phytocrène* ou *Arbre désaltérant* dont le bois poreux verse, quand on y pratique une incision, une grande quantité d'un liquide limpide et sans saveur que les indigènes boivent sans inconvénient. Le fruit du *Pourouma bicolor*, suivant Martius, est légèrement acide, et quoique mucilagineux, ce végétal mériterait qu'on le cultivât. Le *Bagassier* (*Bagassa*) est un arbre lactescent qui croît à la Guyane. Son fruit, qui a la grosseur d'une orange et se compose de nucules ovoïdes, est recherché des Indiens, qui se servent aussi du tronc de l'arbre pour faire des pirogues.

ARUM. s. m. [On pron. *arome.*] Bot. V. ARACÉES.

* **ARUNDINACÉES.** s. f. pl. * **ARUNDINAIRE.** s. f. * **ARUNDO.** s. m. (lat. *arundo*, roseau). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

ARUSPICE ou **HARUSPICE.** s. m. T. Hist. anc.

Enc. — L'étymologie de ce terme, suivant l'opinion la plus vulgaire, dérive des mots *ara*, autel, et *inspicere*, regarder; cependant elle paraît plutôt venir de *haruga*, victime, et de la racine *spec*. Les *Haruspices* tiraient leur origine de l'Etrurie, et c'est de là qu'ils vinrent à Rome. Leur art, qu'on appelait *Haruspicina, consistait à expliquer et à interpréter* la volonté des Dieux, d'après les apparences que présentaient les entrailles (*exta*) des animaux offerts en sacrifice, et aussi d'après les phénomènes plus ou moins extraordinaires (*portenta*) dont la nature était le théâtre, tels qu'orages, tremblements de terre, etc. Les règles de cet art étaient consignées dans certains livres nommés *libri haruspicini*, *fulgurales* et *tonitruales*. Les haruspices furent d'abord tellement considérés à Rome, que plusieurs fois le Sénat décréta qu'un certain nombre de jeunes citoyens, appartenant aux premières familles de l'Étrurie (et non de Rome, comme l'a cru Niebuhr), seraient instruits dans cet art. *Malgré cela, sous la République, les haruspices ne formaient* pas, comme les Augures, une corporation sacerdotale; ils ne sont nulle part qualifiés de prêtres (*sacerdotes*), et ils ne remplissaient aucun rôle politique dans l'État. Si le Sénat les consultait, c'était au même titre que le faisaient les simples particuliers. C'est seulement sous les empereurs que les historiens mentionnent un collége de soixante haruspices; on ignore toutefois la date précise de cette nouvelle constitution. Quoi qu'il *en soit*, déjà avant la fin de la République, leur art était complétement tombé en discrédit. Caton, et non pas Cicéron, comme on l'a si souvent répété, disait qu'il ne concevait pas comment deux haruspices pouvaient *se regarder sans rire.* Bientôt après, le nom d'haruspice devint synonyme de charlatan et de diseur de bonne aventure, qui exploite la crédulité publique. C'est dans ce sens qu'en parle Juvénal.

* **ARVICOLE.** adj. 2 g. (lat. *arvum*, champ; *colo*, j'habite). T. Hist. nat. Qui habite les champs cultivés. ‖ S'emploie subst. pour désigner un genre de la famille des Rongeurs. Voy. CAMPAGNOL.

* **ARYTÉNOÏDE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἀρύταινα, entonnoir; εἶδος, forme). T. Anat. S'applique à Deux cartilages qui font partie du larynx. Voy. LARYNX.

AS. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *as*). Un point seul marqué sur un des côtés d'un dé ou sur une carte.

Enc. — Chez les Romains, l'unité de poids et l'unité monétaire avaient reçu le nom d'*As*. Par extension, on l'appliqua même à tout entier considéré comme divisible. Ainsi un fonds de terre, un héritage, un capital, les intérêts d'un capital, etc., considérés dans leur universalité, représentaient un as : de là l'expression *ex asse hæres*, qui signifie héritier de la totalité. — L'as, envisagé comme unité de poids *ou livre* (*libra*) se subdivisait en 12 onces, et chacun des multiples de l'once ou des fractions de la livre supérieures à l'once portait également un nom particulier : le *sextans* représentait 2 onces; le *quadrans* ou *teruncius*, 3; le *triens*, 4; le *quincunx*, 5; le *semis*, 6; le *septunx*, 7; le *bes* ou *des*, 8; le *dodrans*, 9; le *dextans* ou *decunx*, 10; le *deunx*, 11. A ces termes on doit ajouter le *sescuncia* qui représentait 1 1/2 once. — Enfin l'*once* (*uncia*) se subdivisait en 2, 3, 4, 6, 24, 48 et 144 parties : la moitié de l'once s'appelait *semiuncia*; le tiers, *duella*; le quart, *sicilicus*; le sixième, *sextula*; le vingt-quatrième, *scrupulum*, *scripulum* ou *scriptulum*; le quarante-huitième, *obolus*; et le cent quarante-quatrième, *siliqua*. Les noms des fractions de l'once s'employaient dans un sens tout aussi général que ceux des fractions de l'as. Cette phrase de Cicéron nous en offre un exemple bien évident : *Facit hæredem ex deunce et semiuncia Cæcinam, ex duabus sextulis M. Fulcinium; Œbutio sextulam adspergit.* L'as contenant 12 onces, et l'once contenant 6 sextules, il est clair que 12 onces représentent 72 sextules. Par conséquent *Cæcina* est héritier de 11 *onces* et 1/2, ou de 69 sextules, et des 3 sextules qui restent, 2 sont attribuées à Fulcinius, et une seule à Œbutius. — Aux articles MONNAIE et POIDS, nous parlerons de l'as comme unité pondérale et monétaire, les observations générales qui précèdent n'ayant d'autre but que de faciliter l'interprétation de certains passages qu'on rencontre dans les auteurs anciens.

***ASAGRÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Mélanthacées.

***ASAPHE.** s. m. (gr. ἀσαφής, incertain). T. Zool. Voy. Trilobites.

ASARET. s. m. T. Bot. Voy. Aristolochiacées.

ASBESTE. s. m. (On pron. *azbeste.*) T. Minér. Voy. Amiante.

***ASCALAPHE.** s. m. (gr. ἀσκάλαφος, espèce de hibou). T. Entom. Voy. Planipennes.

***ASCARICIDE.** s. f. (gr. ἀσκαρὶς, sorte de ver; lat. *cædo,* je tue). T. Bot. Voy. Composées.

ASCARIDE. s. m. (gr. ἀσκαρὶς). Zool. V. Cavitaires.

***ASCARINE.** s. f. T. Bot. Voy. Chloranthacées.

***ASCENDANCE.** s. f. T. Jurisp. Se dit Des parents en ligne directe et ascendante. *Asc. paternelle. Asc. maternelle.*

ASCENDANT, ANTE. adj. (lat. *ascendere,* monter). Qui va en montant. *Mouvement asc. Séve ascendante. Aorte ascendante.* || T. Jurisp. *Ligne ascendante.* Série des parents dont on descend en ligne directe. || T. Astr. *Signe asc., Nœud asc., Latitude ascendante,* Voy. Signe, Nœud, Latitude. || * T. Bot. S'emploie pour désigner Une tige ou un organe quelconque, qui, après avoir été couché ou incliné à sa base, se redresse verticalement dans sa partie supérieure. — Les épithètes *Assurgent, ente,* et *Redressé, ée,* ont la même signification.

ASCENDANT. s. m. T. Astrol. Point de l'écliptique qui se lève sur l'horizon, considéré par rapport à la nativité des personnes : la planète qui se trouvait à ce point était dite *à l'asc. Il avait Mars à l'asc. au moment de sa naissance. Il faut savoir votre asc.* — Fig. et par ext., Influence exercée sur chaque homme par l'asc. qui a présidé à sa naissance. *Il n'a pu résister à son asc. Cet asc. malin qui vous force à rimer.* || Influence, autorité qu'une personne a sur l'esprit, sur la volonté d'une autre. *Sa femme exerce sur lui un asc. inexplicable. Cet orateur a un grand asc. sur la multitude. Usez de l'asc. que vous avez sur votre frère.* — On dit aussi *l'Asc. de la vertu, des lumières.* || T. Jurisp. Personne dont on descend. *Le mariage est défendu entre les descendants et les ascendants en ligne directe.*

ASCENSION. s. f. Action de monter, de s'élever. *L'asc. de l'eau dans les pompes, du mercure dans le baromètre, de la sève dans les rameaux. Asc. d'un ballon dans les airs.* — Se prend quelquefois absol. pour désigner L'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat. *Cet aéronaute a déjà fait plusieurs ascensions.* || T. Théol. Élévation miraculeuse de J.-C. lorsqu'il monta au ciel après sa dernière apparition sur la terre. — Par ext., Le jour auquel l'Église célèbre ce glorieux événement. *L'Asc. est quarante jours après Pâques.*

Enc. — Théol. On donne le nom d'*Asc.* à l'élévation miraculeuse de J. C., lorsqu'il monta au ciel en corps et en âme, en présence et à la vue de ses apôtres, ainsi qu'à la fête que l'Église célèbre en l'honneur de cet événement. « Jésus emmena ses apôtres à Béthanie, et, élevant les mains, il les bénit ; et il arriva que pendant qu'il les bénissait, il se sépara d'eux et fut emporté dans le ciel (Luc. xxiv, 50, 51) en leur présence, et une nuée le cacha à leurs yeux. Et comme ils le regardaient s'élevant dans le ciel, voilà que deux hommes vêtus de blanc apparurent aux apôtres et leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous à regarder vers le ciel ? Ce Jésus qui du milieu de vous vient de s'élever dans les cieux, reviendra de même, comme vous l'avez vu monter au ciel (Actes des apôtres, I, 9-11). » La fête de l'Asc. a lieu quarante jours après Pâques, l'avant-dernier jeudi avant la Pentecôte. Elle a été, suivant saint Augustin, instituée par les apôtres eux-mêmes, et les *Constitutions apostoliques* commandent sa célébration.

Astr. — On distingue l'*Asc. droite* et l'*Asc. oblique.* — L'*asc.* droite d'un astre est l'arc de l'équateur céleste compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se trouve au méridien en même temps que cet astre. Le moyen le plus convenable pour déterminer la position d'un astre dans le ciel consiste à le rapporter d'un côté à l'équateur et de l'autre à un certain point fixe dans l'équateur, point à partir duquel on commence à compter les degrés. Dans ce but, les astronomes choisissent le point de l'équateur où ce cercle est traversé par le soleil lorsqu'il monte dans l'hémisphère septentrional. Ce point est le premier du Bélier ou l'équinoxe du printemps. Ainsi on compte les degrés le long de l'équateur, sur toute la circonférence du cercle, en allant de l'ouest à l'est. Maintenant, pour déterminer la situation d'un astre quelconque, concevons un grand cercle qui passe par cet astre et qui coupe l'équateur à angles droits. La distance à laquelle l'astre se trouve de l'équateur, mesurée sur ce cercle, est appelée sa *Déclinaison ;* et la distance à laquelle le point d'intersection de l'équateur et du cercle se trouve du point équinoxial est l'*asc. droite* de l'astre. Par conséquent, l'asc. droite et la déclinaison sont comme les deux coordonnées à l'aide desquelles on détermine la position d'un astre quelconque. Elles sont, pour un astre, la même chose que la longitude et la latitude pour un lieu terrestre. L'asc. droite est calculée en temps, parce qu'on la trouve en observant, avec une horloge marquant l'heure sidérale, le temps qui s'écoule entre le passage du premier point du Bélier et celui de l'astre sur le méridien. Le jour astronomique commence à l'instant où le point équinoxial passe au méridien : les astronomes comptent alors 0 heure 0 minute 0 seconde. Supposons qu'un astre arrive au méridien à 5 h. 35 m. 26 sec. après ce moment ; 5 h. 35 m. 26 sec. représentent l'asc. droite en temps, et équivalent à un arc de l'équateur de 83° 51′ 30″, parce qu'une heure de temps correspond à 15° dans l'espace, et qu'une minute ou une seconde en temps correspond à 15′ ou 15″ dans l'espace. En conséquence, si l'horloge est réglée de manière à marcher comme les étoiles, le temps marqué par elle au moment où l'astre traverse le méridien est l'asc. droite de cet astre en temps. — L'*asc.* oblique d'un astre est l'arc de l'équateur intercepté entre l'équinoxe du printemps et le point de l'équateur qui se présente à l'horizon en même temps que l'astre. Cette asc. varie selon la latitude du lieu de l'observation. A l'équateur, elle coïncide avec l'asc. droite. Ce terme est aujourd'hui peu usité en astronomie. — La différence entre l'asc. droite et l'asc. oblique est ce qu'on appelle la *Différence ascensionnelle.* Cette expression s'emploie surtout relativement au soleil. Le sinus de la différence ascensionnelle est égal à la tangente de la latitude multipliée par la tangente de la déclinaison de l'astre. Ainsi donc, pour trouver l'asc. d'un astre, on soustrait la différence ascensionnelle de son asc. droite, lorsque la déclinaison est boréale, et on ajoute, au contraire, la différence ascensionnelle à l'asc. droite, lorsque la déclinaison est australe. Anciennement on était dans l'usage de rapporter à l'horizon les positions des corps célestes, et alors les ascensions obliques et les différences ascensionnelles entraient constamment dans la solution des problèmes astronomiques ; mais aujourd'hui que, à l'aide de l'instrument des passages, les observations se font avec plus de précision, on calcule tous les éléments astronomiques d'après les observations d'asc. droite et de déclinaison.

ASCENSIONNEL, ELLE. adj. N'est guère usité que dans ces deux locutions : *Force ascensionnelle,* Force par laquelle un corps tend à s'élever ; et *Différence ascensionnelle.* Voy. Ascension.

ASCÈTE. s. 2 g. (gr. ἀσκητὴς, qui s'exerce). Celui ou celle qui se consacre d'une manière particulière aux exercices de piété.

Enc.—Chez les anciens, on donnait le nom d'*Ascètes* aux individus qui embrassaient un genre de vie plus austère et s'exerçaient plus à la vertu que le commun des hommes. En ce sens, les Esséniens, chez les Juifs, les Pythagoriciens, chez les Grecs, méritaient ce titre. Dans les premiers temps de l'Église, il fut appliqué à ceux d'entre les chrétiens qui se distinguaient par l'austérité de leurs mœurs, qui s'abstenaient par ex., de vin et de viande. Plus tard, la vie monastique ayant été regardée comme plus parfaite que la vie commune, le nom d'*ascètes* ne servit plus qu'à désigner les moines et particulièrement ceux qui, retirés dans les déserts, n'avaient d'autre occupation que de s'exercer à la méditation, à la lecture, aux jeûnes et aux autres mortifications.

ASCÉTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle. *Vie, auteur, ouvrage asc.* || Se prend subst. pour Ascète. *Les extases des ascétiques.* || Se dit aussi De certains ouvrages ascétiques. *Les Ascétiques de saint Basile.*

***ASCÉTISME.** s. m. Vie, état d'une personne qui se voue exclusivement aux exercices de piété.

***ASCIDIE.** s. f. (gr. ἀσκίδιον, petite outre). T. Zool. Voy. Tuniciers.

***ASCIDIÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille.

***ASCIE.** s. f. T. Entom. Voy. Athéricères.

ASCIENS. s. m. pl. (gr. α priv. ; σκία, ombre). T. Géogr. Voy. Amphisciens.

ASCITE. s. f. (gr. ἀσκὸς, outre). T. Méd. Voy. Hydropisie.

***ASCLÉPIADACÉES** et ***ASCLÉPIADÉES.** s. f. pl.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, monopétales, à ovaire supère, à feuilles entières, opposées, quelquefois alternes ou verticillées, présentant entre leurs pétioles des cils au lieu de stipules. Les *Asc.* sont des plantes en général frutescentes, parfois herbacées, presque toujours lactescentes et fort souvent grimpantes. — *Caract. bot. :* Inflorescence généralement interpétiolaire, en ombelle, ou en panicule, ou en grappe. Calice quinquéfide, persistant. Corolle monopétale, hypogyne, quinquélobée, régulière, caduque. Préfloraison imbriquée, très-rarement valvaire. Étamines au nombre de 5, insérées sur la base de la corolle, alternant avec les divisions du limbe ; filets ordinairement connés ; anthères biloculaires, paraissant quelquefois avoir 4 loges, quand leurs cloisons sont presque complètes ; pollen, à l'époque de la déhiscence de l'anthère, formant des masses tantôt en nombre égal à celui des loges, tantôt unies deux ensemble, et s'attachant à 5 prolongements du stigmate, soit par paires, soit quatre par quatre, soit isolément. Ovaires au nombre de 2 ; styles en même nombre, unis l'un à l'autre, souvent très courts ; stigmate commun aux 2 styles, dilaté, quinquégone. Follicules, 2, dont l'un est quelquefois abortif ; placenta attaché à la suture et finissant par se séparer. Graines nombreuses, imbriquées, pendantes, presque toujours comenses vers le hile ; albumen mince. Embryon dressé ; cotylédons foliacés ; radicule supérieure ; plumule peu apparente. [Fig. 1. *Schubertia multiflora.* 2. Les anthères unies au stigmate. 3. L'ovaire et le stigmate ; les masses polliniques ont été détachées de ce dernier. 4. Paire de masses polliniques pendantes avec leur glande. 5. Follicules à maturité. — 6. Fleurs du *Cynanchum fruticulosum.* 7. Ses masses polliniques. — 8. Colonne du *Glossonema boryanum.* — 9. Fleur de l'*Heterostemma acuminatum.* 10. Une de ses anthères. 11. Ses masses polliniques. — 12. *Asterostemma repandum.* 13. Sa couronne staminale. 14. Ses masses polliniques. — 15. Graine du *Vincetoxicum nigrum.* 16. Son embryon. — 17. *Stapelia.*]

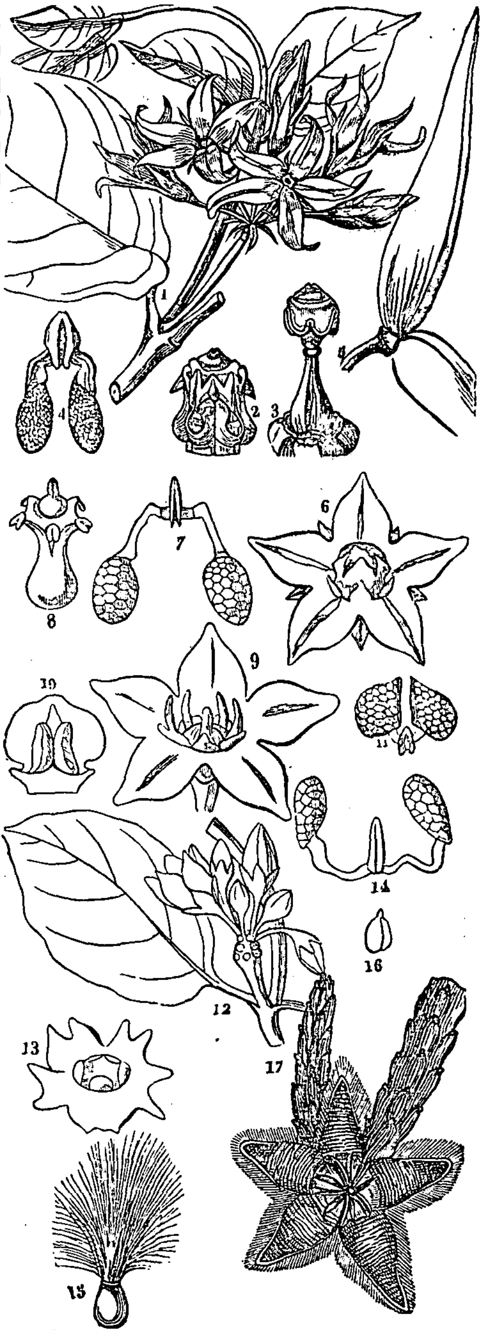

Cette famille, qui ne compte pas moins de 141 genres et de 910 espèces, habite principalement les régions tropicales et équinoxiales. Elle est surtout fort répandue dans la partie sud de l'Afrique. On la divise en 5 tribus, dont les caractères distinctifs sont tirés de la considération des masses polliniques : *Stapéliées,* masses polliniques dressées ; *Gonolobées,* masses polliniques horizontales ; *Asclépiadées vraies,* masses polliniques pendantes ; *Périplocées,* masses polliniques granuleuses, granules quadrilobés ; *Sécamonées,* anthère quadriloculaire, masses polliniques, 20.—Les racines des plantes de cette famille sont en général âcres et stimulantes. Plusieurs sont émétiques : telles sont la *Tylophore asthmatique* (*Tylophora asthmatica*) et la *Scammonée émétique* (*Secamona emetica*). Quelques autres, comme l'*Asclepias decumbens,* sont diaphorétiques : cette plante jouit de la singulière propriété d'exciter la transpiration générale sans accroître d'une manière appréciable la chaleur du corps. Dans la Virginie, on l'administre usuellement contre la pleurésie. Le suc laiteux de ces végétaux est généralement âcre et amer ; on doit toujours s'en défier, quoiqu'il soit peu *probable qu'elles participent des propriétés vénéneuses des Apocynées.* Diverses espèces d'Ascl. s'emploient comme substances alimentaires; nous citerons entre autres la *Céropégie comestible*, l'*Oxystelme comestible*, et deux espèces de *Sarcostemme* (*Sarcostemma forskahlianum* et *stipitaceum*). La *Plante à vache* de Ceylan (*Gymnema lactiferum*) donne un suc laiteux que boivent les Cingalais; ils mangent également ses feuilles après les avoir fait bouillir. Les habitants de Ceylan emploient aussi la décoction de l'*Oxystelma esculentum* en gargarisme dans les affections aphtheuses. La racine et les jeunes tiges de l'*Hoya viridiflora* favorisent l'expectoration. Aux États-Unis, l'*Asclépiade tubéreuse* (*Ascl. tuberosa*) est un remède populaire dans une foule de maladies : il paraît agir comme cathartique doux, comme diaphorétique et comme expectorant. Les nègres des Indes occidentales emploient comme émétique et purgatif une décoction faite avec l'*Asclepias curassavica ;* on vante l'efficacité de cette plante contre certains flux muqueux. Les habitants de la côte de Coromandel remplacent l'ipécacuanha par la racine de la *Tylophore asthmatique*. On l'a en effet employée avec succès dans une épidémie de dyssenterie qui avait atteint l'armée anglaise. A haute dose, ce médicament agit comme vomitif; à petites doses souvent répétées, il n'agit que comme cathartique ; on lui attribue aussi la faculté d'exciter la diaphorèse. Le *Sarcostemma glaucum* ou *Ipécacuanha de Venezuela* possède les mêmes propriétés. Le *Cynanque de Montpellier* (*Cynanchum acutum*) et le *Dompte-venin* (*Vincetoxicum officinale*) sont tous deux drastiques : le *premier produit la gomme-résine connue sous le nom de Scammonée de Montpellier*. Le suc laiteux du *Periploca græca* est très âcre : les Orientaux s'en servent pour tuer les loups. On prétend que les Indiens de l'Amérique du Nord empoisonnaient leurs flèches avec le suc du *Gonolobus macrophyllus*. La racine, l'écorce et surtout le lait épaissi du *Calotropis gigantea*, appelé dans l'Inde *Akund*, *Yercum* ou *Mudar*, sont purgatifs et possèdent des propriétés altérantes énergiques : on les a surtout administrés avec succès dans les cas d'affections squammeuses, d'éléphantiasis et de maladies vénériennes. En Égypte, on falsifie le séné avec les feuilles du *Solenostemma argel*. On en trouve une grande quantité dans *certains échantillons du séné* dit de la Palte. Les feuilles sont plus amères que celles du séné, et, suivant Guibourt, il est dangereux de les administrer à cause de leurs propriétés irritantes. On dit qu'on emploie dans le même but un *Gomphocarpe*, le *Gomphocarpus fruticosus*, appelé également *Argel* ou *Arghel* en Syrie. Dans l'Inde on remplace fréquemment la salsepareille par les racines de l'*Hemidesme indien* (*Hemidesmus indicus*), qui constituent en outre un excellent diurétique. On les prétend toniques et diaphorétiques. Il est très-probable que l'on pourrait obtenir du caoutchouc de plusieurs végétaux de cette famille. A Penang, selon Wallich, le *Cynanchum ovalifolium* donne du caoutchouc d'excellente qualité. C'est peut-être à la présence de cette substance qu'est due la ténacité des fibres de certaines espèces. Roxburgh dit que les fibres de la *Marsdénie très-tenace* et de l'*Ortie* de même nom (*Marsdenia* et *Urtica tenacissima*) sont les plus solides qu'il connaisse. D'après Wight, celles du *Calotropis gigantea* l'emportent encore de beaucoup par leur résistance. Les montagnards du Radjmahl se servent de la *Marsdenia tenacissima* pour fabriquer les cordes de leurs arcs. L'*Orthantera viminea* qui atteint une hauteur de près de 3 mètres, est également remarquable par la longueur et la ténacité de ses fibres. Quelques espèces donnent un indigo d'excellente qualité : tels sont la *Marsdenia tinctoria*, trouvée dans le Sylhet, et le *Gymnema tingens*. Les Hottentots mangent plusieurs espèces du genre *Stapélie* (*Stapelia*). Enfin la plante appelée improprement *Asclepias syriaca*, attendu qu'elle est *originaire des États-Unis de l'Amérique, fournit une* ouate soyeuse, dont on a fabriqué divers tissus. Cette ouate n'est autre chose que les soies qui surmontent les graines ; mais son peu d'abondance et le bon marché du coton ont empêché le développement de cette industrie. On a également cherché à utiliser les tiges de cette plante en les faisant rouir comme celles du chanvre. L'*Ascl. syriaca* est encore désignée sous les noms vulgaires de *Coton sauvage*, de *Plante à soie*, etc.

ASCLÉPIADE. adj. et s. m. T. Versif. anc.

Enc. — Cette épithète sert à désigner un vers grec ou latin composé d'un spondée, de deux choriambes et d'un ïambe, parce qu'on attribue son invention à un poëte grec nommé Asclépiade.

Mæcē | nās ătăvīs | ēdĭtĕ rē | gĭbus. HORACE.

L'*Asc. proprement dit* reçoit aussi le nom de *Petit asc. pour le distinguer du Grand asc. Dans ce dernier, l'ïambe* final est remplacé par deux dactyles :

Tū nē | quæsĭĕrīs | scīrĕ nĕfās | quēm mĭhĭ | quēm tĭbi. HOR.

Ces deux espèces de vers peuvent encore se scander ainsi :

Mæcē | nās ătă | vīs | ēdĭtĕ | rēgĭbus....
Tū nē | quæsĭĕ | rīs | scīrĕ nĕ | fās | quēm mĭhĭ | quēm tĭbi....
Tū nē | quæsĭĕrīs | scīrĕ nĕfās | quēm mĭhĭ quēm | tĭbi...

Dans ce cas, le petit asc. se compose d'un spondée, d'un dactyle, d'une césure et de deux dactyles ; et le grand asc. est formé par un spondée, un dactyle, une césure, un dactyle, une césure et deux dactyles, *ou par un spondée, trois choriambes* et un ïambe.

Horace a fait dans ses odes un assez fréquent usage de ces deux sortes de vers.

ASCLÉPIADE. s. f. **ASCLÉPIAS.** s. m. [On pron. l'S finale]. T. Bot. Voy. ASCLÉPIADACÉES.

* **ASCOMYCÈTES.** s. m. pl. (gr. ἀσκός, outre; μύκης, champignon), et * **ASCOPHORE.** s. m. (gr. ἀσκός; φέρω, je porte). T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

* **ASELLE.** s. m. (lat. *asellus*, petit âne). T. Zool. Voy. ISOPODES.

ASIARCHAT. s. m. [CH se pron. K] (gr. Ἀσία, Asie; ἀρχή, présidence), et **ASIARQUE.** s. m. T. Hist. ancienne.

Enc. — Dans les provinces de l'Asie Mineure, les magistrats qui présidaient aux cérémonies religieuses et aux jeux publics célébrés chaque année en l'honneur *des Dieux et de l'Empereur*, recevaient le nom d'*Asiarques*. Ces magistrats, de même que les Édiles à Rome, devaient supporter eux-mêmes les dépenses considérables de ces fêtes somptueuses; aussi cette dignité n'était conférée qu'aux citoyens les plus riches. Les Asiarques étaient au nombre de dix ; ils étaient élus par les principales villes de l'Asie Mineure, et leurs noms devaient être approuvés par le proconsul romain. L'un des dix avait la suprématie sur ses collègues; habituellement il résidait à Éphèse. La durée de cette magistrature, appelée *Asiarchat*, était limitée à une année ; mais il paraît que les citoyens qui l'avaient exercée, conservaient toute leur vie le titre honorifique d'Asiarque. Dans la lettre écrite par l'Église de Smyrne au sujet du martyre de saint Polycarpe, on lit que le peuple furieux demanda à l'asiarque Philippe de lâcher un lion contre Polycarpe, et que Philippe refusa en disant que ce serait une chose illégale, at*tendu que le spectacle des bêtes féroces était terminé.*

ASIATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Asie. || *Luxe as.*, Luxe excessif. — *Mœurs asiatiques*, Mœurs efféminées.

Enc. — *Aujourd'hui, tout ce qui concerne les langues, la* littérature, la géographie, l'histoire et les religions de l'Orient est l'objet de recherches persévérantes de la part d'une foule de savants ; car on comprend toute l'importance de ces études pour la philologie, pour l'ethnographie, et pour l'histoire générale envisagée surtout au point de vue de la philosophie et de la religion. Les hommes qui se livrent à ces difficiles études ont bientôt senti le besoin de se réunir pour se communiquer leurs idées, pour s'entr'aider dans leurs recherches, et pour publier certains travaux à frais communs. Ces sociétés ont pris le nom de *Sociétés asiatiques*. La plus ancienne association de ce *genre est celle que les Hollandais fondèrent* à Batavia, en 1780. Vient ensuite celle de Calcutta, qui fut créée en 1784 par le célèbre orientaliste W. Jones. Bientôt après, les Anglais en instituèrent une seconde à Bombay. Ces trois sociétés ont publié des recueils remplis de documents précieux. Il existe à cette heure, chez toutes les grandes nations de l'Europe, des sociétés et des établissements qui ont pour but la propagation des études concernant l'Asie, la formation d'interprètes, et la traduction des ouvrages les plus importants écrits dans les divers idiomes de l'Orient. La première société de ce genre, établie en Europe, est celle de Paris ; elle a été fondée en 1822 : celle de Londres n'a été instituée que deux ans plus tard. La *Société asiatique* de Paris a pour organe un recueil mensuel intitulé *Journal asiatique*. La Société de Londres possède une précieuse bibliothèque et un riche musée d'antiquités asiatiques. A Saint-Pétersbourg il existe aussi un musée asiatique.

* **ASIDE.** s. m. T. Entom. Voy. MÉLASOMES.

ASILE ou **ASYLE.** s. m. (gr. α priv., σύλη, proie). Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs, aux criminels. || Lieu où l'on est à couvert des poursuites de la justice, d'une persécution, d'un danger. *Trouver as. dans la maison d'un prince.* || Par exten., Demeure, habitation, retraite. *Vous êtes sans as., venez chez moi. Un malheureux qui n'a aucun as. As. champêtre. Un doux as.* — Fig., *L'as. de la vertu, de la paix, de l'innocence.* || Se dit aussi D'une maison où un homme qui n'a pas de quoi subsister trouve tout ce qui lui est nécessaire. *Un as. pour l'indigence. Il ne savait plus où donner de la tête, il a trouvé un as. chez un de ses amis.* || Fig., s'emploie en parlant Des personnes et des choses qui protégent, qui défendent. *La justice des tribunaux est l'as. du faible.* || * T. Ent. V. TANYSTOMES.

Syn. — *Refuge.* — D'après son étymologie, *As.* désigne un lieu où l'on n'a rien à craindre, et *Refuge* un lieu où l'on se met à l'abri quand on est poursuivi. *As.* se rapporte davantage à un danger futur et prévu ; *refuge* à un péril présent, imminent. Un homme poursuivi par des assassins cherche un *refuge* dans la première maison venue ; un conspirateur, au moment où il se voit découvert, cherche un *as.* chez un ami. *As.* emporte l'idée de secours donné par une personne ; *refuge* s'applique plutôt à l'abri momentané offert par une chose. *As.* se prend toujours en bonne part ; *refuge* se dit souvent en mauvaise part. L'homme las du monde trouve un *as.* dans un cloître ; des bandits trouvent un *refuge* dans une caverne.

Enc. — Le *droit d'as.* était le droit en vertu duquel l'individu qui s'était réfugié dans certains lieux privilégiés, s'y trouvait à couvert de toute poursuite civile ou criminelle. Cette institution, qui nous paraît aujourd'hui si bizarre, se retrouve chez la plupart des peuples primitifs. Partout, on avait senti la nécessité de dérober l'accusé ou même le coupable aux fureurs irréfléchies dont il eût pu, au premier moment, être la victime. Le droit d'as. venait corriger ce que la loi littérale pouvait avoir de trop rigoureux. — Chez les Juifs, Moïse avait désigné certaines villes comme des asiles inviolables. Toutefois les assassins, les meurtriers volontaires en étaient exclus : « Si quelqu'un a tué son prochain par artifice en lui dressant des embûches, tu l'arracheras de mon autel pour qu'il meure (Exode XXI, 14). » Les meurtriers involontaires qui y trouvaient retraite, étaient obligés d'y rester jusqu'à la mort du grand-prêtre : alors seulement ils pouvaient rentrer sans danger dans leur ancien domicile. — En Grèce, presque tous les temples, les autels consacrés aux dieux, les bois sacrés, les enceintes réservées offraient un abri sûr aux débiteurs, aux esclaves fugitifs, à tous ceux qui avaient à redouter la colère d'un ennemi ou la punition d'un forfait. Le droit d'as. néanmoins fut violé quelquefois, et souvent éludé. Ainsi on laissa des malheureux mourir de faim en leur refusant toute nourriture, ou en murant les portes des temples où ils s'étaient réfugiés. Rome connut aussi le droit d'as., mais il y fut réduit à de plus justes bornes. Sous Tibère enfin, le Sénat conserva ce privilége aux seuls temples de Junon et d'Esculape.

Le christianisme dut nécessairement admettre le droit d'as. La religion nouvelle prêchait le pardon des injures, la charité envers le prochain, l'oubli de toutes les fautes moyennant le repentir du coupable. Comment n'aurait-elle pas cherché à étendre une main protectrice sur la tête de tous les réprouvés de ce monde? Aussi voit-on le droit d'as. grandir et s'étendre avec le pouvoir de l'Église. Dans le principe, l'Église ne prétendait pas soustraire absolument le coupable au châtiment qu'il avait mérité. « Qu'il satisfasse, qu'il ait paix de la vie et des membres, et qu'il soit rendu à la justice. » Mais cette sage restriction fut souvent oubliée, et dès lors il s'ensuivit une lutte inévitable entre le pouvoir ecclésiastique et la puissance temporelle. Le lieu d'as. le plus respecté était l'intérieur de l'église elle-même. Au moyen-âge, les asiles les plus célèbres étaient en *France, les églises de Notre-Dame de Paris et de Saint-Martin* de Tours ; en Angleterre, on cite particulièrement l'église de Beverley. Dans quelques temples, il y avait près de l'autel un siége ordinairement de pierre, où le réfugié venait s'asseoir et qu'on nommait *Pierre de la paix* (la Fig. ci-jointe représente la pierre de la paix qui subsiste encore dans l'église de Beverley). Plus tard le privilége de l'as. s'étendit à l'enceinte qui entourait l'église, c.-à-d. à trente et quarante pas de distance de tous côtés. Enfin, les évêques et les abbés prétendirent que leurs vastes domaines devaient tous être des lieux de refuge, et souvent ils firent respecter leurs prétentions.

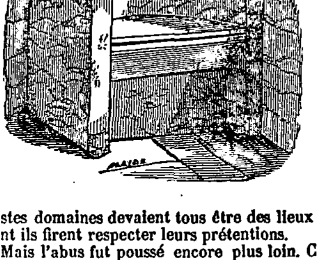

Mais l'abus fut poussé encore plus loin. Comme le palais du roi et les hôtels des princes du sang jouissaient du privilége de l'as., les plus petits barons firent aussi de leurs châteaux des lieux de refuge, où *les malfaiteurs des villes voisines trouvaient* l'impunité. De leur côté, les communes s'arrogèrent également ce droit. Tout serf, par ex., qui mettait le pied dans les villes de Toulouse et de Bourges, devenait libre. Certaines communes se faisaient reconnaître le droit de sauver les réfugiés, à moins que ce ne fussent des voleurs ou des meurtriers.

Les rois, soit dans l'intérêt du pouvoir monarchique, soit dans l'intérêt de la justice, durent naturellement tendre à limiter et à supprimer le droit d'as. Aussi les voyons-nous d'abord reconnaître ce droit aux églises, mais en exceptant du bénéfice les individus coupables de certains crimes. D'autres fois ils recourent aux subterfuges pour éluder le privilége dont il s'agit. Parmi ceux qui luttèrent avec le plus de succès contre le droit d'as. soit religieux, soit séculier, nous devons citer Philippe le Bel, Charles V, Louis XI, Louis XII et François Ier. Louis XIII ou plutôt Richelieu, et Louis XIV. Les parlements aidèrent puissamment la royauté dans cette tâche. Néanmoins les dernières traces du droit d'as. ne disparurent qu'à la révolution. Ainsi l'abbaye de Saint-Romain, en Normandie, ne perdit son privilége qu'en 1789. Il en fut de même du droit d'as. dont jouissaient les demeures royales, les hôtels des ambassadeurs, et l'hôtel du grand-prieur de Malte, à Paris, connu sous le nom de *Temple*. La révolution abolit ces priviléges, et aujourd'hui il n'existe plus en France un seul as. Les articles 781 et 782 du Code de proc. civ. interdisent, il est vrai, d'arrêter les débiteurs dans les édifices consacrés au culte, pendant la durée des exercices religieux ; mais cette exception, qui est *fondée sur les plus justes motifs de convenance* et de respect, ne met aucune entrave à l'administration de la justice.

Salles d'as. — Le nom d'*As.* s'applique généralement aux établissements fondés par la charité publique ou privée, soit pour soulager les infirmités humaines, soit pour assurer des moyens de subsistance à la vieillesse et aux individus incapables de subvenir à leurs besoins, soit pour régénérer les êtres corrompus, etc. Les établissements de ce genre sont d'autant plus nombreux dans un pays qu'il est plus avancé en civilisation : aussi sont-ils extrêmement multipliés en France et en Angleterre. Il sera parlé des principaux d'entre eux aux mots HÔPITAL, HOSPICE, SOURDS ET MUETS, AVEUGLES, ORPHELINS, etc. Ici nous nous contenterons de dire quelques mots au sujet des *Salles d'as.*

On nomme ainsi des établissements charitables où l'on reçoit les enfants de 2 à 3 ans jusqu'à 6 ou 7. L'institution des salles d'as. a pour but : 1° de mettre les enfants des classes laborieuses à l'abri des accidents et de la contagion des mauvais exemples auxquels ils sont exposés, lorsque leurs parents obligés de vaquer à leur travail habituel sont dans la nécessité de les laisser sans surveillance ; 2° de préparer l'éducation religieuse et morale de ces enfants ; 3° de seconder le développement de leurs forces physiques et de leur intelligence au moyen de leçons et d'exercices appropriés à leur âge. Sans doute, au moyen-âge, les monastères offrirent souvent à l'enfance un refuge salutaire, et le clergé ne cessa jamais de s'occuper de l'éducation et de l'instruction des enfants : il suffit de rappeler ici les noms de saint François d'Assise, de saint Vincent de Paul, et de saint Joseph Calasanzio, qui fonda à Rome les *Écoles pies*. Néanmoins la fondation des salles d'as. pour l'enfance, sous leur forme actuelle, est de date récente, de 1770 environ. Elle est due à Oberlin, pasteur au Ban de la Roche, dans les Vosges. En 1801, Mme de Pastoret fonda une salle d'as. rue Saint-Honoré et en confia la direction à des sœurs. L'Angleterre imita cet exemple, et les nombreuses salles d'as. établies dans ce pays, sous le nom d'*Infant schools*, ont obtenu un immense succès. En 1826, Cochin et d'autres personnes charitables répandirent cette institution à Paris et dans plusieurs villes manufacturières. Enfin, une ordonnance en date du 22 décembre 1837, fixa les bases de l'organisation de ces établissements et les plaça dans les attributions du ministre de l'instruction publique. C'est ce qu'a fait aussi la loi du 15 mars 1850. Dans les salles d'asile, on donne aux enfants les premiers principes de l'instruction religieuse, et on leur enseigne les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. On peut encore y joindre des chants instructifs et moraux, des travaux d'aiguille et tous les ouvrages des mains. Depuis vingt-cinq ans cette heureuse institution s'est propagée dans tous les États civilisés du globe, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, les États Scandinaves, la Russie, etc. Il existe même des salles d'as. à Constantinople, ainsi que dans quelques villes de l'Asie musulmane et brahmanique. — En France, on distingue deux sortes de salles d'as., les salles d'as. publiques et les salles d'as. privées. Les premières sont subventionnées en totalité ou en partie par l'État, les départements ou les communes. La personne placée à la tête de l'établissement doit avoir un logement et un traitement convenables. Les fondateurs des salles d'as. privées peuvent les faire administrer comme bon leur semble ; mais il faut que les directeurs ou directrices, choisis par eux, remplissent toutes les conditions de capacité et de moralité exigées. Ces salles d'as. sont en outre placées sous la surveillance de l'autorité. Des examens ont été institués pour l'admission des directrices d'asile, et une *Ecole normale* a été fondée pour former des directrices.

ASINE. adj. f. (lat. *asinus*, âne). Ne s'emploie que dans cette loc. *Bête as.*, Un âne ou une ânesse. Peu us.

***ASIRAQUE.** s. m. (gr. ἀσίραχος). T. Entom. Voy. Cicadaires.

* **ASPARAGINE.** s. f. T. Chim. Voy. Asperge. = ***ASPARAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Liliacées. = ***ASPARAGOLITHE.** s. f. (gr. ἀσπάραγος, asperge, λίθος, pierre). T. Minér. Voy. Apatite.

ASPECT. s. m. (lat. *aspicere*, jeter les yeux sur un objet). Vue d'une personne ou d'une chose. *Il tremble à l'as. de son maître. A l'as. de ces ruines, il s'arrêta.* — Fig., *L'as. de la mort. L'as. du péril.* — *Au premier as.*, Au premier abord. ‖ Relativement à l'impression que produit sur nous la vue d'une personne ou d'un objet, on dit : *Cette femme a l'as. imposant, sévère. Son as. était triste, effrayant. As. riant, gracieux. Ce vallon a un as. pittoresque. L'as. de cette maison est très-beau.* ‖ Se dit Des différentes faces, des différents points de vue sous lesquels on peut considérer un objet, une affaire. *Pour bien juger de la beauté de ce monument, il faut le voir sous tous ses aspects. Vous n'avez considéré cette entreprise que sous l'as. le plus favorable. Je l'ai examinée sous tous les aspects.* ‖ T. Astrol. Situation respective des astres par rapport à l'influence qu'on lui attribuait sur les destinées humaines, *As. bénin, favorable. Malin as.* — Fig., *Cette entreprise s'annonce sous un fâcheux as.* V. Astrologie.

ASPERGE. s. f. (gr. ἀσπάραγος). T. Bot. et Hortic.

Enc. — Le genre *Asp.* fait partie de la famille des *Liliacées*, et il est le type de la tribu des *Asparaginées*. Il comprend environ une cinquantaine d'espèces, dont huit seulement croissent dans les diverses parties de l'Europe méridionale. *L'Asp. commune* (*Asp. officinalis*) est la plus utile du genre. Ses jeunes pousses ou *turions*, forment, au printemps, un aliment sain et fort recherché. Dans le midi de la France, on n'estime pas moins les turions de l'asp. sauvage, quoique moins gros que ceux de l'asp. cultivée. Nous remarquerons, en passant, que les fleurs de la première exhalent une odeur forte et agréable, tandis que celles de la seconde sont complétement inodores. L'asp. est cultivée en grande quantité aux environs des villes. Les plantations se font en général avec des *griffes* de deux ans obtenues de semis en pépinière. Les *griffes*, qu'il ne faut pas confondre avec les racines proprement dites, sont une réunion de tubercules allongés provenant d'un centre commun. Quoique sa tige soit annuelle et que ses racines ne dépassent pas trois ans, l'asp., grâce au renouvellement constant de ses tubercules, peut être considérée comme une plante vivace. Seulement les nouvelles griffes se formant toujours au-dessus des racines et se rapprochant toujours de plus en plus de la surface du sol, il est nécessaire de les recharger chaque année d'une couche légère de terre préparée, et, tous les deux ans, d'y ajouter un lit de fumier consommé. Par ce moyen, une *Aspergière* ou *Aspergerie* peut se conserver quinze ans et même davantage. Un fait assez curieux à signaler, c'est que l'asp. est de toutes nos plantes potagères celle sur laquelle le sel, comme amendement, produit l'effet le plus sensible.

L'odeur fétide que les asperges communiquent à l'urine de ceux qui en ont mangé, a fait penser qu'elles exerçaient une action spéciale sur la sécrétion urinaire ; c'est ce que l'expérience a confirmé. Les racines, les griffes, les jeunes pousses, sont fort usitées comme diurétiques. Celles-ci, ainsi que les griffes, jouissent surtout de la propriété d'exercer une action sédative prononcée sur la circulation, et de diminuer la fréquence des battements du pouls. En conséquence, on les emploie dans tous les cas d'hypertrophie de cet organe, de lésions des valvules, etc. — En 1805, Vauquelin et Robiquet ont extrait des asperges un principe chimique azoté et cristallisable, qu'ils ont nommé *Asparagine*. Sa formule est $C^8H^8N^2O^6 + aq$.

ASPERGER. v. a. (lat. *ad*, vers ; *spargere*, répandre). Jeter çà et là des gouttes d'eau ou d'un autre liquide. *Elle s'est évanouie ; on l'a aspergée d'eau froide pour la faire revenir. Le prêtre a aspergé les fidèles d'eau bénite.* = Aspergé, ée. part. = Conjug. Voy. Manger.

ASPERGÈS. s. m. [On pron. l'S.] T. Liturg. Moment de l'office où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite. *On en est à l'asp.* ‖ Goupillon à jeter de l'eau bénite. *Présenter l'asp.* Fam.

***ASPÉRIFOLIÉES.** s. f. pl. (lat. *asper*, rude ; *folium*, feuille). T. Bot. Voy. Borraginées.

ASPÉRITÉ. s. f. (lat. *asper*, âpre, raboteux). Rudesse, qualité de ce qui est raboteux, inégal. *L'asp. du sol, d'une écorce.* — Fig., *L'asp. du caractère, du style.* ‖ Se dit aussi Des petites élévations qui rendent une surface raboteuse, inégale. *Ce chemin est couvert d'aspérités. La tige de cette plante a beaucoup d'aspérités.* — Fig., *Son style est plein d'aspérités.*

ASPERSION. s. f. (R. *asperger*). Action d'asperger, de jeter de l'eau bénite avec l'aspersoir. — *Baptême par asp.* Voy. Baptême.

ASPERSOIR. s. m. Goupillon à jeter de l'eau bénite. *Jeter de l'eau bénite avec l'asp.* — Voy. *Eau* bénite.

***ASPÉRULE.** s. f. (lat. *asper*, rude). T. Bot. Voy. Galiacées.

ASPHALTE. s. m. (gr. ἄσφαλτος, bitume). T. Min.

Enc. — Les minéralogistes nomment ainsi une substance noire, solide, à cassure vitreuse conchoïdale, sans odeur, insoluble dans l'alcool, fusible seulement à une température plus élevée que celle de l'eau bouillante, et formée, selon toutes les apparences, de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Sa pesanteur spécifique varie de 1 à 1,16. Cette substance est connue de temps immémorial, et a reçu le nom vulg. de *Bitume de Judée* et de *Baume de momie*, parce qu'il abonde sur les bords du lac Asphaltite ou mer Morte, et que les Égyptiens en faisaient usage pour embaumer les corps. Dans la mer Morte, l'asp. s'élève continuellement à la surface des eaux, où il arrive dans un certain état de mollesse : les vents le poussent ensuite dans les anses et dans les golfes où on le recueille. Il prend de la consistance par l'exposition à l'air. Il se produit également de l'asp. à la surface des eaux dans plusieurs autres localités, et notamment dans un lac de l'île de la Trinité (Antilles). Aujourd'hui cette substance sert principalement à fabriquer la couleur qu'on nomme *momie*. Elle entre aussi dans la composition des vernis noirs et quelquefois de la cire à cacheter noire.

Dans le commerce, on désigne encore sous le nom d'Asp. une substance qui diffère tout à fait de la précédente, et que les minéralogistes appellent *Malthe* ou *Pissasphalte*. Cette substance est encore connue sous les noms vulgaires de *Bitume glutineux*, *Goudron minéral*, *Poix minérale* et *Pétrole tenace*. Le malthe est une substance molle, glutineuse, exhalant une odeur de goudron, soluble dans l'alcool, dans l'huile de térébenthine, etc. Il se durcit dans les temps froids et se ramollit pendant l'été, mais il est toujours fusible à la température de l'eau bouillante. Cette substance se rencontre en abondance dans certaines localités, à Orthez et à Caupenne (Landes), à Lobsann (Bas-Rhin), à Seyssel (Ain), à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), etc. Tantôt elle s'écoule presque pure par les fissures des roches et en couvre la surface, tantôt elle imprègne des matières terreuses ou arénacées. Dans le premier cas, on n'a besoin que de la ramollir. Dans le second, on jette les matières dans de grandes chaudières d'eau bouillante, et le bitume se rassemble bientôt à la surface ; ou bien encore, on amoncelle les terres bitumineuses, on y met le feu vers le centre, et le malthe, devenant plus fluide, s'écoule de toutes parts dans des bassins où on le recueille. — Cette espèce de bitume s'emploie pour enduire les cordages et les bois qui doivent servir dans l'eau. En Suisse, on s'en sert pour graisser les voitures. On la fait entrer dans la composition des vernis dont on recouvre le fer, et dans des peintures grossières qui présentent beaucoup de solidité. Comme le malthe devient très-solide lorsqu'il est mêlé à une dose convenable de sable, on en fait aujourd'hui un fréquent usage pour la couverture des édifices et des terrasses, et principalement pour le dallage des ponts et des trottoirs. On a également essayé de l'employer dans quelques systèmes de pavage ; mais l'expérience n'a pas donné de résultats satisfaisants. — Voy. Bitume.

ASPHODÈLE. s. m. (gr. ἀσφόδελος). = ***ASPHODÉLÉES.** s. f. pl. = ***ASPHODÉLINE.** s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

ASPHYXIE. s. f. (gr. α, priv. ; σφύξις, battement du pouls). T. Physiol.

Enc. — Physiologiquement parlant, l'*Asp.* est l'ensemble des phénomènes produits par la suspension de la respiration, car ces phénomènes commencent à se montrer dès l'instant où la respiration est suspendue. Mais, dans le langage médical, ce mot s'emploie dans un sens plus restreint ; il désigne simplement la mort apparente qui résulte primitivement de la suspension des phénomènes respiratoires. La cause essentielle et immédiate de l'asp. est toujours la même, c'est le défaut ou l'insuffisance de l'oxygénation du sang dans le poumon, lorsque ce liquide se trouve soustrait, en totalité ou en partie, à l'influence vivifiante de l'oxygène contenu dans l'air atmosphérique. Mais ce résultat peut être produit de bien des manières et par un assez grand nombre de causes occasionnelles différentes. — Au point de vue de ces causes, on distingue deux grandes classes d'asphyxie. La première comprend tous les cas d'asp. qui résultent de ce que l'air ni aucun fluide élastique ne pénètre plus dans le poumon, soit parce que l'animal est placé dans le vide, ou plongé dans un liquide quelconque (asp. par submersion) ; soit parce qu'un obstacle mécanique obstrue les voies aériennes (strangulation, corps étrangers, tumeurs), ou s'oppose à la dilatation des cellules pulmonaires (compression exercée à l'extérieur sur la cage thoracique par un éboulement de terre ; à l'intérieur, sur le poumon, par un épanchement dans la cavité des plèvres, ou dans celle de l'abdomen, etc.) ; soit enfin parce que les muscles dilatateurs de la poitrine sont paralysés à la suite d'une lésion du système nerveux. La seconde classe embrasse tous les cas où l'asp. est occasionnée par la pénétration dans les poumons d'un fluide gazeux impropre à la respiration, tel que l'azote ou l'hydrogène. On doit en exclure toutes les asphyxies produites par les gaz toxiques soit purs, soit mélangés en certaine proportion avec l'air atmosphérique, car alors ce n'est pas à une asp. simple, mais à un véritable empoisonnement que l'on a affaire. C'est donc improprement que l'on a donné le nom d'asp. aux accidents produits par l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'acide sulfhydrique et autres gaz essentiellement délétères.

L'asp. peut s'observer chez tous les êtres de l'échelle animale, attendu que pour tous la respiration est une fonction indispensable à la vie. Les exceptions admises pendant longtemps en faveur de quelques espèces, de certains batraciens par ex., ne reposent sur aucune espèce de fondement. Ces animaux ne tardent pas à succomber lorsqu'on les prive d'air d'une manière absolue, soit en les tenant plongés dans l'eau, soit en les plaçant dans le vide de la machine pneumatique. S'il paraît avéré que des crapauds ont vécu des années entières renfermés dans des blocs de pierre ou dans des troncs d'arbre, ce fait prouve que les porosités ou les fissures de la matière qui les enveloppait donnaient encore accès à une quantité d'air suffisante pour entretenir la respiration chez ces animaux. C'est en effet ce que démontrent les expériences de F. Edwards sur ce sujet. Ainsi, des crapauds ensevelis dans du plâtre gâché, puis renfermés dans des boîtes en carton ou en bois blanc ont vécu pendant un assez long espace de temps, lorsque les boîtes étaient exposées à l'air : lorsque, au contraire, elles étaient plongées dans l'eau, ces animaux périssaient au bout de quelques heures. L'asp. ne survient pas avec la même promptitude chez toutes les espèces animales. Les animaux à sang froid sont ceux qui résistent le plus longtemps. Chez les animaux à sang chaud, l'asp. est incomparablement plus prompte. Elle commence dans la minute qui suit celle où la respiration a été interrompue, et la vie ne persiste qu'un fort petit nombre de minutes. On rapporte cependant des exemples d'hommes qui ont pu, sans mourir, rester submergés ou pendus durant un certain temps ; mais la plupart de ces faits manquent d'authenticité, et les autres s'expliquent jusqu'à un certain point par l'état léthargique ou syncopal du sujet, qui l'assimilait, dans ce cas, aux animaux hibernants. Spallanzani, en effet, a reconnu que, dans l'état de torpeur le plus profond de leur sommeil d'hiver, alors que la respiration est complétement suspendue, ces animaux peuvent impunément séjourner dans un air non renouvelé et même dans l'acide carbonique. Ce que nous venons de dire des animaux à sang chaud ne s'applique qu'à l'animal adulte. Chez les fœtus nouveau-nés de ces animaux, la mort survient beaucoup moins promptement. Ce fait, déjà constaté par Haller, a été depuis vérifié par Buffon et par plusieurs physiologistes distingués. Il résulte des expériences entreprises à ce sujet que l'asp. est d'autant plus tardive à se manifester, que l'animal est plus rapproché du moment de sa naissance. D'un autre côté, dans les différentes espèces, les nouveau-nés ne résistent pas également à l'asp. Edwards a établi que les différences observées à cet égard sont en rapport avec la quantité de chaleur que peut produire chaque espèce animale au moment de la naissance. Les animaux qui en produisent le moins, et qui par conséquent se rapprochent le plus, sous ce rapport, des animaux à sang froid, vivent beaucoup plus longtemps sans respirer que les autres. Au reste, cette différence dans la puissance calorifique des animaux nouveau-nés, paraît dépendre du degré de développement où leur organisme est parvenu au moment de la naissance.

Les phénomènes de l'asp. diffèrent quelque peu, suivant qu'elle a lieu dans l'eau, dans le vide, dans un gaz non respirable, etc. ; et selon qu'elle est lente ou rapide. On ne saurait donc en tracer un tableau général exactement applicable à tous les cas. Toutefois la description suivante, qui est due au professeur Adelon, fournit un type auquel on peut rapporter les diverses formes d'asp., telle qu'on l'observe chez l'homme. — D'abord, sentiment d'angoisse qui ne tarde pas à être porté à l'extrême, et qui est accompagné de bâillements et de pandiculations. Ensuite, si la respiration a continué à se faire un peu, c.-à-d. si l'asp. est graduelle, à ce sentiment d'angoisse s'ajoutent des vertiges, des douleurs de tête ; la face devient violette, bleue, ainsi que les lèvres, les origines des membranes muqueuses, et souvent même toute la surface de la peau. En troisième lieu, après une, deux ou trois minutes, toutes les fonctions sensorielles se suspendent ; il y a perte des sens, des facultés intellectuelles et affectives, de tout sentiment. Presque en même temps les muscles de la locomotion cessent de pouvoir se contracter, et l'individu, ne pouvant plus se soutenir, tombe. C'est alors qu'il y a mort apparente, et il ne reste plus en effet de la vie que l'action de la circulation et les fonctions qui en dérivent. Le cadavre des asphyxiés conserve longtemps sa chaleur ; les téguments en sont livides, surtout à la face où ils sont plus gorgés de sang que partout ailleurs. Le parenchyme du tous les organes, le foie, la rate, le rein, le poumon surtout, sont également pleins d'un sang noir et fluide, car il est fort rare que ce liquide soit coagulé dans l'asp. C'est principalement dans le système veineux qu'il se trouve accumulé : les cavités gauches du cœur ainsi que les artères sont vides ou n'en contiennent qu'une petite quantité. — Tout ce tableau de l'asp., avant et après la mort, est, du reste, d'autant plus vrai, que la respiration a été moins promptement et moins complétement suspendue ; car si elle l'a été tout à coup et entièrement, non-seulement la mort est plus prompte, mais encore le sujet éprouve moins d'angoisses avant de mourir. D'un autre côté, dans le cadavre, les tissus sont moins gorgés de sang, et ce sang est moins exclusivement concentré dans le système vasculaire.

Le pronostic de l'asp. dépend de la cause qui l'a produite et du degré auquel est parvenue la mort apparente. Toutes choses égales d'ailleurs, il est d'autant plus favorable que la cause peut être plus facilement et plus promptement enlevée, que l'asp. ne se complique point de l'action d'un gaz délétère, et enfin que la mort apparente a duré moins longtemps.

Le traitement de l'asp. comprend des moyens généraux applicables à tous les cas, et des moyens particuliers qui ne conviennent qu'à une espèce particulière d'asp. En conséquence, nous ne parlerons ici que des moyens généraux. — Le premier soin à prendre, dans toute asp., est de lever, s'il est possible, l'obstacle qui s'oppose à la respiration et de placer l'asphyxié dans un air pur. Puis on cherche à rétablir la respiration en excitant les contractions de la poitrine. Le procédé le plus simple consiste à presser sur les côtes, pendant qu'une autre personne comprime le ventre pour refouler en haut le diaphragme ; en abandonnant ensuite les côtes à leur ressort naturel et les parois de l'abdomen à leur propre poids, il se produit ainsi dans le poumon un vide qui est aussitôt rempli par l'air extérieur. On parvient au même résultat en insufflant de l'air dans le poumon, soit avec la bouche, soit au moyen d'un soufflet. Lorsqu'on pratique l'insufflation de bouche à bouche, on a soin de serrer les narines de l'asphyxié pour ôter toute issue à l'air. Quel que soit, du reste, le mode d'insufflation employé, il faut, après que l'on a soufflé, presser les parois de la poitrine et le bas-ventre pour produire une expiration artificielle. Les excitants de toute nature sont encore très-utiles dans les divers cas d'asp. Les frictions principalement sont d'une utilité incontestable : elles ont pour effet de favoriser la circulation du sang dans les capillaires cutanés, d'augmenter la chaleur de la partie qui y est soumise, et de réveiller l'action nerveuse par l'irritation qu'elles exercent sur les nerfs de la peau. Il est encore utile de stimuler les muqueuses buccale et pituitaire chez l'individu asphyxié. On y parvient en chatouillant le voile du palais avec une plume, en irritant la membrane pituitaire avec des sternutatoires ou au moyen de l'acide sulfureux. Enfin, comme le tube intestinal a la propriété de conserver longtemps son irritabilité, les lavements excitants offrent une dernière ressource dans les cas où les autres stimulants ont échoué. On emploie en général l'eau salée (64 gr. de sel pour un lavement) ou l'eau vinaigrée (1 partie de vinaigre pour 3 parties d'eau). — Comme complément de cet article, voy. les mots Submersion, Strangulation, Carbone (acide carbonique, etc.), Soufre (hydrogène sulfure), Respiration, etc., etc.

ASPHYXIER. v. a. Déterminer, causer l'asphyxie. = s'Asphyxier. v. pron. Se donner la mort par asphyxie. *S'asp. avec du charbon.* = Asphyxié, ée, part. ‖ Se prend aussi subst., *Secours pour les noyés et les asphyxiés.*

ASPIC. s. m. [On pron. le C.] (gr. ἀσπὶς, serpent). T. Erpét. Nom vulgaire de l'espèce de serpent appelé *Haje* par les naturalistes. En France, on l'applique quelquefois à une variété de la vipère commune. Voy. Naja et Vipère. — Fig., on dit en parlant D'un médisant : *C'est un asp., une langue d'asp.* ‖ T. Bot. Nom vulg. de la *Lavandula spica*, et du *Phalaris canariensis.* Voy. Labiées et Graminées.

ASPIC. s. m. T. Cuisine. Espèce de mets composé de viande ou de poisson froid et de gelée.

* **ASPIDISTRÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Liliacées.

* **ASPIDIUM.** s. m. [On pron. *aspidiomme.*] (gr. ἀσπιδίον, petit bouclier). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

* **ASPIDOPHORE.** s. m. (gr. ἀσπὶς, bouclier; φέρω, je porte). T. Ichth. Voy. Joues cuirassées.

* **ASPIDOSPERME.** s. m. (gr. ἀσπὶς; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. Apocynées.

ASPIRANT, ANTE. adj. N'est guère usité que dans cette locut. : *Pompe aspirante.* Voy. Pompe.

ASPIRANT, ANTE. s. Se dit D'une personne qui aspire à obtenir une place, un emploi, un titre, à être reçue dans un corps. *Il y a beaucoup d'aspirants pour cette place. Asp. au doctorat. — Asp. de marine*, Officier de marine qui se trouve immédiatement au-dessous de l'enseigne.

ASPIRATION. s. f. Action d'aspirer. *L'as. de l'air dans les poumons. L'as. des liquides par les spongioles des racines. L'as. de l'eau dans un corps de pompe.* ‖ Fig., Élan, mouvement de l'âme vers Dieu. *Les aspirations continuelles de l'âme vers un monde meilleur sont une preuve suffisante de son immortalité.* ‖ T. Hydraul. *Tuyaux d'as.* Voy. Pompe.

Enc. — En T. de Gram. on appelle ainsi une espèce d'articulation gutturale qui exige, pour se produire, que le canal oral soit entièrement ouvert. Malgré le nom d'*Asp.* que l'usage a donné à ce mode d'articulation, il s'accompagne toujours d'un mouvement expiratoire. Ainsi, quand on dit que la lettre H se prononce par aspiration, on se sert d'une locution tout à fait vicieuse au point de vue physiologique ; et, quoique la loi suprême des langues, nous voulons dire l'usage, nous autorise à l'employer, il est bon d'être averti de l'impropriété de cette expression. — Voy. Parole.

ASPIRER. v. a. (lat. *ad*, vers; *spirare*, souffler). Attirer dans une cavité un fluide quelconque. Le *poumon, en se dilatant, aspire l'air atmosphérique. Les radicules d'une plante aspirent l'eau dans laquelle on les plonge. On suce en aspirant avec plus ou moins de force.* — Par ext., *Cette pompe aspire l'eau avec force.* ‖ T. Gram. *Dans la langue française, on aspire l'H au commencement de certains mots*, On prononce l'H avec une articulation gutturale. Voy. Aspiration. = Aspirer. v. n. Prétendre à quelque chose; La désirer vivement. *Asp. aux honneurs, à la fortune, à la gloire, au repos. Asp. au ciel. Je n'aspire qu'à vous plaire.* = Aspiré, ée. part. *Une* H *aspirée.*

Syn. — *Inspirer, Respirer, Soupirer, Expirer.* — Tous ces verbes ont un radical commun *spirare*, souffler ; mais leur signification varie comme celle des diverses prépositions qui entrent dans leur composition. Il n'y a donc, à proprement parler, aucune synonymie à établir entre eux. *Asp.* et *inspirer* ont au propre un sens assez rapproché ; ce qui les distingue, c'est que dans l'*aspiration* la personne agit elle-même, tandis qu'*inspiration* peut se dire de l'insufflation de l'air dans les poumons opérée par une personne étrangère. Au fig., *respirer* et *soupirer*, lorsqu'ils sont suivis de la prépos. *après*, s'emploient quelquefois dans un sens analogue ; mais la loc., *respirer après*, est fort peu usitée aujourd'hui. La différence qui existe entre ces deux verbes ressort de leurs préfixes *sub* et *re*. *Soupirer*, c'est proprement pousser de l'air de bas en haut, souffler de dessous ; ce qui a lieu en effet lorsqu'on laisse échapper un *soupir* : il y a dans cette action de la mélancolie, de la lenteur, un désir calme ou du moins timide. Quand on *respire*, au contraire, on réitère vivement l'action d'asp. et d'expirer l'air : cet acte s'opère avec une certaine rapidité. Par conséquent *respirer après quelque chose* signifie la désirer vivement, avec impatience, avec une énergie qui s'accroît comme le redoublement de la respiration. Quant à *expirer*, il est l'opposé d'*inspirer*, et signifie proprement rejeter au dehors l'air qu'on a *aspiré* ou mieux *inspiré*. Pris dans un sens plus restreint, il se dit du dernier acte respiratoire de l'homme, qui se termine en effet par une *expiration* suprême de l'air contenu dans les poumons.

* **ASPLÉNIUM.** s. m. [On pron. *aspléniomme.*] Bot. Voy. Polypodiacées.

ASPRE. s. m. Voy. Monnaie.

* **ASPRÈDE.** s. m. T. Ichth. Voy. Siluroïdes.

ASSA ou * **ASA.** s. f. (gr. ἀσαομαί, j'ai des nausées. T. Bot. et Pharm. Voy. Ombellifères et Gomme-résine.

ASSAILLANT. s. m. Celui qui attaque. *L'ass. a été repoussé avec vigueur. Les assaillants étaient si nombreux que la place a dû se rendre.* — Dans les Tournois, *Ass.* se disait par oppos. à *Tenant.*

ASSAILLIR. v. a. (lat. *ad*, vers; *salire*, sauter). Attaquer vivement. *Ass. un camp. Être assailli d'une grêle de pierres.* ‖ Fig., *Une furieuse tempête nous assaillit au sortir du port. Jamais tentation plus dangereuse ne vint ass. mon cœur. Nous fûmes assaillis par un vent épouvantable.* = * s'Assaillir. v. pron. S'attaquer réciproquement. = Assailli, ie. part.

Conj. — *J'assaille, tu assailles, il assaille; nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent. J'assaillais; nous assaillions. J'assaillis; nous assaillîmes. J'assaillirai. J'assaillirais. Assaille; assaillons. Que j'assaille; que nous assaillions. Que j'assaillisse; que nous assaillissions.* Anciennement on disait au prés. de l'indic. : *J'assaus, tu assaus, il assaut*, et au futur, *J'assaillerai.*

Syn. — *Attaquer.* — La différence qui existe entre ces deux verbes est évidente : elle ressort de leur étymologie. *Ass.* dit plus qu'attaquer : *ass.* c'est *attaquer* brusquement à l'improviste, avec une violence extrême.

ASSAINIR. v. a. (R. *sain*). Rendre sain. *On a assaini ce pays en desséchant ses marais.* = Assaini, ie. part.

ASSAINISSEMENT. s. m. Action d'assainir, résultat de cette action. *L'ass. d'une ville, d'un quartier.*

ASSAISONNEMENT. s. m. Ce qui sert à assaisonner. *Il faut mettre un peu plus d'ass. dans cette salade. Je préfère à tout les viandes rôties sans aucun ass.* ‖ L'action et la manière d'assaisonner. *La viande était bonne, mais l'ass. ne valait rien.* ‖ Fig., Ce qui rend une chose plus piquante, plus agréable. *La louange demande un certain ass. sans lequel elle n'est qu'une insipide flatterie.* — Voy. Diététique.

ASSAISONNER. v. a. (R. *saison*. Ce v. signif. donc conduire les choses à leur saison, à leur état de perfection). Accommoder des viandes ou d'autres comestibles avec des ingrédients propres à flatter le goût. *Ass. une salade.* — On dit absol., *Ce cuisinier assaisonne bien.* ‖ Fig., se dit De ce qui sert à rendre plus piquant, plus agréable ce que l'on dit, ce que l'on fait. *Les grâces que ce prince accorde, il les assaisonne de paroles flatteuses. Il assaisonne toujours ses écrits de quelques traits malins.* = Assaisonné, ée. part.

ASSASSIN. s. m. Celui qui attente avec préméditation ou de guet-apens à la vie d'une personne. *Il est tombé sous les coups d'un ass. Il a été blessé par un ass.* ‖ Petite mouche noire que les femmes se plaçaient autrefois au-dessous de l'œil.

Enc. — Ce mot a une origine historique, et, ainsi qu'on va le voir, nous a été apporté de l'Orient. Il y avait en Egypte, vers la fin du xᵉ siècle de l'ère chrétienne, une secte de musulmans dissidents connus sous le nom d'*Ismaélites* ou *Fatimites.* La dernière de ces dénominations leur venait de Fatima, fille de Mahomet et épouse d'Ali, et la première d'Ismaël, le septième des Imans, directement issus du prophète par Fatima. Cette secte avait jeté en Egypte les bases de sa domination, et elle étendait même ses ramifications dans la Syrie et dans la Perse. Elle possédait, au Caire, une école fameuse appelée *Dar-al-Hekmet* ou *Maison de la sagesse*, qui servait de foyer au prosélytisme ismaélite, et d'où sortaient les missionnaires ou *Daïs* chargés de propager dans les pays étrangers ses doctrines religieuses ou mystiques.

Un de ces missionnaires, Hassan-ben-Sabbah-Homairi, né dans un village de la Perse, conçut le hardi projet d'utiliser à son profit le fanatisme des Ismaélites, et de fonder sa puissance non par la guerre ouverte, mais par l'assassinat. Ayant réussi à se faire nommer Grand-maître des missions, il songea dès lors à établir solidement son pouvoir, et parvint à s'emparer par adresse de la forteresse presque imprenable d'Alamout, l'an 1090 de notre ère. Une fois maître d'un lieu de refuge assuré, il procéda à l'accomplissement de ses desseins. Il lui fallait des fanatiques résolus, des affidés prêts au moindre signe à sacrifier leur vie. Il sut s'en attacher un grand nombre par des moyens qui dénotent en lui une imagination féconde en ressources. Lorsqu'il voulait avoir des exécuteurs sacrés, des sicaires que la crainte de la mort ne pût jamais arrêter, il enivrait avec une liqueur excitante quelques-uns de ses sectaires, les faisait transporter durant leur sommeil dans des jardins secrets où, à leur réveil, il les entourait de toutes les délices que peut inventer la sensualité orientale. C'était là un avant-goût du paradis réservé aux fidèles. Ces courts instants de volupté laissaient dans l'imagination de ces malheureux une trace profonde, et ils en venaient à considérer la mort comme le commencement de la félicité éternelle. Les sicaires d'Hassan portaient le nom de *Fédavis* ou *sacrés;* ils jouissaient auprès du vulgaire d'une considération sans bornes, et marchaient toujours vêtus de blanc, comme il convient à des prédestinés. Le breuvage employé pour les plonger dans l'ivresse, était une préparation de chanvre appelé en arabe *Haschisch.* De là le nom d'*Haschischin* et par corruption *Assassins*, donné aux Fédavis et ensuite à tous les Ismaélites. Le Grand-maître portait le titre de *Scheik-al-Djebel*, c.-à-d. *Prince* ou *Chef de la montagne*, que les Croisés ont traduit par *Vieux de la montagne.*

Hassan se rendit redoutable à tous les princes ses voisins. Aucun d'eux ne pouvait se soustraire au poignard de ses émissaires. Il n'y avait pas de sérail où ne vécût en secret un affidé ismaélite, attendant mystérieusement l'heure favorable et les ordres de son chef. Les chroniques des croisades sont pleines de récits merveilleux sur le dévouement absolu de ces sicaires. Le comte de Champagne étant allé visiter le château d'Alamout, le Scheick voulut lui donner une idée de son autorité et de l'obéissance absolue de ses serviteurs. Il fit un signe à deux sentinelles qui se trouvaient postées au sommet d'une tour, et aussitôt les deux fanatiques se précipitèrent dans l'abîme.

L'histoire de la secte, ou comme on l'a appelée, de l'*Ordre des assassins*, ne présente qu'une série de crimes abominables. Le seul aperçu de la fin des Grands-maîtres en peut faire juger. « Depuis Hassan-ben-Sabbah jusqu'à la chute de l'ordre, dit le savant orientaliste De Hammer, une mort violente a toujours terminé la vie des Grands-maîtres. Deux d'entre eux furent tués par leurs fils ; deux autres par leurs parents. Hassan II périt sous les coups de son gendre et de son fils Mohammed, et ce dernier à son tour fut empoisonné par son fils Djelaleddin. Celui-ci reçut aussi son châtiment de la main de ses parents, et mourut, comme son père, par le poison. Alaeddin, fils de Djelaleddin, fit tuer les empoisonneurs ; mais Rokneddin, son fils, augmenta le nombre des parricides. » La puissance des Assassins, après avoir duré près de deux siècles, fut enfin détruite par Houlakou, frère de Gengis-Khan. Rokneddin, septième et dernier Grand-maître de l'ordre, périt dans une bataille rangée sur les bords de l'Oxus, en 1258. Le château d'Alamout tomba également sous les coups des Mongols, qui le rasèrent et en livrèrent aux flammes les débris. — Cons. De Hammer, *Hist. des Assassins.* Trad. franç., 1838.

ASSASSIN, INE. adj. Qui assassine. N'est guère usité qu'en poésie. *Un fer assassin.* — Fig. et fam., *Des yeux, des regards assassins. Œillade assassine.*

ASSASSINAT. s. m. Meurtre commis avec préméditation ou de guet-apens. *Commettre un ass.* ‖ Par exag., se dit De certains actes qui, légalement, ne sauraient être qualifiés de ce nom. *Ils l'ont surpris sans défense et l'ont accablé de coups, c'est un ass.* On applique même cette dénomination à de simples discours. *Cette calomnie est un véritable ass.* ‖ * On dit D'une condamnation injuste prononcée par haine, quoiqu'on ait suivi toutes les formes judiciaires prescrites : *C'est un ass. juridique.*

Syn. — *Meurtre.* — Ce qui distingue l'*ass.* du *meurtre*, c'est que ce dernier est simplement un homicide volontaire commis spontanément, à la suite de circonstances imprévues, sans dessein formé d'avance, tandis que l'*assassinat* est toujours prémédité. Le *meurtrier* tue dans une occasion fortuite ; l'*assassin* attend sa victime, cherche le moment de la frapper, et quelquefois même fait naître l'occasion. — Voy. HOMICIDE.

ASSASSINER. v. a. Attenter avec préméditation ou de guet-apens à la vie de quelqu'un. *On l'a assassiné le soir au coin d'une rue.* || Par exag., on dit : *Ils se mirent quatre après lui et l'assassinèrent de coups. C'est ass. un homme que de le calomnier de la sorte.* || Fig. et fam., Fatiguer, importuner à l'excès. *Il assassine tout le monde de compliments. Il m'a vingt fois assassiné de la lecture de ses vers.* = ASSASSINÉ, ÉE. part.

ASSAUT. s. m. (Ancienn. *Assault*, du lat. *assultus*). Attaque pour emporter de vive force une ville, une place de guerre, un camp, un poste fortifié. *Ass. général. Aller, monter à l'ass. Soutenir, repousser un ass. Prendre, emporter une place d'ass.* || Fig., *Les assauts de la tempête. Sa fortune a essuyé un rude ass. Sa vertu a eu à soutenir de rudes assauts.* || Sollicitations vives et pressantes, tentation violente. *J'ai déjà soutenu plusieurs assauts pour cette affaire. Résister aux assauts des passions.* || T. Escr. Combat singulier simulé qui s'exécute avec des fleurets. *Faire ass. Annoncer un ass.* — Fig., *Faire ass. d'esprit, de science, de plaisanterie*, Disputer à qui déploiera le plus d'esprit, le plus de science, à qui dira les meilleures plaisanteries.

Enc. — Un *Ass.* est l'attaque que l'on fait pour se rendre maître d'une ville, d'une place de guerre, d'un poste, etc. Dans quelques cas rares, on livre l'ass. subitement, sans travaux préliminaires ; mais presque toujours l'ass. n'est livré que lorsque l'assiégeant est parvenu à faire aux fortifications de la place une brèche assez large pour que plusieurs hommes y puissent monter de front. Souvent, pour s'emparer d'une ville forte, plusieurs assauts successifs sont nécessaires. On donne d'abord l'ass. aux *ouvrages défensifs extérieurs* ; puis on le donne au *corps de la place*. On appelle *ass. général* celui qui est livré au corps d'une place par plusieurs brèches à la fois. Voy. les articles FORTIFICATION et SIÉGE. — Parmi les assauts célèbres, livrés par les Français, nous citerons ceux de Berg-op-Zoom (16 sept. 1747), de Port-Mahon (17 avril 1756), de Saragosse (février 1809), de Constantine (13 oct. 1837), et enfin celui que l'armée alliée française et anglaise a livré aux ouvrages extérieurs de Sébastopol (le 8 septembre 1855). — Une ordonnance de Louis XIV, du 6 avril 1705, et un décret impérial rendu par Napoléon le 1er mai 1812, exigent que le commandant d'une place forte soutienne au moins un assaut au corps de place avant de capituler.

* **ASSAVOIR.** v. a. Savoir. Vieux mot qui n'est plus usité que dans le style marotique, et s'emploie presque toujours avec le v. Faire. *Je te fais assavoir.*

* **ASSÉCHEMENT.** s. m. Action d'assécher ; État de ce qui est asséché. Voy. DRAINAGE.

* **ASSÉCHER.** v. a. (R. *sec.*) T. Ponts et chaussées. Rendre sec ; Enlever l'humidité d'une chose. *As. une route. As. un bassin de construction*, Enlever, à l'aide de pompes, l'eau qu'il contient. = ASSÉCHER. v. n. T. Mar. Se dit D'un rocher, d'un banc, d'un havre, d'un port qui reste à sec lorsque la mer se retire. *Ce banc assèche à marée basse.*

ASSEMBLAGE. s. m. Union, réunion de plusieurs personnes ou de plusieurs choses. *C'est un as. d'aventuriers et de voleurs qui forma la population primitive de Rome. Ce discours n'est qu'un as. de phrases incohérentes. Ce mot est formé de l'as. de plusieurs syllabes.* || Fig., *Son caractère est un as. singulier de vices et de vertus.* — Se dit quelquefois en bonne part, *L'as. des qualités qui font l'homme d'État.* || T. Menuis. et Charp. Union de plusieurs pièces que l'on a rapprochées et jointes de manière à former un tout. *Un parquet se fait de l'as. de plusieurs pièces de bois.* || T. Imprim. et Lib. Action de réunir les feuillets d'un volume dans l'ordre de leur signature. *Faire un as. Atelier d'as.* Voy. BROCHAGE.

Enc. — En T. de Menuiserie et de Charpenterie, on nomme *Ass.* la réunion de deux ou de plusieurs pièces de bois jointes ensemble solidement. On distingue un très-grand nombre d'assemblages différents : nous nous contenterons d'indiquer les plus usités. Ici, le dessin nous dispensera de toute espèce de description. — *Ass. à repos, à paume* (Fig. 1). — *Ass. à mi-bois* (Fig. 2). — *Ass. à tenon et à mortaise* (Fig. 3). — *Ass. à queue d'aronde* (Fig. 4). — *Ass. à enfourchement* (Fig. 5). — *Ass. à tenon et mortaise avec mors d'âne* (Fig. 6). — *Ass. à trait de Jupiter* (Fig. 7 et 8). — *Ass. à clefs* (Fig. 9). — *Ass. carré à simple tenon et mortaise* (Fig. 10). — *Ass. carré à onglet et à tenon et mortaise* (Fig. 11). — *Ass. carré à onglet et à mi-bois* (Fig. 12).

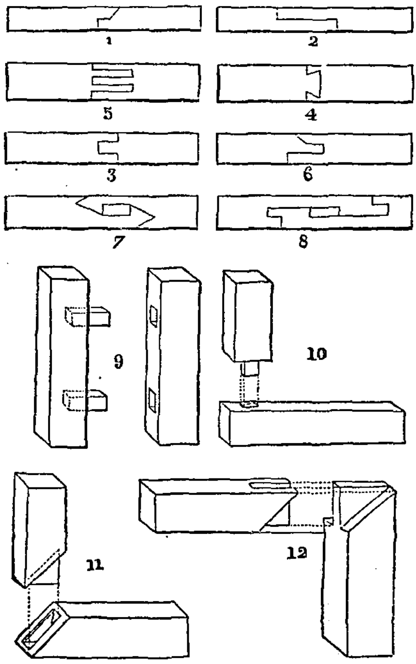

ASSEMBLÉE. s. f. Réunion plus ou moins considérable de personnes dans un même lieu. *Grande, nombreuse as. As. choisie. As. de jeu. Madame une telle tient son as. les mardis. Le lieu de l'as. La durée, la fin de l'as. Le prêtre bénit et congédia l'as.* || Se dit particulièrement De certains corps délibérants. *As. constituante. Ass. législative. As. des États. As. des notables. As. des chambres. Convoquer, dissoudre l'as. Présider l'as.* — Par anal., *As. de parents, de créanciers, d'actionnaires.* || Fig., l'Église est appelée *L'as. des fidèles*, parce qu'Ils professent la même foi, participent aux mêmes sacrements, et sont soumis aux mêmes pasteurs légitimes, principalement au souverain pontife. || T. de Chasse. Lieu où se rendent les chasseurs et où ils déjeunent avant que d'aller au *laisser-courre.* || T. Milit. *Quartier d'as.*, Lieu que l'on indique aux troupes pour s'assembler. — *Battre l'as.; Sonner l'as.*, Battre le tambour, Sonner de la trompette pour avertir les soldats de se rassembler.

ASSEMBLER. v. a. (R. *ensemble*). Mettre ensemble. *As. des papiers, des livres, des meubles. As. des matériaux pour bâtir.* — * Fig., *Cet homme assemble en lui tous les vices.* || Réunir, convoquer. *As. des troupes. As. les chambres, le conseil.* — Fam., *Cet homme a bientôt assemblé son conseil*, Il prend brusquement ses résolutions, sans consulter personne. || T. Techn. Joindre ensemble plusieurs pièces de bois de manière à en former un tout. *As. les montants d'une porte.* — On dit de même, *As. les pièces d'une machine, d'une serrure.* || T. Impr. et Libr. Réunir les feuilles d'un volume dans l'ordre de leur signature. = s'ASSEMBLER. v. pron. Se rassembler. *Les chambres s'assemblent. Ses créanciers se sont assemblés.* || Prov., On dit en parlant des personnes qui ont les mêmes penchants, les mêmes habitudes : *Qui se ressemble, s'assemble.* S'emploie ordinairement en mauvaise part. = ASSEMBLÉ, ÉE, part. *Il parla devant le peuple as.*

Syn. — *Rassembler.* — *Assembler* suppose moins de peine que *rassembler*. Les choses ou les personnes qu'on *assemble* se trouvent rapprochées du lieu où on les réunit, elles sont pour ainsi dire sous la main. Celles qu'on *rassemble* étaient éparses, éloignées, et n'avaient point l'habitude de se voir ensemble. C'est ainsi que les membres d'une société s'*assemblent*, et que la populace se *rassemble* dans les jours d'émeute. On *assemble* la garnison pour une revue ; on *rassemble* des troupes de tous les points de l'Empire pour former une armée sur la frontière. On *rassemble* des matériaux de tout genre pour approvisionner un arsenal maritime ; et quand on veut construire un navire, on *assemble* les matériaux déjà préparés. Enfin, on *rassemble* des choses qui ont déjà été *assemblées*, puis séparées, telles que les débris d'un meuble, d'un édifice, etc.

ASSEMBLEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui assemble les feuillets des livres.

ASSENER. v. a. (lat. *assignare*, attribuer, donner). Porter un coup violent et assuré. *Il lui assena un coup de bâton sur la tête.* = ASSENÉ, ÉE. part. *Un coup fortement as.* = Conjug. Voy. MENER.

ASSENTIMENT. s. m. Consentement volontaire donné à une proposition, à un acte. || Approbation intérieure qu'on ne peut refuser à une chose évidemment vraie, évidemment bonne. *L'évidence force l'ass. Ces vérités ont l'ass. du genre humain.*

Syn. — *Consentement.* — Il y a entre ces deux mots à peu près la même différence qu'entre agrément et autorisation. L'*ass.* exprime une conformité de sentiment qui n'ajoute rien à la vérité, à l'importance, à la stabilité d'une opinion, d'un acte, d'une proposition. Le *consentement* est souvent nécessaire pour qu'une chose s'accomplisse. Un courtisan demande au prince son *ass.* lorsqu'il a l'intention de se marier ; dans un cas semblable, le fils doit obtenir le *consentement* de son père. Dans le premier cas, il y a déférence ; dans le second, il y a nécessité.

ASSENTIR. v. n. (lat. *assentire*). Donner son assentiment. *Ass. à un acte. Ass. à une vérité démontrée.* Peu us. = Conjug. Voy. SENTIR.

ASSEOIR. v. a. (lat. *adsedere*). Mettre quelqu'un sur un siége, le placer sur son séant. *Ass. un enfant, un malade. Asseyez-le sur le gazon.* || Poser une chose d'aplomb et à demeure. *Ass. une statue sur un piédestal, une colonne sur sa base. Les fondements de cet édifice sont assis sur le roc.* || *Ass. un camp.* Établir un camp. || Fig., Fonder, établir. *Ass. un gouvernement sur des bases solides. Il ne faut pas ass. son jugement sur de simples présomptions. On ne peut ass. aucun fondement sur ce qu'il promet*, On ne peut se fier à sa parole, à ses promesses. — Dans un sens anal., on dit, *Ass. un impôt, une rente, une hypothèque.* || T. Manég. *Ass. un cheval sur ses jambes*, Le dresser à exécuter les airs de manége, ou à galoper ayant la croupe plus basse que les épaules. || T. Adm. forest. *Ass. les ventes*, Marquer les cantons de bois qui doivent être coupés. = s'ASSEOIR. v. pron. Se mettre sur son séant. *Asseyez-vous. Il s'assit. On la pria de s'ass.* — Par ext., *Cet oiseau est allé s'ass. sur une branche*, Est allé s'y percher. || Fig., *S'ass. à la table de quelqu'un*, Y être admis. — *S'ass. sur le trône*, Parvenir à la royauté. || S'emploie quelquefois, soit au prop., soit au fig., avec l'ellipse du pronom. *On le fit ass. sur un fauteuil.* — *On le fit ass. sur le trône malgré lui*, On lui imposa la royauté. = ASSIS, ISE. part. *Voter par assis et levé.*

Conj. — *J'assieds, tu assieds, il assied ; nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. J'asseyais ; nous asseyions. J'assis ; nous assîmes. J'assiérai* ou *j'asseyerai. J'assiérais* ou *j'asseyerais. Assieds ; asseyons. Que j'asseye ; que nous asseyions. Que j'assisse. Asseyant.* — Quelques grammairiens conjuguent ce verbe de la manière suivante : *j'assois, tu assois, il assoit ; nous assoyons. J'assoyai. J'assoirai. J'assoirais. Assois ; assoyez. Que j'assoie ; que nous assoyions, qu'ils assoient. Assoir. Assoyant.*

ASSERMENTER. v. a. (R. *serment*). Obliger sous la foi du serment. Se dit principalement en parlant Des personnes qui doivent prêter serment pour pouvoir remplir certaines fonctions publiques. *Ass. un fonctionnaire public.* = ASSERMENTÉ, ÉE. part. Qui a prêté serment pour être admis à remplir certaines fonctions. *Expert ass. Traducteur ass.* || * Pendant la révolution, on appelait *Prêtres assermentés*, Les prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé, par opp. à ceux qui avaient refusé ce serment, et qu'on nommait *Insermentés* ou *Non assermentés.*

ASSERTION. s. f. (lat. *asserere*, affirmer). Proposition que l'on avance comme vraie ; Affirmation. *Ass. fausse, hasardée. Je le crois sur sa simple ass.*

* **ASSERTOIRE** ou ASSERTORIQUE. adj. 2 g. T. Phil. Voy. JUGEMENT.

ASSERVIR. v. a. (R. *servir*). Assujettir, réduire à une extrême dépendance. *Ce conquérant a asservi plusieurs nations. Ass. quelqu'un à ses caprices.* || Fig., *Ass. ses passions*, Les dompter. — *La beauté de cette femme asservit bien des cœurs.* = s'ASSERVIR. v. pron. Se soumettre. *S'ass. aux règles. Je ne saurais m'ass. à l'étiquette.* = ASSERVI, IE. part.

Syn. — *Subjuguer, Assujettir, Soumettre, Opprimer.* — La *soumission* peut être libre, spontanée et volontaire ; elle peut aussi être contrainte et forcée. Un fils est *soumis* à son père par affection et par devoir ; une nation est *soumise* par les armes. *L'assujettissement* est toujours la conséquence de la *soumission* forcée. Avant de réduire à l'état de *sujets* les peuples vaincus, il faut les avoir entièrement *soumis*. *Subjuguer* et *asservir* expriment des idées de violence, de contrainte, d'oppression plus fortes que les mots *soumettre* et *assujettir*. Une nation est *subjuguée*, c.-à-d. mise sous le *joug*, quand elle n'est plus capable de résister; alors elle s'humilie et plie sous la volonté du vainqueur. L'*asservissement* marque le dernier degré de la faiblesse et de la honte. Un peuple *asservi* ne peut être abaissé davantage, car il est devenu esclave.

ASSERVISSEMENT. s. m. * Action d'asservir. *Contribuer à l'ass. de sa patrie.* ‖ État de ce qui est asservi. *Tenir un peuple dans l'ass.* — Fig., L'*ass. aux usages est souvent une insupportable tyrannie. L'ass. des esprits.*

* **ASSERVISSEUR.** s. m. Celui qui asservit.

ASSESSEUR. s. m. (lat. *assessor;* de *ad*, auprès, *sedere*, s'asseoir). Officier de justice adjoint à un juge principal, pour l'aider dans ses fonctions, ou le suppléer en son absence.

Enc. — Chez les Romains, on donnait le nom d'*Assesseurs* aux jurisconsultes qui assistaient de leurs conseils certains fonctionnaires publics, tels que les consuls, les préteurs, les gouverneurs de provinces, le préfet de la ville, celui du prétoire, etc. Comme ces fonctionnaires, quoique chargés de rendre la justice, *étaient souvent peu familiers avec la législation* de leur pays, il était nécessaire qu'ils eussent auprès d'eux des hommes versés dans la connaissance des lois et de la jurisprudence romaines. Ces jurisconsultes siégeaient au tribunal à côté du magistrat; mais ils ne prononçaient jamais une sentence judiciaire. A mesure que les formes antiques de la procédure romaine furent abandonnées, les assesseurs, ainsi que le conjecture Savigny, *se substituèrent aux juges et en prirent la place.* Sabinus, à ce que nous apprend Ulpien, avait écrit un livre sur les devoirs des assesseurs. — A l'imitation des Romains, et pour le même motif, il y avait chez nous, avant la révolution, des assesseurs attachés aux juges titulaires, principalement lorsque ceux-ci étaient des juges d'épée. Ces assesseurs avaient, du reste, les mêmes priviléges que les autres juges de la juridiction. L'Assemblée constituante, par la loi qui créa les juges de paix (24 août 1790), donna à chacun de ces magistrats deux assesseurs qui jugeaient conjointement avec lui; mais la loi du 29 ventôse an IX supprima les assesseurs, et depuis lors le juge de *paix juge seul.* Sous l'Empire, les *juges des cours et tribunaux* de douanes, autres que les présidents, portaient le nom d'assesseurs. Aujourd'hui, il n'y a plus d'assesseurs dans aucun de nos tribunaux, et aucun de nos codes ne reconnaît cette qualification.

ASSEZ. adv. [On pron. *assé.*] (lat. *satis*). Suffisamment, autant qu'il faut. *As. bon. As. grand. Il est as. fort pour vous tenir tête. Il est as. prudent pour qu'on lui confie cette mission. Ces fondations ne sont pas as. solidement construites. Nous n'avons pas as. de vivres. J'ai as. d'argent. Il a as. d'amis. Avez-vous as. de courage pour..... Il y a as. de temps que nous vous attendons. Je suis venu as. à temps. As. et trop longtemps. C'est as. parlé, as. disputé. C'est as. parler, as. disputer. Les évènements parlent as. d'eux-mêmes. Il avait as. vécu pour sa gloire. A-t-il as. de bien pour vivre? Il en a as. Vous avez as. fait. Il est doué d'as. de fermeté pour ne pas faiblir. Il juge avec as. de sagacité la portée des évènements. C'est as. que vous soyez averti. N'était-ce pas as. que vous ayez abandonné votre pays? C'en serait as. pour l'illustrer. C'est as., C'en est as.*, ou simplement *As. Ce n'est pas as. d'éviter le mal. Ce n'est pas as. pour lui de faire son devoir.* ‖ *As.* sert souvent à restreindre la signification du mot qui le suit. *Cette femme est as. jolie. Cela me paraît as. probable. Cela est as. bien. Ils vivent as. bien ensemble. C'est as. l'usage. C'est un homme d'as. peu d'esprit. Il va as. souvent dans cette maison. Il vient as. rarement chez moi. Sans être pauvre, il a as. peu de bien.* — Quelquefois cette manière de parler s'emploie par ironie, et, dans ce cas, elle équivaut à un superlatif. *Il est as. étrange que ce soit vous qui me fassiez ce reproche. Cela fait as. voir combien peu on doit se fier à votre parole. Voilà une maison as. bizarrement construite.*

Syn. — *Suffisamment.* — Ce dernier mot dit moins que le terme *assez*. On peut avoir *suffisamment* de bien pour vivre, mais y ajouter ne nuirait pas. Quand au contraire on a *as.* d'une chose, toute addition peut être considérée comme un excédant. Le sage qui se contente de peu, dit *assez* dès qu'il a *suffisamment. Suffisamment* se rapporte au besoin, qui peut être très borné, et *assez* au désir, lequel n'a pas de limites. C'est ainsi que l'avare n'a jamais *assez* d'or, tandis que le prodigue n'en a jamais *suffisamment.*

ASSIDU, UE. adj. (lat. *ad*, auprès; *sedere*, s'asseoir). Se dit D'une personne qui se trouve fréquemment auprès de quelqu'un ou dans quelque lieu. *Il est fort ass. auprès du prince. Ce médecin est ass. auprès de son malade. Il est trop ass. dans cette maison. Il est très-ass. à faire sa cour au prince.* ‖ Ponctuel, exact à se rendre où l'on doit être. *Ce juge est fort ass. au tribunal. Cet employé est ass. à son bureau.* ‖ Qui s'applique avec persévérance. *Être ass. au travail, à l'étude.* ‖ Se dit aussi Des choses et sign., Fréquent, continu. *Rendre des soins assidus à quelqu'un. Travail ass. Visites assidues.*

ASSIDUITÉ. s. f. Présence fréquente d'une personne auprès de quelqu'un, pour lui faire la cour, pour lui rendre des soins, des services. *L'ass. d'un courtisan auprès d'un prince. L'ass. d'un médecin auprès d'un malade. Il redouble d'ass. auprès de sa femme.* — Dans ce sens, il s'emploie au plur., mais ordin. en mauvaise part. *Je n'aime pas les assiduités de mon fils dans cette maison.* ‖ Ponctualité, exactitude à se trouver où l'on doit être. *L'ass. d'un député aux séances de la Chambre, d'un commis à son bureau.* ‖ Application persévérante. *Ass. au travail, à l'étude, à ses devoirs. A force d'ass. et de patience, vous en viendrez à bout.*

ASSIDÛMENT. adv. D'une manière assidue. *Travailler ass. Il va très-ass. dans cette maison.*

ASSIÉGEANT, EANTE. adj. Qui assiége. *L'armée assiégeante.* ‖ Le plus souvent il s'emploie subst. et au plur. *Les assiégeants ont beaucoup avancé les travaux.* — Se dit aussi au sing. dans un sens collectif, *L'ass. et l'assiégé*, pour Les assiégeants et les assiégés.

ASSIÉGER. v. a. (R. *siége*). Investir une place de guerre, une forteresse pour s'en emparer. *On va ass. cette ville, cette forteresse pour s'en emparer.* — On dit Des personnes qui sont enfermées dans le lieu investi, qu'*Elles sont assiégées. Le roi fut assiégé dans sa capitale.* ‖ Par anal. *L'incendie nous assiégeait de toutes parts.* — On dit encore par exag. *La foule assiége les portes de la cathédrale*, Elle s'y presse. ‖ Fig., Poursuivre, accabler, obséder. *Ses créanciers l'assiégent tous les matins. Je suis assiégé par mille solliciteurs. Mille ennuis m'assiégent. Que de maux assiégent l'enfance. Il est assiégé de conseils, de demandes. Ce souvenir m'assiége. — Cet importun assiége constamment ma porte*, Se présente à chaque instant chez moi. = Assiégé, ée. part. ‖ S'emploie subst. pour désigner Ceux qui sont renfermés dans un lieu assiégé. *Les assiégés firent plusieurs sorties.* On dit quelquefois au sing., *L'assiégeant* et *L'assiégé* pour *Les assiégeants* et *Les assiégés.* = Conjug. Voy. Manger.

ASSIETTE. s. f. (lat. *ad*, auprès; *sedere*, être assis). Situation, manière d'être assis, couché, placé. *Ce malade ne peut trouver une bonne ass. Cet enfant ne saurait rester dans la même ass.* ‖ Situation d'un corps posé sur un autre, en sorte qu'il soit ferme et stable. *L'ass. d'une pierre, d'une poutre.* ‖ Situation d'une maison, d'une ville, d'une forteresse, d'un camp. *L'ass. de cette place est avantageuse. Ce général a bien choisi l'ass. de son camp.* ‖ * État d'équilibre, de stabilité. *Après tant d'agitations, la France a repris son ass.* ‖ Fig., État, disposition de l'esprit. *Il n'a pas l'esprit dans une bonne ass. Il n'est pas aujourd'hui dans son ass. ordinaire*, ou simplement *dans son ass.* ‖ T. Mar. *L'ass. d'un navire*, La situation d'un navire dans laquelle sa marche est plus rapide et ses oscillations plus douces. *L'ass. d'un vaisseau dépend en grande partie de son arrimage.* ‖ T. Fin. *L'ass. de l'impôt*, se dit De l'impôt relativement aux objets sur lesquels il porte, et de sa répartition. ‖ T. Adm. forest. *Ass. des ventes*, Désignation du canton de bois qui doit être coupé. ‖ T. Jurisp. *L'ass. d'une rente*, Le fonds sur lequel une rente est assise, est assignée. ‖ T. Man. Manière dont le cavalier est posé sur la selle. *Il y a une bonne et une mauvaise ass.* — On dit qu'*Un cavalier ne perd pas l'ass.*, Lorsqu'il est ferme sur les étriers.

Syn. — *Situation.* — *Assiette* semble avoir quelque chose de moins stable, de plus susceptible de changement que *situation.* C'est pourquoi on dira l'*ass.* d'un camp et la *situation* d'une ville, d'une montagne. En outre, *ass.* se rapporte plutôt à la position qu'on donne actuellement à une chose, et *situation* à celle qu'elle occupe depuis longtemps; le premier de ces termes exprime l'action d'asseoir, l'autre le fait d'être assis. L'*ass.* de cette poutre est difficile; la *situation* de ces pierres que rien ne soutient offre des dangers.

ASSIETTE. s. f. Sorte de vase plat sur lequel on pose ce que l'on veut manger. *Ass. d'argent, de vermeil, de porcelaine, de terre. Ass. plate, creuse, ronde, carrée. Ass. à potage. Ass. de dessert. Une douzaine, une pile d'assiettes. Changer d'ass.* — *Assiettes volantes*, Assiettes creuses où l'on sert les entrées, etc. — *Assiettes blanches*, Assiettes nettes qu'on donne en relevant celles qui ont servi. ‖ Par ext., *Ass. de fruits,* Ass. chargée de fruits. *Ass. de potage*, Ass. qui contient du potage. — Le contenu de l'assiette. *Manger une ass. de soupe, de potage.* ‖ Fig. et fam. *Piquer l'ass.*, Manger habituellement chez les autres. — *Piqueur d'ass.* ou *Pique-ass.*, Parasite.

ASSIETTÉE. s. f. Plein une assiette. *Une ass. de potage.* On dit plus ordin. *Une assiette de potage.*

ASSIGNABLE. adj. 2 g. Qui peut être assigné, déterminé avec précision. *Il n'y a pas entre ces deux objets de différence ass.*

ASSIGNAT. s. m. T. Jurisp. anc. Affectation d'un héritage au payement d'une redevance quelconque ‖ Sorte de papier-monnaie qui avait cours sous la République française. Voy. Papier-monnaie.

ASSIGNATION. s. f. Action d'affecter un fonds au payement d'une dette, d'une rente, d'une redevance. ‖ Délégation de payement sur un fonds ou sur une recette déterminée. ‖ T. Proc. Exploit d'ajournement. *Faire donner une ass. Recevoir une ass.* — Fam., se dit quelquefois pour Rendez-vous. *Vous deviez vous trouver à midi aux Tuileries, vous avez manqué à l'ass.* Peu us. — Voy. Citation.

ASSIGNER. v. a. (lat. *assignare*, attribuer, imputer). Affecter un fonds ou une recette déterminée au payement d'une dette, d'une rente, etc. *Ass. une pension sur le trésor public. Il lui a assigné une rente sur ses biens patrimoniaux.* ‖ Fixer, donner, attribuer. *Ass. un jour pour le payement d'une dette. Vous ne vous êtes pas trouvé au rendez-vous qu'on vous avait assigné. Ass. une tâche à quelqu'un. Ass. les rangs dans une cérémonie. Il faut rester à la place que la nature nous a assignée.* ‖ Déterminer, faire connaître. *On ne peut pas toujours ass. la véritable cause des évènements.* ‖ T. Procéd. Sommer par exploit judiciaire de comparaître devant le juge. *Faire ass. quelqu'un. Il fut assigné à comparaître devant la cour.* = Assigné, ée. part. *Être ass. sur un bon, sur un mauvais fonds.* ‖ Prov., *Ce payement est ass. sur les brouillards de la Seine*, Rien ne l'assure, rien ne le garantit. ‖ Se prend subst. en parlant de Celui qui a reçu un exploit d'ajournement: *L'assigné qui ne comparaît pas est condamné par défaut.*

* **ASSIMILABLE.** adj. 2 g. T. Physiol. Qui est susceptible d'être assimilé. *Pour l'animal, il n'y a de substances assimilables que les substances déjà organisées.*

ASSIMILATION. s. f. Action par laquelle on présente deux ou plusieurs choses comme semblables. *Vous faites là une fausse ass., une ass. injurieuse.* ‖ T. Physiol. Acte par lequel un corps vivant, après avoir absorbé certaines molécules étrangères, les convertit en sa propre substance. *La faculté d'ass. s'affaiblit chez les vieillards.* — Voy. Aliment et Nutrition.

ASSIMILER. v. a. (lat. *ad*, à; *similis*, semblable). Rendre semblable. *L'ivrognerie assimile l'homme à la brute.* ‖ Présenter comme semblable, comparer. *On ne peut ass. ce cas à aucun autre. Vous ne pouvez ass. un simple prévenu à un coupable.* ‖ Se dit en parlant Des corps vivants qui convertissent en leur propre substance les molécules qu'ils ont absorbées. *L'animal ne peut s'ass. que des substances animales ou végétales. La plante seule peut s'ass. des matières inorganiques.* = s'Assimiler. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions du v. actif. *Par ses vices cet homme s'assimile à la brute. Je n'oserais m'ass. à ce grand homme. Les particules organiques qui s'assimilent à la propre substance de l'animal.* = Assimilé, ée. part.

* **ASSIMINIER.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

ASSISE. s. f. (lat. *ad*, auprès; *sedere*, être assis). T. Archit. Rang de pierres de taille qu'on pose horizontalement pour construire une muraille. *La première, la seconde assise d'un mur.* — En parlant D'une muraille dont les rangées de pierres sont d'égale hauteur, on dit qu'*Elle est bâtie par assises réglées.* — *Une ass. de parpaing*, Est celle dont les pierres tiennent toute l'épaisseur du mur. Voy. Appareil. ‖ * T. Géol. Se dit Des couches de matières minérales successivement déposées par les eaux, et formant des bancs parallèlement superposés et séparés par des joints qui les font ressembler aux assises de maçonnerie. *Les assises sont de même nature minéralogique et souvent de même grain.* ‖ Se disait au plur. des Séances extraordinaires que tenaient autrefois les officiers des seigneurs de fiefs, soit pour recevoir l'hommage et les droits seigneuriaux, soit pour rendre la justice. — Fig. et fam., on dit qu'*Une personne tient ses assises dans une maison, dans une société*, pour marquer qu'Elle y est fort écou-

tée, qu'elle y fait autorité. || **T. Législ.** ***Cour d'assises*,** **Tribunal séant dans chaque département pour juger les personnes accusées de crimes. — On nomme encore** ***Assises*,** **Les sessions que tiennent ces cours.** ***Les prochaines assises auront lieu au 15 août.***

Enc. — Au moyen âge, on donnait le nom d'*Assises* à des assemblées qui se tenaient chaque année, à certains jours, pour rendre la justice, juger les appels et écouter les plaintes des vassaux contre leurs seigneurs et les officiers de ces derniers. C'est à saint Louis que remonte l'origine de cette institution. On a encore appliqué la dénomination d'*Assises grandes* et *petites* à plusieurs assemblées judiciaires d'espèces différentes, qu'on appelait également *grands plaids* et *plaids ordinaires*. D'après Ducange, les *grands plaids* étaient des séances solennelles que tenaient les cours souveraines hors du lieu de leur siége ordinaire. Quelquefois encore on confondait sous la dénomination d'assises, et l'assemblée des seigneurs constitués en cour de justice, et les actes émanés de cette cour. Voilà pourquoi on appela *Assises de Jérusalem* un recueil de décisions prises par les barons français établis en Palestine à la suite des croisades. Après la création des parlements, les attributions de ces grandes assemblées judiciaires, tenues par les seigneurs, passèrent aux nouvelles cours. Les *petites assises* furent seules maintenues et subsistèrent jusqu'à la révolution. — Aujourd'hui les *Cours d'assises* diffèrent essentiellement des assises du moyen âge. Celles-ci prononçaient simplement sur des causes civiles; les autres sont des tribunaux criminels où un accusé est jugé par ses pairs, c.-à-d. par douze citoyens investis, pour un temps déterminé, de l'autorité judiciaire. C'est seulement sous l'Empire, en 1811, après la promulgation du Code d'instruction criminelle, que nos Cours d'assises ont été définitivement organisées et ont commencé à fonctionner.

Tout prévenu d'un acte qualifié de *crime* par le Code pénal, c.-à-d. pouvant entraîner l'application d'une peine *afflictive* ou *infamante* (voy. PEINE), est d'abord renvoyé devant la chambre des mises en accusation, laquelle, sur l'instruction faite par les membres du parquet, ordonne la continuation ou la cessation des poursuites, suivant qu'elle trouve suffisantes ou non les charges élevées contre l'inculpé. Dans ce dernier cas, il est relaxé; dans le cas contraire, il est renvoyé devant la Cour d'assises. Au jour indiqué, l'accusé comparaît libre, c.-à-d. dégagé de liens: seulement il est entouré de gardes destinés à veiller sur lui. Le public est admis dans la salle d'audience, à moins que la cause ne soit de telle nature qu'il en puisse résulter une atteinte grave à la morale publique. Dans ce cas, les membres du barreau sont les seuls qui aient le droit d'assister aux débats. Le tribunal est ainsi composé : D'un côté, douze jurés désignés par le sort (voy. JURY) ; en face, l'accusé et son conseil ; puis la Cour formée de deux conseillers et d'un président. Un membre du parquet remplissant les fonctions du ministère public, et un greffier complètent la Cour. Après que les jurés ont prêté serment, et que l'acte d'accusation a été lu par le greffier, le prévenu est interrogé; puis on fait successivement appeler les témoins. Ceux-ci prêtent serment de dire toute la vérité. Leurs dépositions peuvent être contrôlées par l'accusé, par son avocat, ainsi que par le ministère public. Chacun d'eux, ainsi que chacun des jurés, peut faire poser aux témoins, par l'organe du président, toutes les questions qu'il juge convenables. Les témoins entendus, l'organe du ministère public prend la parole; l'inculpé lui répond lui-même ou par l'organe de son défenseur. Il tâche de détruire les charges accumulées contre lui, réfute les arguments du ministère public, discute les dépositions des témoins, et s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, de démontrer son innocence ou du moins d'atténuer sa culpabilité. Quand les plaidoiries ont été entendues, ainsi que les répliques (toutefois l'accusé ou son conseil ont toujours la parole les derniers), le président demande à l'accusé s'il n'a rien à ajouter pour sa défense; puis il déclare les débats terminés, et fait, sur-le-champ, un résumé impartial des arguments employés par l'accusation et par la défense. Après cela, il pose aux jurés les questions résultant de l'acte d'accusation et celles qui ont pu surgir des débats. Le nombre des questions est parfois très-considérable; mais la plus essentielle est toujours celle-ci : « L'accusé est-il coupable d'avoir commis tel ou tel acte? » Si le prévenu est âgé de moins de seize ans, on doit poser encore la question de discernement. Le président avertit en outre les jurés que, s'ils croient qu'il existe en faveur de l'accusé des circonstances atténuantes, ils doivent en faire la déclaration. Quel que soit le nombre des prévenus, les questions relatives à chacun d'eux doivent être posées séparément. Les jurés se retirent alors dans la chambre qui leur est destinée, et le président fait retirer l'accusé de l'audience. Aussitôt que les jurés ont délibéré, ils rentrent dans la salle d'audience. Sur l'interrogatoire du président, le chef du jury, la main placée sur le cœur, prononce ces paroles : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : ..... » La déclaration et les réponses du jury aux questions posées étant faites, le rôle de ce dernier est terminé. Le président fait rappeler l'accusé, auquel il est donné lecture de la déclaration du jury. Si la déclaration de ce dernier est négative, le président ordonne que l'accusé soit mis en liberté sur-le-champ, à moins qu'il ne soit retenu pour autre cause. Dans le cas contraire, après avoir entendu le ministère public et le défenseur de l'accusé sur l'application de la peine, la Cour délibère, puis le président donne lecture du texte de la loi appliquée, prononce l'arrêt en présence de l'accusé et du public (car à ce moment où les débats sont terminés, le public est toujours admis), et avertit aussitôt le condamné qu'il a trois jours pour se pourvoir en cassation.

Voilà quelles sont, dans les cas ordinaires, les formalités suivies en Cour d'assises; mais il est telles affaires qui nécessitent l'accomplissement de prescriptions particulières. Ainsi, lorsqu'il y a une partie civile, elle peut faire entendre un avocat, et la Cour est tenue de prononcer sur les dommages-intérêts. Si l'accusé est sourd-muet, s'il ne comprend pas ou ne parle pas la langue française, il lui est nommé un interprète. Il en est de même lorsque quelqu'un des témoins se trouve dans ce cas. Les débats une fois entamés doivent être continués sans interruption et sans aucune espèce de communication avec le dehors, jusqu'après la déclaration du jury inclusivement. Le président ne peut les suspendre que pendant les intervalles nécessaires pour le repos des juges, des jurés, des témoins et des accusés. Lorsqu'un témoin qui a été cité ne comparait point, la Cour peut, sur la réquisition du procureur général et avant que les débats soient ouverts par la déposition du premier témoin inscrit sur la liste, renvoyer l'affaire à une autre session La Cour prononce l'absolution de l'accusé, si le fait dont il est déclaré coupable n'est pas défendu par la loi pénale. Quoique, en général, la déclaration du jury ne puisse être attaquée par aucun recours, il est un cas où la Cour a le droit d'en suspendre les effets. Lorsque les juges sont unanimement convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés en reconnaissant la culpabilité de l'accusé, la Cour déclare qu'il est sursis au jugement et renvoie l'affaire à la session suivante, pour être soumise à un nouveau jury; mais, après la déclaration du second jury, la Cour est tenue de prononcer immédiatement, quand bien même cette déclaration serait conforme à la première.

Il est facile de comprendre, d'après ce qui précède, la supériorité de nos Cours d'assises sur la procédure criminelle usitée avant 1789. Alors tous les actes du procès étaient secrets, et l'on accordait à peine à l'accusé la faculté d'avoir un conseil. Aujourd'hui, aucune garantie ne lui est refusée : la publicité des débats, la récusation d'un certain nombre de jurés, la liberté d'appeler des témoins à décharge, et celle de discuter les accusations des témoins à charge, lui sont accordées par la législation moderne. Aux citoyens désignés par le sort appartient le droit de prononcer sur la question de fait, ce qui demande simplement de l'intelligence ; aux hommes spéciaux, aux magistrats, le pouvoir d'appliquer la loi, ce qui rentre exclusivement dans leurs attributions. L'institution des Cours d'assises est on ne peut plus conforme à nos mœurs; elle protége la personne de chaque citoyen, et ne laisse aucune voie ouverte à l'arbitraire.

Les Cours d'assises ne sont point des tribunaux permanents. Ce sont des tribunaux momentanés, mais réguliers, qui siégent, sauf quelques exceptions, au chef-lieu de chaque département. Chaque Cour se compose, comme nous l'avons dit, de trois magistrats. Dans les départements où il existe une Cour impériale, les assises sont tenues par trois des membres de la Cour, dont l'un est président. Dans les autres départements, la Cour d'assises est formée par un conseiller de Cour impériale qui préside, et par deux juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance du lieu où se tiennent les assises. Les Cours d'assises siégent chaque trimestre, à moins de quelque circonstance extraordinaire qui nécessite leur réunion à des intervalles plus rapprochés. C'est ce qui a lieu à Paris, où la Cour d'assises est presque en permanence.

Assises de Jérusalem. — Après la conquête de Jérusalem, dans la première croisade, Godefroy de Bouillon, élu roi du nouvel État, sentit la nécessité d'y établir des institutions régulières. Il réunit donc en *Assises* (A. C. 1099) les seigneurs qui avaient des fiefs dans son royaume, ainsi qu'un certain nombre de clercs distingués par leur piété et leurs lumières. Le corps de législation qui fut rédigé dans cette réunion, reçut le nom d'*Assises de Jérusalem.* On l'appela aussi *Lettres du Saint-Sépulcre*, parce que le manuscrit original fut déposé dans l'église de ce nom. Les dispositions les plus remarquables de ce corps de lois sont celles qui concernent l'organisation judiciaire. Il établit à Jérusalem trois Cours distinctes: la première, présidée par le roi et composée des principaux seigneurs, jugeait les différends survenus entre les grands vassaux ; la seconde, que présidait le vicomte de Jérusalem, était constituée par les députés des principales villes, et avait pour mission de représenter les intérêts de ces villes et de la bourgeoisie; la troisième, composée de chrétiens originaires du pays, réglait les affaires de ceux-ci et jugeait leurs différends, en statuant d'après les usages et en se servant de la langue du pays. Ces Assises organisaient donc, à tous les degrés, le jugement des individus par leurs pairs, mais sur la base du système féodal. Lorsque le dernier roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, obtint le royaume de Chypre (A. C.1192), il y transporta la législation des Assises de Jérusalem. Bientôt après, ce même corps de droit fut appliqué dans l'empire latin de Constantinople, fondé en 1204, après la prise de cette ville par les Croisés. Quelques années plus tard, Geoffroy de Villehardouin l'introduisit dans la principauté de Morée.

ASSISTANCE. s. f. Présence. Se dit en parlant D'un officier public ou d'un ecclésiastique exerçant quelque fonction de son ministère. *On lui donna tant pour son droit d'ass.* || Assemblée. *Son discours ravit toute l'ass.* || Dans quelques Ordres religieux on donne le nom d'*Ass.* au Corps qui compose le conseil de l'ordre. *Après la mort du général, l'ass. ordonna que.....* || Se dit aussi par rapport aux différents États où les maisons de certains ordres religieux sont situées, et par rapport à la première et principale division que ces ordres en ont faite. *L'ass. d'Italie. L'ass. de France. Il y a tant de provinces sous l'ass. d'Italie.* || Aide, secours, appui. *Implorer, promettre, prêter, donner ass. Demander ass.* ou *de l'ass. Mendier l'ass. de quelqu'un. Avoir besoin d'ass. Refuser son ass. Il y a réussi sans ass.* ou *sans l'ass. de personne. L'ass. privée est supérieure à l'ass. publique.*

Enc. — Dans la langue administrative actuelle, le nom d'*Ass. publique* remplace les termes de *charité publique*, de *bienfaisance publique*, et l'on comprend sous cette dénomination, toutes les institutions soutenues ou patronnées par l'État, qui ont pour objet le soulagement des malheureux et l'amélioration du sort des classes souffrantes. Dans toute société, qui est vivifiée par le principe de la charité et de la fraternité chrétiennes, les établissements d'ass. sont extrêmement nombreux; ils doivent même se multiplier incessamment, car il faut qu'à chaque genre de souffrance corresponde un mode particulier de secours et de protection. Les principaux établissements charitables qui subsistent chez nous étant, dans cet ouvrage, l'objet d'articles particuliers, nous renvoyons, pour ce qui concerne chacun d'eux, aux mots, ASILE, *Bureau de* BIENFAISANCE, CRÈCHE, *Caisse d'*ÉPARGNE, HÔPITAL, etc. — Nous parlerons seulement ici de l'*Ass. judiciaire.*

L'*Ass. judiciaire* a été organisée en France par la loi du 22 janvier 1851. Elle a pour objet de permettre aux personnes indigentes de poursuivre toute action civile et d'y répondre, sans avoir aucuns frais à débourser. Cette institution est une imitation de celle qui existe depuis très-longtemps en Italie, spécialement en Piémont, sous le nom d'*avocat des pauvres.* Elle lève l'obstacle qui rendait illusoire, pour les indigents, le recours à la justice, dont ils ne pouvaient payer les frais.

Pour être admis à profiter du bénéfice de l'ass. judiciaire, il faut d'abord prouver, par un extrait du rôle des contributions avec certificat du percepteur, qu'on ne paie pas d'impôt, et ensuite fournir la preuve de l'impossibilité où l'on est, pour cause d'indigence, de recourir à la justice à l'effet de faire valoir son droit. C'est au ministère public du tribunal de son domicile qu'on doit adresser, sur papier libre, la demande d'ass. judiciaire. Un bureau spécial, constitué dans chaque chef-lieu judiciaire d'arrondissement, statue sur la demande et y fait droit, si elle est fondée. Lorsqu'il s'agit d'une affaire qui doit être portée devant un juge de paix, un tribunal civil ou un tribunal de commerce, ce bureau est formé de cinq membres ; il se compose de sept, lorsque l'affaire est du ressort de la Cour d'appel, de la Cour de cassation ou du Conseil d'État. Les décisions prises par le bureau, après information, ne sont pas motivées ; elles résument sommairement les faits, et déclarent que l'assistance demandée est accordée ou refusée. Elles sont sans appel.—Le président du tribunal, informé par le ministère public que l'ass. judiciaire est accordée, en donne avis au bâtonnier de l'ordre des avocats, au président de la chambre des avoués et au syndic des huissiers, lesquels désignent l'avocat, l'avoué et l'huissier qui prêteront leur ministère à l'assisté. Ces désignations doivent être faites dans le délai de trois jours ; le receveur de l'enregistrement doit recevoir, dans le même délai, un extrait de la décision, qui lui est expédié par le secrétaire du bureau. Les actes de procédure à la requête de l'assisté, sont visés pour timbre et enregistrés *en débet*, ainsi que les actes et titres qu'il produit ; il est aussi provisoirement dispensé de rien payer aux avocats, greffiers ou officiers ministériels. Si l'adversaire de l'assisté est condamné aux dépens, il paie en même temps que les frais qui seraient dans tous les cas à sa charge, ceux qu'aurait payés l'assisté s'il n'avait pas eu recours à l'ass. judiciaire.— Lorsque, pendant le cours du procès, il survient à l'assisté des ressources pécuniaires, ou bien lorsque ce dernier a, par une déclaration frauduleuse, obtenu une assistance à laquelle il n'avait pas droit, elle peut lui être retirée ; dans ce cas, la décision du bureau fait mention des motifs du retrait. Sur l'avis du bureau, des poursuites en police correctionnelle peuvent être exercées contre l'assisté dont la déclaration a été reconnue frauduleuse. Indépendamment du payement des droits et des frais de toute espèce, l'assisté est alors passible d'une amende égale au montant de ces droits et frais, mais qui, néanmoins, ne peut excéder cent francs. Il peut aussi, par application de l'art. 403 du Code pénal, être condamné à un emprisonnement de huit jours à six mois.—L'ass. judiciaire en matière criminelle ou correctionnelle est réglée d'après le principe de l'art 294 du Code d'Instr. crim.

ASSISTANT, ANTE. adj. Qui assiste. Se dit principalement Des ecclésiastiques qui secondent l'officiant dans quelque grande cérémonie. *Il y avait tant de prêtres assistants à l'autel. Les évêques assistants.* || S'emploie subst., *L'officiant avait quatre assistants.* — * Dans la consécration d'un évêque, on appelle *Assistants* Les deux évêques qui se tiennent aux côtés du nouvel élu. — * Dans les grandes solennités religieuses, le Saint-Père a pour *Assistants* les deux premiers *Cardinaux-diacres.*

ASSISTANT. s. m. Se dit de toutes les personnes présentes en un lieu. *Tous les assistants furent scandalisés de sa conduite.* || Ceux qui dans certains Ordres religieux sont établis pour aider le supérieur général dans ses fonctions. *Il est ass. du général. Le corps des assistants.* — * Les *Abbesses* ont aussi des *Assistantes.*

ASSISTER. v. n. (lat. *ad*, auprès; *sistere*, se tenir). Être présent à quelque chose. *Ass. à la messe, au sermon. Ass. à un mariage, à un concert, à un spectacle. Ass. à une séance. Ass. à un jugement. Il a assisté à ce vol; mais la peur l'a empêché de s'y opposer.* — *Ass. à un jugement*, signifie quelquefois Faire partie du tribunal qui prononce un jugement.

ASSISTER. v. a. Aider, secourir. *Ass. les pauvres; Ass. ses amis de son crédit, de sa bourse, de ses conseils. Dieu nous assistera.* || *Ass. un malade, un criminel à la mort*, L'exhorter, l'aider à mourir en chrétien. || On dit en manière de souhait, *Dieu vous assiste.* || Accompagner pour quelque action. Dans ce sens, il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *Faire*, ou au participe passif. *Se faire ass. par quelqu'un. Il comparut assisté de son avoué.* = ASSISTÉ, ÉE. part.

ASSOCIATION. s. f. Union de plusieurs personnes dans un intérêt, dans un but commun. *Acte d'ass. Former, rompre, dissoudre une ass. Associations commerciales, religieuses, littéraires, politiques*, etc. *Les membres d'une ass.* — S'emploie aussi en parlant Des choses. *Ass. d'intérêts. Une heureuse ass. de mots.*

Enc. — Nous entendons par *Ass.* toute réunion d'individus constituée en vue de la réalisation d'une idée commune quant aux personnes, mais spéciale quant à son objet. Cette définition nous paraît distinguer nettement l'ass. de la société elle-même. L'homme est essentiellement et nécessairement un être social. La fondation de la famille et celle de la société elle-même *ne sont pas le résultat de la volonté humaine, du choix* et de la délibération des hommes. La famille et la société, qui est le développement organique, si l'on peut parler ainsi, de la première, s'imposent à eux et leur donnent leurs lois. L'ass., au contraire, naît du concours de volontés individuelles qui se proposent de satisfaire à un besoin commun et spécial. La vie de l'*homme en famille et en société lui fournit*, il est vrai, les moyens de satisfaire à une multitude de besoins, soit intellectuels, soit moraux, soit physiques; néanmoins l'activité humaine est si prodigieusement variée, que certains hommes ne trouvent pas dans la *société commune* toutes les satisfactions qu'ils désirent; ils tendent alors à s'unir entre eux et créent ainsi des *sociétés particulières* ou des *associations*.

Les différentes espèces d'association se divisent naturellement en deux classes, selon que les individus qui s'associent ont pour objet la satisfaction d'un besoin *spirituel*, ou qu'ils ont uniquement en vue un intérêt *matériel*. Ces deux classes se subdivisent encore. Ainsi la première comprend : 1° Les associations religieuses *(Ordres religieux, Congrégations, Confréries)*; 2° les associations politiques, soit licites, soit illicites (l'ass. pour l'*Émancipation des Catholiques* dans la Grande-Bretagne, et l'ass. du *Libre-Échange*, en France, sont des exemples des premières; les sociétés secrètes de toutes les époques appartiennent aux secondes) ; 3° les associations qui ont pour objet l'avancement des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, de l'agriculture, etc. (les *Académies*, la *Société Asiatique*, les *Sociétés des Beaux-Arts*, la *Société Géologique*, la *Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, les *Comices agricoles*, etc.) ; 4° les associations qui se proposent pour but la propagation de l'instruction, le développement de la moralité humaine (les sociétés religieuses qui se livrent à l'enseignement, les sociétés de *Tempérance*, *l'Œuvre de saint François-Régis*, etc.); 5° les associations de bienfaisance *(Société de Saint-Vincent de Paul, Sociétés de Charité Maternelle, Société de la Morale chrétienne, Société Philanthropique*, etc.*)*. — Les associations qui rentrent dans la seconde classe forment deux sections. Dans l'une, nous rangeons les *sociétés* industrielles et commerciales, qui *sont simplement des* associations formées en vue d'un gain; dans l'autre, nous plaçons les sociétés de secours mutuels et les assurances de tout genre, c.-à-d. les formes de société qui tendent à établir une certaine solidarité entre les hommes.

Les associations qui constituent la première classe diffèrent *complétement de celles qui appartiennent* à la seconde; en effet, leur mobile est tout autre. Celles-ci ont, comme nous venons de le dire, le lucre pour objet; celles-là, non-seulement sont complétement désintéressées, mais encore elles exigent généralement des sacrifices plus ou moins considérables de chacun de leurs membres. Cependant ce sont les premières qui se forment avec le plus de facilité, qui se répandent le plus promptement et qui acquièrent le plus d'influence. C'est que ces associations, précisément parce qu'elles s'adressent uniquement à l'intelligence, aux sentiments religieux et moraux de l'homme, s'emparent de lui tout entier; c'est qu'un mobile spirituel quelconque est mille fois plus puissant que tous les mobiles matériels.

Le développement du principe de l'ass. est en raison directe du développement de la société. Ses formes se multiplient à mesure que se multiplient les besoins de l'homme. Dans les sociétés antiques, les associations se montrent principalement sous la forme religieuse et politique. Ces associations, si nombreuses chez les peuples modernes, qui ont pour objet les lettres, les sciences, la diffusion de l'instruction, l'amélioration morale des hommes, la bienfaisance publique, etc., étaient complétement inconnues aux anciens. Les sociétés industrielles elles-mêmes étaient rares chez eux. L'explication de ce fait est tout entière dans l'institution de l'esclavage qui formait la base de l'état social antique. Mais aussitôt que le christianisme eut régénéré le monde, aboli l'esclavage, et fait prédominer les tendances *spirituelles sur les instincts matériels*, le *principe de* l'ass. put se développer d'autant plus librement que l'humanité s'affranchissait davantage du joug de la matière.

L'ass. est une forme essentielle du développement de l'activité humaine. Elle est un produit de la liberté individuelle, car, si en s'associant l'homme se lie, c'est après avoir discuté et librement *accepté* les lois *propres* à l'ass. particulière dans laquelle il est entré. Il ne saurait y avoir antagonisme entre l'ordre social lui-même et une ass. constituée dans ses conditions légitimes d'existence. Bien plus, l'ass. ayant uniquement pour but de donner satisfaction à des besoins spéciaux que la société n'est pas appelée à satisfaire, elle est véritablement le complément de celle-ci. En effet, le rôle de l'ass. accomplit ce que l'homme ne peut accomplir par ses forces individuelles; elle fait disparaître l'insuffisance de ces forces ; elle les unit, les coordonne et les fait converger vers un même point. Elle multiplie ainsi leur puissance, et réalise des prodiges dont l'individu isolé pouvait à peine concevoir la possibilité. A l'heure qu'il est, nous n'avons pas besoin de citer des exemples de la puissance qui réside dans l'ass.; il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire moderne, depuis le moyen-âge, si fécond en merveilleux travaux, jusqu'à nos jours, et de regarder autour de nous les œuvres de tout genre qu'accomplit l'ass. Les associations même dont le mobile est le moins élevé, celles qui n'ont en vue qu'un intérêt matériel et privé, exercent encore une influence spirituelle et morale dont il faut tenir compte. Elles développent les habitudes d'ordre et de prévoyance, elles rendent plus faciles les relations des hommes entre eux, elles rapprochent les peuples eux-mêmes; enfin, en déterminant une meilleure répartition des charges et des avantages sociaux, elles tendent à faire disparaître cet antagonisme qui subsiste trop souvent entre les diverses classes de la société. Les bienfaits de l'ass., appliquée aux différentes sphères de l'activité humaine, sont donc bien évidents, et l'on peut affirmer que chaque jour nous verrons les applications de ce principe si fécond se multiplier et se généraliser de plus en plus.

Toutefois un grand nombre de personnes se sont beaucoup exagéré le rôle qu'est appelé à jouer le principe de l'ass. L'ass. a ses limites et ses incompatibilités. Elle est forcée de s'arrêter là où elle porte atteinte à l'indépendance individuelle, et elle périt bientôt quand elle n'a pas respecté celle-ci. Dans l'œuvre de la production, la puissance de l'ass. est incalculable; dans l'œuvre de la consommation, elle est au contraire très-bornée. Pour établir l'ass. dans cette dernière sphère, il faudrait, ainsi que l'a parfaitement compris un réformateur contemporain, *anéantir la vie de la famille; or, celle-ci est indestructible, car* elle n'est pas une création de l'homme. L'ass. est l'antithèse absolue de la communauté; celle-ci, en effet, détruit toute liberté et toute activité. Une communauté proprement dite, établie entre plusieurs individus, ne peut subsister qu'à la condition d'un lien purement spirituel et religieux, qui efface toute autre considération et tient lieu de tout. L'ass. est incompatible avec le monopole qui est une négation de la liberté, et c'est pour cela que les anciennes corporations industrielles étaient des associations entachées d'un vice radical, ou plutôt ne constituaient pas de véritables associations. — Voy. ASSURANCE, CORPORATION, SOCIÉTÉ, etc.

ASSOCIATIONS ILLICITES. — Législ. — La loi soumet à l'autorisation du gouvernement les associations qui ont pour objet l'intérêt général. Lorsque des associations de ce genre sont formées sans autorisation, elles prennent le nom d'*Associations illicites* et constituent un délit. Depuis le décret du 25 mars 1852, cette matière est régie par les art. 291, 292 et 294 du C. pénal, par la loi du 10 avr. 1834, art. 1, 2, 3, et par l'art. 13 du décret de 1848 pour ce qui concerne les sociétés secrètes. — Aux termes de la loi, aucune association religieuse, littéraire, politique ou autre, ne peut se former sans l'autorisation du gouvernement, si elle est composée de plus de vingt personnes. Dans ce nombre ne sont pas comprises celles qui habitent la maison dans laquelle on se réunit *(*C. pénal, art. 291 ; L. 10 avr. 1834*)*. Toute ass. qui se sera formée sans autorisation, ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elle imposées, sera dissoute (C. pénal, art. 292*)*. L'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révocable (L. 10 avr., art. 1). Ces dispositions sont applicables, lors même que l'ass. est subdivisée en groupes ou en sections de moins de vingt personnes, et qu'elles *ne se réunissent pas tous les jours ou à des jours marqués* (L. 10 avr., art. 1). Les individus qui se réunissent sans l'autorisation exigée ou ne se conforment pas aux conditions imposées par l'autorité, sont passibles d'une amende de 50 à 1,000 fr., et d'un emprisonnement de deux mois à une année. En cas de récidive, les peines peuvent être doublées. Le condamné peut en outre être placé sous la surveillance de la haute police, pendant un temps égal au double du maximum de la peine. Le bénéfice des circonstances atténuantes peut, dans tous les cas, être appliqué au condamné (L. 10 avr. 1834, art. 2 ; C. pénal, art. 463). Enfin, la loi considère comme complices, et punit comme tels, les individus qui ont prêté ou loué sciemment leur maison ou leur appartement pour une ou plusieurs réunions d'une ass. non autorisée (même loi, art. 3). Lors même que l'ass. a été autorisée, la personne qui prête sa maison ou son appartement pour les réunions de cette ass., sans la permission de l'autorité municipale, est passible d'une amende de 16 à 200 fr. (C. pénal, art. 294.) —Le fait d'ass. constitue, dans certains cas, soit un des éléments constitutifs du crime, soit une circonstance aggravante. — Voy. COALITION, ASS. DE MALFAITEURS, SOCIÉTÉ SECRÈTE.

ASSOCIATION DES IDÉES. — Philos. — La psychologie nous offre plusieurs phénomènes dont l'étude est aussi simple et aussi facile que celle des phénomènes physiques, et dont les lois se laissent découvrir par la pure observation : de ce nombre est le phénomène que l'on appelle *Ass. des idées*. Toute idée qui s'éveille *dans notre esprit ne conserve sa netteté que pendant un* espace de temps très-court. Elle est bien vite supplantée par d'autres idées qui la surpassent en intensité et qui éprouvent, à leur tour, le même sort. Quand une idée se trouve ainsi remplacée par une autre idée, nous cessons d'avoir conscience de la première ; car jamais il ne peut y avoir plus d'une idée présente *à la conscience, ou*, s'il y en a plusieurs, c'est seulement à la condition d'être combinées de façon à n'en présenter qu'une seule. — Néanmoins, les idées que nous avons une fois conçues, lors même que nous cessons d'en avoir conscience, ne sont pas perdues sans retour. Elles existent dans notre esprit à l'*état de puissance*, ou plutôt à l'*état d'équilibre* ou *de repos*. Elles y sont, pour ainsi dire, *latentes* ou *quiescentes*, attendu que, sous l'influence de certaines conditions, elles repassent à l'état actif et se manifestent de nouveau à la conscience.

L'état d'activité d'une idée consiste dans un accroissement de son intensité ou de sa lucidité. Durant cet état, l'idée active exerce une influence sur la masse des idées quiescentes ou latentes, trouble leur équilibre, et met en activité celles de ces idées qui ont de l'affinité avec elle, ou, en d'autres termes, leur communique son état de mouvement ou d'action. Mais l'idée primitive elle-même ne persiste pas. Dans le cas même où aucune impression externe ne vient éveiller dans notre esprit de nouvelles idées, l'esprit ne reste pas longtemps occupé de la même pensée; car toute idée active exerçant, pour ainsi dire, une attraction spéciale sur les idées latentes qui ont, avec elle, une *affinité* quelconque, il en résulte que notre esprit est successivement occupé de nouvelles idées sorties tour à tour de leur état de repos. L'idée d'*arbre*, par ex., nous conduit rapidement à celle de *forêt;* celle-ci nous suggère l'idée de *bois de charpente*, laquelle réveille l'idée de *construction*, d'où nous passons successivement aux idées de *temple*, de *marbre*, de *statue*, d'*image*, de *culte*, etc. Chacun des anneaux qui forme cette chaîne s'allie également à celui qui précède et à celui qui suit, quoique deux anneaux, pris à une certaine distance, ne présentent, au premier abord, aucun rapport entre eux : tels sont ici ceux d'*arbre*, de *marbre* et de *culte*. Chaque idée nouvelle constitue donc un nouveau centre d'attraction sur la masse des idées quiescentes. Mais d'autre part, tandis que celles-ci s'éveillent tour à tour, celles qui ont été précédemment en état d'activité, sont redevenues passives. Pour qu'une idée ait une certaine permanence dans l'esprit, il est indispensable qu'elle attire seulement des idées ayant encore une affinité spécifique, pour ainsi dire, avec l'idée primitive : c'est ce qui arrive, par ex., lorsque l'esprit passe *de l'idée du tout à celle d'une partie; de celle-ci à l'idée* d'une autre *partie;* puis au *rapport des parties* entre elles, en revenant de temps à autre à l'idée primitive du *tout*. Deux idées similaires augmentent réciproquement leur intensité, tandis que deux idées dissimilaires s'affaiblissent et se neutralisent l'une l'autre. Toutes les idées latentes hétérogènes à l'idée active présente, *demeurent en repos. Cependant*, aucune des idées qui se succèdent dans notre esprit n'est absolument identique avec celle qui la précède, ou absolument différente de cette même idée. Deux idées qui se suivent sont similaires à certains égards, et dissimilaires sous d'autres rapports. Telles sont les idées de *feuille* et de *plante*, de *mer* et de *poisson*, de *genre* et d'*espèce*.

L'affinité des idées qui s'appellent ainsi peut dépendre de plusieurs conditions. Ou bien elle résulte de la nature de leur contenu, et, dans ce cas, les idées sont en partie similaires; ou bien ces dernières sont entièrement dissimilaires quant à leur contenu, et alors leur affinité est le résultat soit du fait de leur coexistence antérieure, soit du fait de leur succession antécédente. C'est ainsi que les idées qui se rapportent aux différents objets d'un même paysage s'appellent réciproquement; c'est ainsi que, quand nous repassons par un chemin déjà parcouru, les événements du voyage précédent viennent se retracer dans notre esprit avec la plus grande facilité. Au reste, les idées contraires elles-mêmes ne sont pas exclues de l'association, car elles ont aussi une sorte d'affinité entre elles. Les idées de grandeur et de petitesse, par ex., s'associent aisément dans notre esprit, attendu que ce sont des idées corrélatives. Il en est de même des idées de lumière et d'obscurité. L'expérience de chaque jour démontre que, parmi les idées alliées, ainsi que nous venons de le dire, il en est qui sont plus faciles à rappeler que d'autres. Telles sont les idées qui se sont trouvées en état d'activité les *jours précédents, et cela à plusieurs reprises : elles n'ont pas* besoin pour revenir à l'état actif d'une affinité aussi prononcée que celles qui sont rarement présentes à notre esprit, et dont le repos n'a pas été troublé depuis longtemps. Il suit de là que les idées quiescentes elles-mêmes ne doivent pas être considérées comme étant dans un état d'équilibre parfait. Aussi observons-nous souvent que l'idée présente à notre esprit est accompagnée d'une autre idée confuse qui semble s'efforcer d'entrer en activité, comme si elle avait éprouvé un ébranlement insuffisant. Le retour d'une idée active à l'état de repos s'opère d'une manière graduelle, et n'est parfait que lorsqu'une longue série d'autres idées a déjà passé dans notre esprit. Ce qui le prouve, c'est la facilité avec laquelle nous pouvons rappeler celles qui ne se sont évanouies que depuis peu de temps.

Dans les opérations intellectuelles de l'ordre le moins élevé, l'ass. est bornée aux idées des objets qui ont déjà fait simultanément impression sur nos sens, ou qui se sont déjà succédé antérieurement dans notre esprit. Mais des notions abstraites sont aussi des idées, et sont également associées à d'autres idées abstraites, ou même à des idées d'objets particuliers. Un objet matériel qui a éprouvé un changement, peut provoquer une ass. d'idées générales, en conduisant à la notion générale de changement, de là à celle de mouvement, etc. Un corps de dimensions considérables, appelle dans notre esprit, l'idée générale de grandeur, et celle-ci éveille l'idée de grandeur infinie. La permanence d'une qualité dans un objet, pendant que nous voyons disparaître d'autres qualités de ce même objet, suscite la notion générale de quelque chose d'essentiel ; cette idée, à son tour, éveille l'idée opposée d'une qualité accidentelle, et ainsi de suite. Dans cette ass. d'idées générales, les rapports de succession, quant au temps, et de coexistence quant à l'espace, sont *tout à fait secondaires. Ici* l'ass. des idées *se manifeste*, qu'on nous permette la métaphore, par une sorte d'expansion ou de contraction, une série d'idées générales succédant à une idée particulière de même genre, et *vice versâ*. C'est ce qui a lieu par ex. dans la série suivante : Narcisse, fleur, plante, être organisé, animal, éléphant, ivoire, sculpture, art, peinture, pinceau, poil, corne, etc. Lorsque nous lisons, deux séries d'idées se présentent concurremment à notre esprit : l'une se compose des idées des signes, l'autre est constituée par les idées des choses indiquées par les signes. Mais ici, les idées qui forment chaque série, sont plus étroitement associées entre elles qu'avec celles de l'autre série. Lisons-nous à haute voix, une troisième série d'idées accompagne les deux premières : il en est de même quand on exécute de la musique en nommant les notes. Dans un mécanisme aussi compliqué, où les idées des signes alternent constamment avec des idées générales et des idées particulières, la difficulté que nous éprouvons à associer les idées les unes aux autre, croît naturellement en raison de la fréquence avec laquelle les idées des signes interrompent la chaîne des idées exprimées par ces mêmes signes. C'est pour cela qu'en lisant il nous arrive souvent d'associer très-exactement les idées des signes, quoique d'ailleurs la connexion des idées exprimées par ces derniers nous échappe complétement.

Il serait trop long d'énumérer toutes les formes sous lesquelles se manifeste le phénomène de l'ass. des idées, et toutes les condi*tions individuelles dans lesquelles il se produit. On peut d'ailleurs* ramener ces conditions à un fort petit nombre. Ainsi, Aristote, dans son traité « De la Mémoire et de la Réminiscence, » les réduit à trois : rapport de *ressemblance*, rapport de *contraste* et rapport de *contiguïté*. Si le philosophe de Stagyre a voulu comprendre, sous le titre de rapport de *contiguïté*, les rapports de *simultanéité* et de *succession*, soit dans le temps, soit dans l'espace, ainsi que ceux de *cause à effet* et de *principe à conséquence*, son énumération se trouve complète, et l'on peut dire que, depuis lui, la philosophie moderne n'a rien ajouté à ses observations, si ce n'est quelques développements ingénieux. Il est même possible, à l'aide d'une analyse rigoureuse, de ramener tous ces rapports à deux termes, ceux de *ressemblance* et de *contiguïté*. En effet, la catégorie du *contraste* est intimement alliée à celle de *ressemblance*. Ainsi les idées de lumière et d'obscurité, celles de beauté et de laideur, de grandeur et de petitesse, s'appellent réciproquement, parce qu'elles sont corrélatives et, pour ainsi dire, complémentaires l'une de l'autre. Pour la *simultanéité* et la *succession*, il est évident que ces deux termes sont compris sous l'expression plus générale de *contiguïté*. Il est clair aussi que le rapport de *cause à effet*, se manifestant toujours par un phénomène de succession, peut être rangé sous le chef de rapport de contiguïté. Il en est de même du rapport de *principe à conséquence*. Reid et, à son exemple, quelques philosophes modernes, ont prétendu que le phénomène de l'ass. des idées rentrait dans celui de l'habitude ; mais cette opinion ne saurait être admise. L'habitude d'associer les idées facilite singulièrement la manifestation de ce dernier phénomène, mais elle en est complétement distincte.

Dans tout ce qui précède, nous nous sommes contenté d'exposer les faits principaux que nous présente l'ass. des idées, faits que chacun peut observer et vérifier par lui-même et sur lui-même, sans essayer aucune explication ; car toute explication de la propriété intellectuelle dont nous parlons, est absolument impossible. Ainsi, par ex., nous ignorons complétement pourquoi une idée quelconque est capable d'éveiller une autre idée ; pourquoi, lorsque l'idée actuellement présente a suscité une idée tout à l'heure quiescente, laquelle devient active à son tour, l'idée première retourne nécessairement à l'état de repos, etc. Si l'ass. des idées consistait uniquement dans une sorte d'attraction, il se formerait des agrégats d'idées ; chaque nouvelle attraction représenterait non-seulement l'idée excitée en dernier lieu, mais encore la réunion de toutes les idées alliées successivement éveillées dans notre esprit. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. Tous nos efforts pour fixer une idée quelconque dans notre esprit, sont impuissants ; l'idée active est bientôt supplantée par une idée nouvelle que la première a éveillée malgré nous, et nous perdons de vue l'idée primitive ; cependant notre volonté a le pouvoir de la rappeler à chaque instant par l'influence des idées alliées actuellement actives. — On a comparé le phénomène essentiel de l'ass. des idées à celui du mouvement ondulatoire qui a lieu dans les corps conducteurs du son. Tout comme dans le phénomène physique, a-t-on dit, l'état de tension de l'idée active se communique progressivement aux idées qui étaient à l'état de repos ou d'équilibre, et chaque idée passe successivement, comme les molécules matérielles affectées d'ondulations, d'un minimum à un maximum et d'un maximum à un minimum de mouvement. De même que les molécules matérielles rentrent dans le repos quand l'onde a passé; de même encore les idées redeviennent latentes lorsque le mouvement qui les ébranlait s'est propagé à d'autres idées. Mais, quelque ingénieuse que puisse être cette comparaison, elle ne nous apprend rien au fond, attendu que les phénomènes physiques n'ont rien de commun avec les phénomènes intellectuels.

Nous terminerons cet article par quelques observations sur les rapports de l'ass. des idées avec la mémoire et avec l'imagination. — Lorsque l'idée d'une chose est revenue à l'état latent ou de repos, nous disons qu'elle est *oubliée*. Pour qu'elle se représente à notre esprit, il faut qu'elle passe de nouveau à l'état d'activité, et sorte de l'état quiescent. Il résulte de là que l'ass. des idées est le véritable fondement de cette faculté spéciale, à laquelle en philosophie, on donne le nom de *Mémoire*. A mesure qu'un individu perd la puissance d'associer activement ses idées, il perd sa mémoire. Le genre de mémoire diffère chez les individus, suivant l'aptitude de chacun d'eux à associer tel ou tel ordre d'idées. Certaines personnes ont beaucoup de facilité à retenir les mots et à apprendre les langues, à se rappeler la succession et la coexistence des choses et des circonstances particulières, quoiqu'elles n'aient qu'à un faible degré la faculté de se rappeler les notions générales ainsi que leurs rapports, et qu'elles possèdent une puissance intellectuelle fort médiocre. Cela tient à ce que l'activité de leur esprit s'est principalement tournée vers l'ass. d'idées particulières. Chez d'autres personnes, au contraire, toutes les idées ont de la tendance à provoquer des notions générales qui éloignent leur esprit de la série des idées successives ou particulières, et qui les conduisent aux spéculations abstraites. Il s'ensuit que ces dernières personnes ont peu de mémoire pour tout ce qui est individuel, mais qu'en revanche elles possèdent à un degré éminent la faculté de se rappeler les idées générales et les rapports de ces idées. Le pouvoir que nous avons d'imprimer une direction déterminée à l'ass. de nos idées et, par conséquent, de gouverner notre mémoire, est un fait incontestable. Quand par ex. je rappelle dans mon esprit les circonstances d'un voyage, je puis, à volonté, intervertir l'ordre de succession des faits et des idées, et me représenter toutes ces circonstances en rétrogradant de la fin au commencement. Dans ce cas, l'ass. est subordonnée à une idée prédominante distincte, celle de succession rétrograde. Un autre fait qui démontre la puissance de notre volonté sur le phénomène de l'ass. des idées, c'est que nous pouvons maintenir à l'état actif, pendant un certain temps, une série d'idées contraires comme blanc et noir, essence et accident, fini et infini, petit et grand, interne et externe, etc. Enfin, nous avons également la faculté de nous rappeler ou de chercher à nous rappeler une chose particulière ; mais souvent il nous arrive de ne pas réussir, parce que l'idée que nous cherchons, par ex. le terme correspondant à une notion abstraite, ne se trouve pas dans la direction de l'idée que nous avons prise pour guide. Parfois aussi l'idée cherchée se présente d'une manière très-confuse à notre esprit : nous sentons qu'elle est tout près de se montrer, et cependant elle ne peut devenir parfaitement distincte. Il arrive souvent encore que nous parvenons à nous rappeler ce que nous désirons, en dirigeant le cours de nos idées ou de la conversation sur des choses indifférentes, parmi lesquelles il se peut faire que nous rencontrions une idée capable d'éveiller celle que nous cherchons. — L'ass. des idées joue également un rôle important dans les phénomènes que nous présente l'*Imagination;* mais, tandis que la mémoire se borne à reproduire purement et simplement les images ou les idées passées, l'imagination leur fait franchir les limites de la simple réminiscence. Elle les combine, les modifie et les métamorphose à son gré. La première fournit les éléments que la seconde met en œuvre, de manière à en former des produits nouveaux. L'imagination possède vraiment une puissance créatrice ; c'est ce qui la distingue essentiellement de la mémoire. Toutefois, comme elle ne crée pas de rien, celle-ci lui est d'un très-grand secours. Plus les matériaux fournis par la mémoire sont abondants, riches et variés, plus l'imagination est libre, féconde et puissante.

ASSOCIER. v. a. (lat. *socius*, compagnon). Prendre quelqu'un pour collègue, pour compagnon dans une dignité, dans un emploi, dans une entreprise, etc. *L'an 11 de notre ère, Auguste associa Tibère à l'empire. Ass. quelqu'un à une entreprise. Il l'a associé à son commerce. Je me l'associerai pour l'exécution de ce projet. L'an* 286 *après J.-C., l'empereur Dioclétien s'associa Maximin. L'Académie ne pouvait manquer de s'ass. un écrivain aussi distingué.* || Fig., *Ass. quelqu'un à son crime, à ses dangers, à sa gloire,* L'y faire participer. || Fig., Unir, joindre. *C'est l'intérêt qui associe ces deux individus. Il associe avec facilité ses idées. Ass. l'agréable à l'utile.* = s'ASSOCIER. v. pron. *Nous nous sommes associés pour cette entreprise. Ces deux expressions ne peuvent s'ass. S'ass. aux vues, aux sentiments, aux périls, aux plaisirs de quelqu'un. Il s'est associé à ma mauvaise fortune. Je me suis associé avec un ingénieur habile.* || Hanter, fréquenter. *Il ne faut pas qu'un jeune homme s'associe avec toute espèce de gens.* = ASSOCIÉ, ÉE. part. || S'emploie subst. *C'est mon ass. Les bénéfices se partagent entre tous les associés. Cette marchande a deux associées.* — Dans plusieurs académies, on donne le nom d'*Associés* ou de *Membres associés*, à certains Membres qui participent aux travaux du corps sans jouir des mêmes avantages que les *Membres titulaires.*

ASSOGUE. s. f. (espag. *azoca*, mercure). On donnait ce nom à Certains galions d'Espagne destinés à porter au Mexique le mercure dont on se sert dans le traitement des minerais d'argent.

ASSOLEMENT. s. m. (R. *sole*). T. Agric.

Enc. — Le mot *Sole* (dérivé du latin *solum*, le *sol*), est employé dans le langage de l'agriculture pour désigner la partie des terres d'une exploitation occupée par telle ou telle culture à un moment donné, et destinée à recevoir, pendant un nombre déterminé d'années, des cultures de végétaux différents qui se succèdent périodiquement. Ainsi, en parlant de la distribution de ses champs, le fermier dit : une *sole de froment;* une *sole d'avoine;* une *sole de colza.* Diviser une terre en soles, cela s'appelle *Assoler;* changer l'ordre dans lequel se succèdent les cultures, se nomme *Dessoler;* tous ces termes appartiennent exclusivement au vocabulaire de la langue agricole. Enfin, on nomme *Assolement* la distribution en *soles* des terres dont se compose une exploitation rurale. Ce terme se trouve employé pour la première fois en France, dans un Mémoire de Costa, publié en 1774. Costa passe pour avoir créé cette expression, qui avant lui ne se trouve en effet dans aucun ouvrage imprimé ; mais il est probable qu'il l'a simplement empruntée à la langue des cultivateurs.

L'antiquité possédait sur les assolements des notions puisées seulement dans l'observation empirique. Varron, Caton et Columelle disent formellement (ne faisant en cela que reproduire les idées émises par les Géoponiques grecs), qu'il ne faut pas semer du blé deux ans de suite dans la même terre, à moins qu'elle ne soit très fertile ; et qu'en général, il est bon de varier périodiquement les récoltes, si l'on veut qu'elles soient constamment abondantes. C'est tout ce qu'ils en savaient, et aucun agronome grec ou romain n'a laissé entrevoir qu'il eût une idée même incomplète de ce que nous nommons la théorie des assolements. Durant la longue période du moyen âge, les travaux des champs étaient échus en partage aux classes les plus déshéritées et les moins éclairées de la nation. En France, bien que la profession de cultivateur fût au rang de celles que les nobles pouvaient exercer sans déroger, peu d'hommes instruits s'occupaient d'agriculture ; la routine régnait sans partage sur cette première de toutes les industries. Quoique le pays fût alors bien moins peuplé qu'il ne l'est actuellement, la terre mal cultivée produisait peu, et les famines étaient presque périodiques. Il est constaté que pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'étendue des terres consacrées à la culture des céréales était plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui ; et malgré cela les récoltes obtenues étaient d'un tiers moins abondantes. Cependant, à l'époque de la Renaissance, des hommes intelligents avaient commencé à étudier l'agriculture et à écrire sur cette science si intéressante pour les peuples. Vers le milieu du XVIe siècle, on alternait déjà les récoltes avec une certaine intelligence, ainsi que le témoigne le livre célèbre du sire de Pradelles, Olivier de Serres, sur le *Mesnage des champs*, dont la première édition fut publiée sous le règne de Charles IX. On sait combien Sully protégea notre agriculture, qui cicatrisa presque à elle seule les plaies de la France après les longs troubles civils et religieux du règne des derniers Valois.

La pratique des assolements était restée longtemps à peu près stationnaire en Europe, lorsque, vers le milieu du siècle dernier, deux illustres agronomes anglais, Jethro Tull, regardé comme le restaurateur de l'agriculture britannique, et John Sinclair, dont les écrits justement célèbres furent traduits dans toutes les langues de l'Europe, appelèrent l'attention du monde agricole sur l'importance des assolements dont ils avaient entrevu la véritable théorie. Ils firent nettement ressortir la nécessité d'accorder plus de place aux cultures de plantes fourragères et propagèrent cette vérité fondamentale : que la somme des produits de la terre en céréales doit être augmentée, non par le retour trop fréquent de récoltes médiocres, mais par la périodicité plus éloignée de récoltes très-abondantes, obtenues d'un sol parfaitement préparé pour ce genre de production. Ils avaient remarqué que les plantes qui, comme les céréales, sont cultivées pour leurs graines, épuisent le sol, et que celles qui se récoltent avant la maturité de la graine, comme les plantes fourragères, semblent réparer la force productive de la terre. Ils avaient bien vu que cette dernière ne se fatigue pas et n'a pas besoin de *repos;* aussi condamnaient-ils le système des *Jachères*.

La terre, en effet, cette *généreuse nourricière*, comme l'appelaient les poëtes anciens, ne se lasse jamais de produire. Néanmoins, elle ne peut pas produire constamment les mêmes récoltes, et si l'on prétend l'y contraindre, elles vont toujours en diminuant. Pour que la fécondité du sol se manifeste sans interruption, il est absolument nécessaire que les cultures alternent dans un certain ordre. C'est ce que démontre l'observation directe des phénomènes de la végétation abandonnée à elle-même. Ainsi, les forêts et les bois changent naturellement leurs essences, mais cela n'a lieu qu'à de très-longues périodes. Personne n'a semé les hêtres et les charmes de la forêt de Compiègne; personne n'avait, antérieurement, semé les chênes dont cette forêt se composait jadis, et dont il reste quelques spécimens plusieurs fois séculaires, au milieu des hêtres et des charmes qui ont pris le dessus. Dans une expérience suivie à ce sujet avec beaucoup de soin en Belgique, un carré de terre, compris dans l'enceinte d'une grande ville, fut ensemencé en *Ray-grass* anglais (*Lolium perenne*), puis abandonné à lui-même. Les plantes de la famille des chicoracées, à semences munies d'aigrettes, étouffèrent la graminée ; elles furent, à leur tour, remplacées par d'autres plantes, parmi lesquelles subsistaient quelques pieds de ray-grass ; enfin, au bout de quelques années, cette dernière plante, par le semis naturel de ses graines, reprit le dessus, et le gazon se retrouva dans son état primitif. Ces deux cas offrent deux remarquables exemples d'*ass. naturel*, s'il est permis d'employer cette expression.

Une fois cette loi de la nécessité de l'alternance des récoltes établie et reconnue, il s'agit de découvrir quelle est la cause de cette nécessité. Les agronomes du dernier siècle avaient émis à ce sujet diverses hypothèses sans fondement qu'il est inutile de rapporter ici. Pour résoudre cette question, l'agriculture avait besoin du concours de deux sciences qui alors étaient elles-mêmes très-peu avancées, nous voulons parler de la physiologie végétale et de la chimie (celle-ci même, à proprement parler, n'était pas encore née). Il y a une quarantaine d'années, le savant botaniste Pyr. De Candolle essaya de résoudre le problème au moyen des données que pouvait lui fournir la physiologie végétale. Il distingua l'*épuisement* du sol de son *effritement*. « L'épuisement, dit-il, a lieu pour tous les végétaux quelconques ; il agit en enlevant au sol la matière nutritive. L'effritement a quelque chose de plus spécifique ; il agit en corrompant le sol, et en y mêlant, par suite de l'excrétion des racines, une matière dangereuse. On conçoit que les propres excrétions d'une plante doivent lui nuire à peu près comme si l'on forçait un animal à se nourrir de ses propres excréments. Cet effet, dans l'un et l'autre exemple, n'est pas borné aux individus d'une même espèce ; mais les espèces analogues par leur organisation doivent souffrir, lorsqu'elles aspirent, par leurs racines, une matière qu'ont rejetée des sucs analogues à elles. On concevrait ainsi assez facilement pourquoi chaque plante tend à effriter le terrain pour ses congénères, etc. » De cette théorie, De Candolle déduit pour la pratique des assolements diverses règles qui ne sont autres que les formules empiriques données par les agriculteurs. Du reste, l'explication de la loi de l'alternance due à l'illustre botaniste, est erronée au point de vue de la physiologie végétale pure ; et même, fût-elle vraie, elle serait encore tout à fait incomplète et insuffisante. C'était à la chimie moderne qu'il était réservé de donner la solution scientifique du problème que présente la théorie des assolements. La chimie en effet nous apprend quels sont, parmi les éléments minéraux qui sont contenus dans la couche arable, ceux qui sont nécessaires au développement des végétaux ; elle retrouve ces éléments dans les cendres des plantes ; elle nous fait connaître quelle proportion de chacun de ces éléments doit se trouver dans le sol pour la culture de telle ou telle plante ; elle nous révèle ainsi comment un terrain appauvri pour une culture donnée, parce que celle-ci a enlevé au sol tels éléments minéraux déterminés, ne l'est cependant pour une autre culture qui n'a pas besoin des mêmes éléments ; elle a ainsi créé à la fois la théorie des amendements, celle des engrais et celle des assolements, qui, toutes trois, sont corrélatives et constituent la base de la science ainsi que de l'art agricoles.

Les végétaux n'empruntent au sol sur lequel ils vivent qu'une partie seulement des éléments nécessaires à leur existence ; c'est dans l'atmosphère qu'ils puisent, par leurs feuilles et leurs parties vertes, les autres éléments dont ils ont besoin pour se développer. Ce fait a été péremptoirement démontré soit par la chimie, soit par la physiologie végétale. Ne pouvant entrer ici dans des détails que notre cadre ne comporte pas, nous nous contenterons de citer quelques faits desquels ressort toute la théorie des assolements.

Lorsqu'un hectare de bois taillis est exploité au bout de dix-huit ans pour être converti en charbon. Il est bien évident que la masse énorme de charbon ou de carbone que contiennent les arbres abattus, ne se trouvait pas dans le sol avant la croissance du bois. Il n'y a pas, en effet, de terre qui renferme un approvisionnement de carbone tel, qu'il puisse fournir à perpétuité aux arbres qui croissent à sa surface la quantité qu'en rendent ceux-ci ; ces arbres ont donc nécessairement pris tout leur carbone dans l'atmosphère. Il y a dans la vallée de la Meuse, au-dessous de Liége, de vastes prairies qui, d'après des titres authentiques, n'ont pas cessé, depuis le VIII° siècle de notre ère, et probablement depuis une époque beaucoup plus ancienne, de rendre annuellement des récoltes de foin à raison de 5,000 kil. de fourrage sec par hectare. Du VIII° au XIX° siècle, c.-à-d. pendant une période de 1,100 ans à peu près, chaque hectare de ces prairies a donné 5 millions 500,000 kil. de foin, qui représentent 2 millions 156,800 kil. de carbone. Si tout ce fourrage ou en d'autres termes, si tout ce carbone avait été fourni par le sol, *il y a longtemps que ces prairies seraient épuisées.* Leur fertilité n'ayant pas diminué, il faut donc que les plantes qui les composent aient vécu presque exclusivement aux dépens de l'atmosphère. Assurément, dans ce cas-ci, le sol fournit certains principes minéraux solubles aux plantes de la prairie, car ces dernières, si elles étaient privées de ces éléments, ne pourraient même absorber le carbone ou l'acide carbonique de l'air ; mais cette considération se rapporte à la question de l'action des agents atmosphériques sur la terre, et à celle des amendements ou des engrais (V. JACHÈRE, AMENDEMENT et ENGRAIS).

Toutes les plantes que nous cultivons ont besoin d'alcalis et de terres alcalines, chacune dans une certaine proportion. Les céréales ne prospèrent pas sur un terrain dépourvu d'acide silicique à l'état soluble. Le froment, par ex., la plus épuisante des céréales, comme on dit, prend à la terre une grande quantité de silice soluble pour la formation de sa paille, et de phosphate de chaux pour celle de son grain. Mais, d'autre part, les pommes de terre et les navets n'enlèvent pas à la couche arable une seule molécule de silice ; les pois, les fèves et les autres légumineuses sont dans le même cas. En conséquence, si, après une récolte de froment qui a épuisé toute la silice à l'état soluble contenue dans un terrain, et qui a rendu ce dernier incapable de porter une seconde récolte de céréales, on cultive des navets ou d'autres végétaux n'ayant pas besoin de silice, on obtiendra du sol de nouveaux produits; et néanmoins, pendant ce temps, la terre deviendra capable de produire une récolte ultérieure de froment, parce que, sous l'influence des agents atmosphériques, une nouvelle portion des silicates contenus dans le sol aura passé à l'état soluble.

Les faits que nous venons de rapporter *suffisent pour faire* comprendre la cause de la nécessité de l'alternance des cultures, et la base de la vraie *théorie des assolements*. Elle consiste à faire suivre une récolte qui enlève au sol certains éléments minéraux, par une récolte qui demande à la terre des éléments minéraux différents, ou bien encore par une récolte qui puise dans l'atmosphère la plus grande partie des matériaux nécessaires à son développement. — Maintenant il est facile de concevoir pourquoi certaines plantes passent à bon droit pour *épuisantes ;* ce sont celles qui dépouillent la terre d'une partie de ses éléments de fertilité, parce qu'elles vivent plus aux dépens de la couche arable qu'aux dépens de l'atmosphère, et parce qu'il faut un certain laps de temps pour que les principes minéraux enlevés au sol s'y reforment en quantité suffisante. D'autres plantes sont au contraire regardées à juste titre comme *fertilisantes ;* ce sont celles qui vivent plus aux dépens de l'air qu'aux dépens de la couche arable. L'alternance de ces deux genres de plantes cultivées peut non-seulement maintenir la fertilité naturelle du sol, mais encore accroître et porter à son maximum sa force productive. Un ass. bien combiné n'a pas d'autre but, et doit avoir ce résultat. Dans l'application, le cultivateur doit être guidé par une foule de considérations, les unes générales, fondées sur les principes qui viennent d'être esquissés, les autres, particulières et le plus souvent locales. Au reste, en présence des charges qui pèsent sur l'agriculture dans tous les pays de l'Europe, le fermier doit cultiver, non pas toujours le mieux possible, mais le mieux qu'il lui est possible dans les conditions où il est placé. Le précepte dont il peut le moins s'écarter, c'est celui qu'a formulé Mathieu de Dombasle, lorsqu'il a dit aux paysans : « *Travaillez toujours les yeux tournés vers le marché.* »

La grande majorité des propriétaires du sol est restée jusqu'à nos jours tellement étrangère aux principes et à la pratique de la science agricole, que souvent les conditions qu'ils imposent aux fermiers empêchent tout système d'agriculture rationnelle. A cette heure même, dans beaucoup de départements, la plupart des baux imposent l'obligation de ne pas *dessoler*, de sorte que si l'ass. conforme à la routine connue partout sous le nom d'*usage du pays*, est contraire au bon sens, et si le fermier est assez éclairé pour le comprendre, il lui est interdit d'en adopter un meilleur. En outre, l'habitude invétérée chez nous des baux à courts termes arrête tout progrès agricole. *L'ass. triennal* est presque forcé, même sans autres conditions, avec un bail de trois, six ou neuf années. Cet ass. comprend un froment suivi d'une autre céréale, et une année de *jachère*. L'idée enracinée de temps immémorial dans l'esprit des propriétaires, que la terre doit *se reposer*, et que, si elle ne se repose pas, elle se ruine, ne perd que bien lentement son empire. En fait, comme nous l'avons vu, la terre n'a pas plus besoin de repos que celui qui la cultive ; elle peut produire constamment, non-seulement sans s'épuiser, mais encore en s'améliorant.

Dans les exploitations bien tenues, dont le propriétaire laisse une latitude suffisante au fermier, on suit généralement en France l'*ass. alterne quadriennal*, qui a pour loi de ne jamais semer deux céréales à la suite l'une de l'autre, et d'intercaler dans la rotation de quatre ans, au moins, une *culture sarclée* de racines fourragères (carottes, pommes de terre, betteraves), et un trèfle qui précède la seconde récolte de blé. La culture *sarclée offre cet avantage qu'elle exige des travaux qui ameublissent* profondément la couche arable, détruisent à fond la mauvaise herbe, et laissent la terre dans le meilleur état possible pour la culture des céréales. Dans cet ass. appliqué avec intelligence, les récoltes de céréales, bien qu'elles reviennent à des intervalles plus éloignés, donnent une somme de produits plus élevée, à frais égaux, que celle qu'on en peut obtenir par l'ass. triennal. Les terres exploitées selon ce système ont toujours une assez grande étendue de prairies artificielles (luzerne ou sainfoin) en dehors de l'ass. Quand ces prairies sont épuisées, les racines des plantes abandonnent au sol arable, en s'y décomposant, une masse de principes fertilisants qui en accroît très-sensiblement la force productive. Les terres occupées précédemment par la prairie artificielle, rentrent alors dans l'ass., et la prairie artificielle est reformée ailleurs. On n'a pas besoin, dans ce cas, de la grande étendue de prairies naturelles que nécessite l'ass. triennal, où, sans le foin des prairies naturelles, les bestiaux n'auraient absolument rien à manger. On voit que l'ass. alterne quadriennal permet de se rapprocher de la solution du *problème général que l'agriculture* est appelée à résoudre, et qui peut se formuler en ces termes : Tirer du sol, aux moindres frais possibles, la plus forte somme possible de produits utiles, en maintenant ou en augmentant progressivement sa force productive.

Lorsque le fermier a obtenu un bail à très-long terme, il peut adopter un ass. de cinq ou de sept ans, dans lequel il est libre d'introduire toutes les récoltes que comportent les conditions locales du sol et du climat. L'ordre dans lequel les plantes se suivent dans chaque ass., est déterminé par la nature même de leurs exigences, et par la connaissance des principes qu'elles enlèvent au sol cultivé. Certaines plantes très-épuisantes, le lin et le tabac, par ex., ne peuvent revenir à la même place qu'après une période de huit ou dix ans ; elles entrent néanmoins dans un ass. de quatre ou de cinq ans. Dans la seconde période quadriennale ou quinquennale, ces plantes sont remplacées par une autre culture, et ne reviennent qu'après le temps nécessaire pour que la terre soit parfaitement préparée à les produire de nouveau sans se détériorer.

Il nous reste à répondre aux objections élevées contre la nécessité des assolements. Elles sont fondées sur ce fait qu'il y a des terres qui donnent, de temps immémorial, des récoltes toujours à peu près égales des mêmes produits. Il est vrai, par ex., que dans la campagne de Rome, on demande tous les deux ans à la terre une récolte de seigle à laquelle succède une jachère complète, et qu'on en obtient un seigle passable : il est vrai aussi que ces terres ne sont jamais fumées. Mais on sait, d'autre part, que de tout temps la campagne romaine a été célèbre par sa fertilité. Or, l'année où la terre reste inculte, elle *se couvre d'une herbe abondante que le labour de l'année* suivante enfouit dans le sol, et qui tient jusqu'à un certain point lieu de fumier. Avec ce système, la terre ne donne pas beaucoup plus du quart des produits utiles qu'elle donnerait si elle était cultivée avec intelligence ; changement qui ne pourra pas s'opérer tant que les capitaux feront défaut au pays, et tant que les immenses propriétés territoriales actuelles ne seront pas divisées en exploitations d'une étendue raisonnable. Le fait ci-dessus, loin de prouver contre la nécessité de l'ass., fournit au contraire une démonstration en sens opposé. — Dans les colonies du nouveau monde, à Cayenne et à Surinam, par ex., les produits les plus épuisants se succèdent sans ordre régulier, sans interruption, sans fumure ; mais ces terres sont comme celles de l'Égypte, d'une inépuisable fécondité; leur force productive tout à fait exceptionnelle est renouvelée par des dépôts périodiques du plus riche limon. On comprend donc que les préceptes ordinaires ne leur soient point applicables : c'est l'exception qui confirme la règle. Il en est de même de certaines parties de la Hongrie, où d'immenses étendues de terrain sont de temps immémorial cultivées alternativement en blé et en tabac, sans que l'on ait jamais eu besoin de rendre au sol les principes minéraux que les récoltes lui enlèvent chaque année. En Géorgie, aux États-Unis, on a voulu cultiver de même, sans ass. régulier, des terres d'ailleurs très-fertiles et propres à la production du coton. Qu'est-il arrivé? que la plus grande partie de ces terres est épuisée, qu'elle se refuse à la culture du cotonnier, et que cette plante épuisante change de place jusqu'à ce qu'elle ait achevé de ruiner, à une époque dès à présent prévue, les plus riches terres de l'Amérique septentrionale.

Ainsi, l'ensemble *des faits agricoles confirme non-seulement* l'utilité, mais encore l'indispensable nécessité de soumettre toutes les terres cultivées à un ass. rationnel, pour en obtenir à perpétuité les plus riches produits, en conservant et en augmentant la valeur foncière du sol arable qu'il faut respecter, ménager, accroître sans relâche ; car, c'est la base la plus solide de la fortune publique.

ASSOLER. v. a. (R. *sole*). T. Agric. Faire un assolement, diviser une terre par soles. = ASSOLÉ, ÉE. part.

*** ASSOMBRIR.** v. a. (R. *sombre*). Rendre sombre. *Les nuages assombrissent le ciel.* = s'ASSOMBRIR. v. pron. *Le ciel s'est assombri tout à coup.* — Fig., *Son visage s'assombrit.* = ASSOMBRI, IE. part.

ASSOMMANT, ANTE. adj. Excessivement fatigant, ennuyeux, incommode. *Travail ass. Chaleur assommante. Sa conversation est assommante.*

ASSOMMER. v. a. (R. *sommer*). Tuer avec quelque chose de pesant. *Ass. un bœuf avec un maillet. Ass. à coups de bâton, à coups de pierre.* || Battre avec excès. *Ce maître assomme ses esclaves. On l'assomma de coups.* || Fig., Incommoder, importuner, accabler. *Cette chaleur m'assomme. Ce fat assomma tout le monde de ses compliments. La perte de son procès l'a assommé.* = * s'ASSOMMER. v. pron. *Ces deux furieux s'assommaient de coups.* = ASSOMMÉ, ÉE. part.

*** ASSOMMEUR.** s. m. Celui qui assomme. *On enrôla des assommeurs à gages.*

ASSOMMOIR. s. m. Sorte de piége disposé de manière à assommer certains animaux, tels que renards, blaireaux, etc. || Bâton garni à l'une de ses extrémités d'une balle de plomb enveloppée de ficelles. — Fig. et prov., on dit D'un évènement accablant et inattendu, *C'est un coup d'ass.*

ASSOMPTION. s. f. (lat. *assumere*, prendre, enlever). L'enlèvement de la sainte Vierge au ciel. — Jour auquel l'Église célèbre cette fête. || Tableau ou estampe qui représente l'ass. de la Vierge. *C'est une ass. du Guide.* || T. Logiq. La seconde proposition d'un syllogisme, autrement appelée *La mineure. Cette ass. n'est pas exacte.* Vx.

Enc. — Théol. — La croyance unanime de l'Église catholique est que la sainte Vierge, après sa mort, est ressuscitée et a été transportée au ciel en corps et en âme. Cette croyance, ainsi que l'a établi le cardinal Baronius, est une tradition constante et perpétuelle, admise dans l'Église d'Orient comme dans celle d'Occident. La plupart des Pères grecs et latins qui ont écrit depuis le IVᵉ siècle, sont de ce sentiment. L'Église, il est vrai, n'a pas jugé à propos de prononcer sur ce point de façon à en faire un article de foi ; mais il serait téméraire d'assurer le contraire de ce qu'elle croit. C'est ce qu'a déclaré la Faculté de théologie de Paris, en 1697. Le terme d'*Ass.* sert à désigner l'entrée triomphante, en corps et en âme, de la sainte Vierge dans le ciel, ainsi que la fête célébrée en l'honneur de ce glorieux évènement. Les grecs lui donnent le nom de κοίμησις, sommeil, et plus souvent celui de μετάστασις, passage, émigration. Nous savons que cette fête était célébrée dans l'Église grecque dès le VI° siècle, sous l'empereur Justinien. En Occident, les preuves de la célébration de cette fête ne remontent pas aussi haut. Toutefois il en est parlé dans les capitulaires de Charlemagne et dans les décrets du Concile de Mayence, en 813. Au VII° et au VIII° siècle, elle se célébrait le 18 janvier. Sous Charlemagne ou peu après, elle fut fixée au 15 août. L'*octave* de l'Ass. a été instituée par le pape Léon IV, qui mourut en 855 ; la *vigile* de cette fête ne date que du XI° siècle. L'Ass. est la fête la plus solennelle de la mère de Dieu. En France, elle est célébrée avec un éclat plus particulier encore, depuis que Louis XIII, en 1638, choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge.

ASSONANCE. s. f. (R. *son*). T. Gram. Ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots. *Superbe* et *perde*, *Drapeau* et *flot* sont des assonances et ne peuvent constituer une rime. Il faut éviter avec soin les assonances non-seulement dans la poésie, mais encore dans la prose, à la fin des membres des périodes.

ASSONANT, ANTE. adj. Qui produit une assonance. Ne se dit guère qu'au plur. *Mots assonants. Syllabes assonantes.*

ASSORTIMENT. s. m. Convenance, harmonie de plusieurs choses qui ont entre elles quelque rapport. *L'ass. des couleurs est agréable. Il y a dans ce bouquet un bel ass. de fleurs.* || Assemblage complet de certaines choses ordinairement faites pour aller ensemble. *Un ass. de diamants, de bijoux ; Un ass. de vaisselle. Ass. complet de couleurs à l'aquarelle.* || T. Comm. Partie de marchandises du même genre, mais de qualités et de prix différents. *Ce marchand a un bel ass. de soieries, de dentelles*, etc. || En Librairie, on appelle, *Livres de fonds*, Ceux dont un libraire est éditeur ou propriétaire, par oppos. à *Livres d'ass.*, ou Livres qu'il tire des autres librairies. On dit en ce sens, *Fonds d'ass.* || T. Typogr. Réunion de tout ce qui constitue un corps de caractères, majuscules, italiques, etc.

ASSORTIR. v. a. (lat. *sors, sortis*, sort, lot). Mettre ensemble deux ou plusieurs choses qui se conviennent. *Ass. des couleurs. Ass. des fleurs avec goût. Il faut ass. les nuances de votre ajustement. Ass. des vases. Ass. des chevaux.* || Fig., s'emploie en parlant Des personnes. *Dans beaucoup de mariages, on s'occupe peu d'ass. les personnes. J'ai fait de mon mieux pour ass. mes convives. — Pour faire un bon mariage, il ne suffit pas d'ass. les conditions et les biens, il faut aussi ass. les âges et les caractères.* || *Ass. un magasin, une boutique*, Les garnir de toutes les espèces de marchandises nécessaires au genre de commerce qu'on se propose d'y faire. — *Allez chez ce marchand, il vous assortira*, Il vous fournira ce dont vous avez besoin pour compléter votre assortiment. = s'ASSORTIR. v. pron. *Ces deux meubles ne s'assortissent pas ensemble.* || Fig., se dit De la convenance des caractères. *Leurs caractères, leurs humeurs ne s'assortissent point.* = ASSORTIR. v. n. Convenir. *Ces deux couleurs n'assortissent pas bien ensemble. Il cherche un cheval qui puisse ass. à celui qu'il a.* = ASSORTI, IE. part. *Un mariage ass. Marchand bien ass. Attelage ass.*

ASSORTISSANT, ANTE. adj. Qui convient, qui assortit bien. *Choisissez une doublure assortissante à votre robe.*

ASSOTER. v. a. (R. *sot*). Rendre sottement amoureux. *Il s'est laissé ass. de cette fille.* Fam. = s'Assoter. v. pron. Devenir sottement amoureux. *Il s'est assoté d'une femme plus âgée que lui.* Fam. = Assoté, ée. part.

ASSOUPIR. v. a. (lat. *sopor*, sommeil.) Déterminer cet état d'engourdissement qui précède le sommeil. *Les fumées du vin l'assoupissent. La lecture d'un livre ennuyeux assoupit le lecteur. — Les narcotiques assoupissent la douleur*, La diminuent, la suspendent. || Fig., Empêcher l'éclat, le progrès, les suites de quelque chose de fâcheux. *Il faut tâcher d'ass. cette fâcheuse affaire. Ass. la sédition. Ass. une querelle. La guerre fut assoupie.* = s'Assoupir. v. pron. S'endormir. *Il s'assoupit d'ordinaire après le repas.* || Fig., Se calmer, s'affaiblir. *Avec le temps les haines s'assoupissent. Ses douleurs se sont assoupies.* = Assoupi, ie. part.

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui assoupit. Se dit au prop. et au fig.

ASSOUPISSEMENT. s. m. État d'une personne assoupie. *Il était dans un profond ass.* || Fig., Nonchalance, négligence extrême pour ses devoirs, pour ses intérêts. *Il est tombé dans un honteux ass. Il ne songe point à ses intérêts, il est là-dessus dans un ass. étrange.*

ASSOUPLIR. v. a. (R. *souple*). Rendre souple. *Ass. une étoffe, un ressort.* || Fig., *Ass. un caractère altier. Ass. une langue grossière.* || T. Man. *Ass. un cheval*, Le façonner, le préparer aux différents airs. = s'Assouplir. v. pron. Devenir souple. S'emploie au prop. et au fig. = Assoupli, ie. part.

ASSOURDIR. v. a. (R. *sourd*). Causer une surdité passagère. *Le bruit du canon l'avait assourdi.* — Par exag. *Il crie à nous ass.* || Se dit D'un grand bruit qui ne permet pas de discerner d'autres sons. *Ce vacarme m'assourdit tellement que je ne puis entendre ce que vous me dites.* || T. Peint. Diminuer l'éclat d'un ton, affaiblir la lumière. = Assourdi, ie. part.

ASSOURDISSANT, ANTE. adj. Qui assourdit. Se dit au prop. et au fig. *Un bruit ass. Ces cloches sont assourdissantes. Le ramage de ces oiseaux est ass.*

ASSOUVIR. v. a. (lat. *adsopire*, assoupir, apaiser). Rassasier pleinement. *Il ne peut ass. sa faim. On ne peut ass. cet enfant.* || S'emploie au fig. en parlant De certaines passions. *Ass. sa haine, sa vengeance, sa cruauté, sa fureur, sa rage. Les plus grands trésors ne sauraient ass. son avarice. Rien ne peut ass. sa cupidité.* — Se prend quelquefois en bonne part. *Il a un désir de gloire qu'il ne peut ass.* = s'Assouvir. v. pron. Se rassasier, au prop. et au fig. *Cette bête féroce ne peut s'ass. Son ambition ne s'assouvira jamais. — S'ass. de sang, de carnage*, Tuer, égorger jusqu'à ce que la fureur soit apaisée. = Assouvi, ie. part.

ASSOUVISSEMENT. s. m. Action d'assouvir, état de ce qui est assouvi. *Rien ne suffit à l'ass. de sa faim.* — Fig., *L'ass. des désirs, des passions.*

ASSUJETTIR. v. a. (R. *sujet*). Ranger sous sa domination. *Ass. un peuple, une province.* — Fig. *Ass. ses passions. Sa bonté lui assujettit tous les cœurs.* || Astreindre, obliger. *Les règles de l'art assujettissent l'ouvrier. Il est assujetti à des travaux pénibles. Les devoirs de sa charge l'assujettissent beaucoup.* || Arrêter une chose de telle sorte qu'elle soit solidement fixée et sans mouvement. *Ass. un mât. Ass. une pièce de bois.* || * T. Art vétérin. Lier et contenir un animal afin de pouvoir pratiquer sur lui une opération ou faire un pansement. = s'Assujettir. v. pron. S'astreindre, se soumettre. *S'ass. à la règle, aux usages, à la mode. S'ass. aux fantaisies, aux caprices de quelqu'un.* = Assujetti, ie, part. *Cette table est mal assujettie.* || *Être assujetti, fort assujetti*, Être astreint par les devoirs de sa place à une assiduité de tous les instants. = Syn. Voy. Asservir.

Obs. gram. — Plusieurs lexicographes veulent qu'on écrive *Assujétir*, *Assujétissant*, et *Assujétissement*. Cette manière d'orthographier ne saurait être condamnée : toutefois nous avons suivi l'autorité de l'Académie, qui n'a fait ici que se conformer à l'usage le plus généralement suivi, et qui d'ailleurs a seule le droit de faire règle.

ASSUJETTISSANT, ANTE. adj. Qui astreint, qui exige une assiduité constante. *C'est un métier ass., une place assujettissante.*

ASSUJETTISSEMENT. s. m. État de ce qui est assujetti. *L'ass. d'un pays.* || État de contrainte habituelle. *C'est un grand ass. Il ne peut souffrir cet ass. Je ne supporterai jamais des assujettissements de ce genre. — L'ass. aux modes, à l'étiquette, aux usages*, etc. La nécessité de s'y conformer. *Les assujettissements de la grandeur, de la cour.*

Syn. *Sujétion.*—Il y a toujours de la contrainte dans l'*assujettissement*; la *sujétion* peut être volontaire. Le premier de ces termes marque le désir de se soustraire à la force, au joug qui pèse sur nous ; dans le second, on ne trouve que l'idée de soumission. L'*ass.* provient d'une puissance qui s'impose et maintient sa volonté. Le plus souvent la *sujétion* naît de l'habitude, des besoins, des convenances.

ASSUMER. v. a. (lat. *ad*, pour [soi]; *sumere*, prendre). Ne s'emploie qu'au fig. et dans cette locut. *Ass. la responsabilité d'une chose*, ou *Ass. sur soi la responsabilité*, etc., Prendre sur soi la responsabilité, etc. = Assumé, ée. part.

ASSURANCE. s. f. Certitude. *On ne peut plus douter de cette nouvelle, on en a une entière ass. J'ai l'ass. d'obtenir cette place.* || Confiance. *Vous pouvez prendre cette étoffe en toute ass. — Il n'y a point d'ass., il n'y a nulle ass. à prendre en lui*, On ne peut se fier à lui. || Promesses, protestations par lesquelles on s'efforce d'inspirer à une personne de la confiance, de l'espoir. *Ce ne sont pas là de vaines assurances, des assurances en l'air. Il m'a donné mille assurances de son attachement, de sa fidélité, de son dévouement. J'ai reçu l'ass. d'obtenir cet emploi.* || Aplomb, hardiesse. *Il ne craint rien, il parle avec ass. Cet orateur n'a pas encore assez d'ass. Une noble ass.* || Sûreté. *Je l'ai mis en lieu d'ass. C'est ce qui fait l'ass. du pays.* || Obligation, gage, nantissement, sûreté qu'on donne à quelqu'un avec qui l'on traite. *Je vous donnerai une bonne ass. C'est un homme dont il est prudent d'exiger des assurances.*

Enc. — On donne le nom d'*Ass.* à un contrat par lequel une personne s'engage, moyennant une certaine rétribution, à payer *une certaine somme à une autre personne, dans le cas d'un* évènement prévu et spécifié dans l'acte. Les contractants sont respectivement désignés par les noms d'*Assureur* et d'*Assuré*. L'acte fait entre les parties est ce qu'on appelle une *Police d'ass.* La rétribution payée par l'assuré a reçu le nom de *Prime*, et l'évènement prévu qui donne lieu à l'exécution du contrat de la part de l'assureur, a reçu celui de *Sinistre*. La prime peut consister en une somme une fois payée (*prime fixe*), ou en une contribution annuelle (*prime annuelle* ou *annuité*). Le rôle d'assureur est généralement rempli par des sociétés commerciales fondées dans ce but spécial.

Tous les calculs relatifs aux assurances reposent sur la probabilité de la perte de l'objet assuré. En effet, la situation relative de l'assureur et de l'assuré peut être comparée mathématiquement à celle de deux joueurs dont les chances sont inégales, et qui veulent compenser cette inégalité par celle de leurs mises. Or, cette compensation a lieu toutes les fois que le rapport de ces mises est égal à celui des chances respectives. Si nous supposons, par ex., une partie entre deux joueurs dont l'un a 99 chances contre l'autre 1, il y a 99 à parier contre 1, que le premier gagnera ; sa mise devra donc être 99 fois plus forte que celle du second si l'on veut égaliser les chances. Ainsi, les enjeux réunis formant 100 fr. le premier joueur devra risquer 99 fr., tandis que le second ne mettra que 1 fr. au jeu. Il en est de même d'un assureur qui s'engage à payer une somme de 100 fr. dans le cas de la destruction d'un objet déterminé, lorsque la probabilité de cette destruction est égale à 1/100 : ses chances favorables sont alors égales à 99, et il peut parier 99 contre 1, que le cas funeste n'arrivera pas. Par conséquent la prime de l'assuré devra être la quatre-vingt-dix-neuvième partie de ce que risque l'assureur, ou la centième partie de la somme totale qui doit appartenir finalement à l'un ou à l'autre. S'il était possible d'admettre qu'en faisant en même temps cent opérations semblables, l'assureur ne dût en rencontrer qu'une seule de funeste, il est évident qu'en recevant cent primes de 1 fr., il n'aurait ni profit ni perte en payant 100 fr. pour l'objet perdu. *Dans cet état de* choses, il n'aurait qu'à exiger une prime un peu plus forte pour obtenir un bénéfice. Mais la probabilité 1/100 ne signifie pas que, sur chaque centaine d'opérations, il y aura nécessairement une opération mauvaise. Il pourra arriver, au contraire, que plusieurs centaines d'opérations soient toutes heureuses, et que tout à coup les évènements malheureux se succèdent rapidement. Ainsi, l'on a observé, par ex., que sur deux mille bâtiments baleiniers sortis des ports d'un royaume pendant une certaine période de temps, vingt n'avaient pas reparu, et l'on en a conclu qu'il s'en perd un sur cent. La probabilité qu'un baleinier en partance ne reviendra pas, est donc 1/100. Est-ce à dire qu'il s'en perdra chaque année un sur cent ? Évidemment non. Plusieurs campagnes pourront se passer sans désastre ; deux cents ou trois cents vaisseaux pourront rentrer au port sans accident, puis trois ou quatre vaisseaux pourront manquer sur la quatrième centaine. Tout ce que l'on peut conclure de cette probabilité 1/100, c'est que sur un grand nombre d'opérations du même genre, le cas funeste se réalisera dans le rapport de 1 à 99, la probabilité d'obtenir ce rapport augmentant avec le nombre d'opérations embrassées. Aussi l'assureur ne peut-il espérer une exacte compensation des chances de gain et de perte qu'en étendant le cercle de ses opérations. D'ailleurs, les primes doivent être calculées de manière à le dédommager non-seulement de ses risques généraux, mais encore à lui payer l'intérêt de ses fonds et ses frais d'administration.

Un système d'ass., pour être parfait, doit être basé sur une somme considérable de nombres pris dans le temps et dans l'espace. Ainsi, par ex., si l'on voulait fonder une ass. contre la grêle, il ne suffirait pas de considérer la fréquence des cas et la somme des dommages causés dans un département dans une seule année ou même dans un laps de dix ans ; il faudrait encore les considérer sur tout le territoire de la France et pendant une suite d'années bien plus considérable, afin d'obtenir une moyenne approximative. En conséquence, une société d'ass., pour être solide, doit étendre autant que possible sa sphère d'action, et être constituée pour une longue série d'années. Les sociétés d'assurances de tout genre auront atteint mathématiquement leur but, lorsqu'elles auront fait disparaître tout ce qu'il y a d'aléatoire pour elles-mêmes dans leurs opérations. On y est déjà parvenu pour les assurances sur la vie, grâce à la découverte empirique des lois de la mortalité humaine.

Au point de vue de la sécurité publique et du bien-être général, il est désirable que le système des assurances se développe sur une aussi large échelle que possible, et qu'il s'applique au *plus grand nombre possible d'éventualités. Plus il y a de* valeurs assurées, plus les assurés sont certains d'être indemnisés en cas de sinistre ; et grâce à cette *solidarité* que l'ass. établit entre tous ceux qui y ont recours, elle peut devenir un puissant élément d'harmonie sociale. La Grande-Bretagne est, jusqu'à ce jour, le pays de l'Europe où les bienfaits de l'ass. sont le mieux compris par toutes les classes de la population. Il y a une vingtaine d'années, la taxe payée au gouvernement par les compagnies d'ass. s'élevait annuellement à près de 22 millions de francs, d'où l'on déduit que la somme des valeurs de tout genre assurées dans le royaume dépassait 14 milliards de francs.

On divise généralement les assurances, d'après leur objet, en trois grandes classes : 1° *Assurances maritimes ;* 2° *Assurances terrestres ;* 3° *Assurances sur la vie.* Nous allons donner quelques détails sur chacune d'elles.

Assurances maritimes. — L'ass. maritime a pour but de garantir l'expéditeur d'un navire contre les risques de mer, c.-à-d. contre la perte du bâtiment et de sa cargaison, contre les détériorations et avaries de toute nature qui peuvent atteindre fortuitement le vaisseau ou les marchandises dont il est chargé. L'assureur s'engage à rembourser à l'assuré le montant des pertes que ce dernier pourra éprouver. Le taux de la prime à payer par l'assuré varie nécessairement suivant la longueur du voyage, les parages dans lesquels il a lieu, la saison de l'année, l'état de paix ou de guerre, la solidité du bâtiment, la réputation du capitaine, la nature des marchandises, etc. Le *contrat d'ass. étant de sa nature aléatoire, toutes les conventions* faites entre les parties sont nulles, s'il est établi qu'au moment de la signature de l'acte, l'une des parties connaissait la perte du navire ou son arrivée au lieu de sa destination. Il en est de même dans le cas où il y aurait eu de la part de l'assuré quelque réticence ou fausse déclaration propre à tromper l'assureur sur l'étendue ou la nature du risque, et cela, lors même que la réticence ou la déclaration frauduleuse n'aurait exercé aucune influence sur la perte ou l'avarie de l'objet assuré. La matière des assurances maritimes est régie par le titre 10 du livre II du C. de comm., qui n'est lui-même, à quelques améliorations près, que la reproduction de l'ordonnance de la marine de 1681. Notre cadre nous interdit d'exposer les dispositions d'une loi d'un intérêt aussi spécial. — Les assurances maritimes sont toutes à prime fixe, du moins en France. Dans tous les pays commerçants, il existe des compagnies plus ou moins puissantes qui s'occupent spécialement des opérations de ce genre. Ces sociétés ne réalisent souvent qu'une minime portion de leur capital ; mais les membres qui en font partie sont toujours astreints à verser, quand le besoin l'exige, les sommes pour lesquelles ils se sont engagés. Il existe aussi des assureurs particuliers ; mais ces derniers, dans l'intérêt de leur propre sécurité, n'assurent jamais qu'une partie du navire ou de sa cargaison, et ils préfèrent, avec raison, multiplier leurs assurances. Certaines compagnies agissent de la même manière. — Les assurances maritimes paraissent avoir été connues et pratiquées dans l'antiquité, du moins dans quelques villes célèbres par leur commerce. Elles furent imaginées de nouveau au moyen-âge, et usitées à Anvers, Amsterdam, Barcelone, etc. Vers le milieu du XVI° siècle, il en existait plusieurs à Londres. Aujourd'hui, il n'est pas de cité maritime de quelque importance qui n'en compte plusieurs dans son sein.

Assurances terrestres. — Cette classe comprend les assurances contre l'incendie, la grêle, les épizooties, etc. Celles contre les incendies occupent le premier rang.

Assurances contre l'incendie. — Cette sorte d'ass. est la plus répandue dans notre pays, et les formes qu'elle affecte sont variées. La première ass. contre l'incendie des maisons fut fondée à Londres en 1684. En France, on voit paraître quelques essais de ce genre dans la seconde moitié du XVIII° siècle ; mais c'est seulement de 1816 que date véritablement chez nous l'établissement de ce système d'assurances. Les compagnies fondées dans ce but sont nombreuses, attendu que les bases sur lesquelles reposent leurs opérations sont maintenant bien connues. En effet, quoique les incendies semblent se reproduire sans aucune régularité quand on considère un territoire peu étendu, l'expérience démontre que, dans un grand pays, le nombre des incendies et des maisons détruites par le feu, est sensiblement le même chaque année. — Ici, tout comme dans les assurances maritimes, l'assureur doit tenir compte, pour la fixation de la prime, d'une foule de circonstances, telles que le mode de construction de la maison assurée, la nature des matériaux (bois, fer, pierre, ardoise, chaume), sa destination et son usage, sa position isolée et loin de tout secours ou dans une ville populeuse, etc. En conséquence, il établit une classification minutieuse de tous les cas particuliers de risques, qui lui sert de base pour établir une classification correspondante de *primes*. Le taux de la prime à payer par l'assuré est donc déterminé par deux éléments, la valeur de l'objet assuré et les risques particuliers d'incendie auxquels il est exposé. La prime reste fixe et invariable, quelles que soient les chances, bonnes ou mauvaises, subies par les compagnies d'assurances à prime. Ces compagnies sont formées par des capitalistes qui réunissent un fonds social pour la garantie de leurs opérations. Elles sont assez nombreuses et se font une concurrence assez vive pour qu'on n'ait pas à craindre que, dans le but de se procurer des bénéfices exagérés, elles élèvent outre mesure le taux de leurs primes.

Au reste, il *existe un autre mode d'ass. contre l'incendie, qui* offre des avantages particuliers, mais qui a aussi ses désavantages, nous voulons parler de l'*Assurance mutuelle*. Ici ce sont les assurés eux-mêmes qui se garantissent réciproquement contre les pertes résultant de l'incendie : aussi n'ont-ils pas de contribution annuelle à payer, sauf une très-faible prime pour couvrir les frais généraux d'administration. Il n'est fait appel aux assurés que dans le cas où il faut réparer le dommage ou la perte causée à l'un d'eux. Alors la répartition du chiffre de l'indemnité se fait entre tous les associés, au prorata de la valeur pour laquelle chacun d'eux est assuré. Il n'est pas besoin de dire que cette valeur a été, lors de l'admission de chaque personne dans l'association, déterminée d'après l'estimation intrinsèque des objets assurés, et d'après les risques particuliers auxquels ils sont exposés. — Le système de la mutualité a cet avantage d'exclure toute idée de spéculation individuelle, et la contribution éventuelle payée par l'assuré est toujours exactement proportionnelle à l'étendue des désastres à réparer. Mais il a un inconvénient, c'est que l'assuré peut rester parfois assez longtemps sans avoir rien à payer, et tout à coup se voir obligé de contribuer pour une somme assez considérable. En outre, une ass. mutuelle peut difficilement étendre ses opérations sur une vaste surface de pays ; et c'est encore là un sérieux désavantage dans le cas d'un vaste incendie, tel que celui de la ville de Salins en 1825.

Voici quelles sont les conditions générales formulées dans toutes les polices d'ass. contre l'incendie. L'ass. porte sur toutes les causes ordinaires d'incendie, y compris le feu du ciel ; elle *s'étend à toutes les propriétés mobilières et immobilières.* Sont exceptés les cas d'incendie causés par guerre, invasion, émeutes, volcans et tremblements de terre. En cas d'explosion ou de détonation autre que celle de la foudre, s'il ne s'ensuit pas un incendie, il n'est rien dû à l'assuré ; s'il en résulte un incendie, il lui est seulement tenu compte du dommage causé par l'incendie. — On assure le *Risque locatif* et le *Recours du voisin*, c.-à-d. qu'en cas d'incendie, l'assureur couvre la responsabilité du locataire chez lequel le feu s'est déclaré, tant à l'égard de son propriétaire qu'à l'égard des autres locataires de la même maison. — Les dépôts et fabriques de poudre, les pierreries, les *lingots, l'or et l'argent monnayé ne sont assurés à aucune condition.* — Les dentelles, cachemires, bijoux, médailles, tableaux, statues, peuvent être assurés ; mais chaque objet de ce genre doit être désigné et décrit dans la police d'assurance. — A l'égard des fabriques, des usines, de leur mobilier industriel et des marchandises qu'elles contiennent, ainsi qu'à l'égard des récoltes non battues et des fourrages, les sociétés d'ass. ne répondent des dommages que jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes. — L'ass. ne garantit l'assuré que contre la *perte réelle* qu'il a éprouvée. Les estimations portées dans la police, l'élévation de la prime payée, etc., ne peuvent être invoquées par l'assuré comme une preuve ou même comme une presomption en faveur de l'étendue de sa perte. C'est ce qu'ignorent la plupart des assurés : aussi les voit-on exagérer à l'envi la valeur de leurs propriétés immobilières et surtout mobilières, au grand profit des compagnies à prime qui perçoivent alors une annuité plus considérable, sans augmentation de risque et de responsabilité.

Assurances diverses. — Le nombre des cas auxquels peut s'appliquer le système de l'ass. est presque illimité ; mais si l'on excepte les assurances dont nous venons de parler, et celles sur la vie dont il va être question tout à l'heure, les données scientifiques et expérimentales sont trop insuffisantes pour que l'on puisse fonder sur des bases sérieuses des établissements solides et puissants. Les *Assurances sur la grêle* sont dans ce cas. La statistique des désastres qu'elle cause n'est pas complète, et la science météorologique n'est pas assez avancée pour nous dire les lois de ce redoutable phénomène. Néanmoins, il est d'observation que certaines parties de notre territoire sont rarement frappées par la grêle, tandis que d'autres sont presque périodiquement éprouvées par ce fléau, et quelquefois sur un espace immense. Aussi, en temps ordinaire, les compagnies perçoivent des primes très-fortes ; et s'il survient des sinistres graves, s'élevant à quelques dizaines de millions, elles en sont quittes pour déposer leur bilan. Il n'y a qu'un moyen de parer dans une certaine mesure à ces difficultés, c'est la fusion de toutes les compagnies en une seule, et l'extension de l'ass. à la presque totalité des récoltes. — Ce que nous venons de dire s'applique également aux *Assurances sur les bestiaux*, c.-à-d. *contre les Épizooties. Elles sont sujettes à des mécomptes semblables,* et elles ne peuvent devenir sûres et solides qu'à la condition de la généralisation du système. La première compagnie d'ass. contre la grêle a été fondée à Toulouse, vers la fin du siècle dernier. — Nous nous contenterons de citer, pour mémoire, les assurances contre le *recrutement*, les *faillites*, les pertes de *frais de procès*, les *non-valeurs de location*, les *accidents causés par les voitures*, etc. En Angleterre, il en existe aussi contre les *accidents de chemins de fer.*

ASSURANCES SUR LA VIE. — Elles comprennent deux genres de contrats différents, quoique basés sur les mêmes principes, ce sont les *Assurances en cas de mort* et les *Assurances en cas de vie.*

1° *Assurances en cas de mort.* — Dans ce genre de contrat, l'*assureur*, moyennant le versement d'une certaine somme ou le payement annuel d'une certaine prime, garantit un capital ou une rente payable *à la mort de l'assuré*, à sa veuve, à ses enfants, à ses héritiers ou à toutes autres personnes, au choix de cet *assuré*. Ici l'ass. ne produit son effet qu'au décès de l'assuré ; elle ne lui profite pas personnellement ; elle lui donne seulement en échange des sommes dont il fait le sacrifice, la satisfaction de savoir qu'après lui, ceux dont il est le soutien et qui peut-être perdraient à sa mort toutes leurs ressources, seront mis en possession d'une rente ou d'un capital dont le chiffre est proportionné à l'importance de la somme une fois versée, ou au taux de la prime annuelle payée par lui à la compagnie d'ass. — Le capital ou la rente ainsi assurés sont dus par la compagnie du moment où elle a touché, soit la somme fixe une fois payée comme prix de l'ass., soit la première prime annuelle convenue. Un homme de trente ans, par ex., fait assurer sa vie pour une somme de 10,000 fr. payable à ses héritiers au jour de sa mort ; il doit payer à cet effet une somme de 249 fr. par an. Qu'il vienne à mourir immédiatement après avoir effectué le versement de sa première annuité, la compagnie aura reçu 249 fr. et néanmoins elle devra payer 10,000 fr. aux héritiers de l'assuré.

L'ass., en cas de mort, peut se faire dans trois conditions différentes ; elle peut être : *Pour la vie entière*, c.-à-d. pour toute la durée de l'existence de l'assuré ; *Temporaire*, c.-à-d. pour un temps déterminé ; *De survie*, dans le cas où une personne désignée survivra à l'assuré.

A. — *Ass. sur la vie entière.* Elle a pour caractère l'invariabilité de l'annuité qui demeure la même, une fois qu'elle a été fixée d'avance, en raison de la somme assurée et de l'âge de l'assuré. Il doit la payer jusqu'au terme du contrat, c.-à-d. jusqu'à sa mort. Ainsi, un homme âgé de trente-six ans, pour assurer de cette manière à ses héritiers un capital de 30,000 fr., doit payer pendant toute sa vie une annuité de 875 fr. S'il meurt après avoir payé seulement la première annuité, sa famille reçoit immédiatement le capital stipulé. Le même individu aurait pu aussi assurer le même capital à sa famille, au moyen d'un versement unique de 13,154 fr. L'utilité de cette forme d'ass. est trop évidente pour qu'il soit besoin d'entrer dans aucun développement.

Tableau des prix d'un capital de 1,000 *francs exigible au décès de l'assuré.*

Age de l'assuré.	Payement unique.	Payement annuel.
21 ans.	347 fr. 90 c.	20 fr. 10 c.
25	370 10	22 10
30	399 10	24 90
35	431 50	28 40
40	468 60	32 80
45	511 30	38 70
50	559 40	46 60
55	611 60	57 10
60	666 30	71 30

B. — *Ass. temporaire.* Les conditions de cette assurance sont les mêmes que celles de l'ass. sur la vie entière ; seulement, lorsque le terme convenu est expiré, si l'assuré est vivant, la compagnie est libérée envers lui de toute obligation. Voici un ex. de l'avantage qu'offre cette forme d'ass. dans certaines circonstances de la vie. Un médecin, âgé de quarante ans, qui a une belle clientèle, se croit certain de créer, dans l'espace de dix ans, la fortune et le bien-être de sa famille. Néanmoins il réfléchit que, si la mort vient à le surprendre avant ce temps, il laissera peut-être ses enfants dans une situation précaire. Afin de prévenir ce malheur, il fait assurer sur sa vie, pour une période de dix années, une somme de 100,000 fr. pour laquelle *il aura à payer chaque année une annuité de* 2,120 *fr.* Or, de deux choses l'une. Si l'assuré est encore vivant à l'expiration de cette période, il aura dépensé sans profit un capital de 21,120 fr., lequel reste acquis à la compagnie en raison des risques qu'elle a courus ; mais alors il aura sans doute réalisé ses espérances, et assuré par son travail l'avenir de ses enfants. S'il meurt, au contraire, pendant la période de dix ans, il leur laissera le bénéfice de son ass., c.-à-d. 100,000 fr.

C. — *Ass. de survie.* Ici l'assureur s'engage à payer un capital ou à servir une rente à une personne désignée par l'*assuré*, mais seulement dans le cas où cette personne survivrait à l'assuré. *Un mari veut laisser à sa femme, dans le cas où il mourrait* avant elle, un capital de 20,000 fr., afin de lui garantir une position indépendante. Il a 40 ans ; elle en a 30. Il lui suffira de payer annuellement, tant qu'il vivra, une prime de 580 fr., et, à son décès, quelle que soit l'époque où il arrive, la femme recevra les 20,000 fr. assurés. Un fils âgé de 30 ans est le seul appui de sa vieille mère, qui a atteint la soixantaine. Quoiqu'il soit probable qu'il lui survivra, il est à craindre cependant que le contraire n'ait lieu et que sa mort ne plonge la malheureuse femme dans la plus profonde misère. Au moyen d'une prime annuelle de 116 fr., le fils garantira à sa mère, pour le cas où l'ordre de la nature serait interverti, *une rente viagère de 1,000 fr. Dans* ces deux exemples, si la personne désignée meurt avant la personne qui a payé les primes, celles-ci restent acquises à l'assureur, délié par ce décès de toute obligation. — Voyez le Tableau en tête de la colonne qui suit.

2° *Assurances en cas de vie.* — Cette classe d'assurances diffère essentiellement des assurances en cas de mort. En effet, comme celles-ci sont toujours subordonnées à la condition du décès de l'individu *assuré*, elles ne peuvent profiter qu'à ses héritiers ou ayants-droit. Elles sont donc le mode de placement le plus avantageux pour toute personne (père, mère, enfant) qui, étant l'unique soutien de ceux qui lui sont chers, veut, par une sage prévoyance, assurer leur avenir, au cas où elle mourrait avant eux. Dans l'ass. en cas de vie, au contraire, c'est l'*assuré* lui-même qui touche le bénéfice de l'ass. Aussi cette forme d'ass. s'adresse-t-elle spécialement aux célibataires, aux époux sans enfants, qui désirent doter leur vieillesse de plus d'aisance. De toutes les assurances en cas de vie, la plus connue est la constitution de *rentes viagères*, c'est-à-dire payables pendant la durée de la vie. Comme le rentier fait dans cette opération l'abandon complet de son capital en échange de la rente qu'on lui sert, il obtient nécessairement un intérêt plus élevé que s'il faisait valoir le même capital, en conservant la propriété de celui-ci. Ce placement en viager est ce qu'on appelle vulgairement un *placement à fonds perdu.*

Tableau des primes annuelles à payer, dans l'ass. sur vie, pour assurer au survivant désigné un capital de 100 *fr. ou une rente annuelle de* 10 *fr.*

AGE		PRIME ANNUELLE	
du survivant.	de l'assuré.	pour le capital.	pour la rente
30	30	2,09	2,60
	40	2,90	3,58
	50	4,27	5,49
	60	6,77	9,15
	65	8,72	12,05
	70	11,36	16,04
40	30	1,91	2,11
	40	2,69	2,88
	50	4,05	4,46
	60	6,57	7,61
	65	8,53	10,15
	70	11,19	13,67
50	30	1,78	1,62
	40	2,47	2,16
	50	3,77	3,34
	60	6,29	5,83
	65	8,26	7,89
	70	10,95	10,78
60	30	1,66	1,16
	40	2,25	1,52
	50	3,41	2,30
	60	5,82	4,05
	65	9,78	5,54
	70	10,48	7,69
70	30	1,54	0,78
	40	2,04	0,99
	50	3,03	1,47
	60	5,21	2,56
	65	7,06	3,52
	70	9,69	4,91

Les rentes viagères se divisent en trois classes : *Rentes viagères* pures et simples ; *Rentes viagères constituées sur deux têtes ; Rentes viagères différées.*

A. — *Rentes viagères pures et simples.* Elles se constituent par le versement d'un capital quelconque dans la caisse d'une compagnie d'assurances. La rente servie par celle-ci est d'autant *plus forte que la somme versée est plus considérable et que* l'âge de l'assuré est plus avancé.

Rentes viagères immédiates sur une seule Tête, calculées au taux de 4 *p.* 0/0 *par an.*

(Le tableau ci-après donne la rente d'un placement de 100 fr. suivant l'âge du rentier, de 40 à 80 ans.)

Age.	fr. c.	Age.	fr. c.	Age.	fr. c.	Age.	fr. c.
40	6,10	50	7,46	60	9,51	70	12,00
41	6,22	51	7,62	61	9,74	71	12,25
42	6,32	52	7,80	62	9,95	72	12,51
43	6,44	53	7,99	63	10,16	73	12,80
44	6,56	54	8,19	64	10,41	74	13,03
45	6,69	55	8,40	65	10,68	75	13,31
46	6,83	56	8,60	66	10,94	76	13,57
47	6,98	57	8,84	67	11,20	77	13,83
48	7,13	58	9,07	68	11,47	78	14,13
49	7,30	59	9,28	69	11,73	80	14,86

B. — *Rentes viagères sur deux têtes.* Une rente viagère constituée sur deux têtes revient soit en totalité, soit en partie, suivant les conventions faites avec l'assureur, à celui des deux rentiers qui survit à l'autre. *Cette opération convient à deux* époux sans enfants, à deux frères, etc. Ainsi un homme âgé de 60 ans, marié à une femme âgée de 50, verse à une compagnie un capital de 20,000 francs ; la rente viagère constituée sur leurs deux têtes est de 1980 francs. Deux ans après ce versement, la femme meurt ; le mari veuf jouit de la même rente viagère jusqu'à sa mort.

C. — *Rentes viagères différées.* Ce genre d'ass. consiste à verser soit en un seul payement, soit en plusieurs payements successifs, une somme dont on consent à ne pas recevoir la rente, pendant un temps déterminé. Ce terme expiré, l'assuré touche une rente viagère qui rentre dans les conditions générales des *rentes viagères pures et simples.* Seulement elle est d'autant plus considérable que le terme du payement a été plus éloigné. Les rentes viagères différées conviennent surtout aux personnes d'un âge peu avancé, qui, vivant de leur travail ou de leur *industrie, peuvent se priver* de l'intérêt de leur capital pendant un certain nombre d'années. Un des avantages de cette espèce de rentes, c'est qu'elles peuvent être constituées aussi bien par le payement de primes annuelles que par le versement d'un capital. La *Caisse des retraites*, créée et dirigée par l'État, est exactement basée sur le principe des rentes viagères différées, et remplit à l'égard de ses déposants absolument les mêmes fonctions que les compagnies d'assurances à l'égard de leurs assurés. Voy. *Caisse de* RETRAITE.

Nous venons d'exposer les principales opérations auxquelles donne lieu l'application du système des assurances à la vie humaine ; *mais nous avons toujours* supposé que les *assurés* avaient affaire à des assureurs ou à des compagnies d'ass. à prime, parce que, chez nous, l'ass. à prime est de beaucoup la plus usitée. Cependant il existe aussi des sociétés d'ass. sur la vie fondées sur le principe de la *mutualité.* C'est même sur cette base qu'a été créée à Londres, en 1706, la première institution d'ass. sur la vie, laquelle existe encore aujourd'hui. (Il importe de bien distinguer les *sociétés Tontinières* des *sociétés mutuelles d'assurance sur la vie*, quoique souvent on désigne indifféremment l'une ou l'autre de ces associations par l'un ou l'autre de ces noms ; mais il y a là erreur de langage. Voy. TONTINE.) Théoriquement, le *principe de la mutualité* offre plus d'avantages aux assurés qu'une compagnie propriétaire à prime ; dans l'application, il offre d'assez grandes difficultés de détail et exige une comptabilité fort compliquée. En outre, sa réalisation n'est possible que dans un pays où les hommes comprennent les bienfaits de l'association. Afin de combiner jusqu'à un certain point les avantages des deux systèmes, on a imaginé un mode d'*ass. mixte*, d'après lequel les assurés participent dans une certaine proportion aux bénéfices de la compagnie, sans toutefois pouvoir jamais devenir solidaires des pertes qu'elle pourrait éprouver. Cette participation en mode mixte a pour effet, soit de diminuer les primes, le capital exigible au décès restant le même, soit d'augmenter ce capital, les primes restant invariables. Ce mode mixte est pratiqué en France par plusieurs compagnies d'assurances sur la vie. — Nous avons dit que le premier établissement d'assurances sur la vie datait de 1706 et avait été fondé en Angleterre, où les institutions de ce genre sont fort nombreuses et comptent une multitude d'assurés dans toutes les classes de la société. Les tentatives faites pour les introduire en France en 1787 échouèrent, et notre plus ancienne société d'assurances sur la vie date seulement de 1819.

Il demeure prouvé, par l'examen des tarifs des compagnies d'assurances et par le relevé de leurs opérations, qu'en dernière analyse, elles payent à chaque assuré soit en cas de mort, soit en cas de vie, des intérêts plus élevés que ceux qu'il pourrait obtenir par toute autre combinaison. En conséquence, on se demande comment il est possible que les compagnies puissent remplir leurs obligations, non-seulement sans perte aucune, mais encore en réalisant d'importants bénéfices? — Le fait s'explique aisément par les trois circonstances qui suivent : 1° les compagnies placent immédiatement au taux d'intérêt le plus avantageux qu'il leur est possible, toutes les sommes qui leur sont versées, et elles replacent aussi sur-le-champ tous les intérêts que leur produisent les dites sommes (Voy. aux mots ANNUITÉ et INTÉRÊT, avec quelle rapidité se multiplient les capitaux placés à intérêt composé); 2° comme la mort frappe inégalement les individus assurés de même âge, si les uns touchent beaucoup plus qu'ils n'ont versé, les autres versent plus que la compagnie n'aura à payer ; dans certains cas même, la compagnie, après avoir reçu des sommes considérables, se trouve n'avoir rien à rembourser. Elle établit donc une compensation dans chaque catégorie de contrats ; les excédants de recettes servent à combler la différence qui existe entre la faible somme que certains assurés, morts prématurément, auront payée, et le capital garanti par la compagnie ; 3° celle-ci, en outre, afin de diminuer ses propres risques, se sert de tables de mortalité différentes, quand elle calcule les sommes qui doivent lui être payées, et quand elle calcule celles qu'elle aura elle-même à rembourser. Dans le premier cas, elle se sert, par ex., des tables de Duvillard qui donnent une mortalité rapide, et, dans le second, de celles de Deparcieux, qui donnent une mortalité plus lente. Ainsi un homme âgé de trente ans se présente à une compagnie d'assurances pour faire garantir un capital quelconque payable à ses enfants au moment de son décès. Le taux de la prime annuelle, demandée par la compagnie, se calcule comme si l'assuré avait seulement trente années à vivre (Tables de Duvillard), et par conséquent à payer sa prime annuelle ; mais pour déterminer le capital qu'elle aura à payer aux héritiers, la compagnie calcule comme si le même assuré devait atteindre l'âge de soixante-sept ans (Tables de Deparcieux) (voy. MORTALITÉ). — On voit donc qu'il n'y a rien d'arbitraire dans les opérations d'assurances sur la vie, et qu'une compagnie bien dirigée doit toujours être capable de remplir ses engagements.

ASSURÉMENT. adv. Certainement, sûrement.

ASSURER. v. a. (Bas. lat. *assecurare*, de *securus*, sûr). Rendre ferme, fixe, stable. *Ass. avec des étais un mur qui menace ruine. Ass. un plancher. Ass. une statue sur son piédestal. Le vent agite ce volet, il faut l'ass.* ‖ *Ass. la main*, Rendre la main ferme et sûre. *Il faut qu'un chirurgien s'exerce pour s'ass. la main. Dessinez beaucoup si vous voulez ass. votre main.* — Fig., *Ass. sa contenance, son visage*, Prendre une contenance, un visage ferme. ‖ Rendre ferme, résolu ; Accoutumer à ne point s'effrayer. *L'habitude d'entendre le canon assure les soldats. Il tire des coups de pistolet aux oreilles de son cheval pour l'ass.* Peu us. ‖ Affermir, consolider, fortifier. *Ass. sa fortune, sa puissance. Ass. un pays contre ses voisins.* ‖ Rendre une chose certaine, en garantir le maintien, *Ce traité assure la paix. L'indépendance du juge assure la liberté des citoyens. Ce mariage assure le bonheur de sa fille.* ‖ Prendre les mesures nécessaires pour qu'une chose ne manque pas au besoin. *Ass. des vivres à une armée. Ass. la subsistance d'une ville. Il s'est assuré des provisions pour six mois.* ‖ Affirmer, certifier une chose. *Il assure un mensonge aussi hardiment qu'une vérité. Cette femme assure qu'elle n'a que vingt ans. Il assurait n'être pas sorti de chez lui.* ‖ *Ass. quelqu'un de sa reconnaissance, de son dévouement, de son respect*, Lui faire des protestations de reconnaissance, etc. On dit de même, *Vous pouvez l'ass. que je lui suis très dévoué.* ‖ *Ce qu'il a déjà fait pour vous nous assure de ses bonnes intentions à votre égard*, Nous est un garant de ses bonnes intentions, etc. *Nous sommes assurés du succès*, Nous avons la certitude du succès. ‖ T. Droit. Garantir un droit, faire qu'il ne périclite pas. *Ass. le douaire d'une femme. Ass. une hypothèque, une créance.* — *Ass. à quelqu'un une rente, une pension*, Les assigner sur des fonds sûrs. — Faire une donation, tester en faveur de quelqu'un. *Il assura tous ses biens à son neveu après sa mort.* ‖ Se dit en parlant Des parties entre lesquelles est intervenu un contrat d'assurance. *J'ai assuré, j'ai fait ass. mon navire et sa cargaison. C'est la compagnie des assurances mutuelles qui a assuré cette maison contre l'incendie. Ses terres sont assurées contre la grêle.* — Par ellipse, on dit, *J'ai assuré mon fils*, en parlant d'une assurance contre les chances du recrutement. ‖ T. Mar. *Ass. son pavillon*, Tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. ‖ T. Manége. *Ass. la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à souffrir le mors sans donner des signes d'impatience. = s'ASSURER. v. pron. S'affermir. *Assurez-vous bien dans cette position. Il faut d'abord vous ass. sur votre cheval.* ‖ Être persuadé, avoir la certitude, la confiance que..... *Je m'assure qu'il fera ce qu'il m'a promis. Assurez-vous que je viendrai. Qui peut s'ass. d'être toujours heureux?* ‖ Avec les prépositions *dans* et *en*, sign. Mettre sa confiance. *Malheur à celui qui ne s'assure que dans ses richesses! Il faut s'ass. en Dieu.* ‖ Se procurer la certitude d'un fait. *Assurez-vous de cette nouvelle avant de la répandre. Je m'assurerai s'il a dit la vérité. Il s'est assuré que tout cela était faux.* ‖ *S'ass. de quelqu'un*, Prendre les moyens convenables pour le déterminer à faire ce que l'on désire. *C'est de cet homme que votre affaire dépend ; si vous voulez qu'elle réussisse, assurez-vous de lui.* — *S'ass. de quelqu'un*, sign. quelquefois L'arrêter, l'emprisonner. *On s'est assuré de lui. On s'est assuré de sa personne.* — * Poétiq. *S'ass. contre quelqu'un*, Prendre des mesures pour empêcher l'effet de sa malveillance, de son inimitié. ‖ *S'ass. d'une chose*, Prendre les moyens nécessaires pour en être le maître, pour l'avoir à sa disposition. *Ce général s'est assuré de ce poste. Je me suis assuré d'une barque.* = ASSURÉ, ÉE. part. *Cette poutre est mal assurée. Sa main est assurée. Sa perte est assurée. Son revenu est bien ass. Navire ass. Marchandises assurées.* ‖ Adject. Hardi, sans crainte. *Contenance, mine assurée. Regards assurés.* ‖ Infaillible, incertain, inévitable. *Signe, présage ass. Il a pris des moyens assurés.* ‖ Qui met en sûreté. *Un rempart ass. Une retraite assurée.* ‖ Se prend quelquefois en mauvaise part, et alors se met ordin. devant le subst. *Un ass. voleur, un ass. menteur.* ‖ S'emploie subst. pour désigner Celui qui a fait assurer son navire, sa maison, etc. *L'assureur et l'ass.* = Syn. Voy. AFFERMIR et AFFIRMER.

ASSUREUR. s. m. Celui qui assure les navires, les maisons, etc. Voy. ASSURANCE.

* **ASSURGENT, ENTE.** adj. (lat. *ad*, vers ; *surgere*, monter). T. Bot. Même signification qu'*Ascendant*.

* **ASTACIENS.** s. m. pl. T. Zool. Voy. ÉCREVISSE.

* **ASTARTÉ.** n. p. T. Myth. — s. f. T. Zool.

Enc. — *Astarté* était le nom d'une divinité phénicienne regardée comme la reine du ciel. Dans l'Écriture sainte, elle est appelée *Astaroth*. Nous savons fort peu de choses sur son culte et sur les attributs qu'on luit assignait. D'après les auteurs anciens, le culte rendu à Ast. avait beaucoup d'analogie avec celui que les Grecs rendaient à *Vénus*, et les attributs de ces deux divinités étaient à peu près les mêmes. Il est même probable que le culte d'Ast., sous le nouveau nom de Vénus, a été emprunté par les Grecs aux Phéniciens. Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que l'île de Chypre, l'une des résidences favorites de Vénus, fut longtemps possédée par les Phéniciens, et célèbre alors par le temple d'Astarté. — Les zoologistes modernes ont donné ce nom mythologique à un mollusque conchifère de la famille des *Cardiacés*. Voyez ce mot.

* **ASTATIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἄστατος, instable). T. Phys. Voy. MAGNÉTISME.

* **ASTÉLIE.** s. f. T. Bot. Voy. JONCACÉES.

* **ASTEMME.** s. m. T. Zool. Voy. GÉOCORISES.

ASTER. s. m. (On prononce l'R.) (gr. ἀστήρ, étoile), et * **ASTÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

ASTÉRIE. s. f. (gr. ἀστήρ). T. Zool. Voy. ÉCHINODERME. ‖ * T. Minér. Voyez ASTÉRISME.

ASTÉRISME. s. m. T. Astr. Ce mot s'employait autrefois dans le sens de Constellation.

Enc. — On désigne sous le nom d'*Ast.*, un phénomène lumineux, observé d'abord sur le *Saphir*, pierre précieuse du groupe des *Corindons*, qui possède la propriété, lorsqu'il est exposé à une vive lumière, de réfléchir une étoile à six rayons, appelée *Astérie*. Ces rayons forment entre eux des angles égaux et partent d'un centre commun, comme s'ils étaient produits par l'intersection de trois droites lumineuses également espacées, qui se croiseraient en un même point. Le même phénomène se manifeste, lorsque la lumière, au lieu d'être réfléchie par le saphir, est placée derrière la pierre et regardée à travers sa substance. L'ast. n'est pas particulier au saphir ; il s'observe aussi dans le grenat, l'émeraude, etc. — La cause de ce phénomène est restée longtemps ignorée ; mais Saussure et Babinet ont montré qu'il est dû à la structure cristalline du minéral. Les pierres qui produisent l'astérisme, présentent des séries de stries ou de solutions de continuité linéaires, tant à l'intérieur de la masse qu'à sa superficie, et ces stries sont elles-mêmes le résultat de l'accroissement intermittent ainsi que de la structure intime du cristal. Chaque ligne de stries se comporte à l'égard de la lumière comme un petit miroir plan, de forme linéaire ; les rayons lumineux sont donc réfléchis perpendiculairement à la direction de ces petits miroirs. Lorsque deux systèmes de stries semblables se croisent à angles droits, les lignes lumineuses sont au nombre de deux ; elles se croisent alors à angles droits, et l'on a une étoile à quatre rayons. Si la pierre précieuse est, comme le saphir, formée de lames dont les bords figurent trois rangs de miroirs linéaires se croisant à angles égaux entre eux, on voit paraître une étoile à six rayons.

Une expérience des plus simples vient confirmer cette explication de l'ast. Si l'on regarde la lumière d'une bougie à travers une plaque de verre sur laquelle on a tracé des raies parallèles, on aperçoit une bande lumineuse perpendiculaire à leur direction. Si l'on coupe ces raies à angles droits par d'autres stries parallèles, on aura une étoile à quatre rayons. Enfin, quand on trace trois séries de raies, de façon à former sur le verre une multitude de triangles tous semblables et égaux, il se produit trois bandes lumineuses et par conséquent une étoile à six rayons. Enfin, l'examen microscopique et le mode de clivage des cristaux qui offrent le phénomène de l'ast., achèvent de confirmer la théorie ci-dessus.

C'est encore par une considération de même genre que l'on explique deux autres phénomènes lumineux, appelés *Cercle parhélique* et *Couronne*, qui s'observent dans certains cristaux. Le premier se voit dans ceux qui présentent déjà le phénomène de l'ast. ; il consiste en un cercle lumineux passant par la flamme qui sert de point de mire. Le second offre la forme d'une couronne circulaire régulière qui entoure le centre lumineux. Ces deux phénomènes sont produits par des séries de stries ou de lignes miroitantes parallèles à l'axe de la substance cristalline.

ASTÉRISQUE. s. m. (gr. ἀστερίσχος, petite étoile). T. Impr. Signe en forme d'étoile (*) qu'on emploie pour indiquer un renvoi ou pour avertir le lecteur d'une chose convenue. Ainsi, dans cet ouvrage, la présence d'un ast. avertit que le mot ou l'acception que ce signe précède, ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

* **ASTÉROÏDE.** s. m. (gr. ἀστὴρ, astre ; εἶδος, ressemblance). T. Astr. Nom générique donné aux nombreuses planètes télescopiques situées entre la planète de Mars et celle de Jupiter. V. PLANÈTE et AÉROLITHE.

* **ASTÉROÏDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **ASTÉROSTEMME.** s. m. (gr. ἀστήρ ; στέμμα, couronne). T. Bot. Voy. ASCLÉPIADACÉES.

* **ASTHÉNIE.** s. f. (gr. ἀ priv. ; σθένος, force). T. Méd. Voy. ADYNAMIE.

* **ASTHÉNIQUE.** adj. 2 g. Qui présente les caractères de l'ashénie. *Maladie asth. Phénomènes asthéniques.*

ASTHMATIQUE. adj. 2 g. (On pron. *azmatique*). Qui a un asthme, qui est sujet à l'asthme. ‖ S'emploie subst. *C'est un asthmatique.*

ASTHME. s. m. [On pron. *Azme.*] (gr. ἆσθμα, difficulté de respirer). T. Méd.

Enc. — L'*Asthme* ne peut se définir que par ses symptômes. C'est une affection caractérisée par une respiration difficile, fréquente, et accompagnée de convulsions des muscles respirateurs, par l'absence presque constante de fièvre, enfin, par sa marche intermittente et par ses accès qui reviennent à des époques irrégulières et souvent fort éloignées, dans l'intervalle desquelles la respiration est tout à fait libre. — L'accès survient en général la nuit, et sans s'être annoncé par des symptômes précurseurs. Il débute par un sentiment de compression et de resserrement de la poitrine. Si le malade est couché, il se met aussitôt sur son séant. La respiration, d'abord lente, devient de plus en plus difficile. Alors il fait tous ses efforts pour dilater la poitrine. Il s'accroche aux corps solides qui sont près de lui. Les inspirations sont brusques et presque aussitôt interrompues. Le malade est dans un état d'anxiété extrême ; il croit à chaque instant qu'il va suffoquer. En même temps, il éprouve une toux fréquente, interrompue et non suivie d'expectoration. Son visage est tantôt pâle, tantôt coloré ; sa peau se couvre de sueur ; ses pieds et ses mains se refroidissent. La seule modification que présente la circulation, c'est un peu plus de fréquence dans le pouls, qui devient en outre plus petit et plus serré. La durée ordinaire de l'accès est de trois à quatre heures. Quand celui-ci est parvenu à son maximum d'intensité, le malade commence à tousser plus librement. et l'expectoration devient plus facile et plus abondante. Ce dernier phénomène marque la fin de l'accès et se trouve bientôt suivi d'une détente générale.

On distingue deux espèces d'ast. L'une a reçu le nom d'ast *idiopathique* ou *essentiel*, parce que sa cause physique échappe entièrement à nos moyens d'investigation ; l'autre est appelée ast. *symptomatique*, parce qu'il accompagne une lésion matérielle dont il paraît dépendre. Le plus souvent on l'observe à la suite d'une maladie organique du cœur, de l'aorte ou du poumon. — Les causes de l'ast. essentiel sont relatives, soit aux accès, soit à la maladie elle-même. Les accès sont le plus souvent provoqués par les grandes variations atmosphériques, par l'influence de l'air humide, par celle d'un vent sec, mais animé d'une grande vitesse, par l'action des odeurs fortes ou de certains gaz, ainsi que par toutes les causes qui agissent spécialement sur le système nerveux, comme les peines morales, les passions violentes, etc. Les causes de l'affection elle-même sont fort obscures. Cependant l'influence prédisposante de l'hérédité, de l'âge et du sexe est bien constatée. La maladie attaque surtout les individus du sexe masculin parvenus à l'âge moyen de la vie. — Le pronostic de l'ast. symptomatique est subordonné à celui de la lésion organique primitive. *Celui de l'ast. essentiel n'a rien de grave.* Quelque pénibles que soient les accès, ils n'empêchent pas les malades d'atteindre un âge avancé. — Le traitement doit nécessairement se déterminer d'après la même considération. Dans l'ast. symptomatique, le traitement est dirigé contre la maladie que l'ast. accompagne. Dans l'ast. idiopathique, le traitement se compose de moyens hygiéniques et de moyens thérapeutiques. On doit spécialement insister sur les premiers, car il importe avant tout d'éloigner des malades tout ce qui est de nature à favoriser le retour des accès. Il faut qu'autour d'eux la température soit tempérée et toujours égale, que l'air ne soit ni trop sec ni agité, que leur nourriture soit simple et de facile digestion, que les boissons alcooliques et excitantes soient absolument proscrites. Les vêtements chauds, l'*usage de la flanelle, les frictions*, en un mot, tous les moyens propres à entretenir une légère irritation à la surface cutanée, sont généralement utiles. Quant aux agents thérapeutiques, les plus puissants sont ceux qui modifient l'état du système nerveux, tels que les antispasmodiques et les narcotiques. Parmi ces derniers, la stramoine et la belladone sont ceux qui comptent le plus de succès.

Outre les deux espèces d'ast. dont nous venons de parler, les auteurs décrivent encore, sous le même nom, deux dyspnées convulsives qui attaquent exclusivement l'enfance. L'une est appelée *Ast. aigu de Millar*, et l'autre *Ast. de Kopp*, *Ast. de Hirsch* ou *Ast. thymique*. Ces deux affections ne paraissent pas différer essentiellement et ne sont, à notre avis, que deux formes *un peu différentes de la même maladie. Leurs causes sont complétement* ignorées. L'opinion qui attribue l'ast. de Kopp à l'hypertrophie du thymus (d'où le nom d'ast. thymique), n'est qu'une pure hypothèse appuyée sur un petit nombre de faits douteux.

* **ASTICOT.** s. m. T. Pêche. Larve d'insecte servant d'appât pour la pêche. Se dit principalement des larves qui pullulent dans les viandes gâtées.

ASTICOTER. v. a. Contrarier, tracasser quelqu'un sur de petites choses. *Il ne cesse d'as. ces enfants.* Fam. = s'Asticoter. v. pron. *Ces enfants s'asticotent sans cesse.* Fam. = Asticoté, ée. part.

* **ASTOME.** adj. 2 g. (gr. ἀ priv.; στόμα, bouche). T. Hist. nat. Qui n'a pas de bouche.

ASTRAGALE. s. m. (gr. ἀστράγαλος). T. Anat. Nom de l'un des os du pied. Voy. Squelette. || T. Bot. Voy. Légumineuses. || T. Archit. Moulure ronde qui embrasse l'extrémité supérieure d'une colonne, ainsi que le représente la Fig. ci-dessous, prise d'une colonne du théâtre de Marcellus, à Rome. Lorsque cette moulure est employée ailleurs, comme dans la corniche, on l'appelle *Baguette*.

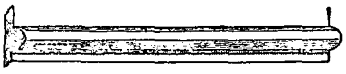

ASTRAL, ALE. adj. Qui se rapporte aux astres. *Année astrale*, locution peu usitée qui a la même signif. qu'*Année sidérale.* || *Lampe astrale.* Voy. Lampe.

* **ASTRANCE.** s. f. T. Bot. Voy. Ombellifères.

* **ASTRAPÉE.** s. m. T. Entom. Voy. Brachélytre.

* **ASTRAPIE.** s. f. (gr. ἀστραπή, éclat). T. Ornith. Voy. *Oiseaux de* paradis.

ASTRE. s. m. (gr. ἀστρον). Se dit de Tous les corps célestes en général. *Le mouvement des astres. Le cours des astres. L'aspect des astres. Observer les astres.* — *L'as. du jour*, Le soleil. — *L'as. de la nuit*, La lune. — En parlant Des corps célestes, par rapport à leur influence prétendue sur les corps terrestres, et particulièrement sur les destinées de l'homme, on dit : *As. bénin. As. favorable. Il est né sous un as. malheureux. Consulter les astres. L'inspection des astres. Lire dans les astres.* || *Cette femme est belle comme un as.*, Elle est extrêmement belle. — Au fig., on dit dans le même sens, *C'est un as.*; mais cette loc. a vieilli.

ASTRÉE. s. f. * On nomme quelquefois ainsi la Constellation de la *Vierge.* — C'est aussi le nom d'une planète télescopique découverte par Hencke. V. Planète. || T. Zool. Genre de polypes. Voy. Zoanthaires.

ASTREINDRE. v. a. (lat. *ad*, à; *stringere*, lier). Obliger, soumettre. *Ast. quelqu'un à des travaux pénibles, à des conditions déraisonnables.* = s'Astreindre. v. pron. *Je ne veux pas m'ast. à ces lois tyranniques. Il ne peut s'ast. aux usages du monde.* = Astreint, einte. part. = Conjug. Voy. Peindre.

* **ASTRÉPHIE.** s. f. T. Bot. Voy. Valérianées.

ASTRICTION. s. f. (lat. *astrictio*, resserrement). T. Physiol. Se dit du Resserrement qu'éprouvent les tissus sous l'action de certaines substances.

* **ASTRINGENCE.** s. f. T. Méd. Propriété qui caractérise les substances dites *Astringentes*.

ASTRINGENT, ENTE. adj. T. Méd. || S'emploie aussi subst. au masc.

Enc. — On donne le nom d'*Astringents* à des médicaments qui jouissent de la propriété de resserrer, de condenser les tissus organiques avec lesquels on *les met en contact. Leur action sur* l'économie peut se manifester par des effets locaux et par des effets généraux. Les effets locaux sont, les uns primitifs, les autres secondaires. Une substance astringente appliquée immédiatement sur la peau, sur une muqueuse, sur une plaie, diminue le diamètre des vaisseaux capillaires, tarit les sécrétions locales, détermine le refroidissement de la partie, lequel s'accompagne de pâleur, et cause une sensation particulière de resserrement et d'astriction. L'effet secondaire est précisément l'inverse de l'effet primitif. La chaleur et la rougeur de la partie reviennent et augmentent graduellement; la sensibilité devient plus vive; le tissu devient plus ferme et plus dense qu'avant l'application du médicament. Mais pour que cette réaction se produise, il faut que le contact du médicament ne soit *pas trop prolongé. Dans* le cas contraire, si l'ast. employé est énergique, la lumière des vaisseaux capillaires s'efface; la circulation se suspend; le resserrement et la condensation du tissu persistent; celui-ci perd sa vitalité, et *reste frappé* de mortification, ou, pour mieux dire, il éprouve une sorte de *tannage* qui le préserve de la décomposition et de la gangrène. — Lorsque les astringents sont administrés à l'intérieur, leurs effets sont parfaitement en harmonie avec ceux que produit leur application locale. A petite dose, ils causent dans la bouche, l'œsophage et l'estomac, une sensation d'astriction singulière et caractéristique, à laquelle succède en général un appétit extraordinaire. Ils diminuent la sécrétion intestinale, déterminent de la constipation, et suppriment la transpiration cutanée. A dose plus élevée, *ils provoquent des nausées*, des vomissements et des *crampes* d'estomac qui se propagent jusqu'au tube intestinal. Ils peuvent même déterminer des accidents graves; c'est qu'alors le médicament n'agit plus simplement comme astringent, mais comme irritant et, pour certaines substances, comme escarotique.

La médecine, en effet, administre comme astringents des substances fort diverses. Les unes sont minérales, les autres sont végétales. Parmi les premières, nous citerons l'alumine et différents sels alumineux, l'oxyde et le sulfate de zinc, l'acétate et le sous-acétate de plomb, le borax, l'acide sulfurique et l'acide nitrique. Les principaux astringents végétaux sont, le tannin, l'écorce de chêne, la noix de galle, le cachou, le ratanhia, la gomme kino, la bistorte. *Dans la pharmacie, on désigne sous le* nom d'*Espèces astringentes*, un mélange de racines de bistorte et de tormentille avec de l'écorce de grenadier. Malgré ce qu'ils ont de commun dans leur mode d'action, tous ces médicaments ne doivent *pas* s'employer indifféremment les uns pour les autres : les uns, par ex., conviennent mieux pour l'usage externe, les autres pour l'usage interne. Tel ast. peut être employé comme agent de substitution et même comme caustique léger; tel autre agit aussi comme tonique; un troisième agit en outre comme tempérant. Les circonstances dans lesquelles la médecine a recours aux astringents, sont très variées. Ils sont surtout employés à l'extérieur dans le cas d'inflammations légères et superficielles, et dans celui d'hémorrhagies externes. Quant à leur administration *interne, elle est principalement recommandée* dans les hémorrhagies atoniques, ainsi que dans les catarrhes et flux chroniques.

* **ASTRODERME.** s. m. (gr. ἄστρον, étoile; δέρμα, peau). T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

ASTROÏTE. s. f. (gr. ἄστρον). T. Zool. Voy. Zoanthaires. || Espèce de pierre à laquelle la magie orientale attribuait *de grandes* vertus. C'était vraisemblablement une variété de corindon présentant le phénomène de l'*Astérisme*.

ASTROLABE. s. m. (gr. ἄστρον; λαμβάνω, je prends).

Enc. — Ainsi que l'indique son nom, l'*Ast.* est un instrument qui sert à observer les astres et à déterminer les latitudes et les longitudes. Son invention est due à Hipparque, célèbre astronome grec qui vivait au IIe siècle de notre ère. Il se compose de deux cercles ou d'un plus grand nombre de cercles, qui ont un centre commun et qui sont inclinés, les uns par rapport aux autres, de manière à permettre à l'astronome d'observer en même temps dans les différents cercles de la sphère. Si, par ex., les différents cercles sont à angles droits, l'instrument donnera à la fois la longitude et la latitude, ou l'ascension droite et la déclinaison de l'astre. Sous cette forme, l'instrument est appelé astr. *armillaire*. Ptolémée le réduisit à un surface plane, à laquelle il *donna le nom de planisphère;* de là vient que dans les temps modernes le terme d'ast. a quelquefois servi à désigner un planisphère, ou la projection stéréographique de la sphère sur le plan d'un de ses grands cercles. L'ast. est aujourd'hui complétement tombé en désuétude, car l'équatorial, l'instrument des hauteurs, le théodolite, etc., servent aux mêmes fonctions et les remplissent beaucoup mieux.

* **ASTROLÂTRE.** s. et adj. 2 g. (gr. ἄστρον; λάτρευω, je révère). Qui adore les astres. = * Astrolâtrie. s. f. Culte des astres. Voy. Sabéisme.

ASTROLOGIE. s. f. (gr. ἄστρον; λόγος, science).

Enc. — *De tous* les secrets que l'homme a désiré connaître, aucun n'a autant excité sa curiosité que celui de l'avenir. Plus les desseins de la Providence lui ont semblé impénétrables, plus il a entouré d'estime et de confiance les imposteurs qui se sont vantés de les avoir devinés. Que de mensonges, que d'erreurs, depuis les oracles des devins et des sibylles de l'antiquité, jusqu'au baquet magnétique de Mesmer et aux prédictions de nos tireurs de cartes ! Ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre, même de nos jours, c'est que la science humaine a ses limites, et que, dès qu'on les franchit, il n'y a plus que des hypothèses arbitraires, où l'imagination se donne libre carrière. En présence même des aberrations intellectuelles de notre époque, nous avons presque perdu le droit de nous étonner du long règne de l'astrol. et de ce crédit sans bornes qu'elle possède encore chez certains peuples de l'Asie. Dans l'origine, l'*astrol. ne se distinguait pas de l'astronomie*, et les deux *mots*, *dont* l'étymologie est à peu près la même, s'employaient indifféremment l'un pour l'autre. Tant qu'elle resta confondue avec l'astronomie, l'astrol. eut un côté vrai, la science des mouvements des corps célestes. Suivant Lalande, c'est seulement à l'époque de saint Clément d'Alexandrie, c.-à-d. au IIe siècle de notre ère, que l'on commença à distinguer l'astronomie de l'astrol., en réservant le premier de ces termes pour désigner la science positive qui traite du mouvement des astres, et en appliquant le second à la vaine et superstitieuse étude des prédictions et des horoscopes. On ajoute souvent au mot astrol. l'épithète de *judiciaire*, parce que les adeptes de cet art prétendu se proposent de porter des jugements sur les événements futurs. Il est *juste, toutefois, de reconnaître que l'astronomie*, qui démontre si bien la frivolité et l'inanité de ces prédictions, a dû longtemps à l'astrol. ses principaux progrès. Dans la préface de ses *Tables Rudolphines*, Képler fait observer que l'astrol., toute folle qu'elle est, est la fille d'une mère sage, et que la fille folle est indispensable pour soutenir et faire vivre sa mère.

On présume que l'astrol. judiciaire a pris naissance dans la Chaldée, et que de là elle a passé en Perse, dans l'Inde et en Egypte, d'où elle fut ensuite transportée en Grèce, en Italie et dans le reste du monde. Les Juifs ne surent pas toujours s'en défendre. Dans la Grèce, nous voyons Hippocrate et Galien, à l'exemple sans doute des prêtres égyptiens, faire de l'astrol. l'un des fondements de la médecine. Quant aux Romains, peuple *enclin à tous les genres de superstition*, ils adoptèrent avec empressement les spéculations astrologiques. Néanmoins, à aucune époque, elles ne furent en aussi grand honneur qu'au moyen-âge. Pendant que l'alchimie poursuivait sans relâche le grand œuvre, l'astrol. découvrait dans le ciel les signes qui devaient présider aux destinées des rois, amener les catastrophes et le bouleversement des empires. Mais, plus d'une fois, les événements donnèrent à cette vaine science de cruels démentis. Ainsi elle avait décrété la fin du monde pour le mois de septembre de l'an 1186; rien ne vint, comme *on le pense bien*, justifier cette sinistre prédiction. Le monde, épouvanté pendant plusieurs années, se réjouit de l'erreur des astrologues; cependant sa confiance en eux ne diminua point. Aussi vit-on, quel*ques siècles plus tard, un professeur* d'astronomie allemand, Stoffler, annoncer, sans hésitation, un nouveau déluge pour le mois de février 1524. Les peuples tremblèrent d'effroi. Pourtant, en dépit de la prédiction du fameux astrologue, le mois de février se passa comme à l'ordinaire; il fut même remarquable par sa sécheresse.

Les prédictions astrologiques étaient fondées sur les *Aspects*, c.-à-d. sur les positions où se trouvaient le soleil, la lune et les planètes les uns par rapport aux autres, soit au moment de la naissance, soit à quelque autre *période critique de l'existence* d'une personne, et sur certaines influences que l'on attribuait arbitrairement à chacun des corps célestes. Dans le but de faciliter la détermination des aspects, toute l'étendue du ciel, visible ou invisible, était divisée en douze parties égales par l'horizon, par le méridien et par quatre autres cercles passant par les points nord et sud de l'horizon, et par les points de l'équateur qui sont à la distance de 30 et de 60 degrés du méridien, quelquefois aussi par le premier vertical et par l'écliptique, car à ce sujet, la pratique des astrologues n'était pas uniforme. Ces espaces égaux se nommaient les douze *Maisons* du ciel; les cercles qui les circonscrivaient s'appelaient *Cercles de position*. Ces cercles de position étaient supposés fixes et immo*biles, de sorte qu'un corps céleste, par* l'effet de la rotation diurne, parcourait dans l'espace d'un jour chacune des douze maisons célestes. La première maison était comprise entre l'horizon oriental et le premier cercle de position, en avançant vers l'est; par conséquent, la septième commençait à l'horizon occidental, et la dixième au méridien ou au point culminant de l'écliptique. On donnait le nom d'*Horoscope* au commencement de la première maison, ou au point de l'écliptique qui se levait au moment même de l'observation. La première maison était la maison de *vie;* la deuxième, celle de la *richesse; la troisième*, celle des *frères;* la quatrième, celle des *parents;* la cinquième, celle des *enfants;* la sixième, celle de la *santé;* la septième, celle du *mariage;* la huitième, celle de la *mort;* la neuvième, celle de la *religion; la dixième*, celle des *dignités;* la onzième, celle des *amis;* la douzième, celle des *ennemis*. Chaque maison du ciel avait pour seigneur un corps céleste particulier. On admettait, en outre, qu'il y avait entre elles de grandes différences sous le rapport de la puissance. Ainsi, la première maison était la plus puissante; après elle venait la dixième; de sorte que de deux planètes également puissantes sous tous les autres rapports, celle qui se trouvait dans la maison la plus puissante l'emportait sur l'autre.

Après avoir préalablement considéré cette division du ciel, il reste encore à étudier les *aspects* ou les *configurations* des corps célestes doués d'influences. L'*aspect*, ainsi que le définit Képler, est l'angle formé par les rayons émanés de deux planètes et se *rencontrant* à la terre, et qui ont la propriété d'exercer quelque influence naturelle. Les anciens reconnaissaient cinq aspects qu'ils indiquaient par des signes particuliers, savoir : la *conjonction* ☌, l'*opposition* ☍, le *trine* △, le *quadrile* □, et le *sextile* ⚹. Ces noms et ces signes, outre quelques autres ajoutés à des époques plus récentes, sont encore aujourd'hui employés dans nos almanachs. Dans l'aspect de conjonction, l'angle fait par les deux planètes est 0 ; dans l'opposition, il est de 180°. Le trine est le tiers d'un cercle ou 120° ; le quadrile égale 90°, et le sextile 60°. Relativement à leur influence, les aspects se divisaient en *bénins, malins* et *indifférents*. Le quadrile et l'opposition étaient considérés comme malins et malfaisants ; le trine et le sextile étaient bénins et propices ; la conjonction était un aspect indifférent. Il ne reste plus qu'à attribuer certaines influences à chacune des planètes, et à supposer que tous les animaux, tous les végétaux, tous les pays, etc., sont soumis à leur empire, et l'on aura une idée de la nature de l'art astrologique. Les influences attribuées aux corps célestes sont d'ailleurs tout aussi arbitraires que celles assignées aux aspects par les astrologues. Saturne étant de toutes les planètes alors connues la plus éloignée du soleil, on supposa naturellement qu'il était de nature froide ; Jupiter, Vénus et la Lune étaient tempérés et bénins; Saturne et Mars étaient considérés comme les plus dangereux de tous les astres. Quant au Soleil et à Mercure, ils participaient de l'une et de l'autre de ces propriétés, selon les circonstances. Au reste, la manière dont s'exerçaient ces influences variait à l'infini, selon les maisons du ciel que les planètes occupaient à un moment donné.

Il serait aujourd'hui tout à fait oiseux de réfuter sérieusement le système d'influences imaginaires et de règles arbitraires qui constituait l'astrol. La science (le simple bon sens aurait dû suffire,) en a si bien démontré l'inanité, qu'il n'est personne, à cette heure, qui ajoute foi aux prédictions astrologiques. Cependant il n'y a pas encore deux siècles que le règne de cette superstition a cessé. Depuis l'époque de la renaissance, nous voyons des hommes éminents dans la science, Cardan, Copernic, Tycho-Brahé, Regiomontanus, préconiser cet art de déceptions ; nous voyons des souverains, Louis XI, Catherine de Médicis, Charles-Quint, consulter avec respect les astrologues. Ce dernier, même, prescrivit l'enseignement de cette prétendue science. A la naissance de Louis XIV, l'astrologue de la cour tira son horoscope avec toute la gravité requise par son emploi. Jusqu'à l'année 1705, les rédacteurs de la *Connaissance des Temps* crurent nécessaire de s'excuser de ce que cet ouvrage ne contenait aucune prédiction astrologique, en disant que jamais l'Académie des sciences n'avait reconnu la solidité des règles données par les anciens pour découvrir l'avenir au moyen de l'observation des astres. Un fait plus surprenant encore, c'est que les premières tables lunaires calculées d'après la théorie de Newton, avaient été destinées à servir aux observations astrologiques.

ASTROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'astrologie. *Prédictions astrologiques.* || *Figure ast.*, Description de l'aspect général des astres au-dessus de l'horizon au moment de l'observation.

ASTROLOGUE. s. m. Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire. || Fig. et prov., *Ce n'est pas un grand ast.*, se dit D'un homme qui n'est pas fort habile dans sa profession.

* **ASTROLOME.** s. m. (gr. ἄστρον ; λῶμα, bordure). T. Bot. Voy. ÉPACRIDÉES.

* **ASTROMÈTRE.** s. m. (gr. ἄστρον ; μέτρον, mesure). T. Astr. Voy. HÉLIOMÈTRE.

* **ASTRONIE.** s. f. T. Bot. Voy. MÉLASTOMÉES.

ASTRONOME. s. m. Celui qui est versé dans l'astronomie.

ASTRONOMIE. s. f. (gr. ἄστρον, astre ; νόμος, loi).

Enc. — L'*Ast.* est la science des astres. Elle comprend toutes les notions relatives aux corps célestes, à leurs mouvements, à leur répartition dans l'espace, à leurs distances mutuelles, à leur constitution physique, et à l'influence réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres.

Il n'existe aucune branche des connaissances humaines dans laquelle les résultats paraissent, autant que dans l'ast., contredire les impressions que nous recevons par la voie des sens. La première inspection des cieux nous conduit presque irrésistiblement à nous figurer que nous sommes placés au centre d'une sphère étoilée qui dans sa révolution diurne emporte avec elle tous les corps célestes. Mais les changements de position relative que quelques-uns des plus remarquables d'entre ces corps éprouvent continuellement, démontrent bientôt qu'ils n'appartiennent pas tous à la même sphère. Des observations ultérieures et le raisonnement nous amènent à conclure que la révolution quotidienne apparente du firmament n'est qu'une illusion produite par la rotation diurne de l'astre que nous habitons. La terre, en outre, au lieu de rester fixée au centre de cette sphère, tourne autour du soleil avec une vitesse de plus de 30 kilomètres par seconde. Le soleil, dont les dimensions apparentes sont si peu considérables, est un corps dont le volume est 1,326,480 fois plus grand que celui de la terre, et il est éloigné de notre planète de plus de 150 millions de kilom. Les étoiles, qui même dans les meilleurs télescopes ne nous apparaissent que comme des points lumineux, sont des corps de même nature que le soleil ; et très-probablement la plupart d'entre elles le surpassent en grandeur.

Des différentes classes de corps célestes. — L'immense majorité des corps célestes semblent fixés dans le firmament et conserver invariablement les mêmes positions relatives. Ce sont les *Étoiles fixes.* Une seconde classe de corps célestes comprend les astres en très-petit nombre qui changent continuellement de position relativement aux étoiles, et accomplissent une révolution complète de la sphère dans un espace de temps plus ou moins grand. On les appelle *Planètes*, d'un mot grec qui signifie *errants*. Les planètes décrivent des orbites elliptiques presque circulaires autour du soleil. Quelques-unes sont accompagnées d'autres corps plus petits qui tournent autour d'elles, comme la lune autour de la terre, et qui ont reçu le nom de *Satellites*, mot qui signifie *gardes*. Dans une troisième classe, on range certains corps qui diffèrent singulièrement de ceux que nous venons de nommer, et qui présentent parfois des apparences fort extraordinaires : ce sont les *Comètes*. De même que les planètes, les comètes obéissent à l'attraction du soleil, mais les orbites qu'elles décrivent sont excessivement allongées, et nous n'apercevons guère ces astres que lorsqu'ils sont près du soleil. C'est pourquoi les comètes ne nous apparaissent en général qu'à des intervalles fort éloignés ou incertains, et ne sont visibles que très-peu de temps. Aussi ne connaissons-nous que bien imparfaitement leur constitution physique. Le soleil, les planètes, les satellites et les comètes forment un système dont tous les membres sont unis entre eux et agissent les uns sur les autres conformément à la loi de la gravitation universelle. V. ÉTOILES, SOLEIL, PLANÈTES, COMÈTES, etc.

Utilité de l'astronomie. — La simple curiosité, indépendamment de tout but d'utilité pratique, aurait suffi pour porter les hommes à étudier les mouvements de la vaste machine qui semble rouler au-dessus de leurs têtes ; mais les applications de l'ast. aux affaires de la vie sont si nombreuses et si importantes qu'une connaissance exacte des principes de cette science est presque indispensable à la société. 1° C'est par l'observation des mouvements des corps célestes que nous pouvons déterminer les positions relatives des divers points de la surface de la terre, fixer les latitudes et les longitudes géographiques, et arriver à connaître la forme et les dimensions de la planète que nous habitons. 2° C'est à l'ast. que nous sommes redevables de tous les avantages que nous procure la navigation. Sans une connaissance exacte des positions et des mouvements des corps célestes, il serait impossible au marin de traverser l'Océan et de s'aventurer sans danger hors de la vue des côtes. Grâce à l'ast., il peut diriger sa marche d'une manière assurée vers le lieu qu'il se propose d'atteindre ; et l'Océan, qui, sans cette science, présenterait une barrière insurmontable aux relations des peuples qui habitent des contrées éloignées, est devenu au contraire *la grande route des nations.* 3° L'ast. nous donne les moyens d'établir les divisions du temps nécessaires pour régler les actes de la vie civile et fixer les époques chronologiques. La révolution diurne de la sphère nous fournit la plus simple division du temps, le jour ; la révolution de la lune nous donne le mois ; celle du soleil détermine l'année ; et les diverses configurations des planètes nous donnent des périodes de toutes grandeurs.

Divisions de l'ast. — D'après la définition que nous avons donnée de l'ast., on peut diviser naturellement cette science en trois parties : la première, qui s'occupe de la description des lieux ainsi que des mouvements des corps célestes, a été appelée par Cournot *Ast. géométrique;* la deuxième, qui remonte des mouvements célestes aux forces motrices et qui détermine les causes de ces mouvements par les lois de la mécanique, a reçu le nom de *Mécanique céleste;* la troisième, qui traite spécialement de la constitution physique des astres, comparée à celle de notre planète, a été nommée *Ast. physique*. Néanmoins, ce dernier terme est plus souvent employé comme synonyme de *Mécanique céleste.* — On a encore divisé l'ast. en *Ast. pratique* et en *Ast. théorique.* La première comprend tout ce qui a rapport à l'observation des astres et à la détermination de leurs lieux apparents. Ainsi, la théorie des instruments astronomiques, la manière de s'en servir, la recherche des différentes corrections à apporter aux résultats des observations pour les dégager des chances d'erreur dont elles peuvent être affectées, appartiennent à cette branche de la science. L'ast. théorique expose les différents rapports des corps célestes entre eux, comme leur position relative, leur éloignement, leur vitesse, et s'applique par conséquent à décrire la véritable forme de l'univers. On a aussi donné le nom d'*Ast. systématique* à cette partie de l'ast. théorique qui s'occupe de la composition ou systématisation des éléments recueillis à l'aide de l'observation immédiate, qui déduit par ex. la science des mouvements réels de la connaissance des mouvements apparents. Dans l'ast. systématique nous trouvons l'*Ast. sphérique*, qui explique les phénomènes célestes d'après cette hypothèse que la terre est au centre d'une sphère dont les astres occupent la surface ; l'*Héliostatique*, qui part de la théorie du soleil immobile au centre de l'univers, et l'*Ast. proprement dite,* qui est basée sur les fameuses lois de Képler. — L'*Ast. nautique* est la partie de l'ast. dont la connaissance est nécessaire aux navigateurs pour se diriger en pleine mer. Enfin, on nomme *Uranographie* la description du ciel.

Histoire de l'Ast. — L'étude des cieux a occupé l'attention des hommes à toutes les époques. Dans les temps les plus éloignés dont l'histoire fasse mention, les sages de la Chaldée et les prêtres de l'Égypte avaient déterminé d'une manière assez exacte la durée de l'année solaire. Ils avaient même déterminé, en comparant une longue série d'observations écrites ou traditionnelles, des périodes de temps après lesquelles les éclipses de soleil et de lune reviennent à peu près dans le même ordre. Ils étaient, par conséquent, en état de prédire ces phénomènes. S'il fallait ajouter foi à Simplicius, qui écrivait au VIe siècle de notre ère et qui rapporte le fait d'après Porphyre, lequel vivait dans le IIIe siècle, Callisthène aurait, par l'ordre d'Alexandre le Grand, et pendant l'expédition de ce conquérant en Asie, envoyé de Babylone à Aristote un recueil d'observations astronomiques faites par les Chaldéens 2500 ans avant J.-C. Sans admettre ce fait, qui est plus que douteux, on peut regarder comme authentiques les observations d'éclipses de lune faites à Babylone dans les années 719 et 720 avant notre ère, observations qui sont citées dans l'*Almageste* de Ptolémée. Les Chinois et les Indiens étudièrent aussi de bonne heure l'ast. On sait quel bruit firent à la fin du siècle dernier les fameuses *Tables indiennes* basées sur deux époques, dont l'une remonte à 3102 ans et l'autre à 1491 ans avant notre ère ; mais il a été démontré que ces tables avaient été calculées après coup.

Il paraît que les Grecs puisèrent dans l'Inde et dans l'Égypte leurs premières notions astronomiques ; mais les plus anciens philosophes de la Grèce épuisèrent leur imagination en vaines spéculations sur la formation et la nature de l'univers. Toutefois les noms des constellations qu'ils nous ont transmis avec leurs cosmogonies, prouvent qu'ils s'étaient occupés de la distribution des principales étoiles. Thalès de Milet (né 640 ans avant J.-C.), fondateur de l'école ionienne, enseigna le premier, dans la Grèce, la sphéricité de la terre, reconnut l'obliquité de l'écliptique, expliqua les vraies causes des éclipses et en prédit une. Pythagore (né vers 590 avant J.-C.) développa les principes admis dans l'école ionienne, en y ajoutant l'explication des deux mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil. Il compléta ces notions si justes du vrai système du monde, par l'hypothèse du mouvement régulier des comètes et de toutes les planètes autour du soleil. Son école enseignait aussi, sans doute d'après lui, que les planètes étaient habitées, et que les étoiles étaient autant de soleils placés au centre d'autant de systèmes planétaires. Malheureusement Pythagore n'exposa sa doctrine que dans un langage mystérieux et obscur. Méton et Euctémon observèrent le solstice d'été l'an 432 avant J.-C. Dans le siècle suivant, Pythéas de Marseille (vers 300 avant J.-C.) mesura dans cette ville la longueur méridienne du gnomon au même solstice, et cette observation déjà remarquable à cause de son antiquité, est surtout précieuse en ce qu'elle confirme la diminution successive de l'obliquité de l'écliptique. Mais les premières observations qui firent réellement avancer l'ast., eurent lieu à Alexandrie, sous les Ptolémées. Trois siècles environ avant notre ère, Aristille et Timocharis déterminèrent les positions de quelques-unes des principales étoiles par rapport au zodiaque. A peu près à la même époque, Aristarque de Samos essaya en vain de faire prévaloir le système de Pythagore à l'école d'Alexandrie. Ératosthène (né à Cyrène, 276 avant J.-C.) fit établir et placer sous le portique de cette école de grands instruments pour l'observation des astres. En même temps, il chercha à mesurer la grandeur de la terre et l'obliquité de l'écliptique. Suivant une opinion généralement admise dans l'antiquité, le mouvement uniforme et circulaire, comme étant le plus parfait de tous, devait être celui des astres. Pour expliquer, dans cette hypothèse, les phénomènes des stations et des rétrogradations, Apollonius de Perge (né 244 ans av. J.-C.) imagina l'ingénieux système des *Épicycles* et des *Déférents*. Il supposa que la planète P (Fig. 1) se mouvait uniformément dans le petit cercle ou *épicycle* PAB, et que le centre C de ce cercle marchait d'une manière uniforme le long du grand cercle ou *déférent* CDF, dont la terre occupe le centre. Hipparque, ayant découvert l'excentricité de l'orbite solaire, supposa que la terre n'occupait pas positivement le centre du cercle déférent, mais un point G qui en était un peu éloigné, d'où ce dernier cercle prit le nom d'*Excentrique*. Hipparque, qui fut le fondateur véritable de l'ast. grecque, faisait ses observations à Rhodes, environ 140 ans avant J.-C. Cet homme célèbre détermina la durée de l'année tropique ; il donna les premières tables du soleil qui soient mentionnées dans l'histoire de la science ; le premier, aussi, il produisit une théorie des mouvements de la lune fondée sur un nombre immense d'observations rigoureuses; il détermina la parallaxe de cet astre dont il essaya de conclure celle du soleil. On lui doit encore un catalogue d'étoiles et des aperçus prodigieux sur les phénomènes célestes, et surtout la grande découverte de la précession des équinoxes. Hipparque a également porté une vive lumière dans la géographie en donnant une méthode pour fixer la position des lieux sur la terre par leur latitude et leur longitude.

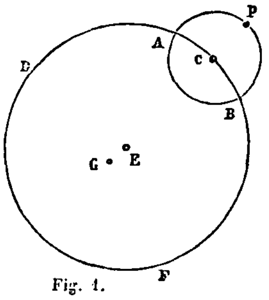

Fig. 1.

Le nom de Ptolémée, qui vivait au milieu du IIe siècle de notre ère, est encore plus célèbre que celui d'Hipparque, quoique comme astronome, on doive lui assigner un rang fort inférieur. Sa principale découverte astronomique est l'inégalité du mouvement de la lune, qui est connue dans la science sous le nom d'*Évection.* Mais ce qui a surtout rendu fameux le nom de Ptolémée, c'est son grand ouvrage appelé *Syntaxe* ou *Composition*, dont nous avons parlé à l'art. ALMAGESTE, et dans lequel il résume toutes les connaissances astronomiques de son temps. Rejetant le système de Pythagore sur le mouvement de la terre, il a attaché son nom à un système qui cependant, ainsi que nous venons de le voir, ne lui appartient pas en propre. Néanmoins, c'est ici le lieu de le faire connaître. « Ptolémée, dit Laplace, suppose le soleil, la lune et les planètes en mouvement autour de la terre dans cet ordre de distances : la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter et Saturne (Fig. 2). Chacune des planètes supérieures au soleil était mue sur un épicycle dont le centre décrivait autour de la terre un excentrique dans un temps égal à celui de la révolution de la planète. La période du mouvement de l'astre sur l'épicycle était celle d'une révolution solaire, et il se trouvait toujours en opposition au soleil lorsqu'il atteignait le point de l'épicycle le plus près de la terre. Rien ne déterminait dans ce système la grandeur absolue du cercle et des épicycles. Ptolémée n'avait besoin que de connaître le rapport du rayon de chaque épicycle à celui du cercle décrit par son centre. Il faisait mouvoir pareillement chaque planète inférieure sur un épicycle dont le centre décrivait un excentrique autour de la terre ; mais le mouvement de ce point était égal au mouvement solaire, et la planète parcourait son épicycle pendant un temps qui, dans l'ast. moderne, est celui de sa révolution autour du soleil. La planète était toujours en conjonction avec lui, lorsqu'elle parvenait au point le plus bas de son épicycle. Rien ne déterminait encore ici la grandeur absolue des cercles et des épicycles. Les astronomes antérieurs à Ptolémée étaient partagés sur les rangs de Mercure et de Vénus dans le système planétaire. Les plus anciens dont il suivit l'opinion, les mettaient au-dessous du soleil; les autres plaçaient ces astres au-dessus; enfin, quelques Égyptiens les faisaient *mouvoir* autour du soleil. » Après Ptolémée, l'école d'Alexandrie, qui dura encore cinq siècles, n'enrichit la science d'aucune découverte nouvelle.

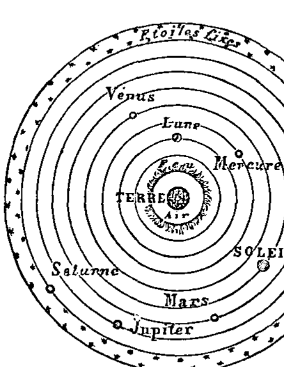

Fig. 2.

Les Romains, trop occupés de la conquête et du pillage du monde, s'adonnèrent peu à l'ast. Lorsque Jules César voulut réformer le calendrier, il dut faire venir l'astronome Sosigène d'Alexandrie. Rome cependant eut quelques astronomes studieux, entre autres Geminus, contemporain de Sylla; mais aucun d'eux n'a laissé de trace dans l'histoire.

Le système de Ptolémée resta en faveur jusqu'au XVIe siècle, où il fit place à des hypothèses fondées sur des vues plus larges et sur des observations plus exactes. Entre Ptolémée et Copernic, quatorze siècles s'écoulèrent, et pendant cette longue période, l'ast. demeura à peu près stationnaire. Les études astronomiques ne furent pourtant pas abandonnées. Elles furent surtout cultivées avec succès par les Arabes et favorisées par plusieurs califes, tels que Al-Mansour, au VIIIe siècle, et Al-Mamoun, dans le siècle suivant. Ce dernier fit traduire en arabe l'*Almageste* de Ptolémée. En 975, l'astronome arabe Aboul-Wéfa constata l'inégalité lunaire connue sous le nom de *Variation*, et dont la *découverte est généralement attribuée* à *Tycho-Brahé. Nous* citerons encore parmi les savants arabes qui se sont fait un nom dans l'histoire de l'ast., Albatan ou Albaténius, qui vivait au IXe siècle, Alhacen et Ibn-Junis qui vivaient au XIe. A la même époque, l'astronome persan Omar-Cheyan rectifiait le calendrier de son pays de la manière la plus exacte, en introduisant l'intercalation de huit années bissextiles en trente-trois ans, réforme qui rend le calendrier persan supérieur au calendrier grégorien. Les princes Tartares eux-mêmes ne restèrent pas étrangers aux études astronomiques. Au XIIIe siècle, Houlakou, frère de Koubilaï-Khan, fonda, sous la direction de l'astronome Nasir-Eddin, l'observatoire de Maragha. Au XVe siècle, Oulough-Bey, autre prince tartare, se rendit célèbre par la fondation d'un observatoire à Samarkand, où il dressa un nouveau catalogue d'étoiles, et des tables astronomiques remarquables par leur exactitude. Enfin, en 1457, il mesura l'obliquité de l'écliptique. Au XIIIe siècle, l'empereur Frédéric II et Alphonse X, roi de Castille, commencèrent à encourager en Europe l'étude de l'ast., qui allait bientôt subir la plus profonde des révolutions.

En effet, au XVe siècle, on vit s'éveiller dans les esprits une ardeur singulière pour les investigations et les recherches scientifiques de tout genre. L'ast., en particulier, fut l'objet de travaux considérables. Copernic (né en 1473), guidé jusqu'à un certain point par les idées de Pythagore, mais plus encore par ses propres méditations sur les phénomènes planétaires et par la comparaison des nombreuses observations que Purbach, Regiomontanus et Walther avaient accumulées dans la dernière moitié de ce siècle, eut la gloire d'établir le système du monde sur sa véritable base. Dans son grand ouvrage *De revolutionibus orbium cœlestium*, publié en 1543, il fit voir qu'il est facile d'expliquer tous les phénomènes apparents de la sphère céleste en attribuant simplement à la terre un double mouvement, l'un diurne, de rotation autour de son axe, et l'autre annuel, de translation autour du soleil. Pour ne pas choquer les préjugés de son temps, Copernic ne présenta son système que comme une hypothèse. « Les astronomes, dit-il dans sa dédicace au pape, s'étant permis d'imaginer des cercles pour expliquer le mouvement des astres, j'ai cru pouvoir également examiner si la supposition du mouvement de la terre rend plus exacte et plus simple la théorie de ces mouvements. » Ce grand homme ne fut pas témoin de la révolution que devait enfanter son ouvrage; il mourut au moment même où son livre se publiait. Rheticus, son disciple, adopta le premier ses idées, mais elles ne furent pas tout de suite en faveur, parce qu'elles étaient opposées aux doctrines d'Aristote et ne semblaient pas s'accorder avec le texte littéral de l'Écriture sainte.—Tycho-Brahé, excellent observateur, et l'un des hommes auxquels l'ast. doit le plus, essaya de concilier les observations avec les anciens préjugés. Autour de la terre, il fait tourner d'abord la Lune, puis le Soleil, autour duquel tournent Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, dans des orbites qui sont emportées avec lui dans sa révolution autour de la terre (Fig. 3). Ce système, à cause de son improbabilité, n'eut jamais beaucoup de partisans. Si Tycho-Brahé a eu le malheur de méconnaître le véritable système du monde, on ne doit pas oublier, qu'il découvrit une *nouvelle inégalité dans le mouvement de la lune, l'Équation annuelle*, et qu'il proposa les premiers éléments de la théorie des comètes qu'on persistait encore à regarder comme de simples météores.

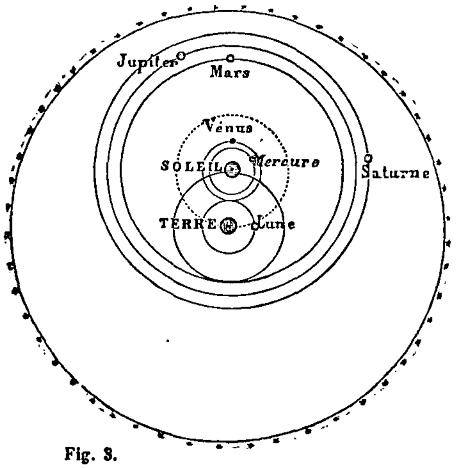

Fig. 3.

Le premier grand progrès que fit ensuite l'ast. est dû à Képler (né en 1571, mort en 1630). En comparant et en calculant laborieusement les observations recueillies jusqu'à lui, Képler découvrit: 1° *que les orbites des planètes sont* des ellipses dont le soleil occupe un des foyers; 2° que chaque planète se meut dans son orbite elliptique, de telle façon que les aires, comprises entre les rayons vecteurs, sont proportionnelles aux temps employés par la planète pour parcourir les arcs enfermés dans ces rayons; 3° que les carrés des temps des révolutions planétaires sont comme les cubes de leurs distances moyennes du soleil. Ces trois principes fondamentaux du mouvement des planètes dans leurs orbites ont reçu le nom de *Lois de Képler*. On ne saurait trop apprécier l'importance de cette découverte, soit sous le rapport des erreurs qu'elles anéantirent, soit sous le rapport de leur influence sur la théorie astronomique. Le mouvement circulaire et uniforme avait encore force d'axiome. Copernic lui-même avait partagé l'erreur commune, et il avait été obligé, pour concilier cette fausse donnée avec les observations, de supposer que le soleil était placé à une petite distance du centre de chacun des cercles planétaires. Les lois de Képler conduisirent à la découverte de la gravitation universelle et à tous les magnifiques résultats de la mécanique céleste.— En même temps que Képler, vivait Galilée (né en 1564, mort en 1642). Aidé du télescope, ce grand physicien reconnut les inégalités de la surface de la lune, les oscillations apparentes de cet astre *auxquelles on a donné le nom de Libration, les taches du soleil, etc.* Il aperçut les quatre satellites de Jupiter, qui, par leur analogie avec la lune, établirent un rapport nouveau entre la terre et les autres planètes. Il découvrit de la même manière les phases de Vénus, et dès lors le mouvement de cette planète autour du soleil fut démontré. En publiant ces grandes découvertes, Galilée fit voir qu'elles confirmaient les théories pythagoriciennes du mouvement de la terre.

Cependant, la découverte des lois des mouvements célestes n'était pas le dernier point où, après tant de travaux et d'efforts, l'esprit humain devait parvenir; il lui restait encore à s'élever jusqu'à la cause immédiate, jusqu'au principe général dont ces lois dérivent. Descartes songea le premier à résoudre ce grand problème en ramenant à la mécanique la cause de ces mouvements; mais il s'égara dès son point de départ. « Il était réservé à Newton, dit Laplace, de nous faire connaître le principe général des mouvements célestes. La nature, en le douant d'un profond génie, prit encore soin de le placer dans les circonstances les plus favorables. Descartes avait changé la face des sciences mathématiques par l'application féconde de l'algèbre à la théorie des courbes et des fonctions variables. Wallis, Wren et Huygens venaient de trouver les lois de la communication du mouvement. Les découvertes de Galilée sur la chute des graves, et celles de Huygens sur les développées et sur la force centrifuge, conduisaient à la théorie du mouvement dans les courbes. Képler avait déterminé celles que décrivent les planètes, et il avait entrevu la gravitation universelle. Enfin, Hook avait très-bien vu que les mouvements planétaires sont le résultat d'une force primitive de projection combinée avec la force attractive du soleil. *La mécanique céleste n'attendait ainsi, pour éclore, qu'un* homme de génie, qui, rapprochant et généralisant ces découvertes, sût en tirer la loi de la pesanteur. C'est ce que Newton exécuta dans son ouvrage des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle.* » En comparant les effets de la gravité terrestre telle qu'elle se manifeste dans la chute des corps près de la surface de la terre avec la déviation constante qu'éprouve la lune dans son orbite par rapport à la tangente à cette orbite, Newton trouva que ces deux phénomènes étaient produits par une seule et même cause, et que la lune est retenue dans son orbite par l'attraction de la terre. Des recherches ultérieures, fondées sur les lois générales des mouvements planétaires découvertes par Képler, l'amenèrent à conclure qu'une force de même nature s'étend à tout l'univers, et que tous les corps, dans les cieux et sur la terre, s'attirent les uns les autres en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. A l'aide de ce principe unique, il expliqua les mouvements elliptiques de toutes les planètes et de leurs satellites; les faits qui concernent les formes de ces corps, leur rotation et la position de leur axe; et les oscillations des fluides qui les entourent. Il prouva que l'action d'un corps sur un point extérieur est la même que si toute la masse était réunie en son centre; il démontra que le mouvement de rotation de la terre autour de son axe avait dû produire un aplatissement aux pôles; que la précession des équinoxes était due à l'action de la lune sur la terre, et enfin que la double attraction de la lune et du soleil était la cause des marées. D'après les lois de Képler, les courbes décrites par les planètes sont des ellipses: cela serait vrai pour une planète qui se mouvrait seule autour du soleil; mais la présence des autres planètes et des satellites détruit la simplicité de cette loi, et apporte quelques légères modifications à la courbe des orbites planétaires. L'influence réciproque que les planètes exercent les unes sur les autres est cependant encore assez sensible, mais, à cause de la faiblesse comparative de cette influence, on la regarde comme troublant simplement l'action prépondérante du soleil. Le calcul des forces perturbatrices ou des effets produits par l'attraction mutuelle de tous les corps qui font partie du système solaire, constitue le problème le plus difficile et le plus important qui ait jamais été soumis à l'analyse mathématique. Newton aborda, sans la résoudre, la question des perturbations des planètes. Euler, d'Alembert, Clairaut, Lagrange et Laplace, plus heureux, complétèrent son œuvre, en faisant rentrer dans les lois mêmes de la gravitation universelle des faits qui semblaient la contredire. — En même temps, l'ast. pratique fit des progrès en rapport avec ceux de l'ast. théorique. Des observatoires furent établis dans différents pays. On fonda des académies et des sociétés pour effectuer, au moyen d'efforts combinés, ce qui surpassait les forces individuelles. On *entreprit des voyages et des expéditions dans les parties du* monde les plus éloignées, afin de mesurer la terre et de déterminer d'autres éléments nécessaires pour que nous possédions une connaissance complète du système planétaire. On parvenait aussi chaque jour à de nouvelles découvertes. C'est d'abord Halley, qui observe la comète de 1680, et prédit son retour pour la fin de 1758 ou le commencement de 1759; puis vient Bradley, qui *découvre l'aberration de la lumière et la nutation.* Dom. Cassini aperçoit quatre satellites de Saturne. Plus tard, en 1781, Herschel ajoute une planète au système des anciens. Au commencement de ce siècle, quatre nouvelles planètes, remarquables par leur petitesse et par la grande inclinaison de leur orbite sur l'écliptique viennent s'ajouter à notre système planétaire, et combler la lacune qui, d'après la loi de Bode, semblait exister entre Mars et Jupiter. Dans ces dernières années, le nombre de ces planètes télescopiques ultra-zodiacales s'est considérablement accru et paraît devoir s'augmenter encore. D'autre part, au delà d'Uranus, et à l'extrémité de notre système planétaire, un nouvel astre, Neptune, s'est montré pour la première fois en 1846, à l'endroit même que lui avaient assigné les prodigieux calculs de Leverrier.

L'état de perfection où l'ast. est arrivée aujourd'hui, peut être regardé comme le plus grand triomphe de la raison et de la science humaines. Les mouvements de la lune et des planètes nous sont connus avec la plus grande exactitude, et les tables ont toute la précision que la navigation et l'ast. pratique peuvent désirer. Quant à la connaissance du ciel sidéral, elle sera toujours limitée par la puissance optique de l'œil humain et de nos instruments d'observation. Dans cette partie de l'ast. un *champ illimité a été naguère ouvert aux recherches et aux spé*culations des astronomes. On a constaté que certaines étoiles décrivent des révolutions les unes autour des autres. Ces astres sont-ils unis entre eux par des forces de la même nature et soumises aux mêmes lois d'attraction que ceux du système solaire? On a observé que les temps périodiques, et par conséquent que les distances moyennes d'une ou deux comètes vont en diminuant. *Devons-nous en conclure que les régions de l'espace sont rem*plies d'une matière assez dense pour offrir de la résistance aux mouvements des comètes? Les comètes elles-mêmes sont-elles des corps permanents, ou se forment-elles simplement par agrégation accidentelle, pour ainsi dire, de la matière nébuleuse, pour se dissiper ensuite après un certain nombre de révolutions? La résistance de l'éther, la nature des comètes, la constitution des nébuleuses, les lois qui régissent la formation et les mouvements des systèmes sidéraux, telles sont les questions que les astronomes aspirent actuellement à résoudre. Si leur solution ne peut être d'aucune utilité pratique pour l'humanité, elle sera du moins capable, tout en donnant une preuve nouvelle de la puissance de la raison humaine, de nous inspirer un sentiment plus vif de l'immensité de la création et de nous faire, s'il est possible, admirer davantage encore la magnificence et la sagesse des œuvres du Créateur. — Cons. LAPLACE, *Mécanique céleste* et *Exposition du système du monde;* DELAMBRE, *Histoire de l'ast.;* J. HERSCHEL, *Traité d'ast.*, et F. ARAGO, *Astronomie populaire.*

ASTRONOMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'astronomie. *Tables, observations, calculs, instruments astronomiques.— Année, Jour, Heure, Anneau ast.* Voy. ces mots.

ASTRONOMIQUEMENT. adv. Suivant les principes de l'astronomie.

*** ASTROSCOPE.** s. m. (gr. ἄστρον, astre; σκόπεω, je regarde).

Enc. — L'*Ast.* est un instrument astronomique, inventé vers la fin du XVIIe siècle, par Schukhard, professeur à Tubingue. Il se compose de deux cônes, sur les surfaces desquels sont décrites les étoiles et les constellations; ce qui donne le moyen de les retrouver facilement dans le ciel

ASTUCE. s. f. (lat. *astutia*). Ruse, finesse. Ne se dit qu'en mauvaise part. *Un homme plein d'ast. Il a fait cela par ast. Il emploie toujours de petites astuces.* = Syn. Voy. ARTIFICE.

ASTUCIEUSEMENT. adv. Avec astuce. *Agir as.*

ASTUCIEUX, EUSE. adj. Qui est plein d'astuce. Se dit des personnes et des choses. *Homme as. Femme as-*

tucieuse. Conduite astucieuse. Question astucieuse. = Syn. Voy. Artifice.

ASYLE. s. m. Voy. Asile.

* **ASYMÉTRIE.** s. f. T. Did. Absence de symétrie. = * Asymétrique. adj. 2 g. Qui manque de symétrie.

ASYMPTOTE. s. f. (On prononce *Assymptote.*) (gr. ἀ priv., σὺν, avec; πίπτω, je tombe). T. Géom.

Enc. — Les géomètres nomment ainsi Une ligne qui se rapproche continuellement et de plus en plus d'une courbe donnée sans pouvoir jamais la rencontrer, lors même qu'on suppose ces deux lignes prolongées à l'infini, et que la distance qui les sépare l'une de l'autre, sans disparaître complétement, devient moindre que toute quantité finie assignable. Ce terme, qu'Apollonius a employé le premier, signifie *qui ne se rencontre pas.*

Les personnes étrangères à l'étude des mathématiques ont bien de la peine à admettre la vérité de cette proposition, que deux lignes peuvent se rapprocher incessamment l'une de l'autre, et cependant ne jamais se rencontrer ni coïncider. Toutefois « ce mystère, dit Montferrier, s'éclaircit avec facilité lorsqu'on examine la génération de la courbe nommée *Conchoïde.* Soit MN (Fig. 1) une ligne droite indéfinie : d'un point A situé en dehors, menons les droites AB, A*a*, A*b*, A*c*, etc., et prenons les diverses parties CB, *fa*, *gb*, *hc*, etc., toutes égales entre elles; la courbe B*abcd*, qui passe par les extrémités B, *a*, *c*, *d*, etc., est la *conchoïde*, et la droite MN est son *as.*; car il est évident que la courbe ne peut jamais toucher MN, quoique chacun de ses points *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, etc., s'en rapproche de plus en plus. » — On peut encore éclaircir géométriquement la nature et les propriétés de l'*as.* au moyen de l'*hyperbole ordinaire* dont l'équation est $xy = a^2$. Soit AB (Fig. 2) l'abscisse et AC l'ordonnée d'un point quelconque P, et le parallélogramme AP égal à une quantité constante a^2. De même, les parallélogrammes produits par les coordonnées d'autres points quelconques p, p' seront tous deux égaux à a^2. Il est donc évident que plus l'abscisse A*b* s'accroît, plus l'ordonnée correspondante AC diminue. Si A*b* est égal à deux fois AB, alors *pb* ne sera plus que la moitié de PB, et ainsi de suite. Par conséquent, la courbe se rapprochera continuellement de l'axe de l'abscisse, sans jamais le rencontrer. En effet, supposons que le point *p* soit à une telle distance, que A*b* soit un million de fois plus grand que AB, *pb* serait la millionième partie de PB, quantité qui, pour être excessivement petite, ne serait pourtant pas zéro. Quelque grande que l'on imagine l'abscisse A*b*, *pb* aura toujours une valeur quelconque, sans quoi une ligne droite deviendrait égale à un parallélogramme, ce qui est impossible. Il est évident que tout ce que nous venons de dire de l'axe AB s'applique également à AC; en conséquence les deux lignes AB et AC sont asymptotes à la courbe.

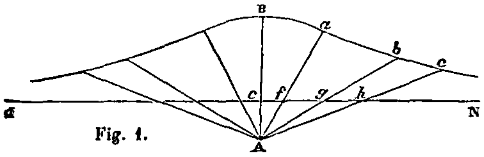

Fig. 1.

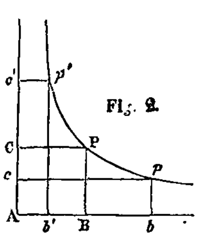

Fig. 2.

Soit A*y*N (Fig. 3) une branche de courbe rapportée à deux axes rectangulaires AX et AY, et soit BM l'as. de cette branche.

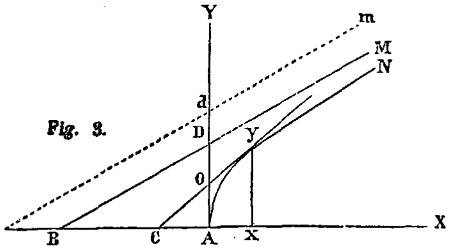

Fig. 3.

En examinant les diverses situations que peut prendre une tangente C*y* de la courbe, on voit que plus le point de contact *y* s'éloigne de l'origine A, plus le point C doit se rapprocher du point B; et de même le point O du point D. En outre, comme il est évident que AC ne peut devenir plus grand que AB, ni AO plus grand que AD, il s'ensuit que AB et AD sont les limites ou les grandeurs extrêmes des valeurs de plus en plus grandes que peuvent acquérir AC et AO, à mesure que la tangente C*y* se rapporte à un point de contact de plus en plus éloigné de l'origine A. On peut donc confondre l'as. BM avec une tangente dont le point de contact serait à une distance infiniment grande de l'origine. Il résulte de là que l'équation de l'as. est la même que celle de la tangente; seulement elle doit exprimer la circonstance de la distance infinie du point de contact à l'origine, ce qui s'effectue en égalant à l'infini l'abscisse de ce point. Or, x', y' étant les coordonnées d'un point quelconque d'une courbe, l'équation de la droite tangente à ce point est

$$y - y' = \frac{dy'}{dx'}(x - x').$$

En faisant $x = 0$ dans cette équation, y devient égal à AO, et l'on a

$$AO = y' - x'\frac{dy'}{dx'}$$

De même faisant $y = 0$, x devient égal à AC, et l'on obtient

$$AC = x' - y'\frac{dx'}{dy'}$$

Les deux dernières expressions, en y faisant $x' = \infty$, donnent les valeurs de AC et de AD, et suivant que ces valeurs sont finies ou infinies, réelles ou imaginaires, il existe ou il n'existe pas d'as. pour la courbe dont l'équation aura préalablement fait connaître la relation générale des coordonnées x' et y'. Si en faisant $x' = \infty$, l'une des quantités AD ou AC devenait infinie, l'autre restant finie, c'est que la courbe aurait une as. parallèle à l'axe sur lequel se trouve la quantité infinie.

Il ne suffit pas qu'une droite s'approche à l'infini d'une courbe, pour qu'elle lui soit as.; car alors, dans la Fig. 3, une parallèle quelconque *bm* à BM serait as. à la courbe A*y*N; mais la distance de *bm* à la courbe ne peut jamais devenir plus petite que sa distance à BM, qui est une distance finie et assignable; *bm* ne satisfait donc pas à la définition donnée des asymptotes.

Une courbe algébrique ne peut pas avoir plus d'asymptotes qu'il n'y a d'unités dans l'exposant de son ordre. Parmi les courbes du 2ᵉ ordre, l'hyperbole seule a des asymptotes : elle en a deux. Toutes les courbes du 3ᵉ degré ont quelques branches infinies, mais ces courbes n'ont pas toujours des asymptotes. Quant aux courbes du 4ᵉ degré, il y en a une infinité qui, loin d'avoir 4 asymptotes, n'en ont aucune et n'ont pas même de branches infinies; telle est, par exemple, la courbe de Cassini. La conchoïde, la cissoïde et la logarithmique, quoique non classées parmi les courbes algébriques, ont chacune une asymptote.

Une vérité qui a l'air d'un paradoxe, c'est que les espaces *asymptotiques* ou les aires limitées par des courbes et leurs asymptotes, quoique indéfiniment étendues, ont quelquefois des limites finies qu'elles ne peuvent dépasser. Nous citerons comme exemples de ce cas, la courbe logarithmique, ainsi que toutes les espèces d'hyperboles, à l'exception de l'hyperbole apollonienne ou hyperbole ordinaire.

Dans tout cet article, nous avons toujours regardé une asymptote comme une ligne droite; cependant on dit quelquefois que deux courbes sont asymptotes l'une de l'autre, lorsque leur nature est telle que, si on les prolonge indéfiniment, elles se rapprochent continuellement de plus en plus sans jamais se rencontrer. Ainsi deux paraboles ayant le même paramètre et leurs axes dans la même ligne droite sont asymptotes.

ASYMPTOTIQUE. adj. 2 g. (On pron. *Assymptotique.*) Qui appartient ou qui a rapport à l'asymptote. *Point as. Courbe as.*

* **ASYNDÉTON.** s. m. (gr. ἀ priv.; συνδέω, j'unis).

Enc. — Dans le langage de la Rhét., on nomme ainsi la suppression des conjonctions copulatives d'une phrase, suppression qui a pour objet de donner au discours plus de rapidité et plus d'énergie. La fameuse phrase de César : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu* (Veni, vidi, vici), nous fournit un exemple de cette figure. Les rhéteurs appelaient *asynartètes* (du gr. ἀ priv., συναρτάω, je lie ensemble), les propositions qui se suivent ainsi, sans emploi de la conjonction copulative.

* **ATAKAMITE.** s. f. T. Minér. Voy. Cuivre.

ATARAXIE. s. f. (gr. ἀ priv. ; τάρασσω, je trouble). T. Philos. Quiétude, calme, tranquillité de l'âme. *Les stoïciens appelaient at. un état de l'âme tel qu'elle ne peut être émue par aucun événement.*

ATAXIE. s. f. (gr. ἀ priv. ; τάξις, ordre). T. Méd. Voy. Ataxique. ‖ * T. Bot. Voy. Graminées.

ATAXIQUE. adj. 2 g. T. Méd.

Enc. — Le terme *Ataxie* a été employé par Sydenham pour désigner un ensemble de phénomènes nerveux qui, survenant dans le cours d'une maladie, troublent la régularité de sa marche, et en augmentent beaucoup la gravité. Ils sont en effet toujours déterminés par une affection cérébrale primitive ou secondaire. Les principaux phénomènes ataxiques sont l'affaiblissement ou la perversion des fonctions des sens, un état spasmodique plus ou moins prononcé, l'insomnie ou la somnolence, la stupeur, etc. — Au commencement de ce siècle, Pinel avait imposé le nom de *fièvres ataxiques* aux affections fébriles qui présentaient les caractères attribués par Sydenham à l'at. Aujourd'hui la fièvre ataxique de Pinel est rattachée aux phlegmasies du centre nerveux encéphalique, et surtout à la dothinentérie appelée aussi fièvre typhoïde.

* **ATCHARS.** s. m. pl. Sorte d'assaisonnement qui nous vient de l'Inde. Les at. se composent de fruits verts, tels que mangues, bilimbis, citrons, ou de légumes, comme haricots, bourgeons de palmiste, confits dans du vinaigre ou dans le suc aigri de différentes espèces de palmiers, avec de la moutarde pilée, du gingembre, du piment, etc.

* **ATÈLE.** s. m. (gr. ἀτελής, imparfait). T. Mam. Nom d'un genre de singes. Voy. Hélopithèque.

ATELIER. s. m. (R. *atteler*). Lieu où travaillent réunis des artistes ou des ouvriers. *At. de peintre, de sculpteur. Les ateliers d'une fabrique, d'une imprimerie, d'une fonderie. Les ateliers de l'arsenal.* — Lieu de travail d'un peintre, d'un sculpteur, d'un architecte. *Personne n'est admis à visiter son at.* ‖ Par ext., Réunion de ceux qui travaillent dans un at. *At. nombreux. Conduire un at. Chef d'at.* — Réunion des élèves qui travaillent dans un même lieu sous la direction d'un peintre, d'un sculpteur ou d'un architecte. *L'at. de ce peintre est très-nombreux. Il est sorti de grands artistes de cet at. Ce peintre a congédié son at.* ‖ T. Astr. *At. du sculpteur.* Voy. Constellation.

Enc. — L'idée de créer de grands travaux temporaires afin d'occuper les hommes valides qui, par suite de circonstances imprévues, viennent à se trouver sans ouvrage et sans moyens de subsister, n'est pas née d'hier. Elle remonte au moins au XVIᵉ siècle. Un édit de François Iᵉʳ, rendu en 1548, prescrit d'employer aux travaux publics tous les mendiants valides. La police de ces ateliers, dits *ateliers de charité*, fut réglée par plusieurs ordonnances de Louis XIV (1685 et 1699). Le terrible hiver de 1709, la famine et la misère qui en furent la suite, donnèrent lieu à une nouvelle ordonnance du même prince ayant encore pour objet l'organisation de ces ateliers. En 1786, Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume, et ordonna d'ouvrir dans toutes les provinces des *ateliers publics* pour donner du travail aux hommes inoccupés. Les troubles qui signalèrent les débuts de la révolution ayant fait fermer une foule d'établissements privés, il devint plus urgent que jamais d'occuper les ouvriers dénués de ressources. On organisa des travaux de terrassement pour les hommes, et des travaux de filature pour les femmes et les enfants. L'ordre et la rémunération de ces travaux furent réglés par une loi de juillet 1791. Depuis cette époque, les divers gouvernements qui se sont succédé en France ont eu plusieurs fois recours aux mêmes mesures : l'Empire, dans la disette de 1810; la Restauration, dans celle de 1817; le gouvernement de Juillet, après la révolution de 1830 et dans la crise industrielle qui affligea Lyon en 1837; le gouvernement provisoire de la République en 1848. Mais, à cette dernière époque, une imprévoyance inouïe présida à l'embrigadement des ouvriers et à l'organisation des travaux : et l'on sait les évènements déplorables qui en furent le résultat.

ATELLANES. s. f. pl. T. Hist. littéraire.

Enc. — Les *At.* étaient une sorte de comédie ou plutôt de farce, très-goûtée par le peuple romain. Ce genre de pièce était ainsi nommé d'Atella, ville des Osques, située dans la Campanie. On désignait aussi les At. sous le nom de *Jeux osques* (*ludi osci*) parce qu'elles étaient écrites en dialecte osque. Il paraît que dans l'origine, et dans le pays même où les At. prirent naissance, elles n'étaient que des farces improvisées, sans action dramatique, mais pleines de verve et de malignité. Néanmoins, lorsque ce genre de spectacle fut transporté à Rome, vers 340 av. J.-C., il prit un caractère nouveau et constitua un drame régulier. Ainsi Macrobe établit une distinction formelle entre les At. et les *mimes* qui étaient plus grossiers. Ces derniers étaient écrits en latin et non en osque; ils n'avaient qu'un acte, tandis que les At. en avaient cinq, sans compter les *Exodes* ou intermèdes bouffons qui se jouaient entre les pièces. Les At. n'étaient ni des comédies *prætextatæ*, c.-à-d. des comédies dont le sujet et les personnages étaient pris dans les classes élevées, ni des comédies *tabernariæ*, qui représentaient des individus pris parmi les gens du bas peuple. Elles offraient, à ce qu'il paraît, un mélange de haute comédie et de parodie de ce genre lui-même. Elles différaient des mimes par l'absence de paroles grossières et indécentes; néanmoins elles étaient pleines de verve, et abondaient en plaisanteries fort vives, mais de nature à plaire à des esprits délicats. Un passage de Cicéron nous fait voir que les At. avaient jusqu'à son époque conservé ce caractère; car il blâme sévèrement un auteur de ses amis d'y avoir introduit des plaisanteries grossières bonnes seulement pour les mimes. Valère-Maxime et Donat témoignent aussi du caractère décent des At. C'est sans doute pour ce motif que ce genre de pièce n'était pas joué par des acteurs de profession, mais seulement par de jeunes Romains qui appartenaient souvent aux meilleures familles. En paraissant sur le théâtre dans les At., ils n'encouraient aucune déchéance morale ou civile. Il n'en était pas de même des individus qui jouaient les pièces de théâtre d'un autre genre; ils perdaient leurs droits de citoyen. Toutefois Niebuhr est d'un avis contraire : il pense que les citoyens romains pouvaient, sans déchoir soit dans l'opinion publique, soit dans l'ordre civil, figurer non-seulement dans les At., mais encore dans toutes les pièces dramatiques *nationales*.

La langue *osque* ou *opique*, dans laquelle étaient écrites les At., se parlait dans toute l'Italie méridionale; or, comme nous pouvons encore comprendre certaines inscriptions osques, il n'est pas étonnant que cette langue ou ce dialecte fût parfaitement intelligible pour la jeunesse romaine. Néanmoins, dans la partie de la pièce appelée le *Cantique* (voy. ce mot), on faisait usage de la langue latine et quelquefois même de la grecque. Plus tard, sous les empereurs, les At. perdirent leur caractère propre; on les écrivit en latin; elles se remplirent de bouffonneries grossières et indécentes, et furent abandonnées aux histrions de profession. Dès lors on ne les distingua plus des mimes, et leur nom même finit par disparaître. Pour donner un spécimen de l'antique langue des Osques, nous citons ici une inscription trouvée à Bantia, en Lucanie, et son interprétation latine par Grotefend.

In svae pis jonc fortis meddis moltaum herest
Et si quis eum fortis magistratus multare volet,
Ampert mistreis alteis eituas moltas molteum licitud
Una cum magistris altis ærarii multæ multare licito.

Les personnages types des At. ont survécu à la langue osque, à la république romaine, à l'empire, et à la langue latine elle-même. Ils charment encore les habitants de la Rome moderne, de Naples, de Bologne, de Venise, et de l'Italie entière. En effet, le *Sannio*, le *Bucco* et le *Pappus* des At. sont l'Arlequin, le Niais et le Vieillard imbécile des farces italiennes; le *Mac-*

chus n'est autre que le *Pulcinella* napolitain qu'il ne faut pas confondre avec le *Polichinelle* français, laid, bête et bossu. On a trouvé dans les fresques de Pompéi le Macchus antique, vrai portrait du *signor Pulcinella*, avec cette inscription : Un citoyen d'Atella (*Civis Atellanus*). Les demi-masques dont, en Italie, Arlequin, Pantalon et le Docteur se couvrent le visage, sont évidemment empruntés par la tradition aux masques portés par les personnages correspondants de la comédie antique.

Nous avons les titres de quelques At. écrites par Lucius Pomponius de Bologne, qui vivait vers 90 av. J.-C., et par Q. Novius qui florissait un demi-siècle plus tard. En voici quelques-uns : *Macchus en exil*, *Macchus soldat*, *Bucco fils adoptif*, *la Marchande de volaille*, *les Vendangeurs*, *le Sourd* et *le Faux Agamemnon*. Toutes ces pièces étaient écrites en vers principalement ïambiques, mais avec beaucoup de pieds trisyllabiques. Le fameux dictateur L. Sylla s'amusa aussi à écrire des At. Du moins, Athénée nous apprend qu'il écrivit des comédies satyriques dans le dialecte de son pays natal, qui était la Campanie.

ATÉMADOULET, mieux * **ATÉMADEVLET**. s. m. (arabe, *azem*, suprême ; *devlet*, prospérité). Titre que portait jadis le premier ministre du Shah de Perse.

ATERMOIEMENT. s. m. T. Comm. et Jurisp. Convention par laquelle les créanciers accordent un délai à leur débiteur. *Obtenir, accorder un at. L'at. n'oblige que les créanciers qui l'ont signé.*

ATERMOYER. v. a. (R. *terme*). T. Comm. et Jurisp. Reculer les termes d'un payement. *At. une lettre de change, une promesse, un billet*, etc. = s'Atermoyer. v. pron. Faire un atermoiement. *Il s'est atermoyé avec tous ses créanciers.* = Atermoyé, ée. part.

* **ATEUCHUS**. s. m. [On fait sentir l'S.] (gr. ἀτευχής, sans armes). T. Ent. Voy. Scarabéides.

* **ATHALIE**. s. f. T. Entom. Voy. Porte-scie.

* **ATHAMANTE**. s. f. T. Bot. Voy. Ombellifères.

ATHÉE. s. m. (gr. ἀ priv. ; Θεὸς, Dieu). Celui qui ne reconnaît point de Dieu, qui nie l'existence de la Divinité. *C'est un at. Une secte d'athées.* ‖ S'emploie adj. *Une proposition ath. Un sentiment athée.*

ATHÉISME. s. m. L'opinion, la doctrine des athées. *Cette opinion approche de l'ath. Faire profession d'ath.*

Enc. — L'*Ath.* est l'opinion de ceux qui nient l'existence de Dieu. — On distingue communément trois sortes d'ath., savoir : l'ath. *négatif*, l'ath. *positif* ou *systématique* et l'ath. *moral*. — L'ath. *négatif*, dit-on, est celui des hommes qui, par stupidité ou par ignorance, ne se sont pas élevés à la connaissance de Dieu : ce serait donc un ath. involontaire. Or, à nos yeux, cette forme de l'ath. n'existe pas et ne saurait exister. En effet, l'idée de l'infini et celles de cause conduisent nécessairement l'homme, et cela dans tous les temps et dans tous les lieux, à une conception quelconque de la Divinité. Lors même que cette conception serait réduite au degré le plus infime du fétichisme, il n'y aurait pas là d'ath. proprement dit. — De ce que nous nions l'existence de l'ath. négatif, il semble que nous devons, à plus forte raison et par voie de conséquence, nier également celle de l'ath. *positif*. Il n'en est rien cependant, et nous sommes obligés de reconnaître que celui-ci existe réellement. L'ath. positif a fait son apparition sur la terre, lorsque certains hommes, poussés par une orgueilleuse curiosité, ont prétendu découvrir tous les secrets du monde visible et invisible, et, dans le dépit de ne pouvoir tout comprendre et tout expliquer, ont pris le parti de nier la Divinité. L'ath. positif existe comme conséquence de l'orgueil de l'homme, comme résultat d'une *aberration volontaire* de son intelligence. On lui donne aussi le nom d'ath. *systématique*, parce que l'on voit les individus qui nient ainsi l'existence de la Divinité, imaginer à l'envi les systèmes les plus contradictoires, les hypothèses les plus absurdes pour construire et gouverner l'univers, pour expliquer l'origine, le rôle et la destination de l'homme. C'est ainsi que toutes les théories *matérialistes* rentrent dans l'ath. systématique. On en pourrait dire autant des doctrines *sensualistes*, si tous ceux qui les professent étaient de vrais logiciens, ce qui est assez rare. — Toute philosophie qui aboutit à la négation de Dieu, est incapable de fonder une doctrine morale. L'ath. qui se présente sous la forme métaphysique, est donc en même temps un ath. *moral*. Mais il est encore d'autres doctrines qui, si elles ne constituent pas le véritable ath. aux yeux du métaphysicien, ne sont pas moins impuissantes que ce dernier à produire une conception morale obligatoire pour les hommes. Le panthéisme, soit avoué, soit déguisé sous l'une des mille formes qu'il sait revêtir, est évidemment dans ce cas. Il en est de même de toute conception métaphysique qui nie la création et la liberté de Dieu. Nier la providence et la liberté de l'Être suprême, c'est anéantir du même coup la liberté de l'homme. Or, si l'homme n'est pas libre, il ne saurait y avoir pour lui ni loi morale obligatoire, ni juste ni injuste, ni mérite ni démérite, ni peine ni récompense. Quand on parle le langage de la métaphysique, on a tort de confondre le panthéisme avec l'ath. ; mais quand on considère les conséquences du premier, au point de vue de la morale, cette assimilation n'est point une injustice. — Voy. Dieu, Providence, Panthéisme, etc.

ATHÉNÉE, s. f. (gr. Ἀθήνη, Minerve).

Enc. — Lorsque la Grèce fut tombée sous la domination romaine, Athènes perdit sa puissance, mais elle ne cessa pas d'exercer une haute influence sur le monde civilisé. Elle demeura en effet, pendant quatre siècles encore, l'un des principaux foyers de lumière du monde antique. De toutes les parties de l'empire, la jeunesse accourait dans la ville de Minerve (*Athênê*) pour y étudier la philosophie, les lettres et les beaux-arts. De là, le nom d'*Athénée* (*Athenæum*) donné, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, à diverses institutions ayant pour objet l'enseignement des lettres, de la philosophie, des beaux-arts et des sciences. — L'un des plus célèbres parmi les anciens établissements de ce genre et de ce nom, est l'Ath. fondé à Rome (A. 125 après J.-C.) par l'empereur Adrien. Il était situé dans le Capitole, et constituait une sorte d'université, où des professeurs choisis faisaient des cours publics sur les différentes branches des connaissances humaines. Sous Théodose II, le corps enseignant de cet Ath. comptait trois orateurs ou professeurs d'éloquence, dix grammairiens, cinq sophistes, un philosophe et deux jurisconsultes. Indépendamment des cours faits par les professeurs titulaires, les poëtes, les littérateurs, les orateurs, etc., y venaient lire publiquement leurs ouvrages. Ces lectures formaient un passe-temps fort goûté des jeunes Romains, et les empereurs eux-mêmes daignaient quelquefois les honorer de leur présence. Nous avons fort peu de détails sur les études et la discipline de cet établissement ; toutefois une constitution de l'année 370 (Code Théodosien, XIV, p. 9, § 1) renferme quelques dispositions relatives aux jeunes gens qui, en sortant des écoles des provinces, venaient à Rome achever leur instruction littéraire. Cet Ath. représentait donc, jusqu'à un certain point, ce que dans l'Europe moderne nous appelons une Université. L'Ath. fondé à Lyon (A. 37 après J.-C.) par l'empereur Caligula, mérite une mention spéciale. On sait que ce fou couronné, mais enthousiaste amateur des lettres, y avait institué des concours d'éloquence grecque et latine. Les vainqueurs recevaient des prix magnifiques, tandis que les vaincus étaient obligés d'effacer leurs compositions avec une éponge ou avec la langue, si mieux ils n'aimaient être fouettés ou jetés dans la Saône.

Il a existé et il existe encore, soit à Paris, soit dans différentes villes de France, quelques sociétés désignées sous le nom d'*Ath.* Elles ont toutes pour objet la propagation des lettres, des sciences et des beaux-arts. Nous citerons seulement l'*Ath. royal* et l'*Ath. des Arts*, tous deux fondés à Paris. Le premier fut créé en 1785, sous le nom de *Musée*, qu'il quitta bientôt pour celui de *Lycée* ; mais il fut obligé de renoncer encore à ce nom, lorsque les anciens collèges royaux reçurent le titre de *Lycées*. Il s'appela alors *Ath.* Sous ces deux derniers noms, cet établissement jouit pendant plusieurs années d'une réputation européenne. On y faisait des cours sur les diverses branches des lettres et des sciences : Marmontel, Laharpe, Garat, Ginguené, Lemercier, Monge, Fourcroy, Cuvier, y professèrent. Le *Cours de littérature* de Laharpe n'est autre chose que la réunion des leçons qu'il fit au Lycée ; aussi ce recueil fut-il lui-même intitulé *Lycée*. Après cette époque de splendeur, l'éclat de cette institution alla toujours en diminuant. Enfin, il y a quelques années, l'Ath. est mort faute de professeurs et faute d'auditeurs. — L'*Ath. des Arts*, dont la fondation remonte à 1792, subsiste encore aujourd'hui. Il porta d'abord, comme son homonyme, le nom de Lycée des Arts, auquel il dut également renoncer. Il était formé dans l'origine par une réunion de savants et d'artistes de premier mérite, tels que Lavoisier, Condorcet, Lalande, Berthollet, Daubenton, Thouin, Vauquelin, Chaptal, Hallé, Millin, Lesueur et Dalayrac. Il s'y faisait des cours publics et gratuits fort suivis. Actuellement l'Ath. des Arts ne fait plus de cours, mais il s'occupe de l'encouragement des arts et des lettres, et, chaque année, il décerne des récompenses aux auteurs d'inventions ou de perfectionnements utiles. — En Belgique, on donne le nom d'*Ath.* à des établissements d'instruction secondaire, qui représentent nos anciens *Collèges royaux* ou nos *Lycées* actuels. — *Athenæum* est le titre de deux journaux littéraires estimés, publiés l'un à Londres, l'autre à Paris

* **ATHÉRICÈRES**. s. m. pl. (gr. ἀθήρ, pointe ; κέρας, corne). T. Ent.

Enc. — Les *Athéricères* constituent dans la méthode entomologique de Latreille, la cinquième famille de l'ordre des *Diptères*. Les caractères essentiels de cette famille sont : antennes composées seulement de deux ou trois articles dont le dernier est toujours accompagné d'un stylet ou d'une soie, et n'offre jamais de divisions annulaires ; trompe en général membraneuse, longue, coudée, qui est ou bien entièrement renfermée dans la cavité orale, ou bien saillante, et qui offre un suçoir composé de deux à quatre soies. — A l'état parfait, ces insectes sont rarement carnassiers. La plupart se tiennent sur les fleurs, sur les feuilles et quelquefois sur les excréments d'animaux. Cependant un grand nombre piquent la peau des animaux vivants, mais c'est pour y déposer leurs œufs. Les larves ont le corps annelé, plus ou moins fusiforme, très-mou et très-contractile, avec une tête de forme variable ; leurs organes extérieurs consistent en un ou deux crochets qui, dans quelques genres, sont accompagnés de mamelons ; les stigmates sont ordinairement au nombre de quatre. La larve ne mue pas ; la peau qu'elle avait à sa naissance se solidifie et forme, pour la nymphe, une espèce de coque ovoïde ou sphérique. Le corps de la larve se détache peu à peu de la peau devenue coque, prend la figure d'une boule allongée, et passe bientôt après à l'état de nymphe. Enfin, pour sortir de son enveloppe quand sa métamorphose est opérée, l'insecte fait sauter avec sa tête l'extrémité antérieure de sa coque, qui se détache sous forme de calotte.

Les Ath. se partagent en un certain nombre de tribus. Latreille, dans le *Règne animal* de G. Cuvier, en admet quatre, les *Syrphides*, les *Œstrides*, les *Conopsides* et les *Muscides*. La première de ces tribus se distingue des trois autres en ce que les insectes qui la composent ont un suçoir composé de quatre soies, tandis que chez tous les autres insectes de la famille, le nombre des soies est de deux seulement. La deuxième tribu comprend des diptères dont la trompe est nulle ou très-rudimentaire, dont les antennes courtes et grêles ont leur dernier article globuleux et muni d'une soie, dont le corps enfin est gros et velu. Les insectes de la troisième tribu ont la tête très-grosse, la trompe toujours saillante, coudée à la base, et en forme de siphon soit cylindrique, soit conique, soit sétacé. La quatrième tribu, celle des Muscides, se distingue par une trompe très-apparente, membraneuse, rétractile, rentrant entièrement, quand elle est en repos, dans la cavité buccale, et renfermant dans une gouttière supérieure un suçoir composé de deux soies ; par des antennes ayant ordinairement deux ou trois articles, dont le dernier est en forme de palette. Cette dernière tribu est tellement importante par le nombre d'espèces qu'elle renferme (on en compte environ vingt mille espèces en Europe seulement), que nous lui consacrerons un article spécial (voy. Muscides). Nous ferons de même pour la tribu des Œstrides, parce que les insectes qu'elle renferme sont parfois très-nuisibles à nos bestiaux (voy. Œstre). Il nous reste donc ici à citer les genres les plus intéressants des deux tribus des Syrphides et des Conopsides.

Parmi les Syrphides, on en remarque plusieurs qui offrent une très-grande ressemblance avec les Bourdons et avec les Guêpes. Telles sont les espèces du genre *Volucelle*, qui, grâce à cette ressemblance, pénètrent, sans beaucoup de danger, dans les nids des Bourdons pour y déposer leurs œufs. La larve parasite vit dans le nid et dévore les larves du légitime possesseur. La *Vol. à bandes* (Fig. 1) est longue de 18 millim., fauve, peu velue, avec la tête jaune et deux bandes noires sur l'abdomen. — Les *Éristales* et les *Élophiles* ressemblent aussi, par leur livrée, à des Hyménoptères de la famille des Apiaires. Leurs larves ont reçu de Réaumur le nom de *Vers à queue de rat*, parce que, vivant au fond des eaux stagnantes et corrompues, elles possèdent une queue très longue qui leur sert d'organe respiratoire. Cette queue se compose de deux tuyaux rentrants que l'animal allonge à son gré de façon à maintenir toujours au-dessus de la surface de l'eau l'extrémité de ce conduit. Réaumur a constaté que cette queue, dans sa plus grande extension, atteignait 13 centimètres de longueur. L'*Élophile pendant* (Fig. 2 grossie) est commun chez nous ; sa larve vit dans les eaux bourbeuses, les égouts et les latrines. — Les *Syrphes* qui ont donné leur nom à la tribu, sont des Diptères allongés, ornés de taches et de bandes jaunes (Fig. 3. *Syr. du poirier*). Elles vivent sur les plantes ; mais leurs larves se nourrissent presque exclusivement de pucerons. Pour se transformer en nymphes, elles se fixent aux feuilles ou à d'autres corps au moyen d'une espèce de gluten. — Les genres *Baccha*, *Chrysogastre*, *Parague* (Fig. 4. *Par. bicolore*), qui pour la plupart sont indigènes, ne nous offrent rien de particulièrement remarquable. — Les *Chrysotoxes*, par leur corps noir, tacheté ou fascié de jaune, ressemblent un peu à des Guêpes. Il en est de même des *Céries* (Fig. 5. *Cérie clavicorne*). Ces insectes vivent sur les fleurs. — Les insectes qui composent les genres *Mérodon* (Fig. 6. *Mér. du narcisse*), *Ascie*, *Xylote*, *Pipize*, *Milésie*, *Eumère*, etc., dont les espèces connues habitent pour la plupart notre pays, ne se distinguent par aucune particularité remarquable. Leurs larves vivent dans le bois en décomposition, et se nourrissent de substances végétales. Certaines larves ont été trouvées dans des ognons de narcisse, dont elles rongeaient l'intérieur. De là, le nom de l'espèce dont nous donnons la figure.

La tribu des *Conopsides* ou *Conopsaires*, est moins nombreuse en espèces que celle des Syrphides. Ses principaux genres sont les *Conops* proprement dits, les *Myopes* et les *Stomoxes*. A l'état parfait, ces insectes vivent en général sur les fleurs ; mais leurs larves sont toutes carnassières. Les *Conops* ont généralement l'aspect d'une Guêpe (Fig. 7. *Con. à pattes jaunes*, grossi). Leurs larves sont parasites des Bourdons et subissent leurs métamorphoses dans le corps de ces Hyménoptères. Il parait que celles des *Myopes* sont dans le même cas. On voit souvent ces insectes voler dans les endroits sablonneux, où ils semblent rechercher les nids de certaines espèces d'Apiaires. Quant aux *Stomoxes*.

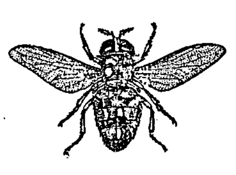
Fig. 1.

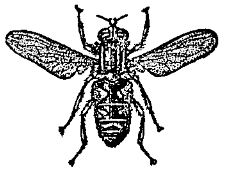
Fig. 2.

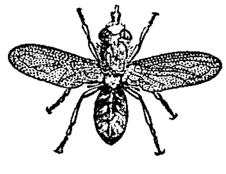
Fig. 3.

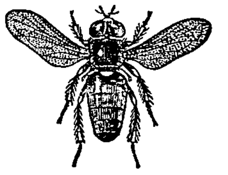
Fig. 4.

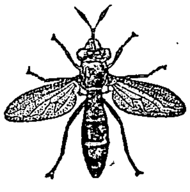
Fig. 5.

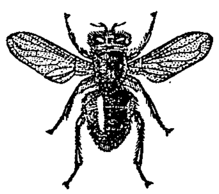
Fig. 6.

que le vulgaire confond généralement avec nos Mouches domestiques, ce sont des insectes fort incommodes pour l'homme et pour les animaux. Le *Stom. piquant* (Fig. 8) perce la peau de l'homme avec une merveilleuse facilité; il l'attaque de préférence aux jambes, et le harcèle surtout pendant l'automne et

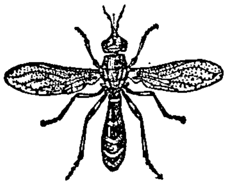
Fig. 7.

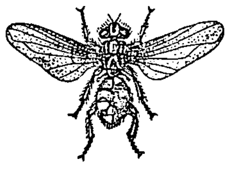
Fig. 8.

à l'approche des orages. Les Bœufs et les Chevaux ne sont pas garantis de ses piqûres par l'épaisseur de leur cuir. Les larves des Stomoxes se développent dans le fumier. — Pour les autres tribus des Athéricères, nous renvoyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, aux mots Œstre et Muscides.

*** ATHÉRINE.** s. f. (gr. ἀθήρ). Ichth. V. Mugiloïdes.

*** ATHÉRIX.** s. m. (gr. ἀθήρ). T. Entom. V. Diptères.

*** ATHERMANE.** adj. 2 g. T. Phys. V. Diathermane.

*** ATHÉROME.** s. m. (gr. ἀθήρα, bouillie). T. Méd. Voy. Loupe. = * Athéromateux, euse. adj. Qui est de la nature de l'athérome.

*** ATHÉROSPERME.** s. m. (gr. ἀθήρ, pointe; σπέρμα, graine). T. Bot. d'où *** ATHÉROSPERMÉES.** s. f. pl.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, diclines, à fleurs monochlamydées. Cette famille, qui a été établie par R. Brown, se compose d'arbres à feuilles opposées et dépourvues de stipules.— *Caract. bot.:* Fleurs axillaires, en grappes courtes, avec de larges bractées caduques; fleurs unisexuées (ou hermaphrodites). Calice tubuleux, divisé au sommet en plusieurs segments, ordinairement disposés sur deux rangs, dont l'intérieur a l'apparence pétaloïde. Dans les fleurs femelles, on trouve en outre quelques étamines abortives ayant la forme d'écailles. Dans les fleurs mâles, étamines très-nombreuses au fond du calice; dans les fleurs femelles, étamines plus rares et naissant de l'orifice du calice. Anthères adnées, biloculaires, s'ouvrant par une valve de la base au sommet; filets avec une paire d'écailles à leur base. Ovaires multiples, ordinairement en nombre indéfini, renfermant chacun un seul ovule dressé; styles simples, partant du côté ou de la base; stigmates simples. Noix renfermées dans le tube du calice, avec les styles adhérents et convertis en barbes plumeuses. Graines solitaires, dressées; embryon petit, droit, situé à la base d'un albumen mou et charnu, à cotylédons divariqués; radicule infère. [Fig. 1. *Atherosperma moschata*. 2. Carpelle. 3. Étamine du *Doryphora Sassafras*.]

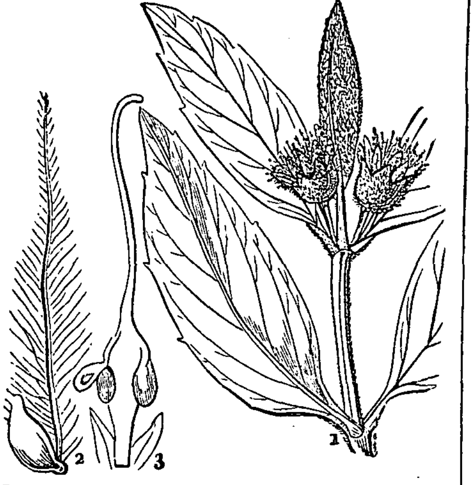

Cette petite famille ne comprend que trois genres et quatre espèces. Deux de ces genres appartiennent au continent australien. Le troisième, *Laurelia*, habite le Chili. — Toutes les espèces paraissent être aromatiques. Le bois du *Doryphora sassafras*, appelé *Sassafras* dans la Nouvelle-Hollande, a, dit-on, l'odeur du fenouil, et l'on prétend que les noix de la *Laurélie* possèdent le parfum de la muscade. L'*Athérosperme musqué* (*Atherosperma moschata*) est un très-bel arbre qui parvient à 45 mètres de hauteur et atteint 1 mètre 50 c. à 2 mètres de circonférence. Les habitants de l'Australie se servent de son écorce soit verte, soit desséchée, en guise de Thé. Prise dans une grande quantité de lait, elle a en effet un goût agréable; toutefois elle exerce une action légèrement apéritive.

*** ATHÉRURE.** s. m. (gr. ἀθήρ). Mam. V. Porc-Épic.

ATHLÈTE. s. m. (gr. ἀθλεῖν, combattre). Celui qui combattait à la lutte, au pugilat, etc., dans les jeux solennels de la Grèce et de Rome. *Un puissant ath. Combat d'athlètes.* ‖ Fig. Homme fort et robuste, adroit aux exercices du corps. *Avoir une santé, une vigueur d'ath.* ‖ Fig., *Les athlètes de la foi, les athlètes de J.-C.*; Les martyrs.

Enc. — Les Grecs, et après eux les Romains, désignaient sous le nom d'*Athlètes*, les combattants qui disputaient dans les jeux publics les prix réservés aux vainqueurs dans les exercices corporels; ces prix se nommaient en grec *Athla*, origine du mot *Athlète*, selon quelques auteurs. L'institution des luttes athlétiques remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le prouve la description des jeux qui accompagnèrent les funérailles de Patrocle (Hom., *Iliad.* XXIII). On comprend que, chez les peuples guerriers, à une époque où la valeur personnelle décidait du sort des batailles, des exercices empreints d'un caractère religieux, ayant pour but le développement de la force corporelle, devaient attirer sur ceux qui parvenaient à y exceller, une grande considération. Dans l'origine, on n'était point ath. de profession; les prix, aux jeux publics, étaient disputés par des individus qui appartenaient aux familles les plus nobles et les plus illustres. Hérodote rapporte que Phaylus de Crotone, qui commandait un vaisseau à la bataille de Salamine, avait été trois fois vainqueur aux jeux Pythiques. D'après Pausanias, Dorieus de Rhodes, le même qui se rendit célèbre dans toute la Grèce par sa résistance contre les Athéniens, avait été vainqueur et couronné dans les quatre grands jeux sacrés de la Grèce. Mais plus tard l'appât des récompenses accordées aux athlètes vainqueurs, donna naissance à une classe d'individus qui firent des exercices athlétiques l'unique occupation de leur vie, qui se soumirent, dans ce but, à un régime particulier, et qui érigèrent l'art athlétique en profession proprement dite. On distingua alors les *Athlètes* et les *Agonistes*. Ces derniers étaient de simples citoyens qui se livraient aux exercices gymnastiques dans l'unique but d'augmenter leurs forces physiques et de se rendre plus propres aux combats militaires.

Lorsqu'un citoyen d'une ville grecque quelconque remportait la victoire dans les grandes fêtes nationales helléniques, il en rejaillissait sur la cité qui lui avait donné naissance une gloire et une renommée singulières. Aussi prodiguait-on les honneurs et les récompenses aux athlètes victorieux. Lorsqu'un de ceux-ci revenait dans sa cité natale, il y entrait en triomphe, monté sur un char attelé de quatre chevaux blancs, par une brèche faite à la muraille, ce qui signifiait, suivant Plutarque, qu'une ville qui possédait un pareil citoyen n'avait pas besoin de remparts. Les athlètes vainqueurs dans l'une des quatre grandes solennités de la Grèce, c.-à-d. aux jeux Olympiques, Isthmiques, Pythiques et Néméens, recevaient le titre d'*Hiéroniques* (*Hieronicæ*). Ces jeux eux-mêmes étaient appelés *Isélastiques* (*Iselastici*), parce que les athlètes qui y avaient remporté la victoire avaient le droit d'entrer en triomphe (εἰσελαυνειν) dans leur ville natale, ainsi que nous venons de le dire. Le titre d'*Isélastiques* fut même étendu plus tard à des jeux publics moins célèbres, tels que ceux qui se célébraient dans l'Asie Mineure, et celui d'*Hiéroniques* éprouva naturellement la même extension. On accordait aux athlètes victorieux les places d'honneur aux jeux publics et aux théâtres; à Sparte, ils avaient le privilége de combattre auprès de la personne du roi; souvent on leur érigeait des statues aux frais de l'État, soit sur les places publiques, soit dans les gymnases, soit au voisinage des temples. Enfin, ils étaient généralement affranchis de tout impôt et recevaient même des récompenses pécuniaires. Ainsi, par ex., à Athènes, une loi de Solon allouait 500 drachmes à l'ath. vainqueur aux jeux Olympiques, et 100 drachmes à celui qui avait été victorieux dans l'une des trois autres solennités helléniques.

A Rome, selon Tite-Live, les luttes d'athlètes furent introduites par Marcus Fulvius (A. 186 avant J.-C.) dans les jeux qu'il célébra après avoir terminé la guerre d'Étolie. Dix-neuf ans plus tard, après avoir défait Persée, Paul-Émile célébra à Amphipolis des jeux où il fit paraître des athlètes. Scaurus en montra aussi aux Romains (A. 59 avant J.-C.). Enfin, dans les jeux que Jules-César offrit au peuple, il y eut des luttes d'athlètes qui durèrent trois jours. On avait même construit pour eux un stade temporaire au milieu du Champ-de-Mars. Sous Auguste et sous ses successeurs, principalement sous Néron, le nombre des athlètes s'accrut prodigieusement en Italie, en Grèce et dans l'Asie Mineure. A Rome, ils constituaient une sorte de corporation ayant ses priviléges, son lieu d'assemblée (*Curia athletarum*), son lieu d'exercices à couvert (*Xystus*), et son chef ou président (*Xystarchus* et Ἀρχιερεύς). — Déjà Auguste avait accordé aux athlètes de nouveaux priviléges; leur faveur ne fit que s'accroître sous les autres empereurs. A l'époque de Trajan, l'État accordait une somme d'argent appelée *opsonia*, aux athlètes victorieux dans les jeux isélastiques. D'après un rescrit de Dioclétien et de Maximien, les athlètes qui avaient remporté trois couronnes aux mêmes jeux, pourvu qu'il n'y eût pas eu de connivence entre les compétiteurs, étaient affranchis pour leur vie de toute espèce de taxe.

Quoique par métaphore on ait quelquefois appliqué le nom d'ath. à d'autres combattants, ce terme, employé dans son sens propre, désigne exclusivement les individus qui disputaient le prix dans les cinq concours de la *Course*, de la *Lutte*, du *Pugilat*, du *Pentathle* et du *Pancrace* (voy. ces mots). Les athlètes étaient complétement nus, soit lorsqu'ils s'exerçaient dans leur palestre, soit lorsqu'ils luttaient en public. Dans les temps homériques, ils portaient une sorte de ceinture (*Perizoma*) qui cachait les organes sexuels. Il en était encore ainsi à l'époque des premiers jeux Olympiques.

On donnait le nom de *Palestre* au lieu où s'exerçaient les athlètes. Dans la Grèce, les palestres étaient complétement distinctes des *Gymnases*, quoique les auteurs latins et les écrivains modernes aient souvent confondu les deux choses. Ainsi, Pausanias nous apprend qu'à Olympie, il y avait auprès du gymnase des palestres pour les athlètes, et Plutarque dit formellement que l'endroit où s'exerçaient les athlètes portait le nom de palestre. Leurs exercices étaient dirigés par le *Gymnasiarque;* leur régime diététique était réglé par un *Alipte*, qui remplissait ce que nous appellerions aujourd'hui les fonctions d'*Entraîneur*. L'alipte, comme son nom l'indique, était aussi chargé d'oindre, avant et après l'exercice, le corps de l'ath. avec de l'huile ou du *Cérôme* (mélange d'huile et de cire). Toutefois, chez les Romains, l'alipte était simplement un esclave, dont le service consistait à frictionner et à oindre son maître lorsque celui-ci allait au bain.

Les prodiges de force et d'agilité accomplis par les athlètes de l'antiquité, tenaient, en grande partie, au régime alimentaire et diététique auquel ils étaient systématiquement soumis. Pausanias rapporte qu'anciennement les athlètes ne mangeaient pas de chair et vivaient surtout de fromage mou. Diogène de Laërce dit aussi qu'à cette époque ils se nourrissaient principalement de fromage frais, de figues sèches et de froment. D'après certains auteurs, Dromeus de Stymphale, en Arcadie, fut le premier qui introduisit l'usage de faire manger de la viande aux athlètes; suivant d'autres, ce fut le philosophe Pythagore, ou plutôt un alipte qui aurait porté le même nom. Galien nous apprend que les athlètes qui se livraient aux exercices les plus fatigants, mangeaient de la viande de porc avec un pain fait exprès pour eux. D'après une répartie attribuée à Diogène le Cynique, le porc et le bœuf auraient été de son temps la base de la nourriture des athlètes. Platon parle aussi du bœuf que mangeaient les athlètes, et un ancien auteur, cité par Athénée, rapporte qu'un Thébain qui se nourrissait exclusivement de chair de chèvre, acquit une telle vigueur qu'il l'emporta sur tous les athlètes de son temps. Il est certain que depuis que les athlètes se furent mis à manger de la viande, ils en consommèrent des quantités prodigieuses. Néanmoins, bien des fables ont été débitées à ce sujet, notamment celle de Milon de Crotone, qui pouvait, dit-on, tuer un bœuf d'un coup de poing et le manger en un jour. Un fait demeuré constant, fait confirmé d'ailleurs de nos jours par les résultats incontestables de l'*Entraînement*, c'est que l'homme peut, à l'aide d'un régime approprié et d'exercices combinés avec intelligence, développer ses forces physiques dans des proportions dont les limites ne nous sont pas exactement connues. V. Jeux, Palestre, etc.

ATHLÉTIQUE. s. f. Partie de la gymnastique des anciens qui concernait les athlètes.

ATHLÉTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'athlète. *Taille, force ath. Formes athlétiques.*

ATHLOTHÈTE. s. m. (gr. ἆθλος, combat; τίθημι, je règle). Officier qui, chez les anciens Grecs, présidait aux jeux gymnastiques.

ATINTER. v. a. Parer, orner avec affectation. *Qui vous a ainsi atintée?* = s'Atinter. v. pron. Se parer. *Elle est deux heures à s'at.* = Atinté, ée. part.

ATLANTE. s. m. (R. *Atlas*). T. Archit. Voy. Cariatide. ‖ * T. Zool. Voy. Hétéropodes.

ATLANTIQUE. adj. 2 g. *Océan atl.*, *Mer atl.* — S'emploie aussi subst., au féminin. *Il a traversé quarante fois l'Atl.* ‖ T. Papet. *Format atl.* Voy. Papier.

Enc. — L'*Oc. Atlantique* est cette immense étendue de mer qui baigne les côtes occidentales de l'Europe et de l'Afrique, et les côtes orientales du Nouveau continent. Son nom lui vient de la grande chaîne africaine de l'Atlas. Il s'étend, au nord, jusqu'à l'Océan glacial arctique, et au sud, jusqu'à l'Océan austral. Sa largeur varie, suivant les saillies des terres et les golfes, de 360 à 700 et 800 myriam., et en prenant pour limites les deux cercles polaires, on peut évaluer sa superficie à 900,000 myriamètres carrés. L'Atl. représente, pour ainsi dire, un immense cours d'eau, tant est remarquable le parallélisme de ses côtes opposées. Au nord, celles-ci sont profondément découpées, soit du côté de l'Europe, soit du côté de l'Amérique; au sud, au contraire, les côtes de l'Afrique et celles du Nouveau continent n'offrent presque pas de coupures. La saillie de la partie nord-ouest de l'Afrique correspond à l'enfoncement du golfe des Antilles, et la saillie de la partie nord-est de l'Amérique méridionale correspond à l'enfoncement du golfe de Guinée.

Les mers intérieures qui portent le nom de Mer Baltique et de Mer Méditerranée, ne sont, à proprement parler, que des golfes de l'Atl. Certaines parties de ce vaste océan ont aussi reçu des noms particuliers: telles sont la Mer du Nord, la Mer d'Irlande, la Mer ou Golfe du Mexique, la Mer des Antilles, etc.

Les plus grands fleuves du globe se déchargent dans l'Océan Atl. proprement dit. Nous citerons en Europe, l'Elbe, le Rhin, la Loire, la Garonne, le Tage; en Afrique, le Sénégal, le Niger, le Coango; dans l'Amérique du Nord, le Saint-Laurent, le Mississipi; dans celle du Sud, l'Orénoque, le fleuve des Amazones et la Plata. L'Atl. renferme quelques archipels et plusieurs îles importantes; mais ces terres se trouvent en général peu distantes des continents. Parmi elles, on remarque surtout les îles Britanniques, les Açores, les Canaries, l'Islande, Terre-Neuve et les Antilles. A 150 myriamètres environ des côtes continentales, on ne rencontre plus que des îlots, comme Sainte-Hélène, l'Ascension et Tristan d'Acunha.

L'Océan Atl., sillonné depuis trois siècles par une multitude de vaisseaux, était presque ignoré des anciens. Les Carthaginois qui les premiers s'étaient hasardés à côtoyer les côtes occidentales de l'Europe et de l'Afrique, y avaient cependant fait quelques découvertes, entre autres celle d'une partie de l'archipel des Canaries, qu'ils appelaient les Iles Fortunées. Quelques rapports plus ou moins exacts sur ces îles étant parvenus dans la Grèce, l'imagination hellénique construisit aussitôt à leur sujet une fable poétique qui a été prise trop au sérieux par quelques savants modernes. Nous voulons parler de cette fameuse *Atlantide* que Platon dit avoir jadis existé en face et à l'occident du détroit de Gibraltar. « Les prêtres égyptiens racontèrent à Solon un fait historique conservé dans leurs annales, et dont l'antiquité remontait selon eux à 9000 ans. A cette époque, il existait en face des colonnes d'Hercule une île plus grande que la Libye et l'Asie réunies, et qui s'appelait Atlantide. Les rois de cette île régnaient sur toute l'Afrique jusqu'à l'Égypte, et sur l'Europe jusqu'à la mer Tyrrhénienne. Ils voulurent pousser leurs conquêtes plus loin ; mais les Athéniens, qui brillaient alors sur tous les *peuples dans les arts de la paix et de la guerre*, résistèrent aux Atlantes et les repoussèrent. Peu après cette victoire, un grand tremblement de terre engloutit tout à coup l'île Atlantide ; la mer qui porte son nom n'est plus navigable ; elle est embarrassée par le limon des îles détruites. » C'est ainsi que s'exprime Platon dans son *Timée;* mais, dans son *Critias*, l'Atlantide n'est plus qu'une île de 3,000 stades de long. Du reste, c'était, suivant lui, une des plus belles et des plus fertiles contrées de l'univers. Le commerce y florissait sous un gouvernement admirable. Toute l'île, divisée en dix royaumes, était gouvernée *par autant de rois, tous descendants de Neptune, qui* vivaient entre eux dans un parfait accord, quoique indépendants les uns des autres. Ces descendants de Neptune y régnèrent de père en fils pendant l'espace de 9000 ans.

Le récit de Platon est tellement dénué de base et même d'apparence historique, il porte tellement le caractère d'une fiction poétique et morale, qu'on a de la peine à s'imaginer qu'on ait pu y voir autre chose. L'unique argument que l'on puisse produire à l'appui de l'hypothèse de l'existence ancienne de l'Atlantide, c'est la nature volcanique des îles qui composent les *archipels des Canaries, des Açores et de Madère. Mais, si ces îles* ne sont que les débris d'une vaste terre, aujourd'hui engloutie dans les abîmes de l'Océan, ce cataclysme est certainement antérieur à l'existence de l'homme sur la terre. Et lors même que l'on admettrait que l'événement a eu lieu depuis les temps historiques, comment supposer que les Égyptiens en eussent seuls conservé le souvenir, et qu'il n'ait été connu en Grèce que par le récit de Platon. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le fait d'un grand bouleversement géologique dans les îles situées à l'ouest de l'Afrique est dans l'ordre des choses possibles, et que la *fiction de Platon se trouve par hasard avoir coïncidé* avec une pure possibilité physique.

ATLAS. s. m. [On fait sentir l'*S.*](gr. α augmentatif; τλάω, je supporte). Recueil de cartes terrestres ou célestes. — Par ext., Recueil de planches, de tableaux, qu'on joint à certains ouvrages pour en faciliter l'intelligence. ‖ T. Anat. Nom donné à la première vertèbre cervicale. Voy. VERTÈBRE. ‖ *T. Entom. Voy. *Lépidoptères* NOCTURNES.

Enc. — Suivant la Mythologie grecque, *Atlas* appartenait à la race impie et audacieuse des Titans. Il était fils de Japhet et de Clymène, et frère de Prométhée, d'Épiméthée et de Menœtius. On lui donne pour épouse Pléone, fille de l'Océan, qui le rendit père des sept Atlantides ou Pléiades. Ayant voulu escalader le ciel avec les autres Titans, il fut condamné par Jupiter à soutenir le poids de la voûte céleste. — Au XVIe siècle, Gérard Mercator ayant publié une collection de cartes géographiques, dont le frontispice représentait Atlas portant le globe sur ses épaules, donna à son recueil le nom d'Atlas. Depuis ce moment, toutes les publications et recueils de même genre ont reçu le même titre. C'est encore par allusion au rôle du Titan mythologique que les anatomistes ont appelé Atlas la première vertèbre cervicale qui supporte immédiatement la tête.

***ATMIDIATRIQUE.** s. f. (gr. ἀτμίς, vapeur ; ἰατρική, médecine). Méthode thérapeutique qui consiste dans l'emploi des vapeurs ou des gaz, soit en bains, soit en fumigations.

***ATMOMÈTRE.** s. m. (gr. ἀτμος, vapeur ; μέτρον, mesure). T. Phys. Instrument qui sert à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau à la surface de la terre.

ATMOSPHÈRE. s. f. (gr. ἀτμὸς ; σφαῖρα, sphère). T. Astr. et Phys. La masse d'air qui environne la terre *L'at. est chargée de vapeurs. Il faudrait une petite pluie pour rafraîchir l'at.* — Se dit aussi de La masse fluide qui entoure la plupart des corps célestes appartenant à notre système planétaire. *L'at. de Jupiter. La lune est dépourvue d'at.* = * S'emploie encore en parlant De l'air confiné dans un espace limité et même très-resserré. *L'at. des grandes villes est viciée par une foule d'émanations insalubres. Il y a des gens qui se plaisent dans l'at. infecte et suffocante d'une tabagie.* ‖ Fig., *Nous vivons dans une at. de corruption et d'intrigue. Sa vertu s'est bien altérée dans l'at. des cours.* ‖ En T. Phys., le nom d'*At.* s'applique à toute Couche de fluide libre qui entoure un corps isolé. *L'at. électrique. At. lumineuse.* ‖ En T. Méc., le mot *At.* s'emploie comme Unité de mesure pour évaluer des forces ou des pressions considérables.

Enc. — L'*At. terrestre* est cette immense couche fluide, formée par un mélange de gaz et de vapeurs, qui entoure notre globe de toutes parts, le suit dans toutes ses révolutions, et se trouve ainsi emportée avec lui dans l'espace. Au mot AIR, nous avons étudié la composition et les propriétés chimiques de l'air atmosphérique ; ici nous allons l'examiner au point de vue physique exclusivement.

Pesanteur de l'at. — La première chose que nous ayons à considérer dans l'étude de l'at., c'est sa pesanteur, ou en d'autres termes, la *pression qu'exerce cette énorme* masse fluide sur la terre elle-même et sur tous les corps solides situés à la surface du globe. La pesanteur de l'air avait été soupçonnée par quelques philosophes anciens, entre autres par Lucrèce ; mais c'est seulement vers le milieu du XVIIe siècle que cette propriété de l'air a été démontrée expérimentalement. En 1644, Torricelli établit que l'ascension de l'eau dans la pompe aspirante *était* due à la pression de l'at., et qu'une colonne d'eau d'environ 32 pieds (10 mètres 26 centim.) faisait équilibre à une colonne d'air atmosphérique qui aurait le même diamètre et qui s'élèverait jusqu'à la limite supérieure de l'at. Il prouva son assertion en faisant voir qu'une colonne mercurielle se comporte absolument comme l'eau, et que la moindre longueur de cette colonne est en raison de la plus grande densité du nouveau liquide employé. Il prit un tube de verre long de 1 mètre et fermé à l'une de ses extrémités ; il le remplit de mercure et le plongea par son extrémité ouverte dans une cuve remplie du même métal. La colonne mercurielle s'abaissa dans le tube et y resta suspendue à la hauteur de 28 pouces (76 centim.) environ. En *inclinant* le tube, la longueur de la colonne augmentait, mais sa hauteur verticale au-dessus du bain métallique restait toujours la même. Le *baromètre* était inventé. Malgré l'évidence de cette démonstration, bien des esprits attachés à l'ancienne doctrine de l'*horreur du vide* se refusèrent à admettre l'explication nouvelle du phénomène de l'ascension des liquides dans un espace vide ; mais, en 1750, Otto de Guericke réussit à convaincre les plus incrédules au moyen de la *machine pneumatique* (voy. ce mot) qu'il venait d'imaginer. Aujourd'hui cette vérité n'étant plus contestée, nous n'avons qu'à enregistrer les *faits acquis* à la *science*. Suivant Biot et Arago, le poids d'un litre d'air sec, à la température 0, et sous la pression 76 centimètres, est égal à 1 gramme 299 milligr.; mais d'après les expériences toutes récentes de Regnault, expériences remarquables par leur extrême rigueur, un litre d'air sec, à Paris, à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, à la température 0, et sous la pression 76 centim., ne pèse que 1 gr. 293187. On en conclut 1 gr. 292743 pour le poids du litre d'air sous le parallèle de 45 degrés et au niveau de la mer.

Nous venons de voir que le poids d'une colonne mercurielle *ayant 76 centim.* de hauteur est égal au poids d'une colonne d'air qui aurait la même base et qui s'élèverait jusqu'à l'extrême limite de l'at. Rien n'est donc plus facile que de mesurer par ce procédé la pression totale ou la pesanteur de l'at. Si la colonne mercurielle barométrique a une base de 1 centim. carré, il suffit de multiplier sa base par sa hauteur pour connaître son poids. Or, 1 centim. cube de mercure pèse 13 gr. 598 milligr. Par conséquent le poids de la colonne mercurielle pèsera 13 gr. 598 × 76, c.-à-d. 1,033 gr. 448 milligr. Par conséquent encore, ce poids de 1,033 gr. 448 milligr. fait équilibre à une colonne d'air qui aurait pour base 1 centim. carré, et pour élévation la hauteur totale de l'at. terrestre. Ainsi donc, la pression exercée par l'at. sur chaque centim. carré à la surface de la terre, est égale à 1,033 gr. 448 milligr. Mais, de même que celle de tous les autres fluides, la pression de l'at. s'exerce également dans toutes les directions. Il en résulte que l'air dans un tube exerce non-seulement sur le fond même de ce tube, mais encore sur ses parois latérales une pression *de 1,033 gr. 448 milligr.* par centim. carré. En conséquence, pour déterminer la pression de l'at. sur un corps quelconque, il nous suffira de connaître la superficie de ce corps et de multiplier l'une par l'autre. Ainsi, par ex., le corps d'un homme de stature moyenne présentant une surface de 17,000 centim. carrés, on trouve que le corps humain supporte une pression moyenne de 17,568 kilogrammes. Ce chiffre paraît énorme au premier abord, et l'on a de la peine à concevoir qu'un poids aussi disproportionné aux forces de l'homme et qui semblerait devoir l'écraser, soit néanmoins tout à fait insensible pour lui. *Cependant cette contradiction* n'est qu'apparente et s'explique aisément, quand on considère que les fluides élastiques renfermés dans l'intérieur de notre corps exercent de dedans en dehors une pression en sens inverse de celle qui agit de dehors en dedans. Or, comme ces deux pressions opposées sont égales, elles se font équilibre et se neutralisent réciproquement. Maintenant, si nous calculons la pression que la masse atmosphérique exerce sur la surface entière de notre globe, nous arrivons à un chiffre véritablement prodigieux. En estimant la surface de la terre à environ 500,000 milliards de mètres carrés, nous trouvons que la *pression de l'at. ambiante* est représentée par 5,167,240,000 milliards de kilogrammes. Une diminution de 6 centim. dans la hauteur de la colonne barométrique indique une diminution de poids de la colonne atmosphérique égale à 81 gr. 58 centigr. par centimètre carré à la surface du sol. Dans ce cas, la superficie de notre corps n'a plus à supporter qu'une pression de 16,181 kilog., et se trouve déchargée d'un poids de 1,387 kilog. Il est facile de concevoir que dans une foule de circonstances, une diminution brusque, tout comme une augmentation subite de la pression atmosphérique, rompt chez l'homme l'*équilibre établi* et *cause des* accidents plus ou moins graves. C'est ainsi que les attaques d'apoplexie s'observent plus fréquemment lorsque l'un ou l'autre de ces *phénomènes* se manifeste subitement. Mais comment décrire les effets qu'une semblable diminution est capable de déterminer quand elle se produit sur une surface d'une grande étendue. Supposons seulement que cette diminution de la pesanteur de la colonne atmosphérique se manifeste sur une superficie de 50 kilomètres carrés, ou en d'autres termes, de 50 millions de mètres carrés. Elle sera représentée par le chiffre de 40 milliards et 790 millions de kilogr. *L'imagination s'effraie lorsqu'elle* se représente la masse atmosphérique ambiante accourant se précipiter de tout son poids dans cet espace raréfié, afin de rétablir l'équilibre momentanément rompu !

Ainsi que nous venons de le dire et comme le savent les personnes qui ont observé un baromètre, la pesanteur de l'air éprouve des variations fréquentes. Parmi ces variations, les unes sont régulières, les autres sont irrégulières. Au nombre des premières, on remarque les variations diurnes et celles qui se manifestent selon les différentes saisons de l'année. Au nombre des secondes, les *oscillations* qui se *produisent* à l'*approche* des orages, pendant la pluie, etc., ont de tout temps attiré l'attention. Il en sera parlé au mot BAROMÈTRE, en recherchant quelle valeur on doit attacher aux indications météorologiques qu'on est dans l'usage de lui demander. Nous nous bornerons ici à reproduire, d'après Kaemtz, les résultats principaux auxquels *on* est arrivé au sujet de l'influence que la latitude exerce sur la pression atmosphérique, ou, en d'autres termes, sur la hauteur de la colonne barométrique prise au niveau de la mer. — « 1° On peut admettre, en moyenne, qu'au bord de la mer la pression atmosphérique est de 761 millim., 35. — 2° A l'équateur, elle n'est plus que de 758 millim ou un peu au-dessus. — 3° A la latitude de 10 degrés, la pression augmente, et entre le 30e et le 40e degré, elle atteint son maximum, car elle s'élève à 762 ou 764 millim. — 4° A partir de cette zone, elle diminue, et vers le 50e de latitude, elle n'est plus que de 760 millim.; enfin, dans les *contrées* plus septentrionales, elle descend à 756 mill. environ. »

Élasticité et expansibilité de l'at. — L'air atmosphérique est éminemment élastique et expansible, ainsi que tous les corps gazeux. La *loi de Mariotte* s'applique rigoureusement à l'air, attendu qu'on doit le considérer comme un gaz permanent (voy. GAZ). Néanmoins, sa force d'expansion rencontre une limite, c'est celle que lui impose l'attraction terrestre. Sans cette force coercitive, non-seulement l'at. *s'étendrait à l'infini*, mais encore, à proprement parler, notre globe n'aurait point d'at., car elle se dissiperait complétement dans l'espace.

Densité de l'at. — La densité de l'at. n'est pas la même aux différentes distances de la surface de la terre. Il est aisé de s'en rendre compte. Si nous concevons un tube vertical rempli d'air et allant de la surface du sol jusqu'aux limites de l'at., il est évident que chaque molécule d'air contenue dans le tube aura à supporter la pression de toutes les molécules situées au-dessus. Or, comme l'air, en vertu de son élasticité se condense proportionnellement à la pression qu'il éprouve, *il est évident* que sa densité ira en diminuant de bas en haut. Cette densité diminue suivant une progression géométrique, c.-à-d. que, si à une certaine hauteur au-dessus de la surface du globe, la densité est la moitié de celle que l'on trouve au niveau de la mer, à une hauteur double, cette densité ne sera plus que le quart de celle observée au niveau de l'Océan. Par conséquent, si les hauteurs au-dessus de la surface de la terre sont prises en progression arithmétique, les densités des couches atmosphériques correspondantes à ces hauteurs seront en progression géométrique décroissante. Supposons, par ex., qu'à la hauteur de 2 kilomètres au-dessus de la surface de la terre la densité de l'air atmosphérique soit représentée par l'unité, les densités des couches *correspondantes* aux autres hauteurs seront représentées comme il suit :

Hauteur en doubles kil. .	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7.
Densités correspondantes.	1,	0·739,	0·6309,	0·5011,	0·3981,	0·3163,	0·2511.

Il résulte de là qu'à la hauteur de *14 kilom. la densité* se trouverait réduite au quart, qu'à 28 kilom. elle ne serait plus qu'un seizième, et ainsi de suite. Réciproquement, lorsqu'on connaît les variations de la densité ou de la pression à différentes hauteurs de l'at., il est aisé de calculer l'élévation à laquelle on se trouve. C'est ainsi que le baromètre nous sert à déterminer les altitudes soit des différents pays, soit des montagnes, au-dessus du niveau de la mer.

Hauteur de l'atm. — Si toutes les couches d'air de l'at. possédaient la même densité, il serait très-aisé de déterminer sa hauteur. Pour cela, il suffirait de *connaître* le rapport de la densité du mercure à la densité constante de l'air ; car alors ce rapport serait le même que celui de la hauteur du mercure dans le baromètre à la hauteur de la colonne d'air qui pèse sur le métal. En effet, la pesanteur spécifique d'une colonne d'air de 1 centim. de haut étant à la pesanteur spécifique d'une colonne de mercure ayant même base et même hauteur, comme 1 est à 10470, il est évident que 10470 fois une colonne d'air de 1 centim. de haut, c.-à-d. de 104 mètres 70 centim., ferait un poids égal à celui d'une colonne de mercure haute de 1 centim. Or, comme *la colonne entière d'air atmosphérique fait équilibre dans* le baromètre à une colonne de mercure de 76 centim., il en résulte que la hauteur de cette colonne d'air devrait être simplement représentée par 104 mètres 70 centim. multipliés par 76. En conséquence, si la densité de l'air était constamment la même à partir du niveau de la mer, la hauteur totale de l'at. serait seulement de 7,957 mètres. Mais comme, au contraire, la densité des couches atmosphériques décroît rapidement à mesure qu'elles sont plus distantes de la terre, il s'ensuit que la hauteur de l'at. doit être bien supérieure au chiffre ci-dessus, quoiqu'il *nous* soit impossible de la déterminer *d'une manière directe*. — Il existe cependant plusieurs méthodes pour arriver à une évaluation approximative. L'une d'elles, qui a été proposée par Képler, est fondée sur l'observation du crépuscule. On sait que la cause du crépuscule réside dans la propriété que possède l'air atmosphérique de réfracter et de réfléchir la lumière, et que la fin du crépuscule arrive lorsque le soleil est descendu à 18 degrés au-dessous de l'horizon. Le phénomène du crépuscule se produit lorsqu'un rayon de lumière émané du soleil et rasant la surface de notre globe, atteint la plus haute couche de l'at., et se *réfléchit alors vers la terre, dans la direction d'une tangente* à la surface terrestre au lieu de l'observation. D'après cela, on calcule que la réflexion des rayons lumineux ne peut pas avoir lieu à une hauteur supérieure à 72,000 mètres. D'un autre côté, d'autres observations portent à croire que la hauteur de l'at. ne saurait être de beaucoup inférieure à ce chiffre. Ainsi, avec une bonne machine pneumatique, on peut raréfier l'air 300 fois. Or en supposant que ce soit là le maximum de raréfaction que l'on puisse obtenir, l'at. s'étendrait toujours jusqu'à 70,000 mètres d'élévation environ. Quelques physiciens, se fondant sur d'autres données, accordent à l'at. *une hauteur ou supérieure ou inférieure* aux chiffres ci-dessus. Mairan lui donnait 200 lieues ou un million de mètres ; suivant Biot, l'at. terrestre ne peut dépasser 47,000 mètres ; enfin Humboldt et Boussingault assignent 43,000 mètres seulement à sa limite supérieure.

Personne n'ignore que la température de l'at. va en décroissant à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. Mais on n'est pas encore parvenu à établir les lois de ce décroissement, attendu les nombreuses circonstances qui le modifient. Il est assez inégal dans les diverses saisons, et l'on a constaté que la différence de température entre l'été et l'hiver va toujours en diminuant, à mesure qu'on s'élève dans l'at. Sur le mont Ventoux, en Provence, Martins a trouvé que la température décroissait d'un degré centigrade par 129 mètres d'élévation, en été, et par 188 mètres en hiver. Suivant lui, on peut admettre, dans nos climats, un décroissement moyen de 1° pour 168 mètres.

Limites de l'at. — Quoique nous soyons hors d'état d'assigner la hauteur précise où finit l'at., certains phénomènes démontrent qu'elle a une limite, qu'elle ne s'étend pas indéfiniment dans les espaces célestes, mais qu'elle appartient exclusivement à notre globe. Si la matière, ou plutôt si l'air atmosphérique était indéfiniment expansible, l'étendue de l'at. serait infinie ; mais dans ce cas, le fluide ne pourrait être en équilibre que si le soleil et les planètes se trouvaient, aussi bien que la terre, entourés d'une at. dans un état de condensation proportionnel à la puissance attractive de chacun de ces astres. Or, l'observation des phénomènes que présentent les éclipses des satellites de Jupiter, a fait connaître que l'at. de cette planète n'excède nullement celle de la terre en proportion de la grande supériorité de sa masse et de sa puissance attractive. Il est donc impossible qu'il y ait aucune communication entre l'at. de la terre et celle de Jupiter. Wollaston a également démontré, par les phénomènes qui accompagnent le passage de Vénus auprès du soleil, que ce dernier ne possède pas d'at. appréciable. Nous pouvons donc affirmer que les atomes de l'air atmosphérique ne sont pas expansibles à l'infini, que par conséquent l'at. a une limite, et que cette limite doit nécessairement se trouver à ce point d'élévation au-dessus de la terre, où la force de la gravitation qui agit sur les atomes de l'air est précisément égale à leur force répulsive.

Forme de l'at. — L'at. étant limitée, on a dû rechercher quelle forme elle affectait. Si la terre était absolument immobile, l'at. présenterait, en vertu des lois de la gravitation, une surface parfaitement sphérique. Mais la terre, ainsi que la masse d'air qui l'entoure, ayant un mouvement de rotation diurne, la force centrifuge agit d'autant plus énergiquement sur leurs différentes parties que celles-ci sont plus éloignées de l'axe de rotation. La force centrifuge exerçant son maximum d'action sur les parties situées à l'équateur, il s'ensuit que la forme de l'at. doit être nécessairement celle d'un *sphéroïde aplati* vers les pôles. Une autre cause vient augmenter le renflement de l'at. à l'équateur et son aplatissement aux pôles, c'est la chaleur solaire qui détermine une dilatation considérable dans la masse d'air située vers l'équateur. Le rapport des axes de l'at. aux pôles et à l'équateur est, d'après les calculs de Laplace, comme celui de deux à trois.

Effets de l'at. sur la lumière.—De même que tous les autres corps diaphanes, l'at. attire les molécules de lumière et les dévie de leur course rectiligne. On donne à ce phénomène le nom de *Réfraction.* La réfraction augmente l'élévation apparente de tous les corps célestes au-dessus de l'horizon ; mais, heureusement pour l'astronomie, on peut calculer rigoureusement ses effets. Par conséquent, l'at., malgré sa transparence, intercepte et réfléchit les rayons lumineux ; elle les multiplie et les propage par une infinité de répercussions. Si l'at. n'existait pas, les objets ne seraient éclairés qu'autant qu'ils se trouveraient exposés aux rayons directs du soleil. Dès l'instant que nous cesserions d'apercevoir cet astre ou les objets éclairés par ses rayons, nous nous trouverions plongés dans une obscurité complète. Les rayons solaires réfléchis par la terre se perdraient dans les régions de l'espace, et un froid excessif régnerait constamment sur la terre. Le soleil continuerait de briller avec une intensité toujours égale jusqu'au moment où il atteindrait l'horizon, et alors nous passerions presque subitement de la clarté la plus brillante de l'heure de midi aux ténèbres les plus obscures. On peut, en se transportant sur le sommet d'une haute montagne, où l'air est déjà fort raréfié, juger approximativement des effets dont nous parlons. Le froid y est insupportable ; l'œil n'y reçoit guère d'autre lumière que celle qu'envoient directement le soleil et les étoiles ; et le pouvoir éclairant de l'at. est si faible, qu'un homme placé à l'ombre peut apercevoir les étoiles en plein midi.

Couleur de l'at. — La couleur bleue générale de l'at., ainsi que les teintes brillantes et diverses que nous admirons le soir et le matin, dépendent des différentes modifications que les divers rayons lumineux éprouvent en traversant la masse d'air qui nous entoure. Lorsque le soleil est près de l'horizon, la couche d'air que doit traverser la lumière pour arriver à nous, est beaucoup plus épaisse que lorsque cet astre est à une hauteur considérable au-dessus de l'horizon. Or, les rayons rouges possèdent une moindre réfrangibilité que ceux de la portion supérieure du spectre; de là vient qu'ils pénètrent en plus grande quantité dans la masse résistante de l'air atmosphérique, et arrivent jusqu'à la terre, tandis que les rayons bleus et violets sont réfléchis ou absorbés. Telle est la cause de la coloration rouge que présente l'air le soir et le matin. La couleur bleue prédominante de l'at. doit être attribuée à ce que les rayons bleus et violets sont plus facilement réfléchis, ou à ce qu'ils possèdent moins de puissance pour traverser les couches atmosphériques. Lorsqu'on s'élève à une grande hauteur dans l'at., la teinte bleue disparaît, et l'air devient d'un noir foncé.— L'observation seule du ciel prouve encore que sa couleur n'est pas la même à tous les points d'un même vertical. Elle est ordinairement plus foncée au zénith ; puis elle s'éclaircit vers l'horizon, où elle est souvent complétement blanche. La couleur de la même partie du ciel change aussi assez régulièrement pendant le jour ; ainsi elle devient plus foncée depuis le matin jusqu'à midi, et redevient plus claire depuis midi jusqu'au soir. Enfin, Alex. de Humboldt a observé que le ciel est plus bleu entre les tropiques que dans les hautes latitudes, mais plus pâle en pleine mer que dans l'intérieur des terres. La différence observée par Humboldt tient à ce que les vésicules de brouillards existent en plus grande quantité en mer et dans les hautes latitudes.

L'at. est une région de nuages et de vapeurs par l'action desquels la terre est fertilisée et devient capable de perpétuer la vie des animaux et des végétaux. L'étude des divers phénomènes dont elle est le théâtre, et des effets produits par les changements qui s'opèrent continuellement dans sa condition physique, constituent l'une des branches les plus importantes de la physique. — Voy. MÉTÉOROLOGIE, CLIMAT, VAPEUR, VENT, ÉLECTRICITÉ.

Marées atmosphériques. — L'air étant doué, plus encore que l'eau, de légèreté et de mobilité, il doit aussi obéir à l'action combinée du soleil et de la lune, et il doit y avoir des marées atmosphériques. En conséquence, on a attribué à ces marées certaines variations diurnes de la pression atmosphérique, qui sont accusées par le baromètre. Mais, suivant Laplace, les variations indiquées par cet instrument sont dues non à l'action directe de l'attraction lunaire sur l'atm., mais à l'élévation et à la dépression des eaux de l'Océan. Quant à l'action solaire, il pense qu'elle s'exerce uniquement par l'expansion que déterminent les rayons calorifiques de cet astre. Il est vraisemblable en effet que le baromètre doit rester insensible aux marées atmosphériques elles-mêmes. Les colonnes d'air, bien que de hauteur différentes, doivent néanmoins avoir le même poids, puisque l'effet direct des marées est de maintenir l'équilibre en compensant par la hauteur la diminution de la pesanteur.

Atm. des planètes. — Les planètes et leurs satellites étant des corps qui offrent la plus grande analogie avec la terre, il était naturel de supposer qu'elles sont également entourées d'une at. plus ou moins semblable à la nôtre. Les observations astronomiques ont démontré que cette hypothèse était une réalité, du moins pour toutes les planètes que leur volume et leur distance permettent d'étudier exactement. La lune seule fait exception à la règle, et l'on n'a pu y découvrir aucune trace d'at., quelque peu de densité qu'on lui veuille atribuer. Les atmosphères de toutes les planètes ressemblent à celle de la terre, sous le rapport de leur nature et de leur forme. En effet, « Toutes les couches atmosphériques, dit Laplace, en parlant des atmosphères planétaires, doivent prendre à la longue un même mouvement angulaire de rotation, commun au corps qu'elles environnent ; car le frottement de ces couches les unes contre les autres et contre la surface des corps, doit accélérer les mouvements les plus lents et retarder les plus rapides, jusqu'à ce qu'il y ait entre eux une égalité parfaite. En supposant que, par une cause quelconque, l'at. vienne à se resserrer, ou qu'une partie se condense à la surface du corps, le mouvement de rotation du corps et de l'atmosphère en sera accéléré. A la surface extérieure de l'at., le fluide n'est retenu que par sa pesanteur, et la figure de cette surface est telle que la résultante de la force centrifuge et de la force attractive du corps lui est perpendiculaire. L'at. est aplatie à ses pôles et renflée à son équateur ; mais cet aplatissement a des limites, et, dans le cas où il est le plus grand, le rapport des axes du pôle à celui de l'équateur est celui de 2 à 3. L'at. ne peut s'étendre à l'équateur que jusqu'au point où la force centrifuge balance exactement sa pesanteur ; car il est clair qu'au delà de cette limite, le fluide devrait se dissiper. » — Voy. les articles consacrés à chacune des grandes planètes.

MÉCANIQUE. — Dans le langage de cette science, le terme d'*Atm.* est très-fréquemment usité comme *unité de force,* lorsqu'il s'agit d'évaluer des pressions considérables, comme celles des machines à vapeur. Cette unité est la pression atmosphérique ordinaire agissant sur l'unité de surface, telle que la donne le baromètre. Elle équivaut à un poids de 1 kilogr. sur un centim. carré de superficie. Une chaudière remplie de vapeur à la tension de trois *atmosphères,* ne supporte en réalité qu'un excès de tension égal à deux atmosphères, attendu que la pression de l'air extérieur fait équilibre au tiers de la tension de la vapeur. En Angleterre, on ne compte que l'excès de tension ; chez nous, on ne fait pas la déduction de cette contre-pression.

ATMOSPHÉRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'atmosphère. *Air at. Vapeurs atmosphériques.* ‖ * *Chemin de fer at.* Voy. CHEMIN DE FER. — *Machine at.*, Voy. *Machine à* VAPEUR.

* **ATOCIRE.** s. m. T. Bot. Voy. ANONACÉES.

ATOME. s. m. [On pron. *atôme*] (gr. ἀ priv. ; τέμνω, je divise). Molécule regardée comme indivisible, à cause de son extrême ténuité. — Voy. CHIMIE. ‖ Se dit par ext., Des molécules que l'on voit voltiger en l'air lorsqu'un rayon de soleil pénètre dans un lieu obscur. ‖ Fig., s'emploie pour exprimer L'extrême petitesse de certains corps relativement à d'autres, ou relativement à l'espace dans lequel ils se meuvent. *Les hommes sont des atomes sur ce globe, qui n'est lui-même qu'un at. dans l'immensité.*

* **ATOMIQUE.** adj. 2 g. Ne s'emploie guère que dans ces locut., *Théorie at.* et *Poids at.* Voy. Chimie.

* **ATOMISME.** s. m. * **ATOMISTIQUE.** adj. 2 g. Usité seulement dans cette loc., *Philosophie atomistique* ou *Atomisme.* Voy. PHILOSOPHIE.

ATONIE. s. f. (gr. ἀ priv. ; τόνος, ton). T. Méd. Voy. ADYNAMIE.

ATONIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'atonie, qui résulte de l'atonie. *État, maladie, ulcère at.*

ATOUR. s. m. Parure. Ne se dit guère qu'au plur. et en parlant De la parure des femmes. *Elle avait ses plus beaux atours. Quand elle est dans ses atours.* ‖ Au sing., *Dame d'at.*, Dame dont la charge est de présider à la toilette de la reine ou des princesses ; il y a aussi des *Femmes d'at.*, et même des *Garçons d'at.*, chargés de la garde des robes et parures des princesses.

ATOURNER. v. a. (lat. *adornare*). Orner, parer. Ne se dit qu'en parlant De la parure des femmes et par plaisanterie. *At. l'épousée.* Vx. = ATOURNÉ, ÉE. part.

ATOUT. s. m. (fr. *à, tout.*) T. Jeu de cartes. Carte de même couleur et de même espèce que celle qui retourne. *Jouer un at. Les atouts emportent les autres cartes.*

ATRABILAIRE. adj. 2 g. Terme que les anciens médecins employaient pour désigner Les individus attaqués d'hypochondrie. Il est souvent usité dans le langage familier comme syn. de Triste, morose, chagrin. *C'est un homme at. Visage, humeur at.* ‖ Se prend subst. *C'est un at.*

ATRABILE. s. f. (lat. *atra*, noire ; *bilis*, bile). T. Méd. anc. Voy. HYPOCHONDRIE.

* **ATRAGÈNE.** s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

* **ATRAMENTAIRE.** adj. 2 g. (lat. *atramentum*, encre). Qui ressemble à de l'encre. *Saveur at.*, Saveur analogue à celle de l'encre.

ÂTRE. s. m. (lat. *ater*, noir). Foyer, l'endroit de la cheminée où l'on fait le feu. ‖ *L'â. d'un four*, La partie plane d'un four. — Voy. CHEMINÉE.

* **ATRÉSIE.** s. f. (gr. ἀ priv. ; τρῆσις, perforation). T. Térat. Se dit de Toute imperforation congénitale.

* **ATRIPLICÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. CHÉNOPODÉES.

* **ATRIUM.** s. m. [On pron. *atriome.*) T. Archit. Voy. ARCHITECTURE *romaine.*

ATROCE. adj. 2 g. (lat. *atrox*). Énorme, excessif. *Crime, vengeance, injure at. — Douleur at.*, Douleur très-violente. ‖ Extrêmement cruel. *Caractère at. Homme at. Ame at.*

ATROCEMENT. adv. D'une manière atroce. *Les sauvages de l'Amérique torturaient at. leurs prisonniers. — Cette action est at. perfide*, Est excessivement perfide.

ATROCITÉ. s. f. Énormité, excès. *Crime d'une at. révoltante. L'at. des injures, des tourments.* ‖ Action atroce, très-cruelle. *Ces soldats ont commis des atrocités inouïes.* ‖ Cruauté excessive. *L'at. d'un tyran. L'at. de l'âme, du caractère.*

ATROPHIE. s. f. (gr. ἀ priv. ; τρόφη, nourriture). T. Physiol. et Méd.

Enc. — L'*Atr.* se définit ordinairement une diminution du volume du corps ou de l'une de ses parties seulement, et son étymologie indique que cette diminution est causée par un défaut de nutrition. L'atr. peut porter sur un élément anatomique unique ou sur un organe tout entier ; en outre, tantôt elle s'observe comme un phénomène naturel, comme une conséquence du développement organique de l'individu, tantôt elle se présente comme un effet morbide, comme le résultat d'une maladie. On distingue donc deux sortes d'atr., l'atr. *physiologique* et l'atr. *pathologique.* La résorption de certains organes transitoires, tels que la glande thymus, est un ex. d'atr. du premier genre. L'amaigrissement rapide, par résorption des vésicules adipeuses, qui s'observe dans presque toutes les maladies graves, est le cas le plus fréquent d'atr. pathologique. Au reste, dans les deux cas, il n'y a pas simplement défaut de nutrition de l'organe ou du tissu qui est le siége de l'atr., il y a encore résorption de tous les éléments anatomiques ou de quelques-uns d'entre eux seulement. — Selon la nature de la cause qui détermine l'atr. pathologique, celle-ci est *générale* ou *partielle.* L'atr. partielle est ordinairement causée par une compression locale, par le défaut d'exercice, par une diminution dans la circulation de la partie, par l'affaiblissement ou la suppression de l'influence nerveuse, résultant soit d'une lésion locale des nerfs, soit d'une altération dans la partie des centres nerveux d'où émanent ces nerfs eux-mêmes. La cause la plus commune de l'atr. générale est une lésion profonde de quelqu'un des organes essentiels à la vie, de l'appareil respiratoire par ex. L'atr. qui résulte de cette dernière cause a reçu les noms de *Consomption* et de *Phthisie*, qui tous deux ont la même signification. L'espèce d'atr. générale, appelée *atr. sénile* par les auteurs, qui accompagne l'extrême vieillesse, doit être regardée comme un cas d'atr. physiologique ou normale, lorsque d'ailleurs elle ne coïncide avec aucune affection morbide. — Il n'existe pas de traitement particulier qui se puisse opposer à l'atr. pathologique générale ou partielle. Comme elle n'est jamais qu'un symptôme, c'est la maladie qui en est la cause déterminante qu'il s'agit de combattre.

* **ATROPHIER (s').** v. pron. T. Physiol. et Méd. Se dit D'un membre, d'un organe, d'un tissu qui diminue de volume, de consistance, qui perd une partie de sa substance, et parfois même disparaît entièrement. *Les membres paralysés s'atrophient. La queue du têtard s'atrophie et disparaît.* = ATROPHIÉ, ÉE. part.

ATROPHIÉ, ÉE. adj. Qui est dans un état d'atrophie. *Cet enfant a la jambe atrophiée.*

*** ATROPINE.** s. f. T. Chim. Voy. BELLADONE.

*** ATROPOS.** s. m. (gr. ἄτροπος, inflexible, nom de l'une des trois Parques). T. Ent. Voy. *Lépidoptères* CRÉPUSCULAIRES.

ATTABLER. v. a. (R. *table*). Faire asseoir à table. *Si vous ne pouvez accorder ces hommes, attablez-les, et vous les concilierez bientôt.* Fam. et peu us. = s'ATTABLER. v. pron. Se mettre à table dans l'intention d'y rester longtemps. *Ils s'attablèrent à midi et ne sortirent de table qu'à six heures du soir.* — Se dit aussi en parlant Du jeu. *Ils se sont attablés pour jouer aux échecs, aux cartes*, etc. Fam. = ATTABLÉ, ÉE. part. *Nous les trouvâmes attablés.*

Syn. — *Se mettre à table.* — Cette dernière locution exprime simplement une action habituelle; *s'att.*, au contraire, réveille l'idée d'un acte qui sort des règles accoutumées. On *se met à table* chaque jour pour prendre ses repas; on *s'attable* dans une circonstance exceptionnelle, pour faire un dîner qui doit durer longtemps, auquel on a invité des amis ou des étrangers.

ATTACHANT, ANTE. adj. Qui attache, qui intéresse; Qui fixe fortement l'attention. *Spectacle très-at. Etude, lecture attachante.*

ATTACHE. s. f. (celt. *tach*, clou?). Tout ce qui sert à attacher, tel que lien, courroie, etc. *L'at. d'un limier, d'un lévrier. Mettre un chien, un cheval à l'at.* ‖ *Chien d'at.*, Chien de garde que l'on ne laisse libre que la nuit. — Fig. et prov., *Il est là comme un chien d'at.*, ou *comme un chien à l'at.*, se dit D'un homme que son emploi, son travail obligent à une extrême sujétion. ‖ *Prendre des chevaux à l'at.*, Les garder à l'at. moyennant une rétribution, et seulement pour qu'ils soient à couvert pendant quelque temps. ‖ Fig., en parlant des personnes, se dit De tout ce qui les captive. *Il aura bien de la peine à rompre cette at. Une at. criminelle. Il a de l'at. pour sa maison, pour ses livres.* — *Avoir de l'at. au jeu, pour le jeu; à l'étude, pour l'étude, etc.*; Être extrêmement attaché au jeu, etc. ‖ Fig., *Je ne veux rien faire sans votre at., sans prendre votre at.*, Sans m'assurer votre agrément. ‖ T. Anat. *At.* se dit de L'endroit d'une partie solide où vient s'insérer un muscle, un tendon, un ligament. — *On nomme encore *Attaches musculaires*, Les impressions que laissent sur les coquillages les muscles qui servent à attacher l'animal. ‖ *At. de diamants*, Assemblage de diamants mis en œuvre et composé de plusieurs pièces qui s'accrochent l'une à l'autre. ‖ *Bas d'at.*, Voy. BAS.

Syn. — *Attachement.* — L'*attache* provient de l'habitude, d'un besoin qu'on s'est créé, d'une servitude à laquelle on s'est soumis. L'*attachement* est une liaison où le choix, le goût et le cœur ont plus de part. Ce qui fait qu'une *attache* dure, c'est notre faiblesse, le manque d'énergie qui nous empêche de nous en affranchir. Le principe de la durée d'un *attachement* est une affection sincère et, en général, de nature plus avouable.

Enc. — En T. de Chancellerie, on donnait autrefois le nom de *Lettres d'attache*, aux lettres par lesquelles le roi autorisait la mise à exécution dans le royaume, soit des bulles du pape, soit des ordonnances émanées d'un chef d'ordre qui résidait à l'étranger. On appelait aussi de ce nom les commissions expédiées soit à la chambre des comptes, soit ailleurs, pour l'exécution de quelque arrêt ou de quelque ordonnance. — La même dénomination était appliquée aux ordonnances d'un gouverneur de province pour faire mettre à exécution les ordres du roi qui lui étaient présentés ou adressés. — Enfin, on appelait également lettres d'att., les lettres que donnaient le connétable, le grand-amiral, le colonel général ou le maistre de camp général d'une armée, pour être jointes aux commissions accordées par le roi aux officiers qui devaient servir sous leurs ordres.

ATTACHEMENT. s. m. Sentiment qui fait que l'on tient à quelque personne, à quelque chose. *Avoir de l'at. pour sa femme, pour ses enfants, pour ses amis. Avoir de l'at. à un parti. Il a trop d'at. à ses intérêts. Renoncer à toute espèce d'at. Après avoir vécu dans les grandeurs, elle rompit avec tous les attachements de la terre.* ‖ Grande application. *Avoir de l'at. à l'étude, au travail.* — Syn. Voy. AFFECTION et ATTACHE. = ATTACHEMENTS, au plur. Se dit pour désigner Les notes que les architectes ou les vérificateurs prennent sur les ouvrages de diverses espèces, lorsque ces ouvrages sont encore apparents, pour y avoir recours dans le règlement des mémoires.

ATTACHER. v. a. Fixer, arrêter une chose de manière qu'elle demeure dans la place ou dans la situation voulue. *At. les voiles au mât. At. une tapisserie à une muraille. At. avec un lien, avec un cordon, avec des clous*, etc. — On dit de même, *At. les galériens à la chaîne. At. des chevaux à un char.* — Dans le langage de l'Écriture, on dit que *Notre-Seigneur fut attaché pour nous à l'arbre de la croix.* ‖ Fig., *La Providence a attaché un plaisir à l'accomplissement de chacun de nos devoirs. J'attache ma destinée à la vôtre. On lui a conféré ce titre avec toutes les prérogatives qui y sont attachées.* ‖ Fig., *At. ses yeux, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, Le regarder fixement. — Captiver. *Ce spectacle attachait nos yeux, nos regards. Aucun des objets qui me frappent ne saurait m'at.* ‖ Fig., *At. du prix, de l'importance à quelque chose*, Regarder quelque chose comme précieux, comme important. *J'attache beaucoup de prix à votre estime. Il attache beaucoup de prix à des futilités.* — *At. son bonheur, sa gloire*, etc., *à quelque chose*, L'en faire dépendre. — *At. un sens, une signification, une idée à un mot, à un terme*, Lui donner un sens particulier, l'entendre d'une certaine manière. ‖ Fig., Lier par l'intérêt, par le devoir, par quelque sentiment. *Il est attaché à l'ambassade, à l'administration des postes. Le prince l'a attaché à sa personne. C'est l'ambition qui l'attache à ce parti. Son emploi l'attache à Paris. Nous sommes attachés à la patrie par un sentiment irrésistible. La reconnaissance l'attache auprès de vous. Ils sont attachés l'un à l'autre par une amitié réciproque. Il est fort attaché à ses enfants.* ‖ Intéresser vivement. *L'étude des mathématiques attache beaucoup. At. son affection à quelque chose. Le jeu l'attache plus qu'il ne convient. Ce roman n'attache point le lecteur.* ‖ T. Art milit. *At. le mineur au corps d'une place*, Le mettre à même de se rendre au pied du rempart pour qu'il puisse y travailler à couvert, à l'effet de conduire la mine sous le corps de la place. = s'ATTACHER. v. pron. Se fixer, se lier à quelque chose. *Les chausses s'attachaient au pourpoint avec des aiguillettes.* — Fig., *S'at. au char d'une femme*, Se mettre au nombre de ses adorateurs. — On dit dans un sens anal. *S'at. au char de la fortune, de la puissance.* — Fig., *Mes regards s'attachèrent longtemps sur elle. La vogue s'attache à ce qui est nouveau.* ‖ S'accrocher, adhérer à. *Votre chien s'est attaché à mon habit, j'ai cru que je ne pourrais lui faire lâcher prise. La poix s'attache aux mains.* — Fig., *Le remords s'attache au criminel. L'envie s'attache au mérite.* ‖ Fig., Se consacrer au service de quelqu'un, s'efforcer de lui plaire, soit par devoir, soit par intérêt. *S'at. par reconnaissance au service de quelqu'un. S'at. à la fortune d'un ministre. Cet ingénieur s'est attaché au service de la Turquie. Ils se sont attachés l'un à l'autre par des services réciproques.* ‖ Fig., Concevoir de l'affection. *Je m'attache à lui de plus en plus. Il s'est attaché à une femme indigne de lui. Le chien s'attache à son maître.* ‖ Fig., S'appliquer, s'intéresser à... *C'est un homme qui ne s'attache qu'à des bagatelles. Il s'attachait uniquement à remplir son devoir. La fortune s'attache à m'accabler. Les choses de la terre ne méritent pas que l'on s'y attache.* ‖ Fig., *Cet homme s'attache trop à ses idées, à ses opinions*, Il y tient trop fortement. ‖ Fig., *S'at. à la poursuite, aux pas de quelqu'un*, Le suivre, le poursuivre sans relâche. ‖ T. Peint. *Les objets s'attachent dans ce tableau*, Ils paraissent tenir ensemble, quoique le peintre ait eu l'intention de les montrer séparés par un espace. = ATTACHÉ, ÉE. part. *Être at. à son profit, à ses intérêts*, Aimer trop son profit, être trop intéressé. — Syn. Voy. ADHÉRENT.

Syn. — *Lier.* — On *lie* toujours avec un lien; on peut *attacher* aussi de toute autre manière, avec un clou, au moyen d'un corps agglutinant, etc. On lie un *fou* furieux pour empêcher ses mouvements, de crainte qu'il ne nuise à lui-même ou à d'autres personnes; on *attache* un criminel au pilori, pour qu'il reste là où on l'a mis. Au fig., *lier* réveille toujours l'idée d'une obligation, d'une autorité, d'une puissance qui s'impose; il en est autrement d'*attacher*. Ainsi, on est *lié* par un contrat, et l'on ne peut rompre ce lien; on est *attaché* par un intérêt, par une affection quelconque, mais on peut briser cette attache.

*** ATTAGEN.** s. m. T. Ornith. Voy. TÉTRAS.

*** ATTAGÈNE.** s. m. T. Ent. Voy. CLAVICORNES.

*** ATTALÉE.** s. f. T. Bot. Voy. PALMIER.

*** ATTAMAN.** s. m. Voy. HETMAN.

ATTAQUABLE. adj. 2 g. Qui peut être attaqué. *La place n'est at. que d'un côté.*

ATTAQUANT. s. m. Assaillant, celui qui attaque. ‖ S'emploie surtout au plur. *Les attaquants furent repoussés.*

ATTAQUE. s. f. T. Guerre. Action d'assaillir l'ennemi, d'engager le combat. *At. générale, vigoureuse, impétueuse. Commencer, soutenir, repousser l'at.* — Assaut qu'on livre à une place. *Aller à l'at. Donner l'at. Se disposer à l'at. Ordonner l'at.* — Se dit aussi Des travaux qu'on exécute pour s'approcher d'une place assiégée. *On a fort avancé les attaques.* ‖ Agression, insulte. *Deux voleurs se précipitèrent sur lui, mais il repoussa vigoureusement leur at.* — Fig., *Ce pamphlet est une violente at. contre le gouvernement. Vos paroles sont une at. contre mon honneur. Les attaques de la calomnie ne peuvent rien sur sa réputation. Cet article n'est pas une critique, c'est une at. personnelle.* ‖ *Fig., Objection. *L'orateur a repoussé toutes les attaques par des arguments victorieux.* — Dans ce sens, en parlant D'une discussion, on dit, *L'attaque et la défense. L'at. a été plus spirituelle que la défense.* ‖ Fig., *Il m'a déjà fait une at. là-dessus*, Il a déjà essayé de me sonder à ce sujet. — *Il lui donne toujours quelque at. sur son avarice*, Il lui adresse toujours quelque épigramme sur son avarice. ‖ T. Méd. Voy. ACCÈS. ‖ * T. Mus. Action d'un musicien qui, après un repos, prend la note et commence un morceau ou un trait avec hardiesse et sûreté. *A l'Opéra, il y a des chefs d'at. pour guider les autres chanteurs.*

Enc. — Dans le langage de l'Art militaire, on peut définir l'*at.* tout mouvement d'une armée ou d'un corps qui engage une action contre une armée ou contre un corps qui lui est opposé. L'at. est appelée *générale*, lorsque la totalité ou la plus grande partie des troupes présentes sur le terrain prend part au mouvement; dans le cas contraire, l'at. est dite *partielle*. L'at. *principale* est celle qui est dirigée sur les points décisifs. La *fausse at.* est une démonstration qui a pour objet de tromper l'ennemi et de masquer les manœuvres réelles. On distingue encore les attaques *de front, de flanc, à revers*, selon la direction des mouvements de l'assaillant relativement à la position des troupes qui sont l'objet de l'at. Les termes at. *centrale*, at. d'*aile*, n'ont pas besoin d'explication. On appelle at. *en lignes* celle que font les troupes rangées en ordre de bataille, et at. *en colonnes* celle où les troupes sont e ordre profond. — Pour les places fortes, l'at. a lieu aussi d diverses manières. On distingue l'at. par *surprise*, qui e aujourd'hui fort rare; l'at. par *blocus*, l'at. par *bombardemen* et l'at. *régulière*. Cette dernière est presque exclusivement employée de nos jours, car ses résultats sont à peu près infaillibles. Nous la décrirons au mot FORTIFICATION.

ATTAQUER. v. a. (ital. *attacare*). Assaillir, faire acte d'agression. *At. l'ennemi. At. une place. At. quelqu'un sur le grand chemin. At. de front. At. à coups d'épée. At. une place forte.* ‖ Fig., *At. quelqu'un de paroles. Vous l'avez attaqué sur sa naissance. At. un auteur sur ses ouvrages. At. le gouvernement dans ses écrits. At. quelqu'un dans sa réputation, dans son honneur.* — On dit encore *At. quelqu'un de conversation*, Lui adresser la parole afin de l'engager à parler. ‖ Tâcher de renverser, de détruire quelque chose, d'y porter atteinte. *At. les vices, les préjugés, les abus. Cet ouvrage attaque les mœurs, la religion. At. une doctrine, un système. At. la réputation, l'honneur de quelqu'un. Il faut at. énergiquement cette maladie.* ‖ Ronger, altérer, détériorer. *Les charançons attaquent le blé. La rouille attaque le fer.* ‖ Fam., Entamer. *Vous devriez bien at. cette volaille.* — Fig., *Il a bien attaqué son sujet*, Il l'a pris par où il le fallait prendre. ‖ T. Jurisp. *At. quelqu'un en justice*, Lui intenter une action judiciaire. — *At. un acte*, En contester la validité. ‖ T. Man., *At. un cheval*, Le piquer vigoureusement avec les éperons. ‖ T. Mar., *At. un cap, une côte, une île*, En approcher pour la reconnaître. ‖ T. Méd. Affecter. *Le croup attaque principalement les enfants. Les tubercules attaquent particulièrement le poumon. J'ai été attaqué par la fièvre, par la goutte*, J'ai eu un accès de fièvre, une attaque de goutte. *Sa poitrine est attaquée*, ou *Il est attaqué de la poitrine*, se dit De quelqu'un qui est malade de la poitrine, et spécialement de quelqu'un qui est phthisique. ‖ T. Mus. Faire l'attaque d'un trait, d'un morceau. *Il attaque bien la corde. Ce chanteur ne sait pas at. la note.* = s'ATTAQUER. v. pron. En venir aux mains. *Les deux armées se sont attaquées. Ces deux champions s'attaquèrent avec vigueur.* ‖ *S'at. à quelqu'un*, Le provoquer, l'offenser ouvertement, se déclarer contre lui. *Il s'est attaqué à plus fort que lui.* ‖ * *S'at. à une chose*, Se déclarer contre elle, la blâmer, la déprécier. *Cet écrivain s'attaque à toutes nos gloires. Il s'attaque à nos institutions.* = ATTAQUÉ, ÉE. part. ‖ Prov. *Bien attaqué, bien défendu*, La défense a bien répondu à l'attaque. = Syn. Voy. ASSAILLIR.

Obs. gram. — *S'attaquer à.* — *Attaquer* exprime simplement le fait de l'agression, sans donner à comprendre si l'adversaire de l'assaillant est plus faible ou plus fort que lui. Quand on emploie la locution *s'attaquer à*, on fait par cela même entendre que la provocation vient du faible au fort. Celui qui *attaque* tout le monde *s'attaque* souvent à plus fort que lui.

° **ATTARDER** (s'). v. pron. (R. *tard*). Rentrer plus tard qu'à l'ordinaire. *Comment pouvez-vous vous at. ainsi?* Fam. = Attardé, ée. part. *Nous n'avons rencontré que quelques individus attardés et avinés.*

* **ATTE.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées. ‖ T. Zool. Voy. Araignée et Fourmi.

ATTEINDRE. v. a. (lat. *attingere;* de *ad*, à; *tangere*, toucher). Frapper de loin avec quelque chose. *Il l'atteignit d'un coup de pierre, d'un coup de fusil. At. le but*, Le toucher. — Fig., *At. son but*, Réussir dans ce qu'on se propose. ‖ Se dit aussi en parlant Du projectile. *Un éclat d'obus l'atteignit à la jambe. Sa balle a atteint le but.* ‖ Fig., Porter atteinte, léser. *Ces calomnies ne sauraient m'at. Les maux de la guerre atteignent toute la population. Ce danger ne peut m'at.*, Je suis hors de son atteinte. = * Dans un sens anal., on dit : *Les maladies nous atteignent au moment où nous y songeons le moins.* ‖ Parvenir à. *Nous atteignîmes la ville à l'entrée de la nuit. Il atteignit le but avant vous. Ces arbres, quoique plantés en même temps, n'atteignent pas la même hauteur. Cet enfant brise tout ce qu'il peut at.*, Tout ce qu'il peut saisir. — Fig., *At. l'âge de raison. Il a atteint la cinquantaine. At. la fin de ses maux, le terme de sa carrière.* ‖ Joindre quelqu'un qu'on suit ou qu'on poursuit. *Il prit la poste pour l'at. At. l'ennemi par une marche forcée.* — Fig., se dit Des animaux et des choses. *Ce chien atteignit le sanglier. Nous ne pûmes at. le bâtiment anglais.* — Fig., *Tôt ou tard la peine atteint le coupable.* ‖ Égaler. *Il se flatte d'at. Racine, d'at. Michel-Ange.* = Atteindre. v. n. Toucher à une chose éloignée, à une certaine hauteur. *At. au plancher. At. au but.* — Fig., *Cette charge est au-dessus de sa portée, il n'y saurait at. At. à la perfection, au sublime, au faîte de la gloire.* = Atteint, einte. part. ‖ *At. de maladie, de démence*, Frappé, affligé de maladie, de démence. — Fig. et par anal., on dit, *Être at. d'une manie ridicule, d'un amour-propre incurable.* ‖ *At. et convaincu*, Formule usitée autrefois dans les jugements criminels, pour dire que L'accusé était reconnu coupable et convaincu. = Conj. Voy. Peindre.

Obs. gram. — *Atteindre* (v. a.), avec le régime direct, se dit des personnes en général, et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort, et parfois même sans que la volonté y ait la moindre part. — *Atteindre à* (v. n.), se dit des choses auxquelles on ne peut parvenir qu'avec difficulté, qu'en faisant des efforts dirigés vers elles. — De ces principes découlent les règles suivantes : 1° On doit dire : *At. un certain âge*, parce qu'on atteint les années sans difficulté, sans effort, et, à coup sûr, malgré soi ; 2° on doit dire au contraire : *At. à la perfection*, parce que, pour parvenir à la perfection, il y a des difficultés à vaincre, des efforts considérables à faire ; 3° mais on doit dire : *Il est difficile d'at. Racine*, parce qu'ici *at.* est employé dans le sens d'*égaler*, et qu'alors il prend le régime ou complément de ce dernier verbe.

ATTEINTE. s. f. Coup dont on est atteint. *Rude at. At. légère.* — * Fig., Impression produite sur l'esprit ou sur le cœur. *Son esprit en reçut une vive at. C'est alors qu'il ressentit les premières atteintes de cette fatale passion.* — Fig., *At. mortelle*, Impression profonde et douloureuse. ‖ Au prop. et au fig., Effet nuisible, dommage, préjudice produit par une cause quelconque. *La vigne se ressent encore des atteintes de la gelée. Être à l'abri de toute at. Ma santé n'a jamais reçu d'at. Cela porte at. à son crédit. Cette révélation porte à sa réputation une fâcheuse at. Cette ordonnance donne at. au droit de la propriété. Les atteintes de la calomnie.* ‖ Se dit d'une Attaque légère en parlant de certaines maladies. *Il a eu une at. de goutte, de gravelle. Il a déjà éprouvé quelques atteintes d'apoplexie.* ‖ T. Jeu de bague. *Donner at. à une bague*, La toucher sans l'emporter. ‖ T. Méd. vétér. Contusion ou plaie résultant des coups qu'un cheval se donne lui-même avec ses fers, ou qu'il reçoit des chevaux qui marchent près de lui. = Hors d'atteinte. loc. adv. Se dit D'une personne ou d'une chose qu'on ne peut atteindre. *Le fugitif est à cette heure hors d'at.* — * Fig., *Sa réputation est hors d'at.*

° **ATTÉLABE.** s. m. T. Entom. Voy. Curculionites.

ATTELAGE. s. m. Se dit du nombre de chevaux, de bœufs, etc., nécessaires pour traîner une voiture ou pour tirer la charrue. *J'ai deux attelages de charrue.* ‖ En parlant De voitures de luxe, se dit D'une paire ou de plusieurs paires de chevaux propres à être attelés ensemble. *Voilà un at. bien assorti. Il a un at. de six chevaux gris-pommelés.*

ATTELER. v. a. (R. *attelle*). Attacher des chevaux, des bœufs, etc., à la voiture, à la charrue, etc., qu'ils doivent tirer. *Attelez les chevaux à la voiture.* — S'emploie absol. *Attelez.* — On dit aussi, *At. un chariot, une charrue.* = s'Atteler. v. pron. Se dit Des gens qui s'attachent à une voiture pour la traîner. *Dans leur enthousiasme, les jeunes gens voulurent s'at. à sa voiture.* = Attelé, ée. part. *Chevaux attelés. Voiture attelée de quatre chevaux.* ‖ Fig. et prov., en parlant D'associés qui ne s'accordent pas, *C'est une charrette mal attelée.* = Conjug. Voy. Appeler.

ATTELLE. s. f. (lat. *ad*, vers ; *telum*, le trait). Morceau de bois chantourné qui s'élève au-dessus du collier d'un cheval de harnais. ‖ T. Chir. Voy. Fracture.

ATTENANT, ANTE. adj. (lat. *attinens*). Contigu, qui est tout contre. *Son jardin est at. au mien, du mien. Il couche dans la chambre attenante à celle de sa mère. Il demeure dans la maison attenante.*

ATTENANT. prép. Joignant, tout contre. *Il loge tout at. le palais*, ou *tout at. au palais*, ou encore *tout at. du palais.* Vx. ‖ Adv. *Vous avez vu sa maison? Je loge tout at.*

ATTENDRE. v. a. (lat. *ad*, vers ; *tendere*, tendre). Rester en un lieu où l'on compte qu'une personne viendra, qu'une chose sera apportée ou amenée. *Il y a une heure que je vous attends ici. Je vous attendrai chez moi jusqu'à dix heures. Il l'attendit au passage, au coin de la rue. J'attendais le convoi à la station. Je suis resté deux heures à at. Vous m'avez bien fait at., bien longtemps at. At. l'ennemi de pied ferme. Ce chien attend son maître.* — Par ext., on dit, *Ma voiture m'attend à la porte.* ‖ Prov. et fig., *Attendez-moi sous l'orme*, se dit en parlant D'un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller, d'une promesse qu'on ne veut pas tenir. ‖ Fig., *C'est où je l'attends; C'est là que je l'attends*, C'est là que je verrai ce qu'il est capable de faire, ou C'est là que je prendrai mon avantage sur lui. ‖ Être dans l'expectative de l'arrivée d'une personne, d'une chose, d'un événement nécessaire ou contingent. *Nous attendons le prince de jour en jour dans notre ville. J'attends son retour depuis longtemps. On attend encore deux convives à dîner. At. une lettre. At. des nouvelles. L'armée attend des renforts. Toute l'Europe attend la paix. Elle attend l'heure d'accoucher. Il attend la mort avec courage. Ce condamné attend la punition de son crime. At. une grâce, une récompense, l'effet d'une promesse.* — Fig., *Le dîner, le souper nous attend*, Il est prêt. ‖ Prov., *Tout vient à point à qui sait at.*, Avec le temps et la patience on vient à bout de tout. — *Vous ne perdrez rien pour at.*, Prenez patience, ce retard ne vous causera point de préjudice, peut-être même vous sera-t-il avantageux. ‖ Fig., *Voilà le sort qui vous attend*, Qui vous est destiné, qui vous est réservé. — On dit de même : *La misère attend le dissipateur. Quelle gloire vous attend!* — * On dit encore Des choses qui sont destinées à en recevoir d'autres, qu'*Elles les attendent. Le pressoir attend la vendange. Cette manufacture n'attend plus que ses machines.* ‖ Différer l'exécution d'une chose ; Suspendre ou ralentir ce que l'on fait ; Rester dans l'inaction jusqu'à l'arrivée d'une personne ou d'une chose. *Les circonstances ne sont pas favorables pour cette opération, il faut at. Il attend l'arrivée de son frère pour se marier. Il me sera impossible de vous rejoindre si vous ne m'attendez. Attendez le printemps avant de vous remettre en route. Qu'attendez-vous pour agir? Notre navire n'attend qu'un vent favorable. Attendons avant de prononcer un jugement sur cette affaire.* — On dit souvent en manière de menace, *Attendez!* ‖ Fig., *Un coup n'attendait pas l'autre*, Les coups se succédaient rapidement, sans interruption. — On dit de même : *Un bon mot n'attendait pas l'autre.* ‖ Fig., en parlant De la précocité de quelqu'un, on dit : *La raison, la valeur*, etc. *n'attend pas le nombre des années.* ‖ *At. à*, sign. Différer jusqu'à... *Pour partir, attendez à un autre jour, à la belle saison.* — On dit aussi, *Attendez jusqu'à demain, jusqu'à la semaine prochaine.* ‖ *At. après*, sign. At. avec impatience. *Il y a longtemps qu'on attend après vous. J'attends après cet argent pour payer un billet.* ‖ *At.* avec la prép. *de*, sign. Espérer, se promettre quelque chose. *Le juste n'attend sa récompense que de Dieu. Je n'en attends rien de bon. J'attends ce service de votre complaisance. N'attendez pas que je vous réponde. Il est à l'agonie, on n'en attend plus rien.* = s'Attendre. v. pron. Compter sur quelqu'un, sur quelque chose ; Se tenir comme assuré de quelque chose. *Je m'attends à vous voir demain. Il ne faut pas s'at. à lui. Elle ne s'était pas attendue à ce dénouement. On s'attendait que la séance serait orageuse. Il s'attend à rencontrer bien des obstacles. Je m'attends que vous viendrez demain. Je ne m'attendais pas que les choses dussent tourner si mal. Je ne m'attendais pas à cela de vous. Après cela on peut s'at. à tout.* ‖ Iron., *Attendez-vous-y*, pour dire Ne comptez pas sur moi, ou sur les promesses qu'on vous fait. = En attendant. loc. adv. Pendant ce temps, jusqu'à tel moment déterminé par ce qui précède. *Je vais en at. écrire une lettre. Reposez-vous en at.* = En attendant que. loc. conjonct. Jusqu'à ce que. *En at. que la nouvelle se confirme.* — On dit encore dans cette acception, *En at. l'heure; En at. mieux*, Jusqu'à ce que l'heure sonne, jusqu'à ce qu'il arrive mieux. = Attendu, ue. part. *Cette volaille est dure, elle n'a pas été assez attendue*, On aurait dû la garder plus longtemps avant de la faire cuire. ‖ Pris absol., *At.* est invariable et sign. Vu, eu égard à. *Il fut exempté du service militaire at. ses infirmités.* = Attendu que. loc. conjonct. Vu que, comme. *At. qu'il s'agissait d'une matière importante, il fut arrêté que... At. que l'accusé avoue*, etc.

Obs. gram. — *S'attendre à.* — On *attend une* chose qui arrivera peut-être, qui a coutume d'arriver, sans se préoccuper de sa réalisation ou sans manifester à ce sujet un intérêt marqué. Il en est tout autrement lorsqu'on *s'y attend.* Alors, non-seulement on espère qu'elle arrivera, mais on y compte, on la tient pour assurée. Lorsqu'un prodigue *attend* un héritage pour payer ses dettes, il arrive souvent que le bien qu'il *s'attendait à* posséder est donné à un autre.

ATTENDRIR. v. a. (R. *tendre*). Rendre tendre, rendre moins dur. Ne se dit guère que des aliments. *Il faut battre ce gigot pour l'at.* ‖ Toucher, émouvoir de compassion, de tendresse. *Il m'a attendri par sa douleur. Les larmes de ces enfants ont attendri mon cœur.* — * S'emploie absol. *Racine a l'art d'at.* = s'Attendrir. v. pron. S'emploie au prop. et au fig. *Les viandes s'attendrissent à la cuisson. Son père s'est attendri en voyant son repentir. S'at. sur le sort des malheureux. Son âme est facile à s'at. C'est pour vous seul que mon cœur s'attendrit. Je me sens at.* = Attendri, ie. part.

ATTENDRISSANT, ANTE. adj. Qui émeut de compassion, de tendresse. *Spectacle at. Paroles attendrissantes.*

ATTENDRISSEMENT. s. m. Émotion, sentiment de tendresse, de compassion. *Ces paroles lui causèrent un grand at. Verser des larmes d'at.* ‖ État d'une âme attendrie. *Il profita de l'at. où il le trouva.*

ATTENTAT. s. m. (lat. *attentare*, entreprendre). Entreprise criminelle contre les personnes ou contre les choses. *C'est un at. contre les libertés publiques. At. aux droits de quelqu'un. At. contre le gouvernement. At. à la pudeur. At. contre la propriété. Il s'est rendu coupable de nombreux attentats.* — V. Complot.

ATTENTATOIRE. adj. 2 g. Qui attente. Ne se dit que des choses. *Acte at. aux droits des citoyens. Mesure at. à la propriété. Cette sentence était at. à l'autorité du parlement.*

ATTENTE. s. f. (R. *attendre*). État de celui qui attend ; Temps pendant lequel on attend. *Être dans l'at. d'un événement. Il a passé huit jours dans l'at. Longue, ennuyeuse at. At. pénible, douloureuse.* — * *Salle d'at.*, Pièce dans laquelle on attend que l'on soit introduit. ‖ Espérance, opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose. *Ce prince a répondu à l'at. qu'on avait de lui. Il a rempli, surpassé notre at. Cela est arrivé contre l'at. de tout le monde. Tromper, frustrer l'at.* — * Par ext., Celui qui est l'objet de l'at. *Sous le règne d'Auguste, le Messie était l'at. des nations.* ‖ *Table d'at.*, Surface, panneau sur lequel il n'y a encore rien de gravé, de peint, de sculpté. — Fig., on dit D'un jeune homme dont l'esprit n'est pas encore entièrement formé, mais qui est propre à recevoir toutes les impressions qu'on voudra lui donner : *C'est une table d'at.*; *Ce n'est encore qu'une table d'at.* ‖ T. Archit. *Pierres d'at.*, Pierres qui font saillie d'espace en espace à l'extrémité d'un mur, pour faire liaison avec quelque autre construction qu'on pourrait élever à côté. — Se dit aussi au fig., en parlant D'une affaire commencée et que l'on a suspendue dans le dessein de la continuer plus tard. ‖ T. Chir. *Ligature d'at.*, Ligature provisoire. Voy. Hémostatique.

ATTENTER. v. n. (lat. *attentare*, entreprendre). Commettre un attentat contre une personne, contre une chose. *At. à la vie de quelqu'un. At. à la pudeur, à* *l'honneur d'une femme. At. sur la personne de quelqu'un. At. contre les libertés publiques.*

ATTENTIF, IVE. adj. Qui a de l'attention, de l'application. *Être att. à son ouvrage. Avoir l'esprit att. Il est fort att. à instruire ses enfants.* — Par ext., on dit. *Œil att., Oreille attentive, Observation attentive.* ‖ *C'est un homme très-att.*, C'est un homme rempli d'obligeance, d'égards, de politesse. — * On dit encore : *Il a pour sa mère les soins les plus attentifs. Il a des manières attentives.*

ATTENTION. s. f. (lat. *ad*, vers; *tendere*, tendre). Tension de l'esprit vers un objet, application à quelque chose. *Cette étude exige une forte at., une at. continuelle. Donner, prêter une grande at. Cela demande beaucoup d'at. Travailler avec* ou *sans at. Il n'a at. à rien. Apporter une sérieuse at. à ce qu'on fait. Attirer à soi l'at. Réveiller, fixer, captiver l'at. Faites at. que. Faites at. à ce que.* — Pris absol. et d'une manière impérative, il sign. Soyez attentif. *Attention, je vais donner le signal. At. au commandement.* ‖ Soin officieux, obligeant. *Je fus touché de cette at. délicate. Il a pour moi des attentions infinies. Il m'a donné mille preuves d'at. durant ma maladie*, Il m'a donné mille preuves d'intérêt, d'obligeance.

Syn. — *Avec attention, Attentivement.* — L'adverbe marque un état habituel, constant, une qualité persistante qu'on met en usage dans toutes les circonstances de la vie ; la locution adverbiale exprime en quelque sorte une exception, du moins elle spécialise l'action. En revanche, *avec attention* indique plus de soin, plus d'énergie qu'*attentivement.* — *Égards, Ménagements.* — Ces termes, dans l'acception où ils sont synonymes, ne s'emploient guère qu'au pluriel. Ils diffèrent entre eux comme les causes qui produisent les actions qu'ils expriment. Ainsi les *attentions* naissent de l'affection et de l'obligeance ; elles sont réservées aux personnes que nous aimons ou à celles que notre cœur nous porte à servir. La considération et la déférence sont les mobiles des *égards* : on les accorde aux personnes âgées ou recommandables soit par leurs talents, soit par leurs qualités morales. Enfin, les *ménagements* ne sont guère dus qu'à l'intérêt ou au savoir-vivre. On *ménage* les gens qui peuvent être utiles ou ceux dont la position est malheureuse.

Enc. — Dans le langage philosophique comme dans le langage ordinaire, le mot *Att.* désigne tantôt la concentration volontaire et plus ou moins prolongée de l'esprit sur un objet, tantôt la faculté qui opère cette concentration. — Dans la foule d'impressions que nous recevons à chaque instant, la plupart passent presque inaperçues ou sont même comme non avenues. Quelques-unes seulement arrivent à un état de netteté et de clarté parfaites : ce sont celles qui ont provoqué de la part de l'âme une réaction, à la suite de laquelle notre esprit concentre son activité sur l'objet qui a déterminé l'impression. Cette concentration a pour but d'étudier complétement le dernier. En effet, c'est par l'attention que nous parvenons à une connaissance complète des choses après les avoir examinées sous leurs divers aspects. On a ingénieusement comparé l'att. à un microscope qui grossit les objets et en découvre les plus fines nuances. Plus l'att. est énergique et profonde, plus notre âme reste, pendant ce temps, fermée aux autres impressions qui tendent à agir sur elle. Nous ne voyons et n'entendons alors plus rien ; tout ce qui se passe autour de nous, nous est absolument étranger ; les douleurs physiques elles-mêmes semblent se calmer et se taire. Ce sont là des faits d'observation trop vulgaires pour que nous y insistions. Nous nous contenterons de remarquer que l'att., pour se continuer longtemps, a besoin de changer non pas d'objet, mais de point de vue. Si, par ex., nous fixons notre att. sur un tableau, nous considérons successivement chacune de ses parties et chacune de ses qualités, pour ensuite en considérer l'ensemble. Ainsi, nous contemplons chacun des personnages qu'il représente, et chacune des parties du même personnage ; nous étudions son attitude, son expression, soit dans le personnage en lui-même, soit dans les rapports de ce dernier avec les autres figures du tableau ; puis nous observons les rapports réciproques de ces personnages comme formant un ensemble et constituant une unité. Nous pouvons également considérer soit le dessin, soit le coloris du tableau, pour nous faire une idée exacte du tout. Notre esprit parcourt donc successivement une foule de points pour revenir à ceux qu'il a déjà parcourus ; quitte une des faces de l'objet pour passer à une autre et revenir à la première. C'est à cette condition seulement que notre esprit peut se concentrer longtemps sur le même objet, et parvenir à la connaissance claire et distincte qu'il veut acquérir. Sans ce mouvement, pour ainsi dire, oscillatoire, l'esprit arriverait à la fatigue avec une promptitude extrême. Du reste, l'exercice de l'att. est singulièrement favorisé par l'habitude, ainsi qu'on l'observe d'ailleurs pour tous les phénomènes intellectuels. Il est à peine besoin de signaler l'influence de l'att. sur la mémoire. Il n'est personne qui ne sache par expérience que les choses auxquelles elle a le plus appliqué son att. sont aussi celles dont elle garde le mieux le souvenir. Tout ce que nous venons de dire des objets ou plutôt des idées des objets, est également vrai des conceptions intellectuelles pures et des faits de conscience, car l'activité de l'âme s'exerce sur ceux-ci absolument de la même manière. Cependant l'att. reçoit un nom particulier, suivant qu'elle s'applique aux choses extérieures ou aux faits de conscience : on l'appelle *observation* dans le premier cas, et *réflexion* dans le second.

L'att. est un phénomène essentiellement volontaire : nous la *dirigeons, nous la fixons, nous* la retirons à notre gré. Il n'y a pas deux opinions sur ce point ; mais doit-on la considérer comme constituant une faculté spéciale de l'âme, ou bien la regarder comme un simple état, comme un simple mode de l'activité intellectuelle? Les auteurs qui ont écrit sur la psychologie sont loin d'être d'accord à ce sujet. Dugald Stewart, entre autres, maintient que l'att. est une faculté distincte. Pour nous, soit que nous considérions l'att. dans son mode d'action, soit que nous la considérions dans son objet, nous n'y trouvons rien qui justifie cette manière de voir. Elle ne se distingue en aucune façon de l'activité propre, inhérente et essentielle de l'âme. Dans l'att., cette activité se manifeste avec plus d'intensité. Entre l'activité pure et simple de l'âme et son *activité attentionnelle*, il n'y a donc qu'un degré de moins ou de plus. Le rôle que joue la volonté ne change absolument rien à la question, puisqu'il consiste uniquement à déterminer l'augmentation d'intensité de l'activité. Du reste, quelque opinion que l'on adopte à ce sujet, une seule chose est importante : c'est que la doctrine de l'activité et de la liberté de l'âme soit pleinement sauvegardée.

ATTENTIVEMENT. adv. Avec attention. *Lire, écouter att.* = Syn. Voy. Attention.

ATTÉNUANT, ANTE. adj. T. Droit crim. Se dit Des faits, des circonstances qui diminuent la gravité d'un crime, d'un délit. *Circonstances atténuantes.* Voy. Circonstance et Assises. ‖ T. Méd. On donnait autrefois le nom d'*Atténuants* à Certains médicaments que l'on supposait posséder la propriété de diminuer le volume des molécules des fluides animaux, ou leur force de cohésion. *Remèdes atténuants.* — S'emploie aussi subst. *On a eu recours aux atténuants.*

ATTÉNUATION. s. f. Se disait autrefois De l'action des remèdes appelés *Atténuants.* ‖ S'emploie encore quelquefois pour désigner un État d'émaciation extrême accompagné d'une diminution considérable des forces. ‖ * T. Pharm. Diminution dans la densité d'un fluide. ‖ T. Anc. Droit crim. Diminution des charges contre un accusé. *Donner ses défenses par at. Moyens d'at.*

* **ATTÉNUÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Se dit Des parties d'un végétal qui vont en diminuant du sommet à la base ou de la base au sommet.

ATTÉNUER. v. a. (lat. *tenuis*, fin, mince, léger). Diminuer les forces et causer l'amaigrissement. *Les jeûnes, les veilles, les fatigues l'ont atténué.* ‖ Rendre moins grave. *Att. l'effet d'un mal. Cela n'atténue point ses torts. Cette circonstance atténue son crime, atténue la gravité de son délit.* ‖ T. Méd. *Att. le sang, les humeurs.* Voy. Atténuant. = s'Atténuer. v. pron. *Son crime s'atténue par cette circonstance, que...* = Atténué, ée. part.

ATTERRAGE ou **ATTÉRAGE.** s. m. T. Mar. Voisinage d'un point de la côte. *Arriver sur l'at. des côtes d'Europe.* — * A l'approche d'une terre, on dit qu'*On est à l'at.*, même avant d'être à portée d'apercevoir la côte. ‖ On donne encore le nom d'*At.* à l'Action d'arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre.

ATTERRER ou **ATTÉRER.** v. a. (lat. *ad*, vers; *terra*, terre). Abattre, renverser par terre. *Il saisit le taureau par les cornes et l'atterra.* ‖ Fig., Ruiner entièrement. *Les Goths achevèrent d'at. la puissance romaine.* ‖ Fig., Accabler, affliger excessivement. *Il avait soutenu ses malheurs avec constance, mais ce dernier coup l'a atterré. Cette nouvelle m'atterra. Je fus atterré de sa mort.* = Atterrer ou Attérer. v. n. T. Mar. Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre et la reconnaître. *Nous atterrâmes sur Belle-Isle, sur Ouessant.* = Atterré ou Attéré, ée. part.

ATTERRIR ou **ATTÉRIR.** v. n. T. Mar. Prendre terre. *Nous atterrîmes à tel endroit. Nous avons atterri près du cap.*

ATTERRISSAGE ou **ATTÉRISSAGE.** s. m. Action d'atterrir. *Nous avons fait notre att. tel jour.*

ATTERRISSEMENT ou **ATTÉRISSEMENT.** s. m. Dépôt de matières terreuses que la mer ou les fleuves forment sur leurs bords. Voy. Alluvion.

ATTESTATION. s. f. Certificat, témoignage donné par écrit. *At. de bonne vie et mœurs. Il a l'at. du médecin, du maire. Il est porteur des meilleures attestations.* — * S'emploie quelquefois en parlant D'un simple témoignage verbal.

ATTESTER. v. a. (lat. *testis*, témoin). Certifier, soit de vive voix, soit par écrit, la vérité d'une chose. *Il a attesté avec serment que le fait s'était passé ainsi. Cet événement est attesté par plus de cent personnes.* ‖ Fig., se dit Des choses dont l'existence sert de preuve, de témoignage. *Les ruines de Palmyre attestent son ancienne splendeur. Ses larmes attestent sa douleur.* ‖ Prendre à témoin. *Cela n'est point arrivé par ma faute, et j'en atteste tous ceux qui étaient présents à l'action.* — On dit de même : *At. le ciel; J'en atteste les Dieux.* = Attesté, ée. part.

ATTICISME. s. m. (gr. ἀττικὸς, Athénien). Délicatesse de langage, finesse de goût particulière aux Athéniens. — Par ext., on dit D'un écrivain qui joint l'élégance à la pureté, qu'*Il y a de l'at. dans ses écrits.* ‖ T. Gram. grecque. Forme ou tournure propre au dialecte attique, c.-à-d. au dialecte des Athéniens.

ATTICISTE. s. m. On nomme ainsi les Auteurs grecs qui se sont efforcés d'imiter en tout les écrivains d'Athènes.

ATTIÉDIR. v. a. (R. *tiède*). Rendre tiède ce qui est chaud. *At. de l'eau chaude en y mêlant de l'eau froide.* ‖ Fig. Affaiblir l'ardeur de quelque sentiment. *Le temps attiédit leur amour.* = s'Attiédir. v. pron. Devenir tiède, s'amortir. *Cette eau s'est attiédie. Son zèle s'attiédit.* — On dit de même : *Les plus fervents s'attiédissent quelquefois*, La ferveur de leur dévotion se ralentit. = Attiédi, ie. part.

ATTIÉDISSEMENT. s. m. Diminution de chaleur. N'est guère usité qu'au fig. *Son amitié pour moi n'a souffert aucun at. Sa dévotion était d'abord très-fervente, mais il est tombé depuis peu dans un grand at.*

* **ATTIER.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

ATTIFER. v. a. (gr. τύφος, vanité, orgueil ?) Orner, parer. Ne se dit que Des femmes et ordin. en parlant de leur coiffure. *Qui est-ce qui vous a ainsi attifée?* = s'Attifer. v. pron. *Vous êtes bien longtemps à vous at.* Attifé, ée. part. Fam.

ATTIFET. s. m. Ornement de tête pour les femmes. Vieux et peu us.

ATTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἀττικός). Qui a rapport à la manière et au goût des anciens Athéniens. *Finesse, grâce at.* ‖ Fig., *Sel at.*, Plaisanterie fine et délicate. *Cette comédie est pleine de sel at.* ‖ T. Philol. *Dialecte attique.* Dialecte qui était particulier aux Athéniens. — *Auteurs attiques*, ou subst., *Les attiques*, Auteurs qui ont employé ce dialecte. — *Formes attiques*, Formes de langage propres au dialecte attique.

ATTIQUE. s. m. T. Archit.

Enc. — Dans le chapitre 3 de son troisième livre, où il traite des différentes manières de construire les portails des édifices sacrés, Vitruve en énumère trois, le style Dorique, l'Ionique et l'*Attique.* Il parle d'abord du style dorique, puis de l'ionique ; *ensuite il établit que l'attique suit en général les mêmes règles* que le dorique ; et enfin, après avoir signalé les points de différence qui existent entre les deux ordres, il conclut en disant qu'il *a posé toutes les règles nécessaires pour la construction des ordres dorique, ionique et corinthien.* Vitruve, dans ce passage, semble évidemment identifier l'ordre attique avec le corinthien. Cependant Pline (*Hist. nat.*, XXXVI, 23) donne le nom de colonnes attiques à des colonnes qui ont quatre angles et les côtés égaux, c.-à-d. à des pilastres carrés du genre de ceux qui décorent l'étage supérieur du Colisée, et qui ont des chapiteaux corinthiens ; *mais ici la saillie des côtés n'est pas égale* à la largeur du front. Ces passages de Vitruve et de Pline sont très-difficiles à concilier. Il est d'abord évident que les habitants de l'Attique n'avaient pas d'ordre d'architecture qui leur fût propre ; sans cela Vitruve l'aurait certainement décrit aussi exactement que les trois autres. Mais, d'autre part, il nous paraît incontestable qu'ils avaient adopté une colonne attique particulière, laquelle représentait un pilastre carré, avec un chapiteau corinthien et une base attique, et était pour tout le reste soumise aux règles et proportions de l'ordre dorique. De cette manière, *on peut concilier Vitruve avec lui-même* et avec Pline. En effet, le premier de ces auteurs parle seulement du style attique comme employé dans la construction des portails, où les colonnes attiques, c.-à-d. carrées, de Pline, feraient admirablement bien pour les *jambages* droits des portes, qui pourraient être décorés d'un chapiteau corinthien et d'une base attique, dont les éléments constitutifs et les proportions sont énumérés par Vitruve (III, 3). Quant à cette dernière, Vitruve dit qu'elle se composait d'une *plinthe*, d'un *tore* inférieur, d'une *scotie* avec ses *filets*, et d'un *tore* supérieur (Fig. d'une *Base attique*).

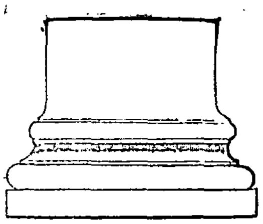

Les architectes modernes donnent encore le nom d'Attique à un petit étage, orné ou même *dépourvu* de pilastres, que l'on construit au-dessus d'un ordre principal pour former la partie supérieure d'un édifice. Il a été nommé ainsi, soit parce que les pilastres qui servent en général à le décorer, rappellent plus ou moins les colonnes attiques dont parle Pline, soit parce que sa proportion imite celle de quelques édifices d'Athènes qui étaient peu élevés et sur lesquels on ne voyait point de toits. Du reste, aucun monument de l'antiquité, si ce n'est les arcs de triomphe (voy. Arc de triomphe. Fig. 1. 2. et surtout l'attique qui surmonte l'arc de Constantin), ne nous offre d'exemple d'attique. On remarquera même que, dans ces arcs, les pilastres n'ont pas de chapiteaux, sauf le couronnement que leur forme la saillie de la corniche. Lorsqu'un attique est orné de pilastres, leur largeur doit être seulement égale au diamètre supérieur de l'ordre auquel ils sont superposés, et leur saillie ne doit pas excéder le quart de leur largeur. La meilleure manière d'employer l'att. comme étage, consiste à le mettre toujours en retraite de l'entablement qui surmonte l'édifice. Les grands architectes de l'Italie lui donnent pour hauteur le quart au moins et le tiers au plus de l'ordre qu'il surmonte.—La dénomination d'att. s'applique encore, mais abusivement, à un étage peu élevé situé entre deux grands étages (on l'appelle alors *att. interposé*), et au revêtement en menuiserie qui forme le dessus des portes d'appartements.

ATTIQUEMENT. adv. T. Gram. grecque. A la manière attique. *Attiquement, on dit ζύν pour σύν.*

* **ATTIRABLE.** adj. 2 g. Qui est susceptible d'être attiré. *La limaille de fer est facilement att. à l'aimant* ou *att. par l'aimant.*

ATTIRAIL. s. m. Nom collectif qui s'emploie pour désigner Une grande quantité de choses diverses. *En voyage il traîne toujours un grand att. après lui. Qu'était-il besoin de tout cet att.?* — * Fig., *Le vain att. des grandeurs n'a rien qui m'éblouisse.* ‖ *Att. de chasse*, Ensemble des diverses choses nécessaires à la chasse. — On dit de même, *Att. de guerre, de ménage. L'att. d'une imprimerie.*

ATTIRANT, ANTE. adj. Qui attire. N'est guère usité qu'au fig. *Cette marchande est adroite et attirante. Politesse attirante. Manières attirantes.*

Syn. — *Attractif.* — *Attirant* ne s'emploie qu'au fig.; *attractif* n'est usité qu'au sens propre. Le premier est du langage ordinaire; le second est tout didactique.

ATTIRER. v. a. (lat. *ad*, à [soi]; *trahere*, tirer). Tirer, faire venir à soi. *L'aimant attire le fer. La laine, la soie attirent l'humidité de l'air.* ‖ Fig., *At. quelqu'un à son parti. At. les regards de la foule. Le miel attire les mouches. Cette tragédie attire beaucoup de monde. Votre conduite vous attirera le mépris des honnêtes gens. Il s'attire sur les bras de méchantes affaires.* — Prov., *Un malheur en attire un autre.* = S'ATTIRER. v. pron. *Les molécules des corps s'attirent mutuellement.* = ATTIRÉ, ÉE. part.

ATTISER. v. a. (lat. *ad*, auprès; *titio*, tison). N'est usité que dans cette phrase, *At. le feu*, Arranger les tisons dans un foyer, de façon à les faire mieux brûler. ‖ Fig., *At. le feu*, Aigrir les esprits déjà irrités les uns contre les autres. — * On dit dans un sens anal., *At. le feu de la sédition, de la guerre civile.* = ATTISÉ, ÉE. participe.

ATTISEUR. s. m. Celui qui attise, qui aime à attiser le feu. Fam. et peu us.

ATTITRER. v. a. (R. *titre*). Donner habituellement à quelqu'un la préférence sur d'autres, pour les choses qui concernent sa profession ou son commerce. Ne s'emploie guère qu'au part. passé. *C'est mon marchand attitré.* — Se prend quelquefois en mauvaise part. *Des témoins, des assassins attitrés*, Des témoins achetés, des assassins soudoyés. On dit mieux, *Témoins, assassins à gages.* = ATTITRÉ, ÉE. part.

ATTITUDE. s. f. (lat. *aptitudo*, disposition). Situation, position du corps. *Belle at. Mauvaise at. At. forcée. At. à peindre. Toutes les attitudes de ce tableau sont admirables. Cette danseuse a des attitudes pleines de grâce. At. imposante. L'at. du commandement. L'at. du respect, de la crainte, de la menace*, etc. *L'at. que prend un malade est parfois un des signes caractéristiques de sa maladie.* — *Être toujours en at.*, Prendre des poses affectées, avoir des gestes trop étudiés. ‖ Fig. et par ext., se dit De la conduite que l'on tient ou des mesures que l'on prend dans certaines circonstances. *Dans ces conjonctures difficiles, il a gardé une at. ferme. L'at. résolue de la nation a intimidé les puissances étrangères. L'Angleterre a pris une at. peu rassurante pour le continent.*

Syn. — *Posture.* — *Attitude* se prend ordinairement en bonne part; il en est autrement du mot *posture*. Celui-ci exprime quelque chose de forcé, d'inusité, d'extraordinaire; celui-là indique simplement la position du corps qui convient dans telle ou telle circonstance. Un baladin, un acrobate prend des *postures* singulières en plaçant son corps d'une manière bizarre; un acteur imite les *attitudes* d'un empereur d'un guerrier, d'un valet, selon les exigences de son rôle.

* **ATTOLE** ou * **ATTOLON.** s. m. T. Géogr.

Enc. — Ce terme a été d'abord employé pour désigner les groupes d'îles qui forment l'archipel des Maldives. Balbi a proposé d'étendre cette dénomination à toutes les réunions d'îles qui offrent le même caractère. « Ce sont, dit-il, de petites îles basses, groupées sur d'étroits plateaux madréporiques qui ceignent un bassin ovale ou circulaire, et présentent des dentelures plus ou moins accessibles aux pirogues ou aux navires. Toutes les îles de l'archipel de Pomotou et de l'archipel Central sont des *Attolons*. Des attolons servent aussi quelquefois de ceinture à des îles fort élevées et plus importantes; ainsi les îles d'Hogoleu, dans l'archipel des Carolines, celles de Borabora et de Maupiti, dans l'archipel de la Société, sont entourées par des attolons, sans lesquels elles n'auraient pas de bons ports. L'Amérique nous offre, sous les dénominations de *Keys*, de *Kayes*, de *Jardins* et d'*Arrecifes*, de véritables attolons dans l'archipel de Bahama et près des côtes de la grande île de Cuba. L'Afrique en offre aussi dans le grand archipel que nous avons proposé de nommer archipel de Madagascar, et dont les Seychelles font partie. »

* **ATTORNEY.** s. m. (B. lat. *attornatus*, qui remplit le tour ou la place de quelqu'un). T. Jurisp. anglaise.

Enc. — On distingue en Angleterre les *Attorneys publics* et les *Attorneys privés*. Ces derniers sont tout simplement des hommes d'affaires, qui agissent pour le compte de leurs clients, selon l'étendue du mandat qu'ils en ont reçu; mais ils ne peuvent ester en justice pour leurs mandataires. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'ils soient gradués en droit. Les seconds, appelés *Attorneys at law*, sont des officiers publics qui ont qualité légale pour poursuivre ou défendre en justice au nom de leurs clients. Le fait que l'att. est officier public de la cour auprès de laquelle il exerce, le place sous la juridiction immédiate de celle-ci, en même temps qu'il tient d'elle certains priviléges spéciaux. Le *Solliciteur* (*Solicitor*) diffère de l'att. en ce qu'il exerce auprès des Cours d'équité, tandis que ce dernier exerce auprès des Cours de la loi commune. L'att. est l'intermédiaire indispensable entre le plaideur et son avocat (*Barrister*), lequel ne plaide que conformément aux instructions écrites de l'att. Il remplit donc auprès des tribunaux anglais des fonctions analogues à celles de nos avoués. — L'*Attorney-general* est un officier de la couronne créé par lettres-patentes du roi. Il est chargé des poursuites judiciaires au nom de la couronne, et il doit informer d'office dans les matières criminelles qui intéressent celle-ci. Il libelle également les bills en cour de l'Échiquier pour tout ce qui concerne le domaine et les revenus du roi, et tous les bills adverses à ce sujet sont libellés contre lui. Sa qualité de principal conseiller légal de la couronne, dans toutes les matières qui rentrent dans les fonctions de sa charge, fait de l'att.-général un personnage d'une haute importance politique. Aussi cet office change-t-il généralement de mains dès qu'il y a quelque changement de cabinet.

ATTOUCHEMENT. s. m. (R. *toucher*). Action de toucher. Ne se dit que Des personnes. *Notre-Seigneur guérissait les malades par le seul at. Attouchements illicites, déshonnêtes.* ‖ T. Géom. *Point d'at.*, ou mieux *Point de contact.* Voy. CONTACT.

ATTRACTIF, IVE. adj. Qui a la propriété d'attirer. *Force, puissance attractive. Remèdes attractifs.* — * S'emploie subst. en parlant Des remèdes topiques qu'on croyait propres à attirer le sang et les humeurs. = Syn. Voy. ATTIRANT.

ATTRACTION. s. f. (lat. *attractio*; de *ad*, vers [soi]; *trahere*, tirer). Action d'attirer; Effet produit par une force qui attire. *L'at. du fer par l'aimant. L'at. de la Terre sur la Lune. At. à distance. At. moléculaire. Les attractions électriques suivent la raison inverse des distances.*

Enc.—Dans la langue de la Physique, on appelle *Att.* la tendance qu'ont certains corps à se rapprocher l'un de l'autre et à résister à l'effort fait pour les séparer. La signification de ce mot a été singulièrement obscurcie par les discussions métaphysiques. Lorsqu'un corps A est uni à un autre corps B à l'aide d'une verge, d'une chaîne ou de tout autre moyen mécanique, nous voyons ou nous croyons voir la cause qui fait que A est attiré par B, ou obligé de suivre les mouvements de B. Mais lorsque nous voyons deux corps qui ne sont unis par aucun lien visible, se rapprocher l'un de l'autre, cela nous semble une chose toute mystérieuse, parce que nous ne comprenons pas comment, dans ce cas, un corps peut agir sur un autre corps. Néanmoins, en réfléchissant à la constitution des substances matérielles, et en considérant qu'elles sont composées de particules distinctes que nous avons tout lieu de croire n'être pas en contact immédiat entre elles, nous reconnaissons bientôt qu'il est en réalité aussi difficile de concevoir comment les différentes molécules d'un corps adhèrent entre elles ou agissent les unes sur les autres dans le cas de choc, qu'à concevoir comment un corps peut déterminer un mouvement dans un autre corps placé à distance. — Maupertuis a fort bien remarqué que nous ne saurions comprendre de quelle manière les différentes propriétés physiques résident dans le sujet qui nous les présente. Quand on voit un corps en mouvement communiquer son mouvement à un autre corps, personne n'en est étonné, parce que l'habitude que nous avons de ce phénomène fait que nous n'y apercevons rien de merveilleux. Mais les philosophes ne trouvent pas qu'il soit plus facile de concevoir une force impulsive qu'une force attractive. Qu'est-ce, en effet, que cette force impulsive? Comment réside-t-elle dans les corps? Qui aurait pu prédire son existence avant d'avoir vu un corps en choquer un autre? L'existence des autres propriétés que nous présentent les corps n'est pas plus claire pour nous. De quelle manière, par ex., l'impénétrabilité et les autres propriétés physiques se trouvent-elles unies à l'étendue? Évidemment, toutes ces choses resteront toujours à l'état de mystère pour l'intelligence humaine.

Avant Newton, on employait le terme d'attr. pour désigner une espèce de qualité inhérente à certains corps. Aujourd'hui cependant, on se sert de ce mot, non pour exprimer un mode particulier ou une espèce particulière d'action, mais simplement le fait que les différentes parties de la matière tendent à se rapprocher les unes des autres, abstraction faite de la question de savoir si la force qui produit cette tendance, est inhérente aux corps ou consiste dans l'émanation d'un agent extérieur. On regarde ce fait comme un des derniers phénomènes auxquels nous conduit l'analyse de la matière. Newton lui-même avertit ses lecteurs qu'il ne suppose nullement l'existence réelle d'une force attractive siégeant au centre vers lequel tendent les corps, car ce centre n'est lui-même qu'un point mathématique. Il prend la précaution de dire qu'il emploie ce mot pour désigner un fait et non une cause; qu'il s'en sert uniquement pour éviter les systèmes et les explications; que cette tendance peut avoir sa cause dans quelque matière subtile qui émanerait des corps, et qu'elle peut être l'effet d'une impulsion réelle; mais que, quelle que soit sa cause, ce fait est évidemment un phénomène primordial susceptible de nous servir de point de départ pour expliquer d'autres faits qui en dépendent. A cette heure on attache peu de valeur aux objections du genre de celles que Newton s'efforçait de prévenir; néanmoins, à l'époque où il vivait, on les considérait comme extrêmement importantes. Leibnitz disait que l'att. était une propriété occulte, terme qu'il avait en horreur, et il est certain que la difficulté physique ou métaphysique d'expliquer la nature de l'att. contribua grandement à retarder en Europe l'adoption de la théorie newtonienne de l'univers.

On distingue deux sortes d'att.; l'*Att. universelle*, et l'*Att. moléculaire*. La première se manifeste entre les corps placés à des distances commensurables les unes des autres; la seconde s'exerce entre les molécules les plus ténues de la matière, et ne produit d'effets qu'à des distances insensibles ou inappréciables. — L'att. universelle prend le nom d'*Att. céleste*, d'*Att. planétaire* ou de *Gravitation* lorsqu'elle s'exerce entre les astres, et celui d'*Att. terrestre* ou de *Pesanteur* quand elle est relative à la terre ou aux corps qui dépendent de celle-ci. Ce dernier terme s'emploie surtout lorsqu'on parle de la chute des corps à la surface de notre globe. L'att. à distance qu'exerce toute masse de matière, une montagne par ex., est encore un fait particulier d'att. terrestre ou de pesanteur. — L'att. moléculaire est encore appelée *Att. atomique*, parce qu'elle s'exerce, comme nous venons de le dire, entre les atomes ou les particules les plus petites des corps. Les distances auxquelles elle s'étend sont insensibles. C'est à ce mode d'att. que se rattachent les phénomènes de l'*affinité*, de l'*adhésion*, de la *capillarité*, ainsi que beaucoup d'autres phénomènes physiques et chimiques.

Des différentes espèces d'att. que nous venons d'énumérer, il n'y en a qu'une seule dont les lois soient bien connues, c'est l'att. universelle, comprenant la gravitation et la pesanteur (voy. ces mots). Newton, qui les a découvertes et démontrées, les a comprises dans cette simple et magnifique formule: « A une distance finie, tous les corps de la nature s'attirent l'un l'autre en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. » Quant à l'att. moléculaire, si l'on excepte les phénomènes de la capillarité, nous ne savons presque rien des lois qui la régissent. Il nous est impossible, par l'att. moléculaire seule, d'expliquer la constitution de la matière et les différentes formes sous lesquelles elle se présente à nous. Nous sommes obligés d'appeler à notre aide le principe antagoniste de la *Répulsion*. Si les molécules matérielles étaient simplement susceptibles de s'attirer, elles continueraient de se rapprocher toujours de plus en plus les unes des autres, jusqu'à ce que l'impénétrabilité de la matière vînt mettre un terme à ce rapprochement; mais c'est ce qui n'a pas lieu. En effet, tous les corps sont capables de se contracter et de se dilater; tous se contractent et se dilatent en effet sous l'influence du froid et de la chaleur. Ainsi les particules matérielles, sollicitées à la fois par deux forces opposées, prennent naturellement l'état d'équilibre qui résulte de la compensation de ces forces; elles se rapprochent ou s'éloignent, suivant que c'est la force attractive ou la force répulsive qui prédomine. Tous les phénomènes que nous observons à la surface de la terre dépendent de forces de ce genre, de même que les phénomènes célestes dépendent de la gravitation universelle. La force répulsive paraît être produite par le principe de la chaleur; mais on ne peut rapporter l'att. à aucun principe ultérieur. Plusieurs physiciens ont voulu identifier l'att. moléculaire avec l'att. universelle, ou du moins ont prétendu que la première n'était qu'une modification de la seconde; mais, dans l'état actuel de la science, cette identification nous paraît prématurée.

La plupart des discussions auxquelles on s'est livré au sujet de la nature de l'attraction, viennent du peu de netteté des idées que l'on a attachées au mot *force*. On désigne par force toute cause de mouvement; mais, en général, nous ignorons ce qu'est cette cause, et nous jugeons seulement de son degré par l'effet qu'elle produit. Nous n'avons aucun moyen de mesurer ou de comparer directement les forces; ce que nous mesurons et comparons, ce sont les modifications qu'éprouvent les mouvements, et, lorsque nous voyons un corps en mouvement, nous en concluons immédiatement que ce mouvement est causé par l'action d'une force. L'att. et la répulsion sont des principes d'action, et si elles sont plus difficiles à concevoir que les autres causes quelconques d'action ou de mouvement, cela tient simplement à ce que leur action s'exerce à distance. — Quant aux attractions électriques, magnétiques, etc., ce sont simplement des termes employés par les physiciens pour nommer des phénomènes dont nous n'avons qu'une connaissance imparfaite. Ces termes n'expriment nullement des principes ou des lois dont on puisse déduire les phénomènes en question.

Att. des montagnes. — La puissance ou la force qui régit tous les mouvements célestes, et à laquelle on donne le nom de gravitation, n'agit pas uniquement sur les masses énormes qui constituent les corps célestes. Les plus petites molécules de matière subissant également son influence, elles possèdent naturellement la tendance à se rapprocher les unes des autres. Cette action mutuelle est insensible, dans le cas de corps trop petits, parce que l'att. qui résulte de la masse de la terre absorbe, pour ainsi dire, celle qu'ils exercent les uns sur les autres, et fait que leur rapprochement mutuel est imperceptible. Mais, quoique la force attractive de la matière soit insensible dans le cas de petites masses, elle devient parfaitement appréciable dans le cas où une montagne considérable agit sur le fil à plomb d'un instrument astronomique délicat. C'est encore Newton qui, le premier, a déduit cette conséquence de sa théorie de la gravitation universelle. Dans son traité *De mundi systemate*, il calcule qu'au pied d'une montagne hémisphérique de 4,828 mètres de hauteur et de 9,656 mètres de longueur (à sa base), le fil à plomb doit dévier de la perpendiculaire d'environ 1 min. 18 sec.

Les personnes qui ne sont pas habituées à saisir les rapports qui existent entre les différentes branches de la science, et qui ne savent pas que la solution rigoureuse d'une question jette souvent le plus grand jour sur une foule d'autres points, se demanderont naturellement quelle peut être l'utilité de déterminer la somme de l'att. exercée sur le fil à plomb par une montagne? Cependant ce problème est un des plus importants pour l'astronomie, et il faut qu'il soit résolu pour que l'on puisse venir à bout de déterminer les dimensions et la figure de la terre, ainsi que sa densité intérieure. On trouve la grandeur et la figure de la terre en comparant les longueurs de différentes lignes mesurées en divers lieux de sa surface avec les arcs célestes correspondants, dont les extrémités sont les points zénithaux des extrémités de la ligne terrestre. Maintenant, si, par l'effet de l'att. d'une montagne ou par toute autre cause locale, le fil à plomb est dévié de la perpendiculaire ; en d'autres termes, si la direction de la pesanteur n'est pas perpendiculaire à la surface générale, la position du zénith apparent se trouvera altérée, et une déviation de ce genre, quelque faible qu'elle soit, causera une erreur considérable, car chaque seconde de l'arc céleste correspond à une longueur de 30 mètres à la superficie de la terre. Il faut donc absolument avoir le moyen de corriger exactement les causes d'erreur qui résultent des lieux, lorsqu'il est impossible de se soustraire à celles-ci. En outre, le calcul de l'att. d'une montagne donne le moyen de déterminer la densité moyenne de la terre. En effet, si l'on suppose connue la déviation qu'une montagne exerce sur le fil à plomb, comme les dimensions de la montagne peuvent se déterminer géométriquement et que l'on peut en général acquérir une connaissance assez exacte de la densité des matériaux qui entrent dans sa composition, on arrive à déterminer la quantité de matière qu'elle contient. Or, les dimensions de la terre et la puissance attractive qu'elle exerce, sont également connues. Ainsi donc, nous nous trouverons en possession des données nécessaires pour parvenir à calculer la densité de notre planète. — Les méthodes au moyen desquelles on peut déterminer la force attractive d'une montagne intéressent trop peu de personnes pour que nous les décrivions ici.

La première tentative faite pour déterminer expérimentalement cette att., est due aux académiciens français, Bouguer et La Condamine, qui, vers 1738, avaient été envoyés au Pérou pour mesurer la longueur d'un arc du méridien terrestre. Le mont Chimborazo, l'un des colosses des Cordillières, fut pris pour objet de cette expérience, et ils trouvèrent que le fil à plomb était dévié de 7 secondes et demie par l'att. de la montagne. Malheureusement les instruments de ces observateurs n'étaient pas assez parfaits pour une opération aussi délicate. En 1774, le célèbre astronome Maskelyne commença une autre série d'expériences avec des instruments bien supérieurs. Il avait fait choix du mont Schehallien, en Écosse, pour siége de ses opérations, et celles-ci lui donnèrent une déviation de 5 sec. 8 dixièmes. Les dimensions de la montagne ayant été exactement mesurées, Hutton exécuta les calculs dont ces expériences avaient fourni les données. Leur résultat fut que la densité moyenne de la terre était à celle de l'eau à peu près comme 5 est à 1. — Nous ne citerons que pour mémoire les expériences faites en 1810 par le baron de Zach sur le mont Mimet, près de Marseille. Cet habile astronome trouva une déviation de 2 sec., mais les calculs qui devaient former la suite naturelle de cette expérience ne paraissent pas avoir été exécutés.

ATTRACTIONNAIRE. s. et adj. 2 g. Nom qu'on donnait autrefois aux partisans du système de l'attraction newtonienne.

ATTRAIRE. v. a. (lat. *attrahere*). Attirer par le moyen d'un appât. Vx, et n'est usité qu'à l'infinitif. *Le sel est bon pour att. les pigeons.*

ATTRAIT. s. m. Ce qui attire. *L'at. du plaisir, de la gloire, de la richesse. Cette maison a de grands attraits pour moi.* || T. Dévotion. *Attraits de la grâce.* Les douceurs intérieures que la grâce fait sentir. || Inclination, goût que l'on a pour quelque chose. *Se sentir de l'at. pour la musique, pour la danse. Je me sens de l'at. pour lui.* || Au plur., se dit particul. Des agréments et des charmes d'une femme. *Elle était parée de tous les attraits de la jeunesse et de la beauté. Il s'est laissé prendre à ses attraits.* = Syn. V. APPAS.

ATTRAPE. s. f. (R. *trappe*). Tromperie faite pour plaisanter. *Ne croyez pas ce qu'il vous dit, c'est une at.* — Fam., *Dragées d'at.*, Dragées dans lesquelles on a mis quelque chose d'amer ou de mauvais goût, pour faire une at. à ceux à qui on les offre.

ATTRAPE-LOURDAUD. s. m. V. ATTRAPE-NIGAUD.

ATTRAPE-MOUCHE. s. m. T. Bot. et Ornith.

Enc. — Nom vulgaire donné à diverses plantes qui ont la propriété de retenir ou d'emprisonner les mouches ou les petits insectes qui se posent sur leurs fleurs ou sur leurs feuilles. Telles sont la *Dionæa muscipula* (*Droséracées*), la *Silene muscipula* (*Caryophyllées*), l'*Apocynum androsæmifolium* (*Apocynées*), etc. — Attrape-mouche est encore le synonyme vulgaire du mot *Gobe-mouche*, qui désigne une nombreuse famille d'oiseaux de la classe des *Dentirostres*.

ATTRAPE-NIGAUD. s. m. Ruse grossière qui ne peut tromper que des ignorants ou des sots. *C'est un attrape-nigaud*, ou *C'est un attrape-lourdaud.* Fam.

ATTRAPER. v. a. Prendre à une trappe, à un piége ou à quelque chose de semblable. *At. un renard dans un piége, un oiseau avec de la glu. Il s'est laissé at. au piége.* || Prendre sur le fait, surprendre. *Je l'ai attrapé à me voler mes fruits. Que je vous y attrape encore! Vous prétendiez ne jamais lire de romans, je vous y attrape.* || Fig., Tromper. *C'est un filou qui m'a attrapé. Les plus fins y sont attrapés. Bien habile qui l'attrapera.* || * Faire une attrape à quelqu'un, en manière de plaisanterie. *Je l'ai bien attrapé.* — Fam. et prov. *Attrapez-moi toujours de même*, se dit à quelqu'un qui nous procure quelque avantage ou quelque plaisir, tout en ayant l'intention vraie ou feinte de nous jouer un tour. || Fig., *Être attrapé*, signifie quelquefois Être déçu, éprouver un mécompte. *Je comptais entendre cet opéra, mais je fus bien attrapé ; il n'y avait plus de billets au bureau.* || Fig., *Attrape!* Exclamation familière que l'on adresse à une personne qui vient d'être l'objet d'une plaisanterie, qui vient d'éprouver un mécompte, ou à un enfant que l'on vient de châtier. || Fig., Obtenir, se procurer quelque chose par quelque manœuvre. *Cet escroc lui a attrapé beaucoup d'argent. Il a enfin attrapé l'emploi qu'il sollicitait.* || Obtenir en partage par la voie du sort. *Ce conscrit a attrapé un bon numéro. Il attrape toujours le meilleur lot.* — Par anal., on dit, *J'ai attrapé la plus mauvaise place.* || Atteindre en suivant, en poursuivant ; saisir au passage. *Nous l'attraperons à la première halte. On a couru après le voleur sans l'at. Je vais vous jeter une orange, attrapez!* — Fam., *Attrape qui peut*, se dit Lorsqu'on jette quelque chose à plusieurs personnes qui luttent entre elles de force ou d'adresse à qui s'en emparera. || * Saisir, atteindre. *Tâchez d'at. cette branche.* — Fig., *Je n'ai jamais pu at. deux rimes. A courir après l'esprit, on attrape la sottise.* — Fig. et fam., *At. un coup d'épée ; At. un rhume ; At. la fièvre ;* Recevoir un coup d'épée, Prendre un rhume, Gagner la fièvre. || Frapper, heurter. *Je l'ai attrapé d'un coup de pierre. La balle l'a attrapé au bras.* || Fig. et fam., se dit De l'exactitude avec laquelle on représente, on rend, on reproduit les caractères, les pensées, la ressemblance, etc. *Ce poëte a bien attrapé le caractère du joueur*, Il l'a bien représenté. *Le traducteur a bien attrapé le sens de ce passage. Ce peintre a bien attrapé votre ressemblance. Cet artiste a bien attrapé la manière hollandaise.* — On dit mieux *Saisir le caractère, etc.* = S'ATTRAPER. v. pron. Se tromper mutuellement. *Les deux filous se sont attrapés l'un l'autre.* || *Se heurter. *Je me suis attrapé à une porte.* || T. Man. *Ce cheval s'attrape*, Se donne des atteintes en marchant. = ATTRAPÉ, ÉE. part.

ATTRAPEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui attrape. *C'est un att. de successions.* Fam.

ATTRAPOIRE. s. f. Piége, machine pour attraper des animaux. || Fig. et fam., Ruse, finesse dont on se sert pour surprendre, pour tromper quelqu'un. *Les filous ont cent sortes d'attrapoires.* Vx et peu us.

ATTRAYANT, ANTE. adj. (R. *attraire*). Qui charme, qui attire. *Discours at. Accueil at. Beauté attrayante. Cette femme n'a rien d'at.*

ATTRIBUER. v. a. (lat. *ad*, à ; *tribuere*, accorder). En parlant De priviléges, de prérogatives, d'avantages, Attacher, annexer, concéder. *L'édit de création de cette charge lui avait attribué de grands priviléges. On a attribué de beaux émoluments à cet emploi. Les fonctions attribuées au préfet de police sont très-nombreuses et très-diverses.* — *S'at. des droits, des titres*, etc., S'arroger des droits, etc. || Rapporter une chose à celui qu'on prétend en être la cause, l'auteur. *On lui attribue la victoire. On lui attribue ce livre.* — Se dit également Des choses. *On attribue cette épidémie à la trop grande chaleur.* — *S'at.*, Se donner pour avoir fait une chose. *Il s'attribue des vers qu'il n'a pas faits. Les Anglais se sont attribué plusieurs découvertes dues à des Français.* || Affirmer qu'une personne, qu'une chose possède certaines qualités bonnes ou mauvaises. *Il a toutes les qualités qu'on lui attribue. On lui attribue des vices qu'il n'a pas. On attribuait jadis à ce remède de grandes vertus, des propriétés merveilleuses.* = ATTRIBUÉ, ÉE. part.

Syn. — *Imputer.* — On *attribue* également des choses bonnes et des choses mauvaises, tandis qu'on *impute* toujours des choses blâmables. *Attribuer* a un sens général ; *imputer* a une signification particulière. — S'*Attribuer*, voy. S'APPROPRIER.

ATTRIBUT. s. m. (lat. *ad*, à ; *tributum*, tribut, don). Ce qui est propre et particulier à un être, à une chose. *L'immensité est un des attributs de Dieu. Un des principaux attributs de la royauté, c'est le droit de faire grâce. Ce droit est un des attributs de ma charge.* || T. Log. Ce qui s'affirme ou se nie du sujet d'une proposition. Ainsi lorsqu'on dit : *Dieu est tout-puissant*, *Dieu* est le sujet, et *tout-puissant* est l'attribut. Voy. PROPOSITION. || T. B.-Arts. Symbole qui sert à distinguer et à caractériser une figure mythologique ou allégorique. *L'*aigle *et la* foudre *sont les attributs de Jupiter ; le* trident *est l'at. de Neptune ; le* caducée *celui de Mercure ; la* balance *et le* glaive *sont ceux de Thémis.* — On dit par anal., *Les attributs de la musique, d'un art, d'une science. Les attributs de la peinture, de l'astronomie*, etc.

ATTRIBUTIF, IVE. adj. T. Jurisp. Qui attribue. *Arrêt att. de juridiction.*

ATTRIBUTION. s. f. Partie d'administration assignée à une fonction publique, et par conséquent aux personnes qui sont chargées de l'exercer. *C'est une at. de tel magistrat. Les attributions des juges de paix, d'un tribunal. Cela entre dans les attributions du ministre de la guerre, du préfet. Il empiète sur mes attributions.* || Concession de quelque prérogative, de quelque privilége, en vertu de lettres du prince. *Un édit d'at. de droits.* || Le privilége, la prérogative même. *Ces charges ont de grandes attributions.* || *Lettres d'at.*. Pouvoir que donnait le roi à des commissaires ou à une juridiction subalterne, pour juger une affaire en dernier ressort.

ATTRISTANT, ANTE. adj. Qui attriste. *Souvenirs attristants. Nouvelles attristantes.*

ATTRISTER. v. a. (R. *triste*). Rendre triste, affliger. *Cette nouvelle m'attriste.* = S'ATTRISTER. v. pron. *Il s'attriste beaucoup de cet événement.* = ATTRISTÉ, ÉE. part. et adj. *Il a l'air bien at.* = Syn. Voy. AFFLIGER.

ATTRITION. s. f. (lat. *attritio ;* de *terere*, broyer). T. Méc. Frottement de deux corps durs qui s'usent mutuellement. Voy. FROTTEMENT. || * T. Méd., Écorchure superficielle de la peau, produite par la compression ou par le frottement. — Écrasement, broiement d'une partie quelconque. || T. Théol. Voy. PÉNITENCE.

ATTROUPEMENT. s. m. Rassemblement tumultueux. *La sédition commença par des attroupements. La force armée eut ordre de dissiper les attroupements.*

Enc. — La première loi que nous ayons eue en France contre les attroupements est celle que vota l'Assemblée constituante le 21 octobre 1789. Elle ne punissait que les attroupements séditieux, et, dans le cas où celui-ci ne se dissipait pas après les sommations légales, elle autorisait la proclamation de la loi martiale et l'emploi de la force militaire. Après la révolution de 1830, une nouvelle loi était devenue nécessaire : elle fut votée le 2 avril 1831. Aux termes de cette dernière loi, tous les attroupements de quelque nature qu'ils soient, sont interdits. Ils doivent se disperser à la première sommation faite par un magistrat ou par un officier civil chargé de la police judiciaire, tels que préfets, sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, etc. Néanmoins, on en excepte les gardes champêtres et les gardes forestiers. Le magistrat chargé de faire les sommations, doit être revêtu d'une écharpe tricolore, et chaque sommation doit être précédée d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe. Après trois sommations, il peut être fait usage de la force publique. Les agitations qui suivirent la révolution de Février, donnèrent lieu à une troisième loi concernant les attroupements. Cette loi, qui porte la date du 7 juin 1848, distingue l'att. armé de celui qui ne l'est pas. Elle les interdit tous les deux ; mais la pénalité diffère selon que l'att. était armé ou ne l'était pas, selon qu'il s'est dissipé sur-le-champ ou seulement après la seconde ou la troisième sommation, et enfin selon qu'il a opposé de la résistance. La provocation aux attroupements est également condamnée. C'est aux Cours d'assises que sont déférés les individus accusés d'avoir pris part à un att. ou de l'avoir provoqué.

ATTROUPER. v. a. (R. *troupe*). Rassembler plusieurs personnes en troupe et tumultueusement. *Il attroupa tous les mécontents pour faire une sédition.* = S'ATTROUPER. v. pron. *Au son du tocsin, les paysans des environs s'attroupèrent. Il est défendu de s'att. Il s'attroupa une foule de gens.* = ATTROUPÉ, ÉE. part.

* **ATYCHIE.** s. f. T. Ent. Voy. *Lépidoptères* CRÉPUSCULAIRES.

* **ATYPE.** s. m. (gr. ἀ priv. ; τύπος, forme). T. Zool. Voy. ARANÉIDES.

*** ATYPIQUE.** adj. 2 g. T. Méd. Se dit Des affections périodiques qui n'ont pas de type régulier. *Fièvre at.*

AU. Mot formé par contraction de la prép. *à* et de l'art. *le.* Ainsi donc, *au* a la valeur de *à le.* Dans le vieux français on trouve *al* au lieu de *à le : Al temps d'Innocent III.* — Voy. Article.

AUBADE. s. f. (R. *aube*). Concert qui se donne à l'aube du jour sous les fenêtres de quelqu'un. *L'au. n'est guère en usage que dans les corps de musique militaire ; on la donne aux princes et aux autorités militaires.* || Fig. et iron., Insulte, avanie, vacarme fait à quelqu'un. *On lui a donné l'au. Il a eu une étrange au. Il en aura l'au. tout du long.*

AUBAIN. s. m. (lat. *alibi*, ailleurs; *natus*, né). T. Jurisp. Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure. Peu us.

AUBAINE. s. f. T. Jurisp. Succession aux biens d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé. || Fig. et fam., se dit De tout avantage inespéré. *Il lui est arrivé une succession qu'il n'espérait pas ; c'est une bonne au. pour lui.* — Iron. *Une mauvaise au.*, Une affaire désagréable.

Enc. — Le *Droit d'au.* prouvait peu en faveur de l'hospitalité de nos aïeux. Voici en quoi il consistait. Lorsqu'un étranger venait résider en France, il était considéré à peu près comme serf. On trouve dans les Établissements de saint Louis cette coutume sauvage érigée en loi : « L'étranger qui vient demeurer en la châtellenie d'un baron, sans le reconnaître pour seigneur dans l'an et jour, est exploitable à merci par le baron. » Mais il arrivait souvent qu'après avoir prêté serment de fidélité, et s'être engagé à payer chaque année des redevances écrasantes, le malheureux *aubain* se voyait en butte à toutes sortes d'exactions, pillé et dépouillé sans miséricorde. A sa mort, ses parents, ses enfants même, étaient exclus de sa succession ; il ne pouvait ni tester, ni disposer de la moindre portion de sa fortune. Cet abus fut poussé si loin, qu'on finit par considérer comme aubain, non plus seulement l'étranger non régnicole, mais encore tout individu qui abandonnait le lieu de sa naissance pour aller s'établir dans une paroisse voisine. — Suivant quelques auteurs, le droit d'au. nous aurait été transmis par les Grecs et les Romains ; mais le plus grand nombre, entre autres Montesquieu, le regardent comme une institution apportée par les barbares Quoi qu'il en soit de son origine, nous le trouvons établi en France au temps de Charlemagne. Un capitulaire prouve qu'il était alors exercé au profit du roi dans toutes les provinces. Il est probable que les faibles successeurs de ce prince se laissèrent arracher le droit d'au. par leurs grands vassaux, en même temps qu'une foule d'autres priviléges. Néanmoins ils ne l'abandonnèrent jamais complétement, puisque nous voyons une lutte acharnée s'établir pendant plusieurs siècles, à ce sujet, entre les seigneurs et la couronne. Enfin, après une résistance opiniâtre, les premiers furent contraints de céder, et le droit d'au. fut déclaré domanial, imprescriptible, inaliénable. Les aubains, toutefois, ne s'en trouvèrent guère mieux. En certains lieux, ils payaient des redevances considérables. S'ils se mariaient sans l'autorisation du roi, ils étaient frappés d'une amende de soixante sous. Bien plus, ils ne pouvaient épouser des régnicoles sans s'exposer à perdre le tiers ou la moitié de tous leurs biens. Nous devons dire cependant que diverses ordonnances royales apportèrent avec le temps certaines modifications à l'exercice d'un droit qui constituait un obstacle monstrueux au commerce avec l'étranger et aux relations internationales. Les étrangers résidant dans certaines villes, cessèrent d'y être soumis. On en exempta Toulouse, Bordeaux, Marseille, Dunkerque, le Languedoc tout entier, les marchands qui venaient aux foires de Champagne et à celles de Lyon, les ambassadeurs, les étudiants, les ouvriers de certaines fabriques, les Écossais, les Suisses, les Lansquenets allemands et les Italiens qui servaient dans nos armées. Les traités avec les nations étrangères contribuèrent aussi puissamment à modifier cette coutume barbare. Aussi, en 1787, Necker estimait-il que le droit d'au. ne rapportait pas au trésor plus de 40,000 écus par an.

Bientôt après, l'Assemblée constituante, par son décret du 6 août 1790, abolit le droit d'au., en invitant les autres peuples (car cette coutume barbare était en vigueur dans toute l'Europe) à l'abolir de leur côté. Mais, parmi les gouvernements européens, il ne s'en trouva pas un seul qui répondît à cet appel. En conséquence, les rédacteurs du Code civil établirent que l'étranger résidant en France y jouirait des mêmes droits que ceux qui seraient accordés aux Français par la nation à laquelle cet étranger appartiendrait. L'art. 726 du C. Napoléon était ainsi conçu : « Un étranger n'est admis à succéder aux biens que son parent, étranger ou Français, possède dans le territoire du royaume, que dans les cas et de la manière dont un Français succède à son parent possédant des biens dans le pays de cet étranger. » D'après l'art. 926 du même Code, le Français ne pouvait disposer au profit d'un étranger, que dans le cas où cet étranger pourrait disposer au profit d'un Français. — Quoique ces dispositions ne fussent que rigoureusement justes, elles furent abolies par la loi du 14 juillet 1819, qui accorde aux étrangers le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français dans toute l'étendue du royaume. Néanmoins, par une précaution plus que justifiée par le fait que l'exemple de la France n'a pas encore été imité par tous les peuples civilisés, cette loi renferme la clause suivante : « Dans le cas de partage d'une même succession entre des cohéritiers étrangers et Français, ceux-ci prélèveront sur les biens situés en France une portion égale à la valeur des biens situés en pays étranger, dont ils seraient exclus à quelque titre que ce soit, en vertu des lois et coutumes locales. »

AUBE. s. f. (lat. *albus.* blanc), Point du jour, aurore) S'emploie rarement seul. *L'au. du jour.* On dit cependant *Se lever avant l'au.* || T. Hydraul. V. Roue.

Enc. — Liturgie. — L'*Aube* est une large tunique blanche qui descend jusqu'aux pieds, et que le prêtre porte à l'autel pardessus la soutane et par-dessous la chasuble. Comme son ampleur pourrait embarrasser, on l'arrête au-dessus des reins par un cordon ou une ceinture. Dans la primitive Église, les membres du clergé portaient constamment cette sorte de vêtement, parce que sa blancheur était l'emblème de la pureté du cœur ; mais plus tard, ils ne la portèrent plus que dans les offices divins. Aujourd'hui tous les ministres employés à l'autel revêtent l'aube, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre. Elle doit être de chanvre ou de lin ; elle peut aussi être ornée de dentelles et de broderies. L'aube est également en usage dans toutes les Églises d'Orient ; mais sa forme a subi, conformément aux rites de ces Églises, diverses modifications. Les prêtres arméniens, par ex., portent quelquefois des aubes de soie blanche. — Aux premiers temps de l'Église, les néophytes qui avaient reçu le baptême la veille de Pâques portaient, en signe de régénération morale, une aube blanche, pendant la semaine qui suit cette fête. De là cette semaine était appelée *Alba*, et le dimanche qui la termine avait reçu la nom de *Dominica in albis*.

AUBÉPIN. s. m. et **AUBÉPINE.** s. f. (lat. *alba*, blanche ; *spina*, épine). T. Bot. Voy. Pomacées.

AUBÈRE. adj. 2 g. (lat. *albidus*, blanchâtre). Se dit D'un cheval dont la robe est un composé de poils blancs et alezans d'une manière assez uniforme. || S'emploie subst. *L'au. clair. L'au. foncé.*

AUBERGE. s. f. (B. lat. *alberga*). Maison où l'on trouve à manger et à coucher en payant. *Tenir au. Descendre, loger, vivre à l'au.* || Fig. et fam., *Tenir au.*, Avoir maison ouverte, recevoir tout le monde à sa table. — *Prendre la maison de quelqu'un pour une au.*, S'y établir pour quelque temps, ou Aller y dîner fréquemment, sans être invité, ni désiré. || Se disait autrefois à Malte, du Lieu où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun. *L'au. de France. L'au. d'Allemagne.*

AUBERGINE. s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

AUBERGISTE. s. m. 2 g. Celui ou celle qui tient auberge.

AUBIER. s. m. (lat. *albus*, blanc). T. Bot. La partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps de l'arbre. Voy. Tige. || *Aubier* ou mieux *Obier* est aussi l'un des noms vulgaires du *Viburnum opulus.* Voy. Caprifoliacées.

AUBIFOIN. s. m. (lat. *album*, blanc; *fœnum*, foin). T. Bot. Voy. Composées.

AUBIN. s. m. T. Man.

Enc. — On nomme ainsi l'une des allures défectueuses du cheval. Le cheval qui va l'*aubin* galope avec les jambes de devant, et trotte ou va l'amble avec celles de derrière. Il est évident que l'animal ne prend cette allure que par suite de la faiblesse de ses reins et de son arrière-train. En outre, il est incapable de la soutenir longtemps. Les chevaux qui vont l'aubin ont fort peu de valeur.

AUBINER. v. n. T. Man. Aller l'aubin.

*** AUBOUR.** s. m. T. Bot. Voy. Caprifoliacées.

*** AUCHÉNIE.** s. f. T. Entom. Voy. Eupodes.

*** AUCKLANDIE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

*** AUCUBA.** s. m. T. Bot. Voy. Cornacées.

AUCUN, UNE. adj. (lat. *aliquis*, quelqu'un). Quelqu'un, quelqu'une, quelconque. *De tous ceux qui se disaient mes amis, aucun m'a-t-il secouru ? Je doute qu'aucune d'elles le fasse. Sans exception aucune.* || Dans les phrases où il est joint à une négation, *Aucun* sign. Nul, pas un. *Je ne connais aucun de vos juges. Je ne le veux en aucune manière.* — Il s'emploie quelquefois au plur. *Il ne m'a rendu aucuns soins. Il n'a pris aucunes dispositions.*

Obs. gram. — « Dans le style marotique, on dit *d'aucuns* pour *aucuns, quelques-uns. D'aucuns prétendent que.....* Molière a employé cet archaïsme : « *Il y en a d'aucunes qui » prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte » de leurs parents.* » — Cette façon de parler est un débris de l'ancien langage ; mais l'écriture, en notant mal l'expression, l'a rendue inexplicable. Il faut restituer au verbe *avoir* le *d* euphonique attaché contre toute raison à *aucun*, et mettre : il y en *ad* aucunes.... Ensuite de cette méprise, l'usage s'est établi de commencer une phrase par ce *d'aucuns : D'aucuns ont dit, ont pensé ;* ou bien, *il en est d'aucuns*.... C'est commettre une faute pareille à celle de dire : Mes souliers sont *pétroits*, un peu *pétroits*, sous prétexte qu'on prononce bien *trop étroits.* » (F. Génin, *Variations du langage français.*)

Syn. — *Nul.* — *Au.* semble avoir moins de force et d'étendue que *nul.* Ce dernier terme en effet est complétement exclusif. On ne dira point : *Nul* de ces hommes n'a osé faire cela, mais *au.* de ces hommes. De même encore, pour donner plus d'énergie à l'idée, on dira : *Nulle* considération ne doit empêcher l'application de la loi à tous les citoyens également, au lieu d'employer le mot *aucune.*

*** AUCUNEFOIS.** adv. Quelquefois. Ne s'emploie que dans le style marotique.

AUCUNEMENT. adv. Est toujours joint à une négation, et en conséquence sign. Nullement. *Je n'en veux auc.* || Dans cette vieille formule de Chancellerie, *Le roi ayant auc. égard à*, cet adv. avait le sens de En quelque façon.

AUDACE. s. f. (lat. *audacia ;* de *audere*, oser). Hardiesse excessive. *Grande au. Au. inouïe. Entrer, se présenter, parler avec au. Réprimer l'au. des méchants. Si vous avez l'au. d'approcher de moi.* || Se prend aussi en bonne part. *Noble au. Généreuse au.*

Syn. — *Hardiesse.* — La *hardiesse* suppose un courage réfléchi, l'*au.* exclut presque toujours la réflexion. Un homme hardi est ferme, et ne recule point devant le danger ; il marche même à sa rencontre. Un homme *audacieux* est emporté, il se précipite dans le péril pour avoir la satisfaction de le braver. Pris dans un sens moins élevé, ces deux termes conservent entre eux la même différence. La *hardiesse* exclut la crainte, elle est souvent une qualité. L'*au.* est une *hardiesse* excessive ; elle ne connaît guère les convenances qui retiennent les autres hommes, et doit presque toujours être considérée comme un défaut.

AUDACIEUSEMENT. adv. Avec audace, d'une manière insolente. *Parler, répondre aud.* || Se prend aussi en bonne part. *Il se jeta aud. au milieu de ses ennemis.*

AUDACIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'audace. *C'est un homme au., une femme audacieuse.* — Se prend subst. *C'est un jeune au.* || Qui a une noble hardiesse, une grande intrépidité. *Un génie au. Un général au. Projet au.*, Projet qui annonce beaucoup de courage, d'intrépidité. || Se dit fig., Du style et des conceptions de l'esprit. *Style au. L'ode doit être audacieuse dans ses expressions et dans sa marche.* || * Fig. et poét., s'emploie en parlant Des arbres, des montagnes, etc. *Ces monts au.*

AUDIENCE. s. f. (lat. *audire*, entendre, écouter). Attention que l'on donne à celui qui parle. *Parlez, vous avez au. Donnez-moi un moment d'au. Il a obtenu une au. favorable. Prêtez-moi au.* || Se dit particulièrement en parlant Des princes, des personnes constituées en dignité, qui emploient un certain temps à écouter ceux qui ont à leur parler. *Les ambassadeurs furent admis à l'au. du roi. Demander, accorder au. Ce ministre donne au. tel jour.* || Séance dans laquelle les juges écoutent les plaidoiries. *Au. publique. Au. à huis-clos. Ouvrir, tenir, lever l'au. L'au. est finie. Cette affaire occupera trois audiences.* — *Au. solennelle*, Au. d'apparat, dans laquelle se plaident les causes les plus importantes, où s'entérinent ordinairement les lettres de grâce ou de commutation de peine, etc. *Les tribunaux de première instance n'ont pas d'audiences solennelles.* || Par ext., L'assemblée de ceux à qui l'on donne aud., qui assistent à l'aud. *Toute l'au. en fut scandalisée.* || Le lieu où se donne l'aud. *Fermer l'au. On le mit hors de l'au.* — On dit aussi, *La salle d'au.* || S'employait autrefois dans le sens de Province, en parlant des pays soumis aux Espagnols. *L'au. de Quito, de Panama.* — Administration qui résidait dans ces provinces. *Il fallut s'adresser à l'au. de Los Reyes.* — Se dit encore aujourd'hui De certains tribunaux d'Espagne. *L'au. de Valladolid.*

Enc. — Au premier rang des garanties que réclame une bonne administration de la justice, soit en matière civile, soit en matière criminelle, on doit placer la publicité des débats judiciaires. Chez les Grecs et chez les Romains, les *audiences* étaient publiques, et tout accusé avait la faculté de contrôler les dépositions des témoins et de repousser les accusations élevées contre lui. Il ne fallut rien moins que la barbarie du régime féodal pour ravir aux accusés les garanties dont ils jouissaient dans l'antiquité. Avant 1789, la publicité des audiences n'avait lieu que pour les affaires civiles ; mais, en matière criminelle, il en était autrement. Souvent même on refusait un défenseur à l'accusé ; les témoins étaient presque toujours entendus hors de sa présence, de façon que leurs dépositions ne pouvaient que fort difficilement être discutées par le principal intéressé. Le rétablissement de la publicité des débats a donc été une des plus précieuses conquêtes de l'époque moderne. Cette publicité est de règle absolue ; elle ne souffre d'exception que lorsqu'elle peut être dangereuse pour l'ordre public ou pour les mœurs. Dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. Encore faut-il que les portes soient rouvertes avant le prononcé du jugement, avant même le résumé du président, si le huis-clos a été ordonné par une Cour d'assises. C'est pour faciliter au public l'accès des tribunaux, que les audiences doivent être tenues dans le lieu ordinaire des séances. On ne peut jamais déroger à cette règle, sauf en certains cas urgents, prévus du reste par la loi. Si les juges de paix sont en général autorisés à rendre leurs décisions dans leur demeure, c'est à la condition expresse que les portes en resteront ouvertes. — Les articles 504 à 509 du Code d'Instr. criminelle statuent sur la procédure à suivre pour les délits ou crimes commis à l'au. Quant aux peines encourues par les coupables, elles sont déterminées par les articles 222 et suivants du C. pénal.

AUDIENCIER. s. m. N'est guère usité que pour désigner L'huissier chargé d'appeler les causes dans les audiences des tribunaux, d'imposer silence, d'ouvrir et de fermer les portes, etc. *Huissier au.* ‖ S'emploie subst., surtout dans le titre de *Grand audiencier*, donné à L'un des principaux officiers de la Chancellerie de France, lequel faisait rapport au chancelier des lettres de grâce, de noblesse, etc. *Il y avait deux grands audienciers.*

AUDITEUR. s. m. (lat. *auditor*). Celui qui écoute un discours, un sermon, etc., dans quelque assemblée. *Ce prédicateur a toujours un grand nombre d'auditeurs.* ‖ Disciple. *Ce professeur n'a point d'auditeurs.* — *Au. bénévole*, Auditeur favorablement disposé. Se dit aussi de Celui qui vient écouter un maître par goût et sans s'astreindre à l'assiduité. ‖ *Au. des comptes.* Voy. *Cour des* COMPTES. — *Au. au conseil d'État.* Voy. CONSEIL *d'État.* — Dans quelques pays le nom d'*Au.* se donne également à Certains fonctionnaires. *Au. d'un cardinal. Au. de la nonciature. Au. de rote.*

AUDITIF, IVE. adj. Qui appartient à l'organe de l'ouïe. *Organe au. Appareil au. Conduit au. Nerf au. Artère auditive.*

AUDITION. s. f. (lat. *audire*, entendre). Action d'entendre, d'écouter. *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première au.* ‖ * T. Physiol. V. OREILLE. ‖ T. Procéd. Usité dans ces deux locutions : *Au. de témoins*, Action d'ouïr des témoins en justice ; et *Au. de compte*, Action d'ouïr et d'examiner un compte.

AUDITOIRE. s. m. Lieu, enceinte où l'on se réunit pour entendre prononcer un discours. — Se dit particul. de La salle où l'on plaide, dans les tribunaux. *L'au. d'un tribunal. Ouvrir l'au. Les portes de l'au.* ‖ S'emploie encore pour désigner l'Assemblée elle-même. *Ce professeur a toujours un nombreux au.*

*** AUFFE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

AUGE. s. f. (gr. ἀγγεῖον, vase). Pierre ou pièce de bois creusée, qui sert à donner à boire et à manger aux chevaux, et à d'autres animaux domestiques. ‖ Vaisseau de bois dans lequel les maçons, les plâtriers délayent leur ciment ou leur plâtre. *Dans sa jeunesse, cet architecte a porté l'auge.* — Prov., *Mieux vaudrait porter l'auge que faire ce métier-là*, se dit Pour marquer le mépris qu'on fait d'un emploi. ‖ T. Hydraul. *Auges*, au pl., désignent des Rigoles de bois ou de pierre qui servent ordinairement à faire tomber l'eau sur la roue d'un moulin, pour mettre celle-ci en mouvement.

AUGÉE. s. f. Ce que peut contenir une auge.

AUGET. s. m. Petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux que l'on nourrit en cage. *Un au. de bois, de faïence.* ‖ T. Hydraul. et Techn. Voy. ROUE.

*** AUGIA.** s. m. T. Bot. Voy. ANACARDIACÉES.

*** AUGITE.** s. f. T. Minér. Voy. PYROXÈNE.

AUGMENT. s. m. (lat. *augere*, augmenter). T. Droit anc. *Aug. de dot*, Avantage que le mari faisait à sa femme en cas de survie, avantage à prendre sur ses biens et proportionnellement à la dot qu'il avait reçue. Le *Contre-augment* était un Gain nuptial et de survie, en vertu duquel le mari survivant à la femme retenait une portion de la dot. Dans les pays de droit coutumier, l'*Aug. de dot* s'appelait *Douaire.* ‖ T. Gram. Addition qui se fait au commencement d'un temps de verbe, dans certaines langues, telles que le grec et le sanscrit. — Dans la conjug. grecque, on nomme *Aug. syllabique* Celui qui consiste dans l'addition d'une syllabe, comme ἔτυπτον, je frappais, imparfait de τύπτω, je frappe ; et *Aug. temporel*, Celui qui consiste dans le changement d'une brève en longue, comme ὥριζον, je bornais, imparfait de ὁριζω, je borne. ‖ T. Méd. Voy. PÉRIODE.

AUGMENTATIF, IVE. adj. T. Gram.

Enc. — En T. de Gram., on donne le nom d'*Augmentatifs* à certaines particules et à certaines terminaisons qui servent à augmenter le sens des noms ou des verbes, c.-à-d. à leur donner une signification plus étendue ou plus énergique. Les *Diminutifs* produisent l'effet opposé. Les particules augmentatives et diminutives *bien, fort, très, peu, guère*, etc., sont toutes classées parmi les adverbes. Notre langue possède très-peu de terminaisons augmentatives ; les diminutives sont plus nombreuses, et les mots qui reçoivent celles-ci sont aussi beaucoup plus usités que ceux qui reçoivent celles-là. Il en est autrement dans la langue italienne et dans l'espagnole, sœurs pourtant de la langue française ; il est fait dans ces deux langues un grand usage des mots à terminaisons augmentatives et diminutives. — Comme exemples de noms à terminaisons augmentatives, nous citerons les substantifs *Villace*, augm. de Ville ; *Aiguillon*, augm. d'Aiguille ; *Médaillon*, augm. de Médaille ; *Lourdaud*, augm. de Lourd ; l'adj. *Grandiose*, augm. de Grand, etc. Parmi les subst. à terminaisons diminutives, nous nommerons *Agnelet*, dim. d'Agneau ; *Amourette*, dim. d'Amour ; *Maisonnette*, dim. de Maison ; *Fillette*, dim. de Fille ; *Globule*, *Pellicule*, et *Monticule*, diminutifs des mots Globe, Peau, Mont. Pour les adjectifs de la même classe, il suffira d'indiquer *Aigrelet*, dim. d'Aigre ; *Rondelet*, de Rond ; *Grandelet*, de Grand ; *Doucet*, de Doux ; *Bellâtre*, *Folâtre*, *Douceâtre*, *Bleuâtre*, diminutifs des adjectifs Bel, Fol, Doux, Bleu. Quelques-uns même, tels que *Doucet, ette*, ont un adv. correspondant, *Doucettement*, *Doucereux*, autre dim. de *Doux*, forme encore l'adv. *Doucereusement.* — Le savant et spirituel auteur des *Variations du langage français* fait observer que la plupart de nos diminutifs datent du XVIᵉ siècle, époque où ils firent irruption dans la langue française sous les auspices de Ronsard et de son école. « Il en parut des foules dit-il, tout a été balayé comme on balaye les débris des jouets des enfants parvenus à l'âge de raison. » — Voy. SUFFIXE.

AUGMENTATION. s. f. Accroissement ; Addition d'une chose à une autre du même genre. *Aug. en longueur, en largeur. Aug. de revenus, de fortune, de traitement. Aug. du prix des denrées.*

AUGMENTER. v. a. Accroître, agrandir, rendre une chose plus considérable, plus grande. *Il augmente tous les jours son revenu. Aug. son train, sa maison, sa terre. Aug. le prix des denrées. J'ai augmenté mon ouvrage d'un nouveau volume.* ‖ Par ell., *Aug. ses domestiques, ses commis*, etc., sign. Augmenter leurs gages, leur traitement. *Ces ouvriers veulent qu'on les augmente. Vous allez être augmentés.* = AUGMENTER. v. n. Croître en quantité, en qualité, en intensité. *Sa fortune a augmenté du double cette année. Le froid va en augmentant. Le mal augmente. Ses forces augmentent. Sa douceur, sa perversité augmente tous les jours.* ‖ Hausser de prix. *Le sucre augmente. Le blé a augmenté dans toute l'Europe.* = s'AUGMENTER. v. pron. A la même signif. que le verbe neutre. *Leurs richesses s'augmentent. Mon mal s'augmente.* = AUGMENTÉ, ÉE. part.

Syn. — *Croître.* — Une chose *croît* lorsque des parties semblables viennent successivement et pour ainsi dire imperceptiblement s'assimiler à elle. Elle *augmente*, ou de la même manière dont elle croît, ou par l'addition immédiate d'une certaine quantité de choses de même nature. *Aug.* a donc une signification plus générale que *croître.* Ainsi la fortune d'un négociant *croît* par les gains journaliers qu'il réalise dans son commerce, elle *augmente* par un héritage qui vient tout à coup la grossir. — Voy. aussi AGRANDIR.

AUGURAL, ALE, adj. T. d'Antiq. rom. Relatif aux augures, aux présages, ou qui appartient à l'augure. *La science augurale. Bâton augural. Les livres auguraux.*

AUGURE. s. m. Se dit de Tout ce qui semble présager, pronostiquer quelque chose que ce soit. *Bon, mauvais aug. Aug. sinistre, funeste. Cet événement est un bon aug.* ou *d'un bon aug. Ce changement a paru de bon aug. au médecin. Vous pensez que nous réussirons ; j'en accepte l'aug.* ‖ Fig. et fam., *C'est un oiseau de bon* ou *de mauvais aug.*, se dit D'un homme dont l'arrivée fait prévoir quelque bonne ou quelque fâcheuse nouvelle.

Syn. — *Présage.* — Le *présage* est la prévision d'une chose à venir, d'un événement futur ; l'*aug.* est la prévision de l'heur ou du malheur de cette chose, de cet événement. Le premier s'applique uniquement à la réalité de ce qui est prévu ; le second, au résultat bon ou fâcheux qu'il produira. Ainsi, on tire un *aug.* favorable ou sinistre, un *présage* certain ou incertain.

Enc. — Dans l'antiquité romaine on donnait le nom d'*Aug.* à un prêtre (*sacerdos*) qui prédisait l'avenir d'après l'observation du vol des oiseaux ; ce terme, néanmoins, se prenait quelquefois dans une signification plus étendue. Vulgairement on lui donne pour étymologie *avium garritus* (gazouillement des oiseaux) ; mais il nous semble qu'elle doit être rapportée au verbe *augeo* (j'augmente, je confirme), de même que *fulgur* vient de *fulgeo.* On sait d'ailleurs que dans la langue latine primitive, un certain sens religieux s'attachait au verbe *augere* et à ses dérivés.

L'origine de l'institution des Augures se confond avec celle de Rome elle-même. D'après la tradition qui rapportait toute la constitution de Rome à son premier roi, un collége de trois Augures, dont le nombre correspondait à celui des trois tribus primitives, aurait été institué par Romulus. Numa passe pour en avoir créé deux nouveaux. Vers l'année 300 av. J.-C., la loi Ogulnia porta leur nombre à neuf ; sur ce nombre, d'après la même loi, cinq devaient être choisis parmi les plébéiens. Pendant sa dictature, Sylla éleva à quinze le nombre des Augures. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au règne d'Auguste, qui, entre autres pouvoirs extraordinaires, se fit attribuer le droit d'élire des Augures à volonté, qu'il y eût ou non des vacances dans leur collége ; à dater de cette époque, leur nombre fut illimité.

Dans le principe, selon Denys d'Halicarnasse, les Augures, comme les autres prêtres, étaient élus par les patriciens assemblés dans leurs curies (*Comitia curiata*). Or, comme aucune élection n'était valide sans la sanction des Augures, le collége possédait virtuellement un droit de véto sur l'élection de tous ses membres. Aussi les Augures obtinrent-ils bientôt le droit d'élire eux-mêmes leurs nouveaux collègues (*jus cooptationis*), droit qu'ils exercèrent, sauf une seule interruption qui eut lieu lors de l'élection des premiers Augures plébéiens, jusqu'au vote de la loi Domitia, c.-à-d. jusqu'à l'année 103 av. J.-C. Cette loi attribua au peuple, pour tous les cas de vacance dans les colléges sacerdotaux, le droit de nommer les candidats parmi lesquels le collége pourrait se recruter. La loi Domitia, abrogée par Sylla, fut rétablie l'an 63 avant notre ère, sous le consulat de Cicéron, par le tribun T. Annius Labiénus, avec l'appui de César, puis abolie de nouveau par Antoine.

Cicéron, Aug. lui-même, parle de la dignité d'Aug. comme de l'une des charges les plus éminentes de l'État. En effet, les Augures pouvaient non-seulement empêcher les comices de voter, mais encore annuler une résolution déjà adoptée, si les auspices n'avaient pas été pris régulièrement. Avec ces deux mots *Alio die (à un autre jour)*, un seul Aug. arrêtait toute délibération ; et plus d'une fois on vit un décret du collége augural annuler une loi qui avait subi toutes les formalités requises. Le maintien d'un pouvoir aussi exorbitant dépendait, comme le fait entendre Cicéron, de la modération de ceux qui l'exerçaient.

A l'élection d'un nouvel Augure, celui-ci, avant d'être proclamé, prêtait le serment de garder le secret sur tout ce qui concernait les fonctions de sa charge. Il n'y avait entre les Augures d'autre distinction que celle de l'âge ; le doyen d'âge portait le titre de *Maître du collége* (*Magister collegii*). Entre autres priviléges, les Augures avaient celui de porter la robe prétexte de pourpre, ou, selon quelques auteurs, la trabée. Sur d'anciennes médailles, ils sont représentés vêtus d'une longue robe qui leur couvre la tête, descend jusqu'aux pieds, et se rejette en arrière par dessus l'épaule gauche. Leur main droite tient le *Lituus* ou *Bâton augural*, espèce de baguette recourbée et terminée par une crosse. (La Fig. 1 est le dessin d'un très-antique spécimen de sculpture étrusque qui représente un Augure ; Fig. 2 et 3, *Deniers* romains où l'on voit le bâton augural.)

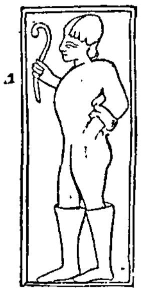

Fig. 1.

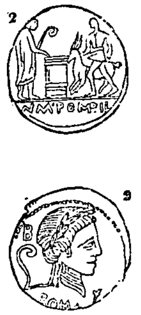

Fig. 2 et 3.

Les principales fonctions des Augures consistaient à observer et à interpréter les signes surnaturels, à assister les magistrats et les généraux quand il fallait prendre les auspices, à conserver les traditions de la loi cérémonielle, et à donner leur avis sur les expiations exigées par les prodiges, ainsi que sur tout ce qui concernait les choses religieuses. Leur art dérivait de trois sources, savoir : les formules et les traditions du collége, les *Livres auguraux* (*Libri augurales*) qui subsistaient encore au temps de Sénèque, et les *Commentaires des Augures* (*Commentarii Augurum*), tels que ceux de Messala et d'Appius Clodius Pulcher.

Il semble assez naturel d'admettre que l'art des Augures a pris naissance chez un peuple rustique, aux mœurs simples et grossières. En conséquence, plusieurs savants lui attribuent une origine sabine plutôt qu'étrusque, tout en reconnaissant que l'influence dominante des idées étrusques durant le IIᵉ et le IIIᵉ siècle de l'histoire Romaine, a dû sensiblement modifier les premières croyances. Les Romains eux-mêmes, selon Ottf. Müller, distinguaient fort bien leurs propres rites pour les Augures d'avec la divination étrusque.

L'institution des Augures était un des freins principaux que la sagesse de l'oligarchie romaine opposait à la turbulence du peuple. Des trois comices, par curies, par centuries, par tribus, les deux premiers ne pouvaient se tenir qu'après avoir pris les auspices. Les signes favorables étant connus des seuls Augures, les scrupules de ces derniers fournissaient toujours au gouvernement un prétexte spécieux pour dissoudre une assemblée qui ne lui convenait pas. Toutefois, dans les premiers temps, les Augures n'étaient pas un simple instrument entre les mains du gouvernement ; ils formaient par eux-mêmes un corps important dans l'État, avec lequel il fallait compter. Mais, pendant les guerres civiles, les Augures devinrent véritablement une arme politique à l'usage de tous les partis. Cicéron, qui vivait à cette époque, déplore l'abandon et le déclin où était déjà tombé l'art augural. Son discrédit, du reste alla toujours croissant. Enfin, le collége des Augures fut supprimé par l'empereur Théodose vers la fin du IVᵉ siècle de notre ère. — Voy. AUSPICES.

AUGURER. v. a. Tirer une conjecture, un présage de certaines observations que l'on a faites ou de certains signes que l'on a remarqués. *J'augure bien, j'augure mal de cette entreprise. Qu'augurez-vous de cette circonstance ? Je n'en augure rien de bon.* = AUGURÉ, ÉE. participe.

*** AUGUSTAL, ALE.** adj. T. Antiq. rom.

AUGUSTE. adj. 2 g. (lat. *augustus*). Grand, imposant, respectable, digne de vénération. *Le très-aug. sacrement de l'autel. Cet aug. empereur. Cette tête aug. Ce temple aug. Cette aug. assemblée. L'aug. vérité. Ce palais a quelque chose d'aug.*

Enc. — Le titre d'*Auguste* (*Augustus*) ayant été donné à Caïus Julius Cœsar Octavianus, lorsqu'il succéda à Julius Cœsar son père adoptif (A. 28 av. J.-C.), ce titre devint le nom sous lequel il fut habituellement désigné. Ses successeurs le portèrent également, de telle sorte que les termes d'Empereur et d'Aug. devinrent synonymes. Plus tard, les successeurs désignés de l'empereur ou les individus associés à l'empire, reçurent d'abord le titre de *César* avant de recevoir celui d'*Auguste*. Les femmes et les filles des empereurs furent désignées sous le titre d'*Augusta*. Les Grecs traduisirent le terme d'Aug. par celui de *Sébaste* (Σεϐαστός). Lorsque le siége de l'empire fut transféré à Constantinople, le titre d'Aug. parut insuffisant à l'exagération orientale, et l'on y ajouta les épithètes de *perpetuus* et de *perennis*, qui signifient perpétuel. Cette qualification ridicule fut adoptée peu après le règne de Constantin-le-Grand. Le *perpetuus Augustus* fut ensuite transporté en Occident, et adopté par l'empereur d'Allemagne Othon II, vers 973. Depuis le règne d'Henri VI (A. 1190) ce titre devint tout à fait officiel et inséparable de celui d'Empereur d'Allemagne. On trouve encore ce titre, traduit en russe, sur quelques médailles du czar Pierre-le-Grand.

Histoire auguste. — On désigne sous ce nom une collection historique qui renferme les vies détachées ou les biographies des empereurs romains, depuis Adrien jusqu'à Dioclétien, c.-à-d. pendant une période de 160 ans. Les écrivains auxquels on attribue les diverses parties de cette collection sont : Ælianus Spartianus, Julius Capitolinus, Vulcatius Gallicanus, Ælius Lampridius, Trebellius Pollio et Flavius Vopiscus. Tous ces auteurs florissaient dans le IIIe ou IVe siècle de notre ère.

AUGUSTIN, INE. adj. T. Hist. relig.

Enc. — L'ordre des *Ermites de saint Augustin* serait un des ordres les plus anciens, si l'on s'en rapportait aux prétentions de ces religieux. Ils font en effet remonter leur origine à l'illustre évêque d'Hippone, né en 354 et mort en 430. Mais rien dans les œuvres de ce père de l'Église ne prouve qu'il ait jamais fondé un ordre monastique quelconque. Ce qu'il y a de certain, c'est que les ermites de saint Augustin étaient extrêmement nombreux en Europe au XIIIe siècle. Ils formaient alors différentes congrégations. Cependant la plupart d'entre elles n'avaient rien de commun, soit sous le rapport de la règle, soit sous celui du régime. Ce fut pour mettre un terme à cette espèce d'anarchie, que le pape Innocent IV se détermina à les unir ensemble pour n'en faire plus qu'un seul et même corps. Cette organisation de l'ordre eut lieu en 1256, sous le pontificat d'Alexandre IV. On nomma un général ; on divisa l'ordre en quatre provinces, de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie ; enfin, il fut rattaché directement au Saint-Siége par le patronage d'un cardinal protecteur. Les constitutions de l'ordre furent dressées, pour la première fois, en 1287, dans un chapitre général tenu à Florence. Toutefois, dans les siècles qui suivirent, elles furent plusieurs fois modifiées. En 1567, les *Augustins* furent mis par le pape Pie V au nombre des ordres mendiants ; ils en formèrent le quatrième. Les Augustins avaient deux grands couvents soumis immédiatement au général de l'ordre, l'un à Rome, l'autre à Paris. Ce dernier, appelé des *Grands-Augustins*, servait de collége à toutes les maisons de l'ordre en France. — Au XIVe siècle, plusieurs religieux de cet ordre avaient conçu l'idée d'une réforme dans leur genre de vie. Le premier monastère où s'établit la réforme, fut celui d'Illiceto, en Italie (1385). Cet exemple fut suivi par une foule de congrégations de l'ordre. En France, les deux congrégations d'*Augustins réformés* étaient celle de Bourges, nommée d'abord *Guillelmites*, puis *Petits-Augustins*, et celle des *Augustins déchaussés*. La réforme de la communauté de Bourges avait eu lieu en 1593. La réforme qui donna naissance aux Augustins déchaussés date de 1588. Le monastère de Tolède en avait été le siége. Les Augustins déchaussés passèrent d'Espagne en France sous Henri IV, et Louis XIII leur fit construire un couvent à Paris sous l'invocation de *Notre-Dame-des-Victoires*, en mémoire de la prise de La Rochelle sur les calvinistes. — Les Augustins portaient une robe noire ou blanche, avec des manches larges et longues en forme de coules, et une ceinture de cuir qui devait être assez longue pour être vue. Les Petits-Augustins avaient une robe plus étroite et plus courte que les autres. Les Augustins déchaussés portaient la barbe comme les capucins, dans quelques pays, et se rasaient dans d'autres.

Augustines. — Plusieurs congrégations religieuses de femmes ont également pris le nom de saint Augustin. Chacune d'elles a sa règle et son costume particuliers. Nous citerons seulement celles qui desservent l'Hôtel-Dieu de Paris.

*** AUGUSTINIEN.** adj. et s. m. On nomme ainsi les Théologiens qui font profession de suivre la doctrine de saint Augustin, sur les questions de la grâce, du libre arbitre et de la prédestination.

*** AUGUSTITE.** s. f. T. Minér. Voy. Apatite.

AUJOURD'HUI. adv. de temps. (R. *au-jour-de-hui ;* du lat. *hodie*). Le jour où l'on est. *Il arrive auj. Il fait bien chaud auj. Il part dès auj. La journée d'auj. Ce sera pour auj. J'ai différé jusqu'à auj.*, ou *jusqu'auj. à vous donner de mes nouvelles.* — Se prend subst. *j. Au passé, ils ne seront plus admis à faire leurs offres. Nous avons tout auj. pour cette affaire. — D'auj. en huit, en quinze,* Dans huit jours, dans quinze jours à partir du jour où l'on est. ‖ A présent, au temps où nous sommes. *Cela se pratiquait autrefois, mais auj. on en use autrement. La mode d'auj. Les jeunes gens d'auj.* ‖ *Auj.* s'emploie quelquefois par opp. à *Hier* ou à *Demain* pour désigner Un intervalle de temps très-court. *Auj. elle dit blanc, et demain elle dit noir. Auj. sur le trône et demain dans les fers. Auj. qu'il peut tout, il faut qu'il agisse. Ce qui fut bien hier peut-il être mal auj. ?*

AULIQUE. s. f. Thèse que soutient un étudiant en théologie, lorsqu'on lui donne le bonnet de docteur. *Il a soutenu son aul.*

AULIQUE. adj. 2 g. (gr. αὐλή, cour). S'emploie dans ces deux locutions, *Conseil aul.*, *Conseiller aul.*

Enc. — Dans l'ancien empire d'Allemagne, le *Conseil aulique* constituait une Cour suprême qui jugeait en dernier ressort et sans appel, les causes attribuées à l'empereur, et qui toutes étaient relatives au droit féodal. La partie qui se croyait lésée par un arrêt du Conseil aul. pouvait s'adresser, par voie de *supplication*, à l'empereur lui-même. L'établissement de ce conseil remonte aux premières années du XVIe siècle, au règne de Maximilien Ier ; mais il n'arriva à son complet développement qu'à la paix de Westphalie (A. 1648). Il se composait d'un président, d'un vice-président et d'un nombre illimité de conseillers distribués sur deux bancs, dont l'un était occupé par des assesseurs comtes ou barons, et l'autre par des assesseurs jurisconsultes. Tous les membres en étaient nommés par l'empereur. Ce conseil fut supprimé en 1806, lors de la fondation de la Confération du Rhin par Napoléon. — Actuellement le titre d'*Aulique* est devenu une qualification générique, qui dans différents États germaniques, s'applique aux principaux corps de l'ordre judiciaire, administratif et politique.

AULNAIE, Aulne, Aulnée. Voy. Aunaie, etc.

*** AULOFFÉE.** s. f. (R. *lof*). T. Mar. Mouvement de rotation accidentel d'un bâtiment pour approcher du lit du vent : c'est l'opposé de l'Arrivée. *On arrête l'aul. en mettant plus ou moins la barre au vent.*

*** AULOPE.** s. m. T. Ichth. Voy. Salmones.

*** AULOSTOME.** s. m. (gr. αὐλός, flûte ; στόμα, bouche. T. Ichth.

Enc. — Les *Aulostomes* ou *Bouches en flûte* constituent, dans la méthode ichthyologique de Cuvier, la quinzième et dernière famille de l'ordre des *Acanthoptérygiens*. Leur caractère essentiel consiste en un long tube situé au devant du crâne, et formé par le prolongement des os de la face. C'est à l'extrémité de ce tube que se trouve la bouche. Cette famille se compose des deux genres *Fistulaire* et *Centrisque*. Les poissons qui appartiennent au premier, se distinguent par leur corps cylindrique, long et mince ; chez ceux du second genre, au contraire, le corps est ovale ou oblong, comprimé sur les côtés, et tranchant en dessous. Le genre Fistulaire comprend deux sous-genres, les *Fistulaires* et les *Aulostomes* proprement dits (Fig. *Aul. tacheté*). Une espèce de Fistulaire (*Fistularia tabacaria*) est assez abondante autour des Antilles. Sa chair, quoique médiocre, est mangée par les nègres de cet archipel. Le genre Centrisque se divise aussi en deux sous-genres, *Centrisque propre* et *Amphisile*. Tous les poissons de cette famille habitent les mers intertropicales, à l'exception du *Centrisque scolopax* qui est très-commun dans la Méditerranée, où les pêcheurs l'appellent *Bécasse de mer*. Cette espèce est longue de quelques pouces et de couleur argentée.

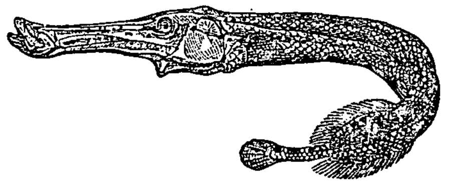

AUMAILLES. adj. f. pl. (lat. *animalia*, animaux). T. Coutume ancienne. Se disait du Gros bétail, comme bœufs, vaches, taureaux. *Bêtes aumailles.*

AUMÔNE. s. f. (gr. ἐλεημοσύνη, compassion, assistance). Ce qu'on donne aux pauvres par charité. *Au. de pain et de vin. Au. privée. Aumônes publiques. Faire, donner, demander l'au. Donner en au. Distribuer des aumônes. Vivre d'au. Être réduit à l'au. C'est une au. bien placée. — Il dérobe l'au. aux pauvres*, se dit D'un individu qui demande l'au. par pure fainéantise. ‖ *Donner par au. Être à l'au. de la paroisse.* Ces locutions rappellent la signif. étymologique du mot *Aumône*, et ont le sens de Donner par compassion, Être réduit à l'assistance de la paroisse. ‖ T. Jurisp. féod. *Terre tenue en franche au.*, Terre donnée à l'Église en toute franchise des droits qui appartenaient au seigneur sur les autres concessions féodales ou censières. ‖ *Autrefois on* donnait encore le nom d'*Au.* à Certaines peines pécuniaires, à certaines amendes qui profitaient aux hôpitaux et aux pauvres.

Enc. — La pitié et le désir de secourir ceux qui souffrent sont des sentiments tellement inhérents au cœur de l'homme que les êtres les plus pervertis ne peuvent s'en dépouiller complétement. Aussi le précepte de l'*Aumône* est-il une des prescriptions de toute morale, ainsi que de toute religion positive.

Dans le Polythéisme gréco-romain, ce sont les poëtes, organes principaux de la doctrine religieuse de leur temps, qui recommandent aux hommes d'assister et de secourir les malheureux. Après avoir raconté le naufrage d'Ulysse sur la côte des Phéaciens, Homère met dans la bouche de la fille d'Alcinoüs ces douces paroles : « Un malheuroux est errant et vient à nous ; c'est à nous à prendre soin de lui. L'indigent et l'étranger sont à Jupiter. Si peu que l'on donne, il est toujours bon de donner. C'est pourquoi, mes servantes, donnez donc à notre hôte à boire et à manger, et baignez-le dans le fleuve, là où le rivage est à l'abri du vent. » Un autre poëte grec, Phocylide, donne les préceptes que voici : « Donne de suite au mendiant, et ne le remets pas au lendemain. Donne à pleines mains à l'indigent. Reçois l'exilé dans ta maison. Sois le conducteur de l'aveugle. Tends la main à celui qui tombe. Aie pitié des naufragés, car la navigation est incertaine. Secours l'homme abandonné. Tous les hommes boivent à la coupe des maux. » — Dans le Brahmanisme, où la loi civile se confond avec la loi religieuse, l'au. devient une prescription obligatoire. On lit dans le livre des Lois de Manou, les passages suivants : « Qu'un homme fasse toujours, sans relâche et avec foi, des sacrifices et des œuvres charitables ; car ces deux actes accomplis avec foi procurent des récompenses impérissables. L'homme dont on implore la charité, doit toujours donner quelque chose. Lorsqu'un hôte se présente, que le maître de la maison, avec les formes prescrites, lui offre un siége, de l'eau pour se laver les pieds, et de la nourriture. Selon qu'il reçoit des supérieurs, des inférieurs ou des égaux, il faut que le siége, la place et le lit qu'il leur offre, que les civilités qu'il leur fait, que son attention à les servir soient proportionnés à leur rang. » Ici déjà on voit combien le précepte de la charité se trouve corrompu par le principe de la caste. Les autres religions de l'Asie, telles que le Sabéisme et le Bouddhisme, recommandent également la charité et l'au. Chez les Chinois, qui passent pour être le peuple le plus égoïste de la terre, les livres de morale qui servent à l'éducation de l'enfance, font un devoir de la commisération envers les pauvres. Bien plus, la législation civile déclare passibles de certaines peines les individus qui foulent aux pieds ce devoir.

Chez les Hébreux, non-seulement l'au. était prescrite par la loi même que Dieu avait donnée à son peuple, mais encore cette loi avait créé, pour prévenir la misère, l'admirable institution de l'année jubilaire, et celle de l'année sabbatique (voy. Jubilé et Sabbat). *L'ordre formel d'assister la veuve, l'orphelin, l'in*digent et l'étranger se trouve maintes fois répété dans les écrits de Moïse, dans les Psaumes, dans les Prophètes et dans les autres livres canoniques de l'Ancien Testament. Les lignes suivantes sont tirées du livre de Tobie : « Fais l'au. de ta propriété, et ne détourne jamais ton visage d'aucun pauvre ; de cette façon Dieu ne détournera pas son visage de toi. Sois toujours charitable selon tes ressources. Si tu as beaucoup, donne beaucoup ; si tu as peu, tâche de donner ce peu et de bon cœur ; c'est ainsi que tu amasseras une récompense pour les jours de la nécessité. L'au. délivre du péché et de la mort, et ne laisse point tomber l'âme *dans les ténèbres.* »

Enfin, le Christianisme en révélant aux hommes qu'ils sont tous frères, en leur enseignant le détachement des biens de ce monde, en leur annonçant que, sans les œuvres de charité, le ciel leur sera fermé (*Math.* XXV, 34 à 46), mettait le sceau aux préceptes de l'ancienne loi sur l'au., et faisait de l'amour du prochain l'un des fondements de la société nouvelle. Dans la ferveur de la primitive Église, une foule de disciples mettaient en pratique le précepte de Jésus : « Allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel (*Marc*, X, 21). » Le prix de la vente de ces biens *était déposé aux pieds des apôtres pour subvenir aux besoins* des indigents. En conséquence, les apôtres instituèrent l'ordre des *Diacres*, en leur confiant, entre autres fonctions, la charge de veiller à la subsistance des pauvres. La charité envers les malheureux fut le caractère distinctif des premiers chrétiens ; plusieurs se vendirent comme esclaves afin de nourrir les pauvres du prix de leur liberté. Dans leurs aumônes, ils ne faisaient aucune acception de personne ; aussi l'empereur Julien dit dans une de ces lettres : « Il est honteux que les Galiléens nourrissent leurs pauvres et les nôtres. » C'est à cet esprit de charité que le christianisme souffla sur le monde, que la société moderne doit le caractère qui la *distingue essentiellement de la société* antique ; c'est à lui que les malheureux doivent toutes les institutions de bienfaisance qui existent à cette heure. Le précepte de l'au. est obligatoire pour ceux qui sont en état de la faire ; mais il est impossible de formuler une règle générale applicable à chaque position individuelle. Néanmoins, lorsqu'un homme est en danger de mort, s'il ne reçoit pas d'assistance, le chrétien qui manque de le secourir, est coupable de sa mort, disent saint Ambroise, Lactance, et, après eux, tous les théologiens. Mais le Christianisme n'a pas seulement songé à soulager ceux qui souffrent par la pauvreté, par la maladie, ou par quelque autre cause physique ; les défauts de l'intelligence, les vices de l'âme, les douleurs morales ont aussi trouvé en lui leur remède et leur guérison. Instruire les ignorants, travailler à améliorer les mœurs, consoler les affligés, sont des œuvres spirituelles, que selon saint Augustin, l'on peut regarder comme des aumônes. — La religion musulmane, qui n'est au fond qu'un composé d'emprunts faits au judaïsme et au christianisme, recommande, à leur exemple, la charité et l'au. ; celle-ci est également pour les mahométans un précepte obligatoire. — Voy. Charité.

AUMÔNER. v. a. T. Jurisp. anc. Payer une somme aux hôpitaux ou aux pauvres, en vertu d'une condamnation judiciaire. *Au. cent écus aux pauvres.* = Aumôné, ée. part. *Cet homme a été aumôné*, Il a été condamné à payer une aumône.

AUMÔNERIE. s. f. Charge d'aumônier. || Se disait particul. dans les abbayes, de Certain bénéfice claustral, affecté à la distribution des aumônes. *L'au. de Saint-Denis, de Saint-Germain des-Prés.* || *La Grande Au. de France*, La charge de Grand Aumônier, L'hôtel qu'il habitait.

AUMÔNIER, IÈRE. adj. Qui fait souvent l'aumône. *Cette dame est fort aumônière.* Vx.

AUMÔNIER. s. m. Ecclésiastique dont la fonction ordinaire est de distribuer les aumônes des personnes auxquelles il est attaché, de leur dire la messe, de faire la prière du soir et du matin, etc. *Grand au. de France. Au. du roi, de la reine. L'au. du château.* || Prêtre attaché à un corps, à un établissement, pour y remplir les fonctions ecclésiastiques. *L'au. d'un régiment, d'un hôpital, d'un collége*, etc.

Enc. — On donne le titre d'*Aum.* à un officier ecclésiastique attaché à la personne des rois, des princes, des évêques, pour desservir leur chapelle, exercer auprès d'eux les fonctions du ministère sacré, et distribuer leurs aumônes. — En France, sous les rois de la première race, l'ecclésiastique qui remplissait cette charge portait le nom d'*Apocrisiaire;* plus tard il reçut celui d'*Archichapelain;* enfin, sous Charles VIII, selon certains auteurs, sous François Ier, selon d'autres, on lui conféra le titre de *Grand aumônier de France*, et sa charge fut mise au rang des offices de la couronne. Le Grand Aum. était l'évêque de la cour, et il possédait le privilége de remplir toutes les fonctions de cette dignité, dans quelque diocèse qu'il se trouvât, sans en demander la permission à l'évêque du lieu. A partir du règne de Louis XIV jusqu'à la révolution, cette charge ne fut jamais donnée qu'à des prélats de haute naissance. La *Grande Aumônerie*, supprimée en 1792, avec la monarchie, fut rétablie sous l'Empire, maintenue sous la Restauration, abolie de nouveau en 1830, et réorganisée en 1854.

Les *Aumôniers de Régiment* ont aussi une origine fort ancienne. Le premier concile de Ratisbonne, tenu en 742, ordonna que tout général, commandant en chef une armée en campagne, serait accompagné de deux évêques avec un certain nombre de membres du clergé, usage qui s'est toujours maintenu. Toutefois, les ecclésiastiques attachés aux armées n'ont porté le titre officiel d'Aumôniers de Régiment, qu'à dater de 1760. A cette époque, les ecclésiastiques qui avaient été attachés aux *cadets* comme précepteurs, devinrent Aumôniers des régiments auxquels les cadets supprimés avaient appartenu. Les Aumôniers supprimés à la Révolution, rétablis à la Restauration, de nouveau supprimés en 1830, ont été rétablis en 1854. Les Aumôniers de la marine militaire, rétablis en 1814, n'avaient pas été supprimés en 1830. — Les hôpitaux, les hospices et les lycées impériaux, ainsi que les colléges communaux, ont aussi leurs Aumôniers, chargés du service ecclésiastique dans ces établissements.

AUMÔNIÈRE. s. f. Sorte de bourse qu'on portait anciennement à la ceinture.

AUMUSSE. s. f. (all. *mütze*, bonnet).

Enc. — Dans l'origine, l'*Au.* était un bonnet garni de fourrure, et formait la coiffure habituelle des ecclésiastiques et des laïques, y compris les rois et les princes. Son usage a duré depuis l'époque des Mérovingiens jusqu'à celle des Valois. Le terme d'au. était donc alors à peu près synonyme de notre vieux mot *Couvre-chef.* Les rois portèrent longtemps leur couronne par dessus l'au., dont la partie postérieure se rabattait sur le cou et sur les épaules. On trouve dans les registres de la Chambre des comptes un article de 36 sous dépensés pour fourrer l'au. de Charles V. A dater du règne de ce prince, l'au. fut remplacée, pour les laïques, par le *Chaperon*, et plus tard par divers autres genres de coiffure. Les ecclésiastiques continuèrent à la porter comme une sorte de pélerine. Aujourd'hui, l'au. ne fait plus partie que du costume régulier des chanoines; ils la portent pliée sur le bras comme l'une des marques du rang qu'ils occupent dans l'église.

AUNAGE. s. m. Mesurage à l'aune. *Faire bon au.* || Nombre d'aunes que contient une pièce de drap, de toile, etc. *Vérifiez l'au. de cette pièce de velours.*

AUNAIE ou Aulnaie. s. f. Lieu planté d'aunes.

***AUNÂTRE.** s. m. T. Bot. Voy. Bétulacées.

AUNE. s. f. (lat. *ulna*, coude, coudée). T. Métrol. Mesure ancienne qui avait 3 pieds 8 pouces de longueur (1 mètre, 191 millimètres). *Mesurer, vendre à l'au. Cette pièce a vingt aunes et demie. Une demi-au.* || Bâton de même longueur dont on se sert pour mesurer. || La chose mesurée. *Une aune de drap.* — Voy. *Mesures de* longueur. || Fig. et prov.. *Les hommes ne se mesurent pas à l'au.*, Il ne faut pas juger de leur mérite par leur taille. — *Mesurer les autres à son au.*, Juger d'autrui par soi-même.—*Je sais ce qu'en vaut l'au.*, se dit D'une chose dont on a fait l'expérience à ses dépens. — *Tout du long de l'au.*, Beaucoup, excessivement. *On l'a battu, on lui en a donné tout du long de l'au.* Fam.

AUNE ou Aulne. s. m. (lat. *alnus*). T. Bot. Voy. Bétulacées.

AUNÉE ou Aulnée. s. f. (lat. *inula*). T. Bot. Voy. Composées.

AUNER. v. a. (R. *aune*, mesure). Mesurer à l'aune. *Au. une pièce de drap, de toile.* = Auné, ée. part.

AUNEUR. s. m. Se disait autrefois d'un Officier chargé d'inspecter l'aunage. *Il y avait à Paris un corps de vingt-quatre jurés auneurs.*

AUPARAVANT. adv. (R. *au*, *par*, *avant*). Qui marque priorité de temps. *Un mois, un an aup. Si vous voulez partir, dites-nous aup. ce qu'il faut faire.*

AUPRÈS adv. de lieu. (R. *au*, *près*). Marque le voisinage, la proximité. *Je ne puis voir cela si je ne suis au. Le village s'étend en amphithéâtre; tout au. coule une petite rivière.* = Auprès de. prép. qui indique un Rapport de proximité. *Sa maison est au. de la mienne. La rivière passe au. de cette ville. Il vient d'au. du palais de justice. — Il ne peut être admis au. du roi*, Il ne peut avoir audience. || Fig., *Trouver protection au. de quelqu'un*, En être protégé. || *Au. de* sert à marquer L'espèce de proximité qui résulte de la présence habituelle, de la fréquentation, des assiduités, de la familiarité, du service domestique. *Cette jeune fille a toujours vécu au. de sa mère. Son ami est toujours au. de lui. Elle avait au. d'elle un médecin fort capable. L'ambassadeur de France au. de la cour de Madrid. Ce précepteur n'est plus au. de mes enfants. J'ai ôté ce valet d'au. de mon fils.* || Fig., *Il est fort bien au. du ministre*, Il est fort bien dans l'esprit du ministre. *On cherche à me nuire auprès de vous*, Dans votre esprit. — On dit dans un sens anal., *Il s'est justifié au. de moi. Il a fait valoir auprès du roi les services que vous avez rendus à l'État.* || En comparaison de. *La terre n'est qu'un point au. au reste de l'univers. Votre mal n'est rien au. du sien.*

Obs. gram. — *Auprès de* et *Près de*, considérés dans leur sens propre, expriment tous deux un rapport de proximité de lieu; mais le premier indique une proximité plus immédiate que le second. *Près de* sert encore à exprimer la proximité de temps, tandis qu'*auprès de* n'est pas usité dans ce cas. D'autre part, *auprès* s'emploie, à l'exclusion de *près de*, en parlant de la présence habituelle et fréquente d'une personne auprès d'une autre. — *Auprès de* se dit encore dans le sens de *En comparaison de;* et *près de* ne saurait recevoir cette signification.

***AURA.** s. f. (lat. *aura*, vent). T. Méd. Voy. Hystérie et Épilepsie.

***AURADE.** s. f. (lat. *aureus*, d'or). T. Ichth. Voy. Sparoïdes.

***AURANTIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à feuilles ponctuées, à fruit succulent et indéhiscent, à pétales imbriqués et à étamines libres ou presque libres. Plusieurs botanistes lui donnent le nom d'*Hespéridées*, par allusion aux pommes d'or ou oranges du fameux jardin des Hespérides. Cette famille comprend des arbres ou arbustes à écorce lisse, dont toutes les parties sont munies de petits réceptacles transparents, remplis d'une huile volatile. — *Caract. bot. :* Feuilles alternes, souvent composées, toujours articulées avec le pétiole, lequel est fréquemment ailé. Lorsqu'il existe des épines, qui sont des rameaux avortés, elles sont toujours axillaires. Calice urcéolé ou campanulé, légèrement adhérent au disque, court, à trois, quatre ou cinq dents; pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, larges, parfois libres, parfois légèrement réunis par la base, insérés au pourtour extérieur d'un disque hypogyne. Étamines égales en nombre aux pétales, ou deux fois plus nombreuses, insérées sur le même disque hypogyne; filets aplatis à leur base, tantôt séparés, tantôt réunis en un ou plusieurs groupes; anthères terminales, introrses et biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, pluriloculaire; style simple; stigmate légèrement divisé; ovules solitaires, doubles ou multiples, pendants, quelquefois horizontaux, anatropes. Fruit pulpeux, à une (par avortement) ou plusieurs loges; quelquefois recouvert d'une écorce épaisse remplie de réceptacles d'huile volatile, toujours séparable des loges; loges souvent pleines de pulpe. Graines tantôt solitaires, tantôt nombreuses, le plus souvent pendantes, attachées à l'axe, renfermant parfois plusieurs embryons; raphé et chalaze, ordinairement très-distinctement marqués; albumen absent; embryon simple, droit; cotylédons épais et charnus; radicule très-courte, dirigée vers le centre [Fig. 1, *Citrus aurantium* (*Oranger à fruits doux*); 2, Fleur épanouie; 3, Calice et pistil; 4, Coupe horizontale d'un ovaire; 5, *id.* du fruit; 6, Graine; 7, Cinq embryons distincts contenus dans une seule graine.]

Les Aurantiacées ont été trouvées presque exclusivement dans les Indes Orientales, d'où elles se sont répandues dans toutes les contrées intertropicales. Madagascar en fournit deux ou trois espèces; une autre est indiquée comme existant dans la Guyane anglaise, dans les forêts qui couvrent la vallée du fleuve Essequebo; enfin, le prince Max. de Wied-Neuwied parle d'un Oranger sauvage du Brésil, dont le fruit, appelé *Laranja da terra*, est fade, insipide, et ne possède aucune des propriétés agréables et rafraichissantes de l'espèce cultivée. Martius nomme cet oranger *Citrus efferata;* il pourrait fort bien provenir d'une espèce importée au Brésil. Le *Limonia laureola* est remarquable, comme étant le seul végétal de cette famille qui croisse sur le sommet des hautes montagnes, où il reste plusieurs mois enseveli sous la neige. A en croire les montagnards de l'Inde, qui nomment cette espèce *Kidar-patri* et *Kuthar-chara*, c'est en broutant ses feuilles que le Chevrotain-Musc acquiert le parfum qui porte son nom.

Le bois des Aur. est généralement dur et d'un grain serré; les feuilles contiennent en abondance une huile volatile odorante, amère, douée de propriétés stimulantes. La pulpe de leur fruit est toujours plus ou moins acide. Dans les régions tropicales, on utilise les fruits de plusieurs espèces d'Aur. inconnues en Europe; tels sont le *Wampi*, fruit très-recherché dans la Chine ainsi que dans le grand archipel Indien, et qui est produit par le *Cookia punctata*, les baies délicieuses du *Glycosmis citrifolia*, et celles du *Triphasia*, qui ne sont pas moins estimées. L'*Ægle Marmelos*, qui est commun sur la côte de Malabar, produit un fruit délicieux au goût, très-parfumé et assez nourrissant; mais il est un peu laxatif. La décoction de l'écorce et de la racine de cet arbre est regardée comme un remède souverain dans les cas d'hypocondrie, de mélancolie et de palpitations de cœur. Selon Roxburgh, les colons Hollandais de Ceylan tirent un parfum délicieux de l'écorce du fruit de cette Aurantiacée. Le mucilage que contiennent ses graines forme une excellente colle qui s'emploie à divers usages. Les feuilles de la *Bergera Kœnigii*, passent dans l'Inde pour toniques et stomachiques. Une infusion de ces feuilles torréfiées arrête le vomissement; à l'état frais, on les administre contre la dyssenterie: l'écorce et les racines prises à l'intérieur agissent comme stimulants. Les jeunes feuilles de la *Feronia elephantum* exhalent, quand on les broie, une odeur très-agréable, qui a de l'analogie avec celle de l'anis; les médecins hindous les considèrent comme stomachiques et carminatives. La gomme de cet arbre ressemble à la gomme arabique. La *Pamplemousse*, fruit de l'arbre de même nom (*Citrus pampelmos decumanus*) se distingue par son volume; mais elle est peu estimée.

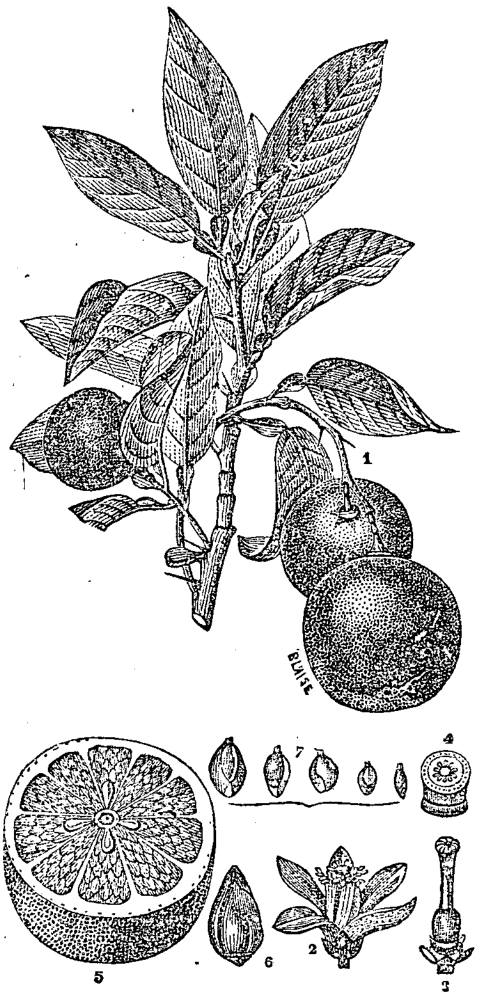

Toutes les espèces d'Aurantiacées introduites dans les parties chaudes de l'Europe, appartiennent au genre *Citrus*, qui est d'ailleurs le plus riche de la famille en espèces utiles. Mais la culture en a obtenu un si grand nombre de variétés, qu'on a dû établir pour elles une classification particulière. Plusieurs botanistes partagent le genre *Citrus* en cinq sous-genres: 1° Le *Citronnier* ou *Cédratier* (*C. medica*); 2° le *Limettier* (*C. limetta*); 3° le *Limonier* (*C. limonum*); 4° l'*Oranger* (*C. aurantium*); 5° le *Bigaradier* (*C. vulgaris*). D'autres n'admettent que deux sous-genres, celui des *Citronniers* et celui des *Orangers*. Nous suivrons ici la première de ces classifications.

Citronnier. — Les fleurs de ce bel arbre, blanches en dedans, violettes en dehors, d'un parfum très-délicat, en font un des plus beaux arbres d'ornement des pays méridionaux; il est commun en France dans les jardins du Var et des Bouches-du-

Rhône. Originaire de la Médie, dans l'Asie centrale, il n'a pas été connu des Grecs avant les campagnes d'Alexandre, selon le témoignage de Théophraste. Il fut introduit en Italie vers le IVᵉ siècle, et au XVᵉ siècle seulement dans le midi de la France. L'une des variétés les plus remarquables du groupe des Citronniers est celle dont le fruit, par la séparation des carpelles, prend des formes bizarres ressemblant à des doigts; Gœrtner jeune en a fait un genre à part sous le nom de *Sarcodactyle*. En horticulture, ainsi que dans l'art du confiseur, on distingue, comme une espèce séparée, le *Cédratier*, dont le fruit est enveloppé d'une écorce très-épaisse et d'une saveur très-agréable, qui se confit au sucre et se mange comme bonbon. Le suc du citron contient de l'acide citrique en abondance; c'est à la présence de cet acide qu'il doit ses propriétés sédatives. La boisson rafraîchissante, si connue sous le nom de *Limonade*, se prépare soit avec le fruit du citronnier, soit avec celui du limonier.

Limettier. — Cet arbre, peu différent du précédent, est de dimensions un peu plus fortes; il s'en distingue par ses fleurs blanches à l'extérieur comme à l'intérieur, et par la douceur de ses fruits; mais ceux-ci ne mûrissent bien qu'en Sicile et dans le royaume de Naples. Une espèce de Limettier, connu sous le nom de *Bergamottier* (*C. limetta bergamota*), donne une orange appelée *Bergamotte*, d'un goût exquis et d'une odeur délicieuse. Son écorce sert à doubler des bonbonnières qu'on nomme aussi *Bergamottes*, et que l'on recherche à cause de leur odeur suave; elle fournit aussi une huile essentielle usitée dans la parfumerie.

Le *Limonier* est un arbre à branches longues et flexibles. Ses fruits oblongs, appelés *Limons*, se vendent dans le commerce sous le nom de *Citrons*; mais ils se distinguent des citrons vrais par leur écorce mince et par l'abondance de leur suc qui reste toujours très-acide. Les propriétés médicales de ce dernier sont les mêmes que celles du suc de citron.

L'*Oranger* est l'arbre le plus élevé et le plus élégant de toute la famille dont il est le type. Originaire de l'Asie orientale, il a été propagé depuis le XVIᵉ siècle dans toutes les colonies européennes des régions tropicales. Son introduction en Sicile date du Xᵉ siècle; c'est au XIIIᵉ seulement qu'il a été importé dans le midi de la France. Au XVᵉ, on a commencé à le cultiver dans le nord de notre pays, mais uniquement comme arbre d'ornement. Le doyen de ces arbres, actuellement à l'orangerie de Versailles, est connu sous le nom de *Connétable;* il fit partie des biens confisqués en 1523, après la trahison du connétable de Bourbon, sous François Iᵉʳ. La chair de l'orange est souvent colorée en rouge; cette variation de couleur est surtout commune dans les oranges de Malte. On a plusieurs fois observé, en Sicile et aux îles Baléares, une multiplication curieuse du nombre normal des carpelles du fruit de l'oranger, par suite de laquelle on trouve une orange dans une orange. L'infusion des feuilles sèches d'oranger est fort usitée, comme calmante, dans toutes les affections nerveuses; la poudre de ces feuilles a été proposée comme remède contre l'épilepsie. Le fruit entier, coupé par tranches et infusé à froid dans l'eau, fournit une excellente boisson appelée *Orangeade*. On extrait des pétales de la fleur de toutes les variétés du *C. Aurantium* une huile fort estimée en parfumerie sous le nom de *Néroli;* ces mêmes fleurs donnent par distillation une eau parfumée également usitée en médecine et en gastronomie. Le petit Oranger à feuilles de myrte (*C. myrtifolia*), vulgairement appelé *Oranger de la Chine*, produit en abondance cette petite espèce d'orange que l'on fait confire au sucre et à l'eau-de-vie, et qui se vend sous le nom de *Chinois*.

Le *Bigaradier* est un bel arbre à touffe régulière, moins grand que l'oranger. Son fruit légèrement amer n'est pas mangeable, mais le suc de la bigarade est très-usité comme assaisonnement. La fleur du Bigaradier est plus parfumée que celle de l'Oranger à fruit doux; c'est celle qu'on préfère pour la distillation de l'eau de fleurs d'oranger.

La fécondité de quelques espèces d'Aur. est prodigieuse. Lindley cite un oranger de l'île Saint-Michel, dans les Açores, qui ne donnait pas moins de 20,000 oranges propres à être livrées au commerce, indépendamment de plus de 10,000 autres fruits tachés ou plus ou moins endommagés. — L'Europe septentrionale est surtout approvisionnée d'oranges et de citrons par la Sicile, l'île de Malte, les îles Baléares, le Portugal et l'Espagne. Dans le royaume de Valence, en Espagne, quand les oranges sont excessivement abondantes et à bas prix, on en prépare une boisson nommée *Vin d'oranges* (*Vino de Naranjas*), qui a quelque analogie avec le vin de Madère. La Grande-Bretagne recevait encore, il y a quelques années, pour plusieurs millions d'oranges et de citrons de l'archipel portugais des Açores, dont le sol était presque entièrement couvert de jardins d'orangers et de citronniers; mais une maladie analogue à celle de la vigne a ruiné ce commerce en faisant périr la presque totalité de ces arbres précieux.

* **AURATE.** s. m. (lat. *aurum*, or). T. Chim. V. Or.

AURÉOLE. s. f. (lat. *aureolus*, de couleur d'or). Cercle lumineux dont les peintres entourent la tête des saints. ‖ Fig., Le degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel. *L'aur. des martyrs. L'aur. des vierges.* ‖ * Fig., *L'aur. de gloire et de vertu dont il est entouré.*

Enc. — Les anciens entouraient parfois la tête de leurs Dieux et Demi-dieux d'une couronne ou cercle de lumière appelé *Nimbe* ou *Auréole*. C'est ainsi que dans un bas-relief antique qui orne l'arc de Constantin à Rome, on voit l'empereur Trajan, la tête entourée d'une aur., offrir un sacrifice à Apollon (voy. AUTEL, Fig. 4). — Ce signe de gloire fut adopté par les chrétiens qui en couronnèrent la tête des saints martyrs, et aujourd'hui, d'après un décret du 13 mars 1625, rendu par le pape Urbain VIII, les saints qui ont été canonisés peuvent seuls être réprésentés la tête couronnée de l'aur. Ce symbole exprime le degré de gloire dont les bienheureux jouissent dans le ciel, à cause de leurs œuvres de surérogation; c'est ce que saint Augustin appelle *prérogative de gloire*.

* **AURÉUS.** s. m. (mot lat., *qui est en or*). V. Monnaie.

AURICULAIRE. adj. 2 g. (lat. *auris*, oreille). Qui appartient à l'oreille. *Conduit, nerf, artère aur. Muscles auriculaires.* — * *Plumes auriculaires*, Celles qui garnissent les oreilles des oiseaux. ‖ *Doigt aur.*, Voy. Main. ‖ *Témoin aur.*, Voy. Témoin. ‖ *Confession aur.* Voy. Pénitence. ‖ * En T. Zool., l'adj. *Aur.* est employé comme dénomination caractéristique de plusieurs animaux. *Vautour aur. Forficule aur. Limnée aur.*

* **AURICULE.** s. f. (lat. *auricula*, petite oreille). T. Ornith. On nomme ainsi Les crêtes dont les pennes les plus élevées sont placées sur le vertex, comme chez plusieurs espèces de chouettes. ‖ T. Bot. Appendices latéraux et arrondis en forme d'oreille qui se trouvent à la base de certaines feuilles, comme dans la *Sauge officinale*. — *Aur.* ou *Oreille d'ours*, Voy. Primulacées. ‖ T. Zool. Nom d'un genre de Mollusques. Voy. Pulmonés.

* **AURICULÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Se dit Des feuilles qui ont des auricules.

* **AURIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *aurum*, or; *fero*, je porte). T. Minér. Se dit Des terrains qui contiennent de l'or, et des cours d'eau qui charrient des parcelles du même métal.

* **AURIFORME.** adj. 2 g. (lat. *auris*, oreille; *forma*, forme). T. Hist. nat. Qui a la forme d'une oreille.

AURILLARD. adj. Voy. Oreillard.

AURIQUE. adj. f. (lat. *auris*). T. Mar. Voy. Voile.

* **AURIQUE.** adj. 2 g. (lat. *aurum*, or) Chim. V. Or.

AUROCHS. s. m. (all. *ur*, primitif; *ochs*, bœuf). T. Mamm. Voy. Bison.

AURONE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **AUROPOUDRE.** s. f. T. Minér. Voy. Or.

AURORE. s. f. (lat. *aurora*). Crépuscule du matin; Lumière que l'on aperçoit dans l'atmosphère quelque temps avant que le soleil paraisse sur l'horizon. *Lever de l'au. L'éclat de l'au. L'au. commençait à paraître.* Voy. Crépuscule. ‖ Fig. *C'est l'au. d'un beau jour*, se dit D'un incident heureux qui annonce un plus grand bonheur. — Fig., Commencement de certaines choses. *L'au. de la vie. L'au. d'un beau règne.* — *Une beauté dans son au.* Une belle personne très-jeune. ‖ S'emploie quelquefois en poésie pour désigner Le levant, les pays qui sont à l'orient de nous. *Du couchant à l'au. Les climats de l'au.* ‖ *Couleur d'au.*, Espèce de jaune doré. *Satin couleur d'au.*, et par abrév., *Satin au. Ruban au.*

Enc. — L'*Aur. boréale* est un phénomène lumineux qui apparaît en général dans la partie septentrionale du ciel, et dont la lumière présente une certaine analogie avec celle de l'aube ou du crépuscule. De là le nom d'*aurore* et l'épithète spécifique de *boréale* qu'on lui a donnés; mais il serait mieux nommé *aur. polaire*, attendu qu'il se manifeste vers les deux pôles. Ce phénomène devrait donc être appelé *aur. boréale* lorsqu'il se montre au pôle nord, et *aur. australe* lorsqu'il apparaît vers le pôle austral.

Les apparences et les formes que revêt le phénomène de l'aur. boréale, sont trop diverses et trop inconstantes pour qu'il soit possible d'en donner une description générale applicable à tous les cas. Le plus souvent elle paraît naître d'une espèce de nuage ou de vapeur brumeuse qui s'élève à quelques degrés seulement au-dessus de l'horizon, et qui, du nord, s'étend à l'est et à l'ouest en décrivant une sorte d'arc dont la longueur dépasse parfois 100 degrés, dont la concavité générale est tournée vers la terre, et dont le sommet se trouve sensiblement dans le méridien magnétique. Le bord supérieur du nuage est blanchâtre et lumineux, et la partie inférieure souvent sombre et obscure; quelquefois pourtant, entre celle-ci et l'horizon, la clarté du ciel se laisse apercevoir. De la partie supérieure du nuage on voit partir des courants lumineux en forme de colonnes, qui, tantôt s'élèvent à quelques degrés seulement, et tantôt atteignent et même dépassent le zénith. Dans quelques cas, l'hémisphère boréal est tout entier couvert de coruscations; mais c'est au nord, vers la partie centrale du météore, que l'éclat de la lumière offre le plus de vivacité et d'intensité. Les courants lumineux ont, en général, un mouvement tremblotant, et, quand ils sont très-rapprochés les uns des autres, ils présentent l'aspect de vagues ou de nappes de lumière qui se succèdent avec rapidité, ou bien encore de draperies étincelantes qui paraissent agitées par le vent. Lorsque plusieurs colonnes, parties de différents points, se rencontrent au zénith, il se produit un petit météore dont l'éclat est plus intense que celui des colonnes séparées. Quelquefois il se forme plusieurs météores de ce genre qui présentent, jusqu'à un certain point, l'aspect d'une couronne. Enfin, l'éclat de ce spectacle merveilleux diminue; le mouvement cesse; la partie lumineuse se resserre et se concentre, et le météore s'affaiblit peu à peu jusqu'à ce qu'il disparaisse; d'autres fois il s'éteint subitement. — Les aurores boréales se montrent quelquefois teintes des diverses couleurs du prisme, parmi lesquelles dominent l'orangé et le vert, mais plus fréquemment les différentes nuances du rouge. Maupertuis décrit une aur. bor. observée par lui en Laponie, pendant laquelle une grande partie du ciel du côté du sud se montra colorée d'un rouge si vif que toute la constellation d'Orion semblait noyée dans le sang.

Le phénomène de l'aur. bor. dure souvent plusieurs heures; quelquefois il se prolonge pendant toute la nuit et même durant plusieurs nuits consécutives. Il commence en général deux ou trois heures au plus tard après le coucher du soleil; il est très rare que ce ne soit qu'après minuit. On a vu aussi des aurores boréales se produire avant même que la lumière douteuse du crépuscule eut disparu. D'après les observations faites par les membres de la commission scientifique du Nord, à Bosekop, dans la Laponie norwégienne, par 70 degrés de latit. septent., pendant l'hiver de 1838-39, il faut que le soleil soit descendu à 8 ou 9 degrés au-dessous de l'horizon, pour que l'aur. bor. commence à se montrer. Dans certains cas, les aurores boréales sont visibles sur une étendue immense et à des distances considérables du pôle. La même aur., par ex., a été aperçue à la fois, à Moscou, à Varsovie, à Rome et à Cadix. Sous le climat de Paris, ce phénomène se présente le plus souvent à l'approche des froids rigoureux, sous forme de longs jets d'une lumière rougeâtre, assez semblables aux flammes d'un incendie pour produire une complète illusion.

L'aur. bor. ne s'accompagne d'aucune espèce de bruit; c'est ce qui résulte des observations de Scoresby, Franklin, Richardson, Hood, Parry, qui ont étudié avec grand soin tous les détails et toutes les circonstances de ce météore. Ce fait a été confirmé par tous les membres de la commission française du Nord, notamment par Bravais et Martins. L'opinion vulgaire qui prétend que le météore détermine un bruit de pétillement et de craquement, est donc sans fondement. Parmi les habitants du nord que Martins a consultés à ce sujet, il n'en trouva aucun qui affirmât l'avoir entendu lui-même.

Le phénomène de l'aur. bor. était connu dans l'antiquité. Aristote le décrit avec assez d'exactitude dans son livre des météores; Cicéron, Lucain, Sénèque et Pline y font allusion. Il faut donc qu'il ait été observé maintes fois sous le climat, pourtant très-méridional, de la Grèce et de l'Italie. Les descriptions d'armées combattant dans les airs et d'autres prodiges semblables, qui se trouvent dans les écrivains du moyen-âge, doivent certainement leur origine à l'aspect merveilleux et fantastique que présente parfois l'aur. bor. Il semblerait que les aurores boréales étaient moins fréquentes jadis que de nos jours: toutefois il ne faut pas oublier que les phénomènes météorologiques n'étaient pas alors étudiés comme ils le sont actuellement. On ne trouve, par ex., dans les auteurs anglais, aucune mention d'aur. bor. observée en Angleterre dans l'espace de près d'un siècle, c'est-à-dire de 1621 à 1707. Celsius dit expressément que les plus vieux habitants d'Upsal regardaient ce phénomène comme très-rare avant 1716. Au mois de mars de cette même année, il apparut en Angleterre une aur. bor. splendide qui, en raison de son éclat, attira l'attention universelle. Depuis cette époque, ce météore s'est montré beaucoup plus fréquemment. Le Traité de l'aurore boréale, par Mairan, donne le catalogue de toutes les aurores observées et mentionnées par les auteurs avant 1754. Depuis 1820, elles sont devenues extrêmement communes, à ce point que Bravais, pendant son séjour hivernal à Bosekop, en a compté 153 dans l'espace de 218 jours.

Les *aurores australes* sont peut-être moins fréquentes que les aurores boréales; quoi qu'il en soit, les occasions de les observer sont beaucoup plus rares. En 1745, Don Ant. de Ulloa en vit une au cap Horn, vers 56 degrés de latit. aust. Forster, qui accompagna Cook dans son dernier voyage autour du monde, en décrivit une autre qu'il avait observée, en 1773, par 58 degrés de latit. sud. Cette aur. présentait les mêmes phénomènes que l'aur. bor.; seulement, au lieu des teintes variées qu'on voit dans le nord, la lumière était uniformément blanche et claire. C'est ce que confirment les récits des navigateurs modernes.

Il est fort difficile de déterminer exactement la hauteur de l'aur. bor. au-dessus de la terre; aussi remarque-t-on la plus grande divergence entre les évaluations des divers auteurs. Mairan supposait que leur élévation moyenne dépassait 750 kilomètres; Euler la portait à plusieurs milliers de kilom.; Dalton l'évaluait à 258 environ. Mais les observations ont démontré que le siége de l'aur. bor. est en deçà des limites de l'atmosphère terrestre. En effet, puisque le mouvement de rotation diurne de la terre ne produit aucun changement dans la position apparente du météore, il faut nécessairement que celui-ci participe à ce mouvement, et, par conséquent, on doit le regarder comme un phénomène purement atmosphérique. Divers observateurs pensent même que la hauteur à laquelle se produit ce météore dépasse à peine la région des nuages; d'autres, tels que les membres de la Commission scientifique du Nord, estiment, d'après leurs observations parallactiques, qu'il se forme vers les limites de l'atmosphère.

La nature et la cause des aurores boréales sont encore fort imparfaitement connues, et bien des hypothèses ont été émises à ce sujet. Mairan attribuait ce phénomène à l'atmosphère lumineuse du soleil, et Euler à des particules de l'atmosphère terrestre attirées hors des limites de celle-ci par l'action de la lumière solaire. Biot prétend l'expliquer par la combustion de molécules métalliques très-divisées, qui seraient suspendues dans l'atmosphère au-dessus des pôles magnétiques, et rendues incandescentes par l'électricité. La plupart des physiciens modernes s'accordent à reconnaître l'électricité comme la cause de ce curieux météore. Divers faits viennent à l'appui de cette manière de voir. Ainsi l'on a constaté que pendant l'apparition des aurores boréales, l'air est généralement très-chargé de fluide électrique; que l'aiguille aimantée éprouve toujours des perturbations remarquables et parfois même une agitation violente; et enfin qu'il existe un rapport constant entre la direction de l'arc météorique et le méridien magnétique; or, personne n'ignore qu'aujourd'hui on regarde l'électricité comme la cause première des phénomènes magnétiques. Selon le savant physicien de La Rive, l'auteur du dernier travail important publié, sur ce sujet, l'aur. polaire est due à des décharges électriques qui s'opèrent dans les régions polaires, entre l'électricité positive de l'atmosphère et l'électricité négative du globe terrestre, électricités qui sont elles-mêmes séparées, principalement dans les régions équatoriales, par l'action directe ou indirecte du soleil. — Au reste, si, dans l'état actuel de la science, on ne possède pas encore une théorie complète de l'aur. boréale, on est cependant arrivé à pouvoir prédire l'apparition de ce phénomène. Arago a remarqué qu'à Paris, dès le matin du jour où une aur. bor. doit se *montrer*, l'aiguille de déclinaison dévie vers l'occident, et le soir vers l'orient ; cette déviation va quelquefois à un quart de degré. *Des observations analogues ont* été faites dans tous les observatoires de l'Europe. On peut donc prédire, dans un lieu quelconque de notre hémisphère, l'*aur. bor. qui* doit être aperçue le jour même vers le pôle nord. Arago a aussi essayé de reconnaître si les aurores australes *influencent également l'aiguille* aimantée observée à Paris ; mais il est arrivé que toutes les fois qu'une aur. australe était signalée, elle coïncidait avec une aur. boréale ; doit-on en conclure que cette coïncidence est une des lois du phénomène? — V. HUMBOLDT, *Cosmos;* KÆMTZ, *Météorologie;* et BECQUEREL, *Traité de l'électricité et du magnétisme.*

* **AURURE.** s. m. (lat. *aurum*, or). T. Chim. V. OR.

AUSCULTATION. s. f. T. Physiol. et Méd.

Enc. — Les sons de diverse nature qui se produisent à l'intérieur de certains organes, soit à l'état normal, soit à l'état morbide, fournissent à l'art de guérir les *plus précieuses indications*; l'étude de ces bruits et de leur corrélation avec les symptômes des maladies, a reçu le nom d'*Auscultation*. Bien que mentionnée très-clairement dans un passage d'Hippocrate, l'aus. était restée complétement oubliée pendant vingt-trois siècles, lorsque Laënnec, vers 1816, l'imagina de nouveau, et créa ainsi un admirable procédé diagnostique, qui mérite d'être signalé comme l'un des **plus grands** progrès de l'art médical. Améliorée et perfectionnée en un certain nombre de points par les travaux des professeurs Andral, Bouillaud, Rostan, Gendrin, etc., l'aus. est aujourd'hui pratiquée par les médecins de toute l'Europe. — L'aus. peut être *directe* ou *immédiate*, et *indirecte* ou *médiate;* elle est *directe*, quand le médecin applique son *oreille sur la partie qu'il veut explorer* ; elle est *indirecte*, quand au lieu d'appliquer l'oreille sur cette partie, il se sert de l'instrument appelé *Stéthoscope. Cet instrument, dont l'invention* est due à Laënnec, consiste en un tube de bois d'un petit diamètre et long d'environ 15 *centim. qui remplit la fonction* de conducteur du son. De ses deux bouts, l'un, le plus évasé, appuie sur la peau ; l'autre, se termine par un disque d'ivoire sur lequel le médecin applique l'oreille. Quoique, dans certaines circonstances, l'aus. indirecte offre quelques avantages, l'aus. directe est de beaucoup la plus usitée. Aussi, le terme de *Stéthoscopie*, qui s'emploie quelquefois comme synonyme d'aus., nous paraît-il tout à fait défectueux.

La connaissance exacte des *bruits normaux*, c.-à-d. de ceux qui se produisent dans certains organes à l'état de santé, est le point de départ de l'aus., car ces bruits servent de points de comparaison pour l'appréciation des bruits *anormaux ;* mais il faut les étudier à la fois sous les rapports de l'intensité, du rhythme et *du caractère, toute modification* de leur état habituel révélant une modification correspondante dans les organes

Aus. de la respiration. — Si, *dans* l'état physiologique, *on* applique l'oreille sur la poitrine d'un homme qui respire, on entend un léger murmure, doux et *moelleux à l'oreille* ; *c'est le bruit respiratoire naturel* ou *murmure vésiculaire*. Il se compose de deux bruits distincts, celui de l'*inspiration* qui est plus intense et plus prolongé, et celui de l'*expiration*. Lorsque la respiration est ample et rapide, le murmure vésiculaire est plus bruyant ; il augmente aussi en force chez les enfants (*respiration puérile*), et diminue au contraire chez les vieillards. Normalement il est plus intense vers la racine des bronches (*respiration bronchique normale*). La respiration *forte*, la respiration *faible*, et la respiration *nulle* (cette dernière expression signifie simplement que le médecin n'entend absolument rien), sont des signes diagnostiques importants, surtout le dernier. — Nous en dirons autant des altérations du rhythme respiratoire, c.-à-d. de la respiration *rare, fréquente, saccadée, courte* et *longue*. L'*expiration prolongée* est un signe des plus précieux. La respiration *rude* et la *sèche* se définissent d'elles-mêmes. La *respiration bronchique*, appelée aussi *souffle tubaire*, s'imite très-bien en aspirant et en soufflant dans un *rouleau de papier* ; la respiration *caverneuse* ressemble au bruit qu'on détermine en soufflant dans un espace creux ; la respiration *amphorique* est un bruit retentissant, à timbre métallique, qu'on reproduit aisément en soufflant dans une bouteille de verre à goulot étroit et à parois résonnantes. — Les *bruits anormaux* de la respiration ont reçu, dans le langage médical, les noms de *Râles* ou de *Rhonchus*. On les distingue en *secs* et en *humides*. Les râles secs, appelés aussi *râles sonores*, sont caractérisés par leur timbre musical ; tantôt le râle consiste en un sifflement plus ou moins aigu (*râle sibilant*), tantôt il ressemble au son que rend sous le doigt une corde de basse (*râle ronflant*). Les râles humides comprennent le râle *crépitant*, le *sous-crépitant* et le *caverneux*. Le premier donne la sensation d'une crépitation semblable au bruit que produit du sel soumis dans une bassine à une chaleur *douce*; *le second se compare* au bruit que l'on détermine en soufflant avec un chalumeau dans de l'eau de savon. Le troisième est nommé aussi *gargouillement*, et ce dernier terme dit assez le caractère qui lui est propre ; il est toujours mêlé de respiration caverneuse. — Le *tintement métallique* est exactement semblable au bruit que rend une coupe de métal ou de verre, quand on la frappe légèrement avec une épingle. Il accompagne, dans certains cas, la respiration et la voix ; mais il se manifeste mieux pendant la toux. On a signalé encore des bruits de *craquement*, de *claquement*, de *froissement*, etc. — Le bruit appelé *frottement pleurétique* est assez analogue au froissement d'un parchemin sec ; tantôt il est assez doux (*frôlement*), tantôt il est dur (*raclement*) et assez intense pour être perçu par la main appliquée sur le thorax. La *toux*, observée par l'aus. médiate ou immédiate, fournit aussi des caractères diagnostiques utiles dans les affections de poitrine ; nous en parlerons au mot TOUX

Aus. de la voix. — Lorsqu'on ausculte le larynx d'un individu, *tandis qu'il parle, on perçoit une résonnance* éclatante qui frappe l'oreille avec force. Ce *retentissement naturel de la voix* peut s'exagérer plus ou moins, *ou se modifier dans* son caractère. Quand l'exagération est médiocre, on lui donne le nom de *Bronchophonie légère;* à un degré plus élevé, le retentissement devient la *bronchophonie vraie* ou *voix bronchique*. Lorsque la voix prend un timbre aigre, tremblotant et saccadé, on la nomme *voix chevrotante*, *Ægophonie* ou *Égophonie*, à cause de sa ressemblance avec le bêlement de la chèvre. On dirait parfois que le malade parle avec un jeton entre les dents (*voix de polichinelle*). Dans la *voix caverneuse* ou *Pectoriloquie*, il semble que les vibrations vocales sont concentrées dans un espace creux, dont les parois renvoient à l'oreille les sons plus ou moins distinctement articulés. La *voix amphorique* se caractérise par une résonnance semblable au bourdonnement *creux et métallique que l'on obtient en parlant* à travers le goulot d'une cruche aux trois-quarts vide. Enfin, si la voix du malade est trop *faible pour retentir dans* la poitrine, le médecin peut recourir à l'*Autophonie*, et étudier les modifications que subit la résonnance de sa propre voix, *lorsqu'il parle la tête appliquée* sur la poitrine du malade.

Aus. de l'appareil circulatoire. — Elle se pratique sur le cœur et sur les artères. — La théorie des bruits normaux de l'organe central de la circulation étant donnée au mot CŒUR, nous ne l'exposerons pas ici. Toute modification de ces bruits normaux, quant à leur déplacement relatif, quant à leur faiblesse et à leur force ou à leur intensité, quant à leur rhythme (ce qui comprend leur fréquence, leur régularité, leur ordre de succession et leur nombre), quant à leur timbre, qui peut être plus sourd ou plus clair qu'à l'ordinaire, qui peut être rauque et *étouffé, ou sec, dur*, parcheminé, et même métallique, fournit des indications précieuses et en général fort exactes pour le diagnostic *des maladies du cœur*. Il en est de même des *bruits anormaux* de cet organe, c.-à-d. des bruits dont il n'existe aucune trace à l'état physiologique. *On divise ceux-ci en bruits de souffle*, qui se produisent dans les cavités cardiaques, et en *bruits de frottement* qui se forment en dehors de l'*organe*, dans le péricarde. Parmi les premiers, on distingue le bruit de *soufflet* ou de *souffle proprement dit*, les bruits de *râpe*, de *lime* et de *scie*, et les *bruits musicaux*, tels que le *sifflement*, le *piaulement* et le *roucoulement;* les noms mêmes de ces bruits indiquent assez le caractère de chacun d'eux. Les bruits de *frottement* reçoivent, d'après leur nature, les noms de *frôlement, frottement dur*, *bruit de cuir neuf* et de *raclement*. — Le bruit normal d'une grosse artère, de la crurale, par ex., observé *sur un individu* adulte bien portant, consiste en un petit murmure, peu sonore, presque mat, et isochrone à la pulsation *du vaisseau. Dans l'état pathologique*, ce bruit se transforme en un souffle unique et intermittent (*souffle à un seul courant*), *ou continu* (*souffle à double courant*), qui prend assez souvent un caractère particulier : on l'appelle alors *bruit de diable*, à cause de son analogie avec le bruit que produit le jouet d'enfant qui porte ce nom. D'autres fois, on entend des *bruits musicaux* diversement modulés, appelés par Bouillaud, *Chant des artères*. Ces derniers, ainsi que le bruit de souffle continu et le bruit de diable, s'observent surtout en auscultant la carotide droite, chez les individus affectés de chlorose ou d'anémie.

Applications diverses de l'aus. — Bien que l'aus. soit surtout utile dans les affections des organes de l'appareil respiratoire et de l'appareil circulatoire (car elle a permis de porter le diagnostic de ces maladies à un point de précision vraiment prodigieux), elle peut rendre encore d'éminents services dans une foule d'autres cas pathologiques. Ainsi on l'a appliquée utilement au diagnostic de diverses maladies du péritoine, de l'*estomac, du foie*, de la vessie, de l'oreille, des os, des articulations, etc. — Une des plus heureuses applications de l'aus. est celle qui en a *été faite* par Mayor, de Lausanne, au diagnostic de la grossesse, laquelle est révélée soit par le bruit appelé *souffle utéro-placentaire*, soit par les *doubles battements* de la circulation fœtale. — Dans l'article ci-dessus, nous avons omis à dessein tout développement sur les causes des *phénomènes* sonores qu'observe l'aus., et sur leur valeur séméiologique. Un pareil travail n'eût intéressé que l'homme de l'art, et, pour *toute* autre personne, il eût été dangereux. C'est pour cela que nous nous sommes contenté d'indiquer, aussi exactement que possible, la signification vraie des termes usités dans le langage médical, en tant qu'ils se rapportent à l'aus. — Pour d'autres détails, on pourra consulter, entre autres ouvrages spéciaux, l'excellent *Traité pratique d'aus.*, par BARTH et ROGER.

* **AUSCULTER.** v. a. (lat. *auscultare*, écouter). T. Méd. Écouter les bruits qui se produisent dans certaines parties du corps, afin d'éclairer le diagnostic des maladies. = AUSCULTÉ, ÉE. part.

AUSPICE. s. m. (lat. *avis*, oiseau ; *aspicere*, regarder). Chez les Romains, présage tiré du vol, du chant des oiseaux et de la manière dont mangeaient les poulets sacrés. Ne se dit guère qu'au plur. *Prendre les auspices. Les auspices lui furent favorables.* — ‖ S'emploie principalement au fig., *Sous d'heureux, sous de fâcheux auspices*, Dans des circonstances qui présagent des succès ou des revers. — *Sous les auspices de quelqu'un*, Sous sa conduite, avec son appui, sa protection. *J'entreprendrai cette affaire sous vos auspices.*

Enc. — Ce terme signifiait primitivement un signe fourni par les oiseaux. La religion, chez les Romains, s'étant successivement augmentée d'emprunts faits aux religions de l'Etrurie et de la Grèce, la signification du mot *Auspices* fut *étendue* à tous les signes surnaturels. La principale distinction entre l'aus. et l'augure consistait, à ce qu'il semble, *en ce que ce dernier* s'appliquait exclusivement à l'inspection des signes faits par un membre du collége augural. — Les oiseaux, par rapport aux auspices, se divisaient en deux classes : les *Oscines* et les *Præpetes*. Les premiers donnaient les présages par leur chant, les seconds par leur vol et par le mouvement de leurs ailes. Tout *mouvement d'un oiseau quelconque* avait un sens différent, selon les circonstances et l'époque de l'année. Certains signes étaient *regardés comme tellement clairs, qu'à moins d'être aveuglé par* le Destin, chacun pouvait en comprendre la signification ; mais la plupart ne rentraient dans aucune règle absolue, et l'art des Augures était indispensable pour en déterminer le sens. — Les oiseaux se partageaient encore en *Dextræ (observés à droite)* et *Sinistræ* (*observés à gauche*). L'interprétation de ces deux mots a donné lieu à quelques difficultés résultant de ce que les auteurs ont souvent confondu les notions des Grecs et celles des Romains à ce sujet. Chez les deux peuples, on était d'accord sur ce point que les signes favorables venaient de l'orient ; mais pour prendre les auspices, le prêtre grec se tournait vers le nord, et, par conséquent, avait l'est à sa droite, tandis que l'Augure romain, au contraire, se tournait vers le sud et avait ainsi l'est à sa gauche. La confusion fut encore augmentée par les euphémismes communs aux deux nations ; en outre, la règle *elle-même n*'était pas absolue, du moins chez les Romains. En effet, le geai observé à gauche et la corneille à droite, passaient *pour fournir des présages infaillibles*. L'*Avis sangualis* (probablement l'orfraie) et les *Titiæ aves* (espèce de tourterelle) étaient tenus en grande estime par les Augures. *Le hibou*, l'*hirondelle*, le geai, le pic, étaient presque toujours défavorables. D'un autre côté, l'oiseau de Jupiter, l'aigle, était *généralement* regardé comme un messager de bonheur. Il en était de même du héron. La corneille, dans les auspices pris pour un mariage, était considérée comme un sûr présage de félicité conjugale.

On prenait les auspices avant un mariage, une expédition guerrière, une élection de magistrats, et dans toute circonstance importante pour les affaires publiques ou privées. La veille de l'élection, les candidats aux fonctions publiques passaient la nuit à la belle étoile, afin d'observer les auspices avant le lever du soleil. Dans les premiers temps de la République, les auspices avaient une importance telle que le soldat n'était pas considéré *comme lié par son serment* militaire, si les auspices n'avaient pas été pris régulièrement. — Le chef d'une armée recevait les *auspices en même temps que* le commandement (*imperium*). C'est pourquoi l'on disait d'une guerre qu'elle était faite sous la conduite et sous les auspices (*Ductu et auspicio*) d'un général, quand bien même il n'était pas présent à l'armée. Aussi, lorsqu'un lieutenant gagnait une victoire en l'absence de celui-ci, les honneurs du triomphe étaient décernés non pas au lieutenant, mais au général.

Les auspices se prenaient ordinairement de la manière suivante. L'Augure sortait avant la pointe du jour, et s'arrêtait, la tête voilée, dans un lieu découvert. Là, il marquait avec son bâton augural (*lituus*) les divisions du ciel. Ensuite, en prononçant les formules solennelles, il assignait certaines limites terrestres qui correspondaient à celles qu'il avait tracées dans le ciel. Pour cela, il désignait des arbres ou des buissons qui prenaient, dans cette circonstance, le nom de *Tesqua*. Le *Temple augural*, qui paraît avoir compris à la fois la terre et le ciel, était divisé en quatre parties ; celles à l'est et à l'ouest étaient nommées *sinistræ* et *dextræ* (*gauches* et *droites*) ; celles au nord et au sud se nommaient *anticæ* et *posticæ* (*antérieures* et *postérieures*). Si un vent *même léger* venait troubler le calme de l'atmosphère, on ne pouvait pas prendre les auspices ; c'est pour cela que les augures, suivant Plutarque, *portaient une* lanterne ouverte à tous les vents. — Une autre méthode pour prendre les auspices, qui était surtout usitée dans les *expéditions* militaires, consistait à observer la manière dont mangeaient des oiseaux, habituellement des poulets, qu'on tenait enfermés dans une cage. D'après Cicéron, un ancien décret du collége des Augures, permettait de prendre les auspices avec toute espèce d'oiseau. Lorsque le moment paraissait favorable, soit à l'aube, soit à la chute du jour, le *Pullarius* ouvrait la cage et jetait aux poulets sacrés, tantôt du grain, tantôt une sorte de pâtée. S'il refusaient de sortir de la cage ou de manger, s'ils poussaient des cris, s'ils battaient des ailes ou s'ils s'enfuyaient, les signes étaient considérés comme défavorables, et la bataille était *différée. Si les oiseaux se* précipitaient avidement sur la nourriture, de manière à en laisser retomber une partie (*tripudium solistimum*), les *auspices étaient* jugés favorables. — L'endroit où se prenaient les auspices se nommait *Auguraculum*, *Augurale*, ou *Auguratorium*. Ce devait être un lieu découvert qui laissât apercevoir le ciel sur un vaste espace. L'un des endroits le plus anciennement consacrés à cet usage, se *trouvait* sur le mont Palatin. C'était là que les Augures faisaient ordinairement leurs observations. Quelquefois les auspices se prenaient dans le Capitole ou dans le *Pomœrium*, espace libre et consacré laissé autour des murailles de la ville. A l'armée, un espace vide était toujours réservé dans le camp, à la droite de la tente du général, pour que les Augures y pussent prendre les auspices.

AUSSI. adv. (lat. *aliud*, autre ; *sic*, de même). Pareillement, de même. *Vous le voulez, et moi au.* ‖ Encore, de plus. *Portez chez lui cette caisse et cette lettre au. Dites-lui au. de ma part que.* ‖ Autant, également. *Il est au. sage que vaillant. Il est au. modeste que vous êtes orgueilleux. Elle n'est pas au. douce qu'elle le semblait. Il est au. à blâmer que vous. Cet ouvrage est bien écrit, mais il y en a d'au. bons. Il ne travaille plus au. bien. Je sais cela au. bien que vous. L'un est au. peu nécessaire que l'autre. Ils ont au. peu d'argent l'un que l'autre.* ‖ Tellement, à ce point. *Comment un homme au. prudent a-t-il pu faire une pareille démarche?* = AUSSI. conj. C'est pourquoi, par conséquent. *Il sert un maître qui le maltraite, au. le veut-il quitter. Ces étoffes sont belles, au. coûtent-elles cher. Il aurait eu tort d'en user de la sorte.*

au. ne l'a-t-il pas fait. — Il a été volé la nuit, mais au. pourquoi s'était-il retiré si tard? Dans cette dernière phrase et autres analogues, *Aussi* est simplement explétif, et ne sert qu'à donner plus de force à la conj. adversative *Mais.* || *Aussi bien*, dans les phrases suivantes, a la signification de Car, au reste, d'ailleurs. *Je n'ai que faire de l'en prier; au. bien n'en ferait-il rien. Je ne veux point aller au spectacle; au. bien est-il trop tard.*

Obs. gram. — *Aussi* et *si* ne peuvent que dans un seul cas être employés l'un pour l'autre ; c'est lorsqu'ils servent à établir une comparaison dans des phrases négatives telles que les suivantes : *Il n'est pas* SI ou AUSSI *grand que vous; Personne ne vous traitera* AUSSI ou SI *bien que lui*. De l'avis des grammairiens les plus estimés, et à l'exemple des meilleurs écrivains, il est alors permis de se servir indifféremment de *si* ou d'*aussi;* mais dans les phrases affirmatives, l'adv. de comparaison *aussi* doit toujours être employé, à l'exclusion de *si*. — L'adv. *aussi* doit se répéter devant tous les adjectifs qu'il modifie. « L'*âne*, dit Buffon, *est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux.* » — Voy. AUTANT.

* **AUSSIÈRE.** s. f. T. Mar. Voy. CORDAGE.

AUSSITÔT. adv. de temps. (R. *aussi, tôt*). Dans le moment, sur l'heure. *On envoya chercher le médecin, il arriva aus., tout aus. Il est parti aus. après vous.* || Par ellips., on dit, *Aus. votre lettre reçue, j'ai fait votre commission*, pour Aus. après la réception de votre lettre, etc. || Prov., *Aus. dit, aus. fait*, s'emploie pour exprimer Une grande promptitude dans l'exécution de quelque chose. On dit de même *Aus. pris, aus. pendu.* = AUSSITÔT QUE. loc. conj. Dès que. *Aus. qu'il aura fait son travail, il ira vous voir.*

AUSTER. s. m. [On pron. l'R.] (gr. αὔω, je dessèche). Nom que les Latins donnaient au Vent du midi. Il est quelquefois usité dans la poésie française. *L'humide aus. L'aus. impétueux.*

AUSTÈRE. adj. 2 g. (gr. αὐστηρὸς, de αὔω). Se dit Des choses qui ont une certaine saveur âpre et astringente. *Vin aus. Ce fruit a une saveur aus.* || Fig., dans les B.-arts, s'applique à Tout ce qui a un caractère de gravité qui exclut toute espèce d'ornement. *Ce peintre a préféré le genre aus. au genre gracieux. L'architecture d'une prison doit offrir quelque chose d'aus.* || Fig., Sévère, rude. *Homme aus. Mœurs austères. Visage aus. Morale, conduite, vertu aus.* || En parlant des doctrines et des pratiques religieuses, se dit De ce qui mortifie le corps et l'esprit. *Religion aus. Règle aus. Jeûne, pénitence aus. Mener une vie aus.*

Syn. — *Sévère, Rude.*— L'*austérité* naît des principes, des règles qu'on se fait ; la *sévérité* dépend surtout du caractère; la *rudesse* est l'exagération de la sévérité, et se lie généralement à un défaut d'intelligence. Ce n'est que pour soi que l'on est *austère*, et l'on n'est *rude* que pour les autres ; mais on peut être *sévère* pour soi et pour les autres. Beaucoup d'hommes sont *austères* pour eux, sans être *sévères* aux autres; d'autres sont *sévères* pour autrui, sans être *austères* pour eux-mêmes. La mollesse est l'opposé de l'*austérité*, le relâchement celui de la *sévérité*, la complaisance poussée à l'excès celui de la *rudesse*.

AUSTÈREMENT. adv. Avec austérité.

AUSTÉRITÉ. s. f. Mortification du corps et de l'esprit. Dans ce sens s'emploie au plur. *Son corps est affaibli par les austérités.* || Sévérité, rigueur, dureté. *L'aus. de ses mœurs. L'aus. républicaine. L'aus. des préceptes de la religion. L'aus. de la règle de Saint-Bruno.* || T. Physiol. Se dit Des choses qui ont une saveur âpre et astringente. = Syn. Voy. ACERBITÉ.

AUSTRAL, ALE. adj. (R. *auster*). Méridional; qui se trouve du côté d'où souffle le vent du midi. *Aus.* est l'opposé de *Boréal. Pôle aus. Hémisphère aus. Terres australes. Constellations australes.*

* **AUSTRÉGUE.** s. m. (all. *austragen*, décider).

Enc. — Au moyen âge, non-seulement l'organisation judiciaire, en Allemagne, était totalement défectueuse, mais encore son autorité était absolument nulle. Le pouvoir impérial étant trop faible pour remédier à un pareil état de choses, les princes, les prélats, les villes libres, et les nobles immédiats sentirent la nécessité de former entre eux certaines associations ou unions, dans le but de mettre un terme au règne de la force brutale. En conséquence, ces unions instituaient, pour vider les différents qui pouvaient survenir entre leurs membres, des tribunaux d'arbitres désignés sous le nom d'*Austrègues*. — En 1424, les électeurs avaient établi des Austrègues spéciaux pour juger les contestations entre électeurs seulement; mais ces Austrègues perdirent beaucoup de leur importance lorsque la paix perpétuelle fut proclamée en 1495. En outre, il fut alors institué, en même temps que la chambre impériale, un tribunal suprême chargé de connaître de toutes les causes entre les membres immédiats de l'Empire. Toutefois les Austrègues alors en fonctions, furent maintenus, et les États conservèrent le droit d'en élire d'autres à l'avenir. Il y eut donc depuis ce temps des Austrègues légalement reconnus; les uns existaient de droit; les autres étaient accordés dans l'occasion, par les empereurs, aux villes impériales. Cet état de choses subsista jusqu'en 1806, époque de la création de la Confédération du Rhin, sous le protectorat de Napoléon. Depuis le rétablissement de la Confédération Germanique, en 1815, c'est la Diète qui exerce l'autorité judiciaire entre ses membres, mais seulement au premier degré. Une commission prise dans son sein cherche à concilier les parties. Si elle n'y parvient pas, la question doit être décidée par une sorte de juridiction *Austrégale*. Trois membres de la Confédération, complétement désintéressés dans l'affaire en litige, sont proposés par le demandeur au défenseur ; celui-ci doit en choisir un parmi ces trois ; s'il s'y refuse, la Diète choisit à sa place. Le membre, ainsi désigné, est chargé d'instruire l'affaire, qui est ensuite jugée par la plus haute cour judiciaire de l'État auquel appartient l'instructeur, et d'après les lois en vigueur dans cet état. La décision de cette cour est sans appel, après qu'elle a été rendue exécutoire par la Diète, en vertu du réglement du 3 août 1820.— L'acte final de Vienne, du 15 mai 1820, étend aux particuliers le bénéfice de cette juridiction Austrégale, lorsqu'il s'agit de prétentions pour lesquelles les membres de la Confédération se renvoient l'affaire les uns aux autres, sans issue possible par les voies judiciaires ordinaires.

AUTAN. s. m. (lat. *altanus*). Vent du midi. N'est usité qu'en poésie pour désigner Un vent violent. *L'au. furieux. La violence des autans.*

AUTANT. adv. (lat. *aliud*, autre; *tantum*, tant). Sert à marquer L'égalité entre deux termes quelconques. *Ces chevaux valent au. l'un que l'autre. Il est modeste au. que savant. Je suis au. que vous. Ce vaisseau contient au. que celui-ci. Je bois au. d'eau que de vin. J'en ferai bien au. que vous. Travaillez au. que vous pourrez. C'est au. d'épargné. Il y avait au. d'hommes que de femmes. Tous ces récits sont au. de mensonges.* — Prov. *Au. de têtes, au. d'avis*, Il y a au. de manières de voir différentes qu'il y a de personnes. || Absol. et famil. *Cela est fini ou au. vaut; C'est un homme mort ou au. vaut.* On peut considérer cette chose comme terminée; On peut regarder cet homme comme mort.—*Au. faire cela sur-le-champ que de différer.* Il vaut autant faire, etc. Cette ellipse est fréquente dans certaines phrases familières. *Ce cheval me coûte neuf cent quatre-vingt-dix francs, au. dire mille francs.* || *Au. comme au.*, Également, en même quantité. *Il en meurt tous les ans au. comme au.* Peu us. || Selon, à proportion. *Au. que j'en puis juger. Un prince n'est grand qu'autant qu'il est juste. Je le défends au. que je puis. Je ne le ferai qu'au. qu'il m'y aura autorisé. Au. que je m'en souviens.* || *Au. bien, au. mal*, Aussi bien, aussi mal. *Il est au. bien à la cour qu'on y puisse être. Il s'en est acquitté au. mal qu'il se pouvait.* Vx. On dit aujourd'hui, *Aussi bien, aussi mal.* = D'AUTANT. loc. adv. Dans la même proportion. *Donnez-moi cent écus, vous serez quitte d'au. Cela vous soulagera d'au.* — Fam., *A la charge* ou *A charge d'au.*, A condition de rendre la pareille. — Fam., *Boire d'au.*, Boire en invitant ses compagnons à faire raison. *Ne songeons qu'à nous divertir et buvons d'au.* = D'AUTANT PLUS, D'AUTANT MIEUX, D'AUTANT MOINS. Locutions adverbiales dans lesquelles *plus, mieux, moins*, conservent leur valeur habituelle, et où *d'autant* a la signific. Par cela même, pour cela même. *Montrez-vous désintéressé dans cette affaire, vous en serez d'au. plus estimé. Comme il m'a lui-même obligé, je suis d'au. plus disposé à le servir. Cet enfant est infirme, sa mère l'en aime d'au. mieux. Sa conduite prouve qu'il fait peu de cas de vos bontés, il les mérite d'au. moins.* = D'AUTANT QUE. loc. conjonct. Vu, attendu que, parce que. *Je n'accepterai pas cette condition d'au. qu'elle est inutile. Je dois veiller aux intérêts de cet enfant d'au. que je suis son tuteur.* Fam. = D'AUTANT PLUS QUE, D'AUTANT MIEUX QUE, D'AUTANT MOINS QUE. locutions conjonctives dans lesquelles, *d'Autant que* conservant toujours la signific. Attendu que ou parce que, les mots *plus, mieux* et *moins* remplissent leur fonction d'adverbes de comparaison par rapport au premier membre de la phrase. *Je le crois d'au. plus qu'il est homme de bien. Je sais la chose d'au. mieux que j'en ai été témoin oculaire. Il est d'au. moins redoutable qu'il n'a point d'armes.*

Obs. gram. — *Autant* est un adv. de comparaison qui marque un rapport d'égalité : *J'aime Fénélon aut. que je l'admire; Aut. de têtes, aut. d'avis.* Par conséquent, dans les phrases qui indiquent un nombre sans exprimer de comparaison, il faut se servir de *tant* au lieu de *aut.* : *Il a tant de richesses qu'on ne saurait les compter.* — *Aussi* est, comme *aut.*, un comparatif d'égalité ; cependant ils ne s'emploient pas tous deux de la même manière. Ainsi l'on dira : *Il est* AUSSI *modeste* QU'*instruit; Il est modeste* AUTANT QU'*instruit; Il est* AUSSI *libéral* QUE *son frère est avare.* Comme on le voit par ces exemples, l'adv. *aussi* se place avant l'adj., lequel est immédiatement suivi de la conj. *que; autant*, au contraire, se place après l'adj. et la conj. *que* suit immédiatement l'adv.

AUTEL. s. m. (lat. *altare;* de *altus*, haut). Sorte de piédestal ou de table de pierre destinée à l'usage des sacrifices. *Élever, dresser, consacrer un a. Conduire une victime à l'a. Se prosterner devant les autels, au pied des autels. L'encens fumait sur les autels. L'a. de Jupiter. L'a. de Diane. Les autels des faux dieux, des idoles.* || Dans la religion catholique, Espèce de table où l'on célèbre la messe. *Un grand, un petit a. L'a. de la Vierge. Nappe d'a. Les ornements de l'a. Les marches de l'a. Servir à l'a. Les saints autels.* — *A. privilégié*, A. où l'on peut dire la messe des morts, les jours où on ne peut la célébrer aux autels qui ne sont pas privilégiés.—*A. portatif*, Pierre plate et carrée, bénite selon les formes ordinaires de l'Église, pour célébrer la messe en pleine campagne. || *Le saint sacrifice de l'a.*, La messe. *Le saint sacrement de l'a.*, L'Eucharistie. || Fig. et prov., *Le prêtre vit de l'a.*, Il est juste que chacun vive de sa profession. || *Elever a. contre a.*, Faire un schisme dans l'Église, ou dans quelque communauté. — Par ext., se dit De tout établissement rival qui s'élève en présence d'un autre déjà existant. || Se prend quelquefois fig., surtout au plur. pour dire La religion, le culte religieux. *Attaquer, renverser les autels. Les ministres des autels. Combattre pour les autels.* || Fig., *Ce héros mérite qu'on lui élève des autels*, Il est digne des plus grands honneurs. || T. Astr. Voy. CONSTELLATION.

Enc. — L'*Autel*, ainsi que l'indique son radical *alt*, qui signifie haut, est une plate-forme élevée en l'honneur de la Divinité, et destinée à recevoir les sacrifices qu'on lui offre. A l'origine, nous voyons les patriarches ériger des autels en plein air pour offrir des victimes au Seigneur. Au sortir de l'arche, « Noé, dit la Genèse, construisit un aut. au Seigneur, et, prenant de tous les bestiaux et de tous les oiseaux purs, il offrit des holocaustes sur l'autel. VIII, 20. » Abraham, Jacob, en usaient de même. Dans ces temps reculés, les autels étaient construits sans art, et il y a lieu de croire que, sous le rapport de leur mode de structure, ils ressemblaient à ces murs qui sont connus, dans l'architecture, sous le nom de pélasgiques ou cyclopéens. En outre, on choisissait souvent, pour l'emplacement de l'aut., le sommet d'une colline ou d'une montagne : ce sont là les *lieux-hauts* dont parle l'Écriture sainte. L'aut. qu'après le passage du Jourdain, les Israélites, suivant l'ordre de Moïse, élevèrent au sommet du mont Hébal, rappelle et la coutume et le mode de construction dont nous venons de parler. « Vous élèverez là un aut. au Seigneur votre Dieu, avec des pierres que le fer n'aura pas touchées, avec des rochers bruts et non polis (*Deutér.*, XXVII, 5, 6). » Mais une fois les Juifs établis dans la terre promise, Dieu leur interdit les autels locaux et les sacrifices particuliers. Afin d'empêcher qu'ils ne tombassent dans l'idolâtrie, il ordonna qu'il n'y eût, pour tout le peuple, qu'un seul temple et qu'une seule famille consacrée au sacerdoce. Le temple renfermait deux autels, celui des *holocaustes*, sur lequel on brûlait des victimes, et celui des *parfums*, sur lequel on brûlait de l'encens et des aromates. Le premier était en airain, et le second en or.

Les autels des peuples celtiques, et en particulier des Gaulois, à l'époque de la conquête romaine, étaient érigés en plein air, et consistaient en une simple table de pierre, quelquefois creusée de rigoles pour laisser écouler le sang des victimes (voy. ARCHITECTURE, Fig. 5). — Dans le sanctuaire de plusieurs temples égyptiens, on a trouvé des autels composés d'un seul morceau de granit ou de basalte, présentant la forme d'un cône tronqué, et toujours ornés d'inscriptions hiéroglyphiques. Ces autels ont environ 1 mètre 30 centim. de hauteur. Ils sont très-évasés à leur partie supérieure, creusés en entonnoir, et percés d'un trou qui les traverse dans toute leur longueur. Ce trou servait sans doute aux jongleries des prêtres égyptiens, qui par là pouvaient mettre le feu aux matières combustibles placées sur l'aut. C'est ainsi que, vers la fin du IIe siècle ap. J.-C., Pausanias avait vu, en Asie, des autels où le bois brûlait de lui-même.

Chez les Romains, on distinguait plusieurs sortes d'autels. L'*Ara* désignait un autel moins élevé que l'*Altare*, ce dernier mot étant formé par contraction de *alta ara*. La hauteur des autels était proportionnée à la dignité des Dieux. C'est ce que montre ce vers de Virgile (Egl. V, 65): *En quattuor aras: Ecce duas tibi, Daphni; duas, altaria, Phœbo;* et c'est ce que confirme le commentaire de Servius sur ce passage. D'un autre côté, les sacrifices offerts aux Dieux infernaux n'avaient pas lieu sur des autels, mais dans des fosses creusées dans le sol et appelées *Scrobiculi*. Les premiers autels furent d'une extrême simplicité aussi bien pour la forme que pour la matière. Mais comme chez les anciens, presque tous les actes importants étaient précédés de sacrifices religieux, il y avait souvent nécessité d'élever un autel extemporanément. Dans ces cas, on le construisait, comme dans les temps primitifs, en terre, en mottes de gazon, en pierres brutes; témoin ce vers de Lucain (IX, 988) *Erexit subitas congestu cespitis aras.* Mais lorsque l'aut. pouvait être construit à loisir, on le faisait en briques ou en maçonnerie (Fig. 1. Aut. sculpté sur la colonne Trajane. à Rome); le plus souvent alors il était orné d'une base et d'une corniche, comme on le voit dans les figures qui suivent. La forme de ces constructions était ordinairement carrée ou rectangulaire ; néanmoins, il existe aussi des autels triangu-

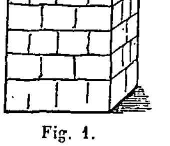
Fig. 1.

laires ou ronds. Notre figure 2 est empruntée à une peinture d'*Herculanum*. La planche 3 représente un autel découvert à Antium. On y lit cette inscription ARA VENTORVM, et on y voit sculptée *une proue de navire ainsi qu'une figure* emblématique du vent. La surface supérieure des autels était en général plate lorsqu'*ils étaient destinés simplement* à recevoir des offrandes; mais elle était un peu creusée lorsque l'aut. était destiné à recevoir du feu ou à servir aux sacrifices sanglants.

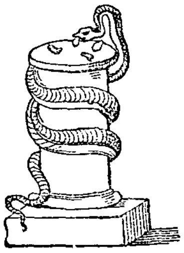
Fig. 2.

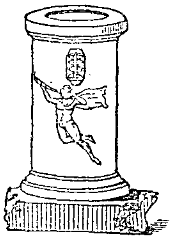
Fig. 3.

Dans les cérémonies religieuses, les autels étaient habituellement décorés de bandelettes et de guirlandes de feuilles, de fleurs et de fruits, appelées *Verbenæ*, quelle que fut la matière de ces guirlandes. Chaque divinité d'*ailleurs* avait ses plantes préférées. Sur un grand nombre d'autels antiques, des guirlandes sculptées remplacent les guirlandes réelles. Indépendamment de ces ornements, certains autels sont décorés de bas-reliefs représentant des sacrifices, des animaux consacrés aux divinités, ainsi que divers emblèmes et attributs de ces dernières. On voit, par ex., l'aigle et la foudre figurés sur les autels consacrés à Jupiter; le cerf, le corbeau, le laurier, la lyre, sur ceux dédiés à Apollon; la panthère, le thyrse, le lion, une représentation des Dionysiaques, sur ceux de Bacchus, etc. Parfois même un aut. était dédié à deux divinités; mais il fallait qu'elles eussent quelque chose de commun, comme Jupiter et Hercule. A Olympie, il y avait six autels dont chacun était consacré à deux divinités. Les *Dieux* que l'*on* pouvait *ainsi* associer dans un même culte, étaient nommés *Dii communes*.

Vitruve (IV. 9) *prescrit que* les autels, *quoique* variant de hauteur suivant le rang de la divinité à laquelle ils sont consacrés, soient toujours moins élevés que les statues *(simulacra)* devant lesquelles ils sont placés. La fig. 4, qui est empruntée à un médaillon de l'arc de Constantin, nous montre un exemple de l'application de cette règle. La scène représente l'empereur Trajan offrant un sacrifice à Apollon. L'autel est à peu près *deux fois moins* haut que le piédestal qui supporte la statue du Dieu. *Nous ferons remarquer en passant* l'*auréole* qui entoure la tête de l'empereur.

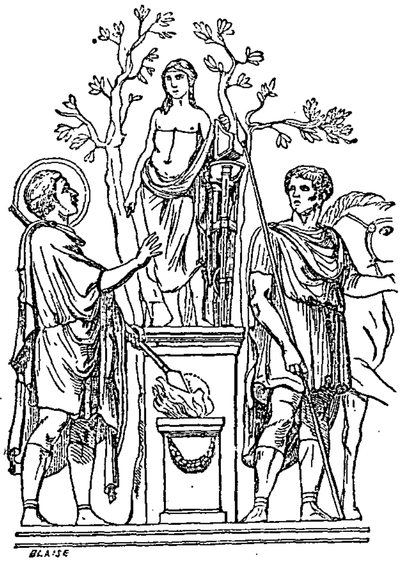

Fig. 4.

Dans les grands temples il y avait souvent trois autels différents. Le premier était situé dans la *celle*, devant la statue du Dieu; on y brûlait de l'encens et on y déposait certaines offrandes. Le second était érigé devant la porte du temple, ou sous le péristyle, ou souvent même en plein air; c'est sur celui-ci qu'on égorgeait les victimes et qu'on brûlait leurs chairs. Tel est l'aut. circulaire de la *Villa Pamphili*, l'un des plus grands et des plus élégants que l'on connaisse. On y voit la cavité pour recevoir le feu, et les rigoles pour l'*écoulement* du *sang*. Le troisième, appelé *ancalabris*, était *portatif;* on y déposait les offrandes et les vases sacrés. Les autels en bronze avaient généralement la forme de *trépieds* (Fig. 5. Autel ou Trépied en bronze trouvé à Fréjus); ils constituaient des autels portatifs. Les autels étaient érigés soit par l'État, soit par la piété des particuliers. Souvent ceux-ci en *établissaient un devant* la porte de leurs maisons. L'aut. jouait un grand rôle dans la vie antique; c'est devant lui que se célé*braient les mariages, que l'on prêtait un serment, que l'on ju*rait un traité, et que l'on adressait ses prières aux Dieux (souvent en priant on touchait l'aut. de la main*). Enfin, l'aut. offrait aux* suppliants, aux malheureux, aux esclaves, et parfois même aux criminels, un refuge assuré et inviolable (Voy. Asile).

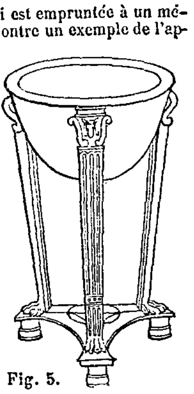
Fig. 5.

Lorsque le christianisme s'établit sur les ruines de l'idolâtrie, la religion nouvelle dut aussi avoir ses autels. D'ailleurs, l'Eucharistie étant un véritable sacrifice où J.-C. lui-même s'offre en expiation pour les péchés des hommes, le nom d'aut. s'applique exactement à la table sur laquelle le prêtre dit la messe et célèbre les saints mystères. Mais comme le culte nouveau s'était organisé dans le sein des catacombes, comme les premiers autels avaient été les sépulcres mêmes des martyrs de la foi, les autels qui *furent ensuite érigés* dans les temples du vrai Dieu imitèrent la forme d'un sarcophage. Durant les premiers siècles de l'Église, *les autels furent généralement construits* en bois. Cependant, à mesure que les conquêtes de la religion chrétienne s'étendirent, *son culte acquit une plus grande splendeur*, et dans les basiliques construites ou consacrées au nouveau culte par Constantin, s'élevèrent des autels remarquables par leur magnificence et par le prix des matériaux qui entraient dans leur composition. Au commencement du VIᵉ siècle, les conciles d'Epone et de Paris en France interdirent de consacrer avec l'onction de l'huile sainte les autels qui ne seraient pas entièrement construits en pierre. Dans nos églises catholiques, l'aut. est le plus souvent en pierre ou en marbre. A la place où le prêtre consacre l'Eucharistie, se trouve une pierre marquée de cinq croix, en l'honneur des cinq plaies de J.-C. Cette pierre, qui doit être consacrée par l'évêque, constitue à proprement parler tout l'aut.; le reste n'est qu'accessoire. Sous cette pierre *sont déposées* les *reliques* d'un saint, de même que les restes mortels d'un martyr étaient renfermés dans les tombeaux qui *tinrent lieu d'autels aux premiers chrétiens. Dans les églises primitives* il n'y avait qu'un seul aut., conformément à cette parole de saint Ignace: « Un seul évêque et *un* seul aut. *dans une* église. » Cet usage de n'ériger qu'un seul aut. dans le temple s'est conservé dans les églises d'Orient et même dans les églises catholiques du rit Ambrosien; mais, dans les églises d'Occident, le nombre des autels augmenta bientôt, et saint Grégoire nous apprend que, de son temps, au VIᵉ siècle, il y en avait douze ou quinze dans certaines églises.

La forme et la décoration des autels chrétiens sont assez variées; ils ont en effet participé, sous ces rapports purement extérieurs, aux révolutions diverses qu'a subi le style architectural des édifices religieux, ainsi qu'on le voit dans ceux qui ont été construits durant la période romane, pendant la prédominance de l'art ogival (Fig. 6, Aut. du XVᵉ siècle, dans le style ogival fleuri), à l'*époque* de la Renaissance, et dans ces derniers siècles de décadence de l'art religieux. En outre, on remarque, dans un certain nombre d'entre eux des particularités assez curieuses. Ainsi, il en existe qui sont supportés par quatre colonnes ou même par une seule; d'autres qui ont pour support deux jambages en pierre; enfin, on en rencontre qui sont soutenus par des consoles (Fig. 7. Aut. du XIVᵉ siècle). L'emplacement occupé par les autels est assez variable. Les uns sont isolés, les autres adossés. Ceux-ci sont le plus souvent appuyés contre un mur, comme la plupart des autels érigés dans les chapelles latérales des églises. Le *maître-aut.* ou *grand-aut.* qui sert aux messes paroissiales et solennelles, est toujours isolé. Ordinairement il est placé dans le chœur; dans quelques églises, il se trouve en bas du chœur, ou entre le chœur et la nef, ou bien encore au-delà du chœur, au milieu de l'abside. Le maître-aut. est toujours élevé sur une plate-forme avec des degrés conduisant à chacune de ses faces. Enfin, il est quelquefois surmonté d'un baldaquin. — Au-dessus de l'aut. se trouve le *tabernacle* qui sert à renfermer le saint *ciboire* où le prêtre dépose les hosties consacrées. Des chandeliers, parfois des vases de fleurs, placés sur des gradins qui partent de chaque côté du tabernacle, servent à la décoration de l'aut. et ajoutent à la splendeur du culte. Les premiers, que l'on allume toujours pendant la célébration de la *messe, rappellent* le *souvenir* des catacombes et des lieux obscurs et cachés où les premiers chrétiens, pour fuir la persé*cution, étaient obligés de célébrer* le *culte divin. Devant* l'*aut.* brûle toujours une lampe, emblème de l'amour dont un chrétien doit *brûler* pour *Dieu*. Jadis, l'aut. *était accompagné de deux* tables appelées *crédences;* l'une recevait les offrandes des fidèles, et sur l'autre, on déposait le pain et le vin avant la consécration. Cette dernière, qui est encore en usage dans l'Église grecque, porte le nom d'*aut. de prothèse*. Souvent aussi, il y avait auprès de l'aut. une *piscine* ou une sorte de bassin dans lequel on versait l'eau qui avait servi à rincer le calice ou à laver les mains du prêtre. Cette piscine était généralement placée dans une niche à droite de l'aut. Elle subsiste encore dans quelques églises. — L'aut. catholique a été dépouillé par le protestantisme, non-seulement de tout ornement, mais encore de toute signification religieuse. Dès que le sacrifice est supprimé, l'aut. n'existe plus. — Voy. Tabernacle, Rétable, etc.

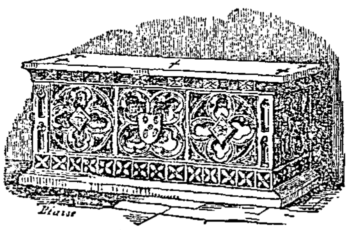

Fig. 6.

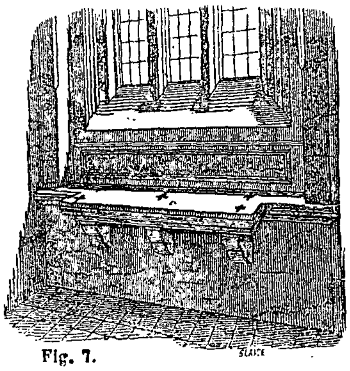

Fig. 7.

AUTEUR. s. m. (lat. *auctor;* de *augere*, accroître). Celui qui est la première cause de quelque chose. *Dieu est l'a. de toutes choses. Vous êtes l'a. de ma ruine. On ne connaît point l'a. de cette nouvelle. Ce misérable n'est pas l'a. du crime, il n'en est que l'instrument.* || *Les auteurs d'une race*, Ceux de qui elle descend. *Les auteurs de nos jours*, Notre père et notre mère. || Celui qui a inventé, qui a conçu quelque chose. *L'a. d'une découverte, d'un procédé, d'un système, d'un projet.* || Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. *L'a. de ce poëme sera bientôt célèbre. Cette symphonie est d'un a. jusqu'alors inconnu. La pièce achevée, on demanda le nom de l'a. L'a. de ce tableau est mort de misère. Cette dame est a. d'une comédie.* — S'emploie absol. *C'est un a. médiocre. Un mauvais a. Un a. sacré, profane, orthodoxe. A. apocryphe, pseudonyme, anonyme. A. original. A. grec, latin, anglais, arabe, persan*, etc. *Les auteurs modernes. Les auteurs anciens. Les auteurs classiques.* — Se prend aussi adject. *Une femme a. Les femmes auteurs de notre siècle.* || Par extens. L'ouvrage même d'un a., *Lire, citer, commenter, expliquer, critiquer un a. Étudier les bons auteurs.* || Celui ou celle de qui on a appris quelque nouvelle. *Si vous doutez de ce que je vous raconte, je vous nommerai mon a.* || T. Jurisp. Celui de qui on tient quelque droit. *On lui disputait la possession de cette terre, il appela ses auteurs en garantie.* — *Droit d'a.* Voy. Propriété.

AUTHENTICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est authentique. *L'au. d'un acte, d'un fait, d'une nouvelle. Cette pièce porte un caractère d'au. incontestable. L'au. des livres saints a été mille fois mise hors de doute.*

AUTHENTIQUE. adj. 2 g. (gr. αὐθεντικὸς, qui fait autorité). Se dit Des actes qui ont été reçus, dressés par des officiers publics, et qui sont revêtus des formes solennelles. *Contrat, titre au. Attestation, déclaration au.* — *Acte au.* Voy. Acte. — *Copie au.*, Copie émanée de l'officier public qui a reçu l'acte, certifiée et légalisée. || Certain, dont la vérité ou l'autorité ne peut être contestée. *Histoire, témoignage au. Ce passage n'est pas au.* || Mus. *Mode au.*, Mode approuvé. V. Plain-chant.

AUTHENTIQUE. s. f. T. Diplom. Anciennement on donnait le nom d'*Authentiques* aux Manuscrits originaux par oppos. aux Copies. *J'ai vu dans les archives l'au. et la copie. On trouve dans cette collection l'au. de cette pièce.* || T. Droit. Voy. Novelle.

AUTHENTIQUEMENT. adv. D'une manière authentique.

AUTHENTIQUER. v. a. T. Droit anc. Rendre authentique. Ne se disait guère qu'en parlant Des actes où l'on faisait mettre l'*attestation des magistrats et le* sceau public. *Au. un acte.* || T. Dr. romain. *Au. une femme*, La déclarer atteinte et convaincue d'adultère, et lui *infliger la peine portée* par l'*Authentique*, Si qua mulier. = Authentiqué, ée. part.

* **AUTOBIOGRAPHIE.** s. f. (gr. αὐτός, soi-même; βίος, vie; γράφειν, écrire). Voy. Biographie.

AUTOCÉPHALE. s. m. (gr. αὐτός, soi-même; κεφαλή, tête). Nom que les Grecs donnaient aux évêques qui n'étaient point sujets à la juridiction des patriarches.

AUTOCHTONE. s. m. et adj. 2 g. Voy. Aborigène.

* **AUTOCLAVE.** adj. et s. f. (αὐτός, soi-même; lat. *clavis*, clef). T. Phys. Voy. Digesteur.

AUTOCRATE. s. m. et **AUTOCRATRICE.** s. f. (αὐτός; κράτος, puissance). Celui ou celle dont la puissance ne relève d'aucune autre. — Titre du Czar ou Empereur de Russie ou de la Czarine, quand c'est une femme qui règne. *Autocrate, autocratrice de toutes les Russies.*

AUTOCRATIE. s. f. Gouvernement exercé par un monarque qui possède une autorité absolue, illimitée. = * De ce subst. on a formé l'adj. 2 g. *Autocratique. Gouvernement autocratique.*

AUTO-DA-FÉ. s. m. (Mot espagnol qui signifie *Acte de foi*). Cérémonie dans laquelle le pouvoir séculier faisait exécuter les jugements prononcés par l'inquisition. Se disait particulièrement en parlant Du supplice par le feu. *Il avait assisté à trois auto-da-fé.*

* **AUTODIDACTIQUE.** adj. 2 g. (gr. αὐτός, soi-même; διδάσκειν, apprendre). Qui s'apprend sans maître. *Tenue des livres aut. — Méthode aut.*, Méthode pour apprendre sans maître un art, une science.

AUTOGRAPHE. adj. 2 g. (gr. αὐτός; γράφειν, écrire). Qui est écrit de la main même de l'auteur. *Manuscrit aut. Lettre aut.* || S'emploie subst. au masc. *C'est un aut. Collection d'autographes.*

* **AUTOGRAPHIE.** s. f. T. Technol.

Enc. — On nomme ainsi tout procédé au moyen duquel une personne, après avoir écrit une lettre, une circulaire, etc., peut en multiplier les exemplaires par la voie de l'impression. — Le plus ancien procédé de ce genre consiste à écrire avec une encre grasse sur un papier préparé avec une composition d'amidon, de gomme et d'alun. On mouille avec de l'eau tiède le dos de la feuille, puis on applique la page écrite sur une pierre lithographique, ensuite on exerce sur la feuille une certaine compression. Les caractères de l'écriture se trouvent ainsi transportés sur la pierre, et l'on peut faire le tirage comme pour la lithographie proprement dite. Ce procédé fut inventé par Senefelder en 1799. — Un second procédé, plus récent, et qui se répand chaque jour de plus en plus, consiste à écrire sur un papier dont le dos est enduit d'une couleur qui se déteint, dans les seuls endroits touchés par la plume, sur un autre papier placé au-dessous.

* **AUTOGRAPHIER.** v. a. Transporter un manuscrit sur la pierre ou sur un papier préparé, pour en multiplier les exemplaires par les procédés de l'autographie. *Aut. une lettre circulaire.* = Autographié, ée. part.

* **AUTOGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne l'autographie. *Procédé, presse, encre aut.*

AUTOMATE. s. m. (gr. αὐτόματος, qui agit de son propre mouvement). On donne ce nom à toute Machine qui représente un être animé et qui exécute certains mouvements. || Fig. et fam. *C'est un aut.*, C'est un homme sans intelligence, qu'on fait agir comme l'on veut. = Automate. adj. 2 g. *Le canard aut. La pianiste aut.*

Enc. — On nomme *Aut.* toute imitation d'un être vivant qui en reproduit avec plus ou moins de perfection les mouvements naturels, au moyen d'un mécanisme intérieur. Lorsque l'aut. représente un être humain, on lui donne le nom particulier d'*Androïde*. — En général, l'agent du mécanisme interne des automates consiste en un ressort d'acier; on se sert aussi de poids, et même parfois de sable fin qui tombe sur la circonférence d'une roue motrice. — L'invention des automates remonte à une haute antiquité. Aulu-Gelle rapporte, d'après Favorinus, qu'Archytas de Tarente, mathématicien qui vivait environ 400 ans avant notre ère, avait construit une colombe volante, fort admirée de ses contemporains; mais ce récit doit être considéré comme une fable.— Au moyen-âge, l'Androïde d'Albert-le-Grand n'a pas joui d'une moindre célébrité. Cet aut. ouvrait la porte à ceux qui venaient visiter le savant, et les accueillait avec un salut. — Kircher, Porta, et d'autres écrivains, prétendent que le savant mathématicien Regiomontanus avait construit un aigle et une mouche qui volaient l'un et l'autre; mais l'existence de ces machines est tout aussi douteuse que celle de la colombe d'Archytas. — Les automates authentiques les plus fameux sont ceux que le célèbre mécanicien Vaucanson construisit vers le milieu du siècle dernier. Son *joueur de flûte*, qui exécutait tous les mouvements des doigts et de la langue qu'exige le jeu de cet instrument, et son *joueur de flageolet*, qui s'accompagnait en outre sur le tambourin, excitèrent l'admiration universelle; mais le chef-d'œuvre de l'artiste en ce genre fut le *canard* merveilleux qui battait des ailes, nageait, barbottait, et avalait des aliments, en reproduisant avec une étonnante exactitude les mouvements de l'oiseau vivant. Malheureusement, ce chef-d'œuvre de mécanique n'a pas été conservé. On cite encore, de la fin du dernier siècle et du commencement du nôtre, les *têtes parlantes* de l'abbé Mical, qui n'empêchèrent pas leur constructeur de mourir de misère, le *dessinateur* et le *pianiste* de Droz, et le *joueur d'échecs* de l'allemand Kempelen. — Les grands mécaniciens que l'Europe possède à cette heure, ne songent plus à construire des automates; les besoins toujours croissants de la science et de l'industrie offrent en effet à leur talent un emploi plus rationnel et plus fructueux. — Voy. Borgnis, *Traité des machines imitatives.*

AUTOMATIQUE. adj. 2 g. T. Méd. et Physiol. Se dit Des mouvements qu'un malade exécute, sans en avoir conscience, et de Ceux qui, comme les mouvements du cœur, s'opèrent sans le concours de la volonté.

* **AUTOMATIQUEMENT.** adv. A la manière des automates, mécaniquement. *Cet homme se meut aut.*

* **AUTOMATISME.** s. m. T. Physiol. Se dit Des mouvements qui s'opèrent en nous sans que notre volonté y participe. *L'aut. dans les maladies est un symptôme des plus graves.*

AUTOMNAL, ALE. adj. [On fait sentir l'M.] Qui appartient à l'automne. *Plante automnale. Foires automnales.* — Ce mot, ainsi que le décide l'Académie, n'a pas de plur. au masc.

AUTOMNE. s. m. et f. [On prononce *Autonne.*] (lat. *autumnus ;* de *aucto*, j'augmente). La troisième des quatre saisons de l'année. *Un bel au. Une au. froide et pluvieuse. Un au. fort pluvieux.* || Fig., L'âge qui précède la vieillesse. *Il est dans son au. L'au. de la vie.* — Voy. Saison.

Obs. gram. — L'étude des grands écrivains prouve qu'ils n'emploient pas tout à fait indifféremment le masc. et le fém. En général, lorsque l'adj. précède le subst., ils font *automne* masc.; ils le font fém. au contraire, lorsque l'adj. suit le nom immédiatement. Cependant cet usage n'est pas suivi d'une manière constante.

AUTONOME. adj. 2 g. (gr. αὐτός, soi-même; νόμος, loi).

Enc. — Les Grecs donnaient le nom d'*Autonomes* aux États qui se gouvernaient par leurs propres lois et n'étaient soumis à aucune puissance étrangère. Après la conquête romaine, les villes de la Grèce et de l'Asie Mineure qui avaient obtenu du peuple vainqueur la permission de se gouverner par leurs propres lois et coutumes, et d'élire elles-mêmes leurs magistrats, tout en restant sujettes de Rome, reçurent également le titre d'autonomes. Cette autonomie restreinte était pour elles un précieux privilége et un grand honneur. Aussi ces villes en faisaient-elles souvent mention sur leurs monnaies, comme on le voit par celles d'Antioche, d'Halicarnasse, etc. — Les numismates modernes distinguent ces médailles par l'épithète d'*Autonomes*.

AUTONOMIE. s. f. Liberté dont jouissaient les villes autonomes.

* **AUTOPLASTIE.** s. f. (gr. αὐτός; πλαστός, formé).

Enc. — Dans le langage de la Chirurgie, ce terme désigne la Restauration d'une partie mutilée, soit que la mutilation résulte d'un accident, soit qu'elle ait été déterminée par une maladie quelconque. L'origine de l'autoplastie remonte à une haute antiquité. Elle parait avoir été pratiquée de temps immémorial dans l'Inde, où un mode de pénalité fort en usage consiste à amputer le nez ou les oreilles, souvent même pour le délit le plus léger. — L'aut. prend différents noms selon la partie qu'il s'agit de restaurer. Ainsi les termes de *Rhinoplastie*, de *Blépharoplastie*, d'*Otoplastie*, de *Chéiloplastie*, de *Génoplastie*, de *Bronchoplastie*, de *Staphyloplastie*, de *Palatoplastie* ou *Uranoplastie*, désignent l'aut. appliquée au nez, à la paupière, au pavillon de l'oreille, à la lèvre, à la joue, au larynx (et non pas aux bronches), au voile du palais et à la voûte palatine. Quelques auteurs, en se servant de ces noms, changent la terminaison *tie* en celle de *tique*.

Le principe sur lequel repose le système d'opérations chirurgicales appelé du nom générique d'aut., est la possibilité de réunir des parties transportées d'une région à une autre sur le même individu. Tantôt le lambeau est pris au voisinage de la perte de substance, comme sur le front, pour refaire un nez artificiel, et tantôt il est pris à distance, sur le bras, par exemple, pour la même opération de rhinoplastie. De là, deux grandes méthodes dont la première se subdivise en deux autres, selon que le lambeau qu'il s'agit de greffer, a une large base ou un simple pédicule. Celle-ci est appelée par les auteurs *méthode indienne;* celle-là est nommée *méthode de Celse* ou *méthode ancienne;* enfin, l'aut. à distance a reçu le nom de *méthode de Tagliacozzi* ou *méthode italienne*. Chacune de ces méthodes compte d'ailleurs plusieurs procédés opératoires distincts; le chirurgien choisit entre eux selon les circonstances du cas auquel il a affaire. Les noms des chirurgiens les plus éminents de notre siècle, tels que Grœfe, Roux, Dieffenbach, Lisfranc, Dupuytren, Velpeau, etc., se rattachent à ces procédés et aux progrès de cette branche de la chirurgie.

AUTOPSIE. s. f. (gr. αὐτὸς; ὄψις, vue). Vision intuitive; État de l'âme dans lequel, suivant les païens, on avait un commerce intime avec la divinité. || T. Méd. Ouverture et inspection d'un cadavre.

Enc. — Le mot *Aut.*, dans son sens étymologique, désigne tout examen attentif et personnel d'un objet quelconque; mais, dans l'usage ordinaire, il est usité pour exprimer l'inspection détaillée des parties internes d'un cadavre. C'est donc de cette inspection que l'on entend parler quand on emploie ce terme, lors même qu'on n'y ajoute pas l'adj. *cadavérique*, qui en complète la signification. L'aut. a pour objet, soit le progrès de l'art médical, lorsqu'elle est faite dans le but de reconnaître les altérations des organes produites par la maladie à laquelle un individu a succombé, soit la constatation légale des causes de la mort.

Si c'est dans un simple but d'instruction médicale que le médecin désire ouvrir un cadavre, il faut : 1° qu'il en obtienne le consentement de la famille du défunt; 2° que le décès ait été légalement constaté; 3° que l'aut. ait lieu en présence de l'officier de santé chargé par la police de cette constatation. Pour ce cas, les formalités à remplir et les autorisations à obtenir sont déterminées par l'ordonnance de police du 14 messidor an XII, et, à Paris, par l'arrêté du préfet de la Seine du 24 décembre 1821.

Quand on soupçonne que la mort d'un individu est le résultat d'un crime, on adresse d'abord au procureur impér. un procès-verbal de *levée* du cadavre, c.-à-d. un procès-verbal qui constate l'état extérieur du corps. D'après les renseignements à lui transmis, ce magistrat juge s'il y a lieu d'ordonner l'aut., désigne les hommes de l'art qui devront y procéder, et leur adresse une réquisition en conséquence. Néanmoins, s'il y a urgence, c.-à-d., si l'état de décomposition du cadavre fait craindre que plus tard l'aut. ne devienne impossible, l'officier de police peut autoriser l'aut. sans attendre les réquisitions du procureur impérial. L'homme de l'art qui a été requis légalement ne peut se dispenser de procéder à l'aut. En conséquence, il examine méthodiquement toutes les cavités, et constate exactement l'état de tous les organes. Il prête serment, car son rapport doit peut-être déterminer des poursuites judiciaires, et plus tard provoquer un acquittement ou une condamnation.

AUTORISATION. s. f. Action par laquelle on autorise, on accorde une permission, un pouvoir. *L'aut. d'un mari, d'un tuteur. Il a agi sans mon aut. Demander, accorder une aut. L'aut. du gouvernement est nécessaire pour cela.*

Enc. — En T. de Droit. l'*Aut* est l'acte par lequel certaines personnes, soit réelles, soit morales, sont relevées de l'incapacité dans laquelle les tient la loi, et sont rendues habiles à contracter et à plaider. Les causes qui motivent cette incapacité légale sont fort diverses; il en sera parlé aux articles Mariage, Tutelle, Interdiction, etc. — Les communes, les hospices, les fabriques, et autres établissements publics, sont considérés comme étant en état de minorité perpétuelle, et sont en conséquence placés sous la surveillance de l'administration. Ils ne peuvent ni plaider, ni faire certains actes, sans l'aut. des sous-préfets, des préfets, et dans quelques cas, du gouvernement lui-même. — D'après la constitution de l'an VIII, les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis en justice pour crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, qu'après aut. du Conseil d'État. Sous le règne parlementaire, il fallait une aut. de la Chambre élective pour qu'un de ses membres pût être jugé pendant le cours de la session, sauf le cas de flagrant délit.

AUTORISER. v. a. Donner autorité. *C'est la loi qui autorise les magistrats.* Ce sens a vieilli. || Donner le pouvoir, la permission de faire quelque chose. *Elle voulait hypothéquer son bien, son mari ne l'a pas autorisée. Aut. une société anonyme. Je vous autorise à parler en mon nom.* — S'emploie dans un sens anal., en parlant Des choses. *J'ai autorisé cette démarche. Comment un général peut-il aut. de semblables violences? C'est une honte que les lois d'un peuple chrétien autorisent encore l'esclavage.* || Par ext., Fournir un motif, un prétexte de faire une chose. *L'inconduite de la mère autorise celle de la fille. L'exemple des chefs autorisait les soldats à se livrer à toute sorte d'excès.* = s'Autoriser. v. pron. Acquérir de l'autorité. *Les coutumes s'autorisent par le temps et acquièrent force de loi.* || Prendre droit ou prétexte de faire quelque chose. *Il s'autorise de votre exemple, pour agir de la sorte. Il s'applique à justifier tous les vices pour s'au. à les avoir tous.* = Autorisé, ée. part.

AUTORITÉ. s. f. (lat. *auctoritas;* de *aucto*, j'augmente). Droit, pouvoir de commander, d'obliger à quelque chose. *L'aut. divine. L'aut. des lois, des magistrats. L'aut. spirituelle, temporelle. L'aut. royale, suprême, souveraine, absolue. L'aut. d'un père de famille sur ses enfants. L'aut. conjugale. Maintenir, conserver, étendre, perdre son aut. Abuser, se prévaloir de son aut. Interposer son aut. User, agir d'aut. Vente par aut. de justice. Un coup d'aut. Prendre un ton d'aut. Acte d'aut.* Voy. Acte. — *Il veut tout emporter d'aut.*, se dit D'un homme accoutumé à parler, à agir d'une manière impérieuse. — *Faire une chose de son aut. privée*, La faire sans en avoir le droit, ou sans observer les formes ordinaires. || Se prend absol. et sign., L'administration, le gouvernement considéré principalement dans ses rapports avec les citoyens. *L'aut. supérieure. Les agents de l'aut. Recourir, s'adresser à l'autorité. — Les autorités constituées*, ou simplement *Les autorités*, Les magistrats, les hauts fonctionnaires chargés d'une partie quelconque de l'administration publique. *Toutes les autorités de la ville sont allées présenter leurs hommages au prince. Les autorités civiles et militaires du département.* || Crédit, considération, influence. *Il a bien de l'aut. dans son corps, dans sa famille. Ses talents et sa probité lui ont* *acquis une grande aut. dans son pays.* — Se dit aussi en parlant Des choses. *L'aut. des paroles de quelqu'un. L'aut. d'un témoignage, d'une preuve*, etc. ‖ Sentiment d'un auteur ou d'un personnage important, que l'on rapporte à l'appui de ce que l'on dit. *Il affirme cela sans aut. Les historiens anciens me fourniraient cent autorités pour prouver ce que j'avance. Alléguer, produire, apporter des autorités.* ‖ *Faire aut.*, Faire loi, servir de règle en quelque matière. *Autrefois Aristote faisait aut. dans les écoles presque à l'égal des Livres saints. Les décisions de ce jurisconsulte font aut. Dans les sciences physiques, l'opinion d'un homme, quel que soit son génie, ne saurait faire aut.*

* **AUTOSITAIRE** et * **AUTOSITE.** s. et adj. m. (gr. αὐτός, soi-même; σῖτος, nourriture). V. Tératologie.

AUTOUR. prép. (R. *tour*). Sert à marquer le Rapport d'une chose qui environne une autre chose, ou qui, en se mouvant, fait le tour de celle-ci. *Aut. de lui. Aut. de la tête, du bras. Il se promène aut. de la ville. Il rôde tout aut. de la maison.* ‖ Fig., *Il a aut. de lui une foule d'intrigants. Vous ne savez pas ce qui se passe aut. de vous. Il tourne toujours aut. des questions.* ‖ Sign. souvent Auprès, et marque Attachement, assiduité. *Ces enfants sont toujours aut. de leur mère. Elle est si charitable qu'elle est toujours aut. des malades.* ‖ S'emploie adverb. *Il regarda tout aut. si on le suivait. Le palais était fermé; aut., veillait une garde nombreuse.* — *Ici aut.*, Dans le voisinage. *Il demeure quelque part ici aut.*

AUTOUR. s. m. (lat. *astur*). T. Ornith.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les deux genres *Autour* et *Epervier* appartiennent à la famille des *Oiseaux de proie diurnes*, et à la tribu que ce grand naturaliste, à l'imitation des fauconniers, a désignée sous le nom d'*Ignobles*. Les classificateurs modernes ont formé de ces deux genres une sous-famille qu'ils nomment *Accipitrinées* (du lat. *Accipiter*, *Épervier*), et qui fait partie de la famille des *Falconidées*. — Les oiseaux compris dans cette sous-famille sont caractérisés par leurs ailes plus courtes que la queue, et surtout par la forme de leur bec qui se courbe dès sa base. Les *Autours* et les *Éperviers* ont également les tarses écussonnés; mais les premiers les ont plus courts que les seconds.

Il existe un assez grand nombre d'espèces d'Autours, mais une seule habite notre pays: c'est l'*Aut. ordinaire* (*Astur* ou *Dædalion palumbarius*, Fig. 1). Son plumage est brun en dessus, blanc en dessous, moucheté en long dans le premier âge, et rayé en travers de brun dans l'âge adulte; ses sourcils sont blanchâtres, et sa queue est marquée de cinq bandes plus foncées. L'Aut. ordinaire mâle a de 50 à 54 centim. de longueur, et la femelle en a environ 60. Cette espèce habite de préférence les montagnes boisées; elle se nourrit de pigeons, de poules, de levrauts, de rats, etc. Le vol des Autours est bas, et la forme de leurs ailes les oblige à fondre obliquement sur leur proie. Parmi les espèces étrangères, nous nommerons seulement l'*Aut. blanc* de la Nouvelle-Hollande, qui est souvent tout entier d'un blanc de neige, et l'*Aut. rieur* ou *à calotte blanche*, de l'Amérique méridionale. Cet oiseau, appelé dans le pays *Macagua*, a le derrière de la tête couvert de plumes blanches qui peuvent se relever en forme de huppe. Dès qu'il aperçoit un homme ou un objet qui l'offusque, il jette des cris pareils à des éclats de rire. — Le plumage de l'*Épervier commun* (*Falco nisus*) ressemble beaucoup à celui de l'Aut.; mais ses jambes sont plus hautes et il est d'un tiers plus petit. La longueur de son doigt médian lui permet de saisir sa proie avec beaucoup de facilité. Cet oiseau est très répandu chez nous. Il se nourrit de souris, de taupes, de petits oiseaux, de lézards et de mollusques. L'Europe ne possède pas d'autre espèce du genre Ép.; mais plusieurs espèces exotiques offrent quelque intérêt. Ainsi l'*Ép. noir* du Sénégal (*Sparvius niger*) qui a 24 centim. de longueur seulement, et l'*Ép. chanteur* (*Falco musicus*) de l'Afrique méridionale, méritent d'être cités. Ce dernier est le seul oiseau de proie dont le chant soit agréable. — Au moyen âge, on dressait à la chasse l'Aut. et l'Épervier, mais on les employait uniquement contre le menu gibier. — Voy. Fauconnerie.

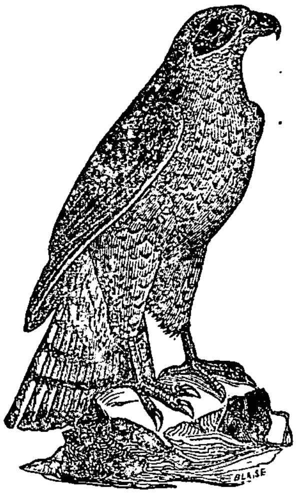

Fig. 1.

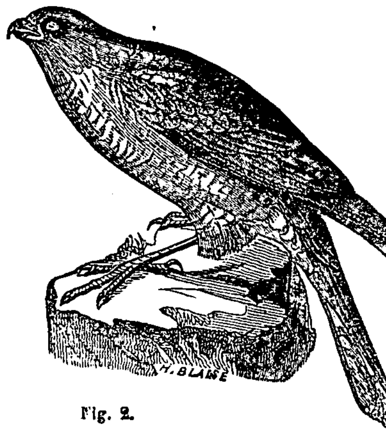

Fig. 2.

AUTOURSERIE. s. f. L'art d'élever et de dresser des autours. = Autoursier. s. m. Celui qui fait profession de cet art. Voy. Fauconnerie.

AUTRE. adj. 2 g. (lat. *alter*). Il marque Distinction, différence entre les personnes ou entre les choses. *Je n'ai jamais vu son au. frère. Il m'a invité avec deux autres personnes. Au. chose est promettre, au. chose est tenir. L'une et l'au. saison est favorable. Des cris se firent entendre dans l'un et l'au. camp. Souvent il est morose, d'autres fois il est d'une gaieté folle. Entre autres choses il exigea que.. D'une ou d'au. manière, cela se fera. Je vous reverrai quelque au. part.* ‖ S'emploie ordin. avec ellipse du nom auquel il se rapporte, lorsque ce nom a déjà été exprimé dans la phrase. *Il tua l'un des assaillants et mit en fuite les autres. Je garde ce cheval et je vous cède l'au. On ne peut comparer cet animal à aucun au. Mon chapeau est usé, je vais en acheter un au. Aller de côté et d'au.* ‖ *L'autre* s'oppose fréquemment à *L'un* ou à certains termes analogues. Dans ce cas, le mot auquel il se rapporte est toujours sous-entendu. *Des deux livres que vous me demandez, voici l'un, voilà l'au. Des deux frères, l'un a pris le parti de l'église, l'au. le parti de l'épée. L'un et l'au. sont venus. Ils sont morts l'un et l'au. L'un et l'au. y a manqué. L'un et l'au. nous ont manqué. Je n'ai vu ni l'un ni l'au., ni les uns ni les autres. Ni l'un ni l'au. n'ont fait leur devoir. Ni l'un ni l'autre n'est mon père. Ni la fortune ni l'adversité n'ont pu le corrompre. Je prends celui-ci et je vous laisse l'au. Je voudrais les uns et les autres. Ils se détestent l'un l'au. Tous ses projets se détruisent l'un l'au. Il en veut à l'un et à l'au. Ils sont faits l'un pour l'au. Ils sont dupes les uns des autres. Il ne faut pas confondre l'un avec l'au. A l'envi l'un de l'au.* ‖ On dit D'un homme qui a changé en bien ou en mal, *C'est un au. homme, tout un au. homme*, ou mieux *un tout au. homme. Il est devenu tout au. Je le trouve tout au.* Se prend plus ordin. en bonne part. ‖ Fam., *Parler de choses et d'autres*, S'entretenir de diverses choses. — *Il dit d'une façon et il fait d'une au.*, Ses actions sont contraires à ses discours. — Prov., *Autres temps, autres mœurs*, Les mœurs changent avec le temps. — Fam., *L'un vaut l'au.*, ou *Qui voit l'un voit l'au.*, Il n'y a pas de différence entre eux. — *Il y en a d'uns et d'autres*, Il y en a de bons et de mauvais. — *C'est tout un ou tout au.*, Il n'y a point de milieu, point d'autre alternative. — *L'un dans l'au.*, *L'un portant l'au.*, En compensant l'un avec l'autre. — *Il n'en fait pas d'autres*, C'est son habitude d'agir de la sorte. ‖ Quelquefois *Autre* marque Une différence notable du moins au plus. *L'homme que vous citez est habile, mais celui dont je vous parle est bien un au. homme. Le vin que nous bûmes hier était bon, mais celui d'aujourd'hui est bien d'au. vin. On l'avait mis en prison pour vol, mais depuis on l'a accusé d'assassinat, c'est bien une autre affaire.* — Fam., ***Il en sait bien d'autres***, Il est capable de bien d'autres tours. — ***J'en ai vu bien d'autres***, J'ai vu des choses bien plus extraordinaires. — ***En voici bien d'une au.***, ou *d'un au.*, Voici une chose encore plus surprenante. ‖ S'emploie dans le sens de Second, et marque La ressemblance, l'égalité, la conformité qu'il y a entre deux personnes, entre deux choses. *C'est un au. Alexandre, un au. César. Il le regarde comme un au. lui-même. Cette ville est un au. Paris.* ‖ Se prend absol. et sign., Une autre personne en général. *J'aime mieux que vous l'appreniez d'un au. que de moi. Toute autre qu'elle ne s'en serait pas si bien tirée. Il est moins aisé de demander pour soi que pour les autres. Il rejette toujours la faute sur les autres. D'autres vous flatteraient, mais je vous dois la vérité. Il dîne toujours chez l'un ou chez l'au.* — Fam. et popul., *Comme dit l'au.*, *Comme dit cet au.*; Comme on dit. — *Ah! cet au.! écoutez ce que vous dit cet au.*, Façon de parler populaire qui marque Que l'on n'ajoute pas foi aux paroles de quelqu'un et qui exprime une sorte de mépris. — *A d'autres*, Allez compter ces sornettes à d'autres personnes; quant à moi, je n'en crois rien. ‖ Fam., *Nous autres*, *vous autres*, Nous, vous. ‖ *L'au. jour*, Un des jours qui ont précédé celui où l'on parle. *J'ai rencontré, l'au. jour, votre père.*

Obs. gram. — Plusieurs grammairiens disent que le mot *Autre* est tantôt adjectif et tantôt pronom. Suivant eux, il est adj. lorsqu'il est joint à un subst., ou lorsqu'il est précédé du pronom *en* auquel il se rapporte. Pour nous, nous croyons que *autre* est toujours adj.; mais, comme beaucoup d'adjectifs, il peut s'employer substantivement et absolument. Ainsi, dans cette phrase, « *Un autre que moi ne vous parlerait pas avec autant de franchise*, » Girault Duvivier regarde *autre* comme un pronom; il n'est à nos yeux qu'un adj., lequel se rapporte au mot *individu* sous-entendu. Il en est de même de cette autre phrase: « *Les uns vous diront oui, les autres vous diront non.* » Ici encore nous considérons les expressions *les uns* et *les autres* comme des adjectifs (voy. Pronom). = Les locutions *En voici bien d'une autre* et *En voici bien d'un autre*, sont toutes deux autorisées par l'Académie; néanmoins la première est la plus usitée, parce que, dans cette phrase elliptique, c'est le mot *sorte* que l'on sous-entend le plus souvent. = Lorsque le mot *autre* se trouve dans une phrase principale qui s'accompagne d'une proposition subordonnée unie à la première par la conj. *que*, doit-on employer ou rejeter la particule négative *ne*? Les exemples ci-après résolvent cette difficulté: « *C'est autre chose que je ne pensais; Il est tout autre que je ne l'ai connu; L'événement n'a pas été autre que je l'imaginais; Elle ne m'a pas paru autre que vous me l'aviez dépeinte; Pensiez-vous me trouver autre que vous m'avez connu?* » On voit que la proposition subordonnée prend la négation dans le cas seulement où la proposition principale est affirmative; elle ne la prend pas, au contraire, lorsque celle-ci est négative ou interrogative. La même observation s'applique à l'adv. *Autrement.* = Quand *l'un, l'autre* sont employés disjonctivement, comme dans ces phrases: « *Démosthène et Cicéron sont les deux plus grands orateurs de l'antiquité: l'un a plus de force, l'autre a plus d'abondance; J'aime presque également l'étude et la paresse, mais l'une me distrait et l'autre me laisse en proie à l'ennui.* » Il faut noter que *l'un* ou *l'une* se rapportent toujours à la personne ou à la chose dont on a parlé d'abord, et *l'autre* à la seconde. = On confond souvent les deux loc. *L'un l'autre* et *L'un et l'autre*. Il existe cependant entre elles une différence bien tranchée. En effet, *l'un l'autre* exprime une action mutuelle, réciproque de la part de plusieurs personnes ou de plusieurs choses: *Ils se vantent l'un l'autre; Elles médisent l'une de l'autre; Ils se font des présents l'un à l'autre.* On l'emploie également au pluriel: *Aimez-vous les uns les autres; Nous nous devons des égards les uns aux autres; Ils feront bien de se défier les uns des autres.* La loc. *L'un et l'autre* marque une idée de réunion, de connexité, de similitude entre plusieurs personnes ou entre plusieurs choses: *Elle n'avait que deux enfants, elle les a perdus l'un et l'autre; Deux historiens parlent de ce fait, l'un et l'autre le racontent de la même manière; Le destin, qui fait tout, nous trompe l'un et l'autre.* Au pluriel: *Il a trompé les uns et les autres; Défiez-vous des uns et des autres.*

AUTREFOIS. adv. Anciennement, jadis, au temps passé. *C'était aut. l'usage. Autr. on croyait que.. Les hommes d'aut. vivaient, dit-on, plus longtemps que ceux d'aujourd'hui.* — Syn. Voy. Anciennement.

AUTREMENT. adv. D'une autre façon, d'une manière différente. *Faisons aut. Suivant lui la chose s'est passée tout aut. Il agit aut. qu'il ne pense. Il ne pense pas aut. qu'il agit. Cette affaire est bien aut. importante que vous ne pensez*, Est beaucoup plus importante que.., etc. ‖ Sinon, sans cela. *Soyez sage, aut. je vous châtierai. Il vous a vendu sa charge à cette condition, aut. il n'eût pas voulu s'en défaire. Dites-lui qu'aut. tout est fini entre nous.* ‖ *Pas autrement*, Loc. fam. qui signifie, Peu, guère. *C'est un homme qui n'est pas aut. riche. Est-il malade? Pas aut.; mais il est chagrin.* — Obs. grammat. Voy. Autre.

AUTRUCHE. s. f. (gr. στρουθος). T. Ornith.

Enc. — L'*Aut.* forme le premier genre de la famille des *Brévipennes*, de l'ordre des *Échassiers* de Cuvier. Plusieurs ornithologistes contemporains ont érigé ce genre en famille sous le nom de *Struthionidées :* il nous suffit de la mentionner.

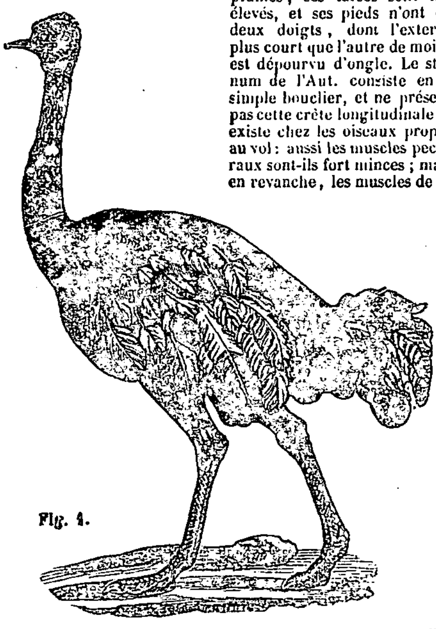

Fig. 1.

L'*Aut. propre* (Fig. 1) est le plus grand de tous les oiseaux connus qui se rencontrent aujourd'hui à l'état vivant. Elle atteint une hauteur de 2 mètres à 2 m. 50 centim., et son poids va de 40 à 50 kilogr. Diverses particularités de son organisation, tant externe qu'interne, assignent à cet oiseau un rang tout à fait exceptionnel. Sa tête est chauve et très-petite comparativement au reste de son corps ; son bec est déprimé horizontalement, de longueur médiocre, et mousse à son extrémité ; son œil est grand et ses paupières sont garnies de cils ; la longueur de son cou atteint presque 1 mètre ; ses jambes sont dénuées de plumes ; ses tarses sont très-élevés, et ses pieds n'ont que deux doigts, dont l'externe, plus court que l'autre de moitié, est dépourvu d'ongle. Le sternum de l'Aut. consiste en un simple bouclier, et ne présente pas cette crête longitudinale qui existe chez les oiseaux propres au vol : aussi les muscles pectoraux sont-ils fort minces ; mais, en revanche, les muscles de ses cuisses et de ses jambes sont d'une extrême épaisseur. Ses ailes sont très-courtes et garnies de plumes lâches et flexibles, dont les barbes ne s'accrochent pas les unes aux autres comme chez les autres oiseaux. Ces organes sont donc impropres au vol ; cependant ils sont d'un grand secours à l'Aut., lorsqu'elle s'enfuit pour échapper à la poursuite des bêtes féroces et surtout de l'homme qui lui fait une guerre acharnée. L'Aut. possède un énorme jabot, un ventricule fort développé situé entre le jabot et le gésier, des intestins volumineux et de longs cæcums. Un caractère anatomique singulier, qui n'a été observé que chez l'Aut. et chez le Nandou, parmi les oiseaux, c'est que la portion terminale du canal intestinal forme un vaste réservoir où l'urine s'accumule comme dans une vessie ; de là résulte pour eux la faculté d'uriner. Chez ces deux oiseaux enfin, les organes reproducteurs sont conformés comme chez les grands quadrupèdes. — L'*Aut. propre* se rencontre dans toute l'Afrique, depuis la Barbarie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; elle est également répandue en Arabie. Ces oiseaux habitent de préférence les lieux arides et solitaires, où ils vivent tantôt en troupes nombreuses, tantôt en groupes composés de quelques individus seulement. Quelquefois on les voit paître côte à côte avec des troupes de Zèbres. L'Aut. en effet vit d'herbages et de graines ; mais son goût est si obtus qu'elle avale indifféremment des cailloux, des morceaux de fer, etc. La force de son appareil digestif est telle qu'elle rend les fragments de fer qu'elle a avalés, usés et même criblés de trous : de là, l'expression proverbiale *Avoir un estomac d'Aut.* Les Arabes donnent à l'Aut. le nom d'*Oiseau-Chameau*, à cause des analogies de forme et d'habitude qu'ils ont remarquées entre ces deux animaux, et Linné a transporté cette dénomination pittoresque dans le langage scientifique, en imposant à l'Aut. le nom de *Struthio-camelus*. L'Aut. femelle pond une quinzaine d'œufs. Sous la zone torride, elle se contente de les déposer dans le sable pendant la journée, et ne les couve que la nuit ; mais au sud et au nord de cette zone, les œufs sont couvés jour et nuit. L'incubation dure vingt-trois jours suivant certains auteurs, et quarante-deux suivant d'autres. Il paraît que le mâle partage avec la femelle le soin de couver les œufs et d'élever les petits. Ces œufs sont d'un volume énorme ; leur grand diamètre est d'environ 15 centim. et leur petit diamètre de 12 ; ils pèsent à peu près 1500 grammes, et sont fort bons à manger. Leur couleur est d'un blanc sale tirant sur le jaune ; leur coque est très-dure et on peut s'en servir en manière de vase. Au sortir de l'œuf, les petits courent et cherchent leur nourriture. Dans le jeune âge, l'Aut. a la tête et le cou entièrement couverts d'un duvet fauve, épais et soyeux, rayé de bandes plus foncées ; le reste du corps est hérissé de *coutous* ou tuyaux de plumes, d'où sort une touffe de barbes disposées en pinceau. Cette première *livrée* de duvet et de plumes tombe et se renouvelle en se modifiant avant que l'oiseau devienne adulte. Chez ce dernier, la tête et le cou sont seulement garnis de poils rares et clair-semés ; la peau du cou devient rouge pendant l'époque du rut. — La chair des jeunes Autruches est mangeable ; mais celle des adultes est dure et coriace ; néanmoins les Nègres s'en nourrissent. Sa peau fournit un cuir excellent. — Au reste, c'est exclusivement pour ses plumes, qui déjà dans l'antiquité étaient recherchées comme article d'ornement, qu'on chasse l'Aut. ou qu'on l'élève en domesticité. Les plumes qui servent à cet objet sont celles des ailes et de la queue. Celles des mâles sont plus estimées que celles des femelles, et l'on préfère surtout celles qui ont été enlevées à l'animal vivant. — Prise jeune, l'Aut. s'apprivoise aisément. Certaines tribus africaines en élèvent, dit-on, en état de quasi-domesticité, des troupeaux assez nombreux. Ils les renferment dans des parcs où ils pourvoient à leur nourriture. Le fait paraît assez probable, si l'on considère l'énorme quantité de plumes d'Aut. que nous rapporte le commerce. Si la chasse seule les fournissait, l'espèce ne tarderait sans doute pas à s'éteindre. On a pu dresser cet oiseau à se laisser monter par l'homme, comme le cheval. Il supporte assez bien ce fardeau, et court avec une rapidité prodigieuse ; mais il n'est guère possible au cavalier de diriger à son gré cette monture de nouvelle espèce. La rapidité de la course de l'Aut. est telle que le meilleur cheval ne saurait l'atteindre. Mais les Nègres ou les Arabes qui la chassent, savent tirer parti de l'habitude où est cet oiseau de décrire en fuyant de grands cercles autour du même lieu. Le chasseur coupe ces cercles de façon à éviter à son cheval la plus grande partie du trajet que fait l'Aut. Lorsqu'il a répété ce manége un bon nombre de fois, il parvient enfin, mais seulement après huit à dix heures de chasse, à s'emparer de sa victime épuisée de fatigue. Quand il fait du vent, le chasseur tache aussi de prendre position de telle façon que l'Aut. soit obligée de courir contre le vent, ce qui la lasse bien plus promptement. On ne la tue en général qu'à coups de bâton, afin de ne point endommager ses plumes.

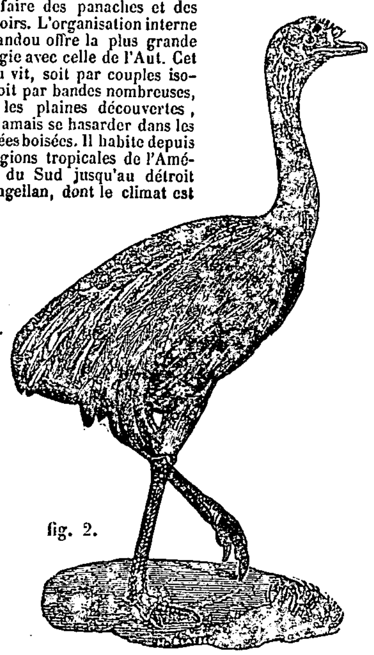

fig. 2.

L'Amérique du Sud possède une espèce particulière d'Aut., appelée *Nandou* ou *Churi* (*Rhea americana*), qui, pour beaucoup d'ornithologistes, constitue un genre distinct. Buffon avait décrit mal à propos cet oiseau sous le nom de *Touyou*, qui appartient au *Jabiru*. La taille du *Nandou* (Fig. 2) ne dépasse pas 1 mètre 30 à 1 m. 60 centim. Il a le bec droit, les narines très-allongées, les pieds robustes avec trois doigts munis d'ongles à chaque pied ; ce dernier caractère le distingue essentiellement de l'Aut. d'Afrique. Sa tête et son cou sont revêtus de plumes grisâtres semblables à celles du dos et des cuisses. Les ailes sont assez longues, mais cependant insuffisantes pour le vol. Les plumes de ces parties sont longues d'environ 30 centim., nombreuses, très-touffues et d'un gris bleuâtre. Elles sont bien loin d'avoir la valeur de celles de l'Aut. ; aussi ne servent-elles qu'à faire des panaches et des houssoirs. L'organisation interne du Nandou offre la plus grande analogie avec celle de l'Aut. Cet oiseau vit, soit par couples isolés, soit par bandes nombreuses, dans les plaines découvertes, sans jamais se hasarder dans les contrées boisées. Il habite depuis les régions tropicales de l'Amérique du Sud jusqu'au détroit de Magellan, dont le climat est celui du nord de l'Europe. — La femelle du Nandou pond à terre, dans un trou peu profond qu'elle garnit d'un peu de paille. Ses œufs, au nombre de seize à dix-sept, ont à peu près la moitié du volume des œufs d'Aut. ; ils sont de la même grosseur par les deux bouts. On trouve souvent des nids de Nandou qui contiennent de soixante-quinze à quatre-vingts œufs, fait singulier, qui prouve que plusieurs femelles viennent pondre dans le même nid. Le Nandou, pris jeune, s'apprivoise aisément et devient extrêmement familier ; mais, dans les basses-cours, on doit le tenir séparé des autres espèces d'oiseaux, car il abuse de sa force pour les maltraiter. La chair du Nandou adulte est très-médiocre, celle des jeunes est assez bonne. Leur peau sert à fabriquer des bourses.

AUTRUI. s. m. (lat. *alter, alterius*). Les autres hommes, le prochain. *Il ne faut pas désirer le bien d'au. Ne fais pas à au. ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait. Il exige la probité chez au. La charité envers au. est louable. Vivre aux dépens d'au. Parler par la bouche d'au.* — * *En épousant les intérêts d'au., nous ne devons pas en épouser les passions.* ‖ Prov., *Mal d'au. n'est que songe*, Le mal du prochain ne touche guère. — Fig. et prov., *Qui s'attend à l'écuelle d'au. a souvent mal dîné*, Celui qui compte sur les autres est souvent trompé dans ses espérances. ‖ *Autrui* n'a pas de plur. et n'est jamais précédé de l'article, excepté dans cette ancienne formule de Chancell. : *Sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes*, Et le droit des autres en toutes.

AUVENT. s. m. (corrupt. de *ôte-vent*). Petit toit incliné à un seul rampant qu'on place au-dessus d'une porte pour préserver de la pluie.

AUVERNAT. s. m. Nom d'un certain vin d'Orléans.

***AUXIDE.** s. f. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

AUXILIAIRE. adj. 2 g. (lat. *auxilium*, secours). Qui aide, dont on tire des secours. Est surtout usité en parlant Des troupes qu'un État envoie au secours d'un autre État. *Armée aux. Troupes auxiliaires.* — S'emploie subst. *Un corps d'auxiliaires. Les Français furent trahis par leurs auxiliaires. J'ai trouvé en lui un puissant aux. Quand on a pour auxiliaires le bon droit et la raison, on doit triompher.* ‖ * T. Anat. On donne quelquefois le nom de *Muscles auxiliaires*, Aux muscles qui concourent à produire un même mouvement. ‖ * T. Thérap. *Auxiliaire* s'emploie parfois comme syn. d'*Adjuvant*. ‖ T. Gram. *Verbes auxiliaires*, Verbes qui servent à former plusieurs temps des autres verbes. Dans ce sens, *Auxiliaire* se prend aussi subst.

Enc. — Presque toutes les langues ont des verbes *auxiliaires ;* nous en avons deux en français, le v. *Avoir* et le v. *Être*. — Le premier sert : 1° A former ses propres temps composés, *J'ai eu, J'avais eu*, etc. ; 2° à conjuguer les temps composés du v. *Être, J'ai été, J'eusse été*, etc. ; 3° les temps composés des verbes actifs, *J'ai chanté, J'aurais aimé, J'eusse vu*, etc. ; 4° les temps composés de tous les verbes neutres dont le participe est invariable, *J'ai grandi, J'avais couru, Ils auraient dansé*, etc. ; 5° enfin, les temps composés d'une foule de verbes unipersonnels, *Il a plu, Il avait neigé, S'il eût convenu*, etc. — Quant à l'aux. *Être*, il sert à conjuguer : 1° Tous les temps des verbes passifs, *Il est aimé, Être frappé, Vous avez été chassé*, etc ; 2° les temps composés des verbes pronominaux, *Vous vous êtes blessés, Nous nous sommes trompés, Il s'est repenti*, etc. ; 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est variable, *Il est mort, Quand nous fûmes arrivés, Lorsque l'été sera passé*, etc. ; 4° les temps composés de certains verbes unipersonnels, *Il est advenu que..., S'il était constaté..., Il fut arrêté...*, etc. — Cependant les verbes *Être* et *Avoir* ne sont pas toujours auxiliaires. L'un est ordinairement v. substantif, c.-à-d. qui sert à affirmer l'existence, purement et simplement ; l'autre est un v. adjectif, tout comme *Aimer, Finir, Recevoir*, etc. — Voy. Être, Avoir et Verbe.

***AVA.** s. m. Nom d'une boisson fermentée. Voy. Pipéracées.

AVACHIR (s'). v. pron. (R. *vache*). Devenir lâche, mou, sans vigueur. Se dit surtout en parlant Des personnes auxquelles un excès d'embonpoint fait perdre la fraîcheur et la vivacité de la jeunesse. — Fam., se dit aussi D'une étoffe, du cuir, d'un habit, lorsqu'ils se déforment et s'affaissent par l'usage. = Avachi, ie. participe.

AVAL. s. m. (R. *à, valoir*). T. Commerce.

Enc. — Il y a diverses manières de garantir le payement d'une lettre de change. L'*Av.* est le cautionnement fourni par un tiers qui n'est lui-même ni tireur, ni endosseur, ni accepteur. On peut donner la garantie par av., soit sur une lettre de change même, soit au moyen d'un acte séparé. Dans le premier cas, le garant se contente d'apposer sa signature précédée des mots : *Pour aval;* dans le second, qui n'a lieu d'ordinaire que lorsque cette espèce de caution est fournie par une personne illettrée, l'av. est donné dans un acte notarié. L'art. 142 du C. de Comm. dispose que le donneur d'av. est tenu solidairement et par les mêmes voies que les tireurs et endosseurs, sauf les conventions différentes des parties. Quelquefois la garantie du donneur d'av. est générale, d'autres fois elle est fournie seulement pour un temps fixe, et est soumise à l'accomplissement de certaines conditions. Les parties peuvent au reste déroger aux règles ordinaires par des conventions spéciales.

AVAL. s. m. (lat. *ad*, vers ; *vallis*, vallée). Il est l'opposé d'*Amont*. Voy. ce mot. — T. Mar. *Vent d'av.*, se dit, sur nos côtes, de Tout vent qui vient du large, depuis le sud-sud-est jusqu'au nord-nord-ouest, en passant par l'ouest. = A vau-l'eau. Loc. adv. En se laissant aller au courant de l'eau. *La barque allait à vau-l'eau.* ‖ Fig. et prov., *L'affaire est allée à vau-l'eau*, N'a pas réussi.

AVALAISON ou **AVALASSE.** s. f. Chute d'eau torrentielle qui est produite par des pluies abondantes. Peu us. ‖ T. Mar. On donne le nom d'*Avalaison* à un Vent d'aval qui souffle plusieurs jours sans interruption.

AVALANCHE. s. f. (lat. *ad*, vers ; *vallis*, vallée). T. Géol.

Enc. — On donne le nom d'*Av.* à une masse de neige qui se précipite avec fracas du sommet des hautes montagnes au fond des vallées. Cette masse se grossit sans cesse dans sa course, en entraînant avec elle les neiges qu'elle rencontre, et acquiert ainsi un volume si considérable et une rapidité telle, qu'elle renverse tout ce qu'elle rencontre sur son passage, arbres, rochers, habitations. Ce phénomène redoutable s'observe plus fréquemment sur les montagnes dépouillées que sur celles qui sont boisées. C'est surtout au printemps, à l'époque de la fonte des neiges, que les avalanches sont fréquentes et dangereuses. La terre échauffée par les rayons solaires fond les couches de neige qui la recouvrent immédiatement; alors les masses de neige qui reposaient sur ces couches inférieures cessent d'avoir un point d'appui, et restent, pour ainsi dire, suspendues et menaçantes. La moindre agitation de l'air suffit donc pour détacher les neiges supérieures. Le pas ou la voix des voyageurs détermine souvent la chute de masses énormes de neige qui s'écroulent avec un bruit plus terrible que celui du tonnerre. — En hiver, il y a aussi des avalanches, mais elles sont en général produites par un vent très-violent, ou bien encore par un froid très-intense et très-sec, qui a eu pour effet de pulvériser la neige. Celle-ci ayant ainsi perdu sa cohésion naturelle, des masses considérables peuvent s'ébouler au moindre choc. — Il arrive souvent encore que des voyageurs, sans être atteints directement par l'av., sont renversés par le vent impétueux qui l'accompagne et qui est déterminé par la violence excessive avec laquelle la masse de neige, dans sa course furieuse, refoule l'air sur son passage. — Dans les montagnes de la Suisse, on donne à ce dernier genre d'avalanches le nom de *Lauvines venteuses ;* les autres sont nommées *Lavanges* ou *Lauvines joncières.*

AVALASSE. s. f. Voy. AVALAISON.

AVALER. v. n. (R. *aval*). Descendre en suivant le courant de l'eau. *Ce bateau avale, va en avalant.* Vx.

AVALER. v. a. Introduire, par l'acte de la déglutition, dans le tube digestif, une substance quelconque soit solide, soit fluide. *Av. un bouillon, un œuf. Av. une arête, une épingle.* — S'emploie absol., *Il ne peut plus av.* — *Ne faire que tordre et av.*, Manger précipitamment, avaler sans mâcher. ‖ Fam. et par exagér., *Il avalerait la mer et les poissons*, se dit, au prop., D'un homme dont il est impossible d'apaiser la soif ou la faim, et au fig., D'un homme trop avide de richesses. ‖ Prov. et fig., *Av. le calice, Av. le morceau*, Se soumettre à quelque chose de fâcheux, malgré la répugnance qu'on y peut avoir. — *Av. des couleuvres*, Recevoir des dégoûts, des mortifications qu'on est forcé de dissimuler et dont on n'ose se plaindre. — *On lui fera av. cela*, On le lui fera croire, ou On le lui fera endurer. *On lui en fera av. bien d'autres.* ‖ *Av. du vin dans la cave*, Descendre une pièce de vin dans la cave. ‖ T. Jard. *Av. une branche*, La couper près du tronc. = S'AVALER. v. pron. *Le ventre de cette jument s'avale*, Descend trop bas. = AVALÉ, ÉE. part. et adj. Qui s'abaisse, qui pend un peu. *Avoir les joues, les épaules avalées. Cet épagneul a les oreilles bien avalées.*

AVALEUR. s. m. Se dit fam. et par plaisanterie, De celui qui, sans motif, avale quelque aliment, quelque médicament. *C'est un av. de bouillons. Quel av. de pilules!* ‖ Fig. et prov., *C'est un av. de charrettes ferrées*, C'est un fanfaron.

AVALOIRE. s. f. Expression triviale qui sert à désigner Le gosier, et se dit D'un homme qui mange et boit beaucoup. *Il a une belle av. Quelle av.* ! ‖ T. Sellerie. Pièce du harnais des chevaux de trait, consistant en une large bande de cuir, qui passe derrière les cuisses de l'animal, un peu au-dessous de la queue, et sert à faire reculer la voiture à laquelle le cheval est attaché, ou à la retenir dans les descentes.

***AVALURE.** s. f. T. Art vétér. Maladie du cheval qui consiste en ce que la corne du sabot se détache et se sépare, par suite de la formation d'une corne nouvelle.

***AVANÇAGE.** s. m. T. Adm. Lieu où des voitures publiques stationnent en vertu de l'autorisation qui leur est donnée par la police municipale.

AVANCE. s. f. (R. *avant*). L'espace de chemin qu'on a devant quelqu'un. *Ce coureur a gagné une av. de vingt-cinq pas sur son concurrent. Il a deux lieues d'av. sur vous.* — Par anal. on dit, *Avoir une heure, une journée d'av. sur quelqu'un.* — * *Prendre l'av. sur quelqu'un*, Prendre les devants sur lui, partir avant lui, ou Le dépasser. — * *Donner de l'av. à quelqu'un*, Lui accorder un avantage de temps ou d'espace. ‖ Ce qui est déjà fait ou préparé pour une affaire, pour un ouvrage. *C'est une grande av., quand on veut bâtir, que d'avoir ses matériaux. J'ai fait mes recherches pour écrire mon livre, c'est une grande av., c'est autant d'av.* ‖ Se dit Des premières démarches, des premières propositions que l'on fait pour une affaire, une réconciliation, un accommodement, ou pour former une liaison quelconque. *Faire les avances. Faire des avances à quelqu'un, auprès de quelqu'un. Il a mal reçu* ou *Il a repoussé toutes ses avances.* ‖ Se dit Des sommes que l'on prête, d'un payement anticipé, d'un déboursé que l'on fait pour quelqu'un. *Faire une av. de trois mille francs. Je lui ai fait une av. considérable sur mon loyer. C'est lui qui a fait toutes les avances pour cette entreprise. J'en serai pour mes avances.* — *Être en av.*, Avoir fait une avance de quelque somme. *Je suis en av. avec lui d'une somme de quarante mille francs*, ‖ T. Archit. Tout ce qui fait saillie sur la muraille nue d'un bâtiment; Toute partie du bâtiment qui dépasse l'alignement des autres maisons. *Le balcon fait une av. considérable. Cette maison forme une av. de deux pieds sur la rue. Abattre une av.* = D'AVANCE, PAR AVANCE. Locutions adverbiales qui Marquent anticipation de temps. *Payer quelqu'un par av. Payer d'av. une année de son loyer. Je m'en réjouis d'av. Je vous en fais mes compliments par av.*

AVANCÉE. s. f. T. Art mil. Corps de garde avancé ou Petit poste en avant de celui qui garde la porte d'une place de guerre.

AVANCEMENT. s. m. Progrès en quelque matière que ce soit. *On reconnaît un grand av. dans cet élève. L'av. de cet édifice n'est pas sensible. Louis XIV est le prince qui a le plus fait pour l'av. des lettres et des arts. Le rapide av. des sciences ne date que du seizième siècle.* ‖ Se dit particulièrement de L'action de s'élever dans la carrière des emplois, de monter en grade. *Cet officier a eu un av. bien rapide. Solliciter, obtenir de l'av.* ‖ T. Jurispr. *Av. d'hoirie*, Ce qu'un ascendant donne par avance, par anticipation à un enfant pour s'établir. Cette donation est faite sans dispense de rapport, et seulement à valoir sur la succession future.

AVANCER. v. n. Aller en avant. *Il recule au lieu d'av. Avancez donc. L'ennemi avançait sur nous, vers nous. L'armée avance dans le pays. Faites av. cet homme.* — Par anal., on dit qu'*Une montre avance*, Lorsqu'elle marche trop vite. ‖ Empiéter. *Vous avez avancé d'un mètre sur mon terrain.* — Sortir de l'alignement. *Ce mur avance. Ce toit avance.* ‖ Faire des progrès vers un terme, vers un but. *Av. en âge, en sagesse, en vertu. Av. dans l'étude, dans la piété. Dans cette carrière on n'avance que difficilement..* — Dans ce sens se dit aussi Des choses. *Ce travail avance lentement. L'impression de cet ouvrage n'avance guère. Les affaires n'avancent point entre ses mains.*

AVANCER. v. a. Pousser, porter en avant. *Avancez un fauteuil. Il avança la tête hors de la voiture. Av. le bras. Avancez cette table vers moi.* ‖ *Av. l'heure, le jour, l'époque d'une chose*, c'est Rendre plus prochain, le jour, l'heure, le moment où une chose doit avoir lieu. *La chaleur avance la végétation. Le chagrin avança la mort de mon père. J'ai avancé mon départ.* ‖ On dit : *Av. une montre, une pendule*, Faire indiquer à une montre, à une pendule les heures avant le temps où elle devrait les indiquer. — On *Avance* aussi Une montre, une pendule lorsqu'elle retarde, afin qu'elle indique les heures d'une manière plus juste, et avant le temps où elle les indiquait faussement. ‖ Faire faire des progrès à une chose. *Av. un ouvrage, une affaire. Ses travaux ont fort avancé la science.* — *Cela ne m'avance guère.* — *Av. quelqu'un*, Le faire monter en grade. *Le ministre a fort avancé cet employé en peu de temps.* ‖ Payer par anticipation. *J'ai avancé trois mois de gages à mon domestique.* — Débourser une somme pour le compte de quelqu'un, pour les frais de quelque entreprise. *Il lui a avancé vingt mille francs pour s'établir. Il faut lui rendre les fonds qu'il a avancés pour faire marcher cette usine.* ‖ Fig., Émettre une opinion, proposer, affirmer. *Je n'avance rien dont je n'aie de bonnes preuves. Quand j'avance un fait, c'est que j'en suis sûr.* ‖ S'AVANCER. v. pron. Aller en avant. *L'armée s'avançait vers l'ennemi. Ce nuage s'avance vers nous.* — On dit par anal. : *L'heure, le jour, la saison, l'année s'avance.* ‖ Faire du progrès dans une carrière. *Ce militaire s'est fort avancé en peu d'années.* — *S'av. dans le monde*, Y obtenir des succès. ‖ En parlant Des choses, signifie Faire saillie. *Ce balcon s'avance trop sur la voie publique. Cette jetée s'avance fort loin dans la mer.* ‖ Fig., se dit en matière d'affaires et de négociations, Lorsqu'on met en avant quelque chose qui engage jusqu'à un certain point. *Je me suis avancé jusqu'à lui offrir telle somme. Cet ambassadeur s'est trop avancé, il sera désavoué.* = AVANCÉ, ÉE. part. ‖ *Affaire avancée*, Qui approche de son terme, de sa conclusion. *L'affaire est trop avancée, on ne peut plus reculer.* — *Civilisation avancée, science avancée*, Qui a fait beaucoup de progrès. ‖ *Être av. dans un travail*, Approcher de sa fin. *Il n'a pas terminé sa gravure, mais il est fort av.* — On dit dans le même sens, qu'*Un travail est av.* — Ironiq. et fam., on dit, *Le voilà bien av. !* en parlant De quelqu'un qui a pris une peine inutile, ou qui s'est conduit de manière à compromettre ses intérêts. ‖ *Être av. en âge, dans un âge av.*, Être vieux. *Il est mort dans un âge fort av.* — *La nuit, l'année est avancée; le jour est av.*, Touche à sa fin. — *L'heure est avancée*, Il se fait tard. — *La saison est bien avancée*, s'emploie soit Pour exprimer qu'on est déjà bien avant dans la saison, soit Pour marquer que les fruits, les fleurs, les blés poussent avant le temps ordinaire. On dit de même, que *Les arbres, les fruits, les fleurs*, etc., *sont fort avancés.* ‖ Dans un sens anal., *Un jeune homme av.*, signifie Un jeune homme précoce. — *Un esprit av.*, se dit dans le même sens, — *et quelquefois D'un homme dont les opinions diffèrent de l'opinion dominante. ‖ *Viande avancée*, Qui commence à s'altérer. ‖ T. Art milit. *Ouvrage av.*, Ouvrage de fortification qui est indépendant du corps de la place, et qui sert à la couvrir. — *Corps de garde av.*, qui se trouve à une certaine distance de la place. *Sentinelle* ou *Garde avancée*, Qui est fort avant vers l'ennemi.

Conjug. — *J'avance, nous avançons; J'avançais, nous avancions; J'avançai, nous avançâmes; J'ai avancé; J'eus avancé; J'avais avancé; J'avancerai; J'aurai avancé; J'avancerais; J'aurais* ou *J'eusse avancé; Avance; avançons; Que j'avance, que nous avancions; Que j'avançasse, que nous avançassions; Que j'aie avancé; Que j'eusse avancé; Avançant.* — On voit que, dans ce v., le *c* doit se prononcer comme *s;* c'est donc pour lui conserver cette prononciation que l'on met une cédille au *c*, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*.

AVANIE. s. f. (ar. *haouan*). Dans le Levant, on donnait ce nom à Toutes les vexations, insultes, extorsions d'argent que les Mahométans, sous le moindre prétexte, faisaient supporter aux étrangers et aux chrétiens. ‖ Se dit fam., D'un traitement humiliant, d'un affront que reçoit une personne en présence de plusieurs autres. *Il a essuyé une sanglante av.* = Syn. Voy. AFFRONT.

AVANT. prép. (lat. *ab*, de; *ante*, avant; en avant de). Sert à marquer Une priorité de temps. *Av. la fin de l'année. Av. la naissance de J.-C.* ou *Av. Jésus-Christ. Je suis parti av. jour, av. le jour. Elle est accouchée av. terme. Je partirai av. un mois. Il est arrivé un instant av. vous. Les hommes d'av. le déluge.* — Dans cette acception, et sous cette dernière forme, *Avant* s'emploie souvent avec ellipse du régime. *Le jour d'av., La nuit d'av., L'année d'av.*; Le jour qui a précédé celui dont il vient d'être question, etc. — Dans quelques formules de Pratique, *Av.* précède immédiatement un verbe à l'infinitif. *Av. dire droit ; Av. faire droit*, Avant de juger définitivement. ‖ Marque Priorité d'ordre et de situation. *Nous devons servir Dieu et l'aimer av. toutes choses. La maison où il loge est av. l'église. Il faudrait mettre ce chapitre av. l'autre.* ‖ *Av. tout*, D'abord, principalement. *Av. tout il faut prendre nos précautions. Je désire av. tout que cette nouvelle ne s'ébruite pas.* Dans le même sens, on dit quelquefois, *Av. toutes choses. Posons av. toutes choses cette vérité incontestable.* ‖ Comme prép., *Av.* est souvent uni d'une manière inséparable à certains mots pour indiquer une chose qui en précède une autre : tels sont *Avant-bras, Avant-propos, Avant-dernier*, etc. Voy. ces mots. = AVANT DE, AVANT QUE DE. loc. prépos. Ces deux locutions marquent Priorité de temps, et s'emploient avec l'infinitif. *Av. de partir* ou *Av. que de partir. Av. donc que d'écrire, apprenez à penser. Av. de louer ce livre, lisez-le.* = AVANT QUE. loc. conj. qui exprime Une priorité de temps. *Viens me voir av. que je parte. J'irai en Italie av. qu'il soit un an.*

Syn. — *Avant, Devant.* — En général, *Av.* exprime une priorité de temps, et *Devant* une priorité de position. Ainsi l'on dit : « L'homme fut créé *av.* la femme; On vous a nommé *av.* moi ; Le capitaine marchait *devant* sa compagnie; Un inconnu se plaça *devant* nous. » — Dans certains cas, néanmoins, *av.* et *devant* semblent synonymes; c'est lorsque la première de ces prépositions s'emploie pour indiquer, comme *devant*, une priorité d'ordre. Mais là encore, il existe une légère différence. Dans ces phrases, par ex. : « L'article se place toujours *av.* le substantif; Il faut mettre un article *devant* ce substantif, » *Av.* marque simplement une priorité d'ordre, et *devant* une priorité de place, laquelle est déterminée d'une manière précise.

Obs. gram. — Les locutions *Avant de* et *Avant que de* sont, comme nous l'avons vu, employées toutes deux avec le verbe à l'infinitif. Néanmoins, la première est aujourd'hui plus usitée que la seconde; on la trouve plus rapide. Les grands écrivains du siècle de Louis XIV donnaient, au contraire, la préférence à la seconde, qui rappelle davantage le mot latin *antequàm*. Les poëtes les plus célèbres de cette époque, Corneille, Racine, Molière, etc., se sont même servis de la loc. *av. que*, suivie d'un infinitif. Ainsi Racine a écrit : « Mais avant que partir je me ferai justice. » — A cette heure, *Av. que* s'emploie seulement comme locut. conjonct., et veut toujours le subjonctif. — Nous ferons observer encore que l'on ne doit pas employer indifféremment *Av. que* avec le subj., et *Av. que de* ou *Av. de* avec l'infin. Cette dernière loc. s'emploie lorsque l'action exprimée par le verbe à l'infin. se rapporte au sujet de la proposition; dans le cas contraire, il faut se servir de *Av. que* avec le verbe au subj. *Je lui ai fait visite av. mon départ*, ou *av. de partir*, ou *av. que de partir. Je l'ai payé av. son départ* ou *av. qu'il partît.*

AVANT. adv. de lieu. Ne s'emploie ordin. que précédé des mots, *Si*, *Bien*, *Trop*, *Plus*, *Assez*, *Fort. Bien av. Trop av. Assez av.* || Il sert à marquer Mouvement, progrès. *N'allez pas trop av. dans le bois. La balle pénétra fort av. dans sa poitrine.* || Par anal., se dit aussi en parlant Du temps. *Bien av. dans les siècles passés. Bien av. dans l'hiver. Nous veillâmes fort av. dans la nuit.* || Fig., *Pénétrer fort av. dans les sciences. Graver une chose bien av. dans sa mémoire. Vous poussez les affaires trop av. Être bien av. dans les bonnes grâces, dans l'esprit de quelqu'un.* = EN AVANT. Loc. adv. qui indique Direction, position du côté qui est en face de soi. *Pousser en av. Aller en av. Se porter en av. Faire un pas en av. Se pencher en av. Votre chapeau est trop en av.* — T. de Commandement mil. *En av., marche!* ou simplement *En av.!* || T. Man. *Ce cheval est beau de la main en av.*, Il est beau du devant. || Fig. et fam., *Aller en av.*, Continuer de faire une chose, malgré les obstacles. — *Cette affaire ne va ni en av. ni en arrière*, Est toujours dans le même état. || Fig., *Mettre en av.*, Émettre, soutenir une proposition. *Vous avez mis en av. un principe qui paraît dangereux. Avez-vous la preuve du fait que vous mettez en av.?* || *En avant*, signif. quelquefois Devant et à une certaine distance. *Il était au pied du trône et deux pas en av.* || *En avant* se dit, par anal., en parlant Du temps. *De ce jour-là en av. De là en av.* Vx et peu us. = EN AVANT DE. Loc. prépositive. Devant et à une certaine distance. *Il était à dix pas en av. de nous.* — Fig., *L'homme de génie est toujours en av. de son siècle.*

AVANT. s. m. La moitié du vaisseau qui s'étend depuis le grand mât jusqu'à la proue. || * *Un navire est sur l'av.* ou *sur le nez*, Lorsque son avant plonge trop profondément dans l'eau. || * *La lame vient de l'av.*, Lorsqu'elle vient frapper l'av. du navire. || *Un bâtiment va de l'av.*, Lorsqu'il marche bien et fait de la route. — Fig., *Aller de l'av.*, S'engager promptement dans une affaire sans trop en considérer les difficultés.

AVANTAGE. s. m. (R. lat. *avantagium*). Se dit De toutes les choses dont un homme peut tirer parti pour son utilité, son profit, ses succès ou son élévation. *Grand av. Médiocre av. Av. considérable. On lui a fait tous les avantages possibles. Les avantages de la figure, de la jeunesse, de la naissance, de la fortune, de l'esprit, du pouvoir. L'ennemi avait l'av. du terrain et du nombre. Nos vaisseaux avaient l'av. du vent. Tirer av. de tout. Profiter de ses avantages. Prendre, conserver, ménager ses avantages. Abuser de ses avantages. Il explique, il tourne tout à son av. Il contait la chose à son av. Parler à l'av. de quelqu'un.* || *Être habillé, coiffé à son av.*, D'une manière qui fasse ressortir les qualités physiques de la personne. || Dans un grand nombre de phrases, *Av.* a le sens de Succès, mais en impliquant une idée de lutte. *Dans tous les combats il a eu l'av. Nos troupes remportèrent de grands avantages. Se battre avec av. La querelle s'est terminée à son av.* || *Prendre quelqu'un à son av.*, C'est l'attaquer quand on est dans les circonstances les plus favorables pour soi et les plus défavorables pour lui. || T. Mar. *Avoir l'av. du vent, Prendre l'av. du vent*, se dit D'un vaisseau qui, relativement à un autre navire, a pris le dessus du vent, c'est-à-dire reçoit le vent le premier. || T. Man. *Prendre de l'av. pour monter à cheval*, Monter sur quelque chose pour mettre plus aisément le pied à l'étrier. || T. Jeu. Se dit de Toute concession que fait un joueur à un adversaire plus faible, afin d'égaliser les chances. — Au Jeu de paume, Lorsque deux joueurs ont 30 tous les deux, au lieu de dire de celui qui gagne les 15 suivants qu'il a 45, on dit qu'*Il a l'av.* || T. Droit. Libéralité, don, traitement favorable qu'on fait à quelqu'un, en lui donnant plus qu'il ne pouvait exiger ou attendre. Se dit surtout de La portion de biens qu'un père donne à un des enfants, au delà de la part que la loi attribue. *Av. direct, indirect, prohibé. Il a fait de grands avantages à sa femme, à son fils aîné.* Voy. DONATION et TESTAMENT.

Syn. — *Utilité*, *Profit*. — *Utilité* a plus de rapport à l'usage qu'on peut faire d'une chose pour ses besoins; *profit*, au gain, au bénéfice qu'elle procure; *avantage*, à la supériorité qu'elle nous donne sur les autres, à la satisfaction d'amour-propre que nous en retirons.

AVANTAGER. v. a. Faire à quelqu'un un avantage, donner des avantages. *Il a été avantagé par la nature des dons les plus précieux. Son père l'a avantagé par son testament. Anciennement la loi avantageait les aînés.* = S'AVANTAGER. v. pron. Se faire réciproquement des avantages. *Ces deux époux se sont avantagés.* = AVANTAGÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. MANGER.

AVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière avantageuse. *Se placer av. Il parle de lui-même trop av.*

AVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui présente, qui procure des avantages, ou qui est susceptible d'en procurer. *Commerce av. Traité av. Poste av. Proposition avantageuse. Conjonctures avantageuses. Sa fille a trouvé un parti av. Il est av. à l'État* ou *pour l'État que... On m'a parlé de vous d'une manière avantageuse.* — *Coiffure, parure avantageuse*, Qui sied très-bien. *Taille avantageuse*, Taille élevée avec un port noble. || Vain, présomptueux, qui se prévaut de tout. *Prendre un ton, un air av. Il est av. en paroles. C'est un homme av. à qui il ne faut pas faire la plus légère concession.*

AVANT-BEC. s. m. T. Archit. Voy. PONT.

AVANT-BRAS. s. m. Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet. *Il s'est cassé l'av.-bras.*

AVANT-CORPS. s. m. T. Archit. On nomme ainsi tout Corps de maçonnerie qui est en saillie sur la face d'un bâtiment, et l'on désigne par le nom d'*Arrière-corps* les Parties situées en arrière par rapport à un Avant-corps.

AVANT-COUR. s. f. T. Archit. On donne ce nom à une Espèce de cour par laquelle on passe pour entrer dans les autres cours d'un grand édifice, et l'on donne celui d'*Arrière-cour* à une Petite cour qui, dans un corps de bâtiment, sert à dégager et à éclairer les appartements. *Des av.-cours.*

AVANT-COUREUR. s. m. Celui qui court devant quelqu'un pour l'annoncer. || Fig., se dit de Tout ce qui annonce ou présage quelque chose qui arrivera bientôt après. *Le frisson est l'av.-c. de la fièvre. Les murmures du peuple sont les av.-coureurs des révolutions.* — * S'emploie adj. *Les signes av.-coureurs.*

AVANT-COURRIÈRE. s. f. Celle qui précède, qui devance. N'est guère d'usage qu'en poésie, en parlant De l'aurore. *L'av.-c. du jour, du soleil.*

AVANT-DERNIER, IÈRE. adj. Qui est avant le dernier. *L'av.-d. chapitre de ce volume. L'av.-d. préfet.* || S'emploie subst. *Il est l'av.-d. de ses enfants. Elle est l'av.-dernière.*

AVANT-GARDE. s. f. La partie d'une armée de terre ou de mer qui marche la première. *Les deux av.-gardes se rencontrèrent.* || * Fig., *Il étoit à l'av.-g. du parti philosophique.* = Voy. ARMÉE.

AVANT-GOÛT. s. m. Premier essai que l'on fait, première idée que l'on se forme d'une chose. *Le bien-être dont vous jouissez déjà n'est qu'un av.-g. des fruits de la paix. Ce n'est que l'av.-g. des plaisirs qui vous attendent. Des av.-goûts.*

AVANT-HIER. [On pron. *Avan-thier.*] adv. de temps. Se dit Du jour qui précède la veille.

AVANT-MAIN. s. m. T. Jeu de paume. Se dit D'un coup poussé du devant de la raquette ou du battoir. *Un coup d'av.-main.* || T. Man. La partie antérieure du cheval, par opposition au corps et à l'*Arrière-main* qui désigne la Partie postérieure de l'animal.

* **AVANT-MUR.** s. m. T. Blas. Se dit D'un pan de muraille joint à une tour.

AVANT-PÊCHE. s. f. T. Hortic. Voy. PÊCHER.

AVANT-PORT. s. m. T. Mar. Voy. PORT.

AVANT-POSTE. s. m. Poste avancé, le plus près de l'ennemi. *Le av.-postes communiquent entre eux par une ligne de vedettes.*

* **AVANT-PROJET.** s. m. Appréciation sommaire des frais que doit coûter et des produits que peut rendre une entreprise; Esquisse rapide que l'on trace d'une œuvre d'art, pour la soumettre à qui de droit. *Si mon av.-projet est agréé, je dresserai un projet détaillé.*

AVANT-PROPOS. s. m. Espèce de préface; Discours qui sert d'introduction à un ouvrage, et en fait souvent connaître le but et le plan. || Dans la conversation, Ce que l'on dit avant de venir au fait qu'on se propose de raconter. *Il a fait un av.-pro. bien inutile. Laissez-là tous ces av.-propos.*

Syn. — *Préface, Introduction.* — L'*Avant-propos*, la *Préface* et l'*Introduction* ont cela de commun qu'ils se placent à la tête d'un livre. Les termes d'*Av.-propos* et de *Préface* ont au fond la même signification, et tous deux désignent un discours adressé par l'auteur au lecteur, pour prévenir favorablement celui-ci en faveur du livre, ou pour lui exposer le plan et le but de l'ouvrage. Cependant aujourd'hui le mot *Av.-propos* est souvent employé tout à fait hors de propos, comme lorsqu'il sert de titre à un préambule qui n'a aucun rapport avec le contenu du livre. L'*Introduction* est plus qu'une *Préface;* elle est indispensable à la complète intelligence de l'ouvrage; elle en fait partie intégrante. C'est ainsi que l'auteur qui veut écrire l'histoire d'une époque, expose sommairement, dans une *introduction*, les faits principaux qui ont précédé cette époque, et dont la connaissance est nécessaire pour que le lecteur puisse comprendre sans difficulté le récit des événements subséquents.

AVANT-QUART. s. m. Le coup que certaines horloges sonnent un instant avant l'heure, la demie, ou le quart. Ce coup sert à avertir que l'heure va sonner.

AVANT-SCÈNE. s. f. Dans nos théâtres, c'est La partie de la scène comprise entre le rideau et la rampe. — On nomme *Loges d'av.-sc.* Les loges qui sont placées sur les côtés de l'avant-scène, Voy. THÉÂTRE. || Fig., se dit Des faits que l'on suppose s'être accomplis avant l'instant où commence la pièce. *L'exposition de cette pièce indique parfaitement la série des événements qui constituent l'av.-sc.*

AVANT-TOIT. s. m. Portion d'un toit qui fait saillie sur l'alignement des murs d'un bâtiment.

AVANT-TRAIN. s. m. T. Charronnage. Le train qui comprend les deux roues de devant et le timon d'un chariot, d'une voiture, d'une pièce de campagne. || T. Man. Se dit Des jambes de devant et du poitrail d'un cheval, par oppos. à *Arrière-train*, qui désigne la Croupe et les membres postérieurs de l'animal.

AVANT-VEILLE. s. f. Le jour qui précède immédiatement la veille.

AVARE. adj. 2 g. (lat. *avarus*). Qui a la passion de l'argent, qui l'accumule sans intention d'en faire usage. *Homme, femme av. Caractère, humeur av. Ces deux époux sont aussi avares l'un que l'autre.* || Fig., Qui est ménager, qui ne prodigue pas une chose. Se prend souvent en bonne part. *Être av. de son temps. Ce général est av. du sang de ses soldats. Être av. de louanges, de compliments, de visites. Le ciel lui a été av. de ses dons. Le travail de l'homme force la terre la plus av. à devenir fertile.* = AVARE est aussi subst. 2 g. *Un av. est toujours misérable; il ne manque pas moins de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas. Je n'ai jamais rencontré un pareil av.*

Syn. — *Avaricieux.* — Ces deux termes expriment la même idée; mais *avaricieux* s'applique plutôt à l'homme qui, dans certaines circonstances particulières, se montre d'une parcimonie sordide, et *avare* à celui qui, dans toutes les actions de sa vie, laisse percer la honteuse passion qui le domine. En outre, *avare* se prend quelquefois en bonne part, dans le sens figuré, tandis qu'*avaricieux* s'emploie toujours en mauvaise part et dans son sens littéral. = *Intéressé.* — L'*Avare* et l'*Avaricieux* se font toujours remarquer par leur âpreté au gain. L'homme *intéressé* a bien le même défaut; mais, ainsi que l'indique le radical de ce terme, l'intérêt personnel est la loi suprême de sa conduite. En conséquence, s'il aime le plaisir, la dépense, l'homme *intéressé* peut en même temps se montrer prodigue; son âpreté pour le gain ne fera alors que s'accroître.

AVARICE. s. f. Amour désordonné de l'or, des richesses. *Av. insatiable, sordide. Il se refuse tout par av.*

Syn. — *Lésinerie*, *Parcimonie.* — L'*avarice* indique la passion d'accumuler, elle est toujours un vice odieux. Les termes de *lésinerie* et de *parcimonie* se rapportent à l'épargne et à l'économie, qui est en elle-même une qualité louable. La *parcimonie* résulte de l'exagération de l'économie; c'est l'épargne minutieuse, même dans les cas où il faut savoir dépenser. La *lésinerie* est plus que cela : c'est l'épargne sordide et ridicule, telle que la pratique l'avare. En effet, elle accompagne constamment l'*avarice*.

AVARICIEUX, EUSE. s. a. Celui ou celle dont les actions dénotent l'avarice, celui ou celle qui lésine. *Homme av. Femme avaricieuse.* — On dit aussi, *Humeur avaricieuse.* || S'emploie subst. *C'est un av., une avaricieuse.* Fam. = Syn. Voy. AVARE.

AVARIE. s. f. T. Mar. et Com. Dommage arrivé à un bâtiment ou aux marchandises dont il est chargé. — Ce terme est également usité dans la navigation intérieure, et se dit même en parlant Des marchandises dont le transport a lieu par terre.

Enc. — On distingue l'*Av. ordinaire* et l'*Av. maritime.* — La première est toute détérioration survenue à la marchandise depuis sa sortie des mains du vendeur jusqu'à sa destination. Si elle éprouve un dommage ou si elle se perd, la responsabilité échoit à celui qui a causé l'accident ou qui ne l'a pas prévenu; ainsi l'a établi le Code de Commerce : « Le commissionnaire qui se charge d'un transport par terre ou par eau, est garant des avaries ou pertes de marchandises et effets, s'il n'y a stipulation contraire dans la lettre de voiture, ou force majeure (Art. 98). Il est garant des faits du commissionnaire intermédiaire auquel il adresse les marchandises (A. 99). — La marchandise sortie du magasin du vendeur ou de l'expéditeur, voyage, s'il n'y a convention contraire, aux risques et périls de celui à qui elle appartient, sauf son recours contre le commissionnaire et le voiturier chargé du transport (A. 100). — Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de force majeure. Il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure (A. 103). » — L'action en indemnité pour av. est éteinte par la réception de la marchandise et le payement de la lettre de voiture. Dans le cas où il juge devoir refuser réception des objets transportés, le destinataire adresse aussitôt une requête au président du tribunal de Commerce, ou, à son défaut, au président du Tribunal civil, ou même au juge de paix. Le président ou le juge de paix, par ordonnance mise au pied de la requête, nomme un ou plusieurs experts chargés de vérifier et de constater les avaries. La contestation est ensuite vidée soit par voie de transaction, soit par la voie judiciaire. Les dispositions ci-dessus mentionnées sont communes aux maîtres de bateaux, aux entrepreneurs de diligences et voitures publiques, ainsi qu'aux administrations de chemins de fer. Au reste, toutes actions contre le commissionnaire, le voiturier, etc., à raison de la perte ou de l'av. des marchandises, sont prescrites après six mois, pour les expéditions faites dans l'intérieur de la France, et après un an pour celles faites à l'étranger; le tout à compter, pour le cas de perte, du jour où le transport des marchandises aurait dû être effectué, et pour les cas d'avarie, du jour où la remise des marchandises aura été faite.

Le Code de Com. (Art. 397) définit l'*Av. maritime :* « Toute dépense extraordinaire, faite pour le navire et les marchandises, conjointement ou séparément ; tout dommage qui arrive au navire et aux marchandises, depuis leur chargement et départ jusqu'à leur retour et déchargement. » — Les avaries sont de deux classes, *Avaries grosses* ou *communes*, et *Avaries simples* ou *particulières*. — Les premières sont, en général, les dommages soufferts volontairement et les dépenses faites d'après délibérations motivées, pour le bien et le salut communs du navire et des marchandises, depuis leur chargement et départ jusqu'à leur retour et déchargement. Parmi les avaries communes, nous citerons : les cables ou mâts rompus ou coupés, les choses jetées à la mer, les ancres et autres effets abandonnés pour le salut commun, les frais faits pour remettre à flot le navire échoué, dans l'intention d'éviter la perte totale ou la prise, etc. Ces avaries étant faites pour la sûreté et le bien communs de tous, il était juste que chacun y contribuât en proportion de son intérêt ; en conséquence, elles doivent être supportées (C. de Com. 401) par les marchandises et par la moitié du navire et du fret, au marc le franc de la valeur. Les lamanages, tonnages, pilotages, les droits de congés, visites, tonnes, balises, ancrages et autres droits de navigation, ne sont point des avaries ; ils sont de simples frais à la charge du navire (C. de Com. 406). — Les *avaries particulières* sont les dépenses faites et le dommage souffert pour le navire seul, ou pour les marchandises seules. Telles sont : la perte des câbles, ancres, voiles, mâts, causée par tempête ou autre accident de mer ; la nourriture et le loyer des matelots pendant la quarantaine ; le dommage arrivé aux marchandises par leur vice propre, par tempête, prise, naufrage ou échouement ; les frais faits pour les sauver, etc. Toutes ces avaries sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage ou occasionné la dépense. Néanmoins, lorsqu'une av. particulière a été causée par la faute ou négligence du capitaine ou de l'équipage, le propriétaire des marchandises a son recours contre le capitaine, le navire et le fret (C. de Com. 405). Les avaries provenant du contact des marchandises avec l'eau de mer résultant le plus souvent de la faute du capitaine, l'usage est général, dans les ports français, de stipuler que la marchandise ne sera reçue au débarquement que *sèche et bien conditionnée*, ce qui met à la charge de l'armateur ou du capitaine ce genre d'av., motif puissant pour que celui-ci prenne toutes les précautions convenables. En cas d'*abordage* de navires, si l'événement a été purement fortuit, le dommage est supporté, sans répétition, par celui des navires qui l'a éprouvé. Si l'abordage a eu lieu par la faute de l'un des capitaines, le dommage est payé par celui qui l'a causé. S'il y a doute dans les causes de l'abordage, le dommage est réparé à frais communs, et par égale portion, par les navires qui l'ont fait et souffert. Dans ces deux derniers cas, l'estimation du dommage est faite par experts (C. de Com. 407).

Une demande pour avaries n'est pas recevable, si l'av. commune n'excède pas 1 pour 100 de la valeur cumulée du navire et des marchandises, et si l'av. particulière n'excède pas aussi 1 pour 100 de la valeur de la chose endommagée (A. 408). Le propriétaire de la marchandise avariée doit protester et signifier sa protestation dans les vingt-quatre heures, et assigner dans le mois de la protestation. De son côté, le capitaine qui livrerait les marchandises et recevrait son fret, s'interdirait tout droit d'action d'av. contre les affréteurs (A. 435, 436). Ces actions se prescrivent par un laps de cinq ans. — L'assureur est ordinairement tenu des avaries jusqu'à concurrence de la somme assurée ; toutefois la clause *franc d'avaries* l'affranchit de toutes avaries, soit communes, soit particulières, excepté dans les cas qui donnent ouverture au *délaissement;* alors les assurés ont l'option entre le délaissement et l'exercice d'action d'av. (A. 409). En outre, le Code de Commerce (A. 330) dispose que les prêteurs à la grosse contribuent, à la décharge des emprunteurs, aux avaries communes. Les avaries simples sont aussi à la charge des prêteurs, s'il n'y a convention contraire. — Les parties peuvent du reste déroger, par des conventions particulières, aux règles tracées par la loi.

* **AVARIER** (s'). v. pron. Se détériorer, s'altérer, éprouver quelque avarie. Ne se dit guère qu'en parlant Des marchandises. *Ce café s'est avarié. Ces blés s'avarieront.* = Avarié, ée. part.

AVARIÉ, ÉE. adj. Qui a éprouvé quelque avarie. *Le vaisseau est fort av. Marchandises avariées. Voilà du café av.*

A VAU-L'EAU. loc. adv. Voy. Aval.

AVÉ, ou **AVÉ MARIA.** s. m. La salutation angélique, la prière que l'on adresse à la sainte Vierge. — *Récitez cinq Pater et cinq Avé.* — Fam., *Je reviendrai dans un a.*, Dans aussi peu de temps qu'il en faut pour réciter un Avé. ‖ On appelle aussi *Avé Maria* les plus petits grains du chapelet et du rosaire. ‖ On donne encore ce nom à L'endroit du sermon où le prédicateur, ayant fini son exorde, implore le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge.

Enc. — Cette prière a été ainsi nommée parce qu'elle commence en effet par les mots latins *Ave Maria*, qui signifient, *Je vous salue, Marie.* L'Avé Maria se compose : 1° Des paroles de l'ange Gabriel à la Vierge, lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation (Luc, I, 28) ; 2° de celles que sainte Élisabeth adressa à la Vierge lorsqu'elle fut honorée de sa visite (Luc, I, 42) ; 3° de la prière que l'Église adresse à la Mère de Dieu pour implorer son intercession auprès de son fils.

AVEC. prép. (lat. *ubi*, où). Prise dans son acception la plus générale, cette prép. marque Un Rapport de connexité, soit entre des personnes, soit entre des choses, soit entre des personnes et des choses. ‖ 1° Ce rapport de connexité peut indiquer Union, concours, ou simple relation de société, entre les personnes. *Il s'est marié av. ma sœur. Il s'est allié av. une roturière. Je me concerterai av. vous. Il est très-bien av. mon frère. Il faut bien vivre av. tout le monde. Av. ces gens-là, il faut toujours être en discussion.* — Fam., *Av. lui, il n'y a jamais rien de bien fait*, Quand on a affaire à lui, ou Si l'on s'en rapporte à lui, etc. ‖ 2° Il marque aussi Ensemble, simultanéité, soit entre les personnes, soit entre les choses. *J'ai fait mon voyage av. lui. Il est parti av. dix mille hommes. Il s'est battu av. Paul. La France était en guerre av. l'Autriche. Je crois av. vous que.. Je dis av. le poëte.* — *Mettez tous ces papiers les uns av. les autres. Mettre le bon av. le mauvais. Il a une maladie du foie av. une hydropisie. Ce mot s'emploie quelquefois av. tel autre. La douleur s'efface av. le temps. Nos goûts changent av. les années.* — Par ext., on dit : *Le bonhomme, av. sa face enluminée, nous faisait l'éloge de la tempérance. Que nous veut-il av. son air sévère? Où est-elle allée av. sa belle robe? Je suis étonné qu'av. sa méfiance il se laisse si souvent duper. Av. tous les égards que je lui devais, je lui ai cependant fait mes plaintes.* — Fam., *Avec* s'emploie quelquefois absol., par ellipse du régime. *Il a pris mon manteau, et s'en est allé av.* ‖ 3° Il désigne également L'instrument, la matière qu'on emploie pour faire une chose. *Frapper av. un marteau. Tuer av. une épée. Écrire av. une plume, av. un crayon. Attacher av. une corde. Il ne marche qu'av. un bâton. Il a été guéri av. le quinquina. Av. de l'argent, je réussirai. Carreler av. de la brique. Couvrir une maison av. du chaume. Bâtir av. du bois. Ces pilules sont faites av. du calomel et du gayac. Ce papier a été fabriqué av. du coton.* ‖ 4° Il exprime en outre Le moyen, la manière dont on fait quelque chose. *Av. de la persistance on fait bien des choses. On ne réussit pas toujours av. l'intrigue. Nous en viendrons à bout av. le temps. Ce chirurgien opère av. dextérité. Il écrit av. facilité. Il travaille av. peine. Il pense av. justesse. Il est fatigant av. ses proverbes.* ‖ 5° Il exprime encore La disposition morale des personnes, lorsqu'elles font quelque chose. *Se conduire av. prudence. Il s'est battu avec courage. Il ne parle de son fils qu'av. douleur. Il a reçu votre présent av. joie. Il ne parle jamais qu'av. colère.* = d'Avec. Lorsque la prép. *De* précède la prép. *Avec*, la première a pour effet de détruire le rapport de connexité qui est indiqué par la seconde : par conséquent, la loc. prépos. *d'avec* marque La distinction, la séparation entre deux personnes ou entre deux choses. *Distinguer l'ami d'av. le flatteur, la fausse monnaie d'av. la bonne. Séparer l'or d'av. l'argent.*

Obs. gram. — L'étymologie de la prépos. *Avec* est fort incertaine. Néanmoins, nous pensons, avec F. Génin, qu'elle dérive de la prép. latine *ubi*, où. Dans les monuments les plus anciens de la langue, dit-il, on trouve successivement *o, od, oue* ou *ove, ouec* ou *ovec*, ayant la signification de *avec*. Du reste, ainsi que le fait remarquer le même auteur, *avec* se ramène très-bien au sens de *ubi :* Je suis *avec* toi, *ubi* tu. Je combattrai *avec* lui, pugnabo *ubi* ille.

Dans un certain nombre de cas, les prépositions *A* et *Avec* se trouvent, pour ainsi dire, en concurrence, l'une et l'autre pouvant également s'employer. Ainsi, on dit *Allier à* et *Allier avec, Comparer à* et *Comparer avec, Unir à* et *Unir avec.* Cependant il y a un choix à faire entre les deux prépositions. La première doit être préférée, lorsque le rapport entre les deux termes est assez clairement exprimé par la phrase elle-même, pour qu'il soit superflu de recourir à l'emploi d'une prép. qui marque spécialement connexité. Ainsi l'on dit simplement : *Sa famille est alliée à la mienne ; Quand je compare mon sort à celui de tant d'autres, je cesse de me plaindre ; Il unit la modestie au savoir ; Son fusil est chargé à balle*, etc. Mais si le rapport d'union dont on veut exprimer l'existence, présente quelque chose d'extraordinaire, d'insolite, de singulier, on se sert de la prép. *avec. Il s'est allié avec une famille déconsidérée. Oserez-vous vous comparer avec un savant de cet ordre? Le despotisme s'unit très-bien avec la démagogie. Son fusil est chargé avec des lingots.* — Lorsque le sujet d'une proposition s'accompagne d'un autre substantif joint à lui par la prép. *avec*, le verbe se met au sing. *Mon frère, avec son ami, est allé au bois de Boulogne.* Au XVII° siècle, le pluriel paraît avoir été employé dans les phrases de ce genre. C'est ainsi que La Fontaine a écrit : « *Le singe avec le léopard gagnaient de l'argent à la foire.* »

AVECQUE ou **AVECQUES.** prép. S'employait autrefois pour *Avec.* Cette forme n'est plus usitée que dans le style marotique.

AVEINDRE. v. a (lat. *a*, de ; *venire*, venir). Tirer une chose hors du lieu où elle était placée. *Aveignez-moi une serviette de l'armoire.* Vx et fam. = Aveint, einte. part. = Conjug. Voy. Peindre.

AVEINE. s. f. Anciennement on écrivait et on prononçait ainsi le mot *Avoine.*

AVELANÈDE. s. f. T. Bot. Voy. Chêne.

AVELINE. s. f. (lat. *avellana*). T. Bot. Fruit de l'*Avelinier.*

AVELINIER. s. m. Bot. V. Noisetier et Corylacées.

* **AVÉNACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Graminées.

AVÉNAGE. s. m. (lat. *avena*, avoine). Redevance qui se paie en avoine. Vx.

AVENANT, ANTE. adj. Qui a bon air, bonne grâce. *Un homme av. Une femme très-avenante.* — En parlant de la grâce, des manières, *Air av. Manières avenantes.* — On dit encore, *Homme mal av. Manières peu avenantes.* = A l'Avenant. loc. adv. A proportion, de même, pareillement. *Il fait grande dépense en habits, en chevaux et en toutes choses à l'av.* ‖ Est quelquefois suivi de la prépos. *de. Le dessert fut à l'av. du dîner.*

AVÉNEMENT. s. m. (R. *avenir*). Venue, arrivée. Ne se dit guère que de L'élévation à une dignité suprême. *L'av. de ce prince au trône, à la couronne, à l'empire, a fait naître de grandes espérances. Le jour de son av. Joyeux av. A son av. au pontificat, le pape ordonna que.....* ‖ T. Théol. La venue du Messie. *Le premier av. s'est accompli lorsque le fils de Dieu s'est incarné. Le second av. aura lieu lorsque J.-C. descendra visiblement du ciel dans sa gloire et dans sa majesté pour juger tous les hommes.*

* **AVENIÈRE.** s. f. Champ semé d'avoine.

AVENIR ou **ADVENIR.** v. n. (lat. *ad*, vers ; *venire*, venir). Arriver par accident. N'est usité qu'au prés. de l'infinitif et à la troisième personne des temps des autres modes. *Il avint* ou *advint que.. S'il advenait* ou *avenait que.. Il en adviendra* ou *aviendra ce qu'il pourra. Quoi qu'il en puisse avenir* ou *advenir. S'il vous avient de retomber en faute.* = Avenant, ante, ou Advenant, ante. part. prés. Ne s'emploie que dans les contrats et autres actes publics, pour signifier S'il arrive que.. *Avenant le désir du donateur. Le cas advenant que...* = Avenu, ue ou Advenu, ue. part. *Acte nul et non av. Il faut regarder cela comme chose non avenue.*

AVENIR. s. m. (R. *à*, *venir*). Le temps futur ; ce qui doit arriver. *Dieu voit le présent et l'av. L'av. en décidera. Lire dans l'av. Prédire l'av. Songer à l'av. Craindre pour l'av. Un fâcheux av. Un brillant av.* ‖ Fig., se dit de La position future, de l'état de fortune que l'on peu tespérer. *Assurer, compromettre l'av. de* *ses enfants. Se faire un av. N'avoir plus d'av.* — Par anal., on dit, *Jeune homme d'av., plein d'av.*, Qui annonce des dispositions heureuses, qui donne de grandes espérances. ‖ Dans le style élevé et en poésie, *Av.* se prend quelquefois dans le sens de Postérité. *Que dira l'av.? L'av. vous contemple.* ‖ T. Procéd. Acte d'avoué à avoué; Sommation par laquelle l'avoué d'une partie avertit l'avoué de la partie adverse de comparaître à l'audience au jour déterminé par l'acte. *Faire signifier un av.* = A l'Avenir. loc. adv. Désormais, *Ne faites plus cela à l'av.*

AVENT. s. m. (lat. *adventus*, venue). Le temps destiné par l'Église catholique pour se préparer à la fête de Noël. *Le troisième dimanche de l'av.* — On dit au plur. *Les avents de Noël. C'est aux avents qu'on a coutume de planter.* ‖ *Prêcher l'av.*, Prêcher la station de l'av. — *Jeûner l'av.*, Jeûner pendant l'av. ‖ * Se dit aussi de La collection des sermons qu'un prédicateur a prononcés pendant l'av. *L'av. de Massillon.*

Enc. — L'*Av.* est le temps consacré par l'Église pour se préparer à célébrer dignement la fête de l'*avènement* du Messie, c'est-à-dire la Noël qui est fixée au 25 décembre. L'institution de l'Av. remonte aux premiers temps de l'Église. Les fidèles se préparaient à la célébration de la naissance de J.-C. en jeûnant trois fois par semaine. Le rit ambrosien fixe à six semaines la durée de l'av. Le sacramentaire de saint Grégoire lui donne cinq semaines seulement. Le concile de Mâcon, tenu en 581, règle les formes du jeûne de l'av. ; mais cette pratique existait déjà dans l'Église de France. On attribue son introduction à saint Rupert, évêque de Tours. D'après un capitulaire de Charlemagne, il est certain que la durée de l'av. était alors de quarante jours. Comme il commençait à la fête de saint Martin et que l'usage s'était établi de jeûner tous les jours de l'av., on le désigna vulgairement sous le nom de *Carême de la saint Martin.* — Les Grecs ont beaucoup varié sur la durée de l'av. ; les uns le commençaient le 15 novembre, d'autres le 6 décembre, d'autres enfin le 20 du même mois. — Aujourd'hui, dans toute l'Église catholique, l'av. dure environ quatre semaines. Il commence le dimanche le plus voisin de la saint André, c'est à-dire entre le 27 novembre et le 3 décembre, et finit le jour de Noël, ou plutôt le 6 janvier, jour de l'Épiphanie. On comptait les dimanches de l'av. à l'inverse de l'ordre adopté actuellement, de sorte que le quatrième dimanche commençait l'av. ; le troisième venait après, et ainsi de suite. — Dans l'Église grecque, l'av. commence le 11 décembre. — Les noces sont interdites par l'Église pendant l'av. comme pendant le carême.

AVENTURE. s. f. (lat. *adventus*). Ce qui arrive d'imprévu, d'extraordinaire à quelqu'un. *Av. heureuse, malheureuse, étrange, extraordinaire. Raconter ses aventures.* ‖ Fam., *Cette femme, cette fille a eu des aventures*, Elle a eu des intrigues amoureuses. ‖ *Dire la bonne av., Dire à quelqu'un sa bonne av.*, Prédire à quelqu'un ce qui doit lui arriver d'heureux ou de malheureux, à l'aide de la chiromancie, des cartes, ou de quelque autre moyen analogue. *Diseur, diseuse de bonne av.* ‖ Dans les romans de Chevalerie, se dit Des entreprises hasardeuses tentées par quelque chevalier et des événements merveilleux que l'on y rapporte. *Av. périlleuse. Mener à fin une av. Aimer, chercher les aventures. Cette av. était réservée à ce chevalier.* ‖ Fig., *Courir après les aventures*, se dit De quelqu'un qui recherche les entreprises extraordinaires. — *Tenter l'av.*, Entreprendre une affaire dont le succès est plus que douteux. ‖ *Aventures*, au plur., est le Titre de certains ouvrages qui contiennent le récit d'aventures quelquefois vraies, mais le plus souvent imaginaires. *Les aventures de Robinson Crusoé. Les aventures de Télémaque.* ‖ Hasard. *C'est grande av. s'il ne se tire pas d'affaire.* — *Mal d'av.*, Nom vulgaire du *Panaris.* ‖ T. Comm. *Mettre à la grosse av.*, Prêter à la grosse. Voy. Grosse. = A l'Aventure. loc. adv. Au hasard, sans dessein, sans réflexion. *Marcher, errer à l'av. Vivre à l'av.* = d'Aventure, par Aventure. loc. adv. et fam. Par hasard. *Si d'av., Si par av. il arrivait quelqu'un.* = Syn. Voy. Accident.

AVENTURER. v. a. Risquer, exposer une chose au hasard de la perdre. *Av. une somme. Av. sa fortune.* — * On dit aussi *Av. sa vie, sa personne.* = s'Aventurer. v. pron. Se hasarder, s'exposer. *S'av. dans un pays inconnu. S'av. dans une affaire. Craignez de trop vous av.* = Aventuré, ée. part. *Argent av.*, En danger d'être perdu. *Affaire aventurée*, Qui offre peu de chances de succès.

AVENTUREUX, EUSE. adj. Qui hasarde, qui s'expose, qui s'aventure. *C'est un homme extrêmement av. au jeu. Un soldat av.* — Par anal., *Un esprit, un caractère av. Une humeur, une vie, une existence aventureuse. Un projet av.*

Syn. — *Aventurier.* — Employés adjectivement, ces deux mots sont synonymes; mais *Aventurier* exprime plus particulièrement l'idée d'aimer, de rechercher les aventures, et *Aventureux* celle de ne pas les éviter, de les tenter lorsqu'elles se présentent. L'homme dont l'humeur est *aventurière* court le monde pour satisfaire son goût, sa passion; celui qui a l'humeur *aventureuse* se trouvant par circonstance à même de suivre son penchant, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte.

AVENTURIER. s. m. Celui qui cherche les aventures, qui s'engage volontiers dans des entreprises hasardeuses. *On vit bientôt arriver dans cette colonie des aventuriers de tous les pays.* ‖ Nom donné aux Gens de guerre qui servaient volontairement sans s'astreindre à toute la rigueur du service militaire. *Au moyen âge, les aventuriers composaient une grande partie des armées des nations occidentales.* — On a également donné ce nom à des Pirates qui infestaient les mers de l'Amérique, et qu'on appelait autrement *Flibustiers, Boucaniers.* ‖ Personne sans profession, sans fortune, qui ne vit que d'intrigues. *Il ne faut pas se fier à cet av.* — Dans cette acception fam., s'emploie au fém. *Cette femme n'est qu'une aventurière.* = Syn. Voy. Aventureux.

AVENTURINE. s. f. T. Techn. et Minér.

Enc. — L'*Aventurine* est un composé vitreux qui doit son nom à cette circonstance qu'il fut découvert par hasard ou par *aventure.* On rapporte qu'un ouvrier vénitien, ayant laissé tomber un peu de limaille métallique dans un creuset contenant du verre en fusion, remarqua l'heureux effet produit par ce mélange. Il s'empressa de le reproduire, et l'av. de Venise fut bientôt recherchée presque à l'égal des pierres précieuses. Elle servit, comme celles-ci, à fabriquer diverses espèces de bijoux. Le procédé de la fabrication de l'av. resta longtemps un secret entre les mains des Vénitiens. Un français, Lebaillif, après avoir analysé avec soin la composition de ce produit, essaya de l'imiter ; mais il n'obtint qu'un demi-succès. Deux autres chimistes, Frémy et Clémandot, firent de nouvelles tentatives qui réussirent complétement. Le procédé de ces derniers consiste à chauffer pendant douze heures un mélange de verre pilé (200 parties), de protoxyde de cuivre (40 parties), et d'oxyde de fer provenant des battitures de forge (80 parties), puis à soumettre la masse en fusion à un refroidissement lent.

En Minéralogie, on nomme *Av.* ou *Quartz aventuriné*, à cause de sa ressemblance avec l'av. artificielle, une variété de quartz à fond blanc, verdâtre, jaune ou brun-rougeâtre, qui présente des points brillants répandus dans la masse de la pierre. On distingue deux sous-variétés de quartz aventuriné. Dans l'une, qui est une variété d'*hyalomicte*, les points brillants sont formés par de petites paillettes de mica qui sont disséminées d'une manière assez uniforme et qui réfléchissent très-bien la lumière. Dans l'autre, qui est du *quartz grenu*, les reflets lumineux sont produits par la présence, à l'intérieur de la pierre, de cristaux plus vitreux que le reste de la masse. Ces cristaux ne renvoient que de la lumière blanche, lorsque la masse est entièrement blanche, et des reflets jaunâtres ou brunâtres ou brun-rougeâtres, dans le cas où la pierre est pénétrée accidentellement de matières ferrugineuses. La première de ces variétés est d'un plus joli effet, et en conséquence est plus recherchée que la seconde; néanmoins elle est encore bien inférieure à l'av. artificielle.

AVENUE. s. f. (lat. *ad*, vers; *venire*, arriver). Chemin par lequel on arrive en quelque lieu. *L'armée se saisit de toutes les avenues des montagnes, de la place. Fermer, boucher les avenues. Toutes les avenues du palais étaient gardées.* ‖ Chemin planté d'une ou de plusieurs allées d'arbres et qui conduit à une habitation. *On arrive à ce château par une belle av. Planter une av. de marronniers.* — Par anal., *Ouvrir des avenues dans un parc, dans une forêt*, Y ouvrir des allées. ‖ * Fig., *Toutes les avenues du monde s'ouvraient pour lui. Elle garda avec soin toutes les avenues de son cœur.*

***AVÉRANO.** s. m. (portugais, *ave de verano*, oiseau d'été). T. Ornith. Voy. Cotinga.

AVÉRER. v. a. (lat. *verus*, vrai). Prouver qu'un fait est vrai, qu'une chose est véritable. *On a avéré ce fait-là. Je n'ai pu av. la chose.* = * s'Avérer. v. pron. *La chose s'est avérée.* = Avéré, ée. part. *Crime av. Sa fuite est avérée.* = Conjug. Voy. Céder.

Syn. — *Vérifier.* — *Vérifier*, c'est rechercher si une chose est vraie ; l'*avérer*, c'est prouver qu'elle l'est. Dès qu'un fait a été *vérifié* par l'examen de tous les documents qui peuvent servir à établir sa réalité et qu'on l'a reconnu vrai, il est *avéré*, on ne peut plus en douter ; il n'est plus besoin de recourir à des témoignages étrangers pour affirmer qu'il a existé.

***AVERRHOA.** s. m. T. Bot. Voy. Oxalidées.

AVERSE. s. f. (R. *à verse*). Pluie subite et abondante. *Essuyer une av.* = A verse. loc. adv. Voy. Verse (a).

AVERSION. s. f. (lat. *aversio*, de *aversari*, détourner la tête pour ne pas voir). Haine, antipathie. répugnance. *Avoir de l'av. pour quelqu'un, pour quelque chose. Il avait une grande av. contre lui. Je l'ai pris en av. Il avait pris sa femme en av. Il a le vin en av.* — Fig. et fam., *C'est ma bête d'av.*, C'est la personne que je déteste le plus. = Syn. Voy. Antipathie.

AVERTIN. s. m. (lat. *vertere*, tourner). Maladie mentale qui rend opiniâtre, emporté, furieux. Se dit aussi De ceux qui sont affectés de cette maladie. *Le peuple appelait Saint Mathurin le patron des avertins.* Inusité aujourd'hui. ‖ T. Méd. vétér. Voy. Tournis. Vx et peu us.

AVERTIR. v. a. (lat. *ad*, vers; *vertere*, tourner). Informer, instruire quelqu'un de quelque chose; Appeler l'attention de quelqu'un sur quelque chose. *Je vous avertis que votre ami est arrivé. Av. du danger, d'un accident. Je l'ai averti de la conduite de son fils. Il faut av. les parents. Les infirmités m'avertissent de songer à la mort.* ‖ T. Man. *Av. un cheval*, Le réveiller au moyen de quelques aides quand il se néglige dans ses exercices. = * s'Avertir. v. pron. *Nous nous sommes avertis de nous tenir sur nos gardes.* = Averti, ie. part. *Être bien av.*, Être bien informé, ou Se tenir sur ses gardes. ‖ *Tenez-vous pour av.*, se dit Par forme de menace, et Pour marquer qu'il y aurait du danger à ne pas profiter de l'avertissement qu'on a reçu. — On dit dans le même sens, *Un bon av. en vaut deux;* mais cette loc. prov. sign. en outre que, Lorsqu'on est bien informé, on est à même de ne pas se laisser surprendre.

AVERTISSEMENT. s. m. Avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose, afin qu'il y prenne garde. *Av. utile, salutaire. Donner, recevoir un av. Des avertissements réitérés.* — Fig., *C'est un av. du ciel*, se dit D'un événement qui doit porter à faire de sérieuses réflexions. ‖ Titre qu'on donne à une Espèce de petite préface. *Av. de l'éditeur.* — Fig. et fam., *C'est un av. au lecteur*, se dit à propos D'un accident ou de quelque autre chose qui peut faire qu'on se tienne sur ses gardes. — On dit plus souvent, *C'est un avis au lecteur.* ‖ T. Adm. financ., Invitation de payer que les percepteurs des contributions envoient aux contribuables.

Syn. — *Avis, Conseil.* — L'*avert.* sert à éclairer, à prémunir; l'*avis*, à faire connaître; le *conseil*, à diriger. Quand on *avertit* quelqu'un, c'est pour qu'il se tienne sur ses gardes, pour qu'il porte son attention sur une certaine chose; lorsqu'on lui donne un *avis*, on lui annonce simplement que tel fait, telle chose existe ; si on l'aide de ses *conseils*, c'est dans le but de lui indiquer la voie à suivre, le parti à prendre. Dans un autre sens, l'*avis* diffère du *conseil* en ce qu'il est uniquement la manifestation d'une opinion personnelle à celui qui le donne, quelle que soit sa position de supériorité ou d'infériorité à l'égard de la personne qui le reçoit ; tandis que le *conseil* suppose ordinairement chez cette dernière un état d'infériorité, de dépendance ou d'intimité.

AVEU. s. m. (R. *avouer*). Déclaration par laquelle on reconnait avoir dit ou fait quelque chose. *Faire l'av. d'une erreur, d'une faute, d'un crime. Tirer un av. de quelqu'un. Rétracter un av. Arracher des aveux. Il paraît par son propre av. même. On sait de son propre av.* ‖ Témoignage. *De l'av. de tout le monde*, Tout le monde convient que, reconnaît que.. *De l'av. de tout le monde, Molière est le plus grand poëte comique qui ait jamais paru.* — On dit de même : *De l'av. de tous ceux qui l'ont entendu, c'est l'orateur le plus éminent de la Chambre. Il est de l'av. de tous les hommes compétents, le premier géomètre de notre siècle.* ‖ Approbation, consentement, agrément. *Il ne fait rien sans mon av. Il a obtenu l'av. de son père pour ce mariage. C'est de votre av. qu'il a fait cela.* ‖ *Homme sans av.*, Vagabond, Homme sans feu ni lieu, que personne ne veut reconnaître.

Syn. — *Confession.* — L'*aveu* suppose la contrainte ou tout au moins l'existence d'une influence quelconque qui détermine le coupable à parler. La *confession*, au contraire, est tout à fait spontanée. Un accusé mis à la torture, ou même simplement pressé de questions, finit par *avouer* son crime; le coupable qui se repent, le *confesse* aussitôt : il sait qu'il doit une expiation à la société.

Enc. — Droit. — Dans l'origine, l'*Aveu* était une sorte de serment par lequel un vassal s'engageait à être fidèle à son seigneur, à payer exactement les redevances fixées, et à rester justiciable de la personne avouée. Mais l'acception de ce mot changea dans la suite. Au moment où une châtellenie passait d'une tête sur une autre, chaque tenancier était obligé de donner à son nouveau maître une déclaration écrite, contenant l'énumération et la description des terres qui constituaient le fief dont il se trouvait détenteur. C'est cette déclaration qui reçut les noms d'*Aveu*, de *Dénombrement* ou de *Dénombrance*, et quelquefois celui d'*Aveu en dénombrement.* L'aveu établissait la propriété du seigneur et faisait foi entre lui et le vassal. Rien n'était donc plus utile que cet acte qui servait à marquer la distinction des biens.

Aujourd'hui l'*Aveu* est simplement une déclaration contenant reconnaissance d'un fait ou d'un droit prétendu par un adversaire. On distingue, en matière civile, l'av. *judiciaire* et l'av. *extrajudiciaire.* Le premier est fait en justice par la partie ou son fondé de pouvoir spécial. Il fait foi contre celui qui avoue, mais *il ne peut être divisé contre lui*, c.-à-d. que la partie qui s'en prévaut doit l'accepter avec toutes ses conséquences et dans son entier. Il ne peut être révoqué sous prétexte d'une erreur de droit. Il faut, pour parvenir à sa révocation, prouver qu'il y a eu erreur de fait. Quant à l'aveu *extrajudiciaire*, lorsqu'il est purement verbal, il ne peut être allégué toutes les fois qu'il s'agit d'une demande pour laquelle la preuve testimoniale ne serait point admissible.

En matière criminelle, l'aveu de l'accusé fait pleine foi contre lui. Autrefois on avait inventé mille moyens plus ou moins affreux pour contraindre un accusé de s'avouer coupable (voy. TORTURE). *Un accusé est libre de nier son crime ; on cherche* par toutes les investigations possibles à l'en convaincre, malgré ses dénégations; puis, sur la déclaration du jury, la loi reçoit son application. Il y a pourtant encore quelques pays, la Suisse, par ex., où la peine de mort ne peut être prononcée contre un accusé qui persiste jusqu'à la fin dans ses dénégations, lors même que les faits sont prouvés. Dans ce cas, on se contente de le soumettre à la *pœna extraordinaria*, en vertu de laquelle *il est entièrement séquestré de la société.*

AVEUER ou **AVUER**. v. a. (R. *vue*). T. Chasse. Garder à vue, suivre de l'œil. *Av. la perdrix.* = AVEUÉ, ÉE. part.

AVEUGLE. adj. 2 g. (lat. *ab*, sans; *oculus*, œil). Privé de l'usage de la vue. *Devenir av. Av. de naissance*, ou *Aveugle-né.* ‖ Fig., se dit D'une personne qui manque de lumières, de jugement. *Il faut qu'il soit bien av. pour ne pas voir ce qui se passe dans sa maison.* — Se dit aussi De celui dont la raison est troublée par une passion. *Les amants sont aveugles. L'ambition, la colère rendent les hommes aveugles. Il est av. sur ses défauts.* — S'emploie encore en parlant Des passions elles-mêmes. *Ambition, amour, haine, fureur av. Désir, passion av.* ‖ Est également usité, en parlant De ce qui, sans offusquer la raison, ne permet pas la discussion, l'examen. *La religion demande une foi av. Il a en son père une confiance av. Complaisance av.* — On dit de même, *Obéissance av.*, *Soumission av.*, Lorsque la volonté de la personne n'est pas libre, quoique la raison puisse critiquer les ordres imposés. *Le soldat exécute avec une soumission av. les ordres qu'il reçoit. Certaines sectes exigeaient une obéissance av. de la part de leurs membres. — Ce malheureux n'a été que l'av. instrument du crime ;* Il l'a exécuté par contrainte ou sans discernement. ‖ Fig., s'applique à Ce qui agit ou semble agir sans discernement. *L'av. fortune. Le sort, le hasard av. L'av. destin.* ‖ * Dans les sciences naturelles, l'adj. *Av.* est quelquefois employé soit au propre, soit au fig. *Acontias av. Hémorrhoïdes aveugles.* Pour la signific. spécifique de cette épithète, voyez les substantifs auxquels elle se trouve jointe. = AVEUGLE. s. m. *Un pauvre av. Mener un av. Un aveugle-né.* ‖ Loc. prov. *Crier comme un av. qui a perdu son bâton*, Crier bien fort pour quelque mal léger. — *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois*, Avec des connaissances médiocres on ne laisse pas de briller parmi les ignorants. — *Juger d'une chose comme un av. des couleurs*, En juger sans en avoir aucune connaissance. — *C'est un av. qui en conduit un autre*, se dit De quelqu'un qui n'est ni plus sage ni plus habile que la personne placée sous sa direction. = A L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. loc. adv. A la manière d'un aveugle, sans intelligence, sans réflexion. *Agir à l'av. Juger en av.*

Syn. — *Aveuglé.* — Il n'y a entre ces deux termes qu'une différence, c'est la durée de l'état qu'ils marquent. L'homme *aveugle* est ordinairement privé de la vue au propre et au figuré ; l'homme *aveuglé* ne l'est que pour un temps, pour une circonstance spéciale. = *A l'Aveugle*, *En Aveugle*, *Aveuglément.* — La locution *en aveugle* exprime l'absence complète et entière de la faculté de voir. L'adv. *aveuglément* a une signification moins absolue ; il marque simplement un rapport entre la façon d'agir des aveugles et celle de la personne dont on parle. *A l'av.* ne renferme point comme *aveuglément* l'idée d'état habituel ; il indique seulement l'absence momentanée et volontaire de la faculté de voir. Au fig., l'homme qui se conduit *en av.* ne peut guère faire autrement ; il est et sera toujours un imprudent. Celui *qui va à l'av.* est *un étourdi* ; l'âge et l'expérience le corrigeront. Enfin, celui qui agit *aveuglément* se conduit ainsi, pour ainsi dire, de propos délibéré. Ce n'est pas en lui habitude ; il abdique momentanément et dans une circonstance donnée, la clairvoyance qu'il possède.

Enc. — La privation d'un sens aussi important que la vue, semblerait, au premier abord, devoir réduire l'av. de naissance à une condition inférieure à celle du commun des hommes. Cependant il *n'en est rien.* L'av.-*né, parvient*, à *l'aide du* développement supérieur qu'acquièrent chez lui les sens de l'ouïe et du toucher, à se créer des moyens de communication suffisants avec ses semblables et avec le monde extérieur. Les observateurs qui ont étudié les aveugles-nés, rapportent à ce sujet des faits véritablement surprenants. Le célèbre Saunderson, professeur de mathématiques à l'Université de Cambridge, en parcourant avec les mains une suite de médailles, discernait celles qui étaient fausses, lors même qu'elles étaient assez bien contrefaites pour tromper les yeux d'un bon connaisseur; il jugeait de l'exactitude d'un instrument de mathématiques en faisant passer ses doigts sur les divisions ; enfin, en touchant des morceaux d'étoffe teints de couleurs différentes, il les distinguait les unes des autres et les nommait. Un av. reconnaît à la résonnance de sa *propre voix l'étendue de la pièce où il se trouve. On en a* vu qui appréciaient la distance des objets, même par un temps calme, au moyen des impressions que l'air atmosphérique leur faisait éprouver. La plupart reconnaissent, avec une exactitude merveilleuse, les personnes au son de leur voix, au simple bruit de leurs pas, et cela, souvent après ne les avoir entendues qu'une seule fois. — L'état moral et intellectuel des aveugles de naissance n'offre pas un objet d'étude moins intéressant. « Ce qui frappe d'abord dans l'av.-né, dit Dufau, c'est son état de calme et d'inaction physique. De là, un état de concentration habituelle qui exerce la plus grande influence sur son caractère moral. *En effet, vivant ainsi constamment en lui-même, sa pensée* et ses sentiments doivent le plus souvent rester cachés pour nous, et il faut l'observation la plus attentive pour pénétrer le mystère de la vie intime de son âme. C'est pour n'avoir pas compris cela, que divers écrivains, Diderot entre autres, ont émis à ce sujet une foule d'assertions fausses et absurdes. Ainsi, de ce que les aveugles sont en général graves et peu expansifs, on a conclu qu'ils doivent être dépourvus de sensibilité ; c'est *une erreur : de longues années d'observation nous ont fait reconnaître* que les mêmes émotions que nous ressentons sont ressenties par eux et avec une égale puissance. Seulement, comme rien ne les excite à se manifester au dehors, elles restent en eux et n'influent que rarement sur leur froide et impassible contenance. On a voulu aussi qu'un être qui ne voit point, fût, par nature, sans religion et sans pudeur. L'expérience prouve, au contraire, que les aveugles peuvent être amenés à comprendre et à *aimer une croyance*, et qu'ils ont une foi plus épurée. Quant au sentiment de la pudeur, il se manifeste chez les enfants aveugles d'une façon bien digne de remarque. Cette réserve extrême qui rend parmi nous quelques *personnes si délicates sur* les objets offerts à leurs regards, passe ici de la vue à l'ouïe, et exclut en général du langage de ces jeunes gens les paroles légères et les équivoques sans décence. De l'habitude de concentration dont nous avons parlé, naît cette tenacité qu'on remarque dans le jugement et dans la volonté des aveugles. Ils ne connaissent point ce que nous appelons caprice, et, comme leurs déterminations ont toujours été précédées de mûres réflexions, *ils y tiennent fortement.* De là, *aussi*, *une sorte de confiance en* eux-mêmes qui dégénère souvent en un amour-propre facilement irritable, et forme, avec la défiance aisément explicable qu'ils portent dans leurs relations avec nous, les deux traits fâcheux de leur caractère moral. Lorsque la cause qui a déterminé la cécité congénitale, n'a pas du reste affecté le système nerveux central, le développement intellectuel de l'av.-né n'est pas moins rapide que prodigieux. L'abstraction, l'analyse, la mémoire, se *prêtent un appui* mutuel *pour* conduire cet être imparfait à l'acquisition d'une foule de connaissances de l'ordre le plus élevé. »

De tout temps, on a cité des aveugles de *naissance qui se sont* fait remarquer par un haut degré de culture intellectuelle. Le savant Diogène d'Alexandrie, qui eut l'honneur d'être le maître de saint Jérôme, était av. de naissance. Nous avons déjà nommé le célèbre mathématicien Saunderson. Nous mentionnerons encore A. Rodenbach, l'un des principaux orateurs de la chambre des représentants de Belgique, l'habile organiste Gauthier, et le mécanicien Montal, l'un de nos meilleurs facteurs de pianos.

Les aveugles de naissance, auxquels on a rendu la vue par une opération chirurgicale, ont donné lieu à des observations physiologiques d'un grand intérêt, quand ils recouvraient cette faculté à un âge assez avancé pour qu'ils pussent rendre compte de leurs sensations. Les observations les plus suivies ont été faites sur un jeune av. âgé de treize ans, auquel Cheselden, célèbre chirurgien anglais, avait abaissé la cataracte. Ce jeune homme, quoique av., pouvait distinguer le jour de la nuit, *comme* tous ceux *qui sont* aveugles *par* une cataracte; il distinguait même une forte lumière, le noir, le blanc, l'écarlate, mais il ne discernait point la forme des corps. On lui fit d'abord l'opération sur un seul œil. Au *moment où il commença à voir*, tous les objets lui parurent appliqués contre ses yeux. Les objets qui lui étaient le plus agréables, sans qu'il pût dire pourquoi, étaient ceux dont la forme était régulière. Il ne reconnaissait point les couleurs qu'il avait distinguées à une forte lumière étant av. Lorsqu'on lui présentait les objets qu'il connaissait auparavant par le toucher, il les considérait avec attention pour les reconnaître une autre fois; mais bientôt il oubliait tout, *ayant trop de choses à retenir. Il fut longtemps sans reconnaître* que les tableaux représentaient des corps solides; il les regardait comme des plans diversement colorés; mais lorsqu'il fut détrompé, et qu'en y portant la main il ne trouva que des surfaces, il demanda si c'était la vue ou le toucher qui le trompait. Il était surpris qu'on pût faire tenir dans un petit espace la peinture d'un objet plus grand que cet espace, par ex., un visage dans une miniature. D'abord, il ne pouvait souffrir qu'une *très-faible lumière*, et voyait tous les objets fort gros; mais les premiers se rapetissaient à mesure qu'il en voyait de plus gros. Quoiqu'il sût bien que la chambre où il était, était plus petite que la maison, il *lui était* impossible de *comprendre comment* la maison pouvait paraître plus grande que la chambre. Les mêmes phénomènes ont été constatés chez d'autres aveugles opérés dans des circonstances analogues; ils démontrent sans réplique la nécessité d'une éducation spéciale pour chacun de nos sens, et en particulier pour celui de la vue.

Le malheur dont sont frappés les aveugles-nés, impose envers eux, à la société, un ordre particulier de devoirs. Jusqu'à la fin *du siècle dernier, ces devoirs n'avaient pas été remplis*; les jeunes aveugles ne recevaient aucun genre d'instruction. — Les premières tentatives sérieuses dans cette voie sont dues à Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste du même nom. Guidé par le succès partiel de quelques essais antérieurs, Haüy entreprit de donner aux jeunes aveugles des notions de lecture, d'écriture et de musique au moyen de caractères en relief. Il fonda, en 1784, à Paris, sous le patronage de la Société philanthropique, la première maison d'éducation pour les jeunes aveugles qui ait existé en Europe. Fermé pendant la révolution, cet établissement fut rouvert en 1817. Il occupe, depuis 1843, un local spacieux construit pour admettre cent soixante aveugles des deux sexes. Ils y reçoivent, outre les éléments d'une instruction assez étendue, des notions approfondies de musique, art *pour lequel les aveugles ont une aptitude toute particulière.* Ils ont, au reste, le choix entre les professions dont l'exercice est compatible avec leur infirmité. — Depuis l'honorable initiative prise à cet égard par la France, Amsterdam, Berlin, Breslau, Bruxelles, Copenhague, Dresde, Édimbourg, Londres, Vienne, Zurich, et plusieurs villes des États-Unis d'Amérique, ont des Instituts de jeunes aveugles, fondés en général sur le modèle de celui de Paris. — Malheureusement, il n'est possible d'admettre *dans ces établissements spéciaux qu'une bien faible minorité* parmi les enfants affectés de cécité congénitale. Aussi applaudissons-nous de toutes nos forces à l'heureuse innovation qui a été proposée par le docteur Blanchet, chirurgien de *l'Institution* des sourds-muets de Paris, et qui est appliquée depuis quelques années avec le plus grand succès. Cette innovation consiste à admettre dans les écoles primaires communes les jeunes enfants aveugles ou sourds-muets. Là, ils apprennent à vivre avec les enfants voyants et parlants ; ils se mêlent à ceux-ci pour tous les exercices qui le permettent, ainsi que pendant les moments de repos et de récréation. Ils reçoivent seulement des leçons séparées dans les *facultés pour lesquelles leurs infirmités exigent* un mode d'enseignement particulier. Pour cela, deux maîtres spéciaux sont attachés à l'école primaire qui admet les aveugles et les sourds-muets. Au sortir de l'école, ces jeunes enfants sont placés sous le patronage de la Société générale d'assistance pour les sourds-muets et les aveugles, qui les place en apprentissage, selon leurs aptitudes spéciales, et qui leur fournit les moyens de pourvoir à leur subsistance par le travail.

Si les mesures prises pour adoucir le sort des aveugles-nés par les bienfaits de l'éducation sont d'une date récente, les institutions charitables pour recueillir les aveugles indigents, remontent à une époque fort ancienne. *Il* suffit de rappeler *la* fondation par saint Louis, au XIIIe siècle, de l'*Hospice des Quinze-Vingts.* Dans le principe, cet établissement fut destiné à servir d'asile à trois cents pauvres chevaliers, qui, pendant les Croisades, avaient perdu la vue en Égypte et en Syrie, sous l'influence du climat de ces pays. Depuis cette époque, s'il n'a plus reçu de chevaliers, il n'a pas cessé d'être consacré aux vieillards aveugles dépourvus de moyens d'existence. Néanmoins, il faut *reconnaître qu'un seul établissement de ce genre est bien insuffisant* pour un pays, qui, comme la France, ne compte pas moins de trente-sept mille six cent soixante-deux aveugles, ainsi que le constate le recensement de 1851. — Les meilleurs ouvrages à consulter au sujet des aveugles-nés, sont ceux de Val. HAÜY, *Essai sur l'éducation des aveugles ;* de GUADET, *Histoire de l'institution des jeunes aveugles ;* de KLEIN, *Manuel pour l'instruction des jeunes aveugles* (en allem.), et surtout celui de P.-A. DUFAU, directeur de l'Institution impériale de Paris, qui a pour titre : *Des aveugles ; leur état physique, moral et intellectuel*, et qui a été couronné par l'Académie.

AVEUGLEMENT. s. m. Privation du sens de la vue. Ne se dit plus au sens propre ; on le remplace par le mot *Cécité.* ‖ Fig., Trouble, obscurcissement de la raison. *Grand av. Av. volontaire. Il faut être dans un étrange av. pour... L'av. des pécheurs.*

AVEUGLÉMENT. adv. N'est d'usage qu'au fig. Sans réflexion, sans examen. *Croire, obéir av. Suivre av. ses caprices.* = Syn. Voy. AVEUGLE.

AVEUGLER. v. a. Priver du sens de la vue. Rendre aveugle. *L'impératrice Irène fit av. son fils Constantin, l'an 797 de notre ère.* ‖ Par ext., se dit en parlant De ce qui fatigue ou trouble la vue pour quelques instants. *L'éclat du soleil m'aveugle. La poussière nous aveuglait.* ‖ Fig., Priver de l'usage de l'intelligence, de la raison. *L'amour-propre l'aveugle. La prospérité aveugle l'homme. Dieu aveugle quelquefois le pécheur.* ‖ T. Mar. *Av. une voie d'eau*, La boucher provisoirement avec de l'étoupe, du suif, une plaque de plomb, etc. = S'AVEUGLER. v. pron. * Au prop. *OEdipe, suivant la fable, s'aveugla de ses propres mains.* ‖ Fig., Ne pas faire usage de sa raison, de ses lumières, de son expérience. *S'av. sur ses défauts. Ce père s'aveugle sur la conduite de ses fils.* = AVEUGLÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. AVEUGLE.

AVEUGLETTE. (À L'). loc. adv. A tâtons, sans voir clair. *Aller à l'av. Chercher quelque chose à l'av.* Fam.

* **AVICENNIA**. s. m. et * AVICENNIÉES. s. f. pl. T. Bot. Voy. MYOPORINÉES.

* **AVICEPTOLOGIE**. s. f. (lat. *avis*, oiseau ; *capere*, prendre ; gr. λόγος, science). Traité sur l'art et les différentes manières de prendre les oiseaux.

* **AVICULAIRE**. adj. 2 g. (lat. *avicularis*). T. Hist. nat. Qui sert à la nourriture des oiseaux. *Polygonum aviculaire.* — Qui dévore les oiseaux, ou vit en parasite sur eux. *Mygale av. Hippobosque av.*

* **AVICULE**. s. f. (lat. *avicula*, petit oiseau). T. Zool. Voy. OSTRACÉS et PERLE.

AVIDE. adj. 2 g. (lat. *avidus ;* de *aveo*, je désire avec ardeur). Qui désire quelque chose avec ardeur. —

S'emploie au prop., en parlant Du boire et du manger. *Cet homme est si av. qu'il dévore plutôt qu'il ne mange.* — Fig., *Être av. de gloire, d'honneurs, de richesses*, etc. — *Être av. de sang, de carnage*, Se plaire à répandre le sang. ‖ Absol. et fig., Qui est extrêmement cupide, qui est très-intéressé. *C'est un homme av. Il ne faut pas être si av.* ‖ Dans ces diverses acceptions, *Av.* se dit également en parlant Des choses. *Une bouche av. Des mains, des yeux avides. Un air av. Des regards avides.*

AVIDEMENT. adv. Avec avidité. Se dit au prop. et au fig. *Manger, boire av. Contempler av. Courir av. aux honneurs.*

AVIDITÉ. s. f. Désir immodéré, insatiable. Se dit dans tous les sens d'Avide. *Manger avec av. L'av. du gain, des honneurs. Regarder, écouter avec av.*

Syn. — *Cupidité.* — Ces deux termes expriment un désir ardent, immodéré. Mais *cupidité* se dit uniquement en parlant de l'argent et des biens matériels, et se prend toujours en mauvaise part, tandis qu'*avidité* s'emploie souvent en parlant de passions plus nobles, et se prend parfois en bonne part. En outre, appliqués à l'argent, aux richesses, les mots *cupidité* et *avidité* présentent encore une différence. La *cupidité* exprime un état persistant, *avidité*, un état qui peut être temporaire; la *cupidité* est plus concentrée, plus cachée; l'*avidité* est moins hypocrite; elle se laisse plus aisément apercevoir.

AVILIR. v. a. (R. *vil*). Rendre vil, abject, méprisable. *Av. son nom, son caractère. Ses habitudes l'ont avili aux yeux de tout le monde.* — Absol. *La lâcheté avilit.* ‖ *L'abondance de cette marchandise l'a avilie*, L'a fort dépréciée; *En a avili le prix*, A fait considérablement baisser son prix. = s'Avilir. v. pron. Se rendre vil, méprisable. *S'av. par des bassesses. S'av. à ses propres yeux. Il n'y a d'homme vil que celui qui s'avilit.* ‖ * *S'av.*, est encore usité en parlant Des marchandises et de leur prix. = Avili, ie. part. = Syn. Voy. Abaisser.

Syn. — *Avili, Vil.* — L'adjectif *vil* marque un état habituel d'abjection, de bassesse; *avili* suppose que l'avilissement n'a pas existé de tout temps, qu'il est survenu à la suite de quelque circonstance particulière. L'homme *vil* a été de tout temps méprisable, l'homme *avili* l'est devenu en se dégradant.

AVILISSANT, ANTE. adj. Qui avilit. *Il est dans un état av., dans une dépendance avilissante.*

AVILISSEMENT. s. m. État d'une personne ou d'une chose avilie. *Tomber, vivre dans l'av. Sortir de l'av. L'av. de son nom, de son caractère. L'av. de l'autorité.*

AVINER. v. a. (R. *vin*). Imbiber de vin un vase neuf destiné à contenir du vin. *Av. une cuve, des futailles.* = Aviné, ée part. ‖ Fig. et fam., *Il est av.*; *C'est un corps av.*, se dit D'un homme qui a coutume de boire beaucoup. — *Avoir les jambes avinées*, Chanceler sur ses jambes pour avoir trop bu.

AVIRON. s. m. (R. *virer*). T. Mar. Rame; espèce de longue pelle en bois, qui sert à refouler l'eau, et à imprimer le mouvement à une embarcation légère. *Aller à force d'avirons.* ‖ * T. Zool. On nomme quelquefois ainsi Les pattes aplaties de certains insectes nageurs, tels que les Dytiques, les Notonectes, etc.

Enc. — L'Av. est le plus simple et probablement le premier des instruments employés par l'homme pour faire mouvoir et diriger sur l'eau une embarcation quelconque. — On distingue dans l'av. deux parties: le *manche* et la *pelle*. Celle-ci plonge seule dans l'eau; le manche sert à la manœuvrer. La longueur *régulière* de l'av., c'est-à-dire la longueur la plus favorable pour obtenir de cet instrument le plus grand effet utile, est de trois fois la largeur de l'embarcation à laquelle il est destiné. Le point d'appui de l'av. est sur le bord du bateau, à un tiers de sa longueur, à partir de la poignée. Le rameur est placé du côté de l'embarcation opposé à celui où la pelle de son aviron plonge dans l'eau. On nomme *av. en pointe*, celui qui est manœuvré par un seul rameur sur chaque banc d'un canot, et *avirons accouplés*, ceux que manient deux hommes assis sur le même banc, ramant parallèlement des deux côtés de l'embarcation. — Les grands navires ont toujours deux avirons d'une longueur moyenne de 15 mètres qui exigent, pour fonctionner, la force de cinq hommes chacun. On s'en sert, par exception, dans les temps de grand calme, soit pour s'éloigner d'un écueil, soit pour s'approcher d'un ennemi ou pour le fuir.

On nomme *Pagaye*, un av. court, à pelle plate, ordinairement plus large que celle de l'av. ordinaire. On s'en sert en la plongeant presque verticalement dans l'eau. Le terme *Pagayer* s'applique à cette manière spéciale de ramer. — La *Godille* est une variété de *pagaye* à lame encore plus large. On ne s'en sert qu'en la faisant tourner à l'arrière des embarcations; la godille est fort utile dans les ports encombrés de navires, où, par ce motif, il est difficile aux canotiers d'employer leurs avirons. Grâce à la godille, ils passent partout où il se trouve seulement un espace libre égal à la largeur de leur canot. Les bateaux plats chargés de fourrage qui descendent la Marne, sont dirigés à l'aide de larges godilles, un peu creuses au milieu. Les bateliers qui ne peuvent, à travers la masse du foin, apercevoir l'avant de leurs bateaux, tiennent si adroitement le fil de l'eau, qu'ils passent sans accident sous les ponts les plus étroits, rien qu'en se servant de leurs pelles ou godilles.

* **AVIRONNERIE.** s. f. T. Mar. Atelier où l'on fabrique les avirons. = * Avironnier. s. m. Ouvrier qui fait des avirons.

AVIS. s. m. (Ancienn. *Advis*, de *ad*, vers; *vertere*, tourner). Opinion, sentiment. *Dire, donner son av. Émettre un av. Changer d'av. C'est mon av. Prendre l'av., Se ranger à l'av., Être de l'av. de quelqu'un. Être d'un av. singulier. Je suis d'av. que... A mon av. Selon mon av. Sauf meilleur av.* — Opinion et suffrage de chaque juge, lorsqu'il s'agit de prononcer dans quelque affaire. *Prendre les av. Aller aux av. Les av. sont partagés. Les juges en sont aux av.* ‖ Conseil, instruction que l'on donne à quelqu'un. *Av. charitable, amical, paternel. Il a profité des av. de sa mère. Je n'ai que faire de vos av.* — *Donneur d'av.*, se dit D'un homme qui est toujours prêt à donner des conseils, même quand on ne lui en demande pas. *C'est un insipide donneur d'av.* ‖ En parlant D'un avocat, d'un médecin, d'un homme spécial dans quelque matière que ce soit, *Avis* sign. tantôt La simple déclaration de la façon de penser de l'individu consulté, tantôt Le conseil qu'il a donné. *Prenez l'av. d'un homme compétent. Les avocats ont donné leur av. et l'ont signé. L'av. des médecins a été que sa fille était phthisique. Le chirurgien a été d'av. qu'il fallait pratiquer l'amputation.* ‖ Prov. et fig., *Il y a jour d'av.*, Nous avons le loisir de délibérer. — *Droit d'av.*, Honoraires. Vx. — *Av. du conseil d'État.* Voy. Conseil *d'État.* — *Av. doctrinal.* Voy. Doctrinal. — *Av. de parents*, Délibération d'un conseil de famille. Voy. *Conseil de* Famille. ‖ Avertissement. *Je lui ai donné av. de la conduite de son fils. J'ai reçu l'av. que j'avais affaire à un intrigant.* — *Av. au public*, *Av. au lecteur*, voy. Avertissement. — Se dit particulièrement Des nouvelles qu'on mande et de celles qu'on reçoit. *Je vous donnerai av. de tout ce qui se passera. Je partirai au premier av. On a des av. sûrs de l'armée. On a reçu av. de Rome.* — *Lettre d'av.*, Lettre qu'un négociant adresse à son correspondant pour lui donner connaissance de quelque chose qui concerne leur commerce. = Syn. Voy. Avertissement.

AVISÉ, ÉE. adj. Prudent, circonspect; qui ne fait rien sans réflexion. *C'est un homme sage et av.* ‖ Subst., *C'est un mal av.* On écrit plus ordin. *Malavisé.* Voy. ce mot.

AVISER. v. a. Donner avis. N'est usité que dans ces deux phrases proverbiales: *Un fou avise bien un sage*, Un fou peut parfois donner un bon conseil; *Un verre de vin avise bien un homme*, Le vin inspire quelquefois de bonnes idées. ‖ Fam., Apercevoir d'assez loin. *Je l'avisai dans la foule.* = s'Aviser. v. pron. Réfléchir, faire attention à quelque chose. *Elle s'en est avisée trop tard. Il ne s'avise de rien.* — Prov., *On ne s'avise jamais de tout.* ‖ Trouver, inventer, imaginer. *Je ne me serais jamais avisé de cet expédient. Il n'y a malice dont il ne s'avise.* ‖ Oser, avoir l'audace de.. *S'il s'avise de me tromper, il s'en repentira. Ne vous en avisez pas.* ‖ * Se mettre en tête quelque chose. *Si mon avare d'oncle s'avisait de faire le prodigue, il m'étonnerait bien.* = Aviser. v. n. Être d'avis, juger à propos. *Les États avisèrent qu'il fallait mettre un terme à cet abus. La cour a renvoyé les parties pour se pourvoir comme elles aviseront bon être.* ‖ Faire attention, réfléchir, prendre garde. *Avisez à ce que vous avez à faire. Il est temps d'y av.* = Avisé, ée. part.

AVISO. s. m. (ital. *aviso*, avis). Nom qu'on donne à Tout bâtiment qu'on expédie pour porter des paquets, des dépêches, etc. *On choisit pour avisos de petits navires d'une marche rapide et d'une allure légère.*

AVITAILLEMENT. s. m. Se dit De l'action de fournir les provisions pour un camp, pour une place de guerre, pour un vaisseau, et Des provisions mêmes qui sont rassemblées pour cette destination. *Il est chargé de l'av. de cette place. On s'est assuré d'un av. considérable.*

AVITAILLER. v. a. (lat. *ad*, pour; *victus*, vivres). Mettre des vivres dans une place, dans une ville qui court risque d'être assiégée, ou dans un vaisseau qui va partir. *Av. une place, une ville. Le bâtiment est avitaillé.* = Avitaillé, ée. part.

AVIVER. v. a. (lat. *vivus*, vivant). Donner de la vivacité, de l'éclat, etc. *Av. un tableau. Av. les tailles d'un cuivre. Av. une couleur. Un peu de rouge avive le teint.* — *Av. le feu*, Lui donner plus d'ardeur. — *Av. les métaux*, *Av. le marbre*, C'est leur donner du poli. — *Av. une statue de bronze*, La gratter légèrement pour la dorer. — *Av. une poutre*, La tailler à vive arête. = Avivé, ée. part.

AVIVES. s. f. pl. (lat. *aqua viva*, eau vive). Nom donné par les anciens vétérinaires aux Glandes parotides du cheval. Ils donnaient encore le même nom au Gonflement et à l'inflammation de ces glandes.

AVOCASSER. v. n. Exercer la profession d'avocat. Fam., et ne se dit qu'ironiquement.

* **AVOCASSERIE.** s. f. La profession d'avocat. Se dit fam. et par dénigrement. *Il fait de l'av.* = * Avocassier, ière. adj. Qui a rapport à l'avocasserie. *Les simples habitants du lieu admiraient sa faconde avocassière.*

AVOCAT. s. m. (lat. *ad*, vers; *vocatus*, appelé). Celui qui fait profession de défendre des causes en justice. — *Av. plaidant*, Celui qui s'adonne principalement à la plaidoirie. — *Av. consultant*, Celui qui donne seulement son avis et son conseil par écrit sur les affaires litigieuses. — *Av. général*, *Av. du roi*, *Av. impérial*, Voy. Ministère public. — Fig. et fam., *Av. du diable*, Celui qui, dans une controverse religieuse, est chargé de proposer les objections. ‖ Fig., Celui qui intercède pour un autre, qui défend sa réputation, qui soutient ses intérêts auprès de quelqu'un. *Je serai votre av. auprès de votre père.* — En ce sens on dit aussi *Avocate. Sa mère fut son avocate. La sainte Vierge est l'avocate des pécheurs auprès de* J.-C. ‖ * Celui qui se fait le champion d'un parti, d'une doctrine, d'un système. *Il s'est fait l'av. des doctrines les plus immorales.* = Voy. Barreau.

* **AVOCATIER.** s. m. T. Bot. Arbre de la famille des *Laurinées* (Voy. ce mot); son fruit est appelé *Poire d'Avocat.*

* **AVOCETTE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — Cuvier place le genre *Av.* à la fin de sa famille des *Longirostres*, ordre des *Échassiers*. Les classificateurs modernes le rangent dans la famille des *Scolopacidées*, bien qu'il n'offre avec la *Bécasse*, type de cette dernière famille, que des rapports éloignés. Le genre Av. qui se reconnaît au premier coup d'œil à la forme de son bec qui est très-long, très-mince et recourbé de bas en haut, se rapproche des oiseaux nageurs par celle de ses pieds qui sont palmés presque jusqu'au bout des doigts. Les autres caractères du genre sont les suivants: jambes presque nues, très-longues et grêles, tarses élevés, pouce articulé très-haut. De quatre espèces qui composent ce genre, une seule se trouve en Europe: c'est l'*Av. à nuque noire* (*Avocetta recurvirostra*). Son plumage est généralement blanc, à l'exception de la nuque et de la partie postérieure du cou qui sont noires, et des ailes qui présentent trois bandes de la même couleur. Cette Av. est de la grosseur d'un pigeon ordinaire; l'ensemble de ses formes est élégant et svelte. Elle nage au besoin avec agilité; mais, habituellement, elle marche à gué dans les eaux basses où abondent les vers, les mollusques et les petits crustacés dont elle se nourrit. Elle niche dans les grandes herbes, au bord des eaux salées marécageuses; son cri ressemble assez exactement à celui de l'*Échasse.* Cette espèce habite le nord de l'Europe; mais, en hiver, elle émigre, et on la rencontre alors dans le midi de la France. Elle remonte quelquefois les fleuves, ce qui explique son apparition annuelle dans le Bas-Poitou où on lui fait une chasse fort active, car sa chair passe pour être assez délicate.

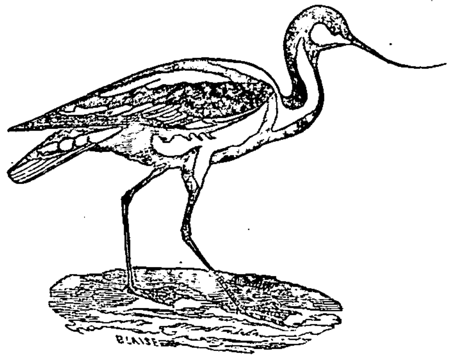

* **AVOGADOR.** s. m. (ital. *avocare*, évoquer).

Enc. — Dans la constitution de l'ancienne république de Venise, on désignait, sous le titre d'*Avogadors*, des magistrats dont les fonctions avaient une certaine analogie avec celles qu'exerce de nos jours en France le *Ministère public.* Ils étaient nommés par le Grand Conseil sur la présentation du Sénat. —

Le but de leur institution était le maintien et l'observation rigoureuse des lois. Les Avogadors assistaient aux séances des grands corps de l'État; à la rigueur, les délibérations de ces corps n'étaient pas valables sans la présence de l'un d'entre eux. Quand les résolutions prises leur semblaient en désaccord avec les lois, les Avogadors avaient le droit d'opposer un *véto* suspensif pendant un mois et un jour. Ce délai passé, s'il s'agissait d'une décision du Sénat, les Avogadors désignaient celui des corps de l'État devant lequel ils en appelaient; si le *véto* avait atteint une decision du Grand-conseil, c'était cette assemblée elle-même qui reprenait de nouveau sa délibération sur le même objet. — Les fonctions judiciaires des Avogadors n'étaient pas moins importantes. Ils poursuivaient d'office dans l'intérêt public, et, en cas de conflit, réglaient la compétence des tribunaux. Le dépôt des lois et les registres de l'état civil des familles nobles étaient confiés à leur soin. — Quelques auteurs font remonter jusqu'à l'année 864 l'établissement de cette magistrature; mais son existence n'est bien constatée dans l'histoire qu'à dater du XII° siècle. Dans l'origine, il n'y avait que trois Avogadors; plus tard, leur nombre fut doublé; mais jamais il n'y en avait que trois en exercice; au bout de seize mois, l'autre série rentrait en fonction. Cet état de choses subsista jusqu'à la chute de la république de Venise.

AVOINE. s. f. (lat. *avena*). Plante de la famille des *Graminées*, dont la graine se nomme également *Avoine.* ‖ *Balle d'av.*, Pellicule qui enveloppe les graines d'av. et avec laquelle on fait ordinairement le coucher des petits enfants. ‖ Au plur., se dit De l'av. qui est encore sur pied dans les champs. *Voilà un bon temps pour les avoines. Couper, faucher, faire les avoines.*

Enc. — L'*Avoine cultivée* (*Avena sativa*) est une plante de la famille des Graminées, où elle constitue le type de la tribu des *Avénées*. Ses caractères botaniques sont : Épillets formés de trois fleurs au moins, plus ou moins divergentes; fleur terminale restant toujours à l'état rudimentaire; paillettes de la glume membraneuses, bifides à leur sommet; fruit cylindrique allongé, terminé en pointe, marqué d'un sillon longitudinal, généralement velu à son sommet; fleurs en panicule, quelquefois, mais rarement, figurant un épi lâche.

L'Av. est une des céréales les plus nécessaires à l'agriculture européenne, car elle donne des récoltes abondantes dans des terres siliceuses, trop légères et trop pauvres pour qu'il soit possible d'en obtenir du froment ou même du seigle. Son grain sert principalement à la nourriture des chevaux et accessoirement à celle de toute espèce de bestiaux, d'oiseaux domestiques et d'animaux de basse-cour. Dans quelques pays même, elle forme la base de l'alimentation de l'homme. La culture a prodigieusement multiplié les variétés de l'espèce; les agronomes les classent en deux groupes : variétés à grain noir, et variétés à grain blanc. Ces dernières sont les plus répandues dans les parties septentrionales de l'Europe; les premières sont seules cultivées dans les pays tempérés et méridionaux. Les principales variétés cultivées en France, sont : 1° l'*Av. noire commune* ou *Av. de Brie*, la plus répandue de toutes; 2° l'*Av. blanche de Flandre*, qui ne s'avance guère au midi du bassin de la Somme; 3° l'*Av. d'hiver*, à grain noir, reconnaissable à ses balles rayées de brun. Cette dernière peut se semer en automne comme les autres céréales d'hiver, mais seulement au sud et à l'ouest du bassin de la Seine; au nord et à l'est de cette limite, elle gèlerait trop souvent. On connaît aussi, mais seulement dans les exploitations dirigées par les cultivateurs les plus éclairés, l'*Av. patate* (Fig. 2), à grain blanc et court, fort cultivée en Écosse; l'*Av. de Sibérie* à grain noir; l'*Av. blanche de Hongrie;* l'*Av. de Zélande*, qui passe pour la meilleure de toutes les blanches; l'*Av. de Tartarie* (Fig. 1) à grain noir, très-répandue en Angleterre pour la nourriture des chevaux, et l'*Av. de Géorgie*, remarquable, comme la précédente, par la disposition des épillets tous penchés du même côté et formant comme un épi lâche unilatéral. — L'Av. est du reste la céréale qui, jusqu'ici, s'est le mieux prêtée aux modifications qu'a cherché à lui imprimer la main de l'homme. En Écosse, où les districts montagneux n'ont pas d'autre céréale, la culture a créé une foule d'excellentes variétés, les unes précieuses par le volume et la qualité supérieure de leur grain, les autres par la rapidité de leur végétation, qui leur permet de croître et de mûrir dans un très-court espace de temps. Les principales d'entre ces variétés qui commencent à se répandre en Belgique, en Allemagne et en France, sont les avoines du *Shérif*, de *Kildrummie* et de *Hopetoun*. C'est en récoltant à part et en semant dans les conditions les plus favorables les grains mûrs les premiers dans les panicules de ces différentes avoines, qu'un célèbre agronome écossais, Lawson, est parvenu à augmenter notablement leur précocité, ainsi que leur rendement. Les résultats si remarquables obtenus sur l'Av., donnent lieu de croire que toutes nos céréales pourraient être également améliorées par des procédés analogues.

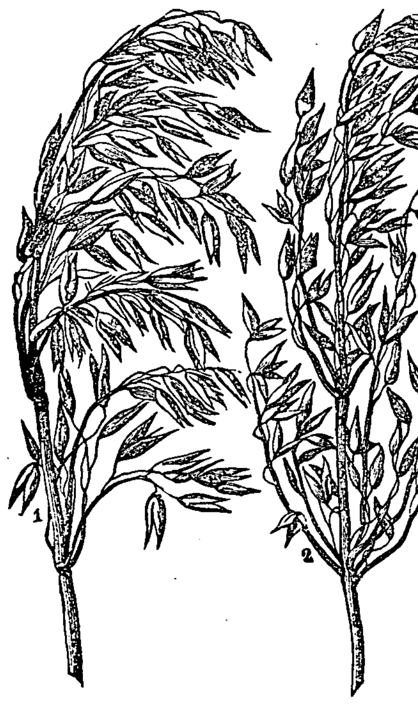

L'Av. est la moins pesante des céréales; l'hectolitre dépasse rarement le poids de 55 kilogrammes. Dans les terres qui lui conviennent le mieux, son rendement en grain est de 35 à 40 hectol. par hectare; il est de 25 à 30 hectol. dans les terres de fertilité moyenne. La paille d'avoine hachée avec du foin de prairies naturelles ou artificielles, est la base de la nourriture des bêtes à laine pendant l'hivernage, dans les exploitations dirigées d'après les principes de l'économie rurale la plus avancée et la plus rationnelle. Chez nous, l'Av. n'entre pas dans la consommation ordinaire de la population; mais il en est autrement en Écosse. La farine d'Av. se prête mal à la panification; elle ne donne qu'un pain très-brun, gluant, lourd et de difficile digestion. Mais, en dépouillant seulement le grain de son écorce, on obtient un gruau parfaitement sain, très-nourrissant, agréable au goût, et qui se prête à toutes sortes d'assaisonnements. Le gruau d'Av. est le principal aliment des montagnards écossais; ce qui explique le soin tout particulier que l'on apporte en Écosse à améliorer toutes les variétés de cette céréale.

Le genre Av. renferme en outre différentes espèces qui ne sont pas sans intérêt. Telle est l'*Av. fromental* (*Av. elatior*) qui fait partie de l'herbe de nos prairies naturelles. Quant à la *Folle Avoine* (*Av. fatua*), appelée dans certaines provinces *Avéneron* ou *Avéron*, c'est une des plantes les plus nuisibles aux récoltes. Ses racines traçantes étouffent les blés, et ses graines, qui mûrissent de bonne heure, se ressèment d'elles-mêmes, de sorte qu'il est très-difficile de nettoyer un champ qu'elle a une fois envahi. Cependant, dans la Hollande et dans la Campine belge, on s'est servi utilement de la Folle Avoine pour fixer les sables mouvants.

AVOIR. v. a. (lat. *habere*). 1° Dans son acception la plus usitée et la mieux déterminée, *Av.* signifie : Posséder à quelque titre et de quelque manière que ce soit; Être en possession, en jouissance d'une chose. *Av. de l'argent. Av. une maison, une terre, des immeubles, des revenus, un emploi. Av. de quoi vivre. Av. un cheval, des bestiaux. Av. des esclaves. Il a eu la plus belle part de la succession paternelle. Rien de ce qu'il a ne lui appartient. J'ai des droits sur son héritage. J'ai une créance sur lui. Il a un poste lucratif. Il a une dignité très-élevée. La sainte Vierge a un grand nombre d'églises en Italie. Minerve avait plusieurs temples dans la Grèce. Nous avons de belles promenades dans notre ville.* — Par anal., cette signification d'*Av.* a été étendue Aux animaux et aux choses. *Ce chien a un maître. Ce cheval a une belle écurie, une bonne litière; il a du foin et de l'avoine. Ma maison a vingt locataires. Cette cité a dix mille habitants. Cette doctrine a de nombreux partisans. Votre ville a de beaux édifices, des rues larges. Cette table a deux tiroirs.* ‖ 2° Dans un sens plus particulier, *Av.* se dit pour Obtenir, acquérir, se procurer la possession de... *J'ai eu cette voiture à très-bas prix. On n'a pas facilement cet ouvrage. Il aura tout ce qu'il demande. C'est lui qui aura le prix. C'est un homme intègre que vous n'aurez jamais,* Que vous ne pourrez acheter. — *Av. une femme,* Obtenir ses faveurs. — *Av. la parole,* dans le lang. parlementaire, sign. Obtenir la permission de parler. *Vous avez la parole. Vous aurez la parole après le ministre.* ‖ 3° *Av.* se dit De tout ce qui est propre à une personne, sous le rapport physique, moral et intellectuel. *L'homme a une tête, des bras et des jambes. Av. des yeux bleus, un nez aquilin. Av. quinze ou vingt ans. Av. l'âge de raison. Av. la force, l'agilité, la santé. Av. une maladie grave. Av. la poitrine attaquée. Av. de la faiblesse. Il a le bras cassé, une jambe emportée. Av. la fièvre. Av. mal à la tête. Av. des douleurs. Il a un coup d'épée dans la poitrine. Av. faim, Av. soif, Av. chaud, Av. froid. Av. de nombreux besoins. Av. une bonne tête, de l'intelligence, des pensées, des opinions, des idées. Av. un jugement sain, l'imagination vive, une mauvaise mémoire. N'av. pas le sens commun. Av. de l'amour, de la haine, de l'ambition. Av. des passions, des vices, des vertus. Avoir de la joie, de la tristesse, de la douleur. Av. peur. Av. honte. Av. pitié. Av. foi en quelque chose. J'ai connaissance de ce fait. Il a de l'autorité, du crédit, de l'influence.* — *Av.* se dit également dans ce sens, en parlant Des animaux. *Ce cheval a les jambes fines. Cet oiseau a un plumage magnifique, un chant fort agréable. Le chat a les mouvements très-agiles. Cette vache a mal à la jambe. Ce mouton a le tournis. Cet animal a faim, a soif, a chaud, a froid. Votre chien a beaucoup d'intelligence, beaucoup de mémoire; il a de l'attachement pour vous. Les tigres ont de la cruauté.* — Par ext., il se dit même Des choses, en parlant De leurs qualités et des effets qu'elles produisent. *Cet arbre a une tige élancée. Ce fruit a une belle couleur et une forme allongée. Cette graine a de l'amertume. Le suc de cette plante a des propriétés vénéneuses. Ce métal a de la ténacité. Ce marbre a le grain très-fin. Ce cristal a une forme rhomboïdale. Cet édifice a un caractère de grandeur. Cette poésie a plus d'éclat que de grâce. Ce songe a quelque chose d'effrayant.* ‖ 4° Lorsque le verbe *Av.* a pour sujet et pour régime direct deux ou plusieurs personnes, il indique simplement L'existence d'une relation quelconque entre ces personnes, la nature de cette relation étant uniquement déterminée par la valeur des termes qui sont sujet et régime du verbe. *Mon cousin a encore son père et sa mère. J'ai une femme et des enfants. Tu avais un médecin habile. Il a un avocat. Av. des amis, des ennemis, des connaissances, des voisins, des envieux. Av. des domestiques. Av. un maître, un chef. Av. des élèves. Av. des soldats. Av. des correspondants. Av. quelqu'un pour associé, pour complice, pour adversaire.* — Dans certaines phrases, la signification du verbe *Av.* est déterminée, soit par un régime indirect, soit par tout autre complément. *Elle voudrait toujours avoir son fils auprès d'elle;* Elle voudrait que son fils fût toujours auprès d'elle. *Le commissaire de police avait avec lui deux agents;* Il était assisté de deux agents. *Av. quelqu'un à dîner. Il a beaucoup de monde à ses soirées.* — En parlant Des animaux et quelquefois même Des choses, on dit dans un sens analogue : *Cette lionne a deux lionceaux. Ce coq a une douzaine de poules. Les abeilles ont le clairon et la gallérie pour ennemis. Cet ouvrage a pour auteur un écrivain distingué. Cet hospice a eu pour fondateur un homme très-charitable. La guerre a des conséquences déplorables. Cet accident peut avoir des suites fâcheuses. Les plaisirs ont leurs dangers.* ‖ 5° *Av.* se dit De toute espèce de rapport entre les personnes et les choses extérieures à l'homme, sans impliquer nécessairement l'idée de possession ou de propriété. *Av. une bague au doigt. Il avait ce jour-là un habit noir. Av. de la boue sur ses vêtements. Av. un marteau. Av. une hache à la main. Av. une affaire, un procès, une querelle. Av. des liaisons, des relations. Av. une correspondance, un entretien. Av. du temps devant soi. Nous aurons bientôt du froid, de la chaleur. Nous avons une température étouffante, une année sèche, pluvieuse.* — Il se dit de même, lorsqu'une personne se trouve complément indirect du verbe *Avoir. Av. affaire à quelqu'un. Av. l'estime, la confiance de quelqu'un.* ‖ 6° *Av.* se construit souvent avec la préposition *à*, suivie d'un infinitif. Dans ce cas, il indique ordinairement Que l'on est dans l'obligation, dans l'intention, ou qu'on a la faculté d'accomplir l'action exprimée par le verbe employé à l'infinitif. *J'ai quelque chose à faire. J'ai à parler à quelqu'un. J'ai à rougir de ma conduite. Nous avons une décision à prendre. Il a des chevaux à vendre, une terre à affermer. Il a plusieurs places à donner. Il a bien des choses à vous apprendre. Il a à opter entre deux partis. Vous n'avez qu'à vouloir, qu'à commander, qu'à faire un signe;* Il vous suffit de.. etc. ‖ 7° *Av.*. s'emploie impersonnellement dans le sens du verbe *Être;* mais alors il se joint toujours à la particule *y*. *Il y a un an, il y a deux ans. Il y a beaucoup de gens qui... Il y a lieu de croire. Il y a sujet de craindre. Il y a de la honte à agir ainsi. N'y eût-il que ce seul obstacle, il faudrait renoncer à cette affaire. Y a-t-il quelqu'un ici? Il n'y a personne. Il y avait plus de mille personnes. Il n'y a qu'un instant qu'il était ici. Il n'y a rien que je ne fasse pour vous. Il n'y a rien à faire. Il y a tout à espérer. Il y en a qui pensent,* On rencontre des personnes qui pensent. Fam. — *J'ignore ce qui s'est passé entre eux; tant y a qu'ils se sont brouillés,* Toujours est-il qu'ils se sont brouillés. ‖ 8° *Av.* s'emploie encore dans plusieurs locutions qui méritent d'être signalées d'une façon particulière. *Nous* *avons, vous avez des gens qui..*, Il existe des gens qui.. *Je l'aurai, Je saurai bien l'av.*, se dit quelquefois fam. et par force de menace, en parlant D'une personne dont on espère se venger. — Fam., *Il a beau dire, Il a beau faire, Il a beau crier ;* Quoi qu'il puisse dire, Quoi qu'il puisse faire, Malgré ses cris. — Fig. et fam , *L'av. beau* ou *L'av. belle,* Avoir une occasion favorable de faire quelque chose. — Popul., *Av. de quoi,* Être riche ou dans l'aisance. *C'est un homme qui a de quoi. Il n'est rien tel que d'en av.*, Si l'on n'a de la fortune, on n'est point considéré dans le monde. — *Il en a,* se dit ironiquement De quelqu'un qui a reçu quelque coup, qui a éprouvé quelque disgrâce. *Il en a dans l'aile*, se dit dans le même sens, et aussi en parlant De quelqu'un qui est devenu amoureux. — Fam., *Contre qui* ou *A qui en avez-vous?* Contre qui êtes-vous fâché ou irrité? — Fam. et par forme de menace, *Vous en aurez*, Vous serez châtié, maltraité. — *Avoir en aversion, en horreur*, etc., Éprouver de l'aversion, etc., pour quelqu'un ou pour quelque chose. — *Av. pour agréable,* Être satisfait d'une chose, l'approuver. *Il ne fera cette démarche qu'autant que vous l'aurez pour agréable*, Qu'autant qu'elle vous plaira. — *Av. pour but, pour effet*, Se proposer pour but, etc. — *Av. pour soi*, se dit De tout avantage particulier à une personne ou à une chose. *Il a pour lui sa fortune, elle a pour elle sa beauté. L'un a pour lui la puissance, l'autre a pour lui le bon droit.* = Eu, EUE. part. N'est guère usité que joint à quelque temps du v. *Avoir. La fortune qu'il a eue. Eu égard à.* Voy. ÉGARD.

Conj. — INDICATIF. *Présent :* J'ai, tu as, il a ; nous avons, vous avez, ils *ou* elles ont. — *Imparfait :* J'avais, tu avais, il *ou* elle avait ; nous avions, vous aviez, ils *ou* elles avaient. — *Prétérit défini :* J'eus, tu eus, il *ou* elle eut ; nous eûmes, vous eûtes, ils *ou* elles eurent. — *Prétérit indéfini :* J'ai eu, tu as eu, il *ou* elle a eu ; nous avons eu, vous avez eu, ils *ou* elles ont eu. — *Prétérit antérieur :* J'eus eu, tu eus eu, il *ou* elle eut eu ; nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils *ou* elles eurent eu. — *Plus-que-parfait :* J'avais eu, tu avais eu, il *ou* elle avait eu ; nous avions eu, vous aviez eu, ils *ou* elles avaient eu. — *Futur absolu :* J'aurai, tu auras, il *ou* elle aura ; nous aurons, vous aurez, ils *ou* elles auront. — *Futur antérieur :* J'aurai eu, tu auras eu, il *ou* elle aura eu ; nous aurons eu, vous aurez eu, ils *ou* elles auront eu. = CONDITIONNEL. *Présent :* J'aurais, tu aurais, il *ou* elle aurait ; nous aurions, vous auriez, ils *ou* elles auraient. — *Passé :* J'aurais eu *ou* J'eusse eu, tu aurais eu *ou* tu eusses eu, il *ou* elle aurait eu, il *ou* elle eût eu ; nous aurions eu *ou* nous eussions eu, vous auriez eu *ou* vous eussiez eu, ils *ou* elles auraient eu, ils *ou* elles eussent eu. = IMPÉRATIF. *Présent* ou *Futur :* Aie ; ayons, ayez. = SUBJONCTIF. *Présent* ou *Futur :* Que j'aie, que tu aies, qu'il *ou* qu'elle ait ; que nous ayons, que vous ayez, qu'ils *ou* qu'elles aient. — *Imparfait :* Que j'eusse, que tu eusses, qu'il *ou* qu'elle eût ; que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils *ou* qu'elles eussent. — *Prétérit :* Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il *ou* qu'elle ait eu ; que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils *ou* qu'elles aient eu. — *Plus-que-parfait :* Que j'eusse eu, que tu eusses eu, qu'il *ou* qu'elle eût eu ; que nous eussions eu, que vous eussiez eu, qu'ils *ou* qu'elles eussent eu. = INFINITIF. *Présent :* Avoir. — *Prétérit :* Avoir eu. — *Participe présent :* Ayant. — *Participe passé :* Eu, eue ; ayant eu. — *Participe futur :* Devant avoir.

Obs. gram. — Les locutions impersonnelles *Il est* et *Il y a* sont fréquemment employées l'une pour l'autre. L'hiatus que présente la seconde l'a nécessairement fait bannir de la versification française, et nos poëtes sont ainsi obligés de se servir exclusivement de la première. Les orateurs qui cherchent l'harmonie avant toutes choses ont imité l'exemple des poëtes. Cependant il existe une différence entre les deux locutions. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus particulier. C'est ce que démontrent les exemples suivants : « *Il est* des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper ; *Il y a* dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper ; *Il y a* dans Juvénal des passages intraduisibles. » Il en est de même, fait observer Girault-Duvivier, lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut exprimer quelque ménagement, on dit : « *Il est* des gens qui ne se comportent pas si sagement. » Mais si, au contraire, on veut que la personne à qui l'on parle ne puisse se méprendre sur le sens de cette observation, on dira : « *Il y a* des gens qui ne se comportent pas si sagement. »

AVOIR. s. m. Propriété, bien, fortune. *Cette maison se loue bien ; c'est un bel av.* — *Voilà tout son av.*, C'est là tout ce qu'il possède. ‖ T. Com. *Doit et av.*, Dette active et dette passive. Voy. *Livres de* COMMERCE.

* **AVOIRA.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

AVOISINER. v. a. (R. *voisin*). Être proche, être voisin. Ne se dit que De la proximité du lieu. *Les terres qui avoisinent la forêt.* = AVOISINÉ, ÉE. part. *Être bien* ou *mal av.*, Avoir de bons ou de mauvais voisins.

AVORTEMENT. s. m. T. Physiol. Action d'avorter. S'emploie principalement en parlant Des femelles des animaux. — En parlant Des femmes, ne se dit que De l'accouchement prématuré provoqué par des moyens criminels ; dans tout autre cas, on dit plus ordinairement *Fausse couche.* ‖ * T. Bot. Se dit, par anal., Des parties qui éprouvent un arrêt de développement. ‖ * Au fig., s'emploie quelquefois en parlant D'un projet, d'une entreprise qui a échoué. *Cette entreprise donnait les plus belles espérances ; elle a abouti à un av.*

Enc. — Législation. — La loi pénale punit sévèrement, chez tous les peuples chrétiens, l'action de provoquer, soit au moyen de substances médicamenteuses, soit de toute autre manière, l'accouchement prématuré ou l'*Av.*, comme on l'appelle dans le langage médico-légal. — Dans l'antiquité païenne, les Grecs ne paraissent pas avoir attaché l'idée de crime à cet acte détestable ; il en était autrement à Rome, où la loi punissait, soit des travaux publics, soit de la relégation dans une île avec confiscation d'une partie de leurs biens, ceux qui provoquaient l'av. ; la peine de l'exil était infligée à la mère, lorsque le crime avait été commis de son consentement. — En France, le Code pénal punit de la peine de la réclusion quiconque a procuré l'av. d'une femme. La même peine est infligée à la femme qui s'est procuré l'av. à elle-même, ou qui a consenti à faire usage des moyens à elle indiqués, si l'av. s'en est suivi. Le médecin, chirurgien, officier de santé ou pharmacien qui a indiqué ou administré ces moyens, encourt la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'av. a eu lieu.

Botanique. — Dans la physiologie végétale, on confond souvent l'*av.* partiel avec la *transformation* des parties avortées, attendu que ces deux phénomènes s'accompagnent et coïncident en effet très-fréquemment. Ainsi, par ex., on dit vulgairement que, dans la plupart des plantes d'ornement, les fleurs doubles deviennent stériles par l'av. des étamines. Cependant ici, les étamines n'avortent pas, à proprement parler ; elles se transforment simplement en pétales, ce qui rend la fleur double et stérile. — La grande irrégularité de forme que présentent certaines fleurs, tient à l'av. d'une partie de leurs organes reproducteurs, qui donne lieu à un accroissement énorme d'une partie des pétales. Si les étamines avortent régulièrement, comme dans l'*Érodium*, où, sur dix étamines, cinq avortent en alternant avec celles qui subsistent, la symétrie de la corolle n'en est pas dérangée ; mais si l'av. est irrégulier, comme dans la fleur du *Pélargonium*, où, sur dix étamines, trois avortent constamment, tandis que les sept autres seules se développent, les pétales sont de formes et de grandeurs inégales, et la corolle est très-irrégulière. C'est également à l'av. partiel de leurs organes reproducteurs que la plupart des *Orchidées* et une foule d'autres plantes doivent les formes si bizarres de leurs corolles.

Zoologie. — Le terme d'*av.* s'emploie parfois dans la physiologie animale, dans un sens analogue, c.-à-d. pour désigner l'arrêt de développement d'une partie quelconque, surtout lorsque cet arrêt se lie au développement excessif d'une partie voisine. Nous citerons l'exemple de la grande classe d'insectes désignés sous le nom de *Diptères*, à laquelle appartiennent les Mouches, les Cousins, etc. Chez tous ces insectes, le grand et rapide accroissement des ailes supérieures arrête celui des deux ailes inférieures, qui se trouvent ainsi réduites à une sorte de moignon très-court appelé *balancier* par les naturalistes. Ces insectes sont donc réellement *Tétraptères* dans le principe ; ils ne deviennent diptères que par av. des ailes inférieures.

AVORTER. v. n. (lat. *ab*, de ; *oriri*, sortir). En parlant Des femmes, Accoucher avant terme ; ne s'emploie guère que dans le cas où l'accouchement a été provoqué par des moyens criminels : autrement on dit, *Accoucher avant terme, Faire une fausse couche.* ‖ En parlant Des animaux, Mettre bas avant terme. *Ma vache vient d'av.* ‖ Par anal., en T. de Bot., *Av.* se dit Des parties, des organes d'une plante qui s'arrêtent dans leur développement. *Les froids tardifs ont fait av. les fruits. Les pétales de cette fleur ont avorté.* ‖ Fig., se dit D'un dessein, d'une entreprise, d'une affaire qui a échoué, et de tout ce qui ne répond pas aux espérances qu'on en avait conçues. *L'entreprise avorta faute de fonds. Il eut la douleur de voir av. tous ses projets. Que de beaux talents la misère a fait av. !* = AVORTÉ, ÉE. part. *Blé av. Fruit av. Fleur avortée. — Dessein av. Négociation avortée. Talent av.*

AVORTON. s. m. Fœtus issu avant terme. Se dit De l'homme et des animaux. — Par ext., se dit D'un animal qui est resté fort au-dessous de la taille à laquelle il aurait dû parvenir, et, par mépris, D'un homme mal fait, malbâti. *Ce n'est qu'un chétif av.* ‖ On appelle encore de ce nom, Un fruit qui n'a pu parvenir à sa grosseur ordinaire, Une plante rabougrie et mal conformée. ‖ Fig., se dit D'un ouvrage d'esprit qui n'est pas ce qu'il aurait pu être, si l'auteur avait apporté plus de soins et plus de temps à le faire. *Un auteur de ce mérite n'aurait pas dû mettre au jour un pareil av.*

* **AVOUABLE.** adj. 2 g. Qui peut être avoué. *Ce ne sont pas là des actes avouables.*

AVOUÉ. s. m. Officier ministériel, autrefois appelé Procureur, dont la fonction est de représenter les parties devant les tribunaux, et de faire en leur nom toutes les procédures nécessaires. ‖ Autrefois on nommait ainsi Un seigneur qui se chargeait d'être le protecteur, le défenseur des droits d'une église, d'un monastère, etc.

Enc. — Le terme d'*Avoué*, de même que celui d'*Avocat*, tire son origine du mot latin *advocatus*, qui signifie *appelé auprès* de quelqu'un pour l'aider ou pour l'assister. Ainsi, à Rome, le mot *advocatus* s'appliquait à l'individu qui conseillait et assistait une autre personne dans un procès, mais non à l'orateur ou au patron qui portait la parole. Cette distinction subsistait au temps de Cicéron. Mais après la chute de la République, le rôle de l'orateur ayant perdu presque toute son importance, on commença à confondre ses fonctions avec celles de l'*advocatus*. Ce dernier nom servit à désigner toute personne qui en assistait une autre dans la conduite d'une cause ou d'un procès : c'est ainsi qu'Ulpien définit l'*advocatus* (Dig. 50, tit. 13). L'orateur lui-même était compris dans cette définition. La rémunération des soins donnés à une affaire par l'*advocatus*, recevait le nom d'*honoraire* (*honorarium*).

Au moyen-âge, l'expression d'*advocatus*, dont on a fait plus tard *advoué* et *avoué*, servait à désigner le défenseur ou le champion auquel un individu ou un corps incapable de se défendre par lui-même, remettait le soin de soutenir ses droits, soit devant les tribunaux, soit aux combats singuliers, aux jugements ou dans les guerres privées. L'assistance de ces *avoués* devint une nécessité pour les églises et pour les monastères, qui ne pouvaient défendre leurs droits et leurs biens contre les usurpations et les violences de voisins puissants. En conséquence, les églises et les abbayes se mettaient ordinairement dans l'*avouerie*, c.-à-d. achetaient la protection de quelque seigneur assez puissant pour les protéger contre les brigandages, combattre pour elles en champ clos, et défendre leur cause devant les cours séculières. Le seigneur *avoué* d'une communauté était en outre chargé de conduire à l'*ost* du suzerain et de commander le contingent d'hommes qu'elle devait fournir en temps de guerre. L'av. d'une église ou d'un monastère avait l'honneur d'être le dépositaire de la bannière ou du *gonfanon* de l'église ou de l'abbaye. Mais ces seigneurs ne se contentaient pas de simples distinctions honorifiques. Ils exigeaient, en retour de leur protection, des priviléges lucratifs, comme la jouissance d'une partie des terres qui appartenaient à l'église ou à la communauté. Souvent aussi les avoués spolièrent ceux-là même qu'ils s'étaient engagés à protéger. Plusieurs conciles, celui de Reims entre autres, se virent obligés, pour arrêter ces brigandages, de prononcer l'excommunication et l'interdiction de la sépulture chrétienne contre les avoués qui exigeraient des indemnités autres que celles fixées dans le contrat primitif. — Quelques auteurs font remonter jusqu'aux premières années du v^e siècle l'institution de l'*avouerie ;* mais il n'existe aucune preuve positive à l'appui de cette opinion. Ce qui est certain, c'est que ce système de patronage subsistait au VIII^e siècle. Pepin le Bref et Charlemagne s'honorèrent tous deux du titre d'*Avoués de l'Église de Rome.* En 1099, Godefroi de Bouillon n'accepta le trône de Jérusalem qu'en qualité d'*Avoué du Saint-Sépulcre.*

Personne n'ignore qu'aujourd'hui, en France, le terme d'*av.* désigne un officier ministériel dont les fonctions consistent à représenter les parties devant les tribunaux, *à postuler et à conclure* pour elles. Avant la révolution, ces mêmes fonctions étaient également remplies par des officiers ministériels qui portaient le nom de *Procureurs*. On connaît avec certitude l'existence des *procureurs au Châtelet* en 1327, et celle des *procureurs au Parlement* en 1341. Ils assistaient les plaideurs pour tous les actes de procédure, et leur intervention était obligatoire. — En 1791, les offices de procureurs furent supprimés comme entachés de vénalité ; mais la fonction elle-même ne fut pas abolie, puisque la même loi établit qu'il y aurait auprès des tribunaux, des officiers ministériels ou *avoués* chargés de représenter les parties et de faire tous les actes de forme nécessaires pour la régularité de la procédure. Mais la loi du 3 brumaire an II vint bientôt supprimer les avoués. Cette loi autorisa seulement les parties à se faire représenter par de simples fondés de pouvoirs. Ces agents n'avaient ainsi aucun caractère officiel, et cependant ils ne pouvaient former, du moins aux termes de la loi, aucune répétition pour leurs soins et salaires, contre les citoyens qui avaient eu recours à leur assistance. La réforme était allée trop loin, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que l'on n'avait remplacé les abus anciens que par des abus nouveaux et plus grands. Aussi, sous le Consulat, Napoléon prit-il purement et simplement le parti de rétablir l'institution antique du procureur sous le nom plus moderne d'avoué. La loi du 27 ventôse an VIII rétablit donc les avoués auprès des tribunaux de première instance et d'appel, en fixant leurs attributions à peu près sur le pied où elles sont aujourd'hui. Plusieurs lois, décrets et ordonnances ont successivement réglé l'organisation de ce corps.

Il existe deux classes d'avoués, les av. de première instance et les av. d'appel ; les premiers ne peuvent postuler auprès des Cours d'appel ; les seconds ne peuvent postuler auprès des tribunaux de première instance. Pour tout procès porté devant ces deux juridictions, l'intervention des avoués est obligatoire. En effet, quiconque veut appeler une autre personne devant un de ces tribunaux, doit d'abord choisir un av., ou, comme on dit dans la langue du Palais, *constituer avoué*. Le nom même de l'av. constitué doit être, à peine de nullité, désigné dans le premier acte de procédure, c.-à-d. dans l'acte d'assignation. Le ministère des avoués n'est admis ni près des justices de paix, ni près des tribunaux de commerce, etc. Quant à la Cour de cassation, ce sont les avocats auprès de cette Cour qui remplissent eux-mêmes les fonctions attribuées ailleurs aux avoués.

Le nombre des offices d'avoué est limité. Les titulaires sont à la nomination du chef de l'État, qui seul a le pouvoir de les destituer ; ils fournissent un cautionnement en numéraire. Les tribunaux près lesquels ils exercent peuvent seulement prononcer contre eux la peine de la suspension temporaire. Les av. qui exercent près de chaque cour ou tribunal, nomment un conseil disciplinaire, appelé Chambre des avoués, qui est investi du droit d'infliger certaines peines aux membres de la Compagnie. Un tarif, publié en 1807, fixe les frais à percevoir par les avoués pour chaque acte de la procédure ; les honoraires sont en dehors. L'action de l'av. contre son client, pour le payement de ses frais et salaires, se prescrit par deux années. La loi interdit aux avoués de se rendre cessionnaires des causes de leurs clients, ou, en d'autres termes, d'acheter des procès.

Pour être appelé aux fonctions d'av., il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins; avoir suivi pendant deux ans, dans une Faculté de Droit, les cours de procédure civile et criminelle; avoir obtenu, après examen, un certificat de capacité, et avoir travaillé pendant cinq années en qualité de *clerc* dans une étude d'av. Cette dernière condition n'est de rigueur que lorsqu'il s'agit d'exercer près d'une Cour d'appel. Quand l'av. a le titre de licencié en droit, il a la faculté de plaider lui-même les causes de ses clients; néanmoins, les avoués qui ont ce droit, n'en usent que par exception. Dans l'usage ordinaire, après avoir rempli les formalités légales du ressort de son office, indiqué les points sur lesquels le tribunal est appelé à statuer et pris des conclusions à cet effet, son rôle est terminé : celui de l'avocat commence. Depuis 1816, le titulaire de tout office d'av. a la faculté de désigner son successeur; mais aujourd'hui la loi reconnaît formellement à l'av. le droit de transmettre sa charge à prix d'argent.

AVOUER. v. a. (lat. *ad*, à [soi]; *vocare*, appeler). Confesser, reconnaître qu'une chose est ou n'est pas. *Av. une faute, un crime. Il a tout avoué. Avouez-moi la vérité. Je vous avoue mon faible, mon ignorance. Il avoua l'avoir fait* ou *qu'il l'avait fait. Il faut av. que cet homme est bien fou. Il avoue avoir commis le crime. J'ai été, je l'avoue, fort surpris.* ‖ *Av. un ouvrage, un écrit*, S'en reconnaître l'auteur. *Av. un enfant*, S'en reconnaître le père. *Av. pour fils, pour frère*, Reconnaître pour fils, etc. ‖ Approuver, ratifier. *J'avouerai tout ce que vous aurez fait en mon nom. — Av. quelqu'un*, Déclarer qu'on ratifie tout ce qu'il a fait ou fera. *Je l'avouerai en tout ce qu'il fera, comme je l'avoue de tout ce qu'il a fait.* ‖ Lorsque des actions, des paroles sont conformes à la morale, à la piété, on dit qu'*Elles peuvent être avouées par la morale, la piété*, etc. = s'Avouer. v. pron. *S'av. coupable; S'av. vaincu*, Se confesser coupable, se reconnaître vaincu. ‖ * Être avoué. *Il y a des vices qui ne s'avouent pas.* ‖ *S'av. de quelqu'un*, Se réclamer, s'autoriser. *Il s'est avoué d'un banquier de cette ville.* Peu us. = Avoué, ée. part. *Ce sont là des principes avoués de tout le monde*, Admis et reconnus pour vrais par tout le monde. = Conjug. Voy. Jouer.

AVOYER. s. m. (même étym. qu'*Avoué*). Titre du premier magistrat dans quelques cantons et dans quelques villes suisses.

AVRIL. s. m. [L'L se prononce mouillée.] Le quatrième mois de l'année grégorienne. ‖ Prov., *Donner un poisson d'av. à quelqu'un*, Engager quelqu'un, le premier jour d'avril, à faire quelque démarche inutile, pour avoir occasion de se moquer de lui; Faire accroire à quelqu'un une fausse nouvelle dans le même but.

Enc. — Le nom d'*Avril*, *Aprilis* chez les Romains, vient du verbe *aperire* (ouvrir), parce que les bourgeons s'ouvrent dans ce mois, ou bien parce qu'à cette époque la terre semble ouvrir son sein en se couvrant d'une végétation nouvelle. Avant la réforme du calendrier par Numa, Avril était le deuxième mois de l'année romaine.

AVUER. v. a. Voy. **AVEUER.**

***AVULSION.** s. f. (lat. *avulsio*). T. Chir. Arrachement. Ne s'emploie guère qu'en parlant Des Dents.

***AVUNCULAIRE.** adj. 2 g. Qui se rapporte à l'oncle ou à la tante. *La succession av.*

AXE. s. m. (gr. ἄξων, essieu, pivot). T. Didact.

Enc. — Le mot *Axe* présente des acceptions très-variées et fort diverses, car il est usité dans toutes les sciences, et chacune de celles-ci lui attribue une signification plus ou moins précise, selon qu'elle est elle-même plus ou moins exacte et rigoureuse. Néanmoins, quel que soit l'usage que l'on fasse de ce terme, il rappelle toujours, jusqu'à un certain point, son origine (*axis*, essieu); il peut donc se définir d'une manière générale, Une ligne qui traverse le centre d'un objet. — Maintenant, nous allons énumérer les sens principaux dans lesquels le mot *axe* est employé, en commençant par les sciences mathématiques et physiques, et en terminant par les sciences naturelles.

Géométrie. — *L'Axe* est une ligne droite autour de laquelle une figure plane fait sa révolution pour produire ou engendrer un solide. Dans les démonstrations de la géométrie élémentaire, on fait voir, par ex., qu'un quadrilatère rectangulaire tournant autour d'une droite, parcourt successivement tous les points d'une surface cylindrique, c.-à-d. décrit un cylindre. De même, un triangle décrit ou engendre un cône; un trapèze engendre un cône tronqué; une demi-circonférence de cercle engendre une sphère. Tous ces solides, provenant d'un plan de forme régulière qui tourne sur un de ses côtés pris pour *axe*, sont des *solides de révolution*. — On désigne aussi sous le nom d'*axe* une ligne qu'on suppose tirée du sommet d'une figure au milieu de sa base. L'*axe d'un cercle* ou *d'une sphère*, est une ligne quelconque passant par leur centre et terminée à leur circonférence par ses deux extrémités; cette définition est exactement celle du *diamètre*. — L'*axe d'une section conique* est toujours une portion de l'axe du cône duquel provient cette section; il peut être oblique ou perpendiculaire à ses surfaces. — L'*axe de l'ellipse* ou de l'*hyperbole* se nomme *axe transverse;* c'est le diamètre passant par les deux foyers et les deux principaux sommets de la figure. Dans l'ellipse, l'axe est le diamètre le plus long; dans l'hyperbole, l'axe est le diamètre le plus court. Dans ces deux mêmes figures, on nomme *axe conjugué*, ou *second axe*, un diamètre passant par le centre, et perpendiculaire à l'axe transverse. — L'*axe d'une ligne courbe* est aussi un diamètre dont les ordonnées sont à angle droit, quand cette position est possible. — L'acception dans laquelle le mot axe s'emploie en Architecture, n'est qu'une extension du sens géométrique de cette expression. On dit, par ex., l'*axe du fût* d'une colonne, parce que ce fût est considéré comme un solide de révolution, et que, si l'on suppose ce solide divisé par tranches parallèles à sa base, ces tranches seront des cercles dont l'axe traversera tous les centres.

Astronomie. — L'*axe astronomique* est une ligne droite imaginaire qu'on suppose passer par le centre et par les deux pôles de tous les corps célestes qui composent notre système planétaire, et autour de laquelle s'accomplit leur rotation diurne. — *L'axe de la terre est incliné de 66 degrés 1/2, par rapport* à l'écliptique. Si l'axe de la terre était droit, l'écliptique et l'équateur coïncideraient; il n'y aurait pas de saisons; chaque zone aurait uniformément le même temps toute l'année, avec des jours d'une longueur invariable sous chaque parallèle. C'est l'inclinaison de l'axe de la terre qui produit le retour régulier des saisons, qui modère la chaleur excessive dans les contrées intertropicales, et le froid rigoureux des hivers des régions tempérées et septentrionales. Pour l'équateur, l'horizon et tous les cercles de la sphère céleste, l'*axe* est la droite indéfinie perpendiculaire à leur plan et passant par leur centre.

Mécanique. — Dans cette science, on donne le nom d'axe à toute ligne autour de laquelle un corps peut *tourner*, ou se mouvoir sans accomplir un *tour* complet. — L'*axe d'une balance* est la ligne autour de laquelle se meut le fléau, dont les bras ne décrivent que des portions de cercle plus ou moins étendues. — L'*axe de rotation*, qu'on pourrait nommer l'*axe primitif*, a pour type le mouvement d'une roue autour de son essieu, c.-à-d. autour de son axe. Si l'on examine la manière dont se meut une sphère homogène, lorsqu'elle reçoit une impulsion dans une direction quelconque, mais qui ne passe pas par son centre, on voit qu'elle tourne constamment autour d'un diamètre perpendiculaire à un plan passant par le centre, et à la direction de la force d'impulsion : c'est son *axe de rotation*. Cet axe peut changer à chaque instant dans les corps dont la figure est autre que celle d'une sphère régulière. L'une des plus intéressantes applications du calcul à la mécanique, c'est la détermination de ces changements d'axe de rotation, quelles que puissent être les forces agissant sur les corps. Un résultat très-curieux et très-utile de la solution de ce problème, c'est la constatation de ce fait que, dans tous les corps, il existe trois axes perpendiculaires l'un à l'autre, autour desquels un corps, s'il n'est pas sollicité par des forces extérieures, peut tourner uniformément. Ces axes sont ce qu'on nomme les *axes principaux de rotation*. — Lorsqu'un pendule est en oscillation, si l'on suppose une ligne parallèle à l'horizon, perpendiculaire au plan dans lequel le pendule oscille, et passant par le centre de ce pendule, au moment où il est au point le plus bas de son trajet, cette ligne sera son *axe d'oscillation*. — L'*axe du treuil*, qui est à la fois l'axe du cylindre sur lequel la corde est enroulée, et celui de la roue à la circonférence de laquelle s'applique la puissance, est nommé dans les anciens traités de mécanique, *Axis in peritrochio;* c'est l'axe de mouvement de l'appareil tout entier.

Physique. — La physique emploie le mot axe par analogie avec sa signification en géométrie; c'est ainsi que l'on dit : L'*axe optique*, pour désigner le rayon qui passe par le centre de l'œil ou qui tombe sur lui perpendiculairement; on le nomme aussi *axe visuel*. — L'*axe d'une lentille* ou d'un verre lenticulaire, est un axe géométrique. Toute lentille étant un segment d'une sphère, l'axe de la lentille est une portion de l'axe même de cette sphère. C'est une droite menée par le centre de la lentille, et par les deux points centraux ou sommets des surfaces courbes dont la réunion par leurs bords constitue la lentille. — L'*axe d'un aimant* est la ligne qui passe par son milieu, dans le sens de sa longueur; les extrémités de cette ligne sont les *pôles de l'aimant*.

Minéralogie. — Dans tous les minéraux régulièrement cristallisés, les cristaux forment des solides dont les axes sont toujours faciles à déterminer géométriquement; le sens géométrique du mot *axe* est donc rigoureusement applicable aux axes de ces cristaux. Mais il arrive souvent, et c'est ce qui a lieu dans beaucoup de pierres précieuses, que la cristallisation ne se révèle pas par des formes extérieures. Cependant, comme cette cristallisation n'en existe pas moins, l'*axe du cristal* se révèle par le phénomène de la réfraction; il est simple dans certains cas et double dans les autres. Pour en citer un exemple, il n'y a aucune différence extérieure sensible entre deux plaques carrées incolores et transparentes, l'une de verre, l'autre de spath d'Islande. Mais si l'on place sous chacune de ces plaques un carré de papier marqué d'une ligne noire: sous le verre, la ligne paraît simple, telle qu'elle est réellement; sous le spath, elle paraît double. C'est que dans le verre, corps transparent fondu et non cristallisé, il n'y a qu'*un axe optique*, de quelque point qu'on regarde au travers de ce corps; dans le spath d'Islande au contraire, il existe, en raison de la forme cristalline naturelle du minéral, *deux axes*, qui font voir deux images, sauf dans une seule direction. Cette direction est ce qu'on nomme la *ligne neutre*, ou l'*axe de double réfraction*, dans les cristaux dont les formes naturelles produisent ce genre d'illusion d'optique.

Botanique. — Toute partie d'un végétal, soit principale, soit accessoire, qui supporte des organes appendiculaires, est considérée par les botanistes comme un *axe;* l'analogie est frappante dans le tronc des arbres conifères, par ex., où le centre de la tige est réellement un axe autour duquel la tige elle-même est disposée symétriquement, comme un solide de révolution. La souche, la tige, le rameau, le pédoncule, le réceptacle de la fleur, la columelle, le support commun des épillets chez les graminées, sont autant d'*axes végétaux*. L'*axe*, considéré dans le pédoncule, peut être *défini* ou *indéfini*. Il est défini, quand il donne naissance à un ou à plusieurs pédoncules terminaux; la plante ne s'accroît alors que par des bourgeons latéraux. Il est indéfini, quand le bourgeon terminal donne lui-même naissance à un autre bourgeon terminal, comme dans le Pin, le Mélèze et le Poirier.

Zoologie. — La variation des formes et la complication des appareils organiques chez les animaux rendent, à leur égard, le sens du mot *axe* moins précis et plus éloigné de son sens géométrique primitif qu'il ne l'est chez les végétaux. — Cuvier et les autres naturalistes qui ont le plus profondément étudié l'organisation des animaux, se servent du mot *axe* pour désigner la ligne principale autour de laquelle les organes sont symétriquement disposés. Cette ligne, qui souvent n'est pas droite, qui peut même s'écarter de la ligne droite au point de devenir une spirale, ne répond plus du tout à l'idée primitive du mot, aucun mouvement effectif de développement ne s'accomplissant autour d'elle en la prenant pour centre; elle n'a plus, avec les autres acceptions du mot *axe* que des rapports plus ou moins éloignés. On a proposé de lui substituer le mot *épine*, qui n'est pas universellement accepté. En fait, l'*axe*, dans le règne animal, est la ligne, droite ou non, des deux côtés de laquelle les organes sont placés dans un arrangement symétrique, plus ou moins régulier.

* **AXIE.** s. f. T. Bot. Voy. Valérianées. ‖ T. Zool. Voy. Macroures.

* **AXILE.** adj. 2 g. (R. *axe*). T. Bot. Voy. Graine.

AXILLAIRE. adj. 2 g. [On pron. les deux L, mais on ne les mouille pas.] (lat. *axilla*, aisselle). T. Anat. Qui appartient à l'aisselle. *Nerf ax. Glandes axillaires.* Voy. Aisselle. ‖ T. Bot. Se dit de Tout organe placé à l'intérieur de l'angle formé par la tige et un rameau, ou par un rameau et une feuille. *Épines axillaires. Feuilles axillaires*, voy. Feuille.

* **AXINITE.** s. f. (gr. ἀξίνη, hache). T. Minér. Voy. Tourmaline.

AXIOME. s. m. (gr. ἀξίωμα; de ἀξιόω, je pose en principe). Vérité évidente par elle-même; Proposition générale reçue et établie dans une science. *Ax. de mathématiques. Ax. de morale. Ax. de philosophie.*

Enc. — Si l'on s'en tenait simplement à son sens étymologique, le terme d'*Ax.* devrait s'appliquer à tout jugement regardé comme vrai; mais, dans toutes les langues modernes, il s'emploie dans un sens plus restreint. En effet, on désigne exclusivement sous ce nom les propositions qui sont évidentes par elles-mêmes, propositions qui, par conséquent, n'ont pas besoin et ne sont pas même susceptibles d'être démontrées. Les propositions suivantes: *Le tout est plus grand que sa partie; Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles; Deux grandeurs sont égales, lorsque étant placées l'une sur l'autre, elles coïncident dans toute leur étendue*, sont des axiomes de géométrie. C'est sur ces axiomes et quelques autres que repose tout l'édifice des sciences mathématiques. Il est évident que les vérités exprimées par ces axiomes ne sauraient être démontrées, attendu qu'il n'existe aucune vérité plus générale d'où celles-ci puissent elles-mêmes se déduire. Non-seulement notre esprit les accepte sans contestation, mais encore il lui est impossible de ne pas les accepter. — Maintenant, quelle est l'origine de ces vérités axiomatiques ou premières? La plupart des auteurs s'accordent à dire qu'elles sont uniquement fondées sur l'expérience, tout en reconnaissant que, en vertu de leur évidence intrinsèque, il suffit, pour que notre intelligence les admette, qu'elles soient fondées sur l'*expérience d'un seul fait*. Cette manière de voir peut être admise sans inconvénient pour la plupart des axiomes mathématiques; nous disons pour la plupart, car il est des vérités mathématiques qui ne sauraient se fonder sur l'expérience pure. Telle est la proposition par laquelle on définit habituellement les *lignes parallèles*, lorsqu'on dit : *Deux lignes sont parallèles, lorsque étant situées dans le même plan, elles ne peuvent se rencontrer, même en les supposant prolongées à l'infini.* Il est clair, en effet, que l'expérience pure ne saurait servir de base à la démonstration de cette proposition. Au point de vue expérimental, elle n'est même pas susceptible de démonstration. Elle rentre donc, sous ce rapport, dans la catégorie des axiomes; elle y rentre encore dans un autre sens, puisque nous l'acceptons comme vraie et comme évidente sur son simple énoncé. Nous avons par conséquent affaire ici à une vérité d'intuition. C'est la raison qui nous la révèle; car c'est par la raison seule, et nullement par la voie de l'expérience, que nous arrivons à la notion de l'infini. — Les sciences, autres que les mathématiques, ont aussi leurs axiomes. Toutefois, dans ces sciences, ce terme se prend plutôt dans le sens de *principe général admis et reconnu* que dans la signification propre et rigoureuse dont nous venons de parler. Il n'en est pas de même dans la morale. Là, en effet, nous retrouvons de véritables axiomes dans la rigueur mathématique du mot, c.-à-d. des vérités qui s'imposent à nous, qu'il n'est pas besoin de démontrer, et qui dépassent les limites de l'expérience. Telle est la notion de la *loi obligatoire du devoir*. Cette notion, tout comme celle de l'infini, est révélée à l'homme d'en haut; elle fait partie de la conscience humaine, et par conséquent, l'homme ne peut ni la méconnaître, ni se soustraire à son autorité.

* **AXIOMÈTRE.** s. m. (gr. ἄξων, axe; μέτρον, mesure). T. Mar. Appareil placé sur l'avant de la roue d'un gouvernail, pour indiquer la position de la barre.

* **AXIS.** s. m. (lat. *axis*, axe). T. Anat. Voy. Vertèbre. ‖ T. Mamm. Voy. Cerf.

* **AXOLOTL.** s. m. T. Erpét. Voy. Amphibie.

AXONGE. s. f. (lat. *axis*, essieu ; *ungere*, oindre). T. Pharm.

Enc.—Ce mot, d'après son étymologie, ne devrait désigner que la graisse destinée à enduire les essieux des voitures. Cependant aujourd'hui il sert à désigner certaines graisses molles, et surtout la graisse de porc extraite et préparée pour les besoins de la médecine et des arts. La graisse de porc est usitée en pharmacie, pour la préparation des pommades et de divers onguents ; en parfumerie, pour celle des pommades ; et en cuisine, pour l'apprêt de certains mets, pour la friture, etc. Dans la pharmacie et dans la parfumerie, elle porte le nom d'ax. ; mais elle reçoit celui de *saindoux*, quand elle est employée aux usages culinaires. Pour obtenir de l'ax. parfaitement blanche, on choisit la *panne*, c.-à-d. le tissu cellulaire graisseux qui revêt les organes abdominaux du porc ; on la fait fondre au bain-marie pour la débarrasser de toutes les matières étrangères ; enfin, on la passe au travers d'un tamis serré. Elle est alors douce, blanche, inodore, et se compose en général de soixante-deux parties d'oléine et de trente-huit de stéarine.

AYAN. s. m. En Turquie, officier supérieur chargé, dans une province, de veiller à la sûreté des particuliers.

AYANT. adj. verbal. T. Prat. usité seulement dans les deux locutions suivantes : *Ayant cause*, Celui auquel les droits d'une personne ont été *transmis à titre* singulier. Il est opposé à Héritier ou successeur universel, et ne s'emploie guère qu'au plur. *Les héritiers* ou *ayants cause.* — *Ayant droit*, Celui qui a droit ou qui est intéressé à quelque chose. Ne s'emploie guère qu'au plur. *Chacun des ayants droit.*

* **AYAPANA.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

* **AYARTE.** s. m. T. Bot. Voy. Acérinées.

* **AYDENDRON.** s. m. T. Bot. Voy. Laurinées.

* **AYE-AYE.** s. m. T. Zool. Voy. Chéiromys.

* **AYLANTHE.** s. m. T. Bot. Voy. Xanthoxylées.

* **AYUNTAMIENTO.** s. m. (espag. *junta*, réunion). En Espagne on nomme ainsi Le corps des conseillers municipaux d'une ville. *L'ay. est élu par le peuple, et présidé par l'alcade*,

* **AZALÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Éricacées.

AZAMOGLAN. s. m. (turc, *adjiam*, étranger ; *oglou*, enfant). Nom donné, dans le sérail, Aux enfants chargés des fonctions les plus basses et les plus pénibles.

AZÉDARAC ou * **AZÉDARACH.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

AZEROLE. s. f. T. Bot. Fruit de l'azerolier.

AZEROLIER. s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

* **AZIER.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

AZIME. adj. Voy. Azyme.

AZIMUT ou * **AZIMUTH.** s. m. [On pron. le T.] (ar. *al sempt*, le droit chemin) T. Astron.

Enc. — Ce terme est employé en Astronomie pour désigner l'arc de l'horizon compris dans le méridien et le cercle vertical qui passe par une étoile ou par un autre corps céleste ; il désigne aussi l'angle fait au zénith par le méridien et le cercle vertical dans lequel le corps est situé. On peut compter l'az. soit du point nord, soit du point sud de l'horizon. Les astronomes modernes préfèrent commencer au point nord, et comptent à l'est et à l'ouest jusqu'à 180° ; mais l'az. n'est pas un de ces éléments que l'astronomie actuelle observe habituellement, attendu qu'on peut aisément le déduire de la déclinaison qui se mesure beaucoup plus facilement et plus exactement. Dans les opérations trigonométriques de la géodésie, la détermination précise de l'az. d'un objet est une opération d'une très-haute importance. On l'exécute alors à l'aide du théodolite. — L'*Az. magnétique* est l'arc de l'horizon compris entre le méridien du lieu et le méridien magnétique ; il mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée. — Voy. Amplitude.

AZIMUTAL. ALE. adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts. *Cercle az. Cadran az.*, V. Gnomonique.

* **AZOLLINÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Marsiléacées.

* **AZOTATE.** s. m. T. Chim. Voy. Azote.

AZOTE. s. m. (gr. ἀ priv. ; ζωή, vie). T. Chim.

Enc. — L'*Azote* est un corps simple, gazeux, qui a été reconnu comme gaz distinct par Rutherford en 1772. Deux ans plus tard, Lavoisier démontra qu'il constitue l'un des principaux éléments de l'air atmosphérique, dont il forme les soixante-dix-neuf centièmes. Il est incolore, inodore, insipide ; il n'est ni acide, ni alcalin. De même que le gaz hydrogène et le gaz acide carbonique, il éteint subitement les corps en ignition, mais il ne s'enflamme pas, comme le fait l'hydrogène, et, agité avec de l'eau de chaux, il ne donne pas de précipité blanc, comme le fait l'acide carbonique. Ainsi que ces deux gaz, il est absolument impropre à entretenir la respiration, et c'est de là que vient son nom ; cependant il n'est nullement délétère, autre différence avec l'acide carbonique. Ce gaz n'a jamais pu être liquéfié à quelque basse température et à quelque pression qu'on l'ait soumis. Sa densité est représentée par 0,972, celle de l'air étant prise pour unité. Un litre d'az. pur et sec pèse 1 gr. 257. Un hectolitre d'eau ne dissout que 2 lit. 50 de ce gaz, dans les conditions ordinaires de pression et de température. Sa formule est Az = 175. On désigne aussi l'az. par le symbole N, abréviation de *Nitrogène*, que plusieurs chimistes donnent à ce gaz, parce qu'il entre dans la composition du *nitre* ou azotate de potasse. — L'un des caractères essentiels de l'az., au point de vue chimique, c'est son inertie, et la difficulté avec laquelle il se combine avec les autres corps. Il forme, il est vrai, des combinaisons avec presque tous les corps simples, mais ces combinaisons ne peuvent jamais s'obtenir d'une manière directe. Dans la nature, elles ne s'observent guère que sous l'influence de la végétation et de la vie.

Nous avons dit que ce gaz constitue environ les *quatre cinquièmes* de l'air atmosphérique où il ne se trouve qu'à l'état de simple mélange. Il se dégage parfois en grande quantité, et presque pur, du sein de la terre, pendant les phénomènes volcaniques, ou des crevasses qui se manifestent dans diverses parties du globe, pendant les tremblements de terre. Enfin, il se produit quelquefois encore en abondance dans certaines mines, et résulte, d'après Leblanc, de la présence de sulfures de cuivre et de fer qui sont très-avides d'oxygène et enlèvent ce dernier à l'air confiné dans les galeries. L'az. est assez abondamment répandu dans le règne minéral, mais surtout à l'état d'azotate. Dans le règne végétal, et principalement dans le règne animal, il fait partie d'une foule de corps définis dont la composition est très-complexe : ainsi par ex. toutes les substances animales, à l'exception des corps gras, en contiennent. L'az. semble, comme on l'a dit, être le pivot sur lequel tournent les transformations chimiques de la vie animale, comme le carbone est celui autour duquel se meuvent les phénomènes de la végétation.

On peut préparer le gaz az. de plusieurs manières. Le plus souvent on l'extrait de l'air atmosphérique. Pour cela, il suffit de prendre un certain volume d'air, et d'éliminer l'oxygène qu'il contient. Le procédé suivant était naguère fort employé. On dispose à la surface de l'eau d'une cuve un large morceau de liége sur lequel on place une capsule de porcelaine contenant un morceau de phosphore. On allume le phosphore, et aussitôt on renverse sur la cuve une cloche de verre que l'on fait plonger dans l'eau. La combustion du phosphore ne cesse que lorsque l'oxygène de l'air a disparu. Cet oxygène, en effet, s'est combiné avec le phosphore en donnant naissance à de l'acide *phosphorique, qui, à mesure de sa formation, s'est dissous dans* l'eau de la cuve. On remarque alors que le volume gazeux contenu dans la cloche est diminué d'un cinquième environ. L'az. obtenu ainsi, n'est pas absolument pur ; il contient encore des traces d'oxygène, d'acide carbonique, de vapeur d'eau et de vapeur de phosphore. On se débarrasse du premier en introduisant dans la cloche un bâton de phosphore non enflammé qui s'empare des dernières molécules d'oxygène ; on enlève le second à l'aide d'une dissolution de potasse ; on extrait la vapeur d'eau au moyen de fragments de chlorure de calcium, et celle du phosphore avec quelques bulles de chlore. — Le procédé suivi actuellement est plus expéditif et fournit une plus grande quantité de gaz : il consiste à faire passer un courant d'air sur de la tournure de cuivre chauffée au rouge. On introduit cette tournure dans un tube de verre peu fusible AB, qu'on entoure de clinquant avant de le placer sur le fourneau (Fig. 1). Par son extrémité A, il communique avec un appareil R destiné à fournir le courant d'air, et par son extrémité B avec un tube recourbé qui conduit le gaz obtenu dans la cloche C. L'air qui traverse le tube AB est fourni par le vase R, d'où il est chassé par l'eau qui vient peu à peu prendre sa place. Mais comme cet air contient de l'acide carbonique et de l'humidité, on interpose entre l'appareil R et le tube AB, deux tubes en U. Le premier, T, contient de la pierre ponce imbibée d'une dissolution concentrée de potasse, qui s'empare du gaz acide carbonique, et le second, T′, de la ponce arrosée d'acide sulfurique qui absorbe l'humidité de l'air. L'oxygène de l'air étant lui-même enlevé par le cuivre qui s'oxyde en même temps, c'est de l'az. pur qui arrive dans la cloche C. — Dans les laboratoires, on se sert quelquefois d'une dissolution aqueuse d'ammoniaque (corps composé d'az. et d'hydrogène) pour préparer le gaz az. A cet effet, on décompose l'ammoniaque par le chlore qui se combine avec l'hydrogène d'une partie de l'ammoniaque pour former de l'acide chlorhydrique. Celui-ci se combine de son côté avec la partie de l'ammoniaque non décomposée par le chlore, et produit du chlorhydrate d'ammoniaque, lequel reste en dissolution dans l'eau. Dans ce mode de préparation, il faut avoir soin que la dissolution ammoniacale conserve toujours un excès d'ammoniaque. Sans cela, le chlore attaquerait le chlorhydrate d'ammoniaque lui-même, et il se produirait du *chlorure d'azote*, composé qui est très-instable et détone avec violence. On obtient encore aisément de l'az. assez pur, en versant dans un flacon rempli d'air une dissolution aqueuse d'ammoniaque, et en y introduisant de la tournure de cuivre. On bouche hermétiquement le flacon et on l'agite de temps en temps. L'oxygène de l'air oxyde le cuivre qui se combine avec l'ammoniaque, et il reste de l'az. libre.

Fig. 1.

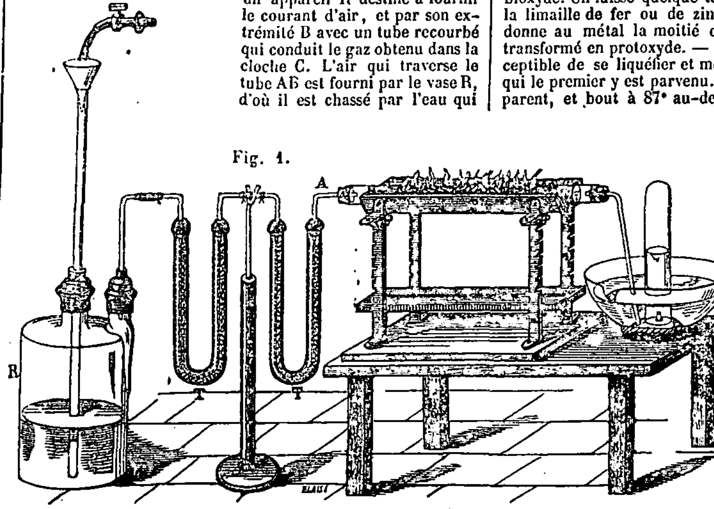

Combinaisons de l'Azote avec l'Oxygène. — Ces combinaisons sont au nombre de cinq, savoir : le *protoxyde d'azote* (AzO), le *bioxyde d'azote* (AzO^2), l'*acide azoteux* (AzO^3), l'*acide hypoazotique* (AzO^4), et l'*acide azotique* (AzO^5). On voit que dans ces composés les quantités d'oxygène pour une même proportion d'az. sont comme la série des nombres 1, 2, 3, 4 et 5.

Protoxyde d'az. — Découvert par Priestley, en 1776. C'est un gaz incolore, inodore et doué d'une saveur légèrement sucrée. Il a une densité de 1,527, et un litre de ce corps pèse 1 gr. 976. Il est soluble dans l'eau, et plus encore dans l'alcool ; l'eau en dissout environ les quatre cinquièmes de son volume. A la température de 0° et sous la pression de 30 atmosphères, il passe à l'état liquide, et un froid de 100° au-dessous de zéro le solidifie. Les corps en ignition brûlent dans le gaz protoxyde d'az. avec plus de vivacité que dans l'air, mais moins vivement que dans l'oxygène pur ; cependant du soufre faiblement allumé s'éteint dans le protoxyde. Il est naturel que le protoxyde d'az., renfermant deux fois plus d'oxygène que l'air, entretienne mieux la combustion que celui-ci. Mais dans l'air, l'oxygène est à l'état de simple mélange, tandis qu'il est à l'état de combinaison dans le protoxyde d'az. Il résulte de là que le corps en ignition doit, pour y brûler, détruire la combinaison du protoxyde pour s'emparer de son oxygène. Par conséquent il faut qu'il se trouve à une température plus élevée que pour brûler simplement dans l'air. Le protoxyde d'az. mélangé avec l'hydrogène, détone par l'approche d'une flamme ou au passage de l'étincelle électrique. — Les animaux plongés dans du gaz protoxyde d'az. peuvent y vivre plusieurs heures ; seulement la combustion qui s'opère dans l'économie est trop active, et il en résulte des altérations organiques mortelles. Respiré par l'homme, il détermine une sorte d'ivresse assez gaie ; aussi est-il parfois désigné sous le nom de *gaz hilarant.* Ordinairement, il provoque un rire que l'on ne peut réprimer, et parfois même des mouvements désordonnés. Quand on veut répéter cette expérience physiologique, il est prudent de n'employer que du protoxyde parfaitement pur. — Ce gaz se prépare habituellement en soumettant de l'azotate d'ammoniaque bien pur et bien sec, renfermé dans une petite cornue de verre, à une chaleur douce et graduée. La matière commence par fondre, entre ensuite en ébullition, et dégage enfin du protoxyde d'azote. Un tube, recourbé préalablement et fixé au col de la cornue, sert à conduire le gaz obtenu dans une cloche placée sur une cuve à eau ou à mercure. Dans cette opération, l'azotate d'ammoniaque s'est transformé en protoxyde d'azote et en eau, ainsi que l'exprime l'équation suivante $AzH^3 + HO + AzO^5 = 2\,AzO + 4\,(HO)$. On peut encore obtenir le protoxyde d'az. en traitant du zinc par l'acide azotique *étendu*. Le métal se dissout en dégageant un mélange de protoxyde et de bioxyde. On laisse quelque temps séjourner ce mélange sur de la limaille de fer ou de zinc humide ; alors le bioxyde abandonne au métal la moitié de son oxygène, et se trouve ainsi transformé en protoxyde. — Nous avons dit que ce gaz est susceptible de se liquéfier et même de se solidifier. C'est Faraday qui le premier y est parvenu. A l'état liquide, il est très-transparent, et bout à 87° au-dessous de zéro. Versé sur du mercure coulant, il congèle aussitôt ce dernier qui devient malléable. Mis en contact avec de l'acide azotique ou sulfurique, il solidifie également ces acides ; dans les mêmes circonstances, il rend l'alcool visqueux. Si l'on plonge dans le protoxyde liquide un morceau de métal, ce dernier détermine le même bruit qu'un fer rouge plongé dans l'eau. Si l'on y projette un charbon enflammé, celui-ci surnage en tournoyant et en brûlant avec une vive lumière. Le potassium ne s'altère pas au contact du protoxyde *liquide, quoiqu'il le décom*pose facilement à l'état gazeux. Enfin, quand on fait évaporer le protoxyde liquide dans le vide, il se produit de beaux cristaux neigeux et transparents qui sont du protoxyde solide. Ces cristaux, mêlés avec de l'éther, forment un mélange frigorifique dont la température est évaluée à 130° environ au-dessous de zéro.

Bioxyde ou *Deutoxyde d'azote*. — C'est un corps gazeux, incolore, sans réaction acide, qui est presque insoluble dans l'eau, et dont la densité est 1,039. Jusqu'à ce jour, on n'est pas parvenu à le liquéfier. Il se distingue essentiellement de tous les autres gaz par cette propriété qu'aussitôt qu'il est mis en contact avec l'air, il dégage des vapeurs rutilantes. Ces vapeurs ne sont autre chose que de l'acide hypoazotique, le bioxyde se combinant, dans ce cas, avec une partie de l'oxygène de l'air pour se transformer en acide hypoazotique. Le deutoxyde d'az. n'exerce par lui-même aucune réaction alcaline ; on peut s'en convaincre en faisant passer de la teinture de tournesol dans une éprouvette pleine de ce gaz ; la teinture ne subit aucun changement ; mais elle rougit immédiatement, sitôt qu'on y introduit quelques bulles d'air qui déterminent sur-le-champ la formation d'une certaine quantité d'acide hypoazotique. — Quoique plus riche en oxygène que le protoxyde, le bioxyde n'entretient pas aussi facilement la combustion. Le soufre enflammé s'éteint dans celui-ci; un charbon faiblement allumé s'éteint également. Néanmoins, si la température du corps en ignition est assez élevée pour produire la décomposition du bioxyde, la combustion devient presque aussi vive dans ce gaz que dans l'oxygène lui-même. C'est ce que l'on remarque quand on y plonge du phosphore enflammé ou un charbon très-incandescent. Le bioxyde d'az. mélangé avec l'hydrogène, détone comme le protoxyde. Les animaux placés dans une cloche pleine de ce gaz y périssent avec de violents frissons. Il agit dans ce cas comme corrosif, parce que, dans les poumons, il se convertit en acide hypoazotique. — On prépare ce corps en traitant certains métaux, comme le cuivre, le mercure ou l'argent, par l'acide azotique étendu. On introduit par ex. de la tournure de cuivre dans un flacon à moitié rempli d'eau et à deux tubulures; à l'une est adapté un tube droit, et à l'autre un tube recourbé qui se rend sous une cloche à recueillir les gaz. Par le tube droit, on verse successivement de petites quantités d'acide azotique dans le flacon. Une partie de l'acide se décompose pour oxyder le cuivre, tandis que l'autre partie se combine avec le métal oxydé pour former de l'azotate de cuivre. La partie restante de l'acide azotique qui a oxydé le métal, est alors du bioxyde d'azote qui se dégage par le tube recourbé.

Acide azoteux ou *nitreux*. — Ce corps n'a pas encore été obtenu à un état de pureté parfaite. Si l'on fait passer à travers un tube en U, refroidi au moyen d'un mélange réfrigérant, fait avec du chlorure de calcium cristallisé et de la glace concassée, un courant gazeux formé de quatre volumes de bioxyde d'azote et un d'oxygène, on voit se condenser dans le tube un liquide bleu foncé, qui bout à la température de 0°. Ce liquide est de l'acide azoteux, avec une certaine proportion d'acide hypoazotique. — En revanche, on obtient aisément cet acide en combinaison avec les bases. Il suffit, par ex., de chauffer avec précaution de l'azotate de potasse; il se dégage de l'oxygène pur, et l'azotate se transforme en azotite. Mais si l'on continue de chauffer, ce dernier se décompose lui-même. L'acide azoteux se dissout dans l'acide azotique en proportions variables suivant son état de concentration, et produit ainsi des liqueurs de couleurs très-diverses.

Acide hypoazotique. — Cet acide est un liquide de couleur jaune fauve à zéro, et d'une densité de 1,42. De ce point à 22° au-dessus, sa couleur devient de plus en plus foncée. A 22° il dégage des vapeurs d'un rouge foncé très-intense, appelées quelquefois *gaz rutilant* et *vapeurs nitreuses*. Leur densité est 1,72. Cet acide bout à 28°; à 1°,5 au-dessous de zéro, il commence à se solidifier; à 9° il forme une masse blanche, de texture fibreuse. — L'acide hypoazotique est très-caustique; il corrode la peau et la jaunit. A l'égard des bases, il ne se comporte pas comme le font les autres acides. Il se produit alors un mélange d'azotate et d'azotite. On pourrait donc, dans ce cas, le considérer lui-même comme un mélange d'acide azoteux et d'acide azotique. Mis en contact avec de l'eau en excès, il s'y dissout et en même temps se décolore, parce qu'il se décompose alors en bioxyde d'azote qui se dégage et en acide azotique qui reste dans la dissolution. Lorsque l'eau est en quantité peu considérable, il se forme deux couches distinctes de liquide, l'une, inférieure, bleue; l'autre, supérieure, verte. La première est de l'acide azoteux impur; la seconde est de l'acide azotique contenant en dissolution de l'acide azoteux et de l'acide hypoazotique, dont le mélange (bleu et jaune) produit une coloration verte. — On peut préparer ce corps de plusieurs manières. Ainsi, quand on fait passer dans un ballon en verre entouré d'un mélange réfrigérant, un courant formé de gaz bioxyde d'az. et d'oxygène, ce dernier en excès, on voit des cristaux incolores d'acide hypoazotique se déposer sur les parois du ballon. Mais on prépare mieux cet acide au moyen de l'azotate de plomb. On dessèche d'abord ce sel à l'aide d'une chaleur douce; on le verse ensuite dans une cornue de grès que l'on place sur un fourneau à réverbère, et à laquelle on adapte un tube en U plongé dans un mélange réfrigérant. L'azotate de plomb est décomposé par la chaleur; mais, comme l'acide azotique qui entrait dans sa composition ne peut se maintenir à l'état anhydre, il se transforme en oxygène et en acide hypoazotique, qui se condense, sous la forme d'un liquide jaune, dans la courbure du tube, tandis que l'oxygène se dégage par l'extrémité ouverte du même tube.

Acide azotique ou *nitrique*. — Cet acide, qui constitue la combinaison la plus importante de l'oxygène avec l'azote, peut s'obtenir sous deux états, *anhydre* et *hydraté* ou en combinaison avec l'eau. — L'*acide anhydre* a été découvert tout récemment par Sainte-Claire Deville. Il est parvenu à obtenir ce nouveau composé en traitant l'azotate d'argent bien sec par le chlore également bien desséché. En plaçant l'azotate dans un ballon rempli de chlore, et en portant sa température à 60° et au-dessus, l'azotate se décompose; il se forme à sa place du chlorure d'argent, avec dégagement de vapeurs nitreuses résultant de l'acide azotique décomposé. Il se dégage encore en même temps du gaz oxygène provenant à la fois de cet acide décomposé et de l'oxyde d'argent. La partie d'acide azotique pur et anhydre qui n'a pas été décomposée va se déposer sur les parois d'un récipient plongé dans un mélange frigorifique. L'acide anhydre, ainsi obtenu, est sous forme de cristaux prismatiques, à base rhombe. Il fond à 29°,5, bout à 50°, et, à quelques degrés au-dessus, se décompose en oxygène et en acide hypoazotique. Au contact de l'air, il absorbe l'humidité de celui-ci et se décompose immédiatement.

L'*acide azotique hydraté* se prépare habituellement dans les laboratoires, en introduisant dans une cornue de verre, de l'azotate de potasse ou salpêtre (AzO^5,KO); puis à l'aide d'un long tube, on y verse un poids égal d'acide sulfurique du commerce (SO^3,HO); ensuite on engage le col de la cornue dans un matras qui est refroidi par un courant continu d'eau froide, et l'on chauffe le mélange. Au commencement de l'opération, il se produit des vapeurs rutilantes qui résultent de la décomposition des premières portions d'acide azotique qui est décomposé par l'acide sulfurique en oxygène et en acide hypoazotique. Ces vapeurs cessent de se former; mais elles se manifestent de nouveau à la fin de l'opération, parce qu'il faut alors élever notablement la température pour fluidifier les dernières portions de sel, afin que l'acide sulfurique puisse les attaquer et chasser les dernières parties d'acide azotique. Dans cette opération, l'acide azotique est expulsé de sa combinaison avec la potasse par l'acide sulfurique qui se combine avec celle-ci en formant un sulfate de potasse. L'acide azotique recueilli dans le récipient n'est pas pur. Il est toujours coloré en jaune par une certaine quantité d'acide hypoazotique; il contient aussi une petite quantité d'acide sulfurique qui a été entraînée par la distillation. Pour le purifier, on le distille avec un peu d'azotate de plomb réduit en poudre très-fine, en ayant soin de recueillir à part les premières portions de cette nouvelle distillation, lesquelles renferment de l'acide azoteux, et d'arrêter l'opération avant que tout le liquide ait distillé; car les dernières portions ne seraient pas non plus de l'acide azotique pur.

L'acide azotique ainsi obtenu est l'acide hydraté le plus concentré que l'on connaisse: cependant il renferme encore 14 pour 100 d'eau. C'est un liquide incolore, odorant, et très-corrosif. Il a une densité de 1,522, bout à 86°, et se congèle à 55° au-dessous de 0°. On l'appelle acide azotique *monohydraté*, et sa formule est $AzO^5 + HO$. Cet acide ne reste pas longtemps incolore, car il prend une teinte jaune, sous la seule influence de la lumière. Celle-ci, en effet, détermine la décomposition d'une certaine partie de l'acide en donnant naissance à de l'oxygène et à de l'acide hypoazotique, lequel reste à l'état de dissolution dans l'acide azotique non décomposé. La chaleur décompose également l'acide monohydraté; les produits de la *décomposition diffèrent suivant l'élévation de la température*. Lorsqu'on fait passer de l'acide azotique en vapeurs à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge vif, il se décompose entièrement en azote et en oxygène, et l'eau qu'il contenait passe sans altération. A une température moins élevée, il se dégage de l'oxygène et de l'acide hypoazotique. — Son affinité pour l'eau est très-remarquable. Au contact de l'air humide, il répand d'épaisses fumées blanchâtres, et ce phénomène lui a valu le nom vulgaire d'*acide azotique fumant*. Quand on le mêle avec de l'eau, sa température s'élève d'une façon notable. Lorsqu'on additionne l'acide monohydraté d'une petite ou d'une forte proportion d'eau, et qu'on soumet le mélange à la distillation, les premières portions de la distillation contiennent, dans le premier cas, plus d'acide, et, dans le second, moins d'acide réel que le liquide resté dans la cornue. Pendant ce temps, un thermomètre, plongé dans le liquide bouillant, ne cessera de monter jusqu'au moment où il aura atteint 123°. Il se maintiendra alors stationnaire, et le reste de la distillation offrira toujours la même proportion d'acide et d'eau. La quantité de celle-ci sera constamment 40 pour 100. Ce nouvel acide azotique est appelé acide *quadrihydraté*, et se représente par la formule $AzO^5 + 4\,HO$. — L'acide *azotique quadrihydraté* est beaucoup plus stable que le monohydraté. Il ne se décompose ni sous l'influence seule de la lumière, ni par des distillations répétées. Quand on le distille avec un poids égal d'acide sulfurique concentré, il perd les trois quarts de son eau *et se transforme en acide monohydraté*.

L'acide azotique ($AzO^5 + 4HO$) agit sur les tissus organiques en les décomposant et en les colorant en jaune. Il jaunit aussi la soie et la laine. Il détruit et colore également en jaune la teinture d'indigo qui résiste aux acides les plus violents, même à l'acide sulfurique. Le chlore et le brôme sont sans action sur lui; mais les autres métalloïdes l'attaquent avec l'aide de la chaleur. Le soufre, le carbone, le phosphore, l'iode, le bore, le silicium, l'arsenic, le décomposent alors, et passent à l'état d'acides sulfurique, carbonique, phosphorique, etc. Beaucoup de métaux le décomposent aussi, mais à la température ordinaire. Les uns, tels que l'étain et l'antimoine, passent à l'état d'acides, et forment de l'acide antimonique et métastannique. La plupart s'oxydent, et l'oxyde produit s'unit avec l'acide azotique non décomposé pour former un azotate. Quelques-uns, néanmoins, présentent, sous ce rapport, un phénomène des plus singuliers, et qui est resté jusqu'à présent inexpliqué: c'est que l'acide quadrihydraté agit sur eux beaucoup plus énergiquement que l'acide monohydraté. Ainsi, par ex., si l'on plonge des pointes de fer dans de l'acide fumant, à la température ordinaire, elles restent intactes et conservent leur éclat métallique, tandis que dans l'acide du commerce, qui contient toujours plus de 40 pour 100 d'eau, elles se dissolvent rapidement avec dégagement de vapeurs rutilantes, et se transforment en azotate de fer. Mais si l'on étend l'acide fumant avec une petite quantité d'eau, le fer est attaqué et dissous très-promptement. Néanmoins, quand le métal est resté pendant un certain temps en contact avec l'acide monohydraté, l'acide étendu n'agit plus sur lui. Le fer est alors, comme on dit, *préparé* ou *passif*. Malgré cela, si on vient à le toucher avec du cuivre ou de l'argent, il est sur-le-champ attaqué avec vivacité par l'acide affaibli. C'est cette propriété du fer de résister à l'action de l'acide azotique fumant qui permet de se servir de cylindres de fer pour la fabrication de cet acide. Il en résulte seulement la nécessité de préparer exclusivement de l'acide aussi concentré que possible. Il suffit ensuite de le *diluer*, c.-à-d. de l'étendre d'eau, pour les besoins du commerce. — L'acide azotique, mêlé à l'acide chlorhydrique, constitue un corps nouveau qui jouit de propriétés particulières n'appartenant à aucun des deux acides dont le mélange est formé (voy. CHLORE).

Fabrication de l'acide azotique. — Dans l'industrie, on fabrique cet acide en décomposant l'*azotate de potasse*, vulgairement appelé *sel de nitre* ou *salpêtre* par l'acide sulfurique, comme on le fait dans les laboratoires. Seulement l'appareil est différent ainsi que l'exigent les nécessités industrielles (Fig. 2). De grands cylindres de fonte, C, établis dans des fourneaux en maçonnerie, remplacent la cornue de verre. Le fond de chaque cylindre est mobile, afin qu'on puisse y introduire la charge d'azotate qui varie de 150 à 250 kilogr. Quand les cylindres sont chargés, on lute les jointures avec de l'argile, et l'on verse de l'acide sulfurique à 60° (195 à 325 kilogr.) par le tube recourbé en forme d'entonnoir T. Le tube enlevé et remplacé par un tampon qui ferme hermétiquement l'orifice, on chauffe aussi régulièrement que possible. A mesure que l'acide sulfurique décompose le sel de potasse et chasse l'acide azotique, celui-ci se dégage par l'extrémité opposée du cylindre, où se trouve un tube R en grès qui le conduit, ainsi que tous les produits de la distillation, dans l'appareil de condensation. Celui-ci se compose d'une série de jarres en grès, appelées *bonbonnes*, munies de deux ou trois tubulures pour recevoir le liquide distillé et communiquer les unes avec les autres. Ces bonbonnes contiennent, au préalable, une certaine quantité d'eau. L'acide qui se condense dans les premières jarres est le plus impur; car il s'y trouve une assez forte proportion d'acide sulfurique que la distillation a entraînée; aussi ne le met-on pas dans le commerce. Les dernières ne renferment qu'une dissolution d'acide très-étendue; en conséquence, on la reverse dans les bonbonnes qui doivent servir aux opérations ultérieures afin qu'elle arrive à l'état de concentration nécessaire. Le contenu des autres bonbonnes est livré au commerce. Assurément ce n'est pas de l'acide azotique bien pur: il contient toujours une certaine quantité d'acide nitreux, et ordinairement un peu de chlore résultant des chlorures que renferme la masse de nitre employée à la fabrication; néanmoins son état de pureté est suffisant pour les besoins industriels. Il varie aussi quant à son degré de concentration; mais il est facile de le ramener au degré voulu, et d'ailleurs, dans le commerce, son prix est en raison de sa concentration. Aujourd'hui les fabriques d'acide azotique préfèrent généralement l'azotate ou nitrate de soude à l'azotate de potasse. Le premier de ces sels leur revient à meilleur marché, et fournit, à poids égal, une plus forte proportion d'acide azotique. D'autre part, l'azotate de soude exige, pour sa décomposition, plus d'acide sulfurique, et le sulfate de soude, qui se produit pendant la distillation, a *une valeur vénale bien inférieure à celle du sulfate de potasse*. La substitution du sel de soude au sel de potasse n'est donc pas aussi avantageuse qu'on l'avait espéré d'abord.

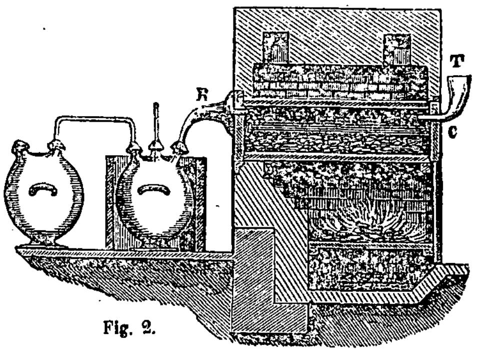

Fig. 2.

Pour terminer ce que nous avons à dire de l'acide azotique, nous ajouterons que cet acide, qui se décompose par l'action de la pile, se produit aussi sous l'influence de l'électricité par la combinaison directe de l'azote et de l'oxygène; mais la présence de l'eau est indispensable. Cette expérience explique la formation de l'acide nitrique dans l'air atmosphérique, pendant les orages très-violents et sous l'influence des décharges répétées de la foudre. — La découverte de l'acide azotique date de l'an 1225. Elle est due au célèbre alchimiste Raymond Lulle, qui obtint ce composé en distillant de l'argile avec de l'azotate de potasse alors appelé *nitre*. Aussi cet acide reçut-il dans le principe le nom d'*Esprit de nitre*.

Azotures. — L'Azote se combine non-seulement avec l'oxygène, mais encore avec plusieurs autres métalloïdes. Parmi ces combinaisons, celles qu'il forme avec l'hydrogène et avec le carbone, sont de la plus haute importance pour la science et pour les arts. Les corps qui en résultent, *Azoture d'hydrogène* ou *Ammoniaque*, et *Azoture de carbone* ou *Cyanogène*, se comportant en général comme des corps simples, le premier, à la manière d'un alcali, le second, à la manière du chlore, chacun d'eux mérite un article particulier (voy. AMMONIAQUE et CYANOGÈNE). Quant aux combinaisons qui peuvent avoir lieu entre l'az. et les autres métalloïdes, tels que le chlore, l'iode, le bore, le phosphore, celles qui offrent quelque intérêt sont indiquées aux mots CHLORE, IODE, etc. Ces *azotures* présentent, du reste, cela de commun de ne pouvoir se produire que par des voies indirectes, et d'être extrêmement instables. — Il en est de même des *azotures métalliques*, c.-à-d. des corps formés par la combinaison de l'az. avec un métal. Ils ne présentent d'ailleurs d'intérêt qu'au point de vue de la science pure.

Azotates et *Azotites*. — L'histoire de ces sels ne pouvant être séparée de celle des corps qui constituent leurs bases, c'est aux *articles consacrés à ces corps que nous la renvoyons*. Néanmoins, nous exposerons ici les caractères qui sont communs aux sels dont l'acide est constitué par l'acide azotique ou par l'acide azoteux. — Tous les *azotates*, à l'exception de quelques sous-azotates, sont solubles dans l'eau. Tous se décomposent par la chaleur, en dégageant soit de l'oxygène, soit des produits riches en oxygène qui activent fortement la combustion. C'est pour cela qu'ils déflagrent quand on les projette sur des charbons ardents, et parfois même produisent une détonation si on les chauffe avec du charbon en poudre. Les azotates à base alcaline dégagent de l'oxygène et se transforment en azotites. Chauffés plus fortement, ils dégagent de l'oxygène et de l'azote, en laissant pour résidu un oxyde alcalin. Les azotates de mercure d'or, d'argent, de platine, chauffés convenablement, laissent du métal pur pour résidu. Les autres azotates donnent pour résidu un oxyde métallique, en dégageant, pendant l'opération, de l'oxygène et du bioxyde d'azote, qui, au contact de l'air, se transforme en vapeurs rutilantes d'acide hypoazotique. — Lorsqu'on chauffe les azotates avec de l'acide sulfurique, ils dégagent des vapeurs blanches très-piquantes d'acide azotique. Si l'on ajoute au mélange une petite quantité de tournure de cuivre, il se dégage du bioxyde d'azote qui donne aussitôt des vapeurs rutilantes. Cette réaction est caractéristique. — La présence, dans une liqueur, d'une très-petite quantité d'azotate, est facile à constater. On prend une dissolution de sulfate de protoxyde de fer dans de l'acide sulfurique concentré, puis on y verse goutte à goutte une partie de la liqueur à éprouver. La dissolution se colore en rose ou en brun, selon que l'azotate se trouve en très-petite proportion ou en quantité plus considérable. — Les *Azotites*, de même que les azotates, se décomposent tous par la chaleur; ils fusent également sur les charbons, et déflagrent quand on les chauffe avec du charbon en poudre. Cependant, ils se distinguent aisément des azotates, en ce que, traités par l'acide sulfurique, ils dégagent immédiatement des vapeurs rutilantes.

Usages de l'Az.—L'Az., qui joue un si grand rôle dans la nature et dans les phénomènes de la vie, soit végétale, soit animale, a fort peu d'importance dans l'industrie. Cependant ses propriétés négatives peuvent être utilisées pour la conservation des substances organiques et particulièrement des substances alimentaires. En effet, les matières végétales ou animales, soustraites au contact de l'oxygène, et entourées seulement d'une atmosphère d'az., se conservent indéfiniment, parce que leur fermentation est impossible. On obtient ce résultat au moyen de corps, tels que l'acide sulfureux et les sulfites, qui absorbent l'oxygène en laissant l'az. libre. L'az. pur est encore employé dans les laboratoires, lorsqu'on veut faire une réaction dans un courant gazeux, à l'abri de toute action oxydante.

Parmi les combinaisons d'az. et d'oxygène que nous avons étudiées, une seule, l'acide azotique, est usitée dans les arts industriels et dans la thérapeutique; mais c'est surtout l'industrie qui en fait un emploi considérable, comme le prouve la consommation de cet acide en France seulement (elle dépasse actuellement 4,500,000 kilogr. chaque année). L'acide azotique, à des degrés divers de concentration, est employé pour le décapage des métaux et des alliages, dans l'essayage des monnaies, dans le mode de gravure dite *à l'eau-forte*, dans la lithographie, dans la teinture, dans la fabrication des acides sulfurique et oxalique, etc. Il sert encore à préparer le *fulmi-coton* ou *pyroxyle*. Enfin, il est d'un usage constant dans les laboratoires de chimie, soit comme corps oxydant, soit comme dissolvant des métaux, soit comme réactif.

Dans la médecine, l'acide azotique est usité comme caustique, dans le cas de verrues et d'excroissances légères, et pour toucher certains ulcères atoniques. On l'emploie dans la médication dérivative en pédiluve, à la dose de 160 à 192 gr. pour vingt-cinq litres d'eau environ. On s'en sert, comme agent de substitution, sous forme de pommade (*Pommade nitrique* ou *oxygénée*), dans quelques affections cutanées, et particulièrement dans les dartres squammeuses. Étendu d'eau jusqu'à agréable acidité, l'acide azotique constitue une boisson tempérante et astringente (*Limonade nitrique*) usitée dans les affections scorbutiques, dans les maladies du foie, et surtout dans les éruptions cutanées, lichen, eczéma, etc., qui s'accompagnent d'un prurit pénible. Mélangé avec une proportion convenable d'alcool, il constitue l'*Acide nitrique alcoolisé* ou *Esprit de nitre dulcifié* des formulaires. Il s'emploie ainsi pour préparer une boisson tempérante, ou pour faire des collutoires. — Pris à l'état de concentration, l'acide azotique est un poison des plus violents, qui agit à la manière des poisons corrosifs, et en détermine tous les symptômes. Dans les cas d'empoisonnement de ce genre, il faut sur-le-champ administrer au malade de l'eau chargée de magnésie ou de craie, ou, à défaut de ces substances, de l'eau chargée de cendres. Ces substances agissent en saturant l'acide introduit dans l'estomac. L'action des cendres dépend de la potasse qu'elles contiennent. On peut encore employer l'eau de savon.

Influence de l'az. sur la végétation. — Ce sujet occupe, depuis longtemps, l'attention d'un grand nombre de savants, parmi lesquels on a successivement remarqué Priestley, Th. de Saussure, Liebig, Dumas, et en dernier lieu Ville et Boussingault. Une polémique fort intéressante a lieu à cette heure entre ces deux savants. Boussingault est d'opinion que l'az. absorbé par les plantes, durant leur végétation, provient uniquement des émanations ammoniacales qui s'échappent des engrais, de l'air, de l'eau, en un mot de tous les composés azotés solubles; et que les plantes elles-mêmes ne puisent pas un seul atome d'az. dans l'air atmosphérique lui-même. Ville, au contraire, s'appuyant sur une longue série d'expériences, maintient que l'azote de l'atmosphère entre pour une proportion notable dans la quantité de ce gaz qui est absorbée durant la vie végétale. Malgré les nouvelles expériences instituées en 1855, au Muséum d'histoire naturelle, expériences qui semblent confirmer les conclusions précédentes, on ne peut cependant pas considérer cette importante question comme définitivement résolue. Les expériences ont besoin d'une telle précision, il y a tant de causes perturbatrices qui viennent se jeter au travers des méthodes d'expérimentation, qu'elle sera longtemps encore un sujet de discussion parmi les chimistes. L'expérience agricole nous paraît jusqu'à présent fournir des données bien plus positives pour la solution du problème que les expériences de laboratoires. C'est ce que nous verrons au mot ENGRAIS.

***AZOTÉ, ÉE.** adj. Se dit Des substances qui contiennent de l'azote. *Aliment az. Matières organiques azotées.*

***AZOTEUX.** adj. ***AZOTIQUE.** adj. ***AZOTITE.** s. m. ***AZOTURE.** s. m. T. Chim. Voy. AZOTE.

AZUR. s. m. (ar. *lazur*, bleu du ciel) Sorte de verre coloré en bleu avec de l'oxyde de cobalt et réduit en poudre très-fine. || Se dit D'un bleu clair comme celui de l'azur, et c'est dans ce sens qu'on dit L'*az. du ciel*, L'*az. des flots*, L'*az. d'un lac*, L'*az. des mers*, pour désigner La couleur bleue du ciel, etc. — *Un ciel d'az.*, Un ciel bleu et sans nuages. || On appelle quelquefois le Lapis-lazuli, *Pierre d'az.* || T. de Blas. Voy. ÉMAIL. || * *Boules d'az.*, Boules formées avec une pâte de savon, d'alun, de potasse et d'indigo dissous dans de l'acide sulfurique, et qui servent aux blanchisseuses pour donner au linge une teinte azurée.

Enc. — L'*Azur* ou *Bleu d'az.*, appelé encore *Smalt*, est d'un assez grand usage, soit dans la peinture, soit dans la fabrication des émaux et des verres colorés, soit dans les papeteries et les blanchisseries, pour donner au papier et à la toile une couleur bleuâtre. On en consomme annuellement en France plus de 200 millions de kilogr., qui proviennent principalement des fabriques de la Saxe et de la Bohême. Voici quel est le procédé employé pour sa préparation. On fond un mélange de deux ou trois parties de sable avec une partie d'oxyde de cobalt. Dès que la vitrification est opérée, on verse la matière en fusion dans l'eau froide pour la rendre plus facile à pulvériser, puis on la soumet à l'action de pilons et de cylindres qui la réduisent en une poudre extrêmement ténue, mais dont les grains toutefois ne sont pas parfaitement homogènes. Ensuite, on tamise cette poudre et on la trie de manière à en former quatre qualités différentes, suivant la grosseur des grains. A cet effet, on la délaie dans une cuve remplie d'eau et percée de quatre trous superposés les uns aux autres et échelonnés à distances égales. On imprime un rapide mouvement de rotation à la cuve; la poudre la plus fine monte dans les couches supérieures de l'eau et sort avec le liquide qui s'échappe lorsqu'on débouche l'ouverture supérieure. La même opération se pratique pour les couches inférieures qui sont toutes reçues dans des récipients différents. Ainsi divisé, l'az. est soumis à un séchage particulier, et peut être ensuite livré au commerce. Quelquefois, pour fabriquer des azurs d'une qualité supérieure, on ajoute à la silice et au cobalt une certaine quantité de potasse, d'alumine, de chaux et de protoxyde de fer.— Les diverses qualités d'az. sont distinguées dans le commerce sous les noms d'*az. de premier*, *de second*, *de troisième* et *de quatrième feu*. On désigne ici par feu le degré de finesse et de vivacité de la matière colorante. La poudre très-grossière s'appelle encore *az. à poudrer*, et la plus fine *az. d'émail*.

AZURÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'azur. *Fond az. Teinte azurée.* — Poétiq. *Voûte azurée. Le ciel az. La plaine azurée*, ou *Les plaines azurées*, La mer, la surface des mers.

***AZURITE.** s. f. T. Minér. Voy. CUIVRE.

***AZYGOS.** adj. et s. f. (gr. ἀ priv.; ζυγός, pair). T. Anat. Voy. VEINE.

AZYME. adj. (gr. ἀ priv.; ζύμη, levain). T. de l'Écriture sainte. Qui est sans levain. Ne s'emploie que dans cette loc. *Pain az.*, Pain sans levain, que les Juifs mangent dans le temps de leur Pâque. — Il est subst. au pl. dans cette phrase de l'Écriture, *La fête des azymes.*

Enc. — Dans la célébration de la Pâque, les Juifs, d'après les prescriptions de la loi, se servaient de *pains azymes*, c.-à-d. sans levain. Aussi est-il à peu près certain que J.-C., dans la dernière cène avec ses apôtres, où il institua le sacrement de l'Eucharistie, dont la Pâque Juive avait été le type, se servit également de pain sans levain. C'est en conséquence de cette tradition que les hosties dont fait usage l'Église catholique pour la consécration eucharistique, sont préparées avec de la pâte non fermentée. — On a jadis beaucoup discuté sur la question de savoir si l'Église latine a toujours employé le pain azyme dans le sacrement de l'Eucharistie. Quelques écrivains ecclésiastiques sont pour l'affirmative; mais la plupart pensent que cette règle ne remonte pas à la primitive Église. Parmi ces derniers, les uns croient qu'elle date seulement du xe siècle, et les autres qu'elle était pratiquée dès le viiie. Quant à l'Église grecque, il paraît que le pain levé y a toujours été en usage. Lors des discussions qui s'élevèrent à ce sujet au xie siècle, entre les Grecs schismatiques et les catholiques d'Occident, les premiers, à l'exemple de leur patriarche Michel Cérularius, donnèrent le nom d'*Azymites* aux seconds, qui leur ripostèrent par celui de *Fermentaires*. Cette querelle dura longtemps, mais elle fut enfin terminée, du moins en Occident, par le concile de Florence (A. 1439) qui décida que l'on peut validement consacrer avec du pain soit azyme soit levé, et que chacune des Églises pouvait continuer de suivre son ancienne coutume.

B

B. **s. m.** La seconde lettre de notre alphabet et la première de nos consonnes. On la nomme *Bé*, suivant l'appellation ancienne et la plus usuelle, et *Be*, suivant la méthode moderne. *Un* B *majuscule. Un petit* b. *Un* b *mal formé.* || Fam. *Ne parler que par B et par F*, Employer à tout instant des jurements grossiers. || Fam. et prov., *Être marqué au B*, Être ou borgne, ou bigle, ou bossu, ou boiteux. *Les gens marqués au B passent vulgairement pour être spirituels et malins.*

Obs. gram. — Le son de B reste toujours le même, soit au commencement, soit au milieu d'un mot. Le *B final* ne se prononce pas dans *plomb, à plomb ;* mais il se prononce dans les mots *radoub, rob, rumb, nabab*, ainsi que dans les noms propres *Joab, Jacob, Aureng-zeb*, etc. Dans *Doubs*, nom de rivière, il ne se prononce pas. — Dans les mots où cette lettre est redoublée, c.-à-d. dans les mots *abbé, rabbin, sabbat*, et leurs dérivés, on ne fait entendre qu'un seul B.

Enc. — La lettre B occupe la seconde place dans l'alphabet des nations européennes ; elle était aussi la seconde dans l'alphabet des Phéniciens qui l'ont transmise aux Grecs, auxquels les Romains l'ont empruntée. Enfin, les peuples de l'Europe moderne ont pris cette lettre dans l'alphabet latin. Dans ce long voyage, le B a presque conservé sa forme primitive.

Le B est classé par les grammairiens parmi les consonnes *labiales*, c.-à-d., parmi celles qu'on prononce principalement avec les lèvres ; elle a la plus grande affinité avec les lettres P et V. Le B et le P étaient, chez les Grecs et chez les Romains, souvent pris l'un pour l'autre. C'est ainsi que l'on trouve dans les inscriptions latines *apsens* pour *absens*, *pleps* pour *plebs*, etc. Comme la lettre B est plus faible que le P, lorsque cette dernière consonne suit immédiatement la première, le B disparaît et le P se redouble ; c'est ainsi qu'on écrit *supponere, supprimere*, pour *subponere, subprimere*, etc. La substitution réciproque du B et du V est très-fréquente chez les Italiens et chez les habitants de la Péninsule hispanique. Il en est de même dans la France méridionale, chez les Gascons, les Languedociens et les Provençaux. De là cette plaisanterie que, chez les Gascons, *vivere* et *bibere* sont la même chose.

Le B, nommé par les Phéniciens et les Hébreux *Beth*, par les Grecs, *Béta*, par les Latins, *Bé*, était usité comme lettre numérique dans l'antiquité. Cette lettre valait 2 chez les Hébreux et chez les Grecs, et 300 chez les Romains. Si le B était, non pas souligné comme on l'a souvent dit, mais surmonté d'un trait horizontal, il signifiait 3000 chez les Romains. — Dans le style lapidaire, B exprime les noms dont il est l'initiale, tels que *Brutus, Balbus.* B.V. à la fin d'une inscription tumulaire, signifient *Bene Vixit* (il a bien vécu). B. Q., dans la même position, signifient *Bene Quiescat* (qu'il repose en paix). — Dans la liturgie catholique, le B est souvent employé comme abréviat. du mot *Bienheureux.* — En musique, le B indique la note *si* chez les Allemands, et le *ré* chez les Anglais. Enfin, chez nous, B mis en tête d'une partie désigne la basse chantante, et B. C. la basse continue.

BABA. s. m. Sorte de pâtisserie d'origine polonaise, dans la composition de laquelle il entre de la crême, du safran, du cédrat, du raisin sec de Malaga et du raisin de Corinthe.

BABEL. s. f. Mot employé prov. et fig., pour signifier Une grande confusion d'opinions et de discours. *Cette conférence* ou *cette assemblée est la tour de Babel.*

Enc. — Ainsi que nous l'apprend l'Écriture sainte, les hommes, après le déluge, vécurent d'abord rassemblés dans les plaines de Sennaar, entre le *Tigre* et *l'Euphrate*. Ils parlaient alors tous la même langue. Quand le pays ne suffit plus à contenir toute la population, ils résolurent de se disperser. Mais, avant de se séparer, ils voulurent, pour rendre leur nom célèbre, bâtir une ville et une tour dont le faîte atteignît le ciel. Aussitôt ils se mirent à l'œuvre en se servant de briques cuites au feu qu'ils cimentaient avec du bitume. Mais cette pensée d'orgueil avait déplu au Seigneur, et il interrompit leurs travaux en confondant leur langage, de sorte qu'ils cessèrent de se comprendre les uns les autres. La tour, restée ainsi inachevée, reçut le nom de *Babel*, qui signifie *confusion*, et les hommes se dispersèrent sur toute la surface de la terre (*Gen.*, XI). — Cet événement arriva un siècle et demi après le déluge, vers l'an du monde 1800, ou 2200 av. J.-C.

Environ 1750 ans après cette époque, Hérodote vit à Babylone un édifice composé de huit tours élevées l'une sur l'autre, et dont chacune avait 22^{m},80 de hauteur, ce qui donne pour tout l'édifice une élévation de 182 mètres. Mais cette construction prodigieuse était-elle cette même tour de Babel dont parle la Bible ? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Toutefois, les auteurs anciens et modernes s'accordent généralement à admettre que la ville de Babylone fut ultérieurement bâtie au lieu même que la tour de Babel avait occupé, et que les ruines de cette tour servirent de matériaux pour élever le célèbre temple de Bélus. Les traditions relatives à la hauteur de la tour de Babel sont fort diverses. Ainsi, les Orientaux lui attribuent plus de 18,000 mètres d'élévation. Saint Jérôme, d'après le témoignage de témoins oculaires qui avaient examiné les ruines d'une tour à Babylone, affirme que cette tour atteignait 6,400 mètres. Quant aux voyageurs modernes qui ont essayé de reconnaître les ruines de la tour de Babel parmi les décombres qui couvrent l'emplacement de l'antique Babylone, leurs tentatives n'ont produit aucun résultat.

BABEURRE. s. m. (R. *bas, beurre*). Voy. Beurre.

BABIL. s. m. [On mouille l'L dans ce mot et dans ses dérivés.] (all. *babbeln*, babiller). Abondance excessive de paroles inutiles. *Je ne hais pas le babil des enfants.* || En parlant D'un homme qui parle beaucoup et avec facilité, mais qui a peu de fond, on dit, *C'est un homme qui n'a que du babil.*

BABILLAGE. s. m. Action de babiller. *Quel ennuyeux ba. !* Fam.

BABILLARD, ARDE. adj. Qui aime à parler beaucoup ; qui dit beaucoup de paroles inutiles. *Cette petite fille est trop babillarde.* — Se dit aussi De quelques animaux. *Sansonnet ba. Une pie babillarde. La cigale babillarde.* || S'emploie subst. *C'est un franc ba. Quelle incommode babillarde !* — Se dit encore de même en parlant D'une personne incapable de garder un secret. *Gardez-vous de ce ba.* = Ce mot s'emploie toujours fam.

BABILLEMENT. s. m. T. Méd. Action de parler beaucoup et avec volubilité. *Le ba. s'observe fréquemment dans la manie.*

BABILLER. v. n. Parler beaucoup et avec frivolité. *Cette jeune fille ne fait que ba. Nous avons perdu notre temps à ba.* Fam. = Syn. Voy. Bavarder.

BABINE. s. f. (lat. *labia*, lèvres). Au propre désigne Les lèvres pendantes de certains animaux. *Ne tire donc pas la ba. de ce chien. Un singe qui remue les babines.* || Fig. et pop., *Il s'en lèche les babines*, se dit D'un homme qui a mangé ou bu quelque chose à son goût et qui en marque sa satisfaction. — On dit encore D'un homme qui a beaucoup mangé de quelque mets, ou même Qui a mangé son bien, *Il s'en est donné par les babines.*

BABIOLE. s. f. (angl. *baby*, enfant?). Jouet d'enfant. *Je lui apporte quelques babioles.* || Fig. et fam., désigne Toutes sortes de choses puériles. *Il ne s'amuse qu'à des babioles.* — Se dit aussi de Choses de nulle valeur. *Son cabinet ne se compose que de babioles.* = Syn. Voy. Bagatelle.

* **BABIROUSSA.** s. m. (malais. *babi*, cochon ; *rusa*, cerf). T. Mam.

Enc. — On nomme ainsi une espèce remarquable du genre *Porc*, qui appartient, comme celui-ci, à la famille des *Pachydermes*, et qui offre dans sa structure et dans ses mœurs la plus grande analogie avec le Sanglier. Le Bab. est remarquable par ses formes trapues et son museau allongé ; cependant il a les jambes plus longues que les autres espèces du genre Porc. Sa peau dure, épaisse, de couleur en général brun-sale, est parsemée de poils assez rares, très-courts qui sortent de petits tubercules. Ces tubercules et les plis qu'elle forme en quelques endroits, lui donnent une certaine ressemblance avec la peau du Rhinocéros. Sa queue grêle est munie d'un bouquet de poils à son extrémité. Mais ce qui distingue surtout cet animal de tous ses congénères, c'est son système dentaire. Ses canines supérieures et inférieures sont remarquables par leur longueur. Celles-ci remontent verticalement en soulevant un peu la lèvre supérieure ; celles-là percent la peau du museau et se recourbent en arrière au point de s'enfoncer quelquefois dans les chairs du front. Chez la femelle, elles sont plus courtes et ne font que percer la peau (Fig. du Bab., *Sus babyrussa*).

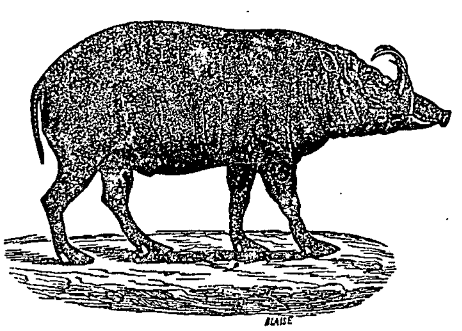

Le Bab. habite exclusivement les îles de l'Archipel indien, où il vit dans les forêts seul avec sa femelle. Il se nourrit d'herbes et de feuilles. Il est excellent nageur, et cette faculté lui permet souvent d'échapper aux poursuites des chiens et des chasseurs. Sa chair, d'après Valentyn, est très-savoureuse, et rappelle, par le goût, celle du Cerf plutôt que celle du Porc. Elle est plus fine que l'une et que l'autre, mais elle n'a presque pas de lard. Le Bab. s'élève assez aisément en domesticité, et il devient alors omnivore comme le Porc. Il est donc permis d'espérer qu'on pourrait naturaliser cet animal dans les parties méridionales de l'Europe et dans la région nord de l'Afrique.

* **BABLAH.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

BÂBORD. s. m. (R. *bas, bord*). T. Mar. Le côté gauche d'un bâtiment, en partant de la poupe. *Avoir les amures à bâbord. Faire feu de tribord et de bâbord*, Faire feu des batteries de droite et de gauche du bâtiment. — Fig. et fam., se dit pour Faire usage de toutes ses ressources, de tous ses moyens.

Enc. — Le côté gauche d'un navire est désigné sous le nom de *Bâbord* par opposition avec le côté droit appelé *Tribord*. Il est considéré comme la partie la moins honorable du bâtiment. Les officiers se tiennent habituellement à tribord ; les matelots et contre-maîtres, à babord. C'est toujours à tribord qu'est placé l'escalier par lequel on monte sur le pont d'un navire ; le côté de bâbord n'est abordable qu'au moyen de bouts de cordages. En général, le bâbord est réservé pour la manœuvre. Les hommes momentanément de service au côté gauche d'un navire, sont appelés *Bâbordais*, et ceux qui sont de service au côté droit, *Tribordais*.

BABOUCHE. s. f. (persan, *papous*). Sorte de Pantoufle sans quartier de derrière et sans talon, et dont l'usage nous est venu du Levant. *Une paire de babouches.*

BABOUIN. s. m. Espèce de singe du genre *Cynocéphale*. (Voy. ce mot.) || Fig. et fam., se dit D'un enfant étourdi et turbulent. *C'est un petit ba.* — S'emploie aussi au fém. *Venez ici, petite babouine.* || Figure ridicule que les soldats dessinaient autrefois sur la muraille des corps de garde, pour la faire baiser à ceux qui se rendaient coupables de certaines infractions aux règlements établis entre eux. *On lui fit baiser le ba.* — Fig. et prov., *Faire baiser le ba. à quelqu'un*, Réduire quelqu'un à se soumettre aux conditions qu'on lui impose, et avec quelque espèce de honte.

* **BABOUVISME.** s. m. T. Hist. Voy. Socialisme.

BAC. s. m. (celte, *bac*). Sorte d'embarcation qui sert à passer une rivière. || Par méton., on dit, *Passer le bac*, pour Passer la rivière dans un bac.

Enc. — Avant l'invention des ponts suspendus, la construction d'un pont sur certains fleuves était une œuvre fort difficile ; elle était en même temps très-dispendieuse, et en conséquence elle ne pouvait être entreprise que dans les centres de population, où le mouvement de la circulation était assez considérable pour garantir aux entrepreneurs un revenu suffisant. Dans ce cas, qui se rencontre très-fréquemment, les petites barques ou nacelles, mues à force d'avirons, peuvent bien, il est vrai, transporter d'un bord à l'autre les passagers ; mais ce mode de transport est coûteux, parce qu'une barque légère ne peut passer ainsi qu'un petit nombre de personnes à la fois. En outre, il est impraticable quand il s'agit de transporter des voitures chargées, des chevaux, des bestiaux, etc. Le problème à résoudre consistait donc à trouver un moyen économique de transporter d'une rive à l'autre d'un fleuve, les fardeaux les plus lourds et les plus encombrants. On y parvient au moyen des bacs. Un bac, en effet, est un bateau de dimensions toujours assez considérables, de construction solide et à fond plat, qui est mis en mouvement par la seule force du courant. Le procédé le plus usité en France est le suivant. On construit sur les deux bords opposés de la rivière, et en face l'une de l'autre, deux pyramides de pierre, tronquées à leur sommet. Entre ces deux pyramides, et par leur sommet, on jette un fort cordage ou câble que l'on tend au moyen de treuils. Ainsi la corde est assez élevée pour ne pas entraver la navigation. Une poulie dont la gorge glisse sur le cordage tendu, est reliée au bac par deux cordes de longueur *inégale qui sont attachées* à l'un des côtés de celui-ci, de façon à le maintenir constamment dans une situation oblique par rapport à la direction du courant du fleuve. La Figure ci-après représente un bac C, traversant un fleuve dans la direction AB, qui est aussi celle du cordage suspendu. Le courant agit sur le bac avec une certaine énergie qui dépend de la vitesse de l'eau. Représentons cette force par la flèche 1. D'après un principe élémentaire de mécanique, qui sera démontré au mot Composition des forces, cette force peut se décomposer en deux autres, figurées ici par les lignes 2 et 3, lesquelles forment les deux côtés inférieurs du parallélogramme construit sur la flèche 1. La force 2, dirigée parallèlement à la corde qui s'attache à la poulie, n'a pas d'action pour faire avancer le bac. La force 3, au contraire, est la seule qui agisse efficacement sur celui-ci ; c'est elle qui l'entraîne et l'oblige à traverser la rivière. —

Quand on veut opérer le passage en sens contraire, on déplace les petites cordes latérales, de sorte que le bac présente au courant son autre flanc avec son obliquité en sens inverse; ce qui fait que la composante 3 agit dans une direction opposée à celle qu'elle avait d'abord. — On arriverait aux mêmes résultats en fixant la corde à laquelle le bac est attaché, à un pieu solidement enfoncé au milieu de la rivière, comme cela se pratique sur le Rhin et sur l'Escaut. La théorie du passage est absolument la même que dans le cas précédent; seulement le bateau, au lieu de suivre une ligne à peu près droite, décrit sensiblement un arc de cercle ayant le pieu pour centre et la longueur de la corde pour rayon, ce qui exige que cette dernière ait une longueur au moins égale à la demi-largeur de la rivière. Lorsqu'elle doit être très-longue, cette corde est ordinairement supportée par une série de petits batelets qui la tiennent élevée au-dessus du niveau de l'eau d'une quantité suffisante. C'est à ce genre de bac que l'on donne plus spécialement le nom de *Traille.*—Dans un troisième système, on tend, comme dans le premier, le câble à travers la rivière, mais on le laisse plonger dans l'eau; pour cela, il faut qu'il ait un certain jeu. Le bac est attaché directement à cette corde par deux rouleaux, derrière lesquels elle glisse à mesure que le bac avance: celui-ci la soulève successivement hors de l'eau, et se trouve ainsi empêché d'aller à la dérive. La disposition des rouleaux est telle, que le bac demeure constamment oblique par rapport à la direction du courant. Les bateliers, d'ailleurs, aident le mouvement de progression en halant directement sur le câble, et en poussant sous eux le bateau avec leurs pieds. — Aux deux points de la rive auxquels aboutit un bac, on établit une espèce de débarcadère mobile pour faciliter l'entrée du bateau aux hommes, aux chevaux et aux voitures.

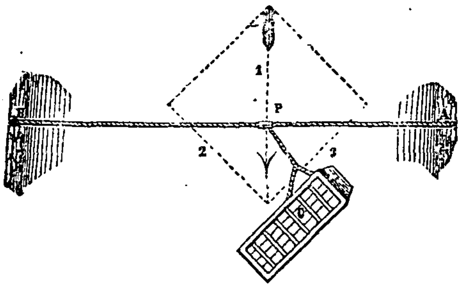

BACCALAURÉAT. s. m. (lat. *bacca*, baie; *laurus*, laurier).

Enc. — Ce terme désigne le premier degré qu'on prend dans une Faculté quelconque, pour parvenir à la *Licence*, puis au *Doctorat*. L'étymologie de ce nom vient de l'usage où l'on était jadis de donner une couronne de laurier chargée de ses baies à celui qui avait obtenu ce grade, et qui recevait dès lors le titre de *Bachelier*. Quant à ce dernier mot, il n'est, suivant la plupart des auteurs, qu'une abréviation de *bas chevalier*. Comme tous les autres grades universitaires, le *baccalauréat* ne s'obtient qu'après certaines épreuves heureusement subies par le candidat. Ces épreuves varient selon les Facultés. — Pour être admis aux épreuves du *Bac.-ès-lettres*, il faut être âgé de seize ans, et subir un examen spécial par-devant une Faculté des Lettres. Cet examen consiste en deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale. La première comprend une version latine et une composition latine ou française. La seconde comprend l'explication d'auteurs grecs, latins et français, indiqués dans un programme particulier. Le candidat doit en outre répondre aux questions qui lui sont adressées sur l'histoire, la géographie, la logique, l'arithmétique, la géométrie élémentaire et la physique. Ces questions sont toutes énumérées dans un programme *ad hoc*, et les examinateurs les tirent au sort. Le titre de Bachelier-ès-lettres est exigé pour l'admission aux cours des Facultés de Droit, à l'École normale (sections de grammaire et des lettres), ainsi qu'à certains emplois administratifs, tels que ceux de l'enregistrement et des domaines. — Pour le *Bac.-ès-Sciences*, le candidat doit également avoir seize ans révolus et subir, par-devant une Faculté des sciences, des épreuves analogues à celles qu'exige le bac.-ès-lettres. Ici, l'épreuve écrite comprend une version latine et une composition sur un sujet de mathématiques ou de physique. L'épreuve orale consiste en explications d'auteurs latins et français, anglais ou allemands, indépendamment de diverses questions ayant pour objet la géographie, l'histoire, la logique appliquée aux sciences, les mathématiques, la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Il faut être muni du titre de Bachelier-ès-sciences pour être admis à prendre des inscriptions dans les Facultés de médecine afin d'obtenir le diplôme de Docteur, pour pouvoir suivre les cours de l'École de pharmacie, et pour entrer à l'École polytechnique, à l'École normale (section des siences), à l'École militaire et à l'École forestière. — Le grade de *Bachelier en droit* est conféré par une Faculté de droit, à tout élève qui, étant déjà Bachelier-ès-lettres, a pris huit inscriptions, c.-à-d. a suivi les cours pendant deux années, et a subi avec succès deux examens portant, le premier, sur le Code Nap. et sur les Institutes de Justinien, et le second sur le Code Nap., ainsi que sur le Code de procéd., le Code pénal et le Code d'instruction criminelle. — Dans les Facultés de médecine, on ne connaît, à proprement parler, qu'un seul grade, celui du Doctorat. On comprend en effet que, dans la pratique de l'art de guérir, la science ne peut se morceler par degrés; car la responsabilité ne saurait se graduer. — Les Facultés de théologie ont aussi leur Baccalauréat. Le candidat au titre de *Bachelier en théologie* doit être âgé de vingt ans, et avoir suivi pendant trois ans un cours de théologie dans une Faculté ou dans un séminaire diocésain. Il faut en outre qu'il subisse avec succès un examen sur les matières théologiques et soutienne une thèse latine sur ces mêmes matières. — Tous les examens à subir dans les diverses Facultés dont nous venons de parler, sont publics, ce qui est une garantie non moins précieuse pour les juges que pour les candidats.

* **BACCARA.** s. m. Jeu de cartes et de hasard qui se joue entre un banquier et des pontes.

* **BACCAURÉA.** s. f. (lat. *bacca*, baie; *aurea*, dorée). T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

BACCHANAL. s. m. [On prononce *Bacanal.*] (Corr. de *Bacchanales*). Tapage, vacarme. *Faire bac. Faire du bac.*

BACCHANALE. s. f. [On pron. *Bacanale.*] (lat. *Bacchus*). Au plur., Fête religieuse que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus. *La fête des Bacchanales. Célébrer les Bacchanales.* || Au sing., Représentation, par la peinture ou par la sculpture, d'une scène de cette fête. *Le bas-relief représentait une bac. La bac. du Poussin.* || Fig., Danse tumultueuse et désordonnée, qui fait partie d'un ballet, d'un opéra. *Le troisième acte se termine par une bac.* || Fig. et fam., Débauche bruyante et indécente. *Ils ont fait une bac. qui a duré toute la nuit.*

Enc. — Les fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus portaient des dénominations différentes, suivant le nom que les divers peuples donnaient à ce Dieu, suivant le lieu où elles étaient célébrées, et même d'après quelque circonstance particulière liée à son culte. Les Grecs leur donnaient le nom générique de *Dionysiaques*, et les Romains celui de *Bacchanales*, parce que les premiers nommaient *Dionysos* le même Dieu que les seconds appelaient *Bacchus*.

Le caractère général des fêtes de Bacchus, chez les Grecs, était une joie extravagante et une exaltation désordonnée, qui se manifestaient de diverses manières. Müller a parfaitement expliqué la signification de certaines pratiques usitées dans la célébration des Dionysiaques, et qui paraissent, au premier abord, tout à fait absurdes et dépourvues de sens. D'après lui, les adorateurs de Bacchus croyaient se rendre plus agréables au Dieu et se rapprocher de l'objet de leur culte, en imitant autant que possible, les Satyres, les Faunes et les Nymphes qui avaient accompagné le Dieu dans ses expéditions conquérantes. « Le désir, dit-il, de se transformer en quelque chose d'étrange et d'extraordinaire, de vivre dans un monde imaginaire, éclate partout dans ces fêtes de Bacchus. C'est ce que démontrent les pratiques singulières, de se peindre le corps avec du plâtre, de la suie, du vermillon, et différents sucs végétaux verts ou rouges, de se vêtir de peaux de chèvre et de daim, de se couvrir la figure de larges feuilles, de porter des masques en bois, en écorce ou autres substances, et enfin de se déguiser complétement en un personnage nouveau. » L'ivresse et la musique bruyante des flûtes, des cymbales et des tambours, étaient également communes à toutes les fêtes de ce Dieu. Dans les processions appelées θίασοι, qui en faisaient partie, les femmes se déguisaient aussi en suivantes de Bacchus, appelées *Bacchæ* (Bacchantes), *Lenæ*, *Thyades*, *Ménades*, *Nymphes*, etc. Elles ornaient leur tête de guirlandes de lierre, et tenaient le *thyrse* à la main, de sorte que la population qui célébrait la fête semblait tout entière inspirée et enivrée par la présence du Dieu. Les chœurs qui se chantaient dans ces solennités portaient le nom de *Dithyrambes*, par allusion à la double naissance de Bacchus; ils célébraient les exploits du Dieu dans les mètres les plus hardis et avec les images les plus vives. L'antique symbole de la fertilité de la nature était porté dans ces processions et suivi par des hommes déguisés en femmes et appelés *Ithiphalles*. Une femme, appelée *Licnophore*, portait une corbeille, λίχνος, où était l'image de Bacchus. Des jeunes filles de noble naissance, ayant des guirlandes de figues autour du cou, portaient aussi des corbeilles pleines des mêmes fruits, d'où le nom de *Canéphores*, qu'on leur donnait. S'abandonner alors à l'ivresse, était, suivant les Grecs, un témoignage de gratitude à l'égard du Dieu qui avait donné le vin aux hommes; dans quelques endroits même, c'était une impiété que de rester sobre pendant les Dionysiaques. — Les Athéniens célébraient chaque année quatre fêtes en l'honneur de Bacchus.

Les *petites Dionysiaques* ou *Dionysiaques rurales*, avaient lieu dans le mois de *Poséidon*, à l'époque des vendanges, et se célébraient dans les divers *dêmes* ou bourgs de l'Attique, sous l'inspection des magistrats locaux, appelés Démarques. Cette fête, qui était la plus ancienne des quatre, se distinguait encore des autres par la gaieté et la liberté extrêmes qui y présidaient. Les esclaves eux-mêmes étaient absolument libres pendant sa durée, et leurs clameurs tumultueuses étaient presque intolérables. C'est là que l'on doit chercher l'origine de la comédie antique, dans les plaisanteries et dans les sarcasmes (κώμος ἐφ' ἁμαξῶν) que les villageois, montés sur des chars, adressaient aux spectateurs de la fête. Aristophane donne à la comédie le nom de *Chant de lie* (τρυγῳδία) à cause de la coutume où étaient alors les villageois de se barbouiller le visage avec de la lie de vin. Les *Ascolies* et autres jeux qui furent plus tard introduits dans les Dionysiaques urbaines, paraissent avoir pris naissance dans les Dionysiaques rurales. Le jeu des Ascolies, qui signifie *danse sur une outre* (ἐν ἀσκῷ λιάζειν), consistait à sauter d'un seul pied sur une outre faite avec la peau d'un bouc, gonflée d'air, et enduite d'huile de façon à rendre cet exercice fort difficile et à provoquer des chutes nombreuses qui prêtaient à rire aux assistants. Le vainqueur, dans cette sorte de lutte, recevait, pour récompense, l'outre pleine de vin.

La fête appelée *Lenæa*, du mot grec ληνὸς, qui signifie pressoir, se célébrait dans le mois de *Gamélion*, dans le temple antique de *Dionysus Limnæus*. Ce temple, appelé *Lenæon*, était situé au sud et à peu de distance du théâtre de Bacchus. Aux *Lénéennes*, il y avait une procession, ainsi que des luttes dramatiques pour la tragédie et la comédie. Un bouc était sacrifié au Dieu, et un chœur, placé auprès de l'autel, chantait un dithyrambe en son honneur. Ce dithyrambe fut, par l'introduction d'un acteur, le point de départ de la tragédie antique. Cette origine est encore rappelée par l'étymologie du mot lui-même qui signifie *chœur* ou *chant du bouc*, τραγικὸς χορὸς ou τραγῳδία. Le poëte qui désirait faire jouer une pièce aux Lénéennes, s'adressait au second archonte, qui était chargé de la présidence de la fête, et ce magistrat, s'il était content de la pièce, lui confiait la direction du chœur.

Les *Anthestéries* se célébraient vers le milieu du mois d'*Anthestérion*. Elles duraient trois jours et étaient, comme les Lénéennes, présidées par le second archonte. Ce magistrat était aussi chargé de distribuer les prix aux vainqueurs dans les différents jeux. Parmi ces jeux, on remarquait les *Ascolies*, qui avaient pris naissance dans les Dionysiaques rurales. Suidas cite encore un autre amusement analogue. Les buveurs se tenaient debout sur des outres remplies d'air et huilées; les trompettes sonnaient, et celui qui avait vidé le plus vite sa coupe, ou qui avait bu le plus de vin dans cette position, obtenait pour prix une outre pleine de vin, ainsi qu'une guirlande. Élien dit même qu'on lui décernait une couronne d'or. Le κώμος ἐφ' ἁμαξῶν était également en usage aux Anthestéries. Les esclaves prenaient part aux réjouissances de la fête; mais lorsqu'elle était terminée, on les renvoyait au logis avec ces mots: « Fermez les portes, Cariens, les Anthestéries sont finies. » On ne sait pas si cette fête s'accompagnait de représentations dramatiques; mais la chose est probable, ainsi que le pense Boekh. Les mystères qui se liaient avec la célébration des Anthestéries, avaient lieu la nuit, dans le temple appelé Lenœon dont nous avons déjà parlé. Le second archonte ou archonte-roi qui présidait à la fête, désignait quatorze prêtresses, nommées γεραραί (les vénérables), qui dirigeaient les cérémonies des mystères avec l'assistance d'une autre prêtresse. La femme de ce magistrat (βασίλισσα) offrait un sacrifice mystérieux pour le salut de la cité; elle était fiancée au Dieu dans une solennité secrète, et recevait le serment des *vénérables*, qui était ainsi conçu: « Je suis pure et impollue de tout ce qui peut souiller, et je n'ai jamais eu de rapport avec un homme. Je célébrerai les Theognia et les Iobakcheia au temps voulu, conformément aux usages de mes ancêtres. » L'admission aux mystères, dont les hommes étaient exclus, n'avait lieu qu'après certaines épreuves qui paraissent avoir consisté en purifications par l'air, l'eau ou le feu. Les femmes initiées portaient des peaux de faon ou de chevreau appelées *Nébrides*, et quelquefois des peaux de panthère. Au lieu de guirlandes de lierre qui étaient destinées aux cérémonies publiques, les *mystes* avaient des guirlandes de myrte. Dans ces mystères, on sacrifiait au Dieu la victime usitée aux fêtes de Cérès, c.-à-d. une truie. Dans quelques endroits, on immolait une vache avec son veau. Il paraît que, dans ces mystères, on représentait d'une manière symbolique l'histoire de Bacchus, de même que celle de Cérès était représentée dans les mystères d'Eleusis.

Les *grandes Dionysiaques* ou *Dionysiaques urbaines* étaient célébrées dans le mois d'*Élaphébolion*. Ainsi que nous l'apprend l'orateur Démosthène, les solennités de la fête se suivaient dans l'ordre que voici: la grande procession publique, le chœur des enfants, le chœur qui chantait le dithyrambe, la comédie et enfin la tragédie. Il paraît que, dans la procession, le Dieu lui-même était représenté par un homme. Parmi les drames qui se jouaient aux grandes Dionysiaques, les tragédies au moins étaient habituellement des pièces nouvelles. Le premier archonte, qui avait la présidence de la fête, donnait le chœur au poëte qui voulait faire représenter une tragédie dans cette solennité. Une couronne était décernée à l'auteur de la meilleure pièce, et son nom était proclamé dans le théâtre de Bacchus. Pendant cette fête, les prisonniers étaient mis en liberté, et personne ne pouvait pratiquer une saisie sur les biens de son débiteur; mais une guerre n'était nullement interrompue par la célébration des Dionysiaques. Comme cette fête avait lieu au commencement du printemps, à l'époque de la réouverture de la navigation, Athènes était alors visitée non-seulement par une foule de gens de la campagne, mais encore par une multitude d'étrangers: aussi présentait-elle dans ce moment un aspect assez semblable à celui de plusieurs villes modernes aux époques de grandes foires.

Le culte de Bacchus était presque universel dans les villes grecques d'Asie, aussi bien que dans celles d'Europe; et le caractère des fêtes célébrées en l'honneur du Dieu était à peu près le même partout, sauf certaines modifications résultant de quelques différences nationales propres aux diverses tribus helléniques. Ainsi, les Spartiates se livraient moins aux excès de vin, pendant les Dionysiaques, que les autres peuples de la Grèce. D'ailleurs le culte de Bacchus était en général, si l'on excepte Corinthe, Sicyone et les colonies Doriennes de l'Italie méridionale, moins populaire dans les cités Doriennes que dans les autres cités helléniques. C'est surtout dans la Thrace et dans la Béotie, qu'il était célébré avec un délire et une fureur inconcevables. Les scènes de frénésie dont le mont Cithéron fut le théâtre, telles que la mort de Penthée mis en pièces par sa mère et par ses sœurs, ont été maintes fois décrites ou mentionnées par les poëtes de l'antiquité. Virgile a chanté la cruelle fin d'Orphée déchiré par les Ménades de la Thrace. Le délire frénétique qui présidait à la célébration des fêtes en l'honneur de Bacchus les fit, avec le temps, dégénérer en scènes dégoûtantes d'ivresse et d'impudicité; mais il faut reconnaître aussi que ces excès honteux ne se produisirent qu'à une période relativement assez moderne.—Dans les premiers temps de l'histoire grecque, les fêtes de Bacchus s'accompagnaient de sacrifices humains, et des traces de cette coutume barbare se rencontrent encore à une époque de pleine civilisation. A Chio, à cet usage révoltant on en substitua un autre moins cruel: le chairs de la victime offertes au Dieu étaient distribuées aux Bacchantes qui les dévoraient toutes crues et saignantes. Cette cérémonie portait le nom d'*Omophagia*, et, d'après elle, on avait donné à Bacchus le surnom d'*Omadios* et d'*Omestès* (mangeur de chair crue). Plutarque rapporte même que Thémistocle, après la victoire de Salamine, sacrifia trois nobles Persans à Dionysos Omestès; mais l'exactitude de ce récit a été révoquée en doute par plusieurs critiques éminents.

Il paraît que le culte de *Dionysos*, ou plutôt que les mystères et les orgies *Dionysiaques*, passèrent d'abord de l'Italie méridionale ou Grande Grèce en Étrurie, puis de là à Rome, où le Dieu fut honoré sous le nom de *Bacchus*, et où les mystères reçurent en conséquence celui de *Bacchanales*. Dans le principe, à Rome, les femmes seules furent admises à la célébration de ces mystères. La durée de l'initiation était fixée à dix jours, pendant lesquels on devait vivre dans la chasteté. Le dixième jour, l'initiée participait à un repas sacré, subissait la purification par l'eau, et était introduite dans le sanctuaire (*Bacchanal*). Les orgies n'avaient lieu qu'une fois chaque année, et ne duraient que trois jours. Des matrones remplissaient alternativement les fonctions de prêtresses. Mais bientôt une de ces matrones, issue d'une famille noble de la Campanie, et nommée Pacula Annia, se prétendant inspirée directement par Bacchus lui-même, changea totalement le mode de célébration des mystères. Elle admit les hommes à l'initiation, et introduisit l'usage de célébrer les mystères pendant la nuit. Elle ordonna, en outre, qu'ils seraient célébrés tous les mois, durant cinq jours. Dès ce moment, les Bacchanales devinrent l'occasion des plus honteux désordres et des crimes les plus exécrables. En effet, ainsi que le rapporte Tite-Live, les initiés ne se contentaient pas de se livrer dans leurs assemblées aux excès de la table et du vin, ils s'adonnaient encore aux vices les plus monstrueux. Ce n'est pas tout; ces réunions devinrent un foyer de crimes qui éclatèrent bientôt au dehors et épouvantèrent la ville entière. On y organisait le faux témoignage; on y fabriquait toutes sortes de faux actes, et spécialement des faux testaments. Puis, pour que ces testaments produisissent leur effet, les personnages dont on voulait hériter étaient empoisonnés ou assassinés. C'était aussi le sort de tout individu, homme ou femme, qui, en présence des monstruosités et des atrocités de tout genre dont les mystères étaient le théâtre, essayait de s'y opposer ou même refusait d'y prendre part. « Fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines, tel était, dit Tite-Live, le principe de cette société. » Les hommes, comme s'ils étaient saisis par des accès de frénésie ou de folie, rendaient des oracles; les femmes, habillées en Bacchantes, les cheveux épars, portant des torches allumées à la main, couraient au Tibre et plongeaient leurs torches dans l'eau; mais, comme celles-ci renfermaient du soufre et de la chaux, elles ne s'éteignaient pas, ce qui était regardé comme un prodige. Le bruit des tambours, des cymbales, des crotales et les hurlements de ces forcenées servaient à couvrir les cris des victimes désignées à la vengeance des membres de la société. Puis, les meurtriers, après avoir fait disparaître les corps de ces malheureux, déclaraient qu'ils avaient été enlevés par les Dieux. Au moment où cette affreuse société fut dissoute, le nombre des *Bacchants* ou initiés, tant hommes que femmes, s'élevait à sept mille personnes recrutées dans toutes les classes de la société. Pendant les deux dernières années de son existence, on n'avait admis à l'initiation que des individus n'ayant pas dépassé l'âge de vingt ans; l'extrême jeunesse paraissait en effet plus facile à séduire, à corrompre et à intimider.

Enfin, l'an de Rome 568 et 186 avant J.-C., les consuls Spurius Posthumius Albinus et Quintus Marcius Philippus, furent informés de l'existence, au sein de Rome, de cet exécrable foyer de désordres et de crimes. Après s'être assurés de l'étendue et de la gravité du mal, ils firent leur rapport au Sénat. Les sénateurs, quoique chacun d'eux en particulier redoutât de voir quelque membre de sa propre famille affilié à cette odieuse association, s'empressèrent de donner aux consuls plein pouvoir pour instruire contre les coupables et les punir selon toute la rigueur des lois. Aussitôt, les consuls, après avoir donné aux magistrats sous leurs ordres toutes les instructions nécessaires, convoquèrent une assemblée du peuple. Là, Posthumius fit connaître au peuple la *conspiration* qui menaçait le salut de la République. Des récompenses furent promises à tous ceux qui fourniraient de nouveaux renseignements ou révéleraient le nom de quelqu'un des conjurés. Des mesures furent prises pour qu'aucun de ces derniers ne pût quitter l'Italie. La nuit suivante, une foule de personnes furent arrêtées; plusieurs se donnèrent la mort. Le jugement de tous les initiés qui furent saisis dura trente jours. Pendant ce temps, Rome se trouva presque déserte, car les innocents, aussi bien que les coupables, avaient raison de craindre. Parmi ceux qui furent convaincus, les plus coupables furent condamnés à mort et exécutés; les autres furent jetés en prison. Les femmes coupables furent livrées à leurs maris ou à leurs familles, pour recevoir dans l'intérieur de leur maison la peine due à leurs crimes; plusieurs furent mises à mort. Les consuls reçurent du Sénat l'ordre d'abolir tous les mystères de Bacchus et de détruire tout ce qui était consacré à son culte, à l'exception des statues et des autels du Dieu qui existaient dans les temps anciens. Enfin, de crainte de paraître vouloir supprimer le culte de l'un des grands Dieux, le Sénat rendit un décret par lequel il autorisait les citoyens qui voudraient offrir à Bacchus un sacrifice solennel, à s'adresser au préteur urbain. Ce magistrat transmettait la requête au Sénat qui délibérait à ce sujet. La délibération n'était valide que s'il y avait cent membres au moins présents à l'assemblée. Si le Sénat accordait la demande, le nombre des assistants au sacrifice ne pouvait dépasser cinq personnes. Enfin, il était interdit aux adorateurs de Bacchus, d'avoir des prêtres et un fonds commun pour célébrer la fête du Dieu. Ce sénatus-consulte, rapporté par Tite-Live, est également mentionné par Cicéron. En 1640, on découvrit à Cigliolo, près de Bari, dans la Calabre ultérieure, une table de bronze où ce décret se trouve gravé. Ce curieux monument fait aujourd'hui partie du Musée impérial de Vienne.

Nonobstant la suppression des Bacchanales, on continua de célébrer à Rome, le 16 mars de chaque année, une fête plus simple et plus innocente en l'honneur de Bacchus. Cette fête était appelée *Liberalia*, de *Liber* ou *Liber Pater*, l'un des noms de Bacchus. On peut comparer les descriptions que donnent Ovide et Varron des cérémonies de cette fête. Des prêtres et des prêtresses, d'un âge avancé, décorés de guirlandes de lierre, parcouraient la ville en portant du vin, du miel, des gâteaux, et un *autel à anses*, au milieu duquel était un foyer où l'on brûlait de temps en temps des offrandes. La joie la plus vive présidait à cette fête, qui était aussi célébrée par diverses espèces de jeux; c'est ce qu'indique le terme *Ludi liberales*, qui s'employait quelquefois au lieu de celui de *Liberalia*.

Vers la fin de la République, les Bacchanales reparurent; sous les empereurs, elles furent célébrées publiquement avec les cérémonies les plus licencieuses et se répandirent dans le monde entier. Les débauches les plus monstrueuses les accompagnaient également. Notre chaste Gaule elle-même avait reçu avec la civilisation romaine le dieu Bacchus et son culte impur. Lorsque le christianisme vint régénérer le monde antique, le culte de Bacchus fut celui qui lui opposa la plus forte résistance. A la fin du IVe siècle après J.-C., saint Augustin déplore la licence qui présidait aux fêtes de ce Dieu. Les édits les plus sévères des empereurs étaient impuissants à mettre un terme à ces excès, et c'est seulement à l'aide des efforts les plus persistants que les ministres du Christ parvinrent à déraciner le culte du Dieu de l'ivresse.

BACCHANTE. s. f. [On pron. *Bacante.*] Femme qui célébrait la fête des Bacchanales. || Fig. et fam., *C'est une vraie bac.*, se dit D'une femme emportée et furieuse, D'une femme sans retenue, et même D'une femme qui se livre avec excès aux plaisirs de la table.

* **BACCHANTE** ou * BACCHARIDE ou * BACCHARIS. s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **BACCHIQUE.** adj. et s. m. [On pron. *Bakchique.*] T. Prosod. grecque et latine. Sorte de Pied composé d'une brève et de deux longues (ămōrēs). Il s'employait surtout dans les hymnes à Bacchus.

* **BACCHUS.** n. p. T. Mythol. Le Dieu du vin chez les anciens Grecs et Romains. S'emploie dans certaines locut.; surtout en poésie. *La liqueur de Bac.*, *Le jus de Bac.*, Le vin. *Chanter Bac.*, Chanter le vin. — Fam., *Un adorateur de Bac.*, Un ivrogne.

Enc. — Quoique l'étymologie du mot *Bacchus* soit grecque (il dérive en effet de Ἴακχος, qui vient de ἰάκχειν, crier, hurler), les Grecs donnaient à ce Dieu le nom de *Dionysos*, et les Romains seuls le désignaient sous celui de Bacchus. Ce Dieu, dont le culte joue un rôle si important dans l'antiquité, est au nombre des divinités payennes dont le mythe est le plus difficile à débrouiller. Les anciens eux-mêmes se sont vus forcés d'admettre plusieurs Bacchus. Philostrate et Diodore de Sicile en admettaient trois, et Cicéron cinq. La légende vulgaire qui avait cours dans la plus grande partie de la Grèce, faisait naître ce Dieu de Jupiter et de Sémélé, fille de Cadmus, fondateur de Thèbes en Béotie. La jalouse Junon ayant appris les amours de Jupiter et de Sémélé, fit donner à celle-ci le perfide conseil de demander à voir son amant dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté. Jupiter essaya en vain de dissuader Sémélé; mais celle-ci persistant dans son désir, comme il avait juré par le Styx de lui accorder ce qu'elle lui demanderait, il ne put se dispenser de tenir sa promesse. Il parut donc devant elle au milieu de ses foudres qui consumèrent le palais et la firent périr elle-même. Cependant Jupiter sauva l'enfant que Sémélé portait dans son sein, et le renferma dans sa propre cuisse. Au bout de trois mois, le terme de la gestation régulière étant arrivé, Jupiter mit au jour le jeune Bacchus. Le soin d'élever l'enfant fut d'abord confié par le Dieu à Ino, autre fille de Cadmus, et au roi Athamas, son époux. Mais Junon, toujours jalouse, ayant privé Ino et Athamas de leur raison, Jupiter remit son fils à Mercure pour le porter chez les Nymphes de Nysa, en Thrace, selon les uns, en Arabie, selon d'autres. Des mains des Nymphes, Bacchus passa dans celles des Muses et de Silène. Celles-ci lui enseignèrent la danse, les beaux-arts et l'harmonie; Silène lui enseigna la culture de la vigne et la fabrication du vin. Devenu grand, Bacchus combattit avec courage auprès de son père dans la grande lutte des Titans contre les Dieux. Ensuite, il partit pour l'Orient, où il fit la conquête de l'Inde. Son armée était composée de Faunes, de Satyres, de Nymphes, ainsi que d'hommes et de femmes qui marchaient demi-nus, couverts d'une simple *nébride*, couronnés de lierre et de pampres, et portant au lieu d'armes, des crotales, des tambours et des bâtons entourés de rubans, de lierre et de pampres, appelés *thyrses*. Toute cette armée faisait retentir l'air de ses exclamations *Evohé! Eleleu!* tandis que le Dieu était traîné dans un char attelé de lions, de tigres ou de panthères. L'expédition de Bacchus ne fut guère qu'une marche triomphale, et, à son retour dans la Grèce, il fut partout reçu avec les honneurs divins. Bacchus eut de nombreuses amantes; Ariane fut la seule qu'il honora du titre d'épouse, et il lui donna l'immortalité.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails au sujet de la légende de Bacchus. Nous dirons seulement que le Dionysos des Grecs n'était nullement une Divinité autochthone. De l'étude approfondie de tout ce qui se rapporte à ce Dieu, il résulte, selon nous, que sa légende s'est formée par l'amalgame de deux légendes étrangères, l'une égyptienne, l'autre indienne. Les analogies de Bacchus avec le Dieu Siva, la troisième personne de la trinité hindoue, et avec le Dieu égyptien Osiris, ont été signalées par les érudits; mais il nous est impossible de les mentionner ici. — Le ciseau des artistes grecs et romains représentait en général Dionysos ou Bacchus sous la forme d'un homme jeune, beau, imberbe et même efféminé; habituellement il est presque nu, ou vêtu simplement d'une peau de bête fauve, et il tient le thyrse à la main. Sa tête est en général ornée de bandelettes. Dans les images anciennes, il porte une barbe épaisse, il est couvert d'une robe à longs plis, et sa tête est parfois surmontée de deux cornes, qui rappellent l'origine étrangère du Dieu. — Les attributs de Bacchus étaient les pampres de vigne, le lierre et la pomme de pin. La vigne lui était consacrée parce qu'il en avait enseigné la culture; la pomme de pin, parce que la résine de cet arbre était usitée dans la préparation du vin; et le lierre, parce qu'il était regardé comme un antidote contre l'ivresse. La bandelette qui ceignait sa tête était aussi, suivant les anciens, un préservatif contre les douleurs de tête que produit l'excès de vin. — Consultez CREUZER, *Religions de l'antiquité;* et ROLLE, *Recherches sur le culte de Bacchus*, Paris, 1831.

BACCIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *bacca*, baie; *fero*, je porte). T. Bot. Se dit Des plantes dont le fruit est une baie.

* **BACCIFORME.** adj. 2 g. (lat. *bacca; forma*, forme). Bot. Se dit Des fruits qui ont la forme d'une baie.

BACHA. s. m. Voy. **PACHA.**

* **BACHE.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIER.

BÂCHE. s. f. Espèce de couverture en cuir ou le plus souvent en forte toile, parfois goudronnée, dont on recouvre les chariots, les bateaux, etc., pour mettre leur chargement à l'abri de la pluie, de l'humidité, etc. || T. Hydraul. Voy. POMPE.

Enc. — En Horticulture, le terme de *Bâche* sert à désigner un *abri vitré*, construit soit en bois, soit en maçonnerie. Les jardiniers l'appellent improprement *châssis;* ils donnent ainsi au tout le nom de la partie, car le châssis est simplement la partie *vitrée* qui recouvre la bâche. Les bâches sont destinées tantôt à préserver du froid, pendant l'hiver, les plantes délicates, tantôt à *forcer* certains végétaux, pour qu'ils végètent et produisent des fruits avant la saison naturelle. Dans ce dernier cas, la bâche est un diminutif de la *serre à forcer*. La bâche la plus simple se pose à plat sur le sol. Elle se compose essentiellement d'un coffre portatif de quatre planches; celle du fond doit être plus élevée que celle du devant. Sur ce coffre se posent des châssis vitrés, dont chaque partie, considérée isolément, porte le nom de *panneau* (Fig. 1). On peut à volonté, comme on le voit, enlever les panneaux et découvrir complétement la bâche, ou les soulever autant qu'on le désire, au moyen d'une crémaillère. En enlevant la dernière planche latérale du coffre, on peut placer à la suite l'un de l'autre autant de coffres qu'il est nécessaire, et donner à ce genre de bâche une longueur indéterminée; le dernier coffre de la série se ferme, dans ce cas, par une dernière planche mobile. Une bâche qui remplace avec beaucoup d'avantage la bâche ordinaire, est celle que représente la fig. 2. Cette bâche, qui a été imaginée par Parmentier, peut être utile surtout pour les petites serres d'appartement. Ainsi que le montre le dessin, la moitié des lames de verre peut être baissée et l'autre moitié fermée hermétiquement. Ces lames sont fixées par une traverse en fer qui se meut au moyen d'une poignée mobile, retenue par un ressort à dents. On peut donc les ouvrir au degré que l'on veut. — La construction représentée par la fig. 3 constitue ce que l'on appelle une *bâche fixe*. Sa hauteur intérieure est de 1m,70 sur le devant, et de 2m,20 sur le derrière; le sol du fond de la bâche est d'un mètre plus bas que le terrain environnant; la largeur et la longueur varient selon la destination de la bâche. Si c'est une *bâche froide*, ou, comme disent les jardiniers, un *châssis froid*, les parois qui supportent les panneaux vitrés sont formées de deux planches de bois blanc, laissant entre elles un intervalle de quelques centim. pour la circulation de l'air. Moyen-

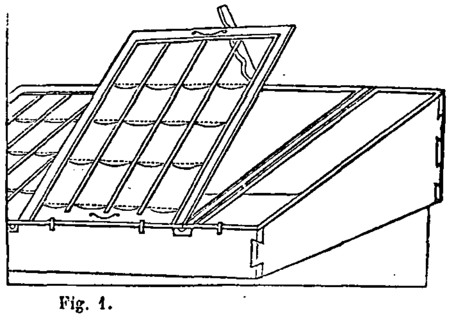

Fig. 1.

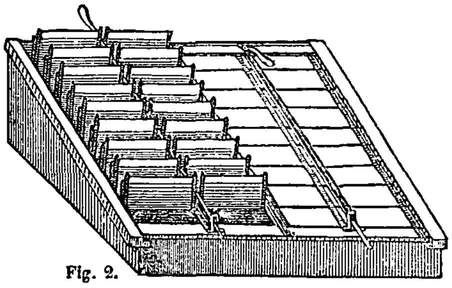

Fig. 2.

nant cet arrangement, le froid ne pénètre pas dans la bâche froide; il suffit, en effet, pendant les plus fortes gelées, de jeter un peu de litière sèche le soir sur les panneaux. Toutes les plantes d'orangerie hivernent très-bien dans la bâche froide. Si l'on veut s'en servir pour *forcer* diverses plantes, on ménage un espace de 0m,30 à 0m,40 en avant et en arrière des parois extérieures de la bâche; cet intervalle est rempli de fumier en fermentation, qu'on renouvelle lorsqu'il a donné toute sa chaleur; la bâche prend alors le nom de *châssis tiède* ou *chaud*. Lorsqu'au lieu de la chaleur du fumier, la bâche doit recevoir celle d'un appareil de chauffage, comme pour la culture forcée du fraisier, de la vigne ou de l'ananas, la bâche, dont toutes les dispositions restent d'ailleurs les mêmes, est construite non plus en planches, mais en briques; le bois ne résisterait pas assez longtemps à l'action destructive de la chaleur humide exigée par ces cultures.

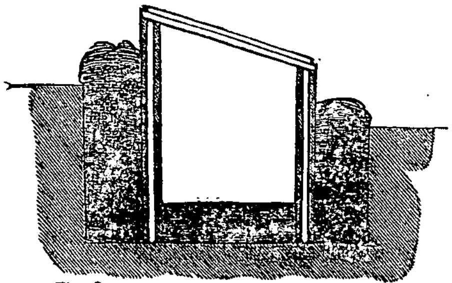
Fig. 3.

BACHELETTE. s. f. (R. *bachelier*). Vieux mot qui signifie, Une jeune fille d'une figure gracieuse. *Une gente ba.*

BACHELIER. s. m. (R. *bas*, *chevalier*). Titre qui se donnait autrefois à Un jeune gentilhomme qui servait sous la bannière d'un chevalier. Voy. CHEVALERIE. || Celui qui a été promu au baccalauréat dans une Faculté. Voy. BACCALAURÉAT. || Se disait autrefois D'un jeune homme à marier.

BÂCHER. v. a. Couvrir d'une bâche. *A-t-on bâché la diligence?* = BÂCHÉ, ÉE. part.

BACHIQUE. adj. 2 g. (R. *Bacchus*). Qui est consacré, qui a rapport à Bacchus. *Fête ba.* — *Liqueur ba.*, Le vin. — *Chanson ba.*, Chanson à boire, chanson où l'on fait l'éloge du vin. || T. Peint. *Le genre ba.*, se dit Des tableaux qui représentent des scènes de buveurs. On dit aussi dans le même sens, *Scène ba. Ce peintre excelle dans les scènes bachiques.* || On dit encore *Talents bachiques*, en parlant D'un convive qui est de bon appétit.

BACHOT. s. m. Petit bateau, ordinairement à fond plat. *Nous descendîmes la Saône en ba.*

BACHOTEUR. s. m. Batelier qui conduit un bachot.

BACILE. s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **BACILLAIRE.** s. f. * **BACILLARIÉES.** s. f. pl. (lat. *bacillus*, baguette). T. Bot. Voy. DIATOMACÉES.

BACINET. s. m. T. Bot. Voy. BASSINET.

BÂCLER. v. a. (lat. *baculus*, bâton). Fermer une porte ou une fenêtre par derrière, avec une barre ou autre chose. — Par anal., *Bâ. un port*, Le fermer avec une chaîne. || *Bâ. un bateau*, Le mettre dans un lieu commode du port, pour la charge et la décharge des marchandises. Peu us. || Fig. et fam., Expédier un travail à la hâte. *Il ne fait que bâ. sa besogne. Il a bâclé sa tragédie en quinze jours.* = BÂCLÉ, ÉE. part. || Fig. et fam., *Cela est bâclé, C'est une affaire bâclée*, se dit D'un traité conclu, d'une affaire arrêtée.

* **BACONISME.** s. m. La philosophie de Bacon. Se dit particul. De la méthode expérimentale et inductive que ce philosophe a mis en honneur.

* **BACTRIS.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIER.

* **BACULITE.** s. f. (latin. *baculus*, bâton). T. Zool. Voy. AMMONIDÉES.

* **BACOVE.** s. f. Nom vulg. de la *Banane courte*.

* **BADAMIER.** s. m. T. Bot. Voy. COMBRÉTACÉES.

BADAUD, AUDE. s. Se dit D'une personne curieuse et frivole, qui s'amuse à tout et admire tout. *C'est un franc ba., une vraie badaude. Il se plaisait à faire attrouper les badauds de Paris.* — S'emploie adj. *Cette jeune personne est trop badaude.* Fam. = Syn. Voy. NIAIS.

BADAUDER. v. n. S'amuser en badaud. *Il ne fait que ba. Ba. a bien son agrément.* Fam.

BADAUDERIE. s. f. Action, discours de badaud. *Ce que vous faites, ce que vous dites là est une franche ba. Cette pièce est pleine de badauderies fort amusantes.*

* **BADELAIRE.** s. f. (lat. *balteus*, baudrier). T. Blas. Épée courte, large et recourbée comme un sabre.

BADERNE. s. f. (angl. *bad*, mauvais; *yarn*, fil). Mar.

Enc. — On nomme ainsi une tresse épaisse à trois, quatre et même cinq torons, faite avec des fils provenant de vieux cordages hors de service. On s'en sert, dans la marine, pour garnir les parties du navire exposées à des frottements considérables, comme le cabestan. On cloue aussi de la *baderne*, en manière de paillasson, sur le pont des bâtiments qui transportent des chevaux ou des bestiaux. Cette précaution empêche ces animaux de glisser et prévient la dégradation du bois qui constitue le pont. Enfin, on en fait des ceintures qu'on passe sous le ventre des chevaux pour les soutenir contre le roulis.

BADIANE. s. f. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

* **BADIÉRA.** s. f. T. Bot. Voy. POLYGALÉES.

BADIGEON. s. m. T. Couleur en détrempe dont on peint les murailles. *Le bad. se fait avec de la pierre calcaire pulvérisée, passée au tamis et délayée dans l'eau. On colore souvent le bad. en jaune avec de l'ocre.*

BADIGEONNAGE. s. m. Action de badigeonner; Ouvrage de celui qui a badigeonné.

BADIGEONNER. v. a. Peindre une muraille avec du badigeon. *Il a fait bad. sa maison en jaune.*

BADIGEONNEUR. s. m. Ouvrier qui badigeonne. || * Se dit par mépris D'un peintre sans mérite.

BADIN, INE. adj. (gr. παιδνός, enfantin?). Enjoué, qui aime à rire, ou qui plaisante de tout. *Il est un âge et des positions où l'homme ba. est ridicule. Esprit ba. Humeur badine. Air ba.* || Se dit du Ton, des manières, du style, et de certains ouvrages littéraires. *Il a des manières par trop badines. Le style vraiment ba. est fort rare. Épître badine. Vers badins.* — * *Œuvres badines.* Cette expression sert le plus souvent de titre à Des ouvrages qui ne respectent ni la morale, ni la décence. || S'emploie subst. *C'est un ba., un agréable ba.*

Syn. — *Folâtre.* — *Badin* s'applique surtout à l'esprit et aux productions de l'esprit; *folâtre* au caractère et aux manières. L'enfant a le droit d'être *folâtre* à cause de la pétulance propre à son âge; l'homme fait ne peut plus l'être. Ce dernier, en revanche, peut être *badin*, à la condition toutefois qu'il ait l'esprit naturellement disposé à envisager les choses par leur côté plaisant. Autrement, l'homme *badin* est tout aussi désagréable que l'homme *folâtre*.

BADINAGE. s. m. Action de badiner, de plaisanter; plaisanterie gaie et innocente. *Tout cela n'est que ba. C'est un pur ba. Il tourne vos remontrances en ba. Il y a dans cette épître un élégant ba.* || Fig. et fam., *Ce travail n'est qu'un ba. pour lui*, Ne lui coûte aucun effort.

Syn. — *Badinerie.* — Le mot *badinerie*, aujourd'hui d'ailleurs peu usité, s'emploie en parlant d'un acte isolé de *badinage*; celui-ci se dit de l'action et de l'habitude même de badiner.

BADINANT. s. m. Cheval surnuméraire dans un attelage. *Il y avait six chevaux de carrosse et un ba.* Vx.

BADINE. s. f. Baguette mince et flexible qu'on porte en manière de canne, ou qui sert à battre les habits. || Au plur. *Badines*, se dit De pincettes très-légères.

BADINER. v. n. Jouer, s'amuser. *Cet enfant ne fait que ba. C'est un homme qui aime à ba.* — * Se dit De certains animaux. *Ce jeune chien est toujours à ba. N'ayez pas peur de lui, il ne veut que ba.* — *Ce cheval badine avec son mors*, Joue avec son mors. || Plaisanter, parler ou écrire d'une manière enjouée. *Vous badinez, je crois. C'est assez ba., parlons raison. Il badine agréablement dans ses lettres.* — Fam., *Il ne badine pas*, se dit D'une personne très-grave, ou très-sévère, ou très-susceptible. || Fig., en parlant D'ajustements et d'ornements, *Badiner* a le sens de Voltiger. *Cette dentelle est trop tendue, il faut qu'elle badine. Cette draperie badine agréablement.* || * BADINER. v. a. Plaisanter. *On peut le ba., il ne se fâche pas.* Fam. = * BADINÉ, ÉE. part.

BADINERIE. s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit dans l'intention de s'amuser, de plaisanter. *Ce qu'il en fait n'est que pure ba. Il ne dit que des badineries.* Fam. = Syn. Voy. BADINAGE.

* **BADISTER.** s. m. (gr. βαδιστὴς, coureur). T. Entom. Voy. CARABIQUES.

* **BÆOMYCES.** s. m. (gr. βαιός, petit; μύκης, champignon). T. Bot. Voy. LICHEN.

* **BAFFETAS.** s. m. Toile grossière de coton blanc qui se fabrique dans l'Inde, particulièrement à Surate.

BAFOUER. v. a. (ital. *beffare*, berner). Traiter quelqu'un avec une moquerie outrageante. *Vous allez vous faire ba. On l'a bafoué de la belle manière.* = BAFOUÉ, ÉE. part.

BÂFRE. s. f. Repas abondant. *Il y a aujourd'hui une bâ. chez lui.* || Action de manger. *Il ne songe qu'à la bâ.* Ce mot est bas.

BÂFRER. v. n. Manger avec avidité et avec excès. *Il ne pense qu'à bâ.* Fam. et ne se dit que par mépris.

BÂFREUR. s. m. Celui qui a l'habitude de manger avec avidité et avec excès. Fam. et se dit par mépris.

BAGACE. s. f. Voy. BAGASSE.

* **BAGADAIS.** s. m. T. Ornith. Voy. PIE-GRIÈCHE.

BAGAGE. s. m. (celt. *bag*, sac, bourse). Équipage des personnes en voyage ou des soldats en campagne. *Des voleurs m'ont pris tout mon ba. Cheval de ba. On a laissé les bagages en arrière. Il a passé à l'ennemi avec armes et bagages. Les bagages de la cour, de l'armée, du régiment.* — En T. de guerre, on appelle *Gros ba.*, Celui qui ne peut être transporté que par des chariots, et *Menu ba.*, Celui qui peut être porté par des bêtes de somme. || Fam., Mobilier de peu de valeur. *C'était pitié de le voir déménager avec son pauvre ba.* — Fig. et fam., *Plier ba.*, *Trousser ba.*, Déloger furtivement, s'enfuir, et, par ext., Mourir. *Il ne tardera pas à plier ba.* || Fig. et fam., se dit des Œuvres littéraires d'un auteur. *Il n'a qu'un bien mince ba. pour prétendre à l'Académie.* = BAGUES. s. f. pl. Se disait autrefois, en T. de Guerre, pour Bagage. Ce terme s'est conservé seulement dans cette locution, *Sortir d'une place vie et bagues sauves*, Sortir d'une place avec la faculté d'emporter sur soi tout ce qu'on peut. — Fig. et fam., *Sortir, revenir bagues sauves*, Se tirer heureusement d'un péril.

BAGARRE. s. f. Tumulte, grand bruit, encombrement sur la voie publique ou dans un lieu public. *Je me suis trouvé dans la ba. Il s'est esquivé, sauvé, tiré de la ba.* Fam. — Fig. et fam., *Se tirer d'une ba., de la ba.*, Se tirer d'une situation embarrassante, d'une mêlée tumultueuse, d'une querelle.

BAGASSE. s. f. (ital. *bagascia*). Femme de mauvaise vie. Pop., bas, et peu us.

BAGASSE ou **BAGACE.** s. f. Tige de la canne à sucre quand elle a été passée par le moulin pour en exprimer le suc. || Tige de l'indigo lorsqu'elle a été retirée de la cuve après la fermentation.

* **BAGASSIER.** s. m. T. Bot. Voy. ARTOCARPÉES.

BAGATELLE. s. f. (R. *bague*). Objet de peu de prix, ou sans utilité. *Cette boutique n'est pleine que de bagatelles. J'ai reçu de lui quelques bagatelles.* || Fig., Chose frivole, futile, sans importance. *La moindre ba. suffit pour l'occuper. Il prend tout pour des bagatelles. Ils se sont brouillés pour une ba. Vous voilà bien embarrassé pour une ba.* — Fig., *S'amuser à la ba.*, Négliger ses devoirs pour s'occuper de choses insignifiantes. — — Par ext., *Ne songer qu'à la ba.*, N'être occupé que d'amourettes; on dit de même, *Renoncer à la ba.* || S'emploie absol. et en manière d'interj., pour signifier qu'On ne croit pas ou qu'on ne craint pas quelque chose. *Vous dites qu'il partira, bag.! Il veut me provoquer, bag.!*

Syn. — *Babiole*, *Colifichet.* — Ces mots désignent tous les trois des choses frivoles, sans utilité et sans importance. *Bagatelle* a un sens plus général, *babiole* se dit surtout des hochets, des jouets qui servent à amuser les enfants. Un *colifichet* se dit souvent d'un objet de toilette; même dans ce sens, il est bien une chose sans utilité et sans importance, mais il n'est pas toujours de peu de prix, comme le sont les *babioles* et les *bagatelles*. Grand nombre de maris en savent quelque chose.

BAGNE. s. m. (ital. *bagno*, bain).

Enc. — A Constantinople, les résidents européens qui parlaient le jargon appelé *langue franque*, donnaient le nom de *Bagno*, à cause des bains qui avaient jadis existé dans cet endroit, au lieu où étaient renfermés les esclaves du sérail. De l'Orient, ce terme fut importé en Occident, et fut généralement adopté pour désigner le lieu où sont détenus les individus condamnés aux travaux forcés. — L'établissement des *bagnes*, en France, remonte à 1748, époque de la suppression des galères. Ils furent destinés à recevoir les criminels condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité. Les premiers furent ceux de Marseille et de Cherbourg. Successivement, on en créa de nouveaux à Brest, à Lorient, à Toulon et à Rochefort, c.-à-d. dans les principaux ports militaires du royaume, où l'on pouvait tirer parti des condamnés en leur imposant certains travaux pénibles ou dangereux. La révolution respecta les bagnes. Le 20 août 1828, une ordonnance royale assigna une destination spéciale à chacun d'eux. Les bagnes de Brest et de Rochefort furent réservés aux condamnés à plus de dix ans, celui de Toulon aux condamnés à dix ans et au-dessous, et celui de Lorient aux condamnés militaires. Mais en 1830, ce dernier fut supprimé, et en 1836, la répartition des condamnés ci-dessus indiquée fut abandonnée. Enfin, un décret du 16 février 1852 a supprimé les bagnes et les a remplacés par des colonies pénitentiaires. Au moment de leur suppression, ils comptaient une population de près de 8,000 condamnés.

* **BAGOUS.** s. m. T. Entom. Voy. CURCULIONITES.

* **BAGRE.** s. m. T. Ichth. Voy. SILUROÏDES.

BAGUE. s. f. (lat. *bacca*, boule, perle). Anneau que l'on met au doigt et qui est souvent orné d'une ou de plusieurs pierres précieuses. *Ba. d'or, d'argent, de cheveux. Porter une ba.* — Fig. et fam., *C'est une ba. au doigt*, se dit D'une chose qui est parfaitement à la convenance d'une personne, D'un emploi bien rétribué et où l'on a très-peu à faire. ‖ T. Prat. *Bagues et joyaux*, Les pierreries, bijoux et autres objets précieux de même genre qui appartiennent à une femme mariée, et qu'elle reprend après la mort de son mari. Peu us. = BAGUES. s. f. pl. T. Guerre. Voy. BAGAGE.

Enc. — Le *Jeu de bague* est un exercice d'adresse qui consiste à enlever en courant, au bout d'un stylet ou d'une lance, un anneau suspendu à une potence. Ce jeu, qui demande un coup d'œil exercé, faisait, en quelque sorte, partie des exercices militaires chez les Grecs et chez les Romains. Dans l'antiquité, on courait la bague à cheval ou sur des chars. Les vainqueurs recevaient des prix et des couronnes. Au moyen-âge, les courses de bague à cheval étaient en grand honneur, et constituaient l'un des divertissements usités dans les tournois. Après la décadence de la chevalerie, elles eurent encore un moment d'éclat, et figurèrent dans les magnifiques carrousels de Louis XIV. A cette heure, la course des bagues est reléguée dans l'enceinte des manèges, et si nous voyons encore le jeu de bague se produire en public, c'est uniquement dans les foires de nos villages ou dans quelques promenades publiques de nos grandes villes. Mais ici les acteurs qui tâchent d'emporter la bague sont des enfants, et leurs montures, au lieu d'être de fougueux coursiers, sont de très-paisibles chevaux de bois fixés à une machine qui tourne uniformément autour d'un pivot, et qu'un seul homme suffit en général à mettre en mouvement.

BAGUENAUDE. s. f. Fruit du baguenaudier. C'est une gousse vésiculeuse qui est pleine d'air et qui éclate avec bruit quand on la presse entre les doigts.

BAGUENAUDER. v. n. S'amuser à des choses frivoles, comme les enfants qui font éclater des baguenaudes. *Il ne faut pas ba. dans cette occasion*. Fam.

BAGUENAUDIER. s. m. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

BAGUENAUDIER. s. m. Celui qui baguenaude. Fam. ‖ Jeu d'enfant qui consiste à enfiler et à désenfiler des anneaux disposés de telle sorte qu'on ne peut les placer ou les déplacer que dans un certain ordre.

BAGUER. v. a. T. Couture. Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc., et les arrêter avec du fil ou de la soie. = BAGUÉ, ÉE. part.

BAGUETTE. s. f. (lat. *bacillus*, petit bâton). Verge, houssine, bâton fort mince. *Il avait une ba. à la main.* ‖ Fig. et fam., *Commander à la ba.*, *Mener les gens à la ba.*, Commander d'une manière impérieuse et brutale. — *Obéir à la ba.*, *Se laisser mener à la ba.*, Obéir avec servilité et avec crainte. ‖ T. Pyrot. *Ba. de fusée volante*, Ba. attachée à une fusée volante pour la faire monter en ligne droite. ‖ T. Arqueb. *Bag. d'arquebuse, de fusil, de pistolet*, Sorte de ba. de fer, de bois, de baleine, etc., dont on se sert pour enfoncer et presser la charge qu'on met dans le canon de ces armes. ‖ *Baguettes de tambour*, Deux petits bâtons courts avec lesquels on bat le tambour. — On dit de même *Baguettes de timbale*, etc. ‖ **Ba. à mèche*, voy. CHANDELLE. ‖ *Ba. magique*, La ba. qui est l'attribut des magiciens et des fées, et dont ils se servent dans leurs enchantements. *La ba. de Circé, d'Armide, de Mélusine.* — Dans un sens anal. on dit la *Ba. d'un escamoteur.* — Au Théâtre, on nomme *Rôles à ba.*, Les rôles de magicien, de fée, etc. ‖ T. Archit. Voy. ASTRAGALE.

Enc. — Le plus ancien de tous les livres historiques, le Pentateuque, nous représente les magiciens et les enchanteurs de Pharaon armés d'une *verge* ou *baguette* dont ils se servaient dans les maléfices. Il rapporte que ces magiciens, en présence du roi, jetèrent à terre leurs baguettes et qu'elles se changèrent en serpents; mais Aaron, qui en avait reçu l'ordre de Dieu, ayant aussi jeté la sienne, elle se transforma également en serpent, et ce serpent dévora les autres (*Exode*, VII, 11, 12). La bag. était encore l'attribut des magiciens et des magiciennes de la Grèce antique. Le caducée de Mercure n'était pas autre chose. Homère a rendu célèbre la bag. de Circé (*Odyss.*, X). Au moyen-âge, les enchanteurs, les nécromants, les fées, les devins de tout genre, figurent dans toutes les légendes avec leur bag. magique. La *bag. divinatoire* est évidemment issue de celle des magiciens de l'antiquité et du moyen-âge; mais elle n'a plus la puissance d'opérer les mêmes prodiges. Au XVIᵉ siècle, on lui attribua simplement la faculté de découvrir les métaux précieux cachés dans les entrailles de la terre et les trésors qui y étaient enfouis; mais les prestidigitateurs qui spéculaient sur la merveilleuse vertu de la bag. divinatoire, ne découvrirent jamais ni mines, ni trésors, et le seul profit de leur industrie fut l'argent qu'ils réussirent à arracher à la crédulité publique. Un siècle plus tard, nous voyons le rôle de la bag. magique s'amoindrir encore: elle ne sert plus qu'à découvrir les sources d'eau cachées. L'art de la *Rhabdomancie* ou divination par la bag., se trouve réduit à l'*Hydroscopie* ou examen des sources. Un rusé paysan du Lyonnais, J. Aymar, et plus tard un nommé Bleton, réussirent, par leurs prestiges, à attirer sur eux l'attention publique. Aujourd'hui même, il existe encore des individus qui croient à l'hydroscopie, et par conséquent il y a encore des gens qui cultivent cet art. Du reste, l'art de découvrir les sources n'est pas absolument dénué de fondement, ainsi que le démontre la pratique des ingénieurs qui s'occupent de la recherche et du forage des sources artésiennes; mais c'est la science géologique, et non la bag. divinatoire, qui guide ces derniers. — N'oublions pas de dire que cette fameuse bag. doit être en bois de hêtre, d'aune, de noisetier ou de coudrier; cependant ce dernier bois paraît être doué de plus de propriétés que les autres. Il importe aussi qu'elle soit courbe ou fourchue par une de ses extrémités. Après cela, il ne s'agit plus que de savoir s'en servir, c.-à-d. de savoir la faire tourner entre les doigts aux endroits voulus.

Législ. milit. — Avant la révolution, les punitions corporelles étaient en usage dans l'armée française, comme elles le sont encore aujourd'hui dans la plupart des armées européennes. L'une d'elles consistait à faire passer l'homme qui s'était rendu coupable de certaines fautes contre la discipline, entre deux haies de soldats qui étaient armés de baguettes de saule ou d'osier, et qui frappaient le condamné à mesure que celui-ci passait devant eux. C'est ce qu'on appelait *passer par les baguettes*. Cette peine, supprimée chez nous depuis 1789, subsiste encore dans les armées anglaise, prussienne, autrichienne et russe. Dans ces armées, où le soldat est moins susceptible en fait d'honneur qu'en France, ce genre de punition n'est pas regardé comme flétrissant. En Russie même, la peine des baguettes est quelquefois l'équivalent de la peine capitale, car le supplice est prolongé jusqu'à ce que le patient expire sous les coups.

BAGUIER. s. m. (R. *bague*). Petit coffret pour serrer des bagues.

BAH. Interj. qui marque La surprise, le doute, l'insouciance, le dédain. *Bah! cela n'est pas possible. Bah! bah! je me soucie bien de ses menaces.* Fam.

BAHUT. s. m. [On pron. *Bahu.*] all. *behuten*, enfermer). Sorte de coffre, ordinairement couvert de cuir, et dont le couvercle est en voûte. — * Par extens., ce terme a été appliqué à Une armoire quelconque, et aujourd'hui il se dit particulièrement D'une armoire antique. ‖ T. Archit. *Pierres taillées en ba.*, Pierres dont le haut est bombé comme le couvercle d'un ba. *L'appui du parapet est taillé en bahut.*

BAHUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des bahuts. — Prov., *Il ressemble aux bahutiers, il fait plus de bruit que de besogne*, se dit D'un homme qui fait beaucoup de bruit et peu d'ouvrage.

BAI, IE. adj. (lat. *badius*). Rouge-brun. Ne se dit qu'en parlant De la couleur d'un cheval. *Il a le poil bai, la robe baie. Il montait une jument baie.* — Par ellip., on dit, *Des chevaux bai clair, bai brun, bai doré.* ‖ S'emploie subst. *Je n'aime pas le bai châtain.*

BAIE. s. f. (lat. *bacca*). T. Bot. Voy. FRUIT.

BAIE. s. f. (R. *bée*). T. Archit. Ouverture dans un mur ou dans un massif de charpente pour y pratiquer une porte ou une fenêtre.

Enc. — En T. de Géogr. on nomme *Baie* un enfoncement de la mer dans l'intérieur des terres; mais, comme cette définition convient également au mot *golfe*, on ajoute que la *baie* présente à son entrée une ouverture plus étroite, tandis que le *golfe*, au contraire, présente sa plus grande largeur à l'entrée même. La baie d'Audierne, en France, celle de Naples, en Italie, ainsi que bien d'autres, sont loin d'offrir ce caractère; cependant toutes les cartes leur donnent ce nom. Quelques auteurs disent que la *baie* diffère seulement du golfe en ce que la première est plus petite. Ceci est généralement vrai, mais souffre pourtant de nombreuses exceptions; nous nous contenterons de citer la baie d'Hudson. La confusion entre les deux termes de golfe et de baie est à peu près complète, et il sera fort difficile de la faire cesser. Elle tient à ce que nos marins et nos cartes ont souvent accepté, sans examen, les noms géographiques imposés par les Anglais. Or, nos voisins attachent aux termes *gulf* et *bay* une signification complétement opposée à celle que les géographes français donnent à golfe et à baie. Le *gulf* des Anglais est plus étroit à l'entrée, et leur *bay*, au contraire, est plus large.

BAIE. s. f. (ital. *baja*). Tromperie que l'on fait à quelqu'un pour se divertir. *Donner une baie. C'est un donneur de baies.*

* **BAÏÉRINE.** s. f. T. Minér. Voy. TANTALE.

BAIGNER. v. a. (R. *bain*). Mettre dans le bain; Faire prendre un bain, des bains. *Bai. un enfant. Il faut bai. le malade pendant un mois. Bai. un chien. Bai. une partie malade. Se bai. les yeux, les pieds, les mains*, etc. ‖ Fig., se dit D'une mer, d'un cours d'eau, d'un lac, etc., par rapport aux lieux qu'ils entourent ou qu'ils touchent. *La mer baigne cette terre de trois côtés. La rivière baignait les murailles de la ville.* ‖ Fig. et par hyperb., Mouiller, arroser. *Bai. son lit de larmes. Les pleurs baignaient son visage.* = SE BAIGNER. v. pron. *Je suis allé me bai. à la mer, dans le fleuve. Ce chien aime beaucoup à se bai.* — Avec ellipse du pron., on dit, *Faire bai. un chien, un cheval*, etc. ‖ Fig. et par hyperb., *Se bai. dans le sang*, Verser le sang sans nécessité, par cruauté; Faire périr beaucoup de personnes. = BAIGNER. v. n. Être entièrement plongé dans un liquide, *Il faut que ces herbes baignent dans l'alcool, dans le vinaigre. Bai. dans sa sueur.* — *Bai. dans son sang*, Perdre beaucoup de sang, en être couvert. = BAIGNÉ, ÉE. part. *Il avait les yeux baignés de larmes. Elle était baignée de sueur. On le laissa baigné dans son sang. Des fleurs encore baignées de rosée.*

BAIGNEUR, EUSE. s. Celui ou Celle qui se baigne. *La rivière était pleine de baigneuses. Nos bains de mer avaient attiré une foule de baigneurs et surtout de baigneuses.* ‖ Celui ou Celle qui tient des bains publics.

BAIGNOIRE. s. f. Grand vase, ordinairement en métal, en pierre ou en bois, dans lequel on prend des bains. ‖ Dans les Théâtres, Loge au rez-de-chaussée. *Nous louâmes deux baignoires grillées.*

BAIL. s. m. (B. lat. *bajulia*). Contrat par lequel une personne s'oblige envers une autre personne à la faire jouir d'une chose, pendant un certain temps, et moyennant un certain prix. Se dit surtout en parlant De maisons ou de propriétés rurales. *On a résilié tous leurs baux.* — Fig. et fam., *Cela n'est pas de mon bail*, Cela est arrivé dans un temps où je n'y avais aucun intérêt, ou Cela ne me regarde pas. — *Je n'ai pas fait de bail*, Je n'ai pas contracté d'engagement. — *Il n'a pas fait un long bail avec lui*, Ils n'ont pas vécu longtemps ensemble. Fam.

Enc. — Droit. — Le *bail* est un contrat synallagmatique par lequel celui qui est propriétaire d'une chose, ou qui en a temporairement la disposition, la cède à un tiers pour en jouir, pendant un certain temps, et moyennant un certain prix. — La législation française reconnaît deux sortes de louage, celui des choses et celui d'ouvrage ou de service. Ce dernier constitue le *contrat de louage* proprement dit; le nom de *bail* est réservé au premier. Quoique, en général, le contrat de louage puisse s'appliquer à toutes les sortes de biens, meubles ou immeubles, qui sont dans le commerce, les choses dites *fongibles*, c.-à-d. qui se consomment par l'usage, comme le vin, les grains, l'huile, etc., ne peuvent servir de matière à une convention de cette nature. Le *droits d'usage et d'habitation* ne peuvent être cédés ou loués, parce que ce sont des droits attachés à une personne exclusive. Quant aux *servitudes*, quoiqu'elles constituent des droits réels, elles ne peuvent non plus être louées, à moins de location du fonds lui-même; car elles ne sont établies que pour le service du fonds. Le Code Napoléon distingue nommément trois sortes de *baux*, savoir le *B. à loyer*, quand il a pour objet le louage d'une maison ou d'un appartement, le *B. à ferme*, quand il s'agit d'une propriété rurale, et le *B. à cheptel*, lorsque ce sont des bestiaux qui sont l'objet du louage. Nous ne parlerons ici que du *B. à loyer* et du *B. à ferme*, et nous commencerons par exposer les dispositions communes à ces deux sortes de baux (C. Nap., art. 1714 à 1751).

Toute personne capable de contracter, peut prendre ou donner une chose à bail. Cette convention étant regardée comme un acte de pure administration, il n'est pas nécessaire d'avoir la capacité d'aliéner pour consentir un bail; voilà pourquoi le mineur émancipé, la femme mariée pour ses biens paraphernaux, le tuteur pour ceux de son pupille, l'usufruitier, etc., peuvent passer des baux dont la durée, néanmoins, n'excède pas neuf ans. Quant à ceux qui sont faits pour une période plus longue, ils sont considérés comme une espèce d'aliénation; il faut donc, dans ce cas, que celui qui donne à bail ait le droit de disposer de la chose. A plus forte raison, cette condition est exigée pour la validité des baux emphytéotiques. — On appelle *bailleur* celui qui livre la chose, *preneur* celui qui la reçoit. Les parties contractent soit par écrit, soit verbalement. Quelquefois des arrhes sont données pour assurer l'exécution du bail (voy. ARRHES). Lorsqu'il n'y a pas eu commencement d'exécution de la convention, on n'est jamais admis à prouver par témoins la réalité de celle-ci; le demandeur a seulement le droit de déférer le serment à son adversaire ou de demander qu'il soit interrogé sur faits et articles. S'il y a commencement d'exécution, et si la contestation porte sur le prix, le propriétaire, à défaut de quittances, est cru sur son serment, à moins que le preneur ne préfère soumettre la question à des experts. A moins de convention contraire avec le bailleur, rien n'empêche le preneur de sous-louer à un tiers; alors il se trouve à l'égard de ce dernier dans les conditions du propriétaire réel, et reste soumis aux mêmes obligations. Tout bailleur est tenu de délivrer la chose en bon état et d'y faire, pendant la durée du bail, les réparations nécessaires. Si les vices ou défauts de la chose louée en interdisent l'usage en tout ou en partie, le preneur a droit à une indemnité. Aucune modification ne peut être apportée à la forme de la chose, et le bailleur reste garant de toute réclamation relative à la propriété, qui viendrait troubler le preneur dans sa jouissance. De son côté, celui-ci doit user de la chose en bon père de famille et suivant la destination fixée par le bail.

Mais, l'obligation principale pour lui est d'acquitter les arrérages aux époques convenues. A la fin du bail, le preneur est *tenu de rendre la chose telle qu'il l'a reçue, à moins qu'elle n'ait* péri en totalité ou en partie, par vétusté ou force majeure. Il est juste, en effet, que les dégradations survenues à la suite d'accidents imprévus, de circonstances inévitables, ou par le vice même de la chose, restent à la charge du propriétaire, puisque la chose eût également péri entre ses mains. — Les baux prennent fin de plusieurs manières : par la destruction fortuite de la chose; par l'expiration du temps marqué pour la durée du bail; par l'événement d'une condition résolutoire déterminée dans le bail; par le défaut respectif des deux parties de remplir leurs engagements. Ni la mort des contractants, ni la vente de la chose, ne portent atteinte aux conventions arrêtées. Seulement, dans certains cas, il peut y avoir *éviction;* mais alors le preneur a droit à des indemnités qui sont réglées par la loi. Avant l'expiration du bail fait sans écrit, celle des parties qui veut le faire cesser, doit donner congé à l'autre en observant les délais fixés par l'usage des lieux. Quand le bail est écrit, il n'est pas nécessaire de donner congé; mais si le preneur reste en jouissance des lieux sans opposition de la part du bailleur, il s'opère, par tacite reconduction, un nouveau bail dont l'effet est le même que celui résultant d'une location verbale. En cas de réparations urgentes, le locataire est tenu de les souffrir, pourvu toutefois qu'elles ne rendent pas inhabitable l'immeuble loué; car alors il peut demander la résiliation du bail. Si elles durent plus de quarante jours, le prix de la location est réduit proportionnellement au temps pendant lequel subsiste l'incommodité. Outre les règles que nous venons d'exposer, et qui sont communes aux baux à loyer et aux baux à ferme, il en est d'autres particulières à chacune de ces deux espèces.

Celui qui loue une maison ou un appartement, doit les garnir de meubles suffisants qui répondent au propriétaire du prix de la location, et sur lesquels ce dernier possède un *privilége*. Les sous-locataires se trouvent également responsables vis-à-vis du bailleur, jusqu'à concurrence du prix de leur sous-location, sans qu'ils puissent lui opposer des payements faits par anticipation. *Toutes les réparations locatives qui ne sont point nécessitées* par la vétusté ou par quelque cas de force majeure, demeurent à la charge du preneur; cependant, la nomenclature qu'en donne la loi peut être restreinte ou étendue suivant l'usage des lieux. Pour les grosses réparations, comme le curement des puits et fosses d'aisances, elles incombent au propriétaire. A l'expiration du bail écrit, si le locataire continue sans empêchement d'occuper les lieux, il est censé y rester aux mêmes conditions pour le terme ordinaire, et n'en peut être expulsé que par la signification d'un congé, suivant le délai fixé par l'usage. Le bailleur n'a pas non plus le droit de résoudre la location sous prétexte qu'il veut lui-même habiter les lieux. Toutefois, si dans le bail il s'est réservé cette faculté, le congé doit être donné en temps utile. De son côté, le locataire est tenu d'exécuter les conditions arrêtées, et, quand la résiliation arrive par sa faute, de payer le prix du bail jusqu'à la relocation, sans préjudice des dommages-intérêts le cas échéant. Quant aux simples baux de meubles ou d'appartements meublés, ils sont soumis aux mêmes règles que les autres; néanmoins, l'usage des lieux et les conventions particulières font varier à l'infini les contestations auxquelles ces sortes de contrats donnent naissance (C. Nap., art. 1752 à 1762). — A Paris, les baux et locations des maisons et des appartements commencent et finissent aux quatre termes du 1ᵉʳ janvier, du 1ᵉʳ avril, du 1ᵉʳ juillet et du 1ᵉʳ octobre. Lorsqu'il n'a point été fait de convention particulière sur la durée du bail, il finit au terme pour lequel le congé a été donné par le propriétaire et reçu par le locataire, ou réciproquement. Pour les loyers au-dessus de 1000 fr., le congé doit être signifié six mois d'avance; il doit l'être trois mois d'avance pour les loyers de moins de 1000 fr. et de plus de 400; et six semaines seulement avant l'expiration du terme, pour les loyers de 400 fr. et au-dessous. Quoique d'après l'usage, les déménagements se fassent le 8 du mois pour les petites locations, et le 15 pour celles qui excèdent 400 francs, cependant l'expiration légale du terme est toujours fixée au 1ᵉʳ de chacun *des mois qui commencent les termes. Le locataire payant moins* de 400 fr. de loyer, ne peut donc faire accepter le congé par le propriétaire que jusqu'au 15 du second mois du terme à l'expiration duquel il désire sortir; passé le 15, le congé ne peut plus être ni donné ni reçu, si ce n'est de gré à gré.

De même que le locataire d'une maison ou d'un appartement, le preneur d'un bien rural est obligé de fournir des garanties matérielles au propriétaire. Ainsi, il doit garnir sa ferme des bestiaux et des ustensiles nécessaires à l'exploitation. S'il ne remplit point cette condition ou toute autre stipulée dans le bail, le propriétaire peut en poursuivre la résiliation et demander des dommages-intérêts, suivant les circonstances; bien plus, le preneur peut être soumis, pour l'exécution des conventions, à la contrainte par corps. Toutefois, il faut que le bail porte expressément cette clause. Tout fermier d'un héritage rural est tenu d'engranger dans les lieux à ce destinés. Si des usurpations sont commises sur le fonds, le preneur en est responsable, à moins qu'il n'ait averti le propriétaire en temps utile. Le prix du fermage doit être intégralement acquitté aux époques convenues. A défaut de payement, le propriétaire peut faire opérer une saisie-gagerie, conformément aux dispositions des articles 819 et suivants du Code de procédure civile. Néanmoins, la loi a déterminé certains cas où des réductions sont de droit: c'est lorsque, fortuitement ou par force majeure, la totalité ou la moitié au moins de la récolte est enlevée. Alors, si le bail est à long terme, et que le fermier ne se trouve point indemnisé par l'abondance des récoltes précédentes, une remise, payable à la fin du bail, lui est accordée. Lorsque le bail n'est que d'une année, le preneur reste déchargé de la totalité ou d'une partie proportionnelle du prix de la location. Quand le preneur est demeuré chargé des cas fortuits, la stipulation ne s'applique point aux cas fortuits extraordinaires, tels que les ravages de la guerre, les inondations auxquelles le pays n'est point sujet d'habitude. Rien n'empêche cependant le fermier de s'interdire toute réclamation relative aux cas fortuits prévus et imprévus. Le bail sans écrit d'un fonds rural est censé fait pour *tout le temps nécessaire, afin que le preneur recueille tous les* fruits de l'héritage affermé. A l'expiration des baux écrits ou verbaux, on peut se dispenser de donner congé: le contrat cesse de plein droit. Le fermier sortant, est tenu de laisser à son successeur les terres convenablement préparées et travaillées pour la saison où l'on se trouve. S'il a reçu à son entrée les pailles et engrais, il ne lui est dû, pour leur valeur, aucune indemnité. — Dans le *bail à portion de fruits*, qui constitue une sorte de société entre le bailleur et le preneur, celui-ci ne peut ni sous-louer ni céder l'héritage. Il doit son propre travail au propriétaire, parce que, dans ce cas, le contrat est presque toujours intervenu en considération de la personne même du colon partiaire. De son côté, le propriétaire supporte dans les pertes qui peuvent survenir, une part proportionnelle à la portion de fruits qui lui revient (C. Nap., art. 1763 à 1778).

Les baux qui ont pour objet des biens nationaux, des biens de communes, d'hospices et autres établissements publics, sont soumis à des règlements particuliers. D'après les lois du 12 septembre 1791 et 28 pluviôse an VIII, les baux des biens nationaux se font à la diligence des employés des domaines, aux enchères, devant le préfet ou le sous-préfet du lieu où les immeubles sont situés. Ils sont annoncés par des placards publics, et les conditions de l'adjudication sont réglées dans un cahier des charges dont on peut, à l'avance, prendre connaissance. Ces baux emportent hypothèque, bien qu'ils ne soient pas consignés dans des actes notariés. Aucun cas fortuit, prévu ou imprévu, *ne confère à l'adjudicataire* le droit de réclamer une indemnité ou une diminution de prix. S'il s'élève des contestations, elles sont jugées par les tribunaux ordinaires. Les mêmes formalités sont usitées pour les biens des communes. Seulement, aux termes de la loi du 14 décembre 1790 et de celle du 28 pluviôse an VIII, l'adjudication est faite par le maire sous la surveillance du préfet et du sous-préfet. Quant aux biens des hospices et autres établissements publics, la forme dans laquelle ils doivent être affermés est déterminée par un décret du 12 août 1807. Ces baux, comme ceux dont nous venons de parler, *sont faits publiquement*, après l'apposition d'affiches, aux enchères, sous la surveillance du préfet ou du sous-préfet, et en présence d'un administrateur de l'établissement qui possède les biens; mais l'acte d'adjudication est reçu par un notaire. Sous l'empire des lois plus haut mentionnées, la durée des baux des biens des communes, des hospices et des autres administrations publiques, ne pouvait excéder neuf ans. Aujourd'hui, en vertu d'une loi du 25 mai 1835, il est permis de les affermer pour une période de dix-huit ans. — Comme complément de cet article, V. Louage, Cheptel, Congéable, Emphythéose, Fermage, Transcription.

BAILE. s. m. (B. lat. *bajulus*). Titre que portait jadis l'ambassadeur de Venise auprès de la Sublime-Porte.

* **BAILLARGE.** s. f. T. Agric. Voy. Orge.

BAILLE. s. f. T. Mar. Sorte de demi-futaille en forme de baquet, qui sert à différents usages.

BÂILLEMENT. s. m. Inspiration longue et profonde, faite involontairement, et accompagnée d'une expiration quelquefois bruyante. *Faire un bâil. Avoir de fréquents bâillements.* || T. Gram. Sorte d'hiatus produit par la rencontre de certaines voyelles, comme dans, *Il alla à Abbeville.* = Voy. Respiration.

BÂILLER. v. n. Faire un bâillement. *Bâil. d'ennui, de sommeil. Je ne fais que bâil.* || Fig., S'entr'ouvrir, être mal joint. *Les ais de cette cloison bâillent. Cette porte bâille. — Voilà une étoffe qui bâille,* Qui n'est pas assez tendue.

BAILLER. v. a. (R. *bail*). Donner, mettre en main, livrer. *Bail. à ferme. Bail. par contrat, par testament.* Peu us. || Fam., *Vous me la baillez belle, Vous m'en baillez d'une belle,* Vous voulez m'en faire accroire. = Baillé, ée. part.

BAILLERESSE. s. f. T. Prat. Celle qui baille à ferme, à loyer, qui passe un bail à quelqu'un. Peu us.

BAILLET. adj. m. (R. *bai*). Se dit d'un cheval qui a le poil roux tirant sur le blanc. *Cheval baillet.*

BAILLEUL. s. m. Se dit D'un empirique qui fait profession de remettre les membres luxés, de guérir les fractures. Peu us.

BÂILLEUR. s. m. Celui qui bâille, qui est sujet à bâiller. *Un bâill. me fait toujours bâiller.*

BAILLEUR. s. m. T. Prat. Celui qui baille à ferme ou à loyer. Se dit par oppos. à Preneur, Celui qui prend à bail. || T. Com. *Bail. de fonds,* Celui qui fournit les capitaux nécessaires pour une entreprise. || Fig. et fam., *Bail. de bourdes.* Celui qui a l'habitude de conter des choses fausses.

BAILLI. s. m. (B. lat. *bajulus*, gardien).

Enc. — Sous les premières races des rois de France, les possesseurs de fiefs étaient chargés d'administrer la justice au nom du roi, dans toute l'étendue de leurs domaines respectifs. Comme il s'élevait fréquemment des plaintes contre la partialité de ces juges trop puissants, Charlemagne avait institué, sous le titre de *Missi dominici*, des commissaires chargés de recevoir les appels des parties, et de rectifier, au besoin, les sentences attaquées; mais sous les faibles successeurs de ce prince, la puissance souveraine disparut presque entièrement, et les seigneurs refusèrent formellement de laisser contrôler et réformer leurs jugements. Ils restèrent ainsi maîtres absolus dans leurs domaines. L'autorité royale fut longtemps à reconquérir son droit de justice; plusieurs des successeurs de Hugues Capet échouèrent dans leurs tentatives à cet effet. Il fallut donc recourir aux voies détournées pour obtenir indirectement ce qu'on ne pouvait imposer par la force. Plusieurs villes étaient alors dans la dépendance immédiate du domaine; on y créa, sous le nom de *grands bailliages*, des *juridictions qui s'agrandirent peu à* peu. Il n'y en eut d'abord que quatre, ceux de Vermandois, de Sens, de Mâcon et de Saint-Pierre-le-Moûtier; mais, à mesure que les fiefs se réunirent à la couronne, soit par déshérence, soit de toute autre manière, les rois y établirent des *baillis* investis de l'autorité judiciaire au nom du roi. Pour distraire certaines causes des justices seigneuriales, on inventa les *cas royaux*. C'étaient des procès dans lesquels le roi se prétendait intéressé, et alors, comme il n'était pas convenable que le souverain comparût devant le tribunal de son vassal, celui-ci se voyait contraint de subir la sentence des *baillis royaux*. — L'*Avouerie*, par laquelle une personne se mettait sous la protection immédiate du roi, contribua aussi à étendre le ressort des grands bailliages, attendu que par cet acte, elle devenait exclusivement justiciable des tribunaux royaux. Enfin, Philippe-Auguste, devenu plus puissant que ses prédécesseurs, établit des baillis dans les principales villes du royaume. Ces délégués royaux ne furent pas, dans l'origine, des gens de loi. Ils étaient choisis parmi les grands seigneurs de la cour, et comme, avec l'administration de la justice, on leur confiait le soin de percevoir les impôts, de convoquer le ban et l'arrière-ban, de conduire les contingents à l'armée, et de pourvoir les troupes de vivres et de munitions, il arriva bientôt qu'ils ne purent suffire à remplir leurs nombreuses fonctions. En conséquence, ils cédèrent le droit de juger à des *lieutenants*, qui, à leur tour, prirent des *sous-lieutenants*. Tous ces divers officiers judiciaires portèrent également le titre de *baillis*. Dans les intervalles de paix, les baillis primitifs, c.-à-d. les seigneurs, ayant voulu reprendre leur pouvoir des mains de leurs délégués, pour l'exercer par eux-mêmes, les rois s'y opposèrent et les forcèrent de laisser aux lieutenants la possession absolue des emplois qui leur avaient été confiés provisoirement. Ceux-ci devinrent dès lors de véritables magistrats. Cependant ils ne furent pas les seuls qui portassent le titre de *baillis*. En effet, les seigneurs hauts-justiciers s'étaient également déchargés de leurs fonctions judiciaires sur des délégués qui reçurent le même nom; mais on appela ces derniers *baillis de robe longue* ou *petits baillis*, pour les distinguer des premiers qui étaient nobles et d'épée. Les sentences de ces *baillis seigneuriaux* étaient déférées par appel aux *baillis royaux*, et en dernier ressort aux parlements, lorsque ces assemblées eurent été rendues sédentaires. Cette organisation judiciaire s'affermit peu à peu, en sorte que chaque village, chaque bourg, se trouva placé sous la juridiction d'un *bailli* spécial. D'après une ordonnance de Louis XII, ces officiers de justice durent offrir certaines garanties et être gradués en droit; ce qui n'empêcha point Henri II de leur enlever les causes d'appel par la création de cours particulières composées de neuf magistrats et désignées sous le nom de *Siéges présidiaux*. — En 1789, la France se trouvait encore divisée en circonscriptions judiciaires appelées Bailliages, lesquelles constituaient aussi des divisions administratives. Ainsi, les provinces qui n'étaient pas divisées par sénéchaussées, l'étaient par bailliages relativement à l'élection des députés aux États-Généraux. Ce furent les électeurs des bailliages qui, en 1789, rédigèrent ces fameux cahiers où étaient formulés tous les principes que proclama et qu'appliqua l'Assemblée Constituante.

Dans l'ordre de Malte, les chevaliers qui étaient revêtus d'une dignité supérieure à celle de commandeur, et qui étaient établis dans les pays catholiques auprès des divers bailliages et chapitres de l'ordre, recevaient le titre de *Baillis*. Ce titre leur conférait le privilége de porter la grand'croix. — Enfin, dans certains pays de l'Allemagne et de la Suisse, on désigne encore sous ce nom certains magistrats préposés à l'exécution des lois.

BAILLIAGE. s. m. Tribunal composé de juges qui rendaient la justice au nom du bailli ou avec le bailli. *Procureur du roi au bail.* || Partie du territoire qui était sous la juridiction du bailli. || Le lieu, la maison où se tenait le tribunal du bailli. || Dans quelques contrées de la Suisse et de l'Allemagne, District dont l'administration est confiée à un bailli.

BAILLIAGER, ÈRE. adj. Qui appartient au bailliage. *Les assemblées bailliagères furent convoquées.*

* **BAILLIÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

BAILLIVE. s. f. La femme d'un bailli.

BÂILLON. s. m. (R. *bâiller*). Morceau de bois, de fer, etc., que l'on met en travers de la bouche d'une personne, pour l'empêcher de parler ou de crier, ou dans la gueule d'un animal, pour l'empêcher de mordre ou de faire du bruit. *Jadis on mettait quelquefois un bâil. aux condamnés que l'on envoyait au supplice.*

BÂILLONNER. v. a. Mettre un bâillon. *Bâil. un homme, un chien.* || *Bâil. une porte*, La fermer en dehors avec une pièce de bois. || * Fig., *Bâil. la presse, les journaux*, Leur interdire de parler.

* **BAILLOQUES.** s. f., pl. T. Commerce. Plumes d'autruche mêlées de brun et de blanc.

BAIN. s. m. (lat. *balneum*). Immersion et séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps, dans l'eau ou dans quelque autre fluide, soit par plaisir, soit par motif de propreté ou de santé. *B. de mer. B. de rivière. B. chaud, froid, tiède. B. à domicile. Prendre, prescrire, ordonner des bains. Les bains sont fort utiles dans certaines affections nerveuses. Le b. était très-bon ce matin. C'est le meilleur endroit de la rivière pour le b. Les Orientaux font un usage immodéré des bains.* — *B. entier*, Immersion complète du corps jusqu'au cou. *B. local* ou *topique*, Immersion d'une seule partie du corps. *Demi-b.*, Immersion jusqu'à la ceinture. *B. de siége*, Immersion de la partie inférieure du tronc. *B. de pieds*, Simple immersion des pieds. — S'emploie en parlant Des animaux. *Il faut faire prendre des bains à ce chien, à ce cheval.* ‖ Se dit aussi De l'eau ou du fluide dans lequel on se plonge. *Préparer un b. Chauffer un b. Se mettre au b. Entrer dans le b. B. tiède. B. simple*, B. d'eau pure. *B. composé*, B. d'eau dans lequel on a mélangé certaines substances. *B. de lait. B. de son. B. médicamenteux. B. gélatineux. B. sulfureux. B. d'eau minérale.*—*B. de vapeur* ou *B. de vapeurs*, Lieu clos et rempli de vapeurs chaudes où l'on plonge le corps entier ou une partie du corps. — *Prendre un b. d'air*, Demeurer nu exposé à l'action de l'air pendant un certain temps.—*B. de sable, de boue, de bourbe, de cendres, de marc de raisin*, etc. B. qui consiste à se plonger dans ces matières ou à s'en couvrir le corps.— Fig. et fam., on dit D'un gros nuage qui menace de la pluie, *C'est un b. qui chauffe;* et l'on appelle *B. de grenouilles, B. de crapauds*, Un lieu où l'eau est sale et bourbeuse. ‖ Baignoire, *Remplir, vider le b. Mettez de l'eau dans le b. B. de siége, B. de pieds*, Petites baignoires pour ces sortes de bains. — *Fond de b.*, Linge dont on garnit l'intérieur de la baignoire. ‖ Au plur. Le lieu, l'appartement où l'on se baigne. *Les bains sont dans l'aile gauche de l'édifice.* On dit aussi *Cabinet de bain, Salle de bain.* — Établissement public où l'on peut prendre des bains. *Bains publics. Entreprise de bains. Construire des bains. Aller aux bains.* — Se dit encore De certains lieux où il y a des eaux naturellement chaudes où l'on va se baigner. *Les bains d'Aix, de Bade, de Bourbonne, d'Uriage*, etc. ‖ T. Hist. *L'ordre du Bain*, V. CHEVALERIE. ‖ T. Chim. Toute matière interposée entre le feu et le vase que l'on veut chauffer. On dit, *B. de vapeur*, lorsque le vase qui contient la substance à chauffer, est seulement exposé à la vapeur de l'eau bouillante; *B. de sable* ou *de cendre*, lorsque le vase est placé dans du sable ou dans de la cendre; *B.-marie*, lorsque le vase à chauffer est plongé dans l'eau chaude. Voy. ALAMBIC. ‖ * T. Archit. *Maçonner à b. de mortier*, Poser les pierres, jeter les moellons, asseoir les pavés en plein mortier. ‖ T. Teint. Cuve où il y a de l'eau et des drogues pour la teinture. *B. de cochenille.* ‖ * T. Techn. S'emploie généralement pour désigner, soit Les liqueurs dont les ouvriers se servent pour donner certaines préparations à leurs ouvrages, soit Les vases contenant ces liquides.

Enc. — Physiol. et Médec. — L'action physiologique exercée sur l'organisme humain par l'immersion du corps dans l'eau pure présente des différences telles, selon la température du liquide lui-même, qu'il est impossible de donner une description générale des phénomènes qui en résultent. Il faut nécessairement établir certaines divisions fondées sur la température des bains. En conséquence, avec la plupart des auteurs, nous distinguerons les bains en *bains froids*, en *bains frais*, en *bains tièdes* et en *bains chauds*.

B. froid (de 0° à + 15° centig.). — Lorsqu'on se plonge dans un courant d'eau dont la température est de 0° à + 5 ou 6°, on éprouve une sensation de froid très-vif, marqué par une horripilation générale, un tremblement violent de la mâchoire inférieure, une forte douleur de tête et un engourdissement dans tous les membres. Les mouvements que l'on exécute favorisent la déperdition de la chaleur par le renouvellement de l'eau ambiante, sans déterminer la moindre réaction. Au bout de quelques minutes, la céphalalgie augmente; on éprouve, à l'épigastre, dans les muscles et dans les articulations, des douleurs vives qui s'accompagnent bientôt de crampes. La respiration s'accélère et devient gênée; le pouls est petit, fréquent et concentré. Enfin, la périphérie entière du corps présente les phénomènes d'une vive rétraction des tissus; tous les membres paraissent sensiblement plus minces; le nez est effilé, le visage pâle et jaunâtre; les yeux sont caves, les lèvres violettes; parfois même la peau se couvre de plaques violacées. Tous ces phénomènes, tant externes qu'internes, s'expliquent aisément par le reflux du sang de la périphérie à l'intérieur des organes. Il est impossible de supporter ce b. plus de quelques minutes. Lorsqu'on en sort, il se manifeste une réaction toujours très-violente, qui s'accompagne en général d'une chaleur âcre et piquante, ainsi que d'une vive agitation. Tantôt cette réaction est prompte à se manifester, tantôt elle se produit tardivement; dans ce dernier cas, l'on éprouve un malaise considérable qui ne disparaît que lorsqu'elle a eu lieu.

Quand la température du b. froid est plus élevée, c.-à-d. de 10° à 16° centigr., les phénomènes primitifs qu'il détermine sont analogues encore à ceux que nous venons de décrire; mais ils sont beaucoup moins intenses Ce qui en fait surtout la différence, c'est que le malaise d'abord produit par l'immersion du corps dans l'eau, est remplacé assez promptement par un bien-être sensible, et qu'on semble s'habituer à cette température. En outre, les mouvements auxquels on se livre dans ce cas, ne sont plus suivis d'un refroidissement pénible. La réaction suit bientôt la sortie du b.; on se sent alors frais, agile, dispos, et l'on éprouve un appétit fort vif.

On conçoit que les bains au-dessous de 10° soient très-peu usités, et en effet le médecin n'y doit recourir que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. On peut poser en règle générale que, lorsqu'on a besoin de produire une action sédative énergique ou une réaction intense, les affusions d'eau très-froide sont préférables au b. lui-même. — Il n'en est pas de même du bain de 10° à 15°. Comme une pareille température est supportable pendant un certain laps de temps, et comme les mouvements exécutés dans l'eau diminuent l'impression du froid, ces bains constituent un des agents les plus efficaces de la médication tonique, surtout lorsqu'on sait les combiner avec l'usage des autres moyens propres à modifier profondément l'organisme. On a vanté les bons effets du b. froid contre la chorée ou danse de Saint-Guy; mais les résultats annoncés n'ont pas été confirmés par l'expérience. Quant à leur emploi dans les fièvres intermittentes, dans la manie, l'hypochondrie, etc., on ne saurait ni le recommander ni le proscrire absolument: il peut être utile dans quelques cas et nuisible dans d'autres. C'est à l'homme de l'art à juger de l'opportunité de tout remède exceptionnel.

B. frais (de 15° à 24°). — Ce b. est ordinairement celui auquel se livrent les jeunes gens durant la belle saison: c'est dans l'eau, à cette température, qu'ils prennent l'exercice si salutaire de la natation. La première sensation que l'on éprouve, quand on entre dans la rivière, surtout si, au lieu de plonger, on y entre graduellement, est pénible; mais elle disparaît presque aussitôt. Lorsqu'on est dans l'eau, on n'y éprouve aucune gêne, aucun malaise, pourvu qu'on ait soin d'exercer convenablement le système musculaire. La réaction légère qui s'opère après le bain, produit un effet agréable et en même temps utile à la santé. Le b. frais, pris ainsi dans l'eau courante, ne saurait être trop recommandé aux jeunes personnes des deux sexes: il fortifie puissamment la constitution, et il peut être un moyen curatif des plus efficaces dans les affections atoniques, notamment dans la cachexie scrofuleuse. On l'a encore fréquemment employé dans certaines maladies nerveuses, ainsi que dans les phlegmasies aiguës et même dans les fièvres éruptives; mais nous ne pouvons pas entrer ici dans ces détails de la médecine pratique. — Le b. frais pris dans une baignoire, est loin de produire d'aussi bons effets, à cause de l'immobilité à laquelle il condamne. — Cette sorte de b. convient peu aux vieillards, car ils sont naturellement trop exposés aux congestions viscérales, et, chez eux, la réaction n'est pas aussi franche que chez les adultes.

Pendant un temps, il a été de mode d'administrer des bains frais aux jeunes enfants, dans le but louable de fortifier leur constitution. C'était un malheureux emprunt, comme tant d'autres, fait à l'antiquité. En effet, les Spartiates, qui baignaient leurs enfants dans l'Eurotas, ne vivaient ni sous le même climat, ni de la même manière que nous. Pour que l'usage du b. frais ne nuise pas à l'enfant, il faut d'abord qu'il soit assez fort pour que la réaction s'opère vivement et franchement; et, dans tous les cas, il convient de l'habituer graduellement à l'impression de l'eau froide. — Le moment de la journée auquel le b. frais de rivière se prend avec le plus d'avantage, est le matin avant le premier repas, et mieux encore l'après-midi, de quatre à six heures, avant le repas du soir. La digestion du repas précédent doit être achevée, afin de ne pas troubler cette fonction et éviter même des accidents plus graves. Il faut donc s'en abstenir pendant les trois premières heures après le repas: pour les enfants, deux heures d'intervalle entre ce dernier et le b., sont suffisantes. La même précaution est prescrite pour le bain tiède. — Un préjugé vulgaire, et très-répandu, veut que les bains frais de rivière soient malsains et dangereux pendant les jours caniculaires. Ce préjugé est absolument dénué de fondement. Ce qui lui a donné lieu, c'est que lorsqu'on se baigne, exposé à l'ardeur des rayons solaires, l'action de ceux-ci détermine assez fréquemment des érythèmes, des érysipèles et même des affections cérébrales. Mais ces accidents se produisent pendant la période des grandes chaleurs, que l'on soit ou non dans les jours caniculaires. On évitera tout péril de ce genre en se baignant le matin avant le lever du soleil, ou le soir après son coucher.

La température des eaux de la mer, marquant en général 15° à 17° au thermomètre centigrade, les *bains de mer* rentrent dans la catégorie des bains frais, presque froids. Les phénomènes d'action et de réaction qui se produisent pendant l'immersion et à la sortie de l'eau, sont absolument les mêmes que ceux que nous venons de décrire en parlant des bains frais de rivière. Mais les effets secondaires et généraux que détermine l'eau de mer, diffèrent beaucoup de ceux que détermine l'eau douce: aussi l'efficacité du bain de mer dans les affections atoniques, et particulièrement dans la cachexie scrofuleuse ou dans la tendance à cette cachexie, est-elle beaucoup plus grande. Cette différence résulte de deux causes, l'une physique, l'autre chimique. L'agitation incessante de l'eau, la douche énergique que produit le choc de la lame sur le corps, augmentent singulièrement l'action tonique propre à l'eau froide. La quantité considérable de sels (près de 4 centièmes de son poids) que l'eau de mer tient en dissolution, et les vapeurs salines qui saturent l'air des côtes, expliquent aussi, pour une grande partie, la puissance de ces bains employés comme moyen thérapeutique. Il faut noter surtout que les substances médicamenteuses les plus efficaces dans les cachexies atoniques, telles que l'iode, le brome, le phosphore, se trouvent en forte proportion dans l'eau de mer. Les bains de mer sont encore fort utiles dans une foule de maladies nerveuses, lorsque celles-ci dépendent d'un défaut d'équilibre entre le système nerveux et le système sanguin. La vogue qui s'attache à ces bains est donc méritée; et les femmes du monde, que leur genre de vie tend incessamment à débiliter, ont donc raison de les fréquenter: elles y retrouvent un peu de vigueur et de santé. Toutefois, précisément parce que le b. de mer agit avec énergie sur l'organisme, les cas où il est contre-indiqué sont assez nombreux. La meilleure saison, pour prendre les bains de mer, est la fin de l'été ou le commencement de l'automne, parce qu'alors l'eau est un peu moins froide et l'air extérieur un peu moins chaud.

B. tiède (de 24° à 32°). — Le b. tiède proprement dit varie entre les températures de 26° à 30°. Il n'est personne qui ne sache, par expérience, que ce b. par lui-même est, pour ainsi dire, un plaisir, et qu'il procure une sensation de bien-être toute particulière. Il ne fait pas éprouver le sentiment du froid, mais celui d'une chaleur douce et pénétrante. La fréquence de la respiration et celle du pouls, notamment, éprouvent une diminution sensible. Ce b. assouplit la peau et les autres tissus; le volume du corps est augmenté; la peau se gonfle, se ride, se ramollit. Falconer évalue à 2 kilog. et demi par heure la quantité d'eau qu'absorbe le corps d'un adulte. Il délasse l'organisme entier, soit après une fatigue physique, soit après un travail intellectuel prolongé. Il agit encore de la manière la plus avantageuse, en nettoyant la surface extérieure du corps, en enlevant les concrétions que la poussière et la sueur accumulent. Sa température est en effet celle qui est la plus convenable pour le b. de propreté. Comme en outre ce b. n'exerce sur l'organisme aucune action vive (quoique son emploi fréquent soit à la longue débilitant), il existe peu de contre-indications à son usage. Il importe seulement, au sortir de ce b., de se prémunir avec soin contre les refroidissements, attendu que la surface cutanée est alors très-impressionnable à l'air extérieur.

Au point de vue thérapeutique, le b. tiède n'est guère moins utile qu'au point de vue hygiénique. L'eau du b. en contact avec des parties irritées ou enflammées, agit sur elles à la manière d'un topique émollient, en diminuant la tension, l'injection, la chaleur et la douleur des surfaces. Cet effet se produit également dans les organes qui ne sont pas soumis à l'influence directe de l'eau. Le ralentissement de la respiration et de la circulation, le relâchement de la peau, l'absorption d'une quantité notable d'eau, l'état de détente générale de l'organisme et de calme qui accompagnent l'usage de ces bains, expliquent assez leur action sédative. Il n'est pas de maladie inflammatoire contre laquelle on n'ait employé le b. tiède avec succès. Dans les phlegmasies viscérales, telles que la péritonite, la métrite, l'hépatite, la néphrite et la cystite, c'est un des moyens sur lesquels il faut le plus insister. La même recommandation est applicable aux cas d'affections nerveuses qui se présentent sous la forme de *vapeurs*. Les personnes qui sont sujettes à un état d'éréthisme nerveux habituel se trouvent en général fort bien de leur usage. Dans les maladies chroniques et dans les fièvres proprement dites, exanthématiques ou autres, le b. tiède est moins usité; néanmoins il est des circonstances où il rend les plus grands services.

B. chaud (de 32° et au-dessus). — Quoique la température du corps humain soit en moyenne de 32°, un b. élevé à cette température nous fait éprouver une vive et pénible impression de chaleur. Cette impression s'explique aisément, si l'on considère la densité supérieure de l'eau, la pression qu'elle exerce sur nous et l'absence d'évaporation à la périphérie cutanée. Cependant, au bout de quelques instants, on supporte très-bien cette température. Il en est autrement lorsque la chaleur du b. est plus élevée de quelques degrés seulement. Alors l'entrée dans l'eau produit un frisson, une horripilation semblable à celle qui se manifeste au moment de l'immersion dans l'eau froide; mais bientôt l'on ressent une chaleur très-vive; la respiration s'accélère; le pouls devient plus fort et beaucoup plus fréquent; les artères carotides et temporales battent avec force; la surface cutanée se gonfle par l'afflux du sang; la peau rougit, le visage surtout se colore d'une vive rougeur; les yeux sont saillants, injectés et larmoyants; enfin, la tête s'appesantit et le vertige survient, signes irrécusables d'une vive congestion cérébrale qui pourrait devenir promptement funeste. L'irritation déterminée par la chaleur à la surface de la peau rend compte de l'afflux du sang et des phénomènes résultant de cet afflux qui se produisent à la périphérie du corps. La dilatation des fluides organiques, qui circulent alors plus rapidement et sous un plus gros volume, rend compte des phénomènes de congestion qui se produisent dans les viscères intérieurs, notamment dans le cerveau. Au sortir du b. chaud, la peau est le siége d'une transpiration abondante, et l'on éprouve une faiblesse et une débilité musculaire prononcées. — Le b. très-chaud n'est d'aucun usage en thérapeutique. Dans tous les cas où son action peut paraître utile, comme dans les rhumatismes chroniques par ex., on le remplace avantageusement par le b. de vapeur.

Ce que nous venons de dire des bains de tout genre doit s'entendre d'une façon générale. Nous avons parlé de leurs effets physiologiques, tels qu'ils se produisent habituellement chez l'homme adulte et en bonne santé, et de leur action thérapeutique d'après ce qui s'observe le plus fréquemment. Mais dans la physiologie et dans la médecine, comme dans toutes les sciences, il existe des exceptions: les différences de sexe, d'âge, de tempérament, d'habitude en fournissent un certain nombre. Ainsi, le D^{r} Marcard éprouvait une chaleur suffocante accompagnée d'anxiétés et de spasmes, dans un b. tiède chauffé à 27°. Le professeur Rostan parle même d'une jeune dame pour qui un b. à 22 degrés centigrades et demi était un bain très-chaud. Un bon médecin sait tenir compte de ces idiosyncrasies particulières et des exceptions aux règles ordinaires.

Le *B. de vapeur* offre les plus grandes analogies avec le b. chaud; il produit à peu près les mêmes effets physiologiques. Quoique sa température soit bien plus élevée que celle du b. d'eau, il se supporte aisément, à cause de la moindre densité du fluide vaporisé, de l'absence de toute pression extérieure, et surtout de l'évaporation qui s'opère à la surface du corps. Le

b. de vapeur excite vivement la peau, y détermine un afflux sanguin énergique et une transpiration abondante, que l'on peut continuer de façon à obtenir une dérivation puissante. Chez les peuples occidentaux, le b. de vapeur est peu usité comme b. hygiénique ; il en est autrement dans l'Orient et dans plusieurs contrées du nord de l'Europe. C'est donc presque exclusivement comme moyen thérapeutique qu'on l'administre chez nous. On en obtient de merveilleux effets dans plusieurs maladies chroniques, telles que le rhumatisme et la sciatique, et dans certaines dermatoses invétérées. — On peut prendre le b. de vapeur en y introduisant le corps tout entier y compris la tête, ou le corps excepté la tête, ou une partie du corps seulement. Quand la tête est hors du bain, la transpiration s'établit moins promptement que lorsque le malade respire l'air échauffé de l'étuve. Dans le cas du b. partiel, la transpiration est d'abord locale ; mais ordinairement elle ne tarde pas à devenir générale. Si le corps tout entier est plongé dans le b., on n'élève guère la température au delà de 50° centigr.; dans les autres cas, on peut la porter à 60° et à 75°. La durée du bain varie selon la susceptibilité du malade et le but thérapeutique que l'on se propose. — Cette espèce de b. s'administre aujourd'hui au moyen d'appareils extrêmement simples, dans lesquels on introduit tout le corps à l'exception de la tête, ou seulement la partie malade. On porte ces appareils à domicile, et on peut même donner un b. de vapeur à un patient incapable de faire un mouvement dans son lit. On introduit le malade dans un sac de toile imperméable qui laisse la tête au dehors ; puis, au moyen d'un tube qui aboutit dans l'intérieur du sac, on y fait pénétrer la vapeur d'eau que l'on dégage à l'aide d'une simple lampe à alcool. Lorsqu'on le juge à propos, on peut charger la vapeur de substances aromatiques stimulantes qui ajoutent à son action. — Le *b. de chaleur* ou l'*étuve sèche* diffère du b. de vapeur, appelé par opposition *étuve humide*, en ce qu'on se borne à chauffer l'air renfermé dans l'appareil où est plongé le corps du malade. Son action, qui dépend uniquement de la quantité de calorique dont l'air est alors chargé, est identiquement la même que celle du b. de vapeur ; seulement il provoque moins énergiquement la transpiration.

Les *Bains médicamenteux* sont, en général, préparés avec de l'eau que l'on charge de certains principes médicamenteux : tels sont les bains *sulfureux*, les bains *alcalins*, les bains *salins*, les bains *iodés* ou *iodurés*, les bains *mercuriels*, etc. Comme leurs effets diffèrent selon la substance active qu'on a ajoutée à ce liquide, et qui, pour agir, a besoin d'être absorbée et introduite dans l'économie, nous en parlerons aux articles consacrés à ces substances elles-mêmes. Quant aux bains émollients, adoucissants et aromatiques, il n'y a rien de particulier à en dire. On nous permettra de passer sous silence les bains de sang, ceux de marc de raisin, ceux de poudrette, etc. Les *Bains d'eaux minérales* sont des bains médicamenteux *naturels* qui jouent un rôle intéressant dans la thérapeutique ; mais leur histoire ne saurait être séparée sans inconvénient de celle de ces eaux elles-mêmes (voy. EAUX MINÉRALES). Les *Bains locaux*, quoique usités presque exclusivement dans un but thérapeutique, ne peuvent donner lieu à aucune considération de quelque intérêt. Leur action n'est spéciale qu'en ce sens qu'elle est appliquée à une partie du corps seulement ; mais elle dépend uniquement de la température et de la composition du bain. — Il nous resterait encore, pour compléter l'exposé succinct que nous venons de consacrer aux bains en général, à parler de l'*Hydrothérapie ;* mais, ainsi que son nom l'indique, elle constitue à elle seule un système thérapeutique : à ce titre, elle mérite un examen séparé. — Voy. HYDROTHÉRAPIE.

Histoire. — Dans l'antiquité, l'usage des bains était infiniment plus répandu que de nos jours : c'est qu'en effet ils étaient un besoin de première nécessité pour des peuples qui ne connaissaient pas l'usage du linge, qui ne portaient guère que des vêtements de laine, qui marchaient les pieds presque nus, et qui avaient souvent les bras et les jambes complétement découverts. L'utilité des bains, des lotions et des ablutions de tout genre, au point de vue de l'hygiène et de la santé publiques, était alors telle que plusieurs législations firent de ces soins de propreté une obligation indispensable. La législation mosaïque en est le plus frappant exemple. Si l'on considère en outre la chaleur des climats sous lesquels vivaient les premiers peuples, il est aisé de comprendre que le b. devait encore être pour eux une source de plaisir et une véritable volupté.

Dès les temps les plus reculés de l'histoire de la Grèce, l'usage du b. était habituel pour les individus des deux sexes. Ainsi, Nausicaa, fille du roi des Phéaciens, va avec ses esclaves laver ses vêtements ; puis, cette opération terminée, elle se baigne dans la rivière (*Odyss.*, VI, 65). Moschus nous représente Europe se baignant dans l'Anaurus, et Théocrite nous peint Hélène se baignant dans l'Eurotas avec ses compagnes. Les sources chaudes étaient également fréquentées dans le même but. Les sources thermales, appelées Bains d'Hercule, Ἡράκλεια λουτρά, sont célébrées par les poëtes. Pindare parle des *bains chauds* des Nymphes. Le b. chaud artificiel se prenait dans un vase appelé ἀσάμινθος par Homère et ἔμβασις par Athénée. Lorsqu'on se baignait uniquement pour se laver, le b. froid était préféré comme plus fortifiant ; mais, après un exercice violent ou pénible, on faisait usage du b. chaud pour rafraîchir le corps et diminuer la tension musculaire. Un passage d'Homère (*Il.*, X, 576) nous apprend que l'on se servait de baignoires de marbre poli, comme celles qui furent plus tard en usage chez les Romains. Dans le 22ᵉ livre de l'*Iliade*, Andromaque prépare un b. chaud pour Hector, lorsqu'il revient du combat. Enfin, le poëte nous peint les Phéaciens comme un peuple adonné au luxe des vêtements, aux bains chauds et aux plaisirs sensuels (*Odyss.*, VIII, 248). L'usage du b. était alors regardé comme tellement indispensable, qu'il entrait dans les obligations de l'hospitalité. Dans les poëmes homériques, l'étranger qui arrive chez son hôte, est immédiatement conduit au b. pour laver la poussière qui le couvre et le délasser de la fatigue du voyage. Dès cette époque, les Grecs avaient l'habitude de prendre deux bains successivement, le b. frais d'abord, puis le b. chaud. Ainsi Homère nous dit qu'Ulysse et Diomède, après avoir enlevé les chevaux de Rhésus, se baignèrent dans la mer, et, rentrés dans leurs tentes, se rafraîchirent dans un b. chaud. La coutume de se plonger dans l'eau froide, en sortant du b. chaud, est mentionnée par Aristide, qui écrivait dans le IIᵉ siècle de notre ère ; mais elle paraît avoir été empruntée aux Romains lorsque ceux-ci eurent subjugué la Grèce. Après le b., surtout après le b. chaud, les deux sexes s'oignaient le corps avec de l'huile, dans le but d'entretenir la souplesse de la peau ; souvent l'huile destinée à cet usage était parfumée avec des herbes odoriférantes. Chez les Grecs, le b. précédait toujours le repas. Les Lacédémoniens, qui considéraient le b. chaud comme énervant et efféminé, usaient de deux sortes de bains, savoir le b. froid dans l'Eurotas, et le b. d'étuve sèche : le premier se prenait tous les jours. Dans la Grèce, les gens riches avaient des bains dans leurs maisons : pour les gens du peuple, il paraît qu'il y avait des bains publics. A Athènes, ils étaient attachés aux gymnases ; mais ces établissements n'offraient ni le luxe ni la magnificence que les Romains déployèrent plus tard dans leurs thermes. Il semble qu'il en fut autrement chez les Perses ; car lorsque Alexandre entra dans les bains de Darius, il s'écria : « Est-ce au sein d'une telle mollesse que l'on peut commander aux hommes. »

Les Romains, aussi bien que les Grecs, n'eurent d'abord d'autres bains que l'eau des rivières. Sénèque nous apprend que, dans les premiers temps de la République, ils se lavaient chaque jour les bras et les jambes, et qu'ils se baignaient dans le Tibre une fois par semaine. On ignore à quelle époque l'usage des bains chauds s'introduisit à Rome ; mais le même auteur rapporte que Scipion avait un b. chaud dans sa villa de Liternum. Il consistait en une seule chambre petite et obscure. Valère-Maxime et Pline l'ancien attribuent l'invention de l'étuve humide et sèche à un nommé Sergius Orata, qui vivait du temps de Crassus, avant la guerre des Marses. A l'époque de Cicéron, comme on le voit par plusieurs passages des écrits de cet orateur, l'usage des bains d'eau chaude et de vapeur était extrêmement répandu. On les recherchait par sensualité, et on y déployait déjà beaucoup de luxe. Il y avait aussi alors à Rome des établissements de bains où le public était admis moyennant une rétribution très-minime.

Durant les premiers siècles de l'histoire romaine, les lois de la pudeur étaient religieusement respectées dans les bains pris en commun. Ainsi, suivant Valère-Maxime, un père n'aurait pas osé se baigner en compagnie de son fils pubère, ni un gendre en compagnie de son beau-père. Mais la décence disparut quand les richesses et le luxe envahirent Rome ; et lorsque les thermes furent en usage, non-seulement on vit les hommes de tous les âges et de toutes les conditions se baigner ensemble, mais encore les sexes s'y mélangèrent sans pudeur. Cette promiscuité fut interdite par Adrien, par M. Aurèle Antonin et par Alexandre Sévère. Les deux premiers assignèrent aux deux sexes des heures différentes ; le dernier défendit d'ouvrir des bains communs aux hommes et aux femmes. — Lors de l'établissement des premiers bains publics, ils furent exclusivement réservés aux gens du peuple ; les gens riches, aussi bien que les chevaliers et les sénateurs, prenaient le b. dans leurs propres maisons. Mais, déjà sous Jules César, nous voyons la mère d'Auguste fréquenter les bains publics. Plus tard, les plus grands personnages, jusqu'aux empereurs, ne craignirent pas de se baigner pêle-mêle avec la populace. C'est ce que Spartien nous rapporte d'Adrien, et Lampride du vertueux Alexandre Sévère lui-même. Le dissolu Gallien se plaisait dans les thermes où tous les sexes et tous les âges étaient confondus.

Les bains, à Rome, s'ouvraient au lever du soleil, et se fermaient à son coucher ; mais il paraît qu'à l'époque d'Alexandre Sévère, ils demeurèrent ouverts toute la nuit. Au temps de Cicéron, le prix du b. ne coûtait qu'un *quadrans*, environ 2 centimes, et il resta toujours le même. Les enfants au-dessous d'un certain âge ne payaient rien. Enfin, les voyageurs et les étrangers paraissent y avoir été admis gratuitement. Les bains se fermaient lorsqu'il arrivait quelque calamité publique. — Le moment de la journée où les Romains allaient au b. était en général la huitième heure. Vitruve dit que le meilleur moment, pour se baigner, est de midi au coucher du soleil. Lorsque l'eau était prête et les bains préparés, le public en était averti par le son d'une cloche. — Tant que les bains ne furent considérés que comme un moyen de propreté ou une mesure hygiénique, on se contenta d'en prendre un au plus chaque jour. Mais, lorsque la corruption des mœurs fut arrivée à son apogée, on vit des individus passer au b. une grande partie de la journée. L'empereur Commode prenait jusqu'à sept et huit bains par jour ; les empereurs Gordien et Gallien en prenaient six ou sept en été, et deux ou trois en hiver. Commode même y prenait souvent ses repas. De même que les Grecs, les Romains se baignaient habituellement avant leur principal repas, et, comme eux aussi, ils s'oignaient le corps d'huile ou de parfums précieux. — La manière dont les Romains prenaient le b., les raffinements qu'ils avaient introduits dans leur pratique, le luxe et la magnificence qu'ils déployèrent sous l'empire dans la construction et la décoration des établissements publics destinés à cet usage, offrent des détails du plus haut intérêt ; il en sera parlé au mot THERMES.

Les désordres de tout genre auxquels avaient donné lieu les thermes, firent peu à peu abandonner ces établissements à mesure que le christianisme convertit à une religion chaste, sévère et ennemie de toute sensualité, les peuples qui avaient fait partie de l'empire romain. L'invasion des barbares qui détruisit les monuments antiques de tout genre, n'épargna pas davantage les thermes. L'Orient seul conserva ses traditions propres en même temps que les traditions romaines, en fait de bains. Les conquêtes de l'islamisme y contribuèrent aussi puissamment. En effet, d'une part, le Coran prescrit l'usage du bain et des ablutions ; de l'autre, il favorise à tous les degrés le développement de la sensualité. L'influence du climat a aussi quelque droit d'être mentionnée. Parmi les pays qui subirent le joug musulman, l'Espagne nous offre, dans plusieurs villes, de remarquables débris de bains arabes qui donnent une haute idée de leur luxe et de leur splendeur, et qui rappellent jusqu'à un certain point les thermes romains. En Égypte, en Syrie, en Turquie même, on rencontre, parmi les bains publics, plusieurs édifices qui méritent l'attention. On cite particulièrement les bains de Saint-Jean-d'Acre. Du reste, c'est généralement au Caire que l'on trouve, dans les bains publics, le plus de luxe et de recherche. Chacun des édifices affectés à ce service est formé de deux parties distinctes. Dans la première, où règne une température fraîche, les baigneurs déposent leurs vêtements qu'ils échangent contre une simple serviette passée autour des reins. On n'arrive à la seconde que par un long couloir, chauffé graduellement, dont la température augmente à mesure qu'on approche de la salle de b. proprement dite, où règne une atmosphère chargée de vapeur d'eau chaude et de parfums. C'est là que le baigneur, étendu sur une espèce de hamac, est *massé*, c.-à-d., pétri en quelque sorte, des pieds à la tête, par les esclaves attachés à l'établissement. Il passe ensuite sous une pluie de mousse de savon, puis dans un cabinet où il trouve de l'eau chaude et de l'eau froide à sa disposition pour se laver. Cela fait, il retourne prendre ses vêtements dans la salle d'entrée, en traversant le même couloir à température graduée qui lui évite la transition brusque de l'air chaud à l'air frais. L'Asie Mineure, la Syrie, la Perse et l'Inde ont des bains publics établis à peu près dans le même système. En Turquie, on les retrouve avec un peu moins de luxe, mais accessibles pour tous, moyennant une rétribution des plus minimes ; il n'y a pas de village turc qui ne possède son b. public. Dans les pays mahométans, les maris les plus sévères n'ont pas le droit d'empêcher leurs femmes de se rendre au b. plusieurs fois la semaine ; elles y passent une grande partie de la journée. Des heures différentes sont assignées aux deux sexes.

Chez les Russes, les bains, également fréquentés par tous, sont une reproduction grossière des bains orientaux. Ils consistent en une salle garnie de banquettes ou de matelas de foin, que chauffe un fourneau de fonte rougi par un feu très-vif et recouvert de cailloux brûlants. De temps à autre, on verse un seau d'eau froide sur ces cailloux ; elle se vaporise aussitôt et change l'étuve sèche en étuve humide. La température de la salle varie de 40 à 50° centigr. Les baigneurs, étendus sur les banquettes, sont bientôt inondés par une sueur abondante. On les frictionne alors avec des branches de bouleau, ce qui produit un effet un peu analogue au massage. Après être restés quelque temps dans l'étuve, ils vont se plonger dans l'eau froide ou se rouler dans la neige, puis ils rentrent encore un instant dans l'étuve ; enfin, ils s'essuient et s'en vont. Dans la Finlande, où le même système de bains est d'un usage général, on assure que la chaleur de l'étuve est portée jusqu'à 60° cent., température qui semble difficile à supporter, même passagèrement. Nous venons de décrire ici les bains du peuple serf. Les grands seigneurs ont des étuves humides pourvues de tout ce qui peut ajouter à la commodité et à l'agrément du bain.

En France, pendant tout le moyen âge, les grandes cités possédèrent des établissements de bains publics connus sous le nom d'*Étuves.* A Paris, les *baigneurs-étuvistes* formaient une corporation. Leurs établissements étaient en général concentrés dans le même quartier, où l'on voit encore une rue appelée des *Vieilles-Étuves.* Au fur et à mesure des progrès de la civilisation et du goût du bien-être, ils se sont améliorés, transformés et multipliés. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul quartier de Paris qui n'ait plusieurs établissements de bains. Quant aux bains publics établis sur la Seine elle-même, le plus ancien n'a guère qu'un siècle de date. Toutes nos villes de quelque importance possèdent aussi des établissements de bains publics, car le b. de propreté et le b. hygiénique sont entrés dans les habitudes de tout le monde. Quoique les prix des bains soient généralement assez modiques, ils se trouvent encore hors de la portée de la grande majorité des personnes qui appartiennent aux classes laborieuses. Des établissements spécialement destinés à pourvoir à ce besoin ont été créés à Paris et dans quelques grandes villes de France, en exécution d'un décret rendu en 1851 par l'Assemblée législative. On peut citer comme un modèle en ce genre, l'établissement de bains avec lavoir public de la place du Temple à Paris, fondé par la munificence de l'Empereur.

BAÏONNETTE. s. f. Tige de fer pointue qui s'ajuste au bout du fusil. *Croiser la ba. Charger à la ba. Coup de ba.* ‖ Fig., est usité au plur. pour désigner Des soldats d'infanterie, ou même des soldats en général. *Il avait avec lui dix mille baïonnettes. Ce gouvernement ne peut se maintenir sans l'appui des baïonnettes étrangères.*

Enc. — La *Baï.* est la plus redoutable des armes blanches de l'infanterie de nos jours. Son nom dérive de celui de la ville de Bayonne, où furent fabriquées, dit-on, les premières armes de ce genre. Les auteurs qui ont écrit sur l'art militaire font mention de la baï. dès l'année 1571. Ce n'était, dans l'origine, qu'une espèce de fer de lance à manche de bois court qui s'introduisait dans le canon du fusil (Fig. 1) et le transformait momentanément en pique. Les avantages de cette arme ayant été bientôt appréciés à leur juste valeur, les mousquets de l'infanterie commencèrent à recevoir des baïonnettes dès 1640. Ce fut trente ans plus tard, en 1670, que la baï. s'adapta au fusil au moyen d'une douille avec un manche coudé, système qui s'est maintenu jusqu'à nos jours, mais non sans des modifications notables. Une partie de l'infanterie reçut dès lors des baïonnettes plus courtes et plus larges à la base que celles en usage aujourd'hui (Fig. 2). La baï. actuelle de l'infanterie (Fig. 3) se compose essentiellement d'une lame triangulaire et longue de 46 centim., qui, adaptée à l'extrémité du canon, transforme l'arme à feu en arme de main. La *lame* est en acier trempé, puis recuite pour la rendre moins cassante, en lui laissant la dureté convenable. La *douille* est en fer et porte une virole qui a un *pontet* pour le passage du tenon, et qui sert à fixer la baï. au canon ; un *étouteau* empêche la virole d'aller trop loin en arrière. Le *coude* est la partie comprise entre la douille et la lame. Il éloigne assez celle-ci du canon pour qu'on puisse y laisser la baï. pendant le chargement et quand on fait feu. La direction prolongée de la lame passe par la poignée de l'arme, afin qu'elle agisse et résiste mieux quand le soldat l'emploie. — En 1839, lorsque furent organisés, d'après un nouveau système approprié à la guerre d'Afrique, les Chasseurs à pied, dits de Vincennes, on substitua à la baï. de leurs carabines, *un sabre-baïonnette qui fut une première* fois rejeté comme d'un usage peu commode, puis remplacé par le *sabre-yatagan* vers 1842, et définitivement maintenu sous cette dernière forme (Fig. 4). Le tranchant du *yatagan-baïonnette* a forcé de donner aux chasseurs de Vincennes un fourreau de tôle d'acier, pour recevoir cette arme, quand elle n'est pas adaptée à leur carabine. La longueur du yatagan-baïonnette est de 51 centimètres; son poids, hors du fourreau, est de 1 kil. 50 gram. On adapte aussi à certains pistolets une baï. à ressort, au moyen de laquelle le pistolet est transformé en une sorte de poignard; aucune arme de ce genre n'est en usage pour les troupes régulières des armées européennes.

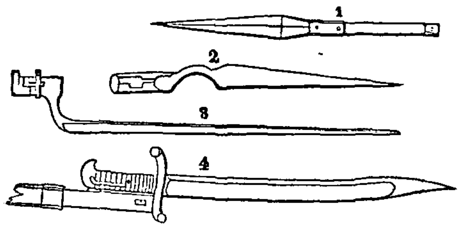

BAÏOQUE. s. f. (ital. *bajocco*). Voy. MONNAIE.

BAIRAM. Voy. BEIRAM.

BAISEMAIN. s. m. (R. *baiser*, *main*). T. Féodalité. Hommage que le vassal rendait à son seigneur en lui baisant la main. || Cérémonie en usage dans quelques cours, qui consiste à baiser la main du souverain. || Au plur., se dit pour Civilités, compliments. *Je vous fais mes baisemains.* — Au plur. et au fém., *A belles baisemains*, Avec soumission et reconnaissance. *Il a accepté ma proposition à belles baisemains.* Fam.

BAISEMENT. s. m. Action de baiser. Ne se dit guère que de L'action de baiser les pieds du Pape. *Il a été admis au bai. des pieds de Sa Sainteté.*

BAISER. v. a. (lat. *basiare*). Appliquer la bouche sur le visage, ou sur quelque partie du corps de quelqu'un. *Bai. quelqu'un. Bai. à la bouche, à la joue, au front* ou *sur la bouche*, etc. *Bai. la main d'un prince, d'une femme.* || Se dit aussi en parlant Des choses que l'on baise en témoignage de vénération, de respect, d'amour. *Bai. la croix, des reliques, une image. Bai. l'anneau de l'évêque. Bai. la patène, quand on va à l'offrande. Bai. la terre par humilité. Bai. le bas de la robe d'une Reine. Elle baisait sans cesse le portrait de son enfant.* || *Bai. la main*, Porter sa main par respect près de sa bouche, quand on veut présenter ou recevoir quelque chose, ou quand on veut saluer quelqu'un. Dans cette accept., on dit quelquefois à un enfant, *Faites la révérence, baisez la main.* — *Bai. les mains*, se dit Fig. et fam. pour Faire ses civilités, ses compliments à quelqu'un. *Je n'ai que le temps de vous venir bai. les mains, et je pars. Veuillez dire à Madame que je lui baise très-humblement les mains.* — Se dit Par ironie, pour témoigner à une personne Qu'on n'approuve point ce qu'elle dit, ou qu'on ne veut pas faire ce qu'elle demande. *Oh! pour cela, je vous baise les mains.* || Fig., *Vous devriez bai. la trace de ses pas*, Vous lui devez la plus grande reconnaissance pour les services qu'il vous a rendus. = SE BAISER. v. pron. *Ces enfants se baisaient tout à l'heure, et maintenant ils se disputent.* — Se dit De certains animaux. *Ces deux pigeons sont toujours à se bai.* — S'emploie aussi en parlant De choses qui sont en contact. *Des pains qui se baisent dans le four. Il n'avait à son feu que deux pauvres tisons qui se baisaient. Ces arbres se baisaient et s'entrelaçaient.* = BAISÉ, ÉE. part.

BAISER. s. m. (lat. *basium*). Action de celui qui baise. *Le bai. était une manière de saluer, très-ordinaire dans toute l'antiquité.* || Application des lèvres sur le visage ou sur quelque partie du corps de quelqu'un. *Bai. d'amitié, d'amour, de civilité. Les chastes baisers d'une mère. Donner, rendre, prendre, dérober un bai. Laisser prendre un bai. Refuser un bai.* — Poétiquement, on dit *Les baisers du zéphyr*, La douce haleine du vent au printemps. || *Bai. de paix*, Bai. qu'on donne ou qu'on reçoit en signe de réconciliation. — Cérémonie qui a lieu dans les messes solennelles, lorsque l'officiant et ses ministres s'embrassent. || Fig. et prov., *Bai. de Judas*, Bai. d'un traître, par allusion au bai. que Judas donna à Jésus, en le trahissant.

BAISEUR, EUSE. adj. Qui se plaît à baiser. Fam.

BAISOTTER. v. a. Diminutif et fréquentatif de Baiser. *Elle baisotte continuellement sa petite fille. Ces deux enfants sont toujours à se bai.* Fam.

BAISSE. s. f. Diminution de prix, de valeur. *Toute b. de prix d'un objet manufacturé, lorsque le salaire de l'ouvrier reste le même, est un bénéfice pour la société.* || Se dit surtout en parlant Des fonds publics, et des actions des compagnies industrielles cotées à la bourse. *Cette nouvelle a déterminé une b. considérable. Les baisses sont très-fréquentes sur cette place. Les actions de ce chemin de fer sont en b. Jouer à la b.* Voy. BOURSE.

BAISSER. v. a. (R. *bas*). Mettre plus bas; Diminuer la hauteur, rendre plus bas. *Bai. un mur, un toit, une maison.* || Faire descendre, faire aller de haut en bas. *B. un store, une jalousie, le rideau d'un théâtre. B. la visière d'un casque. B. la tête, les épaules, les bras.* — *B. les yeux*, Regarder en bas. *Au lieu de répondre, il baissa les yeux.* — Fig. et fam., *B. l'oreille*, Faiblir, se décourager, paraître mortifié. || Placer une chose plus bas qu'elle n'était. *B. un tableau, une enseigne. B. le pavillon d'un vaisseau* ou *B. pavillon*, pour marquer Que le bâtiment se rend à l'ennemi. — Fig., *B. pavillon devant quelqu'un*, Lui céder, lui déférer. On dit dans le même sens, *B. la lance devant quelqu'un.* || En parlant des sons, Diminuer leur élévation, leur intensité. *B. la voix. B. le ton d'un morceau de musique.* Par extens., on dit *B. un instrument de musique. B. une corde.* — On dit encore *B. la voix*, pour Parler plus doucement; *B. de ton*, pour Parler avec moins d'assurance, de présomption ou d'insolence. *Voyant qu'il ne réussirait pas à m'intimider, il commença à b. le ton.* || En parlant du prix des denrées, des marchandises, Baisser s'emploie encore dans le sens de Diminuer. *B. le prix des cotons, des blés*, etc. || T. Man. *B. la main à un cheval*, Faire aller son cheval à toute bride. = BAISSER, v. n. Aller en diminuant de hauteur. *La rivière baisse. Les eaux ont baissé d'un mètre.* || Diminuer de prix. *Les huiles et les savons baissent. La rente baisse. Le change vient de b. Les actions de cette compagnie baissent.* — * Par ell., on dit *La Bourse baisse.* — Fig. et fam., *Les actions de cet homme baissent*, Son crédit, sa réputation, son influence diminuent. On dit aussi, *Sa faveur, son crédit, sa puissance baisse.* || Fig., s'emploie dans le sens général d'Affaiblissement, de diminution, d'amoindrissement. *Le jour baisse*, Il est moins brillant. *Sa voix baisse*, Elle est moins forte ou elle perd les qualités qui la distinguaient. *Sa vue baisse*, Elle devient plus faible. *Le froid baisse*, Il devient moins intense. *Ce vin commence à b.*, Sa force et son bouquet diminuent. *Ce vieillard baisse rapidement*, Il perd rapidement ses forces. *Ce malade baisse à vue d'œil*, Son état empire, etc. *Son esprit, sa mémoire, son talent, son génie baisse*, S'affaiblit, perd de sa puissance. = SE BAISSER. v. pron. Se mettre dans une position moins haute que la position naturelle. *Il faut se b. beaucoup pour pénétrer dans cette caverne.* — Prov. et ironiq., *Il croit qu'il n'y a qu'à se b. et en prendre*, se dit De quelqu'un qui, par présomption, croit pouvoir aisément réussir dans ce qu'il désire. = BAISSÉ, ÉE. part. *Tête baissée*, loc. fig. et elliptique, qui se dit De ceux qui vont au combat ou s'exposent au péril avec courage et intrépidité. *Nos soldats fondirent sur l'ennemi tête baissée.* — Se dit aussi De ceux qui s'engagent dans une affaire sans examen et imprudemment. *Aussitôt qu'on lui eut proposé cette affaire, il y donna tête baissée. Il a donné tête baissée dans le piége qu'on lui a tendu.* = Syn. Voy. ABAISSER.

BAISSIÈRE. s. f. Le reste du vin, de la bière, du cidre, qui approche de la lie.

BAISURE. s. f. (R. *baiser*). Endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

BAJOIRE. s. f. (R. *baiser?*). T. Numis. Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes affrontées ou superposées. Vx.

BAJOUE. s. f. (R. *bas*, *joue*). Partie de la tête du cochon, qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire.

* **BAJOYER.** s. m. T. Archit. Voy. CANAL.

* **BAJULE.** s. m. (lat. *bajulus*, porteur, soutien). Dans le Bas-Empire, Titre que portait Le personnage chargé de l'éducation du prince.

BAL. s. m. (R. lat. *ballare*, dérivé lui-même du gr. βαλλιζεῖν, danser). Réunion, assemblée où l'on danse. *B. paré, masqué, public, bourgeois, champêtre. Donner un b. Aller au b. Ouvrir le b. Courir les bals.* || *La reine du b.*, Celle pour qui on donne le b., ou à qui on fait les honneurs, — * ou Celle qui a éclipsé toutes les autres femmes du bal. || Fig. et fam., *Mettre le b. en train*, Élever une question qui agite et réveille les esprits. || Fig., fam. et ironiq., *Donner le b. à quelqu'un*, Le maltraiter. || T. Jeu. *Mettre une carte au b.*, Jouer sur cette carte. *C'est le b. de telle carte.*

BALADIN. s. m. Ce terme désignait jadis Un danseur de théâtre. || Se dit aujourd'hui Des bateleurs et saltimbanques qui exercent leur art sur la place publique. || S'applique encore à Un bouffon de société. || Dans le même sens, on dit quelquefois au fém. *Une baladine.*

BALADINAGE. s. m. Plaisanterie bouffonne et de mauvais goût. *J'aime peu le bal.*

* **BALADOIRE.** adj. f. Usité seulement dans cette loc., *Fête bal.*, qui se dit quelquefois Des fêtes villageoises où l'on danse.

BALAFRE. s. f. Blessure longue faite au visage par une arme blanche; et plus souvent La cicatrice qui reste quand la blessure est guérie.

BALAFRER. v. a. Blesser en faisant une balafre. *Il le balafra d'un coup de sabre.* = BALAFRÉ, ÉE. part.

BALAI. s. m. (lat. *palea*, paille?). Instrument qui sert à ramasser les ordures éparses, pour les ôter d'une rue, d'une chambre, etc. *B. de bouleau, de jonc, de crin, de plumes. Passez le b. dans ma chambre. Donnez un coup de b. à mon cabinet.* — *Manche à b.*, Le bâton au bout duquel est fixé le b. || Fig. et prov., on dit D'un domestique nouveau qui s'acquitte bien de son service les premiers jours qu'il en est chargé. *C'est un b. neuf; Il fait b. neuf.* || Fig. et prov., *Rôtir le b.*, Rester fort longtemps dans un emploi obscur. *Il a vingt ans rôti le b. dans le plus triste emploi de précepteur.* — Se dit plus souvent en parlant De personnes qui ont mené une vie de désordre et de débauche. *Ils ont longtemps rôti le b. ensemble.* || T. Fauconn. La queue des oiseaux. — T. Vénerie. Le bout de la queue des chiens.

BALAIS. adj. m. T. Minér. Voy. RUBIS.

BALANCE, s. f. (lat. *bilanx;* de *bis*, deux fois, et *lanx*, bassin). Instrument qui sert à évaluer les poids. || *Le poids emporte la bal.*, Il est plus pesant que la chose pesée. — Fig., *Cette considération emporte la bal.*, L'emporte sur les raisons opposées. || Fig., *Faire pencher la bal.*, Faire qu'une personne, une chose, un avis, une considération l'emporte sur une autre. || Fig., *Tenir la bal. égale entre deux personnes* ou *deux partis*, Ne favoriser ni l'un ni l'autre. || Fig., *Mettre dans la balance*, Comparer, examiner en comparant. *Si l'on met dans la bal. les actions de ces deux hommes,......* — *Mettre en bal.*, se dit dans un sens anal. *J'ai mis en bal. les avantages et les inconvénients de ce projet.* — *Entrer en bal.*, Être comparé. *Ses titres ne sauraient entrer en bal. avec les miens.* || Fig., *Être en bal.*, Être en suspens, ne savoir que résoudre, que faire. — On dit de même, *Tenir l'esprit en bal.* — En parlant D'un combat où la victoire a été longtemps disputée, on dit que, *La victoire a été longtemps en bal.* || Dans le langage de la politique, *Bal.* se dit de l'espèce d'Équilibre qui résulte entre les États de leurs forces, de leurs alliances, etc., de manière qu'aucun d'eux ne soit assez prépondérant pour détruire ou opprimer les autres. *La bal. de l'Europe était en péril.* — S'emploie encore en parlant Du système de la pondération des pouvoirs dans un État. *Le gouvernement parlementaire vise à établir la bal. des pouvoirs.* || T. Comm. Voy. *Tenue des* LIVRES. || T. Écon. polit. *Bal. du commerce*, Voy. COMMERCE, || T. Astron. Voy. CONSTELLATION et ZODIAQUE.

Enc. — Le nom de *Bal.* s'applique généralement à toute machine qui sert à *peser* les corps, ou à fixer le rapport de leur poids à un poids connu, pris pour unité; néanmoins, dans un sens limité et plus exact, il désigne, parmi les appareils de pesage, ceux-là seulement qui constituent des variétés du levier. Nous ne parlerons ici que de ce dernier genre d'instruments.

La *Bal. ordinaire* se compose de deux plateaux suspendus aux deux extrémités d'un levier à bras égaux, appelé *fléau*, et destinés à recevoir, l'un le poids, l'autre le corps à peser. La théorie de cet instrument est extrêmement simple et facile à comprendre sans le secours des formules mathématiques. En négligeant, dans l'exposé de cette théorie, les circonstances particulières de construction, ainsi que les modes spéciaux de suspension, la figure suivante exprime correctement la théorie de la bal. (Fig. 1). A et B sont les points auxquels sont suspendus les plateaux, aux deux extrémités du fléau ; C est le point de support de celui-ci ; G le centre de gravité du fléau, et D le point d'intersection de la droite CG, et de la droite qui joint les points A et B. La *sensibilité* et la *stabilité* sont les deux qualités essentielles exigées d'une bonne bal. On entend par *sensibilité* d'une bal., la propriété qu'elle doit avoir, les deux plateaux étant en équilibre, de perdre cet équilibre par l'addition d'un poids excessivement faible sur l'un des deux plateaux. On entend par *stabilité*, le prompt retour à l'équilibre, après quelques oscillations, quand la cause qui l'avait troublé cesse d'agir. Ces deux propriétés sont, jusqu'à un certain point, opposées l'une à l'autre. Afin de les obtenir toutes les deux autant que possible, il faut tenir compte de certains principes de mécanique, aussi bien que des conditions physiques de la construction de la balance.

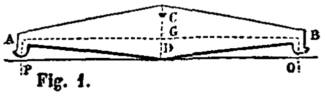

Fig. 1.

Soient H le poids du fléau ; L la charge, c.-à-d. le poids des plateaux et de tout ce qu'on a pu y mettre, lorsque le fléau est en équilibre ; P le poids prépondérant, c.-à-d. celui qui fait pencher le fléau. — On suppose le fléau en équilibre et les plateaux également chargés, de manière à les maintenir en ligne parfaitement horizontale. La sensibilité de l'instrument aura évidemment pour mesure l'espace angulaire parcouru par le fléau, lorsqu'un des plateaux reçoit un léger poids additionnel P. Le moment de la force qui agit pour faire pencher le fléau est proportionnel à $P\times DB$, c.-à-d. au poids additionnel multiplié par la longueur du bras de levier, à l'extrémité duquel s'exerce l'action de ce poids. Donc, pour un poids donné P, la sensibilité de la bal., toutes choses égales d'ailleurs, est proportionnelle à la longueur du fléau. Considérons maintenant le moment de la force qui tend à ramener le fléau à la ligne horizontale quand l'équilibre a été dérangé. Il se décompose en deux éléments ; le premier est formé de $H\times CG$, c.-à-d. qu'il est proportionnel au poids du fléau (qu'on peut regarder comme concentré au centre de gravité) multiplié par la longueur du levier sur lequel s'exerce l'action de ce poids ; le second élément est proportionnel à $L\times CD$, c.-à-d. proportionnel à la charge multipliée de son côté par la longueur du levier. Ainsi, la totalité du moment nécessaire pour ramener le fléau à la ligne horizontale, est proportionnelle à $H\times CG+L\times CD$. Cette force est exactement celle que le poids additionnel P doit vaincre pour faire descendre le plateau de la balance ; en conséquence, toute circonstance qui tend à augmenter le poids P, augmente la stabilité de la balance et diminue sa sensibilité ; et tout ce qui tend à diminuer ce poids, diminue la stabilité et augmente la sensibilité. En inclinant les bras du fléau, ou bien en changeant les points de suspension des plateaux, les points G et D peuvent prendre des positions différentes par rapport à C. Supposons que G soit au-dessus de C dans la ligne verticale qui joint ces points ; le terme $H\times CG$ deviendra négatif, et le moment qui tend à rétablir l'équilibre sera proportionnel à $L\times CD+H\times CG$. Dans ce cas, si la charge L, ou bien si la distance CD est diminuée jusqu'à ce que $L\times CD$ devienne moindre que $H\times CG$, la balance ne pourra plus fonctionner, parce que pour peu qu'elle soit dérangée de sa position d'équilibre, elle n'aura plus de tendance à y revenir ; dans ce cas, on dit que la bal. est *folle*. La meilleure construction consiste à faire $CD=0$, c.-à-d. à placer les trois points d'action A, C, B, sur une même ligne droite, et à construire le fléau de telle manière que le centre de gravité G tombe un peu au-dessous de la ligne AB. La sensibilité de la balance devient alors indépendante de la charge, et se trouve simplement en proportion inverse de $H\times CG$; de sorte qu'on peut l'augmenter à volonté en diminuant le poids du fléau ou la distance CG. Nous avons supposé ici que les deux bras sont exactement de la même longueur, parfaitement inflexibles, et que le point C est placé juste à égale distance de A et de B.

Telle est la théorie à laquelle l'artiste doit se conformer pour la construction d'une bonne bal. Il est très-important que le fléau soit rigide, inflexible et aussi léger que possible ; car, non-seulement l'inertie, mais encore le frottement, s'accroissent proportionnellement au poids du fléau, et par conséquent diminuent d'autant la sensibilité. Dans le but de combiner la légèreté avec la solidité, le fléau peut être formé de deux cônes de bronze creux et soudés par leur extrémité la plus large. Un cylindre d'acier, passant à angle droit par le milieu du fléau, en forme l'axe ; il est taillé en biseau de façon à présenter à sa partie inférieure une arête tranchante, appelée *couteau*, sur laquelle porte tout le poids du fléau. Le couteau pose sur un plan d'agate ou d'acier poli, dont la surface est aussi plane que possible, et qui porte le nom de *chape*. A chacune des extrémités du fléau, se trouve un autre couteau dont l'arête est tournée en haut, et sur lequel repose le crochet de suspension du plateau. Le fléau est ordinairement muni d'une aiguille dirigée soit vers le haut, soit vers le bas, et indiquant sur un segment de cercle gradué le degré de son inclinaison. Lorsque le fléau est horizontal, l'aiguille est exactement dans la verticale. Toutefois, il vaut mieux terminer les bras en pointes fines et placer une échelle graduée derrière chacun d'eux ; quand les zéros de ces échelles sont exactement placés sur le même niveau, on constate aisément la plus légère inflexion du fléau. En outre, ces échelles sont extrêmement utiles lorsque la bal. est très-sensible. Comme alors il faut toujours assez longtemps au fléau pour revenir à l'état de repos, on reconnait qu'il y a équilibre lorsque les excursions de l'aiguille des deux côtés du zéro de l'échelle sont égales entre elles. Néanmoins cette disposition est assez rarement usitée. Dans le but de ménager les couteaux, on adapte à la bal. une *fourchette* mobile qui supporte les deux bras du fléau, quand on ne se sert pas de la bal. Les plateaux doivent être également soutenus pendant qu'on place ou qu'on enlève leur charge. Enfin, une cage de verre recouvre l'appareil entier, et le protége contre la poussière et contre l'action perturbatrice que peuvent exercer les courants d'air. La Fig. 2 représente une bal. de précision, établie d'après les principes qui viennent d'être exposés.

La sensibilité d'une bal. construite avec soin et conformément à ces principes, peut être portée à un point véritablement prodigieux. Ainsi, nos plus habiles fabricants d'instruments de précision, construisent pour les cabinets de physique et les laboratoires de chimie des balances qui inclinent pour excès de poids d'un milligramme, même lorsqu'elles sont chargées d'un kilogr. La balance, peut-être la plus sensible qui ait été faite, est celle dont le capitaine Kater s'est servi pour la détermination du boisseau anglais. Le poids du boisseau, rempli d'eau, était d'environ 90 kilogr., et la sensibilité de l'appareil, construit sur les indications de ce savant physicien, était telle, qu'il accusait un 1,750,000^e du poids à peser. Néanmoins, la précision absolue ne saurait être atteinte dans la pratique, car il est évident que l'on ne pourra jamais remplir complétement toutes les conditions mathématiques données par la théorie.

Les balances proprement dites, c.-à-d. à bras de levier égaux, sont toutes construites sur le même plan général et ne diffèrent que par quelques artifices particuliers et accessoires qui ont pour objet d'augmenter leur sensibilité. La plupart sont connues sous les noms des savants ou des artistes qui les ont imaginées et exécutées. On appelle plus particulièrement *Trébuchet* une petite balance de précision dont on se sert dans les essais : on en fabrique qui trébuchent au dixième de milligramme. Nous mentionnerons encore la *bal. de Roberval* ou *bal. à parallélogramme*, dont l'usage devient fort commun. Dans cette bal., les plateaux sont situés au-dessus de l'extrémité des bras de levier, et par conséquent les points de suspension sont en dessous des bassins. Leur forme est plus gracieuse, et, en outre, elles n'encombrent pas les comptoirs comme la bal. commune avec sa colonne et les chaînes de ses bassins. Mais quoique leur exactitude soit suffisante pour les besoins du commerce, on ne peut s'en servir pour des pesées qui exigent une grande précision : le frottement y est trop considérable pour cela.

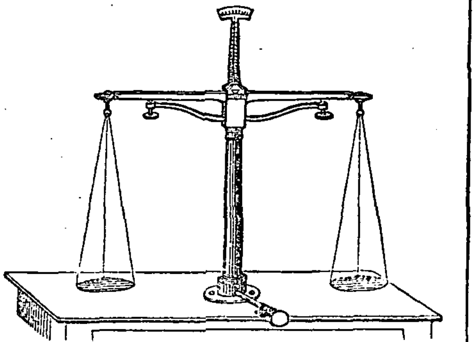

Fig. 2.

Quand on veut vérifier l'exactitude d'une bal., on commence par s'assurer que le fléau reste bien horizontal lorsqu'il n'y a rien dans les plateaux. Ensuite, on place un corps dans l'un des plateaux, et l'on met dans l'autre les poids nécessaires pour faire exactement équilibre à ce corps. Cela fait, on intervertit l'ordre de la pesée ; on met le corps dans le plateau qui a reçu les poids, et ceux-ci dans le plateau qui a reçu le corps. Si le fléau, après cette interversion des rôles de chaque plateau, se maintient encore horizontal, la bal. est aussi exacte qu'on peut le désirer, sauf la question de sensibilité. — L'exactitude de la bal. ayant été préalablement constatée, on place les corps à peser dans l'un des plateaux, et on ajoute successivement dans l'autre des poids marqués, jusqu'à ce que le fléau reste horizontal, ou plutôt jusqu'à ce que ses oscillations se traduisent par des excursions de l'aiguille égales et symétriques. — Lorsqu'une bal. n'est pas d'une exactitude rigoureuse, et qu'on désire cependant peser un corps avec une grande précision, on a recours à la *méthode des doubles pesées*, appelée aussi *méthode de Borda* ; il est seulement indispensable que la bal. soit très-sensible. Dans l'un des plateaux A, on met le corps que l'on veut peser ; puis, au lieu de placer des poids dans l'autre plateau B, on y met peu à peu de petits morceaux de fer, des grains de plomb, des fragments de papier, du sable, jusqu'à ce que ces matières fassent exactement équilibre au corps placé dans le premier plateau A. Alors, on enlève doucement le corps du plateau A, et on lui substitue des poids connus, comme grammes, centigrammes, etc., jusqu'à ce qu'ils fassent à leur tour équilibre aux objets placés dans le second plateau B. Par ce procédé, il importe fort peu que la bal. soit très-exacte ou ne le soit pas, ou que le corps dont il s'agit de déterminer le poids, ait pesé juste autant que les objets avec lesquels on l'a mis en équilibre : il suffit, en effet, pour que son poids soit exactement déterminé, que ce corps et que les poids connus aient tous deux également fait équilibre aux objets placés dans le second plateau B.

La *bal. romaine*, ou simplement la *Romaine*, ainsi appelée parce qu'elle était d'un grand usage chez les Romains, qui la nommaient *statera* (Fig. 3. *Statère antique*, appartenant au Musée capitolin, à Rome), est un simple levier du premier genre à bras inégaux. A l'aide de cet instrument, on peut mesurer des poids très-différents les uns des autres, au moyen d'un poids unique, ordinairement moins considérable, que l'on nomme *peson*. On sait qu'un levier se trouve en équilibre lorsque le poids et la puissance sont en raison inverse de leurs distances respectives au point d'appui. Par conséquent (Fig. 4), si l'on suspend à l'extrémité A du petit bras de la romaine le corps à peser P, on n'aura qu'à faire glisser le peson *p* le long du grand bras jusqu'à ce que l'équilibre soit établi ; et alors il suffira de mesurer les distances du point d'appui F au peson *p* et au corps à peser P, pour déterminer le rapport du poids de ce corps à celui du peson qui est connu. Pour fixer les idées, supposons que le peson *p* pèse un kilogr. et que la distance FA, longueur du petit bras, soit de 1 centimètre. Supposons en outre que le grand bras soit, à partir de F, divisé en centimètres ; admettons enfin que le petit bras ait été renforcé, de telle sorte que son poids équilibre celui du grand bras quand la romaine n'est pas chargée. Si l'on place sur le plateau suspendu au petit bras un corps P pesant 5 kilogr., l'équilibre de la romaine exigera que le peson *p* soit placé à 5 centim. du point F. Ainsi, la division 5 du grand bras correspondra à un poids de 5 kilogr., et de même les divisions 4 ou 6 correspondront à des poids de 4 ou 6 kilog.

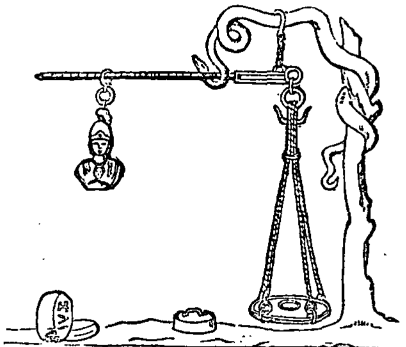

Fig. 3.

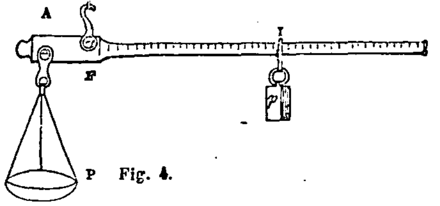

Fig. 4.

La romaine, dont on se sert communément, est construite d'une façon un peu différente ; car le point d'appui ou de suspension n'est pas placé de manière que les deux bras s'équilibrent ; mais, afin d'éviter l'erreur qui résulterait de ce mode de construction, on commence seulement à tracer les divisions au point même où il faut placer le peson pour établir l'équilibre des deux bras et l'horizontalité du fléau. Si donc, lorsque le peson est enlevé, le grand bras l'emporte, comme c'est l'ordinaire, on fait commencer la graduation, non pas au point F, mais à un point intermédiaire entre F et A.—La romaine ordinaire, afin de multiplier ses usages, est habituellement pourvue de deux crochets de suspension placés à quelque distance l'un de l'autre, et deux séries de graduations différentes sont tracées sur les côtés opposés du grand bras. Cet instrument est fort usité dans le commerce pour les pesées qui n'exigent pas une grande précision. Il offre ce grand avantage qu'on n'a pas besoin d'un assortiment de poids, et que la pesée peut se faire plus vite, sans que la précipitation expose à d'aussi grandes erreurs. En outre, la pression supportée par le point de suspension du fléau est moindre que dans la bal., quand le poids du corps à peser l'emporte sur celui du peson. Mais la bal. est préférable, quand il s'agit de déterminer de petits poids. On doit à C. Paul, inspecteur des poids et mesures, à Genève, une romaine bien supérieure par sa commodité et sa précision, à celle qui est communément en usage. Malheureusement, elle est encore très-peu connue.

Avant de quitter le sujet de la romaine, nous décrirons deux instruments de ce genre dont l'usage est extrêmement répandu : ce sont la bal. danoise et la bal. chinoise. La première est usitée dans tout le nord de l'Europe ; la seconde, dans le vaste empire de la Chine, dans les Indes Orientales et dans l'Archipel de la malaisie. — La *bal. danoise* (Fig. 5) consiste en un levier droit en fer ou en bois dur, qui porte à l'une de ses extrémités un peson en plomb B, lequel y est soudé, et à l'autre un crochet C pour recevoir la marchandise à peser. L'anneau A, que l'on suspend avec un cordon, lui sert de point de support.

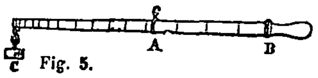

Fig. 5.

Quand on veut se servir de cet instrument, le corps à peser est d'abord attaché au crochet C ; puis, l'on fait glisser l'anneau A le long du levier, jusqu'à ce que l'on ait trouvé le point d'équilibre de tout l'appareil. Le poids à peser est alors au poids du plomb, et réciproquement, comme leurs distances respectives de l'anneau ou du point de suspension. Cette bal. indique les poids cherchés au moyen d'une graduation tracée sur le levier. Elle n'est bonne que pour les pesées qui n'exigent pas une grande exactitude. — La *bal. chinoise* est tout simplement une petite baguette d'ivoire d'environ 30 centim. de longueur, et plus mince à l'un de ses bouts qu'à l'autre. Sur cette baguette on trace trois séries de divisions marquées de petits clous d'argent, et commençant toutes à l'une des extrémités de la baguette. La première sert à indiquer le poids européen ; la seconde et la troisième sont pour les poids chinois. A l'autre extrémité du fléau est suspendu un plateau rond. A trois distances différentes de cette même extrémité, on perce des trous *par où passent des fils qui servent à supporter la baguette*. Le poids étalonné est l'once chinoise de 37 grammes. Cet instrument est surtout usité pour peser les métaux précieux et les pierreries. On voit que le principe de la bal. chinoise est exactement celui de la romaine.

La *bal. de Quintenz*, appelée *bal.-bascule* ou simplement *bascule* (Fig. 6), est un instrument de pesage tellement répandu aujourd'hui, que nous croyons devoir donner quelques détails à son sujet. Le principe sur lequel repose sa construction est absolument le même que celui de la romaine.

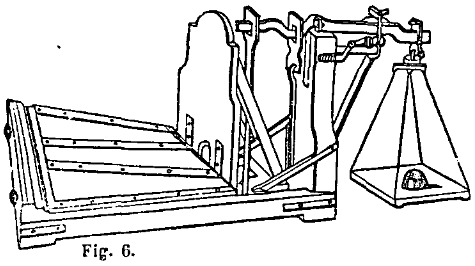

Fig. 6.

Quant à son mécanisme, il est représenté par la Fig. 7. Un support AB, placé verticalement, soutient, à son sommet A, le fléau CDE, dont les bras respectifs sont AC et AE. A l'extrémité C de ce fléau est suspendu le plateau F destiné à recevoir les poids lorsqu'on se sert de l'instrument. Du côté opposé du point d'appui A, sont suspendues au bras AE du fléau, deux tiges verticales, DG et EH. La tige EH porte au point H l'extrémité d'une verge horizontale HI ; cette verge repose au point I, sur un couteau fixe ; elle soutient, au point K, une autre verge GK, laquelle, au point G, repose elle-même sur la tige verticale DG. La *plateforme* ou le *pont* de la bal., destiné à recevoir les objets à peser, s'appuie sur GK. C'est au moyen de couteaux qu'a lieu le contact de toutes les pièces aux points A, C, D, E, G, H, I et K, ce qui donne à tout le système une extrême mobilité. — Un corps pesant étant placé sur la plateforme, celle-ci doit s'abaisser en restant horizontale ; il faut, pour cela, que l'abaissement du point G, ou celui du point D, ce qui revient au même, soit égal à l'abaissement du couteau K. Si l'on pose un poids P sur la plateforme, en un point quelconque entre H et K, tout l'effort exercé se bornera en résumé à deux forces, l'une *a*, appliquée en G ou en D, l'autre P-*a*, appliquée au même point, ou, pour parler plus simplement, il n'y aura qu'une seule force P, celle du poids, qu'on suppose être le résultat de *a* additionné avec P-*a*. En dernière analyse, les poids chargés sur le plateau de la bal. seront proportionnels aux fardeaux posés sur la plateforme. Si, par exemple, la longueur de AD est égale au tiers de la longueur de AC, le poids à mettre sur le plateau F sera le tiers du poids du fardeau posé sur n'importe quel point de la plateforme. Cette proportion peut varier à volonté. Dans l'usage ordinaire, elle est d'un dixième : 1 kilogr. sur le plateau de la bal. fait équilibre à 10 kilogr. posés sur la plateforme. Cet appareil est extrêmement commode pour les pesées considérables, car il occupe bien moins de place qu'une bal. à plateaux de *même force*. *En outre*, la pesée se fait beaucoup plus vite. Aussi la bal. de Quintenz est-elle exclusivement employée dans les chemins de fer, les messageries, les bureaux de douane, etc.

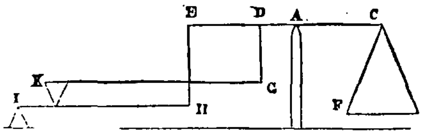

Fig. 7.

Un autre instrument qui est aussi fort usité, mais qui ne peut guère servir que pour des poids très-peu considérables, est celui que représente la Fig. 8. On le nomme vulgairement *Peson*, quoique ce terme serve déjà à désigner le poids marqué de la romaine, et quoique dans ce nouvel instrument on n'ait même pas besoin d'un poids marqué pour déterminer le poids des corps. Le peson se compose essentiellement d'un levier porté sur un point d'appui fixe, d'une aiguille soudée au levier et faisant avec lui un angle droit, et d'un cercle gradué sur lequel avance la pointe de l'aiguille quand l'instrument fonctionne. Dans la Fig. ci-dessus, l'une des extrémités du levier porte un plateau de balance auquel fait équilibre la boule métallique par laquelle se termine l'autre extrémité. Lorsque l'instrument ne fonctionne pas, le levier est horizontal, et l'aiguille qui lui est perpendiculaire occupe une position verticale, parallèle à l'axe de la colonne du peson. — Maintenant, si l'on place un corps quelconque dans le plateau, l'équilibre est rompu ; la position du levier *cesse d'être horizontale* ; elle devient oblique à l'axe du support. Il est évident que le plateau s'abaissera d'autant plus qu'il sera plus chargé, et que le levier deviendra d'autant plus incliné que la charge du plateau sera plus lourde. Or, l'aiguille étant forcée de suivre les mouvements du levier, sa pointe décrira sur le quart de cercle gradué des arcs proportionnels aux poids du corps pesé dans le plateau. — L'on peut beaucoup varier la forme générale de cet instrument, mais cela ne change rien à son mécanisme. On emploie surtout le peson dans les filatures, dans les papeteries et dans les bureaux de poste, où on l'appelle *pèse-lettre*.

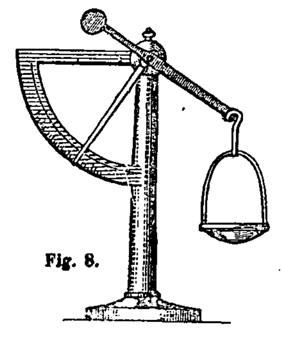

Fig. 8.

Il est encore bien des appareils qui ont reçu, à plus ou moins juste titre, le nom de *Balance*. Ainsi l'on dit *Bal. hydrostatique*, *Bal. à ressort*, *Bal. de torsion*, etc.; il en sera parlé aux mots Électricité, Dynamomètre, Magnétisme, etc.

BALANCÉ. s. m. Pas de danse où le corps se balance d'un pied sur l'autre en temps égaux.

BALANCELLE. s. f. T. Mar. Embarcation d'origine napolitaine qui est pointue des deux bouts, qui porte un mât avec une grande voile à antenne, et qui monte de dix-huit à vingt avirons. *Les balancelles ne se voient plus que sur les côtes d'Espagne.*

BALANCEMENT. s. m. Mouvement par lequel un corps incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Bal. d'un bateau, d'une voiture.* ‖ T. Peint. Disposition symétrique des masses et des groupes, quand ils se font, pour ainsi dire, équilibre les uns aux autres.

BALANCER. v. a. Mouvoir un corps de manière à ce qu'il oscille ou incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Le vent balançait sa lyre suspendue à une branche. Bal. un javelot avant de le lancer. Bal. ses bras, son corps. Pour se maintenir en équilibre, il faut qu'un danseur de corde balance légèrement son corps.* ‖ Fig., Compenser une chose par une autre, de manière à produire une sorte d'équilibre. *Mes gains balancent mes pertes. La nature balance sans cesse le mal par le bien. Ses vertus balancent ses vices.* ‖ Fig., Faire équilibre à une autre chose; Égaler en valeur, en importance. *Cette raison balance toutes les vôtres. Le crédit de ce banquier ne saurait bal. le crédit de l'autre.* ‖ Fig., *Bal. la victoire*, La rendre incertaine. *Cette habile manœuvre balança un instant la victoire.* ‖ Fig., Examiner en comparant. *Bal. le pour et le contre. J'ai balancé toutes vos raisons. En balançant les avantages et les inconvénients, ...* ‖ T. Comm. *Bal. un compte*, Comparer les sommes qui figurent au débit et au crédit d'un compte, pour constater l'égalité ou la différence des totaux. ‖ T. Peint. Se dit en parlant des masses, Des groupes que l'on dispose de façon qu'il y ait entre eux une certaine symétrie, un certain équilibre. *Un massif d'arbres balance une masse de rochers.* — On dit dans un sens anal., *Bal. une composition.* — *Une figure est balancée*, Lorsque les membres en sont disposés avec équilibre, relativement au centre de gravité. = Balancer. v. n. Fig., Être en suspens, hésiter. *Il a longtemps balancé entre l'espérance et la crainte. Bal. dans le choix de deux choses. Il m'a accordé ma demande sans bal. Il n'y a pas à bal. La victoire ne balança pas longtemps.* ‖ T. Danse. Exécuter le pas appelé *Balancé.* = se Balancer. v. pron. Se mouvoir de façon à incliner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Se bal. sur une escarpolette. Le faucon se balançait dans les airs. Il ne faut pas se balancer en marchant.* — Se dit de Deux personnes qui, se plaçant sur les deux extrémités d'une pièce de bois posée en équilibre, s'élèvent et descendent alternativement. *Vos enfants s'amusent à se bal.* ‖ Fig., Se compenser. *Mes profits et mes pertes se balancent.* — *Ses comptes se balancent*, Donnent un total égal au crédit et au débit. ‖ T. Peint. *Ces groupes, ces masses se balancent bien*, Présentent une disposition symétrique convenable. = Balancé, ée. part. = Conjug. Voy. Avancer.

Syn. — *Hésiter.* — *Bal.*, au propre, signifie incliner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; *hésiter*, si on lui conservait le sens du v. lat. *hærere*, dont il dérive, voudrait dire rester fixe, immobile. De là résulte la différence que présentent ces deux termes au sens figuré. Lorsqu'on examine deux choses et qu'on les compare, on *balance* ; quand on a des obstacles à vaincre, on *hésite*. Dans le premier cas, on ne sait que faire ; dans le second, on n'ose pas. Le doute, l'incertitude fait qu'on *balance* ; on *hésite* par faiblesse ou pusillanimité.

BALANCIER. s. m. Long bâton dont se servent les danseurs de corde pour maintenir plus aisément leur équilibre. ‖ T. Horlog. Voy. Horlogerie. ‖ T. Mécan. Voy. Régulateur, Monnayage, et Hydraulique. ‖ * T. Entom. Voy. Diptères.

BALANCIER. s. m. Ouvrier qui fabrique ou vend les balances, poids et autres instruments dont on se sert pour peser.

BALANCINE. s. f. T. Mar. Cordage fixé à l'extrémité des vergues et qui sert à leur donner une position horizontale ou inclinée suivant les circonstances.

BALANÇOIRE. s. f. Pièce de bois posée en équilibre sur un point d'appui, et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux deux bouts. ‖ Se dit quelquefois D'une escarpolette.

BALANDRAN ou **BALANDRAS.** s. m. (ital. *palandrana*). Sorte de casaque en étoffe de laine grossière, dont on se servait autrefois pour se garantir de la pluie.

BALANDRE. s. f. T. Mar. Sorte de bâtiment de mer.

* **BALANE.** s. m. T. Zool. Voy. Cirrhopodes.

* **BALANINE.** s. m. T. Entom. Voy. Curculionites.

* **BALANITE.** s. m. T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **BALANOPHORÉES.** s. f. pl. (gr. βάλανος, gland; φέρω, je porte). T. Bot.

Enc. — Cette famille appartient à la classe des *Rhizogènes* et se distingue des deux autres familles de cette classe par ses ovules solitaires et pendants, ainsi que par son fruit uniloculaire qui ne renferme qu'une seule graine. — *Caract. bot* : Plantes fungoïdes, parasites sur racines, à tiges charnues, horizontales, ramifiées et à pédoncules couverts d'écailles imbriquées. Fleurs monoïques, réunies en capitules denses qui sont arrondis ou oblongs, portant ordinairement à la fois des fleurs mâles et femelles, mais ayant quelquefois les sexes distincts; réceptacle rarement nu, le plus souvent couvert d'écailles ou de soies de formes variées, portant également çà et là des écailles épaisses et peltées. Fleurs mâles pédicellées ; calice profondément triparti, égal, étalé, à segments légèrement concaves; étamines 1-3 (rarement davantage), épigynes, avec des filets et des anthères unis ensemble ; ces dernières, au nombre de 3. Fleur femelle à ovaire infère, uni- ou bi-loculaire, uni- ou bi-ovulé, couronné par le limbe du calice qui est ou marginal et presque renversé, ou composé de 2 à 4 folioles inégales ; ovule pendant ; style 1, rarement 2, filiforme, terminé en pointe ; stigmate simple, terminal, un peu convexe. Fruit à 1 loge. Graine,

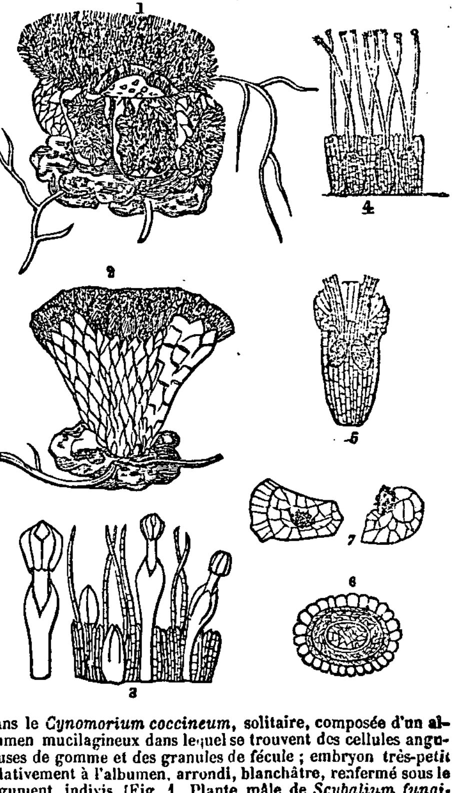

dans le *Cynomorium coccineum*, solitaire, composée d'un albumen mucilagineux dans lequel se trouvent des cellules anguleuses de gomme et des granules de fécule ; embryon très-petit relativement à l'albumen, arrondi, blanchâtre, renfermé sous le tégument, indivis. [Fig. 1. Plante mâle de *Scybalium fungiforme*. 2. Plante femelle du même. 3. Fleurs mâles avec les poils qui sont interposés entre elles. 4. Fleurs femelles. 5. Coupe verticale d'une fleur femelle, avec les deux ovules pendants. 6. Coupe transversale d'un fruit mûr. 7. Graines ?]

Les *Bal.* comprennent 12 genres et 30 espèces, qui toutes habitent les régions tropicales des deux mondes, à l'exception d'une seule qui se trouve à Malte. — Les plantes de cette famille paraissent en général douées de propriétés styptiques. Le *Cynomorium coccineum* ou *Champignon de Malte* des pharmacies, a longtemps joui d'une grande réputation comme astringent. Diverses espèces d'*Helosis* passent également pour styptiques. On dit que la *Sarcophyte*, espèce qui se trouve au cap de Bonne-Espérance, a une odeur épouvantable. Suivant Pœppig, l'*Ombrophyte* (*Ombrophytum*), qui au Pérou apparaît tout à coup après la pluie, à la manière de certains champignons d'Europe, est appelé *Maïs de montagne* à cause de sa ressemblance avec une espèce de Maïs. Cette plante est tout à fait insipide; néanmoins les Péruviens la font cuire et la mangent comme les champignons.

*** BALAON** ou ***Balaou.** s. m. T. Mar. Espèce de goëlette en usage dans les Antilles et dans l'Amérique du Nord.

BALAUSTE. s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

BALAUSTIER. s. m. T. Bot. Nom vulgaire du *Gredier*. Voy. Myrtacées.

BALAYAGE. s. m. Action de balayer.

Enc. — Le *Bal. des voies publiques* est une mesure de propreté indispensable dans les grandes villes, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. A Paris, cette opération est exécutée par les habitants et par des balayeurs payés par la ville. Elle se fait sous la surveillance de la police municipale. — D'après une ordonnance de police, qui date de 1799, et qui n'a pas cessé d'être en vigueur, les propriétaires ou locataires doivent balayer tous les jours le devant de la partie de leur propriété, quelle que soit sa destination, qui borde la voie publique. Le bal. est obligatoire jusqu'au milieu de la rue; les boues et immondices doivent être rassemblées en tas, sur le côté des ruisseaux, avant l'heure où les tombereaux affectés à cet usage passent pour les enlever. On ne doit pas pousser, en balayant, les boues devant la propriété du voisin; aucune immondice ne doit être déposée sur la voie publique après le passage des tombereaux. Le bal. doit être terminé à sept heures du matin, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et à huit heures pendant le reste de l'année. Un article de l'ordonnance sur le bal. exige que la place, où les tas ont été déposés, soit lavée après l'enlèvement des boues; cet article n'est jamais observé: c'est la principale cause de la malpropreté de la plupart des rues de Paris. — Les places, les quais, et généralement toutes les parties de la voie publique dont le bal. n'est pas à la charge des particuliers, sont nettoyées par des compagnies de bal. public, qui, pour une rétribution légère, se chargent de ce service. Dans les rues les plus fréquentées, où le pavé est remplacé par le *Macadam*, il y a en outre des *cantonniers*, qui, plusieurs fois par jour, balayent la voie publique, afin de la maintenir dans un état constant de propreté. — A Londres, les boues provenant du bal. (*Police manure*) sont en partie jetées dans la Tamise, en partie vendues à très-bas prix, parce qu'elles consistent presque entièrement en cendres de houille et en gravier broyé résultant de l'emploi général du macadam. A Paris, au contraire, les boues se conservent avec soin et se vendent assez cher parce qu'elles constituent un bon engrais, que les jardiniers appellent *Gadoue*. La gadoue, qu'on a laissée en tas pendant une année, se paie en moyenne 5 fr. le mètre cube, transport compris, dans un rayon d'un myriamètre. La gadoue récente ou gadoue *verte*, qui diminue beaucoup de volume en se décomposant, ne vaut guère que 3 fr. le mètre cube.

BALAYER. v. a. Nettoyer un lieu avec un balai. *Bal. une chambre. Bal. la rue.* — Enlever quelque chose avec un balai. *Balayez ces immondices, ces débris.* — Par extens., se dit D'une robe qui traîne à terre. *Sa robe balayait le trottoir*, ‖ Fig., *Le vent du nord balaye le ciel*, il en chasse les nuages. On dit de même, *Le vent, l'ouragan balaye la plaine*, Lorsqu'il soulève et chasse devant lui des tourbillons de poussière. ‖ En T. Guerre et de Mar., on dit fig., *Bal. le pays; Bal. la plaine; Bal. la mer;* Chasser les ennemis qui ont envahi le pays, les corsaires, les pirates ou les bâtiments ennemis qui tiennent la mer. — On dit aussi dans le même sens, *Bal. l'ennemi; Bal. les hussards*, etc., *Bal. la flotte ennemie, les corsaires*, etc. *Il balaya tout ce qu'il rencontra sur son passage.* = Balayé, ée. part. = Conjug. Voy. Payer.

BALAYEUR, EUSE. Celui, celle qui balaye. Se dit Des individus qui font le métier de balayer les rues.

BALAYURES. s. f. pl. Ordures amassées avec un balai. ‖ *Bal. de mer*, Plantes marines et débris que la mer jette sur ses bords.

BALBUTIEMENT. s. m. [Le T se prononce comme un C.] Vice de prononciation qui fait qu'on balbutie; Action de balbutier.

BALBUTIER. v. n. (lat. *balbutire*). Articuler avec difficulté les lettres B et L. — Par ext., Articuler imparfaitement les mots; Hésiter en parlant. *Cet enfant commence à bal. Je ne comprends pas ce qu'il dit, tant il balbutie.* ‖ Fig., Parler sur quelque sujet, confusément et sans connaissance suffisante. *Il a voulu parler sur cette affaire, et il n'a fait que bal.* ‖ S'emploie quelquefois activ. *Bal. un compliment. Il a balbutié son rôle.* = Balbutié, ée. part. = Voy. Bégaiement.

*** BALBUZARD.** s. m. T. Ornith. Voy. Aigle.

BALCON. s. m. (ital. *balcone*). T. Archit.

Enc. — Un *Balcon* est une saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un édifice, au devant des fenêtres, qui est supportée par des colonnes ou des consoles, et qui est munie d'un appui en pierre ou en fer. — Le b. était inconnu à l'architecture antique, les mœurs et les habitudes de reclusion des femmes n'auraient d'ailleurs pas permis une innovation de ce genre. Elle n'a fait son apparition qu'au moyen-âge, et s'est promptement répandue en Espagne et en Italie. Aujourd'hui le b. est aussi très-usité chez nous, nonobstant la différence de climat; dans le Nord, on en fait peu d'usage. On distingue plusieurs sortes de balcon, selon son étendue. Le plus souvent, il comprend une ou trois fenêtres; quelquefois, au contraire, il forme une galerie extérieure qui entoure l'étage tout entier. Ces deux espèces de b. portent, en Italie, le nom de *Ringhiera*. Dans ce dernier pays, on voit fréquemment des balcons soutenus par une rangée de colonnes en manière de portique; ils constituent une sorte de terrasse placée en avant des appartements: dans ce cas on les appelle *Loggia*. Il est d'usage, dans le midi de l'Europe, d'ombrager le b., soit au moyen de jalousies, soit au moyen de stores qui dépassent le rebord de la balustrade. Enfin, lorsque le b. forme avant-corps, et est entouré de tous côtés d'un vitrage qui permet aux personnes de voir au dehors sans être vues, on l'appelle *Mignara*. — L'étymologie du mot b. est fort controversée; l'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fait venir du persan *bal-khdum*, habitation élevée. — On désigne encore, sous le nom de b., la balustrade en pierre ou en fer qui est placée à la partie inférieure d'une fenêtre et qui sert d'appui. — Enfin, dans nos théâtres, ce terme sert encore à désigner la partie de la galerie qui avoisine l'avant-scène de chaque côté.

BALDAQUIN. s. m. (ital. *baldachino*). Sorte de dais, ordinairement garni d'étoffe, qui est posé ou suspendu au-dessus d'un trône, d'un lit, etc. *Lit à bal. Le bal. d'un catafalque.*

Enc. — Le mot *Baldacchino*, dont nous avons fait *baldaquin*, dérive d'un nom de ville, de *Bagdad*, que les écrivains du moyen-âge appelaient par corruption *Baldac*. On y fabriquait alors des étoffes précieuses, tissues d'or et de soie, qui étaient désignées sous le nom de *baldechinum*. Or, comme ces tissus étaient fort recherchés pour faire des dais, ces derniers furent eux-mêmes appelés *baldaquins*. Dans les premiers siècles de l'Église, l'autel était souvent surmonté d'une espèce de dais porté par des colonnes et appelé *ciboire* (*ciborium*); ce dernier reçut également le nom de bald. Enfin, on en vint à appliquer cette dénomination à tout ouvrage d'architecture, soit en marbre, soit en bronze, qui, dans les basiliques modernes, sert à couvrir et à décorer l'autel. Le plus célèbre bald. de ce genre est celui de Saint-Pierre de Rome, construit par Bernin, sous le pontificat d'Urbain VIII. Il est en bronze et porté par quatre colonnes torses également en bronze qui posent sur des piédestaux de marbre. Les colonnes sont cannelées jusqu'au tiers de leur hauteur, décorées de chapiteaux composites et surmontées de quatre grandes figures d'anges. Sa hauteur totale est de 38 mètres et demi, et le poids du bronze qui est entré dans sa construction dépasse 90,000 kilogr. Le bald. de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, représente une couronne soutenue par quatre figures en bronze que supportent des colonnes de porphyre. Il a été élevé vers le milieu du siècle dernier, sous le pape Benoît XIV. Les baldaquins des Invalides et du Val-de-Grâce, vantés par quelques écrivains, ne sont que des imitations malheureuses de celui de Saint-Pierre. Quelquefois le bald., au lieu d'être supporté par des colonnes, est suspendu à la voûte du chœur, au-dessus du maître-autel: tel est celui de Saint-Sulpice à Paris.

BÂLE. s. f. T. Bot. Voy. Balle.

BALEINE. s. f. (gr. φάλαινα). T. Mamm.

Enc. — L'ordre des *Cétacés*, qui constitue la neuvième division de la classe des *Mammifères*, se subdivise lui-même en six groupes ou familles, dont l'une, celle des *Balénidés*, a pour type la *Baleine franche*. Les animaux qui composent cette dernière famille se distinguent par la grosseur extraordinaire de leur tête, et par leurs mâchoires, dont l'inférieure est dépourvue de dents et dont la supérieure est garnie de fanons. Ils forment seulement deux genres, le genre *Baleine* et le genre *Baleinoptère*. Les Baleines proprement dites, et les Baleinoptères, présentent les caractères différentiels suivants: Tête invariablement aussi large que longue chez les premières, tandis qu'elle est souvent effilée et pointue chez les secondes; nageoire dorsale, absente chez les Baleines, toujours présente chez les Baleinoptères; fanons beaucoup plus petits chez celles-ci que chez celles-là.

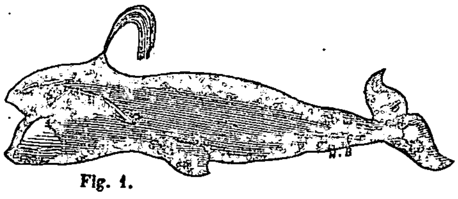

Fig. 1.

Le genre Bal. comprend la *Bal. franche* (*Balæna mysticetus*), la *Bal. Nord-caper* (*Bal. glacialis*), la *Bal. du Cap* (*Bal. australis*), et trois ou quatre autres espèces très-imparfaitement connues et même douteuses. — La *Bal. franche* (Fig. 1) a la tête d'une grosseur énorme, égale à celle du corps et faisant à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal. Elle est obtuse en avant et presque aussi large que longue. Les plus grandes Baleines que l'on ait vues ne dépassaient pas 23 mètres; il est même rare d'en rencontrer ayant plus de 20 m. de longueur. Un animal de cette dernière taille pèse 70,000 kilogr., et son corps, mesuré un peu en arrière des nageoires pectorales, où il est le plus gros, peut avoir de 10 à 13 mètres de circonférence. La peau de cet animal offre une couleur noire ou gris foncé sur les parties supérieures du corps, et gris blanchâtre sur les parties inférieures. Ses nageoires pectorales sont longues de 2 m. 50 à 3 mètres; sa caudale affecte une forme à peu près triangulaire, et n'a pas moins de 6 à 7 mètres de largeur. — La *Bal. Nord-caper* diffère de la Bal. franche par sa mâchoire inférieure très-arrondie, très-haute et très-large; par son corps plus allongé et par la plus grande longueur de ses nageoires. Sa couleur est grise. — La *Bal. du Cap* a la tête plus déprimée; elle est entièrement noire, et se distingue anatomiquement des deux autres par la soudure des sept vertèbres cervicales ainsi que par la présence de deux paires de côtes de plus. Elle atteint assez souvent une longueur de 27 mètres. — Nous ne parlerons pas des autres espèces citées par les auteurs, car elles sont douteuses.

Parmi les Baleinoptères, les espèces les mieux déterminées sont le *Gibbar* (*Balænoptera gibbar*) à museau aplati et à ventre lisse; la *Jubarte* (*Bal. jubartis*), remarquable par les plis longitudinaux que présente sa peau sous la gorge et sous le ventre; le *Rorqual* (*Rorquclus musculus*) [Fig. 2], peu différent de l'espèce précédente; la *Baleinoptère à bec* (*Bal. rostrata*), dont les deux mâchoires pointues sont d'inégale longueur, la supérieure étant plus courte et moins large que l'inférieure; et la *Bal. boeskop* (*Bal. capensis*), ainsi nommée par les Hollandais parce qu'elle a une bosse sur l'occiput. Les auteurs nomment encore une dizaine d'autres espèces douteuses ou très-imparfaitement connues. On attribue à quelques Baleinoptères des dimensions supérieures à celles de la Baleine franche. Ainsi, on dit que la Jubarte dépasse quelquefois 27 mètres, sans parler de deux espèces des îles Aléoutiennes, le *Culammak* et l'*Umgullik* de Pallas, qui atteindraient une longueur de 56 mètres. La plus petite de ces dernières espèces, le *Mangimak* de Pallas, n'aurait au contraire que 9 mètres de longueur.

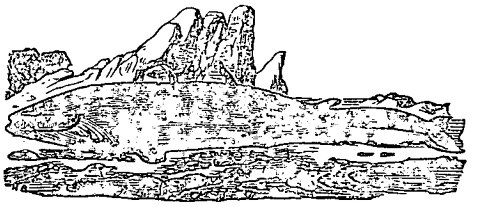

Fig. 2.

La difficulté d'observer directement les Baleines et les Baleinoptères, laisse subsister beaucoup d'incertitude sur plusieurs points importants de leur histoire naturelle. Quelques parties de leur organisation présentent des particularités fort remarquables. L'œil est très-petit par rapport au volume de l'animal; il n'est guère plus gros que celui du bœuf. L'énorme distance qui sépare ses yeux l'un de l'autre, ne permet pas à la Bal. de voir le même objet avec les deux yeux en même temps. Néanmoins, elle a la vue très-perçante et distingue les objets de fort loin, surtout lorsqu'elle regarde entre deux eaux. L'organe de l'ouïe n'est point apparent au dehors; celui de l'odorat paraît résider, d'après les observations de Hunter et d'Albers, confirmées par celles de Delalande, dans les trous respiratoires ou *évents*, communs à la Bal. et à tous les autres cétacés souffleurs. Les évents sont placés à peu près au sommet de la tête, à la distance de 5 mètres à 5 m. 50 de son extrémité.

La Bal., comme l'ont avancé presque tous les naturalistes, rejette-t-elle réellement de l'eau par ses évents? Il paraît incroyable que le fait puisse être encore douteux; cependant, les observateurs qui ont le mieux étudié ces animaux, notamment Scoresby, qui en a vu prendre plus de trois cents, affirment que la Bal. lance par ses évents un jet de vapeur et non un jet de liquide. Mais cette vapeur se condense brusquement au contact de l'air froid et retombe sous forme de pluie.

La Bal. est vivipare comme tous les cétacés. Elle ne produit habituellement qu'un seul petit, nommé *Baleineau*, qu'elle nourrit de son lait, comme font les femelles de tous les mammifères. On ignore la durée précise de la gestation et celle de l'allaitement. Les mamelles de la Bal. sont placées vers l'extrémité postérieure du corps. Dieffenbach, qui a fréquemment dégusté le lait de la Bal., assure qu'on ne peut le distinguer du lait de vache. Il a vu plusieurs fois des Baleines femelles suivies de deux baleineaux, dont l'un, d'après son volume, paraissait être plus âgé que l'autre d'un an ou deux. Le Baleineau, à sa naissance, est gros comme un bœuf et a une longueur de près de 3 mètres. La mère, pour allaiter son petit, est forcée de s'incliner sur le côté, afin qu'il puisse respirer en tettant, ce qu'il ne pourrait faire s'il n'avait la tête hors de l'eau. La croissance des Baleineaux est fort lente, ce qui donne lieu de supposer que les Baleines doivent vivre fort longtemps; mais on manque absolument de données certaines sur la durée de leur existence.

La bouche immense de la Bal. présente des particularités de conformation sans analogie chez les autres animaux. La partie inférieure, dépourvue de dents, contient la langue, longue, épaisse, presque toute formée d'un tissu graisseux. La partie supérieure, en forme de toit renversé, est garnie des deux côtés de grandes lames cornées, de texture fibreuse et très-élastique, effilées à leurs bords et disposées comme des dents de peigne fortement serrées les unes contre les autres. Ces lames, longues d'à peu près 3 mètres, sont au nombre de 700 à 800. Elles sont appelées *Fanons* par les naturalistes, mais dans le commerce, où l'on en fait un grand usage pour la monture des parapluies, le fabrication des corsets, etc., elles sont connues sous le nom de *Baleines*. Cette disposition de la bouche de la Bal. ne lui permettrait pas d'avaler, pour s'en nourrir, des corps tant soit peu volumineux. Lorsqu'*elle ouvre la bouche, une énorme colonne* d'eau s'y précipite; cette eau est tamisée par les *fanons* qui retiennent, en les broyant, les petits poissons et les mollusques marins qu'elle peut contenir. Ces derniers, particulièrement ceux du genre *Clio*, qui sont prodigieusement multipliés dans les mers du Nord, où vit la Bal., constituent sa principale nourriture. Elle absorbe aussi, en les réduisant en bouillie, sans quoi elle ne pourrait les avaler, des milliers de poissons peu volumineux, tels que merlans, harengs et maquereaux, dont elle poursuit les bandes innombrables dans leurs migrations périodiques. Le sens du goût paraît ne pas exister chez cet animal.

Ce qu'on connaît des mœurs, *des habitudes et des instincts* de la Bal., se réduit à bien peu de chose. Vers l'époque où elles doivent mettre bas, les femelles se rapprochent constamment des parages où la mer est le moins profonde, soit, comme l'ont avancé plusieurs naturalistes, pour vaquer aux devoirs de la maternité sans être troublées par la turbulence des mâles, soit parce que les eaux de ces parages conviennent mieux aux jeunes Baleineaux. Elles montrent, pour leur petit, un attachement extrême; quand les pêcheurs parviennent à prendre d'abord le Baleineau, la mère, folle de désespoir, se laisse prendre sans songer à fuir. La Bal. nage plus vite que ne le pourrait faire supposer sa forme massive; elle ne s'aide, pour *se déplacer*, que de sa *queue* ou *nageoire caudale*, qui est plate, horizontale, et douée d'une puissance extraordinaire; ses nageoires antérieures ne lui servent qu'à se maintenir en équilibre. Habituellement, c.-à-d. lorsqu'elle voyage, la Bal. avance par soubresauts, de l'arrière à l'avant, en s'appuyant sur sa queue, à raison de 10 kilom. à l'heure. Lorsqu'elle est poursuivie, elle peut faire 15 kilom. Malgré sa force prodigieuse, la Bal. paraît être d'un naturel craintif et inoffensif; elle fuit à l'approche du moindre danger. Le Dauphin gladiateur est son ennemi le plus terrible.

La Bal. habite principalement les mers polaires du Nord; elle s'en éloigne vers le mois de novembre et y retourne vers le mois de mars. Dans les mers australes, les Baleines se tiennent en grand nombre entre les îles de la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie; les pêcheurs anglais et américains nomment, par ce motif, cette partie de la mer du Sud, *le champ des Baleines* (*Whale-Field*). *On les rencontre* encore en assez grand nombre vers le détroit de Behring d'une part, et vers le détroit de Davis de l'autre; les naturalistes ne sont pas d'accord sur le point de savoir si les Baleines de la mer du Sud sont ou ne sont pas les mêmes que celles de la mer Glaciale du Nord. Dieffenbach et Scoresby, deux des observateurs les plus dignes de foi, ne trouvent aucune différence appréciable entre les Baleines du Nord et celles du Sud; ils pensent que ce sont les mêmes qui émigrent périodiquement. La baie d'Arapoa, sur le détroit de Cook, entre les deux îles de la Nouvelle-Zélande, est le rendez-vous d'un grand nombre de navires *baleiniers* de plusieurs na*tions; les Baleines sont nombreuses* dans ces parages à l'époque où les femelles doivent mettre bas. Le Rorqual (*R. musculus*) se rencontre quelquefois dans la Méditerranée: c'est l'espèce mentionnée par Aristote sous le nom de *Mysticetos*.

La pêche de la Bal. a été pratiquée dès le IXᵉ siècle par les Normands, les Norwégiens et les Islandais. Au XVᵉ, les Basques en eurent comme le monopole en Europe: ils y employaient chaque année de 50 à 60 navires et de 9 à 10,000 hommes. Au XVIᵉ siècle, les Hollandais avaient su donner une grande importance à leurs expéditions de navires baleiniers. On rapporte que dans l'espace de quarante-six ans, ils prirent 32,900 Baleines qui leur rapportèrent 380 *millions de francs*. Les *Français ont*, depuis longtemps, complétement abandonné cette pêche; dans ces dernières années, les Anglais eux-mêmes paraissent y avoir renoncé. Aujourd'hui, les Américains du Nord sont en possession à peu près exclusive de cette pêche: en 1852, elle occupait aux États-Unis environ 750 navires montés par 25,000 marins.

Les navires baleiniers, à quelque nation qu'ils appartiennent, ont habituellement 40 mètres de long, 10 de large et 4 de profondeur. Leur bordage en bois de chêne doit être assez solide pour résister au choc des glaces flottantes. Ils sont ordinairement montés par un équipage de 30 à 40 hommes, et ont à leur bord 6 à 7 chaloupes de pêche *nommées Baleinières*. L'équipage de chacune de ces chaloupes comprend 1 ou 2 *harponneurs*, 1 patron et 4 rameurs. Chacune d'elle est pourvue de 3 grands javelots à fer barbelé appelés *Harpons*, de 5 à 6 lances à long manche dont le fer seul a de 50 à 60 centim., et de 7 paquets de cordes nommées *lignes*, ayant chacune environ 200 mètres de longueur. Parmi les navires qui vont pêcher la Bal. dans les mers du Sud, il en est beaucoup qui n'emmènent pas de harponneurs et ne se chargent d'aucun matériel de pêche. Ils trouvent à la Nouvelle-Zélande un grand nombre de harponneurs de profession, établis dans le pays et pourvus de tout le matériel nécessaire, qui se *mettent à la solde* des capitaines baleiniers. La plupart des harponneurs sont des déserteurs de la marine de différentes nations.

Dès qu'une Bal. est signalée, les chaloupes sont mises à la mer; on s'approche d'elle le plus possible, et on la frappe d'un harpon au manche duquel est fixée une ligne. La Bal. blessée se laisse tomber quelquefois avec tant de précipitation qu'elle se brise les mâchoires ou le crâne contre les rochers du fond de la mer. Habituellement, elle ne reste pas plus d'un quart d'heure sans venir respirer à la surface de l'eau. Blessée, elle peut rester sous l'eau jusqu'à une demi-heure, et faire, pendant ce temps, beaucoup de chemin, en entraînant la ligne attachée *au harpon* dont elle ne peut se débarrasser. Il faut que la ligne se déroule aussi facilement que possible, car si elle venait à s'accrocher, la chaloupe serait submergée avec son equipage. Le frottement qu'éprouve alors le bord de celle-ci est si considérable que le bois s'enflammerait [illegible] l'on n'avait soin de l'arroser sans cesse. A mesure que le cordage se déroule, les pêcheurs ajoutent plusieurs lignes les unes à la suite des autres; quelquefois la longueur de la ligne mise en dehors dépasse 3,000 mètres. Comme il faut toujours qu'elle finisse par revenir à la surface de l'eau pour reprendre sa respiration, elle est alors entourée par les embarcations et achevée à coups de lance, mais avec de grandes précautions, car l'agonie d'un animal aussi *monstrueux est redoutable. Enfin*, la Bal. *meurt épuisée* par la perte de son sang. Afin de rendre moins dangereuse l'attaque de ce géant des mers, l'on a proposé et l'on a employé avec succès des espèces de fusées à la Congrève. Ces fusées sont munies d'une pointe d'acier près de laquelle se trouve un petit globe de fer qui éclate comme un obus dans le corps de l'animal. Leur cherté seule y a fait renoncer les pêcheurs. La Bal. morte est remorquée vers le navire et attachée le long des flancs du bâtiment. Alors, les marins couverts de vêtements de cuir et chaussés de bottes munies de crampons pour pouvoir marcher sur le cuir glissant de la Bal., commencent à dépecer leur capture, *de la tête à la queue. Le lard est coupé en tranches* parallèles, de 45 à 50 cent. de largeur. Ces pièces sont divisées en morceaux du poids d'environ 500 kil. chacun, qu'on descend à fond de cale. Le lard de la tête est ensuite enlevé par des procédés analogues. La langue donne jusqu'à 3,000 kil. d'huile, et la lèvre inférieure seule peut en fournir jusqu'à 2,000. Il faut toujours que le navire, sa pêche terminée, se rapproche de terre pour fondre le lard des Baleines qui perd dans cette opération environ un tiers de son poids. Le chargement en lard de Bal. d'un navire de 400 tonneaux est de 240,000 kil. Depuis un demi-siècle, la pêche, ou pour parler plus exactement, la *chasse* de la Bal. est devenue *tellement active* que le *nombre* de ces animaux est déjà considérablement réduit, et qu'on prévoit l'époque peu éloignée où la race des Baleines et des Baleinoptères aura complétement disparu.

Les navires armés pour la pêche de la Bal. ne donnent pas exclusivement la chasse aux *Baleines proprement dites;* ils poursuivent aussi les *Cachalots* et les diverses espèces de *Baleinoptères*. Le Cachalot et les Baleinoptères donnent également beaucoup d'huile, quoique en moindre quantité que la Bal. propre. Les fanons des Baleinoptères sont de peu de valeur. Quant au Cachalot, il en est dépourvu; mais, en revanche, il fournit cette matière grasse, concrète, blanche et cristalline, connue dans le commerce sous les noms tout à fait impropres et inexacts de *Sperma ceti* ou de *Blanc de baleine*. La chasse des Baleinoptères est moins lucrative et en même temps plus dangereuse que celle de la Bal. franche. Ces animaux sont en effet plus agiles et plus courageux que cette dernière: on en a vu se retourner contre les assaillants et attaquer les chaloupes lancées à leur poursuite. — Voy. les articles CÉTACÉ, CACHALOT, etc. = T. Astron. Voy. CONSTELLATION.

BALEINÉ, ÉE. adj. Garni de baleine. *Col bal. Ce corset est trop bal.*

BALEINEAU. s. m. Le petit de la baleine.

BALEINIER. s. m. T. Mar. Navire équipé pour la pêche de la baleine. ‖ S'emploie adj. *Un navire bal.*

* **BALEINIÈRE.** s. f. Canot, étroit et très-léger dont se servent les baleiniers pour harponner et suivre la baleine. *Les deux extrémités d'une bal. sont semblables.*

* **BALEINOPTÈRE.** s. f. (R. *baleine; πτέρον*, aile). T. Mamm. Voy. BALEINE. Plusieurs font ce mot *masc.*

BALENAS. s. m. Pénis de la baleine.

BALÈVRE. s. f. (R. *bas*, *lèvre*). Lèvre inférieure. ‖ *T. Archit.* Excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint, dans la douelle d'une voûte ou dans le parement d'un mur. — Par ext., Éclat près d'un joint, occasionné dans la pierre, parce que le premier joint était trop serré.

BÂLI. s. m. Voy. PÂLI.

BALISAGE. s. m. Mar. Action de placer des balises.

BALISE. s. f. (R. *palus*, pieu). T. Mar.

Enc. — En T. de Marine, on nomme *Bal.* une marque très-apparente, placée sur un écueil, un banc de sable ou tout autre obstacle à la navigation, pour avertir les marins et leur indiquer les *passes*. — Elle consiste ordinairement en une barre de fer verticalement fixée sur le point à éviter, et surmontée soit d'un baril vide, *soit de tout autre objet propre* à rendre la bal. visible d'une distance suffisante. Dans le voisinage des bancs de sable, la bal. proprement dite est souvent remplacée par des *bouées flottantes* qui servent au même objet. Dans les passages très-dangereux, on substitue parfois à la bal. une embarcation à amarre fixe, portant un phare; ce n'est plus alors une balise, bien que le terme soit usité dans ce sens par les marins · c'est un véritable *feu flottant* (voy. PHARE).

On se sert aussi de balises dans la navigation fluviale, lorsque le lit navigable d'une rivière est sujet à varier par suite du déplacement de bancs de sable. On plante dans le fleuve, pour indiquer la passe, de *longues perches blanches* qui sont en général surmontées d'un petit drapeau: ce sont de vraies balises. On désigne encore quelquefois sous le nom de *bal.* l'espace que les propriétaires riverains sont obligés de laisser le long des rivières navigables pour le halage des bateaux; mais on dit plus souvent *chemin de halage*. Le *balisage* est dans les attributions des inspecteurs de la navigation.

BALISE. s. f. T. Bot. Fruit du *Balisier*.

BALISER. v. a. T. Mar. Placer des balises; Marquer par des balises un banc, une passe, etc. *On va bal. l'embouchure du fleuve.* = BALISÉ, ÉE. part.

BALISEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire un balisage. ‖ Celui qui est chargé de veiller à ce que les riverains laissent un certain espace sur le bord des rivières, pour le chemin de halage.

BALISIER. s. m. T. Bot. Voy. MARANTACÉES.

BALISTE. s. f. (lat. *balista*). T. Art mil. Machine de guerre usitée chez les anciens. ‖ T. Ichth. V. SCLÉRODERMES.

Enc. — *Parmi les machines de guerre qui constituaient l'artil*lerie des anciens, la *Baliste* était l'une des plus importantes et des plus usitées. Les historiens grecs en font remonter l'invention à une époque un peu antérieure à celle d'Alexandre le Grand. Ni les sculptures de la Colonne trajane, ni les passages de Végèce, de Vitruve et d'Ammien Marcellin où il est parlé de cette machine, n'en donnent une idée suffisamment exacte pour qu'il soit possible de se la représenter autrement que par approximation. La figure ci-dessous est suffisante pour comprendre sa construction et son mécanisme. Ordinairement elle servait à lancer des pierres rondes ou des espèces de boulets. Quand on voulait *lancer des dards, on y ajustait une sorte de fût qui jouait* le rôle du fût de l'arbalète du moyen âge. Les auteurs anciens font mention de balistes qui lançaient des pierres pesant depuis 25 jusqu'à 150 kilogr. Selon l'historien Josèphe, celles que les Romains employèrent de son temps au siége de Jérusalem, sous Titus (A. 70 ap. J.-C.), lançaient leurs projectiles à une distance de 400 mètres. Chez les Romains, la bal. était comprise, avec la catapulte et quelques autres machines, sous le nom de *Tormenta*, qu'on faisait dériver de *torquere*, tordre, parce que tous ces appareils étaient mis en mouvement par la force de câbles fabriqués, dit-on, avec des fibres animales, comme le sont aujourd'hui nos cordes à boyaux. De là le nom d'*Artillerie névrobalistique* que donnent les modernes à ces anciennes machines de guerre. La bal. était souvent mise en batterie sur les hauteurs, pour tirer par-dessus la tête des soldats combattant en plaine; celles qui servaient dans les batailles rangées se construisaient sur place. Néanmoins, ces machines, ainsi que les catapultes, étaient le plus souvent employées pour l'attaque et la défense des villes. Leur usage était également connu des Carthaginois. Lorsque les Romains eurent pris Carthagène, principal arsenal des Carthaginois en Espagne, ils y trouvèrent, d'après Tite-Live, vingt-trois grandes balistes et cinquante-deux petites.

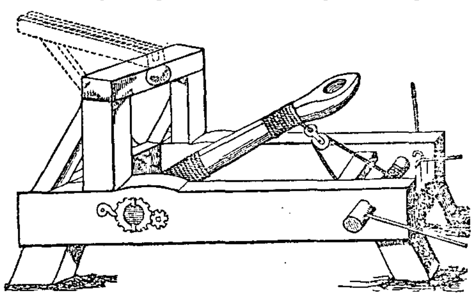

La *baliste*, ainsi que la catapulte des anciens, cessa de figurer dans les guerres du moyen-âge, quoique les auteurs de cette époque donnent encore ces noms aux *mangonneaux* et aux *trébuchets*. Les machines antiques avaient pour moteur la force de torsion des câbles de nerfs, tandis que celles du moyen-âge étaient des appareils à contre-poids, ainsi que l'a établi le prince L. Napoléon. Bien plus, les écrivains de la basse latinité donnèrent fort souvent le nom de *baliste* à l'arbalète, et celui de *balistarii* aux arbalétriers: de là des erreurs singulières com*mises par les traducteurs des chroniques du moyen-âge*. C'est ce qu'on voit, par ex., dans l'histoire de Guillaume de Tyr traduite par Guizot. « Pourtant, arrivé au siége de Jérusalem, et voyant Godefroi de Bouillon prendre une arbalète (*sumptâ balistâ*) et tuer un ennemi sur les murs de la ville, le bon sens lui indiquant que Godefroi ne peut avoir saisi une machine qui avait au moins le volume d'une charrette de roulier, ce célèbre écrivain tourne la difficulté et traduit le mot *balista* par fronde. Michaud et Poujoulat, éditeurs de Joinville, traduisant du latin une lettre du chapelain de saint Louis, appellent Thibaut, maître des *balistaires*, au lieu de maître des arbalétriers. Dans l'ouvrage de *Marino Sanuto*, il y a *un paragraphe intitulé: De balistis lontanariis faciendis*, et, sous ce titre, il ne décrit que les arbalètes de bois ou de corne. Enfin, on a prétendu que le duc de Parme employa huit balistes au siége de l'Écluse en 1587; mais aucun des historiens des Pays-Bas n'en fait mention. Emmanuel de Metteren, auteur contemporain, loin de parler de balistes, nous dit au contraire que la ville fut battue pendant un mois par trente canons et huit coulevrines. » (L. NAPOLÉON, *Du passé, du présent et de l'avenir de l'artillerie.*) — Voy. CATAPULTE.

BALISTIQUE. s. f. (gr. *βάλλειν*, lancer). T. Mécan.

Enc. — *On donne le nom de Balistique* à cette partie de la mécanique qui traite du mouvement des *projectiles*, c.-à-d. des corps lancés dans l'espace par une force d'impulsion quelconque, puis abandonnés à eux-mêmes. La pierre, lancée par la fronde, la flèche au moment de son départ, la balle à sa sortie du fusil, sont des *projectiles*, tant que ces corps continuent à être en mouvement. — Un projectile, quel qu'il soit, est sollicité par trois forces indépendantes l'une de l'autre: 1° la *force d'impulsion* par laquelle il est mis en mouvement; 2° la *force de la pesanteur*; 3° la *résistance du milieu* qu'il doit traverser.

Lorsqu'un corps est lancé dans l'espace sous l'action d'une première impulsion, il tend à persister *dans la direction* initiale de son mouvement, d'après la loi de l'inertie de la matière. Par ex., un boulet lancé dans l'espace, s'il n'était sollicité que par sa première impulsion, décrirait une ligne droite indéfinie, avec une vitesse toujours égale ; mais la force de la pesanteur agissant sans cesse sur lui, le fait, à chaque instant, tomber d'une certaine quantité qui transforme successivement sa direction primitive, et fait que sa trajectoire est une ligne courbe au lieu d'être une ligne droite. En outre, la résistance du milieu intervient pour changer les conditions du mouvement, de sorte que le boulet finit toujours par rencontrer le sol et s'arrêter. Nous allons d'abord raisonner dans cette hypothèse, que la résistance du milieu ambiant, c.-à-d. de l'air, est nulle, et nous supposerons un projectile lancé dans le vide, suivant une certaine direction. Cette hypothèse, d'ailleurs, conduit à des résultats assez rapprochés de la vérité pour être très-utile dans une multitude de cas de la pratique.

Mouvement d'un projectile dans le vide. — Avant d'aborder la démonstration mathématique du trajet d'un projectile, donnons l'idée générale de ce trajet en langage vulgaire. Prenons à cet effet le boulet à 1 mètre de la bouche du canon. La ligne qu'il a parcourue avant d'arriver à ce point est droite, sauf une déviation extrêmement petite qui résulte de l'attraction terrestre. A 2 mètres, la pesanteur l'a fait encore dévier d'une autre quantité extrêmement petite qui vient s'ajouter à la première. Or, comme le même fait a lieu nécessairement, non pas seulement de mètre en mètre, mais pour chaque espace d'une petitesse incalculable parcouru pendant chaque fraction du temps dure que le trajet, la pesanteur finit par l'emporter. On conçoit aisément, sans le secours d'aucun calcul, que l'antagonisme incessant de la vitesse initiale d'une part et de la pesanteur de l'autre, force le boulet à décrire non pas une ligne droite, mais une ligne courbe. Quelle est cette courbe ? C'est ce qu'on ne peut déterminer que par le calcul.

Soit A (Fig 1) le point de départ du projectile. Il est d'abord bien évident que, pendant toute la durée de son mouvement, le mobile étant seulement soumis à l'influence de la pesanteur, restera dans le plan vertical déterminé par la ligne AI, vitesse initiale. Traçons donc dans ce plan deux axes rectangulaires, l'un horizontal AX, l'autre vertical AY, que nous prendrons pour axes des abscisses et des ordonnées. Il est bien clair que, si la pesanteur n'existait pas, le corps parcourrait au bout du temps t, le chemin AK, d'un mouvement uniforme. En nommant a la vitesse initiale, on aurait ainsi $AK=at$. Mais si, d'autre part, le corps était soumis simplement à l'action de la pesanteur, il tomberait au bout du temps t, d'une certaine hauteur KM, déterminée par la relation $KM=\frac{1}{2}gt^2$. En vertu de ces deux causes simultanées, il décrit la courbe intermédiaire AM, dont nous allons chercher la nature. Remarquons qu'on a

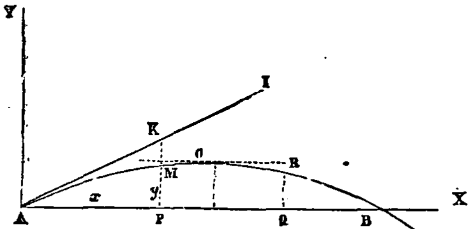

Fig. 1.

$$MP=y=KP-KM=at\sin\alpha-\frac{1}{2}gt^2,$$
$$AP=x=at\cos\alpha.$$

La relation constante entre x et y, ou, comme on dit, l'équation de la courbe, s'obtiendra en éliminant le temps entre les deux relations précédentes, ce qui amènera à l'équation

$$y=x\operatorname{tang}\alpha-\frac{gx^2}{2\alpha^2\cos^2\alpha},$$

ou en posant $a^2=2gh$ (h étant la hauteur due à la vitesse a), on aura pour équation :

$$y=x\operatorname{tang}\alpha-\frac{x^2}{4h\cos^2\alpha}.$$

Cette équation étant celle d'une courbe du second degré nommée *parabole*, nous pouvons conclure, dès à présent, ce fait important découvert par Galilée : « *La trajectoire décrite par un corps lancé dans le vide, suivant une certaine direction, est une parabole.* »

Cette parabole a son axe CE vertical ; elle est tangente à la ligne AI, qui est la direction de la vitesse initiale. Nous pouvons facilement déterminer son sommet en complétant le carré des termes en x, ce qui ramène l'équation à la forme

$$(x-2h\sin\alpha\cos\alpha)^2=4h\cos^2\alpha\,(h\sin^2\alpha-y);$$

si l'on pose $x-2h\sin\alpha\cos\alpha=x'$ et $h\sin^2\alpha-y=y'$,
ou bien, $x=2h\sin\alpha\cos\alpha+x'$ et $y=h\sin^2\alpha-y'$,
l'équation de la courbe prend la forme $x'^2=4h\cos^2\alpha y'$. Les coordonnées du sommet sont donc $AE=2h\sin\alpha\cos\alpha$ et $EC=h\sin^2\alpha$, comme on aurait d'ailleurs pu les obtenir directement, en cherchant le point pour lequel la tangente est parallèle à l'axe des abscisses. En faisant dans l'équation générale de la parabole, $y=0$, on obtient les valeurs de l'abscisse des points de rencontre de la trajectoire avec l'axe AX. On trouve d'abord le point A et ensuite le point B, qui a pour abcisse $x=4h\sin\alpha\cos\alpha=2h\sin 2\alpha$. On voit alors que AB a sa plus grande valeur quand $\sin 2\alpha=1$, c.-à-d. quand $2\alpha=\frac{\pi}{2}$, ou quand l'angle α est de 45 degrés. Ainsi :

Pour une même intensité dans la vitesse initiale, l'amplitude du jet a sa plus grande valeur, quand le corps est lancé suivant un angle de 45 *degrés.* Cette propriété est utilisée dans le tir des bombes à faible charge. On détermine la quantité de poudre pour que, en donnant à l'axe de la pièce une inclinaison de 45°, on atteigne un but déterminé. La forme parabolique de la trajectoire est dans ce cas très-nettement accusée, surtout dans les écoles de nuit ; car la fusée de la bombe projette dans l'atmosphère un jet de lumière qui indique aux yeux la forme gracieuse de la parabole.

Proposons-nous maintenant la solution de cette question : Étant donné un point déterminé par ses coordonnées X et Y, trouver la direction suivant laquelle il faut lancer le projectile pour atteindre ce point, en supposant la charge de poudre, c.-à-d. la grandeur de la vitesse initiale donnée d'avance. Ici, l'inconnue est α ; posons $\operatorname{tang}\alpha=u$, d'où $\cos^2\alpha=\frac{1}{1+u^2}$. L'équation de la courbe devant être évidemment satisfaite lorsqu'on remplace $\operatorname{tang}\alpha$ par u, $\cos^2\alpha$ par $\frac{1}{1+u^2}$ et x et y par X et Y, on aura la relation : $Y=Xu-\frac{X^2(1+u^2)}{4h}$, équation du second degré, d'où l'on déduit facilement

$$u=\frac{2h}{X}+\frac{1}{X}\sqrt{4h^2-4hY-X^2}.$$

Pour que la question soit résoluble, il faut que le radical ne soit pas imaginaire, c.-à-d. qu'on doit avoir $4h^2-4hY-X^2 \geqslant 0$. Dans le cas où cette expression serait positive, on voit qu'il y aurait deux solutions, c.-à-d. qu'il y aurait deux directions différentes de la vitesse initiale avec laquelle on pourrait atteindre un but donné Mais si l'on a $4h^2-4hY-X^2=0$, il n'existe plus qu'une seule manière d'atteindre le but. Enfin, il y aura impossibilité absolue, si $4h^2-4hY-X^2<0$.

On pourrait se demander quels sont les points de l'espace susceptibles d'être atteints par les mobiles lancés du point A (Fig. 2). On les déterminera en construisant la parabole qui a pour équation $4h^2-4hY-X^2=0$, dont l'axe est dirigé suivant AY, et dont le sommet est situé à la hauteur $AH=h$. Tant que le point sera contenu dans la parabole HL, il sera battu dans deux directions différentes ; s'il est sur la parabole même, il sera battu dans une seule direction ; enfin, quand le but sera en dehors de la courbe, il sera impossible de l'atteindre.

Si, laissant constante l'intensité de la vitesse initiale on fait varier sa direction, on obtiendra une infinité de paraboles, ayant toutes pour directrices l'horizontale HL, et ayant leurs foyers sur une circonférence qui a pour centre le point A et pour rayon h. Le lieu des sommets de ces paraboles est une ellipse, et l'enveloppe générale de toutes les courbes, trajectoires des mobiles lancés dans diverses directions avec une même charge, est la parabole HL, dont nous parlions tout à l'heure.

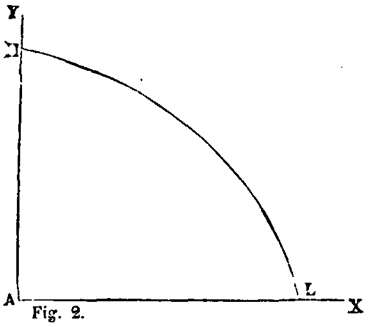

Fig. 2.

Nous venons d'établir les éléments fondamentaux propres à servir dans les calculs balistiques qu'on pourrait avoir à effectuer dans l'hypothèse où nous nous sommes placés. Ajoutons que, si l'on veut avoir à un moment donné la vitesse V du mobile sur sa trajectoire, on obtient, d'après un théorème bien connu de mécanique, $V=\sqrt{\left(\frac{dx}{dt}\right)^2+\left(\frac{dy}{dt}\right)^2}$; et à chaque instant les valeurs des quantités qui entrent sous ce radical sont données par les formules tirées de l'équation de la trajectoire qui suivent : $\frac{dx}{dt}=\alpha\cos\alpha$, $\frac{dy}{dt}=\alpha\sin\alpha-gt$. Quant à la direction de cette vitesse, elle s'obtiendra immédiatement, en menant une tangente à la trajectoire au point correspondant.

Mouvement d'un projectile dans un milieu résistant. — Le problème de la détermination des conditions du mouvement d'un corps dans un milieu résistant est extrêmement difficile et compliqué. Aussi, malgré les noms illustres qui s'y sont attachés, est-il loin d'être résolu d'une manière complète et satisfaisante. Newton, J. Bernouilli, Taylor, Hermann, Euler, Legendre, Poisson, qui ont fait à ce sujet d'importants travaux, ont tous été arrêtés par l'intégration des équations auxquelles ils étaient conduits. En conséquence, ils ont employé divers artifices ingénieux pour éluder la difficulté par des méthodes d'approximation. D'ailleurs, l'hypothèse d'où ils partaient pour la plupart, et qui consistait à supposer, d'après Newton, la résistance de l'air proportionnelle au carré de la vitesse, était loin de la vérité. Des expériences faites à ce sujet par une commission spéciale, choisie dans l'arme de l'artillerie française, sont venues prouver que la résistance de l'air est une fonction qui dépend non-seulement du carré de la vitesse, mais encore du cube de cette même quantité, d'après la formule

$$\rho=A\pi R^2V^2\left(1+\frac{v}{r}\right),$$

dans laquelle A est un coefficient numérique égal à 0,027 pour les grandes vitesses, et à 0,032 pour les petites, $\frac{1}{r}$ variant dans les mêmes circonstances, entre 0,0023 et 0,0012.

Soient AMB la trajectoire décrite par le mobile, α l'inclinaison de l'âme de la pièce, et θ l'angle de la tangente à la courbe au point M avec l'axe des abscisses (Fig. 3), les équations différentielles du mouvement seront :

$$\frac{d^2x}{dt^2}=-\frac{1}{2c}v^2\left(1+\frac{v}{r}\right)\frac{dx}{ds},\ \text{et}\ \frac{d^2y}{dt^2}=-\frac{1}{2c}v^2\left(1+\frac{v}{r}\right)\frac{dy}{ds}.$$

On les intègre par une hypothèse particulière, en admettant pour $\frac{ds}{dx}$ une valeur sensiblement constante, et l'on tombe sur l'équation approximative de la trajectoire

$$y=x\operatorname{tang}\alpha-\frac{x^2}{4h\cos^2\alpha}\,\psi\left(\frac{\alpha x}{c},\ \frac{\alpha a}{r}\right),$$

dans laquelle la quantité représentée par ψ indique l'existence d'une certaine fonction dont le développement en série est parfaitement connu. La valeur de la tangente en un point quelconque M. est fournie par la relation

$$\operatorname{tang}\theta=\operatorname{tang}\alpha-\frac{x}{2h\cos^2\alpha}\,\psi'\left(\frac{\alpha x}{c},\ \frac{\alpha a}{r}\right).$$

La durée du trajet sera fournie par la formule suivante : $t=\frac{x}{a}\chi'\left(\frac{\alpha x}{2c},\ \frac{\alpha a}{r}\right)$, dans laquelle les fonctions ψ' et χ' sont analogues aux fonctions ψ, qui entrent dans la première formule. Ce qui frappe surtout quand on examine les expressions précédentes, c'est leur complète analogie avec les formules correspondantes au vide. La seule différence qui existe entre elles tient à l'intervention des fonctions ψ, ψ', χ'.... dont l'existence provient de la résistance de l'air. On a résolu, au moyen des formules dont nous avons parlé, les différentes questions balistiques, et on en a traduit les résultats par des tableaux numériques, qui sont, à chaque instant, de la plus grande utilité dans l'arme de l'artillerie. Ces travaux remarquables sont dus au général Piobert et au colonel d'artillerie Didion.

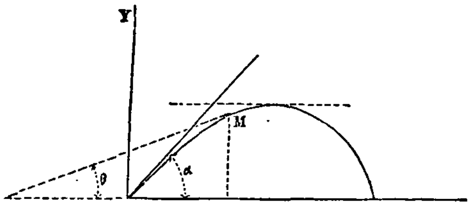

Fig. 3.

Il se présente dans la pratique du service de l'artillerie quelques anomalies tout à fait hors de la portée du calcul théorique. Souvent les boulets sont déviés à droite ou à gauche du plan dans lequel ils ont été projetés, comme si une force agissait sur eux latéralement aussi bien que verticalement, et, dans ce cas, leur trajectoire devient une courbe à double courbure. En général, on attribue cette anomalie à un mouvement rotatoire du boulet autour de son axe, résultant de son frottement contre les parois internes de la pièce. En effet, ce mouvement rotatoire, combiné avec le mouvement progressif, fait que chaque partie de la surface du boulet frappe l'air dans une direction différente de ce qu'elle aurait dû être, si le projectile n'avait pas éprouvé cette rotation. D'un autre côté, Euler attribue *principalement* la déviation latérale à l'irrégularité de la forme du boulet ; le mouvement rotatoire, suivant lui, prend peu de part au phénomène de cette déviation latérale.

Le *Pendule balistique* est un appareil fort simple qui sert à déterminer la vitesse initiale que possède un projectile au sortir de l'âme d'une bouche à feu. Il consiste en une espèce de mortier en fonte que l'on remplit de matières compressibles, telles que bois, argile desséchée, etc. Cet appareil est relié à un cadre en fer qui est suspendu à un point fixe, de façon à pouvoir osciller autour de ce point. Une aiguille fixée à la partie inférieure du pendule et mise en rapport avec un arc de cercle gradué, fait connaître l'amplitude des oscillations. Supposons qu'on ait disposé, à une faible distance, un canon chargé, précisément en face du mortier que nous venons de décrire. Au moment où le projectile atteindra ce dernier, il lui communiquera une certaine partie de sa vitesse, et le déplacera en le faisant tourner autour de son axe de suspension. L'aiguille marchera sur le cadran d'une certaine quantité qui servira de mesure à l'impulsion que le mortier a reçue, c.-à-d. à la vitesse dont le boulet était animé. Pour se faire une idée de ce qui se passe, on peut supposer que ce phénomène est identique avec celui du choc, et qu'il y a eu échange entre les quantités de mouvement des deux corps, de telle sorte que la vitesse acquise par le pendule est indiquée par le rapport inverse des masses des corps choqués. Mais, si l'on veut avoir une mesure rigoureuse de la vitesse du projectile, il faut recourir à la formule suivante déduite des principes de la mécanique $V=\frac{1}{b\mu}\sqrt{2PH(I+\mu b^2)}$. V exprime la vitesse cherchée du projectile, b la distance, μ la masse du projectile, P les poids du pendule et du boulet réunis, H la distance verticale parcourue par le centre de gravité, I le moment d'inertie du pendule avant sa réunion au projectile. — Un autre procédé pour déterminer la vitesse initiale du boulet, consiste à mesurer le recul du canon. Il se fonde sur ce principe que la force explosive de la poudre communique au projectile et à la pièce des quantités égales de mouvement, mais dans des directions opposées. A cet effet, on suspend le canon de manière à en faire un *pendule*, et on mesure son oscillation comme dans le pendule balistique. Le recul mesuré, on calcule la vitesse du projectile au moyen d'une formule analogue à la précédente. — L'idée première du pendule balistique paraît remonter à 1707; mais l'appareil sérieux fut construit par l'anglais Robins en 1740. Depuis lors, il a été modifié par un grand nombre de constructeurs; on a surtout considérablement augmenté sa masse qui a été portée jusqu'à 4,000 kilogr. — Voy. BOUCHES A FEU et TIR. — Pour plus de détails, on peut consulter le *Traité théorique et pratique d'Artillerie*, par PIOBERT.

BALIVAGE. s. m. T. Adm. forestière. Choix et marque des baliveaux qui doivent être conservés.

BALIVEAU. s. m. T. Adm. forest. Jeune arbre qu'on réserve, lors de la coupe d'un bois taillis, pour le laisser croître comme les arbres de haute futaie. *On a réservé dix baliveaux par hectare.* Voy. SYLVICULTURE.

BALIVERNE. s. f. Propos frivole; Occupation futile. *Dire, conter des balivernes. Il ne s'occupe que de balivernes.* Fam.

BALIVERNER. v. n. S'occuper de balivernes. Fam.

BALLADE. s. f. [On ne pron. qu'une L dans ce mot et dans les suivants.] (B. lat. *ballare*, danser). T. Littér.

Enc. — La *Bal.* est une espèce de petit poëme narratif, basé sur un fait historique ou sur une fiction, portant l'empreinte des goûts, des sentiments, des habitudes et du caractère des peuples chez lequel il circule. La signification de ce terme n'a rien de précis, car il comprend des compositions essentiellement différentes entre elles, dont les seuls caractères communs sont la brièveté du rhythme, la simplicité et la clarté du style. Suivant Schlegel, la bal. ne constitue pas un genre particulier de composition; il pense que des poëmes de ce genre doivent, en général, se trouver en très-grand nombre chez les peuples animés de sentiments poétiques, dont les légendes, les traditions et les poésies nationales ont été interrompues ou mutilées par de longues périodes de troubles civils, ou par quelque révolution universelle qui a complétement bouleversé les croyances. Certains auteurs font naître la bal. chez les Arabes, d'autres chez les Armoricains; d'autres encore font honneur de son invention aux Normands et aux Provençaux; mais Percy, Bouterweck et Schlegel s'accordent à lui reconnaître une origine teutonique. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à une époque très-reculée, les peuples Scandinaves se plaisaient à célébrer dans leurs chants la mort des héros, des amants, des chevaliers. Il est également constaté que les trois grandes divisions des poésies teutoniques du moyen-âge, l'histoire des *Niebelungen*, celle de Charlemagne (spécialement les récits de ses exploits contre les Arabes et de la bataille de Roncevaux), et les récits de la Table ronde du roi Arthur, consistaient en morceaux détachés semblables aux poëmes qui plus tard furent appelés Ballades. Bien que ce mot lui-même soit d'origine latine, à aucune époque du moyen-âge l'esprit de chevalerie n'a exercé une grande influence dans les pays voisins des Alpes. Cette circonstance explique suffisamment la pauvreté de la littérature italienne en poésies relatives à la chevalerie. Quant à la France, les poëtes du pays d'Oc, non plus que ceux de la langue d'Oil, n'ont jamais porté la bal. à une grande perfection; car leurs fabliaux et leurs legendes dégénérèrent promptement en longs romans en prose, où l'on ne retrouve presque plus rien de l'esprit poétique des anciens Ménestrels. L'Espagne, au contraire, est riche en ballades d'un caractère chevaleresque très-élevé; on peut néanmoins classer ces compositions avec plus d'exactitude parmi les poëmes romantiques : il en est de même de quelques ballades portugaises, dont l'origine est évidemment espagnole. Les peuples celtiques, du moins ceux qui conservèrent leur langue primitive, quoique plus ou moins altérée, ont des poésies qui peuvent se ranger dans la catégorie des ballades. Dans le pays de Galles, la musique et la bal. furent portées, dès le XII^e siècle, à un haut degré de perfection; mais l'impitoyable Édouard I^{er}, en massacrant des Bardes Gallois, anéantit du même coup les poëtes et leurs poésies. De tous les genres de ballades, la bal. irlandaise est celle qui paraît se prêter le mieux à la musique, comme on le voit dans les *Mélodies irlandaises* de Thomas Moore. Bien qu'il existe parmi les érudits de grandes divergences d'opinion relativement à la nature et aux caractères de la bal., ils s'accordent néanmoins à reconnaître que les plus nombreuses et les plus riches collections de ballades appartiennent à l'Angleterre et à l'Écosse. Parmi les poëtes modernes, il en est plusieurs, surtout en Allemagne, qui ont cultivé avec le plus grand succès ce genre de poésie; nous citerons Walter Scott, Schiller, Gœthe, Uhland et Burger.

La bal. française est un petit poëme composé seulement de quatre strophes, et assujetti à des règles minutieuses. On ne pouvait employer que trois rimes, et la rime devait être la même dans les parties correspondantes de chaque strophe. Chaque strophe devait en outre se terminer par le même vers. Enfin, les trois premières strophes devaient avoir de sept à douze vers, le plus souvent de huit ou dix syllabes. Quant à la quatrième strophe, que l'on nommait *envoi*, elle devait être plus courte de moitié que les précédentes, et conserver les rimes de la partie dont elle dépendait. La bal. a été en grande vogue, chez nous, depuis la fin du XIV^e siècle jusqu'au milieu du XVII^e; on en trouve quelques-unes de charmantes dans Villon, Philippe d'Orléans et Clément Marot. Pour donner une idee de ce genre de poëme, nous citerons une bal. de Charles d'Orléans, qui est pleine de sentiment et de naïveté.

En la forest d'ennuyeuse mémoire
Un jour m'advint qu'à part moi cheminoye;
Si rencontrai l'amoureuse déesse
Qui m'appela demandant où j'alloye.
Je répondis que par fortune étoye
Mis en exil en ce bois, longtemps a,
Et qu'à bon droit appeler me pouvoye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

En souriant, par sa très-grande humblesse,
Me respondit : Ami, si je savoye
Pourquoi tu es mis en cette detresse,
De mon pouvoir volontiers t'aideroye;
Car jà piéçà je mis ton cœur en voye
De tout plaisir : ne sais qui l'en osta.
Or me deplaist qu'à présent je te voye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

Hélas! dis-je, souveraine princesse,
Mon fait sçavez; pourquoi vous le diroye?
C'est par la mort, qui fait à tous rudesse,
Qui m'a tollu celle que tant amoye,
Et qui étoit tout l'espoir que j'avoye,
Qui me guidoit, si bien m'accompagna
En son vivant, que point ne me trouvoye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

Aveugle suis; ne sais où aller doye;
De mon baston, afin que ne fourvoye,
Je vais tastant mon chemin çà et là;
C'est grand pitié qu'il convient que je soye
L'homme esgaré qui ne sçait où il va.

On voit que cette bal. n'est pas tout à fait régulière, car l'envoi se compose de cinq vers, au lieu de quatre. Du reste, les puériles entraves attachées à ce genre de poëme ont sans doute beaucoup contribue à le faire abandonner, quand on comprit que le mérite de la poésie ne consistait pas dans la difficuité vaincue. — Quelques-uns de nos poëtes contemporains ecrivent encore quelquefois des ballades; mais ce sont de simples imitations des petits poëmes ainsi nommés dans les littératures étrangères. Elles n'ont rien de commun avec l'ancienne bal. française.

BALLANT. adj. m. (R. *baller*). Usité seulement dans cette loc. fam., *Aller les bras ballants*, Marcher en laissant balancer ses bras. || * T. Mar. *Câble ballant, corde ballante*, Cordage dont une extrémité est libre et suspendue. Les marins disent aussi subst. *Saisir le ballant d'un cordage.*

* **BALLAST** et * BALLASTAGE. s. m. V. CHEMIN DE FER.

BALLE. s. f. (gr. βάλλειν, lancer). Corps de forme sphérique qui est destiné à être lancé. || T. Jeu. Corps sphérique, ordinairement de 5 à 8 centimètres de diamètre, fait de chiffons, de liége, de caoutchouc, ou de toute autre matière élastique, et recouvert de peau, qui sert à jouer à la paume. *Prendre la b. au bond. Renvoyer la b.* — *Jouer à la b.*, Se renvoyer une b. l'un à l'autre à l'aide de la main seulement. — *Juger la b.*, Prévoir où doit tomber la b.; Fig. et fam., Prévoir le tour que doit prendre une affaire. — Fig. et fam., *Prendre la b. au bond*, Saisir habilement l'occasion favorable. — Fig. et fam., *Renvoyer la b.* Se décharger sur quelqu'un d'un soin, d'un embarras, d'un travail; Dans la conversation, dans une discussion ou une dispute, Répliquer avec esprit, riposter avec vivacité. Dans tous ces sens, on dit, *Se renvoyer la b.* — Fig. et fam., *Si la b. me venait, Quand la b. me viendra*, Si j'étais ou Quand je serai en position de faire telle chose. — Fig. et fam., *A vous la b.*, C'est à vous à dire ou à faire quelque chose; c'est vous que cela regarde. — Prov., fig. et fam., *Au bon joueur la b.*; *La b. cherche le bon joueur; La b. va au joueur;* ou simplement *La b. au joueur;* Ces locut. sont quelquefois usitées pour dire que Les bonnes occasions s'offrent à ceux qui savent en profiter. || Fig. et pop., *Enfant de la b.*, Enfant du maître d'un jeu de paume, et par ext., Toute personne qui a embrassé la profession de son père. *C'est un enfant de la b. Cet acteur est un enfant de la b.* || T. Art milit. Petite sphère en métal, le plus souvent en plomb, qui sert à charger les armes à feu portatives. *B. de fer. B. de fusil, de pistolet. Carabine chargé à b. La b. lui a fracturé le fémur. Il tomba percé de balles.* — *B. de calibre*, Celle qui est de la grosseur voulue pour le canon de l'arme, * et spécialement Celle qui est de la grosseur voulue pour le fusil de munition. — *Balles ramées*, Deux balles attachées ensemble par un fil de fer. — Fig. et fam., *Ce sont autant de balles perdues*, Ce sont autant d'efforts inutiles. || * T. Chim. *Essai à la b.*, Voy. ALLIAGE.

BALLE. s. f. Gros paquet de marchandises, ordinairement enveloppé de grosse toile et lie de cordes, pour être transporté d'un lieu à un autre *Il a reçu une b. de coton, d'épiceries.* || *Marchandises de b.*, Celles que vendent les marchands forains et colporteurs, et qui sont ordinairement de qualité et de valeur inférieures. *C'est de la quincaillerie de b.* Vx et peu us. || Fig. et par mépris, on dit *Un juge de b., Un rimeur de b.*, pour désigner Un juge ignare, un poëte sans aucun mérite.

BALLE. s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES. || T. Imprim. Voy. TYPOGRAPHIE.

BALLER. v. n. (B. lat. *ballare*). Danser. || Se dit, en parlant De cérémonies ecclésiastiques en usage dans les anciennes cathédrales, De certaines salutations au chœur par le grand chantre, qui ressemblaient à une danse grave et antique. *Le grand chantre ballera au premier psaume.* — Voy. BALLANT.

BALLET. s. m. Danse figurée exécutée par plusieurs personnes sur un théâtre. *Danser, exécuter un b. Air de b.* || *Ballet-pantomime*, ou simplement *Ballet*, Pièce de théâtre où l'action n'est représentée que par la mimique des danseurs. *Le b. de Psyché. Le b. de Télémaque. Le b. de la Sylphide. B. historique, pastoral, comique.* || *Opéra-b., comédie-b.*, Pièces de théâtre dont chaque acte s'accompagne d'un divertissement de danse. — *Entrée de b.*, se disait autrefois Des intermèdes d'un b., et Des actes d'un opéra-b., lorsque chaque acte était un sujet détaché. N'est usité aujourd'hui qu'en parlant D'un divertissement exécuté par plusieurs danseurs, dans un ballet ou dans un opéra.

Enc. — Le ballet est un genre de spectacle qui était totalement inconnu des anciens. L'origine de ce divertissement ne remonte guère qu'au milieu du XV^e siècle. C'est à Tortone, en Italie, que fut représenté le premier ballet à l'occasion du mariage d'Isabelle d'Aragon avec un duc de Milan. Tout ce qui était plaisir était accueilli avec empressement par la reine Catherine de Médicis; aussi ne manqua-t-elle point d'introduire le ballet en France. Le premier divertissement de ce genre qu'elle donna fut le grand ballet de *Circé et ses Nymphes*, composé par un sieur Beaujoyeux, et mis en musique, à ce qu'on croit, par un Vénitien nommé Baïf. On porte les frais de cette représentation à 3 millions 600,000 francs. L'agitation des règnes de Charles IX et de Henri III, et la pénurie des finances empêchèrent, pendant plusieurs années, les représentations de ce genre; mais Henri IV, devenu paisible possesseur du trône, manifesta un goût extraordinaire pour ce spectacle. Plus de quatre-vingts ballets furent composés de 1589 à 1610 et représentés par les soins de Sully, qui y parut lui-même. Louis XIII et surtout Louis XIV, se livrèrent avec ardeur à ce divertissement. De 1648 à 1670, le grand roi y figura lui-même avec la reine, les princesses et toutes les dames de la cour. Benserade, Lulli, Molière, mirent tout leur art en œuvre pour satisfaire à ce goût. Quelques vers du *Britannicus* de Racine ayant déterminé Louis XIV à ne plus se donner ainsi en spectacle, on dressa des danseuses et des figurantes qui jouèrent les rôles jusque-là remplis par de grandes dames. Depuis lors, le ballet n'a pas cessé d'être en grand honneur, et aujourd'hui les diverses capitales de l'Europe s'arrachent au prix de sommes énormes les danseuses en renom. — Voy. CHORÉGRAPHIE.

BALLON. s. m. (R. *balle*). Corps sphérique et creux enflé d'air et recouvert de cuir, dont on se sert pour jouer. *Ce b. est fait avec une vessie. B. en caoutchouc. Jouer au b.* — Fam., *Être enflé comme un b.*, Être très-enflé; et Fig., Être plein d'orgueil, de suffisance. || T. Phys. *B. aérostatique*, ou simplement *Ballon*, Grand ballon de forme sphéroïdale, qui est gonflé d'un gaz plus léger que l'air, et qui, abandonné à lui-même, tend à s'élever dans l'atmosphère. Voy. AÉROSTAT. — *B. captif*, Qui est retenu avec une corde; *B. perdu*, Qui est abandonné au courant de l'air. — *B. d'essai*, Petit b. qu'on lance pour connaître la direction du courant atmosphérique; et Fig., Ouvrage peu important ou peu considérable que publie un auteur pour pressentir l'accueil qui pourra être fait par le public à quelque ouvrage plus considérable sur la même matière. || T. Chim. Vase ordinairement en verre, de forme sphérique, très-employé dans les laboratoires. || * T. Géogr. Se dit du Sommet de certaines montagnes, lorsqu'il présente une forme arrondie, et de La montagne elle-même. *Le B. d'Alsace a 1257 mètres, et le B. de Guebwiller 1426 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.* || T. Mar. Sorte de bâtiment à plusieurs rames dont on se sert pour naviguer sur les fleuves et dans la mer du pays de Siam.

BALLONNÉ, ÉE. adj. T. Méd. Gonflé comme un ballon, distendu. Se dit surtout en parlant De l'abdomen, lorsqu'il est distendu par une accumulation de gaz.

BALLONNEMENT. s. m. T. Méd. État de l'abdomen lorsqu'il est distendu par des gaz. On dit mieux *Météorisme.*

* **BALLONNER.** v. a. T. Méd. Distendre. Se dit seulement en parlant Des gaz accumulés dans l'abdomen. = SE BALLONNER. v. pron. Se distendre. *L'abdomen se ballonne.* = BALLONNÉ, ÉE. part.

BALLONNIER. s. m. Celui qui fait ou vend des ballons à jouer.

BALLOT. s. m. (R. *balle*). Petite balle de marchandises. *J'ai reçu le b. que vous m'avez expédié.* || Fig. et fam., *Voilà votre vrai b.* ou *votre b.*; Voilà qui vous convient, qui fera votre affaire.

BALLOTIN. s. m. Petit ballot.

BALLOTTADE. s. f. (R. *ballotter*). T. Man. Saut qu'on fait faire à un cheval, dans lequel l'animal lève les quatre jambes en l'air et à la même hauteur, et présente les fers des pieds de derrière sans détacher la ruade. *Dans le langage des écuyers, la bal. est un air relevé.* || L'Acad. fait ce mot masc.; les traités d'équitation le font féminin.

BALLOTTAGE. s. m. Action de ballotter deux candidats. *Scrutin de b. On va procéder au b.*

BALLOTTE. s. f. (R. *balle*). Petite boule dont on se sert pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. Peu us. Aujourd'hui on dit *Boule*.

BALLOTTE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

BALLOTTEMENT. s. m. Mouvement d'une chose qui, n'étant pas fixée, ballotte, c.-à-d. va tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

BALLOTTER. v. n. (B. lat. *ballare*, danser). Être agité, remuer, éprouver des secousses. Se dit Des choses qui ne sont pas fixées. *Cette porte ballotte. Ce sabre ballotte dans son fourreau.* || Se servir de ballottes pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. Vieux. || T. Jeu de paume. Peloter, se renvoyer la balle, sans jouer partie. = Ballotter. v. a. Agiter en divers sens, secouer. *Les vents ballottaient notre barque sans relâche. La mer nous a ainsi ballottés pendant deux jours.* || Fig. et fam., *B. quelqu'un*, Se jouer de lui, le renvoyer de l'un à l'autre, sans avoir l'intention de rien faire pour lui. — Fig., *B. une affaire*, La discuter, l'agiter, en délibérer. || *B. des candidats.* Aller au scrutin, pour décider lequel des deux candidats qui ont eu le plus de voix dans un scrutin précédent, l'emportera sur l'autre. *Demain, on ballottera les deux compétiteurs. Il a été ballotté avec un tel.* = Ballotté, ée. participe.

* **BALNÉOGRAPHIE.** s. f. (gr. βαλανεῖον, bain; γραφεῖν, écrire). T. Didact. Traité sur les bains.

BALOURD, OURDE. s. (R. *bas, lourd*). Se dit Fam. et par mépris, d'Une personne grossière et stupide. *C'est un ba., une grosse balourde.*

BALOURDISE. s. f. Chose faite ou dite sans esprit et mal à propos. *Il ne fait et ne dit que des balourdises.* || Ce qui constitue le caractère d'un balourd. *Cet homme est d'une étrange bal.*

BALSAMIER. s. m. [Dans ce mot et dans les suivants, l'S. se pron. comme Z.) T. Bot. V. Amyridacées.

* **BALSAMIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *balsamum*, baume; *fero*, je porte). T. Bot. Qui produit du baume.

* **BALSAMIFLUÉES.** s. f. pl. (lat. *balsamum; fluo*, je coule). T. Bot. Voy. Altingiacées.

BALSAMINE. s. f. = * **BALSAMINÉES.** s. f. pl. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs très-irrégulières et dépourvues d'involucre, à étamines distinctes et à graines dépourvues d'albumen. Les *Bal.* sont des plantes herbacées, succulentes, ordinairement annuelles. — *Caract. bot. :* Feuilles simples, opposées ou alternes, sans stipules. Pédoncules axillaires ou quasi-terminaux et en grappes. Fleurs très-irrégulières. Sépales au nombre de 5, irréguliers, caducs, à préfloraison imbriquée; les deux extérieurs, opposés, latéraux, pas tout à fait symétriques, à préfloraison valvaire, mais s'écartant pour la saillie de l'éperon du sépale impair; le sépale impair éperonné, symétrique, à préfloraison équitante dans le bourgeon, regardant vers l'axe de l'inflorescence axillaire qui est en grappe ou en ombelle; les deux sépales dorsaux ordinairement connés, quelquefois non symétriques, orbiculaires, toujours colorés, apparaissant à ce côté de la fleur qui est opposé à l'éperon. Pétales ou distincts, ou adhérents, au nombre de 5, combinés en 2 ou 3, irréguliers, caducs; le dorsal ordinairement abortif, et les latéraux unis plus ou moins en paires; leurs deux lobes les plus larges près de l'éperon, et les deux plus petits près du pétale impair; préfloraison convolutive. Étamines 5, symétriques, alternant avec les pétales. Carpelles 5, alternant avec les étamines, soudés en un ovaire à 5 loges; style dégagé des feuilles carpellaires, simple; stigmate sessile, plus ou moins quinquéfide; loges quinqué-, bi- ou pluriovulées. Fruit capsulaire, à 5 valves élastiques, et à 5 loges formées par des saillies membraneuses du placenta, qui occupe l'axe du fruit, et s'unit au sommet par 5 filaments minces; quelquefois succulent et indéhiscent. Graines solitaires ou nombreuses, suspendues; pas d'albumen; embryon dressé, à radicule supérieure et à cotylédons plano-convexes. [Fig. 1. *Impatiens Macrochila.* 2. Diagramme de sa fleur. 3. Ses étamines. 4. Fruit de l'*Impatiens Balsamina.* 5. Son embryon.]

Les botanistes sont loin d'être d'accord au sujet de la nature réelle des parties qui constituent la fleur très-irrégulière de la *Balsamine.* Suivant Ach. Richard, cette fleur est construite sur un type quaternaire; selon Rœper, Bernhardi, Kunth, et la plupart des auteurs, elle est au contraire construite sur le type quinaire; mais ils diffèrent quant à la signification qu'ils attribuent aux divers éléments de cette fleur. Kunth considère la grande pièce dorsale de la fleur comme composée de deux sépales, et constituant avec l'éperon et les écailles externes un calice à 5 parties. Pour la corolle, elle est représentée, suivant lui, par les deux parties les plus intérieures, chacune d'elles étant constituée par deux pétales soudés ensemble; le cinquième pétale est abortif. Arnott et Presl ont adopté cette manière de voir. Ce dernier a découvert que le cinquième pétale abortif se trouve quelquefois dans la Balsamine des jardins, et ne manque jamais dans l'*Hydrocera triflora.* En outre, ces deux botanistes ont constaté que dans le genre *Hydrocera*, la pièce dorsale, qui est simple dans l'*Impatiens*, se compose de deux parties. Ainsi, fait observer Lindley, l'exactitude de la théorie de Kunth est pleinement confirmée.

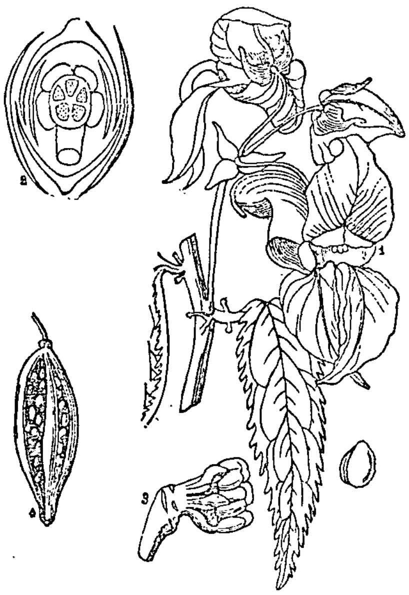

Cette famille, qui comprend 2 genres et 110 espèces, toutes dignes de l'attention de l'horticulteur, habite surtout les Indes orientales et l'archipel Indien. L'Europe, l'Amérique du Nord, la Russie d'Asie et l'île de Madagascar, n'en possèdent chacune qu'une seule espèce. Il est certain que les espèces de l'Inde et des îles voisines sont loin d'être toutes connues; car Wight dit qu'il en existe au moins une centaine d'espèces dans les districts où Roxburgh n'en a décrit que trois. — Les Bals. sont surtout remarquables par la force élastique avec laquelle les valves du fruit se séparent à l'époque de la maturité, en disséminant les graines. Suivant De Candolle, les plantes de cette famille sont diurétiques. On a même prétendu que l'eau distillée de l'*Impatiens Noli tangere*, prise en grande quantité, peut déterminer le diabète.

BALSAMIQUE. adj. 2 g. Se dit Des choses qui ont une propriété, une qualité analogue à celle du baume. *Cette plante a une odeur bal., une vertu bal.* — *Air bal.*, Air chargé des parfums qui s'exhalent des plantes odorantes, || F. Méd. Se dit Des plantes médicinales et des médicaments qui contiennent des baumes ou agissent à la manière des baumes. *Plantes, substances, pilules balsamiques.* — S'emploie subst. *On aura recours aux balsamiques.*

BALSAMITE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **BALSAMODENDRON.** s. m. (gr. βάλσαμος, baume; δένδρον, arbre). T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **BALTADJI.** s. m. (turc, *balta*, hache). Hist. mod.

Enc. — On nomme ainsi, à Constantinople, les hommes chargés de la garde intérieure du sérail. Leur nom vient de ce qu'ils sont armés d'une hache. Ils sont au nombre de 400, et soumis aux ordres du *Kislar-agassi*, ou chef des eunuques noirs. Leur coiffure consiste en un turban écarlate extrêmement haut. On voit au mot Architecture (fig. 54) plusieurs baltadjis qui montent la garde auprès de la porte du sérail.

BALUSTRADE. s. f. Rangée de balustres portant une tablette d'appui et servant d'ornement, de garde-fou, de séparation ou de clôture. — Par ext., Toute sorte de clôture qui est à jour et à hauteur d'appui.

BALUSTRE. s. m. (gr. βαλαύστιον, fruit du grenadier sauvage). T. Archit.

Enc. — On donne, en Architecture, le nom de *Balustre* à une espèce de petite colonne, et celui de *Balustrade* à une série de colonnes de ce genre qui soutiennent une tablette à hauteur d'appui. La balustrade sert de garde-fou à une terrasse, d'appui à une fenêtre ou à un balcon, de rampe à un escalier, etc., ou bien encore elle couronne, à titre de simple ornement, le bord supérieur de la façade d'un édifice.

On ne trouve aucun exemple de balustre dans les monuments de l'antiquité; et il n'en est fait aucune mention dans les écrits des anciens sur l'architecture. C'est presque la seule invention de quelque valeur ajoutée par l'architecture classique moderne aux ordres de l'antiquité. Elle date seulement de l'époque de la Renaissance, et c'est en Italie qu'on en voit les plus anciennes applications. Toutefois, la balustrade proprement dite nous paraît être simplement une imitation des parapets si variés et si richement ornés de l'architecture ogivale, imitation dans laquelle les architectes de la Renaissance ont substitué, autant que la chose était possible, la colonne antique aux ornements de fantaisie usités par les artistes du moyen-âge.

Quoi qu'il en soit, le Bal. se compose, comme la colonne, de trois parties, d'un chapiteau, d'un fût ou vase, et d'une base ou piédouche. On a prétendu assigner, à chacune de ces parties, des proportions rigoureuses selon les ordres auxquels on les associe. C'est pousser la manie des règles trop loin. Il suffit de poser en principe que les balustres doivent être plus légers et plus sveltes quand on les combine avec les ordres ionique, corinthien ou composite. Les Figures 1, 2 et 3 représentent trois types de balustres : le premier s'associe très-bien avec l'ordre toscan, le second avec les ordres dorique et ionique, le troisième avec les ordres corinthien et composite. Les architectes s'accordent à dire que le nombre des balustres d'une balustrade doit être impair, que l'intervalle entre eux doit être égal à la moitié de leur plus grand diamètre, et ne doit jamais être moindre que le tiers de ce diamètre. Lorsqu'une balustrade sert de couronnement à un édifice, sa hauteur doit être en proportion avec les parties du bâtiment; mais il est impossible de poser à ce sujet des règles absolues, et l'étude des édifices où cet ornement a été le plus judicieusement employé montre que les grands artistes italiens n'ont suivi que les inspirations de leur goût. — On donne aux balustres des formes très-variées. Lorsque la circonstance requiert une expression de solidité, au lieu de faire les balustres ronds, on peut les faire carrés sur le plan, comme le montre la Fig. 4. Quand, au contraire, on désire une expression particulière de légèreté, on emploie le bal. à double ventre, tel que ceux représentés dans nos Figures 5, 6 et 7. Ces trois nouveaux types conviennent respectivement à l'ordre dorique, à l'ionique et au corinthien.

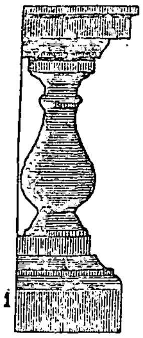
1

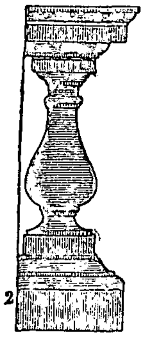
2

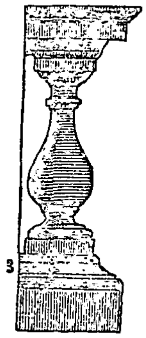
3

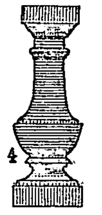
4

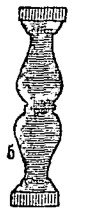
5

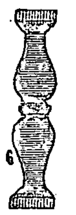
6

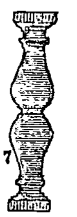
7

On applique quelquefois le nom de *Balustre* à un assemblage de balustres qui sert de clôture dans une église ou dans une chambre; suivant nous, cet emploi est abusif. — Enfin, ce terme sert encore à désigner la partie latérale de la volute du chapiteau ionique, que Vitruve nomme *pulvinata.*

BALUSTRER. v. a. Orner, entourer d'une balustrade. Peu us. = Balustré, ée. part.

BALZAN ou * **BALSAN.** adj. m. Se dit D'un cheval noir ou bai, qui a des balzanes.

BALZANE ou * **BALSANE.** s. f. Marque blanche aux pieds d'un cheval.

BAMBIN. s. m. (gr. βαμβαίνω, je bégaie). Un enfant, un petit garçon. *Faites donc taire ces bambins.* Fam.

BAMBOCHADE. s. f. Genre de tableaux ou de dessins représentant des scènes populaires, bouffonnes et grotesques. *Il ne peint que la bam.* || Tableau ou dessin de ce genre. *Les bambochades de Callot.*

Enc. — Le nom de *Bambochade* vient d'un peintre flamand du XVIIe siècle, Pierre Van Laar, surnommé le *Bamboche*, parce qu'il était rachitique, contrefait, et avait lui-même une tournure fort grotesque (*bamboccio*, en italien, signifie pantin, marionnette). Ce peintre excella dans ce genre, mais ne l'inventa pas, comme on l'écrit tous les jours. La caricature elle-même est une véritable bambochade : or, elle existe de toute antiquité. Les tableaux de ce genre, à moins d'être l'œuvre d'artistes très-éminents, sont peu recherchés. Il en est autrement des dessins et des lithographies qui représentent des bambochades. De l'esprit, de la verve et de la malice ; voilà tout ce que l'on demande aujourd'hui à une bam., et cela suffit pour assurer son succès.

BAMBOCHE. s. f. (ital. *bamboccio*). Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires. *Faire jouer des bamboches.* || Fig. et fam., se dit par dénigrement, D'une personne mal faite et de petite taille. || S'emploie au plur. en parlant de Parties de plaisir où l'on se livre à une gaieté immodérée, à des amusements grossiers. *Faire ses bamboches.*

BAMBOCHE. s. f. (R. *bambou*). Se dit Des jeunes tiges de bambou, dont on fait des cannes légères.

* **BAMBOCHER.** v. n. Se livrer à des plaisirs grossiers, faire des bamboches. Popul.

BAMBOCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de faire des bamboches. Popul.

BAMBOU. s. m. T. Bot.

Enc. — Le genre *Bambou (Bambusa)*, bien qu'il ait été considérablement réduit en raison des espèces qui en ont été détachées pour former la tribu des *Bambusées* ou *Bambusidées* (voy. GRAMINÉES), comprend néanmoins des végétaux du plus grand intérêt, à cause des nombreux services qu'ils rendent à l'humanité. Ses caractères botaniques sont : Épillets composés, multiflores. Fleurs disposées sur deux rangs, tantôt hermaphrodites, tantôt mâles, avec une seule hermaphrodite dans l'épillet. Étamines 6, plus longues que les valves de la glume. Ovaire surmonté d'un style simple à sa base, trifide au sommet, à stigmates plumeux. Fruit recouvert par les paillettes de la glume.

Le *Bambou* (*Bambusa arundinaria*) est originaire de l'Inde, d'où il s'est répandu, à titre de plante usuelle, dans toutes les contrées intertropicales où il peut croître. Sa structure est celle de notre Roseau d'Europe (*Arundo donax*) ; mais, souvent il dépasse 20 mètres de hauteur. Bien que leur tige soit simple, certaines espèces du genre offrent l'aspect d'un arbre assez semblable à un Palmier, parce que de nombreux rameaux chargés de feuilles naissent des nœuds de leur partie supérieure. Placé dans des circonstances favorables, le B. croît avec une rapidité extraordinaire. Il y a quelques années, Neumann, jardinier en chef des serres du Muséum, supprima un vieux pied de B. auquel il ne laissa qu'un seul rejeton dont il eut soin de favoriser la croissance par tous les moyens possibles. Le jeune B. s'éleva de 14 mètres en 40 jours, soit à raison de 35 centim. par jour ; il croissait, pour ainsi dire, à vue d'œil. Les usages économiques du B. sont très multipliés. Dans l'Inde, la moelle des jeunes tiges se mange confite au vinaigre, comme hors-d'œuvre ; les très-jeunes pousses se mangent aussi en guise d'asperges ; de ses nœuds découle une liqueur sucrée qui se concrète à l'air et qui sert à préparer diverses liqueurs fermentées fort agréables ; on fait des nattes et des corbeilles avec son écorce découpée en lanières flexibles ; cette même écorce macérée et réduite en pâte sert à fabriquer un papier doux et solide, appelé *papier de Chine*. A la Chine, les vases à l'usage des gens du peuple sont tout simplement des *entre-nœuds* de bambous, de diverses grosseurs, sciés à la longueur voulue ; on leur conserve, pour en former le fond, une portion de la cloison transversale qui constitue chaque nœud ; ce sont des vases tout faits, propres, salubres, à très-bas prix et d'un excellent usage. Enfin, les tiges de bambous de diverses grosseurs servent à faire des cannes appelées *bambous*, des tiges d'ombrelles, des tuyaux de pipe, des sarbacanes, des palanquins, des meubles et des ustensiles de toute sorte, des tuyaux pour conduire l'eau, des solives et même des poutres pour les maisons. Employé comme bois de construction, le B. offre l'avantage de réunir la légèreté à la solidité. En outre, il est peu attaqué par les insectes, et n'est jamais envahi par la pourriture sèche. — Les articulations du B. sont ordinairement le siége d'un dépôt appelé *Tabashir*, qui est formé de silice, d'un peu de chaux et d'une faible quantité de matière organique, et auquel on attribuait jadis des propriétés merveilleuses. — Voy. GRAMINÉES.

* **BAMBUSÉES** ou * **BAMBUSIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. BAMBOU et GRAMINÉES.

BAN. s. m. (all. *bann*, proclamation, exil). Proclamation solennelle, mandement de l'autorité pour ordonner ou défendre quelque chose. — *Battre un b.*, *Battre le b.*, Battre le tambour pour annoncer qu'il va être fait une proclamation ou une annonce. — *B. de vendange*, La publication du jour où il sera permis de commencer les vendanges. — *B. à vin* ou *Ban-vin*, voy. BANVIN. — *B. de mariage*, publication solennelle qui se fait dans l'église pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. *On a publié le premier b. Dispenser des bans.* — Au lieu de *Ban*, les Protestants disent *Annonce*. Voy. MARIAGE. || T. Féod. Mandement public adressé par un souverain à ses vassaux lorsqu'il les convoquait pour le service militaire. — L'Assemblée même des individus ainsi convoqués. *Le roi convoqua le b. et l'arrière-b. Le b. se rapportait aux fiefs, et l'arrière-b. aux arrière-fiefs.* — *Moulin à b.*, *Four à b.*, ou *Moulin banal*, *Four banal*, etc. V. BANALITÉ. || Exil, bannissement. *Garder son b. Enfreindre son b.* — *Rupture de b.*, *Rompre son b.*, se dit principalement en parlant D'un condamné qui quitte le lieu à lui assigné pour résidence après l'expiration de sa peine. — Dans l'ancienne Constitution germanique, *Mettre un prince au b. de l'Empire*, C'était le bannir de l'Allemagne et le déclarer déchu de ses dignités et de ses droits. *Mettre une ville au b. de l'Empire*, C'était la déclarer déchue de ses droits et priviléges. || * Titre donné autrefois aux gouverneurs militaires de certaines provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie. Aujourd'hui encore, on dit le *B. de Croatie*.

Enc. — On n'est pas d'accord sur la signification véritable des mots *ban* et *arrière-ban*, ou plutôt sur la distinction à établir entre eux. Selon La Roque, dont nous suivons ici l'opinion, le ban se composait des possesseurs de fiefs qui relevaient directement du roi, et l'arrière-ban de ceux qui se trouvaient sous la dépendance immédiate des seigneurs. Tout grand vassal était tenu de fournir au roi son suzerain un état ou dénombrement de son fief, afin qu'on pût savoir au juste le nombre d'hommes sur lequel on devait compter en cas de guerre. Bientôt on confondit ensemble le ban et l'arrière-ban : ils n'eurent plus qu'une même signification, l'appel des milices sous les drapeaux. Ce mode de recrutement pour les armées offrait des inconvénients graves. Tous les hommes représentant un même fief, restaient toujours sous la bannière du seigneur ou de leur paroisse, et formaient ainsi une infinité de petits corps distincts, sans lien entre eux, sans unité, commandés par des chefs particuliers et incapables de procéder avec ensemble et efficacité. En outre, les soldats étaient inhabiles au maniement des armes, indisciplinés, et plus d'une fois ils refusèrent le service au moment décisif. Charles VII, qui, pendant ses longues guerres contre les Anglais, avait pu se convaincre que cette absence d'uniformité et de discipline était l'une des principales causes de la faiblesse de ses armées, eut l'idée d'organiser des milices permanentes. Dès lors, le ban et l'arrière-ban ne furent plus qu'une réserve qu'on appelait sous les drapeaux seulement en cas de nécessité absolue. Louis XI les convoqua très-souvent ; mais ses successeurs, à mesure que leurs troupes régulières s'augmentèrent, cessèrent d'employer ce moyen de défense. Néanmoins François I^er^ régularisa le service du ban et l'arrière-ban, et en fixa la durée à trois mois pour l'intérieur et à 40 jours hors des frontières. Cette dernière obligation fut supprimée par Henri II. Enfin cette institution militaire disparut peu à peu, et Louis XIV ne convoqua le ban et l'arrière-ban qu'une seule fois, en 1674. — Cette milice formait une armée particulière dont les diverses fractions étaient sous les ordres des baillis ou des sénéchaux, lesquels obéissaient eux-mêmes à un *capitaine général*. Dunois fut le premier revêtu de ce titre qui tomba plus tard en désuétude. En effet il n'est plus parlé, depuis le règne de Henri IV, d'aucun capitaine général du ban et de l'arrière-ban.

En 1812, Napoléon conçut l'idée d'organiser, d'après de nouveaux principes et sur de nouvelles bases, la défense du territoire, qui pouvait se trouver menacé pendant la lointaine expédition qu'il méditait. Un sénatus-consulte du 13 mai de cette année partagea en trois classes la population virile du pays. La première, composée des hommes les plus jeunes et les plus valides, devait être mobilisable jusqu'à la frontière ; on l'appelait le *jeune ban* ; la seconde classe, ou *ban moyen*, n'était mobilisable que jusqu'aux confins du département ; et la troisième, ou *vieux ban*, était destinée à la défense des villes elles-mêmes. Cent mille hommes du premier ban furent appelés sous les armes ; mais, sauf cette levée, Napoléon ne donna pas suite à son projet.

BANAL, ALE. adj. T. Féod. Se disait Des choses à l'usage desquelles le seigneur d'un fief avait droit d'assujettir ses vassaux pour en retirer certaines redevances, certains droits. *Moulin, pressoir b. Taureau b. Fours banaux.* || Fig. Ce qui est à la disposition, à l'usage de tout le monde. *Caution banale. Amitié banale. Cœur b.* — Par anal., Ce qui est devenu vulgaire, insignifiant, trivial, à force d'être employé ou répété. *Compliment b. Expression banale. Excuse banale. Louanges banales.*

BANALITÉ. s. f. (R. *ban*). T. Droit féodal.

Enc.—Sous l'ancien régime, on nommait ainsi le droit qu'avait le seigneur d'un fief d'assujettir ses vassaux à faire certaines choses de la manière qu'il leur prescrivait. Ainsi, les vassaux devaient moudre leur grain au moulin du seigneur, cuire leur pain à son four, presser leur vendange à son pressoir, moyennant une certaine rétribution ou redevance. C'étaient là les banalités les plus répandues. Dans certains endroits, il y avait des boucheries, des brasseries, des forges banales, des taureaux, des verrats banaux, etc. Les droits de banalité naquirent en général de la suppression du servage. Ils constituaient donc le prix moyennant lequel les serfs, ou autrement les vilains, avaient racheté leur liberté. Les banalités étaient plus ou moins onéreuses suivant les lieux, mais elles étaient nécessairement dans tous les cas une charge pesante pour ceux qui y étaient assujettis ; car le monopole abuse toujours. Bien que domicilié ailleurs, tout propriétaire d'une terre comprise dans la circonscription desservie par un moulin banal, était même contraint de payer au seigneur, à titre de *Vertes-moutes*, le prix de mouture de la quantité de grains qu'il aurait consommée, s'il eût résidé dans sa terre. Comme tous les droits féodaux, les droits de banalité furent abolis, sans indemnité, par l'Assemblée constituante, le 15 mars 1790. Les banalités établies par des conventions libres furent réservées et simplement déclarées rachetables ; mais bientôt cette espèce de banalité fut supprimée par un décret de la Convention en date du 17 juillet 1793.

BANANE. s. f. T. Bot. Fruit du bananier.

BANANIER. s. m. T. Bot. Voy. MUSACÉES.

* **BANAT.** s. m. Nom donné à certaines provinces de la Hongrie et de l'Autriche qui sont limitrophes de la Turquie. *Le b. de Témès.*

BANC. s. m. [On pron. *Ban.*] (B. lat. *bancus*). Long siége où plusieurs personnes se peuvent asseoir l'une à côté de l'autre. *B. de pierre, de bois, de gazon. B. à dos. Les bancs de la salle sont vides.* — *Un b. de rameurs*, Un b. sur lequel sont assis les rameurs ; se disait principalement en parlant Des galères. — *Les bancs des écoles*, Les bancs où se placent les écoliers dans les écoles et dans les colléges, les étudiants dans les facultés. Se dit aussi De l'école, du collége même. — *Être sur les bancs*, *Se mettre sur les bancs*, signif. encore Être au collége, faire ses classes, suivre les cours d'une faculté. — *Les bancs de la noblesse, du tiers-état*, Les bancs distincts sur lesquels s'asseyaient autrefois, dans les assemblées des États-généraux, les trois ordres de l'État. Dans le langage parlementaire, on dit encore *Les bancs de la droite, du centre, de l'opposition ; Le b. des ministres ; Le banc des évéques*, dans la chambre des Lords, en Angleterre. — Dans ces diverses acceptions, *Banc* se prend aussi par extens., pour désigner Les personnes qui y sont assises. *Un coup de canon emporta tout un b. Le b. des évéques tout entier a voté contre le bill.* || *B. d'église*, Siége ordinairement entouré de menuiserie où une famille a seule le droit de se mettre pour assister aux offices religieux. — *B. de l'œuvre*, Siége de même genre réservé aux marguilliers et membres de la fabrique de la paroisse, qui est ordinairement placé en face de la chaire. || *B. de procureur*, *B. d'avocat*, L'endroit dans la salle du palais, où un procureur, un avocat donnait autrefois rendez-vous à ses clients. — Dans les tribunaux actuels, *B. des avocats*, désigne La banquette où s'asseyent les avocats. — *B. des accusés*, Celui où sont placés les accusés pendant le cours des débats. On dit de même, *Le b. des témoins, des jurés.* — Jadis on disait fig. *Le grand b.*, pour désigner Le corps des présidents à mortier du parlement. — *Le b. du roi*, en Angleterre, est une Cour souveraine ainsi nommée, parce qu'anciennement le roi y siégeait en personne. || T. Géogr. phys. Haut-fond, partie du fond de la mer, qui est plus ou moins rapprochée du niveau de l'eau. — Se dit aussi des Amas de gravier, de sable, etc., qui se trouvent dans les fleuves. — *B. de glace*, Masse considérable de glaces flottantes qu'on rencontre dans les hautes latitudes. || T. Géol. Se dit particulièrement Des substances consistantes, telles que calcaire, gypse, grès, lorsqu'elles sont disposées par couches à peu près horizontales, superposées, ayant une certaine puissance et une certaine étendue. || T. Pêche. Masse considérable de poissons qui voyagent ensemble. *Nous rencontrâmes un immense b. de harengs. B. de morues, de maquereaux*, etc. Voy. MIGRATION. — *B. d'huîtres*, Amas d'huitres qui occupe un espace considérable au fond de la mer et à peu de distance des côtes. || * T. Techn. Dans une foule d'industries, le mot *Banc* s'applique à Une sorte de table ou d'établi dont les ouvriers se servent pour leur travail.

BANCAL, ALE, adj. Qui a les jambes tortues. *Son fils est b.* || S'emploie subst. *C'est une bancale.* Fam.

* **BANCHUS.** s. m. T. Entom. Voy. PUPIVORES.

BANCO. adj. (ital. *banco*, comptoir). Voy. CHANGE.

* **BANCOULIER.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

BANCROCHE. adj. et s. 2 g. Qui a les jambes tortues, qui est rachitique et contrefait. Fam. et ne se dit que par dénigrement.

BANDAGE. s. m. (R. *bande*). T. Chir. Lien, bande ou autre appareil servant à maintenir un pansement, ou à quelque autre usage. *Appliquer, délier un b.* || L'art d'appliquer les bandages. *Ce chirurgien entend très-bien le b.* || T. Technol. Se dit, surtout en parlant De roues et d'autres machines semblables, Des bandes de fer ou d'autre métal qui les entourent, et qui les serrent pour les tenir en état. *Il faut mettre un b. à cette roue.*

Enc. — En Chirurgie, le terme de *Bandage*, pris dans son acception la plus étendue, sert à désigner toute espèce d'appareil destiné soit à contenir ou à rapprocher des parties divisées, soit à maintenir les parties dans leur position normale lors qu'elles tendent à en sortir. Dans une signification plus restreinte, il se dit plus spécialement des appareils de pansement formés de *bandes* de toile ou d'autres tissus. — On divise les bandages soit au point de vue des indications qu'ils doivent remplir, soit au point de vue de leur mode de construction, si l'on peut parler ainsi. Chaque espèce de b. reçoit aussi un nom particulier.

Lorsqu'on classe les bandages, suivant le but que l'on se propose d'atteindre, on distingue les espèces suivantes : *Bandage contentif*, celui qui sert à maintenir les pièces d'appareil et les topiques appliqués sur les plaies ; *B. préservatif*, celui qui protége les plaies contre l'action des corps extérieurs et de la température ; *B. unissant*, celui qui réunit des parties divisées ; *B. divisif*, celui qui maintient leur écartement ; *B. expulsif*, celui qui facilite la sortie des liquides ; *B. compressif*, celui qui comprime un vaisseau pour y arrêter le cours du sang, ou une tumeur pour en déterminer l'atrophie ; *B. rétentif*, celui qui s'oppose au déplacement des organes ; et *B. suspensif*, celui qui est destiné à soutenir quelque partie malade.

Quand on les considère en eux-mêmes, ou, comme nous l'avons dit, sous le rapport de leur construction, les bandages se divisent en *simples*, *composés* et *mécaniques* ; puis chacune de ces catégories se subdivise encore.

1° *Bandages simples.* — Ils consistent en une seule bande ou pièce de linge que l'on ajuste de diverses manières suivant l'exigence des cas. — Dans le *B. circulaire*, la bande forme des cercles qui se recouvrent exactement ou partiellement. On s'en sert pour maintenir en place les topiques ou les pièces d'appareil sur la partie malade, et pour pratiquer la saignée du bras, etc. Dans ce dernier cas, la constriction doit être assez forte pour arrêter la circulation veineuse, sans arrêter la circulation artérielle. — Le *B. oblique* diffère du précédent, en ce qu'il ne décrit pas des cercles horizontaux ; leur obliquité doit varier suivant la forme des parties. Il s'applique ordinairement d'un côté du cou à l'aisselle opposée, lorsqu'on veut pratiquer une saignée de la jugulaire.—Le *B. spiral* est celui dont les circonvolutions sont disposées en spire : les circonvolutions sont alors nommées *doloires*. Ce b. est *imbriqué*, *contigu* ou *écarté*, selon que les tours de bande se recouvrent à demi, sont simplement juxtaposés ou laissent entre eux un certain intervalle. Il se commence et s'achève toujours par quelques tours circulaires. C'est sur les membres qu'on l'applique le plus ordinairement.— Les *Bandages croisés* sont aussi nommés *Bandages en 8 de chiffre*, parce que, pour les faire, on entrecroise la bande de façon à figurer le chiffre 8. Les plus usités parmi ces bandages, sont le *Chevestre double* qui s'emploie dans les fractures du corps de la mâchoire inférieure ; le *B. croisé du cou et de l'aisselle*, qui maintient parfaitement les pièces d'appareil sur le cou, dans l'aisselle ou sur l'épaule ; le *Spica de l'aine*, qui s'emploie dans un but semblable, ou pour exercer une compression sur la région inguinale ; le 8 *du coude*, usité chaque jour pour arrêter l'écoulement du sang après la saignée ; et le *B. de l'étrier* ou 8 *du coude-pied*, qui s'emploie, entre autres cas, après la saignée du pied. — Le *B. noué* s'applique à la tête, après la saignée de l'artère temporale ou après une plaie de ce vaisseau. Il tire son nom des nœuds que forme la bande par l'entrecroisement de ses circonvolutions. — Le *B. récurrent* est celui dont les tours de bande vont et reviennent alternativement sur leurs pas. Il ne s'applique qu'à la tête, sur laquelle il forme une espèce de bonnet : de là, le nom de *Capeline*, sous lequel on le désigne habituellement. — Les *Bandages pleins* sont faits avec des pièces de linge entières et sans division. Les plus employés sont le *B. de corps*, pour comprimer l'abdomen après la paracentèse, etc. ; le *B. plein triangulaire de la tête* ou *B. fronto-occipital* de Mayor, qui remplace avantageusement la capeline quand on veut maintenir des topiques sur la tête ; le *B. plein triangulaire du moignon*, utile dans le pansement des opérations, et l'*Écharpe*, qui sert, dans une foule de cas, à soutenir le bras, l'avant-bras et la main. — Les *Bandages invaginés* sont formés d'une bande percée de trous dans lesquels on fait passer un nombre égal de *chefs* ou lanières, taillés à l'extrémité de la même bande ou à l'extrémité d'une autre bande. Ils sont surtout usités pour réunir les plaies ou pour rapprocher les bouts du tendon d'Achille, les fragments des os écartés, etc. — Les *Liens* sont de simples cordons destinés à maintenir quelque pièce dans la position voulue.

2° *Bandages composés.* — Les bandages classés dans cette catégorie sont formés de plusieurs pièces de linge réunies ensemble, soit par des coutures, soit autrement ; ils comprennent les bandages en T, en croix, en fronde, en bourse et en gaîne. — Le *B. en T*, ainsi nommé de sa ressemblance avec la forme de cette lettre, se distingue en *T. simple* et en *T. double* : le premier n'a qu'une branche verticale ; le second en a deux. On s'en sert dans des circonstances très-diverses. — Le *B. en croix* est aujourd'hui peu usité. — Les *Frondes* consistent en une pièce de linge fendue à ses deux extrémités en deux ou trois lanières ou *chefs*, jusqu'à deux ou trois travers de son milieu que l'on appelle *plein*. Les frondes remplacent fort bien le chevestre et le b. croisé du cou et de l'aisselle. — La partie essentielle des *Bandages en bourse*, appelés plus souvent *Suspensoirs*, est un sac qui reçoit la partie que l'on veut soutenir. — Les *Gaînes* ont la forme d'un doigt de gant ; elles s'appliquent aux doigts, aux orteils, etc. — Enfin, on comprend sous le nom de *Bandages lacés* et *bouclés*, ceux qui sont formés de pièces de linge, de peau, etc., et que l'on fixe au moyen de lacets ou de boucles : tels sont les corsets et les bas lacés ; on les emploie surtout comme moyens de compression.

3° *Bandages mécaniques.* — Les bandages ainsi nommés sont en général de véritables *appareils* chirurgicaux, qui diffèrent singulièrement des bandages proprement dits. Ils ont, pour la plupart, des destinations tout à fait spéciales (voy. HÉMOSTATIQUE, HERNIE, FRACTURE, ORTHOPÉDIE). Nous mentionnerons seulement ici les *Bandages à plaque* qui servent à garantir les plaies des chocs extérieurs. Tel est le bandage à plaque du bras, si usité pour protéger la surface d'un vésicatoire ou d'un cautère.

Comme toute personne, même la plus étrangère à l'art médical, peut être appelée à appliquer au moins une bande, nous croyons utile d'indiquer ici les règles générales à suivre dans ce cas. Une bande, de même qu'un bandage, ne doit être ni trop lâche, ni trop serré. Trop lâche, elle glisse et se dérange au moindre mouvement ; trop serrée, elle peut causer des accidents graves et même la gangrène. — Une bande doit toujours s'appliquer de bas en haut, de manière à refouler les liquides vers la partie supérieure ; si l'on procédait autrement, il y aurait stase des liquides organiques dans les parties inférieures et engorgement des extrémités. — Le procédé d'application d'une bande diffère selon qu'elle est à un ou deux *globes*, c.-à-d. selon qu'elle est enroulée par une seule de ses extremités ou par toutes deux, de façon à représenter un ou deux cylindres.

Si la bande est *à un globe*, on prend le cylindre de la main droite, le pouce appliqué sur l'une des extrémités de l'axe, le doigt médius sur l'extrémité opposée. Le *chef initial*, c.-à-d. celui des bouts de la bande par lequel on commence l'application, est posé sur le point désigné ; après quoi, l'on fait d'abord plusieurs tours circulaires pour bien fixer le chef, puis on continue à dérouler la bande en l'appliquant dans la direction voulue. Quelquefois on réserve 10 à 12 centimètres de longueur du chef initial pour le nouer, quand le b. sera achevé, avec l'extrémité terminale. Il ne faut dérouler la bande qu'autant qu'il est nécessaire, sans quoi elle se relâcherait, ce qui obligerait de défaire le b. pour le réappliquer en entier. Les secousses, qui sont toujours nuisibles et souvent très-douloureuses, doivent être soigneusement évitées. — Lorsque la partie sur laquelle on applique la bande n'est pas d'un diamètre uniforme, il peut en résulter un écartement de la partie de la bande qui correspond à la portion la moins saillante du membre sur lequel la bande est enroulée ; les écartements de ce genre portent le nom de *Godets*. On évite les godets en faisant ce qu'on nomme des *Renversés*, c.-à-d. en renversant obliquement la bande de la partie la plus saillante vers celle qui l'est le moins, par ex., de haut en bas, à la partie inférieure de la jambe, et de bas en haut, au-dessus de la saillie du mollet. Ce renversé rétrécit la bande au niveau du plus petit diamètre de la partie où elle est posée. — Le pansement achevé, la bande est arrêtée, soit en fixant le chef terminal avec des épingles, soit en appliquant un lien circulaire autour de la bande, soit, quand on a laissé libre le chef initial, en nouant les deux bouts de la bande l'un contre l'autre. On peut aussi, quand la bande est fendue de manière à former deux chefs à son extrémité terminale, en porter un de chaque côté et les nouer ensemble. — L'épingle ou le nœud servant à arrêter la bande, ne doit coïncider ni avec la plaie, ni avec un point sur lequel la pression puisse être douloureuse ; on replie au besoin le bout de la bande, pour que les épingles puissent être fixées en un lieu qui satisfasse à cette condition. Il faut fixer l'épingle de façon que la convexité du membre n'en puisse faire saillir la pointe : enfin cette pointe doit être cachée dans les circonvolutions de manière à ne blesser ni le malade ni le chirurgien.

Pour appliquer une bande roulée *à deux globes*, on prend un globe de chaque main, on pose le plein de la bande intermédiaire aux deux globes, sur la partie où le bandage doit être appliqué ; les deux globes sont ensuite déroulés en même temps et d'une manière égale, pour qu'ils viennent se croiser sur le point opposé à celui où le bandage a été commencé. — L'application de la bande roulée à deux globes, au lieu de se faire horizontalement, peut se faire obliquement, en faisant dévier l'un des deux chefs en haut et l'autre en bas. Lorsqu'ils viennent à se rencontrer, ils forment, par leur entrecroisement, un angle très-aigu. On opère alors le renversement comme pour l'application de la bande à un seul globe afin d'éviter les godets. De cette manière, le chef inférieur passe en avant du chef supérieur, se place au-dessus de lui, et le chef supérieur devient inférieur pour redevenir supérieur au second entrecroisement. Les plis nombreux formés par les bandes en s'entrecroisant, se trouvent ainsi effacés ; au lieu de deux espèces de cordes que forment les deux chefs de bande, ou a deux surfaces planes qui se recouvrent et qui ne peuvent causer au blessé aucune douleur. Ce b., qui est extrêmement solide, est appelé *entrecroisement par renversé*. — Pour plus de détails, on devra consulter le *Traité des bandages* du prof. GERDY, ou bien les Manuels de petite chirurgie, tels que celui du Dr JAMAIN, etc.

BANDAGISTE. s. m. Ouvrier qui fait les bandages en général, et spécialement les bandages herniaires. ‖ Adj., *Chirurgien ban.*, Celui qui s'occupe de perfectionner les bandages et qui les applique.

BANDE. s. f. (all. *band*, lien). Lien plat et large qui sert à serrer quelque chose. *B. de toile. B. de papier. B. de cuivre, de fer. La b. de la saignée s'est défaite. J'ai mis ma brochure sous b. et je l'ai expédiée par la poste.* ‖ Se dit de tout Morceau d'étoffe, de papier, de cuir, etc., qui est beaucoup plus long que large. *Son mantelet est garni de bandes de velours. Coupez-moi ce papier par bandes. B. de broderie, de tapisserie. B. d'écarlate.* — Par ext., s'emploie pour désigner Certaines choses dont la largeur est peu considérable relativement à la longueur. *Une b. de terre. Une b. lumineuse s'élevait à l'horizon. Ce coquillage est orné de bandes régulières. Les ailes de ce papillon sont traversées par une b. plus foncée.* ‖ Les côtés intérieurs d'un billard qui sont rembourrés et élastiques. *Toucher la b. Être collé sous b. Les bandes ne rendent pas.* ‖ T. Anat. Se dit de Certaines parties allongées, étroites et de peu d'épaisseur. *B. ligamenteuse, B. musculaire.* ‖ T. Archit. Se dit De différents membres plats qui ont peu de saillie et ont en général une certaine longueur. —* *B. lombarde*, Voy. CONTRE-FORT. ‖ T. Astr. *Bandes de Jupiter, de Saturne.* V. JUPITER et SATURNE. ‖ T. Blas. Voy. HÉRALDIQUE.

BANDE. s. f. (all. *band*, lien ; ou *bandum*, étendard, signe de ralliement). Troupe, compagnie, société. *Une b. de musiciens. Je rencontrai une b. de jeunes gens qui se rendaient à la fête.* — Au plur., *Bandes* se disait De certaines troupes irrégulières en usage dans les guerres du moyen-âge, et plus tard De certaines troupes d'infanterie régulière. *Des bandes d'aventuriers. Les vieilles bandes espagnoles.* — Fam., *Une b. joyeuse*, Plusieurs personnes réunies pour s'amuser et se divertir. — Se prend souvent en mauvaise part. *Une b. de factieux. Une b. de voleurs. On a arrêté le chef de la b.* — Se dit aussi Des animaux. *Une b. d'étourneaux. Certains animaux vont par bandes.* ‖ S'emploie par dénigrement, dans le sens de Ligue, parti. *Il est d'une autre b.*—*Faire b. à part*, se dit De plusieurs personnes qui se séparent d'une compagnie pour rester unies seulement entre elles. ‖ * Après la Révolution, on donnait le nom de *Bandes noires*, aux Compagnies de spéculateurs qui achetaient les grandes propriétés pour les revendre en détail, et les anciens châteaux pour les démolir et en vendre les matériaux. ‖ T. Mar. *B. du nord*, *B. du sud*, Le côté du nord, Le côté du sud, par rapport à la ligne équinoxiale. — Inclinaison latérale d'un navire. Lorsqu'un navire sous voile incline sous l'effort du vent qui souffle par le travers, *Il donne la b.* — Quand on veut réparer l'un des côtés du navire, *On le met à la b.*, *On lui donne la b.*, On le fait incliner sur le côté opposé. =Syn. V. CONTRE-FORT.

Enc. — Au mot ARMÉE, nous avons dit comment étaient composées les armées féodales en France, soit avant, soit après l'affranchissement des communes, et nous avons montré que leur organisation ne permettait à nos rois d'entreprendre avec sécurité aucune expédition de quelque importance et de quelque durée. Philippe-Auguste ayant besoin, pour la réalisation de ses projets, de se créer une armée qui fût constamment sous sa main et à sa disposition, prit à sa solde des *Corps d'aventuriers* appelés aussi *Bandes militaires*. Les écrivains du XIIe siècle et du siècle suivant leur donnent encore les noms de *Cotereaux*, *Brabançons*, *Routiers*, *Malandrins*. Au XIVe et au XVe siècle, on les appela *Grandes compagnies*, *Bandes noires*, puis *Lansquenets*, etc. Composées d'abord de serfs fugitifs et de gens sans aveu accourus de tous les pays de l'Europe, ces bandes se recrutèrent plus tard d'hommes appartenant à toutes les conditions sociales. Elles étaient commandées par des chefs de leur choix, et elles vendaient leurs services à qui voulait les acheter. La guerre terminée, au lieu de se dissoudre, elles se répandaient dans les campagnes et pillaient pour leur propre compte. Aussi ne tardèrent-elles pas à devenir un objet d'épouvante pour les populations, et fut-on plus d'une fois obligé de former comme des espèces de croisades pour les exterminer. Dès la fin du XIIe siècle, des associations armées s'organisèrent dans plusieurs provinces pour leur donner la chasse ; de ce nombre furent les *capuchiés* ou *capuciés*, les *frères de la paix*, etc. – Pendant nos longues guerres avec les Anglais, ces corps d'aventuriers acquirent une importance considérable ; mais elles devinrent à chaque trêve un véritable fléau pour le pays. On sait que, pour en débarrasser le royaume, après le traité de Brétigny (1360), Du Guesclin les conduisit en Espagne au secours de Henri de Transtamare, qui disputait à son frère Pierre le Cruel la couronne de Castille. Elles périrent presque en entier dans cette expédition ; mais d'autres leur succédèrent à la reprise des hostilités. Les nouvelles bandes différèrent des anciennes en ce que l'élément étranger y fut dominé par l'élément national ; toutefois leurs habitudes pillardes furent à peu près les mêmes. Aussi Charles VII essaya-t-il de se passer, en partie du moins, de leurs services, en créant les premiers corps réguliers qu'ait eus la France, la cavalerie des *gens d'armes* qu'on appela aussi *Compagnies d'ordonnance* (1439) et l'infanterie des *Francs-archers* ou *Francs-taupins* (1445). Cependant, après la mort de ce prince, on revint, surtout en ce qui concerne les troupes à pied, aux errements des temps antérieurs, et c'est avec des corps de mercenaires levés et commandés par des capitaines particuliers, mais soumis à un commencement de discipline, que nos rois du XVe siècle et du XVIe firent généralement la guerre. Quoique composés, selon l'expression de Brantôme, « d'hommes de sac et de corde, » ces corps n'en furent pas moins d'une grande utilité, et on les vit figurer dans les armées même après l'organisation de l'infanterie régulière de François Ier (*Légions provinciales*, 1532) et de Henri II (*Régiments*, 1558). Les dernières bandes ne disparurent qu'après les guerres de religion, sous Henri IV, qui en forma plusieurs régiments (1584–1610). Depuis lors, la France n'a plus eu de bandes militaires à son service ; car on ne peut assimiler aux troupes de ce nom ni les Suisses qui faisaient un service des plus réguliers, ni les corps francs qui, à l'époque des guerres de Louis XIV et de la révolution, ont presque toujours figuré dans nos luttes avec l'Europe.

BANDEAU. s. m. (R. *bande*). Bande qui sert à ceindre le front et la tête. *B. de toile, de velours, de crêpe. Les religieuses portent ordinairement un b., en signe de renoncement au monde.* — *Le b. royal*, Le diadème dont anciennement les rois se ceignaient la tête. *Ceindre le b. royal.* ‖ Bande d'étoffe, plus ou moins épaisse, qu'on met sur les yeux De quelqu'un pour l'empêcher de voir. *Les poëtes et les peintres représentent l'Amour avec un b. sur les yeux. La Justice et la Fortune ont souvent un b. sur les yeux.* — Fig., On dit *Avoir un b. sur les yeux*, en parlant De quelqu'un qui par passion, par préjugé ou par ignorance, ne voit pas ce qui se passe sous ses yeux, ou ne voit pas les choses telles qu'elles sont. — Dans un sens anal., on dit *Arracher le b.*, *Faire tomber le b. de dessus les yeux de quelqu'un*, Le détromper, lui montrer son erreur, lui faire voir ce qu'il ne voyait pas. ‖ T. Archit. Plate-bande unie qui se pratique autour d'une porte, d'une arcade, ou d'une fenêtre. — * Planche mince et étroite qui surmonte les lambris de menuiserie, au-dessous du plafond, lorsque celui-ci n'a point de corniche.

BANDELETTE. s. f. Diminutif de *Bande*. Petite bande avec laquelle on entoure et on lie quelque chose, ou qu'on emploie en manière d'ornement. *Cette b. serre trop. Les bandelettes d'un maillot. La tête de la victime était ornée de bandelettes. Les bandelettes sacrées.* ‖ T. Archit. Même signific. que *Filet* ou *Listel*.

Enc. — Chez les anciens, les *Bandelettes* (*vittæ*) servaient à deux usages, à la toilette des femmes, et aux cérémonies religieuses. — Les bandelettes employées par les femmes étaient tout simplement un ruban, ordinairement blanc ou pourpre, et quelquefois brodé ou même orné de perles, qui se mettait autour de la tête et servait, en même temps que d'ornement, à maintenir les tresses de cheveux. Lorsqu'elles étaient longues, on en laissait pendre les bouts derrière la tête. A Rome, leur usage était réservé aux jeunes filles, aux femmes mariées, et interdit aux affranchies, même lorsqu'elles vivaient honnêtement. La b., ainsi que la *Stola* et l'*Instita* (voy. STOLE), signalait à première vue la matrone romaine. — Lorsqu'on en faisait usage dans les cérémonies religieuses, la b. était roulée autour d'un flocon de laine blanche ou rouge légèrement tordue (*infula*). Sous cette forme, elle servait à orner : 1° la tête des prêtres et de ceux qui offraient le sacrifice ; 2° celle des prêtresses, et particulièrement des Vestales, d'où l'expression *Vittata sacerdos;* 3° celle des devins et des poëtes (dans ce cas elle était habituellement entrelacée avec une couronne d'olivier ou de laurier) ; 4° les statues des Dieux et des Déesses ; 5° les victimes destinées aux sacrifices ; 6° les autels et les temples. Les bandelettes sacrées, aussi bien que l'*infula*, étaient en laine, d'où les épithètes *lanea* et *mollis* que leur donnent les poëtes. Elles étaient blanches, ou pourpres ou bleues. Les bandelettes de cette dernière couleur ne s'employaient que pour décorer les autels des Dieux Mânes.

BANDER. v. a. (R. *bande*). Lier et serrer avec une bande. *B. une plaie. B. le front d'un malade.* — *B. les yeux*, Mettre un bandeau sur les yeux de quelqu'un. ‖ Tendre quelque chose avec effort. *B. une corde. B. un arc, une arbalète. B. un ressort.* — *Le vent bandait les voiles.* Vx. — Par anal., on dit *B. un fusil, un pistolet*, etc., pour Armer un fusil, etc. ‖ Fig. et prov., *B. son esprit*, *Avoir l'esprit bandé*, S'appliquer, être appliqué à quelque chose avec grande contention d'esprit. Vieux et peuus. ‖ T. Jeu de paume. *B. une balle*, Enlever une balle en mouvement et l'envoyer dans les filets. ‖ T. Archit. Assembler les pierres d'une arcade, d'une voûte, et les fermer avec la clef. = BANDER. v. n. Être tendu. *Cette corde bande trop.* = SE BANDER. v. pron. Résister opiniâtrément à quelqu'un, s'opposer, être tout à fait contraire à quelqu'un ou à quelque chose. *Il se bande contre ma volonté, mais je viendrai à bout de lui. Ils se sont tous bandés contre leur supérieur. Les habitants de cette ville se sont tous bandés les uns contre les autres.* Vx. = BANDÉ, ÉE. part. ‖ T. Blas. Se dit D'un écu couvert de bandes ou De toute pièce qui présente cette disposition. *L'écu de* FIESQUE *est bandé d'azur et d'argent de six pièces.*

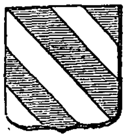

BANDEREAU. s. m. Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

BANDEROLE. s. f. Espèce d'étendard ou de flamme que l'on met pour ornement à diverses choses. *Un vaisseau avec ses banderoles. L'arbre était orné de banderoles.* ‖ Espèce de baudrier auquel est attachée la giberne. — La bretelle d'un fusil.

BANDIÈRE. s. f. (B. lat. *bandum*, bannière). Bannière. Ne s'emploie plus dans ce sens qu'en parlant de L'espèce de bannière qu'on place au sommet des mâts d'un navire. — On dit encore, *Le front de b. d'un camp*, La ligne en avant d'un camp sur laquelle les soldats établissent leurs armes en faisceaux ; et *L'armée est rangée en front de b.*, Elle est rangée en ligne avec les étendards et les drapeaux à la tête des corps.

BANDIT. s. m. (ital. *bandito*, banni). Malfaiteur, vagabond qui se livre au brigandage. ‖ Par ext., se dit Des gens sans aveu, et même Des individus qui mènent une vie désordonnée et bravent les bienséances. *Vivre comme un b. C'est un vrai b. Être toujours fait comme un b.*, Avoir mauvaise mine et être mal vêtu. Fam.

* **BANDOLINE.** s. f. (R. *bandeau*). Solution mucilagineuse et aromatisée préparée avec des pepins de coing, dont les femmes se servent pour lisser leurs cheveux.

BANDOULIER. s. m. (R. *bande*). Brigand qui vole dans les montagnes. *Les bandouliers des Pyrénées.* Vx.

BANDOULIÈRE. s. f. (R. *bande*). Large bande de cuir, passée par-dessus l'épaule gauche et pendante au-dessous du bras droit. *La b. servait aux cavaliers pour porter leur mousqueton, et aux fantassins pour y attacher leur fourniment de poudre et de balles.* ‖ Baudrier de cuir ou d'étoffe. *La b. d'un suisse d'église, d'un garde-chasse.* — On dit *Porter la b.*, Être garde-chasse ; *Donner la b. à quelqu'un*, L'établir garde-chasse ; *Oter la b. à un garde-chasse*, Le casser de ses fonctions. ‖ *Porter une chose en b.*, La porter derrière le dos et en sautoir, au moyen d'une bretelle ou d'un cordon.

Enc. — Dans l'ancien équipement des troupes, la b. se terminait par des cordonnets auxquels étaient suspendus de petites boîtes de bois qui renfermaient les charges de poudre, et un sac de cuir qui contenait les balles. Ces cordonnets s'embarrassaient constamment les uns dans les autres ; de là résultaient sur le champ de bataille des inconvénients nombreux. Ce fut Gustave-Adolphe qui, dans la guerre de Trente ans, imagina de remplacer cet attirail par la *giberne* où le soldat mit ses cartouches. Malgré ses avantages, la giberne ne fut d'abord adoptée en France, vers 1644, que pour les troupes que l'on envoyait en tirailleurs.

BANDURE. s. m. T. Bot. Nom vulg. d'une espèce du genre *Népenthès*. Voy. NÉPENTHÉES.

BANIAN. s. m. Voy. CASTE. ‖ * *Arbre* ou *Figuier des Banians*. Voy. MORÉES.

* **BANISTÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. MALPIGHIACÉES.

* **BANKSIE.** s. f. T. Bot. Voy. PROTÉACÉES.

BANLIEUE. s. f. (R. *ban, lieue*). Une certaine étendue de pays qui est autour d'une ville et qui en dépend administrativement.

BANNE. s. f. [Dans ce mot et les suiv., on ne pron. qu'une N.] (lat. *pannus*, morceau d'étoffe). Grosse toile que l'on étend sur les marchandises transportées par des bateaux, des charrettes, etc. ‖ Espèce de tente que l'on dresse sur un bateau pour se garantir de la pluie ou des rayons solaires. ‖ Espèce d'auvent en toile que les marchands placent en avant de leurs boutiques pour se garantir de l'ardeur du soleil. ‖ Espèce de grande manne ordinairement faite de branches d'osier. Une banne de ce genre, lorsqu'elle est plus petite, reçoit le nom de *Banneau* ou celui de *Bannette*.

BANNEAU. s. m. Voy. BANNE.

BANNER. v. a. Couvrir quelque chose avec une banne. *B. des marchandises.* = BANNÉ, ÉE. part.

BANNERET. adj. et s. m. (R. *bannière*). Voy. CHEVALERIE.

BANNETON. s. m. T. Pêche. Espèce de coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau. ‖ * T. Boulang. Panier d'osier rond et sans anses, dans lequel on met lever les pains ronds.

BANNETTE. s. f. Voy. BANNE.

BANNIÈRE. s. f. (B. lat. *bandum*). Enseigne, drapeau, étendard. Jadis ce terme désignait spécialement L'enseigne que le chevalier ou seigneur banneret avait droit de porter à la guerre, et sous laquelle se rangeaient les vassaux qu'il y conduisait. — Fig. et fam., *Se ranger sous la b. de quelqu'un*, Se ranger de son parti. ‖ T. Mar. S'employait autrefois comme syn. de *Pavillon;* aujourd'hui ce dernier est seul usité. ‖ Étendard d'une église ou d'une confrérie. *La b. de la paroisse représente saint Martin.* — Fig., prov. et fam., *Aller au-devant de quelqu'un* ou *Recevoir quelqu'un avec la croix et la b.*, Lui faire une réception solennelle. *Il faut l'aller chercher avec la croix et la b.*, On a beaucoup de peine à lui faire accepter une invitation.

Enc. — On fait venir le mot *Bannière* du bas latin *bandiera*, dérivé lui-même de *bandum*, forme latinisée de l'allemand *Band* (lien, bande), nom donné par les populations germaniques à une bande d'étoffe fixée à l'extrémité d'une lance qui leur servait de signe de ralliement. D'autres tirent *Bandum* du substantif *Ban* (proclamation, convocation), parce que, lorsque les princes d'outre-Rhin voulaient convoquer leurs hommes pour une prise d'armes, c'était en faisant porter leur b. de bourg en bourg qu'ils leur communiquaient leurs intentions.

La b. a emprunté sa forme du *Vexillum* des cohortes romaines, qui consistait en une petite voile carrée attachée supérieurement à une traverse horizontale fixée au bout d'une pique. Le *vexillum* romain était de couleur pourpre ou écarlate ; il portait, peints ou brodés, le nom de la légion et le numéro de la cohorte. Le *Labarum* de Constantin était un *vexillum* dont la hampe était surmontée du monogramme du Christ placé dans une couronne de chêne, et dont l'étoffe était pourpre et richement ornée de broderies et de pierres précieuses. Cette étoffe se terminait par une frange d'or au-dessous de laquelle se voyaient, fixés à la hampe, quatre médaillons d'or portant l'effigie de l'empereur et de ses enfants.

Le mot b. n'a plus aujourd'hui qu'une signification religieuse et ne s'applique guère qu'aux bannières processionnelles ; mais il servait, au moyen-âge, à désigner tout signe de ralliement, de forme carrée, adopté soit par les armées, soit par les corporations religieuses ou industrielles. On disait : La *B. de saint Denis*, la *B. de France*, la *B. d'Angleterre*, etc. Comme le *vexillum* des légions romaines, la b. chrétienne recevait une sorte de consécration religieuse par la cérémonie de la *bénédiction des drapeaux*, et l'Église avait établi à ce sujet un cérémonial aujourd'hui tombé en désuétude. D'après les historiens ecclésiastiques, la première b. qui ait été bénite par un pape, est celle que Grégoire III envoya, vers 752, à Pepin le Bref. La b. processionnelle est une réminiscence du *Labarum*. Elle précède la procession pour représenter, dit le *Rationale* de Pierre Durand, évêque de Mende, la victoire de la Résurrection et l'Ascension de N.-S. Les chrétiens de l'Église grecque n'en font pas usage ; mais ils portent, dans certaines cérémonies, des portraits de la Vierge ou de quelque saint révéré.

A l'origine, une simple croix paraît avoir tenu lieu de signe de ralliement aux gens des paroisses. Plus tard, ils ajoutèrent à la traverse horizontale une pièce d'étoffe carrée sur laquelle ils firent représenter leur saint patron. C'est avec des bannières de ce genre que les milices communales parurent aux armées. Les bannières des abbayes étaient semblables à celles des paroisses. Quand une abbaye envoyait ses vassaux à la guerre, elle faisait porter sa b. par son *avoué*, c.-à-d. par le baron laïque qui était chargé de la protéger et de la représenter (voy. AVOUÉ). Les rois de France ont eu plusieurs bannières. La plus ancienne ressemblait au *Carroccio* des villes italiennes ; elle consistait en une grande voile suspendue à un mât élevé que portait un char à quatre roues. Sur ce char étaient encore placés un autel, une *châsse* ou *chape* renfermant diverses reliques, entre autres celles de saint Martin de Tours, dix chevaliers d'élite chargés de garder la b., et dix trompettes qui sonnaient des fanfares afin d'animer les troupes au combat. On plaçait ce char au milieu du corps de bataille, et c'était autour de lui que se livraient les plus furieux assauts. Cette b. était vraisemblablement celle de l'abbaye de saint Martin qui appartenait à la famille des Capétiens ; elle était de couleur bleue et semée de fleurs de lis. Lorsque le comté de Vexin fut réuni à la couronne, nos rois devinrent *avoués* de l'abbaye de Saint-Denis, et ce fut à ce titre que, en 1125, Louis VI prit la b. de ce monastère et qu'il marcha contre l'empereur d'Allemagne Henri V. Cette b. était la célèbre *oriflamme :* elle était rouge, fendue par en bas et suspendue à une lance dorée. Les deux bannières figurèrent longtemps ensemble dans nos armées ; mais l'oriflamme ayant disparu dans la première moitié du XIVe siècle, la b. de saint Martin, devenue plus portative depuis une centaine d'années, resta seule en usage. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque d'Henri IV, où elle céda la place à la cornette blanche de la maison de Bourbon.

Dans la société féodale, la b. était le signe distinctif d'une partie de la noblesse. Cette b. féodale était carrée comme celle des paroisses ; mais elle en différait en ce qu'elle était attachée au-dessous du fer d'une lance et sur le côté, absolument comme nos drapeaux modernes. Sa forme l'empêchait aussi d'être confondue avec le *pennon* des simples bacheliers, qui ressemblait à une flamme. Les chevaliers qui avaient le droit de porter b. se nommaient *chevaliers bannerets* ou simplement *bannerets;* mais ce droit était quelquefois accordé en dehors des conditions ordinaires. Les principaux officiers des armées royales pouvaient, par ex., porter b., sans être bannerets. « Tous royaux chiefs de guerre, dit à ce sujet un titre cité par Du Cange, comme lieutenants, connestables, amirals, maistres des arbalestriers, et tous les mareschaux, sans être barons ne bannerets, tant comme ils sont officiers, par dignité de leurs offices, peuvent porter b. et non autrement. » On ne doit pas oublier que, dans les dénombrements militaires des temps féodaux, les mots *pennon* et *bannière* ont été souvent employés dans le sens du subst. *escadron* dans les livres modernes. Ainsi, au XIVe siècle, par ex., on disait d'un corps de cavalerie, qu'il comprenait tant de *bannières*, tant de *pennons*, comme on dirait aujourd'hui tant d'escadrons, tant de compagnies.

BANNIR. v. a. (R. *ban*). Condamner quelqu'un à sortir d'un pays, d'un territoire, avec défense d'y rentrer. *B. quelqu'un de sa patrie. B. du royaume, du pays, de la ville. Il a été banni à temps, à perpétuité, pour dix ans.* ‖ Par ext., Chasser, éloigner, exclure. *C'est un fripon que l'on a banni de toutes les maisons honnêtes. Nous l'avons banni de notre société.* ‖ Fig., en parlant Des choses, Les exclure, les éloigner, les empêcher de s'introduire, de se glisser. *B. le luxe, les arts, la licence. B. l'étiquette. J'ai banni de mon livre tous les termes techniques dont j'ai pu me passer.* — Dans un sens anal., se dit pour Éloigner de son âme, de son esprit, de sa mémoire. *B. toute crainte, toute honte. B. une erreur de son esprit. Bannissez cet ingrat de votre mémoire.* = SE BANNIR. v. pron. *Se b. d'un lieu, d'une maison, d'une société, de la cour*, S'abstenir d'y aller. = BANNI, IE. part. Fig., *La paix était bannie de mon cœur, la religion l'y a ramenée.* ‖ Fig., *Il est b. de partout*, se dit D'un homme méprisé à qui toutes les portes sont fermées. — *Cette opinion est bannie de toutes les écoles*, Elle est généralement abandonnée.

|| S'emploie subst. au masc. *Obtenir le rappel des bannis.* = Syn. Voy. EXILER.

BANNISSABLE. adj. 2 g. Qui doit être banni. Peu us.

BANNISSEMENT. s. m. Peine qui consiste à être banni. *Il a été condamné au b. La peine du b. B. temporaire, perpétuel.*

Enc. — Dans l'ancienne Grèce, le *Bannissement* (φυγὴ) paraît n'avoir eu que rarement (on pourrait dire, jamais) le caractère d'une peine appliquée par la loi à des crimes privés. C'est en effet ce qui devait être, car la division du pays en nombreux États indépendants rendait impossible l'établissement de colonies pénales, comme celles de plusieurs peuples modernes, et ne permettait pas non plus les divers genres d'exil en usage sous les empereurs romains. Le terme général, φυγὴ (*fuite*), s'employait habituellement en parlant des individus qui, afin d'éviter quelque peine ou quelque péril, quittaient leur patrie et se réfugiaient à l'étranger. On en trouve la preuve dans les récits des temps héroïques, surtout lorsqu'il est question de meurtres commis soit involontairement, soit avec une intention coupable. Ainsi, nous voyons dans l'Iliade Patrocle fugitif pour toute sa vie, à la suite d'un meurtre commis par lui dans sa première jeunesse, dans un accès de colère. L'Odyssée nous représente Théoclymène comme un banni errant sur la terre, poursuivi, même sur le sol étranger, par la crainte de la vengeance que pouvaient exercer sur lui les nombreux parents de l'homme qu'il avait tué. Le devoir de la vengeance était en pareil cas considéré comme sacré ; néanmoins le meurtrier pouvait quelquefois rester dans son pays en payant la ποινὴ, le *prix du sang* des Arabes, le *wehrgelt* des Germains, aux plus proches parents du mort. Dans les temps héroïques, des princes même sont forcés de quitter leur pays après un meurtre commis sur la personne d'un de leurs sujets. Lorsque l'homme tué ne laissait pas de parents pour venger sa mort, le meurtrier *était néanmoins tenu de subir un exil temporaire, par déférence* pour l'opinion publique, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'expiation par les mains d'un personnage, désigné sous le nom d'*αγνίτης* (purificateur). *L'histoire d'Adraste et de Croesus dans Hérodote* (I, 35) nous en offre un exemple. — A Athènes, le bann. présentait le même caractère, et s'appliquait à peu près dans les *mêmes cas que durant les temps héroïques, avec cette différence* que la loi en définissait plus rigoureusement les limites, les conséquences et la durée. Ainsi, pour l'homicide volontaire, *l'action était intentée devant l'Aréopage. Pour le meurtre* simple, elle était portée devant les *Éphètes*. Dans ces deux cas, l'accusé pouvait se bannir (φευγειν) avant que la sentence fût *prononcée. Mais, quand un meurtrier échappait ainsi à la punition* qu'il aurait subie s'il fût resté dans le pays, il était alors banni à perpétuité, et ne pouvait pas y rentrer, lors même qu'*une amnistie générale permettait le retour de tous* les autres exilés ; car, dans ce cas, la loi qui rappelait les bannis contenait une exception spéciale pour les criminels bannis par l'Aréopage. Le condamné *pour meurtre, s'il était trouvé sur* le territoire de l'État, pouvait être saisi et mis à mort. Bien plus, quiconque donnait asile ou secours à un individu qui s'était enfui pour éviter la peine capitale, était passible de la même peine que le fugitif lui-même. Démosthène, qui nous fournit ces renseignements, nous apprend encore que le mot φευγειν était proprement appliqué à l'exil de ceux qui avaient commis un meurtre volontaire et avec préméditation, tandis que le mot μετίστασθαι se disait des fugitifs pour meurtre involontaire. Dans *le premier cas, les biens de l'exilé étaient confisqués; ils ne* l'étaient pas dans le second.

Lorsqu'un individu était déclaré coupable d'homicide simple, il *quittait ordinairement le pays par une certaine route,* et restait en exil jusqu'à ce qu'un des parents de la victime consentît à *avoir pitié de lui*. Pendant son absence, il conservait la propriété de ses biens ; mais s'il restait dans le pays, ou *s'il y revenait* avant d'avoir satisfait aux exigences de la loi, il en pouvait être expulsé par la force publique. Il arrivait quelquefois qu'un fugitif pour homicide était accusé d'assassinat. Dans ce cas, il plaidait à bord d'un vaisseau, devant une cour qui siégeait à Phréatto, dans le Pirée. — On ignore quelles étaient les conséquences du refus des parents de la victime de consentir à une réconciliation. En supposant que ceux-ci ne pussent pas être contraints à accepter la composition offerte, il est naturel de penser que le banni avait la faculté de rentrer après un certain laps de temps. C'est ce qui paraît avoir été en usage, dans le cas d'homicide involontaire, non-seulement à Athènes, mais encore à Sparte, comme nous l'apprend Xénophon, et dans les autres États de la Grèce.

Le terme générique de bann. (φυγὴ) comprenait aussi l'*Ostracisme*, usité à Athènes, et le *Pétalisme*, en usage à Syracuse; mais les lois qui avaient établi ces deux sortes de bann. avaient un caractère purement politique. Il en sera traité au mot OSTRACISME. — Indépendamment des personnages auxquels on appliqua l'ostracisme ou le pétalisme, l'histoire grecque nous parle à chaque instant d'individus bannis pour des causes politiques. Ces bannis étaient des personnes qui, s'étant distinguées comme chefs d'un parti quelconque, étaient expulsées ou forcées de quitter leur cité natale, lorsque le parti opposé venait à l'emporter. Les historiens les nomment οἱ φεύγοντες ou οἱ ἐκπεσόντες; après leur retour (ἡ κάθοδος), ils les appellent οἱ κατελθόντες. On voit qu'il ne s'agit pas ici de mesures légales à proprement parler.

Dans les premiers temps de la République romaine, un citoyen romain avait le droit de se retirer en exil dans un autre État, et le citoyen d'un autre État pouvait se retirer en exil à Rome en vertu de relations internationales particulières existant entre cet État et Rome. Ce droit était appelé *jus exsulandi* par rapport à l'État qui recevait les exilés. Ceux-ci, par rapport à leur propre pays, étaient exilés (*exsules*), et leur condition était l'exil (*exsilium*). Par rapport à l'État où se retirait l'exilé, ce dernier était dit *Inquilinus*. A Rome, l'*Inquilinus* pouvait *s'attacher à quelqu'un* et se donner un quasi-patron. — L'exil ne privait pas un Romain de ses droits de citoyen, à moins qu'il ne se fût fait inscrire, pendant son exil, comme citoyen d'un autre pays, la loi romaine n'admettant pas qu'il fût possible d'être à la fois citoyen de plusieurs États.

D'après Cicéron, c'était un principe fondamental de la loi romaine, qu'un citoyen ne pouvait être privé, sans son consentement, de sa liberté, non plus que de son droit de cité. Il ajoute que les citoyens romains, en devenant colons du Latium, ne devenaient pas Latins par ce seul fait, s'ils ne se faisaient pas volontairement inscrire sous le nom de citoyens latins. Le condamné pour crime capital restait citoyen romain tant qu'il ne s'était pas fait admettre comme citoyen d'un État étranger ; il perdait sa qualité, non par la suppression de son droit (*ademptio civitatis*), mais par l'*interdiction du toit, de l'eau et du feu.* Cicéron affirme (*Pro Cæcin.*, 34) qu'aucun Romain n'a jamais été dépouillé par une loi de son droit de citoyen ou de sa *liberté*. Ailleurs (*Pro domo*, 16, 17) il répète cette assertion, en disant qu'aucune loi spéciale (*privilegium*) ne pouvait dépouiller un citoyen romain de son droit de cité, s'il n'avait pas d'abord été condamné dans un jugement (*judicium*). La sentence d'interdiction de l'eau et du feu produisait d'une manière détournée *l'effet qu'on ne pouvait obtenir directement. En effet, elle équivalait* à priver un citoyen de l'usage des choses les plus nécessaires à la vie, et celui qui était ainsi interdit ne pouvait exercer *aucun des droits qu'il était censé conserver encore. Cette sentence* était prononcée dans un jugement, ou bien elle était le sujet d'une loi. La peine de l'interdiction de l'eau et du feu était *infligée pour différentes espèces de crimes,* tels que la *violence publique*, le péculat, l'empoisonnement, etc. Elle ne comprenait pas en propres termes l'exil (*exsilium* ou sortie *ex solo*): *l'individu interdit pouvait donc, en droit,* rester à Rome ; mais comment aurait-il pu y vivre? Aussi Cicéron dit-il avec raison que l'exil n'était pas une peine, mais le moyen d'échapper à la peine. C'est en ce sens seulement que l'interdiction de l'eau et du feu entraînait l'exil. Suivant Niebuhr, l'interdiction avait pour objet d'empêcher la personne qui était en exil, de revenir à Rome et d'y exercer ses droits de citoyen : selon lui encore, l'interdiction était levée quand on rappelait un exilé ; mais cette manière de voir paraît en opposition avec les témoignages positifs de l'antiquité.

A l'époque impériale, le mot exil était un terme général usité pour exprimer une peine dont il y avait plusieurs espèces. En parlant des jugements publics capitaux (*judicia capitalia*), Paul les définit par la peine qu'ils entraînent, savoir la mort et l'exil ; puis il définit ce dernier, l'interdiction de l'eau et du feu, par laquelle le criminel cessait de compter comme *tête* de citoyen. Les autres genres d'exil, dit le même auteur, étaient proprement nommés *Relégation* (*Relegatio*), et le *relégué* ne perdait pas ses droits de citoyen. Cette distinction entre l'exil et la relégation paraît avoir existé du temps de la République, selon le témoignage de Tite-Live et de Cicéron. Ovide se représente lui-même, non comme un *exilé*, mais comme un *relégué;* aussi, dit-il en parlant d'Auguste : *« Il ne m'a ôté ni* la vie, ni les biens, ni les droits de citoyen ; il m'a seulement ordonné de quitter le foyer paternel. » — On distinguait deux *sortes de relégation. Dans l'une, il était interdit au relégué de* résider soit à Rome, soit dans une province particulière, pendant un temps déterminé ou indéterminé ; dans l'autre, une île lui *était assignée pour résidence.* Le relégué conservait son titre de citoyen, la propriété de ses biens et sa puissance paternelle, lors même que la durée de la peine était illimitée. La relégation avait simplement pour effet de confiner une personne dans un lieu déterminé ou de l'exclure d'un lieu désigné ; cette peine était infligée par une loi, par un sénatus-consulte ou par un édit du magistrat. Cicéron se sert du mot *relégation* en parlant de T. Manlius, contraint par son père à vivre dans la solitude à la campagne.

Sous les empereurs, la *déportation dans une île*, ou comme on l'appelait simplement, la *déportation*, fut substituée à l'interdiction de l'eau et du feu. Le gouverneur d'une province n'avait pas le pouvoir de prononcer une sentence de déportation ; mais il fut accordé au préfet de Rome par un rescrit de l'empereur Sévère. La déportation entraînait la perte des biens et des droits de citoyen, mais non celle de la liberté. Bien que le déporté eût cessé d'être citoyen, il était capable d'acheter, de vendre et de faire les divers actes qui appartiennent au droit des gens. La déportation différait encore de la relégation en ce que sa durée était toujours illimitée. En outre, le relégué se rendait en exil ; le déporté était conduit, quelquefois enchaîné, au lieu où il devait subir sa peine. — Comme l'exil, dans son sens spécial *d'interdiction de l'eau et du feu, et la déportation* faisaient perdre les droits de citoyen, il s'ensuit que si le condamné était père de famille, il était dépouillé de toute puissance *sur ses enfants, et que, s'il était fils de famille, il cessait d'être* sous la puissance de son père ; car les rapports compris par la loi romaine sous le terme de *patria potestas* ne pouvaient subsister *qu'entre citoyens; mais ni l'interdiction,* ni la déportation ne dissolvaient le mariage. A l'époque de Justinien, la déportation avait complétement remplacé l'interdiction de l'eau et du *feu*.

Législ. française. — Le b., comme punition de certains crimes et délits, a été appliqué en France depuis les temps féodaux jusqu'à l'époque de la Révolution, par les justices seigneuriales ou locales et par les tribunaux de justice royale. Cette peine, toujours considérée comme infamante, pouvait être prononcée *à temps* ou *à perpétuité;* le coupable pouvait être banni d'une province seulement ou de tout le royaume. Le b. hors du royaume n'était prononcé que par les Parlements. Le banni qui rentrait sur le territoire français était conduit aux galères pour le reste de ses jours. Le Code pénal de 1791 abolit la peine du b. à temps ; celle du b. à perpétuité y fut maintenue en changeant de nom ; elle fut appelée *Déportation*. — Le Code pénal de 1810, tout en conservant la déportation, a rétabli le b. temporaire dont la durée ne peut être de moins de cinq ans, ni de plus de dix ans. La peine du b. avait, dans la pensée du législateur, un caractère essentiellement politique. « Cette peine, dit Treilhard, a paru convenable pour certains crimes politiques qui, ne supposant pas toujours un dernier degré de perversité, ne doivent pas être punis des peines réservées aux hommes profondément corrompus. » Dans la législation de 1810, le b. se trouve spécifié dans dix-sept articles du Code pénal, parmi lesquels figuraient les articles applicables aux délits de presse. Les modifications successives de la législation ont réduit à treize le nombre des cas auxquels le b. peut être appliqué ; tous, à l'exception d'un seul, se rapportent à des crimes politiques. Le banni arrêté sur le territoire français est, par ce seul fait, passible de la déportation. A une époque où aucun État européen n'aurait consenti à donner asile aux bannis, les condamnés au b. subissaient la détention ; mais ceux qui en faisaient la demande pouvaient être conduits à un port de mer et embarqués pour les États-Unis d'Amérique. En fait, si le b. est resté inscrit dans le Code pénal, ses applications sont excessivement rares ; d'après la statistique judiciaire, le nombre des individus punis du b. depuis 1810, ne s'est pas élevé à un par année. — Le plus *souvent, le b. est une mesure de circonstance prise par un gouvernement* pour sa propre sûreté ; c'est ainsi que la famille de Napoléon fut bannie du territoire français par l'ordonnance du *24 juillet 1815 et la loi du 11 janvier 1816, une loi semblable,* celle du 10 avril 1832, bannit Charles X et sa famille ; enfin, un décret du 24 février 1848, prononça le b. contre les membres *de la branche d'Orléans.* — Voy. DÉPORTATION.

BANQUE. s. f. (ital. *banco*, banc, comptoir). Commerce qui consiste à acheter et à vendre des métaux précieux, à recevoir des sommes en dépôt, sans intérêt ou à intérêt, à escompter des effets de commerce contre espèces, ou contre d'autres effets, ou contre ses propres billets, quelquefois enfin à prêter contre promesses, titres négociables, et gages mobiliers ou immobiliers. *Ce notaire fait la b. Il entend bien la b.* || Établissement public ou privé qui fait le commerce de b. *B. privilégiée, libre, publique, particulière. B. de dépôt, d'escompte, de circulation. B. de France, d'Angleterre, de Hambourg, de Vienne, de Philadelphie. Maison de b. Billet de b. Mandat sur la b. Action de la b. Déposer ses fonds à la b. Avoir un compte en b.* Y avoir des fonds déposés et s'y faire ouvrir un compte. || T. Jeu. A certains jeux de cartes ou autres, La somme que celui qui tient le jeu a devant soi, pour payer ceux qui gagnent contre lui. *La b. est considérable. — Faire sauter la b.*, Gagner tout l'argent que celui qui tient la b. a mis au jeu. || *T. Imprim. Le payement qui* se fait aux ouvriers, chaque semaine ou chaque quinzaine. *C'est demain jour de b. Livre de b.* || * T. Techn. Dans certaines industries, le mot *Banque* s'emploie, conformément à son étymol., pour désigner Une sorte de banc. = Voy. CRÉDIT et CIRCULATION.

BANQUEROUTE. s. f. (ital. *banco; rotto*, rompu). T. Droit. Cessation de payement et de commerce de la part d'un commerçant, par suite d'insolvabilité réelle ou simulée. *Il a fait une b. de deux millions.* || Par ext., dans le langage ordinaire, Toute cessation de payement, quelle qu'en soit la cause. — Se dit même, en parlant D'un individu non-commerçant qui ne paye pas ce qu'il doit. *Il m'a fait b. de cent écus.* || Fig. et fam., *Faire b.*, Manquer à ce que l'on a promis. *Il avait promis de venir dîner avec nous ; mais il nous a fait b. — Faire b. à l'honneur*, Manquer à son honneur, agir contre son devoir. = Voy. FAILLITE.

BANQUEROUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a fait banqueroute. *B. simple. B. frauduleux.* || * S'emploie adj. *Un gouvernement b.* = Syn. Voy. FESTIN.

BANQUET. s. m. (R. *banc*). Festin, repas solennel. *B. somptueux. B. nuptial. — B. royal*, Repas de cérémonie où le roi mangeait en public avec toute sa famille. — * *B. politique*, Repas où l'on se réunit pour une manifestation politique. || Poét., *Le b. des Dieux*, Le repas où l'on supposait que les Dieux se trouvaient avec Jupiter. — *Le b. des sept sages*, Le repas où l'on suppose que se trouvèrent les sept sages de la Grèce. || T. Dévot. *Le sacré b.*, La sainte communion. *Le b. de l'Agneau; Le b. des élus*, La joie de la béatitude céleste.

BANQUETER. v. n. Faire bonne chère. Se dit De quelqu'un qui se trouve fréquemment dans de grands repas. *Il ne fait que b.* Fam.

BANQUETTE. s. f. (R. *banc*). Sorte de banc rembourré et dépourvu de dossier. *Garnir une salle de banquettes.* — Par exagér., *Jouer devant les banquettes*, se dit, en T. Théâtre, pour Jouer dans une salle presque vide de spectateurs. || T. Archit. Appui d'une fenêtre qui s'élève seulement à hauteur de siége et qui est surmontée d'une balustrade de fer. || T. Ponts et chauscées. Petit chemin relevé pour les piétons, qui longe la partie de la chaussée où circulent les voitures. — Dans les rues, etc., la b. est appelée ordinairement *Trottoir*. ‖ T. Art milit. Voy. FORTIFICATION. ‖ T. Jardin. Palissade basse à hauteur d'appui.

BANQUIER. s. m. Celui qui fait le commerce de banque. ‖ Dans certains jeux, La personne qui tient le jeu et joue contre toutes les autres. ‖ *B. en cour de Rome*, Officier de cette cour qui est chargé de faire venir de la chancellerie ou de la pénitencerie, les provisions de bénéfice, les dispenses et autres expéditions.

BANQUISE. s. f. (R. *banc*). Amas de glaces qui, dans les mers polaires, forment une espèce de banc. *Une énorme b. empêcha notre navire de pousser plus avant.*

BANS. s. m. pl. T. Vénerie. Nom qu'on donne aux lits des chiens.

BANVIN. s. m. (R. *ban*, *vin*). T. Féod. Droit qu'avait un seigneur de vendre le vin de son cru, à l'exclusion de tout autre, dans sa paroisse, durant le temps marqué par la coutume. ‖ Proclamation qui indiquait le jour où les particuliers pourraient vendre leur vin nouveau.

BAOBAB. s. m. T. Bot. Voy. STERCULIACÉES.

*** BAPHIA.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

BAPTÊME. s. m. [Le P. ne se pron. ni dans ce mot ni dans les suivants.] (gr. βαπτίζω, je lave). Le premier des sept sacrements de l'Église, par lequel on est fait chrétien, et qui se confère par le moyen de l'eau et des paroles sacramentelles. ‖ *B. d'une cloche*, Cérémonie religieuse dans laquelle on bénit et l'on nomme une cloche. ‖ *B. du tropique* ou *de la ligne*, Cérémonie burlesque en usage parmi les marins, qui a lieu au passage d'un navire sous l'un des tropiques ou sous l'équateur, et qui consiste à inonder d'eau ceux qui passent ces lignes pour la première fois.

Enc. — Théologie. — Le *Baptême* est un sacrement institué par J.-C. pour régénérer l'homme spirituellement, le laver de la tache du péché originel et le faire enfant de Dieu et de l'Église ; il se donne au moyen de l'eau et en invoquant les trois personnes de la sainte Trinité. — Le mot B. signifie *lotion*, *ablution*, *immersion*, et vient du mot grec βάπτω ou βαπτίζω, je lave, je plonge. — L'usage de l'eau et des ablutions, comme symbole de purification, se retrouve dans diverses religions et chez plusieurs peuples : c'est ainsi que les Juifs appelaient B. certaines purifications légales qu'ils pratiquaient sur leurs prosélytes après la circoncision ; mais ces cérémonies n'étaient qu'un emblème, tandis que le B. chrétien opère par lui-même la régénération morale de l'homme. — Les apôtres et les Pères de l'Église désignent fréquemment le B. sous divers noms qui rappellent ses effets spirituels. Saint Paul le nomme *Adoption*, *Régénération*, *Sépulture du péché*, *Illumination*, *Ablution de la régénération et de la rénovation de l'Esprit-Saint*. On l'a appelé encore *Porte de la foi*, *Sacrement de la foi*, *Porte spirituelle*; etc. Enfin, le pape Innocent III l'appelle le *Fondement de tous les sacrements*.

On distingue dans l'école trois espèces de B. : le *B. d'eau* (*fluminis*), le *B. de feu* (*flaminis*), et le *B. de sang* (*sanguinis*). Le B. d'eau est le B. proprement dit, le premier des sept sacrements institués par J.-C. Le B. de feu, qu'on appelle aussi *de désir* ou *d'esprit*, n'est autre chose que l'ardent désir de recevoir le sacrement du B. joint à une parfaite contrition de cœur. Le B. de sang est ainsi appelé, parce qu'il consiste dans le martyre, dans l'effusion du sang versé pour J.-C. par celui qui n'a pas été baptisé. Le B. de feu et le B. de sang ne sont pas des sacrements ; ils ne sont pas même de vrais baptêmes, et on ne leur donne ces noms que par métaphore, parce qu'ils purifient l'âme de ses péchés et suppléent au sacrement chez ceux qui sont dans l'impossibilité de le recevoir. Il n'y a donc pas véritablement plusieurs baptêmes ; car, dit saint Paul : « Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un Baptême (*Ad Eph.*, IV, 5.) »

Institution du B. — Il *est de foi* que le B. a été institué par J.-C., mais on ne peut déterminer avec précision l'époque de son institution. Les uns la placent avant la passion, lorsque le Sauveur sanctifia les eaux par l'attouchement de son corps en entrant dans le Jourdain pour être baptisé par saint Jean-Baptiste, les autres la reculent après la résurrection, quand J.-C. dit à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Matthieu, XXVIII, 19.). » Toutefois, la première de ces deux opinions est généralement adoptée aujourd'hui ; c'est celle qu'enseigne saint Thomas, d'après saint Augustin et saint Grégoire de Nazianze ; c'est aussi celle du concile de Trente. — Ce sacrement a été rejeté par plusieurs anciens hérétiques des premiers siècles, tels que les *Ascodrutes*, les *Marcosiens*, les *Valentiniens*, les *Quintiliens*; ils disaient que la grâce, qui est un don spirituel, ne pouvait être communiquée ni exprimée par des signes sensibles. Les *Archontiques* le rejetaient comme une mauvaise invention du Dieu *Sebahoth*, c.-à-d. du Dieu des Juifs, qu'ils regardaient comme un mauvais principe. Les *Massaliens* faisaient de même. Parmi les sectes modernes, les *Quakers* rejettent absolument ce sacrement, tandis que les *Luthériens* et les *Calvinistes* prétendent que le B. de J.-C. est identique avec celui de saint Jean-Baptiste. Ils ne lui reconnaissent d'autre vertu que celle d'exciter la foi. L'Église catholique, au contraire, enseigne que le B. de saint Jean était simplement une préparation, par la pénitence, au B. de J.-C. En effet, saint Jean disait lui-même à ceux qu'il baptisait : « Je vous baptise dans l'eau pour la pénitence ; mais celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, et il vous baptisera dans l'Esprit-Saint et dans le feu (Matth. III, 11.). »

Effets du B. — Les deux principaux effets du B. sont la *grâce* et le *caractère* qu'il imprime dans notre âme. D'abord ce sacrement confère à tous ceux qui le reçoivent, aux enfants comme aux adultes, la *grâce sanctifiante* qui les rend agréables à Dieu ; il détruit le péché originel que tous les enfants apportent en naissant ; il efface, en outre, dans les adultes, les péchés actuels qu'ils ont commis avant le B. « Vous êtes lavés, vous êtes sanctifiés, vous êtes justifiés au nom de N.-S. J.-C. : (Paul, I. *Cor.*, VI, 11.) Le B. remet toutes les peines spirituelles et temporelles du péché, soit originel, soit actuel, qu'ils devaient subir en ce monde ou en l'autre. Cependant l'ignorance, la concupiscence, l'assujettissement à la douleur et à la mort nous restent après la réception du sacrement ; Dieu, tout en relevant l'homme, ayant voulu qu'il conservât l'empreinte de sa chute. — La grâce du B. est accompagnée de vertus infuses et des dons du Saint-Esprit ; elle nous fait enfants de Dieu et héritiers du royaume des cieux ; elle nous donne des forces pour résister aux tentations du démon. Le B. nous fait aussi enfants de l'Église, et, tout en nous soumettant à ses lois, nous donne droit aux autres sacrements qu'on ne peut recevoir si l'on n'a été baptisé ; enfin, il nous fait entrer dans la communion des Saints.

Le B. imprime en nous un *caractère* indélébile, un signe spirituel qui est comme le sceau des enfants de Dieu ; il nous marque comme faisant partie du troupeau du Christ, de sorte qu'il ne peut être réitéré. Ce caractère est imprimé, lors même que celui qui reçoit le B. n'est pas dans les dispositions convenables, parce qu'il ne dépend pas, comme fait la grâce, des dispositions de celui qui reçoit le sacrement. Tandis que la grâce est amissible, le caractère ne se perd pas ; car il dépend uniquement de la volonté de Dieu, et son existence n'est pas incompatible avec le péché. Aussi nous accompagne-t-il même dans l'autre vie, pour être la gloire des bons et la honte des mauvais. — Le B. étant ineffaçable, les lois de l'Église défendent expressément de rebaptiser, à moins qu'on n'ait de fortes raisons de croire que ce sacrement n'a pas été donné du tout, ou ne l'a pas été validement ; encore dans ce cas, prescrivent-elles de baptiser sous condition en disant : « Si tu n'as pas été baptisé, je te baptise, etc. » — L'erreur de ceux qui pensent que le B. donné par les hérétiques, sans distinction, doit être réitéré, a été condamnée par l'Église dans les sectes appelées *Novatiens* et *Donatistes*.

Nécessité du B. — Le B. est nécessaire au salut, nécessaire pour les enfants comme pour les adultes, pour ceux qui sont nés de parents fidèles, comme pour ceux qui sont nés de parents infidèles. « Personne, dit J.-C., n'entrera dans le royaume de Dieu, s'il n'est régénéré par l'eau et la vertu du Saint-Esprit. » (Jean, III, 5.) « Prêchez l'Évangile à toute créature : qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. » (Marc, XVI, 16.) La doctrine de l'Église a toujours été constante sur ce point et elle condamne ceux qui disent le contraire. « Si quelqu'un, déclare le concile de Trente, dit que le B. est libre, c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire au salut, qu'il soit anathème. » (*Sess.* VII. can. 5.) Le même concile enseigne que depuis la promulgation de l'Évangile, l'homme ne peut passer de l'état de péché à l'état de grâce sans le B. ou sans le désir de le recevoir. » (*Sess.* VI, can., 4.) — Sans le B., on ne peut recevoir validement aucun sacrement, à l'exception de l'Eucharistie, qui alors ne produit aucun effet. Le pape Innocent III, qui le nomme le *fondement de tous les sacrements*, déclare qu'il faudrait baptiser et réordonner le prêtre qui aurait reçu les ordres sans avoir été baptisé.

Mais si le B. est d'une nécessité absolue, il peut cependant être suppléé par le martyre ou par la charité parfaite. Le martyre, ou *B. de sang*, produit les mêmes effets que le B. d'eau. Il opère dans les enfants, *ex opere operato*, comme ce dernier, et il est probable qu'il agit de même sur les adultes, bien que plusieurs théologiens pensent que, dans ce cas, il doit être accompagné de la charité parfaite. Le martyre cependant n'imprime pas le caractère qui est l'effet du B. d'eau, et il ne supplée pas à ce dernier, quant à la capacité de recevoir les autres sacrements. Ceux donc qui ont souffert pour la foi sans perdre la vie, sont tenus de se faire baptiser, quand, après les tourments, ils en trouvent la possibilité. — Le B. est suppléé par la charité ou contrition parfaite, parce que celle-ci est incompatible avec le péché et produit le même effet que le B., c.-à-d. la rémission des péchés. Elle doit nécessairement être accompagnée du désir de recevoir le B.; ce désir doit être explicite chez ceux qui connaissent le B., mais pour ceux qui n'en ont jamais entendu parler, il suffit qu'ils désirent d'une manière générale accomplir tous les préceptes que Dieu a donnés à l'homme. — De même que le martyre, le B. de désir ne supplée que temporairement au B. d'eau. En outre, il n'imprime pas de caractère et ne donne pas la capacité de recevoir les sacrements. De plus, ni l'Écriture, ni les Pères, ne disent pas qu'il remette toute la peine temporelle ; cette peine est remise proportionnellement à la ferveur de la personne.

Le baptême étant de nécessité absolue pour le salut, il résulte que ceux qui meurent sans le recevoir doivent subir les peines éternelles de l'Enfer. Certains docteurs admettent en faveur des enfants des adoucissements que d'autres rejettent ; mais l'Église n'a encore rien décidé sur ce point (voy. DAMNATION).

Les *Pélagiens* prétendaient que le péché d'Adam n'avait nui qu'à lui seul et non à ses descendants, que le B. par conséquent était donné aux enfants, non pour effacer en eux aucun péché, mais pour leur donner la grâce d'adoption, et que, quand ils mouraient sans l'avoir reçu, ils obtenaient la vie éternelle par le mérite de leur innocence. Il résultait de cette doctrine que le B. n'était pas nécessaire et que les enfants étaient sauvés sans avoir participé en rien aux mérites et à la rédemption de N.-S. Ces erreurs furent réfutées par saint Augustin et les autres défenseurs de la foi catholique. Ils prouvèrent par l'Écriture, par la tradition des quatre premiers siècles, par les exorcismes du B., que tous les enfants d'Adam naissent souillés du péché originel, par conséquent privés de tout droit à la vie éternelle, et qu'ils ne peuvent être purifiés que par le B. et l'application des mérites de J.-C. Enfin, ces opinions furent condamnées par plusieurs papes, par plusieurs conciles d'Afrique et par le concile général d'Éphèse, en 431. Les *Vaudois* et les *Wicléfites* ont également nié la nécessité du B. Les *Calvinistes* qui enseignent que le B. est simplement le symbole de la foi chrétienne et le signe de l'initiation du christianisme, nient implicitement la nécessité du sacrement, car il ne suffit pas de dire qu'il est nécessaire parce qu'il est ordonné, si l'on n'admet pas qu'il est nécessaire comme moyen de salut. Ainsi Calvin, en prétendant que les enfants des fidèles sont sanctifiés dès le sein de leur mère, tandis que les enfants des infidèles qui meurent sans le B. sont damnés, contredit les textes les plus formels de l'Écriture sainte. Dans cette supposition d'ailleurs, on ne voit pas pourquoi il serait nécessaire de baptiser les enfants des fidèles. Quant aux *Sociniens*, ils sont plus logiques et nient que le B. soit nécessaire ou même obligatoire. Selon eux, c'est simplement un signe qui sert à distinguer les fidèles d'avec les infidèles.

Matière du B. — La matière nécessaire du sacrement du B. est l'eau naturelle. On peut baptiser avec de l'eau de mer, de rivière, d'étang, de fontaine, de citerne, de pluie. En un mot, toute eau proprement dite, qui n'est point substantiellement altérée, quelle que soit sa qualité, bonne ou mauvaise, limpide ou trouble, douce ou salée, chaude ou froide, fût-elle une eau minérale, est propre au baptême. Il en est de même de l'eau de neige ou de glace fondue ; mais ni la neige ni la glace ne peuvent, avant d'être fondues, servir au sacrement. Le vin, l'huile, le cidre, la bière et tous les autres liquides qui s'y rapportent sont impropres au B. L'eau naturelle est dans le même cas quand elle fait partie de mélanges tels que, bouillons, eau de se fondu, eau distillée de fleurs, où sa prédominance est douteuse Cependant on pourrait en faire usage dans un cas de nécessité absolue ; mais alors il faudrait réitérer le B., sous condition, le plutôt qu'il serait possible. — L'eau dont se sert l'Église pour administrer le B. est bénite la veille de Pâques ou de la Pentecôte et mêlée d'un peu de chrême. C'est avec cette eau que le B. solennel doit toujours s'administrer, et ce serait commettre une faute mortelle que d'y substituer de l'eau commune.

Pour qu'il y ait B., il faut qu'il y ait ablution ; or l'ablution peut se faire de trois manières : *par infusion*, quand on verse de l'eau sur le corps de la personne que l'on baptise ; *par immersion*, quand on plonge le corps dans l'eau baptismale ; *par aspersion*, quand on jette de l'eau sur le corps de celui qui reçoit le B. — Dans les premiers temps de l'Église, on donnait le B. par une triple immersion. Cet usage, qui existe encore en Orient, se maintint en Europe jusqu'au XII^e siècle. Dans le VI^e. quelques catholiques d'Espagne ne faisaient qu'une seule immersion, de peur, disaient-ils, que les Wisigoths ariens ne crussent que par la triple immersion on divisait la sainte Trinité ; mais cette raison locale ne fit pas d'impression sur les autres Églises. — La coutume de baptiser par infusion paraît avoir commencé dans les pays septentrionaux, où l'usage du bain est impraticable pendant la plus grande partie de l'année, et elle s'introduisit en Angleterre vers le IX^e siècle. Si l'Église a préféré ce moyen à l'immersion, c'est dans l'intérêt de la santé des enfants. Par le même motif, elle permet aussi, pendant l'hiver, de faire chauffer l'eau du B. — Le B. par aspersion paraît avoir été employé à l'origine de la prédication de l'Évangile. On pense que saint Pierre y recourut quand il baptisa les trois mille personnes qui, lors de sa première prédication, crurent en J.-C. — Le B. par infusion est seul en usage dans l'Église latine. Pour qu'il soit valable, il ne suffit pas que l'eau mouille les vêtements et les cheveux ; il est indispensable qu'elle arrose le corps et ruisselle : sans cela il n'y aurait pas ablution. Il faut, en outre, qu'elle arrose une des parties principales, la tête surtout comme siége de l'intelligence et des principaux sens, et l'on considère comme douteux le B. dans lequel l'eau ne toucherait qu'un pied, une main, même la poitrine. Une seule infusion suffit à la rigueur ; néanmoins la pratique de l'Église prescrit, pour le B. solennel, de verser trois fois de l'eau en formant chaque fois le signe de la croix.

La matière du sacrement de B. a été altérée par plusieurs sectes anciennes. Les *Gnostiques* baptisaient avec un mélange d'eau et d'huile ; les *Manichéens* repoussaient l'eau comme une création du mauvais principe ; les *Pauliciens* baptisaient par la seule invocation des personnes divines, les *Séleuciens* et les *Herniens* employaient le feu ; les *Flagellants* se servaient de leur propre sang (XV^e siècle) ; enfin, parmi les protestants, il y en a plusieurs qui ont prétendu qu'un liquide quelconque était suffisant.

Forme du B. — La validité du B. exige de la manière la plus absolue l'invocation expresse et distincte des trois personnes de la sainte Trinité. Chez les Latins, la formule par laquelle on administre le sacrement est ainsi conçue : *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Celle de l'Église grecque n'en diffère pas quant au sens (*un tel est baptisé au nom*, etc.) Aussi le concile de Florence a-t-il déclaré valide le B. à l'administration duquel elle est employée. — Les paroles sacramentelles doivent être prononcées dans l'ordre indiqué, sans omission, addition, transposition, interruption ou corruption, et par la personne même qui verse l'eau. Tout changement à la forme du B. le frappe de nullité.

Parmi les hérétiques qui ont altéré la forme du B., nous citerons *Ménandre* qui baptisait en son propre nom ; les *Marcosiens* qui baptisaient au nom du Père inconnu de toutes choses ; les *Montanistes* qui associaient aux noms du Père et du Fils ceux de Montan leur chef et de Priscille leur prophétesse ; les *Sabelliens*, les *Paulianistes*, les *Ariens* et les *Eunomiens* qui introduisaient dans la formule sacramentelle du B. leurs erreurs concernant la sainte Trinité.

Cérémonies du B. — Outre l'ablution par l'eau et l'invocation de la sainte Trinité, sans lesquelles il ne peut y avoir de B. l'administration de se sacrement comprend certaines cérémonies emblématiques, qui ne sont pas indispensables, mais qui sont usitées, lorsque le ministre du B. est un prêtre, et dont les rituels recommandent l'observation, sous peine de péché mortel, toutes les fois que les circonstances ne s'y opposent pas absolument. Aussi, afin qu'on puisse les observer aisément, est-il défendu de baptiser sans nécessité hors de l'église où se trouvent des fonts baptismaux. On appelle *B. solennel* celui où l'on observe toutes les cérémonies du rituel. — Les cérémonies baptismales remontent aux premiers temps du christianisme ; mais elles sont aujourd'hui beaucoup moins nombreuses qu'autrefois. En outre, il en est plusieurs qui ne sont pas les mêmes dans tous les diocèses. Parmi celles qui ont disparu ou à peu près, nous ne citerons que la coutume de donner aux nouveaux baptisés du lait et du miel, dans l'Église d'Orient, ou du vin et du miel dans l'Église d'Occident. Quant à celles qui sont aujourd'hui en usage, nous nous contenterons d'exposer les plus importantes.

On arrête à la porte de l'église celui qu'on présente au B. pour marquer qu'étant soumis à l'empire du démon, il est indigne d'entrer dans la maison de Dieu. Le prêtre souffle légèrement sur lui pour chasser le démon par la vertu du Saint-Esprit, qui est comme le souffle de Dieu. Il lui imprime aussi sur le front et sur le cœur le signe de la croix, pour marquer qu'il doit embrasser la croix du Sauveur et témoigner hautement, dans l'occasion, qu'il est chrétien. Les exorcismes et les impositions des mains que l'on fait sur le catéchumène ont pour but, les premiers de le délivrer de l'esprit malin, les secondes d'indiquer que Dieu prend possession de lui et l'assujettit à sa domination. Le sel qu'on introduit dans la bouche du catéchumène signifie qu'il va être délivré de la corruption du péché par la grâce du sacrement. La salive qu'on met à ses oreilles et à ses narines signifie qu'il doit avoir les oreilles ouvertes aux vérités de l'Évangile et en respirer la bonne odeur. Ces préliminaires terminés, on conduit le catéchumène aux fonts baptismaux, et on lui fait réciter par lui-même, s'il est adulte, ou par le parrain et la marraine, s'il est enfant, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, en témoignage de sa foi, de sa croyance en Dieu et de celle qu'il a en la sainte Vierge. On exige ensuite de lui qu'il renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et on lui fait, avec l'huile des catéchumènes, une onction sur la poitrine et sur les épaules, ce qui signifie que le B. va le fortifier et en faire un généreux athlète contre l'ennemi du salut. L'onction finie, on demande au catéchumène s'il croit en Dieu le Père, en Dieu le Fils, au Saint-Esprit, à la sainte Église Catholique, à la Rémission des péchés, etc. Après que le catéchumène a fait sa profession de foi en répondant *Je crois*, à chacune des interrogations du prêtre, celui-ci lui demande s'il veut être baptisé, car l'Église n'accorde le B. qu'à ceux qui le désirent. Aussitôt qu'il a répondu affirmativement, le prêtre fait tomber l'eau sur lui en prononçant en latin (la langue vulgaire n'est permise que dans le cas de nécessité) les paroles sacramentelles : *Je te baptise au nom du Père*, etc. On fait ensuite une onction avec le saint chrême sur la tête du baptisé, pour lui apprendre qu'il est devenu, par le B., membre de J.-C., qu'il lui a été incorporé comme à son chef, et qu'il participe à son sacerdoce comme à sa royauté. On termine en le revêtant d'une robe blanche, ou, si c'est un enfant, en lui mettant un petit linge blanc sur la tête, en disant : « Recevez cet habit blanc et portez-le sans souillure au tribunal de N.-S. J.-C., pour que vous obteniez la vie éternelle. » Enfin, le cierge qu'on lui met à la main est une figure de la foi embrasée par la charité, qui lui a été communiquée dans le B., et qu'il doit ensuite entretenir et augmenter par la pratique des bonnes œuvres.

Dans les premiers siècles, on ne baptisait solennellement que deux fois chaque année, la veille de Pâques, afin que les baptisés ressuscitassent avec J.-C., et la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit avec les apôtres, car on leur donnait en même temps la confirmation. Cet usage était surtout observé pour les adultes ; mais, par exception, on baptisait les enfants en quelque temps que ce fût, lorsqu'ils étaient en danger de mort. Depuis le XIIIᵉ siècle, ce qui était accidentel est devenu habituel ; seulement, pour conserver quelque vestige de l'antiquité, le rituel romain conseille de donner le B. aux adultes les veilles de Pâques ou de la Pentecôte, quand on peut le faire sans inconvénient.

Dans le cas de nécessité, le lieu du B. est partout où se trouve celui qui est à baptiser ; mais le B. solennel ne peut avoir lieu que dans l'église paroissiale ou dans l'annexe, si elle est pourvue de fonts baptismaux. Hors ce même cas de nécessité ou d'une permission expresse de l'évêque, le baptême ne peut pas plus s'administrer dans les oratoires annexés à des établissements religieux que dans les maisons particulières. — A moins de danger pour le catéchumène, on ne doit baptiser ni la nuit, ni pendant un office public quelconque. Enfin, la sollicitude de l'Église est si grande pour le salut même temporel de tous ses enfants, que le prêtre qui fait le B. est tenu d'avertir les mères et les nourrices qu'elles ne doivent pas faire coucher les nouveau-nés dans leur propre lit avant qu'ils aient une année révolue, de peur qu'ils ne soient étouffés durant leur sommeil.

Les protestants condamnent les cérémonies qu'observe l'Église catholique dans le B. solennel, comme superstitieuses et impies. Ce qui vient d'être dit de leur signification suffit pour faire comprendre leur pureté et leur simplicité. D'ailleurs, elles remontent aux premiers siècles de l'Église ; il en est parlé par Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Augustin, saint Ambroise, etc. Les plus anciens sacramentaires, tels que celui de saint Grégoire le Grand, en font mention. Enfin, le consentement universel de l'Église à ce sujet est irréfragable ; car toutes les Églises orientales, soit catholiques, soit schismatiques, observent, à peu de chose près, les rites observés par les Latins dans la célébration du Baptême.

Ministre du B. — Les évêques et les prêtres sont les *ministres ordinaires* du B., car seuls ils sont les successeurs des apôtres et des soixante-dix disciples auxquels J.-C. a ordonné d'aller par tout le monde baptisant et enseignant les nations. Aux temps de l'Église primitive, c'étaient les évêques qui conféraient ordinairement le B. ; mais depuis la division de la chrétienté en paroisses, au IIIᵉ siècle, ce soin appartient particulièrement aux curés. Les diacres, à la différence des laïques, peuvent administrer solennellement le B. ; mais ils ne peuvent agir ainsi que par délégation de l'évêque ou du curé. Il est alors le *ministre extraordinaire* du B. — En cas de nécessité, c.-à-d. en cas de danger de mort probable et certaine pour la personne à baptiser, tout individu, homme ou femme, chrétien ou païen, catholique ou hérétique, quiconque enfin a l'usage de la raison, peut, à défaut du ministre ordinaire, administrer ce sacrement, et le B., ainsi conféré, est valide, pourvu que l'individu qui baptise se serve de la matière et de la forme voulues, et qu'en conférant ce sacrement, il *ait l'intention* de faire ce que fait l'Église. Le B. étant absolument nécessaire au salut, l'Église a voulu que personne ne pût être empêché de le recevoir. Toutefois, si, dans le cas de nécessité, il y a plusieurs personnes qui peuvent baptiser, on doit suivre l'ordre hiérarchique, c.-à-d., celui qui est engagé dans les ordres mineurs doit être préféré au laïque, l'homme à la femme, le catholique à l'hérétique, et celui-ci à l'infidèle. Celui qui baptise, en pareille circonstance, est appelé le *ministre nécessaire*, et l'on emploie l'expression d'*Ondoiement* pour désigner le B. ainsi administré sans aucune cérémonie.

On a déjà vu que l'Église interdit de rebaptiser les personnes qui ont été baptisées avec la matière et dans la forme voulues. Jamais elle n'a baptisé de nouveau que dans le cas où le premier B. avait été nul, comme était le B. conféré par les Manichéens, les Montanistes, les Sabelliens, etc.—Quand un enfant a été *ondoyé*, c.-à-d. baptisé sans les cérémonies de l'Église par cause de nécessité, il peut être baptisé solennellement, *sous condition*, par le prêtre, lorsqu'il y a lieu de craindre que l'on n'ait pas administré validement le B. nécessaire.

Sujet du B. — Le B. étant absolument nécessaire au salut pour les enfants comme pour les adultes, c'est un devoir pour les parents de les faire baptiser le plutôt possible. Ils se rendraient coupables d'une faute grave, s'ils retardaient pendant un temps considérable, un mois, par ex., ou même quinze jours, sans une raison bien légitime, l'accomplissement de cette obligation. Il est même des docteurs qui pensent que l'on ne peut, sous peine de péché mortel, différer le B. d'un enfant au delà de cinq ou six jours. En général, c'est le jour de la naissance, ou au plus tard le lendemain ou le surlendemain de ce jour que se donne le Baptême.

Plusieurs sectes, telles que les *Pétrobrusiens*, les *Henriciens*, les *Anabaptistes* et les nombreuses subdivisions de cette dernière, prétendent que l'on ne peut administrer validement le B. aux enfants, parce qu'ils ne sont pas en état de faire des actes de foi, et qu'il doit être renouvelé lorsqu'ils ont atteint l'âge de raison. La validité du B. des enfants est un article de foi. Les erreurs que nous venons de citer ont été anathématisées par le concile de Trente. Les textes des Livres saints établissent que les enfants sont capables d'être régénérés par le B. : « Laissez, dit J.-C., approcher de moi les petits enfants ; car le royaume des cieux est à ceux qui leur ressemblent. » Matth., XIX, 14.) Or, il est dit ailleurs que l'on ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu, si l'on n'est pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit. Donc les enfants sont capables de cette régénération. En outre, les enfants naissent souillés du péché originel, lequel est effacé par le B. Le B. des enfants est donc valide. Il est dit de quelques-uns des premiers chrétiens qu'ils furent baptisés avec *leur maison* (Paul, I *Cor.*, I, 16) ; les enfants ne sont pas exceptés. Les Pères grecs et latins, Origène, saint Cyprien, etc., témoignent que la tradition universelle de l'Église a été de baptiser les enfants qui ne sont coupables que d'avoir péché en Adam.

Les adultes ayant l'âge de raison, et pouvant par conséquent croire et comprendre, doivent, pour recevoir le B., présenter certaines conditions. Il faut qu'ils aient l'intention ou la volonté de recevoir ce sacrement ; sans cette volonté, le B. n'imprimerait pas le caractère, et par là ne serait pas valide. Mais la volonté ne suffit pas pour que le baptisé reçoive la grâce du sacrement : les dispositions qu'il doit présenter pour cela sont, d'après le concile de Trente, la connaissance des principales vérités de la religion, la foi, la détestation du péché, l'espérance du pardon, un commencement d'amour de Dieu, et le propos d'observer les préceptes divins. Cependant on n'exige pas la confession, parce que le B. ne comporte pas une absolution juridique, celle-ci ne pouvant se donner qu'à ceux qui sont déjà membres de l'Église. Néanmoins on peut faire précéder le B. par la confession en signe de repentir et d'humilité. Aucune satisfaction n'est imposée à celui qui vient de recevoir le B., parce qu'il ne laisse après lui aucune peine temporelle à subir. — Si, pendant qu'on instruit un adulte, il tombe malade et en danger de mort, on se contente du désir qu'il témoigne de recevoir le B., joint à la foi implicite des dogmes révélés, et on le baptise sans délai, dans la crainte qu'il ne soit privé de la grâce du sacrement. On le baptise également, si, étant surpris par une maladie grave, il vient à perdre subitement connaissance, lors même qu'il n'aurait pas renouvelé le désir d'être baptisé ; on doit supposer qu'il subsiste toujours en lui. Les adultes, idiots ou aliénés de naissance, doivent être baptisés ; mais ceux qui n'ont perdu l'usage de la raison qu'à un âge plus ou moins avancé, ne doivent être admis à recevoir le sacrement que si, dans leurs moments lucides ou avant le malheur qui les a frappés, ils en ont manifesté le désir. On baptise également les sourds-muets qui consentent à recevoir le B., mais après les avoir, autant que possible, instruits des vérités essentielles de la religion.

Dans les premiers siècles de l'Église, où l'on avait souvent des adultes à baptiser, on les préparait longtemps à cette régénération. Si quelqu'un demandait à être chrétien, on examinait d'abord les causes, la sincérité et la solidité de sa conversion. Il devait renoncer à sa profession, s'il avait une occupation incompatible avec la sainteté du christianisme, s'il était, par exemple, fabricant d'idoles, comédien, etc. Une fois reconnu capable de devenir chrétien, il était fait *catéchumène* par l'imposition des mains de l'évêque ou du prêtre, commis de sa part, qui le marquait au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevrait pour se rendre digne du B. Le catéchumène recevait alors le nom d'*auditeur*, parce qu'il assistait aux sermons publics et écoutait les leçons de ceux qui étaient chargés d'enseigner les vérités principales de la religion. Quand il en était jugé digne, on inscrivait, au commencement du carême, son nom sur la liste des *compétents*, c.-à-d. de ceux qui sollicitaient ensemble le B. Tant que durait cette deuxième période de noviciat, il assistait au saint sacrifice de la Messe jusqu'à l'Offertoire ; il observait rigoureusement les jeûnes, et il était soumis à diverses épreuves. Enfin, lorsqu'il était jugé digne du B. par son instruction, sa piété et la pureté de ses mœurs, il passait dans la classe des *élus*, et recevait, à l'une des époques d'usage, la régénération baptismale. — La durée du catéchuménat variait selon les dispositions des aspirants. Elle était quelquefois de plusieurs années. Ainsi, saint Martin, fait catéchumène à dix ans, ne fut baptisé qu'à dix-huit, et Constantin le Grand ne reçut le sacrement que peu de temps avant sa mort.

Actes de B. — Après avoir administré le B., le curé, desservant ou vicaire en dresse l'acte sur les registres de la paroisse. Il convient que le père assiste au B. de son enfant, et en signe l'acte avec le parrain et la marraine. Quoique ces registres, au point de vue civil, n'aient point toute l'importance qu'ils avaient avant la révolution, ils peuvent néanmoins suppléer à la perte ou à la destruction des registres des actes de l'état civil. Les registres des paroisses sont tenus en double ; l'un des exemplaires est envoyé, chaque année, au secrétariat de l'évêché, pour être déposé dans les archives du diocèse. — V. PARRAIN.

BAPTISER. v. a. (gr. βαπτίζω, je lave). Conférer le baptême. *B. par immersion, par aspersion.* ‖ Par ext., *B. une cloche*, La bénir et lui donner un nom avec certaines cérémonies religieuses. — On dit de même *B. un navire.* ‖ Prov. et fam., *B. quelqu'un*, Lui donner un sobriquet. — Fig. et fam., *B. son vin*, Y mettre de l'eau. ‖ * T. Mar. Dans la cérémonie burlesque, appelée *Baptême du tropique*, Verser de l'eau sur quelqu'un. — BAPTISÉ, ÉE. part.

*** BAPTISIE.** s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

BAPTISMAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au baptême. *Eau baptismale. Robe baptismale. Fonts baptismaux.* ‖ Qui est l'effet du baptême. *La grâce baptismale. L'innocence baptismale.*

Enc. — On donne le nom de *Fonts baptismaux*, du latin *fons baptismalis*, qui signifie *fontaine baptismale*, au vase qui contient l'eau consacrée destinée à la célébration du Baptême. Les fonts les plus anciens consistaient en une cuve assez vaste pour que les adultes pussent s'y plonger ; car, dans les premiers temps de l'Église, on pratiquait le baptême par immersion. Plus tard, lorsque le monde fut presque complétement converti au christianisme, et qu'il n'y eut plus guère à baptiser que les enfants des fidèles, les fonts furent encore assez grands pour permettre l'immersion des enfants ; le bassin avait alors de 30 à 40 centimètres de profondeur, et de 45 à 60 de diamètre. Quand le baptême par infusion eut remplacé les autres modes d'ablution baptismale, les dimensions des fonts diminuèrent encore. On les faisait habituellement en pierre dure et polie ou en marbre : il y en avait aussi de bronze, de cuivre ou même de plomb. La liturgie actuelle prescrit de les faire en pierre dure ou en marbre, et de les doubler en étain ou en plomb. Si le doublage est en cuivre, ce métal doit être étamé. La forme et la décoration des fonts varient suivant leur âge. On en trouve de carrés, de cylindriques, de polygonaux. La forme hexagone et l'octogone se rencontrent habituellement dans ceux qui appartiennent à la période de l'art ogival. Souvent aussi ils représentent une coupe portée sur un piédouche. Leur date est en général indiquée par le style des ornements qui les décorent. La Fig. ci-dessous représente des fonts baptismaux du XIVᵉ siècle. A cette époque, on les surmontait généralement d'un pinacle en bois ou en métal richement ciselé. Les fonts doivent toujours être couverts de façon qu'il ne puisse y entrer ni ordure ni poussière, et fermés à clef. Ils sont ordinairement placés au bas de l'église, ou dans une des chapelles rapprochées de la porte.

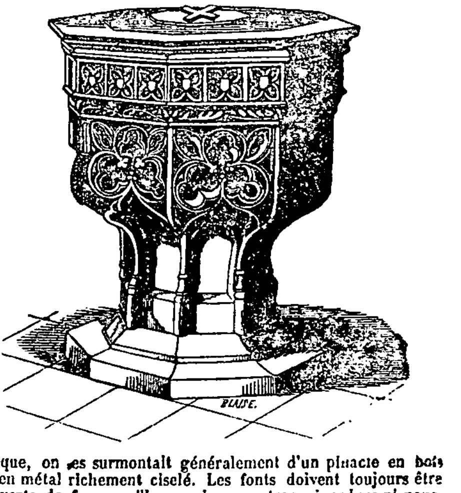

Dans l'Église catholique, le curé fait la bénédiction solennelle des fonts baptismaux deux fois par an, savoir : le samedi saint et la veille de la Pentecôte, en souvenir des deux époques *principales où jadis s'administrait le baptême.* Dans les oraisons qu'il prononce alors, le prêtre demande à Dieu de faire descendre sur l'eau baptismale la vertu du Saint-Esprit, de lui donner le pouvoir de régénérer les âmes et de leur rendre leur primitive innocence. On mêle à l'eau bénite du saint chrême, symbole de l'onction de la grâce, et de l'huile des catéchumènes, symbole de la force que le baptême donne au baptisé ; enfin, on y plonge le cierge pascal, qui, par sa lumière, rappelle l'éclat des vertus et des bonnes œuvres. Cette bénédiction des fonts est de la plus haute antiquité : saint Cyprien et saint Basile la citent comme une tradition apostolique. — Voy. Baptistère.

BAPTISTAIRE. adj. m. N'est usité que dans ces locutions : *Registre b.*, Registre où l'on inscrit les noms de ceux qu'on baptise ; et *Extrait b.*, Extrait qu'on tire de ce registre et qui indique la date du baptême d'une personne et les noms qu'elle y a reçus. — S'emploie subst. dans la signif. d'Extrait b., *Il faut produire votre baptistaire.*

BAPTISTÈRE. s. m. T. Archit.

Enc. — Dans les premiers temps du christianisme, les néophytes ne recevaient habituellement le baptême que dans des eaux courantes, en souvenir du baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste, dans les eaux du Jourdain. D'autres fois, lorsque la persécution ne permettait pas d'agir ainsi, le baptême se donnait dans l'intérieur des maisons. Mais quand la religion chrétienne fut reconnue et protégée par l'autorité civile, on construisit de grands édifices particuliers *uniquement destinés* à l'administration du baptême, et que par cette raison on appela *Baptistères.* Ces édifices étaient souvent extrêmement vastes : les dimensions du B. de Sainte-Sophie, à Constantinople, étaient telles qu'un concile fort nombreux put y tenir ses séances. Ces vastes proportions s'expliquent par les conditions dans lesquelles on administrait le baptême durant les six ou sept premiers siècles. Le baptême se donnait principalement à de nouveaux convertis, c.-à-d. à des adultes ; on ne le conférait que deux fois chaque année, à Pâques et à la Pentecôte ; il y avait, par conséquent, un nombre toujours considérable de personnes à baptiser à la fois ; chacune d'elles était accompagnée de sa famille et de ses amis ; ce concours de fidèles exigeait donc nécessairement un grand espace.

Les Baptistères étaient construits sur un plan circulaire, octogone ou carré, et quelquefois en forme de croix grecque. Le centre était occupé par un bassin (*Labrum, Lavacrum*), qui pouvait recevoir plusieurs personnes à la fois ; ce bassin avait *ordinairement la forme d'une cuve de granit,* de *marbre ou de* porphyre. L'intérieur de l'édifice était orné de peintures relatives au sacrement du baptême. On y voyait la statue de saint Jean-Baptiste et une colombe d'or ou d'argent suspendue à la voûte, en mémoire de la manifestation du Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, au baptême de N.-S. Il y avait aussi un autel où l'on célébrait le saint sacrifice les jours où l'on administrait le baptême aux néophytes. Enfin, les vases d'or et d'argent, soit pour conserver les saintes huiles, soit pour verser l'eau bénite, avaient la figure d'un agneau ou celle d'un cerf. La première de ces figures rappelait l'agneau dont le sang nous purifie ; la seconde faisait allusion *au désir des âmes qui, selon* l'expression du Psalmiste, cherchent Dieu, comme un cerf altéré cherche une fontaine. — Ces baptistères, ainsi séparés, ont subsisté jusqu'à la fin du VIe siècle. Cependant, déjà à cette époque, il y avait des fonts baptismaux placés dans l'intérieur des églises, à l'entrée de la nef, près du porche. On sait que Clovis fut baptisé dans l'intérieur même de la cathédrale de Reims. *Cet usage est devenu ensuite général,* si l'on excepte un petit nombre d'églises qui ont retenu l'ancien, comme l'église de Saint-Jean de Latran, à Rome, la métropole de Ravenne, et les cathédrales de la Toscane.

Parmi les Baptistères remarquables qui subsistent actuellement, nous citerons celui de Saint-Jean de Latran, construit par l'empereur Constantin ; celui de Ravenne, bâti en 540, par saint Orso ; celui de Florence, dont la principale entrée est fermée par les fameuses portes de bronze dues au ciseau de Lorenzo Ghiberti, portes que Michel-Ange jugeait dignes d'être celles du paradis, et enfin ceux de Bologne, de Parme, de Vérone, de Canosa et de Pise. *Nous donnerons quelques détails sur* ce dernier que représente la figure ci-dessus. Ce B., commencé en 1152, par l'architecte Dioti Salvi, fut complétement achevé dans l'espace de huit ans ; mais une inscription placée dans le mur de la galerie intérieure nous apprend que l'édifice fut reconstruit à neuf (*ædificata de novo*) en 1278, vraisemblablement sous la direction de Jean de Pise. Son diamètre, dans œuvre, est de 30m,47. Les murs ont 2m,58 d'épaisseur. Il est couvert par un double dôme de brique, l'un intérieur, de forme conique, l'autre extérieur, hémisphérique. Le premier est un segment de pyramide à douze pans, et son extrémité supérieure forme un polygone horizontal, terminé par une petite coupole parabolique, portant extérieurement douze arêtes de marbre. La voûte extérieure se termine supérieurement à la base de la petite coupole, laquelle repose comme une lanterne, au-dessus de son ouverture. La hauteur mesurée du pavé à la naissance de la coupole, est de 31 mètres 8 centim. On entre dans le B. par un portail richement orné. Le pavé général est de trois marches *plus bas que le seuil. L'espace, entre ces marches et le mur,* est disposé pour recevoir les personnes qui viennent assister à la cérémonie du baptême. Une nef circulaire règne intérieurement tout autour de l'édifice ; elle est formée par huit colonnes de granit et quatre piliers, du sommet desquels partent des arcades en plein cintre qui supportent une galerie supérieure. Au-dessus encore s'élèvent douze autres piliers qui soutiennent d'autres arcades également en plein cintre et supportant le dôme pyramidal intérieur. L'extérieur est orné de deux étages de colonnes corinthiennes engagées dans le mur, et soutenant des arcs en plein cintre. Dans la rangée supérieure, les colonnes sont beaucoup plus nombreuses ; à chacune des arcades inférieures correspondent trois arcades supérieures. Au-dessus de celles-ci, s'élève un fronton aigu, séparé par un pinacle de ceux qui lui sont contigus. Au-dessus des frontons, une corniche circulaire règne autour de tout l'édifice. La partie supérieure à cette corniche est divisée en compartiments dont chacun comprend la largeur de trois des arcades du rang inférieur. Ces compartiments sont séparés par des piliers triangulaires couronnés par des pinacles. Entre ces piliers sont pratiquées de petites fenêtres en plein-ceintre, et au-dessus de chacune de ces fenêtres est un petit œil-de-bœuf circulaire. Enfin, sur le tout, s'élèvent des frontons aigus. La surface convexe du dôme commence au-dessus de ces frontons ; elle est divisée par douze côtes tronquées à leur partie supérieure. Entre ces côtes sont placées des espèces de fenêtres dormantes, dont chacune est surmontée de trois petits frontons aigus. La hauteur totale de l'édifice est d'environ 54 mètres et demi. La coupole est couverte en plomb et en tuiles ; le reste de l'édifice est en marbre.

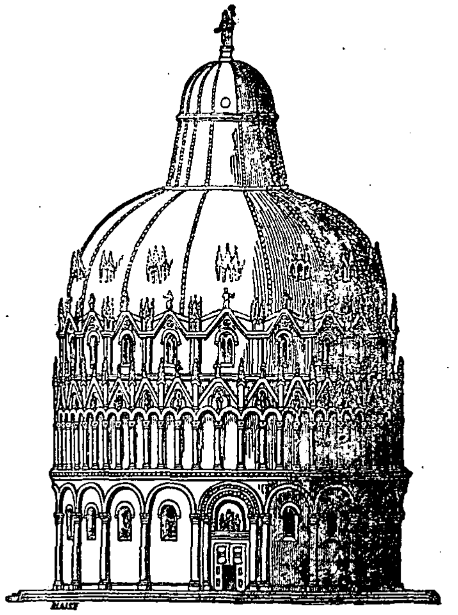

BAQUET. s, m. (R. *bac*). Espèce de petit cuvier de bois, dont les bords sont fort bas.

* **BAQUOIS.** s. m. T. Bot. Voy. Pandanées.

* **BAR** ou * **BARS.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

BARAGOUIN. s. m. Langage corrompu et inintelligible. *Je ne puis comprendre un pareil b.* ‖ Se dit abusiv. et par ext., D'une langue que l'on ne comprend pas. *Ces Allemands nous étourdissent par leur b. Je n'entends rien à leur b.* Fam.

BARAGOUINAGE. s. m. Est usité dans le même sens que Baragouin. — Se dit plus communément d'une Manière de parler vicieuse, embrouillée, qui rend difficile à comprendre ce que dit une personne. *Tout son discours n'était qu'un b.* Fam.

BARAGOUINER. v. n. Parler incorrectement une langue, Prononcer les mots d'une façon vicieuse qui les rend inintelligibles. *Ces Allemands croient parler français, ils ne font que b.* ‖ Se dit abusivement De ceux qui parlent une langue qu'on n'entend pas. *J'ai voyagé avec des étrangers qui n'ont fait que b.* ‖ S'emploie parfois dans le sens actif. *B. un discours*, Le mal prononcer.

BARAGOUINEUR, EUSE. s. Celui ou Celle qui baragouine, qui parle mal ou prononce mal une langue. *C'est un b. bien importun.*

BARAQUE. s. f. (esp. *baraca*, hutte de pêcheur). Hutte que construisent les soldats en campagne pour se mettre à couvert. *Un camp de baraques.* ‖ Se dit de Toute construction légère et temporaire, faite de planches, telle que boutique de foire, échoppe, etc. ‖ Par ext. et fam., Maison mal bâtie, de chétive apparence. *On ne peut pas loger dans cette b.* — Fig. et pop., en parlant D'une maison où ils sont mal payés ou mal nourris, les domestiques et les ouvriers disent par dénigr. : *C'est une b.; Je ne veux pas entrer dans cette b.*

* **BARAQUEMENT.** s. m. T. Art milit. Construction des baraques; Action de se baraquer. *Le b. est dans les attributions du génie.*

BARAQUER. v. a. T. Art mil. Construire des baraques. = se Baraquer. v. pron. *Les soldats n'eurent pas le temps de se b.* = Baraqué, ée. part.

BARAT. s. m.

Enc. — On nomme ainsi, dans le Levant, un brevet de *drogman*, c.-à-d. d'interprète, que les ambassadeurs ou consuls des puissances européennes accordent à certains sujets ottomans. Le b. a pour principal effet de soustraire le porteur à la juridiction turque pour le placer sous celle de la nation européenne dont il émane. Cette sorte de protection est parfois fort recherchée, et, en conséquence, se paye plus ou moins cher, selon le besoin qu'en a le porteur, et selon le degré d'influence dont jouit la puissance chrétienne. C'est là *un* des *nombreux* abus engendrés par le système des capitulations.

BARATERIE. s. f. (celt. *barat*, tromperie). T. Droit.

Enc. — On appelle *Baraterie de patron*, toute malversation, prévarication et fraude, commise par le capitaine, maître ou patron d'un navire, ou par l'équipage, au préjudice des armateurs, des assureurs ou des expéditeurs de marchandises. La loi du 10 avril 1825 énumère les différents cas de b., et édicte les peines dont ils sont passibles.

* **BARATHRE.** s. m. (gr. βάραθρον). T. Hist. anc.

Enc.— On nommait ainsi, dans l'Attique, un gouffre profond dans lequel on précipitait certains condamnés à mort. Quelques auteurs prétendent, mais sans autorité suffisante, que les parois et le fond de ce précipice étaient garnis de pointes de fer, qui déchiraient le corps du condamné dans sa chute. A Sparte, le même mode de supplice était également en usage. Le gouffre où l'on précipitait les coupables s'appelait κεάδας ou καίαδας. — Dans le langage de l'Écriture sainte, l'Enfer est parfois désigné sous le nom de *Barathre.*

BARATTE. s. f. Appareil qui sert à fabriquer le beurre. Voy. Beurre.

BARATTER. v. a. Agiter du lait dans une baratte pour faire du beurre. = Baratté, ée. part.

BARBACANE. s. f. T. Fortific. ancienne.

Enc. — Au moyen-âge, lorsque la porte d'une ville n'était pas précédée d'un fossé, ou bien lorsqu'il y avait sur le fossé un pont solide, on joignait quelquefois à l'enceinte un ouvrage étroit composé de deux branches presque parallèles et fermées par un arrondissement. Cet ouvrage portait le nom de *Barbacane*, que l'on croit emprunté aux Orientaux pendant les croisades. D'autres font venir ce mot de l'anglais *burgh* (château) et *beacon* (signal). Cette étymologie nous paraît probable, car souvent la *tour de guet du château était aussi désignée* sous le nom de B. Ce nom a encore été donné, au moyen-âge, à des ouvrages avancés placés à une certaine distance de l'enceinte. Enfin, on s'en servit également pour désigner ces ouvertures étroites et verticales par lesquelles les archers décochaient leurs flèches. — Par imitation, à cause de la similitude de leur forme, on appelle actuellement Barbacanes les ouvertures pratiquées dans les murs qui soutiennent les terres, pour faciliter l'écoulement des eaux. Ces ouvertures se nomment autrement *Chantepleures.*

* **BARBACOU.** s. m. T. Ornith. Voy. Barbu.

BARBARE. adj. 2 g. (gr. βάρϐαρος). Dans l'antiquité, les Grecs et les Romains donnaient le nom de *Barbares* aux Peuples étrangers, et particulièrement à ceux qui ne parlaient point leur langue. *Les Romains appelaient barbares tous les peuples, excepté les Grecs. Les rois barbares.* ‖ Fig., se dit Des peuples grossiers, sauvages, et dépourvus de civilisation. *Les nations asiatiques sont encore barbares relativement aux peuples de l'occident de l'Europe.* — On dit de même, *Des mœurs barbares. Des coutumes barbares.* ‖ Fig., signifie Cruel, inhumain. *Ame b. Cœur b. Des soldats barbares. Une action b. Une joie b. Le culte b. de Moloch. Des superstitions barbares.* ‖ En matière de langage, se dit Des termes impropres, d'un style grossier et incorrect. *Ces termes sont barbares. Le style de cet écrivain est b.* — *Langue b.*, Langue rude, sans art, qui choque l'oreille. *Les Esquimaux parlent une langue b.* — Par anal., *Musique b.*, Musique qui blesse l'oreille. = Barbare. s. m. S'emploie en parlant De peuples ou d'hommes sauvages, grossiers, dépourvus de civilisation. *Les barbares du Nord. Les invasions des barbares. Cet homme-là est un vrai b.*

* **BARBARÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

BARBAREMENT. adv. D'une façon barbare. *On l'a traité b. C'est parler b.*

BARBARESQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux peuples de cette partie septentrionale de l'Afrique qu'on appelle Barbarie. *Navire b. Les États barbaresques.* ‖ S'emploie aussi substantivement. *Être en guerre avec les Barbaresques.*

BARBARIE. s. f. État d'un peuple sauvage, grossier, ignorant, dépourvu de civilisation. *Ce peuple est encore plongé dans la b. Sortir de la b. Les siècles de b. La b. du neuvième siècle.* ‖ Cruauté, inhumanité. *Il exerça sa b. sur les vaincus. Quelle affreuse b.!* — Acte particulier de b. *C'est une b. Commettre des bar-*

baries. || Se dit De l'état grossier d'une science, d'un art. *Corneille fit sortir notre théâtre de la b. L'agriculture, dans une grande partie de l'Europe, est encore dans la b.* || Fig., *B. de langage, de style*, se dit Des vices de langage ou de style qui dénotent une absence totale de lumières et de goût. = Syn. Voy. Cruauté.

BARBARISME. s. m. (gr. βαρβαρισμος). T. Gram.

Enc. — *Barb.* et *Solécisme* sont deux termes de Grammaire, qui s'appliquent à certaines fautes contre la langue ; mais ils ne s'emploient pas l'un pour l'autre. On commet un barb., lorsqu'on fait usage d'un mot *barbare*, dans le sens grec de « mot qui appartient à une langue étrangère. » A plus forte raison, il se dit d'un mot qui n'appartient à aucune langue. Par extension, le terme de barb. s'applique encore à la faute qui consiste à employer un mot dans une signification autre que celle qui lui appartient. On peut donc le définir avec Quintilien : l'emploi d'un mot seul d'une façon impropre ou vicieuse. Le *Solécisme*, en grec σολοίκισμος, vient du nom de la ville de Soli, en Cilicie, dont les habitants parlaient fort mal la langue grecque. Il désigne toute faute contre les règles de la grammaire et de la syntaxe. — Ainsi, on fait un barb. : 1° En se servant d'un mot qui n'est pas du dictionnaire de la langue : *Élogier*, au lieu de *Louer ; Paralésie*, au lieu de *Paralysie ; Rébarbaratif*, au lieu de *Rébarbatif*. 2° En prenant un mot dans un sens contraire à celui que lui a consacré l'usage : *Auparavant midi*, pour *Avant midi ; Dessus les toits*, pour *Sur les toits. Il a recouvert la vue*, pour *Il a recouvré la vue.* 3° En employant des façons de parler qui ne sont en usage que dans une autre langue : *Je suis froid*, pour *J'ai froid.*— On commet au contraire un solécisme, lorsqu'on dit : *Cette ouvrage est fort belle*, pour *Cet ouvrage est fort beau ; Cette robe et cette ceinture est à moi*, au lieu de *sont à moi ; Il revenait chez lui, quand il rencontre*, au lieu de *quand il rencontra ; Je n'ai point de l'argent*, pour *Je n'ai point d'argent*, etc.

* **BARBASTELLE.** s. f. T. Mam. Voy. Chéiroptère.

BARBE. s. f. (lat. *barba*). Poil du menton et des joues. *B. noire, blanche. B. vénérable. B. rase. Porter la b. Laisser croître sa b. Se faire la b. Se peindre la b. Un plat à b. Une b. postiche.* || Fig. et fam., *Une jeune b.*, Un jeune homme. *Une vieille b.*, Un homme âgé. || Fig. et fam., *Il a la b. trop jeune*, se dit D'un jeune homme, quand il veut faire des choses qui demandent plus d'expérience et de maturité que ne comporte son âge. — *Faire quelque chose à la b. de quelqu'un ;* Faire une chose en présence d'une personne, et comme pour la braver. — *Faire la b. à quelqu'un*, Obtenir un avantage sur quelqu'un, montrer sa supériorité sur lui. — *Rire dans sa b.*, Éprouver un sentiment de joie ou une satisfaction maligne qu'on ne laisse pas apparaître au dehors. || T. Mamm. Touffe de poils plus ou moins longs qui pend sous le menton ou des deux côtés du museau de quelques animaux : *B. de bouc, de chèvre, de chat, de singe, de bison.* — *Barbes de baleine*, Filaments en forme de crins, qui terminent les fanons des baleines et des baleinoptères. || T. Ornith. *B. de coq*, Appendices caronculaires qui pendent de chaque côté du bec du coq et de la poule. Les naturalistes les nomment *Barbillons.* — *Barbes de plume*, Filaments ramifiés à angle droit, dont sont garnis les tuyaux des plumes, et qui seuls rendent possible l'action du vol. || T. Ichth. *Barbes de poisson*, Nageoires horizontales des poissons plats. *Les barbes d'un turbot, d'une plie.* || T. Bot. *Barbes d'épi*, Arêtes filamenteuses qui terminent les glumes de certaines graminées, spécialement des céréales. — *B.-de-bouc* (*Tragopogon pratense*), voy. Composées. — *B.-de-capucin* (*Cichorium crispum*), voy. Composées ; * (*Usnea barbata*) voy. Lichen ; *(*Nigella cærulea*) voy. Renonculacées.—*B. de chèvre* (*Spiræa aruncus* et *ulmaria*), voy. Rosacées. — * *B.-à-Dieu* (*Clematis vitalba*), voy. Renonculacées. — *B.-de-Jupiter* (*Sedum acre, Sempervivum tectorum*), voy. Crassulacées; *(*Valeriana rubra*) voy. Valérianées. — *B. de-moine* (*Cuscuta europæa*), voy. Cuscutacées.—*B.-de-renard* (*Astragalus massiliensis*), voy. Légumineuses. || *Barbes* au plur., se dit de ces Bandes d'étoffe qui pendent à certaines coiffures de femme. *Barbes de dentelle, de batiste.* || T. Techn. Se dit de Certaines petites inégalités, qui restent à certains ouvrages de métal, et qu'il faut faire disparaître.

Enc. — La *Barbe* humaine a subi de nombreuses vicissitudes depuis l'origine des temps historiques jusqu'à nos jours. Les patriarches et, à leur exemple, les Hébreux, portaient la b. longue, comme les peuples musulmans de l'Asie la portent encore. Dans l'antiquité, les Egyptiens paraissent avoir été le peuple le plus anciennement rasé du monde ancien. Les Chinois et tous les peuples asiatiques de race Mongole, ont la b. rare et peu fournie : mais ils la portent longue, ainsi que les moustaches, depuis la plus haute antiquité.

Chez les Grecs, la b. a été généralement portée longue jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand. Faire disparaître cet ornement touffu du visage humain parut d'abord une chose si choquante, dit Athénée, que le premier qui se fit raser en garda le sobriquet toute sa vie ; on ne l'appela plus que *Korsêu (le rasé)*. Selon Plutarque, les Grecs du temps d'Alexandre se rasèrent pour que leurs adversaires ne pussent pas les saisir par la b. dans les combats où l'on s'attaquait corps à corps. Les philosophes de profession n'en continuèrent pas moins à porter la b. longue ; de là le dicton populaire : *La b. ne fait pas le philosophe.* Aulu-Gelle dit en ce sens : « Je vois la b. et le manteau ; je ne vois pas le philosophe. »

A Rome, l'usage de porter la b. ne cessa qu'environ trois siècles avant notre ère. A cette époque, P. Ticinius Mœna introduisit de la Sicile à Rome les premiers barbiers. Scipion l'Africain passe pour avoir été le premier Romain qui ait adopté l'usage de se faire la b. tous les jours. Les citoyens de toutes les classes laissaient pousser leur b. en signe de deuil dans les temps de calamités publiques ou pour des afflictions privées. On voit dans Tite-Live que les censeurs L. Veturius et P. Licinius obligèrent Marcius Livius, lorsqu'il fut rappelé d'exil, à faire couper sa b. : il ne put reprendre son siége au sénat qu'après s'être fait raser. Le jour où un jeune fils de famille se faisait raser pour la première fois, était en quelque sorte son entrée dans le monde : c'était le plus souvent l'occasion d'une fête qui coïncidait avec celle de la prise de la toge virile. Suétone rapporte que Néron enferma sa première b. dans une boîte d'or enrichie de perles, et qu'il en fit l'offrande solennelle au temple de Jupiter Capitolin. Stace fait mention des vers qui lui furent commandés par un jeune élégant de son temps, pour accompagner l'envoi de sa première b. dans une riche boîte, au temple d'Esculape de Pergame.

Les Cattes, l'un des peuples de l'antique Germanie, laissaient, selon Tacite, croître leurs cheveux et leur b., jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi. Les Francs se rasaient le menton et ne laissaient croître que les moustaches ; les Gaulois, au temps de leur indépendance, avaient porté la b. longue. Plus tard, devenus sujets de Rome, ils en adoptèrent les modes en ce point, comme pour le reste du costume. Les Français, redevenus barbus sous Charlemagne, rasés à partir du règne de Louis VII, dit le Jeune, reprirent la b. entière sous François I^er^, la demi-b. sous Henri IV, puis se rasèrent de nouveau sous Louis XIII et Louis XIV. Actuellement, l'habitude de se raser règne dans l'Europe tout entière, sauf la Russie et la Turquie. Cependant en Russie, les seigneurs et les individus qui appartiennent aux classes supérieures ont quitté la b. pour imiter les peuples occidentaux. En France, on remarque depuis quelques années, que la b. tend à reprendre une certaine faveur. Son règne est-il destiné à recommencer ? C'est ce que nous n'avons pas la prétention de prédire. — Les amateurs de curiosités historiques peuvent consulter l'*Histoire de la barbe* par dom Calmet et la *Pogonologie* de Dulaure.

BARBE. s. m. et adj. 2 g. (R. *Barbarie*). V. Cheval.

BARBEAU. s. m. T. Ichth. V. Cyprinoïdes. || T. Bot. Plante qui vient dans les blés et qui porte des fleurs bleues. Voy. Composées. — *Bleu b.*, Espèce de bleu clair.

BARBELÉ, ÉE. adj. Se dit Des traits ou des flèches dont le fer est garni de dents ou de pointes, de telle sorte qu'on ne puisse les retirer de la plaie sans causer une déchirure. *Des flèches barbelées.*

BARBERIE. s. f. L'art de raser et de couper les cheveux. || Dans certaines communautés d'hommes, Lieu où l'on faisait la barbe.

BARBET, ETTE. s. Espèce de chien à poil long et frisé. || S'emploie adj. *Un chien b.* — Voy. Chien.

BARBETTE. s. f. T. Art mil. Voy. Batterie.

BARBEYER. v. n. T. Mar. Se dit D'une voile qui bat, s'agite et ondule, quand le vent la rase au lieu de l'emplir. On dit aussi, dans le même sens, *Barboter*, et mieux *Fasier.*

* **BARBICAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Barbu.

* **BARBICHE.** s. f. Barbe petite et peu fournie. Fam. || T. Bot. Voy. Renonculacées.

BARBICHON. s. m. Diminutif de Barbet.

BARBIER. s. m. Celui dont la profession est de faire la barbe. || Fig. et prov., *Un b. rase l'autre*, se dit Des gens d'une même profession qui se servent et se louent mutuellement. || * T. Ichth. Voy. Percoïdes.

Enc. — Dans tous les temps et dans tous les pays où l'usage de se faire raser a été en vigueur, le *Barbier* a toujours été un homme d'une certaine importance, mêlé à la vie intime de la plupart de ses concitoyens. Le rôle du b. était à peu près le même chez les Grecs qui le nommaient *Koureus*, et chez les Romains qui le nommaient *Tonsor*. Pour se former une idée juste de ses attributions, il est bon de se rappeler qu'outre les soins qu'il était appelé à donner à la barbe et aux cheveux de ses clients, il était encore pédicure et dentiste ; en outre, il était également parfumeur, et faisait commerce, non-seulement de parfums, mais encore de ciseaux, de rasoirs, de peignes, de brosses et d'une foule d'instruments divers nécessaires à la toilette des petits-maîtres de Rome, attirail considérable dont on peut voir la nomenclature et la description minutieuse dans le poëte Martial. Ajoutons que, comme le Figaro de la comédie, le b. d'Athènes ou de Rome était le confident et l'agent secret de bien des intrigues, de sorte qu'il y avait dans les sociétés antiques peu de gens plus occupés qu'un b. A Rome, sa boutique (*Tonstrina*) était le rendez-vous de tous les oisifs, le point de départ de tous les propos légers, de toutes les médisances. Horace dit pour exprimer qu'une chose est de notoriété publique, qu'elle court les boutiques de barbiers.

Dès le temps d'Hippocrate, le père de la médecine, certaines opérations intimement liées à l'art de guérir étaient regardées par les médecins comme au-dessous de leur dignité ; elles furent en conséquence abandonnées aux barbiers. Au moyen-âge, lorsque les clercs partageaient avec quelques juifs le privilége d'exercer la médecine, les mêmes scrupules contribuèrent également à étendre les attributions du b. En France, le concile de Tours, tenu en 1163, interdit aux prêtres qui exerçaient l'art médical de pratiquer aucune opération exigeant l'effusion du sang. A partir de cette époque, les barbiers furent pendant plusieurs siècles en possession de l'exercice de la chirurgie. Cet état de choses dura jusqu'à la Renaissance. Les progrès rapides que firent alors l'anatomie, la physiologie et, à leur suite, la chirurgie, élevèrent cette dernière branche de l'art de guérir à une hauteur inconnue jusqu'alors. Les hommes de l'art qui se livraient à la chirurgie, prirent, dans l'opinion comme dans la réalité, le rang auquel ils avaient droit. Les barbiers perdirent de leur crédit et leur rôle s'amoindrit singulièrement. Néanmoins ils essayèrent de lutter contre les chirurgiens et d'empiéter sur les attributions de ceux-ci. Un arrêt du Parlement de Paris, rendu sous le règne de Charles IX, pour réprimer les prétentions des barbiers, leur enjoignit de se contenter du titre de *Maîtres barbiers-chirurgiens*, au lieu de celui de *Chirurgiens-barbiers* qu'ils prenaient au détriment des *Maîtres en chirurgie*. Dans quelques localités écartées et dans quelques provinces du midi de l'Europe, les barbiers exercent encore la petite chirurgie ; mais le nombre en diminue chaque jour.

On sait que plusieurs barbiers ont joué dans l'histoire un certain rôle politique, et que quelques-uns même ont été des personnages fort importants. Il suffit de citer Pierre La Brosse ou La Broche, b. des rois Saint Louis et Philippe le Hardi, et Olivier le Daim, surnommé le Diable, b. de Louis XI. Mais ces jours de gloire pour la corporation des barbiers sont bien loin de nous. Le nom même de b. tend à disparaître, et depuis près d'un siècle il a été supplanté par des titres nouveaux. Depuis Louis XIV, qui mit la perruque française à la mode dans l'Europe civilisée, les barbiers, estimant sans doute plus haut l'art de faire des perruques que celui de manier le rasoir, s'intitulèrent *Perruquiers*. Le discrédit dans lequel tomba tout à coup la perruque à l'époque de la Révolution, fit substituer à ce titre celui de *Coiffeurs*. Aujourd'hui, dans nos villes, il n'y a plus ni barbiers ni perruquiers ; il n'y a plus que des coiffeurs, qui cependant n'en continuent pas moins de raser le petit nombre de personnes qui n'ont pas encore pris l'habitude, si répandue aujourd'hui, de se raser elles-mêmes.

BARBIFIER. v. a. (lat. *barba*, barbe ; *facere*, faire). Fam., Raser, faire la barbe. = se Barbifier. v. pron. Se faire la barbe. Fam. = Barbifié, ée. part.

BARBILLON. s. m. T. Ichth. Un petit Barbeau. — Se dit Des filaments vermiformes et flexibles qui sont aux côtés de la bouche de certains poissons. Voy. Barbe. || T. Art vétér. *Barbillons*, au plur., Replis membraneux placés près de la langue du cheval et du bœuf, et destinés à faciliter les mouvements de cet organe ; naguère les Barbillons étaient regardés comme une maladie.

* **BARBITON.** s. m. T. Mus. et Antiq.

Enc. — Les Grecs nommaient *Barbiton* ou *Barbitos*, un instrument à cordes auquel Théocrite applique l'épithète de πολύχορδος. Le βάρβιτος, dans le dialecte éolien, était appelé Βάρμιτος, que les grammairiens font dériver de βαρὺς, grave ; et μίτος, fil ou corde. Cependant, Strabon, si son texte n'est point altéré, identifie le b. des Grecs avec la Sambuque et lui assigne une origine étrangère. Pindare, dans un fragment cité par Athénée, attribue à Terpandre l'invention du b. ; mais dans un autre passage de ce dernier auteur, elle est attribuée au poëte Anacréon. Denys d'Halycarnasse dit que, de son temps, cet instrument n'était plus en usage parmi les Grecs, mais que les Romains, qui le tenaient de ceux-ci, s'en servaient encore dans les anciennes cérémonies qui accompagnaient les sacrifices. Il est impossible de rien dire de précis sur la forme exacte du b. ; les auteurs plus récents l'emploient comme synonyme de Lyre. — Les Arabes nomment *Berbeth*, par altération du mot *Barbiton*, une sorte de luth à quatre cordes, dont les sons peuvent, dans leur opinion, servir de remède à tous les maux qui affligent l'humanité. Les quatre cordes du berbeth ont été l'origine des quatre premières cordes de la guitare, instrument si cher à l'Espagne qui l'a emprunté aux Arabes, longtemps possesseurs de la péninsule Ibérique. — Voy. Lyre et Harpe.

BARBON. s. m. Vieillard. S'emploie fam. par Raillerie et par dénigrement. *C'est un vieux b.* || Fam., on dit D'un jeune homme trop sérieux, *Il fait déjà le b.*

BARBOTE. s. m. Nom vulg. donné à la *Lotte* et à la *Loche.* Voy. Gadoïdes et Cyprinoïdes.

BARBOTER. v. n. (Onomatopée). Mot qui sert à exprimer Le mouvement et le bruit que font certains oiseaux aquatiques, comme le canard, en cherchant leur nourriture dans l'eau ou dans la boue. *Les canards barbotent dans la mare.* || Signifie aussi Marcher dans la boue de façon à se crotter. *On barbote dans les rues.* || * T. Mar. Se dit D'un navire qui, lorsqu'il est au plus près, plonge de l'avant par le tangage et fait peu de chemin. Voy. Barbeyer.

BARBOTEUR. s. m. On nomme quelquefois ainsi le Canard domestique.

BARBOTEUSE. s. f. T. d'injure et de mépris. Femme de mauvaise vie. Pop. et bas.

BARBOTINE. s. f. Poudre anthelminthique faite avec la graine de l'*Armoise de Judée* et de la *Tanaisie vulgaire.* On l'appelle aussi *Santoline* et *Semen-contra.*

BARBOUILLAGE. s. m. Enduit de couleur, fait à la brosse sur un plafond, un plancher ou un mur. — Par dénigr., Une mauvaise peinture. *Ce tableau n'est qu'un affreux b.* — Par ext., se dit aussi D'une écriture peu lisible. *Je ne puis déchiffrer ce b.* || Fig., se dit D'un discours embrouillé, d'un récit peu clair, d'un raisonnement sans suite. *Je ne comprends rien à tout ce b.*

BARBOUILLER. v. a. Salir, tacher, souiller. *Il lui a barbouillé le visage. Il est tout barbouillé d'encre. Je me suis barbouillé les mains.* || Peindre grossièrement de quelque couleur avec une brosse. *Il fait b. de jaune toutes les portes de sa maison.* || Fig. et fam., *B. du papier*, Faire des écritures. *Cet employé a barbouillé bien du papier dans sa vie.* — Se dit aussi D'un méchant auteur. *Cet homme a barbouillé bien du papier, et n'a jamais écrit une ligne qui vaille.* || Fig. et fam., Prononcer d'une manière peu distincte. *Cet acteur a barbouillé son rôle.* — Exprimer ses idées d'une manière confuse, inintelligible. *Il nous a barbouillé une théorie à laquelle personne n'a rien compris.* — On dit de même, *B. un récit, une histoire.* || S'emploie absol. *Depuis longtemps cet artiste ne fait que b. Ce romancier a de l'imagination; mais il n'écrit pas, il barbouille. On ne devrait pas aborder la tribune, quand on barbouille de cette façon. Il a barbouillé une heure durant.* = SE BARBOUILLER. v. pron. Barbouiller son visage. *Comme cet enfant s'est barbouillé!* — Fig. et fam., *Cet homme s'est bien barbouillé*, Il a bien gâté sa réputation. || Fam., *Le ciel, le temps se barbouille*, Il se couvre de nuages et menace de la pluie. = BARBOUILLÉ, ÉE. || Prov. et bass. *Il se moque de la barbouillée*, se dit D'une personne qui tient des propos absurdes et ridicules; et De quelqu'un qui, ayant bien fait ses affaires, se moque de tout ce qui peut arriver, de tout ce qu'on peut dire et faire.

BARBOUILLEUR. s. m. Ouvrier qui peint grossièrement avec une brosse, les murs, les planchers ou les portes. — Se dit par exag. et par dénigrement, D'un mauvais peintre. || Fig. et fam., *Un b. de papier*, ou simplement *Un b.*, Un méchant écrivain. || Fig., Celui qui parle beaucoup sans suite et sans raison, ou avec une prononciation confuse et inintelligible. *Faites taire ce barbouilleur.*

BARBU, UE. adj. Qui a de la barbe. *Il est b. Cette femme est barbue comme un homme.* || T. Bot. Se dit des parties d'un végétal qui sont garnies de poils réunis en touffes, et particulièrement Des épis de certaines Graminées, qui sont munis de filets longs et aigus.

BARBU. s. m. (R. *barbe*). T. Ornith.

Enc. — Les oiseaux, désignés sous le nom de *Barbus*, appartiennent à l'ordre des *Grimpeurs* ou *Zygodactyles*. Pour Cuvier, ils constituaient un genre subdivisé en trois sous-genres, les *Barbus* proprement dits, les *Barbicans* et les *Tamatias*. Depuis lors, le genre a été érigé en famille, et l'on a fait rentrer dans celle-ci les *Barbacous* que Cuvier avait rangés parmi les *Coucous*, tout en signalant leurs analogies avec les Barbus. Outre les caractères qu'il a en commun avec les autres Grimpeurs, ce groupe ou cette famille se distingue par un bec droit, conique, très-robuste, garni de faisceaux de poils ou barbes raides, dirigés en avant. — Ces oiseaux ont, en général, la faculté de grimper le long des arbres et de s'y maintenir verticalement; ils se nourrissent à la fois de fruits et d'insectes; parmi les fruits, ils préfèrent les figues.

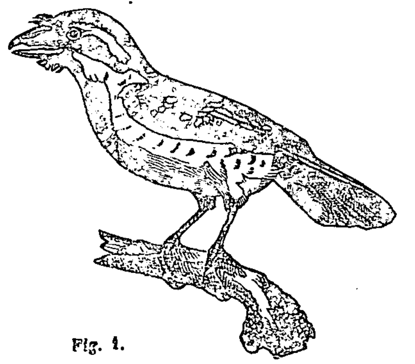

Fig. 1.

Les *Barbus* proprement dits (*Bucco*), sont pour la plupart remarquables par l'éclat et la variété des couleurs de leur plumage (Fig. 1. *Barbu à gorge noire* des Indes orientales et de l'Afrique). Tous les Barbus habitent les régions intertropicales. — Les *Barbicans* (*Pogonias*) ont une ou deux fortes dents de chaque côté du bec supérieur; leurs barbes sont très-fortes. Ces oiseaux sont les plus frugivores de la famille (Fig. 2. *Barbican de Barbarie*). Ils grimpent sur les branches à la manière des Pics, et, comme ces derniers, en frappent l'écorce à coups redoublés. On les trouve en Afrique, et surtout en Abyssinie. Quelques espèces sont américaines. — Les *Tamatias* (*Tamatia*), habitent tous l'Amérique du Sud. Leur plumage est en général sombre et peu varié. Leur tête grosse, leur grand bec et leur queue courte leur donnent un air stupide (Fig. 3. *Tam. tacheté*, de la Guyane); ils vivent exclusivement d'insectes. Leur caractère est triste et solitaire. — Les *Barbacous* (*Monasa*) sont également de l'Amérique méridionale; leur plumage est plus varié que celui des Tamatias. Les Barbacous mangent des fruits au besoin; mais ils sont principalement insectivores. — La famille des Barbus n'a pas de représentants en Europe.

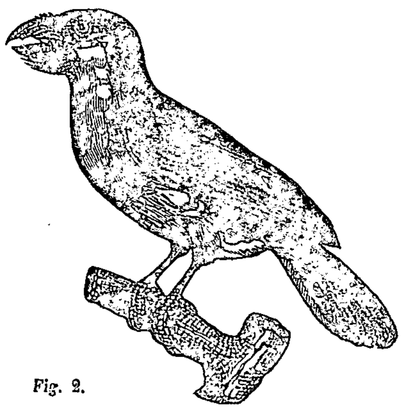

Fig. 2.

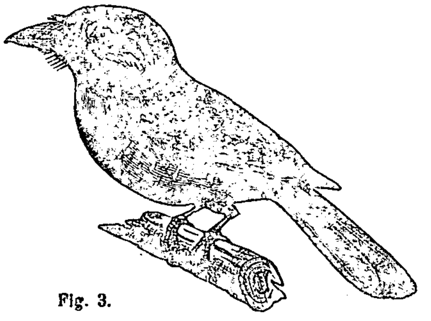

Fig. 3.

BARBUE. s. f. T. Ichth. Voy. PLEURONECTES.

BARCALON. s. m. T. Hist. Titre du premier ministre du roi de Siam.

BARCAROLLE. s. f. (ital. *barca*, barque). T. Mus.

Enc. — Les gondoliers de Venise ont donné le nom de *barcarola*, mot à mot, *chant des bateliers*, à des chansons en patois vénitien, dialecte sonore et riche en voyelles, qu'ils chantent en conduisant leurs embarcations. Souvent, deux gondoliers faisant le même trajet, chantent une *barcarolle* à deux voix, avec autant de goût que d'harmonie. Ils ne sont point d'ailleurs étrangers à toute notion de l'art musical: Leur goût est formé de bonne heure par l'audition des chefs-d'œuvre des compositeurs Italiens, car les gondoliers ont leurs entrées gratuites à tous les théâtres de Venise. Fort souvent les barcarolles, paroles et musique, sont l'œuvre des gondoliers qui savent leur conserver leur caractère naïf, bien qu'ils aient la mémoire pleine de la musique des grands maîtres et des vers des plus illustres poëtes de l'Italie. On sait que plusieurs compositeurs de premier ordre, Rossini, entre autres, n'ont pas dédaigné d'emprunter aux gondoliers de Venise quelques-unes de leurs meilleures barcarolles, devenues par cela même aussi populaires dans les autres pays de l'*Europe* qu'elles le sont en Italie. La b. s'écrit ordinairement en mesure 6-8, quelquefois en 2-4. On doit la chanter plutôt lentement que rapidement, comme si l'on suivait le mouvement cadencé des rameurs.

BARCELONNETTE. s. f. Berceau suspendu de façon à être-très-mobile et à permettre ainsi de bercer l'enfant sans effort.

BARD. s. m. Espèce de civière propre à transporter des pierres et d'autres fardeaux. — * Chariot propre à transporter des matériaux de construction, et qui est traîné par des hommes.

BARDANE. s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

BARDE. s. f. Ancienne armure, généralement faite de lames de fer, qui protégeait les chevaux des chevaliers. || T. Cuisine. Tranche mince de lard, dont on enveloppe la volaille et diverses espèces d'oiseaux, au lieu de les larder.

BARDE. s. m. (celt. *bard*, poëte). T. Hist.

Enc. — Le mot *Bard* ou *Bardh* désigna longtemps, chez les peuples de race celtique, les membres d'une corporation d'un caractère presque religieux, que nous désignons sous le *nom* de *Bardes*. Les Bardes étaient à la fois poëtes et musiciens. Leur principal office, celui dont ils tiraient la haute considération dont ils étaient entourés, consistait à chanter les exploits des héros, pour enflammer le courage des guerriers dans les combats. Ils chantaient habituellement en s'accompagnant sur la harpe. S'il faut s'en rapporter au témoignage des anciens historiens, l'origine des Bardes est fort antique. Diodore de Sicile, et d'après lui, Grégoire de Tours, affirment que Bardus, cinquième roi des Gaulois, dont ils placent le règne vers 2140 ans avant notre ère, fonda des écoles publiques où la musique était enseignée par des Bardes. Des antiquaires modernes vont jusqu'à soutenir que la principale de ces écoles aurait existé en Bourgogne, à Montbard, dont le nom rappelle celui de B. Quoi qu'il en soit de ces traditions, il est certain que, dans les Gaules, les Bardes jouèrent, jusqu'à l'époque de la conquête romaine, le même rôle que jouèrent les *Scôpes* chez les Anglo-Saxons, et les *Scaldes* dans la Scandinavie. Strabon dit que les Bardes de la Gaule chantaient des hymnes. « Ils racontent en vers héroïques, *dit encore* Ammien Marcellin, les hauts faits des hommes illustres, et ils chantent ces vers en s'accompagnant de leur lyre qu'ils nomment *Rotte* » (*Chrótta*, harpe, en langue celtique). D'après les fragments qui en subsistent, on peut admettre que les Bardes cultivaient trois genres distincts de poésie: la poésie *religieuse*, la poésie *héroïque* ou *guerrière* et la poésie *satirique.*

L'abolition de la religion druidique par la domination romaine dispersa les Bardes gaulois en même temps que les Druides. Quelques-uns d'entre eux se maintinrent dans les parties de l'Armorique (Bretagne) que Rome ne soumit jamais complétement. Il paraît qu'il ne reste rien des chants des anciens Bardes de la Gaule celtique. On a prétendu que l'on avait retrouvé, dans l'abbaye de Landvenec, les poésies d'un B. armoricain du v^e siècle, nommé Guinclan. Si le fait est vrai, ces chants sont encore inédits.

L'institution des Bardes vécut plus longtemps dans le pays de Galles et en Irlande. Les priviléges et les franchises de la corporation des Bardes dans le pays de Galles avaient été réglés par Howel-Dha, roi législateur de ce pays. De nouvelles règles lui furent imposées par Gryfith-ap-Conan, en 1078. Les grandes luttes de poésie, nommées *Eisteddfods*, tenues périodiquement à Caerwys, Aberfraw et Mathravel, auxquelles prenaient part tous les Bardes gallois, étaient des fêtes nationales. Les rois du pays désignaient les juges de ces concours solennels. Cet état de choses subsista jusqu'à la conquête du pays par Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, en 1284. Les Bardes, coupables d'exciter les peuples à la résistance contre l'oppression du conquérant, furent persécutés et en grande partie massacrés. Il en resta pourtant quelques-uns, et jusqu'au règne d'Élisabeth on voit les *souverains* d'Angleterre autoriser de temps à autre des *Eisteddfods* qui n'étaient plus que le pâle reflet des anciennes luttes poétiques. Mais le pays, une fois devenu province anglaise, les Bardes n'avaient plus de raison d'être; aussi cessèrent-ils bientôt d'exister. Les plus anciennes compositions des Bardes gallois qui soient *arrivées jusqu'à nous* sont celles de Taliessin, Aneurin et Lywarch. Elles datent du VI^e siècle.

Dans l'ancienne Écosse, l'institution des Bardes fut longtemps florissante, et les Bardes contribuèrent, sans nul doute, à prolonger la sauvage indépendance des montagnards Calédoniens. On sait que, de nos jours, un poëte *écossais*, Macpherson, a recueilli et traduit en anglais les poésies des anciens Bardes de son pays, surtout celles du plus célèbre d'entre eux, Ossian, devenu aveugle comme Homère. Au commencement de ce siècle, les poésies d'Ossian jouirent d'une faveur extraordinaire, et les noms d'Oscar et de Malvina, empruntés à ces *poëmes*, furent longtemps à la mode en Angleterre et en France. Par une réaction exagérée, on a voulu plus tard nier l'existence même d'Ossian, et attribuer les poésies des anciens Bardes calédoniens à la seule imagination de Macpherson. Il paraît bien constaté que cet auteur a réellement recueilli les traditions poétiques des temps calédoniens; mais il est certain aussi qu'il les a singulièrement embellies ou altérées.

En Irlande, la corporation des Bardes se partageait en trois classes: les *Filheda*, attachés aux princes, faisaient partie de leurs conseils; les *Breitheamhaim*, dans certains cas spéciaux, rendaient la justice; les *Senachaidhe* remplissaient particulièrement les fonctions d'historiens et de généalogistes. La conquête de l'Irlande par Henri II, roi d'Angleterre, ruina dans ce pays l'*institution* des Bardes. Ils cherchèrent à se maintenir et furent souvent persécutés, surtout sous les règnes de Henri V et de Henri VII. La reine Élisabeth fit pendre un assez grand nombre de Bardes irlandais, dont les chants semblaient de nature à exciter leurs compatriotes à la révolte contre le gouvernement *anglais. Cependant* l'Irlande a eu encore quelques Bardes presque jusqu'à nos jours. Turlogh O'Carolan, mort en 1737, est regardé comme le dernier d'entre eux: ses œuvres ont été traduites en anglais.

Les peuples de race germanique ne connurent jamais ni le nom de *Barde*, ni l'*institution qui répond* à ce nom. C'est par erreur que plusieurs auteurs, Chateaubriand par ex., nous représentent les Francs marchant au combat en entonnant un *Bardit* ou chant des Bardes. Ce terme de *Bardit* (*Barditus*, de Tacite) a causé la méprise que nous signalons. Il est probable qu'au lieu de *Barditus* il faut lire, dans l'historien romain, *Barritus*, qui signifie cri du combat.

BARDEAU. s. m. Se dit de Petits ais minces et courts dont on se sert, dans certaines localités, pour couvrir les maisons. || * Espèce de mulet. Voy. BARDOT.

BARDELLE. s. f. Sorte de selle en grosse toile piquée et remplie de bourre.

BARDER. v. a. Armer et couvrir un cheval d'une barde. || T. Cuis. Couvrir de tranches de lard minces. *B. un chapon.* ||Charger des pierres, du bois, etc., sur un bard. — *B. des pierres,* Charger des pierres sur un petit chariot. = Bardé, ée. part. Cheval bardé de fer. *Des cailles bardées.* || Fig. et fam., *Bardé de cordons,* Couvert de décorations. — *Bardé de ridicules,* Qui a beaucoup de travers, qui prête beaucoup à la raillerie.

BARDEUR. s. m. Celui qui porte ou traîne le bard.

BARDIS. s. m. T. Mar. Séparation de planches qu'on fait à fond de cale pour charger les blés en grenier.

BARDIT. s. m. [On pron. le T.] Voy. Barde.

BARDOT ou * **BARDEAU.** s. m. Mulet de petite taille, produit du cheval et de l'ânesse. || Fig. et fam., se dit D'un homme sur lequel les autres se déchargent de leur tâche, ou qu'ils prennent pour sujet de leurs plaisanteries. *C'est le b. de l'atelier, de la compagnie.*

* **BARDOTTIER.** s. m. T. Bot. Voy. Sapotacées.

BARÉGE. s. m. Étoffe de laine, non croisée et très-légère, qui sert à faire des fichus, des châles, des robes, etc.

* **BARÉGINE.** s. f. T. Chim. V. *Eaux* minérales.

* **BARÊME.** s. m. Livre de calculs tout faits, pour l'usage de la comptabilité domestique et du petit commerce. On l'appelle ainsi du nom de celui-qui le premier a publié un travail de ce genre. *J'ai acheté un b.*

* **BARGE.** s. f. Sorte de barque à voile carrée, usitée sur la Loire. || T. Ornith.

Enc. — La *Barge* (*Limosa*), est un assez gros oiseau qui constitue un genre à part dans l'ordre des *Échassiers* et dans la famille des *Longirostres.* Quelques ornithologistes placent ce genre dans la famille des *Scolopacinées,* qui a pour type la Bécasse. Le genre Barge a pour caractères : Bec droit, très-long, flexible, déprimé vers la pointe; narines latérales, fendues en long et percées de part en part; pieds longs et grêles; quatre doigts, dont les deux externes sont réunis à leur base par une membrane; queue courte.

La taille des Barges est beaucoup plus élancée et leurs jambes sont plus élevées que celles de la Bécasse. Le mâle est toujours plus petit que la femelle. Ces oiseaux sont sujets à deux mues par an; après chaque mue ils prennent un nouveau plumage différent de celui qu'ils viennent de quitter. Plusieurs savants, trompés par ces modifications périodiques, ont multiplié à tort les espèces comprises dans ce genre. Nous avons en Europe deux espèces bien constatées : la *B. commune* ou *B. à queue noire* et la *B. rousse,* aussi nommée par Cuvier, *B. aboyeuse,* ou *B. à queue rayée.* L'Amérique méridionale en possède aussi une espèce, la *B. marbrée* ou *Fédoa* (Fig. ci-dessous). On en connaît une autre espèce qui est très-petite, mais qui est répandue depuis la mer Caspienne jusqu'au Japon, et depuis la Sibérie jusqu'aux îles de la Sonde et à la Nouvelle-Hollande. Cette espèce, appelée *B. à pieds palmés* (*Limicula indiana*), a été érigée en genre par le prince Bonaparte qui lui donne le nom de *Terckia.* Les pieds de cette dernière espèce sont plus complètement palmés que ceux des autres Barges.

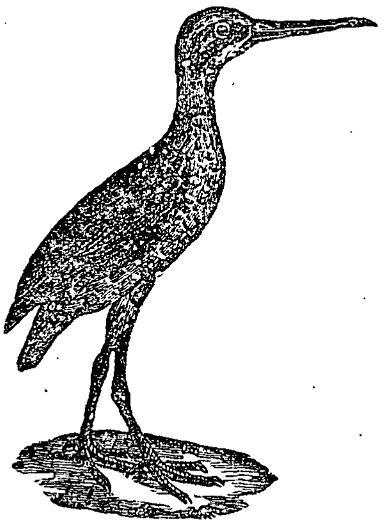

Les Barges vivent en troupes, sur les bords de la mer; elles fréquentent les marécages où elles trouvent en abondance les vers et les mollusques dont elles se nourrissent. L'attention des naturalistes a été attirée sur cet oiseau en raison du volume énorme de ses œufs par rapport à sa grosseur. Ces œufs pourraient être utilisés dans les pays maritimes que fréquentent les bandes de Barges, comme on utilise en Hollande les œufs de Vanneau, quoique cet oiseau, non plus que la Barge, n'ait jamais été réduit en domesticité.

BARGUIGNAGE. s. m. (vieux fr. *bargagne,* marché). Difficulté à se résoudre, à prendre un parti. *A quoi bon tant de b.?* Fam.

BARGUIGNER. v. n. Hésiter, avoir de la peine à se déterminer, particulièrement Quand il s'agit d'un traité, d'un achat, d'une affaire. *Il ne faut point b. avec ce marchand. Il a barguigné pendant deux mois et n'a rien conclu. Dites votre opinion sans b.*

BARGUIGNEUR, EUSE. s. Qui barguigne. Fam.

* **BARIDIE.** s. f. T. Entom. Voy. Curculionites.

BARIGEL. s. m. (ital. *barigello*). Nom donné à Rome et dans plusieurs villes d'Italie, au chef des sbires.

* **BARIGOULE.** s. f. T. Bot. Voy. Champignon. || T. Cuisine. Nom d'une manière d'assaisonner l'artichaut qu'on remplit d'une farce à la viande, et qu'on fait ensuite cuire dans l'huile, avec une sauce à l'italienne.

BARIL. s. m. [On pron. *Bari.*] Petit tonneau de bois destiné à contenir des liquides ou des matières sèches. *En France, le b. était la huitième partie d'un muid et devait contenir* 18 *boisseaux de Paris ou* 235 *kilog. Le b. de poudre contient* 50 *kilog. Mille harengs font un b.* — On dit *Un b. d'huile,* pour Un b. plein d'huile.

* **BARILLE.** s. f. Nom vulgaire donné à Différentes plantes marines dont on extrait de la soude, telles que la *Salsola soda,* le *Batis maritima,* etc. || On nomme encore ainsi une Espèce de soude qui se fabrique en Espagne et qu'on obtient par l'incinération de plusieurs plantes marines.

BARILLET. s. m. Petit baril. — Petite boîte ou bijou en forme de baril. || T. Mécan. Voy. Horlogerie.

BARIOLAGE. s. m. Assemblage de diverses couleurs disposées d'une manière bizarre. *Voilà un étrange b.* Fam.

BARIOLER. v. a. (lat. *varius,* varié). Peindre de diverses couleurs, mises sans ordre et d'une manière bizarre. *Quel est le barbouilleur qui a ainsi bariolé cette cheminée?* = Bariolé, ée. part. || Se prend adjectiv. et s'applique Aux objets dont les couleurs sont tranchantes et mal assorties. *Une robe bariolée.*

BARLONG, ONGUE. adj. (lat. *varie,* diversement; *longus,* long). Qui est plus long d'un côté que de l'autre. *Un manteau b., Une robe barlongue.* || Se dit D'une surface qui a la forme d'un carré long, mais dont deux des côtés opposés sont inégaux.

BARNABITE. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — On donne généralement le nom de *Barnabites* aux membres d'un ordre religieux fondé à Milan, en 1530, par Antoine Marie Zacharie, sous le titre de *Chanoines réguliers de Saint-Paul,* parce que la première église dans laquelle ils officièrent, était dédiée à saint Barnabé. Ils portaient l'habit noir ecclésiastique et se dévouaient aux missions, à la prédication et à l'enseignement. Leurs vœux comprenaient celui de ne point rechercher les hautes dignités de l'Église. Henri IV appela les Barnabites en France, en 1608; à Paris leur couvent était situé dans la Cité, vis-à-vis le Palais de justice. Il existe encore des Barnabites dans quelques villes d'Espagne et d'Italie.

BARNACHE. s. f. T. Ornith. Voy. Oie.

BAROMÈTRE. s. m. (gr. βάρος, pesanteur; μέτρον, mesure). T. Phys.

Enc.— Le *Baromètre* est un instrument qui sert à mesurer la la pesanteur ou la pression de l'atmosphère. — Soit un tube de verre long de 90 centim. environ et de 5 à 6 millimètres de diamètre, fermé à l'une de ses extrémités, ouvert à l'autre : si, après l'avoir exactement rempli de mercure, on ferme avec le pouce l'extrémité ouverte, et qu'on la plonge ainsi dans un vase plein de mercure, on verra, dès que la main sera retirée, la colonne de mercure descendre d'une certaine quantité dans le tube, osciller quelques instants, et s'arrêter à une hauteur *h* de 76 centimètres environ au-dessus du niveau *ab* du mercure dans le vase (Fig, 1). La cause qui tient ainsi suspendue cette colonne de mercure n'est autre chose que la pression atmosphérique. En effet, dans cette expérience, le vide se produisant au-dessus du niveau du mercure, dans la partie supérieure du tube, le métal renfermé dans celui-ci ne supporte aucune pression, tandis que sa surface libre, dans la cuvette, est soumise à la pression de l'atmosphère. La pression atmosphérique équivaut donc, en moyenne, au poids d'une colonne de mercure qui aurait 76 centimètres de hauteur. L'appareil que nous venons de décrire n'est autre chose que le fameux tube de Torricelli : c'est aussi le b. réduit à ses éléments les plus simples, car si, dans des circonstances déterminées, la pression de l'atmosphère augmente ou diminue, il est évident qu'il doit en être de même de la colonne de mercure qui lui fait équilibre. — Le vide qui se produit à la partie supérieure du tube, au-dessus de *h,* est le plus parfait que l'on puisse obtenir. On le désigne d'ordinaire sous le nom de *Vide barométrique,* et l'espace lui-même reçoit, en physique, le nom de *Chambre barométrique.* On nomme *Hauteur barométrique* la différence du niveau du mercure dans le tube et dans la cuvette. Le b. dont la construction vient d'être indiquée porte le nom de *B. à cuvette;* mais on emploie très-communément aussi le *B. à siphon.* Ce b. n'a pas de cuvette, ou plutôt le tube lui-même sert de cuvette en se recourbant sur lui-même (Fig. 2). Il forme ainsi deux branches parallèles, mais de longueur très-inégale.

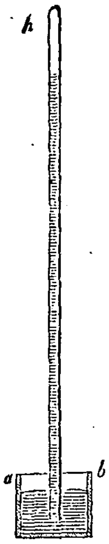

Fig. 1.

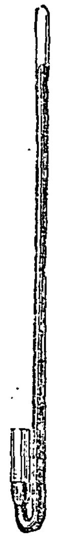

Fig. 2.

Construction des baromètres. — Tout liquide pourrait, à la rigueur, servir à construire un b., mais on fait choix du mercure pour deux raisons principales : d'abord, parce qu'étant le plus dense des liquides, c'est lui qui prend la moindre hauteur; ensuite, parce qu'il ne mouille pas le verre. Il faut en outre que ce métal soit parfaitement pur et exempt d'oxyde : s'il est impur, sa densité est variable; et s'il renferme de l'oxyde, il adhère au verre et le ternit. Il est encore absolument nécessaire que la chambre barométrique soit parfaitement purgée d'air et de vapeur d'eau. Pour obtenir cette condition, on ne verse le mercure que par portions dans le tube qu'il doit remplir, et on les fait bouillir successivement dans ce tube, en l'exposant sur une grille inclinée garnie de charbons ardents. De cette manière, l'air et l'humidité qui adhéraient aux parois du verre sont entraînés par les vapeurs du mercure. En inclinant avec précaution un b. lorsqu'il est parfaitement purgé d'air et d'humidité, il rend un son sec et caractéristique.

Échelle du b. — Il est essentiel de pouvoir toujours, dans un b., mesurer avec précision la hauteur de la colonne qui indique la pression atmosphérique. Quand la cuvette est très-large, le mercure qui rentre ou qui sort de la cuvette n'altère pas sensiblement le niveau, du moins dans les circonstances ordinaires; on peut donc, pour mesurer la colonne barométrique, partir du niveau tel qu'il est comme d'un point fixe. Dès lors tout se réduit à tracer une échelle divisée en centimètres sur la planche même à laquelle se fixent d'ordinaire ces sortes d'instruments. La partie supérieure de l'échelle, où les variations de hauteur sont comprises, doit être divisée en millimètres, et même on y ajoute souvent un vernier. S'il s'agit d'un b. à siphon, on obtient, il est vrai, un niveau à peu près constant, en donnant à la petite branche la plus grande largeur possible, mais il vaut mieux avoir une échelle mobile dont on fait coïncider le zéro avec le niveau de la petite branche, quand on veut prendre la hauteur. On a d'ailleurs, comme nous allons le voir, imaginé des dispositions beaucoup plus rigoureuses dans les baromètres de précision nommés *B. de Fortin* et *B. de Gay-Lussac.*

B. de Fortin.— C'est un b. à cuvette. Le tube de verre est enfermé dans une monture en laiton qui le protége contre les chocs, et qui est fendue dans sa partie supérieure, afin que l'on puisse apercevoir la colonne de mercure (Fig. 3). La cuvette, dans laquelle plonge le tube, a un fond mobile en peau de chamois, qui s'élève ou s'abaisse à volonté par le moyen d'une vis *v.* Quand on veut observer la hauteur du b., on se sert de cette vis pour amener la surface du mercure de la cuvette exactement au point de contact avec l'extrémité d'une pointe d'ivoire très-fine *a,* qui est fixée verticalement dans l'intérieur de l'appareil (Fig. 4). La monture en laiton porte des divisions dont l'origine correspond rigoureusement à l'extrémité inférieure de cette pointe. L'observateur n'a donc plus qu'à constater à quel point de ces divisions répond l'extrémité de la colonne de mercure. Afin que l'observation puisse se faire avec une précision minutieuse, le tube de cuivre porte un curseur *a,* muni d'un vernier, qui permet d'apprécier au moins jusqu'aux dixièmes de millimètre. — Pour que le tube soit bien vertical pendant l'observation, on peut suspendre l'appareil à l'aide d'un petit anneau, que porte la monture à son extrémité supérieure. L'instrument d'ailleurs est disposé de manière à pouvoir se fixer par une suspension à la Cardan, à l'extrémité supérieure d'un pied à trois branches. Lorsque les trois branches sont rapprochées, de manière à se toucher, elles laissent à leur intérieur un espace vide dans lequel le b. peut se loger, de sorte que, le pied étant fermé, il se trouve contenu dans une sorte d'étui. Au manchon en cuivre qui enveloppe l'instrument est fixé un thermomètre. qui

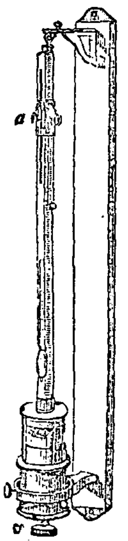

Fig. 3.

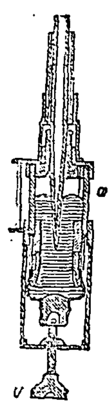

Fig. 4.

sans faire nécessairement partie de l'appareil, est très-utile pour indiquer la température à laquelle on observe la pression. — Pour transporter le b. de Fortin, on relève avec la vis le fond de la cuvette, de manière que le mercure, remplissant le tube tout entier, ne puisse plus heurter contre le verre et le briser.

B. de Gay-Lussac et de Bunten. — Ce b. est à siphon : c'est celui qui est le plus employé comme instrument de précision. Il se compose d'un tube contourné, comme l'indique la Fig. 5. La petite branche et la partie supérieure de la grande sont de même calibre ; de la sorte, il n'y a pas à tenir compte de la capillarité, les forces déprimantes dues à la courbure du mercure agissant en sens inverse et se faisant équilibre. Le métal, d'ailleurs, ne peut sortir de la petite branche, qui est fermée, et qui ne communique avec l'air extérieur que par une ouverture capillaire rentrante *a* (Fig. 6). Afin de prévenir encore mieux l'introduction accidentelle de l'air dans la chambre barométrique, Bunten a introduit dans la construction du tube un perfectionnement important. La longue branche se compose de deux parties qui pénètrent l'une dans l'autre ; les bulles d'air, s'il vient à s'en glisser quelques-unes, suivent le verre et vont se loger dans l'espèce de cul-de-sac formé par la jonction des tubes, sans pouvoir jamais pénétrer au-dessus de la colonne de mercure. On peut ensuite, quand elles sont assez volumineuses, les faire sortir en renversant l'instrument. Le b. proprement dit est enchâssé à la manière de celui de Fortin, dans un tube de cuivre, qui n'a que les ouvertures nécessaires pour prendre la distance des deux niveaux. Ce tube de cuivre porte une division en millimètres, et il y a en outre à chaque extrémité un vernier donnant les dixièmes de millimètre. — L'instrument peut se mettre dans un étui, et on le transporte renversé, c'est-à-dire la chambre barométrique en bas, pour que celle-ci soit alors pleine de mercure.

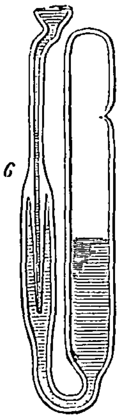
6

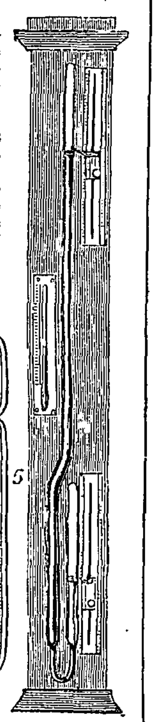
5

Systèmes divers de Baromètres. — Le principal inconvénient des baromètres à mercure que nous venons de décrire, c'est que les variations de la colonne mercurielle s'expriment par des ossillations souvent très-petites et qu'il est difficile de mesurer avec précision. On a cherché maintes fois à construire des appareils où les moindres variations pussent se traduire par des mouvements bien sensibles. Ainsi, Descartes a proposé et Huygens a exécuté un b. à mercure et à eau, dans lequel la colonne barométrique s'abaissait, par ex., de 5 millim. cinq sixièmes, tandis que le b. de Torricelli ne s'abaissait que de 1 millim. On doit encore à Huygens un autre appareil, également fondé sur l'emploi combiné de l'eau et du mercure, dans lequel le mouvement d'ascension ou d'abaissement présenté par l'eau est dix fois plus considérable que celui de la colonne mercurielle. Malheureusement les indications que fournissent ces instruments ne sont pas assez rigoureuses. Bernouilli et Amontons ont tous deux imaginé des baromètres à mercure dont l'échelle est beaucoup plus étendue que celle de nos baromètres actuels. Mais le mercure ne se meut pas avec assez de facilité dans le b. de Bernouilli, et, pour celui d'Amontons, il est presque impossible d'obtenir un tube qui remplisse les conditions d'extrême régularité qu'on doit exiger pour avoir un instrument de précision.

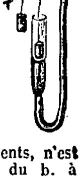
8

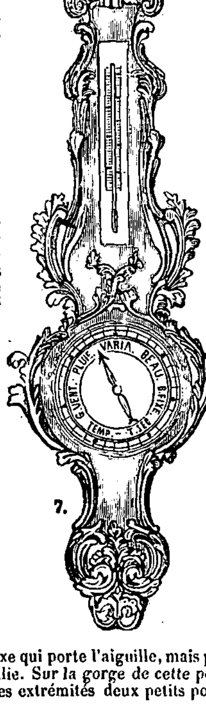

7.

B. à cadran. — Cet instrument (Fig. 7) si répandu pour l'usage de nos appartements, n'est qu'une modification du b. à siphon ordinaire dont la petite branche est ouverte. Pour le construire, il suffit de placer un b. à siphon derrière un cadran, au centre duquel, sur le même axe qui porte l'aiguille, mais par derrière, est fixée une petite poulie. Sur la gorge de cette poulie s'enroule un fil, portant à ses extrémités deux petits poids de fer égaux, dont l'un repose sur le mercure de la branche ouverte ; quand le niveau du mercure (Fig. 8) dans cette branche s'élève, le poids en contact avec lui est soulevé, l'autre poids descend, la poulie tourne et l'aiguille marche sur le cadran ; le contraire a lieu si le niveau s'abaisse, et l'aiguille tourne en sens inverse. Le cadran porte les indications *beau temps*, *variable*, *pluie*, etc., et la pointe de l'aiguille s'arrête sur l'un ou l'autre de ces mots. Ce b. a été imaginé par Hooke.

B. à eau. — Nous avons vu que tout liquide quelconque pouvait servir à construire un b., et qu'on avait essayé de faire des instruments où l'eau était employée concurremment avec le mercure. On a établi à Londres, dans ces dernières années, un grand b. à eau qui sert à observer les variations soit horaires, soit accidentelles, dont il va être question. Comme sa colonne a environ 10 mètres 50 centim. de hauteur, on conçoit aisément qu'elle éprouve des oscillations fort étendues et qu'elle doit être sensible à la moindre variation de la pesanteur atmosphérique : aussi remarque-t-on qu'elle est dans une agitation continuelle. L'inconvénient capital des baromètres à eau, c'est l'influence considérable qu'exerce sur l'eau l'action de la température.

Baromètres métalliques. — Indépendamment des baromètres que nous venons de décrire, il existe encore deux appareils capables de fournir des indications assez exactes pour que nous jugions devoir les citer, et qui sont en outre remarquables en ce que le mercure n'entre pour rien dans leur construction. Ils portent le nom, l'un de *B. anéroïde ;* l'autre, celui de *B. métallique* ou de *Bourdon*. — Le *B. anéroïde* est dû à Vidy. Il consiste en une boîte circulaire assez semblable aux pendules de salle à manger, de 12 à 15 centim. de diamètre (Fig. 9). Une aiguille, qui se meut sur le cadran, indique, au moyen d'un arc de cercle divisé, la hauteur barométrique correspondante à la pression qu'éprouve l'instrument. Voici d'ailleurs comment se mesure cette pression. Dans la boite est un petit tambour métallique, de forme lenticulaire, et dans lequel on a fait le vide. Il est formé par des parois assez minces pour fléchir plus ou moins sous la pression de l'air qui l'enveloppe. Alors un renvoi de mouvement fait marcher l'aiguille du cadran, à droite et à gauche, selon que la paroi s'affaisse ou se relève. L'arc de cercle du cadran est gradué par comparaison avec un b. à mercure. — Le *B. de Bourdon* est un instrument d'une extrême simplicité, très-sensible et d'un très-petit volume. Extérieurement, il offre la même forme que le b. de Vidy. Sa construction est basée sur le principe suivant : « Lorsqu'un tube à parois flexibles et légèrement aplaties sur elles-mêmes est courbé en spirale ou circulairement, dans le sens de son plus petit diamètre, toute pression intérieure sur les parois a pour effet de dérouler le tube ; toute pression extérieure, au contraire, a pour effet de l'enrouler davantage. » Il se compose donc d'un tube de ce genre, dans lequel on a fait le vide, qui est hermétiquement fermé, roulé en cercle et fixé seulement en son milieu. Toutes les fois que la pression atmosphérique diminue, ce tube se déroule en vertu du principe sus-énoncé. Le mouvement se transmet ensuite à une aiguille dont l'extrémité parcourt un segment de cercle gradué. La transmission a lieu au moyen de deux petits fils métalliques qui lient les extrémités du tube à un levier fixé à l'axe de l'aiguille. Si, au contraire, la pression augmente, le tube se ferme sur lui-même, et c'est un petit ressort en spirale, placé à l'extrémité fixe du levier, qui tend à ramener l'aiguille en sens inverse.

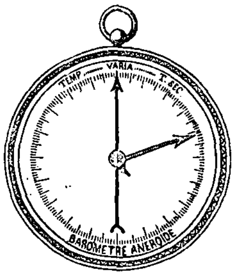

Fig. 9.

Corrections à faire dans la lecture. — Lorsqu'il s'agit d'observations qui exigent un haut degré d'exactitude, comme par ex. lorsqu'on veut mesurer la hauteur d'une montagne, on doit se servir exclusivement d'instruments de précision, tels que le b. de Fortin et le b. de Gay-Lussac ; mais, en outre, il est indispensable de faire subir certaines corrections aux résultats donnés par la simple lecture des échelles barométriques. En effet, la hauteur de la colonne mercurielle peut, toutes choses égales d'ailleurs, être modifiée par la température et par la capillarité. La chaleur augmente la longueur de la colonne de mercure et celle des divisions de l'échelle ; il faut les ramener l'une et l'autre à la longueur qu'elles auraient à la température 0°. Cette correction se fait au moyen de tables calculées d'avance, d'après la valeur du coefficient de dilatation du mercure et de la substance qui constitue l'échelle graduée. C'est pour connaître la température au moment de la lecture, que l'on fixe en général un petit thermomètre près du tube barométrique. — On sait que par l'effet de la capillarité, le sommet de la colonne mercurielle, au lieu de présenter une surface plane, affecte une forme convexe. Cette convexité, qui a reçu le nom de *Ménisque*, déprime la hauteur de la colonne barométrique. La correction est fonction du rayon du ménisque et du diamètre intérieur du tube, et on l'opère au moyen de tables spéciales, après avoir mesuré exactement ces deux quantités.

Variations barométriques. — Les variations dans la pression atmosphérique que nous constatons au moyen du b., sont de deux sortes : les unes sont régulières et constantes, les autres sont irrégulières et accidentelles. On donne aux premières le nom de *Variations diurnes* ou de *Variations horaires*, et aux secondes le nom de *Variations accidentelles*.

1° Les *Variations diurnes* se produisent périodiquement à certaines heures de la journée. Sous l'équateur et entre les tropiques, ces variations sont si régulières, qu'un b. y pourrait presque servir d'horloge ; mais, à mesure qu'on s'éloigne de la ligne équinoxiale, elles sont masquées par des oscillations accidentelles de plus en plus fréquentes. Dans nos pays, ces dernières rendent assez difficile la détermination des lois de la variation diurne : celle-ci cependant, ainsi qu'on l'a constaté, suit une marche sensiblement uniforme dans chaque climat. Chez nous, en général, à partir de midi, la colonne baisse et elle atteint son minimum entre trois et cinq heures ; elle remonte ensuite et arrive à son maximum entre neuf et onze heures du soir. Elle descend à un nouveau minimum qu'elle atteint vers quatre heures du matin, pour s'élever ensuite jusqu'à dix heures. Ces heures varient un peu avec les saisons : en hiver, les minima et les maxima se rapprochent de midi ; ils ont lieu plus tôt dans l'après-midi et plus tard le matin. Les maxima et les minima n'ont pas lieu aux mêmes heures sur les montagnes et dans la plaine. Il importe de noter ce fait quand on veut mesurer des hauteurs à l'aide du b. — L'étendue des oscillations diurnes est sous la dépendance de la latitude. Les amplitudes les plus considérables s'observent à l'équateur ; elles vont toujours en diminuant à mesure qu'on s'en éloigne. A Cumana (lat. 10° 28′), la différence moyenne entre les hauteurs maximum et minimum de la colonne barométrique est de $1^{mm},78$; à Rome (lat. 41° 54′), elle est de $0^{mm},98$; à Paris (lat. 48° 50′), de $0^{mm},55$; à Dantzick (lat. 54° 21′), de $0^{mm},29$; et à Saint-Pétersbourg (lat. 59° 56′), de $0^{mm},13$. Si l'on réduit les nombres donnés par les observations au niveau de la mer, on obtient les chiffres qui suivent :

LATITUDE.	VARIATION.	LATITUDE.	VARIATION.
	mm		mm
0°0′	2,28	39°04′ N	1,13
5 26 N	2,26	43 34	0,90
17 52	2,03	48 01	0,67
23 55	1,80	52 33	0,45
29 28	1,58	57 17	0,23
34 26	1,35	62 25	0,00

Pour obtenir la variation moyenne diurne, on soustrait la moyenne des deux minima de celle des deux maxima. C'est en hiver qu'elle est le plus faible.

La *hauteur moyenne diurne* du b. s'obtient d'une manière très-approchée en observant à l'époque du maximum le matin et du minimum le soir. Ramond a constaté que le b. atteint sa hauteur moyenne dans les environs de midi, en général entre midi et une heure ; le moment varie suivant les saisons. Nous avons vu, au mot ATMOSPHÈRE, que cette hauteur n'était pas la même à toutes les latitudes : nous ajouterons qu'elle n'est pas non plus la même dans les différentes saisons et dans les différents mois de l'année. Léop. de Buch a le premier fait voir qu'entre les tropiques la pression atmosphérique diminue à mesure que le soleil s'approche du zénith, et Dove a montré que, pour les lieux situés au nord de l'équateur, la pression va en diminuant à partir de janvier jusqu'en juin, puis en augmentant depuis cette époque jusqu'en hiver. A Paris (lat. 48° 50′), la hauteur barométrique moyenne est, pour chaque mois de l'année, comme il suit : Janvier, $758^{mm},86$; Février, 759,09 ; Mars, 756,33 ; Avril, 755,18 ; Mai, 755,61 ; Juin, 757,28 ; Juillet, 756,52 ; Août, 756,74 ; Septembre, 756,61 ; Octobre, 754,42 ; Novembre, 755,75 ; Décembre, 755,09. C'est à l'époque des équinoxes qu'on observe en général la hauteur moyenne.

La cause des variations diurnes du b. n'est pas encore reconnue d'une manière rigoureuse. L'opinion la plus probable fait dépendre ce phénomène de l'action calorifique du soleil. Bouguer avait soupçonné cette explication, qui a été admise par Ramond, par Laplace et par la plupart des physiciens. « En effet, dit Kaemtz, tant que le soleil est dans notre méridien, il échauffe la portion du globe terrestre située entre les lieux pour lesquels il se lève dans ce moment. Cet échauffement est surtout très-marqué entre les méridiens qui marquent neuf heures du matin et trois heures du soir, tandis que le soleil marque midi pour nous. Dans cet intervalle, l'air se dilate, s'élève, s'écoule vers les régions voisines, et le b. baisse ; mais il monte au contraire sous le poids des masses d'air qui se sont écoulées entre les méridiens de neuf heures et de trois heures, puis, de cinq et vingt et une heures (neuf heures du matin). Dans le dernier de ces espaces, l'atmosphère est moins élevée, parce que l'influence nocturne n'est pas encore détruite, et l'air s'écoule au-dessus d'elle. A cinq heures, l'air se refroidit parce que la chaleur est passée ; ce mouvement se propage ainsi d'un pays à l'autre. Le b. baisse donc entre neuf heures du matin et quatre heures du soir, parce que la chaleur du jour a diminué la densité de l'atmosphère, dont la hauteur est moindre de toute l'épaisseur des couches qui se sont écoulées vers les régions voisines : de là, les deux *maxima* et le *minimum* du jour. Quant au *minimum* du matin, il est suivi, à l'est de l'endroit où il a eu lieu, d'un *minimum* de température, et une partie de l'air des contrées occidentales s'écoule de ce côté : de là, une baisse du b. — L'influence des saisons sur le phénomène s'explique de même aisément. Dès qu'au printemps les jours deviennent plus longs, le *minimum* de température du matin a lieu plus tôt ; le *minimum* barométrique se rapproche aussi de minuit ; il en est de même des autres heures tropiques. En été, où les différences de température sont plus grandes, la variation diurne est aussi plus forte. » — Quoi qu'il en soit de cette explication, on ne peut nier qu'il existe encore plus d'une difficulté à résoudre.

2° *Variations accidentelles.* — Si, pour un lieu donné et pendant une année, on prend la différence entre la plus petite et la plus grande hauteur de la colonne barométrique dans chaque mois, et si, après avoir fait la somme de ces différences, on la divise par 12, on aura l'*oscillation annuelle moyenne* du b. en ce lieu. Ainsi l'oscillation moyenne annuelle du b. est à Batavia, $2^{mm},98$; à la Havane, 6,38 ; à Madère, 10,42 ; à Marseille, 17,69 ; à Paris, 23,66 ; à Copenhague, 27,69 ; à Stockholm, 29,82 ; à Christiana, 33,04 ; à Naes (Islande), 35,91. La simple inspection de ces nombres suffit pour démontrer que les oscillations barométriques sont d'autant plus considérables que l'on s'éloigne davantage de l'équateur. Néanmoins il resterait encore à déterminer jusqu'à quel point l'amplitude exagérée des oscillations, à mesure qu'on avance vers le Nord, tient à des causes accidentelles. Au reste, qnand on compare ces différences pour un grand nombre de lieux, on reconnaît de même que la longitude exerce une certaine influence ; ainsi, à latitude égale, les oscillations sont plus grandes sur la côte est de l'Amérique que sur la côte ouest de l'Europe, et elles diminuent encore à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du continent européen. Si l'on fait passer une ligne par tous les points où la moyenne des oscillations barométriques est la même, on obtient ce qu'on appelle des *lignes isobarométriques*. En examinant ces lignes, on trouve, comme le fait observer Kaemtz, qu'il y a une relation remarquable entre l'amplitude des oscillations barométriques et celle des variations thermométriques qu'éprouvent les lieux situés sous une même latitude ; seulement les oscillations des deux instruments ont lieu en sens inverse ; car, en général, le thermomètre baisse lorsque le b. monte, et *vice versâ*.

Bientôt après l'invention du b., les physiciens avaient remarqué que les vents exerçaient une influence considérable sur la pression de l'air, et que celle-ci variait pour chacun d'eux. Mais ce fut en 1771 seulement que le célèbre mathématicien Lambert conseilla, pour arriver à un résultat positif, de choisir une longue série d'observations, de noter la hauteur barométrique qui accompagne chacune d'elles, et de déterminer la pression moyenne qui y correspond. De nombreuses observations ont été faites d'après cette méthode. Le tableau ci-après en indique les résultats pour six des principales villes de l'Europe.

Roses barométriques des vents.

VENTS.	PARIS. mm	LONDRES. mm	VIENNE. mm	PÉTERSB. mm	MOSCOU. mm
N.	759,09	759,20	749,88	759,72	743,07
N.-E.	759,49	760,71	749,14	761,97	745,06
E.	757,24	758,93	745,78	762,00	743,90
S.-E.	754,03	756,83	748,30	762,25	741,74
S.	753,15	754,37	747,74	759,90	740,63
S.-O.	753,52	755,25	745,89	759,88	740,34
O.	755,57	757,28	745,84	759,43	741,06
N.-O.	757,78	759,04	749,16	757,58	741,76
Moyenne.	756,22	757,58	747,79	760,64	742,19

Pronostics météorologiques. — Les baromètres que l'on voit dans nos appartements, surtout ceux dits à cadran, portent à certains degrés de l'échelle, des indications météorologiques auxquelles le vulgaire attache une grande importance. Ces indications sont tracées ainsi : à 731 millim., *Tempête;* à 740, *Grande pluie;* à 749, *Pluie* ou *Vent;* à 758, *Variable;* à 767, *Beau temps;* à 776, *Beau fixe;* à 785, *Très-sec.* Il semblerait, d'après cela, que la colonne barométrique est susceptible d'indiquer l'état météorologique de l'atmosphère : aussi voit-on nombre de personnes vanter l'excellence d'un b. parce que ses prédictions auront coïncidé avec la vérité, ou se récrier sur son infidélité dans le cas contraire. En réalité, le b. indique uniquement les variations de la pression atmosphérique. Cependant, comme ces variations sont intimement liées avec les changements de vent, et que celui-ci est le grand arbitre de la pluie et du beau temps, on conçoit qu'en indiquant une variation dans la pression atmosphérique résultant d'un changement de vent, le b. puisse, dans une certaine mesure, servir à pronostiquer le temps. Mais la relation entre la hauteur barométrique et l'état météorologique de l'atmosphère varie considérablement suivant les lieux, à cause de l'énorme influence que les circonstances locales exercent sur ce dernier. Ainsi, un b. que l'on trouvera excellent prophète à Paris, ne donnera le plus souvent que des indications fausses à Montevideo ou dans la Nouvelle-Hollande. — Chez nous, le b. est élevé, pendant les vents du Nord et du Nord-Est, parce que ces vents nous amènent le beau temps ; il est bas par ceux de l'Ouest et du Sud-Ouest qui nous amènent de la pluie. Avant la pluie, le b. est au-dessous de sa hauteur moyenne (4 millim. environ) ; mais lorsque la pluie tombe, il remonte un peu. — On a maintes fois essayé de formuler avec précision les indications que peut fournir le b., au sujet des changements météorologiques ; cette tentative a toujours été vaine. C'est donc sous toutes réserves que nous consignerons ici les règles suivantes :

A. Lorsque après une assez longue durée de beau temps, le b. commence à baisser d'une manière lente et continue, la pluie surviendra certainement ; mais si le beau temps a eu une longue durée, le mercure peut baisser pendant deux ou trois jours avant qu'on aperçoive aucun changement dans l'état de l'atmosphère. Alors, plus il s'écoule de temps entre la chute du b. et l'arrivée de la pluie, plus longue sera la durée du temps pluvieux. — B. Si, au contraire, pendant un temps pluvieux qui a déjà eu une longue durée, le b. commence à s'élever lentement et régulièrement, le beau temps viendra, et il durera d'autant plus qu'il se sera écoulé un plus long intervalle entre son arrivée et le commencement de la hausse du b. — C. Dans les deux cas qui précèdent, si le changement de temps suit immédiatement le mouvement de la colonne barométrique, ce changement durera peu. — D. Si le b. monte avec lenteur et d'une façon continue pendant deux jours ou même davantage, il annonce le beau temps, quand bien même la pluie ne cesserait pas un instant pendant ces deux jours, et *vice versâ;* mais si le b. hausse deux jours ou plus pendant la pluie, puis que, le beau temps étant survenu, il recommence à baisser, le beau temps durera très-peu, et *vice versâ*. — E. Dans le printemps et dans l'automne, une chute brusque du b. présage du vent ; dans l'été, si le temps est très-chaud, elle annonce un orage. Dans l'hiver, après une gelée de quelque durée, un rapide abaissement de la colonne barométrique annonce un changement de vent, accompagné de dégel et de pluie ; mais une hausse qui survient pendant une gelée ayant déjà duré un certain temps, pronostique de la neige. — F. Les oscillations rapides du b. ne doivent jamais être interprétées comme présageant un temps sec ou pluvieux de quelque durée ; ces indications sont données exclusivement par la hausse ou par la baisse qui s'opère d'une manière lente et continue. — G. Vers la fin de l'automne, si après un temps pluvieux et venteux prolongé, le b. vient à s'élever, cette hausse annonce le passage du vent au nord et l'approche de la gelée.

Les navigateurs, qui ont un si grand intérêt à connaître tous les signes précurseurs d'une tempête, rapportent une foule d'exemples de la liaison des orages avec les oscillations barométriques. Krusenstern attribue le bonheur avec lequel il a toujours su prévoir les coups de vent à la constance avec laquelle il observait le b. ; Scoresby affirme qu'il a prédit les tempêtes dix-sept fois sur dix-huit en consultant cet instrument. Cet observateur a remarqué que la tempête ne commence que lorsque le b. a atteint son minimum. Le Dr Arnott reconnaît devoir la vie à ses indications : « Le navire que je montais et qui portait un nombreux équipage, dit-il, se trouvait dans les latitudes méridionales. Après une magnifique soirée, le soleil venait de se coucher au milieu des apparences les plus calmes. Tout à coup le capitaine donne ordre de tout préparer avec la plus grande hâte pour résister à l'ouragan ; il venait de constater que le b. baissait avec une rapidité extraordinaire. Cependant les matelots les plus expérimentés, qui n'apercevaient pas dans l'air le moindre signe menaçant, ne comprenaient rien à l'ordre du capitaine et à la promptitude qu'il exigeait. Mais les préparatifs voulus n'étaient pas achevés que le bâtiment fut assailli par un ouragan tel que les plus vieux marins de l'équipage n'en avaient jamais éprouvé d'aussi épouvantable. Rien ne put lui résister : les voiles déjà carguées et liées aux vergues, furent mises en lambeaux ; les vergues et les mâts même perdirent leurs agrès ; d'un seul coup, toutes les manœuvres furent jetées sur le pont. Sans l'avertissement donné par le b., le navire aurait certainement péri avec tout son équipage. »

Lorsque le b. monte dans un lieu, il monte aussi dans des lieux peu éloignés ; mais alors, en général, il baisse en même temps à de grandes distances : il s'établit ainsi entre les divers points de la surface du globe une sorte de compensation. Dans ce cas, l'air se meut rapidement d'une région vers une autre, car l'équilibre atmosphérique se trouvant rompu, il tend aussitôt à se rétablir. Toutes les fois que le b. oscille beaucoup, on en peut conclure que la température et le temps éprouvent des variations extraordinaires sur un point quelconque du globe. En 1821, vers Noël, le b. subit, en Europe une baisse considérable. L'hiver de 1821-22 fut très doux à Paris et dans d'autres villes de l'Europe occidentale. Aux États-Unis, au contraire, l'hiver fut très-rigoureux. L'hiver fut également très-froid en Perse et dans l'Afrique orientale, où les plaines du Kordofan furent un instant couvertes de neige. A Paris, l'été suivant fut plus sec et plus chaud de plusieurs degrés que de coutume. Mais pendant que les vents secs reprirent en Europe, des vents humides et violents soufflèrent constamment dans l'Inde, et à Bombay, il tomba 83,7 centim. d'eau de plus que la moyenne. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre. Mais de tels contrastes ne sont pas rares dans l'Europe même, entre ses diverses régions. Les Alpes forment souvent, à cet égard, une limite remarquable, car elles séparent les climats du nord de l'Europe des climats méditerranéens. Les premiers mois de 1838 furent très-rigoureux en France, en Allemagne, en Angleterre et en Russie. A Lisbonne, au contraire, le temps fut très-doux, quoique pluvieux ; à Marseille, les amandiers étaient en fleurs au mois de janvier ; à Naples et à Alger, l'hiver passa inaperçu. Mais ceci prouve que les climats méditerranéens furent seuls privilégiés, car, de l'autre côté des Apennins, à Bologne et dans la Lombardie, le froid fut très-intense. — Voy. les mots ATMOSPHÈRE, VENT, PLUIE, THERMOMÈTRE, etc.

Mesure des hauteurs par le b. — Parmi les usages scientifiques du b., l'un des plus importants est la mesure des hauteurs. — Cette mesure repose sur ce fait, annoncé par Pascal et vérifié par Perrier, son beau-frère, dans une ascension sur le Puy-de-Dôme, que *l'intensité de la pression diminue régulièrement à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère.* Il suffit donc de constater au même moment, la hauteur du baromètre, au niveau de la mer ou du sol, et cette hauteur sur la montagne ou sur le monument dont on veut déterminer l'élévation. De la différence de ces deux observations on peut déduire, par le calcul, la hauteur qu'il s'agit de connaître. Il ne faut pas s'imaginer cependant que ce soit là une opération sans difficulté. Le problème est au contraire beaucoup plus compliqué qu'il ne le paraît au premier abord. En effet, par suite de sa compressibilité, la densité de l'air va sans cesse en diminuant, à mesure que l'on s'élève dans l'atmosphère. On conçoit dès lors que, s'il suffit, au niveau de la mer, de porter un b. à une hauteur de $10^{m},5$ pour que la colonne de mercure descende juste de 1 millim., il n'en doit plus être de même en continuant à s'élever dans l'atmosphère, et que, pour avoir des résultats précis, il faut recourir à une formule qui tienne compte de la diminution progressive de la densité de l'air à mesure que l'on s'élève. Il est nécessaire aussi de ne pas négliger l'évaluation de la température aux deux points extrêmes où l'on opère, car cette dernière aussi va constamment en s'abaissant à mesure que l'on s'élève, et cet abaissement exerce une influence sensible sur la diminution de la hauteur de la colonne mercurielle. En outre, le refroidissement de l'atmosphère, à mesure que l'on s'élève, a pour effet d'augmenter la densité de l'air, de sorte que le décroissement de cette densité n'a pas lieu absolument en raison directe de l'élévation. — Nous ne donnerons pas ici les formules mathématiques à l'aide desquelles on peut exécuter les calculs nécessaires pour déterminer les altitudes au moyen du b. Il est infiniment plus commode de se servir des tables qui ont été dressées par Oltmans et qui se trouvent reproduites chaque année par l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*. A ces tables est annexée une explication détaillée sur la manière d'en faire usage. Grâce à elles, l'emploi du b., afin de mesurer les hauteurs, soit pour une opération géodésique, soit pour quelque observation physique, soit pour déterminer les stations des plantes et des animaux, est à la portée de toute personne tant soit peu familiarisée avec les calculs mathématiques les plus simples.

BAROMÉTRIQUE. adj. 2 g. T. phys. Qui appartient au baromètre. *Le vide b. Observations barométriques.*

* **BAROMETZ.** s. m. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

BARON. s. m. T. Hist.

Enc. — Le mot *Baron*, en bas latin *baro, barus*, vient du terme teutonique *bar*, qui signifie *homme*, et particulièrement homme de condition libre, sans aucune idée de rang nobiliaire ou de dignité spéciale. C'est dans ce sens qu'on trouve *baro* et *barus* employés dans les lois des Francs Ripuaires, des Allemands et des Lombards, où ils sont opposés au mot *Femina*. Un peu plus tard, l'expression *Varones* (barons) s'introduisit en Espagne, ainsi que le prouvent d'anciens documents ; mais elle y fut évidemment importée par les Visigoths. Lorsque le mot *Baron* s'employait déjà dans le sens de seigneur d'une terre, il était encore usité pour désigner le *mari* par opposition à la *femme*.

Le nombre des nobles qui ont porté le titre de Baron a changé d'âge en âge durant les temps féodaux, dans les divers pays de la chrétienté. — En France, il n'y avait dans l'origine que trois notables barons selon les uns (Bourbon, Coucy et Beaujeu), et quatre selon les autres (Coucy, Craon, Sully et Beaujeu). Les Montmorency s'intitulaient premiers barons chrétiens. Plus tard, sous Philippe-Auguste, on trouve cinquante-neuf barons, de ceux que l'on nommait communément *hauts Barons* ou *hauts Bers*. Sous Louis XI, les barons placés au-dessus des chevaliers, mais au-dessous des comtes et des vicomtes, formaient une multitude innombrable. Depuis Charles le Chauve, les grands barons s'étaient attribué et avaient exercé héréditairement des droits presque souverains, spécialement ceux de haute, basse et moyenne justice : on disait alors des terres possédées selon le droit féodal, qu'elles étaient tenues en *Baronnie*. On désignait aussi quelquefois sous ce nom de Baronnie, l'ensemble de la noblesse militaire réunie en armes au service du roi. — La révolution, comme on le sait, abolit à la fois et le titre de Baron, et le nom de Baronnie. Lorsque Napoléon rétablit la noblesse, en 1808, le premier reparut comme signe de distinction personnelle et héréditaire ; mais le second demeura enseveli sous les ruines du passé, car, sous le régime nouveau, il ne répondait plus à rien, aucun titre quelconque de noblesse n'étant attaché à une propriété territoriale. — Avant la révolution, la *couronne* des barons consistait en un cercle d'or émaillé, environné d'un bracelet ou chapelet de perles (Fig. ci-contre). Napoléon remplaça cette couronne par une *toque* de velours noir, retroussée de contre-vair, avec porte-aigrette d'argent, et surmontée de trois plumes blanches. A la Restauration, la couronne reparut et la toque fut mise de côté.

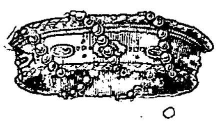

En Allemagne, dès les premiers temps de l'Empire germanique, il y eut des seigneurs, possesseurs de grands domaines féodaux, qui s'intitulèrent *Freeherrn*, mot à mot *Seigneurs libres :* c'étaient les Barons immédiats du Saint-Empire, faisant partie du corps germanique et ayant voix à la Diète. Vers le milieu du moyen-âge, ils prirent les titres de comtes, de ducs et de princes que leurs descendants portent encore aujourd'hui. Le titre de Baron resta ce qu'il est en France, un titre nobiliaire supérieur à celui de chevalier, inférieur à celui de comte, le titre de vicomte n'ayant pas d'équivalent en allemand. L'Allemagne est en ce moment, après la Belgique, le pays de l'Europe qui compte le plus de barons. — En Angleterre, la dignité de Baron paraît avoir été primitivement territoriale. Après la conquête normande, les grands feudataires de la couronne possédèrent des *Baronnies*. Ils avaient sous leur dépendance des chevaliers, et ils devaient servir en personne avec un nombre déterminé d'hommes. On distinguait les *hauts Barons* de ceux d'un ordre inférieur. Les hauts Barons finirent par acquérir le droit héréditaire de siéger dans la première chambre du Parlement, qui fut appelée Chambre des Lords. — En 1611, Jacques Ier institua un nouveau titre nobiliaire, celui de *Baronnet* (en anglais *Baronet*) ou de *Chevalier-Baronnet*. Cette création avait pour but de procurer à l'État des ressources pour maintenir l'Irlande dans l'obéissance. C'est pourquoi les Baronnets avaient l'autorisation d'écarteler leurs armoiries propres de celles d'Ulster en Irlande. Jacques Ier créa des Baronnets irlandais en 1619, et Charles Ier, à l'exemple de son père, institua aussi des Baronnets en 1625, pour la colonisation de la Nouvelle-Écosse ou Acadie. Aujourd'hui, le roi accorde ce titre aux personnages distingués dans les lettres, les sciences, les arts, etc. Il existe à cette heure, en Angleterre, environ sept cents Baronnets. On les qualifie de *Sir*, titre qui se place toujours devant le prénom ; celui de Baronnet, ou, par abréviation, *Bart*, suit immédiatement le nom propre, ex. : *Sir Walter Scott, Bart*. La femme d'un Baronnet reçoit la qualification de *Lady*.

BARONNAGE. s. m. État, qualité de baron. S'emploie fam. et en manière de dénigrement.

BARONNE. s. f. Femme noble possédant une baronnie, ou la Femme d'un baron. *Madame la b. Elle fait sonner bien haut son titre de b.*

BARONNET. s. et adj. m. Voy. BARON.

BARONNIE. s. f. T. Féod. Terre seigneuriale donnant à celui qui la possède le titre de baron.

BAROQUE. adj. 2 g. (esp. *barrueco*). T. Joaillerie. Se dit uniquement Des perles qui ne sont pas bien rondes. || Par ext., en parlant Des choses physiques et morales, Irrégulier, bizarre, inégal. *Un meuble, un costume, un chapeau b. Figure b. Caractère b. Expression, style, livre b. Musique b.*

* **BAROSCOPE.** s. m. (gr. βάρος, poids; σκοπέω, j'examine). T. Phys.

Enc. — Le terme de *Baroscope* est quelquefois employé par les physiciens pour désigner le baromètre. Cette dénomination pourrait être appliquée à ceux qui, comme le baromètre à cadran *et les baromètres métalliques de Bourdon et de Vidy*, indiquent, au moyen d'une aiguille, les variations de la pression de l'air et les changements plus ou moins probables de l'état météorologique de l'atmosphère.

BARQUE. s. f. (lat. *barca*). Petit bâtiment pour aller sur l'eau. *B. de pêcheur. B. pontée. B. à deux mâts. Les marins donnent le nom de b. aux bâtiments qui jaugent moins de 150 tonneaux.* || Fig., *Conduire la b.*, Conduire une entreprise, diriger une affaire. — *Il a bien conduit sa b.*, se dit D'un homme qui a bien fait ses affaires. || Fig. et poét., *La b. de Caron*, La nacelle dans laquelle les ombres traversaient le Styx pour entrer dans les enfers. — Fig. et pop., *Passer la b. à Caron*, Mourir. Voy. Achéron.

BARQUEROLLE. s. f. Petit bâtiment sans mât qui ne va jamais en haute mer. — * Canot qui sert au passage des lagunes de l'Adriatique.

BARRAGE. s. m. (R. *barre*). Barrière qui ferme un chemin, une rue, un port, une rivière. *Établir un b. à l'entrée d'une rue. On fait un b. sur la rivière.* || Barrière que l'on ne peut passer qu'en payant un droit de péage. || Par ext., se dit Du droit que l'on paye au barrage, et qui est généralement destiné à l'entretien des routes.

Enc. — En T. de Génie civil, on désigne, sous le nom de *Barrage*, un obstacle soit permanent, soit temporaire, ayant pour but d'exhausser le niveau et de régulariser la dépense d'un cours d'eau. Les barrages s'établissent tantôt pour obtenir une chute d'eau et l'utiliser comme force motrice, tantôt pour faciliter la *navigation d'une rivière.* L'exhaussement du niveau d'un cours d'eau par un b. se fait souvent sentir à une très-grande distance en amont. Il importe beaucoup de ménager la pente du b. en aval en raison de la force d'impulsion du courant ; sans cette précaution, il se produit au pied du b. un *affouillement* ou une excavation, résultant du travail incessant des eaux, qui quelquefois dépasse plusieurs mètres de profondeur. Lorsqu'on établit le b. obliquement au fil de l'eau, la force du courant frappe, en la dégradant plus ou moins vite, l'une des deux berges ; son contre-coup se fait sentir sur l'autre et revient frapper la première pour retourner sur la seconde par un grand *nombre d'oscillations.* Il *en résulte que les bords d'une rivière* dont le cours est réglé par des barrages obliques, se dégradent assez rapidement. On obvie à cet inconvénient en donnant au b. la forme d'un chevron, ayant la pointe tournée en amont. Le courant, divisé par cette pointe, tend naturellement à se réunir au-dessous du b., précisément au milieu du lit de la rivière, ce qui le replace, par rapport à ses rives, dans ses conditions normales. — La plupart des barrages fixes sont construits en maçonnerie, en talus à deux pentes, celle d'aval beaucoup plus prolongée que celle d'amont. — Autant les barrages sont utiles pendant la saison sèche, autant, pendant la saison pluvieuse, ils peuvent *augmenter les désastres provenant des inondations.* C'est ce qui donne une grande supériorité aux barrages mobiles sur les barrages fixes. Le plus souvent les barrages mobiles sont de simples portes d'écluse, suffisamment résistantes, qu'un seul homme peut toujours ouvrir ou fermer en cas de besoin, et qui par conséquent, au moment d'une crue subite, ne peuvent empêcher, comme le font les barrages fixes, le rapide écoulement des eaux. Les barrages mobiles ne demeurent en place qu'en *temps de sécheresse, et s'enlèvent dès qu'ils cessent d'être utiles.* Il existe plusieurs systèmes de barrages mobiles, l'un des plus avantageux est celui de l'ingénieur Thénard. — Voy. Canal.

BARRAGER. s. m. Celui qui perçoit le droit de barrage.

* **BARRAS.** s. m. Sorte de résine qui découle des Pins. Voy. Résine et Térébenthine.

BARRE. s. f. Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue. *B. de fer. Mettre une b. à une porte. B. d'appui. Donner des coups de b. à quelqu'un. B. d'or, d'argent. Or en b.* — Fig. et fam., *C'est de l'or en b.*, se dit D'une bonne affaire, d'un marché avantageux, d'un effet de commerce qui sera bien payé, etc. — Prov., *Homme roide comme une b. de fer*, Homme inflexible, intraitable. || *Jeter la b., Lancer la b.*, Sorte de jeu auquel on s'exerçait autrefois. || Pièce de fer longue et carrée qui se pose sur les chenets pour retenir les tisons. || Pièce de bois transversale, qui maintient les fonds d'un tonneau. || Pièce de bois suspendue à des cordes pour séparer les chevaux dans une écurie. *Ce cheval s'est pris dans sa b.* || T. Mar. *B. du gouvernail*, Le levier qui sert à faire mouvoir le gouvernail. *Les barres du cabestan*, Les leviers dont on se sert pour virer au cabestan. *B. d'anspect*, V. Anspect. || T. Imp. *B. du châssis.* V. Typographie. || Petite barrière qui ferme l'enceinte réservée aux membres d'un tribunal, d'une assemblée politique. *Il a été mandé à la b. Il a parlé à la b.* || Fig., Trait de plume, de crayon, etc., pour biffer, souligner ou noter quelque chose ; Ligne tirée à la fin d'un article. *Faites une b. sur ce passage. Fermer la liste des membres présents en tirant une b.* — On dit absolument, *Vous arrivez trop tard, la b. est tirée.* || T. Mus. Petites lignes perpendiculaires qui coupent la portée de distance en distance pour marquer les mesures. || Premiers exercices faits par les enfants qui apprennent à écrire. *Il ne fait encore que des barres.* || T. Blas. Voy. *Figures* héraldiques. || T. Géogr. phys. Amas de sable, de vase, de roches, qui obstrue plus ou moins complétement l'entrée d'un port ou d'une rivière. *La b. de l'Adour. La b. de San-Lucar.* — Premières lames que la marée montante pousse impétueusement devant elle dans certains fleuves. = Barres, au plur. Jeu de course entre des jeunes gens qui se partagent en deux camps opposés, dont la limite est ordinairement marquée par un *sillon* nommé *Barre.* Les joueurs de chaque camp s'efforcent de faire des prisonniers à leurs adversaires. *Jouer aux barres.* — Fig. et fam., *Jouer aux barres*, se dit de deux individus qui se cherchent et ne se trouvent pas. || *Toucher barres*, Atteindre la marque de son camp. — *Ne faire que toucher barres*, Ne point s'arrêter au camp, repartir dès qu'on l'a touché ; et Fig., Ne point s'arrêter dans un endroit, en repartir aussitôt. *J'ai vu sa maison, mais je n'ai fait que toucher barres*, Je suis vite revenu. || *Partir de barres*, Sortir du camp. — Fig., Sortir au moment précis où l'on doit se mettre en route ; ou Faire une première démarche, commencer une affaire. || *Avoir barres sur quelqu'un*, Avoir le droit de poursuivre son adversaire. — Fig., Avoir un avantage sur quelqu'un. || *Barres*, au plur., se dit encore de cette partie de la mâchoire du cheval, sur laquelle appuie le mors. *Ménagez les barres de votre cheval.*

Enc. — On désigne sous le nom de *Barres* un atterrissement sous-marin, formé par le dépôt des sables et du limon qu'entraînent *les eaux des fleuves, au point où elles se trouvent* en contact avec les eaux de la mer. Quelquefois, la b. laisse près de l'une des rives du fleuve un passage ou *chenal* plus ou moins étroit, assez profond pour le passage des navires, mais sujet à changer de place, au point que les pilotes sont forcés de le reconnaître par des sondages presque quotidiens. Ailleurs, la b. a plus de fixité et n'offre pas de chenal : les navires, pour entrer dans le fleuve, doivent être allégés de la presque totalité de leur chargement. C'est ainsi que la b. de la Loire impose au commerce de Nantes la nécessité de payer un lourd tribut aux *Bargiers* qui transportent les marchandises *de Saint-Nazaire ou de Paimbeuf jusqu'à* Nantes, sur des barques légères nommées *Barges.* Les barges transportent également à Paimbeuf et à Saint-Nazaire, au delà de la b. de la Loire, la plus grande partie du chargement des navires, tandis que ceux-ci redescendent le fleuve à peu près sur lest. — Le Rhône, la Seine et la Garonne ont aussi leurs barres, chacune avec son caractère particulier. La b. du Rhône est de sable mêlé de galets. La b. de la Seine est de vase, par conséquent très-mobile. Celle de la *Garonne*, ou pour parler plus exactement, de la Gironde, est située en deçà du rocher qui supporte le phare de Cordouan. Elle est, comme celle du Rhône, de sable mêlé de galets.

Les grands fleuves du nord de l'Europe n'ont pas de barres à proprement parler, à l'exception de l'Elbe, dont la b. impose aux navires qui remontent jusqu'à Hambourg et Altona les mêmes obligations que celle de la Loire impose aux navires en destination du port de Nantes. Le Rhin est, à son embouchure, dans des conditions particulières. Il ne se perd pas dans les sables, comme le disent à tort la plupart des géographes ; il verse la *grande masse de ses eaux dans le Zuyderzée par* l'Yssel, et dans la Meuse par le Leck. L'Yssel (*Fossa Drusiana*) est un canal creusé par Drusus neveu de Tibère, comme barrière contre les Bataves ; le Leck (*Fossa Corbulonis*) est un autre canal creusé par Corbulon, sous le règne de Néron, dans le même but que l'Yssel. Après ces deux saignées, le Vieux-Rhin n'est plus qu'un faible cours d'eau qui se vide par l'écluse du Katwyck dans la mer du Nord. Le volume d'eau fourni par le Leck à la Meuse a tellement élargi son embouchure, qu'elle n'a qu'une barre à peine sensible, laquelle n'empêche pas les gros navires hollandais d'arriver tout chargés au quai de Rotterdam. — L'Oder, la Vistule, le Niémen, *forment, avant leur embouchure*, des lacs peu profonds qui portent le nom commun de *Haff.* Une étroite langue de terre sépare le *Haff* de la mer : c'est la b. du fleuve, qui est élevée au-dessus du niveau des eaux et que la Baltique ne submerge pas, parce qu'elle n'a presque pas de marée. Dans la mer Noire, les *Limans* de l'embouchure du Dniéper et du Dniester sont l'équivalent des *Haffs* de l'Oder et de la Vistule ; ils ont aussi des *barres* élevées au-dessus des eaux ; la flèche de Kinburn, rendue célèbre par la dernière campagne de Crimée, est la barre solide du Dniéper. Le Danube, à sa bouche principale, celle de Sulina, présente une large barre de vase, avec des passes variables, qui en rendent difficiles l'entrée et la sortie. Tous les grands fleuves du continent Asiatique ont des barres de sable ou de vase, plus ou moins prononcées. En Amérique, nous citerons seulement la b. du Mississippi. — Voy. Delta.

La dénomination de *Barre* est encore appliquée, par analogie, à un phénomène très-curieux et non encore complétement expliqué, qui se produit au-dessus de l'embouchure de certains *fleuves, et précède immédiatement la marée montante.* Il consiste en une ondulation particulière composée de deux ou trois lames successives qui barrent transversalement le lit du fleuve. A l'embouchure de la Seine, la b. qui se forme aux marées équinoxiales et aux époques de la nouvelle et de la pleine lune, acquiert une telle rapidité, surtout si elle est poussée par un fort vent d'ouest, que les flots de la marée qui monte arrivent à la hauteur de Quillebœuf, s'élèvent, s'amoncèlent subitement à une élévation parfois considérable, et se précipitent avec fureur dans le lit du fleuve dont ils refoulent les eaux. Cette barre remonte, en diminuant de vitesse, jusqu'à Rouen, où quelque*fois elle est encore assez forte pour que les navires, trop voisins* les uns des autres, s'entrechoquent et se fassent mutuellement des avaries. Le bruit sourd que produit la b. s'entend souvent à une distance de 8 et 10 kilomètres — La b. qui se forme à l'embouchure de la Gironde ne produit pas d'effets bien remarquables dans le large canal qu'elle parcourt depuis la mer jusqu'au bec d'Ambès, au confluent de la Dordogne et de la Garonne ; mais en entrant dans la première de ces rivières, elle se trouve *resserrée, et acquiert, à certaines époques, une force* épouvantable. Lorsque les eaux sont basses, elle fait chasser les ancres des navires, rompt les câbles et fracasse les bateaux, si l'on n'a pas la précaution de placer ceux-ci au milieu de la rivière, où la profondeur diminue la force du courant. Le bruit de cette b. se fait entendre à la distancede 12 à 15 kilomètres. — Le même phénomène se montre aussi dans la Charente, mais sur une très-faible échelle, et seulement dans les grandes marées. Sur les côtes de l'océan Atlantique, la b. est désignée sous le nom de *Mascaret*, que l'on croit être d'origine basque.

Le phénomène des barres d'eau se produit avec une violence *excessive aux embouchures des fleuves que l'Amérique du Sud* envoie à l'Atlantique, spécialement à celles de l'Orénoque, de l'Amazone et du San-Francisco ; la Plata n'en a pas, sans doute en raison de son immense largeur. — Dans la saison des grandes eaux et des grandes marées, la lutte entre le courant de l'Amazone et la marée montante, prend, pour ainsi dire, des proportions gigantesques. La montagne liquide qui se forme alors, atteint jusqu'à 60 mètres de hauteur et remonte le fleuve avec un *mugissement épouvantable.* Les *rivages sont inondés par* les flots écumeux de cette prodigieuse masse d'eau ; les rochers sont arrachés et entraînés comme de simples galets. Les Indiens donnent à ce phénomène le nom de *Pororoca.* Souvent le Pororoca produit de graves désastres en inondant et dévastant les parties habitées et cultivées de ses deux rives et de la grande île basse de San-Juan de Marajo.

BARREAU. s. m. (R. *barre*). Barre de bois ou de fer qui sert de clôture. *Les barreaux d'une fenêtre, d'une grille. Limer des barreaux.* — *Barreaux d'une chaise*, Petits bâtons qui servent à assembler et à maintenir les montants d'une chaise. || T. Phys. *Barreaux magnétiques.* Voy. Aimant. || T. Impr. *Le b. d'une presse.* Voy. Typographie. || Fig., Lieu où se tiennent à l'audience les avocats pour plaider. *S'asseoir au b. Fréquenter le b. Il se destine au b.* Il se destine à la profession d'avocat. — *Quitter le b.*, Renoncer à la plaidoirie ; ou même, abandonner la profession d'avocat. — *Éloquence du b.*, Le genre d'éloquence qui convient à la plaidoirie. || Fig. et par ext., Tout le corps, tout l'ordre des avocats. *Tout le b. est de cet avis. La discipline du b. Le b. français. Le b. de Paris.*

Enc. — Droit. — Dans les contestations en matière civile, il est rare que les parties soient capables de défendre elles-mêmes leurs intérêts en justice et de plaider elles-mêmes leur cause. Pour les prévenus en matière criminelle, ils pourraient le plus souvent *se défendre en personne* ; *mais la législation moderne*, par un sentiment d'humanité que tout le monde comprendra, veut cependant qu'ils soient toujours assistés d'un défenseur (Code, Instr. crim., art. 294). Or, comme la défense des parties exige certaines conditions spéciales d'aptitude et de science, elle a dû nécessairement constituer l'objet d'une profession particulière. Mais, en outre, attendu l'importance du rôle que le défenseur est appelé à remplir, soit au point de vue de l'intérêt propre des *parties*, soit au point de vue de l'intérêt social et de la bonne administration de la justice, l'accès et l'exercice de cette profession ont dû être réglés par des lois ou des ordonnances spéciales. Les personnes qui *exercent légalement cette profession* reçoivent le titre d'*Avocat.* Ce terme dérive du mot latin *advocatus*, qui signifie *appelé auprès* de quelqu'un, *auxiliaire.* « On appelle ainsi, dit un scoliaste de Cicéron, celui qui, dans un procès, aide une autre personne de ses conseils ou de sa présence. »

De la profession d'Avocat. — La profession d'avocat est ouverte à tous sans limitation de nombre : la loi se contente à cet *égard de déterminer* les conditions que devront remplir ceux qui veulent l'exercer ; quant au maintien des règles qui assurent la dignité de la profession, elle s'en rapporte aux avocats eux-mêmes. Pour être avocat, il faut être Français, *avoir le grade* de licencié en droit, avoir prêté serment, et de plus être inscrit au tableau de l'ordre, ce qui n'a lieu qu'après un *stage* de trois années, pendant lequel le stagiaire doit suivre les audiences des tribunaux. C'est seulement par l'inscription au tableau que l'avocat fait partie de l'ordre, et c'est à cette condition seulement qu'il lui est permis d'exercer sa profession. Du reste, tout avocat inscrit au tableau, a le droit de plaider devant toutes les *cours ou tribunaux de l'empire. (Ord., 27 août 1830, art. 4.)* Néanmoins le jeune avocat, durant son stage, a le droit de plaider en première instance les affaires qui lui sont confiées.

En matière civile, la plaidoirie est exclusivement réservée aux avocats (Loi 22 vent. an XII, art. 24), sauf toutefois le droit qu'ont les avoués, pourvus du grade de licencié, de plaider concurremment certaines causes avec les avocats. Néanmoins la loi reconnaît aux parties, sans distinction de sexe, le *droit de se défendre elles-mêmes* et de plaider leur cause. « Pourront les parties, assistées de leurs avoués, se défendre elles-mêmes ; le tribunal cependant aura la faculté de leur interdire ce droit, s'il reconnaît que *la passion ou l'inexpérience* les empêche de discuter leur cause avec la décence convenable ou la clarté nécessaire pour l'instruction des juges (C. Proc., 85). » Les avocats peuvent seuls donner des consultations par écrit dans les cas où ces consultations sont exigées par la loi, par ex. en matière de requête civile (C. Proc., art. 495), lorsqu'il s'agit de transiger sur des droits appartenant à un mineur (C. N., art. 465). — En matière criminelle, les avocats ne jouissent pas, à l'exclusion de tous autres, du droit de présenter la défense des accusés. Le prévenu peut, avec l'autorisation du président de la cour d'assises, choisir pour défenseur un de ses parents ou amis (C. Inst. crim., art. 295). Le législateur a jugé avec raison que, dans ce cas, imposer à l'accusé un défenseur autre que celui qu'il a désigné, ce serait en quelque sorte attenter à la liberté de la défense.

Lorsque le tribunal n'est pas complet, les avocats sont appelés, selon l'ordre du tableau, à suppléer les juges et les officiers du ministère public. Ils peuvent aussi, en cas de partage du tribunal ou de la cour, être appelés à opiner (L. 22 vent. an XII, art. 30 ; C. Proc., art. 118 et 468 ; Ord., 10 août 1810, art. 35). De plus, comme la discrétion est un des devoirs de sa profession, l'avocat ne peut être forcé à déposer relativement aux choses qui ont pu lui être confiées à l'occasion de son ministère. Enfin, l'avocat, pour plaider, revêt un costume particulier, avec la *chausse* de son grade de licencié ou de docteur : il plaide couvert, sauf quand il prend des conclusions. Cet usage est fort ancien. Au Parlement de Paris, aussitôt qu'un avocat avait fini de conclure, le président lui disait : *Avocat, soyez couvert*, pour le prévenir qu'il avait le droit de parler avec franchise et liberté. Du reste la liberté dont jouit l'avocat ne doit pas dégénérer en licence. La loi réprime l'abus. Les injures contre les parties peuvent être poursuivies soit par la voie civile, soit par la voie correctionnelle (Décr. 1810, art. 37, 38; Ord., 1822, art. 43). Il n'est pas besoin de dire qu'il est aussi défendu aux parties adverses d'injurier les avocats. Quant aux attaques contre les lois, elles peuvent être réprimées immédiatement, sur les réquisitions du ministère public, par le tribunal saisi de l'affaire (Décr. 1810, art. 39). On a dit que la profession d'avocat est une magistrature privée. L'avocat, en effet, ne relève que de sa conscience : il est absolument libre d'accorder ou de refuser son ministère, si ce n'est dans le cas où il est désigné d'office (Ord. 1822, art. 41). Les antiques dénominations de *patron*, de *client* et d'*honoraires*, qui se sont conservées jusqu'à nos jours, caractérisent du reste, d'une manière parfaite, les rapports qui s'établissent entre l'avocat et celui qui a recours à son ministère. Dévouement et indépendance de la part de l'avocat, confiance et déférence de la part du client.

Jadis les honoraires des avocats étaient soumis à la taxe. Aujourd'hui l'avocat les fixe lui-même; néanmoins la partie peut en demander la réduction au conseil de discipline (Décr. 1810, art. 43). On a parfois prétendu que les avocats n'avaient pas le droit de réclamer devant les tribunaux le payement de leurs honoraires : c'est une erreur. Ce droit leur appartient; mais il est vrai que, par une susceptibilité exagérée, les avocats sont peu dans l'habitude de réclamer, par les voies judiciaires, la rétribution due à leurs travaux. « Quelques-uns, dit un jurisconsulte du XVII^e siècle, dénient ce droit aux avocats; ce qui est avantageux à ceux qui exigent d'avance de grosses sommes, et pernicieux à ceux qui ont de la modestie et de la raison. » Ce jurisconsulte a d'autant plus raison, que l'ingratitude des clients est proverbiale, et qu'il a toujours été défendu aux avocats de se faire payer d'avance (Décr. 1810, art. 36). Les avocats ne sont pas dans l'usage de donner quittance de leurs honoraires : ce droit aussi leur a été souvent contesté (V. Ord. Blois, 1579, art. 161 ; Ord. 1810, art. 44). Ils ne donnent pas non plus récépissé des pièces qui leur sont confiées, et ils n'en reçoivent aucun de celui auquel ils les rendent ; ils sont crus sur parole. Ils sont cependant responsables des pièces qu'ils égarent.

La profession d'avocat est incompatible avec les fonctions de l'ordre judiciaire, à l'exception de la place de suppléant ; avec celles de préfet, sous-préfet et secrétaire général de préfecture ; avec celles de greffier, de notaire et d'avoué ; avec les emplois à gages et ceux d'agents comptables ; enfin avec toute espèce de négoce et avec la profession d'agent d'affaires (Ord. 1822, art. 42). Enfin, l'avocat ne peut devenir cessionnaire des procès, droits et actions litigieuses qui sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel il exerce ses fonctions, à peine de nullité, dépens et dommages-intérêts (C. N., 1597). Depuis 1850, les avocats sont soumis, sinon à la patente, du moins à une taxe mobilière proportionnelle au loyer, dont elle représente le 15^e.

Du Conseil de l'Ordre des Avocats. — Les avocats qui exercent auprès de la même cour ou du même tribunal, constituent une compagnie que l'on nomme l'*Ordre des Avocats*. La loi actuelle confie à l'ordre lui-même le droit de veiller au maintien des règles qui assurent la dignité et l'indépendance de la profession. C'est du reste ce qui avait lieu sous l'ancienne législation. De tout temps, les avocats ont senti la nécessité de maintenir parmi eux une forte discipline, mais de tout temps aussi ils ont revendiqué le droit d'en poser les règles et d'en faire eux-mêmes l'application. La mission de surveillance que la loi reconnaît à l'ordre des avocats sur chacun de ses membres est exercée par un *Conseil de discipline* qui est composé d'un nombre de membres proportionnel à celui des avocats inscrits au tableau. Ce conseil est élu par tous les avocats inscrits (Ord., 27 août 1830, art. 1, 2). Il réprime d'office ou sur les plaintes qui lui sont adressées, les infractions et les fautes commises par les avocats (Ord. 20 nov. 1822, art. 15). Les peines qu'il peut prononcer sont l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire et la radiation du tableau. L'interdiction temporaire ne peut excéder le terme d'une année. Aucune peine de discipline ne peut du reste être prononcée sans que l'avocat inculpé ait été entendu ou appelé avec délai de huitaine. Dans le cas d'interdiction à temps ou de radiation, l'avocat condamné peut interjeter appel devant la Cour du ressort (Ord. 20 nov. 1822, art. 18 et s.). Le Conseil a aussi mission de veiller aux intérêts généraux de la compagnie. C'est lui qui dresse tous les ans le *tableau*, ou, en d'autres termes, la liste des avocats suivant l'ordre d'inscription ; c'est à lui qu'il appartient de décider si celui qui requiert son inscription au tableau remplit les conditions nécessaires à cet effet.

Le Conseil de l'Ordre est présidé par le *Bâtonnier*, qui est aussi le chef de la compagnie, et qui est chargé de la représenter. Il est nommé à l'élection (Ord. 27 août 1830, art. 3). Dans le principe, c'était le plus ancien des avocats qui représentait la compagnie : il prenait le nom de *Doyen*. Le titre de bâtonnier n'a été introduit qu'à l'occasion de la confrérie de Saint-Nicolas, établie dans la chapelle du Palais. Cette confrérie était commune aux avocats et aux procureurs ; mais elle avait toujours pour chef un avocat qui prenait le nom de *Bâtonnier*, parce que, dans les cérémonies de la confrérie, il portait la bannière ou le bâton de saint Nicolas. Cet état de choses subsista jusque vers la fin du siècle dernier, époque où les avocats cessèrent de faire partie de la confrérie. C'est en 1782 seulement que le bâtonnier fut nommé par les avocats seuls.

Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'État. — Il existe à Paris un ordre particulier d'avocats dont les fonctions spéciales consistent à instruire, discuter et plaider les affaires portées à la Cour de Cassation et au Conseil d'État. La simplicité des formes suivies devant ces juridictions suprêmes a permis de confier ici aux avocats les fonctions attribuées aux avoués devant les autres juridictions. Ces avocats sont maintenant au nombre de soixante : ils ont succédé aux avocats aux conseils de l'ancienne monarchie. Pour exercer cette profession, il faut être Français, avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, être licencié en droit, avoir suivi le barreau pendant trois ans, être présenté par l'un des titulaires et agréé par le chef de l'État. Il faut de plus prêter serment et déposer un cautionnement. Ces avocats ont seuls le droit de plaider et instruire les affaires déférées à la juridiction du Conseil d'État. Eux seuls aussi peuvent être employés, devant la Cour de Cassation, en matière civile et de petit criminel. En matière de grand criminel, le condamné qui se pourvoit, a le droit de choisir son défenseur, non-seulement parmi les avocats à la Cour de Cassation, mais encore parmi tous les avocats et même parmi les citoyens étrangers à la profession du barreau (C. Instr. crim., 424). Ces avocats ont seuls l'entrée dans les bureaux des différents ministères pour suivre l'instruction des affaires contentieuses. Bien qu'ils soient officiers ministériels, ils peuvent refuser leur ministère : ils ne sont pas non plus soumis à la taxe, et ils déterminent eux-mêmes ce qui leur est dû, sauf le recours des parties devant le Conseil de l'ordre et même devant la Cour. Ils ont, pour le payement de leurs débours et honoraires, une action qui dure cinq ans à compter du jour du jugement de l'instance : ils n'usent du reste que fort rarement de la faculté que la loi leur accorde. Enfin, ils ont le droit de présenter leurs successeurs, c.-à-d. de vendre leurs charges. — Les avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'État ont, pour la discipline intérieure de l'ordre, un Conseil composé d'un président et de neuf membres. Les peines disciplinaires sont le rappel à l'ordre, la censure avec réprimande par le président à l'avocat en personne devant la chambre assemblée, et l'interdiction de l'entrée de la chambre. Quant à la destitution, elle ne peut être prononcée que par le chef du pouvoir exécutif, mais seulement après jugement et dans les cas prévus par la loi.

Histoire. — Dans les sociétés primitives, la simplicité des mœurs et celle des lois qui consistaient seulement en quelques préceptes d'équité naturelle, permettaient aux parties de se défendre elles-mêmes : c'est ce que l'on voit notamment dans la contestation judiciaire représentée avec d'autres scènes de la vie antique, sur le bouclier d'Achille. Le peuple est sur la place publique ; les femmes sont sur leurs portes. Tout à coup une contestation s'élève entre deux individus au sujet de la satisfaction à donner pour un meurtre : on s'attroupe autour d'eux, chacun prend parti soit pour l'un, soit pour l'autre, et la foule est près d'en venir aux mains, lorsque les hérauts font ranger tout le monde, et la contestation est déférée aux vieillards, qui décident, après que chacune des parties a parlé à son tour (Hom., *Iliade*, XVIII, 497).

L'usage antique, qui voulait que les parties se défendissent elles-mêmes, subsista longtemps dans les cités Helléniques. A Athènes, même à l'époque la plus brillante de son histoire, la loi exigeait que les individus, accusateurs et accusés, demandeurs et défendeurs, plaidassent eux-mêmes leur cause. Cependant la législation étant plus savante et plus compliquée, et l'art de la rhétorique étant en outre devenu une arme propre seulement à quelques-uns, il fut dès lors indispensable d'atténuer dans la pratique ce que la loi avait de trop rigoureux. Ainsi, non-seulement la personne obligée de se défendre en justice prenait conseil de ses amis, mais encore elle faisait écrire par l'un d'eux le discours qu'elle prononçait ensuite elle-même devant les juges. On vit alors naître à Athènes une profession nouvelle, celle des *logographes* : on nomma ainsi les individus qui, moyennant salaire, donnaient des consultations légales et écrivaient des discours pour leurs clients. Antiphon fut le premier qui acquit une certaine célébrité dans cette profession. Lysias, Isée et Isocrate, qui l'exercèrent également, y acquirent une fortune considérable. Démosthène s'y adonna aussi quelque temps. Lorsque l'accusé était malade, ou incapable, par quelque cause physique ou morale, de se défendre lui-même, il pouvait, avec la permission du tribunal, produire un parent ou un ami qui parlait pour lui. Ainsi, lorsque Miltiade fut accusé de trahison, comme il était malade et hors d'état de se défendre, il fut apporté en litière à l'audience, et son fils Tisagoras plaida pour lui. Nous voyons de même Aphareus parler pour son père Isocrate, qui était malade. Néanmoins, la règle générale était toujours que la partie parlât elle-même ; car il était admis, et cette manière de voir est partagée par le plus grand jurisconsulte de nos jours, Jérémie Bentham, que la voix, le visage, la contenance et l'attitude de la partie peuvent fournir d'utiles indications aux juges ou aux jurés pour former leur opinion. Lorsqu'un individu se défiait trop de son inhabileté à parler, il se contentait d'ouvrir sa défense par quelques mots, et demandait que l'ami qui l'accompagnait fût autorisé à plaider pour lui. C'est ainsi que Démosthène commence son discours pour Phormion par ces paroles : « Vous voyez, vous voyez tous que Phormion est incapable de se défendre. » Cette autorisation, du reste, se refusait rarement, et, à l'époque des orateurs, cet usage était si bien établi, que les principaux discours dans les grandes affaires étaient souvent prononcés par des orateurs de profession. On peut citer, comme exemples de ce cas, les défenses de Ctésiphon contre Eschine, et de Phanus contre Aphobus, par Démosthène. Celui qui plaidait ainsi pour un autre, était appelé συνήγορος : c'était un véritable *avocat*. Malgré cela, le *sunégoros* invoque toujours quelque motif pour justifier son intervention : tantôt il est parent ou ami de la partie ; tantôt il est ennemi de la partie adverse ; tantôt il a un intérêt quelconque dans l'affaire qui forme l'objet de la contestation. Dans les causes qui se rattachaient à la politique, les accusés se faisaient assister par les hommes influents de leur parti. C'est ainsi qu'Eschine, accusé d'avoir prévariqué dans son ambassade, implora l'assistance d'Eubulus et celle de Phocion, qui avait la réputation d'être l'homme le plus intègre de toute la Grèce.

Dans les procès criminels, le *sunégoros* jouait à peu près le même rôle que dans les affaires civiles. Toutefois il paraît que l'accusateur se faisait ordinairement assister d'un plus grand nombre de personnes. Quand il s'agissait d'une affaire où l'État avait un intérêt matériel, on désignait en général un avocat public, appelé συνήγορος, σύνδικος ou **κατήγορος**, qui était chargé de la poursuite. C'est ainsi que Périclès fut désigné d'office, et nullement sur sa demande, pour remplir la fonction d'avocat public dans l'accusation portée contre Cimon. On voit également le peuple nommer des accusateurs chargés de poursuivre Démosthène, Aristogiton, etc., inculpés de s'être laissé corrompre par Harpalus. Néanmoins, dans les circonstances ordinaires, l'accusateur (κατήγορος) était une personne tout à fait distincte de celle qui l'assistait (συνήγορος). Parfois, il est vrai, ces auxiliaires jouaient le principal rôle dans le procès, comme on le voit par l'exemple d'Anytus et de Lycon dans le procès de Socrate où Mélitus était l'accusateur. Le plus souvent ils ne remplissaient qu'un rôle subordonné, et ils se contentaient de prononcer quelques paroles à l'appui de l'accusation, comme les petits discours, appelés ἐπίλογοι, de Lysias contre Épicrate, Ergoclès et Philocrate. Au reste, quels que fussent les rôles respectivement joués par le *catégoros* et le *sunégoros*, le premier seul était passible de l'amende de 1000 drachmes à laquelle était condamné l'accusateur qui n'obtenait pas le cinquième des voix des jurés, tandis que le second ne courait aucun risque.

Il paraît qu'il n'y avait pas à Athènes de loi qui limitât le nombre des personnes qui pouvaient assister un accusateur ou un accusé, dans les causes soit publiques, soit privées. Mais dans la pratique, il était forcément limité, attendu que le temps accordé à chaque partie était mesuré par la clepsydre. Chacune des parties parlait en général deux fois : l'accusateur était d'abord entendu, puis le défendeur répondait ; le premier répliquait, et le second avait la parole le dernier. — La défense était gratuite : la loi interdisait absolument au *sunégoros* de recevoir aucun salaire, sous peine de poursuites par-devant les *Thesmothètes*. Le salaire d'une drachme mentionnée par Aristophane, dans les *Guêpes*, était probablement le prix payé à l'avocat public chargé de parler dans les affaires où l'État se trouvait intéressé, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

A Rome, sous la République, la constitution politique de l'État imprima à la défense un caractère tout particulier. La défense était, avec la carrière des armes, le moyen d'arriver aux fonctions publiques : elle convenait surtout aux hommes nouveaux, c.-à-d. à ceux dont les ancêtres n'étaient jamais parvenus aux magistratures curules. La vie de Caton l'ancien nous en offre un exemple. Pendant longtemps il s'occupa presque exclusivement à remplir les fonctions de défenseur dans les bourgs et les petites villes des environs de Rome. Il partait le matin pour aller défendre ses concitoyens, et, rentré chez lui, il se livrait à la culture de ses domaines. C'est ainsi qu'il commença à acquérir quelque influence et à attirer sur lui l'attention publique. Pendant toute la durée de la République, le défenseur reçut le nom d'*Orateur* (*orator*). Il n'était pas absolument indispensable qu'il fût jurisconsulte, comme on le voit dans le dialogue de Cicéron, intitulé *De oratore* (I, 58). En cas de besoin, l'*orator* pouvait s'adjoindre un jurisconsulte, que l'on appelait *advocatus*, c.-à-d. auxiliaire ; mais Cicéron conseille à l'orateur d'étudier le droit civil et de devenir lui-même jurisconsulte. Le citoyen romain qui en défendait un autre recevait de ce dernier le titre honorifique de *patron* (*patronus*), tandis que celui-ci prenait lui-même à l'égard de son patron celui de *client* (*cliens*) : ces termes semblaient faire revivre entre eux les antiques rapports de *patronage* et de *clientèle*. Dans les derniers temps de la République, les orateurs, par suite des dissensions qui existaient à Rome, jouèrent un rôle politique d'une extrême importance. Cicéron est le plus admirable modèle de l'éloquence politique et judiciaire de cette époque si féconde en grands orateurs.

D'après ce que nous venons de dire, on conçoit que la défense à Rome devait être complétement gratuite. Un plébiscite connu sous le nom de *Loi Cincia*, et voté l'an de Rome 550 (204 av. J.-C.), interdisait au défenseur de recevoir ni argent ni présents. Sous Auguste, la loi Cincia fut confirmée par un sénatus-consulte qui frappa d'une amende quadruple de la somme reçue le défenseur qui aurait accepté un prix quelconque pour ses services. Mais, sous Claude, cette loi fut modifiée, et il fut permis au défenseur de recevoir 10,000 sesterces. La levée de la prohibition portée par la loi Cincia révèle à elle seule l'immense révolution qui s'était produite à Rome depuis la ruine de la République. Lorsque la faveur du prince fut le principal moyen de parvenir aux dignités et que l'empereur eut absorbé en sa personne les grandes magistratures de l'époque républicaine, le rôle de défenseur ne mena plus à rien et la défense dut nécessairement devenir une profession. Ce changement toutefois ne s'opéra pas brusquement, car les formes républicaines ne disparurent pas tout de suite, et l'on continua encore quelque temps à regarder la plaidoirie comme une sorte de stage à la carrière publique. C'est ainsi que l'on voit Tibère, Germanicus, Caligula et Claude lui-même, soumis à cette espèce de noviciat. D'un autre côté, de nobles esprits aimaient aussi à retrouver dans les luttes du barreau une image de la liberté perdue. Le titre d'*orator* tomba en désuétude, et celui d'*advocatus* lui fut substitué. Sous Domitien, la dénomination de *causidicus* commença à devenir usuelle. Dès l'époque d'Ulpien, les avocats paraissent avoir constitué une corporation (*collegium*) ou un ordre (*ordo*) : l'empereur Justin donne ce dernier nom à leur compagnie. Pour y être admis, il fallait remplir certaines conditions de capacité, et avoir fait un certain temps de stage. La profession d'avocat était classée parmi les professions libérales, et leur salaire recevait le nom d'*Honoraires* (*honorarium*). Lorsqu'on reconnut aux avocats le droit de se faire payer, leurs honoraires furent fixés par le juge, qui devait prendre en considération le talent de l'avocat et l'importance du procès.

Déjà, avant la chute de la République et nonobstant la loi qui voulait que la défense fût gratuite, plusieurs orateurs s'étaient signalés par leur avidité et avaient acquis des richesses immenses. Dans cette période de dépravation inouïe qui s'écoula entre Auguste et le triomphe du christianisme, les avocats ne surent pas échapper à la contagion morale de leur époque. Columelle dit qu'au temps de Tibère la profession d'avocat était un brigandage en plein forum. « Rien, dit encore Tacite, ne se mettait à un si haut prix que leur perfidie : ils recevaient des deux mains et trahissaient leurs clients. » Du reste, l'éloquence avait disparu avec la moralité, et l'on aurait de la peine à se figurer les scènes ridicules que les avocats jouaient devant les tribunaux, sous le prétexte d'émouvoir les juges. « L'un, dit l'auteur du *Barreau chez les Romains*, tenait un enfant entre ses bras, et le promenait autour du tribunal ; l'autre mettait à découvert les plaies purulentes de son client : celui-ci, voyant (en imagination) l'accusateur brandir un glaive ensanglanté, s'enfuyait en simulant l'épouvante ; puis, revenant la figure à demi cachée par le pan de sa robe, il demandait si le meurtrier avait disparu. » Pour que rien ne manquât à ces honteuses parades, il y avait des *claqueurs* qui, bien payés et bien repus, envahissaient les gradins : un chef les conduisait ; c'était lui qui donnait le signal soit des murmures approbateurs, soit des trépignements et des hurlements, car il fallait que les applaudissements fussent en rapport avec le ton que prenait l'avocat. Le ridicule mit fin à ces excès, et plus tard les avocats devinrent plus honnêtes. Jusqu'à la chute de l'empire la profession d'avocat fut une profession honorable. Toutefois l'éloquence ne reparut jamais ; on y suppléa par l'emphase, la déclamation et l'abus du lieu commun.

L'institution des avocats ayant été introduite par les Romains dans la Gaule, ainsi que la plupart des institutions propres à la civilisation romaine, les avocats gaulois ne tardèrent pas à acquérir, sinon par une éloquence remarquable, du moins par une intarissable faconde, une certaine renommée. Bientôt ils envahirent Rome elle-même. Aussi Juvénal donne-t-il à la Gaule le nom de mère nourrice des avocats (*matricula causidicorum Gallia*). Le même auteur nous apprend encore que les habitants de la Grande-Bretagne qui se destinaient à cette profession venaient se former dans les écoles gauloises. Les plus célèbres étaient celles d'Autun, de Trèves, de Lyon, de Toulouse, de Marseille et de Bordeaux. Lorsque les Francs s'emparèrent de la Gaule (v^e siècle), ils conservèrent l'institution du barreau et proclamèrent le ministère de l'avocat un ministère noble. Les Capitulaires de Charlemagne veulent qu'on n'admette à cette profession que des hommes doux, pacifiques, craignant Dieu et aimant la justice. La peine de l'interdiction et de l'exclusion menace ceux qui prévariqueraient. Sous saint Louis, au XIII^e siècle, l'influence des avocats commence à se faire sentir ; car, dès cette époque, nos rois encouragèrent l'étude du droit et protégèrent les avocats, comme ennemis-nés de la féodalité. Le chap. 14 du 12^e liv. des *Établissements* de saint Louis leur est spécialement consacré. L'ordonnance de Philippe le Bel qui rendit le parlement sédentaire à Paris, eut pour effet d'accroître l'importance de la magistrature ainsi que celle du barreau. Les avocats cependant étaient alors si peu nombreux, dit Ét. Pasquier, que les parties en amenaient ordinairement à Paris, par crainte de n'en pas trouver de bien instruits et prêts aux plaids. Ce fait s'explique aisément. L'usage des duels judiciaires régnait encore : non-seulement les procès criminels ou *de sang*, comme on parlait alors, mais encore les procès civils se jugeaient et se décidaient, entre les seigneurs par des guerres, et entre les autres personnes, soit communautés, soit particuliers, même entre ecclésiastiques, par *gage de bataille*, à défaut *de preuve testimoniale suffisante*. Les avocats n'étaient alors requis que pour veiller à l'observation des formalités, lesquelles devaient être suivies strictement. « Il fallait, dit un vieil auteur, plus de champions es batailles que d'advocats aux plaids. » Le développement de la profession d'avocat suivit naturellement l'abolition des combats judiciaires dont l'usage alla toujours en diminuant à partir du règne de saint Louis, qui les interdit dans ses domaines. On étudia simultanément le droit civil, c.-à-d. le droit romain, et le droit canonique : on commença aussi dans les provinces situées au nord de la Loire, à recueillir et à rédiger les lois et usages qui constituaient ce qu'on appelle le droit coutumier. « C'est de cette époque, dit un ancien jurisconsulte, que nous avons appris la *chicane*, et que le nombre de nos avocats commença à provigner. »

Les avocats furent d'abord taxés. Comme dans le droit romain, les honoraires devaient être proportionnés à l'importance de la cause et au mérite de l'avocat (Ord. 23 oct. 1274, juill. 1315) ; toutefois nul ne pouvait recevoir plus de 30 livres pour chaque cause. Dans le cas où une contestation s'élevait à cet égard entre l'avocat et son client, c'était le juge qui décidait (Beaumanoir, *Cout. de Beauvoisis*, ch. 5). Il était fait défense aux avocats d'injurier les parties adverses (*Établ. de saint Louis*, liv. 12, ch. 14). Ils étaient astreints au serment : ils juraient sur les saints Évangiles qu'ils n'accepteraient rien au delà de 30 liv. pour chaque cause ; ils juraient aussi qu'ils ne se chargeraient que de causes justes, et qu'ils les abandonneraient dès qu'ils les reconnaitraient pour injustes. — Ce serment devait être renouvelé tous les ans (Ord. juill. 1315). Enfin, la nécessité de l'inscription au rôle, ce que l'on appelle maintenant le *Tableau*, constitua définitivement l'ordre des avocats (Ord. 1344) On voit donc que les règles fondamentales de leur profession étaient fixées dès le milieu du XIV^e siècle. De plus, il était prescrit aux avocats d'être brefs, de ne pas répéter dans leurs répliques ce qu'ils avaient déjà dit (Ord. 1363), et d'être exacts aux audiences. Dès le matin ils devaient être à l'audience, et ils ne devaient pas la quitter avant les juges. On condamnait à l'amende l'avocat qui était cause que les affaires étaient retardées (Arr. Parl., 1344) ; enfin ils ne devaient pas manger avec les parties, *car trop grande familiarité engendre grand mal.* Ces ordonnances furent renouvelées au XV^e siècle. Parmi les ordonnances du XVI^e siècle, nous citerons celles de 1579, qui prescrit de punir sévèrement l'avocat coupable d'avoir sciemment allégué un fait faux, et de 1560, qui interdit aux avocats d'accepter aucune cession de droits litigieux, et qui condamne aux dommages-intérêts et dépens les avocats qui auront mal conseillé les parties ou défendu de mauvaises causes. Un arrêt du Conseil, en date du 4 mars 1543, montre que la profession d'avocat ne dérogeait pas à noblesse.

Pendant toute la durée du moyen-âge, les avocats furent mêlés à toutes les grandes affaires de leur temps. Ils étaient les conseillers habituels de nos rois, et ils les aidèrent puissamment dans leurs efforts pour affranchir l'autorité monarchique et pour ruiner la puissance des grands seigneurs féodaux. Mais, lorsque nos rois eurent secoué le joug féodal, le rôle et l'influence des avocats diminuèrent singulièrement. La vénalité des offices de judicature, établie de fait, sinon encore en droit, sous François I^{er}, contribua beaucoup aussi à amoindrir l'importance de la profession d'avocat, en fermant à la plupart des membres du barreau l'accès de la magistrature. « Autrefois, dit Etienne Pasquier, nos ancêtres portoient le plus grand honneur à l'ordre des avocats : c'est pour cela que nous sommes appelés conseillers et avocats-généraux au Parlement, qu'en cette qualité nous avons séance sur les fleurs de lys, et portons les mêmes robes et chapperons que messieurs du Parlement. Et alors il ne se jugeoit guère de causes de conséquence où, la Cour se trouvant empêchée, elle ne prinst l'avis de nos anciens. L'état d'avocat étoit alors la pépinière des dignités et le chemin de parvenir aux offices de conseillers, advocats du roy et autres. Mais il n'en fut plus de même depuis que l'on commença à vendre les offices. Quand je vins au Palais, en l'an 1549, sur le commencement du règne du roy Henri II, l'estat d'advocat étoit principalement en honneur, comme étant l'échelle par laquelle on montoit aux plus grands estats et dignités du royaume. Toute la jeunesse la mieux instruite vouloit faire montre de son esprit en cette charge, même ceux qui vouloient se mettre aux offices de conseillers. Cependant on commençoit dès lors à les vendre, mais il n'y avoit que ceux qui se défioient de leur industrie en la parole qui en acheptassent. Maintenant il ne faut plus attendre aucun avancement au moins tant que la vénalité et cherté des offices durera, laquelle nous voyons croître tous les jours. Maintenant, messieurs du Parlement, et principalement les plus jeunes et ceux surtout qui n'ont jamais passé par le barreau; commencent à vouloir considérer les advocats comme au-dessous d'eux. » Néanmoins l'ordre des avocats se maintint avec éclat jusqu'à la révolution, où il disparut, comme corporation, avec toutes les institutions judiciaires de l'ancienne monarchie, mais où plusieurs de ses membres jouèrent les premiers rôles. En 1790; l'Assemblée constituante, bien qu'elle ne renfermât pas moins de cent quatre-vingt-trois avocats, vota la suppression de l'ordre : il n'y eut plus alors que des *défenseurs officieux* (Décr. 15 déc. 1790). Ces derniers ne constituant pas un corps, la loi ne leur demandait aucune justification de moralité ou d'aptitude. Plus tard, la Convention exigea d'eux un certificat de civisme. Les lois du 2 nivôse an XI et du 22 ventôse an XII, rétablirent l'École de droit et l'Ordre des avocats. Vint ensuite le décret du 14 déc. 1810, qui compléta l'organisation de l'ordre par la nécessité de l'inscription au tableau. La profession est maintenant régie par les ordonnances du 20 nov. 1822 et du 27 avr. 1830, qui ont non pas abrogé, mais du moins profondément modifié le décret de 1810. L'ordonnance du 27 avril 1830, art. 5, promettait en outre la révision complète des règlements et statuts de l'ordre ; malgré cela, cette révision n'a pas encore été effectuée. — Voy. Jurisconsulte, Éloquence, etc.

BARRER. v. a. Fermer avec une barre. *B. une fenêtre, une porte. B. une rue, un passage.* — Par ext., Obstruer, interrompre, par un obstacle quelconque. *On a barré le passage avec des planches. Des décombres barraient la rue. Des sables barrent l'entrée du port.* ‖ *B. le chemin à quelqu'un*, Empêcher quelqu'un de passer en se mettant devant lui. — Fig. et prov., Traverser quelqu'un dans ses projets, lui créer des obstacles, l'empêcher de réussir. *On lui a barré le chemin.* On dit dans le même sens, *B. quelqu'un. On l'a barré dans tous ses projets.* ‖ Garnir, fortifier d'une barre. *B. une table. B. un tonneau.* ‖ Tirer un trait de plume sur quelque écrit pour le biffer, l'annuler. *J'ai barré ces deux lignes. Barrez-moi ce billet.* ‖ T. Art vétér. *B. un vaisseau, un nerf*, Lier un vaisseau ou un nerf. = Barré, ée. part. ‖ T. Blas. Se dit De l'écu qui porte une barre. *B. d'argent et de gueules.* ‖ T. Chir. *Dent barrée*, Dent molaire dont les racines sont tellement écartées, qu'on ne peut l'arracher sans briser ou emporter une portion de l'arcade alvéolaire.

BARRETTE. s. f. (ital. *baretta*). Sorte de petit bonnet plat. *La b. d'un ouvrier, d'un enfant. A Venise les nobles portaient la b. dans les rues.* ‖ Bonnet carré rouge que portent les cardinaux. — *Recevoir la b.*, Être nommé cardinal. ‖ Fig. et prov., *J'ai bien parlé à sa b.*, *Je parlerai bien à sa b.*, Je lui ai parlé sans crainte et sans ménagement. Peu us.

BARRICADE. s. f. (R. *barrique*). Sorte de retranchement qu'on fait à la hâte, avec des barriques remplies de terre, des pieux, des chaînes, des pavés, etc., pour arrêter des troupes, se défendre et se mettre à couvert. *Faire une b. Attaquer, forcer, franchir une b. Il y avait des barricades dans toutes les rues.*

BARRICADER. v. a. Fermer avec une barricade. *B. une rue.* — *B. une porte*, Mettre derrière une porte tout ce que l'on peut pour empêcher qu'elle ne soit forcée. = se Barricader. v. pron. Opposer au-devant de soi tout ce que l'on peut pour se mettre à couvert, pour se défendre. — Fig. et fam., S'enfermer pour ne voir personne. *Il se barricade tout le jour dans sa chambre et n'en sort que le soir.* = Barricadé, ée. part.

BARRIÈRE. s. f. Assemblage de plusieurs pièces de bois servant à fermer un passage. *Fermer, ouvrir, franchir la b.* ‖ Se dit Des bureaux établis à l'entrée des villes pour percevoir les droits d'octroi. *Commis de b. Hors des barrières. Il a été arrêté aux barrières.* — Par ext., La porte d'une ville, avec ou sans b. — *La b. d'Enfer. La b. du Trône.* ‖ Enceinte fermée, où avaient lieu autrefois les joutes, les tournois, les combats singuliers, etc. *Combattre à la b. Être tenant de b. Rompre à la b.* ‖ Ce qui borne un État, tout en lui servant de défense naturelle. *Deux puissantes barrières, la mer et les Pyrénées, séparent l'Espagne et la France. Le Rhin forme une b. naturelle entre la France et l'Allemagne.* ‖ Fig., Empêchement, obstacle à quelque chose, *Il est temps de mettre des barrières à sa puissance. Les lois sont des barrières contre les crimes.* — *Il existe entre eux une b. infranchissable*, Il est impossible qu'ils se réconcilient jamais.

*** BARRINGTONIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs polypétales dichlamydées, à calice imbriqué, à étamines épigynes et en nombre indéterminé, à style unique, à fruit pulpeux ou fibreux. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux, à feuilles alternes, souvent dentées en scie, dépourvues de points transparents. Sépales 4-5, inférieurs ou supérieurs. Pétales en même nombre, imbriqués, distincts. Étamines en nombre indéfini, distinctes, monadelphes ou polyadelphes ; anthères oblongues. Ovaire infère, surmonté par un disque épigyne, à 2, 4 ou 5 loges, à placentas axiles ; ovules en nombre indéterminé ; style simple ; stigmate légèrement capité. Fruit charnu, surmonté par le calice persistant, à graines osseuses logées dans la pulpe ; embryon dans l'axe d'un albumen charnu abondant. [Fig. 2. *Careya arborea.* 3. Un des faisceaux d'étamines. 4. Coupe perpendiculaire de l'ovaire. 5. Coupe de la graine. D'après Wight.]

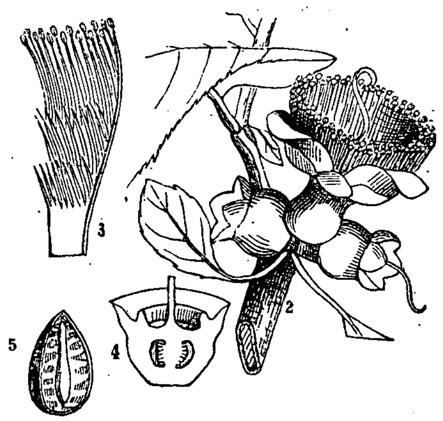

Toutes les plantes de cette famille, qui se compose de 10 genres et 28 espèces, appartiennent aux régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde. Quelques-unes habitent les lieux bas et humides. Les Barr. sont remarquables comme plantes d'ornement et sont très-recherchées dans les serres (Fig. 1. *Barringtonia speciosa*). — Les espèces suivantes sont les seules qui aient quelque utilité. La racine du *Stravadium racemosum* a un goût légèrement amer, mais nullement désagréable. Les praticiens indous l'estiment pour ses propriétés apéritives, désobstruantes et rafraîchissantes ; on suppose que son écorce possède des vertus semblables à celles du quinquina. Le bois de la *Gustavie urcéolée* (*Gustavia urceolata*) est connu sous le nom de *Bois-puant*, parce que, lorsqu'on l'expose à l'air, il ne tarde pas à répandre une odeur très-fétide. L'effet que produit sur l'organisme le fruit de la *Gustavie à grandes fleurs* (*Gust. speciosa*) est extrêmement singulier. Suivant Humboldt et Bonpland, les enfants aiment beaucoup ce fruit et deviennent tout à fait jaunes après en avoir mangé. Mais au bout de vingt-quatre ou quarante-huit heures, ils ont repris leur coloration naturelle, sans avoir fait usage d'aucun remède. Martius dit que le fruit de la *Gust. Brésilienne (Gust. Brasiliana)* est émétique et empoisonne le poisson. D'après le même auteur, sa racine est âcre, aromatique et amère ; ses feuilles ont une odeur forte et désagréable. On emploie celles-ci dans les cas d'induration du foie, ainsi que pour guérir les ulcères. Endlicher dit que, quoique l'on mange les fruits du *Careya arborea*, *on doit tenir ses graines pour suspectes.*

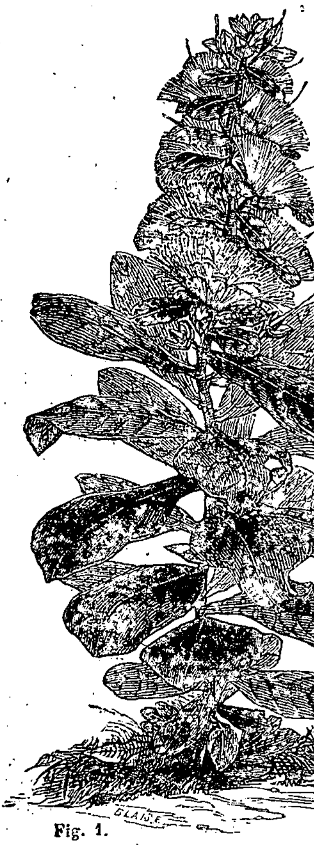

Fig. 1.

BARRIQUE. s. f. Sorte de tonneau, de futaille. *Mettre du vin dans une b. — B. de vin, d'eau-de-vie.* B. pleine de vin, d'eau-de-vie. ‖ Mesure qui équivaut au quart d'un tonneau. *Ce vin me coûte deux cents francs la b.*

BARTAVELLE. s. f. T. Ornith. Voy. Perdrix.

BARYTE. s. f. T. Chim. ***BARYTINE.** s. f. T. Minér. ***BARYTIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. Voy. Baryum.

BARYTON. s. m. (gr. βαρύς, grave ; τόνος, ton). T. mus. Genre de voix d'homme qui tient le milieu entre la basse et le ténor. V. Voix. — * Ancien instrument à archet du genre de la basse de viole. ‖ T. Gram. grecque. Se dit Des verbes qui se conjuguent sans contraction et qui ont l'accent grave sur la dernière syllabe. S'emploie le plus souvent adjectiv. *Les verbes barytons.*

***BARYUM.** s. m. (gr. βαρύς, pesant). T. Chim.

Enc.—Le *Baryum* (Ba) est un corps simple, métallique, ayant la couleur et l'éclat de l'argent, et une pesanteur spécifique de 4,97. Il appartient à la première classe des métaux, c.-à-d. aux métaux qui décomposent l'eau à froid. Dans cette décomposition de l'eau, l'hydrogène se dégage, et le Ba. se combine avec son oxygène en formant un oxyde qui constitue une base des plus énergiques. Il fond à la chaleur rouge, mais il n'est pas assez volatil pour qu'on puisse le distiller. Au contact de l'air, il se ternit promptement, car il en absorbe l'oxygène avec avidité. Son équivalent chimique est 858,08. Le Ba. a été découvert en 1807 par Humphry Davy. — Ce chimiste procéda de la manière suivante. Il façonna avec un morceau de baryte hydratée une sorte de petite capsule à parois épaisses, dans laquelle il versa un peu de mercure, et qu'il plaça sur une lame métallique. Il mit en communication le pôle négatif d'une pile avec le mercure, et le pôle positif avec la lame, et il obtint ainsi un amalgame qui, préservé de l'oxydation par une couche d'huile de naphte et distillé dans une cornue de verre, laissa un résidu de Ba. métallique. Ce procédé est encore le plus usité.

Le Ba. *forme avec l'oxygène deux combinaisons, un protoxyde* et un *bioxyde.*

Protoxyde de Ba. ou *Baryte* (BaO). — La baryte, découverte en 1774 par Scheele, est pesante, poreuse, d'un blanc grisâtre, fusible seulement au chalumeau à gaz hydrogène et oxygène, indécomposable par la chaleur : c'est une base très-énergique. Elle est caustique et vénéneuse, verdit le sirop de violette et désorganise rapidement les substances animales ou végétales. A l'air, elle tombe bientôt en poussière, en absorbant à la fois l'humidité et l'acide carbonique. Elle est soluble dans l'eau, qui en dissout le 20^e de son poids à la température ordinaire, et le 10^e à 100 degrés. Elle est en outre très-avide de ce liquide ; quelques gouttes d'eau versées sur un morceau de baryte anhydre sont absorbées avec un dégagement de calorique, qui volatilise une partie de cette eau et peut même rendre la baryte incandescente. Cette action se produit également avec un mélange d'eau et d'alcool, tandis qu'elle n'a pas lieu avec l'alcool pur. On a ainsi un excellent moyen de reconnaître si l'alcool est anhydre. La baryte hydratée ($BaO,10HO$), dissoute dans l'eau bouillante, puis abandonnée à un refroidissement lent, cristallise en prismes hexagones terminés par des pyramides à quatre faces. Les cristaux, soumis à l'action d'une température élevée, éprouvent d'abord la fusion aqueuse, perdent 9 équiv. d'eau, et sont ainsi ramenés à l'état de baryte monohydratée (BaO,HO), qui est, comme la baryte anhydre, inaltérable aux plus hautes températures. L'action de l'acide sulfurique monohydraté sur la baryte est des plus remarquables. *Pendant la combinaison des deux corps, il se produit* une telle chaleur que la masse devient incandescente. Ce phénomène fournit un moyen facile de distinguer la baryte de la strontiane. — On peut préparer cet oxyde avec le sulfate de baryte naturel ; mais on préfère en général se servir du carbonate. On traite ce sel par l'acide azotique, qui dégage l'acide carbonique avec effervescence. On a ainsi une solution de nitrate de baryte qu'on évapore pour avoir le sel sous forme de cristaux anhydres. Ces cristaux sont ensuite introduits dans une cornue de porcelaine qu'on chauffe graduellement dans un fourneau à réverbère, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz par le tube adapté au col de la cornue. L'opération est alors terminée. On retire la cornue, on la brise, et l'on y trouve la baryte à l'état de masse poreuse et grisâtre.

Bioxyde de Ba. (BaO^2). — Ce corps est assez semblable par son aspect à la baryte. Il se combine aisément avec l'eau et forme un hydrate blanc, très-peu soluble dans ce liquide. A la chaleur rouge, le bioxyde abandonne la moitié de son oxygène et se transforme en baryte anhydre.— On obtient le bioxyde à l'état anhydre en faisant passer un courant d'oxygène pur et sec dans un tube de porcelaine chauffé au rouge naissant, et contenant de petits fragments de baryte. Celle-ci devient incandescente lorsque le courant d'oxygène est rapide. On arrête l'opération lorsque ce gaz, cessant d'être absorbé, se dégage par l'extrémité du tube. On peut ensuite, au moyen de la vapeur d'eau et à une température moindre, décomposer le liquide, qui alors se change en hydrate de baryte et dégage son oxygène. — On donne quelquefois au bioxyde de baryum le nom de *Baryte oxygénée.*

Combinaisons du Ba. avec les métalloïdes.— Le Ba. forme, avec le phosphore, le soufre, l'iode, le brôme, le chlore, des composés qui ne sont pas sans intérêt. Nous dirons quelques mots des trois dernières. — L'*iodure de ba.* cristallise en aiguilles soyeuses, blanches, d'une saveur nauséabonde, et très-déliquescentes.—Le *bromure* se présente sous forme de prismes rhomboïdaux ou de petits amas cristallins, ayant l'aspect de choux-fleurs. Leur couleur est blanc de lait, leur saveur est amère et nauséabonde, et ils sont très-solubles dans l'eau et dans l'alcool. — Le *chlorure* cristallise en lames rhomboïdales très-minces ou en lames hexagonales d'apparence nacrée, ayant une saveur piquante, âcre et très-désagréable. Ce sel ($BaCl,2HO$) abandonne son eau de cristallisation à 100°, puis il fond à la chaleur rouge sans éprouver d'altération. Le chlorure de ba. se dissout, à 16°, dans 2,3 parties d'eau, et à 100° dans 1,3 part. seulement. Il est insoluble dans l'alcool et dans l'acide chlorhydrique concentré. On obtient le chlorure de ba. en dissolvant le carbonate de baryte naturel dans l'acide chlorhydrique.

Sels de baryte. — Ils ne sont pas précipités par l'*ammoniaque pure*, caractère qui les distingue des sels magnésiens et alumineux et de ceux que forment les métaux de la deuxième classe. Le *carbonate d'ammoniaque* et les *carbonates alcalins* en précipitent la baryte à l'état de carbonate blanc, insoluble, tandis qu'ils ne précipitent pas les sels des métaux alcalins. L'*acide sulfurique* et les *sulfates* solubles donnent un précipité blanc de sulfate de baryte, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique. Ce caractère est commun aux sels de baryte, à ceux de strontiane et à ceux de plomb ; mais les premiers se distinguent des *seconds en ce qu'ils sont précipités en jaune par* une dissolution de *chromate de potasse* qui ne précipite pas ceux-ci ; et des troisièmes, en ce que ces derniers noircissent par l'*hydrogène sulfuré* qui laisse incolores les sels de baryte. L'acide *hydrofluosilicique* produit dans les dissolutions de sels de baryte un précipité gélatineux transparent. Enfin, les sels de baryte colorent la flamme de l'alcool en jaune verdâtre, tandis que ceux de strontiane la colorent en rouge pourpre. Parmi les nombreux sels de baryte, nous nous occuperons seulement du carbonate et du sulfate.

Carbonate de baryte (BaO,CO^2).—Ce sel est incolore, très-peu soluble dans l'eau pure, plus soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique. Ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux. Sa densité = 4,29. La vapeur d'eau le décompose à la température rouge, lorsqu'il est mélangé avec son poids d'hydrate ou de carbonate de chaux. On obtient ainsi un mélange de chaux et de baryte à l'aide duquel on peut se procurer indéfiniment du gaz oxygène, par une série d'oxydations et de désoxydations faites sous l'influence de la chaleur. D'après Berthier, le carbonate de baryte se combine par la voie sèche avec le sulfate de soude, le sel marin et le chlorure de baryum. On obtient artificiellement le carbonate de baryte par la double décomposition d'*un sel de baryte et d'un carbonate soluble* ; *mais il se trouve* assez abondamment dans la nature, notamment en Angleterre, comme gangue des minerais de plomb. Les minéralogistes le désignent sous le nom de *Withérite.*

Sulfate de baryte (BaO,SO^3).—Ce sel est tellement insoluble dans l'eau que l'acide sulfurique forme un précipité dans une solution contenant 1 200,000^e d'un sel de baryte. Il est également insoluble dans les acides azotique et chlorhydrique ; mais il se dissout dans l'acide sulfurique concentré et bouillant, qui ensuite laisse déposer des aiguilles cristallines brillantes. Ces cristaux sont du bisulfate de baryte [$BaO,(SO^3)^2HO$] ; l'eau les décompose en sulfate neutre et en acide sulfurique. Le sulfate de baryte fond à une température élevée. La chaleur ne le décompose point. Calciné avec du charbon, il donne une masse pyrophorique et phosphorescente (sulfure de ba.) connue autrefois sous le nom de *phosphore de Bologne.* Le sulfate de baryte naturel, appelé par les minéralogistes *Spath pesant, Barytine, Baryte sulfatée*, constitue la gangue d'un grand nombre de minerais, tels que ceux d'argent, de cuivre, de mercure et d'antimoine. Sa densité est exprimée par le nombre 4,7. Les cristaux dérivent du prisme rhomboïdal, et présentent trois clivages faciles. Ce caractère, joint à sa grande densité, permet de le reconnaître aisément. — Le sulfate de baryte artificiel se prépare en précipitant par l'acide sulfurique un sel soluble de baryte.

Usages des composés barytiques. — La *baryte* n'offre aucune utilité au point de vue industriel ; mais les chimistes en *font un assez grand usage, car elle constitue*, comme on l'a vu, un excellent réactif. Le *sulfate de baryte* est plus usité dans les arts : ainsi on le mêle quelquefois au blanc de céruse ; il entre dans la composition de certains verres ; enfin, dans quelques fonderies de cuivre, on l'emploie comme fondant. — Tous les composés solubles de baryum sont vénéneux. Malgré sa causticité, la baryte n'est pas employée en médecine comme escarotique, à cause de la facilité avec laquelle elle est absorbée. A la dose de 5 décigr., la *baryte* fait périr un chien de moyenne taille. Le *carbonate* est employé en Angleterre comme *mort aux rats.* Le *bromure*, l'*iodure* et le *chlorure de b.* sont aussi des poisons irritants énergiques. Un homme, après avoir avalé 30 grammes de chlorure de b., est mort au bout d'une heure. Appliqué sur la peau d'un animal, il détermine une irritation locale très-vive, et désorganise les tissus. Injecté dans les veines, il cause la coagulation du sang et des convulsions mortelles. Le bromure, l'iodure et le chlorure de b., mais principalement ce dernier, sont usités en médecine, soit à l'intérieur comme altérants, soit à l'extérieur comme agents de substitution. Ces préparations sont presque exclusivement employées dans les diverses formes de la maladie scrofuleuse et dans les affections qui s'y rattachent. L'une des propriétés les plus remarquables du chlorure de b., c'est qu'il diminue singulièrement la rapidité de la circulation : sous son influence, Lisfranc a vu la fréquence du pouls baisser de 80 à 40 et même à 25. — Dans le cas d'empoisonnement par un composé barytique, le meilleur remède consiste dans l'administration du sulfate de soude ou de magnésie.

BAS, BASSE. adj. (gr. βαθύς, profond). Qui a peu de hauteur ; qui est au-dessous de la hauteur habituelle, ou d'un certain degré d'élévation, pris pour terme de comparaison. *Chaises basses. Porte basse. Plafond b. Appartement b. Stature basse. Côte basse. Terrain b. et marécageux. La rivière est basse. Les eaux sont basses.* — Fig. et fam., *Les eaux sont basses chez lui*, L'argent commence à lui manquer. ‖ *La mer est basse en cet endroit*, Elle a peu de profondeur. — *Basse marée, Basse mer ;* Le moment où la mer est retirée, où elle est vers la fin de son reflux. — *Les marées sont plus basses à certaines époques*, Le flux monte moins haut. ‖ Fig. et fam., *Le temps est b.*, L'atmosphère est chargée de nuages peu élevés, et le temps menace de la pluie. ‖ Fig., *Le jour est b.*, Le jour est sur son déclin, ou Il n'est pas clair. ‖ Fig., *Avoir la vue basse*, Ne pouvoir distinguer les objets que de fort près. ‖ Se dit De certaines choses placées au-dessous d'autres. *B. étage. La partie basse de l'édifice. Le plus b. degré. Les régions basses de l'air. Les basses voiles d'un vaisseau. Les basses terres.* ‖ *Ce b. monde*, Cette terre, ce monde où nous vivons. *En ce b. monde.* ‖ Fig., *Le b. bout de la table.* Voy. Bout. — *Les b. côtés d'une église*, V. Côté. ‖ T. Art mil. *Places basses*, Voy. Fortification. ‖ Se dit Des pays dont le sol est moins élevé que celui d'où descendent les rivières qui les traversent. *Le b. pays est inondé. Le b. Languedoc. La basse Bretagne. La basse Normandie. La basse Égypte. — Un b. Breton. Un b. Normand.* Habitant de la basse Bretagne, de la basse Normandie. — *Le b. breton*, Le langage des b. Bretons. *Le b. allemand*, La langue allemande telle qu'elle est parlée dans le nord de l'Allemagne. ‖ *Les basses Pyrénées ;* Celles qui sont voisines de l'Océan. *Les basses Alpes*, Celles qui sont voisines de la Méditerranée. —*Les Basses-Pyrénées, Les Basses-Alpes*, Les départements où sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes. ‖ *Le b. Rhin, Le b. Danube, La basse Loire*, etc., La partie de ces fleuves qui est plus voisine de l'embouchure que de la source. — *La basse Seine*, La partie de la Seine au-dessous de Paris vers la mer, par oppos. à La partie qui se trouve au-dessus de Paris et que l'on nomme *La haute Seine. — Le Bas-Rhin*, Le département de ce nom. ‖ *Bas*, se dit pour Baissé, par opposition à Levé, redressé. *Marcher la tête basse. Ce* *chien a la tête basse, les oreilles basses.* — Fig. et fam., *Avoir l'oreille basse.* Voy. OREILLE. ‖ Fig., *Faire main basse.* Voy. MAIN. ‖ T. Mus. *Bas*, se dit dans le sens de Grave, par opposit. à Aigu. *Son b. Ton b. Ce morceau est trop b. pour ma voix.* — *Cette corde est trop basse*, Elle n'est pas montée à un ton assez haut, par rapport aux autres. On dit de même, *Cet instrument est trop b.* ‖ *A basse note.* Sans élever la voix, à demi-voix. *Chanter à basse note.* — Fig., se dit De la manière de parler, de proférer les paroles. *Prier à basse note; Dire des injures à basse note.* Fam. — *A voix basse, D'un ton b.*, Sans élever la voix. *Ils parlaient à voix basse, d'un ton b.* — Fig. et fam., *Faire parler quelqu'un d'un ton plus b.*, Réprimer son orgueil, son arrogance, rabattre sa fierté. ‖ *Bas-dessus, Basse-contre, Basse-taille*, V. ces mots et VOIX. ‖ *Messe basse.* V. MESSE. ‖ Fig., Inférieur, subalterne. *Les basses classes de la société. Le b. peuple. Un homme de basse extraction, de basse naissance, de b. étage. Le b. clergé. Les b. emplois. Il accepta les fonctions les plus basses.* Autrefois, dans l'armée, on nommait *Bas officiers*, Les militaires gradés appelés aujourd'hui *Sous-officiers.* — *Les basses classes du collége.* Voy. COLLÉGE. — *Basse justice.* V. JUSTICE. — En Angleterre, *La chambre basse*, La chambre des communes. — *Le Bas-Empire*, Voy. EMPIRE. ‖ Qui est de moindre valeur, de moindre prix. *B. argent. Monnaie de b. aloi. Les basses cartes du jeu.* — *B. prix*, Prix modique, au-dessous de l'ordinaire. *Acheter à b. prix.* — *La rente est basse, Les fonds publics sont b., Le change est b.*, Au-dessous du cours moyen, du cours ordinaire. ‖ *Un enfant en b. âge*, Dans un âge fort tendre. ‖ Fig., Vil, méprisable. *Un sentiment b. Des actions basses. Une basse jalousie. Une vengeance cruelle et basse. Un vice b. On ne doit rien faire de b.* — Qui est dépourvu de courage, de générosité, d'élévation. *Homme b. Cœur b. Ame basse.* — Par ext., *Figure basse, Physionomie basse*, Qui semble annoncer des sentiments b. ‖ *Bas*, En parlant de langage et de productions littéraires, se dit dans le sens de Trivial, populaire, ignoble. *Mot b. Expression basse. Plaisanterie basse. Genre b. Le b. comique.* — S'emploie parfois subst. *Cet écrivain tombe trop souvent dans le b. et dans le bouffon.* — *Style b.*, Style rempli de trivialités. *La basse latinité*, Voy. LATINITÉ. = BAS. s. m. Se dit de la partie inférieure de certaines choses. *Le b. du visage. Le b. d'une robe. Le b. d'une page. Le b. du pavé.* — *Le vin est au b.* Le tonneau est presque vide. — Fig., *Il y a du haut et du b. dans la vie.* Voy. HAUT. ‖ T. Mus. *La voix de ce chanteur est belle dans le b.*, Dans les notes graves. = BAS. adv. Dans la partie basse, dans la partie inférieure. *Descendre plus b. Cet oiseau vole b. Le coup est parti de plus b. Trois portes plus b.* — *Être assis b.*, Sur un siége peu élevé. ‖ *Mettre les armes b., Mettre b. les armes, Mettre armes b.*, Poser les armes dans l'exercice, et plus communément Se rendre, cesser de combattre. — *Mettre chapeau b.*, Se découvrir. *Se tenir chapeau b.*, Se tenir découvert par respect. On dit de même, *Être chapeau b., Parler chapeau b.* Par ellipse, on dit en commandant, *Armes b., B. les armes, Chapeau b.* — *Jouer argent b.*, Jouer argent comptant. ‖ Absol., *Mettre b.*, en parlant Des femelles de certains animaux, Faire des petits. *Cette chienne a mis b.* — T. Vén. *Cerf qui a mis b.*, Cerf dont le bois est tombé. ‖ Figurém., *Mettre b. tout scrupule, toute honte. Après cette action, il ne saurait descendre plus b. Ces injures viennent de trop b. pour m'atteindre.* — *Le malade est bien b., est au plus b.*, Il approche de sa fin. — Fam., *Il est bien b., Il est b. percé.* Il a peu d'argent, il est sans ressources. — *C'est un insolent, tenez-le b.*, Tenez-le dans la soumission, dans la crainte. ‖ *Plus b.* s'emploie dans la signific. de Ci-dessous, ci-après. *On verra plus b. la preuve de ce que j'avance.* ‖ Se dit encore Du ton de la voix, soit pour parler, soit pour chanter. *Parlez b.*, Sans élever la voix. *Parlez plus b.*, ou simplement *Plus b.* — *Vous l'avez pris trop b. Sa voix ne descend pas plus b.* = A BAS. loc. prép. et adv. *Sauter à b. du lit*, Se lever brusquement. *Il le mit à b. de son cheval*, Il le descendit de cheval. — *Mettre à b.*, Renverser, abattre. *Que de maisons on a mises à b.!* — *Être à b.*, Se dit fam., au prop. et au fig., Des choses qui ont été renversées ou détruites. *Tous mes arbres sont à b. Ma fortune est à b. Son crédit est à b.* ‖ T. Jeu de Trictrac. *Tout à b.*, se dit Lorsqu'on joue en prenant deux dames à la pile. ‖ *A bas!* se dit, par ellipse, Lorsqu'on commande à une personne de descendre du lieu où elle se trouve. — S'emploie encore En signe d'improbation. *A b. l'orateur! A b. la cabale!* = EN BAS. loc. adv. Dans le lieu qui est plus bas, qui est au-dessous. *Il est en b. Rouler du haut en b. Faites le tour par en b.* — *Tirer en b.*, Tirer par le bas. On dit aussi, *Tirer par en b.* — Fig. et fam., *Traiter, regarder du haut en b.*, Voy. HAUT. = EN BAS DE. loc. adv. Au bas de. *En b. de la montagne.* = PAR BAS. loc. adv. Dans le bas. *Il a quatre chambres par b. Il est logé par b.* — *Aller par haut et par b.*, Voy. HAUT. = LÀ-BAS. loc. adv., qui sert à désigner Un lieu moins élevé que celui où l'on est, ou Un lieu plus ou moins éloigné. *Il est là-b. Que se passe-t-il donc là-b.? Courez là-b.* = ICI-BAS. loc. adv. En ce monde, sur notre terre. *Le bonheur n'est nulle part ici-b. Les choses d'ici-b. sont périssables.* = Syn. V. ABJECT.

BAS. s. m. Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe. *B. drapés. B. de laine, de fil, de soie, de coton. B. au tricot, à l'aiguille, au métier. B. à jour. Une paire de b. Les coins, le talon, le pied d'un b.*

Enc. — Chez les peuples anciens, du moins chez ceux que nous connaissons le mieux, et qui tous habitaient les pays que baigne la Méditerranée, l'usage des bas était absolument inconnu. Cependant à Rome, les femmes portaient des bandelettes (*Fasciæ crurales*) artistement roulées autour de leurs pieds et de leurs jambes : ces bandelettes remplissaient assez bien l'office de nos bas. Lorsque le luxe et la mollesse eurent envahi Rome, quelques hommes empruntèrent aux femmes cet usage. Cicéron reproche à Clodius les bandelettes dont il enveloppait ses jambes et la *calantica*, espèce de réseau dont, à l'exemple des femmes, il ornait sa tête. Les bandelettes les plus fines, à l'usage des femmes, étaient teintes en pourpre. Les petits-maîtres de Rome les portaient blanches. Plus tard, lorsque la toge tomba en désuétude et qu'on remplaça ce long vêtement par le *pallium* qui laissait les jambes complétement nues et exposées à l'air, beaucoup d'hommes, ainsi que nous l'apprend Valère-Maxime, adoptèrent l'usage des *fasciæ crurales*. Cependant Quintilien dit que cet usage ne peut s'excuser que chez les individus d'une santé débile. L'empereur Alexandre Sévère, au témoignage de Lampride, portait constamment des *fasciæ*, même à Rome, où cependant il revêtait la toge romaine. Enfin, la coutume en devint tout à fait générale, et l'on voit par les enluminures des plus vieux manuscrits qu'elle régna en Europe pendant la première partie du moyen-âge.

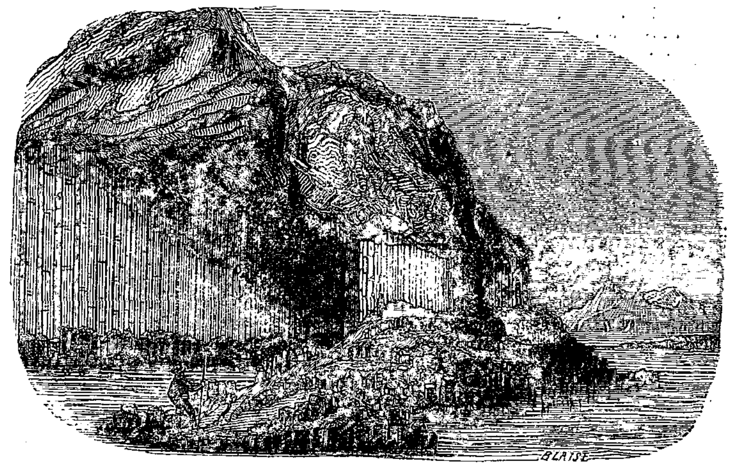

Plus tard, les bandelettes furent remplacées par une pièce d'étoffe ordinairement de drap, qui était taillée et cousue de façon à s'ajuster au pied et à la jambe, et que l'on appela *Chausse*, du bas-latin *hosa*. D'abord ce vêtement était lâche et rayé de diverses couleurs ; puis on le porta serré sur la jambe et marquant le mollet ; il fut ensuite roulé sur le genou. Les chausses dont nous parlons ne doivent pas être confondues avec l'espèce de culotte large connue sous le nom de *Haut-de-chausse*. Le mot *Bas*, pour désigner le vêtement de la jambe, tire évidemment son origine de sa situation relativement au haut-de-chausse. C'est ainsi qu'on nomma *Bas d'attache* un grand bas de soie qui s'attachait au haut-de-chausse. On voit encore cette espèce de bas dans certains costumes de théâtre. Ce fut vers la fin du XVᵉ siècle, que l'art du *tricot* fut inventé. Les premiers bas fabriqués de cette manière furent, dit-on, portés par Henri II, aux noces de sa sœur avec le duc de Savoie. Les *Bas tricotés* furent à leur tour détrônés par les *Bas au métier*. On ignore le nom de l'inventeur du premier métier à fabriquer les bas ; la France et l'Angleterre se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour. Quoi qu'il en soit, cette industrie se développa d'abord en Angleterre, et ce fut de ce pays qu'un Français, nommé Jean Hindres, importa dans sa patrie, en 1656, le premier métier à bas, lequel servit de modèle à ceux que dès lors on construisit en France. Les bas au métier, à la différence des bas tricotés, avaient besoin d'être cousus par derrière. Aujourd'hui il existe des métiers circulaires qui servent à fabriquer des bas sans couture.

BASALTE. s. m. (lat. *basaltes*). T. Min. et géol.

Enc. — Le *Basalte* est une roche compacte, de couleur noire ou grise, plus dure que le verre, très-difficile à rompre, et d'apparence homogène. Néanmoins il se compose essentiellement de pyroxène et de feldspath, et contient une proportion notable de fer oxydé. Les analyses faites sur des échantillons de divers lieux ont donné en moyenne, sur 100 parties : silice, 44 à 50 ; fer oxydulé, 23 à 24 ; alumine, 15 à 16 ; chaux, 8 à 9 ; soude, 2 à 3 ; magnésie, 2, et eau, 2. La pesanteur spécifique du b. est de 3 environ. Sa cassure est semi-cristalline et même terreuse. Il est fusible au chalumeau et donne un émail noir. Quoiqu'il soit en général noir, le b. passe accidentellement au gris, au verdâtre et au rouge, soit par le mélange d'autres substances minérales, soit par la décomposition. Nonobstant l'apparence homogène qu'il présente, on y distingue, à l'aide d'une loupe, les cristaux de feldspath et de pyroxène dont il est formé. Quelquefois on y reconnaît aussi des cristaux d'amphibole, de péridot, d'olivine et de fer titané. Lorsque ces cristaux sont visibles à l'œil nu, le b. offre un aspect porphyroïde : Brongniart, dans ce cas, lui donne le nom de *Basanite*.

La nature et l'origine du b. ont donné lieu à de très-vives discussions entre les géologues ; mais ils s'accordent aujourd'hui à admettre que cette roche est un produit de formation ignée, sorti du sein de la terre à l'état fluide. Les formes singulières sous lesquelles il se présente dans la nature ont attiré de tout temps l'attention des observateurs. On rencontre le b. : 1° en coulées dont le point de départ est visible et se rattache au cratère d'un volcan éteint ; 2° en nappes formant des plateaux quelquefois très-étendus et d'une grande épaisseur ; 3° en lambeaux isolés, en buttes au milieu des plaines, ou en filons moulés dans les inégalités du sol ; 4° en murailles formées, soit d'une masse compacte, soit de prismes à 3, 4, 5, 6, 7 et 8 pans. Souvent le b. se montre sous toutes ces formes dans le même canton. La plus curieuse est assurément la forme prismatique ; elle donne lieu à des colonnades naturelles, parfois d'une très-grande étendue, dont les plus renommées sont la *Chaussée des géants*, près du cap Fairhead, en Irlande, et la *grotte* dite *de Fingal* (Fig. ci-dessous), dans l'île de Staffa (Hébrides). Cette grotte célèbre est longue d'environ 75 mètres. L'ouverture a 20 mètres de hauteur sur 12,75 de largeur. Les prismes de cette grotte sont à 5 pans, de la plus grande régularité. En France, les formations basaltiques les plus remarquables sont celles de la vallée du Volant (Ardèche), des environs du Puy (Haute-Loire), et de diverses localités des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme. On trouve quelquefois des prismes basaltiques d'une seule pièce qui ont une longueur considérable : il en existe, à l'île de Sainte-Hélène, qui n'ont pas moins de 20 mètres. Mais, en général, les prismes d'une grande longueur sont formés de tronçons placés bout à bout et comme articulés ensemble. Alors la face inférieure de chaque tronçon offre ordinairement à sa partie inférieure une convexité qui est reçue dans une concavité correspondante du tronçon inférieur. On a remarqué que, dans une masse de prismes ainsi articulés, les articulations se trouvent toutes au même niveau.

Le phénomène de cette formation est facile à expliquer. A un certain moment du refroidissement de la coulée basaltique, la masse, alors à l'état de fusion pâteuse, a éprouvé un retrait et s'est partagée en segments prismatiques, dont la hauteur devait naturellement être égale à l'épaisseur de la coulée. Si, par le refroidissement, les prismes extérieurs ont promptement acquis assez de solidité, toute la masse suffisamment étayée est restée debout. Si sa trop grande hauteur ne lui a pas permis de se soutenir, elle s'est rompue tout d'une masse, une portion restant debout, l'autre prenant, selon les conditions locales, une situation oblique ou tout à fait horizontale. Dans certains lieux, les colonnes ont formé des faisceaux divergents qui sont en équilibre depuis une longue série de siècles, mais qui sont toujours près de s'écrouler à la moindre secousse : c'est ce qu'on observe dans les dépôts basaltiques de la vallée du Rhin. Cette explication ne repose pas sur une simple théorie. En 1783, après une grande éruption volcanique en Islande, une nappe basaltique d'une grande puissance a donné lieu, par son refroidissement, à des prismes semblables, sous tous les rapports, à ceux des volcans éteints du Vivarais, de l'Auvergne, etc. — L'éruption du basalte a dû nécessairement avoir lieu à des époques successives ; car il se rencontre mêlé avec le granit, l'ardoise, la houille, et avec un grand nombre d'autres terrains qui forment l'écorce du globe. Cette substance s'est fait jour à travers une multitude de fissures irrégulières pratiquées dans l'épaisseur de la croûte extérieure de la terre ; aussi est-elle accompagnée de fragments incohérents et de conglomérats de nature diverse. Les basaltes sont intimement liées aux trachytes ; cependant il existe un grand nombre de terrains trachytiques qui ne renferment pas trace de b. ; de même certains pays abondent en basaltes, et ne présentent pas de trachytes : c'est là une anomalie difficilement explicable.

Dans certaines localités, les fragments de b. sont employés en manière de moellons, comme pierres à bâtir ; mais cette roche est trop dure pour qu'on puisse la façonner en pierres de taille.

On fait des *pierres de touche* avec le b. noir, à cause de sa dureté et de la propriété qu'il possède de résister à l'action des acides les plus concentrés. Enfin, on en fabrique des pilons et des mortiers, et même des enclumes à l'usage des batteurs d'or. — Le terme de *basalte*, suivant les auteurs grecs, est d'origine éthiopienne; mais il est très-probable que les anciens donnaient ce nom à une espèce de *syénite* noire à grains fins, composée de feldspath et d'amphibole. Nos musées d'antiquité possèdent en effet des statues, des vases et des tombeaux égyptiens taillés dans cette dernière espèce de roche.

BASALTIQUE. adj. 2 g. Formé de basalte.

BASANE. s. f. Peau de mouton préparée qui sert à recouvrir les livres et à d'autres usages. *Reliure de b. Portefeuille de b.* — Voy. Cuir.

BASANÉ, ÉE. adj. Hâlé, noirâtre. Se dit De la couleur de la peau. *Homme, visage, teint b. Il a la peau très-basanée.*

* **BAS-BLEU.** s. m. Se dit, par dénigrement, D'une femme bel-esprit, d'une femme pédante, et surtout d'une femme auteur.

Enc. — Le terme de *Bas-bleu* nous vient de l'anglais : c'est la simple traduction de l'expression *blue stockings*, qui est usitée de l'autre côté du détroit dans le même sens qu'en France. Tous les efforts faits pour découvrir l'origine de cette *dénomination ironique* ont été vains. Nous nous contenterons de donner ici la conjecture la moins invraisemblable. Vers le milieu du siècle dernier, à l'époque où lady Montagu tenait chez elle, comme on disait alors, un bureau d'esprit, un étranger de distinction qui arrivait à Londres, refusa de se laisser présenter sur-le-champ dans son salon, par le motif qu'il était encore en habit de voyage. En apprenant ce refus, lady Montagu s'écria que chez elle un homme d'esprit pouvait venir même en bas bleus.

BAS-BORD. s. m. T. Mar. Voy. Bâbord.

BASCULE. s. f. (R. *bas, cul*). Pièce de bois placée en équilibre, de telle façon que deux personnes étant assises sur chacun de ses bouts, peuvent s'élever et s'abaisser alternativement. || Pièce de fer ou de bois soutenue vers son milieu, de manière qu'en pesant sur l'un des bouts, on fait élever l'autre avec ce qui y est attaché. *La b. d'un pont-levis. La b. d'une souricière.* || *Faire la b.*, Faire un mouvement semblable à celui d'une b. *Il s'avança sur une planche qui fit la b., et il tomba.* — On dit de même, *Mouvement de b.* || * *Balance-b.*, Voy. Balance. — * *Pont-b.*, Voy. Pont. — *Couteau à b.*, Couteau dont le manche est muni, latéralement et près de la lame, d'une saillie, de telle sorte que, lorsque le couteau est placé sur la table, le manche étant plus lourd que la lame, empêche celle-ci de toucher la nappe. || * Fig., *Système de b.*, se dit D'un système de politique qui consiste à s'appuyer alternativement sur deux partis opposés, à s'allier successivement avec deux États ayant des intérêts contraires, pour empêcher qu'aucun d'eux n'acquière une prépondérance dangereuse.

BAS-DESSUS. s. m. T. Mus. Genre de voix de femme, qu'on appelle en Italie, *Mezzo-soprano*. Voy. Voix.

BASE. s. f. (gr. βάσις, appui, soutien). Toute chose sur laquelle une autre est posée, assise, établie. *La b. d'une montagne, d'un rocher. La b. d'un clocher. La b. de la muraille, du rempart.* || T. Archit. *B. d'une colonne*, Voy. Ordre. *B. d'un pilier*, V. Pilier. *B. d'un piédestal*, V. Piédestal. || T. Géom. Surface sur laquelle on conçoit que certains corps solides sont appuyés. *La b. d'une pyramide, d'un cylindre. La b. d'un cône.* — Par ext., Côté d'un triangle opposé à l'angle que l'on considère comme le sommet de la figure. — * T. Arpent. Ligne droite mesurée sur le terrain et sur laquelle on construit une série de triangles pour déterminer l'étendue superficielle d'une certaine partie du sol. — * T. Astron. Distance mesurée sur la terre entre deux points très-éloignés, dans le but de déterminer l'étendue des degrés terrestres et la grandeur de la terre. || T. Hist. nat. Se dit De la partie inférieure de certains organes, principalement par rapport à leur point d'attache ou de support. *La b. du cerveau; La b. du cœur; La b. d'une feuille, de l'ovaire*, etc. || T. Chim. Toute substance qui peut s'unir à un acide en le neutralisant. || T. Pharm. Toute substance qui constitue l'ingrédient principal d'un médicament composé. *La b. de ces pilules est l'aloès.* || Fig., Principe, donnée fondamentale; Ce qui fait le fond d'une chose. *La b. d'un système. Les bases d'un traité.* — Soutien, appui. *La justice est la b. de toute autorité.*

Enc. — En Chimie, le nom de *Base* s'applique généralement à tous les corps composés qui peuvent se combiner avec des acides pour former des sels. Les bases, de même que les acides, peuvent appartenir, soit à la classe des corps *inorganiques* ou *minéraux*, soit à celle des corps *organiques*. — Parmi les *bases inorganiques*, on distingue : 1° les *Bases alcalines*, ou les *Alcalis*, qui sont tous solubles dans l'eau. Ces bases sont celles qui ont le plus d'affinité pour les acides. — 2° Les *Bases terreuses* appelées *Terres* dans l'ancien langage chimique : elles sont peu ou point solubles dans l'eau, exercent, par conséquent, une action très-faible ou nulle sur les réactifs végétaux, et rappellent par leur aspect et leurs propriétés physiques les substances qui forment la *terre*. Les bases terreuses sont la *Chaux*, la *Lithine*, la *Baryte*, la *Strontiane*, la *Magnésie*, la *Glucine* et l'*Alumine*. Toutes ces bases, ainsi que les bases alcalines (à l'exception de l'*ammoniaque*) *sont des protoxydes métalliques*. — 3° Les *Bases métalliques*, ordinairement désignées sous le nom d'*Oxydes*. — Les *bases organiques* ou *alcaloïdes* se comportent avec les acides comme les bases minérales. — Au mot *base* on ajoute quelquefois l'épithète de *salifiable*, ce qui est un pléonasme, toute base étant susceptible de donner naissance à des sels par sa combinaison avec les acides. En général, dans toute combinaison entre deux composés, on dit que celui qui se comporte comme corps électro-positif joue le rôle de *base*, tandis que celui qui se comporte comme corps électro-négatif joue le rôle d'*acide*. Ainsi un même oxyde peut jouer tantôt le rôle de base, tantôt celui d'acide, selon qu'il est mis en présence d'un autre oxyde plus ou moins électro-positif qu'il n'est lui-même. *Ceci toutefois ne s'applique point aux protoxydes métalliques*, qui sont toujours *basiques;* et cette loi fournit le seul caractère au moyen duquel on peut nettement distinguer les métaux des métalloïdes, ceux-ci ayant seuls la propriété de donner lieu, par leur combinaison avec un seul équivalent d'oxygène, à des corps neutres ou acides. Certains composés binaires, tels que le *sulfure de potassium* peuvent, comme les oxydes métalliques, jouer le rôle de bases, en se combinant avec un autre composé binaire. Les corps résultant d'une combinaison de ce genre sont appelés *sulfo-sels*. Il existe aussi des *chloro-sels*, des *bromo-sels*, etc. Dans ces sels binaires, c'est le métal seul qui joue le rôle de base, et le métalloïde celui d'acide. — Les composés binaires neutres, tels que l'*eau* (HO), peuvent, suivant qu'ils sont en *contact avec une base ou avec un acide, jouer le rôle d'acide* ou celui de base. Enfin quelques oxydes, en s'hydratant, prennent l'affinité acide comme s'ils avaient acquis un degré supérieur d'oxydation. — Voy. Alcali, Alcaloïde, Oxyde, Sel, Chimie.

* **BASELLACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, monochlamydés, à sépales distincts, à fruit renfermé dans un calice membraneux ou charnu, à carpelle simple et solitaire et à graine dressée. — *Caract. bot.* : Plantes grimpantes, herbacées ou sous-frutescentes, un peu charnues. Feuilles alternes, sans stipules. Fleurs colorées, nues, sessiles ou pédonculées, quelquefois dépourvues de bractées. Sépales imbriqués en deux rangées, *charnus, s'ouvrant à peine*. Étamines *opposées aux* sépales, insérées sur leurs côtés; anthères biloculaires (dans le genre *Basella*, s'ouvrant à l'extérieur longitudinalement). Ovaire libre, simple, à une seule loge, avec un ovule unique, dressé, sessile, anatrope; styles multiples. Fruit membraneux. Embryon annulaire ou enroulé en spirale, avec un albumen amylacé au centre, ou séparé en deux masses superficielles; radicule inférieure. [Fig. 1. Fleur de la *Basella rubra*. 2. La même, ouverte verticalement. 3. Ovaire. 4. Le fruit mûr et le calice enveloppant la fleur, divisé perpendiculairement. 5. L'embryon.]

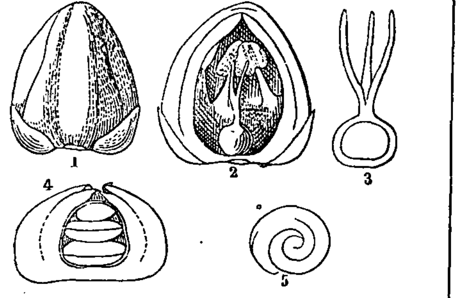

La famille des Bas. se compose de quatre genres et de douze espèces. Toutes sont tropicales, à l'exception du *Lophiocarpus*, qui habite la Sibérie, s'il est vrai que cette dernière appartienne réellement à la famille.

La *Baselle rouge* et la *B. blanche* (*Basella alba* et *rubra*) sont employées aux Indes Orientales comme légumes; on les mange en guise d'épinards. La *B. à tubercules* (*B. tuberosa*) a une grosse racine charnue qui est mangée par les femmes de Quito. Elles se figurent que cet aliment augmente leur fécondité. La *B. rouge* donne une teinture pourpre très-riche; mais on prétend qu'elle est difficile à fixer.

BASELLE. s. f. T. Bot. Voy. Basellacées.

* **BASER.** v. a. Établir, appuyer, fonder sur quelque chose, comme sur une base. Ne se dit qu'au fig. *Il faut b. le droit public sur la morale. Ce traité est basé sur le principe de la réciprocité.* = se Baser. v. pron. *Ce système se base sur des faits incontestables.* = Basé, ée. part.

BAS-FOND. s. m. Terrain bas et enfoncé. *Sa maison se trouve dans un bas-f. Les bas-fonds sont généralement fertiles.*

Enc. — Géogr. phys. — Le terme de *Bas-fond* est surtout usité pour désigner les parties du fond de la mer qui sont le plus rapprochées de la surface, et par conséquent, celles où l'eau a le moins de profondeur. Mais, dans le langage des marins, on distingue les bas-fonds et les hauts-fonds. Ainsi ils nomment *bas-fonds* les parties de la mer peu profondes, mais où il y a cependant assez d'eau pour que les plus gros navires y puissent passer sans toucher; et ils appliquent le nom de *hauts-fonds* aux parties où la mer n'a pas assez de profondeur pour le passage des navires. Les hauts-fonds et les bas-fonds ne sont connus, avec une certaine exactitude, que pour les lignes de navigation les plus fréquentées. Dans les parages situés hors du trajet habituel des navires, le capitaine doit naviguer la sonde à la main, avec les plus grandes précautions. L'expérience a enseigné aux *marins que le fond, quel qu'il soit, se voit beaucoup mieux d'une* certaine élévation que quand on cherche à l'apercevoir du pont du bâtiment. En conséquence, lorsque le capitaine veut éclairer sa route, il prend pour poste d'observation le point le plus élevé possible. Ce qui gêne principalement ce genre d'exploration, c'est que l'œil reçoit bien plus de lumière de la surface des eaux qu'il n'en peut recevoir de l'écueil ou du banc de sable formant bas-fond ou haut-fond, qu'il cherche à découvrir. Afin d'obvier à cet inconvénient, Arago a proposé, dans ce cas, d'observer le fond de la mer à travers une lame de *tourmaline* taillée parallèlement aux arêtes du prisme. Sous l'angle de 37 degrés, une lame de ce genre élimine *complétement* les rayons réfléchis par la surface des eaux, et ne laisse arriver à l'œil que l'image nette des objets sous-marins. Dans les limites comprises entre 27 et 47 degrés, l'élimination des rayons de la surface n'est plus complète; néanmoins elle est toujours portée à un point suffisant pour faciliter sensiblement la perception des bas-fonds et des hauts-fonds qui peuvent exister dans les parages inconnus ou rarement explorés.

BASILAIRE. adj. 2 g. (R. *base*). T. Hist. nat. Se dit Des parties qui concourent à former la base d'autres parties, ou Qui sont placées à cette base, ou Qui y prennent naissance. — *L'os b. fait partie de la base du crâne. L'artère b., formée par la réunion des deux vertébrales, est située à la face inférieure de la base du cerveau. Chez les insectes, le premier article des antennes est appelé article b. Dans les plantes, le style est dit b., lorsqu'il naît de la base de l'ovaire.*

BASILIC. s. m. (gr. βασιλικός, royal). T. Erpét. Sorte de lézard, de la famille des *Iguaniens*. Voy. ce mot. Jadis on prétendait que le regard seul de cet animal était mortel. — Fig. et fam., *Des yeux de bas.*, Des yeux qui expriment le dépit et le courroux. *Elle me fait des yeux de b.* || T. Bot. Voy. Labiées.

BASILICON ou Basilicum. s. m. T. Pharm. Voy. Onguent.

BASILIQUE. s. f. T. Archit. et Antiq.

Enc. — Dans l'antiquité romaine, on nommait ainsi un *édifice* qui servait de palais de justice et de bourse de commerce ou de marché pour les changeurs et autres négociants. Suivant Philander, le nom de B. vient du grec βασιλεύς (roi), et rappelle *l'époque où les anciens rois rendaient en personne la* justice à leurs sujets; mais il dérive tout simplement du grec στοά βασιλική (*portique royal*) qui, à Athènes, servait à désigner le tribunal où siégeait le second archonte ou *Archonte-roi*. Les *Romains, par abréviation, supprimèrent le mot stoa*, et l'épithète *basilica* devint un subst. En effet, lorsque les écrivains grecs parlent des basiliques romaines, ils les appellent στοαί βασιλικαί, ou simplement στοαί.

La fondation de la première b. romaine ne remonte pas au delà de l'an 182 av. J.-C., car Tite-Live dit qu'il n'y avait point à Rome d'édifice de ce genre lors de l'incendie qui détruisit une foule de bâtiments dans le forum, sous le consulat de Marcellus et de Lœvinus (212 av. J.-C.). Cette b. s'élevait dans le forum, et on la nommait *Basilica Porcia*, en l'honneur de M. Porcius Caton qui l'avait construite. Indépendamment de cette b., Rome, lors de la translation du siége de l'empire à Constantinople, en possédait vingt autres, érigées à différentes époques. Parmi ces basiliques, nous mentionnerons : 1° La *B. Émilienne*, construite par L. Æmilius Paulus, pendant son consulat (50 ans av. J.-C.), avec les quinze cents talents que César lui avait envoyés de la Gaule, afin de le détacher du parti aristocratique : *elle était située dans le forum*; 2° la *B. de Pompée*, appelée aussi *B. royale*, près du théâtre de Pompée; 3° la *B. Julienne*, érigée par Jules César dans le forum, vis-à-vis la B. Emilienne : c'est du haut de cet édifice que Caligula s'amusa plusieurs jours de suite à jeter de l'argent au peuple; 4° la *B. Ulpienne*, dans le forum de Trajan; 5° la *B. de Constantin*, bâtie par cet empereur sur la voie sacrée, près du temple de Rome et de Vénus. De tous ces somptueux édifices, il ne reste absolument rien, sauf quelques bases et quelques fragments de colonnes des deux derniers.

On choisissait toujours le forum pour y construire une b., et, lorsqu'il y avait plusieurs forum dans la même ville, on préférait celui qui était le plus fréquenté et le plus au centre de la cité. *C'est pour cela que les anciens auteurs emploient quelque*fois le terme de forum comme synonyme de b. Vitruve recommande de choisir pour l'emplacement de la b. la partie la plus abritée du forum, afin que le public, en allant et venant, soit moins exposé aux vicissitudes atmosphériques. Dans le principe, ces édifices étaient entièrement ouverts de toutes parts; ils se composaient simplement d'une enceinte recouverte d'un toit supporté par un péristyle de colonnes, ainsi que le fait voir la Fig. 1, qui représente la *B. Émilienne*, d'après une médaille de la famille Æmilia. Mais, lorsque les Romains furent devenus plus riches et plus efféminés, on substitua un mur au péristyle extérieur, et l'on plaça les colonnes à l'intérieur de l'édifice;

ou bien, si l'on employa encore les colonnes extérieurement, ce fut seulement pour décorer le πρόναος ou le portique de la façade. Tel est le seul changement qu'éprouva la forme des basiliques, depuis la construction du premier édifice de ce genre jusqu'à l'époque où elles furent converties en églises chrétiennes.

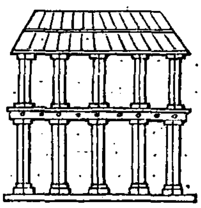
Fig. 1.

Le plan de toutes les basiliques était rectangulaire, et leur largeur variait du tiers à la moitié de leur longueur; mais si l'emplacement sur lequel on construisait l'édifice n'avait pas une longueur proportionnelle suffisante, on pratiquait, à l'une de ses extrémités, de petites chambres (*chalcidica*), qui etaient destinées à l'usage des juges ou des marchands. La b. était divisée, par deux rangées de colonnes, en trois nefs, l'une centrale (*media porticus*) et les deux autres latérales. Ce mode de construction était parfaitement approprié à des édifices qui devaient contenir un très-grand nombre de personnes. Le tribunal occupait l'une des extrémités de l'aile centrale; il était de forme rectangulaire ou circulaire. Parfois, il était séparé de la grande nef, ou même il était situé en dehors du mur postérieur de la b., comme l'abside de quelques-unes des plus anciennes églises de Rome. Cette partie de l'édifice recevait, à cause de sa forme, le nom d'*Hémicycle.* Elle formait supérieurement une tête de niche, c.-à-d. une voûte en cul de four, appelée *concha* par les Romains et ἀψίς par les Grecs. La B. Ulpienne ou de Trajan, l'une des plus magnifiques de Rome (Fig. 2. Plan de cette b.), possédait deux hémicycles de ce genre. Elle avait en outre deux rangées de colonnes de chaque côté de la nef centrale, et par conséquent quatre nefs latérales. — Dans le principe, c.-à-d. à l'époque où la b. servait simplement de tribunal, il parait que ce dernier était toujours logé dans l'intérieur de l'édifice; mais quand on construisit les basiliques sur des proportions plus vastes, et qu'elles servirent en même temps de bourse, de marché et de lieu de rendez-vous pour les oisifs, on adopta la coutume de faire le tribunal semi-circulaire et de le placer en dehors de la b. proprement dite, afin que les magistrats ne fussent pas interrompus par le bruit des marchands et des promeneurs. La chaise curule du préteur occupait le centre de l'hémicycle; il y avait aussi des siéges pour les juges, qui quelquefois étaient au nombre de cent trente, et pour les avocats. Enfin, des siéges destinés aux personnes de distinction et aux personnes engagées dans les affaires qui se plaidaient, étaient encore disposés le long du pourtour interne de l'hémicycle. Quant à la b. proprement dite, les deux ailes, comme on l'a vu, étaient séparées de la nef centrale par une rangée de colonnes. A ces colonnes correspondaient, de chaque côté, des piliers carrés ou pilastres (*parastatæ*), qui supportaient le plafond d'un portique supérieur dans le genre des galeries de nos églises modernes. Cette galerie supérieure était aussi décorée de colonnes, mais de dimensions moindres que les inférieures : cette seconde rangée soutenait la *toiture.* Entre ces deux ordres superposés, régnait tout autour de la nef centrale un stylobate ou soubassement continu (*pluteus*) assez élevé : il servait de parapet pour les habitués (*subbasilicani*), qui venaient à la b. comme à un spectacle. L'un des côtés de cette galerie était réservé aux hommes, et l'autre aux femmes. L'escalier qui conduisait à ce portique supérieur était établi au dehors de l'édifice : c'est du moins ce qui s'observe dans la b. de la ville de Pompéi et dans celle de Constantin, à Rome. La b. entière était recouverte par trois plafonds distincts, du genre appelé par les Romains *testudinatum*, c.-à-d. *en tortue.* Ce terme désignait une toiture offrant l'aspect général d'une voûte, mais dont la partie centrale est plane, tandis que, sur les bas côtés, elle s'abaisse en forme de quart de cylindre pour venir reposer sur les murs latéraux de l'edifice. Les basiliques romaines dont les débris ont pu être le mieux étudiés, sont celles du forum de Trajan, dans Rome même, celle d'Otricoli, et celle de Pompéi; la dernière est la mieux conservée. On y distingue assez bien le mur extérieur, les rangées *intérieures de colonnes* et le tribunal où siégeaient les juges.

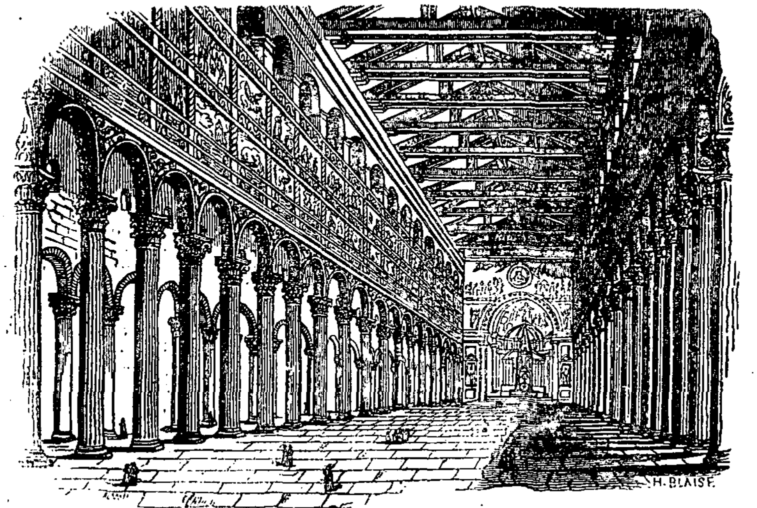

Fig. 3.

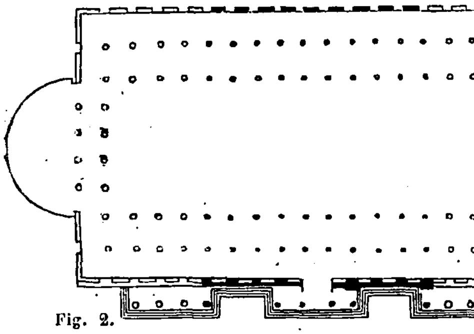
Fig. 2.

D'après les dispositions dont on vient de donner un aperçu, il est évident qu'à l'époque où la religion chrétienne s'établit, elle trouva dans les grandes basiliques des édifices parfaitement adaptés aux besoins du nouveau culte. Aussi plusieurs d'entre elles furent transformées en églises. Un passage d'Ausone, dans lequel cet auteur s'adresse à l'empereur Gratien, le dit en propres termes : « *Basilica, olim negotiis plena, nunc votis pro salute tuâ susceptis.* » Les temples anciens, au contraire, ne furent que rarement affectés à l'usage du nouveau culte, non-seulement parce que les chrétiens abhorraient les édifices qui avaient été consacrés aux dieux du paganisme, mais encore parce que ces temples étaient en général construits sur des dimensions trop petites. Le temple antique était en effet peu spacieux. Dans leur cella, comme le dit May, les idoles disparaissaient souvent dans un grain d'encens. Le culte païen étant tout extérieur, les colonnes étaient situées à l'extérieur, et la décoration était également tout extérieure. Il en était autrement dans le culte nouveau; la multitude des fidèles assistait aux cérémonies religieuses. Il fallut donc aux chrétiens des édifices construits sur un type tout à fait opposé. Les proportions du temple chrétien devaient être grandioses; pour cela, les colonnes passèrent du dehors au dedans de la construction. Le temple ancien, ainsi qu'on l'a dit avec raison, fut retourné pour former le temple nouveau. Quant aux premières constructions religieuses qu'élevèrent les chrétiens, ils imitèrent naturellement, sauf quelques exceptions, le type de la basilique. Les plus anciennes églises de Rome sont en effet construites sur ce plan. Nous citerons celles de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent hors des murs, de Saint-Clément, de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul hors des murs. Cette dernière b., dont notre Fig. 3 représente une vue intérieure, a été malheureusement détruite par un incendie en 1823. Sa fondation était généralement rapportée au *règne de Constantin*; *mais* elle avait été reconstruite sous Théodose. Elle avait 143 mètres de longueur et 65 de largeur. — On distinguait, dans les premières basiliques chrétiennes, cinq parties principales : 1° le *portique* ou *vestibule*, πρόναος; 2° la *nef*, ναῦς, *navis*, *aula* et quelquefois *gremium*, espace central séparé des nefs latérales par un rang de colonnes de chaque côté : c'est là que se tenaient les fidèles pour assister et prendre part aux cérémonies du culte; 3° le *chœur*, χορός, *cancellum*, séparé de la nef par une clôture, et occupé par les chœurs de chant, les diacres, sous-diacres, acolytes, etc.; 4° le sanctuaire, ἱερατεῖον, ἱερὸν βῆμα, qui occupait l'extrémité de la nef centrale, et qui était séparé du chœur par plusieurs marches, ainsi que par une balustrade (*cancelli*) : c'est au milieu du sanctuaire que s'élevait l'autel; 5° le *presbytère* ou l'*abside*, ἐξέδρα, ἀψίς, *presbyterium*, qui représentait l'*hémicycle ou tribunal* de la b. païenne. Le siége ou trône de l'évêque était placé au fond de l'hémicycle, et dans l'axe de la grande nef. Il était assez haut pour que les fidèles pussent voir leur pasteur, et pour que celui-ci pût surveiller l'assemblée. Le reste de la partie circulaire de l'abside était garni de gradins destinés au clergé.

Lorsque le christianisme eut transformé les idées antiques et fut devenu maître de toutes les intelligences, il engendra un art nouveau qui exprima toutes les aspirations et symbolisa toutes les croyances chrétiennes. Dès lors le type de la b. fut abandonné : il ne resta plus de lui que la multiplicité des nefs, c.-à-d. une disposition matérielle indispensable pour tout édifice construit sur de très-vastes dimensions. Le nom de b. disparut également devant celui d'église (*ecclesia*), qui signifie l'assemblée des fidèles. Néanmoins plusieurs églises de Rome conservèrent le nom ancien de b., comme signe de rang et de privilége. Ces églises sont au nombre de sept : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul hors des murs, Sainte-Marie Majeure, Saint-Laurent hors des murs, Sainte-Croix de Jérusalem et Saint-Sébastien. Les quatre premières sont appelées *Basiliques majeures* ou *patriarcales*. Celle de Saint-Jean est le *patriarchium* du monde catholique, et en particulier le patriarcat d'Occident; Saint-Pierre est le patriarcat de Constantinople; Saint-Paul celui d'Alexandrie, et Sainte-Marie Majeure celui d'Antioche. On considère quelquefois Saint-Laurent comme le patriarcat de Jérusalem. Vulgairement on applique aussi la dénomination de b. à toute église remarquable par ses dimensions et son aspect grandiose, telle que Notre-Dame et Sainte-Geneviève, à Paris, Saint-Paul, à Londres, etc.; mais cette expression est impropre. — Depuis un certain nombre d'années, il a été construit en divers lieux, notamment à Paris, quelques églises où l'on a reproduit le plan et le style de la b. chrétienne primitive. Nous citerons celle de *Saint-Vincent* de Paul, construite par Lepère et Hittorf. Parmi toutes ces imitations de l'art antique, c'est celle qui en reproduit le mieux le caractère religieux. — Voy. ÉGLISE et ARCHITECTURE.

BASILIQUE. adj. et s. f. T. Anat. Voy. VEINE.

BASILIQUES. s. f. pl. Hist. du Droit.

Enc. — Lorsque Justinien eut publié ses divers recueils de lois, intitulés Code, Pandectes ou Digeste, et Institutes, il en fut fait plusieurs traductions en langue grecque; mais aucune d'elles n'avait de caractère authentique. Le désir de combler cette lacune, ainsi que celui de coordonner les nombreuses constitutions des successeurs de Justinien et de mettre un terme aux interprétations contradictoires des jurisconsultes, détermina *l'empereur Basile le Macédonien* à publier un texte grec du *Corpus juris* de Justinien, revisé sous ses propres yeux. Ce grand travail fut commencé en 876; mais il ne fut achevé que par Léon le Philosophe, fils de Basile. On donna à la nouvelle compilation le nom de *Basiliques* (Βασιλικαὶ Διατάξεις). Vers 945, les Bas. furent revisées de nouveau par ordre de Constantin Porphyrogénète. Les Bas. furent divisées en 60 livres, subdivisés en *titres* ou chapitres. Cette compilation ne contient pas tout ce que renferme le *Corpus juris*; mais on y trouve de nombreuses citations des anciens jurisconsultes et des Constitutions impériales, qui ne sont pas dans ce dernier. La publication de ce corps de lois en langue grecque fit peu à peu tomber en désuétude, du moins en Orient, la compilation primitive de Justinien. — Le prof. Heimbach, de l'université d'Iéna, a publié, de 1833 à 1850, une excellente édition critique des Bas., ou, pour mieux dire, de tout ce qui nous est parvenu de cette compilation.

BASIN. s. m. Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton. *On fait des basins tout de coton.*

* **BASIQUE.** adj. 2 g. Voy. BASE, SEL et CHIMIE.

BASOCHE, s. f. et * **BASOCHIEN.** s. m. T. Hist.

Enc. — Dans notre ancienne organisation judiciaire, on donnait le nom de *Basoche* à la juridiction établie par les clercs de procureurs, pour connaître des difficultés qui pouvaient s'élever entre eux et régler leur discipline. A Paris, il existait plusieurs basoches : la b. du Parlement, autrement dite du Palais, la b. du Châtelet et la b. de la Chambre des Comptes. Les autres Parlements avaient aussi leur b. Nous ignorons l'étymologie du mot b.; elle a toujours été un problème. *L'opinion la moins* improbable la fait venir des mots *bas* et *oche*, *oque*, *oïe* (Cour). La b. signifierait donc la petite Cour, par opposition à la haute Cour du Parlement.

L'établissement de la b. date de l'époque où Philippe le Bel rendit son Parlement sédentaire à Paris. Ce prince, pour y attirer des hommes de *clergie* ou des *clercs*, comme on disait alors, c.-à-d. des personnes instruites et en état de traiter les affaires, voulut, de l'avis même du Parlement, qu'ils formassent entre eux une corporation qui fut appelée *Royaume de la b.*, et instituassent un tribunal chargé de prononcer en dernier ressort sur tous les différends qui surviendraient de clerc à clerc, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Le président de la corporation prit le titre de *Roi de la b.* « Tous les clercs et praticiens de la cour du Parlement et autres juridictions du ressort de cette cour, dit Félibien, sont sous la puissance du *Roi de la b.*, seul chef souverain de tous les suppôts de son royaume. » Du reste, le chef de la b. n'était pas le seul qui portât ce titre pompeux : il y avait aussi le *Roi des arbalétriers*, le *Roi des ribauds*, le *Roi des violons* ou *ménétriers*, etc. Quant à la b. de la Chambre des Comptes, elle se nommait le *haut et souverain empire de Galilée*. Le chef de la b. du Châtelet prenait le nom de *Prévôt*. A Orleans, il prenait le titre d'*Empereur*, et à Angers celui de *Prince de la b.* A Marseille, c'était ordinairement un clerc de notaire qui était roi de la b. : il prenait dans les actes la qualité de *Roi de la b. par la grâce du bonheur*.

Les *Basochiens*, ou clercs de la b. du Parlement de Paris, constituèrent dès le principe une espèce de milice : ils furent divisés en bandes ou compagnies, portant chacune la livrée de leur capitaine. *Tous les ans*, le roi de la b. devait faire la montre ou revue de ses sujets, et ceux-ci étaient tenus d'y assister sous peine d'amende : cette revue annuelle avait lieu dans un vaste champ qui prit de là le nom de *Pré aux clercs.* Dans le XVIe siècle, les montres avaient lieu sous forme de carrousel, et attiraient beaucoup de monde. Elles firent tant de bruit au temps de François Ier, que ce prince manda à son Parlement qu'il voulait voir la montre du roi de la b. Afin d'obtempérer au désir du prince, et pour faciliter la revue, le Parlement rendit un arrêt (25 juin 1540) portant que tout vaquerait pendant un jour ou deux. La montre se fit au jour marqué : il s'y trouva de sept cents à huit cents clercs. Le nombre des membres de la b. fut toujours considérable. Du temps de Henri III, il y avait près de dix mille clercs : aussi ce prince, effrayé de voir le chef d'une aussi puissante corporation prendre le nom de roi, supprima le titre de roi de la basoche. Néanmoins les montres continuèrent jusqu'en 1667 ; mais elles ne furent plus composées que des seuls officiers de la b. et des clercs du Palais. Depuis cette époque, elles se réduisirent à une simple cavalcade, qui avait lieu lorsque les clercs allaient faire marquer dans la forêt de Bondy le mai qu'ils avaient coutume de planter tous les ans devant le grand perron de la cour du Parlement. Ce privilége qu'avaient les clercs de faire couper un mai dans les forêts du roi rappelait un service que la b. avait rendu à Henri II. En 1548, les habitants de la Guyenne s'étant révoltés au sujet de la gabelle, les clercs de la b., dont le nombre s'élevait alors à près de six mille, offrirent leurs services qui furent acceptés. Ils firent si bien leur devoir, qu'à leur retour le roi leur demanda quelle récompense ils désiraient : ils répondirent qu'ils n'en demandaient aucune et qu'ils étaient toujours prêts à servir sa Majesté partout où elle voudrait les envoyer. C'est à cette occasion qu'Henri II accorda à la b. le privilége que nous venons de mentionner, et qu'il concéda au roi de la b. le droit d'ajouter à ses armoiries, qui étaient *trois écritoires*, timbre, casque et morion, en signe de souveraineté.

La juridiction de la b. se maintint jusqu'en 89 : sa principale attribution était, surtout dans les derniers temps, de donner aux clercs qui voulaient se faire pourvoir d'un office de procureur, un certificat constatant qu'ils avaient accompli les dix années de stage exigées par les règlements. Le tribunal de la b. se composait d'un chancelier, de plusieurs maîtres des requêtes, d'un grand audiencier, d'un référendaire, d'un procureur général, d'un avocat général, de plusieurs trésoriers, greffiers, notaires, huissiers, et d'un aumônier. Les requêtes présentées à la cour de la b. étaient intitulées : *A nos seigneurs du royaume de la b.* Les jugements étaient expédiés sous ce titre : *La b. régnante en triomphe et titre d'honneur, salut*, et à la fin on mettait : *Fait audit royaume, le.* — Les clercs de la b. se signalèrent toujours par leur amour de ce que nos ancêtres appelaient la *gaie science* : ils y étaient doctes et passés maîtres. Il était de fondation à la b. d'y plaider tous les ans une cause solennelle l'un des jours gras, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi : c'est ce que l'on appelait la *Cause grasse.* Le sujet était inventé : il portait ordinairement sur quelque fait de mésaventure conjugale. Ces causes se plaidèrent d'abord avec une extrême licence ; plus tard on y mit plus de retenue. Du reste, l'usage des causes grasses n'avait pas lieu seulement au royaume de la b., il existait même devant les juridictions souveraines. De graves magistrats, par ex. le président d'Expilly en 1605, ne dédaignèrent pas de plaider ces sortes de causes. Les basochiens étaient aussi dans l'habitude de jouer des pièces de théâtre, que l'on appelait alors *farces, soties, moralités.* Louis XII leur permit de dresser leur théâtre sur la table de marbre de la grande salle du Palais. Il paraît que ce furent eux qui, les premiers, abandonnèrent l'ancien thème dramatique de la Passion, pour emprunter leurs sujets aux événements contemporains. Les vices des puissants, les mœurs de la cour, les ridicules de l'époque, étaient les sujets ordinaires des pièces qu'ils représentaient : ils s'attaquaient à tout et ne ménageaient personne. Plusieurs fois le Parlement, que du reste ils n'épargnaient pas, dut intervenir pour réprimer leur licence. Souvent il leur fut fait défense de représenter leurs pièces sous peine de bannissement et de confiscation des biens. Malgré les arrêts qui furent rendus à ce sujet, ils parvinrent à conserver leur droit de donner des représentations, mais à la condition que leurs pièces seraient soumises à un examen préalable et qu'ils en retrancheraient les *choses rayées.* Les représentations données par les clercs de la b. semblent avoir cessé à la fin du XVIe siècle.

BASQUE. s. f. Pan d'habit, partie tombante de certains vêtements. *Habit à longues basques, à basques rondes. Il me tirait par la b. de ma redingote.* — Par exag. et fam., *Cet enfant est toujours pendu à la b. de son père*, Il ne le quitte pas un seul instant.

BASQUE. s. m. (lat. *Vasco*). T. Hist.

Enc. — Le nom de *Basque* trouve place dans tous les dictionnaires, à cause de la locution familière, *Aller comme un B.*, *Courir comme un B.* Aller et courir fort vite. Pour nous, il existe une autre raison pour enregistrer ce mot : c'est qu'il s'applique vulgairement à une langue des plus intéressantes à étudier, et que cette langue est en usage sur une partie du territoire de la France. Le pays b. français se compose de la basse Navarre, du comté de Soule et du Labour, jadis *Lapurdum* : il est tout entier compris dans le département des Basses-Pyrénées. La population française, d'origine b., est évaluée à 150,000 âmes environ. Outre le pays b. français, la langue de ce nom est parlée de l'autre côté des Pyrénées, dans les provinces espagnoles de la Biscaye, d'Alava et de Guipuzcoa. Les Basques donnent à leur langue le nom d'*Euskari* ou *Escuara*, et s'appellent eux-mêmes *Escualdunac.* La langue b. comprend trois dialectes distincts, le *lampourdan*, le *viscayen* ou *biscayen*, et le *guipuzcoen.*

Considérée dans ses radicaux, le b. n'offre que de très-rares analogies avec les autres langues, soit de l'Europe, soit des autres parties du globe. Cependant on a noté que quelques-uns de ses mots se retrouvent soit dans les langues sémitiques, soit dans les langues de quelques peuples de l'Asie. Elle n'a aussi fourni que très-peu de mots aux langues des peuples qui avoisinent actuellement le pays des Basques. En français, on en cite trois seulement : *bis*, noir ; *enoch*, ennui ; et *gurd*, froid, qui ne subsiste plus que dans les composés *engourdi, dégourdi.* Dans quelques provinces du Midi, cependant, le peuple dit encore : *J'ai les doigts gourds.* — Quant à ses formes grammaticales, les analogies du b. avec certaines langues parlées par les peuplades indiennes de l'Amérique du Nord sont très-remarquables. Toutefois, malgré ces dernières affinités, on peut dire que la langue b. est une langue unique et qui n'a point de sœurs.

Les philologues modernes rangent le b. parmi les langues agglutinantes et incorporantes (voy. LANGUE). Son principe général est en effet celui de l'agglutination. On le voit, par ex., dans la formation des mots : *aita*, père ; génitif, *aita-r-en*, du père ; génitif avec l'article, *aita-r-en-a*, ce qui est du père. La syllabe *tu* fait de ce dernier un verbe, *aita-r-en-a-tu*, faire d'une chose la propriété du père. Cette langue a cela de commun avec celles des indigènes de l'Amérique du Nord, qu'elle combine d'une façon singulière les mots de toute espèce. Ainsi, elle supprime souvent des syllabes entières, et ne conserve quelquefois dans le mot composé qu'une seule lettre du composant : *odeia*, le bruit, et *otsa*, le nuage, font *odotsa*, le tonnerre ; *ou-g-atza*, la mamelle, est composé de *oura*, liquide, et de *atza*, le doigt. C'est par le même procédé que, dans la langue Delaware, le mot *pi-lape*, jeune homme, est formé de *pilsit*, innocent, et de *lenape*, homme.

Le b. a une déclinaison à l'aide de postpositions comme on l'observe dans les langues tatares. On n'y peut jamais séparer les cas des postpositions : *ogui gabe*, sans pain, *j un-areutzat*, pour le maître. En b., on n'appelle terminaisons de déclinaison que des postpositions brèves, déjà un peu effacées. Un *a* suffixe, c.-à-d. ajouté à la fin du substantif, exprime l'article. Nominatif passif, *guizon-a*, l'homme ; nominatif actif, *guizon-a-c*, l'homme agissant ; génitif, *guizon-a-r-en*, de l'homme ; datif, *guizon-a-r-i*, à l'homme, etc.

La conjugaison b. offre cette forme de structure particulière qui est propre aux langues agglutinantes, à la langue turque par ex. La plupart des verbes basques ont un verbe auxiliaire avec des appendices ; mais il est rare que ceux-ci s'attachent directement au radical même du verbe. Dans le premier cas, la conjugaison est dite régulière ; dans le second, elle est irrégulière. Les verbes auxiliaires n'ont qu'une conjugaison ; elle est irrégulière. Les diverses sortes de relations s'expriment dans le verbe. On y marque aussi la personne à laquelle on parle, ou celle qui s'y trouve impliquée secondairement. Des auxiliaires particuliers, qui s'incorporent aux verbes, indiquent les modes de *vouloir, pouvoir, devoir, avoir l'habitude*, etc. Ainsi par ex., *oi-tou*, accoutumer, ajoute au verbe le sens de *avoir l'habitude ; nai* et *goura* expriment le vouloir. Les temps s'expriment par l'auxiliaire et le participe du verbe. En outre, chaque forme du verbe, en y ajoutant simplement la lettre *n*, peut devenir un participe : de *maitetouten dogou*, nous l'aimons, par ex., on fait *maitetouten dogoun*, nous aimant lui.

« On appelle, dit Schleicher, *genres* ou *voix*, les diverses espèces de formes naissant de la diversité des états actif, passif ou mixte : on appelle *conjugaison*, dans un sens tout différent du sens ordinaire, les variétés qui sont produites par les différences de personnes auxquelles le verbe se rapporte, soit directement, soit secondairement. Chaque verbe dispose de huit *voix* ; chaque voix dispose de plusieurs *conjugaisons* : somme toute, deux cent six *conjugaisons.* Du reste, chaque conjugaison, comme dans les autres langues, forme ses modes, temps, nombres et personnes ordinaires. Voici des exemples : Tout verbe régulier se compose d'un participe et d'un auxiliaire. Ces derniers peuvent donc être tous deux à l'actif ou au passif, ou l'un à l'actif et l'autre au passif ; cela produit d'abord quatre voix : 1° Participe et auxiliaire à l'actif : *Maitetu-ten-d-o-t*, aimant le ai je, c.-à-d. je l'ai aimant ou je l'aime. Le *d* marque la troisième personne du singulier à l'accusatif ; l'*o* est le radical du verbe auxiliaire ; le *t* indique la première personne du singulier au nominatif. 2° Participe et auxiliaire au passif : *Maitetuba naz*, aimé je suis ou je suis aimé. 3° Participe à l'actif, auxiliaire au passif : *Maitetu-ten naz*, je suis aimant. 4° Participe au passif, auxiliaire à l'actif : *Maiteluba d-o-t*, aimé le j'ai, aimé le je tiens, c.-à-d. il est aimé de moi. Les quatre autres voix se forment en ajoutant une personne secondaire, et qui se place par là en quelque sorte au datif. 5° *Maitetuten d-eu-ts-u-t*, je l'aime à toi, littéralement je aimant le à toi. Dans *deutsut*, le *d* est la marque de la troisième personne du singulier à l'accusatif ; *eu* est le radical de l'auxiliaire ; *ts* caractérise le verbe récipient ; *u* marque la deuxième personne du singulier au datif, et *t* caractérise le nominatif de la première personne du singulier. 6° *Maiteluba n-a-ch-a-zu*, je suis à toi aimé : *Maiteluba* est le participe du passif ; *n* la marque de la première personne du singulier au nominatif ; *a* le radical ; *ch* la marque du verbe récipient ; *a* s'intercale pour l'euphonie ; *zu* marque la deuxième personne du datif. 7° *Maitetuten nachazu*, je m'aime à toi ou pour toi. 8° *Maiteluba deutsut*, je l'aime à toi. — Les conjugaisons sont classées d'après les personnes auxquelles un verbe peut se rapporter principalement ou secondairement. Le duel n'existe pas ; la langue a un pluriel et un singulier. Il y a huit personnes, parce que la deuxième personne du singulier est triple. En effet, dans une conversation amicale, on distingue par deux formes différentes l'homme et la femme, et il existe en outre une forme spéciale pour la conversation polie. Ainsi par ex., on dit : *D-aqui-t*, je le sais ; *D-aqui-c*, tu le sais (fam., à une femme) ; *D-aqui-n*, tu le sais (fam., à un homme) ; *D-aqui-zu*, tu le sais (poliment, à un maître, par exemple. »

Assurément, toutes ces complications justifient, jusqu'à un certain point, le titre singulièrement ambitieux donné par le père Larramendi à sa grammaire de la langue basque, *El impossibile vencido.* — Consultez GUILL. DE HUMBOLDT, *Examen des recherches faites au moyen de la langue basque par les habitants primitifs de l'Espagne* (en all.), 1821 ; — LÉCLUSE, *Grammaire de la langue basque*, 1826 ; — SCHLEICHER, *Les langues de l'Europe moderne*, trad. de l'all. par Ewerbeck, 1852.

BASQUINE. s. f. (espag. *basquina*). Jupon à l'usage des femmes espagnoles.

BAS-RELIEF. s. m. Ouvrage de sculpture où les objets représentés font plus ou moins de saillie, mais sont toujours en partie engagés dans le bloc. Voy. SCULPTURE.

***BASSARIDE.** s. f. (gr. βασσαρὶς, renarde). T. Mamm. Voy. CIVETTE.

BASSE. s. f. T. Mus. La partie la plus grave d'un morceau, celle qui fait entendre les sons les plus graves dans les accords. *Chanter la b. Faire la b. Composer la b. d'un air.* — *B. continue*, Celle qui dure pendant tout le morceau. — Fig. et fam., *C'est la b. continue de son discours*, *C'est là sa b. continue*, C'est là ce qui revient continuellement dans son discours, dans son ouvrage. ‖ Se dit du Genre de voix apte à chanter les parties basses. *Voix de b. Il a une belle b. B. profonde.* — Par ext., La personne qui possède cette voix. *C'est la meilleure b. du théâtre.* ‖ Instrument à cordes et à archet, appelé plus ordinairement *Violoncelle.* V. ARCHET. ‖ *Basses*, au plur., se dit quelquefois des Grosses cordes de certains instruments. *Les basses de ce piano manquent de sonorité.*

Enc. — En T. de Musique, on donne le nom de *Basse* à la partie la moins élevée de toute espèce de musique, à celle qui sert de base à l'harmonie. Dans la musique instrumentale, la partie de b. se tire en général de la partie supérieure. On cherche à celle-ci une b. qui porte les accords voulus, et dont la partie primitive constitue encore la partie essentielle. Parfois aussi, la b. est conçue isolément, mais ce procédé n'est guère usité que pour l'étude. Dans tous les cas, la connaissance de l'*harmonie* est indispensable pour écrire régulièrement une partie de b. — La b. reçoit des désignations diverses, suivant la manière dont elle est conçue et exécutée : c'est ainsi que les auteurs distinguent la *b. continue*, la *b. chiffrée*, la *b. figurée* et la *b. contrainte.*

B. continue et B. chiffrée. — « Lorsque l'instrumentation, dit Fétis, n'avait point encore acquis, dans la musique d'église, l'importance qu'elle a aujourd'hui, l'orgue était presque le seul instrument dont on fit usage pour ce genre de musique. Son emploi se borna même pendant longtemps à soutenir les voix dans l'ordre où leur partie était écrite, sans y rien mêler d'étranger. Quand la *basse chantante* devait garder le silence, la basse de l'orgue se taisait aussi, et la main gauche de l'organiste s'occupait alors à exécuter la partie de ténor ou de contralto. On attribue communément à Ludovico Viadana, de Lodi, maître de chapelle de la cathédrale de Mantoue, l'invention d'une b. indépendante du chant, propre à être exécutée sur l'orgue ou sur tout autre instrument à clavier, et qui, n'étant point interrompue comme l'ancienne b., reçut le nom de *B. continue.* Plusieurs musiciens semblent avoir eu l'idée de cette b. dans le même temps ; mais Viadana en a donné le premier des règles précises dans une instruction publiée en 1606, à la suite d'un recueil de ses compositions. Il exprima par des chiffres placés au-dessus des notes de la b., les accords des différentes voix, et cette manière abrégée lui permit de ne point écrire sur la partie destinée à l'organiste ce qui appartenait aux voix. Cette partie, surmontée de chiffres, prit en Italie le nom de *partimento*, et en France, celui de *B. chiffrée.* — Si l'on écrivait un chiffre pour chaque intervalle qui entre dans la composition d'un accord, la lecture en serait souvent plus difficile que celle de toutes les parties réunies en notation ordinaire. Au lieu de cela, on n'indique que l'intervalle caractéristique. Pour l'accord parfait, par ex., on n'écrit que 3, qui indique la tierce. Si cette tierce devient accidentellement majeure ou mineure par l'effet d'un dièse ou d'un bécarre, on place ces signes à côté et en avant du chiffre ; si elle devient mineure par l'effet d'un bémol ou d'un bécarre, on use du même procédé. Lorsque deux intervalles sont caractéristiques d'un accord, on les joint ensemble : par ex., l'accord de *quinte et sixte* s'exprime par 6/5. Les intervalles diminués se marquent par un trait diagonal qui barre le chiffre de cette manière $\not{7}$; quant aux intervalles augmentés, ils s'expriment en plaçant à côté du chiffre le dièse, le bémol ou le bécarre qui les modifie. Lorsque la note sensible est caractéristique d'un intervalle, on l'exprime par le signe +. Chaque époque et chaque école ont eu des systèmes différents pour chiffrer les basses. Ces différences sont peu importantes : il suffit de s'entendre. »

B. figurée et B. contrainte. — Bientôt après l'invention de la B. continue, on en imagina une variété singulière. On multiplia les figures de notes, en écrivant, par ex., à la place d'une ronde quatre noires, soit sur le même degré, soit sur des degrés différents, mais de telle sorte que l'harmonie n'en fut pas contrariée. Cette nouvelle partie qu'exécutait l'accompagnateur fut appelée *B. figurée.* Elle forma une espèce de chant opposé au chant principal. Imaginer et vaincre des difficultés était, au XVIIe siècle, considéré comme une preuve de génie dans l'art musical. Ce fut également à cette époque qu'on inventa la *B. contrainte.* Ici la partie de la b. se composait d'une seule phrase bornée à un petit nombre de mesures et se répétant sans cesse, pendant que les parties supérieures cheminaient à l'ordinaire, en continuant leur chant ou leur harmonie, et en les variant de diverses manières. Les Italiens donnaient à cette b. le nom de *basso ostinato.*

B. fondamentale. — Lorsqu'on fait vibrer une verge métallique ou la corde d'un instrument, on entend, outre le son principal qu'elle produit, deux autres sons qui accompagnent le premier. L'un est l'octave de la quinte, et l'autre la double octave de la tierce du son principal : de là résulte la sensation de l'*accord parfait majeur.* Le son principal de la corde, qui est le son générateur de l'accord, est appelé son *fondamental.* C'est sur cette expérience que Rameau édifia un système d'harmonie connu sous le nom de *système de la b. fondamentale*

(1722). Ce système, qui obtint en France une vogue prodigieuse, était complétement insuffisant pour rendre compte de la génération de tous les accords possibles, aussi est-il depuis longtemps abandonné. De toute la doctrine de Rameau sur l'harmonie, il n'est resté que la théorie du renversement des accords. (Voy. HARMONIE, INTERVALLE, etc.)

Dans la musique vocale, le terme de *Basse* sert à désigner les voix d'homme les plus graves ; mais, afin de présenter dans son ensemble tout ce qui concerne la classification des voix, nous en parlerons à l'art. VOIX. Nous dirons seulement ici que, dans les théâtres, on donne vulgairement le nom de *B. chantante* au chanteur dont la voix de b. est assez agile et flexible pour exécuter des traits rapides et variés, comme ceux du rôle de Figaro, dans le *Barbier* de Rossini ; celui de *B. profonde* ou *B.-contre* au chanteur qui possède une voix plus grave que la b. ordinaire, comme celle qu'exige le rôle de Marcel, dans les *Huguenots* ; et celui de *B. comique*, non pas à un genre de voix, *mais au chanteur qui est chargé de certains rôles spéciaux*, tels que celui de Bartholo, dans le *Barbier*, et de Gil Perez, dans le *Domino noir* d'Auber.

BASSE. s. f. T. Mar. et Hydrog. Endroit où l'eau est peu profonde, et où se trouve caché un banc de sable, de rochers ou de corail.

BASSE-CONTRE. s. f. T. Mus. Variété de la voix de Basse-taille un peu plus grave et d'un timbre plus fort.

BASSE-COUR. s. f. Cour annexée à un bâtiment d'exploitation rurale, sur laquelle s'ouvrent les écuries, et dans laquelle on élève ordinairement de la volaille, des lapins, etc. *Cette b.-c. est infecte. Les produits de sa b.-c. ne sont pas sans importance.* || Dans les maisons de ville, Cour destinée au service des écuries, des équipages, etc. — Fig. et fam., *Nouvelles de b.-c.*, Nouvelles fausses et mal fondées.

Enc. — Dans toutes les exploitations rurales et dans les maisons de campagne modernes, on nomme *Basse-cour*, l'espace consacré particulièrement à l'élève et à l'engraissement des volailles et des lapins, compris collectivement sous le nom d'animaux de b.-c. L'usage depuis longtemps introduit en Angleterre de joindre aux habitations rurales des basses-cours, où les animaux sont logés dans des constructions élégantes, dont les dames aiment à s'occuper personnellement, commence à se répandre sur le continent. — La b.-c. est le domaine spécial des poules, canards, oies et dindons ; les oiseaux, plus délicats, le faisan, la pintade, etc., appartiennent à un genre particulier de b.-c. qui porte le nom de *Faisanderie*. Pour que l'élève et l'engraissement des volailles offrent des avantages réels, la b.-c. doit satisfaire à quelques conditions dont nous indiquerons les plus essentielles. — L'espace mis à la disposition des volailles doit être divisé en assez de compartiments pour que les plus grosses, notamment les dindons et les vieilles oies, ne puissent nuire aux volatiles hors d'état de se défendre. Les animaux doivent y trouver en tout temps de l'eau propre pour s'abreuver et un refuge couvert en cas de pluie. La propreté la plus minutieuse doit régner dans le local réservé à la volaille. Les perchoirs sur lesquels elle passe la nuit doivent être fréquemment nettoyés pour éviter la maladie du piétin, souvent fatale aux oiseaux de basse-cour.

BASSE-FOSSE, s. f. Voy. FOSSE.

* **BASSE-LISSE.** s. f. T. Techn. Voy. TAPISSERIE.

BASSEMENT. adv. D'une manière basse. S'emploie toujours au fig. *Il pense, il s'exprime et il se conduit b.*

BASSESSE. s. f. (R. *bas*). État de dégradation morale qui fait que l'on a des sentiments, que l'on fait des actes contraires à la dignité de l'homme, aux lois de la probité et de l'honneur. *B. de cœur. B. de sentiments. Se conduire avec b.* || Sentiment ou action qui marque la b. d'âme. *Agir ainsi serait faire une b. Il a fait cent bassesses.* — Se dit parfois De la naissance, d'une condition obscure. *La b. de sa naissance, de son origine, de sa condition.* || Trivialité grossière, choquante. *B. d'une pensée. B. du style.* = Syn. Voy. ABAISSEMENT.

BASSET. s. m. Chien de chasse à jambes courtes et quelquefois torses. Voy. CHIEN. || Fig. et fam., Un petit homme dont les membres inférieurs sont trop courts pour sa taille.

BASSE-TAILLE. s. f. T. Mus. Genre de voix d'homme plus grave que le Baryton, et moins grave que la Basse-contre. *Voix de b.-t. Il a une belle b.-t.* — Par ext., L'individu qui possède une voix de b.-t. *C'est la meilleure b.-t. de l'Opéra.* || Le plus souvent aujourd'hui on dit simplement *Basse.* = Voy. VOIX.

BASSE-TAILLE. s. f. T. Sculpt. Bas-relief. Vx.

BASSETTE. s. f. Jeu de hasard qu'on joue avec des cartes. *La b. est une espèce de Pharaon. Le jeu de b. fut défendu sous Louis XIV.* || * T. Mus. *Cor de bassette.* Voy. HAUTBOIS.

* **BASSIE.** s. f. T. Bot. Voy. SAPOTACÉES.

* **BASSIN.** s. m. Sorte de grand plat creux, généralement de forme ronde ou ovale. *B. d'argent, de cuivre, de porcelaine. B. à laver les mains.* — Particul., Plat qui sert à recevoir les offrandes à la messe. *Il a mis un louis dans le b.* — Fig. et prov., *Cracher au b.*, Contribuer à quelque dépense. *Il lui a fallu cracher au b.* — *B. à barbe*, B. dont le bord est échancré et dans lequel on met de l'eau pour se faire la barbe. — *B. de garderobe*, ou simplement *Bassin*, Vase destiné à recevoir les évacuations alvines. *Le malade est allé deux fois au b.* — *Bassins d'une balance*, Les deux plateaux d'une balance. — *B. oculaire*, Petit vase de forme ovale dont on se sert pour baigner l'œil. || Pièce d'eau ordinairement bordée de pierres ou de marbre. *Le b. du Luxembourg.* — *B. de fontaine*, Réservoir qui reçoit les eaux d'une fontaine. || T. Mar. Dans un port, Lieu où les bâtiments viennent jeter l'ancre. *Ce port est sûr, mais le b. en est trop petit.* — Grande enceinte dans un port, faite de main d'homme et fermée par des portes, destinée à garder l'eau, pour que les bâtiments restent à flot à la marée basse. *Ouvrir, fermer les bassins.* — *B. de construction*, ou *Forme*, Ouvrage d'archit. nautique, où l'on construit et radoube les vaisseaux à sec, et où l'on fait ensuite entrer l'eau pour mettre les navires à flot. || Par ext., Vaste plaine entourée de montagnes et de collines. *Cette ville est dans un magnifique b.* — *Bassin d'une mer, d'un fleuve.* Voy. plus bas. || T. Anat. Cavité osseuse qui constitue, chez les Mammifères, la partie inférieure ou postérieure du tronc. V. SQUELETTE.

Enc. — Dans le langage de la Géographie et de l'Hydrographie, on donne le nom de *Bassin* à toute dépression de la surface du globe vers le centre de laquelle coulent et convergent les eaux qui tombent dans un certain rayon. Ce terme ne désigne pas simplement la partie du sol qui est couverte par les eaux, mais l'ensemble de toutes les pentes d'un terrain qui aboutissent au lieu occupé par les eaux qui constituent toujours le centre d'un b. Ainsi donc, toute la surface de la terre se trouve divisée en bassins séparés par des lignes étroites, qui sont celles du partage des eaux. — On distingue les bassins en *maritimes, lacustres* et *fluviatiles.*

Un *B. maritime* est une portion de la surface du globe, soit île, soit continent, qui envoie ses eaux courantes à un même réservoir maritime, mer intérieure close de toutes parts, mer intérieure communiquant avec l'Océan, golfe, baie, ou toute autre portion de l'Océan comprise dans des limites déterminées. Comme exemples de ces diverses classes de bassins maritimes, nous nommerons le b. de la mer Caspienne et celui de la mer d'Aral ; les bassins de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la mer Baltique ; le b. du golfe de Bothnie et celui du golfe de Corinthe ; le b. de la baie de Galway, en Irlande ; enfin, le b. de la mer Glaciale, celui de l'Atlantique, etc. On voit que l'étendue de ces bassins est prodigieusement variable : c'est qu'en effet, nous n'avons qu'un seul terme pour désigner les plus grands et les plus petits bassins, les bassins les plus généraux et leurs moindres subdivisions.

Le nom de *B. lacustre* s'applique exclusivement à celui qui a pour centre un lac d'eau douce. Le b. du lac Titicaca, dans le plateau des Andes (Amérique du Sud), est le plus remarquable des bassins de cette classe.

Tout *B. fluviatile* fait nécessairement partie du b. maritime auquel il aboutit. *Mais le b. d'un fleuve ne comprend* pas seulement la vallée que traverse le fleuve lui-même ; il comprend encore les vallées de ses affluents et celles des affluents de ses affluents. Chacune de ces vallées peut, à son tour, être considérée comme un b. particulier ; de cette façon, on a des bassins *secondaires, tertiaires*, etc. Le b. du Rhône, par ex., comprend le b. secondaire de la Saône, le b. tertiaire du Doubs, affluent de la Saône, etc. Les bassins fluviatiles de tout degré sont toujours désignés par le nom du fleuve ou de la rivière elle-même. La considération des grands bassins fluviatiles et celle des systèmes de montagnes (celle-ci d'ailleurs se lie nécessairement à celle-là) fournissent la seule base rationnelle pour l'enseignement de la géographie descriptive.

En Europe, c'est le b. du *Danube* qui tient le premier rang ; il porte à la mer Noire les eaux de toute l'Europe centrale, spécialement celles du versant méridional du système Hercynio-Karpathique et du versant septentrional du système Alpique-Oriental. Viennent ensuite les bassins du *Volga*, tributaire de la mer Caspienne ; du *Don*, qui semble avoir à lui seul formé la mer d'Azof, et celui du *Dniéper* qui aboutit à la mer Noire. Ce dernier offre cette particularité, qu'il est circonscrit par des plateaux extrêmement bas et des collines à peine sensibles. Nous nommerons encore, parmi les bassins importants de l'Europe, *mais sans essayer de les classer*, ceux de la *Vistule* et de l'*Oder* (Baltique) ; ceux de l'*Elbe* et du *Rhin* (mer du Nord) ; ceux du *Douro*, du *Tage*, de la *Guadiana* et du *Guadalquivir* (Atlantique) ; *enfin ceux de l'Èbre, du Pô et de la Maritza*, qui aboutissent à la Méditerranée.

Les bassins fluviatiles de la France nous arrêteront un instant. « Tous ceux de nos fleuves qui se rendent à l'*Océan*, dit Bravais, offrent un trait commun. Un simple coup d'œil jeté sur la carte montre toutes leurs convexités tournées vers le N.-E. ; la Meuse, seule, fait exception : à *Mézières*, elle dévie vers le N. et le N.-O., et perd son parallélisme avec les thalwegs de l'Aisne et de la Marne. La loi que nous signalons est le résultat de la configuration générale du sol. La direction moyenne de la ligne de partage des eaux des deux mers (de Saint-Jean-Pied-de-Port au ballon d'Alsace) court vers le N. 5° E ; les eaux à leur origine doivent être perpendiculaires à cette ligne. La direction moyenne de la côte (de Bayonne à Calais) est N. 10° E. ; les eaux doivent tendre à couper à angle droit cette seconde ligne. De cette double cause résulte la tendance de nos fleuves océaniques à se porter vers la gauche. Il en serait de même pour la Meuse, si, par suite d'une certaine action géologique, probablement d'une fracture longitudinale, elle ne s'était jetée à droite, dans le *grand défilé ouvert depuis* Charleville jusqu'à Givet, défilé dont la profondeur atteint parfois 270 mètres ; mais les lignes de plus grande pente du sol n'en convergent pas *moins en général* vers le S.-O. (*Patria*). » — La statistique officielle de la France y compte trente-neuf bassins ; c'est évidemment trop subdiviser. Les géographes sont plus sobres de divisions. Pour nous, nous en admettrons vingt-quatre, savoir cinq grands bassins et dix-neuf petits. Les cinq bassins principaux sont ceux de la *Garonne*, de la *Loire*, de la *Seine*, du *Rhin* et du *Rhône*. Tous les autres appartiennent à la seconde catégorie. Ce sont les bassins de l'*Adour*, de la *Leyre*, de la *Charente*, de la *Sèvre-Niortaise*, de la *Vilaine*, du *Blavet*, de l'*Aulne*, de la *Rance*, de la *Sélune*, de la *Vire*, de l'*Orne*, de la *Somme*, de l'*Escaut*, de la *Meuse*, du *Var*, de l'*Argens*, de l'*Hérault*, de l'*Aude* et du *Tet*. — Le b. de la *Loire* est le plus vaste des bassins de la France : on estime sa surface à 11,670,000 hectares, dont 1,600,000 pour le b. secondaire de l'Allier. L'étendue navigable des cours d'eau du b. de la Loire est d'environ 2,700 kilom. — Le b. de la *Garonne* a une superficie de 8,480,000 hectares, dont 2,340,000 pour le b. secondaire de la *Dordogne*. Ce b. possède environ 2,200 kilom. de voies navigables. — Le *Rhône* offre une superficie totale de 9,780,000 hectares ; mais la partie française est seulement de 8,020,00. Ses bassins secondaires les plus considérables sont ceux de la *Saône* et de la *Durance* : le premier a 2,080,000 hectares, et le second 1,340, 00. On estime à 1,600 kilom. la longueur des voies navigables du b. Rhodanien. — La superficie du b. de la *Seine* est évaluée à 7,780,000 hectares, dont 1,300,000 pour le b. secondaire de la *Marne*, et 1,050,000 pour celui de l'*Yonne*. Le b. de la Seine possède à peu près 2,500 kilom. de voies navigables. — Le b. du *Rhin*, considéré dans sa totalité, présente une surface de 22,400,000 hectares ; mais une bien faible partie seulement, soit 2,437 hectares, appartient au territoire français. Sur ce dernier chiffre, la partie française du b. secondaire de la *Moselle* compte pour 1,610,000 hectares. Plusieurs géographes distinguent le b. de la Moselle d'avec celui du Rhin, parce que la convergence des deux bassins ne s'opère qu'en dehors du territoire français. Pour nous, nous n'admettons pas cette distinction. Quand il est question des traits naturels du sol, la science ne doit pas s'inquiéter des divisions politiques : d'ailleurs, tout le cours de la Moselle appartenait naguère à la France. L'étendue des voies navigables dépendant du b. de Rhin-et-Moselle dépasse 700 kilom. — Parmi les bassins d'ordre inférieur, celui de l'*Adour* tient le premier rang. En effet, il a une superficie de 1,700,000 hectares, et 250 kilom. environ de voies navigables. — Le b. de la *Charente* contient à peu près 800,000 hectares et 250 kilom. de voies navigables. — Le b. de la *Meuse* (partie française), non compris le canton baigné par la Sambre, affluent de cette rivière), a une surface de 726,000 hectares environ et près de 600 kilom. de voies navigables. Il suffit d'avoir nommé les autres bassins. Du reste à l'article FLEUVE, on trouvera les nombres représentant les longueurs des cours d'eau de la France, et l'étendue, soit navigable, soit flottable, de chacun d'eux.

L'Asie nous offre des bassins fluviatiles dont les dimensions excèdent de beaucoup celles des bassins européens. Dans sa partie septentrionale, on remarque d'abord les trois immenses bassins de l'*Obi*, de l'*Iéniseï* et de la *Léna*, qui constituent la presque totalité de la Sibérie. Sans la rigueur du climat, ces bassins, formés de riches terres d'alluvion, seraient rangés parmi les plus fertiles contrées de notre planète. En suivant les *côtes du continent Asiatique, à partir* du détroit de Behring, on trouve le b. de l'*Anadir*, le grand b. du fleuve *Amour* ou *Sakhalien*, partagé entre la Russie et la Chine ; les bassins du *Hoang-ho*, du *Yang-tse-kiang* et du *Si-kiang*, forment toute la Chine proprement dite. Au sud, la vaste presqu'île de l'Indo-Chine est tout entière comprise dans les bassins du *May-Kaoung*, du *May-Nam*, du *Salouen* et de l'*Iraouaddy*, qui sont remarquables par leur longueur. Dans l'Inde, nous citerons les vastes bassins du *Brahmapoutre*, du *Gange*, du *Kavéry*, du *Godavéry*, de la *Nerbouddah* : celui du *Sindh ou Indus* appartient aussi, pour la plus grande partie, à l'Indostan. Le golfe Persique reçoit les eaux du b. commun de l'*Euphrate* et du *Tigre*, b. qui a été le berceau des nations. Comparativement aux bassins que nous venons de nommer, ceux qui versent leurs eaux dans la mer Noire et dans la Méditerranée sont sans importance ; mais combien de souvenirs historiques nous rappellent les contrées que baignent ces fleuves !

L'Afrique nous offre aussi plusieurs bassins d'une très-grande étendue : mais aucun d'eux ne nous est complétement connu. Les deux bassins du *Sénégal* et de la *Gambie*, sur la côte orientale de cette partie du monde, et celui de l'*Orange*, dans la région australe, sont les seuls fleuves africains de quelque importance, dont on puisse tracer le cours sur nos cartes. Le b. du *Nil*, qui forme à lui seul l'Abyssinie, la Nubie et l'Égypte, n'a pas encore pu être exploré en entier dans sa partie supérieure. On ne connaît que fort imparfaitement le cours du *Djoliba* ou *Niger*, qui paraît former le centre du plus vaste b. fluviatile du continent africain. La partie inférieure du *Coango* ou *Zaïre* et du *Coanza* (côte occidentale) est à peine connue ; il en est de même du *Zambèze* ou *Couama*, et de plusieurs autres fleuves de la côte orientale ; tous, cependant, semblent constituer le centre de bassins fort considérables.

Les plus vastes bassins qu'il y ait à la surface de notre globe, se trouvent dans l'*Amérique*. Celle du Nord nous offre d'abord le b. du *Saint-Laurent*, qui comprend les grands lacs de *l'Amérique septentrionale*, et celui du *Mississippi* ou mieux du *Missouri*. La surface de ce dernier est estimée, par Al. de Humboldt, à 2,450,000 milles carrés (environ 3,812,000 kilom. carrés). Le *système de navigation fluviale* de cette immense région présente un développement total de près de 30,000 kilomètres. Les bassins du *Mackensie*, de la *Severn*, de la *Colombia*, du *Colorado* et du *Rio del Norte*, dans la partie septentrionale du nouveau continent, méritent aussi d'être mentionnés. — Dans l'Amérique du Sud, le b. de l'*Amazone* ou *Marañon*, rivalise par son étendue avec celui du Missouri. Humboldt l'evalue à 2,340,000 milles carrés (3,767,000 kilom. carrés). Celui de la *Plata*, quoique bien moindre, est encore immense. Le savant voyageur que nous venons de citer, estime sa surface à 1,215,000 milles carrés (près de 2 millions de kilom. carrés). Enfin, il donne pour celui de l'*Orénoque*, 261,000 milles carrés (plus de 420,000 kilom. carrés). Le b. de la *Magdalena*, dans la Nouvelle-Grenade, est le seul b. important situé à l'ouest de la cordillère des Andes. Les eaux de tous ces bassins fluviatiles se déchargent dans l'Atlantique. — Le continent Australien, si peu connu jusqu'à présent, n'offre guère que deux bassins d'une certaine importance, celui du *Murray* et celui du *Swan-River*. — La race humaine n'a encore pris possession que d'une faible partie des bassins fluviatiles de sa planète, et cependant ces bassins constituent la portion la plus fertile de la terre habitable. Elle a donc devant elle un champ immense à exploiter, et un espace indefini où elle peut se développer librement.

Géol. — Les bassins *géologiques* se distinguent des bassins *hydrographiques*. Les premiers sont ceux dont les parties centrales les plus basses sont formées par les terrains les plus récents et dont les bords sont formés par les terrains plus anciens. Tantôt les deux espèces de bassins se confondent : ainsi les bassins de la Seine, de la Dordogne, du Pô, sont à la fois des bassins hydrographiques et géologiques ; tantôt ils sont différents : alors les eaux ne descendent pas des terrains les plus anciens vers les plus nouveaux, ils marchent, au contraire, en sens inverse : telles sont, par ex., la Loire, de Blois à Angers, et la Meuse, de Verdun à Namur. « Cela tient, dit Constant Prévost, à ce que certains bassins, qu'on peut appeler naturels, ont été successivement remplis par des sédiments qui n'ont fait que recouvrir une partie des dépressions anciennes ; tandis que d'autres sont le résultat de dislocations violentes qui ont produit de larges crevasses et des effondrements vers lesquels les eaux se sont portées. »

BASSINE. s. f. Sorte de bassin de métal, large et profond, dont on se sert pour faire chauffer, fondre, etc. diverses substances.

BASSINER. v. a. Chauffer avec une bassinoire. *B. un lit.* ‖ Humecter, fomenter avec une liqueur tiède ou chaude. *B. une plaie. Se b. les yeux.* = Bassiné, ée. part.

BASSINET. s. m. T. Arqueb. Voy. Fusil. ‖ T. Guerre. Voy. Casque. ‖ T. Anat. Voy. Rein. ‖ T. Bot. Voy. Renonculacées.

BASSINOIRE. s. f. Bassin de métal ajusté au bout d'un manche, et muni d'un couvercle percé de trous dont on se sert pour chauffer les lits. *Mettez de la braise dans la b.*

BASSON. s. m. T. Mus. Instrument à vent de la famille du hautbois, et qui en représente la basse. Voy. Hautbois. ‖ Le musicien qui joue de cet instrument.

* **BASSORINE.** s. f. T. Chim. Voy. Gomme.

BASTANT, ANTE. adj. (R. *baster*). Qui suffit. *Êtes-vous b. pour une si grande entreprise? Cette raison n'est pas bastante.* Fam. et vx.

BASTE. s. m. L'as de trèfle, aux jeux de l'hombre et du quadrille.

BASTER. v. n. (ital. *basta*, assez). Suffire. Vx. N'est usité que dans quelques locutions familières. *Baste pour cela*, ou simplement *Baste*, Passe pour cela. ‖ *Baste*, s'emploie aussi En manière d'exclamation, pour dire Qu'on ne s'inquiète pas des menaces ou de l'inimitié de quelqu'un. *Baste! je me moque de ses menaces et de ce qu'il peut dire.*

BASTERNE. s. f. (gr. *βαστάζω*, je porte). Char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord, et sous nos rois de la première race. ‖ * T. Antiq. Voy. Litière.

BASTIDE. s. f. Nom qu'on donne, dans le midi de la France, à De petites maisons de campagne. ‖ *T. Art mil. Voy. Bastille.

BASTILLE, s. f. (R. *bâtir*). T. Hist. mil.

Enc. — Dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, on désignait sous le nom de *Bastide* ou de *Bastille*, un camp entouré d'une enceinte qui en faisait un ouvrage fermé, ayant quelque analogie avec une redoute. Lorsqu'une armée assiégeait une ville, elle élevait autour de celle-ci plusieurs enceintes de ce genre, et on les établissait autant que possible de manière à intercepter les chemins qui conduisaient à la place. Les hautes palissades qui formaient l'extérieur de la b., étaient plantées en terre et tenues en outre par des tréteaux placés perpendiculairement à la longueur de cette muraille de bois. Ces tréteaux, engagés à mortaise dans la palissade, pouvaient supporter un plancher, et opposer ainsi deux étages de défenseurs à l'ennemi qui aurait attaque la b. Dans son ouvrage intitulé : *Monuments de la monarchie française*, Montfaucon a reproduit, d'après un manuscrit, le dessin de la b. que les Anglais élevèrent près de Dieppe en 1442. Elle consiste en une enceinte de palissades qui semble avoir au moins cinq portes. Il y a quelques redans qui permettent de flanquer certaines parties. La palissade est percée de créneaux et entourée d'un fossé. Les fortifications des assiégeants étaient souvent plus compliquées, et l'on a construit dans les siéges, plus d'une fois, de véritables châteaux de bois. Tel fut, suivant Froissart, celui que construisirent les Anglais qui assiégeaient Calais en 1347. Christine de Pisan décrit encore, mais incomplétement, une autre espèce de b., dans la construction de laquelle on employait de la terre. On voit seulement que le rempart d'une b. de terre était formé d'une escarpe de poutres jointives, soutenant un massif formé de lits alternatifs de terre et de claies : celles-ci servaient à empêcher les terres d'exercer une poussée trop considérable sur le revêtement. Le *Boulevard* était un rempart construit de cette manière : il ne différait de la b. qu'en ce qu'il ne formait pas une enceinte close. Cependant on trouve quelquefois les deux mots pris l'un pour l'autre.

La dénomination de b. fut même appliquée à un château fort construit en maçonnerie : tel était celui qui fut élevé, sous Charles V et Charles VI, pour défendre Paris, et qui, depuis sa fondation, conserva toujours le nom de *Bastille*. Avant cette époque, l'approche de Paris, du côté où se trouve actuellement le faubourg Saint-Antoine, n'était défendue que par deux tours isolées et séparées par la grande route. Ce fut Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui conçut l'idée d'ériger sur ce point une forteresse respectable. Pour cela, il fit construire deux nouvelles tours en arrière des deux premières, et les joignit toutes les quatre par une forte muraille. Les travaux, commencés en 1369, ne furent achevés qu'en 1383. Plus tard, la b. fut munie encore de quatre autres tours. Dans son dernier état, elle présentait la forme d'un carré long irrégulier. — Sous le règne malheureux de Charles VI, quelques années seulement après sa construction, la b. ayant été livrée aux Anglais, cette forteresse fut reprise, en 1436, par les Parisiens. En 1588, le duc de Guise s'en empara au nom de la Ligue, et elle ne rentra que par capitulation au pouvoir du roi, alors Henri IV, que trois jours après l'entrée de ce prince à Paris (1594). Aussitôt il confia à Sully le commandement de cette forteresse importante. A l'imitation des Ligueurs, les Frondeurs se rendirent maîtres de la b. en 1649 ; mais, deux ans après, 21 octob. 1651, elle fut rendue au roi Louis XIV. Le dernier siége de la b. fut en même temps le signal de la Révolution. Cette forteresse fut prise par le peuple de Paris, le 14 juillet 1790, et immédiatement démolie. — La b. est surtout fameuse comme prison d'État. Hugues Aubriot, qui l'avait construite, y fut, dit-on, le premier détenu. Si le fait est vrai, on peut dire que cette forteresse a servi de prison depuis son origine jusqu'à l'époque de sa démolition.

BASTILLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit Des pièces qui ont des créneaux renversés et tournés vers la pointe de l'écu.

BASTINGAGE. s. m. T Mar.

Enc. — On nomme ainsi un système de chandeliers de fer et de filières, établi sur le plat-bord et le long des gaillards des bâtiments de guerre, et destiné à supporter des filets nommés *Filets de b.* Dès qu'ils sont levés, les matelots vont porter leurs hamacs parfaitement pliés au b., où des gabiers les prennent et les arriment avec le plus grand soin dans les filets, en leur donnant à tous la même inclinaison, et en les maintenant tous à la même hauteur : c'est ce qu'on appelle *faire le b.* Une voile goudronnée peut garantir les hamacs de la pluie. Le b. est d'un effet assez agréable à l'œil ; mais au moment d'un combat, il est d'une très-grande utilité. Placé tout autour du navire, exactement à hauteur de tête d'homme, il met l'équipage à l'abri de la mousqueterie et de la petite mitraille de l'ennemi. Après un engagement, le b. est plein de projectiles qui s'y sont amortis. Les navires de commerce, en général, n'ont point de bastingage.

BASTINGUE. s. f. T. Mar. Toile matelassée dont on se servait autrefois pour le bastingage.

BASTINGUER (se). v. pron. T. Mar. Faire un bastingage ; se mettre à couvert par des bastingages. = Bastingué, ée. part.

BASTION. s. m. T. Art mil. Voy. Fortification.

BASTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a des bastions. *Une tour bastionnée.*

BASTONNADE. s. f. (R. *bâton*). Coups de bâton. *On lui donna la b. En Turquie, la b. s'administre avec une libéralité merveilleuse.*

Enc. — On donne ce nom à un mode de pénalité habituellement appliqué dans l'Orient, spécialement en Chine, en Turquie et en Perse : la bastonnade se donne ordinairement sous la plante des pieds. D'après la loi turque, les esclaves et les *raïas* ou tributaires, sont seuls passibles de cette peine ; mais, lorsqu'un magistrat d'un rang élevé est en colère, il ne se laisse point arrêter par cette considération. Les Turcs nomment la bastonnade *zarb*. Elle est fort cruelle, bien qu'elle soit limitée au nombre judaïque de trente-neuf coups, qui, dans certains cas très-graves, peut être porté à soixante-quinze. Néanmoins, dans la pratique, cette règle, comme beaucoup d'autres, est fort mal observée. — Cons. Lanjuinais, *De la bastonnade et de la flagellation pénales.*

BASTRINGUE. s. m. Bal de guinguette. Popul.

BASTUDE. s. f. T. Pêche. Espèce de filet employé pour la pêche dans les étangs salés.

BAS-VENTRE. s. m. La partie inférieure du ventre. Les anatomistes disent *Hypogastre.*

BAT. s. m. [On pron. le T.]. Queue de poisson. *Les marchands de marée mesurent le poisson entre l'œil et le b. Ce poisson a tant de pouces de b.*, Entre l'œil et la queue.

BÂT. s. m. [On ne pron. pas le T.] (gr. *βαστάζειν*, porter un fardeau). Espèce de selle de bois garnie de cuir pour les bêtes de somme. *B. de mulet. Ce b. blesse le cheval. Il faut rembourrer ce b. Cheval de b.* ‖ Fig. et fam., *C'est un cheval de b.*, C'est un sot, un lourdaud. — On dit aussi D'un individu chargé dans une maison de la besogne dont les autres ne veulent pas. *C'est le cheval de b. — Vous ne savez pas où le b. le blesse.* Voy. Blesser.

BATACLAN. s. m. Attirail, équipage embarrassant. *Il a renvoyé tout son b.* Pop.

BATAILLE. s. f. (R. *battre*). Combat général de deux armées. *B. rangée. Jour de b. Risquer une b. Présenter, refuser la b. Gagner la b. Le gain, la perte de la b. Rester maître du champ de b. La b. de Leuctres, de Marengo.* — *B. navale*, Combat général entre deux flottes ennemies. ‖ Ordre dans lequel on range une armée pour se disposer au combat. *Ranger les troupes en b. Ordre de b. Ligne, front de b. — Combattre en b. rangée.* ‖ T. Théorie mil. Ordre dans lequel est disposée une troupe déployée, par opposition à l'ordre en carré, en colonne, ou par le flanc. *Se ranger en b. Se former sur la droite* ou *sur la gauche en b.* Dans ce sens et dans celui qui précède, jamais b. ne prend l'article. ‖ *Corps de b.*, La partie de l'armée qui est entre les deux ailes, et qu'autrefois on appelait *La b.* — *Maréchal de b.*, *Sergent de b.*, Officiers qui autrefois étaient chargés de mettre les troupes en b. ‖ *Cheval de b.*, Cheval propre à bien servir un jour de b. — Fig. et fam., *C'est son cheval de b., son grand cheval de b.*, C'est l'argument, le motif sur lequel il s'appuie le plus fortement. ‖ Fig. et fam., *Il a bien fallu des batailles pour en arriver là*, Il a fallu bien discuter, bien contester, surmonter bien des obstacles. ‖ Fig., *Le champ de b. lui est resté*, Il a remporté l'avantage dans une discussion, dans un débat. — Fig., *Il n'a pas mal pris son champ de b.*, se dit De celui qui entreprend quelque chose dans un lieu et dans des circonstances favorables. ‖ Représentation d'une b. en peinture ou en sculpture. *Il peint une b. Les batailles d'Alexandre, par Lebrun. Peintre de batailles.* ‖ Sorte de jeu de cartes très-simple. *Les enfants jouent à la b.*

Enc. — Le mot *Bataille* s'applique le plus souvent au choc, à la lutte de deux armées entières, sur le même terrain, tous les mouvements de chaque armée étant directement subordonnés les uns aux autres. On y joint habituellement l'épithète *rangée*, qui n'ajoute rien au sens, puisqu'il n'y a pas de b. non rangée. On désigne, au contraire, sous le nom de *Combat* le choc qui a lieu entre deux portions d'armées plus ou moins fortes. Si, par ex., la cavalerie seule est engagée de part et d'autre, même par masses importantes, ce n'est point une b., c'est un combat de cavalerie. Le terme de combat sert encore à désigner la lutte de deux corps considérés isolément, lors même que les deux armées sont engagées en totalité, et que ce choc partiel se lie à d'autres chocs de même nature. Dans ce cas, la b. se compose d'un certain nombre de combats partiels. L'expression d'*Engagement* s'applique à un combat sur de moindres proportions. Il se dit particulièrement d'un combat entre des corps détachés, et le plus souvent entre des avant-postes. Si l'engagement devient général, c'est une b. Au mot de *Rencontre*, s'attache l'idée de quelque chose d'accidentel. Il se dit du choc de deux corps de troupes, quand il n'a été préparé par aucun des deux adversaires. Lorsque l'attaque est préméditée d'un côté et inattendue de l'autre, l'engagement reçoit le nom de *Surprise*. Dans l'état actuel de la science militaire, il n'y a guère de surprise ou même de rencontre possible qu'entre deux corps détachés et particulièrement entre des troupes avancées ou envoyées en reconnaissance. Un engagement entre deux troupes de cette espèce est une *Escarmouche*. — Les termes *Action* et *Affaire* s'emploient en parlant de toute espèce de choc entre des armées ou corps d'armée, et par conséquent d'une b., d'un combat, d'un engagement, d'une escarmouche, car ils ne spécifient rien relativement aux conditions extérieures du choc. Ainsi l'on dit : *L'action s'engagea au lever du soleil ; L'action fut rude ; Au plus fort de l'action ; L'affaire fut des plus meurtrières ; L'affaire fut longtemps disputée.* — Voy. Tactique et Stratégie.

BATAILLER. v. n. Jadis il se disait dans le sens de Combattre, livrer bataille. Aujourd'hui, il s'emploie au fig. dans le sens de Contester, disputer avec chaleur. *Il a bien fallu b. pour lui arracher cette concession.* Fam.

BATAILLEUR, EUSE. adj. Qui aime à batailler, à discuter. *Cet homme est bien b. Je n'aime pas son humeur batailleuse.* Fam.

BATAILLON. s. m. Un nombre plus ou moins considérable d'hommes à pied, organisés en corps et destinés à combattre ensemble. *Il ne reconnut pas d'abord le nombre des bataillons ennemis. Ses bataillons manquaient d'épaisseur. Il se précipita au milieu des bataillons ennemis.* ‖ Dans un sens plus spécial, Troupe d'infanterie, d'artillerie, ou autre corps à pied, composé de plusieurs compagnies. *Ce régiment se compose de trois bataillons. Notre b. compte de six à dix compagnies. Chef de b. Former un b. Le demi-b. de gauche. Front, flanc, aile d'un b. B. en colonne. Enfoncer, percer, rompre un b.* — *B. carré.* Voy. Carré. — *École de b.*, La théorie des manœuvres qu'un b. doit pouvoir exécuter. ‖ Fig. et fam., Un grand nombre. *Il menait promener un b. d'enfants.* Fam.

***BATARA.** s. m. T. Ornith. Voy. Pie-Grièche.

BÂTARD, ARDE. adj. Qui est né hors mariage. *Un enfant b. Une fille bâtarde.* — S'emploie très-souvent substant. *C'est son b.* Aujourd'hui, une idée d'injure s'attachant au mot *Bâtard*, on dit mieux *Enfant naturel.* — *Ligne, Race bâtarde*, Les descendants d'un bâtard. ‖ En parlant Des animaux, Qui n'est pas de race pure. *Lévrier b.*, Né de l'espèce des lévriers et de celle des mâtins. — Substant., *B. de dogue*, Chien né de l'espèce des dogues et d'une autre espèce de chiens. ‖ En parlant Des végétaux, Qui est une dégénération de la véritable espèce. *Olivier b. Fruit b. Reinette bâtarde.* ‖ Fig., Qui n'a pas de caractère propre, qui ne rentre pas dans une classe déterminée. *Le mélodrame est un genre b. Couleur bâtarde. Musique bâtarde.* ‖ *Ecriture bâtarde.* V. Calligraphie. ‖ *Porte bâtarde*, Porte de maison qui n'est ni petite porte, ni porte cochère. = Voy. Enfant naturel.

BATARDEAU. s. m. T. Arch. et Génie civil.

Enc. — On nomme ainsi un encaissement en pilotis, établi dans le lit d'une rivière et rendu impénétrable à l'eau, afin de pouvoir exécuter certains travaux au fond de ce lit. — Le b. se construit de différentes manières, soit par simple, soit par double enveloppe, avec un lit d'argile ou de chaux battu entre les deux parois parallèles de l'encaissement, pour empêcher l'eau de pénétrer à travers l'épaisseur de ces parois. Quelquefois les parois du b. consistent simplement en pieux enfoncés côte à côte, et taillés en queue d'aronde pour s'emboîter les uns dans les autres. Quand l'eau n'est pas très-profonde, les pieux sont souvent enfoncés à la distance de 1 mètre 50 c. à 2 mètres, et réunis par un revêtement en planches fixées dans des rainures latérales pratiquées à cet effet dans les côtés des pieux. Pour bâtir dans un b., il faut que le fond soit naturellement de terre solide ou d'argile; car, lors même que les parois du b. sont impénétrables à l'eau, si le lit de la rivière manque de consistance, l'eau s'infiltre à travers la substance du sol en trop grande quantité pour permettre d'exécuter les travaux de construction. Il est inutile de faire observer que les côtés du b. doivent être suffisamment solides pour résister à la pression extérieure de l'eau ambiante.

BATARDIÈRE. s. f. T. Hortic. Plant d'arbres greffés qu'on élève dans les pépinières, pour les transplanter dans des jardins.

BÂTARDISE. s. f. État de celui qui est bâtard.

***BATATE.** s. f. T. Bot. Voy. Convolvulacées.

BATAVIQUE. adj. f. *Larme b.* Voy. Verre.

BATEAU. s. m. Sorte de barque dont on se sert ordinairement sur les rivières. *Grand b. Petit b. B. plat. B. de passage. Aller en b. La rivière porte b. B. de foin, de sel*, B. chargé de foin, de sel. — *B. dragueur, plongeur, sous-marin, de sauvetage.* V. Drague. Plongeur, Navigation et Sauvetage. — *B. de loch.* Voy. Loch. — *Pont de bateaux.* Voy. Pont. ‖ *Être étourdi du b.*, Se ressentir du malaise pendant une traversée. — Fig. et fam., *Être encore étourdi du b.*, N'être pas remis des fatigues d'un long voyage, ou du trouble éprouvé par suite d'un événement fâcheux. ‖ *Lit en b.*, Lit dont la forme a quelque analogie avec celle d'un b. — *Le b. d'un carrosse*, La menuiserie d'un corps de carrosse.

Enc. — B. a vapeur. — *Histor.* L'action des voiles, si précieuse dans les temps favorables, devient une source de dangers pendant les tempêtes; elle est sans utilité pendant les calmes; elle ralentit la marche des navires quand règnent les vents contraires. Ces inconvénients de la navigation à voiles ont de bonne heure frappé les esprits, et c'est pour y obvier que les anciens multiplièrent le nombre des avirons, et que plus tard on a fait usage de roues à palettes mues par des hommes ou par des animaux. — Les bateaux à roues, toutefois, remontent à une antiquité très-reculée. On en trouve des représentations sur des bas-reliefs des premiers temps de notre ère, et les historiens rapportent que, pendant la première guerre punique, les Romains s'en servirent pour transporter un corps de troupes d'Italie en Sicile. Valturio, qui vivait au XV^e siècle, a décrit et figuré plusieurs navires à roues dans son traité *De arte militari.* Au XVII^e siècle, Duguet, au Havre, et le prince palatin Robert, à Londres, firent des essais sur des propulseurs de même genre. Les expériences du dernier eurent lieu sur la Tamise (1693) en présence de trois hommes célèbres dans l'histoire de la machine à vapeur, Papin, Savery et Worcester. Son b. était muni de deux roues à palettes mises en mouvement par des chevaux. Cinquante-huit ans plus tard, en 1751, le prince Maurice de Saxe décrivit et proposa des embarcations à manege et à roues. Enfin, en 1799, un Hongrois, le comte Batthyani, fit manœuvrer sur le Danube, à Vienne, un b. mis en mouvement au moyen de roues à palettes qui étaient mues elles-mêmes par une troisième roue à grand rayon installée au milieu de la construction, et dans laquelle marchaient des hommes. Mais aucun des nouveaux appareils ne présenta un avantage assez décidé pour modifier le système de navigation alors en usage. Les bateaux à roues ne pouvaient devenir et ne sont devenus un moyen utile de transport que lorsqu'on a pu substituer à la force motrice de l'homme et des animaux une force bien autrement puissante, celle de la *vapeur* d'eau. Cette substitution est une des plus merveilleuses conquêtes de la science moderne.

Si l'on en croyait une note publiée en 1826 par Navarette, la première idée d'appliquer la force motrice de la vapeur à la marche des navires appartiendrait à l'Espagnol Blasco de Garay, capitaine de mer, qui vivait sous Charles-Quint. Cet officier aurait imaginé « pour faire aller les bâtiments et les grandes embarcations, même en temps de calme, sans rames et sans voiles » une machine qui « consistait dans une grande chaudière d'eau bouillante et dans des roues de mouvement attachées à l'un et à l'autre bord du bâtiment. » On aurait essayé l'appareil le 17 juin 1543, à Barcelone, en présence d'une commission nommée par l'empereur. L'expérience aurait pleinement réussi; mais les embarras du gouvernement n'auraient pas permis d'utiliser cette invention. On a, non sans motif, révoqué en doute l'exactitude des renseignements publiés par Navarette. Mais le fait matériel fût-il incontestable, Blasco de Garay devrait nécessairement être mis hors de concours, puisque, de l'aveu de l'écrivain espagnol, il n'existe ni description, ni dessin de l'appareil de Garay. — Arago a victorieusement démontré, contre les prétentions des Anglais, que la double gloire d'avoir inventé la première machine à vapeur à cylindre et à piston, et d'avoir conçu nettement l'application de la nouvelle machine à la navigation, appartient à Denis Papin, médecin français, né à Blois, qui s'expatria à la révocation de l'édit de Nantes, et qui mourut en 1710. Ces deux inventions furent publiées d'abord dans les *Acta eruditorum* de Leipzick, en 1690, et avec plus de développements, en 1695, dans un ouvrage imprimé en français sous le titre de *Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles machines.* « Il serait trop long, dit Papin dans ce dernier livre, de rapporter ici de quelle manière cette invention (celle de la machine à vapeur) se pourrait appliquer à tirer l'eau des mines, à jeter des bombes, à *ramer contre le vent*..... Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer combien cette force serait préférable à celle des galériens pour aller vite en mer. » Puis, après avoir critiqué les moteurs animés qui occupent beaucoup d'espace et consomment beaucoup, même lorsqu'ils ne font rien, l'auteur fait observer que ses corps de pompe seraient moins embarrassants, et il ajoute : « Mais, comme ils ne pourraient pas commodément faire jouer des rames ordinaires, il faudrait employer des rames tournantes. » Il dit qu'il a vu fonctionner des rames de ce genre sur une barque du prince Robert, mais que ces rames étaient mues par des chevaux. Papin avait en outre reconnu que le mouvement rectiligne alternatif du piston pourrait devenir un moteur universel; qu'il serait, par ex., possible de le transformer en un mouvement de rotation continue applicable à l'arbre horizontal, aux extrémités duquel sont fixées les roues à palettes destinées à remplacer les rames ordinaires. Le principe de la navigation à vapeur une fois trouvé, Papin fit construire un b. et l'essaya sur la Fulda, à Cassel. L'expérience, il nous l'apprend lui-même dans une lettre à Leibniz, réussit au delà de ses espérances. « La force du courant de la rivière était si peu de chose, écrit-il, en comparaison de la force des rames, qu'on avait de la peine à reconnaître que le b. allât plus vite en descendant qu'en remontant. » Encouragé par ce premier succès, il résolut d'aller à Londres continuer ses expériences sur une plus grande échelle; mais les bateliers de Munden, petite ville située à l'embouchure de la Fulda et de la Werra, ruinèrent ses projets en mettant ses appareils en pièces.

En 1737, un mécanicien anglais, Jonathan Hull, reproduisit les idées de Papin, et proposa de construire un remorqueur à vapeur, qui aurait servi à faciliter aux vaisseaux l'entree et la sortie des ports. Il voulait placer deux roues à palettes sur l'arrière du bâtiment, et faire tourner les axes des roues à l'aide de la machine de Newcomen, qui jusqu'alors, dit Hull, n'avait été employée que pour élever de l'eau. Les démarches que fit l'auteur pour parvenir à l'exécution matérielle de son projet furent vaines; d'ailleurs, si les plans qui existent sont exacts, son b. présentait des dispositions tellement vicieuses, qu'il n'aurait pas pu se mouvoir. A l'époque de ces premières tentatives, on ne connaissait que la machine de Newcomen; mais cette machine était trop vicieuse pour pouvoir être employée à bord des navires. Aussi Bernouilli déclarait-il en 1753, que, en lui donnant même une force de vingt à vingt-cinq chevaux, on ne pourrait imprimer au navire qui en serait pourvu une vitesse de plus d'un mètre par seconde. C'est cette considération qui fit écarter un projet présenté en 1754 par l'abbé Gauthier. Mais les difficultés s'aplanirent, lorsque James Watt, par l'invention de la machine à simple effet, vers 1770, parvint à ce résultat admirable de diminuer des trois-quarts la dépense du combustible, tout en augmentant la force motrice et en régularisant le jeu des diverses parties du mécanisme.

Une machine de Watt fut importée à Paris par les frères Périer, constructeurs de la pompe à feu de Chaillot. Une association se forma entre ces habiles mécaniciens et plusieurs jeunes gens de la noblesse qui s'occupaient d'études scientifiques, pour résoudre le problème de la navigation à vapeur; mais la division s'étant mise parmi eux, ils se séparèrent, décidés à faire des expériences chacun de leur côté. En 1774, le comte d'Auxiron lança sur la Seine, en face du Champ de Mars, un petit b. à vapeur qui ne réussit pas, parce qu'il portait une machine beaucoup trop faible. Les frères Périer ne furent pas plus heureux, l'année suivante, pour la même raison. Quant au marquis Cl. Jouffroy d'Abbans, qui, seul de tous les associés, avait des idées exactes sur la question, il se retira en Franche-Comté et y continua en secret ses recherches. Pendant l'été de 1778, il fit marcher sur le Doubs, à Baume-les-Dames, un b. de 13 mètres environ de long sur 2 de large, dont l'appareil propulseur consistait en des espèces de jambes semblables à celles des palmipèdes. Ce système de moteur n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, il l'abandonna pour adopter les roues à aubes. Son nouveau b. fut construit à Lyon : il avait 42 mètres 40 centim. de longueur de la poupe à la proue, 4 mètres 54 cent. de largeur, 97 centim. de tirant d'eau, et il portait un poids de 150,000 kilog. Il réussit, le 15 juillet 1781, à monter, pendant un quart d'heure, le cours de la Saône qui était au-dessus des moyennes eaux. Un procès-verbal de l'expérience fut envoyé au gouvernement avec demande, au profit de l'inventeur, d'un privilége exclusif pour quinze ans. Le ministre de Calonne demanda l'avis de l'Académie des sciences, mais celle-ci voulut, avant de se prononcer, que les essais fussent renouvelés sous ses yeux, à Paris. Le ministre exigea en outre que, dans l'expérience, le b. fût chargé de 300 milliers. Le marquis de Jouffroy ne put, faute de fonds, se soumettre à ces exigences. Bientôt après la révolution éclatait; Jouffroy émigra, et à son retour en France, en 1796, il parut avoir abandonné ses anciens projets. Seulement il rappela deux fois l'antériorité de ses expériences, d'abord en 1802, lors des essais de Desblanc sur la Saône, puis en 1803, à l'époque de ceux de Fulton sur la Seine.

D'autres tentatives, pour résoudre le problème de la navigation à vapeur avaient lieu presque en même temps aux États-Unis, en Angleterre, et même en France. En 1781, l'abbé Arnal fit hommage à l'Académie des sciences d'un modèle de b. remorqueur, qui, expérimenté en petit sur la Seine, marcha, dit-on, assez bien. Deux Américains, James Rumsey et Fisch, lancèrent, l'un, sur le Potomac, en 1786, l'autre en 1789, sur la Delaware, des bateaux qui ne purent marcher. Les essais faits en 1789, par l'Anglais Miller, sur la Clyde, ne furent pas plus heureux. Ceux de lord Stanhope (1795), de Baldwin (1796), de Symington (1801), n'eurent pas un meilleur résultat. En Amérique, Livingston avait obtenu, en 1798, de l'État de New-York, un privilège pour vingt ans, sous la condition qu'il produirait, avant le 27 mars 1799, un b. pouvant faire 4 kilom. à l'heure. Le b. fut prêt à l'époque assignée; mais il ne put atteindre le degré de vitesse exigé. Livingston allait se livrer à de nouveaux essais, lorsqu'il fut obligé de se rendre en France pour y représenter son gouvernement.

Il y avait alors à Paris un homme d'une imagination ardente et d'une activité infatigable, Robert Fulton, qui avait quitté l'Amérique, son pays natal, pour venir chercher fortune en Europe. Il harcelait le gouvernement pour lui faire adopter diverses machines infernales de son invention. Ses démarches n'ayant pas eu les suites qu'il en attendait, il donna à ses idées une direction plus sérieuse. Il avait assisté aux expériences de Jouffroy sur la Saône, et il résolut, avec l'assistance de Livingston, de reprendre le problème de la navigation à vapeur. Les commencements furent désastreux. Le premier b. qu'il construisit, trop faible pour porter sa machine, se rompit vers son milieu et s'abîma dans la Seine. Un second b., qui fut essayé le 9 août 1803, en presence d'une commission de l'Académie des sciences, se comporta si bien que, desormais sûr du succès, Fulton et Livingston conçurent le projet d'etablir des navires à vapeur sur toutes les rivières de leur pays. — A cette époque, la France était à la veille d'une lutte acharnée avec l'Angleterre. La fameuse flottille réunie à Boulogne et dans les ports voisins s'apprêtait à jeter sur le sol anglais nos phalanges invincibles. Fulton offrit au gouvernement de construire un nombre suffisant de pyroscaphes pour faire franchir la Manche, malgré les vents et la marce, aux troupes rassemblées sur ses bords. Cette idée frappa vivement Napoléon, qui ordonna aussitôt de soumettre le plan proposé à l'examen de l'Institut. Le rapport fut rédigé, mais il ne fut pas favorable. Les essais avaient eu lieu sur une trop petite echelle pour qu'on eût pu comprendre l'importance réelle de l'invention. D'ailleurs, lors même que l'on eût accepté le projet de l'illustre Americain, il eût été impossible de le mettre à exécution. La France ne possédait alors aucune usine, aucun ouvrier en état de construire les machines nécessaires; et puis le temps aurait manqué. Fulton alors tourna ses yeux vers sa patrie et transporta en Amérique cette nouvelle industrie qu'il venait de créer au sein de la France. Après plusieurs tâtonnements, il réussit à construire le premier b. à vapeur qui ait fait un service regulier. Ce b., appelé le *Claremont*, avait 50 mèt. de long et 5 de large; il jaugeait 150 tonn. Ses roues avaient 5 m. de diamètre. La machine, qui avait été fournie d'après les plans de Fulton par l'usine de Watt, était d'une force de 18 chevaux. Il entreprit son premier voyage le 16 août 1807, et franchit la distance de New-York à Albany, avec une vitesse de 7500 mètres à l'heure. Fulton venait de résoudre définitivement le problème si longtemps cherché de la navigation à la vapeur. Avant lui, on avait trouvé les roues à aubes, le moteur à vapeur, le mode de transmission du mouvement de la machine à l'arbre des roues; mais nul, à l'exception peut-être de Jouffroy, n'avait compris que les essais antérieurs avaient tous échoué principalement à cause de l'insuffisance de la force de la machine. Le succès du *Claremont* fut decisif : il porta la conviction dans tous les esprits. Des compagnies se formèrent pour entreprendre la construction de bateaux à vapeur, et les bénéfices qu'elles obtinrent dépassèrent les espérances les plus hardies.

La nouvelle de ce qui se passait en Amérique arriva bientôt en Europe, et alors on vit une découverte qui s'était transportée de l'ancien monde dans le nouveau, puis du nouveau dans l'ancien, revenir une dernière fois, pour s'y naturaliser, sur la terre des inventeurs primitifs. Mais ici l'Angleterre prit les devants. En 1811, Bell le premier construisit à Glasgow un b. qui navigua sur la Clyde avec succès. Quatre ans après, en 1816, la navigation à vapeur était déjà prospère et passablement étendue dans la Grande-Bretagne. La France ne voulut pas rester en arrière du mouvement. On s'y occupa, dès 1815, du nouveau mode de navigation; mais les premiers essais furent déplorables, et nos progrès furent d'une lenteur excessive, tandis que l'Angleterre et les États-Unis couvraient leurs fleuves de bateaux à vapeur. Ainsi, dès 1823, l'Angleterre comptait 150 bateaux; en 1826 elle en avait 200, et 900 en 1838. A cette dernière époque, nous en possédions à peine 160, et encore étaient-ils d'un très-petit tonnage.

A l'origine, on crut que les bateaux à vapeur n'étaient propres qu'à la navigation fluviale. Peu à peu cependant on s'enhardit, on se hasarda le long des côtes. Le *Rob-Roy*, en Angleterre, fut le premier bateau qui osa s'aventurer en mer. C'était un petit navire de 90 tonneaux et de 30 chevaux de force. Il fit sans accident, en 1818, le trajet de Greenock à Belfast. La même année, un navire américain, le *Savannah*, franchit l'Atlantique : il toucha d'abord en Angleterre, puis se rendit à Saint-Pétersbourg. La possibilité d'employer la vapeur pour les voyages de long cours était ainsi démontrée. Quelques années après, le navire anglais l'*Enterprize*, muni de deux machines de 60 chevaux chacune, partit de Falmouth (16 août 1825) pour Calcutta, et parvint à sa destination dans l'espace de 113 jours. Ce succès remarquable donna un élan inouï à la navigation à vapeur. Constructeurs et mécaniciens, tous se mirent à l'œuvre. L'ingénieur américain Olivier Evans révolutionna la navigation de son pays en substituant des machines à haute pression aux machines à basse pression en usage jusqu'alors : il obtint ainsi des vitesses inconnues avant lui. Une douzaine d'années après, l'Anglais Fairbairn imagina les bateaux de fer. Enfin, en 1836, les progrès étaient tels que les marins européens regardaient désormais comme possibles les voyages les plus lointains par tous les temps et dans toute saison. En 1838, un service régulier fut établi entre l'Angleterre et l'Union américaine. Il fut inauguré par le *Sirius* de 700 tonneaux métriques et de 320 chevaux, et par le *Great-Western* de 450 chevaux et de 1400 tonneaux. La traversée se fit en 15 et en 18 jours. Les progrès obtenus par la navigation à vapeur étaient tous dus à l'initiative commerciale; mais en présence d'une activité si féconde en grands résultats, les gouvernements pensèrent que la marine militaire ne devait pas rester stationnaire, et que la vapeur pourrait sans doute s'appliquer avantageusement aux bâtiments de guerre. On se mit à l'œuvre, d'abord en Angleterre, puis en France, en 1840. La découverte, ou, si l'on aime mieux, l'application de l'hélice comme propulseur, fut le signal de ce nouveau progrès; car le nouvel appareil, à la différence des roues à aubes si exposées à être brisées par les projectiles, est à l'abri de ceux-ci. L'hélice fut aussi adoptée par un grand nombre de constructeurs, même pour les navires de commerce.

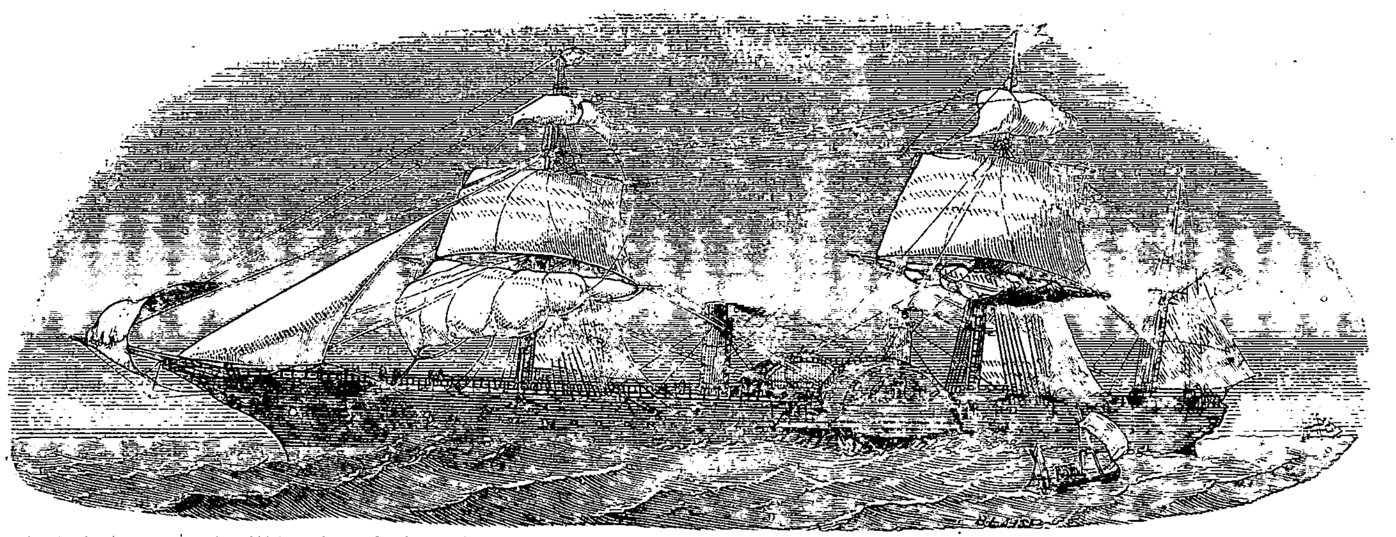

La navigation à vapeur, soit fluviale, soit maritime, soit commerciale, soit militaire, se développe chaque jour avec une rapidité merveilleuse. Partout on construit de nouveaux bâtiments, partout on s'efforce en même temps d'augmenter la puissance des machines et la capacité des navires. Le *New-World*, qui navigue sur l'Hudson, a 114 mètres 6 cent. de longueur et 10 mètres 67 c. de largeur : la puissance de sa machine est telle qu'il fait habituellement 36 kilom. à l'heure. Le paquebot anglais le *Persia*, que représente la fig. ci-dessus, est le plus grand navire qui ait encore été construit. Il est de fer. Sa longueur, de la proue à la poupe, est de 118 m. 80 c.; sa longueur, à la ligne de flottaison est de 119 m. 70 c.; sa largeur de 14 m.; sa profondeur de 9 m. 75 c.; le diamètre de ses roues est de 12 m. Il a 2 machines, 8 grandes chaudières tubulaires et 2 cheminées : sa force motrice est de 1,200 chevaux. Enfin, il jauge 3,657 tonneaux métriques, et fait 30 kilom. à l'heure. Mais ce paquebot géant sera bientôt dépassé par celui que l'ingénieur Brunel a mis en chantier à Londres. Ce dernier n'aura pas moins de 225 mètres de long sur 25 de large. Son tonnage sera de 23,000 tonneaux, et la force de la machine qui le mettra en mouvement est évaluée à 2,600 chevaux.

Les bateaux qui naviguent sur les fleuves et sur les canaux ne font généralement usage que de la vapeur; mais partout à la mer on combine les deux forces de la vapeur et du vent. Les navires à vapeur qui font un service maritime, ont par conséquent une voilure qui peut, dans beaucoup de cas, leur être du plus grand secours. Cette idée d'associer les deux forces en a fait naître une autre : celle d'ajouter aux bâtiments de guerre à voiles une force de vapeur auxiliaire très-modérée et néanmoins très-précieuse dans certains moments décisifs, soit pour accélérer des chasses ou des retraites, soit pour retirer du combat un navire désemparé, soit pour suppléer, pendant les calmes, à l'absence du vent, soit enfin pour relever d'une côte périlleuse un vaisseau qui s'y trouverait poussé par la double action des vents et des courants, etc. Telle est l'origine des *bâtiments mixtes*, dont le *Napoléon*, construit par Dupuy de Lôme, offre le type le plus parfait. Il sera question de ces bâtiments au mot MARINE.

Machines. — La grande question des machines à vapeur devant être traitée avec tous les détails convenables en son lieu et place, nous nous bornerons à dire quelques mots de celles qu'on emploie dans la navigation. Ces dernières ne diffèrent pas essentiellement des machines ordinaires, sauf la nécessité où l'on est de transformer le mouvement de va-et-vient du piston de celles-ci en un mouvement de rotation de l'arbre horizontal qui porte les roues à ses deux extrémités. En outre, comme l'instabilité de leur point d'appui ne permet pas de les munir d'un volant, on est obligé, pour donner de la régularité au mouvement de rotation de l'arbre, d'en placer ordinairement deux dans chaque b. Les manivelles au moyen desquelles les deux pistons agissent sur cet arbre, soit directement, soit par l'intermédiaire de bielles ou de balanciers, sont disposées à angle droit l'une sur l'autre, de sorte que lorsqu'une d'elles est au point le plus avantageux dans sa course, l'autre se trouve à son point mort. Il en résulte que l'action de tout le système est toujours le même, et que le mouvement de l'arbre de rotation est régulier ou à peu de chose près. Quelquefois on réunit les deux machines en une seule, ayant deux cylindres placés l'un en face de l'autre sur un même bâti. L'extrémité de la tige de chaque piston porte une bielle qui attaque directement une manivelle commune. Cette disposition, qui est due à Brunel, a un caractère de simplicité qui lui donne, dans beaucoup de cas, une grande supériorité sur toutes les autres. Du reste, les machines à vapeur en usage dans la navigation présentent des dispositions qui varient selon les ateliers dont elles sortent. Les machines dites *oscillantes*, dont l'invention est due à Maudslay, de Londres, et a été importée en France par Cavé, sont préférées pour la navigation des rivières, en raison de leur extrême simplicité et de leur légèreté; mais elles présentent des inconvénients qui les rendent peu propres pour les navires d'un fort tonnage et pour la navigation maritime. On est obligé de recourir, dans ces deux cas, à des appareils bien plus compliqués et aussi beaucoup plus lourds. On se sert le plus généralement de *machines à balancier*, qui ne sont que des machines de Watt modifiées de manière à porter leur balancier à la partie inférieure au lieu de l'avoir à la partie supérieure. En résumé, les machines destinées à la navigation doivent réunir ces trois conditions capitales : occuper peu de place, offrir une grande solidité, et cependant être aussi légères que possible.

La théorie et l'expérience démontrent que tout corps qui se meut dans l'eau éprouve, de la part du liquide, une résistance qui est proportionnelle à la plus grande section de sa partie plongée, prise perpendiculairement à sa direction, et que cette résistance augmente comme le carré de sa vitesse. Ainsi, pour faire marcher un bateau 2, 3, 4 fois plus vite, il faut une machine 8, 27, 64 fois plus forte, et encore suppose-t-on, ce qui dans la pratique ne peut pas être, qu'une machine plus puissante n'augmente pas le tirant d'eau par l'augmentation de son propre poids. Cela explique pourquoi on est obligé de munir de machines très-puissantes les bateaux destinés à une marche très-rapide. Il ne faut pas croire, cependant, que la dépense de combustible croisse comme la force des machines, c.-à-d. comme le cube de la vitesse. Cette dépense augmente seulement comme le carré de celle-ci, parce que le b. allant plus vite, arrive aussi plus tôt. Ainsi, pour un service de pyroscaphes dont on voudrait doubler la célérité, il faudrait employer une puissance au moins huit fois plus grande; mais les frais de chauffage ne seraient guère que quadruplés. — La force de la machine doit, avant tout, être proportionnée à l'emploi qu'on veut faire du b. S'agit-il de courtes distances ? Comme ici le succès est dans la vitesse, les appareils à haute pression sont préférables. Faut-il, au contraire, exécuter de grands voyages ? Les machines à basse pression sont d'un meilleur service; elles dépensent moins proportionnellement et sont moins sujettes aux dérangements.

En général, on calcule la force des machines à raison d'un cheval-vapeur pour 2 tonneaux pour les bateaux de rivière, et d'un cheval pour 4 tonneaux pour les bateaux de mer. Mais ces proportions sont dépassées pour les remorqueurs, et cela dans des proportions d'autant plus grandes, que les charges qu'ils doivent traîner sont plus considérables. — La capacité d'un bâtiment croissant comme le cube de ses dimensions, tandis que la résistance à vaincre n'augmente que comme le carré de ces mêmes dimensions, il en résulte qu'il y a intérêt à construire d'énormes bateaux pour les grandes traversées; c'est ce qu'on a compris de bonne heure en Amérique. Il est en outre démontré que les grandes chaudières utilisent mieux le combustible que les petites. — En Europe, les machines à basse pression sont à peu près les seules en usage : on les préfère surtout pour les navires de guerre. Cependant, depuis quelque temps, on se sert sur les rivières de machines à moyenne pression, qui paraissent donner de bons résultats. — Les appareils à haute pression ont été adoptés de bonne heure par les Américains.

Appareils de propulsion. — De tous les appareils de propulsion imaginés jusqu'à ce jour, la roue à aubes, qui est la plus ancienne, est encore la plus usitée. Dans l'immense majorité des cas, les roues sont au nombre de deux, une de chaque côté du b., et un peu en avant du centre de gravité. Quelquefois cependant on les remplace par une roue unique, placée soit à l'arrière, soit au milieu du b.; mais cette disposition, bonne pour les canaux et les rivières de faible largeur, ne présente aucun avantage et complique le mécanisme. Les roues sont fixées aux extrémités de l'arbre horizontal qui traverse le b. perpendiculairement à sa longueur et auquel la machine donne le mouvement. Elles sont garnies à leur circonférence de ***pales, palettes*** ou ***aubes*** de bois solidement attachées et en nombre tel qu'il y en ait constamment trois d'immergées. De cette manière, il y en a toujours une qui agit en plein dans le sens le plus favorable à la marche du b. — Les roues doivent, en outre, être disposées de telle sorte qu'elles ne puissent pas s'immerger au delà d'une certaine limite. L'immersion la plus convenable a lieu quand l'aube verticale plonge dans l'eau de 8 à 10 centim. au plus.

Quand la machine est en mouvement, les palettes plongent successivement dans l'eau et se meuvent dans la direction de la proue à la poupe. C'est la pression que l'eau exerce sur elles, pendant leur immersion, qui constitue la force motrice appliquée au b.; mais l'appareil propulseur ne recevant cette pression qu'autant qu'il donne à une certaine masse d'eau un mouvement en sens contraire, il en résulte que toute la portion du travail moyen employée à produire ce mouvement de l'eau est en pure perte : de là une très-grande différence entre le travail moteur développé par la machine et le travail résistant provenant de la force que le navire a à surmonter. Cette perte de travail provient de ce que pour pousser le b. en avant, on prend un point d'appui sur un corps qui n'est pas fixe; sur le milieu même dans lequel il est plongé; car elle n'existerait pas s'il était possible de s'appuyer sur un corps solide parfaitement fixé au fond de l'eau ou sur le rivage, comme aussi si les palettes avaient une surface infinie. La perte de travail pour les roues les mieux établies est évaluée au tiers de la force fournie par la machine : par conséquent, ces mêmes roues ne rendent que les deux tiers de l'effet utile. Aussi leur donne-t-on une vitesse plus grande que celle du b. qu'elles font mouvoir, puisque se mouvant avec lui, elles n'agissent qu'avec la différence des deux vitesses. Dans les bateaux ordinaires, la vitesse la plus convenable que l'on puisse donner aux roues, celle qui correspond à la moindre perte de force, est représentée par 4, au centre de l'aube, celle du b. étant 3, c'est-à-dire 1/4 plus grande que cette dernière; mais cette proportion est de beaucoup dépassée dans les pyroscaphes à grande vitesse, pour lesquels l'économie de la force motrice est une considération secondaire. — La machine imprimant à la marche du b. une rapidité d'autant plus grande que les aubes sont plus considérables, on cherche à développer autant que possible la surface de cette partie des roues.

Malgré leurs services, les roues à aubes présentent des inconvénients très-graves. A chaque immersion, trois palettes plongent dans l'eau, mais une seule, celle du milieu, utilise la totalité de son action : les deux autres emploient une partie de leur effort à pousser l'eau, l'une en avant, l'autre en arrière, et la perte de travail qui en résulte croit avec la rapidité du mouvement. Cette perte, qui vient s'ajouter à celle qui provient de la mobilite du point d'appui, augmente encore quand l'immersion des roues dépasse les limites normales, ce qui dépend des variations du tirant d'eau, résultant elles-mêmes des différences de chargement. Dans la navigation maritime, quand la mer est *agitée, les bateaux ne pouvant pas se tenir* dans une position verticale, une roue se trouve noyée, tandis que l'autre est hors de l'eau : de cette manière, une grande partie de la force motrice est dépensée en pure perte. Les tambours présentent à l'action des vents des surfaces qui contrarient parfois la stabilité du bâtiment ; enfin les palettes très larges sont faciles à disloquer par les vagues. — Afin d'empêcher les roues à aubes d'entrer dans l'eau et d'en sortir sous des inclinaisons nuisibles, on a proposé plusieurs mécanismes qui tous ont pour objet de rendre les palettes mobiles autour d'un axe horizontal, de manière à leur faire prendre une position verticale à leur entrée dans *l'eau et à leur sortie, au moyen d'une tige qui dirige leur* inclinaison ; mais on reproche à ces appareils d'être trop compliqués, de donner lieu à trop de frottements, de se déranger aisément et d'être difficiles à réparer. — On a aussi essayé de rendre constante l'immersion des aubes, mais sans beaucoup de succès. Dans le système imaginé par Aubert, de Toulon, les palettes sont formées de trois parties assemblées de telle manière qu'on en puisse démonter rapidement la partie inférieure et la remonter au-dessus de la partie supérieure, quand le tirant d'eau augmente, et faire la manœuvre inverse, quand il diminue. Cette disposition est surtout avantageuse pour les navires à vapeur qui vont *aussi à la voile, parce qu'on peut, en démontant* les roues, annuler la résistance qu'elles opposent à la marche du navire. On a aussi employé, dans ce cas, un système d'embrayage qui permet de rendre à volonté les roues *folles* ou indépendantes de l'axe. — Enfin, pour amoindrir les effets du choc des lames sur les palettes très larges, on a eu l'idée de les diviser en plusieurs parties longitudinales, en ayant soin de laisser entre elles un intervalle de quelques centimètres ; mais l'expérience n'a pas été favorable à ce système.

Au lieu de chercher à améliorer ce qui existait, plusieurs inventeurs ont proposé de substituer aux roues à aubes des propulseurs de diverses sortes. On a essayé plusieurs fois le système imaginé par Bernouilli. Il consiste à appliquer à la propulsion des bateaux la réaction d'une veine fluide qui s'écoule. On n'a jamais obtenu qu'un effet utile très-minime pour un travail considérable. Achille de Jouffroy, fils de celui dont nous avons parlé plus haut, a proposé d'imiter l'appareil nageur des oiseaux palmipèdes. Il a même fait construire un b. ayant pour propulseur deux *palmipèdes*, c'est-à-dire deux tiges articulées imitant le mouvement intermittent de la patte du cygne. Ces tiges se terminaient par deux larges lames mobiles, s'ouvrant pour repousser l'eau et déterminer le mouvement progressionnel du b., et se fermant pour revenir de l'arrière en avant. Cet appareil, étant complètement immergé, offrait théoriquement de grands avantages ; mais l'épreuve tentée à Saint-Ouen ne lui fut pas favorable. Jusqu'à présent, la roue à aubes n'a rencontré qu'un seul rival, l'*hélice*; mais il en sera question ailleurs.

Forme du b. — A l'origine de la navigation à vapeur, les bateaux étaient à fond plat, et leurs murailles avaient peu de courbures et étaient presque à plomb ; mais on comprit de bonne heure combien cette forme était défectueuse. On arrondit les angles des couples et l'on releva les extrémités des varangues. Dès 1811, le *Fulton* fut construit d'après le nouveau système. — La forme extérieure des navires a une telle influence sur la rapidité de leur marche que, pour une même surface du maître couple (la plus grande section immergée), un b. qui est plat à ses deux extrémités exige une force motrice six fois plus grande qu'un autre b. dont la proue est effilée et fend l'eau avec facilité. La résistance qu'éprouve un b. à se mouvoir est sensiblement proportionnelle au maître couple et au carré de la vitesse du navire. Elle varie peu avec la longueur ; mais elle dépend surtout des formes plus ou moins courbes et plus ou moins allongées de l'avant et de l'arrière. Dans les bateaux les mieux construits, cette résistance n'est que le 15e ou même le 20e de celle qu'éprouverait un plan de même surface que le maître couple se mouvant avec une vitesse égale à celle du b. Il résulte de là que l'on peut donner aux bateaux à vapeur une très-grande longueur, puisque, pour une même charge, l'enfoncement, et par suite le maître couple, est alors moindre. Cependant, lorsqu'il s'agit de pyroscaphes maritimes, si on leur donne une trop grande longueur, on risque de compromettre leur solidité, et les mouvements du tangage peuvent les disloquer. De plus, comme ils doivent, dans certains cas, marcher à la voile, on est obligé de ne pas leur donner une forme trop différente de celle des navires ordinaires. Leur longueur est communément égale à cinq ou six fois leur largeur. Pour les bateaux du service fluvial, on n'est limité que par la difficulté de pouvoir tourner dans toutes les parties de la rivière où ils doivent naviguer. On donne aussi des fonds plats à ces derniers pour qu'ils puissent marcher pendant les basses eaux.

Un des moyens les plus propres à diminuer le tirant d'eau des bateaux à vapeur, est de donner à la coque le plus de légèreté possible. On y est parvenu en substituant le fer au bois. On se sert de plaques de tôle réunies par des rivets, comme dans les chaudières, et renforcées de distance en distance par des cornières de fer qui tiennent lieu des varangues des constructions en bois. Les bateaux de fer sont plus solides et plus légers que ces derniers ; ils ne sont pas aussi exposés aux incendies ; ils ont, en outre, l'avantage, quand ils sont hors de service, de donner des matériaux d'une défaite plus facile et plus productive. D'autre part, les coques de fer ne conviennent pas à la marine militaire, parce que les boulets font éclater le métal, tandis que, dans le bois, ils font simplement un trou. Quelle que soit, du reste, la matière employée, bois ou fer, on apporte, dans la construction des bâtiments à vapeur maritimes, les soins les plus minutieux à l'ajustement de toutes leurs parties, car ils sont plus fatigués que les bâtiments à voiles par le choc des vagues. Il faut encore combattre la tendance qu'ils ont, comme ces derniers d'ailleurs, mais à un plus haut degré, de se déformer dans leur milieu. Cette déformation est accélérée chez eux par le poids de la machine et par les vibrations qu'elle occasionne, ainsi que par la chaleur et l'humidité qu'entretient constamment l'alimentation de la chaudière.

Des deux extrémités du bateau à vapeur, la *proue* est la plus importante, puisque c'est sur elle que se produisent les résistances directes. Elle doit être très-effilée, afin que le prisme d'eau déplacé soit écarté et non pas refoulé, et afin de diminuer la résistance des couches liquides. On l'incline ordinairement à l'horizon sous un angle de 45°, et on la termine par une pièce de peu d'épaisseur nommée *taille-mer*, à laquelle se raccordent les courbes du navire. Les *flancs* du b. doivent être sans renflements et aussi unis que possible, pour diminuer les effets du frottement latéral, lesquels paraissent croître avec le carré de la vitesse. Quant à la *poupe*, on lui donne presque la même forme qu'à l'avant, afin que le sillon tracé par le b. soit immédiatement *rempli par l'eau. Si l'arrière, au contraire,* était entièrement plan, il se produirait, à mesure que le b. avancerait, un creux momentané qui, en faisant baisser le niveau derrière lui, augmenterait d'autant la surélévation ou la pression de l'avant, et ralentirait, par conséquent, sa marche. Le même effet a lieu avec un arrière effilé ; mais il est d'autant moindre, que ce dernier est formé de courbes plus allongées et mieux raccordées avec les flancs.

Nonobstant les progrès admirables déjà obtenus dans l'application de la vapeur à la navigation, il n'est pas douteux que nous ne voyions bientôt une nouvelle révolution s'opérer dans *son sein. Si la navigation à voiles subsiste encore en présence* de sa jeune rivale, c'est qu'elle offre sur celle-ci l'immense avantage d'être infiniment plus économique. La consommation de combustible que font les navires à vapeur est énorme, et comme pour les voyages de long cours il faut emporter des provisions immenses de houille, c'est autant de place enlevée aux marchandises. Ainsi, par ex., le paquebot *Persia* que nous avons cité, porte avec lui 1422 milliers de kilogr. de houille. Le problème à résoudre aujourd'hui est donc celui-ci : diminuer la consommation du combustible. De toutes parts, les ingénieurs sont à l'œuvre : les travaux de Du Tremblay, d'Ericsson, de Franchot, de Boutigny, etc., tendent tous vers ce but. Nous pensons que la solution ne se fera pas longtemps attendre. — Voy. les articles HÉLICE, MARINE, REMORQUEUR, *Machine à* VAPEUR, etc., et pour plus de détails consultez FIGUIER, *Découvertes scientifiques modernes*, 1855.

BATELAGE. s. m. Se dit Des allées et venues d'un bateau pour charger ou décharger un navire. ‖ Métier ou tour de bateleur.

BATELÉE. s. f. Charge d'un bateau. *B. de foin.* — Fig. et fam., Une grande quantité de personnes. *Il vient de lui arriver une b. de cousins.*

BATELET. s. m. Petit bateau.

BATELEUR, EUSE. s. (lat. *balatro*). Se dit en général Des gens qui, dans les places publiques, montent sur les tréteaux, font des tours d'adresse ou de souplesse, afin d'amuser le public. *Une troupe de bateleurs.* — Par exag. et fam., on dit D'un homme qui fait le bouffon en société, *Il fait le b.; C'est un b.*

BATELIER, IÈRE, s. Celui, celle qui a pour profession de conduire des bateaux.

BATÊME, BATISER, etc. V. BAPTÊME, BAPTISER, etc.

BÂTER. v. a. (R. *bât*). Mettre un bât sur une bête de somme. *B. un mulet.* = BÂTÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et prov., *Ane bâté.* Voy. ÂNE.

BÂTI. s. m. (R. *bâtir*). T. Archit. Assemblage des montants, des traverses dans lesquelles sont renfermés un ou plusieurs panneaux de maçonnerie, de menuiserie ou de serrurerie. *Le b. d'une porte.* ‖ T. Couture. Assemblage des pièces d'un vêtement, lorsqu'elles sont simplement faufilées. *J'ai fini le b. de votre robe.* — Par ext., Le gros fil avec lequel on a fait le b. *L'habit est cousu, il faut ôter le b.*

BÂTIER. s. m. Celui qui fait et vend des bâts.

BATIFOLAGE. s. m. Action de batifoler. Fam.

BATIFOLER. v. n. Jouer à la manière des enfants. *C'est assez b.* Fam.

BATIFOLEUR. s. m. Qui aime à batifoler. Peu us.

BÂTIMENT. s. m. (R. *bâtir*). Se dit de Toute construction composée d'une ou de plusieurs sortes de matériaux, mais plus spécialement de Celles qui sont destinées à l'habitation. *Un b. de pierre. Ce b. est tout entier de bois. Il n'est entré dans ce b. que de la brique et du fer. Les bâtiments publics, civils, militaires. B. rural. B. vaste, magnifique. B. mesquin. Un corps de b. Ce b. menace ruine. Intendant des bâtiments du roi. Entrepreneur de bâtiments. Ouvriers en b. Peintre en bâtiments. Ce b. est bien avancé.* — *B. de graduation.* V. SALINE. ‖ *B. de mer*, et plus souvent *Bâtiment* tout court, Un vaisseau, un navire quelconque. *B. de guerre, de transport, de commerce. B. à rames, à voiles, à vapeur. B. français, anglais, américain. Commander un b. Construire, équiper, armer un b.*

Enc. — En Archit., le mot *Bâtiment*, pris dans son sens le plus général et conformément à son étymologie, s'applique à tout ce qui est *bâti ;* mais, dans l'usage ordinaire, on entend généralement par b. une construction civile, destinée soit pour l'habitation, soit pour l'exercice d'une industrie. Toute construction qui comporte l'idée de monument, comme une église, un palais, un hôtel de ville ou un palais de justice, prend particulièrement le nom d'*édifice*, lors même que, sous le rapport du plan, il rentre dans les conditions générales d'un b. d'habitation. A plus forte raison, une fontaine, une porte monumentale, un arc de triomphe, sont des *édifices* et ne sont pas des *bâtiments*. — On désigne sous le nom collectif d'*industries du b.*, celles qui concourent à la construction, maçonnerie, charpente, toiture, menuiserie, peinture, vitrerie, plomberie, etc.

Dans la Marine, la dénomination générique de *Bâtiment* est aussi appliquée à toute construction *pontée* de guerre ou de commerce, destinée à tenir la mer. Néanmoins les marins ne sont pas dans l'usage d'appliquer ce terme aux frégates et corvettes. On distingue les bâtiments *à rames*, à peu près complètement abandonnés, *à voiles*, jusqu'à présent les plus usités de tous, et *à vapeur*, qui tendent à l'emporter sur les autres pour tous les genres de navigation maritime. Les bâtiments de marine reçoivent, en outre, des noms différents suivant qu'ils appartiennent à telle ou telle classe : Vaisseau de ligne, Frégate, Brick, Corvette, Goëlette, Flûte, Cutter, Gabare, etc.

BÂTIR. v. a. (all. *bauen?*). Construire, édifier ; ou, Faire construire, faire édifier. *B. une maison, un palais. B. de pierre. B. de brique. B. sur pilotis. B. à la moderne. B. un pont. C'est Perrault qui a bâti la colonnade du Louvre. Louis XIV a bâti le château de Versailles.* ‖ On dit absol. *Aimer à b.* ou *à faire b.* ‖ * S'emploie avec le pron. *se* pour *à soi. Il se bâtit une maison de campagne. Je me suis bâti une maison à ma fantaisie.* ‖ Fig., *B. à chaux et à ciment*, Faire une construction solide. – Fig., *B. en l'air* ou *sur le sable*, Fonder un établissement sur quelque chose de peu solide ; Former des projets, concevoir des espérances chimériques. ‖ * En parlant Des animaux, se dit De certains travaux qu'ils exécutent. *L'hirondelle bâtit son nid avec une patience admirable. Les termites bâtissent des édifices coniques hauts de plusieurs pieds. Le castor bâtit toujours au bord des eaux.* ‖ Fig., Établir. *B. sa fortune sur la ruine de quelqu'un. B. un système sur une hypothèse.* ‖ T. Couture. Agencer, disposer les pièces d'un vêtement en les faufilant, avant de les coudre complétement. *B. un habit. J'ai bâti votre robe.* = * SE BATIR. v. pron. *Les maisons se bâtissent à Paris avec une rapidité surprenante*, Sont construites, etc. *Il ne se bâtissait pas une maison qu'il n'en suivît les travaux avec assiduité.* = BATI, IE. part. *Château bâti de brique. Maison mal bâtie.* ‖ Fig. et fam., *Un homme bien bâti, mal bâti* Un homme bien fait, mal fait. On dit aussi subst., *Un grand mal bâti* ou *malbâti.* — Fig. et fam., *Voilà comme je suis b.*, Tel est mon caractère.

* **BATIS.** s. m. (gr. βάτος, ronce). T. Bot.

Enc. — La plante appelée *Batis maritima* est un sous-arbrisseau qui croît en abondance dans les marais salés des Antilles et de l'Amérique équatoriale. Ses *Caract. bot.* sont : Feuilles opposées, charnues, dépourvues de stipules. Fleurs dioïques, Fleurs mâles : chatons compactes, à écailles uniflores, arrondies, convexes à la base, concaves au bord, quadrisériées ; calice spathacé, monophylle, comprimé ; étamines, 4, plus longues que le calice, à filets aplatis et à anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles : chatons charnus, à écailles uniflores, acuminées, presque planes, quadrisériées ; calice nul ; ovaire à 5 ou 6 loges, enterré dans la substance de l'axe ; stigmate sessile, arrondi ; ovules solitaires, dressés. Baies succulentes, uniloculaires, agrégées en syncarpe ; graines, 4 dans chaque baie, triangulaires. [Fig. 1. Fleur femelle. 2. Fleur mâle, avec sa bractée et ses étamines. 3. La même, sans bractée ni étamines.] Le genre B. n'est fondé que sur une seule espèce, et de plus il n'est pas classé par les botanistes. Meisner le place à la suite des Urticacées, et Lindley après les Empétracées, dans son groupe des *Euphorbiales.* — On recueille quelquefois cette plante, soit pour extraire la soude qu'elle contient en abondance, soit pour la faire confire au vinaigre.

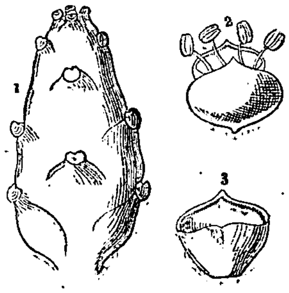

BÂTISSE. s. f. (R. *bâtir*). Construction d'un bâtiment, quant à la maçonnerie seulement. *Voilà une belle et bonne b.*

BÂTISSEUR. s. m. Qui a la manie de faire bâtir. *C'est un grand b.* Fam.

BATISTE. s. f. Toile de lin très-fine et d'un tissu très-serré. *Un mouchoir de b. Voilà de belle b. Toile de b. La b. a été ainsi appelée du nom de* Baptiste Chambray, *qui en fabriqua pour la première fois au* XIII*e siècle.* — * *B. d'Écosse,* Étoffe de coton d'un tissu très-fin et très-serré.

BÂTON. s. m. (gr. βάκτρον). Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main, et qui sert à divers usages. *B. noueux. S'appuyer sur un b. Marcher avec un b. Donner des coups de b. Menacer du b. Faire mourir sous le b. B. à deux bouts,* B. ferré par les deux bouts, qui peut servir d'arme offensive. — *Jouer du b.*, Manier le b. avec dextérité. ‖ Fig., *B. de vieillesse,* Celui ou celle qui sert d'appui à un vieillard. *Cet enfant sera votre b. de vieillesse.* ‖ *B. de commandement,* B. qui est le signe de l'autorité et que portent certains officiers. — *Le b. de maréchal,* ou simplement *Le b.*, Voy. MARÉCHAL. — *B. pastoral,* La crosse de l'évêque. — *B. de chantre.* B. orné et recouvert d'argent, que le chantre d'une église tient à la main pendant l'office. — *B. de prieur,* B. que le prieur d'une communauté porte derrière l'écu de ses armoiries. — *B. augural.* V. AUGURE. ‖ *B. de la croix,* B. au haut duquel on met une croix pour la porter dans les processions. — *B. d'une bannière,* B. au haut duquel est attachée une bannière. — *B. de confrérie,* Le b. de la bannière d'une confrérie. ‖ *B. de mesure,* Le b. ou le rouleau de papier qui sert au chef de musique pour marquer la mesure. ‖ *B. de Jacob,* La baguette des escamoteurs. ‖ Fig., *Il est arrivé à Paris le b. blanc à la main,* Il est arrivé pauvre à Paris. On dit de même, *Sortir d'un emploi le b. blanc à la main* ou *avec le b. blanc,* En sortir pauvre. Par ext., *Sortir d'une place le b. blanc à la main,* se dit D'une garnison qui est sortie d'une place sans armes ni bagages. Vx et peu us. — Fig. et fam., *Mener quelqu'un le b. haut, Lui faire faire quelque chose le b. haut,* Le faire obéir par force et par crainte. — *Sauter le b.*, Faire quelque chose par force, à contre-cœur, ou Se résoudre à faire une chose après avoir beaucoup hésité. — *Tirer au b.* ou *au court b. avec quelqu'un,* Contester, disputer avec lui, sans vouloir céder. — *Battre l'eau avec un b.*, Faire des efforts inutiles, perdre ses soins et sa peine. — *Mettre, jeter des bâtons dans les roues.* V. ROUE. — *Faire une chose, parler d'une chose à batons rompus,* Sans suite, avec des interruptions. — *Le tour du b.*, Profit secret et illégitime. *Son emploi est plus rétribué, mais il y a le tour du b.* ‖ *B. de perroquet,* B. établi sur un plateau de bois et muni, de distance en distance, d'échelons à l'aide desquels le perroquet monte et descend. — Fig. et fam., Petite maison de plusieurs étages dont chacun n'a qu'une chambre. *Cette maison n'est qu'un b. de perroquet.* ‖ Se dit aussi De diverses choses auxquelles on donne la forme d'un petit bâton. *B. de cire. B. de réglisse, de sucre d'orge. Pommade en b.* ‖ * T. Blas. Voy. HERALDIQUE. ‖ * T. Bot. *B. royal* et *B. de Jacob.* V. LILIACÉES. *B. d'or.* V. CRUCIFÈRES. *B. de Saint-Jean.* V. POLYGONÉES.

BÂTONNER. v. a. Donner des coups de bâton. — Fig., Rayer, biffer. = BÂTONNÉ, ÉE. part.

BÂTONNET. s. m. Petit bâton taillé en pointe par les deux bouts, et qui sert à un jeu d'enfants. *Faire sauter le b.*

BÂTONNIER. Celui qui a en dépôt, pour un temps, le bâton d'une confrérie, et qui le porte aux processions. — *B. des avocats.* Voy. BARREAU.

BÂTONNISTE. s. m. Celui qui sait jouer du bâton.

* **BATRACHOÏDE.** s. m. (gr. βάτραχος, grenouille; εἶδος, forme). T. Ichth. Voy. PECTORALES *pédiculées.*

BATRACIENS. s. m. pl. (gr. βάτραχος). T. Erpét.

Enc. — Les *Batraciens* constituent, dans la méthode de Cuvier, ainsi que dans celle de la plupart des zoologistes contemporains, le quatrième ordre de la classe des *Reptiles.* Ils forment la transition entre les autres ordres de cette dernière classe et les Poissons. — Les animaux qui composent cet ordre ont, en général, des côtes nulles ou rudimentaires et un sternum très-développé. Les vertèbres sont en nombre très-variable; on en compte 10 chez la Grenouille, 42 chez la Salamandre terrestre, 100 dans la Sirène lacertine, et 230 chez la Cécilie. Tous, à l'exception des Céciloïdes, ont la peau molle et nue, c.-à-d. absolument dépourvue d'écailles. Les uns, à l'état parfait, ont une queue qui manque dans les autres. Les membres sont au nombre de quatre, sauf la Sirène qui n'en a que deux, et les Céciloïdes qui n'en ont point. A un seul genre près, les B. manquent d'ongles aux doigts.

Mais ce qui caractérise essentiellement les B. parmi les Vertébrés, ce sont les métamorphoses qu'ils éprouvent. En effet, dans les premiers temps de leur vie, les B. respirent par des branchies et ressemblent à des poissons par leur forme et leur manière de vivre, tandis que, dans la seconde, ils ont des poumons (quelques genres conservent malgré cela leurs branchies), et ont une respiration aérienne. Le cœur se compose d'un seul ventricule et de deux oreillettes. Tant que les branchies subsistent, l'aorte, en sortant du cœur, se partage en autant de rameaux de chaque côté qu'il y a de branchies; mais, dans les espèces qui perdent leurs branchies, les rameaux qui s'y rendent s'oblitèrent, excepté deux, qui se réunissent en une artère dorsale, et qui donnent chacun une petite branche au poumon. C'est une circulation de Poisson métamorphosée en une circulation de Reptile. L'enveloppe des œufs des B. est simplement membraneuse. Ces œufs s'enflent beaucoup dans l'eau après avoir été pondus. Le petit, appelé *Têtard* (Anoures et Urodèles), ne diffère pas seulement de l'adulte par la présence des branchies. Ses pieds, lorsqu'il en doit avoir, ne se développent que par degrés, et, dans plusieurs espèces, il a encore un bec et une queue qu'il doit perdre (Anoures) et des intestins d'une forme différente. Toutefois il y a des espèces vivipares. — Tous les jeunes B. sont herbivores avant de prendre leur forme définitive : à l'état parfait, ils sont carnivores, sans toutefois jamais se nourrir de débris d'animaux en décomposition.

L'ordre des B. est généralement divisé en trois sous-ordres, appelés *B. anoures* ou *B. vrais, B. urodèles* ou *Pseudosauriens,* et *B. péromèles* ou *Pseudophidiens.*

1° *Anoures.* — Les animaux qui composent ce sous-ordre doivent leur nom à ce qu'ils perdent leur queue à une certaine époque de leur vie. Ce sont, parmi les B., ceux qui offrent les métamorphoses les plus remarquables. Ils ont pour caractères : Corps court et ramassé ; quatre membres, dont les deux postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs, ce qui les rend impropres à la marche ordinaire ; queue nulle après leur métamorphose ; respiration aquatique avant cette époque, et ensuite aérienne. Les B. anoures se divisent en deux groupes, les *Phanéroglosses* et les *Phrynaglosses.* Ainsi que l'indiquent ces dénominations, la langue est distincte chez les reptiles qui constituent le premier de ces groupes, et nulle chez ceux du second. Les Anoures phanéroglosses se subdivisent en trois familles, appelées *Raniformes, Bufoniformes* et *Hilæformes,* qui ont respectivement pour types la Grenouille, le Crapaud et la Rainette. Le groupe des Phrynaglosses ne renferme qu'une seule famille, celle des *Pipæformes,* composée seulement des deux genres *Dactylèthre* et *Pipa.* — Voy. GRENOUILLE, CRAPAUD, RAINETTE et PHRYNAGLOSSE.

2° *Urodèles.* — Ce sous-ordre se compose de B. à métamorphoses moins complète, à queue persistante, ronde ou comprimée, à côtes rudimentaires, à branchies caduques ou persistantes. Les membres, médiocrement développés, sont au nombre de quatre, sauf dans le genre Sirène, où il n'existe que deux pattes antérieures. On divise communément ce groupe en trois familles, *Salamandrides, Amphiumides* ou *Dérotrêtes* et *Protéides;* nous pensons, avec le prince Ch. Bonaparte, qu'on doit les réduire à deux, les *Salamandrides* et les *Pérennibranchiés* ou *Amphibies vrais.* Voy. SALAMANDRE et AMPHIBIE.

3° *Péromèles.* — Ce sous-ordre ne renferme qu'une seule famille, celle des *Céciloïdes.* Les reptiles de cette famille offrent la forme extérieure des Serpents. Ils établissent la transition entre les B. et les Ophidiens. Voy. CÉCILIE.

BATTAGE. s. m. T. Agric.

Enc. — On désigne sous le nom commun de *Battage,* les procédés divers usités pour séparer le grain des céréales de leur épi. Le procédé le plus ancien, qui est encore usité dans tout l'Orient et dans le midi de l'Europe, est appelé *Dépiquage.* Il consiste à faire marcher circulairement des bœufs, des mulets ou des chevaux sur les gerbes disposées en rond à la surface d'une plate-forme d'argile durcie, quelquefois recouverte d'un pavage de briques. La paille se trouve ainsi triturée et comme hachée. Il ne reste plus qu'à nettoyer le grain, c.-à-d. à en séparer les balles, les debris de paille et la poussière qui le salissent. Le dépiquage est mentionné par Moïse dans le *Deutéronome,* lorsqu'il dit : « Tu ne lieras point la bouche du bœuf qui foule ton grain dans l'aire (XXV, 4). » Le *B. proprement dit* ou *B. au fléau,* n'est guère moins ancien que le dépiquage : il est usité de temps immémorial dans les pays tempérés et froids. En France, la plus grande partie des céréales produites dans les pays de grande culture est encore battue au fléau, pendant l'hiver, à l'intérieur des granges : de là les expressions *Battre en grange* et *Batteur en grange.* En Bretagne et dans les pays de petite culture de l'ouest de la France, ainsi que dans plusieurs départements du Midi, le b. au fléau se fait sur une aire, à l'air libre, immédiatement après la moisson. Le b. au fléau laisse toujours une portion du grain dans l'épi ; la proportion ordinaire, pour le froment, varie d'un vingt-cinquième à un vingtième, ce qui, sur une masse considérable, forme une perte très-sensible. Cette perte, qui équivaut à environ *un tiers* de la totalité des grains employés comme semence, dit assez combien le procédé du b. au fléau est défectueux. Le *B.* ou *Dépiquage au rouleau* est bien moins usité que le dépiquage simple ou que le b. au fléau : il est encore plus défectueux que ce dernier. — Aujourd'hui, on commence, dans beaucoup de localités, à employer, pour cette opération, des appareils mécaniques, appelés *Machines à battre* ou *Batteuses mécaniques.* Ces appareils, cependant, ne battent pas le blé, ils égrènent simplement les épis en les forçant à passer entre un système de cylindres cannelés. Les conditions exigées d'une bonne machine sont : 1° que le grain ne soit pas brisé, ce qui nuirait à son apparence et serait sur les marchés une cause de dépréciation ; 2° qu'il ne reste point de grain dans l'épi. Cette dernière condition, qui ne peut jamais être exactement remplie ni par le dépiquage, ni par le b. au fléau, constitue le principal avantage du nouveau procédé, car les machines n'exécutent pas le b. à beaucoup meilleur marché que les batteurs en grange. Toutefois il faut encore tenir compte des avantages indirects qui résultent de l'emploi du b. mécanique. Le travail est beaucoup plus rapide ; le cultivateur n'a jamais à craindre le manque de bras ; il peut connaître, aussitôt après la récolte, la quantité exacte de grains qu'il possède ; enfin les grains renfermés dans un grenier y sont beaucoup mieux à l'abri des diverses causes de détérioration ou de destruction, que lorsque les blés sont laissés en meules ou en grange.

La *Batteuse mécanique* dont nous donnons le dessin (Fig. 1), est une des machines qui ont été le plus remarquées à l'Exposition universelle de 1855. Elle est due à deux habiles constructeurs de Nantes, Renaud et Lotz, et remonte à l'année 1849. La machine est de la force de 3 chevaux 1/2 vapeur. Elle donne 120 à 130 coups de piston, et de 1100 à 1200 tours du batteur à la minute. En une journée de travail de 12 heures, cette batteuse, servie par 2 ouvriers, peut égrener de 100 à 300 hectolitres de grain. Cette grande latitude de 100 à 300 provient des différences souvent énormes que présentent la longueur de la paille et la richesse des épis. En 12 heures de travail, la machine dépense 4 hectol. de houille et 18 d'eau. Son prix est de 4,000 francs. Il est facile d'en comprendre le mécanisme en jetant les yeux sur la coupe de son cylindre batteur. La paille est introduite par l'ouverture A (Fig. 2) ; elle ressort, séparée du grain, par la bouche C. Les cinq saillies B, réparties sur le périmètre du cylindre qui tourne dans la direction marquée par les flèches, opèrent la séparation du grain. La poulie DD, mue

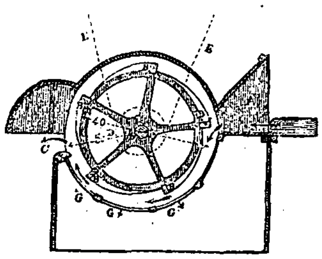

Fig. 2.

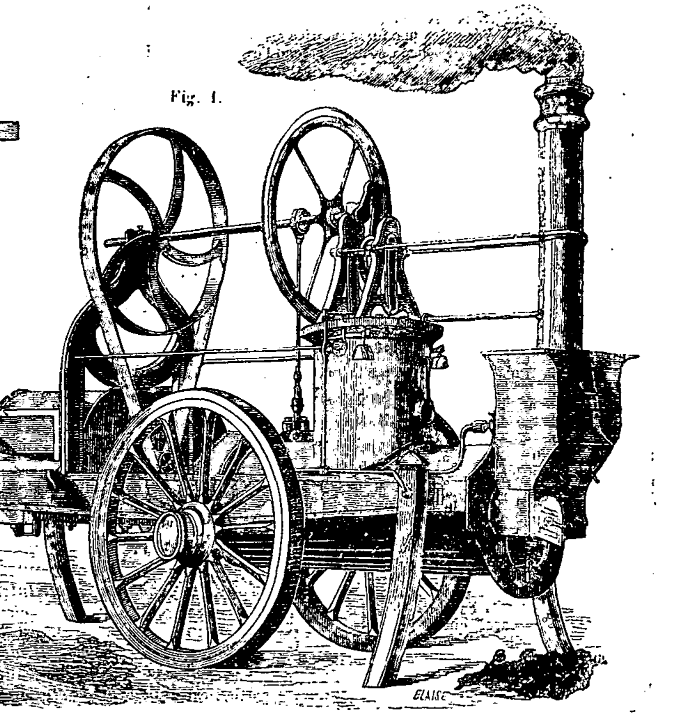

Fig. 1.

par la courroie EE passée autour du grand volant de la machine à vapeur, fait fonctionner le cylindre. Pendant qu'il est en mouvement, l'épi est pris par les saillies B, dépouillé de ses grains et porté au dehors au point C. Les grains, en vertu du même mouvement, passent par les trois ouvertures garnies d'un grillage GGG. Au témoignage des cultivateurs qui se servent de cet appareil, l'un de ses grands avantages, c'est qu'il n'éprouve aucun dérangement, tout en fonctionnant sans interruption pendant des mois entiers.

Les graines autres que les céréales, les pois, les haricots, le trèfle, la luzerne, et spécialement les graines oléagineuses, comme le colza, la navette, le chanvre, la cameline, se battent soit au fléau, soit à la mécanique, par les mêmes procédés que les céréales. Assez souvent, dans les étés chauds et très-secs, ces graines sont battues au fléau sur place, sur une aire improvisée, recouverte d'une grosse toile à voile. Sans cette précaution, la plus grande partie de ces graines se perdrait dans le transport des champs à la ferme. Le maïs s'égrène à la main.

BATTANT. s. m. Espèce de marteau, en forme de massue, qui frappe de côté et d'autre dans l'intérieur d'une cloche mise en branle. || Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux. *Ouvrir une porte à deux battants.* || T. Mar. Voy. Pavillon.

BATTANT, ANTE. adj. Qui bat. Ne s'emploie guère que dans les locut. suivantes : *Métier b.*, Métier en activité. — *Porte battante*, Porte qui se referme d'elle-même, ou Châssis placé devant une porte et se refermant de lui-même pour empêcher le vent d'entrer dans l'appartement. — *Vaisseau de guerre b., bien b.*, Où le service de l'artillerie est facile. — *Pluie battante*, Pluie abondante. *Nous sommes venus par une pluie battante.* — *Un habit tout b. neuf*, Tout neuf. Fam. || *Tambour b.*, *Mener b.* Voy. Battre.

BATTANT-L'ŒIL. s. m. Bonnet de femme, dont la garniture retombe en partie sur les yeux. Fam.

BATTE. s. f. (R. *battre*). Maillet ou plateau de bois qui a un long manche, et avec lequel on bat la terre pour l'aplanir. *Aplanir une allée avec la b.* || Petit banc sur lequel les blanchisseuses battent et savonnent le linge. || *B. à beurre.* Voy. Beurre. || Le sabre de bois d'Arlequin.

BATTELLEMENT. s. m. T. Archit. Double rang de tuiles qui termine un toit par en bas, et par où le toit s'égoutte.

BATTEMENT. s. m. Action de battre. — *B. de mains*, Action de battre les mains pour applaudir. — *B. d'ailes*, Mouvement des ailes d'un oiseau, qui vole ou se prépare à voler. — *B. du cœur ; B. du pouls, des artères*, se dit Des mouvements, soit normaux, soit anormaux, du cœur et des artères. || T. Chorégr. Se dit de Certains mouvements en l'air qui se font avec une jambe, tandis que l'autre soutient le poids du corps. || * T. Escrime. Coup qui consiste à frapper la lame de son épée contre celle de son adversaire. *B. de tierce, de quarte.*

BATTERIE. s. f. Querelle dans laquelle il y a des coups échangés. *Il y a là une b. Il a eu le bras cassé dans une b.* || T. Artill. Lieu, ouvrage où l'on place un certain nombre de pièces pour tirer. — Par ext., Les pièces mêmes qui composent la b. *Dresser, établir une b. Mettre des pièces en b. B. rasante. B. flottante. B. de canons, d'obusiers, de mortiers. Démonter une b.* — *B. d'un vaisseau*, Le pont et les sabords où sont placés les canons d'un vaisseau de guerre. — Par ext., Canons qui garnissent les deux côtés du vaisseau. *Descendre dans la b. Vaisseau à trois batteries. La b. haute. B. basse. B. ouverte. B. fermée.* || Fig. et fam., *Dresser ses batteries*, Prendre ses mesures pour accomplir ses projets ou renverser ceux d'un autre. — *Dresser de bonnes batteries*, ou bien *Avoir une bonne b.*, Posséder, employer de puissants moyens pour réussir. — *Changer de b.*, Employer un nouveau moyen, le premier n'ayant point eu de succès. — *Démonter les batteries de quelqu'un*, Renverser ses projets, rendre ses moyens nuls. || Compagnie d'artillerie, et son matériel. *Il est parti avec trois batteries. Il commande la première b. Il est de la seconde b.* || T. Phys. *B. électrique.* V. Électricité. || T. Arquebus. V. Fusil. || *B. de cuisine*, L'ensemble des ustensiles qui servent à la cuisine et qui sont ordinairement de cuivre battu, de laiton ou de fer. *Voilà une belle b. de cuisine.* || Se dit Des différentes manières de battre le tambour. *Quelle est cette b.? C'est la charge, la retraite.* || T. Mus. Se dit D'une certaine manière de jouer de la guitare, qui consiste à battre les cordes avec les doigts au lieu de les pincer. — Passage composé des notes d'un accord qu'on fait entendre successivement sur un instrument, et qu'on répète plusieurs fois dans un mouvement plus ou moins rapide.

Enc. — Art mil. Le terme de *Batterie* s'emploie dans des acceptions fort diverses que nous examinerons successivement :

1° Il désigne une certaine partie d'un régiment d'artillerie, analogue à la compagnie dans les régiments d'infanterie. Les batteries, suivant la nature des régiments auxquels elles appartiennent, sont dites : *à pied*, *montées* et *à cheval*. Les batteries à pied sont plus spécialement affectées aux pièces de siége et de montagne : elles sont organisées d'une manière analogue aux troupes d'infanterie, les servants sont à pied, les officiers à cheval. Les batteries montées et les batteries à cheval desservent spécialement les pièces de campagne. Dans les premières, trois des servants montent sur le caisson de chaque bouche et les autres sont à cheval ; dans les secondes, tous les servants sont à cheval. La b. à cheval jouit d'une grande mobilité. Elle est destinée à se transporter très-rapidement sur un point donné du champ de bataille, où son action est jugée nécessaire. Néanmoins le grand nombre de chevaux qui la traînent, complique beaucoup les manœuvres. Il arrive souvent que les animaux s'effrayent, jettent le désordre dans les mouvements et font perdre, en définitive, un temps précieux. Aussi n'est-il pas rare de voir les batteries montées entrer avantageusement en lice avec les batteries à cheval et l'emporter sur elles en vitesse. — Les batteries à pied se composent, en temps de guerre, de 206 hommes ; celles à cheval de 222 hommes et 258 chevaux ; les batteries montées ont 212 hommes et 204 chevaux. Chaque b. est commandée par un capitaine en premier, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second et un adjudant sous-officier. Les officiers passent indistinctement d'une b. à pied à une b. à cheval ou montée. — La *réunion* de deux batteries forme une division commandée par un chef d'escadron ou *commandant*. Les batteries de réserve des corps d'armée sont commandées par un colonel ou un lieutenant-colonel, ayant sous ses ordres un certain nombre de chefs d'escadron et de capitaines. — Ce qui caractérise essentiellement la b., c'est qu'elle est l'unité de formation et l'unité de tactique de l'artillerie. Elle se sépare fréquemment de son régiment pour aller s'annexer à un régiment d'infanterie. Le capitaine qui la commande est un chef de service qui ne dépend que du général en chef ; il a la responsabilité de ses hommes, de ses pièces et de ses chevaux.

2° Le mot B. se dit aussi de l'ensemble des bouches à feu qui appartiennent à chacune des fractions régimentaires dont nous venons de parler. La b. de campagne a subi, suivant les époques, différentes variations. Elle était généralement composée, sous l'empire, de 8 pièces, 6 canons et 2 obusiers. Aujourd'hui le nombre des pièces est réduit à 6. Les batteries de division et celles de réserve, servies par l'artillerie à cheval, se composent de 4 canons de 8 et de 2 obusiers de 15 centim. ayant chacun deux caissons. Elle sont, en outre, munies de 2 affûts de rechange, de 2 forges et de 2 chariots. Les batteries de montagne se composent de 6 obusiers de 12 centim. portés chacun par un mulet, de 9 affûts, dont 3 de rechange, portés chacun par un mulet, de 12 caisses à cartouches, en contenant 12,000, de 6 caisses d'outils et de forges portatives. — En Angleterre, la b. se compose également de 6 pièces ; dans le Wurtemberg, elle en a 8 ; enfin, les batteries russes en ont 12.

3° B. se prend encore dans le sens de réunion de bouches à feu en nombre quelconque. On distingue les batteries de *place*, de *siége*, de *côte*, etc. ; les batteries de *canons*, d'*obusiers*, de *mortiers*, etc. On entend par *batteries de place* toutes les batteries établies dans une place pour la défendre ; par *batteries de siége*, toutes celles établies au contraire devant la place pour l'attaquer ; par *batterie de côte*, une b. établie sur un point de la côte pour en défendre l'approche. En général, ces batteries sont formées de pièces de fort calibre, spécialement les dernières. Les batteries de côte se placent à l'entrée des ports et sur des îlots avancés pour protéger les mouillages importants. On les établit dans des endroits un peu élevés, afin que leurs projectiles puissent atteindre les vaisseaux de plein fouet, et par ricochet ; tandis que les vaisseaux placés trop bas ne peuvent riposter que de plein fouet. Les batteries de côte ont, sur les navires, une incontestable supériorité résultant de la justesse extrême du tir de leurs pièces. Le canon ordinaire et l'obusier de côte de 22 cent. lancent des boulets rouges et des obus qui pénètrent dans le flanc des vaisseaux, incendient les agrès et commettent des dégâts souvent irréparables. Le tir des mortiers de côte est beaucoup moins certain ; mais les effets de la bombe de 32 cent. sont désastreux : ils sont pour les marins un objet de terreur. — Un nombre indéterminé de pièces établi sur un point quelconque d'un champ de bataille afin d'agir ensemble, porte encore le nom de b. Tout le monde se rappelle la b. de 70 pièces qui écrasa à Friedland une colonne russe, et la fameuse b. de 100 bouches à feu placée à Wagram sous les ordres du général Lauriston.

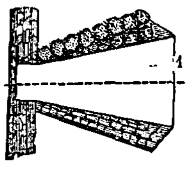

1

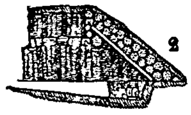

2

4° On donne également le nom de B. à l'emplacement occupé par les pièces et à la construction destinée à les protéger. Cette construction est formée par des gabions et par des saucissons, qui constituent, par leur ensemble, un parapet revêtu, précédé d'un fossé, et présentant, de distance en distance, des ouvertures pour le passage des bouches à feu (Fig. 1 et 2). Ces ouvertures reçoivent le nom d'*Embrasures ;* leurs faces latérales se nomment les *Joues ;* la face intérieure de la masse de la b. est appelée *Épaulement*, et le massif qui sépare deux embrasures se nomme *Merlon*. La b. est dite à *redan*, lorsque la masse couvrante est dirigée suivant plusieurs lignes droites formant entre elles des angles. On l'appelle *blindée*, lorsque les pièces et les hommes qui les servent sont abrités sous un blindage qui les protége contre les feux verticaux. La trace, sur le fond de l'embrasure, du plan vertical qui divise en deux parties égales les ouvertures intérieure et extérieure, reçoit le nom de *Directrice*. L'embrasure elle-même est dite *directe* ou *oblique*, selon que sa direction est perpendiculaire ou oblique à la crête intérieure. Le fond de l'embrasure doit être dirigé vers l'objet à battre sans que son inclinaison surpasse un sixième. — Les batteries qui défendent les ouvrages sont placées principalement à leurs saillants et sur leurs flancs : aux saillants, pour bien découvrir tout le terrain en avant des retranchements ; sur les flancs, pour bien croiser les feux sur les capitales des ouvrages. Elles sont en général *à barbette*, c.-à-d. qu'elles sont à découvert et élevées de manière à tirer par-dessus le parapet et à suivre plus aisément les mouvements de l'ennemi. Une *Barbette* n'est, à proprement parler, qu'une élévation au-dessus du sol destinée à élever la volée du canon au-dessus de la plongée. — On a construit, dans le siége de Sébastopol, un nombre considérable de batteries, non plus avec des saucissons ou des gabions, mais avec des sacs à terre, et l'on est arrivé ainsi à élever les batteries, pendant la nuit, d'une façon si expéditive, que l'ennemi n'avait pas eu le temps de s'apercevoir de leur construction. — Toutes les pièces sont placées sur des plates-formes formées par la réunion d'un certain nombre de madriers convenablement assemblés, et présentant une longueur suffisante pour le recul des bouches à feu. Elles doivent être très-solides pour les mortiers, qui reculent avec violence. — Les charges des bouches à feu sont établies dans la b. même, au fond de magasins établis *ad hoc* dans les épaulements, ou bien on les place dans des boyaux de communication bien défilés, c.-à-d. à l'abri des coups de l'ennemi, et on les recouvre de saucissons chargés de terre, de gabions, etc. : quelquefois on les abrite au moyen de blindages.

5° Enfin, les batteries reçoivent différents noms suivant la manière dont elles tirent. Une b. est de *plein fouet*, lorsque les pièces tirent directement sur le but ; elle est dite *à ricochet*, lorsque les projectiles sont lancés de manière à ricocher une ou plusieurs fois sur le sol ou sur l'eau, avant d'atteindre le point *à battre*. C'est au moyen du tir à ricochet que l'on parvient à battre un but qui est caché. Les batteries à ricochet, lorsque leur construction a été bien établie, tirent nuit et jour, tandis que celles de plein fouet ne tirent que de jour, à cause de l'extrême précision qu'exige le tir de ces dernières. La b. est appelée *directe*, quand elle bat perpendiculairement la face d'un ouvrage ou le front d'une troupe. Lorsque ses projectiles parcourent la longueur de quelque partie des ouvrages ou frappent une troupe en colonne dans le sens de sa profondeur, la b. est dite d'*enfilade*. Elle est dite d'*écharpe*, quand la direction de son tir est oblique ; enfin, on dit qu'elle est *de revers*, quand la b. frappe par derrière soit un ouvrage, soit un corps de troupe. — Les *batteries de brèche* sont destinées à faire brèche dans les maçonneries de l'ennemi, elles lancent leurs projectiles de manière à couper le revêtement ennemi par une ligne horizontale, et de distance en distance par des lignes verticales. Elles tirent ensuite au milieu des coupures par salves successives, de manière à produire l'écroulement des murs et l'éboulement des terres que supportent ceux-ci. — Voy. Tir, Bouches *à feu* et Fortification.

Marine. — Les bouches à feu montées sur leurs affûts et placées aux sabords, sur un des ponts d'un navire, forment ce qu'on nomme une *Batterie*. Ce nom s'applique au pont sur lequel sont établies les pièces, ainsi qu'à la rangée de sabords qui correspond à la b. de canons. *Ouvrir* ou *fermer une b.*, c'est relever ou abaisser les mantelets de ses sabords. Une b. située entre deux ponts est une *b. couverte ;* celle qui est placée sur le pont supérieur est dite *à barbette*. Dans les vaisseaux qui ont plusieurs batteries couvertes, la plus inférieure est appelée *b. basse* ou *première b.* ; on nomme les autres *seconde* b., *troisième b.* ou *b. haute*. Les calibres des pièces de ces diverses batteries va en décroissant de la b. basse à la barbette : cette répartition des canons suivant leur poids est commandée par la stabilité du vaisseau. — *Batterie flottante.* V. Canonnière.

BATTEUR. s. m. Celui qui aime à battre, à frapper. Ne se dit guère que dans cette loc. d'ailleurs peu usitée, *Un b. de gens.* Fam. || *B. en grange*, Homme qui frappe le blé avec un fléau pour faire sortir le grain de l'épi. || *B. de plâtre*, Ouvrier qui écrase le plâtre cuit avec une barre de bois. || *B. d'or*, Ouvrier qui bat les feuilles d'or pour les amincir. || Fig. et fam., *B. de fer*, Celui qui passe sa vie dans les salles d'armes. — *B. de pavé*, Fainéant qui ne fait que se promener dans les rues. || *Batteurs d'estrade*, se disait autrefois Des hommes détachés d'une troupe pour aller à la découverte. — Fig., Ceux qui perdent leur temps à courir les grandes routes. || T. Chasse. Se dit Des hommes employés à battre les bois, pour en faire sortir le gibier.

*** BATTITURES.** s. f. pl. (R. *battre*). Écailles ou parcelles qui se détachent d'un métal que l'on forge.

BATTOIR. s. m. Sorte de palette, à manche plus ou moins long, enduite de colle et de nerfs, et recouverte de parchemin, dont on se sert pour jouer à la paume. || Grosse palette de bois, à manche rond et court, avec laquelle les blanchisseuses battent le linge lessivé.

BATTOLOGIE. s. f. [On prononce les deux T.] (gr. Βάττος, nom d'un roi de Cyrène qui était bègue ; λόγος, parole). T. Gram. Vice d'élocution qui consiste à répéter, dans les mêmes termes ou dans des termes équivalents, ce qu'on a déjà dit.

BATTRE. v. a. (lat. *batuere*, frapper). Donner des coups pour faire du mal, frapper. *B. un homme.*

B. quelqu'un à coups de poing. B. un chien. — Prov. et fam., *B. un homme dos et ventre, Le b. comme un chien, Le b. comme plâtre,* Le b. avec excès. ‖ Fig. et fam., *B. un homme à terre,* Accabler quelqu'un qui n'a plus la force de se défendre.—*Se laisser b. à terre,* Se laisser accabler, opprimer, sans se défendre. ‖ Prov., et fam., *B. le chien devant le lion,* Faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique.—*B. le chien devant le loup,* se dit De ceux qui feignent d'être désunis pour mieux tromper quelqu'un. — Prov., *Il fait bon b. un glorieux, il ne s'en vante pas,* Un homme vain aime mieux endurer des humiliations secrètes que de s'en plaindre. ‖ T. Guerre. *B. les ennemis,* Les vaincre, les défaire. On dit dans le même sens, *B. un général,* pour *B.* l'armée qu'il commande. *Masséna battit Souvarow à Zurich.* ‖ *Mener battant les ennemis,* Les obliger à fuir au plus vite, et les poursuivre dans leur fuite. — Fig. et fam., *Mener battant,* se dit Lorsque, dans une discussion, on presse son adversaire de tant d'arguments qu'il ne peut y répondre, ou Lorsque, au jeu, on a constamment l'avantage sur son adversaire, ‖ *B. une place en ruine,* Employer contre les fortifications et les édifices d'une place des machines capables de les ruiner, telles que le bélier et la baliste chez les anciens, les canons et les mortiers chez les modernes. — Fig., *B. quelqu'un en ruine,* L'attaquer avec des arguments si puissants qu'il ne peut plus se défendre. On dit de même, *B. quelqu'un de raisons sans réplique,* ou simplement, *B. quelqu'un,* Triompher de quelqu'un dans une discussion, le réfuter complétement. — *B. en ruine un système, un raisonnement,* L'attaquer avec des raisons si fortes qu'on n'y puisse rien opposer ; En renverser les fondements. ‖ *B. en brèche,* Diriger les coups de l'artillerie contre un rempart, une muraille, de façon à y pratiquer une brèche. — *B. un bastion, B. une route,* etc., se dit Des pièces d'artillerie, lorsqu'elles sont disposées de telle façon qu'elles puissent frapper un bastion, balayer une route. ‖ Frapper sur différentes choses avec divers instruments ou outils. *B. une tapisserie, des meubles, des habits,* pour en faire sortir la poussière. *B. des noyers,* pour faire tomber les noix. *B. un caillou,* pour en faire jaillir du feu. *B. l'or, l'argent, le cuivre,* pour réduire ces métaux en feuilles très-minces. *B. la terre,* pour la rendre unie, la tasser, la rendre plus ferme. On dit dans ce sens, *La pluie a battu la terre. B. des livres, B. du papier,* pour en diminuer le volume et rendre les feuilles plus lisses. *B. le briquet. B. le blé, B. le plâtre. B. la lessive. B. le fer sur l'enclume ; Le b. à chaud, à froid.* ‖ Fig. et fam., *B. le fer; Il faut b. le fer pendant qu'il est chaud.* V. Fer. ‖ *B. monnaie,* Fabriquer de la monnaie; se dit Des ouvriers qui travaillent au monnayage, et De l'État ou du prince qui fait fabriquer la monnaie. — Fig. et fam., Se procurer de l'argent. *Il a battu monnaie en vendant sa bibliothèque.* ‖ *B. le tambour, B. la caisse,* Frapper sur un tambour avec des baguettes. — Par métonymie, on dit : *B. le rappel, la marche, la générale,* etc. Voy. Battre. v. n. ‖ En parlant De substances liquides ou de consistance molle, Les agiter, les remuer plus ou moins fortement. *B. du lait, de la crème, du beurre. B. des œufs. B. une sauce.* ‖ Fam., *B. le pavé,* Parcourir les rues sans but sérieux, pour passer le temps. *Il ne fait que b. le pavé.* ‖ *B. l'estrade, B. la campagne,* en T. Guerre, Parcourir les champs, aller à la découverte pour reconnaître la position et épier les mouvements de l'ennemi. La loc. *B. l'estrade* a vieilli. — *B. la campagne,* se dit aussi Des chasseurs qui se répandent dans la campagne pour faire lever le gibier. — Fig. et fam., *B. la campagne,* se dit D'un homme qui, en parlant ou en écrivant, s'écarte de son sujet par des digressions fréquentes et inutiles , D'une personne qui répond vaguement, afin d'éluder une question, une objection, et D'un malade qui est en délire, qui déraisonne. — *B. la plaine, B. un bois, B. le pays,* Parcourir la plaine, etc., dans tous les sens pour l'explorer, y découvrir l'ennemi, y trouver du gibier, ou y rechercher quelque chose. — Fam., *B. du pays,* Voir, parcourir beaucoup de pays différents ; et Fig., Parler de beaucoup de choses, traiter beaucoup de sujets différents. *Cette discussion nous a fait b. beaucoup de pays.* — Fig. et prov., *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux.* V. Buisson. ‖ T. Mar. *B. la mer,* Croiser longtemps dans les mêmes parages. ‖ Fig. et fam., *B. l'eau avec un bâton.* V. Bâton. — *Se b. les flancs.* V. Flanc. — *Se battre l'œil de quelque chose.* V. Œil. ‖ En parlant Des eaux en mouvement, Baigner, frapper. *La mer bat le pied de cette tour. Les vagues battent ce rocher avec fureur. Les flots battaient les flancs de notre navire. Le fleuve bat les piles du pont.* ‖ T. Mar. On dit que *Les voiles battent les mâts,* Lorsque, le vent ne suffisant pas à les remplir, elles retombent le long des mâts. ‖ T. Mus. *B. la mesure.* V. Mesure. ‖ T. Danse. *B. un entrechat.* V. Entrechat. ‖ T. Jeu. *B. les cartes,* Les mêler avant de les distribuer. — Au Trictrac, *B. une dame,* Amener les points nécessaires pour tomber de la flèche d'une de ses dames, sur une flèche de son adversaire où il n'y a qu'une dame. *B. le coin,* Amener les deux nombres voulus pour tomber sur le coin vide de son adversaire. *B. à faux,* Amener deux points dont l'un touche sur une flèche de l'adversaire garnie de deux dames, et l'autre sur une flèche où il n'y en a qu'une. — *A tous les Jeux, *Battre,* signifie L'emporter sur son adversaire, gagner la partie. = se Battre. v. pron. Combattre, attaquer ou se défendre dans une bataille. *Se b. à pied et à cheval. Se b. en duel. Il se bat bien.* — *Se b. en retraite,* Continuer de combattre tout en se retirant. Vx. ‖ *Se b. à la perche.* Voy. Perche. — *Se b. contre des moulins à vent.* V. Moulin. = Battre. v. n. Être agité, se mouvoir. *Le cœur bat, le pouls bat. Il n'est pas mort, son cœur bat. Le cœur me battait avec une violence extrême.* — Fam., *Le cœur lui bat,* Il a peur. ‖ *B. des ailes,* se dit D'un oiseau qui agite ses ailes. — *B. de l'aile* ou *d'une aile,* se dit D'un oiseau fatigué ou blessé qui peut à peine voler ou qui ne peut plus se servir que d'une aile. — *Ne b. que d'une aile.* V. Aile. ‖ *B. des mains,* Frapper les deux mains ouvertes l'une contre l'autre, en signe d'applaudissement. ‖ *Cette porte bat, cette jalousie bat,* Elle est agitée par le vent et frappe contre la muraille. ‖ *Le fer de ce cheval bat,* Il commence à se détacher. ‖ *Le soleil bat à plomb sur nos têtes,* Il darde perpendiculairement ses rayons sur nos têtes. ‖ *B. de la caisse, du tambour,* Tirer des sons du tambour avec les baguettes. — *Le tambour bat,* On bat le tambour. Par métonymie, on dit : *Le rappel bat ; La générale bat.* — *Tambour battant,* Au son du tambour.—Fig., *Sortir tambour battant,* Sortir d'une place qui a capitulé, avec une partie des honneurs de la guerre. — Fig. et fam., *Mener quelqu'un tambour battant,* Le traiter sans ménagement. — Fig. et fam., *Faire une chose tambour battant,* La faire au vu et au su de tout le monde. ‖ *B. en retraite.* Se retirer du combat en bon ordre. — Fig. et fam., Commencer à céder dans une discussion ; Commencer à se retirer du monde ou de quelque société. ‖ Fig. et fam., *B. froid à quelqu'un.* V. Froid. ‖ T. Man. On dit D'un cheval qu'*Il bat du flanc,* Lorsqu'il commence à devenir poussif; et qu'*Il bat des flancs,* Lorsqu'il est haletant et que ses flancs s'agitent. — *B. à la main.* V. Main. = Battu, ue. part. — Fig. et fam., *Ne pas se tenir pour battu,* Ne pas démordre d'une chose, y persister, quoiqu'on ait succombé. — Fig. et prov., *Être battu de l'oiseau,* Être découragé par le mauvais succès ; Être affaibli par la maladie. — *Autant vaut bien battu que mal battu,* Il est des cas où il ne faut pas s'épargner, quoi qu'il en puisse arriver.— *Les battus payent l'amende.* V. Amende. ‖ *Avoir les yeux battus,* Avoir le tour des yeux noir et comme meurtri. —Fig., *Avoir les oreilles battues d'une affaire.* V. Oreille. ‖ *Chemin b., Route battue, Sentier b.,* Qui est très-fréquenté. — Fig. et prov., *A chemin b. il ne croît point d'herbe,* Il n'y a point de profits à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent. — Fig., *Suivre le chemin b.,* S'attacher aux usages établis. On dit de même, *Suivre les routes battues, les sentiers battus,* S'attacher aux procédés ordinaires, aux moyens connus. ‖ *Battu des vents, de l'orage, de la tempête.* En T. Mar., on dit aussi, *Navire battu par la mer, par un grain, par une rafale.*

Conjug. — *Je bats, tu bats, il bat ; nous battons. Je battais ; nous battions. Je battis ; nous battîmes. Je battrai ; nous battrons. Je battrais ; nous battrions. Bats, battons. Que je batte, que nous battions. Que je battisse ; que nous battissions. Battant ; Battu.*

Syn. — *Frapper.* — Pour *battre* il faut redoubler les coups ; pour *frapper*, il suffit d'en donner un. On ne *bat* jamais qu'avec dessein, on frappe quelquefois sans le vouloir. Le plus fort *bat* le plus faible ; le plus violent *frappe* le premier. On *bat* les gens et on les *frappe* dans quelque endroit de leur corps. César, pour *battre* ses ennemis, commande à ses soldats de *frapper* au visage. = *Battu, Défait, Vaincu.* — Ces termes s'appliquent le plus souvent à une armée qui a éprouvé un échec ; mais il existe des nuances entre eux. Une armée est *vaincue*, lorsqu'elle est obligée d'abandonner le champ de bataille ; elle est *battue*, lorsqu'elle l'abandonne avec une perte considérable en tués, blessés ou prisonniers ; elle est *défaite*, lorsqu'elle se trouve hors d'état de tenir la campagne ou au moins de recommencer la lutte. En outre, les mots *vaincu* et *défait* s'emploient en parlant d'armées ou de corps considérables : quand il s'agit d'un détachement, on ne dit point qu'il a été *vaincu* ou *défait ;* on dit qu'il a été *battu*.

BATTUE. s. f. T. Chasse. Action de battre les bois et les taillis avec grand bruit, pour en faire sortir les loups, les renards et autres bêtes. *Il faut réunir des paysans pour faire une b. dans ce bois.* ‖ T. Manége. Bruit que produit sur le sol le pied du cheval dans la marche.

BATTURE. s. f. Espèce de dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre.

BAU. s. m. (all. *bauen*, construire?). T. Mar.

Enc. — On désigne sous ce nom de longues solives qui traversent un navire d'un flanc à l'autre pour affermir les bordages, empêcher le rapprochement ou l'écartement de ceux-ci, et soutenir les tillacs. On appelle *B. de dale*, le premier b. vers l'arrière ; *B. de lof*, le dernier b. vers l'avant ; *Maître b.* ou *Grand b.*, celui qui mesure la plus grande largeur du bâtiment ; enfin, les *Faux baux* sont des pièces de bois semblables aux baux, qui sont placées à 2 mètres de distance l'une de l'autre, sous le tillac des grands vaisseaux, pour fortifier le fond du bâtiment et en former le faux pont.

BAUD. s. m. Chien courant, originaire de Barbarie, qui s'emploie à la chasse du cerf.

BAUDET. s. m. Âne ; et particulièrement l'Âne entier qui sert d'étalon. — *Être chargé comme un b.*, Être excessivement chargé. ‖ Fig. et par injure, *C'est un b.*, C'est un homme stupide.

BAUDIR. v. a. T. Chasse. Exciter les chiens du cor et de la voix. = Baudi, ie. part.

BAUDRIER. s. m. (*balteus*). Large bande de cuir ou d'étoffe, qui pend en écharpe, et qui sert à porter le sabre ou l'épée. ‖ * T. Astron. *B. d'Orion.* V. Constellation. ‖ *T. Bot. *B. de Neptune.* Voy. Fucacées.

Enc. — Chez les anciens, le *Baudrier* servait à suspendre l'épée, laquelle se portait à gauche ; il était, par conséquent, passé sur l'épaule droite. On voit cependant, sur des monuments romains, des guerriers qui portent le b. sur l'épaule gauche ; mais il est alors destiné à soutenir une dague, un poignard, ou toute autre arme qu'on portait habituellement à droite. Les Grecs, du temps d'Homère, portaient un autre b. plus grand et plus large que les précédents, qui servait à suspendre le bouclier. L'*Iliade* mentionne les deux baudriers d'Ajax, fils de Télamon, qui était armé d'un bouclier extraordinairement lourd. Bien que la présence de ces deux baudriers l'un sur l'autre ait empêché Ajax d'être blessé par la lance d'Hector, on voit, par le texte d'Homère lui-même, qu'un pareil équipement était fort gênant pendant l'action. Aussi le b. du bouclier fut-il bientôt abandonné. Il n'est jamais figuré, ni dans les peintures, ni dans les sculptures qui nous restent de l'antiquité. — Le b. servait encore à suspendre l'arc et le carquois. Livius Andronicus et Nemesianus mentionnent celui de Diane qui s'en servait en outre pour contenir ses vêtements et empêcher le vent de les faire flotter : il était passé sur l'épaule droite et sous le bras gauche. Selon Théocrite, le b. qui soutenait l'épée d'Amphitryon était d'étoffe, probablement de toile de lin. Plus communément, le b. auquel se suspendait l'épée ou le carquois, était de cuir, et recevait divers ornements. Celui qui supportait le bouclier d'Agamemnon était décoré de plaques d'argent ; on y voyait aussi figuré un serpent déroulé, d'acier bleu, dont les trois têtes retournées tenaient lieu d'agrafes pour joindre l'un à l'autre les deux bouts du b. Lorsque Ulysse rencontre Hercule armé d'un arc et d'un carquois, dans le séjour des Ombres, Hercule porte un b. d'or pour soutenir son carquois ; des sujets de chasse et de guerre sont ciselés en relief sur ce b. Celui de Diane est décrit par un poëte comme enrichi de pierreries. Dans l'*Énéide*, Énée, aux jeux funéraires célébrés en l'honneur de son père Anchise, donne comme prix, à l'un des vainqueurs, un carquois plein de flèches, et le b. qui en dépend. Ce b., garni d'or, est muni d'une boucle (*Fibula*) ornée d'un joyau.—Le goût des riches baudriers était fort répandu à Rome, notamment au siècle d'Auguste, et il ne fit que s'accroître sous les empereurs. Hadrien ne portait pas d'or sur son b., et ce fait est cité comme un exemple de la simplicité de son costume. Mais Pline l'ancien parle de l'usage où l'on était, de son temps, de recouvrir les baudriers de lames de métaux précieux. Il y avait à la cour un officier (*Baltearius*) spécialement chargé des baudriers impériaux. L'importance de ses fonctions ressortait surtout de cette circonstance que des *baudriers* étaient souvent donnés comme récompense militaire, au même titre que les colliers et les bracelets. D'après une inscription tumulaire, relevée par Spon, le *Baltearius* était chargé d'acheter, de préparer et de conserver tous les baudriers de l'*Armamentarium*, ou arsenal impérial. — Les anciens auteurs donnent assez souvent le nom de *Balteus*, non-seulement au b. proprement dit, mais encore à la ceinture militaire (*Cingulum militare*), qui servait en même temps à soutenir l'épée et à indiquer les divers grades, soit dans la maison de l'empereur, soit dans les légions. — Dans les armées modernes, les baudriers sont de cuir noir verni et de peau mégissée blanche ou jaune. Leur forme a singulièrement varié dans les armées françaises. Sous Henri IV, on ne portait que de larges baudriers brodés, tels que ceux que portent encore les suisses de paroisse.

***BAUDROIE.** s. f. T. Ichth. Voy. Pectorales.

BAUDRUCHE. s. f. Voy. Boyauderie.

***BAUÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Hydrangéacées.

* **BAUFFE.** s. f. T. Pêche. Grosse corde le long de laquelle sont distribuées plusieurs lignes garnies d'hameçons.

BAUGE. s. f. Lieu fangeux où le sanglier se retire et se couche. || Sorte de mortier fait de terre grasse mêlée de paille.

BAUGUE ou **BAUQUE.** s. f. Mélange de plantes marines que la Méditerranée rejette sur ses côtes. *La b. sert à fumer les terres et à garnir les caisses d'emballage.*

* **BAUHINIE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

BAUME. s. m. (lat. *balsamum*). Substance résineuse et odorante, qui coule de certains végétaux. — Prov., *Fleurer comme b.* V. Fleurer. || Par ext., se dit de certains médicaments composés qui ont une odeur balsamique, et s'emploient en général à l'extérieur. *B. tranquille. B. de Fioravanti.* — Fig. et fam., *Je n'ai pas de foi dans son b.*, Je n'ai point de confiance aux discours qu'il débite, aux promesses qu'il fait. || Fig., Ce qui dissipe les inquiétudes, les chagrins; ce qui calme les peines. *Cette nouvelle fut un b. pour moi. C'est un b. sur ma blessure.*

Enc. — On désigne, dans la Matière médicale, sous le nom de *Baumes*, quelques résines dont le caractère le plus général est d'exhaler une odeur agréable et pénétrante due à la présence de l'acide benzoïque. Les baumes découlent naturellement de l'écorce de certains arbres, ou bien on les obtient au moyen d'incisions. Quelques-uns conservent toujours la consistance de liquide épais ou pâteux, tandis que d'autres sont complétement solides. Tous, comme les résines, sont solubles dans l'alcool, les huiles essentielles et l'éther; tous sont insolubles dans l'eau. Les baumes agissent comme stimulants en raison de l'huile essentielle et de l'acide benzoïque qu'ils contiennent. Jadis on en faisait un grand usage. Aujourd'hui ils ne sont guère usités à l'intérieur que pour modifier la sécrétion des membranes muqueuses: à l'extérieur, on les emploie comme stimulants et résolutifs. Les baumes principaux sont le *B. du Pérou*, le *B. de Tolu*, le *Benjoin* et le *Storax* ou *Styrax*. Les deux premiers sont produits par deux arbres de la famille des *Légumineuses-césalpiniées*, appelés *Myrospermum peruiferum* et *M. toluiferum*. Les deux suivants proviennent, l'un du *Styrax benzoin* et l'autre du *St. officinale*, de la famille des *Styracées*. Plusieurs espèces de *Liquidambars*, fam. des *Altingiacées*, donnent aussi une variété de *Storax*. Le *B. de Tolu* et celui du *Pérou* servent à préparer un sirop et des pastilles d'un goût agréable. On les administre très-utilement dans les affections chroniques des voies respiratoires. Le *Benjoin* forme la base des fameuses pilules balsamiques de Morton. A l'intérieur, il s'emploie dans les mêmes cas que les précédents; mais il est plus souvent usité à l'extérieur, en fumigations, dans les affections rhumatismales. La teinture de Benjoin est aussi employée en lotions dans la brûlure au premier degré, avant le développement des phlyctènes. Le cosmétique appelé *Lait virginal*, n'est autre chose que la teinture alcoolique de Benjoin mêlée avec six parties d'eau de rose et de mélilot. Quant au *Storax* ou *Styrax*, il est peu employé en médecine: on a essayé, mais sans grand succès, de le substituer au copahu.

Dans la Matière médicale, on donne improprement le nom de *Baumes* à un grand nombre de résines qui ne contiennent pas d'acide benzoïque. Nous citerons le *B. d'Acouchi*, le *B. de Gilead* ou *B. de la Mecque* ou encore *B. de Judée*, le *B. à cochon* ou *B. à sucrier* (V. Amyridacées), le *B. de Marie* (V. Clusiacées), le *B. de copahu* (V. Légumineuses-césalpiniées), le *B. d'humiri* (V. Humiriacées), le *B. du Canada*, le *B. hongrois* (V. Conifères), etc. Mais c'est surtout en Pharmacie que l'on abuse du mot *Baume*, en l'appliquant à une foule de préparations différentes, à des alcoolats, à des pommades, à des onguents et à des mélanges de toutes sortes. Parmi ces préparations, la plupart jouissent de propriétés stimulantes et s'emploient à l'extérieur dans les cas de rhumatismes, de contusions, d'ulcères atoniques, etc.: telles sont celles que l'on désigne sous les noms de *B. acétique*, *B. d'Arcéus*, *B. de Chiron*, *B. du commandeur*, *B. de Fioravanti*, *B. de Geneviève*, *B. de Laborde* ou *de Fourcroy*, *B. de Lectoure* ou *de Condom*, *B. de Lucatel*, *B. nerval* ou *nervin*, *B. opodeldoch*, *B. du Samaritain*, *B. de Sanchez* ou *antiarthritique*, *B. saxon*, *B. de soufre anisé* et *térébenthiné*, *B. de vie externe*, *B. vert de Metz* ou *de Feuillet*, etc. Quelques-uns sont composés de substances narcotiques, et par conséquent engourdissent les douleurs: nous nommerons le *B. anodin*, le *B. hypnotique* et le *B. tranquille*. D'autres, enfin, sont un mélange de substances narcotiques et stimulantes, comme le *B. acoustique*, le *B. antiodontalgique* et le *B. hystérique*. Le *B. de vie d'Hoffmann* est une teinture alcoolique d'huiles volatiles assez usitée dans les coliques spasmodiques. On n'attend sans doute pas de nous que nous donnions ici la composition de tous ces médicaments; on la trouvera d'ailleurs dans tous les formulaires médicaux, et, entre autres, dans l'excellent *Formulaire magistral de* Bouchardat.

BAUME. s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

* **BAUME.** s. f. Dans plusieurs parties de la France, ce mot signifie Grotte ou caverne. *La sainte B.*, Grotte située dans le département du Var, où la tradition prétend que se retira sainte Madeleine.

BAUMIER. s. m. T. Bot. Nom vulgaire de l'*Amyris* et du *Balsamodendron*. Voy. Amyridacées.

BAUQUE. s. f. Voy. Baugue.

BAVARD, ARDE. adj. et subst. Qui parle sans discrétion et sans mesure. *Ce b. m'a fait perdre mon temps. Ne confiez pas vos secrets à cette bavarde.* Fam.

BAVARDAGE. s. m. Action de bavarder. *Son b. m'étourdit.* || Se dit Des discours insignifiants et vains. *Voilà bien du b.* || * Propos indiscret, médisance. *Laissez-moi, avec vos sots bavardages.* || Fam. dans toutes ses acceptions.

BAVARDER. v. n. (gr. βαϐάζειν, babiller). Parler avec excès; Parler beaucoup de choses insignifiantes et frivoles. *Il aime beaucoup à b. Il bavarde toujours.* Fam. || Parler de choses qu'on devrait tenir secrètes. *Quelqu'un aura bavardé. On a tort de b. ainsi.* Fam.

Syn. — *Babiller.* — *Babiller* et *Bavarder* signifient tous les deux dire beaucoup de paroles inutiles; mais le premier se prend quelquefois en bonne part, et le second se dit toujours en manière de critique. Le *babil* ne déplait pas dans l'enfant; le *bavardage* est toujours désagréable. Le *babillard* parle beaucoup parce qu'il y trouve du plaisir: il peut être parfois spirituel. Le *bavard* ne parle pas moins; mais c'est en général un sot qui pense se faire admirer. Aussi deux *babillards* se trouvent-ils bien ensemble, tandis que deux *bavards* mis face à face s'assomment l'un l'autre. *Babiller* a parfois des inconvénients, parce que le *babillard* est léger et étourdi. *Bavarder* en a presque toujours, car le *bavard* aime la médisance; c'est pour lui un moyen d'attirer l'attention sur ce qu'il dit.

BAVARDERIE. s. f. Vice, défaut du bavard. *Il est d'une b. insupportable.* Fam. || Se dit parfois pour Bavardage. *Il m'ennuie avec sa b.* Fam.

BAVAROISE. s. f. Infusion de thé avec du lait chaud où l'on met du sirop de capillaire au lieu de sucre. *On fait aussi des bavaroises à l'eau simple, au café, au chocolat*, etc.

BAVE. s. f. (ital. *bava*, bave). Salive visqueuse et épaisse qui découle de la bouche. *Essuyer la b. d'un enfant.* — Salive écumeuse et sanguinolente qui s'échappe de la bouche dans certaines maladies. — Se dit aussi en parlant De certains animaux. *La b. d'un chien enragé. La b. d'un reptile.* || *La b. du limaçon*, Liqueur gluante que sécrète le limaçon.

BAVER. v. n. Jeter de la bave.

BAVETTE. s. f. Petite pièce de toile que l'on attache sur la poitrine des petits enfants, pour garantir leurs vêtements de la bave ou salive qui découle de leur bouche. || Fig. et fam., *Être encore à la b.*, Être trop jeune pour se mêler d'une discussion, d'une affaire. || Fig. et pop., *Tailler des bavettes*, Passer son temps à bavarder, à faire des commérages.

BAVEUSE. s. f. T. Ichth. Voy. Gobioïdes.

BAVEUX, EUSE. adj. Qui bave. *Enfant b.* || T. Cuis. *Omelette baveuse*, Omelette peu cuite et molle. || T. Chir. *Chairs baveuses*, Chairs spongieuses d'une plaie. On dit aussi, *Ulcère b.* || T. Imp., *Lettres baveuses*, Lettres qui ne sont pas venues au tirage, parce qu'elles étaient trop chargées d'encre.

BAVOCHÉ, ÉE. adj. T. Imp. et Grav. Qui n'est pas net. *Cette feuille est bavochée. Épreuve, planche bavochée. Voilà un trait b.*

BAVOCHER. v. n. T. Imp. Imprimer d'une manière peu nette, maculer. || * T. Dessin et Grav. Former des traits, des contours qui ne sont pas nets.

BAVOCHURE. s. f. Défaut de ce qui est bavoché.

BAVOIS. s. m. T. Féod. Tableau qui contenait l'évaluation des droits seigneuriaux, suivant le prix courant des espèces.

BAVOLET. s. m. Espèce de coiffure villageoise. || * T. Modiste. La partie d'un chapeau de femme qui est fixée au bas de la passe, et par derrière.

BAVURE. s. f. Petite trace que les joints des pièces d'un moule laissent sur l'objet moulé.

BAYADÈRE. s. f. [On pron. *Baïadère.*]. T. Relation.

Enc. — Le mot *Bayadère* vient du portugais *Bailadeira*, qui signifie danseuse; mais il désigne exclusivement cette classe de femmes si nombreuse dans l'Inde qui exercent la profession de danseuses et de chanteuses. Ces femmes portent dans leur pays diverses dénominations. Elles sont partagées en deux grandes catégories, qui se subdivisent encore. La première, celle des *Devédassis* (esclaves des dieux), est consacrée au service des temples et de leurs ministres; la seconde, celle des *Natis* ou *Natsch*, comprend les bayadères qui ne sont pas attachées à un temple et courent le pays en exerçant leur profession de chanteuses et de danseuses. — Parmi les Devédassis, celles du premier rang se recrutent dans la caste des Vaisyas. Elles habitent dans l'enceinte du temple, et ne peuvent la franchir sans la permission du grand prêtre. Elles remplissent dans le temple les fonctions secondaires du culte; elles préparent des guirlandes de fleurs pour parer les effigies des divinités; elles exécutent des danses devant leurs statues; elles célèbrent dans des chants sacrés les louanges des dieux; enfin, elles sont le principal ornement des processions et des cérémonies religieuses. La seconde catégorie des Devédassis est recrutée dans les familles les plus honorables de la caste des Soudras. Leurs attributions sont à peu près les mêmes que celles dont nous venons de parler; mais elles ne sont pas tenues d'habiter dans l'enceinte des temples, elles y sont seulement de service à tour de rôle. Elles jouissent surtout de plus de liberté. Ainsi elles peuvent se rendre chez les particuliers qui les appellent et qui les payent, pour y exécuter leurs danses et leurs chants. C'est ce que font tous les Indous riches les jours de fête, de festin, de noces ou d'autres solennités de ce genre. C'est presque au sortir de l'enfance que les jeunes filles indoues entrent dans la corporation des Devédassis. La beauté physique et l'absence de tout défaut de conformation sont les conditions essentielles de leur admission. Du jour où elles sont admises à recevoir l'instruction particulière qui convient à leur nouvelle condition, elles cessent d'appartenir à leurs familles qui, par un contrat en forme, renoncent à tout droit sur elles.

Les *Natis*, ainsi que nous l'avons dit, courent le pays par bandes. Comme les Devédassis de second rang, elles embellissent, par leur présence, les fêtes des particuliers; elles dansent dans les auberges (*Tchoultris*) pour récréer les voyageurs. Leur condition est très-variable. Les unes s'associent à des musiciens, avec lesquels elles partagent leurs bénéfices; les autres sont sous la direction d'une danseuse émérite qui les nourrit, les entretient et reçoit leur salaire; d'autres, enfin, sont de véritables esclaves, achetées très-jeunes par des femmes qui les ont formées aux exercices de leur profession, afin d'en tirer un profit. — Ce qu'on appelle la danse des Bayadères est moins une danse proprement dite qu'une sorte de pantomime. Les voyageurs qui avaient visité l'Inde, peignaient naguère ces danses sous les couleurs les plus séduisantes; mais, depuis que nous avons vu à Paris ces merveilles si vantées, la réputation chorégraphique des bayadères a reçu un échec irréparable.

BAYART. s. m. [On pron. *Baïart.*] Espèce de bard, de civière dont on se sert dans les ports. Quelques personnes écrivent *Baïart.*

BAYER. v. n. (b. lat. *badare*). Tenir la bouche ouverte en regardant quelque chose. || Fig. et fam., *B. aux corneilles*, Regarder niaisement en l'air ou de côté et d'autre. || Fig., Désirer quelque chose avec ardeur. S'emploie toujours avec la prép. *après*. *B. après la fortune, après les honneurs.* Fam. et Vx. = Conjug. V. Payer.

BAYEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui baye, qui a l'habitude de bayer. Fam. et Vx.

BAYONNETTE. s. f. Voy. Baïonnette.

BAZAR. s. m. T. Relat. et Archit.

Enc. — Le mot *Bazar* appartient à la langue arabe. Il signifie *marchandise*, et, par extension, il se dit du lieu où les marchandises sont exposées en vente. Un b. est en effet un édifice plus ou moins vaste, une sorte de marché couvert, rempli de magasins et de boutiques. C'est dans ce sens que ce terme est passé dans les langues de l'Europe. Cependant il existe en Orient des bazars à ciel ouvert. — On cite comme les plus beaux bazars de l'Orient, celui d'Ispahan, en partie désert et ruiné depuis que la cour de Perse habite Téhéran; celui de Tauris, qui renferme, dit-on, 15,000 boutiques; le grand b. de Constantinople, construit par Mahomet II, en 1462, et le *Misr cartsché* de la même capitale, qui est spécialement affecté à la vente des marchandises d'Égypte. — Quelques spéculateurs ont essayé d'importer en Europe cet usage oriental; toutes les tentatives faites ont été ruineuses pour les entrepreneurs. C'est que dans les grandes villes d'Europe, toutes les rues sont des bazars. En Orient, toutes les boutiques d'une ville se réunissent, au contraire, dans un même local, parce que la maison d'habitation de chacun est sévèrement fermée. L'établissement des bazars est une conséquence de l'exclusion des femmes de la vie sociale.

* **BDELLE.** s. f. (gr. βδέλλα, sangsue). T. Zool. Voy. Hirudinées et Holêtres.

BDELLIUM. s. m. [On pron. *Bdelliome.*] (gr. βδέλλιον). T. Pharm. V. Amyridacées, Composées, Ombellifères, Palmier et Gomme-résine.

* **BDELLOMÈTRE.** s. m. (gr. βδάλλω, je suce; μέτρον, mesure). T. Chir. Voy. Ventouse.

BÉANT, ANTE. part. de l'ancien v. Béer. Ne s'emploie que comme adj. verbal, et sign., Qui présente une grande ouverture. *Les dragons sont représentés la gueule béante. Gouffre b.* || Par exagér., *Rester, être, demeurer bouche béante*, Rester, être, demeurer stupéfait, absorbé dans une vive attention. *Il resta bouche béante. Nous l'écoutions bouche béante.*

BÉAT, ATE. s. (lat. *beatus*, heureux). Dévôt, ou, plus souvent, Qui fait le dévot. *C'est un vrai b.* Fam. — S'emploie aussi adjectiv. *Une mine béate. Un air b.* Fam. || T. Jeu. Se dit de Celui qui, dans une partie, est exempt de jouer avec les autres et de payer sa part.

Nous sommes cinq à jouer le souper, faisons un b. et jouons deux contre deux. Vx et peu us.

BÉATIFICATION. s. f. Voy. Canonisation.

BÉATIFIER. v. a. (lat. *beatus*, bienheureux; *facere*, faire). Mettre au nombre des bienheureux. *Le pape a béatifié un tel.* ‖ Se dit en manière de plaisanterie, pour Rendre heureux. *Votre présent l'a béatifié.* = Béatifié, ée. part.

BÉATIFIQUE. adj. N'est usité que dans cette locut. du langage théologique, *Vision b.*, Vision dont jouissent les bienheureux en présence de Dieu dans le ciel.

BÉATILLES. s. f. pl. Menues choses délicates, que l'on met dans les pâtés, les ragoûts, les potages, et que l'on sert quelquefois à part, comme crêtes de coq, ris de veau, foies gras, champignons, etc. *Tourte de b.*

BÉATITUDE. s. f. Félicité, bonheur. Ne se dit guère que de la Félicité éternelle. *La vraie b. consiste dans la vue de Dieu. Jouir de la b. Il n'y a point de vraie b. dans le monde.* — *Les huit béatitudes*, Les huit espèces de félicités annoncées par Jésus-Christ (Matth., V, 3-10).

* **BEATSONIA.** s. f. T. Bot. Voy. Frankéniacées.

BEAU ou **BEL, BELLE,** adj. (lat. *bellus*). Ce qui excite en nous un sentiment d'amour ou d'admiration. Dans ce sens, il se dit : 1° De l'homme lui-même. *C'est un homme vraiment b. Une belle femme. Un enfant b. comme le jour. Une belle tête. Une belle figure. De beaux yeux. Une belle voix.* — 2° Des choses physiques. *L'univers est le plus b. spectacle que l'homme puisse contempler. Un b. ciel. Un b. paysage. Une belle tempête.* — 3° Des choses morales et intellectuelles. *Une belle âme. Un b. génie. De beaux sentiments. Une belle action. Un b. dévouement. Il est b. de faire du bien à ses ennemis.* — 4° Des œuvres de l'art. *Un b. poëme. Une belle tragédie. Une belle statue. Un b. tableau. Un b. temple. Une belle symphonie.* ‖ Ce qui charme par l'harmonie des formes et des couleurs. *Un bel homme. Une belle personne. Une belle taille. De beaux bras. De beaux traits. De belles proportions. De belles formes. Une belle peau. Un b. teint. Une belle carnation. Un b. cheval. Un bel oiseau. Un b. poitrail. Un b. plumage. Un b. paysage. Un b. vallon. Un b. jardin. Une belle vue. Un bel arbre. Un bel horizon. Une belle forêt.* — *Le b. sexe*, Le sexe féminin, les femmes en général. — Fam., *Ma belle amie, Ma belle enfant*, ou simplement *Ma belle*, Expressions amicales dont on se sert quelquefois en parlant à une jeune fille ou à une jeune femme. ‖ En parlant De l'esprit et des conceptions de l'esprit, *Beau* se dit De ce qui nous plaît, sans cependant exciter l'admiration. *Il a un b. talent. Belle imagination. Un b. discours. Voilà un b. vers. Un b. duo. Une belle pensée. Il y a dans ce livre quelques beaux endroits.* — *Bel-esprit.* Voy. Esprit. *Belles-lettres.* Voy. Lettre. *Beaux-arts.* V. Art. ‖ En parlant Des choses morales, se dit De celles auxquelles nous donnons notre estime, notre approbation. *Un b. caractère*, Un caractère noble, généreux. *Un b. naturel.* — Par anal., sign. Honorable, glorieux. *Une belle conduite. Une belle mort. Ce général a fait une belle retraite. Une belle victoire. Une belle origine. Un b. nom. C'est la plus belle page de son histoire. Les beaux temps de son règne.* — Par ext., Bienséant, convenable. *Rien n'est si beau dans une jeune fille que la modestie. Cela n'est pas b. à un jeune homme.* ‖ Se dit Des choses qui plaisent, parce qu'elles paraissent parfaitement aptes à remplir leur destination. *Une belle ville. Une belle maison. Une belle usine. Un b. port. Un b. navire. Une belle machine. Une belle harpe. Un b. violon.* ‖ Qui est parfait dans son genre. *Un b. diamant. Une belle émeraude. De belles perles. Une belle étoffe. Voilà de bien belle soie. Un b. rouge. Un b. vert. Un b. son de voix.* ‖ S'emploie très-fréquemment dans une signific. tout à fait vague et indéterminée, en parlant De tout ce qui produit sur nous une impression agréable. *Une belle couleur. Un b. bouquet. Une belle fleur. Une belle verdure. Un b. spectacle. Une belle musique. Une belle fête. Un b. bal. Cela est b. à voir. Une belle prairie. Une belle rivière. Un b. fleuve. Un b. lac. De belles eaux. Une belle allée. Un bel habit. Une belle robe.* — *Un b. port, une belle prestance*, Un port majestueux, une mine qui impose. — Famil., *Se faire b., se faire belle*, Se parer. *Vous voilà bien belle aujourd'hui*, Vous êtes bien parée aujourd'hui. — Pop., *Un b. monsieur, une belle dame*, Un monsieur, une dame dont la mise est élégante. — *Un homme du bel air*, Un homme qui affecte les manières des personnes de distinction. Fam. et peu us. — Fam., *Le b. monde.* V. Monde. — Fig., *Il fait b. voir*, Il est agréable de voir. *Il fait b. voir un orage quand on est bien à l'abri.* ‖ Se dit aussi en parlant Des personnes qui possèdent un talent à un degré plus ou moins éminent. *Un b. parleur. Un b. chanteur. Un b. danseur. Un b. cavalier. C'est un bel homme de cheval.* — Fam., *C'est un b. mangeur, un beau dîneur*, C'est un grand mangeur. *Il fait le b. parleur, le b. diseur*, Il affecte de bien parler. *C'est un b. joueur.* V. Joueur. *C'est un b. fils.* V. Fils. ‖ Se dit D'un air pur, d'un ciel serein. *Le temps est b. Il fait b. temps*, ou simplem., *Il fait b. Une belle journée. Un b. soleil. Une belle soirée. Une belle nuit. Un b. clair de lune.* — *Les beaux jours*, La saison de l'année où l'atmosphère est ordinairement pure et sereine; et Fig., Le temps de la jeunesse. *Mes beaux jours sont passés.* On dit dans le même sens, *Le bel âge.* — Fig. et prov., *Il fera b. temps, Il fera b. jour*, ou *Il fera b. quand je le reverrai*, Je ne le reverrai jamais. — Fig. et fam., *Il y a b. jour, Il y a beaux jours que je ne l'ai vu*, Il y a longtemps que je ne l'ai vu. — *Mettre quelque chose dans un b. jour.* Exposer un objet de telle sorte que la lumière lui arrive dans les conditions les plus favorables; et Fig., Expliquer, traiter une chose avec clarté. ‖ *Beau*, se dit encore dans le sens de Bon, favorable, avantageux. *Une belle santé. Un bel emploi. Une belle affaire. Une belle entreprise. Un b. sujet. Une belle occasion. Il est en belle passe.* — Fig., *Faire un b. coup*, aux Jeux de hasard, Faire un coup fort heureux; aux Jeux d'adresse, Faire un coup fort adroit. — Par ellipse, au Jeu de paume, *Donner b.*, Jouer la balle de façon qu'elle soit facile à prendre. — Fig. et fam., *Donner b.*, ou *La donner belle à quelqu'un*, Lui donner une occasion favorable pour dire ou pour faire quelque chose. — Fig. et fam., *L'avoir b.*, ou *L'avoir belle*, Avoir une occasion favorable de dire ou de faire quelque chose. *Vous ne l'aurez jamais plus belle.* — Ellipt., *Prendre sa belle*, Saisir l'occasion favorable. — Fam., *Il fait b. se promener*, Le temps est propice pour la promenade. — T. Mar. *La mer est belle*, Elle est favorable pour la navigation, elle n'est pas trop agitée. ‖ Est fréquemment usité dans le sens de Considérable, grand, volumineux, nombreux. *Une belle fortune. Un b. revenu. Un b. traitement. Sa maison a une belle largeur. Il fait une belle dépense. Faire b. feu. Mener b. train. Il a quatre-vingts ans; c'est un bel âge. Sa femme va faire b. bruit, mener b. bruit. Voilà un b. tas de blé. Une belle masse. Ce médecin a une belle clientèle.* — *Un b. poisson*, Un poisson fort gros et bon à manger. ‖ Fig. et par ironie, *Il a b. faire, b. dire, b. prier, b. pleurer*, etc., Tout ce qu'il peut faire, dire, etc., est inutile. ‖ Dans le langage fam., *Beau* s'emploie souvent par antiphrase, et, surtout par ironie, dans un sens tout à fait opposé à sa signification propre. *Voilà un bel homme pour être si fat. Le b. talent que celui de faire des bouts rimés! Avec tous ces beaux raisonnements, vous n'avez pas le sens commun. Ce sont là de belles maximes. Il a eu une belle peur. Elle a une belle et bonne fluxion de poitrine dont elle ne se tirera pas. Vous avez fait là une belle œuvre. Votre père saura votre belle action, votre belle conduite. Admirez cette belle tournure. Le b. profit que je tirerais de cette affaire!* ‖ Fig., *Il vous fait b. voir*, Vous avez bien mauvaise grâce à… *Il ferait b. voir*, Il serait bien étrange de voir. — Prov., *Ce que vous me proposez là est b. et bon*, ou *Tout cela est bel et bon, mais je n'en ferai rien*, Je ne goûte nullement vos propositions. — *Une belle équipée*, Une grande sottise, une extravagance. — Par ellipse, *Il en a fait de belles*, Il a fait de grandes fautes, de grandes sottises, de grandes folies. On dit de même. *Il m'en a dit de belles.* — *De beaux semblants, de belles promesses, de belles paroles*, Des apparences, des promesses, des paroles, auxquelles on ne doit pas se fier. — *Vous me la donnez belle*, Vous vous moquez, vous voulez m'en faire accroire. — *L'échapper belle.* V. Échapper. ‖ *Beau* se joint parfois à des termes d'injure ou de mépris pour ajouter à la force de l'expression. *C'est un b. coquin. Un b. fripon.* ‖ *Beau* se joint encore à divers termes par une espèce de redondance. *Il l'a vendu à beaux deniers comptants. Crier comme un b. diable.* — *Il partit un b. jour, un b. matin*, Un certain jour, etc. *Coucher à la belle étoile*, Coucher dehors. *Mourir de sa belle mort*, Mourir de mort naturelle. *Au b. milieu*, Tout juste au milieu. = Beau. s. m. Se dit absol., en Littérature et dans les Beaux-Arts, De tout ce qui élève l'âme en lui faisant éprouver un sentiment de plaisir et d'admiration. *Avoir l'amour, le sentiment du b. Essai sur le b. Le souverain b. Le b. idéal. Le b. moral. Le b. physique. Le b. imitatif.* ‖ Fam., *Une belle*, Une femme qui a de la beauté, de l'agrément. *Courtiser une belle. Courir de belle en belle.* — *Il était avec sa belle*, Avec sa maîtresse. — Ironiquem., *Ah! je vous y prends, ma belle.* — *Aimer les belles*, Aimer les femmes. ‖ Fam., *Faire le b., Faire la belle*, Se pavaner, laisser voir qu'on se croit fait pour plaire. — Ironiq., on dit *Un beau*, pour signifier Un fat. *Tous ces beaux sont insupportables.* ‖ T. Bot. *Belle-de-jour, Belle-de-nuit*, etc. V. ces mots à leur place alphabétique. = Bel et beau, Bel et bien, Bien et beau. loc. adv. et fam. Entièrement, tout net. *Il lui riposta bel et b. Il le fit bel et bien. Je le refusai bien et b.* = De plus belle. loc. adv. et fam. Tout de nouveau, plus que jamais. *Quand il eut reconduit ses invités, il se mit à boire de plus belle. Il avait promis de ne plus jouer, et il a recommencé de plus belle.* ‖ *De plus b. en plus b.*, De mieux en mieux, en augmentant. = En beau. loc. adv. Sous un bel aspect, sous une apparence favorable. *Il voit tout en b. Cette affaire se présentait en b.* — *Peindre quelqu'un* ou *quelque chose en b.*, Faire ressortir ce qu'une personne ou une chose offre d'avantageux. = * En belle, loc. adv. *Aborder en b.* Voy. Abordage. = Tout beau. loc. adv. Doucement, arrêtez, modérez-vous. *Tout b., ne vous emportez pas.* ‖ T. Chasse. Se dit à un chien, Pour l'empêcher de forcer le gibier, et, hors de la chasse, Pour réprimer ses mouvements. = Voy. Esthétique.

Obs. gram. — L'ancienne forme masculine *Bel* s'emploie devant un subst. singulier qui commence par une voyelle ou par une *H* non aspirée. *Bel esprit, Bel enfant.* Par exception, cependant, on dit encore *Bel et bon.* Dans tous les autres cas, on doit se servir de *Beau. Un beau chien; Beau à voir.* — La vieille forme se conserve encore dans quelques surnoms de nos anciens rois, *Charles le Bel, Philippe le Bel.*

Syn. — *Joli.* — Le *beau* s'adresse à l'âme, le *joli* s'adresse au goût. Le *beau* élève l'homme et le transporte; le *joli* plaît et séduit. Il y a des choses qui peuvent être *jolies* ou *belles*, telle est la comédie; il y en a d'autres qui ne peuvent être que *belles*, telle est la tragédie. Avec de l'esprit et du goût, un écrivain, un musicien, un peintre font de *jolies* choses; c'est l'âme qui produit les *belles* choses.

BEAUCOUP, adv. (lat. *bella*, belle; *copia*, abondance). Indique Un nombre ou une quantité plus ou moins considérable, soit qu'on puisse, soit qu'on ne puisse pas le déterminer. 1° Il se dit en parlant Des hommes et des animaux. *Cette ville a b. d'habitants. Ils sont b. d'héritiers à partager cette succession. Il y a b. de gens qui disent. B. de gens pensent ainsi. Il y en a b. qui pensent autrement. J'ai vu b. de bestiaux au marché. Il y a b. de poisson dans cette rivière.* — 2° Se dit en parlant Des choses physiques et Des propriétés des choses. *Avoir b. d'argent, b. de blé, b. de vin. Il en a b. On trouve b. de fleurs exotiques dans ses serres. Cette source fournit b. d'eau. Elle versa b. de larmes. Il s'écoula b. de temps. Vous avez b. de loisir. Il a b. d'affaires, b. d'occupations. Dire b. de paroles. Ce métal a b. de dureté, de ténacité, d'élasticité.* — 3° Par ext., s'emploie en parlant Des choses immatérielles, pour marquer un degré éminent. *Cet ouvrier a b. de dextérité, d'adresse, d'industrie. Il a b. d'esprit, d'intelligence, de génie, de talent, de vertu, de modestie, de prudence, de bon sens. Il a b. de méchanceté, de malice. Il a b. de savoir, b. d'acquis. Éprouver b. de chagrin, de regrets, de joie, de plaisir, de satisfaction.* — *Il a b. de vertus, b. de vices*, Il a un grand nombre de vertus, de vices. ‖ Lorsque *B.* est joint à un verbe qu'il modifie, il signifie toujours Augmentation de l'action exprimée par celui-ci. *C'est un homme qui sait b. Il a b. lu. Il a dit b. en très-peu de paroles. Il a perdu b. Il s'intéresse b. à votre affaire. Cela me chagrine b. Il importe b. que vous le sachiez. Cet enfant grandit b. Ce négociant s'est b. enrichi. Marcher b. Boire b. J'ai b. attendu.* ‖ *B.*, employé avec un adj. ou un adv., marque toujours Comparaison, et alors il exprime Une augmentation ou une différence considérable. *Je suis b. plus content de votre fils depuis quelques jours. Ce vin est b. meilleur que le dernier. Il s'est b. mieux conduit que vous. Il est b. plus riche que moi.* — Mis après un comparatif, *B.* doit toujours être précédé de la prép. *de*. *Vous êtes plus savant de b.* — Mis avant un comparatif, *B.* peut être employé avec ou sans la prép. *Vous êtes b. plus savant. Vous êtes de b. plus savant.* — Mais avec un verbe comparatif, il veut être accompagné de la prép. *L'emporter de b. Surpasser de b.* ‖ *Il s'en faut b.*, Il y a une grande différence. *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut b. — Il s'en faut de b.*, La quantité qui devrait y être n'y est pas. *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut de b.* ‖ *B.* se prend substant. dans les phrases suivantes : *C'est b. de savoir obéir ; Il sait déjà le latin, c'est b. pour son âge;* C'est un grand avantage, c'est un grand progrès, etc. — Ironiq., *C'est b. s'il vous regarde*, C'est à peine s'il vous regarde.

Obs. gram. — Lorsque *Beaucoup* est employé pour *plusieurs*, il y faut en général ajouter *personnes* ou *gens* ou quelque autre subst. *B. de personnes pensent.* La phrase *B. sont d'avis*, au contraire, n'est pas correcte. Dans le langage fam. et surtout dans la poésie, cependant, on dit : *B. l'ont vu. B. en ont parlé, mais peu l'ont bien connu.* Cette licence du reste n'est tolérable que dans le cas où B. sert de sujet au v. Par conséquent, on ne saurait dire : *C'est l'avis de b.*; ici, il faut absolument ajouter *de personnes* ou *de gens*. Quant à la phrase : *J'en connais b. qui ont fait de même*, elle est correcte, parce que le pronom *en* tient lieu du subst. — Si le subst. qui suit B. est au sing., le v. doit se mettre au sing. Si, au contraire, le subst. est au pluriel, le v. doit se mettre au plur. *B. de monde se plaint; B. de gens se plaignent.* = Joint à un comparatif, B. exprime une augmentation ou une différence considérable. Quand il suit le comparatif, B. doit toujours être précédé de la prépos. *de. Vous êtes plus savant de b.* S'il le précède, au contraire, il peut s'employer avec ou sans la prép. *de. Vous êtes b. plus savant*, ou *Vous êtes de b. plus savant.* Avec les verbes qui marquent comparaison, B. doit toujours s'accompagner de la prép. *de. Être en avance de b., L'emporter de b.*

Syn. — *Beaucoup, Bien.* — Lorsque ces deux mots sont joints à des substantifs abstraits, *bien* est un adv. qui modifie le v., et le subst. qui le suit n'est pas son régime ; B. au contraire conserve sa signification primitive et équivaut à un subst., tandis que le subst. qui suit, le modifie et lui sert de régime. Dans cette phrase, *Il amasse bien de l'argent*, *bien* modifie le v. *amasser*, c.-à-d., il amasse de l'argent d'une manière extraordinaire ; dans celle-ci, *Il amasse b. d'argent*, B. signifie une quantité considérable. Voilà pourquoi après *bien*, le subst. qui est réellement le régime du v. prend l'article, et qu'il ne le prend pas après B., où il est le régime d'un autre subst. C'est par la même raison que *bien*, en sa qualité d'adv., peut se joindre aux adjectifs, et que B. ne s'y joint pas. On dit *Bien bon, Bien beau*, et l'on ne dit pas *B. bon, B. beau.* B. signifiant à la lettre, une quantité, un degré considérable, a un rapport nécessaire avec un subst. qui complète le sens vague qu'il présente. On ne dit pas *B. bon*, parce qu'on ne dit pas un degré considérablement bon. — Lorsque *bien* et B. sont mis absolument après un v., cette différence est encore sensible. Dans *Il mange bien*, *bien* modifie le v. et marque la manière dont se fait l'action; dans *Il mange b.*, ce dernier a un rapport particulier aux aliments, et indique que l'on en mange une grande quantité. = *Beaucoup, Plusieurs.* — B. est d'usage, soit qu'il s'agisse de calcul, de mesure ou d'estimation ; *plusieurs* n'est jamais employé que pour les choses qui se calculent. Il y a dans le monde *B. de fous* qu'on estime, *B. de terrain* qu'on néglige, et *B. de mérite* qu'on ne connaît pas. L'opposé de B. est *peu;* l'opposé de *plusieurs* est *un.* V. Abondamment.

BEAU-FILS. s. m. T. relatif qui se dit D'un fils né d'un mariage antérieur, par rapport au second mari de sa mère, ou à la seconde femme de son père. *C'est votre b.-fils, vous avez épousé sa mère. Elle a deux beaux-fils.*

BEAU-FRÈRE. s. m. Nom d'alliance donné par le mari au frère de sa femme, par la femme au frère de son mari, par un frère ou une sœur au mari de sa sœur, ou à deux hommes qui ont épousé les deux sœurs. *Ils sont beaux-frères, ils ont épousé les deux sœurs.*

BEAU-PÈRE. s. m. Nom d'alliance, qui se donne par un mari au père de sa femme, ou par une femme au père de son mari, ou par des enfants au second mari de leur mère.

BEAUPRÉ. s. m. (angl. *bow-sprit*). T. Mar. V. Mât.

BEAUTÉ. s. f. Réunion des qualités d'un objet qui excite un sentiment d'amour et d'admiration. *B. morale. B. physique. B. intellectuelle.* ‖ Il se dit : 1° De l'homme, considéré au physique et au moral. *La b. du corps. La b. du visage. La b. de son âme. La b. de ses sentiments. B. virile. B. féminine. B. parfaite, accomplie, ravissante. La b. des formes.* — 2° Des objets naturels. *La b. d'un lion, d'un cheval. La b. du ciel. On ne se lasse pas de contempler la b. de cette campagne.* — 3° Des œuvres de l'intelligence et de l'art. *La b. d'un poëme, d'une statue, d'un tableau, d'une symphonie. La b. d'une découverte.* ‖ S'emploie le plus souvent en parlant De toutes les choses qui charment, qui plaisent, qui paraissent, au jugement de celui qui parle, excellentes dans leur genre. *La b. du jour. La b. d'une fleur. La b. d'une forêt. La b. des eaux. La b. d'une couleur. La b. d'une musique, d'une voix, d'un opéra, d'un spectacle, d'une fête. La b. d'une étoffe. La b. de son génie. La b. du style. La b. d'une doctrine, d'un système. La b. d'une pensée, d'une expression. La b. d'un ouvrage. C'est là ce qui en fait la b. Ce pays est de toute b.* ‖ Se dit particulièrement Des qualités extérieures d'une personne, et surtout D'une femme et de ses attraits. *Sa b. est dans toute sa fleur. B. animée. La b. se passe en peu de temps. B. fade, journalière, artificielle. Sa b. est déjà fanée. B. bien conservée. Entretenir sa b. Avoir soin de sa b. Conserver, perdre sa b. La b. de sa taille, de ses bras.* — Par ext., se dit en parlant d'Une femme remarquable par ses avantages extérieurs. *Une jeune b. Une b. sévère, majestueuse. Une b. fière, dédaigneuse.* — On dit d'Une femme très-belle, *C'est une b. Toutes les beautés de la ville assistaient au concert*, Les plus belles femmes de la ville, etc. — *B. grecque* et *B. romaine*, se disent Des femmes dont les traits rappellent ceux que nous présentent les statues et les médailles antiques de la Grèce et de Rome. — S'emploie absol. pour signifier Les belles femmes en général. *L'empire de la b. Rendre hommage à la b.* — On dit de même, *Elle était la b. du bal*, Elle était la plus belle des femmes qui se trouvaient au bal. ‖ *Beautés*, au plur., se dit Des détails qui concourent à former la b. d'un tout; ou Des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas. *Les beautés de la nature. Cette femme a mille beautés. On ne peut détailler toutes les beautés qui se trouvent dans cette ville. Cette œuvre est pleine de beautés qui en font oublier les défauts.* ‖ *Beautés*, au plur., sert parfois de titre à Certains ouvrages composés de traits historiques remarquables. *Beautés de l'histoire de France. Beautés de l'histoire romaine.*

BEC. s. m. (celt. *bec*). La partie qui tient lieu de bouche aux oiseaux, et qui se compose de deux pièces appelées mandibules, l'une supérieure, l'autre inférieure. *Long b. B. court, aigu, large, crochu. Ouvrir le b. Un oiseau qui se défend du b., qui donne un coup de b.* ‖ Fig., prov. et fam., *Avoir b. et ongles*, Être capable de se défendre, et savoir se défendre. — *Avoir bon b.*, Parler avec vivacité, avec hardiesse, et quelquefois avec malignité. — *Avoir le b. bien affilé*, Parler facilement et même avec malignité. — *Elle n'a que le b, ou que du b.*, Elle n'a que du babil. — *Se défendre du b.*, Se défendre de paroles. — *Se prendre de b. avec quelqu'un*, Attaquer quelqu'un de paroles, se quereller. — *Donner un coup de b.*, Lancer en passant un trait piquant, un trait de médisance. — *Être pris par le b.*, Être convaincu par ses propres paroles. — *Tenir quelqu'un le b. dans l'eau*, Amuser quelqu'un de belles paroles, de belles promesses, le tenir dans l'attente et l'incertitude en ne lui donnant pas de réponse positive. — *Passer la plume par le b. à quelqu'un*, Le tromper, le frustrer des espérances qu'on lui a données. — *Faire le b. à quelqu'un*, L'instruire de ce qu'il doit dire. — *Montrer à quelqu'un son b. jaune.* V. Béjaune. ‖ Fig. et fam., *Causer b. à b.*, Causer tête à tête. — *Faire le petit b.*, Faire la petite bouche. — *Caquet bon b.* Voy. Caquet. *Blanc-bec.* V. Blanc-bec. ‖ *Bec-de-corbin*, se dit en général D'un objet courbé et terminé en pointe. — *Canne à b.-de-corbin, en b.-à-corbin*, ou simplem., *Bec-de-corbin*, Canne dont la poignée a cette forme. — Espèce de hallebarde que portait une compagnie particulière des gardes du roi. *Gentilhomme à bec-de-corbin.* Par ext., Les gardes mêmes qui portaient cette hallebarde. *La compagnie des becs-de-corbin.* ‖ * *B.-d'âne*, se dit D'un ciseau épais qui n'a qu'un biseau. ‖ *Bec* se dit aussi De la pointe de certains objets. *Le b. d'une plume. Le b. d'une aiguière.* — *B. d'une lampe*, Partie d'une lampe par où sort la mèche que l'on allume. *B. de gaz*, Pointe par laquelle s'échappe le gaz que l'on veut allumer. — *Flûte à b.* V. Flûte. — **B. de clarinette.* V. Hautbois. — * *B. d'ancre.* V. Ancre. ‖ T. Géogr. Pointe de terre qui se trouve au confluent de deux rivières. *Le b. d'Ambès. Le b. d'Allier.* ‖ T. Archit. V. Pont.

Enc. — Le *Bec* est à proprement parler la bouche des Oiseaux, dont les os maxillaires prolongés antérieurement sont revêtus d'une substance cornée fort dure, à bords plus ou moins tranchants, et terminée en pointe ordinairement recourbée. Il se compose de deux pièces appelées *Mandibules*. Cet organe sert aux Oiseaux non-seulement à saisir leur nourriture, mais encore, chez un grand nombre, à la dépecer ou à la concasser; chez d'autres, il fait en outre l'office d'une troisième patte pour grimper et s'accrocher aux branches. Ses formes varient à l'infini, suivant la manière de vivre des espèces, et le caractère qu'il présente constitue l'un des éléments essentiels de toute classification ornithologique. V. Oiseau. — Certaines particularités de structure que l'on observe dans le bec des Oiseaux ont donné naissance à des dénominations vulgaires, dont plusieurs ont passé dans le langage de la science elle-même. Nous citerons les plus usitées : *Bec-à-cuiller*. V. Spatule. *B.-courbe*. V. Avocette. *B.-croisé*, *B.-de-hache*. V. Huitrier. *B.-dur*. V Gros-bec. *B.-en-ciseaux*, *B.-en-cuiller*. V. Savacou. *B.-en-fourreau*. V. Chionis. *B.-en-scie*. V. Harle. *B.-fin*, *B.-ouvert*. V. Cigogne. — Ce nom de *Bec* a été appliqué vulgairement à des animaux de toutes les classes, lorsque la forme de leur bouche offrait une certaine ressemblance avec le b. d'un oiseau. Quelques entomologistes ont donné le nom de *Bec* au suçoir des Hémiptères, et à la tête prolongée en forme de trompe de la plupart des Curculionites. — Parmi les Mollusques, les Céphalopodes étant pourvus de mâchoires qui ressemblent assez au bec d'un Perroquet, on désigne souvent ces parties par le nom de *Bec*. On le donne aussi à la partie saillante d'une Coquille qui est ordinairement creusée en gouttière. — Enfin, le terme de *Bec* est encore usité en Botanique, pour désigner certaines plantes dont les fruits ou les feuilles présentent quelque analogie de forme avec le b. d'un oiseau : c'est ainsi que l'on a donné les noms de *B. de cigogne, de grue, de héron, de pigeon*, à quelques espèces de Géraniums, *G. ciconium, gruinum, arduinum* et *columbinum*.

BÉCABUNGA. s. m. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

* **BÉCARD.** s. m. T. Ornith. Voy. Harle.

* **BÉCARDE.** s. f. T. Ornith. Voy. Gobe-Mouche.

BÉCARRE. s. m. T. Mus. Caractère de musique qui a la forme d'un petit carré (♮), et que l'on place devant une note qui avait été haussée ou baissée d'un demi-ton, pour la rétablir dans son ton naturel. ‖ Est aussi adj. 2 g. *Ce ré est b. Cette note est b.* — V. Bémol.

BÉCASSE. s. f. Oiseau qui a le bec fort long et qui est fort peu intelligent. ‖ Fig. et fam., *C'est une b.*, C'est une femme sans esprit. — *La b. est bridée*, se dit de Quelqu'un qui s'est laissé attraper, qui s'est laissé engager de telle sorte qu'il ne peut plus se dédire.

Enc. — *Dans le système de Cuvier, le genre Bécasse (Scolopax)* appartient à l'ordre des *Échassiers*, famille des *Longirostres.* Ses caractères sont : Bec très-long, droit, dont le bout est mou et prend, après la mort de l'oiseau, une surface pointillée ; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure, avec un renflement obtus à sa pointe, en forme de talon ; sillon des narines régnant jusque assez près du bout ; tête comprimée ; yeux placés fort en arrière ; pieds sans palmures. La forme de la tête et la position des yeux donnent aux oiseaux qui composent ce genre un air singulièrement stupide. Le genre B. comprend trois sous-genres, la *Bécasse*, la *Bécassine* et la *Bécassine-chevalier.*

La *Bécasse* (*Scolopax rusticola*) a le bas de la jambe emplumé jusqu'à l'articulation. Son plumage est varié en dessus, de taches et de bandes grises, rousses et noires ; en dessous, il est gris, à lignes transverses noirâtres. Son caractère distinctif *consiste en quatre larges bandes qui se succèdent* sur le derrière de la tête. Ses yeux semblent organisés pour voir mieux durant le crépuscule qu'en plein jour ; aussi est-ce le matin et le soir qu'elle montre le plus d'activité et qu'elle recherche les insectes dont elle se nourrit. — La *Bécasse commune* (*Rusticola vulgaris*) habite les hautes montagnes boisées de l'Europe centrale Son instinct la porte à quitter, à l'entrée de l'hiver, le pied des hautes montagnes, sa résidence habituelle, pour se répandre dans les pays de plaine, où elle fréquente surtout les parties humides des bois pour chercher sous les feuilles tombées des arbres, les vers et les chenilles dont elle se nourrit. Il est rare qu'elle séjourne dans nos contrées et y multiplie. La B. marche mal, mais elle court assez vite. Son vol, quoique rapide, est peu soutenu. Elle est fort recherchée des chasseurs, à cause de la délicatesse de sa chair, qui, d'ailleurs, n'est bonne que faisandée. On connaît seulement deux autres espèces de Bécasse, la *petite B. des États-Unis* (*Rusticola minor*) (Fig. 1) et la *B. de Java* (*R. Javanica*). Vieillot dit que si l'on en croit des observateurs dignes de foi, le mâle de la B. des États-Unis possède un ramage agréable.

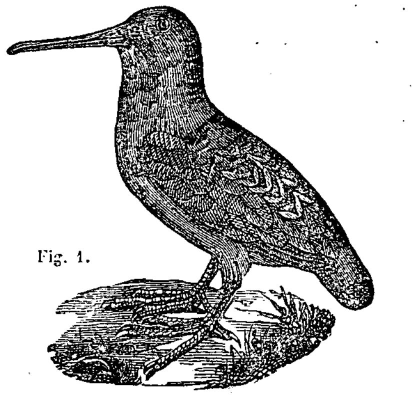

Fig. 1.

La *Bécassine* (*Scolopax gallinago*) est plus petite que la B., elle a le bec plus long, le bas de la jambe dénudé, et se distingue par deux larges bandes longitudinales noirâtres sur la tête. Son cou est varié de brun et de fauve ; son manteau est noirâtre, avec des bandes fauves longitudinales ; ses ailes sont brunes et ondées de gris ; enfin, son ventre est blanchâtre et ondé de brunâtre aux flancs. La Bécassine vole aussi rapidement la nuit que le jour ; son vol est irrégulier. Elle se tient au bord des ruisseaux, dans les marais, et s'élève à perte de vue en faisant entendre des cris perçants. Cet oiseau arrive chez nous au printemps pour y nicher il s'en va en été et revient en automne pour disparaître de nouveau en hiver. — La *double Bécassine* (*Scol. major*) se distingue par une taille d'un tiers supérieure, et par ses ondes grises ou fauves de dessus qui sont plus petites, tandis que les brunes de dessous sont plus nombreuses. — La *petite Bécassine* (*Scol. gallinula*), appelée aussi *Bécassine sourde* et *Bécasson*, est presque de moitié plus petite que la Bécassine commune. Elle n'a qu'une bande noire sur la tête ; un demi-collier gris occupe sa nuque ; le fond de son manteau a des reflets vert bronzé, et ses flancs sont mouchetés de brun comme la poitrine. Elle reste dans nos marais presque toute l'année. On distingue encore deux autres espèces d'Europe (*Bécassine grise* et *B. muette*), et deux d'Amérique (*B. géante* et *B. des savanes*).

Le troisième sous-genre ne comprend qu'une seule espèce, la *Bécassine-Chevalier*, type intermédiaire entre les Chevaliers et les Bécassines. Cet oiseau se rapproche de celles-ci par le bec, et de ceux-là par les pattes, la coloration et les habitudes toutes marines. Il fréquente les pays marécageux des contrées maritimes, surtout les environs des embouchures des fleuves des États-Unis de l'Amérique du Nord.

Cuvier rapproche de son genre Bécasse le genre *Rhynchée*, qui comprend deux espèces exotiques, remarquables par leurs couleurs plus vives, et surtout par les taches œillées des pennes de leurs ailes et de leur queue : ce sont le *Rhynchée jaspé* (*Rhynchæa variegata*) (Fig. 2), et le *R. de Saint-Hilaire* (*Rh. Hilaræa*). Ces deux espèces sont communes sur le bord des eaux stagnantes et des marais, aux Indes orientales, à Java et au Cap de Bonne-Espérance. Partout où ces oiseaux sont répandus, on les considère comme un excellent gibier. — Les ornithologistes modernes rangent les genres dont nous venons de parler dans la famille des *Scolopacidées*. — Voy. LONGIROSTRES.

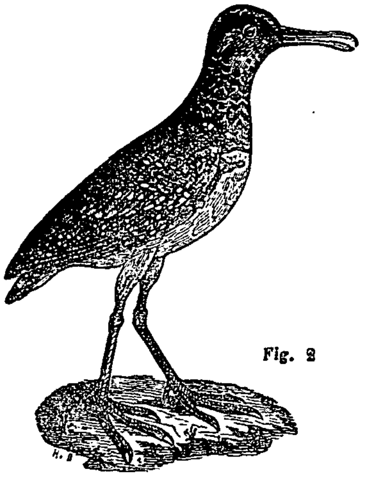

Fig. 2

BÉCASSEAU. s. m. T. Ornith. Voy. CHEVALIER. ‖ Se dit aussi Des petits de la bécasse et de la bécassine.

BÉCASSINE. s. f. T. Ornith. Voy. BÉCASSE. ‖ Fig. et prov., *Tirer la b.* ou *à la b.*, Cacher son jeu, sa supériorité, son adresse, pour mieux tromper.

* **BÉCASSON.** s. m. Ornith. V. BÉCASSE et CHEVALIER.

BECCARD. s. m. Nom de la femelle du saumon.

* **BEC-CROISÉ.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Le *Bec-croisé* (*Loxia*) constitue l'un des nombreux genres de la fam. des *Conirostres*, ordre des *Passereaux*, de G. Cuvier. Les ornithologistes contemporains le rangent dans la fam. des *Fringillidées*, et en forment la sous-famille des *Loxinées*. Le nom vulgaire de ces oiseaux vient de la conformation de leur bec, dont les deux mandibules sont tellement courbes, que leurs pointes se croisent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les individus. Après le bec, le caractère distinctif le plus tranché de ce genre consiste dans ses ongles très-forts, presque triangulaires, très-peu courbés. Cette conformation du bec et des ongles sert à l'oiseau pour ouvrir les cônes des pins et en extraire les amandes qui constituent sa nourriture. Cependant le Bec-croisé ne s'en nourrit pas exclusivement : en Normandie, par ex., on voit souvent des bandes nombreuses de ces oiseaux s'abattre sur les vergers et détruire une grande quantité de pommes, dont ils ne mangent que les pepins. Les Becs-croisés habitent les forêts remplies de pins et d'autres conifères du nord de l'Europe et de l'Amérique. On en connaît quatre espèces, deux d'Europe et deux d'Amérique. En France, les Becs-croisés sont de passage, mais à des époques très-irrégulières ; la durée de leur séjour est proportionnée à la somme d'aliments qu'ils trouvent à consommer. — L'espèce commune (*Loxia curvirostra*) est sujette, comme le *Dur-bec*, à des changements de plumage selon l'âge et le sexe. Les jeunes de l'année sont gris ou grisâtres ; les mâles adultes, mais encore jeunes, sont rougeâtres ou jaunâtres ; les vieux mâles sont d'un roux tournant tout à fait au rouge ; les femelles adultes sont d'un vert jaunâtre. — Le *B.-croisé leucoptère* (*Loxia leucoptera* (Fig. ci-après), habite en été les terres qui avoisinent la baie d'Hudson, et en hiver le Canada et le nord des États-Unis. — Le fait le plus remarquable de l'histoire naturelle du Bec-croisé, c'est qu'il multiplie *en toute saison*, particularité unique parmi les oiseaux. On trouve des nids avec des œufs aussi bien en décembre qu'en avril et en mai ; l'époque de la ponte paraît déterminée uniquement par le plus ou moins d'abondance des aliments dont ces oiseaux se nourrissent.

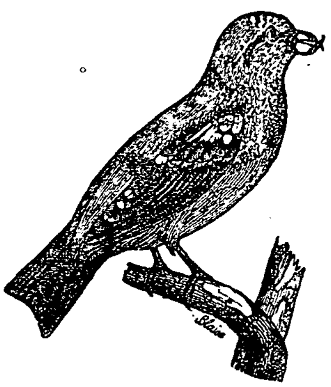

* **BEC-DE-FAUCON.** s. m. Espèce de hallebarde de longueur médiocre, et en général munie d'un fer crochu.

BEC-DE-LIÈVRE. s. m. T. Anat. et Chir.

Enc. — La division verticale et permanente de la lèvre supérieure a été ainsi nommée, à cause de l'analogie qu'on lui a trouvée avec la scission de la même partie que présente le Lièvre. Le *B.-de-l.* est *congénital* ou *accidentel*. Dans le second cas, pour que la division de la lèvre mérite ce nom, il faut que les bords de la solution de continuité se soient cicatrisés isolément. — Le b.-de-l. congénital est *simple*, *double* ou *compliqué*. Lorsqu'il est simple, il n'existe à la lèvre supérieure qu'une seule fissure, et celle-ci se trouve toujours au-dessous de l'une des narines, le plus souvent de la gauche, mais jamais sur la ligne médiane. Lorsqu'il y a *bifidité*, chacune des deux fissures correspond à l'une des narines, et il existe entre elles un lobe médian plus ou moins développé. Cette difformité peut s'accompagner de différentes complications. Ainsi, les dents qui répondent à la division, n'étant plus soutenues par la lèvre, cèdent peu à peu à la pression de la langue et font saillie en avant ; l'arcade alvéolaire elle-même se déjette dans le même sens. Cette arcade est parfois creusée d'un sillon plus ou moins profond, qui correspond à la scissure labiale, et qui est simple ou double comme elle. Au lieu d'un sillon, il peut y avoir une fissure complète du bord alvéolaire ; s'il y a deux fissures, elles se réunissent bientôt, et à partir de ce point, l'écartement des os qui forment la voûte palatine se prolonge sur la ligne médiane d'avant en arrière jusqu'au voile du palais. Ce dernier, lui-même, peut être divisé en deux moitiés latérales jusqu'à la pointe. Il existe alors une fente depuis la lèvre jusqu'au pharynx, par laquelle la cavité de la bouche communique avec celle des fosses nasales. La cause du b.-de-l. congénital paraît résider dans un arrêt de développement : c'est ce que confirme l'étude de l'apparition et de la fusion des os intermaxillaires.

Le b.-de-l. congénital peut entraîner des conséquences assez graves pour le nouveau-né, s'il empêche la succion et la lactation. Il importe alors d'y porter promptement remède. D'illustres chirurgiens pensent qu'il convient d'opérer sur-le-champ ; d'autres, au contraire, sont d'avis de retarder l'opération. Quoi qu'il en soit, cette opération est presque constamment couronnée de succès. — Le b.-de-l. accidentel n'a pas la gravité de celui qui est congénital, car il ne s'accompagne jamais des mêmes complications que celui-ci. — C'est fort mal à propos, à notre avis, que certains auteurs donnent aussi le nom de b.-de-l. à la division verticale de la lèvre inférieure, laquelle du reste n'a jamais été observée congénitalement : aucune analogie n'autorise à lui appliquer cette dénomination.

* **BEC-EN-CISEAUX.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Becs-en-ciseaux* ou *Coupeurs d'eau* (*Rhynchops*) constituent un genre bien tranché dans la famille des *Longipennes*, ordre des *Palmipèdes*. Chez ces oiseaux, en effet, les deux mandibules sont aplaties en lames minces ; mais la supérieure, qui est d'un tiers plus courte que l'inférieure, présente une étroite rainure qui reçoit celle-ci. Les Becs-en-ciseaux se nourrissent de poissons et de mollusques. Lorsqu'ils pêchent, ils volent en rasant la surface de la mer, et tiennent le bec ouvert, de façon que leur mandibule inférieure plonge dans l'eau. Sitôt que sa mandibule inférieure rencontre un petit poisson, notre pêcheur ferme le bec et avale sa proie. Cet oiseau se saisit aussi très-adroitement des mollusques bivalves. Il attend avec patience que l'un de ces animaux entr'ouvre sa coquille, et alors il enfonce promptement sa mandibule inférieure entre les deux valves qui se referment sur-le-champ. L'oiseau en profite pour emporter le coquillage, l'ouvre en le frappant sur une pierre, coupe son ligament, et s'en repaît à son aise. — Le *B.-en-cis.* proprement dit (*Rhynchops nigra*) (Fig. ci-dessus) est commun au bord des eaux, aux États-Unis, au Brésil, au Paraguay et au Chili. Son envergure, très-étendue par rapport au volume du corps, est de 1m,20. Ce genre comprend quatre ou cinq espèces peu différentes entre elles, et toutes très-voisines des Sternes, dont elles ne diffèrent que par le bec. — Les naturalistes de nos jours font des Becs-en-cis. une sous-famille distincte, celle des *Rhynchopsinées*, qui appartient à la famille des *Loridées*.

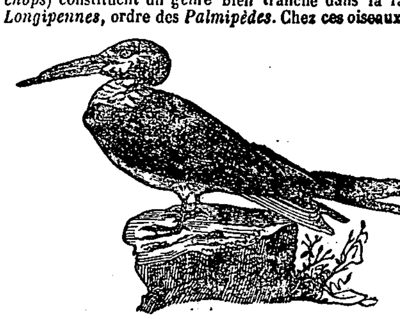

BECFIGUE. s. m. Se dit de Diverses espèces de petits oiseaux à bec fin, qui, en automne, mangent les figues, les raisins et autres fruits. Ils deviennent ainsi très-gras et fort bons à manger.

BEC-FIN. s. m. T. Ornith.

Enc. — G. Cuvier, dans son *Règne animal*, comprend sous la dénomination de *Becs-fins*, une famille de Passereaux excessivement nombreuse, dont toutes les espèces ont pour caractère commun « le bec droit, menu et semblable à un poinçon. » Il divise ensuite cette famille en sept genres : *Traquet*, *Rubiette*, *Fauvette*, *Roitelet*, *Troglodyte*, *Hochequeue* et *Farlouse*. Quelques ornithologistes modernes divisent cette famille de Cuvier en deux familles, celle des *Sylviadées* et celle des *Saxicolidées* ; d'autres ont proposé des coupes différentes, que nous ne pouvons ni exposer ni discuter ici. Nous parlerons des principales espèces de cette famille aux mots TRAQUET, RUBIETTE, FAUVETTE, ROITELET, HOCHEQUEUE et FARLOUSE.

BÉCHAMEL. s. f. T. Cuis. Sorte de sauce blanche qui se fait avec de la crème. *Sauce à la b. Une b. de brochet. Cette sauce est ainsi nommée du marquis de Béchamel, maître d'hôtel de Louis XIV.*

BÉCHARU. s. m. T. Ornith. Voy. FLAMANT.

BÊCHE. s. f. (R. *bec?*). T. Agric.

Enc. — La *Bêche* est un instrument de culture qui est formé d'un fer plat, large et tranchant, et d'un manche de bois long d'environ 1 mètre. Il sert à couper la terre et à la retourner. Pour l'enfoncer dans le sol, lorsque celui-ci est compacte, on appuie le pied sur le bord supérieur du fer, et l'on n'a besoin de se courber que pour relever l'outil avec la motte de terre qu'il a détachée. — Les bêches les plus usitées offrent quatre formes différentes. Dans la plus commune, la lame de la b., communément nommée *le fer*, a la forme d'un quadrilatère allongé : sa partie supérieure est munie d'une douille qui reçoit l'extrémité du manche ; la partie inférieure se termine par une lame le plus souvent droite. C'est de ce genre de b. que font surtout usage les paysans dans les pays de petite culture : aussi l'a-t-on nommée avec raison la *Charrue du petit cultivateur*. Dans les jardins, on emploie de préférence la b. de forme légèrement trapézoïde, un peu plus étroite du bas que du haut. Si le sol renferme des pierres, on donne à la lame habituellement horizontale, une forme légèrement courbe, avec des pointes renforcées à ses deux extrémités, ce qui en rend l'emploi plus avantageux pour ce cas particulier. — Lorsqu'on doit travailler à la b. un terrain excessivement léger, il arrive souvent que la charge de terre prise sur la b. à lame plate, glisse et retombe avant d'avoir été retournée. Afin d'éviter cet inconvénient, le fer de la b. doit être légèrement courbe de haut en bas. Cette forme serait désavantageuse pour bêcher une terre forte ; la lame de l'instrument exigerait un plus grand effort pour entrer dans le sol. — Quelquefois le manche, au lieu de se terminer en pointe et d'entrer dans une douille, finit par un large bord en forme de T, qui s'enchâsse entre les deux parties du bord supérieur du fer de la b., lequel est fendu dans le sens de sa largeur. Le travail de la b. améliore sensiblement le sol. Dans le pays de Waës (Flandre orientale), toutes les fermes sont livrées à un assolement de cinq ou de dix ans. Chaque année on en travaille un cinquième à la b. ; c'est un des cantons les mieux cultivés et les plus productifs de toute l'Europe, bien que naturellement le sol y soit médiocrement fertile.

* **BÊCHE-LISETTE.** s. f. Nom vulg. du *Rhynchite Bacchus* et de l'*Eumolpe de la vigne*.

BÊCHER. v. a. Couper et remuer la terre avec une bêche. Prov., *J'aimerais mieux b. la terre*, se dit en parlant d'Une chose que l'on regarde comme très-pénible, ou pour laquelle on éprouve de la répugnance. = BÊCHÉ, ÉE. part.

BÉCHIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. βήξ, toux).

Enc. — En Méd. et en Pharm., on désigne, sous le nom de *Béchiques*, les plantes et les médicaments employés contre la toux. Cette dénomination est à peu près synonyme de celle de *Pectoral*. La plupart des béchiques sont des émollients, et doivent leur propriété adoucissante au mucilage, à la gomme, à l'huile, au sucre qu'ils contiennent. On les administre sous les formes les plus variées, mais surtout en infusion et en pâte ou en tablette. Ces médicaments sont en général inoffensifs quand ils ne sont pas utiles. — Dans beaucoup de cas, on leur associe de l'opium, des stimulants, des substances jouissant de propriétés spéciales. C'est cette association qui fait tout le succès de certaines préparations qu'exploite le charlatanisme.

* **BECMARE.** s. m.

BECQUÉE ou **BÉQUÉE**. s. f. La quantité de nourriture qu'un oiseau peut prendre avec le bec, pour la donner à ses petits.

BECQUETER ou **BÉQUETER**. v. a. Donner des coups de bec. *Les oiseaux ont becqueté ces fruits.* = se Becqueter. v. pron. Se battre à coups de bec, comme font les coqs; ou Se caresser avec le bec, comme font les pigeons. = Becqueté, ée. part. = Conjug. Voy. Achever.

BÉCUNE. s. f. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

BEDAINE. s. f. Panse, gros ventre. *Une grosse b. Remplir sa b.* Fam., et ne se dit que par plaisanterie.

* **BEDDEN**. s. m. T. Mamm. Voy. Chèvre.

BEDEAU. s. m. (lat. *pedum*, houlette, verge?). Bas officier d'une église, qui est chargé de précéder les ecclésiastiques ou les quêteurs, et de maintenir le bon ordre. *Le b. porte comme insigne de ses fonctions une verge ou une masse.* || Employé subalterne qui, dans les cérémonies publiques, marchait, une masse à la main, devant le recteur et les principaux membres de l'Université. *Le b. a été remplacé par l'appariteur.*

* **BEDEAU, BEDEAUDE**. adj. Se dit vulg. De quelques insectes dont le corps, à l'état de larve ou à l'état parfait, présente deux couleurs bien tranchées. *Cigale bedeaude.* — On appelle *Bedeaude* la Corneille mantelée.

BÉDEGAR ou * **BÉDEGUAR**. s. m. Sorte de tumeur ou de gale chevelue, produite sur diverses espèces de rosiers par la piqûre d'une espèce de Cynips (V. Gallicoles). *Jadis le b. passait pour avoir des vertus merveilleuses.*

BEDON. s. m. Vieux mot, qui signifiait Tambour. || Fig. et fam., *Un gros b.*, Un homme gros et gras.

BÉDOUIN. s. m. (arab. *bedaoui*, habitant du désert). Nom donné aux Arabes qui habitent le désert, et particulièrement à ceux qui exercent le brigandage. *Nous fûmes attaqués par des Bédouins.* || Adject. *Les Arabes Bédouins.*

BÉE. adj. N'est usité que dans cette locut., *Gueule bée*, en parlant Des tonneaux ouverts par un de leurs fonds. *Des tonneaux, des futailles à gueule bée.*

BÉER. v. n. Voy. Bayer.

BEFFROI. s. m. (sax. *bell*, cloche; lat. *ferre*, porter?).

Enc. — *Le mot Beffroi, aujourd'hui fort peu usité*, a eu plusieurs significations. D'après Nicot et Ménage, le b. primitif était une tour placée près de la frontière, où une sentinelle veillait, toujours prête à donner l'alarme en cas de danger. — Plus tard, on désigna particulièrement sous ce nom une tour élevée dans l'enceinte d'une ville ou d'une commune affranchie : cette tour était alors le gage et le symbole des libertés municipales. Tantôt elle était jointe à l'hôtel de ville, tantôt elle en était complétement isolée. Le b. communal contenait une ou plusieurs cloches qui servaient à donner le signal en cas d'incendie ou de danger public. — A la même époque, le terme de b. s'employait encore dans un sens plus rapproché de sa signification primitive. On l'appliquait à ces tours roulantes dont, à l'imitation des anciens, nos aïeux faisaient usage dans les siéges. Froissart en parle à diverses reprises assez longuement. « Les Anglois qui séoient devant la Réole, et qui y furent neuf » semaines et plus, avoient fait ouvrer et charpenter deux beuf» froys de gros merrains à trois estages, et séant chacun beuffroy » sur quatre roes; et estoient ces beuffroys du lez de la ville, tous » couverts de cuir boulu, pour défendre du feu et du traict; et » avoient en chacun estage cent archers. Si amenèrent les Anglois » à force d'hommes ces deux beuffroys jusques aux murs; car en» trementes qu'on les avoit ouvrés, ils avoient faict emplir les » fossés si avant que pour conduire tout aise leurs beuffroys; si » commencèrent ceux qui estoient en ces estages à traire dure» ment et fortement à ceux qui se tenoient aux défenses; et » traioient si roide et si ouniement qu'à peine s'osoit nul montrer. » Entre ces deux beuffroys qui estoient arrestés devant les murs, » avoit 200 compagnons à tout hoyaux et grands pics de fer et » auxtres instruments pour effondrer le mur; et jà en avoient » assez de pierres ostées et rompues. » La ville se rendit. Cependant l'emploi du b. n'avait pas toujours autant de succès, comme on le voit au siége de Breteuil, fait par les Français en 1356. L'invention de l'artillerie à feu fit abandonner l'usage de ces tours. — On se servait encore du mot b. pour désigner, non pas la tour, mais seulement la cloche d'alarme qu'elle renfermait, et même la charpente qui supportait la cloche. — En Angleterre, on donnait exclusivement le nom de b. (*Belfrid*) à une tour isolée, qui dépendait d'une église, et contenait les cloches, comme les édifices du même genre nommés en Italie *Campaniles*.

* **BEG**, s. m. Voy. Bey.

BÉGAIEMENT ou **BÉGAYEMENT**. s. m. (R. *bègue*).

Enc. — Le *Bégaiement* ou *Psellisme* est un vice de la parole, qui consiste à mal articuler les mots. Il tient parfois à l'inhabileté et à l'immobilité de la langue. L'ivresse le produit d'une manière passagère, et la paralysie du nerf grand hypoglosse d'une manière permanente. Mais la parole peut aussi être imparfaite, parce que les sons ne se succèdent pas convenablement, *quoique le sujet ait la faculté de les former purs.* Le b. est donc proprement l'impossibilité momentanée de prononcer une consonne ou une voyelle, ou de l'unir aux précédentes. L'obstacle peut se rencontrer au commencement ou dans le milieu des mots. *Si la lettre difficile à prononcer se trouve au milieu* d'un mot, il arrive souvent que la syllabe précédente ou celle qui ne peut sortir complétement est répétée plusieurs fois de suite : par ex., *pou-pou-pou-voir*, *llllibraire*. Il manque dans le premier cas la possibilité d'unir la *consonne v* avec la voyelle *ou* qui précède, et dans le second celle d'unir la consonne *l* avec la voyelle *i* qui la suit. La répétition de ce qui précède n'est pas ce qui constitue l'essence du b.; c'est seulement une sorte de reprise pour trouver le passage, la transition. Si la consonne précédente est *explosive*, l'individu est enclin à la répéter, parce qu'il ne peut pas la soutenir à volonté et jusqu'à ce que la voyelle sorte. Mais si cette consonne est *soutenue* (*m*, *n*, *ng*, *f*, *ch*, *r*, *l*, *s*), la répétition n'est plus nécessaire, parce que le son peut être prolongé jusqu'à ce que la voyelle arrive. Ex. : *Chchchchariot*. Cependant il arrive aussi que l'homme qui bégaye répète la consonne soutenue, et prononce *mmmmagnifique*. Quelquefois même il intercale involontairement, dans le mot, des lettres qui n'y appartiennent pas, *d*, *t*, *ng*, *nd* et autres. Schulthess pense que ce sont les voyelles et non les consonnes dont l'articulation difficile donne lieu au b. Cette remarque, bien qu'elle rectifie une erreur jusqu'alors accréditée, va trop loin ; car il arrive souvent que la voyelle est déjà formée, mais que la consonne qui vient après ne veut pas s'y unir. Il y a encore beaucoup de circonstances où l'obstacle existe dès la première consonne d'un mot. Dans ces cas aussi, la cause tient moins à l'articulation par les parties actives de la bouche qu'à une occlusion soudaine de la glotte, qui s'oppose au passage de l'air nécessaire pour produire telle ou telle consonne. Cette clôture de la glotte, sur laquelle d'Arnott surtout a appelé l'attention, ne survient que lorsqu'il s'agit d'associer ensemble certaines articulations, le passage de l'air restant libre pour d'autres, par ex. pour la répétition de la syllabe précédente. Au fond, l'obstacle est toujours à la glotte, soit qu'elle ne rende pas le son nécessaire quand il s'agit d'une voyelle, soit qu'elle ne laisse point passer l'air durant la tentative que le sujet fait pour articuler un son dans sa bouche. Ce travail de la part de la glotte s'annonce clairement, chez les personnes qui bégayent beaucoup, par la gêne de l'expiration et par la congestion du sang dans la tête et les veines du cou. L'essence du b. consiste donc en un état pathologique des mouvements associés du larynx et de la bouche. Lorsqu'il est porté au plus haut degré, on observe aussi des mouvements dans les muscles de la face. J. Müller partage complétement l'opinion d'Arnott et de Schulthess, qui assignent pour cause prochaine au b. une affection spasmodique de la glotte. Cette affection est une occlusion momentanée de la glotte, soit par le rapprochement des cartilages aryténoïdes, qui s'appliquent l'un contre l'autre, soit par la pression qu'exercent les muscles thyro-aryténoïdiens, qui peuvent accoler les cordes vocales l'une à l'autre. Il faut tenir pour certain que cette affection momentanée est une association pathologique avec certains mouvements de la bouche, particulièrement de la langue, et qu'elle en dépend entièrement. Les parties de la bouche sont placées comme elles doivent l'être pour former le *b* par ex., les lèvres peuvent aussi s'ouvrir comme l'exige l'explosion de cette lettre ; mais il manque le courant d'air venant de la glotte. La marche naturelle pour remédier au b. consiste donc à rendre facile l'association entre les mouvements du larynx et les articulations. Chanter les mots est déjà un moyen d'y parvenir, parce que, dans le chant, l'attention se porte davantage sur la part que le larynx prend à la prononciation, qu'elle ne le fait dans la parole ordinaire. Aussi les personnes qui bégayent chantent-elles mieux qu'elles ne parlent.

Tenir la langue trop basse dans la bouche paraît favoriser le b. La méthode de madame Leigh tend à corriger ce vice et à relever la langue vers le palais. Les anciens avaient recours à un moyen analogue quand ils faisaient tenir des corps étrangers sous la langue. La méthode indiquée par Arnott repose sur des notions physiologiques exactes, eu égard au b. La glotte se ferme de temps en temps chez l'homme qui bégaye : il s'agit de faire perdre cette habitude par des exercices méthodiques. Arnott propose de faire unir tous les mots en un seul par des *intonations intercalées, jusqu'à l'épuisement* de l'haleine. « Ce moyen est bon, dit Müller, mais il ne suffit pas, puisque l'obstacle principal existe la plupart du temps dans l'intérieur même des mots, et tient aux mouvements associés que réclament certaines articulations. Si j'avais une méthode à proposer pour la guérison du b., outre le procédé d'Arnott, j'emploierais le suivant : J'écrirais des phrases dans lesquelles il ne se trouverait aucune consonne absolument muette ou explosive (*b*, *d*, *g*, *p*, *k*) ; *il n'y aurait, outre les voyelles, que des consonnes susceptibles* d'intonation concomitante (*f*, *x*, *ch*, *s*, *r*, *l*, *m*, *n*, *ng*) ; je ferais une loi de prononcer toutes ces lettres avec intonation, et de les traîner très-longtemps. De là résulte une prononciation dans laquelle l'*articulation est constamment accompagnée d'intonation*, de manière que la glotte ne se trouve jamais fermée. Une fois le sujet bien exercé à tenir sa glotte ouverte sans interruption, même entre les mots, comme le conseille Arnott, et à ne jamais la fermer pendant *et* après *chaque consonne et chaque* voyelle, on pourrait passer à la consonne muette *h*, et aux consonnes explosives; car, parvenu là, il sait déjà de quoi il s'agit. Le procédé de madame Leigh est d'un empirisme aveugle : ni le maître ni l'élève ne savent ce dont il est *question.* »

Il y a un certain vice, assez commun de la parole, qui diffère essentiellement du b. C'est l'intonation entre les mots, l'interpolation d'un *e*, d'un *æ*, d'un *a*, plus ou moins long, ou de quelqu'une des voyelles nasales, ou d'un son particulier *modifié par* la gorge, pendant que la prononciation des mots eux-mêmes est bonne : par ex., *je*... e. Il semble entendre un instrument de musique dont le son se prolonge au delà de la durée voulue. Ces sons étrangers forment et facilitent le passage d'un mot à un autre, et c'est peut-être là ce qui souvent y donne lieu, quoique fréquemment aussi ils tiennent à l'hésitation de la pensée. *On rencontre quelquefois ce défaut chez* les personnes qui bégayent, peut-être parce que c'est un moyen d'éviter une interruption en passant au mot suivant.

Le *Balbutiement*, regardé vulgairement comme une espèce de b., *en diffère tout à fait.* Le *balbutiement consiste dans* la difficulté qu'on éprouve à articuler certaines lettres. Il s'observe exclusivement dans le jeune âge, et tient à ce que l'enfant n'a pas encore acquis la possession complète de ses organes vocaux. *Ce vice de prononciation disparaît d'autant plus promptement* que le développement de l'intelligence de l'enfant est plus rapide. Le balbutiement s'observe aussi accidentellement chez les personnes timides, dans un moment de frayeur, dans l'état *d'ébriété* et dans quelques maladies : *ici, encore, il a pour cause* l'impuissance où se trouve momentanément le système nerveux central de commander aux organes de la phonation.—Un autre vice de prononciation, appelé *Blésité*, consiste à substituer aux consonnes fortes des consonnes *faibles plus molles*, et particulièrement à adoucir les consonnes *ch*, *j*, *g*, *s*. La blésité n'est ni une infirmité naturelle, ni une affection accidentelle : c'est tout simplement une habitude vicieuse. Ce défaut ne s'observe guère que chez certaines femmes, qui se figurent donner ainsi à leur langage un caractère gracieux, naïf et enfantin. Sous Louis XIV, il a été à la mode de *bléser*, de même que, sous le Directoire, il a été à la mode de grasseyer.

BÉGAYER. v. n. (R. *bègue*). Articuler mal les mots; Parler avec difficulté en s'arrêtant à certaines articulations, en coupant et répétant les mots et les syllabes. — *Il ne fait encore que b.*, se dit D'un enfant qui commence à peine à parler. || Fig., Parler de quelque chose d'une manière vague et imparfaite. *Les plus grands philosophes ne font que b. quand ils veulent parler de la grandeur de Dieu.* = Bégayer. v. a. *Cet enfant commence à b. quelques mots. Il n'a fait que b. sa harangue.* = Bégayé, ée. part. = Conjug. Voy. Payer.

* **BEGGHARD**. s. m. T. Hist. rel. Voy. Béguine.

* **BÉGONIACÉES**. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, diclines, à fleurs monodichlamydées, à ovaire partiellement infère, à fruit sec, à placentas pariétaux saillants et se rencontrant dans l'axe. Les B. sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux succulents à suc acide. — *Caract. bot. :* Feuilles alternes, dentées, rarement entières, obliques à la base. Stipules larges, scarieuses. Fleurs le plus souvent rouges, en cymes. Fleurs dioïques, à calice adhérent. Dans la fleur mâle, sépales au nombre de 4, dont 2 en dedans des autres et plus petits. Dans la fleur femelle, sépales au nombre de 5, imbriqués, et dont 2 sont plus petits que les autres, ou bien au nombre de 8, dont 4 sont pétaloïdes. Fleur mâle : étamines indéfinies, distinctes ou combinées, soudées en une colonne solide ; anthères réunies en capitule, bilobées, continues; filets claviformes; connectif très-épais; locules petites, éclatant longitudinalement. Fleur femelle : ovaire adhérent, ailé, à 3 loges et à 3 larges placentas qui se rencontrent dans l'axe; ovules anatropes; stigmates au nombre de 3, biloculaires, sessiles, un peu en spirale. Fruit membraneux, capsulaire, ailé, à 3 loges, avec un nombre indéfini de petites graines; déhiscence par des fentes à la base sur chaque côté des ailes. Graines pourvues d'un test mince, transparent et marqué de réticulations; embryon dépourvu d'albumen, à radicule ronde et mousse et tournée du côté du hile. [Fig. 1 Fleur mâle du *Diploclinium Evansianum*. 2. Anthère. 3. Fleur femelle. 4. Stigmate. 5. Coupe transversale de l'ovaire. 6. Graine. 7. Embryon.]

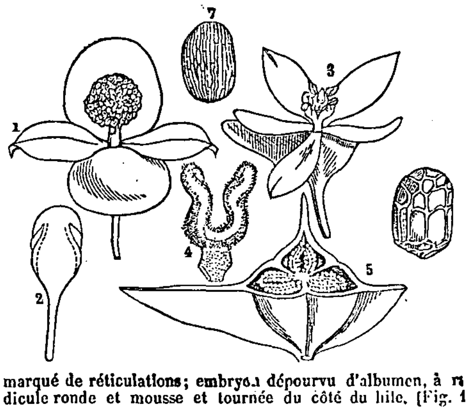

Les B. se composent de 2 genres et de 159 espèces. Elles sont communes dans l'archipel des Antilles, l'Amérique du Sud et les Indes orientales. Brown fait observer qu'aucune espèce de cette famille n'habite le continent de l'Afrique, quoiqu'on en ait trouvé plusieurs à Madagascar, dans les îles de France et Bourbon, et une dans l'île de Johanna.

La racine des plantes de cette famille est astringente et légèrement amère. Au Pérou, on emploie avec succès la racine de deux espèces dans la dysentérie et les autres affections contre lesquelles les astringents sont usités. On dit qu'elle est également utile dans le scorbut et dans certaines fièvres. La *Begonia malabarica*, la *B. tuberosa* et plusieurs autres espèces sont employées comme plantes potagères. La *B. grandiflora* et la

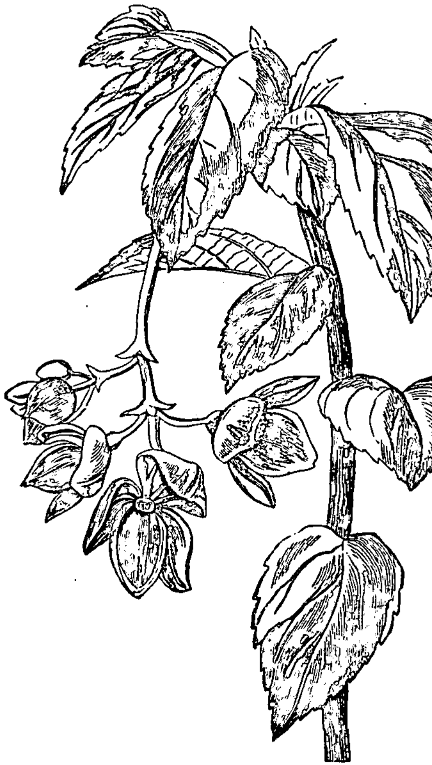

B. tomentosa ont une racine amère douée de propriétés très-styptiques. On prétend qu'au Mexique il y en a dont la racine est usitée comme purgatif drastique. On cultive dans les jardins un assez grand nombre de B., à cause de la beauté de leurs fleurs. Nous citerons, entre autres, la *Begonia miniata* (Fig. 8), la *B. cinnabarina* et la *B. manicata*.

BÉGU, UË. Se dit D'un cheval qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge. *Jument béguë.*

BÈGUE. adj. 2 g. (b. lat. *bigare*, répéter). *Cette jeune fille est b.* || S'emploie subst. *C'est un b.*

BÉGUEULE. s. f. T. injurieux qui se dit d'une femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. *C'est une b. — Faire la b.*, Affecter d'une façon ridicule la modestie et la vertu. || S'emploie adj. *Elle est trop b.* — Fam.

BÉGUEULERIE. s. f. Le caractère, les airs d'une bégueule. *On ne peut supporter sa b.*

BÉGUIN. s. m. Sorte de coiffe pour les enfants, qui s'attache sous le menton. || Fig. et pop., *Je lui ai bien lavé son b.*, Je l'ai bien grondé, bien réprimandé.

BÉGUINAGE. s. m. Maison, couvent de béguines. || Fam. et par dénigr., Dévotion affectée. *Elle donne dans le b.*

BÉGUINE. s. f. Nom de certaines religieuses de la Belgique. || Fam. et par dénigr., Dévote superstitieuse et minutieuse. *C'est une b.*

Enc. — Au XIIIᵉ siècle, on désignait sous les noms de *Beghards*, de *Béguins*, de *Béguines*, une secte d'hérétiques qui faisaient profession d'un renoncement absolu, et prétendaient arriver à l'impeccabilité. Les mêmes dénominations furent aussi appliquées, mais à tort, aux religieux et religieuses du tiers ordre de Saint-François. Enfin, on donna encore le nom de *béguins* et de *béguines* à des réunions d'hommes ou de femmes qui, sans constituer une communauté religieuse, vivaient du travail de leurs mains, s'exerçaient à la piété, soignaient les malades, et s'occupaient de l'éducation des enfants. Les associations de femmes qui vivaient de cette manière furent surtout nombreuses dans les Pays-Bas. On n'y admettait que des filles ou des veuves ; elles ne prononçaient pas de vœux et pouvaient se marier. Le lieu où les béguines demeuraient en commun s'appelait *béguinage*. Il existe encore des béguinages et des communautés de béguines à Bruxelles, à Gand, à Malines, à Louvain, et dans quelques autres villes des Pays-Bas catholiques.

* **BÉGUM.** s. f. T. Relation. Titre d'honneur qu'on donne aux princesses dans l'Indostan.

BÉHEN. s. m. [On pron. *Béhéne.*] V. Composées.

BEIGE. adj. 2 g. Se dit de La laine qui a sa couleur naturelle. *Laine b. — Serge b.*, et simplement, *Beige*, Forte serge faite avec de la laine qui n'a reçu aucune teinture. On dit aussi *Drap b*

BEIGNET. s. m. Espèce de pâte frite à la poêle, et qui enveloppe habituellement une tranche de fruit. *B. de pomme. Faire des beignets.*

BEIRAM ou **BAIRAM.** s. m. T. Relation.

Enc. — Le terme de *Beiram* sert à désigner les deux seules fêtes qui existent dans la religion musulmane. Le *grand B.* tombe le premier jour du mois qui suit celui de *ramadan*. On sait que le jeûne est obligatoire, pour les musulmans, pendant toute la durée de ce mois. L'institution de cette fête est donc une imitation de la fête de Pâques célébrée par les chrétiens. Le *petit B.*, appelé *Kourban-beiram*, ou fête des sacrifices, parce que les musulmans sont dans l'usage d'offrir ce jour-là un sacrifice sanglant, en imitation de la pâque juive, a lieu 60 jours après la première : elle dure quatre jours. Chez les Turcs et chez les Arabes, dont l'année est lunaire, ces deux fêtes sont mobiles, et parcourent successivement toutes les saisons, dans une période de trente-trois ans.

BÉJAUNE. s. m. (R. *bec, jaune*). T. Fauconn. Oiseau jeune et qui n'est pas dressé. || Fig., Jeune homme sot et niais. — *Montrer à quelqu'un son b.*, Lui montrer qu'il est un sot, qu'il n'a point d'expérience. || On écrit aussi *Bec jaune*, mais on prononce toujours *Béjaune*.

BEL, BELLE. adj. Voy. Beau.

BÉLANDRE. s. f. (holl. *by land*, près de terre). T. Mar. Barque hollandaise à fond plat, dont on se sert sur les rivières, sur les canaux et dans les rades.

BÊLANT, ANTE. adj. Qui bêle. *Brebis bêlantes.* || Fig. et prov., *Mouton b., bœuf saignant*, Le mouton et le bœuf rôtis ne doivent pas être très-cuits.

BÊLEMENT. s. m. Le cri des moutons, des agneaux, des brebis. || * Se dit aussi du Cri de la chèvre.

BÉLEMNITE. s. f. [On pron. *Bélèmnite.*] (gr. βελεμνόν, flèche). T. Zool.

Enc. — Les *Bélemnites* sont des débris fossiles qui ont beaucoup exercé la sagacité des naturalistes. Jadis les idées les plus absurdes avaient cours au sujet de leur origine : ainsi, par ex., on les regardait comme de l'urine de Lynx pétrifiée, ou comme des produits de la foudre. Mais, en laissant de côté ces rêveries, nous dirons que, de nos jours même, certains zoologistes n'ont vu dans les Bélemnites que des pointes d'Oursins pétrifiées, des dents de poissons, etc. L'opinion la plus généralement admise à cette heure est celle d'Agassiz, Férussac, Volz et Alc. d'Orbigny, qui considèrent ces débris comme les extrémités d'osselets ayant appartenu à diverses espèces de Mollusques aujourd'hui éteintes, mais analogues aux Céphalopodes actuellement vivants. Nonobstant l'étymologie de leur nom, les Bélemnites n'ont pas toutes la forme d'un fer de flèche.

1

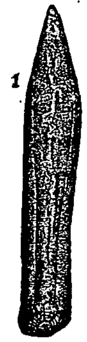

2

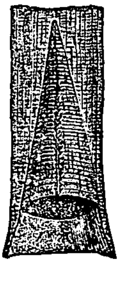

3

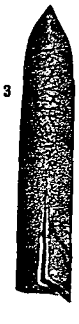

Si l'on recherche dans chaque formation géologique les différentes espèces de Bélemnites, on les trouve successivement dans les couches du *lias*, dans l'*oolithe inférieure*, dans les *terrains jurassiques* et dans ceux de *formation crétacée* ; elles disparaissent dans les craies blanches, et ne semblent pas avoir survécu aux dernières couches de la formation crayeuse. On trouve dans le lias les Bélemnites dites *plenus*, *irregularis* et *elongatus*, dont la forme est celle d'un étui conique (Fig 1. *Bel. plenus*. Fig. 2, La même coupée, mais ayant encore en place la pile alvéolaire, montrant au milieu la trace du siphon) ; les Bélemnites *acutus*, *canaliculatus* et quelques autres de forme moins conique, sillonnées d'un canal profond, se rencontrent dans l'oolithe inférieure ; on voit, dans les terrains jurassiques, surtout dans l'argile d'Oxford, où cependant elles deviennent rares, des Bélemnites lancéolées, avec un sillon inférieur, comme la *B. hastatus* ; enfin, les premières formations crétacées nous présentent les Bélemnites *mucronatus* (Fig. 3), *dilatatus*, *Emerici*, *latus*, *polygonatus*. — Les Céphalopodes auxquels ont appartenu les Bélemnites ont dû vivre par troupes très-nombreuses sur les côtes des anciens océans, comme l'indiquent l'existence et le gisement des bancs où l'on rencontre ces débris.

BÊLER. v. n. (lat. *balare*, bêler). Se dit en parlant Du cri naturel des moutons, des brebis, des agneaux — * et des chèvres. || *Brebis qui bêle perd sa goulée*, La brebis qui bêle ne mange pas. — Fig. et prov., Quand on cause beaucoup à table, on perd le temps de manger. || Fig. et prov., *La brebis bêle toujours de même*, On ne change guère les dispositions que l'on tient de la nature.

BELETTE. s. f. T. Mamm. Voy. Putois.

BÉLIER. s. m. (R. *bêler*). Le mâle de la brebis. V. Mouton. || T. Astr. V. Constellation et Zodiaque. || T. Méc. V. Hydraulique.

Enc. — Le *Bélier* était une machine de guerre employée par les anciens pour ébranler et renverser les murailles des villes assiégées. Il consistait en une forte poutre de bois, ordinairement de sapin ou de frêne, armée à l'une de ses extrémités d'une masse de bronze ou de fer (κεφαλὴ, *caput*) offrant en général la figure d'une tête de b. Il est évident que cette machine fut ainsi nommée, et qu'on donna à son extrémité la forme d'une tête de b., à cause de l'analogie qui existe entre sa manière d'agir et celle dont l'animal de ce nom frappe son adversaire. La Fig. 1, empruntée aux bas-reliefs de la colonne Trajane, nous montre le b. dans son état primitif, mû à bras d'hommes, et la manière dont on le manœuvrait. Quand l'art de la guerre fut plus avancé, on s'en servit encore de la même manière, soit lorsque le temps manquait pour des dispositions plus compliquées, soit lorsque l'inégalité du sol ne permettait pas de faire autrement. En effet, pour augmenter l'action de cet engin, on ne tarda pas à accroître sa masse, et, afin de faciliter sa manœuvre, on imagina de le suspendre à des échafaudages au moyen de cordes ou de chaines (Fig. 2. B. fait pour être suspendu). Le b. poussé d'abord en arrière, s'élevait et acquérait, en retombant, et par de nouveaux efforts des hommes, une vitesse considérable. Il ébranlait violemment l'obstacle ou le détruisait en partie. On continuait la manœuvre jusqu'à ce qu'on l'eût renversé. Pour faire résister les murailles à ce genre de destruction, on leur donna plus d'épaisseur, et, par suite, il fallut les attaquer avec des masses énormes. On fut ainsi conduit à construire des béliers qui pesaient, dit-on, jusqu'à 150 et 200,000 kil., et qui avaient jusqu'à 25 et 30 mètres de longueur. Mais alors, comme un poids si considérable ne pouvait être facilement suspendu, et, à plus forte raison, porté à bras d'hommes, on mit ces béliers en mouvement en les faisant glisser sur des poutres enduites de matières propres à diminuer le frottement. On construisait en général au-dessus du b. une espèce de toit de bois (*testudo*) qui servait à mettre à l'abri des traits de l'assiégé les soldats chargés de manœuvrer la machine. D'autres fois, ils étaient placés dans l'étage inférieur de ces tours roulantes que l'on poussait contre les murs de la place.

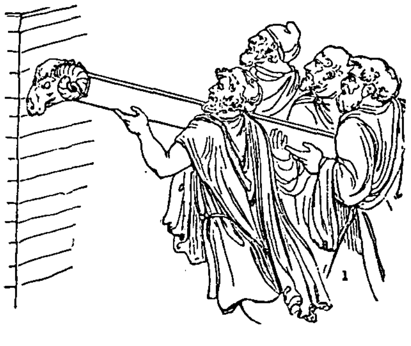

1

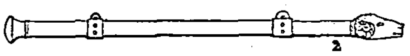

2

Les assiégés avaient recours à divers moyens pour défendre leurs murailles et leurs tours contre les attaques du b. 1° Ils tâchaient d'y mettre le feu ; mais afin de l'éviter, l'assiégeant couvrait la machine de cuirs crus que l'on avait préalablement fait tremper dans l'eau. 2° Ils faisaient rouler d'énormes blocs de pierre sur ce b. afin d'en briser la tête. 3° Ils dressaient sur le rempart des poutres supportées par un axe transversal (*tollenones*), et faisant ainsi bascule ; puis, à l'extrémité de ces poutres, ils suspendaient des masses de plomb, une grosse pierre, un tronçon de colonne, et s'efforçaient, par des coups répétés, de mettre le b. en pièces. Les assaillants, de leur côté, tâchaient de couper, à l'aide de scies fixées à de longues perches, les cordes auxquelles était suspendue la masse qui menaçait leur b. 4° Les assiégés essayaient de saisir la tête du b., soit au moyen d'un lacs, soit au moyen d'une grosse tenaille, appelée *Loup* (*lupus*) : quand ils y parvenaient, ils changeaient la direction du b., et déjouaient ainsi tous les efforts des assiégeants. 5° Enfin, ils suspendaient au-devant de la muraille, à l'endroit où le b. dirigeait ses coups, des sacs remplis de substances molles et élastiques, comme laine, balle d'avoine, etc., afin d'amortir et d'annuler l'effet du choc de la machine ; et alors les assiégeants s'efforçaient de couper les cordes qui soutenaient ces singulières armes défensives.

La date de l'invention du b. n'est pas connue, mais elle ne paraît pas être très-ancienne. On le trouve mentionné pour la première fois dans le récit que fait Thucydide du siége de Platée par les Péloponésiens. Les Carthaginois en firent un fréquent usage dans leurs guerres en Sicile, et les Grecs à l'époque d'Alexandre. Des Grecs, cet engin de guerre passa aux Romains, puis aux nations du moyen-âge. En dernier lieu, il changea de nom et fut appelé *Mouton*. L'introduction de l'artillerie à feu le fit enfin abandonner. Cependant on trouve encore dans le petit livre de La Valle, publié en 1524, la figure d'un b. couvert et roulant qui fut employé, au commencement du XVIe siècle, dans les attaques brusquées, et celle d'une petite cabane roulante destinée à abriter les pionniers qui allaient saper la muraille ou creuser la mine.

BELIÈRE. s. f. Anneau qui est en dedans d'une *cloche pour suspendre* le battant.

BELÎTRE. s. m. (lat. *balatro*, bouffon?). Coquin, gueux, homme de néant. *Un vrai belître.*

BELLADONE. s. f. (ital. *bella*, belle; *donna*, dame).

Enc. — On nomme ainsi deux plantes, l'une de la famille des *Amaryllidacées*, l'autre de la famille des *Solanées* : cette dernière seule nous occupera ici. — La Belladone (*Atropa belladona*) est une plante qui croît dans les lieux incultes et boisés d'une grande partie de l'Europe : elle est assez commune en France. Elle a une racine vivace, épaisse et charnue. Sa tige, haute d'environ 1 mètre, est cylindrique, velue et rameuse. Ses feuilles sont alternes et quelquefois géminées, grandes, portées sur de courts pétioles, ovales-aiguës, presque entières et velues. Les fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles et aux angles des divisions de la tige; elles ont une couleur rouge terne; la corolle est campaniforme, à 5 segments obtus. A ces fleurs succèdent des fruits d'abord de couleur verte, puis rouge et enfin noire, ayant beaucoup de ressemblance avec les cerises : à la base de ces fruits persiste le calice, et ils offrent intérieurement deux loges renfermant plusieurs graines réniformes. [Fig. 1. Rameau fleuri d'*Atropa belladona*. 2. Corolle développée, montrant l'insertion des étamines. 3. Calice entourant l'ovaire surmonté du pistil. 4. Fruit, baie globuleuse entourée du calice. 5. Coupe transversale du fruit.]

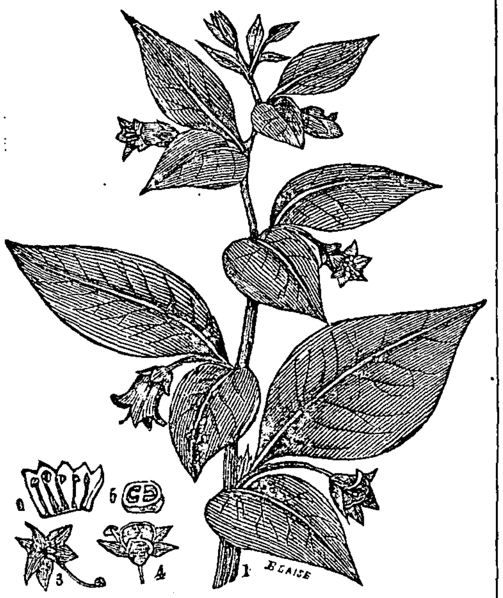

Toutes les parties de la plante sont vénéneuses, mais le fruit en est la plus délétère. L'odeur vireuse que répandent les feuilles à l'état frais, quand on les froisse entre les doigts, et la couleur rougeâtre livide des fleurs, doivent suffire pour rendre la B. suspecte à ceux qui n'en connaissent pas les propriétés funestes. Cependant, les exemples d'empoisonnement par les baies de la B. sont assez fréquents. Elles ont un goût douceâtre et insipide, qui assurément n'a rien d'agréable ; mais il suffit que ce soit un fruit pour qu'on soit tenté d'y goûter. En 1773, de jeunes orphelins pris aux Enfants trouvés de Paris, ayant été employés aux travaux du Jardin des plantes, ceux qui sarclaient le compartiment des plantes médicinales mangèrent une assez grande quantité de baies de B. : malgré les plus prompts secours, quatorze d'entre eux succombèrent. Gaultier de Claubry cite le cas de cent cinquante soldats qui furent victimes d'une semblable méprise. L'empoisonnement par la B. présente les symptômes suivants : vertiges, faiblesse, délire, hallucinations, défaillances, nausées, hébétement, injection de la conjonctive, *dilatation et immobilité des pupilles*, gesticulation, difficulté d'articuler des sons, pouls petit, débile et lent, insensibilité de la peau, état comateux et mort. — Dans les cas d'empoisonnement de ce genre, il faut se hâter d'administrer un vomitif et des lavements purgatifs quand il y a chance d'évacuer une partie du poison ; mais on a remarqué que l'estomac est souvent réfractaire à des doses très-fortes de tartre stibié : on irrite alors la luette avec une plume, et l'on tâche de provoquer le vomissement par les moyens mécaniques. La décoction de café, les acidules, les dérivatifs aux extrémités inférieures conviennent pour combattre les symptômes de stupeur; les bains tièdes ou frais sont utiles contre l'agitation et le délire ; les saignées générales et locales, lorsque la congestion sanguine de la tête est menaçante. En général, les accidents ont diminué quand la constipation a pu être vaincue : c'est un motif pour insister sur les lavements laxatifs et salins. Toute substance qui exerce une action énergique sur l'économie animale peut, dans certains cas, être utilisée par l'art médical : c'est ce qui a lieu pour la B. On l'a employée avec succès contre certaines névralgies et contre les douleurs excessives, quelle qu'en soit la cause. Elle a été vantée contre l'épilepsie, le tétanos, la folie, le cancer ; mais, dans tous ces cas, son efficacité est plus que douteuse. Elle a été administrée avantageusement dans le rhumatisme articulaire et dans la goutte. On l'applique localement dans certaines espèces de spasmes. La faculté caractéristique qu'elle possède de dilater la pupille est mise à profit par les chirurgiens pour faciliter diverses opérations qui se pratiquent sur le globe de l'œil, et particulièrement la cataracte. Enfin, d'après Hufeland et plusieurs autres médecins allemands, la B. est un préservatif infaillible de la scarlatine. Suivant le but que l'on se propose, la B. s'administre à l'intérieur sous forme de poudre, de suc, d'extrait aqueux ou alcoolique, de sirop, de pilules, etc., et s'emploie à l'extérieur en lotion, en pommade, emplâtre, cérat, etc. — Le principe actif de la plante a été isolé par Brandes sous la forme d'aiguilles blanches, soyeuses, inodores, d'une excessive amertume, très-solubles dans l'alcool et presque insolubles dans l'eau. Cette substance cristalline est un alcaloïde qui a reçu le nom d'*Atropine*. Sa composition est représentée par $C^{34}H^{23}NO^{6}$. — Le nom de B. donné à cette plante paraît lui venir de ce qu'elle était jadis usitée en Italie pour préparer un cosmétique qui, dit-on, blanchissait la peau et servait ainsi à entretenir la beauté des dames.

BELLÂTRE. (lat. *bellus*, agréable). Qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur. *C'est un b. qui se croit fort beau.* || S'emploie quelquefois adject.

BELLE-DAME. s. f. T. Bot. Nom vulg. d'une espèce d'*Amaryllis*, de l'*Atropa belladona* (Voy. BELLADONE) et d'une espèce d'*Arroche* (V. CHÉNOPODÉES).

BELLE-DE-JOUR. s. f. T. Bot. V. CONVOLVULACÉES.

BELLE-DE-NUIT. s. f. T. Bot. V. NYCTAGINÉES.

* **BELLE-DE-ONZE-HEURES.** s. f. * **BELLE-D'UN-JOUR.** s. f. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

BELLE-FILLE. s. f. La fille du premier mariage, par rapport à la seconde femme du père, ou au second mari de la mère. || La bru, la femme par rapport au père ou à la mère de son mari.

BELLEMENT. adv. Doucement, avec modération. Se dit pour avertir quelqu'un d'être plus modéré. *B., vous vous oubliez. Allez tout b.* Fam.

BELLE-MÈRE. s. f. La mère du mari, par rapport à la bru ; La mère de la femme, par rapport au mari. || La femme du père, à l'égard des enfants du premier lit.

* **BELLÉROPHE.** s. m. T. Zool. Voy. CÉPHALOPODES.

BELLES-LETTRES. s. f. pl. Voy. LETTRE.

BELLE-SOEUR. s. f. Nom d'alliance qui se donne par un mari à la sœur de sa femme, par une femme à la sœur de son mari, par un frère ou une sœur à la femme de son frère, ou à deux femmes qui ont épousé les deux frères.

BELLIGÉRANT, ANTE. adj. [On pron. les deux LL.] (lat. *bellum*, guerre; *gerere*, faire). Se dit Des peuples, des États qui sont en guerre. Ne s'emploie guère qu'au fém. *Puissances, parties belligérantes.*

BELLIQUEUX, EUSE. adj. [On pron. les deux LL.] (lat. *bellicosus*). Qui aime la guerre, martial. *Nation belliqueuse. Prince b. Humeur, ardeur belliqueuse. La trompette belliqueuse. Les sons b. du clairon.*

* **BELLIS.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

BELLISSIME. adj. 2 g. (lat. *bellus*, joli). Très-beau. Fam. et peu usité.

* **BELLONE.** s. f. T. Myth. Déesse de la guerre chez les Romains. || T. Astr. Nom d'une planète télescopique. Voy. PLANÈTE.

BELLOT, OTTE. adj. Diminutif de Beau. Se dit Des enfants, et s'emploie subst. *Ma petite bellotte.* Fam.

* **BELLOTE.** s. f. Fruit du Chêne ballote.

* **BÉLOMANCIE.** s. f. (gr. βέλος, flèche; μαντεία, divination). Voy. DIVINATION.

* **BÉLUGA.** s. m. T. Ichth. Voy. DAUPHIN.

BELVÉDÈRE ou **BELVÉDER.** s. m. [On fait sentir l'R.] (ital. *bel*, *vedere*; belle, vue). T. Archit.

Enc. — Ce terme, comme le genre de construction auquel il s'applique, est emprunté à l'Italie. Dans ce pays, beaucoup de palais, dans les villes, et la plupart des *villas*, à la campagne, sont surmontés d'un élégant pavillon, percé sur toutes les faces d'arcades ou de fenêtres, ce qui permet de jouir pleinement de la beauté du paysage dans toute l'étendue de l'horizon. — Le plus célèbre des belvédères de l'Italie est celui du palais du Vatican, à Rome. Il a été construit par le célèbre Bramante. De ce gracieux pavillon, la vue plane sur toute la ville de Rome et sur un paysage immense, borné par le rideau des Apennins à l'Est. C'est au b. du Vatican qu'est placée la fameuse statue d'Apollon Pythien, connue des artistes sous le nom d'Apollon du B. — Les architectes de jardins donnent aussi le nom de b., soit à un kiosque isolé, placé sur une éminence, soit à un pavillon ouvert, entouré de balustrades, qui fait partie de la décoration d'un jardin paysager. Souvent, dans le même genre de jardins, on nomme b. une simple plate-forme gazonnée, établie sur un point élevé, afin de commander une vue aussi étendue que possible : telle est, à Paris, la butte factice placée au centre du bois de Boulogne.

* **BELVISIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — La famille des *Belvisiacées* ou *Belvisiées* a été établie par R. Brown, et ainsi nommée en l'honneur du botaniste français Palisot de Beauvois qui découvrit et apporta en Europe la belle et curieuse fleur appelée *Napoleona imperialis*. Elle ne comprend que les deux genres, *Asteranthus* et *Napoleona*, et quatre espèces. — *Caract. bot.* : Arbrisseaux à feuilles lisses, à peu près de la taille d'un Camélia. Bois tendre, blanchâtre, avec de larges rayons médullaires et une grande quantité de vaisseaux ponctués, entremêlés de tubes aciculaires cassants de tissu ligneux semblables à ceux qu'on observe dans la radicule du manguier, au moment de la germination des graines. Feuilles alternes, coriaces, rétrécies à la base de manière à représenter un pétiole épais et cannelé ; il n'y a pas de traces de stipules. Les fleurs, qui croissent par trois, sont sessiles dans l'aisselle des feuilles, et sont entourées à leur base par plusieurs écailles arrondies imbriquées. Le calice est une coupe coriace épaisse, divisée en cinq segments ovales, à estivation parfaitement valvaire. A l'intérieur du calice, se trouve la corolle, qui se compose de 3 anneaux distincts, dont chacun est monopétale. Le premier anneau est divisé en 5 lobes, dont chacun présente 7 côtes roides, unies par un tissu membraneux ; les lobes ont 7 larges dents qui correspondent aux extrémités des côtes et qui sont très-frisées et recourbées. Grâce à ces côtes et au tissu membraneux intermédiaire, cette partie de la corolle est fortement plissée, soit avant, soit après l'épanouissement de la fleur. Lorsqu'elle est complétement développée, elle se replie sur le calice de façon à cacher complétement celui-ci. Le second anneau est très-petit et mince : il représente une membrane étroite, placée à la base et en dedans du premier anneau ; il est en outre découpé en une multitude de segments étroits et à pointes effilées. Le troisième anneau est membraneux, mais dressé, et présente la forme d'une coupe, dont le bord est divisé en un grand nombre de petits segments, tournés en dedans, de telle manière qu'ils ne sont nullement apparents. Les étamines, au nombre de 20, sont inégalement unies à leur base, dressées, et forment encore une autre coupe ; elles ont des filets linéo-lancéolés qui sont beaucoup plus minces près des anthères,

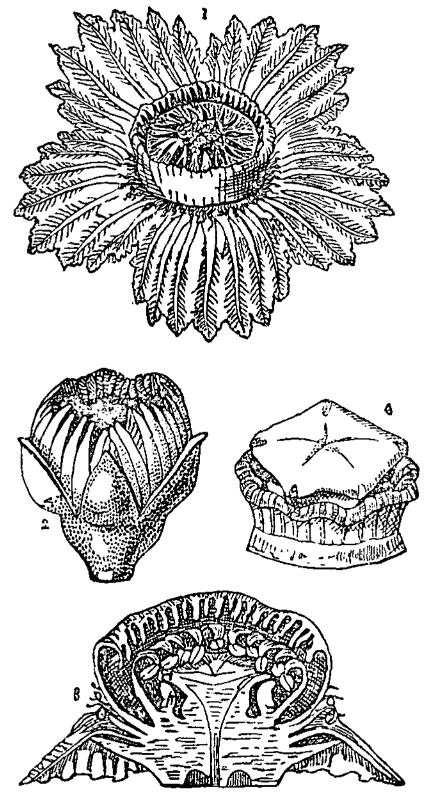

et là deviennent introrses; les anthères elles-mêmes sont oblongues, biloculaires et dressées. En dedans des étamines se trouve une coupe épaisse et charnue, de forme décagonale, qui s'élève à la hauteur du stigmate ; ses côtés sont inégaux, et les plus étroits alternent avec les lobes du stigmate. L'ovaire est infère ; il est comme enseveli sous la masse formée par la base de la corolle, celle des étamines et celle du disque : il se compose de 5 loges, et dans chacune d'elles on voit 2 ovules qui pendent du sommet d'un placenta axile. Les ovules sont oblongs, avec une dépression au milieu de chaque côté, et un foramen près de la base ; leur noyau est recourbé en forme de fer à cheval, de sorte que son sommet et sa base sont presque en contact. Le style est à 5 angles ou plutôt à 5 ailes, et terminé par un stigmate en forme de table, avec 5 côtés, 5 rayons et une petite élévation à chaque angle. Ces élévations sont peut-être *les véritables surfaces* stigmatiques. Le fruit est une baie molle et sphérique, surmontée par le calice, aussi grosse qu'une grenade, et ressemblant beaucoup à celle-ci. En effet, il renferme une pulpe mucilagineuse qui se mange, et une écorce si riche en tannin que les indigènes s'en servent pour faire de l'encre. Les graines sont de gros corps amygdaloïdes, réniformes, qui ont jusqu'à 3 centimètres de longueur. Les cotylédons plano-convexes tiennent ensemble par un axe dont la radicule et la plumule sont toutes deux plongées dans la substance cotylédonaire. [Fig. 1. Fleur de la *Napoleona imperialis* de grandeur naturelle. 2. Bourgeon qui vient de s'ouvrir. 3. Coupe perpendiculaire de la fleur. 4. Coupe charnue et stigmate en forme de table. 5. Étamine. 6. Coupe transversale de l'ovaire. 7. Coupe verticale du même. 8. Ovule. 9. Graine mûre.]

Les plantes de cette famille habitent les régions tropicales de l'Afrique. On ne sait rien de leurs usages, sauf ce que nous avons dit du fruit de la *Napoleona*.

***BEMBEX.** s. m. T. Entom. Voy. Fouisseurs.

***BEMBIDION.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

BÉMOL. s. m. Caractère de musique en forme de petit *b*, qu'on met au-devant d'une note, pour indiquer qu'elle doit être baissée d'un demi-ton. ‖ Est aussi adj. 2 g. *Ré b. Cette note est b.*

Enc. — Lorsque Gui d'Arezzo, au commencement du XIe siècle, substitua aux lettres de l'alphabet, dont on se servait avant lui pour nommer les notes de la gamme, les syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, empruntées à une hymne de l'Église, il conserva la lettre *b* pour désigner la septième note appelée aujourd'hui *si*. Suivant le chant, on faisait cette note *b*, tantôt d'un ton entier, tantôt d'un demi-ton seulement, plus haute que le *la*. Dans le premier cas, on la nommait *b quarre*, c.-à-d. *b dur*, et dans le second *b mol* ou *b doux*. Plus tard, lorsque la notation fut complétée par l'adoption du *si*, pour la septième note de la gamme, la figure et le nom de *bémol* servirent à indiquer qu'une note devait être accidentellement baissée d'un demi-ton, et le *bécarre* fut également conservé pour signifier qu'une note, abaissée accidentellement d'un demi-ton, devait être remise dans son ton naturel. — Voy. Notation.

BEN. s. m. [On pron. *Bène*.]. T. Bot. V. Moringées.

BÉNARDE. s. f. Serrure qui s'ouvre des deux côtés. ‖ Se dit adject. *Serrure b.*

BÉNÉDICITÉ. s. m. Prière que l'on fait avant le repas. Elle est ainsi nommée du mot latin par lequel elle commence, mot qui sign. *Bénissez*.

BÉNÉDICTIN, INE. s. T. Hist. relig.

Enc. — L'ordre des *Bénédictins* est le plus considérable des ordres religieux qui aient existé en Occident. Il fut fondé, vers le milieu du VIe siècle, au mont Cassin, dans le royaume actuel de Naples, par S. Benoît de Nursia. Sa règle était un choix des meilleurs statuts observés dans les monastères d'Orient. Elle avait pour but principal de prévenir les inconvénients de la vie purement contemplative, et faisait un devoir du travail. Un des disciples du fondateur, saint Maur, l'introduisit en France, où il fonda l'abbaye de Glanfeuil en Anjou ou de Saint-Maur-sur-Loire. Cette règle fut trouvée tellement supérieure à celles qui régissaient alors le clergé régulier, que les moines n'en voulurent plus d'autre. Dès lors, les abbayes furent de véritables colonies agricoles, et, si l'on nous permet l'expression, de véritables colonies intellectuelles, disséminées dans les pays les plus sauvages pour y enseigner le travail et y répandre tous les fruits de la civilisation chrétienne. Cependant, malgré son peu de sévérité, la règle de Saint-Benoît finit par se relâcher, et le désordre devint si grand, qu'elle dut être réformée. Saint Benoît d'Aniane entreprit de ramener l'ordre à sa pureté primitive, et les statuts qu'il dressa furent rendus obligatoires, pour tous les monastères de l'empire Carlovingien, par le synode d'Aix-la-Chapelle de 817. Néanmoins plusieurs abbayes refusèrent de se soumettre à la règle nouvelle, et, parmi celles qui y accédèrent, la plupart finirent par s'en écarter plus ou moins. Une deuxième réforme étant devenue nécessaire, ce fut Eudes, abbé de Cluny, qui l'opéra dans le courant du XIe siècle. Cette réforme fut trouvée si convenable, que, deux cents ans après la mort de son auteur, Cluny compta 10,000 moines disséminés dans toutes les parties de l'Europe. Jusqu'à cette réforme, les abbayes bénédictines, bien que soumises à la même règle, avaient vécu, pour ainsi dire, isolément. A partir de cette époque, elles s'habituèrent à se grouper autour de l'une d'elles, qu'elles regardèrent comme leur métropole. On donna le nom de *Congrégations* à ces groupes de maisons religieuses, et celui de *Chef d'ordre* à la maison métropole. La congrégation dont Cluny fut le chef d'ordre, est la plus ancienne qu'ait possédée l'ordre de Saint-Benoît.

A la fin du XIe siècle, vers 1098, Robert, abbé de Molesmes, se retira, avec une vingtaine de moines, dans une forêt que lui avait donnée Reynard, vicomte de Beaune, et y fonda l'abbaye de Cîteaux. Il adopta la règle primitive de saint Benoît et prit l'habit blanc par une dévotion spéciale envers la sainte Vierge, à laquelle il consacra son œuvre. C'est à cette circonstance que se rapporte l'origine du nom de *Moines blancs* que l'on donne, dans les anciens titres, aux moines de Cîteaux, tandis que, pour un motif du même genre, on applique celui de *Moines noirs* aux Bénédictins de Cluny. L'abbaye de Cîteaux devint bientôt si considérable, qu'elle fut obligée d'envoyer au loin le trop plein de sa population, et, en moins de trois ans, on vit s'élever les abbayes de Morimont, de La Ferté, de Pontigny et de Clairvaux, qui furent appelées les quatre filles de Cîteaux, et qui, à leur tour, produisirent un très-grand nombre de communautés. Elles eurent le rang et les prérogatives des maisons chefs d'ordre, bien qu'elles demeurassent toujours placées sous la direction de l'abbé de Cîteaux. Celle de Clairvaux, la plus célèbre des quatre, avait été fondée par saint Bernard, vers l'an 1115. Le nombre des moines qui en relevaient devint dans la suite si grand, que le nom de *Bernardins*, qui avait été donné à ceux de Clairvaux seuls, finit par passer à tous les Cisterciens.

L'ordre de Cîteaux s'étant relâché vers la fin du XIIe siècle, il y fut successivement introduit des réformes qui donnèrent lieu à autant de congrégations particulières. C'est à une de ces réformes, celle de Jean de la Barrière, abbé de Notre-Dame des *Feuillants*, près de Toulouse, en 1578, que la congrégation des *Feuillants* dut son origine. Elle s'établit à Paris en 1589, et l'on sait que ses bâtiments de la rue Saint-Honoré servirent, pendant la Révolution, de siége à un club assez célèbre. Une autre réforme, opérée en 1663, par Armand Jean le Boutillier de Rancé, abbé de la Trappe, fit de cette maison le chef-lieu d'une congrégation fameuse par l'austérité de ses statuts. C'est aussi au XVIIe siècle que s'éleva la congrégation de saint Maur, célèbre entre toutes les abbayes de Bénédictins par les services qu'elle a rendus aux lettres et à l'histoire. Dom Didier de la Cour, abbé de Saint-Vanne de Verdun, ayant, en 1601, introduit dans son abbaye des statuts réformés, le clergé de France émit le vœu, en 1614, que les monastères du royaume reçussent une organisation semblable. Pour obtempérer à ce vœu, les supérieurs de Saint-Vanne décidèrent, en 1618, l'établissement d'une congrégation pareille à la leur, mais qui en serait entièrement distincte. La nouvelle congrégation reçut le nom de Saint-Maur. Elle eut pour chef-lieu l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris. Louis XIII lui accorda des lettres patentes, et le pape Urbain VIII approuva ses statuts en 1627. La plupart des grandes abbayes bénédictines adhérèrent à la réforme de Saint-Maur : il y eut même un moment où Richelieu leur en fit une obligation.

Toutes les maisons de la congrégation de Saint-Maur avaient une bibliothèque. Il y en avait même qui renfermaient de hautes écoles et des établissements d'instruction pour la jeunesse noble. Dans toutes, les moines étaient tenus de s'occuper de travaux d'érudition, et, afin qu'ils ne fussent pas distraits de leurs occupations, des frères lais étaient spécialement chargés de toutes les affaires matérielles. « Il faut, disait le chapitre général de l'ordre en 1766, que la congrégation montre à l'État des hommes utiles dans tous les genres, et que leurs occupations, marquées au coin de l'amour de la patrie, apprennent aux Français qu'il est dans nos cloîtres d'autres Français estimables, qui, contents de peu, s'efforcent de servir la patrie par des travaux utiles à la nation. » Toutes les publications dues à cette célèbre congrégation sont en effet remarquables par l'érudition la plus solide, par la critique la plus saine et par une rare impartialité. — La congrégation de Saint-Maur fut supprimée le 13 février 1792, avec toutes les autres corporations religieuses de France. Quelques religieux, réunis en 1833, sous la direction de dom Prosper Guéranger, à Solesmes (Sarthe), se sont proposé de faire revivre ce glorieux nom de Bénédictins de Saint-Maur, et s'il est possible, d'y ajouter un nouveau lustre par de nouveaux travaux. En 1837, leur établissement a été érigé en abbaye régulière par un bref du pape Grégoire XVI, avec une succursale à Angers. — L'ordre des Bénédictins, suivant un calcul de Fessler, aurait compté parmi ses membres 24 papes, 200 cardinaux, 1,600 archevêques, 4,000 évêques, 15,700 écrivains, 1,560 saints régulièrement canonisés et 5,000 bienheureux.

Les publications que nous devons à la savante congrégation de Saint-Maur formeraient à elles seules une bibliothèque considérable. On peut les diviser en trois catégories. La première comprend les éditions des Pères de l'Église et les ouvrages concernant l'histoire religieuse : nous citerons les éditions de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Naziance, de saint Irénée, de saint Cyprien, de saint Justin, de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand, de saint Bernard, etc., les *Traités de l'ancienne discipline de l'Église*, les *Annales* et les *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, le *Museum italicum*, enfin la *Gallia christiana* (la Gaule chrétienne). Les noms de Bernard de Montfaucon, Touttée, Maran, Garnier, Delfau, Blampin, Clément, Denis de Sainte-Marthe, Mabillon, Ruinart, Martène, etc., se rattachent à ces savantes et précieuses publications. — La seconde catégorie embrasse les travaux de philologie et d'archéologie. Nous nommerons, parmi les principaux, l'édition et le supplément du *Glossaire de la basse latinité* de Du Cange, par Carpentier, les *Traités de Diplomatique*, par Mabillon, Tassin et Toustain, la *Paléographie grecque*, l'*Antiquité expliquée*, et les *Monuments de la Monarchie française*, par Bernard de Montfaucon. — A la troisième catégorie appartiennent toutes les publications relatives à l'histoire. Au premier rang viennent se placer l'*Art de vérifier les dates*, par Clément, Durand et Clémencet ; l'*Histoire littéraire de la France*, par Rivet de la Grange, et le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par Bouquet, Haudiguier, Clémencet et Brial. Nous ne pouvons énumérer ici les autres ouvrages importants concernant les histoires particulières des provinces et des villes dues à l'illustre congrégation ; mais nous rappellerons seulement les noms de Luc d'Achéry, Vaissette, Plancher, Morice, Devienne, Martin, Lobineau, Bouillard et Félibien ; car c'est en grande partie aux infatigables recherches de ces savants, que l'histoire de notre pays doit d'être aujourd'hui mieux connue et mieux comprise. Malheureusement, la savante congrégation, dispersée par la tempête révolutionnaire, ne put mener à fin quelques-uns de ses ouvrages les plus importants, notamment le *Recueil des historiens de la France* et l'*Histoire littéraire de la France*. Toutefois l'utilité de ces deux ouvrages était si hautement reconnue par le monde savant, que le gouvernement a confié le soin de les terminer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, laquelle a déjà publié plusieurs volumes de sa continuation. Quant à la *Gallia christiana* qui se trouvait dans le même cas, cette importante publication a été continuée par Barth. Hauréau.

L'histoire des religieuses dites *Bénédictines* ne nous offre rien qui puisse nous arrêter. Leur plus ancienne maison en France fut, dit-on, celle de Sainte-Croix de Poitiers, dont la fondation est attribuée à sainte Radegonde, femme de Childebert Ier, en 544. — Voy. Chanoinesse.

BÉNÉDICTION. s. f. (lat. *benedicere*, bénir ; de *bene*, bien, *dicere*, dire). Action de consacrer, de bénir, avec les cérémonies habituelles. *La b. d'une église, d'un cimetière. La b. du pain, de l'eau. La b. des drapeaux. La b. nuptiale.* ‖ Action d'un pape, d'un évêque, d'un prêtre, qui bénit les fidèles en faisant sur eux le signe de la croix. *Donner la b. Recevoir la b. Assister à la b. La b. du saint-sacrement. La b. épiscopale. La b. du prêtre.* ‖ Action par laquelle un père ou une mère bénit ses enfants. *B. paternelle. Donner sa b. à ses enfants.* ‖ Grâce, faveur particulière du ciel. *Dieu l'a comblé de bénédictions. Dieu a répandu ses bénédictions sur cette famille. B. particulière du ciel.* — *C'est une b.*, se dit en parlant D'une grande abondance, qui semble résulter d'une faveur particulière du ciel. *Les récoltes sont magnifiques, c'est une b.* — Cette loc. est encore usitée dans le langage pop. et dans un sens ironique, en parlant De l'excès d'une chose fâcheuse. *Il pleut, il neige que c'est une b. ; Il a été battu que c'était une b.* Dans ces phrases, *Que* se dit pour *Tellement que.* — *Maison de b.*, Maison où règne la piété ; Fig. et fam., Maison où tout abonde. On dit de même, *Pays de b. La terre de Chanaan était un pays de b.* ‖ Se dit encore, et surtout au plur., Des vœux et des souhaits qu'on fait pour la prospérité de quelqu'un. *On vous donnera mille bénédictions. Les bénédictions du pauvre. Combler de bénédictions.* — *Sa mémoire est en b.*, On ne se souvient de lui qu'en louant sa piété, sa charité, ses vertus.

Enc. — Liturgie. — Sous la loi de Moïse, il y avait des *Bénédictions* solennelles que les prêtres donnaient au peuple dans certaines cérémonies. Moïse dit au grand prêtre Aaron : « Quand vous bénirez les enfants d'Israël, vous direz : Que le Seigneur fasse briller sur vous la lumière de son visage, qu'il ait pitié de vous, qu'il tourne sa face vers vous, et qu'il vous donne sa paix. » (*Nomb.*, VI, 24.) Le pontife prononçait ces paroles debout, à voix haute, les mains étendues et les yeux élevés vers le ciel. Les bénédictions chrétiennes remontent au Christ lui-même qui, pendant son passage sur la terre, a béni les personnes et les choses inanimées. Ainsi, nous lisons qu'il bénit les pains dans le désert, le pain qu'il changea en son corps, les enfants qui venaient à lui, et ses disciples avant de s'élever dans les cieux. A son exemple, les apôtres et leurs successeurs sanctifièrent par leurs bénédictions les personnes et les choses. Les bénédictions chrétiennes se donnent par le signe de la croix, pour faire souvenir les fidèles que les bienfaits de Dieu leur sont accordés par les mérites de la mort de J.-C. — Les bénédictions les plus solennelles reçoivent le nom de *Consécration*. En outre, dans la consécration, il est fait, le plus souvent, usage des saintes huiles ; mais cela n'est pas sans exception. La cérémonie de la prise de l'habit religieux, par ex., est appelée consécration, quoiqu'il n'y ait pas d'onctions, tandis qu'il y en a dans la cérémonie du baptême des cloches, laquelle est appelée b. Les bénédictions simples ont lieu avec l'eau bénite, un ou plusieurs signes de croix, une ou plusieurs prières. — Parmi les bénédictions proprement dites, les unes sont réservées à l'évêque, et ne peuvent être faites par le simple prêtre qu'avec son autorisation ; les autres peuvent être faites par ce dernier sans qu'il ait besoin d'y être spécialement autorisé. — L'usage où sont les chefs de l'Église de bénir les fidèles par un signe de croix paraît remonter aux apôtres. De très-anciennes images représentent les pontifes bénissant de la main droite avec les trois doigts levés, savoir : le pouce, l'index et le médius. Les évêques donnent cette b. de la main ouverte tout entière. Le souverain pontife donne solennellement sa b. aux fidèles le Jeudi saint et le jour de Pâques à Saint-Pierre ; le jour de l'Ascension à Saint-Jean de Latran ; et le jour de l'Assomption à Sainte-Marie Majeure ; celle de l'Ascension est quelquefois transférée au jour de la Pentecôte. La même cérémonie a encore lieu extraordinairement à Saint-Pierre, le jour du couronnement d'un pape, et à Saint-Jean-de-Latran, le jour de sa prise de possession.

BÉNÉFICE. s. m. Avantage, gain, profit. *Tout a tourné à son b. Il a eu du b. dans cette affaire. Les pertes ont excédé les bénéfices. Représentation au b. des pauvres. Représentation à b.* ‖ Privilége, avantage accordé par le prince ou par les lois. *C'est un droit dont il jouit par b. du prince. Être héritier par b. d'inventaire, sous b. d'inventaire. Être admis au b. de cession. Profiter des bénéfices de la loi.* — *Lettres de b. d'âge*, Lettres de chancellerie, que les mineurs obtenaient pour être émancipés, et pour gouverner eux-mêmes leur bien, jusqu'à leur pleine majorité. ‖ T. Hist. Se dit Des terres conquises dans la Gaule par les Francs, et que les chefs ou princes distribuaient à leurs compagnons d'armes. V. ANTRUSTIONS. ‖ Se dit encore D'un titre, d'une dignité ecclésiastique, accompagnée d'un revenu. *Un bon b. La collation des bénéfices. Pourvoir quelqu'un d'un b. Résigner un b. Poursuivre, posséder, remplir, résigner un b. Prendre possession d'un b.* — Fig. et prov., *Il faut prendre le b. avec les charges*, Il faut souffrir les incommodités d'une chose quand on en a le profit. *Ce n'est pas un b. sans charge*, Cet avantage ne va pas sans quelque peine, sans quelque dépense, ou même sans quelque danger. ‖ Le lieu même où sont l'église et le lien du b. *Il résidait dans son b. Son b. est bien situé.* ‖ T. Méd. *B. de nature*, Évacuation extraordinaire et spontanée par laquelle la nature se soulage. *B. de ventre*, ou simplement, *Bénéfice*, Diarrhée légère et spontanée.

Enc. — Le mot *Beneficium*, d'où est venu le terme français *Bénéfice*, se trouve fréquemment dans la loi romaine, où il a la signification de privilége spécial accordé à une personne, à cause de son âge, de son sexe ou de sa condition. Mais il était encore employé dans d'autres sens. Au temps de Cicéron, les généraux et les gouverneurs de province étaient dans l'usage d'adresser au trésor public les noms des individus sous leurs ordres qui avaient rendu quelque service à l'État. Être inscrit sur cette liste, c'était *in beneficiis ad ærarium deferri*. Ici le mot *beneficium* peut s'entendre du service (*bene factum*) rendu à l'État; mais nous pensons qu'on doit l'entendre également de la récompense méritée par ce service, car c'est évidemment dans ce but qu'un général ou un gouverneur signalait ainsi certains noms. Durant la période républicaine, les honneurs et les charges publiques étaient appelées *Beneficia Populi Romani*. — Le terme *beneficium* signifiait encore toute promotion ou toute gratification accordée aux soldats, qui de là étaient appelés *beneficiarii*. Cet usage était fort commun, ainsi qu'on le voit par les inscriptions qu'a recueillies Gruter, où le mot *beneficiarius* est parfois exprimé par l'abréviation B. F. C'est dans ce sens que l'on interprète le passage de César où il parle des *magna beneficia* et *magnæ clientelæ* de Pompée dans l'Espagne Citérieure. César se sert encore du mot *beneficiarius* pour désigner un soldat qui a reçu un *beneficium*; malheureusement nous ne savons pas au juste en quoi consistait ce *bénéfice*. Festus oppose *beneficiarius* à *munifex*, et lui attribue le sens de « libéré du service militaire » par opposition à celui qui est tenu à ce service. Il paraît du moins certain que plus tard on donna le nom de *bénéfices* aux concessions de terres et aux autres dons faits par les empereurs romains : ces concessions étaient inscrites sur un registre appelé *Liber Beneficiorum*.

Cette dernière acception du mot *bénéfice* s'est perpétuée jusqu'à nos jours. A l'époque de la conquête de la Gaule par les Francs, lorsque les rois ou chefs, pour s'assurer la fidélité de leurs compagnons, concédèrent à ceux-ci des terres sous la condition de diverses obligations civiles et militaires, ces terres furent nommées *Terres bénéficiaires*, ou simplement *Bénéfices*. Le même terme fut également, mais un peu plus tard, appliqué aux concessions de terres et de revenus faites aux ecclésiastiques, à la charge de remplir certaines fonctions de leur ministère. Il y eut dès lors des *bénéfices laïques* et des *bénéfices ecclésiastiques*. Comme les premiers furent le germe du fief féodal, c'est à l'article FÉODALITÉ qu'il en sera traité : nous ne parlerons ici que des seconds.

Les bénéfices ecclésiastiques se divisaient d'abord en *séculiers* et en *réguliers*. Les bénéfices séculiers comprenaient les évêchés, les canonicats, les cures, les chapelles, les vicairies perpétuelles, les prieurés et les dignités capitulaires de prévôt, archidiacre, doyen, etc. Les bénéfices réguliers étaient attachés aux dignités monastiques ou claustrales dont les titulaires portaient les noms d'abbé, de prieur conventuel, d'aumônier hospitalier, etc. Le b. était dit *à charge d'âmes*, quand il entraînait la direction spirituelle des fidèles; dans le cas contraire, on le qualifiait de *simple*. Primitivement, l'évêque conférait seul les dignités ecclésiastiques. Dans la suite des temps, l'autorité épiscopale fut dépouillée de la plus grande partie de ce droit, soit par les chapitres, soit par les princes et les patrons qui avaient fondé et doté les églises ou les monastères. On alla même jusqu'à trafiquer des bénéfices ecclésiastiques. Ce trafic des choses saintes fut appelé *Simonie*, du nom de Simon le Magicien qui avait voulu acheter aux apôtres le don de faire des miracles, et l'on flétrit du nom de *Simoniaques* ceux qui s'y livraient. Les papes combattirent cet abus avec énergie, mais ils voulurent en même temps s'attribuer le droit exclusif de nommer à tous les bénéfices. Leurs prétentions n'obtinrent pas, en France principalement, tout le succès qu'ils en attendaient ; ils réussirent néanmoins à se faire reconnaître la collation de certaines dignités, que l'on désigna sous le nom de *Réserves* et dont ils prirent l'habitude de donner l'expectative, à l'approche de la mort du titulaire, par une bulle qui reçut la dénomination de *Grâce expectative*. On appelait *Provision* la bulle ou la lettre patente qui conférait définitivement un bénéfice. Les rois de France ont presque toujours joui du droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Le concordat de 1516 le leur reconnut formellement; mais ils éprouvèrent plus d'une fois de sérieuses difficultés à l'exercer. On appelait *Droit de régale* le droit qu'ils avaient de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, et d'administrer à leur gré les revenus des évêchés vacants. L'*Indult* était une grâce par laquelle les papes accordaient à un corps ou à une personne le privilége de pouvoir nommer aux bénéfices ecclésiastiques, soit séculiers, soit réguliers. L'indult s'appliquait à tous les bénéfices, mais il ne pouvait s'exercer qu'une fois en faveur de la même personne. — Les bénéfices ecclésiastiques étaient personnels, mais on pouvait, par la *résignation*, les rendre presque héréditaires dans une famille; car les titulaires avaient la faculté de les *résigner en faveur de quelque parent*. Le *résignant* pouvait aussi, dans certains cas, annuler les effets de sa résignation. La demande qu'il formait à ce sujet s'appelait *Regrès*. — Quand un b. était vacant, on en confiait la garde et l'administration, en attendant la nomination d'un titulaire, à des personnes engagées dans les ordres sacrés, souvent même, dans les premiers temps du moyen âge, à de simples laïques. Cette garde se nommait *Commende*, et ceux qui les gardaient étaient des *Commendataires*. Mais peu à peu, de temporaire qu'elle était, cette garde devint perpétuelle, et il ne fut pas rare, au XVIIIe siècle, notamment, de voir un bénéficiaire posséder un très-grand nombre de bénéfices; l'un, d'après les règles du b. ordinaire ; les autres, à titre de commende (voy. ABBAYE). Un *B. sécularisé* était un b. qui était possédé par des réguliers, mais qui, par dispense du pape, pouvait être possédé en commende par des séculiers. Il y avait aussi des bénéfices qu'on pouvait posséder quoiqu'on n'eût que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés, ni de résider sur les lieux; on les appelait *Bénéfices à simple tonsure*. Enfin, on entendait par *Bénéfices consistoriaux*, les grandes dignités ecclésiastiques, telles qu'archevêchés, évêchés, abbayes, etc., dont le roi avait la nomination, suivant le concordat passé entre le pape Léon X et François Ier, mais dont les bulles étaient demandées et expédiées par la voie du Consistoire.

Les bénéfices ecclésiastiques ont été abolis en France par la loi du 2 novembre 1789 ; mais ils existent encore dans quelques pays catholiques. Avant la révolution, on donnait le nom de *Feuille des bénéfices* à la liste des bénéfices vacants auxquels le roi avait le droit de nommer. Le personnage auquel était confiée cette feuille représentait à peu près un Ministre des affaires ecclésiastiques.

BÉNÉFICIAIRE. adj. 2 g. T. Jurispr. Se dit De l'Héritier qui n'a accepté une succession que sous bénéfice d'inventaire. *Héritier b.* — S'emploie subst. *Le b. conserve contre la succession le droit de réclamer le payement de ses créances.* V. SUCCESSION. ‖ Se dit encore subst. D'un acteur ou de toute autre personne pour qui l'on donne une représentation à bénéfice.

BÉNÉFICIAL, ALE adj. Qui concerne les bénéfices. N'est guère d'usage que dans cette loc., *Matière bénéficiale. Être savant dans les matières bénéficiales.*

BÉNÉFICIER. s. m. [Ce mot est de 4 syllabes.] Qui a un bénéfice ecclésiastique. *Un riche, un gros b.*

BÉNÉFICIER. v. n. [Ce mot est de 5 syllabes.] Tirer du bénéfice, du profit d'une chose; Faire quelque profit. *Il n'y a pas à b. sur cet article. Il a beaucoup bénéficié dans cette affaire.* = Conjug. Voy. PRIER.

BENÊT. adj. et s. m. (corrupt. du vieux mot *benoît*, qui signifiait *béni, saint*). Niais, sot. *Voilà un homme bien b. Un grand b.*

BÉNÉVOLE. adj. 2 g. (lat. *benevolus*; de *bene*, bien, et *volo*, je veux). Qui est, ou que l'on croit favorablement disposé. Ne se dit guère que par plaisanterie dans ces loc., *Lecteur b. Auditeur b.*

BÉNÉVOLEMENT. adv. Volontiers, par un sentiment de bienveillance. *Il a fait cela b.*

BENGALI. s. m. Langue dérivée du sanscrit, et que l'on parle au Bengale. ‖ S'emploie adj. *Les caractères bengalis. Grammaire bengalie.* = BENGALI. s. m. T. Ornith. V. PINSON.

BÉNIGNEMENT. adv. D'une façon bénigne.

BÉNIGNITÉ. s. f. Douceur, bonté du fort à l'égard du faible, du supérieur à l'égard de l'inférieur. *Recevoir avec b. Un air de b.* Vx.

BÉNIN, IGNE. adj. (lat. *benignus*). Doux, humain. *Un naturel doux et b. Humeur bénigne.* — Se dit aussi, par dérision, D'une bonté qui va jusqu'à la faiblesse. *C'est le plus b. des maris.* ‖ Fig., Favorable, propice. *Ciel b. Astres bénins. Influences bénignes. L'air est b.*, L'air est doux. ‖ T. Méd. Se dit Des maladies qui n'offrent rien de grave. *Rougeole bénigne.* — *Remède b.*, Remède qui agit doucement.

Syn. — *Doux.* — *Bénin* marque l'inclination et la disposition à faire du bien ; *doux* indique un caractère facile, sociable, accommodant. La *bénignité* est un état moral; la *douceur* tient plus particulièrement à la tournure de l'esprit, par rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie. L'opposé de celle-là est la *malignité*, ou le secret plaisir de nuire; les contraires de celle-ci sont l'aigreur et l'emportement. *Doux* ne se prend jamais en mauvaise part ; *bénin* se dit quelquefois ironiquement en parlant d'un homme qui ne sait pas se faire respecter.

* **BÉNINCASA.** s. f. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

BÉNIR. v. a. (lat. *bene*, bien; *dicere*, dire). Consacrer au culte, au service divin avec certaines cérémonies ecclésiastiques. *B. une église, une chapelle. B. une pierre d'autel. B. un cierge. B. des ornements d'église.* — *B. un abbé, une abbesse*, Faire sur eux certaines prières et certaines cérémonies religieuses, par lesquelles on les installe dans leur dignité. *C'est aux évêques de b. les abbés et les abbesses.* — *B. des époux*, Consacrer leur union suivant le rite religieux. On dit de même, *B. un mariage.* — *B. des armes, des drapeaux; B. le lit nuptial, la table*, etc., Faire certaines prières pour attirer la grâce de Dieu sur des armes, etc. — *B. le peuple, les assistants.* Faire sur les assistants le signe de la croix, en invoquant sur eux la grâce divine. ‖ Se dit aussi De l'acte religieux par lequel un père, une mère invoquent sur leurs enfants la protection divine. *Il a béni ses enfants avant de mourir.* ‖ Louer, rendre grâces avec des sentiments de respect et de reconnaissance. *Bénissez Dieu de la grâce qu'il vous a faite. Bénissons la main qui nous a créés. Tout le monde vous bénit.* — Par ext., *Les pauvres bénissent sa mémoire.* — Par anal., se dit en parlant Des choses qui rappellent un souvenir agréable ou une chose dont on a lieu de se féliciter. *Je bénis le lieu, l'heure, le moment où je vous ai vu.* ‖ Rendre heureux, combler de faveurs. Dans ce sens, B. ne se dit que De Dieu. *Que Dieu bénisse vos armes! Dieu bénit cette famille. Dieu bénira vos efforts.* — *Dieu vous bénisse!* loc. famil. assez souvent usitée Lorsque quelqu'un éternue, ou Lorsqu'on n'a rien à donner à un pauvre qui demande l'aumône. Se dit encore ironiq. à quelqu'un Pour marquer qu'on est mécontent de lui. *Dieu vous bénisse! vous avez joliment arrangé cette affaire.* = BÉNI, IE. et BÉNIT, ITE. part. ‖ Fig. et prov., *C'est de l'eau bénite de cour*, Ce sont de vaines protestations de service et d'amitié, de vaines promesses. On dit dans le même sens, *C'est un donneur d'eau bénite.*

Obs. gram. — Le part. *Béni, ie*, s'emploie en parlant de la protection particulière de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une ville, sur une nation, ou bien encore, pour désigner les louanges affectueuses que l'on adresse à Dieu, aux hommes bienfaisants, et même aux instruments d'un bienfait. *L'ange dit à la sainte Vierge : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni. Les armes bénies de Dieu sont toujours heureuses. Les princes qui ne se croient sur le trône que pour faire le bien de leur peuple, sont bénis des hommes et de Dieu.* — Le part. *Bénit, ite*, se dit seulement en parlant de la bénédiction de l'Église, donnée par un évêque ou par un prêtre, avec les cérémonies ordinaires. On dit : *Un cierge bénit; Du pain bénit; De l'eau bénite; Des abbesses bénites.* = Tous les grammairiens sont d'accord sur la distinction que nous venons d'établir relativement à l'emploi des deux participes ci-dessus ; mais il n'en est plus de même quand le part. fait partie d'un temps composé. Les uns pensent qu'alors on doit faire usage, dans tous les cas, du part. *béni, ie*. Les autres pensent que la distinction doit subsister pour les temps dans la composition desquels entre le part., comme pour le part. employé adjectivement. L'Académie se range de ce dernier avis, car elle dit : *Les drapeaux ont été bénits.* — Il paraît que la distinction relative à l'emploi des participes *bénit* et *béni*, n'était pas aussi rigoureusement établie au XVIIe siècle qu'elle l'est aujourd'hui. En effet, on trouve dans le plus admirable prosateur de cette grande époque, nous voulons dire dans Bossuet, les deux phrases suivantes : « Dieu fait voir à Ève son ennemi vaincu, et lui montre cette *semence bénite* (J.-C.), par laquelle, etc. — Du temps de Moïse on y montrait encore les tombeaux où reposaient les *cendres bénites* d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. »

BÉNITIER. s. m. Vase ou bassin destiné à contenir de l'eau bénite. ‖ * T. Zool. Voy. CAMACÉS.

Enc. — Liturgie. — Dans l'Église catholique, ainsi que dans l'Église d'Orient, on appelle *eau bénite*, de l'eau mêlée de sel, sur laquelle le prêtre a prononcé une formule de bénédiction. L'institution de la bénédiction de l'eau est de la plus haute antiquité. A l'origine, on se servait d'eau et d'huile : ce fut le pape saint Alexandre Ier qui substitua le sel à cette dernière. Tertullien parle de l'eau sanctifiée par l'invocation de Dieu ; saint Basile met la bénédiction de l'eau au nombre des traditions apostoliques ; saint Épiphane et saint Jérôme en font mention ; le pape saint Vigile, au VIe siècle, veut qu'on arrose d'eau bénite les nouveaux temples, et le pape saint Grégoire le Grand recommande de purifier par l'eau bénite les temples jadis consacrés aux idoles, pour les consacrer au culte du vrai Dieu. Dans l'Église latine, la bénédiction de l'eau se fait avec solennité aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, parce que, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, c'était à ces deux grandes fêtes que le baptême était administré. Dans l'Église d'Orient, on la fait le 6 janvier, jour qui est regardé comme l'anniversaire du baptême de Jésus-Christ dans les eaux du Jourdain, par saint Jean-Baptiste.

La bénédiction de l'eau se fait habituellement en présence des fidèles, *immédiatement* avant la grand'messe. Avant de mêler l'eau et le sel, le prêtre les exorcise séparément. Les exorcismes et les bénédictions qui se pratiquent encore à cette heure sont contenus dans les sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire. Dans la prière qu'il fait sur le mélange, le prêtre demande à Dieu que cette eau ait la vertu de chasser les démons, qu'elle contribue à guérir nos maux, et qu'elle attire sur nous la protection céleste et les grâces du Saint-Esprit. — L'eau bénite est employée dans un très-grand nombre de cérémonies et de solennités religieuses. Le prêtre en asperge les fidèles réunis dans l'église, en se servant d'un *aspersoir* vulgairement nommé *goupillon*, qu'il trempe dans un vase porté par un enfant de chœur. Cet instrument est un bâton surmonté d'une pomme garnie de soies, ou d'une pomme de métal percée de trous et garnie intérieurement d'une *éponge*. Le mot goupillon est un diminutif de *goupil*, vieux mot qui signifiait *renard*, et venait lui-même du latin *vulpes*, parce qu'on se servait, dans un temps, d'une queue de renard pour faire les aspersions.

Les *Bénitiers* sont des vases remplis d'eau bénite qu'on place habituellement à l'entrée des églises et des chapelles. Dans plusieurs églises d'Italie, particulièrement dans celle de Saint-Sylvestre, à Rome, les bénitiers sont des vases de bronze du plus beau style. Mais, le plus ordinairement, ce sont de modestes coupes de pierre ou de marbre, ou bien de grandes coquilles du genre *Tridacne*. Dans quelques églises, comme celle de Saint-Pierre de Rome et celle de la Madeleine, à Paris, les bénitiers sont surmontés de deux statues d'anges. — Beaucoup de fidèles ont chez eux de l'eau bénite, apportée de l'église, et la conservent dans un petit bénitier de marbre ou de porcelaine.

BENJAMIN. s. m. (Nom du plus jeune fils de Jacob, que ce patriarche préférait à ses autres enfants.) Le fils qu'un père ou une mère aime plus que ses autres enfants. *Cet enfant est son b.* Fam.

BENJOIN. s. m. Sorte de baume. Voy. BAUME.

* **BENNE.** s. f. (celt. *benn*, chariot). Sorte de tombereau. || Vaisseau de bois. On s'en sert dans certaines provinces pour porter la vendange, les grains, la houille, etc.

BENOÎTE. s. f. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

* **BENTHAMIE.** s. f. T. Bot. Voy. CORNACÉES.

* **BENZINE.** s. f. T. Chim.

Enc. — Cette substance, désignée aussi naguère sous les noms de *Benzène*, de *Benzole*, de *Phène*, etc., est un carbure d'hydrogène dont la composition est représentée par la formule $C^{12}H^{6}$. Elle se dégage en vapeurs lorsqu'on chauffe l'acide benzoïque avec trois fois son poids d'hydrate de chaux. La B. est aussi l'un des produits de la décomposition par la chaleur d'un grand nombre de substances organiques, notamment des huiles, des graisses, et surtout du goudron de houille. C'est un liquide incolore, mobile, d'une odeur assez agréable. Sa densité = 0,85, et celle de sa vapeur, 2,38. Elle bout à 86°, et, à 0°, elle se prend en une masse cristalline qui ne redevient liquide qu'à 7°. Elle est insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Le chlore l'attaque aisément sous l'influence de la lumière solaire. L'acide azotique étendu agit peu sur elle; mais l'acide monohydraté la dissout à chaud, et quand on ajoute de l'eau à la dissolution, elle en précipite un corps appelé *Nitrobenzine* ($C^{12}H^{5},AzO^{4}$). Si l'acide azotique a été mis en grand excès, on obtient la *Binitrobenzine* ($C^{12}H^{4},2(AzO^{4})$. L'acide sulfurique donne également naissance, par son action sur la B., à des composés particuliers, la *Sulfobenzine* et l'acide *Sulfobenzinique*.

La B. a acquis, depuis quelques années, une certaine importance commerciale, grâce à la propriété qu'elle possède de dissoudre aisément les corps gras et résineux. Elle est ainsi très-propre à être employée, non pour le dégraissage en grand des étoffes (son prix est trop élevé), mais pour enlever rapidement et sans laisser de trace, les taches de graisse faites sur les vêtements, les meubles et les tentures. La B. qui se vend pour cet usage s'obtient par la distillation de la houille. Le procédé au moyen duquel on l'isole des autres produits de cette distillation est tenu secret par l'inventeur et garanti par un brevet.

* **BENZOATE.** s. m. T. Chim. Voy. BENZOÏQUE.

BENZOÏQUE. adj. m. T. Chim.

Enc. — L'*acide Benzoïque*, dont la formule est $C^{14}H^{6}O^{4}$, existe tout formé dans le *Benjoin* (d'où lui vient son nom) et dans les baumes proprement dits. On l'extrait aisément en chauffant du benjoin pulvérisé dans une capsule recouverte de papier joseph, et surmontée d'un chapeau ou cône de carton. L'acide se sublime en même temps que des vapeurs d'huiles essentielles; mais celles-ci sont absorbées par le papier, tandis que l'acide passe librement et vient se déposer sur les parois du cône sous forme de petits cristaux nacrés. On l'obtient aussi très-pur en faisant bouillir le benjoin avec un lait de chaux, puis en traitant le *Benzoate de chaux* formé, par un acide quelconque qui s'empare de la base et précipite l'acide benzoïque.

Cet acide est incolore. Il cristallise en longs prismes soyeux. Il entre en fusion à 120°, et se volatilise à 145° sans altération. Il est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau chaude, ainsi que dans l'alcool et dans l'essence de térébenthine. C'est un acide faible; néanmoins il déplace l'acide carbonique. Bien qu'assez stable, il est altéré par l'acide azotique qui lui enlève un équivalent d'hydrogène, en perd lui-même un d'oxygène, et donne ainsi naissance à de l'eau et à un acide nouveau, l'acide *Nitrobenzoïque*. L'acide sulfurique forme de même avec lui l'acide *Sulfobenzoïque*. — Les *Benzoates* à base terreuse ou alcaline sont très-solubles dans l'eau. Les Benzoates à base métallique le sont peu, si l'on excepte toutefois ceux de protoxyde de fer et de protoxyde de manganèse. — L'acide b. se rencontre aussi dans l'urine des animaux herbivores; il provient alors de l'acide *Hippurique*, avec lequel on l'a longtemps confondu. Il se produit encore lorsqu'on abandonne au contact de l'air l'huile d'amandes amères. — C'est en grande partie à l'acide b. que les baumes doivent leurs propriétés médicinales: cet acide lui-même a été quelquefois employé dans les affections thoraciques chroniques.

BÉQUÉE, BÉQUETER. Voy. BECQUÉE, BECQUETER.

BÉQUILLARD. s. m. Vieillard assez cassé et courbé pour avoir besoin d'une béquille. Fam.

BÉQUILLE. s. f. Espèce de bâton surmonté d'une petite traverse, sur laquelle les gens infirmes ou les vieillards s'appuient pour marcher. || *Il ne peut faire un pas sans béquilles.* || T. Hortic. Instrument en forme de ratissoire, qui sert à biner les plantes en végétation.

BÉQUILLER. v. n. Marcher avec une béquille. Fam. = BÉQUILLER. v. a. T. Hortic. Biner, avec la béquille, une planche d'un jardin. = BÉQUILLÉ, ÉE. part.

BER. s. m. [On pron. l'R.] T. Mar. Appareil de charpente et de cordages qui supporte un grand bâtiment, pendant qu'on le construit, et qui glisse sur la cale, lorsqu'on lance le navire à l'eau. *Le navire se dégage de son ber lorsqu'il est à flot.*

* **BERBÉRIDÉES** ou * **BERBÉRIDACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, monodichlamydés, à fleurs régulières et symétriques, à étamines opposées aux pétales, à placentas suturaux. — *Caract. bot.* : Arbrisseaux ou plantes herbacées vivaces, en général glabres, mais très-souvent munis d'épines. Feuilles alternes, composées, ordinairement dépourvues de stipules. Fleurs solitaires, en grappe ou en panicule. Sépales 3-4-6, caducs, formant une double rangée, entourés extérieurement d'écailles pétaloïdes. Pétales hypogynes, ou bien égaux en nombre aux sépales et opposés à ceux-ci, ou bien deux fois plus nombreux, parfois avec un appendice à leur base à l'intérieur de la corolle. Étamines en même nombre que les pétales et opposées à ces derniers; anthères biloculaires, à déhiscence valvaire de bas en haut. Carpelle solitaire, libre, à une seule loge; style le plus souvent latéral; stigmate orbiculaire; ovules anatropes, attachés à la suture, nombreux ou par paires, ascendants ou suspendus. Fruit bacciforme ou capsulaire. Graines crustacées ou membraneuses; albumen corné ou charnu; embryon petit, quelquefois aussi long que l'axe de l'albumen.

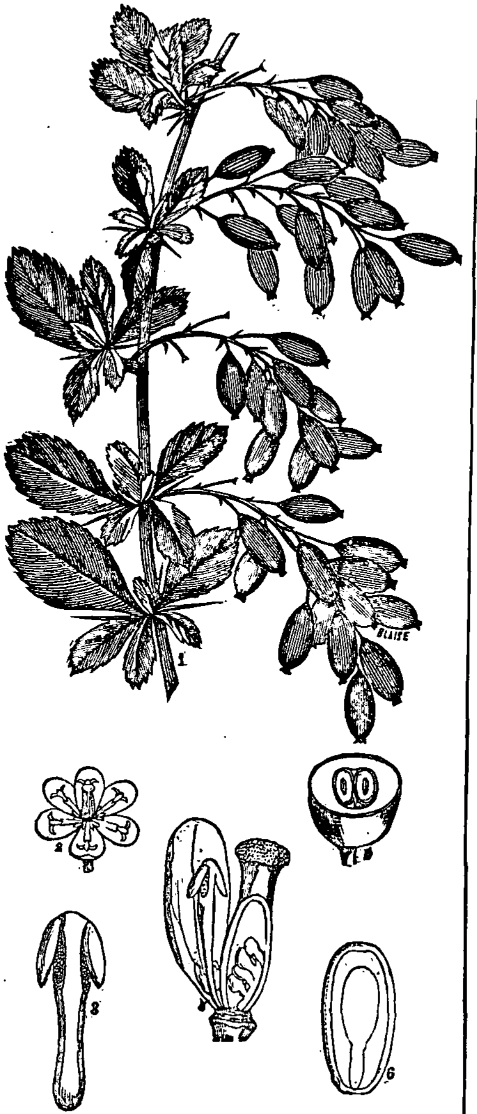

[Fig. 1. *Berberis vulgaris*. 2. Fleur. 3. Étamine. 4. Coupe perpendiculaire d'un pistil avec une étamine et un pétale y adhérant. 5. Coupe transversale du fruit. 6. Coupe verticale de la graine.]

Nous ferons observer que les épines du *B. vulgaris* représentent un état singulier de la feuille, où le parenchyme a été résorbé, et où les côtes se sont indurées. Ces épines, aussi bien que toutes les feuilles simples des autres espèces, sont articulées avec le pétiole; ce sont, par conséquent, des feuilles composées réduites à une simple foliole. Les étamines de cette même plante présentent un phénomène d'irritabilité fort curieux. Si l'on touche avec une pointe quelconque les filets staminaux, on les voit s'agiter et se ruer, pour ainsi dire, sur le pistil, et leur action est d'autant plus vive que la température est plus élevée.

Les B. habitent les contrées montagneuses dans toute la zone tempérée de l'hémisphère septentrional et de l'Amérique du Sud jusqu'au détroit de Magellan. On n'en trouve aucune en Afrique, dans l'Australie, ou dans les îles de la mer du Sud; mais elles sont très-communes dans les provinces septentrionales de l'Inde. La famille se compose de 12 genres et d'au moins 40 espèces.

Les jolies baies rouges du *Berberis vulgaris*, appelé chez nous *Epine-vinette*, sont légèrement acides et astringentes; c'est même de là que vient la dénomination vulgaire de cet arbrisseau. On s'en sert pour préparer une confiture rafraîchissante et d'un goût fort agréable. Les baies des autres espèces du genre *Berberis* possèdent les mêmes propriétés. Elles contiennent de l'acide malique. La tige et l'écorce de l'Épine-vinette sont extrêmement astringentes; aussi sont-elles employées par les teinturiers qui en tirent en outre une belle couleur jaune. Le docteur Royle a établi que le *Lycium indicum* de Dioscoride était une espèce de *Berberis* : aujourd'hui même les Indous se servent, dans les cas d'ophthalmie, et avec succès, à ce qu'on dit, d'un extrait qu'ils obtiennent de la racine, de la tige et des branches des B. qui croissent dans leur pays. On fait sécher au soleil les fruits du *Berberis asiatica*, comme on fait sécher les raisins dans le midi de la France. Les feuilles un peu amères de l'*Epimedium alpinum* passaient jadis pour sudorifiques et alexipharmaques. On attribuait les mêmes propriétés aux racines du *Caulophyllum thalictroides*. Les graines de ce dernier ont été employées pour remplacer le café. Dans le Levant, on mange les feuilles de la *Bongardia chrysogonum* en guise d'oseille. A Alep, on se sert de la racine du *Leontice leontopetalum* pour remplacer le savon. Suivant les Turcs, elle est utile comme correctif de l'usage immodéré de l'opium. En Perse, on mange, après les avoir fait bouillir ou griller, les tubercules de la *Bongardia Rauwolfii*.

* **BERBETH.** s. m. T. Mus. Voy. BARBITON.

BERCAIL. s. m. Bergerie, lieu où l'on enferme un troupeau de moutons ou de brebis. — Fig., *Ramener au b. une brebis égarée*, Ramener un hérétique dans le sein de l'Église; Ramener quelqu'un à des sentiments de piété, à une conduite honnête. On dit de même, *Rentrer, revenir au b.*

BERCE. s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

BERCEAU. s. m. Sorte de petit lit où l'on couche les enfants à la mamelle, et qui est ordinairement disposé de manière qu'on peut le balancer aisément. *B. d'osier, d'acajou. Mettre un enfant dans son b.* || *Dès le b.*, Dès la plus tendre enfance. On dit dans ce sens : *Au sortir du b. Un enfant qui est encore au b.* — Fig. et prov., *Étouffer le monstre au b.*, Arrêter le mal dès sa naissance. || Fig., Le lieu où une chose a commencé. *Florence a été le b. de la peinture moderne. La Saxe a été le b. du luthéranisme. Le b. de la civilisation.* || Fig., se dit Du commencement de certaines choses. *Cet établissement est encore au b., à son b. Les arts étaient encore au b.* || T. Arch. Voûte en plein cintre. || T. Jardin. Charmille taillée en voûte, ou Treillage formant abri, sur lequel on fait monter des plantes grimpantes. *B. de vigne, d'aristoloches.* On dit aussi, *B. de verdure. Ces arbres forment b., font le b.*, Forment, par l'entrecroisement de leurs branches, une voûte de feuillage. — *Allée en b.*, Allée couverte. || T. Bot. *B. de la vierge.* V. RENONCULACÉES.

BERCER. v. a. (lat. *versare*, tourner). Agiter doucement un enfant en balançant son berceau. *On berce les enfants pour les endormir.* — Fig. et prov., *Le diable le berce*, Il est toujours inquiet et agité. — Fig., *J'ai été bercé de cela, de ces contes-là*, J'en ai ouï parler mille fois dès mon plus jeune âge. || Fig., Amuser d'espérances fausses ou éloignées. *B. quelqu'un de vaines promesses.* = SE BERCER. v. pron. Se flatter de quelque chose. *Il se berce d'idées chimériques.* = BERCÉ, ÉE. part.

BERCEUSE. s. f. Femme chargée de bercer un enfant.

* **BERCHÉMIE.** s. f. T. Bot. Voy. RHAMNÉES.

BÉRET. s. m. Espèce de toque de laine, ronde et plate, que portent les montagnards basques. || Coiffure de femme, imitée du b. des Basques. *Un b. de velours.*

BERGAME. s. f. Ancienne sorte de tapisserie, fort commune et de peu de valeur. *Les bergames sont ainsi nommées de la ville où on les fabriqua d'abord.*

BERGAMOTE ou * **BERGAMOTTE.** s. f. T. Bot. Voy. POIRIER et AURANTIACÉES. || Petite boîte, bonbon nière doublée avec de l'écorce d'orange bergamote. *J'ai rempli ma b. de pastilles.*

* **BERGAMOTIER** ou * **BERGAMOTTIER**. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

BERGE. s. f. Bord relevé ou escarpé d'une rivière, d'un chemin, d'un fossé. ‖ Espèce de chaloupe étroite dont on se sert sur quelques rivières.

BERGER, ÈRE. s. (lat. *vervex*, mouton). Celui ou celle qui garde les moutons, les brebis. *La houlette du b. Le chien du b. La mort égale les rois et les bergers. Une jeune bergère.* ‖ Fig. et poét., Amant, amante. *Un b. fidèle. Une bergère inconstante. L'heure du b.*, L'heure favorable aux amants. *L'étoile du b.*, La planète de Vénus.

* **BERGERA.** s. m. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

BERGÈRE. s. f. Grand fauteuil, plus large et plus profond que les fauteuils ordinaires, dans lequel on met un coussin épais.

BERGERETTE. s. f. Dimin. Jeune bergère. On dit aussi *Bergeronnette.* Peu us. ‖ Sorte de vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE. s. f. Le lieu où l'on enferme les bêtes à laine. — Fig. et fam., *Enfermer le loup dans la b.*, Établir ou laisser quelqu'un dans un endroit où il peut faire beaucoup de mal; Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps; Faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors. = BERGERIES. s. f. pl. Petits poëmes dont les amours des bergers sont le sujet. *Les bergeries de Racan.*

BERGERONNETTE. s. f. V. BERGERETTE. ‖ T. Ornith. Voy. HOCHE-QUEUE.

* **BERGIA.** s. f. T. Bot. Voy. ÉLATINÉES.

* **BÉRIBÉRI.** s. m. (mot indien qui sign. *brebis*).

Enc. — Le B. est une maladie propre au climat des Indes orientales. Les malades éprouvent d'abord un abattement général, des lassitudes spontanées; peu après, les membres deviennent engourdis; les mains et les pieds ne se meuvent qu'avec peine; la sensibilité s'émousse, et il survient des soubresauts précédés d'une sorte de titillation. Cette affection, dont l'étiologie est fort obscure, se traite par les stimulants appliqués à l'extérieur et par les sudorifiques. Le b. a été ainsi nommé parce que les habitants croient trouver une certaine ressemblance entre la manière de marcher des individus qui en sont atteints et celle de la brebis.

BÉRIL ou **BÉRYL.** s. m. T. Min. Voy. ÉMERAUDE.

BERLE. s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

BERLINE. s. f. (*Berlin*, ville). Voiture suspendue et à quatre roues, dont les panneaux supérieurs et l'impériale sont solides et fixes. *La b. sert à la ville et en voyage.*

* **BERLINGE.** s. f. Grosse étoffe de fil et de laine, qui se fabrique dans la Bretagne.

BERLINGOT. s. m. Berline qui n'a qu'un fond.

BERLOQUE ou **BRELOQUE.** s. f. T. Mil. Batterie de tambour qui annonce les repas, les distributions, etc. *Battre la b.* ‖ * Fig. et fam., *Battre la b.*, Déraisonner, dire des paroles dépourvues de sens. Fam.

BERLUE. s. f. Aberration du sens de la vue. Ne s'emploie guère que dans cette phrase : *Avoir la b. Il voit les objets autrement qu'ils ne sont; il a la b.* Fam. ‖ Fig. et fam., *Avoir la b.*, Juger mal d'une chose. *Vous ne voyez pas qu'on vous joue; il faut que vous ayez la b.*

Enc. — La *Berlue* est une aberration du sens de la vue, *dans laquelle on croit voir des objets qui n'existent réellement* pas. La personne affectée de b. croit apercevoir tantôt des étincelles, des croissants lumineux, des globules de feu; tantôt des points noirs, des ombres, des toiles d'araignée, des mouches qui voltigent, etc. La b. est parfois un symptôme de congestion cérébrale ou l'indice d'un commencement d'amaurose. Quand elle n'a pas cette signification, elle est dite idiopathique. Elle *se manifeste alors chez les individus qui ont la rétine extrême*ment sensible, et chez les personnes qui s'exposent habituellement ou accidentellement à une lumière très-vive. La b. idiopathique est en général une affection légère et momentanée : cependant elle persiste quelquefois assez longtemps. On l'a vue durer vingt-cinq ans, sans autre altération de la vue. Le traitement se détermine par la considération des causes de cette affection. — Voy. AMAUROSE.

BERME. s. f. (all. *berme*). T. Fortif. Chemin large d'environ 1 mètre 25 centim., qu'on laisse entre le pied du rempart et le fossé. ‖ Par anal., Chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

BERMUDIENNE. s. f. T. Bot. Voy. IRIDÉES.

BERNABLE. adj. Qui mérite d'être berné et moqué. Fam. et peu us.

* **BERNACHE.** s. f. T. Ornith. Voy. OIE.

BERNACLE. s. f. Nom vulg. de l'*Anatife.*

* **BERNAGE.** s. m. T. Agric. Mélange de plusieurs espèces de graines, céréales et légumineuses, qu'on sème pour les faucher en vert et en faire du fourrage.

BERNARDIN, INE. s. Voy. BÉNÉDICTIN.

* **BERNARD-L'ERMITE.** s. m. T. Zool. Voy. DÉCAPODES.

BERNE. s. f. Espèce de jeu où quatre personnes, tenant les quatre bouts d'une couverture, mettent quelqu'un au milieu, et le font sauter en l'air. *Cela mérite la b.* Vx.

Enc. — Dans le langage des marins, *Mettre le pavillon en berne*, c'est attacher le pavillon à sa hampe de manière que ses plis, retenus de distance en distance par des liens, ne puissent pas se développer au souffle du vent. La pointe inférieure seule flotte librement. Le pavillon mis en b. est un signal de détresse commun à *toutes les nations maritimes* : c'est l'expression d'un pressant besoin de secours. Un navire de com*merce en détresse met* simplement son pavillon en b.; un navire de guerre fait le même signal, mais en l'assurant d'un coup de canon. Tout capitaine de navire doit se porter immédiatement au secours du bâtiment, quel qu'il soit, qui a mis son pavillon en b. Ce signal est encore usité comme marque de deuil : ainsi un navire qui a perdu son capitaine met son *pavillon en b.* Enfin, les navires de commerce s'en servent pour demander un *pilote, et, lorsqu'ils sont* en partance, pour rappeler à bord leur équipage.

BERNEMENT. s. m. Action de berner; Manière dont on berne quelqu'un. Fam.

BERNER. v. a. Faire sauter quelqu'un en l'air, au moyen d'une couverture. Fam. ‖ Fig. et fam., Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule. *On l'a berné toute la soirée.* = BERNÉ, ÉE. part.

BERNEUR. s. m. Celui qui berne, au prop. et au fig. *Je me moque de la berne et des berneurs.* Fam.

BERNIQUE. Terme adverbial qui se dit dans le cas où les espérances de quelqu'un sont déçues. *Je croyais le trouver encore chez lui; mais b.* Pop.

* **BÉROÉ.** s. m. T. Zool. Voy. ACALÈPHES.

* **BÉROSE.** s. m. T. Entom. Voy. PALPICORNES.

BERRET. s. m. Voy. BÉRET.

* **BERRYA.** s. m. T. Bot. Voy. TILIACÉES.

* **BERTHOLLETIA.** s. m. T. Bot. V. LECYTHIDÉES.

BÉRYL ou **BÉRIL.** s. m. (gr. βήρυλλος). T. Minér. Voy. ÉMERAUDE.

BESACE. (lat. *bis*, *saccus*, double sac). Sorte de sac ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches. *Il s'en est retourné la b. vide.* ‖ Fig. et fam., *Être réduit à la b.*, Être tout à fait ruiné. *Réduire quelqu'un à la b.*, Le réduire à la mendicité. — *Il en est jaloux comme un gueux de sa b.*, Il y est fort attaché, il y tient beaucoup.

Enc. — Les mots *Besace* et *Bissac* ont tous deux la même étymologie et la même signification. Le terme de *Bisaccium* est *employé par Pétrone, pour désigner une* espèce de porte-manteau de cuir qui accompagnait la selle et que l'on mettait sur le dos d'un cheval; on employait aussi dans ce sens le mot plus élégant d'*Hippopera*. L'expression *Pera*, d'où vient ce dernier, s'appliquait au bissac que les paysans et les voyageurs à pied portaient suspendu à leur côté, et où ils mettaient leurs provisions. La *pera* faisait partie de l'accoutrement des philosophes cyniques. Aujourd'hui la *besace* est l'attribut *distinctif du* mendiant, et ce mot s'emploie au figuré pour signifier la mendicité. Le terme *bissac* se dit surtout de l'espèce de sac à deux ou plusieurs poches, où l'ouvrier, le compagnon, mettent leurs hardes, leurs provisions et leurs outils. Au figuré, il désigne simplement la modestie de la condition et non la mendicité.

BESACIER. s. m. Qui porte une besace. Fam. et se dit par mépris.

BESAIGRE. adj. 2 g. Se dit Du vin qui tourne à l'aigre. ‖ Subst. *Ce vin tourne au b.*

BESAIGUË. s. f. (lat. *bis*, deux fois; *acutus*, aigu). T. Techn. Outil de fer, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau; il a une poignée de fer au milieu. *Les charpentiers se servent de la b. pour faire des tenons et des mortaises, et pour équarrir les pièces de bois.* ‖ * T. Art mil. Arme d'hast dont le fer était en forme de serpe ou de faux, dont on se servait au moyen âge.

BESANT ou * **BEZANT.** s. m. T. Numism. et Blas.

Enc. — *Besant* est le nom d'une ancienne monnaie, ainsi appelée parce qu'elle fut d'abord frappée à Byzance, c.-à-d. à Constantinople. Les besants étaient le plus souvent d'or très-pur, et, lorsqu'on parle simplement d'un b., on entend toujours une monnaie d'or. La valeur de cette monnaie a beaucoup varié: ainsi, il y a des besants d'or du poids de 1 *gram.* 295 *milligr.*, valant environ 4 fr. 40 cent. de notre monnaie, et il y en a d'autres qui ne valent pas plus de 1 fr. 5 cent.

On prétend qu'à leur retour des croisades, plusieurs chevaliers avaient cloué sur leur écu de véritables besants d'or, comme pour témoigner qu'ils avaient pris part à ces grandes expéditions. De là, dit-on encore, le b. passa dans le langage symbolique du blason. Quoi qu'il en soit, on donne, dans l'*art héraldique*, le nom de b. à une pièce ronde qui est toujours de métal *(or ou argent) et toujours posée sur couleur.* Ainsi, par ex., RIEUX D'ACERAC porte d'azur à dix besants d'or posés 3, 3, 3 et 1 (Fig. 1). — Il y a encore dans le blason une figure qui est tout à fait l'inverse du b. : c'est le *Tourteau.* Ce dernier est une pièce ronde comme le b.; mais elle est de couleur et se pose sur champ de métal. COURTENAY, par ex., porte d'or à trois tourteaux de gueules (Fig. 2). — Ces deux pièces, le b. et le tourteau, en se combinant ensemble, *ont donné naissance à deux* nouvelles figures héraldiques, le *Besant-tourteau* et le *Tourteau-besant*, qui toutes deux sont mi-parties métal et couleur.

Fig. 1.

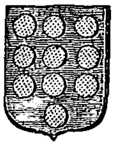

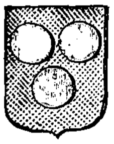

Fig. 2.

Fig. 3.

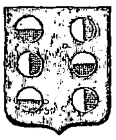

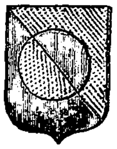

Fig. 4.

Ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la première commence par le métal et la seconde par la couleur. FUENSALDA, en Espagne, porte de gueules à six besants-tourteaux d'argent et de sable posés 2, 2, 2; le premier et troisième à dextre et le second à senestre coupés; les trois autres partis (Fig. 3). Enfin, NANI, à Venise, porte tranché d'or et de gueules au tourteau-besant sur le tout, tranché de l'un en l'autre (Fig. 4).

BESET. s. m. (lat. *bis*, *as*; double as). T. Trictrac. Se dit Du coup de dés qui amène deux as.

BESI. s. m. T. Hort. Nom donné à diverses espèces de poires. *B. Chaumontel. B. de la Motte.*

BESICLES. s. f. pl. (lat. *bis*, *oculus*; double œil). Sorte de lunettes qui se mettent sur le nez ou qui se fixent à la tête au moyen de branches. ‖ Fig. et fam., *Mettez vos b.*, Examinez attentivement, ou Prenez garde. *Vous n'avez pas bien mis vos b.*, Vous n'avez pas fait assez d'attention.

BESOGNE. s. f. (ital. *bisogna*, affaire). Travail, ouvrage, action par laquelle on fait une œuvre. *J'ai beaucoup de b. Je vais à ma b. Il est à sa b. Mettre la main à la b. Faire, quitter sa b. Mettre quelqu'un en b. Être assidu à la b.* — *B. de commande*, Travail qui doit être exécuté au gré de celui qui l'a commandé. *B. d'affection*, Travail que l'on a choisi et que l'on exécute à sa fantaisie. — *Être âpre à la b., mou à la b.*, se dit Du degré d'activité que quelqu'un met à son travail. — Prov., *Ne songer qu'à sa b., Être tout à sa b.*, S'appliquer uniquement au travail dont on est chargé, S'occuper exclusivement de sa profession. — *Aller vite en b.*, Être expéditif, ou Agir avec précipitation. — Fig. *Donner, tailler de la b. à quelqu'un*, Lui donner de la peine, lui susciter des difficultés, des embarras. ‖ Résultat du travail, produit. *Voilà de la bonne b. B. délicate, grossière, bien faite. Gâter de la b. Faire voir sa b.* — Prov., *Aimer b. faite*, N'aimer pas à travailler. — *S'endormir sur la b.*, au fig., Travailler avec nonchalance. — *Faire plus de bruit que de b.*, S'agiter beaucoup pour faire peu de chose, ou Avoir plus de paroles que d'effet. — *Selon l'argent la b.*, Le travail est fait selon le prix qu'on en paie. — *Faire de bonne, de mauvaise b., de la bonne, de la mauvaise b.*, se dit Du résultat du travail, selon qu'il est satisfaisant ou qu'il ne l'est pas. — Fig. et iron., *Vous avez fait là une belle b.*, se dit A quelqu'un qui a gâté l'affaire dont il s'est mêlé.

BESOGNER. v. n. Faire une besogne, faire de la besogne. *Nous avons bien besogné.* Fam. et Vx.

BESOIGNEUX, EUSE. adj. (R. *besoin*). Qui est dans le besoin, dans la gêne. Fam.

BESOIN. s. m. (ital. *bisogno*). Se dit De la sensation ou du sentiment qu'éprouve l'homme par rapport à certaines choses qui lui sont nécessaires pour accomplir certaines fonctions, ou pour remplir sa destination. *Besoin physique. Besoins naturels. Les besoins du corps. Sentir, éprouver des besoins. B. impérieux. Le b. de respirer, de manger. Boire sans b. Il a b. de faire de l'exercice. Les besoins de l'âme, de l'esprit, du cœur. Les besoins moraux. Le b. d'aimer, de connaître. J'ai b. d'étudier cette question. L'âme a b. de connaître sa destinée. Besoins factices. Les besoins de la vanité. Les désirs naissent du b.* — On dit de même, *Les besoins de la société, de l'État. Toute société a b. d'une religion. Tout État a b. d'ordre et de sécurité.* ‖ S'emploie dans une acception plus limitée, en parlant Des animaux. *L'animal a des besoins physiques. Ce cheval a b. de se reposer. Le chien a b. de s'attacher à un maître.* — Est encore usité en parlant Des plantes, et, par ext., en parlant Des choses inanimées. *Cette plante a b. de chaleur, d'humidité. Ces arbres ont b. d'air. La terre a b. de pluie. Ce meuble a bien b. d'être réparé. Ma maison a b. d'être badigeonnée.* ‖ *Besoin*, se prend absol. pour B. de manger. *Nous étions épuisés de fatigue et de b.* — S'emploie de même pour signifier un B. d'excrétion. *Il lui a pris un b. Un b. pressant. Faire ses besoins.* On dit aussi dans le même sens, *B. naturel.* ‖ Se dit Des objets et des choses qui sont nécessaires, utiles ou propres à la satisfaction d'un b. *L'exercice est un b. pour lui. Le tabac est devenu pour lui un b. Le luxe est un b. pour certaines personnes. L'étude est un b. pour lui. Se sentir aimé de quelqu'un est un b. pour le cœur de l'homme. La stabilité est un des premiers besoins d'un État. La justice est un b. pour les peuples. Il n'a pas b. de vos conseils.* ‖ Par anal., *Besoin* est usité dans le sens de Privation, manque d'une chose nécessaire ou crue telle. *Avez-vous b. de quelque chose. Je n'ai b. de rien. Il a b. d'argent. Exposez franchement vos besoins. Pourvoir, subvenir aux besoins de quelqu'un.* — Fam., *Cela me fait b., bien b.*, Cela me manque, me serait fort utile, nécessaire. Se dit même D'une personne. *Son mari est en voyage, il lui fait bien b. dans cette affaire.* — Par ext., signifie aussi Indigence, dénûment. *Être dans le b. Assister quelqu'un dans son b.* ‖ *Avoir b. de*, suivi d'un v., sign. Être dans la nécessité, dans l'obligation de. *J'ai b. de me rendre à Paris, mes affaires m'y appellent. Je n'ai pas b. de vous demander le secret.* — *Avoir b.*, Avoir une envie extrême, un désir immodéré de.... *Il faut avoir bien b. de se faire remarquer, pour*, etc. *Cette femme a b. d'attirer tous les regards sur elle.* ‖ Impersonnell., *Qu'est-il b. de? Qu'est-il b. que?* Qu'est-il nécessaire de? Qu'est-il nécessaire que.. Quand on n'interroge pas, il ne se dit guère qu'avec la négative. *Il n'est pas b. de..... Il n'est pas b. que.....* ‖ Au besoin. loc. adv. Lorsque le b. se fait ou se fera sentir; en cas de nécessité. *On connaît ses amis au b. Cela servira au b. Au b. nous en ferons usage.*

BESSON, ONNE. adj. (lat. *bis*, deux fois). Jumeau, l'un des deux enfants d'une même couche. Vx.

BESTIAIRE. s. m. T. Antiq. Voy. Cirque.

BESTIAL, ALE. adj. Qui vient de la bête, qui appartient à la bête. *Fureur bestiale.*

BESTIALEMENT. adv. En vraie bête. *Vivre b.*

BESTIALITÉ. s. f. Commerce contre nature avec une bête. *Le crime de b.* ‖ * État d'un homme qui est dégradé au point de ne plus avoir que les grossiers instincts de l'animal.

BESTIASSE. s. f. Pécore, personne dépourvue d'esprit, de bon sens. *C'est une b.* Injurieux et pop.

BESTIAUX. s. m. pl. Voy. Bétail.

BESTIOLE. s. f. Dimin. Petite bête. ‖ Fig. et fam., se dit Des enfants, des jeunes personnes qui ont peu d'intelligence, peu d'esprit.

BÊTA. s. m. Se dit de quelqu'un qui est très-bête. *C'est un gros b.* Fam.

BÉTAIL. s. m. coll., qui fait Bestiaux au pluriel. Troupeau de bêtes à quatre pieds, qu'on mène paître; comme vaches, brebis, chèvres, cochons. Ne se dit guère que de ces sortes d'animaux. *Gros b.*, Les animaux de l'espèce bovine. *Menu b.*, Les brebis, chèvres, et autres. *Il est chargé du soin du b. Ce fermier a perdu tous ses bestiaux.*

BÊTE. s. f. (lat. *bestia*). Animal privé de raison. *B. à quatre pieds. B. brute. B. féroce, sauvage, farouche, privée. B. à cornes. B. à laine. B. à poil. B. de charge, de somme, de voiture. Apprivoiser une b. sauvage. Vilaine b. Grosse b. Des peaux de bêtes.* ‖ *B. épaulée*, B. de trait ou de somme qui n'est plus en état de servir; et Fig., Personne sans intelligence, qui n'est bonne à rien. ‖ Fig. et prov., *Remonter sur sa b.*, Recouvrer l'avantage ou le bien qu'on avait perdu, Être rétabli dans son emploi. ‖ Fig. et prov., *Morte la b., mort le venin;* Un ennemi mort ne peut plus nous faire de mal, ou bien Quand celui qui nous a offensé ne vit plus, notre ressentiment doit s'éteindre. ‖ Fig. et prov., *Vivre en b., mourir en b.* Vivre et mourir sans aucun sentiment de religion. — *C'est la b. noire*, C'est un homme généralement haï. *C'est ma b. noire, ma b. d'aversion*, ou simplement, *C'est ma b.*, se dit D'une personne pour laquelle on a beaucoup d'aversion. — *C'est une fine, une maligne b.*, C'est une personne rusée, dissimulée, artificieuse. — *C'est une bonne b.*, se dit D'une personne d'un bon naturel, mais de peu d'esprit. ‖ T. Vén. *Bête* se dit absol. pour désigner Le cerf, le sanglier, le daim, ou tout autre animal qu'on chasse à cor et à cri. *Relancer la b. Détourner la b. La b. est dans les filets, dans les toiles. Bêtes fauves*, Les cerfs, chevreuils, et daims. *Bêtes noires*, Les sangliers. *Bêtes puantes*, Les renards, blaireaux, putois, etc. *Bêtes de compagnie*, Jeunes sangliers qui vont encore par troupes. — Fig. et fam., *La b. est dans nos filets*, Nous nous sommes rendus maîtres de telle personne, ou *Elle a donné dans le piége qu'on lui avait tendu. ‖ *Bêtes*, au plur., se dit encore absol. Des animaux féroces que, dans l'ancienne Rome, on faisait combattre dans le cirque, et auxquels on livrait quelquefois les condamnés à mort. *Combat de bêtes. Livrer aux bêtes. Saint Polycarpe a été dévoré par les bêtes.* — Fig. et par plaisanterie, *Être condamné aux bêtes*, se dit D'un ouvrage ou D'un auteur déchiré par des critiques malveillants ou ignorants. Fam. ‖ Fig. et fam., Personne qui a peu de bon sens ou d'esprit. *C'est une b., une grosse b., une petite b., une sotte b., une vraie b. de somme.* — *C'est la b. du bon Dieu*, se dit D'une personne qui pousse la bonté ou la crédulité jusqu'à la bêtise. — *Faire la b.*, Affecter d'être sot ou stupide; Faire semblant de ne pas comprendre pour avoir un motif de ne point répondre; Refuser, par modestie ou par susceptibilité, quelque chose d'avantageux. *N'allez pas faire la b., vous ne retrouverez pas une pareille occasion.* ‖ * T. Zool. *B. à Dieu* ou *B. à Martin*, Les Coccinelles. *B. à feu*, Les Lampyres, Fulgores, et autres insectes qui répandent dans l'obscurité un éclat phosphorescent. *B. de la mort*, La Blaps mucronée. *B. noire*, Le Ténébrion des boulangers, la Blatte des cuisines, le Grillon domestique. *B. puante*, La Mouffette. *B. rouge*, La Tique ou Puce pénétrante. ‖ Espèce de Jeu de cartes, auquel on joue à trois, à quatre ou à cinq personnes. — Se dit, à différents jeux, De la somme que l'on dépose quand on a perdu un coup, et qui doit appartenir à celui qui gagnera le coup suivant ou l'un des coups suivants. *Faire la b.*, Perdre le coup qui, d'après les règles du jeu, exige qu'on mette une b. *Mettre sa b.*, La déposer. *Tirer, gagner la b.*, Gagner le coup, lorsqu'il y a une b. sur jeu. = Bête. adj. 2 g. Stupide, sot. *Il est b. à manger du foin.* ‖ Se dit en parlant De la conduite, des manières. *Un propos b. Une conduite b. Ce qu'il vient de dire est bien b. Il écoutait d'un air b.* ‖ Prov., *Pas si b.*, Je ne suis pas assez sot pour faire telle ou telle chose. = Syn. Voy. Animal.

BÉTEL. s. m. T. Bot.

Enc. — Le *Bétel* (*Chavica bettle*, Miq.; *Piper bettle*, L.) est une plante grimpante de la famille des *Pipéracées*, qui paraît originaire de l'archipel de la Malaisie, mais que la culture a répandue dans toutes les Indes orientales, où elle est connue sous le nom de *Sirih*. Ses feuilles ressemblent assez à celles du Citronnier, si ce n'est qu'elles sont plus longues et plus pointues. Lorsqu'elles commencent à jaunir, on les cueille et on les réunit en paquets de vingt à trente, qui se vendent journellement dans les rues et sur les marchés. Elles ont une saveur chaude et amère. Ces feuilles forment l'un des principaux ingrédients d'un masticatoire extrêmement usité dans toute la Malaisie et dans l'Inde entière. Ce masticatoire, appelé *Siri-daun* dans l'Inde et *Siri-pinang* dans la Malaisie, a reçu des Européens celui de *Bétel*. On le prépare avec la feuille du *B.*, la noix d'*Arec*, fruit d'une espèce de palmier appelée *Pinang* par les Malais (*Areca oleracea* des bot.), et de la chaux éteinte (*Chunam*) obtenue en calcinant des coquillages. Souvent, la feuille du B. est remplacée par la feuille ou les chatons du *Chavica siriboa*. — Voici ce que dit Marsden de l'usage de ce masticatoire. « Soit dans le but d'émousser des impressions ou des idées pénibles, soit par l'aversion que l'homme éprouve naturellement pour une inaction absolue, un grand nombre de nations ont adopté la coutume de se soumettre, par la mastication ou autrement, à l'action de certaines substances jouissant de propriétés stimulantes et enivrantes. Les habitants de l'Amérique du Sud mâchent le *Coco* et le *Mambeco*, les peuples orientaux, le B. et l'Arec. Cette coutume est universelle chez les Malais qui portent constamment sur eux les ingrédients de cette drogue, et en offrent à tout propos à leurs amis et à leurs hôtes. Le prince la porte dans une boîte d'or, le riche dans une boîte d'argent, le pauvre dans une boîte de cuivre. Ces boîtes sont de forme hexagone, ont 12 à 15 centimètres de diamètre, et sont divisées en compartiments où l'on place la noix d'Arec, la feuille de B. et le *Chunam*. Il y a aussi des places pour ranger les instruments qui servent à couper l'Arec et le B., et la spatule qui sert à étendre le Chunam. Lorsque deux personnes de connaissance se rencontrent, elles commencent par se saluer; puis, elles s'offrent le B. en signe de politesse, ou comme un acte d'hospitalité : ne pas offrir le B. ou le refuser, serait une offense. Quand un individu d'une classe inférieure a affaire à une personne d'un rang plus élevé, il commettrait aussi une offense s'il lui adressait la parole avant d'avoir mâché le B. Toute la préparation consiste à étaler un peu de *Chunam* sur une feuille de *Sirih*, et ensuite à plier dans la feuille une tranche de noix de *Pinang*. Par la mastication, ce mélange fournit un suc qui donne à la salive une couleur rouge éclatante, laquelle se communique à la bouche et aux lèvres; mais, sans l'addition du Chunam, cette coloration ne se produirait pas. Du reste cette couleur rougeâtre des lèvres est regardée comme fort gracieuse; en outre, l'haleine acquiert une odeur agréable. Le suc, après la première fermentation produite par la chaux, est ordinairement, mais non pas toujours, avalé par l'individu qui mâche cette préparation. On pourrait supposer que l'introduction dans l'estomac d'un liquide pareil doit être préjudiciable aux voies digestives; cependant l'expérience prouve qu'il n'en est rien. Les individus âgés ont généralement les dents vacillantes dans leurs alvéoles; néanmoins je ne pense pas que les dents elles-mêmes soient affectées par l'usage du B., car, malgré cela, leurs dents restent admirablement blanches jusqu'à ce qu'on se donne la peine de les gâter en les limant, et en les teignant en noir. Les personnes qui ne sont pas habituées au B., éprouvent des étourdissements et des vertiges. Cette préparation enflamme aussi la bouche et l'arrière-gorge, et émousse pour quelque temps la faculté du goût. » — Le B. stimule énergiquement les glandes salivaires, et empêche les sueurs trop abondantes qui sont très-débilitantes et dangereuses dans ces régions où la chaleur est excessive. Malgré les avantages que pourrait présenter l'usage modéré du B., il est évident que son abus doit être nuisible. La plupart des médecins qui ont habité l'Inde pensent que la faiblesse physique des races Indoue et Malaise tient en partie à l'abus excessif du B. Beaucoup d'entre eux lui attribuent aussi le mauvais état des dents, très-commun chez les deux sexes dans toute l'Asie orientale.

BÊTEMENT. adv. En bête, Sottement, stupidement. *Il parle et agit b.* Fam.

* **BÉTHYLE.** s. m. T. Ornith. Voy. Pie-grièche. ‖ T. Entom. Voy. Pupivores.

* **BÉTILLE.** s. f. T. Comm. Sorte d'étoffe de coton blanche ou de mousseline qui se fabrique dans l'Inde. On distingue la *B. simple*, qui est un peu grossière; l'*Organdi*, qui a le grain rond et très-fin; et la *Tarlatane*, qui est fort claire.

BÊTISE. s. f. Défaut d'intelligence, de bon sens, de jugement, ou des notions les plus communes. *Il est d'une b. rare.* Fam. ‖ Se dit Des actions et des propos bêtes. *Une grosse b. Il passe son temps à faire et à dire des bêtises.*

Syn. — *Sottise, Stupidité.* — La *Bêtise* et la *Sottise* ne doivent point être confondues. La *bêtise* résulte soit du peu de développement de l'intelligence, soit de l'ignorance; la *sottise* suppose bien un défaut d'intelligence, mais elle tient aussi à un défaut de jugement, à un travers de l'esprit. *Faire et dire des bêtises* ne sont point la même chose que *Faire et dire des sottises*. Il y a des *bêtises* qui amusent et font rire : c'est ainsi qu'on allait naguère au théâtre entendre les *bêtises* de Brunet et d'Odry. Les *sottises* ennuient et sont parfois insupportables. Les proverbes « Il est plus bête que méchant; Il est si bon qu'il en est bête, » disent assez qu'il vaut mieux avoir affaire à une *bête* qu'à un *sot*. — Le terme *stupidité* exprime la *bêtise* portée au comble. On regarde avec dédain l'individu *stupide;* il serait mieux sans doute de le plaindre.

BÉTOINE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

BÉTON. s. m. T. Maçonn. Voy. Ciment.

BETTE. s. f. (celt. *bett*, rouge). T. Bot. Voy. Chénopodées.

BETTERAVE. s. f. T. Bot. et Agric.

Enc. — La *Betterave* (*Beta vulgaris*) est une plante usuelle de la famille des *Chénopodées*, qui, d'après Olivier de Serres, paraît avoir été introduite d'Italie en France vers la fin du XVIe siècle. Longtemps ses usages ont été limités à ceux d'une simple plante potagère. Sa racine cuite, coupée par tranches, se mangeait le plus souvent en salade. — C'est presque de nos jours, dans les premières années de ce siècle, que la B. a pris rang parmi les plantes économiques du premier ordre, soit pour la fabrication du sucre et de l'alcool, soit pour la nourriture des bestiaux. — Margraff avait le premier constaté la présence du sucre cristallisable dans la B.; les travaux d'Achard montrèrent qu'il y existait en grande abondance, et pouvait en être extrait avec avantage. L'industrie de la sucrerie indigène, née sous le premier empire, durant la longue interruption des relations de la France avec ses colonies, éprouva un grave échec à la paix de Vienne en 1815; cependant il en résulta un très-grand bien qui n'avait pas été prévu. Les cultivateurs, ne sachant que faire des betteraves qui leur restaient parce que les premières sucreries indigènes avaient suspendu leurs opérations, les donnèrent à leur bétail. Ce nouvel emploi se trouva si avantageux, que, dès ce moment, la B. prit rang parmi les racines fourragères les plus utiles. Quelques années plus tard, les progrès de l'industrie permirent au sucre de B. de lutter avec le sucre colonial, et la culture de cette plante reçut une impulsion des plus vives. Du reste, *les terrains employés* à la culture de la B. à sucre ne sont pas entièrement dérobés à la production de la nourriture des peuples européens ; la pulpe dont le jus sucré a été exprimé, sert à l'alimentation et à l'engraissement du bétail, et par conséquent, à la production de la viande. Les meilleures espèces de Betteraves pour la fabrication du sucre, sont la *B. blanche de Silésie* et la *B. jaune de France*. Ces deux espèces, dans les bons terrains, donnent de 50 à 60,000 kilogr. de racines par hectare ; leur rendement en sucre varie selon le sol et selon les conditions climatériques annuelles, entre 8 et 12 pour 100. Les meilleures variétés pour la nourriture du bétail sont la *B. champêtre* ou *Disette*, et la *B. jaune de Castelnaudary*. — Depuis que la maladie de la vigne a élevé à un taux excessif le prix de l'alcool, on a pu fabriquer ce dernier avec avantage par la distillation du suc de B. livré à la fermentation. Toutefois cet emploi de la B. semble ne devoir être que temporaire. — La B. est bisannuelle. La graine s'obtient en plantant au printemps les plus belles racines de la récolte de l'année précédente. Elle conserve pendant quatre à cinq ans ses propriétés germinatives.

*** BÉTULACÉES** ou *** BÉTULINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — *Famille de végétaux exogènes, à fleurs en chatons et diclines, et à ovaire biloculaire.* — *Caract. bot. :* Arbres ou arbustes. Feuilles alternes, simples, avec les veines primaires courant souvent droit de la côte médiane au limbe ; stipules caduques. Fleurs diclines, en chatons, avec de petites écailles pour calice ; ces écailles sont quelquefois disposées en verticille de manière à simuler un vrai calice (*Alnus*). Fleurs mâles : *étamines distinctes, opposées* aux écailles calicinales ; anthères biloculaires. Fleurs femelles : ovaire libre, biloculaire ; ovules solitaires, pendants, anatropes ; style unique ou absent ; stigmates au nombre de 2. Fruit mince, indéhiscent, uniloculaire par avortement, combiné avec les écailles de façon à représenter une sorte de cône. Graines pendantes ; albumen nul ; embryon droit ; cotylédons aplatis ; radicule supérieure [Fig. 1. Chatons mâle et femelle de *Betula alba*. 2. Chatons de *B. lenta*. 3. Fleurs mâles. 4. Fleurs femelles. 5. Coupe perpendiculaire d'un fruit mûr. 6. Coupe transversale du même.]

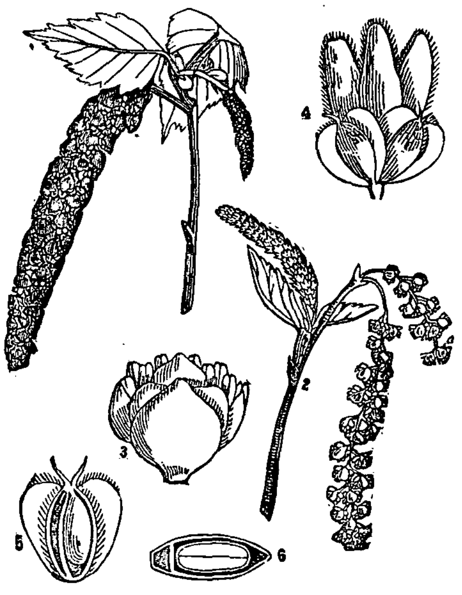

Cette famille, qui est un démembrement de celle des *Amentacées*, ne comprend que les trois genres *Betula, Alnus* et *Alnaster*, mais elle compte 65 espèces. Les Bét. habitent les forêts de l'Europe, l'Asie septentrionale, la chaîne de l'Himalaya et l'Amérique du Nord. On en rencontre aussi dans les hautes montagnes du Pérou et de la Colombie, ainsi que dans les régions antarctiques. Elles paraissent susceptibles de vivre jusqu'à la limite des neiges éternelles.

L'écorce des Bét. est astringente, et on l'emploie quelquefois comme fébrifuge. Leur bois est en général léger et de qualité inférieure, mais celui du *Bouleau noir* (*Betula nigra*), de l'Amérique septentrionale, est un des plus durs et des plus précieux que nous connaissions. L'écorce de cette espèce se distingue par un goût singulièrement âcre : elle renferme une huile essentielle et une substance résineuse particulière appelée *Bétuline* ou *Camphre de Bouleau*. L'huile qu'on extrait du *Bouleau commun* (*B. alba*) est employée dans la préparation des cuirs dits de Russie, et leur communique cette odeur agréable qui les caractérise. Les Indiens du nord de l'Amérique enlèvent par longues bandes l'écorce épaisse et flexible du *Bouleau à papier* (*B. papyracea*), et s'en servent pour fabriquer leurs canots, leurs chaussures et divers ustensiles domestiques. Quand, au printemps, on recueille la séve du Bouleau commun (ce qui se fait en pratiquant des incisions au tronc de l'arbre) et qu'on la laisse fermenter, elle se transforme, grâce au sucre qu'elle contient en forte proportion, en une liqueur petillante assez agréable, fort estimée dans le nord de l'Europe. Cette liqueur, qui renferme de l'acide acétique libre et quelques matières salines, a reçu le nom de *Vin de Bouleau*. Ce vin jouit d'une réputation populaire fort grande, comme remède contre la pierre et la gravelle. Le *Bouleau noir* et le *B. flexible* (*B. lenta*) fournissent aux habitants de l'Amérique septentrionale du sucre d'aussi bonne qualité que celui qu'on obtient de l'Érable du Canada. L'écorce de l'*Aune commun* (*Alnus viscosa*) est amère et astringente : on s'en est servi pour faire des gargarismes, et on l'a employée avec succès dans les fièvres intermittentes. Dans quelques pays, l'écorce, ainsi que les chatons mâles et femelles de l'Aune commun, servent au tannage et à la teinture en noir et en brun. Son bois, qui se pourrit très-promptement à l'air, est incorruptible dans l'eau : aussi l'emploie-t-on à faire des pilotis. En outre, sa dureté, son élasticité et la finesse de son grain le font rechercher des tourneurs, des sabotiers et des ébénistes. Enfin, il fournit un excellent charbon pour la fabrication de la poudre. Cet arbre vient très-bien dans les lieux trop marécageux pour convenir au Saule et au Peuplier. L'*Aunâtre* (*Alnaster viridis*) est un arbuste commun dans les hautes régions des Alpes.

BÉTYLE. s. m. (gr. βητυλός). Se dit Des pierres informes qu'adoraient les habitants de la Syrie et de la Phénicie, et dont le culte passa plus tard chez les Grecs et chez les Romains. *On a conjecturé que les Bétyles étaient des aérolithes, et que c'était leur mystérieuse origine qui leur avait valu les honneurs du culte divin.*

BEUGLEMENT. s. m. (lat. *bucula*, génisse). Mugissement ; Le cri des taureaux, des bœufs et des vaches. *De longs beuglements.*

BEUGLER. v. n. Mugir. Se dit Du cri du taureau, du bœuf et de la vache. ‖ Fig. et par exag., Jeter les hauts cris. *Il se mit à b.*

BEURRE. s. m. (lat. *butyrum*). Matière grasse qu'on retire du lait. *Pot de b.*, Pot où il y a du beurre ; *Pot à b.*, Pot à mettre du b. ‖ *B. fort*, B. qui a une odeur et un goût forts. ‖ *B. noir*, B. qu'on a fait fondre et noircir dans la poêle. *Des œufs au b. noir.* — Fig. et pop., *Avoir les yeux pochés au b. noir*, Avoir les yeux gonflés, meurtris et noirs. ‖ Fig. et prov., *Promettre plus de b. que de pain*, Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. ‖ On donne encore le nom de *Beurre* à quelques substances grasses et concrètes que l'on extrait de divers végétaux. *B. de cacao, de coco, de muscade.* — *B. de Bambouc, B. de Galam.* Voy. Palmier et Sapotacées. ‖ En T. de Chim. ancienne, plusieurs Chlorures étaient appelés *Beurres*, à cause de leur consistance graisseuse. *B. d'antimoine, de bismuth, d'étain, de zinc.* Voy. Antimoine, etc. ‖ T. Minér. *B. de montagne, de pierre, de roche.* Voy. Alun.

Enc. — Lorsqu'on abandonne du lait de Vache à lui-même, dans un vase ouvert et à la température ordinaire, il se sépare en deux couches bien distinctes : l'une, supérieure, formée d'une substance légère, épaisse, d'un blanc mat et même un peu jaunâtre, onctueuse et agréable au goût : c'est la *Crème ;* l'autre, inférieure, d'un blanc bleuâtre, plus fluide, et cependant plus dense, mais moins onctueuse : c'est le *lait écrémé*. — La première, séparée de la seconde et agitée pendant un certain temps à une température de 12° centigr., se prend en partie en une masse jaunâtre consistante, qui constitue le *Beurre*. La seconde, abandonnée de nouveau à l'air libre, prend une odeur et une saveur acides ; elle éprouve une fermentation particulière (*fermentation lactique*) qui a pour résultat la formation d'un caillot blanc, mou, opaque, floconneux, nageant dans un liquide transparent d'un jaune verdâtre. La portion coagulée est le *Fromage* ou *Caséum ;* la portion liquide est le *Sérum* ou *Petit-lait*.

Analysé chimiquement, le lait contient, suivant Boussingault : eau, 87,4 ; beurre, 4 ; sucre de lait et sels insolubles, 5 ; caséum, albumine et sels insolubles, 3,6. Total = 100. Enfin, quand on examine au microscope, avec un grossissement d'environ 300 fois, une goutte de lait placée entre deux lames de verre, on aperçoit une multitude de particules sphériques, de petites perles nettement terminées dans leurs contours, brillantes au centre, et différant de grosseur depuis 1/500 jusqu'à 1/120 de millim., et même au delà. Ces globules appartiennent tous à l'élément gras du lait : ils se trouvent très-abondamment dans *la crème, et sont bien plus rares dans le lait écrémé.* — Ce sont ces globules gras qui constituent essentiellement le *beurre*. Il s'ensuit donc que la quantité de b. fournie par une quantité de lait donnée résulte de la proportion de ces globules à la masse totale du lait, et que la fabrication du b. consiste simplement dans la séparation de ces globules soit d'avec la crème, soit d'avec le lait tout entier, selon qu'on traite de la crème ou du lait pour préparer le b.

Il n'existe pas de rapport constant entre la quantité du lait et celle du b. qu'il peut fournir ; ce rapport varie pour chaque bête ; il dépend de son âge, de son tempérament, du temps écoulé depuis qu'elle a vêlé, et de son régime alimentaire. Les petites vaches de la race armoricaine, dont les meilleures ne donnent pas plus de 7 litres de lait par jour, l'emportent sur toutes celles de France quant à la production du b. ; 14 à 15 litres du lait de ces vaches donnent 1 kil. de b. Les autres races ne fournissent pas en moyenne plus de 1 kilog. de b. pour 20 à 25 litres de lait. Les meilleurs traités anglais de l'élève du bétail (Youatt, Youell, Stephens, David Low) indiquent 90 à 100 kilog. comme le rendement moyen annuel en b. d'une bonne vache. Dans tout le centre de la France, on dit qu'une vache est bonne, lorsque 9 à 10 kilog. de son lait donnent 500 grammes de b. Il faut observer que c'est la proportion de la crème au lait qui varie ; celle du beurre à la crème varie peu. Dans les meilleurs cantons de l'ancienne Normandie, on compte que 15 à 20 kil. de crème fournissent 9 à 10 kilog. de b. Dans chaque traite, le lait trait en premier lieu est celui qui donne le moins de crème ; celui de la fin de la traite est toujours le plus riche.

Pour obtenir de bon b., il faut d'abord avoir de bonne crème ; il ne suffit pas toujours pour cela d'avoir de très-bon lait. La meilleure forme des vases pour faire monter la crème, est celle du *Crameux*, espèce de terrine de grès ou de terre vernissée, à fond étroit, à surface très-évasée, munie d'un bec à son bord supérieur, et de la contenance de 5 à 6 litres au plus. Depuis quelques années, on fabrique à très-bon marché des crameux en verre commun, assez épais pour n'être pas trop fragile. Les vases de verre sont bien plus faciles à entretenir dans un état de propreté minutieuse.

Un agronome distingué de nos jours, Briaune, résume ainsi les préceptes relatifs à la préparation de la crème et du b. : « Préserver le lait de tout contact avec des matières impures, oxydables ou fermentescibles ; l'éloigner de toute émanation de corps étrangers, surtout de corps animaux ; abandonner l'ascension de la crème à l'action de l'air maintenu à un degré de température et d'humidité donné et constant ; écrémer plusieurs fois par jour, et tenir la crème aussi fraîche que possible par la température du lieu où elle est déposée et par l'addition fréquente de crème nouvelle ; convertir la crème en b. le plus souvent possible ; *procéder au barattage sous une température* très-basse en été et de 8 à 10 degrés, au plus en hiver ; éloigner le feu de toutes les opérations, surtout lorsqu'il ne coule pas d'eau dans la laiterie ; faire frotter dans le barattage la crème sur elle-même plutôt que sur la surface du bois ; faire sortir le *lait de b.* ou *Babeurre* aussitôt que les grains de b. sont formés, et laver ces grains exactement ; employer au pétrissage des instruments de bois, plutôt que les mains. »

Lorsqu'on se propose de faire avec de bon lait du b. de première qualité, il faut mettre à part, chaque fois qu'on trait les vaches, la seconde moitié de la traite, et en enlever la crème séparément. Si, par ex., le lait d'une vache bonne laitière est employé en partie à faire du b. en partie à élever son veau, on donne à celui-ci, qui ne doit jamais teter, le lait du commencement de chaque traite, et on laisse monter la crème du lait trait en dernier lieu. — C'est un préjugé généralement répandu dans les campagnes, de croire que le b. se fait mieux et plus vite quand on a laissé aigrir la crème avant de l'agiter dans la baratte : plus la crème est fraîche et douce au moment où elle est barattée, plus la qualité du b. qu'on obtient est fine et délicate. Dans tous les cas, si la crème enlevée au bout de 24 heures doit attendre encore 2 ou 3 jours avant d'être barattée, on se gardera bien de mêler la crème douce à la crème déjà aigrie ; le mélange se corromprait infailliblement au bout de quelques heures. Dans quelques parties de la Grande-Bretagne, on suit, pour faire monter la crème, une méthode particulière, tout à fait inusitée ailleurs. On verse le lait dans des vases profonds, capables de supporter l'action du feu ; on le laisse reposer 24 heures dans un lieu frais, pour que la crème monte à la surface ; puis, sans en agiter le contenu, on place les vases *sur un feu doux*, et l'on chauffe jusqu'à un degré voisin de l'ébullition. On les retire du feu, et leur contenu est de nouveau abandonné à lui-même pendant 24 heures. La crème qui s'est rassemblée à la partie supérieure des vases est alors épaisse et assez compacte pour pouvoir être coupée au couteau. On la coupe en effet en long et en large avant de l'enlever, et l'on y ajoute une petite quantité d'eau tiède ou froide, selon la saison, afin de pouvoir la baratter plus *facilement*. La crème a *contracté* par ce procédé une saveur douce particulière, qui se retrouve dans le b., et qui passe pour très-agréable. De quelque façon que la crème ait été obtenue, si elle doit être conservée quelques jours avant d'être barattée, il faut avoir soin de la bien remuer dans cet intervalle une ou deux fois par jour, avec une cuiller de bois. Enfin, on met la crème dans la baratte, et on la bat de façon à en séparer la partie grasse. Cette opération constitue le *Barattage*. On donne le nom de *Babeurre, Lait de b.*, ou *Lait battu*, au liquide qui reste dans la baratte après que le b. en est retiré. Dans le Nord de l'Europe, le lait de b. sert en partie à la nourriture de l'homme, en partie à celle des porcs. Dans quelques parties de la France, on extrait du *babeurre* un fromage maigre, de qualité inférieure.

Le b. ne se fait pas toujours avec la crème ; il est quelquefois extrait directement du lait récemment trait et porté immédiatement à la baratte : c'est la méthode en usage en Bretagne pour faire le b. si connu sous le nom de *b. de la Prévalais*. En Hollande, en Danemark, en Suède et en Norwége, presque tout le lait est ainsi battu directement, sans en laisser monter la crème pour la livrer séparément au barattage.

La *Baratte* ordinaire est excessivement défectueuse : elle exige en pure perte une dépense considérable de force et une grande perte de temps. Elle consiste en une espèce de baril de bois, en forme de cône tronqué, et muni d'un couvercle percé d'un trou. Par ce trou passe un manche qui porte à sa partie inférieure un disque de bois assez épais : cette partie de l'instrument est appelée *Batte à b.*, et, dans quelques provinces, *Ribaud* et *Ribotton*. Pour faire le b., l'ouvrier lève et abaisse *alternativement la batte afin d'agiter la crème ; mais il arrive* parfois qu'il continue ce pénible manége plusieurs heures de suite sans obtenir la séparation du b. Il existe une multitude de barattes infiniment supérieures au grossier appareil usité dans toutes nos campagnes, et qui remonte aux Celtes nos ancêtres, ou aux Germains du temps de Tacite ; mais l'empire de la routine est tel qu'aucune des barattes modernes n'a encore pu détrôner l'ancienne. — Parmi ces barattes, nous n'en décrirons qu'une seule, la baratte centrifuge du major suédois Stiernsward, qui, à la suite d'épreuves multipliées, a été jugée supérieure à tous les appareils du même genre, par le jury de l'Exposition universelle de 1855 et par celui de l'Exposition agricole de 1856. (Fig. 1 et 2). Les deux manivelles font mouvoir la grande roue qui entraîne le pignon C, lequel est monté sur l'arbre vertical creux D. Sur cet arbre sont attachées trois ailettes de fer-blanc AA percées de trous (on ne voit que deux ailettes). L'arbre creux avec ses ailettes est plongé dans un cylindre garni aussi à l'intérieur de 3 ailettes fixées à ses parois et immobiles. Au-dessous de l'arbre creux et communiquant avec lui, est une turbine à air T construite en fer-blanc, qui entraîne un courant d'air par le moyen de l'arbre creux D. Lorsque l'arbre vertical est mis en mouvement, la rotation des ailettes agite le lait ; en outre, la turbine, qui participe au même mouvement, aspire l'air qui descend par l'arbre creux et s'échappe sous la masse du lait en mouvement, la traverse et l'agite en tout sens. Le grand vase E, dans lequel baigne le cylindre B, contient de l'eau à 30 degrés, qui a pour objet de maintenir le lait à une température de 18° à 19°,5, reconnue par l'inventeur comme la plus favorable au succès de l'opération. L'appareil, qui est construit en fer-blanc, est monté sur un simple bâti de bois, pour que le transport en soit plus facile.—Les expériences faites pour constater le mérite relatif de la baratte centrifuge, ont donné les résultats suivants : Le lait a été versé dans la baratte sans en isoler la crème ; au bout de *quatre minutes*, le b. était *formé*. Soumis à un second, puis à un troisième barattage dans le même appareil, chaque fois pendant le même espace de temps, quatre minutes, le même lait a donné, à chaque fois, *de nouvelles quantités de b.*, mais de plus en plus faibles. Après la dernière opération, il pouvait être considéré comme complétement épuisé. L'un des grands avantages *de la baratte suédoise paraît être, d'après ces expériences*, de permettre d'extraire du lait la totalité du b. qu'il contient, dans un temps excessivement court.

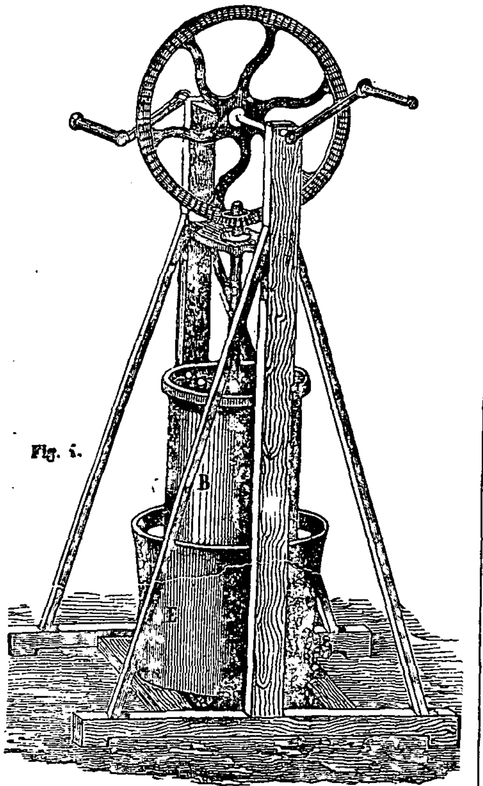

Fig. 1.

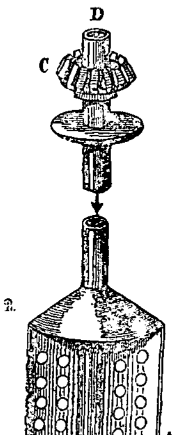

Fig. 2.

Dès que le b. est séparé de la crème ou du lait, selon le système adopté pour sa préparation, il est égoutté, comprimé, malaxé et lavé pour séparer le petit-lait et les parties caséeuses qui peuvent y adhérer. Il ne peut, même avec les précautions les plus minutieuses, se conserver frais au delà de quelques jours, à moins d'y ajouter du sel. Dans le nord de l'Europe, on ne conserve jamais le b. à l'état frais ; dès qu'il est fait, on le sale plus ou moins. En Belgique et en Angleterre, la dose habituelle est de 60 grammes de sel par kilog. de b. En Hollande, où le lait est habituellement battu sans laisser monter la crème, le sel est ajouté, non pas au b., mais au lait, au moment du barattage. La dose est calculée à raison de 100 grammes environ pour 1 kil. de b., d'après le rendement présumé de la quantité de lait versé dans la baratte. Par ce système, le sel est bien mieux incorporé au b., qui cependant en contient une dose plus faible, car la plus grande partie reste dans le liquide. Dans *quelques provinces de la Grande-Bretagne, on ajoute au b.*, au sortir de la baratte, le mélange suivant : sel fin blanc, 2 parties ; sucre, 1 p. ; salpêtre, 1 p. La dose est, comme celle du sel, de 60 grammes par kil. de b. On assure qu'avec ce mélange *substitué au sel, le b. peut se conserver de deux à trois ans*, aussi bon que du b. récemment salé.

Considéré au point de vue de sa composition chimique, le b. est la partie grasse, huileuse et inflammable de lait ; cette huile *est distribuée naturellement dans le lait, en globules d'un très*-petit diamètre, ainsi que nous l'avons dit. Le barattage a pour objet la séparation de ces globules. Le b. récemment préparé est presque dépourvu d'odeur ; sa couleur est à peu près *jaune-paille ; sa saveur est douce et agréable. Il est fusible* à une température peu élevée et ne subit aucun commencement de décomposition à la température de l'eau bouillante. Il doit sa consistance d'huile concrète à la présence d'un acide particulier, *l'Acide butyrique, qui joue dans sa composition le même* rôle que remplit dans les graisses l'acide stéarique. Tant que le b. est frais, le reste de sa substance est si bien combiné avec l'acide butyrique, que la présence de cet acide n'y est pas sensible. Mais *à mesure que le b. vieillit, l'acide butyrique* s'y développe en plus grande quantité ; la saveur et l'odeur qui lui sont propres deviennent dominantes : telle est la cause de la *rancidité* du b. L'acide butyrique s'obtient isolé en saponifiant le beurre par la potasse, et en soumettant ce nouveau produit à la distillation. Le liquide obtenu est ensuite traité par l'hydrate de baryte. L'acide butyrique est huileux, d'une odeur rance très-prononcée, d'une saveur caustique ; sa densité est de 0,976 à 25° cent. *D'*après Chevreul, qui l'a découvert, il a pour formule $C^8H^{11}O^3 + HO$. Il forme des sels très solubles et difficilement cristallisables, spécialement avec la baryte, la chaux, le plomb et l'argent. La saveur et, par conséquent, la qualité du b. sont singulièrement modifiées par la nourriture des vaches. Le b. du lait d'une vache nourrie de *fanes* ou tiges fraîches de pommes de terre prend une odeur vireuse et des propriétés narcotiques. Le b. fait en septembre passe pour le meilleur, parce que c'est l'époque de l'année où les vaches reçoivent les meilleurs aliments. Il arrive souvent, en hiver, lorsque les vaches sont nourries exclusivement de racines et de fourrages secs, que leur b. est presque blanc. Dans ce cas, pour le rendre, non pas meilleur, mais de plus belle apparence, on le colore artificiellement, soit avec le suc exprimé de la carotte rouge, soit avec celui des baies mûres de l'Alkékenge ou *Coqueret (Physalis Alkekengi)*. Ces matières colorantes n'ont rien de malfaisant.

Les meilleurs beurres de France sont : 1° Le *B. de Gournay et d'Isigny*, en Normandie, souvent désigné sous le nom de *B. en motte*, parce qu'on l'expédie pour Paris en mottes de 50 à 100 kilogr. ; ce b. ne se sale pas ; il est consommé à l'état frais. 2° Le *B. de Bretagne*, salé à demi-sel, c.-à-d., à raison de 30 gram. par kilogr. 3° Le *B. de Flandres*, complétement salé. On ne se sert presque plus, en France, de *beurre fondu*, mais il était autrefois très-usité dans nos départements du centre. Dans l'Inde, au contraire, où la vache est à la fois une bête de somme et un animal sacré, le b. fondu est d'un usage général, soit pour la cuisine, soit pour diverses cérémonies des cultes de Brahma et de Bouddah.

La femelle du Buffle, la Brebis, la Chèvre, l'Anesse, la Jument et la Chamelle peuvent donner du b. ; celui de la Vache seul est généralement utilisé. Le b. extrait du lait de la *Bufflonne* est blanc et solide comme du suif, et il en a presque la saveur. Le b. de la Chèvre est tout blanc, mais d'un goût fin et très-agréable ; celui de la Brebis possède à peu près les mêmes qualités. Mais on trouve plus avantageux de convertir en fromage le lait de ces animaux sans l'écrémer, parce que les fromages de Chèvre et de Brebis sont d'un placement certain et avantageux, et que d'ailleurs leur lait ne fournit qu'une très-faible quantité de b. En Orient, les peuples nomades font usage du lait de Chamelle et de celui de Jument ; mais ils ne sont pas dans l'usage d'en extraire le b. En Europe, le lait d'Anesse est exclusivement usité comme analeptique.

L'usage du b. ne fut connu que très-tard de l'antiquité grecque et romaine. Homère parle du lait et du fromage sans mentionner le b. Il n'en est pas non plus question dans les écrits d'Euripide, de Théocrite et des anciens poëtes grecs. Aristote n'en dit pas un mot dans son *Histoire des animaux*. Les Romains, lorsqu'ils connurent le b. par leurs rapports avec les Germains, chez lesquels il était usité de temps immémorial, ne s'en servirent d'abord que comme d'une sorte d'onguent pour panser les plaies et les blessures. Pline dit que le b. est un mets très-estimé chez les Barbares, *ce qui prouve que les Romains n'avaient pas su* l'apprécier. — Voy. LAIT.

BEURRÉ. s. m. T. Hortic. Voy. POIRIER.

BEURRÉE. s. f. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre. *Donner une b. à un enfant.*

BEURRER. v. a. Étendre du beurre sur du pain. Ne s'emploie guère qu'au part. = BEURRÉ, ÉE. part. *Une tartine beurrée.*

BEURRIER IÈRE. s. Celui, *celle qui vend du* beurre. — Fig. et fam., *Ce livre n'est bon que pour la beurrière*, Ce livre ne vaut rien, il n'est bon qu'à envelopper du beurre.

BÉVUE. s. f. (lat. *bis, visus ;* double vue). Méprise, erreur où l'on tombe par ignorance ou par inadvertance. *Son livre est plein de bévues. Une étrange b. Une b. grossière. Relever une b.*

Syn. — *Méprise, Erreur.* — Ces mots présentent l'idée d'une faute commise par légèreté, par inadvertance ou par ignorance. La *bévue* vient d'un défaut de réflexion, la *méprise* d'un défaut de connaissance, l'*erreur* d'un défaut d'attention. Celui qui voit mal, et qui suit aveuglément sa manière de voir sans avoir recours à la réflexion et à l'expérience, commet des *bévues ;* celui qui se trompe dans un choix, commet une *méprise ;* c'est en partant de faux principes, ou en raisonnant mal, que l'on commet des *erreurs*. La *bévue* est en opposition à la prudence ; la *méprise* l'est au choix judicieux, et l'*erreur* à la vérité.

BEY. s. m. (turc, *beg*, chef, seigneur). Titre de dignité usité chez les Turcs et chez les peuples de race Tatare. *Le titre de bey n'a pas de signification bien précise : il a été porté par des souverains, et les étrangers de distinction sont souvent qualifiés ainsi.*

BEZESTAN. s. m. (turc, *bezestin*). Nom que l'on donne, dans les principales villes de Turquie, à des marchés publics, qui sont des espèces de halles couvertes.

BEZET. s. m. Voy. BESET.

BÉZOARD. s. m. (pers. *bedzahr*, contre-poison).

Enc. — Le nom de *Bézoard* a été donné à des concrétions ou calculs retirés des intestins de certaines espèces de Ruminants. On distingue deux sortes de bézoards. Le *B. oriental* se *rencontre dans l'estomac d'une sorte d'Antilope et dans celui* de l'*Æ*gagre ou Chèvre sauvage. Le *B. occidental* provient du tube digestif du Lama et de la Vigogne. Ces deux sortes de concrétions présentent des couches concentriques qui se sont formées *successivement sur un noyau qui en constitue* le centre. Les bézoards orientaux, quoique bien moins volumineux que les bézoards occidentaux, étaient beaucoup plus estimés que ces derniers. Jadis on leur attribuait des propriétés merveilleuses, *mais absolument imaginaires ; l'analyse chimique a du reste* confirmé ce que la médecine moderne avait depuis longtemps reconnu, c.-à-d. l'inertie complète de ces spécifiques si vantés. Néanmoins la foi aux vertus des bézoards subsiste toujours *dans l'Orient. Non contents de les regarder* comme un remède souverain contre toutes sortes de maladies, particulièrement contre la peste, et de les tenir pour un antidote universel contre toute espèce de poison, les Orientaux les considèrent comme des talismans dont la possession porte bonheur. Ceux qui ne sont pas assez riches pour acheter un b., en louent souvent, même à des prix fort élevés, lorsqu'ils doivent être exposés à quelque grand péril. — A l'époque où ces substances étaient en faveur dans l'Occident, on fabriquait des *bézoards factices*, qui avaient juste tout autant d'efficacité que les bézoards naturels. — Aujourd'hui on ne voit plus chez nous de bézoards que dans quelques collections de curiosités.

* **BÉZY** ou **BÉSIGUE.** s. m. Sorte de jeu de cartes qui a quelque analogie avec la brisque et le mariage.

B-FA-SI. T. Mus., par lequel on désignait autrefois le ton de *Si*.

* **BI.** —. Cette syllabe, dérivée du mot latin *bis*, qui signifie deux fois, entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques.

Enc. — C'est surtout dans le langage de la Chimie, qu'il est fait un très-fréquent usage de cette syllabe, comme préfixe : ainsi, par exemple, on dit *Bioxyde, Bisel, Bisulfate, Bicarbonate, Bichlorure*, etc. ; mais la signification de tous ces mots se trouvera à l'article CHIMIE (*Nomenclature*). — Quant aux autres termes scientifiques, dans la composition desquels entre la syllabe *bi*, ils appartiennent pour la plupart à la botanique ; quelques-uns sont aussi usités dans le langage de la zoologie. Nous allons citer ici les principaux et les plus usités d'entre ces termes.

Biacuminé. Bot. V. POIL. — *Biaiguillonné.* Zool. Qui porte deux aiguillons. — *Biailé.* Bot. Se dit de tous les organes végétaux qui portent deux ailes ou appendices membraneux. — *Bicapsulaire.* Bot. Qui est formé par la réunion de deux capsules. — *Bicaréné.* Bot. Se dit de la paillette supérieure des Graminées, quand elle porte deux nervures équidistantes. — *Bicaudé.* Zool. Qui a deux appendices terminaux. — *Bicéphale.* Zool. Qui a deux têtes. — *Bicipité* (qui offre deux têtes). Bot. Se dit de la carène des fleurs légumineuses, quand les deux pièces qui la composent sont soudées aux deux extrémités. — *Bicolore.* Qui est de deux couleurs. — *Biconcave.* Qui offre deux faces concaves opposées. V. LENTILLE. — *Biconjugué.* Bot. V. FEUILLE. — *Bicorne.* Bot. Qui est muni de deux prolongements en forme de cornes. — *Bicuspidé* (qui a deux pointes). Bot. et Zool. Se dit des organes qui présentent deux pointes divergentes, ou offrent à leur sommet une échancrure. — *Bidenté.* Zool. Se dit des animaux lorsque leur bouche ou leur bec est muni de deux dents ou présente une double échancrure. Bot. V. FEUILLE et FLEUR. — *Bidigité.* Bot. V. FEUILLE. — *Bifarié.* Bot. Se dit des feuilles ou appendices de la plante, lorsqu'ils sont disposés en deux séries opposées. — *Bifide.* Hist. nat. V. ce mot à sa place alphab. — *Biflore.* Bot. Qui renferme ou porte deux fleurs. — *Biforé*

Bot. Se dit de toute partie d'un végétal percée de deux trous. — *Bigéminé*, *Bijugué*. Bot., v. FEUILLE et FLEUR. — *Bilabié*. Bot., v. FLEUR. — *Bilamellé*. Bot. Se dit des organes des plantes composés de deux lamelles. — *Bilobé*. Bot. Qui est partagé en deux lobes séparés par un sinus plus ou moins arrondi à sa base. — *Biloculaire*. Bot. Qui présente deux cavités ou deux loges. — *Bimane*. Zool., v. ce mot. — *Binervé*. Bot. Se dit de tous les organes foliacés qui présentent deux nervures. *Biocellé*. Bot. Qui a deux taches en forme d'yeux. — *Biparti*. Bot. Se dit d'un organe divisé presque jusqu'à sa base. — *Bipenné* ou *Bipinné*, et *Bipinnatifide*. Bot., v. FEUILLE. — *Biréfringent*. Phys., v. RÉFRACTION. — *Bisérié*. Bot. Se dit de tout système d'organes disposés en deux séries, l'une intérieure, l'autre extérieure. — *Bisulce* ou *Bisulque*. Zool. Se dit des animaux à deux sabots, comme les Ruminants.

BIAIS. s. m. (ital. *bieco*, biais). Ligne oblique, sens oblique; Obliquité. *Ce bâtiment est tout de b. On a fait cette palissade pour cacher le b. du mur. Couper une étoffe de b., en b. Prendre le b.* — *Couper une étoffe du bon, du mauvais b.*, La couper du bon, du mauvais sens, suivant l'usage auquel on la destine. — Fig. et fam., *Prendre quelqu'un de b.*, Le gagner avec habileté. *Prendre une affaire de b.*, Employer des moyens détournés pour la faire réussir. ‖ Fig. et fam., se dit Des diverses faces d'une affaire, des divers moyens dont on peut se servir pour réussir à quelque chose. *Il y a plusieurs b. dans toutes les affaires. Prendre, trouver un b. Le tout est de prendre le bon b. Prendre une affaire du bon, du mauvais b. User de b. Aller au fait sans prendre de b.*

BIAISEMENT. s. m. Manière d'aller en biaisant. ‖ Fig., Détour pour tromper. Peu us.

BIAISER. v. n. Être de biais, aller de biais. ‖ Fig. et fam., N'agir pas sincèrement; User de finesse, employer des moyens détournés. *Parlez-lui franchement, il ne faut pas b., aller en biaisant avec lui.* ‖ Fig. et fam., Prendre quelque tempérament dans une affaire; alors il se dit en bonne part, et suppose simplement de la prudence. *Il est des circonstances où l'on est obligé de savoir aller en biaisant.*

BIBERON. s. m. (lat. *bibere*, boire). Petit vase qui a un bec ou tuyau par lequel on fait boire un petit enfant ou un malade. *Boire avec un b.*

Enc. — Lorsque, par une cause quelconque, l'enfant est privé du lait maternel ou de celui d'une nourrice, il doit être, selon l'expression vulgaire, *élevé au biberon*. Dans l'usage habituel, le b. est une fiole quelconque dans laquelle on introduit du lait tiède, pur ou coupé. L'ouverture de la fiole est fermée, soit d'un bouchon percé de trous, soit d'un morceau d'éponge fine, pour que le lait n'en puisse sortir en trop grande quantité à la fois. A part la difficulté d'empêcher le lait de s'aigrir dans l'éponge ou dans le bouchon, en dépit des soins de propreté les plus minutieux, tous les biberons de ce genre offrent deux inconvénients graves. L'air ne pouvant y rentrer à mesure que le lait en sort, celui-ci finit par ne plus pouvoir s'écouler. Alors l'enfant se fatigue en efforts de succion inutiles, et en même temps il avale une grande quantité d'air, qui parfois provoque des vomissements. — On a fait des biberons qui remédient à ces inconvénients au moyen d'un trou d'un très-petit diamètre percé vers le milieu de la hauteur du vase. Lorsqu'on donne le b. à l'enfant, il suffit d'appuyer le doigt sur cette ouverture pour régler à volonté l'écoulement du lait. Afin de faciliter la succion, l'orifice du b. est muni d'un bout de pis de vache préparé, qu'on entretient aisément propre et qui rend l'allaitement artificiel aussi semblable qu'il peut l'être à l'allaitement naturel. Les biberons *Breton*, *Darbo* et autres sont tous basés sur ce principe.

BIBERON, ONNE. Qui aime le vin, qui en boit volontiers. *C'est un bon b. C'est une biberonne.* Fam.

* **BIBION.** s. m. T. Entom. Voy. NÉMOCÈRES.

BIBLE. s. f. (gr. βιβλίον, le livre).

Enc. — La *Bible* ou le livre par excellence, est la collection des livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Cette collection se divise en deux parties, l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, c.-à-d. les livres de l'*Ancienne* et de la *Nouvelle Alliance*. Le premier comprend les livres écrits avant la venue de J.-C.; le second renferme les livres qui ont été écrits depuis la mort de N. S., par ses apôtres ou par ses disciples.

La plus grande partie des livres de l'Ancien Testament ont été reçus comme sacrés et canoniques par les Juifs aussi bien que par les premiers Chrétiens. Leur nombre avait été réduit artificiellement par les Juifs à 22, pour répondre aux 22 lettres de l'alphabet hébraïque, afin que chaque lettre pût servir à désigner l'une de ces divisions. Les Juifs établissaient trois classes parmi les livres de l'Ancien Testament : la *Loi*, les *Prophètes* et les *Hagiographes*. La *Loi* comprenait les cinq livres de Moïse : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*, dont la collection reçut plus tard le nom de *Pentateuque*, qui signifie les *Cinq instruments*. Sous le nom de *Prophètes*, les Juifs plaçaient non-seulement les livres prophétiques proprement dits, mais encore *Josué*, les *Juges* et les *Rois*. — Les livres de l'Ancien Testament, admis comme canoniques par l'Église catholique, sont au nombre de trente-neuf. Ils se partagent naturellement en cinq classes. — 1° Les cinq *Livres de la loi*, ou le *Pentateuque*, écrits par Moïse. — La *Genèse*, ainsi que son nom l'indique, contient le récit de la création du monde et de l'homme; elle raconte aussi la chute de l'homme, le déluge, et l'histoire des patriarches hébreux, Abraham, Isaac et Jacob, jusqu'à Joseph (environ 1750 av. J.-C.). — Le livre de l'*Exode*, qui signifie *Sortie*, raconte l'histoire des descendants d'Abraham après leur établissement en Égypte, la naissance de Moïse et ses efforts pour affranchir le peuple hébreu de l'esclavage des Pharaons, la sortie des Israëlites de l'Égypte, leur séjour dans le désert, et la loi donnée par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï. — Le *Lévitique*, ainsi nommé de la tribu sacerdotale de Lévi, est principalement consacré à la législation religieuse et civile du peuple Juif, aux cérémonies du culte, etc. — Le *Livre des Nombres*, ou simplement *Les Nombres*, a été ainsi appelé parce qu'il contient le dénombrement du peuple. On y trouve encore un grand nombre de prescriptions civiles et cérémonielles; enfin il embrasse une période historique de trente-huit années. — Le *Deutéronome* (en grec, *Seconde loi*) a reçu ce titre parce qu'il renferme la récapitulation des lois et prescriptions établies dans les trois livres précédents. — 2° Les *Livres historiques* sont : le livre de *Josué*, le livre des *Juges*, le livre de *Ruth*, les quatre livres des *Rois*, dont les deux premiers sont aussi appelés *Livres de Samuel*, les deux livres des *Paralipomènes*, les deux premiers livres d'*Esdras*, les livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, de *Job*, et les deux premiers livres des *Machabées*. On donne souvent le nom de *Chroniques* aux livres des Paralipomènes : ce dernier mot vient du grec et signifie « mis à part ». — 3° Les *Livres poétiques*, qui comprennent les *Psaumes* de David au nombre de cent cinquante. — 4° Les *Livres sapientiaux*. On range dans cette catégorie les *Proverbes* et l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, le livre de la *Sagesse*, par Salomon, et le livre de l'*Ecclésiastique*, par Jésus, fils de Sirach. Le terme d'Ecclésiaste signifie en grec « qui parle en public; » quant au titre d'Ecclésiastique que porte le dernier des livres sapientiaux, on pense qu'il lui a été donné à cause de son analogie avec celui de l'Ecclésiaste. — 5° Les *Livres prophétiques*. Ils comprennent les cinq *Grands Prophètes*, savoir : *Isaïe*, *Jérémie*, *Baruch*, *Ézéchiel*, *Daniel*, et les douze *Petits Prophètes*, qui sont : *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonias*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*.

Les livres du Nouveau Testament se divisent de même en trois parties. — 1° Les *Livres historiques* embrassent les quatre *Évangiles* de *saint Matthieu*, *saint Marc*, *saint Luc* et *saint Jean*, ainsi que les *Actes des Apôtres* écrits par saint Luc l'Évangéliste. — 2° Les *Ouvrages épistolaires* comprennent quatorze *Épîtres de saint Paul*, savoir : deux *aux Romains*, deux *aux Corinthiens*, une *aux Galates*, une *aux Éphésiens*, une *aux Philippiens*, une *aux Colossiens*, deux *aux Thessaloniciens*, une *à Timothée*, une *à Tite*, une *à Philémon*, une *aux Hébreux*; deux *Épîtres de saint Pierre*, trois *Épîtres de saint Jean*, une *de saint Jacques* et une *de saint Jude*. — 3° L'*Apocalypse* de saint Jean est le seul livre entièrement prophétique du Nouveau Testament. — Les *Évangiles* de saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, sont parfois désignés sous le nom de *Synoptiques*, à cause de la contexture commune qu'ils présentent, tandis que celui de saint Jean est écrit sur un plan différent.

Tous les livres de l'Ancien Testament ont été écrits en hébreu. Néanmoins tous ne nous sont pas parvenus dans cette langue; il en est plusieurs que nous n'avons qu'en grec, comme les livres des Machabées, trois chapitres de Daniel, etc. Ceux du Nouveau Testament, au contraire, ont été écrits en grec, à l'exception peut-être de l'Évangile de saint Matthieu que l'on croit avoir été originairement composé en hébreu; mais le texte primitif ne subsiste plus. Indépendamment des décisions de l'Église qui font foi au sujet de l'authenticité et de la canonicité des saintes Écritures, la critique biblique orthodoxe a réfuté victorieusement les attaques dirigées au nom de la philologie ou de la chronologie contre ces livres.

Les Juifs ont de tout temps mis un soin scrupuleux à préserver de toute altération le texte des livres saints de l'ancienne loi. La pureté de ce texte faisait le principal objet des académies savantes qui, après la destruction de Jérusalem, fleurirent à Tibériade, à Babylone et dans divers autres lieux, depuis le Ier siècle de notre ère jusqu'au XIIe. On s'accorde généralement à fixer au VIe siècle la date de la *Massore*. Comme originairement les livres saints n'étaient partagés ni en chapitres, ni en versets, et étaient écrits sans points-voyelles et sans signes de ponctuation, les copistes pouvaient aisément commettre des erreurs, et les lecteurs interpréter faussement une foule de passages. L'œuvre de la Massore (de l'hébreu *Masorah*, qui signifie tradition) consistait à compter avec la plus extrême minutie les chapitres, les versets, les mots et les lettres des saintes Écritures, afin de fixer rigoureusement le texte et la lecture de ces livres. Toutefois, la division de l'Ancien Testament en chapitres, telle qu'elle est actuellement usitée, ne date que du XIIIe siècle, et c'est seulement au XVIe que s'introduisit l'usage de marquer chaque verset par un chiffre. Bien longtemps auparavant un travail analogue avait été fait sur les livres du Nouveau Testament, afin d'en faciliter la lecture. A la fin du IVe siècle, un auteur, dont on ignore le nom, avait déjà partagé en chapitres les Épîtres de saint Paul, et y avait mis des titres indiquant en abrégé le sujet de chaque chapitre. L'an 458, un diacre d'Alexandrie, Euthalius, avait fait de même pour les Actes des Apôtres et les Épîtres canoniques; il avait même imaginé de partager les chapitres en versets. Du reste les diverses coupes établies aujourd'hui dans le texte du Nouveau Testament, sont, comme celles de l'Ancien, du XIIIe siècle, et sont dues au cardinal Hugo.

Les traductions des Livres saints sont en très-grand nombre, et plusieurs sont fort anciennes. Nous ne parlerons que de ces dernières, car ce sont les plus importantes.

Versions grecques. — La plus antique est celle dite des *Septante*. La traduction du Pentateuque remonte à peu près à l'an 280 av. J.-C., au règne de Ptolémée Philadelphe. Ce prince fit, dit-on, venir à Alexandrie *cinq* scribes Juifs, et les chargea de traduire en grec le Pentateuque, c.-à-d. les Livres saints des Hébreux qui avaient rapport à l'Égypte. Quelques années après, les autres livres de l'Ancien Testament furent traduits par différents écrivains. Il paraît cependant plus vraisemblable d'admettre que cette version grecque des Livres saints des Hébreux avait été faite à Alexandrie dans l'intérêt des Juifs qui étaient établis en Égypte et qui avaient oublié leur langue nationale. Quoi qu'il en soit, ce nom des Septante vient d'une tradition que la critique ne saurait accepter, car elle n'a d'autre garant que le dire de Diodore de Sicile et de Plutarque. D'après cette tradition, Ptolémée ayant chargé soixante-dix interprètes de traduire simultanément les livres sacrés des Juifs, il enferma chacun d'eux dans une cellule isolée afin qu'ils ne pussent communiquer ensemble. Le travail de tous ces interprètes achevé, on collationna les soixante-dix traductions, et il se trouva qu'elles étaient absolument identiques. La version dite des Septante est écrite en bon grec vulgaire, c.-à-d. en grec de Macédoine, un peu mélangé d'hébraïsmes, et très-analogue au dialecte hellénistique des Évangiles. L'antiquité de cette version lui donne une haute importance dans la philologie sacrée. — Les autres versions grecques de la Bible sont au nombre de quatre : celle d'Aquila, celle de Théodotion, celle de Symmaque et celle dite de Venise (*versio venetica*). Toutes ont été traduites sur le texte hébreu. Les trois premières sont du IIe siècle ap. J.-C. ou environ; il n'en subsiste plus que les fragments conservés par l'Hexaple d'Origène. La dernière, ou version Vénétique, date seulement du XIVe siècle.

Versions orientales. — 1° Le Pentateuque *samaritain* que nous avons actuellement, paraît être simplement une version de l'ancien samaritain en samaritain plus moderne : au reste, cette version est antérieure au temps d'Origène. — 2° Les traductions *chaldaïques* ne sont pas de simples versions du texte hébreu, mais des gloses ou paraphrases de ce texte, faites par les Juifs eux-mêmes. Ils les nomment *Targum* (au pluriel *Targumim*), ce qui signifie interprétation. Parmi les dix Targumim que l'on possède, les deux principaux sont ceux de Jonathan ou plutôt du Pseudo-Jonathan et celui d'Onkélos. Le premier a été écrit 30 ans av. J.-C., et comprend seulement les livres que les Juifs appellent *les Prophètes*. Le second ne contient que le Pentateuque; mais c'est le plus important de tous. Il paraît dater du Ier siècle de notre ère. Il y a encore deux Targumim que l'on croit être fort anciens; quant aux six autres, ils sont comparativement modernes. Ces huit ouvrages sont d'ailleurs remplis de fables. — 3° La traduction *syriaque*, qui est suivie par tous les Chrétiens de Syrie, est désignée sous le nom de *Peschito*, qui signifie simple, fidèle. La partie qui contient les livres de l'Ancien Testament a été faite sur l'hébreu, vers la fin du Ier siècle, selon les uns, du temps même des apôtres, selon les autres. Quant aux Maronites et aux Chrétiens d'Orient qui en font usage, ils prétendent qu'une partie a été traduite par ordre de Salomon pour Hiram roi de Tyr, et le reste par ordre d'Abgare, roi d'Édesse, contemporain de J.-C. La version des livres du Nouveau Testament paraît être du IIe siècle. Nous citerons encore la version syriaque du Nouveau Testament, moins l'Apocalypse, faite en 508 par ordre de Philoxène, évêque d'Hiéropolis, et revue, en 616, par Thomas d'Héraclée. — 4° Les traductions *arabes* n'offrent pas le même intérêt. Les unes paraissent avoir été faites sur l'hébreu, et les autres sur la version syriaque. — 5° Les versions *cophtes* remontent au IIIe siècle. Elles ont été faites, pour les livres de l'Ancien Testament, sur la traduction grecque des Septante. — 6° Il en est de même de la version *éthiopienne*, dont font usage les Chrétiens d'Abyssinie. Elle est vraisemblablement du IIIe siècle, ou au plus tard du IVe. — 7° La traduction *arménienne*, faite par Miesrop et par ses disciples, est des premières années du Ve siècle. — 8° La version *persane* du Pentateuque est due à un Juif persan nommé Jacob : elle est seulement du IXe siècle. — 9° La traduction *géorgienne*, qui date du VIe siècle, offre aussi un certain intérêt.

Versions gothique et slave. — Nous en dirons autant de la version écrite dans la langue mæso-gothique. Cette traduction, ainsi que la précédente et la suivante, a été faite sur le grec des Septante; elle est due à l'évêque Ulphilas et date du IVe siècle. Le manuscrit qui la contient est écrit en caractères d'argent, et se conserve dans la bibliothèque d'Upsal, en Suède; malheureusement il n'est pas complet. La version en langue slavonne paraît être du IXe siècle : on l'attribue ordinairement aux missionnaires Méthode et Cyrille.

Versions latines. — L'*ancienne Vulgate*, appelée aussi *version italique* (*versio itala*), date des premiers temps du christianisme, et a été en usage dans l'Occident jusqu'à la fin du VIe siècle. Elle avait été faite sur le texte grec des Septante. Les seuls livres entiers qui nous soient parvenus sont les Psaumes, l'Ecclésiaste et le livre de la Sagesse. — La *Vulgate moderne* a été traduite sur les textes originaux, par saint Jérôme, à la fin du IVe siècle. Cette version a été déclarée par l'Église Authentique, c.-à-d. comme contenant le seul texte des Saintes Écritures autorisé et faisant autorité. Conformément à la demande des Pères du Concile de Trente, une édition minutieusement corrigée fut imprimée par l'imprimerie du Vatican, sous le pape Clément VIII, en 1592, pour servir désormais de type absolu pour toutes les réimpressions et éditions ultérieures de la Bible. Nous ne parlerons ni des versions latines, ni des versions en langues vulgaires qui ont paru depuis cette époque. Plusieurs d'entre elles sont intéressantes au point de vue de l'érudition, de la science philolologique, de l'élégance, etc.; mais aucune ne peut faire autorité, et il en est un grand nombre que l'Église a condamnées. — Voy. CANONIQUE, CONCORDANCE, POLYGLOTTE, TALMUD, etc.

BIBLIOGRAPHE. s. m. (gr. βιβλίον, γράφω, je décris). Celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions; Celui qui écrit sur cette matière.

BIBLIOGRAPHIE. s. f. Science du bibliographe.

Enc. — Ce terme a singulièrement changé d'acception depuis son origine. Chez les Grecs, un *Bibliographe* était simplement un copiste, et la *Bibliographie* n'était autre chose que l'art de copier des manuscrits. On entend aujourd'hui par cette expression la *connaissance des livres*, principalement au point de vue de la rareté, de l'antiquité et de la correction des éditions. — Quelle que soit celle des branches du savoir humain qu'on se propose d'étudier à fond, il importe beaucoup de savoir quels ouvrages ont été publiés sur ce sujet ; ce renseignement ne peut être demandé qu'à la bibl. — L'antiquité ne nous a légué aucun traité spécial sur la bibl. Au moyen-âge, Vincent de Beauvais, contemporain de saint Louis, publia un catalogue fort imparfait, sous le titre ambitieux de *Bibliotheca mundi*. Une immense lacune existe de Vincent de Beauvais (XIIIe siècle) au travail estimable de Duverdier intitulé *Bibliothèque française* (1580). Aujourd'hui même, les bons ouvrages de bibl. ne sont pas communs, car les bibliographes se sont plus occupés des livres rares et curieux que des livres utiles. A notre avis, une bibl. ne peut être bonne et utile qu'à la condition d'être spéciale et rédigée par un homme qui connaît à fond la matière dont il traite. Néanmoins on pourra consulter avec fruit la *Bibl. instructive* de G.-F. Debure (1763-68) ; le *Manuel bibliographique* de Peignot (1800) ; la *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, par Alex. Barbier (1808-10) ; le *Manuel du libraire* de J.-C. Brunet (1842) ; la *France littéraire*, par Quérard, et surtout la *Bibliographie de la France, journal de la librairie*, longtemps rédigé par le savant Beuchot, qui paraît depuis 1811. — Parmi les bibliographies étrangères, nous citerons uniquement les deux grands ouvrages allemands de Ersch et d'Ebert : le premier est intitulé *Allgemeines Repertorium der Litteratur* (1793-1809), et le second *Allgemeines bibliographisches Lexicon* (1821-30).

BIBLIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la bibliographie.

* **BIBLIOMANCIE.** s. f. (gr. βιβλίον ; μαντεία, divination). Voy. Divination.

BIBLIOMANE. s. m. Celui qui a la manie des livres, qui recherche avec passion les livres précieux et rares.

BIBLIOMANIE. s. f. (gr. βιβλίον ; μανία, passion). Passion d'avoir des livres et surtout des livres précieux.

BIBLIOPHILE. s. m. (gr. βιβλίον ; φίλος, ami). Celui qui aime et recherche les livres rares et précieux, et particulièrement les belles et bonnes éditions.

BIBLIOTHÉCAIRE. s. m. Celui qui est préposé à la garde et aux soins d'une bibliothèque. *B. du Vatican.*

BIBLIOTHÈQUE. s. f. (gr. βιβλίον ; θῆκη, dépôt). Lieu où l'on tient un grand nombre de livres rangés en ordre. *Faire bâtir une b. La b. du Vatican. La b. impériale. Cette b. est ouverte tous les jours. Il ne sort point de sa b.* ‖ Armoire, ou assemblage de planches disposées de manière à recevoir des livres. *Une b. d'acajou. Une b. vitrée.* — On dit dans le même sens, *Un corps de b.* ‖ Les livres mêmes qui sont contenus dans la b. ; Assemblage d'une certaine quantité de livres mis en ordre. *Nombreuse b. Petite b. Il n'a pas lu la dixième partie de sa b. Il met en ordre sa b. Le catalogue d'une b.* — Fig. et fam., *C'est une b. vivante, ambulante*, C'est un homme fort savant et qui peut citer beaucoup d'auteurs, beaucoup de passages. — *C'est une b. renversée*, C'est un homme qui sait beaucoup, mais qui sait mal et avec confusion. ‖ Fig., se dit aussi Des recueils, des extraits, des catalogues raisonnés d'ouvrages soit de même nature, soit de genres différents. *La B. de Photius. La B. de Fabricius. La B. des pères. La B. des voyages. La B. des romans. La B. d'un homme de goût.*

Enc. — Ce terme, suivant Festus, désigna d'abord le local où l'on renfermait une collection de livres ; plus tard, il s'appliqua à la collection elle-même. Il a conservé, chez les nations modernes cette double signification.

On attribue au roi d'Égypte, Osymandias, qui vivait 2,000 ans environ avant notre ère, la fondation de la première b., mais le fait est plus que douteux. Cette b. était, dit-on, établie à Memphis, et on lisait sur la porte cette inscription si souvent citée : *Remèdes de l'âme.* — Il paraît, à en croire du moins Ctésias et Mégasthène, que les Perses avaient à Suse un riche dépôt de livres et de documents relatifs à l'histoire de leur nation. — Dans la Grèce, la première b. *publique* dont il soit fait mention est celle d'Athènes. Elle fut fondée par Pisistrate vers 540 av. J.-C. Mais cette précieuse collection fut, à l'époque de l'invasion de Xerxès et de la destruction d'Athènes par ce prince, enlevée et transportée en Perse. Après la conquête de l'Orient par Alexandre, Seleucus Nicanor retrouva la b. intacte et la rendit à Athènes. Elle fut encore, suivant Plutarque, enlevée et transportée à Rome par Sylla. L'empereur Adrien la restitua à ses légitimes possesseurs. La tradition rapporte que, lorsque les Goths se furent rendus maîtres d'Athènes, ils refusèrent de brûler les bibliothèques publiques, qui, suivant eux, avaient pour effet d'amollir le courage des citoyens. A peu près vers l'époque de Pisistrate, Polycrate, tyran de Samos, avait, dit-on, formé une riche b. Aux beaux jours de la République Athénienne, de simples particuliers possédaient de nombreuses collections de livres : on cite particulièrement les bibliothèques d'Euripide, d'Euclide et d'Aristote. La dernière fut achetée par Ptolémée Philadelphe.

La plus célèbre des bibliothèques publiques de l'antiquité est, sans contredit celle d'Alexandrie, en Égypte. Elle fut commencée par Ptolémée Soter : ses successeurs, et surtout Ptolémée Évergète, l'accrurent considérablement. Elle renfermait 700,000 volumes, suivant Aulu-Gelle ; 500,000, selon Josèphe, et 400,000 seulement, selon Sénèque. Ces discordances peuvent se concilier, si l'on admet que les deux derniers auteurs n'ont parlé que de la b. du Bruchéïon ; car cette immense collection était divisée en deux parties ; la plus considérable était établie dans le faubourg appelé Bruchéïon, et l'autre dans le quartier du Sérapéïon et dans le temple de Sérapis même. La plus grande partie de cette inestimable collection fut brûlée dans le siége d'Alexandrie par Jules César. Cependant ces pertes ne tardèrent pas à être réparées, du moins en partie, car Marc-Antoine fit don à Cléopâtre de la riche b. de Pergame, qui avait été formée avec le plus grand soin par le roi Eumène. La collection de Pergame se composait, dit-on, de 200,000 volumes. Tout le monde sait que la b. d'Alexandrie fût brûlée (641 ap. J.-C.) lorsque les Arabes, sous le califat du fanatique Omar, s'emparèrent de l'Égypte. Nonobstant les doutes élevés à ce sujet par Gibbon et quelques autres écrivains, le fait de la destruction de cette b. par les Arabes a été démontré vrai au fond.

La première b. publique qu'ait possédée Rome fut fondée par Asinius Pollion (38 av. J.-C.). Dix ans après, Auguste en créa une seconde, qui fut appelée *Palatine*, parce qu'elle était établie dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Le même empereur en ouvrit une troisième, qui fut appelée *Bibiothecæ Octavianæ*, du nom d'Octavie, sa sœur. Elle était installée dans le théâtre de Marcellus. Plus tard, il fut encore fondé à Rome plusieurs bibliothèques publiques. Nous citerons celle du temple de la Paix et celle du palais de Tibère, dans le Capitole. Ces deux dernières, ainsi que la plus grande partie de la b. Palatine, furent détruites par des incendies. Mais la plus belle b. qu'ait eue Rome, était la b. *Ulpienne*, fondée par Trajan, et ainsi appelée du nom de famille de cet empereur, qui était Ulpius. Dioclétien la réunit à ses Thermes. — Il y avait en outre, à Rome, des bibliothèques particulières très-précieuses. Celles de Cicéron et d'Atticus méritent d'être mentionnées. Du reste, les bibliophiles et les bibliomanes paraissent avoir été assez nombreux ; car Sénèque et Lucain se moquent des gens qui ont la manie de collectionner des livres pour n'en pas faire usage, et qui s'attachent plus à l'extérieur d'un ouvrage qu'à son contenu. Les fouilles pratiquées à Herculanum y ont fait découvrir une petite b. pleine de livres. Tout autour des murs étaient des cases numérotées qui renfermaient les livres en rouleaux (*volumina*) : ces cases étaient appelées *armaria, loculamenta, foculi* et *nidi*. Le plus souvent, les livres étaient renfermés dans des boîtes rondes, nommées *scrinia* ou *capsæ*, comme celle que représente la Fig. ci-jointe empruntée à une peinture de Pompeï. Pollion avait fait ériger dans sa b. publique du mont Aventin, les statues de Minerve et des Muses, et l'avait en outre ornée de bustes et de portraits d'hommes célèbres. Cet usage devint général dans toutes les bibliothèques publiques et dans les bibliothèques privées considérables.

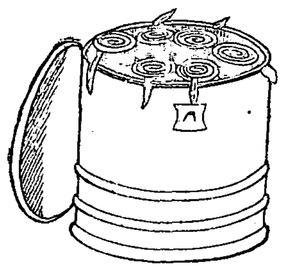

Au IVe siècle de notre ère, quand le siége de l'empire fut transféré par Constantin de Rome à Byzance, qui devint Constantinople, il y avait encore à Rome, selon Publius Victor, vingt-huit bibliothèques publiques. La b. fondée à Constantinople par Constantin ne s'accrut que lentement, car le goût des lettres était alors presque entièrement éteint en Orient. Cependant, à la mort de Théodose (395 ap. J.-C.), elle renfermait 100,000 volumes environ ; mais elle fut brûlée, en 727, par l'empereur Léon l'Isaurien. Durant toute la période du moyen-âge, on ne trouve de nombreuses bibliothèques que chez les Arabes. On sait que plusieurs califes, Haroun-al-Raschid et son fils Al-Mamoun entre autres, recueillirent à grands frais tous les livres de sciences et de philosophie de l'ancienne Grèce. On cite parmi les plus importantes bibliothèques arabes, celles de Fez et de Maroc, qui comptaient chacune près de 100,000 volumes, et celle de Cordoue, qui en avait 250,000. En Occident, au contraire, les livres étaient prodigieusement rares : une b. d'une centaine de volumes était une merveille. Les invasions des Barbares avaient tout détruit. Le petit nombre de livres qui avait échappé à la destruction, trouva un asile sûr dans les couvents de moines ; c'est en effet dans les bibliothèques des vieilles abbayes chrétiennes qu'à la Renaissance on découvrit les plus précieux restes de la littérature et de la philosophie anciennes. La prise de Constantinople par les Turcs (1453), en obligeant une foule de lettrés grecs à se réfugier en Occident, et l'invention de l'imprimerie (1454) en fournissant un moyen économique et rapide de reproduire les exemplaires d'un ouvrage, furent le signal d'une agitation intellectuelle des plus ardentes, et l'on vit promptement de riches et précieuses collections de livres et de manuscrits se former de toutes parts.

La plus considérable et la plus riche des bibliothèques de l'Europe est sans contredit la *Bib. Impériale* de Paris. Cependant elle a eu les commencements les plus humbles. Lors de sa fondation par Charles V (1373), elle comptait 910 volumes, et se composait pour la plus grande partie d'ouvrages sur la théologie, l'astrologie et la divination ; aujourd'hui elle renferme environ 800,000 volumes imprimés (sans compter un nombre au moins égal de brochures et pièces fugitives), et 85,000 manuscrits (indépendamment d'une multitude de pièces et de documents historiques qu'on évalue approximativement à un million). Chaque année elle s'accroît d'environ 3,000 volumes publiés à l'étranger, et de 6,000 volumes ou brochures publiés en France. — La B. impériale est partagée en quatre départements : 1° Imprimés ; 2° Manuscrits, chartes et diplômes ; 3° Monnaies médailles, pierres gravées et autres monuments antiques ; 4° Estampes, cartes géographiques et plans. Nous venons de dire les richesses des deux premiers départements. Le troisième, appelé *Cabinet des médailles et antiques*, possède plus de 76,000 médailles et médaillons antiques ; plus de 40,000 pièces de monnaie du moyen-âge, monnaies orientales, médailles et monnaies modernes, médaillons des XVe et XVIe siècles ; environ 2,000 camées, pierres gravées, cônes et cylindres, dont près des trois quarts sont antiques ; enfin un grand nombre d'objets précieux de différents genres. Le *Cabinet des estampes* renferme environ un million de pièces, classées dans plus de 8,000 volumes ou portefeuilles. Le nombre des cartes géographiques dépasse 50,000. Deux exemplaires de toute publication faite en France doivent être déposés à la B. impériale. En outre, elle figure annuellement au budget pour une somme d'environ 300,000 fr., affectée aux dépenses ordinaires seulement. A cette heure, l'administration de la b. s'occupe activement de la confection de son catalogue, dont plusieurs volumes ont déjà paru.

La capitale possède encore plusieurs bibliothèques publiques extrêmement riches et importantes. *B. de l'Arsenal*, 175,000 vol., 6,000 manuscrits ; *B. Sainte-Geneviève*, 120,000 vol., 3,000 manuscrits ; *B. Mazarine*, 100,000 vol., 5,000 man. ; *B. de l'Institut*, 80,000 vol. ; *B. du Louvre*, 80,000 ; *B. de l'Hôtel-de-Ville*, 50,000 ; *B. de la Sorbonne*, 25,000 ; *B. du Muséum d'hist. nat.*, 25,000 ; *B. de la Faculté de Médecine*, 26,000 ; *B. du Conservatoire des Arts et Métiers*, 25,000 ; *B. du Conservatoire de Musique*, 6,000 ; *B. du lycée Louis-le-Grand*, 30,000 ; *B. de l'École polytechnique*, 22,000 ; *B. de l'École normale*, 20,000 ; *B. du Séminaire Saint-Sulpice*, 20,000 ; *B. de la Cour de Cassation*, 36,000 ; *B. du Conseil d'État*, 35,000 ; *B. du Tribunal de première instance*, 25,000 ; *B. des Avocats*, 10,000 ; *B. des Invalides*, 20,000, etc., etc.

Il existe aussi dans plusieurs villes de nos départements des bibliothèques publiques assez considérables. Nous citerons les plus intéressantes :

Abbeville, 14,000 ; Agen, 15,000 ; Aix, 80,000, et 1,100 m. ; Ajaccio, 30,000 ; Albi, 14,000 ; Amiens, 45,000, et 1,500 m. ; Angers, 26,000, et 500 m. ; Angoulême, 16,000 ; Arles, 10,000 ; Arras, 40,000, et 1,100 m. ; Auxerre, 24,000 ; Avignon, 30,000, et 1,200 m. ; Avranches, 10,000 ; Bastia, 20,000 ; Beaune, 10,000 ; Besançon, 72,000, et 1,500 m. ; Blois, 20,000 ; Bordeaux, 110,000 ; Boulogne, 26,000 ; Bourg, 18,000 ; Bourges, 1,600 ; Brest (*Bib. de la Marine*), 20,000 ; Caen, 32,000 ; Cahors, 10,000 ; Cambray, 32,000, et 1,250 m. ; Carcassonne, 12,000 ; Carpentras, 25,000, et 800 m. ; Châlons-sur-Marne, 20,000 ; Châlon-sur-Saône, 10,000 ; Charleville, 22,000 ; Chartres, 32,000, et 864 m. ; Chaumont, 26,000 ; Clermont-Ferrand, 20,000 ; Colmar, 36,000 ; Corte, 11,000 ; Dijon, 40,000, et 600 m. ; Dôle, 22,000 ; Douai, 35,000, et 980 m. ; Épernay, 10,000 ; Épinal, 17,000 ; Évreux, 10,000 ; La Flèche, 20,000 ; Fontainebleau (à l'État), 40,000 ; Grenoble, 54,000, et 1,200 m. ; Le Havre, 16,000 ; Langres, 30,000 ; Laon, 22,000, et 480 m. ; Lille, 22,000 ; Limoges, 12,000 ; Lyon, *B. dite du Collége*, 117,000, et 1,200 m. ; *B. dite de Saint-Pierre*, 12,000, et 500 m. ; Mâcon, 10,000 ; Le Mans, 42,000, et 700 m. ; Marseille, 50,000, et 1,270 m. ; Meaux, 16,000 ; Melun, 10,000 ; Metz, 36,000, et 995 m. ; Montauban, 11,000 ; Montbéliard, 10,000 ; Montbrison, 15,000 ; Montpellier, 26,000 ; *B. de la Fac. de Méd.*, 30,000, et 600 m. ; *B. du Musée Fabre*, 25,000 ; Moulins, 20,000 ; Nancy, 27,000 ; Nantes, 30,000, et 600 m. ; Nemours, 11,000 ; Nevers, 10,000 ; Nîmes, 30,000 ; Niort, 20,000 ; Orléans, 34,000 ; Pau, 20,000 ; Périgueux, 16,000 ; Perpignan, 15,000 ; Poitiers, 25,000 ; Quimper, 10,000 ; Reims, 30,000, et 1,000 m. ; Rennes, 40,000 ; Roanne, 10,000 ; La Rochelle, 22,000 ; Rodez, 15,000 ; Rouen, 51,000, et 1,100 m. ; Saint-Brieuc, 24,000 ; Saintes, 25,000 ; Saint-Omer, 14,000, et 900 m. ; Saint-Quentin, 17,000 ; Sémur, 15,000 ; Sens, 10,000 ; Soissons, 30,000 ; Strasbourg, 115,000, et 2,150 m. ; *Bib. de la Fac. de Méd.*, 10,000 ; Toulon, 10,000 ; Toulouse *B., dite du Collége*, 40,000 ; *B. dite de Saint-Étienne*, 30,000 ; Tours, 35,000, et 1,000 m. ; Troyes, 50,000, et 400 m. ; Valence, 16,000 ; Valenciennes, 20,000, et 300 m. ; Valogne, 15,000 ; Vannes, 10,000 ; Verdun, 16,000 ; Versailles, 50,000 ; Vesoul, 22,000.

Il nous reste à énumérer les principales bibliothèques européennes. = Allemagne. Autriche. Vienne, *Bib. impériale*, 300,000 v. et 12,000 m. ; *B. de l'Université*, 115,000 v. ; Prague, 130,000 v. et 500 m. — Bade. Carlsruhe, 80,000 v. ; Fribourg, 80,000 v. ; Heidelberg, 150,000 v. — Bavière. Munich, 500,000 v. et 9,000 m. ; Bamberg, 60,000 v. et 2,000 m. ; Erlangen, 100,000 v, et 600 m. ; Nüremberg, 50,000 v. et 800 m. — Brunswick. Wolfenbüttel, 200,000 v. et 4,500 m. — Francfort-s.-le-Mein, 80,000 v. — Hambourg, 150,000 v. et 5,000 m. — Hanovre. Gœttingue, 200,000 v. et 1,500 m. — Hesse-Darmstadt. Giessen, 100,000 v. — Hesse-Électorale. Cassel, 70,000 v. et 500 m. ; Marbourg, 100,000 v. — Oldenbourg. Oldenbourg, 80,000 v. — Prusse. Berlin, 300,000 v. et 5,000 m. ; Bonn, 70,000 v. ; Halle, 55,000 v. ; Iéna, 64,000 v. ; Kœnigsberg, 60,000 v. — Saxe. Dresde, 250,000 v. et 3,000 m. ; Leipsick, *Bib. de l'Université*, 150,000 v. et 2,000 m. ; *B. de la Ville*, 80,000 v. et 2,000 m. — Saxe-Gotha. Gotha, 140,000 v. et 5,000 m. — Saxe-Weimar. Weimar, 150,000 v. = Belgique. Bruxelles, *B. Royale*, 70,000 v. et 25,000 m. ; *B. de la ville*, 10,000 v. = Danemark. Copenhague, 250,000 v. et 3,000 m. ; Kiel, 80,000 v. = Espagne. Madrid, *B. de l'Escurial*, 200,000 v. et un nombre immense de manuscrits arabes. = Grande-Bretagne. Londres, *Bib. du British-Museum*, 350,000 v. et 3,000 m. ; Cambridge, 140,000 v. ; Oxford, *B. Bodleienne*, 220,000 v. et 17,000 m. = Italie. États de l'Église. Rome, *B. du Vatican*, 50,000 v. et 40,000 m. ; Bologne, 150,000 v. et 9,000 m. — Deux-Siciles. Naples, 150,000 v. — États-Sardes. Turin, 100,000 v. et 2,000 m. — Lombardie. Milan, *B. Ambrosienne*, 100,000 v. et 5,000 m. ; Padoue, 70,000 v. ; Pavie, 50,000 v. — Parme. Parme, 80,000 v. — Toscane. Florence, *B. Magliabecchiana* 140,000 v. et 12,000 m. = Portugal. Lisbonne, 85,000 v. ; Coïmbre, 40,000 v. = Russie. Saint-Pétersbourg, 300,000 v. et 16,000 m. = Suède. Stockholm, 80,000 v. ; Upsal, 50,000 v. = Suisse. Zurich, 55,000 v., etc., etc.

BIBLIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui est propre à la Bible. *Livres bibliques. Style b. — Style b.*, se dit aussi D'un style où l'auteur s'efforce d'imiter à la fois la simplicité et la grandeur du style de la Bible.

Enc. — Vers la fin du dernier siècle et surtout dans le premier quart du siècle actuel, il s'est fondé dans tous les États protestants de l'Europe et de l'Amérique, des associations libres qui ont pour objet de propager, soit dans leur propre pays, soit dans les pays étrangers, le texte des Saintes-Écritures : ces associations ont pris de là le nom de *Sociétés bibliques*. La plus ancienne date de 1780 et fut fondée à Londres. La plus considérable et la plus puissante est la *Société b. britannique et étrangère*, fondée également à Londres, en 1804, et à laquelle sont affiliées la plupart des sociétés bibliques établies à l'étranger. Cette société dispose de sommes immenses. Ainsi, depuis son origine jusqu'à l'année 1850, elle a dépensé près de 92 millions de fr., et ses recettes annuelles dépassent actuellement 3 millions. Elle a fait traduire la Bible ou des livres détachés de la Bible dans 166 langues différentes : elle en a distribué des millions d'exemplaires, et elle entretient dans une foule de pays des missionnaires chargés de répandre ses bibles. — Paris possède, depuis 1818, une *Société b. protestante* : tel est le titre qu'elle prend ; mais cette dernière épithète est superflue, car l'Église catholique condamne toutes ces associations et toutes leurs tentatives. — Le protestantisme ayant posé en principe (et c'est là l'unique dogme qui soit commun à toutes les églises de ce nom), que l'Écriture sainte est la seule règle de foi et que chaque particulier est le juge du sens de l'Écriture, le zèle des sociétés bibliques s'explique tout naturellement. L'Église catholique, au contraire, professe non-seulement qu'elle seule a le droit d'interpréter les livres saints, mais encore que les Écritures ne contiennent pas toute la loi, et qu'il y a une parole de Dieu non écrite dont elle est seule dépositaire (voy. Tradition). Elle est donc parfaitement logique lorsqu'elle interdit la traduction des livres saints et la propagation du texte pur et simple de ces livres, même en les supposant fidèlement traduits. En outre, cette interdiction est d'une sagesse qui ne saurait être contestée, lors même qu'on se place, pour la juger, à un point de vue purement philosophique. Que penserait-on d'un législateur qui laisserait chaque citoyen libre d'interpréter la loi à sa fantaisie et de régler sa propre conduite conformément à son interprétation individuelle ? Ce qui se passe sous nos yeux justifie d'ailleurs assez clairement la défense portée par l'Église catholique. Quel est le peuple qui, chaque jour, voit surgir de son sein des sectes aussi ridicules au point de vue de la philosophie, que condamnables au point de vue de la morale et de la société ? En quel lieu de la terre, par ex., la honteuse folie du *Mormonisme* pouvait-elle prendre naissance et trouver des milliers d'adhérents, si ce n'est là où chacun se fait juge et interprète de l'Écriture, là où chacun se figure pouvoir s'ériger en apôtre et en prophète ?

BIBUS. [On pron. l'S.] T. de mépris, qui ne s'emploie guère qu'avec la prép. *de*, pour désigner Une chose qui mérite peu d'attention, qui est de nulle valeur. *C'est une affaire de b. Ce sont des raisons de b.* Fam.

BICEPS. s. m. [On pron. le P. et l'S.] (lat. *bis*, 2 fois ; *caput*, tête). T. Anat. Se dit De certains muscles dont l'extrémité supérieure est divisée en deux. *B. brachial.*

BICHE. s. f. Femelle du cerf. ‖ *Pied-de-b.*, Instrument de dentiste. — Se dit aussi De certains objets dont l'extrémité ressemble au pied de la b. — *Table à pieds de b.*, A pieds légèrement recourbés en dehors par le bas.

BICHET. s. m. Ancienne mesure de capacité pour le blé et pour d'autres grains. Se disait De la mesure, et de son contenu. *Acheter un b. Un b. d'avoine. Le b. contenait, selon les lieux, de 11 à 27 kilog. de froment.* = * Bicherée. s. f. L'étendue de terre qu'on pouvait ensemencer avec un bichet de grains.

* **BICHIR.** s. m. T. Ichth. Voy. Clupes.

BICHON, ONNE. s. Sorte de petit chien qui a le poil long, soyeux et ondoyant.

BICHONNER. v. a. Friser, boucler la chevelure, de façon à lui donner quelque ressemblance avec le poil frisé et ondoyant du bichon. = se Bichonner. v. pron. *Elle passe tous les jours deux heures à se b.* Fam. = Bichonné, ée. part.

BICOQUE. s. f. (ital. *Bicocca*, petite ville d'Italie). T. Guerre. Petite ville, ou place de peu d'importance et de peu de défense. *Cette b. arrêta longtemps l'ennemi. Échouer devant une b.* ‖ Fam., Une très-petite maison. *Il a dans ce village une mauvaise b.*

* **BIDENT.** T. Bot. Voy. Composées.

BIDET. s. m. Petit cheval. *Acheter un b. Monté sur un b. — Double b.*, B. plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires. ‖ T. Poste. Petit cheval que montent les courriers, et qui n'est pas destiné à être attelé. *Courir la poste à b.* — Fig. et fam., *Pousser son b.*, Aller son train. *Il a bien poussé son b.*, Il a fait une fortune prompte et rapide. ‖ Meuble de garde-robe, dans lequel est renfermée une cuvette, et qui sert à la propreté.

BIDON. s. m. Espèce de broc de bois qui contient environ 5 pintes (4 litres 65). ‖ Vase de fer-blanc dont les soldats se servent pour porter leur eau ou tout autre liquide. *Le grand b. sert au transport de l'eau pour cinq hommes. Le petit b. contient la boisson de chaque soldat.*

BIEF ou **BIEZ.** s. m. Canal qui conduit les eaux pour les faire tomber sur la roue d'un moulin. *Le b. d'un moulin.* ‖ T. Ports et chaussées. Voy. Canal.

* **BIELLE.** s. f. T. Mécan. Voy. Mouvement.

BIEN. s. m. (lat. *bene*, bien ; de *bonum*, bon). Ce qui est bon, utile, avantageux, convenable, au sens physique et au sens moral. *B. solide, durable. B. imaginaire. Quel b. nous est-il revenu? Cela ne fait ni b. ni mal. C'est un grand b. que cela soit arrivé. C'est pour votre b. Il faut aller au b. de la chose. Les biens et les maux de cette vie. C'est un petit mal pour un grand b. La santé est le b. le plus précieux. — Les biens du corps*, La santé, la force. *Les biens de l'esprit*, Les talents. *Les b. de l'âme*, Les vertus. — *Les biens terrestres*, *Les biens passagers*, *Les biens temporels*, Les biens de ce monde, par oppos. aux *Biens éternels*, La béatitude éternelle. — *Le b. public*, *Le b. général*, L'avantage, l'intérêt de tous. ‖ *Vouloir du b. à quelqu'un*, Désirer que quelqu'un soit heureux, Avoir le désir de l'obliger. Fam. et par plaisant., — *Cette femme vous veut du b.*, Elle paraît bien disposée en votre faveur. ‖ *Faire du b. à quelqu'un*, *Procurer du b. à quelqu'un*, Le secourir dans le besoin, dans l'infortune ; Lui procurer quelque avantage ; Contribuer à son bien-être. On dit de même, *Rendre le b. pour le mal. — Faire du b., faire grand b.*, se dit Des choses dont on reçoit quelque avantage, quelque soulagement. *Il lui est arrivé une succession qui a fait grand b. à ses affaires. Cette potion lui a fait grand b. La pluie a fait du b. à la terre.* — Prov., *Un peu d'aide fait grand b.*, Un petit secours ne laisse pas d'être quelquefois très-utile. ‖ *Donner à quelqu'un des avis, des conseils pour son b.*, Les lui donner dans son intérêt, pour son avantage. ‖ *Dire du b. de quelqu'un*, *Parler en b. de quelqu'un*, Parler avantageusement de quelqu'un, Louer son caractère, ses talents, etc. *On dit du b. de ce poëme*, On le vante. *Il ne m'a parlé de vous ni en b. ni en mal*, Il ne m'a rien dit de vous, ou Il m'a parlé de vous d'une façon indifférente. *On m'a dit de lui tout le b. du monde*, On m'a fait son éloge sous tous les rapports. ‖ *Prendre, interpréter quelque chose en b.*, L'interpréter d'une manière favorable. ‖ *Mener une affaire, une entreprise à b.*, Faire qu'elle réussisse. — *Cet ouvrage arrive, vient à b.*, Il se perfectionne, il s'améliore. — Prov., *Le mieux est l'ennemi du b.* V. Mieux. ‖ Ce qui est juste, honnête, louable. *Le souverain b. La science du b. et du mal. Cet homme fait le b. sans ostentation. Ramener au b. C'est un jeune homme qui se porte au b. C'est une femme de b. Il a fait en cela une action d'homme de b. Il en a usé en homme de b.* — Prov., *En tout b. et en tout honneur; En tout b. et tout honneur*, A bonne fin, à bonne intention. ‖ Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre ou autrement. *B. patrimonial. Les biens paternels. B. noble, roturier. Biens dotaux, paraphernaux. Il ne faut pas toucher au b. d'autrui. Acquérir, avoir du b. Avoir un b. clair et net. Un b. clair et liquide. Un beau b. Un b. litigieux. Avoir tout son b. hypothéqué. Tout son b. est saisi. Être sans b. Partager son b. Amasser du b. Être en communauté de biens. Elle est séparée de corps et de biens. Il a laissé de grands biens. Les biens meubles et immeubles. Biens ruraux. Biens vacants. Les biens de la couronne. Les biens nationaux. Les biens du clergé. Les biens communaux.* — Se dit quelquefois absol. D'un bien de campagne, D'une propriété rurale. *Il a un petit b. à quelques lieues d'ici. Il vit sur son b. — Avoir du b. au soleil*, Avoir des biens-fonds, des terres, des maisons. On dit à peu près dans le même sens, *Avoir du bon b.* = Bien. adv. S'emploie dans des acceptions assez diverses, suivant le sens des verbes ou des adjectifs auxquels il sert de modificatif. Il indique : 1° Un certain degré de perfection. *Cet artiste travaille b. Un ouvrage b. fait. Il écrit b. Cet orateur parle b. Il joue b. du violon. Elle a très-b. chanté.* ‖ 2° La conformité à la vérité. *Il juge b. des choses. Vous voyez b. Cela est b. pensé.* ‖ 3° La commodité, la tranquillité, le bien-être. *Il se trouve b. dans son fauteuil, dans son lit. Il se trouve b. de son nouveau régime. Mon frère se porte b.*, Il n'est ni malade, ni indisposé. On dit de même, *Il va b.* ‖ 4° L'aisance, la fortune. *Il est b. dans ses affaires.* ‖ 5° L'union, la bonne intelligence, la paix. *Je suis b. avec lui. Ils sont b. ensemble. Ces deux époux vivent b. ensemble.* — Fam., se dit De deux personnes de sexe différent qui ont un commerce de galanterie. ‖ 6° Un degré supérieur au degré commun et ordinaire. *Cette femme aime b. son mari. Il aime b. ses enfants. Elle vous hait b., vous persécute b. Je désire b. qu'il réussisse. C'est un homme b. riche, b. spirituel, b. sot. Il est b. malheureux, b. affligé, b. aise, b. content. Elle est b. malade. Il est b. mal. Elle est b. prise dans sa taille. Il est b. mis*, Il est habillé avec goût. ‖ 7° Un grand nombre, une quantité supérieure à la quantité ordinaire. *Il y avait b. du monde aux Champs-Élysées. Il mange b.* ‖ 8° Enfin, il s'emploie pour marquer Un certain état heureux, avantageux, agréable. *L'art de b. vivre. Il est b. à la cour, b. auprès du prince. Il est aussi b. qu'on y puisse être. Tant b. que mal. C'est un homme b. né. Tout est b. Tout va b.* ‖ *Être b.*, se dit D'un malade sur l'état duquel on est rassuré. *Il est b. maintenant. — Cette femme est b.*, Elle est d'une figure agréable, ou Elle a des manières honnêtes et décentes. — *Cette jeune fille se tient b.*, Elle a un bon maintien. — Ironiq., on dit, *Nous voilà bien!* pour exprimer Qu'on se trouve dans une position fâcheuse, embarrassante. *Vous voilà b. Les voilà b.*, se disent dans le même sens. ‖ *Bien*, signifie aussi Très, fort. *Je me suis levé b. matin. Il est déjà b. loin. Vous êtes arrivé b. à propos. Je suis b. sûr de ce que je vous dis. Ces arguments sont b. faibles. Il a été b. trompé.* ‖ Sagement, prudemment. *Il fait b. de prendre ce parti. Il a b. fait de rompre avec lui. Il a b. agi dans cette circonstance. Il se conduit b. B. lui a pris de se retirer*, Il a fait sagement, etc. ‖ Impersonn.. *Il est b.*, Il est juste, il est convenable, il est bienséant. *Il est b. de garder une certaine dignité. Il serait b. que vous lui fissiez des excuses.* — On dit absol., *C'est b.*, *C'est fort b.*, ou ellipt., *Bien*, *Fort b.*, Pour marquer assentiment, adhésion, approbation. — On dit aussi par manière d'ironie, *C'est b., ne vous gênez pas.* Ces locut. s'emploient encore pour exprimer Qu'on a compris une explication, un avis, etc., ou Qu'on ne veut pas continuer l'entretien sur l'objet dont il s'agit. *Fort b., je vois ce que j'ai à faire. B., b., nous reparlerons de cela.* — Ironiq. *C'est b. à vous, Il vous sied b. de blâmer ainsi les autres.* ‖ *Bien*, sign. quelquefois, Formellement, expressément. *Il est b. entendu que.... Cela est b. établi dans le contrat. Tenez-vous pour b. averti.* ‖ A peu près, environ. *Il y a b. trois ans que cela s'est passé. Il y a b. deux lieues d'ici là.* ‖ S'emploie souvent par redondance, et Pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Auriez-vous b. l'assurance de le nier? Nous verrons b. Je le veux b. Je m'en doutais b. Il est un peu b. prompt. Allez-y, ou b. j'irai. Vous auriez b. pu venir. Nous verrons b. Voilà b. le langage de l'amitié.* = Hé bien. Sorte d'interj. qui s'emploie pour exhorter ou interroger. *Hé b., continuez! Hé b., travaillez donc! Hé b., que vous a-t-il répondu?* On dit aussi simplement, *Hé bien?* = Eh bien. Autre forme peu différente d'interj. qui est usitée dans les mêmes cas et dans une foule d'autres. *Eh b., qu'en pensez-vous? Eh b., soit. Eh b., non.* = Bel et bien, Bien et beau, loc. adv. Voy. Beau. = Bien loin de. loc. prépos. Voy. Loin. = Bien que. loc. conjonct. Encore que, quoique. *B. que je le souhaite de tout mon cœur, je ne le puis pas. Elle le déteste, b. qu'elle lui fasse mille amitiés.* = Si bien que. loc. conj. Tellement que, de sorte que. *Notre voiture se brisa, si b. qu'il nous fallut rester en route.*

Obs. gram. — Le mot *Bien*, substantif, ne se lie jamais, dans la prononciation, au mot suivant, lors même que celui-ci commence par une voyelle ou par une *H* non aspirée. Ainsi on prononce *Ce bien est à moi*, et non *Ce bien-n-est à moi.* — Lorsque *bien* est adv., au contraire, on fait sentir une N euphonique, dans le cas où il est suivi d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un verbe commençant par une voyelle ou une H non aspirée. *Il faut bien-n-écrire ; C'est une fonction bien-n-honorable ; Il en sait bien-n-autant que vous.* Dans tous les autres cas, on ne fait pas intervenir l'N euphonique : par conséquent, on ne peut pas dire, *Il parle bien-n-et à propos.* On doit prononcer *Bien et à propos. — Bien*, adv. veut l'article après lui : *B. des gens ; B. de l'argent ; B. du monde.* Dans les temps simples, il se place toujours après le verbe : *Il joue b. du piano* ; dans les temps composés, il se place entre l'auxiliaire et le participe : *Il a b. chanté.* Il se place aussi en général avant l'infinitif : *Il faut b. prendre garde ; Il faut b. vous rappeler que....* — Au lieu de *plus b.*, on dit *mieux* ; mais on dit *moins b.* et *aussi b.* — Voy. Beaucoup.

Enc. — Législation. — La loi appelle *Biens* toutes les choses qui peuvent servir à la satisfaction des besoins de l'homme et qui sont en même temps susceptibles d'appropriation. Les choses, dit la loi romaine, prennent le nom de biens, parce qu'elles rendent heureux ceux qui les possèdent (*Dig.* L. 49. *De verb. signif.*). La loi considérant comme étant dans notre patrimoine, non-seulement les choses que nous possédons, mais encore les choses sur lesquelles nous avons des droits, elle range aussi parmi les biens les différents droits que nous pouvons avoir relativement aux choses : ces droits constituent les *biens incorporels*, ceux que nous saisissons seulement par l'esprit, *ea quæ tangi non possunt, ea quæ in jure consistunt.* Tels sont un droit d'hérédité, d'usufruit, une action, etc. Les choses physiques, au contraire, constituent les biens *corporels*, *quæ tangi possunt.* Quant aux choses telles que l'air, la lumière, que la nature a destinées à l'usage commun de tous, et qui se refusent à toute espèce d'appropriation, on leur donne dans le langage juridique la qualification de *choses communes* (*res communes*).

Distinction des biens. — Tous les biens sont *meubles* ou *immeubles* (C. N., art. 516), selon que les choses qui les constituent, ou auxquelles ils se rapportent (s'ils consistent en droits), peuvent se transporter d'un lieu dans un autre, ou sont fixes et adhérentes au sol. Ainsi, la nature mobilière ou immobilière des droits se déduit de l'objet même auquel ils s'appliquent ; c'est pour ce motif que la loi dit des *biens incorporels* qu'ils sont *immeubles* par l'objet auquel ils s'appliquent, et *meubles* par la détermination de la loi (C. N., 517, 527). Quant aux *biens corporels*, ils sont *meubles* ou *immeubles* par leur *nature.* Cependant la loi fait, dans certains cas, abstraction de la nature physique de l'objet, et le considère non plus en lui-même, mais d'après l'usage auquel il est destiné : c'est ce qui donne lieu à la sous-distinction des immeubles, en immeubles *par nature* et en immeubles par *destination.*

La distinction des biens en meubles et immeubles, découle de la nature même des choses. et la loi, pour l'établir, n'a eu qu'à constater une des conditions mêmes de leur existence physique. Cette distinction est fondamentale en droit, et donne lieu à de nombreuses applications. Nous signalerons les plus importantes. Les immeubles situés en France, même ceux possédés par les étrangers, sont régis par la loi française (C. N., 3) ; les immeubles sont seuls susceptibles d'hypothèque (C. N., 2118) ; *c'est seulement relativement aux meubles que la règle, possession vaut titre*, reçoit son application (C. N., 2279) ; lorsqu'il s'agit d'immeubles la loi exige en général un titre (C. N., 2265, 2262) ; les meubles tombent dans la communauté et non les immeubles (C. N., 1401) ; les pouvoirs des tuteurs (C. N., 457 et s.), la capacité du mineur émancipé (C. N., 481 et s.) et de la femme mariée (C. N., 217 et s.) ne sont pas les mêmes, suivant qu'il s'agit de meubles ou d'immeubles : enfin, les formalités de la saisie et de la vente forcée diffèrent, selon qu'il s'agit de meubles ou d'immeubles. En matière d'enregistrement, cette distinction n'est pas moins importante, puisque la loi établit un tarif différent pour la transmission des meubles et des immeubles.

Immeubles par nature. — Nous savons que les biens corporels sont immeubles par nature ou par destination. Sont immeubles par nature les *fonds de terre* et les *bâtiments* (C. N., art. 518). Par fonds de terre, on doit entendre aussi l'intérieur du sol, les divers éléments qui le composent, ce qu'on appelle en un mot le *tréfonds :* c'est pour ce motif que la loi range les mines parmi les immeubles (L. 21 avr. 1810, *sur les Mines*, art. 1 et 8). Les bâtiments sont immeubles par suite de leur incorporation au sol ; il en est de même des moulins à vent ou à eau lorsqu'ils sont fixés sur piliers ou font partie du bâtiment (C. N., 519). Par *bâtiments*, on doit seulement entendre les constructions bâties sur fondements ou pilotis : ainsi ne peuvent être considérées comme immeubles, les constructions que l'on pose sur le sol dans certaines circonstances passagères, telles que foires, fêtes publiques, etc.; ces sortes de constructions sont meubles. Par le même motif, la loi range parmi les meubles, les bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et généralement toutes usines non fixées sur des piliers, et ne faisant point partie de la maison (C. N., 531). Sont aussi immeubles par nature, les récoltes pendantes par les racines et les fruits des arbres non encore recueillis (C. N., 520), et enfin les bois de toute espèce, taillis ou futaies, mis ou non en coupes réglées, tant qu'ils sont encore sur pied (C. N., 521). — Comme ces objets ne sont immeubles que par suite de leur incorporation au sol, il s'ensuit qu'ils redeviennent meubles lorsque celle-ci vient à cesser. Ainsi, dès que les grains sont coupés et les fruits détachés, quoique non enlevés, ils sont meubles (C. N., 520). De même, les coupes ordinaires des bois taillis, ou des futaies mises en coupes réglées, sont meubles au fur et à mesure que les arbres sont abattus (C. N., 521). Les matériaux provenant de la démolition d'un édifice deviennent également meubles, comme le sont aussi ceux qui sont assemblés pour construire un bâtiment, *jusqu'à ce qu'ils soient employés par l'ouvrier* (C. N., 532). — Nous ferons encore observer que les fruits étant destinés à être recueillis, il arrive, dans certains cas, que la jurisprudence les considère comme meubles, bien qu'ils soient encore adhérents au sol : ainsi les fruits pendants par racine et les bois non coupés, ne sont immeubles qu'à l'égard du propriétaire, de l'usufruitier et de l'emphytéote : ils sont meubles, au contraire, à l'égard du fermier, car le droit de ce dernier n'a pour objet que la perception des fruits. C'est aussi par ce motif que la loi considère comme une vente de choses mobilières la vente d'une coupe de bois, de fruits pendants par racines, etc., et qu'elle autorise la saisie de ces derniers, ou saisie-brandon.

Immeubles par destination. — Si, d'une part, la loi dans certains cas répute meubles certains objets mobiliers, bien qu'ils soient encore adhérents au fonds, il arrive aussi, d'autre part, qu'elle considère, comme faisant partie d'un immeuble, certains objets mobiliers qui y sont placés pour son usage ou son utilité. Ces objets constituent alors ce que la loi appelle les *immeubles par destination.*—La destination peut résulter de ce que l'objet placé sur le fonds est nécessaire, soit au service ou à l'exploitation de celui-ci, soit de ce qu'il sert à compléter ou à orner la construction elle-même. Dans le premier cas, la destination n'a pas besoin, pour se manifester, d'un signe extérieur ou matériel : ce signe, au contraire, est nécessaire dans l'autre cas. C'est à cette condition, seulement, que la loi reconnaît que l'objet a été attaché au fonds *à perpétuelle demeure* par le propriétaire, et qu'il peut ainsi devenir immeuble par destination (C. N., 524, 555). Au reste, dans l'un et l'autre cas, la destination cesse comme elle prend naissance, c.-à-d. par la volonté du propriétaire du fonds.

Les fonds de terre étant destinés à être exploités, la loi, afin d'assurer cette exploitation, déclare immeubles par destination les objets mobiliers qui sont nécessaires à leur exploitation, et *qui y ont été placés par le propriétaire du fonds.* Le C. N. (524) cite comme tels : les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données au fermier ou colon partiaire, les pigeons des colombiers, les lapins des garennes, les ruches à miel, les poissons des étangs, les pressoirs, chaudières, alambics, cuves et tonnes, les pailles et engrais. Mais les animaux que le propriétaire donne à cheptel à d'autres qu'au fermier ou au métayer sont meubles (C. N., 522).

Sont aussi immeubles par destination les ustensiles nécessaires à l'exploitation des forges, papeteries et autres usines (C. N., 524). Dans ce cas, il faut, pour que des objets mobiliers puissent être considérés comme immeubles par destination, que l'usage auquel ces objets sont destinés soit conforme à la destination de l'usine. Il faut donc que l'immeuble sur lequel sont placés ces objets mobiliers soit lui-même destiné à une exploitation industrielle ; c'est à cette condition seulement que les ustensiles qui y sont placés en sont l'accessoire et le complément. Si, par ex., un propriétaire plaçait dans une partie de sa maison un ou plusieurs métiers à filer ou à tisser, la maison ne deviendrait pas pour cela une usine ; elle conserverait son caractère de simple lieu d'habitation, et les métiers ne pourraient être considérés comme des immeubles par destination. De même, quand un artisan travaille dans une maison à lui appartenant, il n'immobilise pas pour cela les outils ou instruments dont il se sert. — L'art. 524 du C. N. n'a rien de limitatif. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de savoir si un objet placé sur un fonds doit être considéré comme immeuble par destination, il faut rechercher : 1° s'il a été placé par le propriétaire du fonds ; 2° s'il est nécessaire à l'exploitation ou au service du fonds, car c'est seulement lorsqu'un objet remplit cette double condition qu'il peut être considéré comme immeuble par destination. On ne saurait donc regarder comme tels les chevaux de luxe et les animaux destinés seulement à être engraissés ou vendus. Peuvent, au contraire, être considérés comme ayant perdu leur nature mobilière, et comme faisant partie intégrante du fonds, quoique d'une manière fictive, le bac ou bateau exclusivement destiné au passage des habitants d'une maison placée sur le bord d'une rivière, les pompes à incendie et les agrès nécessaires à leur service. La loi considère aussi comme immeubles par destination, les tuyaux servant à la conduite des eaux dans une maison ou autre héritage (C. N., 523).

La loi permet encore d'immobiliser certains objets mobiliers simplement en vue du fonds lui-même sur lequel ils sont placés, soit que ces objets servent à compléter la construction elle-même, soit qu'ils contribuent seulement à orner celle-ci ; mais alors il faut que la destination résulte d'un fait matériel, provenant du propriétaire du fonds et auquel s'attache l'idée de la *perpétuelle demeure* (C. N., 524). Ce fait matériel consiste soit dans une disposition particulière de la construction, comme une niche pour mettre une statue (c'est lorsqu'il s'agit d'objets placés pour l'ornement du fonds), soit dans l'adhérence matérielle de l'objet (dans ce cas, les objets servent à compléter la construction elle-même). La loi, d'ailleurs, ne détermine pas quels sont les objets que l'on peut considérer comme attachés à perpétuelle demeure : on comprend qu'à cet égard tout dépend de l'intention du propriétaire ; mais cette intention doit se déduire d'un fait matériel que la loi a déterminé. Relativement à l'adhérence matérielle, la simple adhérence ne suffit pas. Le propriétaire (C. N., 525) est censé avoir attaché à son fonds des effets mobiliers à perpétuelle demeure, quand ils y sont scellés en plâtre ou à chaux, ou à ciment, ou lorsqu'ils ne peuvent être détachés sans être fracturés et détériorés, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés. Ainsi, pour que les glaces soient censées attachées à perpétuelle demeure, il faut que le parquet, auquel elles sont attachées, fasse corps avec la boiserie. Quand il s'agit d'objets non adhérents au bâtiment, il faut que la perpétuelle demeure résulte de la disposition particulière de la construction. Le Code (A. 525) en donne un exemple relativement aux statues : « Elles sont immeubles, lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore bien qu'elles puissent être enlevées sans fracture ni détérioration. » Ainsi, les plantes et arbustes placés dans des caisses ne sont immeubles par destination, que lorsqu'une serre *ou une orangerie a été disposée pour les recevoir ; il existe entre* la serre et les arbustes un rapport direct qui montre bien la destination du propriétaire. Quant aux livres d'une bibliothèque, aux tableaux qui composent une galerie, ils ne peuvent être censés attachés à perpétuelle demeure, lors même qu'ils sont placés dans un appartement *ad hoc :* on ne saurait jamais les considérer comme l'accessoire de la construction qui les renferme. Les seuls tableaux qui peuvent être considérés comme immeubles par destination, sont ceux qui sont enchâssés dans la boiserie au-dessus des portes et des cheminées.

En parlant des objets mobiliers rendus immeubles par la destination, la loi entend toujours la destination du propriétaire même de l'immeuble ; ainsi les objets placés par un locataire ne peuvent jamais être considérés comme immeubles par destination. Il n'en est cependant pas de même pour les objets devenus immeubles par nature par suite de leur incorporation au sol. Pour ces derniers, il n'y a pas lieu de rechercher par qui a été faite cette incorporation. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment incorporé dans le sol, il est toujours immeuble par nature ; peu importe qu'il ait été construit par le propriétaire sur son terrain, ou par un tiers sur le terrain d'autrui. Il faut, en outre, que les objets que le propriétaire veut rendre immeubles par destination lui appartiennent. Sous ce rapport, les objets mobiliers, devenus immeubles par leur incorporation au bâtiment, se distinguent encore des objets qui sont devenus immeubles simplement par leur adhérence. Dans le premier cas, lorsque quelqu'un a construit un bâtiment avec des matériaux qui ne lui appartiennent pas, il est contraint seulement de payer la valeur de ceux-ci, et le propriétaire des matériaux ne peut pas les enlever (C. N., 554) ; il en est de même pour les plantations. Lorsque, au contraire, les objets sont simplement adhérents au bâtiment, et qu'ils ont conservé leur nature propre, leur propriétaire peut les enlever.

Meubles. — Sont *meubles* par leur nature les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées (C. N., 528). — Le mot *meuble* a une double acception : 1° il exprime la qualité d'un objet en tant que cet objet est mobile, et s'oppose alors à immeuble ; 2° il s'applique à certains meubles d'une nature particulière. C'est à ce second sens que se rapporte la définition de l'art. 533. « Le mot *meuble*, employé seul dans les dispositions de la loi ou de l'homme, sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments de sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées ; il ne comprend pas aussi ce qui fait l'objet d'un commerce. » — Quant aux *meubles meublants*, ils « ne comprennent que les meubles destinés à l'usage et à l'ornement des appartements, comme tapisseries, lits, siéges, glaces, pendules, tables, porcelaines et autres objets de cette nature. Les tableaux et statues qui font partie du meuble d'un appartement y sont aussi compris, mais non les collections de tableaux qui peuvent être dans les galeries ou pièces particulières. Il en est de même des porcelaines ; celles seulement qui font partie de la décoration d'un appartement, sont comprises sous la dénomination de *meubles meublants* (C. N., 534). » Enfin, l'expression *biens-meubles* présente l'acception la plus large : elle comprend tous les biens qui ne sont pas immeubles. Les mots *mobilier*, *effets mobiliers*, ne désignent au contraire que les meubles meublants, l'argenterie, le linge, les meubles à l'usage de la personne, mais nullement les rentes, les créances, ni même l'argent comptant (C. N., 535). Enfin, la loi nous dit ce qu'il faut entendre par la vente ou le don d'une maison meublée : cette vente ou ce don ne comprend que les meubles meublants (C. N., 535). Quant à la vente ou au don d'une maison avec tout ce qui s'y trouve, « elle ne comprend pas l'argent comptant, ni les dettes actives et autres droits dont les titres peuvent être déposés dans la maison : tous les autres effets mobiliers y sont compris (C. N., 536). » Du reste, c'est seulement au cas où les parties ne se sont pas expliquées à l'égard du sens précis qu'elles attachent aux mots dont elles se sont servies, que l'on doit se reporter aux définitions légales données par le Code. — La jurisprudence considère encore, comme *biens meubles*, les charges de notaire, d'avoué, de greffier, d'huissier, de commissaire-priseur, etc., qui sont cessibles à la volonté du titulaire, sauf *l'agrément du gouvernement. En effet, la clientèle, ainsi que le* droit de présentation, n'est autre chose qu'un droit à une somme d'argent. Il en est de même de la propriété littéraire et de l'achalandage d'une boutique.

Biens incorporels. — Cette catégorie de biens comprend les droits et les actions.

Droits. — Les droits sont *personnels* ou *réels* : *personnels*, quand quelqu'un est obligé, vis-à-vis de nous, à faire ou à nous donner quelque chose ; *réels*, quand notre droit, abstraction faite de l'obligation de l'individu, s'adresse directement à la chose. On dit des premiers qu'ils sont *jura ad rem*, par opposition aux seconds qui sont *jura in re.* — Lorsque les droits réels frappent sur des immeubles, ils sont *immeubles;* ils sont *meubles*, au contraire, lorsqu'ils s'appliquent à des objets mobiliers. Aussi la loi range-t-elle parmi les immeubles l'usufruit des choses immobilières et les servitudes à service foncier (C. N., 526). Sont meubles, au contraire, l'usufruit des choses mobilières et les obligations ayant pour objet des sommes exigibles ou des effets mobiliers. La loi (C. N., 529) considère aussi comme meubles, les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, encore que des immeubles dépendants de ces entreprises appartiennent aux compagnies. Ces actions ou intérêts sont réputés meubles à l'égard de chaque associé seulement, tant que dure la société. Sont aussi meubles par la détermination de la loi, les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'État, soit sur des particuliers. — Cependant le législateur, par dérogation à la règle qui donne à un droit la nature de son objet, a quelquefois permis d'immobiliser certains droits qui ont pour objet de l'argent, des capitaux. C'est ainsi, *par ex.*, que deux décrets de 1808 permettent aux propriétaires d'actions de la Banque et de rentes sur l'État, d'imprimer à ces actions et à ces rentes le caractère d'immeubles en déclarant leur volonté, dans la forme voulue par la loi pour le transfert des rentes.

Actions. — On nomme *action* le droit que nous avons de nous faire donner ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient, soit la chose elle-même, soit un démembrement de la propriété qui existe en notre faveur relativement à cette chose, un *usufruit* par exemple. Un *droit* n'est qu'une abstraction de l'esprit tant qu'il ne trouve pas sa sanction dans la loi ; l'*action* émane du droit auquel elle sert de sanction : aussi avoir un droit et avoir une action sont-ils une seule et même chose. Du reste, comme les actions ont pour effet de nous faire avoir les choses, la loi range également les *actions* parmi les biens. Le mot *action* a encore une autre acception et s'emploie pour exprimer la demande judiciaire elle-même. Sous ce rapport, l'action est la mise en exercice, au moyen d'une demande judiciaire, du droit que nous avons de nous faire donner une chose. — Les actions, comme les droits dont elles dérivent, sont *mobilières* ou *immobilières*, selon qu'elles ont pour objet soit un meuble ou un immeuble, soit un droit réel sur un meuble ou sur un immeuble. Parmi les actions immobilières, la loi cite celles qui ont pour objet de revendiquer un immeuble (C. N., 526) : elle range, au contraire, parmi les actions mobilières, celles qui ont pour objet des sommes exigibles ou des effets mobiliers (C. N., 529). Les actions se distinguent encore en *réelles*, *personnelles* et *mixtes*. Chacune de ces divisions répond à un point de vue particulier. Si l'on considère les actions relativement à leur cause, c.-à-d. au droit dont elles émanent, elles sont *réelles* ou *personnelles ;* si on les considère relativement à leur objet, elles sont *mobilières* ou *immobilières.* Ainsi, par ex., la pétition d'hérédité est *réelle mobilière* ou *réelle immobilière*, selon que l'héritier réclame un meuble ou un immeuble. Une action en réclamation d'état est *réelle*, mais elle n'est ni *mobilière* ni *immobilière*, car l'état d'une personne n'est pas une chose appréciable à prix d'argent. De même une action *personnelle* peut être *mobilière* ou *immobilière*, selon que la personne qui est obligée à nous donner quelque chose, doit nous donner un meuble ou un immeuble. Quant aux obligations de faire ou de ne pas faire, comme elles se résolvent en dommages-intérêts, on doit les considérer comme *mobilières.* La distinction entre les actions réelles et personnelles est très-importante en procédure, puisque le tribunal devant lequel on doit assigner le défendeur n'est pas le même selon que l'action est réelle, personnelle ou mixte. En matière personnelle, dit le C. Proc., 59, le défendeur sera assigné devant le tribunal de son domicile ; en matière réelle, devant le tribunal de la situation de l'objet litigieux, et en matière mixte, devant le juge de la situation ou devant le juge du domicile du défendeur. Nous ferons toutefois observer que, lorsqu'il s'agit de meubles, comme les meubles n'ont pas d'assiette fixe, c'est toujours devant le juge du domicile du défendeur que se porte l'action, *lors même qu'elle est réelle, c.-à-d. que tel objet mobilier* nous appartient (C. Proc., 2).

Biens considérés dans leur rapport avec ceux qui les possèdent. — Sous ce rapport, les biens appartiennent ou n'appartiennent pas à des particuliers : « Les particuliers ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent, sous les modifications établies par la loi. Les biens qui n'appartiennent pas à des particuliers sont administrés et ne peuvent être aliénés que dans les formes et suivant les règles qui leur sont particulières (C. N. 537). » — Les biens qui n'appartiennent pas à des particuliers sont : 1° Les biens de l'État ; 2° Les biens des communes ; 3° Les biens des établissements publics ; 4° Les biens de l'État ou des particuliers qui forment la dotation d'un majorat. Nous traiterons ici seulement des biens de l'État et de ceux des communes : pour les autres, ils sont soumis à des dispositions légales particulières qu'il est inutiles de mentionner.

Biens de l'Etat. — Les biens de l'État sont de deux sortes. Les uns sont affectés, par une destination spéciale et permanente, à un usage public ; les autres ne sont soumis à aucun service de ce genre. Les premiers, étant hors du commerce, sont inaliénables et imprescriptibles (C. N. 538, 1128, 1598, 2266) : ils constituent le domaine public de l'État. Les seconds en constituent le domaine privé et sont susceptibles d'aliénation et de prescription (C. N. 541 et 2227). Les choses qui font partie du domaine public de l'État, sont livrées à l'usage public et commun de tous, ou bien employées par l'État lui-même à un service d'utilité générale. Parmi les premières, le Code (A. 548) cite les chemins, routes et rues à la charge de l'État, les fleuves ou rivières navigables ou flottables ; les rivages, lais et relais de *la mer*, les *ports*, les *havres*, les *rades*, et enfin (C. N. 538) toutes les portions du territoire qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée. Parmi les secondes, la loi range les ports, murs, fossés, remparts des places de guerre et des forteresses (C. N. 540). — Quant aux biens qui composent le domaine privé de l'État, ce dernier a sur eux les mêmes droits de propriété qu'un particulier a sur ses biens propres, sauf certaines règles spéciales relatives à leur administration et à leur aliénation (C. N. 537, 1598, 2227). Sont compris dans le domaine privé de l'État, les biens vacants et sans maîtres (539, 713), ceux des personnes décédées sans héritiers (755, 768), les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans le lit des fleuves et des rivières navigables ou flottables (560) ; enfin les biens qui faisaient partie du domaine public par suite de leur affectation à un service d'utilité générale, lorsque cette affectation a cessé (C. N. 541).

Biens des communes. — La division des biens en biens du domaine public et biens du domaine privé s'applique aux biens communaux. Les biens du domaine public communal sont ceux qui sont consacrés à un usage public, universel ou communal, les rues, les places, l'église, la maison commune, l'hospice : ces biens sont, à raison de leur destination, et tant qu'elle dure, *inaliénables et imprescriptibles. Les autres biens des communes*, qui n'ont pas une destination d'intérêt commun, constituent le domaine privé, le patrimoine de la commune. Ces derniers sont dans le commerce, ils sont aliénables suivant les formes déterminées par la loi et prescriptibles. Ces biens, au reste, sont de deux sortes : les uns, qui constituent les *biens patrimoniaux* de la commune, s'afferment, se louent, s'exploitent à son profit : tels sont les métairies, les moulins, les prés, les bois, etc. Quant à ceux dont la jouissance est laissée en nature aux habitants, qui envoient leurs bestiaux dans les pâturages ou qui reçoivent chacun leur part d'affouage, ils constituent les *communaux proprement dits* (L. 18 Juillet 1837, A. 17).

Biens nationaux. — On désigne quelquefois sous ce nom les propriétés qui appartiennent à l'État et composent le domaine public : c'est en ce sens que ce mot est employé par l'art. 1712 du C. N. Néanmoins cette qualification s'applique spécialement aux biens qui, pendant la révolution, ont été mis à la disposition de la nation, tels que les biens du clergé, ceux des corporations supprimées et de quelques établissements publics, ou qui ont été confisqués sur les émigrés. Le premier acte législatif qui mit sous la main de la nation les biens connus sous le nom de biens nationaux, est le décret du 24 nov. 1789, relatif aux beins ecclésiastiques. Par un autre décret du 9 *fév.* 1792, l'Assemblée législative décida que les biens des émigrés étaient mis sous la main de la nation. Enfin, le 28 mai 1793, la Convention décréta que les émigrés étaient morts civilement, et que leurs *biens étaient acquis à la République. La mise en vente des biens* nationaux fut ordonnée par différentes lois ou décrets dans le détail desquels il serait trop long d'entrer. La vente de ces biens a toujours été considérée par les différents pouvoirs qui se sont succédé en France depuis cette époque, comme un fait accompli sur lequel on ne pouvait revenir. Des dispositions formelles à cet égard se trouvent dans la Charte de 1814 et dans celle de 1830, ainsi que dans le Concordat du 18 germinal an X.

Distinction des Biens quant à leur origine. — Dans l'ancien droit, les fonds de terre étaient distingués en biens *nobles* et en biens *roturiers*. Les biens nobles étaient ceux qui ne pouvaient être possédés, francs et exempts de charges, que par les nobles et gentilshommes : ils prenaient le nom de *fiefs*. Dans le principe, ils ne pouvaient être acquis par des roturiers ; mais, par la suite des temps, on se relâcha de cette rigueur, et l'on permit que ceux-ci s'en rendissent acquéreurs. Toutefois, pour conserver à cette sorte de biens la marque de leur origine, cette permission ne fut accordée aux roturiers qu'à la charge par eux de payer au roi, tous les vingt ans, un droit qu'on appelait de *franc-fief*. On rangeait encore parmi les biens nobles, les biens de *franc-alleu*, c.-à-d. les biens qui ne dépendaient absolument que de ceux qui les possédaient : on disait de ces biens qu'ils n'étaient tenus ni en *fief* ni en *censive*. Ils ne devaient ni foi, ni hommage, ni aucune espèce de droits. Quant aux biens roturiers, c'étaient ceux qui étaient chargés de cens, rentes et droits seigneuriaux. Les individus qui les possédaient n'en avaient que la propriété utile, le domaine direct appartenant aux seigneurs dont ces biens dépendaient. Ces biens étaient ordinairement ceux que possédaient les roturiers. Du reste, les propriétaires *de biens roturiers, en acquittant les charges auxquelles ces* biens étaient soumis, pouvaient en disposer comme ils l'entendaient. Il arrivait aussi que ceux qui possédaient les biens roturiers ne pouvaient en disposer : dans ce cas, au lieu de posséder réellement l'immeuble, ils y étaient au contraire attachés : en conséquence, on les appelait *serfs*. — Dans les successions et dans les partages, la distinction des biens nobles et des biens roturiers était d'une très-haute importance, puisque, dans certaines coutumes, tous les biens nobles appartenaient à l'aîné : dans d'autres, l'aîné n'avait qu'un préciput. Souvent aussi, cette distinction entre les biens nobles et les biens roturiers n'avait d'effet qu'entre nobles. La distinction des biens, quant à leur origine, disparut en 1789 avec les institutions féodales dont elle était une conséquence. Elle est formellement abrogée par le C. N. « La loi, dit l'art. 732, ne considère ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession. »

Bien. — PHILOSOPHIE. V. les mots MAL et MORALE.

BIEN-AIMÉ, ÉE. adj. Qui est très-chéri, qui est aimé par préférence à tout autre. *C'est sa fille b.-aimée. Ses fils b.-aimés.* || Subst. *C'est le b.-aimé de sa mère.*

BIEN-DIRE. s. m. N'est guère usité que dans ces locut. fam. et iron., en parlant De quelqu'un qui affecte de bien parler. *Quand il se met sur son b.-dire ; Le voilà sur son b.-dire.* || Dans tout autre cas, *Bien dire* s'écrit sans trait d'union. *Le bien faire vaut mieux que le bien dire.*

BIEN-DISANT, ANTE. adj. Qui parle bien, avec facilité. || Se dit aussi par oppos. à Médisant. *C'est un homme b.-disant.* Peu us.

BIEN-ÊTRE. s. m. Ce qui contribue à une existence aisée, agréable et commode ; Cette existence même. *Il a le nécessaire, mais il n'a pas le b.-être. Il jouit d'un b.-être suffisant. Se faire un petit b.-être.* || État agréable du corps et de l'esprit. *Goûter le b.-être. Éprouver un b.-être sensible.*

BIENFAISANCE. s. f. [Dans le langage fam., on prononce en général *Bienfesance* et *Bienfesant ;* mais au théâtre et dans le discours soutenu, on dit *Bienfèsance* et *Bienfèsant.*] Inclination à faire du bien aux autres ; pratique des bienfaits. *Il a un grand fonds de b. Une b. éclairée. Acte de b. Société, bureau de b.*

Enc. — Le mot *Bienfaisance* est assez nouveau dans notre langue : on sait la date précise de sa naissance, qui date de 1725. Il a été créé par l'abbé de Saint-Pierre, dans un écrit intitulé : « *Mémoire pour diminuer le nombre des procès.* » Ce terme fut promptement adopté, mais non sans quelques protestations. Jusqu'alors, en effet, la vertu que l'abbé de Saint-Pierre proposait d'appeler *Bienf.* avait reçu le nom de *Charité.* Le nouveau mot devait donc paraître superflu. En outre, *bienf.* disait moins que *charité. Charité* exprime à la fois un sentiment et une idée, un sentiment de sympathie et une idée de devoir résultant de la *fraternité* aux yeux de l'Être suprême ; cette idée, au contraire, manque au mot de *bienf.* Mais, au XVIIIe siècle, il suffisait que le terme de charité fût consacré par le christianisme pour qu'on lui préférât celui de bienf. — A la Révolution, les institutions de charité reçurent officiellement le titre d'établissements de bienf. Enfin, de nos jours, ces derniers eux-mêmes sont devenus des établissements d'*assistance*. On a préféré ainsi un terme sans autre signification que celle d'un fait matériel, aux dénominations antérieures, qui offraient l'avantage d'exprimer ce fait et son mobile ou sa cause. Cependant, parmi nos établissements d'assistance publique, il est une institution qui conserve encore le terme philosophique de bienf. ; nous voulons parler des *Bureaux de bienf.* — Sous l'ancienne monarchie, un édit de juin 1642 avait institué les *Bureaux des pauvres. En 1790, ils furent transformés en Comités de bienf.* La loi du 7 frimaire, an 7, réorganisa ces institutions sur de nouvelles bases, et leur imposa le nom de *Bureaux de bienf.* Le gouvernement de la Restauration leur donna celui de *Bureaux de charité* et compléta leur organisation par les ordonnances du 31 oct. 1821 et du 6 juin 1830. Enfin, la révolution de juillet les appela de nouveau *Bureaux de bienf.* Ces bureaux sont des administrations purement locales chargées de distribuer aux individus et aux familles inscrits sur le registre des indigents de la commune, des secours à domicile, soit en argent, soit en denrées alimentaires et vêtements, soit en médicaments, etc. Aujourd'hui, chaque bureau de bienf. se compose du maire et des adjoints de la commune, de douze administrateurs nommés par le ministre de l'intérieur, et d'un nombre illimité de commissaires dits des pauvres et de dames de charité. Un secrétaire-trésorier comptable est attaché à chaque bureau. Les fonctions de ces membres, sauf celles du trésorier, sont gratuites. — Les détails qui vont suivre sont tous empruntés à la « Statistique des Établissements de Bienfaisance, Rapport à son Ex. le Ministre de l'Intérieur sur le Paupérisme et l'Administration des secours à domicile, par de Watteville, inspecteur-général des établissements de bienf. » Les recherches de l'auteur sont toutes relatives à l'année 1847.

En 1847, il existait en France 9,336 communes possédant un bureau de bienf., et réunissant entre elles une population de 16,521,883 habitants ; mais comme la population totale du pays était de 35,400,486 âmes, *cela ne faisait qu'un bureau* pour 3,684 habitants. Parmi les 9,336 communes qui ont un bureau de bienf., on compte 347 chefs-lieux d'arrondissement et 1,875 chefs-lieux de canton. Il n'y a, pour ainsi dire, que la population des bourgades et des hameaux épars qui ne soit pas pourvue de ces institutions. Les départements qui possèdent le plus grand nombre de bureaux de bienf. sont : Seine-et-Oise, 1 bureau pour 1,036 hab. ; Lozère, 1 p. 1,339 ; Alpes (Basses), 1 p. 1,411 ; Pyrénées (Basses), 1 p. 1,501 ; Oise, 1 p. 1,503 ; Aude, 1 p. 1,530 ; Nord, 1 p. 1,806 ; Gard, 1 p. 2,096. Ceux qui en ont le moins, sont : Vienne, 1 p. 20,000 h. ; Loir-et-Cher, 1 p. 25,683 ; Pyrénées-Orientales, 1 p. 25,827 ; Rhin (Bas), 1 p. 27,636 ; Finistère, 1 p. 38,259 ; Loire, 1 p. 45,878 ; Corse, 1 p. 46,054 ; Côtes-du-Nord, 1 p. 48,348. — Les 9,336 bureaux de bienf. possèdent ensemble un revenu brut de 17,381,258 fr., savoir : Rentes et propriétés, 5,999,361 fr. ; recettes éventuelles, 11,381,897 fr. — Les cinq départements dans lesquels les recettes ont été les plus considérables sont : Seine, 2,621,616 fr. ; Nord, 2,340,252 fr. ; Pas-de-Calais, 829,488 fr. ; Seine-Inférieure, 715,590 fr. ; Meurthe, 682,810. Les cinq dont les recettes ont été les plus faibles, sont : Landes, 27,281 fr. ; Pyrénées-Orientales, 26,090 fr. ; Dordogne, 25,865 fr. ; Alpes (Hautes), *19,189* fr. ; Corse, 10,914 fr. Le bureau de bienf. dont les recettes sont les plus importantes est naturellement celui de Paris ; elles ont été de 2,296,365 fr. ; le moins bien doté est celui de Saint-Ythaire (Saône-et-Loire) qui n'a perçu que 51 centimes dans le cours de l'année. — La moyenne générale des recettes pour les 9,336 bureaux de bienf. serait de 1,861 fr. 67 cent. si leurs revenus étaient également répartis ; mais, sur ce nombre, 145 bu*reaux n'ont pas 10 fr. de revenu ; 226 ont de 10* à *20 fr.* ; 258, *de* 20 à 30 fr. ; 468, de 30 à 50 fr. ; 1,064, de 50 à 100 fr. ; 39 seulement ont de 30,000 à 50,000 fr. ; 11, de 50,000 à 75,000 fr. ; 7, de 75,000 à 100,000 fr. ; et 12, plus de 100,000. — 1,062 de ces bureaux de bienf. ne subsistent qu'au moyen de recettes éventuelles et imprévues, comme dons, quêtes, subventions municipales, secours de l'État, etc. 1484 communes allouent des subventions aux bureaux de bienf. de leur circonscription : ces subventions forment la somme de 4,508,000 fr., un peu plus du quart des recettes générales. — Les dépenses des 9,336 bureaux de bienf. ont été de 16,883,215 fr., savoir : frais généraux d'administration, 3,019,110 fr. ; secours aux indigents, 13,866,105 fr. La moyenne des dépenses, si elle était également répartie, serait de 1,808 fr. 72 cent. par bureau ; mais, à Paris, la dépense a été de 2,366,406 fr., tandis qu'à Saint-Vit (Doubs) elle n'a été que de 35 cent., quoique ce bureau ait un revenu de 400 fr. — La moyenne des secours annuels, dans les 9,336 communes qui possèdent un bureau de bienf. est de 12 fr. 70 c. par indigent, ou mieux 10 fr. 42 c., en déduisant 2 fr. 28 c. pour frais d'administration. Ce n'est pas tout, cette moyenne de 10 fr. 70 cent. n'a été que de UN *centime* à Martignat (Ain) ; 2, à Mardose (Rhône) ; 3, à la Chapelle-du-Noyer (Eure-et-Loir) ; 4, à Saint-*Georges-de-Reintembault (Ille-et-Vilaine)* ; 6, à *Fontenay* (Yonne) ; 7, à Vénéjan (Gard) ; 8, à Andance (Ardèche) ; 9, à Fermanville (Manche), et 10 cent. au Truel (Aveyron). 708 bureaux n'ont pas distribué, dans le cours de l'année, la somme de *un franc* à chaque indigent, et 77 autres n'ont fait aucune distribution de secours. En revanche, la moyenne par indigent a été de 343 fr. à Thiais (Seine) ; de 406, à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) ; de 422 à Donnemarie (Seine-et-Marne) ; de 450, au Genest (Mayenne), et de 899 fr. 51 cent. à Montbéliard (Doubs).

Nous venons de donner les détails statistiques les plus curieux et les plus importants relatifs aux bureaux de bienf. Les chiffres qui précèdent ont peu besoin de commentaires, et suffisent à démontrer non-seulement qu'il reste beaucoup à faire dans l'organisation des secours à domicile, mais encore qu'il s'y trouve des abus graves à réformer ; nonobstant, ce n'est pas à nous qu'il appartient de traiter cette question, qui du reste a été étudiée avec soin par le baron de Watteville. Nous nous contenterons d'emprunter une dernière citation à son remarquable ouvrage, sur la nécessité de confier aux sœurs de Charité le soin de distribuer les secours à domicile. « Elles seules, dit-il, remplissent réellement le devoir de visiter les pauvres. Les laïques ne peuvent accomplir ce devoir en tout temps et en toutes circonstances. Leur présence, d'ailleurs, n'apporte pas au même degré, chez l'indigent, ces consolations morales qui accompagnent toujours la religieuse. Les seuls bureaux de bienf., dont les secours soient vraiment efficaces, sont ceux où ces dignes femmes les distribuent elles-mêmes. Dans l'intérêt du pauvre, dans celui d'une bonne administration, il faudrait en instituer partout où le montant des revenus permet de subvenir à leurs dépenses. »

BIENFAISANT, ANTE. adj. Qui prend plaisir à faire du bien aux autres. *Il est généreux et b. Il y a des âmes naturellement bienfaisantes.* || Se dit Des choses dont l'action ou l'influence est salutaire, utile, favorable. *Une pluie bienfaisante. Chaleur bienfaisante.*

BIENFAIT. s. m. (lat. *benè*, bien, *factum*, fait). Le bien qu'on fait à quelqu'un. Service, grâce, faveur, bon office. *Je n'oublierai jamais un si grand b. C'est un b. signalé. Combler, accabler quelqu'un de bienfaits. Il en a reçu mille bienfaits. On oublie plutôt les bienfaits que les injures.* — Prov., *Un b. n'est jamais perdu*, Une bonne action est tôt ou tard récompensée. || *Les bienfaits de la science*, Les biens, les avantages que procure la science.

Syn. — *Grâce, Service, Bon office, Plaisir.* — Le *bienfait* est un acte libre par lequel on rend meilleure la condition de celui sur qui on le verse. La *grâce* est un bien auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit, ou la rémission qu'on lui fait d'une peine méritée. Le *service* est un secours par lequel on contribue à faire obtenir quelque bien. Le *bon office* est l'emploi de notre crédit, de notre entremise, de nos moyens, pour faire réussir ou prospérer quelqu'un. Le *plaisir* est une de ces choses agréables ou obligeantes que l'occasion nous présente à faire pour autrui, et que nous faisons sans cesse les uns pour les autres dans le commerce de la vie. — La bienfaisance ou la bonté généreuse verse des *bienfaits*. La faveur distribue des *grâces*. Le zèle rend des *services*. La bienveillance inspire les *bons offices*. La complaisance ou l'honnêteté civile fait des *plaisirs*.

BIENFAITEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui a fait quelque bien, rendu quelque service à quelqu'un. *C'est notre b. Vous devez honorer votre bienfaitrice. Les bienfaiteurs de l'humanité.*

BIEN-FONDS. s. m. Les biens immeubles, comme terres, maisons. S'emploie ordinairement au pluriel. *Il est très-riche en biens-fonds.*

BIENHEUREUX, EUSE. adj. Fort heureux, extrêmement heureux. *État b. Séjour b. Vie bienheureuse. B. qui peut vivre en paix. B. sont ceux qui sont persécutés pour la justice.* || T. Relig. Qui jouit de la béatitude éternelle. *Les esprits b. Les âmes bienheureuses.* = Bienheureux, euse. s. Qui jouit de la béatitude éternelle. *Le séjour des b.* || Ceux que l'Église, par un acte solennel qui précède celui de la canonisation, déclare avoir été admis à jouir de la béatitude éternelle. — Fam., on dit D'un homme qui a une figure vénérable, l'air recueilli, ou De celui qui a la figure joyeuse et épanouie, *Il a l'air d'un b.* On dit aussi, dans ce dernier sens, *Se réjouir comme un b.*

BIENNAL, ALE. adj. (lat. *bis*, deux fois, *annus*, année). Qui dure deux ans. Ne s'emploie guère qu'en parlant de charges et d'offices. *Office b. Emplois biennaux. Charge biennale.*

BIENSÉANCE. s. f. (R. *bien*, *séance*). Convenance, rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, ou avec ce qui convient aux usages reçus, aux mœurs publiques, etc. *Cela choque la b. Il sait ce qui est de la b. Cela n'est pas dans la b. Connaître les bienséances. Garder la b., les bienséances. Observer, négliger les bienséances. Les règles, les lois de la b. Pécher contre la b. Se mettre au-dessus des bienséances.* || *Elle est à la b. de quelqu'un*, se dit D'une chose qu'il conviendrait à quelqu'un d'avoir. *Cette charge est à votre b. Cette terre est à sa b. à cause du voisinage.* — Fam., *Par droit de b.*, Sans avoir aucun autre droit que celui de sa propre convenance, de sa propre commodité. = Syn. V. Décence.

BIENSÉANT, ANTE. adj. Ce qu'il sied bien de faire, de dire, etc. *Il est bienséant aux jeunes gens de respecter la vieillesse. Il n'est pas b. de parler ainsi. Votre attitude n'est pas bienséante.*

BIEN-TENANT, ANTE. s. f. T. Jurispr. anc. Qui possède, qui tient les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques.

BIENTÔT. adv. de temps. Dans peu de temps, promptement. *Je reviendrai b. Il sera b. revenu. La chose a été b. expédiée. On contracte b. cette habitude.* — Fam., *Cela est b. dit.* Cela est facile à dire, à prescrire, mais non à exécuter. || *A bientôt.* loc. ellipt. et fam., qui est usitée, lorsqu'on quitte une personne, Pour lui exprimer qu'on a l'intention ou l'espérance de la revoir dans peu de temps.

BIENVEILLANCE. s. f. (lat. *benevolentia*). Affection, bonne volonté, disposition favorable envers quelqu'un. *Se sentir de la b. pour quelqu'un. Gagner, captiver, se concilier la b. de quelqu'un. Le prince l'honore de sa b. Il a reçu des marques de sa b. Un sourire de b.* Il se dit surtout du supérieur à l'égard de l'inférieur.

BIENVEILLANT, ANTE. adj. Qui a ou qui témoigne de la bienveillance. *Je l'ai trouvé fort b. à mon égard. Langage, accueil b. Des paroles bienveillantes.*

BIENVENU, UE. adj. Qui est reçu, accueilli avec plaisir. *Il est b. partout.* || Subst. *Soyez le b., la bienvenue.* — On écrit aussi, *Bien venu*, en deux mots.

BIENVENUE. s. f. L'heureuse arrivée de quelqu'un. Il se dit De la première fois qu'on arrive en quelque endroit, ou qu'on est reçu dans un corps, lorsque la coutume est de payer quelque droit ou de régaler en y entrant. *Payer sa b. Donner un repas pour sa b.*

BIENVOULU, UE. adj. Celui à qui l'on veut du bien. On écrit aussi *Bien voulu* en deux mots. Vx et peu us.

BIÈRE. s. f. [Quelques-uns écrivent *Bierre.*] (all. *bier*). Espèce de boisson fermentée, qui se fait avec du blé ou de l'orge et du houblon. *Double b. B. forte. Petite b. B. blanche. B. nouvelle. B. de Strasbourg, de Lyon. Faire, brasser de la b. Levûre de b. B. de mars*, B. brassée dans le mois de mars. || Fig. et prov., *C'est une enseigne à b.*, se dit D'un tableau mal fait et mal peint. — Fig. et prov., *Ce n'est pas de la petite b.*, Ce n'est pas une chose insignifiante. Pop.

Enc. — Le nom de *Bière* s'applique à des boissons fermentées de nature assez diverse ; mais généralement les boissons ainsi appelées ont pour base l'orge germée et soumise à la fermentation, et le houblon. — La b. était à peu près inconnue aux anciens, comme elle l'est encore aux habitants actuels de la Grèce et de l'Italie. Néanmoins, elle était en usage chez tous les peuples du Nord qui vivaient sur un sol et sous un climat moins favorables à la culture de la vigne, *in Galliâ aliisque provinciis*, ainsi que le témoignent Pline l'ancien, Théophraste, Diodore, Strabon et Tacite. Hérodote nous apprend que la boisson habituelle des Égyptiens était le *vin d'orge :* Eschyle fait allusion à cette coutume, et Columelle cite les *Pelusiaci pocula zythi.* Diodore de Sicile dit que la b. des Égyptiens égalait presque le vin pour la force et le goût. Les Ibères, les Thraces et les nations qui occupaient le nord de l'Asie Mineure, faisaient également usage de la b. Les Romains, lorsqu'ils parlent de cette boisson, la nomment ordinairement *Cerevisia*, qui signifie vin de Cérès, ou plus exactement vin de céréales : c'est de ce dernier terme qu'est venu notre mot *Cervoise.* — Aujourd'hui, la b. constitue la boisson habituelle des peuples germaniques et scandinaves, des Hollandais, des Belges, des habitants de la Grande-Bretagne et des États-Unis de l'Amérique du Nord. — Il existe un très-grand nombre de variétés de b., surtout dans les pays où elle remplace le vin. C'est ainsi qu'en Angleterre, on distingue l'*Ale*, le *Porter*, le *Stout*, le *Ginger-beer ;* en Belgique, le *Faro*, la *Lambic*, la *B. blanche*, etc.; souvent aussi ces espèces particulières sont désignées d'après le lieu où on les fabrique spécialement : c'est ainsi qu'on dit, en France, *B. de Lyon*, *B. de Strasbourg*, etc. D'après les analyses de Brande, la b. anglaise la plus forte, l'*Ale* de Burton contient de 8 à 9 pour 100 d'alcool, les bières de force moyenne, comme le *Porter* de Londres, 4 pour 100 environ, et la *Petite b.* de Londres, de 1 à 2 pour 100. Les *bières mousseuses* ne sont telles que par suite du dégagement de gaz acide carbonique qui se développe par la fermentation. Du reste, toutes ces diversités d'espèces proviennent simplement de quelques modifications dans les proportions d'eau, d'orge et de houblon, ainsi que dans les procédés de préparation.

La b. est, après le vin, la boisson fermentée la plus salubre. La petite b. et la b. de force moyenne (celle-ci coupée d'eau), calment parfaitement la soif, en même temps qu'elles stimulent légèrement l'estomac, à cause du principe amer qu'elles contiennent, et accélèrent la digestion. Prise en certaine quantité, la b. active la sécrétion urinaire et les sécrétions muqueuses en général. Elle convient particulièrement aux individus de tempérament bilieux et nerveux. Les personnes goutteuses ou atteintes de gravelle se trouvent très-bien de son usage. Les *Bières fortes*, dites aussi *Bières doubles*, ont des propriétés nutritives assez prononcées, et se rapprochent du vin par leur action stimulante; elles produisent facilement l'ivresse, et, lorsqu'elles sont de mauvaise qualité, elles occasionnent fréquemment des coliques, et quelquefois des écoulements muqueux. L'ivresse causée par la b. est lourde et abrutissante.

Outre les bières dont nous venons de parler, on distingue encore les *Bières médicamenteuses*. Celles-ci sont en général de la bonne b. ordinaire dans laquelle on a fait infuser certaines substances médicinales, telles que quinquina, aloès, absinthe, cochléaria, raifort sauvage, etc. Elles sont à peu près inusitées aujourd'hui, sauf la b. dite *antiscorbutique* qui s'administre souvent dans les cas d'affections scrofuleuses. Cette b. se prépare en faisant infuser dans de la b. nouvelle, du raifort, du cochléaria et des bourgeons de sapin. — On donne encore le nom de *Sapinettes* et d'*Épinettes* aux bières faites avec des décoctions de feuilles ou de bourgeons de pin et de sapin. La matière résineuse de ces substances remplace le houblon, car elle s'oppose, comme ce dernier, à la fermentation. Ces bières résineuses paraissent n'être plus usitées qu'à Terre-Neuve, au Canada, ou à bord de quelques bâtiments anglais dans les voyages de long cours. On les a vantées comme toniques et antiscorbutiques dans le scorbut et la fièvre jaune.

BIÈRE. s. f. (all. *bahre*, civière). Cercueil ; sorte de coffre, fait de planches, où l'on met un corps mort, pour le porter et le déposer en terre.

BIÈVRE. s. m. Ancien nom du *Castor.*

BIEZ. s. m. Voy. Bief.

BIFFER. v. a. Effacer ce qui est écrit, en sorte qu'on ne puisse pas le lire. *Il a biffé cette clause de son testament. Biffez cet article.* = Biffé, ée. part.

BIFIDE. adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *fendere*, diviser). T. Hist. nat. Se dit de Tout organe divisé en deux parties. *Lèvre b. Feuille, pétale, sépale b. Stigmate b.* — En T. Bot. *Bifide* s'oppose à *Bidenté* et à *Biparti.* Voy. Feuille et Fleur. = * Bifidité. s. f. État d'un organe divisé en deux parties. *Dans le bec-de-lièvre, la b. de la lèvre s'étend fréquemment au voile du palais.*

*** BIFORINES.** s. f. pl. (lat. *biforis*, qui a 2 trous). T. Bot.

Enc. — On nomme ainsi des corps assez singuliers qui se trouvent à l'intérieur de la partie verte pulpeuse des feuilles de quelques plantes de la famille des Aracées. Ce sont de petits sacs ovales finissant en pointe et percés à leurs deux extrémités. Ils paraissent composés de deux sacs contenus l'un dans l'autre. L'espace intermédiaire est rempli d'un liquide transparent, et le sac intérieur est lui-même rempli de *spicules* d'une excessive finesse. Quand on met une *biforine* dans l'eau, elle projette avec beaucoup de violence ses spicules, d'abord par une extrémité, puis par l'autre, en reculant à chaque fois : après quoi ce n'est plus qu'un sac inerte, mou et immobile. On ne sait rien ni de l'origine, ni de la nature, ni des usages des Biforines.

BIFTECK. s. m. (angl. *beef, steak ;* tranche de bœuf). T. Cuisine. Tranche de bœuf grillée. *B. au cresson. Servir des biftecks.*

BIFURCATION. s. f. Endroit où une chose se divise en deux parties qui suivent des directions différentes. *La b. d'une tige, de la racine d'une dent, d'un chemin.*

BIFURQUER (se). v. pron. (lat. *bis*, deux fois; *furca*, fourche). Fourcher, se diviser en deux. *La route se bifurque à tel endroit. La tige de cette plante se bifurque.* = Bifurqué, ée. part. *Rameau bifurqué.*

BIGAME. adj. 2 g. T. Droit crim. Qui est marié à deux personnes en même temps. *Il est b. Elle est b.* || Subst. *Autrefois les bigames étaient punis de mort.* || T. Droit canon. Ceux qui ont été mariés deux fois, ou qui ont épousé une veuve.

BIGAMIE. s. f. (lat. *bis*, deux fois ; γάμος, mariage).

Enc. — Dans notre Droit criminel, la *Bigamie* est le crime de celui qui, étant engagé dans les liens du mariage, en a contracté un autre avant la dissolution du précédent (C. P., art. 340). Le même art. statue que le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps, c.-à-d. de cinq ans à vingt ans de fers. — La même peine est infligée à l'officier public qui a prêté son ministère à ce mariage, bien qu'il connût l'existence du précédent. — Il est évident, d'après le texte même de la loi, que celui qui a actuellement deux femmes vivantes, ne saurait être condamné comme bigame, si son premier mariage est nul ; car alors celui-ci est considéré comme s'il n'avait jamais existé. — Les enfants nés du second mariage, dans le cas de b., sont nécessairement adultérins, et, comme tels, ils ne peuvent hériter ni de leur père ni de leur mère. Cependant si l'un des deux époux avait ignoré l'existence de son conjoint et avait contracté mariage de *bonne foi*, cette exception profiterait aux enfants qui seraient alors admis à la succession de l'époux de bonne foi. — Chez les Grecs, la b. était généralement tolérée : il n'en était pas de même chez les Romains, qui avaient plus de respect pour le lien du mariage ; le bigame était noté d'infamie. Plus tard, sous l'influence du christianisme, la législation devint plus sévère ; la femme et son complice furent tous deux punis de mort. Cependant cette sévérité parut ensuite excessive, et on cessa de leur appliquer la peine capitale. Chez les peuples modernes, la peine de ce crime varie singulièrement ; chez quelques-uns, comme autrefois en France, le coupable est pendu. En Suède, on lui inflige encore la peine capitale. En Angleterre, jusque vers la fin du XVIIe siècle, il était pendu ; aujourd'hui, il est simplement condamné à la transportation pour sept ans, ou à un emprisonnement de deux années. Autrefois, en Suisse, lorsque deux femmes réclamaient le même mari, la loi ordonnait, dit-on, que le corps du bigame fût partagé en deux moitiés.

La loi religieuse, repoussant absolument le divorce, l'époux divorcé qui se marie est, à ses yeux, un véritable bigame En droit canonique, on distingue trois sortes de bigamies : la b. *réelle*, la b. *interprétative* et la b. *similitudinaire*. La b. est réelle, lorsqu'un homme a épousé successivement plusieurs femmes. La b. interprétative a lieu lorsqu'un homme épouse une veuve, etc. Ces deux sortes de b. rendent inhabile à entrer dans les Ordres sacrés. La b. similitudinaire existe lorsqu'un homme, après avoir contracté un mariage spirituel avec l'Église, soit par des vœux solennels de religion, soit par la réception des Ordres sacrés, contracte ou tente de contracter un mariage charnel. Enfin, on appelle b. *spirituelle*, l'état de celui qui possède deux bénéfices de même nature qu'il est interdit de cumuler, comme deux évêchés, deux cures, etc.

BIGARADE. s. f. *** BIGARADIER.** s. m. T. Bot. Voy. Aurantiacées.

BIGARREAU, BIGARREAUTIER. s. m. V. Cerisier.

BIGARRER. v. a. (lat. *bis*, deux fois; *varius*, varié).

Rassembler sur un fond quelconque des couleurs qui tranchent ou qui sont mal assorties. *Il a trop bigarré sa livrée.* || Fig. et fam., *B. son livre de citations grecques et latines*, Le remplir de citations inutiles, qui ne produisent que de la confusion. = Bigarré, ée. part. *Un habit bigarré.*

BIGARRURE. s. f. Variété de couleurs tranchantes ou mal assorties. *Il y a trop de b. à ce lit, à cet habit.* || Fig., *Il y a bien de la b. dans cette société*, Elle est bien mêlée, elle est composée de personnes mal assorties. — *Il y a de la b. dans cet ouvrage*, Il offre un mélange de choses qui vont mal ensemble. — *B. de style*, Mélange de locutions nobles et basses.

BIGLE. adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *oculus*, œil). Louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans. *Il est b.* || Subst. *Une méchante b.*

BIGLER. v. n. Regarder en bigle. *Il a pris l'habitude de b.*

BIGNE. s. f. Tumeur au front, qui provient d'un coup ou d'une chute. Vx et peu us.

*** BIGNONIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales et asymmétriques. — *Caract. bot.:* Arbres, arbrisseaux, ou même végétaux herbacés, souvent rampants ou grimpants. Feuilles opposées, très-rarement alternes, généralement composées, mais parfois simples, sans stipules. Inflorescence terminale, un peu en forme de panicule. Calice divisé ou entier, quelquefois spathiforme. Corolle monopétale, hypogyne, ordinairement irrégulière, à 4 ou 5 lobes. Étamines au nombre de 5, inégales; il y en a toujours 1 et quelquefois 3 de stériles; anthères biloculaires. Ovaire reposant sur un disque, biloculaire, quelquefois partagé en 4 fausses loges polyspermes; style unique; stigmate formé de 2 lames; ovules en nombre indéfini, attachés à un placenta axile solide. Capsule à 2 valves et à 2 loges, souvent longue et comprimée, quelquefois à 4 fausses loges. Cloison formée par le placenta, qui, lorsqu'il est indivis, partage la cavité de l'ovaire en 2 loges, et qui, lorsqu'il est bilobé, comme il arrive parfois, prend l'aspect d'un placenta pariétal, *forme un ovaire* uniloculaire, tantôt parallèle, tantôt opposé aux valvules, puis enfin se sépare et porte les graines. Graines transverses, comprimées, ailées; albumen nul; embryon droit, foliacé; radicule centrifuge, beaucoup plus petite que les larges cotylédons. [Fig. 1. *Bignonia lactiflora.* 2. *Eccremocarpus scaber.* Coupe longitudinale de l'ovaire. 3. Coupe transversale du même. 4. Sa graine ailée. 5. Capsule de *Bignonia echinata.* 6. La même dont les valves ont été enlevées, et qui laisse voir le placenta couvert de graines.]

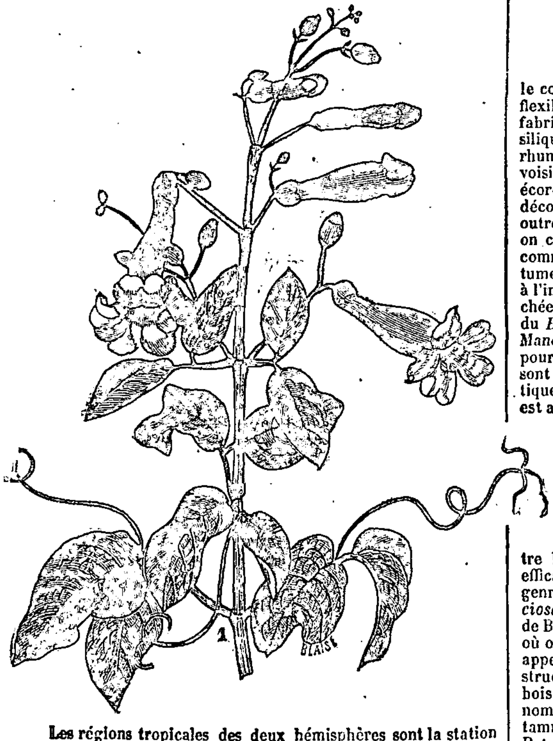

Les régions tropicales des deux hémisphères sont la station principale de cette belle et nombreuse famille de plantes. On y compte déjà au moins 44 genres et 450 espèces. Dans l'Amérique du Nord, les Big. s'étendent jusqu'à la Pensylvanie, et dans l'Amérique du Sud, jusqu'aux provinces méridionales du Chili. On n'en trouve en Europe aucune espèce à l'état sauvage.

Les Big. sont particulièrement remarquables pour la beauté de leurs fleurs, qui par leurs dimensions, la richesse de leurs couleurs et leur abondance, forment un des principaux ornements des forêts tropicales. *Néanmoins, plusieurs espèces sont encore* importantes par leur utilité. Le *Chica*, appelé aussi *Carajuru*, est une substance féculente rouge qui s'obtient en faisant bouillir dans l'eau les feuilles du *Bignonia chica.* On précipite cette fécule en ajoutant au liquide quelques fragments de l'écorce d'un arbre inconnu, nommé *Arayana.* Les Indiens se servent du *chica* pour se peindre le corps en rouge; car c'est aussi une substance précieuse pour la teinture. Traité par le chica, le coton prend une belle couleur rouge-orangé. Les pousses flexibles du *Big. cherere* servent, comme chez nous l'osier, à fabriquer des ouvrages de vannerie. En Italie, la décoction des siliques du *Catalpa syringifolia* est usitée dans les cas de rhume et de dyspnée catarrhale. Suivant Kœmpfer, une espèce voisine, ou peut-être la même, qui se trouve au Japon, a une écorce et des feuilles extrêmement amères. On emploie aussi la décoction de ses siliques dans les affections asthmatiques. En outre, les feuilles servent à faire des fomentations. Au Brésil, on considère l'écorce des jeunes pousses du *B. antisyphilitica* comme l'un des remèdes les plus puissants pour résoudre les tumeurs syphilitiques de mauvais caractère: elle s'administre à l'intérieur sous forme de décoction. Cette même écorce desséchée et broyée s'emploie aussi en applications externes. L'écorce du *B. leucoxylon* est regardée comme l'antidote du poison du Mancenillier. Les rameaux du *B. echinata* s'emploient, *dit-on*, pour falsifier la salsepareille. Les racines de quelques espèces sont amères et vénéneuses; celle du *Tecoma stans* est diurétique. Le *T. impetiginosa* abonde en tannin; son écorce, qui est amère et mucilagineuse, s'emploie en lotions, en bains, etc., dans les inflammations des articulations et dans les cas d'asthénie. Le *T. ipe* jouit de propriétés analogues: les Brésiliens préparent, avec son écorce, une décoction qu'ils emploient en gargarismes contre les ulcères de la bouche; les feuilles ont des propriétés moins énergiques, et sont parfois usitées dans les ophthalmies. Les feuilles du *Sparattosperma lithontriptica* sont amères, âcres et diurétiques: on les croit excellentes contre les affections calculeuses, et Martius lui-même atteste leur efficacité. Le *Jacaranda procera* et d'autres espèces du même genre sont usités dans les maladies secrètes. Le *Tecoma speciosa* passe pour diurétique et cathartique. Plusieurs espèces de Bignonia forment de grands arbres dans les forêts du Brésil, où on les abat à cause de leur bois. Celui que fournit l'espèce appelée *Ipe-Tabacco* est très-durable et fort propre aux constructions navales. Une autre espèce, nommée *Ipeuna*, donne le bois le plus dur qu'il y ait au Brésil. Une troisième a reçu le nom de *Pao d'arco* ou *Bois d'arc*, parce que les sauvages, notamment les Botocoudos du Rio-Grande de Belmonte et les Patachos du Rio de Prado, le recherchent pour fabriquer leurs arcs. On prétend que le précieux *Bois de Rose* des ébénistes est produit par une espèce de *Jacaranda*, et celui de *Palissandre* par les *Jac. mimosæfolia.* Mais cela n'est nullement démontré.

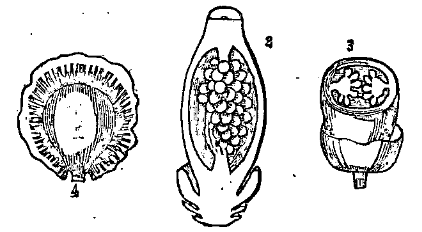

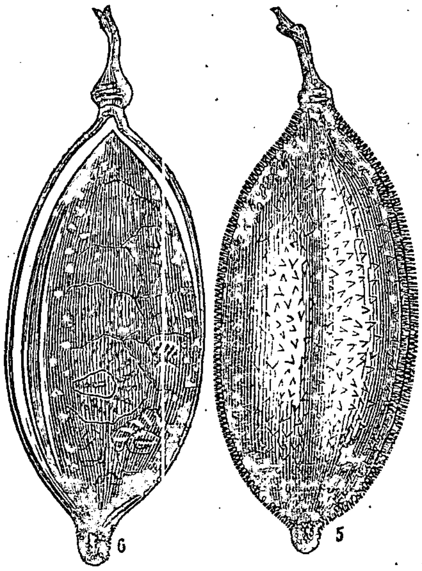

BIGORNE. s. f. (lat. *bicornis*, qui a deux cornes). Enclume munie de deux saillies latérales.

BIGOT, OTE. adj. (angl. *by*, par; *God*, Dieu?). Dévot exagéré et superstitieux. *Elle est bigote.* — Se dit aussi des manières et de l'air. *Airs bigots. Manières bigotes.* || Subst. *Faire le b. C'est une vraie bigote.*

BIGOTERIE. s. f. Dévotion exagérée et superstitieuse. *Elle est d'une b. ridicule. Sa dévotion n'est que bigoterie.*

BIGOTISME. s. m. Caractère du bigot.

BIGUE. s. f. T. Mar. Longue et forte pièce de bois de sapin employée à divers usages. — On nomme particulièrement *Bigues*, Deux pièces de bois, réunies en forme de chèvre, qui ont à leur extrémité des poulies et des cordages, et qu'on emploie à soulever de grands fardeaux.

*** BIHOREAU.** s. m. T. Ornith. Voy. Héron.

BIJON. s. m. T. Pharm. Nom qui se donne quelquefois à La térébenthine commune.

BIJOU. s. m. (lat. *bis*, deux fois; *joculus*, jouet). Petit ouvrage de luxe, précieux par le travail ou par la matière, et qui sert à la parure. || Petit objet curieux qui sert à orner une chambre ou un cabinet. *Son cabinet est plein de bijoux.* Peu us. || Fig. et fam., *C'est un b., un b., un vrai b.*, se dit D'un objet ou d'un ouvrage achevé dans son genre, et délicatement travaillé. *Cette montre est un b. Cette maison est un vrai b.* — On dit aussi D'une jeune et jolie femme, *C'est un joli b.*; D'un enfant aimable, *C'est un vrai b.*

BIJOUTERIE. s. f. Profession de celui qui fabrique ou vend des bijoux. *Il s'est mis dans la b.* || Objets que l'on vend dans ce commerce. *Boutique de b. Ouvrier en bijouterie.*

BIJOUTIER, IÈRE. s. Celui ou celle qui fabrique ou vend des bijoux.

BILAN. (lat. *bilanx*, balance). T. Comm. État ou inventaire de l'actif et du passif d'un négociant. *Il dresse son b. pour se rendre compte de sa situation.* — *Déposer son b. au greffe du tribunal de commerce*, ou simplement *Déposer son b.*, Se déclarer en état de faillite. = Voy. Faillite.

*** BILATÉRAL, ALE.** (lat. *bis*, deux fois; *latus*, côté). T. Bot. Se dit Des parties d'une plante disposées des deux côtés d'un organe central. || T. Droit. Voy. Contrat.

BILBOQUET. s. m. (R. *bille*, petite boule; *boquet*, en vieux français, morceau de bois). Espèce de jouet en bois ou en ivoire, qui consiste en un petit bâton ayant un bout pointu et l'autre évasé en forme de coupe; au bâton est suspendue une bille percée d'un trou: il s'agit de mettre la bille en mouvement de telle sorte qu'elle retombe et reste dans la petite coupe, ou que le bout pointu pénètre dans le trou de la bille. *Un b. d'ivoire. Le jeu du b. Jouer au b.* || Petite figure qui a du plomb aux jambes, de sorte que, de quelque façon qu'on la jette, elle se remet debout sur les pieds. — Fig., *Se tenir droit comme un b.*, Se tenir droit comme cette petite figure. — Fig. et fam., *Se retrouver toujours sur ses pieds comme un b.*, Ne pas éprouver de dérangement dans sa fortune, se maintenir toujours dans la même position, quels que soient les événements. — Fig. et fam., *C'est un vrai b.*, Il est léger et frivole.

BILE. s. f. (lat. *bilis*). Liquide d'une couleur jaune verdâtre et d'une saveur amère, qui est sécrété par le foie. *Émouvoir, exciter la b. Être plein de b. Vomir de la b. Débordement de b.* || Fig., *Émouvoir, échauffer la b. de quelqu'un*, Exciter sa colère. — *S'émouvoir, s'échauffer la b.*, Se mettre en colère. — *Décharger sa b.*, Décharger sa colère. *Décharger sa b. sur le papier. Décharger sa b. sur quelqu'un*, Lui faire sentir les effets de sa colère. — *Tempérer la b.*, Rendre moins sujet à la colère, réprimer la colère. *L'âge arrive et tempère la b.* = Voy. Foie.

BILIAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport à la bile. *Conduits biliaires. Calculs biliaires.*

BILIEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui abonde en bile. Qui résulte de la bile. Qui a quelque rapport avec la bile. *Tempérament b. Une personne bilieuse. Teint b. Maladies bilieuses.* || Fig., *C'est un homme b.*, C'est un homme colère. || S'emploie subst. en parlant Des personnes d'un tempérament b. *Les b. sont sujets à certaines maladies.* = Voy. Foie et Tempérament.

*** BILIMBI.** s. m. T. Bot. Voy. Oxalidées.

* **BILINGUE.** adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *lingua*, langue). Ne s'emploie guère que dans cette loc., *Inscription b.*, Inscription rédigée en deux langues différentes.

BILL. s. m. (angl. *bill*, billet, toute sorte d'écrit).

Enc. — Dans le langage parlementaire de la Grande-Bretagne, on donne le nom de *Bill* à toute mesure législative soumise au Parlement, jusqu'au moment où elle est convertie en loi par la sanction de la Couronne. Les bills se distinguent en bills publics et en bills privés. Cette distinction est simplement fondée sur l'usage : elle a pour conséquence immédiate le payement de certains droits aux officiers de la chambre, droits qui ne sont dus que sur les bills privés. Selon Hatsell, la différence entre les bills publics et privés remonte à 1607. Il est de règle générale, dans les usages parlementaires, qu'un bill ne puisse être soumis deux fois dans la même session aux délibérations des chambres.

Malgré ce que nous venons de dire, certaines lois sanctionnées par la Couronne et certains actes, qui, à proprement parler, ne sont ni des bills ni des lois, sont habituellement désignés sous le nom de bills. Nous citerons comme exemples la loi appelée *Alien-Bill*, qui concerne les étrangers résidant dans la Grande-Bretagne, et le *Bill des droits* (*Bill of rights*). Ce dernier est simplement la déclaration adressée par les deux chambres du Parlement au prince d'Orange, le 13 février 1688, à l'époque de son avènement au trône de la Grande-Bretagne. Cette déclaration, après avoir énuméré divers actes de Jacques II qui étaient qualifiés d'illégaux, énumérait les droits, priviléges et franchises du peuple anglais.

L'expression de bill est devenue française dans ces diverses acceptions, mais uniquement en parlant des affaires politiques et parlementaires de la Grande-Bretagne. Elle n'est usitée dans notre propre langage parlementaire, que dans cette locution, *Bill d'indemnité*, empruntée du reste aux Anglais, pour désigner un vote par lequel les chambres déclarent qu'un acte d'un ministre, quoique irrégulier, ne donnera lieu à aucune poursuite, à aucun blâme de leur part. — Enfin, nous terminerons en disant qu'en Angleterre, le mot *bill* s'emploie encore dans le sens de billet, de promesse par écrit de payement. — Voy. ÉCHIQUIER.

BILLARD. s. m. [On mouille les LL dans ce mot et le suivant.] (R. *bille*). Jeu qui se joue avec des billes d'ivoire, sur une table longue à rebords ou bandes rembourrées, couverte d'un tapis vert et percée de six blouses, dont quatre sont placées aux quatre angles, et deux au milieu de chacune des deux plus grandes bandes. *Jeu de b. Jouer au b. Faire une partie de b. Salle de b.* ‖ La table sur laquelle on joue au b. *Le tapis du b.* ‖ La salle où est le b.; La maison où l'on donne à jouer au b. ‖ Instrument qui servait autrefois à pousser les billes, et qui est aujourd'hui remplacé par la queue.

BILLARDER. v. n. Toucher deux fois sa bille avec la queue, ou Pousser les deux billes à la fois.

* **BILLARDIERA.** s. f. T. Bot. Voy. PITTOSPORÉES.

* **BILLBERGIA.** s. f. T. Bot. Voy. BROMÉLIACÉES.

BILLE. s. f. [On mouille les LL dans ce mot et les suivants.] (lat. *pila*, balle à jouer). Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard. *Pousser une b. Doubler une b. Coller une b. Une bille collée. Faire une b.*, La mettre dans la blouse. — Fig. et prov., *Ils sont à billes pareilles*, *à billes égales*, Ils n'ont aucun avantage l'un sur l'autre. ‖ Petite boule de pierre ou de marbre, qui sert à un jeu d'enfants. ‖ Pièce de bois de toute la grosseur du tronc, destinée à être équarrie et débitée. ‖ *B. d'acier*, Morceau d'acier carré.

BILLEBARRER. v. a. Bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs. Vx et inus. = BILLEBARRÉ, ÉE. part.

BILLEBAUDE. s. f. Confusion, désordre. *C'est une b. que tout ce ménage-là.* Fam. — *A la b.*, Sans ordre, en confusion. *Tout cela s'est fait à la b.* ‖ Ancien T. Guerre. *Feu de b.*, Celui que chaque soldat faisait à volonté, en tirant ses coups sans attendre de commandement. ‖ T. Chasse. Se dit en parlant D'une partie de chasse, dans laquelle il n'y a eu ni places distribuées, ni cordon formé, et où chacun tire à sa fantaisie sur ce qui se rencontre. *Chasser à la b. Les chasseurs firent un feu de b. sur le sanglier.*

BILLET. s. m. (lat. *bulla*, écrit auquel on attache un sceau). Petite lettre missive, où l'on se dispense du cérémonial usité dans les lettres proprement dites. *Écrire, adresser un b. à quelqu'un. Recevoir un b.* — *B. doux*, B. d'amour, de galanterie. ‖ Se dit De certains écrits imprimés ou faits à la main, par lesquels on informe les particuliers et le public de certaines choses. *B. de mariage, d'enterrement. Distribuer des billets.* — *B. de faire part*, ou par ellipse, *B. de part*, B. par lequel on annonce une naissance, un mariage ou un décès, qui intéresse la personne qui écrit. — *B. de garde*, Ordre de service qui est envoyé à des gardes nationaux pour leur faire savoir qu'ils auront à se rendre tel jour en tel lieu, pour monter la garde. — *B. de logement*, Écrit qui enjoint à un citoyen de loger un ou plusieurs militaires. *Les soldats ont reçu leurs billets de logement.* — *B. de confession.* V. CONFESSION. *B. de santé.* V. SANTÉ. ‖ *Faire courir le b. entre les particuliers d'une compagnie qu'on veut assembler*, Leur envoyer des billets pour les convoquer. — *Faire courir le b. chez les notaires*, Les avertir par b. qu'on cherche de l'argent à emprunter. — *Faire courir le b. chez les orfèvres*, Les avertir par b. qu'on a perdu quelque argenterie, et qu'ils aient à faire arrêter ceux qui la leur porteraient. Toutes ces loc. sont actuellement inusitées. ‖ Carte ou petit écrit qui donne entrée dans quelque lieu, à quelque spectacle, à quelque assemblée. *On n'entre pas sans b. Montrez votre b. B. de bal, de spectacle, de parterre. Acheter, prendre, avoir un b.* ‖ Bulletin ou petit papier dont on se sert pour donner son suffrage dans une élection, ou son vote dans une assemblée délibérante. *Déposer son b. dans l'urne électorale. B. nul.*, *B. blanc*, B. sur lequel il n'y a rien d'écrit. ‖ Se dit aussi Des petits rouleaux de papier avec lesquels on tire au sort. *Il a tiré un bon b.* ‖ Bulletin délivré à une personne qui a mis à une loterie. *B. de loterie. B. gagnant. Le b. est de cinq francs.* ‖ Écrit, promesse écrite par laquelle on s'engage à payer une certaine somme. *B. à ordre. B. payable au porteur*, ou *B. au porteur. Faire, souscrire, négocier, escompter, payer un b. Trouver de l'argent sur un b. Les billets de cette maison se négocient difficilement.* — Se dit Des divers papiers de crédit qui ont cours dans le public. *B. de banque. B. de la caisse d'escompte. B. de cent, de cinq cents, de mille francs.* — *B. de l'épargne*, Rescription payable sur le Trésor royal, qu'on appelait autrefois l'*Épargne*.

Enc. — On donne le nom de *Billet* à un écrit sous seing privé contenant promesse de payer une somme d'argent ou d'autres valeurs (C. N., 326). Il est appelé *Billet à ordre*, lorsque l'individu qui le souscrit promet à une autre personne de payer une somme à elle ou à *son ordre*, c.-à-d. à quiconque, au moyen d'un endossement en bonne forme, se trouvera cessionnaire de ses droits. Lorsque celui qui souscrit le b. indique le nom du créancier sans ajouter qu'il paiera à lui ou à son ordre, la promesse constitue un *B. simple.* Il existe une grande différence entre le b. à ordre et le b. simple. Ainsi, la créance qui résulte d'un simple b., ne peut, à l'égard des tiers, passer d'une main dans une autre que par un acte de transport signifié par le cessionnaire à celui qui en doit la valeur. En outre, à moins de stipulation expresse, le transport d'un b. simple n'assujettit le cédant qu'à la garantie de l'existence de la créance (C. N., 1690, 1693). Enfin, chacun des signataires collectifs d'un b. simple n'est pas obligé envers celui au profit duquel il est souscrit que pour sa part de la dette; car le b. simple est soumis à la règle générale (C. N., 1197) qui veut que la solidarité n'existe entre le débiteur que lorsqu'elle a été expressément stipulée. Le b. à ordre, au contraire, se transmet par endossement, et tous ceux qui l'ont signé ou endossé sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur (C. Com., 136, 140, 187). D'un autre côté, l'action qui résulte du b. simple ne se prescrit que par trente ans (C. N., 2262), tandis que celle relative aux billets à ordre se prescrit par cinq ans (C. Com., 189). Enfin, le b. à ordre donne en général lieu à la compétence commerciale; le simple b. au contraire, n'y donne lieu que dans deux cas : 1° Lorsqu'il est souscrit par un commerçant sans avoir une cause étrangère au commerce; 2° Lorsque, quoique souscrit par un non-négociant, il a pour cause une opération commerciale. Comme du reste toutes les dispositions de la loi relatives à la lettre de change sont également applicables au b. à ordre (C. Com., 187), nous traiterons du b. à ordre en même temps que de la lettre de change. — Quant au b. simple, comme il constitue la preuve de l'obligation unilatérale (C. N., 1326), la loi exige qu'il soit écrit en entier de la main de celui qui s'engage; il faut au moins que le souscripteur du b., outre sa signature, ait écrit de sa main un *bon* ou *approuvé*, portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose, excepté toutefois dans le cas où l'acte émane de marchands, artisans, laboureurs, gens de journée et de service (C. N., 1326). Lorsque la somme exprimée au *corps* de l'acte est différente de celle exprimée au *bon*, l'obligation est présumée n'être que de la somme moindre, lors même que l'acte, ainsi que le bon, est écrit en entier de la main de celui qui s'est obligé, à moins qu'il ne soit prouvé de quel côté est l'erreur (C. N., 1327). Au reste, la formalité du *bon* ou *approuvé* s'applique non-seulement au b., mais à tout acte constatant une promesse unilatérale : ainsi un *arrêté de compte*, écrit d'une main étrangère, est soumis en général au *bon* ou *approuvé* de la part de celle des parties que cet arrêté constitue reliquataire. Il semble inutile de faire observer que, dans le cas où le b. est souscrit par plusieurs personnes, il doit toujours être revêtu du *bon* ou *approuvé* de chacune d'elles, lors même que l'écrit serait entièrement de la main de l'un des obligés. Il en est de même, lorsque l'engagement est solidaire. Comme cette formalité n'est relative qu'à la preuve de l'obligation et non à sa validité, il s'ensuit que dans le cas où le b. serait signé seulement du débiteur, sans que ce dernier y eût mis *bon* ou *approuvé*, l'engagement resterait valable et produirait tout son effet, s'il était prouvé, soit par l'aveu du débiteur, soit par le serment qu'on lui aurait déféré. Quant au b. lui-même, il n'est pas dénué de tout effet lorsque cette formalité a été omise : il peut servir de commencement de preuve par écrit, et autorise dès lors celui qui l'invoque à prouver par témoins l'existence de l'obligation.

BILLETER. v. a. Attacher des étiquettes ou des numéros sur des marchandises. Vx. = BILLETÉ, ÉE. participe. = Conjug. Voy. CAQUETER.

BILLETTE. s. f. Écriteau placé aux endroits où un péage est établi pour avertir les passants d'acquitter le droit.

Enc. — Dans la langue du Blason, on donne le nom de *Billette* à une figure héraldique qui a quatre angles droits et qui est plus haute que large. Nous citerons les armes de BEAUMANOIR-LAVARDIN (Fig. 1), qui sont d'azur à onze billettes d'argent rangées 4, 3, 4. Les billettes sont dites *couchées*, lorsque leur côté le plus long est parallèle au côté supérieur de l'écu. — Le terme de Billette sert aussi à désigner un certain ornement usité dans l'architecture normande, qui n'est qu'une variété de la romane, et dans l'architecture ogivale primaire. Cet ornement se formait en coupant une moulure par compartiments de telle sorte que les parties réservées ressemblassent à des bâtons longs de 5 centim. à 5 centim. et demi. Les billettes présentent diverses dispositions. Tantôt elles sont sur un rang simple ou sur plusieurs rangs; dans ce dernier cas, les intervalles vides et les billettes alternent dans chaque rang (Fig. 2. Prieuré de Bingham, à Oxford. Fig. 3. Église de Saint-Contest, près de Caen). Leur coupe est le plus souvent circulaire, comme dans les exemples ci-dessous; mais on leur donne aussi quelquefois d'autres formes, principalement la forme carrée. Les billettes de ce dernier genre ressemblent à de petits blocs cubiques (Fig. 4. Saint-Augustin, à Cantorbéry). Les billettes étaient fréquemment disposées en ligne droite, dans les frises et corniches, mais aussi en ligne courbe, dans la décoration des archivoltes.

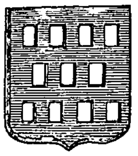
Fig. 1.

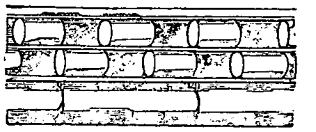
Fig. 2.

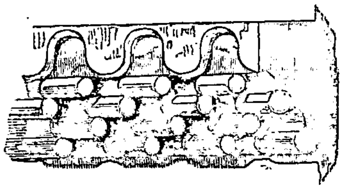
Fig. 3.

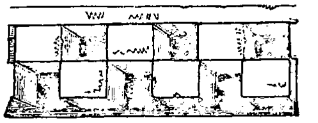
Fig. 4.

BILLEVESÉE. s. f. (R. *bulle*, *vessie?*). Discours frivole, conte vain et ridicule. *Il ne nous a entretenus que de billevesées. Tout ce qu'il dit n'est que b.* ‖ Idée creuse, projet chimérique. *Il tient à publier ses billevesées.* ‖ Fam. dans les deux sens.

BILLION. s. m. [On pron. *Bilion.*] T. Arithm.

Enc. — Conformément à son étymologie (*bis*, deux fois, et *million*), ce mot devrait signifier un million de millions, ou 1,000,000,000,000 : c'est ainsi que l'entendent les Anglais; mais, chez nous, il est simplement synonyme de *milliard*, et s'écrit 1,000,000,000.

BILLON. s. m. [Les L sont mouillées dans ce mot et les suivants.] (esp. *vellon*, cuivre). Monnaie de cuivre pur, ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent. *Monnaie de b.* ‖ Se dit De toute sorte de monnaie décriée ou défectueuse. *Il a trouvé dans un sac de mille francs pour plus de cent francs de b.* ‖ Le lieu où l'on porte toutes les monnaies défectueuses.

BILLON. s. m. T. Agric. Espèce d'ados; Petites élévations de terre, plus ou moins larges et bombées, qu'on fait avec la charrue, et qui sont séparées par des sillons profonds. *Pour faire les billons, on se sert d'une charrue à deux versoirs.* ‖ Verge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts.

BILLONNAGE. s. m. T. Jurisp. Délit de celui qui trafique illégalement de monnaies défectueuses. Inus. ‖ T. Agric. Action de faire des billons dans un terrain; L'ouvrage qui en résulte.

BILLONNEMENT. s. m. Action de billonner. Inus.

BILLONNER. v. n. Trafiquer de monnaies défectueuses ; Substituer des espèces défectueuses à la place de bonnes. Inus.

BILLONNEUR. s. m. Celui qui se rend coupable de billonnage. Inus.

BILLOT. s. m. (R. *bille*). Gros tronçon de bois, cylindrique ou carré, s'élevant ordinairement à hauteur d'appui, et présentant une surface plane à sa partie supérieure. *B. de cuisine. Le b. d'une enclume.* || Morceau de bois sur lequel les condamnés à la décapitation posaient leur tête pour être exécutés. *On lui a coupé la tête sur le b.* — Prov. et par exagér., *J'en mettrais ma tête, ma main sur le b.*, Je le garantis, je l'affirme sur ma tête. || Morceau de bois que l'on suspend en travers du cou d'un chien pour l'empêcher de chasser, et d'entrer dans les vignes. — Pièce de bois que l'on attache au cou d'un bœuf, d'une vache pour les empêcher de sortir du pâturage. || Fig. et fam., se dit D'un gros livre trop épais pour son format. *C'est un b.*

*** BIMANE.** s. m. (lat. *bis*, deux fois ; *manus*, main).

Enc. — Le terme de *Bimane*, créé par Buffon, a été employé par Blumenbach, G. Cuvier et quelques autres zoologistes pour désigner le premier ordre de la classe des Mammifères. Ils ne plaçaient dans cet ordre que le genre *Homme*, et les *Quadrumanes* constituaient le second ordre de la classe. Plusieurs naturalistes, dans des vues faciles à saisir, ont supprimé cet ordre et fait simplement du genre Homme le premier groupe de l'ordre des *Primates*, lequel réunissait ainsi l'Homme avec les Singes. D'autres, tels que Blainville et F. Cuvier, ont également proposé la suppression des Bimanes, mais dans des vues tout à fait opposées. Nous croyons qu'il y a exagération des deux côtés. D'une part, l'Homme doit certainement être mis à part de toutes les créatures physiques et du règne animal tout entier dont il forme le couronnement, car il possède un attribut qui manque à toutes les créatures physiques, la raison ; mais, d'autre part, il ne peut être complétement isolé du reste du règne animal, car il possède des fonctions communes avec les animaux supérieurs, et sa propre physiologie est éclairée par la physiologie des autres animaux. — Voy. HOMME.

BIMBELOT. s. m. (ital. *bambolo*, poupée). Jouet d'enfant, comme poupée, cheval de bois, etc.

BIMBELOTERIE. s. f. Profession de celui qui fabrique ou vend des bimbelots. || Se dit Des marchandises qui consistent en bimbelots. *Acheter de la b.*

BIMBELOTIER. s. m. Fabricant, marchand de bimbelots, de jouets d'enfants.

BINAGE. s. m. T. Agric. Action de biner ; seconde façon que l'on donne aux terres labourées et aux vignes. || T. Relig. Action d'un prêtre qui célèbre deux fois la messe le même jour. *Le b. est permis dans certains lieux, à cause de la rareté des prêtres.*

Enc. — En Agr. et en Hort., on nomme ainsi une opération qui a pour but d'ameublir la surface d'une terre cultivée et de l'ouvrir aux influences atmosphériques, en même temps qu'elle s'oppose à la croissance des mauvaises herbes. En agriculture, le b. se donne à toutes les cultures en lignes, y compris celle des céréales. Dans la petite et dans la moyenne culture, le b. se fait avec la houe à bras ; dans la grande, on se sert d'instruments nommés houes à cheval. Ces derniers instruments sont munis de plusieurs socs, et peuvent biner plusieurs lignes à la fois. Dans le jardinage, le b. se donne avec un instrument à long manche, nommé *Binette*, formé d'un côté d'une lame, de l'autre de deux dents légèrement courbes. Il n'est pas de culture maraîchère qui ne réclame, pendant la belle saison, un ou plusieurs binages.

BINAIRE. adj. 2 g. (lat. *bini*, deux à la fois). T. Arith. Qui est composé de deux unités. *Nombre b.* || * T. Chim. Se dit D'un corps composé de deux corps simples. *L'eau, l'acide carbonique, la potasse, sont des composés binaires.* || * T. Mus. Voy. NOTATION.

Enc. — On nomme *Arithmétique binaire* une sorte d'arithmétique qui a été proposée par Leibnitz, et qui est fondée sur la progression la plus simple et la plus courte, c.-à-d. sur celle qui se termine par le second chiffre. Par conséquent, dans la notation b., on n'a besoin que de deux chiffres, 1 et 0, le zéro ayant le pouvoir de multiplier par deux le nombre qu'il suit, de même que, dans la notation ordinaire, il le multiplie par dix. Le nombre *un* est représenté par 1 ; *deux*, par 10 ; *trois*, par 11 ; *quatre*, par 100 ; *cinq*, par 101 ; *six*, par 110 ; *sept*, par 111 ; *huit*, par 1,000 ; *neuf*, par 1,001 ; *dix*, par 1,010, et ainsi de suite. Quoique susceptible de s'appliquer avec avantage à la recherche de certaines propriétés des nombres, ce système de notation serait fort incommode dans les opérations du calcul ordinaire, à cause du trop grand nombre de figures qu'il emploie, même pour exprimer des nombres faibles. Nous allons exposer le moyen de traduire en arithmétique b. un nombre écrit dans le système de numération décimale, et réciproquement.

Il faut commencer par former une table des puissances de deux, savoir : 2^0, 2, 2^2, 2^3, etc. Ces puissances sont 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128. Supposons qu'on ait à exprimer dans le système b. le nombre 230. On cherche dans la table la plus grande puissance de deux contenue dans 230 ; on trouve que c'est 128, ou le huitième nombre de la table. Par conséquent l'expression contiendra 8 chiffres, dont le premier à gauche sera 1. Retranchez 128 de 230, il reste 102. La plus grande puissance de deux, contenue dans ce nombre, est 64, qui est le septième nombre de la table. Le second chiffre sera donc également 1. De 102 ôtons 64, reste 38. Or, le sixième nombre, dans la table, est 32, qui est contenu dans 38 ; donc, le troisième chiffre, dans l'expression cherchée, doit encore être 1. Retranchez 32 de 38, reste 6. Mais le cinquième nombre de la table est 16, lequel n'est pas contenu dans 6 ; donc, le quatrième chiffre dans l'expression, est 0. Le quatrième chiffre dans la table est 8 qui n'est pas contenu dans 6 ; donc, le cinquième chiffre de l'expression est aussi 0. Le troisième chiffre dans la table est 4 qui est contenu dans 6 ; donc, le sixième chiffre de l'expression doit être 1. Retranchez 4 de 6, reste 2 ; mais, le second nombre de la table est 2 ; donc, le septième chiffre de l'expression doit être 1. La dernière différence est 0 ; donc, le dernier chiffre de l'expression doit être 0. Réunissant tous ces résultats, on trouve que le nombre 230 est exprimé dans l'échelle b. par 11100110. — Supposons maintenant qu'on veuille déterminer la valeur de l'expression 110,101 dans la notation b. Comme cette expression contient 6 chiffres, on considère le sixième chiffre de la table ci-dessus, et l'on trouve 32 pour la valeur du premier chiffre. Le chiffre suivant représente le cinquième nombre de la table ; sa valeur est donc égale à 16. Le troisième chiffre est 0 ; sa valeur est nulle. Le quatrième chiffre correspond au troisième nombre de la table et représente 4. Le cinquième chiffre est 0 ; sa valeur est nulle. Le dernier chiffre correspond au premier nombre de la table ; sa valeur est 1. L'expression totale 110,101 est donc équivalente à $32 + 16 + 4 + 1 = 53$.

Leibnitz a fait voir que l'arithmétique b. donne l'explication d'un symbole chinois qui porte le nom de *Je-king* (*livre des mutations*), et qui est attribué à Fo-hi, le plus ancien législateur de la Chine. Mais ce qui est plus intéressant, c'est qu'elle démontre, à première vue, que l'on peut faire toutes les pesées possibles qui n'exigent pas de poids fractionnaires avec une série de poids dont chacun est double du précédent. Ainsi, avec 1, 2 et 4, on forme le poids 3 égal à 1 plus 2 ; 5 égal à 1 plus 4 ; 6 égal à 2 plus 4 ; 7 égal à 1 plus 2 plus 4, et on pèse ainsi jusqu'à 7, ou 8 moins 1. De même, avec les poids indiqués par les chiffres de la table ci-dessus, jusqu'à 128, on pèserait jusqu'à 255, ou 256 diminué de 1.

BINARD. s. m. Chariot à quatre roues d'égale hauteur, avec un plancher sur lequel on met de grands fardeaux.

BINER. v. a. (lat. *binus*, double). T. Agric. Donner une seconde façon aux terres labourées, aux vignes. *B. les vignes. B. un champ.* = BINER. v. n. T. Discipl. ecclésiast. Se dit D'un prêtre qui, lorsque la nécessité l'exige, célèbre deux messes dans le même jour, et dans deux églises différentes. *Notre curé a la permission de b.* = BINÉ, ÉE. part.

BINET. s. m. Petit ustensile en métal, ordinairement en forme de bobèche, avec un godet ou une pointe au milieu, et qu'on met dans le chandelier, pour brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout. — *Faire b.*, Mettre, par économie, un bout de chandelle ou de bougie sur un b. ou sur le haut d'un chandelier, pour le brûler jusqu'à la fin.

*** BINETTE.** s. f. T. Agric. Instrument pour biner ; Petite pioche de fer, munie d'un manche. V. BINAGE.

BINOCLE. s. m. (lat. *binus*, double ; *oculus*, œil). Espèce de lunettes ou de double lorgnon. *Le b. est formé de deux branches réunies dans une seule charnière, et sert à voir les objets des deux yeux en même temps.* || Lorgnette à double tube, plus généralement appelée *Jumelles*. || Espèce de longue-vue ou de télescope double, au moyen duquel on peut voir un objet avec les deux yeux en même temps. Vx.

*** BINOIR.** s. m. T. Agric. Voy. BINOT.

BINÔME. s. m. (lat. *bis*, deux fois ; gr. νομὴ, partie).

Enc. — Un *Binôme* ou *Binome*, ainsi que l'écrivent habituellement les algébristes, est une quantité composée de deux termes unis par les signes + ou —. Ainsi, $A + B$, $c - 5$, $2a + b^2$, $7x - 4a^2b$, etc., sont des binomes. — On désigne encore sous le nom particulier de *Bin. de Newton*, une formule importante que cet illustre géomètre découvrit en 1663. Au moyen de cette formule, on peut élever immédiatement un bin. à une quantité quelconque m, l'exposant m étant soit un nombre entier ou fractionnaire, soit un nombre positif ou négatif. — Voy. PUISSANCE.

*** BINOT** ou *** BINOIR.** s. m. T. Agric. Charrue très-légère, destinée à enterrer la graine semée avant le dernier labour.

BIOGRAPHE. s. m. Auteur qui a écrit une ou plusieurs vies particulières.

BIOGRAPHIE. s. f. (gr. βίος, vie ; γράφω, j'écris).

Enc. — Une *Biographie* est l'histoire de la vie particulière d'un individu. On a dit ingénieusement que la b. était « l'histoire enseignant par des exemples. » La b. est sans doute contemporaine de l'histoire elle-même ; car ce mode d'enseignement paraît convenir plus particulièrement à une société peu avancée, et, en outre, dans les temps anciens, les individualités pouvaient acquérir une importance bien supérieure à celle qu'elles obtiennent dans l'état actuel de la civilisation. Parmi les écrivains classiques de la Grèce, nous trouvons les noms de plusieurs auteurs de biographies, mais aucun de leurs ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous, à l'exception du bref récit des exploits d'Agésilas, par Xénophon. Les biographies que nous avons datent, en général, de l'époque impériale. Ce sont : les *Vies des hommes illustres* de Plutarque (100 ans environ ap. J.-C.) ; celles de Cornelius Nepos (50 ans av. J.-C.) ; les *Vies des douze Césars* de Suétone (120 ans ap. J.-C.), et les *Vies des Philosophes*, par Diogène de Laërce (vers 140 de notre ère). La b. diffère en général de l'histoire par l'étendue du sujet que chacune d'elles embrasse ; mais ce qui les distingue essentiellement, c'est le point de vue auquel se place l'écrivain, et la manière dont il traite le récit des événements. Ainsi, par ex., dans la littérature ancienne, les deux ouvrages de Quinte-Curce (30 ans ap. J.-C.) et d'Arrien (100 ans ap. J.-C.), quoique exclusivement consacrés au récit des actions d'un seul personnage (Alexandre le Grand), sont habituellement qualifiés d'histoires et non de biographies, parce que ces auteurs, au lieu de se borner à nous donner des détails relatifs à la vie personnelle de leur héros, ont traité longuement les événements publics de l'époque de celui-ci, et parce que ces événements constituent l'objet principal de leurs livres. Les *Vies des douze Césars* sont, au contraire, de vraies biographies, et cependant les personnages dont Suétone a écrit la vie, étaient, comme Alexandre, les arbitres des destinées d'une grande partie du genre humain. C'est que l'auteur s'est surtout attaché à nous faire connaître les actes, les habitudes, le caractère, les pensées, en un mot la vie intime et personnelle des douze premiers Césars. — Parmi les biographies proprement dites, on doit distinguer les *Autobiographies*, c.-à-d. les vies particulières écrites par les personnages eux-mêmes. Les autobiographies se divisent en deux catégories. La première comprend celles où l'écrivain s'attache surtout à faire l'histoire morale de sa propre personne, et à révéler au lecteur l'histoire de ses passions, de ses pensées, de ses actes. Cette catégorie nous offre deux types tout à fait opposés dans les Confessions de saint Augustin et dans celles de J.-J. Rousseau. Ce dernier livre, ainsi que certains autres ouvrages écrits depuis lors à son imitation, présente un défaut général : c'est, si l'on peut parler ainsi, une exagération maladive du moi personnel. La seconde catégorie comprend les autobiographies dans lesquelles l'auteur raconte les choses et les événements auxquels il a pris part comme acteur ou comme témoin : ces dernières sont plus communément désignées sous le nom de *Mémoires*.

La littérature de tous les peuples modernes abonde en biographies : on peut appliquer à ce genre d'écrits ce que Martial disait de ses vers : « *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa.* » Il en devait nécessairement être ainsi, surtout depuis que l'on s'est mis à spéculer sur la biographie des contemporains et des hommes qui ont vécu dans des temps trop rapprochés de nous. Il existe cependant, outre quelques bonnes biographies individuelles, telles que les *Vies de Fénelon et de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, plusieurs recueils biographiques d'une extrême utilité pour les recherches historiques et bibliographiques. Ces recueils sont ou généraux ou spéciaux. Au nombre des premiers, nous citerons la *B. universelle*, publiée par Michaud, et la *Nouvelle b. universelle*, dirigée par Hœfer et éditée par Didot. Ces deux recueils laissent bien loin derrière eux les ouvrages de même genre publiés antérieurement. Parmi les recueils biographiques spéciaux, nous mentionnerons les *Acta sanctorum* des Bollandistes ; les *Vies des Saints*, par Baillet et Butler ; les *Vies des Peintres*, par Vasari ; la *B. des Musiciens*, par Fétis, etc.

BIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la biographie. *Recherches biographiques. Dictionnaire b.*

*** BIOLOGIE.** s. f. (gr. βίος, vie ; λόγος, science).

Enc. — Les phénomènes de toute nature dont les corps organisés sont le théâtre appartiennent au domaine de la physiologie. Parmi ces phénomènes, les uns s'expliquent par les lois générales de la physique, de la mécanique et de la chimie ; les autres se refusent à toute explication de ce genre : ces derniers constituent les phénomènes vitaux proprement dits. La *Biologie*, ou la science de la vie, a d'abord pour objet de déterminer les caractères propres des phénomènes de la vitalité, en les distinguant avec précision de ceux qui sont sous la dépendance des lois communes à la matière organique et inorganique. En outre, comme les deux règnes, l'animal et le végétal, nous présentent des fonctions analogues, la biol. a encore à étudier ce en quoi ces fonctions sont semblables et différentes. Enfin, attendu que, parmi les phénomènes vitaux observés dans les êtres supérieurs de l'échelle animale, il y en a qui subsistent également chez les êtres inférieurs, et d'autres qui caractérisent exclusivement les premiers, la biol. doit rechercher la valeur de ces différences, et, en même temps, étudier les rapports qui unissent ces diverses catégories d'actions vitales, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique. Considérée ainsi, la biol. constitue la partie la plus élevée et la plus difficile de la physiologie. — V. VIE.

*** BIOPHYTUM.** s. m. T. Bot. Voy. OXALIDÉES.

BIPÈDE. adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois ; *pes*, pied). Se dit Des animaux à deux pieds, qui marchent à deux pieds. *Les oiseaux sont bipèdes.* || S'emploie subst. au masc. *Un b. L'homme est un b.* || T. Man. *B. antérieur*, Les pieds de devant du cheval. *B. postérieur*, Les pieds de derrière. *B. latéral*, Un pied de devant et un pied de derrière du même côté. *B. diagonal*, Un pied de devant et un pied de derrière, l'un du côté droit et l'autre du côté gauche.

*** BIPENNE.** s. f. (lat. *bis* ; *penna*, plume). T. Antiq. Voy. HACHE.

* **BIPHORE.** s. m. T. Zool. Voy. Tuniciers.

* **BIQUADRATIQUE.** adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *quadratus*, carré). T. Alg.

Enc. — Les anciens algébristes appliquaient ce nom à la puissance qui suit immédiatement le cube, c.-à-d. au carré du carré ou à la quatrième puissance. — Une *équation biquadratique* est donc une équation du quatrième degré, ou dans laquelle la quantité inconnue est élevée à la quatrième puissance. La forme générale d'une équation de ce genre, lorsqu'elle est complète, est

$$x^4+Ax^3+Bx^2+Cx+D=0,$$

où A, B, C et D désignent des quantités connues quelconques. C'est à Ludovico Ferrari, géomètre italien du XVI^e^ siècle, et disciple du célèbre Cardan, que l'on doit la résolution générale des équations du quatrième degré. Il fit voir que cette résolution peut toujours se réduire à celle d'une équation cubique ou du troisième degré. Parmi les divers procédés au moyen desquels on peut opérer cette réduction, le suivant, qui a été proposé par Euler, est peut-être le plus simple. On commence d'abord par transformer l'équation donnée en une autre, dans laquelle le second terme manque. C'est ce qui peut toujours se faire en prenant $y-\frac{1}{4}A=x$, et en le substituant à x dans l'équation proposée : il en résulte une nouvelle équation de la forme

$$y^4+py^2+qy+r=0 \qquad (1)$$

et nous n'avons plus à chercher que la solution de cette dernière.

Prenons $y=\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}$, et supposons que a, b, c, sont trois racines de l'équation cubique

$$z^3+Pz^2+Qz-R=0.$$

D'après la théorie des équations, le coefficient du second terme est la somme de toutes les racines avec leurs signes changés; le coefficient du troisième terme est la somme des produits des racines combinées par paires, et le dernier terme est le produit de toutes les racines avec leurs signes changés. Nous avons donc $a+b+c=-P$, $ab+ac+bc=Q$, et $abc=R$. En élevant au carré l'équation $y=\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}$, nous obtenons

$$y^2=a+b+c+2\left(\sqrt{ab}+\sqrt{ac}+\sqrt{bc}\right);$$

d'où résulte, en substituant $-P$ à la place de $a+b+c$, et en transposant

$$y^2+P=2\left(\sqrt{ab}+\sqrt{ac}+\sqrt{bc}\right).$$

En élevant encore cette équation au carré, on obtient après réduction

$$y^4+2Py^2+P^2=4(ab+ac+bc)+8\sqrt{abc}\,(\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}),$$

qui, en substituant R et y à leurs valeurs données ci-dessus, devient

$$y^4+2Py^2+P^2=4Q+8y\sqrt{R},$$

et, en transposant,

$$y^4+2Py^2-8y\sqrt{R}+P^2-4Q=0. \qquad (2)$$

Or, une des racines de cette équation biquadratique est $y=\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}$; et a, b, c, sont les trois racines de l'équation cubique $z^3+Pz^2+Qz-R=0$. Par conséquent, en résolvant les racines cubiques, on obtient les valeurs de a, b, c; par conséquent, encore, y, racine de la biquadratique, devient connu.

Pour appliquer cette solution à l'équation proposée (1), les coefficients P, Q, R, de l'équation résolue (2), doivent être déterminés en termes de p, q, r. En comparant les deux équations

$$y^4+py^2+qy+R=0, \qquad (1)$$
$$y^4+2Py^2-8\sqrt{R}y+P^2-4Q=0, \qquad (2)$$

on trouve $2P=p$, $-8\sqrt{R}=q$, $P^2-4Q=r$; d'où

$$P=\frac{1p}{2},\ Q=\frac{p^2-4r}{16},\ R=\frac{q^2}{64}.$$

Il s'ensuit donc que les racines de l'équation proposée sont exprimées généralement par $y=\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}$, où a, b, c, désignent les racines de l'équation cubique

$$z^3+\frac{p}{2}z^2+\frac{p^2-4r}{16}z-\frac{q^2}{64}=0. \qquad (3)$$

Les racines de la biquadratique sont toutes les quatre contenues dans l'expression $y=\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}$. Pour découvrir chacune d'elles en particulier, il est nécessaire de considérer le changement de signe qu'elles admettent. Comme la racine carrée d'une quantité quelconque a peut être, soit $+\sqrt{a}$, soit $-\sqrt{a}$, chacune des trois quantités, $\sqrt{a}$, $\sqrt{b}$ et $\sqrt{c}$, peut être affectée du signe + ou du signe −; ainsi la formule donnera *huit* expressions différentes. Mais, comme le produit des trois racines $\sqrt{a}$, $\sqrt{b}$, $\sqrt{c}$, est égal à $\sqrt{R}$ ou $a-\frac{1}{8}q$, il est évident que, lorsque q est positif, leur produit doit être négatif, ce qui ne peut arriver que si une seule d'entre elles ou bien toutes les trois sont négatives. Lorsque q est négatif, le produit doit être positif, ce qui ne peut arriver que si les racines sont positives toutes les trois, ou si deux d'entre elles sont négatives. On a donc quatre expressions différentes pour q positif, et quatre pour q négatif, qui, dans les deux cas, forment les quatre racines de l'équation biquadratique.

Les coefficients de l'équation (3) contiennent des fractions; mais on peut écarter celles-ci en prenant $v=4z$, et en substituant à z sa valeur en termes de v. On a alors, plus simplement,

$$v^3+2pv^2+(p^2-4r)v-q^2=0, \qquad (4)$$

dont les racines sont $\frac{1}{4}a$, $\frac{1}{4}b$, $\frac{1}{4}c$.

La règle pour résoudre une équation biquadratique est donc comme il suit : soit l'équation proposée

$$y^4+py^2+qy+r=0,$$

à laquelle manque son second terme. On forme l'équation cubique

$$v^3+2pv^2+(p^2-4r)v-q^2=0,$$

et l'on trouve ses racines que l'on nomme a, b, c. Alors, les racines de la biquadratique proposée sont :

Lorsque q est négatif:	Lorsque q est positif :
$y=\frac{1}{2}(\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c})$	$y=\frac{1}{2}(-\sqrt{a}-\sqrt{b}-\sqrt{c})$
$y=\frac{1}{2}(\sqrt{a}-\sqrt{b}-\sqrt{c})$	$y=\frac{1}{2}(-\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c})$
$y=\frac{1}{2}(-\sqrt{a}+\sqrt{b}-\sqrt{c})$	$y=\frac{1}{2}(\sqrt{a}-\sqrt{b}+\sqrt{c})$
$y=\frac{1}{2}(-\sqrt{a}-\sqrt{b}+\sqrt{c})$	$y=\frac{1}{2}(\sqrt{a}+\sqrt{b}-\sqrt{c})$

BIQUE. s. f. (gr. βέκη, chèvre). La femelle du bouc, la chèvre. Fam.

BIQUET. s. m. Le petit d'une bique. ‖ Sorte de trébuchet qui sert à peser de l'or ou de l'argent.

BIRÈME. s. f. T. Antiq. Voy. Galère.

BIRIBI. s. m. (ital. *biribisso*). Jeu de hasard qui se joue avec des boules creuses, dans lesquelles sont des numéros correspondants à ceux d'un tableau. *Banquier de b. Tableau de b. Jouer au b.*

BIRLOIR. s. m. Tourniquet qui sert à retenir un châssis de fenêtre levé.

* **BIRR.** s. m. T. Bot. Voy. Anacardiacées.

BIS, ISE. adj. [On ne pron. pas l'S au masc.] (basq. *bis*, noir). Brun. Ne se dit proprement que Du pain et de la pâte. *Pain b. Pâte bise. Pain bis-blanc*, Pain entre le bis et le blanc. ‖ Fam., *Cette femme est bise, elle a la peau bise*, Elle est brune, elle a la peau brune.

BIS. adv. [On pron. l'S.] (lat. *bis*, deux fois). Une seconde fois. Ce mot s'emploie pour demander que l'on répète, ou que l'on recommence, ce que l'on vient de faire, de dire ou de chanter. *Tout le parterre a demandé, a crié bis!* ‖ Subst. *Cet air a eu les honneurs du bis.* ‖ Adjectiv. *Numéro 2 bis, Numéro 50 bis.* Numéro 2, numéro 50, répété une seconde fois, afin de n'être pas obligé de changer toute la série des numéros suivants.

BISAÏEUL. s. m. (R. *bis, aïeul*). Père de l'aïeul ou de l'aïeule. *B. maternel.*

BISAÏEULE. s. f. Mère de l'aïeul ou de l'aïeule.

* **BISAILLE.** s. f. (R. *bis, bise*). Mélange de pois gris et de vesces, dont on nourrit certains animaux, particulièrement les pigeons. — Se dit de La farine bise avec laquelle on fait le pain bis.

BISANNUEL, ELLE. adj. [On fait sentir les deux N.] (*R. bis, annuel*). T. Bot. Voy. Plante.

BISBILLE. s. f. [On mouille les LL.] (ital. *bisbiglio*, murmure). Petite querelle sur des objets futiles. *Ces gens sont toujours en b.* Fam.

BISCAÏEN. s. m. (*Biscaïe*, province espag.). Sorte de gros mousquet, qui porte beaucoup plus loin que les fusils ordinaires. — Adjectiv. *Mousquet b.* ‖ Balle de fonte ou de fer, de la grosseur d'un petit œuf, que l'on mettait dans le mousquet b., et que l'on fait entrer dans la charge à mitraille et dans les grappes de raisin.

* **BISCHOF.** s. m. (all. *bischof*, évêque). Boisson froide composée de vin sucré, et qu'on aromatise avec de la muscade et du citron. *Le b. doit son nom à sa couleur violette, qui est celle que portent les évêques.*

BISCORNU, UE. adj. (R. *bis, cornu*). Qui a une forme irrégulière, baroque. *Objet b. Bâtiment b.* Fam. ‖ Fig. et fam., se dit aussi De l'esprit et de ses conceptions. *Esprit b. Ouvrage b. Des raisons biscornues.*

BISCOTIN. s. m. (lat. *bis*, deux fois; *coctus*, cuit). Espèce de petit biscuit ferme et cassant.

* **BISCOTTE.** s. f. Sorte de pâtisserie qui consiste ordinairement en tranches de pain séchées au four.

BISCUIT. s. m. (R. *bis, cuit*). Pain en forme de galette ronde ou carrée, auquel on donne deux, et quelquefois quatre cuissons pour le durcir, et dont on fait provision pour les voyages sur mer. *B. moisi. Faire du b. Une ration de b. Tremper son b. dans le vin. Casser du b. Embarquer du b. S'embarquer sans b.* — Fig. et prov., *S'embarquer sans b.*, Se mettre en voyage sans être pourvu du nécessaire; S'engager dans une entreprise, sans avoir les choses nécessaires pour y réussir. ‖ Sorte de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, des œufs et du sucre. *B. de Savoie. B. de Reims. B. à la cuiller. B. de carême*, B. fait sans œufs et fort cassant. ‖ Ouvrage de porcelaine qu'on laisse dans son blanc mat, sans peinture, ni couverte.

BISE. s. f. (basq. *bis*, noir). Vent du nord. *La b. me coupait le visage. Exposé à la b. Vent de b.* ‖ Se dit poétiq. pour L'hiver. *Quand la b. fut venue.*

BISEAU. s. m. (lat. *bisellus*). Extrémité ou bord coupé en biais, en talus. Se dit surtout Du bord des glaces de miroir, des glaces de voitures, De l'arête d'un bois équarri, et Du tranchant de certains outils. *Faire un b. à une glace. Couper, tailler en b. Le tranchant de cet outil est taillé en b.* ‖ Par ext., s'applique à Certains outils dont le tranchant est en b. *Un b. de menuisier, de tourneur.* ‖ T. Joaill. Se dit Des principales faces qui environnent la table d'un brillant. *Un diamant épais de b.* ‖ T. Impr. Voy. Typographie. ‖ T. Boul. Même signification que Baisure.

* **BISEAUTER.** v. a. Tailler en biseau. N'est guère usité que dans cette loc., *B. des cartes*, Enlever de chaque côté de certaines cartes d'un jeu entier, une bandelette aiguë, un triangle très-allongé, afin de pouvoir les reconnaître. = Biseauté, ée. part. *Les fripons seuls se servent de cartes biseautées.*

BISER. v. n. (R. *bis, bise*). T. Agric. Se dit Des grains qui dégénèrent, qui deviennent bis. *Ces grains ont bisé.*

BISER. v. a. (lat. *bis*, deux fois). Reteindre. *Il faut b. cette étoffe.* = Bisé, ée. part.

BISET. s. et adj. m. (R. *bis, bise*). T. Ornith. Voy. Pigeon. ‖ * Fam., Garde national qui fait son service sans uniforme.

BISETTE. s. f. Sorte de petite dentelle de bas prix. *Ce n'est que de la b.*

* **BISEXUÉ** et * **BISÉXUEL.** adj. Voy. Bissexuel.

BISMUTH. s. m. (all. *wismuth*). T. Chim.

Enc. — Les anciens connaissaient le *Bismuth*, mais ils le confondaient avec le plomb et l'étain. Stahl et Dufay démontrèrent les premiers que ce corps constituait un métal particulier. Le Bis. est blanc-gris, nuancé d'une teinte rougeâtre; sa structure est lamelleuse; il est peu malléable; sa densité = 9,9. Il fond à 264°, et éprouve, en reprenant l'état solide, une dilatation considérable. Il se volatilise à une température élevée, et cristallise aisément par un refroidissement lent. Ses cristaux forment alors, au fond de la capsule dans laquelle on a opéré, une géode recouverte d'une pellicule et d'un peu de métal encore liquide qu'on fait écouler. Ils ont quelquefois plusieurs centimètres de diamètre. Une légère pellicule d'oxyde qui se forme à leur surface lorsqu'ils sont exposés au contact de l'air humide, leur donne un aspect brillant et des teintes irisées du plus bel effet. Leur forme est celle de rhomboèdres à l'angle de 87°,40, ou plutôt de trémies pyramidales semblables à celles du chlorure de sodium (sel marin). Le Bis. ne s'altère point à l'air sec, et ne s'oxyde qu'assez lentement au contact de l'air humide. Il ne décompose l'eau qu'à une très-haute température. Chauffé à l'air, il brûle avec une petite flamme bleuâtre, en répandant des fumées jaunes. Il est peu attaquable par les acides même énergiques, excepté par l'acide azotique qui le dissout complétement. L'équivalent du Bis. est 1330.

Combinaisons du Bis. avec l'oxygène. — Elles sont au nombre de trois, savoir : l'*oxyde de Bis.* (Bi^2O^3), le *bioxyde* (Bi^2O^5) ou *acide bismuthique*, et un oxyde intermédiaire (BiO^2), qu'on regarde comme une combinaison des deux précédents. — L'*oxyde* (Bi^2O^3) se présente sous la forme d'une poudre jaune clair. On l'obtient, soit en grillant le métal à l'air libre, soit en décomposant le sous-azotate de Bismuth par la chaleur. Il fond à la chaleur rouge et se solidifie ensuite en un verre d'un jaune plus foncé que la poudre primitive. Ce verre attaque et perce facilement les creusets de terre. L'oxyde de Bis. ne se volatilise point. Sa densité = 8,45. Lorsqu'on prépare cet oxyde en décomposant le sous-azotate de Bis. par un alcali, on l'obtient à l'état d'hydrate; mais on le ramène à l'état anhydre en le faisant bouillir dans une dissolution de potasse. — L'*acide bismuthique* est une poudre d'un rouge clair. Chauffé au delà de 100°, il perd une partie de son oxygène et se transforme en oxyde (BiO^2); les acides concentrés le réduisent en oxyde (Bi^2O^3) avec lequel ils se combinent. On obtient l'acide bismuthique, soit en chauffant longtemps au contact de l'air un mélange de potasse et d'oxyde de Bis., soit en calcinant le même mélange avec du chlorate de potasse.

Combinaisons du Bis. avec les métalloïdes. — Le soufre, l'iode et le chlore s'unissent directement avec le Bis. Pour opérer cette dernière combinaison, il suffit de faire passer un courant de chlore gazeux dans une cornue tubulée contenant des fragments de Bis. et placée sur un fourneau légèrement chauffé, pour que le chlorure distille et se condense dans le récipient. Ce chlorure (Bi^2Cl^3) est blanc, très-fusible et très-avide d'humidité. L'acide chlorhydrique étendu d'eau le dissout sans l'altérer, mais l'eau pure le décompose et détermine la formation d'un précipité blanc qui est de l'oxychlorure de Bis. Cet oxychlorure est connu, dans la parfumerie, sous le nom de *Blanc de Bis.* ou de *Blanc de perle.*

Sels de Bis. — Les sels de Bismuth sont formés par la combinaison de l'oxyde Bi^2O^3 avec les acides. Nous nous occuperons uniquement de l'*azotate* ou *nitrate de Bis.* qui seul a quelque importance. — On l'obtient directement en dissolvant le Bis. dans l'acide azotique et en évaporant la liqueur. Il se dépose en cristaux volumineux, incolores, déliquescents. Sa formule est $Bi^2O^3, 3AzO^5 + 10HO$. Ce sel se dissout sans s'altérer dans un peu d'eau pure aiguisée d'acide azotique; mais il se décompose si la quantité d'eau est plus grande. On a dans ce cas un précipité blanc qui est le *sous-azotate* ou *sous-nitrate de Bis.* appelé jadis *Magistère de Bis.*, et connu aujourd'hui dans le commerce sous le nom de *Blanc de fard.* Si la quantité d'eau est très-considérable, la décomposition du sel est complète, et l'on ne retrouve plus que l'oxyde hydraté. — Les sels solubles de Bis. se reconnaissent aux caractères suivants : leurs dissolutions sont incolores, et précipitent en blanc par l'eau et par les alcalis : le premier précipité est un sous-sel de Bis.; l'autre est l'oxyde du même métal. Les sulfhydrates solubles y occasionnent un précipité noir de Bis.; l'infusion de noix de galle les précipite en jaune légèrement orangé ; le cyanhydrate de potasse et de fer y fait naître un précipité blanc-jaunâtre.

Usages médicaux. — Le *sous-nitrate* est le seul composé de Bis. qui soit usité en médecine. On l'a préconisé outre mesure dans une foule d'affections fort diverses ; puis, on lui a contesté toute efficacité. Cependant, il est tous les jours employé avec succès dans certaines névroses de l'appareil digestif, contre les crampes d'estomac, les vomissements spasmodiques, et contre certaines formes de diarrhées. En général, les auteurs rangent le sous-nitrate parmi les sédatifs ; nous serions plutôt tentés de le considérer comme un agent de substitution. On sait d'ailleurs que ce sel à dose trop élevée détermine des phénomènes d'irritation plus ou moins graves.

Alliages de Bis. — Le Bis. peut s'allier avec plusieurs métaux. On désigne généralement sous le nom de *Métal fusible de Darcet*, un alliage de plomb, d'étain et de Bis. en proportions variables, qui se distingue par son extrême fusibilité. Celui qui est composé de 5 p. de plomb, 3 d'étain et 8 de Bis. fond à 98° centigr.; celui de 1 plomb, 1 étain et 2 Bis. fond à 93° 75. Le point de fusibilité s'élève à mesure qu'on diminue la proportion de Bis. On s'est assez longtemps servi de l'alliage de Darcet pour fabriquer les rondelles fusibles adaptées aux chaudières à vapeur afin d'éviter les explosions. Aujourd'hui on a renoncé à leur usage ; mais on emploie encore cet alliage à prendre des empreintes pour faire des clichés. Les dentistes s'en servent aussi pour plomber les dents. — Le Bis., uni à l'étain, le rend plus dur et plus sonore. Allié au cuivre, il le décolore et le rend cassant. Il s'amalgame également très-bien avec le mercure et forme un alliage très-coulant, dont on se sert pour étamer la surface interne des globes de verre.

Minér. et Métall. — Les espèces minérales dans la composition desquelles entre le Bis. ne sont pas nombreuses. On le trouve à l'état natif, mais presque toujours mêlé d'un peu d'arsenic, dans les gîtes argentifères et arsénifères. Il se rencontre ordinairement sous forme lamellaire ou ramifiée. Il en existe dans beaucoup de localités, mais surtout en Saxe et en Suède. Parmi les autres espèces, la plupart sont trop peu intéressantes pour nous arrêter. Pour les besoins de l'industrie, on exploite uniquement le Bis. natif et le *Bis. sulfuré*, appelé aussi *Bismuthine*, mais surtout le premier. Le traitement du minerai de Bis. natif est simple et facile. On chauffe le minerai dans des cylindres rangés parallèlement et disposés sur un plan incliné, dans un fourneau en maçonnerie. Le Bis. entre en fusion, se sépare de sa gangue, et s'écoule dans des récipients maintenus à une température assez élevée pour qu'il y reste à l'état liquide. C'est là qu'on le puise avec des cuillers pour le couler dans des moules. Ainsi obtenu, le Bis. contient toujours des traces de métaux étrangers et d'arséniures métalliques. On le purifie en le faisant fondre avec un dixième de son poids de nitrate de potasse.

* **BISMUTHINE.** s. f. T. Minér. Voy. Bismuth.

BISON. s. m. (lat. *bison*). T. Mamm.

Enc.— Le *Bison* et l'*Aurochs* sont deux espèces de Mammifères, celle-ci d'Europe et celle-là d'Amérique, qui appartiennent à l'ordre des *Ruminants* et à la fam. des *Bovidées*. Les naturalistes de nos jours s'accordent, en général, à former de ces deux espèces une tribu ou un groupe particulier auquel ils donnent le nom de *Bonases* ou de *Bisontidées*.—Les Bonases diffèrent du groupe *Bœuf* proprement dit, par les proportions plus grêles des membres ; par le nombre des côtes qui est de plus de treize; par la forme générale de la tête qui est très-courte pour sa grosseur; par le front bombé et plus large que haut; par la position des cornes qui, au lieu de s'attacher tout au sommet du front, s'insèrent notablement plus bas et plus près des orbites ; par la disproportion qui semble exister entre les parties antérieures et postérieures du corps ; par leur dos bossu, ce qui résulte de l'énorme développement des premières apophyses dorsales ; par la crinière qui couvre leurs épaules et retombe jusque sur les jambes de devant ; par la longue barbe qui pend de leur menton, et l'épaisse touffe de poils dont leur front est garni.

L'*Aurochs* (*Bos Urus*) tire son nom de l'allemand *Auer-Ochs* ou Bœuf des prairies. C'est le plus grand des quadrupèdes propres à l'Europe. Le mâle a jusqu'à 3 m. 25 cent. de long sur 2 m. de hauteur au garrot. Les auteurs latins ne paraissent pas avoir distingué nettement cet animal des autres espèces de Bœufs sauvages qui erraient dans les forêts incultes de la Germanie. Nous pensons qu'ils ont appliqué indifféremment, soit à ces dernières espèces, soit à l'Aurochs vrai, les dénominations de *Bison*, d'*Urus* et de *Bubale*.— Quoi qu'il en soit, l'*Aurochs* des modernes se distingue du Bœuf et de ses variétés par les caractères que nous venons d'exposer ; et il se distingue ensuite du Bison par le nombre de ses côtes qui est de quatorze seulement, tandis que celui-ci en a quinze, par la hauteur de ses jambes et par sa voix grognante. Une sorte de laine crépue couvre la tête et le cou du mâle, et lui forme une barbe courte sous la gorge. — L'Aurochs vivait jadis dans toutes les forêts marécageuses de l'Europe tempérée. Aujourd'hui il n'existe plus que dans les profondeurs de quelques forêts de la Lithuanie, où les habitants lui donnent le nom de *Zubr*. Malgré le soin que l'on prend de ne point les troubler, les petites troupes d'Aurochs qui habitent ces forêts, multiplient peu, et l'on peut prévoir le moment où leur race aura cessé d'exister. L'Aurochs a été longtemps regardé comme la souche de nos Bœufs domestiques ; mais les observations anatomiques de Cuvier ont démontré la fausseté de cette opinion. — On sait, depuis quelques années, d'une manière positive, qu'il existe sur le versant européen du Caucase, une race d'Aurochs désignée dans le pays sous le nom de *Dombey*, et qui paraît y être assez nombreuse. Le Dombey n'est connu que par une peau envoyée au Musée de Pétersbourg par le général Rosen, en 1834. Pour décider si le Dombey constitue une espèce distincte, il faudrait avoir sous les yeux un squelette entier de cet animal ; mais cette étude n'a pu être faite jusqu'à présent.

La dénomination de *Bison* a été introduite d'Europe en Amérique, et appliquée par les Espagnols à une espèce du genre Bœuf propre à l'Amérique septentrionale. Mais cette même espèce, qui constitue le *Bos Americanus* des zoologistes, est appelée fort improprement *Buffalo* (Buffle) par les habitants d'origine anglo-saxonne. Le Bison (Fig. ci-dessous), quoique moins grand que l'Aurochs, a cependant une taille supérieure à celle de nos plus forts taureaux domestiques. Ses jambes et sa queue sont courts ; la saillie de son garrot est très-marquée et présente une bosse musculaire et graisseuse assez forte ; ses cornes sont rondes, courtes et écartées à leur base ; sa peau est très-épaisse et spongieuse. Enfin, il a la tête, le cou et les épaules couvertes d'une laine crépue, épaisse et d'un brun noir, qui, en hiver, devient très-longue, tandis que le reste du corps ne présente qu'un poil ras et noir. Nonobstant son apparence lourde et massive, cet animal est fort rapide à la course. Le Bison habite par bandes très-nombreuses les parties incultes du continent de l'Amérique du Nord : on le rencontre depuis la Louisiane jusqu'au cercle polaire ; mais chaque jour la civilisation s'empare d'une partie de leur domaine, et, chaque jour encore, leur nombre diminue par suite de la chasse active dont ils sont l'objet. Tous les ans, les Bisons exécutent, sans qu'on en connaisse exactement les motifs, de grandes migrations à travers les solitudes du continent américain : malheur à celui qui se trouverait sur leur passage et n'aurait pas le temps de fuir, il serait écrasé sous leurs pieds ; car, une fois lancés dans la direction qu'ils ont adoptée, ils ne se dérangent plus de leur chemin. Du reste, leurs mœurs et leur manière de se défendre contre les grands carnassiers sont les mêmes que celles du Bœuf sauvage d'origine espagnole, des plaines de l'Amérique du Sud. Quoique d'un naturel assez farouche, le Bison, tenu en captivité à la ménagerie du Jardin des plantes, s'est toujours montré inoffensif ; il est probable que cette race ne serait pas plus difficile à soumettre à la domesticité que le Buffle ou les autres espèces naturellement farouches du genre Bœuf. Elle produit avec la Vache des métis féconds.— La chair du B. est bonne à manger ; mais la bosse est regardée comme le morceau le plus délicat.

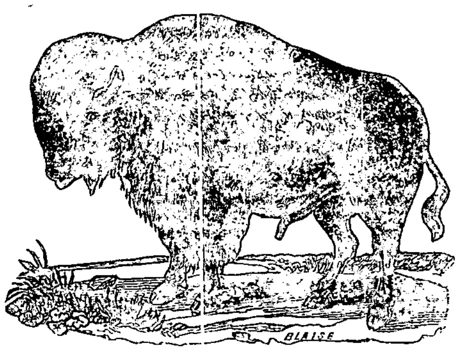

BISONNE. s. f. (R. *bis*, *bise*). Sorte de toile grise, qui sert à faire des doublures.

BISQUAIN ou * **BISQUIN.** s. m. (R. *bique*). Peau de mouton avec sa laine, préparée par les mégissiers.

BISQUE. s. f. Jeu de paume. Avantage qu'un joueur fait à un autre en lui donnant quinze, et en lui laissant la faculté de placer cet avantage à son choix dans la partie. *Donner une b. Prendre sa b. Donner quinze et b.* ‖ Fig. et fam., *Il lui donnerait quinze et b.*, se dit D'un homme qui a une grande supériorité sur un autre, en quelque genre que ce soit. *Avoir quinze et b. sur la partie*, Avoir un grand avantage ou de grands préjugés en sa faveur pour le succès d'une affaire. *Prendre sa b.*, *Bien prendre sa b.*, Prendre bien son temps, profiter de son avantage.

BISQUE. s. f. (lat. *bis*, deux fois : *coctus*, cuit). T. Cuis. Potage fait avec un coulis d'écrevisses, et garni de différents ingrédients. — *Demi-b.*, B. dont le coulis est plus léger et où il entre moins d'ingrédients.

* **BISQUER.** v. n. Pester, éprouver du dépit, être de mauvaise humeur. *Tu bisques.* Pop.

BISSAC. s. m. (R. *bis*, *sac*). Voy. Besace.

BISSECTION. s. f. T. Géom. Division d'une ligne, d'un angle, etc., en deux parties égales.

BISSEXE. adj. 2 g. Voy. Bissexuel.

BISSEXTE. s. m. (lat. *bis*, deux fois : *sextus*, sixième). T. Astron. Le jour que l'on ajoute tous les quatre ans au mois de février, qui alors a vingt-neuf jours. *Il y a un jour b. cette année.*

BISSEXTIL, ILE. adj. Se dit de L'année où se rencontre le bissexte. *An b. Année bissextile.* V. Année.

BISSEXUEL, ELLE. adj. (R. *bis*, *sexuel*). T. Hist. nat. Qui réunit les deux sexes. ‖ En Bot., il est syn. d'*Hermaphrodite*, et se dit Des fleurs qui renferment les étamines et le pistil dans le même périanthe. — Les botanistes écrivent aussi *Bisexué* et *Bisexuel.*

BISSUS. s. m. Voy. Byssus.

BISTOQUET. s. m. T. Jeu de billard. Sorte de masse avec laquelle on jouait pour éviter de billarder. Vx.

BISTORTE. s. f. T. Bot. Voy. Polygonées.

BISTOURI. s. m. (ital. *Pistori*, nom de ville).

Enc. — Le *Bistouri* est un instrument de chirurgie composé d'une lame qui est longue de 5 à 8 centim., et qui est fixe ou mobile dans un manche appelé *Châsse*. Quand le b. est fixé au manche, il l'est au moyen d'un ressort analogue à celui des couteaux de poche. Le b. diffère peu du *Scalpel* ; tous deux peuvent servir à toutes les opérations où il est nécessaire de couper net avec une lame bien affilée. Néanmoins, celui-ci est surtout usité pour les dissections, et celui-là pour les opérations chirurgicales pratiquées sur le vivant. On distingue les bistouris droits, courbes, concaves, convexes, boutonnés, etc. Quelques-uns de ces instruments portent les noms des chirurgiens qui les ont inventés.

BISTOURNER. v. a. (R. *bis*, *tourner*). Tourner un objet dans un sens contraire au sens naturel, de façon à le déformer. Fam. ‖ T. Art vétérin. Tourner les vaisseaux qui aboutissent aux testicules d'un animal, pour le rendre incapable de procréer. = Bistourné, ée, part. Fam., *Des jambes bistournées*, Des jambes torses.

BISTRE. s. m. Suie détrempée dont la couleur est d'un jaune de rouille, et dont on se sert habituellement pour faire des dessins au lavis. *Dessins au b. Étoffe couleur de b.*

* **BITESTACÉS.** s. m. pl. (lat. *bis*, deux fois ; *testa*, coquille). T. Zool. Voy. Synon. d'Ostracodes.

* **BITOME.** s. m. T. Entom. Voy. Xylophages.

BITORD. s. m. (R. *bis*, *tors*). T. Mar. V. Cordage.

* **BITTAQUE.** s. m. T. Entom. V. Planipennes.

* **BITTE.** s. f. T. Marine.

Enc. — La *Bitte* est une espèce de charpente très-solide et placée en avant du navire. Elle se compose de deux montants perpendiculaires, et d'une pièce appelée *traversin*, qui les croise. Cet appareil est maintenu, dans sa position perpendiculaire, par des contreforts fixés au pont à l'aide de grosses chevilles qui portent à leur tête des boucles nommées *Cosses*. Les précautions prises pour donner à la b. la plus grande solidité possible, sont justifiées par l'usage auquel elle est destinée. C'est sur elle que s'enroulent les gros câbles qui tiennent aux ancres jetées au fond de la mer. Elle a donc à supporter la tension énorme que, durant le gros temps, le vaisseau fait éprouver aux câbles qui le retiennent. Les vaisseaux de ligne ont leur b. dans la batterie basse ; les frégates l'ont dans leur batterie, et les vaisseaux sans batterie, sur le pont.

BITUME. s. m. (lat. *bitumen*). T. Minér.

Enc. — On désigne sous le nom général de *Bitumes* des substances liquides ou visqueuses, ordinairement noires ou brunes, qui sont beaucoup plus analogues aux huiles et aux poix végétales qu'aux minéraux proprement dits. Tels qu'ils se présentent à nous dans la nature, les bitumes sont probablement des mélanges en toutes proportions de carbures d'hydrogène de diverses espèces avec des composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, analogues aux combustibles charbonneux. Ils sont tantôt liquides et plus ou moins transparents, tantôt mous comme de la poix, et quelquefois solides ; dans ce dernier cas, ils sont très-friables et se ramollissent à une température peu élevée. La pesanteur spécifique des bitumes varie de 0,7 à 1,2, ce qui fait qu'en général ils surnagent à la surface de l'eau. Ils fondent assez aisément, les uns à 100° ou même au-dessous, les autres à une température supérieure. Soumis à la distillation, ils donnent des substances plus ou moins visqueuses et parfois des huiles assez limpides, qui sont des carbures d'hydrogène qu'on peut épurer par des distillations répétées. Ils laissent pour résidu un charbon brillant très-boursouflé, ou une matière bitumineuse fixe et oxygénée. Certains bitumes sont solubles dans l'alcool ; les autres en partie solubles, en partie insolubles. La plupart sont attaqués par l'éther ou l'essence de térébenthine : souvent alors ils donnent pour résidu des matières charbonneuses, ou une autre matière bitumineuse inattaquable.

On peut diviser les bitumes en trois espèces, savoir le *Malthe*, l'*Asphalte* et le *Pétrole*. Au mot Asphalte nous avons parlé des deux premières, il ne nous reste plus à traiter que de la dernière. Le *Pétrole*, c.-à-d. huile de pierre, est de consistance visqueuse.

plus ou moins épaisse, et de couleur *brune ou rouge noirâtre*. Lorsqu'il est débarrassé des matières étrangères qui le souillent et le colorent, on lui donne le nom de *Naphte* ou *huile de naphte*. Le Naphte est parfaitement fluide à la température ordinaire, d'une couleur blanc jaunâtre, diaphane et d'une odeur pénétrante particulière. Sa densité est d'environ 0,84. Il ne renferme pas d'oxygène et paraît être formé par le mélange de plusieurs carbures d'hydrogène. Cette substance est très-inflammable; il suffit d'en approcher un corps embrasé pour qu'elle prenne feu aussitôt comme l'alcool. Elle donne une flamme bleuâtre, une fumée épaisse et ne laisse aucun résidu. On connaît des sources de Pétrole à Miano, près de Parme; au mont Zibio, près de Sassuolo, dans le duché de Modène; près des salses de Barigazzo, en Toscane; près de Girgenti, en Sicile; au village de Gabian, près de Pézenas (Hérault); mais elles sont surtout nombreuses dans la Chine et dans la Perse, aux bords de la mer Caspienne. C'est aux environs de Bakou et de la presqu'île d'Abchéron, sur la Caspienne, que l'on trouve les sources les plus célèbres. Le Pétrole est utilisé pour l'éclairage dans les lieux où il est assez abondant, comme dans une partie de la Perse, et dans le duché de Parme. On l'emploie aussi dans la fabrication de certains vernis. Dans l'Orient, l'huile de Pétrole passe pour un spécifique infaillible contre les douleurs rhumatismales. Les huiles les plus pures sont surtout fort recherchées : on leur donne le *nom de Moum, et on les emploie extérieurement dans* le cas de blessures graves. Enfin le Pétrole s'administre encore à l'intérieur comme vermifuge. Le *Pétrole*, ou, comme on dit dans le midi de la France, l'*huile de Gabian*, jouit en effet dans tout le pays d'une grande réputation sous ce rapport.

Nous rapprocherons du Pétrole l'*Élatérite* et le *Rétinasphalte*. — L'Élatérite, appelée aussi *Bitume élastique* et *Caoutchouc fossile*, est une substance brune, tirant sur le noir ou le vert foncé, molle et élastique. Elle fond à une faible température en une matière visqueuse, et brûle avec une fumée noire et une odeur aromatique. On la trouve en Angleterre dans les filons de plomb de Castletown (Derbyshire), ainsi que dans les veines quartzeuses et calcaires qui traversent les couches de houille à Montralais (Loire-Inférieure). — Le *Rétinasphalte* est une matière solide, d'un brun clair avec éclat résineux, et fusible à une faible température. Il répand en brûlant une odeur d'abord agréable, puis bitumineuse, et laisse un résidu charbonneux. Enfin, il est soluble en partie dans l'alcool, et donne un résidu bitumineux insoluble. Le Rétinasphalte paraît être composé, presque par égales portions, de matières résineuses et bitumineuses. On le rencontre en rognons isolés dans les lignites de Bowey-Tracey (Devonshire), et dans quelques autres localités.

L'origine des bitumes est une question fort controversée parmi les géologues. D'une part, leur affinité avec les substances bitumineuses extraites de la houille porte à croire qu'ils proviennent des dépôts houillers, et résultent d'une sorte de distillation naturelle des masses végétales dont ces dépôts sont composés. D'autre part, leur présence dans les roches ignées et les terrains antérieurs à la houille, et le fait qu'ils se trouvent toujours dans *les lieux où existent des salses, des sources* thermales, des dépôts de soufre, de sel, de gypse, et où l'on observe encore aujourd'hui des phénomènes plutoniques, sont de puissants arguments contre cette opinion. Aussi le problème est-il encore à résoudre.

BITUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient du bitume, ou qui a les qualités du bitume. *Terres, tourbes bitumineuses.*

BIVAC ou **BIVOUAC**. s. m. (all. *bei*, auprès; *wache*, veillée). Se disait autrefois D'une garde extraordinaire qui se faisait en plein air pour la sûreté d'un camp, d'un détachement ou d'un poste. *Aller au b.* || Se dit aujourd'hui de La station que des soldats en campagne font en plein air, le jour ou la nuit, pour prendre du repos. *Ce fut notre premier b. Passer les nuits au b. Les feux du b. L'armée souffrit beaucoup dans ses bivouacs.*

BIVALVE. adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *valva*, valve). T. Conchyl. Se dit Des coquillages composés de deux valves, comme l'huître, la moule, etc. *Coquillage, coquille b.* — Subst. *Les huîtres sont des bivalves.* Voy. Conchyliologie. || T. Bot. Se dit Des capsules composées de deux parties, comme la capsule du lilas, le noyau de l'abricot, etc.

BIVAQUER ou **BIVOUAQUER.** v. n. T. Guerre. *Camper à la belle étoile, en plein air. L'armée a bivaqué quinze jours de suite. Les soldats bivouaquèrent dans la neige.* || Par ext., Passer une nuit en plein air. *Nous ne pûmes entrer dans la ville, nous bivaquâmes en plein air.* Fam.

BIVOUAC, BIVOUAQUER. Voy. Bivac, Bivaquer.

* **BIXA.** s. m. * **BIXACÉES** et **BIXÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Flacourtiacées.

BIZARRE. adj. 2 g. (lat. *bis*, deux fois; *varius*, varié). Fantasque, extravagant, capricieux. *Homme, esprit b. Idée b. Sentiments, goûts, opinions bizarres.* || Extraordinaire, hors de l'usage commun. *Forme b. Couleur b. Plumage b. Habit, ajustement b. Quelle b. destinée!* || Subst. *Il aime le b.*

Syn. — *Capricieux, fantasque.* — La *bizarrerie* tient à un défaut ou plutôt à une anomalie de l'intelligence; le *caprice* et la *fantaisie* dépendent du caractère et de l'humeur. L'homme *bizarre* ne sent pas, ne pense pas, ne juge pas comme les autres; c'est pour cela qu'il n'a ni les mêmes idées, ni les *mêmes passions, ni les mêmes goûts. Les personnes capricieuses* ont le caractère inconstant, l'humeur changeante; ce vice est surtout commun chez les femmes livrées à une oisiveté absolue. Ce qui lui plaisait tout à l'heure ne lui plaît plus l'instant d'après : cette mobilité est le signe du vide du cœur et de l'esprit. Le *fantasque* ressemble beaucoup au capricieux; mais il y a plus d'intensité dans son caprice : il se passionne pour l'objet subit de sa fantaisie, et s'en occupe plus longtemps. On s'habitue à un homme *bizarre;* le *capricieux* se rend bientôt intolérable; le *fantasque* n'est guère moins ennuyeux : parfois cependant il amuse par ses boutades.

BIZARREMENT. adv. D'une façon bizarre. *Agir b. Il est toujours b. habillé.*

BIZARRERIE. s. f. Caractère de ce qui est bizarre. *La b. de son esprit. La b. de l'humeur. La b. des modes. La b. des saisons, des langues, des opinions. La b. de ma destinée.* || Humeur bizarre, extravagance. *Étrange b. Faire quelque chose par b., par pure b. Cet homme est sujet à de grandes bizarreries.*

BLAFARD, ARDE. adj. (all. *blas*, pâle; *farbe*, couleur). Pâle. Ne se dit guère que Des couleurs et de la lumière. *Couleur, lueur, lumière blafarde. Teint, visage b. Ciel b.*

BLAGUE. s. f. (all. *balg*, corps souple en forme de poche). Vessie, ou petit sac de peau ou d'étoffe, dans lequel les fumeurs mettent leur tabac.

* **BLAGUE.** s. f. Hâblerie, forfanterie, mensonge impudent. *Vous croyez donc toutes ses blagues.* = * Blaguer. v. n. Dire des blagues. = * Blagueur. s. m. Celui qui se plaît à dire des blagues. *Vous n'êtes qu'un blagueur.* — Tous ces termes sont populaires.

BLAIREAU. s. m. (lat. *glis, gliris*, loir). T. Mamm.

Enc. — Le *Blaireau* (*Meles*) est un Mammifère de l'ordre des *Carnassiers* et de la section des *Plantigrades*. Le genre *Meles* est tellement voisin du genre *Ursus* (Ours), que Linné avait fait des Blaireaux une simple espèce de ce dernier, sous le *nom d'Ursus meles. Les caractères distinctifs du genre Meles* sont principalement puisés dans la forme et la disposition des dents. Celles-ci sont au nombre de 36 : 6 incisives et 2 canines en haut et en bas; 8 molaires en haut, 12 en bas. La plus remarquable de ces dents est la tuberculeuse de la mâchoire supérieure, d'un volume extraordinaire; sa largeur est égale à sa longueur. — Les Blaireaux sont des animaux à marche rampante : ils ont la queue courte, les doigts très-engagés dans la peau; cependant leurs ongles de devant sont fort allongés et les rendent très-habiles à fouir la terre; leurs poils sont longs et soyeux; enfin ils portent sous la queue une poche d'où suinte une humeur grasse et fétide.

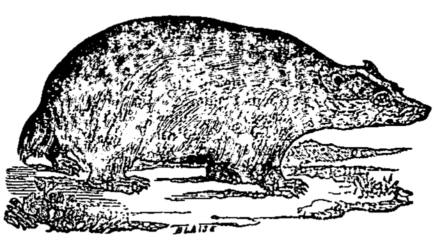

On trouve mentionnés et décrits dans les ouvrages de Mammalogie, plusieurs espèces de Blaireaux, notamment le Bl. commun (*Meles vulgaris*) et le *Bl. taisson* (*M. taxus*) de nos pays; le *Bl. Carcajou* (*M. Labradorica*) de l'Amérique du Nord, et le *Bali-saur* (*Arctonyx*) de l'Indostan. Cependant on peut considérer toutes ces espèces comme de simples variétés du *Blaireau commun* dont elles ne diffèrent par aucun caractère essentiel.— Ce dernier (Fig. ci-dessus) est grisâtre dessus, noir dessous, et présente une bande noirâtre de chaque côté de la tête. Il est fort répandu dans les forêts de l'Europe centrale. Il se creuse des terriers profonds où il entretient la plus minutieuse propreté. Le Renard en prend souvent avantage pour s'emparer de la demeure du Bl. Il lui suffit de salir l'entrée du terrier du Bl. pour engager son propriétaire à l'abandonner. Cet animal vit solitaire dans son terrier où il passe les trois quarts de son existence; il n'en sort guère que la nuit. Le mâle et la femelle font toujours ménage à part. Cette dernière porte 6 mamelles, 2 pectorales et 4 ventrales; elle prend grand soin de ses petits. Le Bl. est frugivore par goût et carnassier par nécessité; il n'a recours que lorsque les fruits lui manquent, à la nourriture animale : il mange alors des vers de terre, des insectes de toute sorte, et même de petites rongeurs. Pris jeune, il se réduit aisément en domesticité; il est alors doux, inoffensif, caressant, très-attaché à ses maîtres, et omnivore comme le chien.

La graisse du Bl., jadis fort estimée comme médicament résolutif externe, n'est plus actuellement d'aucun usage en médecine. *Sa peau mégissée sert à garnir les colliers des chevaux de* trait, et l'on fabrique avec ses poils des brosses à barbe et des pinceaux pour la peinture. En Belgique et dans les Ardennes françaises où la variété appelée *Bl. taisson* est commune, le jeu cruel qui consiste à les faire combattre en champ clos contre des chiens, est encore fort à la mode. — La chasse au Bl. est très-dangereuse pour les chiens. Le Bl., qui ne peut fuir à cause de la brièveté de ses pattes, se couche sur le dos et se défend jusqu'à la mort avec ses ongles longs et forts et ses dents acérées. Les paysans les font arrêter par leurs chiens, leur passent au cou une fourche à long manche et les prennent ainsi vivants; ou bien encore ils les assomment à coups de bâton, pour ne pas endommager leur fourrure, qui a toujours une certaine valeur.

* **BLAKEA.** s. f. T. Bot. Voy. Mélastomacées.

BLÂMABLE. adj. 2 g. Digne de blâme, répréhensible. *Personne b. Sentiment, action b. Des erreurs blâmables.*

BLÂME. s. m. (gr. βλασφημία). Sentiment, ou discours par lequel on improuve ou condamne une personne, une action, une opinion. *Le flatteur est digne de b. Une action digne de b. Encourir, éviter le b. Porter tout le b. d'une chose. S'attirer le b. des honnêtes gens. Rejeter sur un autre le b. de quelque chose. J'en prends sur moi tout le b. Le b. est retombé sur lui.* || T. Jurispr. anc. Réprimande que faisait le juge en suite d'une sentence ou d'un arrêt. *La peine du b. était infamante.*

BLÂMER. v. a. Improuver, condamner. *B. une personne, une action, une opinion, une erreur. On ne saurait trop le b. de s'être conduit ainsi. Tout le monde l'a blâmé.* || T. Jurispr. anc. Se disait De la réprimande adressée par le juge à une personne reconnue coupable de quelque contravention aux lois ou aux ordonnances. = Blâmé, ée. part.

BLANC, BLANCHE. adj. (all. *blank*, clair). Qui est de la couleur du lait, de la neige, ou qui tient à cette couleur. *Le lait est b. La neige est blanche. Marbre b. Papier b. Satin, ruban b. Couleur blanche. Écharpe blanche. Homme tout b. de vieillesse. Dents blanches. B. comme neige. B. comme l'ivoire.* || Se dit De plusieurs choses qui ne sont pas tout à fait blanches, pour les distinguer de celles de même espèce qui le sont moins, ou qui sont d'une autre couleur. *Vin b. Bière blanche. Raisin b. Figues blanches. Poisson b. Chair blanche. Mûrier b. Bois b. Avoir le teint b., la peau blanche.* || *Papier b.*, se dit quelquefois D'un papier sur lequel il n'y a rien d'écrit ou d'imprimé. *Un feuillet de papier b.* On dit de même, *Une page blanche.* — *Carte blanche.* Voy. Carte. || *Eau blanche.* Voy. Eau. || T. Cuis. *Blanc-manger.* Voy. ce mot. *Sauce blanche.* Voy. Sauce. — *Viande blanche.* Voy. Viande. || *Fer b.* Voy. Fer. || *Argent b.*, Toute sorte de monnaie d'argent, par opposition aux monnaies d'or et de cuivre. — *Monnaie blanche*, Petites pièces d'argent qui forment la monnaie d'une plus grande pièce. || *Armes blanches*, Armes offensives, tranchantes ou piquantes, comme épées, sabres, baïonnettes, etc., par opposition aux armes à feu. *Combat à l'arme blanche. Se battre à l'arme blanche.* — Autrefois on appelait encore *Armes blanches*, Les armes qui n'étaient ni gravées, ni dorées, ni bronzées. || Fig., *Nuit blanche.* V. Nuit. — *Vers blancs.* V. Vers. || Fig. et prov., *Se faire b.* ou *tout b. de son épée*, Se vanter de faire quelque chose en s'attribuant un pouvoir, un crédit que l'on n'a pas. || Prov., *Rouge soir et b. matin*, ou *Rouge au soir et b. au matin, c'est la journée du pèlerin;* Ciel rouge le soir et b. le matin indique généralement le beau temps. || T. Administ. forest. *Coupe blanche, Coupe à b. estoc, à b. être.* Voy. Sylviculture. || *Blanc*, sign. aussi, Propre, par oppos. à Sale. *Linge b. Des draps blancs. Nappe blanche. Assiettes blanches.* — *B. de lessive*, se dit Du linge propre, tel qu'il est au sortir de la lessive. *Ces serviettes sont blanches de lessive.* || Fig. et fam., *Sortir d'une accusation, d'une affaire b. comme neige*, Être déclaré innocent, être acquitté par un arrêt ou un jugement. = Blanc. s. m. La couleur blanche; Ce qui est de couleur blanche. *B. mat. Cette couleur tire sur le b. Le b. est le symbole de l'innocence. S'habiller de b. Être en b. Il y a entre eux autant de différence que du b. au noir.* — *B. de lait, de perles*, Nuance du b. semblable à celle du lait, etc. — *B. sale*, Couleur blanche qui est terne et tire sur le gris. || Fig. et fam., *Aller, passer, changer du b. au noir*, Passer d'une opinion à celle qui lui est opposée; Aller d'une extrémité à l'autre. — *Si vous dites b., il dira noir*, Il aime à contredire. || Couleur ou matière blanche employée par les peintres, les maçons, etc., pour rendre une surface blanche. *B. de céruse. Une couche de b. Peindre une muraille en b.* — *B. de fard, de perle.* Voy. Bismuth. *B. de chaux, B. d'Espagne.* Voy. Chaux. *B. de bourre*, Sorte d'enduit formé de terre, que l'on recouvre de chaux mêlée de bourre. || Fam., *Mettre du noir sur du b.*, Écrire, composer. || Par exagér., *Saigner quelqu'un jusqu'au b.*, Le saigner abondamment, jusqu'à ce que le sang perde sa couleur rouge. || *Mets au b.*, Mets accommodé à une sauce blanche. ‖ *Vouer un enfant au b.* V. Vouer. ‖ *Il a gelé à b.*, Il y a eu une gelée blanche. ‖ *Ce cheval boit dans le b., dans son b.*, et adv., *boit b.*, se dit D'un cheval qui a le tour de la la bouche b. et le reste d'une autre couleur. ‖ *Le b. de l'œil.* V. Œil. — Fig. et prov., *Ils se sont mangé le b. des yeux*, Ils se sont querellés avec violence. ‖ *B. d'œuf.* V. Albumine. ‖ *B. de chapon, de poulet, de perdrix*, La chair de la poitrine de ces oiseaux, quand elle est cuite. ‖ T. Impr. Tout intervalle plus grand que les espaces ou les interlignes ordinaires. *Une ligne de b., Laissez peu de b. Cette lettre porte du b.*, Elle laisse naturellement de l'espace entre elle et les lettres voisines. ‖ Papier signé que l'on donne pour servir de quittance dans certains cas. *Il me laissa son b. pour toucher sa pension.* Vx. ‖ Espace réservé dans une pièce d'écriture pour être rempli plus tard. *Les actes de l'état civil ne doivent avoir aucun b. Le notaire a laissé des blancs dans l'acte.* On dit de même, *Laisser une ligne en b.* — *Quittance en b.*, Où on laisse en b. le nom de celui qui doit payer. *Promesse en b.*, Où le nom de celui à qui l'on doit payer n'est pas écrit. *Procuration en b.*, Où le nom de celui qui doit en être chargé est resté en *b.* — *B. seing.* V. Seing. ‖ T. Jeu. Coup qui ne produit rien. *Amener b.*, A certains jeux de dés, Amener la face qui n'est marquée d'aucun point. ‖ Le but dans lequel on tire, soit avec une arme de trait, soit avec une arme à feu. *Tirer au b. Mettre dans le b. De but en b.* V. But. ‖ Espèce de petite monnaie qui valait cinq deniers. N'est usité que dans cette loc., *Cela vaut six blancs*, Deux sous six deniers de notre ancienne monnaie. — Fig. et prov., *Mettre un homme au b.*, Lui gagner tout son argent, le ruiner. ‖ * T. Bot. *B. de champignon.* V. ce mot. = Blanc, blanche. s. Se dit Des races d'hommes qui ont le teint b., et même jaune ou olivâtre, par oppos. à celles qui l'ont noir. *Il est né d'une blanche et d'un nègre.*

Enc. — Dans le commerce, on désigne sous le nom impropre de *Blanc de Baleine*, et sous celui, plus impropre encore, de *Spermaceti*, une matière grasse qui semble tenir le milieu entre le suif et la cire. Cette substance, que les chimistes appellent *Cétine*, provient non pas de la Baleine, comme semble l'indiquer son nom vulgaire, mais de diverses autres espèces de Cétacés, et surtout du Cachalot. Elle est liquide chez l'animal vivant, où elle occupe de vastes cavités placées au-dessus du cerveau. Sa liquidité tient à ce qu'elle est dissoute dans de l'huile ; car, par son exposition à l'air libre, elle se concrète et se dépose. On recueille le produit, on sépare par expression l'huile qu'il contient, on liquéfie à une douce chaleur la masse solide restante, et par refroidissement on l'obtient alors sous forme de feuillets cristallins, nacrés, onctueux et doux au toucher. Pour avoir la cétine à l'état de pureté parfaite, il faut la faire cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool. — La cétine pure est blanche, presque inodore, de texture cristalline et cassante. Elle est fusible à 44° centigr., soluble dans sept parties d'alcool bouillant, beaucoup plus soluble dans l'éther et les essences. Exposée à l'air, la cétine jaunit, absorbe l'oxygène et acquiert une odeur de ranci. Sa composition est représentée par la formule $C^{32}H^{32}O^{2}$. La cétine est saponifiée par la potasse ; mais elle diffère des autres substances grasses en ce que, au lieu de glycérine, elle donne un corps neutre différent appelé *Éthal* ($C^{32}H^{33}O, HO$). L'acide gras qui se combine avec l'alcali, a reçu le nom d'*Acide éthalique* ($C^{32}H^{31}O^{3}, HO$). Le blanc de baleine se saponifie beaucoup plus difficilement que les autres graisses : pour y parvenir, il faut faire agir sur lui à chaud, et pendant plusieurs jours, une dissolution concentrée de potasse. — Dans l'industrie, on se sert du blanc de baleine pour la fabrication des bougies diaphanes. Naguère il était usité en médecine comme adoucissant et béchique ; aujourd'hui il est complétement abandonné. Cependant il entre encore dans la composition de certaines pommades et de quelques cosmétiques. V. Bougie.

* **BLANCARD.** s. m. Toile blanche, légère et de fil plat, qui se fabrique en Normandie.

BLANC-BEC. s. m. Se dit D'un jeune homme sans expérience. *Ils sont là un tas de blancs-becs.* Très-fam.

BLANCHAILLE. s. f. Menu poisson, fretin. *On nous servit un plat de b.*

* **BLANCHARD.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

BLANCHÂTRE. adj. 2 g. Tirant sur le blanc. *Couleur b. Liqueur b.*

BLANCHE. s. f. T. Mus. Voy. Notation.

BLANCHEMENT. adv. Ne se dit qu'en parlant Du linge de corps, et dans cette phrase fam., *Il faut tenir les enfants le plus b. possible*, Le plus proprement possible, en les changeant souvent de linge.

BLANCHERIE. s. f. Voy. Blanchisserie.

BLANCHET. s. m. T. Pharm. Morceau d'étoffe de laine, au travers duquel on filtre les sirops et divers autres liquides épais. ‖ T. Imp. Voy. Typographie.

BLANCHEUR. s. f. La couleur blanche, la qualité de ce qui est blanc. *La b. du lait, de la neige. Une b. éblouissante. La b. du teint.*

BLANCHIMENT. s. m. L'action de blanchir, et l'effet qui résulte de cette action. Se dit principalement De la toile, de la bougie, de la cire, de certains métaux. *B. des toiles. Ces toiles sont d'un beau b. Le b. de l'argenterie. Le b. de la cire. Le b. de la monnaie.* — Se dit aussi, Du procédé particulier, usité dans chaque pays pour blanchir les toiles. *Le b. de Flandres. Le b. de Caen.*

Enc. — On désigne sous le nom de *Blanchiment*, l'opération qui consiste à enlever soit aux matières textiles végétales et animales, soit aux tissus fabriqués avec ces matières, les substances qui en altèrent la blancheur. Le coton, le lin, le chanvre, la laine, la soie, toutes les matières, en un mot, qui peuvent servir à fabriquer les tissus, sont soumises à des procédés particuliers de bl. appropriés à leur nature et à leur emploi dans l'industrie. Pour les fibres végétales textiles, le but qu'on se propose d'atteindre, c'est de forcer la matière colorante dont celles-ci sont imprégnées, à s'oxyder suffisamment pour pouvoir être saponifiée par un alcali, et ensuite entraînée par le lavage.

Le lin, le chanvre et le coton sont les plus usitées des fibres textiles manufacturées en Europe. Le plus souvent, on ne les soumet au bl. qu'après qu'ils ont été convertis en tissus. Les toiles de lin et de chanvre se blanchissent par un procédé tout à fait primitif. On les étend sur un pré ou une pelouse, dont l'herbe, sans être trop haute, doit cependant être assez longue pour que l'air circule librement en dessous des pièces. Plusieurs fois par jour, on les arrose largement, de manière à les maintenir dans un état constant d'humidité, lequel n'est jamais interrompu même pendant la nuit, grâce à la rosée. En Belgique, en Hollande et dans les districts de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, où l'industrie des toiles s'exerce sur une vaste échelle, on consacre à ce genre de bl. de vastes prairies appelées *Blanchisseries*, coupées de petits canaux parallèles entre eux. Ces canaux sont assez rapprochés les uns des autres pour qu'un homme armé d'une *écope*, ou pelle creuse à long manche, puisse aisément lancer l'eau de chaque côté jusqu'au milieu de l'espace qui sépare deux canaux voisins. L'oxygénation des matières colorantes s'effectue au bout d'un certain temps par l'action simultanée de l'air et de la lumière, sans nuire en rien à la solidité des tissus. Ce procédé très-simple s'applique avec un égal succès aux tissus de Jute (*Corchorus*), de Chanvre de Manille (*Musa textilis*), de Lin de la Nouvelle-Zélande (*Phormium tenax*), de Chanvre de Chine (*Urtica tenacissima*), et de quelques autres fibres textiles exotiques récemment introduites dans l'industrie manufacturière européenne.

Le bl. des tissus de coton s'opère par deux procédés distincts : 1° par l'exposition sur le pré, telle qu'elle vient d'être décrite, mais précédée de lavages dans des lessives alcalines ; 2° par l'action du chlore ou des hypochlorites alcalins. — Le premier de ces deux procédés, beaucoup plus ancien que le second, comprend trois opérations : le *Dégraissage* ou *Dégommage*, le *Grillage* ou *Roussi*, et le *Blanchiment* proprement dit. Le *Dégommage* se pratique de la manière suivante. On fait tremper les toiles pendant vingt-quatre heures dans une dissolution faible de potasse caustique, maintenue à la température d'environ 37° centigr. ; on les lave et on les soumet à une ébullition de vingt minutes dans la même lessive. On les lave ensuite à l'eau pure, on les comprime entre des cylindres pour les sécher, et l'on passe à l'opération du *Roussi*. Celle-ci a pour objet d'enlever la peluche ou duvet qui dépasse le tissu ; elle s'exécute en faisant passer les toiles très-rapidement sur un demi-cylindre de fer chauffé au rouge presque blanc. Alors commence le *blanchiment* proprement dit. Les pièces de toile subissent d'abord une ébullition de six heures dans une lessive de potasse caustique (une partie d'alcali pour seize parties de toile en poids). Après l'ébullition les pièces sont lavées à grande eau et étendues pendant six heures sur le pré. Les lessivages et les expositions à l'air sur le pré, de six en six heures, continuent alternativement, en nombre indéterminé, jusqu'à ce que la toile de coton soit devenue d'une blancheur parfaite. L'exposition sur le pré, pendant le jour, a pour effet de rendre les matières colorantes plus attaquables par la lessive alcaline. Lorsqu'on les juge suffisamment blanches, les toiles sont passées dans une eau acidulée, contenant 1/60° d'acide sulfurique, et chauffée à 40 ou 50° centigr. Il ne reste plus alors qu'à les laver dans une eau courante, et à les cylindrer. La même série d'opérations est appliquée quelquefois aux toiles de chanvre ; on abrége ainsi le temps qu'exigerait le bl. opéré par la seule action de l'eau, de l'air et de la lumière solaire.

La seconde méthode de bl. des tissus de coton, méthode qui est également applicable aux cotons de fil, est basée sur les propriétés décolorantes du chlore. Les matières colorantes végétales, comme toutes les autres matières d'origine organique, sont des composés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et quelquefois d'azote. Le chlore exerce une action énergique sur un grand nombre de ces matières, surtout en présence de l'eau. Il décompose l'eau en hydrogène et en oxygène ; l'hydrogène forme immédiatement avec le chlore de l'acide chlorhydrique ; l'oxygène, dont l'action est très-puissante à l'état naissant, rend solubles, en les oxydant, les matières colorantes résineuses, qui sont ultérieurement enlevées par les lessives alcalines. C'est à Berthollet qu'on doit la découverte de ces propriétés du chlore et leur application au bl. des tissus végétaux. Dans ce procédé, les hypochlorites ramenés à l'état de chlorures métalliques, agissent en même temps par leur base et par l'oxygène naissant qu'abandonne l'acide hypochloreux. — Après avoir été dégraissées et grillées de la manière indiquée ci-dessus, les toiles sont plongées pendant vingt-quatre heures dans l'eau froide, passées au cylindre, puis déposées par couches alternatives avec de la chaux éteinte, dans des cuviers dont l'eau est modérément chauffée à la vapeur ; elles y restent pendant douze heures. On prépare ensuite une lessive de soude caustique dans la proportion de 10 kilogr. pour 300 kilogr. de toile et 1,500 litres d'eau. Les toiles y séjournent pendant douze heures ; puis, elles passent douze autres heures dans une seconde lessive alcaline, de moitié plus faible que la précédente. Après cette préparation, elles sont plongées dans un bain contenant 15 centilitres d'hypochlorite liquide de chaux par litre d'eau. De ce bain, elles passent dans un autre bain acidulé, soit par l'acide sulfurique, soit par l'acide chlorhydrique. Ce nouveau bain isole l'acide hypochloreux, ce qui accélère le bl. Alors on lave encore les toiles dans de l'eau courante, et on les fait repasser par la lessive alcaline, la lessive d'hypochlorite de chaux et le bain d'eau acidulée. Le bl. se termine par un dernier lavage à l'eau courante, après quoi les toiles sont séchées et reçoivent l'*apprêt* à l'amidon, qui leur donne plus de consistance.

Les lessives alcalines, non plus que le chlore ou les chlorures alcalins, ne peuvent être employées au bl. des tissus de soie que ces substances altéreraient trop profondément. On passe d'abord la soie dans une eau de savon légère, portée à l'ébullition, puis dans une solution faible de carbonate de soude. Deux lavages, l'un dans l'eau très-faiblement acidulée, l'autre dans l'eau pure, enlèvent à la soie l'excès d'alcali qu'elle a pu retenir, et tandis qu'elle est encore mouillée, on achève de la décolorer en l'exposant à des vapeurs d'acide sulfureux que l'on dégage en brûlant de la fleur de soufre sur des charbons incandescents. — La laine, après avoir été *désuintée*, c.-à-d. débarrassée de la graisse ou suint qu'elle retient toujours au moment de la tonte, est blanchie, comme la soie, par l'acide sulfureux en vapeurs. L'action de cet acide ayant pour effet de rendre la laine roide et difficile à travailler, on lui restitue sa souplesse par un lavage à l'eau de savon ; enfin un dernier lavage à l'eau pure termine l'opération. — Voy. Laine.

BLANCHIR. v. a. Rendre blanc. *B. des toiles, de la cire. Bl. de l'argenterie. Opiat pour b. les dents. Pâte pour b. la peau, le teint.* ‖ Couvrir d'une couleur blanche, enduire d'une couleur blanche. *Blanchir une muraille, une buffléterie.* ‖ Nettoyer, rendre propre. Se dit surtout en parlant Du linge et de certaines étoffes. *B. du linge. Donner des chemises à b.* S'emploie absol. *Elle sait coudre et b. Cette jeune fille blanchit fort bien.* — Par ellipse, *B. quelqu'un*, B. son linge. *C'est elle qui me blanchit.* — Fig. et fam., *B. quelqu'un*, Le justifier, le faire paraître innocent de ce dont il était accusé. *Malgré les soupçons qui s'élevaient contre lui, on a réussi à le b.* ‖ Par ext., dans certains Arts, *B.* se dit pour Ôter les inégalités les plus saillantes, dégrossir. *B. une planche au rabot. B. une pièce de fer avec la lime.* ‖ *B. des fruits que l'on veut confire*, Les faire bouillir ou infuser dans l'eau, pour faire disparaître une partie de leur saveur, quand elle est trop forte. = se Blanchir. v. pron. *Les toiles se blanchissent bien plus aisément par les nouveaux procédés. — Je me suis blanchi en m'appuyant contre la muraille. — Malgré les présomptions qui s'élevaient contre lui, il est parvenu à se blanchir.* = Blanchir. v. n. Devenir blanc. *Faire b. des toiles à la rosée. Mettre des toiles sur l'herbe pour blanchir. Mettre des toiles à b. Ses cheveux ont blanchi.* ‖ T. Jard. *Faire b. de la chicorée, du céleri*, etc., Les faire devenir blancs, par étiolement. ‖ T. Cuis. *Faire b. des légumes.* Leur donner une première cuisson dans l'eau avant de les apprêter. *Faire b. un chou, de l'oseille.* — *Faire b. de la viande*, La mettre dans l'eau tiède afin de la faire revenir. ‖ Se dit Des personnes dont les cheveux deviennent blancs. *Il a beaucoup blanchi. Sa tête commence à b.* ‖ Fig., Passer un long temps de sa vie dans une occupation. *B. dans le service, sous les armes, sous le harnais. B. dans l'intrigue. Il a blanchi sur ses livres.* ‖ *Ce coup de pistolet n'a fait que b.*, La balle n'a fait qu'effleurer la cuirasse, la muraille, en y laissant une légère marque blanche. *La balle n'a fait que blanchir sur sa cuirasse.* Vx et peu us. — Fig. et fam., *Ses efforts n'ont fait que b.*, Malgré ses efforts, il n'a pu réussir. *Il n'a fait que b. devant un tel*, Nonobstant tous ses efforts, il lui est resté bien inférieur. = Blanchi, ie. part.

BLANCHISSAGE. s. m. Action de blanchir le linge ; résultat de cette action. *Mettre au b. Envoyer au b. Mauvais b. Payer le b. Il dépense beaucoup en b.*

Enc. — Depuis la fin du XIVᵉ siècle, époque à laquelle a cessé peu à peu l'usage de porter des vêtements de laine immédiatement sur la peau, usage remplacé par celui du linge, le *blanchissage* est devenu une branche très-importante de l'économie domestique. A Paris et dans les grandes villes, il donne lieu à une large distribution de salaires aux femmes des classes laborieuses, et il constitue, même pour les ménages aisés, un article de dépense considérable. Malheureusement il est pratiqué par des procédés en général très-grossiers, et propres surtout à amener la rapide destruction du linge le plus solide. La théorie du bl. du linge est fort simple. Parmi les matières qui le salissent, les unes, solubles dans l'eau, s'en séparent au moyen d'un simple lavage ; les autres, insolubles de leur nature, doivent être mises en contact avec des corps qui les rendent solubles et permettent à l'eau chaude ou froide de les entraîner. *Le bl. se* termine par le *rinçage* ou lavage à grande eau, pour séparer des tissus toutes les particules alcalines qu'ils peuvent retenir après avoir subi les diverses opérations qui constituent le bl. proprement dit.

Dans les familles aisées où l'on possède une ample provision de linge, le bl. n'ayant lieu qu'à de longs intervalles, il importe que le linge sali journellement soit conservé dans un lieu aéré, étendu sur des cordes, et non pas en tas, où il se corrompt et s'altère beaucoup plus encore que par l'usage qu'on en fait lorsqu'il est blanchi. — L'opération essentielle du bl. domestique est le *coulage;* mais elle est d'abord précédée du *trempage* et du *lavage* à l'eau froide, que les blanchisseuses nomment *essangeage.* Ces préliminaires achevés, le linge est placé dans un cuvier muni d'un trou à sa partie inférieure ; ce trou est à demi bouché avec de la paille. Quand le cuvier est plein de linge aux trois quarts de sa capacité, on étend par dessus une toile claire mais forte, désignée pour cet usage sous le nom de *charrier.* Une couche épaisse de cendres de bois tamisées pour en séparer les fragments de charbon, est placée sur le charrier. Alors on verse sur la cendre de l'eau bouillante qui traverse le charrier, filtre à travers le linge, et *coule* en filet continu par le trou de la partie inférieure du cuvier. L'eau chaude enlève aux cendres la potasse que celles-ci contiennent, et la met en contact avec les matières qui salissent le linge. L'eau, ainsi chargée de potasse, prend le nom de *lessive.* A mesure que la lessive coule, elle est recueillie dans un baquet, reversée dans la chaudière où elle est encore portée à l'ébullition, puis on la jette de nouveau sur la cendre, et on continue ainsi jusqu'à ce que celle-ci soit épuisée de tous ses principes alcalins solubles. Après avoir été lessivé de cette façon, le linge est repris pièce à pièce, savonné, frotté et lavé à l'eau chaude. Les blanchisseuses, pour accélérer l'opération du savonnage, se servent d'un battoir plat et d'une brosse, qui usent rapidement le linge. Elles versent, en outre, sur les parties les plus sales, une solution d'hypochlorite de potasse, appelée *eau de javelle*, qui ne contribue pas moins que le battoir et la brosse à la destruction du linge. L'action du savon s'explique comme celle de la lessive. L'excès de soude que contient le savon, se combine, pendant le savonnage, avec les parties de matières salissantes qui n'avaient pas été entraînées par la lessive. Il ne reste alors qu'à rincer le linge dans de l'eau pure afin de le débarrasser du savon. On le fait ensuite sécher et repasser. Le plus souvent, au dernier rinçage, on mêle à l'eau froide une petite quantité de bleu liquide, qui donne au linge blanchi un aspect plus agréable sans en augmenter réellement la propreté. On comprend tout ce qu'il y a de défectueux dans la pratique du procédé qui vient d'être décrit, bien qu'il soit, non-seulement le plus usité, mais même le seul pratiqué presque partout pour le blanchissage domestique. Parmi les appareils qui peuvent remplacer avec avantage le lessivage ordinaire, l'un des meilleurs est celui qui, sous le nom de *Lavandière,* est en usage, de temps immémorial, dans toute la Belgique flamande et sur notre frontière du Nord. Le linge, préalablement trempé et lavé à l'eau froide, est plongé dans une eau de savon très-chargée, et soumis à une agitation régulière, sans frottement, qui le nettoie parfaitement sans l'user. L'emploi de la lavandière dispense du coulage de la lessive; le rinçage à l'eau froide s'opère de la même manière que le lavage à l'eau de savon bouillante. Ce procédé ne produit ni vapeurs d'eau bouillante, ni gerçures à la peau des mains et des bras, comme le blanchissage par les procédés habituels; il ne cause aucun embarras; enfin, il double la durée du linge.

BLANCHISSANT, ANTE. adj. Qui blanchit, qui paraît blanc. *La mer blanchissante.*

BLANCHISSERIE. s. f. Lieu où l'on blanchit des toiles, de la cire, etc. *Établir une b.*

BLANCHISSEUR, EUSE. Celui, celle qui blanchit le linge. *Blanchisseuse de fin,* Celle qui ne blanchit que le linge fin, comme cravates, chemises, canezous, etc.

BLANC-MANGER. s. m. T. Cuis. Espèce de gelée qui se fait ordinairement avec du lait, du sucre, des amandes et de la colle de poisson. *Un plat de blanc-manger.*

BLANQUE. s. f. Jeu en forme de loterie, où ceux qui tombent sur certains chiffres, sur certaines figures, gagnent un lot. *Faire, tirer une b.* — Fig. et prov., *Hasard à la b.,* A tout hasard; il en arrivera ce qu'il pourra. Vx.

BLANQUETTE. s. f. T. Hortic. V. Poirier. ‖ Espèce de raisin autrement nommé, *Chasselas doré.* — Petit vin blanc du Languedoc, fait avec cette espèce de raisin. *De la b. de Limoux.* ‖ Sorte de ragoût dont la sauce est blanche. *B. de veau, d'agneau.*

* **BLAPS.** s. m. T. Entom. Voy. Mélasomes.

BLAQUE. s. f. Voy. Blague.

BLASER. v. a. (gr. βλάζειν, être hébété). Altérer, émousser par des excès le sens du goût. *L'abus de l'eau-de-vie lui a blasé le goût.* — Fig., se dit De ce qui, à la longue, rend incapable de sentiments, d'émotions, soit au physique, soit au moral. *L'excès de tous les plaisirs l'a blasé. Il est blasé sur tout. Il est tout à fait blasé.* = se Blaser. v. pron. *Il a bu tant d'eau-de-vie, qu'il s'est blasé. Vous abusez des plaisirs, vous vous blaserez. Il s'est blasé sur tout.* = Blasé, ée. part. *Palais blasé. Un homme blasé.*

BLASON. s. m. Réunion de toutes les pièces qui composent un écu héraldique; Armoiries. *Le b. de cette maison est gravé sur son tombeau.* ‖ La science ou l'art héraldique.

Enc. — Comme nous l'avons dit au mot *Armoiries*, les guerriers de l'antiquité faisaient usage de figures symboliques qui constituaient des signes de reconnaissance, mais ils n'attachaient à ces emblèmes aucune des idées de caste et d'hérédité qu'on a depuis attribuées aux signes de même nature. Ces idées n'ont pris naissance qu'à une époque relativement très-moderne, et c'est alors seulement que le *Blason,* appelé aussi *Science* ou *Art héraldique,* parce qu'il était autrefois l'étude spéciale d'officiers nommés *Hérauts,* a réellement commencé.

Dans les premiers siècles du moyen-âge, comme aux temps du paganisme, les figures choisies par les chefs et peintes sur les boucliers pour servir de signe de reconnaissance aux soldats, étaient prises et délaissées à volonté. On les appelait *Reconnaissances (Cognitiones picturatæ).* Elles devinrent peu à peu transmissibles dans les mêmes maisons, mais il est impossible de savoir à quelle époque précise cette transformation s'accomplit. Toutefois, il est constaté que, si l'usage des armoiries héréditaires existait déjà dans quelques familles à la fin du XI^e siècle, il faut descendre jusqu'au commencement du XIII^e pour le voir généralement établi. « C'est pendant le règne de saint Louis, dit un héraldiste moderne, que les armoiries sont entrées dans une voie nouvelle, celle de l'hérédité. Avant cette époque, la révolution se prépare; ensuite elle se continue et se régularise; mais en dire le jour et l'occasion précise, nous semble tout à fait impossible, malgré les centaines de volumes qu'on a écrits à ce sujet. » — A mesure que l'usage des armoiries héréditaires se répandit, on comprit la nécessité d'empêcher les écarts individuels en le soumettant à des règles bien déterminées : c'est l'ensemble de ces règles que l'on est convenu de nommer *Art héraldique* ou simplement *Blason.*

Nous avons donné l'origine de la première de ces deux dénominations; celle de la deuxième, ainsi qu'on l'admet généralement, dérive de l'allemand, *Blasen*, qui veut dire *sonner du cor.* Si l'on a donné ce nom à la science et à la description des armoiries, c'est, dit-on, parce que, anciennement, lorsqu'un chevalier se présentait à la barrière d'un tournoi, son écuyer sonnait du cor pour avertir les hérauts d'armes de son arrivée. Ceux-ci allaient reconnaître le champion, et avant de l'introduire, décrivaient à haute voix ses armoiries (ce qu'on appelait *Blasonner*). Quelques auteurs modernes font venir le mot Bl. du bas-latin *Blasus*, qui signifie une arme de guerre.

Le plus ancien livre relatif au Bl. remonte au règne de Philippe-Auguste. Ce n'est, à proprement parler, qu'une liste de noms de gentilshommes accompagnée de la description de leurs armes. Les traités du même genre devinrent assez nombreux au XV^e et au XVI^e siècle; mais ce fut seulement au XVII^e que les lois héraldiques furent nettement formulées et mises en ordre. Un héraldiste, quelque peu enthousiaste de la science du Bl., a dit de lui : « Le Bl. est une espèce d'encyclopédie, il a sa théologie, sa philosophie, sa géographie, sa jurisprudence, sa géométrie, son arithmétique, son histoire et sa grammaire. La première explique ses mystères; la seconde fait connaître les propriétés de ses figures; la troisième assigne les pays d'où les familles tirent leur origine, ceux qu'elles habitent et ceux où leurs diverses branches se sont étendues; la quatrième explique les lois du Bl. pour les brisures, les titres, etc.; la cinquième considère les figures et leur assiette; la sixième en examine le nombre; la septième en donne les causes, et la dernière explique tous les termes et découvre leur origine. »

Notre intention n'est pas d'écrire ici un traité de Bl., il nous suffira de dire que toutes les parties qui entrent dans les armoiries, peuvent se ramener à deux, et que la science héraldique consiste dans la détermination et l'explication des dispositions, de la forme, etc., de chacune d'elles. Ces parties sont les *Armes intérieures* et les *Armes extérieures.* On désigne, sous le nom d'armes intérieures l'*Ecu* ou *Écusson*, avec ses *Emaux*, ses *Partitions* et *Répartitions*, ses *Figures* et ses *Rebattements.* Les *Armes extérieures* comprennent les *Timbres* (*Couronnes, Casques, Bourrelets, Cimiers, Lambrequins*), les *Supports*, les *Tenants*, les *Bannières*, les *Manteaux*, les *Cordelières*, les *Devises*, les *Cris de guerre*, les *Ornements de dignités* et les *Cordons des Ordres de Chevalerie.* Les armes intérieures sont les signes héraldiques les plus anciens, ceux dont la présence est indispensable; les armes extérieures, au contraire, sont tout à fait accessoires. Leur introduction dans les armoiries ne remonte qu'au XIV^e siècle, et n'est devenue commune qu'au XV^e. — Voy. les mots Chevalerie, Écu, Émail. *Figures* Héraldiques, Devise, etc.

BLASONNER. v. a. Peindre les armoiries avec les métaux et les couleurs qui leur appartiennent. *Le peintre a fait ces armoiries en grisaille, il fallait les b.* ‖ Se dit De certaines lignes et des points, qu'on nomme *Hachures*, et que les graveurs font pour représenter les métaux et les couleurs. *Le graveur n'a pas bien blasonné les armoiries sur ce cachet.* ‖ Expliquer les armoiries dans les termes propres à la science du blason. — Fig. et fam., Médire, blâmer, critiquer, *Il a été bien blasonné.* Fam. = Blasonné, ée. part.

BLASPHÉMATEUR. s. m. Celui qui blasphème.

BLASPHÉMATOIRE. adj. 2 g. Qui contient des blasphèmes. *Écrit impie et b. Proposition b.*

BLASPHÈME. s. m. (gr. βλασφημία). Parole ou discours qui outrage la Divinité, ou qui insulte à la religion. *B. horrible, exécrable. Proférer, dire des blasphèmes.* — Fam. et par exag., Discours injuste, indécent, déplacé. *Critiquer Homère, c'est faire un b.*

Enc. — Les théologiens définissent le *Blasphème*, une parole injurieuse à Dieu. Cependant, pour qu'il y ait bl., il n'est pas nécessaire qu'un discours soit directement contre Dieu ; il suffit qu'il soit contre la sainte Vierge, les choses sacrées, ou les autres créatures considérées comme œuvres de Dieu. Mais, dans l'usage ordinaire, on applique le nom de bl. aux jurements et impiétés contre le saint nom de Dieu. — Chez les Juifs, le bl., dans le sens d'injure à la Divinité, était puni de la peine capitale (*Lévit.*, XXIV, 16). Le coupable était lapidé par tout le peuple. A l'exemple de la loi juive, la législation de plusieurs peuples chrétiens considérait le bl. comme un crime civil, et le punissait plus ou moins sévèrement. En France, les lois de saint Louis condamnaient le blasphémateur à être mis au pilori, et même, dans certains cas, à avoir la langue percée avec un fer rouge par la main du bourreau. — Le pape Pie V, dans des règlements faits sur la même matière, en 1566, condamne les blasphémateurs à une amende pour la première fois, au fouet pour la seconde, si le coupable est laïque ; s'il est ecclésiastique, ce pontife veut qu'à la troisième fois il soit dégradé et envoyé aux galères. Plus tard, la peine fut réduite à une amende honorable et au bannissement. — En France, nos codes ne contiennent aucune disposition applicable au bl. ; il n'en est pas de même en Angleterre. Une loi portée sous Guillaume III, punit le bl. par l'amende, la prison et d'autres peines corporelles : cette loi n'a jamais été abrogée; toutefois on a cessé de l'appliquer.

BLASPHÉMER. v. n. Proférer un blasphème, des blasphèmes. *On ne saurait dire cela sans b.* ‖ Fam. et par exag., Tenir des propos, des discours injustes, déplacés. *C'est b. que de médire de cet homme.* = Blasphémer. v. a. *B. le saint nom de Dieu.* ‖ Fig. et prov., *Il blasphème ce qu'il ignore,* Il parle avec mépris d'une science ou d'un art qu'il ne connaît pas. = Blasphémé, ée. part. = Conjug. Voy. Allécher.

* **BLASTE.** s. m. (gr. βλαστός, germe). T. Bot. Quelques auteurs ont nommé ainsi La plumule et la radicule de l'embryon des Graminées.

* **BLASTÈME.** s. m. T. Bot. L'axe de développement de l'embryon, savoir : La plumule, la radicule et la partie qui les unit, après l'ablation des cotylédons. ‖ T. Anat. Voy. Œuf.

* **BLASTODERME.** s. m. (gr. βλαστός; δέρμα, peau). T. Anat. Voy. Œuf.

BLATIER. s. m. Marchand de blé. Ne se dit guère que Des marchands nomades qui transportent du blé, sur des chevaux, d'un marché à l'autre. *Les blatiers ont enlevé tout le blé.*

BLATTE. s. f. (gr. βλάπτω, je nuis). T. Entom.

Enc. — Genre d'insectes de l'ordre des *Orthoptères,* qui a été érigé en famille sous le nom de *Blattiens*, et qui a pour caractères distinctifs : tête cachée totalement ou presque totalement sous un prothorax en forme de bouclier ; antennes longues ; élytres plates, se recouvrant l'une l'autre sur la ligne médiane ; pattes essentiellement propres à la course, à tarses composés de 5 articles; abdomen arrondi, déprimé et muni de filets terminaux.

Les Blattes ne volent pas; elles courent avec agilité; la conformation plate et mince de tout leur individu leur permet de s'introduire partout en passant par les fissures les plus étroites. L'abdomen est beaucoup plus grêle dans les mâles que dans les femelles ; en général aussi les premiers ont les ailes plus longues que les secondes. La femelle pond ses œufs dans une coque qui offre à peu près la forme d'un haricot, et qu'elle porte pendant quelques jours attachée à son abdomen, puis elle la détache et l'abandonne. Les petits éclosent à l'intérieur de cette poche divisée en plusieurs compartiments; ils changent six fois de peau avant de passer à l'état d'insecte parfait. — Les Blattes sont des insectes nocturnes qui vivent, pour la plupart, dans l'intérieur des habitations. Elles sont d'une extrême voracité et consomment toutes sortes de substances animales et végétales. Les espèces propres à nos colonies y sont désignées sous le nom de *Kakerlacs, Kakerlaques*, *Cancrelats*, *Ravets*, *Bêtes noires*, etc. ; elles y sont particulièrement nuisibles. Non-seulement elles attaquent les comestibles, mais encore elles rongent les étoffes de laine et de soie, et jusqu'aux souliers. Elles sont également un fléau à bord des navires marchands. Lorsque, par ex., un couple de Blattes parvient à pénétrer à l'intérieur d'un baril de viande salée, il y multiplie en nombre prodigieux. Quand toute la viande est consommée, les Blattes, au moyen de leur salive âcre et corrosive, ramollissent la surface interne du baril, dont le bois est imprégné de graisse ; elles s'en nourrissent faute de mieux, et finissent par se manger entre elles. Outre les dégâts qu'ils font, ces insectes exhalent une odeur nauséabonde qui persiste souvent sur les objets qu'ils ont touchés.

La plus grande espèce de la fam. des Blattiens est la *Blabère géante*, qui se trouve au Brésil et à la Guyane. La plus répandue chez nous est la *Blatte orientale*, qui infeste les cuisines, les boulangeries, etc. : on la nomme vulgairement *Panetière* et *Cafard*. Cet insecte est long de 25 millim. ; le corps est d'un brun foncé, comme brûlé; les étuis sont transparents, membraneux, et d'un tiers plus courts que le ventre : la femelle n'a ni étuis ni ailes, mais seulement deux moignons. La *Bl. américaine* (Fig. ci-après) est d'une taille un peu plus forte et a les ailes plus longues : c'est l'espèce qui est si nuisible à bord des navires et dans nos colonies. La *Bl. de Madère* exerce aussi beaucoup de ravages dans les bâtiments. La *Bl. germanique*, fort commune dans toute l'Europe, est beaucoup plus petite. Elle est jaunâtre en dessus avec 2 lignes noires longitudinales sur le corselet. La *Bl. de Laponie* détruit souvent les provisions de poisson soc qui constituent la principale ressource alimentaire des habitants des régions polaires. — La fam. des Blattiens renferme en outre les deux genres *Corydia* et *Phoraspis*, dont les espèces,

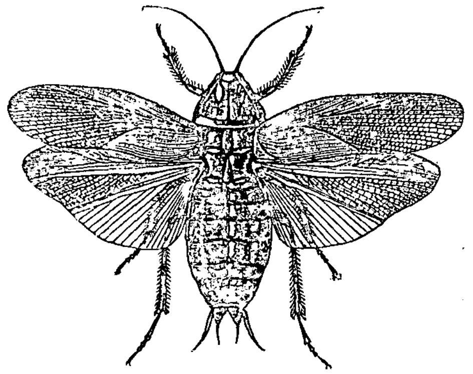

parées d'assez vives couleurs, vivent aux dépens de la canne à sucre, du maïs et des autres grandes graminées cultivées ou sauvages ; leurs mœurs n'ont rien de commun avec celles des Blattes proprement dites.

BLAUDE. s. f. Voy. Blouse.

BLÉ. s. m. (ancienn. *bled*, de l'all. *blad*, grain). Plante qui produit le grain dont on fait le pain. *Du b. en herbe, en tuyau. Le b. est en épi. Terre à b. Une pièce, un champ de b*, *B.-froment. B.-seigle. B. épais. Blés niellés. Les blés sont beaux. Une gerbe, un épi de b. Battre le b*, *Scier les blés. Mettre le b. en grange.* — Fig. et prov., *Manger son b. en vert, en herbe.* Dépenser son revenu d'avance. || Une pièce de b. *Se cacher dans le b.* — *Être pris comme dans un b.*, Être pris, attrapé de façon qu'on ne puisse se sauver. || Le grain seul. *Il y a bien du b. dans ces greniers. Un hectolitre de b. Acheter, vendre du b. Faire provision de b. Un tas de b. Le commerce des blés. Halle aux blés.* || Fig., *C'est du b. en grenier*, se dit Des choses dont la garde est bonne, et peut même être avantageuse.

Enc. — Le mot *Blé*, employé seul, désigne toujours le *Froment* (*Triticum sativum*) de la fam. des Graminées. On appelle souvent *Gros blés* et *grands blés*, les froments et les seigles; *blé méteil*, ou simplement *Méteil*, le blé moitié froment, moitié seigle ; *petits blés*, l'orge et l'avoine. — Dans le langage vulgaire, la dénomination de blé est même appliquée non-seulement à certaines plantes de la fam. des Graminées, autres que celles déjà citées, mais encore à des végétaux qui appartiennent à des familles tout à fait différentes. Ainsi on nomme *Blé barbu* ou *de Guinée*, le Sorgho à épi ; *Blé d'oiseau* ou *de Canarie*, l'Alpiste ; *Blé de Turquie, d'Espagne, d'Inde* ou *d'Italie*, le Maïs (Graminées); *Blé noir* et *Blé rouge*, le Sarrazin (Polygonées); *Blé de vache*, le Mélampyre des champs (Scrofulariées) et la Saponaire rouge (Caryophyllées). Voy. Céréales et Froment.

BLÊCHE. adj. 2 g. (gr. βλάξ, mou). Se dit par dénigrement D'un homme mou, faible de caractère, et sur la parole duquel on ne peut compter. || Subst. *C'est un b.* Fam.

BLÊCHIR. v. n. Devenir blêche. Inus.

* **BLECHNUM.** s. m. T. Bot. Voy. Polypodiacées.

BLÊME. adj. 2 g. Pâle. Ne se dit guère que Du visage et du teint. *Visage b. Teint b. Il devient b. de frayeur.*

BLÊMIR. v. n. Pâlir, devenir blême. *Vous l'avez fait b.* Peu us.

* **BLEMUS.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

* **BLENDE.** s. f. (all. *blenden*, briller). T. Minér. Voy. Zinc.

* **BLENNIE.** s. m. (gr. βλέννα, mucus). T. Ichth. Voy. Gobioïdes.

* **BLENNORRHAGIE.** s. f. (gr. βλέννα; ῥέω, je coule). T. Méd. Inflammation d'une membrane muqueuse accompagnée de sécrétion ; il se dit surtout en parlant Des muqueuses urétrale et vaginale.

* **BLÉPHARITE.** s. f. (gr. βλέφαρον, paupière). T. Méd. Voy. Paupière.

* **BLÉSITÉ.** s. f. (lat. *blæsus*, bègue). V. Bégaiement.

BLESSER. v. a. (gr. πλήσσω, je frappe). Donner un coup qui fait une plaie, une fracture ou une contusion. *B. quelqu'un; Le b. légèrement, dangereusement ; Le b. à mort. B. d'un coup de pierre, d'un coup de bâton, d'un coup de fusil.* || T. Guerre. Se dit Des coups qui font une plaie, ou une fracture. *Ce soldat a été gravement blessé. Il n'a point été blessé dans cette campagne.* || Se dit D'un corps sur lequel on tombe ou contre lequel on se heurte, ou de la pression, du frottement continu d'un corps de cette espèce. *Il est tombé sur une pierre qui l'a blessé à la tête. Il a été blessé à la tête par une branche. Le joug blesse les jeunes bœufs. Cette selle blesse mon cheval.* || Par ext., Gêner jusqu'à causer de la douleur, sans produire de blessure ou de plaie apparente. *Ces souliers me blessent.* — Fig. et prov., *Vous ne savez pas où le soulier le blesse*, Vous ne connaissez pas la cause de ses chagrins, de ses inquiétudes. *Il paraît heureux, mais vous ne savez pas où le bât le blesse*, Il est heureux en apparence, mais il a des chagrins secrets. || Fig., Causer une impression désagréable à la vue, à l'ouïe. *Une lumière trop vive blesse la vue. Une note fausse blesse l'oreille.* || Fig. et au moral, Choquer, déplaire. *Ce mauvais procédé l'a profondément blessé. Cette ironie l'a blessé. Son orgueil en fut blessé.* — *B. quelqu'un au cœur*, L'offenser dans ses affections les plus chères. *L'ingratitude de son fils l'a blessé au cœur.* — *B. la pudeur, l'honneur*, Être contraire à la pudeur, à l'honneur. — *B. les convenances, la vraisemblance*, Faire ou dire quelque chose qui s'écarte des convenances, de la vraisemblance. On dit de même, *B. les usages, les règles, les principes, le goût, le bon goût.* || Fig., Causer un tort, un préjudice, un dommage. *Cela ne blesse personne. Cela blesse mes intérêts.* — *B. l'honneur, la réputation de quelqu'un. B. l'amitié, la justice, la bonne foi, etc.*, Faire quelque chose contre l'honneur, la réputation de quelqu'un, contre ce qui est dû à l'amitié, à la bonne foi, à la justice. = se Blesser. v. pron. Se faire du mal à soi-même volontairement ou involontairement. *Elle s'est blessée en tombant. Vous vous êtes blessé. Prenez garde de vous blesser.* — *Ils se sont blessés l'un l'autre.* || Se dit D'une femme grosse qu'un accident fait accoucher, ou menace de faire accoucher avant le terme. *Elle garde le lit parce qu'elle s'est blessée. On craint qu'elle ne se blesse et on lui fait garder le lit.* || Fig., S'offenser de quelque chose. *Il se blesse de tout. Il est très-susceptible, et se blesse d'un rien.* = Blessé, ée. part. || Fig., *Avoir le cerveau blessé*, Avoir la tête dérangée, avoir quelque travers dans l'esprit. || S'emploie subst. *C'est un b. Prendre soin des blessés.*

BLESSURE. s. f. Toute lésion produite sur les organes par une violence extérieure; et, dans un sens plus restreint, Solution de continuité faite aux parties molles. *Grande b. Petite b. B. légère, profonde, mortelle. Recevoir une b. Guérir une b. Mourir d'une b. Sa b. s'est rouverte. Il n'a pas reçu de b., mais une simple contusion.* || Fig., Ce qui offense l'honneur, la réputation, l'amour-propre. *Les blessures faites à l'amour-propre sont toujours sensibles.* — Ce qui cause un grand chagrin, une affliction profonde. *La mort de son fils lui a fait une b. que le temps même ne peut guérir.* — Se dit aussi Des douleurs morales que causent certaines passions violentes. *Les blessures de l'amour.*

Enc. — En Méd. légale, on comprend sous le nom de *Blessure*, toute lésion locale, avec ou sans solution de continuité, produite par une cause extérieure. Ainsi, les contusions, les commotions, toutes les plaies, quelle que soit leur cause, les luxations, les fractures, les brûlures, sont comprises sous la dénomination générale de *Blessures*. Les blessures peuvent se partager en quatre classes : 1° *Blessures légères*, celles qui n'entraînent pas une maladie, ou une incapacité de travail de plus de vingt jours; 2° *Blessures graves*, qui occasionnent une maladie ou une incapacité de travail de plus de vingt jours ; 3° *Blessures* suivies d'infirmités temporaires ou permanentes ; 4° *Blessures mortelles*.

Dans la législation relative aux blessures, la graduation des peines est fondée sur la volonté de l'auteur des blessures ; sur les conséquences de ces blessures et sur les dommages plus ou moins graves qu'elles ont causés ; enfin sur la qualité de la personne blessée. — Les blessures faites volontairement, qui ont occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours, sont punies d'une année d'emprisonnement au moins (Loi du 28 avril 1832) ou de la réclusion (C. P., 309). Dans le cas de préméditation ou guet-apens, la peine est celle des travaux forcés à temps (C. P., 310). Lorsque les blessures ou coups volontaires *n'ont pas causé une maladie ou une incapacité de* travail de plus de vingt jours, le coupable est puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement ; mais s'il y a eu préméditation, l'emprisonnement est de deux à cinq ans et l'amende est de 50 à 300 fr. (C. P., 311). Lorsque la blessure a été faite par imprudence ou maladresse, l'emprisonnement n'est que de six jours à deux mois, et l'amende de 16 à 100 fr. (C. P., 320). Si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de 16 fr. Ils peuvent aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas, elle puisse être au-dessous des peines de simple police (C. P., 463). Toutes les peines sont élevées à un degré supérieur, lorsque les blessures ont été commises sur la personne d'un ascendant légitime, naturel ou adoptif (C. P., 312). La pénalité est également plus forte, quand c'est un magistrat qui a été blessé ou frappé dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ou quand des violences ont été exercées contre un officier ministériel, un agent de la force publique, un citoyen chargé d'un ministère de service public, soit pendant l'exercice de ce ministère, soit à son occasion (C. P., 228, 230, 231, 232 et 233). — D'un autre côté, la législation spécifie les cas où les coups ou blessures ne constituent ni crime ni délit (C. P., 327, 329), et ceux où ils sont excusables (C. P., 321 et 322). — Les peines infligées à l'individu coupable de coups et blessures sont indépendantes des dommages-intérêts que la personne blessée est toujours en droit de réclamer, et qui se règlent par l'appréciation du juge. — Nous n'avons pas à parler ici des diverses sortes de blessures et de leur traitement : il en sera question aux mots contusion, plaie, fracture, brûlure, etc.

BLÈTE ou **BLETTE.** s. f. T. Bot. V. Amarantacées et Chénopodées.

* **BLÉTIE.** s. f. T. Bot. Voy. Orchidées.

BLETTE. adj. f. (gr. βλάξ, mou). S'emploie surtout dans cette loc., *Une poire b.*, *Une nèfle b.*, Une poire, une nèfle qui sont molles, mais qui cependant ne sont pas gâtées. *Les nèfles ne peuvent se manger que blettes.*

BLEU, EUE. adj. (all. *blau*). Qui est de couleur d'azur, de la couleur du ciel. *Satin b. Pantalon b. Robe bleue. Avoir les yeux bleus.* || Se dit De la couleur que certains épanchements sanguins superficiels font prendre à la peau. *Quand le sang lui porte à la tête, il devient tout b. L'endroit de la contusion est b.* || *Cordon b.* V. Cordon. || Fig., *Parti b.*, Parti de gens armés, soldats ou autres, qui, sans commission et sans aveu, faisaient des courses et pillaient indistinctement amis et ennemis. Vx. || Fig. et fam., *Conte b.*, Récit fabuleux; Contes de fées; Discours en l'air, mensonge. *Contes bleus que tout cela !* || T. Chim. *Cendres bleues.* Voy. Cuivre. = Bleu. s. m. La couleur bleue. *B. céleste. B. de ciel. B. pâle. B. clair. B. de roi. B. barbeau. Teindre en b. Cette étoffe est d'un beau b.* || T. Cuis. *Mettre une carpe, un brochet au b.*, Faire cuire ces poissons dans une sorte de court-bouillon qui leur donne une couleur bleuâtre. || T. Blanchiss. *Passer du linge au b.*, Tremper du linge blanchi, dans une eau imprégnée d'une couleur bleue. || T. Chim. et Minér. *B. d'azur.* V. Azur. *B. de cobalt.* V. Cobalt. *B. de Montagne.* V. Cuivre. *B. d'outre-mer.* V. Lapis. *B. de Prusse.* V. Fer.

BLEUÂTRE. adj. 2 g. Tirant sur le bleu. *Couleur b. Fleur b. Nuance b. Contusion b.*

BLEUET ou **BLUET.** s. m. T. Bot. Voy. Composées. || * *Bl. du Canada.* Voy. Vacciniées.

BLEUETTE. s. f. Voy. Bluette.

BLEUIR. v. a. Faire devenir bleu. *B. une pièce de cuivre en l'échauffant.* || * Bleuir. v. n. *Le noyé bleuit. L'acier bleuit au feu.* || Bleui, ie. part.

* **BLIGHIA.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

BLINDAGE. s. m. T. Guerre et Mar. Action de blinder ; Le résultat de cette action. *Faire un b. Réparer un blindage.*

BLINDER. v. a. (all. *blenden*, aveugler). T. Art mil. Garantir un ouvrage de fortification, au moyen d'un plafond ou d'une voûte de charpente, recouverte d'une couche extrêmement épaisse de terre, de paille, et de matières propres à arrêter ou amortir les projectiles de l'ennemi. *B. une batterie, une casemate, un magasin à poudre.* || * T. Mar. Réunir sur le pont ou le long des bords d'un navire, un très-grand nombre de vieux cordages, pour le garantir de l'effet des bombes et des boulets.

BLINDES. s. f. pl. T. Guerre. Pièces de bois, branches d'arbres entrelacées pour soutenir des fascines et mettre les travailleurs ou les canonniers à couvert.

BLOC. s. m. [On pron. le C.] (all. *block*, tronc). Masse, gros morceau d'une matière pesante et dure à l'état brut, telle que marbre, fer, pierre non encore travaillés. *Un b. de marbre. Un b. de pierre. Un b. de fer, de plomb*, etc. || *B. de plomb.*, Le billot de plomb sur lequel les graveurs posent et arrêtent les ouvrages qu'ils veulent graver. || Amas, assemblage de diverses choses et principalement de diverses marchandises. *Faire un b. de marchandises.* = En bloc. loc. adv. En gros, en masse, en totalité, sans entrer dans les détails. *Acheter en b. toutes les marchandises d'un maga-*

sin. Vendre en b. — *Faire marché en b. et en tâche;* Faire un marché à forfait, pour des travaux à exécuter.

BLOCAGE. s. m. ou **BLOCAILLE.** s. f. (R. *bloc*). Menues pierres ou petits caillous et moellons, qu'on jette à bain de mortier, dans les fondations, dans l'entre-deux des parements d'un mur, etc., pour remplir le vide laissé entre les grosses pierres. *Remplir de b. l'intérieur d'une pile de pont. Chaussée en b.* ‖ T. Imp. *Blocage*, Voy. TYPOGRAPHIE.

BLOCKAUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Art mil.

Enc. — On nomme ainsi un réduit en charpente que l'on construit à un moment donné, soit pour préserver un ouvrage important d'un assaut immédiat, soit pour se mettre à l'abri d'une attaque de vive force. On le fait tantôt avec des corps d'arbres, tantôt avec des pièces de charpente équarries ; dans le premier cas on lui donne plus généralement le nom de *Palanque*. — La forme des bl. varie selon leur destination et la position qu'ils occupent ; néanmoins, il est utile de leur donner des angles alternativement saillants et rentrants, afin que les diverses parties de la construction croisent leurs feux, ou, comme on dit, se flanquent mutuellement. La largeur intérieure d'un bl. dépend du genre de défense qui lui est affecté ; s'il ne doit envoyer que des feux de mousqueterie, on peut ne lui donner que 4 mètres de largeur ; mais, s'il doit contenir de l'artillerie, il faut que sa largeur soit d'au moins 8 mètres, car il en faut 6, au minimum, pour l'emplacement et le recul d'une pièce de canon ; en outre, on doit encore établir, sur la paroi opposée, une banquette destinée aux fantassins. Dans le cas où l'on ne fait intervenir que l'infanterie pour la défense d'un bl., on élève sur tout le pourtour de l'emplacement intérieur un lit de camp qui sert à la fois de lit de repos et de banquette pour les tireurs. La hauteur d'un bl. doit être telle qu'elle permette aux défenseurs de charger facilement leurs armes, ce qui exige 3 m. en général. — Le premier bl. fut construit en 1778, par les Prussiens, en Silésie. Il avait la forme d'une croix ; ses parois étaient formées de deux rangs de coupes d'arbres séparés par un intervalle de 1^{m},530, rempli de terre ; la couverture était formée de poutres jointives recouvertes de 1^{m},60 de terre ; au-dessus régnait un parapet garni d'un pierrier à chaque angle. Malgré la forme vicieuse de cette construction, elle fit une belle résistance. — L'usage du bl. a rendu à la France de très-grands services, surtout dans nos guerres d'Afrique. Comme on conserve en magasin des poutres numérotées et toutes prêtes à être assemblées pour construire ces sortes d'ouvrages, on peut élever en un clin d'œil un réduit solide, entouré d'un fossé garni de piquets et percé d'un grand nombre de créneaux desquels partent des coups de fusil meurtriers. Les charges les plus obstinées de la cavalerie arabe viennent expirer impuissantes devant ces maisons de bois qui ne sont souvent garnies que d'un très-petit nombre de défenseurs. La forme qu'on leur donne habituellement est celle que représente la Fig. ci-dessus. Ils constituent ainsi de véritables fortifications *nomades*. Malheureusement, les bl. présentent divers inconvénients ; le plus grave est celui qui résulte de la difficulté de la ventilation. La fumée qui s'amasse dans l'intérieur du réduit devient, pendant l'action, d'une épaisseur telle qu'elle menace d'asphyxier les défenseurs. On cite des cas où ceux-ci ont eu plus à craindre la mort provenant de la fumée de leurs armes que celle qui résultait des balles ennemies.

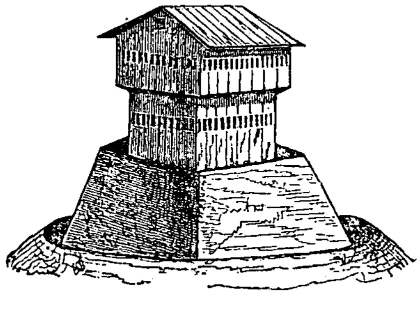

BLOCUS. s. m. [On pron. l'S.] (R. *bloc*).

Enc. — Le terme de *Blocus* est usité dans le langage militaire et dans celui du droit international. — Faire le bl. d'une place ou la bloquer, c'est l'entourer de telle sorte que l'ennemi qui y est renfermé ne puisse y recevoir d'assistance d'aucune sorte, soit en renforts d'hommes, soit en munitions, soit en vivres. Le bl. diffère du siége en ce qu'il exclut toute idée d'attaque de vive force ; on veut forcer l'ennemi à se rendre et à rendre la place par suite des privations de tout genre qu'il aura à subir. Du reste, une armée qui veut s'emparer d'une place n'a guère recours à la voie du bl. que dans deux cas : ou bien elle manque elle-même du matériel nécessaire pour faire un siége régulier, ou bien la situation de la place est telle qu'une attaque de vive force coûterait trop d'hommes aux assaillants.

Le droit de bloquer les ports d'un peuple avec lequel on est en guerre, est reconnu par toutes les nations civilisées. Ce droit comprend celui d'exclure des ports bloqués les navires des puissances neutres, mais aux conditions suivantes : 1° Il faut que le bl. soit effectif, c.-à-d. que la force navale qui bloque le port soit suffisante pour empêcher l'entrée et la sortie des bâtiments de tout genre ; 2° que le bl. ait été signifié aux nations neutres. En l'absence de l'une de ces deux conditions, les navires neutres ne sont pas tenus de le respecter ; en l'absence de la seconde (la première étant réalisée), le navire neutre qui essaierait de violer le bl. ne saurait être justement condamné. — Dans les dernières guerres de l'Angleterre contre la France, ces principes ont été outrageusement violés par la première de ces puissances ; elle prétendait qu'un bl. sur le papier suffisait, et qu'aucun peuple n'avait le droit de commercer avec le pays qu'elle avait déclaré en état de bl. — Voy. NEUTRALITÉ. — *Blocus continental*, v. COMMERCE.

BLOND, ONDE. adj. Qui est d'une couleur moyenne entre le doré et le châtain clair. Se dit surtout De la couleur des cheveux et du poil. *Elle a des cheveux b. cendré. Barbe blonde. Poil b. Un homme b. Une femme blonde.* — Par extens., *Du lin b. Une friture blonde.* — Poétiq., *Les blonds épis. La blonde Cérès. Le b. Phébus.* = BLOND. s. m. La couleur blonde. *Avoir les cheveux d'un b. cendré, d'un b. doré, d'un beau b.* — *B. ardent.* V. ARDENT. ‖ Se dit Des personnes, *C'est un grand b. C'est une belle blonde.* — Fig et fam., *Courtiser la brune et la blonde*, Courtiser indifféremment toutes les femmes.

BLONDE. s. f. Espèce de dentelle de soie.

BLONDIN, INE. adj. Celui ou celle qui a les cheveux blonds. *C'est une charmante blondine.* ‖ Fig. et fam., *C'est un b.*, se dit d'Un jeune homme qui fait le beau et cherche toujours à plaire aux femmes.

BLONDIR. v. n. Devenir blond. *La moisson blondit. Les épis commencent à b.* Vx.

BLONDISSANT, ANTE. adj. Qui blondit. *Les épis blondissants. La campagne blondissante.* Poétiq.

BLOQUER. v. a. (R. *bloc*). Occuper avec des troupes toutes les avenues d'une place, d'un camp, ou avec des vaisseaux, toutes les approches d'un port, pour empêcher qu'aucun secours n'y puisse entrer. *B. une place. B. un port.* ‖ T. Maçonn. Remplir de blocage. V. BLOCAGE. ‖ T. Impr. V. TYPOGRAPHIE. ‖ T. Jeu de billard. Pousser directement et avec force la bille de son adversaire dans une des blouses. *Il faut bloquer cette bille.* — *Cette blouse ne bloque pas*, Il est difficile d'y loger une bille. = BLOQUÉ, ÉE. part. ‖ Subst., au Jeu de billard, *Un bloqué*, Un coup par lequel on a bloqué une bille.

BLOTTIR (SE). v. pron. S'accroupir, se ramasser de manière à tenir le moins d'espace possible. Se dit Des hommes et des animaux. *Se b. dans le lit, dans un coin. Les perdrix se blottissent devant le chien.* = BLOTTI, IE. part.

BLOUSE. s. f. Sorte de surtout de grosse toile, que les charretiers portent par-dessus leurs autres vêtements, et qu'on nomme aussi *Blaude.* — Par ext., Tout vêtement taillé comme une b. de charretier. *Les ouvriers portent ordinairement la b. quand ils travaillent. Cette petite fille a une fort jolie b.*

BLOUSE. s. f. Chaque trou des coins et des côtés d'un billard. *Mettre une bille dans la b.*

BLOUSER. v. a. T. Jeu de billard. *B. une bille*, La faire entrer dans une des blouses. *B. son adversaire*, Mettre sa bille dans une des blouses. — Fig. et fam., *Il m'a blousé*, Il m'a trompé, m'a fait tomber dans un piége. On dit de même, *C'est ce qui m'a blousé.* = SE BLOUSER. v. pron. Mettre sa propre bille dans la blouse. ‖ Fig. et fam., Se tromper, se méprendre. *Il s'est blousé en cela. J'ai peur de me b.* = BLOUSÉ, ÉE. part.

BLUET. s. m. Voy. **BLEUET.**

BLUETTE. s. f. Petite étincelle. *Des bluettes de feu.* ‖ Fig., *Il y a quelques bluettes d'esprit dans cet ouvrage.* Il y a quelques saillies plus brillantes que justes. ‖ Fig., Un petit ouvrage, un ouvrage sans prétention, un badinage d'esprit. *Cette pièce n'est qu'une b. Il a écrit quelques jolies bluettes.*

* **BLUMEA.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **BLUTAGE.** s. m. Action de bluter la farine; Résultat de cette action.

BLUTEAU ou **BLUTOIR.** s. m. Voy. FARINE.

BLUTER. v. a. (lat. *volutare*, agiter en rond). Passer la farine par le blutoir. *B. de la farine.* = BLUTÉ, ÉE. part.

BLUTERIE. s. f. Lieu où l'on blute la farine.

BLUTOIR ou **BLUTEAU.** s. m. Voy. MOULIN.

BOA. s. m. (lat. *boa*). Genre de serpents. ‖ Sorte de fourrure étroite et longue que les dames portent autour du cou pendant l'hiver.

Enc. — Les grands genres *Boa* et *Python* constituent dans l'ordre des *Ophidiens* ou *Serpents*, une famille des plus intéressantes, qui a reçu du prince Charles Bonaparte le nom de *Boïdés*. Les Reptiles qui en font partie appartiennent à la division des *Serpents non venimeux*. Les *Boas* habitent le nouveau continent, et les *Pythons* l'ancien monde. Ces deux genres renferment les plus grandes espèces de serpents que l'on connaisse. Le nom de *Boa* donné par les zoologistes modernes à des Reptiles propres à l'Amérique, était appliqué par les anciens à une espèce de couleuvre qui, suivant eux, se glissait dans les troupeaux pour y sucer le lait des vaches, en grec *boes*. Quant à la dénomination de Python, c'est une allusion au serpent gigantesque de la mythologie gréco-romaine qui fut tué par les flèches d'Apollon.

Les caractères propres du genre *Boa* sont : corps très-long, fusiforme, d'un diamètre considérable au milieu de sa longueur, allant en diminuant vers la tête et la queue ; tête relativement petite, pyramidale, tenant au corps par un cou assez mince et grêle ; queue prenante, par laquelle l'animal se suspend aux rameaux des grands arbres pour guetter sa proie et la saisir au passage ; os mastoïde libre, permettant à la bouche de se dilater énormément ; dents au nombre de cent vingt environ ; rudiments de membres postérieurs sous la peau, apparaissant au dehors sous forme de crochets situés de chaque côté de l'anus ; petites écailles imbriquées couvrant la partie supérieure du corps ; larges plaques ventrales garnissant le dessous.

Les Boas habitent dans les cavités des vieux arbres, ou sous les voûtes épaisses que forment leurs racines, et ils ne sortent de leur retraite que lorsque la faim les presse. Alors ils se cachent sous les grandes herbes, ou se suspendent à une branche d'arbre au bord des eaux pour guetter leur proie. Lorsqu'un animal se trouve ainsi à sa portée, le B. se lance sur lui, l'enveloppe de ses longs replis et lui brise ainsi les os. Il n'attaque guère que de petits quadrupèdes, ou au plus des animaux de la taille d'une Chèvre. Après avoir broyé sa victime dans ses anneaux, le Serpent l'enduit de sa bave; puis, comme ses mâchoires peuvent s'écarter d'une façon extraordinaire, il l'engloutit dans son énorme gueule. Mais la déglutition est excessivement lente, et une partie de l'animal est déjà digérée que l'autre n'est pas encore avalée. Pendant le temps que dure cette difficile opération, le B. reste immobile et dans un état complet d'engourdissement : on peut alors le chasser et le tuer sans danger. Les nègres et les naturels de la Guyane mangent avec plaisir la chair des Boas : elle parait en effet ressembler à celle du poisson. Leur graisse, qui est assez abondante, est considérée par eux comme un topique très-efficace contre les douleurs rhumatismales, les contusions, etc. — Les Boas sont ovipares ; leurs œufs sont de la grosseur d'un œuf d'oie, et les femelles paraissent les couver avec soin.

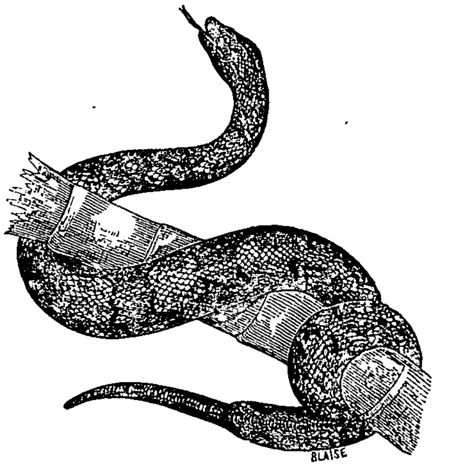

Le genre B. a été subdivisé en cinq groupes : 1° Le premier, celui des *Boas propres*, ne contient que le *B. constricteur*, appelé aussi *B. royal* ou *Devin* (Fig. ci-dessus). Ce dernier nom lui vient de ce qu'on lui a mal à propos attribué ce que les voyageurs disent d'une espèce de couleuvre pour laquelle les nègres de Mozambique ont une vénération superstitieuse. Ce Serpent atteint 7 à 8 mètres de longueur et 16 centim. de diamètre dans sa partie la plus renflée. Il est reconnaissable à une large chaîne, formée alternativement de grandes taches noirâtres, irrégulièrement hexagones, et de taches pâles, ovales, échancrées aux deux bouts, qui règne le long de son dos et y forme un dessin très-élégant. Il habite les forêts de la Guyane et du Brésil. — 2° Les *Eunectes*, ou bons nageurs, comprennent l'*Anacondo* (*B. murina* ou *aquatica*) et le *B. à bandes latérales* (*B. lateristriga*). — 3° Le groupe des *Épicrates* ne renferme qu'une seule espèce, l'*Aboma* (*B. cenchrys* ou *annulifer*), au corps fauve et varié de grands anneaux bruns sur le dos. Les trois espèces qui précèdent parviennent presque à la même taille que le Devin. Elles se tiennent dans les lieux marécageux de l'Amérique du Sud ; elles s'attachent par la queue à quelque arbre placé au bord des eaux, et laissent flotter leur corps pour saisir les quadrupèdes qui viennent boire. — 4° Le *Boa brodé* (*B. elegans*), le *Bojobi* et le *B. de Merrem*, qui appartiennent également à l'Amérique méridionale, forment le groupe des *Xiphosomes*. — 5° Celui des *Enygrus* comprend trois espèces des Indes Orientales, le *B. caréné*, le *B. ocellé* et le *B. vipérin*, qui se rapproche par sa coloration de la Vipère d'Europe.

Les *Pythons* ont des crochets près de l'anus et les plaques ventrales étroites, comme les Boas, dont ils diffèrent seulement par les doubles plaques du bout de leur queue. Cependant quelques-uns de ces Serpents ont les premières, d'autres les dernières plaques de la queue simples; ce qui paraît établir la transition entre les deux genres. Les Pythons vivent dans les lieux boisés, chauds et humides. Les dimensions de ces reptiles ne sont pas moindres que celles des Boas. Ce que nous avons dit de ces derniers au sujet de leur manière de s'emparer de leur proie et de l'avaler, s'applique parfaitement aux Pythons. Les anciens, ainsi que beaucoup de voyageurs modernes, ont écrit force exagérations au sujet de la grandeur et de la force de ces Serpents. Adanson dit avoir entendu parler de Pythons ayant de 12 à 13 mètres de longueur; mais lui-même n'en a pas vu qui en eussent plus de 7. — Le genre Python est divisé en quatre groupes: 1° Les *Pythons* proprement dits, dont les principales espèces sont le *P. de Séba*, de l'Afrique intertropicale; le *P. royal*, de la Sénégambie; le *P. Molure* ou *P. tigre*, de l'Inde, de Java, de Sumatra, etc. C'est au P. de Séba que l'on rapporte le fameux serpent de Régulus, et le serpent long de trente coudées dont Diodore de Sicile a raconté la capture. Selon Boïé, le Molure attaque le Cochon et la petite espèce de Cerf de l'Inde appelée *Muntjac*. Le P. de Séba et le P. Molure sont les espèces que l'on voit le plus fréquemment dans nos ménageries. 2° Les *Liasis*, parmi lesquels on remarque le *P. améthyste* des îles de la Sonde, ou *Ular sawa* (Serpent de rivière) des Malais, qui, dit-on, atteint une longueur de 9 mètres. 3° Les *Morélies*. 4° Les *Nardoa*, de l'Australie.

* **BOBAX.** s. m. T. Mam. Voy. MARMOTTE.

BOBÈCHE. s. f. Petite pièce cylindrique et à rebord, qu'on adapte aux chandeliers, aux lustres, pour recevoir la chandelle ou la bougie. *B. d'argent, de cuivre, de fer, de verre.* ‖ La partie supérieure d'un chandelier, lorsqu'elle a la forme d'une b. mobile.

BOBINE. s. f. (lat. *volvere*, tourner). Petit cylindre de bois, avec un rebord à chaque extrémité, qui sert à filer au rouet, ou à dévider du fil, de la soie, etc.

BOBINER. v. a. Dévider du fil, de la soie, etc., sur la bobine. *B. de la soie.* = BOBINÉ, ÉE. part.

BOBO. s. m. Mot emprunté au langage des enfants. Mal léger. *On lui a fait b., du b. Il a un petit b.*

* **BOBUA.** s. m. T. Bot., Voy. STYRACACÉES.

BOCAGE. s. m. (all. *busch*, touffe de bois). Petit bois, lieu ombragé et pittoresque. *A l'ombre d'un b.*

Syn. — *Bosquet.* — Ces deux mots ont la même étymologie et signifient également un petit bois; mais *bocage* se dit d'un petit bois agreste, où la main de l'homme n'est pas intervenue, tandis que *bosquet* désigne un petit bois disposé avec art et entretenu avec soin.

BOCAGER, ÈRE. adj. Qui appartient aux bois; Qui fréquente les bois. *Les nymphes bocagères. La flûte bocagère.*

BOCAL. s. m. (gr. βαυκάλιον, vase). Bouteille de verre ou de grès, dont le col est court et l'ouverture large. *Des bocaux de prunes à l'eau-de-vie. Mettre des poissons dans un b.* ‖ Globe de cristal ou de verre, rempli d'eau, et qui sert à certains artisans pour rassembler sur leur ouvrage les rayons lumineux d'une chandelle, ou d'une lampe placée derrière. ‖ Petite pièce de métal évasée en forme de godet, qu'on adapte au cor, à la trompette, etc., pour mieux les emboucher.

BOCARD. s. m. T. Métall. Machine à l'aide de laquelle on écrase le minerai, avant de le mettre au feu pour le fondre. Elle se compose de pilons verticaux qui sont munis à leur extrémité d'une masse de fer.

BOCARDER. v. a. T. Métallurg. Passer au bocard. *B. la mine.* = BOCARDÉ, ÉE. part.

* **BOEHMÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. URTICÉES.

* **BOERHAVIE.** s. f. T. Bot. Voy. NYCTAGINÉES.

BOEUF. s. m. [On pron. l'F au sing.; au plur., on ne la prononce pas.] (lat. *bos, bovis*). Taureau mis hors d'état de se reproduire. *B. de labour. Troupeau de bœufs. Une couple, une paire, un attelage de bœufs. Découpler les bœufs. Le pied, la tête, les cornes, les flancs, la queue d'un b. Engraisser des bœufs. Étable à bœufs. Le meuglement, le beuglement d'un b. Tuer un b. Du cuir de b.* — Absol., *Le bœuf gras.* [On pron. l'F.] B. très-gras que les bouchers promènent en pompe par la ville, les derniers jours du carnaval. *Promenade du bœuf gras.* — Fig. et prov., *Mettre la charrue avant les bœufs*, Commencer par où l'on devrait finir; Intervertir l'ordre des choses. ‖ La chair de bœuf destinée à servir d'aliment. *Un morceau, une pièce, une tranche de b. Une langue, un palais de b. Un filet de b. Une livre de b. B. bouilli, rôti, fumé, salé.* — Absol., se dit d'Un morceau de b. bouilli. *Servir le b. Le b. était excellent. B. à la mode*, Morceau de b. assaisonné et cuit dans son jus. — Fig. et fam., *C'est la pièce de b.*, se dit De ce qui est d'usage habituel, comme la pièce de b. dans les repas ordinaires; ou bien De ce qui tient une place importante au milieu de plusieurs objets du même genre ou présentés en même temps. ‖ Fig. et fam., Un homme très-corpulent, très-gras. *Quel gros b.* On dit de même, *Il est gros comme un b.* — *C'est un b. pour le travail*, ou simplement, *C'est un b.*, se dit De quelqu'un qui travaille beaucoup et longtemps sans trop de fatigue. — *Il est lourd comme un b.*, se dit D'un homme dont l'esprit est pesant. ‖ T. Archit. *Œil-de-b.* V. ŒIL. ‖ T. Jeu. *Pied de b.* V. PIED.

Enc. — « Le mot *Bœuf*, dit Cuvier, désigne proprement le *Taureau* mis hors d'état de se reproduire; dans un sens plus étendu, il désigne l'espèce entière, dont le Taureau, la Vache, le Veau, la Génisse et le Bœuf ne sont que différents états; dans un sens plus étendu encore, il s'applique au genre entier, qui comprend les espèces du Bœuf, du Buffle, du Yak, etc. — Dans ce dernier sens, le genre *Bœuf* est composé de Quadrupèdes *Ruminants à pieds fourchus et à cornes creuses*, qui se distinguent des autres genres de cette famille, tels que les Chèvres, les Moutons et les Antilopes, par un corps trapu; par des membres courts et robustes; par un cou garni en dessous d'une peau lâche, qu'on appelle *Fanon*; par des cornes qui se courbent d'abord en bas et en dehors, dont la pointe revient en dessus, et dont l'axe osseux est creux intérieurement, et communique avec les sinus frontaux. »

Le genre *Bœuf* de Cuvier a été érigé en famille sous le nom de *Bovidés*, et partagé en quatre tribus, savoir: les *Taureaux*, les *Yaks*, les *Bonases* et les *Buffles*. En outre, on en a retiré le *B. musqué d'Amérique* (*Ovibos*) qui forme la transition entre la famille des Bœufs et celle des Moutons. — Nous ne traiterons ici que de la première de ces tribus: celle des Bonases, qui ne comprend que l'*Aurochs* et le *Bison*, a été décrite au mot BISON. Il sera question des deux dernières aux mots BUFFLE et YAK.

Les caractères communs et propres à toutes les espèces qui composent la tribu du *Bœuf*, sont: Front ou tout à fait plat, ou légèrement concave; treize paires de côtes; langue hérissée de papilles cornées; poil ras, sauf celui du sommet du front, qui peut être un peu plus long que celui du reste du corps, mais qui jamais ne retombe en touffe, comme chez l'Aurochs et le Bison. Le mufle est en général nu, et les mamelles, ordinairement au nombre de quatre, sont disposées par paires.

Parmi les espèces particulières de cette tribu, le *Zébu* (*Bos indicus*) se distingue par une loupe ou bosse graisseuse située sur le garrot (Fig. 1). Son poil est généralement gris en dessus et blanc en dessous. Sa chair est légèrement musquée. Il existe des variétés à cornes et d'autres qui en sont dépourvues. Cette espèce est très-commune dans l'Inde, à Madagascar, et dans l'Afrique orientale. Les uns sont grands et ont une bosse qui pèse près de 25 kilogr.; d'autres sont si petits qu'ils dépassent peu la taille de nos Cochons. A Surate, dans l'Inde, on en voit qui ont deux bosses. — Le *Gour* (*Bos gaurus* ou *concavifrons*) diffère du B. commun par ses proportions qui sont plus fortes, par la forme de sa crête occipito-frontale qui se relève en avant de façon à faire paraître le front très-concave de haut en bas, et surtout par le développement de ses apophyses épineuses dorsales qui figurent une crête saillante sur plus de la moitié du dos. Ses cornes, au lieu d'être rondes, ont sensiblement la forme d'un triangle dont les angles seraient très-arrondis. — Le *Gayal* ou *Gyall* (*B. gavæus*) n'a ni le front concave ni le bourrelet arqué du Gour. Son front est plat comme celui du Bœuf commun, mais il en diffère par la crête dorsale qui, quoique moins saillante que celle du Gour, est encore très-prononcée. Le *Gobah-Gayal* est la même espèce, légèrement modifiée par la domesticité. — Le *Bœuf Bentiger* (*Bos Bentiger*) est remarquable par la forme de son bourrelet occipito-frontal, qui, au lieu d'une arcade simple, présente une triple courbure. Toutes ces espèces appartiennent soit à l'Inde orientale, soit au grand Archipel indien; elles peuvent provenir de croisements fort anciens. — Enfin, le *Jungly-Gau*, ou *Gayal des jongles* (*Bos frontalis*), se distingue par ses cornes aplaties d'avant en arrière. Son pelage est ras, noir, excepté au front et sur une ligne le long du dos où il est gris ou fauve, et aux jambes où il est blanc. C'est une race domestique dans les contrées montagneuses du nord-est de l'Inde.

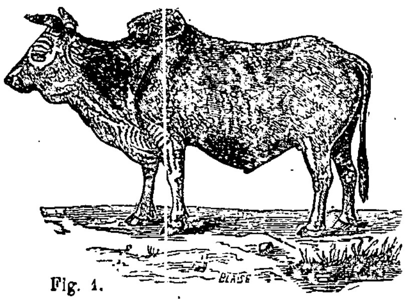

Fig. 1.

Le *B. commun* (*B. Taurus*) a pour caractères spécifiques un front plat, plus long que large, et des cornes rondes placées aux deux extrémités de la ligne saillante qui sépare le front de l'occiput. Dans les crânes fossiles, qui paraissent avoir appartenu à cette espèce dans l'état sauvage (l'*Urus* des anciens), ces cornes se recourbent en avant et vers le bas; mais, dans les innombrables variétés domestiques, elles ont des directions et des grandeurs fort différentes, quelquefois même elles manquent tout à fait. Au reste, parmi les animaux que l'homme a soumis à son empire, il n'en existe aucun, si ce n'est le chien, qu'il ait plus profondément modifié, et ces modifications se sont perpétuées par la génération de façon à constituer une multitude de races parfaitement distinctes.

Le B. est un animal lourd, mais robuste; il est en général lent dans ses mouvements, néanmoins il peut courir assez vite. Dans l'état de domesticité, il est doux, patient, et même susceptible d'attachement; mais, à l'état sauvage, il est très-farouche, dangereux et redoutable, à cause de sa grande force et des armes puissantes dont sa tête est armée. Le Taureau conserve toujours quelque chose du caractère farouche et irascible des races sauvages; en conséquence, on ne l'emploie qu'à la reproduction de l'espèce, et dans les pays où l'on fait travailler le B., le Taureau est exempt de tout travail. Le cri du B. est appelé *Beuglement* ou *Mugissement*: ce dernier terme s'applique surtout au cri du *Taureau*. — Les diverses races de Bœufs qui vivent à l'état sauvage, soit dans l'Inde, soit dans les pampas de l'Amérique du Sud, vivent par troupeaux souvent excessivement nombreux. Cette vie sociale leur permet de braver les attaques des animaux féroces dont ils deviendraient facilement la proie, si, comme une foule d'animaux, ils vivaient solitairement ou seulement en famille. Lorsque quelque grand carnassier, tel que Tigre, Jaguar, Puma, etc., vient à rôder autour du troupeau, toute la troupe se réunit en formant un cercle au centre duquel sont placés les Veaux, les Génisses et les jeunes Bœufs dont la tête n'est pas encore armée; l'enceinte extérieure est formée par tous les mâles adultes qui présentent ainsi à l'ennemi un rempart de cornes menaçantes. Grâce à ce système de défense, les Bœufs sauvages n'ont rien à craindre des bêtes féroces les plus redoutables. Quand un grand carnassier parvient à s'emparer d'un B., c'est uniquement par surprise, et parce que celui-ci s'est accidentellement écarté de la troupe.

La durée de la vie de ces animaux peut se prolonger jusqu'à vingt ans, peut-être même au delà; mais, à l'état domestique, un bon agriculteur ne leur laisse guère dépasser l'âge de huit à neuf ans, époque où il les livre à la boucherie. Après cet âge, leur chair devient trop dure et coriace. En outre, l'usure de leurs dents ne permettrait plus de les engraisser au pâturage. Dans les laiteries où l'on élève un grand nombre de Vaches pour l'approvisionnement en lait des grandes villes, les nourrisseurs intelligents ne laissent guère vivre les Vaches au delà de six ans; ils trouvent plus d'avantage à les engraisser à cet âge où leur viande a toute sa valeur, qu'à les conserver plus longtemps. L'âge du B. se reconnaît par les dents et par les cornes. Les deux dents incisives médianes tombent à dix mois, et sont remplacées par d'autres qui sont moins blanches et plus larges: le renouvellement des deux incisives voisines a lieu à seize mois. A trois ans, toutes les incisives sont renouvelées; elles sont alors égales, longues et assez blanches; mais, à mesure que l'animal avance en âge, tous ces organes s'usent, noircissent et deviennent inégaux. Les cornes croissent pendant toute la vie de l'animal, par l'addition successive de nouvelles lames qui se déposent à l'intérieur de l'étui formé par la substance cornée, et la poussent devant elles, en produisant à sa base un bourrelet circulaire. Ce phénomène commence à trois ans, et, chaque année, un nouvel anneau ou bourrelet s'ajoute au-dessous des précédents. Ainsi, pour avoir l'âge d'un B., on prend pour trois ans le premier anneau à partir de la pointe, et l'on compte une année de plus par chaque nouvel anneau. Le jeune Taureau reçoit le nom de *Veau* jusqu'à dix mois, puis celui de *Taurillon* jusqu'à dix-huit, époque où il prend le nom de *Taureau* proprement dit ou celui de *Bœuf*, selon qu'on le conserve pour la propagation de l'espèce ou qu'on le rend incapable de se reproduire. La *Génisse* est une jeune *Vache*. Celle-ci, ainsi que le Taureau, est adulte à l'âge de dix-huit mois ou deux ans.

La durée de la gestation chez la Vache est assez régulièrement de neuf mois. L'observation de plusieurs centaines de vaches a donné à Tessier une moyenne de 276 jours. La portée ordinaire n'est que d'un Veau. Dans l'état demi-sauvage où ces animaux se trouvent dans quelques pays, en Colombie, par ex., le lait se tarit aussitôt que le petit cesse de teter; mais, à l'état domestique, il en est autrement: nos Vaches donnent du lait jusqu'au moment où elles sont près de *vêler* de nouveau. — Le Veau que l'on veut élever est en général sevré au bout de six semaines. Dans le cas contraire, on l'engraisse pour le livrer à la boucherie: ce qui a lieu à l'âge de six semaines, de deux mois et même de trois. Un Veau de six semaines pèse environ 40 kilog.; à trois mois, son poids égale 60 à 65 kilog.

Le B. mange vite: après quoi il se couche ordinairement sur le côté gauche pour ruminer à loisir. Il se contente d'aliments plus grossiers que le Cheval et le Mouton; mais, au pâturage, il lui faut une herbe plus longue, parce que l'absence d'incisives à la mâchoire supérieure et l'épaisseur de ses lèvres l'empêchent de saisir et de couper les brins trop courts. La ration nécessaire aux animaux de l'espèce bovine se calcule d'après le poids de chaque animal. Évaluée en foin sec, la *ration d'entretien* d'un B. ou d'une Vache, est de 3 pour 100 de son poids: si donc l'animal pèse 500 kil., il lui faut 15 kil. de fourrage sec, ou bien son équivalent en racines, tourteaux et autres aliments. Mathieu de Dombasle, Boussingault, Villeroy, ainsi que plusieurs agronomes anglais et allemands, ont dressé des tables d'équivalents pour les diverses substances alimentaires qui conviennent à la race bovine: ces tables diffèrent peu entre elles. Avec la ration d'entretien, l'animal n'engraisse ni ne maigrit; il ne fournit ni viande, ni lait, ni travail. Il faut donc encore ajouter à sa ration d'entretien 2 ou 3 pour 100 de son poids, ce qui forme sa *ration de produit*. — L'élève et l'engraissement du bétail sont une branche de l'économie rurale toujours très-avantageuse quand elle est bien conduite. « Le bétail, dit Mathieu de Dombasle, c'est du foin qui prend des jambes pour se porter lui-même au marché. » Le même agronome fait remarquer au cultivateur que, lorsqu'il vend du fourrage en nature, il ne rapporte du marché que de l'argent. S'il a employé ses fourrages à élever et engraisser du bétail, il a, par la vente de ce bétail, outre la même somme d'argent, du fumier avec lequel il peut obtenir de sa terre les plus riches produits.

L'origine du B. domestique est enveloppée de ténèbres qui n'ont pu, jusqu'à présent être dissipées par les recherches de la science. On a longtemps regardé l'Aurochs comme la souche de nos races bovines; mais l'étude comparative de l'anatomie des deux espèces du B. et de l'Aurochs a démontré que cette opinion était dénuée de fondement. On a pensé aussi que le B. domestique rendu à la vie sauvage reviendrait, au bout de quelques générations, à quelque type particulier qui pourrait être considéré comme celui de la souche primitive. Cependant, les innombrables troupeaux de Bœufs sauvages, descendants directs des Bœufs d'Espagne, qui paissent dans les *Pampas* de Buénos-Ayres, n'ont subi aucune modification essentielle après trois siècles de liberté. Le type du B. domestique d'Espagne y est encore très-reconnaissable. — Les Anglais attribuent l'origine de leurs nombreuses races bovines au ***B. calédonien***, le seul qui subsiste en Europe à l'état sauvage. Des troupeaux de cette race sont conservés dans le parc de Charley (Derbyshire) et dans celui de Chillingham (Northumberland). Ce B. est entièrement blanc, sauf les extrémités des oreilles et des cornes, qui sont de couleur noire (Fig. 2. Taureau sauvage de Chillingham). Livré entièrement à lui-même dans une forêt assez vaste, le B. calédonien se tient caché dans la partie la plus épaisse et la plus impénétrable de son domaine, où il est difficile de l'apercevoir et dangereux de le déranger. Si le troupeau, qui compte environ quatre-vingts têtes, aperçoit un homme, tous les animaux s'arrêtent pour le regarder de loin; puis, à un signal du chef de la bande, tous partent au galop et se mettent à décrire des cercles d'un très grand rayon, sans perdre de vue l'objet de leur frayeur. Un de ces animaux, pris jeune, fut élevé avec le gros bétail d'une exploitation : il ne se montra ni plus farouche ni moins docile que les autres; lorsqu'il fut abattu à l'âge de trois ans, sa chair fut trouvée excellente. — Les gardes forestiers qui connaissent en détail le troupeau, ne laissent dépasser à aucun animal de l'un ou de l'autre sexe l'âge de huit ans, l'expérience ayant appris que, plus tard, leur chair perd presque toutes ses qualités. Pour abattre ceux qu'on veut sacrifier, on fait périodiquement de grandes parties de chasse qui rappellent celles du moyen âge. Le troupeau, selon sa coutume, tourne en cercles immenses autour des chasseurs, en s'en rapprochant continuellement. Lorsqu'il passe à portée de la carabine, les gardes désignent aux tireurs les bêtes qui doivent être abattues; on permet aux autres de s'éloigner et de continuer à mener leur existence complétement sauvage. Ces chasses ne se passent pas toujours sans accidents plus ou moins graves.

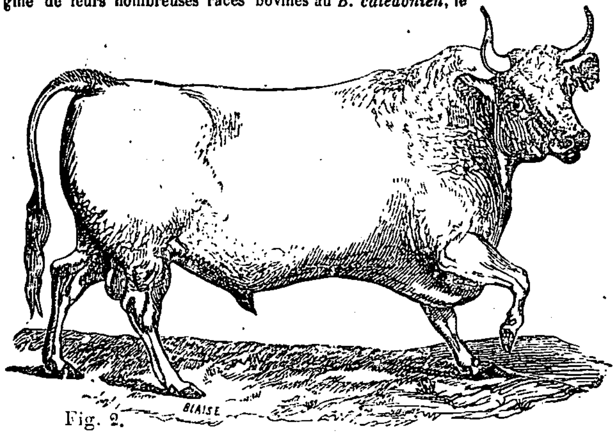

Fig. 2.

L'une des races bovines qui ont subi les modifications les plus singulières, est assurément celle qui constitue les innombrables troupeaux des colons hollandais du cap de Bonne-Espérance, connus sous le nom de *Bauwers* ou *Boërs* (paysans), parce qu'ils mènent exclusivement la vie agricole et pastorale. Les ancêtres de ces colons, en venant s'établir à l'extrémité sud de l'Afrique, y importèrent la race du *B. Hollandais*, variété de celle qui, sous les noms de ***race Cotentine*** et ***race Flandrine***, subsiste sur tout le littoral de la Manche et de la mer du Nord. Le B. hollandais est, dans son pays natal, essentiellement lourd et paresseux; il marche peu et ne laboure point. Au Cap, il est devenu allongé, dégagé, haut sur jambes, et presque aussi rapide à la course que le Dromadaire lui-même. Lorsqu'un Bauwer reçoit un étranger, il se plaît à montrer la rapidité de ses attelages de Bœufs. Ceux-ci, en traînant un lourd chariot à quatre roues, font aisément au grand galop, dans des chemins épouvantables, 15 à 18 kilom. à l'heure, plusieurs heures de suite, sans en paraître fatigués. Ces *Bœufs de course*, s'il est permis de leur donner ce nom, n'engraissent jamais; mais ils ne sont jamais maigres. On les emploie uniquement comme bêtes de trait. Le grand trot est leur allure ordinaire; cependant ils prennent aussi le galop et se montrent, dans leur métier de coureurs, aussi vifs que dociles.

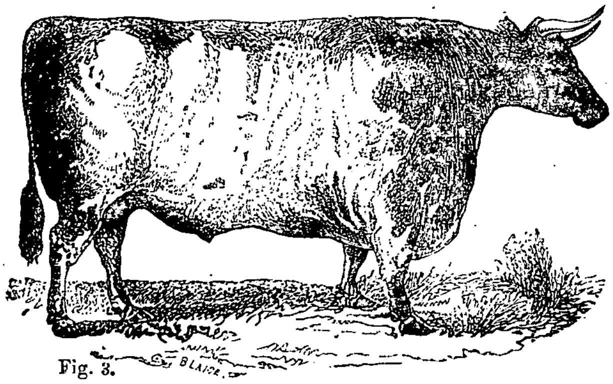

Fig. 3.

Dans les pays civilisés et bien cultivés de l'Europe, les races de Bœufs domestiques sont d'autant plus variées que l'état de l'agriculture est plus avancé. Ainsi par ex., en Ukraine, en Podolie, en Hongrie, on ne rencontre qu'une seule race, d'un gris uniforme, à très-longues cornes, la même qu'on retrouve dans les parties les moins bien cultivées de l'Italie, où elle est connue sous le nom de ***B. de la Romagne***. Ces Bœufs vivent toute l'année dans des pâturages où ils sont à peine gardés, et mènent une vie à demi sauvage. Aussi ressemblent-ils beaucoup aux Bœufs sauvages du nouveau monde. — A l'autre extrémité de l'Europe, les îles Britanniques nous offrent, comme base de l'agriculture la plus perfectionnée, une grande variété de races de gros bétail dont nous indiquerons les principales.

En Écosse, la ***race du comté d'Ayr***, se distingue par la perfection de ses formes, sa sobriété et l'excellence de son lait; c'est la race la mieux appropriée aux pâturages maigres des pentes des montagnes. — En Angleterre, pays de grande consommation de viande, le premier rang appartient sans contestation, comme race de boucherie, au *B. de Durham*, à courtes cornes, race entièrement artificielle. Ce fut dans la seconde moitié du dernier siècle qu'un éleveur célèbre, Bakewell, démontra expérimentalement que, par un choix judicieux de reproducteurs dirigé constamment vers un but déterminé, on peut porter au plus haut degré de développement les qualités désirées dans une race de bestiaux. Cinquante ans plus tard, Collings, émule de Bakewell, en opérant d'après les mêmes principes, créa la race Durham à courtes cornes. La tête et les pieds étant les parties qui, chez les animaux de boucherie, ont le moins de valeur, les Durham les plus parfaits n'ont une tête que parce qu'ils ne peuvent se dispenser d'en avoir une, et il est difficile de comprendre comment leurs jambes, tant elles sont minces et grêles, peuvent soutenir leur corps (Fig. 3. B. Durham à courtes cornes). Cette race a aussi conquis artificiellement l'avantage d'une grande précocité et d'une disposition très-prononcée à prendre la graisse. Tant de qualités réunies ont porté au loin la renommée du B. Durham à courtes cornes, et des reproducteurs de cette race ont été introduits dans tous les pays bien cultivés de l'Europe. La plupart des bêtes de boucherie abattues actuellement dans les grandes villes de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, ont plus ou moins de sang de Durham.—La Grande-Bretagne possède aussi d'excellentes races de gros bétail à longues cornes : celles de *Devon* et d'*Hereford* sont les plus renommées; souvent, dans les concours d'animaux de boucherie, des Bœufs de Devon et d'Hereford (Fig. 4. B. de la race d'Hereford) luttent avec avantage contre les Durham.

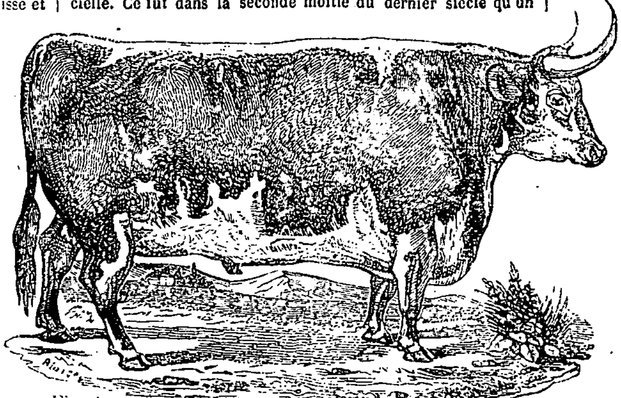

Fig. 4.

La France n'est pas moins riche que la Grande-Bretagne en bonnes races de Bœufs domestiques. Les différences tranchées qui distinguent nos races des races anglaises ont pour cause la différence de leurs destinations. En Angleterre et en Écosse, tous les travaux agricoles sont exécutés par des chevaux; les Bœufs, élevés exclusivement pour être livrés à la boucherie, ne travaillent pas. En France, le plus grand nombre des Bœufs abattus a servi pour les labours et les transports; plusieurs de nos régions agricoles n'engraissent pour la boucherie que des Bœufs qui ont travaillé.— La meilleure race française, pour le travail, est celle des ***Bœufs de Garonne***, de très-grande taille. Les vaches de cette race travaillent aussi bien que les Bœufs; elles ont à peine du lait pour nourrir leurs veaux, et ne sont élevées qu'en vue de la reproduction. — Viennent ensuite, dans l'ordre de leur mérite comme travailleurs, le B. d'Auvergne de la ***race de Salers***, le ***B. du Charollais*** (Fig. 5. Taureau charollais, qui a reçu une prime au concours universel de 1856), et celui du *Poitou*, plus connu sous le nom de ***B. de Chollet***. Tous ces Bœufs, ainsi que le ***B. Limousin*** et celui du *Nivernais*, sont à la fois des races de travail et de boucherie. — L'ancienne ***race Normande*** ne laboure pas. Elle est exclusivement élevée en vue de la boucherie, et a le privilége de fournir les Bœufs gras que l'on promène dans Paris aux derniers jours du carnaval. Depuis quelques années, elle a été fort améliorée par le croisement avec la race anglaise de Durham. — Notre petite ***race Bretonne***, aussi sobre qu'active, mérite aussi une mention. Cette race, compagne de la grande migration des Celtes, rappelle par sa petite taille la souche du B. indien dont elle paraît issue. Les petits Bœufs ***gars*** (bigarrés ou de deux couleurs) qu'on rencontre dans toute la presqu'île Armoricaine, sont aussi exempts de croisement étranger que les paysans Celtes de la basse Bretagne. Chez eux, une vache s'appelle encore une ***Boudiche***, et ce nom indien atteste la primitive origine et du maître et de l'animal. — Le volume trop considérable et la trop grande vigueur de la charpente osseuse de nos Bœufs de boucherie sont des imperfections au point de vue du rendement en viande; mais, au point de vue du travail, ce sont des qualités. Tant que les Bœufs, en France, laboureront avant d'être engraissés, aucune de nos races de boucherie n'aura cette finesse de membres et cette petitesse des os de la tête, qui sont regardées comme des perfections chez les races anglaises qui ne font aucun travail.

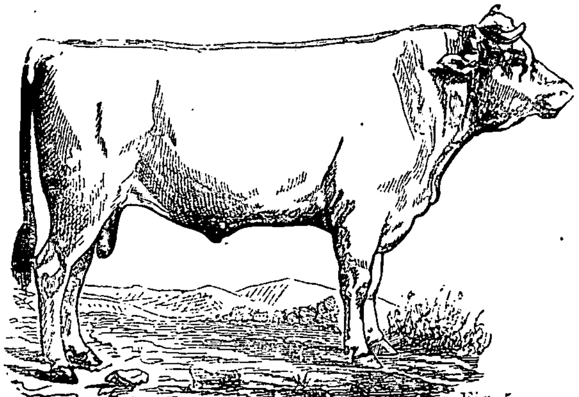
Fig. 5.

Au point de vue de la production du lait et du beurre, les races françaises les plus recommandables sont : 1° la petite ***Vache de Bretagne***, dont le lait est peu abondant, mais fort riche en beurre; 2° la grande ***Vache Normande***, dite ***Vache Cotentine***, qui donne beaucoup de lait, mais dont le lait est moins riche en substances grasses que celui de la race précédente; 3° la ***Vache de la Flandre française***, dite ***Vache Flandrine***, égale ou supérieure à la Cotentine comme laitière. — On rencontre aussi dans tous nos départements de l'Est une très-belle et très-bonne race de Vaches laitières; mais elles

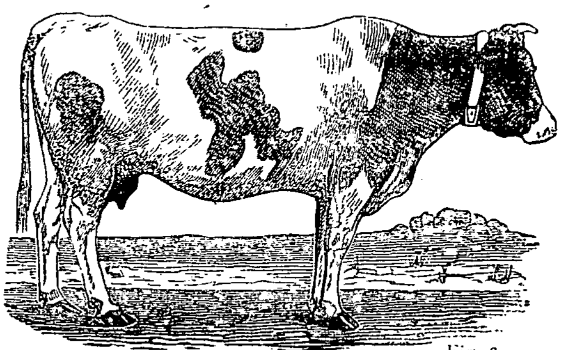
Fig. 6.

ne sont pas françaises : ce sont des Vaches suisses de la *race Bernoise*, dont le sang est constamment renouvelé par des reproducteurs achetés dans les vallées du canton de Berne. — En Suisse, la *race Bernoise*, la plus renommée de ce pays, mérite sa réputation comme race laitière seulement. Elle est médiocre pour la boucherie. C'est avec le lait des Vaches de cette race que les cultivateurs des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, fabriquent des fromages vendus dans le monde entier sous le nom de *fromages de Gruyère*, et qui ne diffèrent en rien des fromages suisses de même nom. — En Belgique, indépendamment de la *race Flandrine*, qui est excellente laitière, et qui, au point de vue de la boucherie, a été fort améliorée par le croisement avec les taureaux de Durham, on trouve une petite race sobre, agile, au lait très-riche en beurre, tout à fait semblable à la *Boudiche* des Bretons : c'est la *race Ardennaise*, confinée sur les plateaux élevés de l'Ardenne belge. — La *race Hollandaise* (Fig. 6. Vache hollandaise qui a obtenu une prime au grand concours agricole de Paris) est surtout renommée pour la production du lait. Elle n'est qu'une variété améliorée de la Vache Flandrine. On rencontre parfois des Vaches hollandaises qui donnent de douze à quinze litres de lait par jour pendant six mois sans interruption, après avoir vêlé.

Il serait du plus haut intérêt pour l'industrie agricole de pouvoir reconnaître à première vue si une Vache est ou doit être une bonne ou une mauvaise laitière. Ce difficile problème a été en grande partie résolu par un simple paysan tout à fait illettré des environs de Libourne (Gironde). Guénon a reconnu et constaté, par une série innombrable d'observations, que les qualités laitières d'une Vache sont en rapport constant avec la forme et l'étendue de ce qu'il a nommé l'*écusson*. L'écusson est placé à la partie postérieure des deux cuisses; il entoure le pis et se prolonge supérieurement jusqu'au-dessous de la naissance de la queue. Les poils de cette partie ont une direction *remontante*, ce qui fait qu'avec un peu d'habitude, il est aisé de limiter exactement l'étendue de cette région. Tout le système de Guénon repose sur ce seul fait, et les indications pratiques qu'il fournit sont en général assez précises. Plus tard, on a reconnu, ce que Guénon ignorait, que les qualités laitières de la Vache dépendent, non du volume du pis, qui n'est pour le lait qu'un simple réservoir, mais uniquement du volume des glandes lactifères qui seules sécrètent le lait et le transmettent au pis. Or, les écussons ne sont autre chose que la marque de l'espace occupé sous la peau par ces glandes. La découverte de Guénon lui a valu une pension du gouvernement à titre de récompense nationale. Il est possible, sans doute, que la méthode de Guénon ne donne pas toujours, dans l'application, des résultats rigoureux ; mais c'est déjà beaucoup que de pouvoir, avec certitude, n'élever que des Vaches bonnes laitières, en consacrant à la boucherie celles dont le rendement en lait ne payerait pas la nourriture.

La race Bovine est sans contredit de toutes les espèces animales celle qui rend le plus de services à l'homme. Elle laboure et travaille pour lui; elle le nourrit de son lait et de sa chair ; elle lui procure en abondance les engrais dont il a besoin pour rendre ses champs féconds; enfin, elle fournit à son industrie des matériaux d'une grande valeur. L'industrie en effet tire parti de sa peau, de sa graisse, de son poil. de ses os, de ses cornes, de son sang, de ses tendons et même de ses intestins. Un B. de 325 kil. fournit 222 kil. et demi de viande, 22 et demi de suif et 20 de cuir ; le sang et les issues représentent un poids de 60 kil. C'est avec la peau du B., de la Vache et du Veau que l'on prépare les cuirs destinés à la confection des chaussures, des harnais, et à une multitude d'autres usages. Les poils dont on dépouille les peaux fournissent de la bourre pour les tapissiers, les selliers, etc.; on les file même et l'on en fabrique des tissus grossiers appelés *Thibaudes*, avec lesquels on fait des doublures de tapis et des manteaux de rouliers presque imperméables à l'eau. Avec les os, les tourneurs font une foule de petits ouvrages; on en extrait de la gélatine; on en fait du noir animal; en outre, ils constituent un engrais puissant. Les cornes sont recherchées par les tabletiers pour faire des tabatières, des peignes, des boutons, etc. Le sang sert au raffinage du sucre et à clarifier les vins, les sirops, etc.; on en fabrique aussi un engrais des plus énergiques. Avec certaines parties tendineuses, on fait des cravaches; avec les intestins, on fait des cordes d'instruments de musique, de la baudruche, etc. Enfin le fiel est employé dans le dégraissage et la teinture.

Quand on considère le nombre et l'importance de ces services, on peut, jusqu'à un certain point, juger de l'état agricole et industriel d'un peuple par le nombre de têtes Bovines qu'il nourrit. Sous ce rapport, il existe une grande différence entre les diverses contrées de l'Europe. La Grande-Bretagne, à cet égard, l'emporte de beaucoup sur tous les autres pays.

BOGUEI. s. m. [On pron. *Boguè.*] Sorte de petit cabriolet découvert. *Aller en b.*

* **BOGUE.** s. m. T. Ichth. Voy. Sparoïdes.

BOHÈME. s. 2 g. ou **BOHÉMIEN, IENNE.** s. Se dit d'une sorte de Vagabonds qui sont ainsi nommés parce qu'on les croyait originaires de la Bohême, et qui courent le pays, en disant la bonne aventure et en dérobant avec adresse. *Une troupe de bohémiens.* — Fig. et fam., *C'est une bohémienne, une vraie bohémienne.*, C'est une femme adroite et rusée; ou Une dévergondée, une femme dont les manières sont trop libres. ‖ Fig. et prov., *Vivre comme un bohème*, *Mener une vie de bohème*, N'avoir ni feu ni lieu, et vivre dans le vagabondage ; ou * Mener une vie déréglée, dans l'insouciance et le mépris des usages établis. — *C'est une maison de bohème*, Une maison où il n'y a ni ordre ni règle. — *Foi de bohème*, La foi que les voleurs, les fripons, etc., se gardent entre eux.

BOÏARD. s. m. Voy. Boyard.

BOIRE. v. a. (lat. *bibere*). Avaler un liquide. *B. de l'eau, du vin, du bouillon, du café, de la tisane, une médecine. Ne faire que b. et manger. B. chaud. B. à la glace. B. à la fontaine. B. dans un verre, dans la main. B. d'un trait. B. à longs traits. B. un coup. B. un grand coup. B. un verre de vin. B. une bouteille de bordeaux. Ils ont passé la nuit à b. Verser à b. Donnez-moi à b.*, ou ellipt., *A b. Faire b. un cheval. Mener b. un cheval.* — *Il boit bien, Il boit sec*, Il boit beaucoup et sans eau. — *B. à sa soif*, Ne boire que selon le besoin qu'on éprouve. *B. son soûl.* Voy. Soûl. — Prov. et pop., *B. comme un templier, comme un trou, comme une éponge*, B. excessivement. ‖ *B. une rasade, un rouge bord, un doigt de vin.* Voy. Rasade, Bord, Doigt. ‖ *B. à la santé de quelqu'un*, Exprimer des vœux pour la santé de quelqu'un, au moment où l'on va b. On dit aussi, *B. une santé, des santés.* On dit encore : *B. à quelqu'un. B. aux inclinations de quelqu'un. B. au retour, à l'heureux voyage de quelqu'un.* — *B. au bon retour de quelqu'un*, veut dire aussi, B. en signe de joie de son retour. — *B. ensemble*, Faire un repas ensemble. *Ils se sont réconciliés, ils ont bu ensemble.* ‖ *Donner à b.* Voy. Donner. ‖ *Donner pour b. à un ouvrier, à un cocher, à un commissionnaire, à des domestiques, à un concierge*, etc., Leur faire de petites libéralités en sus de leur salaire, ou en rémunération de quelque petit service. On dit de même *Donner quelque chose pour b.* ‖ Prov., *B. le vin du marché*, B. ensemble après la conclusion d'un marché, en signe de ratification. *B. le vin de l'étrier.* V. Étrier. ‖ Prov., *A petit manger bien b.*, Lorsqu'on a peu à manger, on se dédommage en buvant beaucoup. ‖ Fig. et fam., *Il n'y a pas de l'eau à b.*, Il n'y a là rien à gagner, aucun bénéfice à faire. *Il y a à boire et à manger*, se dit D'une affaire qui peut avoir de bons et de mauvais résultats, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais, d'une question qui présente deux sens. — *Ce n'est pas la mer à b.* V. Mer. ‖ Prov., *Qui bon l'achète, bon le boit*, Celui qui achète de bon vin, le boit bon ; et Fig., Il ne faut pas épargner son argent pour avoir de bonne marchandise. — *Le vin est tiré, il faut le b.* V. Vin. ‖ Fig., *B. le calice; B. un affront; Qui fait la faute, la boit* V. Calice, Affront, Faute. ‖ *Le roi boit! La reine boit!* Acclamation usitée dans les repas du jour des Rois, quand le roi ou la reine de la fève boivent. ‖ *Vin prompt à b.* ou *prêt à b.* Voy. Vin. ‖ *Chanson à b.*, Chanson faite pour être chantée à table. On dit de même, *Air à b.* ‖ *Boire*, sign. encore, Boire avec excès, avoir l'habitude de trop b., s'enivrer. *Il est sujet à b. Il a le défaut de b. Il boit.* — Fig. et prov., *Qui a bu boira*, se dit en parlant D'une habitude enracinée dont on ne peut se défaire ou d'un défaut dont on se corrige difficilement. — *On ne saurait si peu boire qu'on ne s'en sente*, Quand on boit un peu trop, on est exposé à dire ou à faire quelque chose de mal à propos, ou de peu convenable. ‖ *Boire*, se dit aussi De certaines choses. *Ce papier b.*, Ce papier absorbe l'encre, l'encre passe au travers. *L'éponge boit*, Elle absorbe l'eau. *La terre boit l'eau*, L'eau la pénètre. = Bu, ue. part. ‖ Fig. et prov., *Avoir toute honte bue*, N'avoir plus honte de rien. ‖ Subst. *Trop bu*, Espèce de droit sur les boissons.

Conj. — *Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais; nous buvions. Je bus; nous bûmes. Je boirai; nous boirons. Je boirais; nous boirions.* — *Bois, buvons.* — *Que je boive; que nous buvions. Que je busse; que nous bussions.* — *Boire. Buvant. Bu, bue. Devant boire.*

BOIRE. s. m. Ce qu'on boit à ses repas. *On lui apporte du dehors son b. et son manger.* ‖ Fig. et fam., *Il en oublie, il en perd le b. et le manger*, se dit De quelqu'un qui est entièrement absorbé par une occupation, par un chagrin ou par une passion.

BOIS. s. m. (all. *bosch*, *busch*, arbre). Substance compacte, solide et fibreuse qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. *B. vert, sec, résineux. B. dur, vermoulu, pourri. B. blanc. B. de chêne, de sapin, d'acajou. B. de gaïac, de Campêche. B. de rose. B. odorant. B. de senteur. B. de teinture. B. de chauffage. B. à brûler. B. de construction. B. à bâtir. B. de sciage, de charronnage, d'équarrissage. B. de brin. B. de menuiserie. Une pièce, un morceau de b. Des ustensiles, des meubles de b. Une table de b. d'acajou. Pont de b. B. qui travaille, qui se déjette*, etc. ‖ Fig. et prov., *Il ne faut pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, entre l'écorce et le b.*, Il ne faut pas se mêler des différends qui s'élèvent entre les personnes unies par des liens de famille. — *Faire flèche de tout b.*, Mettre tout en œuvre pour venir à bout de ce qu'on a entrepris. *Ne savoir plus de quel b. faire flèche*, Ne plus savoir à quel moyen recourir; Ne savoir plus comment subsister. *Tout b. n'est pas bon à faire flèche*, Il faut savoir choisir les personnes et les moyens dont on veut se servir. — *Il est du b. dont on fait les flûtes*, se dit D'un homme qui par complaisance ou faiblesse ne contredit personne, accepte et tolère tout. — *Il n'est pas général, ministre, etc., mais il est du b. dont on les fait*, Mais il a assez de talents pour mériter de l'être. — *Trouver visage de b.* Voy. Visage. ‖ *Bois* se dit particulièrement Du b. à brûler, du b. de chauffage. *B. rond, fendu. Gros, menu b. B. neuf. B. de gravier. B. en chantier. Acheter du b. On lui fournit le b. et la chandelle. Mettre du b. au feu. Fendre, scier du b. Une voie, une corde, un stère, une voiture de b.* — *B. neuf*, Celui qui a son écorce et qui est venu par voiture ou par bateau. *B. flotté*, Celui qui est venu en train ou à flot perdu. *Jeter du b. à bûche perdue, à flot perdu; Train de b.; B. canard.* V. Flottage. — Fig. et prov., *On verra de quel b. je me chauffe.* Voy. Chauffer. *Il n'est feu que de b. vert, que de gros b.* Voy. Feu. ‖ * T. Pharm. *B. médicinaux* ou *sudorifiques*, Le gaïac, le sassafras, la squine, la salsepareille, etc. ‖ *Bois*, sign. aussi Une réunion d'arbres qui couvrent un certain espace de terrain; et Le terrain même où sont plantés ces arbres. *Un b. de chênes, de châtaigniers*, etc. *B. épais, touffu. B. de haute futaie. B. taillis. Un b. de cent arpents. Passer à travers un b. Traverser un b. Percer des routes dans un b. Ce b. est bien percé. Le b. de Boulogne. Les b. des communes. Un b. infesté de loups. La lisière du b. L'orée du b. Au coin d'un b. J'aime l'ombre et le silence des b. Vivre dans les b. Les b. sacrés. Un bouquet de b.*, Petite touffe de b. de haute futaie. — Poétiq., *Les hôtes des bois*, Les animaux qui peuplent les bois, et particulièrement Les oiseaux. — Fig. et prov., *Qui a peur des feuilles n'aille point au b.*, ou *N'aille au b. qui a peur des feuilles*, Qui craint le péril ne doit point s'y exposer. — Fig., *C'est un b. que cette maison, On y vole comme dans un b.*, Il s'y commet des friponneries. — *En plein b.*, Au milieu d'un bois. *Nous nous sommes égarés en plein b.* ‖ T. Admin. forest. Se dit Des arbres en général, réunis, ou isolés. *L'âge du b. Jeune b. B. cassé. B. en coupe. B. sur pied.* — *B. vif*, Les arbres qui poussent des branches et des feuilles. *B. mort*, Les branches mortes sur un arbre vif, et Tout arbre séché sur le pied. *Mort-b.*, Les espèces de bois de peu de valeur, comme les épines, les genêts, les ronces, etc. *B. pelard ; B. marmenteaux.* V. ces mots. ‖ T. Agric. Les menues branches, les rejetons que les arbres poussent chaque année. *Ces arbres-ci ont poussé trop de b. Cette vigne a trop de b.* ‖ Par extens., Certains objets faits de b. *B. de lit*, Tout ce qui compose la menuiserie d'un lit. — *Le b. d'un fusil*, Le morceau de bois auquel est fixé le canon et qui porte la batterie. — *Le b. d'une lance*, Le bâton d'une lance; anciennement, *Le b.*, se disait pour La lance elle-même. *Les bois des champions volèrent en éclats.* ‖ T. Mar. *Plein b.*, La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. ‖ T. Jeu. *Abattre du b.* V. Abattre. — Fam., *C'est un grand abatteur de b.*, C'est un homme fort adroit au jeu de quilles; et Fig., C'est un homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires, ou qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites. ‖ *Bois* se dit aussi Des cornes rameuses des animaux du genre Cerf, qui tombent à certaines époques, et qui repoussent ensuite. *Le b. d'un cerf. Un b. de cerf. Un cerf qui a posé son b.* — Fig. et pop., on dit D'une femme qui ne respecte pas le lien conjugal, qu'*Elle fait porter du b. à son mari.*

Enc. — Le mot *Bois* s'emploie dans deux significations fort différentes. — 1° Il signifie un lieu planté d'arbres : il en sera parlé dans ce sens au mot Sylviculture. Nous ferons seulement observer que, dans cette acception, *Bois* et *Forêt* sont synonymes; néanmoins ce dernier se dit en général d'un b. qui a une étendue plus considérable. — 2° Il signifie la partie dure, fibreuse, compacte, en un mot *ligneuse*, qui constitue la tige des arbres et des arbrisseaux et qu'on trouve immédiatement sous l'écorce. Dans cette acception, le b. peut être considéré soit au point de vue de l'anatomie et de la physiologie végétales, soit au point de vue de l'économie sociale. C'est au mot Tige que nous étudierons le b. sous le rapport botanique ; quant aux bois envisagés sous le rapport industriel, il en sera traité aux articles Chauffage, Résistance, Ébénisterie, Teinture, etc.

Nous donnerons ici la pesanteur spécifique des espèces les plus usitées dans l'industrie, et la nomenclature des arbres et arbrisseaux utiles qu'on désigne vulg. par le nom de *Bois*, accompagné de quelque épithète propre à les faire reconnaître; puis nous dirons quelques mots sur la conservation des bois.

Pesanteur spécifique des Bois, exprimée en millièmes, celle de l'eau étant 1. — Abricotier, 749 à 771. Acacia (faux), 651 à 886. Acajou, 785 à 914. Alaterne, 774. Alisier, 734 à 885. Arbousier, 716 à 832. Aune, 376 à 800. Bouleau commun, 558 à 714. Buis, 874 à 914; Buis de Hollande, 1314. Cèdre du Liban, 547 à 621. Cerisier, 531 à 743; Cer. de Sainte-Lucie, 864. Charme, 645 à 757. Châtaignier, 438 à 685. Chêne vert, 757 à 1220; Ch. commun, 654 à 1015; Ch. rouvre, 603 à 641; Ch. pédonculé, 604 à 624; Ch. liége, 826. Citronnier, 496. Cognassier, 700 à 985. Cormier ou Sorbier domestique, 747 à 914. Coudrier-noisetier, 573 à 600. Cyprès pyramidal, 554 à 657; Cy. étalé, 571. Cytise des Alpes ou faux Ébénier, 729 à 1042. Érable champêtre, 593; Ér. sycomore, 555 à 643. Frêne, 587 à 785. Gaînier commun, 685. Genévrier, 543 à 557. Grenadier, 628 à 1357. Hêtre, 638 à 857. Houx, 665. If d'Espagne, 814; If de Hollande, 665 à 771. Laurier-cerise, 750 à 821. Limettier, 701. Magnolier glauque, 503; Mag. à grandes fleurs, 597. Marronnier d'Inde, 386 à 657. Mélèze, 560 à 657. Mûrier, 661 à 885. Noyer, 564 à 685. Olivier, 847 à 928. Oranger, 647 à 700. Orme, 489 à 743. Osier, 543. Peuplier blanc, 443; Peup. d'Italie, 349 à 414; Peup. de Hollande, 528 à 614. Pin sylvestre, 389 à 674; Pin pinier, 463; Pin du Nord, 820. Platane d'Orient, 569 à 700. Pl. d'Occident, 628. Poirier, 610 à 714. Pommier, 576 à 800. Prunier, 728 à 771. Sapin argenté, 314 à 557; Sap. épicéa, 434. Saule, 398 à 585. Sorbier domestique, v. Cormier. Sorb. des oiseleurs, 614 à 743. Sureau, 544 à 685. Tilleul, 435 à 600. Tremble, 498. Tulipier, 434 à 485. Thuya de la Chine ou oriental, 558 à 571. Vernis du Japon, 814 à 828. Vigne, 683 à 1314.

Les écarts parfois considérables que l'on remarque dans les chiffres donnés pour un même b. dépendent de la variabilité de la densité dans une même espèce, dans un même pied d'arbre, et surtout de la quantité d'eau qu'elle contient. Les bois soumis à la dessiccation spontanée retiennent toujours une quantité plus ou moins considérable d'eau hygrométrique; en outre, tantôt ils cèdent une certaine quantité de cette eau à l'air atmosphérique, tantôt au contraire ils absorbent une partie de l'eau que contient ce dernier. Il résulte des recherches de Chevandier, qu'après deux ans de dessiccation à l'air libre, les bois contiennent environ 20 pour 100 d'eau hygrométrique, savoir : Chêne, 20,28; Hêtre, 19,95; Bouleau, 19,52; Charme, 18,50; Sapin, 18,09; Aune, 18,05; Tremble, 17,92; Saule, 17,58; Pin, 17,42. — Nous ferons encore observer que les pesanteurs spécifiques ci-dessus ne sont pas en rapport avec la densité *réelle* des bois, mais seulement avec leur densité *apparente*. En effet : « Lorsqu'on fait, dit Payen, un cube de bois d'une dimension donnée, ce cube renferme beaucoup d'air; la densité moyenne ainsi déterminée est la densité apparente. Le b. de Peuplier a pour densité apparente, 40; celui de Hêtre, 85; celui de Chêne, 95; mais la densité réelle de la fibre ligneuse des arbres est 155, celle de l'eau étant 100. »

Nomenclature. — Bois d'absinthe, v. B. amer. — B. d'acajou, v. ACAJOU. — B. d'Acossois, *Hypericum sessilifolium*, Hypéricinées. — B. d'acouma, *Homalium racemosum*, Homalinées. — B. d'aigle, *Aquilaria ovata* et *Aq. agalloche*, Aquilarinées. — B. à aiguilles, nom vulgaire donné aux arbres de la famille des Conifères. — B. d'aloès, *Aquilaria ovata* et *Aq. agalloche*, Aquilarinées; *Excæcaria agalloche*, Euphorbiacées. — B. d'amarante, *Swietenia mahogoni*, Cédrélacées. — B. amer, *Quassia amara*, *Q. simarouba*, Simaroubées; *Xylopia glabra*, Anonacées. — B. d'amourette (grand), *Mimosa tamarindifolia*; (petit), *Mimosa tenuifolia*, Légumineuses. — B. angelin, *Andira racemosa*, Légumineuses. — B. d'anis, *Illicium anisatum*, Magnoliacées; *Laurus persea*, Laurinées. — B. d'anisette, *Artanthe adunca*, Pipéracées. — B. arada, *Chrysobalanus icaco*, Chrysobalanées. — B. d'arc, *Cytisus laburnum*, Légumineuses. — B. à baguettes, *Coccoloba uvifera*, Polygonées. — B. à balais, *Betula alba*, Bétulacées; *Spartium scoparium*, Légumineuses; *Erythroxylum hypericifolium*, Erythroxylées. — B. balle, *Guarea trichilioïdes*, Méliacées. — B. Baptiste, v. B. d'Acossois. — B. bardottier, plusieurs espèces d'*Imbricaria*, Sapotacées. — B. de baume, *Croton balsamiferum*, Euphorbiacées. — B. bénit, *Buxus sempervirens*, Euphorbiacées. — B. de benjoin; à Maurice, les diverses espèces de *Terminalia*, Combrétacées. — B. blanc, nom vulg. donné d'une façon générale à tous les arbres dont le bois est tendre et peu coloré, entre autres au *Betula alba*, Bétulacées; aux arbres de la fam. des Salicinées; au *Tilia*, Tiliacées, etc. — B. de Brésil, *Cæsalpinia echinata*, Légumineuses. — B. de calambac ou de calambour, v. B. d'Aloès. — B. de cam, *Baphia nitida*, Légumineuses. — B. de Campêche, *Hæmatoxylon campechianum*, Légumineuses. — B. cannelle blanc, *Cannella alba*, Cannellacées; plusieurs espèces du genre *Cinnamomum*, Laurinées; noir, *Drimys Winteri*, Magnoliacées. — B. canon, *Cecropia peltata*, Artocarpées. — B. de canot, *Calophyllum inophyllum* et *calaba*, Clusiacées; *Terminalia catappa*, Combrétacées; *Liriodendron tulipifera*, Magnoliacées. — B. carré, *Evonymus europæus*, Célastrinées. — B. de cavalam, *Sterculia fœtida*, Sterculiacées. — B. de cayam, *Simaruba amara*, Simaroubées. — B. de cèdre, v. CÈDRE. — B. de chandelle, *Amyris elemifera*, Amyridacées; *Dracæna reflexa*, Liliacées, et autres bois résineux dont on se sert en guise de flambeau. — B. de charpentier, *Justicia pectoralis*, Acanthacées. — B. de chik, *Cordia mixa*, Cordiacées. — B. de clou, *Ravenala madagascariensis*, Musacées. — B. de Chypre, *Cordia gerascanthus*, Cordiacées. — B. à cochon, *Hedwigia balsamifera*. — B. de colophane, *Bursera paniculata*, Amyridacées. — B. de corail, *Erythrina corallodendron*, Légumineuses. — B. de corne, *Garcinia cornea* et *Brindonia cochinchinensis*, Clusiacées. — B. à coton, *Populus virginiana*, et autres arbres dont les graines sont surmontées d'une aigrette cotonneuse. — B. de couleuvre, *Strychnos ligustrina*, Loganiacées; *Ophioxylum serpentinum*, Apocynées. — B. de courbaril, *Hymenæa courbaril*, Légumineuses. — B. de crocodile, *Clutia elateria*, Euphorbiacées. — B. de cuir, *Dirca palustris*, Thymélées. — B. de cyprès, v. B. de Chypre. — B. de dames, v. B. d'huile. — B. de damier, v. *Badamier*, Combrétacées. — B. de dartres, *Hypericum latifolium*, Hypéricinées. — B. dentelle, *Lagetta lintearia*, Thymélées. — B. doux, *Cascarilla eleuteria*, Euphorbiacées. — B. dur : on appelle ainsi les bois à contexture serrée, comme le Buis, le Chêne, le Hêtre, le Charme, etc. — B. dyssentérique, *Malpighia spicata*, Malpighiacées. — B. d'ébène, *Diospyros ebenus*, Ebénacées; Faux b. d'ébène, *Cytisus laburnum*, Légumineuses. — B. d'encens, *Icica guianensis*, Amyridacées. — B. à enivrer, *Euphorbia lathyris*, *Phyllanthus canami*, *Anda brasiliensis*, Euphorbiacées; *Anamirta cocculus*, Ménispermacées. — B. de fer, *Mesua ferrea*, Clusiacées; *Metrosideros polymorpha*, Myrtacées; *Robinia panacoco* et *tomentosa*, Légumineuses; *Sideroxylon cinereum*, Sapotacées; *Fagara pterota*, Xanthoxylées, et autres arbres à bois très-dur des régions tropicales. — B. de Fernambouc, v. B. de Brésil. — B. de férole, v. FÉROLE. — B. à la fièvre, les diverses espèces de Quinquinas (v. ce mot), et l'*Hypericum sessilifolium*, Hypéricinées. — B. à flambeau, v. B. de chandelle. — B. de fustet, *Maclura tinctoria*, Morées; *Rhus cotinus*, Anacardiacées. — B. garou, *Daphne mezereon*, Thymélées. — B. de gérofle, *Caryophyllus aromatica*, Myrtacées. — B. de glu, *Sapium aucuparium*, Euphorbiacées. — B. d'huile, *Erythroxylum hypericifolium*, Erythroxylées. — B. immortel, *Erythrina corollodendron*, Légumineuses. — B. incorruptible, *Bumelia nigra*, etc., Sapotacées; *Sassafras officinale*, Laurinées, etc. V. aussi B. Immortel. — B. d'Inde et B. de la Jamaïque, v. B. de Campêche. — B. jaune, *Liriodendron tulipifera*, Magnoliacées; *Rhus cotinus*, Anacardiacées; *Bignonia leucoxylon*, Bignoniacées, etc. — B. Jean, *Ulex europæus*, Légumineuses. — B. de lait, plusieurs espèces de la fam. des Apocynées et des Euphorbiacées. — B. de lamon, v. B. de Brésil. — B. de lance, *Duguetia quitarensis*, Anonacées. — B. à lardoire, *Evonymus europæus*, Célastrinées. — B. de lessive, *Cytisus laburnum*, Légumineuses. — B. de lettres, *Piratinera guianensis*, Artocarpées. — B. de lièvre, v. B. de lessive. — B. de losteau, *Antirrhæa verticillata*, Cinchonacées. — B. de lumière, v. B. de chandelle. — B. macaque, *Tococa guianensis*, Mélastomacées. — B. de mai, *Cratægus oxyacantha*, Pomacées. — B. manche-houe, *Xanthoxylum clava Herculis*, Xanthoxylées. — B. marbré bâtard, *Erythroxylum areolatum*, Erythroxylées. — B. Marie, *Verticillaria acuminata*, Clusiacées. — B. de mèche, *Apeiba glabra*, Tiliacées. — B. de merle, *Sapindus saponaria*, Sapindacées. — B. des Moluques, *Croton tiglium*, Euphorbiacées. — B. de musc, v. B. de crocodile. — B. de Naghas, *Mesua ferrea*, Clusiacées. — B. de natte, v. B. bardottier. — B. néphrétique, *Moringa pterygosperma*, Moringées. — B. de Nicaragua, v. B. de Campêche. — B. noir, v. B. d'ébène. — B. d'orme, *Guazuma ulmifolia*, Byttnériacées. — B. de palissandre, *Jacaranda mimosæfolia*, Bignoniacées. — B. palmiste, *Geoffræa spinulosa*, Legumineuses. — B. perdrix, *Heisteria coccinea*, Olacinées. — B. de Perpignan, *Celtis australis*, Ulmacées. — B. de pintade, *Ixora coccinea*, Cinchonacées. — B. piquant, v. B. arada. — B. de plomb, v. B. de cuir. — B. à poudre, *Rhamnus frangula*, Rhamnées. — B. puant, *Capparis ferruginea*, Capparidées; *Anagyris fœtida*, Légumineuses, etc. — B. punais, *Cornus sanguinea*, Cornacées. — B. ramon, *Sapindus saponaria*, Sapindacées. — B. de Rhodes ou de rose, *Amyris balsamifera*, Amyridacées; *Rhodorhiza scoparia* et *florida*, Convolvulacées; *Licaria guianensis*, Laurinées. — B. sain, *Daphne gnidium*, Thymélées. — B. saint, *Guaiacum sanctum* et *officinale*, Zygophyllées. — B. de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*, Drupacées. — B. de sang ou B. sanglant, v. B. d'Acossois et B. de Campêche. — B. de sapan, *Cæsalpinia sappan*, Légumineuses. — B. de sassafras, *Sassafras officinale*, Laurinées. — B. satiné, v. FÉROLE. — B. de senteur, bleu, *Ruizia variabilis*; blanc, *Ruizia cordata*. — B. de seringue, *Siphonia elastica*, Euphorbiacées. — B. de tacamaque, *Calophyllum calaba*, Clusiacées; *Populus nigra*, *balsamifera*, etc., Salicinées. — B. de tan, *Malpighia spicata*, Malpighiacées; *Weinmannia*, Cunoniacées. — B. de tek, *Tectona grandis*, Verbénacées. — B. trompette, v. B. canon.

Conservation des bois. — La multiplicité des usages du bois et sa prompte détérioration dans une foule de circonstances ont fait comprendre de tout temps la nécessité de chercher à en prolonger la durée par des moyens artificiels. Pline et Vitruve décrivent l'un et l'autre le procédé usité dans l'antiquité. On pratiquait sur l'arbre en pleine séve et encore debout un trait de scie assez profond pour entamer toute l'épaisseur de l'aubier, sans attaquer le cœur; la séve ne tardait pas à s'écouler en abondance par cette issue. Dès que la séve avait cessé de couler, l'arbre était abattu et ne tardait pas à se dessécher complétement. C'est ainsi, dit Pline, qu'on peut assurer au bois de chêne une durée indéfinie. — Le plus simple et le plus usité des procédés de conservation, c'est l'immersion dans l'eau, soit douce, soit salée. Ce procédé a pour effet de dissoudre les parties solubles du b., et notamment l'albumine végétale, qui est l'origine de la putréfaction sèche des fibres ligneuses. Il est pratiqué dans tous les pays maritimes pour les b. destinés aux constructions navales. En Hollande, la durée réglementaire de l'immersion est de trois mois. On sait, en effet, que les b. plongés dans l'eau peuvent se conserver durant une longue suite de siècles. L'un des exemples les plus frappants de cette conservation est la galère de Trajan retrouvée en parfait état après 1300 ans de séjour dans le lac Riccio, en Italie. Cette galère était construite en b. de mélèze et de cyprès. — L'eau réduite en vapeur produit sur le b. des effets conservateurs analogues à ceux de l'immersion. Les luthiers de Vienne, en Autriche, soumettent à l'action de la vapeur de l'eau bouillante les b. destinés à la construction des instruments à cordes. Cette opération a pour résultat de rendre ces b. plus sonores, en même temps qu'elle les rend plus durables.

A différentes époques, mais particulièrement depuis le commencement de ce siècle, il a été fait de nombreux essais de conservation par des procédés tout différents. On s'est surtout proposé de faire pénétrer, dans la substance même du b., des liquides contenant des matières étrangères en dissolution. On s'est borné d'abord à appliquer ces liquides à l'extérieur, comme des vernis. Leur action était alors toute superficielle. Une préparation qui a obtenu beaucoup de faveur, et dont l'usage n'est pas entièrement abandonné, se compose de 2 parties de résine, 4 de cire et 8 de soufre, avec autant d'huile à brûler qu'il en faut pour que le mélange n'ait pas trop de consistance. On applique ce mélange à chaud sur le b. lorsqu'il est parfaitement sec. Dans quelques chantiers de constructions navales, on applique au pinceau, sur toutes les surfaces des pièces de b. à conserver, une solution bouillante de soude ou de potasse caustique. Douze heures après, la première application étant assez sèche, on étend une solution froide d'oxyde de plomb ou d'oxyde de fer dans l'acide pyroligneux. Enfin, en Angleterre, on a quelquefois employé, pour conserver les b. de plusieurs navires de commerce, une dissolution de bichlorure de mercure ou sublimé corrosif, à la dose de 2 kil. de sel par hectolitre d'eau. Il ne paraît pas que jamais les équipages aient eu à souffrir de l'emploi de ce procédé. Cependant, en 1840, le duc de Northumberland ayant fait imbiber avec une semblable solution les b. d'une serre chaude dépendant de son château de Stanwick, toutes les plantes renfermées dans cette serre moururent bientôt après, et les jardiniers eux-mêmes tombèrent sérieusement malades. Le duc se hâta de faire démolir la serre et d'en brûler les matériaux. Nous mentionnons ici, comme se rapportant au même ordre de moyens de conservation, l'espèce d'enduit qu'on nomme en France et en Angleterre *Piquetage à la chaux*. Il consiste en chaux éteinte mêlée d'assez d'huile de poisson pour former un mastic de la même consistance que le mastic des vitriers. On le pose avec une truelle sur les membrures des navires en contact avec un doublage de cuivre, après en avoir rendu la surface raboteuse, afin que le mastic y adhère solidement.

Mais les procédés qui précèdent présentent tous un défaut commun, c'est que la préparation conservatrice ne pénètre que les couches superficielles du b. La solution complète du problème n'a été obtenue que tout récemment : elle est due au Dr Boucherie. Ses premiers essais eurent pour objet la conservation des *billes* ou traverses de b. qui supportent les rails des chemins de fer. En 1832, il enterra dans la forêt de Compiègne des billes de charme et de hêtre qui avaient été imbibées des substances suivantes : chlorures de calcium, de sodium, de mercure; pyrolignite de fer, pyrolignite de plomb, acide pyroligneux; chlorure de sodium et sulfate de fer; sulfate de fer et sulfate de soude. Au bout de dix ans, les billes furent déterrées : elles étaient dans un état parfait de conservation. D'autres billes enterrées au même endroit, sans avoir subi aucune préparation, étaient entièrement pourries. Une bille avait été pénétrée de pyrolignite de fer, seulement sur la moitié de sa longueur : cette moitié était parfaitement saine; l'autre était complétement décomposée. — Le procédé Boucherie est extrêmement simple et fondé sur l'observation des phénomènes de l'absorption végétale. L'auteur se sert de la force aspiratrice de l'arbre lui-même pour faire pénétrer dans toute la substance de celui-ci le liquide conservateur. L'arbre est assujetti par des cordes aux arbres voisins, puis scié à sa base. La partie coupée est plongée dans un réservoir que l'on met à la place de la souche, et qui contient le liquide que l'on veut faire aspirer. Les principales branches sont coupées pour donner issue à la séve chassée par le liquide ascendant qui prend sa place dans le tissu ligneux : celles qu'on laisse suffisent à déterminer l'aspiration. On peut même se borner à pratiquer une cavité au pied de l'arbre laissé debout et taillé comme ci-dessus, puis à la mettre en communication avec une cuve pleine du liquide conservateur. Enfin, il est encore possible d'imbiber l'arbre quand on vient de l'abattre et en le tenant dans la position horizontale. Dans ce cas, sa base est enfermée dans un sac de toile imperméable qui fait fonction de réservoir. Les quelques difficultés d'exécution de ces procédés ont engagé Boucherie à les remplacer par celui de la *filtration*. La pièce de b. est équarrie et posée horizontalement; puis on place la cuve contenant le liquide conservateur à une certaine élévation au-dessus du b.; enfin, on met en contact l'une des extrémités de la pièce avec un tuyau qui communique avec la cuve. La solution s'introduit alors dans le b. par le seul effet de la pression, et filtre tout au travers du tissu ligneux, comme l'eau passe à travers un filtre de charbon concassé. Dans toutes ces opérations, les parties plus ou moins tendres du b. sont seules pénétrées; le cœur des arbres dits à b. dur n'est jamais imbibé par la solution.

Le procédé de pénétration des b., dû au Dr Boucherie, promet encore d'admirables ressources à l'ébénisterie, car il permet de communiquer aux b. la couleur que l'on désire. La coloration peut s'obtenir soit au moyen de couleurs végétales, soit au moyen de substances minérales. Dans le dernier cas, on imbibe successivement le b. de deux corps minéraux qui, en se combinant dans l'intérieur de la substance végétale elle-même, produisent la couleur désirée. Ainsi, par ex., on obtient une belle couleur noire par l'emploi successif de deux solutions : la première de pyrolignite de plomb, la seconde de sulfure de sodium. Le prussiate de potasse et le sulfate de fer donnent un bleu de Prusse magnifique; l'acide arsénieux et l'acétate de cuivre, une riche coloration verte; le sulfate de cuivre et l'ammoniaque, une couleur bleu-céleste admirable, etc. — Enfin, on conçoit qu'il est possible, par le choix des substances minérales dont on imbibe les bois, de rendre ceux-ci sinon incombustibles, du moins plus difficilement inflammables. C'est déjà ainsi que les bardeaux en usage dans les pays de forêts pour la couverture des maisons, sont rendus à la fois plus durables et moins facilement inflammables, au moyen d'un mélange composé de 1 p. de ciment romain, et 2 p. de sable siliceux fin, avec quantité suffisante de lait de beurre pour former un enduit applicable au pinceau. C'est ainsi encore qu'en Allemagne, on applique sur les bois employés dans les décorations théâtrales et sur les toiles elles-mêmes, une dissolution de silicate de potasse, appelée en allemand *Wasserglass* (verre soluble). Le verre soluble ne rend pas le b. et la toile incombustibles, mais il les empêche de brûler avec flamme et de communiquer l'incendie.

BOISAGE. s. m. Tout le bois dont on s'est servi pour boiser.

BOISER. v. a. Garnir de menuiserie. *B. une chambre.* = Boisé, ée. part. || Adj., se dit D'un pays garni de bois, d'une terre bien garnie d'arbres. *Une contrée bien boisée.*

BOISERIE. s. f. Ouvrage de menuiserie dont on couvre les murs d'une chambre, d'un appartement, etc. *Une b. sculptée. Les panneaux d'une b.*

BOISEUX, EUSE. adj. De la nature du bois. *Plante boiseuse.* Peu us.; en Bot., on dit *Ligneux, euse.*

BOISSEAU. s. m. (R. *bois*). Mesure de capacité, pour les matières sèches, qui varie suivant les pays et les lieux. Se dit Du vaisseau et de Ce qu'il peut contenir. V. Capacité. — Fig. et prov., *Mettre la lumière, la lampe sous le b.*, loc. empruntée à l'Écriture sainte, Cacher aux hommes la vérité, refuser de les éclairer.

BOISSELÉE. s. f. La mesure d'un boisseau, ce que peut contenir un b. — *Une b. de terre,* L'espace de terre qu'on peut ensemencer avec un boisseau de blé.

BOISSELIER. s. m. Fabricant de boisseaux, de mesures de capacité et d'ustensiles de bois pour le ménage.

BOISSELLERIE. s. f. Le métier de boisselier. || Se dit Des objets fabriqués par le boisselier, et Du commerce qui s'en fait.

BOISSON. s. f. (R. *boire*). Liqueur à boire; Ce qu'on boit ordinairement pour se désaltérer, pour se rafraîchir, etc. *L'eau est sa boisson habituelle. Il ne prend pour toute b. que de l'eau rougie. Droits sur les boissons.* || Dans un sens plus restreint, Le vin, le cidre, etc., qu'on boit habituellement. *Acheter de la bière pour sa b.* — Fam., *Être adonné à la b., Faire des excès de b.*, Être sujet à s'enivrer. *Être pris de b.*, Être ivre. || Dans un sens plus restreint encore, L'eau passée sur le râpé ou sur le marc de la vendange. *Faire de la b.* || T. Mar. Mélange d'eau et de vinaigre. *Donner de la b. aux matelots.*

BOITE. s. f. [La première syll. est brève.] Le degré auquel le vin devient bon à boire. *Ce vin n'est pas encore en b.*

BOÎTE. s. f. [La prem. syll. est longue.] Ustensile à couvercle, fait de bois, de carton, d'or, d'argent, etc., qui est destiné à contenir différentes choses, et qu'on peut porter sur soi ou transporter aisément de toute autre manière. *B. d'acajou, d'écaille, d'ivoire. B. carrée, longue, ovale, ronde. B. à compartiments, à double fond. B. à perruque, à poudre, à savonnette. B. à odeur. B. à portrait. B. garnie, enrichie de pierreries. Ouvrir, fermer une b. Le couvercle, le fond, le dessus d'une b.* — Fig. et prov., *Dans les petites boîtes les bons onguents,* Plaisanterie fam., qui signifie que Les personnes de petite taille ont souvent plus de mérite que les autres. — *Il faudrait qu'elle fût toujours dans une b.*, se dit D'une personne délicate que la moindre chose incommode. *Il semble qu'il sorte d'une b.*, se dit D'un individu ajusté et paré avec un soin extrême. — *On est dans cet appartement comme dans une b.*, Cet appartement est bien clos. *Ma voiture ferme comme une b.*, Elle est bien close. || Se dit quelquefois absol. d'Une tabatière. *Une belle b. J'ai oublié ma b.* || Se dit encore de Ce qui est contenu dans une b. *Une b. de prunes, de bonbons, de pastilles, de pilules.* || Fig. et fam., *La b. à Perrette,* Caisse secrète d'une association non avouée, qui est alimentée par des dons volontaires, et qui fait de ses fonds un emploi mystérieux. *A moins qu'il n'ait une pension de la b. à Perrette, je ne puis comprendre comment il vit.* || *B. de la poste,* ou *B. aux lettres,* Sorte de coffret ayant une ouverture à sa partie supérieure, et dans lequel le public met les lettres que la poste doit faire parvenir à leur adresse. *Jeter une lettre à la b. On a établi des boîtes aux lettres dans tous les quartiers de la ville.* || * *B. des pauvres,* Sorte de coffret où le public peut déposer ses aumônes. || *B. de lanterne, de réverbère,* B. où est renfermée la corde qui sert à élever ou à abaisser une lanterne ou un réverbère. || * *B. de montre,* La partie d'une montre dans laquelle le mouvement est renfermé. || T. Méd. *B. fumigatoire.* Voy. Noyés. || T. Anatom. *B. du crâne,* La cavité osseuse qui renferme l'encéphale. — * *La b. d'une tortue,* L'espèce de b. que forment la carapace et le plastron de la tortue. || T. Pyrot. Espèce de petit mortier de fer ou de fonte, qu'on charge avec de la poudre, qu'on bouche ensuite avec un tampon de bois, et auquel on met le feu par la lumière. *Dans les fêtes publiques on tire des boîtes.*

BOITER. v. n. Marcher en inclinant à chaque pas son corps, plus d'un côté que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté. *Mon mal de pied me fait b. B. d'un pied, des deux pieds. B. d'un côté. Un cheval qui boite.* — *B. tout bas,* Fléchir très-bas du côté faible ou malade. *Vous boitez tout bas. Ce cheval boite tout bas.*

BOITEUX, EUSE. adj. Qui boite. *Cette femme est très-boiteuse. Un cheval b.* || Fig., *Table boiteuse, Siége b.*, Table, siége, qui a un de ses pieds plus courts que les autres. — *Ruban b., Châle b.*, Ruban, châle qui n'offre de dessin qu'à l'un de ses bords ou de ses bouts, ou qui est d'une couleur à un bord et d'une autre couleur à un autre bord. — *Phrase, période boiteuse,* Celle qui a un de ses membres trop court par rapport à un autre ou aux autres. *Vers b.*, Vers auquel il manque une ou plusieurs syllabes. = Boiteux, euse. subst. Qui boite. Se dit Des personnes. *C'est un vilain b.* || Fig. et prov., *Il ne faut pas clocher devant un b.*, Il ne faut rien faire devant quelqu'un, qui semble lui reprocher un défaut naturel. — *Il faut attendre le b.*, Il faut attendre la confirmation d'une nouvelle, avant de la considérer comme certaine.

BOÎTIER. s. m. Espèce de boite à plusieurs compartiments, dont se servent les chirurgiens pour serrer certains instruments, diverses pièces d'appareils, etc.

* **BOITOUT.** s. m. Voy. Artésien.

* **BOJOBI.** s. m. T. Erpét. Voy. Boa.

BOL ou **BOLUS.** s. m. [On pron. l'S de *Bolus.*] (gr. βῶλος, morceau). T. Pharm. Petite boule composée de substances médicinales, que l'on fait prendre seule, ou enveloppée de pain à chanter. *Prendre de la casse en bol.* || * T. Physiol. *Bol alimentaire,* Masse que forme un aliment après avoir été soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la langue, pour être avalé.

BOL. s. m. Terre argileuse et ordinairement colorée en rouge par de l'oxyde de fer, qui s'employait autrefois en médecine, comme tonique et astringente. *Bol d'Arménie. B. de Hongrie. Les peintres, les doreurs et les relieurs se servent de bols.*

BOL. s. m. (angl. *bowl*, coupe, tasse). Coupe, vase demi-sphérique, qui sert à prendre certaines boissons, comme le lait, le punch, le vin chaud, etc. || Ce que peut contenir un b. *Un b. de lait. Un demi-b. de punch.*

BOLAIRE. adj. 2 g. N'est usité que dans cette loc. *Terre bolaire,* Argile très-fine et rougeâtre. V. Argile.

* **BOLAX.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

* **BOLBOCÈRE.** s. m. T. Entom. Voy. Scarabéides.

* **BOLDOA.** s. m. T. Bot. Voy. Monimiées.

* **BOLÉRO.** s. m. (lat. *ballare*, danser). Air espagnol qui sert à la fois de chanson et d'air à danser. *Le b. est caractérisé par son rhythme ternaire, et s'écrit presque toujours dans le mode mineur.* || Danse espagnole moins vive et plus noble que le fandango. *Le b. se danse à deux personnes.*

BOLET. s. m. T. Bot. Voy. Champignon.

* **BOLIDE.** s. m. (gr. βολίς, trait). Voy. Aérolithe.

BOLLANDISTES. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — Au commencement du XVIIe siècle, le P. Rosweid, jésuite d'Anvers, forma le projet de recueillir les actes et les vies des Saints d'après les auteurs originaux, et consacra sa vie à amasser des matériaux pour l'exécution de cet ouvrage aussi vaste qu'utile. Après sa mort, arrivée en 1629, le P. Jean Bolland, son confrère, reprit ce grand projet. En 1635, il s'associa le P. Henschen, et, en 1643, ils firent paraître les Actes des Saints (*Acta Sanctorum*) du mois de janvier en 2 vol. in-folio. En 1650, le P. Papebrock se joignit à eux, et trois nouveaux volumes, contenant les vies des Saints du mois de février, parurent en 1658. Le P. Bolland mourut en 1665; mais son nom resta attaché à la publication, et ses collaborateurs ou continuateurs furent désignés sous le nom de *Bollandistes.* Après la mort d'Henschen, le P. Papebrock prit successivement pour coopérateurs les pères Baërt, Janning, Dusolier, etc. La publication de cette immense collection eut à éprouver quelques retards à l'époque de la suppression de la société de Jésus, en 1773; néanmoins elle ne fut interrompue que par la révolution française et l'invasion de la Belgique en 1794. Le 53e volume, 6e du mois d'octobre, venait de paraître. — Nonobstant les critiques dirigées contre l'œuvre des Boll., on doit reconnaître qu'elle a rendu d'éminents services à l'histoire civile et ecclésiastique, et qu'elle a éclairci une foule de points des annales du moyen âge. L'utilité de cette œuvre est du reste si bien comprise, qu'une nouvelle société de Boll. s'est formée récemment pour achever l'ouvrage des Jésuites d'Anvers, et que le gouvernement belge a affecté une subvention annuelle pour aider à sa publication. La nouvelle société, qui a pour chefs les PP. Boone, Van der Moere, Coppens et Vanhecke, a déjà fait paraître plusieurs volumes de sa continuation.

BOLUS. s. m. Voy. Bol.

* **BOMARÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Amaryllidées.

* **BOMBACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Sterculiacées.

BOMBANCE. s. f. (lat. *pompa*, luxe). Bonne chère servie en abondance. *Faire b. Il est toujours en b. Il s'est ruiné en bombances.*

BOMBARDE. s. f. (R. *bombe*). T. Guerre. V. Artillerie. || T. Mus. Voy. Hautbois et Orgue.

Enc. — En T. de Mar., on donne le nom de *Bombardes* à des bâtiments à fond plat qui sont spécialement destinés à porter des mortiers et à lancer des bombes. Afin d'augmenter leur solidité, les bombardes sont doublées en bordages très-forts et croisés diagonalement. Elles ont un ou deux mâts et portent un ou deux mortiers. Le mortier repose sur un *puits*, c.-à-d. sur un système de charpente rendu aussi solide et en même temps aussi élastique que possible, qui s'élève du fond de la cale. L'angle fixe, formé par la direction du mortier et sa plateforme, est de 45°, qui est l'angle de la plus grande portée. Quelquefois la pièce tourne sur le pivot ou la semelle de son affût. Les bombardes furent imaginées par le chevalier Renau d'Éliçagaray, et employées pour la première fois par Duquesne, aux deux bombardements d'Alger en 1682 et 1683. On les nomma d'abord *Galiotes à bombes.* Depuis cette époque, de nombreux perfectionnements ont été apportés à leur construction. Lors de son projet de descente en Angleterre, Napoléon fit construire un grand nombre d'embarcations qui ne portaient qu'un seul mortier, qui avaient un très-faible tirant d'eau et qui étaient munies d'un mât à bascule, afin de pouvoir l'abaisser selon la direction que l'on voulait donner au projectile; ces embarcations furent appelées *Bateaux-bombes.* Les bombardes présentent, sur les bâtiments de guerre, les avantages suivants : un moindre tirant d'eau, une plus grande stabilité, une solidité relativement supérieure, une moindre surface offerte aux projectiles ennemis, enfin la possibilité d'attaquer une place, tout en se tenant elles-mêmes hors de la portée du boulet. On sait, en effet, que la bombe de 32 centim., lancée avec une charge de 14 kilog. de poudre, a une portée de 4000 mètres.

BOMBARDEMENT. s. m. Action de bombarder, de jeter des bombes. *Le b. d'une ville. Le b. dura trois jours et réduisit la ville en cendres.*

BOMBARDER. v. a. Lancer, jeter des bombes. *B. une place de guerre,* Y jeter des bombes. = Bombardé, ée. part.

BOMBARDIER. s. m. Artilleur qui lance des bombes. Voy. Artillerie. || * T. Entom. Voy. Carabiques.

BOMBASIN. s. m. ou * **BOMBASINE.** s. f. T. Manuf. Sorte d'étoffe de soie dont la fabrique a été apportée de Milan en France. || Espèce de futaine à deux envers.

* **BOMBAX.** s. m. T. Bot. Voy. Sterculiacées.

BOMBE. s. f. (lat. *bombus*, bruit sourd du tonnerre). Projectile creux rempli de poudre, qu'on lance avec un mortier, et qui, en arrivant à sa destination, éclate au moyen d'une fusée qui y est attachée. *Jeter, lancer des bombes, La b. a crevé en l'air. Gare la b.! Voûte à l'épreuve de la b.* || Fig. et fam., *La b. crèvera, la b. est près de crever,* se dit Lorsque quelque malheur est près d'arriver, lorsqu'un complot est près d'éclater, ou encore lorsqu'on attend l'issue prochaine d'un évènement grave. — *Il est tombé dans notre société comme une b.*, Il est arrivé à l'improviste, au moment où on l'attendait le moins. — Voy. Bouches a feu.

BOMBEMENT. s. m. État de ce qui est bombé, convexité. *Le b. d'un mur, d'un plancher.*

BOMBER. v. a. Rendre convexe. *B. une rue, un chemin. B. un ouvrage de sculpture. B. un panneau.* || S'emploie neutral. *Ce mur, cette menuiserie bombe.* = Bombé, ée. part.

BOMBEUR. s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des verres bombés.

* **BOMBYCITES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les *Bombycites* forment, dans la méthode de Latreille, la seconde section de la famille des *Lépidoptères nocturnes.* Les caractères distinctifs des Bombycites sont : Trompe toujours courte et souvent rudimentaire; ailes soit étendues et horizontales, soit en toit, mais les inférieures débordant latéralement les supérieures; antennes des mâles entièrement pectinées. A l'état parfait, les Bombycites ont une existence très-courte; ils ne prennent aucune nourriture et meurent dès qu'ils ont assuré la perpétuité de leur espèce. Les mâles périssent les premiers; les femelles leur survivent peu, et meurent aussitôt que la ponte des œufs est terminée. Les larves, sauf un petit nombre d'exceptions, sont des chenilles très-velues. Elles sont en général très-voraces et commettent de grands dégâts dans nos champs et nos vergers. Elles vivent à nu, en rongeant les parties tendres des végétaux. La plupart se fabriquent une coque de pure soie. Les chrysalides n'ont point de dentelures au bord des anneaux de l'abdomen. Quand leur transformation est complète, elles percent le cocon où elles sont emprisonnées. Quelques espèces, par exception, au lieu de couper les fils de soie de leur cocon pour se mettre en liberté, les écartent sans les rompre en formant une ouverture circulaire par laquelle le papillon s'échappe.

G. Cuvier et Latreille partagent les *Bombycites* en trois tribus ou genres, les *Saturnies*, les *Lasiocampes* et les *Bombyx propres*. Les *Saturnies* comprennent les espèces dont les ailes sont étendues et horizontales ; elles correspondent aux Phalènes-Attacus de Linné. Les *Lasiocampes* ont les ailes supérieures inclinées en toit ; le bord extérieur des inférieures les déborde presque horizontalement. Les palpes s'avancent en forme de bec, et l'insecte ressemble à un paquet de feuilles mortes. Les *Bombyx propres* comprennent les espèces dont les ailes supérieures sont également en toit et débordées par les inférieures, mais dont les palpes inférieurs ne présentent pas de saillie remarquable.

Parmi les espèces du genre *Saturnie*, il en est plusieurs fort importantes : nous citerons d'abord la *Sat. Cynthia* et la *Sat. Mylitta*, plus souvent désignées sous les noms de *Bombyx Cynthia* et *B. Mylitta*. Cuvier dit à leur sujet : « Je me suis assuré, d'après un manuscrit chinois sur cet objet, que les chenilles de ces deux insectes étaient les *Vers à soie sauvages de la Chine*. Je conjecture qu'une partie des soieries que les anciens se procuraient par leur commerce maritime avec les Indes provenait de la soie de ces chenilles. » La première de ces espèces en effet est élevée en grand dans plusieurs parties des Indes orientales et de la Chine : sa chenille se nourrit avec les feuilles du ricin. La seconde est encore plus répandue : c'est elle qui donne au Bengale la variété de soie appelée *Tussah* ; elle vit dans les contrées les plus chaudes de l'Inde, et se nourrit des feuilles de cinq ou six végétaux appartenant à des familles diverses. Sa chenille fait un cocon arrondi, lisse extérieurement, et l'attache aux rameaux des arbres au moyen d'un pédicule cylindrique, aussi dur que du bois, et formant une forte boucle qui embrasse le rameau, de sorte que le cocon pend comme un fruit. On essaie d'acclimater ces deux espèces en France et en Algérie ; mais il y a lieu d'espérer plus de succès d'une troisième espèce qui vient des parties tempérées de la Chine, et qui se nourrit exclusivement des feuilles de diverses variétés de chêne. Cette espèce a été dénommée par Guérin-Méneville, *Bombyx Pernyi*, en l'honneur du P. Perny, qui, le premier, en a envoyé des cocons en France. Le papillon (Fig. 1, empruntée au Mémoire de Guérin-Méneville) a les ailes de couleur généralement fauve et marquées d'une tache ocellée en partie transparente. La forme des cocons de cette Saturnie est assez allongée ; leur tissu extérieur est lâche, et constitue une espèce de bourre au moyen de laquelle ils sont fixés entre plusieurs feuilles. Un pédicule plat et mince est en outre collé contre la nervure principale d'une feuille. Une quatrième espèce fort intéressante est la *Sat. assama*, qui se trouve dans le royaume d'Assam, où on l'appelle *Mooga* : elle produit une soie grége excellente dont il se fait une grande consommation dans l'Inde anglaise. — L'un de nos meilleurs zoologistes, qui s'occupe en outre avec ardeur et succès de l'acclimatement des espèces de vers à soie exotiques, Guérin-Méneville, dit au sujet du *B. Pernyi* : « Je crois inutile d'insister sur l'importance de l'introduction dans notre climat d'une espèce qui vit dans des contrées tout à fait analogues au centre et au nord de la France, et dont il suffit de placer les chenilles sur des taillis de chêne pour transformer les feuilles inutiles de cet arbre en une soie d'une force et d'une durée considérables. Cette nouvelle soie du chêne ne saurait, en aucune façon, nuire à celle du mûrier, car elle donne des produits tout différents, qui tiennent à la fois de la soie ordinaire, de la laine et du coton. Les tissus qu'on en fabrique ont des qualités toutes particulières. » — C'est dans la tribu des Saturnies que se trouvent les plus grands papillons connus : tels sont l'*Atlas*, qui habite la Chine, et dont les ailes ont jusqu'à 22 centim. d'envergure, l'*Érèbe*, la *Cécropie*, l'*Hespéride* et la *Sat. luna*. L'Atlas est aussi nommé *Porte-Miroir*, à cause des belles taches vitrées qui ornent ses ailes. La *Cécropie*, qui est fort commune dans la Louisiane, forme un cocon brunâtre dont la soie est assez belle et pourrait être utilisée. Le plus grand papillon d'Europe, le *Grand Paon de nuit* (*Sat. pavonia major*) (Fig. 2), appartient aussi à ce groupe. Le Grand Paon a jusqu'à 13 centim. de largeur les ailes étendues. Le corps est brun, avec une bande blanchâtre à l'extrémité antérieure du thorax ; les ailes sont rondes, d'un brun saupoudré de gris, et offrent à leur milieu une grande tache en forme d'œil, noire, coupée par un trait transparent, entourée d'un cercle fauve obscur, d'un demi-cercle blanc, d'un autre rougeâtre, et enfin d'un cercle noir. Sa chenille, qui vit des feuilles de différents arbres, est verte, avec des tubercules bleus disposés en anneaux, d'où partent de longs poils terminés en massue. Elle se file une coque ovale, dont l'intérieur est en partie formé de poils élastiques et convergents qui facilitent la sortie du papillon, mais qui empêchent l'entrée de tout insecte ennemi : sa soie est très-forte et très-gommeuse. Le *Petit Paon de nuit* mérite aussi d'être cité. — Le genre *Lasiocampe* ne comprend aucune espèce particulièrement digne d'intérêt ; la plus répandue en Europe est le *L. feuille de chêne* (Fig. 3) qui doit son nom à sa ressemblance avec une feuille de chêne desséchée. Sa chenille grise et velue se reconnaît à son double collier d'un bleu clair.

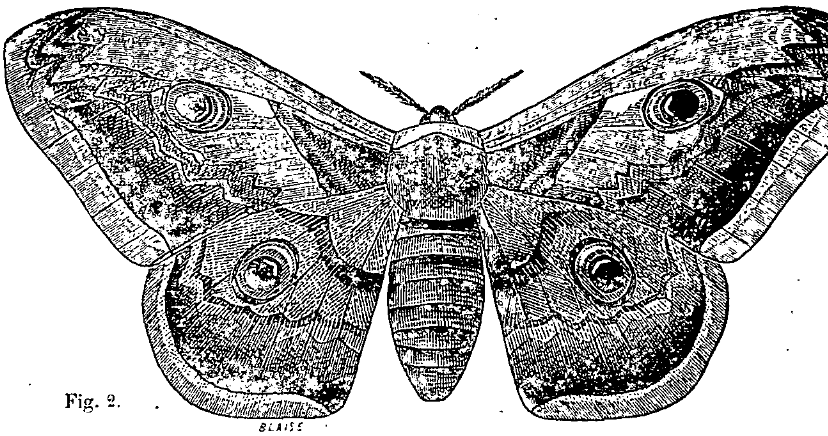
Fig. 2.

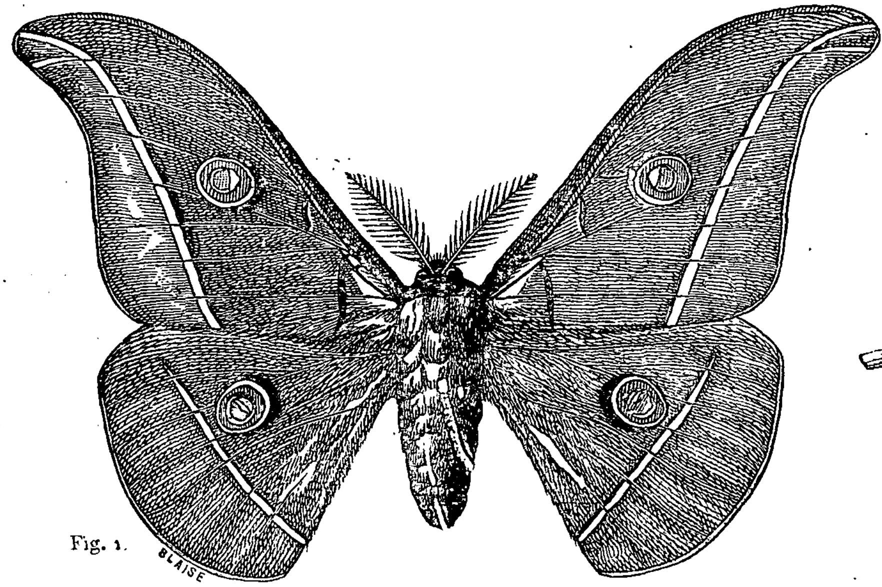
Fig. 1.

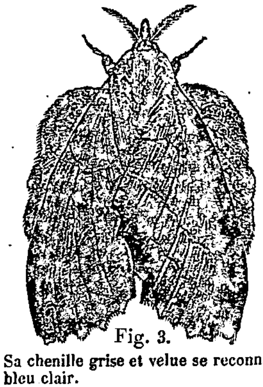
Fig. 3.

- Les *Bombyx propres* ont pour type le Ver à soie (*B. mori* ou *B. sericaria*) ; mais l'importance industrielle de ce dernier nous oblige à lui consacrer un article spécial (V. MAGNANERIE).

Les autres espèces qu'il importe de connaître sont celles dont les chenilles attaquent les arbres utiles à l'homme : telles sont surtout celles du *B. Neustria* et du *B. Processionnea*. La chenille du *B. Neustria* a reçu le nom vulgaire de *Livrée*, à cause de ses raies longitudinales blanches, bleues et rougeâtres. Le papillon est jaunâtre, avec une bande ou deux raies transverses d'un brun fauve, au milieu des ailes supérieures. La femelle dépose ses œufs en forme d'anneau autour des rameaux des arbres fruitiers. Elle les empâte d'un liquide visqueux qui les colle autour de la branche ; puis, elle recouvre le tout de poils fins qu'elle s'arrache à cet effet, pour empêcher à la pluie de délayer les anneaux avant que leur glu ait acquis par la dessiccation la dureté d'un vernis inattaquable à l'eau. Les chenilles de cette espèce vivent en sociétés très-nombreuses ; elles font un tort énorme à nos arbres fruitiers qu'elles dépouillent quelquefois complétement de leur feuillage. — Le *B. processionnaire* (Fig. 4) est un papillon cendré avec deux raies obscures vers la base des ailes supérieures et une troisième noirâtre, un peu au-dessus de leur milieu ; ces trois raies sont transversales. La chenille a le corps velu, d'un gris cendré obscur, avec le dos noirâtre et quelques tubercules jaunes (Fig. 5). Elle attaque particulièrement le chêne et les arbres forestiers. Ces chenilles vivent en société, se filent en commun, dans leur jeune âge, une toile où elles sont à couvert, changent souvent de domicile jusqu'après leur troisième mue, se fixent alors et se forment une autre habitation commune, semblable à une sorte de sac qui est divisé à l'intérieur en plusieurs cellules. Cette espèce doit son nom à une habitude curieuse de ses chenilles. Ces dernières sortent ordinairement le soir de leur domicile en ordre de procession. Un des individus est à la tête et sert de guide ; deux autres viennent ensuite et composent la seconde ligne ; il y en a trois à la troisième, quatre à la quatrième, et ainsi de suite, en augmentant toujours d'une unité. Après avoir satisfait leur appétit, elles reviennent à leur nid dans le même ordre. Au moment de sa métamorphose, la chenille du B. Processionnaire se dépouille de ses poils qu'elle mêle en partie au tissu de son cocon ; le reste se dissipe dans l'air. Ces poils, mis en contact avec la peau, agissent sur elle comme les poils de l'ortie ; leurs propriétés irritantes ont été quelquefois utilisées par l'art de guérir, en France et en Allemagne. Les gardes forestiers contractent même parfois des affections de poitrine très-graves, causées par l'introduction de ces mêmes poils dans les voies respiratoires. — La chenille du *B. minime à bandes* (*B. quercus*) et celle du *B. du pin* (*B. Pythiocampa*) sont couvertes de poils de même nature que ceux de la Processionnaire.

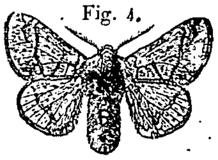
Fig. 4.

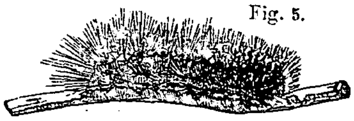
Fig. 5.

Nous plaçons ici, à cause de leur grande analogie avec les Bombycites, surtout avec les Bombyx propres, les *Faux Bombyx*, qui forment la troisième section des Lépidoptères nocturnes. Les Faux Bombyx ont les ailes inférieures pourvues d'un frein qui les fixe aux supérieures dans le repos. Elles sont alors entièrement recouvertes par celles-ci, et les unes et les autres sont disposées en toit ou horizontales, mais en recouvrement au bord interne. La trompe est seulement un peu plus courte que celle des autres Lépidoptères. Les chenilles de la plupart des Faux Bombyx vivent à nu. Quelques espèces présentent cette particularité remarquable, que le mâle est ailé et la femelle aptère, de sorte que chacun des deux sexes paraît appartenir à un ordre d'insectes différents. Nous nous contenterons de mentionner quelques espèces de cette section. La *Séricaire de Madagascar* donne un produit dont on pourrait vraisemblablement tirer parti. Sa chenille vit en sociétés nombreuses. Le nid commun a quelquefois près de 1 mètre de hauteur, et les coques y sont tellement pressées les unes contre les autres, qu'il n'y a point de vide. Un seul de ces nids contient jusqu'à cinq cents coques. La *Séricaire disparate* a été ainsi nommée parce que le mâle n'a aucune analogie ni de forme ni de couleur avec la femelle. Sa chenille fait souvent du tort à nos arbres fruitiers. Le

Notodontes ont une dentelure au bord interne des ailes supérieures (Fig. 6. *Not. du Bouillon-blanc* ou *Notodonta dictæa*). Dans les *Orgyies*, le mâle est ailé, tandis que la femelle n'a que des rudiments d'ailes et ne ressemble nullement à un papillon (Fig. 7 et 8. *Orgyie étoilée*, mâle et femelle). Les *Psychés* ont beaucoup d'analogie avec les Papillons diurnes. Telle est l'*Écaille-martre* (*Chelonia caja*). Ce papillon (Fig. 9) a la tête et le thorax bruns, les ailes supérieures brunes avec des raies irrégulières blanches, les inférieures et le dessus de l'abdomen rouges, avec des taches d'un noir bleuâtre. Sa chenille, d'un brun noirâtre, avec des tubercules bleus et disposés en anneaux, est garnie de poils longs et nombreux qui lui ont valu le nom vulgaire d'*Ours* ou de *Hérissonne*. Elle vit sur l'ortie, la laitue, l'orme, etc. Les genres *Limacode*, *Lithosie* et *Callimorphe* ont tous des représentants dans notre pays. La *Cal. du seneçon* (*Callimorpha Jacobeæ*) est très-commune chez nous. Ses ailes supérieures ont une ligne et deux points d'un rouge carmin ; les inférieures sont rouges et bordées de noir. La chenille vit sur le seneçon ; elle est jaune avec des anneaux noirs.

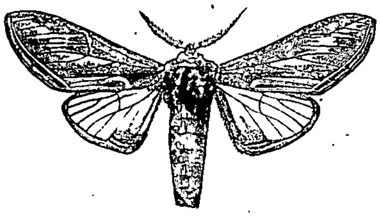

Fig. 6.

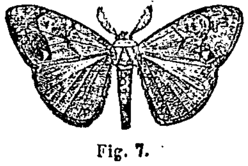

Fig. 7.

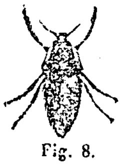

Fig. 8.

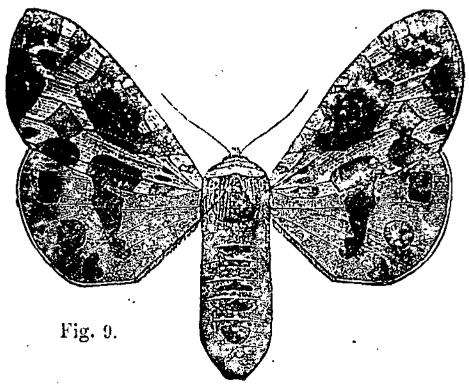

Fig. 9.

***BOMBYLE.** s. m. T. Entom. Voy. Tanystomes.

***BOMBYX.** s. m. (gr. βόμβυξ, ver à soie). T. Ent. Voy. Bombycites.

BON, ONNE. adj. (lat. *bonus*, *bona*). Il s'emploie en parlant Des personnes, des choses morales, des choses physiques, des productions de l'art et de l'industrie. = En parlant Des personnes, il signifie Qui aime à faire du bien, humain, doux, indulgent. *Cet homme est extrêmement b. Une femme bonne et charitable. C'est une bonne personne. Elle est aimable et bonne. Il faut être bien bonne pour permettre cela. Il est b. pour tous. Ce sont de bonnes gens.* On dit de même : *Il a le cœur b., un b. cœur, un b. caractère. C'est une bonne âme.* ‖ Appliqué à Dieu, *Bon*, signifie Qui comble ses créatures de grâces et de bienfaits, Qui est clément et miséricordieux. *Dieu est souverainement b. Prier le b. Dieu. S'il plaît au b. Dieu.* — *B. ange*, Ange gardien, ange protecteur. Fig., *Vous êtes mon b. ange*, Vous me protégez, vous me préservez de tout danger. — Par allusion à des croyances propres au paganisme, on dit encore : *B. génie ; B. démon*, Génie, démon bienfaisant et favorable. *C'est mon b. génie qui m'a inspiré.* ‖ *Bon*, se dit Des personnes qui s'acquittent bien des devoirs que la religion et la morale leur imposent. *Bon chrétien. B. père. B. fils. B. frère. B. époux. B. citoyen. Une bonne mère.* — De celles qui remplissent bien les fonctions de leur charge, de leur emploi. *Bon magistrat. B. administrateur. B. avocat. B. professeur. B. général. B. capitaine. B. soldat. B. négociateur. B. domestique.* — De celles qui ont acquis un degré de perfection dans une science, un art, un métier. *B. géomètre. B. chimiste. B. médecin. B. philosophe. B. orateur. B. auteur. B. poëte. B. architecte. B. peintre. B. musicien. B. chanteur. B. acteur. B. menuisier. B. cordonnier. B. ouvrier.* — De celles qui excellent dans quelque exercice du corps. *Un bon nageur. B. danseur. B. marcheur.* — Fig. et par métonymie, *C'est une bonne épée, une bonne lame, une bonne plume*, C'est un homme habile à manier l'épée ou la plume. ‖ Fam., *C'est un b. sujet*, Il a une conduite sage et réglée ; ou Il a toute la capacité nécessaire pour tel emploi. — *C'est un b. compagnon, un b. garçon, un b. enfant, un b. diable*, C'est un homme d'humeur agréable, de caractère facile, et commode à vivre. — Par injure ou par plaisant., on dit, *C'est un b. vaurien, un b. coquin, un b. fripon, un b. débauché, une bonne pièce, une bonne langue, un b. bec*, etc. — *Mon b. ami, Ma bonne amie, Ma bonne*, locutions famil. qui s'emploient en témoignage d'amitié ou de bienveillance entre égaux, ou de supérieur à inférieur. Voy. Ami. ‖ En parlant De l'humeur, de la disposition d'esprit, des manières d'une personne, *Bon*, se prend pour Agréable, bienveillant, poli, gracieux. *Être de bonne humeur, en bonne humeur. Profitez de ses bonnes dispositions, de ses bonnes intentions pour vous. Il a fait cela de b. cœur, de b. gré, de bonne volonté, de bonne grâce. Il est d'un b. commerce. Il est dans ses bonnes grâces. Faire b. visage, bonne mine, b. accueil à quelqu'un. Il a très-bonne façon. Il a b. ton, de bonnes manières. Faire b. visage d'hôte*, Faire un accueil agréable à ceux qui nous viennent voir. ‖ *Bonne société, bonne compagnie*, Société de personnes distinguées par leur éducation, leur politesse, leurs manières. *Il voit la bonne société. Il reçoit chez lui très-bonne compagnie.* — *Un homme de bonne société, de bonne compagnie*, Un homme bien élevé, de bon ton, de manières distinguées. ‖ *Une bonne caution, un b. garant*, etc., Une caution bien solvable, un garant sûr, etc. — On dit dans un sens analogue, *Ce négociant est b., Cette maison est bonne*, Ce négociant, cette maison de commerce est très-solvable et fait honneur à ses engagements. ‖ Propre à.... *C'est un homme b. à consulter, b. pour le conseil, b. à employer, b. à tout. Pourrais-je vous être b. à quelque chose?* — Fig. et prov., *Il n'est b. ni à rôtir ni à bouillir*, Il n'est propre à rien ; se dit Des personnes et des choses. — *S'il disait cela, s'il faisait cela, il ne serait pas b. à jeter aux chiens*, Tout le monde le blâmerait, crierait après lui. *Si un autre avait dit* ou *avait fait cela, il ne serait pas b. à jeter aux chiens*, Ce qui a été bien reçu venant de telle personne, aurait été très-mal reçu venant d'une autre. ‖ Fam., *Il est bien b. de croire cela*, Il est bien crédule, etc. — Fam. et ironiq., *Il est bien b.*, ou *Je le trouve bien b. de prétendre, de dire, de faire, etc.*, Il n'a nulle raison, il ne lui convient nullement de prétendre, etc. = En parlant Des choses morales, *Bon* signifie Conforme à la justice, à la raison, à la vertu, au devoir, en un mot, aux règles qu'impose la morale. *Une bonne action. Les bonnes mœurs. Une bonne conduite. Une bonne éducation. Une bonne maxime. Il est animé de bons sentiments. Une bonne conscience. Le b. droit. La bonne cause. Suivre la bonne voie. Faire un b. usage de sa fortune, de ses talents.* — Par ext., on dit, *Une bonne législation. De bonnes lois. Une bonne institution. Un b. gouvernement.* — *Faire une bonne fin*, Mourir chrétiennement. = En parlant Des choses physiques, *Bon* se dit Des animaux et Des choses qui ont les qualités propres à leur destination, à l'emploi qu'on en veut faire, à produire tel ou tel effet utile, etc. *Un b. cheval de charrue, de carrosse, de selle. Un b. chien de chasse, de basse-cour. Cette poule est une bonne pondeuse.* — *B. pain. B. vin. Bonne viande. B. chocolat. B. dîner. Ces aliments sont bons. Il aime les bons morceaux. Du vin b. à boire.* Elliptiq., en parlant De vin ou de quelque autre boisson, on dit, *Tirer du b., donner du b.*, Tirer, donner du vin de qualité supérieure. — *Ce fruit a b. goût. Bonne odeur. De b. tabac.* — *Une bonne médecine. Ce régime est fort b. pour sa santé. Ce remède est b. pour la fièvre, contre la fièvre. B. quinquina. Voilà de bonne rhubarbe. De bonne ciguë. De b. opium.* — *Une bonne terre. Un b. pré. Une bonne vigne. Un b. pays. B. air. Bonne température. Une bonne pluie*, Une pluie abondante qui est utile aux productions de la terre. *Une bonne gelée*, Une forte gelée qui est utile, soit en faisant périr les insectes, soit autrement. — *De b. drap. De la toile bonne à faire des chemises, bonne pour des draps. Un b. manteau. De bons souliers. Ce bois n'est b. qu'à brûler. Un b. rasoir. Un b. couteau. Du papier b. pour écrire. Ce papier n'est b. que pour l'emballage. Un b. lit. Une bonne montre. Une bonne muraille. De bonnes fortifications. Une bonne machine.* — *Une bonne idée. Un b. moyen. Une bonne méthode.* — *A quoi cela est-il b.? Cela n'est b. à rien.* ‖ *De b. or, de b. argent*, De l'or, de l'argent pur, ou au titre voulu. *Ce louis d'or est fort b.*, Il peut passer, il n'est ni faux, ni trop usé. ‖ Se dit Des œuvres de l'intelligence et de l'art qui ont un certain degré d'excellence dans leur genre. *Un bon poëme. Une bonne tragédie. Un b. livre. De bons vers. Un b. tableau. Il n'y a rien de b. dans cet ouvrage. Un b. morceau d'architecture, de sculpture. Une bonne musique.* — *Un b. mot, une bonne plaisanterie*, Un mot spirituel, une plaisanterie de b. goût. ‖ *Bon*, se dit Des fonctions physiologiques lorsqu'elles s'accomplissent avec régularité. *Les digestions sont bonnes. Il a une très-bonne vue. Le sommeil du malade est b. Il a une bonne constitution, un b. tempérament, une bonne santé. Le poumon est b.*, Il n'est pas malade et exécute bien ses fonctions. — Par anal., se dit en parlant Des facultés intellectuelles. *Il a un b. jugement, un b. esprit, une bonne tête.* ‖ *Bon*, signifie aussi Favorable, avantageux, utile, convenable. *Tirer un b. augure de quelque évènement. Cela ne présage rien de b. Il a eu une bonne fortune inouïe. Une bonne aubaine. De bonnes nouvelles. Il a de bons certificats. On a rendu un b. témoignage de sa conduite. Voilà un b. temps pour voyager, pour semer. Avoir b. vent. L'occasion est bonne. Vous arrivez au b. moment. J'ai pris la bonne route. Rendre un b. office. Acheter b. marché. La vente a été bonne. Être en bonne passe. J'ai plus connu la mauvaise que la bonne fortune. Il m'a paru b. de vous en informer. Il est b. que vous le sachiez. Cela est b. à savoir. Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. A quoi b. le lui apprendre? A quoi b.? Trouvez b. que je me retire.* — Se prend encore dans le sens de Lucratif. *C'est une bonne affaire pour vous. C'est une bonne place, un b. emploi, un b. métier, un b. commerce.* ‖ Sert encore à augmenter la signification du subst. auquel il est joint, à lui donner plus de valeur et d'énergie. *Il y en a un b. nombre, une bonne quantité. Il y a une bonne lieue d'ici là. Il y a une bonne journée d'ici. Vous avez une bonne traite, une bonne course à faire. Il y a une bonne heure que je vous attends. Boire un b. verre de vin. Il faut faire bon feu. Il a un b. revenu. Il fait de bons profits. Une bonne partie de la besogne est faite. Infliger une bonne correction. Je vous le dis une bonne fois pour toutes. Ayez b. espoir, b. courage. Donner un b. soufflet, un b. coup d'épée. Une bonne fièvre. Un bel et b. catarrhe.* = *Trouver tout b.*, S'accommoder également de tout. On dit de même, *Tout lui est b.* Fam. ‖ *Faire une bonne vie*, Se bien nourrir, mener une vie aussi joyeuse que possible. Elliptiq., *Il veut la faire courte et bonne*, se dit D'un homme qui mange sa fortune et ruine sa santé par l'abus des plaisirs. On dit aussi, *Vie de cochon, courte et bonne.* Fam. ‖ *La journée, la nuit de ce malade a été bonne*, Il l'a bien passée. ‖ *Souhaiter, donner le b. jour, le b. soir à quelqu'un*, Le saluer par ces mots *B. jour* ou *B. soir*, qui signifient qu'on lui souhaite une heureuse journée, etc. On dit de même, *Souhaiter une bonne nuit, la bonne année, un b. voyage*, etc. Dans les locutions ci-dessus, *B. jour et B. soir* s'écrivent habituellement en un seul mot. V. Jour, Nuit, etc. ‖ *Ce calcul est b., Ce compte est b.*, Il est exact. ‖ *Bon pour telle somme*, Formule qui se met au bas de certains effets de commerce pour rappeler la somme mentionnée dans l'écrit. V. Billet. — Dans un sens analogue, certains billets d'entrée portent écrit, *B. pour une personne, pour trois personnes.* ‖ T. Impr. *B. à tirer*, V. Épreuve. ‖ Elliptiq. et fam., *La bailler bonne à quelqu'un*, Lui faire quelque pièce, quelque tour. *La lui garder bonne*, Conserver du ressentiment contre lui, avec l'intention de se venger dans l'occasion. — *Il m'en a dit de bonnes*, Il m'a dit des choses extraordinaires, invraisemblables. — *Il est b. là*, se dit D'un mot spirituel, d'un conte qui a surpris et amusé les auditeurs. Fam. et s'emploie le plus souvent par ironie. = *Bon*, s'emploie aussi absol. ; dans ce cas, il est toujours joint à un verbe. *Sentir b.*, Avoir une odeur agréable. *Trouver b.*, Avoir pour agréable, permettre. *Coûter b.*, Coûter fort cher. *Tenir b.*, Résister avec fermeté, persister malgré les obstacles. ‖ *Il fait b.*, La température est agréable. — *Il fait b. dans cet endroit*, On y est agréablement, à son aise. *Il n'y fait pas b.*, On y est désagréablement, on y est exposé à quelque danger. — *Il fait b. marcher, se promener*, etc. Le temps est favorable à la marche, etc. — *Il fait b. vivre, on apprend toujours*, Il y a avantage à vivre longtemps, car les plus savants ont toujours quelque chose à apprendre. — *Il fait b. avec quelqu'un*, C'est une personne d'humeur agréable, commode à vivre. Fam. — *Il ne fait pas b. avoir affaire avec cet homme*, Il y a des désagréments, des dangers à craindre pour ceux qui ont affaire à lui. On dit de même, *Il ne fait pas b. s'y frotter.* ‖ *C'est b. à vous, à lui*, etc., *de dire, de faire*, etc., C'est à vous, à lui, etc., qu'il appartient, qu'il convient de dire, etc. — Par mépris, on dit de même, *C'est b. à quelque sot, à quelque dupe; Cela est b. pour les sots.* ‖ *C'est b.*, se dit pour marquer Qu'on approuve, qu'on est satisfait, ou bien que l'on a entendu. *Vous avez fini votre travail? C'est b., c'est b., vous n'avez pas besoin de le répéter.* S'emploie aussi par antiphrase, pour marquer Qu'on est mécontent. *Vous m'avez fait un mensonge? c'est b., je m'en souviendrai.* — *B. cela*, loc. ellipt. qui se dit Pour approuver une chose, après en avoir désapprouvé une autre. ‖ *Bon* s'emploie, avec des acceptions particulières, dans un grand nombre de locutions et d'idiotismes qu'il est inutile d'enregistrer ici, attendu qu'on les trouvera aux mots mêmes que cet adj. modifie. Ainsi donc, pour les loc. *B. compte, Bonne main, B. plaisir*, etc., etc., voy. Compte, Main, Plaisir, etc., etc. = Bon, s'emploie adverbial. pour marquer approbation. *B., vous avez bien fait. B., continuez comme cela.* — Est encore usité interjectiv., Pour exprimer la surprise, l'incrédulité, l'insouciance. *Bon! ce que vous dites là n'est pas possible. Vous me menacez; bon! cela n'est pas effrayant.* = Bon, se prend subst., et se dit de Ce qui est bon. *Le beau et le b. Le b. et l'honnête. Le b. et le mauvais.* ‖ Bonne qualité, Ce qu'il y a de b. dans la personne ou dans la chose dont il s'agit. *C'est un homme qui a du b. et du mauvais. Sa pièce n'a pas réussi, mais il ne laisse pas d'y avoir du b.* ‖ Ce qu'il y a d'avantageux, d'important, de principal en quelque chose. *Le b. de l'affaire est que....* On dit, *Le b. de l'histoire, le b. du conte*, Ce qu'il y a de plaisant dans une historiette, etc. — *Il y a eu du b. dans cette affaire*, Il y a eu du profit. Vx et peu us. — Prov., *Aux derniers les bons*, Les derniers servis ont parfois les meilleurs morceaux. ‖ *Les bons*, au plur., se prend toujours pour Les gens de bien; dans ce sens, on l'oppose ordinairement à Méchants. *Au grand jour, Dieu récompensera les bons et punira les méchants.* = Tout de bon. loc. adv. Sérieusement. *Dites-vous cela tout de b.? J'ai cru d'abord qu'il plaisantait, mais il s'est fâché tout de b.*

Obs. gram. — L'adj. *Bon* joint au mot *Homme*, prend en général une signification différente, selon qu'il précède ou qu'il suit ce subst.. *Un homme b.* se dit d'un homme charitable, bienveillant, plein de droiture et de candeur. *Un b. homme* se prend aussi quelquefois dans le même sens; mais le plus souvent il signifie un homme simple, crédule, qui se laisse dominer et tromper. Dans cette dernière acception, *B. homme* s'écrit habituellement en un seul mot, *Bonhomme.* — La locution *Bonnes gens*, se rapproche du dernier sens de *B. homme* : il se dit ordinairement en parlant de personnes qui ont de la bonté, mais qui sont simples et crédules. = Au comparatif, on dit *Meilleur* au lieu de *Plus bon. Cela est b., mais ceci est meilleur.* La phrase, *Il n'est plus b. à rien*, est cependant fort correcte; mais c'est qu'ici *plus* cesse d'être adv. de comparaison.

BON. s. m. Ordre par écrit, autorisation écrite adressée à un fournisseur, à un caissier, à un correspondant, à un employé, de fournir ou de verser des fonds pour le compte de celui qui l'a signée. *B. sur le trésor. B. de caisse. Bons royaux. Un bon de cinq cents, de mille, de deux mille francs. Donner un b. pour du pain.* ‖ *Le b. du roi*, Son agrément. *Le b. d'un ministre*, Son consentement. *Le b. d'un banquier*, Son acceptation. Ces loc. ont vieilli. ‖ Fig. et fam., *Il met son b. à tout*, Il ne refuse son consentement à quoi que ce soit, il est facile à l'excès. ‖ T. Impr. *Bon à tirer.* Voy. Épreuve.

Enc. — En T. de Finances, on appelle *Bons du Trésor* (dans le principe on disait *Bons royaux*) des bons émis par le Trésor public, qui portent intérêt et sont payables à des échéances fixes. Ces échéances sont à trois mois, à six mois ou au delà jusqu'à douze mois. Un intérêt plus élevé est généralement attaché aux bons à échéance éloignée. Les bons du Trésor ont été créés chez nous, à l'imitation des *bons de l'Échiquier* anglais, par la loi du 4 août 1824, qui limita leur émission au chiffre maximum de 140 millions. L'objet de cette création était de venir en aide au service de la Trésorerie, soit lorsque les rentrées de l'impôt sont tardives, soit lorsqu'un déficit résulte d'un excédant imprévu dans les dépenses. Une loi de 1831 porta le maximum de ces émissions à 200 millions, et une autre loi de 1832 l'éleva à 250. Les bons du Trésor offrent un placement excellent pour les fonds oisifs qui attendent un emploi plus productif. En outre, si le porteur de ces bons se trouve avoir besoin de les réaliser avant leur échéance, il peut les négocier à la Bourse ou les escompter soit à la Banque de France, soit à la Caisse des dépôts et consignations. Ils fournissent, d'un autre côté, au gouvernement, une ressource des plus utiles dans une foule de circonstances, mais dont il est facile d'abuser. Les obligations représentées par les bons du Trésor font partie de la dette flottante. La loi des finances de 1853 a fixé à 150 millions le maximum de l'émission des bons du Trésor, mais sans comprendre dans ce chiffre ni les bons déposés en garantie à la Banque de France ou aux Comptoirs d'escompte, ni ceux délivrés à la Caisse d'amortissement.

BONACE. s. f. (ital. *bonaccia*). T. Mar. Calme, tranquillité. Ne se dit guère que Du calme de la mer. *Un temps de b. Être en b. La b. nous retarda longtemps.*

* **BONASE.** s. m. T. Mamm. Voy. Bison.

BONASSE. adj. 2 g. Simple et sans malice. Ne s'emploie guère qu'en parlant d'Une personne de peu d'esprit. *Il est trop b.* Fam.

BONBON. s. m. Mot qui est emprunté au langage des enfants, et par lequel on désigne Toute espèce de friandises faites avec du sucre. *Une boîte, un cornet de bonbons. Vous aurez du b. B. pour le rhume.*

BONBONNIÈRE. s. f. Boîte à bonbons. ‖ Fig. et fam., *C'est une b.*, se dit D'une petite maison, d'un petit appartement arrangé avec goût et élégance.

BON-CHRÉTIEN. s. m. T. Hortic. Voy. Poirier.

BOND. s. m. Le saut, le rejaillissement que fait un ballon, une balle, ou autre chose semblable, lorsqu'étant tombée à terre, elle se relève plus ou moins haut. *La balle n'a fait qu'un b. Le ballon a fait plusieurs bonds. Attendre la balle au b. Le boulet de canon qui rencontre la terre fait souvent plusieurs bonds.* ‖ T. Jeu de paume. *Prendre la balle au b.; Prendre une balle* ou *un coup entre b. et volée*, Saisir la balle au moment où elle est près de s'élever après avoir touché la terre. — Fig. et prov., *Prendre la balle au b.*, Saisir vivement et à propos une occasion favorable. — Fig., *Prendre la balle entre bond et volée*, Faire une chose à l'instant où elle doit être faite, dans la crainte que, l'instant d'après, il ne soit plus temps de la faire. — Fig., *Obtenir une chose tant de b. que de volée; Attraper une grâce, une faveur entre b. et volée*, L'obtenir en saisissant une conjoncture favorable. *Faire une chose tant de b. que de volée*, La faire comme on le peut, d'une manière ou d'une autre. — Fig., *La balle n'a été prise que du second b.*, L'affaire, l'entreprise n'a réussi qu'à la seconde tentative. Ces dernières loc. sont aujourd'hui peu usitées. ‖ T. Jeu de paume. *Faire faux b.*, se dit D'une balle qui, ne rencontrant pas une surface plane, fait un bond dans une direction contraire à celle que désirait le joueur. — Fig. et prov., *Faire faux b. à quelqu'un*, Manquer à l'engagement qu'on a pris envers quelqu'un, à ce qu'il avait droit d'attendre de nous. *Nos convives nous ont fait faux b. Faire faux b. à son honneur*, Manquer à ce qu'on doit à son honneur. ‖ Action d'un animal ou d'une personne qui s'élève subitement par un saut, soit pour retomber à la même place, soit pour s'élancer en avant. *Les chèvres font des bonds fréquents. Cheval habitué à faire des bonds. Le chevreuil va par sauts et par bonds. D'un seul b. il franchit la muraille. En trois bonds il le rejoignit.* — Fig., *N'aller que par sauts et par bonds*, Parler ou écrire trop précipitamment, sans ordre, sans liaison dans les idées. *Cet auteur ne va que par sauts et par bonds. Son style ne va que par sauts et par bonds.* Cette loc. se dit aussi Des actions et de la conduite, lorsqu'elles manquent de suite.

BONDE, s. f. (all. *bund*, faisceau). Pièce de bois qui, suivant qu'elle est haussée ou baissée, sert à laisser aller ou à retenir l'eau d'un étang. *Lever, hausser, lâcher la b.* — Fig. et fam., *Lâcher la b. à ses plaintes, à ses larmes, à sa colère*, Donner un libre cours à ses plaintes, etc. ‖ Trou rond fait à un tonneau pour introduire la liqueur. *Percer une b. B. d'un tonneau. Fermer la b.* ‖ Tampon de bois qui sert à boucher le trou du tonneau. On dit aussi *Bondon.*

BONDER. v. a. T. Mar. Remplir un bâtiment autant qu'il est possible. = Bondé, ée. part.

BONDIR. v. n. Faire un ou plusieurs bonds. *Cette balle bondit fort bien. Le boulet de canon bondit sur le pavé.* ‖ Sauter, s'élever en l'air par un bond. *Voyez ce cheval b. dans la prairie. Les agneaux bondissent. Mon chien bondit de joie en me voyant. Le meurtrier bondissait encore de fureur.* — Fig., on dit, *Cela fait b. le cœur, Le cœur en bondit*, pour exprimer Le dégoût, la répugnance qu'on a pour un aliment ou pour quelque chose qui fait soulever l'estomac.

BONDISSANT, ANTE. adj. Qui bondit. *Les chèvres bondissantes. Je l'ai vu b. de joie.*

BONDISSEMENT. s. m. Le mouvement de ce qui bondit. *Le b. des agneaux.* ‖ Fig., *Cette odeur lui cause des bondissements de cœur*, Lui cause des nausées, des soulèvements d'estomac.

BONDON. s. m. (R. *bonde*). Tampon de bois, court et cylindrique, avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau. ‖ Trou rond dans lequel on place ce tampon. On dit mieux *Bonde.*

BONDONNER. v. a. Boucher la bonde d'un tonneau avec un bondon. = Bondonné, ée. part.

* **BONDRÉE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — La *Bondrée* (*Pernis*) est un oiseau de proie qui appartient à l'ordre des *Rapaces diurnes* de Cuvier, et qui est intermédiaire entre les Milans et les Buses. Ses caractères distinctifs sont : Bec courbé dès sa base, faible comme chez les Milans; intervalle entre le bec et l'œil (*lorum*) couvert de plumes bien serrées et coupées en écailles; tarses courts, réticulés, à demi emplumés vers le haut; ailes longues; queue égale. — Nous ne possédons en Europe qu'une espèce de ce genre, la *B. commune* (*P. apivora*), qui est longue d'environ 65 centimètres. Son plumage est très-variable. Le mâle adulte (Fig. ci-dessus) a le sommet de la tête d'un cendré bleuâtre, les parties supérieures d'un brun plus ou moins cendré, les inférieures d'un blanc jaunâtre avec des stries sur la gorge et le cou et des taches triangulaires sur la poitrine, le ventre de couleur brune, les pennes secondaires des ailes rayées de brun et de gris bleu, et la queue traversée par trois bandes d'un brun foncé. La cire est d'un cendré foncé et les pieds sont jaunes. Le surnom d'*apivora* qu'on lui a donné vient de ce que la B. nourrit ses petits de chrysalides d'insectes et particulièrement de celles des Guêpes. C'est sans doute pour les préserver de la piqûre de ces hyménoptères que leur lorum est garni de petites plumes tassées, au lieu d'être nu comme chez les autres oiseaux du grand genre *Faucon*. Pour leur propre compte, les Bondrées adultes ne chassent que les lézards, les grenouilles et les petits rongeurs. On peut donc les considérer comme des oiseaux éminemment utiles, et il est à regretter que la race en soit fort diminuée en Europe, et presque éteinte en France. La B., malgré la brièveté de ses pattes, marche et court même avec une grande agilité, surtout lorsqu'elle poursuit les lézards. L'ardeur avec laquelle elle chasse à terre ce genre de proie la fait donner dans tous les piéges, de sorte qu'il est très-facile de la prendre vivante ou morte. — On ne connaît encore qu'une seconde espèce de B., qui habite Java. Elle se distingue par une huppe brune, occipitale, qui lui a valu le nom de *B. huppée.*

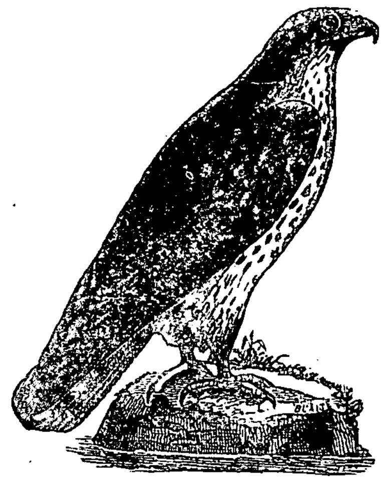

BONDUC. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **BONGARDIA.** s. f. T. Bot. Voy. Berbéridées.

* **BONGARE.** s. m. T. Erpét. Voy. Pseudo-Boa.

BON-HENRI. s. m. T. Bot. Voy. Chénopodées.

BONHEUR. s. m. (lat. *bona*, bonne; *hora*, heure). Félicité, prospérité, état heureux. *Un grand, un véritable b. B. solide, parfait, apparent. Goûter le b. Rien ne trouble son b. Le b. de l'État. Contribuer au b., faire le b. de quelqu'un. Envier son b.* ‖ Évènement heureux, chance favorable. *Un b. inespéré. Il lui est arrivé un grand b. Prendre part, s'intéresser au b. de quelqu'un. Un coup de b. Il a eu le b. d'éviter ce danger. Il s'en est tiré avec le plus grand b. du monde. Il m'est arrivé aujourd'hui plusieurs bonheurs.* ‖ *Avoir* *du b.*, Être favorisé par le hasard, par les circonstances, dans les choses qu'on entreprend. *Il a eu un b. constant. Avoir plus de b. que de prudence.* On dit dans le même sens : *Son b. semble l'abandonner. Il abuse de son b. Jouer avec un b. insolent. Etre en b.* — Fig. et fam., *Jouer de b.*, Réussir dans une affaire où l'on avait à craindre d'échouer. On dit dans le sens contraire, *Jouer de malheur.* — Fig. et pop., *Au petit b.*, Arrive ce qu'il pourra. ‖ *Avoir le b. de*, loc. dont on se sert Par politesse, par civilité. *Depuis que je n'ai eu le b. de vous voir.* = Par Bonheur. loc. adv. Heureusement. *Il arriva par b. pour lui que..... Par b. je me trouvais là.*

Syn. — *Félicité.* — Le *bonheur* marque proprement l'état de la fortune qui est conforme aux besoins et aux désirs de l'homme; la *félicité* exprime plus particulièrement l'état du cœur et de l'âme qui a tout ce qu'elle désire. Notre *bonheur* éclate aux yeux du public et nous expose souvent à l'envie; notre *félicité* se fait sentir à nous seuls et ne s'accompagne d'aucune amertume. Enfin, quel que soit le *bonheur* de l'homme, s'il manque de sagesse, il ne connaîtra jamais la *félicité.* — Voy. Prospérité.

BONHOMIE. s. f. Manière d'être ou d'agir qui indique la bonté du cœur et la simplicité extérieure, même dans les moindres choses. *C'est un homme plein de b. Une douce, une aimable b.* ‖ Simplicité excessive, extrême crédulité. *Il a la b. de croire tout ce qu'on lui dit. C'est par trop de b.* Fam.

BONHOMME. s. m. Homme simple, crédule, peu avisé, qui se laisse dominer et tromper. *C'est un b. à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut. Un b. de mari.* Se dit le plus souvent ironiq. *Bonne femme* s'emploie rarement dans ce sens. — *Un faux b.*, Celui qui, par finesse, et pour capter la confiance des gens, affecte la simplicité, le désintéressement. ‖ Fam., se dit pour Un homme qui est déjà avancé en âge. *Le b. est bien vert. Le b. se porte encore bien. Un vieux b.* — Fig. et prov., *B., garde ta vache*, se dit Pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe. ‖ *Un petit b.*, se dit quelquefois d'Un petit garçon. *Ce petit b. travaille beaucoup.* — Fig., *Aller son petit b. de chemin.* Voy. Aller. ‖ Autrefois, parmi les gens de guerre, on disait, *Le b.*, pour désigner Les paysans en général. *Vivre aux dépens du b.*

BONI. s. m. (lat. *boni*, génitif de *bonum*, bon). T. Fin. Somme restée en caisse dans une opération, et sur l'épargne de laquelle on n'avait pas compté. *Les divers bonis se sont élevés à trois cent mille francs.* ‖ Ce qui revient sur un gage qu'on a laissé vendre au Mont-de-piété. *Il lui est revenu dix francs de boni.*

* **BONICOU.** s. m. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

BONIFICATION. s. f. Amélioration, augmentation du produit d'une affaire. *Cette affaire est susceptible d'une grande b.* ‖ T. Comm. *B. de tare*, Ce qui est accordé en sus de la tare.

BONIFIER. v. a. (lat. *bonus*, bon ; *fieri*, devenir). Rendre meilleur, plus fertile, plus productif, mettre en meilleur état. *Le fumier a bonifié ces terres.* ‖ Suppléer un déficit. *Si vous ne gagnez pas mille francs, je vous bonifierai ce qui s'en manquera.* — T. Com. *B. un déficit de poids, de plein, ou d'avaries.* = se Bonifier. v. pron. Devenir meilleur. *Le vin se bonifie en vieillissant.* = Bonifié, ée. part.

BONITE. s. f. T. Ichth. Voy. Thon.

BONJOUR. s. m. Terme de salutation. *Je vous souhaite, je vous donne le b.*, et elliptiq., *Bonjour.* Ces loc. sont fam., et ne s'emploient ordinairement que de supérieur à inférieur et d'égal à égal. On dit aussi, *B. à monsieur un tel.* Très-fam.

BONNE. s. f. Fille ou femme chargée de soigner et de promener un enfant. *B. d'enfant. Vous irez vous promener avec votre b.* — Fam., *Contes de bonnes*, Contes dont les bonnes amusent les enfants; Récits puérils et sans vraisemblance.

BONNE-DAME. s. f. T. Bot. V. Chénopodées.

BONNEMENT. adv. D'une manière simple, naïve, sincère ; de bonne foi ; sans détour. *Elle convient b. de sa faute. Je vous l'ai dit tout b, J'y vais tout b.* Fam. ‖ Se dit pour Précisément, mais ne s'emploie alors qu'avec la négative. *Je ne sais pas b. combien il y a d'ici là.* Vx. et peu us.

BONNET. s. m. Sorte de coiffure, ordinairement faite d'étoffe, de peau ou de tricot, et dont la forme varie. *B. de laine, de soie, de peau de loutre. B. de coton. B. grec. B. de police. Des bonnets à poil. Un b. de grenadier. B. carré, B. à cornes. B. de docteur. B. de prêtre. B. rond, plat, pointu.* ‖ Se dit particulièrement De certaines coiffures de femme faites de toile, de gaze, de tulle, de dentelle, etc. *Un b. de tulle, de gaze, de dentelle. Un b. de négligé. Un b. garni de blonde. La garniture d'un b.* ‖ Fig., *Prendre le b. de docteur*, ou simplement, *Prendre le b.*, Se faire recevoir docteur dans une faculté. *Donner le b. à quelqu'un*, Lui mettre sur la tête le b., dans la séance où il est reçu docteur. ‖ Fam., *Opiner du b.*, Ôter son b. pour marquer que l'on adhère à l'avis proposé ; et Fig., Se déclarer purement et simplement de l'avis d'un autre. *Il n'opine jamais que du b.* On dit de même, *Cela a passé au b., du b.*, Tout d'une voix. *Cette décision a passé à volée de b.*, Vite et d'une voix. ‖ * *B. rouge*, Sorte de coiffure adoptée, en 1791, par les révolutionnaires les plus ardents. — Fig., *C'est un b. rouge*, C'est un révolutionnaire. ‖ Fig., *Il a pris le b. vert, il porte le b. vert*, se disait autrefois D'un homme qui avait fait cession de biens afin d'éviter d'être poursuivi comme banqueroutier. Cette façon de parler venait de la coutume qu'on avait anciennement de faire porter un b. vert à celui qui avait fait cession de biens. ‖ Fam., *Mettre la main au b., Oter son b.*, Mettre la main au chapeau, ôter son chapeau par respect. — *Avoir toujours la main au b.*, Saluer continuellement en ôtant son chapeau ; et Fig., Avoir des manières très-polies, extrêmement civiles et révérencieuses. — *C'est un personnage dont il ne faut parler que la main au b., que le b. à la main*, C'est un personnage très-respectable. ‖ Fig. et fam., *Avoir la tête près du b.*, Être prompt à se fâcher. ‖ Fig. et fam., *Mettre son b. de travers*, Entrer en mauvaise humeur. ‖ Fig. et prov., on dit de quelqu'un, qu'*Il a pris quelque chose sous son b.*, pour dire, C'est une chose qui n'a aucun fondement et qu'il a imaginée. ‖ Fig. et prov., *Parler à son b.*, Se parler à soi-même. ‖ Fig. et prov., *Jeter son b. par-dessus les moulins*, N'être arrêté par aucune considération, braver l'opinion publique, les bienséances. *Elle a depuis longtemps jeté son b. par-dessus les moulins.* ‖ Fig. et prov., *Ce sont deux têtes, trois têtes dans un b.*, se dit De deux ou trois personnes liées d'amitié ou d'intérêt, et qui sont toujours du même sentiment, de la même opinion. ‖ Fig. et prov., *Être triste comme un b. de nuit*, Être mélancolique, chagrin, rechigné. ‖ Fig. et prov., *C'est b. blanc et blanc b.*, Il n'y a point, ou presque point de différence entre les deux choses dont il s'agit. ‖ Fig. et fam., *Un gros b.*, Un personnage important. *C'est le plus gros b. de la compagnie. C'est le gros b. de l'endroit.* ‖ * T. Anat. V. Estomac et Ruminants. ‖ * T. Mam. *B. chinois*, V. Macaque. ‖ T. Art mil. *B. de prêtre.* V. Fortification. ‖ T. Bot. *B. de prêtre*, Nom vulg. du *Fusain.* * *Bonnet d'électeur.* V. Courge.

BONNETADE. s. f. Coup de bonnet ; Salut que l'on fait en ôtant son bonnet. Ce mot est vieux et ne se dit que par plaisanterie.

BONNETER. v. a. Rendre des respects et des devoirs très-assidus à des personnes dont on a besoin. Se dit en parlant De sollicitations humbles et fréquentes. *Je ne saurais tant b. ces messieurs. Ces messieurs veulent être bonnetés.* = Bonneté, ée. part.

BONNETERIE. s. f. L'art et le métier de bonnetier ; La marchandise que vend le bonnetier.

Enc. — La *Bonneterie* comprend tous les tissus dits tricots, tels que bas, bonnets de coton, maillots, caleçons, gilets de laine, jupons, mitaines, gants tricotés, etc. Tous ces tissus se faisaient primitivement à la main au moyen de deux aiguilles. Depuis longtemps, le *Métier à tricoter* a presque partout fait disparaître la fabrication manuelle. Dans le tricot à la main, on ne faisait qu'une maille à la fois ; avec le métier, on en fait simultanément un nombre considérable. Naguère le tricotage à la main conservait un avantage particulier sur le tricotage mécanique, en ce que le premier permettait d'obtenir immédiatement toute espèce de formes, tandis que le second ne donnait que des surfaces planes, et qu'on était obligé de coudre et d'ajuster ensemble plusieurs pièces pour faire le vêtement voulu ; mais aujourd'hui le métier circulaire et continu a enlevé ce dernier avantage à la fabrication à la main. On conçoit dès lors que celle-ci n'ait plus de raison d'exister, car ses produits qui reviennent beaucoup plus cher, ne présentent plus aucune espèce de supériorité. On distingue la b., selon la nature des matériaux qu'elle emploie, en b. de coton, de laine, de fil, de soie et de filoselle. Chacun de ces genres de fabrication est, pour ainsi dire, spécialisé dans certaines localités. Les deux premiers sont de beaucoup les plus importants par la quantité et par la valeur de leurs produits. — Voy. Bas.

BONNETEUR. s. m. Celui qui prodigue les compliments et les salutations. *Méfiez-vous des bonneteurs.* ‖ Se disait De certains filous qui, à force de civilités, tâchaient d'attirer les gens pour gagner leur argent.

BONNETIER. s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des bonnets, des bas, et autres articles de ce genre. *Marchand b. La boutique d'un bonnetier.*

BONNETTE. s. f. T. Mar. Voy. Voile. ‖ T. Fortific. Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant avec parapet et palissade au-devant.

BONNE-VOGLIE. s. m. [On pron. *Bonne-voille*, en mouillant les L.] (ital. *buona*, bonne ; *voglia*, volonté). Celui qui se louait pour ramer sur les galères de Malte.

* **BONNIER** ou **BONIER.** s. m. Mesure agraire autrefois usitée dans la Flandre française et en Belgique. *La grandeur du b. variait, suivant les lieux, de 54 à 137 ares.*

* **BONPLANDIE.** s. f. T. Bot. Voy. Rutacées.

BONSOIR. s. m. Terme de salutation qui s'emploie vers la fin du jour et dans la soirée. *Je vous donne, je vous souhaite le b.*, et ellipt., *B., B. et bonne nuit.* Ces locut. sont famil. et ordinairement usitées de supérieur à inférieur, ou d'égal à égal. ‖ Fig. et fam., se dit Pour exprimer qu'une affaire est finie, et qu'il n'y faut plus songer. *Tout est dit, b. ; il n'en faut plus parler.* — Fig. et pop., *Dire b. à la compagnie*, Mourir.

BONTÉ. s. f. Qualité par laquelle une personne ou une chose est bonne. ‖ En parlant Des personnes, il se dit particulièrement De la disposition à faire du bien, de la bienfaisance, de la douceur, de l'indulgence. *B. naturelle, rare, inépuisable. La b. du cœur. La b. de son âme. La b. de mon père. Sa mère est pleine de b. Actes de b. Avoir recours à la b., abuser de la b. de quelqu'un.* — *La b. de Dieu. La b. est un des attributs de Dieu. La b. infinie. La souveraine b.* Par exclam., *B. de Dieu! B. divine!* ‖ *B.* se dit Des actions particulières que l'on fait pour assister quelqu'un, pour lui rendre service. *Il vous a comblé de bontés. Vos bontés pour moi ne sortiront jamais de ma mémoire.* — Par exagér., se dit aussi De simples actes de civilité, de bienséance. *Vous avez eu la b. de m'écrire, de vous informer de ma santé. Il a reçu mon fils avec beaucoup de b. Il a eu pour moi toutes sortes de bontés.* — Iron., *Ayez la b. de ne plus revenir ici. Quand je parle, ayez la b. de vous taire.* ‖ *B.* se prend pour Faiblesse de caractère, simplicité. *La trop grande b. du père a causé la perte du fils. Il se laisse tous les jours tromper par son trop de b. Sa b. le ruine. Il a la b. de croire tous les contes de son fils.* ‖ En parlant Des choses, *B.* exprime le Rapport de convenance, d'harmonie, d'utilité, qui existe entre les choses et l'homme, ou entre les choses elles-mêmes. *La b. de l'air. La b. d'un mets, d'un fruit. La b. d'une montre. La b. d'un ouvrage, d'un écrit. La b. d'une action. La b. des mœurs. La b. d'un conseil. La b. d'un cheval. La b. d'une terre.*

BONZE. s. m. T. Relation. Les Européens nomment ainsi Les prêtres de Fô ou de Bouddha, particulièrement en Chine, dans l'empire Birman, dans le Japon et autres lieux de l'Asie orientale.

* **BOOTIA.** s. f. T. Bot. Voy. Hydrocharidées.

* **BOPYRE.** s. m. T. Zool. Voy. Isopodes.

BOQUILLON. s. m. (vieux franç. *boquet*, morceau de bois). Bûcheron. Vx et peu usité.

BORACIQUE. adj. m. T. Chim. — * **BORACITE.** s. f. T. Minér. Voy. Bore.

* **BORASSUS.** s. m. [On pron. l'S finale.] (gr. βοράσσος, datte). T. Bot. Voy. Palmier.

* **BORATE.** s. m. — **BORAX.** s. m. T. Chim. Voy. Bore et Soude.

BORBORYGME. s. m. (gr. βορϐορυγμὸς, bruit sourd).

Enc. — En T. de Méd., on nomme ainsi le bruit que les gaz contenus dans le tube intestinal produisent par leur déplacement. Quoique les borborygmes s'observent parfois chez les personnes en bonne santé, surtout quand elles sont à jeun, ils sont en général le symptôme d'une indigestion, d'un embarras gastrique, d'une maladie du tube digestif ou de quelque affection nerveuse. Pour les faire disparaître, il faut s'attaquer à leur cause première, c.-à-d. à la maladie elle-même.

BORD. s. m. (all. *bord*). Extrémité d'une surface, ce qui la termine. *Le b. d'une robe, d'un manteau. Le b. de l'aile de ce papillon est échancré. Le b. d'un verre, d'un puits, d'un bateau. S'asseoir sur le b. d'un chemin. Les bords d'un précipice.* — Fig., *Avoir un mot sur le b. des lèvres*, Se croire tout près de se souvenir d'un mot qu'on cherche à se rappeler. *Avoir un* *aveu, un secret sur le b. des lèvres*, Éprouver une grande envie, être sur le point de faire un aveu, de révéler un secret. *Avoir l'âme sur le b. des lèvres*, Être près de mourir. — Fig., *Être au b., être sur le b. d'un précipice*, Être exposé à un danger imminent; Être sur le point d'éprouver un malheur, d'être ruiné, etc. On dit dans ce sens, *Conduire quelqu'un, arrêter quelqu'un au b. d'un précipice.* — Fig., *Être sur le b. de la fosse, au b. du tombeau*, Être très-vieux, n'avoir que peu de temps à vivre. — Fam., *Un rouge b.*, Un verre de vin plein jusqu'aux bords. *Boire un rouge b., des rouges bords. Boire à rouge b.* Vx et peu usité. ‖ Tout ce qui s'étend vers les extrémités de certaines choses. *Le b., les bords d'un plat*, La partie d'un plat qui va de la partie concave à l'extrémité. — *Les bords d'un chapeau*, Tout ce qui excède par en bas la forme d'un chapeau. *Chapeau à bords relevés, à grands, à petits bords.* ‖ Espèce de ruban ou de galon, bande d'étoffe, dont on garnit le pourtour de certaines parties de l'habillement. *Mettre un b. à un chapeau, à un habit, à une robe.* ‖ Cette partie de terre qui touche et borne la mer, une rivière, un lac, etc. *Se promener sur le b. de la mer. Le b. de l'eau. Les bords d'une rivière, d'un étang, d'un lac. Cette plante croît sur les bords de la mer. Les bords fleuris de la Seine.* — *Les bords d'une île*, La partie d'une île contre laquelle vient battre la mer. — *Venir, arriver à b.*, Atteindre le rivage, arriver au bord de l'eau, de la mer. *Il ne put atteindre le b. et se noya*, Il ne put gagner la rive, le rivage, et se noya. — Poétiq., *Les sombres bords*, Les bords de l'Achéron, du Cocyte, etc.; L'enfer. *Descendre aux sombres bords*, Mourir. — Poétiq., au plur., Les régions, les contrées environnées d'eau. *Les bords africains. Les bords indiens. Il a quitté ces bords.* — *Être b. à b.*, se dit D'un liquide qui est au niveau de ce qui le contient. *L'eau est b. à b. du vase. La rivière est b. à b. du quai.* On dit dans le même sens, *La rivière coule à pleins bords.* — Ellipt. *A bord!* Cri de gens qui sont sur un navire pour indiquer qu'ils veulent aller à terre; ou de gens qui sont sur le rivage, pour demander que l'embarcation s'approche de terre, afin d'y monter. ‖ T. Mar. Le côté d'un bâtiment, d'un vaisseau. *De quel b. vient le vent? Le b. du vent. Le vent a changé de b. Ces navires sont b. à b. Faire feu des deux bords.* Voy. Bâbord. — *Virer de b.*, Changer de route en offrant au vent le côté d'un navire, opposé à celui par lequel il le recevait d'abord; Fig. et famil., Changer de conduite, de direction, s'attacher à un autre parti. *Il est bien inconstant, plusieurs fois il a viré de b.* — *Rouler b. sur b.*, Éprouver un roulis violent et continu. Se dit D'un navire qui s'incline alternativement sur l'un et l'autre côté. — *Être b. à quai*, se dit Quand l'un des côtés d'un bâtiment touche à un quai. — *Vaisseau de haut b.*, Un bâtiment de guerre à plusieurs ponts. Se disait autrefois D'un navire qui faisait des voyages au long cours, par oppos. à *Vaisseau de bas b.*, qui désignait Une galère, un bateau plat, lesquels ne s'éloignaient pas de la côte. ‖ T. Mar. Se dit du Navire, du bâtiment même. *Nous avons dîné à b. Donner un bal à b. Aller, monter, coucher à b. Il était à b. de l'amiral. Être consigné à b. Descendre du b. Quitter le b.* — Fig. et fam., *Être du b. de quelqu'un*, Être de son avis, de son opinion; Appartenir à son parti. ‖ Se prend quelquefois pour Bordée. *Courir des bords. Louvoyer à petits bords. Courir un b. à terre, un b. au large. Le bon b.*, Celui qui rapproche du but; *Le mauvais b.*, Celui qui en éloigne. — *Courir b. sur b.*, Louvoyer à petites bordées, tantôt à droite, tantôt à gauche, de façon à ne pas s'éloigner d'un point, de manière à ne pas s'écarter sensiblement d'un lieu.

BORDAGE. s. m. T. Mar. Se dit Des planches épaisses qui revêtent tant à l'extérieur qu'à l'intérieur les membrures d'un navire. *Le b. du premier pont a souffert. Le b. de carène.*

BORDAILLER ou **BORDAYER.** v. n. T. Mar. Louvoyer à petites bordées; battre la mer bord sur bord sans gagner au vent. Peu usité.

BORDÉE. s. f. (R. *bord*). La décharge simultanée de tous les canons rangés d'un des côtés du vaisseau. *Tirer, lâcher une b. Envoyer une b. à l'ennemi. Essuyer, recevoir une b. Tirer par bordées.* — Fig. et fam., *Une b. d'injures*, ou absol. *Une b.*, Beaucoup d'injures dites très-rapidement et presque à la fois. *Elle a lâché sa b. Il a essuyé une furieuse b. d'injures.* ‖ Le chemin que fait un bâtiment sur un même bord, lorsqu'il est obligé de louvoyer. *Faire courir, prolonger une b. Nous courûmes plusieurs bordées pour arriver sur l'ennemi.*

BORDER. v. a. Garnir le bord d'une étoffe, d'un vêtement, d'un meuble, etc., en y cousant un ruban, un galon, une bande d'étoffe, de fourrure, etc. *B. d'hermine un manteau, une robe. B. un chapeau d'un galon d'argent. B. des souliers.* — *B. un filet*, Attacher une corde autour du filet pour le rendre plus fort. — *B. un lit*, Engager le bout des draps et de la couverture entre le bois du lit et la paillasse ou le matelas. ‖ T. Mar., *B. un bâtiment*, Revêtir sa membrure de bordages. — *B. les avirons*, Les mettre sur le bord d'un bâtiment à rames, prêts à nager. — *B. une voile*, L'arrêter, la tendre par en bas. On dit de même, *B. les écoutes.* ‖ T. Hortic. *B. une planche*, Relever, avec le dos de la bêche, la terre des bords, de manière que la planche soit plus élevée que le sentier. — *B. une allée, une plate-bande*, etc. ‖ Se dit aussi De ce qui s'étend le long de certaines choses, et y sert comme de bord. *Le quai qui borde la rivière. Un ruisseau borde ce jardin. Une allée de peupliers borde l'étang.* On dit de même, *Des précipices bordaient la route à droite et à gauche. La foule bordait le chemin par où le cortége devait passer*, etc. — *B. la haie.* Voy. Haie. ‖ T. Mar. Côtoyer, naviguer le long des côtes. *Notre navire borda constamment la côte.* Peu us. — *B. un vaisseau ennemi*, Le suivre de côté afin de l'observer. = Bordé, ée. part. *Chapeau b. Un bassin b. de gazon. Une route bordée de monde.*

BORDEREAU. s. m. État ou note des espèces diverses qui composent une certaine somme. *Faire un b. des sommes versées et reçues. B. d'espèces. B. de caisse.* ‖ *B. de compte*, L'extrait d'un compte, où sont rapportés les articles de recette et de dépense, afin d'en établir la balance. ‖ *B. de courtier, d'agent de change*, Écrit constatant les opérations faites par un courtier, etc. On dit, dans un sens anal., chez les imprimeurs, *Le b. d'un metteur en pages.* ‖ *B. de collocation*, Note que le greffier d'un tribunal délivre à chacun des créanciers hypothécaires utilement colloqués, dans un ordre. Un acte de ce genre, délivré dans une distribution par contribution, est appelé *Mandement.* ‖ *B. d'inscription*, Voy. Hypothèque.

BORDIER. adj. et s. m. T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui, ayant un bord plus lourd que l'autre, incline davantage de ce côté. *Un b. Un bâtiment b.*

BORDIGUE. s. f. T. Pêche. Enceinte formée avec des claies, des perches, etc., sur le bord de la mer, pour prendre du poisson, ou pour retenir et garder du poisson vivant.

BORDURE. s. f. (R. *bord*). Ce qui garnit, orne ou renforce le bord de quelque chose. *La b. d'une tapisserie. La b. d'un bas-relief. B. de galon. La b. d'un parterre. B. de buis.* ‖ Le cadre dans lequel on met un miroir, un tableau, une estampe. *B. carrée, ovale. B. riche. La b. d'un tableau, d'un miroir.* ‖ *B. de pavé*, Rang de gros pavés qui retiennent et terminent chacun des deux côtés d'une chaussée. ‖ *La b. d'un bois, d'une forêt*, Les arbres qui en forment la lisière. ‖ T. Blas. Voy. Brisure.

BORE. s. m. (ar. *baurach*, borax). T. Chim.

Enc. — Le *Bore* est un corps simple qui appartient à la classe des Métalloïdes. Son existence avait été indiquée, en 1807, par H. Davy, en Angleterre; il fut isolé, l'année suivante, par Gay-Lussac et Thenard. Le B. se présente à nous sous la forme d'une *poudre brun-verdâtre, inodore et insipide. Sa densité est supérieure* à celle de l'eau; il peut cependant, s'il est très-divisé, y rester un certain temps en suspension sans se précipiter. Il ne fond pas à la chaleur rouge, lorsqu'on le chauffe dans un gaz qui n'exerce pas d'action sur lui; mais il se liquéfie rapidement entre les pôles de la pile. Si on le chauffe au contact de l'air, il prend feu et se convertit en acide borique. Toutefois cette conversion n'est pas complète, parce que la portion d'acide formé se fond, enveloppe le B. restant, et le préserve du contact de l'air. Le symbole du *Bore* est Bo, et son équivalent est 136,13. — Ce corps s'obtient en traitant l'acide borique par le potassium, qui décompose en partie l'acide pour s'emparer de son oxygène, et qui, après s'être ainsi converti en potasse, s'unit à l'acide non décomposé en formant du borate de potasse.

Acide borique. — On ne connaît qu'une seule combinaison du B. avec l'oxygène, l'*acide borique* (BoO^3), qu'on appelait jadis *acide boracique*, et plus anciennement encore *sel sédatif de Homberg*. Cet acide est solide, incolore, inodore, presque *sans saveur*. Il *cristallise en prismes, qui retiennent* 3 équivalents d'eau. Chauffés un peu au-dessus de 100°, ces cristaux perdent les deux tiers de leur eau, et abandonnent le reste quand on élève la température au rouge. L'acide borique fond au rouge cerise, et offre l'aspect d'un liquide visqueux, transparent, analogue au verre fondu; il peut aussi s'étirer en fils très-déliés. Ce verre, néanmoins, ne tarde pas à devenir opaque, au contact de l'air, en absorbant l'humidité de celui-ci. L'acide borique est peu soluble dans l'eau : 100 p. d'eau dissolvent 3 p. d'acide à la température ordinaire, et 10 environ à 100°. Il est également peu soluble dans l'alcool : cette dissolution brûle avec une flamme verte caractéristique, qui permet de reconnaître de petites quantités de cet acide. La dissolution aqueuse d'acide borique possède une saveur acide peu sensible; elle colore la teinture de tournesol en rouge vineux, à la manière des acides faibles. A froid, l'acide borique est chassé de ses combinaisons par presque tous les acides; cependant il chasse l'acide carbonique des siennes. Au rouge, au contraire, il déplace les acides les plus énergiques, et même l'acide sulfurique. Il doit cette propriété à *son extrême fixité; en effet, il est éminemment* stable, et n'est décomposé que par le potassium, l'aluminium, etc. Le charbon lui-même ne le décompose à aucune température. Enfin, la plus haute température produite par nos fourneaux transforme lentement en vapeur l'acide borique fondu, mais sans que le liquide entre en ébullition. — Pour les besoins du laboratoire, on prépare ordinairement l'acide borique en traitant une dissolution bouillante de *Borax*, ou borate de soude, par un excès d'acide chlorhydrique. Ce dernier s'empare de la soude pour former du chlorure de sodium et met en liberté l'acide borique qui, par le refroidissement, cristallise en lames *minces. Nous parlerons tout à l'heure de la fabrication industrielle* de cet acide.

Borates. — L'acide borique, en se combinant avec certains oxydes, produit des verres diversement colorés. L'oxyde de cobalt donne un verre bleu; l'oxyde de cuivre, un verre bleu verdâtre; le sesquioxyde de chrôme, un verre vert foncé; des traces d'oxyde de manganèse, un verre coloré en rouge violacé. Ces colorations servent à caractériser ces différents composés. Les borates alcalins sont seuls solubles. Les acides forts, versés dans la dissolution chaude d'un borate, laissent déposer, par refroidissement, l'acide borique sous forme d'écailles cristallines.

Combinaisons du B. avec les Métalloïdes. — Le B. peut se combiner avec le soufre, l'azote, le chlore et le fluor. Les deux derniers de ces produits sont gazeux. Le dernier, appelé *Fluorure de bore* ($BoFl^3$), est un gaz incolore qui a une odeur suffocante, une saveur fortement acide et qui répand des fumées épaisses au contact de l'air. Sa densité est 2,37. Ce composé, dont la découverte est due à Gay-Lussac et Thenard, est le gaz le *plus avide d'eau que l'on connaisse : celle-ci en dissout de* 700 à 800 fois son volume. C'est à son extrême avidité pour l'eau que ce gaz doit de répandre d'abondantes fumées à l'air, et de carboniser le bois comme l'acide sulfurique concentré. Il n'attaque pas le verre. Dissous dans l'eau, le fluorure de B. finit par s'y décomposer, en donnant naissance à de l'acide borique qui se précipite, et à de l'acide fluorhydrique qui reste en dissolution. Une partie de l'acide fluorhydrique se combine avec une partie d'acide borique, pour former un composé soluble, appelé *acide hydrofluoborique.*

Usages du B. et de ses composés. — Parmi les divers composés de B. que *nous avons étudiés*, il n'en *est qu'un* seul qui jusqu'à ce jour ait été utilisé par l'homme, c'est l'acide borique. Au commencement du XVIIIe siècle, Homberg avait préconisé l'emploi de cet acide dans les affections spasmodiques et nerveuses : on l'administrait aussi comme rafraîchissant; mais aujourd'hui il n'est plus d'aucun usage en médecine. On s'en sert encore en pharmacie, pour rendre soluble la crème de tartre. — Dans l'industrie, il est employé dans la *fabrication du Strass* (imitation de diamants et de pierres précieuses) et des émaux, mais il est surtout usité dans la fabrication du *Borax.*

Minér. — L'acide borique se trouve dans la nature à l'état de *sous-borate de magnésie* (*Boracite*), de *borate de chaux* (*Rhodizite*), de *sous-borate de soude* (*Borax* ou *Tinkal*) et d'*acide borique hydraté* (*Sassoline*). Les deux premières espèces sont sans intérêt. — Le *Borax*, à l'état natif, est une substance saline d'un gris verdâtre, couleur qu'il doit à une matière organique. Sa pesanteur spécifique est 1,74. Il est soluble dans l'eau, et sa solution saturée donne immédiatement des cristaux d'acide borique hydraté, *par l'addition d'un acide. Ce sel se trouve* en solution dans les eaux de certains lacs du Thibet. Saunders dit que le lac d'où l'on tire le Tinkal est à quinze journées au nord de Teschou-Lombou. Entouré de tous côtés par des montagnes rocheuses, ce lac ne reçoit ni ruisseaux, ni fontaines; il est alimenté par des sources saumâtres qui paraissent jaillir du fond du lac même. Le Tinkal se dépose au fond de l'eau; ceux qui veulent le recueillir le tirent en grandes masses qu'ils rompent ensuite pour les rendre plus transportables, et qu'ils exposent à l'air sec. Quoique exploitée depuis un temps immémorial, cette substance ne paraît point diminuer sensiblement. On dit que ce *sel existe encore à Ceylan, en Perse, en Chine, dans* la Tartarie méridionale, et enfin dans les eaux des mines de Viquintipa et d'Escapa, dans le Potosi (Bolivie). Pendant longtemps le borax nous est venu de l'Inde, en masses cristallines enveloppées d'une matière grasse pour le garantir du contact de l'air, et on le raffinait en Europe. Depuis quelques années on le fabrique en Europe au moyen de l'acide borique naturel qui s'exploite dans la Toscane. — Dans plusieurs parties des Maremmes toscanes, et principalement à Sasso, près de Sienne, il existe des fissures du sol qui laissent échapper des jets de gaz et de vapeurs, appelés par les habitants *suffioni* et *fumarolles* par les géologues. Ces *jets de vapeur entraînent de l'acide borique, de l'acide chlorhydrique* et d'autres matières; puis, en se condensant à la surface du sol, ils forment de petites mares d'eau nommées *lagoni*, qui contiennent en dissolution une certaine quantité d'acide borique. Lorsque cette dissolution est assez chargée, il suffit, pour obtenir l'acide, de concentrer et d'évaporer le liquide. L'industrie a imité et perfectionné le procédé indiqué par la nature. On choisit les *suffioni* les plus abondants; *on construit autour d'eux*, en maçonnerie grossière et en terre glaise, des *lagoni* artificiels, on a soin d'échelonner trois ou quatre de ces *lagoni* (Fig. ci-après : A, B, C, D), de telle façon que le premier puisse se déverser dans le second, celui-ci dans le troisième, etc. Cela fait, on amène dans le *lagone* supérieur l'eau d'une source voisine. Cette eau, sans cesse agitée par les jets de vapeur des *suffioni* qui aboutissent dans le *lagone*, dissout une certaine quantité d'acide. Au bout de vingt-quatre heures, on fait écouler l'eau du bassin supérieur dans le bassin suivant, où on la laisse également vingt-quatre heures : on fait de même pour le troisième ou quatrième bassin. Chaque fois que l'on vide un des bassins, on le remplit de nouveau par l'eau du *lagone* situé au-dessus.

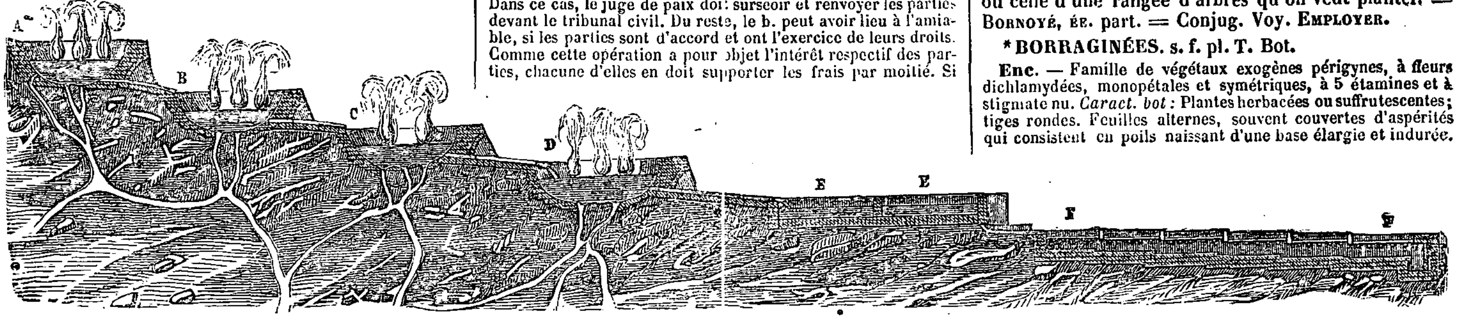

La dissolution du dernier bassin D passe dans les réservoirs ou vasques EE. Elle y séjourne encore vingt-quatre heures et s'y clarifie en déposant la plus grande partie des matières terreuses qu'elle tient en suspension. On décante la dissolution qui surnage et on la soumet à l'évaporation dans les chaudières étagées FF, dans chacune desquelles elle séjourne vingt-quatre heures. Jadis ces chaudières étaient chauffées avec du combustible. Aujourd'hui on les chauffe au moyen de la vapeur même que fournissent de petits *suffioni*, et que l'on fait circuler sous les chaudières dans un tube de maçonnerie. Ce procédé, aussi ingénieux qu'économique, est dû à un Français, le comte de Larderelle. Après avoir passé par la dernière chaudière, la dissolution se trouve assez concentrée pour qu'on puisse la faire cristalliser. A cet effet, on l'abandonne à elle-même dans des bassins établis dans une cave où la température est assez basse. Enfin, on recueille les cristaux formés dans des paniers d'osier ; on les laisse égoutter, et l'on termine l'opération en les faisant sécher sur le plancher d'un séchoir de briques qu'on chauffe encore par-dessous au moyen de la vapeur des *suffioni*. L'acide borique, ainsi préparé, contient toujours de 18 à 25 p. 100 de matières étrangères. On le purifie en le dissolvant dans de l'eau bouillante et en le faisant cristalliser de nouveau par le refroidissement. Les neuf fabriques établies en Toscane d'après ce système fournissent, chaque mois, environ 70,000 kil. d'acide borique.

BORÉAL, ALE. adj. Qui est, qui vient ou qui se montre du côté du nord. *Pôle b. Aurore boréale.*

BORÉE. s. m. (gr. βορός, dévorateur). Le vent du nord. Ne s'emploie qu'en poésie. *L'impétueux B. Le souffle de Borée.*

BORGNE. adj. 2 g. Celui ou celle à qui il manque un œil, qui n'y voit que d'un œil. *Cet enfant est b. Cette jeune personne est b. Ce cheval est devenu b.* || Fig. et fam., se dit en signe de mépris, De différentes choses. *Une maison b., un appartement b.*, Une maison sombre et obscure, etc. *Un cabaret b.*, Un mauvais petit cabaret. *Un collége b., une pension borgne*, Où les études sont incomplètes. — *Un conte b.*, Un conte ridicule et invraisemblable. *Un compte b.*, Un compte mal fait et peu clair. || T. Mar. *Une ancre b.*, Qui n'a qu'une patte, ou qui est mouillée sans avoir de bouée. || S'emploie subst. en parlant Des personnes. *Elle a épousé un b.*

BORGNESSE. s. f. Une femme ou une fille borgne. *Une méchante, une vilaine b.* Ne s'emploie que par injure.

BORIQUE. adj. m. T. Chim. Voy. Bore.

BORNAGE. s. m. T. Jurispr. Action de planter des bornes, pour marquer les limites d'un champ, d'une propriété rurale. *Ils ne s'entendent pas sur le b., ils sont en différend pour le b. de leurs terres.*

Enc. — De tout temps on a reconnu aux propriétaires le droit de borner leurs héritages et de faire contribuer leurs voisins aux frais de ce *bornage*. Il existait à cet égard une disposition spéciale dans la loi romaine ; il en était de même dans notre droit coutumier ; enfin, ce droit est consacré par le Code Civil. « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de *leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs.* » (646.) C'est de là que dérive l'*action en bornage*. Cette action est d'ordre public, aussi est-elle imprescriptible. En outre, la convention par laquelle deux voisins s'engagent réciproquement à ne pas demander le b. de leurs propriétés contiguës, n'est pas obligatoire. L'action en b. ne peut être repoussée par le motif que les propriétés possèdent des limites suffisamment indiquées, car elle a pour objet de *constater légalement* celles-ci. Cette action appartient au propriétaire : elle peut aussi être intentée par tout possesseur qui se dit propriétaire de l'héritage, sans que, pour cela, il soit obligé de prouver son droit de propriété. Quant à l'usufruitier et à l'usager, lorsqu'ils veulent intenter cette action, ils sont tenus de mettre en cause le propriétaire ; le fermier, au contraire, ne peut l'intenter, et si l'action est intentée contre lui, il doit mettre en cause son propriétaire. Bien que rangée parmi les *actions mixtes*, l'action en b. est toujours portée devant le juge de la situation des immeubles qu'on veut limiter. En effet, le b. nécessite des visites de lieu que le juge de la situation peut seul opérer. L'action en b. est de la compétence du juge de paix (L. 25 mai 1838), si la propriété ou les titres qui l'établissent ne sont pas contestés par les parties ; mais ce juge devient incompétent lorsque, pour arriver à la constatation des limites, il est nécessaire de vider une question de propriété. Dans ce cas, le juge de paix doit surseoir et renvoyer les parties devant le tribunal civil. Du reste, le b. peut avoir lieu à l'amiable, si les parties sont d'accord et ont l'exercice de leurs droits. Comme cette opération a pour objet l'intérêt respectif des parties, chacune d'elles en doit supporter les frais par moitié. Si l'une d'elles a contesté mal à propos, elle supporte seule les frais du procès. — Il existe certaines propriétés dont la délimitation est soumise à des règles particulières : ce sont les biens du domaine public, des communes, etc. — Il ne faut pas confondre l'action en b. ou placement de bornes avec celle qui tendrait au rétablissement de bornes déplacées. Cette dernière n'est qu'une demande de remise en possession, une demande en *réintégrande*, c.-à-d. une simple action possessoire.

Le déplacement des bornes a toujours donné lieu à une poursuite criminelle. Dans notre ancien droit, la peine était le fouet, le bannissement ou les galères. Le Code pénal qui nous régit (art. 456) punit ce délit d'un emprisonnement qui ne peut être au-dessous d'un mois ni excéder une année, et d'une amende *égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts.* Néanmoins cette dernière, dans aucun cas, ne peut être au-dessous de 50 francs.

BORNE. s. f. Pierre, arbre, poteau ou autre marque qui sert à indiquer les limites d'un champ, à séparer un champ d'avec un autre. *Planter, reculer, arracher une b. Asseoir des bornes.* — *B. milliaire.* Voy. Milliaire. || Espèce de colonne qui marquait l'extrémité de la carrière, dans les cirques des anciens. *Doubler la b. Toucher la b.* || Se dit Des pierres plantées debout à côté d'une porte, contre une muraille, ou à l'encoignure d'un édifice, pour empêcher qu'ils ne soient endommagés par les voitures ; ou Dont on borde un chemin, une place publique, un port, etc. *Mettre des bornes à une porte. Monter sur une b. Des bornes liées les unes aux autres par des chaînes. On emploie quelquefois de vieux canons en guise de bornes.* — *B.-fontaine*, Sorte de fontaine en forme de b. *Les bornes-fontaines entretiennent la propreté dans les rues.* — Fam., *Il est planté là comme une b.*, Il est là debout et sans remuer. || *Bornes*, au plur., se dit de Tout ce qui sert à séparer un État, une province d'une autre. *L'Espagne a pour bornes les deux mers, le Portugal et les Pyrénées. Étendre, reculer les bornes d'un État.* — Fig., se dit au sens moral pour Limites. *Passer les bornes de son pouvoir, de sa juridiction. Passer les bornes de son sujet. Mettre des bornes à son ambition. Aller au delà des bornes de la bienséance. Se prescrire des bornes. Demeurer, rester dans les bornes. Son ambition n'a pas de bornes.* Absol., *Dépasser les bornes*, Aller trop loin. *Cela passe toutes les bornes.*

BORNER. v. a. Mettre, poser des bornes, pour marquer des limites. *B. un champ.* || Limiter, resserrer, renfermer dans une certaine étendue, dans un certain espace. *La mer et les Alpes bornent l'Italie. La rivière borne son jardin.* — *B. la vue*, L'empêcher de s'étendre, l'arrêter. *Une forêt borne la vue de ce côté. Cette chaîne de collines verdoyantes borne agréablement la vue.* || Se dit dans le même sens, en parlant Des personnes, par rapport à leurs propriétés, à leurs héritages. *Il est borné au nord par une forêt. Son pré me borne au couchant.* || Fig., Modérer, restreindre. *B. ses désirs, son ambition, ses espérances. B. les pouvoirs d'un ambassadeur. B. la juridiction d'un tribunal.* = se Borner. v. pron. S'emploie dans le même sens. *Je me borne au nécessaire. Je me borne à demander telle chose.* Absol. *Il faut se b. Il ne sait pas se b.* = Borné, ée. part. *Cette maison a une vue bornée.* — Fig., *Avoir des vues bornées*, Avoir peu de lumières, peu d'étendue dans l'esprit ; ou bien, Avoir peu d'ambition. *Avoir l'esprit borné, Être borné*, Avoir peu d'intelligence, peu de capacité. — *Une fortune bornée*, Une fortune médiocre et qui ne peut guère augmenter. — *Une autorité bornée*, Une autorité très-restreinte.

BORNOYER. v. a. (R. *borgne*). Regarder d'un œil, en fermant l'autre, pour mieux connaître si un alignement est bien droit, si une surface est bien plane. || Placer des jalons pour tracer la ligne des fondations d'un mur, ou celle d'une rangée d'arbres qu'on veut planter. = Bornoyé, ée. part. = Conjug. Voy. Employer.

***BORRAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales et symétriques, à 5 étamines et à stigmate nu. *Caract. bot :* Plantes herbacées ou suffrutescentes ; tiges rondes. Feuilles alternes, souvent couvertes d'aspérités qui consistent en poils naissant d'une base élargie et indurée. (Ce caractère des feuilles a engagé plusieurs botanistes, tels que Martius et Endlicher, à imposer à la famille le nom d'*Aspérifoliées.*) Fleurs en épis tournés d'un seul côté, en grappes ou en panicules, parfois solitaires et axillaires. Calice persistant, à 4 ou 5 divisions. Corolle hypogyne, monopétale, généralement régulière, quinquéfide, quelquefois quadrifide, à préfloraison imbriquée. Étamines insérées sur la corolle, égales en nombre à ses lobes et alternant avec ceux-ci. Ovaire quadriparti, quadriovulé, ou biparti et quadriloculé ; ovules attachés au point le plus inférieur de la cavité, amphitropes ; style simple, naissant de la base des lobes de l'ovaire ; stigmate simple ou bifide. Nucules 2 ou 4, distinctes. Graines pouvant se séparer du péricarpe, dépourvues d'albumen. Embryon à radicule supérieure ; *cotylédons* parallèles à l'axe, plano-convexes, quelquefois au nombre de 4, comme dans l'*Amsinckia*. [Fig. 1. *Myosotis*. 2. Corolle ouverte. 3. Pistil. 4. Fruit mûr dont deux nucules sont détachées. 5. Coupe verticale d'une graine. — 6, 7, et 8. Fleur, etamine et ovaire de la *Borrago officinalis*.]

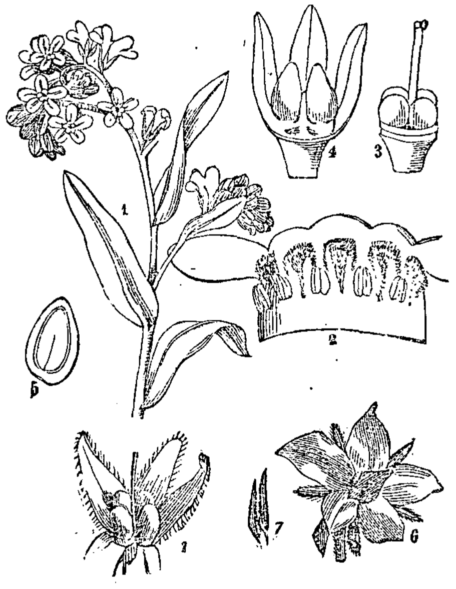

Les Borr. comprennent 53 genres et 600 espèces. Elles habitent principalement les régions tempérées de l'hémisphère boréal, et sont extrêmement abondantes dans toutes les parties méridionales de l'Europe, dans le Levant et l'Asie moyenne. Elles deviennent plus rares à mesure que l'on se rapproche du cercle arctique, et disparaissent aussi presque complétement dans la zone intertropicale. Dans l'Amérique du Nord, elles sont moins communes qu'en Europe. On n'y a rencontré que 22 espèces de cette famille, tandis que la Sicile, à elle seule, en renferme 35, suivant Presl. Les Borr. se divisent en deux tribus, les *Anchusées* et les *Cynoglossées :* les carpelles sont adnés au réceptacle dans les premières, et à la base du style dans les secondes. Les plantes de cette famille possèdent en général des propriétés mucilagineuses et émollientes. Quelques-unes paraissent renfermer du nitrate de potasse car elles décrépitent fréquemment quand on les jette sur des charbons ardents. La *Bourrache officinale* (*Borrago officinalis*) rafraîchit les boissons dans lesquelles on fait tremper ses feuilles. La plante tout entière a une odeur qui approche de celle du Concombre et de la Pimprenelle. Jadis on estimait beaucoup la Bourr. comme pectorale ; la décoction de ses feuilles édulcorée avec du miel fait une excellente tisane fort usitée. Aujourd'hui on l'emploie vulgairement comme sudorifique. Dans quelques pays, on prépare les feuilles jaunes et tendres de cette plante pour les faire confire au vinaigre. L'*Echium plantagineum* (*Vipérine à feuilles de plantain*), naturalisé au Brésil, y sert aux mêmes usages. Les racines de l'*Anchusa tinctoria*, appelée aussi *Buglosse tinctoriale* et *Orcanette*, du *Lithospermum tinctorium* (*Grémil tinctorial* ou *Herbe aux perles*), de l'*Onosma echioïdes*, de l'*Echium rubrum* (*Vipérine rouge*) et de l'*Anchuse de Virginie* (*Anchusa Virginica*), renferment une substance rouge brun employée par les teinturiers. On croit que cette substance est un principe chimique particulier qui se rapproche des résines. Les diverses espèces du genre *Trichodesma* sont regardées comme diurétiques : elles sont aussi au nombre des remèdes usités dans l'Inde contre les morsures des serpents. Quelques auteurs attribuent au *Cynoglosse officinal* (*Cynoglossum officinale*) des propriétés narcotiques : ses feuilles sont légèrement amères et donnent une huile grasse dont l'odeur est forte. La *grande Consoude* (*Symphytum officinale*) passait jadis pour vulnéraire. Ses feuilles, cueillies lorsqu'elles sont encore tendres, se mangent comme les épinards, et ses jeunes pousses, quand on les a fait blanchir en buttant la plante avec de bonne terre, se mangent aussi en guise d'asperges ; mais ces deux mets-là sont peu délicats. Les racines de la plante abondent en mucilage ; leur goût est douceâtre et en même temps légèrement astringent. Elles sont très-usitées en décoction contre les affections catarrhales. La *Pulmonaire* (*Pulmonaria officinalis*) doit son nom aux taches marbrées de ses feuilles que l'on a comparées à la surface marbrée du poumon, et cette ressemblance éloignée suffisait jadis pour faire attribuer à cette plante des vertus singulières contre les maladies de poitrine. Aujourd'hui elle est complétement inusitée.

* **BORRÉRA.** s. f. T. Bot. Voy. Lichens.

* **BORRÉRIA.** s. f. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

BOSAN. s. m. Boisson préparée avec du millet bouilli dans de l'eau. *Les Turcs font un grand usage du bosan.*

BOSEL. s. m. T. Archit. Même signif. que *Tore.*

BOSPHORE. s. m. (gr. βοῦς, bœuf ; πόρος, passage). T. Hist. et Géog.

Enc. — Les anciens désignaient sous le nom de *Bosphore* le détroit appelé aujourd'hui *Canal de Constantinople.* Ce détroit était ainsi nommé parce que, suivant la mythologie grecque, il avait été traversé à la nage par la vache Io. Il séparait la Thrace (Europe) de la Bythinie (Asie Mineure) et faisait communiquer la Propontide avec le Pont-Euxin, c.-à-d. la mer de Marmara avec la mer Noire des modernes. Sa longueur est d'environ 30 kilom. et sa largeur varie de 1,000 à 4,000 mètres. Ce détroit constituait le Bosph. proprement dit ; mais les auteurs de l'antiquité l'appellent souvent *B. de Thrace*, afin de le distinguer d'un second détroit auquel ils avaient étendu cette dénomination à cause de son peu de largeur. Ce deuxième Bosph. est actuellement le détroit d'Iénikalé ou de Kaffah qui fait communiquer la mer Noire ou Pont-Euxin avec la mer d'Azof (*Palus Mœotides* des anciens). Il était appelé, dans l'antiquité, *B. Cimmérien*, du nom d'un peuple, les *Cimmériens* (*Cimbri, Kimri*), qui habitait à l'est du détroit. Ce dernier a 50 kilom. de long sur 10 dans sa moindre largeur. — Enfin, le *Canal des Dardanelles* ou *Détroit de Gallipoli* actuel, l'*Hellespont* des anciens, se trouve encore désigné sous le nom de Bosph. par quelques écrivains de l'antiquité. Il a 54 kilom. de longueur, et une largeur de 1,500 à 5,000 mètres.

BOSQUET. s. m. (all. *busch*, *bosch*). Petit bois, touffe d'arbres. *Planter un b. Se promener dans un b., sous un bosquet.*

BOSSAGE. s. m. T. Archit. (R. *bosse*). Toute saillie laissée à dessein sur un ouvrage de bois ou de pierre, soit pour servir d'ornement, soit pour y faire quelque sculpture. *B. brut. B. rustique. B. en tête de diamant. B. en cavet. Laisser un b. dans un tympan pour y tailler des armoiries.* — *Mur, porte, colonne à bossages*, Mur, porte, etc., ornés de bossages.

BOSSE. s. f. (R. *bossu*). Grosseur ou saillie contre nature qui se forme au dos ou à la poitrine par une déviation de la colonne vertébrale, du sternum ou des côtes. Lorsqu'elle est postérieure, cette saillie constitue la *Gibbosité ;* antérieure, on l'appelle *Cambrure ;* latérale, on la nomme *Obstipation.* || Éminence charnue ou graisseuse que certains animaux ont sur le dos. *La b. d'un bison. Les deux bosses d'un dromadaire.* || T. Anat. Éminence arrondie qu'on remarque à la surface des os plats. *La b. occipitale. Les bosses frontales.* — Se dit, dans le langage de la Phrénologie, Des protubérances du crâne, considérées comme indices des facultés, des penchants des individus : *La b. de l'acquisivité. La b. de la musique.* || Vulgairement, Enflure, tumeur qui provient d'un coup, d'une chute, etc. *En tombant il s'est fait une bosse au front.* Prov., *Ne demander que plaie et b.* Voy. Plaie. || Élévation que présente toute superficie qui devrait être plane. *Un terrain rempli de bosses. Une pièce d'argenterie pleine de bosses.* || Dans les Arts, se dit pour Relief. — T. Sculpt. *Ouvrages de ronde b.*, Ouvrage de plein relief, comme une statue proprement dite. *Ouvrage de demi-b.*, Bas-relief dont quelques parties sont saillantes et entièrement détachées du fond. — T. Dessin et Peint. *Dessiner, peindre d'après la b.*, Dessiner, peindre d'après une figure ou une portion de figure moulée en plâtre. Dans le même sens, on dit, *Dessiner la b. ; Étude d'après la b. ; Une belle b.* — *Relever en b.*, Donner du relief et quelque convexité à certaines parties d'un ouvrage. *Vaisselle relevée en b.*, ou *Vaisselle en b.* On dit dans le même sens, *Travailler en b. Ornements faits en b.* || T. Serrurerie. *Serrure à b.*, Serrure, appliquée en saillie sur le côté intérieur d'une porte. || T. Jeu de paume. Endroit de la muraille du côté de la grille, qui renvoie la balle dans le dedans par bricole. — *Attaquer la b.*, *Donner dans la b.*, se dit Lorsqu'on pousse la balle à l'endroit qui la renvoie dans le dedans. — Fig. et fam., *Donner dans la b.*, Donner dans le panneau, être dupe. || T. Mar. Cordage qui, fixé par une de ses extrémités sur un point d'appui quelconque, sert à retenir un câble, une manœuvre, dans l'état de tension qui leur a été donné.

BOSSELAGE. s. m. Travail en bosse. Ne se dit guère qu'en parlant de la vaisselle, de l'argenterie.

BOSSELER. v. a. Travailler en bosse. N'est guère usité qu'en parlant De vaisselle ou d'argenterie. *B. de la vaisselle.* || Se dit dans le sens de Bossuer, et alors s'emploie surtout avec le pron. pers. *Cette écuelle s'est bosselée en tombant.* = Bosselé, ée. part. || Se dit adject. De certaines feuilles qui ont des éminences ou des saillies creuses en dessous. *Les feuilles des choux sont bosselées.*

BOSSEMAN. s. m. (angl. *boat's*, du bateau ; *man*, homme). Autrefois Sous-officier de marine qui avait le grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître. *Le b. était particulièrement chargé du soin des câbles, des ancres, des bouées*, etc.

BOSSER. v. a. T. Mar. Retenir, fixer, arrêter avec des bosses. *B. les huniers.* = Bossé, ée. part.

BOSSETTE. s. f. Ornement fait en forme de bosse, qui est attaché aux deux côtés du mors d'un cheval.

BOSSOIR. s. m. T. Mar. Chacune des grosses pièces de bois qui se prolongent et font saillie à l'avant du bâtiment, l'une à bâbord, l'autre à tribord. *Les bossoirs servent à suspendre les ancres et à les hisser hors de l'eau. La saillie des bossoirs a encore pour effet d'empêcher que l'ancre ne déchire, quand on la laisse tomber, les bordages du bâtiment.*

BOSSU, UE. adj. (lat. *gibbosus*). Qui a une ou plusieurs bosses soit au dos, soit à la poitrine, par un vice de conformation. *Une femme bossue. B. par devant et par derrière.* — Subst., *C'est un b. Une petite bossue pleine de malice et d'esprit.* || Se dit D'un terrain inégal et montueux. Peu us.

BOSSUER. v. a. Faire des bosses. Se dit en parlant Des bosses et des creux qu'on fait par accident à de la vaisselle, à de l'argenterie, à quelque pièce d'une armure, etc. *B. une assiette. B. un casque.* = se Bossuer. v. pron. *Cette cuiller s'est bossuée en tombant.* = Bossué, ée. part.

BOSTANGI ou mieux * **BOSTANDJI.** s. m. (turc, *bostan*, jardin). Mot turc qui signifie jardinier. Il désigne particulièrement Les soldats d'un corps de la milice turque. — *B.-bachi*, Chef des bostandjis.

BOSTON. s. m. (nom de ville). Espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes et qui diffère peu du whist. *Le b. s'appela d'abord whist bostonien. Jouer au b. Faire un b., une partie de b.*

* **BOSTRICHE.** s. m. T. Entom. Voy. Xylophages.

* **BOSWELLIE.** s. f. T. Bot. Voy. Amyridacées.

BOT. adj. m. (lat. *bos*, bœuf ?). N'est usité que dans cette loc., *Pied b.*, Pied contrefait. || S'emploie subst. au masc. *Les deux frères sont pieds bots.* — V. Pied.

BOTANIQUE. s. f. (gr. βοτάνη, plante).

Enc. — La Bot. est la science des végétaux. Elle n'est donc qu'une branche de l'histoire naturelle ; néanmoins son domaine est extrêmement étendu. En effet, elle n'a pas seulement pour objet, ainsi que le croient beaucoup de personnes, de nommer et de classer les plantes : elle envisage les végétaux sous tous leurs aspects, soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec la nature extérieure, soit dans leurs rapports avec l'homme. Il s'ensuit de là que la science Bot. se divise elle-même en plusieurs branches, selon le point de vue où l'on se place pour étudier les végétaux. On s'accorde généralement à partager la Bot. en cinq divisions, savoir : l'*Organographie*, la *Physiologie végétale*, la *Philosophie bot.*, la *Taxonomie* et la *Géographie bot.*

1° L'*Organographie* étudie la structure de l'organisation des plantes. Elle est sans contredit la plus importante de toutes les divisions de la science bot. ; elle en constitue, on peut le dire, la base et le fondement. Elle comprend tout ce qui se rapporte à la constitution anatomique des végétaux ; elle étudie les divers tissus qui composent ceux-ci ; elle explique l'organisation de toutes les parties qui servent à l'accomplissement des fonctions vitales ; elle montre les rapports qui existent entre ces parties, la subordination et le rang de chacune dans l'ensemble du système commun. Sans une connaissance parfaite de l'organographie, il est impossible de construire ou de comprendre un arrangement systématique du règne végétal. En effet, comme l'organographie est la partie de la science qui expose les lois de la symétrie des parties, elle est nécessairement la base de toute théorie des classifications botaniques. Quant à la Bot. descriptive, que l'on peut appeler le langage de la science tout entière, celui-ci ne peut être ni précis, ni intelligible, si l'on ignore les lois fondamentales de cette partie de la science. La physiologie elle-même, la branche la plus élevée de toute science naturelle, est dans une dépendance tellement absolue de l'organographie, que toute tentative pour découvrir les lois essentielles de la vie et des fonctions des végétaux doit nécessairement échouer si l'on ne possède une connaissance complète des détails anatomiques de l'organisation végétale. En un mot, l'organographie occupe dans l'étude des végétaux le même rang et possède la même importance que l'anatomie descriptive et l'anatomie générale dans celle des animaux et de l'homme lui-même.

2° La *Physiologie végétale* est, ainsi que nous venons de le dire, la branche la plus élevée de la Bot. scientifique. Elle traite des phénomènes par lesquels se manifeste, et des fonctions par lesquelles s'accomplit la vie des végétaux. Tandis que l'organographie étudie les végétaux soit vivants, soit morts, la physiologie a pour objet unique la plante vivante. C'est, quand on veut arriver à des démonstrations rigoureuses, une des parties les plus difficiles de l'Histoire naturelle. Elle est, en même temps, une de celles où jadis on se permettait le plus d'hypothèses gratuites et de spéculations pures. Ici, comme dans la plupart des autres branches des sciences positives, les hypothèses ont précédé la méthode expérimentale : aussi, dans l'histoire ancienne de la Bot. trouve-t-on à peine quelque trace de ces idées que les observations des modernes ont développées d'une manière si remarquable. Au reste, de même que l'invention du microscope et son application à l'étude anatomique des plantes avaient été indispensables au développement de l'organographie végétale et à sa constitution comme science, de même le développement de l'organographie devait nécessairement précéder celui de la physiologie végétale ; car, pour construire un édifice, il faut commencer par les fondements. La fragilité de la texture d'organes que l'on ne peut disséquer sans détruire la vie, le voile épais qui couvre l'accomplissement des fonctions végétales, l'extrême simplicité de l'organisation des plantes, qui rend si difficile à comprendre comment des organes si peu nombreux exécutent tant de fonctions différentes, ont longtemps offert des obstacles presque insurmontables. Aujourd'hui, la physiologie végétale nous apprend qu'il existe, chez les plantes, des fonctions d'absorption, de respiration, de nutrition, de circulation, de sécrétion ; elle nous montre par quels moyens s'opère l'accroissement des végétaux en hauteur et en grosseur ; elle nous révèle le mystère de leur fécondation et les merveilles de la propagation de toutes les espèces végétales. Ainsi que toutes les autres parties de la nature, le règne végétal nous donne lieu de reconnaître et d'admirer l'art et la sagesse infinie avec laquelle le suprême Auteur de la création a disposé toutes choses pour que chacune accomplisse d'une manière assurée et certaine la fin en vue de laquelle elle a été créée. Mais ce n'est pas ici le lieu d'exposer les détails de cette partie de la science bot. qui constitue la physiologie végétale : ils trouveront leur place aux mots Absorption, Sève, Respiration, etc.

3° La troisième branche de la science bot. est celle que les Allemands ont appelée *Morphologie*, et qui signifie littéralement « la science des changements et des transformations. » La plupart des botanistes, en France et en Angleterre, la considèrent simplement comme une division de l'organographie elle-même ; cependant nous croyons qu'elle peut et doit être considérée isolément. Elle correspond en effet à ces deux divisions de l'anatomie animale qui ont reçu les noms d'*Embryogénie* et d'*Anatomie philosophique*. Comme ces deux branches de l'anatomie animale, la *Philosophie bot.* date du commencement de ce siècle ; comme elles, la philosophie bot. recherche les lois qui président à la génération des organes élémentaires du végétal, à leurs modifications et à leurs transformations successives ; elle s'efforce de découvrir le type commun des organes en apparence les plus divers ; elle recherche le plan et les conditions des évolutions qu'ils subissent. C'est la philosophie bot. qui nous démontre que toutes les parties de la plante, désignées habituellement sous les noms de fleur, de feuille et de fruit, sont invariablement construites d'après un plan aussi simple qu'uniforme ; qu'elles résultent toutes d'un seul et même organe à différents états de modification et de combinaison ; et qu'il n'existe, par ex., d'autres différences entre la fleur de la Rose et celle de l'Ortie, que celles qui résultent des modifications de cet organe unique qui est la feuille. Si, en considérant le caractère anomal de quelques-unes des familles inférieures du règne végétal, on peut douter que toutes les plantes, sans exception, soient formées d'après un seul et même plan, il est impossible de ne pas admettre que, au moins chez tous les végétaux Phanérogames, les fleurs sont composées des mêmes éléments, et que ces éléments sont arrangés conformément à un petit nombre de lois simples, beaucoup moins variables que les apparences extérieures ne sembleraient l'indiquer, et dont l'étude constitue la base de la théorie de la Bot. Dans un grand nombre de cas, ces lois sont tellement évidentes que nous y faisons à peine attention ; mais la curiosité s'éveille immédiatement quand elles nous semblent violées. Cependant une observation plus exacte montre que, dans ces cas mêmes, ces lois sont simplement masquées, c.-à-d. qu'une application non habituelle de deux ou trois lois différentes a produit une anomalie apparente, qui s'explique aisément quand on considère les nombreux cas de dégénérescence, d'avortement et d'adhérence qui abondent dans le règne végétal. L'étude spéciale de ces anomalies pourrait être érigée en une branche spéciale de la **Bot.**, et constituerait ainsi la ***Tératologie végétale;*** mais, comme les faits tératologiques sont simplement des contre-épreuves des lois de la Morphologie, il serait peu rationnel de séparer cette étude de la Philosophie bot. elle-même. Dans les faits de ce genre, on peut comparer le botaniste au minéralogiste, qui sait découvrir les formes primitives des cristaux au moyen de leurs formes secondaires. Nous sommes tellement habitués à parler de plantes portant des feuilles et des fleurs, et nous sommes si bien convaincus par le témoignage de nos sens de la différence qui existe entre les organes ainsi nommés, que nous avons de la peine à concevoir que des parties si dissemblables *soient simplement des* feuilles à différents états, que les pétales d'un blanc si pur du Lys, que les fleurs rouges et si éclatantes de la Rose, que les fleurs si parfumées du Jasmin et de l'Oranger, que les longues corolles tubuliformes du Chèvrefeuille, soient uniquement des feuilles; que les étamines où réside la puissance fécondante des *plantes, que les pistils qui sont destinés à recevoir* l'influence du pollen, que l'ovule qui est renfermé dans l'ovaire, enfin, que le fruit qui est le résultat de l'action de ces deux derniers, soient tout autant de parties constituées par un seul organe commun, lequel, dans un état particulier et très-fréquent, est ce que nous appelons une feuille. Toutefois les botanistes ne prétendent pas dire que celui qui mange une pomme, une orange, une pêche, est sous l'empire d'une illusion mentale, et que, lorsqu'il s'imagine savourer les fruits les plus délicieux, il mâche tout simplement les feuilles de ces plantes; mais, d'une part, ils établissent que les appendices végétaux, communément désignés sous le nom de feuilles, ont une structure anatomique particulière identique, ainsi qu'un certain rapport avec la tige qui les porte, et que, se développant suivant certaines lois invariables, ils sont toujours arrangés sur le même plan déterminé et uniforme relativement les uns aux autres; et d'autre part, ils démontrent que les divers organes d'une plante, calice, corolle, étamines, pistils ou fruit, ont une structure anatomique essentiellement la même, qu'ils offrent le même rapport relativement à l'axe sur lequel ils croissent, qu'ils se développent suivant les mêmes lois, qu'ils se coordonnent les uns par rapport aux autres d'après un même plan invariable, et enfin qu'ils peuvent se transformer en feuilles vulgairement et proprement dites, quittant ainsi l'état dans lequel ils se présentent ordinairement à nous, pour retourner à leur type primitif de structure. L'admission de propositions pareilles n'obscurcit nullement, quoiqu'on *ait prétendu* le contraire, nos notions relatives à la distinction entre les divers organes végétaux; loin de là, elle nous permet de mieux comprendre la nature réelle de l'organisation d'une partie quelconque, et le plan d'après lequel se sont effectués les arrangements les plus compliqués de ces organes. Ainsi, par ex., comment *expliquer l'apparition assez fréquente de bourgeons naissant* de l'aisselle d'un pétale ou d'un sépale, l'existence d'ovules renfermés dans des anthères, la production de rameaux sortant du centre d'un pistil, le phénomène de pétales anthérifères et d'étamines pétaloïdes, si l'on n'admet pas cette proposition: que toutes les parties, quelque différentes qu'elles soient en apparence, *sont formées* sur un plan commun, dont le type est la feuille, et que, par conséquent, elles sont toutes susceptibles de se transformer les unes dans les autres?

4° Quoique les branches de la Bot. dont il vient d'être question soient les plus intéressantes, la *Taxonomie* occupe un rang fort élevé dans la science. Sous cette dénomination, qui signifie « loi de l'arrangement », les botanistes comprennent la discussion et l'établissement des systèmes d'après lesquels on peut classer les végétaux. L'utilité d'une bonne classification est évidente. Pour se reconnaître au milieu de la multitude de plantes recueillies jusqu'à ce jour, il faut que le botaniste nomme chacune d'elles et les range toutes dans un ordre quelconque. Pour transmettre à un autre les connaissances qu'il a acquises lui-même, il faut aussi absolument qu'il distribue les végétaux par séries et par groupes. Mais là ne se borne pas l'utilité de la Taxonomie. Si elle n'avait pas d'autre objet que celui que nous venons d'indiquer, elle aurait accompli sa tâche dès qu'elle aurait mis chacun en état de *nommer* et de *reconnaître une plante* au moyen d'un procédé artificiel quelconque: dans ce cas, on devrait considérer comme le meilleur, *le procédé qui* serait le plus simple et qui prendrait pour base de classification l'organe le plus apparent. Cependant toute méthode de ce genre est aujourd'hui rejetée, parce que la Taxonomie peut et doit rendre des services plus considérables encore. En effet, lorsqu'une classification bot. est bien faite, elle permet, une *plante étant connue, de conclure de cette* plante à toutes celles qui sont placées dans la même division et sous le même chef. C'est ce qu'il est facile de comprendre. Il n'est personne qui n'ait remarqué que certaines espèces de plantes se ressemblent beaucoup plus entre elles qu'elles ne ressemblent à d'autres espèces. Or, c'est précisément sur la considération des ressemblances et des différences que doit se fonder toute classification bot., et c'est par l'étude comparative des organes caractéristiques des plantes, que l'on arrive à réunir et à grouper ensemble les végétaux qui offrent les analogies les plus considérables, soit dans leur structure anatomique, soit dans leur aspect extérieur. Maintenant, si nous supposons que tous les végétaux connus ont été ainsi rangés par groupes composés de plantes très-semblables entre elles, et que tous ces groupes sont eux-mêmes rangés entre eux de manière qu'ils soient d'autant plus voisins qu'ils ont plus de caractères communs, on aura une classification aussi parfaite que possible. Celle-ci établie, il est évident que la connaissance exacte d'une plante d'un groupe quelconque équivaut à la connaissance (sauf quelques différences spécifiques très-peu importantes) de toutes les plantes comprises dans le même groupe. Le groupe des *Crucifères*, par ex., se compose d'environ 1,600 espèces; cependant, comme il est formé de plantes toutes très-ressemblantes entre elles, ou, en termes de Bot., comme il constitue une *famille parfaitement naturelle*, il suffit de bien connaître deux ou trois espèces de ce groupe, par ex. le Radis (*Raphanus*), la Moutarde (*Sinapis*) et le Cresson de fontaine (*Sisymbrium nasturtium*), pour avoir une connaissance générale très-exacte des 1,597 autres espèces, car elles n'offrent que des modifications peu importantes des mêmes formes. La Pomme de terre commune (*Solanum tuberosum*) représente la plus grande partie de la famille des *Solanées*, ou au moins plusieurs centaines d'espèces qui appartiennent à la même tribu. Le *Lamium album*, vulgairement appelé *Ortie blanche*, nous offre également un type particulier qui se trouve reproduit, à de légères différences près, dans plus de 2,500 espèces, que l'on désigne, en conséquence, sous un nom commun, celui de *Labiées*. Ce n'est pas tout encore. On a observé que les végétaux d'un même groupe naturel possèdent, *en général, des propriétés identiques ou très-analogues*, et que ces propriétés sont ordinairement en rapport avec la structure intime des plantes. Pour nous servir des mêmes exemples que tout à l'heure, nous citerons de nouveau les *Crucifères*. Tout le monde sait qu'aucune plante de cette famille n'a de propriétés toxiques ou délétères; on sait, au contraire, que toutes les Crucifères dont la racine est charnue, peuvent se manger comme le Radis, et que leurs feuilles sont antiscorbutiques. Maintenant, si nous rencontrons une plante à nous inconnue, et si nous constatons, par l'examen de ses caractères, qu'elle doit être placée dans la famille des *Solanées*, nous la repousserons comme vénéneuse, ou du moins nous la tiendrons pour suspecte. Dans le cas cependant où elle serait pourvue de tubercules féculents, nous excepterions cette partie de la plante, parce que nous savons que toute espèce de fécule est salubre et propre à servir d'aliment, quelque vénéneux que soient les végétaux qui l'ont produite. Lorsque ces derniers sont dangereux, il faut seulement avoir soin d'enlever au moyen du lavage, ou de volatiliser au moyen de la chaleur, le principe délétère qui pourrait encore se trouver mêlé avec la fécule.

Un assez grand nombre d'auteurs distinguent, comme branche spéciale de la science bot., « l'art de décrire les plantes, » et ils lui donnent le nom de *Phytographie*. Le grand objet des descriptions, en histoire naturelle, est de mettre toute personne en état de reconnaître une espèce, après que sa place a été déterminée par la Taxonomie, et aussi de porter à la connaissance des personnes qui n'ont pas vu cette espèce, tous les détails nécessaires pour qu'elles puissent se former une idée exacte de sa structure et de ses affinités. Il importe donc que ces descriptions soient méthodiques, qu'elles soient rédigées d'après un plan convenu entre les savants, au lieu d'être disposées suivant *le caprice de chacun. Les règles que les botanistes ont établies* à ce sujet sont excellentes; mais elles ne sauraient constituer une branche de la science. Pour nous, ces règles sont l'art d'écrire, appliqué à un objet très-spécial, la description des végétaux; il n'y a donc pas plus de *Phytographie* qu'il n'y a de *Zoographie*, de *Physiographie*, etc. Nous en dirons autant de la *Glossologie* ou *Glossonomie* des botanistes, appelée quelquefois aussi *Terminologie*. Toute science, depuis la Théologie et la Philosophie jusqu'à la Minéralogie et à la Géologie, est obligée de se créer des termes propres qui n'appartiennent qu'à elle, ou d'attacher un sens très-précis et très-limité aux termes empruntés du langage vulgaire; mais les botanistes seuls ont imaginé d'ériger leur *Glossologie* en branche ou en sous-branche de la science. Cette exagération n'est pas sans inconvénients: elle tend à faire multiplier outre mesure la création de mots nouveaux, chaque auteur étant naturellement porté à se faire une langue particulière. On a ainsi l'air de faire avancer la science, et le public même a parfois la simplicité de prendre pour de grands *botanistes* des personnages qui ne sont que d'habiles *glossologues*.

5° Quand on considère les grandes régions qui constituent les divisions naturelles du globe, on trouve que chacune d'elles emprunte à ses productions végétales plusieurs des traits principaux et caractéristiques qu'elle présente à l'œil de l'observateur. « Ainsi, dit Ach. Richard, la végétation des pays du Nord, couverts d'immenses forêts de pins, de sapins et de bouleaux, est fort différente de celle des régions tempérées, où les forêts sont moins abondantes, et présentent plus de variété dans les espèces qui les composent. Celle-ci n'a plus de rapport avec la végétation fastueuse et variée des pays tropicaux, où les conditions climatériques favorisent et entretiennent le développement *continu d'une végétation qui ne s'arrête jamais*. Ces différences ne sont pas moins grandes quand on compare la végétation des plaines à celle des montagnes. Ce ne sont ni les mêmes espèces, ni souvent les mêmes genres; et, à mesure que l'on s'élève à des hauteurs plus grandes, on voit les plantes offrir des caractères nouveaux. Si à ce premier coup d'œil superficiel on fait succéder un examen plus attentif, de nouvelles différences se présentent en foule, et l'on ne tarde pas à reconnaître que ces différences et ces analogies entre les végétaux des régions diverses, sont soumises à un certain nombre de lois ou de données générales. » C'est à l'étude de la distribution des végétaux, à la surface du globe et des lois qui y président, que l'on a donné le nom de *Géographie bot.* Cette partie de la science est toute moderne: elle a été inaugurée par l'illustre Alex. de Humboldt au commencement de ce siècle.

En dehors de la Bot. scientifique, les végétaux sont encore l'objet d'études de la plus haute importance pour l'homme, lorsqu'il considère le règne végétal par rapport à ses besoins et aux services qu'il en retire. Ces études constituent la *Bot. appliquée*. La Bot., ainsi envisagée, se partage naturellement en trois grandes sections: *Bot. agricole*, *Bot. industrielle* et *Bot. médicale*. La première s'occupe des plantes qui peuvent servir à notre alimentation ou à celle des animaux qui servent eux-mêmes à notre nourriture. La seconde recherche dans le règne végétal tout ce qui peut être utile à l'homme, soit pour le vêtir, soit pour l'abriter, soit pour *contribuer à ses jouissances*. La troisième, enfin, étudie les plantes qui, exerçant une action particulière sur l'organisme animal, sont susceptibles d'être employées par l'art de guérir. Elle comprend aussi l'étude des plantes vénéneuses; car, d'une part, la médecine peut en tirer un parti utile, et d'autre part, il faut les connaître pour les éviter.

L'*étude des plantes remonte* certainement à l'antiquité la plus reculée. Ainsi, nous savons que Moïse et que Salomon, particulièrement ce dernier, connaissaient beaucoup de plantes, ainsi que leurs usages. La lecture des poëtes grecs les plus anciens nous montre également que beaucoup de végétaux utiles à l'homme étaient parfaitement connus de leur temps; mais de cette connaissance à la Bot. proprement dite, il y a un abîme. Le plus ancien ouvrage où la Bot. *commence à apparaître* comme science, est celui de Théophraste, 350 ans avant notre ère. Cet illustre disciple d'Aristote créa des termes nouveaux pour désigner des modifications particulières de la structure végétale: il démontra que la division des végétaux en arbres, arbustes et herbes, distinction qui cependant subsista jusqu'au *milieu du XVIIIe siècle, était dénuée de caractère philosophique*; il parle clairement de la fibre ligneuse et du parenchyme du bois, en donnant à ce dernier le nom de *Chair;* enfin, il décrit exactement la différence qui existe entre le bois du Palmier et celui des arbres à couches concentriques. Ainsi, en fait, la découverte de la différence qui existe entre le bois des Dicotylédones et des Monocotylédones, est vieille d'environ vingt-deux siècles, quoique ce soit seulement depuis une quarantaine d'années qu'on a fondé sur elle la grande divison systématique des végétaux phanérogames. Après Théophraste, la science bot. disparaît complétement; car c'est à tort que l'on a appliqué le nom de botanistes à des pharmacologistes, comme Dioscoride (60 ans environ ap. J.-C.), à des compilateurs qui, comme Pline l'ancien (70 ans ap. J.-C.), ne comprenaient pas toujours les auteurs qu'ils copiaient, et à des *géoponiques*, qui, comme Columelle (50 ans ap. J.-C.), se bornaient à décrire les procédés agricoles usités de leur temps. Cette éclipse de la Bot. ne dura pas moins de 1800 ans, c.-à-d. jusqu'à l'époque de la renaissance.

Mais à ce moment, la Bot., de même que toutes les autres branches de la science, devint l'objet de travaux assidus. Les ouvrages de Tragus, de Brunfels, de Fuchs, dans la première moitié du XVIe siècle, témoignent simplement de l'ardeur avec laquelle on commençait à étudier les végétaux. Cependant Manardi, de Ferrare, décrit la nature réelle de l'anthère; Conrad Gessner, de Zurich, reconnaît que les principaux caractères de *la plante doivent être tirés de la fleur, du fruit et de la graine*, plutôt que des feuilles. La seconde moitié du même siècle nous offre les noms du botaniste voyageur Clusius, ou l'Écluse, des deux frères Jean et Gaspard Bauhin, de Mathias Lobel et de Césalpin, d'Arezzo. Ce dernier, dans son ouvrage *De plantis*, publié en 1583, établit une classification bot. d'après les principes *indiqués par Gessner. Il admet, il est vrai, l'ancienne* classification en arbres et arbrisseaux, sous-arbrisseaux et herbes; mais ensuite il range toutes les espèces alors connues d'après les caractères tirés des organes, tels que la présence ou l'absence des fleurs, la position des graines, le nombre et la situation des cotylédons, l'adhérence ou l'indépendance de l'ovaire, l'unité ou la pluralité des carpelles ou des loges, etc.

La Bot. ne fut pas cultivée avec moins de zèle dans le cours du XVIIe siècle. On peut même dire que, dans la seconde moitié de ce siècle, elle prit une face nouvelle, grâce à la découverte du microscope, qui ouvrit à l'observation un champ immense de recherches et de découvertes. Les travaux de Malpighi (1676) et ceux de Grew (1682) jetèrent les bases de l'organographie végétale. Ceux de Camérarius (1694) établirent d'une manière irréfragable la sexualité des plantes, qui cependant avait été indiquée avant lui. La même époque vit aussi éclore plusieurs systèmes de classification dont les plus remarquables sont ceux de l'Anglais John Ray (1680), de l'Allemand Rivin, nom latinisé de Bachman (1690), et du français Pitton de Tournefort (1694). Quoique Rivin soit le premier qui ait rejeté la division des végétaux en arbres et herbes, que Ray et Tournefort eurent le tort de conserver, son système est bien inférieur à ceux de ces derniers, car il est uniquement fondé sur la considération de la corolle. Ray, au contraire, envisage les divers organes du végétal, et sait en tirer des groupes ou des classes parfaitement naturelles. *C'est ainsi, par ex., que la seule considération du mode* de nervation des feuilles lui fait établir la distinction des Monocotylédones et des Dicotylédones: néanmoins, en fondant cette grande division, il néglige l'étude de l'embryon. Il partage ensuite les Dicotylédones en Monoclines et Diclines, en se fondant sur la contiguïté du fruit avec la fleur ou sur leur séparation. Malgré son mérite, la classification de Ray fut complétement éclipsée par celle de Tournefort (né à Aix, Provence, en 1656, mort en 1708). La première distinction établie par Tournefort entre les végétaux repose sur la grandeur et la consistance de la tige; il sépare ainsi les herbes et les sous-arbrisseaux d'avec les arbres. Les plantes herbacées fournissent les 17 premières classes, et les plantes ligneuses les 5 dernières. Le tableau qui suit indique ces différentes classes:

HERBES.	Pétalées	simples.	Monopétales	régul.	1. *Campaniformes.*
					2. *Infundibuliformes.*
				irrégul	3. *Personnées.*
					4. *Labiées.*
			Polypétales	régul.	5. *Cruciformes.*
					6. *Rosacées.*
					7. *Ombellifères.*
					8. *Caryophyllées.*
					9. *Liliacées.*
				irrégul.	10. *Papilionacees.*
					11. *Anomales.*
		composées.			12. *Flosculeuses.*
					13. *Semi-flosculeuses.*
					14. *Radiées.*
	Apétalées.				15. *A étamines.*
					16. *Sans fleurs.*
					17. *Sans fl. ni fruits*
ARBRES.	Apétalées.				18. *Apétales pr. dites*
					19. *Amentacées.*
	Pétalées.		Monopétales.		20. *Monopétales.*
			Polypétales	régul.	21. *Rosacées.*
				irrégul.	22. *Papilionacées.*

Cette méthode est bien moins philosophique que celle de Ray. En effet, outre la faute que commet le botaniste français, de diviser les végétaux en ligneux et herbacés, il fonde, comme Rivin, ses classes sur la considération des enveloppes florales. Le succès de Tournefort fut cependant parfaitement légitime, car il sut le premier distinguer avec précision les genres, les espèces et les variétés qui s'y peuvent rapporter, et débrouiller ainsi le chaos créé par ses prédécesseurs. Son ouvrage capital, *Institutiones rei herbariæ*, publié en 1700, renferme la description de 10,146 espèces rapportées à 698 genres. Ainsi Tournefort termina dignement le XVII^e siècle.

Le siècle suivant vit s'accomplir deux grandes révolutions botaniques, savoir celle de Linné et celle de Jussieu. Avant de parler du premier, nous citerons les noms de Heucher, Ruppius, Knaut, Boerhaave, Plumier, Magnol, Pontédéra, Burkhardt, Geoffroy, Morland, La Hire, Séb. Vaillant, Hales, etc., etc., qui tous rendirent d'éminents services à la science. Magnol, professeur à Montpellier, introduisit dans la langue bot. (1709) le mot heureux de *familles* pour désigner des groupes de genres rapprochés par un ensemble de caractères communs. L'Anglais Hales fit faire d'immenses progrès à la physiologie végétale par ses expériences qu'il consigna dans son ouvrage intitulé *Statique végétale* (1727). Burkhardt proposa, dès 1702, de prendre les organes sexuels des végétaux pour base de la classification bot. Ce plan fut mis à exécution par le suédois Charles Linné avec toute la supériorité de l'homme de génie.

Cet illustre naturaliste (né en 1707, m. en 1778) fut à la fois le réformateur de la Zoologie et de la Bot.; mais c'est surtout à ce dernier titre qu'il dut la plus grande partie de sa gloire. Aussitôt qu'il parut (1735), le *Système sexuel* de Linné fut adopté avec enthousiasme par tous les botanistes. Cette classification est fondée sur la considération des étamines et leurs rapports avec le pistil, sur leurs rapports entre elles, soit de grandeur, soit d'adhérence, et enfin sur leur nombre. Il divisa l'ensemble du règne végétal en 24 *classes*. Les 23 premières comprennent les plantes dont les organes de reproduction sont très-apparents : ce sont les *Phanérogames;* la dernière renferme tous les végétaux dont les organes reproducteurs sont cachés : ce sont les *Cryptogames*. Le tableau suivant permet de saisir d'un coup d'œil la série de ces différentes classes :

I.	MONANDRIE. . .	Étamine 1.
II.	DIANDRIE. . . .	Étamines 2.
III.	TRIANDRIE . . .	Étamines 3.
IV.	TÉTRANDRIE . .	Étamines 4.
V.	PENTANDRIE . .	Étamines 5.
VI.	HEXANDRIE. . .	Étamines 6.
VII.	HEPTANDRIE . .	Étamines 7.
VIII.	OCTANDRIE. . .	Étamines 8.
IX.	ENNÉANDRIE . .	Étamines 9.
X.	DÉCANDRIE . . .	Étamines 10.
XI.	DODÉCANDRIE. .	Étamines 11 à 19.
XII.	ICOSANDRIE. . .	Ét., 20 ou plus, insérées. . . . au calice.
XIII.	POLYANDRIE . .	au réceptacle.
XIV.	DIDYNAMIE. . .	Ét. 4, dont 2 plus longues.
XV.	TÉTRADYNAMIE .	Ét. 6, dont 4 plus longues.
XVI.	MONADELPHIE. .	Ét. soudées par leurs filets en 1 corps.
XVII.	DIADELPHIE. . .	2 corps.
XVIII.	POLYADELPHIE .	plusieurs corps.
XIX.	SYNGÉNÉSIE. . .	Ét. soudées en tube par leurs anthères.
XX.	GYNANDRIE. . .	Ét. soudées au pistil.
XXI.	MONŒCIE. . . .	Ét. et pistils des fleurs séparés sur le même individu.
XXII.	DIŒCIE.	sur des individus différents.
XXIII.	POLYGAMIE. . .	Ét. et pistils séparés dans quelques fleurs, réunis dans d'autres, sur 1, ou sur 2, ou sur 3 individus.
XXIV.	CRYPTOGAMIE. .	Ét. et pistils non visibles.

Pour les 13 premières *classes*, les caractères des *ordres* sont tirés du nombre des styles, ou de celui des stigmates, quand il n'y a pas de style. Ces ordres sont désignés de la manière suivante :

Monogynie.	style	1	*Heptagynie*.	styles	7
Digynie	—	2	*Octogynie*.	—	8
Trigynie.	—	3	*Ennéagynie*	—	9
Tétragynie.	—	4	*Décagynie*	—	10
Pentagynie.	—	5	*Dodécagynie*.	—	11
Hexagynie.	—	6	*Polygynie*	plus de	12

Pour la 14^e classe, DIDYNAMIE, les ordres se distinguent d'après la structure de l'ovaire. Dans le 1^{er} ordre, appelé *Gymnospermie* (graine nue), l'ovaire est divisé en 4 lobes, de la base desquels part un style unique, et dont chacun ne renferme qu'une seule graine. Dans le 2^e ordre, ou *Angiospermie* (graine enveloppée), l'ovaire n'est pas lobé, et présente ordinairement 2 loges pluriovulées. — Dans la 15^e classe, les ordres sont caractérisés par la forme du fruit : les *Siliqueuses* ont une gousse longue (*silique*), les *Siliculeuses* une gousse courte (*silicule*). — Dans les 3 classes suivantes, les ordres sont déduits du nombre des étamines. Leur nomenclature est la même que pour les 13 premières : ainsi l'on dit *Monadelphie-diandrie, Polyadelphie-dodécandrie*, etc. — Les ordres de la SYNGÉNÉSIE sont déterminés par l'arrangement de leurs fleurs et par le sexe de leurs fleurons. La Syngénésie est subdivisée en 6 ordres : 1° *Polygamie égale :* toutes les fleurs sont hermaphrodites, ou pourvues d'un pistil et d'étamines parfaites. 2° *Polygamie superflue:* fleurs du disque hermaphrodites, et fleurs de la circonférence femelles. 3° *Polygamie frustanée :* fleurs du disque hermaphrodites, et fleurs de la circonférence femelles, mais stériles par l'imperfection du stigmate. 4° *Polygamie nécessaire :* fleurs du disque hermaphrodites, mais réduites au sexe mâle par l'imperfection du stigmate; fleurs de la circonférence femelles. 5° *Polygamie séparée :* toutes les fleurs sont hermaphrodites et rapprochées les unes des autres ; mais, outre le calice commun, elles sont toutes pourvues d'un involucre propre. 6° *Polygamie monogamie :* fleurs toutes hermaphrodites, mais isolées les unes des autres, au lieu d'être réunies en capitule. Cet ordre a été supprimé par la plupart des sectateurs de Linné. — La GYNANDRIE renferme 4 ordres tirés du nombre des étamines : ainsi on dit *Gynandrie monandrie, Gynandrie diandrie, Gynandrie hexandrie* et *Gynandrie polyandrie.* — La MONŒCIE et la DIŒCIE présentent en quelque sorte réunies toutes les modifications que nous avons signalées dans les autres classes. Ainsi la Monœcie renferme des plantes monandres, triandres, décandres, polyandres, monadelphes et gynandres. Chacune de ces variétés sert à établir autant d'ordres distincts dans cette classe. La Diœcie en renferme encore un plus grand nombre, dont les caractères, se rapportant à ceux de quelqu'une des classes précédentes, sont alors employés comme caractères d'ordres. — La 23^e classe, ou POLYGAMIE, se divise en 3 ordres, suivant la disposition des trois sortes de fleurs sur une ou plusieurs plantes. On a donc : 1° la *Polygamie-monœcie,* dans laquelle le même individu porte des fleurs monoclines et des fleurs diclines ; 2° la *Polygamie-diœcie*, dans laquelle on trouve des fleurs hermaphrodites sur un individu, et des fleurs unisexuées sur l'autre ; 3° la *Polygamie-triœcie*, dans laquelle l'espèce se compose de trois individus, l'un portant des fleurs hermaphrodites, l'autre des fleurs mâles, et le troisième des fleurs femelles. — Enfin, la CRYPTOGAMIE, qui forme la 24^e et dernière classe, est partagée en 4 ordres déduits du port et du caractère apparent de la plante : ce sont les *Mousses*, les *Fougères*, les *Algues* et les *Champignons*.

La classification de Linné présente sur toutes les classifications antérieures l'avantage de permettre d'arriver promptement à la *détermination* et au *nom* d'une plante ; mais elle offre tous les inconvénients inhérents à tout système qui se déduit de la considération d'un organe unique. On brise une foule d'affinités qui sont évidentes, et qui souvent même sont d'un ordre supérieur ; on associe, en revanche, des genres complétement disparates ; enfin, on est obligé de négliger le principe de la *subordination des caractères*, qui est le fondement essentiel de toute taxonomie. Le grand naturaliste suédois ne se faisait pas lui-même illusion sur les vices de son système sexuel. En effet, dès 1738, dans ses *Fragmenta methodi naturalis*, il avait proposé une distribution des genres botaniques en 65 familles naturelles, mais sans donner les caractères de ses *ordres*. « La méthode naturelle, dit-il, a été le premier et sera le dernier terme de la Bot. Il est constant que la méthode artificielle n'est que secondaire de la méthode naturelle, et lui cédera le pas si celle-ci vient à se découvrir. J'ai pendant longtemps travaillé à l'établir ; j'ai obtenu quelques découvertes ; je n'ai pu la terminer, et j'y travaillerai tant que je vivrai. » On voit que Linné ne promettait pas l'immortalité à son système. Mais le grand naturaliste suédois accomplit une œuvre plus durable par la réforme admirable qu'il introduisit dans la langue et dans la nomenclature botaniques. Il définit rigoureusement chacun des termes destinés à exprimer les modifications d'organes employés comme caractères ; il réduisit l'appellation de toute plante à deux mots : le premier, *substantif*, qui désigne son *genre;* le second, *adjectif*, qui désigne son *espèce*. Avant lui, le nom du genre était bien unique, mais on le faisait suivre, pour désigner l'espèce, d'une phrase entière qui récapitulait tous ses signes distinctifs. Aussi, lorsqu'un genre était nombreux en espèces, les phrases caractéristiques de chacune de celles-ci devenaient interminables au point de ne pouvoir être retenues par la mémoire la plus heureuse.

Linné rendit encore à la science un service signalé, par la vive impulsion qu'il communiqua à son étude. L'anatomie et la physiologie végétales furent cultivées avec une nouvelle ardeur ; de nombreux voyageurs parcoururent le globe pour y recueillir des plantes nouvelles ; mais ces conquêtes mêmes devaient bientôt amener la ruine du système sexuel. Il fallait à la science un cadre plus large et plus philosophique. Malgré la vogue de la méthode de Linné, quelques hommes cherchaient, avec persévérance, à découvrir les bases d'une classification botanique naturelle. Parmi eux, on doit surtout mentionner Haller (1742), si illustre comme anatomiste et physiologiste ; Heister, dont l'ouvrage (1748), quoique plein de vues saines, ne fut pas apprécié de ses contemporains ; Wachendorf qui rencontra quelques-unes des bases fondamentales de la méthode naturelle ; Bernard de Jussieu, qui, en 1759, essaya, dans la plantation du jardin bot. de Trianon, un système de classification où déjà il établit un bon nombre de groupes qui ont été conservés comme familles ; et enfin le célèbre Adanson. Ce dernier, naturaliste passionné, voyageur infatigable, savant d'une érudition immense, et observateur des plus sagaces, publia, en 1763, un livre remarquable intitulé *Familles des plantes*, où il partageait en familles le règne végétal tout entier. Il avait parfaitement compris que pour former des familles vraiment naturelles, on doit avoir égard à l'ensemble de leurs caractères et non à un seul. Dans ce but, il se livra à un travail préparatoire prodigieux. Il fonda sur chacun des organes des plantes, embryon, graine, fruit, étamines, pistil, corolle, calice, tige, racine, branche, feuille, etc., un système artificiel, et arriva ainsi au chiffre de 65 systèmes. Puis, comparant ensuite ces diverses classifications provisoires, il réunit les genres qui se trouvaient rapprochés dans le plus grand nombre de systèmes, et établit, par ce procédé, 58 familles naturelles. Adanson est le premier botaniste qui ait donné les caractères détaillés de toutes les familles qu'il a admises. Ce travail immense n'aboutit cependant pas à un résultat satisfaisant, par ce seul motif qu'Adanson avait, pour former ses familles, compté les caractères semblables au lieu de les peser. La gloire de constituer la taxonomie végétale sur ses bases véritables, était réservée à Ant. Laurent de Jussieu, neveu de Bernard. Les principes de sa méthode et les résultats auxquels il était parvenu, sont exposés dans son *Genera plantarum*, qui parut en 1789. Ils ont été résumés de la manière la plus claire par le prof. Adrien de Jussieu, fils de Laurent, dans l'article *Taxonomie* du *Dict. d'hist. natur.* de Ch. d'Orbigny. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter ce fragment au remarquable ouvrage que nous venons de nommer :

« Comme Adanson, L. de Jussieu admet que l'examen de toutes les parties d'une plante est nécessaire pour la classer : mais, tout en poursuivant cet examen, il ne cherche pas à en déduire immédiatement la coordination des genres, et, pour les grouper en familles, il suit la marche que ses prédécesseurs avaient suivie pour la formation des genres eux-mêmes. Frappés par la ressemblance complète et constante de certains individus, ils les avaient réunis en *espèces ;* puis, d'après une ressemblance également constante, mais beaucoup moins complète, ils avaient réuni les espèces en *genres*. Beaucoup de genres très-naturels leur avaient fourni autant de modèles, d'après lesquels ils avaient appris à apprécier les caractères génériques, et à constituer d'autres genres moins nettement dessinés par la nature. Or elle offre aussi des collections de genres évidemment plus semblables entre eux qu'ils ne le sont à ceux de tout autre groupe, ou, en d'autres termes, des *familles* tellement *naturelles* , qu'elles avaient été reconnues et signalées par la presque universalité des botanistes, et reproduites soit entières, soit par grands lambeaux, dans la plupart des systèmes. Jussieu pensa que la clef de la méthode naturelle était là ; puis, qu'en comparant les caractères d'une de ces familles à ceux des genres qui la composent, il obtiendrait la relation des unes aux autres, et discernerait les caractères communs à tous, ou *ordinaux*, de ceux qui sont seulement *génériques;* qu'ensuite en comparant plusieurs de ces familles entre elles, il distinguerait parmi ces caractères ordinaux ceux qui varient de l'une à l'autre ; qu'il arriverait ainsi à l'appréciation de la valeur de chaque caractère, et que cette valeur, une fois ainsi déterminée au moyen de ces groupes si clairement dessinés par la nature, pourrait être à son tour appliquée à la détermination de ceux auxquels elle n'a pas aussi nettement imprimé ce cachet de famille, et qui étaient les inconnues de ce grand problème. — Il choisit donc sept familles universellement admises, celles qu'on connaît sous les noms de *Graminées, Liliacées, Labiées, Composées, Ombellifères, Crucifères* et *Légumineuses*. Il reconnut que la structure de l'embryon est identique dans toutes les plantes d'une de ces familles ; qu'il est monocotylédoné dans les deux premières et dicotylédoné dans les autres ; que les étamines, qui peuvent varier par leur nombre dans l'une d'elles, les *Graminées*, par ex., ne varient pas en général par leur mode d'insertion sur le torus dans les *Graminées* et les *Crucifères*, sur le calice dans les *Légumineuses* et les *Liliacées*, sur la corolle dans les *Labiées* et les *Composées*, sur un disque épigynique dans les *Ombellifères;* que d'autres caractères, comme l'absence du périsperme et sa présence ainsi que sa nature, la situation relative du calice et du pistil, etc., etc., quoique présentant assez généralement de l'uniformité dans une même famille , y sont néanmoins sujets à beaucoup plus d'exceptions ; qu'enfin il existe un troisième ordre de caractères tirés soit de ces mêmes organes essentiels, soit d'autres, et qui, uniformes dans telle famille, se montrent variables dans telle autre où ils ne sont plus bons qu'à définir les genres. Cette appréciation de leurs valeurs inégales, résultat pratique de l'étude de ces familles, pouvait d'ailleurs être pressentie par la théorie. Le premier rang doit appartenir à l'embryon, dernier but de la végétation et destiné à conserver la vie de l'espèce ; le second aux organes qui concourent à sa formation, aux étamines et pistils, mais considérés dans leur mutuel rapport. Puis viennent les organes qui protégent, sans le déterminer, cet acte et son produit, les autres parties tant de la fleur que du fruit et de la graine, et les modifications secondaires des organes essentiels eux-mêmes considérés isolément. Les organes dits de la végétation, c'est-à-dire ne concourant qu'à la vie individuelle, doivent être relégués au dernier rang. En appliquant ces premières règles, on obtenait un certain nombre de familles, dont l'examen comparatif aidait à reconnaître d'autres règles et d'autres familles encore. Nous ne pourrions ici suivre A.-L. de Jussieu dans les détails de ce long travail, duquel résulta l'établissement de 100 familles comprenant tous les végétaux alors connus. — On voit dans tout ce qui précède l'emploi d'un principe qui avait échappé à Adanson, celui de la *subordination des caractères* qui, dans la méthode de Jussieu, sont, suivant sa propre expression, pesés et non comptés. Ils sont considérés comme ayant des valeurs tout à fait inégales. Cette valenr est déterminée par l'observation et l'expérience, et, à mesure qu'elle s'abaisse, elle est de moins en moins fixe. — L'importance de ce principe résulte surtout d'une considération que nous n'avons point fait valoir encore, mais qui ressort nécessairement de cette combinaison de plusieurs caractères dans chaque famille. C'est qu'un caractère d'ordre supérieur en entraîne à sa suite un certain nombre d'un ordre différent, et en exclut, au contraire, un certain nombre d'autres ; de sorte que l'énonciation pure et simple du premier suffit pour faire préjuger la coexistence ou l'absence de ces autres, et qu'une partie de l'organisation d'une plante est annoncée d'avance par un seul point qu'on a su constater, ce qui abrége et simplifie merveilleusement les recherches et le langage. Ainsi, par ex., la présence ou l'absence des cotylédons dans l'embryon, leur unité ou leur pluralité, se manifestait dans presque toutes les parties de la plante qui présentent des différences profondes et frappantes, suivant que son premier germe s'est montré différemment constitué sous ce rapport. Lorsque nous disons qu'une plante est monocotylédonée ou dicotylédonée, ce n'est donc pas ce simple fait que nous énonçons, mais un ensemble de faits ; nous avons une idée de l'agencement général des organes élémentaires dans ses tissus, de la manière dont elle germe et se ramifie, de la structure et de la nervation de ses feuilles, de la symétrie de ses fleurs, etc., etc. De tel caractère secondaire, nous pouvons de même en déduire plusieurs autres d'un ordre supérieur, égal ou inférieur : dire que la corolle est monopétale, c'est dire que la plante qui en est pourvue est dicotylédonée, que très-probablement les étamines sont insérées sur la corolle et en nombre défini, égal ou inférieur à celui de ses divisions. La connaissance de tous ces rapports constants entre les différentes parties, qui permet de conclure de la partie au tout comme du tout à la partie, est la base de la méthode naturelle. — Les familles une fois constituées, il s'agissait de les coordonner entre elles de manière à rapprocher à leur tour celles qui se ressemblent le plus, et d'éloigner celles qui se ressemblent le moins. Pour cet arrangement, la subordination des caractères établie indiquait dans quel ordre ils esvaient être employés. Celui de l'embryon marchait évidemment en avant de tous les autres, et partageait le règne végétal en trois grands embranchements : *Acotylédonées, Monocotylédonées* et *Dicotylédonées.* Après ce caractère fondamental et au-dessous de lui, A.-L. de Jussieu plaça l'insertion des étamines hypogynes, périgynes et épigynes. Mais, dans les Dicotylédonées, ces étamines se soudent par leurs filets avec la corolle, lorsqu'elle est monopétale, de manière que, dans ce cas, leur insertion, au lieu de se montrer immédiatement sur le torus, sur le calice ou sur le pistil, ne s'y fait que par l'intermédiaire de la corolle naissant à l'un de ces trois points. Le caractère de la corolle, ainsi lié à celui de l'insertion, marche de pair avec lui. L'insertion n'est que l'expression de la situation relative de deux ordres d'organes de la fleur, des étamines et du pistil, dans une même enveloppe. Mais, s'ils sont séparés sur des fleurs différentes, cette relation n'a pas lieu, et c'est le fait même de leur séparation qu'il faut exprimer. Telles sont les principales considérations d'après lesquelles les familles furent distribuées en quinze classes que le tableau suivant fera facilement comprendre.

ACOTYLÉDONES				1. *Acotylédones.*
MONOCOT.	Étamin.	Hypogynes		2. *Monohypogynes.*
		Périgynes		3. *Monopérigynes.*
		Epigynes		4. *Monoépigynes.*
DICOTYLÉDONES.	Apétal.	Epigynes		5. *Epistaminées.*
		Périgynes		6. *Péristaminées.*
		Hypogynes		7. *Hypostaminées.*
	Monop.	Hypogynes		8. *Hypocorollées.*
		Périgynes		9. *Péricorollées.*
		Épigynes, à anthères	distinctes	10. *Épicorollées synanthères.*
			soudées	11. *Épicorollées corisanthères.*
	Polyp.	Épigynes		12. *Epipétalées.*
		Hypogynes		13. *Hypopétalées.*
		Périgynes		14. *Péripétalées.*
	Diclines			15. *Diclines.*

» Cette partie systématique du grand travail de Jussieu a été souvent attaquée et modifiée, non pas dans sa division fondamentale, admise universellement, mais dans ses divisions secondaires, tirées de l'insertion des étamines. On leur a reproché d'admettre beaucoup d'exceptions, de contrarier plusieurs rapprochements naturels et d'en amener quelques-uns qui ne le sont pas. Ces reproches sont quelquefois justes ; mais, cependant, quoiqu'un demi-siècle entier se soit écoulé depuis l'établissement de cette classification, et que bien des essais aient été tentés pour en substituer une meilleure, nous ne voyons pas qu'on ait jusqu'ici trouvé beaucoup mieux.

» Au reste, un grand pas vers l'établissement de la classification naturelle était fait; c'était celui de *familles* qui méritassent ce nom, et c'est ce qu'exécuta de Jussieu. Il semble avoir signalé lui-même cette distinction des deux parties de son œuvre, par le titre même de son livre qui annonce les genres disposés en familles naturelles, suivant une méthode employée au Jardin de Paris (*Genera plantarum secundum ordines naturales juxta methodum in Horto regio Pariensi exaratam*). Il appliquait donc l'épithète *naturelle* aux familles et non à la méthode. Les familles établies par Jussieu ont toutes été conservées avec les seuls changements qu'amène nécessairement le progrès de la science, soit en apprenant à connaître à fond des plantes qui n'étaient connues qu'imparfaitement, soit en faisant découvrir un grand nombre de nouvelles espèces, pour lesquelles il faut ou former des cadres nouveaux ou élargir les anciens. Mais, dans ces cas, si les limites conventionnelles changent, les rapports réels ne changent point. »

La découverte de la méthode naturelle exerça une influence prodigieuse sur les progrès de la Bot. Celle-ci se trouva dès lors constituée comme science dans toutes ses parties. En outre, la Taxonomie cessant d'être une affaire de simple nomenclature, il fallut, pour classer chaque plante nouvelle, l'étudier sous tous ses aspects et surtout au point de vue anatomique. Aussi l'organographie et la physiologie végétales ont-elles plus avancé dans la première moitié de ce siècle qu'elles ne l'avaient fait depuis la renaissance. La multitude des savants qui ont contribué à ces progrès est telle, qu'il nous est impossible de les énumérer ; leurs noms, d'ailleurs, seront cités lorsque nous exposerons les découvertes ou les travaux auxquels ils s'attachent. Les cryptogames, qui avaient été singulièrement négligés par les anciens botanistes, ont été particulièrement l'objet de recherches persévérantes. La Philosophie bot., ainsi que nous l'avons dit plus haut, appartient tout entière à ce siècle. La théorie de la Morphologie proprement dite a été fondée au commencement de ce siècle par un grand poëte, Gœthe, et l'organogénie végétale a été créée de toutes pièces, il y a quelques années seulement, par un observateur aussi ingénieux que patient, Schleiden. Le globe, parcouru dans tous les sens, sans cependant avoir été régulièrement exploré, a déjà fourni un tel nombre de nouvelles espèces qu'on ne saurait l'évaluer à moins de 90,000 (on en comptait 10,000 au plus au temps de Linné). Nonobstant ces acquisitions nouvelles, les familles établies par Jussieu sont restées dans la science; il a suffi ou d'élargir le cadre de certaines familles ou de dédoubler les autres. Quant à la coordination des familles entre elles sous des titres plus généraux, nombre d'auteurs ont proposé des modifications à la série établie par Jussieu ; mais cela ne touche en rien à l'œuvre originale de l'auteur des Familles naturelles. L'accroissement prodigieux du chiffre des espèces végétales, en obligeant, d'une part, ainsi que nous venons de le dire, de multiplier le nombre des familles, a fait éprouver, d'autre part, le besoin de coordonner celles-ci en groupes supérieurs, c.-à-d. en familles de familles. Les travaux de Pyr. de Candolle, Agardh, Dumortier, Bartling, Fries, Endlicher, Ad. Brongniart, Meissner et Lindley sur ce sujet, méritent particulièrement d'être étudiés. Dans l'impossibilité où nous sommes de les exposer (nous ne prétendons pas les juger), nous dirons seulement quelques mots des systèmes de coordination établis par de Candolle, Endlicher, Brongniart et Lindley.

De Candolle considérant qu'il est en soi absolument indifférent de commencer la série par une extrémité ou par l'autre, pense qu'il convient, pour la commodité et la facilité de l'étude, de commencer par la classe la plus compliquée, celle des Dicotylédones, et de finir par celle qui paraît l'être le moins, celle des Cryptogames proprement dites. C'était aussi, ainsi qu'il le fait remarquer, l'opinion de Linné. En conséquence, le célèbre botaniste place au premier rang les *Dicotylédones qui ont le* plus grand nombre d'organes distincts les uns des autres, et à mesure qu'il voit des familles où quelques-uns de ces organes se soudent ensemble et semblent ainsi disparaître, il les rejette dans les rangs inférieurs. Ce principe lui donne pour série : 1° Les *Dicotylédones Thalamiflores.* 2° Les *Dicot. Calyciflores.* 3° Les *Dicot. Corolliflores.* 4° Les *Dicot. Monochlamydées.* 5° Les *Monocotylédones Phanérogames.* 6° Les *Monocot. Cryptogames* ou *Œthéogames.* 7° Les *Acotylédones Foliacées* et sexuelles. 8° Les *Acot. Aphylles* et sans sexes connus.

I. VÉGÉTAUX VASCULAIRES ou PHANÉROGAMES, c.-à-d. munis de tissu cellulaire et de vaisseaux, dont l'embryon est préalablement fécondé par une imprégnation sexuelle, et dont les organes floraux offrent une symétrie plus ou moins régulière.

I. EXOGÈNES ou DICOTYLÉDONES, c.-à-d. où les vaisseaux sont disposés par couches concentriques, dont les plus jeunes sont en dehors, et où l'embryon a les *cotylédons opposés ou verticillés.*

Thalamiflores, ou à pétales distincts insérés sur le torus. 56 familles : Renonculacées, Dilléniacées, Magnoliacées, Anonacées, Ménispermacées, Berbéridées, Podophyllées, Nymphæacées, Papavéracées, Fumariacées, Crucifères, Capparidées, Résédacées, Flacourtiacées, Bixinées, Cistinées, Violariées, Droséracées, Polygalées, Trémandrées, Pittosporées, Frankéniacées, Caryophyllées, Linées, Malvacées, Bombacées, Byttnériacées, Tiliacées, Elæocarpées, Diptérocarpées, Chlénacées, Ternstrœmiacées, Camelliées, Olacinées, Aurantiacées, Hypéricinées, Guttifères, Marcgraviacées, Hippocratéacées, Érythroxylées, Malpighiacées, Acérinées, Hippocastanées, Rhizobolées, Sapindacées, *Méliacées*, Ampélidées, *Géraniacées*, Tropæolées, Balsaminées, Oxalidées, Zygophyllées, Rutacées, Simaroubées, Ochnacées, Coriariées.

Calyciflores, ou à pétales libres ou plus ou moins soudés, toujours insérés sur le calice (périgynes). 64 familles : Célastrinées, Rhamnées, Bruniacées, Samydées, Homalinées, Chaillétiacées, Aquilarinées, Térébinthacées, Légumineuses, Rosacées, Calycanthées, Granatées, Mémécylées, Combrétacées, Vochysiées, Rhizophorées, Onagrariées, Haloragées, Cératophyllées, Lythrariées, Tamariscinées, Mélastomacées, Alangiées, Philadelphées, Myrtacées, Cucurbitacées, Passiflorées, Loasées, Turnéracées, Fonquiéracées, Portulacées, Paronychiées, Crassulacées, Ficoïdées, Cactées, Grossulariées, Saxifragacées, Ombellifères, Araliacées, *Hamamélidées, Cornées, Loranthacées, Caprifoliacées,* Rubiacées, Valérianées, Dipsacées, Calycérées, Composées, Stylidiées, Lobéliacées, Campanulacées, Cyphiacées, Goodenoviées, Rousséacées, Gesnériées, Sphénocléacées, Columelliacées, Napoléonées, Vacciniées, Ericacées, Epacridées, Pyrolacées, Francoacées, Monotropées.

Corolliflores, ou Dicotylédones à pétales soudés en une corolle distincte du calice, et ordinairement hypogyne. 31 familles: Lentibulariées, Primulacées, Myrsinées, Ægicéracées, Théophrastacées, Sapotées, Ebénacées, Oléinées, Jasminées, Apocynées, Asclépiadées, Loganiacées, Gentianées, Bignoniacées, Cyrtandracées, Sésamées, Polémonidées, Convolvulacées, Hydrophyllées, Borraginées, Hydroléacées, Labiées, Verbénacées, *Acanthacées, Sélaginées, Globularinées, Myoporinées, Solanées,* Scrofularinées, Plombaginées, Plantaginées.

Monochlamydées, ou Dicotylédones à périgone simple, c.-à-d. dont le calice et la corolle sont réduits à une seule enveloppe. 24 familles : Nyctaginées, Amarantacées, Chénopodées, Phytolaccées, Polygonées, Laurinées, Myristicées, Protéacées, Thymélées, Santalacées, Elæagnées, Aristolochiées, Cytinées, Béгoniacées, Euphorbiacées, Monimiées, Urticées, Chloranthées, Pipéritées, Juglandées, Amentacées, Casuarinées, Conifères, Cycadées.

II. ENDOGÈNES ou MONOCOTYLÉDONES, c.-à-d. dont les vaisseaux sont disposés par faisceaux et non par couches, et dont l'embryon est pourvu de cotylédons solitaires ou alternes. 28 *familles : Hydrocharidées, Alismacées, Podostémonées,* Naïades, Orchidées, Drimyrrhizées, Cannacées, Musacées, Iridées, Hæmodoracées, Amaryllidées, Dioscorées, Smilacées, Hypoxidées, Gilliésiacées, Liliacées, Pontédéracées, Colchicacées, Butomées, Joncées, Restiacées, Commélinées, Palmiers, Pandanées, Typhacées, Aroïdées, Cypéracées, Graminées.

II. VÉGÉTAUX CELLULEUX ou CRYPTOGAMES, c.-à-d. entièrement composés de tissu cellulaire, ou pendant toute leur existence, ou dans leur jeunesse, dépourvus d'organes sexuels, ou munis d'organes reproducteurs très-différents de ceux des Phanérogames.

I. ÆTHÉOGAMES OU SEMI-VASCULAIRES. Des organes sexuels; des vaisseaux, au moins à quelque époque de la vie. 6 familles: — A. Des vaisseaux et des stomates évidents. Équisétacées, Marsiléacées, Lycopodinées, Fougères. — B. Peu ou point de vaisseaux ni de stomates. Mousses, Hépatiques.

II. AMPHIGAMES OU CELLULAIRES. Point d'organes sexuels, ni *de vaisseaux. 4 familles: Lichens, Hypoxylons, Champignons,* Algues.

Dans la classification d'Endlicher, nous avons à distinguer deux parties, la division systématique générale, et la coordination des familles par groupes naturels que l'auteur nomme *classes*. Les végétaux sont divisés et subdivisés comme il suit :

THALLOPHYTES. Pas d'opposition entre tige et racines. Pas de vaisseaux. Pas de sexes. Spores s'allongeant dans toutes les directions. — PROTOPHYTES. Nées sans sol; se nourrissant par leur surface; fructification vague. HYSTÉROPHYTES. Nées sur des organismes languissants ou en décomposition; se nourrissant par l'intérieur; développant tous leurs organes à la fois.

CORMOPHYTES. Opposition entre tige et racines. Vaisseaux spiraux. Sexes dans les plantes les plus parfaites.= ACROBRYÉS. Tige croissant à la pointe seulement, la partie inférieure servant uniquement à l'introduction des fluides. — *Anophytes.* Vaisseaux spiraux ébauchés. Les deux sexes présents. Spores libres dans des sporanges. — *Protophytes.* Vaisseaux spiraux. Sexe mâle manquant. Spores libres dans des sporanges uni- ou pluriloculaires. — *Hystérophytes.* Les deux sexes présents. Graines dépourvues d'embryon, composées de plusieurs spores. = AMPHIBRYÉS. Tige croissant à la circonférence.= ACRAMPHIBRYÉS. Tige croissant à son extrémité et à sa circonférence.— *Gymnospermes.* Ovules nus recevant l'imprégnation immédiatement par le foramen. — *Apétales.* Périanthe nul, rudimentaire ou simple, calycinal ou coloré, libre ou adhérent. — *Gamopétales.* Périanthe double, calice et corolle, monopétale, parfois abortif. — *Dialypétales.* Périanthe double, calice et corolle, dont les parties sont distinctes ou unies par la base des étamines; parfois abortif.

Les *classes* ou groupes de familles admises par Endlicher, sont au nombre de 61, et les familles au nombre de 282. Voici la liste des unes et des autres : les noms des classes sont en italiques, et ils sont immédiatement suivis de ceux des familles. Il sera ainsi facile de saisir l'ensemble du système du savant botaniste viennois.

THALLOPHYTES PROTOPHYTES. *Algues;* Diatomacées, Nostochinées, Confervacées, Characées, Ulvacées, Floridées, Fucacées. *Lichens;* Coniothalames, Idiothalames, Gastérothalames, Hyménothalames. — THALLOPHYTES HYSTÉROPHYTES. *Champignons;* Gymnomycètes, Hyphomycètes, Gastéromycètes, Pyrénomycètes, Hyménomycètes.

CORMOPHYTES. — ACROBRYÉS ANOPHYTES. *Hépatiques;* Ricciacées, Anthocérotées, Targionacées, Marchantiacées, Jungermanniacées. *Mousses;* Andræacées, Sphagnacées, Bryacées. — ACROBRYÉS PROTOPHYTES. *Equisétes;* Equisétacées. *Fougères;* Polypodiacées, Hyménophyllées, Gleichéniacées, Schizæacées, Osmundacées, Marattiacées, Ophioglossées. *Hydroptérides;* Salviniacées, Marsiléacées. *Sélagines;* Isoétées, Lycopodiacées. *Zamiées;* Cycadacées. — ACROBRYÉS HYSTÉROPHYTES. *Rhizanthées;* Balanophorées, Cytinées, Rafflésiacées.

CORMOPHYTES AMPHIBRYÉS. — *Glumacées;* Graminées, Cypéracées. *Énantioblastées;* Centrolépidées, Restiacées, Ériocaulonées, Xyridées, Commélynacées. *Hélobiées;* Alismacées, Butomacées. *Coronariées;* Joncacées, Philydrées, Mélanthacées, Pontédéracées, Liliacées, Smilacées. *Artorhizées;* Dioscorées, Taccacées. *Ensatées;* Hydrocharidées, Burmanniacées, Iridées, Hæmodoracées, Hypoxidées, Amaryllidées, Broméliacées. *Gynandrées;* Orchidées, Apostasiacées. *Scitaminées;* Zingibéracées, Cannacées, Musacées. *Fluviales;* Naïadées. *Spadiciflores;* Aroïdées, Typhacées, Pandanées. *Princes;* Palmiers.

CORMOPHYTES-ACRAMPHYBRIÉS. — **Gymnospermes.** *Conifères;* Cupressinées, Abiétinées, Taxinées, Gnétacées. — **Apétales.** *Pipérites;* Chloranthacées, Pipéracées, Saururées. *Aquatiques;* Cératophyllées, Callitrichinées, Podostémées. *Juliflores;* Casuarinées, Myricées, Bétulacées, Cupulifères, Ulmacées, Celtidées, Morées, Artocarpées, Urticacées, Cannabinées, Antidesmées, Platanées, Balsamifluées, Salicinées, Hensloviacées, Lacistémées. *Oléracées;* Chénopodées, Amarantacées, Polygonées, Nyctaginées. *Thymélées;* Momimiacées, Athérospermées, Laurinées, Gyrooarpées, Santalacées, Daphnoïdées, Aquilariacées, Elæagnées, Penæacées, Protéacées. *Serpentariées;* Aristolochiacées, Népenthacées. — **Gamopétales.** *Plombagines;* Plantaginées, Plombaginées. *Agrégées;* Valérianées, Dipsacées, Composées, Calycérées. *Campanulinées;* Brunoniacées, Goodéniacées, Lobéliacées, Campanulacées, Stylidiées. *Caprifoliées;* Rubiacées, Lonicérées. *Contortées;* Jasminées, Oléacées, Loganiacées, Strychnées, Apocynées, Asclépiadées, Gentianées, Spigéliacées. *Nuculifères;* Labiées, Verbénacées, Stilbinées, Globulariacées, Sélaginées, Myoporacées, Cordiacées, Aspérifoliées. *Tubiflores;* Convolvulacées, Polémoniacées, Hydrophyllées, Hydroléacées, Solanacées. *Personnées;* Scrophularinées, Acanthacées, Bignoniacées, Gesnéracées, Cyrtandrées, Pédalinées, Orobanchées, Utricularinées. *Pétalanthées*, Primulacées, Myrsinées, Sapotacées, Ébénacées. *Bicornes;* Épacridées, Éricacées, Vacciniées. — **Dialypétales.** *Discanthées*, Ombellifères, Araliacées, Ampélidées, Cornacées, Loranthacées, Hamamélidées, Bruniacées. *Corniculées;* Crassulacées, Saxifragacées, Ribésiacées. *Polycarpicées;* Ménispermacées, Myristicacées, Anonacées, Schizandracées, Magnoliacées, Dilléniacées, Renonculacées, Berbéridées. *Rhœades;* Papavéracées, Crucifères, Capparidées, Résédacées, Datiscées. *Nélumbiées;* Nymphæacées, Sarracéniées, Cabombées, Nélumbonées. *Pariétales;* Cistacées, Droséracées, Violacées, Sauvagésiacées, Frankéniacées, Turnéracées, Samydacées, Bixacées, Homaliacées, Passifloracées, Malesherbiacées, Loasacées, Papayacées. *Péponifères;* Nandhirobées, Cucurbitacées, Bégoniacées. *Opuntiées;* Cactacées. *Caryophyllinées; Mésembryacées, Portulacacées, Caryophyllées,* Phytolaccacées. *Columnifères;* Malvacées, Sterculiacées, Byttnériacées, Tiliacées. *Guttifères;* Diptérocarpées, Chlénacées, Térnstræmiacées, Clusiacées, Marcgraviacées, Hypéricacées, Élatinacées, Réaumuriacées, Tamariscinées. *Hespérides;* Humiriacées, Olacacées, Aurantiacées, Méliacées, Cédrélacées. *Acères;* Acérinées, Malpighiacées, Érythroxylées, Sapindacées, Rhizobolées. *Polygalinées;* Trémandrées, Polygalées. *Frangulacées;* Pittosporées, Staphyléacées, Célastrinées, Hippocratéacées, Ilicinées, Rhamnées, Chailletiacées. *Tricoccées;* Empétrées, Stackhousiacées, Euphorbiacées. *Térébinthinées;* Juglandées, Anacardiacées, Burséracées, Connaracées, Ochnacées, Simaroubacées, Xanthoxylées, Diosmées, Rutacées, Zygophyllées. *Gruinales; Géraniacées,* Linées, Oxalidées, Balsaminées, Tropæolées, Limnanthées. *Calyciflores;* Vochysiacées, Combrétacées, Alangiées, Rhizophorées. Philadelphées, Œnothérées, Haloragées, Lythrariées. *Myrtiflores;* Mélastomacées, Myrtacées. *Rosiflores;* Pomacées, Calycanthées, Rosacées, Amygdalées, Chrysobalanées. *Légumineuses;* Papilionacées, Swartziées, Mimosées.

La classification d'Ad. Brongniart qui est appliquée au Jardin des plantes de Paris, comprend en tout 296 familles distribuées en 68 groupes appelés *classes* par l'auteur. Il admet d'abord les grandes divisions des végétaux en *Cryptogames* et en *Phanérogames:* les premiers se subdivisent en deux embranchements, *Amphigènes* (Algues, Champignons et Lichens) et *Acrogènes* (Mousses et Fougères). Les seconds se partagent également en deux embranchements, *Monocotylédones* et *Dicotylédones.* Les *Monocotylédones* forment deux séries, les *Péripermées* et les *Apérispermées.* Les *Dicotylédones* forment deux sous-embranchements, les *Angiospermées* et les *Gymnospermées.* Les *Angiospermées* se subdivisent en deux séries, les *Gamopétales* et les *Dialypétales*, qui se partagent toutes deux en *Périgynes* et *Hypogynes.* Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse qui nous entraînerait trop loin. — Nous exposerons cependant, avec plus de détails, le travail de Lindley, parce que, dans la partie de notre livre relative à la bot., nous avons suivi sa classification, soit pour les grandes coupes générales du règne végétal, soit pour le nombre des familles. On remarquera la régularité de la terminologie adoptée par le savant botaniste anglais. La tableau synoptique qui suit, montre d'abord la division des végétaux en sept grandes classes. Vient ensuite l'énumération des familles comprises dans chaque classe, et, en même temps, la coordination de ces familles en groupes que l'auteur appelle de l'heureux nom d'*Alliances.* Nous reproduisons la diagnose de ces alliances entre elles, mais non celle des familles elles-mêmes, attendu que les caractères propres de chacune de celles-ci se trouvent exposés au nom de chaque famille.

Plantes sans sexes ou fleurs.	*Classes.*
Pas d'opposition entre tige et feuilles. . . .	I. THALLOGÈNES.
Opposition entre tige et feuilles	II. ACROGÈNES.
Plantes avec sexes ou fleurs.	
Fructification naissant d'un thallus.	III. RHIZOGÈNES.
Fructification naissant d'une tige.	
Bois le plus jeune au centre; un seul cotylédon.	
Feuilles à nervures parallèles, persistantes; faisceaux ligneux distribués confusément	IV. ENDOGÈNES.
Feuilles réticulées, caduques; faisceaux ligneux arrangés en cercle autour d'un centre médullaire	V. DICTYOGÈNES.
Bois le plus jeune à la circonférence, toujours concentrique; 2 ou plusieurs cotylédons.	
Graines nues	VI. GYMNOGÈNES.
Graines enfermées dans un ovaire . . .	VII. EXOGÈNES.

Classe I. — THALLOGÈNES.

Alliances.

1. ALGALES (*Algues*). Plantes cellulaires, sans fleurs, puisant leur nourriture par toute leur surface dans le milieu où elles végètent; vivant dans l'eau ou les lieux très humides; se propageant par des zoospores, par des spores colorées, ou par des tétraspores.—Familles : 1. DIATOMACÉES ; 2. CONFERVACÉES ; 3. FUCACÉES ; 4. CÉRAMIACÉES ; 5. CHARACÉES.

2. FUNGALES (*Champignons*). Plantes cellulaires, sans fleurs, se nourrissant par leur thallus (mycélium) ; vivant dans l'air; se propageant par des spores, incolores ou brunes, et quelquefois renfermées dans des utricules (asci) ; dépourvues de gonidies vertes. — 6. HYMÉNOMYCÈTES ou AGARICACÉS ; 7. GASTÉROMYCÈTES ou LYCOPERDACÉS ; 8. CONIOMYCÈTES ou URÉDINACÉS ; 9. HYPHOMYCÈTES ou BOTRYTACÉS ; 10. ASCOMYCÈTES ou HELVELLACÉS ; 11. PHYSOMYCÈTES ou MUCORACÉS.

3. LICHENALES (*Lichens*). Plantes cellulaires, sans fleurs, puisant leur nourriture par toute leur surface dans le milieu où elles végètent ; vivant dans l'air ; se propageant par des spores ordinairement renfermées dans des utricules (asci) ; et ayant toujours des gonidies vertes dans leur thallus. — 12. GRAPHIDACÉES ; 13. COLLÉMACÉES ; 14. PARMÉLIACÉES.

Classe II. — ACROGÈNES.

4. MUSCALES. Plantes cellulaires (ou vasculaires). Sporanges immergés ou calyptrés (c'est-à-dire plongés dans la substance de la fronde ou renfermés dans une coiffe qui a le même rapport aux spores qu'un involucre à un ovaire). — **Hépatiques.** 15. RICCIACÉES ; 16. MARCHANTIACÉES ; 17. JUNGERMANNIACÉES ; 18. EQUISÉTACÉES. — **Mousses.** 19. ANDRÆACÉES ; 20. BRYACÉES.

5. LYCOPODALES. Vasculaires. Sporanges axillaires ou radicaux à une ou plusieurs loges. Spores de deux sortes. — 21. LYCOPODIACÉES ; 22. MARSILÉACÉES.

6. FILICALES (*Fougères*). Vasculaires. Sporanges marginaux ou dorsaux, uniloculaires, ordinairement entourés d'un anneau élastique. Spores d'une seule sorte. — 23. OPHIOGLOSSACÉES ; 24. POLYPODIACÉES ; 25. *Danæacées.*

Classe III. — RHIZOGÈNES.

Alliance identique à la classe.— 26. *Balanophoracées ;* 27. CYTINACÉES ; 28. *Rafflésiacées.*

Classe IV. — ENDOGÈNES.

* Fleurs glumacées (c'est-à-dire, composées de bractées non réunies en vrais verticilles, mais formées d'écailles imbriquées incolores ou herbacées.)

7. GLUMALES. — 29. GRAMINACÉES ; 30. CYPÉRACÉES ; 31. *Desvauxiacées ;* 32. *Restiacées ;* 33. *Eriocaulacées.*

** Fleurs pétaloïdes, ou pourvues d'un calice ou d'une corolle vraie, ou de tous deux, ou absolument nues ; mâles ou femelles (c'est-à-dire, dont les fleurs ne portent chacune qu'un seul sexe, sans rudiments du sexe absent).

8. ARALES. Fleurs nues ou consistant en écailles, 2 ou 3 ensemble, ou nombreuses, et alors sessiles sur un spadice nu, simple ; embryon axile ; albumen farineux ou charnu (Quelques-unes sont dépourvues d'albumen). — 34. PISTIACÉES ; 35. TYPHACÉES ; 36. ARACÉES ; 37. *Pandanacées.*

9. PALMALES. Fleurs parfaites (avec calice et corolle), sessiles sur un spadice écailleux ramifié ; embryon solide ; albumen corné ou charnu (Quelques Palmiers sont hermaphrodites). 38. PALMACÉES (Palmiers).

10. HYDRALES. Fleurs parfaites ou imparfaites. ordinairement disséminées ; embryon axile, sans albumen. Aquatiques. (Quelques-unes sont hermaphrodites).—39. HYDROCHARIDACÉES ; 40. NAÏADACÉES ; 41. ZOSTÉRACÉES.

⁂ Fleurs pourvues d'un calice et d'une corolle, adhérents à l'ovaire ; hermaphrodites.

11. NARCISSALES. Fleurs symétriques ; étamines 3 ou 6, ou davantage, toutes parfaites ; graines pourvues d'un albumen ; fleurs asymétriques. (Quelques Broméliacées ont un calice et une corolle libres.) — 42. *Broméliacées ;* 43. *Taccacées ;* 44. *Hæmodoracées ;* 45. *Hypoxidacées ;* 46. AMARYLLIDACÉES ; 47. IRIDACÉES.

12. ANOMALES. Fleurs asymétriques ; étamines 1 à 5, dont quelques-unes au moins sont pétaloïdes ; graines dépourvues d'albumen. — 48. *Musacées ;* 49. *Zingibéracées* (Amomées) ; 50. *Marantacées.*

13. ORCHIDALES. Étamines 1 à 3 ; graines sans albumen. — 51. *Burmanniacées ;* 52. ORCHIDACÉES ; 53. *Apostasiacées.*

⁂ Fleurs pourvues d'un calice et d'une corolle, sans adhérence avec l'ovaire ; hermaphrodites.

14. XYRIDALES. Fleurs demi-herbacées, tripétaloïdes ; albumen abondant. — 54. *Philydracées ;* 55. *Xyridacées ;* 56. *Commélynacées ;* 57. *Mayacées.*

15 JUNCALES. Fleurs herbacées, sèches, persistantes, scarieuses quand elles sont colorées ; albumen abondant. (Quelques Callas sont dépourvus d'albumen.) — 58. JONCACÉES ; 59. ORONTIACÉES.

16. LILIALES. Fleurs hexapétaloïdes, succulentes et marcescentes ; albumen abondant. — 60. *Gilliésiacées ;* 61. MÉLANTHACÉES ; 62. LILIACÉES ; 63. *Pontédéracées.*

17. ALISMALES. Fleurs à 3-6 pétales, à carpelles séparés, et dépourvues d'albumen. (Quelques Alismacées ont les sexes séparés.) — 64. BUTOMACÉES ; 65. ALISMACÉES ; 66. JONCAGINACÉES.

Classe V. — DICTYOGÈNES.

Alliance identique à la classe. — 67. *Triuridacées ;* 68. DIOSCORÉACÉES ; 69. SMILACÉES ; 70. *Philésiacées ;* 71. TRILLIACÉES ; 72. *Roxburghiacées.*

Classe VI. — GYMNOGÈNES.

Alliance identique à la classe. — 73. *Cycadacées ;* 74. PINACÉES (Conifères) ; 75. TAXACÉES ; 76. GNÉTACÉES.

Classe VII. — EXOGÈNES.

Sous-classe I. — *Exogènes Diclines.*

Fleurs unisexuées, sans tendance habituelle à l'hermaphroditisme.

18. AMENTALES (*Amentacées*). Fleurs en chatons, achlamydées ou monochlamydées ; carpelles supères ; embryon petit, avec peu ou point d'albumen. — 77. *Casuarinées ;* 78. BÉTULACÉES ; 79. *Altingiacées ;* 80. SALICACÉES ; 81. MYRICACÉES ; 82. ÉLÆAGNACÉES.

19. URTICALES. Fleurs disséminées, monochlamydées ; carpelle unique „ supère ; embryon volumineux dans une petite quantité d'albumen.— 83. *Stilaginacées ;* 84. URTICACÉES ; 85. CÉRATOPHYLLACÉES ; 86. CANNABINACÉES ; 87. MORACÉES ; 88. *Artocarpacées ;* 89. *Platanacées.*

20. EUPHORBIALES. Fleurs disséminées, monodichlamydées ; carpelles soudés, supères ; placentas axiles ; embryon entouré d'un albumen abondant. — 90. EUPHORBIACÉES ; * *Gyrostémonées ;* 91. *Scépacées ;* 92. CALLITRICHACÉES ; 93. EMPÉTRACÉES ; * *Battdées ;* 94. *Népenthacées ?*

21. QUERNALES. Fleurs en chatons, monochlamydées ; carpelles infères ; embryon amygdaloïde, sans albumen. — 95. CORYLACÉES ; 96. JUGLANDACÉES.

22. GARRYALES. Fleurs monochlamydées, quelquefois amentacées ; carpelles infères ; embryon petit entouré d'un albumen abondant. — 97. *Garryacées ;* 98. *Helwingiacées.*

23. MÉNISPERMALES. Fleurs monodichlamydées ; carpelles supères, non soudés ; embryon entouré d'un albumen abondant. — 99. *Monimiacées ;* 100. *Athérospermacées ;* 101. *Myristicacées ;* 102. *Lardizabalacées ;* 103. *Schizandracées ;* 104. *Ménispermacées.*

24. CUCURBITALES. Fleurs monodichlamydées ; carpelles infères ; placentas pariétaux ; embryon dépourvu d'albumen. —105. CUCURBITACÉES ; 106. *Datiscacées ;* 107. *Bégoniacées.*

25. PAPAYALES. Fleurs dichlamydées ; carpelles supères, soudés ; embryon entouré d'un albumen abondant. — 108. PAPAYACÉES ; 109. *Pangiacées.*

Sous-classe II. — *Exogènes Hypogynes.*

Fleurs hermaphrodites, ou polygames ; étamines tout à fait indépendantes du calice et de la corolle.

26. VIOLALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas pariétaux ou suturaux ; embryon droit avec peu ou point d'albumen. — 110. *Flacourtiacées ;* 111. *Lacistémacées ;* 112. *Samydacées ;* 113. *Passifloracées ;* 114. *Malesherbiacées ;* 115. *Moringacées ;* 116. VIOLACÉES ; 117. FRANKÉNIACÉES ; 118. TAMARICACÉES ; 119. *Sauvagésiacées ;* 120. CRASSULACÉES ; 121. *Turnéracées.*

27. CISTALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas pariétaux ou suturaux ; embryon courbe ou en spirale, avec peu ou point d'albumen. — 122. CISTACÉES ; 123. BRASSICACÉES (Crucifères) ; 124. RÉSÉDACÉES ; 125. CAPPARIDACÉES.

28. MALVALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas axiles ; calice à estivation valvaire ; corolle imbriquée ou tordue ; étamines en nombre défini ou indéfini ; embryon avec peu ou point d'albumen. — 126. *Sterculiacées ;* 127. *Byttnériacées ;* 128. *Vivianiacées ;* 129. *Tropæolacées ;* 130. MALVACÉES ;131. TILIACÉES.

29. SAPINDALES. Fleurs monodichlamydées, asymétriques ; placentas axiles ; calice et corolle imbriqués ; étamines en nombre défini, embryon avec peu ou point d'albumen. (Étamines rarement en nombre indéfini.) — 132. *Trémandracées ;* 133. POLYGALACÉES ; 134. *Vochyacées ;* 135. *Staphyléacées ;* 136. SAPINDACÉES ; 137. *Petivériacées ;* 138. ACÉRACÉES ; 139. *Malpighiacées ;* 140. *Érythroxylacées.*

30. GUTTIFÉRALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas axiles ; calice imbriqué ; corolle imbriquée ou tordue ; étamines en nombre indéfini ; embryon avec peu ou point d'albumen. (Étamines parfois en nombre défini.) — 141. *Diptéracées ;* * *Lophiracées ;* 142. *Ternstræmiacées ;* 143. *Rhizobolacées ;* 144. *Clusiacées ;* 145. *Marcgraviacées ;* 146. HYPÉRICACÉES ; 147. *Réaumuriacées.*

31. NYMPHALES. Fleurs dichlamydées ; placentas axiles ou suturaux ; étamines en nombre indéfini ; embryon situé sur le côté externe d'un albumen volumineux. (Beaucoup n'ont pas d'albumen.)— 148. NYMPHÆACÉES ; 149. *Cabombacées ;* 150. *Nélumbiacées.*

32. RANALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas suturaux ou axiles ; étamines en nombre indéfini ; embryon petit avec un albumen abondant, charnu ou corné. — 151. *Magnoliacées ;* 152. *Anonacées ;* 153. *Dilléniacées ;* 154. RENONCULACÉES ; * *Céphalotées ;* 155. *Sarracéniacées ;* 156. PAPAVÉRACÉES.

33. BERBÉRALES. Fleurs monodichlamydées, asymétriques dans l'ovaire ; placentas suturaux, pariétaux ou axiles ; étamines en nombre défini ; embryon renfermé dans un albumen volumineux et charnu. — 157. DROSÉRACÉES ; 158. FUMARIACÉES ; 159. BERBÉRIDACÉES ; 160. VITACÉES (Ampélidées) ; 161. *Pittosporées,* * *Cannellacées ;* 162. *Olacacées ;* 163. *Cyrillacées.*

34. ÉRICALES. Fleurs dichlamydées, symétriques dans l'ovaire ; placentas axiles ; étamines en nombre défini ; embryon renfermé dans un albumen charnu et abondant. (Étamines parfois adhérentes à la corolle.) — 164. *Humiriacées ;* 165. *Épacridacées ;* 166. PYROLACÉES ; 167. *Francoacées ;* 168. MONOTROPACÉES ; 169. ÉRICACÉES.

35. RUTALES. Fleurs monodichlamydées, symétriques ; placentas axiles ; calice et corolle imbriqués, quand ils existent ; étamines en nombre défini ; embryon avec peu ou point d'albumen. —170. AURANTIACÉES ; 171. *Amyridacées ;* 172. *Cédrélacées ;* 173. MÉLIACÉES ; 174. ANACARDIACÉES ; 175. *Connaracées ;* 176. RUTACÉES ; 177. *Xanthoxylacées ;* 178. *Ochnacées ;* * CORIARIÉES ; 179. *Simaroubacées ;* 180. ZYGOPHYLLACÉES ; 181. ÉLATINACÉES ; 182. *Podostémacées.*

36. GÉRANIALES. Fleurs monodichlamydées, symétriques ; placentas axiles ; calice imbriqué ; corolle tordue ; étamines en nombre défini ; embryon avec peu ou point d'albumen. — 183. LINACÉES ; 184. *Chlénacées ;* 185. OXALIDACÉES ; 186. BALSAMINACÉES ; 187. GÉRANIACÉES.

37. SILÉNALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas libres, centraux ; embryon externe recourbé autour d'un petit albumen farineux ; carpelles multiples complétement soudés de manière à former un fruit composé. (Quelques-unes sont légèrement périgynes, et d'autres unisexuées.) — 188. CARYOPHYLLACÉES ; 189. ILLÉCÉBRACÉES (Paronychiées) ; 190. PORTULACÉES ; 191. POLYGONACÉES.

38. CHÉNOPODALES. Fleurs monochlamydées ; placentas libres, centraux ; embryon externe, tantôt recourbé, tantôt appliqué sur la surface d'un petit albumen farineux ou corné ; carpelles solitaires ou distincts, s'ils sont multiples. (Quelques-unes sont légèrement périgynes, et d'autres unisexuées.) — 192. *Nyctaginacées ;* 193. PHYTOLACCACÉES ; * *Surianacées ;* 194. AMARANTACÉES ; 195. CHÉNOPODIACÉES.

39. PIPÉRALES. Fleurs achlamydées ; embryon petit, au côté extérieur d'un albumen abondant et farineux. (Parfois unisexuées.) — 196. *Pipéracées ;* 197. *Chloranthacées ;* 198. *Saururacées.*

Sous-classe III. — *Exogènes Périgynes.*

Fleurs hermaphrodites ou polygames ; étamines insérées sur le calice ; ovaire supère ou presque supère.

40. FICOÏDALES. Fleurs monodichlamydées ; placentas centraux ou axiles ; corolle, quand elle existe, polypétale ; embryon externe et recourbé autour d'un petit albumen farineux. — 199. *Basellacées ;* 200. MÉSEMBRYACÉES ; 201. *Tétragoniacées ;* 202. SCLÉRANTHACÉES.

41. DAPHNALES. Fleurs monochlamydées ; carpelle solitaire ; embryon amygdaloïde, sans albumen.— 203. THYMÉLACÉES ; 204. *Protéacées ;* 205. LAURACÉES ; 206. *Cassythacées.*

42. ROSALES. Fleurs monodichlamydées ; carpelles plus ou moins distincts ; placentas suturaux ; graines en nombre défini ; corolle polypétale, lorsqu'elle existe ; embryon amygdaloïde avec peu ou point d'albumen. — 207. *Calycanthacées ;* 208. *Chrysobalanacées ;* 209. FABACÉES (Légumineuses) ; 210. DRUPACÉES ; 211. POMACÉES ; 212. SANGUISORBACÉES ; 213. ROSACÉES.

43. SAXIFRAGALES. Fleurs monodichlamydées ; carpelles soudés ; placentas suturaux ou axiles ; graines en nombre indéfini ; corolle polypétale, quand elle existe ; embryon allongé avec une longue radicule et peu ou point d'albumen.—214. SAXIFRAGACÉES ; 215. *Hydrangéacées ,* * *Hensloviacées ;* 216. *Cunoniacées ;* 217. *Brexiacées ;* 218. LYTHRACÉES.

44. RHAMNALES. Fleurs monodichlamydées ; carpelles soudés ; placentas axiles ; fruit capsulaire, bacciforme ou drupacé ; graines en nombre défini ; embryon amygdaloïde avec peu

en point d'albumen. — 219. *Pénéacées;* 220. *Aquilariacées;* 221. ULMACÉES ; 222. RHAMNACÉES ; 223. *Chaillétiacées;* 224. *Hippocratéacées;* 225. CÉLASTRACÉES ; 226. *Stackhousiacées;* 227. *Sapotacées;* 228. STYRACACÉES.

45 GENTIANALES. Fleurs dichlamydées, monopétales ; placentas axiles ou pariétaux ; embryon petit ou avec les cotylédons beaucoup plus petits que la radicule et au milieu d'un albumen abondant. — 229. ÉBÉNACÉES ; 230. AQUIFOLIACÉES ; 231. APOCYNACÉES ; 232. LOGANIACÉES ; * *Cassipourées;* 233. *Diapensiacées;* 234. *Stilbacées;* 235. OROBANCHACÉES ; 236. GENTIANACÉES.

46. SOLANALES. Fleurs dichlamydées, monopétales, symétriques ; *placentas axiles ; fruit bi- ou triloculaire ;* embryon volumineux au milieu d'une petite quantité d'albumen. (Quelquefois achlamydées ou polypétales.) — 237. OLÉACÉES ; 238. SOLANACÉES ; 239. ASCLÉPIADACÉES ; 240. *Cordiacées ;* 241. CONVOLVULACÉES ; 242. CUSCUTACÉES ; 243. POLÉMONIACÉES.

47. CORTUSALES. Fleurs dichlamydées, monopétales, symétriques ; placenta libre central ; embryon au milieu d'une grande quantité d'albumen. (Quelquefois monochlamydées ou polypétales.) — 244. *Hydrophyllacées;* 245. PLOMBAGINACÉES ; 246. PLANTAGINACÉES ; 247. PRIMULACÉES ; 248. *Myrsinacées ;* * *Égicéracées.*

48. ÉCHIALES. Fleurs dichlamydées, monopétales, symétriques ou asymétriques ; fruit nucamentacé, formé de plusieurs nucules *monospermes*, *ou* bien de groupes de nucules séparés ou séparables. — 249. JASMINACÉES ; 250. *Salvadoracées;* 251. EHRÉTIACÉES ; 252. *Nolanacées ;* 253. BORRAGINACÉES ; 254. *Brunoniacées ;* 255. LAMIACÉES (Labiées) ; 256. VERBÉNACÉES ; 257. *Myoporacées;* 258. SÉLAGINACÉES.

49. BIGNONIALES. Fleurs dichlamydées, monopétales, asymétriques ; fruit capsulaire ou bacciforme, avec ses carpelles tout à fait soudés ; placentas axiles, ou pariétaux, ou libres et centraux ; embryon avec peu ou point d'albumen. — 259. *Pédaliacées ;* 260. GESNÉRACÉES ; 261. *Crescentiacées ;* 262. *Bignoniacées;* 263. ACANTHACÉES ; 264. SCROPHULARIACÉES ; 265. LENTIBULARIACÉES.

Sous-classe IV. — *Exogènes Épigynes.*

Fleurs hermaphrodites ou polygames ; étamines naissant sur le calice ou sur la corolle ; ovaire infère ou presque infère.

50. CAMPANALES. Fleurs dichlamydées, monopétales; embryon avec peu ou point d'albumen. — 266. CAMPANULACÉES ; 267. LOBÉLIACÉES ; 268. *Goodéniacées ;* 269. *Stylidiacées;* 270. VALÉRIANACÉES ; 271. DIPSACACÉES ; 272. *Calycéracées;* 273. ASTÉRACÉES (Composées).

51. MYRTALES. Fleurs dichlamydées, polypétales ; placentas axiles ; embryon avec peu ou point d'albumen (Parfois monochlamydées). — 274. *Combrétacées;* 275. *Alangiacées ;* 276. CHAMÉLAUCIACÉES ; 277. HALORAGACÉES ; 278. ONAGRACÉES ; 279. *Rhizophoracées;* 280. *Belvisiacées;* 281. *Mélastomacées;* 282. MYRTACÉES ; 283. *Lécythidacées.*

52. CACTALES. Fleurs dichlamydées, polypétales ; placentas pariétaux ; embryon avec peu ou point d'albumen.—284. *Homaliacées ;* 285. *Loasacées ;* 286. *Cactacées.*

53 GROSSALES. Fleurs dichlamydées, polypétales ; *graines nombreuses*, petites ; embryon petit au milieu d'une grande quantité d'albumen. — 287. GROSSULARIÉES ; 288. *Escalloniacées ;* 289. *Philadelphacées* ; 290. *Barringtoniacées.*

54. CINCHONALES. Fleurs dichlamydées, monopétales ; embryon petit au milieu d'une grande quantité d'albumen. — 291. VACCINIACÉES ; 292. *Columelliacées.* — 293. *Cinchonacées ;* 294. CAPRIFOLIACÉES ; 295. GALIACÉES.

55. OMBELLALES. Fleurs dichlamydées, polypétales ; graines grosses et solitaires ; embryon petit, au milieu d'une grande quantité d'albumen. — 296. APIACÉES (Ombellifères) ; 297. ARALIACÉES ; 298. CORNACÉES ; 299. HAMAMÉLIDACÉES ; 300. *Bruniacées.*

56. ASARALES. Fleurs monochlamydées ; embryon petit au milieu d'une grande quantité d'albumen. — 301. SANTALACÉES ; 302. LORANTHACÉES ; 303. ARISTOLOCHIACÉES.

Dans la nomenclature qui précède nous avons imprimé en majuscules les noms des familles qui renferment des espèces indigènes ou très-anciennement acclimatées en France.

Abréviations. — Nous terminerons cet article par l'indication des signes abréviatifs généralement usités en Botanique. ☼ ou ☉, signe du Soleil, désigne les plantes *annuelles*, c.-à-d. dont la durée est d'un an au plus ; et ♂, signe de Mars, indique les plantes *bisannuelles*, c.-à-d. qui ne fleurissent qu'à la seconde année et meurent après. Mais on préfère actuellement les signes ① et ②. Le *signe de Jupiter* ♃, *ou* (∞), *désigne les plantes* vulgairement appelées *vivaces*, c.-à-d. dont la tige est annuelle, mais dont la racine reproduit de nouvelles tiges fructifères. ♄, signe de Saturne, marque les plantes *caulocarpiennes*, c.-à-d. dont la tige persiste et porte fruit plusieurs fois. ♄ indique un *sous-arbrisseau*, ♄ un *arbrisseau*, ♄ un *arbuste* ou un *petit arbre*, ♄ un arbre de plus de 8 mètres. ◡ signifie plante *grimpante;* (grimpante *à droite*, et) grimpante *à gauche.* Δ marque une plante toujours *verte.* ♂, signe de Mars, désigne une plante ou fleur mâle ; ♀, signe de Vénus, une fleur femelle ; et ☿, signe de Mercure, une fleur hermaphrodite. — L'époque de la floraison se marque en mettant l'abréviation du nom du mois ou le numéro du mois en chiffres romains : ainsi IV-VI signifie qui fleurit depuis Avril jusqu'en Juin. Les mots composés d'un nombre et d'un organe s'écrivent très-souvent avec le chiffre de ce nombre : ainsi, par ex., 5-*fide* et 10-*pétale* se lisent *quinquéfide* et *décapétale.* Le signe ∞ exprime un nombre indéfini : ainsi ∞-*fide* et ∞-*phylle* se lisent *multifide* et *polyphylle.* *Pétales* ∞ ou *Etamines* ∞, signifient pétales ou étamines en nombre indéterminé. Dans ce dernier cas, on emploie fréquemment deux zéros : *Étamines* 00, signifie donc étamines en nombre indéfini. Un seul zéro indique l'absence d'une chose : ainsi *Albumen* 0, veut dire *dépourvu d'albumen.* — Le point d'interrogation ? exprime le doute, c.-à-d. signifie que l'on n'est pas sûr de la vérité du mot ou de la phrase qui le précède. Le point d'exclamation ! placé dans la synonymie à la suite d'un nom d'auteur, signifie qu'on a vu la plante même décrite par l'auteur qu'on cite. Enfin, lorsqu'on vient d'écrire en toutes lettres le nom d'une plante, et qu'on a à répéter une ou plusieurs fois ce nom, on en écrit seulement l'initiale, mais en prenant garde que cette abréviation ne cause quelque confusion.

* **BOTANIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne la science des végétaux. *Études, recherches botaniques. Philosophie b. Géographie b. Jardin b.*

BOTANISTE. s. m. Celui qui étudie la botanique, qui est savant en botanique.

* **BOTANOMANCIE.** s. f. Voy. DIVINATION.

BOTARGUE. s. f. Voy. BOUTARGUE.

* **BOTHRIOCÉPHALE.** s. m. T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX.

* **BOTROPHIS.** s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

* **BOTRYCHIUM.** s. m. T. Bot. Voy. OPHIOGLOSSÉES.

* **BOTRYLLE.** s. m. T. Zool. Voy. AGRÉGÉ.

* **BOTRYS.** s. m. T. Bot. Voy. CHÉNOPODÉES.

* **BOTRYTACÉS.** s. m. pl. T. Bot. V. CHAMPIGNON.

BOTTE. s. f. (lat. *botulus*, assemblage de divers objets). Assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble. *B. de paille, de foin. Mettre du foin en bottes. Lier des bottes. B. d'échalas. B. d'allumettes. B. d'asperges, d'oignons. — Les racines de cette plante naissent en b.*, Forment une sorte de b., de paquet. — *B. de soie*, Assemblage de plusieurs écheveaux de soie liés ensemble. *Soie en bottes.* On dit de même, *Une b. de chanvre*, etc. ‖ Une grande quantité de plusieurs choses. *Une b. de paperasses. Une b. de lettres. J'ai une b. de papiers à examiner.* Fam.

BOTTE. s. f. (celt. *bot*, pied). Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe et quelquefois même une partie de la cuisse. *Bottes fortes. Grosses bottes. Bottes molles. Bottes de cavalerie. Bottes de hussard. Bottes à la russe, à l'écuyère, etc. Bottes à genouillère. Bottes à revers. La tige, le pied, la semelle, le revers d'une b. Bottes de vache. Bottes de chasse. Bottes de postillon. Faire des bottes. Remonter des bottes. Acheter des bottes. Mettre, ôter ses bottes. Être en bottes. Bottes à éperons. Cirer, graisser des bottes.* — Fam., *Prendre la b.*, Se mettre en état de monter à cheval et de partir. *Où va la b.?* Où allez-vous? Ces loc. ont vieilli. ‖ Fig. et prov., *Graisser ses bottes*, Se préparer à partir pour quelque voyage; ou Se préparer à mourir. *Ce malade fait encore des projets, il ferait mieux de graisser ses bottes. — Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, Pour se dispenser de la reconnaissance, l'avare se plaint même des services qu'on lui rend; ou bien, On n'a à attendre que de l'ingratitude quand on oblige un malhonnête homme. — *Mettre du foin dans ses bottes.* Voy. FOIN. ‖ Fig. et fam., *A propos de bottes*, Sans motif raisonnable, hors de propos. *Il se fâche, il dit des injures à propos de bottes.* ‖ T. Manége. *Serrer la b.*, Serrer la jambe contre les flancs d'un cheval, pour le faire avancer; et Figurém., Presser vivement son adversaire dans la discussion. — *Ce cheval va à la b.*, Ce cheval se défend du cavalier en cherchant à lui mordre la jambe. Fig. et fam., *C'est un homme à qui il ne faut pas trop se jouer, il va d'abord à la b.*, Il fait des réponses piquantes aux plaisanteries les plus inoffensives. ‖ *B. de carrosse*, Marchepied fixe et placé en dehors, à l'aide duquel on montait dans un carrosse. *La b. s'est conservée dans certaines voitures de cérémonie.* ‖ Fig. et fam., La terre qui s'attache à la chaussure quand on marche dans un terrain gras. *Je suis allé dans un champ labouré, et j'en rapporte des bottes.* ‖ La partie d'une manche fermée qui est la plus voisine du poignet. ‖ Sorte de futaille. *Une b. de cidre.*

BOTTE. s. f. T. Escr. Coup que l'on porte avec un fleuret ou avec une épée à celui avec lequel on fait des armes, ou avec lequel on se bat. *Porter, parer une b. Serrer la b. Une b. franche. B. secrète*, Manière particulière de porter un coup d'épée à son adversaire. ‖ Fig. et fam., *Pousser, porter une b. à quelqu'un*, Lui faire une demande indiscrète, embarrassante, ou une objection pressante, une attaque imprévue. *Il lui a porté une b. à laquelle il ne s'attendait pas. On lui a porté de rudes bottes.* — Cette loc. signifie aussi, Nuire à quelqu'un par des discours ou par des actions. *Cette calomnie lui a porté une b. très-difficile à parer.*

BOTTELAGE. s. m. Action de lier, de mettre en bottes du foin, de la paille, etc. *Le b. coûte tant le cent. — Le b. est bon*, se dit Lorsque la botte de paille ou de foin est de la grosseur requise, du poids convenu, ou même lorsqu'elle l'excède.

BOTTELER. v. a. Lier en bottes. *B. du foin, de la paille, des asperges.* = BOTTELÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. APPELER.

BOTTELEUR. s. m. Celui qui fait des bottes de foin, de paille, etc.

BOTTER. v. a. Pourvoir de bottes, faire des bottes à quelqu'un. *B. un régiment de cavalerie. Quel est le cordonnier qui vous botte?* — Absol., *Ce cordonnier botte bien*, Fait des bottes qui vont bien. ‖ Mettre des bottes à quelqu'un. *Venez me b.* = SE BOTTER. v. pron. Mettre ses bottes soi-même. *Bottez-vous promptement et montez à cheval. — Cet homme se botte bien, se botte mal*, Il porte ordinairement des bottes bien faites, des bottes mal faites. ‖ Fig. et fam., Amasser beaucoup de terre autour de ses chaussures, en marchant dans un terrain gras et humide. *On ne saurait aller dans les terres labourées sans se b.* On dit de même qu'*Un cheval se botte.* = BOTTÉ, ÉE. part. — Fig. et prov., *C'est un singe botté ; Il a l'air d'un singe botté*, se dit d'Un homme petit, mal fait, embarrassé dans son accoutrement.

BOTTIER. s. m. Cordonnier qui fait des bottes.

BOTTINE. s. f. Diminutif. Petite botte d'un cuir fort mince ; botte dont la tige a peu de hauteur. *Porter des bottines. Une paire de bottines.* ‖ T. Chir., Se dit de Certaines chaussures semblables à de petites bottes, qui sont munies de courroies, de ressorts et de boucles, et qui servent à corriger les vices de conformation du pied ou de la jambe. *Les pieds de cet enfant se contournent, il faut lui mettre des bottines.*

BOUC. s. m. [On pron. le C.] (all. *bock*, bouc). Le mâle de la chèvre. *Une peau de b. Les cornes, la barbe d'un b. — Barbe de b.*, se dit de La barbe d'un homme, lorsqu'il n'en a que sous le menton. ‖ *B. émissaire*, Le bouc que, chez les Juifs, on chassait dans le désert, après l'avoir chargé des iniquités d'Israël et des malédictions qu'on voulait détourner de dessus le peuple (*Lévit.*, c. XVI). — Fig. et fam., *B. émissaire*, se dit d'Un homme sur lequel on veut faire retomber les torts des autres. *Ils l'ont pris pour leur b. émissaire.* ‖ Dans l'Evangile, *Au jour du jugement, Jésus-Christ séparera les agneaux et les brebis d'avec les boucs*, Les bons d'avec les méchants, les élus d'avec les réprouvés. ‖ *Bouc*, se dit, par ext., d'Une peau de b. pleine de vin ou d'huile. *Un b. d'huile.* ‖ * *B. des bois.* V. ANTILOPE.

BOUCAGE. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

BOUCAN. s. m. (R. *bouc*). Lieu où certains sauvages de l'Amérique fument leurs viandes. ‖ Le gril de bois qui sert à cette opération.

BOUCANER. v. a. Préparer, faire sécher de la viande ou du poisson, à la manière des sauvages de l'Amérique, en les exposant à la fumée. *B. de la viande. B. du poisson. B. des cuirs.* = BOUCANER. v. n. Aller à la chasse des bœufs sauvages ou autres bêtes, pour en avoir les cuirs. = BOUCANÉ, ÉE. part.

BOUCANIER. s. m. Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages. ‖ Se disait particulièrement de Certains pirates. ‖ Espèce de gros et long fusil dont se servaient les boucaniers. — Voy. FLIBUSTIER.

BOUCARO ou * **BUCAROS.** s. m. T. Min. V. ARGILE.

BOUCASSIN. s. m. Étoffe de coton dont on fait des doublures.

BOUCAUT. s. m. (gr. βαυκάλιον, vase?). Sorte de Futaille grossièrement faite, qui sert à renfermer certaines marchandises sèches. *Un b. de sucre, de café, de tabac, de morue. Le poids du b. varie de* 300 *à* 600 *kilogrammes.*

BOUCHE. s. f. (lat. *bucca*, cavité, bouche). Cette partie du visage de l'homme par où sort la voix, et par où l'on introduit les aliments. *Ouvrir, fermer la b. Se rincer la b. Avoir la b. propre, saine. Avoir du mal à la b. Sentir mauvais de la b. Il a continuellement la pipe à la b. — Flux de b.* Voy. FLUX. ‖ Se dit aussi de La partie extérieure de la bouche. *Avoir la b. grande, petite, belle, vermeille. Tourner la b. Baiser à la b.*, *sur la b. Sa b. me souriait. Les coins de la b.* — Fam., *Faire la b. en cœur*, Donner à sa b. une forme affectée, mignarde. = Se dit de la B. considérée comme organe de la voix et de la parole. *Les paroles qui sortaient de sa b. étaient recueillies avec soin. Dieu a parlé par la b. de ses prophètes. Je l'ai appris de sa b. Les plaintes qui s'exhalaient de sa b. Un mot de votre b. suffit. Que l'imposture ne souille point votre b. Il n'ouvrit point la b. de toute la soirée. Sa b. resta muette. Rester b. close. Je laisse ce soin à une b. plus éloquente. Il mit ces paroles dans la bouche de son héros.* — *Le pape ouvre la b. aux cardinaux nouvellement créés*, se dit De la cérémonie que fait le pape, pour autoriser les cardinaux à parler dans les consistoires. *Fermer la b.*, se dit aussi D'une cérémonie par laquelle le pape impose les doigts sur la b. d'un nouveau cardinal, pour l'avertir qu'il n'a point encore voix délibérative. ‖ Fig., *Fermer la b. à quelqu'un*, Le faire taire en lui imposant silence, ou Le réduire à ne savoir que répondre. *Cet argument lui a fermé la b.* — *Le respect me ferme la b.*, Il m'interdit de parler, de répondre. — *Fermer la b. à la médisance, à la calomnie, aux médisants*, etc., Obliger les médisants, etc., à se taire. ‖ *Être, rester b. béante.* Voy. Béant. ‖ *Avoir toujours quelque chose à la b.*, Le répéter, l'employer continuellement. *Il a sans cesse le blasphème à la b.* ‖ Fig. et fam., *Faire la petite b.*, Faire le difficile, le dégoûté, le dédaigneux sur quelque chose. —On dit aussi, *Faire la petite b. de quelque chose, sur quelque chose*, Ne vouloir point s'expliquer complétement sur quelque chose. *Ne faire point la petite b. de quelque chose*, S'en expliquer librement et ouvertement. ‖ *Dire quelque chose de b. à quelqu'un*, S'en expliquer de vive voix avec lui, le lui dire de vive voix. ‖ Elliptiq., *B. close*, loc. dont on se sert pour indiquer qu'Il faut garder le secret sur une chose. On dit de même, *B. cousue.* Fam. — *Aller, passer de b. en b.*, se dit De ce qui se transmet d'une personne à une autre par le moyen de la parole. *Cette nouvelle vola de b. en b.* — On dit, à peu près dans le même sens, *Cette nouvelle, son nom est dans toutes les bouches.* ‖ Poét., *La déesse aux cent bouches*, La Renommée. ‖ Prov., *C'est saint Jean b. d'or*, C'est un homme qui dit toujours sa pensée avec franchise et sans ménagement. ‖ Fig. et fam., *Cet homme est fort en b.*, Il parle avec beaucoup de véhémence et de hardiesse. Peu usité. ‖ Prov. et fam., *Il dit cela de b., mais le cœur n'y touche*, Il parle contre sa pensée. ‖ T. Féod. On disait fig., *Il ne doit à son seigneur que la b. et les mains*, Il ne lui doit que la foi et l'hommage sans être tenu à aucune redevance. = Se dit de la B. considérée particulièrement comme destinée à recevoir et à goûter les aliments. *Avoir la b. pleine, vide. Porter quelque chose à sa b. Mettre un morceau de pain dans sa b. Cela laisse à la b. un goût désagréable. Provisions, munitions de b.* ‖ Fam., *Traiter quelqu'un à b. que veux-tu*, Lui faire très-bonne chère. *Manger de la viande de broc en b.*, Aussitôt qu'on l'a tirée de la broche. ‖ *Avoir la bouche sèche, amère, mauvaise, pâteuse*, Y éprouver une sensation de sécheresse, d'amertume, etc. On dit de même, *Cela rend la b. sèche, amère*, etc. ‖ *Faire bonne b.*, se dit de Ce qui laisse un bon goût à la b. *Cette liqueur fait bonne b.* — *Laisser quelqu'un sur la bonne b.*, Terminer le repas qu'on lui donne par quelque chose de très-bon ; et Fig., Le laisser avec quelque espérance flatteuse, ou avec quelque pensée agréable. — *Rester, demeurer sur la bonne b.*, Cesser de manger ou de boire, après qu'on a bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût ; et Fig., S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux. — Fam., au prop. et au fig., *Garder quelque chose pour la bonne b.*, Réserver pour la fin quelque chose de très-bon. Ironiq., *Il la lui gardait pour la bonne b.*, se dit De celui qui ayant fait plusieurs tours à quelqu'un, lui en fait un dernier pire que les autres. ‖ Prov., *L'eau en vient à la b.*, *Cela fait venir l'eau à la b.*, se dit, au prop., D'une chose agréable au goût et dont l'idée excite l'action des glandes salivaires, lorsqu'on y pense, ou qu'on en entend parler. Se dit aussi Fig., De tout ce qui peut exciter les désirs. ‖ Fig., *Prendre sur sa b.*, Pousser l'économie jusqu'à épargner sur la dépense de sa nourriture. *S'ôter les morceaux de la b.*, Se priver du nécessaire pour secourir, pour obliger quelqu'un. Fam. — Fig. et pop., *Être sur sa b.*, *Être sujet à sa b.*, Être gourmand. ‖ *La dépense de b.*, La dépense qu'on fait pour sa nourriture. ‖ *Avoir b. à cour*, ou *Avoir b. en cour*, Être nourri dans la maison d'un prince; se dit Des officiers de la maison d'un prince lorsqu'ils ont droit de manger à quelqu'une des tables de la cour. — *Vin de la b.*, Vin destiné à être servi sur la table du prince. — *Les officiers de la b.*, ou absol., *La b.*, Les officiers qui apprêtent à manger pour le roi. On dit de même, *Le service de b.* — On désigne encore sous le nom de *La b.*, Les offices où se prépare la nourriture du roi. = *Bouche*, se dit des personnes mêmes, par rapport à la nourriture qu'elles consomment, *Il a un grand nombre de bouches à nourrir. Dans la prévision d'un siége, on fit sortir les bouches inutiles*, Les personnes incapables de porter les armes. = *Bouche* se dit aussi en parlant Des chevaux et de quelques autres bêtes de somme et de voiture. *La bouche d'un cheval, d'un mulet, d'un âne. Ce cheval a la b. bonne, fine, tendre, mauvaise, forte.* — *Ce cheval est fort en b.*, *Il n'a point de b.*, Il n'obéit point au mors. — *Il n'a ni b. ni éperon*, Il est fort en b. et dur à l'éperon. Fig. et fam., *N'avoir ni b. ni éperon*, Être stupide et insensible, ne s'émouvoir de rien. ‖ Se dit en parlant De quelques autres animaux. *B. de saumon, de carpe. La b. d'une grenouille.* = Par anal. et par extens., s'emploie en parlant De plusieurs sortes d'ouvertures. *La b. d'un four, d'un puits, d'un volcan. La b. d'un canon, d'un mortier.* Les artilleurs disent plus ordinairement, *L'embouchure d'un canon, d'un mortier*, etc. — *Exposer une troupe à la b. du canon*, La placer fort près de l'artillerie ennemie. ‖ *B. de chaleur*, Ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée ou d'un poêle, au moyen de laquelle la chaleur se communique dans l'appartement. ‖ Se dit encore, surtout au plur., Des embouchures par où les grands fleuves se jettent dans la mer. *Les bouches du Nil, du Gange. Le département des Bouches-du-Rhône.* ‖ T. Ichth. *B. en flûte.* Voy. Aulostome.

Enc. — Anatomie. — Dans le langage ordinaire, le mot *Bouche* sert à désigner l'orifice placé à la partie inférieure de la face, et qui sépare les deux lèvres l'une de l'autre. Pour l'anatomiste, la b. est la première partie du tube digestif, c.-à-d. une cavité située entre les deux mâchoires, et circonscrite en haut, par la voûte palatine ; en bas, par la langue ; latéralement, par les joues ; antérieurement, par les lèvres, les arcades dentaires et les dents ; postérieurement par le voile du palais et le pharynx. La forme de cette cavité, chez l'homme, est celle d'un ovale dont le grand axe est dirigé horizontalement. — La paroi supérieure, appelée *palais*, ou à cause de sa forme générale, *voûte palatine*, est constituée par les os maxillaires supérieurs et palatins, qui séparent la cavité buccale de celle des fosses nasales ; elle est limitée en avant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le voile du palais. La membrane muqueuse qui la tapisse est épaisse, blanchâtre, très-adhérente et parsemée de glandes mucipares. La voûte palatine présente, sur la ligne médiane, et d'avant en arrière, une très-légère saillie, indice de la réunion des deux moitiés latérales. La paroi inférieure est formée par la langue, qui remplit presque complétement la b. quand celle-ci est fermée. Les parois latérales sont formées par les joues : la *joue* est constituée par divers muscles et par une certaine quantité de tissu adipeux. Parmi les muscles de la joue, le principal est appelé muscle *buccinateur* : il occupe l'espace compris entre la mâchoire supérieure et l'inférieure, et il a été ainsi nommé parce que, lorsqu'on sonne de la trompette, en latin *buccina*, il forme, en se contractant, une saillie considérable. L'orifice du *canal parotidien* qui verse dans la b. la salive sécrétée par la glande parotide, se trouve au niveau de la troisième molaire. En avant, la b. présente deux parois : l'une interne, constituée par les arcades dentaires et les dents ; l'autre externe, formée par les *lèvres*. Ces dernières sont constituées par un muscle principal, le muscle orbiculaire labial, que plusieurs autres muscles viennent renforcer en mêlant leurs fibres avec les siennes. La muqueuse des lèvres recouvre les glandes salivaires linguales. La paroi postérieure est formée par le *voile du palais*, valvule musculo-membraneuse qui prolonge la voûte palatine et empêche la communication de la b. avec la cavité nasale. Le voile du palais, étendu d'abord horizontalement, se recourbe de haut en bas et un peu d'avant en arrière ; mais il peut prendre la position horizontale : il permet alors aux aliments de passer dans le pharynx, et leur interdit en même temps l'entrée des fosses nasales. Son bord supérieur est fixé ; son bord inférieur est libre et présente au milieu un appendice en forme de languette qu'on nomme *luette*. De chaque côté du voile du palais descendent deux colonnes qui vont s'insérer, l'antérieure, sur les côtés de la langue, la postérieure, sur le pharynx : ce sont les piliers du voile du palais. Entre les deux piliers de chaque côté, se trouve une glande nommée *amygdale*. Les piliers postérieurs circonscrivent un espace irrégulièrement quadrilatère qui est appelé *isthme du Gosier*, et qui joue un rôle important dans l'acte de la déglutition. Le voile du palais est parsemé de petites glandes mucipares. — L'isthme du gosier donne entrée dans le *Gosier*, appelé aussi *Arrière-bouche* et *Pharynx*. Ce dernier est un canal musculo-membraneux, en forme d'entonnoir, situé au devant de la colonne vertébrale. Il est séparé de la b. elle-même par le voile du palais, et se prolonge inférieurement jusqu'à l'œsophage : il sert d'origine commune aux voies respiratoires et aux voies digestives. La muqueuse qui la tapisse se continue, d'une part, avec celle de la bouche et de la cavité nasale, et de l'autre, avec celle de l'œsophage et du larynx.

Chez l'enfant, la cavité de la b. est proportionnellement plus courte et plus large que chez l'adulte ; mais elle s'allonge successivement jusqu'à l'âge d'environ vingt ans, où les dernières dents, par leur sortie, terminent l'allongement des arcades dentaires, et, par conséquent, de la b. même. Sa hauteur diminue dans la vieillesse par la chute des dents. Les différences que la b. présente dans les diverses races, sont surtout relatives aux mâchoires, aux dents et aux lèvres. — A l'exception de quelques Infusoires, dépourvus de cavité intérieure pour la nutrition, tous les animaux ont un ou plusieurs orifices pour l'entrée et la sortie des substances alimentaires. Certains Zoophytes, cependant, sont pourvus d'une ouverture unique qui remplit l'office de b. et d'anus ; tous les autres animaux ont une b. distincte. Parmi les Articulés, les uns ont pour orifice de leurs voies digestives, ou un simple tube, ou une langue canaliculée, ou une trompe, ou un rostre ; les autres ont des mandibules et des mâchoires, mais ces parties sont latérales. Dans les Mollusques, la b. a aussi des formes très-diverses, suivant le genre d'aliments dont ils font usage. Dans les Vertébrés, l'ouverture de la b. est transversale, et résulte toujours du mouvement de la mâchoire inférieure seule, ou pour la plus grande partie.

La b. a plusieurs fonctions. Pour la digestion, les lèvres sont des organes de préhension, fonction plus marquée dans les individus privés de mains. Les dents, les mâchoires et leurs muscles sont les organes de la mastication. C'est encore dans la b. que les aliments sont imprégnés par la salive ; elle est le siége de la gustation ; ses parois mobiles opèrent aussi une partie de la déglutition. Pour la respiration, elle peut, comme le nez, donner passage à l'air. Le vomissement, l'expectoration, l'excrétion des crachats gutturaux et celle de la salive, quand elle a lieu, se font par la b. Enfin, la voix se modifie en traversant cette cavité pour produire les voyelles ; elle est articulée par les mouvements de ses parois pour la production des consonnes.

La b. est quelquefois dans un état imparfait de développement ; ainsi la lèvre supérieure et la voûte palatine peuvent être divisées (v. Bec de lièvre). D'autres fois, l'ouverture des lèvres est close, ou même la b. manque plus ou moins complétement. Cette cavité est encore le siége d'affections accidentelles nombreuses, telles qu'inflammations, ulcérations, gangrène, cancer, etc. Son état fournit aussi au médecin un grand nombre de signes fort importants pour le diagnostic des maladies, et surtout de celles qui affectent les voies digestives. — Voy. Amygdale, Dent, Salive, Aphthe, Muguet, Stomatite, etc.

Artillerie. — On désigne sous le nom générique de *Bouches à feu* les pièces d'artillerie qui servent à lancer des projectiles de gros calibre : ce sont des tubes métalliques extrêmement résistants, qui sont destinés à contenir la puissance motrice et à en diriger les effets. — Les bouches à feu se divisent en trois grandes catégories : les *Canons*, les *Obusiers* et les *Mortiers*. Nous allons les étudier séparément ainsi que les projectiles qui sont affectés à chacune d'elles.

Le *Canon* (Fig. 1. Canon de siége de 24) se compose extérieurement de quatre parties principales : la partie A, qui présente un renflement à son extrémité, et porte un cran de mire, se nomme le *Bourrelet en tulipe* ; la partie B, qui est la plus longue, se nomme la *Volée* ; la partie C est le *second renfort* ; la partie D est le *premier renfort*, elle correspond à l'emplacement de la charge et du boulet. Elle est percée d'une ouverture cylindrique et oblique, nommée *Lumière*, par laquelle on met le feu à la charge de poudre. Toutes ces parties sont légèrement coniques et se raccordent par des moulures, dont il est superflu de donner les noms. La pièce se termine antérieurement par un plan nommé *Tranche de la bouche*, et postérieurement par la *Culasse*, qui comprend le *Bouton* et le *Cul-de-lampe*. Le bouton de culasse sert à appliquer des leviers ou des cordages pour manœuvrer la bouche à feu. Les *Tourillons* lient la bouche à feu à la charpente qui la supporte et qui se nomme *Affût* : ils sont perpendiculaires à l'axe de la bouche et dans le prolongement l'un de l'autre, afin de permettre le mouvement de rotation et d'amener la ligne de mire sur un point donné. Les *Anses*, situées sur le second renfort, servent aux manœuvres de force : elles permettent de passer les cordages et les leviers employés dans ces manœuvres. — La partie évidée de la pièce, de forme cylindrique, se nomme l'*Ame*. Cette nomenclature s'applique à peu près complétement à toute espèce de canon, sauf de très-petites modifications dans les détails. Ainsi, la disposition des moulures dans les canons de fer en usage sur les côtes et dans la marine, diffère de celle des canons de bronze pour l'artillerie de terre : le derrière de leur culasse est arrondi, pour éviter les dégradations que présentent les arêtes saillantes ; enfin, les canons de marine n'ont pas d'anses et ne possèdent qu'un seul renfort.

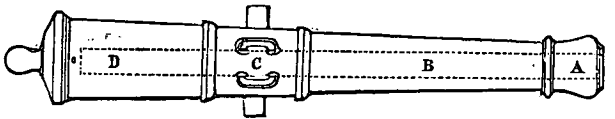

Fig. 1.

On distingue, dans le service général de l'artillerie, quatre espèces de canons : les *Canons de campagne, de place, de siége, de marine* et *de côte*. La nomenclature des canons indique le poids du boulet qu'ils lancent exprimé en livres : ainsi, par ex., un canon de 24 lance un boulet de 24 livres ou 12 kil. environ. Les *Canons de campagne* doivent réunir des conditions de légèreté et de mobilité qui leur permettent de suivre les troupes au milieu des champs, des mauvais chemins, etc. ; ils doivent, en outre, présenter une facilité de manœuvre qui permette de faire, à un moment donné, un feu vif et bien nourri. La légèreté est obtenue en limitant la longueur intérieure de l'âme à 17 fois environ le diamètre moyen du boulet, et en adoptant, pour la confection de la pièce, le bronze qui, à poids égal, possède la plus grande résistance. Les canons de campagne sont en général des calibres de 4, de 8 et de 12. Le diamètre de l'âme est de 10 centim. 61 pour le calibre de 8, et de 12 cent. 13 pour celui de 12. Ils pèsent environ 150 fois le poids de leur projectile, et reçoivent des charges de poudre dont le poids est le tiers de celui du boulet. — Les calibres de 8 et de 12 sont aussi employés à la *défense des places*. Mais, comme ils se tirent à travers des embrasures et derrière des parapets épais, ils doivent avoir des longueurs d'âme plus considérables que les précédents. Les pièces de 8 et de 12 ont en longueur 25 et 24 fois le diamètre de leur boulet, et leur poids est respectivement 272 et 265 fois celui du projectile.—Les *Canons de siége* sont du calibre de 16 et de 24 (Fig. 1). L'âme a en longueur 21 diamètres du boulet pour le 24, et 23 pour le 16. Le poids de ces bouches à feu est de 235 fois celui du boulet pour le 24, et de 256 pour le 16. Le diamètre de l'âme est de 13 centim. 37 pour le calibre de 16, et de 15 centim. 27 pour celui de 24. — Les *Canons de côte* et *de marine* sont de fonte de fer. Ils se rapprochent assez du type des canons précédents ; seulement leur volée a une longueur moins considérable. Les *Caronades*, dont on se sert dans l'artillerie de marine, sont aussi des bouches à feu qui lancent le boulet ; mais elles sont plus courtes que les canons, et le fond de l'âme est d'un diamètre plus faible que celui des projectiles (Fig. 2. Car. de 24). Elles sont ainsi nommées du village de Caron, en Écosse, où l'on fabriqua les premières pièces de ce genre.

Fig. 2.

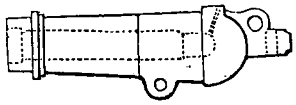

Chargement des bouches à feu. — Pour charger une bouche à feu, on commence par en nettoyer l'intérieur à l'aide d'une brosse emmanchée sur une longue hampe. Cet instrument est nommé *Écouvillon*. Dans le service des pièces de campagne, il sert aussi de *Refouloir* pour pousser la charge et le projectile jusqu'au fond de l'âme : à cet effet, l'autre extrémité de la hampe porte une masse cylindrique. Pour les bouches à feu de place et de siége, l'écouvillon et le refouloir forment deux instruments différents. Pendant que les *servants* procèdent au nettoyage et au refoulage, le *pointeur* bouche la lumière avec un petit coussin de cuir nommé *Doigtier*, afin d'empêcher l'établissement d'un courant d'air qui chasserait les gaz formés et pourrait rallumer les débris. La pièce convenablement nettoyée, on introduit dans l'âme la charge de poudre renfermée dans un sachet de serge ; le boulet est lui-même emmaillotté, au moyen de rubans de fer, à l'extrémité du sac. Cette solidarité entre le projectile et la charge simplifie la manipulation. Pour les canons de siége, la charge est contenue dans un sac de papier ou *Gargousse*. On introduit par la lumière un poinçon, appelé *Dégorgeoir*, pour percer la charge, et puis on place une étoupille dans la lumière même. L'*Étoupille* est un petit cylindre de cuivre garni intérieurement de poudre fulminante, et dans lequel est engagée une petite tige qui présente une rugosité. En tirant vivement cette tige, à l'aide d'une ficelle que le servant tient à la main, le *rugueux* enflamme, par l'effet de la friction, la poudre fulminante qui communique le feu à la charge. — Au moment où le coup part, la pièce éprouve un mouvement de recul extrêmement prononcé, qui la chasse en arrière avec violence. La longueur du recul dépend d'un grand nombre de circonstances, et notamment du poids de la bouche, de la vitesse du projectile et de la nature particulière du terrain. Les pièces de campagne, placées sur un sol ordinaire, reculent de plusieurs mètres ; les pièces de siége, qu'on tire souvent à ricochet, c.-à-d. à faible charge, reculent peu, en raison de ce qu'elles présentent une masse considérable, et par conséquent une grande inertie à la force de recul. Pendant la combustion de la poudre, il se produit aussi, par l'effet de l'expansion subite des gaz, une réaction violente sur les pièces qui supportent la bouche à feu : aussi est-il nécessaire qu'elles présentent une grande résistance.

Usage de la hausse. — L'emploi de la hausse constitue l'une des principales améliorations qui aient été apportées dans le service de l'artillerie. On sait (V. BALISTIQUE) qu'au sortir de l'âme, le projectile ne décrit pas une ligne droite, mais bien une courbe qui ressemble à une parabole. Si donc on dirige l'axe de la pièce sur le but, le projectile ne l'atteindra pas et passera au-dessus ou au-dessous de lui, en raison de la forme courbe de la trajectoire du boulet ; si au contraire on change convenablement la ligne de mire, on pourra arriver à battre le point. Pour cela on adapte à la culasse un petit appendice gradué, mobile entre deux coulisses, et qui porte une encoche à sa partie supérieure. La ligne de mire est déterminée par ce point et par le cran qui est pratiqué à la tranche de la bouche. On fait mouvoir la pièce jusqu'à ce que cette ligne contienne le but à battre. L'officier donne d'ailleurs au pointeur la division qu'il est convenable d'adopter pour la hausse, en raison de la distance qui sépare le but de la pièce. La hausse des pièces de campagne s'adapte à la culasse ; mais celle des pièces de place et de siége se sépare de la bouche à feu et fait partie de l'armement du pointeur.

Projectiles du canon. — Le *canon* proprement dit lance le boulet et la mitraille. — Le *boulet* est une masse de fonte coulée de forme sphérique. Pour les calibres de 4, 8, 12, 16, 24, 36 et 48, les diamètres des boulets, exprimés en millimètres, sont respectivement de 82 ; 103, 8 ; 119 ; 130, 3 ; 149, 3 ; 171, 4 ; et 186. Leur poids moyen, évalué en kilogr., est représenté par les chiffres suivants : 1,97 ; 4,02 ; 6,07 ; 8,02 ; 12,01 ; 17,98 et 23,40. Le diamètre des boulets de 30 de la marine est de 160 millim., et leur poids moyen de 15 kil. 07.

Lorsqu'ils pénètrent dans les corps, les boulets produisent des effets extrêmement variables suivant l'état et la nature des milieux. Dans le sable, le vide formé par le boulet est comblé immédiatement après son passage ; dans les terres argileuses, fortes et humides, le boulet pénètre en laissant derrière lui un entonnoir, qui peut avoir 1 mètre de profondeur. Dans les bois durs, comme le chêne, les fibres sont déplacées latéralement sur le passage du boulet, et elles se resserrent ensuite de manière à ne laisser qu'un trou de faible diamètre ; aussi le tir des boulets contre les carcasses des vaisseaux est-il impuissant pour produire des voies d'eau ; car, après le passage du projectile, la moindre cheville suffit pour empêcher l'accès de l'eau. Dans les bois tendres, comme le sapin, les fibres frappées sont rompues ; mais l'effet de destruction s'arrête à ces parties. Le fer forgé en plaques de 8 millim. d'épaisseur est percé et brisé par les boulets lancés avec de fortes charges ; mais, en plaques épaisses de 10 centim., il résiste au choc des boulets du calibre le plus fort. La fonte ne se laisse pas sensiblement pénétrer ; mais elle se brise en éclats, lors même qu'elle est en bloc des plus fortes dimensions. Le tableau qui suit indique les pénétrations des boulets dans différents milieux et à diverses distances, pour une charge égale au tiers du poids du projectile : les pénétrations sont exprimées en mètres et fractions du mètre.

	CALIBRES.	PÉNÉTRATION AUX DISTANCES DE			
		100^{m}	300^{m}	600^{m}	1000^{m}
Terres rassises, moitié sable, moitié argile.	36	2,60	2,37	2,09	1,77
	24	2,35	2,06	1,78	1,48
	12	1,52	1,29	1,09	0,89
Bois de chêne.	36	1,58	1,38	1,12	0,80
	24	1,42	1,21	0,95	0,63
	12	1,09	0,89	0,65	0,37
Bonne maçonnerie.	36	0,650	0,565	0,455	0,310
	24	0,580	0,495	0,385	0,250
	12	0,445	0,370	0,255	0,155

Le tableau suivant donne les portées moyennes des pièces de l'artillerie de terre, à la charge du tiers du poids du boulet :

	ESPÈCES.	CALIBRES.	PORTÉE DE BUT EN BLANC.	PORTÉES SOUS DES ANGLES DE		
				3°	6°	10°
CANONS.	Campagne. . .	8	505^{m}	1085^{m}	1635^{m}	. . .^{m}
		12	545	1170	1780	. . .
	Place.	8	545	1162	1676	. . .
		12	640	1228	1870	. . .
	Siége.	16	675	1230	1850	. . .
		24	700	1345	2015	2670
	Côte.	24	720	1295	1975	2660
		36	800	1350	2080	2790
		48	820	1480	2200	2875

Le boulet de fonte est aujourd'hui le seul usité. Le boulet de pierre, qui est le boulet des premiers temps de l'artillerie, n'était pas assez lourd et était trop fragile : celui de plomb présentait l'avantage d'une densité considérable, bien supérieure à celle du fer, mais il avait l'inconvénient de se déformer facilement, même sous une faible vitesse, au contact du bois, de la terre, et, à plus forte raison, de la maçonnerie. Les boulets de fonte de fer réunissent les avantages d'un poids suffisant, d'une grande dureté, d'une fabrication facile et d'un prix très-modique. Dans la marine, on fait parfois encore, mais rarement, usage de *boulets ramés :* ce sont deux boulets ou deux moitiés de boulets réunis par une forte barre de fer. Jadis la barre de fer était quelquefois remplacée par une chaîne. Ce genre de projectile, auquel on donnait le nom de *boulets enchaînés* ou celui d'*Ange*, est aujourd'hui totalement abandonné. Lorsqu'ils étaient bien dirigés, ces projectiles étaient vraiment destructeurs et produisaient de grands dégâts dans les agrès des navires : on les a cependant rejetés du service à cause de l'inexactitude de leur tir. En revanche, le *boulet rouge*, dont l'emploi devient de plus en plus rare dans l'attaque des places, est encore fort usité pour la défense d'une forteresse maritime attaquée par une flotte. On fait chauffer les boulets sur des grils et dans des fourneaux à réverbère : il faut une demi-heure pour les porter au rouge cerise. Le chargement du canon exige alors certaines précautions. Après avoir placé la charge de poudre, on enfonce immédiatement sur elle un bouchon de terre grasse ou deux bouchons de foin, l'un sec, l'autre mouillé ; on place ensuite le boulet rougi au moyen de pinces à cuillère ; enfin on met par-dessus le boulet un deuxième bouchon de terre grasse. Lorsqu'un boulet rouge se loge dans le flanc d'un vaisseau, il l'embrase rapidement, si l'on ne s'empresse d'éteindre le feu.

« D'après le résultat de quelques expériences, dit le général Piobert, le nombre des chevaux, pris de flanc, et traversés par des boulets, serait 23 fois plus grand que le nombre de mètres d'enfoncement dans le bois de chêne ; on estime que celui des hommes traversés serait double de celui des chevaux. On dit qu'un boulet mit hors de combat 30 hommes dans une bataille donnée en Italie en 1470, 25 à celle de Coutras en 1587, et 43 à celle de Zorndoff en 1758. Les boulets de petit calibre peuvent, à la distance de 600 m., renverser 20 à 24 hommes ou 10 à 12 chevaux. » Mais, comme les hommes sont ordinairement disposés sur 2 ou 3 rangs seulement, et qu'on évite de laisser les troupes en colonne en présence d'une batterie, on a, presque aussitôt après l'invention de l'artillerie, cherché à multiplier les effets des nouvelles machines de guerre, en divisant le projectile soit à sa sortie du canon, soit à son arrivée près du but. On y parvient en remplaçant le boulet unique par un certain nombre de boulets plus petits, ou en faisant éclater le projectile en fragments pendant son trajet. Dès le commencement du XVI^{e} siècle, on mit, sur la charge de poudre, du gravier de rivière ou de petits cubes de fer ou de bronze. Vers le milieu du même siècle, on lança des boulets creux remplis de poudre et de mitraille de fer, qui allaient éclater au milieu de l'ennemi. Un peu plus tard on imagina des carcasses cylindriques remplies de cette même mitraille. Plus tard, on leur substitua des balles de plomb renfermées dans un sac, ou arrangées symétriquement en *grappes de raisin*, ou bien encore disposées autour d'une tige de bois fixée sur un plateau.

Les boîtes à balles s'emploient lorsque la grandeur des distances ôte toute efficacité aux feux d'infanterie. Elles sont de fer-blanc et de forme cylindrique. Leur fond est renforcé par un épais culot de fer qui communique aux balles la pression qu'il reçoit lui-même. La partie supérieure de la boîte est fermée par un couvercle au centre duquel est adapté un anneau qui permet de la saisir. Les balles qu'elles renferment sont de fer pour les canons de campagne, et de fonte pour les pièces de siége et de place. Leur nombre et leur calibre sont déterminés par la nature des bouches à feu ; mais, dans tous les cas, elles sont plus grosses que celles de l'infanterie, parce que, après avoir parcouru la même distance que ces dernières, elles doivent conserver encore un effet suffisant. On les fait de fonte ou de fer, parce que les balles de plomb, tirées plusieurs ensemble, ont l'inconvénient de se déformer et de s'agglomérer. — Dans les pièces de campagne, on se sert de balles ayant le tiers du diamètre du boulet. On les place par couches de sept, une au milieu, six autour, disposition qui permet de les lancer avec plus de régularité. Pour les calibres de 16 et de 24, la boite renferme 34 balles en cinq couches. Pour les pièces de 30 de la marine, les boîtes contiennent 120 balles disposées en grappes de six couches, et rangées autour d'une tige de fer fixée sur le centre du culot. La grappe du canon-obusier de 80 compte 48 balles de 47 millim., disposées par couches de 16, et donnant un poids total de 23 kilogr. — Au moment de l'explosion, les balles pressées par celles des couches voisines brisent la boîte et s'éparpillent en formant comme un cône de dispersion dont le sommet est à la bouche de la pièce. Employées à des distances convenables, les boîtes à balles produisent un effet désastreux sur les masses. On rapporte qu'à la bataille de Kesselsdorf, en 1742, chaque coup à balles d'une batterie autrichienne mit, en moyenne, 70 hommes hors de combat. Les boîtes actuellement en usage dans l'armée française, conservent un effet suffisant jusqu'à 800 m. pour les pièces de 12, et 700 pour celles de 8.

On peut obtenir l'avantage que procurent les boîtes à balles en se servant d'un projectile unique, mais creux, que l'on fait éclater au moment même où il arrive au but. Ce projectile creux est appelé *obus* ou *bombe*, suivant les circonstances dans lesquelles on le tire et suivant la manière dont on l'emploie ordinairement, et l'on donne les noms d'*obusier* et de *mortier* aux bouches à feu qui servent à le projeter. Il sera question ailleurs de la *grenade*, qui se jette à la main.

Obusier. — L'obusier est une bouche à feu qui lance un projectile creux (*obus*) à la manière d'un boulet. Celui qui est actuellement en usage (Fig. 3. Ob. de campagne de 15) ressemble assez au canon proprement dit ; mais il en diffère surtout en ce que, à calibre égal, il est moins long et moins épais, et en ce que la *Chambre* ou partie de l'âme destinée à recevoir la charge de poudre offre un diamètre moindre que celui de la partie qui doit être parcourue par le projectile. Cette dernière disposition a été adoptée, parce que l'obus n'est lancé qu'avec une charge assez faible. — Les obusiers aujourd'hui employés dans l'artillerie française sont au nombre de cinq, que l'on désigne par le nombre de centimètres que présente le diamètre de leur projectile, ce sont : l'*obusier de montagne* de 12 centim., les *obusiers de campagne* de 15 et de 16, l'*ob. de siége* de 22, et l'*ob. de place* de 22 également. L'ob. de montagne est long de 970 millim., et ne pèse que 100 kilogr. ; par conséquent, il peut être transporté ou traîné à bras. Habituellement, il est porté à dos de mulet. Les obusiers de campagne de 15 et de 16 ont 187 et 206 centim. de longueur ; ils pèsent 581 et 885 kil. Ces pièces sont employées concurremment avec les canons de 8 et de 12 ; elles offrent encore l'avantage de pouvoir se placer sur les mêmes affûts. L'ob. de siége de 22 (Fig. 4) est court, car il n'a que 152 centim. de longueur ; son poids est de 1200 kil. ; enfin, il est établi de manière à pouvoir se placer sur l'affût de 24.

Fig. 3.

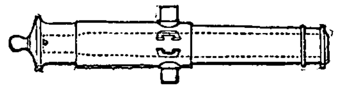

Fig. 4.

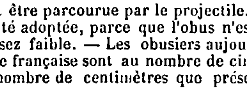

Pour la défense des places, on a un autre ob. de 22, qui est de fonte de fer. Le raccordement de la chambre avec son âme est de forme tronconique. Son poids est de 2,760 kil., et sa longueur de 290 centim., afin qu'il puisse produire des effets plus grands et à de plus grandes distances.

Aux obusiers proprement dits dont nous venons de parler, nous devons ajouter le *canon-obusier* introduit par Napoléon III dans l'artillerie de terre et déjà adopté par d'autres puissances. Cette bouche à feu lance indifféremment le boulet et l'obus ; elle pèse 620 kilogr. Nos anciens canons de 8 ont été en partie transformés en *canons-obusiers légers* destinés aux batteries à cheval. Pour cela, on les a forés et alésés de nouveau de façon à leur donner le calibre des canons de 12. Après l'alésage, ces pièces ne pèsent plus que 550 kil. L'importance de cette innovation sera comprise de tous ceux qui savent combien il importe de simplifier tout ce qui tient à l'art de la guerre. Mais déjà la marine possédait des canons-obusiers de divers calibres. Pour la défense des côtes, on emploie un canon-obusier du calibre de

22 centim. (Fig. 5), qui est de fer, et qui a une épaisseur plus considérable que l'obusier de place. Il pèse 3,630 kil. Enfin, nos vaisseaux portent des canons-obusiers, également de fonte de fer, du calibre de 30 et de 80.

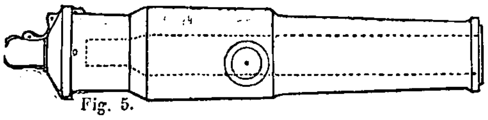
Fig. 5.

L'*obus* est une sphère creuse de fonte de fer, munie d'un *œil* ou *lumière* par lequel on introduit la poudre nécessaire pour briser les parois du projectile, et qu'on bouche ensuite avec une cheville de bois nommée *fusée*. Cette cheville est elle-même percée dans toute sa longueur, et l'on remplit cette espèce de petit canal d'une composition d'artifice destinée à mettre le feu à la charge intérieure du projectile. La charge de l'obusier est renfermée dans un sachet de serge et séparée de l'obus. Celui-ci se place de deux manières, à la main ou à l'aide du refouloir, selon la longueur de l'âme de la pièce. L'obusier de siége est le seul qui se charge à la main; les autres se chargent au refouloir. Dans les deux cas, la fusée est placée du côté opposé à la charge, de façon qu'elle ne soit pas brisée contre les parois de l'âme, ce qui ferait éclater l'obus. Dans le second cas, on fixe le projectile à un sabot, c.-à-d. à une sorte de cylindre tronconique de bois, qui maintient la fusée dans l'axe de l'âme et tournée du côté de la bouche, lorsqu'on pousse l'obus avec le refouloir. Allumée par l'explosion des gaz de la charge de la pièce, la fusée continue à brûler pendant le trajet du projectile, dont les parois se brisent en éclats, quand, arrivé à l'extrémité du canal, le feu se communique à la charge intérieure. — L'épaisseur des parois et le poids des obus varient avec les calibres des pièces. Pour les obusiers de 12, 15, 16 et 22 centim., les épaisseurs des projectiles sont respectivement en millim., 17,9; 19,4; 25,4 et 26. Leurs poids sont de même, en kilogr., 4,03; 7,21; 10,60 et 22,05. Dans la marine, l'obus de 22 centim. a 31^{mm},9 d'épaisseur, et pèse 25 kilog., 50.

L'obus se lance ordinairement avec une faible charge et sous un très-petit angle que l'on détermine au moyen d'un niveau de maçon dont on appuie les bords sur la pièce même. Le tableau suivant indique comparativement les portées des divers obusiers et canons-obusiers en usage chez nous :

DÉSIGNATION DES OBUSIERS.		CHARGE	PORTÉES SOUS LES ANGLES		
			de 5°.	de 10°.	le plus grand que permet l'affût.
	c.	k.	m.	m.	m.
Obus. de montag.	12	0,270	640	»	»
Obus. de campag	15	1,000	1,290	1,928	2,000
	16	1,500	1,360	1,977	2,350
Obus. de siége. .	22	1,500	845	1,325	1,666
		2,000	»	»	1,907
Obus. de place. .	22	3,000	1,250	1,875	2,550
Obus. de marine.	22	3,000	1,340	1,955	2,520
Can.-ob. de mar.	22	3,000	1,380	2,000	2,640
	30	2,000	1,355	2,010	»
Can.-ob. mar. dit *à la Paixhans.*	80	3,500	1,285	2,015	»
		8,360	»	»	4,250

L'obus agit à la fois comme projectile plein et comme projectile creux. Dans le premier cas, il produit des effets de pénétration analogues à ceux des projectiles pleins, sauf pour la pierre et les corps durs. Il est alors presque sans effets, parce qu'il se brise au moment du choc, même avec les plus faibles charges. Le tableau qui suit donne la profondeur de pénétration des obus à diverses distances, dans les terres rassises, moitié sable et moitié argile, ainsi que dans le bois de chêne.

CALIBRES.	CHARGES.	DANS LES TERRES RASSISES.			DANS LE BOIS DE CHÊNE.		
		100 m.	500 m.	1000 m.	100 m.	500 m.	1000 m.
c.	k.	m.	m.	m.	m.	m.	m
12	0,270	0,63	0,40	0,26	0,32	0,16	0,10
15	1,000	1,04	0,66	0,41	0,64	0,31	0,16
16	1,500	1,24	0,86	0,56	0,77	0,45	0,25
22 (siége)	2,000	1,15	0,83	0,59	0,66	0,37	0,23
22 (place)	5,000	1,41	1,02	0,72	0,92	0,58	0,30

Les effets de l'explosion des obus sont importants à noter. Lorsqu'un obus a pénétré dans la terre et y éclate, il y produit l'effet d'une fougasse: il lance les terres et une partie de ses éclats du côté de la moindre résistance. Dans un massif de bois, comme la muraille d'un navire, il produit des déchirements considérables dont les conséquences peuvent être désastreuses. Quand l'obus éclate dans l'air, ses fragments sont parfois lancés à une distance de 600 m. Le nombre moyen des éclats est respectivement de 17, 21, 22 et 33 pour les calibres de 12, 15, 16 et 22 centim. Leur forme irrégulière occasionne aux hommes et aux chevaux des blessures presque toujours dangereuses. Lorsque ce projectile fait explosion au milieu des rangs, il blesse moyennement 4 hommes. Enfin, il sert encore à incendier les habitations : dans ce cas, on ajoute des préparations incendiaires à sa charge ordinaire.

L'obusier sert en outre à lancer des boîtes à balles, comme le canon. On a même, depuis quelques années, fait revivre dans l'artillerie l'usage ancien des obus à balles, usage abandonné depuis le siége de Lille, sous Louïs XIV. L'obus à balles n'est autre chose qu'un boulet creux, rempli de poudre et de balles de plomb, du calibre ordinaire du fusil d'infanterie. Les Anglais l'appellent *Shrapnel*. La fusée de l'obus à balles a une longueur telle que l'explosion ne puisse se produire qu'un moment avant l'arrivée au but. Ce projectile complexe présente fort peu de précision dans le tir; mais il permet d'envoyer la mitraille à une grande distance, ce qui est un avantage précieux lorsqu'on veut retarder la marche de colonnes d'attaque éloignées.

Mortier. — Le *Mortier* tire son nom de sa ressemblance avec l'instrument de laboratoire que tout le monde connaît. C'est une bouche à feu *à tir courbe*, c.-à-d. qui lance son projectile appelé *Bombe*, sous des angles en général très-élevés. Dans les anciens mortiers, la chambre était cylindrique, et le raccordement avec le reste de l'âme était hémisphérique. Mais cette disposition présentant divers inconvénients, on a généralement renoncé à cette forme. Les nouveaux mortiers, dits *Mortiers à la Gomer* (Fig. 6), ont une chambre tronconique. A l'extérieur, on distingue la *bouche*, la *volée*, le *renfort cylindrique* et le *pourtour conique de la chambre*. Ces bouches à feu n'ont pas de bouton de culasse, attendu qu'elles ne sont pas destinées à être manœuvrées comme les canons : elles n'ont qu'une anse placée en dessus. Les tourillons sont munis d'un renfort qui a la forme d'un prisme triangulaire pour les empêcher de fléchir dans le tir à forte charge. Comme les obusiers, les mortiers se désignent par le calibre de leur projectile, qui, dans l'artillerie française, est de 22, 27 et 32 centim.; autrefois on disait mortier de 8, 10 et 12 pouces. La longueur de l'âme (non compris la chambre tronconique) de ces mortiers est 1 et 1/2, en calibre de leur bombe. Leurs poids sont respectivement de 275, 1,040, et 1,320 kilogr. Nous avons encore deux mortiers de côte de 32 c., l'un à chambre tronconique, l'autre à chambre sphérique : tous deux sont terminés inférieurement par une *semelle* ou plaque coulée d'une même pièce avec le mortier, laquelle repose directement sur la plate-forme; en conséquence ils n'ont pas d'affûts. Leurs poids sont 2,200 kilogr. pour le premier, et 4,750 pour le second. Enfin, il existe un petit mortier de 15 cent. qui ne pèse que 115 kilogr. et qui est fort utile en ce qu'il se transporte facilement dans les tranchées et dans les ouvrages avancés : on le charge avec l'obus de 15 cent.

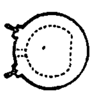
Fig. 7.

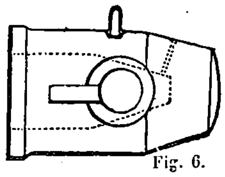
Fig. 6.

Bombe. — Comme l'obus, la *Bombe* est un projectile creux, de forme sphérique, et muni d'un œil pour introduire la poudre et pour loger la *fusée*; mais elle diffère de l'obus par ses proportions et son poids plus considérables, ce qui a obligé de la munir de deux anses, une de chaque côté de l'œil, destinées à la rendre plus maniable. En outre, elle présente à l'intérieur, du côté opposé à l'œil, un surcroît d'épaisseur appelé *culot*, qui a pour objet de renforcer la partie du projectile qui supporte toute la pression des gaz de la poudre (Fig. 7). Le culot a encore pour effet d'empêcher que la bombe ne tombe sur sa fusée. Il y avait à Berlin, en 1683, un mortier qui lançait des bombes du poids de 500 kilogr.; au bombardement de Gênes, en 1684, on en lança de 600 kilogr.; au siége de Tournai, en 1745, les Français se servirent encore de bombes de 18 pouces (487 millim.), dites *Comminges*, qui pesaient 250 kilogr.; mais leur peu d'effet, la lenteur du tir et les frais énormes qu'elles occasionnaient en ont fait abandonner l'usage. Nous avons dit les calibres usités chez nous; les bombes de 22, de 27 et de 32 centim., pèsent respectivement 21 kilogr. 67, 49,34 et 73,41. Pour le mortier de côte, à chambre sphérique, on porte même le poids de la bombe à 88 kilogr.

Les mortiers se tirant habituellement sous de grands angles, on les charge dans cette position. Après avoir mis la charge dans la chambre, on élève la bombe jusqu'à la bouche, et on la fait descendre lentement dans l'âme, la fusée tournée du côté de la bouche. Dans les anciens mortiers à chambre cylindrique, on était obligé de disposer des éclisses de bois autour du projectile pour le placer dans l'axe de la pièce. La charge du mortier est en général très-faible : ainsi, leur grande charge est, en kilogr., de 1,16, 3,67 et 5,40 pour les calibres de 22, 27 et 32 centim. Elle est de 15 kilogr. pour le 32 à chambre sphérique de la marine. L'angle sous lequel se tire le mortier varie selon le but que l'on se propose d'atteindre. Faut-il faire tomber le projectile de très-haut, comme lorsqu'il s'agit d'enfoncer des voûtes ou des blindages horizontaux? On pointe généralement sous un angle de 60°. Quand l'objet à détruire est un blindage très-incliné du côté de la batterie, et qu'on ne veut pas que le projectile s'enfonce beaucoup, afin de produire plus d'effet à la surface, on adopte un pointage moins élevé, comme celui de 30 ou de 40°. Enfin, si l'on veut que la bombe ne pénètre pas dans le sol, on la lance sous un angle de 15°. En général, le tir, sous les angles voisins de 45°, est celui qui donne le maximum de portée, aussi est-il le plus généralement employé. Les mortiers à semelle de la marine ont un angle fixe de 42° 30′. Le tableau suivant indique la portée des diverses bouches à feu dont il vient d'être parlé.

DÉSIGNATION DES MORTIERS.		ANGLES du tir.	CHARGES en kil.	PORTÉES en mètres.
15 c.,	à chambre tronconique.	45°	0,50	1,710
22 c.,	à chambre tronconique.	45°	1,10	2,000
27 c.,	à chambre tronconique.	45°	3,50	2,715
32 c.	à chambre tronconique.	45°	5,00	2,640
	à chambre sphérique. .	42° 30′	15,00	4,000

Comme la pénétration des bombes dépend de la vitesse de leur chute, elle augmente avec les angles de tir et les distances auxquelles elles sont lancées. Le tableau ci-après indique la pénétration des bombes de 22, 27 et 32 centim. dans les terres rassises, le chêne et la maçonnerie, à la distance de 1,200 m. (La pénétration est exprimée en centimètres.)

ANGLES du tir.	TERR. RASSISES.			BOIS DE CHÊNE.			MAÇONNERIE.		
	22 c.	27 c.	32 c.	22 c.	27 c.	32 c.	22 c.	27 c.	32 c.
30°	35	65	70	17	30	35	9	12	13
45	40	70	75	20	35	40	10	14	15
60	50	80	85	25	35	40	12	16	17
Vitesse maximum.	50	85	90	25	38	43	12	17	18

Les petits navires sont percés de part en part et coulés à fond par la chute des bombes. Celles-ci peuvent même percer les trois ponts d'un bâtiment. Les écrivains sur l'artillerie regardent une voûte de maçonnerie de 1 mètre d'épaisseur comme à l'abri de l'effet des bombes : néanmoins il y a lieu de croire que des bombes de calibre plus fort, et ayant une hauteur de chute exceptionnelle, pourraient enfoncer une voûte de ce genre. D'ailleurs, pour rendre les ouvrages de maçonnerie plus invulnérables encore, on les couvre d'une couche de terre bien tassée, et de matériaux aussi élastiques que possible. Lorsque les bombes éclatent dans le sol, elles y produisent des excavations en forme d'entonnoir, dont le diamètre est deux ou trois fois plus grand que leur enfoncement, et occasionnent un ébranlement qui s'étend à une distance une fois et demie ou deux fois plus grande que ce même enfoncement. Si le projectile est peu enfoncé dans la terre, il envoie ses éclats à des distances qui atteignent 500 m. pour la bombe de 22 c. chargée de 2 kilogr. de poudre, et 800 m. pour celle de 32 c. avec la même charge. Au reste, les effets de pénétration des bombes sont loin d'être proportionnels à la grosseur du calibre. Quant au nombre des éclats, il va au contraire en diminuant avec le volume du projectile. Il est de 33 pour la bombe de 22 c., de 18 pour celle de 27, et de 22 pour celle de 32 c. Les effets de l'explosion des bombes sont terribles, lorsqu'elle a lieu dans les rangs ou dans l'intérieur d'un bâtiment. Au siége de Namur, une bombe, en éclatant au-dessus du sol, tua 30 hommes. En 1690, une bombe tombée sur le vaisseau *le Terrible*, le rasa, enleva toute sa poupe et mit 100 hommes hors de combat.

Pierrier. — A l'origine de l'artillerie à poudre, toutes les bouches à feu étaient de véritables pierriers; mais, aujourd'hui, ce nom désigne simplement une espèce de mortier qui a 41 centim. de diamètre, dont la chambre tronconique est très-petite, et dont l'âme n'a que 49 centim. de longueur. Il pèse 720 kil. Sa charge de poudre, qui peut être portée à 1 kil 25, n'est ordinairement que de 60 à 80 grammes. On recouvre la charge d'une rondelle de bois, et, par-dessus celle-ci, on place un panier contenant un poids de 50 à 55 kil. de cailloux : on choisit des cailloux d'environ 1 kil. 50 chacun. Le pierrier se tire en général sous un angle de 60 degrés. Son tir ne peut être avantageux qu'à des distances de 100 à 150 mètres. Les pierres se répartissent alors sur un espace de 50 à 60 m. de long et de 30 à 60 m. de large. Parfois, au lieu de pierres, on remplit le panier de grenades. L'effet est alors plus meurtrier, chaque grenade produisant 12 à 15 éclats. De toutes les bouches à feu, le pierrier est celle dont le tir est le plus incertain; on en obtient cependant un assez bon service dans les siéges pour contrarier l'ennemi qui occupe les tranchées.

Influence du vent des projectiles. — Le calibre extérieur du projectile n'étant jamais rigoureusement égal à celui de l'âme, il existe toujours au-dessus du boulet, de l'obus ou de la bombe, un petit intervalle nommé *vent*, en vertu duquel l'action des gaz ne se produit plus d'une manière parfaitement symétrique. Il en résulte que le projectile n'étant plus lancé dans une direction mathématiquement droite, mais suivant une direction légèrement oblique, ricoche dans l'intérieur même de la pièce et produit en ce point un *affouillement* (Fig. 8). Ces ricochets successifs, nommés *battements*, lancent le projectile suivant une direction différente de celle de l'axe de la pièce et nuisent à la justesse du tir, tellement qu'après avoir tiré un certain nombre de coups, la bouche à feu est complétement hors de service. C'est là le motif principal qui fait refondre les pièces, après qu'elles ont servi un certain temps, et non le danger de l'*éclatement*, comme on le croit vulgairement.

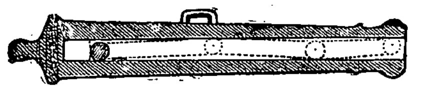
Fig. 8.

Enclouage des bouches à feu. — Lorsque l'on est dans la nécessité d'abandonner ses pièces à l'ennemi, on les dispose de manière à les mettre, au moins momentanément, hors de service. On se sert pour cela de clous à tige carrée, d'acier trempé, à pointe recuite qu'on enfonce avec force dans la lumière à l'aide d'un maillet et dont on rive la tête au niveau de la pièce. Lorsque le temps le permet, on tamponne au fond de la bouche à feu de la terre argileuse et humide par-dessus laquelle on place un boulet entouré de feutre. Les mortiers et les obusiers de peu de longueur peuvent encore servir malgré l'enclouage, en employant une mèche qui aboutit à la charge et à laquelle on met le feu par la bouche. Le meilleur moyen pour désenclouer une pièce, consiste à placer dans son intérieur une forte charge de poudre à laquelle on met le feu par la bouche, comme il vient d'être expliqué. L'expansion des gaz, qui se fait dans toutes les directions, chasse violemment de la lumière le clou qui y a été enfoncé. Mais on ne se contente pas d'enclouer les pièces au moment d'une surprise : on casse les tourillons ; on courbe la volée, en la chauffant et en frappant sur la tranche de la bouche à coups redoublés ; on fait éclater dans l'intérieur de l'âme des projectiles creux ; on tire les pièces bouche contre bouche, etc. En un mot, on abandonne à l'ennemi un matériel aussi impropre au service qu'il est possible.

Fabrication des bouches à feu. — C'est avec le bronze que l'on fabrique chez nous presque toutes les pièces de l'artillerie de terre, et l'emploi que l'on fait de cet alliage est motivé par ses propriétés. Le cuivre pur, qui résisterait mieux aux dégradations qu'occasionne la chaleur du tir, est trop mou pour résister aux effets du choc des projectiles ou de la pression des gaz dans l'âme. L'addition de l'étain au cuivre donne à ce dernier un certain degré de dureté ; mais il y a une juste proportion à garder, au delà et en deçà de laquelle l'alliage perd ses propriétés. La proportion généralement usitée est de 11 parties d'étain pour 100 de cuivre. La fonte de fer offre des avantages bien marqués sur le bronze ; elle est plus dure, se ramollit moins par la chaleur, résiste mieux à l'action corrosive des gaz, et coûte environ cinq fois moins cher ; mais les pièces de fer sont sujettes à éclater, pour ainsi dire brusquement, pendant le tir, ce qui ne se présente pas pour les pièces de bronze dans lesquelles l'éclatement est signalé par un agrandissement progressif des fissures causées par le tir. Il faut, pour prévenir cet accident, que les pièces de fer soient très-épaisses : mais alors elles deviennent trop lourdes pour l'artillerie de campagne et de siége. En conséquence, cette espèce d'artillerie est fabriquée avec le bronze, tandis que l'artillerie de la marine et des côtes est de fonte de fer. En outre, les pièces de fer ne produisent pas, pendant le tir, une résonnance aussi forte et aussi prolongée que celles de bronze.

Voici un aperçu général des procédés de fabrication : 1° On commence par confectionner des moules qui présentent en creux la forme des bouches à feu. La matière employée à faire les moules est de l'argile homogène, liante et plastique, à laquelle on mêle de la terre siliceuse afin de rendre le mélange plus réfractaire. On y ajoute aussi du crottin de cheval, pour donner du liant à la pâte, la rendre plus onctueuse et faciliter le dégagement des gaz. 2° On fait fondre le métal dans des fours à réverbère et on le coule dans ces moules. Les canons et les obusiers actuellement en usage, ainsi que les mortiers de 22 *centim., sont coulés pleins ; les gros mortiers et les pierriers* sont coulés à noyau, c.-à-d. qu'on réserve, dans leur axe, un vide qui présente à peu près les dimensions de l'âme. 3° On fore et l'on alèse les pièces pour amener leur âme au calibre voulu, *puis on les place sur des tours et l'on tourne leur surface exté*rieure, de manière qu'elle soit concentrique à l'âme : on procède ensuite au ciselage des parties qui le demandent. 4° On pose la lumière, que l'on fait de cuivre rouge, pour éviter la *fusion du métal. Ce morceau de cuivre rouge, qui est* vissé au milieu du bronze, porte le nom de *grain de lumière.* 5° On soumet chaque bouche à feu à certaines épreuves, afin de s'assurer que la pièce présente bien les conditions requises pour *faire* un bon service.

Affûts. — Les bouches à feu sont portées par des pièces en charpente, destinées en outre à faciliter le tir et les manœuvres, nommées *affûts*. La plupart des affûts se rapprochent, sauf quelques changements de détail nécessités par la spécialité des services, au type que nous allons examiner. — En général, un *affût* est un châssis longitudinal, en charpente, dont la partie antérieure est soutenue par un essieu muni de deux roues, et dont la partie postérieure C, nommée *crosse*, repose à terre et sert de troisième point d'appui (Fig. 9). Les deux côtés A de l'affût se nomment les *flasques* : ils reçoivent les tourillons de la pièce. L'affût porte, à peu près au milieu de sa longueur, une vis verticale munie d'une poignée, sur laquelle repose la culasse de la pièce et qui permet d'élever ou d'abaisser celle-ci à volonté pour *pointer*, c.-à-d. pour amener l'axe de la bouche à l'inclinaison voulue. Un levier B, qui s'engage dans des lunettes placées à la partie postérieure de l'affût sert à placer la pièce dans une direction convenable. Enfin l'affût porte encore une poignée, une chaîne d'enrayage, un seau rempli d'eau et l'écouvillon destiné à charger.

Fig. 9.

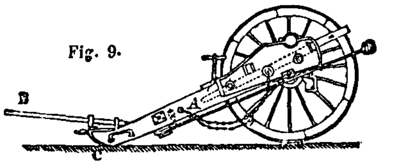

L'*affût de place et de côte* (Fig. 10) diffère assez notablement de celui de campagne que nous venons de décrire. L'essieu porte deux roues dont les moyeux sont de fonte, les rais de bois, et dont la jante est un cercle de fer. Une poulie, placée à la partie postérieure, facilite les déplacements latéraux. — L'*affût de marine* (Fig. 11) consiste essentiellement en deux flasques, de peu de hauteur, réunies par deux essieux de bois montés sur quatre roulettes pareillement de bois. Ces affûts sont attachés de chaque côté du sabord par un cordage, nommé *Brague*, qui limite, par sa résistance et son élasticité, la longueur du recul.

Fig. 10.

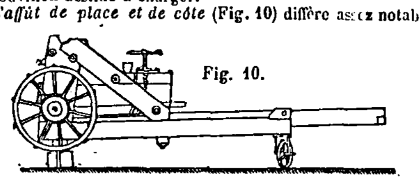

Fig. 11.

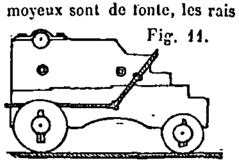

Les mortiers, qui *tirent* sous de grands angles, *ne peuvent* être montés sur des affûts à roues, car le recul briserait presque infailliblement les essieux. En outre, le bois ne présenterait pas, pour ce genre de tir, une résistance suffisante. Aussi les affûts des mortiers (Fig. 12) consistent-*ils* maintenant en deux flasques de tôle réunies par de solides entretoises. Le devant et le derrière des flasques portent de chaque côté des saillies appelées *tenons de manœuvre*, dans lesquelles s'engagent les extrémités des leviers qui servent pendant le tir.

Fig 12.

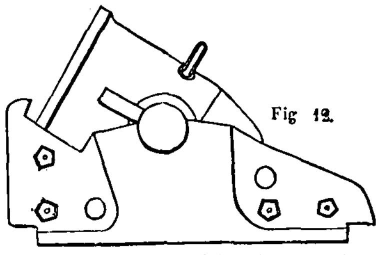

On désigne sous le nom d'*Avant-train* une voiture qui porte les coffres à munitions et qui s'adapte à l'affût par un mode de jonction expéditif, de manière que la pièce voyage avec les munitions que son service nécessite. — Les *Caissons* (*Fig.* 13) sont des voitures composées de deux trains égaux. Le premier porte une caisse, le second en porte deux, et les deux trains sont réunis à l'aide d'une flèche. Ces caisses sont partagées en compartiments nombreux par de petites cloisons de bois léger, de manière à constituer des cases où les munitions sont parfaitement abritées. On a soin de les envelopper de matières filamenteuses pour les protéger contre les chocs. Il nous est impossible d'entrer dans le détail des *chariots de parc*, des *trique-bales*, et des autres voitures de transport qu'exige le service de l'artillerie. Ces objets offrent peu d'intérêt pour le commun des lecteurs : on en trouvera d'ailleurs la description complète dans les ouvrages spéciaux, et notamment dans le *Traité d'artillerie théorique et pratique du général* Piobert.

Fig. 13.

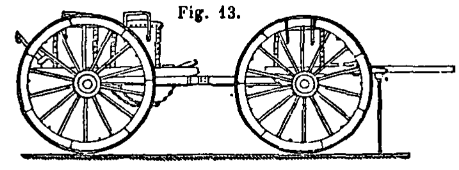

BOUCHÉE. s. f. Morceau de quelque aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois. *Une b. de pain, de viande.* ‖ Fig. et fam., *Ne faire qu'une b. de quelque mets*, Le manger avidement et promptement. On dit encore, *Il n'en ferait qu'une b.*, Pour exprimer la facilité avec laquelle un homme grand et fort triompherait, dans un combat, d'un adversaire beaucoup plus faible que lui.

BOUCHER. v. a. Fermer une ouverture. *B. un trou. B. un tonneau, une bouteille. B. une porte, une fenêtre. Se b. le nez, les oreilles, les yeux.* ‖ *B. un chemin, un passage, une avenue*, Empêcher par quelque obstacle qu'on n'y puisse passer. ‖ *B. les vues d'une maison*, Murer celles de ses fenêtres qui ont vue sur une propriété voisine, contrairement à la coutume, à la loi, ou à quelque convention. *Il a été forcé de b. ses vues.* — *B. la vue d'un objet*, Empêcher de l'apercevoir. *Ce bâtiment bouche la vue du jardin.* ‖ Fig., *Se b. les yeux et les oreilles*, Ne vouloir ni voir, ni écouter. ‖ Fig. et fam., *B. un trou*, se dit d'Une somme d'argent qui sert à payer quelque dette ou à dédommager d'une perte. = se Boucher. v. pron. Se fermer, s'obstruer. *Le conduit de la fontaine s'est bouché.* = Bouché, ée. part. ‖ Fig. et fam., *Avoir l'esprit bouché, être bouché*, Ne pouvoir comprendre les choses les plus simples, Avoir peu d'intelligence. ‖ * Adject., *Sons bouchés.* Voy. Cor.

BOUCHER. s. m. (R. *bouche*). Celui qui tue le gros et le menu bétail, et qui vend la chair crue en détail. ‖ *Fig.*, *C'est un b., un vrai b.*, se dit d'Un homme cruel et sanguinaire ; et d'Un chirurgien peu habile, ou * Qui opère sans nécessité.

BOUCHÈRE, s. f. Celle qui vend de la viande crue en détail, ou la femme d'un boucher.

BOUCHERIE. s. f. L'endroit où l'on tue le gros et le menu bétail ; L'endroit où l'on vend la chair en détail. *Conduire un bœuf à la b. Viande de b. Acheter de la viande à la b.* — Prov., *Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la b.*, Il n'a aucun crédit, il ne peut rien dans cette affaire. ‖ Fig., Tuerie, massacre, carnage. *Ce ne fut pas un combat, ce fut une b. Il se fit une horrible b. dans ce combat.* — *Mener des soldats à la b.*, Les exposer à une mort presque certaine.

Enc. — A Rome, on distinguait, comme chez nous, la *Boucherie*, c.-à-d. le lieu où l'on abattait les bestiaux, et l'*État*, c.-à-d. le lieu où se vendaient les viandes dépecées. La boucherie s'appelait *laniena*, et l'étal *macellum*. Ce dernier terme s'est conservé dans le midi de la France, où l'on donne le nom de *mazel* à la boutique du boucher. Dans le principe, les établissements des bouchers étaient dispersés dans tous les quartiers de la ville ; mais, dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité publiques, on les relégua tous dans le quartier de *Cælimontium* où fut établi un vaste et magnifique marché, qui prit le nom de *Macellum magnum*. Plus tard, on y transféra également tous les autres marchands de comestibles. Néanmoins les besoins d'une population qui allait toujours croissant obligèrent de créer deux nouveaux marchés du même genre, l'un sur le Forum, et l'autre sur la voie Esquiline. Les bouchers de Rome étaient constitués en corporation, et, lorsque la Gaule conquise imita toute les institutions romaines, l'industrie si importante de la b. s'organisa dans les villes gauloises comme elle l'était dans la capitale du monde. C'est ainsi qu'à Paris, on trouve la corporation des bouchers établie de temps immémorial, avec son privilége exclusif de vente, et celui non moins exorbitant de n'admettre aucun étranger dans son sein. De même que Rome, Paris n'eut d'abord qu'une seule b., établie au parvis Notre-Dame et transférée plus tard près du Châtelet, dans le quartier où s'élève encore aujourd'hui la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie. C'est là que fut fondé le vaste bâtiment appelé la *Grande-Boucherie*. L'autorisation donnée par Philippe le Hardi aux Templiers, d'établir une b. près de leur forteresse, ne porta pas d'atteinte sérieuse au monopole dont jouissait la communauté de la Grande-B. Mais, en 1587, Henri III réunit tous les bouchers de la ville en une seule corporation et leur donna de nouveaux statuts. La corporation subsista presque sans aucun changement jusqu'à la Révolution. A ce moment, elle comptait 307 étaux environ. Elle fut supprimée, comme toutes les autres corporations, par la loi du 17 mars 1791 qui proclama la liberté de toutes les industries ; mais bientôt des abus nombreux se glissèrent dans le commerce de la b., et les plaintes devinrent chaque jour plus vives. Alors, au lieu de se borner à surveiller la b. dans l'intérêt de la salubrité et de l'hygiène publiques, on trouva plus simple et plus expéditif de rétablir l'antique corporation. Nul ne put exercer l'état de boucher sans l'autorisation du préfet de police (Arrêté de police du 9 germ. an viii) et sans avoir versé un cautionnement de 1000 à 3000 fr. (Décret du 8 vendém. an ix). Enfin, un autre décret du 8 févr. 1811 réduisit à 300 le nombre des bouchers. A cette époque, on commença à construire de magnifiques *abattoirs*, et bientôt il fut interdit aux bouchers d'abattre et de dépecer les bestiaux dans leurs établissements. Cette excellente mesure fut suivie, quelques années après, 12 janv. 1825, d'une ordonnance non moins sage, qui supprimait la limitation du nombre des bouchers. Malheureusement, quatre années ne s'étaient pas écoulées qu'une nouvelle ordonnance (18 oct. 1829) remettait les choses sur l'ancien pied en limitant à 400 le nombre des bouchers de Paris et le 25 mars 1830, paraissait une seconde ordonnance conçue dans le même esprit, pour la réglementation du commerce de la b. Cette ordonnance est encore en vigueur à cette heure dans toutes ses dispositions principales. La concentration d'une industrie aussi importante dans un petit nombre de mains, concentration qui permet aux bouchers de faire la loi aux éleveurs de bestiaux d'une part, et aux consommateurs d'autre part, a soulevé bien des plaintes. Cette concentration est même plus grande qu'on ne le suppose au premier abord. En effet, un très-petit nombre de bouchers plus riches et plus experts que les autres achètent directement aux producteurs de bestiaux sur les marchés d'approvisionnement de Sceaux et de Poissy. Les autres bouchers viennent acheter chez leurs confrères les animaux tout abattus et placés à *la cheville*. La *vente à la cheville*, commerce parfaitement licite en soi, était jadis puni de la peine des galères. Dans sa sollicitude pour les intérêts des classes pauvres, l'administration, en autorisant la vente aux enchères de la b. foraine, et en taxant les diverses catégories de viandes, s'est efforcée à la fois de maintenir un régime établi depuis des siècles, et de parer à ses inconvénients ; mais il est vraisemblable cependant que la liberté du commerce de la b. ne tardera pas à être proclamée de nouveau, sous certaines conditions qu'exige l'intérêt de l'hygiène publique. Le Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, déclarait, dans la séance du 7 mai 1850, que « la liberté dans le commerce de la b. à Paris, sous la surveillance de l'autorité municipale, lui paraissait le mode le plus rationnel pour l'alimentation de la capitale. » Dans toutes les grandes villes de l'Europe, disait le comte de Kergorlay dans son rapport au Conseil, à Londres, à Amsterdam, à la Haye, à Rome, à Naples, à Florence, à Bruxelles et dans toute l'Allemagne, la liberté la plus entière existe et ne donne lieu à aucune plainte. — La b. parisienne possède à Poissy, où se tient le principal marché de bestiaux pour l'approvisionnement de la capitale, une caisse commune appelée *Caisse de Poissy* et administrée par la ville de Paris. Elle est essentiellement constituée par les fonds de cautionnement versés par les bouchers, et elle a pour effet de faciliter les transactions entre ces derniers et les producteurs de bestiaux. C'est par son intermédiaire obligé que ceux-ci sont payés, et elle garantit les achats à crédit des premiers jusqu'à concurrence de leur cautionnement. Cette institution fait payer ses services un peu cher à la b., mais elle fait la sécurité des vendeurs : aussi le Conseil général de l'agriculture, etc., a-t-il demandé le maintien *obligatoire* de cette institution pour les bouchers de Paris, même dans le cas où le régime de la liberté illimitée serait substitué au régime actuel.

BOUCHE-TROU. s. m. Se dit, par dénigr. et fam., d'Une personne qui ne sert qu'à faire nombre. à laquelle on n'a recours qu'en cas de nécessité, pour lui faire occuper, tant bien que mal, une place vide, un emploi vacant. *Cet acteur n'est qu'un bouche-trou.*

BOUCHOIR. s. m. Grande plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four.

BOUCHON. s. m. Ce qui sert à boucher l'ouverture d'un vase et plus particulièrement d'une bouteille. *B. de liége, de cristal. Enfoncer un b. Mettez un b. à cette écritoire. — Faire sauter le b.*, Faire partir avec bruit le bouchon d'une bouteille pleine d'un vin fumeux, tel que le champagne mousseux. || *B. de paille, de foin*, Poignée de paille ou de foin tortillé. *Frotter un cheval avec un b. de paille. — B. de linge*, Paquet de linge tortillé. *Mettre du linge en b.*, Le chiffonner et le mettre tout en un tas. || Fig. et fam., *Mon petit b.*, Terme de caresse. Vieux et peu us. || Rameau de verdure, ou tout autre signe extérieur qu'on attache à une maison, pour faire connaître qu'on y vend à boire. *Un b. de cabaret.* — Par ext., Le cabaret même. *Il n'y a dans ce village qu'un mauvais b.*

BOUCHONNER. v. a. Mettre en bouchon, chiffonner. *B. du linge.* || *B. un cheval*, Frotter un cheval avec un bouchon de paille. || Fam., Cajoler, caresser. Vieux et ne se dit guère qu'en parlant Des enfants. *B. un enfant.* = Bouchonné, ée. part.

BOUCHONNIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des bouchons de liége, soit pour les bouteilles, soit pour d'autres sortes de vases.

***BOUCHOT.** s. m. T. Pêche. Espèce d'étang, de parc, creusé au bord de la mer, où l'on fait entrer une certaine quantité d'eau douce, et dans lequel on met les moules au sortir de la mer, pour les faire multiplier et leur donner une meilleure qualité.

BOUCLE. s. f. (lat. *buccula*, petite bouche). Sorte d'anneau de forme très-variable, qui est muni d'une ou plusieurs pointes mobiles fixées sur un axe, et qui sert à tendre à volonté, une ceinture, une courroie, une sangle, etc. *Une b. de ceinture, de sangle. Des boucles de souliers. Une paire de boucles. Des boucles de harnais. B. d'argent, d'acier, de cuivre. B. ronde, carrée, ovale. L'ardillon, les ardillons d'une b.* || Espèce d'anneau que les femmes portent à leurs oreilles comme ornement. *Des boucles d'oreilles. Des boucles de diamants.* || T. Mar. Gros anneau de fer où l'on attache un câble, un cordage. || Fig., se dit Des anneaux que forment les cheveux, soit naturellement, soit par la frisure. *Une boucle de cheveux. Ses cheveux lui tombaient en boucles sur les épaules. Friser à boucles. Les boucles d'une perruque.* || T. Archit. Petit cercle en forme d'anneau, qui sert d'ornement à une moulure ronde.

Enc. — L'usage des boucles était aussi répandu dans l'antiquité que de nos jours. Elles présentaient les mêmes variétés de forme et avaient des destinations non moins diverses. Celles qui servaient à la toilette des femmes en particulier étaient souvent très-élégantes, artistement travaillées et enrichies de pierres précieuses. Les Figures 1, 2, 3 et 4 représentent des boucles de bronze destinées à des usages vulgaires; les Figures 5, 6 et 7 représentent des boucles d'or pour maintenir ou pour orner des ajustements féminins. Ces dernières ont précisément la forme du bijou qui est aujourd'hui désigné sous le nom de *Broche*. Les Romains appelaient cette sorte d'anneau *fibula;* les Grecs le nommaient περόνη, πόρπη et ἐνετή.

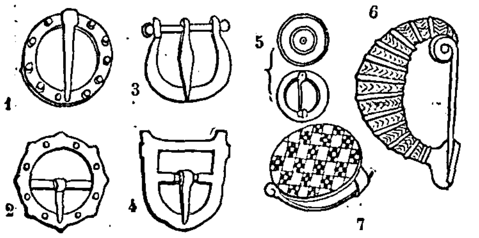

Les *Boucles d'oreilles* ne sont pas moins anciennes. Il est en effet question de ce genre d'ornement dans les livres de l'antiquité la plus reculée; il est figuré sur les monuments les plus anciens; enfin on le retrouve chez presque tous les peuples sauvages. Nous voyons Eliézer donner à Rébecca des boucles d'oreilles et des bracelets (*Genèse*, XXV, 22). Homère mentionne les boucles d'oreilles de Junon (*Iliade*, XIV, 182). Les Grecs donnaient à cet ornement les noms d'ἐνώτιον et d'ἐλλόβιον; les Romains l'appelaient *inauris*. Chez les peuples de l'Asie, particulièrement chez les Lydiens, les Perses et les Babyloniens, les individus des deux sexes portaient des boucles d'oreilles. Il en était de même chez les Libyens et chez les Carthaginois. Chez les Grecs et chez les Romains, au contraire, elles étaient à l'usage exclusif des femmes. Cet ornement se composait en général d'un anneau, et d'une pendeloque (*stalagmia*). Habituellement l'anneau était d'or; parfois cependant il était de bronze. Quelquefois l'anneau était remplacé par un simple crochet qui se passait dans le lobe de l'oreille; c'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui les Italiennes. Les pendants étaient d'or et finement travaillés, ou bien ils étaient ornés de perles ou de pierres précieuses. Les perles bien rondes, bien blanches et volumineuses, étaient extrêmement recherchées. On estimait aussi beaucoup celles qui étaient allongées (*elenchi*); elles servaient à terminer le pendant.

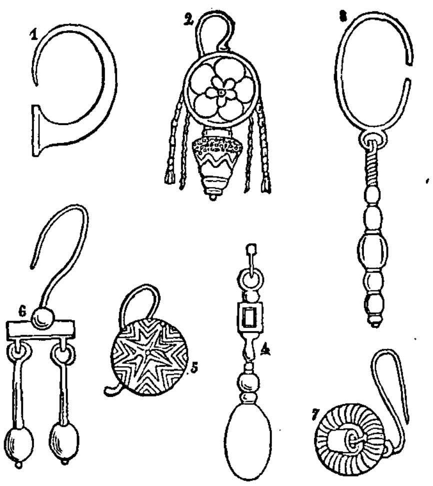

Pline l'ancien nous apprend que les pendants d'oreilles étaient la partie la plus coûteuse de l'ajustement des dames romaines, et Sénèque nous dit que souvent une paire de boucles d'oreilles valait un riche patrimoine. Dans les familles opulentes, il y avait une esclave appelée *Auriculæ ornatrix*, qui était chargée du soin spécial des boucles d'oreilles. — La Vénus de Médicis et d'autres statues qui représentent des femmes ont les oreilles percées. Ce qui prouve que jadis elles étaient ornées de pendants d'oreilles. (Fig. 1 à 7. Boucles d'oreilles antiques.)

BOUCLER. v. a. Mettre une boucle, Attacher, serrer avec une boucle. *B. sa ceinture, ses souliers, ses jarretières. B. un portemanteau*, Le fermer au moyen de boucles. — Fig., *B. un port*, En fermer l'entrée. Anc. || Faire prendre à des cheveux la forme de boucles, mettre des cheveux en boucles. *B. des cheveux, une perruque. B. un enfant.* = se Boucler. v. pron. Boucler ses cheveux. *Elle passe chaque jour une heure à se b.* = Boucler. v. n. S'emploie dans le même sens. *Ses cheveux bouclent naturellement.* || T. Maçon. *Ce mur b.*, Ses parements s'écartent, faute de liaison suffisante dans la construction. = Bouclé, ée. part. *Des souliers bouclés. Des cheveux bouclés.* || Adjectiv., *Raie bouclée.* Voyez Raie.

BOUCLIER. s. m. (b. lat. *buccularium*, formé de *buccula*, boucle, anse du bouclier). Arme défensive que les anciens portaient au bras gauche, et dont ils se servaient pour se couvrir le corps. *Se couvrir de son b. Parer du b.* || *Levée de boucliers*, Démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient de leur résistance aux volontés de leur général. — Fig., Opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, faite avec éclat et sans succès. *Cette levée de boucliers ne lui a pas réussi.* || Par métaph., *Faire un b. de son corps à quelqu'un*, Se placer au-devant de quelqu'un pour le mettre à l'abri des coups qu'on lui porte. — Fig. et au sens moral, se dit Des choses et même des personnes qui sont comme une sauvegarde, une protection, une défense. *Son âge lui sert de b. Il se fait un b. de la faveur dont il jouit. Ce général est le b. de l'État. Ce prélat est le b. de la foi, le b. de la religion.* || * T. Entom. Voy. Clavicornes.

Enc. — Parmi les armes défensives, le *Bouclier* est certainement la plus ancienne, et celle dont l'invention a dû coûter le moins d'efforts, car les voyageurs modernes l'ont trouvée en usage chez diverses peuplades de l'Amérique et de l'Océanie. Le B. a varié de forme et de grandeur, selon les temps et les lieux. Chez les Grecs et chez les Romains, le B. primitif paraît avoir été de forme ronde : les premiers l'appelaient ἀσπίς, et les seconds *clipeus* ou *clypeus*. Suivant Pausanias, Prœtus et Acrisius d'Argos en avaient fait usage les premiers : c'est pourquoi Virgile le désigne sous le nom de *clipeus argolicus* (Fig. 1. Guerrier grec portant l'*aspis*). Cependant le *clipeus* est habituellement représenté, dans les sculptures romaines, sous une forme ovale et oblongue, de là une distinction essentielle entre le *clipeus* proprement dit et le *clipeus argolicus*. Le B. était assez grand pour couvrir le corps tout entier; on lui appliquait alors les épithètes d'ἀμφιβότα et de ποδηνεκής. Dans le principe il était fait d'osier tressé (ἰτέα) ou de quelque bois léger, mais recouvert avec plusieurs épaisseurs de cuir de bœuf (βοεία). En outre, une bordure de métal appelée ἄντυξ, περιφέρεια ou κύκλος, en renforçait le pourtour. Le centre de cette arme présentait souvent une saillie nommée *ombilic*, en grec ὀμφαλὸς ou μεσομφάλιον, et en latin *umbo*, qui avait pour effet de faire dévier les traits lancés par l'ennemi (Fig. 2. Soldat romain armé du *clipeus*, d'après un bas-relief de la colonne Trajane). Parfois cette saillie était allongée et aiguë (ἐπομφάλιον), de façon que le B. pouvait servir, jusqu'à un certain point, d'arme offensive.

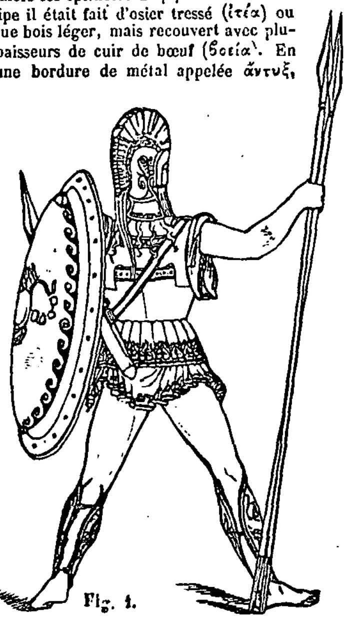

Fig. 1.

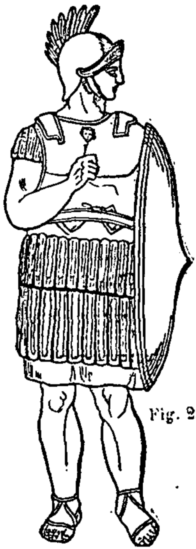

Fig. 2.

Dans les temps homériques, les Grecs se servaient d'un baudrier pour soutenir le B.; mais les inconvénients du baudrier y firent bientôt renoncer. A sa place, on adopta la méthode suivante : on fixa au côté interne du B. une bande de métal, de bois ou de cuivre, appelée κανών, qui le traversait comme le diamètre d'un cercle, et qui était elle-même croisée par de petites barres de fer, de manière à figurer à peu près un X. Cet appareil, dont Hérodote attribue l'invention aux Cariens, était appelé ὄχανον ou ὀχάνη. Au pourtour intérieur du B. courait une lanière de cuir (πόρπαξ) arrêtée de distance en distance par des clous, et formant ainsi une série d'anses. La Fig. 3, prise d'un vase de terre cuite d'une très-haute antiquité, représente cette manière particulière de porter le B. Plus tard, on fixa sim-

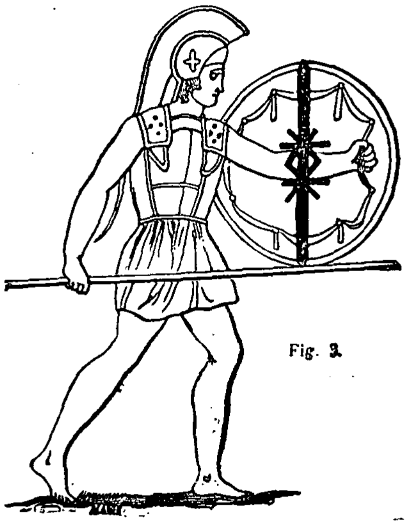

Fig. 3.

plement deux anses à l'intérieur du B.; le soldat passait le bras gauche dans l'une et saisissait l'autre avec la main (Fig. 4). — Certains peuples helléniques se servaient d'un grand bouclier

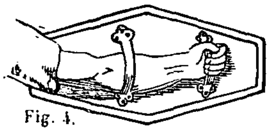
Fig. 4.

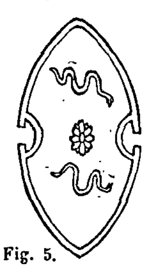
Fig. 5.

oblong et convexe nommé Θυρεὸς, à cause de sa ressemblance avec une porte (Θύρα). Enfin, on appelait *B. béotien* un B. ovale échancré sur chacun de ses grands côtés (Fig. 5). Ces boucliers volumineux et lourds n'étaient d'usage que pour les ***Hoplites*** ou soldats pesamment armés.

Chez les Romains, l'infanterie pesamment armée portait un B. qui avait la figure d'un carré long, et qui était convexe extérieurement, de façon que sa concavité s'adaptait assez bien à la forme même du corps, ainsi qu'on le voit dans la Fig. 6, copiée d'après un bas-relief antique. Selon Tite-Live, lorsque Servius Tullius institua le cens, les citoyens de la première classe firent usage du *clipeus*, tandis que ceux de la seconde furent armés du *scutum ;* mais lorsque les armées romaines commencèrent à être soldées, le *scutum* fut tout à fait substitué au *clipeus*. La forme du *scutum* avait sur toute autre cet avantage que, en cas de besoin, les soldats, par une manœuvre facile, pouvaient, en élevant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes, former une espèce de toit au-dessous duquel ils se trouvaient à l'abri des projectiles ennemis. D'après Polybe, le *scutum* était en général long de 1 mètre 18 centim. et large de 74 centim.; il était fait de deux planches collées l'une sur l'autre et recouvertes d'une toile, puis d'une peau de veau. Les bords étaient garnis de fer pour recevoir les coups de taille et empêcher qu'ils ne se pourrissent contre terre : une plaque de fer renforçait la partie convexe. Pour que les soldats pussent se reconnaître dans la mêlée, les boucliers étaient peints en rouge, en blanc, etc., selon les cohortes. On y inscrivait aussi le nom du soldat auquel il appartenait, le numéro de la cohorte et de la compagnie.

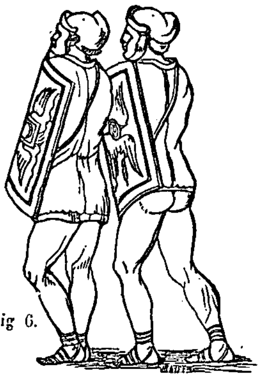
Fig 6.

Dans l'armée romaine, les *vélites* portaient un B. rond qui avait un diamètre de près de 1 mètre, et qui était plus léger que le *clipeus* et le *scutum :* on l'appelait *parma* et *parmula* quand il était plus petit. La cavalerie était aussi armée de cette espèce de B. Les Grecs faisaient également usage de boucliers beaucoup plus légers et moins difficiles à manier que l'*aspis* et le *thureos*. Le plus usité était la *pelta* (πέλτη) dont Iphicrate introduisit l'usage dans l'armée athénienne : les soldats qui portaient ce B. étaient nommés *Peltastes*. La *pelta* était de bois léger ou d'osier tressé, recouvert d'un cuir et sans bordure métallique. Sa forme était ronde, elliptique et quelquefois carrée. Les nations barbares avaient des Boucliers de formes très-diverses et en général très-légers. Les *Mosynœces*, qui habitaient sur la côte méridionale du Pont-Euxin, étaient armés de boucliers appelés γέρρα, et faits de cuir de bœuf blanc avec le poil à l'extérieur ; leur forme était celle d'une feuille de lierre. Un bouclier léger, construit de la même manière, faisait aussi partie de l'armure nationale des Thraces et des peuples de différentes contrées de l'Asie. Les poëtes représentent les Amazones armées d'un léger B. échancré sur l'un des côtés (*lunata pelta*), ou de la forme que représente la Fig. 7, prise d'une urne antique du Musée Capitolin, à Rome. La *cetra*, en usage dans l'occident de l'Europe et en Afrique, était une sorte de pelta : c'était aussi un petit B. rond couvert d'une peau d'animal. Elle faisait partie de l'armure des Osques, ainsi que des habitants de l'Espagne et de la Mauritanie. Chez ces derniers, elle était quelquefois faite de peau d'éléphant. Il paraît aussi, d'après Tacite, que la *cetra* était également le B. des Bretons : il est donc vraisemblable que la *targe* des Highlanders écossais n'est autre que la *cetra* des anciens habitants de la Bretagne.

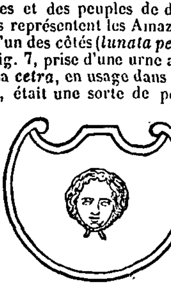
Fig. 7.

Dès la plus haute antiquité, les Boucliers des chefs étaient fréquemment ornés de figures empruntées à la nature, d'emblèmes de divers genres, ou même de scènes très-variées. Tout le monde connait la description que fait Eschyle des Boucliers que portaient les sept Chefs devant Thèbes, celle du B. d'Achille par Homère, et celle du B. d'Hercule par Hésiode. Ils étaient parfois recouverts d'une lame d'argent ou d'or. Enfin, Properce nous apprend qu'on les enrichissait même de pierres précieuses.

Chez les Grecs, il était d'usage, à la fin d'une guerre, de suspendre les boucliers dans les temples ; mais, pour qu'ils ne pussent être enlevés dans le cas de mouvement populaire, on en détachait les anses (πορπάκες) : ils étaient ainsi hors de service. Après une victoire, les Grecs consacraient aussi aux dieux des *Boucliers votifs*. Cet usage passa de la Grèce en Italie. Lorsque T. Quintius eut vaincu Philippe, roi de Macédoine, il déposa dans le temple de Jupiter Capitolin dix boucliers d'argent et un d'or massif qui faisaient partie du butin. L'usage s'établit même, à Rome, de consacrer des Boucliers aux grands hommes de la République. Parmi ces Boucliers votifs, plusieurs étaient des chefs-d'œuvre de l'art du ciseleur. — En Grèce, comme à Rome, l'honneur militaire était attaché à la conservation du B. A Sparte surtout, le soldat qui revenait du combat sans son B. se souillait d'un opprobre indélébile, et son infamie rejaillissait sur toute sa famille. Plutarque nous raconte que le poëte Archiloque, de Paros, fut banni pour avoir, dans une de ses épigrammes, plaisanté sur la perte de son B. On voit, par un passage d'Horace, que ce sentiment subsistait encore à Rome, au commencement de l'empire. Il avait, à la bataille de Philippes, jeté son B. pour mieux courir, et il avoue que cette action n'était pas fort honorable (*relictâ non bene parmulâ*).

Le *B. gaulois* était long, étroit et de dimensions si considérables, qu'on pouvait, au besoin, s'en servir comme d'une nacelle pour passer les rivières. On le faisait d'osier ou de bois recouvert de cuir. Le *B. franc* présentait les mêmes caractères. Un passage de Grégoire de Tours nous apprend que les soldats de Sigebert, défaits devant Arles, se sauvèrent en passant le Rhône à l'aide de leurs Boucliers. Au IXe siècle, le *B. normand* ou *Targe* remplaça le B. franc. Il était arrondi ou coupé horizontalement par le haut et pointu par le bas (Fig. 8. Guillaume le Conquérant et son b., ainsi représentés sur le sceau de ce prince). Souvent le B. était concave en dedans (Fig. 9. Chevalier d'après une miniature du psautier de Louis le Gros). Ce genre de B. domina jusqu'à l'époque de Philippe-Auguste, où l'infanterie commença à faire usage du B. rond, nommé *Rondache*. Les deux armes restèrent simultanément en usage durant tout le cours du moyen âge, mais non sans subir à plusieurs reprises diverses modifications dans leur grandeur et dans leur forme. La rondache était en général de dimensions plus considérables que le B. du cavalier : dans le principe, cependant, elle était presque plane et large tout au plus de 65 centim. Dans la suite on lui donna une forme convexe ; quelquefois même, mais rarement, on la fit concave du côté de l'ennemi. Le B. du cavalier diminua de longueur, et en même temps son bord supérieur fut coupé horizontalement ou entaillé de façon à présenter deux échancrures peu profondes : néanmoins on le termina toujours en pointe inférieurement. Ainsi modifié, le B. du cavalier reçut le nom d'*Ecu*, dérivé du latin *scutum*. Dans les marches, le fantassin portait son B. suspendu au côté gauche au moyen d'une espèce de baudrier. Celui du cavalier se portait de la même manière ; cependant on le suspendait quelquefois à l'arçon de la selle. Dans les derniers temps où cette arme fut en usage, on diminua les dimensions de la rondache, et ce nouveau B. servit à armer indistinctement les cavaliers et les fantassins.

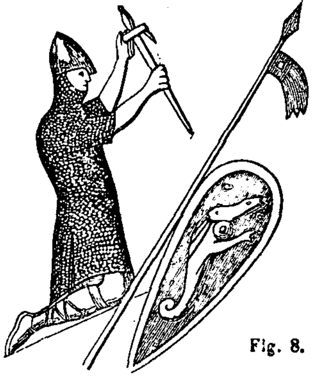
Fig. 8.

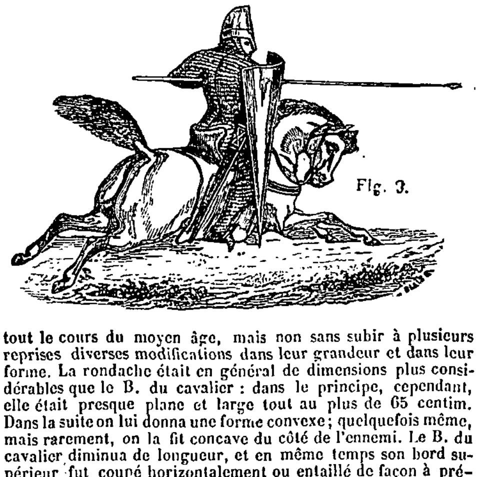
Fig. 9.

Outre le B. ordinaire, ces derniers avaient, pendant les siéges, des Boucliers de grandes dimensions qu'on nommait *Pavois*, et ceux qui les portaient étaient appelés *Paveschiés* ou *Pavésiés*. Ces grands Boucliers avaient la forme d'un carré long; ils étaient solidement construits, et leur partie inférieure se terminait par une pointe qui servait à les planter dans la terre. Pendant que des soldats les maintenaient dans une position bien verticale, les archers et les arbalétriers pouvaient, grâce à l'abri qu'ils leur fournissaient, éloigner à coups de traits les défenseurs des murailles et permettre aux mineurs d'exécuter, sans crainte d'être inquiétés, les travaux de sape.

Les Boucliers du moyen âge étaient ordinairement de bois recouvert de peau, de cuir bouilli ou de plaques de fer. On les faisait quelquefois aussi entièrement de métal. L'écu des chevaliers était peint aux armes de son propriétaire. Quand il était de métal, la ciselure était souvent chargée de l'enrichir de ses plus délicates arabesques. Parmi les Boucliers les plus remarquables de cette dernière classe, nous citerons le *B.* dit *de la découverte de l'Amérique*, magnifique travail du XVIe siècle, qui fait partie de l'*Armeria real* de Madrid.

Le B. paraît avoir disparu des armées d'Europe dans le courant du XVIe siècle. Pour ce qui concerne la France, on n'en trouve pas de traces après le siége de Saint-Jean-d'Angély, en 1621. Mais il est encore en usage en Chine, en Perse, en Tartarie et chez toutes les peuplades sauvages de l'Océanie.

BOUCON. s. m. (ital. *boccone*, bouchée). Mets ou breuvage empoisonné. ***Donner le b. à quelqu'un. Prendre le b.*** Peu us.

***BOUDDHISME.** s. m. T. Hist. relig.

Enc.— Le *Bouddhisme*, ainsi appelé du surnom de *Bouddha* donné à son fondateur, est à la fois une doctrine philosophique et un système religieux, tous deux issus du Brahmanisme indien.

Suivant les traditions et les légendes qui ont cours parmi les nations de l'Asie orientale, le fondateur du Bouddhisme est descendu du séjour céleste dans le sein de Mahamayâ, femme de Southadanna, roi du Magadha, qui forme aujourd'hui la partie méridionale de la province de Behar, dans le nord de l'Indostan. Il appartenait à la famille *Chakya*, l'une des plus illustres de la caste des Brahmes. Sa mère, qui l'avait conçu sans cesser d'être vierge, le mit au monde sans douleur. Les savants et les rois du pays, connaissant ses hautes destinées, s'empressèrent de venir saluer son berceau. Dès son enfance, Siddhartha (c'était son nom) se fit remarquer par son savoir et par ses vertus : aussi était-il l'objet de l'admiration du peuple, quand, assis sous un figuier, il lui donnait la nourriture intellectuelle. Mais bientôt, touché de compassion à la vue des misères du peuple opprimé par les castes supérieures, il renonça aux grandeurs qui l'attendaient dans le monde, quitta le palais de son père et embrassa la vie solitaire pour se préparer à sa mission divine. Il se retira dans les forêts de l'Inde, peuplées à cette époque de pénitents et de personnages voués à la vie ascétique. Il reçut alors le nom de *Chakya-Mount*, c.-à-d. le solitaire de la famille des Chakyas. Là il se rasa la tête de ses propres mains, et, tout en menant la vie la plus austère, il conçut et médita une nouvelle doctrine qui repoussait formellement l'autorité des *Védas*, ou des livres saints du Brahmanisme, sur lesquels se fonde le système des castes. Parvenu à la perfection de la science telle qu'il la concevait, Chakya-Mouni prit le titre de *Bouddha*, qui signifie en sanscrit « celui qui a la connaissance absolue des choses ». Il communiqua alors sa doctrine à quelques disciples; puis, quittant les forêts solitaires, il alla avec eux la prêcher dans les principales villes de l'Inde, et notamment à Bénarès, où sont établis depuis la plus haute antiquité les grands colléges de l'enseignement brahmanique. Mais il ne paraît pas que les efforts de Bouddha, pour répandre sa doctrine, aient eu d'abord beaucoup de succès. En conséquence, il donna à ses disciples la mission de la propager ; puis, s'étant rendu dans une grande assemblée, où, pour la dernière fois, il exposa son système religieux : « Tout m'attriste, dit-il, et je désire entrer dans le *nirwâna* (l'existence dépouillée de tout attribut corporel, et considérée comme la suprême béatitude). » Il alla ensuite sur le bord d'une rivière, se coucha sur le côté droit, étendit ses pieds entre deux arbres et expira. Cependant, ajoute la légende, il se releva ensuite de son cercueil pour enseigner les doctrines qu'il n'avait pas encore fait connaître.

L'existence de Bouddha, comme personnage historique réel, paraît incontestable ; mais il est bien difficile d'assigner, d'une manière précise, l'époque à laquelle on doit la rapporter. D'après les autorités chinoises, la naissance de Bouddha remonterait à 1000 ans avant notre ère ; mais, suivant les autorités indiennes, elle remonte à cinq ou six siècles seulement avant cette époque. Les Bouddhistes de Ceylan fixent la mort de Bouddha à l'année 543 av. J.-C. Plusieurs savants pensent que ce personnage appartenait à une secte philosophique, celle des *Djaïnas*, qui était considérée comme hétérodoxe et impie par les Brahmes, mais qui néanmoins était tolérée, parce que ses partisans se bornaient à la spéculation pure. Quoi qu'il en soit, Bouddha voulut détruire le culte brahmanique et y substituer des pratiques plus humaines : pour cela, il lui fallait nécessairement recourir au prosélytisme et à la prédication. Après sa mort, ses disciples, en effet, propagèrent les doctrines nouvelles avec autant de zèle que de succès, car ces doctrines s'adressaient surtout aux classes inférieures. Alarmés de ces succès, les Brahmes provoquèrent contre les Bouddhistes les persécutions les plus violentes, et, avec l'aide de la caste des guerriers, ils parvinrent à expulser de la presqu'île tous les sectateurs du nouveau système religieux. Ces derniers événements eurent lieu dans le courant des Ve et VIe siècles de notre ère. Chassé de l'Inde proprement dite, le Bouddhisme se répandit dans les contrées voisines, dans les régions montagneuses qui bordent au sud la chaîne de l'Himalaya, dans l'île de Ceylan, dans le Thibet, la Tartarie, la Mongolie, la Chine, l'Indo-Chine, la Corée, le Japon, ainsi que dans les grandes îles de la Malaisie. A cette heure, il constitue la religion dominante dans la plupart de ces contrées, et l'on évalue généralement de 150 à 170 millions le nombre de ses sectateurs. Après le Christianisme, qui possède 280 millions d'âmes, c'est la religion qui compte le plus grand nombre d'adhérents.

Par suite de sa dispersion dans des lieux si divers, et du laps de temps qui s'est écoulé depuis sa première prédication, le Bouddhisme a dû nécessairement subir soit comme système philosophique, soit comme système religieux, des modifications et des altérations profondes : aussi n'est-il pas aisé, à cette heure, de déterminer exactement quelle fut la doctrine primitive de Bouddha et de ses disciples immédiats. — Comme philosophie, elle paraît n'avoir guère été qu'une hypothèse sur l'origine du monde. Cette hypothèse, discutée, commentée et développée, après la mort du maître, a fait naître plusieurs écoles qui, portant jusqu'à l'exagération des principes qui n'existaient qu'en germe dans les écrits du fondateur, ont abouti à une sorte de panthéisme, tantôt absolument matérialiste, tantôt plus ou moins spiritualiste. D'après le savant anglais Colebrooke, on peut distinguer, dans le Bouddhisme, quatre écoles principales : 1° Les uns soutiennent que *tout est vide.* 2° Les autres exceptent du *vide universel* la *sensation interne* ou l'intelligence qui perçoit. 3° Ceux-ci affirment l'existence réelle des objets externes, non moins que celle des sensations internes, et leur perception au moyen des sens. 4° Ceux-là, enfin, admettent que les objets extérieurs ont une existence réelle, et que nous les percevons immédiatement sans le secours d'images ou de représentations. — Les sectateurs de ces différentes écoles s'accordent à établir deux grandes divisions de tous les êtres, la première comprenant tous les *êtres externes*, et la seconde tous les *êtres internes*. A la première appartiennent les éléments qui sont au nombre de quatre, et à l'état d'atomes ; ce sont : la *terre*, l'*eau*, le *feu* et l'*air*. A la seconde division appartiennent la pensée ou l'intelligence et tout ce qui en résulte. Ils ne reconnaissent ni une âme individuelle et vivante, distincte du phénomène de la pensée, ni aucune substance qui ne soit pas réductible aux quatre éléments. L'intelligence, qui possède la conscience individuelle, perçoit les objets, et elle subsiste comme étant elle-même ; c'est seulement sous ce point de vue qu'elle est elle-même, qu'elle est *âme* (*âtman*). Les corps sont des agrégats d'atomes provenant d'éléments divers ; mais ces agrégats n'ont qu'une existence momentanée, et les objets sensibles n'existent pas plus longtemps que la perception qui nous les a fait connaître.

On conçoit sans peine qu'une pareille doctrine, qui, en dehors des quatre éléments, ne reconnaît aucun être distinct comme créateur et organisateur de ce monde, ait été accusée d'athéisme; mais elle s'est modifiée dans les temps modernes, et il paraît, toujours d'après Colebrooke, que le Bouddhisme est aujourd'hui partagé en deux sectes qui se divisent sur les questions fondamentales de l'origine du monde, de la cause première, de la nature et de la destinée de l'âme. Aux yeux des partisans de la première, il existe une substance unique, c'est la matière : celle-ci possède en même temps deux modes, l'*activité* ou l'*action*, et l'*inertie* ou le *repos*. Les adhérents de la seconde reconnaissent un être suprême, infini, immatériel ; mais ici ils se partagent encore ; car, tandis que les uns regardent cet être comme la cause unique de tout ce qui est, les autres lui adjoignent un principe matériel et également éternel. En ce qui concerne la destinée de l'âme, tous admettent la métempsycose et l'absorption finale dans le *Nirwâna*, c.-à-d. le passage à un état où l'existence est dépouillée de tout attribut. L'existence dans la matière est regardée par les Bouddhistes comme le véritable mal, attendu que, suivant eux, tout ce qui existe ainsi est un produit de l'illusion qui trompe les sens.

Si les conceptions philosophiques du Bouddhisme sont, comme tant d'autres systèmes, fruit de l'orgueil humain, une œuvre ridicule et dénuée de sens commun, il en est autrement des préceptes moraux qu'il a promulgués, car ceux-ci ont été puisés à cette source commune, la conscience, que Dieu a mise dans le sein de tous les hommes. Voici quelques-uns de ces préceptes : « Tu ne tueras point. — Tu ne regarderas pas comme saints les Védas et les Pouranas (livres sacrés des Brahmanes), parce qu'ils demandent des sacrifices sanglants. — Tu ne seras ni menteur, ni calomniateur. — Tu ne jureras point et tu ne parleras pas légèrement. — Tu ne seras pas égoïste. — Tu ne tromperas pas et ne lèseras pas les autres, car tous les hommes sont frères ! » En outre, le Bouddhisme enseigne que les bons seront récompensés et que les méchants seront punis ; mais ceci nous conduit à la théorie religieuse du Bouddhisme.

Les âmes, suivant Bouddha, sont de la même essence chez les hommes et chez les animaux ; mais l'âme humaine, ayant seule la liberté, est seule aussi susceptible de mérite et de démérite. Le principe du bien récompense les âmes vertueuses selon leurs œuvres, et, quant aux âmes coupables, leurs peines sont en raison de la gravité de leurs offenses. Toutefois ces peines sont toujours temporaires, et, de plus, les prières et les bonnes œuvres des justes peuvent hâter la délivrance des âmes qui subissent leur punition et les arracher au génie du mal, monarque suprême des enfers. Le temps de l'expiation terminé, les âmes coupables reviennent sur la terre animer des êtres inférieurs, puis des hommes, et alors elles recommencent les épreuves qu'elles avaient déjà subies. Néanmoins les âmes parvenues à la perfection, c.-à-d. qui, en se dépouillant totalement de la matière, sont devenues *Bouddhas* et restent plongées dans le *Nirwâna*, ne sont pas astreintes à subir cette série de métamorphoses. Elles séjournent dans une région indestructible située au delà de l'espace lumineux. Mais, dans le but de conserver le souvenir de la vraie doctrine et de rendre les hommes capables de la suivre, ces bienheureux descendent de temps en temps sur la terre, se revêtent d'un corps et se montrent aux hommes. Les principaux d'entre eux ne se montrent qu'une fois : ce sont les *Bouddhas* proprement dits ; les autres, nommés *Boddhisatvas*, c.-à-d. qui possèdent l'essence de la *Boddhi* ou de l'intelligence de Bouddha, se manifestent plusieurs fois par différentes incarnations jusqu'à ce qu'ils aient atteint le rang des premiers pour ne plus se montrer dans le monde. Ces êtres parfaits exercent un empire absolu sur leur ennemi qui est la matière. Disposant en maîtres de *Maya*, ou de l'illusion qui trompe les sens par ses métamorphoses, ils peuvent la détruire à volonté, ou se servir d'elle pour opérer le salut du genre humain. C'est de cette manière que s'effectuent toutes les incarnations des Bouddhas ; leurs âmes descendent sous la forme de rayons lumineux, et prennent un corps sous l'enveloppe de Maya. Dans l'âge actuel du monde, quatre Bouddhas ont déjà paru. Le dernier d'entre eux était *Chakya-Mouni*. Un cinquième doit encore venir avant la destruction du monde : c'est le Bouddha *Maitri* ou *Maitari*. Les Bouddhistes de Ceylan et de l'Inde transgangétique l'annoncent au contraire pour l'an 4457 de notre ere, époque à laquelle finira la période de 5000 ans qui devait suivre la mort de Chakya-Mouni.

Nonobstant son antagonisme et ses luttes avec le Brahmanisme, il n'est pas possible de nier que le Bouddhisme n'en soit un véritable rameau. Ce dernier se rapproche surtout de la doctrine du *Wischnouïsme* dont il semble n'être que le développement. Mais en se répandant hors de l'Inde proprement dite, il s'est, comme nous l'avons déjà dit, profondément modifié au contact des religions antérieurement établies. C'est ainsi que dans le Japon, la religion de *Boutsdo* ou Bouddha s'est tellement mélangée avec la religion de *Sinto*, qu'il y a presque confusion entre les deux cultes. Dans le Japon, Bouddha est encore honoré sous le nom de *Chaca* ou *Xaca ;* dans le Siam, sous celui de *Sammonacodom ;* dans l'empire Birman, dans le Pégu, à Java, sous celui de *Gautama* ou *Goutama ;* dans la Chine, sous celui de *Fô ;* au nord de l'Inde, sous celui de *Maha-Mouni* et *Chakya-Mouni*. Dans toutes ces contrées, le culte de Bouddha présente ce caractère commun, de porter les hommes à la vie et au célibat monastiques. Partout on trouve de nombreux couvents d'hommes et même de femmes. Ces moines sont appelés *Bonzes* dans la Chine et dans le Japon, *Rhahans* dans l'empire Birman, *Djankous* dans le royaume de Siam (les Européens nomment ces derniers *Talapoins*), et *Djelums* ou *Gylongs* dans le Thibet. Mais c'est dans ce dernier pays que le Bouddhisme, considéré au point de vue de la hiérarchie et des formes extérieures du culte, s'est développé sous la forme la plus singulière et la plus remarquable.

Au Thibet et dans les contrées voisines habitées par la race mongole, il existe plusieurs grands *lamas* (*lama* signifie prêtre) ou pontifes qui sont considérés comme des incarnations divines ; mais le *Dalaï-Lama*, qui réside à H'lassa, et dont le nom signifie « Lama d'une grandeur sans bornes », occupe le premier rang dans cette hiérarchie de souverains spirituels. Le *Bandjin-Lama* ou *Bantcham-Lama*, qui habite le couvent de Teschou-Lombou, près de Jikadzé, n'est guère moins révéré : son nom paraît signifier « celui qui préside aux méditations du Dalaï-Lama et qui fait exécuter ses ordres » : on l'appelle aussi *Bogdo-Lama*. Nous nommerons encore parmi les grands lamas considérés comme des incarnations divines, le *Khoutouktou*, qui réside à Ourga, dans le pays des Mongols-Khalkhas, et le *Darmah-Radjah* (roi juste) qui réside à Tassisudon, dans le Boutan. Enfin, il y a même, au Thibet, une femme qui est également révérée comme une incarnation divine. Elle réside dans un couvent de femmes qui s'élève au milieu du lac Yamthso ou Palté. Les Thibétains donnent à ce personnage le nom singulier de *Dordjipamo*, qui signifie la Sainte Mère de la Truie. — Aussitôt qu'un de ces pontifes vient à mourir, les prêtres les plus élevés dans la hiérarchie se réunissent en conclave, et alors, guidés par de prétendues indications célestes, ils cherchent et découvrent un enfant dans le corps duquel a passé l'âme du Lama décédé. Cet enfant est alors présenté à l'adoration du clergé et du peuple comme l'incarnation de la divinité, et, dès ce moment, toutes les affaires civiles et ecclésiastiques s'administrent en son nom. Il y a un certain nombre d'années qu'une ambassade anglaise envoyée au Thibet, eut l'honneur d'être admise à l'audience du Bandjin-Lama de Teschou-Lombou. Ce grand pontife était alors un enfant de dix-huit mois qui joua son rôle avec une intelligence surprenante. La création de la dignité du Dalaï-Lama ne date que du commencement du XV^e siècle. Pendant plus de trois cents ans, ce pontife réunit sur sa tête le pouvoir spirituel et temporel. Le gouvernement temporel du Thibet lui avait été conféré par l'empereur de la Chine ; mais, vers la fin du siècle dernier, il lui a été enlevé et remis aux mains d'un général chinois.

Les formes extérieures du culte bouddhique, tel qu'il s'est développé au Thibet (*Lamisme* ou *Lamaïsme* de quelques auteurs), présentent de curieuses analogies avec celles du culte catholique. On y retrouve en effet, dit Abel Rémusat, un pontife suprême qui est à la fois souverain spirituel et temporel, un conseil de lamas supérieurs qui se réunissent en conclave pour élire un pontife, des couvents de moines et de religieuses, la confession auriculaire, la vénération des reliques, les prières pour les morts, l'intercession des saints, le jeûne, les litanies, les chants religieux alternatifs et en chœur qu'accompagnent des instruments de musique, les processions, le chapelet, etc. Tous ces rapports ont fourni aux écrivains du dernier siècle l'occasion de prétendre que le catholicisme avait emprunté une foule d'institutions et de cérémonies à la religion de Bouddha. Mais toutes ces suppositions, émises évidemment dans un esprit hostile à l'Église, s'évanouissent quand on considère que les Thibétains eux-mêmes ne font remonter leur histoire certaine qu'à la fin du VIII^e siècle de notre ère, que la série des Dalaï-Lamas actuels n'a commencé que dans le XV^e, que les premiers voyageurs européens qui ont connu le Thibet (Rubruquis, entre autres) sont du XIII^e siècle, et que, au contraire, le Christianisme a été porté, dès le VI^e siècle, dans l'Asie centrale par les Nestoriens, qui étaient favorisés dans leur propagande par les souverains de la Perse. Rubruquis, au XIII^e siècle, parle du fanatisme de certains Chrétiens-Nestoriens, auxquels il assigne pour chef spirituel un évêque siégeant dans une ville de la Chine nommée *Seghin*. Il fait aussi mention d'un autre culte en usage chez des idolâtres qu'il nomme *Touïnians*, et qu'il désigne en même temps comme Manichéens. Nous pensons donc, avec le savant Fischer, que le Bouddhisme du Thibet a fait certains emprunts, soit dogmatiques, soit surtout liturgiques, au Christianisme corrompu des Nestoriens.

Une des singularités les plus originales du culte Bouddhique, c'est l'usage où sont les Thibétains, les Mongols et quelques autres peuples, de planter au sommet des édifices, des montagnes, etc., des mâts surmontés de banderoles où sont écrites des formules de prières. Suivant eux, lorsque le vent agite ces banderoles, leurs prières sont aussi agréables à la divinité et aussi efficaces que s'ils les prononçaient eux-mêmes. Cette manière de prier leur paraît du reste si commode, qu'ils ont des appareils composés de cylindres chargés de prières qu'ils mettent en mouvement au moyen de manivelles. La formule de prière la plus usitée, celle qui est écrite sur toutes les bannières et gravée sur une foule d'objets, est la suivante : *Hom-ma-ni-pé-mé-houm*, qui, suivant Abel Rémusat, résume toute la doctrine lamaïte. — Les livres saints des Bouddhistes, dont la collection s'appelle *Bouddha-Vatchana* (paroles de Bouddha), sont innombrables ; mais il existe une sorte d'encyclopédie théologique thibétaine connue sous le nom de *Gandjour*, qui se compose de 108 volumes.

BOUDER. v. n. Se dit proprement Des enfants lorsqu'ils ont quelque petit chagrin et qu'ils le témoignent par la mauvaise mine qu'ils font. *Il ne fait que b.* ‖ Se dit D'une personne qui laisse voir, en gardant le silence et en faisant mauvaise mine, qu'elle a de l'humeur, qu'elle conserve quelque ressentiment contre quelqu'un. *Ils boudent l'un contre l'autre.* Fam. — Fam., *B. contre son ventre*, se dit d'Un enfant qui se mutine et ne veut pas manger ; et Fig. sign. Se priver, par dépit, d'une chose utile ou agréable. ‖ T. Jeu de domino. Se dit Du joueur qui n'a point de numéro à placer. On dit alors, *Je boude*, et *Il boude*, etc. — Fig. et prov., *C'est un homme qui ne boude pas*, Qui est toujours prêt à répondre à une attaque. ‖ T. Jardin. Se dit d'Un arbre, d'un arbuste qui ne profite pas. *Ces arbres boudent.* = Bouder. v. a. *D'où vient que vous me boudez ?* = se Bouder. v. pron. *Ces deux frères se sont boudés bien longtemps.* = Boudé, ée. part.

BOUDERIE. s. f. Action de bouder ; État de mauvaise humeur où est une personne qui boude. *Ses bouderies ne sont pas de longue durée. Voilà sa bouderie qui le reprend.*

Syn. — *Fâcherie.* — Les mots *fâcherie* et *bouderie* se prennent tous deux dans le sens de mécontentement et de mésintelligence, dont la cause est en général légère et les effets peu durables. Mais la première ne se manifeste guère que par un peu de froideur, tandis que la seconde se révèle par l'attitude et surtout par l'expression du visage des personnes. En outre, la *fâcherie* résulte plutôt d'une trop grande susceptibilité, tandis que la *bouderie* est fréquente chez les individus d'un caractère peu facile ou capricieux.

BOUDEUR, EUSE. adj. Qui a le défaut de bouder ; Qui boude habituellement, fréquemment ; Qui a rapport à la bouderie. *Un enfant b. Une petite fille boudeuse. Un caractère b. Une humeur boudeuse.* ‖ Subst. *C'est un ennuyeux b. C'est une petite boudeuse.*

BOUDIN. s. m. Boyau rempli de sang et de graisse de porc, avec l'assaisonnement nécessaire. *Faire du b. Faire griller du b. Manger du b. Une aune, deux aunes de b.* On dit, *Un b.*, en parlant d'Une portion de b. de médiocre longueur, dont les deux bouts sont fermés et noués. *Servir, manger des boudins.* — *B. blanc*, Sorte de b. fait avec du lait et du blanc de volaille ; par opposit. au b. ordinaire qu'on appelle *B. noir.* — Fig. et prov., On dit d'Une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas : *Elle s'en va, elle s'en est allée en eau de b.* Pop. ‖ Par anal., sert à désigner Une espèce de bourrelet. ‖ T. Archit. Le gros cordon de la base d'une colonne. ‖ T. Sellerie. Petit portemanteau de cuir, en forme de valise, qu'on attache sur le dos d'un cheval. ‖ T. Serrurerie. Sorte de ressort formé d'une spirale de fil de fer. ‖ T. Coiffeur. Boucle de cheveux en spirale, qui est ferme et un peu longue. *Perruque à boudins. Être frisé en boudins.* ‖ T. Mineur. Fusée, sorte de mèche avec laquelle on met le feu à la mine. — En T. de Guerre, on dit *Saucisson.*

BOUDINE. s. f. T. Techn. Masse de verre qui forme une espèce de noyau au milieu d'un plateau de verre.

BOUDJOU. s. m. Monnaie d'argent d'Alger, valant 1 franc 86 centimes.

BOUDOIR. s. m. Sorte de petit cabinet, décoré avec soin, où les dames se retirent, lorsqu'elles veulent être seules ou s'entretenir avec des personnes intimes.

BOUE. s. f. Terre détrempée plus ou moins épaisse et plus ou moins sale. *Des rues pleines de b. Être tout couvert de b. Tomber dans la b. Faire rejaillir de la b. Les boues des rues.* — Prov., en parlant D'une chose dont on ne fait aucun cas, que l'on méprise, on dit, *Je n'en fais pas plus de cas que de la b. de mes souliers.* ‖ Fig. et prov., *Cette maison n'est faite que de b. et de crachat*, Elle n'est bâtie que de mauvais matériaux. ‖ Fig., *Cet homme est dans la b.*, Il est plongé dans l'abjection. *Tirer quelqu'un de la b.*, Le tirer d'un état bas et abject. *Traîner quelqu'un dans la b.*, Proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations diffamantes. *C'est une âme de b.*, Une âme vile et basse.

|| Dépôt pâteux qui se forme au fond d'une écritoire. *Je ne puis écrire avec cette b.* || Le pus qui sort d'un abcès. *Il sort beaucoup de b. de cet abcès.* Vx et inus. || *Boues*, au plur., se dit d'Une sorte de limon que déposent certaines eaux minérales ou qui est imprégné de substances minérales. *Prendre les boues de Barbotan. Les boues de Saint-Amand sont fort bonnes contre les rhumatismes chroniques.*

Syn. — *Limon, Bourbe, Fange, Crotte.* — Tous ces termes indiquent également une terre imbibée d'eau, mais non de la même manière. Le *limon* est la terre délayée, entraînée, et enfin déposée par les eaux courantes. La *boue* est une terre détrempée, plus ou moins épaisse, ordinairement sale et noire, telle que celle qui s'amasse dans les rues après la pluie. La *bourbe* est une boue profonde, épaisse et puante qui se forme dans les eaux croupissantes. La *fange* est la boue qui s'amasse dans les cours de ferme, et qui est mêlée de substances végétales en décomposition. Le mot *crotte* désigne moins une cause qu'un effet : il se dit des portions de *boue*, de *fange*, de *bourbe*, de *limon* attachées à la chaussure et aux vêtements.— Les termes *limon*, *boue*, *fange* et *crotte* s'emploient au figuré. *Limon* se prend dans le sens d'origine, d'extraction ; *boue* et *fange* dans celui d'état vil et abject ; *crotte* dans celui de misère.

BOUÉE. s. f. T. Mar. et Navig.

Enc. — Dans le langage de la Marine, on appelle *Bouée* un corps flottant attaché à un *orin* ou cordage mince, de longueur suffisante, qui sert à marquer la place où a été jetée l'ancre. Les navires marchands se servent souvent, pour cet usage, d'un morceau de bois de sapin, ou d'un baril vide. Les gros navires ont pour bouées des cônes doubles de bois (Fig. 1) ou souvent de tôle (Fig. 2), entourés de cordages minces, et toujours fixés au moyen d'un orin, qui, si le câble de l'ancre vient à se rompre par accident, sert à retrouver celle-ci pour la retirer du fond de la mer. — On nomme en particulier *B. de sonde*, un cône simple (Fig. 3) muni à sa pointe d'un anneau par lequel passe le cordage auquel la sonde est suspendue, lorsqu'on veut s'assurer de la profondeur de l'eau et de la nature du fond. — Enfin, le nom de b. s'applique encore à toute marque flottante qui sert à indiquer les passages difficiles, les écueils, etc.

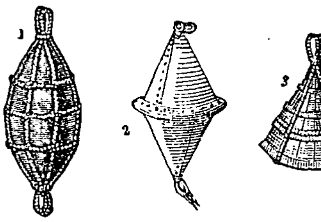

BOUEUR. s. m. Celui qui enlève les boues des rues, pour les transporter hors de la ville.

BOUEUX, EUSE. adj. Plein de boue, couvert de boue. *Rue boueuse. Chemin b.* || *Impression boueuse*, Impression dont l'encre s'écarte et marque le papier au delà du caractère. On dit de même, *Écriture boueuse.* — *Estampe boueuse*, Estampe tirée sur une planche mal essuyée, où il est resté du noir entre les hachures.

BOUFFANT, ANTE. adj. Qui bouffe, qui paraît gonflé. Se dit particulièrement Des étoffes dont la consistance est telle qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes sans s'aplatir. *Une étoffe bouffante. Une garniture bouffante.* = BOUFFANTE. s. f. Petit panier qui servait aux femmes à soutenir et à faire bouffer leurs jupes. Anc. || Sorte de filet léger et gaufré, que les femmes se nouaient autour du cou en guise de fichu. Vx.

BOUFFE. s. m. (ital. *buffa*, farce). Se dit Des acteurs qui jouent dans les opéras italiens. — Fam. et absol., *Les Bouffes*, Le théâtre italien de Paris. *Aller aux Bouffes. Les Bouffes parisiens.*

BOUFFÉE. s. f. (*Onomatopée*) Souffle de vent ou courant de vapeur, qui arrive brusquement et qui dure peu. *Une b. de fumée, de vent, de chaleur.* || Se dit quelquefois pour Halenée. *Une b. de vin. Il nous envoie des bouffées d'ail, des bouffées de tabac.* || Fig. et fam., en parlant De la fièvre, des passions, etc., B. se dit pour Accès subit et passager. *Une b. de fièvre. Ce n'est qu'une b. d'humeur. Il a des bouffées de générosité, de dévotion. Des bouffées d'orgueil.* — *Ne faire une chose que par bouffées*, Ne la faire que par boutades, de temps à autre. On dit de même, *S'adonner à une chose par bouffées.*

BOUFFER. v. n. Gonfler, enfler ses joues en soufflant. Ne se dit guère qu'en parlant D'une personne qui manifeste ainsi sa colère. *Il bouffait de colère.* Fam. || Se dit plus ordinairement De certaines étoffes qui, au lieu de s'aplatir, se courbent en rond et se soutiennent d'elles-mêmes dans cet état. *Cette robe bouffe bien.* || T. Maçon. Se dit Du plâtre qui gonfle, et D'un mur qui pousse en dehors ou qui boucle. || T. Boulangerie. Se dit aussi Du pain, lorsqu'il enfle dans le four, par l'effet de la chaleur.

BOUFFETTE. s. f. Petite houppe que l'on attache à certaines choses pour servir d'ornement. *On met des bouffettes aux harnais des chevaux.* || Nœud de ruban un peu renflé qui fait partie de certains ajustements d'homme ou de femme.

BOUFFIR. v. a. Rendre enflé. Au prop., ne se dit guère qu'en parlant Des chairs. *Un coup d'air lui a bouffi les joues. L'hydropisie lui a bouffi tout le corps.* || Neutral., *Le visage lui bouffit tous les jours.* = BOUFFI, IE. part. *Avoir le visage bouffi, les joues bouffies.* — Par ext., *Il est bouffi de rage, de colère*, Il a le visage enflé par une violente colère. || Fig., *Il est bouffi d'orgueil et de vanité*, Il est plein d'orgueil, etc. — Fig., *Style bouffi*, Style ampoulé.

Syn. — *Enfler, Gonfler, Boursoufler.* — Tous ces mots ont cela de commun qu'ils signifient, au propre, exagération de volume. *Enflé* est comme le genre à l'égard des trois autres termes : il se dit d'un ballon que l'on remplit d'air, de la voile qui reçoit le vent, d'une jambe qui est affectée d'une tumeur, etc. *Gonflé* s'emploie surtout en parlant d'un corps dont l'intérieur présente une cavité : ainsi on *gonfle* une vessie, en soufflant dedans, un ballon en y introduisant du gaz hydrogène ; l'estomac se *gonfle* chez les herbivores par le dégagement d'acide carbonique, etc. *Bouffi* et *boursouflé* ne se disent que des chairs et des téguments ; mais le second est l'exagération du premier. — Au figuré on dit *enflé*, *gonflé*, *bouffi* d'orgueil, mais non *boursouflé*. En revanche, quand on parle du style, on emploie les mots *enflé*, *bouffi*, *boursouflé*, tandis que *gonflé* n'est pas usité dans ce sens. Le défaut du style *enflé* est de vouloir aller au delà du grand ; le style *bouffi* affecte la grandeur, mais il n'y atteint pas, parce que la pensée ne le soutient pas. Les défauts du style *boursouflé* sont l'emploi de grands mots vides d'idées, et la recherche dans la contexture générale des phrases.

BOUFFISSURE. s. f. Sorte d'enflure des chairs qui leur donne une fausse apparence d'embonpoint. *La b. de son visage commence à se dissiper.* || Fig., *B. du style*, Le défaut d'un style ampoulé.

BOUFFON. s. m. (italien. *buffone*). Personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire. *Cet acteur est un très-bon b. C'est un excellent b.* || Par ext., et souvent par dénigr., se dit D'un homme qui prend à tâche de faire rire, par ses plaisanteries, les personnes avec lesquelles il se trouve. *Un insipide b. Il se plaît à faire le b. Autrefois les rois avaient des bouffons.* — *Servir de b.*, Être dans quelque société un objet de moquerie, de risée. *Partout où il va il sert de b.* On dit de même : *Suis-je donc votre b. ?* = BOUFFONNE. s. f. *Faire la bouffonne*, se dit d'Une femme qui cherche à faire rire une société. Inus. — *C'est une petite bouffonne*, se dit d'Une petite fille gaie et enjouée. Vieux.

BOUFFON, ONNE. adj. Plaisant, facétieux, qui fait rire avec excès. *Personnage b. Repartie bouffonne. Mine bouffonne. Aventure bouffonne. Cela est b.* || S'emploie subst., en parlant Des ouvrages d'esprit, et signifie alors Le style b., le genre b., bassement comique. *Cet auteur tombe trop souvent dans le b.*

BOUFFONNER. v. n. Faire ou dire des plaisanteries qui sentent le bouffon. *Il se plaît à b.*

BOUFFONNERIE. s. f. Ce qu'on dit ou ce qu'on fait pour exciter le rire. *Faire des bouffonneries. Plate b. La b. est plaisante.*

BOUGE. s. m. (b. lat. *bulga*, poche, enveloppe de cuir). Petite pièce, petit cabinet auprès d'une chambre. *Une chambre avec un b.* || Un logement étroit et malpropre. *C'est un vrai b. Il est allé se loger dans un b.* || Maison mal bâtie et mal tenue où logent les gens du bas peuple.

BOUGEOIR. s. m. (R. *bougie*). Sorte de chandelier sans pied, qu'on porte au moyen d'un manche ou d'un anneau. *B. d'argent, de cuivre.* || Se disait particul. Du petit chandelier d'or qu'un valet de chambre portait au coucher du roi, et que celui-ci, lorsqu'il se déshabillait, faisait donner par distinction à quelqu'un des courtisans.

BOUGER. v. n. Se remuer, se mouvoir, changer de place, de situation. *Si vous bougez, vous êtes mort.* — S'emploie le plus souvent avec la négation. *Ne bougez pas de là. Ne bougez de là. Ne bougez pas. Ne bougez. Il ne bouge pas plus qu'une statue.* || Fam., *Ne bouger d'un lieu*, Y être fort assidu. *Il ne bouge du café. Il ne bouge pas de son cabinet. Il ne bouge pas d'auprès de sa femme.* || Fig., S'agiter d'une manière hostile, se soulever. *Les mécontents n'osèrent b.*

BOUGETTE. s. f. (R. *bouge*). Petit sac de cuir qu'on porte en voyage. Vx et inusité.

BOUGIE. s. f. Chandelle de cire. *Grosse, petite b. B. de table. Bout de b. Allumer la b. Ne brûler que de la b. B. blanche, jaune. Une livre de b. Allumer, éteindre les bougies.* — *Aux bougies*, A la lumière des bougies. *Elle est très-bien aux bougies. Dîner aux bougies.* || T. Chir. Voy. SONDE.

Enc. — Naguère le nom de *Bougie* était réservé à une sorte de chandelle faite avec de la cire ou avec du blanc de baleine. Cette dénomination avait d'abord été donnée à la chandelle de cire, du nom d'une ville du littoral de l'Afrique algérienne, qui était le siége d'un commerce considérable de cire. Plus tard, on l'étendit à la chandelle de blanc de baleine : enfin, depuis quelques années, on l'applique à la chandelle fabriquée avec l'acide stéarique ; de telle sorte que le terme de *Chandelle* ne sert plus à désigner que celle qui est faite avec le suif. Dans l'état actuel de l'industrie, on distingue donc trois sortes de bougies : *b. de cire*, *b. de blanc de baleine*, et *b. stéarique.*

B. de cire. — L'emploi de la cire pour l'éclairage paraît avoir été connu des Arabes de temps immémorial. L'usage en fut introduit en Europe, au VIIIe siècle, par les Vénitiens, alors maîtres du commerce de l'Orient. Mais, à cause de son prix trop élevé, ce mode si élégant d'éclairage ne put guère être adopté que par les gens riches et ne devint jamais d'un emploi vulgaire. Les bougies se fabriquent soit *au moule*, soit *à la cuiller*. La première, appelée aussi *b. coulée*, se fait, comme la chandelle, en versant la cire dans des moules dans l'axe desquels est fixée la mèche. Cette opération présente certaines difficultés résultant de l'adhérence de la cire aux parois des moules ; néanmoins il s'en fabrique de cette manière des quantités assez considérables. — Les bougies à la cuiller se font tout simplement en versant à plusieurs reprises, au moyen d'une cuiller, de la cire liquide sur des mèches de coton que l'on tient suspendues au-dessus d'une chaudière placée sur un feu doux. Chaque fois que l'on répète cette opération, la b. devient plus épaisse par l'addition d'une nouvelle couche de cire qui se fige sur la couche précédente. Quand elle a le volume requis, on la polit et on l'égalise en la roulant sur une table de marbre ou de noyer poli, au moyen d'une planchette de même bois. — Outre la *b. de table* dont nous venons de parler, on distingue encore la *b. filée*. Celle-ci se fabrique avec une mèche de longueur indéfinie qui trempe dans un vase plein de cire fondue, appelé *Péreau*, et qui, après s'être chargée d'une certaine quantité de cette substance, passe dans les trous d'une filière. Il n'est pas besoin de dire que la même opération se répète plusieurs fois, et qu'à chaque fois la b. passe par un trou d'un diamètre plus considérable, jusqu'à ce qu'elle ait acquis la grosseur désirée. Au fur et à mesure que la mèche sort du péreau, elle s'enroule autour d'un tambour mû au moyen d'une manivelle. C'est cette espèce de b. qui se vend, dans le commerce, en fragments pliés en rond : on l'appelle *Pain de b.* ou plus vulgairement *Rat de cave.*

B. de blanc de baleine. — Ces bougies se fabriquent avec un mélange de cire et de cétine : on leur donne habituellement le nom de *Bougies diaphanes.* A parties égales, des deux substances qui entrent dans leur composition, ces bougies sont remarquables par leur blancheur, par leur transparence et par la pureté de leur lumière. Les procédés de fabrication sont identiquement les mêmes que pour la b. de cire. On donne à volonté à ces bougies une légère coloration rosée, bleuâtre, etc., en incorporant à la masse, avant de la verser dans les moules, un peu de carmin, d'indigo, ou quelque autre substance colorante.

Bougies stéariques. — La fabrication de ces bougies, qui constitue aujourd'hui, soit en France, soit à l'étranger, une industrie considérable, est née des travaux de Chevreul et de Gay-Lussac sur les corps gras. Ces deux éminents chimistes s'associèrent ensemble, prirent un brevet, et fondèrent une fabrique. Leur procédé consistait à extraire du suif de bœuf ou de toute autre graisse animale, même vieille et rancie en partie, les acides stéarique et margarique, puis à transformer ces derniers corps en bougies. Ce procédé, qui n'a subi que quelques améliorations de détail, peut se résumer de la manière suivante. On fait d'abord fondre dans une grande cuve de bois, chauffée par la vapeur, 500 kil. de suif avec une petite quantité d'eau : on y ajoute ensuite 70 kil. de chaux délayée dans 600 litres d'eau. La cuisson dure sept à huit heures ; mais, pendant ce temps, on a soin de brasser fréquemment le contenu de la cuve. Dans cette première partie de l'opération, la glycérine est mise en liberté, et il se forme un savon calcaire insoluble. Alors on soutire la glycérine et on extrait de la cuve le savon calcaire, que l'on pulvérise et que l'on porte dans d'autres cuves également chauffées par la vapeur, pour le décomposer. Cette seconde partie de l'opération s'accomplit, en traitant le savon pulvérisé par environ 140 kil. d'acide sulfurique et une quantité d'eau suffisante. Le sulfate de chaux se précipite au fond des cuves, tandis que les acides gras (stéarique, margarique et oléique), sous forme liquide, viennent surnager l'eau. On décante cette graisse fondue, et on la lave plusieurs fois, à chaud, d'abord avec de l'eau chargée d'acide sulfurique, puis avec de l'eau pure. Ensuite, on la soutire dans des moules de fer-blanc, appelés *cristallisoirs*, où elle se solidifie en pains de 3 à 4 kil. On enferme ces masses dans des sacs de crin, et on les soumet à l'action de la presse hydraulique, une première fois à froid, et une seconde fois à chaud (de 35° à 40° centigr.), afin d'exprimer l'acide oléique qu'elles contiennent. L'acide oléique ainsi exprimé est coloré en brun ; il renferme presque tout l'acide margarique et une certaine quantité d'acide stéarique. Les tourteaux qui restent après cette compression sont encore fondus au contact d'une dissolution étendue d'acide sulfurique, pour enlever les dernières traces de chaux. Enfin, au moyen de lavages à l'eau bouillante, on débarrasse la matière grasse de l'acide qui y adhère, et on la verse dans les moules à bougie. Comme pour la b. de cire moulée, une mèche est fixée dans l'axe de chaque moule, et l'acide stéarique se fige autour d'elle.

Malgré l'excellence de leur procédé de fabrication, l'entreprise industrielle de Chevreul et de Gay-Lussac n'obtint qu'un médiocre succès. Les mèches brûlaient mal et se charbonnaient; il fallait les moucher à chaque instant. L'un des successeurs de ces deux éminents chimistes introduisit l'emploi des mèches tressées, et cette seule modification assura le succès de la b. stéarique. En effet, à mesure que la b. brûle, cette mèche se recourbe légèrement, de sorte que son extrémité se consumant dans le blanc de la flamme, il n'est pas besoin de la moucher. Dans plusieurs fabriques on imprègne encore la mèche d'une petite quantité d'acide borique. Cet acide forme avec les traces de chaux restées dans l'acide stéarique, un verre fusible qui vient perler à l'extrémité de la mèche. Il a pour effet d'empêcher que la chaux n'engorge les interstices capillaires de la mèche et ne nuise à l'ascension du liquide combustible.

La b. stéarique, préparée avec le suif de bœuf, est d'un prix bien moins élevé que la cire et fait presque le même usage. Comme celle-ci, elle est remarquable par sa blancheur; elle ne coule pas, et n'a point de mauvaise odeur. Cependant son pouvoir éclairant est moindre : celui de la b. de cire étant 100, et celui de la b. de blanc de baleine 104, celui de la b. stéarique n'est que 84; mais celui de la chandelle n'est que 80.

Aujourd'hui on emploie beaucoup un procédé plus économique et plus rapide que le précédent, et qui offre surtout l'immense avantage de tirer parti des substances grasses les plus altérées et de certains résidus gras qui naguère étaient complétement perdus : toutefois la b. stéarique ainsi obtenue est de qualité fort inférieure. Les graisses sont placées dans des chaudières que l'on chauffe à la vapeur, et traitées par l'acide sulfurique concentré (6 à 15 p. 100, selon leur nature). La température est portée à 100°, et maintenue ainsi pendant environ 20 heures. Durant tout ce temps, un appareil mécanique *agitateur* ne cesse de brasser le mélange. La plus grande partie de l'acide glycérique se transforme en *acide sulfoglycérique*, et les acides gras deviennent libres, tandis que les matières étrangères sont presque entièrement détruites par l'acide sulfurique concentré, en donnant des résidus charbonneux et des produits solubles dans l'eau. On enlève ensuite les acides gras, on les lave dans l'eau, et on les place dans un appareil distillatoire où l'on fait passer de la vapeur d'eau chauffée de 300 à 400°, mais avec une tension moindre que celle de l'atmosphère. Les acides gras sont ainsi distillés avec de l'eau, et, après cela, on les soumet à la presse. C'est avec la masse ainsi préparée que l'on fabrique la qualité inférieure de bougie stéarique dont il vient d'être parlé. — V. Cire, Blanc de baleine, Graisse, Chandelle.

BOUGIER. v. a. Passer légèrement sur la cire fondue d'une bougie allumée, la coupe d'une étoffe qui s'effile facilement, afin d'en arrêter les fils. *B. du taffetas.* = Bougié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

* **BOUGON, ONNE.** s. et adj. Celui, celle qui bougonne. *Un mari b. Une vieille bougonne.* Pop.

BOUGONNER. v. n. Murmurer, gronder entre ses dents. *Cette vieille ne fait que b.* Fam.

BOUGRAN. s. m. (esp. *bucaran*). Espèce de toile forte et gommée que les tailleurs mettent entre la doublure et l'étoffe, dans les parties d'un vêtement qui ont besoin d'être soutenues.

BOUILLANT, ANTE. adj. Qui bout. *De l'eau, de l'huile bouillante.* ‖ Fig., Très-vif, animé d'une ardeur impatiente. *Amour b. Courage b. Esprit b. Une jeunesse bouillante s'attachait à ses pas. Le sang b. des jeunes guerriers.* — On dit aussi *B. de colère, d'impatience*, etc., Plein de colère, etc.

BOUILLE. s. f. T. Pêche. Longue perche de bois léger, dont les pêcheurs se servent pour battre les herbiers, remuer la vase et troubler l'eau, afin de forcer le poisson à donner dans les filets.

BOUILLER. v. a. Troubler l'eau avec une bouille. ‖ *B. une étoffe*, La marquer, la plomber suivant les règles prescrites. = Bouillé, ée. part.

* **BOUILLEUR.** s. m. Celui qui convertit le vin en eau-de-vie. ‖ Adj. *Tubes bouilleurs*, V. *Machine à* vapeur.

BOUILLI. s. m. Viande cuite dans l'eau et qui a servi à faire du bouillon. Se dit ordinairement Du bœuf. *Manger du b. Servir le b. Un morceau de b.*

BOUILLIE. s. f. Sorte d'aliment préparé avec de la farine et du lait bouillis ensemble jusqu'à une certaine consistance, et qu'on donne ordinairement aux petits enfants. *Donnez de la b. à cet enfant.* — Fig. et prov., *Faire de la b. pour les chats*, Prendre de la peine pour une chose qui ne servira à rien. ‖ Fig. et fam., *Cette viande s'en va en b.*, Elle a perdu sa consistance, pour avoir trop bouilli. ‖ Se dit aussi Des chiffons bouillis et réduits en pâte liquide, avec lesquels on fabrique le papier et le carton.

BOUILLIR. v. n. (lat. *bullire*, bouillir). Se dit proprement Des liquides, lorsque la chaleur ou la fermentation y produit un mouvement, et qu'il se forme des bulles, de petites ondes à la surface. *Faire b. de l'eau. Mettre de l'eau b. Du lait qui commence à b. Le vin bout dans la cuve. La chaux bout quand on l'arrose d'eau.* ‖ Figur. et prov., *B. du lait à quelqu'un*, Lui faire plaisir, lui dire quelque chose d'agréable. *C'est lui b. du lait que de lui parler de ses vers.* Dans cette loc., il y a ellipse du v. *Faire.* ‖ Fig., *Le sang lui bout dans les veines*, se dit D'un jeune homme ardent, fougueux, dans toute la vigueur de l'âge. — *Cela fait b. le sang*, se dit De ce qui cause une extrême impatience. On dit de même, *Mon sang bout quand je vois de pareilles choses.* — Fig., *La tête, la cervelle me bout*, Je sens une excessive chaleur à la tête. — Figur., *B. d'impatience*, Éprouver une impatience extrême. ‖ Se dit Des choses qu'on fait cuire dans l'eau ou dans quelque autre liquide. *Faire b. de la viande, des légumes, des châtaignes. Faire b. du linge.* ‖ Se dit aussi Du vase, du vaisseau où l'on fait cuire quelque chose. *Faire b. le pot. Le pot bout.* — Fam., *Cela aide à faire b. le pot, la marmite*, se dit De ce qui contribue particulièrement à faire subsister un ménage. *Cet emploi lui aide à faire b. la marmite.* = Bouilli, ie. part. *Du bœuf b. De la viande bouillie. Cuir b.*, Cuir de vache préparé d'une certaine façon et endurci à force de bouillir. *Une tabatière de cuir b.*

Conjug. — *Je bous; nous bouillons. Je bouillais; nous bouillions. Je bouillis; nous bouillîmes. Je bouillirai; nous bouillirons. Je bouillirais; nous bouillirions. Bous. Que je bouille; que nous bouillions. Que je bouillisse; que nous bouillissions. Bouillir. Bouillant. Bouilli, ie.*

BOUILLOIRE ou **BOUILLOTTE.** s. f. Vaisseau de cuivre ou d'autre métal, destiné particulièrement à faire bouillir de l'eau.

BOUILLON. s. m. Se dit Des petites ondes et des petites bulles qui se forment à la surface d'un liquide qui bout. *Faire bouillir un liquide à petits bouillons, à gros bouillons. — Il n'y faut qu'un ou deux, que deux ou trois bouillons*, se dit D'une chose qu'il ne faut pas faire bouillir longtemps. ‖ Fig. et fam., *Dans les premiers bouillons de sa colère*, Dans les premiers mouvements, dans les premiers transports de sa colère. ‖ Eau dans laquelle on a fait bouillir pendant quelque temps de la viande et des herbes, et que l'on emploie comme nourriture ou comme remède. *B. de viande. B. de bœuf, de mouton, de veau, de poulet. B. gras. B. aux herbes. B. rafraîchissant. Bouillons médicamenteux. B. de tortue. — Prendre un b.*, Avaler autant de b. qu'il en tient à peu près dans un bol. *Prendre un b. avant de se mettre en route.* On dit dans le même sens, *Faire chauffer un b. Servez-moi un b. — Être réduit au b., Être au b.*, se dit D'une personne infirme qui ne peut prendre aucune nourriture solide et ne peut digérer que du b. ‖ Se dit aussi Des ondes que fait un liquide lorsqu'il est agité, lorsqu'il tombe ou jaillit. *L'eau sort à gros bouillons de cette source.* — Par exag., s'emploie en parlant Du sang qui sort abondamment d'une plaie ou par la bouche. *Vomir le sang à gros bouillons. Le sang sortait à gros bouillons de sa blessure.* ‖ *B. d'eau*, Jet d'eau qui sort avec abondance sans s'élever bien haut. *Au milieu du bassin on voit un gros b. d'eau.* ‖ Par ext., se dit de Certains plis ronds qu'on fait à quelques étoffes pour la parure et l'ornement, soit dans les vêtements, soit dans les meubles. *Taffetas renoué à gros bouillons.* ‖ Bulle d'air qui reste engagée dans le verre ou dans un métal, après la fusion.

Enc. — On distingue vulgairement les bouillons *alimentaires* et les bouillons *médicinaux* : cependant cette distinction est peu rigoureuse, attendu que plusieurs de ces derniers, tels que les bouillons de veau, de poulet, etc., sont alimentaires, quoiqu'à un moindre degré que le b. ordinaire de bœuf ou de mouton. — Nous ne décrirons pas le procédé usité en tous lieux par nos ménagères pour préparer le b., et nous n'essaierons pas de leur donner des conseils à ce sujet. Nous dirons seulement que la pratique de mettre la viande dans l'eau froide, d'amener lentement celle-ci à l'ébullition, et ensuite d'entretenir le liquide à une chaleur seulement voisine de l'ébullition, est indispensable pour obtenir un b. sapide et nourrissant. Quand on met la viande dans l'eau froide, il y a formation d'une écume; il ne s'en forme pas, au contraire, si l'on plonge directement la viande dans l'eau bouillante, parce que, dans ce dernier cas, l'albumine et la matière colorante de la surface sont immédiatement coagulées par la température élevée du liquide, en formant une sorte de réseau qui s'oppose à la sortie des sucs de la viande : ceux-ci sont eux-mêmes atteints lentement par l'eau de la marmite et coagulés au fur et à mesure. Le b. ainsi obtenu est moins bon au goût, et Chevreul a constaté que la proportion des matières dissoutes était alors diminuée dans le rapport de 19 à 13 pour les substances organiques, et dans celui de 3 à 2 pour les sucs fixes. C'est également parce qu'une forte chaleur saisit la viande et rend ses diverses parties moins solubles dans l'eau, qu'il est de précepte de maintenir le pot-au-feu à une température seulement voisine de l'ébullition. C'est aussi la nécessité de cette chaleur modérée et soutenue qui donne tant d'avantage aux marmites de terre sur les vases métalliques. Le bouillon de viande le mieux préparé n'est jamais que faiblement chargé de principes alimentaires et aromatiques. D'après l'analyse de Chevreul, du b. préparé avec : Bœuf, 1,4335 kil.; os, 0,4300; sel marin, 0,0405; légumes, 0,3310, et eau, 5 kil., donna pour produits : Bouillon, 4 litres; bouilli, 0,8580 kil.; os, 0,3925, et légumes cuits, 0,3400. La densité du b. était 1,0136. Enfin un litre de ce dernier contenait : Eau, 985,60 grammes; matières organiques, 16,917; sels solubles (potasse, soude, chlore, acide phosphorique, acide sulfurique, phosphate de magnésie et phosphate de chaux), 11,263. Total = 1013 gr. 780. Dans ces sels, la potasse est plus abondante que la soude, et le phosphate de magnésie prédomine sur le phosphate de chaux.— On appelle *B. d'os* une espèce de b. préparé d'après la méthode de Darcet, avec la gélatine extraite des os au moyen du digesteur.

Pour préparer les *bouillons médicinaux*, on se sert de viandes blanches provenant d'animaux jeunes ou d'espèces à chair peu nutritive. On fait ordinairement cuire ces viandes au bain-marie. Souvent on y ajoute des substances médicinales; mais celles-ci n'ont en général besoin que d'être soumises à l'infusion. Quand le b. est refroidi, on le passe pour en séparer la graisse. Nous croyons utile de donner ici la formule des bouillons les plus usités. — *B. de Veau :* rouelle de veau, 125 gr.; eau, 500 gr. *B. de Poulet :* poulet maigre vidé, 125 gr.; eau, 500 gr. *B. Pectoral :* poulet maigre, la moitié; raisins de caisse, une poignée; salep, une cuillerée; amandes douces concassées, de 12 à 20; *dattes*, 8; *jujubes*, 8; *cerfeuil, une pincée*; eau, 500 gr. *B. de Tortue :* chair de tortue vidée, 125 gr.; eau, 375 gr. *B. de Colimaçons :* colimaçons de vigne, 20; écrevisses concassées, 2; eau, 1 litre. On fait d'abord périr ces mollusques dans l'eau bouillante; on retire les coquilles; on sépare les intestins, puis on fait cuire au bain-marie. *B. d'écrevisses :* écrevisses, 6; eau, 375 gr. On lave les écrevisses, on les pile, et on les fait cuire au bain-marie. Enfin, le *B. d'Herbes*, si employé comme rafraîchissant et pour favoriser l'action des purgatifs, se prépare en général avec de l'oseille, de la poirée, du pourpier, du cerfeuil, etc.

BOUILLON-BLANC. s. m. * **BOUILLON-NOIR.** s. m. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

BOUILLONNANT, ANTE. adj. Qui bouillonne.

BOUILLONNEMENT. s. m. Mouvement, agitation d'un liquide qui bouillonne. *Le b. d'une source, des eaux, de la mer. Le b. du sang.*

BOUILLONNER. v. n. Se dit De l'eau et des autres liquides, lorsqu'ils jaillissent, tombent ou s'agitent en formant des bouillons. *Une fontaine, une source qui bouillonne. Le sang bouillonnait en sortant de la plaie. L'eau commence à b.* ‖ Fig., *B. de fureur et de colère*, Être agité de fureur, de colère. Peu us. = Bouillonner. v. a. Faire de gros plis ronds nommés bouillons. *B. une robe.* = * Bouillonné, ée. part. *Une robe bouillonnée.*

BOUILLOTTE. s. f. Voy. Bouilloire.

BOUILLOTTE. s. f. T. Jeu de cartes. Espèce de brelan à trois, quatre et cinq personnes, où l'on cède sa place quand on a perdu sa cave, c'est-à-dire ce qu'on avait devant soi.

BOUJARON. s. m. T. Mar. Petite mesure qui contient un seizième de litre, et qui sert pour la distribution des liquides à l'équipage.

BOULAIE. s. f. Lieu planté de bouleaux. Vx.

BOULANGER, ÈRE. s. (R. *boule*). Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain. *Maître b. Garçon b. Acheter du pain chez le b. C'est mon b. Une riche boulangère.*

BOULANGER. v. a. Pétrir le pain et le faire cuire. *Il sait b. On boulange bien à Paris.* = Boulangé, ée. part. *Du pain bien boulangé.*

BOULANGERIE. s. f. L'art de faire le pain; Le commerce du boulanger. *Apprendre la b. Il connaît bien la b.* ‖ Le lieu où l'on fait le pain dans certains établissements publics, dans les communautés, etc. *Aller à la b. La b. de l'hôpital.* ‖ L'établissement, le fonds d'un boulanger. *Il a vendu sa b.*

Enc. — L'industrie de la *Boulangerie* n'existait pas chez les plus anciens peuples : les femmes, et principalement les esclaves femelles, étaient chargées non-seulement de confectionner le pain nécessaire à la consommation de la famille, mais encore d'écraser et de moudre le grain. Aujourd'hui même, au centre de l'Europe civilisée, il y a bien des pays où le pain se fait dans chaque maison, et où ce travail pénible est laissé aux femmes. — A Athènes, qui était à la fois la cité la plus industrielle et la plus civilisée de la Grèce, la fabrication du pain constituait évidemment une industrie spéciale, car il est parlé dans les auteurs, des femmes (ἀρτοπώλιδες) qui le vendaient au marché. Ces vendeuses de pain paraissent même, au dire d'Aristophane, avoir été très-habiles dans l'art qui distinguait naguère nos marchandes de poisson. — A Rome, la première b. publique fut établie vers l'an 581 de la fondation de la ville (173 av. J.-C.). Mais un siècle et demi plus tard, sous Auguste, il y avait déjà 200 établissements de ce genre, et leur nombre augmenta encore à mesure que s'accrut la population de la ville. Les esclaves qui, avant la création de ces boulangeries publiques, étaient chargés de faire le pain, étaient appelés *pistores*, et le lieu de la maison destiné à ce travail était nommé *pistrina :* ces deux termes étaient dérivés du vieux mot latin *pinsere* qui signifiait *piler*, et rappelaient l'époque antérieure à l'invention des moulins, où l'on écrasait le grain dans un mortier. Les désignations de *pistor* et de *pistrina* furent aussi appliquées aux industriels qui exerçaient le métier de boulanger, et aux boulangeries publiques. La dénomination de *pistor* fut même étendue aux pâtissiers et aux confiseurs, que l'on appela *pistores dulciarii* ou *candidarii*. A mesure que les avantages de la b. publique se firent sentir, le gouvernement chercha à encourager ceux qui exerçaient cette profession. Les boulangers furent organisés en corporation ; on leur donna des statuts et des priviléges ; on les exempta de toutes les charges qui auraient pu les distraire de leurs travaux ordinaires, et on prit toutes les dispositions nécessaires pour que leur nombre fût toujours en rapport avec le chiffre de la population. Les boulangers romains ne pouvaient se marier qu'entre eux, et la loi leur interdisait de léguer leurs biens à d'autres qu'à leurs enfants ou neveux, qui faisaient nécessairement partie de la corporation.

Les usages romains, au sujet des boulangeries publiques, s'introduisirent en Gaule au Iᵉʳ siècle de notre ère ; mais cette organisation disparut à la suite des bouleversements qu'entraîna l'invasion des Barbares. On en revint généralement aux coutumes des peuples primitifs : cependant il est fait mention des boulangers dans les ordonnances de Dagobert II, de l'an 630. Nous n'avons pas besoin de dire que, pendant tout le moyen-âge, il n'y eut de boulangers que dans les grandes villes. Hors de là, les seigneurs faisaient faire leur pain par leurs serviteurs. Dans les familles roturières et pauvres, les femmes de la maison confectionnaient elles-mêmes le pain nécessaire, sauf les entraves du moulin et du four banal (voy. BANALITÉ). La b. publique commença à se réorganiser à Paris sous Philippe-Auguste. Ce ne fut toutefois que sous saint Louis que lui furent donnés les premiers statuts. Elle forma, dès cette époque, une corporation puissante qui monopolisa l'exploitation de cette industrie, et trop souvent au détriment des consommateurs. A l'origine, la corporation des boulangers, ou plutôt des *Talemeliers* (car c'est sous ce nom qu'ils sont désignés dans les titres du XIIIᵉ siècle), ne fabriqua que des pains de luxe. En conséquence, l'autorité ne songea pas d'abord à lui imposer aucune prescription relativement au poids ou à la qualité de ses produits.

Le commerce de la b. fut rendu libre par la loi du 17 mars 1791 ; mais ce régime de liberté ne subsista pas longtemps, car il fut aboli par l'arrêté du 11 octobre 1801. Un assez grand nombre d'arrêtés et d'ordonnances ont été rendus pour réglementer l'exercice de cette industrie : nous citerons particulièrement l'ordonnance du 31 mai 1834. Le nombre des boulangers est limité à Paris au chiffre de 600 ; mais il ne l'est pas dans les départements. Néanmoins, nul ne peut exercer cette profession sans une autorisation du maire de la commune. Tout boulanger doit avoir en réserve un approvisionnement suffisant pour alimenter son commerce pendant un mois, et tenir sa boutique toujours fournie de pain. Lorsque l'autorité municipale juge convenable de taxer le pain, il ne peut vendre au-dessus de la taxe. Il est tenu, selon les règlements locaux, ou de faire des pains ayant toujours un certain poids fixé, ou de peser le pain en présence de l'acheteur. Il ne peut vendre le pain au *regrat*, c.-à-d. acheter à un confrère du pain tout fait pour le revendre, ni former des dépôts de pains provenant de sa propre fabrication. Enfin, le boulanger ne peut fermer son établissement et quitter sa profession que six mois après en avoir prévenu l'autorité municipale. A Paris, le pain se vend au poids et au prix déterminé par la taxe. Celle-ci est fixée par le préfet de police (le 1ᵉʳ et le 16 de chaque mois) d'après le cours moyen des farines à la Halle aux blés, durant la quinzaine précédente. Deux sortes de pain seulement, dites pain de première et pain de seconde qualité, sont soumises à la taxe ; les autres, appelées pains de fantaisie, se vendent à prix débattu entre le marchand et l'acheteur. Le boulanger est obligé de détailler le pain taxé, c.-à-d. de le vendre par morceaux lorsque l'acheteur le demande, et celui-ci ne paie qu'au prorata de la taxe. Enfin, il est tenu de mettre son numéro sur tous les pains qu'il fabrique. — La question de la liberté et du monopole de la b. a été vivement agitée dans ces dernières années. Tous les économistes sans exception pensent que cette industrie doit, comme toute autre, être soumise au régime de la concurrence, et ils font observer à ce sujet que Londres, avec ses 2,400,000 habitants, ne manque jamais de pain, quoique la b. y soit absolument libre. Cette opinion gagne chaque jour du terrain ; mais les préjugés populaires sont tenaces, et il ne sera possible à l'administration de rendre la profession de boulanger libre que progressivement et en usant d'une grande prudence.

BOULE. s. f. (lat. *bulla*). Corps sphérique, corps rond en tous sens. Il se dit surtout Des objets de cette forme faits par la main de l'homme. *B. de bois, d'ivoire, de marbre, de fer, de cuivre*, etc. *B. creuse. Un clocher, un obélisque surmonté d'une b. On se sert quelquefois de boules pour voter au scrutin. B. blanche, rouge, noire. Une b. de mail. Une b. à jouer aux quilles. Une b. à quilles. Une b. de neige.* ‖ Par ext. et fam., *Être rond comme une b.*, Être gros et replet. On dit aussi, *Se mettre en b.*, Se ramasser, se pelotonner. ‖ Fig. et fam., *La b. noire lui tombe toujours*, Le sort lui est toujours défavorable. — *Il attrape toujours la b. noire*, C'est toujours sur lui que tombent les mauvais traitements. ‖ *Jeu de b.*, Jeu où plusieurs personnes font rouler des boules vers un but, en cherchant à les faire arriver le plus près possible de ce but. *Jouer à la b. Joueur de b.* — Le lieu où l'on joue à la b. *Jeu de b. couvert.* — *Avoir la b.*, Avoir l'avantage de jouer le premier. *On joue en trente, et ils ont dix et la b.* — *Aller à l'appui de la b.*, Voy. APPUI. ‖ T. Jeu de quilles. *Pied à b.*, se dit Pour avertir celui qui joue à rabattre, de tenir le pied à l'endroit où sa b. s'est arrêtée. On dit aussi, *Tenir pied à b.* — Fig. et fam., *Tenir pied à b.*, Être extrêmement assidu, s'attacher à quelque travail avec application et persévérance. *Faire tenir pied à b. à quelqu'un*, L'obliger à une grande assiduité. ‖ T. Pharm. *B. de Mars. B. de Nancy. Eau de b.*, Voy. FER. ‖ Se dit de Certains arbrisseaux taillés en forme de b. *Une b. de myrte, de chèvrefeuille.* ‖ T. Bot. *B.-de-neige*, Voyez CAPRIFOLIACÉES. = À BOULE VUE, À LA BOULE VUE. loc. adv. Précipitamment, avec peu d'attention. *Faire quelque chose à la b. vue, à b. vue.*

BOULEAU. s. m. T. Bot. Voy. BÉTULACÉES.

BOULEDOGUE. s. m. T. Mam. Voy. CHIEN.

BOULET. s. m. (R. *boule*). Boule de fer fondu, de différentes grosseurs, dont on charge les canons. *Un b. de vingt-quatre livres. Un b. de vingt-quatre. Il fut tué d'un b. de canon. Un b. lui emporta la cuisse. On chargeait autrefois les canons avec des boulets de pierre. B. ramé. B. rouge.* V. BOUCHE À FEU. ‖ Fig. et fam., *Tirer à boulets rouges sur quelqu'un*, En dire les choses les plus offensantes ; ou Le tourmenter par des railleries, par des épigrammes. ‖ T. Art vétérin. Voy. CHEVAL. ‖ * T. Bot. *B. de canon*, Voy. LÉCYTHIDÉES.

Enc. — Dans la législation de la France, on donne le nom de *peine du boulet* à une peine afflictive et infamante, qui s'applique uniquement aux militaires. Cette peine a été instituée par un arrêté du 9 vendém. an IX, et confirmée par une ordonnance du 21 février 1816. Elle consiste à traîner un boulet de 8 attaché à une chaîne, qui a 2 m. 50 de longueur, et qui est fixée à une ceinture que porte le condamné. Cette peine s'inflige aux déserteurs à l'intérieur, lorsqu'à ce crime il se joint certaines circonstances aggravantes déterminées par la loi. Le minimum de la durée de cette peine est de 10 ans. Quand un soldat a été condamné au b., il est d'abord dégradé en présence de son régiment. Aux termes de l'arrêté de vendémiaire, les condamnés doivent être occupés à des travaux spéciaux dans les grandes places de guerre.

BOULETÉ, ÉE. adj. T. Art vétér. Se dit D'un cheval dont le boulet est hors de sa situation naturelle. *Ce cheval est bouleté.*

BOULETTE. s. f. Petite boule de cire, de mie de pain, de papier, etc. *Ces écoliers ne font que se jeter des boulettes.* ‖ T. Cuis. Petite boule de pâte ou de chair hachée. *Mettre des boulettes dans un pâté.*

BOULEUX. s. m. Se dit D'un cheval trapu qui n'est propre qu'aux travaux de fatigue pour lesquels on n'a pas besoin de vitesse. *Ce cheval est un assez bon b.* ‖ Fig. et fam., *C'est un bon b.*, C'est un homme d'une capacité médiocre, mais qui fait avec ordre et régularité la besogne dont on le charge.

BOULEVARD. s. m. [On écrit parfois, *Boulevart.*] Le terre-plein d'un rempart. *Un b. revêtu de pierre.* N'est plus usité dans le langage de la Fortification moderne. ‖ Par ext., Promenade plantée d'arbres qui fait le tour d'une ville, et occupe habituellement la place d'anciens remparts. *Les boulevards de Paris. Les boulevards intérieurs, extérieurs.* ‖ Fig., se dit d'Une place forte qui met une grande étendue de pays à couvert de l'invasion des ennemis. *Cette place est le b. du pays. Malte fut longtemps le b. de la chrétienté contre les Turcs.* — Dans un sens encore plus fig., Tout ce qui offre sauvegarde et protection à une grande réunion d'hommes, à un ou plusieurs peuples. *Ce héros fut le b. de la chrétienté. L'union des citoyens est le plus sûr b. de l'État.*

Enc. — Le mot *Boulevard*, qui ne présente aujourd'hui à l'esprit que l'idée d'une promenade plantée d'arbres, désignait, à l'origine, un ouvrage de fortification construit en avant d'une ville, pour la défendre. On fait venir ce terme de l'allemand *burg-wehr*, qui signifie « défense de ville », ou du saxon *bohle werk*, qui veut dire « travail de poutres ». Cette dernière étymologie nous semble la plus probable. Le b. en effet, au XIVᵉ siècle et au XVᵉ, consistait en un rempart de terre soutenu par des charpentes et par des clayonnages. On l'employa d'abord pour couvrir les portes, qui étaient, dans les premiers temps de l'artillerie à feu, la partie la plus vulnérable des places fortes. Plus tard, on établit des boulevards devant les courtines. Les avantages qu'ils donnèrent à la défense furent tels qu'ils devinrent le point de mire de l'attaque. Il fallut alors augmenter leur force au moyen de constructions et de dispositions nouvelles ; ces perfectionnements successifs transformèrent le b. en *bastion*. Au milieu du XVIᵉ siècle, les deux expressions étaient souvent employées comme synonymes. C'est ainsi que F. de Boivin, baron de Villars, faisant la description de la place de Coni, dit : « Ces deux autres côtés sont armés d'une forte muraille, de bons fossés, et de quatre *boullevards*, et d'un petit qu'on appelle le *bastion* vert, parce qu'il estoit tout faict de gazons ayant un ruisseau au pied. »

BOULEVERSEMENT. s. m. Renversement, dérangement total de l'ordre d'une chose, mélange et confusion de toutes ses parties. *Le tonnerre tomba sur cette maison et y fit un b. total. Ce tremblement de terre fit un b. général.* ‖ Fig., se dit en parlant D'un état, des affaires publiques ou particulières. *Les bouleversements qui renversent les empires. Le b. des affaires, des idées. Au milieu de ce b. bien des fortunes furent anéanties.*

BOULEVERSER. v. a. (lat. *bulla*, boule ; *vertere*, tourner). Ruiner, abattre, renverser entièrement. *L'ouragan a tout bouleversé.* ‖ Agiter, troubler avec violence. *La surface des mers est bouleversée par la tempête.* ‖ Déranger, mettre sens dessus dessous. *Ma bibliothèque est tellement bouleversée, que je ne puis plus trouver les livres dont j'ai besoin. Tout est bouleversé dans cette maison.* ‖ Fig., au sens physique et au sens moral, B. se dit en parlant D'un grand désordre, d'une confusion extrême. *Cet événement bouleversa toute l'Europe. Ce ministre a bouleversé l'Etat. Sa banqueroute a bouleversé les affaires de bien des gens. Cette nouvelle lui a bouleversé la tête*, Lui a altéré l'esprit. On dit dans le même sens, *Cela m'a bouleversé, m'a tout bouleversé*, Cela m'a causé une très-grande émotion. = BOULEVERSÉ, ÉE. part.

BOULEVUE (A ou A LA). loc. adv. V. BOULE.

BOULIER. s. m. T. Pêche. Espèce de filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés.

BOULIMIE. s. f. T. Méd. Voy. APPÉTIT.

BOULIN. s. m. Trou pratiqué dans un colombier pour y faire nicher les pigeons. *Un colombier garni de boulins.* ‖ Pot de terre destiné au même usage. ‖ T. Maçon. Se dit des Trous qu'on fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages ; et par ext., de Ces pièces de bois mêmes.

BOULINE. s. f. T. Mar. (angl. *bow*, arc ; *line*, corde). Corde amarrée vers le milieu de chaque côté d'une voile, et qui sert à la porter de biais pour la forcer à prendre le vent de côté. *La b. de la grande voile. Haler la b.* — *Aller à la b.*, Tenir le plus près du vent, recevoir le vent de biais en mettant les voiles de côté à l'aide des boulines. ‖ *Courir la b.*, se disait D'un châtiment qui consistait à faire passer le condamné entre deux haies de matelots qui le frappaient avec des garcettes. *La peine de la b. a été abolie par décret du 12 mars* 1848.

BOULINER. v. a. T. Mar. Haler la bouline, les boulines. *B. une voile.* = BOULINER. v. n. Aller à la bouline, naviguer avec un vent de biais. *Il nous faudra b.* ‖ Fig. et fam., *Il va boulinant*, se dit D'un homme un peu lourd, qui va d'un pas pesant et incertain. Inus. = BOULINÉ, ÉE. part.

BOULINGRIN. s. m. (angl. *bowling green*, jeu de boule vert). Pièce de gazon que l'on tond et que l'on entretient dans un parc. *Dans ce b. les fleurs champêtres se mêlent à la verdure.*

BOULINIER. s. m. T. Mar. Se dit d'Un navire, suivant qu'il va bien ou mal à la bouline. *Ce navire est un bon b., un mauvais b.* Vx et peu us.

BOULOIR. s. m. T. Maçon. Instrument avec lequel on remue la chaux quand on l'éteint, et quand on la mêle avec le sable ou le ciment.

BOULON. s. m. T. Technol. Cheville de fer qui a une tête à un bout, et à l'autre une ouverture par laquelle on passe une clavette pour l'arrêter.

BOULONNER. v. a. Arrêter avec un boulon. Se dit surtout en parlant Des pièces de charpente. *B. une poutre.* = BOULONNÉ, ÉE. part.

BOUQUE. s. f. (R. *bouche*). T. Navig. Se disait en Amérique pour désigner, Une passe, une bouche, un canal, un détroit. Ce mot a vieilli, mais ses dérivés, *Embouquer* et *Débouquer*, sont encore usités.

BOUQUER. v. a. (R. *bouche*). Baiser par force. Ne se dit guère au propre que D'un singe ou d'un enfant que l'on force à baiser ce qu'on leur présente. *Bouquez cela. Faire b. un singe.* ‖ Fig., *Faire b. quelqu'un*, Le forcer à faire quelque chose qui lui déplaît, ou L'empêcher de faire ce qu'il voulait. *Il a eu beau résister, on l'a fait b.* Fam. et vx. = BOUQUÉ, ÉE. part.

BOUQUET. s. m. (all. *busch*, touffe d'arbres). Assemblage de fleurs liées ensemble. *Un b. de fleurs, de roses, d'œillets, de violettes. Cueillir un b. Faire un b. Offrir un b. à une dame. Sentir un b. Donner à quelqu'un un b. le jour de sa fête. Le b. de la mariée.*

|| Fig., Petite pièce de vers adressés à une personne le jour de sa fête. *B. à une dame. B. à ma sœur.* — Cadeau que l'on fait à une personne le jour de sa fête. *J'ai donné à ma fille une robe pour son b.* || Par ext., *Bouquet* se dit de L'assemblage de certaines choses qui sont liées ensemble, ou qui tiennent naturellement l'une avec l'autre. *Un b. de plumes. Un b. de diamants, de pierreries, de perles. Un b. de cerises. Un b. de persil.* — *B. de paille*, Poignée de paille tortillée que l'on met à la queue ou au cou d'un cheval ou de quelque autre animal, pour indiquer qu'il est à vendre. — Fig. et prov., *Cette fille a le b. sur l'oreille*, Elle est à marier. On dit encore, *Cette maison a le b. sur l'oreille*, Elle est à vendre. || *Avoir la barbe par bouquets*, N'en avoir que par petites touffes, par-ci par-là. || T. Pyrot. *B. d'artifice*, Paquet de différentes pièces d'artifice qui partent ensemble. *B. de fusées*, Paquet de fusées qui partent en même temps. Absol., *Le bouquet*, se dit de La gerbe de fusées ou girandole qui termine un feu d'artifice. — Fig. et fam., *Réserver une chose pour le b.*, Réserver pour la fin ce qu'il y a de mieux, de meilleur dans un récit, dans une fête, etc. *Je réservais cela pour le b.* || Le parfum qu'exhalent certains vins. *Ce vin a un b. agréable, un bon b.* || T. Art vétér. *Bouquets*, au plur., se dit d'Une espèce de gale qui vient au museau des moutons.

BOUQUETIER. s. m. Vase propre à mettre des fleurs.

BOUQUETIÈRE. s. f. Celle qui fait des bouquets de fleurs naturelles pour les vendre.

BOUQUETIN. s. m. (R. *bouc*). T. Mam. V. Chèvre.

BOUQUIN. s. m. (R. *bouc*). Vieux bouc. *Sentir le b.*, Avoir l'odeur puante d'un vieux bouc. || T. Mythol. Se dit quelquefois Des Satyres, parce qu'on les représentait faits comme des boucs depuis la ceinture jusqu'en bas. Vx. || *Cornet à b.*, Sorte de trompe recourbée ordinairement faite d'une corne. || * Embouchure d'une pipe. *B. d'ambre.* || T. Chasse. Se dit Du lièvre mâle. *Dans cette chasse j'ai tué deux bouquins.* || Un vieux livre dont on fait peu de cas. *Il feuilletait un b. C'est un amateur de bouquins.*

BOUQUINER. v. n. Chercher de vieux livres, et en général des livres d'occasion, dans les boutiques ou sur les étalages des libraires. *Il passe ses journées à b.* Fam. || Se dit De l'habitude de lire des bouquins. *Il passe tout le jour à b. dans son cabinet.* Fam. || T. Chasse. Se dit Des lièvres, lorsqu'ils couvrent leurs femelles.

BOUQUINERIE. s. f. Amas de bouquins, de vieux livres peu estimés. || * Boutique de bouquiniste. || Fam.

BOUQUINEUR. s. m. Celui qui recherche les vieux livres, qui aime à bouquiner. *C'est un b.* Fam.

BOUQUINISTE. s. m. Celui qui achète et revend de vieux livres, des bouquins.

BOURACAN. s. m. (esp. *barragan*). Espèce de gros camelot.

BOURBE. s. f. (gr. *βόρϐορος*, fange). Fange, boue. Ne se dit guère que De la fange qui se forme dans les eaux croupissantes, dans les étangs, dans les marais. *Une b. épaisse. Fossé plein de b. Cette carpe sent la b.* = Syn. Voyez Boue.

BOURBEUX, EUSE. adj. Plein de bourbe. *Eau bourbeuse. Un étang b. Un chemin b.*

BOURBIER. s. m. Lieu plus ou moins profond qui est plein de bourbe. *Mettre le pied dans un b., S'engager dans un b. Se tirer d'un b.* || Fig. et fam., *Se mettre dans un b.*, S'engager dans une mauvaise affaire. *Il aura bien de la peine à se tirer du b. dans lequel il s'est mis.*

BOURBILLON. s. m. (R. *bourbe*). V. Furoncle.

BOURCETTE. s. f. T. Bot. Voy. Valérianées.

BOURDAINE ou Bourgène. s. f. T. Bot. V. Rhamnées.

BOURDALOU. s. m. Tresse qu'on attache avec une boucle autour de la forme d'un chapeau. || Sorte de pot de chambre de forme oblongue.

BOURDE. s. f. (ital. *burla*, niche?). Fausseté, tromperie, mensonge. *Il vous dit qu'il vient de chez sa mère, c'est une b.; il sort du cabaret. Donneur, conteur de bourdes.* Pop.

BOURDER. v. n. Se moquer, dire des mensonges, des sornettes. Pop.

BOURDEUR. s. m. Menteur; celui qui donne des bourdes. Pop.

BOURDILLON. s. m. T. Tonnelier. Bois refendu propre à faire des futailles.

BOURDON. s. m. (ital. *bordone*). Long bâton fait au tour, surmonté d'un ornement en forme de pomme, et que les pèlerins portent ordinairement dans leurs voyages. *Marcher avec un b., le b. à la main.*

BOURDON. s. m. (*Onomatopée*) T. Entom.

Enc. — Le *Bourdon* (*Bombus*) est un genre d'insectes qui appartient à l'ordre des *Hyménoptères* et à la famille des *Mellifères*, section des *Apiaires*. Les Bourdons sont remarquables par leur corps fort gros et très-velu : leur lèvre inférieure est presque cylindrique, et constitue, avec les autres parties de la bouche, une fausse trompe presque aussi longue que le corps quand elle est déployée ; leurs antennes sont filiformes et vibratiles ; *leurs ailes antérieures présentent une cellule radial* assez grande et 4 cellules cubitales. Ces insectes, lorsqu'ils volent, tiennent leur trompe allongée, et produisent, dit-on, avec cet organe ce ronflement monotone appelé *bourdonnement.*

Les Bourdons vivent en sociétés qui comptent depuis 50 à 60 individus, jusqu'à 200 et même 300, selon les espèces. Ces sociétés sont composées, comme celles de tous les Hyménoptères sociaux, de mâles, de femelles, et, en immense majorité, d'ouvrières ou neutres, dépourvues d'organes reproducteurs. Ces sociétés, chez les Bourdons, sont simplement annuelles. A l'entrée de l'hiver, elles se dispersent ; les mâles et les ouvrières *meurent* dès les premiers froids ; *les femelles, pleines d'œufs* fécondés, se réfugient dans un creux de rocher ou dans tout autre abri à l'exposition du midi ; elles y passent l'hiver dans un sommeil léthargique. Beaucoup périssent par la rigueur du froid. Celles qui ont survécu se réveillent au printemps et se mettent aussitôt au travail. Chaque femelle construit seule le nid où elle pond ses premiers œufs et nourrit ses premières larves. Bientôt, *sa tâche est rendue* plus facile par les ouvrières qui naissent de ces larves. Par une exception unique dans la famille des Mellifères, les familles de Bourdons contiennent deux ordres de femelles : 1° les mères, destinées à survivre à leur famille annuelle ; 2° quelques ouvrières, beaucoup plus petites que leurs mères, mais pourvues d'organes reproducteurs et pouvant pondre des œufs dont les larves ne donnent naissance qu'à des mâles. Toutes ces femelles, tant les grandes que les petites, dont il existe toujours plusieurs dans chaque nid, vivent ensemble dans la meilleure intelligence. La plupart des espèces de Bourdons pratiquent des nids souterrains, enfoncés souvent à *une profondeur de plus de 60 centim.*, et *assez spacieux pour* que toute la colonie puisse y vivre et y multiplier à l'aise. On comprend à peine comment, à son réveil à l'époque du printemps, la femelle du Bourdon peut creuser seule sa demeure et le passage qui y conduit. Elle y nourrit ses larves d'un miel approprié à leurs besoins. Celles-ci sont logées dans des cases irrégulières formées d'une cire brune analogue à celle des Abeilles ; une couche de même nature tapisse tout l'intérieur du nid. Chaque larve, avant de se changer en nymphe, se file une coque dans laquelle elle se suspend la tête en bas. Après y avoir subi sa dernière métamorphose, elle sort de sa prison, en coupant la *partie inférieure de sa coque. Les Bourdons mâles sont en général* plus petits que les femelles et même que les ouvrières. A la campagne, les enfants poursuivent ces insectes pour les tuer et sucer le miel renfermé dans leur corps.

On compte en Europe une quinzaine d'espèces du genre Bourdon. Les plus répandues chez nous sont : le *B. des mousses* à poil du thorax fauves ; les mâles, les femelles et les ouvrières sont semblables *quant* à la couleur ; le *B. des pierres*, ainsi nommé parce que cette espèce est la seule, parmi les Bourdons, qui établit son nid à la surface de la terre, sous des pierres : la femelle est totalement noire, avec un peu de rouge à l'anus, et le mâle a le devant de la tête et les deux extrémités du thorax d'un jaune vif, avec l'anus rouge. Le *B. souterrain* ou *B. terrestre* (fig. ci-dessus), dont tous les individus sont noirs, avec la partie antérieure du thorax et la base de l'abdomen jaunes, et l'anus blanc. *Ces trois Bourdons sont communs dans* les environs de Paris, ainsi que le *B. des jardins*, très-peu différent du B. terrestre. — On donne communément, mais à tort, le nom de *Bourdon*, au mâle de l'Abeille commune. — Voy. Abeille et Apiaires.

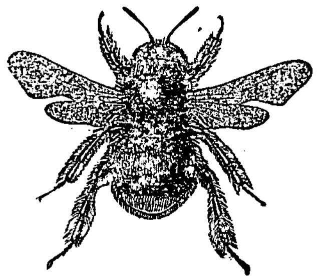

BOURDON. s. m. T. Mus. Le ton qui sert de basse continue dans divers instruments, tels que la vielle, la musette, la cornemuse. — La corde grave de la vielle qui donne constamment le même ton. — *Faux-b.*, Voy. Plain-chant. — *B. d'orgue.*, Voy. Orgue. || Une grosse cloche. *Le b. de Notre-Dame de Paris.* || T. Typogr. Voy. Épreuve.

BOURDONNEMENT. s. m. (R. *bourdon*), Bruit que font entendre quelques petits oiseaux et beaucoup d'insectes, comme Bourdons, Mouches, etc., lorsqu'ils volent, et quelquefois lorsqu'on les saisit. *Le b. des oiseaux-mouches, des colibris. Le b. des abeilles, des hannetons*, etc. || Fig., Le murmure sourd et confus d'un grand nombre de personnes réunies qui parlent, qui discutent entre elles. *Le b. d'une assemblée. Il s'éleva dans la salle un b. qui disait assez combien on désapprouvait sa proposition.* || *B.* ou *tintement d'oreille*, Bruit sourd et plus ou moins continu que l'on perçoit quelquefois, mais qui n'est pas produit par une cause extérieure. *Le b. d'oreille résulte le plus souvent d'une congestion sanguine ou d'une altération de l'innervation dont l'encéphale est le siége.*

BOURDONNER. v. n. Bruire sourdement. Se dit, au propre, Du bourdonnement des insectes, etc. *Les mouches bourdonnaient à nos oreilles.* — Se dit, par ext., Du murmure sourd et confus d'un grand nombre de personnes qui parlent ensemble. *Après son discours on entendit b. toute l'assemblée.* = Bourdonner. v. a. Chanter à demi-voix, entre ses dents. *Il bourdonne toujours quelques vieux airs.* Fam. || Fig., Faire entendre des discours importuns. *Que venez-vous nous b. sans cesse?* Fam. = Bourdonné, ée. part.

BOURDONNET. s. m. T. Chir. Petit peloton ou rouleau de charpie qui sert à tamponner une plaie, à en absorber le pus, etc.

BOURG. s. m. [On pron. *Bourk.*] (all. *burg*, lieu fortifié). Grand village où il se tient des marchés. *Un gros b. Il y a dans ce canton plusieurs bourgs considérables.*

Syn. — *Hameau, Village.* — La privation d'un marché distingue un *village* d'un *bourg*, comme la privation d'une église paroissiale distingue un *hameau* d'un *village*. Si donc on élève l'une près de l'autre quelques maisons rustiques, voilà un *hameau :* ajoutez à ce *hameau* une église paroissiale : c'est un *village ;* faites tenir dans ce village un marché réglé, vous aurez un *bourg*.

BOURGADE. s. f. Petit bourg, village dont les maisons disséminées occupent un assez grand espace. *Une b. de tant de maisons, de tant de feux.*

BOURGÈNE ou Bourdaine. s. f. T. Bot. V. Rhamnées.

BOURGEOIS, EOISE. s. Citoyen d'une ville. *B. de Paris. Un b. aisé. Un bon b. Une riche bourgeoise.* || Se disait autrefois, collect., de Tout le corps des citoyens ou bourgeois d'une ville. *Cette mesure mécontenta le b.* || Se dit, parmi les ouvriers, pour désigner Les personnes pour lesquelles ils travaillent, quelle que soit leur qualité, et Le maître ou la maîtresse chez qui ils travaillent. *Le b. n'est pas toujours facile à tromper. Son b. l'a congédié. La bourgeoise n'est pas contente de lui.* || Se dit aussi par opposition à Noble ou à Militaire. *Un simple b. Les militaires et les bourgeois.* — Se dit, par dénigr., Pour reprocher à un homme qu'il n'est pas noble, qu'il n'a aucun usage du grand monde, ou * qu'il a l'esprit étroit. *Ce n'est qu'un petit b. Cela sent bien son b.* = Bourgeois, eoise. adj. Qui a rapport à la bourgeoisie, à l'état de b. || *Caution bourgeoise*, Caution solvable et facile à discuter. Vx. || *Comédie bourgeoise*, Représentation théâtrale donnée par des personnes qui ne jouent la comédie que pour leur amusement. || *Ordinaire b., cuisine bourgeoise, soupe bourgeoise.* Chère, cuisine, soupe bonne et simple. *Vin b.*, Vin qui n'est pas frelaté et que l'on a dans sa cave, par oppos. à *Vin de cabaret.* || *Maison bourgeoise*, Maison simple et commode, mais sans luxe. Se dit aussi d'Une maison quelconque par oppos. à Maison garnie. || *Habit b.*, se dit par opp. à L'uniforme et aux costumes des différents états. *L'habit b. ne va pas bien à cet officier. Les juges portent en ville l'habit b.* || S'emploie souvent par dénigr. et en signe de mépris. — *Avoir l'air b., la mine bourgeoise, les manières bourgeoises*, Avoir l'air commun et des manières différentes de celles du grand monde. — *Ce nom est bien b.*, Il n'annonce pas que celui qui le porte soit d'une condition bien relevée.

BOURGEOISEMENT. adv. D'une manière bourgeoise, en simple bourgeois. *Vivre b. Se mettre b.*

BOURGEOISIE. s. f. Qualité de bourgeois ; privilége, droit des bourgeois. *Demander, obtenir la b. Droit de b.* || Le corps des bourgeois, les bourgeois en général. *La b. fit des représentations. La b. prit les armes pour la défense de la ville.*

Enc. — Dans notre société où la loi garantit à chacun la libre disposition de sa personne et de ses biens, on comprend difficilement qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. L'histoire nous apprend cependant que la reconnaissance de ces droits qui ont pour effet d'assurer à chacun son indépendance individuelle et qui sont le fondement de la *société civile*, est une conséquence du développement de la civilisation. L'histoire nous apprend en même temps que ces droits que nous considérons maintenant comme des droits tellement inhérents à la personne qu'il nous semble que chacun les apporte en naissant, ont d'abord été attachés au territoire avant d'être attachés directement à l'individu. C'est ce qui a donné naissance au *droit de bourgeoisie*, ou en d'autres termes au droit d'être compté au nombre des habitants d'une ville et de participer aux priviléges dont seuls ils jouissaient. A mesure que le droit commun se développa, ou, pour mieux dire, que de réel le droit devint personnel, l'importance du droit de b. diminua. C'est ce qu'indiquent très-clairement les différentes acceptions que ce terme a successivement reçues. Dans le principe, le mot *Bourgeoisie* s'appliqua au territoire dont les habitants, appelés *Bourgeois*, possédaient des priviléges communs; il signifia aussi le droit lui-même accordé aux habitants d'un certain lieu. (Dans cette double acception, il pouvait s'employer au pluriel, et l'on disait les *Bourgeoisies*.) Plus tard, il servit à désigner une classe particulière d'individus, soit ceux qui n'étaient pas nobles, soit simplement les habitants des villes par opposition aux habitants de la campagne; enfin, dans notre société où règne le droit commun, on l'applique aux classes moyennes, c.-à-d. à l'ensemble des individus qui vivent de leur revenu ou qui exercent une des professions dites libérales. Au reste, ce terme n'a plus aujourd'hui aucune signification légale, ce n'est plus qu'un souvenir: la France est devenue la *cité commune où tout Français a droit de Bourgeoisie*.

L'institution des *Bourgeoisies* fut un des effets de l'établissement du régime féodal. Après la chute de l'empire carlovingien, à cette époque néfaste où, faute d'un pouvoir central capable de maintenir l'équilibre et l'harmonie entre les diverses parties du corps social, on vit tous les éléments qui le composaient se dissocier, s'isoler et s'efforcer de se constituer comme individualités indépendantes, les descendants des Francs conquérants, les personnages puissants, les riches propriétaires terriens, se construisirent des demeures fortifiées, groupèrent autour d'eux les hommes qui exploitaient leurs domaines, et parvinrent, au bout d'un certain laps de temps à s'ériger en souverains; les membres du clergé trouvèrent leur sauvegarde dans leur caractère sacré et dans l'ardente piété de nos aïeux; quant aux habitants des villes, industriels et commerçants, qui avaient surtout à souffrir de l'insécurité des temps, ils s'associèrent à l'effet de se donner mutuellement aide et protection: ces associations qui comprirent tous les principaux habitants de chaque ville, constituèrent des bourgeoisies. Quoique l'institution soit nécessairement antérieure au XII^e siècle, cependant les termes de *Bourgeois* et de *Bourgeoisie* ne datent que de cette époque. Ils apparaissent dans les chartes et dans les titres relatifs à la grande révolution communale, lorsque les Bourgeoisies se sentirent assez fortes pour demander et exiger la confirmation de leurs institutions. Les premiers priviléges qui fondèrent le droit de b. ne furent en effet que la confirmation des associations formées par les communes. L'établissement des bourgeoisies, sinon comme faits, du moins comme institutions reconnues, ne remonte donc pas plus haut que le XII^e siècle. A l'origine, il y eut des bourgeoisies féodales et des bourgeoisies royales. Les seigneurs de fiefs faisaient de leurs serfs des sujets libres et ensuite des bourgeois, en ce sens qu'ils les réunissaient en corps, leur accordaient certaines exemptions et réglaient leur administration. Les archives de nos villes sont remplies de concessions de bourgeoisies faites par les seigneurs. Les rois en faisaient autant sur leurs domaines. Ces concessions avaient pour but l'exemption des servitudes féodales; elles eurent pour effet de soustraire à la juridiction des seigneurs ceux auxquels elles étaient accordées. Elles garantissaient à l'individu la libre disposition de ses biens et de sa personne. Les concessions statuaient sur les punitions des crimes et des délits, réglaient l'ordre des successions, les conditions du mariage, la protection à accorder aux débiteurs contre les vexations des créanciers et à ceux-ci contre la mauvaise foi ou la négligence des débiteurs: elles réglaient le droit de faire le commerce et d'exercer un métier; enfin, elles traçaient les règles d'après lesquelles on devait procéder en justice. Quelques exemples montreront quelles réformes importantes introduisirent les bourgeoisies. D'après le droit féodal, la veuve était dépouillée de la liberté de disposer d'elle-même, les bourgeoisies rendirent ce droit aux veuves; elles accordèrent aux pères le droit de marier leurs filles et de placer leurs fils dans l'ordre ecclésiastique sans être obligés d'en acheter la permission des seigneurs. Si les vassaux, par suite de la tyrannie féodale, avaient perdu le droit de disposer de leur fortune, soit entre-vifs, soit par testament, ils le recouvraient au moyen des bourgeoisies. Ordinairement, les seigneurs s'emparaient sur-le-champ et sans aucune formalité des biens de leurs vassaux morts sans avoir testé, et dont les parents ne se présentaient pas aussitôt après le décès pour recueillir la succession; les bourgeoisies ordonnèrent qu'il serait fait inventaire des biens du défunt et que ces biens seraient gardés un an et un jour afin de les rendre à l'héritier naturel qui les réclamerait dans cet intervalle. En un mot, une grande partie de notre droit coutumier est sorti des chartes de b. Une autre conséquence de l'établissement des bourgeoisies fut de contribuer à l'agrandissement du pouvoir royal en augmentant le nombre des individus soumis à la juridiction de la royauté, et cela au détriment des juridictions féodales. Les rois, non-seulement instituèrent des bourgeoisies sur leurs domaines, mais encore ils en créèrent sur le domaine des seigneurs. Dans le principe, avons-nous dit, la *concession d'une b. était générale* et accordée au territoire; de là la nécessité du domicile réel pour ceux qui voulaient jouir de ce droit: la royauté les affranchit de cette nécessité du domicile. De réel qu'il était, elle rendit ainsi le privilége personnel: elle créa des *bourgeois du roi*. Les rois désignèrent à cet effet certaines villes particulières où l'on pouvait se faire recevoir bourgeois et y jouir des prérogatives qui étaient attachées à ce titre en n'y ayant qu'un domicile fictif. De cette façon on put devenir bourgeois sans cesser de demeurer sur le territoire d'un seigneur particulier, et l'on n'en fut pas moins soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale. On put dès lors, comme s'expriment les actes du temps, *désavouer son seigneur et s'avouer bourgeois du roi*. Cette création de bourgeois du roi menaçait trop directement l'autorité des seigneurs pour passer sans réclamations; celles-ci provoquèrent une ordonnance de Philippe le Bel (1287) qui renouvela la prescription du domicile réel. Mais cette prescription fut éludée: il suffit, pour devenir bourgeois du roi, d'acheter une maison dans la ville possédant les priviléges de b., d'y habiter trois jours de suite chaque année, à Pâques ou à la Noël, et de payer au roi une redevance. Les rois ne s'en tinrent pas là: non-seulement ils prétendirent qu'ils avaient le droit de conférer la b. personnelle, mais encore ils soutinrent ensuite qu'eux seuls avaient le droit de faire des bourgeoisies. — Ce droit était en réalité un droit féodal; mais comme toute concession de cette nature avait pour effet d'*abréger le fief* (c.-à-d. d'amoindrir ses prérogatives), le seigneur qui faisait une concession de b. était obligé d'en demander la confirmation au roi en sa qualité de suzerain. Les rois saisirent ce prétexte pour prétendre qu'à eux seuls appartenait le droit de faire de semblables concessions. Leur prétention fut expressément reconnue en 1372 (*Instr.* Charles V).

Toute personne était capable d'acquérir le droit de b., à l'exception des bâtards, des criminels bannis par jugement, des gens déclarés infâmes, des lépreux, etc. Quant aux serfs, ils ne pouvaient l'obtenir qu'au préalable ils n'eussent été affranchis. En conséquence, lorsque l'on accordait la b. à des lieux dont tous les habitants étaient serfs, l'article préliminaire de la concession contenait l'affranchissement général des habitants. Si un serf obtenait la b. par surprise, il pouvait être réclamé par son seigneur (Ordon. de 1287). Du reste, l'homme affranchi par le roi ne devenait pas pour cela bourgeois du roi: l'affranchissement était un préliminaire essentiel pour parvenir à la b.; mais il ne la conférait pas. Les nobles et les ecclésiastiques pouvaient aussi acquérir le droit de b.: il existait cependant certaines exceptions relativement aux ecclésiastiques. La b. s'acquérait non-seulement en vertu d'une concession générale ou spéciale, mais aussi par la *naissance*, le *mariage*, l'*achat* et le *domicile*. D'après certaines coutumes, celle de Paris, par ex., une résidence d'un an et un jour suffisait pour donner le droit de b. Dans d'autres villes, au contraire, le simple domicile, quoique continué pendant un an et un jour, ne procurait que le titre d'*habitant et non celui de bourgeois*. Les individus qui demeuraient dans les villes sans y avoir acquis le droit de b. étaient appelés *Manants*. Les conditions nécessaires pour obtenir le droit de b. au moyen de la résidence, étaient de fixer son domicile réel dans la ville dont on voulait être bourgeois, d'être agréé par le corps des bourgeois de la ville, et de partager leurs charges comme on partageait leurs priviléges. Dans quelques coutumes, les *bourgeois du roi* étaient appelés *bourgeois du dehors* ou *bourgeois forains, par opposition aux bourgeois du dedans*. Ces derniers, c.-à-d. ceux qui y étaient nés, ou qui, y étant venus à dessein d'y résider, avaient acquis le droit de b., étaient les bourgeois proprement dits. Quant aux premiers, ils n'étaient pas astreints à une résidence fixe; ils étaient seulement inscrits sur les registres des bourgeois, prêtaient serment de fidélité et payaient à la ville un droit annuel dont les bourgeois du dedans étaient affranchis, distinction qui faisait encore donner à ceux-ci le nom de *Francs-Bourgeois*. — Le droit de b. se perdait ou par renonciation volontaire, ou par suite d'une condamnation pour crime, ou bien encore par le refus de remplir les obligations imposées par les règlements de la ville. Dans le cas de renonciation volontaire, on devait se libérer complétement de tout ce qu'on pouvait devoir à la b. que l'on quittait, et payer les droits de sortie accoutumés. C'était seulement après avoir rempli ces conditions que l'on pouvait acquérir le droit de b. dans un autre lieu.

Nous venons de dire d'une façon aussi générale et aussi sommaire que possible, ce que furent les bourgeoisies au moyen-âge. Au reste les priviléges dont elles jouissaient variaient singulièrement selon les lieux et les coutumes. Les bourgeois de Paris, par ex., en avaient d'exceptionnels. Ils avaient la faculté de faire saisir-arrêter, sans titre exécutoire, les effets ou la personne d'un débiteur qui n'était pas domicilié dans la ville. En matière civile et en défendant, ils ne pouvaient pas être contraints de plaider ailleurs qu'à Paris. Celui qui, étant roturier, possédait un fief, jouit pendant longtemps de l'exemption du droit de *Franc-Fief*; mais ce privilége fut supprimé par l'édit d'août 1692. Les bourgeois de Paris avaient aussi le droit de demander la *garde bourgeoise* de leurs enfants, en vertu de laquelle ils jouissaient des revenus de ces derniers sans en être comptables. Comme les nobles, ils pouvaient faire porter des freins dorés à leurs chevaux (XIV^e siècle). Au siècle suivant (Ordon., oct. 1465) ils furent exemptés du logement des gens de guerre, et dans le XVI^e (Ordon., 17 avr. 1515) ils furent dispensés du *ban* et de l'*arrière-ban*. Enfin, les bourgeois de Paris jouissaient encore de diverses exemptions sur les denrées qui provenaient de leurs terres et qui étaient destinées à leur consommation (Déclaration des 28 sept. 1724; 24 août 1758; 2 oct. 1774).

Le droit de b. perdit beaucoup de son importance lorsque la royauté eut vaincu la féodalité. Ses priviléges locaux furent aussi considérablement réduits dans le cours des XVII^e et XVIII^e siècles: néanmoins il en subsistait encore un grand nombre et de très-divers à l'époque de la Révolution. Mais, en 1789, la France ayant substitué définitivement le régime du droit commun à celui des priviléges, le droit de b. n'eut plus aucune raison d'exister et dut disparaître. « La liberté publique, dit le Décret du 14 août 1789, étant plus avantageuse aux provinces que les priviléges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les priviléges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour, et demeureront confondus dans le *droit commun* de tous les Français. » Aujourd'hui tout Français a le droit de résider où il veut *dans toute l'étendue du territoire de* l'empire, et, partout où il établit sa résidence, il a le droit d'y acquérir et posséder des biens, d'y exercer son industrie et d'y jouir enfin de tous les avantages qui résultent de sa qualité de Français: la loi s'est contentée d'attacher certains effets au domicile (Voy. DOMICILE).

En général, il n'en est pas de même chez les autres nations, en Allemagne par ex. Là, le droit de b. subsiste encore, et il n'y a que ceux qui possèdent ce droit qui peuvent jouir de certains avantages municipaux. Le droit de b. comprend ordinairement le droit de nommer les magistrats de la cité et de pouvoir être élu aux fonctions municipales, le droit de posséder des immeubles dans le territoire de la ville, d'y faire le commerce et d'y exercer sa profession ou son métier, enfin le droit de jouir des biens qui appartiennent à la commune. La distinction entre la b. *parfaite* et la b. *imparfaite*, ou entre la *grande* et la *petite* b., qui du reste est maintenant à peu près effacée, était anciennement fort importante. Ceux qui possédaient le droit de vote avaient seuls la b. parfaite; ceux qui avaient seulement le droit de résidence et celui d'exercer un métier, n'avaient que la b. imparfaite: sous ce rapport il existait une grande différence entre le bourgeois et l'artisan. Quant à ceux qui ne jouissent pas du droit de b., ils sont soumis à la contrainte par corps pour les dettes qu'ils ont contractées vis-à-vis d'un bourgeois, et lorsqu'ils veulent intenter une instance judiciaire, ils doivent donner caution. On voit qu'ils ont la position que notre droit français fait aux étrangers (L. du 17 avr. 1832, art. 14; C. N., art. 16). Le droit de b. s'acquiert par la naissance et par la résidence pendant un certain temps. Les nationaux peuvent seuls obtenir le droit de b. Anciennement les personnes appartenant à certains cultes ne pouvaient l'acquérir. Dans les cantons suisses et dans les villes libres d'Allemagne, le droit de b. équivaut au droit de nationalité. — Les derniers événements qui se sont passés en Allemagne, en abaissant les barrières qui existent entre les différents États germaniques, ont apporté certaines modifications au droit de b. — En Allemagne comme en France, le mot b. s'emploie par opposition à noblesse, et sert également à qualifier les classes moyennes. — Voy. COMMUNE.

BOURGEON. s. m. Bouton un peu développé qui pousse aux arbres et aux arbrisseaux, et d'où il doit sortir des branches, des feuilles, des fleurs, ou du fruit. *Un arbre couvert de bourgeons, qui pousse des bourgeons.* ‖ Le nouveau jet de la vigne, lorsqu'il est déjà en scion. *Couper les nouveaux bourgeons d'un cep de vigne.* ‖ Fig., Bouton, bube qui vient au visage de certaines personnes. *Avoir le visage couvert de bourgeons.*

Enc. — Botanique. — Le *Bourgeon*, considéré dans sa signification la plus large, est une production soit aérienne, soit souterraine, qui renferme à l'état rudimentaire les tiges, les branches, les feuilles et tout l'appareil de la reproduction du végétal: c'est ce qui faisait dire à Dupetit-Thouars que le b., à proprement parler, est un *embryon fixe*. — On comprend généralement sous ce nom, les *Bourgeons* proprement dits, les *Turions*, les *Bulbes* et les *Bulbilles*.

I. *Bourgeons proprement dits.*— Ils se développent sur la tige et sur ses ramifications aériennes, particulièrement dans les arbres dicotylédones. Leur forme est ordinairement ovoïde-allongée; dans certains cas, elle est ovoïde-globuleuse (B. de la Vigne); dans d'autres, elle est allongée et presque linéaire (B. du Charme).—Les Bourgeons se divisent naturellement en *écailleux* et en *nus*. Les premiers sont formés d'écailles superposées et imbriquées; quelquefois ils sont recouverts extérieurement d'un enduit visqueux et résineux, et garnis à l'intérieur d'un duvet cotonneux. Dans les pays tempérés et septentrionaux, tous les arbres et presque tous les arbustes ont des bourgeons écailleux (Fig. 1. Bourgeons de Lilas, *Syringa vulgaris*; 2. Les mêmes coupés longitudinalement). Les écailles dont les bourgeons sont enveloppés à l'extérieur, sont simplement des feuilles ou d'autres organes foliacés arrêtés dans leur développement. Leur destination est évidemment de protéger l'intérieur du b. contre l'action du froid. Les *bourgeons nus* sont dépourvus d'écailles extérieures. C'est sous la forme de feuilles que se développent toutes les parties rudimentaires dont ils sont composés. Dans les régions tropicales, tous les bourgeons sont nus, même ceux des végétaux ligneux. On en trouve aussi des exemples dans nos climats: tels sont ceux de la plupart des plantes herbacées et de quelques arbustes, comme le Bois-gentil (*Daphne mezereum*), la Bourgène (*Rhamnus frangula*), etc.

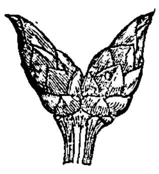
Fig. 1.

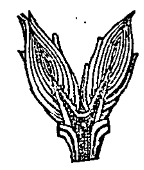
Fig. 2.

Les bourgeons écailleux se distinguent en: 1° *Foliacés*, quand les écailles sont encore susceptibles de reprendre le caractère de feuilles (Marronnier d'Inde, *Æsculus hippocastanum*); 2° *Pétiolacés*, quand, indépendamment de ses écailles propres, le b. est protégé par la base du pétiole, qui dans ce cas est persistante, comme dans le Noyer (*Juglans*), le Sumac (*Rhus*) et la plupart des Légumineuses; 3° *Stipulacés*, lorsque l'enveloppe qui entoure la jeune pousse avant son développement, est composée d'une réunion de stipules, comme on l'observe dans le Tulipier (*Liriodendrum tulipifera*) de l'Amérique du Nord, et dans le Charme (*Carpinus betula*) des forêts d'Europe; 4° *Fulcracés*, quand les écailles qui enveloppent le b. sont, comme dans le Prunier, composées de pétioles garnis de stipules.

Quelle que soit la nature de leurs écailles, les bourgeons se montrent en général à l'aisselle des feuilles (*Bourgeons axillaires*). On n'en trouve ordinairement qu'un à l'aisselle de chaque feuille; cependant il s'en développe quelquefois plusieurs, dans l'Abricotier (*Prunus armeniaca*) par ex. Parmi ces bourgeons, il en est toujours un qui termine la branche ou la tige (*B. terminal*). Le b. commence à se montrer à l'aisselle des feuilles dès que celles-ci ont pris tout leur développement : ils sont d'abord extrêmement petits, et reçoivent alors le nom d'*Yeux*. Au moment de la chute des feuilles, ils sont un peu plus gros, et sont appelés *Boutons* par beaucoup d'auteurs. Puis, ils restent stationnaires pendant l'hiver, pour se développer rapidement au printemps. Alors ils se gonflent, se dilatent; les écailles s'écartent, tombent, et mettent à nu la jeune pousse qui va se transformer en branche.

Sous le rapport des productions auxquelles ils donnent naissance, les bourgeons se divisent en *simples* et *composés*. Un b. est dit *simple*, quand le *scion*, ou jeune pousse qui en sort, est unique (Chêne, par ex.); il est dit *composé*, lorsqu'il donne naissance à plusieurs rameaux. Ainsi, le b. du Pin est composé, parce qu'il en sort une réunion de jeunes pousses disposées en verticille autour de celle du centre qui continue le prolongement de la tige ou de la branche. — Les bourgeons se distinguent encore en *Foliifères*, *Florifères* ou *Fructifères*, et *Mixtes*. — Le b. *Foliifère* est celui dont le développement ne doit donner naissance qu'à des feuilles : tel est le b. terminal du Bois-gentil (*Daphne mezereum*). En Horticulture, on donne aux bourgeons foliifères des arbres fruitiers le nom d'*Yeux à bois*. Ils sont facilement reconnaissables à leur forme mince, allongée et terminée en pointe. Le b. *Florifère* est celui qui renferme une ou plusieurs fleurs sans feuilles. On l'appelle aussi *Fructifère*, parce que la fructification est la fin de la floraison. Ces bourgeons sont toujours plus gros, plus renflés et de forme plus obtuse que les précédents. Dans les arbres à fruits à pepins, cette distinction des bourgeons foliifères et florifères n'est pas rigoureuse, car le b. florifère (*Bouton à fruit*) met plusieurs années à se former; il commence par ne donner *que des feuilles*. Il passe donc par le premier état pour arriver au second. (Fig. 3, empruntée au *Bon Jardinier*. Rameau de Pommier portant des boutons : à fruits pour l'année, à fruits pour l'année suivante, et à bois; *aa*, boutons à fruits gros et arrondis près de fleurir; *d*, lambourde ou pied sur lequel ils sont toujours portés; *bb*, bourgeons à feuilles devant fournir, l'année suivante, des boutons à fruits; *c*, brindille sur laquelle ils sont toujours placés et par le moyen de laquelle on les reconnaît; *f*, bouton à bois placé directement sur la branche). Le b. *Mixte* contient en même temps des fleurs et des feuilles; tel est celui du Lilas commun et de la plupart des Jasminées. — On nomme encore bourgeons *Adventifs*, ceux qui se forment et se développent sur des parties de végétaux ligneux où il n'en existait pas de traces. Si l'on retranche la tête d'un jeune Poirier ou d'un jeune Pommier, par ex., bien qu'au-dessous de la partie supprimée il n'existe aucun b. visible, il ne manquera pas d'en sortir de l'écorce en plus ou moins grand nombre.

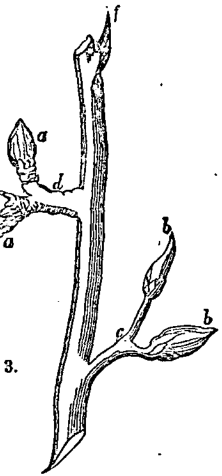

Fig. 3.

Dans la langue de l'Horticulture pratique, le *Bourgeon* des botanistes est généralement appelé *Bouton*, et les jardiniers appliquent uniquement le premier de ces termes à la jeune pousse annuelle née d'un b. foliifère. Ils nomment aussi *Faux-bourgeon* la pousse qui se développe dans le courant de l'année sur la pousse annuelle. En conséquence, ils appellent *Ébourgeonnement* l'opération par la quelle on retranche les pousses superflues ou mal placées. L'une des parties essentielles de l'art de *conduire* les arbres fruitiers consiste à régler leur végétation en pinçant à diverses reprises, non le b., mais la pousse née du b., laquelle seule porte ce nom chez les jardiniers.

II. *Turions*. — Le *Turion* est un b. souterrain. Il est par conséquent propre aux plantes vivaces, c.-à-d. dont la partie extérieure ou aérienne meurt chaque année. C'est lui qui, en se développant sur le rhizome ou tige souterraine, produit chaque année les nouvelles tiges. Sa structure est absolument la même que celle du b. aérien; néanmoins il offre ordinairement une forme particulière, son axe épais et charnu s'allongeant beaucoup avant de produire des feuilles. L'Asperge en présente un exemple familier à tout le monde : la partie de cette plante que nous mangeons n'est autre chose qu'un turion. Quelquefois les turions naissent de racines ligneuses, en même temps que les branches du végétal émettent de vrais bourgeons. C'est ce qu'on voit dans le Sumac, le Vernis du Japon (*Ailanthe*), le Robinier faux-acacia, etc.

III. *Bulbe*. — On donne le nom de *Bulbe*, et plus souvent dans le langage ordinaire celui d'*Oignon*, à un b. qui est propre à certaines plantes monocotylédones vivaces, et dont l'intérieur contient à l'état rudimentaire les feuilles, la tige, et en outre, un véritable bourgeon terminal. Les bulbes présentent, en général, une forme ovoïde ou globuleuse; parfois, cependant, ils sont plus ou moins allongés et cylindriques. Dans tous les cas, le bulbe se compose de trois parties distinctes, le *plateau*, les *racines* et le *bourgeon* proprement dit. — Le plateau, appelé aussi *Lecus*, est une véritable tige, très-courte et très-déprimée, qui donne naissance, par sa circonférence, aux fibres radiculaires. Quelquefois ce plateau s'allonge de manière à représenter une tige cylindrique : c'est ce qu'on observe dans le Lis du Canada (*Lilium canadense*) et surtout dans l'*Allium senescens*. — La face supérieure du plateau porte les écailles qui ne sont autre chose que des feuilles rudimentaires. Elles sont d'autant plus épaisses et charnues qu'elles sont plus intérieures. —On distingue généralement trois sortes de bulbes. Lorsque les écailles sont emboîtées les unes dans les autres, et que chacune d'elles embrasse toute la circonférence du bulbe, on l'appelle *Bulbe à tuniques*. L'Oignon ordinaire (*Allium cepa*) et la Jacinthe (*Hyacinthus orientalis*) [Fig. 4. B. de Jacinthe; 5. le même coupé en long] nous offrent des exemples de cette disposition qui est fort commune. Dans certaines plantes à bulbes en tuniques, toutes les écailles, ou du moins la plupart, s'allongent en feuilles, comme on l'observe dans le Poireau (*Allium porrum*). — Le bulbe est dit *écailleux*, lorsque les écailles sont étroites, libres par leurs bords et imbriquées; tel est celui du Lis blanc (*Lilium candidum*) [Fig. 6]. — La troisième espèce de bulbe est appelée *Bulbe solide* : ici le plateau est très-développé, et les écailles sont membraneuses, minces et peu nombreuses. Nous citerons comme exemples le Safran (*Crocus sativus*) [Fig. 7], et le Colchique (*Colchicum autumnale*).

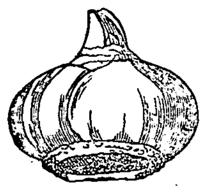

Fig. 4.

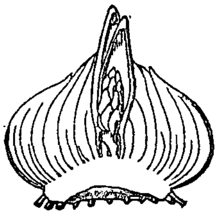

Fig. 5.

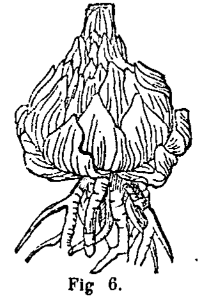

Fig 6.

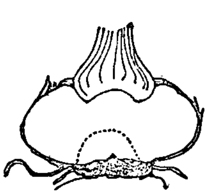

Fig. 7.

Les bulbes se régénèrent chaque année au moyen de bourgeons semblables à eux, qu'on désigne sous le nom de *Caïeux*. Ces caïeux ou bulbes nouveaux naissent à l'aisselle de l'une des écailles (lesquelles sont, comme on l'a vu, de véritables feuilles) et en général plus ou moins près de la surface extérieure du bulbe. D'autres fois, au contraire, le jeune bulbe naît au centre même de l'ancien, comme dans l'Oignon ordinaire. Cette circonstance est importante, car, dans le premier cas, la durée du bulbe est en quelque sorte indéfinie et peut se prolonger aussi longtemps que de nouveaux caïeux se formeront à l'aisselle des écailles, tandis que, dans le second, lorsque le caïeu s'est complétement développé, le bulbe primitif se trouve entièrement épuise et perd la faculté de végéter. — Certains bulbes, tels que l'Ail commun et l'Échalote (*Allium sativum* et *A. ascalonicum*) ne sont que des réunions de caïeux.

IV. *Bulbilles*.— On nomme ainsi des espèces de petits bourgeons, écailleux ou solides, qui naissent sur différentes parties de certaines plantes, et qui, lorsqu'ils sont détachés de la plante-mère, peuvent se développer complétement en donnant naissance à des individus nouveaux. Les bulbilles se montrent tantôt à l'aisselle des feuilles, comme dans le Lis *bulbifère* (Fig. 8), tantôt mêlés aux fleurs ou même à leur place, comme dans l'*Ornithogalum viviparum*, l'*Allium carinatum*, ete. Les plantes qui offrent des bourgeons de ce genre sont appelées *Vivipares*. — Comme complément de cet article, voy. les mots PRÉFOLIATION, TIGE, RAMIFICATION, etc.

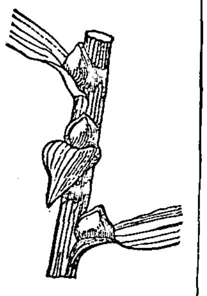

* **BOURGEONNEMENT.** s. m. Ensemble des phénomènes qui accompagnent la formation et le développement des bourgeons. *Le b. se fait bien.*

BOURGEONNER. v. n. Jeter, pousser des bourgeons. *Tout commence à b. Cet arbrisseau bourgeonne.* ‖ Fig. et fam., *Son nez, son visage commence à b.*, Il lui vient des boutons, des bubes au visage. On dit de même, *Le front lui bourgeonne.* = BOURGEONNÉ, ÉE. part. Ne se dit guère que Fig., en parlant Du visage, du nez, du front. *Avoir le nez, le front, le visage b.*

BOURGMESTRE. s. m. [On pron. *Bourguemestre.*] (all. *bürger*, bourgeois; *meister*, chef). Titre des magistrats municipaux de quelques villes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, etc. *Les douze bourgmestres d'Amsterdam.*

* **BOURGUIGNOTE.** s. f. T. Art mil. Voy. CASQUE.

BOURLET. s. m. Voy. BOURRELET.

* **BOURNOUS** ou * **BURNOUS.** s. m. Manteau de laine blanche à capuchon, que portent les Arabes.

BOURRACHE. s. f. T. Bot. Voy. BORRAGINÉES.

BOURRADE. s. f. T. Chasse. L'atteinte donnée par un chien au lièvre qu'il poursuit. ‖ Fam., se dit Des coups donnés à quelqu'un avec la crosse d'un fusil; et Fig., Des attaques brusques ou des reparties blessantes qui se font dans une dispute, dans une contestation. *Il a donné de bonnes bourrades à son adversaire.*

BOURRAS. s. m. Voy. BURE.

BOURRASQUE. s. f. Tourbillon de vent subit, impétueux et de peu de durée. *A peine étions-nous en mer, qu'il s'éleva une b. des plus violentes.* ‖ Fig., se dit d'Un redoublement subit de quelque mal, ou d'Une vexation imprévue et de peu de durée. Vx et peu us. — Se dit plus souvent au Fig., Des mouvements de colère brusques et momentanés, et Des accès de mauvaise humeur d'une personne. *Il est sujet à des bourrasques qui éloignent de lui ses amis. J'ai beaucoup souffert de ses bourrasques.*

BOURRE. s. f. (B. lat. *burra*). Amas de poils détachés de la peau de certains animaux à poils ras, tels que bœufs, chevaux, etc. *La b. sert à garnir des selles, des bâts, des chaises*, etc. — *Blanc de b.*, Voy. BLANC. ‖ *B. de laine*, ou *B. lanice*, La partie la plus grossière qui provient de la laine. *Matelas de b. lanice, de b. de laine. B. tontisse*, Celle qui tombe des draps lorsqu'on les tond. — *B. de soie*, La partie la plus grossière du cocon, celle qu'on rebute au dévidage. ‖ Fig. et fam., *Il y a bien de la b. dans cet ouvrage*, Il s'y trouve bien des choses inutiles ou mauvaises au milieu d'autres assez bonnes. ‖ T. Artill. Ce qu'on met dans les armes à feu par-dessus la charge, pour la presser et la maintenir. *Ce morceau de papier me servira de b. Mettre de la b. sur la poudre et sur le plomb. La b. d'un fusil, d'un canon.* ‖ T. Agric. Le duvet qui couvre les bourgeons de quelques arbres et arbrisseaux, lorsqu'ils commencent à pousser. *La vigne a gelé en b.*, Au moment où se formait le bourgeon.

BOURREAU. s. m. (B. lat. *borellus*). Exécuteur des arrêts rendus en matière criminelle. Ce terme n'est pas employé de nos jours par la loi pénale. *Marqué par la main du b. Valet de b., du b.*, Celui qui assiste l'exécuteur criminel dans ses fonctions. — Fig., *Le remords est un cruel b.*, Le remords tourmente cruellement ceux qui se sentent coupables. ‖ Fig., Un homme cruel et inhumain. *C'est un b. Un véritable b. C'est le b. de sa famille.* ‖ Fig. et fam., *Un b. d'argent*, Un dissipateur, un homme très-prodigue. — *Être le b. de soi-même*, Ne ménager ni sa santé ni ses forces. ‖ S'emploie par exagération, en manière de reproche, et comme expression de colère. *Eh bien, b.! t'expliqueras-tu?*

Enc. — Dans les temps les plus anciens, c'est au peuple qu'appartenait l'exécution des arrêts criminels. C'est ainsi que Moïse ordonne, pour certains crimes, que le coupable soit lapidé par le peuple. Cet usage s'est maintenu jusqu'à nos jours dans l'organisation judiciaire des armées européennes. Chez les Perses, cet office était confié à de grands officiers; chez les Gaulois et les Germains, il était rempli par les prêtres, que l'on regardait comme les représentants directs de la justice divine sur la terre. — Les Grecs considéraient le b. comme l'un des magistrats les plus utiles de l'État, et Aristote le déclare un des rouages indispensables de la société. — A Rome, les fonctions de b. étaient exercées par les licteurs, quand il s'agissait de frapper un citoyen, et par un personnage nommé *Carnifex*, lorsque le coupable était un esclave ou un étranger. Ce dernier était l'exécuteur des hautes-œuvres par excellence. On le choisissait toujours dans la classe servile, et son approche inspirait tant d'horreur qu'on ne lui permettait pas d'habiter dans l'enceinte de la ville. Sa demeure se trouvait hors de la porte *Metia* ou *Esquilina*, non loin de la place *Sestertium*, qui était destinée au supplice des esclaves. Quelques historiens ont cru qu'il avait la garde de la prison sous la surveillance des *Triumvirs capitaux*, mais cette opinion n'est pas suffisamment justifiée.

La France a eu de bonne heure des bourreaux en titre; cependant il paraît que, dans les premiers temps, nos aïeux ne recouraient pas toujours à leur office. Il résulte de l'examen de plusieurs anciens titres que, dans certaines circonstances, les juges exécutaient eux-mêmes leurs sentences, ou bien que les condamnés remplissaient le même rôle les uns à l'égard des autres. On cite à ce sujet ce passage des Capitulaires, « qu'ils se coupent le nez, qu'ils se tondent mutuellement. » Le b. s'appelait anciennement *exécuteur de la haute justice* et *exécuteur* *des hautes-œuvres :* Il était ordinairement nommé par le roi; quelquefois cependant, ses fonctions étaient érigées en titre d'office et se transmettaient d'après les lois ordinaires de l'hérédité. Il était partout un objet de vive répulsion, et les sentiments de la population étaient tels à son égard, qu'on allait, dans beaucoup de localités, jusqu'à lui interdire l'habitation de l'intérieur des villes, à moins qu'il ne voulût établir sa demeure au lieu même où était dressé le pilori. Quant aux avantages attachés à sa charge, ils étaient assez grands pour qu'il ne pût jamais manquer de successeur. Outre une somme déterminée pour chaque exécution, il jouissait de plusieurs priviléges, les uns honorifiques, les autres lucratifs. A Paris, par ex., il prélevait une poignée de toutes les céréales exposées au marché; c'est ce qu'on appelait *droit de Havage.* Il avait aussi droit à certains prélèvements sur la plupart des autres denrées. — Aujourd'hui, le b. est désigné officiellement sous le titre d'*exécuteur des arrêts criminels.* Un décret du 13 juin 1793 avait institué un exécuteur par département; mais leur nombre a été réduit à 43 par une ordonnance du 7 oct. 1832, qui, en outre, a supprimé presque tous leurs aides. Ces employés sont nommés par le ministre de la justice. Ils reçoivent, indépendamment de leurs indemnités de déplacement et autres, un traitement fixe, qui est de 8,000 fr. pour Paris, 5,000 pour Lyon, 4,000 pour Rouen et Bordeaux, et enfin de 3,500 fr., 2,400 ou 2,000 fr., selon qu'ils résident dans des villes de plus de 50,000, de plus de 20,000 ou de 20,000 âmes et au-dessous. — Voy. Peine de mort.

BOURRÉE. s. f. Fagot fait de menues branches. *Chauffer le four avec des bourrées.* — Fig. et prov., *Fagot cherche b.,* Les gens de même sorte se recherchent volontiers. — Espèce de danse usitée dans les provinces du centre de la France. ‖ L'air sur lequel on danse la bourrée.

BOURRELER. v. a. Tourmenter cruellement. Ne s'emploie qu'au Fig., en parlant Des souffrances morales que la conscience fait éprouver aux coupables. *Sa conscience le bourrèle.* Peu usité, si ce n'est au partic. = Bourrelé, ée. *Une conscience bourrelée. Il est bourrelé de remords.*

BOURRELERIE ou * **BOURRELLERIE.** s. f. (R. *bourre*). Le commerce, le métier de bourrelier.

BOURRELET ou **BOURLET.** s. m. (R. *bourre*). Sorte de coussin, rempli de bourre ou de crin, fait en rond et vide par le milieu. *B. de cuir. B. à bassin.* ‖ Espèce de gaîne étroite et longue, faite de toile et remplie de bourre ou de crin, qu'on adapte aux bords intérieurs des portes, des fenêtres, pour qu'elles ferment exactement. ‖ *B. d'enfant*, Sorte de bandeau rembourré et épais, dont on ceint le front des enfants pour empêcher qu'ils ne se blessent en tombant. ‖ Rond d'étoffe qui est au bout du chaperon que les docteurs, les licenciés et certains magistrats portent sur l'épaule. ‖ Par anal., L'enflure qui survient autour des reins chez un hydropique. Vulg. ‖ T. Hortic. Renflement circulaire qui se forme, naturellement ou artificiellement, à la tige ou aux rameaux des végétaux ligneux. ‖ * T. Blas. Voy. Torque.

BOURRELIER. s. m. Celui qui fait les harnais des chevaux et des bêtes de somme.

BOURRELLE. s. f. La femme du bourreau. Inus.

BOURRER. v. a. (R. *bourre*). Enfoncer la bourre dans une arme à feu que l'on charge. *B. un fusil, un pistolet, un canon.* ‖ Fig. et fam., Faire manger avec excès. *Elle bourre sa petite fille de bonbons.* ‖ T. Chasse. Se dit D'un chien qui, en poursuivant un lièvre, lui donne un coup de dent et lui arrache du poil. ‖ Fig. et fam., *B. quelqu'un,* Lui donner des coups, le pousser avec la crosse d'un fusil. *Les gendarmes l'ont bourré.* — Par ext., Maltraiter de coups ou de paroles. *Il a bien bourré cet insolent.* — *B. quelqu'un dans une discussion,* Le presser vivement et brusquement dans une discussion. Vx. = se Bourrer. v. pron. Manger avec excès. *Il se bourra de haricots.* ‖ Se maltraiter réciproquement de coups ou de paroles. *Ils se sont bien bourrés.* = Bourrer. v. n. T. Man. Se dit d'Un cheval qui s'élance brusquement en avant, de sorte que le cavalier ne peut l'en empêcher. = Bourré, ée. part.

BOURRICHE. s. f. Panier long dont on se sert pour transporter du gibier, du poisson, de la volaille, etc. *J'ai reçu une b. de gibier.*

BOURRIQUE. s. f. (esp. *borrica*). Ânesse. *Un paysan monté sur une b. Une b. chargée.* — Par dénigr., se dit D'un mauvais cheval dont on se sert pour porter des légumes au marché, etc. ‖ Fig. et pop., Une personne très-ignare. *Taisez-vous, petite b. Ce médecin n'est qu'une b.*

BOURRIQUET. s. m. Un ânon, ou un âne de petite espèce. ‖ T. Maçon. Civière qui sert, au moyen d'une grue à enlever des moellons ou des baquets remplis de mortier.

BOURRU, UE. adj. Qui est d'une humeur brusque et chagrine. *Une femme bourrue.* On dit dans le même sens, *Un esprit, un caractère b. Une humeur bourrue.* ‖ Subst. *Un b. bienfaisant. Un vilain b.* ‖ *Moine b.,* Voy. Moine. ‖ *Vin b.,* Voy. Vin.

BOURSE. s. f. (gr. βύρσα, cuir). Petit sac de peau, d'étoffe ou d'un tissu quelconque, dans lequel on met ordinairement l'argent qu'on veut porter sur soi. *B. de cuir, de velours, de filet. B. à fermoir, à cordons. B. pleine. B. bien garnie. Mettre la main à la b. Tirer de l'argent de sa b.* — Fam., *Sa b. est bien plate,* se dit d'Une personne qui n'a guère d'argent. — *Demander la b.,* V. Demander. *Coupeur de bourses.,* V. Coupeur. *Se laisser couper la b.,* Voy. Couper. ‖ Par ext., L'argent dont on peut disposer actuellement ou habituellement. *Épuiser sa b. Avoir recours à la b. de quelqu'un. Payer quelque chose de sa b. Ami jusqu'à la b.* — Fig., *Sa b. est ouverte à ses amis,* Il prête volontiers à ses amis l'argent dont ils ont besoin. On dit aussi, *Sa b. est fermée à tout le monde,* Il ne prête d'argent à personne. — *Avoir la b., tenir la b., tenir les cordons de la b.,* Avoir le maniement de l'argent. — *N'avoir qu'une b., ne faire qu'une b., faire b. commune,* se dit De deux ou de plusieurs personnes qui font leurs dépenses en commun. — *Faire bon marché de sa b.,* Se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté réellement. ‖ Fam., *Faire une affaire sans b. délier,* Sans donner d'argent. — Fam., *Donner la b. à garder au larron,* Confier la garde de l'argent, le soin de la dépense à celui dont on aurait dû le plus se méfier. On dit dans le même sens, *Au plus larron la b.* — Fig. et fam., *Loger le diable dans sa b.,* N'avoir point d'argent. *Ne pas laisser voir le fond de sa b.,* Cacher l'état de ses affaires. *C'est une bonne b.,* C'est un homme riche et qui a de l'argent comptant. Vx. ‖ *B. à jetons,* B. destinée à contenir des jetons. *B. de jetons,* B. pleine de jetons. — *B. de la quêteuse,* La b. qui sert pour faire la quête dans les églises. ‖ Fig., se dit d'Une pension fondée dans un établissement d'instruction publique, pour l'entretien d'un élève pendant le cours de ses études. *Avoir b. entière, demi-b., quart de b.* V. Boursier. ‖ Monnaie de compte usitée dans le Levant. *La b. d'argent est de cinq cents piastres et la b. d'or de trente mille.* ‖ L'édifice, le lieu public où s'assemblent à de certaines heures les négociants, les banquiers, les agents de change, les courtiers, etc., pour traiter d'affaires. — Par extens., La réunion même de ces personnes; et Le temps pendant lequel dure cette réunion. *La b. de Paris, d'Amsterdam. Aller à la b. Fréquenter la b. Bruits de b. Heure de la b. L'ouverture de la b. Pendant la b.* ‖ Sac de cuir que l'on met quelquefois de chaque côté au-devant de la selle d'un cheval. On dit plus ordinairement *Sacoche.* ‖ Petit sac de soie noire dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière. *B. à cheveux. Porter ses cheveux en b. Perruque à b.* ‖ T. Chasse. Longue poche de réseau qu'on met à l'entrée d'un terrier pour prendre les lapins qu'on chasse au furet. *Prendre des lapins dans des bourses.* ‖ T. Liturg. Double carton couvert d'étoffe dans lequel on met les corporaux qui servent à la messe. ‖ T. Bot. *Bourse,* synonyme de *Volva.* Voy. Champignon. *B.-à-pasteur,* Voy. Crucifères. ‖ T. Anat. *Bourses,* au plur., synon. vulgaire du mot *Scrotum.* — * *B. muqueuse,* Petit follicule muqueux qui se trouve dans l'épaisseur des membranes muqueuses ou de la peau.

Enc. — On appelle *Bourse de commerce* ou simplement *Bourse*, la réunion qui a lieu, sous la surveillance et avec l'approbation de l'autorité, entre commerçants, capitaines de navires, agents de change et courtiers. Cette réunion a pour objet la vente de toutes sortes de marchandises, l'affrétement des navires, les transports par terre et par eau, les assurances maritimes et autres, la vente et l'achat des matières métalliques et des rentes sur l'État, enfin, la négociation des effets publics, des titres d'actions, des lettres de change et effets de commerce de toute nature. — On donne également le nom de *Bourse* au lieu où se tient cette réunion.

Historique. — Tous les peuples commerçants ont affecté un lieu particulier aux réunions de marchands, afin de rendre leurs transactions plus faciles. — Chez les Athéniens, c'était au Pirée qu'avaient lieu ces assemblées. A Rome, où le commerce était cependant peu honoré, elles se tenaient sur le Forum, dans les Basiliques. C'est, dit-on, à Bruges que les réunions de ce genre ont reçu, pour la première fois, le nom de Bourse, soit parce qu'elles avaient lieu dans la maison d'un nommé Van der Beurse, soit parce que le bâtiment où se réunissaient les négociants avait une bourse pour enseigne. Lorsque la reine Élisabeth créa la bourse de Londres, elle l'appela *Royal-Exchange*, et les établissements de ce genre qui existent aujourd'hui dans les différentes parties du Royaume-Uni, sont également désignés sous ce nom d'*Exchange.* — En France, les réunions de marchands ont existé, mais sans nom particulier, à partir du règne de Philippe-le-Bel. Nos plus anciennes bourses sont celles de Toulouse et de Lyon, qui furent créées en 1549 par Henri II. Charles IX en établit une à Rouen en 1566. Celle de Paris ne date que de 1639, ou même, selon plusieurs historiens, que de 1724, époque de sa réorganisation. Dans le cours du XVIIIe siècle et du siècle actuel, des ordonnances spéciales ont organisé des établissements du même genre dans un grand nombre d'autres villes. En France, on en compte aujourd'hui 67, y compris la B. d'Alger qui date de 1852; mais il est à remarquer que la plupart ont fort peu d'importance. Les villes qui possèdent des Bourses, sont : Agde, Agen, Alby, Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Auch, Avignon, Bayonne, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne, Brest, Caen, Calais, Carcassonne, Castres, Cette, Châlon-sur-Saône, Châtellerault, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Colmar, Dieppe, Dijon, Douai, Dunkerque, Grenoble, le Havre, Honfleur, Lille, Limoges, Lorient, Lyon, Marenne, Marseille, Metz, Montauban, Montpellier, Morlaix, Nantes, Narbonne, Nevers, Nîmes, Niort, Orléans, Paris, Pézenas, Reims, Rennes, Rochefort, la Rochelle, Rodez, Rouen, Saint-Étienne, Saint-Malo, Saint-Omer, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valenciennes et Vannes. Les Bourses antérieures au deuxième quart du dernier siècle, ne portaient pas, dans l'origine, cette dénomination. Ainsi, celle de Rouen s'appelait la *Convention de Rouen*, et l'on donnait le nom de *Change* à celles de Paris et de Lyon. Le mot *Bourse* a été employé, pour la première fois, parmi nous, dans un arrêt de Louis XV, en date du 25 oct. 1720. — Les Bourses primitives furent simplement des Bourses de commerce; mais lorsque les opérations sur les fonds publics et sur les effets particuliers prirent un grand développement, elles furent obligées de se dédoubler, et alors on distingua les Bourses de commerce des Bourses pour les négociations d'effets publics. C'est seulement dans les très-grandes villes, comme Londres et Paris, que des lieux distincts sont assignés à ces deux classes d'opérations.

Police et administration des Bourses. — A Paris, la police de la B. appartient au Préfet de police. Un commissaire assiste à chaque séance; l'ouverture et la fermeture s'annoncent au son de la cloche. Elle est ouverte d'une heure à trois heures pour les négociations sur les fonds, et de trois à cinq pour les opérations commerciales. Il est interdit de faire aucune négociation de titres ou de commerce hors des heures fixées par le règlement. Les commissaires généraux de police, à Lyon, Marseille, Bordeaux, les maires dans les villes où il n'y a point de commissaires spéciaux sont préposés à la surveillance des Bourses. — La B. est ouverte à tous les citoyens, même aux étrangers. L'article 11 de l'arrêt du Conseil du 24 sept. 1724 interdit, il est vrai, aux femmes l'entrée de la B., pour quelque cause et prétexte que ce soit; néanmoins, à Paris, depuis 1848, on leur permet l'usage de la galerie située au premier étage de la salle des opérations. L'art. 614 du Code de Commerce défend à tout commerçant failli de se présenter à la B., à moins qu'il n'ait obtenu sa réhabilitation; mais cette défense manque de sanction. — Les dépenses annuelles, relatives à l'entretien et à la réparation des Bourses sont supportées par les banquiers, négociants et marchands. Les chambres de commerce ou, à leur défaut, les conseils municipaux déterminent les sommes nécessaires pour subvenir à ces dépenses, et la loi du budget ordonne chaque année la levée de cet impôt. Il existe à la B. de Paris un crieur qui est nommé par le Préfet de police et qui est chargé de proclamer à haute voix le prix des négociations faites au comptant. Ces prix forment ce qu'on appelle le *cours de la Bourse.*

La salle de la B. renferme un espace entouré d'une balustrade, dont l'entrée est interdite au public : c'est le *Parquet.* A Paris, le parquet consiste matériellement en une estrade ou plancher compris entre deux balustrades circulaires qui communique par un couloir avec le cabinet des Agents de Change. Au figuré, ce mot s'emploie aussi pour désigner la réunion de ces mêmes agents. On donne le nom de *Corbeille* à l'espace circonscrit par la balustrade intérieure du parquet. Cet espace est vide, et la barrière qui le ferme sert d'appui aux membres du parquet quand ils ont à prendre des notes sur leur carnet. La *Coulisse* n'est pas, comme le parquet, un lieu déterminé dans la salle. Ce terme ne s'emploie qu'au figuré : on dit les *opérations de la coulisse*, par opposition aux *opérations du parquet*, pour désigner les transactions qui se font sans le ministère des agents de change.

Personnel. — Ainsi que nous l'avons dit au mot AGENT *ae change*, les officiers ministériels, ainsi nommés, ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics, etc., pour le compte d'autrui. Seuls, ils peuvent leur donner un caractère d'authenticité; seuls, ils peuvent en constater le cours. Toutefois, les particuliers ont la faculté de traiter et de contracter directement entre eux, sans leur intermédiaire, sauf cependant lorsqu'il s'agit de rentes sur l'État. Le courtage dû aux Agents de change varie selon la nature des affaires qu'ils sont chargés d'effectuer. Une délibération de la chambre syndicale, en date du 19 février 1819, porte : « Les Agents de change ne pourront percevoir moins de 1/8, ni plus de 1/4 p. 0/0 sur chaque opération au comptant ou à terme dont ils auront été chargés, ainsi que sur les négociations de lettres de change. » En conséquence, il leur est attribué 1/4 p. 0/0 pour la négociation des valeurs suivantes : Actions des ponts; Emprunt prussien de 1832; Fonds portugais; Fonds espagnols; Obligations d'Haïti; Lots d'Autriche de 1834; Toutes les actions de sociétés particulières qui se négocient au parquet. Les droits sont de 1/8 pour les valeurs ci-après : Rentes françaises; Rentes de la ville de Paris; Bons du Trésor; Obligations de la ville de Paris; Actions de la Banque et de ses succursales; Actions du Crédit mobilier et du Crédit foncier; Actions des Chemins de fer, des Canaux, des Salines, des compagnies d'Assurances; Actions de la Banque et de la Société générale de Belgique; Rentes de Naples; Obligations romaines; Obligations belges; 2 et 1/2 p. 0/0 hollandais; 5, 4 et 3 p. 0/0 autrichiens; Obligations piémontaises. Le droit est de 1/16 p. 0/0 du capital sur les négociations à terme (soit 6 centimes 1/4 pour 100 fr.). L'usage l'a réduit à 5 centimes pour les rentes. Le droit de courtage est dû non sur la valeur nominale des effets, mais sur le produit net de la négociation. — Après chaque B., les Agents de change se réunissent dans leur cabinet pour arrêter les différents cours. Ces cours sont transcrits sur le registre du commissaire de police de la Bourse.

Nonobstant l'art. 8 de la Loi du 28 ventôse, an IX, qui défend « sous peine d'une amende qui sera au plus de 1/6ᵉ du cautionnement des agents de change ou courtiers de la place, et de 1/12ᵉ au moins, à tous individus autres que ceux nommés par le gouvernement, d'exercer les fonctions d'agent de change ou de courtier » ; nonobstant l'art. 6 de l'Arrêté du 27 prairial, an X, qui défend « sous les peines portées contre ceux qui s'immiscent illégalement dans les négociations, à tout banquier, négociant ou marchand, de confier ses négociations, ventes et achats, et de payer des droits de commission et de courtage à d'autres qu'aux agents institués par la loi » ; nonobstant l'art. 7 du même Arrêté, qui dit : « Toutes négociations faites par des intermédiaires sans qualité, sont déclarées nulles » ; la B. fourmille d'individus qui s'occupent de négociations pour le compte d'autrui, et que l'on désigne sous le nom de *Coulissiers* et de *Courtiers-marrons* ou simplement de *Marrons*. Les coulissiers s'occupent spécialement de spéculations sur la rente, et les courtiers-marrons de spéculations sur les actions industrielles. Les opérations des uns et des autres sont très-considérables, et, dans l'impuissance où elle se trouve de les empêcher, l'autorité en est réduite à les tolérer. Mais la plupart des opérations auxquelles se livrent coulissiers et courtiers, sont exclusivement du domaine du jeu ; car, le plus souvent, les personnes qui se servent de l'intermédiaire des coulissiers et des courtiers-marrons, n'ont ni l'intention ni la faculté de payer ; leurs opérations se terminent, presque toujours, non pas par des livraisons d'effets, mais par des soldes de différences. Leurs réunions sont le centre de tout ce qu'on est convenu d'appeler *Canards* et *Bruits de Bourse*, de tout ce qui peut, en un mot, amener des oscillations dans la valeur des fonds.

Opérations de B. — Elles sont de deux sortes : les placements de fonds et la spéculation ; en d'autres termes, la prestation des capitaux, et le mouvement de ces mêmes capitaux. Mais avant d'aller plus loin, nous croyons nécessaire d'expliquer quelques termes techniques qui sont d'un usage journalier. Dans le langage de la B., on appelle *Titre* ou *Valeur*, tout coupon de rente, toute action industrielle nominative ou au porteur. Lorsque, par ex., une action d'une valeur d'émission ou nominale de 1,000 fr., se vend réellement ce prix, on dit qu'elle est *au pair :* elle est *en hausse*, si elle vaut plus, et *en baisse*, si elle vaut moins. Les fluctuations qu'éprouve la valeur d'un même titre, proviennent de ce que les capitaux, comme les marchandises, sont soumis à la loi de l'offre et de la demande, et subissent, par conséquent, toutes les oscillations du crédit. Quand une entreprise réussit et donne de beaux bénéfices, ses actions sont recherchées ; ceux qui les possèdent tiennent à les conserver, et s'ils consentent à s'en dessaisir, c'est à la condition d'en retirer une somme plus forte que celle qu'ils ont déboursée dans le principe pour l'acheter : dans ce cas, on dit que les actions de cette entreprise *montent*. Si, au contraire, l'opération marche mal, les détenteurs de ses titres cherchent à se défaire de valeurs qui produisent peu ou rien ; pour sauver une partie du capital engagé, on se décide au sacrifice de l'autre : les actions *baissent*, parce qu'on les donne pour un prix inférieur au prix d'achat. Ce qui précède s'applique aussi aux rentes sur l'État. Le 4 1/2 p. 0/0, par ex., est au pair, en hausse ou en baisse, selon que pour obtenir un coupon de rente annuelle de 4 fr. 50, il faut le payer 100 fr. juste, ou plus de 100 fr., ou moins de 100 fr. — A la B., *Spéculer* veut dire acheter des valeurs pour les revendre. Or, comme les bénéfices probables ne peuvent être obtenus que par la vente s'opérant ultérieurement à l'achat, à des cours supérieurs au prix d'achat, il s'ensuit que ces opérations sont *à la hausse*. *Spéculer*, veut dire encore vendre des valeurs pour les racheter ; et, comme les profits probables ne peuvent, dans ce cas, être obtenus que par le rachat s'opérant ultérieurement à la vente, à des cours inférieurs au prix de vente, il est clair que ces opérations sont *à la baisse*. — Opérer *à découvert*, c'est vendre des effets qu'on ne possède pas, et qu'on sera obligé de se procurer pour remplir ses engagements. La plupart des opérations à la baisse se font de cette manière ; dans ce cas, on ne s'occupe que des *Différences*. Expliquons, par un ex., cette dernière expression. Le 4 1/2 p. 0/0 est à 97. Pierre a des raisons de croire qu'il y aura baisse à la fin du mois. Dans l'espoir que sa prévision se réalisera, il vend à Paul, qui s'attend à une hausse, 4,500 fr. de rente à 97 p. 0/0, livrables à la fin du mois. Les deux contractants savent parfaitement qu'ils ne pourront, à l'époque fixée, remplir leurs engagements ; aussi leur opération est-elle fictive et constitue-t-elle un simple pari. La fin du mois arrive, et la baisse a réellement eu lieu ; le 4 1/2 est à 95, c.-à-d. de 2 fr. plus bas qu'à l'époque du marché. Pierre ne livre pas à Paul les titres représentant les 4,500 fr. de rente, parce qu'il est tout aussi hors d'état de se les procurer que Paul de trouver les fonds pour les payer ; mais Paul paie à Pierre une somme de 2,000 fr., laquelle représente le bénéfice que ce dernier aurait fait s'il avait réellement acheté 4,500 fr. de rente 4 1/2 p. 0/0 au taux de 95 fr., pour les revendre au taux de 97. Ces 2,000 fr. sont tout simplement la *Différence* que présente le même capital calculé d'après les deux cours de la rente. On comprend par ce qui précède, qu'il y a des personnes intéressées à la baisse, comme il y en a qui ont intérêt à la hausse. Ceux qui spéculent à la baisse s'appellent *Baissiers ;* ceux qui spéculent à la hausse sont nommés *Haussiers*. A la B. de Londres, les premiers sont désignés sous le sobriquet d'*Ours* (*Bears*), et les seconds sous celui de *Taureaux* (*Bulls*).

Depuis que le système des sociétés par actions (soit anonymes, soit en commandite) a pris un développement si considérable, les opérations véritablement commerciales faites à la B. sont devenues tellement insignifiantes, comparativement à celles qui ont pour objet les opérations sur les rentes et les actions, que, lorsqu'on parle aujourd'hui de *négociations* et d'*opérations de b.*, on entend toujours des opérations sur les fonds publics et actions, des négociations de titres en papier. En conséquence, nous ne traiterons ici que de cette seconde catégorie, et nous renverrons au mot COURTIER pour les négociations commerciales et les opérations sur marchandises.

Les opérations qui se font à la bourse sont de deux sortes : *au comptant*, c'est le petit nombre ; *à terme*, c'est l'immense majorité. Les premières sont d'une extrême simplicité et n'offrent aucune difficulté ; aussi passent-elles presque inaperçues. Les opérations qui ont pour objet la spéculation, sont parfois assez compliquées : ce sont elles qui exercent la plus grande influence sur le cours des valeurs, qui font ou défont ces immenses fortunes financières, scandale de notre époque.

1° *Opérations au comptant*. — Les opérations au comptant ne présentent rien de particulier. Il n'y a qu'une seule manière possible de les exécuter : livraison des titres contre espèces. Pour effectuer ce marché, le vendeur et l'acheteur n'ont qu'à verser entre les mains de l'agent de change, l'un ses effets, l'autre son argent. Si les effets sont au porteur, dès le lendemain, chacun des contractants peut recevoir ce qui lui revient ; s'ils sont nominaux, il y a lieu à un transfert qui est presque toujours facile à opérer. Le *Transfert* est l'acte qui constate la transmission d'une valeur des mains d'un détenteur dans celles d'un autre. L'accomplissement de cet acte est accompagné de formalités qui varient selon la nature des valeurs.

Les marchés au comptant se font souvent au *cours moyen*. C'est ainsi que procèdent, entre autres, les Agents de change, lorsque, avant l'ouverture de la Bourse, ils font entre eux des achats ou des ventes. Le chiffre du marché n'est pas connu au moment même où l'affaire se traite ; il ne peut l'être qu'après la séance qui va commencer, et, ainsi que son nom l'indique, il tient le milieu entre le cours le plus haut et le cours le plus bas. Si, par ex., les actions d'une compagnie ont fait au plus haut 1504 fr. et, au plus bas, 1498, leur cours moyen est 1501.

II. *Opérations à terme*. — Les opérations *au comptant* sont toujours sérieuses : elles ont en général pour objet un simple placement de fonds et non une spéculation proprement dite. Il n'en est pas ainsi, du moins dans l'immense majorité des cas, des opérations *à terme*. Les opérations de cette classe sont dites *à terme*, parce que la livraison des valeurs n'a jamais lieu qu'à une époque plus ou moins éloignée de celle du marché. On les nomme *Jeux de bourse*, lorsqu'elles sont purement fictives, c.-à-d. lorsque le vendeur et l'acheteur ne sont pas dans l'intention, le premier de livrer, et le second de recevoir les valeurs vendues et achetées. Alors, la spéculation roule simplement sur la différence du cours de ces valeurs au jour du marché et au jour du terme. On achète et on vend, non pas pour payer ou recevoir, mais seulement parce qu'on espère que la fluctuation des cours permettra de réaliser un bénéfice. Ces marchés se réduisent en définitive à de véritables paris dont la différence des cours fait l'enjeu ; ils ne sont pas sérieux ; aussi la loi ne les reconnaît-elle pas. L'époque du règlement des négociations à terme est toujours fixée. La loi défend qu'elle dépasse un mois pour les actions de chemins de fer, et deux mois pour les autres effets ; c'est ce qu'on exprime par les formules *fin courant* et *fin prochain*. Cependant, on peut prolonger les délais au moyen de *reports :* il en sera question tout à l'heure. Au reste, que le marché soit *fin courant* ou *fin prochain*, l'acheteur peut toujours, en payant le prix convenu, forcer le vendeur à lui livrer les titres, objet de la négociation. Se faire ainsi remettre, avant le terme, les valeurs achetées, c'est ce qu'on appelle *faire un escompte*, *escompter :* quoique le nom puisse le faire supposer, il n'est fait, dans ce cas, aucune réduction sur le prix du marché.

Les opérations au comptant peuvent porter sur les sommes les plus minimes ; mais il n'en est pas de même pour celles à terme. Afin de simplifier les calculs, la chambre syndicale des Agents de change a décidé que ces dernières ne pourraient se faire que sur des multiples de sommes rondes ainsi déterminées :

2250 fr. rente 4 1/2 p. 0/0.
2000 fr. rente 4 p. 0/0.
1500 fr. rente 3 p. 0/0.
1000 liv. sterling en fonds portugais.
500 ducats, rentes de Naples.
250 piastres, rentes d'Espagne 5 p. 0/0.
300 piastres, rentes d'Espagne 3 p. 0/0.
25 actions de la Banque de France, des quatre canaux, des chemins de fer, de la banque de Belgique, etc. ;
25 obligations de la ville de Paris, de l'emprunt d'Haïti, de l'emprunt romain, de l'emprunt belge, etc.

On distingue deux sortes de marchés à terme : les *marchés fermes* et les *marchés à primes*.

A. — Le *marché ferme* consiste à vendre ou à acheter en se soumettant à toutes les conséquences de la fluctuation des cours. Il engage en même temps le vendeur et l'acheteur, et ne diffère de celui au comptant que parce qu'au lieu de se réaliser immédiatement, il ne doit avoir son effet qu'à une époque postérieure. Quand il s'agit de rentes, on fixe la livraison à *fin courant*. Pour les actions de chemins de fer et autres valeurs industrielles, on prend un temps plus court ; les opérations de la première quinzaine du mois ont le 15 *courant* pour terme ; celles de la deuxième quinzaine ont le *fin courant*. — Exemple 1ᵉʳ. Je crois, n'importe pour quels motifs, que les fonds vont hausser, et, le 5 juillet, j'achète pour fin courant 3,000 fr. de rente 3 p. 0/0, à 80 fr. En effet, quelques jours après, le 3 p. 0/0 monte à 81. Je revends à terme (ou même comptant, puisque moyennant payement, j'ai la faculté de me faire livrer par anticipation les effets que j'ai achetés) lesdits 3,000 fr. de rente, et je réalise un bénéfice de 1000 fr. Si, au contraire, je me suis trompé dans mes prévisions, que la rente baisse, et que je sois obligé de vendre à 79 la rente achetée 80, je perds 1000 fr. — Exemple 2ᵉ. Les fonds sont en baisse, et je pense qu'ils baisseront encore. Le 1ᵉʳ août je vends, livrables fin courant, 5,000 fr. de rentes 4 1/2 p. 0/0, à 95 fr. La baisse continue en effet, et le 15, le 4 1/2 est tombé à 93. Ce jour-là même j'achète, pour fin courant, 5,000 fr. de rente à 93. Or, la fin du mois arrive : d'un côté, j'ai à livrer 5,000 fr. de rente au taux de 95, mais j'ai à recevoir pareille valeur au taux de 93, je reçois et je livre, et il me reste un bénéfice net de 2,000 fr., sauf déduction des frais de courtage. Si, au lieu de baisser, le 4 1/2 était monté à 96, j'aurais, au contraire, perdu 1000 fr.

Les marchés *fermes* sont excessivement meurtriers ; rien n'y limite la perte ou le bénéfice. On est obligé de subir toutes les conséquences de la fluctuation des valeurs. Si l'on a acheté des actions a 500 fr., et qu'à l'échéance elles ne se vendent plus que 200, on n'est pas moins tenu de remplir ses engagements. En revanche, c'est tout profit si elles valent le double. Quand il a affaire à un client qui se livre à des opérations aléatoires de ce genre, un agent de change prudent exige de lui une *Couverture*, c.-à-d. une somme qui puisse répondre des différences résultant des fluctuations de la B., et qui, par conséquent, doit être proportionnelle à l'importance des négociations qu'il opère pour le compte de ce client.

B. — Les marchés *à primes* ont été imaginés pour limiter ces chances de perte excessive dont nous venons de parler. Ici, le vendeur seul est engagé, et, au jour de l'échéance, l'acheteur est libre, si son intérêt le demande, de ne pas remplir ses obligations ; mais alors il abandonne au vendeur, à titre de dédommagement, une certaine somme convenue d'avance.

On appelle *Prime* cette somme qui constitue la perte maximum de l'acheteur. *Lever* sa prime se dit de l'acheteur qui reçoit les valeurs dont il a fait conditionnellement l'acquisition : *Abandonner* sa prime, c'est renoncer à recevoir ces mêmes valeurs. La prime profite à l'acquéreur dans le premier cas ; au vendeur, dans le second. La prime se paie ordinairement d'avance et à compte sur le capital. Quelquefois cependant, elle se porte en compte ; mais alors elle est exigible le jour où la vente se réalise.

La prime est très-variable. Sur la rente, elle est de cinquante centimes ou d'un franc, ce qui veut dire que vous ne pouvez perdre que cinquante centimes ou un franc sur chaque portion de capital correspondant à 3 p. 0/0, 4 p. 0/0 ou 4 1/2 p. 0/0 de rente. C'est ce qu'on désigne en langage financier par les expressions *dont* 50, *dont* 1. Les primes sur les actions des chemins de fer sont généralement de 10 ou de 20 fr. par action. de là les locutions si fréquemment en usage, *dont* 10, *dont* 20 ; On dit que la prime se *tend*, quand elle dépasse le taux ordinaire : c'est ce qui arrive dans les temps de crise. Elle se *détend*, au contraire, quand elle reprend son état normal.

Les marchés à primes sont quelquefois qualifiés de *marchés libres*, par opposition aux marchés fermes, qui sont *forcés* pour les deux contractants ; mais, en réalité, ils ne sont *libres* que pour l'acheteur, qui, seul, peut s'abstenir de remplir ses obligations, tandis que le vendeur est toujours forcé de tenir les siennes. En outre, le bénéfice de ce dernier est limité, car il ne consiste que dans l'abandon qui lui est fait de la prime, tandis que ses pertes, dépendant des mouvements du crédit, peuvent être considérables. Aussi, en compensation des mauvaises chances auxquelles il s'expose, vend-il toujours au-dessus du cours ; et il vend d'autant plus cher que la prime est plus faible, par la raison que la garantie du vendeur diminue alors d'une quantité proportionnelle. Ainsi, la rente *dont* 50 centimes est plus chère que la rente *dont* 1 franc. Pareillement, les actions industrielles *dont* 10 fr. sont plus chères que les actions *dont* 20 fr. Le cours des valeurs à *primes* est donc plus élevé que le cours des valeurs à terme *fermes*. Pareillement, les valeurs à terme fermes sont plus élevées que les valeurs au *comptant*. On exprime par le mot *écart* la différence qui existe entre le cours de ces différentes valeurs. Ainsi, la rente 4 1/2 p. 0/0 valant au comptant 94 fr., elle se fait fin courant ferme à 94,50 (écart 0,50), et fin courant à prime, *dont* 50, à 95 (écart 1,00).

Exemples : — J'achète à prime *dont* 50, fin courant, 3,000 fr. de rente 3 p. 0/0 au prix de 72 fr., soit 72,000 de capital. Je paie comptant 500 fr. montant de la prime. A la fin du mois, le 3 p. 0/0 est monté à 73. Je *lève* les titres, c.-à-d. j'en prends livraison, attendu que la hausse me procure un bénéfice de 1,000 fr. Je paie donc 71,500 fr. (la prime que j'ai payée étant imputée sur le capital), et j'ai une valeur qui vaut 73,000 fr., car mon vendeur ne peut refuser de tenir son engagement. Si, au contraire, la rente était tombée à 71, j'aurais simplement abandonné à mon vendeur ma prime, et au lieu de perdre 1,000 fr. je n'en aurais perdu que 500. — J'achète à 1,100 fr. 50 actions du chemin de fer du Nord, *dont* 10, limitant ainsi ma perte à 500 fr. A l'échéance, les actions sont tombées à 1,060 Si j'étais tenu de prendre livraison, je perdrais 2,000 fr. puisque j'aurais acheté 55,000 fr. des valeurs ne représentant plus que 53,000 fr. Je résilie donc le marché en abandonnant ma prime de 500 fr. Si les actions fussent montées au-dessus de 1,100 fr., je les aurais levées, et mon bénéfice eût été proportionnel à la hausse. — Contrairement à ce que nous venons d'expliquer, il arrive parfois qu'au lieu de donner une prime pour ne pas lever, l'acheteur en reçoit une de son vendeur, et s'oblige à recevoir, au prix et au jour convenus, les titres qui lui ont été vendus : ces primes sont dites *Primes pour recevoir*.

Liquidation. — On donne le nom de *Liquidation* à l'exécution ou à l'abandon des marchés contractés, parce que, à cette époque, chacun liquide sa position particulière, avant de se lancer dans de nouvelles spéculations. Les négociations à terme se liquident le 15 et le dernier jour de chaque mois pour les actions de chemins de fer, et le dernier du mois seulement pour les autres valeurs. La liquidation de la fin du mois dure 5 jours ; celle du 15 n'en dure que 4.

Pour les marchés à primes, la liquidation est précédée de ce qu'on appelle la *Réponse des primes*. Ce terme veut dire tout simplement que, le 15 ou le dernier de chaque mois, mais toujours à deux heures au plus tard, l'acheteur fait connaître à son vendeur si son intention est de lever ou non les titres qu'il a achetés. Mais le plus souvent, l'acheteur n'a pas besoin de faire ainsi une déclaration explicite, le cours des valeurs établissant en général nettement la position des deux contractants. Ains

par ex., si j'ai acheté à 71 du 3 p. 0/0 *dont* **50, et que le taux de la rente** *soit inférieur à 71, mais supérieur à* **70,50, je lève** mon titre, car, en l'abandonnant, je perdrais 50 cent., tandis que j'atténue ma perte en me faisant livrer la valeur achetée. — La réponse des primes est une des principales causes des agitations de la B. aux époques de liquidation. Si on les abandonne, les vendeurs sont embarrassés des valeurs qu'ils avaient réunies à toute éventualité, et les rejettent sur la place. Si, au contraire, on les lève, ceux-ci sont obligés de se procurer à tout prix les valeurs qui leur sont nécessaires pour faire face à leurs engagements. De là résultent, en grande partie, ces mouvements de baisse et de hausse, plus ou moins marqués, qui se produisent au milieu et *surtout à la fin de chaque mois*.

La réponse des primes effectuée, on procède à la liquidation proprement dite. Elle dure 4 jours. Le premier, on s'occupe des actions de chemins de fer ; le second, c'est le tour des autres valeurs ; le troisième, les Agents de change balancent leurs comptes et se mettent d'accord sur les différences qu'ils ont à se payer et les effets qu'ils doivent se livrer ; enfin, le quatrième, on effectue les payements et les livraisons. — La liquidation pour les marchés fermes se fait absolument comme celle des marchés à primes. Seulement, comme ces marchés sont absolus, elle n'est précédée d'aucun avis de l'acheteur au vendeur. Si l'acheteur n'est pas en mesure de recevoir les titres, le vendeur peut les vendre au cours du jour et pour le compte de l'acheteur, en faisant payer à ce dernier la différence qui existe entre le produit de la vente et le total des frais d'acquisition de ces titres. Agir ainsi à l'égard d'un acheteur en retard se nomme *Exécuter*, *Faire une exécution ;* mais comme une mesure de ce genre est, pour l'homme de B., ce qu'est la faillite pour le commerçant, le spéculateur, momentanément obéré, trouve assez facilement un capitaliste qui, moyennant le payement de la différence et un léger bénéfice, consent à lever ses valeurs et à les lui revendre pour la prochaine liquidation : c'est ce qu'on appelle *Se faire reporter*.

Report. — Ce terme reçoit trois acceptions différentes :

1° On appelle *Report* la convention qui reporte un marché ferme de la fin d'un mois à la fin du suivant. Ce report sert à prolonger une opération, soit en hausse, soit en baisse. J'ai acheté ferme 5,000 fr. de rentes 4 1/2 p. 0/0 livrables fin juillet. Si à l'échéance, ou même avant, je veux reporter mon opération à la fin d'août, je vends, livrable fin juillet, mon inscription de 5,000 fr., et en même temps je la rachète livrable fin août. S'il existe une différence en plus ou en moins entre le prix d'achat primitif et le prix de vente à fin juillet, je la reçois ou je la paie, et mon opération se trouve reportée de la fin de juillet à celle d'août.

2° On appelle également *Report* la différence qui *existe habituellement entre le prix d'un même titre* à deux époques différentes. Le *Report du comptant à la fin du mois* est la différence qui existe entre le taux actuel de la rente au comptant et le taux de la rente fin courant; le *Report d'un mois à l'autre* est la différence de prix entre la rente fin courant et la rente fin prochain. Cette différence résulte de ce que tout titre, portant intérêt, augmente de valeur à mesure qu'approche l'époque du payement de l'intérêt ou du dividende, et de ce que les négociations à terme sont plus chères que celles au comptant. Ce report *donne lieu à diverses* opérations. J'ai 80,000 fr. disponibles : ils sont destinés à être placés dans une affaire industrielle ; mais je n'en aurai besoin que dans deux ou trois mois, et cependant je ne voudrais pas garder cette somme improductive pendant cet espace de temps. J'en peux faire l'emploi que voici : Le 3 p. 0/0 est à 72 au comptant et à 72,50 fin courant ; j'achète 3,000 fr. de rente au prix de 72,000 fr., et au même instant, je vends ferme et fin courant cette même rente au prix de 72,500 fr. Je fais donc, sans risque aucun, et quel que soit le cours des rentes à la fin du mois, un bénéfice de 500 fr. (sauf la déduction des frais de courtage que j'ai à payer), bénéfice qui représente un placement au taux de 8,33 p. 0/0. — Le *Report sur prime* est peu différent de l'opération qui précède. Il consiste à acheter ferme fin courant des effets qu'on revend, au même instant, à prime pour le même terme. Ainsi, par ex., j'achète 3,000 fr. de rente 3 p. 0/0 fin courant au cours de 72, et je revends au même instant cette inscription à 73 *dont* 1. Si mon acheteur lève la prime, je gagne la différence qui existait entre les deux cours, soit 1,000 fr.; si elle est abandonnée, la rente me reste à 71, c.-à-d. à 1 fr. au-dessous du prix auquel j'ai acheté. Dans ce dernier cas, le seul risque que je coure, c'est de me trouver porteur de titres dont je n'ai que faire.

3° Le terme *Report* se prend encore dans le sens de prêt sur nantissement de titres ou d'actions. On rencontre constamment à la B. des spéculateurs qui se trouvent dans l'impossibilité, faute de capitaux suffisants, de lever les titres qu'ils ont achetés. *Pierre, par ex., est dans ce cas : il a acheté* ferme 15,000 fr. de rentes 3 p. 0/0 fin courant à 72. Mais, à la fin du mois, la rente à terme est à 71,50, et la rente au comptant est à 70,75. Il lui faudrait 360,000 fr. pour lever l'inscription, et il n'a que 20,000 fr. au plus. En conséquence, il offre à son vendeur de lui payer la différence des cours qui est de 2,500 fr., et lui demande de reporter l'opération fin prochain, moyennant une indemnité, 60 cent. par 3 fr. de rente, soit 3,000 fr. Mais le vendeur ayant besoin de ses fonds, refuse tout report et exige l'exécution pure et simple du contrat. Alors Pierre cherche un capitaliste qui consente à lui prêter les 360,000 fr. indispensables, *moyennant les* 3,000 fr. *de report. Il en trouve un auquel* agrée la proposition. Alors, l'inscription est levée, transférée au capitaliste qui a fait les fonds, et celui-ci la revend à Pierre fin prochain, au prix primitif de 72 fr., augmenté de celui du report, 60 cent., soit 72,60. Si la B. vient à hausser, Pierre pourra récupérer sa perte, et même réaliser un bénéfice. Mais celui qui dans cette affaire est sûr de bénéficier, c'est le capitaliste ; car il a placé momentanément ses fonds à un taux qui représente *10 p. 0/0 par an, et le seul risque qu'il coure, c'est de rester,* dans le cas où Pierre deviendrait insolvable, propriétaire de l'inscription de rente sur l'État.

Le *Déport* est l'opération inverse du report. Il arrive fréquemment que, pour ne pas subir les conséquences d'une hausse, le vendeur de titres qui, en liquidation, se trouve dans l'impossibilité de livrer, aime mieux emprunter un titre que l'acheter. Celui qui emprunte un titre l'achète au comptant à un prix et le revend à son prêteur à un autre prix inférieur au premier de tout le montant du déport. Ainsi, par ex., il achète du 3 p. 0/0 à 73 et le revend à son prêteur à 72,65. Le prêteur du titre *bénéficie donc, dans ce cas, d'une différence de 35 cent., sans que* les intérêts de son inscription cessent de courir. Dans le report, le prêteur est nanti d'un titre ; dans le déport, il est nanti d'une somme d'argent. Il ne court de chances que sur la différence. — Dans le langage de la B., prêter son argent contre des titres, c'est *Reporter ;* emprunter sur dépôt de titres, c'est se faire reporter : l'emprunteur est dit *Reporté*, et le prêteur *Reporteur*.

Les opérations de prêt sur dépôt de titres ou les *Reports*, comme on dit à la B., ne peuvent être faites que par des capitalistes ayant des fonds-espèces. Aussi ne sont-elles point considérées comme spéculations. *Les reports ont un cours à la B.* et y sont cotés chaque jour sur le bulletin officiel. Ils sont parfois fort élevés, et représentent un intérêt de 8, 10, 12, 24 p. 0/0, et même davantage. De même que les autres marchés, ils ne peuvent se faire légalement à plus d'un mois pour les chemins de fer, et à plus de deux pour les autres effets ; mais on a vu qu'il est facile de les prolonger indéfiniment.

Opérations complexes. — Nous venons d'exposer les différents marchés qui s'opèrent tous les jours à la B., et qui constituent la base des spéculations soit *à la hausse*, soit *à la baisse*. Dans le premier cas, on achète pour vendre ; dans le second, on vend avant d'acheter. Par conséquent, les premières, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, peuvent se faire au comptant ou à terme, tandis que les secondes sont nécessairement à terme. Mais nous devons dire quelques mots de certaines opérations complexes fort usitées, afin de rendre aussi complet que le permet le cadre de ce livre, notre *Glossaire spécial* du langage de la B. Pour cela, nous ferons un emprunt au *Manuel du spéculateur à la Bourse*.

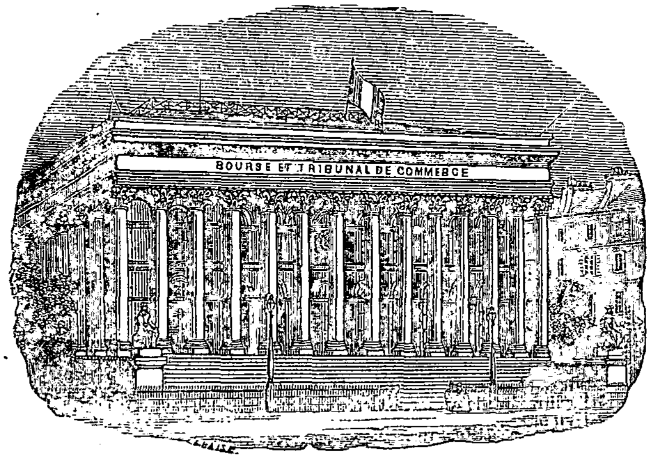
BOURSE ET TRIBUNAL DE COMMERCE

« A. *Opérations à la hausse et à la baisse.* — Si les variations ne sont pas considérables, j'achète ferme 25 actions de la Banque à 2,700, ci 67,500 *fr., et j'en vends* 50 *à prime dont* 10, à 2,705, ci 135,250 fr. Les effets seront levés ou ne le seront pas. — 1° S'ils sont levés, j'aurai à racheter 25 actions au cours du jour. La hausse est-elle permanente? j'ai fait une fausse spéculation. Mais si mes prévisions se réalisent, il doit y avoir des alternatives de hausse et de baisse ; j'achète donc en baisse à 2,702, soit pour 25 actions, 67,550 fr. Ainsi, j'ai d'une part : 25 actions à 2,700 et 25 à 2,702, faisant ensemble 135,050 fr.; j'ai revendu le tout 135,250 ; différence à mon profit, 200 fr. L'acheteur à prime à 2,705 prendra livraison si les actions sont seulement à 2,696, car il perd 9 fr. par action, soit 450 fr., au lieu qu'en abandonnant sa prime de *10 fr. par action*, il perd 500 fr. (Nous avons supposé le second achat plus cher que le premier : l'inverse pouvait avoir lieu ; le bénéfice était alors augmenté d'autant.) — 2° Si les titres ne sont pas levés, je puis me trouver vendeur non-seulement de 25 actions, mais de 50 ; car j'ai dû me mettre en mesure en prévision de la livraison. Supposons que j'aie vendu à mes risques et périls à 2,695, soit en capital 134,750 fr.; je dois payer 135,050 ; déficit 300. Mais la prime de 500 fr. me reste, et je me trouve en fin de compte gagner 200 fr. Les chances favorables d'un marché de ce genre sont donc subordonnées à ces deux conditions essentielles : Oscillations perpétuelles et Variations peu considérables.

» B. *Opérations de primes contre primes.* — Elles ont l'avantage de limiter les pertes ; en revanche, elles offrent peu de bénéfices. Elles reposent sur ce principe dont nous avons parlé, que, plus la prime est forte, moins le prix est élevé. Exemple : J'achète 1,500 fr. de rentes 3 p. 0/0, *dont* 1 à 80, et je les revends de suite à 80,70, *dont* 50 cent. — 1° Si à l'échéance les cours sont en hausse, les primes sont levées, et je gagne la différence de 70 cent. par coupon, soit 350 fr. — 2° S'ils sont en baisse, l'acheteur m'abandonne sa prime, *dont* 50 cent., soit 250 fr.; j'abandonne la mienne, *dont* 1, soit 500 fr.; ma perte n'est que de 250 fr. — 3° S'ils sont au pair ou à peu près, à 80,05, par ex., mon acheteur ne lève point sa prime, qui me reste, soit 250 fr., et je revends à 5 cent. de bénéfice, soit 25 fr., en tout 275 fr., sauf déduction du courtage.

» C. *Arbitrages sur effets publics* — C'est une opération qui consiste à échanger une valeur contre une autre, du 4 1/2 contre du 3, par ex. Elle repose sur ce fait que les diverses espèces de fonds ne sont pas toujours au même taux ; ainsi le 3 p. 0/0 sur lequel se porte de préférence la spéculation, est toujours plus cher que le 4 et le 4 1/2. Il est à 79, quand le 4 1/2 est à 101 ; pour que les deux rentes fussent au même taux, il faudrait que le 4 1/2 valût 118,50 quand le 3 coûte 79. — Exemple : Je suis possesseur de 1,500 fr. de rentes 3 p. 0/0. Le 3 monte à 85, *tandis que le* 4 1/2 reste à 105. Je vends à 85, et *je réalise* en capital 42,500 fr. Avec cette somme, je rachète en 4 1/2, à 105, une inscription de 1,818 fr. de rentes au prix de 42,420 fr. Si je borne là mon opération, ma rente s'est accrue de 318 fr., et il me reste 80 fr. sur mon capital. Mais si j'ai voulu faire une spéculation, j'ai été conduit à changer mon placement dans l'espoir de voir monter le 4 1/2 et baisser le 3 ; je ne suis donc qu'à moitié de l'opération. Supposons que ma prévision se réalise : le 4 1/2 est à 107, et le 3 à 80 ; je vends à 107 mes 1,818 fr. de 4 1/2, soit 43,218 fr. Je rachète 1,500 fr. de rente 3 p. 0/0 au prix de 80, soit 40,000 fr. Différence, à mon profit, 3,228 fr., *plus les 80 fr. de la première opération. Bénéfice* total 3,308 fr. Ainsi je me trouve, comme auparavant, possesseur de 1,500 fr. de rentes 3 p. 0/0, et j'ai gagné 3,308 fr. »

» D. *Moyens de bonifier les fausses spéculations.* — Ces moyens sont assez nombreux et exigent une connaissance approfondie des spéculations de B. Il a déjà été question des reports : nous nous contenterons de donner ici un exemple d'une opération excessivement usitée. J'ai acheté 3,000 fr. de rentes 3 p. 0/0 à 75. La rente tombe à 73 ; j'en achète encore 3,000 fr. à ce dernier prix. Je me trouve ainsi acquéreur de 6,000 fr. de rentes au cours moyen de 74. Pour peu que les fonds montent au-dessus de ce dernier chiffre, je ferai un *bénéfice*. Cette opération est appelée *une commune*. »

Législation. — Les spéculations de B. proprement dites n'offrent aucune espèce d'utilité, soit au point de vue de la production des capitaux, soit au point de vue de leur distribution, car il n'y a là ni travail créant une valeur nouvelle, ni crédit faisant passer le capital entre les mains du producteur. Loin de là, la B. attire par l'appât du gain, par l'exemple de fortunes énormes faites en quelques heures (car on fait peu attention aux fortunes défaites avec la même rapidité), une masse énorme de capitaux qui, sans cela, iraient, au plus grand profit de la société, alimenter l'agriculture, le commerce et l'industrie. On a prétendu, il est vrai, que les spéculations de B. ont pour effet général d'élever le taux des fonds publics, et qu'elles soutiennent le crédit des gouvernements; mais nous verrons au mot DETTE *publique* que cette assertion est dénuée de fondement. Le législateur l'a parfaitement compris, et c'est pour cela qu'il a interdit les négociations de B. qui ne sont autre chose que des jeux ou des paris déguisés sous la forme de marchés. Malheureusement il est extrêmement difficile de déterminer d'une manière précise où finissent les opérations sérieuses et où commencent les spéculations aléatoires. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la plupart des marchés à terme ne sont que jeux, et que tous les marchés au comptant ne sont point irréprochables. Quant à la jurisprudence, elle a, conformément à l'esprit de la législation, successivement consacré : 1° Que les marchés à terme sur les effets publics qui n'ont d'autre objet que des différences, doivent être réputés *jeux de bourse* et *annulés* comme dépourvus de cause et de réalité, comme contraires aux lois, à l'ordre et à la morale ; 2° Que la circonstance de la part de l'acheteur de n'avoir pas préalablement déposé entre les mains de l'Agent de change les fonds nécessaire pour solder l'acquisition, rend *présumable* le défaut de cause et de réalité ; 3° Que *ces sortes de paris, déguisés sous la forme de marchés*, ne peuvent engager aucune espèce d'action devant les tribunaux, au profit de qui que ce soit, ni du client contre l'Agent de change, ni de celui-ci contre son client, ni de l'Agent de change contre son collègue ; 4° Que la ratification du marché faite par le débiteur, même depuis l'échéance du terme, par la souscription d'une reconnaissance ou de billets pour les différences, ne saurait couvrir le vice originaire de ce marché ; que la reconnaissance et les marchés sont également nuls. » — — Enfin, aux termes des articles 421 et 429 du C. pénal, les paris sur la hausse et la baisse des effets publics sont punis d'un *emprisonnement d'un mois au moins*, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10,000 fr. Les coupables peuvent en outre être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Malgré la rigueur de ces dispositions, la législation et la jurisprudence sont tellement impuissantes contre l'esprit de spéculation, que les négociations sérieuses constituent tout au plus la *cinquantième* partie des affaires qui se traitent chaque jour à la B. de Paris, et que les Agents de change sont, bon gré, mal gré, obligés de n'être plus guère que des courtiers de jeu. Il faut même avouer qu'aucune loi ne pourra jamais mettre *un terme à ces spéculations aléatoires. D'un côté, si l'on contraint* les agents officiels à refuser leur ministère, elles se feront par l'intermédiaire d'individus qui n'offriront ni garantie ni responsabilité ; de l'autre, si les marchés à terme sont absolument interdits sur les rentes et sur les actions, ils prendront la forme de marchés à terme sur les marchandises, etc. — Pour plus de détails sur ce sujet, on peut consulter le livre intitulé *De la Bourse*, par BRESSON ; le *Traité de la Bourse*, par DEPLANQUE, et surtout l'ouvrage plein de verve qui a pour titre : *Manuel du spéculateur à la Bourse*.

ARCHIT. — Toutes les grandes villes commerçantes de l'Europe *possèdent des édifices consacrés aux réunions de Bourse*, et qui portent le même nom. — Malgré les critiques fort justes qu'on en a faites, la B. de Paris (Fig. *B. de Paris*, face occidentale) est, sans contredit, le plus remarquable des monuments de ce genre. C'est un édifice de 72 mètres de longueur sur 50 de largeur. Il a la forme d'un temple périptère antique, d'ordre corinthien. La magnifique colonnade qui l'entoure se compose de 64 colonnes, 14 à chaque face, et 20 à chaque flanc. Cette colonnade forme un promenoir autour des murs, qui sont percés d'arcades. Le monument n'a pas de fronton. On y arrive par deux perrons de seize marches chacun, établis sur les faces qui regardent l'orient et l'occident. La *salle* publique où se traitent les opérations est située au rez-de-chaussée. Elle est longue de 32 m. et large de 18, et reçoit la lumière d'en haut. A l'entour règne une galerie séparée de la salle par des pilastres, qui soutiennent une autre galerie située au premier étage. La décoration de la salle est d'un goût excellent, et sa voûte est décorée de peintures en grisaille d'une exécution remarquable. Cet édifice renferme aussi la salle du Tribunal de commerce, et divers bureaux pour le service, soit de ce dernier, soit des Agents de change. La B. a été construite de 1808 à 1825, sur les dessins d'Alexandre Brongniart. Elle a coûté 8,150,000 fr. — La B. de Londres ou *Royal-Exchange* se compose de deux parties : l'une, le *Royal-Exchange* proprement dit, est destinée aux négociations commerciales, et l'autre, appelée *Stoch-Exchange*, est le marché des fonds publics et des actions industrielles. L'édifice a une longueur totale de 67 mètres et une largeur de 58. Au point de vue architectural, il offre peu d'intérêt. — Parmi les principaux édifices de ce genre, on cite encore la B. d'Amsterdam, qui a été bâtie par Dankers, de 1608 à 1613, et celle de Saint-Pétersbourg, qui a été construite, de 1804 à 1811, par l'ingénieur français Thomon. Aucun de ces édifices ne peut rivaliser, soit pour l'élégance, soit pour la commodité, avec la B. de Paris.

BOURSICAUT. s. m. Diminutif. Petite bourse. Fam. ‖ Petite somme amassée avec économie et tenue en réserve. *Il s'est amassé un b.* Fam.

* **BOURSICOTER.** v. n. Se livrer à de petites opérations de bourse. Fam.

BOURSIER. s. m. Celui qui jouit d'une bourse dans un établissement d'instruction publique.

Enc. — Le terme de *Bourse*, dans le sens de pension faite à un écolier pour le mettre en état de faire ses études, a été d'abord usité en Pologne. Dès le XIVe siècle, des jeunes gens qui annonçaient d'heureuses dispositions étaient envoyés, aux frais du gouvernement polonais, en Allemagne, pour y étudier les arts libéraux. Cet usage ne tarda pas d'être adopté par les autres nations, et, depuis, il n'a pas cessé d'être en vigueur. Dans les pays étrangers, notamment en Angleterre et en Allemagne, il y a dans toutes les Universités un plus ou moins grand nombre de bourses, qui ont été fondées, soit par la libéralité des gouvernements, soit par celle des corporations ou même de simples particuliers. En Allemagne, il est peu de familles nobles importantes qui n'aient dans quelque Université, une ou plusieurs bourses, ou, comme on les appelle, *Freytische* (tables libres), à leur disposition. Comme les corporations ou les familles qui ont fondé ces bourses ont seules le droit d'en choisir le bénéficiaire, il est en général tenu peu de compte du mérite ou des besoins réels de ce dernier. — En France, les bourses proprement dites n'ont guère pour objet que les études scolaires. Il y a, dans les lycées et dans les colléges, des Bourses dites *impériales*, *départementales* et *communales*, suivant que les pensions sont payées par l'État, le département ou la commune. Le décret du 7 fév. 1852, et les arrêtés des 9 fév. 1852 et 21 mai 1853, règlent tout ce qui concerne la distribution de ces bourses. Les *Boursiers* impériaux sont nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministre de l'Instruction publique. Ils doivent appartenir à des familles recommandables par des services rendus à l'État. La nomination des boursiers départementaux et des boursiers communaux appartient aux préfets ; seulement, pour ces derniers, les conseils municipaux présentent une liste de candidats. Quelle que soit la nature de la bourse, les aspirants ont à subir un examen préalable. Selon la situation plus ou moins gênée des familles, il est accordé immédiatement ou graduellement une bourse entière, trois quarts de bourse, ou une demi-bourse.

BOURSIER, IÈRE. s. Ouvrier, ouvrière qui fait ou vend des bourses. Peu us. ‖ * Celui, celle qui joue à la bourse. Fam.

BOURSILLER. v. n. [On mouille les LL.] Contribuer chacun d'une petite somme pour quelque dépense commune. *Il fallut que chacun boursillât.* Fam.

BOURSON. s. m. Petite poche en dedans de la ceinture d'une culotte. Vx. On dit mieux *Gousset.*

BOURSOUFLAGE. s. m. Enflure. Ne se dit qu'au fig., en parlant Du style. *Un style plein de b.*

* **BOURSOUFLEMENT.** s. m. T. Didact. Augmentation de volume déterminée par l'action de la chaleur ou de la fermentation.

BOURSOUFLER. v. a. Rendre enflé. Ne se dit qu'en parlant De la bouffissure des chairs. *Cette fluxion lui a tout boursouflé le visage.* = * se Boursoufler. v. pron. Se gonfler. *Les chairs de la plaie se boursouflent. Ce minéral se boursoufle à l'action du feu.* = Boursouflé, ée. part. *Visage b. Chairs boursouflées.* — Fig., *Style b.* ‖ Subst., *Un gros b.*, Un homme gras et replet, qui a de grosses joues. = Syn. V. Ampoulé et Bouffi.

BOURSOUFLURE. s. f. Enflure. Se dit au prop. et au fig. *Il a de la b. dans le visage. La b. du style.*

* **BOUSAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Teinture.

BOUSCULER. v. a. Mettre sens dessus dessous. *On a bousculé tous les livres de ma bibliothèque.* Fam. ‖ Pousser en tous sens. *Nous avons été horriblement bousculés dans la foule.* Fam. = * se Bousculer. v. pron. Se pousser en tous sens. *On se bousculait et l'on n'avançait pas.* Fam. = Bousculé, ée. part.

BOUSE. s. f. (gr. βοῦς, bœuf). Fiente de bœuf ou de vache. *La b. est un bon engrais pour les terres.*

* **BOUSIER.** s. m. T. Ent. Voy. Scarabéides.

BOUSILLAGE. s. m. [On mouille les LL dans ce mot et les deux suivants.] Mélange de paille hachée et de terre détrempée. *Une étable faite de b. Mur de b.* ‖ Fig. et fam., on dit De tout ouvrage mal fait ou qui doit peu durer, *Ce n'est que du b. Voilà du b.*

BOUSILLER. v. n. Maçonner avec de la paille hachée et de la terre détrempée. = Bousiller. v. a. Faire un ouvrage quelconque sans soin, avec précipitation. *Ce menuisier a bousillé cette table. Il bousille tout ce qu'il fait.* = Bousillé, ée. part.

BOUSILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille, qui construit en bousillage. ‖ Fig. et fam., se dit Des mauvais ouvriers en toutes sortes d'ouvrages. *Ce n'est qu'un b.*

BOUSIN ou * **BOUZIN.** s. m. Surface tendre de certaines pierres de taille. *Il faut abattre le b. en taillant cette pierre.*

BOUSSOLE. s. f. (R. lat. *bussula*). Sorte de cadran au centre duquel est fixée une aiguille aimantée qui tourne librement sur un pivot. ‖ Fig., Guide, conducteur. *Soyez ma b. Ce principe doit vous servir de b.* ‖ T. Astr. Voy. Constellation.

Enc. — Lorsqu'on place une aiguille aimantée, munie d'une chape, sur un pivot vertical, on s'aperçoit qu'elle prend dans l'espace une direction déterminée et constante. L'une de ses extrémités regarde sensiblement le pôle nord, tandis que l'autre est tournée vers le pôle sud. Le plan vertical qui passe par l'axe de l'aiguille se nomme le *Méridien magnétique*. Le méridien magnétique et le méridien astronomique ne coïncident pas : la différence des deux méridiens, ou l'angle qu'ils forment entre eux, a reçu le nom de *Déclinaison*. — Si l'on prend une aiguille aimantée susceptible de se mouvoir, autour d'un pivot, dans le plan vertical du méridien magnétique, on nomme *Inclinaison* l'angle que fait l'aiguille avec la verticale. — De là deux sortes de *Boussoles : Boussoles de déclinaison* et *Boussoles d'inclinaison;* mais communément on distingue les Boussoles d'après l'usage auquel elles sont destinées.

I. *Boussoles de déclinaison.* — La *B. de déclinaison proprement dite* (Fig. 1) se compose essentiellement d'une boîte AA en cuivre rouge, dont le fond est muni d'un limbe gradué C, et au centre de laquelle est suspendue une aiguille aimantée qui a la forme d'un losange allongé et dont l'une des moitiés, celle qui regarde le nord, est colorée en bleu, tandis que l'autre, qui est blanche, indique le sud. D'après la connaissance que nous avons du phénomène de l'inclinaison, il est evident qu'une aiguille parfaitement symétrique, qui reposerait sur un point par son centre de figure, ne se tiendrait pas horizontale, mais qu'elle s'abaisserait d'une certaine quantité. Si donc on veut avoir une aiguille qui reste horizontale, on est obligé de l'*équilibrer*, c.-à-d. d'enlever un peu de matière du côté où s'effectue l'abaissement. — L'aiguille étant équilibrée, on adapte à sa partie centrale une chape d'agate, travaillée avec un soin tout particulier, et qui repose sur une pointe verticale d'acier. Un petit levier, auquel est adapté un anneau, soulève la chape, de manière à modérer l'amplitude des oscillations ou à soulager le pivot pendant que l'appareil n'est pas en expérience. Ce mouvement peut s'opérer de l'extérieur au moyen d'un bouton qui communique avec le levier. L'aiguille porte une chape sur ses deux faces, afin qu'elle puisse aisément se retourner et s'appliquer sur son pivot par la face opposée, dans le but d'éliminer les erreurs qui pourraient résulter de la distribution dissymétrique du magnétisme à l'intérieur de l'aiguille. En effet, l'axe de figure de l'aiguille et son axe magnétique sont deux lignes différentes qui, dans la plupart des cas, font entre elles un angle sensible. Lors donc qu'on se contente d'une seule observation, on a nécessairement une erreur qui dépend de la position relative de ces deux axes; mais si l'on retourne l'aiguille, cette erreur, qui avait lieu dans un certain sens, ayant lieu maintenant dans le sens opposé, la moyenne des deux observations fournit un résultat exact : c'est en cela que consiste la *Méthode du retournement*. Dans la Fig. 1, on aperçoit l'aiguille munie de sa chape et accompagnée de son levier. Le limbe horizontal gradué, au-dessus duquel elle se meut, fait corps avec une lunette L, qui lui est reliée au moyen de deux montants verticaux. La lunette porte en appendice une pièce munie d'un niveau N, dans le but de constater son horizontalité. Quant aux mouvements de la lunette, dans le plan vertical de son axe optique, ils sont accusés sur un limbe latéral B par une aiguille *i*. L'ensemble formé par la boîte AA, le limbe horizontal, la lunette et les différentes pièces qui lui sont solidaires, se meut autour d'un pivot central, de manière que les excursions de cet appareil tournant sont accusées sur le cercle gradué, fixe et horizontal Z, appelé *Cercle azimutal*, par le voyant *n*, lequel est muni de vis d'arrêt. Enfin, le dernier cercle est supporté par un pied pourvu de *vis calantes* V.

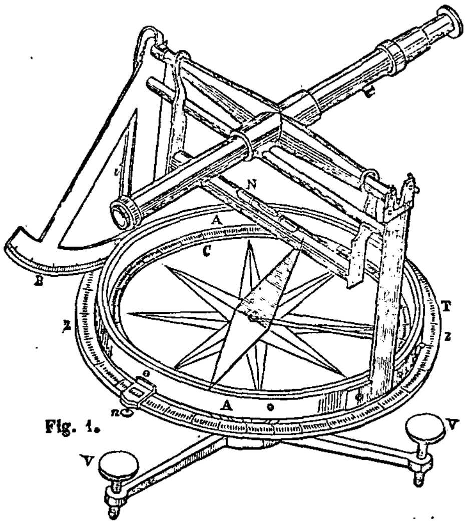

Fig. 1.

Quand on veut faire une observation à l'aide de cet appareil, on commence par disposer le cercle azimutal Z bien horizontalement, à l'aide du niveau N et des vis calantes. Ensuite, on fait mouvoir la boîte tournante jusqu'à ce que le champ de la lunette soit amené sur un astre connu, sur Aldébaran, par ex. On note le moment précis de l'observation, la hauteur de l'astre lue avec l'aiguille *i*, la division correspondante aux extrémités de l'aiguille aimantée, et l'excursion de la boîte tournante sur le cercle extérieur. On conclut de là l'angle du plan vertical de l'astre avec le plan du méridien magnétique; et, puisqu'on connaît l'instant précis de l'observation, ainsi que la hauteur de l'astre à cet instant, on peut en conclure, par des formules astronomiques, l'angle du plan vertical considéré avec le méridien du lieu. Le calcul donne donc, d'une manière fort simple, l'angle de déclinaison. Il est bien entendu que, pour faire exactement cette observation, il est nécessaire de retourner l'aiguille et de lire, après chaque retournement, ses deux extrémités. On prend la moyenne des lectures de chaque bout de l'aiguille, et la moyenne des deux retournements. — La B. de déclinaison que nous venons de décrire a surtout un intérêt scientifique. On s'en sert principalement pour déterminer les variations que subit l'angle de déclinaison, suivant les lieux et les temps. Nous allons parler maintenant des boussoles de déclinaison qui servent à l'orientation sur mer et sur terre.

B. marine, *Compas de route* ou *Compas de variation.* — Cette B. (Fig. 2) est fondée sur les mêmes principes que la précédente. Seulement elle est portée par un mode de suspension spécial, qui est appelé *Suspension à la Cardan* et qui a pour but de maintenir la verticalité de l'appareil malgré les agitations de la mer. La boîte cylindrique qui renferme la B. est entourée par deux anneaux concentriques mobiles. La B. repose directement sur l'anneau le plus intérieur par l'intermédiaire de deux petits pivots, et cet anneau repose à son tour sur l'anneau extérieur par l'intermédiaire de deux autres petits pivots perpendiculaires aux premiers, ainsi que le montre la figure. C'est l'anneau extérieur qui est attaché au navire et qui participe aux mouvements plus ou moins irréguliers auxquels il est soumis ; mais ces mouvements ne peuvent se communiquer à la B. que par l'intermédiaire des deux systèmes de pivots. Or, comme ceux-ci sont à angles droits, il en résulte que la B., ne pouvant se mouvoir que dans deux plans verticaux rectangulaires, reste à l'intersection de ces deux plans, qui est une ligne verticale. Par conséquent, le limbe sur lequel court l'aiguille aimantée, demeure toujours horizontal quel que soit le mouvement du navire. A la face supérieure de l'aiguille, qui doit être très-mobile sur son pivot, est fixée une feuille mince de talc, sur laquelle est tracée une étoile à rayons multiples pour indiquer la direction du vent.

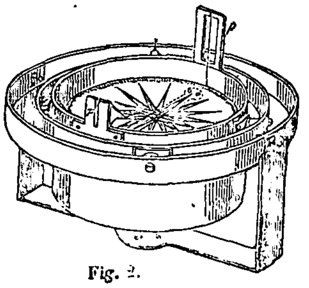

Fig. 2.

Cette étoile qu'entoure une circonférence divisée en degrés, est appelée par les marins *Rose des vents*. Les deux rayons principaux de l'étoile, perpendiculaires entre eux, portent à leurs extrémités les mots Nord, Sud, Est, Ouest, ou simplement leurs initiales. Les lignes inclinées à 45° sur les précédentes, indiquent les vents de Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest qu'on représente encore par leurs initiales. Lorsque le vent occupe une position intermédiaire à celles que nous venons d'indiquer, et lorsqu'on ne veut pas préciser sa direction d'une manière tout à fait rigoureuse, on redouble le mot qui exprime la direction la plus voisine de celle du vent que l'on considère. Ainsi, par ex., si la direction du vent tombe entre la ligne N et NE, plus près du N que du NE, on dira que le vent est Nord-Nord-Est ou N-N-E. Mais, poussé plus avant, ce langage deviendrait trop compliqué et aurait le désavantage de ne donner qu'une idée approximative de la direction du vent.

Aussi, lorsqu'on veut fournir cette direction d'une manière rigoureuse, on joint alors un complément numérique qui indique l'écartement précis de la nouvelle direction avec la ligne Nord-Sud Ainsi, un vent de Nord-Est qui est écarté de 25°, par ex., de la ligne Nord, s'indique N 25° E. Chaque arc de 11° 15′ de la circonférence de la Rose des vents porte le nom de *Rumb de vent*, et l'on appelle *Air* ou mieux *Aire de vent*, la direction dans laquelle le vent souffle. La Fig. 3 représente la Rose des vents d'après les divisions consacrées.

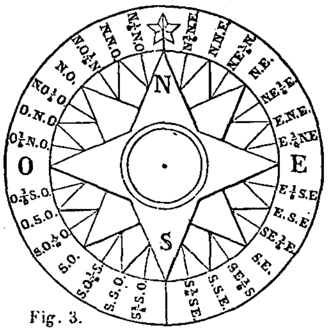

Fig. 3.

Les deux petits rectangles p et p' (Fig. 2) sont des *Pinnules*, sortes de fenêtres destinées aux visées, et qui sont partagées dans le milieu de leur longueur par un fil délié qui définit le rayon visuel. Près de la pinnule p se trouve un petit miroir incliné à 45°, dont la moitié supérieure manque de tain, de sorte qu'elle ne gêne nullement la vision. Il en résulte que lorsqu'on dirige l'alidade sur un astre, on voit par réflexion, d'un seul coup d'œil, l'angle que font entre eux le méridien magnétique et le plan vertical qui contient l'astre. Il ne reste plus ensuite qu'à recourir aux méthodes astronomiques pour en conclure immédiatement l'angle du méridien magnétique avec le méridien du lieu où s'est faite l'observation. — Le Compas de mer est extrêmement utile pour la conduite d'un navire dès qu'il a perdu la côte de vue : au mot NAVIGATION, nous verrons quel usage on en fait. — La B. se place dans une espèce d'armoire que l'on nomme *Habitacle*, et qui est située sur le tillac, à l'arrière du bâtiment, en avant de la roue du gouvernail.

Boussoles d'arpentage. — Appliquée aux opérations topographiques, la B. sert principalement à déterminer les angles dont on a besoin pour reporter sur le papier les canevas géométriques dont on couvre le terrain. On fait surtout usage de l'espèce de B. appelée *Déclinatoire* (Fig. 4), qui consiste en une petite boîte rectangulaire dont le fond porte une graduation et une Rose des vents au-dessus de laquelle oscille l'aiguille aimantée. Lorsqu'on fait des levers à la planchette, il importe beaucoup que, pendant qu'on est en station et qu'on rayonne vers les différents points du terrain, la planchette reste toujours dans la même position. On s'en assure à l'aide du Déclinatoire qu'on dispose à l'un des angles du papier, de manière que son aiguille regarde le zéro de la division. On l'entoure de lignes tracées le long des côtés de la boîte même pour indiquer sa place précise. Si, après un certain temps, on craint que quelque faux mouvement ne soit venu déranger la position de la planchette, on place le Déclinatoire entre les lignes qu'on avait tracées précédemment, on examine si l'aiguille regarde encore le zéro, et, dans le cas contraire, on modifie la position de la planchette en la faisant tourner autour de son axe, de manière à rétablir la coïncidence.

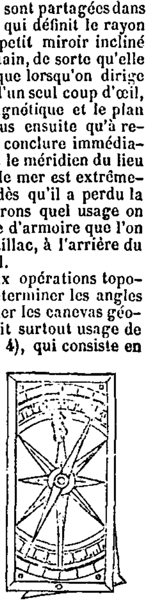

Fig. 4.

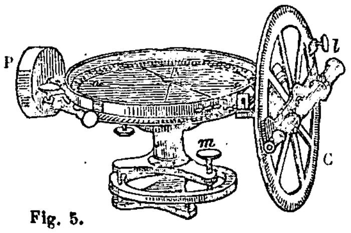

Fig. 5.

B. Éclimètre. — Cet appareil (Fig. 5) est un des instruments les plus ingénieux et les plus commodes pour les levers rapides ; car il remplace à la fois le graphomètre, le niveau et quelquefois même la chaîne. Il consiste en un limbe horizontal gradué, sur lequel court une aiguille aimantée, et qui est porté par un pied pourvu de vis calantes. En dehors du cercle se trouve une lunette l munie de réticules, c.-à-d. de deux fils très-fins qui se croisent à l'intérieur au foyer de l'objectif. Cette lunette se meut dans un plan perpendiculaire à celui du limbe de la B., sur un cercle gradué C. La masse P, placée de l'autre côté, est destinée à faire contre-poids à la lunette et à son cercle. Enfin, l'appareil qui est indiqué sur la figure est encore muni de vis qui permettent de lire, sur une zone extérieure graduée, les déplacements du limbe horizontal autour de l'axe. On sait (voy. ARPENTAGE) que, lorsqu'on veut représenter sur le papier un certain espace de terrain, on commence par établir un polygone, tel que A B C D E (Fig. 6), dont les sommets coïncident avec des points remarquables du pays, tels qu'un arbre de forme un peu exagérée, un buisson, une borne, etc. Le but qu'on se propose d'abord est de reporter sur le papier ce canevas géométrique qui existe sur le sol : on y parvient très-aisément avec la B. éclimètre. On commence par s'établir, avec l'instrument, au point A, on rend le limbe parfaitement horizontal, et l'on vise, avec la lunette, le point B. On lit alors, sur l'instrument même, l'angle B A N que forme la nouvelle direction avec le méridien magnétique. Comme pour voir le point B on a été obligé d'élever ou d'incliner la lunette d'une certaine quantité qui se lit sur le cercle latéral, on en conclut l'angle que fait avec l'horizontale la nouvelle ligne de visée, et par suite la différence de niveau qui existe entre ces deux points, si l'on a fait chaîner la distance qui les sépare. On se transporte ensuite au point B, où l'on opère de la même façon, et ainsi de suite. L'Éclimètre permet donc de faire marcher de front les opérations de simple lever, ou, comme on dit, de *Planimétrie*, avec les opérations de *Nivellement*. Bien plus, en disposant la lunette d'une manière particulière, et en se servant d'une *Stadia* (voy. ce mot) pour mire, on n'a pas besoin de chaîne, et l'on détermine en même temps la longueur qui existe entre les deux points considérés.

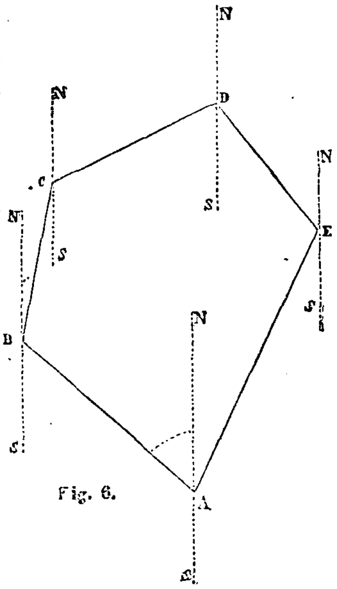

Fig. 6.

II. *B. d'inclinaison.* — La B. d'inclinaison (Fig. 7) est, à proprement parler, une B. verticale. L'aiguille a est munie d'une virole ajustée sur elle à frottement très-serré, et porte un axe en cuivre terminé par deux petits cylindres d'acier qui reposent sur des tourillons formés par des couteaux en agate. Ces couteaux sont eux-mêmes établis sur une pièce rectangulaire qui porte une traverse munie de fourchettes servant à soulager les couteaux lorsque l'appareil n'est pas en expérience.

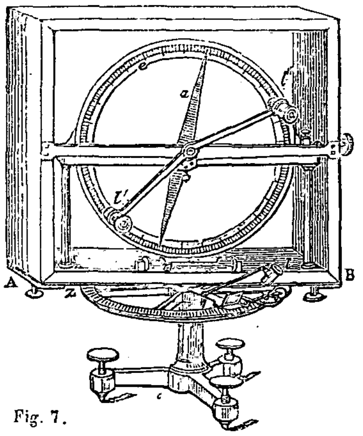

Fig. 7.

Le limbe vertical, qui a environ 19 cent. de diamètre, repose, à l'aide d'un pied solidement établi, sur la plaque inférieure AB, qui porte un niveau n et qui soutient une cage de verre destinée à préserver l'aiguille des agitations de l'air. Un vernier, qui est pourvu d'une loupe l, et solidaire avec le cercle azimutal Z, indique à chaque moment les angles décrits par ce cercle autour de l'axe vertical de tout le système. L'ensemble des diverses pièces que nous venons de décrire porte sur un pied qui est muni de vis calantes et qui est destiné à assurer, au moyen du niveau, l'horizontalité de l'instrument. Enfin, deux loupes $l'l''$ reliées au centre du cercle par de petites baguettes métalliques, voyagent sur le pourtour de la circonférence afin de déterminer avec plus d'exactitude la lecture du limbe gradué à chaque extrémité de l'aiguille.

L'observation de l'inclinaison, à l'aide de cet appareil, n'offre aucune difficulté quand on a bien compris la définition de l'inclinaison. Il suffit en effet de placer le cercle vertical dans le plan du méridien magnétique, et de lire les divisions que regarde l'aiguille. Ensuite on retourne celle-ci pour l'établir sur une autre face, et on fait les deux lectures qui correspondent à cette nouvelle position. On peut se contenter de prendre une moyenne des deux résultats ; mais, si l'on veut avoir une exactitude plus grande, et se mettre presque complétement à l'abri des causes d'erreur qui proviennent de la distribution dissymétrique du magnétisme combinée avec l'action excentrique de la gravité, on *désaimante l'aiguille pour l'aimanter en sens contraire*, et l'on recommence l'opération que nous venons de dire. On a ainsi quatre observations dont on prend la moyenne. — Si l'on ne connaissait pas le plan du méridien magnétique, on arriverait aisément à sa détermination, en cherchant, par le tâtonnement, l'azimut particulier pour lequel l'aiguille se tient dans une position verticale, ce qui indique que l'aiguille est dans un plan perpendiculaire au plan méridien. On pourrait encore observer l'inclinaison dans deux plans rectangulaires, et l'on en déduirait facilement, par une formule connue, la valeur de l'inclinaison dans le plan du méridien.

Corrections. — Nous n'avons pas besoin de dire que, lorsqu'on veut faire des observations aussi précises que possible, il faut avoir soin de soustraire l'aiguille aimantée à l'influence de toute cause perturbatrice, et notamment à celle du fer. Sur mer, il est difficile d'éliminer cette dernière cause d'erreur, en raison de la grande quantité de fer qui entre dans la construction d'un navire, et du grand nombre d'objets en fer qui se trouvent à bord. Cette cause de perturbation est si puissante, que parfois elle influence l'aiguille au point de la dévier de sa véritable position d'un angle de 20°. Une perturbation beaucoup moins considérable suffirait certainement pour jeter le navire en dehors de sa route véritable et pour exposer la vie de l'équipage. Les officiers de la marine anglaise se sont particulièrement occupés de cette question, à laquelle sont attachés les noms de Wales, Flinders et Barlow de Woolwich. Voici comment ce dernier a essayé de résoudre ce problème. On commence par mettre l'habitacle qui contient la B. le plus loin possible de toutes les pièces de fer, pour éliminer les erreurs qui pourraient provenir de l'aimantation provoquée par l'aiguille dans les substances magnétiques. Ensuite, lorsque le navire est arrivé dans une eau calme, un observateur se place en dehors, sur le rivage, avec une B. munie d'une lunette pour déterminer les angles, tandis qu'un autre observateur se tient sur le navire, près de la B. du bâtiment. A un certain signal, les deux observateurs visent l'un sur l'autre, et ils examinent, dans cette position, l'angle que fait l'aiguille de leur B. avec la ligne commune de visée. Il est clair que si les boussoles étaient placées dans des conditions identiques, ces deux angles seraient égaux ; mais, en raison de la présence du fer du bâtiment, les deux aiguilles ne seront pas parallèles, et l'on observera entre les angles une certaine différence. On répétera la même observation en faisant tourner le bâtiment d'une valeur correspondante à un rumb de vent, et l'on connaîtra de cette manière la correction qu'on devra faire subir à la lecture de l'aiguille pour avoir une observation plus rapprochée de la vérité. Une autre méthode consiste à faire usage du *Compensateur*. On nomme ainsi un appareil (Fig. 8) qui se compose d'un disque de fer traversé par une tige de cuivre et maintenu par un écrou. La tige peut se fixer dans des trous pratiqués sur le pied de l'habitacle, et on place le disque à une distance de l'aiguille telle, que l'effet produit par le condensateur soit égal à celui du navire. Je suppose qu'on lise la B. sans compensateur et qu'on trouve 25° par ex., puis, qu'après avoir placé le compensateur on trouve 28°, on en conclura que l'angle cherché est égal à 25° — 3° = 22°.

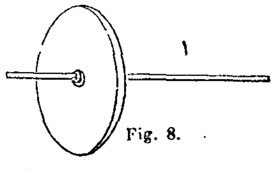

Fig. 8.

III. *Variations de la B.* — Les angles de déclinaison et d'inclinaison que nous avons définis et que nous avons appris à mesurer sont variables lorsqu'on passe d'un lieu à un autre, et même dans un même lieu, lorsqu'on laisse écouler un certain intervalle de temps. L'étude de ces variations est de la plus haute importance pour les progrès du magnétisme ; mais, jusqu'à cette heure, la science a dû se contenter d'observer les faits expérimentalement, car aucune théorie n'est parvenue à en donner une explication suffisante.

Variations de déclinaison. — Jusqu'à la fin du XVe siècle, on a cru que l'aiguille aimantée regardait directement le Nord, et l'on prétend que Christophe Colomb, allant à la découverte de l'Amérique, en 1492, fut très-surpris de voir l'aiguille qui, jusqu'alors avait été considérée comme un guide fidèle, ne pas montrer l'étoile polaire et se dévier à l'Ouest de plus d'un degré. Les équipages furent frappés d'effroi ; ils s'imaginèrent que la nature venait de changer sous ces latitudes inconnues, et que leur seul moyen de direction allait les abandonner. — Pour une même année, la valeur de la déclinaison varie suivant les localités. A Paris, elle est actuellement de 20° environ vers l'Ouest, tandis qu'au Groenland l'aiguille est complétement tournée vers l'Ouest. Le capitaine Parry a même trouvé un point à l'ouest du Groenland, où le pôle boréal de l'aiguille était tourné vers le Sud. D'autre part, il existe, à la surface du globe, des points où la déclinaison est complétement nulle, de sorte que le barreau aimanté indique rigoureusement la direction du Nord. En joignant, par un trait continu, les divers points du globe qui correspondent à une même déclinaison, on a ce que l'on nomme les *Lignes d'égale déclinaison :* ce sont des courbes à double courbure, encore mal déterminées.

Dans un même lieu, la déclinaison varie d'une manière très-sensible lorsqu'on embrasse surtout un certain laps de temps. Pour en donner une idée, nous indiquons dans le tableau suivant, les changements que cet angle a éprouvés à Paris, depuis les temps d'observation les plus reculés jusqu'à nos jours.

Années.	Déclinaison.	Années.	Declinaison.
1580.	11° 30′ est.	1814.	22° 34′ [illegible]
1618.	8	1824. . . .	22 23
1663.	0	1829.	22 12
1678.	1 30′ ouest.	1835. . . .	22 4
1700.	8 10	1851. . .	25
1785.	22	1854.	10

On voit donc qu'à Paris la déclinaison a subi des variations considérables, puisqu'elle était d'abord orientale et qu'elle est devenue occidentale. En 1663, l'aiguille aimantée marquait à Paris, précisément, le pôle Nord. Depuis lors, l'angle a constamment été en augmentant d'une manière irrégulière, et quelquefois avec de légères alternatives, jusqu'en 1814, où il a atteint son maximum. A partir de cette époque l'aiguille a rétrogradé et marché vers l'Est, et tout porte à croire qu'il arrivera un moment où la déclinaison redeviendra nulle.

Variation de l'aiguille d'inclinaison. — L'aiguille d'inclinaison présente, pour chaque point du globe, pendant un certain nombre d'années, des variations progressives analogues à celles qu'éprouve l'aiguille de déclinaison ; mais elles ne sont observées avec précision que depuis une soixantaine d'années. Le tableau suivant indique les variations de l'angle d'inclinaison observées à Paris.

Années.	Inclinaison.	Années.	Inclinaison.
1671.	75°	1831.	67° 40'
1791.	70 52'	1835.	67 24
1806.	69 12	1841.	67 9'
1814.	68 36	1851.	66 35
1820.	68 20	1853.	66 28
1825.	68	1859.	66 15

Ainsi, l'inclinaison a toujours été en diminuant à Paris, depuis l'époque de l'observation la plus éloignée. Cette diminution a varié d'une année à l'autre. Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, on peut l'évaluer annuellement à 5 min. environ.

Variations diurnes. — La B. est encore soumise, pendant le courant d'une journée, à des variations tantôt brusques et accidentelles, tantôt régulières et continues. Les premières, qui portent le nom de *Perturbations*, sont, en général, dues à des phénomènes météorologiques, tels que les aurores boréales (voy. ce mot), les tremblements de terre, les éruptions de volcans, les orages, etc. Il arrive souvent que la plupart des aiguilles des principaux observatoires de l'Europe subissent, au même instant, une perturbation parfois considérable, sans qu'il soit possible d'en assigner d'abord la cause. Plus tard on apprend que le même jour, et sensiblement à la même heure, l'un des phénomènes dont nous venons de parler s'est produit sur un point du globe plus ou moins éloigné. La foudre, en particulier, agit sur l'aiguille aimantée au point de renverser subitement ses pôles, de sorte qu'on a vu des navires, trompés par les fausses indications de leur compas de route, s'aventurer en pleine sécurité dans les voies les plus dangereuses.

Les variations diurnes proprement dites présentent une certaine périodicité, une loi de continuité qui est liée d'une manière évidente avec le mouvement du soleil pendant la journée. Ainsi, à Paris, dans les temps calmes, l'aiguille de déclinaison se met en mouvement dès l'aube du jour, et son pôle nord tourne en s'avançant vers l'Ouest. Ce mouvement se continue et atteint son maximum entre midi et deux heures du soir ; à partir de ce moment, l'aiguille rétrograde et regagne à peu près sa place vers dix heures du soir. Pendant toute la nuit, elle reste à peu près stationnaire, puis elle recommence le lendemain de la même manière. L'angle de déviation maximum varie avec les saisons : il est en général plus grand en été qu'en hiver. A Paris, l'amplitude moyenne de la variation diurne est de 14 minutes pour les six mois d'avril à septembre ; elle n'est plus que de 9 minutes pour les autres mois de l'année. Il y a des jours où elle s'élève à 25 minutes et d'autres où elle ne dépasse pas 5. Le maximum de déviation n'a pas lieu partout à la même heure. L'amplitude des variations diurnes va en décroissant des pôles vers l'équateur où elle est très-faible : il existe même, près de l'équateur, une ligne où elle est nulle.

Le phénomène des variations diurnes de déclinaison s'observe non-seulement à la surface du globe, mais encore dans les entrailles de la terre, dans les caves qui sont complétement à l'abri de la lumière et de la chaleur solaires : il est soumis à la même loi de périodicité. Dans l'hémisphère magnétique austral, la B. est également soumise aux mêmes lois : seulement les mouvements ont lieu en sens inverse, c.-à-d. que le pôle nord marche vers l'Est, alors que, dans notre hémisphère, le même pôle se dirige vers l'Ouest, et inversement. L'aiguille d'inclinaison éprouve des variations analogues mais moins prononcées. La découverte du phénomène des variations diurnes est due à Graham, il a principalement été étudié en France par Jacques-Domin. Cassini.

B. des variations. — L'appareil qui sert à déterminer l'existence et l'amplitude des oscillations diurnes de l'aiguille se nomme *B. des variations*. Dans cet instrument, le barreau aimanté est suspendu, par l'intermédiaire d'un anneau de cuivre, à un système de fils en soie, sans torsion, qui s'enroulent sur un petit treuil, lequel permet d'élever ou d'abaisser à volonté l'aiguille. Le fil passe dans une espèce de tige cylindrique en verre qui a pour objet de le mettre à l'abri du contact de l'air, et le barreau est placé dans une cage fermée par des plaques de verre qui portent à leurs extrémités, sur une petite lame d'ivoire, des divisions micrométriques. On lit l'excursion des extrémités de l'aiguille au moyen de deux microscopes qui suivent les mouvements de cette aiguille. Cet appareil est d'une extrême sensibilité.

Histoire. — Au dire de certains historiens, la B. aurait été introduite de Chine en Europe par le vénitien Marco Polo, qui parcourut l'Asie centrale au XIIIe siècle. D'autres font honneur de l'invention de cet instrument à l'italien Flavio Gioja, né à Amalfi vers la fin du XIIIe siècle. Mais aucune de ces opinions n'est exacte, attendu qu'il est question de l'usage de l'aiguille aimantée dans des écrits bien antérieurs au temps où florissaient Marco Polo et Flavio Gioja. — La B. est d'origine chinoise. Klaproth a établi que, 1200 ans av. J.-C., les Chinois connaissaient non-seulement la vertu de la pierre d'aimant d'attirer le fer, mais aussi celle d'affecter constamment la direction polaire lorsqu'on la suspendait de manière à se mouvoir dans un plan horizontal. Mais à quelle époque eut-on l'idée de substituer une aiguille aimantée à la pierre d'aimant dans les observations d'orientation ? C'est ce que le savant sinologue n'a pu découvrir. Toutefois il a montré que vers l'an 120 de notre ère, cette substitution était un fait accompli, et même que les marins chinois en faisaient usage, dès le milieu du IIIe siècle, dans leurs navigations maritimes. Dans les VIIe et VIIIe siècles, ceux-ci, grâce à la B., étendirent leurs courses jusqu'à Ceylan, à la côte de Malabar, aux bouches de l'Indus et à celles de l'Euphrate même. A la faveur de leurs relations commerciales avec l'Inde, les Arabes apprirent des Chinois l'emploi de l'aiguille aimantée, et ils transmirent leurs connaissances, à cet égard, aux marins de l'Europe méditerranéenne, soit avant, soit pendant les premières croisades, sans qu'on puisse assigner une époque précise à cette transmission. Le plus ancien témoignage de l'usage de la B. en Europe, se trouve dans un poëme français (*la Bible*), écrit vers 1190, par Guyot de Provins.

Voici le passage en question :

Un art font qui mentir ne puet,
Par la vertu de la *marnière* ;
Une pierre laide et brunière,
Où li fers volontiers se joint,
Ont, si esgardent le droit point :
Puis c'une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié,
En l'eue la mettent sans plus ;
Et li festu la tient desus.
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoile.....
Quant la mer est obscure et brune,
Quant ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguile alumer.
Puis n'ont-ils garde d'esgarer ;
Contre l'estoile va la pointe.

Il en est ensuite fait mention dans un ouvrage latin de Jacques de Vitry (1220), prêtre d'Argenteuil, qui avait gagné la mitre pendant la quatrième croisade.

Dans ces temps reculés, la construction de la B. était d'une simplicité extrême. On enfermait l'aiguille aimantée dans une fiole à demi remplie d'eau, et on la faisait flotter au moyen de deux fétus. C'est du reste celle que décrit Guyot de Provins. Cette B. aquatique reçut le nom de *Calamite*, du fétu de paille ou de roseau qui soutenait l'aiguille. Maintenant, à qui vint l'idée de supprimer le flacon et les fétus, et de suspendre l'aiguille sur un pivot ? C'est ici que les Italiens nomment Gioja, mais sans produire de preuves à l'appui. Vraisemblablement, cette lacune, dans l'histoire d'une découverte aussi importante, ne sera jamais comblée d'une manière satisfaisante. — Voy. les articles AIMANT, MAGNÉTISME, ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

BOUSTROPHÉDON. s. m. (gr. βοῦς, bœuf ; στρέφω, je tourne). T. Antiq. Voy. ÉCRITURE.

BOUT. s. m. (celt. *bod*, fond ?). L'extrémité d'un corps, d'un espace. *Le b., les deux bouts d'un bâton. Le b. d'une perche, d'une pique. Le b. d'un fusil, d'un pistolet. Tirer un coup de fusil à b. portant. Le b. des doigts. Le b. de l'oreille. Toucher quelqu'un du b. du pied, du doigt. Le b. d'une ligne. Le b., les deux bouts d'une table. Le b. d'une galerie, d'une allée. Le b. d'un jardin, d'un champ. Il est logé au b. de la ville.* ‖ *Le b. de la mamelle, du sein, du teton*, Le mamelon qui est au milieu de la mamelle, et que l'enfant prend dans sa bouche. *L'enfant n'a pas encore pris le b. de la mamelle.* Dans ce sens, on dit absol., *Le b. Elle ne peut nourrir faute de b.* ‖ *Bouts d'ailes*, Les extrémités des ailes de certains oiseaux bons à manger. *Une terrine de bouts d'ailes.* — Se dit aussi des Plumes à écrire que l'on trouve au bout de l'aile des oies. *Un paquet de bouts d'ailes.* ‖ Fig. et fam., *Rire du b. des dents*, Voy. RIRE. *Toucher du b. des doigts ; Savoir une chose sur le b. du doigt*, Voy. DOIGT. *Avoir un mot sur le b. de la langue*, V. LANGUE. *Ce mot est resté* ou *s'est présenté au b. de ma plume*, V. PLUME. ‖ Fig. et prov., *Montrer le b. de l'oreille, un b. d'oreille.* Laisser voir par quelque côté ce que l'on est ou ce que l'on pense, malgré le soin qu'on met à le cacher. ‖ Fig. et prov., *Avoir, tenir le bon b. par-devers soi*, Être nanti, avoir des avantages assurés dans une affaire. *N'avoir une chose que par le bon b.*, Ne l'obtenir qu'à des conditions avantageuses à celui qui la donne, ou Ne l'obtenir que par force. *S'il en a envie, il ne l'aura que par le bon b. Prendre une affaire par le bon b.*, La commencer d'une manière convenable. — Fig. et fam., *On ne sait par quel b. le prendre*, se dit De quelqu'un dont l'humeur est revêche, le caractère difficile. ‖ *Le haut b.*, La place qui est regardée comme la plus honorable. *Le haut b. d'une chambre*, La partie la plus éloignée de la porte. — *Le bas b.*, La place qui est regardée comme la moins honorable. *Le bas bout de la table*, La partie la plus voisine de la porte d'entrée. — Fig., *Tenir le haut b.*, Exercer de l'influence, être fort considéré dans un certain cercle. *Il tient le haut b. dans cette société, dans cette petite ville.* ‖ Fig. et prov., *Au bout de l'aune faut le drap*, V. DRAP. *Au b. du fossé la culbute*, Voy. CULBUTE. — *Au b. le b.*, La chose durera ce qu'elle pourra. ‖ Fig., *Aux deux bouts de la terre*, Par toute la terre. *Le bruit de ses exploits retentit aux deux bouts de la terre.* — *Il a voyagé d'un b. du monde à l'autre*, Il a parcouru beaucoup de pays. Fam. et par exag., *Il est allé loger au b. du monde*, Dans un quartier fort éloigné. — Fig. et fam., *C'est le b. du monde ; C'est tout le b. du monde*, se dit Du plus haut point où l'on puisse porter une chose dont on fait une espèce d'estimation. *S'il a cent francs chez lui, c'est tout le b. du monde.* ‖ *D'un b. à l'autre* (sous-entendu Bout), D'une extrémité à l'autre, ou Depuis le commencement jusqu'à la fin. *J'ai parcouru la forêt d'un b. à l'autre. Il faut du courage pour lire Locke d'un b. à l'autre. Il m'a conté d'un b. à l'autre tout ce qui s'est passé.* ‖ Se dit de Ce qui garnit l'extrémité de certaines choses. *Mettre un b. de cuivre à une canne. Le b. d'un fourreau d'épée. Des bouts de manches. B. de fleuret*, Voy. ESCRIME. *Bâton à deux bouts*, Voy. BÂTON. *Bouts de souliers*, Morceaux de cuir que l'on met à la pointe des souliers lorsqu'elle est usée. *Mettre des bouts à des souliers.* On dit dans le même sens, *Mettre des bouts à des bas.* ‖ Se dit encore d'Une petite partie de certaines choses, comme ruban, ficelle, corde, etc. *Un b. de ruban, de ficelle. Il le frappa d'un b. de corde.* — *Un b. de bougie, un b. de chandelle*, Morceau qui reste d'une bougie, d'une chandelle brûlée en grande partie. Fig. et prov., *C'est une économie de bouts de chandelles ; Brûler la chandelle par les deux bouts*, V. CHANDELLE. ‖ Fig. et par dérision, *Un b. d'homme, Un petit b. d'homme*, Un homme extrêmement petit. ‖ Un morceau ou une petite portion de choses qui se mangent, comme boudins, saucisses, cervelas, etc. *Il a déjeuné d'un b. de boudin, de saucisse.* — *B. saigneux de veau, de mouton*, V. SAIGNEUX. ‖ Se dit aussi en parlant Du temps et des choses qui ont de la durée, et signifie La fin, le terme. *Le b. de l'année. Au b. de l'an. Au b. du mois, du terme. Mon fermier est presque au b. de son bail. Il ne verra jamais le b. de cette affaire. Il est à peu près au b. de son travail. Être au b. de ses peines. Le b. d'un sermon, d'un discours. Écouter une chose jusqu'au bout. Quand il aurait un million, il en trouverait le b.* — *Service du b. de l'an*, ou *B. de l'an*, V. AN. — Fig. et fam., *Avoir de la peine à joindre les deux bouts de l'année*, ou simplement, *à joindre les deux bouts*, Fournir difficilement à sa dépense annuelle. — Fig., *Être au b. de sa carrière*, V. CARRIÈRE. — Fig. et prov., *Être au b. de son rouleau*, Avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens, toutes ses ressources. On dit à peu près dans le même sens, *Être au b. de son rôlet.* — Fam. et absol., *Il n'est pas au b.*, se dit De quelqu'un qui a rencontré des obstacles, éprouvé des contrariétés, des chagrins, lorsqu'on veut faire entendre que ses peines ne sont pas finies. *Il se plaint, mais il n'est pas au b.* ‖ Se dit quelquefois d'Une petite partie de certaines choses qui ne devraient point se diviser ; alors il n'est guère usité que dans les phrases suivantes : *Entendre un b. de messe, de vêpres. Entendre un b. de sermon.* ‖ Fam., *Un b. de lettre, de rôle*, Une lettre très-courte, un rôle très-court. *Écrivez-moi un b. de lettre. Il n'a qu'un b. de rôle dans la pièce.* — *Bouts-rimés*, V. ce mot à sa place alphabétique. ‖ T. Mar., se dit dans quelques phrases, de L'avant, de la proue du bâtiment. *Ce navire a le b. à terre. Cette embarcation nage b. au vent. Elle est b. au vent, b. à la lame*, etc. — *Avoir vent de b.*, Avoir vent contraire. On écrit quelquefois *Debout*, en un seul mot. = AU BOUT DU COMPTE. loc. adv. et famil. Tout considéré, après tout. *Au b. du compte, il n'a pas de grands torts. Au b. du compte, qu'en arrivera-t-il ?* = A BOUT. loc. adv. dont la signification est aisément déterminée en suppléant le mot dont on a fait ellipse. *Être à b.*, Se trouver dépourvu de toute espèce de ressource, ne savoir plus que devenir. — *Mettre quelqu'un à b.*, Le réduire à ne savoir plus que faire ni que dire. — *Pousser quelqu'un à b., mettre, pousser sa patience à b.*, Le mettre en colère à force d'abuser de sa patience. *Sa patience est à b.*, Sa patience est épuisée. — *Pousser quelqu'un à b.*, dans une discussion, Le réduire à ne savoir que répondre. = A BOUT DE. loc. prépos., qui se prend dans le sens De fin, terme, succès. *Être à b. de voie*, Être à la fin de ses ressources, ne savoir plus quel moyen employer. — *Venir à b. d'un dessein, d'une entreprise*, Réussir dans un dessein, etc. *Venir à b. de faire une chose, à b. d'une chose*, Parvenir à faire une chose, parvenir à la fin d'une chose, en trouver la fin. *Il est venu à b. de l'épouser. Je n'ai pu venir à b. de lire ce livre. Il est venu à b. de son argent. Ils sont venus à b. d'une douzaine de bouteilles de vin.* — *Venir à b. de quelqu'un*, Le réduire à la raison, le réduire à faire ce qu'on veut. *Il est venu à b. de cet entêté.* = BOUT A BOUT. loc. adv. Se dit De certaines choses qu'on joint ou qui sont jointes par leur extrémité. *Coudre des bandes de toile b. à b. Des tuyaux assemblés b. à b.* ‖ Fig. et fam., *Mettre b. à b.*, Additionner. Se dit en parlant De certaines choses qui ne sont presque rien si on les considère isolément, mais qui forment, quand on les réunit, un total considérable. *Si l'on mettait b. à b. toutes les minutes que nous perdons, on trouverait qu'à la fin de l'année nous avons perdu plusieurs mois.* = De bout en bout. loc. adv. D'une extrémité à l'autre. *Parcourir la France de b. en b.* Vx. = Et haïe au bout. Voy. Haïe.

Syn. — *Extrémité, Fin.* — *Bout*, se dit en parlant de l'étendue en longueur : en conséquence, il répond à un autre *bout;* l'*extrémité* répond au centre, la *fin* au commencement. On dit le *bout* de l'allée, l'*extrémité* de la France, la *fin* de la vie. On parcourt une chose d'un *bout* à l'autre; on pénètre de ses *extrémités* jusqu'à son centre; on la suit depuis son origine jusqu'à sa *fin*.

BOUTADE. s. f. (lat. *pulsata*, poussée). Caprice, saillie d'esprit et d'humeur. *Un homme qui n'agit, qui ne travaille que par b. Il est sujet à des boutades très-désagréables. Ces boutades-là lui prennent souvent.*

BOUTANT. adj. m. (R. *buter*). T. Archit. Ne s'emploie que dans le mot composé *Arc-b.* V. Contre-fort.

BOUTARGUE ou **BOTARGUE.** s. f. T. Cuisine.

Enc. — On nomme ainsi une sorte de caviar préparé avec les œufs et le sang du Muge. Ces œufs sont salés, broyés, réduits en pâte et séchés au soleil. Souvent on y ajoute du piment ou d'autres ingrédients. La b. se mange, comme le caviar, en guise de hors-d'œuvre. On en consomme beaucoup en Italie, en Corse et dans le midi de la France.

BOUT-DEHORS ou **BOUTE-HORS.** T. Mar. Voy. Voile.

BOUTÉ, ÉE. adj. T. Manége. Se dit D'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne. *Cheval b.*

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. T. Haras. Cheval entier dont on se sert pour exciter les juments. ‖ Un petit oiseau qui sert à faire chanter les autres. ‖ Fam., se dit d'Un homme qui excite les autres à la joie et qui met tout le monde en train.

BOUTE-FEU. s. m. Baguette garnie à son extrémité d'une mèche qui servait naguère à mettre le feu aux pièces d'artillerie. ‖ Celui qui met le feu au canon ou à des pièces d'artifice. Vx et inus. dans l'artillerie actuelle. ‖ Un incendiaire, un homme qui de dessein formé met le feu à un édifice, à une ville. Inus. — Fig., Celui qui excite des querelles, des discordes. *Il fut le b.-feu de la sédition. Ce sont de vrais boute-feux.*

BOUTE-HORS. s. m. Espèce de jeu qui n'est plus en usage. — Fig. et fam., *Ils jouent au boute-hors*, se dit de Deux hommes qui cherchent à se débusquer l'un l'autre de quelque emploi, de quelque position. ‖ T. Mar. V. Bout-dehors.

BOUTEILLE. s. f. (lat. *buticula*, dimin. de *butta*, sorte de vase). [On mouille les LL dans ce mot et les deux suivants.] Vase à col étroit et à goulot, de formes diverses, et d'une capacité plus ou moins grande, destiné à contenir du vin ou d'autres liquides. *B. de verre, de grès, de cuir bouilli. B. ronde, carrée, plate. B. à l'encre, au vinaigre. B. qui tient chopine. B. de chopine, de pinte, de demi-litre. Demi-b. Le ventre, le cou, le goulot, le cul d'une b. Boucher, coiffer, déboucher, décoiffer une b. B. cassée, fêlée, étoilée. Remplir, vider une b. Rincer des bouteilles. Mettre du vin, une pièce de vin en bouteilles.* ‖ Se dit de La liqueur qui est contenue dans une b. *Une b. de bière, d'eau-de-vie, de rhum, de vin.* Pris absol., signifie toujours Une b. de vin. *Boire une b. Boire b.* — Fam., *Aimer la b.*, Aimer le vin, être adonné au vin. ‖ S'employait autrefois dans le sens de Bulle d'air. *La pluie fait des bouteilles en tombant.* Aujourd'hui on dit *Bulle.* ‖ T. Phys. *B. de Leyde*, Voy. Électricité dissimulée.

BOUTEILLER. s. m. Voy. Boutillier.

BOUTEILLES. s. f. pl. T. Mar. Les lieux d'aisance dans un vaisseau, où ils sont ordinairement placés à la poupe.

BOUTER. v. a. (lat. *pulsare*, pousser). Mettre. Vieux mot qui n'est plus usité que dans le bas langage. ‖ T. Mar. *B. au large*, Pousser une embarcation au large. = Bouté, ée. part.

BOUTER. v. n. Se dit D'un vin qui pousse au gras.

BOUTEROLLE. s. f. Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée. *Une b. d'acier, de cuivre, d'argent.* — T. Blas. Fer que l'on met au bout du fourreau d'une badelaire ou d'une épée : quelquefois la b. est représentée presque comme un croissant. *Les armes du duché d'*Angrie *sont : D'argent à trois bouterolles de gueules* (Fig. ci-dessus).

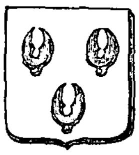

* **BOUTEROUE.** s. m. Sorte de borne qui préserve les angles des bâtiments du choc des voitures.

BOUTE-SELLE. T. Guerre. Signal qui se donne avec la trompette pour avertir les cavaliers de seller leurs chevaux, et de se tenir prêts à monter à cheval. *Sonner le boute-selle.*

BOUTILLIER. s. m. [On mouille les deux LL.]

Enc. — Le *Grand Boutillier* ou *Grand Bouteiller* de France était jadis un des cinq grands Officiers de la Couronne, qui signait dans toutes les patentes de nos rois ou du moins assistait à leur expédition. Il avait séance entre les Princes et disputait le pas au Connétable. Il prétendait avoir le droit de présider la Chambre des Comptes, et l'on trouve, en effet, sur les registres de cette Chambre, qu'en 1397, Jean de Bourbon, grand B. de France, y fut reçu comme premier président. Plus tard, cette prérogative fut annexée par Édit du Roi à cette charge; mais, soit négligence de la part du titulaire, soit disposition contraire de la part du souverain, ce privilége ne se maintint pas. Déjà à l'époque de Charlemagne, la dignité de grand B. était très-considérable et regardée comme l'un des principaux offices du Palais. Selon d'autres, la charge de grand B. ne daterait que du commencement du XIᵉ siècle. Quoi qu'il en soit, elle fut supprimée vers 1490, à la mort d'Antoine de Castelnau, baron *du Lau, qui fut ainsi le dernier titulaire de cette dignité.* Le grand B. avait pour marques de son office deux flacons d'argent doré, sur lesquels étaient les armes du Roi, placés de chaque côté de l'écu de ses armes.

BOUTIQUE. s. f. (gr. ἀποθήκη, magasin). Lieu où le marchand étale et vend sa marchandise, où un artisan travaille. *Les boutiques sont ordinairement ouvertes sur la rue, au rez-de-chaussée des maisons. B. de planches. Les boutiques de la foire, d'un bazar. B. en plein vent. B. bien garnie, bien fournie. B. de mercier, d'épicier, de cordonnier. Tenir b. Avoir b. Ouvrir, fermer sa b. Garçon, fille de b. Mettre un jeune homme en b.* — *Garde-b.*, Étoffe, marchandise passée de mode, que le marchand garde depuis longtemps, et généralement Toute marchandise de mauvais débit. ‖ *Se mettre en b.*, *Ouvrir b.*, *Lever b.*, Entreprendre quelque espèce de commerce ou d'industrie à boutique ouverte. — *Fermer b.*, Cesser de travailler ou de vendre en b.; Quitter le commerce. ‖ Par extens., Les marchandises dont une b. est garnie. *Il a vendu sa b.*, *son fonds de b.* — Se dit aussi de Tous les instruments d'un artisan. *Il a emporté ses marteaux, ses limes, etc., enfin toute sa b. Il a chez lui toute une b. de menuisier.* ‖ Fig. et fam., on dit, mais en mauvaise part, *Cela vient, cela sort, cela part de la b. d'un tel*, Cela est de l'invention d'un tel; C'est un tel qui a tenu ce propos, qui a débité cette nouvelle. ‖ T. Pêche. Bateau de pêcheur dont le fond est percé de trous, et dans lequel on conserve le poisson vivant.

BOUTIQUIER. s. m. Marchand ou artisan qui est en boutique. *Les boutiquiers de telle rue.* — Se dit surtout d'Un petit marchand, et souvent par dénigrement. *C'est de la politique de b.*

BOUTIS. s. m. T. Chasse. L'endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir; Les traces de cette fouille. *La forêt est remplie de boutis.*

BOUTISSE. s. f. (R. *bout*). T. Maçonn. Pierre taillée dont la plus grande longueur est dans un mur, de façon qu'on ne voit à l'extérieur que sa largeur. *Poser des pierres en b.*

BOUTOIR. s. m. (R. *bout*). Instrument avec lequel les maréchaux enlèvent la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer. ‖ Le groin d'un sanglier. *Le sanglier lui donna un coup de b.* ‖ Fig. et fam., *Coup de b.*, Trait d'humeur, propos piquant, épigramme blessante. *Il redoutait les coups de b. du président.*

BOUTON. s. m. (R. *bout*). Petit corps arrondi ou allongé que poussent les arbres et les arbustes, et d'où naissent les branches, les feuilles ou les fleurs. *B. à bois, à feuilles, à fruit. Cet arbre est couvert de boutons.* V. Bourgeon. — Par ext., Fleur qui n'est pas encore épanouie. *Un b. de rose.* ‖ Par anal., Petite tumeur arrondie qui se forme sur la peau, soit au visage, soit sur toute autre partie du corps. *Il a la figure toute pleine de boutons. Il m'est venu un b. sur le nez. Des boutons de petite vérole. Boutons de farcin.* ‖ *Le b. du sein*, Le mamelon. ‖ Se dit aussi de Petites pièces de diverses matières, ordinairement rondes et plates, quelquefois bombées ou en boule, qui servent à attacher ensemble différentes parties d'un vêtement, au moyen d'une boutonnière ou d'une ganse. *B. d'or, d'acier, de cuivre. B. de diamant. B. de nacre, de corne. B. uni. B. façonné. B. à queue. Fabricant, marchand de boutons. Attacher, coudre des boutons. Mettre des boutons à un habit. Passer les boutons dans les boutonnières. Boutons d'habit, de gilet, de chemise, de manche.* — *B. de soie, de fil, de drap*, etc., B. formé d'un petit morceau de bois ou d'os recouvert de soie, de fil, etc. — *Moule de b.*, Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond, et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un b. d'habit. ‖ Fig. et prov., *Serrer le b. à quelqu'un*, Le presser vivement, et même avec menace, de dire, de faire quelque chose, de consentir à quelque chose. — Fig. et fam., *Sa robe ne tient qu'à un b.*, se dit D'un homme qui porte la robe et qui est prêt à la quitter pour embrasser une autre profession. ‖ Par ext., se dit de Plusieurs choses qui ont la figure d'un b. *Le b. de mire d'un fusil. Un b. de fleuret. Le b. qui garnit le haut d'une pelle à feu. Le b. d'un couvercle, d'un tiroir*, etc. — *Le b. d'une serrure, d'un verrou*, La partie saillante et arrondie à l'aide de laquelle on pousse ou on tire le pêne d'une serrure ou un verrou. — *Le b. d'une porte*, Pièce de fer, de cuivre, ou d'autre matière, qui est ordinairement de forme ronde ou ovale, et qui sert à tirer une porte à soi ou à l'ouvrir. *Tournez le b.* ‖ T. Artillerie. *B. de culasse*, V. Bouche a feu. ‖ T. Man. *B. de la bride*, V. Bride. ‖ T. Chir. *B. de feu*, Voy. Cautère. ‖ T. Chim. *B. de fin*, V. Essai. ‖ T. Bot. *B. d'argent*, V. Composées. *B. d'or*, V. Renonculacées.

BOUTONNER. v. n. Se dit Des arbres et des arbustes qui commencent à pousser des boutons. *Cet arbre boutonne. Les rosiers commencent à b.* = Boutonner. v. a. Attacher, arrêter un vêtement, ou quelque partie de vêtement, au moyen de boutons que l'on passe dans les boutonnières ou dans les ganses. *B. son habit, son gilet.* = se Boutonner. v. pron. S'emploie dans le même sens. *Cet enfant ne sait pas encore se b.* = Boutonné, ée. part. — Fig. et fam., *C'est un homme toujours boutonné, boutonné jusqu'à la gorge, jusqu'au menton, comme un portemanteau*, C'est un homme qui a grand soin, lorsqu'il parle ou qu'on l'interroge, de ne pas laisser pénétrer sa pensée, ses desseins, etc.

BOUTONNERIE. s. f. Fabrique ou atelier où l'on fait des boutons. ‖ Se dit de La marchandise ou du commerce du boutonnier. *Fabriquer de la b. Acheter de la b.*

BOUTONNIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des boutons.

Enc. — Il se fait une telle consommation de boutons de toutes formes et de toutes dimensions, depuis les boutons d'uniforme jusqu'aux petits boutons de nacre pour les poignets des manches de chemise, que leur fabrication constitue une branche d'industrie considérable. Les boutons d'os et de nacre se *font à l'emporte-pièce; ils sont ensuite percés et terminés au* moyen du tour. Les boutons de corne se taillent également à l'emporte-pièce, mais après que la corne, réduite en lames de l'épaisseur voulue, a été ramollie par la chaleur. Les boutons de métal doré sont formés d'un alliage d'étain et de laiton; ils sont aussi quelquefois en étain pur; on les coule dans des moules de sable par lignes de 400 à 500 à la fois. La petite tige de laiton repliée sur elle-même, qui doit former la *queue* ou l'anneau du bouton, est disposée au-dessus du moule, de manière à se trouver prise dans la fonte quand celle-ci se refroidit. Autrefois ces boutons recevaient la dorure au moyen d'un amalgame d'or fin et de mercure. Aujourd'hui on emploie les procédés de la galvanoplastie. Pour fabriquer les boutons de cuivre, on prend du cuivre laminé de l'épaisseur voulue qu'on découpe en rondelles au moyen d'un emporte-pièce. Les rondelles reçoivent ensuite l'estampage désiré au moyen d'un balancier. — Dans la fabrication en grand des moules de bouton, des boutons d'os, de corne ou de nacre, ainsi que des boutons *métalliques pour les uniformes militaires, etc., on fait usage de* machines qui permettent de livrer ce genre de produit à très-bas prix. L'une des machines réputées les meilleures pour cette fabrication, est celle qui fonctionne dans la fabrique de boutons de Holmes, de Birmingham. Mais de tous les procédés imaginés *pour simplifier cette industrie le plus important est sans contredit* celui qu'emploie M. Bapterosses dans sa fabrique de la rue de la Muette, à Paris. Il consiste à pulvériser les diverses matières solides usitées dans cette fabrication, puis à les transformer en boutons de toutes formes et de toutes dimensions, avec tous les genres d'ornements qu'on y veut ajouter. A la vérité, l'idée première de cette invention est réclamée par l'anglais Prosser : elle a même été quelque temps appliquée, mais sans succès, en Angleterre. Néanmoins ce qu'on ne peut contester à l'habile industriel français, c'est d'avoir perfectionné le procédé étranger de façon à opérer une révolution complète dans ce genre de fabrication.

BOUTONNIÈRE. s. f. Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton, et qui est bordée de soie, de fil, de laine, etc. *Faire une b. Border de soie les boutonnières d'un habit.* — *B. fermée*, B. simplement figurée sur le vêtement, et qui ne sert qu'à l'orner. ‖ Fig. et fam., *Faire une b. à quelqu'un*, Lui faire une blessure un peu large, avec un instrument piquant ou tranchant.

BOUTS-RIMÉS. s. m. T. Versification.

Enc. — Autrefois, on nommait ainsi une espèce de centon où l'on employait à la fin des vers les mêmes mots qui terminaient d'autres vers. Aujourd'hui les b.-r. sont des vers composés et souvent improvisés sur des rimes données d'avance. Celui qui donne les rimes, les choisit aussi bizarres que possible et les accouple de la manière la plus propre à augmenter la difficulté; parfois encore il détermine le sujet qui devra être traité. Voici un exemple de b.-r. tiré des œuvres de Madame Deshoulières. Les rimes imposées étaient les mots qui terminent chaque vers du sonnet, et le sujet donné était l'OR.

Ce métal précieux, cette fatale *pluie*
Qui vainquit Danaé, peut vaincre l'*univers;*
Par lui les grands secrets sont souvent *découverts*,
Et l'on ne répand point de larmes qu'il n'*essuie.*

Il semble que sans lui tout le bonheur nous *fuie :*
Les plus grandes cités deviennent des *déserts*,
Les lieux les plus charmants sont pour nous des *enfers*,
Enfin, tout nous déplaît, nous choque et nous *ennuie*.

Il faut, pour en avoir, ramper comme un *lézard*.
Pour les plus grands défauts c'est un excellent *fard ;*
Il peut en un moment illustrer la *canaille*.

Il donne de l'esprit au plus lourd *animal ;*
Il peut forcer un mur, gagner un *bataille ;*
Mais il ne fit jamais tant de bien que de *mal*.

L'invention des b.-r. est attribuée par Ménage à un mauvais rimailleur du XVIIe siècle, nommé Dulot. Ce genre de versification, nous ne pouvons pas dire de poésie, fut fort à la mode pendant un certain nombre d'années; mais depuis longtemps il est tombé dans l'oubli qu'il mérite.

BOUTURE. s. f. (R. *bout*). T. Hortic.

Enc. — Une *Bouture* est une partie quelconque d'un végétal vivant auquel on fait produire des racines, et qui devient par là une plante complète, vivant de sa vie propre. Le plus souvent, elle consiste en un fragment ou tronçon de tige d'un ou deux ans, muni d'un ou de plusieurs yeux, qu'on met en terre et qui ne tarde pas à émettre des racines et à continuer de vivre et de s'accroître ; néanmoins on peut multiplier un très-grand nombre de plantes, soit avec des tronçons de tige dépourvus d'yeux, soit avec des tronçons de racines, soit enfin avec des feuilles entières ou même découpées en fragments. Mais tous les végétaux ne se multiplient pas de cette manière avec la même facilité. Les plus rebelles à ce mode de multiplication sont ceux dont le bois est sec, dur, et d'un tissu très-serré.— Les boutures portent différents noms selon les circonstances dans lesquelles elles sont confiées à la terre.

La *B. en plançon* est usitée pour la multiplication des arbres à tissu peu compacte, qui aiment les lieux humides, et qui reprennent très-facilement, comme les Saules et plusieurs Peupliers. On prend une jeune branche, ordinairement longue de 2 mètres, dont on taille l'extrémité inférieure en pointe ; les pousses latérales sont élaguées, en respectant seulement celles du sommet. Le *plançon* ainsi préparé, est placé dans un trou ouvert au moyen d'un pieu. Habituellement on donne au plançon *bouturé* un tuteur solide pour qu'il ne soit pas renversé par le vent (Fig. 1. Plançon de Saule enraciné).

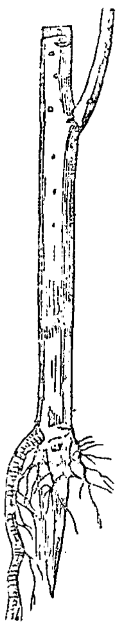

Fig. 1.

La *B. simple* sert à multiplier presque tous les arbrisseaux et plusieurs grands arbres propres à l'ornement des jardins, comme le Platane oriental et occidental. En février, on coupe des branches de la pousse précédente bien aoûtées, c.-à-d. dont le bois soit bien endurci ; on les divise par tronçons longs de 12 à 22 centim., de manière que la coupe inférieure soit immédiatement située au-dessous d'un nœud, et qu'il y ait de quatre à six de ces nœuds sur chaque tronçon. Au commencement d'avril, chacun de ces tronçons *se bouture* au plantoir dans un lieu exposé au levant ou au nord, en laissant deux ou trois yeux au-dessus du sol.

B. avec bourrelet. — Lorsqu'une espèce ne peut se bouturer de la façon que nous venons de dire, on a recours à quelque artifice. Ainsi, par ex., au mois de juin, on pratique sur les branches que l'on veut bouturer l'année suivante, une incision annulaire immédiatement au-dessous d'un nœud, ou bien on serre la branche avec un fil de fer assez fortement pour déterminer la formation d'un bourrelet mamelonné. Avant l'hiver, on coupe les branches ainsi préparées à 1 ou 2 centim. au-dessous de l'incision ou de la ligature ; on les place en terre afin que le bourrelet s'attendrisse; enfin, au printemps, on supprime tout ce qui est au-dessous du bourrelet, on raccourcit la branche à quatre ou six yeux, et on la plante comme une b. simple.

La *B. à talon* se pratique avec une branche qu'on arrache en la tirant de haut en bas de façon qu'elle emporte avec elle l'empâtement qui lui servait de base. L'empâtement, formé en grande partie par le parenchyme cortical, renferme beaucoup de tissu cellulaire qui tient lieu de bourrelet et favorise le développement des racines. Ce procédé a l'inconvénient de nuire au *végétal-mère.*

***B. à bois de deux ans* ou *à crossette*.** — Certains végétaux, comme la Vigne, le Groseillier et plusieurs Rosiers, produisent plus promptement des racines sur le bois âgé de deux ou trois ans que sur le nouveau. Les boutures de Vigne, qui sont longues de 35 centim. à 1 mètre, étant très-flexibles, ne pourraient être plantées perpendiculairement. Après les avoir taillées sur de bons yeux, on les couche dans des rigoles de 12 centim. de profondeur, creusées en terre douce mélangée de terreau, de manière qu'il n'y ait que deux ou trois yeux du bout supérieur qui sortent de terre (Fig. 2. Crossette de Vigne).

Les *Boutures de racines* se plantent à fleur de terre, à l'ombre et au nord ; enterrées trop profondément, les pousses qu'elles émettraient auraient trop de peine à sortir de terre. Les boutures des végétaux très-aqueux ou très-chargés de feuilles, comme le sont en particulier les *Conifères*, ne s'enracinent que sous l'abri d'une cloche qui, en s'opposant à l'évaporation de leur propre humidité, leur permet de vivre jusqu'à la formation des racines. Les plantes tropicales, destinées à l'ornement des serres tempérées et chaudes, se bouturent sous cloche, dans la serre même, où une chaleur artificielle analogue à celle de leur pays natal, ne tarde pas à faire développer leurs racines. C'est le mode de multiplication le plus usité pour l'innombrable variété de plantes tropicales cultivées dans nos serres.

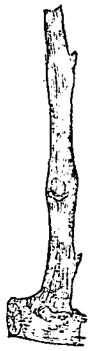

Fig. 2.

BOUVARD. s. m. Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies, avant l'invention du balancier.

BOUVERIE. s. f. (lat. *bos*, bœuf). Étable à bœufs. Se dit particulièrement Des étables qui sont dans les environs des marchés publics.

BOUVET. s. m. T. Menuis. Voy. RABOT.

BOUVIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit et qui garde les bœufs. ‖ Fig. et fam., *C'est un gros b.*, *un vrai b.*, se dit D'un homme grossier. ‖ T. Astron. Voy. CONSTELLATION.

BOUVILLON. s. m. Diminutif. Jeune bœuf.

BOUVREUIL. s. m. T. Ornith.

Enc. — Le *Bouvreuil* (*Pyrrhula*) est un oiseau de petite taille, qui appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la famille des *Conirostres*. G. Cuvier a placé ce genre à la suite des genres *Gros-bec* et *Pityle*. Il se distingue des autres conirostres en ce que son bec est arrondi, renflé et bombé en tous sens. Nous n'en avons en France qu'une espèce (Fig. *B. ordinaire*).

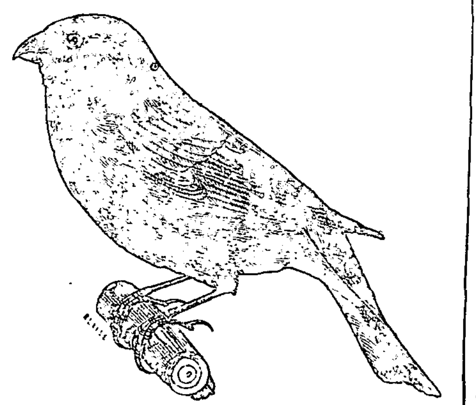

Son plumage est cendré dessus, rouge dessous ; la tête et les ailes sont d'un beau noir. Le B. habite les bois et les taillis. L'hiver, on le voit dans les campagnes, fréquenter les routes et le voisinage des habitations, où il cherche des graines pour sa nourriture. Au printemps, il construit dans une haie, un nid composé de morceaux de bois enlacés et de mousse, qu'il tapisse de duvet. La femelle y pond 5 ou 6 œufs d'un blanc bleuâtre, marqués de taches brunes violacées. La vie de cet oiseau est de 5 à 6 ans. Il se nourrit de graines et de baies ; mais, au printemps, lorsque celles-ci manquent, il mange les bourgeons des arbres fruitiers : aussi est-il fort redouté des jardiniers. Le B. s'apprivoise aisément, et on le recherche à cause de son plumage et de son chant. Celui-ci est un sifflement très-pur, mais composé seulement de trois notes ; cependant, formé à la serinette, il devient varié et des plus agréables. Les Bouvreuils qu'on élève en cage deviennent quelquefois entièrement noirs après la mue et gardent cette couleur plus ou moins longtemps : cette espèce de mélanisme parait produit par la nourriture qu'on leur donne, lorsqu'on les nourrit exclusivement avec du chènevis. Le B. produit des métis avec la Serine. Il existe une variété du B. commun qui est d'un tiers plus grande. — On rapporte à ce genre plusieurs espèces étrangères et exotiques ; mais elles ne méritent pas de mention particulière.

BOVINE. adj. f. (lat. *bos*, *bovis*, bœuf). Ne s'emploie que dans ces locut. *Les bêtes bovines, La race b.*. Les bœufs, les vaches, les taureaux.

* **BOWDICHIA.** s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

BOWL. s. m. Voy. BOL.

* **BOXE.** s. f. Sorte de combat à coups de poing très-usité en Angleterre.

BOXER. v. n. (angl. *to box*). Se battre à coups de poing. — On dit aussi, avec le pron. pers., *Se boxer.*

BOXEUR. s. m. Celui qui boxe, qui fait en quelque sorte un métier de ce genre de combat.

BOYARD. s. m. Nom qu'on donne aux anciens feudataires de Russie, de Transylvanie, etc.

Enc. — Les auteurs sont peu d'accord sur la signification de ce mot que l'on écrit tantôt *Boyard*, tantôt *Boïard* ou *Boïar* et tantôt *Bojar*. Les uns disent que, dans le principe, il servait à désigner les propriétaires libres du sol ; selon d'autres, il signifie guerrier (de *boï*, bataille), et se donnait à ceux qui s'étaient distingués par des actions d'éclat. Quoi qu'il en soit, les *Boyards*, au moment où il en est fait pour la première fois mention dans l'histoire, sous le règne d'Iwan Wassiliéwitch II, constituaient une noblesse héréditaire, puissante et redoutable. Plusieurs fois ils se soulevèrent contre les grands-ducs de Moscovie, et plusieurs fois aussi ces derniers essayèrent de briser leur autorité. Pierre le Grand y réussit enfin. Ce prince abolit, en 1701, la dignité de B., et la remplaça par d'autres titres et par diverses distinctions honorifiques qui ne conféraient ni puissance ni priviléges. Depuis cette époque, le titre de B. n'a aucune signification légale en Russie ; néanmoins, on donne vulgairement cette qualification aux personnes d'une haute naissance et aux fonctionnaires de l'ordre le plus élevé. Le peuple même donne le titre de *Barine* (contraction de *Boyarine*) à tout individu de distinction, même aux étrangers. — En Moldavie, la qualification de B. est attribuée aux nobles du premier ordre.

BOYAU. s. m. (lat. *botulus*, boudin). Intestin, conduit qui fait plusieurs circonvolutions, et sert à recevoir les aliments au sortir de l'estomac, ainsi qu'à rejeter du corps les excréments. *Un gros b. De longs boyaux. Des boyaux de porc, de mouton.* Ce mot est familier et inusité en médecine. — *Descente de boyaux*, V. DESCENTE. — Fig. et prov., *Il a toujours six aunes de boyaux vides*, se dit d'Un homme toujours prêt à bien manger, dès qu'on l'y invite. — Prov., *Il a failli rendre tripes et boyaux*, Il a vomi avec de grands efforts. *Rendre ses boyaux*, Vomir abondamment. Popul. — *Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux*, L'aimer beaucoup. ‖ T. Man. *Ce cheval a du b., il n'a point de b.*, Ce cheval a beaucoup de flanc, il en a peu. *Cheval étroit de b.*, Cheval qui n'a point de corps. ‖ *Corde à b.* ou *de b.*, Corde faite des boyaux de certains animaux, qui sert à divers usages, et surtout à garnir certains instruments de musique, comme violon, guitare, etc. — *Râcler le b.*, V. RÂCLER. ‖ Par anal., Un long conduit de cuir adapté à une machine hydraulique pour porter l'eau à distance ou l'élever à une certaine hauteur. ‖ T. Art mil. Chaque portion droite du cheminement en zigzag par lequel on communique d'une parallèle à l'autre. *Faire un b. Établir un b. de communication.* — Fig. et prov., *C'est un b., ce n'est qu'un b.*, se dit d'Un espace long et large. *Cette salle n'est qu'un b. Si vous rétrécissez cette pièce, ce ne sera plus qu'un b.*

BOYAUDERIE. s. f. Lieu où l'on nettoie et où l'on prépare les boyaux de certains animaux, destinés à différents usages dans les arts.

Enc. — On prépare, dans les *Boyauderies*, des *Boyaux soufflés*, pour la conservation des substances alimentaires, et particulièrement de la charcuterie ; des *Cordes à boyau*, qui sont employées à divers usages, mais surtout à monter certains instruments de musique ; de la *Baudruche*, avec laquelle on fait les feuilles minces dont se servent les batteurs d'or et l'on construit les aérostats. — Les *Boyaux soufflés* se font avec les intestins du bœuf et de la vache. Ces intestins se composent de trois tuniques : l'une interne, appelée membrane *muqueuse;* l'autre externe, nommée membrane *péritonéale ;* et la troisième, intermédiaire aux deux précédentes, qu'on désigne sous le nom de membrane moyenne ou *musculeuse*. Le travail du boyaudier a pour objet d'isoler cette dernière. Pour cela, on ratisse les surfaces externe et interne de l'intestin, en s'aidant toutefois de la *fermentation* putride qui facilite la séparation des membranes. Cela fait, on insuffle les boyaux, et on les soumet à des fumigations sulfureuses. — Les *Cordes* dites *des Rémouleurs* ou *de Lorrains*, se fabriquent avec des intestins de cheval ; les *Cordes à raquettes*, les *Cordes à fouets*, les *Cordes pour les chapeliers* dites d'*arçon*, et les *Cordes pour les horlogers* se font avec des boyaux de mouton. Après avoir débarrassé ces intestins de leur membrane muqueuse, ainsi que de leur tunique péritonéale, on les partage, dans le sens de leur longueur, en lanières plus ou moins larges. Puis, on prend un certain nombre de ces lanières qu'on tord ensemble et qu'on file à plusieurs reprises. Suivant leur destination, ces cordes subissent certaines manipulations plus ou moins délicates qu'il serait trop long de décrire ; mais c'est dans la fabrication des *Cordes pour instruments de musique* que l'on apporte le plus de soin. On les fait avec des intestins grêles de mouton. On pratique sur eux à peu près les mêmes opérations que pour les boyaux soufflés : ensuite on en prend deux ou trois que l'on file et que l'on tord ensemble, selon l'espèce de corde qu'on veut obtenir. Les cordes de musique, fabriquées dans nos ateliers, peuvent aujourd'hui soutenir la comparaison avec les meilleures cordes faites à l'étranger. Il faut cependant faire exception pour les *Chanterelles :* celles de Naples sont supérieures. On attribue généralement la supériorité de ces dernières à ce que les moutons d'Italie sont moins forts que ceux de France. — La *Baudruche* se fabrique avec la membrane péritonéale qui recouvre le cœcum du bœuf. Il faut, pour la détacher, un ouvrier adroit. On lui fait subir diverses manipulations, et enfin on la recouvre d'une couche de blanc d'œuf.

Les ateliers de B. sont placés au premier rang parmi les établissements *insalubres*, et, comme tels, relégués loin de toute habitation. Il serait peut-être plus exact de les ranger parmi les établissements seulement *incommodes*, car on a observé que les émanations infectes dont ils sont le siége, ne nuisent en rien à la santé des ouvriers qui y travaillent. Toutefois, la science fournit les moyens de désinfecter ces foyers de puanteur horrible que parfois le vent disperse au loin. Ce moyen consiste *dans l'emploi des chlorures alcalins et en particulier de la liqueur de Labarraque* qui n'est autre chose que de l'hypochlorite de soude.

BOYAUDIER. s. m. Celui qui prépare et file des cordes à boyau.

*** BRABEJUM.** s. m. Voy. Protéacées.

BRACELET. s. m. (lat. *brachiale*).

Enc. — L'usage des *Bracelets* ne paraît pas moins ancien que celui des anneaux et des pendants d'oreilles. La Bible en fait mention, et ils étaient connus des Égyptiens dès les temps les plus reculés. Mais, parmi tous les peuples de l'antiquité, les Mèdes et les Perses paraissent avoir été passionnés pour ce genre d'ornement, ainsi que pour toutes les espèces de bijoux. En effet, ils portaient, non-seulement des bracelets au poignet et au bras un peu au-dessous de l'épaule, mais encore des pendants d'oreilles, des colliers et de riches coiffures. Ces ornements *consistaient souvent en rangs de perles fines, ou bien ils étaient* enrichis de pierres précieuses. Ils servaient à indiquer la richesse, le rang et la puissance de celui qui les portait, coutume qui, de génération en génération, s'est continuée jusqu'à nos jours. — Vers l'époque de la fondation de Rome, les Sabins portaient aussi de lourds bracelets d'or au bras gauche. Vers le même temps, les Samiens, aux fêtes solennelles en l'honneur de Junon, portaient également des bracelets richement ornés.

Il ne paraît pas que, chez les Grecs, les bracelets aient été en usage pour les hommes ; mais les femmes élégantes et riches en avaient pour les bras (περιβραχιόνια) et pour les poignets (περικάρπια, περιχείρια). Ces bracelets étaient très-variés *quant à la forme, à la matière et au style de leur ornementation.* En général, ils consistaient en une plaque de métal ou en un fil métallique très-épais. Quelquefois ils représentaient un véritable anneau ; mais le plus souvent, les deux bouts ne se rejoignaient pas. Dans ce cas, le b. était courbé de telle façon que, pour le mettre, il fallait écarter légèrement ses deux extrémités l'une de l'autre. Selon sa longueur, le b. décrivait autour du bras un, deux ou trois tours de spirale et même davantage : c'est ce qu'Homère appelle γναμπτὰς ἕλικας. Cette forme s'observe fréquemment dans les bracelets soit d'or, soit de bronze, qui font partie de nos collections d'antiques, ainsi que sur les peintures qui ornent les vases grecs. Souvent le b. formé d'un fil métallique en spirale, était ciselé de manière à représenter un serpent ; alors il en prenait le nom. Comme les Grecs représentaient leurs Déesses sous la figure de femmes d'une rare beauté, ils les décoraient aussi des plus riches parures usitées par les élégantes de la Grèce. La célèbre statue de Vénus conservée à Florence (Vénus de Médicis), porte au bras des traces évidentes de b. métallique, et une inscription trouvée dans les ruines du Parthénon, à Athènes, mentionne les bracelets (ἀμφιδέαι) qui ornaient les bras de la statue d'or de la Victoire érigée dans ce temple.

Les dames romaines portaient des bracelets (*armilla, brachiale*) non-seulement comme objets de parure, mais encore comme objets d'utilité. En effet, ils leur servaient à porter des amulettes. Pline donne des indications étendues sur les maux dont on peut guérir en insérant certains objets dans un b. qu'on porte constamment au bras. C'est ainsi que l'empereur Néron, pour complaire à sa mère, portait quelquefois au bras droit une peau de serpent renfermée dans un b. d'or. A Rome, il n'y avait que les femmes d'un rang élevé qui portassent des bracelets comme parure. Les bandes de métal servant à cet usage étaient souvent enrichies de perles, de pierres précieuses ou d'objets d'art de la plus grande valeur. « On ne peut guère douter, dit Bœttiger, que les plus beaux camées antiques n'aient été destinés à être portés en bracelets par les impératrices ou par les dames romaines du plus haut rang. » — Les historiens *romains parlent fréquemment de bracelets décernés aux soldats* pour récompense d'une action d'éclat. Tite-Live, entre autres, rapporte qu'après une victoire, l'un des consuls distribua des couronnes et des bracelets d'or à deux officiers, à quatre centurions et à un manipule d'hastaires, et des bracelets d'argent à d'autres militaires qui étaient étrangers, ou trop jeunes ou d'un rang inférieur. Pline dit que les bracelets d'or pouvaient être également obtenus par les citoyens romains et par les étrangers. Un grand nombre d'inscriptions sépulcrales antiques mentionnent ce genre de récompense militaire. A ce sujet, Bœttiger fait observer que les gros bracelets, faits de trois ou quatre cordons tordus, sont des récompenses militaires, et qu'il est ridicule d'admettre que des ornements aussi massifs aient jamais été à l'usage des dames. La figure ci-après représente un de ces bracelets d'un grand poids et d'une valeur considérable. Ce b., deux fois plus grand que ne le montre le dessin, est d'or pur : il a été trouvé dans le comté de Chester en Angleterre. — Caligula, selon Suétone, portait des bracelets ; mais ce fait était tellement contraire aux idées et aux mœurs des Romains, qu'on le considéra comme un signe d'extravagance et de mœurs efféminées. En général, l'épithète de porteur de bracelets (*Armillatus*) dénotait un homme infâme ou de condition servile. — Le mot latin *Armilla* et le mot grec ψέλιον, qui, tous deux, signifient b., sont également employés pour désigner un ornement du même genre que le b., mais qui se portait au bas de la jambe au-dessus de la cheville. L'usage en était fort commun chez les peuples d'Asie et d'Afrique, mais très-rare parmi ceux d'Europe.

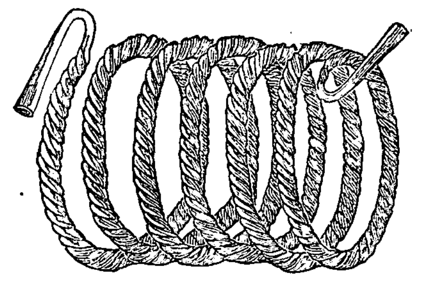

Les Gaulois faisaient usage de bracelets : ils en portaient au bras et au poignet. Il paraît même que, chez les peuples du nord de l'Europe, les bracelets constituaient une distinction honorifique. Après la conquête romaine, le b. dut disparaître du costume masculin, mais on le voit de nouveau après la conquête franque. Divers monuments anciens du VIIIe au XIIe siècle, tels que manuscrits, sceaux, etc., nous montrent des princes et de grands personnages dont les bras sont ornés de bracelets. Les femmes ne commencèrent qu'au XIIIe siècle à se parer de cette sorte d'ornement, tandis que les hommes l'abandonnaient ; mais, depuis cette époque, elles n'ont pas cessé d'en faire usage, sauf quelques interruptions causées par les caprices de la mode.

*** BRACHÉLYTRES.** s. m. pl. [CH. se pron. K dans ce mot et les suivants.] (gr. βραχύς, court ; ἔλυτρον, étui). T. Entom.

Enc. — Les *Brachélytres* constituent, dans la méthode de Cuvier, la 2e famille de la section des *Pentamères*, de l'ordre des *Coléoptères*. Leur forme est très-allongée et aplatie ; la tête est large, avec des antennes courtes, ordinairement composées d'articles en forme de grains ou lenticulaires ; le prothorax est court et l'abdomen très-long : celui-ci est couvert seulement en partie par les élytres qui sont tronquées à leur extrémité, mais qui néanmoins recouvrent les ailes ; les pattes sont médiocres et assez grêles, avec les tarses antérieurs ordinairement dilatés. L'anus est garni de deux vésicules coniques et velues que l'insecte peut faire sortir à volonté, et d'où s'échappe une vapeur subtile qui quelquefois sent fortement le musc, et quelquefois rappelle l'odeur de l'éther sulfurique. Les Br. ont la singulière faculté, lorsqu'on les touche ou pendant qu'ils courent, de relever leur abdomen qui est doué d'une grande flexibilité dans tous les sens. Ils s'en servent même, lorsqu'ils cessent de voler, pour renfoncer sous les étuis leurs ailes longues et demi-transparentes. Ils marchent vite et volent très-bien, quoiqu'ils se *servent rarement de leurs ailes. Tous sont voraces et se tien*nent habituellement dans le terreau, le fumier, les matières excrémentitielles, les champignons en décomposition et les plaies des arbres ; les matières corrompues, végétales et animales, sont leurs principaux aliments. Cependant quelques espèces, d'une petitesse presque microscopique, se tiennent habituellement sur les fleurs ; d'autres se rencontrent uniquement dans les lieux aquatiques. — Les larves, en général, diffèrent peu de l'insecte parfait ; elles en ont l'agilité, l'activité et la voracité. Leur grosse tête et leur extrémité postérieure terminée en tube, donnent à leur ensemble une forme conique. Avant de se transformer en insectes parfaits, elles se changent en nymphes immobiles comme celles des autres Coléoptères.

Linné avait compris tous les insectes qui composent cette famille dans le seul genre *Staphilin ;* mais il n'en connaissait que 26 espèces. Depuis cette époque, leur nombre s'est tellement accru, qu'un savant entomologiste suédois, Erichson, en a décrit près de 1,600. Latreille partage les Br. en 5 tribus, savoir : les *Fissilabres*, les *Longipalpes*, les *Denticrures*, les *Aplatis* et les *Microcéphales*.

Les *Fissilabres* ont la tête entièrement nue et séparée du corselet, et le labre profondément divisé en deux lobes. Parmi les genres de cette tribu, nous citerons les principaux. Les *Oxypores* vivent dans les bolets et les agarics. Une espèce fort commune chez nous est l'*Oxypore roux* (*Staphylinus rufus*, L.), *qui est long d'environ* 6 *millim.* 1/2, *et qui est de couleur fauve*, avec la tête, la poitrine, l'anus, l'extrémité et le bord intérieur des élytres noirs. — Le genre *Astrapée* a pour type l'*Ast. de l'orme* (*Stap. ulmi*), mêlé, comme le précédent, de noir et de roux. — Le genre *Staphylin*, proprement dit, est fort nombreux en espèces. Les plus répandues sont les Staphylins appelés *dilaté, odorant, bourdon, à grandes mâchoires, à élytres rouges*, etc. Le *St. bourdon* (Fig. 1) est long de 22 millim., noir, très-velu, avec le dessus de la tête, du corselet et les derniers anneaux de l'abdomen couverts de poils épais, d'un jaune doré et lustré ; les étuis sont d'un gris cendré avec la base noire ; le dessous du corps est d'un noir bleuâtre. Le *St. odorant* est long de 27 millim. Il est noir mat, avec les ailes roussâtres. Ses œufs sont remarquables par leur grosseur. Sa larve (Fig. 2) est très-carnassière et très-agile. Elle se fait en général un trou dans la terre et saisit sa proie au passage. Assez souvent plusieurs de ces larves s'attaquent entre elles : elles se saisissent entre la tête et le premier anneau du corps, de manière à sucer toutes les parties liquides. — Les espèces du g. *Pinophile* sont presque toutes exotiques. Nous nommerons seulement, comme espèce européenne, le *Pin. latipes*. — Le g. *Lathrobie* comprend beaucoup d'espèces, dont la plupart d'Europe ; mais elles sont difficiles à observer, parce qu'elles se cachent sous les pierres et dans la terre grasse des mares desséchées.

La tribu des *Longipalpes* a, comme les Fissilabres, la tête *entièrement découverte ; mais le labre est entier, et les palpes* maxillaires, terminés en massue, sont presque aussi longs que la tête. Ces insectes vivent sur le bord des eaux. — Le type du g. *Pædère* est le *Pæd. des rivages* (Fig. 3) qui est long de 7 à 9 mill., noir, avec les élytres bleues, le corselet, les 4 premiers anneaux de l'abdomen et les pattes de couleur rousse. Toutes les espèces du g. présentent une disposition de couleur analogue. — Les *Stènes*, dont on connaît plus de cent espèces, habitent l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Leur forme rappelle un peu celle des Sauriens. Plusieurs espèces peuvent faire sortir de leur bouche un long tube capillaire terminé triangulairement : ce qui leur a valu le surnom de *Proboscidiens*. Le type du g. est le *St. biponctué*, long de 4 1/2 millim., tout noir, avec un point roussâtre sur chaque étui.

Les *Denticrures* sont ainsi nommés, parce que leurs jambes antérieures sont dentées ou épineuses au côté extérieur. Ils ont en outre les palpes maxillaires beaucoup plus courts que la tête, et toujours composés de 4 articles distincts. Le devant de la tête, et parfois même le corselet, est armé de cornes dans plusieurs mâles. — La plupart des espèces du g. *Oxytèle* appartiennent à l'Europe. Les plus remarquables sont l'*Oxytelus sculpturatus* et l'*Ox. insignitus*. — Les espèces comprises dans les genres *Osorius* et *Zizophore* sont toutes exotiques. Le g. *Prognathe* ne compte que 2 espèces européennes, et le g. *Coprophile* une seule : elles n'offrent aucun intérêt.

1

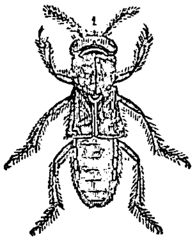

3

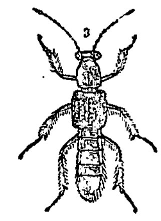

2

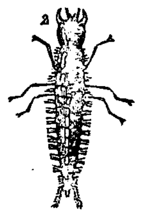

4

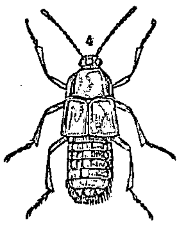

La tribu des *Aplatis* a la tête dégagée, le labre entier, des palpes maxillaires courts, et les jambes simples sans dentelures ni épines. — Presque toutes les espèces du g. *Omalie* habitent l'Europe. Ces insectes sont tous très-petits. Ils exhalent une odeur repoussante, et habitent les lieux humides et ombragés. Nous citerons comme type l'*Om. des rivages*, qui est longue de 4 1/2 millim. et qui est d'un noir brillant. — Le g. *Lestève* ne comprend que des espèces européennes, toutes remarquables par la forme oblongue de leur corps et leurs antennes longues et filiformes. L'espèce type, la *L. bicolore*, se trouve quelquefois aux environs de Paris, près des eaux. — Les espèces du g. *Micropèple*, qui sont toutes européennes, se distinguent par leurs élytres sillonnées. — Chez celles du g. *Protéine*, les élytres recouvrent la majeure partie de l'abdomen. Ces insectes habitent l'Europe : ils dépassent rarement 2 millim. de longueur. — La plupart des espèces du g. *Aléochare sont européennes. Ce sont* de très-petits insectes bruns, toujours en mouvement sur les bouses et les champignons en putréfaction.

Les *Microcéphales* ont la tête enfoncée dans le corselet jusque près des yeux ; elle n'est séparée par aucun étranglement visible. Dans plusieurs espèces, les élytres recouvrent un peu *plus de la moitié de* l'abdomen. Cette tribu comprend trois genres. — Les genres *Tachine* et *Tachypore*, quoique assez nombreux en espèces européennes, n'offrent aucun intérêt. Il n'en est pas de même du g. *Loméchuse*. Les 4 espèces qui le composent, et dont le type est la *L. paradoxe* (Fig. 4), fort commune en France, vient en société avec les Fourmis rousses, sans que ces insectes si différents les uns des autres semblent se nuire réciproquement. Les Fourmis au contraire paraissent accorder volontiers l'hospitalité aux Loméchuses. La cause de ce singulier rapprochement n'est pas encore connue.

BRACHIAL, ALE. adj. (lat. *brachium*, bras) T. Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras. *Muscle b. Artère brachiale. Nerfs brachiaux.*

*** BRACHINE.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

*** BRACHION.** s. m. T. Zool. V. Infusoibes.

*** BRACHIOPODES.** s. m. pl. (gr. βραχίων, bras ; πούς, ποδός, pied). T. Zool.

Enc. — Les *Brachiopoaes* constituent, dans le système de G. Cuvier, la 5e classe de l'embranchement des *Mollusques*. Ce sont des Mollusques sans tête apparente, revêtus de coquilles bivalves, et dépourvus de locomotion. Ils ont, comme les Acéphales, un manteau à deux lobes, mais ce manteau est toujours ouvert. Au lieu de pieds, ils ont deux bras charnus, garnis de nombreux filaments qu'ils peuvent étendre hors de la coquille et y faire rentrer à volonté. La bouche est entre les bases des bras, et l'anus sur un des côtés. Les branchies consistent en de petits feuillets rangés autour de chaque lobe de la face interne. Ils ont deux cœurs aortiques, et le canal intestinal replié autour du foie. Leur système nerveux est peu connu. Les Br. naissent, vivent et meurent fixés aux rochers du fond de la mer, ou enfouis dans le sable des rivages. Ils se composent des trois genres *Lingule*, *Térébratule* et *Orbicule*.

Les Mollusques du g. *Lingule* ont deux valves égales, assez plates, oblongues, ayant les sommets au bout d'un des côtés étroits, et baillantes par le bout opposé : un pédicule charnu, fixé entre les sommets des valvules, les suspend aux rochers. Les bras sont ciliés et repliés en spirale. Ce g. comprend 7 espèces vivantes et une dizaine de fossiles. La *L. hiante* (Fig. 1) de la mer des Indes en est le type. La *L. anatine*, qui habite la même mer et se trouve dans le sable près des rivages, est ramassée comme coquillage comestible, et se vend sur les marchés dans les villes maritimes de l'Indostan.

1
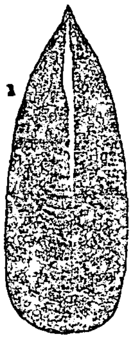

2
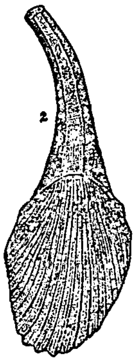

3
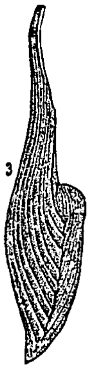

Le genre *Térébratule* se distingue par ses valves inégales, jointes par une charnière. Le sommet d'une des valves, plus saillant que celui de l'autre valve, est percé d'une ouverture par laquelle passe le pédicule charnu qui attache la coquille aux rochers, aux madrépores, etc. On remarque, à l'intérieur, une petite charpente osseuse, quelquefois assez compliquée. Les espèces fossiles sont nombreuses et très-répandues : les espèces vivantes sont rares et sans usages. La *Térébr. lyre* (Fig. 2 et 3) est remarquable par l'élégance de sa coquille. Ce genre comprend deux sous-genres : les *Spirifères*, qui sont toutes fossiles, et les *Thécidées*, dont une petite espèce habite la Méditerranée.

Les *Orbicules* ont une coquille ronde et conique, tandis que l'autre est plate et fixée aux rochers ; l'animal a les bras ciliés et repliés en spirale. Ce g., de même que le précédent, comprend beaucoup d'espèces fossiles et un petit nombre de vivantes. Parmi ces dernières, l'*Orbic. de Norwége* (Fig. 4. grossie) n'a pas plus d'un centim. de diamètre. Une autre espèce d'Europe, l'*Orb. lisse*, n'est guère plus volumineuse.

4
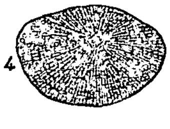

5
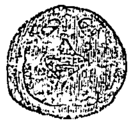

Cuvier rapproche des Orbicules le g. *Cranie*, composé de petites coquilles bivalves, ainsi nommées, parce que l'une des valves présente à l'intérieur des impressions musculaires, où l'on peut, avec un peu de bonne volonté, reconnaître la figure d'une tête de mort. Ce caractère est surtout apparent chez la *Cranie masque* (Fig. 5. Valve vue en dedans) qui habite les mers européennes. Les autres espèces sont toutes fossiles.

*** BRACHYCÈRE.** s. m. (gr. βραχύς, court; κέρας, corne). T. Entom. Voy. CURCULIONITES.

*** BRACHYOURES.** s. m. pl. (gr. βραχύς; οὐρα, queue). T. Zool.

Enc. — Les *Brachyoures* (fréquemment appelés *Brachyures* par des auteurs qui cependant disent Macroures et Anomoures) constituent une des principales divisions de la classe des *Crustacés*, c'est-à-dire la première section de l'ordre des *Décapodes*; les deux autres sections de cet ordre sont les *Macroures* et les *Anomoures*. — Chez les Br., la queue (abdomen) est plus courte que le tronc et dépourvue d'appendices ou nageoires à son extrémité ; à l'état de repos, elle est reployée sous le thorax, où elle se loge dans une fossette. La carapace et le plastron sternal sont très-larges. Les orifices de l'appareil femelle sont situés sur le plastron sternal qui est assez large entre toutes les pattes. La première paire de pattes est en serre didactyle. Les branchies sont lamelleuses : on n'en compte jamais plus de 9 de chaque côté du corps, et quelquefois il n'en existe que 7. On ne trouve pas de ganglions nerveux dans l'abdomen. — Milne-Edwards divise les Br. en 4 familles : les *Oxyrhynques*, les *Cyclométopes*, les *Catométopes* et les *Oxystomes*.

I. La fam. des *Oxyrhynques* présente le plus haut degré de centralisation du système nerveux qu'on connaisse chez les Crustacés. En effet, les ganglions du thorax ne forment qu'une seule masse solide, tandis que chez les autres Décapodes ils affectent toujours plus ou moins la forme annulaire. Le foie est très-développé et quelquefois divisé en 3 lobes ; les branchies forment 9 paires, dont 2 sont rudimentaires. Le corps est en général triangulaire ; le front est étroit, et se termine en bec, caractère dont on a tiré le nom de la famille. La carapace, plus longue que large, est fort souvent couverte d'épines ou de poils. L'abdomen des mâles est composé de 7 anneaux distincts, celui des femelles n'en contient quelquefois que 6, 5 et même 4. Les Oxyr. sont essentiellement maritimes, et habitent à des profondeurs souvent considérables. Malgré la longueur de leurs pattes, leurs mouvements sont lents. On n'en connaît aucun qui soit nageur Cette fam. se partage en 2 tribus : les *Maïens* et les *Parthénopiens*, dont nous citerons les genres les plus remarquables. — Le g. *Sténorhynque* contient 3 espèces particulières aux mers d'Europe. L'espèce type est le *Stén. faucheur* (*Stenorhynchus phalangium*) [Fig. 1], qui se trouve en abondance sur les côtes de l'Océan et de la Manche. — Le g. *Amathie*, qui habite la rade de Toulon, a le front armé de deux grandes pointes divergentes.

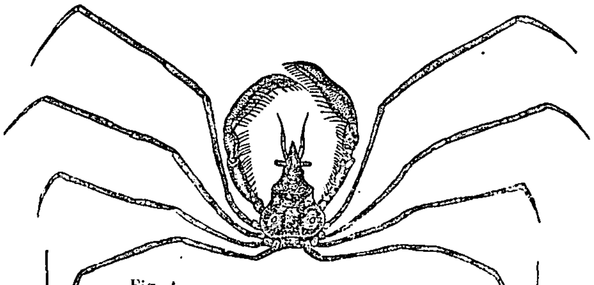

Fig. 1

— Les longues pattes des *Inachus* et des *Maïa* leur ont fait donner le nom vulgaire d'*Araignées de mer*. Les *Inachus*, dont le corps est grêle et muni de poils crochus, se rencontrent souvent dans les bancs d'huîtres où ils sont couverts d'éponges et de corallines que retiennent leurs crochets. L'espèce la plus remarquable du g. est l'*In. scorpion*, qui abonde dans la Manche et sur les côtes de l'Algérie. Parmi les différentes espèces de *Maïa*, nous citerons le *M. squinade* (Fig. 2. réduite) qui est mangée par les pêcheurs de nos côtes, quoique sa chair soit peu estimée,

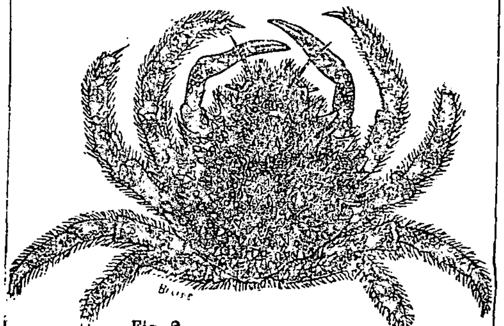

Fig. 2.

Ce Crustacé était connu des anciens, et les Grecs en avaient fait l'emblème de la sagesse. — Les genres *Achée*, *Acanthonyx*. *Eurynome*, *Lissa*, se rencontrent également sur les côtes de la France et de l'Algérie. — Le g. *Hyade*, dont l'espèce type est l'*Hyade araignée*, semble propre aux côtes que baigne la Manche. — On trouve dans la Méditerranée, aux environs de Toulon et sur le littoral de l'Algérie, le *Lambre Masséna* et le *L. méditerranéen* : le type de ce g. est le *L. spinimane* (Fig. 3) remarquable par la longueur des pattes de la première paire ; ces Crustacés vivent à de grandes profondeurs dans la mer, et se tiennent au milieu des rochers. — Auprès du Lambre, on doit placer le g. *Parthénope* qui en diffère fort peu : on n'en connaît qu'une seule espèce, le *P. horrible*, découvert dans l'Océan Atlantique et la mer des Indes. — On rencontre encore sur nos rivages le g. *Pise*, dont la carapace est garnie de poils crochus, et le g. *Herbstie*, qui fréquente la rade de Bône.

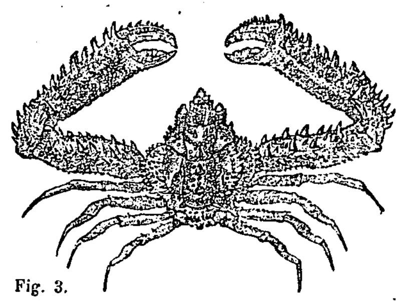

Fig. 3.

II. La famille des *Cyclométopes* a pour caractères, la forme arquée de la partie antérieure de la caparace, la longueur et la puissance des pattes de la première paire. Leur thorax est plus large que long ; leurs yeux sont parfaitement mobiles. Sous le rapport du système nerveux, ils présentent une centralisation beaucoup moins marquée que dans la fam. précédente. Parmi ces Crustacés, les uns nagent avec facilité ; les autres vivent sur le rivage ; il en est qui se cachent sous le sable. Quelques espèces ont été trouvées à l'état fossile. Les Cycl. sont divisés en deux tribus : les *Cancériens* et les *Portuniens*. — Le genre *Crabe* (*Cancer*) a le front large, très-arqué, et fort souvent coupé par une fissure : les pattes de la première paire sont terminées par des pinces puissantes et armées de dents aiguës. Aucune espèce de Crabe proprement dit n'habite nos mers ; la plupart vivent dans la mer des Indes. Nous citerons comme exemples de ce g., le *Cr. très-entier* et le *Cr. labouré* (V. ARTICULÉS, Fig. 4). Néanmoins le nom de *Crabe* est vulgairement appliqué à divers Crustacés qui appartiennent à d'autres genres. — Le g. *Platycarcin* se distingue par sa caparace bombée et son front étroit et denté

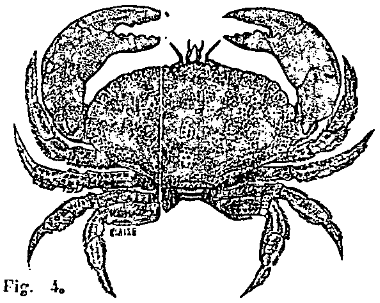

Fig. 4.

L'espèce la plus intéressante est le *Pl. Pagure* (Fig. 4), très-commun sur les bords de l'Océan ; il peut acquérir un développement considérable. On en rencontre qui pèsent plus de 2 kil. et demi. Le Pl. Pagure est désigné vulgairement sous les noms de *Tourteau*, *Poupart*, *Houvet*, etc. ; sa chair est assez estimée. — Le type du genre *Carcin* est le *C. ménade* : ce crustacé qui est très-abondant sur les côtes du Calvados, est appelé par les pêcheurs *Crabe enragé*. Sa fécondité est remarquable : la femelle porte environ 180,000 œufs. Sa chair est peu estimée ; on ne l'emploie guère que comme appât pour la pêche. Le Carcin se cache sous les pierres ou dans le sable ; il court avec facilité et peut vivre longtemps hors de l'eau. — Au contraire des Carcins, les *Portunes* ne peuvent vivre que dans la mer : ces crustacés constitués pour la nage, se réfugient à la marée basse dans les flaques d'eau que la mer laisse en se retirant : ils se nourrissent des cadavres d'animaux qu'ils rencontrent. Des dix espèces qui constituent ce g., neuf habitent nos côtes : la plus importante est la *Portune étrille* (*Portunus puber*), dont la chair est employée comme aliment. — Le g. *Lupée* est composé d'animaux essentiellement nageurs, vivant en haute mer, où, dit-on, ils peuvent se soutenir sans faire de mouvements. — Nous nommerons encore les genres *Xanthe*, *Pilumne*, qui habitent les côtes de la Méditerranée et de l'Océan ; le g. *Lagostome*, dont une espèce, le *Lag. perlé*, est très-commune en Bretagne ; et les genres *Pirimèle* (ou mieux *Périmèle*), *Platyonique* et *Polybie*, qu'on trouve en abondance sur notre littoral.

III. La fam. des *Catométopes* est caractérisée par la forme carrée de la carapace, la largeur du plastron sternal et la longueur des pédoncules qui portent les yeux. La plupart des Crustacés de cette fam. sont constitués pour la marche et vivent plus ou moins loin de la mer. Les Catométopes forment six tribus,

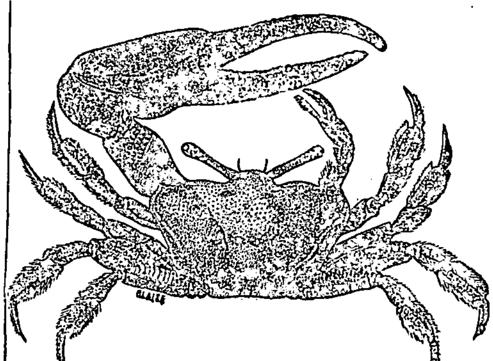

Fig. 5.

Thelphuses, *Gécarciniens*, *Pinnothériens*, *Ocypodiens*, *Gonoplaciens* et *Grapsoïdiens*, dont nous citerons les genres les plus curieux. — Le type du g. *Thelphuse*, le *Th. fluviatile* se tient dans l'intérieur des terres, sur le bord des ruisseaux. Il était connu des Grecs, et on le voit représenté sur beaucoup de médailles antiques. — Le g. *Gécarcin* a pour type le *Gé. ruricole*, Crustacé d'un rouge violacé, qui se trouve aux Antilles, où il porte le nom vulgaire de *Crabe de terre*, *Tourlourou*, etc. Il habite les terrains bas et marécageux qui avoisinent la mer. — Le g. *Pinnothère* renferme les plus petites espèces de Br. connues. Elles vivent le plus souvent cachées dans les manteaux des Pinnes et des Moules. Ces petits animaux étaient connus des

Égyptiens. L'espèce appelée *Pois* (*Pinnotherum pisum*) est très-commune sur nos côtes et sur celles de l'Angleterre. — L'*Ocypode*, qui doit son nom à la rapidité de sa course, habite les bords de la mer et se cache dans les sables : on le rencontre en Égypte et en Amérique. — Le g. *Gélasime* renferme des Crustacés dont les mœurs sont très-curieuses. Ces animaux vivent au bord de la mer et se réfugient par couples dans des trous creusés au milieu du sable : le mâle, de sa grosse pince ferme l'entrée du domicile commun. L'habitude qu'ils ont de lever toujours cette pince en l'air leur a fait donner le nom de *Crabes appelants* (Fig. 5). Parmi les espèces de ce g., nous citerons le *Gél. combattant* (*Gelasimus pugilator*). Ces Crustacés sont terrestres et vivent par multitudes innombrables sur les bords des rivières dans lesquelles le reflux se fait sentir ; ils habitent surtout la Caroline, et se multiplient d'une manière étonnante, malgré la guerre acharnée que leur font les Loutres, les Tortues, les Oiseaux et autres animaux. — Le g. *Gonoplace* se distingue par la forme de sa carapace, qui est beaucoup plus large que longue : l'espèce appelée *Rhomboïde* (*Gonoplax rhomboïdalis*) se rencontre dans la Méditerranée. — Dans le g. *Grapse*, nous citerons le *Porte-pinceau*, ainsi nommé parce que ses pinces sont armées d'aigrettes.

IV. Dans la famille des *Oxystomes* la carapace est plus ou moins circulaire ; les yeux sont petits et la bouche est triangulaire ; les pattes antérieures sont courtes et terminées par une main aplatie qui se dresse comme une crête. Mais la particularité la plus remarquable que présentent les Crustacés qui forment ce groupe, c'est l'absence d'ouverture à la base des pattes pour le passage de l'eau nécessaire à la respiration : ces trous sont remplacés par un canal qui vient s'ouvrir au-devant de la bouche. Les Oxystomes se divisent en 4 tribus : les *Calappiens*, les *Leucosiens*, les *Corystiens* et les *Dorippiens*. Les principaux genres sont les suivants. — L'espèce la plus remarquable u g. *Calappe* est le *Cal. granuleux* (Fig. 6) qui habite la Méditerranée. La chair de ce Crustacé est aussi agréable à manger que facile à digérer. On le trouve en abondance sur les côtes de l'Algérie. — Le g. *Coryste* ne renferme qu'une seule espèce, le *Cor. denté* (Fig. 7). Ce Crustacé a le test ovoïdo-oblong, et chaque bord latéral de celui-ci est armé de prolongements en forme de dents. Il est très-commun dans le port de Marseille ainsi que sur les côtes de France et d'Angleterre. — Dans la Méditerranée, on rencontre encore le g. *Ébalie* et le g. *Thie*, dont une espèce, la *Thie polie*, habite aussi la Manche ; le g. *Ilia*, dont une espèce est particulière aux Antilles ; le g. *Éthuse* et le g. *Cymopolie*, qui vivent sur les côtes de la Sicile et de l'Algérie. Nous n'avons, dans la Méditerranée, qu'une seule espèce du g. *Dorippe*, la *D. laineuse*, qui ne se trouve qu'à des profondeurs considérables.

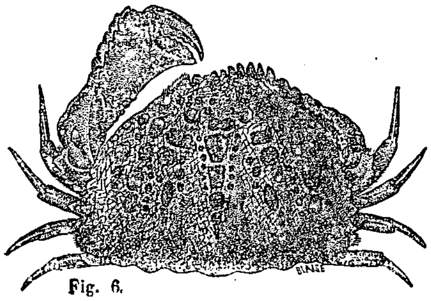
Fig. 6.

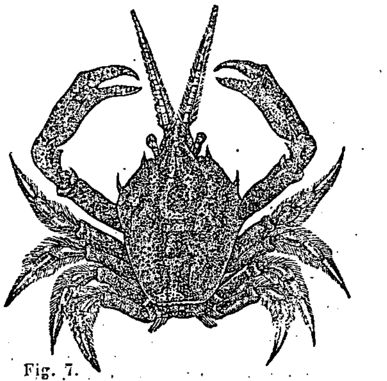
Fig. 7.

*** BRACHYPTÈRES.** s. m. pl. (gr. βραχύς, court ; πτερόν, aile). T. Ornith.

Enc. — Les *Brachyptères* ou *Plongeurs* constituent, dans le système de Cuvier, la première division de l'ordre des *Palmipèdes*. Ce sont des oiseaux essentiellement aquatiques et nageurs. Les jambes sont implantées plus en arrière que chez les autres oiseaux, ce qui les oblige à se tenir à terre dans une position verticale, et leur rend la marche très-difficile. Comme d'ailleurs la plupart sont mauvais voiliers, et que plusieurs même, à cause de la brièveté de leurs ailes, sont incapables de voler, on peut les regarder comme presque exclusivement attachés à la surface des eaux. Aussi leur plumage est-il extrêmement serré et impénétrable à l'eau ; souvent même il offre une surface lisse et un éclat argenté. Ils nagent sous l'eau en s'aidant de leurs ailes, presque comme de nageoires. La plupart des Br. habitent les régions circumpolaires : quelques espèces visitent temporairement, pendant l'hiver, les parties maritimes des régions tempérées. Cette famille est divisée par Cuvier en trois grands genres : *Plongeon* (*Colymbus*), *Pingouin* (*Alca*) et *Manchot* (*Aptenodytes*). Les ornithologistes modernes ont érigé ces trois genres en familles sous les noms de *Colymbidés*, *Alcadés* et *Sphéniscidés* (ce dernier terme vient de l'oiseau appelé *Sphénisque*, qui fait partie du g. Manchot de Cuvier). En outre, ils ont retiré du g. Plongeon, les *Guillemots* et le *Cephus* pour les placer dans la fam. des Alcadés.

I. La fam. des *Colymbidés* comprend les *Grèbes*, les *Grébifoulques* et les *Plongeons*. — Les oiseaux qui composent le g. *Grèbe* (*Podiceps*) sont caractérisés par leurs doigts, qui sont simplement réunis à leur base par une membrane, et qui sont lobés dans le reste de leur étendue. Ils volent rarement, cependant ils ont un vol rapide et soutenu. Ils nagent avec une facilité merveilleuse ; l'eau est leur véritable élément. A terre, ils rampent plutôt qu'ils ne marchent. Ces oiseaux nichent dans l'eau, parfois à découvert, mais plus souvent au milieu d'une touffe de roseaux. Leur nid, qui est flottant, consiste en un amas de débris de végétaux. On trouve des Grèbes dans les deux continents. Cinq espèces de ce g. se rencontrent, en hiver, dans le nord de la France. La dépouille de quelques-unes s'emploie comme fourrure. Le *Gr. huppé* est grand comme un canard, brun noir dessus, blanc d'argent dessous, avec une bande blanche sur l'aile. Avec l'âge, il prend une double huppe noire, et les adultes ont de plus au haut du cou une large collerette rousse bordée de noir. Le *Gr. cornu* (Fig. 1) est semblable au précédent pour la forme ; mais la collerette de l'adulte est noire, et le devant du col est roux. En outre, il porte sur la tête deux longues touffes de plumes en forme de cornes. Son bec est noir et à pointe rouge. Nous citerons encore le *Petit Grèbe* ou *Castagneux*, qui est grand comme une caille ; il n'a ni crête ni collerette. Il n'habite que les eaux douces. — On rapproche des Grèbes le g. *Grébifoulque* ou *Héliorne*, qui forme la transition entre les Palmipèdes et les Échassiers. Les Héliornes ont les pieds lobés comme les Foulques et les Grèbes, mais leur queue est plus développée et leurs ongles sont plus aigus. Les deux espèces connues de ce g. habitent l'une l'Afrique, l'autre l'Amérique Méridionale.

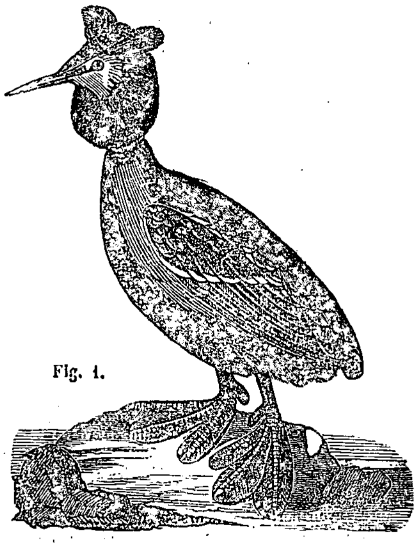
Fig. 1.

Le g. *Plongeon* (*Colymbus*) offre la même forme que les Grèbes, mais il s'en distingue par les pieds qui sont ceux des Palmipèdes ordinaires. Les doigts antérieurs sont unis jusqu'au bout par des membranes, et terminés par des ongles pointus. Les Plongeons passent la plus grande partie de leur vie à l'eau ; mais c'est en volant qu'ils font leurs migrations. Les trois principales espèces européennes sont le *Pl. imbrim*, le *Pl. lumme* et le *Pl. cat-marin*. — L'*Imbrim* (*Col. glacialis*) adulte (Fig. 2) est long de 80 centim. Il a la tête et le cou noirs changeant en vert avec un collier blanchâtre, le dos brun noirâtre piqueté de blanchâtre, et le dessous blanc. Cet oiseau est doué d'un instinct remarquable qui lui fait prévoir les tempêtes, par lesquelles il n'est jamais surpris dans le voisinage des côtes. Avant que la tempête n'éclate, il gagne la haute mer. Souvent, après les violents orages, on trouve des Pingouins et des Manchots tués et échoués contre les rochers des côtes de l'Océan ; jamais le Pl. ne périt de cette manière. En Norwége, les marins regardent les cris de l'Imbrim comme présageant, d'une manière certaine, l'approche de la tempête, aussi est-ce une impiété, selon eux, que de tuer un de ces oiseaux. Mais les Lapons, qui n'ont pas les mêmes scrupules à l'égard des Plongeons, se font avec leurs peaux d'excellents bonnets fourrés. L'Imbrim se rencontre quelquefois sur nos côtes maritimes à la suite des ouragans. Il en est de même du *Lumme* (*Col. arcticus*) et du *Cat-marin* ou *Petit Plongeon* (*Col. septentrionalis*).

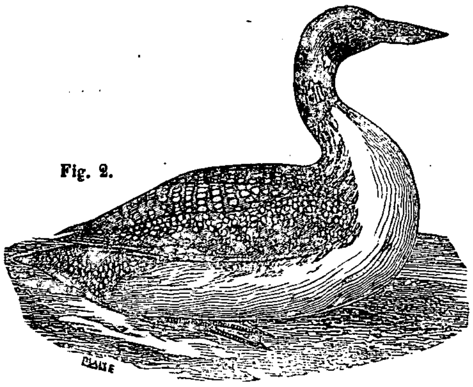
Fig. 2.

II. La fam. des *Alcadés* se distingue essentiellement des deux autres par l'absence de pouce. Elle se compose des genres *Pingouin*, *Macareux*, *Guillemot* et *Cephus*. Les *Pingouins* (*Alca*) doivent leur nom (*pinguis*, gras) à la couche épaisse de graisse qui revêt leur corps. Leur bec est long, en forme de couteau, et sillonné en travers ; des plumes en garnissent la base jusqu'aux narines ; leurs pieds sont totalement palmés, avec les ongles plats ; leurs ailes et leur queue sont courtes ; enfin, leur corps est couvert de plumes courtes et serrées. Ces oiseaux habitent les régions arctiques de l'Europe. Ils n'abandonnent que très-rarement les côtes. Leur naturel est indolent, et la présence de l'homme les effraie peu. Leur nid consiste simplement en un trou, une anfractuosité de rocher. Ils nichent en société, et quelquefois en si grand nombre, qu'on peut ramasser leurs œufs par milliers. On ne connaît que deux espèces de ce g. Le *Pin. commun* (*Alca torda*) [Fig. 3] est à peu près de la taille d'un Canard. Il est noir dessus, blanc dessous, avec une ligne blanche sur l'aile, et une ou deux sur le bec. Le mâle a de plus la gorge noire et un trait blanc de l'œil au bec. Cet oiseau vole rapidement, en effleurant la surface de l'eau, mais il ne vole pas longtemps. On le voit quelquefois sur nos côtes, en hiver. Le *Grand Pin.* (*Al. impennis*) a presque la taille de l'Oie. Il diffère du Pin. commun en ce que ses ailes sont dépourvues de pennes : aussi est-il incapable de voler. — Les *Guillemots* (*Uria*) ont le bec couvert à la base de plumes veloutées, les mandibules échancrées vers le bout, et les ongles en forme de faux. Leurs ailes suffisent à peine pour les faire voler, et ils sont incapables de marcher. Ils ne viennent à terre que pour pondre et couver. Lorsqu'ils sont surpris à terre, sur un sol plat, ils ne peuvent ni fuir, ni s'enlever : de là, la réputation de stupidité que les marins ont faite très-injustement à ces oiseaux. Ils nichent par grandes bandes sur les rochers escarpés, d'où ils peuvent aisément se jeter à l'eau ou prendre leur vol en cas de danger. L'espèce la plus grande du g. est le *Grand Guill.* ou *Guill. à capuchon* (*Uria troile*) qui habite les régions arctiques des deux continents, et nous visite quelquefois dans les grands hivers. Sa taille est celle d'un Canard. Il a la tête et le cou bruns, le ventre blanc, le dos et les ailes noirâtres, avec une ligne blanche sur celles-ci. — Le g. *Cephus* ou *Mergule* ne renferme qu'une seule espèce, appelée vulgairement *Petit Guillemot* ou *Colombe du Groenland*, parce qu'elle est de la grosseur d'un Pigeon. Cet oiseau a le bec noir, sans échancrure, et les pieds rouges avec des membranes assez échancrées. Il est noir dessus, blanc dessous, avec un trait blanc sur l'aile. Le Cephus nous visite aussi dans les froids très-rigoureux. — Les *Macareux* (*Fratercula*) ressemblent beaucoup au Pingouin ; mais ils sont remarquables par leur bec, qui est plus court que la tête, plus élevé à sa base qu'il n'est long, et dont la base est ordinairement garnie d'une peau plissée. Leurs petites ailes leur permettent de voler quelque temps. Le *Mac. moine* (*Frat. mormon*) [Fig. 4. Bec de cet oiseau] est gros comme un Pigeon. Il a la calotte et le manteau noirs, et le dessous blanc. Cette espèce est la seule qui quitte le pôle nord pour venir quelquefois, en hiver, sur les côtes de la Norwége, de l'Angleterre, de la Hollande et de la France.

Fig. 4.

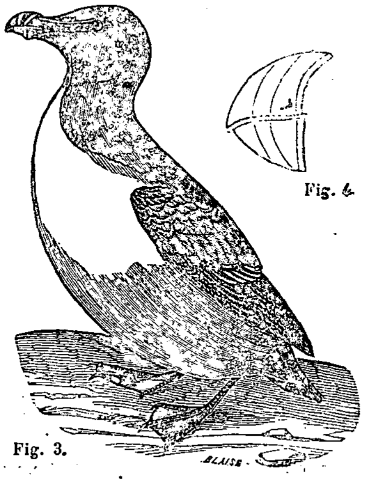

Fig. 3.

III. Les espèces qui forment la fam. des *Sphéniscidés* sont encore plus incapables de vol que les précédentes. Leurs ailes sont de simples moignons aplatis en forme de nageoires, et sont seulement garnies de vestiges de plumes d'apparence squameuse. Leurs pattes, plus en arrière que chez aucun autre oiseau, ont le tarse élargi comme la plante du pied d'un quadrupède. Ces oiseaux ont d'ailleurs un petit pouce dirigé en dedans, et leurs trois doigts antérieurs sont unis par une membrane entière. Ils ne se trouvent que dans les mers antarctiques. Cette fam. comprend 4 genres distingués par la forme du bec. — L'espèce de *Manchot* la mieux connue, est le *Grand Manchot* (*Aptenodytes patagonica*) qui est de la taille d'une Oie, ardoisé dessus, blanc dessous, à masque noir, entouré d'une cravate citron. Buffon a dit des Manchots « qu'ils étaient le moins oiseaux qu'il soit possible ». En effet, ils sont hors d'état de voler ou de marcher. A terre, ils se tiennent debout, en prenant pour point d'appui, non pas le pied seulement, mais tout le tarse. Dans cette attitude, dit un navigateur, on croirait voir des enfants de chœur en surplis et en camail noir. En revanche, ils nagent avec une vitesse prodigieuse, et plongent à de très-grandes profondeurs; ils ont en outre la faculté de rester très-longtemps sous l'eau. Lorsqu'ils nagent, tout leur corps est submergé, et leur tête seule paraît à la surface de la mer. Ils s'éloignent parfois des côtes à des distances considérables : on en a rencontré à 130 lieues loin de toute terre, et dans des parages où ils n'avaient pu être portés par les glaces. Ils ne viennent à terre que pour pondre. Ils creusent dans les dunes de sable des terriers profonds, assez vastes pour loger toute la famille. C'est dans la partie la plus reculée de ce nid que la femelle dépose ses œufs au nombre de deux; quelquefois, cependant, elle n'en pond qu'un seul. Le sol dans lequel les Manchots creusent ainsi leurs nids, est parfois tellement miné, qu'on ne peut y faire un pas sans enfoncer et y entrer jusqu'aux genoux. Le cri du Manchot imite, à s'y méprendre, le braiment de l'âne. Lorsqu'on le surprend à terre, on peut l'assommer à coups de bâton, car il est dans l'impossibilité de fuir; mais il pince cruellement le chasseur qui essaie de le prendre avant de l'avoir tué. La chair de cet oiseau, quoique noire, est mangeable : elle offre, ainsi que ses œufs, une ressource fort utile aux navigateurs qui fréquentent les parages désolés qu'habite cette espèce. Malheureusement, dans plusieurs endroits, elle est déjà presque détruite.

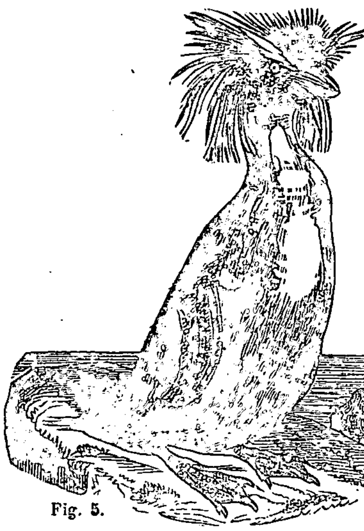
Fig. 5.

— Le g. *Gorfou* se compose d'une espèce unique, le *Gor. sauteur* (*Catarrhactes chrysocoma*) [Fig. 5]. C'est un oiseau de la taille d'un gros Canard. Il est noir dessus, blanc dessous, et porte une huppe de plumes dorées sur la tête. Il doit son surnom de sauteur à l'habitude qu'il a de sauter fréquemment hors de l'eau en nageant.

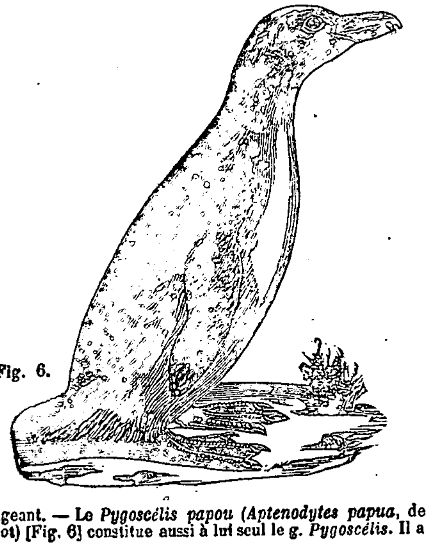
Fig. 6.

— Le *Pygoscélis papou* (*Aptenodytes papua*, de Vieillot) [Fig. 6] constitue aussi à lui seul le g. *Pygoscélis*. Il a 75 centim. de longueur, la tête et le cou d'un noir sombre inclinant au bleu, le dessus d'un noir bleuâtre, le dessous blanc, et un trait blanc au-dessus de l'œil. Il habite les îles des Papous et les Malouines. — Le g. *Sphénisque* n'est également représenté que par une seule espèce, le *Sph. du Cap* (*Spheniscus demersus*), qui habite surtout aux environs du Cap, où il niche dans les rochers. Il a le bec irrégulièrement sillonné à sa base, avec la mandibule inférieure tronquée. Il est noir-brun en dessus, blanc en dessous, et a le bec brun, avec une bande blanche au milieu. — Tous ces oiseaux ont les mêmes mœurs et les mêmes instincts que le Grand Manchot.

* **BRACHYSTOCHRONE.** s. f. (gr. βραχύς; χρονος, temps). T. Géom. Voy. CYCLOÏDE.

* **BRACHYURES.** s. m. pl. Voy. BRACHYOURES.

* **BRACON.** s. m. T. Entom. Voy. PUPIVORES.

BRACONNAGE. s. m. Action de braconner.

BRACONNER. v. n. Chasser en temps prohibé, ou furtivement et sans permission sur les terres d'autrui, pour faire son profit du gibier.

BRACONNIER. s. m. (R. *braque*). * Se disait autrefois d'un Valet chargé de gouverner les chiens de chasse. ‖ Celui qui braconne. ‖ Par exagér., se dit d'un Chasseur qui tue sans ménagement autant de gibier qu'il peut. — Voy. CHASSE.

* **BRACONNIÈRE.** s. f. T. Milit. Partie de l'armure des chevaliers qui était attachée au bas de la cuirasse et descendait jusqu'à mi-cuisse. *La brac. était composée de plusieurs lames et analogue aux tassettes.*

* **BRACTÉATES.** s. f. (lat. *bractea*, feuille). Espèce de monnaie fabriquée avec une feuille d'argent extrêmement mince, et souvent frappée d'un seul côté, qui a eu cours en Allemagne pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

BRACTÉE. s. f. (lat. *bractea*). T. Bot.

Enc. — On nomme *Bractées* les feuilles qui avoisinent le plus les fleurs et sont intermédiaires entre les feuilles de la tige et les feuilles du calice, sous les divers rapports de la forme, de la consistance et de la couleur. — Lorsque les Br. ne diffèrent pas sensiblement des autres feuilles, on les appelle *Feuilles florales* et quelquefois *Feuilles bractéales*. — Les Br. ne sont le plus souvent que des feuilles réduites à de petites dimensions; mais leur consistance et parfois leur couleur sont fort différentes. Dans un grand nombre de plantes, on voit les feuilles, à mesure qu'elles se rapprochent de l'extrémité des rameaux, diminuer d'étendue, puis devenir sessiles, perdre successivement leurs dents ou incisions, devenir entières, enfin se réduire à une simple écaille. Cette transformation des feuilles est la conséquence de l'épuisement qu'elles éprouvent par suite de la formation et du développement des bourgeons floraux. Certaines plantes, telles que la *Couronne impériale* (*Fritillaria imperialis*), après avoir porté des fleurs sur une certaine étendue de leur tige, n'en ont point au sommet de celle-ci; alors les feuilles du sommet de la plante reprennent le caractère et l'aspect des feuilles ordinaires propres à l'espèce. — Tantôt les Br. sont des espèces de petites écailles minces, de couleur pâle, placées à la base des pédoncules qui portent les fleurs; tantôt elles sont assez grandes, minces, colorées, et presque pétaloïdes, comme celles de beaucoup d'espèces de Sauges: celles de la *Salvia fulgens*, par ex., sont rouges, et celles de la *S. sclarea* sont bleues. Dans le *Bouguainvillea*, plante d'ornement fort curieuse qui appartient à la famille des Nyctaginées, les Br. sont bien plus grandes que les fleurs et ont une teinte rose violacée. Les Br. sont souvent sessiles et indivises, même chez les plantes dont les feuilles caulinaires sont pétiolées et très-divisées : il arrive fréquemment alors qu'elles sont constituées par la partie pétiolaire de feuilles dont le limbe est nul, par ex., dans beaucoup d'Ombellifères. — En général, il n'y a qu'une seule Br. à la base de la fleur ou de son pédoncule. Un ensemble de bractées formant un ou plusieurs verticilles à la base d'un pédoncule ou d'une fleur (dans les Ombellifères et les Composées par exemple), constitue un *Involucre*. Dans les Ombellifères, on appelle *Involucelles* les involucres des *ombellules*, c.-à-d. ceux des ombelles secondaires dont l'ensemble constitue l'ombelle. [Fig. 1. Ombelle de la Carotte (*Daucus carotta*) pour faire voir les Bractées]. Souvent aussi on donne le nom de *Bractéoles* aux Bractées qui existent à la base des *pédicelles*, celui de Bractées étant réservé à celles de la base des pédoncules. Parfois les Bractées manquent complétement à la base des pédoncules ou des pédicelles, comme on le voit dans la Giroflée jaune (*Cheiranthus cheiri*). Dans le genre Tilleul (*Tilia*), la Br. (Fig. 2) se continue par une décurrence foliacée au-dessous de son insertion, sur la moitié inférieure du pédoncule. Lorsque l'involucre est appliqué immédiatement autour de la fleur et à la surface externe du calice, on le nomme *Calicule*. La fleur de la *Mauve* (*Malva sylvestris*), par ex., est accompagnée d'un calicule composé de 3 bractées.

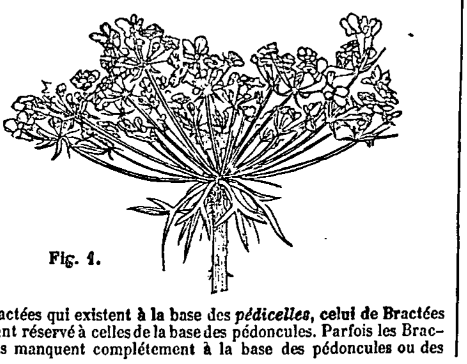
Fig. 1.

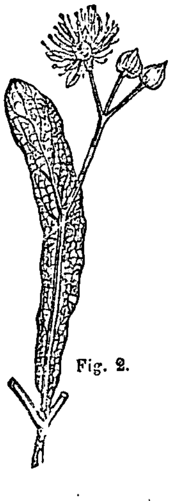
Fig. 2.

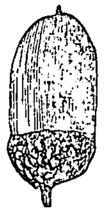
Fig. 3.

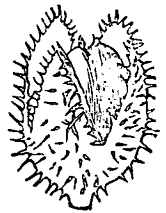
Fig. 4.

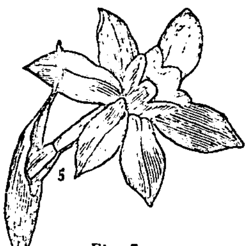

Fig. 5.

Lorsque l'involucre accompagne une ou plusieurs fleurs, et persiste après la floraison de manière à recouvrir le fruit en partie ou en totalité, on le nomme *Cupule*. Une cupule est toujours le résultat de la soudure des bractées. Tantôt cette cupule est *écailleuse*, dans le *gland* du chêne (Fig. 3) par ex.; tantôt elle est *foliacée*, comme celle du fruit du Noisetier; tantôt elle est *péricarpoïde*, c.-à-d. enveloppe complétement le fruit: le Hêtre (Fig. 4), le Châtaignier, le Noyer nous en offrent des exemples. — Dans certains cas, la Br. acquiert un développement considérable, de façon à recouvrir complétement l'inflorescence avant l'épanouissement des fleurs; on donne à cette forme d'involucre le nom spécial de *Spathe*. Tel est l'involucre des Amaryllidacées (Fig. 5. *Narcissus Jonquilla*), des *Allium*, des *Arum*, des Palmiers, etc. Tantôt la *Spathe* est monophylle, c.-à-d. composée d'une seule pièce, comme dans le Gouet (*Arum maculatum*. V. ARACÉES, Fig. 2), tantôt composée de deux pièces, comme dans l'Ail et l'Oignon, etc. — Les *Glumes* situées à la base des épillets dans les plantes de la famille des Graminées, sont regardées par plusieurs botanistes comme de véritables Bractées : cette question sera traitée à l'article GRAMINÉES. — Du mot Br. on a fait les adjectifs *Bractéal, ale; Bractéifère; Bractéiforme*, et *Bractéolé, ée*, qui n'ont pas besoin d'être définis. — V. PÉDONCULE, INFLORESCENCE, etc.

* **BRADYPE.** s. m. T. Mam. Voy. TARDIGRADES.

* **BRADYPEPSIE.** s. f. (gr. βραδύς, lent; πέψις, digestion). Digestion lente et imparfaite. Anc. et inus. aujourd'hui dans le langage médical.

* **BRAGUE.** s. f. T. Mar. Cordage qui sert à borner le recul d'un canon.

BRAGUETTE. s. f. Voy. BRAYETTE.

BRAHMANE. s. m. Individu appartenant à la caste sacerdotale de l'Inde. Voy. BRAHMANISME et CASTE.

BRAHMANIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la religion et au culte de Brahma.

BRAHMANISME. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — Le *Brahmanisme* est la religion que professe la grande majorité des habitants de l'Indostan; elle est ainsi appelée de *Brahma* qui est, chez eux, le nom de la divinité suprême. Il n'y a guère qu'une soixantaine d'années que l'on a commencé à s'occuper sérieusement de l'histoire religieuse et littéraire de l'Inde; aussi, malgré les efforts persévérants des indianistes anglais, français et allemands, nous sommes encore loin de posséder une connaissance complète du Br. et des diverses phases qu'a parcourues cette antique religion.

Le Br. a certainement pris naissance dans cette immense et magnifique vallée qu'arrosent la Djumna et le Gange; mais l'époque de son apparition est fort controversée, et l'on ne peut l'estimer que par approximation. Parmi les livres sacrés de l'Inde, le plus ancien est le *Rig-véda* : or, à ce livre est annexé un calendrier astronomique que le célèbre indianiste Colebrooke rapporte au XIVe siècle avant notre ère : on en a donc pu conclure, avec quelque probabilité, que la rédaction de ce livre peut remonter à seize ou dix-sept siècles avant J.-C. Quant aux prétentions des Brahmanes eux-mêmes, elles ne peuvent soutenir l'examen lorsqu'on compare leur chronologie fabuleuse avec la chronologie positive de l'Écriture sainte.

Nous venons de mentionner les livres sacrés de l'Inde. Les principaux et les plus antiques d'entre eux sont les *Védas*, au nombre de quatre : le *Rig-Véda*, l'*Yadjour-Véda*, le *Sama-Véda* et l'*Atharva-Véda*. Le premier est un recueil d'hymnes; le second renferme des prières en prose; le troisième, des prières destinées à être chantées, et le quatrième ne contient guère que des formules de consécration, d'imprécations et de sortiléges. Celui-ci est évidemment le plus moderne des quatre. Après les Védas, viennent dix-huit livres nommés *Pouranas* ou commentaires, qui sont d'une époque sensiblement plus récente. Chaque Pourana embrasse cinq sujets : la création du monde, ses progrès, son renouvellement par le déluge, la généalogie des Dieux et des héros, la chronologie, l'histoire des héros et une cosmogonie. Les Pouranas ont été, suivant les Indous, inspirés à *Vyasa*, le compilateur des Védas. Une compilation des *Brahmanas*, ou preceptes dogmatiques des Védas, connue sous le nom d'*Oupanischads*, est également comptée au nombre des livres sacrés. Un dernier monument, que les Brahmes considèrent comme divinement inspiré, est le *Manava-Dharma-Sastra* ou *Lois de Manou*. Ce livre, tel qu'on le possède aujourd'hui, est écrit en vers, et composé de 2,685 *slocas* ou distiques. Le style de ce code a un caractère manifestement plus ancien que tous les autres livres indiens, à l'exception des Védas. Parmi les personnages qui s'y trouvent cités, aucun ne paraît postérieur au XII^e siècle avant notre ère. C'est, avec les Védas, le monument le plus authentique du Br. Nous ferons remarquer qu'il n'est fait aucune mention, dans ce livre, de la Trinité indienne, et que Vischnou et Siva, qui avec Brahma, constituent cette triade divine, ne sont nommés dans Manou qu'une seule fois, et en passant. De plus, ils ne jouent aucun rôle dans le système de créations et de destructions successives de l'univers exposé dans cet ouvrage. Enfin, les Indous, quoiqu'ils ne les tiennent pas pour révélés, ont le plus profond respect pour les deux grandes épopées sanscrites, intitulées *Ramayana* et *Mahabharata*.

Maintenant quelle est la nature de la religion brahmanique ? Les savants qui ont étudié avec le plus de soin l'origine et le développement du Br. sont loin d'être d'accord sur ce sujet. Les uns pensent que l'antique doctrine de l'Inde est un véritable monothéisme ; les autres la regardent comme un polythéisme très-complexe ; plusieurs enfin la considèrent comme un panthéisme mal déguisé sous des apparences polythéistes. Le plus ancien des livres sacrés du Br., le Rig-Véda, appartient évidemment à une croyance et à un culte polythéistes. On y trouve les noms de trente-trois divinités, qui sont en général des personnifications des forces de la nature. Cependant, soit que la tradition du culte monothéiste primitif de la race humaine se fût encore conservée chez quelques hommes, soit que, parmi les rédacteurs des Védas postérieurs, quelques-uns aient réussi à s'élever, par leurs propres forces, à la conception d'un Dieu unique, toujours est-il que l'on trouve dans ces livres divers passages où cette conception est assez nettement formulée. Tel est celui-ci : « Il existe un Dieu vivant et vrai, éternel, incorporel, impalpable, impassible, tout-puissant, tout savant, infiniment bon, qui fait et qui conserve toutes choses. » Certains philosophes Indous, comme Rammohun-Roy, se sont autorisés de ces passages pour affirmer, nonobstant la multiplicité des divinités énumérées dans les Védas, que le Br. primitif est un pur Déisme ; mais cette école a fait peu d'adeptes dans l'Inde. Au reste, que la croyance primitive de ce pays ait été polythéiste ou monothéiste, elle nous apparaît, dans les Pouranas et dans le Manava-Dharma-Sastra, comme un panthéisme confus, avec un cortége d'émanations à l'infini, et avec un système de cosmogonie qui est la traduction exacte de la doctrine théologique elle-même. Or, comme toute conception théologique de ce genre aboutit nécessairement à une mythologie interminable, par la personnification inévitable de chacune des émanations divines, il s'ensuit que, si le Br. est un véritable panthéisme pour un petit nombre de Brahmes, il est un véritable polythéisme pour tout le reste de la population, qui prend à la lettre l'enseignement contenu dans les formules du culte, c.-à-d. dans les prières et dans les cérémonies extérieures. D'ailleurs, les Pouranas et les épopées indiennes ne sont guère qu'un répertoire de fables mythologiques données comme récits historiques, et ces livres sont les seuls que connaisse la grande masse de la population.

Le système théologique du Br. nous présente au sommet de sa hiérarchie de divinités une triade (*Trimourti*) composée de *Brahma*, *Vischnou* et *Siva* ; mais cette conception n'apparaît pas tout d'abord dans l'histoire de l'Inde. Nous avons déjà dit que dans les Védas et le Code de Manou, il est à peine fait mention de Vischnou et de Siva, et que ces Dieux n'y jouent aucun rôle. Brahma lui-même ne reçoit dans le Rig-Véda aucun des attributs de l'intelligence suprême, qui lui furent attribués plus tard. Dans le Manava-Dharma-Sastra, *Brahm*, le dieu suprême, unique, éternel, infini, incompréhensible, existant par lui-même, dont le monde et tout ce qui le compose ne sont que des manifestations, régit, sous le nom de *Brahma*, l'univers dont il est tour à tour le créateur et le destructeur. Brahm y est encore appelé *Paramatmâ* (la grande âme). D'après le Code de Manou, l'univers, à l'origine des choses, était plongé dans l'obscurité, imperceptible et dépourvu de tout attribut distinctif, lorsque « Celui que l'esprit seul peut percevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne peut comprendre, déploya sa propre splendeur. Ayant résolu dans sa pensée de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe. Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'être suprême naquit lui-même sous la forme de Brahma, l'aïeul de tous les êtres. C'est par ce qui est, par cette cause imperceptible, éternelle, qui existe réellement et n'existe pas pour les organes, qu'a été produit ce divin mâle célèbre dans le monde sous le nom de *Brahma*. Après avoir demeuré dans cet œuf une année de Brahma, le Seigneur par sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts, et, de ces deux parts, il forma le ciel et la terre ; au milieu il plaça l'atmosphère, les huit régions célestes, et le réservoir permanent des eaux. » Puis, lorsque Brahma, sorti de l'œuf, va créer les éléments qui formeront ensuite tous les êtres de l'univers, c'est de l'âme suprême, *Paramatmâ*, qu'il les exprime. Au reste, ce n'est pas Brahma lui-même qui crée directement les créatures. Il engendre d'abord Manou qui les produit ensuite lui-même par une série d'émanations. Parmi ces créatures, on remarque une foule de dieux, de demi-dieux, de génies, de démons, de nymphes, de monstres, etc., bref, tous les éléments de la mythologie la plus fantastique.

C'est dans les Pouranas surtout que se trouve développée cette mythologie exubérante qui distingue le Br. Ici, Brahma ne joue presque aucun rôle ; il est relégué dans la solitude, tandis que Vischnou et Siva, par un changement inexplicable, apparaissent au premier rang et non-seulement prennent place à ses côtés, comme ses égaux, mais encore se montrent souvent supérieurs à lui. Les attributs de chacun des dieux qui composent la Trimourti indienne se classent ainsi : BRAHMA, *soleil*, *créateur*, *puissance*, *passé*, *matière* ; VISCHNOU, *eau*, *conservateur*, *sagesse*, *présent*, *espace* ; SIVA, *feu*, *destructeur*, *justice*, *avenir*, *temps*. Brahma, Vichnou et Siva constituent, dans leur trinité indissoluble, l'être suprême, ou *Parabrahma*, qui est emblématiquement représenté par un cercle inscrit dans un triangle, tandis que l'écriture le désigne par la syllabe mystérieuse AUM, par laquelle on doit commencer et finir toute lecture des livres sacrés. Cette unité de la Trimourti est énergiquement exprimée dans ce passage du *Bhagavat-Pourana*. Un patriarche s'adresse à Brahma, à Vischnou et à Siva, et il leur demande lequel des trois est le véritable Dieu. Les trois divinités lui répondent : « Apprenez, ô pénitent, qu'il n'y a point de distinction réelle entre nous ; ce qui vous semble tel n'est qu'apparent. L'être unique paraît sous trois formes par les actes de création, de conservation et de destruction ; mais il est un. Adresser son culte à l'une de ces trois formes, c'est l'adresser aux trois, ou au seul Dieu suprême. »

L'oubli où est tombé Brahma s'explique aisément. Les peuples Indous n'attendent plus rien du Dieu créateur, mais ils ont tout à espérer et tout à craindre des deux divinités qui ont pour fonctions spéciales la conservation et la destruction. En conséquence, on ne trouve dans l'Inde aucun temple dédié à Brahma ; son culte et son nom même sont aujourd'hui laissés dans un complet oubli. Les Indous actuels n'honorent plus que Vischnou et Siva : de là, trois sectes, on pourrait presque dire trois religions différentes et ennemies. Voici le tableau qu'en trace l'abbé Dubois, d'accord en cela avec les hommes qui ont le mieux étudié l'état religieux des Indous de nos jours. « En général, les Indiens font profession d'honorer également les deux grandes divinités du pays qui sont Vischnou et Siva, sans donner la préférence à l'une ou à l'autre. Cependant, on trouve parmi eux un très-grand nombre de sectaires dont les uns s'attachent exclusivement au culte de Vischnou, et les autres à celui de Siva. Les premiers sont généralement désignés sous le nom de *Vischnou-baktar*, qui signifie dévots de Vischnou, et les seconds sous celui de *Siva-baktar*, ou dévots de Siva. On appelle encore ceux-ci *Lingadarys* et ceux-là *Nahmadarys*. Ces derniers noms leur viennent des marques distinctives qu'ils portent pour se faire connaître. Celle des dévots de Vischnou est la figure appelée *Nahmam*, qu'ils s'impriment sur le front : elle est formée de trois lignes, une perpendiculaire et deux obliques, qui, en se réunissant à leur base, donnent à ce signe la forme d'un trident. La ligne du milieu est rouge, les deux latérales sont blanches et tracées avec une espèce de terre appelée *nahmam*, d'où dérive le nom qu'on a donné à cette figure. La marque distinctive des dévots de Siva est ordinairement le *lingam*. Ils le portent quelquefois attaché à leurs cheveux ou à leurs bras, renfermé dans un petit tube d'argent ; mais le plus souvent, ils le suspendent à leur cou, et la boîte d'argent qui le soutient leur descend sur la poitrine. Chaque secte exalte le Dieu qu'elle honore, et s'applique à abaisser celui de la secte opposée. Les dévots de Vischnou prétendent que c'est aux soins du leur qu'on doit tout ce qui existe ; que c'est à lui seul que Siva doit sa naissance et son existence, puisque c'est lui qui l'a sauvé dans plusieurs circonstances où, sans son secours, il n'aurait pu éviter une perte certaine ; qu'il est donc à tous égards infiniment au-dessus de Siva, et que lui seul doit être honoré. Les dévots de Siva, de leur côté, soutiennent que Vischnou n'est rien et n'a jamais fait que des bassesses capables de l'avilir. Ils prouvent ces assertions par plusieurs traits de la vie de ce Dieu. Siva, selon eux, est le souverain maître de tout ce qui existe, et ils en concluent que lui seul mérite les adorations des hommes. Ces prétentions réciproques entraînent souvent des altercations et des rixes violentes. » Il est vrai d'ajouter : « Que la majeure partie des Indiens et surtout les Brahmes, ne prennent aucune part à ces querelles religieuses. Le système de ces derniers est d'honorer également les deux principales divinités du pays ; et, quoique, en général, ils paraissent pencher pour Vischnou, ils ne laissent point passer un jour sans offrir, dans leurs maisons, un sacrifice au lingam, l'emblème de Siva. »

Le culte de Vischnou et celui de Siva paraissent se partager presque également la population indoue : cette division existait déjà au VIII^e ou au IX^e siècle. Au reste, la confusion produite dans l'esprit des populations par la multiplicité des divinités mâles et femelles du panthéon indou, et par celle des légendes qui s'y rapportent, a déterminé la formation d'une foule de sectes, qui choisissent parmi tous ces dieux un objet d'adoration spécial ou même presque exclusif. — Des deux cultes principaux de l'Inde, le plus humain est sans contredit celui de Vischnou. En effet, ce Dieu n'est pas seulement la divinité qui conserve, il est encore le rédempteur de l'humanité et de l'univers. D'après le système théogonique et cosmogonique du Br., il y a pour le monde des époques de destruction et de renouvellement ; à ces époques, qui, dans le passé, sont au nombre de neuf, il faut l'intervention d'un Dieu pour sauver l'univers : or, le monde a dû son salut à Vischnou, qui s'est incarné autant de fois en descendant sur la terre. Parmi ces incarnations ou *Avatars* de Vischnou la plus célèbre est celle où il se manifesta sous la forme de *Krischna*. Le Bhagavat-Pourana et le Mahabharata sont presque entièrement consacrés à célébrer ses hauts faits : cet avatar est le huitième dans l'ordre des temps. La dixième et dernière incarnation de Vischnou aura lieu à la fin de l'âge présent. Il fera son apparition monté sur un cheval blanc, et armé d'un cimeterre étincelant pour la punition éternelle des méchants. On voit donc qu'il y a dans le culte de Vischnou comme un lointain souvenir, comme une tradition obscurcie et défigurée de la promesse de rédemption faite après la chute du premier homme. — Quant à Siva, ses sectateurs l'adorent tantôt comme le principe de la génération, tantôt comme le principe de la destruction, sous l'aspect d'un Dieu terrible et menaçant. Il en est de même de *Bhovani*, sa femme et sa sœur, qui est aussi honorée sous la forme de *Kali*, déesse des enfers. On sait que cette épouvantable secte des *Thugs* ou Étrangleurs, qui jeta, il y a peu d'années, la terreur dans l'Inde entière, prétendait être agréable à cette affreuse divinité, en diminuant autant que possible le nombre des vivants. — Suivant Wilson, il existe aujourd'hui, dans l'Inde, vingt sectes de *Vischnouïtes* et neuf de *Sivaïtes*. Mais, si l'on tient compte des divinités subalternes qui reçoivent un culte presque exclusif, des croyances, pour ainsi dire, locales, et des altérations que les diverses écoles philosophiques ont introduites dans différentes parties du système brahmanique, on peut dire que les sectes indoues sont au nombre de plusieurs centaines.

Malgré toutes les diversités que l'on observe, soit dans les croyances, soit dans les cultes de l'Inde, toutes les sectes s'accordent sur deux points qui, pour ce motif, peuvent être considérés comme leur lien commun, et comme constituant le caractère essentiel et distinctif du Br., nous voulons parler de l'institution des *castes* et du dogme de la *transmigration*. — La distinction des castes est d'origine divine. « Pour la propagation de la race humaine, dit le Code de Manou, Brahma produisit de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, le *Brahmane* (prêtre), le *Kchatriya* (guerrier), le *Vaisiya* (laboureur, commerçant), et le *Soudra* (serf, prolétaire). Pour la conservation de cette création, l'Être souverainement glorieux assigna des occupations différentes à chacun de ceux qu'il avait ainsi produits. Il donna en partage aux Brahmanes l'étude et l'enseignement des Védas, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. Il imposa pour devoirs, au Kchatriya, de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les Livres sacrés et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens. Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les Livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées au Vaisiya. Mais le souverain Maître n'assigna au Soudra qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite.... Le Brahmane, en venant au monde, est placé au premier rang sur cette terre ; souverain seigneur de tous les êtres, il doit veiller à la conservation du trésor des lois. Tout ce que le monde renferme est la propriété du Brahmane ; par sa primogéniture et par sa naissance, il a droit à tout ce qui existe. » Le livre de Manou est principalement consacré à établir les droits et les devoirs des trois premières castes ; mais ce sont surtout les priviléges des Brahmanes qui sont l'objet de la préoccupation de l'auteur. « Le Kchatriya ou le Vaisiya, dit-il, qui se précipite sur un Brahmane dans l'intention de le frapper, mais qui ne le frappe pas, est condamné à tourner pendant cent années dans l'enfer appelé *Tâmisra*. Pour l'avoir, par colère et à dessein, frappé rien qu'avec un brin d'herbe, il doit renaître, pendant vingt et une transmigrations, dans le ventre d'un animal ignoble. Autant le sang du Brahmane, en tombant à terre, absorbe de grains de poussière, autant d'années celui qui a fait couler ce sang sera dévoré par des animaux carnassiers dans l'autre monde..... Que le roi se garde bien de tuer un Brahmane, quand même il aurait commis tous les crimes possibles ; qu'il le bannisse du royaume en lui laissant tous ses biens, et sans lui faire le moindre mal.... Il n'y a pas, dans le monde, de plus grande iniquité que le meurtre d'un Brahmane ; c'est pourquoi le roi ne doit pas même concevoir l'idée de mettre à mort un Brahmane. » — Quant aux Soudras, ils n'ont aucun droit, pas même celui de lire les Livres saints et de sacrifier. « Une obéissance aveugle aux ordres des Brahmanes versés dans la connaissance des Livres saints, maîtres de maison et renommés pour leurs vertus, est le principal devoir d'un Soudra, et lui procure le bonheur après sa mort..... Que le Brahmane ne donne à un Soudra ni un conseil, ni les restes de son repas, à moins qu'il ne soit son domestique ; il ne doit pas lui enseigner la loi, ni aucune pratique de dévotion expiatoire ; celui qui déclare la loi à un homme de la classe servile, ou lui fait connaître une pratique expiatoire, est précipité avec lui dans le séjour ténébreux appelé *Asamvrita*. — Un Soudra ne doit pas amasser des richesses superflues, même lorsqu'il en a le pouvoir, car un Soudra, lorsqu'il a acquis de la fortune, vexe les Brahmanes par son insolence..... Un Soudra, bien qu'affranchi par son maître, n'est pas délivré de l'état de servitude ; car, cet état lui étant naturel, qui pourrait l'en exempter ?.... Un Brahmane, s'il est dans le besoin, peut, en toute sûreté de conscience, s'approprier le bien d'un Soudra. »

Le dogme de la *transmigration des âmes* ou de la *Métempsycose*, ainsi qu'on a pu déjà le reconnaître par la peine prononcée contre celui qui ose frapper un Brahmane avec un brin d'herbe, est la sanction de la loi civile et religieuse des Indous. D'après Manou, les maux qui affligent l'homme sont la punition et la conséquence inévitables de ses péchés. La vie actuelle est une expiation, car elle est la suite des vies antérieures. Cependant, l'homme, après une plus ou moins longue série de transmigrations, peut arriver à un tel degré de perfection qu'il est absorbé dans le sein de Brahma, et dispensé de revenir sur cette terre d'épreuves. « L'homme, dit encore le Manava-Dharma-Sastra, qui accomplit fréquemment des actes religieux intéressés, parvient au rang des dieux ; mais celui qui accomplit souvent des œuvres pieuses désintéressées, se dépouille pour toujours des cinq éléments, et obtient la délivrance des liens du corps. Voyant également l'âme suprême dans tous les êtres, et tous les êtres dans l'âme suprême, en offrant son âme, il s'identifie avec l'être qui brille de son propre éclat.... Les âmes douées de la qualité de bonté, acquièrent la nature divine ; celles que domine la passion, ont, en partage, la condition humaine ; les âmes plongées dans l'obscurité, sont ravalées à l'état des animaux : telles sont les trois principales sortes de *transmigrations*. Si l'âme s'est adonnée fréquemment au mal et rarement au bien, dépouillée après la mort de son corps tiré des cinq éléments.

et revêtue d'un autre corps formé des particules subtiles des éléments, elle est soumise aux tortures infligées par *Yama* (roi des enfers). » — Le dogme de la métempsycose, si étrange qu'il nous paraisse, découle tout naturellement du système des émanations, et forme le couronnement nécessaire de toute doctrine religieuse fondée sur le panthéisme.

Mais cette conception de la métempsycose a produit elle-même des conséquences qu'il importe de signaler : nous voulons parler du développement exagéré de la vie érémitique et contemplative, et de l'oubli des œuvres pour les austérités et les formules expiatoires, au moyen desquelles, pensent les Indous, on peut éviter les transformations souvent désagréables dont est menacé l'homme coupable, le violateur de la loi. « Les grands criminels, dit Manou, et tous les autres hommes coupables de diverses fautes, sont déchargés de leurs péchés par des austérités pratiquées avec exactitude. Les âmes qui animent les vers, les serpents, les sauterelles, les animaux, les oiseaux et même les végétaux, parviennent au ciel par le pouvoir de la dévotion austère. La lettre A, la lettre U, la lettre M, ont été exprimées des trois Livres saints par le Seigneur des créatures. Des trois Védas (il s'agit ici des trois premiers), le Très-Haut, le Seigneur des créatures a extrait aussi, stance par stance, cette invocation appelée *Savitri*, qui commence par le mot *Tad*. En récitant, à voix basse, matin et soir, le monosyllabe AUM, et cette prière précédée des trois mots *Bhour*, *Bhouvah*, *Swar*, tout Brahmane qui connaît parfaitement les Livres sacrés, obtient la sainteté que le Véda procure. Celui qui, pendant trois années, répète tous les jours cette prière, sans y manquer, ira retrouver la divinité suprême, aussi léger que le vent, revêtu d'une forme immortelle, etc. » — Les pénitences volontaires que s'imposent parfois les anachorètes indous, appelés *Djoguis* et *Sannyasis*, selon la classe à laquelle ils appartiennent, ont de tout temps étonné les voyageurs. Plusieurs d'entre elles sont énumérées dans le Code de Manou : « Que l'anachorète se roule sur la terre ou qu'il se tienne sur la pointe des pieds durant toute la journée ; que, dans les chaleurs de l'été, il s'entoure de cinq feux ; que, dans la saison des pluies, il s'expose sans abri aux nuages ; que, dans la saison froide, il porte des vêtements humides, et qu'il augmente graduellement la rigueur de ses pénitences ; qu'il s'inflige des mortifications de plus en plus terribles, et qu'il dessèche ainsi son enveloppe corporelle... Qu'il marche tout droit devant lui vers la région septentrionale, ne vivant que d'air et d'eau, jusqu'à ce que son corps tombe en poussière. » Ces mortifications, comme on le voit, vont jusqu'au suicide, et les préceptes de Manou ont été pris à la lettre. C'est ainsi qu'à la fête si célèbre de Djaggernâth, des dévots indous se font écraser sous les roues du char qui porte l'idole du Dieu ; c'est ainsi encore, qu'à la fête solennelle qui se célèbre tous les ans près de Calabhaïrana, ils se précipitent du haut d'un rocher. Dans les temps anciens, se brûler vif paraît avoir été une pénitence assez usitée. Les philosophes indiens Calanus et Sarmanochagas, qui, au rapport des historiens grecs, se brûlèrent, le premier à Pasargade, en présence d'Alexandre, et le second à Athènes, en sont des exemples. Au reste, ces austérités, parfois si effrayantes, que décrivent les relations, sont souvent inspirées par la vanité et le désir de recevoir des hommages, non moins que par la superstition et le fanatisme.

La morale enseignée par les Livres sacrés de l'Inde a été beaucoup trop vantée. Sans doute, ils défendent, comme toutes les législations possibles, le meurtre, le vol, l'adultère, etc. : sans doute, ils contiennent d'admirables prescriptions relatives à la charité, à l'aumône, à l'hospitalité ; mais ces prescriptions sont radicalement viciées par l'institution religieuse des castes. Les passages que nous avons cités suffisent pour le démontrer. — On a aussi beaucoup exagéré le chiffre des sectateurs du Brahmanisme : il ne saurait guère dépasser 60 millions, car cette religion ne s'étend pas hors de l'Indostan, et cette vaste région est encore habitée par plusieurs millions d'individus qui professent le Mahométisme, le Bouddhisme, ou le Nanékisme. — Voy. Caste, Sutti, Bouddhisme, Sabéisme, etc.

* **BRAHME.** s. m. Voy. Brahmane.

BRAI. s. m. Voy. Térébenthine.

BRAIE. s. f. (lat. *bracca*). Au pl., se disait autrefois D'une espèce de haut de chausses, de pantalon, de culotte. — Fig. et prov., *Il s'en est tiré, il en est sorti les braies nettes*, se dit D'un homme qui s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire. ‖ Au sing., Linge dont on enveloppe le derrière des enfants. *Il faut changer cet enfant de b.* On dit aujourd'hui *Lange* ou *Couche*.

Enc. — Les *Braies* faisaient partie du vêtement de tous les peuples qui entouraient les Grecs et les Romains, de l'Inde à l'Océan Atlantique. Aristagoras, roi de Milet, dans son entrevue avec Cléomènes, roi de Sparte, décrit dans les termes suivants le costume d'une grande partie de ces peuples : « Ils portent des arcs et une courte pique, et ils vont au combat vêtus de *braies*, avec un chapeau sur la tête. » De là, aussi, la locution latine *Braccati militis arcus* (l'arc du soldat en braies) qui signifiait que les soldats qui portaient ce vêtement étaient en général armés d'arcs. Les auteurs mentionnent spécialement plusieurs peuples de l'antiquité comme étant dans l'usage de porter des pantalons ; ce sont : 1° les Mèdes et les Perses ; 2° les Parthes et les Arméniens ; 3° les Phrygiens ; 4° les Saces ; 5° les Sarmates ; 6° les Daces et les Gètes, 7° les Teutons ; 8° les Francs ; 9° les Belges ; 10° les Gaulois et les Bretons. Strabon dit, en parlant des Gaulois : « Ils portent des caleçons qu'ils appellent βράκας. » — Le terme gaulois *Brak*, conservé dans ce passage, subsiste dans l'écossais, *Breeks* ; dans l'anglais, *Breeches ;* et dans le vieux français, *Braies*. Toutes les langues du Nord ont des termes analogues à ces mots. Les pantalons des Cosaques et des Persans de nos jours ne diffèrent matériellement en rien de ceux qu'on portait de toute antiquité dans les mêmes pays. — En confirmation des témoignages des auteurs, les monuments où se trouvent représentés des personnages appartenant aux nations qui viennent d'être énumérées, nous les montrent vêtus de braies, ce qui les distingue clairement des Grecs et des Romains. La Figure ci-dessous représente un groupe de Sarmates d'après les bas-reliefs de la Colonne de Trajan. — Les Braies des peuples de l'Orient et du Nord étaient très-larges ; Euripide les décrit assez exactement, bien qu'il les tourne en dérision, en les nommant des *Sacs bariolés*. Celles des Bas-Bretons actuels ont conservé toute leur ampleur ; elles ressemblent exactement au pantalon de nos Zouaves. Aux yeux des Grecs, ce genre de vêtement paraissait singulièrement ridicule ; cependant, au témoignage d'Ovide, les Braies avaient été adoptées par les habitants de quelques colonies grecques des bords du Pont-Euxin.

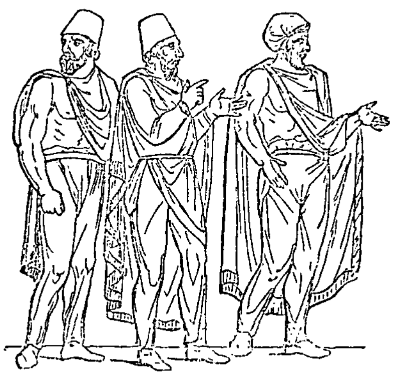

Les Braies étaient habituellement d'étoffe de laine. Agathias nous apprend qu'en Europe, on en faisait aussi de toile de lin et de peaux tannées. Chez les peuples asiatiques, elles étaient vraisemblablement de coton et de soie. Quelquefois, selon le témoignage d'Euripide, de Valerius Flaccus et de Properce, les Braies étaient rayées et ornées de bandes de diverses couleurs, ou même de broderies. Sous les empereurs, l'usage des Braies s'introduisit peu à peu à Rome même. Sévère en portait et il en distribua à ses soldats à titre de gratification. Plus tard, Honorius en restreignit l'usage.

BRAILLARD, ARDE. adj. Qui parle beaucoup, fort haut et mal à propos. *C'est l'homme le plus b. que je connaisse. Une femme braillarde.* ‖ S'emploie ordinairement comme subst. *Quel b. ! C'est un grand b.* Fam.

BRAILLER. v. n. (all. *brallen*, pousser fréquemment de grands cris ?). Parler très-haut, beaucoup et mal à propos. *Cet homme ne fait que b. Il a l'habitude de b.* ‖ Crier d'une manière importune ou ridicule. *Cet enfant ne fait que b. Ce n'est pas là chanter, c'est b.*

BRAILLEUR, EUSE. adj. Qui braille, qui ne fait que brailler. *Une femme fort brailleuse. Cette petite fille est bien brailleuse.* ‖ S'emploie le plus souvent comme subst. *C'est un b., une brailleuse.* Fam.

BRAIMENT. s. m. Cri de l'âne.

BRAIRE. v. n. Se dit d'Un âne qui crie. *L'âne se mit à b.* ‖ Fig. et fam., *Cet homme ne chante pas, il brait.*

Obs. gram. — Ce verbe ne s'emploie guère qu'au présent de l'infinitif *Braire*, ainsi qu'aux troisièmes personnes du présent, du futur et du conditionnel de l'indicatif ; *Il brait, ils braient ; Il braira, ils brairont ; Il brairait, ils brairaient.*

BRAISE. s. f. (gr. βράζειν, être chaud, ou all. *brasen*, être ardent). Bois réduit en charbons ardents. *Ce bois fait beaucoup de b. Des marrons cuits sous la b. Gigot à la b.* — Fig. et prov., *Il a passé là-dessus comme chat sur b.*, se dit De quelqu'un qui, dans un discours ou dans un écrit, passe légèrement sur un article qu'il ne veut pas trop approfondir. ‖ Le menu charbon que les boulangers retirent de leur four, et qu'ils éteignent ensuite pour le vendre. *Acheter de la b. chez un boulanger. Grosse, menue b.*

BRAISER. v. a. T. Cuis. Faire cuire de la viande dans une braisière. = Braisé, ée. part. *Un gigot b.*

BRAISIER. s. m. Huche dans laquelle les boulangers mettent leur braise quand elle est étouffée.

BRAISIÈRE. s. f. T. Cuis. Vaisseau dans lequel on fait cuire à la braise différents mets.

BRAME ou **BRAMINE.** s. m. Voy. Brahmane.

BRAMER. v. n. (ital. *bramare*, désirer ardemment). Crier. Ne se dit que Du cerf. *Le cerf brame quand il est en rut.*

* **BRAMIA.** s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

BRAN. s. m. Matière fécale. Pop. et bas. — *B. de son*, Partie du son la plus grossière. *B. de scie*, Poudre du bois que l'on scie. Vx. ‖ S'emploie popul. et bassement Pour marquer du mépris. *B. de lui. B. de vos promesses.* Vieux.

BRANCARD. s. m. (R. *branche*). Espèce de civière à bras et à pieds sur laquelle on transporte un malade couché, ou des meubles, des objets fragiles, etc. *Il fut porté à l'hôpital sur un b. Il faut transporter cette glace sur un b.* ‖ Se dit Des deux pièces de bois qui se prolongent en avant d'une charrette, et entre lesquelles est placé le cheval. *Mettre le cheval au b. Cheval de b.* ‖ Se dit des deux pièces de bois ou de fer qui, dans les voitures à timon et à quatre roues, réunissent le train de derrière et celui de devant. *Le b. de cette voiture est rompu.* — On dit quelquefois *Brancards* au plur. *L'un des brancards de ma berline est cassé.*

BRANCHAGE. s. m. coll. L'ensemble des branches d'un arbre. *Il faut élaguer tout ce b.*

BRANCHE. s. f. (lat. *brachium*, bras). Bois que pousse le tronc d'un arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste, et qui s'allonge comme une sorte de bras. *Grosse b. Petite b. Cet arbre pousse ses branches toutes droites. Couper une b. Une b. de chêne, de laurier, de groseillier. La b. rompit sous lui. L'oiseau sautait de b. en b.* — Fig. et prov., *Sauter de b. en b.*, Passer brusquement d'un sujet à un autre, en ne s'arrêtant à aucun, et en les traitant tous superficiellement. — Fig. et fam., *Se prendre, s'attacher aux branches*, S'attacher aux circonstances inutiles d'un sujet et négliger le fond. Peu us. — *S'accrocher à toutes les branches*. Se servir de tous les moyens, pour se tirer d'embarras, de danger. — *Il vaut mieux s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches*, Il vaut mieux s'attacher à l'autorité supérieure qu'à l'autorité subalterne. — Prov., *Être comme l'oiseau sur la b.*, Être dans un état incertain, Ne savoir ce qu'on veut faire, ce qu'on deviendra. ‖ Se dit de Diverses choses qui ont avec les branches des arbres un certain rapport de forme et de position. — *Les branches du bois d'un cerf*, Les deux parties du bois d'un cerf. — *Chandelier à plusieurs branches*, Chandelier dont la tige se divise en plusieurs rameaux destinés à porter chacun une bougie. — *Les deux branches d'un mors*, Les deux branches de fer qui tiennent au mors du cheval, et où la bride est attachée. — *Lunettes à branches*, Lunettes qu'on fixe devant les yeux au moyen de deux petites branches de métal, d'écaille fondue, etc., qui s'appliquent le long des tempes. — *Les branches d'un compas, d'un binocle, d'un forceps*, etc. Les deux pièces qui forment un compas, etc., et qu'on peut écarter ou rapprocher à volonté. ‖ T. Anat., *Les branches d'une artère, d'une veine, d'un nerf*, Les petites artères, les petites veines, les petits nerfs, qui tiennent, qui aboutissent aux grosses artères, aux grosses veines, aux grands nerfs. *Les branches qui sortent du tronc de la veine cave.* On dit aussi, *Les branches de la moelle allongée, Les branches du pubis*, etc. ‖ T. Géog. *Les branches d'un fleuve, d'une rivière*, Les rivières moins considérables qui s'y jettent. *La Marne est une b. de la Seine.* ‖ T. Mines. *Les branches d'une mine d'or, d'argent*, etc., Les petits filons qui partent du filon principal. ‖ T. Art mil. *B. de tranchée*, Boyau d'une tranchée. ‖ T. Généal. Se dit Des familles différentes qui sortent d'un ascendant commun. *La b. aînée. La b. cadette. La b. de Bourbon. Il a fait une nouvelle b. Il est l'aîné de sa b.* ‖ Fig., se dit encore Des différentes parties ou divisions de certaines choses. *Une b. de commerce. Une nouvelle b. d'industrie. Une b. d'exportation. Les différentes branches de l'administration. Les branches d'une science. Les différentes branches des mathématiques, de l'histoire naturelle*, etc. = V. Ramification.

BRANCHER. v. a. Pendre, attacher à une branche d'arbre. Inus. Autrefois se disait fam. en parlant D'un voleur, etc., que l'on pendait aux branches d'un arbre. *On brancha notre maraudeur au premier arbre venu.* = Brancher. v. n. T. Chasse. Se dit Des oiseaux qui se perchent sur les branches d'arbre. *Le faisan et le coq de bruyère branchent.* = Branché, ée. part. Se dit proprement D'un oiseau perché sur une branche. *Un faisan branché.* — Fig. et fam., *Un mousse branché sur une vergue.*

BRANCHE-URSINE ou **BRANC-URSINE.** s. f. Voy. Acanthacées et Ombellifères.

* **BRANCHIAL, ALE.** adj. T. Anat. Qui a rapport aux branchies. *Appareil b. Artère branchiale.*

BRANCHIER. adj. m. T. Fauconn. Ne se dit que dans cette loc., *Oiseau b.*, Oiseau qui ne peut encore que voler de branche en branche.

BRANCHIES. s. f. pl. (gr. βράγχια). T. Anat. Voy. POISSON, MOLLUSQUE et RESPIRATION.

***BRANCHIOPODES.** s. m. (gr. βράγχια, branchies; ποῦς, πόδος, pied). T. Zool.

ENC. — Dans la classification de Milne Edwards, les *Branchiopodes* constituent la 4ᵉ division de la classe des *Crustacés*. Ils comprennent une grande partie des Crustacés d'eau douce. Les Br. sont des animaux en général fort petits. Les anneaux de leur corps varient en nombre; leur tête, en général distincte, porte un seul œil ou bien deux ou trois yeux dont deux sont souvent pédonculés; leur appareil buccal est conformé pour la mastication; leurs antennes sont ou peu développées ou fort grandes, et, dans ce dernier cas, en forme de rames natatoires; leur abdomen, en général assez grand, est terminé par une sorte de queue bifide; leurs pattes thoraciques sont d'apparence foliacée et tout à fait branchiformes (d'où le nom de cette division); les membres abdominaux sont en général nuls, ou bien semblables à ceux du thorax. Ces organes sont dans un état d'agitation incessante, même lorsque l'animal ne change pas de place. — Les Br. se partagent en deux ordres, les *Phyllopodes* et les *Cladocères* ou *Daphnoïdes*. — Les premiers ont le corps composé d'un grand nombre d'anneaux et 8 paires de pattes thoraciques au moins; le corps des seconds n'a que 8 segments au plus, les pattes sont au nombre de 4 ou 5 paires seulement.

I. Les *Phyllopodes* les mieux connus sont ceux des genres *Apus*, *Limnadie* et *Branchipe*.— La Fig. 1 représente un *Apus allongé* (*Apus productus*) vu en dessus, et la Fig. 2 le même animal grossi et vu en dessous [*a*, lèvre supérieure; *b*, chaperon; *cc*, antennes]. Ce petit Crustacé, dont la longueur totale est de 5 centim., est bien caractérisé par sa carapace scutiforme, par le nombre de ses pattes-branchies (60 paires environ), et par les deux appendices sétiformes très-allongés qu'il porte à sa partie postérieure; il habite les eaux douces de l'Europe centrale.—Le *g. Limnadie* se distingue par la forme cylindracée de son corps, ses anneaux au nombre de 20 à 30, et ses pattes au nombre de 18 à 27 paires. Les Limnadies sont peu répandues. La *L. d'Hermann*, type du genre, se trouve dans les flaques d'eau de la forêt de Fontainebleau.—Les Crustacés du g. *Branchipe* ont le corps allongé, presque filiforme, et composé d'une tête, d'un thorax et d'un abdomen très-développé. Les yeux sont grands et *portés sur un pédoncule mobile*. Entre la base des deux pédoncules se trouve un troisième œil sessile. Les antennes sont au nombre de 4. Ces animaux sont en général longs de 11 à 13 millim. La femelle fait plusieurs pontes de 100 à 400 œufs. Lorsque les flaques d'eau où ils vivent se dessèchent, dans les chaleurs de l'été, tous ces animaux périssent; mais leurs œufs durs et coriaces résistent à l'action de la chaleur ainsi qu'à celle des gelées. Dès les premières pluies, on voit reparaître des légions de Branchipes. Ces petits Crustacés sont du reste poursuivis par de nombreux ennemis, comme Grenouilles, Salamandres, Dytiques, etc. Le *Br. commun* (*Branchipus stagnalis*) est fort répandu chez nous, par ex. dans les mares de la forêt de Fontainebleau. On les voit constamment renversés *sur le dos, agiter sans relâche* leurs pattes, et contracter leur queue et leur tête aussitôt qu'ils veulent changer de direction.

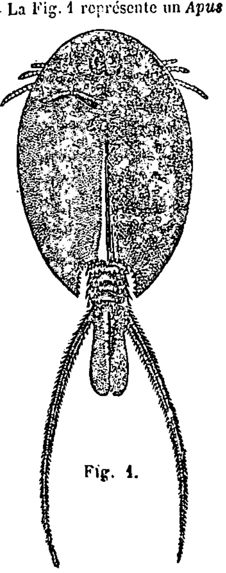
Fig. 1.

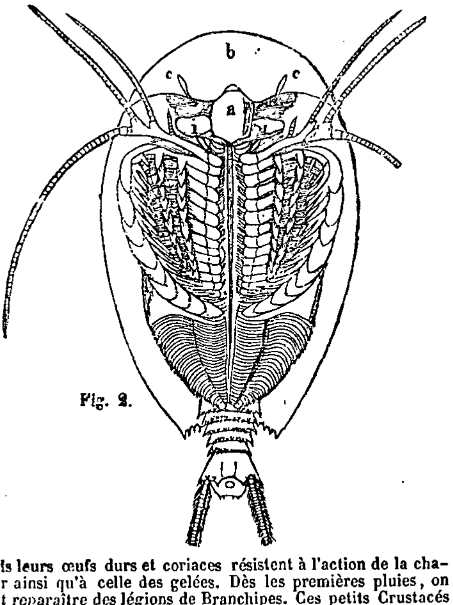

Fig. 2.

II. Parmi les *Cladocères*, nous ne citerons que les deux genres *Daphnie* et *Polyphème*. Les *Daphnies* (Fig. 3. *Daphnie puce*, de grandeur naturelle; 4. La même, très-grossie) ont pour caractères distinctifs un œil unique et 5 paires de pattes branchiales dont la première seulement (quelques auteurs la considèrent comme une antenne) contribue à la natation. Celle-ci s'opère par une suite de sauts que l'animal exécute à l'aide de sa première paire de pattes. Les Daphnies ne sont pas moins nombreuses que les Branchipes dans les eaux douces stagnantes. A l'entrée de l'hiver, elles s'enterrent dans la vase pour n'en sortir qu'au printemps. Les Daphnies, quant à la rapidité et au mode de leur reproduction, offrent les mêmes phénomènes que les Pucerons: de là, une multiplication parfois prodigieuse. La *D. puce* (*D. pulex*), dont la couleur est rouge, se trouve quelquefois en si grand nombre dans une mare, qu'il semblerait que l'eau a été changée en sang. — Le g. *Polyphème*, dont la seule espèce connue est le *Pol. pou* (*Pol. pediculus*) est surtout remarquable par un œil énorme, qui constitue presque à lui seul toute la tête. Ce Crustacé, dont la longueur ne dépasse pas 1 1/2 millim., habite les eaux douces stagnantes de l'Europe centrale; il est surtout très-commun aux environs de Genève.

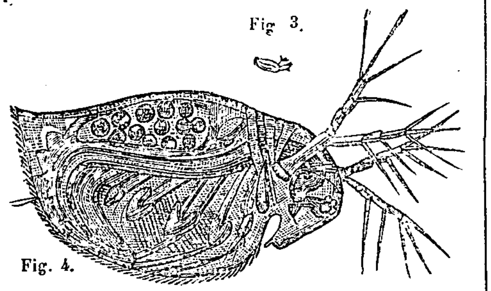
Fig 3.

Fig. 4.

***BRANCHIOSTÉGE.** adj. (gr. βράγχια; στέγω, je couvre). T. ANAT. Voy. POISSON et RESPIRATION.

***BRANCHIPE.** s. m. T. Zool. Voy. BRANCHIOPODES.

***BRANC-URSINE.** s. f. Voy. BRANCHE-URSINE.

BRANCHU, UE. adj. Qui a des branches, beaucoup de branches. *Un arbre fort b.*

BRANDADE. s. f. T. Cuisine. Mets fait avec de la morue émincée et cuite avec de la crème, des blancs d'œufs, de l'ail haché, de l'huile, etc. *Morue en b. Aimez vous la b.?*

BRANDE. s. f. (all. *brand*, incendie). Sorte de bruyère qui croît dans les campagnes incultes. *C'est un pays de brandes. Se chauffer avec des brandes.* ‖ Par extens., Lieu inculte où croissent des brandes. *Parcourir une b.*

BRANDEBOURG. s. m. (*Brandebourg*, province de Prusse). Sorte d'ornement de broderie ou de galon, que l'on met autour des boutonnières de certains habits. *B. d'or, d'argent. Habit à brandebourgs.* = BRANDEBOURG. s. f. Sorte de casaque à longues manches qui était à la mode du temps de Louis XIV.

BRANDEVIN. s. m. (all. *branntwein*, vin brûlé). Eau-de-vie de vin. Peu us.

BRANDEVINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui crie et qui vend du brandevin dans un camp, dans une garnison. Vieux et inusité.

BRANDILLEMENT. s. m. Mouvement qu'on se donne en se brandillant. Fam.

BRANDILLER. v. a. (R. *brandir*). Mouvoir, agiter de çà et de là. *B. la tête, les jambes, les bras.* Fam. = SE BRANDILLER. v. pron. Se mouvoir, s'agiter en l'air à l'aide d'une corde, d'une escarpolette, etc. *Se b. sur une corde.* Fam. = BRANDILLÉ, ÉE. part.

BRANDILLOIRE. s. f. Cordes ou branches entrelacées, ou autre chose de cette espèce, sur quoi l'on peut s'asseoir pour se brandiller. Inus.

BRANDIR. v. a. (all. *brand*, tison enflammé). Secouer, agiter dans sa main une lance, un épieu, une épée, etc., comme si l'on se préparait à frapper. *B. une pique, une lance. B. une épée, un sabre, une hache, un bâton*, etc. ‖ T. Charp. Arrêter, affermir, au moyen d'une cheville, deux pièces de bois l'une contre l'autre, sans qu'elles soient entaillées. = BRANDI, IE. part. — Prov., *Enlever un gros fardeau, un gros ballot tout b.*, L'enlever tout d'un coup. *Enlever un homme tout b.*, L'enlever en l'état où on le trouve. Vx.

BRANDON. s. m. (all. *brand*). Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée. *Allumer des brandons.*—Se dit aussi Des corps enflammés qui s'élèvent d'un incendie. *Le vent poussait des brandons qui portaient l'incendie de tous côtés.* ‖ S'emploie figur. dans le style élevé. *Les brandons de la discorde. Cet homme est un b. de discorde. Ce pamphlet est un b. de guerre civile.* ‖ *Le dimanche des brandons*, Le premier dimanche de carême, ainsi nommé autrefois, parce que, ce jour-là, le peuple allumait des feux, dansait à l'entour, et parcourait les villes et les campagnes en portant des brandons ou des tisons allumés. ‖ La paille tortillée au bout d'un bâton qu'on plante aux extrémités d'un champ, pour indiquer que les fruits ont été saisis judiciairement: c'est de là qu'est venue l'expression de *Saisie-brandon*. Voy. SAISIE.

BRANDONNER. v. a. Planter des brandons aux extrémités d'un champ où l'on a fait une saisie de fruits. *B. un champ.*

BRANLANT, ANTE. adj. (R. *branler*). Qui branle, qui penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, qui n'est pas ferme dans sa position. *Avoir la tête branlante. Avoir les jambes branlantes. Une poutre branlante.* ‖ Fig. et prov., *C'est un château b.*, se dit De quelqu'un ou de quelque chose de mal assuré, et qui paraît près de tomber. *Ce vieillard est un château b.*

BRANLE. s. m. Mouvement d'un corps qui oscille, et se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Le b. d'une cloche. Mettre une cloche en b. Le b. du carrosse lui fait mal.* On dit aujourd'hui, *Le mouvement de la voiture*, etc. ‖ *Sonner en b.*, Donner aux cloches tout le mouvement qu'elles peuvent avoir. ‖ Fig., Première impulsion donnée à quelque chose. *Suivre le b. général.* — Fig. et fam., *Être en b.*, *Se mettre en b.*, Commencer à entrer en mouvement pour faire quelque chose; Commencer à être en action. *Il commence à se mettre en b. On a bien de la peine à le mettre en b.* — *Donner le b. aux autres*, *Mettre les autres en b.*, Les mettre en train, en disposition d'agir. — *Donner le b. à une affaire*, La mettre en train. *Donner le b. aux affaires*, Les mettre en mouvement, leur donner une impulsion plus ou moins forte. Dans ce sens, on dit quelquefois absol., *Donner le b.* ‖ Espèce de danse où plusieurs personnes se tiennent par la main, et se mènent tour à tour. *Grand b. B. gai. Danser* ou *mener un b.* — Prov., *Être fou comme le b. gai, comme b. gai*, Être d'une gaieté excessive. — Fig., *Mener le b.*, V. MENER. ‖ L'air sur lequel on danse un b. *Jouer, chanter un b.* ‖ T. Mar. anc. Hamac. *Coucher dans un b.*

BRANLE-BAS. s. m. T. Mar.

ENC. — En T. de Marine, *le mot Branle-bas signifie littéralement Mettre bas les branles*, c.-à-d. les hamacs; par extension il s'applique aux préparatifs qui ont lieu à bord d'un navire de guerre lorsqu'il se dispose au combat. A l'article BASTINGAGE, nous avons vu que les matelots forment, sur le pont, avec leurs hamacs et leurs matelas, une sorte de rempart plus ou moins efficace contre les feux de mousqueterie. En même temps l'on enlève tous les objets encombrants; on supprime les cloisons inutiles qui gêneraient la circulation; on ouvre les soutes à poudre; on apporte les munitions nécessaires aux canonniers, qui disposent et chargent leurs pièces; on verse sur les ponts le sable destiné à boire le sang qui va couler, pendant que les chirurgiens, au fond de la cale, hors de l'atteinte des boulets, dressent leur table d'opérations et garnissent les lits pour les blessés. En un mot, chacun se dispose pour la lutte qui va commencer, et se tient prêt à faire son devoir. Dans un vaisseau bien organisé, un br.-bas de combat s'opère en dix minutes.

BRANLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui branle. *Le b. d'une cloche. B. de tête.*

BRANLER. v. a. Mouvoir, remuer, agiter, faire aller deçà et delà. *B. les jambes, les bras, la tête.* = BRANLER. v. n. Être agité, osciller, pencher de côté et d'autre, faute de solidité. *Ce plancher branle. Les dents lui branlent.* Prov., *Tout ce qui branle ne tombe pas.* — *B. au manche, dans le manche*, se dit D'un outil qui n'est pas solidement emmanché; et Fig., signifie, N'être pas ferme dans le parti qu'on a embrassé, dans la résolution qu'on a prise, ou Être menacé de perdre sa fortune, sa place, la faveur dont on jouit, ou bien *Être en danger de mourir. *Ce ministre branle au manche. Son état est bien douteux, il branle dans le manche.* ‖ Se remuer, se mouvoir. *Ne branlez pas de là*, Demeurez là où vous êtes, ne bougez pas de là. — Fam., *Il ne branle pas plus qu'une bastille*, se dit D'un homme qui ne bouge pas de sa place, quoiqu'on l'appelle. — Fig. et fam., *Ces enfants n'osent b. devant leur père*, Ils sont dans une crainte, dans une contrainte continuelle devant lui. Vx. = BRANLÉ, ÉE. part.

BRANLOIRE. s. f. Pièce de bois posée en travers et en équilibre sur un point d'appui un peu élevé, et aux extrémités de laquelle deux personnes se balancent en faisant tour à tour le contre-poids.

BRAQUE. s. 2 g. (all. *brack*). Espèce de chien de chasse. *Un b. Une braque. Les braques sont bons pour la plaine. Ce b. arrête bien.* — Prov., *Étourdi comme un b. Fou comme un b.* ‖ Fig. et fam., *C'est un b., un vrai b.*, C'est un jeune homme très-étourdi.

BRAQUEMART. s. m. Voy. ÉPÉE.

BRAQUEMENT. s. m. Action de braquer. *Le b. d'un canon*. Inus.

BRAQUER. v. a. (all. *brechen*, rompre). Tourner, placer une pièce de canon dans une direction déterminée. *B. le canon contre les ennemis.* Par exten., se dit D'une lunette. *B. une lunette sur un point.* ‖ Fig. et fam., *B. ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, Tenir ses regards arrêtés sur quelqu'un, etc. = BRAQUÉ, ÉE. participe.

BRAS. s. m. (lat. *brachium*). Chez les mammifères, se dit Des membres supérieurs ou thoraciques. En Anat., on nomme proprement *Bras*, La partie du membre supérieur qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude; celle qui va du coude au poignet se nomme *Avant-b. Les deux b. B. droit. B. gauche. B. fort, nerveux, gros, long. La force du b. Lever, étendre, plier le b. Être blessé au b. Couper, rompre bras et jambes à quelqu'un. Avoir le b. cassé, rompu, démis. Avoir le b. en écharpe. Il perdit un b. à telle bataille. Elle portait son enfant sur ses b., entre ses b., dans ses b. Porter un paquet sous le b. Lever un fardeau à b. tendu. Se jeter dans les b., entre les b. de quelqu'un. Jeter les b., ses b. autour du cou de quelqu'un. Il mourut entre mes b. Qu'on vienne donc l'arracher de mes b. Cet enfant tend les b. vers sa nourrice. Il lui retint le b. au moment où il allait frapper. Marcher les b. pendants, les bras ballants.* — *Avoir les b. retroussés*, Avoir les manches retroussées de manière à ce que les b. paraissent à nu. ‖ *Donner le b. à une femme*, Accompagner une femme en tenant le b. de façon qu'elle puisse s'appuyer sur lui en marchant. *Donner, offrir, tendre le b. à quelqu'un*, Lui prêter le bras de façon qu'il s'appuie dessus et s'en aide, soit pour se relever s'il est tombé, soit pour marcher plus facilement. On dit dans un sens anal., *Prendre le b. de quelqu'un. S'appuyer sur le b. de quelqu'un. Se donner le b.*, se dit, dans un sens de réciprocité, en parlant De deux personnes dont l'une a son b. passé dans celui de l'autre. *Ils se promenaient en se donnant le bras.* ‖ Fig. et fam., *Avoir un b. de fer*, Avoir le b. très-fort, très-vigoureux; Exercer avec sûreté et rigueur un pouvoir dont on est revêtu. On dit dans le même sens, *Avoir une main de fer.* ‖ Fig. et fam., *Avoir les b. rompus*, Avoir les b. fatigués par l'excès du travail. ‖ Fig. et fam., *Couper b. et jambes à quelqu'un*, Le mettre dans l'impuissance d'agir, lui ôter les moyens d'arriver à son but; Le décourager, le frapper d'étonnement et de stupeur; Lui retrancher beaucoup de ses prétentions, de ce qu'il regarde comme ses droits. *La perte de son protecteur lui a coupé b. et jambes. Cette nouvelle me coupa b. et jambes. Cet arrêt nous a coupé b. et jambes.* — On dit aussi, *Les b. m'en tombent*, pour exprimer Une extrême surprise ou un profond découragement. — Fig., *Tendre les b. à quelqu'un* ou *vers quelqu'un*, Implorer son secours. *Tendre les bras à quelqu'un*, L'assister, lui offrir ses secours, son appui; S'il a des torts, être prêt à les lui pardonner. *Il m'a tendu les b. dans ma disgrâce. Dieu tend toujours au pécheur les b. de sa miséricorde.* On dit dans ce sens, *Ouvrir les b. à quelqu'un.* — *Se jeter dans les b., entre les b. de quelqu'un*, Recourir à lui pour en avoir du secours, se mettre sous sa protection. *Se voyant ainsi persécuté, il se jeta entre les b. d'un tel. Se jeter entre les b. de Dieu, dans les b. de sa miséricorde.* — *Recevoir quelqu'un à b. ouverts*, Le recevoir avec cordialité et avec joie. ‖ Fig. et prov., *Avoir quelqu'un sur les b.*, En être chargé ou importuné. *Il a cinq enfants sur les b. Que cet homme-là est importun! je l'ai toujours sur les b.* — *Avoir l'ennemi, avoir une armée entière sur les b.*, Avoir à se défendre contre l'ennemi, contre une armée entière. — *Avoir beaucoup d'affaires sur les b.*, En être surchargé, accablé. ‖ Fig., *Tirer quelqu'un d'entre les b. de la mort, des b. de la mort*, Le guérir d'une maladie qui semblait mortelle. ‖ Fig. et poétiq., *Être dans les b. du sommeil, Dormir.* ‖ Fig., *Arrêter, retenir le b. à quelqu'un*, L'empêcher de punir, de se venger. ‖ Fig. et prov., *Si on lui en donne long comme le doigt, il en prend long comme le b.*, Il abuse de la liberté qu'on lui donne, de la permission qu'on lui accorde. — *Traiter quelqu'un de Monseigneur, gros comme le b.*, Lui donner ce titre avec emphase, et le répéter fréquemment. ‖ *Bras*, sign. par ext., L'homme lui-même, considéré comme agissant, travaillant, ou capable d'agir et de travailler. *Cette colonie manque de b. L'agriculture périt faute de b. Cette industrie occupe des milliers de b. Il saura bien trouver des b. pour le défendre.* — Fig., *Être le b. droit de quelqu'un*, Être son principal agent. ‖ Fig., se prend dans le sens de Pouvoir, puissance, autorité. *Le b. du Tout-Puissant. Dieu a fait connaître la puissance de son b. Un b. protecteur.* — *Le b. séculier*, L'autorité temporelle, par oppos. à l'autorité ecclésiastique. *Livrer un hérétique au b. séculier.* — Fam.. *Avoir le b. long, les b. longs*, Avoir beaucoup de pouvoir, de crédit. *Faire les grands b.*, Se vanter d'un pouvoir, d'un crédit qu'on n'a pas. ‖ Fig., se dit encore en parlant du Courage guerrier, de la valeur militaire. *Tout cède à l'effort de son b. La patrie a besoin de son b.* ‖ *Bras*, se dit De diverses choses qui ont avec les bras de l'homme une certaine analogie de forme ou un certain rapport de destination. — *Les b. d'une baleine*, Ses nageoires. — Espèce de chandelier qu'on attache à un mur. *Des b. de cheminée. Il faudra redorer ce b.* — *Siége à b.*, Siége aux deux côtés duquel il y a de quoi s'appuyer les b. *Fauteuil à b. Les b. d'un fauteuil.* — *Les b. d'une civière, d'un brancard, d'une brouette*, etc. Les deux bâtons parallèles que l'on prend à la main quand on veut se servir de ces machines. ‖ T. Phys., *B. de balance*, Voy. BALANCE. — T. Méc. *B. de levier*, Voy. LEVIER. ‖ T. Mar., *Le b. d'un aviron*, Son manche. — * *Les b. d'une ancre*, Voy. ANCRE. — *Les b. d'une vergue*, Les cordages qui sont attachés aux extrémités des vergues, et qui servent à les faire tourner autour de leurs mâts. ‖ T. Géog. *B. de rivière*, Chaque branche d'une rivière qui se sépare en deux, en trois, etc. *En cet endroit le fleuve se divise en plusieurs b. Il nous fallut passer un b. de rivière.* — *B. de mer.* La mer qui passe entre deux terres assez rapprochées l'une de l'autre; * Enfoncement de la mer étroit et profond dans une côte. Dans ce dernier sens, il est surtout usité chez les marins. = A BRAS; A FORCE DR BRAS. loc. adv. usitées en parlant De travaux pour lesquels on n'emploie que la force musculaire de l'homme, sans l'intermédiaire d'aucune machine. *On monta les canons à b., à force de b.* On dit dans un sens anal., *Moulin à b., civière à b., charrette à b.* = A TOUR DE BRAS; A BRAS RACCOURCI. loc. adv. De toute sa force. *Frapper à tour de b. Il tomba sur lui à b. raccourci.* = A BRAS LE CORPS. loc. adv. *Saisir, prendre, tenir, porter quelqu'un à b. le corps*, Le saisir, le prendre, le tenir, le porter à l'aide d'un b., ou des deux b. passés autour du corps. = BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS. loc. adv. et fam. En se donnant le bras. *Ils se promenaient b. dessus, b. dessous.* — Figur., *Ils sont b. dessus, b. dessous*, Il règne entre eux la plus grande intimité. *S'embrasser b. dessus, b. dessous*, S'embrasser l'un l'autre avec empressement et familiarité.

BRASER. v. a. (gr. βράζειν, être ardent). Joindre ensemble deux morceaux de fer, d'acier, ou de cuivre au moyen d'une soudure. *B. un canon de fusil.* = BRASÉ, ÉE. part.

BRASIER. s. m. (R. *braise*). Feu de charbons ardents. *B. ardent. Grand b.* ‖ Espèce de grand bassin de métal dans lequel on met de la braise pour échauffer une chambre. ‖ Fig., *C'est un b. que son corps*, se dit D'une personne qui a une fièvre ardente. — *Sa tête est un b.*, Il s'échauffe jusqu'à l'exaltation. Fam.

BRASILLEMENT. s. m. T. Mar. Effet de la mer qui brasille, qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune. ‖ Se dit aussi de L'éclat électrique ou phosphorescent des flots. *Le b. des flots.*

BRASILLER. v. a. (R. *braise*). Faire griller quelque chose un peu de temps sur de la braise. Ne se dit guère que dans cette phrase, *B. des pêches.* = BRASILLER. v. n. T. Mar. Se dit De la mer lorsque les rayons du soleil ou de la lune la frappent obliquement, et qu'on voit à sa surface comme une traînée lumineuse et scintillante. *La mer brasille.* ‖ Se dit aussi, Lorsque, dans l'obscurité, la trace d'un bâtiment ou d'un poisson est indiquée par une traînée lumineuse que l'on attribue à l'électricité ou à la phosphorescence. = BRASILLÉ, ÉE. part. *Des pêches brasillées.*

BRASQUE. s. f. T. Métall. Mélange d'argile humide et de charbon pilé dont on enduit la surface des creusets dans lesquels on réduit les minerais.

BRASQUER. v. a. T. Métall. Enduire de brasque la surface des creusets. *B. des creusets.* = BRASQUÉ, ÉE. participe.

BRASSAGE. s. m. (R. *bras*). Droit que l'on paye pour les frais de fabrication des monnaies.

BRASSARD. s. m. (R. *bras*). La partie de l'armure qui couvrait le bras d'un homme de guerre. V. ARMURE. ‖ Par anal., Espèce de garniture de cuir, dont on se couvre le bras pour jouer au ballon. ‖ * Ornement ou signe de reconnaissance fixé au bras, comme ruban, plaque, etc.

BRASSE. s. f. (R. *bras*). T. Métrol.

Enc. — La *Brasse* est une unité de mesure spécialement usitée dans la marine pour mesurer les cordages de toutes dimensions, ainsi que la profondeur de la mer. La *b. française* est de 5 pieds ($1^m,624$); elle représente approximativement l'espace compris entre les extrémités des doigts des deux mains, en tenant les bras ouverts et bien tendus. La *b. anglaise* est de 6 pieds anglais ($1^m,829$). En Danemark et en Hollande, elle vaut $1^m,883$: en Suède, $1^m,783$; en Russie, $2^m,134$, et en Espagne, $1^m,696$. — Dans quelques pays, on donne également le nom de b. à une mesure de longueur dont le commerce fait usage: nous donnerons sa valeur, qui varie selon les lieux, au mot: *Mesures de* LONGUEUR. — Pour l'expression *Nager à la b.*, V. NATATION.

BRASSÉE. s. f. (R. *bras*). Autant que les bras peuvent entourer, contenir et porter. *B. de foin, de bois. Emporter une bonne b. Emporter à brassées.*

BRASSER. v. a. Remuer avec les bras, à force de bras, plusieurs matières ayant quelque fluidité, pour qu'elles s'incorporent ensemble. *Il faut bien b. tout cela.* — *B. de la bière, du cidre*, Faire de la bière, du cidre. ‖ Figur. et famil., Tramer, négocier secrètement. *B. une trahison. Ces gens-là brassent quelque chose contre le gouvernement.* Se prend toujours en mauvaise part. ‖ T. Mar. Mouvoir les bras d'une vergue pour changer la direction de la voile qu'elle porte. *B. d'un bord. B. au vent. B. sous le vent.* Dans ce sens, on dit aussi, *Brasseyer.* = BRASSÉ, ÉE. part.

BRASSERIE. s. f. Lieu où l'on brasse la bière.

Enc. — L'industrie de la *Brasserie* est développée sur une très-grande échelle et donne des produits d'une valeur considérable qui sont de première nécessité, partout où manquent le raisin pour la préparation du vin, ou les fruits à pepins pour celle du cidre. Cette industrie a pour but la production des boissons fermentées nommées *Bières*; elle emploie pour matières premières les céréales, particulièrement l'orge, et comme condiment, le houblon. Les opérations de la br. forment deux séries distinctes: 1° Préparation des matières premières; 2° fabrication de la bière. Cette seconde série d'opérations porte plus particulièrement le nom de *Brassage.* — L'orge, pour être rendue propre à la fabrication de la bière, doit être d'abord amenée à l'état de *Malt*, par une fermentation préalable qui change ses éléments constitutifs. Cette transformation étant la même pour l'orge et pour les autres céréales qu'on peut employer dans la br., il suffira de donner ici un aperçu de la métamorphose de l'orge en malt, ou, selon l'expression reçue, du *Maltage* de l'orge. Il existe dans le germe qui se développe sur les céréales et les tubercules, une substance azotée particulière, que les chimistes nomment *Diastase*, et qui a la propriété de transformer des quantités considérables de fécule en *Dextrine* et même en *Glucose* ou sucre, si son action se prolonge suffisamment. Cette substance se forme au moment de la germination et aux dépens des matières albumineuses contenues dans la graine: elle réside à l'origine même du germe et semble avoir pour rôle, dans l'économie végétale, de désagréger la substance amylacée et de favoriser les transformations ultérieures de celle-ci. Or, le maltage consiste à faire développer dans l'orge une certaine quantité de diastase, qui opérera ensuite la transformation de la matière amylacée du grain en dextrine et en glucose. Pour déterminer la formation de la diastase, on provoque la germination du grain à l'aide de l'eau et d'une température convenable. Dans ce but, on commence par faire tremper le grain dans des cuves de bois, en ayant soin qu'il soit toujours recouvert de 15 à 20 centim. d'eau. Les grains légers qui surnagent sont enlevés avec une écumoire, comme étant de qualité inférieure. L'eau doit être renouvelée plusieurs fois. Pendant le *Trempage* ou *Mouillage*, le grain augmente beaucoup de volume; la meilleure orge prend un accroissement d'environ un cinquième, en absorbant environ la moitié de son poids d'eau. Selon la température, le trempage dure de 10 à 40 heures. On juge que le grain est suffisamment trempé, lorsqu'en le pressant entre le pouce et l'index, la substance intérieure en sort sous forme de farine; si le grain reste entier, c'est qu'il n'est pas assez trempé; s'il en sort, au lieu de farine, un suc laiteux, c'est que le mouillage a duré trop longtemps. Lorsqu'il est au point convenable, on le porte au *Germoir*, espèce de cellier situé plus bas que le sol, afin d'être moins exposé aux variations de la température. — L'opération du maltage réussit toujours mieux au printemps et en automne que pendant les grands froids de l'hiver et les grandes chaleurs de l'été: c'est de là que vient le nom de *Bière de Mars* donné à celle qui se fabrique au printemps et qui est regardée comme la meilleure.

Une fois saturé d'humidité, le grain est étendu sur le dallage du germoir de façon à former une couche de 30 à 40 centimètres d'épaisseur : là, *il ne tarde pas à s'échauffer sensiblement.* On retourne fréquemment le grain, et, à chaque fois, on diminue l'épaisseur de la couche jusqu'à ce qu'elle ne soit plus que de quelques centim. De cette façon, on rend la germination aussi égale et aussi régulière que possible. Dans l'été, la germination est *terminée* en *10 à 12 jours ; il en faut 15 à 20 vers la fin* de l'automne. Au bout de ce temps, la gemmule a atteint une longueur égale aux 2/3 de celle du grain, et celui-ci exhale une agréable odeur de fruit mûr. Si on laissait la germination se prolonger davantage, il y aurait une perte considérable de matière amylacée. On se hâte donc de défaire la couche et d'opérer la rapide dessiccation du grain au moyen d'une sorte d'étuve nommée *Touraille.* La touraille des brasseries est essentiellement composée d'un foyer en briques et d'une ou plusieurs plateformes composées, soit de tôle percée d'une multitude de trous, soit (ce qui vaut mieux) de toile métallique. Le grain y est exposé d'abord à une chaleur modérée, puis à une température assez élevée pour en opérer la complète dessiccation. Pendant cette opération, les radicules se détachent du grain et passent par les trous de la touraille. Malgré cette perte, le bon malt doit avoir éprouvé un accroissement de volume dans la proportion d'un huitième. Afin de le débarrasser entièrement des radicules dont une partie est restée adhérente au grain malté et desséché, on passe ce dernier dans un *tarare à crible*, après *quoi il peut être conservé indéfiniment*, pourvu qu'il soit à l'abri de l'humidité. C'est ce qui a lieu en Angleterre, en Belgique et en Allemagne, où la préparation du malt constitue le plus souvent une industrie distincte de celle de la br. En France, où la fabrication de la bière n'est pas établie sur une aussi grande échelle, le malt se prépare au fur et à mesure des besoins, dans la br. elle-même.

Quand on veut fabriquer de la bière, on prend une certaine quantité de malt, et on lui fait absorber environ les 4 centièmes de son poids d'eau : à cet effet, on l'expose à l'air humide, ou bien on l'arrose autant qu'il est nécessaire. Cette absorption opérée, on *concasse* le malt à l'aide d'appareils ou moulins de formes diverses selon les pays. En Angleterre, on se sert de cylindres entre lesquels le malt est forcé de passer. Le malt broyé est meilleur pour le brassage lorsqu'il a attendu pendant quelques jours que lorsqu'il est employé immédiatement au sortir du moulin. L'opération du *Brassage* qui donne son nom à l'industrie de la Br. et à la profession de *Brasseur*, parce qu'elle se faisait autrefois à force de bras, a pour objet de mettre le malt en contact avec de l'eau, pour favoriser l'action de la diastase sur l'amidon non encore saccharifié qui reste dans le malt, achever sa conversion en *glucose* ou principe sucré, et extraire ainsi du grain malté la plus forte quantité possible de matière fermentescible. Actuellement, cette partie du travail de la br. s'exécute à l'aide d'appareils mus par la vapeur. Dans le brassage, le malt est fortement agité dans de l'eau : la température de celle-ci doit être élevée graduellement de 55 à 75 degrés centigr. Une quantité de 38 hectolitres de malt brassé dans 10,800 litres d'eau, fournit 6,800 litres de bière. On *nomme Drêche* (de l'allemand *Dresch*), le marc de malt, déjà épuisé en partie, mais encore apte à la fabrication de la petite bière. Lorsqu'elle est complétement épuisée, la drêche sert à la nourriture des bestiaux. — Le brassage terminé, on fait *cuire* le *moût* obtenu par le brassage, en y ajoutant la dose de houblon que comporte la qualité de bière qu'on veut préparer. Le houblon est jeté dans la chaudière à l'instant où le liquide est près de bouillir. L'ébullition dure de 2 à 4 heures. Pendant ce temps, les chaudières restent couvertes, pour empêcher la déperdition de l'huile essentielle qui donne à la bière son arome. Elles sont en outre munies d'un agitateur qui brasse continuellement le mélange. En général, les bières françaises reçoivent 450 à 500 grammes de houblon par hectol. ; les bières fortes anglaises en reçoivent 700 gr., et les bières très-fortes, jusqu'à 1 kil. 300 gr. Afin d'augmenter la force du moût, on y ajoute habituellement de la glucose, de la mélasse ou du sucre brut des colonies. Quand elle est suffisamment cuite, on fait refroidir la bière dans des *bacs* de bois de sapin, peu profonds et très-évasés ; le refroidissement dure de 6 à 7 heures dans les circonstances les plus favorables ; il peut durer de 12 à 15 heures, lorsque l'atmosphère est ou très-chaude ou surchargée d'humidité. On peut accélérer le refroidissement au moyen de divers appareils désignés sous le nom de *réfrigérants.* On livre à la fermentation le moût refroidi à divers degrés. Pour les bières fortes et qui doivent être susceptibles de se conserver longtemps, il faut que le refroidissement soit plus complet que pour les bières légères qui se consomment presque aussitôt. La bière subit deux fermentations successives ; la première, violente et tumultueuse, s'opère dans de vastes cuves nommées *Guilloires.* Les cuves *des grandes brasseries* de Londres contiennent jusqu'à 250,000 litres. Quelle que soit leur contenance, elles ne doivent être remplies qu'aux deux tiers, afin de ménager l'espace nécessaire au soulèvement de l'écume volumineuse, nommée *Chapeau*, qui surnage au liquide en fermentation. On provoque la *fermentation dans le moût au moyen de la levûre. Cette levûre* n'est autre chose que de l'écume de bière pressée et solidifiée ; on a soin d'ajouter au moût, comme ferment, de la levûre faite avec la même espèce de bière que celle qu'on se propose d'obtenir. La levûre, qui est également usitée par les boulangers pour faire *lever* leur pâte, est l'objet d'un commerce assez important. La quantité de levûre à employer varie selon la qualité de chaque bière, et aussi selon les saisons. Pour les bières fortes, on ne dépasse pas la proportion de 35 dix-millièmes en hiver, 30 au printemps et en automne, et 20 en été. En Angleterre, les proportions sont, pour les bières les plus fortes, 18 dix-millièmes en hiver, 12 au printemps et en automne, et 10 seulement en été. Il est rare que la fermentation soit conduite jusqu'à son terme dans les cuves. Après la plus forte ébullition, le liquide est soutiré dans de grands tonneaux placés debout sur des *chantiers* de bois ; c'est dans ces tonneaux que s'achève la fermentation. A Paris, leur contenance varie de 100 à 200 litres ; à Londres, elle va jusqu'à 5000 litres. Lorsque la fermentation est complète, on clarifie la bière avec de la colle de poisson, puis elle est livrée à la consommation. — Pour les bières qui doivent être conservées longtemps et acquérir une grande force alcoolique, la fermentation dans les tonneaux au sortir des cuves est prolongée pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que la totalité de leurs principes sucrés se soit convertie en alcool. On prend des *précautions minutieuses pour empêcher l'introduction de l'air* dans les tonneaux : sans cela, l'alcool formé risquerait de se convertir en vinaigre.

BRASSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui brasse de la bière et qui en vend en gros.

BRASSEYER. v. a. T. Mar. Voy. Brasser.

BRASSIAGE. s. m. (R. *bras*). T. Mar. Mesurage à la brasse. ‖ La quantité de brasses d'eau qu'on trouve dans un endroit quelconque de la mer. *Ce b. est suffisant pour mouiller en sûreté.*

* **BRASSICACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Crucifères.

BRASSIÈRES. s. f. pl. (R. *bras*). Espèce de petite camisole qui sert à maintenir le corps. *Otez à cet enfant ses b. Coucher avec des b.* ‖ Fig. et fam., *Mettre, tenir quelqu'un en b.* Le mettre, le tenir dans un état de contrainte qui ne lui laisse pas la liberté d'agir à son gré ; Le traiter comme un enfant. On dit aussi, *Être en brassières.*

BRASSIN. s. m. (R. *brasser*). T. Technol. La cuve où les brasseurs font la bière. — La quantité de bière qu'on tire de la masse des grains sur laquelle on opère. ‖ La quantité de savon que l'on cuit à la fois.

BRASURE. s. f. (R. *braser*). T. Technol. L'endroit où deux pièces de métal sont brasées.

BRAVACHE. s. m. Faux brave, fanfaron.

BRAVADE. s. f. Défi, action, parole, geste par lequel on brave quelqu'un. *Une b. ridicule. Vos bravades ne m'effraient point.*

BRAVE. adj. 2 g. (gr. βραβεῖον, prix du combat ; all. *brave*, courageux ?). Vaillant, courageux. *Un b. soldat. Un b. capitaine. Il est extrêmement b. Il est b. comme son épée. — Il n'est b. qu'en paroles*, ou *Il est b. jusqu'au dégaîner*, Ce n'est qu'un fanfaron. ‖ Honnête, probe, bon, obligeant. *C'est un b. homme. C'est une b. femme. Vous êtes un b. homme d'être venu nous voir.* Dans cette acception, qui est fam., l'adj. précède toujours le subst. ‖ Fam., *Se faire b.*, Se vêtir avec soin. *Il s'est fait b. pour aller à la noce. Comme vous voilà b. !* Prov. et pop., *B. comme une noce, comme un jour de Pâques.* = Brave. s. m. Homme courageux, vaillant. *C'est un b. Une armée de braves. Tous nos braves se signalèrent en cette occasion. C'est un faux b. Il fait le b. et ne l'est pas. Se battre, se conduire en b.* — Fam. et par plaisanterie, *C'est un b. à trois poils*, C'est un homme d'une bravoure éprouvée. ‖ Bandit, spadassin, individu déterminé à tout. *Il chargea de cet assassinat un b. dont il était sûr. Il a toujours des braves à sa suite.* Vx. — * On emploie aujourd'hui le mot italien *Bravo*, et au plur. on dit *Bravi.*

BRAVEMENT. adv. Avec bravoure, D'une manière courageuse. *Il monta b. à l'assaut.* ‖ Habilement, adroitement. *Il joue b. son personnage. Il s'est b. tiré de cet embarras.* Fam.

BRAVER. v. a. Témoigner ouvertement qu'on ne craint point quelqu'un ou quelque chose, qu'on le défie, qu'on le méprise, qu'on se croit en état de résister à ses attaques. *Il est venu me b. jusque chez moi. B. l'autorité. B. les menaces, la colère de quelqu'un.* ‖ *B. les dangers, la mort, la misère, l'infamie*, etc., Affronter les dangers, etc. ; S'y exposer sans crainte. = Bravé, ée. participe.

BRAVERIE. s. f. Recherche dans les vêtements, dans la façon de s'habiller. *Les enfants aiment la b.* Fam.

BRAVO. adv. Terme emprunté de l'italien, dont on se sert pour applaudir. *Dès qu'elle eut fini de chanter, on entendit crier b. dans toute la salle.* ‖ Subst., *Dès qu'il parut, il fut salué de mille bravos.* ‖ * Bravo. s. m. Bandit. Voy. Brave.

BRAVOURE. s. f. Courage du brave ; Vertu militaire qui fait braver tous les dangers. *Cet officier a beaucoup de b. Il a fait preuve de b. en beaucoup d'occasions.* ‖ Se dit au plur., dans le sens d'Exploits militaires. *Il raconte ses bravoures à tout le monde.* Très-peu us. ‖ T. Mus. *Air de b.*, Air d'une exécution difficile, où un chanteur peut déployer tout son talent. = Syn. Voy. Courage.

BRAYER. s. m. T. Chir. Voy. Hernie.

BRAYER. v. a. (R. *brai*). Enduire de brai liquide et chaud. *B. un navire.* = Brayé, ée. part.

* **BRAYÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Rosacées.

BRAYETTE. s. f. (R. *braie*). Fente de devant d'une culotte à l'ancienne mode. *Fermer, boutonner sa b.*

BRAYON. s. m. T. Vénerie. Piége pour prendre les bêtes puantes.

BRÉANT. s. m. T. Ornith. V. Bruant.

BREBIS. s. f. (lat. *vervex*, mouton). Quadrupède portant laine, qui est la femelle du bélier. *B. blanche. B. noire. Toison de b. Troupeau de b. Mener paître les b. B. galeuse.* ‖ Prov., *Fuir, éviter une personne comme une b. galeuse*, Fuir, éviter une personne dont le commerce est dangereux, désagréable. — Fig. et prov., *C'est une b. galeuse qu'il faut séparer du troupeau*, se dit d'Une personne qui, par ses conseils ou son mauvais exemple, pourrait corrompre les autres. ‖ Fig. et prov., *Faire un repas de b.*, Manger sans boire. ‖ Fig. et prov., *A b. tondue Dieu mesure le vent*, Dieu proportionne à nos forces les maux qu'il nous envoie. ‖ Fig. et prov., *C'est bien la b. du bon Dieu*, Cet être est si inoffensif, si patient, qu'on peut l'attaquer sans qu'il cherche à se défendre ou qu'il songe à se plaindre. — *Qui se fait b., le loup le mange*, En ayant trop de bonté, trop de douceur, on s'expose à être victime des méchants. — Fig. et prov., *B. comptées, le loup les mange*, Les précautions ne garantissent pas toujours d'être trompé ; ou même, L'excès de précaution est souvent nuisible. ‖ Dans le langage de l'Écriture, *Brebis*, se dit fig. D'un chrétien, en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur. *Le bon pasteur donne sa vie pour ses b. Il cherche à ramener au bercail les b. égarées.*

BRÈCHE. s. f. (all. *brechen*, rompre). Ouverture faite par force ou autrement à ce qui sert de clôture, comme mur, palissade, haie, etc. *Il y a une b. à la haie de votre enclos. Ils pénétrèrent dans le jardin par une b. Fermer les brèches.* ‖ Se dit particulièrement de L'ouverture que des assiégeants font aux murailles, aux remparts de la place assiégée. *Faire une b. La b. est praticable. Le canon a fait une b. à la muraille. Monter à la b. Défendre la b. Planter un drapeau sur la b. Mourir sur la b. Entrer par la b. dans une ville conquise. — Battre en b.*, V. Battre et Batterie. ‖ Par ext., Vide qui reste à certaines choses, dont une partie a été enlevée ou brisée. *Faire une b., des brèches, à un couteau, à une faucille. Il a fait une belle b. à mon pâté. Le marbre de cette cheminée est plein de brèches.* ‖ Fig., Atteinte portée, dommage fait à une chose que l'on a intérêt de conserver intacte. *Il a fait une b. à sa réputation, à son honneur. Faire b. aux immunités, aux priviléges d'une ville. Réparer les brèches de sa fortune.* ‖ * T. Géol. Échancrure ou dépression dans une chaîne de montagnes, qui peut servir de passage.

BRÈCHE. s. f. T. Géol. et Minér. Voy. Marbre.

BRÈCHE-DENT. adj. 2 g. A qui il manque une ou plusieurs dents de devant. *Les deux sœurs sont brèche-dent.* ‖ Subst. *Une petite brèche-dent.*

BRECHET. s. m. T. Anat. Crête médiane et saillante du sternum des oiseaux. Voy. Oiseau.

* **BRÈDE.** s. f. Nom donné dans les colonies françaises à toutes les plantes herbacées qui se mangent en guise d'épinards. *Celle dont l'usage est le plus répandu est la B.-Morelle* (Solanum nigrum). Voy. Solanées.

BREDI-BREDA. loc. adv. Expression très-fam. qui s'emploie en parlant D'une chose faite ou dite avec trop de précipitation. *Il nous a raconté cela bredi-breda. Il commence bredi-breda, sans savoir ce qu'il va faire.*

BREDINDIN. s. m. T. Mar. Palan moyen fixé aux étais des bas mâts, et dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

BRÉDISSURE. s. f. T. Méd. Impossibilité d'écarter les mâchoires, produite par l'adhérence de la membrane des gencives à celle qui revêt intérieurement les joues.

BREDOUILLE. s. f. T. Jeu de trictrac. Jeton qui sert à marquer qu'on a pris sans interruption les points que l'on a. Si l'on gagne douze points de suite, *On marque bredouille*, c.-à-d. Qu'on marque deux trous au lieu d'un seul. Si l'on gagne douze trous de suite, *On gagne la partie b.*, c.-à-d. La partie double. *Être b., Être en b.*, Avoir le jeton qui indique que l'on a fait de suite douze points, six trous, ou douze trous. Dans ce dernier cas, *On gagne la grande b.* ‖ *B.*, s'emploie adject. et fig. *Sortir b. d'un lieu, d'une assemblée*, En sortir sans avoir pu rien faire de ce qu'on s'était proposé. — *Dire à quelqu'un deux mots et une b.*, Lui exprimer sa pensée librement en particulier, sans lui dissimuler les reproches qu'il mérite. Ces deux locutions sont fam. et peu usitées.

BREDOUILLEMENT. s. m. Action de bredouiller. *Je n'ai rien compris à son b.* Fam.

BREDOUILLER. v. n. (lat. *reduplicare*, redoubler). Parler d'une manière précipitée et peu distincte, de manière que les mots semblent confondus. *Il ne fait que b.* ‖ S'emploie activ. *Que bredouillez-vous là? Il me bredouilla un compliment.* Fam. = BREDOUILLÉ, ÉE. participe.

BREDOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui bredouille. *Cette bredouilleuse est intolérable.*

BREF, BRÈVE. adj. (lat. *brevis*, court). Court, prompt, de peu de durée. *Le temps que vous me donnez est bien b. Assigner quelqu'un à b. délai. Il m'a adressé un discours très-b. Cet homme est b. dans ses décisions.* — S'est dit autrefois pour Petit, de petite taille. *Pepin le Bref.* ‖ *Avoir le parler b., la parole brève*, S'exprimer en peu de mots; ou Parler d'une manière sèche et brusque. On dit aussi dans ce dernier sens, *Parler, répondre d'un ton b.* ‖ T. Gram. Se dit Des syllabes, des voyelles qu'on prononce rapidement. *Syllabe brève. Voyelle brève. A est bref dans* Race, *et long dans* Grâce. — Dans ce sens, s'emploie subst. au fém. *Dans la langue latine et dans la grecque, les brèves et les longues sont très-marquées. Le dactyle se compose d'une longue et de deux brèves.* — Fig. et fam., *Observer les longues et les brèves*, Être fort cérémonieux; ou Être très-minutieux en tout ce qu'on fait. — *Il sait les longues et les brèves de cette affaire*, Il en connaît tous les détails, il en sait le fort et le faible. = BREF. adv. Enfin, pour le dire en peu de mots. *B., je ne le veux pas. B., cela ne se peut pas.* — Fam., *Parler b.*, Parler sèchement et brusquement. = EN BREF. loc adv. En peu de mots. *Je vous le dirai en b.* Vieux. = Syn. Voy. COURT.

BREF. s. m. T. de Diplomatique.

Enc. — En Diplomatique, on nomme *Bref* tout rescrit adressé par les Papes à un souverain, à un dignitaire de l'Église, à une communauté, ou même à un simple particulier, pour leur accorder des indulgences ou des dispenses, ou même pour leur donner simplement des témoignages d'affection ou d'approbation. Le Br. diffère de la *Bulle*, autre rescrit apostolique, en ce qu'il est écrit sur papier et en italique, et qu'il est scellé en cire rouge avec l'empreinte de l'*Anneau du pasteur;* tandis que le parchemin, l'écriture ronde, la cire verte, sont réservés pour la bulle. En outre, la date est comptée, d'après l'ancien calendrier romain, pour la bulle, et d'après le calendrier moderne, pour le Br. Enfin, le Br. traite ordinairement d'affaires de moindre importance. Quelquefois, cependant, les papes ont décidé des questions très-graves par des actes portant le simple titre de Br. Ainsi, par ex., ce fut par un Br. que Clément XIV supprima l'ordre des Jésuites, le 21 juillet 1773. Parmi les Brefs, les uns émanent directement du souverain Pontife, les autres sont dressés dans les bureaux de la pénitencerie, d'où la division en *Brefs apostoliques* et en *Brefs de la pénitencerie*.

Dans le langage de la Liturgie, on appelle encore *Bref*, *Breve* ou *Ordo*, une espèce de calendrier qui indique le rite de chaque jour, la manière de réciter l'office et de dire la messe. Dans quelques diocèses, on lui donne le nom de *Directoire*. L'*Ordo* du rit romain se nomme *Ordre Romain*.

BREGIN. s. m. T. Pêche. Espèce de filet à mailles fort étroites.

* **BREGMA.** s. m. * BREGMATIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Voy. CRÂNE.

BRÉHAIGNE. adj. f. (celt. *bréhaing*). Se dit Des femelles stériles des animaux. *Carpe b.*, Carpe qui n'a ni œufs ni laitance. ‖ Quelquefois s'emploie substant. en parlant D'une femme stérile. *C'est une b.* Pop.

BRELAN. s. m. (celt. *berlant*, hasard). Sorte de jeu qui se joue à trois, à quatre ou à cinq personnes, et où l'on ne donne que trois cartes à chaque joueur. *Jouer au b. Caver un b.* — *Avoir b.*, Avoir trois cartes de même figure ou de même point. *Avoir b. de dames, b. d'as. B. favori*, B. qu'on est convenu de payer double. — *B. quatrième* ou *carré*, se dit Quand la carte retournée et les trois cartes d'un joueur sont de même espèce. ‖ Par extens. et en mauvaise part, Lieu, réunion où l'on joue habituellement à différents jeux de cartes. *Tenir b. Fréquenter les brelans publics. C'est chez eux un b. perpétuel.*

BRELANDER. v. n. Jouer continuellement aux cartes, à quelque jeu que ce soit. *Il ne fait que b.* Fam., et se prend toujours en mauvaise part.

BRELANDIER, IÈRE. s. T. injurieux. Celui, celle qui fréquente les maisons de jeu. ‖ Par dénigr., se dit aussi De celui, de celle qui joue continuellement aux cartes.

BRELLE. s. f. T. Navig. Voy. FLOTTAGE.

BRELOQUE. s. f. Curiosité de peu de valeur. ‖ Se dit, particul., Des petites clefs, petits cachets et menus bijoux, qu'on attache aux chaînes de montre. ‖ T. Milit. Voy. BERLOQUE.

BRELUCHE. s. f. Droguet de fil et de laine.

BRÈME. s. f. T. Ichth. Voy. CYPRINOÏDES.

BRENEUX, EUSE. adj. (R. *bran*). Sali de matières fécales. Bas et pop.

* **BRENTE.** s. f. T. Métrol. V. CAPACITÉ. = BRENTE. s. m. T. Ent. V. CURCULIONITES.

BRÉSIL. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

BRÉSILLER. v. a. Rompre par petits morceaux. *Il ne faut pas b. ce sucre.* = BRÉSILLÉ, ÉE. part.

BRÉSILLET. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

BRÉTAILLER. v. n. (R. *brette*). Être dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes et de tirer l'épée. Se prend en mauvaise part.

BRÉTAILLEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de brétailler. — Se dit d'Un homme qui met l'épée à la main sans motif sérieux. Fam.

BRETAUDER. v. a. Tondre inégalement. *On a bretaudé ce chien.* — Fam. *B. les cheveux de quelqu'un*, Les lui couper inégalement ou trop courts. ‖ *B. un cheval*, Lui couper les oreilles. = BRETAUDÉ, ÉE. part.

* **BRETÈCHE.** s. f. Vieux mot qui signifiait, Forteresse, tour munie de créneaux. ‖ De ce terme dérive l'adj. *Bretessé*, qui, en T. Blas., se dit Des pièces crénelées haut et bas, alternativement.

BRETELLE. s. f. Sorte de bande plate et plus ou moins large que l'on passe sur les épaules et qui sert à soutenir certaines choses. *B. de cuir. Les bretelles servent à porter plus facilement les civières. Raccourcir, allonger les bretelles d'une hotte. Mettre une b. à un fusil.* ‖ Se dit particulièrement d'Une double bande qui porte sur l'une et l'autre épaule, et qui sert à soutenir le pantalon, la culotte. *Mettre, porter des bretelles. Se servir de bretelles. Bretelles élastiques. Une paire de bretelles.* ‖ Fig. et prov., *Cet homme en a jusqu'aux bretelles, par-dessus les bretelles*, Il est fort engagé dans de mauvaises affaires; ou Il est complétement ivre.

BRETTE. s. f. (vieux franç. *brette*, bretonne). Sorte d'épée longue et étroite qu'on fabriquait en Bretagne. Ne se dit plus que par plaisanterie. *Il porte toujours une longue b.*

BRETTELER. v. a. T. Archit. Tailler une pierre ou gratter un mur avec des instruments à dents. = BRETTELÉ, ÉE. part.

BRETTEUR. s. m. Celui qui aime à se battre à l'épée, à ferrailler. Fam.

BREUIL. s. m. (all. *brühl*, hallier marécageux). T. Forêts. Petit bois taillis ou buisson enfermé de haies, dans lequel les bêtes se retirent.

BREUVAGE. s. m. (lat. *bibere*, boire). Boisson, liqueur à boire. *B. agréable, délicieux, salutaire. B. amer, empoisonné. Composer un b. B. mortel. B. mixtionné. Le nectar est le b. des dieux.* ‖ T. Mar. Mélange de vin et d'eau qu'on donne quelquefois en mer aux gens de l'équipage, indépendamment de la ration. ‖ T. Art vét. Tout médicament liquide qu'on administre aux animaux malades. *Administrer un b. à un cheval, à une vache.*

* **BRÈVE.** s. f. T. Ornith. Voy. FOURMILIER.

BREVET. s. m. (lat. *brevis*, bref). Se disait autrefois d'Une sorte d'expédition non scellée par laquelle le roi accordait quelque grâce, ou quelque titre de dignité. *Le b. d'une abbaye. B. de duc. B. de retenue. Faire enregistrer un b.* — *Ducs à b.*, Voy. DUC. ‖ Se dit encore aujourd'hui de Certains titres ou diplômes, délivrés au nom d'un gouvernement, d'un prince souverain, etc. *Un b. de colonel, de capitaine*, etc. *Délivrer un b. à quelqu'un. Le b. d'une pension.* — Fig. et fam., *Donner à quelqu'un b., son b. d'étourdi, d'extravagant*, etc., Le déclarer tel. ‖ T. Prat. *Acte en b., obligation, procuration par b.*, Acte, obligation, procuration dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire. ‖ *Brevet*, ou mieux *Police d'apprentissage*, V. APPRENTISSAGE. ‖ *B. d'invention*, V. INVENTION.

* **BREVETAGE.** s. m. T. Techn. Voy. ALUN.

BREVETER. v. a. Donner un brevet à quelqu'un. *B. un inventeur. Se faire b. par le gouvernement.* = BREVETÉ, ÉE. part. Qui a un brevet. *Breveté du Roi. Invention brevetée.* = Conj. Voy. CAQUETER.

BRÉVIAIRE. s. m. (lat. *breviarium*, abrégé). Livre contenant l'office que ceux qui sont dans les ordres sacrés sont obligés de dire chaque jour. *B. romain. B. de Paris, de Lyon.* — L'office même que disent chaque jour ceux qui y sont obligés. *Dire, réciter son b.* ‖ Fig. et fam., Livre dont on fait sa lecture habituelle. *Horace est son b.*

Enc. — En T. de Liturgie, on nomme *Office divin*, ou simplement *Office*, du latin *Officium* (devoir), les prières que tout chrétien doit réciter, le *devoir* qu'il est tenu de remplir envers Dieu. Le *Bréviaire* est le livre qui renferme la partie de l'office divin, dont la récitation est obligatoire pour les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers. On lui applique aussi la dénomination d'*Office*, en sorte que *Dire son Office* et *Réciter son Bréviaire* sont des expressions synonymes. — Le Br. se compose de répons, de canons, d'antiennes, de proses, de psaumes, d'hymnes, etc., extraits textuellement des livres saints ou composés exprès à diverses époques, et disposés dans un ordre qui varie selon les solennités et l'époque de l'année. On appelle *Rubriques*, parce qu'elles étaient, dans le principe, écrites à l'encre rouge, certaines annotations qui déterminent cet ordre. Les parties du Br. qui doivent être récitées chaque jour, sont indiquées dans une espèce de calendrier appelé *Bref* ou *Ordo*.

Le Br. se divise en quatre parties, une pour chaque saison. La partie d'hiver (*Pars hibernalis*) commence avec l'Avent et finit à l'entrée du carême; celle du printemps (*Pars vernalis*) comprend le carême et le temps pascal; celle d'été (*Pars æstivalis*) va jusqu'aux Quatre-Temps de septembre; enfin, la partie d'automne (*Pars autumnalis*) est comprise entre cette dernière époque et l'Avent.

Conformément à cette parole du Psalmiste: « Sept fois chaque jour j'ai chanté tes louanges (*Ps.* CXVIII, 164) », l'office de chaque jour est partagé en sept parties, appelées *Heures canoniales*, parce qu'elles sont la réunion des prières déterminées par les *Canons* ou règles de l'Église pour chaque division ou chaque heure de la journée. Ces heures sont: *Matines* et *Laudes*, qui forment l'office du matin; *Prime, Tierce, Sexte* et *None*, qui constituent l'office du jour; *Vêpres* et *Complies*, qui appartiennent à l'office du soir. Ces heures se divisent encore en *Majeures* et *Mineures*. Les heures majeures sont Matines et Laudes, Vêpres et Complies; les mineures sont Prime, Tierce, Sexte et None. — Si l'on excepte *Laudes*, ainsi nommées du latin *laudes* (louanges), parce que cette partie de l'office se compose principalement de cantiques de louanges, et *Complies*, qui sont comme le complément (*completorium*) de tout l'office, ces diverses heures tirent leur dénomination du moment de la journée auquel on les récitait autrefois. — Selon Durand, l'office de Matines se faisait anciennement en trois reprises ou *nocturnes*; qui avaient lieu, la première à l'heure où tout le monde va ordinairement dormir, la seconde au milieu de la nuit, et la troisième un peu avant le jour, de telle sorte qu'on avait fini lorsque l'aube paraissait afin de commencer immédiatement Laudes. Aujourd'hui, Matines et Laudes peuvent, sauf dans certains cas, être récitées la veille; mais il faut qu'au moment où commence l'office, le soleil soit plus près de son coucher que de midi. Si l'on attend au lendemain, il est d'obligation que Matines soient dites avant midi. — Dans le principe, Prime se chantait à la pointe du jour (*prima hora*). Elle est beaucoup moins ancienne que Matines et Laudes. Le cardinal Bona en attribue l'institution à Cassien, au commencement du Vᵉ siècle. — Tierce est la plus solennelle des petites heures. On la disait autrefois à la troisième heure (*tertia hora*), c.-à-d. trois heures après le lever du soleil, ce qui, aux équinoxes, répond à neuf heures du matin. Plusieurs auteurs la désignent sous le nom d'*Heure sacrée*, parce que c'est immédiatement après elle que commençait la messe. — Sexte et None se récitaient, l'une à la sixième heure (*sexta hora*), c.-à-d. à midi, et l'autre à la neuvième heure (*nona hora*), c.-à-d. à trois heures. — Les Vêpres se nommaient autrefois heure douzième (*hora duodecima*), parce qu'on les récitait à six heures du soir (*inumbrante vespera*): or cette heure, à l'époque des équinoxes, est le moment du coucher du soleil. Aujourd'hui, il est d'usage de les dire à toute heure, depuis midi jusqu'à minuit, excepté pendant le carême, où on peut les réciter avant le repas, s'il a lieu à midi même. — L'heure de Complies paraît ne pas remonter plus haut que saint Benoît: elle passe même pour avoir été instituée par ce saint. — L'obligation de réciter chaque jour les heures canoniales paraît dater du IVᵉ siècle; mais le premier décret connu, relatif à cette obligation, est celui qu'Heyton, évêque de Bâle au IXᵉ siècle, rendit pour les prêtres de son diocèse. Plus tard, le concile de Latran, tenu sous Jules II et Léon X, décréta la constitution qui fit de la récitation du Br. une obligation générale et absolue pour tous les membres du clergé.

Dans les temps primitifs, on appelait *Cursus* (cours) le livre qui contenait les heures de l'office divin, parce que le moment de leur récitation était réglé par le cours du soleil. Ce Cours était d'une grande longueur, à cause des additions qui y avaient été faites successivement. Vers la fin du XIᵉ siècle, Grégoire VII, accablé, lui et la cour romaine, sous le poids des affaires, jugea convenable d'abréger les prières alors en usage, et l'on donna au résumé, qui en fut fait par son ordre, le nom de *Breviarium ra-*

manæ curiæ (Abrégé à l'usage de la cour de Rome). Cet abrégé ou *Bréviaire* parut d'une si grande commodité, que toutes les églises de Rome, sauf une seule, Saint-Jean de Latran, qui ne céda que plus tard, s'empressèrent de l'adopter. Leur exemple trouva promptement des imitateurs dans toutes les parties de l'Europe. Mais, en se propageant, le Br. de Grégoire VII ne tarda pas à perdre de sa pureté primitive, par suite des modifications de toute espèce, additions, suppressions, transpositions, etc., que lui firent subir soit les évêques, soit les chefs des maisons religieuses. Aussi les souverains pontifes crurent-ils devoir, pour le ramener à son état primitif, le soumettre plusieurs fois à une révision sérieuse. La dernière révision fut faite au XVIe siècle, par le pape saint Pie V, conformément à un décret du concile de Trente. Toutefois, en faisant part aux évêques des changements introduits dans le Br. romain, Pie V ne prétendit pas leur en imposer l'adoption ; il laissa toute liberté aux églises qui avaient des usages particuliers remontant au moins à deux cents ans. La plupart des diocèses de France adoptèrent la réforme, et eurent soin de l'indiquer sur leurs Bréviaires rectifiés par la formule : *Ad formam sacrosancti concilii Tridentini.* Néanmoins, plusieurs évêques ayant cru plus tard convenable d'introduire certaines modifications dans les Bréviaires de leurs diocèses, la discordance entre ces livres était devenue telle, par suite des temps, que naguère il était rare que deux prêtres appartenant à deux diocèses voisins pussent réciter ensemble leur office. Ce chaos vient heureusement de cesser, tous les évêques de France s'étant accordés à substituer à leurs Bréviaires diocésains le Br. de Rome, afin qu'il y eût unité dans la liturgie catholique, comme il y a unité dans le dogme, dans le culte et dans la discipline.

*** BRÉVIPENNES.** s. m. pl. T. *Ornith.*

Enc. — Cuvier et, à son exemple, la plupart des ornithologistes modernes ont désigné sous ce nom ou sous celui de *Nullipennes*, ou encore sous celui de *Coureurs* (mais celui de Brévipennes nous semble devoir être préféré), un groupe d'oiseaux qui comprend les genres *Autruche*, *Casoar*, *Aptéryx*, et deux ou trois autres genres dont les espèces paraissent s'être éteintes assez récemment, telles que le *Dronte*, l'*Epyornis*, etc. Les auteurs assignent à ce groupe des places différentes dans leur classification : quant à Cuvier, il le met en tête de son ordre des *Échassiers*. — Les Br. doivent leur nom à la brièveté de leurs ailes qui leur ôte la faculté de voler. Leur sternum consiste en un simple bouclier, et manque de cette arête (le brechet) qui s'observe dans tous les autres oiseaux. En conséquence, leurs muscles pectoraux sont fort minces ; mais, par compensation, ceux de leurs extrémités postérieures sont extrêmement épais et puissants. Tous ont plus ou moins d'analogie avec les Gallinacés, tantôt par le bec et le régime (Autruche, Casoar), tantôt par les pattes (Aptéryx). En général, les Br. sont dépourvus de pouce. Les genres Autruche, Casoar et Aptéryx étant l'objet d'articles particuliers, nous dirons seulement ici quelques mots des espèces éteintes. Vers 1839, on a découvert à la Nouvelle-Zélande des ossements fossiles ayant appartenu à un oiseau gigantesque qui devait avoir au moins 4 mètres de hauteur. Le savant zoologiste anglais Richard Owen lui a donné le nom de *Dinornis giganteus.* Les os de cet oiseau contenaient encore une proportion considérable de gélatine, d'où il est naturel de conclure que l'espèce, si elle est vraiment éteinte, n'a disparu qu'à une époque encore peu éloignée de nous. Onze ans après la découverte du Dinornis, on a trouvé à Madagascar des ossements fossiles d'un autre oiseau encore plus grand que celui-ci, et, de plus, trois œufs de dimensions inouïes qui paraissaient provenir de cet animal. L'un d'eux ayant été brisé dans le voyage, on n'a pu mesurer que les deux autres. Mesurés dans leur grande circonférence, l'un avait 84 et l'autre 85 centim. ; leur capacité était d'environ 8 litres 3/4. Leur volume représentait donc 6 œufs d'Autruche ou 148 œufs de Poule. Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire a donné à cet oiseau le nom d'*Epyornis*. Il a été constaté que l'Epyornis, le Dinornis gigantesque, et quatre ou cinq autres espèces de Dinornis établies par Owen, mais moins grandes que celle dont nous venons de parler, avaient les plus grandes analogies de forme avec l'Autruche. — C'est à la fin du XVIIe siècle qu'a disparu le *Dronte ou Dodo*, qui habitait les îles Maurice et Bourbon. D'après Clusius et Edwards, c'était un oiseau massif, à bec long et crochu, n'ayant que des ailes rudimentaires, incapable de voler et presque aussi impropre à la marche. Sa chair était détestable. Il n'existe plus de cet oiseau singulier qu'un pied conservé au Muséum britannique, et une tête en mauvais état, qui est au Musée d'Oxford. La place que doit occuper le Dronte dans la classification ornithologique a donné lieu à beaucoup de controverses. Latham le range auprès de l'Autruche ; Blainville en fait un Vautour, et Temminck un Manchot. Cuvier paraît pencher vers cette manière de voir : « Le bec du Dronte, dit-il, ne paraît pas sans quelque rapport avec celui des Pingouins, et le pied ressemblerait assez à celui des Manchots, s'il était palmé. »

*** BREXIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs monodichlamydées, à styles soudés et à feuilles alternes ou opposées. De Candolle la nomme *Rousséacées*. — *Caract. bot.* Arbres ou arbrisseaux à tronc presque simple, à feuilles coriaces, généralement alternes, simples, non ponctuées, pourvues de stipules étroites et caduques. Fleurs vertes, disposées en ombelles axillaires. Calice infère, petit, persistant, quinquéparti, à préfloraison imbriquée. Pétales au nombre de 5, hypogynes, à préfloraison tordue. Etamines 5, hypogynes, alternant avec les pétales, naissant d'un disque étroit qui est denté entre chaque étamine ; anthères ovales, biloculaires, s'ouvrant dans le sens de leur longueur, charnues au sommet ; pollen triangulaire, dont les grains sont unis par des filaments très-ténus. Ovaire supère, à 5 loges, avec de nombreux ovules attachés en deux rangées aux placentas dans l'axe ; style unique, continu ; stigmate simple. Fruit drupacé, quintiangulé, marqué de nombreuses petites papilles comme la surface d'une orange, quinquéloculaire et polysperme. Graines en nombre indéfini, horizontales, lisses et brillantes, brunes, ovales, légèrement anguleuses, de la grosseur de celles du raisin, attachées à l'axe, pourvues d'un double tégument dont l'intérieur est membraneux ; cotylédons ovales, obtus ; radicule cylindrique, centripète ; albumen charnu, suivant Dupetit-Thouars. [Fig. 1. *Brexia madagascariensis.* 2. Coupe de son ovaire. — 3. Graine d'*Argophyllum.*] — Cette famille se compose seulement de quatre genres et de six espèces. Trois de ces genres appartiennent aux îles de Madagascar et de Maurice, et le quatrième à la Nouvelle-Écosse. On ne leur connaît aucun usage.

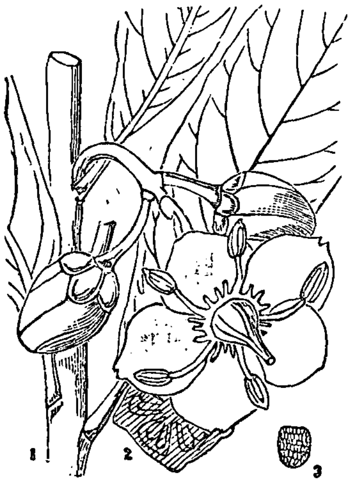

BRIBE. s. f. (esp. *briba*, mendicité). Gros morceau de pain. *Une b. de pain. Manger une b. de pain bis.* Pop. ‖ Par ext., s'emploie fam. et au plur., pour désigner Les restes d'un repas. *On distribua aux pauvres les bribes du dîner. On lui a donné de bonnes bribes.* ‖ Fig. et fam., se dit De citations ou de phrases prises çà et là sans goût et sans raison. *Des bribes de grec, de latin. Un livre composé de bribes.*

BRIC-A-BRAC. s. m. (*Onomatopée*). *Marchand de b.*, Marchand qui achète et revend divers objets de hasard, comme de la vieille ferraille, de vieux tableaux, etc. *Boutique de bric-à-brac.*

BRICK. s. m. (On écrit aussi *Brig.*) T. Mar.

Enc. — Le *Brick* est un bâtiment à deux mâts. Il n'a en tout qu'un grand mât et un mât de misaine, tous deux un peu inclinés, le premier sur l'arrière et le second sur l'avant : c'est donc l'absence de mât d'artimon qui le distingue essentiellement des autres navires. La vergue principale du grand mât s'appelle *Bome;* elle porte celle des voiles du bâtiment qui offre au vent la plus large surface. C'est de cette voile, appelée *Brigantine*, que le *Brick* ou *Brig* doit son nom. Les deux mâts de cette sorte de navire sont munis de hunes.

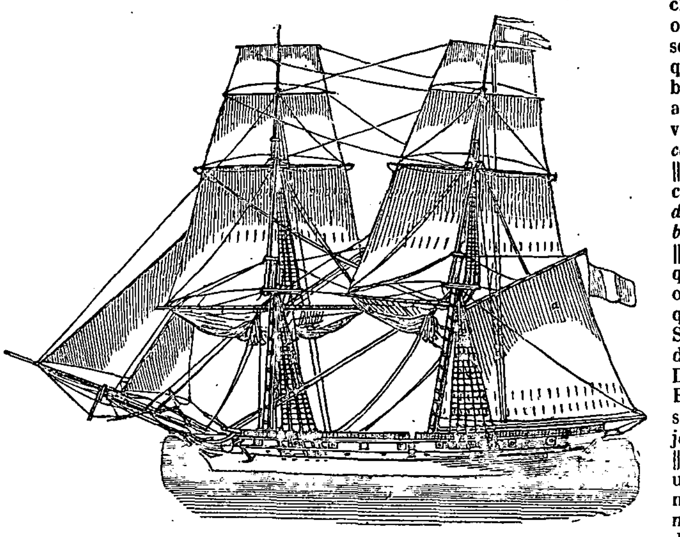

BRICOLE. s. f. (esp. *brincar*, sauter ?). Partie du harnais d'un cheval de trait, contre laquelle s'appuie son poitrail lorsqu'il va en avant. ‖ Courroie ou lanière de cuir dont on se sert pour porter différents objets. *B. de porteur d'eau.* On dit aussi *Bretelles.* ‖ T. Jeu. A la Paume, Retour de la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles des côtés. *Jouer de b. Coup de b.* — Au Billard, Retour de la bille qui, après avoir frappé une des bandes, vient à la rencontre de la bille sur laquelle on joue. *Faire une bille de b.* — Par anal., on dit qu'*Un boulet frappe de b.*, Lorsqu'il frappe après un bond. ‖ Fig. et fam., *De b.*, *par b.*, Indirectement. *Il ne peut parvenir là directement, il y parviendra de b.* ou *par b.* — Fig. et prov., *Jouer de b.*, *N'aller que par bricoles*, User de voies trompeuses et détournées. On dit de même : *Il a voulu me donner une b. Je me défie de ses bricoles.* Vx. = Bricoles. s. f. pl. Se dit d'Une espèce de rets ou de filet dont on se sert pour prendre les cerfs, les daims, etc. *Tendre les bricoles. Le cerf a donné dans les bricoles.*

BRICOLER. v. n. T. Jeu. Jouer de bricole, soit à la paume, soit au billard. *Il est adroit à b.* ‖ Fig. et fam., se dit De celui qui ne va pas droit dans une affaire, qui use de voies détournées. Vx et peu us.

*** BRICOLIER.** s. m. Cheval qui porte la bricole, qui est attelé à une voiture, à côté du cheval de brancard.

BRIDE. s. f. (celt. *brid*). Le harnais de tête du cheval, qui sert à le conduire, et qui est composé de la têtière, des rênes et du mors. Se prend souvent pour Les rênes seules. *Mettre la b. à un cheval. Lui tenir la b. haute, courte. Rendre, lâcher la b. à un cheval. Lui mettre la b. sur le cou.* — * *Accourcir la b.*, se dit Du cavalier qui, après avoir tiré vers lui les rênes de la b., en les prenant avec sa main droite par le bout où est le bouton, les reprend ensuite de sa main gauche qu'il avait entr'ouverte pour laisser couler les rênes. — *Tourner b.*, se dit d'Un cavalier qui retourne sur ses pas. — *Ce cheval a rompu sa b.*, Il a cassé ses rênes. — *Mener un cheval par la b.*, Le mener en tenant les rênes, sans le monter. — *Aller à toute b.*, *à b. abattue*, Mener son cheval au grand galop. ‖ Fig. et fam., *Tenir quelqu'un en b.*, Le modérer, le contenir dans de justes bornes. *Lui tenir la b. haute*, *la b. courte*, Lui donner peu de liberté, le traiter avec quelque sévérité. — *Il a plus besoin de b. que d'éperon*, se dit D'un homme ardent, impétueux, qui a plus besoin d'être retenu que d'être excité. — *Aller b. en main dans une affaire*, Y procéder avec beaucoup de circonspection. — *Lâcher la b. à quelqu'un*, Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. *Lâcher la b. à ses passions*, S'y abandonner entièrement. — *Mettre la b. sur le cou à quelqu'un*, Le laisser maître de ses actions. — *Courir à b. abattue après les plaisirs, à sa ruine, à sa perte*, Se livrer aux plaisirs sans aucune retenue ; Se porter avec ardeur à quelque chose sans en prévoir les suites dangereuses ou funestes. ‖ Fig. et fam., *Brides à veaux*, se dit de Sottes raisons, de sots raisonnements qui ne peuvent persuader que des gens très-bornés ; ou de Fausses nouvelles, de contes absurdes et ridicules qu'on débite pour se divertir aux dépens des gens crédules. *Tout ce que vous dites là sont brides à veaux.* Vx. ‖ Lien à l'aide duquel on retient certaines coiffures et qu'on noue sous le menton. *La b. d'un béguin d'enfant, d'une casquette, d'un bonnet. Les brides d'un chapeau de femme.* ‖ T. Couture. Se dit Des points en travers qu'on fait aux extrémités d'une boutonnière ou autre ouverture en long pour empêcher qu'elle ne se déchire et ne s'agrandisse. — Sorte de ganse en points à chaînette au bord de quelque partie de vêtement. ‖ En parlant Des espèces de dentelles appelées point de France, point de Venise, point de Malines, se dit Des petits tissus de fil qui servent à joindre les fleurs les unes avec les autres. ‖ T. Techn. Lien de fer avec lequel on ceint une pièce de bois, pour empêcher qu'elle n'éclate. ‖ T. Chir. Se dit des Filaments membraneux qu'on rencontre dans le foyer des abcès, dans les plaies profondes, dans le trajet des plaies d'armes à feu, etc.

Enc. — Parmi les aides et châtiments employés pour maîtriser et dompter le cheval, le harnais de tête est placé en première ligne. Il y a trois sortes de harnais de tête : le *Bridon*, le

Filet et la *Bride*, et chacun de ces harnais se divise en trois parties distinctes, le *Mors*, la *Têtière* et les *Rênes*.

Le *Mors* est un instrument de fer, plus ou moins compliqué, suivant qu'il est destiné à exercer une action plus ou moins violente. On le place dans la bouche du cheval, où il est maintenu par la têtière, et sur laquelle il agit par l'intermédiaire des rênes. Pour le bridon comme pour le filet, le mors (Fig. 1 et 2) se compose de deux morceaux de fer qu'on nomme *Canons*, joints ensemble par une espèce de charnière appelée *Pli*, et terminés par deux anneaux qui servent en même temps de porte-rênes et de porte-têtière. Pour bien saisir la différence qui existe entre le mors du bridon (Fig. 1) et celui du filet (Fig. 2), il faut remarquer que le premier a les canons plus gros, et en outre deux traverses nommées *Ailes*. Le bridon est employé seul, tandis que le filet accompagne ordinairement la bride. — Dans le mors de bride (Fig. 3. Mors de bride dont la branche gauche a été enlevée ; 4. Branche gauche vue du côté extérieur ; 5. Autre branche de mors en forme d'S, vue du même côté), on distingue, quelle que soit sa forme, l'*Embouchure* (*a*), les *Branches* (*b*) et la *Gourmette* (*c*). Les autres pièces sont considérées comme accessoires, et ne servent qu'à assurer l'effet des trois pièces principales, ou à les orner. Ces pièces, au nombre de huit, sont les *Tourets de porte-rênes* (*d*) ; les *Anneaux* (*e*) ; la *Chaînette* (*g*) ; les *Tourets de chaînette* (*h*) ; l'*Esse* de la gourmette (*i*) ; le *Crochet* (*k*) ; les *Bossettes* et les *Fonceaux* (*l*) ; la bossette recouvre le fonceau. — L'embouchure est la pièce du mors qui se place dans la bouche du cheval, et qui, à chacune de ses extrémités, est attachée aux branches. Au milieu de l'embouchure se trouve une arcade que l'on nomme *Liberté de la langue*, et qui sert à loger la langue du cheval. Cette arcade peut être plus ou moins élevée, et sa partie supérieure a même été, dans certains mors, remplacée par un angle. Les canons font suite à la liberté de la langue, et portent immédiatement sur les barres du cheval. Les branches servent à faire agir l'embouchure et la gourmette. Chaque branche se divise en deux parties. A la partie haute, se trouve l'œil de la branche (*n*) pour passer le porte-mors, avec le crochet (*k*) et l'esse (*i*) pour soutenir la gourmette. La partie basse, tantôt droite, tantôt courbe ou formant l'S (Fig. 5), se termine inférieurement par un anneau dans lequel on fait passer les tourets de porte-rênes et de chaînette. Cette chaînette, qui, dans les mors ordinaires, sert d'ornement et empêche le cheval de saisir avec la lèvre inférieure les branches du mors, est remplacée dans le mors de cavalerie (Fig. 6) par une barre (*f*), qui a sur la chaînette l'avantage de consolider les branches. La gourmette (*c*), fixée au mors par l'esse et le crochet, est composée de mailles de fer ou d'acier de différentes grosseurs et de différentes formes. Elle peut facilement se contourner au-dessous de la barbe du cheval, et se termine du côté qui doit s'attacher au crochet par des mailles qui permettent de l'allonger ou de la raccourcir à volonté.

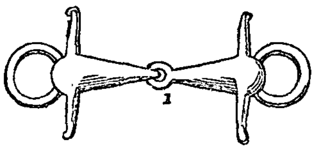

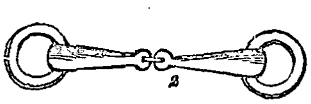

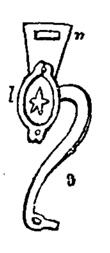

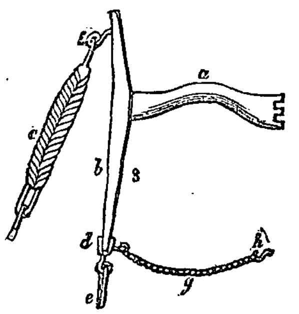

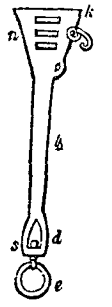

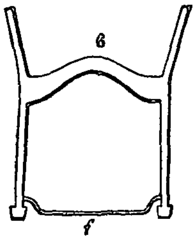

Comme nous l'avons dit, le mors est soutenu et maintenu dans la bouche du cheval par la *Têtière*, qui, dans le bridon et le filet (Fig. 7 et 8), se compose d'un *Dessus de tête* (*a*), de deux *Montants* (*b*), d'un *Frontal* (*c*), et des *Rênes* (*d*). Le bridon a de plus que le filet une *Sous-gorge* (*e*). La Têtière de la bride (Fig. 9) se compose d'un *Dessus de tête* (*a*), des *Montants* (*b*), de la *Sous-gorge* (*c*), du *Frontal* (*d*), de la *Muserolle* (*e*), des *Porte-mors* (*f*) et des *Rênes* (*g*). Enfin, celles-ci comprennent les *Porte-rênes* (*h*), le *Bouton fixe* (*i*), le *Bouton coulant* (*j*) qui sert à resserrer les rênes, et le *Fouet des rênes* (*k*).

Ainsi que nous l'avons dit, les canons agissent sur les barres du cheval, la partie inférieure des branches descend au-dessous de la bouche, et la gourmette, qui s'attache à la partie supérieure des branches, entoure la barbe du cheval. — Supposons les rênes placées à la partie inférieure extrême des branches.

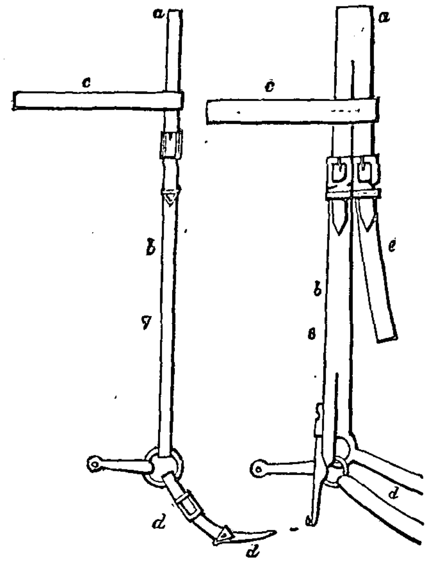

Lorsque l'on fait agir les rênes en tirant la tête du cheval vers son encolure, les canons du mors tournent sur les barres en les pressant, et le haut des branches, en se portant en avant, attire à lui la gourmette qui serre. D'après cela, il est facile de comprendre que plus la force qui attirera les branches inférieurement sera considérable, plus fortes seront l'action des canons sur les barres et la compression de la gourmette sur la mâchoire inférieure. On peut donc comparer les branches du mors à des leviers dont la puissance augmentera en proportion de leur longueur. Nous avons supposé la force agissant également sur les deux branches, supposons maintenant que l'on ne fasse agir qu'une seule des branches : l'effet aura lieu sur les barres suivant la direction que l'on aura donnée à la rêne. Si l'on tire horizontalement à gauche, c'est la barre gauche qui sera affectée ; si, au contraire, la rêne est tirée à gauche diagonalement de bas en haut, l'effet aura lieu sur la barre droite, parce que le mors, en basculant, est forcé d'y prendre son point d'appui : c'est ce qui explique comment on peut faire tourner un cheval en se servant de la rêne opposée au côté sur lequel il tourne. Il est évident que la grosseur et la forme du canon, ainsi que la disposition des mailles de la gourmette, exercent une certaine influence sur la puissance du mors. Ce que nous venons de dire de l'action des rênes sur les mors ne peut s'appliquer qu'au mors du cheval de selle, car l'action des rênes dans le harnais du cheval de voiture se fait toujours sentir horizontalement et parallèlement au cheval ; le cheval de trait inclinera donc toujours du côté où l'appellera la rêne. Nous ne parlerons pas des différentes espèces de mors proposées par les écuyers, attendu que c'est une de ces questions tout à fait techniques qu'il nous est interdit d'aborder.

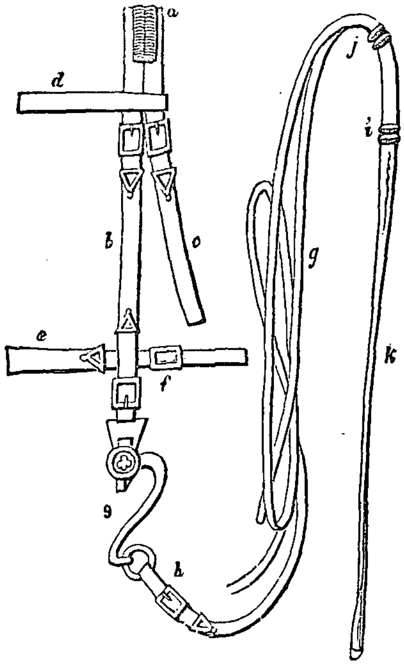

*** BRIDÉLIA.** s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

BRIDER. v. a. Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc. *B. un cheval*, et absol., *Brider.* — *Bridez, nous allons nous mettre en route.* ‖ Fig. et prov., *Brider son cheval, son âne par la queue*, Prendre une affaire à contre-sens, ou s'y prendre maladroitement. ‖ Fig. et fam., *B. quelqu'un par un acte, par un contrat*, Mettre dans un acte, etc., des conditions qui l'obligent indispensablement à se tenir dans certaines bornes. ‖ Fig. et fam., *B. le nez à quelqu'un avec une houssine, avec un fouet*, Frapper quelqu'un au travers du visage avec une houssine, etc. ‖ Fig. et prov., *B. la bécasse.* Voy. Bécasse. ‖ Par ext., se dit De certains vêtements qui serrent trop. *La ceinture de mon pantalon me bride trop.* — * S'emploie absol., *Cet habit bride sous les bras.* = Bridé, ée. part. *Oison bridé.* Voy. Oison.

BRIDON. s. m. Voy. Bride.

BRIEF, IÈVE. adj. (*brevis*, court). Court, de peu de durée, prompt. Ne se dit guère qu'au fém., et dans ces locut., *Briève description*, *briève narration*, Courte description, etc. ‖ Se disait fréquemment autrefois en T. Palais. *Il fut assigné à trois briefs jours. Il en fut fait briève justice.* — *Briève sentence*, Sentence rendue promptement.

BRIÈVEMENT. adv. En peu de mots.

BRIÈVETÉ. s. f. Courte durée de quelque chose. *La b. de la vie, du temps.*

BRIFER. v. a. Manger avidement. *Ces gens-là ont bon appétit, ils auront bientôt brifé tout cela.* Pop. ‖ Absol. *Ils brifent comme il faut.* = Brifé, ée. part.

BRIG. s. m. T. Mar. Voy. Brick.

BRIGADE. s. f. (R. *brigue*).

Enc. — L'étymologie du terme *Brigade* est fort incertaine, cependant ce mot n'est pas lui-même fort ancien. C'est sous Henri IV seulement que nous le voyons employé pour désigner un nombre déterminé de soldats. La gendarmerie du roi fut alors divisée en brigades composées de vingt-cinq maîtres chacune. Sous Louis XIII, ce terme servait déjà à désigner des portions d'armée : ce prince, en effet, défendit à ses maréchaux de Brézé et de Châtillon de séparer son armée en 2 brigades pour se faire à chacun un commandement exclusif. Puységur, qui servit sous Louis XIV et sous Louis XV, nous apprend que, de son temps, la br. se composait, pour l'infanterie, de 8 bataillons, et pour la cavalerie, de 8 escadrons. Chaque br. était sous les ordres d'un officier supérieur nommé *Brigadier des armées du roi.* La création de ce grade est de 1667. L'officier qui était revêtu du titre de brigadier ne tirait son autorité que des lettres de service qu'il obtenait : il était subordonné aux maréchaux de camp et aux lieutenants généraux. Le règlement du 17 février 1753, en s'occupant du mode de rassemblement de l'armée, détermina sa formation en *brigades.* Ce règlement fut suivi jusqu'en 1792. Sous la République, la br. se composa de 6 bataillons divisés en 2 *demi-brigades.* De nos jours, une br. se compose de 2 régiments au moins, et forme la moitié ou le tiers d'une *Division.* L'officier supérieur qui commande une br. porta, de 1792 à 1814, le titre de *Général de br.*; de 1814 à 1848, celui de *Maréchal de camp*; enfin, en 1848, le titre de *Général de br.* a prévalu de nouveau.

Le mot br. ne sert pas seulement et exclusivement à désigner un corps d'armée sous les ordres d'un officier supérieur. Dans la *cavalerie*, on donne encore ce nom à une petite troupe d'hommes sous la conduite d'un bas-officier nommé *Brigadier* (grade correspondant à celui de *Caporal* dans l'infanterie). Il y a 6 *brigades* par escadron et 15 ou 16 hommes par *brigade.* Dans l'ancienne *Maréchaussée*, une br. se composait d'un poste de 2 hommes. Dans la *Gendarmerie* actuelle, la br. se compose de 5 ou 6 hommes à pied ou à cheval, sous les ordres d'un *brigadier.* — Les *Douaniers* des frontières et du littoral, qui sont traités en véritables soldats, sont aussi divisés en *brigades*, et ont pour chefs des *brigadiers.* — Il y a encore des *brigades* dans l'*Administration des Eaux et Forêts* : une br. se compose de 3 ou de 5 gardes qui peuvent se réunir facilement sans s'éloigner considérablement de leurs triages. Les brigades forestières, lorsqu'elles en sont requises, doivent se joindre aux brigades de gendarmerie, mais seulement dans l'intérieur des forêts. — On donne le nom spécial de *Br. de sûreté* à une troupe d'agents de police, conduits par un chef nommé *brigadier.* Dans ce sens on dit aussi *Br. de sergents de ville*, *Br. d'agents de police.* — Enfin, le terme de br. est encore parfois appliqué à des troupes d'hommes ayant un semblant d'organisation militaire : c'est ainsi que, dans certaines administrations, les ouvriers sont divisés en *brigades*, à la tête desquelles sont des ouvriers-maîtres nommés *brigadiers.*

BRIGADIER. s. m. Voy. Brigade.

BRIGAND. s. m. Celui qui exerce habituellement le brigandage. *Une troupe de brigands. Un chef de brigands.* ‖ Par ext., se dit de Ceux qui exercent des exactions, des concussions, et par exag., de Ceux qui ont fait quelque mauvaise action. *C'est un b. Oh! le b.!*

Enc. — On n'est pas d'accord sur l'origine du mot *Brigand*. Voici ce qu'en dit un ancien écrivain : « La ville de Paris arma et solda à la sollicitation de Charles, Dauphin de France, durant la détention du roi Jean, son père, prisonnier en Angleterre, l'an 1356, des soldats à pied nommez *Brigands*, parce qu'ils estoient armez de *brigandines*, armes pour lors fort usitées, et d'autant que ces troupes se licencioient à toutes sortes de débordemens, pillans, volans, et faisans mille ravages partout où elles passoient ; le bruit de leur volerie fut tellement espandu, que le commun peuple croyoit que tous ceux qui fesoient profession de voler et de piller, et mesme les voleurs qui voloient dans les forests et sur les grands chemins, estoient de ces troupes-là, et les nomma *Brigands*, nom qui demeure jusqu'à présent. Toutefois je croirois plustost que ce nom est plus ancien, et qu'il vient de certains peuples d'Allemagne, nommez anciennement *Brigantins* ou *Brigands*, qui habitoient sur les rives du lac de Constance, et voloient publiquement et impunément tout ce qu'ils rencontroient, sans différence d'amis ou d'ennemis. » — Des deux étymologies ci-dessus, la première nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

BRIGANDAGE. s. m. Pillage, vol, crime commis à main armée, et le plus souvent par des malfaiteurs réunis en troupe. *Exercer des brigandages. Réprimer, arrêter le b. Les folies des anabaptistes ne produisirent que crimes et brigandages.* || Par ext. et fam., Exaction, concussion, déprédation. *Les traitants commettaient des brigandages inouïs. Il se fait de grands brigandages dans cette administration.*

BRIGANDEAU. s. m. Dimin. de brigand. Se dit d'Un praticien fripon qui vole ses clients. Fam.

BRIGANDER. v. n. Exercer des brigandages, se conduire en brigand. *Ce sont des gens accoutumés à b. Il n'a fait que b. toute sa vie.* Fam.

BRIGANDINE. s. f. Sorte d'armure ancienne en forme de corselet ou de cotte de mailles.

BRIGANTIN. s. m. (R. *brigand*). T. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme un brick, et qui n'a qu'un pont. *Le b. marchait autrefois à la voile et à la rame. Les corsaires et pirates se servaient de brigantins à cause de la légèreté et de la vitesse de cette sorte de bâtiment.*

BRIGANTINE. s. f. T. Mar. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. — Voy. VOILE.

BRIGNOLE. s. f. Espèce de prune desséchée, qui doit son nom à la ville de Brignoles, en Provence, où on la prépare. *Une boîte de brignoles.*

BRIGUE. s. f. (ital. *briga*, querelle). Manœuvres secrètes et détournées que l'on emploie pour obtenir quelque chose, en engageant plusieurs personnes dans ses intérêts. *Faire une b., des brigues. Obtenir une place par b., à force de brigues.* S'emploie en mauvaise part. || Cabale, faction, parti. *Avoir une forte, une puissante b. Toutes les brigues se réunirent en sa faveur.*

BRIGUER. v. a. Tâcher d'obtenir par brigue; Se servir du concours de plusieurs personnes que l'on engage dans ses intérêts, pour arriver à ses fins. *B. un emploi, une dignité. B. le ministère. B. les faveurs du maître. B. les voix d'une compagnie.* || Signifie quelquefois simplement, Solliciter, demander, rechercher avec empressement. *B. les faveurs, l'amitié, la protection, les bonnes grâces de quelqu'un. Les Français et les Anglais briguaient l'alliance de la Russie.* = BRIGUÉ, ÉE. part.

BRIGUEUR. s. m. Qui brigue. *Il y a beaucoup de brigueurs pour cette place.* Peu us.

BRILLAMMENT. adv. D'une manière brillante. *Ce morceau de musique a été b. exécuté. Cet officier s'est montré b. dès sa première affaire.*

BRILLANT, ANTE. adj. Qui brille, qui a beaucoup d'éclat. *Une couleur brillante. Un rouge b. Un coloris b. B. comme un soleil. Une lumière brillante. Un diamant b. Des yeux brillants. Des armes brillantes.* — Par ext., se dit De ce qui frappe vivement et agréablement les regards par le luxe, la pompe, la magnificence. *Une parure brillante. Un spectacle b. Une fête brillante. Un b. état-major.* || Se dit aussi, De ce qui frappe l'oreille d'une manière vive et agréable. *Une musique brillante. Des sons brillants. Ce musicien a un jeu brillant. Ce chanteur a une voix brillante.* || Fig., se dit De ce qui frappe et saisit vivement l'imagination. *Un succès b. Une brillante victoire. Une fortune brillante. Une carrière brillante. Un b. avenir. De brillantes espérances. Une valeur brillante. Des qualités brillantes. Un mérite b. Un style b. Une brillante improvisation.* On dit dans un sens analogue : *Une imagination brillante. Un esprit b.*, etc. || *Une santé b.*, Une bonne et belle santé. On dit aussi, dans un sens analogue, *B. de santé, de jeunesse.* || *B. de gloire*, Qui s'est couvert de gloire. = BRILLANT. s. m. Éclat, lustre. *Cette pierre a beaucoup de b. Ces perles ont perdu leur b.* || Fig., *Le b. d'un poëme, d'un discours*, Les beautés brillantes et d'un grand éclat qui se trouvent dans un poëme, etc. — *Il a plus de b. que de solide*, Il a plus d'imagination et d'esprit que de jugement. || Diamant taillé à facettes par-dessus et par-dessous. Voy. DIAMANT. — *Faux brillants*, Diamants faux, pierres fausses; et Fig., Pensées ingénieuses qui ont quelque éclat, mais qui ne sont ni justes ni solides.

BRILLANTER. v. a. T. Joaillier. Tailler des diamants en brillant. *B. un diamant.* || Fig., *B. son style*, Le semer de faux brillants, d'ornements recherchés. = BRILLANTÉ, ÉE. part. *Style brillanté.*

BRILLER. v. n. Reluire, jeter une lumière étincelante, avoir de l'éclat. *Le soleil brille. Les étoiles brillent. Dans ce bal, les diamants brillaient de toutes parts. Ses yeux brillent d'un vif éclat.* || Fig., *Faire b. la vérité aux yeux de quelqu'un*, La lui faire connaître. — *La joie brille dans ses regards*, On voit dans ses regards qu'il est plein de joie. *La santé, la jeunesse brille sur son visage*, Son visage indique qu'il est jeune, qu'il se porte bien. || Fig., dans le sens physique, se dit De ce qui affecte agréablement la vue par l'éclat, par la fraîcheur, par l'harmonie des couleurs, ou par l'élégance, la richesse, l'éclat, la magnificence, etc. *Des fleurs qui brillent dans un parterre. Le luxe brille dans leurs habits et dans leurs maisons. Cette jeune fille brille parmi ses compagnes. La magnificence brille dans les fêtes qu'il donne.* || Fig., dans le sens moral, se dit De tout ce qui attire et fixe l'attention, de ce qui se fait admirer. *Sa gloire brille dans l'univers tout entier. Le vrai courage brille surtout dans l'adversité. Un vrai mérite brillait en lui. Ce peintre a brillé au dernier salon. Son esprit brille partout. Il brille en société. Il aime à b. L'envie de b. Il fait des efforts pour b.* || En parlant Des personnes, se dit dans le sens d'Exceller. *Cet acteur brille dans les rôles passionnés. Cet orateur brille dans l'improvisation.* || T. Chasse. Se dit D'un chien de chasse qui quête, et qui bat beaucoup de pays. *Cet épagneul brille dans la plaine.*

BRIMBALE. s. f. Levier qui sert à faire aller une pompe. Les marins disent *Bringuebale.*

BRIMBALER. v. a. Agiter, secouer par un branle réitéré. Se dit principalement Des cloches quand on les sonne trop longtemps. *On n'a fait que b. les cloches toute la nuit.* Fam. = BRIMBALÉ, ÉE. part.

BRIMBORION. s. m. Colifichet, babiole, chose de peu de valeur. *Que voulez-vous faire de tant de brimborions?* Fam.

BRIN. s. m. (lat. *virga*, baguette). Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre. *B. d'herbe. La grêle n'a pas laissé dans ce pré un b. d'herbe. Le seigle a déjà poussé de beaux brins. Cette contrée est si aride qu'on n'y voit pas pousser un seul b. d'herbe.* || Se dit Des pousses minces et allongées des arbres, des arbustes, des plantes. *Un b. de marjolaine. Des brins de romarin. Des brins de bouleau.* — *Arbre de b.*, Arbre qui n'a qu'une tige, et qui provient de semence. || T. Charpent. *Bois de b.*, Bois qui n'a pas été fendu par la scie. *Solives de bois de b. Solives de b.* — *C'est un beau b. de bois*, se dit d'Une belle poutre longue et droite. *Un beau b. de sapin, de chêne.* || Fig. et fam., *C'est un beau b. d'homme*, se dit D'un jeune homme grand et bien fait. On dit de même, *C'est un beau b. de fille, un beau b. de femme.* || Par ext., se dit de Toute parcelle de choses minces et longues, telles que les cheveux, le poil, le fil, la paille, etc. *Arracher à quelqu'un les cheveux b. à b. Un b. de barbe. Un b. de paille. Un b. de fil. Un b. de soie. Mettre un b. de persil dans une sauce.* — *Un b. de plume*, Une plume d'autruche. Vx. || Fam., se dit pour exprimer Une petite quantité de certaines choses, comme paille, foin, fourrage, bois, etc. *Ces pauvres gens n'ont pas un b. de paille pour se coucher. Il n'y avait pas un b. de fourrage dans tout le camp.* — Prov., *Il n'y en a b.*, Il n'y a rien de la chose dont on parle. — Fig., *Il a pour elle un petit b. d'amour*, Il a pour elle un peu d'amour.

BRINDE. s. f. (ital. *brindisi*). Coup que l'on boit à la santé de quelqu'un. *Boire, porter des brindes.* Fam. et peu us. — Fig. et prov., *Il est dans les brindes*, Il est ivre.

BRINDILLE. s. f. (R. *brin*). Branche d'un arbre, mince et courte.

* **BRINDONIER.** s. m. T. Bot. Voy. CLUSIACÉES.

BRINGUEBALE. s. f. T. Mar. Voy. BRIMBALE.

* **BRINVILLIÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. LOGANIACÉES.

* **BRIO.** s. m. (Mot italien qui signifie Vivacité, entrain). S'emploie dans le langage des Beaux-Arts, et surtout dans celui de la Musique. *Elle a chanté son grand air avec un b. merveilleux.*

BRIOCHE. s. f. Sorte de pâtisserie faite avec de la farine, du beurre et des œufs. || * Fig. et fam., se dit pour Bévue, maladresse, gaucherie.

BRION. s. m. T. Bot. Voy. BRYACÉES.

BRIQUE. s. f. (lat. *imbrex, imbricis*, tuile). Terre argileuse pétrie et ordinairement moulée en forme de carreau, que l'on fait cuire dans un four ou sécher au soleil, et dont on se sert pour bâtir. *Maison de b.* ou *de briques. Four à b. Un cent de briques.* || Par anal., *B. d'étain, de savon*, etc., Morceau d'étain, de savon, qui a la forme d'un carré long plus ou moins épais comme les briques ordinaires.

Enc. — L'absence complète de pierres à bâtir dans certaines contrées a forcé les habitants de chercher les moyens d'y suppléer : c'est ce qui s'est fait, de toute antiquité, au moyen de la *Brique*. Les briques sont de véritables pierres artificielles fabriquées en terre pétrie avec de l'eau, puis moulée, et enfin séchée au soleil ou durcie au feu. — La terre qui convient à la fabrication des briques est un mélange d'argile et de sable. Si l'argile pure domine, on dit qu'elle est *trop grasse ;* on dit, au contraire qu'elle est *trop maigre*, quand la silice (sable) s'y trouve en proportion trop considérable ; le plus souvent il y a lieu d'ajouter du sable à la terre à briques. Le premier et le plus important de tous les travaux qui font partie de la fabrication des briques, consiste à *corroyer*, c.-à-d. à pétrir l'argile. Dans cette opération, on a soin de purger la terre à br. des pierres et autres corps étrangers qu'elle peut contenir. Ensuite on laisse la pâte à l'air libre jusqu'à ce qu'elle ait acquis un certain degré de consistance. L'ouvrier la prend alors dans ses mains, qu'il a au préalable bien saupoudrées de sable fin pour empêcher que l'argile n'y adhère, et il en remplit des moules qui ont la forme voulue. Ces opérations terminées, on laisse sécher les briques à l'air libre sur des *séchoirs*, qui offrent une ressemblance grossière avec les rayons d'une bibliothèque. Les briques, ainsi préparées, sont appelées briques *crues :* on les appelle *cuites*, lorsque, après les avoir fait sécher, on les soumet à l'action d'une chaleur vive et prolongée. Ces dernières acquièrent une dureté plus ou moins grande et parfois très-considérable, tandis que les premières sont toujours friables. Les briques crues sont trop promptement altérées par l'action de l'humidité pour qu'on puisse en faire usage dans nos climats, tandis qu'elles ont toujours été et sont encore extrêmement usitées dans les climats chauds et secs, comme l'Égypte, la Perse, la Syrie, l'ancienne Mésopotamie, etc.

Nous avons déjà dit (V. ARCHITECTURE) l'emploi que les Babyloniens et les anciens habitants de l'Assyrie faisaient de la br. crue ou cuite dans la construction de ces édifices qui furent l'objet de l'admiration des temps antiques. Les Égyptiens n'en faisaient guère moins d'usage, du moins pour les constructions privées. *Une peinture, découverte sur les murs d'un tombeau à* Thèbes, représente tous les détails de la fabrication des briques en Égypte. La Fig. ci-dessous, prise de cette peinture, nous montre deux esclaves chargés de transporter les briques au moyen de *jougs;* l'un d'eux vient de déposer sa charge. Les Égyptiens savaient faire des dessins variés par l'emploi alternatif de briques blanches et noires. — Les Grecs regardaient les murs verticaux de briques comme aussi solides que les murs de pierres : aussi employaient-ils la br. dans la construction de leurs plus grands édifices. Les Romains préféraient les briques qui étaient ou blanches ou tout à fait rouges (celles-ci doivent leur couleur à la présence de l'oxyde de fer). Ils considéraient le printemps comme la meilleure saison pour les fabriquer, et ils les laissaient exposées au soleil pendant deux ans avant de les employer. Ils en distinguaient trois sortes, qu'ils appelaient *Lydiennes*, *Tétradoron* et *Pentadoron*. Les premières avaient 43 cent. 80 de longueur sur 29 cent. 20 de large. Les deux au-

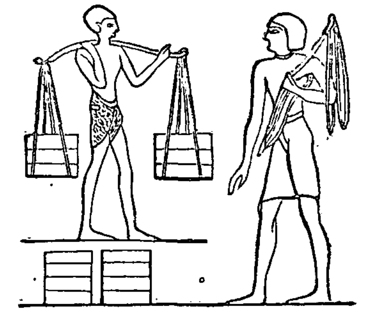

tres espèces étaient carrées, et avaient, les premières 30, et les secondes 37 centimètres de diamètre environ. Les plus grandes briques avaient 3 cent. 27 d'épaisseur. Les Romains fabriquaient aussi une espèce de br. tellement poreuse, qu'elle surnageait sur l'eau. Ils en faisaient particulièrement usage dans la construction des arcades et des voûtes, où leur légèreté offrait un très-grand avantage. Dans les constructions où ils se servaient de briques crues, les Romains, au lieu de ciment, employaient parfois de l'argile ou de la boue. Les Babyloniens remplaçaient fréquemment le ciment par l'asphalte. Les briques que l'on trouve dans les ruines des villes de la Babylonie et de l'Assyrie présentent ordinairement des inscriptions en caractères *cunéiformes*, qui sans doute indiquent le lieu et l'époque où elles furent fabriquées. Beaucoup de briques romaines portent le nom et la marque de fabrique du briquetier qui les avait faites : quelquefois encore elles portent la date du consulat. Une loi même imposa aux briquetiers romains l'obligation de mettre leur nom sur leurs produits. Ces empreintes peuvent, dans certains cas, jeter quelque jour sur différents points d'histoire et de géographie. C'est ainsi que Wiener a pu suivre les marches de la 22ᵉ légion à travers une grande partie de la Germanie, à l'aide des briques qui portent son nom.

La br., ainsi que nous l'avons dit, est usitée partout où manque la pierre à bâtir ; mais, là où celle-ci abonde, comme à Paris, par ex., on ne fait guère usage de la première que pour les cloisons intérieures des maisons, et pour quelques autres parties de la construction, comme toiture, cheminées, etc. En effet, les tuiles, les carreaux, les tuyaux de cheminée, etc., ne sont autre chose que de la terre à br. à laquelle on a donné une forme particulière au moyen de moules *ad hoc*. A cette heure, on commence à faire un grand emploi de briques creuses, c.-à-d. percées, dans leur épaisseur, de trous cylindriques ou quadrangulaires. Ces briques, où la légèreté s'associe fort bien à la solidité, se combinent merveilleusement avec l'emploi du fer dans l'architecture des édifices privés.

Naguère la fabrication des briques se faisait tout entière à la main ; actuellement, il s'en fait une énorme quantité à la mécanique. Parmi le grand nombre de machines que l'on a inventées pour cela, nous citerons celle de Terrasson-Fougères comme l'une des plus simples et peut-être comme la meilleure. Elle peut fabriquer par jour jusqu'à 25.000 briques bien homogènes et de dimensions parfaitement identiques. Dans plusieurs briqueteries, on augmente la densité des briques en les comprimant au moyen d'un balancier. — Lorsque les briques sont séchées, on procède à leur cuisson. Celle-ci se fait ou dans des fours ou en meules en plein air. Les fours sont formés de murs épais afin de concentrer la chaleur. Tantôt ils sont entièrement découverts, tantôt ils sont recouverts d'une voûte cylindrique qui supporte les briques et qui est alors percée d'un grand nombre d'ouvertures servant au tirage et à donner issue à la fumée. Très-souvent les voûtes du four sont construites, à chaque opération, avec des briques séchées simplement à l'air. Pour la cuisson en plein air, on forme avec les briques une meule rectangulaire, en ménageant à la base un certain nombre de canaux dans lesquels on charge plus tard le combustible ; puis, on recouvre extérieurement ces tas, sur les faces latérales, d'une légère couche de terre ou d'argile qui remplace les parois du fourneau. Selon les localités, on emploie pour combustible la houille, la tourbe ou le bois. La houille est en général plus avantageuse sous tous les rapports. Le caractère auquel on reconnaît que les briques sont bien cuites, est le son clair qu'elles rendent lorsqu'on les frappe. Les *Briques hollandaises* sont cuites fort longtemps, très-fortement, et à demi-vitrifiées : aussi n'absorbent-elles aucunement l'eau.

Pour la construction des fourneaux qui sont destinés à supporter une très-haute température, on emploie des briques d'une qualité toute particulière. Elles se font avec de l'*Argile plastique* ou *réfractaire*, ne contenant ni oxyde de fer en quantité notable, ni carbonate de chaux. Cette même argile est usitée pour la fabrication des creusets dont on se sert dans les laboratoires. On la soumet à une lévigation très-soignée, et on la dégraisse avec du sable quartzeux. Quelquefois on emploie dans le même but les débris de creusets hors de service : cette br. résiste au feu de forge. Pour la fusion de l'acier, on a fait des creusets en mélangeant un tiers d'argile réfractaire avec 2/3 de plombagine ; mais la rareté de cette substance a donné l'idée de lui substituer le coke réduit en poussière extrêmement fine. Les briques assez légères pour flotter sur l'eau se font avec des tufs siliceux auxquels on mêle 1/25 d'argile grasse. Ces briques ne pèsent guère que le cinquième des briques ordinaires, et, sous le même poids, elles offrent plus de résistance que celles-ci. Elles sont aussi infiniment moins conductrices de la chaleur. Ces avantages les rendent précieuses pour la construction des voûtes et pour divers autres usages.

BRIQUET. s. m. Petite pièce d'acier ou de fer dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou. *Battre le b. pour se procurer du feu.* — Par ext., se dit de Divers appareils au moyen desquels on obtient du feu. ‖ Espèce de sabre court et légèrement recourbé, à l'usage de l'infanterie.

Enc. — Un morceau de silex choqué contre un autre, ou frappé vivement avec certains corps durs, a la propriété de donner naissance à des étincelles : l'idée d'utiliser cette propriété, pour se procurer du feu, donna naissance au *Briquet*. C'était un petit appareil composé d'un fragment de silex et d'un morceau d'acier auquel on donnait diverses formes, mais plus généralement celle d'un anneau très-allongé, dans lequel on passait deux ou trois doigts : on frappait vivement l'acier contre le silex, et l'on recevait l'étincelle sur de l'amadou ou sur quelque autre substance facile à enflammer. Le petit appareil à l'aide duquel on enflammait la poudre dans les fusils dits *à pierre*, était un véritable br. Cet instrument est aujourd'hui presque hors d'usage ; mais son nom a été appliqué à plusieurs appareils fort différents les uns des autres.

Le *Br. phosphorique* est fondé sur la combustibilité du phosphore par le simple frottement. Il consiste simplement en un petit flacon de plomb ou de verre épais dans lequel on a renfermé un morceau de phosphore. Quand on veut du feu, on plonge dans le flacon une allumette soufrée qui enlève une parcelle de phosphore : il suffit alors de frotter l'allumette sur un morceau de bois pour déterminer l'incandescence. Cette espèce de br., qui n'est que l'ébauche des allumettes dites *Chimiques*, a été détrôné par celles-ci. Il en est de même du *Br. oxygéné*, dont nous avons parlé au mot ALLUMETTE.

Le *Br. à gaz hydrogène*, imaginé par Gay-Lussac, repose sur la propriété que possède le gaz hydrogène de s'enflammer à froid au contact de la mousse de platine et de l'air atmosphérique. Cet appareil est ordinairement disposé comme dans la Figure ci-jointe. Le vase V contient de l'acide sulfurique étendu d'eau ; Z est un morceau de zinc suspendu à un fil de cuivre : la réaction de l'acide sur le zinc donne naissance à de l'hydrogène qui est recueilli dans la cloche renversée C. L'extrémité supérieure de celle-ci communique avec un robinet R placé à l'extérieur. Si le robinet est fermé, le gaz formé ne peut sortir, déprime le liquide contenu dans C, le fait descendre au-dessous du morceau de zinc, et la production de l'hydrogène cesse d'avoir lieu, puisque le métal et l'eau acidulée ne sont plus en contact. Mais si l'on ouvre le robinet, l'hydrogène s'échappe par l'orifice O, s'élance sur la mousse de platine *m* qui devient incandescente, et s'enflamme aussitôt. En même temps le niveau du liquide remonte, et son contact avec le zinc produit de nouveau de l'hydrogène qui se comporte comme on vient de le dire dès qu'on referme le robinet. Cet appareil peut remplacer une lampe ; mais il a le double inconvénient d'être d'un prix assez élevé, et de ne donner que peu de clarté. — Le *Br. à air*, ou *Br. pneumatique*, est fondé sur la propriété dont jouit l'air atmosphérique de dégager par la compression une grande quantité de calorique. L'appareil se compose d'un tube cylindrique à parois épaisses, ouvert par l'une de ses extrémités, d'un piston plein et à frottement. Au-dessous de celui-ci est un petit trou dans lequel on place un morceau d'amadou. On pousse vivement le piston : l'air contenu dans le cylindre se trouve énergiquement comprimé et enflamme l'amadou. Le br. à air ne se rencontre que dans les cabinets de physique. Il n'a jamais servi à l'usage domestique.

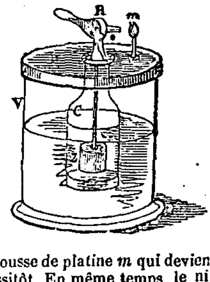

BRIQUETAGE. s. m. Maçonnerie de briques. ‖ Enduit qui imite la brique.

BRIQUETER. v. a. Appliquer sur une muraille un enduit, et y tracer des joints et des refends, pour imiter la brique. *B. un mur.* = BRIQUETÉ, ÉE. part. ‖ Adj., se dit Des choses qui ont la couleur ordinairement rougeâtre de la brique. *Ton briqueté. Teintes briquetées. Urine briquetée.* = Conj. Voy. ACHEVER.

BRIQUETERIE. s. f. Lieu où l'on fait la brique.

BRIQUETIER. s. m. Celui qui fait ou vend de la brique.

BRIQUETTE. s. f. Mélange de houille ou de coke avec de l'argile, ou de tourbe et de tan, qu'on façonne en forme de brique, et qu'on emploie comme combustible.

BRIS. s. m. [On prononce l'S]. T. Palais. Rupture faite avec violence, d'un scellé, d'une porte fermée, etc. *Il est accusé de b. de scellé. Le juge ordonna le b. de la porte.* — *B. de prison*, Évasion ou tentative d'évasion, à la suite de rupture des fenêtres, des portes, ou de dégradation des murs. ‖ * T. Mar. Fracture, action de se briser, naufrage. *Le b. du navire eut lieu à une demi-encâblure de la côte.* — Les pièces d'un navire qui s'est brisé ou défoncé en donnant contre des rochers. — *Droit de b.*, Droit barbare en vertu duquel le seigneur de l'endroit où un naufrage avait eu lieu s'emparait de tous les objets sauvés du naufrage. *Le droit de b. fut enlevé aux seigneurs par Louis XI, mais il ne fut aboli que par Louis XIV, en 1681.*

BRISANT. s. m. T. Mar. Rocher ou écueil à fleur d'eau sur lequel la mer se brise en écumant. *Il y a là un b. dangereux. Les brisants sont figurés sur les cartes marines par de petites croix.* ‖ * Le rejaillissement de la mer contre les rochers ou contre une côte escarpée.

BRISCAMBILLE. s. f. Voy. BRUSQUEMBILLE.

BRISE. s. f. T. Mar. Nom sous lequel on désigne tout vent lorsqu'il n'est pas très-violent. *Bonne b. Brise fraîche.* — *B. de terre*, Celle qui souffle de la terre. — *B. de mer*, ou *B. du large*, Celle qui vient du côté de la mer. — *B. carabinée*, Celle qui souffle avec assez de violence pour être dangereuse aux petits navires.

* **BRISE-COU.** s. m. Escalier roide et difficile. ‖ T. Man. Jeune homme hardi à qui l'on fait monter les jeunes chevaux pour les accoutumer à souffrir le cavalier.

BRISÉES. s. f. pl. (R. *briser*). Branches que le veneur rompt aux arbres, ou qu'il sème dans son chemin, pour reconnaître l'endroit où est la bête, et où on l'a détournée. *Faire des b. Aller aux b.* ‖ Fig. et fam., *Suivre les b. de quelqu'un*, Suivre son exemple, l'imiter. *Courir, aller sur les b. de quelqu'un*, Courir sur son marché, entrer en concurrence, en rivalité avec lui. *Reprendre ses b., revenir sur ses b.*, Reprendre une affaire, un dessein qu'on avait interrompu. ‖ T. Admin. forest. Branches qu'on coupe dans un taillis ou à de grands arbres, pour marquer les bornes des coupes.

BRISE-GLACE. s. m. Sorte d'éperon placé en amont de la pile d'un pont, pour briser et séparer les glaces.

* **BRISE-LAME.** s. m. T. Mar. Voy. PORT.

BRISEMENT. s. m. T. Mar. Choc violent des flots qui se brisent contre un rocher, une digue, une côte, etc. *Le b. des flots.* ‖ Fig., *B. de cœur*, Douleur morale vive et profonde ; et plus particulièrement Douleur profonde causée par le regret d'avoir offensé Dieu.

* **BRISE-MOTTE.** s. m. T. Agric. Gros cylindre qui est traîné par des chevaux et qui sert à briser les mottes des terres labourées.

* **BRISE-PIERRE.** s. m. T. Chir. Voy. LITHOTRITIE.

BRISER. v. a. (gr. *βρίθειν*, tomber en ruines). Mettre en pièces un corps solide par une action violente. *B. une porte. B. une glace en mille pièces. En tombant, il se brisa le crâne. On a brisé les bras de cette statue. Le prisonnier brisa ses liens et s'échappa.* ‖ Fig., *B. les liens de la société, de la discipline, de l'amitié.* — *B. ses fers, ses chaînes ; B. le joug*, Se délivrer d'une domination tyrannique. ‖ Fig. et fam., *Brisons, brisons là-dessus*, Restons-en là, ne poussons pas plus loin la discussion. ‖ Par exag., Fatiguer le corps au point qu'on est dans l'impuissance de remuer. *Les cahots de la voiture m'ont tout brisé.* = SE BRISER. v. pron. Être mis en pièces, se casser. *Le navire se brisa contre la jetée. Le verre se brise facilement.* — Par anal., se dit Des vagues qui, venant à frapper un corps solide, se résolvent en écume. *La mer, les flots se brisent contre ces rochers.* ‖ Fig., *Tous les efforts de l'armée vinrent se briser contre cet obstacle*, Vinrent y échouer. — Dans un sens moral, *A cette nouvelle, son cœur se brisa*, Il éprouva la douleur la plus vive. ‖ Se dit encore, De certains ouvrages de bois ou de fer, composés de diverses pièces jointes ensemble, de manière à pouvoir aisément se plier, s'allonger, se raccourcir. *Une table, un fauteuil qui se brise. Des portes, des volets qui se brisent.* ‖ T. Phys. *Les rayons lumineux se brisent en passant d'un milieu dans un autre*, Ils dévient de leur direction rectiligne. = BRISER. v. n. T. Mar. Se dit dans le même sens que *Se b.*, surtout en parlant Des lames, des vagues. *La mer brise à terre. La lame brise sur la jetée.* ‖ T. Blas. V. BRISURE. = BRISÉ, ÉE. part. ‖ Par exag., *Être b.*, Être extrêmement las ou fatigué. *Il a le corps tout b.* — *Volet b.*, *Vantail b.*, Qui peut se plier sur lui-même. ‖ T. Archit. *Comble b.* Voy. COMBLE. ‖ T. Blas. *Chevron b.* Voy. HÉRALDIQUE.

BRISE-RAISON. s. m. Se dit d'Une personne qui parle à tort et à travers, et avec laquelle on ne peut pas suivre un raisonnement. *Ces jeunes gens sont de vrais brise-raison.* Fam.

BRISE-SCELLÉ. s. m. Celui qui rompt le scellé apposé par l'autorité légale. Peu us.

BRISE-TOUT. s. m. Étourdi, maladroit qui brise tout ce qui lui tombe sous la main. Fam.

BRISEUR. s. m. Celui qui brise. Ne se dit guère qu'en parlant Des hérétiques qui brisaient les images et qu'on nommait *Iconoclastes* ou *Briseurs d'images*.

BRISE-VENT. s. m. T. Agric. Abri, clôture, plantation, qui sert à garantir les arbres ou les plantes de l'action du vent. *Des brise-vent.*

BRISIS. s. m. T. Archit. Voy. COMBLE.

* **BRISKA.** s. m. Calèche très-légère, qui a pris le nom d'une espèce de chariot également fort léger usité en Russie et en Pologne.

BRISOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour briser certaines choses, mais particulièrement le chanvre et la paille.

BRISQUE. s. f. T. Jeu. Sorte de jeu de cartes. — Se dit encore, à ce jeu, d'Une carte qui est atout. *J'ai trois brisques dans mon jeu.*

BRISURE. s. f. Partie brisée, détachée. *Il y a des brisures dans cette boiserie.* || T. Techn. Se dit De certains ouvrages dont les parties se replient les unes sur les autres au moyen de charnières. *La b. d'un volet. Porte à brisure.*

Enc. — Dans le langage du Blason, on appelle *Brisure* toute modification faite aux armoiries pour distinguer les branches d'une même famille. — On brise les armes : 1° par le changement des émaux, en conservant les pièces ; 2° par le changement des pièces en conservant les émaux ; 3° par un changement dans la situation d'une ou de plusieurs figures ; 4° par la réduction ou l'augmentation du nombre des pièces semblables ; 5° par les partitions ou les écartelures ; 6° par l'addition d'une nouvelle figure ; 7° par un changement dans les ornements extérieurs. La meilleure manière de briser est celle qui altère le moins les armes primitives : elle consiste à introduire une figure nouvelle. C'est celle qui a été presque toujours employée en France.

Les figures dont on se sert habituellement pour brisures sont : le *Lambel*, le *Bâton péri en barre*, le *Bâton péri en bande*, et la *Bordure*. Le Lambel est formé d'un filet à trois pendants au *moins, et à six au plus : on le pose ordinairement en chef*, rarement en fasce ; ses extrémités ne touchent pas les bords de l'écu. NAPLES porte *Semé de France, au lambel de gueules* (Fig. 1). — Le *Bâton péri en bande* et le *Bâton péri en barre*, sont : le premier, une cotice alésée, c.-à-d. ne touchant pas les bords de l'écu ; le second, une traverse placée dans les mêmes conditions. Ces deux figures se mettent toujours *en abyme*, c.-à-d. au centre de l'écu. BOURBON-CONDÉ portait *de France au bâton péri en bande de gueules* (Fig. 2). BOURBON-PENTHIÈVRE portait *de France au bâton péri en barre de gueules.*

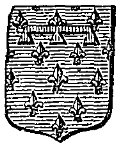
Fig. 1.

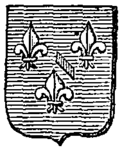
Fig. 2.

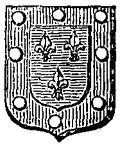
Fig. 3.

— La *Bordure* est une plate-bande qui entoure l'écu, et dont la *largeur est à peu près la sixième partie du champ.* ALENÇON portait *de France à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent* (Fig 3). — Les *héraldistes français ont également brisé avec le canton, la molette d'éperon, l'étoile, le besant, la coquille, et quelques autres pièces du même genre, qui doivent à leur forme de très-peu altérer le blason principal.

* **BRIZE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

BROC. s. m. [On ne prononce pas le C, excepté dans les vers, pour le faire rimer avec *Froc*, etc.] (gr. βρόχος, vase à vin). Vaisseau d'une assez grande capacité, communément de bois, garni de cercles métalliques, muni d'une anse et d'un bec évasé, et dont on se sert habituellement pour tirer et transporter du vin. || Se dit Du contenu du b. *Il boirait un b. de vin.* || S'est dit autrefois pour Broche, et on l'emploie encore dans cette phrase familière : *Manger de la viande de b. en bouche*, La manger sortant de la broche. = DE BRIC ET DE BROC. loc. adv. Deçà et delà, d'une manière et d'une autre. *Il a ramassé sa fortune de b. et de b.* Dans cette locut. adv., on fait sentir le C, et on le prononce comme K.

BROCANTAGE. s. m. Action de brocanter, commerce de celui qui brocante.

BROCANTER. v. n. (angl. *broke*, faire le courtage). Acheter, revendre ou troquer des objets de hasard. Se dit principalement Des tableaux, bronzes, pendules, porcelaines et autres curiosités ou objets de cette espèce. *Il gagne sa vie à b.*

BROCANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brocante.

BROCARD. s. m. Raillerie piquante, Parole de moquerie. *Lancer, essuyer des brocards.* || * T. Vénerie. Chevreuil âgé de plus de deux ans.

BROCARDER. v. a. Piquer par des railleries, des paroles satiriques. *B. le tiers et le quart. Il brocarde ses meilleurs amis.* Fam. = BROCARDÉ, ÉE. part.

BROCARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit, qui lance des brocards. *C'est un b. dangereux.*

BROCART. s. m. (R. *broche*). Étoffe de soie brochée d'or ou d'argent, ou des deux ensemble. *Jupe de b. B. de Venise, de Lyon.*

BROCATELLE. s. f. Étoffe de soie ou de coton fabriquée à l'instar du brocart, mais de bien moindre valeur. || T. Minér. V. MARBRE.

BROCHAGE. s. m. T. Techn. Action de brocher un livre ; Le résultat de cette action.

Enc. — Une fois sorties de l'imprimerie, les feuilles dont un ouvrage se compose, doivent, avant de passer entre les mains du libraire, être pliées et réunies de façon à former un volume : ce qui donne lieu à deux opérations, appelées, l'une *Assemblage*, l'autre *Brochage*. La première a pour objet de réunir dans l'ordre voulu les feuilles appartenant au même volume. Par la *seconde, on forme, au moyen de* la *couture* et du collage, un tout compacte de ces mêmes feuilles.

Afin de faciliter le travail de l'*Assembleur*, chaque feuille porte un numéro d'ordre ou une lettre de l'alphabet, indiquant la place qu'elle doit occuper dans le livre. Ainsi, la première est *marquée* A ou 1, la seconde B ou 2, etc. Cette espèce de marque de reconnaissance s'appelle *Signature*. L'assembleur dispose sur une grande *table un certain nombre de tas ou Formes*, huit ou dix par ex., chacun composé de feuilles portant toutes la même signature. Ce premier travail terminé, il prend une feuille sur chaque forme, et de toutes ces feuilles il fait un cahier, de telle manière que la feuille B se trouve sur la feuille A, *la feuille* C *sur la feuille* B, et *ainsi* des autres. A mesure qu'un cahier est achevé, il le met sur le précédent, et il continue de cette façon jusqu'à ce qu'il ait épuisé les feuilles *appartenant* au même volume. Les cahiers ainsi rangés forment une *Pile*. On *collationne* chaque pile, c.-à-d., on s'assure, en vérifiant l'ordre des signatures, que les feuilles qui la composent sont dans l'ordre voulu. Cela fait, on plie chaque feuille, et on lui donne, *relativement à ses voisines, le même rang* qu'elle avait précédemment. Les tas de feuilles pliées se nomment *Parties*. On réunit les parties comme on avait réuni les feuilles, ce qui s'appelle *mettre les parties en corps*. Cette opération finie, le volume se trouve complet et passe entre les mains du brocheur.

Après avoir procédé à un deuxième collationnement, le *Brocheur* coud solidement les feuilles les unes aux autres, de telle sorte que l'entrelacement des fils *forme ce qu'on appelle Chaînette*. La première feuille et la dernière sont couvertes d'une *Garde* ou feuillet de papier un peu plus large que le format du livre. Cette garde est destinée à les préserver de toute tache ou macule, et sert en même temps à recevoir la couverture, feuille de *papier de couleur que l'on applique* sur le volume, après la couture, au moyen d'une légère couche de colle de pâte. Quand cette couche de pâte est bien sèche, on ébarbe avec des ciseaux les bords des feuilles qui dépassent les feuilles intérieures. Le volume peut alors sortir de l'atelier du brocheur pour passer dans le magasin du libraire.

BROCHANT. part. prés. T. Blas. Voy. BROCHER.

BROCHE. s. f. (R. lat. *broca*). T. Cuisine. Instrument de fer long, étroit, pointu par un bout, muni à l'autre d'une poignée ou d'une poulie, et que l'on passe au travers de la viande qu'on veut faire rôtir. *Mettre de la viande à la broche. Mettre à la b. Mettre en b. Tourner la b. Tirer la viande de la b.* — Fig. et fam., *Faire un tour de b.*, Se mettre très-près du feu, pour se chauffer rapidement. || Par anal., *B.* se dit de Diverses choses qui ont quelque ressemblance avec une b. de cuisine. — Petite verge de fer qu'on adapte aux rouets ou aux métiers à filer, et sur laquelle s'enroulent le fil, le coton, la laine, etc., à mesure qu'ils sont filés. *La b. d'un rouet. Métier de trois cents broches.* — Petite verge polie de fer, de laiton, ou de bois dur, dont on se sert pour faire les mailles d'un tricot. *Des broches à tricoter.* On dit plus ordin., *Aiguilles à tricoter*, Lorsque ces broches sont de métal. *Drap à double b.* Voy. DRAP. — Baguette de bois dont on se sert pour suspendre divers objets comme chandelles, harengs, etc. — Cheville de bois pointue par un bout, avec laquelle on bouche le trou d'un tonneau qu'on a percé. — Petite tige de fer qui se trouve dans certaines serrures, et qui doit pénétrer dans le trou d'une clef forée. — Petite b. de fer qui sort du milieu d'un carton où l'on tire au blanc. *Il a donné dans la b.* || T. Vénerie. *Broches* s'emploie au plur. pour désigner Les défenses du sanglier, * et Le premier bois d'un chevreuil.

BROCHÉE. s. f. La quantité de viande que l'on peut faire rôtir ou que l'on fait rôtir en une fois à une broche.

BROCHER. v. a. Passer en divers sens dans une étoffe, des fils d'or, de soie, etc., en y figurant un dessin. *B. d'or et d'argent une étoffe ; La b. de soie.* || T. Blas., *Brochant sur le tout*, se dit Des pièces qui passent tout entières d'un côté à l'autre de l'écu en couvrant une partie des pièces dont l'écu est chargé. DU TERRAIL porte *d'azur au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout* (Fig. 1).

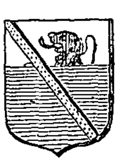
Fig. 1.

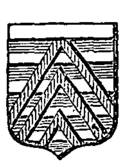
Fig. 2.

LA ROCHEFOUCAULD porte *Burelé d'argent et d'azur de 10 pièces, à 3 chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout* (Fig. 2). — Fig. et fam., *Brochant sur le tout*, se dit par plaisanterie et en dérision, De ce qui est ajouté à une quantité, à un nombre déjà trop considérable ; ou D'un surcroît de mal, de ridicule, d'importunité, etc. *Ils sont là une dizaine d'étourdis et ce fou de Gustave brochant sur le tout. Il a eu la goutte, la gravelle et un bon catarrhe brochant sur le tout.* || Assembler, plier, coudre les feuilles d'un livre et recouvrir celui-ci d'un papier préparé pour cet usage. — Fig. et fam., Faire un ouvrage à la hâte. *J'ai broché ce mémoire en deux heures. Cet écolier broche sa besogne.* || T. Techn. Enfoncer à coups de brochoir les clous qui servent à fixer le fer du cheval. = BROCHÉ, ÉE. part. *Étoffe brochée. Volume b.*

BROCHET. s. m. T. Ichth. Voy. ÉSOCES.

BROCHETON. s. m. Dimin. Petit brochet.

BROCHETTE. s. f. Petite broche de métal ou de bois dont on se sert, soit pour assujettir la viande à la broche, soit pour faire rôtir ou griller de petites pièces de gibier, et d'autres viandes. *Des ortolans à la b. Rognons à la b.* — Par ext., Ce qu'on fait rôtir ou griller à la b. *Une b. d'ortolans. Une entrée de brochettes.* || *Élever des oiseaux à la b.*, Élever de jeunes oiseaux en leur donnant à manger au bout d'un petit bâton. — Fig. et fam., *Élever un enfant à la b.*, L'élever avec des soins minutieux. || * Petite verge d'or à laquelle on suspend plusieurs décorations. *Il portait une b. de décorations.*

BROCHEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui broche les livres. *Portez ces feuilles au b.*

BROCHOIR. s. m. T. Techn. Marteau dont se servent les maréchaux pour ferrer les chevaux.

BROCHURE. s. f. Même signif. que *Brochage.* || Ouvrage imprimé, de peu d'étendue, et qui ne se vend guère que broché. *Une petite b. Publier une b. politique.*

BROCOLI. s. m. T. Jardin. Voy. CHOU.

BRODEQUIN. s. m. (ital. *borzacchino*, dérivé du gr. βύρσα, cuir). Sorte de chaussure antique, qui couvre le pied et le bas de la jambe, et dont on fait usage dans certaines grandes cérémonies. *Mettre les sandales et les brodequins à un évêque. Les rois de France portaient des brodequins à leur sacre. Le b. était, chez les anciens, la chaussure ordinaire des acteurs lorsqu'ils jouaient la comédie.* — Fig., La comédie par opposition à la Tragédie, qu'alors on désigne par le mot de *Cothurne. Chausser le b.*, Composer une comédie, ou Se faire acteur dans la comédie. *Quitter le b. pour le cothurne.* || Espèce de bottines, ouvertes et lacées par devant, en usage surtout pour les femmes et les enfants. *Une paire de jolis brodequins.* || *Brodequins*, au plur., se disait autrefois d'une Sorte de torture. V. QUESTION.

Enc. — Le mot tout moderne de *Brodequin* s'applique, chez nous, à une chaussure tout à fait différente de la κρηπὶς des Grecs et du *soccus* des Romains. Ces deux derniers en effet *désignent tout simplement une espèce de pantoufle*, ou une chaussure lâche qui ne serrait pas le pied et que ne retenait aucun lien ; néanmoins l'usage *s'est introduit de les traduire par br.* Cette chaussure était d'origine grecque, et se portait avec le *pallium* : les deux sexes en faisaient également usage, mais celle des femmes était en général plus élégante et plus ornée. Les Romains empruntèrent à la fois aux Grecs le *pallium* et la *crêpis*, qu'ils appelèrent *crepida* et *soccus*. Au rapport de Pline et de Sénèque, les *socci* de Caligula étaient brodés d'or et de perles. Les acteurs comiques portaient naturellement le *soccus*, parce que c'était une chaussure d'intérieur et, pour *ainsi dire*, domestique, tandis que le *cothurne*, en sa qualité de chaussure d'apparat, était attribué aux acteurs tragiques. En conséquence, les poëtes et les écrivains latins emploient souvent le terme de *soccus pour dire la comédie*, et celui de *cothurne* pour désigner la tragédie. La Fig. ci-dessus, empruntée à une peinture antique, représente un bouffon qui porte des *socci* ou *brodequins* jaunes : cette couleur était du reste celle qu'affectaient plus particulièrement les acteurs comiques.

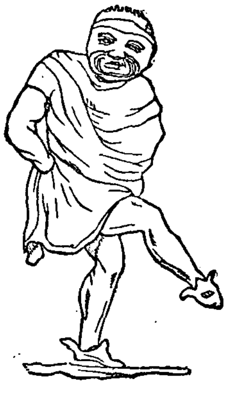

BRODER. v. a. (dérivé de *Border*, par transposition de l'R). Faire sur quelque étoffe des dessins, des ouvrages en relief avec de l'or, de la soie, etc. *B. une robe, un habit, un gilet*, etc. *B. un chiffre sur un mouchoir.* || Fig. et fam., Amplifier un récit, y ajouter des détails faux, mais que l'on croit propres à le rendre plus intéressant, plus piquant. *Il vous a brodé cette* *nouvelle. B. un conte.* — S'emploie absol. dans ce sens. *Vous brodez.* = Brodé, ée. part.

BRODERIE. s. f. Ouvrage d'or, d'argent, de soie, etc., représentant un dessin quelconque, fait sur une étoffe. *B. d'or, de soie, de laine. Dessin de b. De riches broderies.* ‖ Fig., se dit Des détails, des circonstances que l'on ajoute à un récit dans le but de l'embellir. *Il y a un peu de b. dans ce que vous venez de nous raconter.* ‖ T. Mus. Se dit Des traits plus ou moins rapides qu'on ajoute dans l'exécution à un morceau de musique.

Enc. — On appelle *Broderie* un dessin tracé à l'aiguille sur une étoffe quelconque. On distingue deux espèces de B., la *B. blanche*, qui s'exécute sur tissu blanc, avec du fil, du coton, de la ganse, du cordonnet, etc., de la même couleur; et la *B. de couleur*, qui se fait sur tissu de couleur, avec du fil, de la ganse, etc., également de couleur. Chacune de ces sortes de B. renferme plusieurs variétés. Ainsi, la B. blanche se divise en *B. au feston*, *B. en reprise*, *B. au plumetis* et *B. de dentelle*. La B. de couleur comprend la *B. au lancé*, la *B. appliquée*, la *B. d'application*, la *B. au passé*, la *B. au passé épargné* et la *B. en guipure*.

La *B. au feston* consiste à découper et à broder la bordure de l'étoffe en suivant les contours d'un dessin tracé sur un papier ou sur l'étoffe elle-même. Cette broderie se fait quelquefois aussi dans le corps du tissu, sans le découper, et prend alors une infinité de formes et de dénominations : B. au feston *droit, uni, ondé, zigzagué*, etc. — La *B. en reprise* s'opère sur des tissus clairs. Les contours et les nervures sont faits en *points* dits *de reprise*, et l'intérieur est rempli de ces mêmes points. — La *B. au plumetis* emploie des tissus serrés et souples, tels que la percale, la mousseline, la batiste, etc. Le point est horizontal, et embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. — La *B. de dentelle* s'exécute sur le tulle, la gaze, la blonde, et autres tissus du même genre, par des points à fils tirés dans l'étoffe, ou par des applications plus ou moins compliquées.

La *B. au lancé*, que l'on appelle aussi *B. en couchure*, se pratique en couchant du lacet ou de la passementerie sur l'étoffe, conformément au dessin de celle-ci, et en l'y fixant avec de la soie de même couleur. — Dans la *B. appliquée*, on relève les dessins en plaçant au-dessous d'eux du coton ou du vélin. — La *B. d'application* consiste à découper l'étoffe suivant la forme du dessin, et à la coller ou à la coudre sur le tissu. — La *B. au passé* se fait comme la B. au plumetis; ses deux faces, le dessus et le dessous, paraissent uniformes. — La *B. au passé épargné* diffère de la précédente, en ce qu'elle est irrégulière à l'envers. — La *B. en guipure* est un mélange de la B. d'application et de la B. au lancé; c'est la B. la plus riche sous le rapport des matières employées : elle met en œuvre les fils d'or et d'argent, les plumes, les pierreries, etc.

On désigne encore les diverses variétés de B., tantôt d'après le nom des instruments à l'aide desquels on les exécute (*B. au tambour, au crochet, au métier*), tantôt d'après celui des matières employées (*B. de laine, de cheveux*, etc.; *B. d'or, d'argent*, etc.). Elles sont dites *méplates* ou *à teintes plates*, quand les fils sont simplement juxtaposés, et *nuancées*, lorsque la brodeuse a disposé les fils de manière à donner aux objets représentés toutes leurs couleurs naturelles.

La B. emploie deux espèces de *points* : le *point de passé* et le *point de chaînette*. Le premier embrasse l'étoffe, soit en hauteur, soit en largeur, autant en dessus qu'en dessous, et ne présente, pour toute variation, que des nœuds dits *points d'armes*, qui servent à faire les étamines et à remplir quelques fleurs. Le second s'exécute à l'aiguille ou au crochet. Il se fait en tirant en dessus le fil ou le cordonnet de manière à former une longue boucle; puis, en renfonçant l'instrument au milieu de cette boucle, on ramène une nouvelle boucle. C'est à leur ressemblance avec une petite chaîne, que les points ainsi exécutés doivent leur nom. — A l'article Tapisserie, nous dirons quelques mots de la *B. sur canevas*, appelée ordinairement *B. en tapisserie*. Quant à la B. dite à l'*anglaise*, si en vogue il y a quelques années, elle ne constitue pas un genre à part; ce n'est que la B. au feston ordinaire, mélangée ou non de quelque autre espèce de broderie. — Actuellement, la mécanique tend à substituer le travail des machines au travail à la main pour la confection de diverses sortes de broderies. Nous nous contenterons de citer l'invention de Josué Heilmann, de Mulhouse, dont le métier et les produits ont été fort remarqués aux dernières expositions.

BRODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brode. *Aiguille de b. Une habile brodeuse.* ‖ Fig. et prov., *Autant pour le b.*, se dit pour exprimer Qu'on n'ajoute pas foi à ce que dit quelqu'un, qu'on regarde ce qu'il dit comme un conte fait à plaisir.

* **BROGUES.** s. m. pl. Souliers grossièrement faits, attachés avec des courroies, qui servent de chaussure aux montagnards écossais.

BROIE. s. f. Instrument avec lequel on brise les tiges du chanvre ou du lin, après qu'elles sont rouies, pour en détacher la filasse.

BROIEMENT ou **BROÎMENT.** s. m. Action de broyer.

* **BROMATE.** s. m. T. Chim. Voy. Brome.

* **BROME.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

* **BROME.** s. m. (gr. βρῶμος, puanteur). T. Chimie.

Enc. — Le *Brome* est un corps simple métalloïde qui est liquide à la température ordinaire. Il présente une couleur rouge brun très-foncé, quand la couche est épaisse, et jaune rougeâtre, quand la couche est mince. Il répand une odeur pénétrante très-infecte, d'où lui vient son nom. Sa densité = 2,97, et celle de sa vapeur 5,39. Il devient solide à — 20°, et se prend alors en une masse cristalline feuilletée et grisâtre. A 63°, il entre en ébullition. A la température ordinaire, la tension de sa vapeur est considérable. Il colore la peau en jaune, et attaque avec force les tissus organiques; c'est donc un poison violent; sa vapeur, comme celle du chlore, irrite très-vivement les organes de la respiration. Mis en contact avec l'eau à 0°, il forme un hydrate cristallisé de couleur rouge-brune, qui se détruit à 15° ou 20°. Il est peu soluble dans l'eau, mais il se dissout en assez forte proportion dans l'alcool et surtout dans l'éther; toutefois il attaque peu à peu l'éther dans lequel il est dissous. Ce corps a pour symbole Br., et son équivalent = 978,3.

Le Br. existe à l'état de Bromure de magnésium dans les eaux mères des Salines de la Méditerranée, d'où il a été extrait pour la première fois par Balard, en 1826. C'est aussi de là qu'on le tire dans l'industrie, alors que ces eaux, débarrassées des autres sels, ne contiennent plus que du chlorure et du Bromure de magnésium. Il suffit alors de les distiller avec des quantités convenables d'acide sulfurique et de bioxyde de manganèse pour obtenir du Br. en assez grande proportion. Dans les laboratoires, on prépare le Br. en traitant le Bromure de sodium par le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique étendu, de la même manière qu'on traite le sel marin pour obtenir le chlore (voy. ce mot). La réaction est aussi exactement la même : il se forme du sulfate double de soude et de manganèse qui reste dans la cornue, et le Br. distille par le col de celle-ci pour venir se condenser dans le récipient qu'on a soin de maintenir à une température assez basse au moyen d'un courant d'eau froide. — Le Br. est, comme l'iode et le fluor, un congénère du chlore. Il se comporte en toute circonstance comme ce dernier corps; ses affinités sont seulement moins énergiques. Comme lui, du reste, il forme, avec l'oxygène, des oxacides, et avec l'hydrogène, un hydracide. Il donne aussi naissance à des sels haloïdes en se combinant avec les métaux.

Acide Bromique (BrO^5). — C'est un acide faible, qui est décomposé par l'acide sulfurique, l'acide sulfureux, et tous les hydracides. On l'obtient en transformant le Bromate de potasse en Bromate de baryte, et en traitant celui-ci par l'acide sulfurique. Le procédé est exactement le même que celui employé pour la préparation de l'acide chlorique. Les autres combinaisons oxygénées du Br. sont encore peu connues. On sait seulement qu'il existe un *Acide Bromeux* et un *Acide Hypobromeux*. Le dernier s'obtient en faisant agir du Br. sur une dissolution étendue de potasse.

Acide Bromhydrique (BrH). — C'est un gaz incolore, fumant à l'air, et doué d'une odeur piquante. Sa densité = 2,731. Il possède une réaction acide assez sensible. Il est très-soluble dans l'eau, qui, lorsqu'elle en est saturée, répand, au contact de l'air, d'abondantes vapeurs. Le chlore le décompose en s'emparant de son hydrogène pour former de l'acide chlorhydrique. Le Br., mis ainsi en liberté, se combine avec le chlore en excès, et donne naissance à du Chlorure de Br. L'acide Bromhydrique ne s'obtient pas directement avec la même facilité que l'acide chlorhydrique : on peut mettre le Br. et l'hydrogène en présence l'un de l'autre; on peut les exposer aux rayons solaires ou approcher du mélange une allumette enflammée sans qu'ils se combinent. Il faut, pour que leur combinaison ait lieu, les faire passer dans un tube de porcelaine chauffé au rouge. On prépare le gaz Bromhydrique en décomposant du Bromure de phosphore par une petite quantité d'eau. L'opération se fait dans un tube contourné *abcde* (Fig. ci-dessous). On introduit en *d* des fragments de phosphore, et, par-dessus, du verre pilé mouillé, en sorte que la branche *de* soit pleine. Par la branche *ab*, on verse un peu de Br. qui s'arrête et demeure en *b*. On chauffe avec un charbon le liquide qui se volatilise; la vapeur se combine avec le phosphore pour former un Bromure de phosphore qui se détruit aussitôt au contact de l'eau, et l'on a, d'une part, de l'acide phosphoreux qui reste dans l'appareil, et d'autre part, de l'acide Bromhydrique qui s'échappe par le tube de dégagement. La réaction qui a lieu alors est exprimée par l'équation $PhBr^3 + 3HO = PhO^3 + 3BrH$.

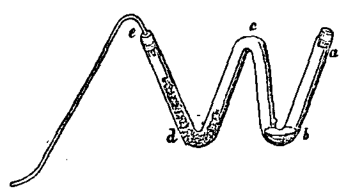

Bromures et *Bromates*. — L'action du Br. sur les métaux est en général semblable à celle du chlore, mais les affinités sont plus faibles. Les Bromures métalliques se préparent du reste comme les chlorures correspondants. Tous ces composés, traités par l'acide sulfurique concentré, dégagent du gaz acide Bromhydrique, qui répand à l'air, comme l'acide chlorhydrique, d'épaisses fumées blanchâtres; mais il se produit en même temps du Br. dont la vapeur colore ces fumées en rouge brunâtre. Si l'on ajoute à l'acide sulfurique un peu de peroxyde de manganèse, il ne se dégage que du Br. — Lorsque les Bromures sont à l'état de dissolution, l'addition de l'azotate d'argent détermine un précipité blanc jaunâtre de *Bromure d'argent*, qui devient immédiatement brun au contact de la lumière, tandis que le chlorure d'argent devient d'abord violet. Comme ce dernier, le Bromure d'argent est insoluble dans les acides, mais il se dissout un peu moins facilement dans l'ammoniaque que le chlorure. Enfin, les Bromures dissous sont décomposés par le chlore, et le Br., mis en liberté, colore la liqueur en brun. — Les *Bromates* se décomposent, comme les chlorates, par la chaleur. Si on les chauffe avec de l'acide sulfurique, l'acide Bromique se dégage et se décompose en oxygène et en Br. qui colore le gaz en brun.

Usages. — Le Br. et les préparations bromurées ne sont d'aucune utilité dans les arts industriels, si ce n'est dans la photographie (voy. ce mot). Quant à la médecine, elle a employé avec succès ce corps et plusieurs de ses composés, comme les *Bromures de fer, de mercure, de potassium*, etc., dans les affections scrofuleuses, dans la chlorose, la phthisie, etc.; néanmoins ces médicaments ne sont pas entrés dans la thérapeutique usuelle, parce qu'ils paraissent agir absolument de la même manière que l'iode et ses préparations, et reviennent, en outre, à un prix encore plus élevé. A haute dose, le Br. et ses composés exercent une action toxique semblable à celle de l'iode et des iodures : on les range ensemble dans la classe des poisons irritants. — Voy. Iode et Chlore.

BROMÉLIACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes épigynes, à fleurs symétriques, tripétaloïdes et à albumen farineux. — *Caract. bot.* : Plantes sans tige ou à tige courte. Feuilles rigides, cannelées, souvent couvertes d'écailles cuticulaires, et épineuses sur les bords ou à l'extrémité. Fleurs de couleurs vives, en grappes ou panicules. Calice triparti ou tubuleux, persistant, ne se fanant jamais, plus ou moins adhérent à l'ovaire, ordinairement herbacé, mais parfois coloré. Pétales 3, colorés, marcescents ou caducs, égaux ou inégaux, rigidement imbriqués. Étamines 6, insérées dans le tube du calice et de la corolle; anthères introrses. Ovaire à 3 loges, pluriovulé; ovules anatropes; style unique; stigmate trilobé ou entier, souvent tordu. Fruit capsulaire et succulent, à 3 loges polyspermes. Graines innombrables dans la plupart des cas, toujours nombreuses, à tégument coriace, ou s'amincissant en un filament ténu; embryon conique, courbé ou droit, petit, situé à la base d'un albumen farineux, avec la radicule près du hile. [Fig. 1. Fleur du *Bromelia fastuosa*. — 2. Fleur de la *Pitcairnia ringens*. 3. Étamines de la même. 4. Sa graine. — 5. Coupe transversale de l'ovaire du *B. Pinguin*. 6. Coupe de sa graine. — 7. Coupe transversale de l'ovaire du *B. fastuosa*. — 8. *B. Ananas*, fruit.]

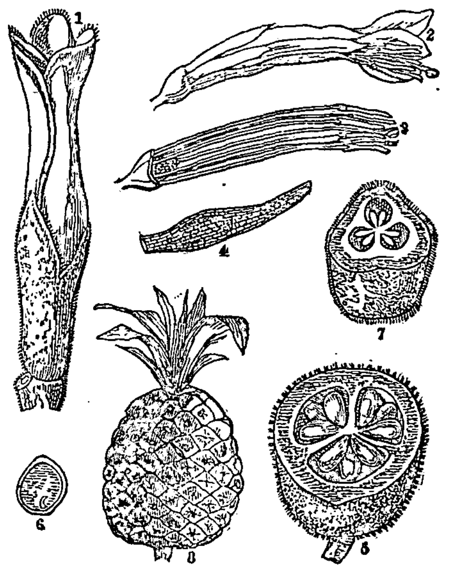

Toutes les plantes de cette famille, qui se compose d'environ 23 genres et 170 espèces, sont indigènes du nouveau continent ou des îles qui en dépendent. Transportées dans l'ancien monde, elles se sont tellement multipliées sur la côte occidentale de l'Afrique et dans quelques endroits des Indes orientales, qu'elles semblent faire partie de la flore indigène. Elles sont capables de vivre dans un air sec et chaud sans être en contact avec la terre. Aussi, dans l'Amérique du Sud, on a coutume de les suspendre dans les maisons et aux balustrades des balcons. Dans cette situation, elles produisent une multitude de fleurs qui remplissent l'air de leurs parfums.

L'espèce la plus remarquable de toute la famille est le *Bromelia Ananas*, dont le fruit, bien connu sous le nom d'*Ananas*, est sans rival pour sa saveur et son arome exquis. Cependant ce même fruit, lorsqu'il est sauvage et n'a pas encore atteint sa maturité, est tellement âcre qu'il brûle les gencives. Dans les Indes occidentales, on l'emploie, ainsi que le fruit du *B. Pinguin* et d'autres espèces encore, comme anthelminthique et diurétique. La *Tillandsie usnéoïde* (*Tillandsia usneoïdes*) se suspend aux arbres des forêts de l'Amérique tropicale. Ses longs filaments desséchés ressemblent à une longue barbe. On s'en sert pour empailler les oiseaux, et pour préparer une pommade usitée contre les hémorrhoïdes. Cette même fibre végétale remplace très-bien le crin pour la fabrication des matelas et sommiers; elle est connue dans le commerce sous les noms de *Mousse espagnole* et de *Mousse de la Nouvelle-Orléans*. Le *Puya chilensis* donne un extrait que les habitants emploient dans les cas de fracture. Au Brésil, la racine de la *Billbergie tinctoriale* (*Billbergia tinctoria*) fournit une couleur jaune utile dans la teinturerie. Dans le même pays, on fabrique des cordages avec les fibres d'une espèce de Bromélia connue sous le nom vulgaire de *Gravatha*. On a fait aussi de la mousseline très-fine avec les fibres du *Bromelia Ananas*. Cette fibre textile porte, dans l'Inde, le nom de *Talli-nanas*.

* **BROMHYDRATE.** s. m. * Bromhydrique et * Bromique. adj. m. * Bromure. s. m. T. Chim. Voy. Brome.

BRONCHADE. s. f. Action de broncher, en parlant d'un cheval. Vx.

BRONCHE. s. f. T. Anat. Voy. RESPIRATION.

BRONCHER. v. n. Faire un faux pas, chopper. *Un cheval qui bronche. Une pierre m'a fait b.* || Fig., se dit pour Faillir, au sens moral, *Il ne faut pas b. devant lui. C'est un homme qui n'a jamais bronché.* — Fig. et prov., *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche,* Il n'y a pas d'homme, si habile qu'il soit, qui ne commette quelquefois des fautes, des erreurs.

Syn. — *Trébucher.* — *Broncher* et *trébucher* signifient tous deux faire un faux pas, mais le premier ne se dit que des animaux et s'emploie aussi au figuré, tandis que le second se dit des animaux et des choses et ne s'emploie qu'au propre. On *trébuche,* lorsqu'on perd l'équilibre et qu'on va tomber. On *bronche,* lorsqu'on fait un faux pas pour avoir heurté contre quelque corps. Celui qui n'a pas le pied ferme est sujet à *trébucher ;* celui qui marche dans un mauvais chemin est sujet à *broncher.* Il ne faut qu'un petit caillou pour vous faire *broncher ;* si vous perdez l'équilibre, vous *trébuchez.*

BRONCHIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient aux bronches, qui a rapport aux bronches. *Artères bronchiques. Une affection br.*

* **BRONCHITE.** s. f. (gr. βρόνχια, bronche). T. Méd.

Enc. — La *Bronchite* est l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches ou de la partie des voies aériennes située au-dessous du larynx. C'est sans contredit la plus commune de toutes les maladies : elle est vulgairement désignée sous les noms de *Rhume* et de *Catarrhe.* — La br. est loin d'avoir toujours la même valeur, et il importe de bien distinguer ses différentes formes. Elle peut être *idiopathique* ou *symptomatique,* c.-à-d. qu'elle peut exister par elle-même, indépendamment de toute autre maladie, ou n'être qu'un signe, qu'un symptôme d'une autre affection. L'une et l'autre, d'ailleurs, peuvent se présenter à l'état aigu et à l'état chronique.

La *Br. aiguë* est caractérisée par la franchise de l'inflammation et par la marche régulière et généralement rapide de ses symptômes. Lorsqu'elle est *bénigne,* ainsi qu'on l'observe tous les jours, la br. se manifeste par de la toux, qui est quelquefois douloureuse, par une expectoration assez abondante de crachats muqueux et aérés, par une douleur plus ou moins vive à la gorge et à la partie supérieure de la poitrine ; le plus souvent il n'y a pas de fièvre. Un simple changement de température peut produire cette affection. Tantôt elle débute par les fosses nasales et descend par le larynx et la trachée jusqu'aux bronches; tantôt elle suit une marche opposée, l'affection commençant par les bronches et se portant successivement à la trachée, au larynx, à l'arrière-gorge et aux cavités nasales : elle se juge alors par un simple coryza. La br. simple et bénigne n'a aucune gravité, et mérite à peine le nom de maladie. En effet, moyennant quelques précautions hygiéniques, et sans aucune médication, elle disparaît spontanément en peu de jours. — La *Br. intense* est plus sérieuse. La toux est rauque, fatigante, et se présente souvent par quintes; la trachée et les bronches sont le siége d'une douleur vive ; l'inflammation s'étend jusqu'à la muqueuse nasale, et produit un coryza plus ou moins incommode ; le malade est très-sensible au froid ; il éprouve de la céphalalgie et de la douleur épigastrique ; il a des mouvements fébriles, précédés de frissons ; il ressent au larynx un chatouillement pénible qui provoque la toux ; l'appétit est nul, la bouche pâteuse, la langue blanche ; la soif est en général peu vive ; la peau est moite, l'urine rare et foncée. Les parois du thorax résonnent à la percussion. A l'auscultation, on entend des râles sibilants et ronflants ; ces derniers ont été comparés au roucoulement d'une tourterelle. S'il y a des mucosités dans les bronches, on perçoit encore des râles sous-crépitants, qui cessent quand l'expectoration a rejeté les liquides. Lorsque cette affection est sans complication, elle ne présente ces signes que pendant quelques jours seulement. Bientôt la fièvre tombe, la dyspnée et la chaleur de poitrine cessent, la toux devient plus humide et plus rare, les crachats deviennent plus opaques et d'une couleur verdâtre. Les anciens donnaient à cette période le nom de *période de coction :* le rhume mûrit, comme on dit vulgairement. Alors la br. ne tarde pas à disparaître, ou bien elle passe à l'état chronique. La br. aiguë, même lorsqu'elle a acquis un certain degré d'intensité, offre en général peu de gravité. Elle se dissipe fréquemment d'elle-même comme la br. chronique ; mais sa durée est plus longue et varie communément d'un mois à six semaines. Il convient cependant de traiter avec soin cette affection, de crainte qu'il ne survienne quelque complication, ou qu'elle ne passe à l'état chronique.

Dans certains cas de br. très-aiguë, l'inflammation s'étend jusqu'aux dernières ramifications des bronches. Cette forme de maladie a reçu le nom de *Br. capillaire.* Il se produit alors une sécrétion abondante d'un liquide blanc, aéré, visqueux ou bien opaque et puriforme, qui obstrue les capillaires ; les vésicules pulmonaires se dilatent, et donnent naissance à de l'emphysème ; enfin des pneumonies lobulaires peuvent survenir comme complication. Cette forme de la br. s'observe surtout chez les enfants. Elle est toujours très-sérieuse : on l'a vue déterminer l'asphyxie ; mais, plus fréquemment, elle dégénère en pneumonie. Il faut donc attaquer vigoureusement l'inflammation, cause première des accidents, et, en même temps, évacuer les produits morbides auxquels elle a donné naissance.

La *Br. chronique* peut exister primitivement ou succéder à l'état aigu : dans les deux cas, les lésions et les phénomènes sont à peu près les mêmes lorsqu'il n'existe pas de complications. L'état chronique est caractérisé par l'irrégularité de la marche de l'affection, qui présente, en effet, des alternatives de rémission et de recrudescence. De temps à autre, elle se montre avec une intensité de symptômes très-marquée, puis à cette période succède un état plus calme où la maladie semble presque avoir disparu. C'est à la br. chronique qu'on applique plus spécialement le nom de *Catarrhe pulmonaire,* parce que l'expectoration en est le caractère le plus saillant. Celle-ci est le plus souvent blanc-jaunâtre ou verdâtre, opaque et tenace ; la toux est habituellement humide. On désigne cette forme sous le nom de *Catarrhe muqueux.* Lorsque la toux a lieu par quintes, que les crachats sont très-abondants, filants, transparents, et semblables à du blanc d'œuf délayé dans de l'eau, on appelle cette variété *Catarrhe pituiteux.* Enfin, Laënnec a nommé *Catarrhe sec,* cette forme de br. chronique dans laquelle la toux est peu fréquente, sans accès, et où les crachats sont rares, nacrés, gris de perle. La br. chronique, assez bénigne chez les adultes vigoureux, n'est grave que chez les enfants, les vieillards et les individus affaiblis, car alors elle est en général suivie de dépérissement. Souvent aussi, principalement chez les personnes âgées, elle s'accompagne d'une dyspnée parfois extrêmement pénible.

Le traitement de la br. varie avec les formes de cette affection. Dans le *Rhume* simple, il suffit en général de quelques précautions hygiéniques pour le dissiper. Le malade doit se garantir du froid et de l'humidité, éviter les conversations longues et à haute voix, prendre quelque infusion tiède de violette, de mauve, etc. Les boissons gommeuses conviennent également. On peut encore avoir recours aux sudorifiques ou aux purgatifs doux, lorsque le rhume menace de se prolonger. Parmi les gens du peuple, le vin chaud et l'eau-de-vie brûlée passent pour un remède héroïque : cette sorte de traitement est assez souvent efficace ; mais elle ne peut être employée que chez les individus d'une constitution robuste. — Dès qu'elle présente un certain degré d'intensité, la br. aiguë réclame un traitement plus énergique. Le silence, la diète, le séjour au lit sont de rigueur. Les boissons émollientes et pectorales seront prescrites comme dans le rhume simple ; mais si la fièvre se présente sous la forme continue, il convient de recourir aux émissions sanguines, ou bien, suivant les cas, à l'application d'un large vésicatoire sur la poitrine. — La br. capillaire exige toute l'attention du médecin. On doit alors employer les divers moyens qui constituent la médication antiphlogistique. Les vomitifs sont également indiqués pour évacuer les mucosités accumulées dans les bronches et favoriser l'expectoration. Dans certains cas, les purgatifs huileux et salins donnent de bons résultats. — La br. chronique réclame en général des moyens tout différents. On conseille l'emploi des substances amères et aromatiques, telles que lichen, sauge, polygala, quinquina, etc., et celui des révulsifs cutanés. On se trouve souvent fort bien de l'administration des eaux sulfureuses, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Dans ce dernier cas, on les coupe en général avec quelque autre liquide. On observe parfois, dans cette forme de la br., des recrudescences qui exigent l'emploi de quelques moyens antiphlogistiques. Au reste, le tempérament, l'âge et le sexe du malade, ainsi que les maladies concomitantes, fournissent au médecin de nombreuses et utiles indications. Enfin, lorsque la br. chronique se montre tout à fait rebelle, il convient de conduire le malade dans un pays dont le climat soit plus chaud et plus égal que celui de la France. — Quelle que soit la forme de la br., il arrive assez fréquemment que la toux est le phénomène dont le malade se trouve le plus incommodé. Il est habituel, dans ce cas, de recourir aux narcotiques, et surtout aux préparations opiacées. Néanmoins il ne faut pas oublier que l'emploi de ces agents exige une certaine circonspection.

Nous avons dit que la br. peut être *symptomatique :* les maladies de l'appareil respiratoire présentent, en effet, fort souvent cette affection comme un de leurs épiphénomènes. Elle est très-fréquente dans la pleurésie et la pneumonie, et accompagne presque toujours la phthisie. Dans les deux premiers cas, le traitement de l'affection principale et de l'affection secondaire sont identiques. Dans le second, il est licite de faire de la médecine symptomatique, et de traiter à part l'épiphénomène br. On cherche surtout à diminuer l'irritation bronchique et à calmer la toux, au moyen des préparations narcotiques.

* **BRONCHOCÈLE.** s. m. T. Méd. Voy. THYROÏDE.

* **BRONCHOPHONIE.** s. f. Voy. AUSCULTATION.

BRONCHOTOMIE. s. f. [On pron. *Bronkotomie.*] (gr. βρόγχια, bronche ; τέμνω, je coupe). T. Chir.

Enc. — Le terme *Br.* sert à désigner toute opération pratiquée sur le canal aérien, pour donner issue à l'air ou pour extraire des corps étrangers. Cette opération prend un nom spécial, selon la partie du conduit aérifère qui est divisée. Lorsqu'elle est pratiquée sur la trachée, on l'appelle *Trachéotomie :* dans ce cas, on divise les quatre premiers anneaux de la trachée. Dans la *Laryngo-trachéotomie,* la division intéresse la trachée et le cartilage cricoïde. Le procédé qui consiste à opérer sur la ligne médiane du cartilage thyroïde, sans léser les cordes vocales, est nommé *Laryngotomie.* Un quatrième procédé, proposé par Vidal de Cassis et Malgaigne, consiste à pénétrer dans le larynx au travers de la membrane thyro-hyoïdienne : il a reçu la dénomination de *Laryngotomie sous-hyoïdienne.* — La br. est indiquée dans plusieurs cas. Lorsqu'un corps solide a pénétré dans l'appareil respiratoire, et que les efforts de la toux n'amènent pas son expulsion, on favorise celle-ci en lui ouvrant une issue artificielle. Quand un état pathologique, tel que le croup, l'œdème de la glotte ou une tumeur du cou, empêche l'introduction de l'air et menace le malade d'asphyxie, une ouverture pratiquée sur le canal laryngo-trachéal peut permettre l'accomplissement des fonctions respiratoires. Dans ces circonstances, on laisse une canule dans la plaie aussi longtemps qu'il est nécessaire. — On attribue généralement l'invention de la br. à un médecin grec, Asclépiade, qui était contemporain de Cicéron ; mais il paraît que le premier qui l'ait pratiquée est Antyllus, qui vivait trois siècles plus tard. Son procédé opératoire nous a été transmis par Paul d'Égine. Cette opération paraît du reste être tombée, bientôt après, en désuétude, car les écrivains postérieurs n'en font plus mention. Mais, au XVI^e siècle, Musa Brassavola osa l'exécuter de nouveau, et il le fit avec succès. Il en fut de même du chirurgien français, Habicot, au XVII^e siècle. Depuis lors, la br. est restée dans la pratique chirurgicale, et aujourd'hui son utilité n'est plus contestée.

* **BRONTE.** s. m. T. Ichth. Voy. ARGÈS.

* **BRONZAGE.** s. m. T. Technol.

Enc. — On désigne sous ce nom deux opérations distinctes : l'une consiste à peindre couleur de bronze, des objets non métalliques, comme plâtre, argile, carton, bois, etc. ; l'autre a pour but de modifier la surface de certains métaux, de telle façon que les agents atmosphériques ne puissent agir sur elle. — Si l'on veut, par ex., bronzer une statuette de plâtre, on commence par la recouvrir d'une légère couche de colle ou de vernis. Lorsque cet enduit est sur le point de sécher, on saupoudre la surface de la statuette avec du chlorure d'antimoine, ou du deutosulfure d'étain (or mussif), ou de la limaille de cuivre jaune réduite en molécules impalpables ; on frotte ensuite assez fortement avec un linge humide. On peut aussi mêler la poudre à bronzer avec de l'huile siccative, et appliquer le mélange au pinceau. Quand l'opération a été faite avec soin, la statuette se trouve recouverte d'une pellicule métallique extrêmement mince, qui n'altère en rien ses saillies les plus délicates. — Le br. des canons de fusil et de tous les autres objets de fer s'obtient de plusieurs manières différentes. Le plus souvent, on chauffe légèrement l'objet, et on le frotte avec un mélange d'huile d'olive et de chlorure d'antimoine fondu. On emploie encore fréquemment l'eau régale très-étendue, ou bien l'acide chlorhydrique en vapeur. — Dans le br. du cuivre, on se propose de lui donner une teinte mate brun-rougeâtre, ce qui se fait en produisant à sa surface une pellicule extrêmement mince d'oxydule. On traite surtout les médailles de cette manière. Le procédé le plus usité consiste à plonger les pièces à chaud dans un bain d'eau vinaigrée contenant en dissolution 2 parties de vert-de-gris et 1 partie de sel ammoniac. Le procédé chinois mérite d'être cité. On pulvérise et l'on mélange 5 parties de sel ammoniac, 5 d'alun, 2 de cinabre, 2 de vert-de-gris et 2 de bec et de foie de canard. On en fait, avec du vinaigre, une sorte de pâte qui est étendue sur le cuivre bien décapé. L'objet est exposé un instant au feu, puis on le laisse refroidir et on l'essuie. L'opération doit être répétée jusqu'à ce que l'on ait obtenu la teinte désirée. — V. GALVANOPLASTIE.

BRONZE. s. m. (ital. *bronzo,* bronze). Alliage essentiellement composé de cuivre et d'étain. *Statue de b. Médaille de b. Graver sur b. Fondeur en b. Couler en b.* — Fig., *Avoir le cœur de b., un cœur de b.,* Avoir le cœur dur et insensible. || Tout morceau de sculpture en b. *Un b. antique. Il a de beaux bronzes.* || T. Numism. *Le grand, le petit et le moyen b.,* Les grandes, les petites et les moyennes médailles de bronze.

Enc. — On donne le nom de *Bronze* à l'alliage du cuivre avec l'étain. Les proportions de cet alliage sont assez variables ; parfois aussi il contient une minime quantité de zinc, de plomb, etc. L'étain combiné avec le cuivre a la propriété de communiquer à ce dernier une dureté considérable. Aussi, avant de connaître le fer, les anciens employaient-ils cet alliage (appelé χαλκός par les Grecs, et *æs* par les Romains) pour fabriquer leurs armes, leurs instruments tranchants, leurs monnaies autres que celles d'or ou d'argent, et une foule d'ustensiles. C'est également à cause de ses propriétés particulières que les modernes se servent du br. pour la fabrication des pièces de campagne (v. BOUCHES *à feu*). On l'emploie encore pour la fabrication des cloches, des cymbales, des tamtams, des miroirs de télescope, etc. Enfin, à l'exemple des anciens, nous fondons un grand nombre de statues en br. et nous faisons diverses applications de cet alliage dans la décoration de nos monuments.

L'alliage du cuivre et de l'étain n'est jamais bien intime. Il suffit de le faire fondre lentement pour qu'une grande partie de l'étain se sépare par liquation. Si l'on opère cette fusion à l'air libre, l'étain s'oxyde plus rapidement que le cuivre, et l'on peut obtenir du cuivre pur. Cette tendance du br. à la liquation, c.-à-d. à se décomposer par la fusion, constitue l'une des plus grandes difficultés de l'art du fondeur en br. Ainsi il arrive parfois que dans le br. fondu, le jet supérieur renferme presque la totalité de l'étain, tandis que le jet inférieur en contient à peine quelques traces. — Les alliages de cuivre et d'étain sont durs et cassants, lorsqu'on les a laissés refroidir lentement ; mais, chose singulière, la trempe, qui donne au fer une dureté si grande, les rend malléables. Il est vraisemblable que les anciens, quand ils voulaient fabriquer leurs armes avec le br., trempaient d'abord celui-ci afin de le travailler plus aisément, et ensuite le chauffaient de nouveau pour lui rendre sa dureté première. — Les alliages de br. les plus usités présentent les proportions suivantes :

Br. des canons. Cuivre, 100 ou 90,09 ; Étain, 11 ou 9,91.
Métal des cloches en France. Cuivre, 78 ; Étain, 22.
Métal des cloches en Angleterre. Cuivre, 80 ; Étain, 10,1 ; Zinc, 5,6 ; Plomb, 4,3.
Br. des cymbales et tamtams. Cuivre, 80 ; Étain, 20.
Br. des timbres de pendule. Cuivre, 71 ; Étain, 27 ; Fer, 2.
Métal des miroirs de télescope. Cuivre, 67 ; Étain, 33.
Br. des médailles. Cuivre, 95 ; Étain, 5 ; Zinc, 99 millièmes.

La monnaie, dite de cuivre, en usage dans notre pays, présente des proportions très-variables. Ainsi, les *sous rouges,* ou sous royaux, sont composés de cuivre presque pur. Les *sous blanchâtres* fabriqués sous la République, avec le métal provenant de la fonte des cloches, contiennent, en moyenne, 86 p. Cuivre et 14 Étain. Les *sous jaunes,* frappés à la même époque, avec ce même métal affiné, ne renferment plus que 4 p. Étain contre 96 Cuivre. Enfin, la nouvelle monnaie de br. que frappe actuellement la Monnaie se compose de 95 Cuivre, 4 Étain et 1 Zinc. — Le br. des objets d'art renferme une certaine quantité de Zinc. — Le br. s'oxyde comme le cuivre, mais moins aisément que lui, et son oxyde, appelé par les numismates *Patine*, de l'italien *patina*, contribue à sa conservation en lui formant une sorte de vernis.

Le br. a naturellement une couleur brune peu agréable. On lui donne une coloration vert-bleuâtre en le chauffant avec *une solution ainsi composée : oxyde de cuivre 500 gr., ammoniaque* 4,75, acide acétique 2 litres, et eau 10 litres.

On analyse le br. en traitant cet alliage par l'acide nitrique et en chauffant. Il se dépose de l'oxyde d'étain, et il se forme du nitrate de cuivre qui colore la dissolution en bleu. On verse sur un filtre, et l'on recueille séparément l'oxyde d'étain et le nitrate de cuivre. En multipliant le poids de l'oxyde par 0,735, équivalent de l'étain, on trouve la quantité de ce métal contenue dans le br. On obtient le cuivre en réduisant le nitrate, soit par la chaleur, soit au moyen d'une lame de fer ou de zinc. Si le br. renferme du plomb, on traite la liqueur par l'acide sulfurique. On transforme ainsi le nitrate en sulfate de cuivre qui se dissout, tandis que le sulfate de plomb se précipite sous forme de poudre blanche. S'il y avait du zinc, on obtiendrait par le même procédé un sulfate double de cuivre et de zinc, et l'on précipiterait le cuivre par l'acide sulfhydrique.

L'art de la métallurgie paraît avoir été plus avancé chez les anciens qu'on ne le suppose généralement. Il est fait mention de cet art dans plusieurs passages du Pentateuque ainsi que dans le livre de Job. Quant à l'Égypte, à la Grèce, et à l'Italie antiques, il nous reste de nombreux témoignages matériels de leur habileté à travailler les métaux et particulièrement le br., dont l'usage précéda celui du fer. Les bronzes grecs, les plus anciens, sont uniquement composés de cuivre et d'étain ; les échantillons qu'on a analysés démontrent qu'ils contenaient toujours les mêmes proportions de ces deux métaux, 12 p. d'Étain pour 88 de Cuivre. Il est à croire que, plus tard, à cet alliage primitif on ajouta encore d'autres métaux. Nous avons déjà, au mot Airain, parlé de l'alliage appelé par les anciens *Æs corinthiacum*. Certaines espèces de br. *étaient particulièrement* estimées. Celui de Délos (*Æs Deliacum*) tenait le premier rang : aussi quelques-uns des plus grands artistes de l'antiquité s'étaient-ils établis dans cette île. Le br. d'Égine (*Æs Ægineticum*) rivalisait presque avec celui de Délos. Égine, il est vrai, ne renfermait pas de mines de cuivre, mais ses fondeurs et ses artistes étaient très-renommés. Myron et Polyclète, contemporains de Phidias, *préféraient, le premier* le br. de Délos, et le second celui d'Égine. D'après un passage de Plutarque, on suppose que le br. de Délos avait une teinte assez claire. Les auteurs mentionnent encore quelques autres variétés de br. (*Æs Demonnesium*, *Æs nigrum* et *Æs Tartessium*), mais sans nous donner le moindre détail à leur sujet. — Les Grecs, du siècle de Périclès, affectionnaient la sculpture polychrome. Ils portèrent ce goût même dans les œuvres pour lesquelles ils employaient les métaux. Tout le monde sait qu'Homère, en décrivant le bouclier d'Achille, dit que les bœufs, les moutons et autres objets qui s'y trouvaient représentés, se distinguaient par les couleurs qui leur sont propres ; mais peut-être s'agit-il ici de l'emploi des émaux. Pline, au contraire, rapporte qu'Aristonidas avait fait une statue d'Athamas, où il s'était proposé de représenter l'effet de la pudeur au moyen d'un mélange de fer avec le br. Plutarque, de son côté, nous raconte qu'un sculpteur, nommé Silanio, avait exécuté une statue de Jocaste mourante, et que, par une habile combinaison de métaux, il lui avait donné une teinte pâle et maladive : pour cela, dit-il, l'artiste avait combiné l'argent avec le br. Callistrate mentionne trois statues, l'une de l'Occasion, l'autre de l'Amour et la troisième de Bacchus (ces deux dernières par Praxitèle), qui étaient surtout remarquables *en ce que le br. imitait les couleurs naturelles*. Enfin, il est parlé d'un bas-relief représentant la bataille d'Alexandre et de Porus, où l'artiste avait réussi, par la combinaison des couleurs, à faire une œuvre comparable aux plus belles peintures. Ces récits sont vraisemblablement empreints d'une grande exagération ; néanmoins il est probable que les artistes anciens obtenaient certains effets de polychromie, soit au moyen de couleurs, soit à l'aide de certains procédés analogues à ceux employés aujourd'hui dans la fabrication du plaqué.

Les plus anciennes statues de br. de la Grèce paraissent avoir été faites à l'aide du marteau. On donnait d'abord aux diverses parties la forme voulue, puis on les ajustait au moyen de fiches ou de clefs. Au témoignage de Pausanias, de Pline et de Diodore de Sicile, les ouvrages de ce genre étaient appelés *sphyrelata*, du mot σφῦρα, qui signifie marteau. Pline même les nomme *holosphyrata*, pour bien indiquer qu'ils étaient massifs et pleins. Plus tard, en effet, on imagina de faire d'abord une sorte de maquette de bois que l'on recouvrait de lames de métal, puis on travaillait celles-ci au marteau. Ce dernier procédé était également usité chez les Égyptiens, comme le prouve une tête d'Osiris qui est conservée au Musée Britannique, et où l'on voit encore le bois à l'intérieur du br. — Il est extrêmement difficile de déterminer l'époque où l'on commença à employer le procédé de la fusion des métaux dans des moules préparés à cet effet ; mais il remonte certainement à une antiquité fort reculée. Si l'on veut s'en rapporter à l'autorité de Pausanias, cet art aurait été inventé par Rhœcus et Théodore de Samos, qui vivaient 700 ou 800 ans avant notre ère. — Nous ignorons également si les anciens connaissaient l'art de souder les métaux. Nous ne pouvons dire si le terme κόλλησις signifie une soudure ou seulement une espèce de colle. Pausanias, cependant, nous en parle comme d'une chose tout à fait différente des clous ou crampons, et nomme Glaucus de Chio comme son inventeur. Pline fait encore mention d'une espèce de soudure sous le nom de *plumbum argentarium*. Dans tous les cas, il est positif que les anciens ignoraient le procédé moderne qui consiste *à faire fondre les bords des parties en contact. — Voy. les mots* Fondeur et Sculpture.

BRONZER. v. a. Peindre en couleur de bronze. ‖ *B. un canon de fusil, des boucles d'acier*, etc., Leur donner une couleur qui les préserve de la rouille. = *se Bronzer. v. pron. *L'acier se bronze au feu.* ‖ Fig., Devenir dur, insensible. *A force de voir des malades, son cœur s'est bronzé.* = Bronzé, ée. part. *Teint bronzé*, Qui approche de la couleur du cuivre rouge. ‖ *Souliers bronzés*, Souliers de chamois teint en noir.

BROQUART. s. m. T. Vénerie. Se dit de certaines Bêtes fauves d'un an. *Les chiens lancèrent un b.*

BROQUETTE. s. f. Sorte de petit clou de fer à tête. *Attacher une estampe avec une b.* ‖ Collect., Une certaine quantité de ces clous. *Allez m'acheter de la b.*

* **BROSIME.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

* **BROSSÆA.** s. f. T. Bot. Voy. Éricacées.

* **BROSSAGE.** s. m. Action de brosser.

BROSSAILLES. s. f. pl. Voy. Broussailles.

BROSSE. s. f. Ustensile fait de poils durs de certains animaux, ou de brins de bruyère, de chiendent, etc., qui sert à nettoyer les vêtements, les meubles, etc. *B. à cheveux. B. pour la chaussure. B. de frotteur. B. douce, dure. B. pour la peau. B. à dents. — B. à barbe*, Sorte de pinceau qui sert à étendre le savon sur le visage avant de se servir du rasoir. ‖ *T. Peint.* Sorte de pinceau plus ou moins gros fait de soies de porc et muni d'un manche, dont on se sert pour étendre les couleurs sur la toile. — Fig., *Ce tableau est d'une belle b.*, Il est bien peint ; *Il est d'une grosse b.*, Il est grossièrement peint. ‖ * T. Zool. Se dit Des poils longs et disposés en manchettes qui se trouvent aux jambes de devant de certains mammifères, particulièrement des ruminants à cornes creuses ; et Des touffes de poils roides qui se trouvent sur différentes parties du corps de certains insectes.

BROSSER. v. a. Frotter, nettoyer avec une brosse. *Brosser un habit. B. un cheval. Se faire b. Se b. les cheveux.* — Dans un sens anal., *B. quelqu'un*, Le frotter, le frictionner avec une brosse. *Se faire b. au bain.* — *B. quelqu'un*, B. ses vêtements, l'habit qu'il a sur lui. = se Brosser. v. pron. Nettoyer ses vêtements, ou Se frictionner avec une brosse. = Brossé, ée. part.

BROSSER. v. n. T. Chasse. Courre à cheval ou à pied au travers des fourrés, des bois les plus épais.

BROSSERIE. s. f. Industrie ou commerce du brossier. ‖ Le lieu où l'on fabrique des brosses. ‖ * Collect., se dit Des objets que fabrique le brossier. *Acheter de la b.*

* **BROSSEUR.** s. m. T. Milit. Soldat qui, pour une faible rétribution, rend certains services domestiques à un officier.

BROSSIER. s. m. Celui qui fait ou vend des brosses.

BROU. s. m. Écale, enveloppe verte et coriace qui recouvre les noix et les amandes. *Le b. de la noix est amer et astringent.* ‖ *B. de noix*, Sorte de teinture faite avec le b. de noix. — Sorte de liqueur faite également avec cette enveloppe.

BROUÉE. s. f. Brouillard, bruine. Peu us.

BROUET. s. m. (B. lat. *brodium*, espèce de mets très-clair). Espèce de bouillon au lait et au sucre. N'est plus usité que dans ces loc., *Le b. de l'accouchée, de l'épousée.* ‖ *B. noir*, ou simplement *Brouet*, Mets simple et grossier des anciens Spartiates. — Par plaisant., se dit D'un mauvais ragoût. *On nous servit un b. dont personne n'osa tâter.*

BROUETTE. s. f. (lat. *bis*, deux fois ; *rota*, roue). Sorte de chaise fermée, à deux roues, dans laquelle on se faisait voiturer par un homme : c'est ce qu'on nommait autrefois *Vinaigrette*. Anc. ‖ Espèce de petit tombereau qui n'a qu'une roue et qu'un homme pousse devant lui. — Pop., *Être condamné à la b.*, dans certains pays, Être condamné aux travaux publics, et principalement aux travaux de terrassement.

Enc. — La *Br.* est un petit tombereau de bois muni, d'un côté, d'un brancard, et de l'autre, d'une petite roue mobile au milieu d'un essieu tournant. Cette machine est extrêmement usitée pour porter des fardeaux, tels que terres, matériaux de construction, etc. Son invention est généralement attribuée à Pascal ; mais le fait nous paraît fort douteux. On peut considérer la br. comme une application du levier du second genre. En effet, le point d'appui se trouve à l'axe de la roue ; le poids du corps qui forme la charge constitue la résistance ; la puissance est la résultante des deux pressions exercées de bas en haut par les bras de l'homme qui tient les manches ou le brancard de la br. La br., telle qu'on la construit habituellement, est fort mal disposée, attendu que le centre de gravité y est situé à une trop grande distance du point d'appui. Il en résulte que le brouettier est obligé de supporter une partie plus ou moins considérable du fardeau. Par conséquent, il lui faut déployer un plus grand effort pour mettre la machine en mouvement. Ce défaut à fixé, de bonne heure, l'attention des mécaniciens, et d'utiles améliorations ont été plusieurs fois indiquées. — Parmi les brouettes perfectionnées, nous citerons celle de Person que représente la Fig. ci-dessous. Dans cette br., le plus grand bras du levier qui est formé par le brancard, se trouve beaucoup moins chargé que dans la br. ordinaire. En effet, le centre de gravité de l'appareil porte le plus directement possible sur l'axe de la roue qui constitue le point d'appui. Le brouettier dépense donc une force bien moins considérable, et peut, en conséquence, faire beaucoup plus de travail *dans le même espace de temps.*

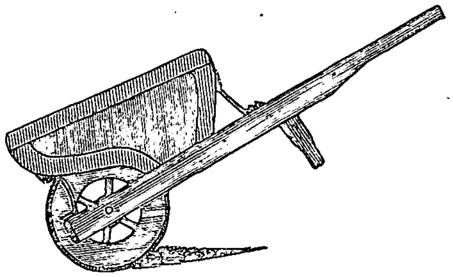

BROUETTER. v. a. Transporter dans une brouette. *B. de la terre, du fumier, du sable*, etc. ‖ Mener dans une petite chaise à deux roues. = Brouetté, ée. part.

BROUETTEUR. s. m. Celui qui traînait les chaises à deux roues appelées *Brouettes* ou *Vinaigrettes*.

BROUETTIER. s. m. Celui qui transporte des fardeaux dans une brouette.

BROUHAHA. s. m. (*Onomatopée*). Bruit confus qui s'élève dans une assemblée nombreuse, dans une foule, en signe d'approbation ou d'improbation. *Quel b. ! A cette tirade il s'éleva de grands brouhahas.* Fam.

BROUILLAMINI. s. m. (R. *brouille*). Désordre, brouillerie, confusion. *Il y a du b. dans ce ménage, dans cette affaire.*

BROUILLARD. s. m. (lat. *pruina*, gelée blanche). Vapeur plus ou moins épaisse, et ordinairement froide, qui obscurcit l'air. *B. qui s'élève, qui se dissipe. Le b. est tombé.* — Par allus., *N'y voir qu'à travers un b.*, Avoir la vue affaiblie, et n'apercevoir les objets que comme à travers un b. ‖ Fig. et fam., *Je n'y vois que du b.*, Je n'y distingue, je n'y comprends, je n'y démêle rien. — *C'est un esprit plein de brouillards*, C'est un homme dont les idées ne sont pas claires. ‖ T. Comm. Voy. Tenue des livres. ‖ Adj. *Papier b.*, Voy. Papier.

Enc. — On nomme *Brouillard* toute masse de vapeurs d'eau condensée dans la partie inférieure de l'atmosphère, de manière à troubler la transparence de l'air. D'après cette définition, le br. diffère du *nuage* en ce que l'un séjourne dans les couches de l'atmosphère les plus voisines de la terre, tandis que l'autre en occupe les régions plus ou moins élevées. — Le br., examiné à la loupe, se montre formé de petits corps opaques composés d'eau, et ayant la forme sphérique. Les recherches de Saussure et de Kratzenstein ont démontré que ces sphérules sont creuses, et qu'elles reproduisent, sous des proportions infiniment petites, les phénomènes que présentent les bulles de savon. En conséquence, on les appelle *Vésicules*, et le br. qui en est formé prend le nom de *Br.* ou de *Vapeur vésiculaire*. Kaemtz est parvenu à mesurer le diamètre de ces vésicules : il est, en moyenne, de $0^{mm},0224$; néanmoins il est très-variable. En général, ce diamètre est beaucoup plus petit en été qu'en hiver. Les tables dressées par Kaemtz donnent, pour février, $0^{mm},03498$, et pour le mois d'août, $0^{mm},01402$. Souvent le *brouillard vésiculaire est mêlé d'une certaine quantité de gout*telettes d'eau très-divisées qui s'en séparent et tombent, tandis que les vésicules restent seules suspendues dans l'atmosphère. Si le br. était composé de sphérules pleines d'eau et non pas de vésicules, il donnerait certainement lieu au phénomène de **l'arc-en-ciel.**

Pour que le br. se montre quelque part, il faut que l'air soit saturé d'humidité : alors seulement la vapeur d'eau peut se précipiter sans discontinuité pendant plusieurs heures. Les circonstances dans lesquelles il se forme diffèrent, en général, de celles qui accompagnent la rosée. Lorsque celle-ci se dépose, la température du sol est toujours inférieure à celle de l'air ; c'est le contraire pour le br. Alors le sol humide est plus chaud que l'air, et les vapeurs qui s'élèvent deviennent visibles comme la vapeur de l'haleine qui se condense, en hiver, au sortir de la bouche. C'est ainsi qu'en automne on voit souvent des brouillards au-dessus des rivières dont l'eau est beaucoup plus chaude que l'air avant le lever du soleil. Cependant l'eau ou le sol peuvent être plus chauds que l'air sans qu'il se forme de br., car, lorsque l'air est très-sec, la vapeur d'eau, au lieu de se précipiter, reste à l'état élastique. « C'est ce qu'on voit très-bien, dit Kaemtz, aux salines de Halle. En hiver, quand le temps est sec, on observe au-dessus des appareils de concentration une colonne de vapeur qui disparaît à un mètre environ au-dessus de leur surface. L'air devient-il humide, cette vapeur s'étend au loin et couvre une partie de la ville, quoique dans les deux cas la température soit la même. On observe la même chose au-dessus des sources d'eaux thermales et des cratères de volcans. Lorsque le volcan de Stromboli est couvert d'un nuage, les habitants des îles Lipari savent qu'il pleuvra bientôt; mais cela ne tient pas, comme ils le croient, à ce que le volcan est plus actif pendant la pluie; cela vient de ce que l'air saturé de vapeur d'eau ne peut pas dissoudre complétement celle qui s'échappe du cratère. Les habitants de Halle annoncent aussi la pluie quand la vapeur des salines couvre leur ville, et cependant les procédés de concentration ne sont pas différents à l'approche des changements de temps. » Il n'est pas besoin de dire qu'il ne saurait se former de brouillards lorsque l'air est très-sec. — Les brouillards sont surtout épais et fréquents dans les pays où le sol est souvent à la fois humide et tiède, tandis que l'atmosphère en contact avec lui est humide et froide. C'est le cas de l'Angleterre dont les côtes sont baignées par une mer à température élevée. C'est aussi le cas des mers polaires et de Terre-Neuve, où le courant, appelé *Gulfstream*, qui vient du sud, a une température plus haute que celle de l'air. A Londres, les brouillards ont quelquefois une densité telle, qu'on est obligé, en plein midi, d'allumer les becs de gaz dans les maisons et dans les rues. Il y a lieu de croire que la fumée du charbon de terre joue ici un rôle très-notable. — La vapeur d'eau qui constitue les brouillards ne se forme pas toujours au lieu même où l'on observe ces derniers. Il arrive parfois qu'un coup de vent amène d'assez loin des masses de vapeurs aqueuses au-dessus d'un lieu, où elles se trouvent dans les conditions voulues pour se condenser et passer à l'état de br.

Les marins donnent au br. le nom de *Brume*. Les brumes sont presque permanentes dans certains parages, comme ceux de Terre-Neuve, et dans les mers arctiques. On comprend aisément à combien de périls ces brumes exposent les marins, car il leur est alors impossible, soit d'observer les astres et de faire les opérations nécessaires pour déterminer la position des bâtiments, soit d'apercevoir les rochers, les banquises et les navires qu'ils peuvent rencontrer sur leur route.

Il arrive assez fréquemment que le br. répand une odeur nitreuse ou sulfureuse, ou bien, selon l'expression vulgaire, *sent le brûlé*. La cause de ce phénomène sur lequel on a beaucoup disserté, paraît résulter soit d'éruptions volcaniques, soit de la combustion des tourbes sur de vastes espaces dans certaines contrées du nord de l'Europe. Ces brouillards imprégnés d'une mauvaise odeur sont donc un mélange de vapeurs véritables, de cendres très-divisées et de fumée de tourbe. — Il ne faut pas confondre avec le br. proprement dit, ce qu'on nomme très-improprement *Br. sec*. Selon l'observation fort juste de Kaemtz, il y a contradiction dans l'association de ces deux termes. Le phénomène atmosphérique désigné sous le nom de br. sec est simplement de la fumée plus ou moins mêlée de cendres, mais sans mélange appréciable de vapeur. On cite particulièrement le br. sec de 1783 qui enveloppa toute l'Europe. Il coïncida avec une immense éruption volcanique en Islande et de vastes incendies de tourbières dans les plaines voisines de la mer Baltique et de la mer du Nord. Le même phénomène a été observé dans les mêmes circonstances, quoique sur une moindre échelle, en 1822 et en 1838, en France et en Angleterre. Dans plusieurs contrées de l'Europe, où le phénomène du br. sec se montre rarement, on lui attribue, tout à fait gratuitement, une influence funeste. D'après ce préjugé, il causerait la carie des blés, et occasionnerait même des épizooties. En Belgique, spécialement dans la vallée de la Meuse, où la fumée de la combustion des tourbières de la Frise est apportée tous les ans par le vent, il n'entre dans la pensée de personne d'attribuer au br. sec aucun effet nuisible soit sur les animaux, soit sur les végétaux cultivés. — Il arrive quelquefois, au Canada, que tout à coup, au milieu du jour, une profonde obscurité enveloppe l'horizon ; le soleil paraît d'un rouge de sang, et, s'il y a des intervalles entre les nuages, ils laissent apercevoir le fond du ciel d'un noir intense : c'est ce qu'on nomme, dans l'Amérique du Nord, *les ténèbres du Canada*. On peut considérer ce phénomène comme étant de même nature que les brouillards secs observés en Europe ; il provient, soit de l'éruption de quelque volcan inconnu, soit de l'incendie de vastes forêts. — Cons. KAEMTZ, *Cours de météorologie*, trad. par Martins.

BROUILLE. s. f. (ital. *broglio*, agitation). Brouillerie, mésintelligence. *Il y a de la b. dans le ménage. Il est en b. avec son père.* Fam.

BROUILLEMENT. s. m. Mélange, confusion. Fam.

BROUILLER. v. a. (ital. *imbrogliare*). Mêler, mettre pêle-mêle. *B. des papiers. B. plusieurs liqueurs ensemble. B. des œufs.* — *B. du vin*, Remuer un vase dans lequel il y a du vin, de façon que le dépôt se mêle à la liqueur. — Fig. et fam., *B. le teint*, Causer quelque altération dans le coloris du visage. *La bile lui a brouillé le teint.* || Fig. et fam., Mettre du désordre, de la confusion dans les affaires, dans les idées. *En voulant arranger cette affaire, il n'a fait que la b. davantage. Cet homme brouillera tout. L'amour lui a brouillé l'esprit, la cervelle, les idées.* — *B. les cartes*, Chercher à mettre du trouble, à embrouiller une affaire. — *B. du papier*, Écrire des choses inutiles ou ridicules. || Fig., Mettre la désunion, le désaccord, la mésintelligence entre des personnes. *B. un mari et une femme. L'intérêt brouille souvent les meilleurs amis.* — Fam., *Être brouillé avec le bon sens*, Manquer de jugement, de raison. *Être brouillé avec l'argent*, N'avoir pas d'argent. || Employé absol., signifie Faire les choses avec confusion, par ignorance, par inhabileté ou par malice. *Il n'a pas d'ordre, il ne fait que b.* = SE BROUILLER. v. pron. Se dit dans plusieurs des acceptions qui précèdent. *Son teint s'est brouillé. Les affaires se brouillent de tous côtés. Sa cervelle s'est brouillée. Ces deux frères se sont brouillés pour un rien. Il s'est brouillé avec sa famille.* — Fig. et fam., *Se b. avec la justice*, Commettre quelque acte qui peut provoquer des poursuites judiciaires. — Fam., *Se b. en parlant*, S'embarrasser en parlant, perdre le fil de ses idées. — *Le temps se brouille*, Le ciel se couvre de nuages. = BROUILLÉ, ÉE. part.

Syn. — *Embrouiller.* — *Brouiller*, c'est proprement mettre le trouble, le désordre, la confusion dans les choses; *Embrouiller*, c'est mettre les choses dans un état de désordre et de confusion. Celui qui *brouille* veut opérer le *dérangement* même des choses ; celui qui *embrouille* ne fait pas l'arrangement qu'il voulait ou prétendait faire. On *brouille* toutes sortes de choses, tout ce qu'on mêle ou tout ce qu'on met pêle-mêle et sans ordre. On n'*embrouille* qu'un certain ordre de choses, celles qui demandent figurément de la clarté. On *brouille* des vins, des papiers, des personnes ; on ne les *embrouille* pas. On *brouille* et l'on *embrouille* des affaires, des idées, des questions, un discours, ce qu'il s'agit de comprendre et de savoir : on les *brouille* en y mettant le désordre ; on les *embrouille* en y mettant de l'obscurité. Les affaires sont *brouillées* par la mésintelligence et la discorde ; elles sont *embrouillées*, à cause de la difficulté de les entendre et de les expliquer. — Ce qui est *brouillé* n'est pas en ordre et d'accord ; ce qui est *embrouillé* n'est pas net et clair. Dans les choses *brouillées*, il y a des difficultés et des oppositions à lever ; dans les choses *embrouillées*, il y a des obscurités et des difficultés à éclaircir. Celui qui n'a ni règle ni ordre dans l'esprit ne fait que *brouiller* ; celui qui veut expliquer ce qu'il ne conçoit pas nettement, s'*embrouille*.

BROUILLERIE. s. f. Mésintelligence, fâcherie, querelle. *Leurs brouilleries ne durent pas longtemps.*

BROUILLON, ONNE. adj. Qui aime à brouiller, qui se plaît à semer le trouble et la confusion. *Esprit, caractère b. Humeur brouillonne.* || Subst. *C'est un b. C'est une brouillonne.* — *C'est un b.*, se dit d'Un homme qui, affectant beaucoup d'activité dans les affaires, les embrouille par étourderie, ignorance ou maladresse ; ou bien encore d'Une personne qui manque de netteté dans les idées et qui s'embrouille dans ses discours. *Ce b. perdrait les meilleures affaires. C'est un b. qu'il est impossible de comprendre.*

BROUILLON. s. m. Ce qu'on écrit d'abord, ce qu'on jette d'abord sur le papier pour le mettre ensuite au net. *Je n'en ai encore fait que le b. Il ne fait jamais de b.* || Le papier même sur lequel on a écrit un b. *Votre b. est indéchiffrable.* || T. Comm. Livre appelé plus habituellement *Brouillard.*

BROUIR. v. a. (lat. *pruina*, gelée blanche). Dessécher, brûler. Se dit Du dommage que cause aux productions végétales l'action d'une chaleur solaire trop vive succédant brusquement à l'action du froid. = BROUI, IE. part. *Des épis brouis. Feuilles brouies.*

BROUISSURE. s. f. Dommage qu'une chaleur solaire trop vive cause aux productions végétales, particulièrement aux bourgeons, boutons, etc.

BROUSSAILLES. s. f. pl. (R. *brout*). Arbrisseaux et arbustes, en général sans valeur et fort souvent épineux, qui croissent dans certaines forêts, dans les terrains incultes. *Passer à travers les b. Ce terrain est couvert de b. Un fagot de b.* || Fig. et fam., *Se sauver, s'échapper par les b.*, Se tirer d'embarras comme on peut.

BROUSSIN. s. m. Excroissance ligneuse qui vient sur le tronc ou sur les branches de certains arbres. *Le b. d'érable s'emploie dans la tabletterie.*

*** BROUSSONNETIA.** s. m. T. Bot. Voy. MORÉES.

BROUT. s. m. (R. *brouter*). Pousse des jeunes taillis au printemps.

BROUTANT, ANTE. adj. Qui broute. || T. Vén. *Les bêtes broutantes*, Le cerf, le daim, le chevreuil, etc.

BROUTER. v. a. (gr. βρύττειν, manger). Manger l'herbe, les feuilles des arbres. Ne se dit guère que De l'herbe qui tient encore à la terre, et Des feuilles attachées à l'arbre. *Les moutons broutent l'herbe. Cette chèvre a brouté les bourgeons de mon espalier. La famine fut si grande que les pauvres furent réduits à b. l'herbe.* = BROUTER. v. n. S'emploie dans le même sens. || Fig. et prov., *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute*, Il faut se résigner à vivre dans l'état où l'on se trouve engagé, dans le lieu où l'on est établi. — *L'herbe sera bien courte s'il ne trouve à b.*, se dit d'Un homme qui parvient à se tirer d'affaire en quelque lieu qu'il se trouve. = BROUTÉ, ÉE. part.

BROUTILLES. s. f. pl. Menues branches dont on fait de petits fagots. || Fig. et fam., se dit de Plusieurs petites choses inutiles ou de nulle valeur.

*** BROYAGE.** s. m. T. Techn. Action de broyer. *Le b. des couleurs. B. mécanique.*

BROYER. v. a. (*Onomatopée*). Casser, piler, triturer de façon à réduire en poudre ou en pâte. *B. du café. B. du poivre. Les dents servent à b. les aliments.* — *B. des couleurs*, Pulvériser des substances colorantes, en même temps qu'on les mêle avec de l'eau ou de l'huile. || Fig. et fam., *B. du noir*, Se laisser aller à des pensées tristes et sombres. = BROYÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. EMPLOYER.

BROYEUR. s. m. Celui qui broie.

BROYON. s. m. T. Techn. Voy. TYPOGRAPHIE.

BRU. s. f. La femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. On dit plus souvent *Belle-fille. Elle a épousé mon fils, c'est ma bru.*

BRUANT. s. m. T. Ornith.

Enc. — Le genre *Bruant* (*Emberiza*) fait partie de l'ordre des *Passereaux* et de la famille des *Conirostres* de Cuvier. Les espèces qui composent ce genre se distinguent par une particularité caractéristique : ils portent au palais une petite protubérance osseuse qui leur sert à broyer les graines. Ce genre est divisé en *Bruants proprement dits* et *Bruants éperonniers* ou *Plectrophanes*. Les premiers ont l'ongle du pouce court et crochu ; les seconds l'ont allongé comme les Alouettes.

Les Bruants sont essentiellement granivores ; ils ne se nourrissent de baies et d'insectes qu'à défaut de graines. Le *Br. commun* (*Emb. citrinella*) [Fig.] est connu dans toute la France sous les noms vulgaires de *Verdier* et de *Verdelet*, à cause du reflet verdâtre de son plumage, où le brun et le jaune dominent. Il fait entendre une sorte de gazouillement aigu, assez peu agréable ; mais lorsqu'on l'élève en cage, à côté d'un Pinson, il imite le chant de ce dernier. Les Bruants se laissent prendre si aisément à toute sorte de piéges, que, sans sa grande fécondité, la race en serait éteinte. La femelle fait toujours deux couvées de 4 à 5 œufs par an ; parfois même elle en fait une troisième. La station habituelle de ces oiseaux est dans les haies et sur la lisière des bois ; mais comme ils ne sont nullement méfiants, ils se rapprochent en bandes nombreuses des habitations, avec les Pinsons et les Moineaux, quand la terre est couverte de neige. Plusieurs espèces émigrent à l'approche de l'hiver qu'elles passent dans les pays méridionaux pour revenir nicher au printemps sous les climats tempérés. — L'*Ortolan* (*Emb. hortulana*) est de tous les Bruants le plus recherché des gastronomes ; il passe en automne par bandes nombreuses dans le midi de la France, en Bourgogne, en Lorraine, et jusqu'en Belgique. On le prend vivant, au filet ; puis on le met en cage, en lui donnant à discrétion du millet et de l'avoine, et en le tenant dans l'obscurité. Il engraisse alors en peu de jours. Tout le monde sait combien l'Ortolan est estimé des gastronomes ; mais les autres espèces du g Br. lui sont peu inférieures quand on les a engraissées. — Le g. Br. se compose d'une vingtaine d'espèces dont dix-huit appartiennent à la section des Bruants proprement dits. Les plus répandues sont : le *Br. commun* (*Emb. citrinella*) ; le *Br. fou* (*Emb. cia*), reconnaissable aux lignes blanches qu'il porte des deux côtés de la tête ; le *Br. des haies* (*Emb. cirtus*), à gorge noire ; le *Br. des roseaux* (*Emb. schœniclus*), qui a une tache noire sur le sommet de la tête ; le *Proyer* (*Emb. miliaria*), le plus grand de tous les Bruants, et à plumage gris et brun ; l'*Ortolan* (*Emb. hortulana*), d'un brun olivâtre, à gorge jaunâtre ; le *Br. à tête noire* (*Emb. melanocephala*) ; et le *Br. des pins* (*Emb. pithyornis*), à gorge d'un brun marron.

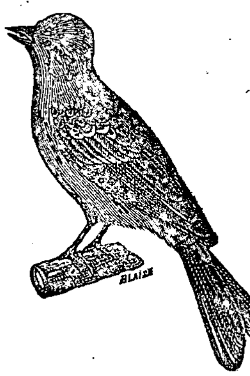

La section des *Éperonniers* ne comprend que deux espèces, le *Br. de neige* (*Emb. nivalis*), qui porte habituellement une bande blanche sur l'aile, et devient tout blanc en hiver, et le *Br. de Laponie* (*Emb. Laponica*), au plumage fauve, tacheté de noir. Ces deux espèces habitent les pays du nord de l'Europe. Elles se montrent quelquefois en France accidentellement pendant les hivers rudes et prolongés.

*** BRUCÉE.** s. f. T. Bot. Voy. SIMAROUBÉES.

BRUCELLES. s. f. pl. T. Techn. Sorte de petites pinces dont les branches font ressort, et dont on se sert pour saisir et tenir des pièces légères ou délicates. *Des b. de bijoutier, d'horloger.*

* **BRUCHE.** s. f. T. Entom. Voy. Curculionites.

* **BRUCINE.** s. f. T. Chim. et Mat. médic. V. Alcaloïde et Tétanique.

* **BRUGMANSIE.** s. f. T. Bot. Voy. Rafflésiacées.

BRUGNON. s. m. T. Hort. Voy. Pêcher.

* **BRUGUIERA.** s. f. T. Bot. Voy. Rhizophorées.

BRUINE. s. f. (lat. *pruina*, gelée blanche). Petite pluie très-fine et ordinairement froide, qui tombe très-lentement.

BRUINER. v. impers. Se dit De la bruine qui tombe. *Il bruine. Il ne fait que b.* = Bruiné, ée. part. Ne se dit qu'en parlant Des blés. *Les blés ont été bruinés*, Gâtés par la bruine.

BRUIRE. v. n. (gr. βρύχειν, mugir, frémir). Rendre un son confus. *On entend b. les vagues. La mer bruit. Le vent bruyait dans la forêt.*

Obs. gram. — Le v. *Bruire* n'est usité qu'à l'infinitif, à la 3ᵉ pers. du sing. du présent de l'indicatif (*il bruit*), et à la 3ᵉ pers. du sing. et du plur. de l'imparfait de l'indicatif (*il bruyait, ils bruyaient*). Cependant quelques auteurs contemporains ont employé les formes : *ils bruissent; il bruissait; qu'il bruisse;* et *bruissant*, qui sont tout à fait incorrectes. Il est fort à craindre que leur exemple ne devienne contagieux.

BRUISSEMENT. s. m. Bruit confus et prolongé comme celui des vagues, du vent, d'une voiture qui roule. *Le b. du vent. Le b. des flots.* ‖ *B. d'oreilles.* Voy. Bourdonnement.

BRUIT. s. m. Son confus, ou assemblage de sons discordants. *Grand, petit b. B. léger, sourd, confus, éclatant. Le b. du tonnerre, du tambour, du canon, des flots. Le b. cesse. Le b. s'élève. Entendre du b. Faire du b. Aimer le b. Ce n'est pas là de la musique, ce n'est que du b.* — *Sans b.*, Tout doucement, sans se faire entendre. *Il est sorti sans b.* — *Chasser à grand b.*, Chasser à cor et à cri avec une meute et des piqueurs. — Fam., *Faire beau b.*, Se fâcher, s'emporter, crier haut. *Il n'aime pas le b. s'il ne le fait*, Il prend des libertés qu'il ne veut pas souffrir aux autres. — Fig., *Se retirer loin du b.*, Loin du tumulte et du commerce du monde. ‖ Tumulte, agitation, mouvement séditieux. *Il y a eu du b. dans cette ville.* — Querelle, démêlé. *Ces deux ouvriers ont eu du b. ensemble. Il y a eu du b. entre le mari et la femme.* Fam. ‖ Se dit des nouvelles qui circulent dans le public. *Le b. court. Il circule de mauvais bruits sur son compte. Semer, accréditer des bruits. Un b. de bourse. Un b. de ville. Au b. de sa mort. Un faux b. Des bruits en l'air.* — *Il y a des bruits de guerre*, On parle d'une guerre prochaine. — *Il n'est b. que de cela, il en est grand b. dans le monde*, On en parle beaucoup. ‖ Se dit de L'éclat que font dans le monde certaines choses dont on parle beaucoup. Dans ce sens, *Bruit* se construit avec le verbe *Faire*. *Cet événement fait du b., fait grand b. Étouffez cette affaire, n'en faites point de b. Cette satire fait du b.* On dit dans le même sens, en parlant D'un héros, d'un personnage illustre, *Le b. de ses exploits, le b. de son nom.* ‖ *A grand b.*, Avec ostentation, avec faste. *C'est un homme qui marche toujours à grand b.* Vx. — *A petit b.*, Sans éclat, secrètement. *Il fait sa fortune à petit b.* Vx. ‖ *Avoir bon, mauvais b.*, Avoir une bonne, une mauvaise réputation. Vx.

* **BRÛLABLE.** adj. 2 g. Qui mérite d'être brûlé. *C'est un livre b.*

* **BRÛLAGE.** s. m. T. Agric. Voy. Défrichement.

BRÛLANT, ANTE. adj. Qui brûle, qui est d'une excessive chaleur. *Le soleil est b. Un vent b. Un climat b. Des sables brûlants. Avoir les mains brûlantes. Fièvre brûlante.* ‖ Fig., Très-vif, très-animé. *Un zèle b. Une ardeur brûlante. B. d'amour, de courroux. Cœur b. de zèle. Ame brûlante. Style b. Des pages brûlantes.*

BRÛLEMENT. s. m. Action de brûler; État de ce qui brûle. *Le b. de marchandises prohibées. Le b. d'un billet, d'un contrat. Il s'est opposé au b. de ses papiers.* — * *Le b. des corps des empereurs romains s'accompagnait de pompeuses cérémonies.*

BRÛLER. v. a. (lat. *perurere*, brûler). Consumer une chose par le feu dans le dessein de la détruire. *B. des papiers, une maison, une ville, des vaisseaux. On brûle les vêtements des pestiférés. Chez les Romains, on brûlait ordinairement les morts. Il fut condamné à être brûlé vif. B. de l'encens dans un temple. B. des parfums.* — *B. une amorce*, Tirer un coup de fusil. *Nous n'avons pas brûlé une seule amorce.* — Fig. et prov., *J'en viendrai à bout ou j'y brûlerai mes livres*, Je ferai tous les efforts imaginables, j'emploierai tous les moyens possibles pour y réussir. — *B. ses vaisseaux*, S'engager dans une affaire, en s'ôtant tout moyen de s'en retirer, de quelque façon que la chose tourne. ‖ Faire consumer une chose par le feu, pour obtenir de la chaleur ou de la lumière. *Il ne brûle que du bois. Bois à b. Les pauvres gens brûlent de la tourbe. B. du charbon de terre.* — *B. de l'huile, de la cire, de la bougie, de la chandelle*, Se servir d'huile, de cire, etc., pour s'éclairer. — *B. de l'alcool, de l'esprit-de-vin*, Enflammer de l'alcool, de l'esprit-de-vin, pour obtenir de la chaleur ou de la lumière. ‖ Soumettre une chose à l'action du feu ou de la chaleur, pour y déterminer certaines altérations ou modifications. *B. du vin*, Mettre du vin sur le feu pour le distiller et en faire de l'eau-de-vie. — *B. du café*, Griller légèrement des grains de café, leur donner un certain degré de cuisson. — * *B. du fer, de l'acier*, etc., Leur ôter leur qualité en les laissant trop chauffer. ‖ Se dit Des substances qui ont la propriété d'agir comme le feu, en consumant, en corrodant les matières animales ou végétales. *L'acide sulfurique brûle la peau. B. une verrue avec la pierre infernale. L'eau-forte brûle le linge.* ‖ Par anal., se dit De l'effet d'un froid excessif. *La gelée a brûlé les bourgeons, les racines des arbres.* ‖ S'emploie également, en parlant De l'impression douloureuse, de l'altération que cause à la peau le contact du feu, d'un corps extrêmement chaud, d'une substance corrosive, ou d'un corps excessivement froid. *Ce tison rouge m'a brûlé. L'acide lui a brûlé les mains. Le mercure solidifié par le froid brûle la peau.* ‖ Par exag., se dit pour Échauffer excessivement, causer une violente chaleur, dessécher par une chaleur excessive. *Je ne puis tenir cet objet, il me brûle les mains. Cela brûle le sang. Les liqueurs fortes brûlent le palais, le gosier, l'estomac. La fièvre le brûle. Le soleil brûle la campagne. L'ardeur du soleil a brûlé les fleurs.* — * *Le soleil lui a brûlé le teint*, Lui a bruni la peau. ‖ *Brûler* est encore usité Figur. dans plusieurs locutions. *B. la cervelle à quelqu'un*, Lui casser la tête d'un coup de pistolet tiré à bout portant. — Fig. et fam., *B. un gîte, une poste, une étape, la dînée*, Passer outre sans s'arrêter à un gîte, au lieu de la dînée, etc. — *B. une carte*, La mettre de côté, pour une cause ou pour une autre. — *B. la politesse à quelqu'un*, Le quitter, s'en aller sans le prévenir, sans lui dire adieu. — *Ce cheval, cet équipage, ce cavalier brûle le pavé*, Il va avec une rapidité extrême. — *Son style brûle le papier*, Son style est brûlant, plein de chaleur. — T. Théâtre. *B. les planches*, Jouer avec beaucoup de chaleur les scènes qui exigent de l'animation. = Brûler. v. n. Être consumé par le feu. *Sa maison brûle. Les vaisseaux brûlent encore. Ce bois brûle bien. Faire b. des parfums, de l'encens. L'amorce seule a brûlé, le coup n'est pas parti.* — T. Jeu de cartes. On dit, *Le tapis brûle*, pour avertir qu'Un des joueurs a oublié de mettre au jeu. ‖ Se dit particulièrement D'une chandelle, d'une bougie, d'une lampe, etc., qui est allumée. *Une lampe brûle nuit et jour devant cet autel. Cette chandelle ne veut pas b. Le feu brûle bien*, Il flambe bien, il est animé. ‖ Être fort chaud. *Mes mains brûlent. La figure me brûle.* — Fig. et fam., lorsqu'une personne est impatiente de faire quelque chose, de partir, etc., on dit, *Les mains lui brûlent, Les pieds lui brûlent.* ‖ Se dit Des mets auxquels l'action trop vive ou trop prolongée du feu a donné une couleur brune ou noirâtre et un goût désagréable. *Vous avez laissé b. le rôti.* — Fig. et prov., *Le rôti brûle*, Le temps presse, il serait dangereux de tarder. ‖ Fig., Être possédé d'une violente passion. *Il brûle d'ambition, d'amour. Il brûle pour cette jeune fille. Il brûle de se signaler.* ‖ Par exag., se dit pour exprimer Un grand désir, une grande impatience. *Je brûle de vous revoir. Il brûle de se venger. Je brûle d'aller en Italie.* — Racine a dit : *Vous brûlez que je ne sois partie.* ‖ T. Jeu d'enfants. Se dit pour exprimer Que l'on est près d'un objet caché que l'on cherche. *Vous n'y êtes pas encore, mais vous brûlez. Tu brûles.* = se Brûler. v. pron. Être brûlé, ou simplement, Être atteint par le feu, par un corps très-chaud. *Les papillons se brûlent à la chandelle. Sa robe s'est brûlée. Je me suis brûlé à la main.* = Brûlé, ée. part. *Un rôti b. La croûte de ce pain est toute brûlée, Vin brûlé, Crème brûlée.* Voy. Vin et Crème. — Fig. *Cerveau brûlé.* Voy. Cerveau. ‖ S'emploie substantiv. *Cette bouillie sent le brûlé, a un goût de brûlé.*

BRÛLERIE. s. f. Lieu où l'on brûle du vin; Fabrique d'eau-de-vie.

BRÛLE-TOUT. s. m. Espèce de petit cylindre de porcelaine ou de métal, quelquefois surmonté d'une petite tige, sur lequel on met un bout de bougie qu'on veut brûler entièrement. *J'ai acheté deux brûle-tout.*

BRÛLEUR. s. m. N'est usité que dans cette locut., *Un b. de maisons*, Un incendiaire.

BRÛLOT. s. m. T. Mar. Navire quelconque chargé d'artifices et de matières combustibles, destiné à incendier les bâtiments de l'ennemi. *Lancer un b. Deux brûlots vinrent s'attacher à notre vaisseau.* — Fig. et fam., *C'est un b.*, se dit d'Un homme dont les opinions politiques sont très-exaltées. ‖ Par anal., Morceau d'aliment tellement poivré ou salé qu'il brûle la bouche.

BRÛLURE. s. f. Impression que le feu ou un corps très-chaud produit sur la peau ou sur quelque autre matière. *Se faire une b. au visage. La cicatrice d'une b. Panser une b. De l'onguent pour la b. Le feu tomba sur ses habits et y fit une b. Un trou de b.* ‖ * Par ext., Impression produite par une substance corrosive. *Une b. d'eau-forte. Je me suis fait cette b. avec un acide.* ‖ T. Agric. Se dit de Certaines altérations produites sur les végétaux par le soleil, la gelée ou le vent. *Les pêchers sont très-sensibles à la b.*

Enc. — En Médecine, on définit la *Brûlure* toute lésion produite par l'action du calorique concentré ou des agents chimiques. Ces derniers sont plus spécialement désignés sous le nom de caustiques. La gravité d'une br. varie suivant une foule de circonstances. — Plus le corps comburant est dense, plus sa température est élevée; plus son contact a été prolongé, plus la br. est grave. Ainsi, par ex., le fer rouge produit une lésion plus dangereuse que le bois; l'eau à 100° agit plus vivement que l'eau à 80°; l'huile, à cause de son adhérence à la peau qui prolonge le contact, occasionne des accidents plus grands que l'eau ou que les gaz. La br. produite par ces derniers est en général moins dangereuse, à cause de leur expansibilité, laquelle augmente même en proportion de l'élévation de leur température : aussi les lésions qu'ils causent sont-elles le plus souvent très-superficielles. La présence et la nature des vêtements influent beaucoup sur la gravité de la lésion. Ils peuvent agir comme combustibles, ou ne faire que retenir près du corps l'agent désorganisateur. La gravité dépend encore du siége de la lésion et de son étendue. Plus un organe est important, plus la br. dont il est le siége est redoutable. L'ustion, par ex., de la paroi thoracique ou de la paroi abdominale est extrêmement grave, puisqu'elle peut amener une pleurésie ou une péritonite. Une br. même superficielle, quand elle est très-étendue, est aussi fort grave. Enfin, il ne faut pas oublier que l'âge a son influence ici comme dans tous les cas pathologiques, et que l'enfant et le vieillard succombent plus facilement, toutes choses égales d'ailleurs, que l'adulte en état de santé.

Les auteurs ont proposé diverses classifications pour les brûlures : la plus rationnelle, à notre avis, est celle qui prend pour base la profondeur de la lésion. Dans celle de Dupuytren, qui est généralement adoptée, on distingue six degrés de br. : 1° La peau n'est que rougie, un peu tuméfiée; il n'y a que de l'érythème; 2° la peau est couverte de phlyctènes pleines d'une sérosité citrine; 3° une partie du derme est désorganisée; 4° le derme est complétement charbonné et racorni; 5° la lésion s'étend à la masse musculaire jusqu'à une distance plus ou moins grande des os; 6° la totalité d'une partie est charbonnée. Aucun de ces degrés, à l'exception du premier, ne s'observe isolément : ainsi, dans une br. du 4° degré, on rencontre toujours des parties où la lésion ne présente que les caractères du 3° degré, du 2° et du 1ᵉʳ.

Il est très-important de bien reconnaître le degré d'une br., car le pronostic et le traitement varient suivant l'espèce à laquelle appartient la lésion. La durée d'une br. peut n'être que de peu de jours; mais parfois elle atteint plusieurs mois. Ordinairement elle est en rapport avec la profondeur de la lésion et la difficulté que rencontre la cicatrisation. La douleur est presque toujours extrêmement vive, surtout lorsque la br. est superficielle. Dans le cas de br. superficielle très-étendue, la souffrance est parfois assez intense pour amener la mort. La fièvre, l'inflammation et la suppuration, qui sont des phénomènes communs aux brûlures des cinq derniers degrés, n'ont pas toujours la même intensité. Ces phénomènes diffèrent suivant le degré et la forme de la lésion. Celle-ci, lorsqu'elle atteint une partie du derme, donne toujours naissance à la formation d'une escarre, et l'élimination de l'escarre est toujours accompagnée d'inflammation et suivie de la formation d'une cicatrice apparente. Toutes les fois qu'on a affaire à une br., il faut être très-réservé sous le rapport du pronostic, et il est prudent de ne pas se prononcer trop vite. Le sujet atteint de br. grave peut en effet succomber au moment même où une personne inexpérimentée croirait le malade hors de danger. Au début même, la vivacité de la douleur, comme nous l'avons dit, cause parfois la mort; plus tard, l'élimination de l'escarre déterminant une suppuration plus ou moins abondante, celle-ci peut être extrêmement considérable, et donner lieu soit à l'infection purulente, soit à la gangrène, ou enfin amener la consomption.

Le traitement d'une br. varie nécessairement suivant le degré auquel elle appartient; il y a néanmoins quelques indications communes à tous les cas. Il faut d'abord calmer la douleur, puis enrayer l'affection, et enfin prévenir les complications, ou les faire disparaître quand on n'a pu les prévenir. Parmi les soins à donner à un individu atteint de br., il en est qui peuvent être administrés par une personne étrangère à l'art, et d'autres qui réclament l'intervention du médecin. Lorsqu'une partie vivante a été soumise à l'action d'un corps comburant, le premier soin doit être de la soustraire à ce contact. Quand il s'agit d'un corps solide, rien n'est plus facile ; mais il n'en est pas de même lorsque ce corps est une substance liquide ou caustique que les vêtements peuvent retenir à la peau. Il convient alors de couper les tissus qui recouvrent la partie, et de les retirer en ménageant l'épiderme s'il existe encore : celui-ci, en effet, tient la plaie à l'abri du contact de l'air, et favorise la cicatrisation. Pour une substance caustique, on a recours à un corps gras, car l'eau la dissoudrait et l'entraînerait sur une plus large étendue. On a proposé un assez grand nombre de moyens pour calmer la douleur. Le plus simple et le plus usité consiste à plonger la partie brûlée dans de l'eau froide, ou à la recouvrir de vessies pleines de glace. Si la douleur est très-vive, on applique du cérat opiacé. Les corps gras, tels que l'huile, le saindoux, et les substances volatiles, comme l'alcool et surtout l'éther, sont aussi fréquemment mis en usage. Ces dernières nous semblent préférables, parce qu'en se volatilisant, elles soustraient au corps sur lequel elles sont appliquées une grande quantité de calorique. Elles agissent donc comme réfrigérants, et ont, en outre, l'avantage de ne pas gêner les fonctions de la peau, ce qu'on peut reprocher aux corps gras. Le coton cardé a été préconisé par un chirurgien écossais, Anderson, qui l'employait à tous les degrés. — Tels sont les moyens thérapeutiques auxquels on peut recourir tout d'abord pour quelque br. que ce soit ; mais si la lésion est étendue ou profonde, si le malade est en proie à la fièvre, ils deviennent insuffisants. Dans les brûlures d'une certaine gravité, la fièvre est un phénomène constant. Au moment de l'élimination de l'escarre, il s'opère aussi toujours un travail inflammatoire qui exige une sérieuse attention. Dans ce cas, la diète, la saignée, en un mot les antiphlogistiques, doivent être prescrits. Mais quand la suppuration est établie, il serait imprudent de tenir le malade à un régime trop sévère : quelquefois même, dans cette période, il est nécessaire de recourir aux toniques. Dès que l'escarre est tombée, on voit des bourgeons charnus se former au fond de la plaie : on la recouvre alors d'un linge fenêtré enduit de cérat, de coton ou de charpie ; on surveille la cicatrisation, et l'on cautérise s'il est nécessaire. Bretonneau et Velpeau ont recommandé l'emploi de la compression dont ils ont obtenu de bons résultats. Ce dernier a aussi conseillé l'application de bandelettes de diachylon. Lorsque la suppuration dure longtemps, il y a lieu de craindre la gangrène ou l'infection purulente. Enfin, quand un membre entier a été désorganisé par la br., l'amputation est l'unique ressource : malheureusement, dans ce cas, l'opération est rarement couronnée de succès.

BRUMAIRE. s. m. (R. *brume*). Voy. Calendrier.

BRUMAL, ALE. adj. Qui vient l'hiver, qui appartient à l'hiver. *Plante brumale. Les Romains célébraient l'hiver, en l'honneur de Bacchus, des fêtes appelées brumales.*

BRUME. s. f. (lat. *bruma*). Brouillard. Ce mot est surtout usité par les marins.

BRUMEUX, EUSE. adj. Chargé, couvert de brume. *Temps b. Ciel b. Saison brumeuse*, Où les brumes sont fréquentes.

BRUN, UNE. adj. (all. *braun*). Qui est d'une couleur sombre intermédiaire entre le rouge et le noir. *Teint b. Cheveux bruns. Habit b. Cheval bai b. Gris b.* || En parlant Des personnes, se dit De la couleur des cheveux. *Il est b. Cette femme est brune claire. Cette jeune fille est brune.* — S'emploie subst. dans ce sens. *Un beau b. Une b. charmante. Une brune claire.* — Fam., *Aller de la brune à la blonde*, Être volage, inconstant dans ses amours. || Se dit encore substant., pour désigner La couleur brune. *Ce drap est d'un beau b., tire sur le b.* — Fam., *Il commence à faire b.*, La nuit approche. *Sur la brune, à la brune*, A la fin du jour, vers le commencement de la nuit.

BRUNELLE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

BRUNET, ETTE. s. Dimin. de brun. *Un gentil b. Une jolie brunette.* = Brunette, se disait autrefois De petites chansons tendres et faciles à chanter. *Un recueil de brunettes.*

* **BRUNFELSIE.** s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

BRUNI. s. m. T. Techn. Poli. Se dit par opp. à Mat.

* **BRUNIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à corolle imbriquée, à feuilles alternes et dépourvues de stipules. — *Caract. bot. :* Sous-arbrisseaux ramifiés, ayant le port de Bruyères. Feuilles alternes, petites, imbriquées, rigides, entières, avec une pointe calleuse, et dépourvues de stipules. Fleurs petites, en capitule, ou en panicule, ou même terminales et solitaires ; tantôt nues, tantôt munies de larges bractées qui forment un involucre. Calice supère, quinquéfide, imbriqué, quelquefois presque infère. Pétales alternant avec les segments du calice, naissant de sa gorge, imbriqués. Étamines alternant avec les pétales, naissant du même point ou d'un disque qui entoure l'ovaire ; anthères extrorses, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire semi-infère, ayant de 1 à 3 loges, dans chacune desquelles sont suspendus de 1 à 3 ovules anatropes, collatéraux ; quelquefois uniloculaire par avortement des carpelles ou des cloisons ; style simple ou bifide ; stigmate simple. Fruit se séparant en 2 coques ou indéhiscent, bi- ou uniloculaire par avortement, couronné par le calice qui est persistant. Graines solitaires ou par paires, suspendues, parfois avec un arille court ; albumen charnu ; embryon petit, situé à la base de la graine, avec une radicule conique et des cotylédons courts et charnus. [Fig. 1. *Brunia nodiflora*. 2. Sa fleur. 3. Coupe verticale de la même. 4. Coupe verticale du pistil. 5. Moitié d'une graine.]

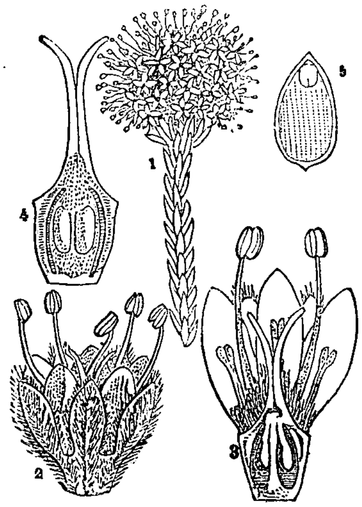

Les *Brun.* comprennent 15 genres et 65 espèces, qui toutes, à l'exception d'une seule espèce trouvée à Madagascar, habitent le cap de Bonne-Espérance. On ne leur connaît aucune propriété utile.

BRUNIR. v. a. Rendre de couleur brune, peindre en brun. *B. une boiserie, une voiture. Le soleil lui a bruni le teint.* — *B. de l'acier*, se dit quelquefois pour Faire subir à de l'acier une préparation qui le rend plus brun. || Polir, rendre brillant par le frottement. *Les doreurs brunissent l'or et l'argent. B. la tranche d'un livre.* = Brunir. v. n. et se Brunir. v. pron. Devenir de couleur brune. *Ses cheveux commencent à b.* ou *à se b. Son teint brunit. Mon visage s'est bruni au soleil.* = Bruni, ie. part.

BRUNISSAGE. s. m. **BRUNISSEUR, EUSE.** s. **BRUNISSOIR.** s. m.

Enc. — On donne le nom de *Brunissoir* à un instrument qui sert à polir la surface de certains objets, et celui de *Brunissage* à l'opération au moyen de laquelle on obtient ce poli. — Les outils ordinaires de polissage usent les petites inégalités qui se trouvent à la superficie des pièces à unir ; le brunissoir se contente de les abattre, de les refouler, et produit un lustre noir qui ressemble à celui des glaces. On polit au brunissoir la plupart des objets d'orfévrerie et de bijouterie, de coutellerie et d'horlogerie. Le doreur sur métaux, le relieur, le fabricant de cartes à jouer et de papiers peints, le lisseur d'étoffes et le porcelainier emploient journellement cet instrument. Selon l'usage auquel on le destine, le brunissoir varie de forme et de matière ; les porcelainiers en ont de quatre espèces, les bijoutiers de huit, etc. On le fait d'acier, de jaspe, d'hématite rouge, de silex ou d'agate. — Le brunissage s'exécute au tour pour les objets cylindriques, à la main pour ceux qui ne le sont pas. Dans ce dernier cas, l'ouvrier ou l'ouvrière, qu'on appelle *Brunisseur* et *Brunisseuse*, tient fortement l'outil très-près de la pierre ou de l'acier, et le fait glisser, par un mouvement de va-et-vient, sur la pièce à polir. Ce travail est le plus ordinairement exécuté par des femmes. Il paraît au premier abord très-facile ; néanmoins il exige une très-grande habitude.

BRUNISSURE. s. f. Le poli d'un ouvrage qui a été bruni. || L'art du brunisseur. || Façon donnée à une étoffe que l'on teint, pour éteindre l'éclat de sa couleur, sans toutefois la faire changer d'espèce.

* **BRUNONIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales et symétriques, à stigmate renfermé dans une coupe à deux valves. — *Caract. bot. :* Plantes herbacées, acaules, et à poils simples non glanduleux. Feuilles radicales, entières, dépourvues de stipules. Fleurs portées sur une hampe, réunies en capitules, entourées par de larges bractées bleues. Calice libre, à 5 divisions, avec des bractées à sa base. Corolle monopétale, presque régulière, quinquépartie, infère, marcescente. Étamines en nombre défini et égal à celui des divisions du calice, hypogynes, alternant avec les segments de la corolle : anthères introrses, biloculaires, collatérales, légèrement unies entre elles. Ovaire uniloculaire, avec un seul ovule dressé et anatrope ; style unique ; stigmate renfermé dans une coupe à 2 valves. Fruit représentant une utricule membraneuse renfermée dans un calice devenu solide et dur. Graine solitaire, dressée, dépourvue d'albumen ; embryon à cotylédons charnus plano convexes, et à radicule inférieure. [Fig. 1. *Brunonia sericea*. 2. Fleur complète. 3. Pistil. 4. Fruit mûr. 5. Embryon.]

Cette famille ne comprend qu'un seul genre et deux espèces qui sont indigènes de la Nouvelle-Hollande. Si elle possède quelques propriétés utiles, celles-ci nous sont inconnues.

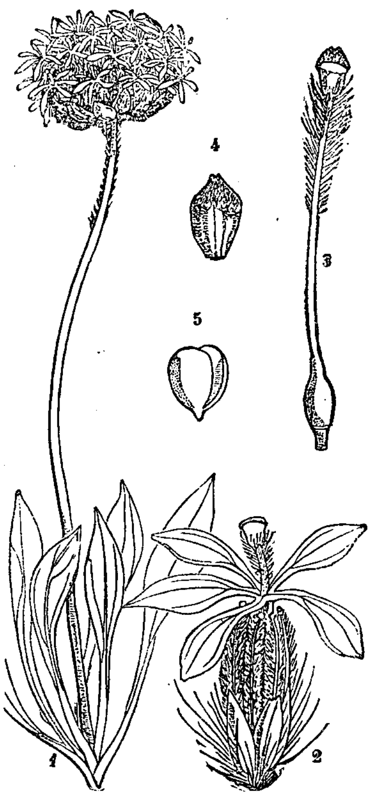

BRUSQUE. adj. 2 g. (ital. *brusco?*). Se dit Des individus qui agissent avec une vivacité choquante, sans égards, sans ménagement pour les autres. *Un homme b. Une humeur b. Il est excessivement b.* — Par ext., se dit Du ton, des manières, du discours. *Un air b. Des manières brusques. Ton b.* — *Faire une réponse b.*, Faire une réponse vive et impolie. — *Il a des mouvements brusques*, Des mouvements prompts et rudes. || Subit, inopiné. *Un changement b. Une attaque b.* — *Le dénoûment de ce drame est trop b.*, N'est pas convenablement préparé. On dit dans un sens analogue, *Que la fin d'un discours est b.*

BRUSQUEMBILLE. s. f. Sorte de jeu de cartes.

BRUSQUEMENT. D'une manière brusque. *Agir b. Répondre b. Il me prit b. par le bras. Il me quitta b.* — *L'ennemi nous attaqua b.*, Nous attaqua inopinément, sans nous laisser le temps de nous reconnaître.

BRUSQUER. v. a. Traiter d'une manière brusque, sans politesse, sans ménagements. *C'est un homme qui ne sait pas vivre, il brusque tout le monde. S'il est de mauvaise humeur, il vous brusquera.* || Fig., *B. la fortune*, Employer, pour réussir, des moyens prompts, mais hasardeux. — *B. l'aventure*, Prendre brusquement son parti, entamer brusquement et pousser vivement une affaire, au hasard de ce qui peut en arriver. — *B. une affaire*, La faire vite, sans préparation ni ménagement. *Il fallait b. l'affaire.* On dit dans un sens anal., *B. le dénoûment.* — *B. une place de guerre*, L'attaquer à l'improviste, sans en faire le siége en forme. *Il faut b. cette place.* = Brusqué, ée. part.

BRUSQUERIE. s. f. Caractère de ce qui est brusque. *Sa b. est intolérable. La b. d'une réponse.* || Action ou discours qui choque par sa rudesse. *Faire, dire une b. à quelqu'un. Je ne puis plus souffrir ses brusqueries.*

BRUT, UTE. adj. [On prononce le T. de *Brut.*] (lat. *brutus*). Une chose telle qu'elle se trouve dans la nature avant d'avoir été modifiée par l'homme. *Matière brute. Mine brute. Un diamant b. Une pierre brute. Du bois b. Une pièce de bois brute.* — *Terrain b.*, Terrain qui n'a jamais été cultivé. || Par ext., se dit De certaines choses qui ont déjà subi une certaine élaboration, mais qui ne sont pas encore arrivées au degré de perfection auquel on veut les faire parvenir. *Sucre b.*, Sucre non raffiné. *Camphre b.*, Camphre non purifié. ‖ Fig., se dit Des ouvrages d'art ou même d'esprit qui ne sont qu'ébauchés, qui sont encore imparfaits. *Cette statue est encore brute.* ‖ Se dit D'une personne qui manque d'éducation, qui n'a aucun usage du monde. *Il sort de son village, il est tout b.* — Par anal., se dit Des manières, de l'esprit, du caractère, etc. *Avoir des manières brutes, l'esprit b.* — *Bête brute*, Animal privé de raison. ‖ T. Hist. nat. *Corps bruts*, Les minéraux par oppos. aux végétaux et aux animaux, qu'on nomme *Corps organisés.* ‖ Fig., *Patente brute*, Voyez Lazaret. ‖ T. Écon. polit. *Produit b.*, Voy. Produit. ‖ T. Comm. *Poids b.*, s'emploie par oppos. à *Poids net*, et se dit du Poids d'une certaine quantité de marchandises, y compris celui du fût, de la caisse, ou de l'emballage. *La différence entre le poids b. et le poids net s'appelle* Tare. — Dans ce sens, *Brut* est usité adverb. *Ce boucaut de sucre pèse b.* 350 *kilos, et net* 225.

BRUTAL, ALE. adj. Qui tient de la brute. *Penchant b. Passion brutale. Des appétits brutaux. Fureur brutale.* ‖ Grossier, violent, emporté, sans urbanité. *Un homme b. Un caractère b. Courage b. Le trait est b. Une franchise brutale. Une parole, une expression brutale.* — S'emploie subst. dans ce sens. *Vous êtes un b. C'est un b.*

BRUTALEMENT. adv. Avec brutalité, grossièreté, violence. *Agir, parler b. Traiter, repousser b. quelqu'un. Il l'a repoussé très-b.*

BRUTALISER. v. a. Traiter quelqu'un avec une grossièreté brutale. *Il brutalise tout le monde.* Fam. = Brutalisé, ée. part.

BRUTALITÉ. s. f. Vice du brutal; dureté grossière et violente. *Sa b. lui a fait beaucoup d'ennemis. Il est grossier jusqu'à la b. Il y a de la b. à cela. Agir, parler avec b.* ‖ Passion brutale. *Assouvir sa b.* ‖ Action ou parole brutale. *Faire, commettre une b. Dire des brutalités.*

BRUTE. s. f. (lat. *bruta*, du gr. βρύττειν, brouter). Se dit de L'animal considéré comme être privé de raison, et par opposit. à L'homme. *L'homme et la b. Il tient plus de la b. que de l'homme.* ‖ Fig. et fam., *C'est une b., une vraie b.*, se dit d'Une personne qui n'a pas d'intelligence, ou qui ne veut pas faire usage de sa raison et s'abandonne à tous ses penchants. = Syn. Voy. Animal.

BRUYAMMENT. adv. Avec grand bruit.

BRUYANT, ANTE. adj. (R. *bruire*). Qui fait du bruit; Qui est accompagné de bruit. *Les flots, les vents bruyants. Un enfant b. Musique bruyante. Jeux, plaisirs bruyants. Conversation bruyante.* ‖ Se dit d'Un endroit où il se fait beaucoup de bruit. *Une ville, une rue, une assemblée bruyante.*

BRUYÈRE. s. f. (gr. βρύον, mousse). Genre de plantes ligneuses qui croissent généralement dans des terres incultes et stériles. (V. Éricacées.) *Un balai de b. Une lande couverte de bruyères. Fagot de bruyères.* ‖ Lieu où il croît beaucoup de bruyères. *Nous eûmes à traverser une vaste b.* ‖ *Terre de b.*, Espèce de terre composée de sable et de débris de végétaux plus ou moins décomposés. — *Plantes de b.*, Plantes qui ne peuvent venir que dans la terre de b. ‖ T. Ornith. *Coq de b.* Voy. Tétras.

*** BRYACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux *Cryptogames*, qui fait partie de la classe des *Acrogènes*, et qui comprend la majeure partie des genres et des espèces de plantes connues sous la dénomination vulgaire de *Mousses.* — Leurs *caract. bot.* sont les suivants : Plantes cellulaires, dressées ou rampantes, terrestres ou aquatiques, ayant un axe de croissance distinct, mais dépourvues de système vasculaire, et couvertes de petites feuilles imbriquées, entières ou dentées. Leurs organes reproducteurs sont de deux sortes, savoir : 1° les *Anthéridies*, qui sont des sacs pédicellés, axillaires, cylindriques ou fusiformes, renfermant une multitude de particules sphériques ou ovoïdes qui s'échappent au contact de l'eau, et de corps repliés sur eux-mêmes qui se meuvent dans l'eau avec activité; 2° les *Pistillidies*, ou corps en forme de bouteille, renfermés dans une bractée roulée en cornet, qui est quelquefois emportée sur le sommet du sporange. Les *Sporanges* ou pistillidies, parvenus à maturité, représentent des capsules en forme d'urnes, supportées par une soie ou pédicule, couvertes d'une *Calyptre* ou coiffe membraneuse, et fermées par un couvercle ou opercule, au-dessous duquel se trouvent une ou plusieurs rangées de prolongements cellulaires rigides, qu'on désigne isolément sous le nom de dents, et collectivement sous celui de *Péristome.* Ces dents sont toujours un multiple de 4, et se soudent à différents degrés; le centre de la *Thèque* est occupé par un axe ou *Columelle*, et l'espace entre celle-ci et les parois de la thèque est rempli de *Sporules.* A l'époque de la germination, les sporules émettent des filaments confervoïdes, qui se ramifient ensuite, et forment un axe de croissance au point où s'est opérée la ramification. [Fig. 1. Péristome de *Tortula ruralis.* — 2. Thèque de *Ceratodon purpureus.* — 3. Organes sexuels supposés de la *Meesia longiseta.* — 4. *Bryum roseum.* — 5. Péristome d'*Octoblepharum albidum.* — 6. Apophyse et thèque de *Splachnum luteum.* — 7. *Bartramia halleriana.*]

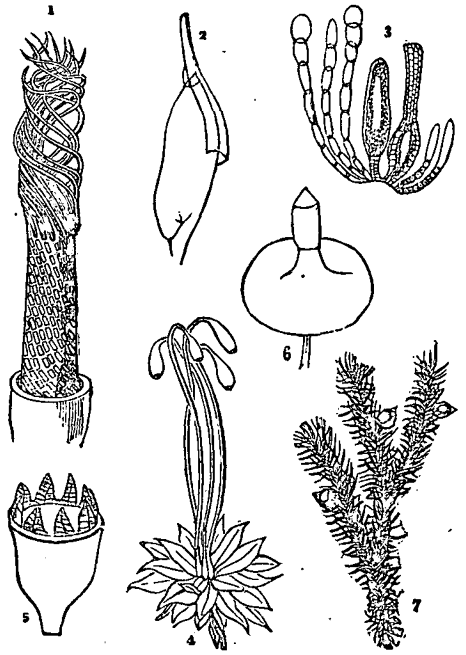

La famille des Bry. comprend environ 150 genres et 1,200 espèces. Elle habite tous les lieux du globe où l'atmosphère est chargée d'humidité; néanmoins ces plantes se rencontrent en bien plus grande abondance dans les climats tempérés que dans les régions tropicales. Les Mousses sont au nombre des premiers végétaux qui tapissent de verdure les sols de formation récente; elles sont aussi les derniers qui disparaissent lorsque l'état de l'atmosphère devient tel que celle-ci cesse de pouvoir entretenir la végétation. La première croûte verte qui ait végété sur les cendres de l'île de l'Ascension se composait de petites Mousses. Ces plantes constituent plus du quart de la flore entière de l'île Melville, et le sol triste et inanimé du Nouveau-Shetland austral est semé de taches vertes qui représentent diverses espèces de Mousses vivant avec peine sous ce climat affreux. Comment ces végétaux ont-ils été transportés sur ces rochers lointains, où comment y ont-ils pris naissance? C'est là un mystère que la science n'a pu encore découvrir. Les Sphagnums occupent de vastes espaces marécageux avec leurs tiges et leurs feuilles spongieuses.

Les qualités légèrement astringentes et diurétiques du *Polytric* (*Polytrichum*) et d'autres genres de Bryacées, telles que le *Bry* ou *Bryon* (*Bryum*), la *Tortula*, etc., les a fait jadis employer en médecine; mais aujourd'hui ils sont tout à fait tombés en désuétude. Pour l'économie de l'homme, les Mousses n'offrent donc presque aucun intérêt; mais en revanche, quel rôle immense elles jouent dans l'économie de la nature! Dans les régions polaires, la *Sphaigne* (*Sphagnum*) forme une partie de la nourriture du Renne; et les habitants eux-mêmes, après l'avoir fait sécher, en fabriquent une espèce de pain.

*** BRYOLOGIE.** s. f. (gr. βρύον; λόγος, science). Partie de la Botanique qui traite des Mousses.

BRYON. s. m. T. Bot. Voy. Bryacées.

BRYONE. s. f. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

*** BRYOPHYLLE.** s. m. T. Bot. Voy. Crassulacées.

*** BRYOZOAIRES.** s. m. pl. (gr. βρύον, mousse; ζῶον, animal). T. Zool.

Enc. — Les *Bryozoaires* constituent, dans la plupart des traités d'histoire naturelle, le premier ordre de la classe des *Polypes* (le second porte le nom d'*Anthozoaires*). Quelques auteurs cependant le placent aujourd'hui parmi les Mollusques dits Tuniciers. Ces animaux, en effet, présentent un degré d'organisation supérieur à celui qu'offrent tous les autres Polypes sans exception. Nous les laisserons néanmoins avec ces derniers, pour nous conformer à l'usage le plus répandu. — Les Br. sont caractérisés par un tube digestif complet, offrant deux ouvertures voisines mais séparées : leur bouche est entourée de tentacules longs et effilés munis de cils vibratiles destinés à produire dans l'eau un courant qui entraîne vers la bouche les aliments flottants. Ces tentacules sont encore analogues aux branchies des Conchifères, car ils servent aussi à la respiration. Tous les Bry. sont munis d'un manteau épaissi par une sécrétion particulière qui fait adhérer entre eux ces petits animaux, et forme ainsi des *Polypiers.* Ceux-ci peuvent être charnus, membraneux, cornés ou calcaires. Ils prennent, en s'agglomérant, la forme d'un arbuste ou de lames foliacées, ou bien encore de simples lames adhérentes aux rochers : leurs dimensions, néanmoins, n'atteignent jamais celles des Polypiers d'Anthozoaires. On ne leur connaît d'autre organe sensoriel que celui du toucher, qui réside dans les tentacules. Leur système nerveux est peu distinct. Presque tous les Bry. sont privés de la faculté de se mouvoir; quelques espèces d'eau douce seulement flottent librement dans leur jeune âge. Ces animaux se propagent au moyen de gemmes, de stolons ou d'œufs : encore n'est-il pas bien certain que les corps appelés œufs par quelques observateurs, méritent ce nom. — Milne Edwards et P. Gervais divisent les Bry. en deux groupes, les *Plumatelliens* ou *Hippocrépiens*, et les *Cyathicères.*

I. Les *Plumatelliens* comprennent les genres dans lesquels les tentacules sont portés sur un double rang par une expansion symétrique en forme de fer à cheval située au-dessus de la bouche. Ces petits animaux, qui dans le jeune âge flottent librement, habitent les eaux douces. Ils se partagent en trois genres : les *Plumatelles*, les *Cristatelles* et les *Alcyonelles.* — Les *Plumatelles* sont presque diaphanes, et leurs tentacules sont disposés à la manière des barbes d'une plume. Ces polypes sécrètent un tube membraneux qui se fixe à un corps submergé, et d'où partent, en se ramifiant, d'autres tubes produits par de jeunes polypes nés du premier comme des bourgeons. Les œufs sont nus et sans épines. Les Plumatelles se rencontrent dans les eaux stagnantes, mais pures, sous les feuilles de Nymphéa. — Les *Cristatelles* ont les tentacules disposés en panache : leurs œufs sont entourés de crochets. Conservées dans l'eau fraîche, elles donnent naissance à des globules polypifères, sacs opalins d'où sortent des panaches tentaculaires. Dans les étangs, les Cristatelles se rencontrent réunies en grand nombre et disposées en cordons dont la longueur peut atteindre 20 centim. (Fig. 1. *Crist. moisissure*; groupe de trois polypes très-grossi). — Les *Alcyonelles* ont la même organisation que les Plumatelles : elles en diffèrent par leur forme arrondie et d'apparence spongieuse (Fig. 2. *Alc. fluviatile* des environs de Paris; cellules grossies et pour la plupart vides).

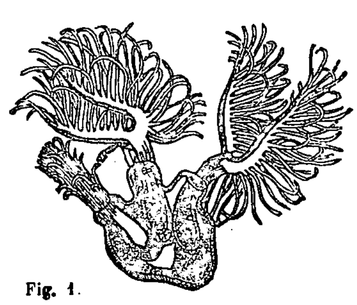
Fig. 1.

II. Le groupe des *Cyathicères* renferme les Bry. dont les tentacules sont disposés en entonnoir. Beaucoup plus nombreux que les Plumatelliens, les Cyathicères se partagent en deux sections, les *Brachysomes*, dont le corps est court, ovale et oblong, et les *Leptosomes*, dont le corps est long et effilé.

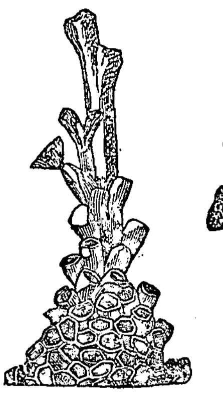
Fig. 2.

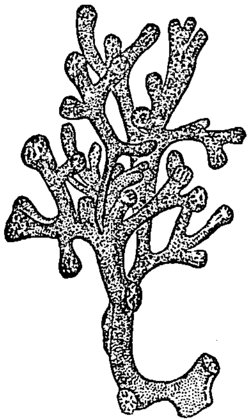
Fig. 3.

A. — La section des *Brachysomes* se compose de sept familles. — 1° La fam. des *Myriaporiens* est uniquement formée par le *Myriapore tronqué* (Fig. 3), commun dans la Méditerranée. Chaque cellule est munie d'un opercule que l'animal ferme à volonté après avoir rentré ses tentacules. La réunion des cellules forme un polypier calcaire dont les branches presque cylindriques s'élargissent en lames vers leurs extrémités. Ce polypier forme un arbuste élégant, haut de 8 à 12 centim., rouge pendant la vie de l'animal, et blanchâtre après sa mort. 2° Les *Eschariens* sont munis d'opercules et ont des polypiers calcaires, comme le Myriapore. Le polypier de l'*Eschare foliacée* atteint quelquefois les dimensions de 1 mètre en hauteur et en largeur. Nous citerons l'*Adéone foliifère* (Fig. 4) comme l'un des polypiers les plus élégants de cette fam. — 3° Les *Celléporiens* ont leurs cellules ellipsoïdes, presque verticales, irrégulièrement amoncelées, et forment des polypiers à surface inégale, d'un volume souvent assez considérable. — 4° Les *Flustrés* ont les cellules rapprochées les unes contre les autres, et forment des expansions foliacées. Leur tégument externe s'endurcit de manière à constituer des polypiers de consistance cornée. L'espèce type, la *Flustre foliacée*, se rencontre dans la Méditerranée. La *Fl. cornue* (Fig. 5. grossie) est remarquable par les espèces de cornes qui lui ont valu son nom spécifique.— 5° Chez les *Cellariés* (Fig. 6. *Cellaire céréoïde*; 7. Portion inférieure grossie), les polypiers sont membraneux et divisés en loges articulées ou jointes entre elles, dans chacune desquelles habite un polype. Toutes les espèces sont marines, à l'exception du g. *Paludicelle*, qui habite les eaux douces de l'Europe. — 6° Dans les *Vésiculariens*, les cellules ont une ouverture ronde, et sont portées sur des pédicules stolonifères. — 7° Les *Unisériés* sont très-peu distincts des précédents. Ces cinq dernières familles manquent d'opercules.

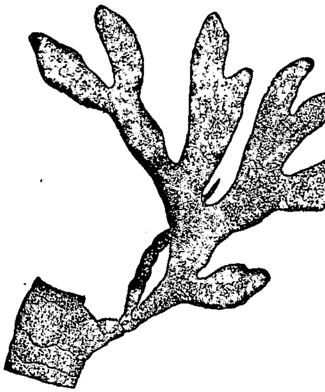
Fig. 4.

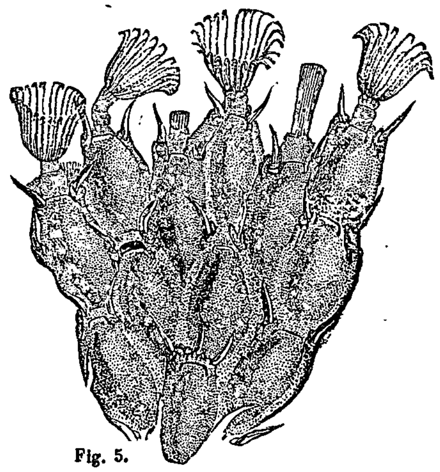
Fig. 5.

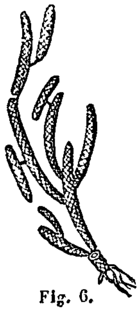
Fig. 6.

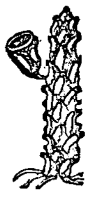
Fig. 7.

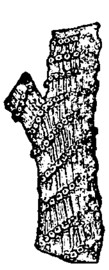
Fig. 8.

B. — Les *Leptosomes* se partagent en trois familles. — 1° Les *Péricladiens*, dont les cellules sont disposées autour des rameaux; cette famille comprend plusieurs genres. Deux espèces du g. *Cricopore* existent dans l'Océan austral; les genres *Spiropore* (Fig. 8. *Spir. élégant*, grossi) et *Cériopore*, ne se trouvent qu'à l'état fossile. — 2° Les *Rétépores*, dont les cellules sont toutes tournées d'un seul côté des rameaux, et dont le polypier pierreux est formé par des ramifications quelquefois libres, mais plus souvent disposées en réseaux. L'espèce type est le *Rét. celluleux* ou *Rét. dentelle de mer* (Fig. 9) qu'on rencontre dans l'Océan des Indes et dans la Méditerranée. Il est aussi connu sous le nom vulgaire de *Manchettes de Neptune*.— 3° Les *Stromapores* ont leurs cellules en forme de tubes, et disposées en amas ou sur un seul plan, comme dans le g. *Tubulipore* (Fig. 10. *Tub. verruqueux*, grossi).

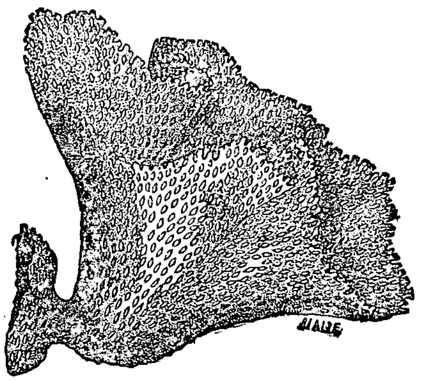
Fig. 9.

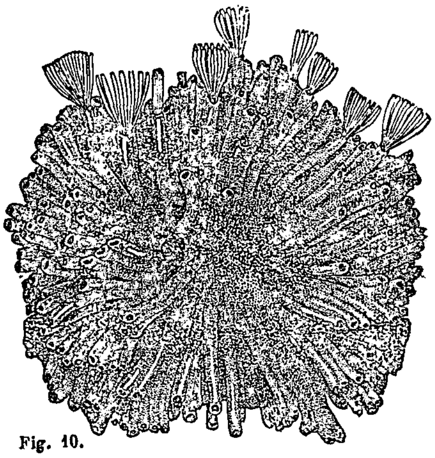
Fig. 10.

BUANDERIE. s. f. (R. *buée*). Lieu où l'on a établi un fourneau et des cuviers pour faire la lessive.

BUANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui blanchit pour la première fois des toiles neuves. — *Buandière*, se dit aussi de La femme qui est chargée de faire la lessive.

BUBALE. s. m. T. Mam. Voy. ANTILOPE.

BUBE. s. f. Petite élevure, pustule qui vient sur la peau. *Avoir des bubes sur le visage.*

BUBON. s. m. (gr. βουβὼν, aine). T. Méd. ‖ * T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

Enc. — Conformément à son étymologie, le terme de *Bubon* servait naguère exclusivement à désigner les tumeurs ganglionnaires de l'aine. Aujourd'hui on l'applique avec raison à tout engorgement des ganglions lymphatiques, sans distinction de lieu; mais on y joint presque toujours une épithète qui indique le siége de la tumeur. C'est ainsi que l'on dit *B. axillaire, cervical, maxillaire*, etc. — D'après leur nature, les bubons se distinguent en *sympathiques*, *scrofuleux*, *pestilentiels*, etc.— Les bubons sympathiques sont de simples engorgements inflammatoires déterminés par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, se propage jusqu'aux ganglions lymphatiques les plus voisins, en suivant le trajet des vaisseaux de même nom. Ces tumeurs ne présentent aucun danger, et disparaissent, en général, aussitôt que la cause irritante qui les a fait naître a cessé d'agir. — Toutes les autres espèces de bubons sont purement et simplement des symptômes d'une maladie plus ou moins grave par elle-même. Leur traitement, dans les cas où un traitement local est indispensable, est subordonné à celui de la maladie principale.

BUBONOCÈLE. s. m. T. Méd. Voy. HERNIE.

* **BUCARDE.** s. f. T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

BUCCAL, ALE. adj. (lat. *bucca*, bouche). Qui a rapport à la bouche. *Artère buccale. Glandes buccales. Nerfs buccaux.*

BUCCIN. s. m. T. Zool. Voy. BUCCINOÏDES.

BUCCINATEUR. adj. et s. m. T. Anat. V. BOUCHE.

* **BUCCINOÏDES.** s. m. pl. (lat. *buccina*, trompe; gr. εἶδος, forme). T. Zool.

Enc. — Les *Buccinoïdes* sont des *Mollusques gastéropodes* qui forment, dans la classification de Cuvier, la troisième famille de l'ordre des *Pectinibranches*. — Les animaux qui composent cette famille sont pourvus d'une coquille spirale. L'ouverture de celle-ci présente à l'extrémité de la columelle une échancrure ou un canal qui sert de passage au siphon, long repli du manteau destiné à permettre à l'animal de respirer sans sortir de sa coquille. — Les Buc. ont été partagés en trois tribus: les *Angystomes*, les *Buccins* et les *Rochers*.

I. Les *Angystomes*, ainsi nommés à cause de leur ouverture étroite, ont un siphon très-développé. Nous en décrirons les genres principaux. Les *Cônes* (*Conus*), vulgairement appelés *Cornets*, ont une spire peu ou point saillante; la columelle et le bord externe sont dépourvus de plis: l'opercule est trop petit pour fermer l'ouverture. La tête de l'animal est munie d'une trompe armée de petits crochets à l'aide desquels il saisit sa proie. Ce genre, l'un de ceux où l'on trouve les coquilles les plus rares et les plus estimées, renferme plus de 250 espèces vivantes, et environ 50 fossiles. Presque toutes les espèces vivantes habitent les mers des pays chauds. Plusieurs d'entre elles portent dans le commerce le nom d'*Amiral*. Le *Cône cédonulii* (Fig. 1), dont la spire est couronnée de tubercules, est fort recherché. — Les *Porcelaines* (*Cypræa*) sont également remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Leur coquille bombée au milieu est rétrécie aux deux extrémités; l'ouverture longue et étroite est bordée, sur chaque côté, de plis transversaux. Le manteau, très-développé, enveloppe la coquille. L'espèce la plus commune, sur nos côtes, est la *Porcel. coccinelle*. Mais les plus belles coquilles de ce genre nous viennent des mers tropicales. Nous citerons la *P. tigre*, d'un bleu clair tacheté de noir. La *P. australe*, la *P. grenue*, la *P. rougeole* et la *P. géographique* (Fig. 2), sont remarquables par leurs belles couleurs. On se sert quelquefois de ces coquillages pour fabriquer des tabatières. Les petites coquilles, appelées *Cauris*, qui font office de monnaie dans une partie de l'Afrique, appartiennent à ce genre: c'est la *Cypræa moneta* des auteurs. On a rencontré plusieurs Porcelaines fossiles dans les couches de calcaires grossiers.—Les *Ovules* (*Ovula*) se rapprochent beaucoup des Porcelaines dont elles diffèrent par l'absence de rides sur la columelle et le prolongement de leurs extrémités. Les espèces qu'on trouve dans nos mers sont de petite taille; mais les mers des pays chauds en possèdent de bien plus grandes. Le g. Ovule renferme environ 30 espèces vivantes et quelques-unes fossiles rencontrées dans les terrains tertiaires. L'*Ov. spelta* abonde dans la Méditerranée; mais la plus remarquable du genre est l'*Ov. oviforme* des Moluques, qui est d'un beau blanc, et longue de près d'un décimètre. — Les *Navettes* (*Volva*) ont les extrémités prolongées en un long canal, et le bord extérieur dépourvu de rides. — Les *Calpurnes* n'ont ni rides, ni prolongements.— Les *Tarières* (*Terebellum*) ont une coquille enroulée, les bords lisses, l'ouverture étroite et s'élargissant à mesure qu'elle s'éloigne de la spire. — La *Tar. subulée* de la mer des Indes est la seule espèce qu'on ait trouvée vivante. On en connaît deux autres à l'état fossile. — Les *Olives* (*Oliva*) ne le cèdent point en beauté aux Porcelaines (Fig. 3. *Ol. du Pérou*). Les Olives ont une coquille oblongue ou ellipsoïde, avec une ouverture étroite, échancrée à l'opposite de la spire, qui est courte. Les plis de la columelle sont nombreux et semblables à des stries. Les expansions du pied de l'animal enveloppent la coquille, en laissant la spire libre. Le pied se prolonge en avant et se divise en deux languettes. Un autre appendice, situé en arrière, se loge dans le canal formé par les tours de la spire: ce dernier caractère ne se rencontre que dans ce genre. Les espèces vivantes sont nombreuses et habitent les pays chauds. On en connaît une dizaine de fossiles. — Le g. *Volute* (*Voluta*) comprend plus de 100 espèces vivantes et un certain nombre de fossiles. La coquille de la Vol. est ovale; la columelle est marquée de plis profonds et obliques, plus gros inférieurement que supérieurement. Les principales espèces sont: la *Vol gondole* (*V. cymbium*), vulgairement appelée *Char de Neptune*, la *Vol. musique* des Antilles, et la *Vol. pavillon*

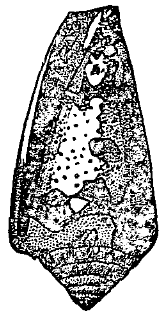
Fig. 1.

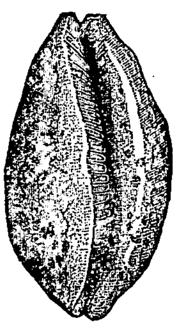
Fig. 2.

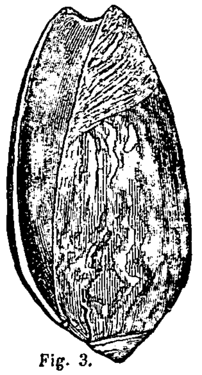
Fig. 3.

d'Orange (*V. vexillum*). — Les *Mitres*, comme les Volutes, sont ridées profondément et obliquement sur la columelle, mais les plis augmentent de grandeur en s'élevant, et le contraire a lieu pour les Volutes. La spire est pointue au sommet : sa base est échancrée et n'a pas de canal. Le nombre des espèces vivantes dépasse 250 ; on en a trouvé 70 de fossiles dans les terrains tertiaires. Les *Mitres* qui vivent dans la Méditerranée sont petites et sombres ; celles des mers tropicales sont, au contraire, grandes et ornées des plus brillantes couleurs. Nous citerons la *M. pontificale* (Fig. 4), la *M. marbrée*, et la *M. papale* longue de 12 centim., qui est blanche et tachetée de rouge. — Dans le g. *Cancellaire* (*Cancellaria*), la coquille est ovale, à spire élevée ; l'ouverture n'a que les rudiments d'un canal ; la columelle est traversée obliquement par des plis prononcés. Une trentaine d'espèces sont fossiles.

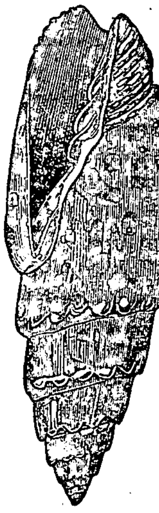
Fig. 4.

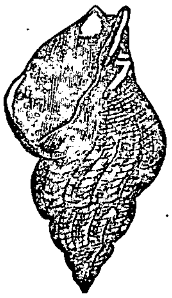
Fig. 5.

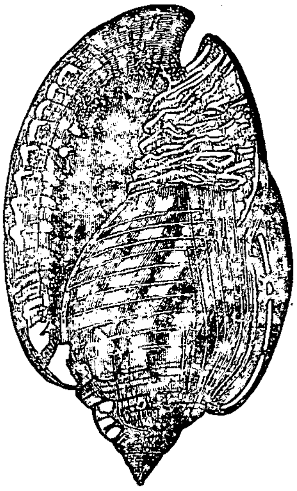
Fig 6.

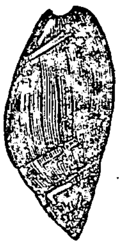
Fig. 7.

II. La 2e tribu des *Buccinoïdes* est celle des *Buccins* et correspond à la famille des *Entomostomes* de Blainville. Elle renferme des coquilles munies d'une échancrure ou d'un canal court et sans plis à la columelle. On y distingue plusieurs genres. — Les *Buccins proprement dits* ont la coquille en général ovale et échancrée sans canal ; la columelle ordinairement simple, et quelquefois calleuse. Le pied de l'animal est large, la trompe longue, et l'opercule complet. On en connaît 200 espèces vivantes, et plusieurs fossiles. Quelques-unes de ces coquilles sont extrêmement petites. Le *B. ondé* (Fig. 5) est très-commun sur nos côtes. — Le g. *Nasse* se distingue du g. Buccin par la callosité de la columelle et les dimensions du pied qui sont plus considérables. Les Nasses sont des Mollusques répandus dans toutes les mers : la longueur de leur coquille varie de 12 à 30 millim. On en trouve aussi beaucoup à l'état fossile. — Auprès de ce genre on place celui des *Casques* (*Cassis*) qui se rapproche à la fois des Buccins et des Nasses. Ces animaux se tiennent dans les sables des côtes où ils trouvent en abondance les Mollusques bivalves dont ils se nourrissent. Leur coquille bombée est ouverte longitudinalement et terminée par un canal qui se réfléchit vers la partie supérieure. Ce genre compte plus de 30 espèces vivantes (Fig. 6. *Casque zèbre*), la plupart des mers intertropicales, et environ 20 espèces fossiles des terrains tertiaires. Les grandes espèces sont recherchées pour la fabrication des camées. — Les *Heaumes* ou *Cassidaires* (*Morio*) diffèrent des Casques en ce que leur canal est moins brusquement courbé. Les espèces sont peu nombreuses. On en connaît 7 fossiles qui proviennent des terrains tertiaires, et 4 vivantes dans la Méditerranée ou la mer des Indes. — Dans le g. *Ancillaire* (*Ancillaria*) la coquille est longue et polie, avec une columelle terminée par un bourrelet tordu (Fig. 7. *Ancill. bordée*). L'animal lui-même a le corps allongé et un pied très-développé, dont les bords s'étendent sur la coquille et peuvent la recouvrir entièrement. Ce genre comprend aujourd'hui une partie des Mollusques dont Cuvier avait fait le sous-genre *Eburne* ; l'autre partie est rangée parmi les Buccins. Les Ancillaires comptent plusieurs espèces vivantes et fossiles. — Le g. *Tonne* doit son nom à la forme bombée de sa coquille et aux côtes saillantes qui suivent les tours de la spire et en rendent le bord ondulé. Le pied de l'animal est très-développé et la trompe est plus longue que la coquille. Les espèces vivantes ou fossiles sont peu nombreuses. — Les *Harpes* (*Harpa*) sont très-voisines des Tonnes par leur coquille ventrue, et à côtes saillantes transversales sur les tours, et dont la dernière forme un bourrelet au bord. Le pied de l'animal est énorme et divisé en deux parties inégales. Les coquilles des Harpes sont remarquables par la richesse de leurs couleurs et l'élégance de leurs formes. Les espèces, soit vivantes, soit fossiles, sont peu nombreuses. Celles-là viennent de la mer des Indes et du grand Océan, et celles-ci se trouvent dans les terrains tertiaires du bassin de Paris. — Les *Pourpres* (*Purpura*) se reconnaissent à leur columelle aplatie, tranchante vers le bout opposé à la spire, et y formant, avec le bord externe, un canal creusé dans la coquille, mais non saillant. Leur animal ressemble à celui des Buccins propres. Ces Mollusques doivent leur nom générique au liquide pourpre ou violet qu'ils sécrètent ; mais ils ne sont pas les seuls chez lesquels on observe une pareille sécrétion. Le type du g. est la *P. persique*, de la mer des Indes (Fig. 8), longue de 7 centim. Nous avons, sur nos côtes de l'Océan, une espèce de ce genre, la *P. à teinture* (*P. lapillus*), longue de 25 à 30 mill., ovale-aiguë, gris jaunâtre, avec des zones blanches. A ce g. on rattache les sous-genres *Licorne*, *Ricinule* et *Concholépas* : leurs animaux ressemblent à celui de la Pourpre. Ainsi formé, le g. Pourpre comprend plus de 200 espèces. Quelques-unes sont fossiles. — Les *Vis* (*Terebra*) ont l'ouverture, l'échancrure et la columelle des Buccins propres ; mais leur forme générale est turriculée, c.-à-d. que leur spire est très-allongée en pointe. Le nombre des espèces vivantes est de plus de 100 ; il existe aussi plusieurs espèces fossiles. — Le g. *Cérithe* comprend plus de 300 espèces tant vivantes que fossiles. Elles ont une coquille turriculée, avec une ouverture ovale et un canal court, mais bien prononcé et se courbant à gauche ou en arrière (Fig. 9. *Cér. corne d'abondance*). Ces Mollusques, suivant Deshayes, sont phytophages et rampent sur les rochers où poussent des plantes marines. — Le g. *Potamide* a été créé par Brongniart pour des Mollusques qui ont la même forme de coquille que les précédents, mais qui vivent dans les fleuves ou à leur embouchure. On en a trouvé de fossiles dans des terrains ne renfermant d'ailleurs que des espèces terrestres ou d'eau douce.

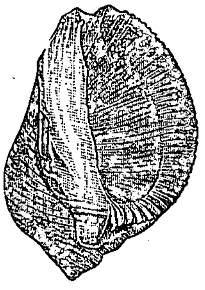
Fig. 8.

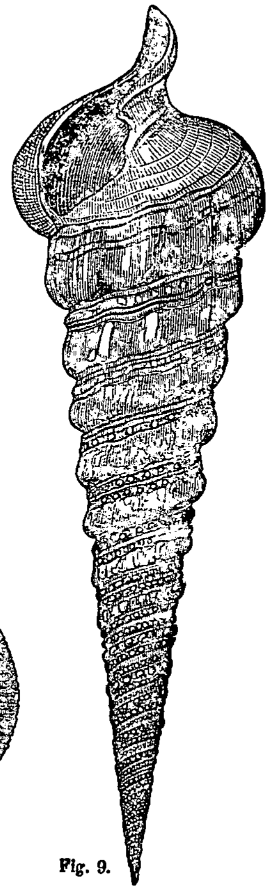
Fig. 9.

III. La 3e tribu des Buccin. est celle des *Rochers* où *Murex* : elle correspond à la famille des *Siphonostomes* de Blainville. Elle renferme des Mollusques à coquille ovale ou oblongue, garnie d'épines ou de tubercules, et à canal saillant et droit. On peut la partager en 3 sections, les *Rochers*, les *Fuseaux* et les *Strombes*. — Les *Rochers proprement dits* (*Murex*) ont une coquille ovale ou oblongue, canaliculée : en travers des tours se trouvent des varices, c.-à-d. des bourrelets épineux ou tuberculeux, formant toujours plus de deux rangées continues depuis le dernier tour jusqu'au sommet. La bouche de l'animal est pourvue d'une longue trompe ; les yeux sont placés en dehors et à la base des tentacules. Ce genre renferme plus de 170 espèces vivantes et plus de 100 fossiles dans les terrains tertiaires. Leurs coquilles présentent des formes très-variées et assez bizarres résultant de leurs expansions foliacées ou épineuses. On le partage en 2 groupes. Le premier contient les espèces dont le canal se prolonge en une queue grêle plus longue que l'ouverture ; les unes sont munies d'épines, les autres en sont dépourvues. Dans les espèces du second groupe, le canal est court et forme une queue épaisse. Ce groupe se subdivise encore selon que les bourrelets ou varices de la coquille sont au nombre de 3 ou dépassent ce nombre. Parmi les espèces épineuses du premier groupe, nous citerons le *Rocher cornu* (*M. cornutus*) de la mer des Indes, vulgairement appelé *Massue d'Hercule*, qui atteint 16 centim. de longueur. Le *Roc. droite-épine* (*M. brandaris*) mérite aussi une mention spéciale. Ce coquillage, long de 8 à 10 centim., est très-commun dans la Méditerranée. On croit que la fameuse pourpre de Tyr, si recherchée dans l'antiquité, était fournie par cette espèce de Murex. Le *Roc. tête de Bécasse* (*M. haustellum*) est le type des espèces à queue longue et sans épines. Le *Roc. feuille d'escarole* (*M. saxatilis*) [Fig. 10] donne une idée des espèces de Rochers du second groupe, c.-à-d. à canal court. — Les genres *Triton* et *Ranelle* sont très-voisins du précédent. Dans les Rochers, les varices de chaque tour de spire se correspondent de façon à former des séries qui sont au nombre de 3 ou davantage ; dans les Ranelles, ces rangées ne sont jamais qu'au nombre de 2, opposées, une de chaque côté ; dans les Tritons, les bourrelets ne se disposent plus en lignes continues, ils alternent et deviennent quelquefois rares ou subsolitaires. On connaît environ 45 espèces de Ranelles et 60 de Tritons, tant vivantes que fossiles. Ces dernières se rencontrent dans les terrains tertiaires. Plusieurs espèces de Tritons atteignent une très-grande taille. Parmi les coquillages les plus remarquables du g. Triton, nous citerons le *Tr. émaillé* (*Tr. variegatum*), nommé vulgairement *Conque de Triton* et *Trompette marine* ; le *Tr. baignoire* (*Tr. lotorium*), connu sous la dénomination vulgaire de *Gueule de Lion* ; et le *Tr. grimaçant* (*Tr. anus*), vulgairement appelé la *Grimace*.

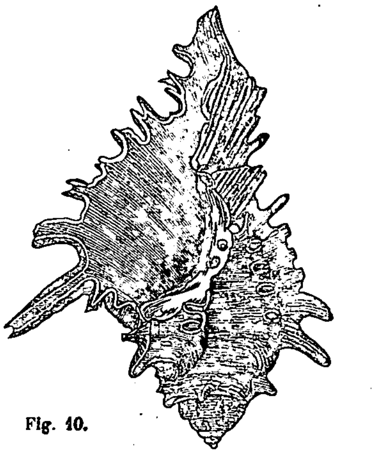
Fig. 10.

Le g. *Fuseau* (*Fusus*), l'un des plus nombreux en espèces parmi les Mollusques, se distingue des Murex par l'absence de varices. Son nom est tiré de la forme de sa coquille. Celle-ci, ordinairement étroite et longue, offre une ouverture ovalaire dont la columelle est lisse ; le canal est long et droit (Fig. 11. *Fus. aigu*). A ce g. on rapporte aujourd'hui les *Fasciolaires* qui s'en distinguent simplement par quelques plis obliques à la columelle vers la naissance du siphon. Les espèces vivantes du g. Fuseau habitent toutes les mers et surtout celles des pays chauds ; les espèces fossiles sont très-répandues dans les terrains tertiaires. — Les *Turbinelles* sont des coquilles à canal droit, sans varices, comme les Fuseaux, mais elles s'en distinguent par leur columelle qui offre vers son milieu de gros plis transverses. Elles se rapprochent beaucoup des Volutes coniques, et forment la transition entre ces dernières et les Murex. On connaît peu d'espèces fossiles de ce genre. Parmi les vivantes, nous citerons l'espèce type, la *Tur. cornigère*, appelée vulgairement *Dent de Chien*, à cause des rangées d'épines dont elle est armée : elle se trouve dans les Indes et aux Moluques.

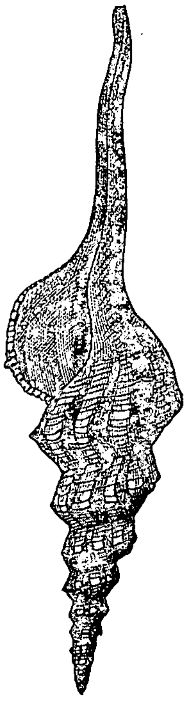
Fig. 11.

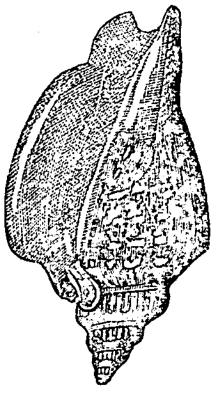
Fig. 12.

Les *Strombes* (*Strombus*) comprennent les coquilles à canal droit ou infléchi vers la droite. Le bord externe de l'ouverture se dilate avec l'âge, mais en conservant toujours un sinus vers le canal sous lequel passe la tête quand l'animal s'étend (Fig. 12. *Str. variable*). Les espèces vivantes sont assez nombreuses; la plupart vivent dans les mers tropicales : quelques-unes sont fort grandes. On les recherche surtout à cause de la belle coloration de leur ouverture. On n'en connaît qu'un petit nombre de fossiles. — Les *Ptérocères* (*Pterocera*) ne diffèrent des Strombes que par les digitations longues et grêles du bord droit de leur coquille. Les Ptérocères sont de grandes coquilles qui habitent les mers des pays chauds. On en connaît 9 ou 10 espèces, appelées vulgairement *Mille-pieds*, *Araignée*, *Scorpion*, d'après leurs formes bizarres. Le *Pt. tronqué* a une longueur de 30 centimètres entre les extrémités de ses digitations. — Les *Rostellaires* (*Rostellaria*) ont le sinus du bord externe contigu au canal, et généralement un second canal remontant le long de la spire. Ces Mollusques se trouvent dans les mers tropicales. La plus grande espèce vivante est la *Rost. à bec arqué* (*Rost. curvirostris*), longue de 20 centim., qui vient des îles Moluques. Ces deux genres renferment aussi quelques espèces fossiles.

BUCENTAURE. s. m. (gr. βοῦς, bœuf; κένταυρος, centaure). Nom du vaisseau monté par le doge de Venise, lors de la cérémonie de son mariage avec la mer.

BUCÉPHALE. s. m. (gr. βοῦς; κέφαλη, tête). Nom du cheval d'Alexandre. ‖ Par allus., s'applique quelquefois à Un cheval de parade ou de bataille. — Se dit aussi par antiphrase, d'Un mauvais cheval, d'une rosse.

* **BUCÉRAS.** s. m. T. Bot. Voy. Combrétacées.

* **BUCÈRE.** s. m. T. Ornith. Synon. de *Calao*.

* **BUCHANANIA.** s. f. T. Bot. Voy. Anacardiacées.

BÛCHE. s. f. (all. *busch*, arbre). Pièce, morceau de gros bois de chauffage. *Une b. de chêne. B. de bois flotté.* Par anal., *B. de charbon de terre.* — Prov., *Il ne remue pas plus qu'une b.*, Il est paresseux, lent, il n'a aucune activité. ‖ Fig. et fam., on dit d'Une personne stupide, lourde, indolente: *C'est une b. Quelle b. que cet homme-là!*

BÛCHER. s. m. Lieu où l'on serre le bois à brûler. ‖ Amas de bois sur lequel les anciens brûlaient les morts. *Dresser un b. Mettre un corps sur le b.* ‖ Amas de bois sur lequel on plaçait ceux qui avaient été condamnés au supplice du feu. *Il fut condamné à mourir sur le b. Monter sur le b. On vit se redresser, se rallumer les bûchers.*

Enc. — On sait que les Romains avaient accoutumé de brûler les cadavres avant de les ensevelir. Lorsque le lieu destiné au brûlement des corps était contigu au lieu de la sépulture, on l'appelait *Bustum;* c'est pourquoi Cicéron dit que ce terme est synonyme de τύμβος; mais lorsqu'il en était séparé, on lui donnait le nom d'*Ustrina.* Il y avait à Rome, au centre du Champ de Mars, un *Bustum* contigu au Mausolée d'Auguste. C'était sur ce bûcher et dans ce tombeau que cet empereur avait été brûlé et enseveli, ainsi que plusieurs membres de sa famille. Strabon nous apprend que ce *bustum* était construit en pierre blanche, et entouré d'une balustrade de fer, en dedans de laquelle étaient plantés des peupliers.

BÛCHER. v. a. T. Techn. Dégrossir une pièce de bois, la travailler grossièrement. ‖ Détruire une pièce de bois qu'on veut remplacer par une autre meilleure. = Bûché, ée. part.

BÛCHERON. s. m. Celui qui, dans les forêts, est employé à abattre des arbres, et à faire du bois de chauffage.

BÛCHETTE. s. f. Dimin. Petit morceau de bois sec et très-menu. ‖ Se dit Des petits brins de bois ou de paille dont on se sert pour jouer à la courte paille.

* **BUCHU.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

* **BUCIDA.** s. m. T. Bot. Voy. Combrétacées.

BUCOLIQUE. adj. 2 g. (gr. βουκολικὸς, pastoral). Se dit Des poésies pastorales. *La poésie b. Le genre b. Un poème b, Les poëtes bucoliques. Le style b.* = Bucolique. s. f. Poésie pastorale. N'est guère d'usage qu'au plur. *Les bucoliques de Virgile.* ‖ Fig. et fam., Ramas de choses de peu de valeur, de peu d'importance, comme papiers, nippes, etc. *J'ai retrouvé cela dans mes bucoliques. Enlevez vos bucoliques.*

* **BUCRÂNE.** s. m. (gr. βοῦς, bœuf; κρανίον, crâne). T. Archit. Tête décharnée d'animal, et surtout de bœuf que l'on place, comme ornement, dans les métopes d'un temple ou aux coins d'un autel.

BUDGET. s. m. T. Adm. fin. État que l'on dresse au commencement de chaque année, des dépenses que l'on présume avoir à faire dans le courant de l'année, et des fonds ou revenus que l'on affecte à ces dépenses. *Dresser un b. Le b. de l'État. Le b. de la ville de Paris. Le b. de la guerre.* — Pris absol., désigne Le budget de l'État, qui, chaque année, est soumis à l'examen de la législature. ‖ Fam., se dit Des dépenses et des revenus, de l'actif et du passif d'un simple particulier, d'une famille. *Le b. d'un ménage. Mon b. ne me permet pas cette dépense.*

Enc. — « Le mot *Budget*, avec sa signification actuelle, dit Ch. Coquelin, nous est venu de l'Angleterre, qui l'avait emprunté elle-même au vieux langage français. Dans la vieille France, particulièrement en Normandie, on appelait *Bougette* une petite bourse de cuir. On donna ce nom en Angleterre, en l'altérant un peu, au sac de cuir dans lequel on avait coutume d'apporter au Parlement les pièces portant exposé de l'état des recettes et des dépenses publiques. Du contenant le nom passa au contenu, et l'exposé des recettes et des dépenses publiques devint ainsi le *B. de l'État.* C'est avec cette nouvelle signification que le mot est revenu en France. Il y a été employé pour la première fois d'une manière officielle dans les arrêtés des consuls du 4 thermidor an x et du 17 germinal an xi. — Le B. est donc le *Compte rendu officiel des recettes et des dépenses publiques.* Ce terme a été encore appliqué par extension au compte rendu des recettes et dépenses de quelques administrations secondaires ; ainsi on dit fort bien aujourd'hui : le b. d'un département, d'une commune, d'un hospice, etc. » — Nous ne nous occuperons ici que du b. de l'État.

Rigoureusement parlant, il n'y a de b. que dans les États constitutionnels, où l'établissement, la perception et l'emploi de l'impôt sont soumis au vote annuel de la législature. Aussi l'Angleterre est-elle le premier pays qui ait eu un b. dans le sens propre du mot. Ce n'est pas à dire que, sous une autre forme de gouvernement, les finances de l'État ne puissent être administrées avec une scrupuleuse sévérité. C'est, en effet, ce que nous avons vu sous le premier Empire, où Napoléon surveillait lui-même avec une merveilleuse économie la gestion financière de ses ministres. Mais au mot b. est attachée l'idée de publicité, de contrôle et d'autorisation par la Représentation nationale. En réalité, c'est donc seulement depuis 1816 que nous avons un véritable b., conséquence nécessaire de l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Le b. général de l'État se partage naturellement en deux sections, les *dépenses* et les *voies et moyens* d'y faire face, ou, en d'autres termes, les *recettes :* de là la distinction du *B. des dépenses* et du *B. des recettes.* Jusqu'en 1819, la loi des finances avait été une, en ce sens que les dépenses et les recettes étaient comprises dans le même acte législatif. De 1819 à 1852, il y eut deux lois distinctes, l'une pour le b. des dépenses (*loi des dépenses*), et l'autre pour le b. des recettes (*loi des recettes*) ; mais depuis 1853, il n'y a plus qu'une seule loi de finances, divisée en 2 sections, recettes et dépenses.

Le b. est préparé par le pouvoir exécutif et voté par le Corps Législatif et par le Sénat pour une année seulement. Il doit d'abord être présenté au Corps législatif. L'année financière s'appelle un *Exercice.* Chez nous l'exercice va du 1ᵉʳ janv. au 31 déc. ; en Angleterre, on le compte du 5 avril d'une année au 5 avril suivant, et, en Prusse, du 1ᵉʳ juill. d'une année au 31 juin de l'année suivante. — Comme le b. est voté d'avance dans la session même qui précède l'année pendant laquelle il doit être mis à exécution, on appelle *Crédit* la somme prévue pour subvenir à toute dépense déterminée. « La loi de finances, dit l'Ord. du 31 mai 1838, ouvre les crédits nécessaires aux dépenses présumées de chaque exercice (art. 12). On distingue les crédits en *ordinaires*, *supplémentaires*, *extraordinaires* et *complémentaires.* Les premiers sont ceux qui constituent le b. primitif : ils sont déterminés en prenant pour base les allocations antérieures. Les seconds sont les crédits accordés, en cas d'insuffisance justifiée des fonds, à un service porté au b. (même Ord., art. 20 et suiv.). Les crédits extraordinaires sont ceux qui sont ouverts pour des dépenses extraordinaires et urgentes non comprises dans les crédits spéciaux attribués à chaque ministère. (art. 26 et suiv.). Enfin les crédits complémentaires sont les crédits accordés, lors de l'établissement du compte définitif, pour couvrir une insuffisance de crédits non prévue au moment de la présentation du b. (art. 29 et suiv.). Ces trois dernières espèces de crédits reçoivent la dénomination commune de crédits *additionnels.*

Chaque année, chaque Ministre prépare son budget spécial d'après les besoins de son service ; puis le Ministre des finances coordonne ces budgets particuliers et en forme un tableau d'ensemble, qui présente, d'une part, les dépenses afférentes à chaque ministère et à chaque service, et d'autre part, les voies et moyens ou recettes par lesquelles il pourra être fait face à ces dépenses. Le travail du Ministre des finances est discuté en Conseil des Ministres, puis examiné par le Conseil d'État. Quand celui-ci a approuvé, le projet de b. général, accompagné de tous les détails indispensables, est imprimé et soumis au Corps législatif. Plusieurs membres du Conseil d'État sont désignés pour en soutenir la discussion. De 1831 à 1852, le vote du b. des dépenses avait lieu par chapitres; chaque chapitre ne renfermait que des dépenses de même nature, et les crédits ne pouvaient être employés aux dépenses d'un autre chapitre ou d'un autre exercice. Depuis 1853, le b. est voté par ministère, sans distinction de chapitres. Depuis la même époque, les amendements proposés par les membres du Corps législatif ne peuvent être soumis à la délibération de ce dernier qu'après avoir été d'abord acceptés par la commission chargée d'examiner le b. et par le Conseil d'État. Le b. voté, le crédit accordé pour chaque ministère est réparti par chapitres : cette répartition est réglée par un décret impérial rendu en Conseil d'État. Plus tard, des décrets spéciaux rendus dans la même forme peuvent autoriser des *virements* d'un chapitre à un autre. On a voulu, au moyen de ces virements, éviter de recourir à l'emploi trop fréquent de crédits additionnels qu'exigeait naguère l'insuffisance de certains crédits. Avant 1853, la loi du 29 janv. 1831 prohibait absolument de disposer des fonds restés sans emploi sur un chapitre quelconque : il fallait *annuler ces excédants de crédits.* Aujourd'hui, ils peuvent, par un virement, venir combler les insuffisances des chapitres voisins. — Aux termes de la loi du 24 avril 1833, il ne pouvait, en l'absence des Chambres, être ouvert de crédits supplémentaires ou extraordinaires qu'en vertu d'ordonnances royales rendues sur l'avis du Conseil des Ministres, et ces ordonnances devaient être soumises à l'approbation des Chambres dans la plus prochaine session. La règle posée aujourd'hui à ce sujet est celle-ci : « Lorsqu'il aura été accordé, en l'absence du Corps législatif, des crédits supplémentaires pour des services prévus au b., ou des crédits extraordinaires pour dépenses urgentes ou imprévues, et que ces crédits n'auront pu être couverts par des virements de chapitres les décrets qui les auront autorisés seront soumis à la sanction législative ; savoir : ceux relatifs aux crédits extraordinaires dans les deux premiers mois de la session qui suivra leur ouverture, et ceux relatifs aux crédits supplémentaires dans les deux premiers mois de la session qui suivra la clôture de chacun des exercices sur lesquels les suppléments auront été accordés. » (Loi des fin. de 1855, art. 21.)

Quoique l'exercice financier d'une année finisse avec le 31 déc. de cette même année, il y a toujours dans le fait quelque empiétement sur l'année suivante, et il est impossible de faire autrement. Néanmoins toutes les dépenses d'un exercice doivent être liquidées, ordonnancées et acquittées dans les huit premiers mois qui suivent l'année dont l'exercice prend son nom. A l'expiration du 31 août 1856, par ex., l'exercice 1855 a été clos. Les payements à effectuer pour solder les dépenses d'exercice clos sont ordonnancés sur les fonds de l'exercice courant, et imputés sur un chapitre spécial établi à cet effet. Mais on sait que certaines dépenses peuvent encore être payées cinq ans après l'exercice et même au delà, lorsqu'il n'y a pas eu prescription (les créances contre le Trésor sont prescrites par cinq ans). Dans ce cas, ces payements sont comme ceux ci-dessus, imputés sur le b. courant, et portés au même chapitre qui est intitulé : *Dépenses des exercices clos et périmés.*

Chaque année, au 1ᵉʳ juillet, le Ministre des finances remet à la *Cour des Comptes* les états des dépenses et recettes de chaque ministère pendant l'année précédente, avec toutes les pièces à l'appui, c.-à-d. avec toutes les pièces qui établissent la régularité de la comptabilité de chaque service, et justifient de l'emploi des fonds non-seulement au point de vue de la réalité des dépenses, mais encore au point de vue de leur légalité et de l'observation des règles imposées par la loi. La Cour des Comptes examine minutieusement toutes ces pièces, fait ses observations, s'il y a lieu ; puis, quand elle a vérifié l'exactitude des comptes ministériels, elle prononce une déclaration générale et publique de conformité sur la situation de l'exercice expiré. Cette déclaration doit être rendue assez à temps pour qu'elle puisse être remise au Corps législatif peu de temps après l'ouverture de la session de la seconde année qui suit l'expiration de l'exercice examiné. Un projet de loi particulier, appelé *Loi des comptes* ou *Loi du règlement définitif du b.*, parce qu'il porte règlement définitif des comptes de l'exercice apuré, est alors discuté et voté par le Corps législatif. — Il est un fait incontestable, malgré certains préjugés vulgaires, c'est que la comptabilité de l'État est plus rigoureusement tenue et plus minutieusement contrôlée que celle de quelque maison de banque privée que ce soit. Il est impossible d'en trouver qui soit plus régulière; aussi a-t-elle servi de modèle à la comptabilité de tous les États de l'Europe qui ont voulu mettre de l'ordre dans leurs finances. — Maintenant, nous allons présenter le résumé sommaire d'un b., en prenant pour exemple le projet de b. voté pour l'exercice 1856.

Budget des Dépenses.

I. *Dette publique.* Total.	454,450,851
Dette consolidée (4 1/2, 4 et 3 p. 0/0).	256,890,186
Amortissement.	85,018,903
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.	10,306,627
Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.	33,500,000
Dette viagère.	68,735,135
II. *Dotations.* T.	38,173,462
Liste civile de l'Empereur.	25,000,000
Dotat. des princes et princesses de la fam. impér.	1,500,000
Sénat.	6,230,762
Corps législatif.	2,647,009
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur.	2,795,700
III. *Ministère d'État.* T.	8,895,200
Administration centrale.	553,600
Conseil d'État.	1,990,400
Archives.	124,000
Beaux-arts et théâtres.	3,298,400
Bâtiments civils.	2,058,800
Monuments historiques.	870,000
IV. *Ministère de la justice.* T.	27,419,770
Administration centrale.	608,600
Cours et tribunaux.	21,541,170
Frais de justice.	5,200,000
Dépenses diverses.	70,000
Dépenses des exercices clos et périmés.	Mémoire
V. *Ministère des Affaires étrangères.* T.	10,006,600
Administration centrale.	821,800
Traitement des agents du service extérieur.	5,431,800
Dépenses variables.	3,633,000
Service extraordinaire.	120,000
VI. *Ministère de l'Intérieur.* T.	136,880,940
Services imputables sur les fonds généraux du b.	40,679,540
Service départemental sur ressources spéciales.	96,201,400

VII. *Ministère des Finances*. . . . . T.	20,604,819
Administration centrale.	7,381,319
Cour des Comptes.	1,271,700
Service des établissements monétaires.	2,108,800
Service de trésorerie.	9,530,000
Services divers.	313,000
VIII. *Ministère de la Guerre*. . . . . T.	339,861,842
Administration centrale.	2,470,718
Dépenses diverses.	313,575,867
Algérie.	23,815,257
Services divers.	Mémoire
IX. *Ministère de la Marine et des Colonies*. . T.	120,655,599
Service maritime.	104,313,699
Service colonial.	16,341,900
X. *Min. de l'Instr. publique et des Cultes*. . T.	63,758,936
Instruction publique. . . . . T.	19,176,400
Dép. imputables sur les fonds gén. de l'État. . . .	13,451,400
Dép. imputables sur les ressources spéciales. . .	5,725,000
Cultes. . . . . T.	44,582,536
Administration centrale.	217,500
Culte catholique.	42,201,600
Cultes non catholiques.	1,525,336
Services divers.	638,100
XI. *Min. de l'Agr., du Com. et des Trav. pub.* T.	78,301,742
Administration centrale.	1,203,450
Agriculture et Commerce.	15,165,850
Travaux publics.	61,932,442
Récapitulation du service des Ministères.	806,385,448
XII. *Fr. de régie, perc. et exp. des impôts, etc.* T.	164,630,266
Cont. dir., taxes perç. en vertu de rôles et du cad.	16,511,006
Enregistrement, domaine et timbre.	11,242,630
Forêts.	6,255,800
Douanes et contributions indirectes.	97,025,769
Postes.	33,595,061
XIII. *Remb., restit., non-val., primes et escom.* T.	93,939,502
Restitutions et non-valeurs sur les contrib. directes.	62,617,502
Remboursement sur produits indirects et divers. .	2,304,000
Répart. des prod. de plomb., etc. en mat. de douan.	790,000
Rép. de prod. d'amendes, sais., etc. attrib. à divers.	5,062,000
Primes à l'exportation des marchandises.	21,500,000
Escomptes sur divers droits.	1,666,000
XIV. *Travaux extraordinaires*. . . . . T.	40,706,999
Ministère d'État.	4,171,000
Ministère de la Marine et des Colonies.	3,000,000
Min. de l'Agric., du Comm. et des Trav. publics.	33,535,999

BUDGET DES RECETTES.

I. *Contributions directes* . . . . Total.	429,493,302
Contribution foncière	267,042,137
— personnelle et mobilière	65,109,187
— des portes et fenêtres	39,435,330
— des patentes	57,056,648
Taxe de premier avertissement	850,000
II. *Enregistrement, timbre et domaines* . . . T.	325,245,832
Droits d'enr., de greffe, d'hypoth. et percept. div.	259,000,000
Droits de timbre	52,000,000
Revenus et prix de vente des domaines	9,175,000
Prix de vente d'objets mobil. prov. des ministères.	3,611,876
Produits d'établissem. régis ou affermés par l'État.	1,458,956
III. *Produits des forêts et de la pêche* . . . T.	26,542,500
Produits des coupes de bois	21,869,500
Produits divers et droits de pêche.	3,048,000
Contr. des communes, etc., pour régie de leurs bois.	1,625,000
IV. *Douanes et sels* . . . . T.	187,639,000
Dr. de d. à l'import. { Marchandises diverses . .	104,000,000
Sucres coloniaux	32,000,000
— étrangers	14,000,000
Droits de douane à l'exportation.	2,600,000
Droits de navigation	3,413,000
Droits et produits divers de douane	2,346,000
Taxe de consomm. des sels, dans le rayon des dou.	29,280,000
V. *Contributions indirectes*. . . . . T.	373,798,000
Droits sur les boissons	120,000,000
Taxe de consom. des sels, hors du rayon des dou.	6,263,000
Droits de fabrication sur les sucres indigènes. . . .	38,000,000
Droits divers et recettes à différents titres	39,135,000
Produit de la vente des tabacs	164,000,000
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000
VI. *Produits des postes* . . . . T.	57,262,000
Produit de la taxe des lettres	54,003,000
Droit de 2 p. 100 sur les envois d'argent.	1,225,000
Produit des places dans les malles-postes	150,000
— — paquebots.	51,000
Droit de transit des correspondances étrangères. .	1,426,000
Recettes diverses	407,000
VII. *Revenus divers*. . . . . T.	143,254,043
Produits éventuels affectés au service département.	17,100,000
Produits et revenus de l'Algérie	17,100,000
Rec. et prod. affectés au service des pensions civ	10,962,500
Produits de la réserve de l'amortissement	98,091,543
VIII. *Ressources extraordinaires* . . . . T.	23,654,792
Paiem. d'intér. sur les prêts aux C^ies de ch. de fer.	300,000
Produit des obligations du chemin de fer du Nord.	2,000,000
Prod. des obligations du ch. de fer de Paris à Lyon.	6,354,792
Produit de l'aliénation des bois de l'État	15,000,000

En récapitulant les chiffres ci-dessus, on a pour total :

Dép. ord. 1,557,579,529 ; extr. 40,706,999. Tot.	1,598,286,528
Rec. ord. 1,577,931,940 ; extr. 23,654,792. Tot.	1,601,586,732
Excédant des recettes.	3,300,204

Il importe de faire ici justice d'un préjugé vulgaire. On croit généralement que les chiffres officiels ci-dessus représentent réellement la somme des dépenses de l'État, ainsi que la somme de ses recettes : cependant il n'en est point ainsi. Pour la régularité de la comptabilité publique, on fait d'abord figurer au b. général des sommes qui ont une autre destination : ainsi il convient de déduire du b. de l'Etat la somme de 101,951,400 fr. qui sont affectés au service départemental. Cette somme se compose de 96,201,400 fr. qui figurent au b. des dépenses du Ministère de l'Intérieur, de 5,725,000 fr. qui figurent au b. des dép. du Min. de l'Instruction publique, etc. Le chapitre intitulé *Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes*, comprend une somme totale de 93,939,502 fr. Or, cette somme presque tout entière étant remboursée ou restituée, après avoir été perçue, figure à la fois aux recettes et aux dépenses ; mais elle ne reste pas dans les caisses du Trésor : il faut par conséquent la déduire de la totalité du b. Il en est de même des sommes affectées à l'amortissement de la dette publique ; elles figurent aux recettes, elles figurent aux dépenses ; et cependant, depuis plusieurs années, l'amortissement ne fonctionne pas. La raison pour laquelle l'amortissement conserve une place fictive au b., c'est qu'il n'est pas supprimé *de droit* : il n'est que suspendu *de fait*. Ces sommes qui figurent ainsi au b., aux dépenses et aux recettes, uniquement pour la régularité des écritures, sont appelées *Recettes et Dépenses d'ordre*. Dans le projet de b. pour l'exercice 1856, les Recettes d'ordre figurent pour une somme de 479,573,053 ; les Dépenses d'ordre représentent nécessairement une somme égale. En conséquence, on trouve que la totalité du b. réel de l'État égale seulement 1,118,713,475 pour les dépenses et 1,122,013,679 pour les recettes, au lieu des chiffres de 1,598,286,528 et 1,601,586,732 fr. que nous avons donnés plus haut. — Maintenant que le chiffre réel des recettes de l'État est établi, il convient de remarquer que les revenus publics ne sont pas tous produits par l'impôt. Ainsi les produits des postes, des lignes télégraphiques, etc., représentent le prix de services rendus ; le produit des forêts et de la pêche ne sont certainement pas le résultat d'un impôt ; les revenus donnés par la vente des tabacs et des poudres ne sont pas en totalité le produit d'un impôt (la partie du prix qui représente l'impôt n'excède guère un tiers). Bref, on peut estimer que la totalité des ressources de l'État, provenant de l'impôt, ne dépasse pas de beaucoup la somme de 900 millions.

Lorsqu'on prétend comparer les budgets d'un État à des époques différentes, on voit combien il importe d'analyser rigoureusement les éléments dont ces tableaux se composent ; sans cela, on s'expose aux erreurs les plus graves. Mais ce n'est pas tout : il faut encore examiner quel est l'emploi des fonds de chaque b. En effet, un b. supérieur à un autre b. peut être beaucoup moins lourd pour les contribuables que ce dernier, si une partie des ressources est consacrée à des travaux reproductifs, et appliquée à améliorer la situation générale du pays, au point de vue moral, intellectuel et matériel. En outre, il est d'observation générale que les recettes et les dépenses publiques d'une nation augmentent à mesure qu'elle gagne en civilisation et en richesse. Par conséquent, un b. fort élevé comme chiffre peut être assez léger comme charge. Ce fait suffit à expliquer l'accroissement régulier du b. de la France depuis 1816 jusqu'à ce jour. Si d'ailleurs on examine quelles sont, dans ces budgets successifs, les parties afférentes soit aux dépenses, soit aux recettes, qui ont éprouvé l'augmentation la plus considérable, on verra que ce sont celles qui ont un rapport immédiat avec la situation de l'industrie et de la richesse publiques. — Les remarques qui précèdent s'appliquent également à la comparaison des budgets de pays différents. Ainsi, par ex., le b. de la Grande-Bretagne, qui s'élève à environ 1,400 millions, ne parait pas plus élevé que le nôtre : cependant, il est beaucoup plus considérable. En effet, l'administration des finances anglaises n'est pas centralisée comme la nôtre, où, à l'exception de l'octroi, figurent toutes les sortes de contributions qui frappent le citoyen français. En dehors du b. soumis chaque année au Parlement anglais, il est payé annuellement, par les habitants du Royaume-Uni, plus de 800 millions qui sont absorbés par des destinations spéciales. Nous citerons, entre autres, les 150 millions de la taxe des pauvres, et les 160 millions pour les chemins, les prisons, les enfants trouvés, etc. — La centralisation des finances est bien moindre aux États-Unis. Nous ne connaissons guère, en Europe, que le b. du gouvernement central, lequel, pour 1855, était de 455 millions pour les recettes, et de 353 millions pour les dépenses. Mais chaque État particulier a encore son b.; chaque ville a également le sien, lequel est souvent fort élevé, de telle sorte qu'une comparaison sérieuse entre le b. des États-Unis et celui de notre pays n'est nullement défavorable au nôtre.

Nous avons déjà fait mention du *service départemental*. Chacun de nos départements a en effet son b. particulier, mais leurs ressources sont représentées, pour la plus grande portion, par des *centimes additionnels* ajoutés au principal des contributions directes, et perçus par les agents financiers du gouvernement central. C'est par cette double raison que les recettes affectées à chaque département figurent au tableau général du b. de la France. Le b. de chaque département est préparé par le Préfet, soumis à la délibération du Conseil général, et ensuite arrêté par le Ministre de l'intérieur. Il se divise en trois parties, les *dépenses fixes*, les *dép. variables* et les *dép. facultatives*. Les premières comprennent les frais du personnel des préfectures, des bâtiments de cours d'appel, des maisons centrales de détention, des établissements thermaux et sanitaires. Les secondes sont relatives aux loyers et mobiliers des préfectures, des prisons, de la gendarmerie, aux menus frais des tribunaux, aux routes, aux enfants trouvés, à la mendicité, aux établissements ecclésiastiques, etc. Les troisièmes se rapportent aux objets d'utilité départementale non spécifiés par la loi, ou qui ne se trouvent pas suffisamment dotés aux chapitres des dépenses fixes ou variables. Le Conseil général peut, ainsi que leur nom l'indique, refuser les dépenses facultatives. — Voy. les articles CONTRIBUTION, DÉPARTEMENT, COMMUNE, DETTE, etc.

BUÉE. s. f. (gr. βύω, j'emplis). Lessive. *Faire la b.* Vx.

BUENA. s. f. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

BUFFET. s. m. (ital. *buffetto?*). Espèce d'armoire où l'on enferme la vaisselle et le linge de table. ‖ Table sur laquelle on met une partie de la vaisselle qui doit servir à un repas, avec le pain, le vin, des verres, etc. *Dresser le b. Oter le b.* ‖ Dans les bals, dans les soirées, et dans quelques autres assemblées, Table sur laquelle on a mis des mets, des vins et des liqueurs, et dont s'approchent ceux qui veulent boire ou manger. — *Vins du b.*, Vins de choix, plus fins que ceux qu'on sert ordinairement sur la table. ‖ Par ext., Assortiment de vaisselle. *Un b. de vaisselle plate.* ‖ *B. d'orgues.* Voy. ORGUE.

BUFFLE. s. m. (esp. *bufalo*). Sorte de bœuf, plus gros et d'un naturel moins traitable que le bœuf ordinaire. *On mène les buffles par le moyen d'anneaux qu'on leur passe dans les naseaux.* — Prov., *Se laisser mener par le nez comme un b.*, Se laisser conduire par faiblesse, se laisser tromper par trop de simplicité. — Fig. et fam., *C'est un vrai b.*, se dit d'Un homme qui n'a point d'esprit. ‖ Par ext., se dit de La peau du buffle, et même de certains autres animaux, lorsqu'elle est préparée de la même manière. *Baudrier, ceinturon de b.* — Espèce de justaucorps fait de peau de b., que les gens de guerre portaient autrefois en guise de cuirasse. *Son b. fut percé du coup. Son b. lui sauva la vie.*

Enc. — Le *Buffle* (*Bos Bubalus*) est un Mammifère ruminant appartenant au genre *Bœuf*, dont il forme une division bien tranchée et très-importante. Il a pour caractères une tête large armée de cornes arquées, plates, dont les entailles saillantes entourent toute la circonférence, et dont il se sert comme d'armes offensives très-redoutables, une langue douce, une barbe épaisse, et un poil rude et long sur plusieurs parties du corps, spécialement aux genoux. On pourrait aussi ranger au nombre de ses caractères propres, sa passion pour le bain, et sa coutume constante de ne paître que le soir ou la nuit, et de passer toute la journée à dormir dans l'eau au-dessus de laquelle il laisse flotter seulement sa tête massive. — Le Bu. appartient exclusivement aux régions tropicales, où il habite particulièrement les rives des fleuves et les marécages. Sa nature farouche et sa force bien supérieure à celle du Taureau expliquent comment, bien qu'il offre les mêmes avantages et qu'il puisse rendre à peu près les mêmes services, le Bu. a été soumis bien plus tard que le Bœuf à la domesticité. Tandis qu'il est impossible d'assigner une date à la domestication du Bœuf, on sait au contraire que le Bu. n'a été dompté et utilisé comme animal domestique qu'à une époque comparativement très-récente. La Chine, par exemple, est aujourd'hui l'un des pays où l'on tire le meilleur parti de cet animal ; cependant les livres anciens des Chinois, qui parlent en détail des autres bestiaux, n'en font aucune mention, preuve évidente que le Bu. n'a été introduit que fort tard au service de l'agriculture chinoise. Aristote parle du Bu., mais comme d'un animal sauvage, trouvé par l'expédition d'Alexandre dans l'Arachosie, province qui correspond à une partie du Béloutchistan actuel. Nous avons rappelé ces faits parce que la domestication récente du Bu. explique comment cet animal n'a pas produit, ainsi que le Bœuf, une multitude de variétés ou de races particulières. — Jusqu'à ce jour on ne connaît dans le genre Bu. que cinq espèces bien distinctes, le *Bu. commun*, l'*Arni à cornes en croissant*, l'*Arni géant*, le *Bu. du Cap*, et le *Bu. Brachycère.*

I. Le *B. commun* (*Bos bubalus*) est originaire de l'Inde, d'où il a été amené en Égypte, en Grèce et en Italie, dans le VI^e siècle. D'après Paul le Diacre, ce fut en 596, sous Agiluf, roi des Lombards, que les premiers Buffles parurent en Italie. — Cet animal a la tête grande, le front bombé, plus long que large, le mufle très-large, les cornes dirigées de côté et marquées en avant d'une crête longitudinale saillante. Elles sont noires, et les sabots, les poils et la peau présentent la même couleur. Les poils sont roides, rares sur le corps, et assez épais sur le front, où ils forment une sorte de touffe : les genoux sont d'ordinaire assez velus, et le bas des jambes même est quelquefois garni de poils longs et frisés. A la partie inférieure du cou et antérieure de la poitrine, la peau forme un fanon de grandeur variable. Sa taille est plus grande que celle du Bœuf ordinaire ; son corps est massif, et ses membres sont gros et courts. Son port est lourd et ses allures gauches : en courant, il allonge le cou et tend le museau comme pour flairer. Sa voix est un mugissement plus grave et plus pénétrant que celui du Taureau. La queue du Bu. domestique est plus longue que celle de l'animal sauvage. La femelle du Bu., appelée *Bufflone* ou *Bufflonne*, a quatre mamelles disposées en trapèze, dont le côté postérieur est moins long que l'antérieur. Elle est apte à se reproduire à l'âge de 4 ans et demi, et cesse de l'être à 12. Elle peut faire un Buffletin deux années de suite, mais elle reste stérile la troisième : la durée de sa gestation est d'un mois plus longue que celle de la Vache. — A l'état sauvage, le Bu. est un animal plutôt brutal et farouche que méchant et féroce. Il n'a rien de la timidité naturelle à beaucoup d'herbivores. S'il est attaqué par un grand carnassier, il se précipite sur son ennemi, et au moment de l'atteindre, il se laisse tomber sur les genoux : le plus souvent la bête féroce, lancée de manière à ne pouvoir se retenir, s'enfonce elle-même les cornes du Bu. dans la poitrine. — L'eau est, pour ainsi dire, l'élément du Bu.; un bain de douze heures par jour ne lui semble pas trop long. A défaut d'eau, il se vautre volontiers dans la fange des marécages dont les herbes grossières semblent être particulièrement de son goût. En domesticité, il s'attache à son maître quand il en est bien traité. Il se montre alors assez docile, quoiqu'il soit irritable et sujet à des accès de colère que sa force rend toujours dangereux. Dans l'Inde, un homme seul peut aisément conduire un nombreux troupeau de buffles. Cet animal laboure aussi bien et plus longtemps que le Bœuf : au labourage, on le conduit à l'aide d'un anneau passé dans les naseaux. Il traîne aussi de lourdes charges, à la condition qu'on ne soit pas pressé, car il ne se hâte jamais. Enfin, on peut encore l'employer comme bête de somme; mais alors il ne faut confier à ses robustes épaules que des marchandises assez bien emballées pour ne pas craindre le contact de l'eau ; car, si bien dressé qu'il soit, lorsqu'il passe à portée d'une rivière, le Bu. n'écoute pas la voix de son conducteur : il court se plonger dans l'eau. Quand un troupeau de Buffles traverse une rivière, ils ont l'habitude de se tenir tellement serrés les uns contre les autres que leur conducteur, s'il est à l'arrière du troupeau et veut passer en tête, peut aisément enjamber d'un dos à l'autre. — On cite, dans l'Inde, plusieurs exemples de troupeaux de Buffles qui, voyant leur pâtre attaqué par un Tigre, ont bravement combattu et tué l'animal féroce. Mais il n'est pas prouvé que ce soit plutôt par attachement pour leur gardien, que par suite de la haine naturelle dont la race du Tigre et celle du Bu. sont animées l'une contre l'autre. — La chair du Buffle est bonne quand l'animal est abattu jeune. La Bufflonne fournit un lait nourrissant, mais peu agréable à cause de son goût, qui rappelle un peu celui du suif. Le cuir du Bu. est épais, spongieux, et résiste mieux que celui du Bœuf aux armes tranchantes : aussi l'a-t-on surtout employé pour faire des justaucorps, des ceinturons, et autres objets désignés sous le nom de *Buffleteries*. Ses cornes, ses sabots, son poil, sont utilisés comme ceux du Bœuf.

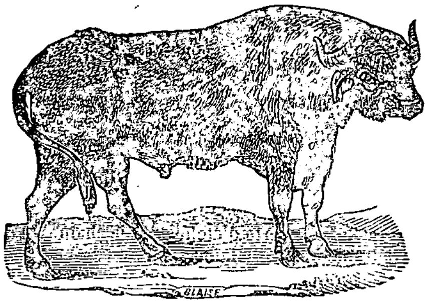

II. L'*Arni à cornes en croissant* (*Bos arni*) habite à l'état sauvage les bords des grands fleuves de l'Indostan. La disposition de ses cornes lui donne des moyens de défense plus puissants que ceux du Buffle commun. Il a été réduit en domesticité dans l'Inde, et cette race domestique se trouve aujourd'hui répandue dans l'Inde transgangétique, la presqu'île de Malacca, le Tonquin, la Chine et l'archipel Indien. Dans quelques endroits, la couleur du pelage a changé; dans d'autres, il s'est produit une variété complétement blanche, à l'exception du mufle et du contour des lèvres où la couleur noire primitive de l'animal s'est conservée. L'Arni domestique rend les mêmes services que le Bu. commun. L'espèce sauvage est plus aquatique encore que ce dernier. Lorsque l'Arni est obligé d'aller chercher d'autres pâturages, s'il lui est possible de s'y rendre par eau, c'est toujours cette voie qu'il choisit. Les barques qui remontent le Gange se trouvent quelquefois au milieu d'une troupe d'Arnis qui descendent le fleuve en se laissant flotter, car ils ne font point de mouvements et souvent même paraissent endormis.

III. L'Arni géant se distingue du précédent par sa haute taille et par les énormes dimensions de ses cornes, qui ont jusqu'à 1 mètre 90 cent. de longueur en suivant leur courbure, et dont l'envergure atteint 3 mètres 25 cent. : elles ont, à leur base, 45 centim. de circonférence. Il a aussi les jambes plus longues et un port tout différent, car il ne tend pas le cou et ne porte pas le mufle en avant. En outre, il est très-velu, tandis que l'autre espèce d'Arni a le poil rare sur le corps. L'Arni géant habite le haut Indostan, où il paraît même être devenu très-rare.

IV. Le *Bu. du Cap* (*Bos caffer*) est essentiellement caractérisé par la disposition de ses cornes, qui sont très-grandes et tellement larges à leur base qu'elles couvrent presque tout le front, ne laissant entre elles qu'un étroit sillon. Elles se portent d'abord de côté et en bas, puis en avant et en dehors, et enfin directement en haut. Les orbites sont très-saillantes, et les yeux très-enfoncés. Le poil de cette espèce varie de couleur selon l'âge de l'animal : dans l'âge adulte, il est brun noirâtre, roide et long de 25 millim. La hauteur du Bu. au garrot est en moyenne de 1 mètre 80 cent., et sa longueur, prise de l'extrémité du museau à la naissance de la queue, de 2 mètres 60 cent. Cette espèce de Bu. abonda jadis dans toutes les vallées des fleuves de l'Afrique australe. Actuellement elle a abandonné les territoires occupés par les colons, et s'est réfugiée dans les lieux boisés et les terrains marécageux situés au nord des établissements européens. Le Bu. du Cap est très-redouté des indigènes et même des colons, à cause de son caractère farouche et même féroce. S'il est dérangé dans sa retraite par un voyageur imprudent, il entre en fureur et perce impitoyablement de ses cornes les hommes et les chevaux. On assure qu'il revient sur ses victimes et s'acharne à les broyer sous ses pieds, ce qui, comme on sait, arrive aussi au Taureau lorsqu'il est furieux. Malgré son humeur farouche, il est vraisemblable que, pris jeune et élevé avec douceur, on réussirait à l'apprivoiser aussi bien que le Bu. d'Asie.

V. Le *Bu. brachycère* du centre de l'Afrique, avait été indiqué comme une espèce différente de celle du Bu. du Cap, mais il n'avait pas été étudié en Europe, lorsque, il y a quelques années, la ménagerie du Jardin des plantes reçut un individu femelle de Sierra-Leone. Ce Bu. ne ressemble en rien aux autres races de même nom. Il offre presque la forme et les dimensions de notre Vache de Bretagne. Le pelage est roux sur le dos et à la tête, brunâtre au cou et sur les flancs, un peu plus foncé sur les jambes. La tête est petite et n'a pas l'expression stupidement farouche de celle du Bu. Les cornes sont courtes, plates et placées très-près des yeux : elles se dirigent en dehors et en haut, puis se recourbent de manière à représenter par leur ensemble un croissant. Elles sont triangulaires à leur base, et leur surface est presque lisse. La démarche du Bu. brachycère ressemble plus à celle du Bœuf qu'à celle du Bu. La femelle qui a vécu à la ménagerie était douce et familière; elle ne montrait aucun des instincts brutaux de l'espèce du Cap. Elle avait une disposition remarquable à prendre la graisse en consommant une ration modérée de fourrage. Tous ces détails semblent indiquer que cette espèce pourrait, avec avantage, être ajoutée au bétail domestique de l'Europe méridionale.

BUFFLETERIE. s. f. Nom collectif sous lequel on désigne Les diverses bandes de buffle ou de cuir fort, qui font partie de l'équipement d'un soldat, et servent à porter la giberne, le sabre, etc. *Blanchir sa b., ses buffleteries. B. blanche, jaune*, etc.

BUFFLETIN. s. m. Dimin. Jeune buffle.

* **BUFFLONNE.** s. f. Femelle du buffle.

BUGLE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

* **BUGLE.** s. m. T. Mus. Voy. Trompette.

BUGLOSE ou * Buglosse. s. f. Bot. V. Borraginées.

BUGRANE. s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

BUIRE. s. f. (R. *buis*). Vase à mettre des liqueurs. Vx.

BUIS. s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

BUISSON. s. m. (all. *busch*). Hallier, touffe d'arbustes ou d'arbrisseaux sauvages et épineux. *B. épais. B. d'épines. Un b. de roses. Dieu apparut à Moïse dans un b. ardent. Se cacher dans un b., derrière un b. Battre les buissons pour en faire sortir le gibier.* — Fig. et prov., *Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux*, Il a pris toute la peine, et un autre en a eu tout le profit. *Se sauver à travers les buissons*, Chercher des échappatoires quand, dans une discussion, on est trop vivement pressé par son adversaire. || Bois de peu d'étendue, par oppos. à Forêt. *Ce n'est pas une forêt, ce n'est qu'un b.* || T. Jardin. *Arbre en b.*, ou simplement, *Buisson*, Arbre fruitier nain que l'on a taillé au dedans, en le laissant pousser au dehors de tous côtés. || T. Chasse. *Trouver b. creux*, Ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on a détournée; et Fig., Ne pas trouver une personne ou une chose à l'endroit où l'on espérait la trouver. || T. Bot. *B. ardent*. Voy. Pomacées.

BUISSONNEUX, EUSE. adj. Couvert de buissons.

BUISSONNIER, IÈRE. adj. Se dit Des lapins qui ont leurs terriers dans les buissons, ou qui préfèrent les buissons à leurs terriers. || * *Écoles buissonnières*, se disait, au xviᵉ siècle, des Ecoles tenues secrètement dans la campagne, en quelque sorte derrière les *buissons*, par les Protestants, afin d'échapper aux recherches. — Fig. et prov., *Faire l'école buissonnière*, se dit D'un écolier qui va jouer, au lieu de se rendre à l'école.

BULBE. s. m. (gr. βολβός, oignon). T. Bot. V. Bourgeon. || T. Anat. Se dit de Certaines parties renflées, ou globuleuses. *Le b. de l'œil. Le b. des poils.*

BULBEUX, EUSE. adj. T. Bot. *Plante bulbeuse*, Qui est pourvue d'un bulbe. *Racine bulbeuse*, Qui naît d'un bulbe. || T. Anat. Qui a la forme d'un bulbe.

* **BULBILLE.** s. m. T. Bot. Voy. Bourgeon.

* **BULBINE.** s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

* **BULBOCASTANUM.** s. m. Bot. V. Ombellifères.

* **BULIME.** s. m. T. Zool. Voy. Pulmonés.

BULLAIRE. s. m. Recueil de bulles pontificales. *Le grand b. romain forme 32 volumes in-folio.*

BULLE. s. f. (lat. *bulla*, boule). Globule rempli d'air qui s'élève quelquefois à la surface des eaux, qui se forme sur les liquides en ébullition, en fermentation. *L'eau se couvrit de bulles. On voyait à la surface un grand nombre de bulles. B. d'eau. B. d'air.* || T. Techn. *B. d'air*, Petite quantité d'air qui reste enfermée dans une matière fondue ou coulée. *Il y a des bulles d'air dans cette glace.* || *B. de savon*, Petit globe transparent et rempli d'air, que l'on forme en soufflant dans un chalumeau dont on a trempé un des bouts dans de l'eau de savon. *La b. a crevé.* || * T. Zool. Voy. Tectibranches. || * T. Méd. Voy. Bulleuse.

BULLE. s. f. T. Archéol. et Diplomatique.

Enc. — I. Le mot *Bulle* avait, chez les Romains, plusieurs significations très-différentes. On appelait ainsi des espèces de boutons plats ou bombés, unis ou ciselés, dont on ornait les baudriers et les ceinturons. On appliquait encore ce nom à des clous munis d'une tête de bronze plus ou moins saillante et plus ou moins richement ornée, dont on garnissait les portes des grands édifices, comme on le voit au Panthéon. Mais il servait surtout à désigner un petit bijou ayant ordinairement la forme d'une sphère creuse, et quelquefois celle d'un cœur ou d'un ovale allongé, qu'on suspendait au cou des enfants des deux sexes, nés de parents libres. Fort souvent la b. renfermait quelque amulette pour les préserver des maléfices. Les enfants des familles riches portaient une b. d'or; ceux des pauvres la remplaçaient par un morceau de cuir (*lorum*). Quand les enfants venaient de naître, on la leur attachait sur le front. Lorsqu'ils étaient en âge d'être habillés, on la leur suspendait sur la poitrine, à un cordon passé autour du cou. Lorsque l'enfant était arrivé à l'âge adulte, il déposait à la fois la b. et la robe prétexte, et consacrait en général la première aux Dieux Lares.

II. Dans le langage de la Diplomatique, on a d'abord appelé *Bulle* le sceau métallique en forme de boule que l'on avait coutume d'attacher aux actes pour leur donner un caractère authentique; plus tard, par extension, on a donné ce nom aux actes eux-mêmes; mais aujourd'hui ce terme n'est plus usité que pour désigner certains actes émanés des papes, de quelques conciles œcuméniques et de quelques princes laïques.

Les *Bulles pontificales* se divisent en *grandes* et *petites*. Les premières sont celles qui renferment des dispositions dont la durée doit être perpétuelle ; les secondes sont surtout relatives aux nominations d'évêques et aux dispenses. On distingue, parmi les premières, les *Bulles pancartes*, les *Bulles priviléges* et les *Bulles consistoriales*. Les *Bulles pancartes* sont celles qui, en confirmant quelque donation faite à une Église, énumèrent tout ce qui se trouve compris dans ces donations, quelquefois même ratifient d'autres donations, et confirment généralement l'Église dans la possession de tous ses biens. Les *Bulles priviléges* sont ainsi nommées, parce que les papes y accordent certains droits, certaines faveurs à une Église, à un monastère, etc. Les *Bulles consistoriales* doivent leur nom à cette circonstance qu'elles sont données en plein consistoire, et traitent des intérêts de la religion et du saint-siége. Les diplomatistes comprennent également dans les grandes bulles les *Bulles de canonisation* et celles dites *cruciatæ* ou de la croisade, qui tirent leur origine de la b. que le pape Urbain II publia à l'occasion de la première croisade. Parmi les bulles, on nomme *Doctrinales* celles qui prononcent sur des points de doctrine, et *Bulles d'excommunication* celles qui fulminent des sentences d'excommunication. — Nous avons dit au mot Bref par quels caractères matériels les *Bulles* diffèrent des *Brefs;* nous ajouterons seulement ici que, lorsque la b. est en *forme gracieuse*, le plomb est suspendu avec un lacs de soie, tandis qu'il est pendant à une cordelle de chanvre, quand la b. est en *forme rigoureuse*. Quelle que soit leur nature, les bulles ne peuvent être publiées en France qu'après avoir été soumises à l'examen du Conseil d'État, et autorisées par décret impérial.

Un grand nombre de bulles pontificales sont célèbres dans l'histoire du moyen âge et de l'époque moderne. Nous allons citer ici les plus importantes parmi celles qui se rapportent plus spécialement à la France. = xᵉ siècle. A. 998. Grégoire V excommunie Robert, roi de France, qui avait épousé sans dispense Berthe, sa cousine : c'est la première b. fulminée. = xiᵉ s. 1075. Grégoire VII défend aux prélats nouvellement nommés de recevoir l'investiture séculière; cette b. devint la cause de la *querelle des investitures.* —1095. Urbain II promet indulgence plénière à ceux qui partiront pour la terre sainte. = xiiᵉ s. 1200. Innocent III met la France en interdit, à cause du divorce de Philippe-Auguste avec la reine Ingeburge. = xiiiᵉ s. 1266. Clément IV déclare que la disposition de tous les bénéfices appartient au pape; qu'il peut les conférer quand ils deviennent vacants; qu'il a même le pouvoir de les assurer à qui bon lui semble avant la mort des titulaires : ce fut en partie pour combattre cette b. que Louis IX publia sa *Pragmatique sanction.* — 15 déc. 1243. Innocent IV défend de fulminer aucune excommunication ou aucun interdit sur les terres de Louis IX ou de ses successeurs. — 25 avril 1254. Alexandre IV défend d'interdire Louis IX, la reine sa femme, et leurs successeurs. — 20 avril 1265. Clément IV déclare que les excommunications seront sans effet pour ceux qui les auront encourues en exécutant les ordres du roi.— 1ᵉʳ mai 1265. Le même pape confirme tous les priviléges accordés à Louis IX par lui-même ou par ses prédécesseurs, et limite au seul domaine royal l'exemption d'interdit dont il est question dans les bulles précédentes. — 1296. Boniface VIII publie la b. *Clericis laïcos*, première cause des querelles du saint-siége avec Philippe le Bel. — 2 août 1297. B. du même pape pour annoncer la canonisation de Louis IX (saint Louis). = xivᵉ s. 5 déc. 1301. Publication par le même de la b. *Ausculta, fili*, qui accroît l'irritation du roi de France, et que ce prince fait brûler à Paris le 11 février 1302. Peu de temps après paraît la b. *Unam sanctam*, qui mécontente au plus haut point le gouvernement français; mais elle est bientôt révoquée, dans un but de conciliation, par Benoît XI et Clément V, successeurs de Boniface VIII. — 1399. B. de Boniface IX, qui modifie le mode de perception des annates sur les bénéfices et les prélatures. = xvᵉ s. 18 janv. 1460. Pie II lance la b. dite *Execrabilis* qui proscrit sous les peines les plus sévères les appels aux futurs conciles. — 1498. B. d'Alexandre VI, qui prononce la dissolution du mariage de Louis XII, et prépare ainsi la réunion de la Bretagne à la France. = xviᵉ s. 2 mars 1509. B. de Jules II pour ratifier la ligue de Cambrai.— 21 juill. 1512. B. du même pape qui excommunie Louis XII et met la France en interdit. — 15 juin 1520. B. de Léon X, *Exsurge, Domine*, contre les doctrines de Luther : c'est cette b. que Luther brûla publiquement à Wittemberg. — 3 janv. 1521. Léon X prononce l'anathème contre Luther et ses sectateurs. — 14 fév. 1582. B. de Grégoire XIII qui prescrit l'adoption dans tous les États chrétiens du *Calendrier* dit *grégorien*. — 17 sept. 1598. B. d'absolution donnée par Clément VIII à Henri IV, à l'occasion de son abjuration du protestantisme. = XVIIᵉ s. 8 mars 1611. B. de Paul V qui approuve l'établissement de la congrégation de l'Oratoire, et appelle au généralat le cardinal Pierre de Bérulle. — 5 sept. 1612. B. de Grégoire XV, qui, à la prière de Louis XIII, érige le siége de Paris en archevêché. — 30 mai 1653. B. dite *Cum occasione* fulminée par Innocent X contre les cinq fameuses propositions de Corneille Jansen (Jansénius), évêque d'Ypres. — 1654. Autre b. d'Innocent X contre les Jansénistes. — 1656. B. d'Alexandre VII *contre la même hérésie*. — 15 fév. 1565. B. du même pape, prescrivant le *Formulaire* que tout ecclésiastique était tenu de signer et qui contenait adhésion à la condamnation prononcée par le saint-siége contre les erreurs de Jansénius. — 12 mars 1699. B. d'Innocent XII, qui condamne, comme entaché de quiétisme, le livre publié par Fénelon en 1697, sous le titre d'*Explications des maximes des saints sur la vie intérieure*. = XVIIIᵉ s. 8 sept. 1713. B. dite *Unigenitus*, par laquelle Clément XI condamne le livre du P. Quesnel, intitulé *Réflexions morales*. — 1792 et 1793. Bulles de Pie VI, contre la constitution civile du clergé et les prêtres assermentés. = XIXᵉ s. 10 juin 1809. B. de Pie VII qui excommunie Napoléon. — 7 août 1814. B. du même qui rétablit les Jésuites, et lance l'anathème contre les sociétés secrètes.

III. Dans l'histoire d'Allemagne, on désigne sous le nom de *Bulles d'or*, plusieurs chartes ou constitutions émanées des empereurs, parce qu'elles étaient munies du sceau d'or de l'Empire. Ce sceau, créé par Lothaire II, représentait d'un côté l'effigie impériale, et de l'autre le Capitole de l'ancienne Rome. La plus importante de ces chartes est celle en trente articles qui fut arrêtée, en 1356, aux diètes de Nuremberg et de Metz, et approuvée par Charles IV, le 29 décembre de la même année. On l'a regardée pendant longtemps comme l'œuvre du jurisconsulte Barthole ; mais on pense aujourd'hui qu'elle doit être attribuée au vice-chancelier de l'Empire, l'évêque de Verden. Cette B. avait pour objet de mettre fin aux dissensions qu'occasionnait, à chaque changement de règne, l'élection d'un nouvel empereur. Elle régla, d'une manière invariable, le droit politique qui a régi les pays germaniques jusqu'aux premières années de ce siècle. Elle maintint, mais en le régularisant, le système d'élection adopté depuis les premiers temps de l'Empire pour pourvoir à la vacance du trône. Le nombre des princes qui avaient le droit de nommer l'empereur fut fixé à sept, en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse. Ils reçurent, en conséquence, le titre d'*Electeurs de l'Empire*. Sur ces sept électeurs, il y en avait trois ecclésiastiques et quatre laïques. Les premiers étaient *les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves* ; les seconds étaient le roi de Bohême, le comte Palatin, le margrave de Brandebourg et le duc de Saxe. La dignité d'Électeur était attachée à la principauté et non à la personne. Les titulaires votaient en personne aussitôt qu'ils avaient atteint l'âge de dix-huit ans ; avant cette époque, ils étaient représentés par l'agnat le plus proche. Chacun d'eux était en outre investi d'une des grandes charges de l'Empire. Aux trois électeurs ecclésiastiques appartenaient les titres d'archichancelier des royaumes de Germanie, d'Italie et d'Arles. Les offices de grand échanson, de grand sénéchal, de grand chambellan et de grand maréchal furent attribués aux électeurs laïques. Le duc de Saxe et le comte Palatin étaient de plus *Vicaires de l'Empire*, charge qui mettait entre leurs mains la direction des affaires pendant les vacances du trône ou l'absence du prince régnant. Enfin, tous jouissaient de certains priviléges. Ils avaient le pas sur tous les princes de l'Empire ; ils rendaient la justice en dernier ressort dans toute l'étendue de leurs possessions, et leurs sujets ne pouvaient, en aucun cas, être cités devant un tribunal étranger. Leurs Etats ne pouvaient être ni partagés ni démembrés, etc. L'archevêque de Cologne avait seul le droit de sacrer l'empereur. La cérémonie du couronnement devait toujours avoir lieu à *Aix-la-Chapelle*, et la première diète devait toujours se tenir à Nuremberg. — La B. d'or ne se borna pas à régler ce qui concernait l'élection de l'empereur. Elle trancha en même temps plusieurs points de droit public jusqu'alors fort obscurs. Ainsi elle défendit les attaques à main armée si communes à cette époque ; elle rendit moins cruelles les guerres privées en exigeant trois jours d'intervalle entre l'envoi des défis et le commencement des hostilités, *ce qui permettait aux populations* de pourvoir à leur sûreté ; elle interdit les péages et les taxes non conformes aux usages, etc., etc. Comme nous l'avons dit plus haut, ces dispositions ont régi les pays d'outre-Rhin jusqu'au moment où l'empire d'Allemagne a été détruit pour faire place au nouvel empire d'Autriche. — Parmi les autres bulles qui ont également reçu le nom de Bulles d'Or, mais qui sont beaucoup moins célèbres, nous citerons celles de *Bohême*, de *Brabant* et de *Milan*, données, les deux premières, en 1348 et 1349, par Charles IV, et la troisième, en 1549, par Charles-Quint, pour résoudre quelques questions de médiocre importance.

BULLÉ, ÉE. adj. [On fait sentir les deux LL.] T. Chancellerie anc. Qui est en forme authentique. *Des lettres d'expédition scellées et bullées.* — *Bénéfice b.*, Bénéfice dont les provisions ne s'expédient à Rome qu'en forme de bulle. *Ce prieuré n'était pas b.* ; *les provisions s'en expédiaient à Rome sous simple signature.* — *Être b., n'être pas b.*, Avoir reçu, ou n'avoir pas encore reçu les provisions d'un bénéfice.

* **BULLÉE.** s. f. T. Zool. Voy. Tectibranches.

BULLETIN. s. m. (lat. *bulla*, boule). Petit papier sur lequel ceux qui doivent concourir à une élection, une délibération, donnent leur vote. *Faire son b. Mettre son b. dans l'urne. Compter les bulletins.* Dans ce sens on dit aussi *Billet*. ‖ Écrit par lequel on rend compte, chaque jour, de l'état actuel d'une chose importante ou intéressante pour le public. *Le b. de la santé d'un prince.* — *B. de l'armée*, Récit officiel d'une ou de plusieurs opérations de l'armée. *Les bulletins de la grande armée.* ‖ T. Admin. Petit billet ou écrit servant à constater certaines choses. *Délivrer un b. pour constater une demande en remboursement.*

Enc. — On appelle *Bull. des lois* la Collection officielle de tous les actes du Gouvernement français, tels que lois, ordonnances, décrets, sénatus-consultes, etc. — Par un décret du 9 janvier 1791, l'Assemblée constituante avait ordonné la publication, aux frais de la nation et sous la surveillance du garde des sceaux, d'une édition complète de tous les décrets qu'elle avait rendus et qui avaient été acceptés ou sanctionnés par le roi. « Un desdits exemplaires, dit le décret, sera envoyé à tous les tribunaux de justice, commissaires du roi, districts, départements et bureaux de conciliation, de telle sorte qu'aucun de ces corps ne puisse, à l'avenir, prétexter l'ignorance des décrets. » Ce recueil a été évidemment le point de départ du *B. des lois*. Ce dernier a été créé par décret de la Convention en date des 14-16 frimaire (4-6 déc. 1793). La première loi insérée dans ce recueil est la loi exécrable du 22 prairial an II (10 juin 1794) relative à la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. Plus tard, un arrêté du 12 vendémiaire an IV (4 oct. 1795) interdit l'insertion au B. de tout autre écrit que les lois et actes du Corps législatif, les proclamations et les arrêtés du Directoire exécutif, pour assurer l'exécution des lois. Cet arrêté ordonna, en outre, l'envoi du B. des lois à tous les départements de la République. Depuis cette époque, l'ancien mode de publication des lois qui avait lieu par lecture publique, affiches, son de trompe et de tambour, fut remplacé par l'insertion au B. des lois, qui devint ainsi le seul dépôt officiel et authentique des actes de la législation et le seul moyen légal de promulgation de ces actes. Une date placée au bas de chaque cahier du B. indique le jour de cette promulgation et, par suite, l'époque à laquelle, en vertu de l'art. 1ᵉʳ du C. Nap., les lois sont exécutoires, soit à Paris, soit dans les départements. L'ordre dans lequel les lois sont imprimées dans le B. a été plusieurs fois modifié. Dans le principe, les lois et ordonnances étaient insérées sous une seule série de numéros indistinctement et sans méthode. Quant aux ordonnances d'intérêt local ou individuel, elles n'étaient point comprises dans la pagination générale, et étaient placées sous des nᵒˢ *bis* qu'on tirait à un moins grand nombre d'exemplaires. En 1831 (Ord. 3 déc.), on adopta la division en deux parties, dont la première est exclusivement destinée à l'insertion des lois, et la seconde à celle des ordonnances : *celle-ci fut même partagée en deux sections*, l'*une comprenant* les ordonnances d'intérêt général, et l'autre comprenant les ordonnances d'intérêt local ou individuel. Enfin, en 1836, la première partie, celle consacrée aux lois, reçut aussi les ordonnances d'intérêt général, et la seconde partie fut réservée aux ordonnances d'intérêt individuel ou local. Cette division, qui porte le nom de *Partie supplémentaire*, n'est pas envoyée aux communes. Chaque année, il est dressé pour chacune des deux parties du B., des tables chronologiques et alphabétiques. L'imprimerie impériale est chargée, sous l'autorité du garde des sceaux, de l'impression et de la distribution du B. des lois : de plus, chaque cahier porte le sceau de l'État et le nom du garde des sceaux imprimé en caractères ordinaires. Ce recueil est envoyé gratuitement à un certain nombre de fonctionnaires publics, aux ministres, préfets, etc. Naguère les maires de toutes les communes étaient obligés de prendre un abonnement dont le prix figurait parmi les dépenses communales. Aujourd'hui le B. est remplacé, dans les communes autres que les chefs-lieux de canton, par le *Moniteur des communes*. Tout individu peut s'abonner au B. des lois, moyennant le prix de 9 fr. par an. — Diverses administrations ont adopté l'usage de réunir et de publier, sous le titre de *Bulletins*, les arrêtés, circulaires, instructions et rapports relatifs aux services placés dans leurs attributions : tels sont les Bulletins officiels du Ministre de l'Intérieur, de la Marine, de l'Instruction publique, de l'Administration des Cultes, etc. — Le B. des arrêts du Conseil d'État et celui de la Cour de Cassation ont encore quelque rapport d'analogie avec les recueils qui précèdent. — Il a été également publié plusieurs feuilles périodiques sous ce titre général de B. Nous nous contenterons de nommer le *B. universel des sciences et de l'industrie*, publié de 1824 à 1830, sous la direction du baron de Férussac, qui paraissait mensuellement par séries distinctes, dont chacune était consacrée à une spécialité scientifique ou industrielle.

* **BULLEUSE.** adj. f. T. Méd.

Enc. — On comprend sous le nom commun d'*Affections bulleuses* deux maladies de la peau, le *Pemphigus* et le *Rupia*, très-rapprochées l'une de l'autre. Toutes deux sont caractérisées par des *Bulles*, c.-à-d. par des soulèvements de l'épiderme, souvent assez étendus, et remplis d'un liquide séreux ou séro-purulent. Ces bulles ont à peu près l'aspect des phlyctènes produites par un vésicatoire ou par l'eau bouillante, et leur volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'un œuf d'oie. Leur apparition est ordinairement précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive. — Dans le pemphigus, la sérosité des bulles, d'abord limpide, ne tarde pas à devenir rougeâtre ; dans le rupia, la sérosité est parfois purulente ou noirâtre. Les bulles se déchirent plus ou moins promptement, et il se forme à leur place des croûtes minces et superficielles dans le pemphigus, épaisses et rugueuses dans le rupia : on observe quelquefois dans ce dernier des ulcérations plus ou moins profondes. Ces deux maladies se montrent, le rupia toujours, et le pemphigus le plus souvent, sous la forme chronique. Le *Pemphigus aigu* est caractérisé par la fièvre ; ce qui l'a fait nommer par quelques auteurs *Fièvre bulleuse*. On remarque alors que le fond des bulles est enflammé. — La marche de ces deux maladies est lente ; leur cause est mal connue. On a cependant constaté plusieurs fois la coïncidence du pemphigus avec une altération sécrétoire de la muqueuse gastro-intestinale. Dans la grande majorité des cas, le pemphigus et le rupia s'observent chez des individus cachectiques, à constitution délabrée, soit par des excès, soit par des privations. C'est cette dernière circonstance qui fait toute la gravité de ces deux maladies. — De là aussi deux séries d'indications thérapeutiques : l'une pour le traitement local des bulles et des croûtes, l'autre pour modifier l'état général de l'économie, et du tube digestif en particulier. Samuel Plumbe recommande beaucoup l'emploi réitéré des purgatifs. Comme ces deux maladies exigent l'intervention de l'homme de l'art, nous n'entrerons pas dans le détail des soins à donner aux individus qui en sont affectés.

* **BUMÉLIE.** s. f. T. Bot. Voy. Sapotacées.

* **BUNCHOSIE.** s. f. T. Bot. Voy. Malpighiacées.

* **BUNIAS.** s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

* **BUNIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

* **BUPHTHALME.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

* **BUPLÈVRE.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

BUPRESTE. s. m. T. Entom. Voy. Sternoxes.

BURALISTE. s. 2 g. Personne préposée à un bureau de payement, de distribution, de recette, etc.

* **BURASAIA.** s. f. T. Bot. Voy. Lardizabalées.

BURAT. s. m. (R. *bure*). Étoffe grossière de laine.

BURATINE. s. f. Sorte d'étoffe dont la chaîne est de soie, et la trame de grosse laine.

BURE. s. f. (gr. πυῤῥὸς, roux). Grosse étoffe de laine croisée, à poil long, habituellement rousse. *Habit de b. Il était vêtu de b.* ‖ T. Mines. Puits qui descend de la surface de la terre dans l'intérieur d'une mine.

BUREAU. s. m. (R. *bure*). Autre nom de la *Bure*, étoffe. *Vêtu de b.* Vieux.

BUREAU. s. m. (R. *bure* ou *bureau*, étoffe dont on se servait pour couvrir les tables). *Table destinée au* travail des affaires, et sur laquelle on met des papiers, on écrit, on compte de l'argent, etc. ‖ Meuble composé d'une table pour écrire, et de tiroirs ou de casiers dans lesquels on renferme des papiers, de l'argent, etc. — Fig. et fam., *Cette affaire est sur le b.*, On s'en occupe actuellement. ‖ Par ext., L'endroit où travaillent habituellement des employés, des commis, des gens d'affaires, etc. *Cette administration a un grand nombre de bureaux. Commis de b. Employé de b. Les bureaux de la banque, de la caisse d'épargne, de la guerre. Le b. du chef, du caissier. Payer à b. ouvert. Le b. d'un journal. Frais de b. Fournitures de b.* ‖ Se dit aussi de Certains établissements qui dépendent en général de l'administration publique et qui sont destinés à quelque service public. *B. d'enregistrement, des hypothèques, de poste. B. du timbre. B. de loterie. B. de tabac. B. des longitudes.* On disait autrefois, dans le même sens, *Le b. des trésoriers de France, du domaine, des aides*, etc. — *B. restant*, loc. qui sert à indiquer Qu'un objet envoyé, portant cette suscription, doit rester au bureau, soit des postes, soit des voitures qui l'ont apporté, jusqu'à ce qu'on vienne l'y réclamer. — *Garçon de b.*, Employé subalterne au service d'un b. — *Le b., les bureaux d'un spectacle*, etc. L'endroit où se distribuent les billets d'entrée pour un spectacle, pour un lieu dans lequel on ne peut entrer qu'en payant. *Ouverture des bureaux. Passez au b. pour prendre vos billets.* On dit aussi, *Bureau de location des loges*, etc. — *B. de charité* ou *de bienfaisance*. Voy. Bienfaisance. — *B. des nourrices, de placement, d'adresse*. V. Nourrice, Placement, etc. ‖ Par ext., se dit Des employés mêmes qui travaillent dans un b. *Un b. de ministère se compose d'un chef, d'un sous-chef, etc. Chef, sous-chef de b.* — Fig. et fam., *L'air du b., le vent du b.* Voy. Air. ‖ En parlant Des assemblées législatives, se dit de La réunion du président, des vice-présidents, et des secrétaires de l'assemblée. *Le b. est formé. Il fait partie du b. B. provisoire, définitif.* ‖ Se dit encore d'Un certain nombre de personnes tirées d'une assemblée, pour s'occuper spécialement d'une ou de plusieurs affaires, dont elles doivent ensuite rendre compte à l'assemblée générale. *L'assemblée se divise en bureaux. Former des bureaux. Le président, le secrétaire, les membres d'un b. Le rapporteur d'un b. Le premier b., le deuxième b.*, etc. ‖ Fig. et fam., *B. d'esprit*, se dit, par dénigrement, d'une Société où l'on s'occupe habituellement de littérature, d'ouvrages d'esprit.

BUREAUCRATIE. s. f. (R. *bureau* ; gr. χράτος, force, puissance). Pouvoir, influence des chefs et commis des bureaux dans une administration. Se prend presque toujours dans le sens d'Influence abusive.

* **BUREAUCRATIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la bureaucratie. *Esprit b. Influences bureaucratiques.*

* **BURÈLES.** s. f. pl. T. Blas. Voy. Héraldique.

BURETTE. s. f. (R. *buire*). Petit vase à goulot, propre à contenir certains liquides, comme de l'huile, du vinaigre, etc. — On nomme de même Les petits vases où l'on met le vin et l'eau qui servent à la messe.

BURGAU. s. m. **Burgandine.** s. f. Voy. Trochoïdes.

BURGRAVE. s. m. (all. *burg*, château; *graf*, comte). Ancien titre de dignité en Allemagne. *Les burgraves étaient, à proprement parler, des comtes de villes.*

BURGRAVIAT. s. m. Dignité du burgrave.

BURIN. s. m. (all. *bohren*, percer). Instrument d'acier taillé en biseau, dont on se sert pour graver sur les métaux et sur le bois. *Travailler au b. Ouvrage fait au b., avec le b.* — Par ext., se dit de La manière de graver. *Ce graveur a le b. ferme, délicat, lourd*, etc. || Fig., *Le b. de l'histoire*, L'histoire elle-même considérée comme conservant les faits et les événements.

BURINER. v. a. Travailler au burin, avec le burin, graver. *Faire b. des couverts d'argent. B. une planche.* || Par analog., Écrire avec une grande perfection. *Cet employé burine. Ce copiste burine.* || Fig., se dit d'Un écrivain énergique et profond. *Tacite burine ce qu'il écrit.* = Buriné, ée. part.

BURLESQUE. adj. 2 g. (ital. *burlare*, se moquer). Qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature. *La poésie, le genre, le style b. Expressions burlesques. Vers burlesques.* — S'emploie substant. en parlant Du genre, du style b. *Le b. fut longtemps à la mode en France.* || Par ext., Ce qui est plaisant par sa bizarrerie. *Accoutrement b. Posture b. Cette aventure est b.*

BURLESQUEMENT. adv. D'une manière burlesque.

* **BURMANNIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à *fleurs régulières* et à étamines périgynes libres. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées, à tige grêle et nue, à feuilles radicales, aiguës et disposées en touffe, ou aphylles. Fleurs terminales, sessiles sur un rachis divisé en 2 ou 3 rameaux, ou solitaires, hermaphrodites. Périanthe coloré, tubuleux, adhérent, membraneux, à 6 dents, dont les 3 intérieures (pétales) sont petites, et les 3 extérieures sont plus larges et présentent parfois au dos une aile ou carène. Étamines 3, insérées dans le tube, opposées aux pétales; anthères sessiles, biloculaires, s'ouvrant transversalement, avec un connectif charnu, simple ou bilobé. Ovaire adhérent, uni- ou triloculaire, avec 3 placentas, qui sont ou simples et pariétaux, ou doubles et axiles; les loges des genres biloculaires sont opposées aux sépales; ovules innombrables; capsule surmontée par le périanthe qui persiste, uni- ou triloculaire; à *déhiscence verticale*, horizontale, ou nulle, ou s'ouvrant par une simple fissure dans le péricarpe. Graines innombrables, très-petites, avec un test peu adhérent ou étroitement appliqué, paraissant avoir un noyau solide, mais dépourvues d'albumen; style unique; stigmate trilobé. Fruit capsulaire, recouvert par le périanthe uni- ou triloculaire, à déhiscence irrégulière. [Fig. 1. *Dictyostegia orobanchoïdes.* — 2. Sa fleur. — 3. La même, le périanthe ouvert. — 4. Moitié d'une anthère. — 5. Coupe de l'ovaire. — 6. Graine. — 7. Graine de *Burmannia disticha.* — 8. Graine d'*Apteria setacea.* — 9. Coupe transversale de l'ovaire d'une espèce de *Burmannia* de Ceylan.]

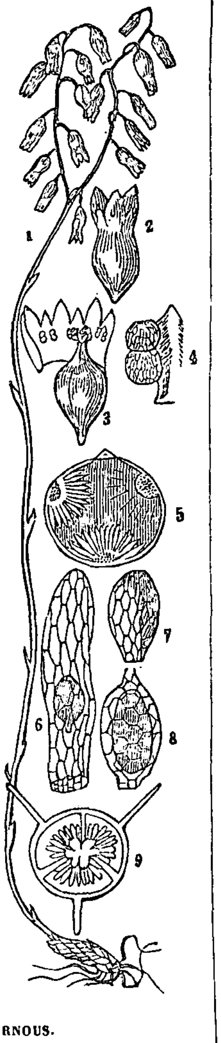

Les *Bur.* comptent 7 genres et 80 espèces. Elles habitent les endroits marécageux dans les régions intertropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Dans le Nouveau Continent, le genre *Burmannia* remonte du côté du nord jusqu'à la Virginie. L'*Apteria setacea* est un peu amère et très-astringente. La *Burmannia cærulea* est également amère; mais elle a un arome qui a quelque analogie avec celui du Thé vert.

* **BURNOUS.** s. m. Voy. Bournous.

BURSAL, ALE. adj. (R. *bourse*). Qui a pour objet un impôt extraordinaire. *Édits bursaux. Loi bursale.*

* **BURSÉRACÉES.** s. f. pl. et

* **BURSÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **BURTONIE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **BUSAIGLE.** s. f. T. Ornith. Voy. Buse.

BUSARD. s. m. T. Ornith.

Enc. — Le *Busard* (*Circus*) est un oiseau de l'ordre des *Rapaces diurnes*, rangé par Cuvier parmi les Oiseaux de proie *ignobles*, c.-à-d. que l'homme ne peut dresser pour la chasse, et par les naturalistes de nos jours, dans la famille des *Falconidées*, où les *Busards* forment la tribu ou sous-famille des *Circinées*. — Les caractères du genre B. sont : Bec très-comprimé, petit et faible, avec une simple ondulation peu prononcée sur les bords; cire très-grande; lorums recouverts de petites plumes et de poils longs et recourbés; oreilles grandes et entourées en partie d'un demi-cercle de petites plumes serrées, à peu près *comme celles des Oiseaux de proie nocturnes*; tarses longs, grêles et lisses; ailes longues; queue longue et arrondie. Les Busards marchent autant qu'ils volent; ils chassent les perdreaux et les petits Gallinacés; mais ils savent, au besoin, se contenter de petits mammifères et même de Reptiles et de Batraciens. Ils nichent sur le sol entre des touffes de bruyères, de joncs marins ou de roseaux, suivant les espèces. On en connaît 4 en Europe, le *B. Saint-Martin*, le *B. blafard*, le *B. Montagu* et le *B. des marais* appelé aussi *Harpaye*. Buffon avait pris la femelle du *B.* Saint-Martin pour une espèce particulière et lui avait donné le nom de *Soubuse*. On a dit, mais le fait a besoin d'être confirmé, que le *B. Montagu* (Fig. ci-dessus) s'accouple et multiplie indifféremment avec des femelles de son espèce ou d'espèces différentes. Le *B. des marais*, qui habite la France et qui se retrouve en Égypte et en Morée, paraît doué de beaucoup d'instinct. Dans les pays où il a pour voisine l'Hermine, qui chasse seulement pour sucer le sang de ses victimes sans les dévorer, on affirme que cet Oiseau épie ses démarches pour faire son profit des restes de la chasse du quadrupède. — Les auteurs comptent environ une vingtaine de Busards exotiques.

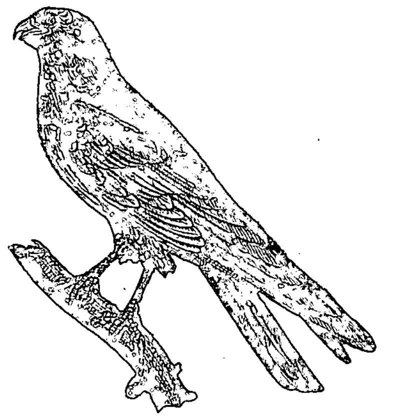

BUSC. s. m. [On fait sentir l'S et le C.] (all. *busch*, bois). Lame de bois, de baleine, d'ivoire, d'acier, etc., plate, plus ou moins large et arrondie par les deux bouts, qui sert à maintenir le devant d'un corset, d'un corps de jupe, etc. *Mettre, porter un b. Un b. d'acier.*

BUSE. s. f. Espèce d'oiseau de proie dont on ne peut se servir en fauconnerie, et qu'on considère comme dépourvu d'intelligence. — Fig. et prov., *On ne saurait faire d'une b. un épervier*, On ne peut faire d'un sot un homme d'esprit. || Fig. et fam., *C'est une b.*, *Ce n'est qu'une b.*, se dit d'Une personne ignorante et stupide.

Enc. — Le nom de *Buse* (*Buteo*) a été donné à des Oiseaux de proie diurnes rangés par Cuvier dans la section des *Rapaces ignobles*, entre les genres Bondrée et Busard, et par les classificateurs modernes dans la famille des *Falconidées*, où ils forment la sous-famille des *Butéonidées*. Les Buses ont le bec courbé dès sa base; l'intervalle entre l'œil et les yeux dénué de plumes, mais garni de poils divergents ou d'écailles; les pieds forts, les ailes longues et la queue égale. Les tarses sont nus, ou demi-emplumés, ou emplumés jusqu'aux doigts. Les *Buses se distinguent des Aigles par leur bec courbé dès* la base, et des Autours ou Aigles-Autours à tarses empennés, par leurs ailes longues. Nous n'en avons en Europe qu'une seule espèce, la *B. pattue* ou *commune*, appelée quelquefois *Busaigle*, qui est très-répandue en France et en Hollande. Elle est variée assez irrégulièrement de brun plus ou moins clair et de blanc plus ou moins jaunâtre. Elle a une envergure d'environ 1 mètre 40 centim. Cet oiseau ne chasse pas dans le vrai sens du mot; il se contente de guetter le gibier et de fondre sur celui qui passe à sa portée, ce qui ne l'empêche pas d'en détruire des quantités considérables. Quoique sa coutume de rester immobile des heures entières ait fait prendre la B. pour un symbole de stupidité, elle n'est pas dépourvue d'instinct. Seule entre tous les Rapaces, au lieu de chasser du nid ses petits, quand ils peuvent à peu près se suffire à eux-mêmes, elle continue à en prendre soin longtemps après qu'ils ont acquis la force de pourvoir à leur propre subsistance. La B. fait son nid sur les vieux arbres avec des bûchettes et des branches. — Parmi les espèces étrangères, qui sont au nombre d'une quinzaine, *nous citerons la B. noire et blanche* de la Guyane (Fig. ci-dessous), le *Bacha*, et le *Rounoir* ou *B. jackal*.

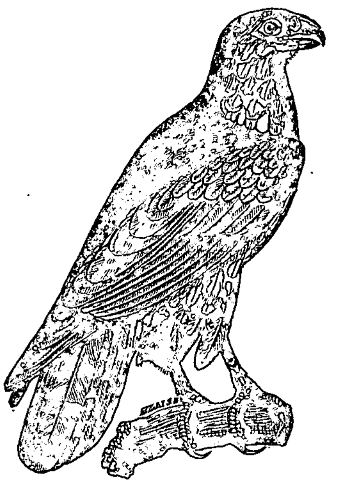

Ces deux dernières espèces habitent l'Afrique australe. L'une fait sa principale proie des Damans, et l'autre des Rats : en conséquence, les Hollandais du Cap ont donné à celle-ci le nom de *Rotto-Vanger*, ou preneur de Rats.

BUSQUER. v. a. Mettre un busc. *B. un corset. B. un enfant pour le forcer à se tenir droit.* || S'emploie avec le pron. pers. *Cette femme se busque dès le matin.* = Busqué, ée. part. *Elle ne sort pas sans être busquée.* || T. Manége. *Cheval b.*, Cheval dont la tête est arquée.

BUSQUIÈRE. s. f. L'endroit du corps d'une jupe, d'un corset, dans lequel on introduit le busc. Vx.

BUSSARD. s. m. Mesure de capacité qui avait la forme d'un tonneau et qui contenait près d'un muids de Paris.

* **BUSSEROLE.** s. f. T. Bot. Voy. Éricacées.

BUSTE. s. m. (lat. *bustum*, bûcher). Ouvrage de sculpture en ronde bosse qui représente la tête et la partie supérieure du corps d'une personne. *B. de marbre. B. antique.* || Se dit, dans le même sens, D'un ouvrage de peinture, de gravure, etc. *Peindre en b. Son portrait est gravé en b.* || La tête et la partie supérieure du corps d'une personne. *Elle a le b. fort beau.*

* **BUSTUAIRE.** s. m. T. Archéol. Voy. Funérailles.

BUT. s. m. (B. lat. *butta*). Point où l'on vise. *Viser au b. Toucher au b. Frapper le b. Passer le b.* || T. Artillerie. *Le B. en blanc* est Le second point d'intersection où la ligne de tir d'une arme à feu suivie par le projectile, à sa sortie du canon, coupe la ligne de mire de cette arme. La *Portée de b. en blanc* est La distance du point nommé *b. en blanc*, à la bouche de l'arme à feu, lorsque la ligne de mire est dans un plan horizontal ou n'en diffère pas beaucoup. — Fig. et fam., *De b. en blanc*, Brusquement, inconsidérément, sans motif. *Attaquer, quereller quelqu'un de b. en blanc.* || Terme où l'on s'efforce de parvenir. *Arriver au b. La tête de son cheval dépassait le b.* || Fig., La fin que l'on se propose, l'intention que l'on a. *Le b. de nos désirs, de nos actions, de nos entreprises, de nos études, etc. B. louable, sensé. Je n'ai d'autre b. que la vérité. Je n'ai d'autre b. que de vous être utile. Se proposer un b. Atteindre son b. Aller à son b. par toutes sortes de routes.* — Fig., *Aller au b.*, Aller directement à la fin qu'on se propose; et, Dans un discours, dans une discussion, Négliger l'accessoire pour arriver au principal. *Toucher au b.*, Saisir le vrai dans quelque chose; Trouver le point de la difficulté, le nœud d'une affaire. = But à but. loc. adv. Également, sans aucun avantage de part ni d'autre. *Jouer b. à b. Se trouver b. à b.* — *Troquer b. à b.*, Sans aucun retour de part ni d'autre. — *Ils se sont mariés b. à b.*, Sans que l'un ait fait aucun avantage à l'autre.

BUTANT. adj. m. T. Archit. Se dit pour *Boutant. Arc-b., Pilier-b.* Voy. Contre-fort.

BUTE. s. f. T. Art vétér. Instrument qui sert à couper la corne des chevaux.

* **BUTÉA.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

BUTER. v. n. (R. *but*). Frapper au but, toucher au but. Vx et inus. || Fig. et fam., Tendre à quelque fin. *C'est à quoi je bute.* Vx. = Buter. v. a. T. Maçon.

Soutenir quelque chose à l'aide d'un contre-fort. *B. un mur, une voûte.* || T. Jard. et de Manége. Voy. Butter. = se Buter. v. pron. Fig. et fam., Se fixer, se tenir à quelque chose avec obstination. *Voilà à quoi il s'est buté. Ils se butent, ils se sont butés l'un contre l'autre,* Ils sont toujours en opposition l'un contre l'autre. = Buté, ée. part. *Il est b. à cela.*

BUTIÈRE. adj. et s. f. (R. *but*). Se disait autrefois De certaines arquebuses avec lesquelles on tirait au blanc. *Une arquebuse b. Une b.*

BUTIN. s. m. sing. (all. *beute*). Ce qu'on enlève à l'ennemi, ce qu'on prend sur les ennemis. *Faire du b. Le partage du b. Régler le b. Être chargé de b. Avoir sa part de b. Avoir part au b.* || Pop., Profit. *Il a fait un beau b. dans cette affaire.* || Fig., Ce dont on s'empare comme d'une conquête, Ce qu'on se procure par des recherches laborieuses. *J'ai fait un riche b. dans ces manuscrits.* — Poét., *Le b. de la fourmi, de l'abeille,* Les provisions qu'amassent ces insectes.

Syn. — *Proie.* — *Butin* et *proie* signifient tous deux une capture faite par force; mais celui-ci a le sens de chose prise pour soi, pour sa nourriture, et celui-là a le sens de dépouille, de chose utile qu'on ravit pour son usage. *Proie* sert proprement à désigner la chasse des animaux carnassiers, et *butin* à désigner ce qu'on a pris sur l'ennemi; mais, en général, l'un et l'autre sont employés dans des sens plus vagues: le premier avec une idée de *destruction*, le second avec celle de *pillage*. Au mot *proie* s'attache toujours l'idée de quelque chose d'odieux, tandis que *butin* se prend quelquefois en bonne part. C'est ainsi que la diligente abeille fait son *butin* du pollen des fleurs.

BUTINER. v. n. Faire du butin. *Les soldats se mirent à b.* || Fig. et poét., *Les abeilles butinent sur les fleurs.* — S'emploie activ. dans ce sens: *L'abeille butine les fleurs.*

*** BUTOMÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux aquatiques, endogènes, hypogynes, à fleurs hermaphrodites et tripétaloïdes, à graines nombreuses et à placentas pariétaux. — *Caract. bot.*: Feuilles très-celluleuses, à veines parallèles, donnant souvent un suc lactescent. Fleurs en ombelles ou solitaires, très-apparentes, de couleur pourpre, jaune ou blanche. Sépales 3, ordinairement herbacés. Pétales 3, pétaloïdes. Étamines en nombre défini ou indéfini, hypogynes; quelques-unes parfois abortives. Ovaires 3, 6, ou même davantage, libres, tantôt distincts, tantôt unis en une seule masse; stigmates simples, en même nombre que les ovaires; ovules en nombre indéfini, anatropes ou campylotropes, attachés à un réseau pariétal. Fruit: akènes ou follicules polyspermes, tantôt distincts et en forme de bec, tantôt unis en une seule masse. Graines petites, très-nombreuses, attachées à toute la surface interne du fruit; albumen nul; embryon ayant la même direction que la graine. [Fig. 1. *Hydrocleis Commersonii.* 2. Un des carpelles. 3. Le même ouvert pour montrer les placentas. — 4. Graine de *Limnocharis Plumieri.* 5. Coupe de la même.]

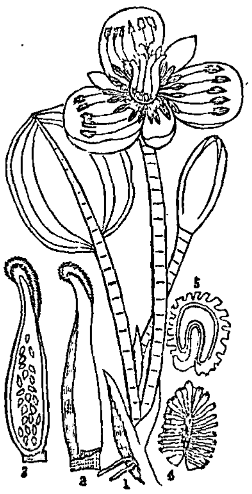

Le genre *Limnocharis* présente une particularité remarquable que nous devons signaler. C'est l'existence d'un large trou situé au sommet de la feuille. Cette ouverture semble destinée par la nature à donner issue à l'excès d'humidité que contient la plante. — Les But. ne comprennent que 4 genres et 7 espèces. Elles habitent les marais de l'Europe et de la Sibérie, les provinces nord-ouest de l'Inde et l'Amérique équinoxiale.

Le *Butome ombellé (Butomus umbellatus)* est âcre et amer. On attribuait jadis des propriétés émollientes, rafraichissantes et résolutives à son rhizome et à ses graines: on les vendait dans les officines sous le nom de *Racine et semences de Jonc fleuri.* Dans le nord de l'Asie, on mange son rhizome après l'avoir soumis à la torréfaction.

BUTOR. s. m. Oiseau de proie qui vit dans les marécages, et qui passe vulgairement pour être dénué d'intelligence. Voy. Héron. || Fig. et fam., se dit d'Un homme grossier et stupide. *C'est un vrai b.* — Pop., on dit au fém. *Butorde. Vous n'êtes qu'une grosse b.*

BUTTE. s. f. (R. *but*). Petit tertre, petite élévation de terre naturelle, ou faite de main d'homme. *Monter sur une b.* — Sert quelquefois à désigner une Colline naturelle. *La b. Montmartre, la b. Chaumont,* etc. || Se dit particulièrement, d'Une petite élévation de terre ou de maçonnerie, où l'on place un but pour tirer au blanc. *La b. du polygone.* — Fig., *Être en b. à,* Être exposé à. *Être en b. à la jalousie, à la haine, à l'envie, à la raillerie, aux coups de la fortune.*

BUTTÉE. s. f. [On écrit aussi *Butée.*] T. Maçonn. Massif de pierre aux deux extrémités d'un pont, pour résister à la poussée des arches.

BUTTER. v. a. [On écrit aussi *Buter.*] (R. *butte*). T. Jardin. Entourer de terre la partie inférieure de la tige d'un arbre ou d'un arbuste. *B. un arbre.* — *B. des cardons, des artichauts, du céleri,* Les entourer de terre pour les faire blanchir. = Butter. v. n. Se dit d'Un cheval qu'une inégalité de terrain fait broncher. *Ce cheval ne fait que b. Mon cheval buttait à chaque pas.* = Butté, ée. part.

*** BUTTURE.** s. f. T. Chasse. Sorte de tumeur qui survient quelquefois aux articulations du dessus du pied d'un chien de chasse, à la suite de fatigues excessives.

BUTYREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du beurre; Qui ressemble à du beurre.

*** BUTYRIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Beurre.

BUVABLE. adj. 2 g. Potable, qui peut être bu. *Ce vin n'est pas b.* Fam.

BUVANT, ANTE. adj. Qui boit. N'est guère usité que dans ces phrases fam.: *Je l'ai laissé bien b. et bien mangeant; Elle est bien buvante et bien mangeante.*

*** BUVARD.** adj. m. *Papier b.*, Espèce de papier non collé destiné à absorber l'encre. || *Buvard* s'emploie aussi subst. et désigne une Sorte d'album composé de feuilles de papier buvard.

BUVETIER. s. m. Celui qui tenait une buvette. Vx.

BUVETTE. s. f. Sorte de cabaret qui était situé près du palais de justice, et où les officiers de la judicature allaient déjeuner ou se rafraîchir.

BUVEUR. s. m. (lat. *bibitor*). Celui qui boit. N'est guère usité en ce sens que dans cette phrase familière: *Du vin qui rappelle son b.*, Qui invite celui qui vient de boire à recommencer. || Se dit généralement d'Un homme qui aime à boire, qui a l'habitude de boire beaucoup. *C'est un franc b.* || *B. d'eau,* Celui qui ne boit que de l'eau, ou du vin fort trempé. On dit aussi, *Une buveuse d'eau.*

BUVOTTER. v. n. Boire à petits coups et fréquemment. *Cet enfant ne fait que b.* Fam.

*** BUXÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

*** BYRRHE.** s. m. T. Entom. Voy. Clavicornes.

*** BYRSONYME.** s. m. T. Bot. Voy. Malpighiacées.

BYSSUS. s. m. [On pron. l'S finale.] T. Hist. nat.

Enc. — Les anciens donnaient ce nom à une substance rare et précieuse dont ils faisaient des tissus d'une très-grande valeur et remarquables surtout par leur finesse et leur moelleux. Les modernes ont fait d'inutiles recherches pour découvrir la nature véritable de cette substance. Les uns ont cru la trouver dans une espèce de soie jaune fournie par le coquillage appelé *Jambonneau* ou *Pinne-marine;* les autres dans une espèce de coton; d'autres enfin dans les filaments des racines d'une plante de la famille des Carduacées. Aujourd'hui le terme de b. s'applique à une touffe de filaments qui sort de la coquille de plusieurs espèces de Mollusques, comme le Jambonneau, le Marteau, la Tridacne, le Saxicave, etc. La matière de ce b. est fournie par une glande spéciale; l'animal la file au moyen de son pied, et ce même organe lui sert à fixer ces filaments aux rochers. Dans certaines espèces, le b. est trop résistant pour pouvoir être utilisé; dans d'autres, au contraire, il n'est pas moins souple que la soie, et se tisse avec facilité. En Sicile et en Calabre, on en fait des gants, des bas, et même une sorte de drap soyeux d'un brun doré et à reflets verdâtres. — Ce terme est encore usité en Bot. pour désigner un genre de plantes cryptogames dont la place n'est pas bien déterminée.

*** BYTTNÉRIACÉES.** s. f. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs monodichlamydées, à étamines monadelphes et ordinairement en partie stériles, à anthères biloculaires et introrses. — *Caract. bot.*: Arbres, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux, quelquefois grimpants; leur surface est en général couverte de poils étoilés ou bifurqués; quelquefois elle est garnie de rugosités semblables à des croûtes. Feuilles alternes, simples, penninerviées ou palmatinerviées, et ordinairem. crénelées; stipules caduques, manquant dans quelques cas. Fleurs souvent disposées en grappes, mais aussi en épis ou en panicules. Calice herbacé, membraneux ou coriace, à 4 ou 5 lobes, à préfloraison valvaire. Corolle absente, ou composée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice, souvent adhérente au tube des étamines. Étamines hypogynes, en nombre défini, et opposées aux pétales; ou deux fois plus nombreuses (alors il n'y en a que la moitié de fertiles, et celles-ci sont opposées aux pétales); ou en nombre indéfini, et alors il y en a autant de stériles qu'il y a de sépales, et ces dernières sont opposées aux sépales; presque toujours unies de manière à former une coupe ou un tube; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, très-rarement par un pore ou une fissure près de la pointe. Ovaire libre, sessile ou porté sur un pédoncule court, composé de 4 ou 10 carpelles arrangés autour d'une colonne centrale, ou réduit à un seul carpelle; ovules, 2 dans chaque loge, anatropes, ascendants, ou presque horizontaux, ou même pendants; styles terminaux, soudés ensemble; stigmates en même nombre que les loges. Fruit en général capsulaire, se fendant à travers les cellules, ou se résolvant en ses éléments primitifs en se partageant aux cloisons; graines quelquefois ailées, mais généralement rondes. Embryon ordinairement situé dans une petite quantité d'albumen charnu ou mucilagineux, droit ou arqué; cotylédons charnus ou le plus souvent foliacés, entiers ou fendus, plissés ou repliés quelquefois en spirale; radicule droite ou courbe, touchant au hile. [F. 1. *Byttneria celtoïdes.* 2. Fleur étalée. 3. Coupe d'étamines. 4. Étamine abortive. 5. Pistil. — 6. *Melochia graminifolia.* 7. Fleur. 8. Étamines et pistil. 9. Fruit mûr. 10. Capsule isolée. 11. Coupe d'une graine.]

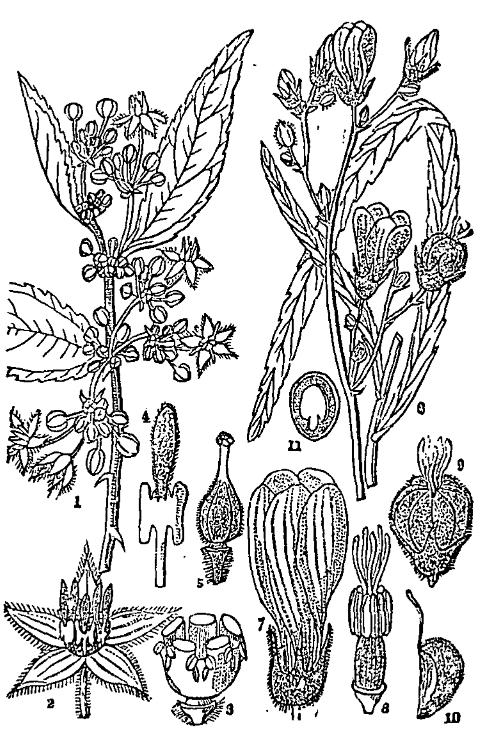

Cette famille, qui à cette heure comprend au moins 45 genres et 400 espèces, est tout entière exotique. Les 6 tribus entre lesquelles les botanistes l'ont divisée se distribuent géographiquement comme il suit: Les *Lasiopétalées* habitent l'Australie, les *Hermanniées* l'Afrique méridionale, les *Dombeyées* l'Afrique et l'Asie; les *Ériolénées* sont propres à l'Asie, les *Philippodendrées* à la Nouvelle-Zélande; enfin, les *Byttnériées* appartiennent à l'Asie et à l'Amérique.

Parmi les produits que fournit à l'homme la famille des Byttnériacées, le plus important de tous, sans contredit, est le *Cacao,* qui forme la base du *Chocolat.* Le Cacao est la graine du *Cacaoyer* (*Theobroma Cacao*), petit arbre très-répandu au Mexique, dans l'Amérique centrale, et dans l'Amérique du Sud. La *Waltheria Douradinha* est employée au Brésil dans les cas d'affections syphilitiques; la quantité considérable de mucilage qu'elle contient doit en effet la rendre utile contre ce genre d'affection. Le fruit du *Guazuma ulmifolia* est rempli d'une substance mucilagineuse douce et agréable que les Brésiliens mangent avec beaucoup de plaisir. A la Martinique, la jeune écorce de la même plante sert à clarifier le sucre, ce à quoi elle est très-propre à cause du mucilage abondant qu'elle fournit par macération dans l'eau. Dans la même île, l'infusion de la vieille écorce du Guazuma est estimée comme sudorifique et s'administre dans les maladies cutanées. Dans l'Inde, l'écorce du *Kydia calycina* s'emploie aux mêmes usages. La *Riedleia* et toutes les espèces du genre *Ptérosperme* (*Pterospermum*) se distinguent par leurs propriétés mucilagineuses. Chez beaucoup d'espèces de cette famille, les fibres de l'écorce sont tellement flexibles, qu'on en peut fabriquer d'excellents cordages; l'écorce de la *Microlæna spectabilis.* de la *Dombeya umbellata* et de l'*Abroma angustum,* est surtout fort propre à cet usage. A Madagascar, on fabrique en effet des cordes solides avec l'écorce de la *Microlæna spectabilis.* Enfin, les *Ruizia variabilis* et *cordata* fournissent un bois de senteur recherché.

*** BYTURE.** s. m. T. Entom. Voy. Clavicornes.

C

C. s. m. La troisième lettre de l'alphabet et la deuxième des consonnes. On la nomme *Cé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ce*, suivant la méthode moderne. *Un* C *majuscule. Un petit* c.

Obs. gram. — Les grammairiens s'accordent généralement à attribuer à la consonne C deux sons, l'un *propre*, KE, et l'autre *accidentel*, SE. On lui donne le premier devant les voyelles A O, U, et le second devant E et I. — C initial ou dans le corps d'un mot conserve le son qui lui est propre devant A, O, U, L, N, R, T; néanmoins devant U, il rend un son moins dur. Exemples: *cave*, *corne*, *cuve*, *clinquant*, *Cnéius*, *croire*, *acteur*. Avant E et I, il prend le son accidentel SE; ex.: *ceinture*, *cidre*. Lorsqu'il doit conserver ce son devant A, O, U, comme dans les mots *façade*, *garçon*, *reçu*, on l'indique au moyen du signe (ç), appelé *cédille*. — Il ne se prononce pas au milieu des mots, quand il est suivi d'un Q ou de CA, CO, CU, CL, CR. Ainsi on prononce *aquérir*, *acréditer*, quoiqu'on écrive *acquérir*, *accréditer*. Lorsque le C est redoublé, on n'en fait sentir qu'un seul, excepté lorsqu'ils se trouvent devant E ou I. Dans ce cas, le premier prend le son propre, et le second le son accidentel. Ainsi, par ex., *accepter*, *accident*, se prononcent *akcepter*, *akcident*. — Le plus ordinairement C se prononce à la fin des mots: *lac*, *bec*, *aspic*, *bloc*, *bouc*, *aqueduc*, *zinc*, *fisc*, etc. Cependant il est un assez grand nombre de mots où le C final ne se prononce point; tels sont: *estomac*, *échecs* (jeu), *cric*, *accroc*, *caoutchouc*, *franc*, *porc*, etc. Dans tous ces mots, la prononciation ne change pas au pluriel. Ainsi, *des blocs*, *des crics*, se prononcent *des blok*, *des cri*. Lorsque le C final est muet, on ne le fait pas sonner sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares, qui seront indiquées dans le Dictionnaire. *Passer du blanc au noir*, par ex., se prononce *passer du blan-kau-noir*. Dans la poésie, les meilleures autorités permettent souvent, soit pour la rime, soit pour éviter l'hiatus, de faire sentir le C final muet. Le sévère Boileau, par ex., a fait rimer *estomac* avec *Sidrac;* et Th. Corneille a écrit *le tabac est divin*, qu'il faut nécessairement prononcer *le taba-kest-divin*, pour éviter l'hiatus. En prose même, le C final cesse d'être muet dans certains mots composés, tels que *croc-en-jambe* et *porc-épic*. Au reste, nous aurons soin d'indiquer ces irrégularités au fur et à mesure que nous les rencontrerons. — Quoique nous ayons un caractère pour le C et un autre pour le G, cependant lorsque la prononciation du C a été changée en celle du G., par ex., dans le mot *second* et ses dérivés, nous y avons conservé le C, parce que les yeux s'étaient accoutumés à l'y voir. Ainsi, nous écrivons toujours *second*, *seconder*, etc., quoique nous prononcions *segond*, *segonder*, etc., surtout dans la conversation.

Enc. — La lettre C, la troisième de notre alphabet et de la plupart des alphabets européens, est prise de l'alphabet des Romains, qui l'avaient eux-mêmes empruntée aux Grecs par dérivation du K, suivant les uns, et du Γ, suivant les autres: le Γ lui-même n'était autre que le *guimel* des Phéniciens. — Comme abréviation, la lettre C est employée dans les inscriptions antiques et dans les anciens manuscrits, pour *Caïus*, *Cæsar*, *consul*, *civitas*, *colonia*, etc. Deux CC signifient *consules* ou *cæsares*. Dans les jugements, le C, initiale du verbe *condemno* (je condamne), était le symbole de la condamnation, comme l'A, initiale d'*absolvo* (j'absous), était celui de l'acquittement. Aussi la première était-elle appelée *littera tristis* (lettre triste), et la seconde *littera salutaris* (lettre salutaire). En français, le C est fort usité comme abréviation. Nous citerons entre autres les mots *Christ*, *chrétien*, *catholique*, dans ces formules: av. J.-C., pour *avant Jésus-Christ;* N.-S. J.-C., pour *Notre-Seigneur Jésus-Christ;* S. M. T. C., pour *Sa Majesté Très-Chrétienne*, et S. M. C., pour *Sa Majesté Catholique*. — Il s'emploie très-fréquemment comme abréviation de *centime*, *centimètre*, *centilitre*, *centigrade*, etc. Mais, en général, la valeur de ce signe abréviatif est très-facile à reconnaître, par la place qu'il occupe dans la phrase, et par le sens de celle-ci. — Voy. les articles NOTATION, NUMÉRATION, etc.

ÇÀ. adv. de lieu. Ne s'emploie que dans ces phrases fam.: *Viens çà, venez çà.* ‖ *Çà et là*, De côté et d'autre. *Courir, errer çà et là. Ses livres étaient jetés çà et là.* — Fam. *Qui çà, qui là*, Les uns d'un côté, les autres de l'autre. *Ils étaient dispersés qui çà, qui là. Ils courent tous qui çà, qui là.* Vx. ‖ *De çà.* V. DEÇÀ. ‖ T. Pal. *En çà*. Jusqu'à présent. *Depuis deux ans en çà*, Depuis deux ans jusqu'à présent. Vx. == ÇÀ. interj. Se dit Pour exciter et encourager à faire quelque chose. *Çà partons. Çà, oh çà, parlez donc. Or çà commençons.*

ÇA. pron. Se dit par contract. pour Cela. *Donnez-moi ça. Il n'y a pas de mal à ça. Il ne s'en est pas fallu de ça.*

* **CAABA.** s. f. T. Hist. relig.

Enc. — Les peuples musulmans donnent le nom de *Caaba* ou *Ka'aba* à une pierre sacrée, qui est conservée dans une petite chapelle, bâtie au milieu de la cour de la grande mosquée de la Mecque. Par extension, le nom de *Ka'aba* a été appliqué plus tard à la chapelle et quelquefois à la mosquée elle-même. A en croire les traditions arabes, cette chapelle occupe l'emplacement même du premier temple érigé au vrai Dieu sur la terre. Ce premier temple fut élevé par Abraham, au lieu même que l'ange Gabriel lui avait indiqué, et la fameuse pierre noire si vénérée de tous les sectateurs de l'Islam fut présentée par le même ange au patriarche, lorsque celui-ci commença l'œuvre de la construction de la Ka'aba. Tel est le fondement de la vénération de tous les peuples musulmans pour le temple de la Mecque. Le petit temple est une construction massive qui a 5 m. 85 centim. de long, 4,50 de large et 11 à 12 m. de haut. Elle est bâtie de pierre grise de la Mecque, taillée en blocs de différentes dimensions et joints grossièrement avec de mauvais mortier. Son toit est plat, et l'unique porte qui y donne accès est située du côté du nord, à environ 2 m. 55 cent. au-dessus du sol: on y arrive par un escalier de bois. A l'angle nord-est de la Ka'aba, près de la porte, est enchâssée la célèbre *pierre noire*, qui forme ainsi une portion de l'angle du bâtiment. Elle est de forme ovale, mais irrégulière; elle a 18 centim. de diamètre, et présente une surface ondulée et usée par les baisers et les attouchements de plusieurs millions de pèlerins; sa couleur est brun rougeâtre; enfin, selon Burckhardt, elle ressemble à un fragment de lave. — La Ka'aba est couverte d'une tenture de soie noire qui enveloppe ses côtés et laisse le toit à découvert. Ce voile, nommé *Kesoua*, est renouvelé tous les ans au temps du pèlerinage: on l'apporte du Caire, où il est fabriqué aux dépens du Grand-Seigneur. La partie du Kesoua qui couvre la porte est richement brodée en argent. A la face septentrionale de la Ka'aba, tout près de la porte, et contre le mur, on voit une fosse revêtue en marbre et assez grande pour que trois personnes puissent s'y asseoir. Cette fosse, appelée *El Madjen*, passe pour être celle où Abraham et son fils Ismaël gâchèrent la chaux et le sable dont ils se servirent pour bâtir la Ka'aba. Vis-à-vis des quatre côtés du temple, s'élèvent quatre petits édifices appelés *Makams*, où résident les imans des quatre rites musulmans orthodoxes, les *Hanéfi*, les *Schaféi*, les *Hanbali* et les *Maléki*. Les sectateurs des quatre rites s'asseyent près de leurs Makams respectifs pour réciter leurs prières. Le bâtiment qui renferme le puits *Zemzem* est tout près du Makam hanbali. Il est de forme carrée et de construction massive; il a une porte au nord qui s'ouvre dans une chambre ornée de marbres de diverses couleurs, où se trouve le puits. L'eau de celui-ci est pesante et par sa couleur ressemble quelquefois à du lait; mais elle est parfaitement douce et diffère beaucoup de l'eau saumâtre des puits dispersés dans la ville. Les Musulmans la regardent comme un remède infaillible pour toutes les maladies. — Tout le monde sait que Mahomet a imposé à tous ses sectateurs l'obligation de faire, au moins une fois dans leur vie, le pèlerinage de la Mecque pour visiter la sainte Ka'aba. C'est sans doute pour leur rappeler cette obligation, qu'il a prescrit en outre à tous les Musulmans, lorsqu'ils accomplissent quelque acte de dévotion, comme prières ou ablutions, etc., d'avoir le visage tourné du côté de la Mecque. Ainsi la Ka'aba est, comme le disent les peuples mahométans, la *kiblah* (la direction) des vrais croyants.

* **CAAMA.** s. m. T. Mam. Voy. ANTILOPE.

* **CAB.** s. m. Sorte de cabriolet fort usité en Angleterre, et récemment introduit en France. Le c. s'ouvre par devant, a les roues plus grandes, et la caisse plus basse que le cabriolet ordinaire. Le cocher placé sur un siége élevé derrière la capote, conduit à grandes guides par-dessus la tête des voyageurs.

CABALE. s. f. Système d'interprétation allégorique de la Bible, que les Juifs prétendent avoir reçu par tradition. ‖ La science prétendue, l'art chimérique d'avoir commerce avec certains êtres fantastiques, tels que les gnomes, les sylphes, etc. ‖ Fig., Intrigue d'un parti, d'une faction, d'une troupe d'individus réunis pour travailler, par des menées secrètes, dans un but commun. Se prend en mauvaise part. *Faire une c. Former des cabales. C. dangereuse. Il y a une grande c. pour faire échouer cette tragédie. Découvrir, dissiper, ruiner une c.* ‖ Se dit de La troupe même de ceux qui ont formé une cabale. *On a fait sortir cette c. La c. remplissait le parterre. A bas la c.!*

Syn. — *Intrigue.* — Ces deux mots se prennent toujours en mauvaise part; mais il y a entre eux cette différence que l'*intrigue* peut être le fait d'une seule personne, tandis que la *cabale* est une *intrigue* à laquelle concourent plusieurs individus. L'*intrigue* a recours à des procédés artificieux; la *cabale* a quelquefois recours à la violence. Celle-ci est souvent bruyante, celle-là est toujours cachée.

Enc. — Le mot *Cabale*, que beaucoup d'auteurs écrivent aujourd'hui *Kabbale*, vient de l'hébreu *Kabbala*, qui signifie *tradition*. Il sert en effet à désigner une prétendue tradition, dont la connaissance, à en croire ses sectateurs, serait indispensable pour comprendre le vrai sens des livres de l'Ancien Testament. Les Rabbins qui sont partisans de cette doctrine, disent que la C. fut révélée directement à Adam, puis à Abraham, et enfin à Moïse; que, depuis lors, elle s'est toujours transmise par la voie orale, et que la mémoire des prêtres et des anciens a suffi pour la conserver dans toute sa pureté. De même que la Massore donne l'explication littérale du langage de l'Écriture sainte, de même, disent-ils, la C. enseigne les vérités cachées dont l'Écriture n'est que le symbole. Chaque sentence, chaque mot, chaque lettre du volume sacré contient, suivant l'interprétation des cabalistes, un sens figuré aussi bien qu'un sens direct. Assez souvent même, ce sens figuré est multiple; car on peut interpréter un mot. 1° d'après la valeur numérale ou arithmétique des lettres qui le composent; 2° d'après la signification de chaque lettre considérée isolément, le mot constituant ainsi à lui seul une sentence entière; 3° au moyen de certaines transpositions de lettres. La première espèce de C. est appelée *Gématria* (corruption d grec *geometria*); la seconde est nommée *Notarikon* (du lati *nota*, signe); et la troisième porte le nom de *Thémurah* (qu signifie, en hébreu, *changement* ou *permutation*): le dernier procédé paraît être le plus ancien des trois. Ce système d'interprétation arbitraire paraît être né à Alexandrie, et avoir été imaginé par ces philosophes juifs qui auraient voulu accommoder les spéculations de la philosophie grecque et orientale avec le texte même des Livres saints. La philosophie cabalistique n'était autre chose qu'un panthéisme confus, dans lequel l'existence de la matière est niée, où tout ce qui existe est esprit, où tout ce qui est esprit est Dieu. L'existence des êtres individuels est expliquée par cette absurde théorie des émanations que nous retrouvons dans plusieurs religions de l'Orient, et dans toutes les hérésies enfantées par les Gnostiques durant les premiers siècles de l'Église.

CABALER. v. n. Faire une cabale, faire partie d'une cabale. ‖ Se prend en mauvaise part. *On cabale contre cette pièce. Vous cabalez ensemble.*

* **CABALETTE.** s. f. (ital. *cabaletta*). T. Mus. Phrase courte et d'un mouvement animé, qui se répète plusieurs fois, et qui sert à terminer les airs, les duos et autres morceaux d'opéra. « *La c.*, dit Fétis, *est un moyen dont les compositeurs de l'école actuelle abusent pour indiquer la fin d'un morceau et provoquer les applaudissements.*

CABALEUR. s. m. Celui qui cabale. *C'est un grand c. Les cabaleurs ont été mis hors de la salle.*

CABALISTE. s. m. Qui est savant dans la cabale des Juifs.

CABALISTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la cabale des Juifs. *Science c. Livres, subtilités cabalistiques.* ‖ Qui a rapport à la prétendue science appelée cabale. *Art c. Chimères cabalistiques.*

* **CABAN.** s. m. (B. lat. *capa*, cape). Sorte de manteau d'étoffe épaisse et à capuchon. *Le c. est la capote du marin, auquel nous avons emprunté ce vêtement.*

CABANE. s. f. (ital. *capanna*). Petite maison, grossièrement construite, et souvent couverte de chaume. ‖ Réduit ou petite construction habituellement formée de planches, qui est destinée à différents usages. *Une c. de berger. Une c. à lapins.* ‖ Se dit aussi Des chambres établies à bord des bâtiments, pour les officiers, les passagers, et, par ext., Des couchettes des matelots.

Syn. — *Chaumière, Hutte.* — Les mots *cabane* et *chaumière* servent à désigner une habitation fixe, une construction permanente; une *hutte*, au contraire, indique une demeure temporaire. La *cabane* est construite en bois: elle est le type des plus magnifiques édifices (v. ARCHITECTURE); cependant elle indique la pauvreté. La *chaumière* tire son nom du *chaume* qui en forme la toiture; c'est une habitation rurale, la demeure de l'homme qui cultive la terre. Elle est le plus souvent bâtie de pierre. La *hutte* est un abri fait de branchages, d'écorces, etc.; c'est l'abri que se construit le sauvage, abri qu'il abandonne bientôt, lorsqu'il est obligé de se transporter dans un autre canton à la poursuite du gibier dont il se nourrit.

CABANON. s. m. Petite cabane, ‖ T. Prison. Cachot étroit et obscur.

CABARET. s. m. (B. lat. *caparitum*, de *caupo*, cabaretier). Lieu où l'on vend du vin en détail, soit pour l'emporter, soit pour le boire sur place. *Il y a des cabarets où les ouvriers prennent leurs repas.* — *Dîner de c.*, se dit quelquefois, par plaisanterie, d'Un dîner fait chez un restaurateur. *Je vous fais faire un dîner de c.* ‖ Espèce de petite table, ou Plateau qui a les bords relevés, et sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café, etc. — Se dit aussi Des objets, tels que tasses, sucrier, pot au lait, etc., que l'on met sur le plateau. *Un c. de porcelaine de Chine.* ‖ * T. Ornith. V. LINOTTE. ‖ T. Bot. V. ARISTOLOCHIACÉES.

Syn. — *Guinguette, Taverne.* — Ce sont tous lieux ouverts au public, où l'on trouve à boire, et ordinairement aussi à manger. Un *cabaret* est un lieu où l'on vend du vin en détail, soit pour l'emporter, soit pour le boire sur place. La *taverne* a un nom flétri. En Angleterre, c'est un établissement de restaurateur; mais, chez nous, c'est un *cabaret*, où l'on se livre à l'orgie, à la crapule. La *guinguette* est aussi un *cabaret;* toutefois ce mot s'applique particulièrement à ces cabarets hors barrière, où les gens du peuple se réunissent les dimanches. On y boit, on y mange, mais surtout on y danse : c'est là ce qui fait la différence de la *guinguette* et du *cabaret.*

CABARETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient cabaret. *La cabaretière du coin.*

CABAS. s. m. (gr. χάϐος, mesure de blé?) Sorte de panier d'emballage, fait de jonc ou de sparterie, qui sert, dans le Midi, à emballer des fruits secs. — * Espèce de panier, le plus souvent de paille ou de sparterie, et muni de deux anses, dont les femmes se servent pour mettre leurs emplettes. ‖ Se dit, en plaisantant, d'Une vieille voiture à l'ancienne mode. *Il est venu dans un méchant cabas.*

CABASSET. s. m. Voy. Casque.

CABESTAN. s. m. T. Mécan. et Mar.

Enc. — Le *Cabestan* n'est autre chose qu'un *Treuil* vertical. Il se compose essentiellement d'un arbre vertical cylindrique ou un peu conique, dont les extrémités, appelées *tourillons*, sont maintenues dans des trous ou *collets* pratiqués dans un bâti de charpente. Le tourillon supérieur se prolonge au-dessus du *coussinet* dans lequel il tourne, et présente, en général, une *tête* cubique percée de part en part de trous appelés *amelottes*, dans lesquels on introduit les *barres* ou leviers horizontaux, au moyen desquels on fait tourner l'arbre. Cette machine, ainsi que le treuil, est capable de vaincre une résistance considérable à l'aide d'une puissance fort médiocre. Il suffit de regarder la Fig. ci-dessous qui représente le c. ordinaire, appelé *Vindas* par les marins, pour comprendre le mécanisme de cet appareil. Le c. agit évidemment comme un levier du premier genre. Le bras de la résistance, qui est le demi-diamètre ou rayon du cylindre, est plus court que celui de la puissance, lequel est représenté par ce même rayon prolongé de la longueur des barres. Plus celles-ci sont longues, plus la puissance est considérable ; mais, dans ce cas, il lui faut plus de temps, car la puissance a un plus long espace à parcourir. — Le c. est souvent employé à terre ; mais il est surtout usité à bord des navires où il sert principalement à lever les ancres, ainsi qu'à hisser les mâts de hune et les grandes voiles. Il y a quelques années, tous les bâtiments de l'État avaient deux cabestans, le plus fort à l'arrière et le plus petit à l'avant. Ce dernier a été supprimé en 1838. Comme le cylindre du c. est en général assez court, et que le câble est ordinairement très-long, il serait impossible d'enrouler celui-ci tout entier sur le cylindre. On évite cet inconvénient de la manière suivante. On fait faire au câble trois ou quatre fois le tour du cylindre, puis on en remet l'extrémité libre entre les mains d'un homme qui la tire avec assez de force pour l'empêcher de glisser, de telle sorte que le câble se déroule d'un côté à mesure qu'il s'enroule de l'autre. Mais la partie du câble qui s'enroule, s'élève ou s'abaisse progressivement ; on est donc obligé d'arrêter la machine de temps en temps pour replacer la corde vers l'autre extrémité. Cette opération, que les ouvriers appellent *Choquer*, cause une perte de temps considérable. — L'introduction des *câbles-chaînes* dans la marine a obligé de faire subir au c. des modifications profondes. Celui qui est actuellement en usage sur tous les bâtiments de l'État est dû au capitaine Barbotin. La pièce principale du nouvel appareil est une roue dentée ou couronne de fonte de fer, à double engrenage. L'engrenage inférieur sert à la manœuvre des câbles-chaînes, et le supérieur à celui des câbles de chanvre. Dans la manœuvre des premiers, le *choquage* est complétement évité.

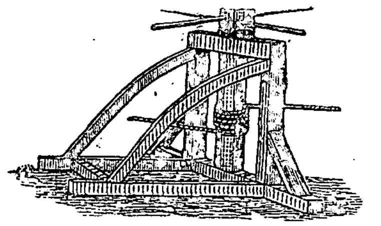

*** CABIAI.** s. m. T. Mammal.

Enc. — Le *Cabiai* est le type d'une petite famille de *Mammifères*, qui appartient à l'ordre des *Rongeurs*, et qui a reçu le nom de *Caviens*. Pour nous, ce groupe ne comprend que le genre Cabiai de Cuvier. Les animaux qui le composent présentent les caractères suivants : Clavicules imparfaites; doigts armés d'ongles larges, et au nombre de 4 au membre antérieur, de 3 au membre postérieur ; mâchoires ayant chacune 2 incisives, et, de chaque côté, 4 mâchelières sans racines, plus longues en arrière qu'en avant, et composées de lames soudées par de la substance corticale. — Les Caviens renferment les genres *Cabiai*, *Cobaye* et *Moko*.

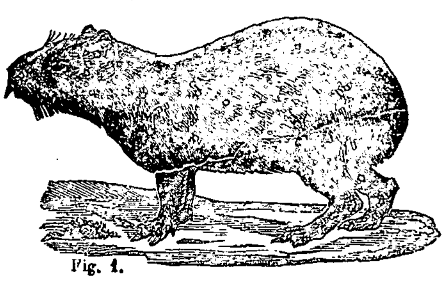

Fig. 1.

Le *Cabiai* (*Cavia Capybara* ou *Hydrochœrus*) est très-répandu à la Guyane ainsi que dans les pays baignés par l'Orénoque et les affluents du Maragnon. Il habite toujours au bord des eaux. Cet animal atteint près de 1 mètre de longueur ; il est donc le plus grand de tous les Rongeurs connus. Son poil dur, lisse et peu épais est d'un brun noirâtre, moins foncé sous le ventre. Ses doigts sont réunis par des membranes (Fig. 1). Le Cabiai vit en société. Quand il est poursuivi, il se réfugie dans l'eau, sous laquelle il peut rester assez longtemps. Sa chair est très-estimée.— Les *Cobayes* (*Cavia* ou *Ænœma*) sont de petits animaux originaires de l'Amérique du Sud, mais aujourd'hui fort communs chez nous, où ils sont vulgairement connus sous le nom de *Cochons d'Inde* (Fig. 2). Ils ont la tête assez élevée et un peu comprimée, le museau velu, le corps ramassé, les jambes courtes. Le Cobaye diffère du Cabiai par l'absence de membrane entre les doigts. Cette espèce se multiplie avec une rapidité merveilleuse. A six semaines, les jeunes sont déjà en état de se reproduire; la femelle fait quatre ou cinq portées par an, et met bas chaque fois de cinq à dix petits. Buffon dit qu'un seul couple, en un an, pourrait produire un millier d'individus. Le pelage du Cobaye est blanc avec de grandes plaques noires et jaunes. Cette coloration variée paraît être le résultat de la domesticité. La chair de cet animal est mangeable, mais peu estimée. Sa sensibilité au froid ne permet pas de l'élever dans des parcs, où il pourrait acquérir le fumet qui lui manque. On connaît 5 espèces de ce genre. L'espèce appelée *Apéréa* est généralement regardée comme celle d'où proviendrait le Cochon d'Inde domestique. — Le *Moko* ou *Kérodon* diffère très-peu du précédent. Cet animal habite l'Amérique centrale. Sa longueur moyenne est de 25 centimètres. Il a le poil gris tacheté de noir et de fauve en dessus, et blanc à la partie interne des membres.

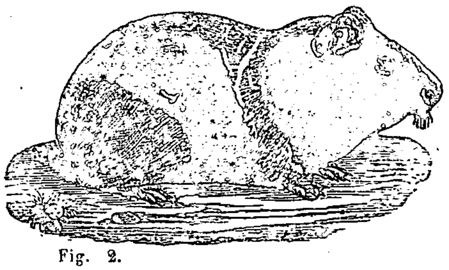

Fig. 2.

CABILLAUD. s. m. T. Ichth. Voy. Gadoïdes.

CABINE. s. f. T. Mar. Se dit des Petites chambres ou cabanes placées à l'arrière de certains bâtiments de commerce.

CABINET. s. m. Petite pièce d'un appartement, plus retirée que les autres, et destinée à différents usages. *C. de toilette, de garde-robe, de bains. C. noir. C. d'aisances.* ‖ Absol., se dit d'Un lieu de retraite pour travailler ou converser en particulier, pour s'occuper d'affaires. *Il s'est retiré, enfermé dans son c. Il passe la journée dans son c. Le c. d'un ministre. C. d'étude. La vie de c. est nuisible à sa santé. Il a entrée dans le c. du roi,* ou simplement, *dans le c.* — *Homme de c.*, Homme que sa profession oblige à travailler dans le c. — *C. d'affaires.* V. Affaire. *C. de lecture.* V. Lecture. ‖Fig. et par ext., La clientèle, l'ensemble des affaires dont on est chargé. *Cet avocat a un très-bon c. Il lui a cédé son c. Son c. lui rapporte vingt mille francs par an.* ‖ Fig., se dit encore d'Un gouvernement, du conseil où se traitent les affaires générales de l'État, et en particulier celles qui concernent ses relations avec l'extérieur. *Le c. de Paris, de Vienne,* etc. *Entrer au c. Il règne un parfait accord entre ces deux cabinets. Un secret de c.* — * *C. noir*, Le bureau établi autrefois à Paris dans l'hôtel des Postes, et où des agents spéciaux décachetaient et lisaient les lettres suspectes. ‖ Lieu où l'on place, où l'on expose des objets d'étude ou de curiosité, tels que livres, tableaux, médailles, productions naturelles, etc. *C. de tableaux, d'armes, d'antiques, de médailles. C. d'histoire naturelle, d'anatomie.* — Par ext., se dit de Tous les objets d'étude ou de curiosité qui sont contenus dans un c. *Il a fait, il a formé un riche c. Son c. est bien monté. Vendre son c.* — *C. de physique,* Endroit dans lequel sont réunis les divers instruments nécessaires pour les expériences de physique; Collection de ces instruments. ‖ Espèce de buffet à plusieurs layettes ou tiroirs, qui servait autrefois d'ornement dans les appartements. *C. d'écaille de tortue. C. d'ébène. C. de la Chine.* — *C. d'orgue,* Espèce d'armoire dans laquelle il y a un orgue. ‖ Endroit couvert dans un jardin, et formé de treillage, de verdure, etc. *C. de chèvrefeuille. C. de verdure.*

CÂBLE. s. m. (gr. κάμηλος). T. Marine. Gros cordage dont on se sert pour élever des fardeaux, pour attacher les ancres des bâtiments, etc. *Le c. d'une ancre, Le c. s'est rompu. Le maître c.*, Celui de la première ancre que laisse tomber un navire en mouillant. — On donne aussi le nom de *Câbles* à des faisceaux de fils de fer ou à des chaînes dont on se sert comme de cordages ordinaires. *Des câbles de fer. Des câbles-chaînes.* ‖ *Filer du c., filer le c.*, Lâcher peu à peu le c., dérouler une longueur plus ou moins considérable du c. qui tient l'ancre, lorsque le bâtiment est au mouillage. — Fig. et fam., *Filer du c.*, Gagner du temps quand on est pressé par quelqu'un de faire quelque chose; Différer de se décider, de prendre un parti.

Enc. — Dans les premières années de ce siècle, on ne connaissait encore que les câbles de chanvre ; mais, depuis lors, on leur a substitué, dans beaucoup de cas, des câbles composés de fils de fer unis ensemble, ou d'anneaux de fer formant une chaîne véritable. Nous parlerons des câbles de chanvre au mot Cordage ; il ne sera donc question dans cet article que des *câbles de fil de fer* et des *câbles-chaînes*.

I. Les *câbles de fil de fer* sont constitués par un faisceau de fils de fer plus ou moins nombreux, qui sont maintenus de distance en distance par des liens également formés de fils de fer. Le c. est toujours recouvert d'une couche de peinture, etc., pour empêcher l'oxydation du métal. A l'origine de cette industrie, on croyait absolument nécessaire de faire *recuire* le fil de fer, c.-à-d. de l'assouplir en le soumettant à l'action de la chaleur ; cette opération avait l'inconvénient de diminuer la ténacité du fil métallique. Mais bientôt les procédés de fabrication se perfectionnant, on parvint à se servir de fil de fer non recuit. Plus tard encore, on réussit à diminuer la roideur des câbles de ce genre, en plaçant, à leur centre, une *âme* de chanvre goudronné. Aujourd'hui on fabrique ces sortes de câbles à un prix égal, ou même inférieur à celui des câbles de chanvre, par kilogr. Leur force étant au moins trois fois supérieure à celle de ces derniers, leur usage présente une notable économie. Ils durent fort longtemps, et quand ils sont usés, ils conservent une valeur vénale bien plus grande que celle des vieux câbles de chanvre, bons seulement à être déchirés pour faire du papier d'emballage ou de l'étoupe à l'usage des calfats. Quant à la force des câbles de fil de fer, il résulte des expériences faites à Woolwich par l'Amirauté anglaise, qu'il faut un poids de 54,810 kilogr. pour rompre un c. de fil de fer ayant 152 millim. de circonférence, tandis que la même charge rompt un c. de chanvre dont la circonférence égale 382 millim. Aussi les câbles de fil de fer sont-ils actuellement d'un très-grand usage dans la marine, surtout pour les manœuvres dormantes. Ces câbles présentent encore un autre avantage considérable sur ceux de chanvre, c'est qu'ils n'absorbent pas d'eau, et, par conséquent, ne peuvent ni augmenter de poids, ni diminuer de longueur par leur exposition constante à l'humidité. D'après les calculs de Smith, lorsque les manœuvres d'un navire sont de fer, elles pèsent moitié moins, coûtent un tiers de moins et occupent deux fois moins d'espace que des manœuvres de chanvre. Le même auteur a trouvé qu'un câble de chanvre de 76 mill. de circonférence, absorbe 120 gr. d'eau, et éprouve un raccourcissement de 13 mill. Or, les cordages d'un navire de guerre du premier rang offrent, dans leur ensemble, un développement évalué à 54,870 mètres. Par conséquent, s'ils sont de chanvre, ils se raccourcissent d'environ 700 mètres, en absorbant 6,584 litres ou kilogr. d'eau. On voit de combien un navire est allégé quand toutes ses manœuvres sont de fer. — Pour le service des mines, des machines fixes de chemins de fer, etc., on admet que des câbles ayant un diamètre de 16, 20, 24 et 28 mill., et pesant par mètre 80, 120, 160 et 250 décagr., ont une force de 1,250, 1,750, 2,250 et 2,750 kilogr. Cette force est calculée au sixième seulement de la tension d'épreuve.

II. L'idée d'employer des *câbles-chaînes*, dans la marine, pour tenir les bâtiments au mouillage, est due à l'Anglais Slater, qui prit pour cela un brevet en 1808. Le premier navire qui en fit usage fut la *Pénélope* (1811), alors commandée par le capitaine Brown. Aujourd'hui ils sont devenus d'un emploi général. Le c.-chaîne, comparé au c. de chanvre, possède sur celui-ci deux grands avantages. Lorsqu'un navire est à l'ancre, s'il survient un fort coup de vent ou de lame, le c. a à supporter un choc violent, dont le contre-coup se transmet à l'ancre. Si le c. est de chanvre, comme sa densité est peu différente de celle de l'eau, il se trouve tendu presque en ligne droite, et en conséquence n'offre presque aucune élasticité : alors le choc qu'éprouve le vaisseau peut faire déraper l'ancre ou briser sa patte. Le c.-chaîne, au contraire, en vertu de sa grande densité, décrit dans l'eau une ligne courbe dont la flèche est considérable : lors donc qu'il éprouve une forte tension, sa courbure diminue en formant une liaison élastique entre l'ancre et le navire, et en amortissant ainsi le contre-coup que reçoit l'ancre. Le second avantage des câbles-chaînes, c'est qu'ils ne sont pas exposés à se couper, comme les câbles de chanvre, sur les angles des rochers. On cite, comme l'un des exemples les plus remarquables du bon service de ces câbles, le bâtiment anglais le *Henri*, qui, forcé de mouiller par une affreuse tempête dans la baie de Biscaye, tint trois jours durant, grâce à un c.-chaîne, dans une situation où tout c. de chanvre eût été mille fois coupé par les saillies des rochers. — Les chaînons dont se compose un c.-chaîne, ont la forme que présente la Fig. Ils se composent de deux parties distinctes, la *maille*, ou anneau allongé, et l'*étai*, pièce transversale ajoutée comme contre-fort à égale distance entre les deux bouts de la maille dont elle augmente considérablement la solidité. Ces deux parties sont forgées et ajustées avec beaucoup de précision au moyen de puissantes machines. Cette forme de mailles est, de toutes les formes possibles, celle qui offre la plus grande résistance; elle a été imaginée par l'ingénieur anglais Brunton. Aussi ne fait-on usage, dans la marine, que de câbles-

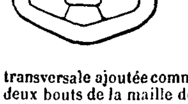

chaînes construits sur ce modèle. Les câbles-chaînes peuvent, selon les besoins du service, s'allonger ou se raccourcir à volonté. A cet effet, on les divise en tronçons de 5 mètres au moyen de forts boulons, qui permettent en un instant de diminuer ou d'augmenter leur longueur.

CÂBLÉ. s. m. T. Passementier. Sorte de gros cordon dont on se sert pour suspendre des tableaux, relever des tentures, faire des cordons de sonnette, etc.

CÂBLEAU ou **CÂBLOT.** s. m. T. Mar. Sorte de petit câble qui sert d'amarre aux embarcations.

CÂBLER. v. a. Assembler plusieurs cordes et les tordre ensemble, pour n'en faire qu'une seule. = Câblé, ée. part.

CABLIAU. s. m. T. Ichth. Voy. Gadoïdes.

CABOCHE. s. f. (lat. *caput*, tête). Tête. — *Il a une bonne c.*, Il a beaucoup de bon sens, de jugement. Fam. || * T. Techn., Sorte de clou à grosse tête.

CABOCHON. s. m. T. Joaillier. Pierre précieuse qu'on s'est contenté de polir sans la tailler. — S'emploie adjectiv. *Un rubis c.* || * T. Zool. V. Capuloïdes.

* **CABOMBÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux aquatiques, exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées, à carpelles distincts et à albumen abondant. — *Caract. bot.*: Plantes aquatiques, à feuilles peltées flottantes. Fleurs axillaires, solitaires, jaunes ou pourpres. Sépales 3 ou 4, colorés à leur surface interne. Pétales 3 ou 4, alternant avec les sépales. Étamines en nombre défini ou indéfini, hypogynes, *naissant d'un torus peu distinct*; *anthères* linéaires, introrses, continues avec le filet. Carpelles au nombre de 2 ou davantage, terminés par un style court. Ovules orthotropes, pendants. Fruit indéhiscent, supportant le style induré. Graines en nombre défini, suspendues; embryon petit, bilobé, renfermé dans le sac charnu de l'amnios, au sommet du noyau, et extérieur à l'albumen qui est charnu et abondant. [Fig. 1. *Cabomba aquatica*. 2. Pistil et calice. 3. Coupe des carpelles. 4. Coupe de la graine.]

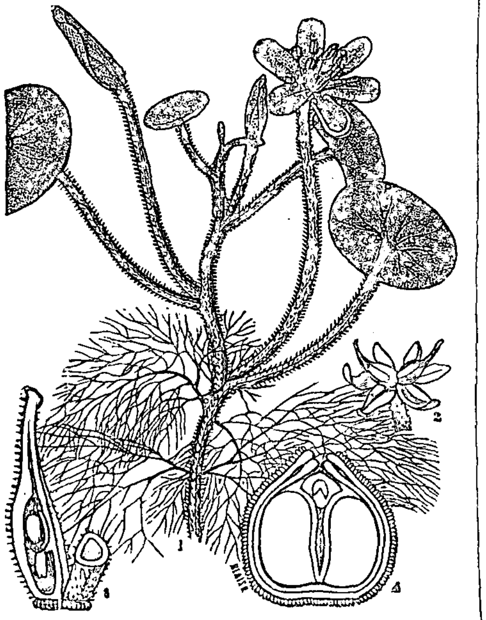

Cette famille, qui a été aussi nommée *Hydropeltidées*, ne se compose que de 2 genres et de 3 espèces. Elle habite l'Amérique depuis Cayenne jusqu'au Nouveau-Jersey, et la côte de la Nouvelle-Hollande, au delà du tropique, suivant Endlicher. *L'Hydropeltis purpurea* est, dit-on, nutritive, mais légèrement astringente. Ses feuilles sont usitées dans les cas de phthisie et de dyssenterie.

CABOTAGE. s. m. (esp. *cabo*, cap). T. Mar.

Enc. — Le mot *Cabotage* signifie littéralement la navigation qui se fait de cap en cap, sans perdre la côte de vue: toutefois ce terme se prend aujourd'hui dans un sens beaucoup moins limité, ainsi que nous allons le dire. — En France, l'Administration distingue la navigation maritime en *navigation de long cours* ou *hauturière*, et en *cabotage* ou *navigation côtière*. D'après la loi du 14 juin 1854, qui a remplacé l'art. 377 du C. Com., « sont réputés *voyages au long cours* ceux qui se font au delà de certaines limites ci-après déterminées: au sud, le 30° degré de latitude sud; au nord, le 72° degré de lat. nord; à l'ouest, le 15° *degré de longit. du méridien de Paris*; à l'est, le 44° degré de longit. du même méridien. » Les voyages compris dans l'intérieur de ces limites ne constituent que des voyages de cab.

Ce dernier lui-même se distingue en *grand cab.* et en *petit cab*. Sont compris dans le grand cab.: 1° Les voyages des ports français de l'Océan en Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande, à Hambourg et autres îles et terres en deçà du Sund, en Espagne, Portugal et autres terres et îles en deçà du détroit de Gibraltar (Ord. 18 oct. 1740); 2° les voyages des ports français de la Méditerranée sur les côtes de cette mer, au delà de Naples à l'est, de Malaga à l'ouest, et aux côtes et îles de la même mer, autres que *la Corse, la Sardaigne et les îles Baléares (Ord.* 15 fév. 1815): ainsi, le voyage de France en Algérie appartient au grand cab.; 3° les voyages de la Méditerranée à la mer Noire (Déc. minist. 29 nov. 1827); 4° ceux des ports français de la Méditerranée à l'Océan, et réciproquement.

Le *petit cab*. comprend, pour les navires expédiés des différents ports de France: 1° Les voyages de Bretagne, Normandie, Picardie et Flandre, *pour* Ostende, Bruges, Newport, la Hollande, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande (Ord. 18 oct. 1740); 2° ceux de Bayonne et Saint-Jean à Saint-Sébastien et à la Corogne en Espagne; 3° ceux de tous les ports français sur les côtes de l'Océan jusques et y compris l'Escaut (Ord. 18 oct. 1740, art. 3; arrêté des Consuls, 14 vent. an XI); 4° les voyages des ports français sur la Méditerranée, du côté de l'est, jusques et y compris Naples; du côté de l'ouest, jusques et y compris Malaga, et aux îles Baléares, de Corse et de Sardaigne (Ord. 12 fév. 1815). — La même distinction entre le grand et le petit cab. a lieu aussi pour les navires expédiés des ports des différentes colonies françaises.

La distinction établie entre les diverses espèces de navigation, au *long cours*, au *grand* et au *petit cab.*, est de la plus haute importance au point de vue du développement du commerce et de la marine de la France. Dans les voyages au long cours, les navires étrangers peuvent concourir avec les navires nationaux. *Cependant aucun transport entre la France et ses colonies*, et les établissements français hors d'Europe, ne peut avoir lieu que par bâtiments français. Ce sont là (en y ajoutant la grande pêche) les seuls voyages au long cours qui soient *réservés* à la marine nationale. Quant au cab. d'un port français à un autre port français, il appartient exclusivement à la *navigation réservée*, sauf les deux exceptions qui suivent. En vertu du traité du 2 janvier 1768, connu sous le nom de *Pacte de famille*, dont les dispositions ont été remises en vigueur par la convention du 20 juill. 1814, les Espagnols peuvent se livrer à la navigation de nos côtes aux mêmes titres que nos marins; mais ce droit est réciproque. Une ordonnance du 17 fév. 1837 porte que les transports *entre la France et les possessions françaises du nord de* l'Afrique, ainsi que les transports par cab. d'un port à un autre de ces possessions, pourront s'effectuer par navires étrangers. Pour qu'un navire soit considéré comme français, il faut qu'il ait été ou construit en France ou *francisé*, que la moitié au moins de sa propriété appartienne à des Français, que les officiers qui le commandent soient Français, et enfin que son équipage soit pour les trois-quarts au moins composé de Français (Loi du 27 vendém. an II, et du 9 juin 1845). — Les navires français qui font le cab. d'un port à l'autre de l'empire, comme ceux qui arrivent des possessions françaises d'outre-mer ou d'un port étranger, sont exempts des droits de tonnage et d'expédition (L. 6 *mai* 1841). Sont exempts de tous droits de navigation: 1° les navires français faisant le transport entre la France et l'Algérie; 2° les navires français et les sandales algériennes faisant le cab. d'un port à l'autre de l'Algérie (Ord. 16 déc. 1843). — En outre, les tarifs de douanes varient considérablement selon que les marchandises *sont transportées par* navires français ou par bâtiments étrangers. Toutes ces dispositions ont pour objet de protéger notre commerce maritime et de favoriser le développement de notre marine sous le rapport du matériel et de la population.

Les officiers qui commandent les bâtiments qui se livrent soit aux voyages de long cours, soit au cab., sont astreints à subir certains examens, et à faire preuve de certaines connaissances spéciales. On est, bien entendu, plus exigeant pour ceux qui se livrent à la grande navigation que pour ceux qui s'adonnent exclusivement au grand et au petit cab. Les premiers ont le titre de *Capitaines*, les autres n'ont que celui de *Maîtres* au grand *ou au petit cab.*; *ces derniers sont* aussi appelés *Patrons*.

Le cab. est l'occupation d'une partie considérable de la population de notre littoral, et il fournit à la flotte une foule d'excellents marins. Quoique le mouvement de notre navigation côtière soit bien inférieur à celui que présente la Grande-Bretagne, il est encore considérable. En 1854, *malgré le trouble apporté* par la guerre dans les transactions commerciales, le mouvement général des marchandises de toute nature expédiées par le cab. grand et petit, a été de 2,202,376 tonnes. Dans ce chiffre, la part de l'Océan est de 1,565,938 tonnes, et celle de la Méditerranée de 636,438. L'ensemble des mouvements du grand cab. représente 153,346 tonnes, et les opérations du petit cab. en représentent 2,049,030. La part des ports de l'Océan est de 31,796 tonnes dans le grand cab. et de 1,534,142 dans le petit; celle des ports de la Méditerranée est de 121,550 pour le premier, et 514,888 pour le second. — Sur les 2,202,376 tonnes de marchandises transportées par cab., Marseille en a expédié 254,336, le Havre 181,327, Bordeaux 157,477, Rouen 136,602, et Nantes 104,438. Viennent ensuite par rang d'importance, Arles, Tonnay-Charente, Honfleur, Libourne, Port-de-Bouc, Cette et Dunkerque. Ces 12 ports ont absorbé les 38/100 de la totalité des transports. Les 8 ports de Rochefort, Caen, Saint-Vaast, Bayonne, la Rochelle, Ars, le Barcarès de Saint-Laurent et Marennes, figurent ensemble pour 12/100. Enfin, les 30/100 suivants se partagent entre 223 autres petits ports. — Les navires employés au transport des 2,202,376 tonnes de marchandises qui ont servi d'aliment à l'ensemble des mouvements du cab., ont effectué, soit d'une mer dans l'autre, soit dans la même mer, 71,201 voyages, représentant une *jauge* totale de 2,556,792 *tonneaux*. La part du grand cab., dans les chiffres ci-dessus, est de 994 voyages et de 130,635 tonn. de jauge: celle du petit cab. est de 70,207 voyages, avec un jaugeage total de 2,426,157 tonneaux. Voy. Commerce, Douane, Marine, etc.

CABOTER. v. n. T. Mar. Naviguer de cap en cap, de port en port le long des côtes.

CABOTEUR. s. m. Marin qui fait le cabotage. || * Se dit aussi dans le sens de *Cabotier*.

CABOTIER. s. m. Bâtiment qui fait le cabotage.

CABOTIN. s. m. T. Mépris, qui se dit d'Un comédien ambulant, et par ext., d'Un acteur sans talent. || * On dit aussi *Cabotiner* ou *Faire du cabotinage*, en parlant De mauvais acteurs qui vont de province en province, de ville en ville.

* **CABRE.** s. f. T. Mar. Voy. Chèvre.

CABRER (se). v. pron. (lat. *capra*, chèvre). Se dit au propre Du cheval, et signifie, Se dresser sur les pieds de derrière. *Ce cheval a l'habitude de se c.* En faisant ellipse du pron., on dit: *Vous allez faire c. votre cheval.* || Fig., S'emporter, se révolter contre une proposition, un conseil, une remontrance, etc. *On ne saurait lui dire un mot qu'il ne se cabre. Si vous lui dites cela, vous le ferez c.* — Dans ce sens, on l'emploie parfois comme actif. *Vous allez le c.* = Cabré, ée. part.

CABRI. s. m. Chevreau, petit de la chèvre.

* **CABRIL.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

CABRIOLE. s. f. (R. *cabri*). Saut d'une personne ou d'un animal qui s'élève avec agilité. *Faire une c., la c., des cabrioles. Les cabrioles d'un chien, d'un singe.* || T. Man. Saut que l'on fait faire à un cheval qui lève les quatre pieds en l'air à la même hauteur, et dans cette position détache une ruade. *La c. se range parmi les airs nobles. Faire aller un cheval à cabrioles.*

CABRIOLER. v. n. Faire la cabriole ou des cabrioles. *Ces enfants ne font que c. dans la prairie. Les jeunes chevreaux cabriolaient autour de leur mère.*

CABRIOLET. s. m. Sorte de voiture légère, qui s'ouvre en devant, et qui est ordinairement suspendue sur deux roues. || Espèce de petit fauteuil.

CABRIOLEUR. s. m. Faiseur de cabrioles.

CABUS. adj. m. (lat. *caput*, tête). Voy. Chou.

CACA. s. m. (lat. *cacare*, aller à la selle). Excrément, ordure. Se dit en parlant Des petits enfants. *Menez cet enfant faire c. Ne touchez pas à cela, c'est du c.*

CACADE. s. f. Évacuation alvine. Ne s'emploie qu'au fig., pour désigner Une démarche, une entreprise qui n'a point eu de succès et n'a servi qu'à montrer l'ineptie, la lâcheté ou l'imprudence de celui qui l'a faite. *Il a fait une honteuse c.* Bas.

CACAO. s. m. Fruit du cacaoyer.

CACAOYER ou **CACAOTIER.** s. m. T. Bot.

Enc. — Le *Cacaoyer* (*Theobroma*) constitue le genre le plus important de la famille des *Byttnériacées*. Il comprend une *dizaine d'espèces ou de variétés, toutes propres à l'Amérique* équatoriale. Les Cacaoyers sont des arbres ou des arbrisseaux qui ont à peu près le port de nos Cerisiers. Leurs feuilles sont ordinairement grandes, très-entières ou quelquefois dentées; munies de petites stipules caduques. Les fleurs, rougeâtres ou jaunâtres, *tantôt solitaires, tantôt fasciculées, sont placées soit* à l'aisselle des feuilles, soit sur le tronc ou les grosses branches. Le fruit est une capsule de forme ovoïde, longue de 12 à 20 centimètres, jaune ou rouge selon l'espèce, et a un péricarpe ligneux qui présente des côtes rugueuses séparées par des sillons. Il contient un certain nombre de graines ou amandes oblongues, grosses comme une petite fève et nichées dans une pulpe aigrelette. Ce sont ces graines qu'on désigne sous le nom de *Cacao*. Les Cacaoyers sont chargés en toute saison de fleurs et de fruits à divers degrés de maturité. — Parmi les diverses espèces de C. distinguées par les auteurs, nous ne citerons que les principales: 1° Le *C. commun* (*Th. Cacao*) est un arbre de 10 à 12 m., dont *le fruit, glabre, lisse et à 10 pans, offre à peu près la forme d'un* petit concombre: c'est l'espèce la plus généralement cultivée dans les Antilles et quelques parties du continent américain. 2° Le *C. de la Guyane* (*Th. guianensis*), simple arbrisseau de 5 m. de haut, produit un fruit ovoïde, à 5 angles, et couvert d'un duvet roux. Cette espèce croît dans les forêts marécageuses de la Guyane. 3° Le *C. bicolore* (*Th. bicolor*) n'a pas plus de 3 à 4 m. de hauteur. Son fruit, long de 16 centim., est ovoïde, globuleux, soyeux et rugueux. Cette espèce forme de vastes forêts dans le Brésil et la Colombie. 4° Le *C. à feuilles ovales* (*Th. ovalifolia*) qui croît au Mexique, produit, à ce qu'on croit, le fameux cacao de *Soconuzco*.

Longtemps avant la découverte du Nouveau *Continent* les indigènes cultivaient diverses espèces de Cacaoyers. Les Caraïbes donnaient à l'arbre lui-même le nom de *Cacao*, et les Mexicains celui de *Cacahoaquatl*. Ces derniers en préparaient un breuvage appelé *Chocolatl*, d'où est dérivé notre mot *Chocolat*. Sa *culture constitue aujourd'hui* une des plus *importantes industries* agricoles de l'Amérique équatoriale, et de quelques contrées où elle a été introduite. Le Cacaoyer se multiplie de semis. Il faut que les jeunes plants soient abrités contre les vents ainsi que contre les trop grandes ardeurs du soleil: aussi plante-t-on des Bananiers dans les intervalles. Les jeunes arbres commencent à fleurir à 3 ans; mais ils ne donnent de récoltes importantes qu'à 5, et ils sont en bon rapport jusqu'à 25 ou 30. — On distingue dans le commerce plusieurs sortes de Cacaos. Les principales sont : le *Caraque*, le *Maragnan* ou *Maragnon*, et le *Cacao des îles*. Les Cacaos provenant des plantations coloniales ne diffèrent entre eux que par le plus ou moins de soin apporté dans la récolte et dans les préparations que cette amande doit subir avant d'être livrée au commerce. Dans les provinces de Vénézuéla, Cumana et Caracas, qui fournissent le Cacao dit caraque, les fruits sont récoltés *toute l'année*, à mesure qu'ils arrivent à parfaite maturité. On sépare les graines, on les entasse pour les faire fermenter pendant 4 ou 5 jours. Lorsque la fermentation est arrivée au point nécessaire pour que l'amande ait acquis son plus haut degré de finesse, on fait rapidement sécher les graines au soleil. Partout ailleurs, on récolte le fruit du Cacaoyer seulement deux fois, rarement quatre fois par an. On cueille alors tout ce qui est mûr, ou à peu près mûr ; la fermentation, ainsi que la dessiccation, est conduite avec assez de négligence. C'est uniquement aux soins qu'on lui donne, que le Cacao caraque doit sa supériorité. D'un autre côté, l'infériorité notable du Cacao maragnon tient à ce que les négociants de Bahia et du littoral du Brésil ont adopté la détestable coutume de payer le Cacao au poids aux naturels du pays, qui leur en amènent sur leurs pirogues des quantités considérables. Ces sauvages ont grand soin d'humecter le Cacao pour le rendre plus lourd ; il n'arrive aux lieux de vente que pénétré d'un goût de moisissure dont nulle préparation ultérieure ne peut le débarrasser. Le Cacao de Soconuzco, qui passe pour le meilleur Cacao connu, se consomme tout entier au Mexique.

Tout le monde sait que le chocolat, dont l'usage alimentaire est universel en Europe, se prépare avec l'amande du Cacaoyer, torréfiée, dépouillée de son écorce, broyée le plus finement possible, incorporée avec une certaine quantité de sucre, broyée de nouveau et jetée dans des moules. On le nomme *Chocolat de santé*, lorsqu'il n'y entre point d'autre ingrédient. Mais, comme ce chocolat, malgré son nom, est de digestion difficile pour une foule de personnes, on l'aromatise habituellement avec de la vanille ou de la cannelle. On peut aussi donner au chocolat diverses propriétés analeptiques ou médicinales en y ajoutant du lichen d'Islande, du salep de Perse, du fer, du phosphate de chaux, etc. Dans les chocolats à bas prix, il entre toujours une plus ou moins grande quantité d'amidon et de fécule de pomme de terre, fraude qui du moins n'a pas l'inconvénient de nuire à la santé. — Lorsqu'on fait bouillir dans l'eau du Cacao torréfié et broyé, on obtient une huile grasse, qui prend, par le refroidissement, une consistance analogue à celle du suif ; cette huile, connue sous le nom de *Beurre de cacao*, est employée en médecine pour l'usage externe, en raison de la propriété qu'elle possède de ne pas rancir comme la plupart des autres corps gras.—Les téguments crustacés du Cacao ont une saveur acerbe et une légère odeur, qui, selon quelques auteurs, leur donnent des propriétés toniques. Plusieurs personnes, après les avoir fait torréfier, en préparent une infusion qu'elles mélangent ensuite avec du lait en guise de café. — La pulpe du fruit est agréable au goût, et, en Amérique, on en retire, par la distillation, une liqueur spiritueuse.

CACAOYÈRE. s. f. Lieu planté de cacaoyers.

* **CACATOÈS** ou **KAKATOÈS.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Cacatoès* sont des oiseaux grimpeurs qui appartiennent à la famille des *Perroquets* ou *Psittacins*. Ils sont rangés parmi les *Perroquets proprement dits*, où ils constituent une section particulière. Comme les *Perroquets* propres, ils ont la queue courte et égale ; mais ils se distinguent par leur bec robuste et très-recourbé, par leurs tarses très-courts et par leur tête ornée d'une huppe. L'absence ou la modification de quelques-uns de ces caractères ont fait partager la section des Cac. en 4 groupes. — Le premier comprend les *Cac. vrais*. Ces oiseaux, qui sont indigènes des îles de la Malaisie et de l'Australie, sont remarquables par leur plumage blanc, parfois teinté de rouge ou d'orangé, et par leur huppe très-mobile qui se compose de plumes longues et étroites rangées sur deux lignes (Fig. *Cac. à huppe jaune*, des Moluques). La couleur de la huppe sert en général à distinguer les espèces. Ces oiseaux sont fort dociles, et s'attachent aisément. On en apporte assez fréquemment en Europe. — Le deuxième groupe correspond aux *Calyptorhynques* de Vigors, et renferme des Cac. à huppe moins mobile, formée de plumes larges et de médiocre longueur, à plumage en général sombre, mais marqué de couleurs plus éclatantes. Ces oiseaux vivent par troupes dans les montagnes boisées de la Nouvelle-Hollande, où ils se nourrissent de fruits et de racines : ils ne sont pas apportés vivants en Europe. Les principales espèces sont le *C. funéraire*, le *C. de Banks* et le *C. à tête rouge* (*Psittacus galeatus*). — Le troisième groupe est celui des *Microglosses* de Vieillot, appelés *Perroquets à trompe* par Cuvier. Deux espèces seulement, le *Microglossus aterrimus*, de la Nouvelle-Guinée, et le *Psittacus Goliath*, de l'Inde orientale, composent ce groupe. Elles ont une huppe formée de plumes longues et étroites ; mais elles ont les joues nues, comme les Aras. En outre, leur bec supérieur énorme, l'inférieur très-court, ne pouvant se fermer entièrement, et leur langue cylindrique, terminée par un petit gland corné fendu au bout, et susceptible de se prolonger beaucoup hors de la bouche, les distinguent de tous les autres Perroquets. — Un quatrième groupe comprend les Cac. dépourvus de huppe. On n'en connaît que deux espèces. L'une, le *Nestor*, de la Nouvelle-Zélande, a les joues emplumées et la mandibule supérieure deux fois plus longue que l'inférieure ; l'autre, le *Psittrichas*, des Indes, a une partie de la tête et du cou dénudée, et des joues couvertes de poils simples et rigides.

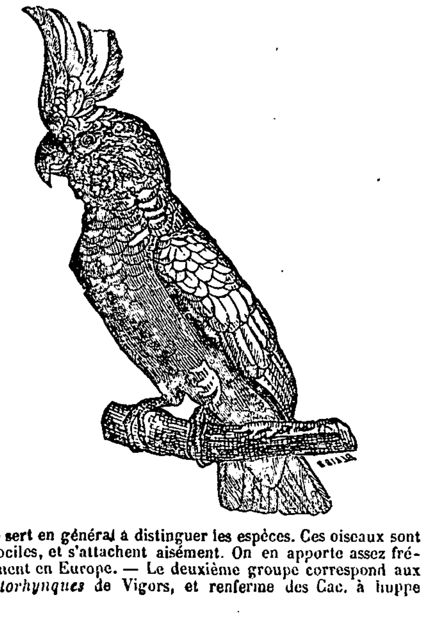

CACATOIS ou **CATACOIS.** s. m. T. Mar. V. MÂT.

CACHALOT. s. m. T. Mamm.

Enc. — Les deux genres *Cachalot* et *Physéter* constituent, dans l'ordre des Mammifères *Cétacés*, un groupe ou une famille particulière qui a reçu le nom de *Physétéridés*. Cette famille a pour caractères : Tête extrêmement grande ; mâchoire inférieure garnie de dents ; mâchoire supérieure dépourvue de fanons.

Le g. *Cachalot* paraît ne se composer que d'une seule espèce, le *Cac. macrocéphale* (*Physeter macrocephalus*, L.) [Fig. ci-dessous]. Ce Cétacé est le plus grand des animaux après la Baleine. On en a rencontré, dit-on, qui avaient jusqu'à 27 mètres de longueur ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on en a pris qui étaient longs de 23 m., et avaient plus de 16 m. de circonférence. La longueur de sa tête, qui ressemble à un énorme cylindre légèrement comprimé et brusquement tronqué en avant, forme à peu près le tiers de son corps. Les dents, nulles ou rudimentaires à la mâchoire supérieure, sont bien développées à l'inférieure : celles-ci, quand la gueule de l'animal est fermée, se logent dans des cavités correspondantes de la mâchoire supérieure. La partie supérieure de son énorme tête ne consiste presque qu'en grandes cavités recouvertes et séparées par des cartilages et remplies d'une huile qui se fige en se refroidissant (V. BLANC *de baleine*). Il paraît que des canaux remplis de cette substance et communiquant avec les cavités de la tête, se distribuent dans toutes les parties du corps, et s'entrelacent même dans le lard ordinaire qui règne sous toute la peau. Ces cavités sont très-différentes du véritable crâne, lequel est assez petit et placé sous leur partie postérieure. La charpente osseuse du C. n'est pas symétrique ; elle est beaucoup plus développée à droite qu'à gauche. Cette dissymétrie se manifeste encore dans l'évent et dans l'organe de la vue. L'évent est unique, au lieu d'être double comme dans la plupart des autres Cétacés ; il se dirige vers le côté gauche, et se termine de ce côté sur le devant du museau. L'œil gauche est de beaucoup plus petit que l'autre ; parfois même, il est presque complétement atrophié. Le dos présente un nombre variable de protubérances charnues qui figurent la nageoire dorsale. L'étendue des nageoires pectorales semble peu proportionnée à la masse énorme de l'animal. La peau, douce au toucher comme de la soie, est noirâtre ou d'un blanc ardoisé sur les parties supérieures du corps ; le ventre est toujours blanchâtre.

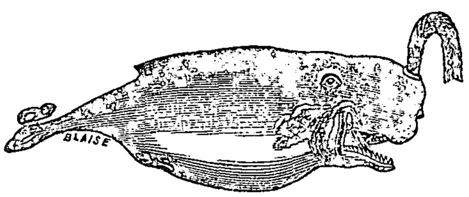

Les mœurs et les habitudes des Cachalots sont peu connues. Ils parcourent ordinairement les mers par troupes nombreuses : Beale en a rencontré qui se composaient de 200 à 300 individus. On dit que ces bandes reconnaissent pour chef un mâle qui marche en avant, et donne le signal du combat ou de la fuite. Le cri que poussent alors ces animaux ressemble au son d'une cloche. Les femelles font un ou deux petits par portée, et témoignent le plus vif attachement pour leur progéniture. Un observateur que nous avons déjà cité, Beale, a vu des Cachalots se battre entre eux avec fureur, en cherchant à se saisir par la mâchoire inférieure. Il dit encore avoir reconnu que ce Cétacé peut se passer de respirer pendant une heure vingt minutes, et qu'il peut faire de 10 à 16 kilom. à l'heure. Lorsqu'il nage avec le plus de vélocité, il élève et abaisse rapidement son immense queue, et le corps, suivant son mouvement, se découvre et se plonge alternativement dans la mer. A chaque impulsion, il s'élève ainsi de 8 à 9 mètres au-dessus de l'eau, et parfois même s'élève tout entier hors des flots. Les Cachalots se rencontrent à peu près dans toutes les mers, mais principalement dans les mers australes. On en a pris dans l'Adriatique. Ils font de grands ravages dans les bancs de poissons ; ils attaquent aussi fréquemment les Phoques, et même, dit-on, les jeunes Baleines. Le C. est chassé, comme la Baleine, pour son huile ; il en donne, il est vrai, une bien moindre quantité, mais, en revanche, il fournit de la cétine et de l'ambre gris (Voy. AMBRE et BALEINE).

Le g. *Physétère* paraît différer du précédent par la présence d'une vraie nageoire dorsale. D'après leurs dents arquées ou droites, aiguës ou obtuses, on les distingue en deux espèces, *Microps* et *Tursio* ou *Mular* ; mais cette subdivision n'a rien de bien certain. Les Physétères se rencontrent dans la mer Glaciale et quelquefois dans la Méditerranée.

CACHE. s. f. Lieu où l'on place les personnes ou les choses qu'on ne veut pas qui soient vues ou trouvées. *Une bonne c. Trouver, découvrir la c.* Fam.

CACHE-CACHE. s. m. Voy. CLIGNE-MUSETTE.

CACHECTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui est atteint de cachexie ; Qui appartient à la cachexie. *Il est c. Un sang c. État c. Affections cachectiques.*

CACHEMIRE. s. m. Voy. CHÂLE et CHÈVRE.

CACHER. v. a. (lat. *saccus*, sac, bourse, poche). Mettre une personne ou une chose dans un lieu où l'on ne puisse la découvrir, la trouver. *C. quelqu'un. C. un trésor, de l'argent, des bijoux. C. quelque chose dans une armoire, dans un coin.* ‖ Couvrir une chose, empêcher qu'on ne la voie. *C. son visage dans ses mains. C. un tableau. Ce mur cache la vue de la campagne. L'obscurité cachait notre marche. Cachez votre jeu, on peut le voir.* — Fig. et fam., *C. son jeu*, Feindre de ne pas savoir bien jouer, dissimuler son habileté au jeu ; ou Ne pas laisser apercevoir ses desseins, ses vues, ses intentions, les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. On dit dans le même sens, *C. sa marche.* ‖ Fig., Empêcher qu'on ne voie une chose. *Ces dehors séduisants cachent une âme basse et cupide. C. son ressentiment sous un air d'indifférence.* ‖ Taire, celer, dissimuler. *C. son nom, son âge, sa pensée. Je ne vous cacherai pas mes craintes. C. son genre de vie.* — *C. sa vie*, Chercher l'obscurité, fuir le monde. = SE CACHER. v. pron. S'emploie dans les mêmes acceptions. *Se c. derrière un arbre. Se c. pour n'être pas arrêté. Son orgueil se cache sous les apparences de la modestie.* ‖ *Se c. à quelqu'un*, Ne pas se laisser voir à quelqu'un. *Se c. à tous ses amis. Se c. à tous les yeux.* — *Se c. au monde*, Mener une vie retirée. — *On ne peut se c. à soi-même*, On ne peut se dissimuler ses propres sentiments, les dispositions de son âme. ‖ *Se c. de quelqu'un*, Lui c. ce qu'on fait, ses desseins, sa conduite. — *Se c. de quelque chose*, N'en pas convenir, faire en sorte que personne ne le sache. *Il se cache de ses liaisons. Il se cache bien de ce qui vient de lui arriver.* = CACHÉ, ÉE. part. *Un objet c. Vues cachées. Ressorts cachés. Son jeu est bien c. N'avoir rien de c. pour ses amis*, Ne leur rien taire, ne leur rien celer de ce qu'on pense, de ce qu'on projette. — *Un esprit c.*, Un esprit dissimulé. — *Une vie cachée*, Une vie fort retirée. — Fig., *C'est un trésor c.*, se dit de Quelqu'un qui a de bonnes qualités et qui ne les produit pas.

Syn. — *Dissimuler*, *Déguiser*. — On *cache* par un profond secret ce qu'on ne veut pas manifester ; on *dissimule* par une conduite réservée ce qu'on ne veut pas faire apercevoir ; on *déguise* par des apparences contraires ce qu'on veut dérober à la pénétration d'autrui. Il y a du soin et de l'attention à *cacher*, de l'art et de l'habileté à *dissimuler*, du travail et de la ruse à *déguiser*. — Voy. CELER.

CACHET. s. m. (R. *cacher*). Petit sceau de métal ou de pierre dure qu'on applique sur de la cire ou sur toute autre matière molle, soit pour fermer une lettre, un billet, un paquet, etc., etc., soit pour y produire une empreinte qui serve de marque distinctive. *Un c. bien gravé. Un c. d'armes. Faire graver son chiffre sur un c. Le c. d'un fabricant. Mettre un c. sur une bouteille. Appliquer son c. sur une boîte.* ‖ La cire ou la matière qui porte l'empreinte faite avec un cachet. Se dit aussi pour désigner L'empreinte elle-même. *Le c. est entier. Ce c. a été rompu, brisé. Je reconnais son c.* — *C. volant*, Cachet qu'on met sur le pli supérieur d'une lettre, et qui, ne tenant pas au pli inférieur, ne sert pas à la fermer. *Une lettre sous c. volant.* ‖ Se dit de Petites cartes sur lesquelles on met son cachet ou son nom, et qui servent à marquer, à compter le nombre de fois qu'on a fait une chose. *J'apprends à danser, je suis à mon dixième c.*, A ma dixième leçon. *Ce restaurateur donne vingt cachets pour trente francs*, Vingt dîners. — Fam., *Il court le c.*, se dit D'un professeur qui donne des leçons en ville. ‖ Fig., Le caractère particulier qui distingue les ouvrages d'un auteur, d'un artiste, etc. *Cet écrivain a son c. Son style a un c. particulier. L'artiste y a mis son c. Ce livre porte le c. de l'époque où il fut composé. Les œuvres de cet auteur ont un c. d'originalité.*

Enc. — Le *Cachet* ne sert guère chez nous, et chez les peuples les plus avancés en civilisation, qu'à fermer une lettre ou une dépêche. Chez les anciens et chez nos aïeux du moyen âge, il servait encore à d'autres usages. Il s'appliquait, par ex., sur les actes, où il tenait lieu de signature. On l'employait aussi à sceller les coffres, les portes, etc., pour empêcher qu'on ne les ouvrît, ou du moins pour qu'on ne pût les ouvrir à l'insu du propriétaire. Il en est encore de même chez les peuples orientaux de nos jours. Dans l'antiquité, ainsi que dans l'Orient actuel, le c. est le plus ordinairement adapté à un anneau ; au moyen-âge, nos chevaliers faisaient graver leur c. au pommeau de leur épée ; aujourd'hui on le fixe, en général, au bout d'un manche d'ivoire, d'ébène, etc.

Chez les anciens, le c. avait, ainsi qu'il est facile de le comprendre, une importance très-grande. Dans la Grèce, tout homme libre portait un anneau pourvu d'un c., et Diogène-Laërce parle d'une loi de Solon qui défendait aux graveurs de garder l'empreinte des cachets (σφραγίς) qu'ils avaient vendus. A Rome, l'usage de porter des anneaux munis d'un c. remonte également à une très-haute antiquité. Florus dit que les Romains l'empruntèrent aux Étrusques sous le règne de Tarquin l'ancien. Dans le principe, ces anneaux étaient de fer, et beaucoup de citoyens continuèrent de les porter ainsi, même à l'époque où un luxe effréné avait envahi Rome, c.-à-d. au temps de Pline. Durant les premiers siècles de la République, lorsqu'un sénateur était envoyé en ambassade chez quelque peuple étranger, il recevait de l'État un anneau d'or, qui était ainsi une sorte de sceau public ; car l'ambassadeur se servait de son anneau de fer pour les affaires privées. Par la suite des temps, tous les sénateurs, les principaux magistrats et enfin les chevaliers, s'attribuèrent l'anneau d'or. Sous l'empire, l'anneau de l'empereur était en quelque sorte le sceau de l'État ; car l'empereur en permettait quelquefois l'usage à ceux qu'il voulait faire regarder comme ses représentants. Plusieurs fois, un empereur mourant désigna son héritier en lui remettant son anneau. C'est ainsi qu'Auguste, gravement malade, remit son anneau à son gendre Agrippa ; mais sa maladie ne fut pas mortelle. — Les signes ou symboles gravés sur les anneaux pour servir de c., variaient au gré du goût et du caprice de chacun. C'étaient des portraits d'ancêtres ou d'amis, des sujets relatifs aux divinités ou à leur culte, des emblèmes de tout genre. L'anneau de Sylla était orné d'une pierre précieuse sur laquelle il avait fait graver la prise du roi Jugurtha ; le c. de Pompée représentait trois trophées ; César, qui se vantait de descendre de Vénus, portait sur son c. l'image de cette déesse. Auguste prit d'abord pour c. une image de sphinx ; plus tard, il choisit l'image d'Alexandre-le-Grand ; enfin il adopta sa propre image. Plusieurs empereurs l'imitèrent en cela. — La pierre la plus généralement employée pour les cachets, était l'onyx. Les artistes anciens savaient, en effet, tirer un merveilleux parti de la variété de ses couleurs. L'anneau même dans lequel la pierre était enchâssée, était souvent une œuvre d'art fort remarquable.

Dans l'Orient, l'usage des cachets existe de temps immémorial. L'Écriture sainte en fait mention dans l'histoire de Joseph et dans celle d'Esther. De nos jours, les Orientaux font graver sur leurs cachets des chiffres, des emblèmes, des devises et surtout des maximes tirées du Koran, car la loi religieuse défend la représentation des êtres animés. En Perse, dit-on, les graveurs de cachets sont punis de mort quand ils en font deux pareils. — Dans nos pays, le c. n'a plus ni signification, ni utilité. Le plus souvent on y fait graver des armoiries ou des emblèmes. Fort souvent les premières sont fausses, et les seconds ridiculement prétentieux ; c'est une petite satisfaction de vanité qui au moins a l'avantage de ne nuire à personne.

Hist. — On a d'abord appelé *Lettres de cachet* toutes les lettres revêtues du cachet particulier du roi : on leur donnait aussi le nom de *Lettres clauses* ou *closes* (*clausæ*, fermées), pour les distinguer des *Lettres patentes* (*patentes*, ouvertes), qui étaient délivrées ouvertes et scellées par le chancelier du grand sceau de l'État. Les premières lettres de c. eurent pour objet de soustraire au cours de la justice ordinaire des coupables de haut rang, afin d'éviter le déshonneur qui en serait rejailli sur leurs familles ; mais ils n'en étaient pas moins punis par la détention dans une prison d'État. Malheureusement on abusa bientôt des lettres de c. comme de tout ce qui est arbitraire. Une ordonnance du roi Charles IX, rendue sur la plainte des États-généraux d'Orléans (1560), nous fait connaître un des abus les plus fréquents des lettres de c. : « Et parce qu'aucuns abusant de la faveur de nos prédécesseurs, par importunité ou plutôt subrepticement, ont obtenu quelquefois des lettres de c., en vertu desquelles ils ont fait sequestrer des filles, et icelles épouser ou fait épouser contre le gré et vouloir des pères et mères, parents, tuteurs ou curateurs, chose digne de punition exemplaire, enjoignons à tous juges de procéder extraordinairement et comme en crime de rapt contre les impétrants et ceux qui s'aideront de telles lettres, sans avoir aucun égard à icelles. » Non-seulement cette ordonnance ne fut pas suivie d'effet, mais l'abus des lettres de c. alla croissant de règne en règne ; ce fut surtout au XVIII^e siècle qu'il fut poussé à un point effrayant. Ces lettres étant le plus ordinairement délivrées en blanc, sauf le nom de la personne à incarcérer, on put en faire un véritable trafic. La formule de ces lettres était ainsi conçue : « Monsieur...., je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon château de....., le sieur....., et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur....., en sa sainte garde. A....., le....., le Roi. » Les lettres de c. ont constamment révolté la conscience publique. Leur abolition, plusieurs fois demandée et toujours refusée, n'eut lieu qu'en 1789 : c'est par la loi du 15 janvier 1790 que leurs dernières victimes furent rendues à la liberté.

CACHETER. v. a. Appliquer un cachet sur quelque chose ; Fermer avec un cachet, ou avec un pain à cacheter. *C. une boîte, une bouteille, une lettre, un billet. Pain à c.* = CACHETÉ, ÉE. part. *Lettre cachetée. Adjudication sur soumissions cachetées.* = Conj. V. CAQUETER.

CACHETTE. s. f. Petite cache. *Il avait mis son or dans une c.* Fam. = EN CACHETTE. loc. adv. En secret, à la dérobée. *Faire quelque chose en c.*

CACHEXIE. s. f. (gr. κακός, mauvais ; ἕξις, état).

Enc. — Ce terme, qui est purement médical, a été pris par les auteurs dans des sens fort différents les uns des autres. Aujourd'hui même, les médecins ne sont pas d'accord sur la signification précise qu'on doit lui attacher. Les uns, en effet, emploient l'expression de *Cachexies* pour désigner une grande classe de maladies, dont le caractère principal est d'envahir l'organisme tout entier, comme les affections scorbutique, scrofuleuse, tuberculeuse, cancéreuse, syphilitique, etc. D'autres s'en servent pour désigner un simple état symptomatique, mais un état symptomatique général, c.-à-d. le dépérissement qui survient, soit par l'effet du développement des affections que nous venons de nommer, soit à la suite de toute longue maladie, même locale. C'est, au reste, dans ce dernier sens, que le mot c. est le plus souvent usité, le premier étant particulièrement désigné sous le nom de *Diathèse*. Il y a donc une distinction essentielle à établir entre la diathèse et la c. La diathèse est une modification particulière de l'économie, spontanée ou consécutive, qui se manifeste sur différentes parties du corps par des lésions ayant toutes le même caractère, et décelant une cause identique ; la cachexie est un résultat, un état de dépérissement produit sous l'influence d'une diathèse ou d'une maladie chronique. La première est toujours indépendante de la seconde : celle-ci est le plus souvent le résultat de la diathèse. La c. se caractérise par l'altération du sang qui devient constamment plus séreux, par la dépravation des fonctions d'assimilation et de sécrétion, et par un dépérissement progressif qui s'accroît incessamment jusqu'au moment où le malade succombe. En outre, lorsque l'état cachectique est la conséquence d'une diathèse, il emprunte à celle-ci des caractères spécifiques qui permettent en général d'en reconnaître la nature à la première vue. — Voy. CANCER, SCORBUT, SCROFULES, etc.

* **CACHIBOU.** s. m. T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

* **CACHIMAN.** s. m. T. Bot. Voy. ANONACÉES.

* **CACHIRI.** s. m. Voy. EUPHORBIACÉES.

CACHOT. s. m. Cellule de prison, étroite, basse et obscure, où l'on enferme les prisonniers par punition, ou pour mieux s'en assurer.

CACHOTTERIE. s. f. Manière mystérieuse d'agir ou de parler, qu'on emploie pour cacher des choses peu importantes. *A quoi bon ces cachotteries ?*

CACHOU. s. m. (indien, *catechu*). T. Hist. nat.

Enc. — Le *Cachou* est une substance végétale extractive, brune, solide, infusible, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, le vinaigre ; il a une saveur très-acerbe, suivie quelquefois d'un arrière-goût sucré ; son poids spécifique varie de 1,28 à 1,39. On le regardait jadis comme une matière terreuse, et on l'appelait *Terre du Japon*, parce qu'on en apportait beaucoup de ce pays. On sait aujourd'hui que le C. est fourni par plusieurs végétaux qui appartiennent à des familles différentes, telles que les *Légumineuses*, les *Cinchonacées* et les *Palmiers*. Il est contenu en abondance dans le péricarpe des siliques de plusieurs espèces appartenant aux genres Algarobia et Acacia. Une grande partie du C. du commerce s'obtient en faisant bouillir le cœur du bois de l'*Acacia catechu* et en évaporant. Une autre sorte de C., désigné sous le nom de *Gambier*, est préparé par les Malais avec les feuilles de l'*Uncaria gambir*. Enfin, l'espèce de Palmier appelée *Areca catechu* donne encore une sorte de C. moins estimée que les précédentes. Dans le commerce on distingue le *C. terne et rougeâtre*, le *C. brun et plat* et le *C. en masses* ; les deux premières sortes sont aussi appelées *C. du Bengale* et *C. de Bombay*. Toutes ces sortes contiennent la moitié de leur poids de tannin. Aussi le C. est-il extrêmement usité comme astringent en médecine, comme mordant dans la teinture, et surtout dans la tannerie. En médecine, on l'emploie surtout à l'intérieur en infusion, ou sous forme de pilules ou de tablettes. Aujourd'hui on fait encore avec du C. et du sucre mêlé avec une substance aromatique, une pâte qui donne à l'haleine une odeur agréable. Beaucoup de fumeurs en font usage pour dissiper ou masquer l'odeur que laisse le tabac.

* **CACHRYDE.** s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **CACHUCHA.** s. f. Danse espagnole qui s'exécute sur un air vif et gracieux, et qui s'accompagne de gestes passionnés.

* **CACHUNDÉ.** s. m. Médicament composé qui jouit d'une grande réputation dans la Chine et dans l'Inde. *Le c. se compose principalement de substances aromatiques et stimulantes.*

CACIQUE. s. m. Nom qu'on donnait aux princes dans le Mexique et dans quelques autres régions de l'Amérique. ‖ * T. Ornith. Voy. CASSIQUE.

CACIS. s. m. Voy. CASSIS.

CACOCHYME. adj. 2 g. Qui est atteint de cacochymie, qui appartient à la cacochymie. *Vieillard c. Corps c. Etat c.* ‖ Fig., se dit D'un esprit bizarre, d'une humeur inégale. *Un esprit c.* ‖ Subst. *C'est un c.*

CACOCHYMIE. s. f. (gr. κακὸς, mauvais ; χυμὸς, humeur). T. Méd. anc.

Enc. — Le terme de *Cacochymie* est aujourd'hui tout à fait banni du langage médical, comme absolument dénué de sens. C'est un vieux débris du système humoral qui est resté dans la langue du vulgaire, auprès duquel ce système a toujours été en grande faveur. Jadis on désignait sous ce nom une altération primitive des humeurs, et l'on distinguait des *Cacochymies sanguine, bilieuse, pituiteuse, purulente*, etc. Sans doute les liquides de l'économie peuvent éprouver certaines altérations, ainsi qu'on le verra aux mots SANG, REIN, FOIE, etc. ; mais toujours ces altérations sont consécutives et liées à des altérations de fonctions organiques. — L'adj. *Cacochyme* s'emploie également dans le langage vulgaire comme synonyme des mots *valétudinaire* et *maladif* ; mais les personnes qui en font usage sont incapables d'y attacher un sens précis.

* **CACODYLE.** s. m. (gr. κακὸς ; ὕλη, matière). Chim.

Enc. — On appelle ainsi une substance composée de carbone, d'hydrogène et d'arsenic ($C^4H^6As^2$). Le Cac. est liquide, incolore, d'une odeur insupportable, très-réfringent, très-inflammable ; il se solidifie à — 6° et bout vers 170°. Exposé à un faible courant d'air, il forme un brouillard épais, et se change en *Oxyde de cac.*, puis en *Acide cacodylique*. Le chlore, le brome et le soufre se combinent directement avec lui, en formant des *Chlorure, Bromure* et *Sulfure de cac.* — L'*Oxyde de cac.* est un corps liquide, très-vénéneux et d'une odeur très-désagréable, qui a été appelé d'abord *Liqueur de Cadet*, et plus tard *Alcarsine*. Sa densité est 1,46. Il est insoluble dans l'eau, et très-soluble dans l'alcool et l'éther. Au contact de l'air, il s'échauffe, prend feu, et produit des vapeurs épaisses d'acide arsénieux. Il se solidifie à — 23° et bout vers 170°. Il forme des combinaisons avec plusieurs métalloïdes et métaux. Mais comme ni lui, ni aucun de ses composés n'a d'utilité, soit en médecine, soit dans les arts, nous n'entrerons pas dans de plus longs détails à ce sujet. Le Cac. n'a d'intérêt qu'au point de vue de la théorie chimique.

CACOGRAPHIE. s. f. (gr. κακὸς ; γραφὴ, écriture).

Enc. — On a donné le titre de *Cac.* à des recueils de mots et de phrases, où étaient violées à dessein les règles de l'orthographe et de la grammaire. Ces recueils étaient mis entre les mains des élèves qui devaient corriger eux-mêmes toutes les fautes qu'ils y rencontraient. Le maître vérifiait ensuite le travail de ses élèves, et donnait un véritable corrigé de la cac. Cette méthode d'enseignement est aujourd'hui complétement abandonnée, et cela avec raison, dans l'enseignement public : elle ne peut être utilement employée qu'avec un élève dont l'intelligence vive est naturellement portée à l'analyse. Dans la grande majorité des cas, elle a l'inconvénient d'habituer l'œil à des formes vicieuses qui portent la confusion dans la mémoire.

* **CACOLET.** s. m. Panier à dossier, garni de coussins, que l'on place sur le dos d'un mulet, d'un âne, etc., dont on se sert dans les Pyrénées, en Algérie et dans quelques pays de montagnes. *On mit les blessés dans les cacolets.*

CACOLOGIE. s. f. (gr. κακὸς, mauvais ; λόγος, parole). T. Gram. Locution vicieuse.

CACOPHONIE. s. f. (gr. κακὸς, φωνὴ, son). T. Mus. Se dit de L'effet désagréable produit par des voix ou par des instruments qui ne sont pas d'accord. ‖ T. Gram. Rencontre de syllabes ou de paroles qui forment un son désagréable à l'oreille. *Évitez la c.*

* **CACTACÉES** ou * **CACTÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs polypétales, dichlamydées, à étamines éparses, à placentas pariétaux, à graines dépourvues d'albumen. — *Caract. bot.* : Sous-arbrisseaux succulents, de forme très-variable. Tige ordinairement anguleuse ou seulement aplatie, à deux bords, ou foliacée. Bois composé soit de coins ligneux, disposés en anneaux et séparés par de larges méats médullaires, soit de fibres entrelacées en tissu lâche, et formant, chez les vieilles plantes, des zones compactes. Feuilles presque toujours absentes ; charnues, lisses et entières ou spiniformes lorsqu'elles existent. Fleurs très-apparentes ou très-petites, toujours sessiles, ne durant habituellement pas plus d'un jour ou d'une nuit. Sépales nombreux, quelquefois au nombre de 4 seulement, mais le plus souvent en nombre indéfini, confondus avec les pétales, couronnant l'ovaire ou couvrant sa surface tout entière. Pétales 4 ou davantage, ordinairement en nombre indéfini, naissant de l'orifice du calice, quelquefois irréguliers. Étamines en nombre indéterminé, plus ou moins adhérentes aux sépales et aux pétales ; filets longs, filiformes ; anthères ovales, versatiles ; pollen globuleux et lisse, marqué de deux ou trois zones diaphanes. Ovaire charnu, infère, uniloculaire ; ovules nombreux, disposés sur des placentas pariétaux, et égaux en nombre aux lobes du stigmate ; style filiforme ; stigmates nombreux, réunis en faisceau. Fruit succulent, uniloculaire, polysperme, tantôt lisse, tantôt couvert d'écailles ou de tubercules. Graines pariétales ou nichées dans la pulpe après avoir perdu leur adhérence au placenta, ovales ou obovales, dépourvues d'albumen ; embryon droit, courbé ou en spirale, avec une radicule courte et épaisse, près du hile ; cotylédons plats, épais, foliacés, quelquefois à peine apercevables dans les espèces aphylles. [Fig. 1. *Mammillaria elephantidens*. 2. Coupe verticale de la fleur. 3. Coupe horizontale de l'ovaire. 4. Coupe horizontale du fruit de l'*Opuntia Dillenii*. 5. Coupe de sa graine. 6. Coupe de la graine du *Mammillaria*].

La famille des *Cactées*, appelée par plusieurs botanistes *Nopalées* ou *Opuntiacées*, se compose de 16 genres, qui comprennent peut-être 800 espèces. Toutes ces espèces sont originaires du Nouveau Continent. En Amérique, elles abondent entre les tropiques, et les dépassent peu soit au nord, soit au sud. De Candolle dit que le 32° ou 33° degré de latitude nord forme la limite septentrionale de cette famille. Cependant il est certain qu'on trouve une espèce de Cactus à Long-Island, par 42° lat. nord, et une autre vers 49° dans les Montagnes Rocheuses. Les prétendues Cactées indigènes de l'Ancien Continent ne sont autre chose que des Euphorbiacées. Les vrais Cactus qu'on rencontre à l'état sauvage en Europe, en Afrique, dans l'Asie, etc., ont tous été apportés de l'Amérique. La description de Théophraste que Kurt Sprengel applique à l'*Opuntia*, ne lui convient aucunement ; elle semble bien plutôt relative au *Ficus religiosa*. En Europe, on ne rencontre pas de Cactées au nord de Finale, dans le duché de Gênes, par 44° lat. sept. Toutes ces plantes se plaisent dans les lieux secs et chauds. Elles sont en effet spécialement destinées à ces localités, attendu le peu de développement de leurs pores épidermiques, fait anatomique qui explique d'ailleurs l'état succulent de leur tissu.

Ad. de Jussieu divise les *Cactées* en deux sections, *C. à fleurs tubuleuses*, dont le périanthe se prolonge en un tube au-dessus de l'ovaire, et *C. à fleurs rotacées* dont le périanthe se divise immédiatement au-dessus de l'ovaire. Mais on suit plus communément la division établie par le prince de Salm-Dick, qui partage cette famille en 7 tribus, savoir : *Mélocactées*, *Échinocactées*, *Céréastrées*, *Phyllocactées*, *Rhipsalidées*, *Opuntiées* et *Peireskiées*. Les 4 premières de ces tribus rentrent dans les *C. tubuleuses* de Jussieu, et les 3 autres dans les *Rotacées*.

Les *Mélocactées*, dont fait partie le g. *Mammillaire* (Fig. 1), offrent une ressemblance plus ou moins éloignée avec le fruit du melon. Il en existe dans les montagnes des Orgues, au Brésil, des espèces d'un volume énorme. On mange le fruit de plusieurs d'entre elles. Le suc du *Mammillaria* est un peu lactescent et douceâtre. — Les *Échinocactées* abondent dans les montagnes de la Jamaïque. Les chèvres n'ont pas d'autre nourriture pendant une partie de l'année. Mais comme ces Cactus sont couverts d'épines, elles ont l'instinct de détacher celles-ci en faisant rouler la plante jusqu'à ce que tous les aiguillons soient tombés. — Les *Céréastrées* sont habituellement désignées sous le nom de *Cierges*. Cette tribu renferme des espèces remarquables comme plantes d'ornement. Le *Cereus speciosissimus* porte l'une des plus belles fleurs de tout le règne végétal ; ses nuances de rouge et de pourpre violacé sont d'une vivacité que la peinture ne peut rendre. Le *Cereus grandiflorus*, dont la corolle tubuleuse a environ 25 centimètres de long, exhale une odeur aussi agréable que celle de la vanille ; sa fleur ne reste épanouie que de 10 heures du soir à 2 h. du matin. Le *Cereus Peruvianus*, ou *Cierge du Pérou*, atteint jusqu'à 20 mètres de hauteur. Le *Cereus pilocereus*, connu sous le nom vulgaire de *Tête de vieillard*, est couvert de longs filaments blancs qui retombent en tous sens et qui donnent à son sommet l'aspect d'une tête de vieillard. Sa forme est celle d'un bonnet de grenadier. A Saint-Domingue, on emploie, comme vermifuge, le suc du *Cereus triangularis* : les habitants des Barbades mangent et estiment beaucoup le fruit de cette espèce. — Les *Phyllocactées* ont une tige plate en forme de feuilles, d'où dérive leur nom ; les fleurs naissent des bords crénelés de ces tiges-feuilles. — Les *Rhipsalidées* sont des arbrisseaux à tiges charnues très-ramifiées. Le fruit du *Rhipsalis pachyptera* se mange, et l'on emploie la plante après l'avoir broyée, en manière de fomentation, pour modifier les ulcères de mauvaise nature. — Les *Opuntiées* constituent le groupe le plus intéressant de la famille. Les Cactus de cette tribu ont des ramifications qui ressemblent à des feuilles larges et épaisses, en forme de raquette : de là le nom vulgaire de *Raquettes* qu'on leur donne. Les fruits de l'*Opuntia vulgaris* et de l'*Op. tuna* sont appelés *Figues de Barbarie*, *Figues d'Espagne*, *Pommes-raquettes*. Ils sont en effet de la grosseur d'une figue. Ils ont une pulpe aqueuse et rougeâtre, dont le goût est sucré quoique un peu fade. En Sicile et aux Canaries, les gens du peuple en font une très-grande consommation. Les espèces de Cactus qui produisent ces fruits sont elles-mêmes vulgairement désignées sous les noms de *Figuier de Barbarie*, *Figuier d'Espagne* et de *Cardasse*. C'est sur l'*Op. cochenillifer* que vit le précieux insecte qui fournit la Cochenille vulg. appelé *Nopal*. — Les *Peireskiées* ont des feuilles à peu près semblables à celles des autres végétaux ; quelques espèces, lorsque les individus sont vieux, produisent un bois très-solide. Les grandes tiges charnues de plusieurs espèces du Mexique servent de nourriture aux bestiaux. Dans les provinces septentrionales du Chili, une espèce, appelée *Talguea* par les habitants, a une tige qui atteint une hauteur de 10 à 12 mètres, et qui projette de nombreuses ramifications. Son bois fournit la plus grande partie du combustible employé dans les usines où l'on fond le cuivre de Coquimbo. Le *Peireskia aculeata* produit un fruit très-agréable, dont le goût est analogue à celui de la groseille : aussi lui donne-t-on, aux Antilles, le nom de *Groseillier d'Amérique*.

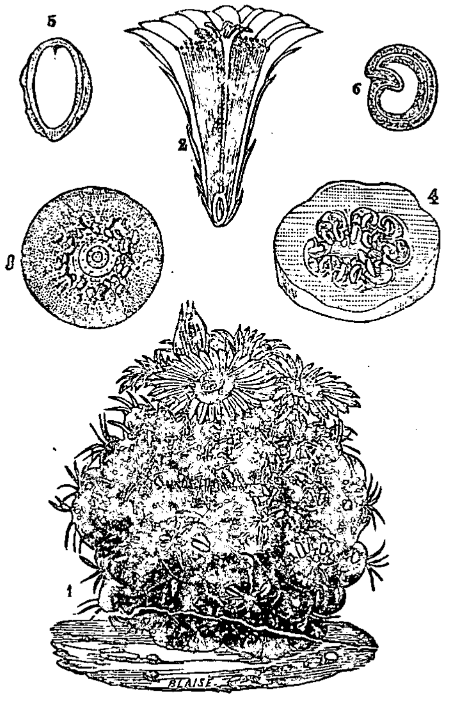

CACTIER ou * **CACTUS.** s. m. T. Bot. V. CACTACÉES.

* **CADABA.** s. m. T. Bot. V. CAPPARIDÉES.

CADASTRAL, ALE. adj. Qui est relatif au cadastre.

CADASTRE. s. m. (B. lat. *capitastrum*). T. Adm.

Enc. — Le *Cadastre* est un registre public dans lequel la quantité, la qualité et la valeur des biens fonds compris dans une certaine étendue du territoire, sont marquées en détail. Ce nom se donne encore à la série d'opérations qui ont pour objet l'établissement de ce registre. Dans ce dernier sens, on dit qu'une commune, un arrondissement, un département sont *cadastrés*. Le but du c. est de fixer d'une manière nette et précise le revenu imposable de toutes les propriétés foncières, afin que chaque contribuable ait la possibilité de faire lui-même son décompte, et ne puisse être imposé à une cote supérieure à celle que comportent réellement ses revenus : le revenu, ainsi déterminé, se nomme *Allivrement cadastral*. — L'idée de c. se lie naturellement à celle d'impôt foncier dont il est le complément indispensable. On le trouve établi dans les derniers temps de l'empire romain. Il existait, à cette époque, des registres publics, où se trouvaient consignés, dans le plus grand détail, l'étendue, la nature et la qualité des biens fonds de chaque province. Ces registres étaient dressés d'après les déclarations des propriétaires. En outre, des agents spéciaux étaient chargés de parcourir les provinces pour prendre des renseignements sur les espèces de sol, l'étendue et la nature des propriétés, la quantité et la valeur des produits, le nombre des esclaves et le revenu de chaque contribuable. Ces registres servaient, chaque année, à la répartition de la contribution foncière. Ils devaient être renouvelés tous les quinze ans. Après l'invasion barbare, les livres qui avaient été ainsi dressés pour la Gaule servirent aux premiers rois Franks, Bourguignons et Wisigoths, à percevoir sur les propriétaires les tributs que ces derniers payaient auparavant au fisc impérial. Plusieurs vérifications partielles eurent lieu sous la première race, mais, sous la deuxième, à partir surtout du second quart du IXe siècle, on négligea tellement de tenir compte des changements opérés dans la nature et la possession du sol, que la répartition des charges publiques devint tout à fait arbitraire. La multiplicité des terres données aux églises avec exemption de toute taxe, et les usurpations des grands officiers complétèrent le désordre : les registres *cadastraux* devinrent alors complétement inutiles. Mais aussitôt que la féodalité se fut constituée, chaque seigneur se hâta, pour faciliter le recouvrement des redevances dues par ses vassaux, de faire établir la description particulière de ses domaines. Ces cadastres partiels reçurent le nom de *Terriers*, en basse latinité *Terrearia*. Le plus grand et le plus curieux travail de ce genre est le *Domesday-book* de Guillaume le conquérant, qui fut exécuté, pour une grande partie de l'Angleterre, entre les années 1031 et 1036. — En France, le besoin d'un c. se fit vivement sentir lorsque, au XVe siècle, l'impôt de la *taille* devint permanent, et surtout dans les provinces où la taille était *réelle*. Le c. du Dauphiné était appelé *Péréquaire*, et celui du Languedoc *Compoix* ; il y avait aussi dans cette dernière province des registres pour la taxe des maisons et pour la taxe de l'industrie sur les marchands et artisans. En Provence, le c. général du pays était nommé *Affouagement*. Le c. de la Bretagne était divisé en un certain nombre de feux appelés *Fouages*. Ces cadastres avaient été dressés par les commissaires des États sous la double surveillance des États eux-mêmes et de l'autorité royale : ils devaient être renouvelés tous les 30 ans. Plusieurs rois, entre autres Charles VII, avaient songé à faire dresser un c. général du royaume, pour servir de base à l'impôt territorial ; mais une pareille entreprise était à peu près impossible sous l'ancien régime, non-seulement à cause des difficultés matérielles d'exécution, mais encore à cause des obstacles que devait nécessairement créer ce système de priviléges sur lequel reposait l'organisation même de la société. Une tentative plus sérieuse eut lieu sous Louis XIV. D'après le projet conçu par Colbert, on devait faire le dénombrement des habitants de chaque élection, celui des citadins, des laboureurs, des artisans et des manœuvres ; établir la quantité des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres ; enfin constater la nature des différents biens, les revenus du clergé régulier et séculier, ceux des villes et des communautés. Colbert ne put réaliser son idée que dans la généralité de Montauban. Pendant tout le XVIIIe siècle, l'établissement d'un c. pour toute la France fut une des préoccupations des hommes les plus éclairés. L'abbé de Saint-Pierre se montra l'un des plus ardents promoteurs de cette idée. La déclaration du 23 nov. 1763 annonça même le projet d'un c. général ; mais il ne lui fut pas donné suite. En 1789, l'opinion publique était si bien fixée à cet égard, qu'à la réunion des États-généraux, le vœu de la confection immédiate d'un c. de la France se trouva consigné dans 131 cahiers d'assemblées électorales, savoir : 73 de la noblesse et 58 du tiers-état. En conséquence, le 1er déc. 1790, l'Assemblée Nationale décréta le principe d'un c. complet du royaume : elle en prépara même l'exécution par les lois du 21 août et 16 sept. 1791. La Législative respecta ce qu'avait fait sa devancière, mais n'y ajouta rien. Ce fut la Convention qui, par la loi du 21 mars 1793 et les décrets qui la commentèrent, organisa le service et fit commencer les travaux. Par suite des événements, les opérations ne purent marcher très-vite ; cependant, le 22 nov. 1798, le Directoire autorisa les contrôleurs à faire usage des résultats déjà obtenus. Le 2 nov. 1802, un arrêté des consuls, afin d'accélérer les travaux, décréta qu'ils seraient recommencés sur tous les points et d'après un nouveau plan. On ne devait mesurer que 1,800 communes, 2 au moins et 8 au plus par arrondissement, et appliquer à toutes les autres les données que l'on obtiendrait. D'après ce projet, on ne devait pas non plus arpenter en détail les communes prises comme types, de façon à indiquer les parcelles de terrain appartenant à chaque propriétaire : on se contentait de relever les masses des diverses cultures. Ainsi, par ex., une prairie de 100 hectares, appartenant à 20 propriétaires différents, était représentée par un seul polygone sur le plan communal. L'estimation de la valeur des produits devait également se faire par masses de cultures. On ne tarda pas à reconnaître les vices du nouveau système et l'impossibilité absolue d'établir une répartition équitable entre les communes sur des bases aussi défectueuses. En conséquence, le gouvernement déclara (28 octobre 1803) que les opérations s'étendraient à toutes les communes de la République. Toutefois cette extension était insuffisante pour corriger le vice radical du système. Avec elle, on pouvait bien arriver à une juste répartition de l'impôt entre les communes ; mais la répartition du contingent de la commune entre les propriétaires était impossible ; car elle était abandonnée à l'arbitraire des autorités locales. Enfin, les plaintes et les difficultés devinrent telles, que, en 1807, le gouvernement se vit obligé de considérer tout ce qui avait été fait comme non avenu. On sacrifia 15,000 plans de masses, 5 ans de travaux et plusieurs millions de dépenses pour revenir au système du *Cadastre parcellaire*, adopté par l'Assemblée nationale, qui consiste à lever le plan de chaque parcelle de terre, et à lui donner une estimation d'après le prix moyen des autres propriétés de même nature situées dans le même pays. La confection du c. marcha d'abord avec lenteur, et c'est seulement à partir de la loi du 31 juillet 1821 qu'elle fut poussée avec une activité égale à son importance. Cet immense travail, à l'exception du c. de la Corse, est aujourd'hui terminé. Il a duré plus de 30 ans, et a coûté près de 150 millions. Néanmoins, au dire des hommes les plus compétents, les plans antérieurs à 1827 sont très-inférieurs à ceux dressés à partir de cette année.

Maintenant, il nous paraît utile de dire quelques mots de la manière dont il est procédé à la confection du c., afin de faire mieux comprendre son utilité pour la répartition de la contribution foncière. Ce grand travail se partage naturellement en trois séries d'opérations. — 1° La première consiste uniquement en travaux d'art, qui sont exécutés par des géomètres. On commence par *délimiter* le territoire communal, puis on le divise par *sections*, et l'on procède à la *triangulation* des terrains compris dans les limites de la commune. Enfin l'on termine par l'*arpentage* et le *levé du plan* de chaque *parcelle*, c.-à-d. de toute portion de terre distincte des terres voisines, soit par la différence des propriétaires, soit par la différence des cultures. Aussitôt que le plan d'une commune a été vérifié et arrêté, le géomètre en chef en fait faire une copie qui est déposée au secrétariat de la mairie, la minute restant à la direction. — 2° Lorsqu'on a ainsi établi la configuration et la contenance de toutes les parcelles comprises dans une commune, il s'agit d'arriver à l'*évaluation du revenu net* de chacune d'elles. On désigne sous le nom d'*expertise* l'ensemble des opérations exécutées à cet effet, et qui sont la *classification* des terres, leur *évaluation* et la *répartition individuelle*. Les deux premières sont confiées aux membres du conseil municipal auquel la loi adjoint un certain nombre de propriétaires pris parmi les plus imposés de la commune. La *classification* consiste à déterminer en combien de *classes* chaque nature de propriété doit être divisée, en raison des divers degrés de fertilité du sol. Le nombre des classes ne doit jamais excéder celui de 5 pour les cultures. (Les maisons, dans les communes rurales, peuvent être divisées en 10 classes ; dans les villes, bourgs et communes très-peuplés, chaque maison est évaluée individuellement : la division par classes n'est pas non plus applicable aux usines, fabriques et manufactures). Quand il a établi ces classes ou types, le conseil municipal s'occupe du tarif des *évaluations* des différentes classes. Ce tarif arrêté, on fait le *classement*, c.-à-d. on distribue chaque parcelle de propriété dans l'une des classes établies par le conseil. Cette opération est exécutée par des propriétaires-classificateurs assistés du contrôleur des contributions directes. La dernière opération, celle de la *répartition individuelle*, est faite par le directeur des contributions directes. Il dresse des états ou tableaux qui servent à former la *Matrice des rôles* et le *Rôle cadastral*. Le *Rôle cadastral* contient le montant de la contribution foncière, en principal et en centimes additionnels, auquel la commune est imposée, la somme de son revenu cadastral, et la proportion dans laquelle chaque propriétaire doit acquitter la contribution. La *Matrice des rôles*, ainsi appelée parce que les rôles n'en sont qu'une copie, réunit, sous le nom de chaque propriétaire, toutes les parcelles qu'il possède dans la commune, et par conséquent fournit les éléments de la répartition individuelle. On n'a plus en effet qu'à distribuer le contingent assigné à la commune au *marc le franc* des évaluations faites et portées sur la matrice. Cette opération, qui n'est qu'une simple affaire de calcul, est réservée à l'administration. Le directeur transmet ensuite les noms des contribuables portés sur la matrice, la somme du revenu cadastral, et la somme que chaque propriétaire doit payer pour sa quote-part de contribution : c'est ce qu'on nomme l'*Expédition des rôles*. Quand le rôle d'une commune est terminé, il est transmis au préfet qui le rend exécutoire par un arrêté pris en conseil de préfecture. Les propriétaires ont le droit d'assister au travail de répartition pour faire valoir leurs intérêts et leurs droits. Ils ont, en outre, six mois pour réclamer contre le premier rôle à partir de la mise en recouvrement. — 3° Mais tous les travaux accomplis pour la confection du c. deviendraient inutiles au bout d'un petit nombre d'années, si l'on n'avait soin de le maintenir sans cesse au courant des mutations dans la propriété des parcelles, des changements de culture, et des diverses modifications qu'éprouvent les objets imposables, lorsqu'elles sont de nature à motiver une réduction permanente ou temporaire dans le chiffre assigné pour base à la répartition. En conséquence, les contrôleurs se rendent chaque année dans les communes; les commissaires répartiteurs sont convoqués, et tous les contribuables sont avertis et invités à se présenter pour indiquer les changements à opérer dans les articles de la matrice qui les concernent. Le contrôleur rédige, pour chaque mutation, une déclaration qu'il fait signer par le déclarant ou à son défaut par le maire; l'indication de la mutation sur la copie de la *matrice* appartenant à la commune, se fait ensuite dans les bureaux de la direction. Lorsqu'il s'agit de changements à opérer par suite d'une augmentation ou d'une diminution de revenu produite par un événement postérieur à la confection du c., et indépendant de la volonté du propriétaire, le maire et cinq au moins des commissaires répartiteurs doivent donner leur avis. La direction dresse, chaque année, le rôle des contributions d'après la matrice rectifiée: le préfet le rend exécutoire par un arrêté, et il est alors procédé à l'*émission des rôles*. Les contribuables ont, pour former leurs réclamations, un délai de trois mois, à partir de l'émission des rôles annuels, c.-à-d. à dater de l'arrêté préfectoral qui les rend exécutoires.

Il résulte des opérations cadastrales que la superficie totale du territoire français (non compris la Corse, l'Algérie et les Colonies) est de 52,305,744 hectares 32 ares. Cette superficie se partage en propriétés imposables et propriétés non imposables.

Contenance et distinction des propriétés imposables.

Terres labourables	25,581,658 h.	70 a.
Prés	5,159,226	26
Vignes	2,090,533	58
Bois	7,702,435	16
Vergers, pépinières, jardins	628,235	35
Oseraies, aulnaies, saussaies	64,716	51
Carrières et mines	4,175	74
Mares, canaux d'irrigation, abreuvoirs	17,400	94
Canaux de navigation	12,272	98
Étangs	178,723	28
Landes, pâtis, bruyères, tourbières, marais, rochers, montagnes incultes, terres vaines et vagues	7,171,203	16
Olivets, amandiers, mûriers, etc.	110,724	60
Châtaigniers	563,986	26
Total des *propriétés non bâties* imposables	49,285,292	52
Propriétés bâties imposables	245,043	45
Total général	49,530,335	97

Contenance des objets non imposables.

Routes, chemins, rues, places et promenades publiques	1,102,845 h.	47 a.
Rivières, lacs, ruisseaux	441,170	13
Forêts et domaines non productifs	1,057,114	09
Cimetières, presbytères, bâtiments d'utilité publique, superficie des églises	14,771	06
Autres objets non imposables	159,507	60
Total	2,775,408	35

Les chiffres qui suivent indiquent le nombre et la nature des propriétés bâties imposables.

Maisons, magasins, boutiques et autres bâtiments consacrés à l'habitation, au commerce et à l'industrie	6,771,899 h.
Moulins à eau et à vent	88,332
Forges et fourneaux	5,676
Fabriques, manufactures, usines	23,881
Autres constructions industrielles	26,111
Total	6,915,899

Enfin, la matrice cadastrale porte le revenu total imposable de la France à 1,053,907,113 fr. 56 c.; le nombre des propriétaires à 11,053,702; et le nombre des parcelles à 126,210,194.

Il importe de remarquer, au sujet des chiffres ci-dessus: 1° Que la confection du cad. ayant exigé une trentaine d'années, les données numériques relatives à la distinction et à la contenance des cultures ne sauraient représenter exactement les faits actuels; 2° que le chiffre relatif aux propriétaires représente simplement le nombre des propriétaires inscrits sur l'ensemble des cotes foncières, et que le même propriétaire peut avoir plusieurs cotes foncières, non-seulement dans divers départements, mais encore dans le même département; 3° que le chiffre du revenu total imposable indique, non pas le revenu net réel, mais seulement le revenu cadastral, c.-à-d. un revenu très-arbitrairement estimé par les classificateurs, et fort inférieur au revenu net réel.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. Qui tient du cadavre. *Un teint c. Une odeur cadavéreuse.*

CADAVÉRIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport au cadavre. *Ouverture, autopsie c. Raideur, rigidité c.*

CADAVRE. s. m. (lat. *cadaver*). Corps mort. Se dit surtout Du corps humain. ‖ Fig. et fam., *C'est un c. ambulant*, se dit d'Une personne que l'on voit aller et venir, mais qui semble devoir mourir bientôt. ‖ *Fig., *Les empires de l'Asie sont des cadavres sur lesquels fondent déjà les vautours.*

Enc. — Méd. légale. — Toutes les fois que l'on rencontre, soit sur la voie publique, soit dans un champ, soit dans une maison, le corps d'un individu gisant, mais dont la mort n'est pas évidente, il faut, sans hésiter, aviser aux moyens de lui porter secours et de rappeler une vie prête à s'éteindre. C'est par un préjugé déplorable que le contraire a souvent lieu, non-seulement dans les campagnes, mais encore dans les villes et à Paris même. Tous les jours on laisse ainsi périr des malheureux victimes d'un accident, d'un suicide ou d'un crime, qu'il serait facile de sauver. On ne doit s'abstenir de déranger la position d'un individu rencontré dans ces circonstances que lorsque la cessation de la vie est bien évidente, et cela dans l'intérêt de la vindicte publique. Alors on doit sur-le-champ en donner avis au maire, au commissaire de police, etc. (Ord. 25 vent. an XIII, art. 8), qui se transporte aussitôt sur les lieux, et, lorsque le c. présente des signes ou indices de mort violente, requiert l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci constate immédiatement l'état extérieur du corps et toutes les circonstances qui peuvent, en cas de besoin, servir à éclairer la justice. Dans cet examen, le médecin rapporte avec détails les signes de la mort, et tous les caractères physiques qui font penser qu'il y a eu asphyxie, suspension, submersion, mort subite: quand il existe des traces de blessures, il décrit leur siége, leur nombre, leur gravité, et fait connaître si elles lui paraissent le résultat d'un accident ou d'un crime; enfin il dépeint les vêtements, leurs taches, etc. On donne le nom de *Levée de c.* à cette opération. Le corps est alors enlevé pour être inhumé, ou, si le magistrat le juge convenable, soumis à l'autopsie. Lorsque l'individu est reconnu et réclamé, soit au moment de la levée du c., soit après l'autopsie, par des personnes domiciliées, le corps peut leur être remis, à la charge de le faire inhumer en la manière accoutumée. Il leur est délivré un extrait du procès-verbal pour servir à dresser l'acte de décès (Même ord., art. 10). Dans le cas où l'individu n'est ni reconnu, ni réclamé, à Paris, le c. et ses vêtements sont transportés à la Morgue, où ils restent pendant trois jours consécutifs (Même ord., art. 11, 13). Lorsque des débris ou des ossements humains sont trouvés sur la place publique ou en faisant des fouilles, il doit en être donné avis à l'officier de police: ce dernier en recherche l'origine, et, s'il n'acquiert pas la présomption d'un crime ou d'un délit, il les fait inhumer dans le cimetière le plus voisin. — Voy. AUTOPSIE, INHUMATION, MORT.

Dans l'ancien Droit, on faisait quelquefois le procès aux cadavres, ou, si le c. n'existait pas, à la mémoire de la personne même. D'après l'Ord. de 1670 (Tit. 22, art. 1er), on devait faire le procès aux cadavres: 1° pour crime de lèse-majesté divine et humaine; 2° pour duel; 3° pour homicide volontaire de soi-même; 4° pour rébellion à la justice avec force ouverte, quand l'individu avait péri dans la rixe qui en avait été la conséquence. Lorsqu'on faisait le procès à une personne morte, on lui nommait un curateur, et c'était contre ce dernier que l'on procédait. Ce curateur devait employer tous les moyens de fait et de droit capables de justifier la conduite du défunt et de sauver sa mémoire, ainsi que l'honneur de sa famille. Cette coutume barbare, qui était inconnue à l'antiquité grecque et romaine, ne subsiste plus depuis la révolution. — Autrefois aussi les cadavres des personnes mises à mort par autorité de justice étaient exposés aux regards du public, et le juge pouvait les délivrer ensuite aux maîtres en chirurgie. Il n'en est plus ainsi depuis la loi du 21 janvier 1790. Maintenant les corps des suppliciés sont délivrés à leurs familles, si elles les réclament, à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil. Il ne doit même être fait aucune mention des circonstances de la mort sur les registres de l'état civil (C. N., art. 85).

***CADE.** s. m. T. Bot. Voy. CONIFÈRES.

CADEAU. s. m. Présent, chose que l'on donne à quelqu'un dans l'intention de lui être agréable. *Un beau, un joli c. Faire c. d'un bracelet.* ‖ Repas, fête que l'on donnait à quelqu'un, principalement à des femmes. Vx et inus.

***CADELLE.** s. f. T. Ent. Voy. XYLOPHAGES.

CADENAS. s. m. (lat. *catena*, chaîne). Sorte de serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, etc., au moyen d'un anneau passé, soit dans un autre anneau, soit dans deux pitons. *C. à secret, à lettres, à chiffre. Mettre, ôter un c. Le c. d'une malle.* ‖ Espèce de coffret d'or ou de vermeil où l'on mettait le couteau, la cuiller, la fourchette, etc., qu'on servait à la table du roi et des princes.

CADENASSER. v. a. Fermer avec un cadenas. *C. une porte.* = CADENASSÉ, ÉE. part.

CADENCE. s. f. (lat. *cadere*, tomber). La mesure qui règle le mouvement de celui qui danse; La conformité des pas d'un danseur avec une mesure donnée. *Marquer la c. Aller en c. Danser en c. Perdre la c.* — T. Milit., *La c. du pas*, Le mouvement réglé du pas.

Enc. — En terme de Musique, on appelle *Cadence* la terminaison ou le repos d'une phrase musicale. On donne aussi le même nom à certaines successions d'accords qui indiquent une conclusion finale ou accidentelle de l'harmonie. La C. *parfaite* est celle qui se résout sur la tonique par un accord parfait; la *demi-c.* est un repos qui a lieu sur l'accord parfait de la dominante, et qui suspend seulement la phrase; la C. *rompue* a lieu lorsque le compositeur fait pressentir une c. parfaite qu'il évite cependant. La *C. plagale*, employée uniquement dans la musique d'église, a lieu quand on passe de l'accord parfait de la sous-dominante à l'accord parfait de la tonique: c'est donc une espèce de c. parfaite. — Les Italiens appellent encore *cadenza* (cadence) ce que nous nommons un *Point d'orgue*, c.-à-d. un repos de l'orchestre pendant lequel un soliste (chanteur ou instrumentiste) exécute une suite de traits de fantaisie pour déployer toute son habileté. La *cadenza* ou point d'orgue est indiquée dans la musique écrite par le signe 𝄐 — Enfin, on se servait autrefois chez nous du mot très-impropre de *cad.* pour désigner le battement répété de deux notes voisines, appelé aujourd'hui *Trille*.

En Littérature, on appelle *Cad.* ou *Nombre* cette marche harmonieuse que l'on donne au style pour le rendre agréable à l'oreille. La c. ne dépend pas seulement de l'arrangement des mots dans une phrase; elle résulte aussi de la disposition des différentes parties dont se compose la phrase, et de l'agencement des différentes phrases qui forment la période. Il est du reste impossible de poser aucune règle à ce sujet: c'est l'oreille seule qui doit servir de guide, et l'éducation de cet organe ne se peut faire qu'en étudiant les bons écrivains. La c. constitue l'un des caractères essentiels de la poésie. Elle existe aussi dans la prose, mais d'une manière beaucoup moins marquée et plus simple. C'est elle qui rend le style aisé, libre, coulant, et qui donne au discours une certaine rondeur. On doit toutefois se garder avec soin de trop accentuer la c. lorsqu'on écrit en prose; car il en résulte alors une espèce de rhythme monotone qui fatigue l'auditeur et même le lecteur.

CADENCER. v. a. Régler ses mouvements sur une certaine mesure, les conformer à la cadence. *C. ses mouvements. C. le pas.* ‖ T. Littér. Donner à ses phrases, à ses périodes, à ses vers, du nombre, de l'harmonie. *C. ses phrases, ses périodes, ses vers.* = CADENCÉ, ÉE. participe. *Marche cadencée. Mouvements cadencés. Musique bien cadencée. Période nombreuse et cadencée.*

CADÈNE. s. f. (lat. *catena*, chaîne). Chaîne de fer à laquelle on attache les forçats. Vx.

CADENETTE. s. f. (lat. *catena*, chaîne). Sorte de coiffure militaire en usage à la fin du siècle dernier, et composée de deux longues nattes ou tresses de cheveux qu'on retroussait de chaque côté de la tête, sous le chapeau. *Les grenadiers et les hussards sont les corps qui conservèrent le plus longtemps la c.*

CADET, ETTE. adj. et s. (B. lat. *capitetum*, petite tête). Puîné, puînée. T. Relation, qui s'emploie pour désigner, parmi les enfants d'une même famille, tantôt Le second fils seulement, tantôt Chacun des enfants nés après l'aîné. *Le fils aîné a seize ans, le fils c. en a quatorze. L'aîné est seul rentré à la maison, les cadets sont encore au collége. Les filles cadettes sont toutes mariées, l'aînée seule ne l'est pas. Dans certaines provinces de France, les cadets n'avaient autrefois qu'une légitime. C. de bonne maison.* — *Branche cadette d'une maison*, Branche de cette maison issue, sortie d'un c. *Branche cadette de Bourbon.* ‖ Le plus jeune de tous les enfants d'une même famille. *C'est le c. de toute la maison, de toute la famille.* ‖ Se dit aussi de Tout enfant par rapport au frère ou à la sœur qui, par âge, le précède immédiatement. *Le quatrième enfant est le c. du troisième.* ‖ Par ext., se dit De deux hommes qui ne sont pas frères, et dont l'un est moins âgé que l'autre. *Il est mon c. Je suis son c.* — Est encore usité en parlant Des personnes d'un même corps, d'une même compagnie, par rapport au temps où elles y sont entrées, où elles y ont été reçues. *Dans la compagnie il est mon c., bien que je sois moins âgé que lui. Ce lieutenant se plaint qu'on ait fait capitaines plusieurs de ses cadets.*

Enc. — Le mot *Cadet* a eu deux significations dans l'ancienne armée française. Il a d'abord désigné des volontaires qui servaient sans paie et qui étaient libres de se retirer quand cela leur convenait: on l'a ensuite appliqué à de jeunes nobles régulièrement enrégimentés, et soumis à la discipline et aux règlements ordinaires. En 1682, Louis XIV, voulant se créer une pépinière d'officiers instruits, et en même temps réparer jusqu'à un certain point l'injustice des lois en vigueur à l'égard des cadets des familles nobles, organisa 6 compagnies de *cadets-gentilshommes*, qui devaient recevoir, aux frais de l'État, une éducation militaire complète. Des professeurs de mathématiques, de dessin, de langue allemande, d'escrime et de danse, furent attachés à chacune d'elles. Mais les résultats n'ayant pas justifié ses espérances, ce prince se vit obligé de supprimer cette institution. En 1726, Louis XV voulut renouveler la même expérience; il fut également contraint de licencier ces corps (1733). Quarante-trois ans après (1776), Louis XVI créa un emploi de *cadet-gentilhomme* dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie, à l'exception du régiment du roi. Pour être admis comme c., il fallait avoir de 15 à 20 ans, sortir de l'École militaire, être de race noble et fils d'un colonel, d'un major, ou d'un capitaine chevalier de Saint-Louis. Les cadets faisaient le service de soldat, moins les corvées, et quand leur instruction était jugée suffisante, on les nommait sous-lieutenants à la suite, après les avoir toutefois fait passer, pour la forme, par tous les grades inférieurs. Les nouveaux cadets furent supprimés en 1782. En 1788, on essaya encore une fois de faire revivre cette institution de privilége, mais en limitant à deux par régiment le nombre des cadets. Moins de deux ans après, la révolution la faisait disparaître. — Comme la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie, etc., ont eu des *cadets*: elles en ont même encore; mais les jeunes gens qui portent aujourd'hui ce titre ne sont plus, à proprement parler, des privilégiés. Ce sont des jeunes gens qui sont élevés, aux frais de l'État, dans des Écoles militaires, où ils reçoivent une éducation spéciale. Ils entrent ensuite dans les régiments avec le grade de sous-lieutenant.

CADETTE. s. f. Pierre de taille propre au pavage.

CADETTE. s. f. T. Jeu de billard. La moins longue des deux grandes queues qui servent pour atteindre aux billes placées hors de la portée ordinaire.

CADI. s. m. Mot arabe qui signifie *Juge*. On nomme ainsi, en Turquie, les juges inférieurs.

***CADIL.** s. m. (lat. *cadus*, tonneau). Nom donné en 1793 à l'unité des mesures de capacité en France. *Le c. était un décimètre cube.*

CADIS. s. m. Sorte d'étoffe de laine croisée et à grains, qui se tond et s'apprête à chaud comme le drap.

CADMIE. s. f. T. Minér. Voy. Zinc.

***CADMIUM.** s. m. T. Chim.

Enc. — Le *Cadmium* est un métal blanc, plus gris que l'étain, insipide, inodore, susceptible d'être entamé par le couteau et par la lime, assez ductile et malléable pour pouvoir se réduire en feuilles très-minces et en fils très-fins. Lorsqu'on le plie, il *crie* comme l'étain ; sa texture est compacte et sa cassure fibreuse. Comme le plomb, il tache les corps contre lesquels on le frotte. Quand il est écroui, sa pesanteur spécifique est 8,69. Son symbole est Cd, et son équivalent = 696,8. — Chauffé dans des vaisseaux fermés, le C. fond avant de rougir ; si on le laisse refroidir, il fournit des cristaux confus ayant l'apparence de feuilles de fougère ; on peut cependant l'obtenir en octaèdres. Lorsque, après l'avoir fondu, on continue à le chauffer, il se sublime vers 370°, et sa vapeur se condense dans le col de la cornue sous forme de gouttelettes brillantes et cristallines. Ce métal ne s'oxyde pas sensiblement à la température ordinaire ; mais si on le chauffe au contact de l'air, il brûle avec une flamme jaune foncé en se transformant en oxyde de C. — On obtient le C. pur en chauffant, dans une cornue, un mélange d'oxyde ou de carbonate de C. et de charbon.

Combinaisons du C. avec l'Oxygène. — On ne connaît qu'une seule combinaison de ce genre, l'*Oxyde de cadmium* (CdO). Il forme une poudre jaune plus ou moins foncée, qui est infusible et fixe à la plus haute température ; mais il est facile à réduire. Il se combine très-bien avec les acides, et forme des sels incolores quand l'acide n'est pas lui-même coloré. Cet oxyde se prépare en chauffant le C. au contact de l'air, ou en le traitant par l'acide nitrique, et en décomposant par la chaleur le nitrate ainsi obtenu. L'*Hydrate d'oxyde de C.* est blanc, et attire l'acide carbonique de l'air.

Sels d'oxyde de C. — Ils sont incolores, doués d'une saveur astringente et métallique. La plupart sont solubles et cristallisent aisément. Les alcalis fixes y produisent un précipité blanc gélatineux (hydrate d'oxyde) qui ne se redissout pas dans un excès de réactif. L'ammoniaque donne le même précipité, mais celui-ci est soluble dans un excès d'ammoniaque. Les carbonates alcalins produisent un précipité blanc (*carbonate de C.*), insoluble dans un excès de réactif. L'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins donnent un précipité d'un très-beau jaune (*sulfure de C.*), insoluble dans un excès de réactif, mais soluble dans l'acide chlorhydrique. Le fer et le zinc précipitent le C. métallique sous forme de feuilles dendritiques. — Parmi les sels d'oxyde de C., un seul, le *sulfate de C.* est usité. On l'emploie, en médecine, comme astringent et comme substitutif : il a été surtout vanté dans les affections des yeux. On prépare ce sulfate en traitant l'oxyde ou le carbonate de C. par l'acide sulfurique étendu d'eau.

Combinaisons du C. avec les métalloïdes et avec les métaux. — Le C. se combine directement avec le chlore, le soufre, le phosphore, l'arsenic. Il peut aussi s'allier avec un grand nombre de métaux ; mais ceux-ci l'abandonnent à une température assez peu élevée. La magnifique couleur jaune du *sulfure de C.* le fait rechercher pour la peinture. On obtient ce sel en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers la dissolution d'un sel de C.

Le C. a été découvert, en 1818, presque en même temps par Hermann, de Magdebourg, et par Stromeyer. Il existe, dans la nature, à l'état d'oxyde et de carbonate. On le rencontre en petite quantité dans la calamine (carbonate de zinc), surtout dans les minerais exploités en Silésie et en Bohême.

CADOGAN. s. m. Voy. Catogan.

CADOLE. s. f. T. Techn. Loquet d'une porte, ou espèce de pêne qui s'ouvre en se haussant avec un bouton ou une coquille. On dit plus ordinairement *Loquet.*

CADRAN. s. m. (lat. *quadrans*, carré). Surface sur laquelle sont écrits les chiffres des heures, et où la marche du temps est indiquée soit par un style, soit par une aiguille mise en mouvement par des ressorts intérieurs. *C. solaire. C. horizontal. Le c. d'une montre, d'une horloge. C. d'or, d'argent, d'émail. Le c. d'une église.* || Se dit quelquefois absol. pour Cadran solaire. *J'ai un c. dans mon jardin.* V. Gnomonique. || *T. Zool. Voy. Trochoïdes.

CADRAT, CADRATIN. s. m. Voy. Typographie.

CADRATURE. s. f. Voy. Horlogerie.

CADRE. (lat. *quadrum*, carré). Bordure de bois, de marbre, de bronze, etc., dans laquelle on place un tableau, une estampe, une glace, un bas-relief, etc. || Fig., Le plan, l'agencement des parties d'un ouvrage. *C'est un beau c. Votre c. est trop vaste. Il a bien rempli son c.* || T. Milit. Tableau de formation des divisions et subdivisions qui composent un corps ; Réunion des officiers, sous-officiers et caporaux dont se compose une compagnie, un bataillon, un régiment. *On a diminué l'effectif de l'armée en maintenant ses cadres. Il ne figure plus sur les cadres.* || T. Mar. Voy. Hamac.

CADRER. v. n. (lat. *quadrare*). Avoir de la convenance, du rapport. *Les dépositions de ces témoins ne cadrent pas ensemble. Ces deux choses ne cadrent pas bien l'une avec l'autre. Votre comparaison ne cadre pas.*

CADUC, UQUE. adj. (lat. *cadere*, tomber). Vieux, cassé, qui a beaucoup perdu de ses forces, de sa solidité, et qui en perd tous les jours ; se dit proprement De l'homme, de ce qui appartient à l'homme. *Devenir c. Age c. Santé caduque.* || Se dit d'Une maison qui est près de tomber en ruines. *Une maison vieille et caduque. Un bâtiment c.* || T. Jurispr. *Legs c., dispositions caduques*, Legs, dispositions, qui, bien que régulières en la forme, se trouvent sans effet, et finissent par tomber d'elles-mêmes. — *Lot c.*, Lot qui n'est pas réclamé. || T. Bot., se dit de Toute partie d'un végétal qui se détache spontanément en se désarticulant à sa base. || T. Méd. *Mal c.*, Voy. Épilepsie.

CADUCÉE. s. m. (lat. *caduceus*). T. Antiq.

Enc. On appelle *Caducée* une baguette entourée de deux serpents et surmontée de deux ailerons. Les anciens en avaient fait le symbole de la paix, et le donnaient pour attribut à Mercure, qu'ils regardaient comme le médiateur des hommes auprès des Dieux. A l'origine, le caducée consistait en une simple branche d'olivier ornée de deux couronnes. Plus tard, les poëtes virent deux serpents dans ces couronnes, et pour expliquer cet emblème, ils imaginèrent la fable que voici : Mercure ayant un jour rencontré, en Arcadie, deux serpents qui se battaient, jeta au milieu d'eux sa baguette pour les séparer, et il les vit aussitôt s'y entrelacer sans se faire aucun mal. Depuis cette époque, il se servit du c. pour conduire les âmes aux séjour des morts, pour chasser les vents, fendre les nuages, etc. — Le c. était encore attribué à quelques autres divinités, telles que Bacchus, qui avait réconcilié Jupiter avec Junon, Cérès, Vénus, la Félicité, la Paix, la Concorde, etc. — Dans tous ces cas, ainsi qu'on le voit, le c. était un symbole de paix. En conséquence, par une extension très-naturelle, les Grecs firent de cet emblème la marque distinctive des hérauts et des ambassadeurs ; il assurait l'inviolabilité à tous ceux qui étaient chargés de missions pacifiques. Chez les Romains, on le remplaçait très-souvent par de simples branches de verveine. Les Suppliants, qui avaient à traverser les terres de leurs ennemis, s'armaient également d'un c. en signe de paix et de concorde. — Enfin, au moyen-âge, on a donné, par analogie, le nom de c. au bâton couvert de velours et fleurdelisé que le roi d'armes et les hérauts portaient dans les grandes cérémonies.

CADUCITÉ. s. f. État d'une personne caduque. *Il approche de la c.* Voy. Age. || État d'une construction près de tomber en ruines. *La c. d'une maison, d'un mur, d'une voûte.* || T. Jurisp. *C. d'un legs*, se dit D'un legs devenu caduc.

***CÆSALPINIA.** s. f. ***CÆSALPINIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CAFARD, ARDE. s. Hypocrite, bigot, qui affecte les dehors de la religion dans le dessein d'inspirer de la confiance et de faire des dupes. *Ne vous fiez pas à cet homme, c'est un c.* || S'emploie adjectiv. *Il a l'air c., la mine cafarde.* — *Damas c.*, Sorte de damas mêlé de soie et de fleuret.

CAFARDERIE. s. f. Hypocrisie, dévotion affectée.

CAFARDISE. s. f. Acte de dévotion hypocrite. Peu us.

CAFÉ. s. m. (arabe, *kaoueh*) Graine du Cafier, que l'on rôtit et que l'on réduit en poudre pour en faire un breuvage auquel on donne le même nom. *C. Bourbon, Moka, etc. C. de Moka. Une balle de c. Rôtir, brûler, moudre du c. Prendre, boire du c. C. au lait. Crème au c.* — *Couleur c.*, Couleur de café au lait. — *C. de chicorée*, Voy. Chicorée. || Lieu public où l'on vend du café ou d'autres boissons. || L'instant où l'on prend le c. après dîner. *J'irai chez vous au c.*

Enc. — Le *Cafier*, *Caféier* ou *Caféyer* (*Coffea arabica*) est un grand arbrisseau toujours vert, qui appartient à la famille des *Rubiacées* de Jussieu et des *Cinchonacées* de Lindley. Il peut atteindre 5 à 7 mètres de hauteur ; sa forme est pyramidale ; ses rameaux, qui sont opposés entre eux, portent des feuilles presque sessiles, également opposées, de couleur verte et luisantes, ovales, amincies en pointe à leurs deux extrémités, entières, et un peu onduleuses sur les bords. Entre chaque paire de feuilles on trouve, des deux côtés de la tige, une petite stipule qui disparaît de bonne heure. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont groupées aux aisselles des feuilles supérieures : elles ont une odeur très-suave, ce qui a valu au Cafier le surnom de *Jasmin d'Arabie*. Le fruit qui remplace ces fleurs est une baie de la grosseur d'une petite cerise, d'abord verte, puis rouge, qui noircit à la maturité. Il renferme, dans deux loges ou cavités tapissées par une membrane coriace, deux graines convexes du côté externe, aplaties et marquées d'un sillon longitudinal au côté interne. Ce sont ces graines qui, débarrassées de la pulpe mucilagineuse et agréable au goût, contenue dans la coque extérieure qui les enveloppe, sont versées dans le commerce sous le nom de *Café*. [Fig. 1. *Coffea arabica*. 2. Fruit de grosseur nat. 3. Coupe horizontale du même. 4. Graine. 5. La même coupée transversalement.]

Le Cafier, suivant l'opinion le plus généralement admise, est originaire des provinces méridionales de l'Abyssinie (l'une d'elles en effet porte le nom de *Caffa*), d'où il aurait été transporté dans l'Yémen ou Arabie heureuse. Il est possible aussi, et même probable, que ce précieux végétal appartient à la flore indigène des deux régions qui bordent la mer Rouge, près du détroit de Bab-el-Mandel. Au reste, nulle part il ne prospère mieux que vers la pointe de l'Arabie, où l'on voit de belles plantations qui fournissent le café le plus estimé, celui qui se vend sous le nom de *Café moka*. Quoi qu'il en soit, c'est seulement au XVᵉ siècle, qu'il est fait, pour la première fois, mention de cet arbrisseau et du breuvage aromatique qui se prépare avec ses graines. Au commencement du XVIᵉ siècle, ce dernier était en usage dans tout l'Orient. On ne commença à le connaître en Europe que vers le milieu du siècle suivant. Mais bientôt la consommation que firent les Européens des graines de café devint si considérable et donna lieu à un commerce si important, que les Hollandais songèrent à introduire le Cafier dans leurs possessions de l'archipel Indien. En 1690, Van Horn réussit, non sans peine, à se procurer, en Arabie, quelques pieds de cet arbrisseau qu'il fit planter à Batavia, et qui y prospérèrent merveilleusement.

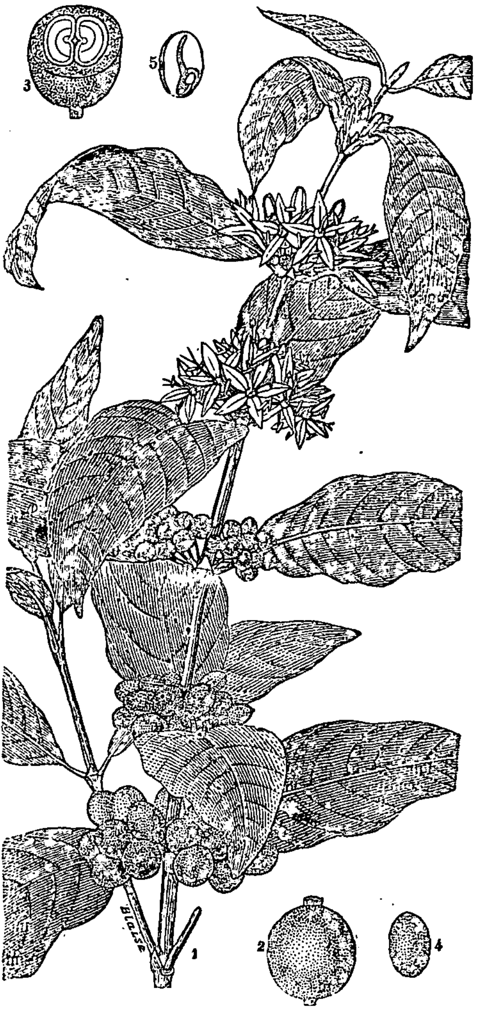

En 1710, le jardin botanique d'Amsterdam recevait de Java un spécimen de Cafier. Deux ans après, en 1712, on fit hommage à Louis XIV d'un plant né dans les serres Hollandaises. Ce pied unique fut placé dans celles du Jardin des Plantes, à Paris, où il ne tarda pas à multiplier. Le gouvernement français conçut alors le projet de naturaliser ce précieux arbrisseau dans nos possessions des Antilles. En 1720, trois jeunes pieds de Cafier furent confiés au capitaine Duclieux. Deux d'entre eux périrent en route, et le troisième ne fut conservé que grâce aux soins du capitaine, qui, pendant une traversée longue et périlleuse, l'eau venant à manquer, partagea sa propre ration avec son cher plant, et réussit à l'amener vivant à la Martinique. Ce seul pied devint l'origine de toutes les plantations de Cafiers qui furent établies à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue et à la Guyane, ainsi que dans toutes les colonies Européennes, sauf les colonies Hollandaises.

La culture du Cafier, dans les Antilles, réussit très-bien dans les terrains médiocrement arrosés par les eaux pluviales, sur le penchant des collines un peu ombragées, mais pas assez élevées pour que la température soit trop basse ; car cet arbrisseau ne prospère qu'entre 12°,5 et 31° centigr. On le multiplie de semis. Au bout d'un an, les jeunes pieds sont assez forts pour pouvoir être replantés dans des trous disposés à cet effet en quinconce. A 3 ou 4 ans, ils sont en plein rapport ; mais, à cette époque, il faut arrêter leur croissance verticale par l'étêtement. Quoique ces arbrisseaux aient deux époques principales de floraison, au printemps et en automne, ils sont presque constamment couverts de fleurs odorantes et de baies; celles-ci exigent environ quatre mois pour achever leur maturité, de telle sorte que la récolte se fait, pour ainsi dire, sans interruption.—Le meilleur procédé pour dépouiller les graines de leur enveloppe charnue consiste à soumettre les fruits frais à l'action d'un moulin, nommé *grage*, qui enlève la pulpe, sans toucher à la pellicule mince, vulgairement appelée *parchemin*, qui sert d'enveloppe immédiate à la graine : on fait ensuite sécher les grains au soleil. Le café ainsi préparé est nommé *café gragé* ou *café fin vert*, à cause de la teinte verdâtre qu'il présente. Le plus mauvais procédé consiste à faire tremper les fruits et à les exposer à l'action des rayons solaires : le café prend alors une teinte grisâtre; on le désigne sous le nom de *café trempé*.

Nous avons signalé le *café Moka* ou, pour mieux dire, le café de l'Yémen (car Moka est simplement le principal port d'exportation de cette espèce) comme le plus recherché de tous, à cause de la suavité de son arome et de sa saveur; mais il en vient peu en Europe. Ses grains sont petits, jaunâtres, et de forme arrondie. Celle-ci résulte de ce que l'une des deux graines renfermée dans la baie avorte presque constamment. Le *café de Cayenne*, encore peu répandu dans le commerce, est très-estimé et se rapproche beaucoup du Moka. Celui de *Java* tient le troisième rang. Le *café Bourbon*, qui vient des îles de Bourbon et Maurice, se reconnait à son grain gros, blanchâtre, allongé et aigu par un des bouts. On reconnaît le *café Martinique* à sa grosseur moyenne, à sa couleur verdâtre et à la saveur herbacée et amère de son grain. Le *café Saint-Domingue*, moins vert que le précédent, est doué d'une saveur et d'une odeur moins agréables. On distingue encore dans le commerce une foule d'autres variétés nommées, d'après leur provenance, Brésil, Havane, Porto-Rico, Manille, Sumatra, etc. Le *café mariné* est simplement du café avarié, qui a été mouillé par l'eau de mer.

Le café et le thé renferment un alcaloïde identique, qui a reçu les noms de *Caféine* ou de *Théine*, suivant qu'il a été extrait de l'une ou de l'autre de ces substances. La caféine cristallise en aiguilles soyeuses; elle a alors pour formule $C^8H^5Az^2O^2 + 2Ho$. A 100°, elle perd ses deux équivalents d'eau ; elle fond vers 180° et se volatilise au-dessus de 300°. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les acides. Outre cet alcaloïde, le café contient du tannin et une huile empyreumatique.

Tout le monde sait que la boisson si connue aujourd'hui sous le nom de *Café* se prépare en faisant infuser dans l'eau bouillante la graine du Cafier préalablement torréfiée et réduite en poudre. Le café non torréfié est dur, résistant, d'une saveur et d'une odeur herbacées. C'est à la torréfaction qu'il doit cet arome suave qui rend son infusion si délicieuse; mais cette torréfaction doit être poussée moins loin pour les qualités supérieures, comme le Moka, le Cayenne, le Bourbon, que pour les inférieures, telles que le Saint-Domingue. Quant à l'infusion, elle est d'autant meilleure que le café a été plus récemment torréfié et moulu. Elle doit être aussi faite avec de l'eau bien bouillante et dans un vaisseau parfaitement clos, afin de ne rien laisser évaporer des parties volatiles de la liqueur. Dans quelques pays, et dans l'Arabie elle-même, on prépare avec les enveloppes ou coques de la graine, une infusion qui se boit en guise de café : cette sorte de boisson est appelée chez nous *Café à la sultane*, et on donne aux coques le nom de *Fleurs de café*.

Le café est un stimulant énergique, qui a tous les avantages des boissons spiritueuses sans en avoir les inconvénients. Peu après son ingestion, on se sent plus agile et plus dispos. Pris après le dîner, il facilite la digestion ; mais lorsqu'on le prend avant le repas, il détermine fréquemment l'anorexie. On lui a même attribué des propriétés nutritives qui ne sauraient lui appartenir, attendu la faible proportion d'azote que contient la caféine. Pierre de Gasparin et Payen pensent que, si les consommateurs de café ont besoin d'une moindre quantité d'aliments, cela tient à ce que cette liqueur ralentit la fonction de la *désassimilation*. Ce qui rend surtout le café précieux, c'est l'action singulière qu'il exerce sur le système nerveux central. A la suite de cette action, la pensée devient plus libre et plus active, l'imagination plus ardente : toutes les facultés intellectuelles semblent acquérir un plus haut degré de développement. Du reste, ainsi que les meilleures choses, cette boisson a ses inconvénients. Elle cause l'insomnie chez les personnes qui n'en prennent pas habituellement, et détermine parfois, chez celles qui en font abus, des accidents nerveux plus ou moins graves. D'après les effets bien connus du café, il est facile de comprendre que les personnes douées d'une susceptibilité nerveuse exagérée doivent s'en abstenir complétement. Il doit également être proscrit dans toutes les affections où le système nerveux a besoin d'être tenu dans un état de calme absolu. — Les propriétés stimulantes du café ont été utilisées par la médecine. Son emploi est surtout avantageux dans les empoisonnements par les narcotiques; il agit alors en combattant les phénomènes produits par ces poisons. On a prétendu encore que les graines de café non torréfié pouvaient être substituées avec avantage au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes. Quoi qu'il en soit, on possède de meilleurs succédanés du médicament antipériodique par excellence.

Le café est devenu aujourd'hui, pour une multitude de personnes, une denrée de première nécessité, et chaque jour sa consommation va en augmentant. La multiplication du nombre des lieux publics où l'on va prendre cette boisson n'a donc rien qui doive étonner. Dès 1554, il y avait à Constantinople des cafés publics. L'usage de cette liqueur fut, dit-on, introduit à Venise en 1615, à Londres en 1652, à Marseille en 1654. Paris ne l'adopta que plus tard. Elle y fut mise à la mode par le voyageur Thévenot, à son retour de l'Orient (1667), ainsi que par l'ambassadeur de la Sublime-Porte auprès de la France (1669). En 1672, un Arménien, nommé Pascall, qui avait accompagné cet ambassadeur, ouvrit à la foire Saint-Germain le premier café public qu'ait possédé Paris ; mais c'était une vraie taverne, où l'on fumait, où l'on buvait de la bière, et qui ne réussit que médiocrement. Peu de temps après, un autre Arménien, Grégoire d'Alep, et le Florentin Procope, créèrent des établissements plus élégants que les gens de la bonne compagnie ne craignirent pas de fréquenter. Le café Procope, situé dans la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, vis-à-vis l'ancienne Comédie française, devint le rendez-vous des auteurs dramatiques et des gens de lettres de l'époque. Le goût du café se répandit rapidement, et gagna de proche en proche toutes les classes de la société, au préjudice des cabarets. Ce mouvement, commencé dans la première moitié du XVIII^e siècle, continue encore aujourd'hui. C'est ce que démontrent nos tableaux des douanes. Nous nous contenterons de citer les importations de café en France dans les trois dernières années. Ces importations qui, en 1853 et 1854, s'élevaient à 199,568 et 217,200 quint. métr., ont atteint, en 1855, le chiffre de 267,252 q.

CAFÉIER. s. m. Voy. CAFIER.

CAFÉIÈRE. s. f. Lieu planté de cafiers.

* **CAFÉINE.** s. f. T. Chim. Voy. CAFÉ.

CAFETAN ou **CAFTAN.** s. m. Sorte de pelisse en étoffe plus ou moins riche, et garnie de fourrures précieuses, que le Grand Seigneur et d'autres souverains de l'Orient envoient à leurs principaux officiers comme signe de distinction. *Jadis le sultan envoyait des cafetans aux ambassadeurs auxquels il accordait audience.*

CAFETIER. s. m. Celui qui tient un café, qui vend du café tout fait, ainsi que d'autres boissons. On dit mieux *Limonadier*.

CAFETIÈRE. s. f. Vase d'argent, de fer-blanc, de terre, etc., qui sert à faire ou à contenir du café.

CAFIER. s. m. T. Bot. Voy. CAFÉ et CINCHONACÉES.

CAFTAN. s. m. Voy. CAFETAN.

CAGE. s. f. (lat. *cavea*, prison). Petite loge portative faite de menus bâtons d'osier ou de fils de fer placés à une petite distance les uns des autres, et dans laquelle on enferme ordinairement des oiseaux. *Cage à poulets. Mettre un oiseau dans une c., en c. — Mettre un homme en c.*, Le mettre en prison. *Être en c.*, Être en prison. — Fig. et prov., *Il vaut mieux être oiseau de campagne qu'être oiseau de c.*, La liberté est préférable à tout. *La belle c. ne nourrit pas l'oiseau*, Il ne suffit pas d'être bien logé, il faut avoir de quoi vivre; ou bien, On peut être fort mal à son aise avec les apparences de la richesse. ‖ Loge fixe ou portative, garnie de barreaux de fer, et assez grande pour y renfermer des animaux dangereux. *La c. d'un lion, d'un tigre. Jadis certains prisonniers ont été enfermés dans des cages de fer.* ‖ T. Archit. *La c. d'une maison*, Les murs extérieurs d'une maison. — *La c. d'un escalier*, Les murs dans lesquels un escalier est enfermé. *La c. d'un clocher*, L'assemblage de charpente qui forme le corps d'un clocher. On dit de même, *La c. d'un moulin à vent.*

CAGNARD, ARDE. adj. (lat. *canis*, chien). Fainéant, paresseux. *C'est un homme bien c. Mener une vie cagnarde.* ‖ Subst., *C'est un c.* Très-fam. — Pop., se dit quelquefois pour Lâche, poltron.

CAGNARDER. v. n. Vivre dans la paresse, la fainéantise. *Il ne fait que c.* Fam.

CAGNARDISE. s. f. Fainéantise, paresse habituelle. Familier.

CAGNEUX, EUSE, adj. (*cagnazzo*, semblable à un chien). Qui a les genoux et les jambes tournés en dedans. ‖ Se dit aussi Des jambes mêmes, des genoux et des pieds. *Des jambes cagneuses.*

* **CAGNOTTE.** s. f. T. Jeu. Argent prélevé sur les mises des joueurs, et réservé pour la personne qui tient la maison où l'on joue.

CAGOT, OTE. s. Qui a une dévotion fausse ou mal entendue. *C'est une cagote.* ‖ Adjectiv., *Avoir l'air c., des manières cagotes.*

Enc. — Il existe en France, dans plusieurs localités, des populations de parias que l'on désigne sous divers noms, selon les provinces : on les appelle *Cagots*, *Capots*, *Crétins*, en Béarn; *Marrons*, en Auvergne ; *Colliberts*, dans le Poitou, l'Anjou, le Maine et l'Aunis, *Caqueux*, *Caquins*, *Cacoux*, *Cacras*, en Bretagne; *Cahets*, en Guienne, etc. D'où viennent-elles ? C'est une question difficile et peut-être impossible à résoudre. Ceux-ci y voient des restes des anciens Albigeois ; ceux-là des Maures d'Espagne, compromis pour les Francs lors des guerres de Charlemagne, et venus à la suite des armées de ce prince ; le plus grand nombre leur attribue une origine scandinave, et les regarde comme des Goths ; il en est enfin qui les considèrent comme des lépreux ou des goîtreux, et les assimilent aux crétins des vallées des Alpes. Le moindre examen physiologique démontre que cette dernière opinion est tout à fait inadmissible. Leurs yeux bleus, leurs cheveux blonds et la blancheur de leur teint semblent exclure l'idée d'une descendance de peuples méridionaux ; il reste donc probable que ces races méprisées descendent des anciens Wisigoths ; le nom qu'on leur donne dans le midi, nom qu'on fait dériver de *Canis gothus* (chien de Goth), semble encore appuyer cette manière de voir. Durant tout le moyen âge, les Cagots du Béarn furent en butte à des vexations de tout genre. On les regardait comme des sorciers et des anthropophages ; on les accusait d'être infectés de la lèpre, et on les traitait en conséquence. Toute communication avec le reste de la population leur était interdite. A l'église, ils avaient leur place marquée, leur porte et leur bénitier à part. Un costume particulier, qu'ils ne pouvaient quitter, servait à les faire reconnaître. En justice, il fallait le témoignage de sept d'entre eux pour valoir celui d'un Basque ou d'un Béarnais. Presque toutes les industries leur étaient interdites, et la plupart d'entre eux étaient réduits à exercer le métier de bûcheron. Les Caqueux de Bretagne n'étaient pas plus heureux. Comme les Cagots, ils ne pouvaient communiquer avec le reste de la population, et l'éloignement qu'ils inspiraient était si fortement prononcé, que le parlement de Rennes dut intervenir pour leur faire accorder la sépulture. Les mêmes sentiments de répulsion existaient à l'égard des autres races de parias, Colliberts, Marrons, etc. La révolution seule a fait cesser l'espèce d'ilotisme où étaient tenues ces races méprisées ; mais en les affranchissant de droit, le nouveau régime n'a pu faire complétement disparaître les vieux préjugés des populations au milieu desquelles elles vivent. Le temps seul pourra effacer une antipathie aussi profondément enracinée.

CAGOTERIE. s. f. Action du cagot; Manière d'agir du cagot. *Il m'ennuie par ses cagoteries.*

CAGOTISME. s. m. Esprit, caractère du cagot ; Façon de penser du cagot. *Son c. n'en impose à personne.*

CAGOUILLE. s. f. T. Mar. Volute qui sert d'ornement au haut de l'éperon d'un vaisseau. Vx.

CAGUE. s. f. T. Mar. Petit bâtiment hollandais à fond plat qui sert principalement à naviguer sur les canaux et le long des côtes.

CAHIER. s. m. (lat. *quaternio*). Assemblage de plusieurs feuilles de papier ou de parchemin. *C. de papier réglé. C. blanc, écrit. C. de musique. Le c. d'un élève. Un c. de papier à lettres. Les cahiers d'un registre. — Cahiers de théologie, de philosophie, d'histoire*, etc. Cahiers qu'un professeur de théologie, etc., dicte à ses élèves. *Il a les cahiers de tel professeur.* ‖ Se disait autrefois des Mémoires contenant les demandes, les propositions ou les doléances que les députés des trois ordres réunis en États-généraux, adressaient aux rois. *C. de doléances. Les cahiers du clergé, du tiers-état. Répondre les cahiers.* ‖ T. Adm. et Prat., *C. des charges*, État des clauses et conditions auxquelles sera faite une adjudication publique, et auxquelles l'adjudicataire sera obligé de se soumettre. *Rédiger un c. des charges. Prendre connaissance du c. des charges.*

CAHIN-CAHA. adv. (lat. *quà hinc, quà hâc;* tant d'ici, tant de là). Tant bien que mal. Se dit D'une affaire qui va inégalement, qui éprouve de temps en temps des difficultés, des retards ; ou D'une chose qu'on fait de mauvaise grâce. *L'affaire va c. Sa santé va c. Il s'acquitte de ses devoirs c. Il a fait ce que je lui demandais, mais c.* Fam.

CAHOT. s. m. (*Onomatopée.*) Espèce de saut que fait une voiture en roulant sur un chemin raboteux, pierreux et mal uni. *Un grand, un rude c. Le c. nous fit verser.* — Par métonymie, *Nous avons trouvé bien des cahots sur cette route*, Nous y avons trouvé bien des inégalités qui nous ont fait faire des cahots. — Fig. et fam., *Nous avons trouvé* ou *éprouvé beaucoup de cahots dans cette affaire*, La marche en a été souvent interrompue et contrariée.

CAHOTAGE. s. m. Mouvement fréquent causé par les cahots. *Le c. de la voiture m'a brisé.*

CAHOTANT, ANTE. adj. Qui fait faire des cahots. *Un chemin c. — Une voiture cahotante.* Une voiture que la moindre inégalité du sol fait cahoter.

CAHOTER. v. a. Causer des cahots. *La voiture nous a bien cahotés. Nous avons été bien cahotés dans ce chemin.* ‖ Fig. et fam., Balloter. *J'ai été longtemps cahoté par la fortune.* = CAHOTER. v. n. Éprouver des cahots. *Cette voiture cahote beaucoup.* = CAHOTÉ, ÉE. participe.

CAHUTTE. s. f. (R. *hutte*). Petite loge, cabane.

CAÏD ou ***KAÏD.** s. m. Nom donné, dans les États Barbaresques, à un officier public qui cumule les fonctions de juge ou *cadi*, de chef militaire, de receveur des contributions, etc. *Le gouvernement a conservé en Algérie l'institution des caïds, mais en s'en réservant la nomination.*

CAÏEU. s. m. T. Bot. Voy. BOURGEON.

* **CAILCÉDRAT.** s. m. T. Bot. Voy. CÉDRÉLACÉES.

CAILLE. s. f. (ital. *quaglia*). T. Ornith.

Enc. — Le genre *Caille* (*Coturnix*) appartient à la grande division des *Gallinacés*, et forme le 4^e groupe de la famille des

Perdrix ou *Perdicinées;* les trois autres sont constitués par les genres *Perdrix* proprement dite, *Colin* et *Francolin.* — Les *Cailles* ont le bec court et faible, la tête entièrement emplumée, les tarses lisses dans les deux sexes, les ailes pointues et la queue courte, les pennes qui la composent dépassant à peine leurs couvertures supérieures. Elles ne se distinguent guère des Perdrix que par leur taille plus petite, par l'absence du tubercule corné qui arme le tarse de la Perdrix mâle, et par leur cri particulier, qu'on peut exprimer par les syllabes *pé-té-dé.* Comme les Perdrix, les Cailles sont des oiseaux pulvérateurs ; elles ont le même régime, construisent leur nid à peu près de même ; mais elles ne sont pas sociables comme elles, et en outre elles émigrent régulièrement tous les ans. — La *C. commune* (*Cot. dactylisonans*) est la seule espèce du genre qui se rencontre en Europe. Elle a le dos brun ondé de noir, une raie pointue blanche sur chaque plume, la gorge brune et le sourcil blanchâtre. C'est un oiseau essentiellement voyageur, qui n'a pas, à proprement parler, de patrie, puisqu'il passe sa vie à voyager d'Afrique en Europe, et réciproquement. Cependant, c'est dans les contrées chaudes et tempérées de l'Europe qu'elle multiplie habituellement. Elle court plus qu'elle ne vole, et se décide difficilement à prendre son essor, mais elle vole rapidement et longtemps. Elle a, pour ses migrations régulières, le vol très-élevé ; son instinct l'avertit de ne se mettre en route que par un vent favorable, soit pour l'aller, soit pour le retour; elle connaît, sur la Méditerranée, les îles qui lui offrent des lieux de repos, et diminuent pour elle les difficultés et la fatigue du voyage. Contrairement à ce qui a été avancé à ce sujet, la C. est en général monogame; le mâle couve les œufs quand la femelle s'absente; celle-ci prend grand soin des petits, qui du reste s'élèvent très-vite, et se dispersent dès qu'ils n'ont plus besoin de la mère. A l'âge de 3 mois, les Cailleteaux sont en état de se reproduire ; les pontes sont de 12 à 16 œufs bariolés de brun sur un fond jaune, et le nid consiste en une petite cavité creusée dans le sol et garni d'herbes et de feuilles sèches. La C. pond en captivité, mais elle ne couve pas, probablement parce qu'on n'a pas essayé de la placer dans des conditions qui lui permissent d'élever sa famille. Un observateur digne de foi cite une C. dont il enlevait les œufs à mesure qu'ils étaient pondus dans sa cage ; elle en donna 72, et chose remarquable, ces œufs couvés par une poule se trouvèrent être tous féconds. La C. est un des gibiers les plus recherchés des gastronomes. La graisse dont elle se charge durant la belle saison en fait un mets fort délicat. La facilité avec laquelle elle s'engraisse tient probablement à ses habitudes paresseuses. Hors le temps des voyages et celui des amours, où les mâles se battent entre eux avec fureur, les Cailles restent une partie de la journée immobiles, couchées sur le côté, les pattes allongées, après s'être gorgées d'aliments. La C. est granivore, mais elle mange aussi des vers et des insectes. Les époques des migrations de ces oiseaux ne sont pas absolument fixes ; elles varient selon les saisons, du 1er au 15 avril pour l'arrivée des jeunes mâles dans le midi de l'Europe, et du 15 août au 1er septembre pour le départ des côtes de France. Le besoin de changer de pays est tellement inné chez cet oiseau, que les Cailleteaux pris très-jeunes et constamment élevés en cage manifestent à l'époque ci-dessus une inquiétude extraordinaire. Ils se heurtent la tête contre leurs barreaux avec tant de violence, qu'ils retombent étourdis; évidemment ce ne peut être par regret d'une liberté qu'ils n'ont pas connue. Ces oiseaux sont naturellement querelleurs; les anciens les dressaient pour les faire battre à la manière des coqs. La chasse de la C. se fait au moyen d'appeaux imitant le cri du mâle ou celui de la femelle ; on y emploie aussi des appelants mâles aveuglés, tenus dans des cages qu'on suspend dans les lieux fréquentés par les Cailles. Dans la saison où elles restent le plus inactives, on en prend un grand nombre avec les espèces de filets appelés *Tirasse* et *Traîneau.* Deux hommes promènent le filet à la surface d'un champ, et ramassent les Cailles réveillées en sursaut. Sans sa grande fécondité, l'espèce serait depuis longtemps anéantie. On en détruit surtout des quantités prodigieuses dans les îles de la Méditerranée, où elles s'arrêtent dans leur migration d'Europe en Afrique et *vice versâ.* Les habitants de ces îles les salent ou les conservent dans du vinaigre pour pouvoir en manger toute l'année. — Parmi les espèces exotiques, nous citerons la *C. nattée* (*Cot. textilis*) des Indes orientales (Fig. ci-dessus); la *C. à ventre perlé (Cot. striata),* d'Afrique; et la *C. australe* (*Cot. australis*), de l'Australie.

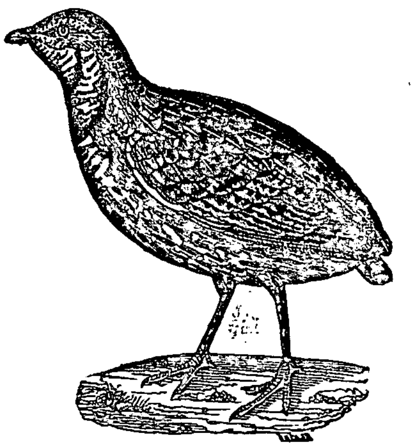

***CAILLEBOTIS.** s. m. T. Mar. Sorte de treillis ou grillage, formé de lattes de diverses grosseurs, dont on recouvre certaines parties d'un bâtiment, telles que les écoutilles.

CAILLEBOTTE, s. f. Petite masse de lait caillé.

***CAILLEBOTTER.** v. a. Faire prendre en caillots. *Le vinaigre caillebotte le lait.* = Caillebotté, ée. part. || S'emploie adj. *On obtient un précipité c.*

CAILLE-LAIT. s. m. T. Bot. Voy. Galiacées.

CAILLEMENT. s. m. État du lait ou d'un autre liquide qui se caille.

CAILLER. v. a. (lat. *coagulare*). Figer, coaguler, épaissir. *La présure caille le lait.* = se Cailler. v. pr. S'emploie dans le même sens. *Le lait se caille. Le sang se caille.* Et ellipt., *Cela fait c. le lait.* = Caillé, ée. part. *Lait c.* || Subst., *Du c.*, Du lait c.

CAILLETAGE. s. m. Bavardage de caillettes. *Ses caillelages sont insipides.* Fam.

CAILLETEAU. s. m. Jeune caille.

CAILLETTE. s. f. (R. *cailler*). T. Anat. Voy. Estomac et Ruminants.

CAILLETTE. s. f. (R. *caille*). Femme qui passe une partie de son temps à babiller sur des choses frivoles. *Elle ne fréquente que les caillettes de son quartier.* — On dit aussi D'un homme : *C'est une vraie c.* Fam.

*** CAILLEU-TASSART.** s. m. T. Ichthyol. Voy. Clupes.

CAILLOT. s. m. (R. *cailler*). Grumeau de sang, petite masse de sang caillé. *Cracher des caillots.*

CAILLOT-ROSAT. s. m. T. Hortic. Voy. Poirier.

CAILLOU. s. m. (lat. *calculus*, petite pierre). Pierre très-dure, qui varie par la couleur, et qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier. *Chemin plein de cailloux. Dur comme un c.*

Enc. — Géol. — Le mot *Caillou* sert proprement à désigner tout fragment de roche dure, mais surtout de silex, qui a été usé et arrondi par l'action des eaux courantes. Quelques géologues ne l'appliquent, mais à tort, qu'aux fragments arrondis qui font feu au briquet. — Les cailloux sont des débris que les eaux ont arrachés aux montagnes et transportés plus ou moins loin, selon les pentes et la force des courants. Leurs angles ont disparu par le frottement violent qu'ils ont éprouvé soit entre eux, soit contre le sol. Leur volume est très-variable. On trouve d'immenses dépôts de ces *cailloux roulés* dans les lacs et les rivières qui reçoivent des torrents, ainsi que dans les parties inférieures des vallées des grands fleuves. C'est ce qu'on observe dans les vallées du Rhône, du Rhin et du Danube. La vaste plaine de la Crau, près d'Arles, est couverte de cailloux roulés qui y ont été apportés à une époque où les eaux remplissaient cet immense bassin. Aujourd'hui encore, les mêmes phénomènes qui ont eu lieu jadis, s'observent aussi, mais sur une plus petite échelle. Nous citerons comme exemple les cailloux roulés qui viennent encombrer le lit du Pô, et déterminent, par leur accumulation incessante, l'exhaussement graduel du lit du fleuve. Les *graviers* et les *sables* ne sont eux-mêmes, mais en diminutif, que des cailloux roulés. Lorsque les cailloux sont réunis par un ciment quelconque, on leur donne le nom de *Poudingues.* — Les *Galets* si abondants sur certaines côtes, sont également des cailloux roulés. Ils proviennent de fragments arrachés par la mer soit aux rochers sous-marins, soit aux roches qui la bordent. Les flots, en agitant continuellement ces fragments les uns contre les autres, ont fini par effacer leurs angles et par polir leur surface.

Le nom de c. s'applique encore à certains fragments de roche susceptibles d'un beau poli, et qu'on emploie dans la bijouterie. Ainsi on donne le nom de *C.* ou *Diamant d'Alençon*, de *C. de Bristol*, *de Cayenne*, *de Médoc* et *du Rhin*, à des morceaux de *cristal de roche* (v. Quartz) ; celui de *C. d'Égypte* à une espèce de *Calcédoine zonaire* ou *rubanée*, et celui de *C. de Rennes*, à une sorte de poudingue siliceux, à très-petits cailloux rougeâtres et jaunâtres, réunis par une pâte de couleur rouge, dont on fait de petits vases et des socles fort élégants.

CAILLOUTAGE. s. m. Ouvrage fait avec des cailloux. *Grotte de c. Chemin de c.*

CAILLOUTEUX, EUSE. adj. Plein de cailloux, semé de cailloux. *Des terres caillouteuses.*

*** CAILLOUTIS.** s. m. T. Ponts et Chaussées. Collect., Cailloux qui couvrent ou sont destinés à couvrir un chemin, une route. *Un chemin réparé en c.*

CAÏMACAN. s. m. (arabe, *kaïm makam*, qui tient la place d'un autre). Lieutenant du grand vizir.

CAÏMAN. s. m. T. Erpét. Voy. Alligator.

CAIMANDER, CAIMANDEUR, EUSE. s. Voy. Quémander, etc.

*** CAÏNITO.** s. m. T. Bot. Voy. Sapotacées.

CAÏQUE. s. m. (ital. *caicco*). Petite embarcation, en usage dans l'Archipel et à Constantinople, longue de 6 à 7 mètres, et propre à marcher dans les deux sens. || Sorte de chaloupe qui servait autrefois avec les galères dans la Méditerranée.

CAISSE. s. f. (lat. *capsa*, cassette, coffre). Espèce de coffre, généralement de bois, dans lequel on met différentes sortes de marchandises, soit pour les conserver, soit pour les transporter. *Une c. de marchandises. Une c. d'oranges, de raisins. Raisin de c. Une c. de sucre. Ces étoffes m'ont été envoyées dans une c.* || Une sorte de coffre-fort dans lequel les banquiers, les négociants enferment leur argent, leurs effets de commerce, etc. *Il a cent mille francs en c. Tirer de l'argent d'une c. Verser de l'argent dans une c.* On dit dans le même sens, *Les caisses de l'État. La c. d'un receveur, etc.* || Par ext., Le bureau où les banquiers, les négociants font leurs recettes et leurs payements. *Passez à la c. La c. est ouverte, est fermée à telle heure. Le garçon de c.* || L'argent, toutes les valeurs qu'un banquier, un négociant, une administration peut avoir à sa disposition. *Faire l'état d'une c. Sa c. est d'un million.* — *Livre de c.*, Registre d'une c. — *Tenir la c.*, Avoir le maniement de l'argent d'un banquier, d'un négociant, d'une administration. || *C. militaire*, L'argent, les fonds destinés aux dépenses d'une armée, d'un corps militaire. On dit aussi de même, *La c. d'un régiment, d'une compagnie. Il a emporté la c. de la compagnie.* — *C. des pensions*, Les fonds affectés par une administration au payement des pensions. || Se dit de Certains établissements où l'on dépose des fonds pour des destinations spéciales. *C. d'amortissement*, V. Dette publique. *C. des dépôts et consignations*, V. Dépôt. *C. d'épargne*, V. Épargne. *C. hypothécaire*, V. *Crédit* foncier. *C. des Invalides*, V. Invalides. *C. de Poissy*, V. Boucherie. *C. de retraite*, V. Retraite. || T. Anat. *C. du tambour*, V. Oreille. || T. Carross. *La c. d'une voiture*, Le corps d'une voiture. || T. Chir. *C. à amputation*, *C. de trépan*, *C. à médicaments*, Boîte où sont renfermés les instruments propres à faire les opérations de l'amputation ou du trépan, où sont contenus des médicaments. || T. Cuis. Papier plié en carré avec rebords, dans lequel on fait cuire certains mets délicats, certaines pâtisseries. || * T. Facteur. *La c. d'un piano*, Le coffre ou l'espèce d'armoire qui renferme les cordes et le mécanisme de cet instrument. || T. Hortic. Sorte de coffre ouvert, de forme ordinairement carrée, et rempli de terre qui sert à recevoir les plantes d'orangerie, etc. || * T. Mar. *C. à eau*, Caisse en fer battu et de forme cubique qui sert à conserver l'eau douce. *Autrefois de simples barriques de bois servaient de caisses à eau.* || T. Mus. *C. d'un tambour*, Le cylindre d'un tambour. — On dit absol., *Battre la c.*, *Bander la c.*, etc., pour Battre le tambour, etc. — *Grosse c.*, *Caisse roulante*, V. Tambour.

CAISSIER. s. m. Celui qui tient la caisse dans une administration, chez un banquier, chez un négociant.

CAISSON. s. m. T. Art milit. Voy. Bouche *à feu.* || T. Archit. Compartiments symétriques, un peu renfoncés et ornés de moulures, qui divisent un plafond ou une voûte.

*** CAJEPUT.** s. m. T. Bot. et Pharm. Voy. Myrtacées et Purgatif.

CAJOLER. v. a. Flatter, louer, entretenir une personne de choses qui lui plaisent et qui la touchent, avec l'intention d'en obtenir quelque chose. *Il cajole ce vieillard pour obtenir sa succession.* || Adresser à une femme, à une fille des flatteries et des propos aimables dans le but de la séduire. *Il cajole votre fille. Une honnête femme ne se laisse pas c.* Fam. = Cajolé, ée. part. = Syn. Voy. Flatter.

CAJOLERIE. s. f. Louange où il y a quelque affectation, ou qui sent la flatterie. || Se dit Du langage flatteur dont on se sert pour séduire une femme ou une fille. *Cette jeune fille aime la c., les cajoleries.*

CAJOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cajole, qui use de cajoleries. *C'est une vraie cajoleuse.*

*** CAKILE.** s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

CAL. s. m. (lat. *callum*). Durillon qui se forme aux pieds, aux mains, aux genoux. *Il m'est venu des cals aux mains à force de travailler.*

Enc. — On donne, en Chirurgie, le nom de *Cal* à la cicatrice qui se fait entre les deux surfaces d'un os fracturé. — La question de la formation du cal a donné lieu à une foule de théories, d'expériences et surtout de discussions; cependant on ne peut pas dire qu'aujourd'hui même elle soit complétement résolue. Au temps d'Hippocrate, la moelle, que l'on appelait alors la *nourricière de l'os*, devait naturellement être regardée comme la substance qui produisait le cal. Galien émit l'idée que la consolidation des os fracturés s'opérait par une sorte d'agglutination au moyen d'un suc particulier qui, depuis, a été appelé lymphe plastique. Ces deux hypothèses, discutées et commentées de mille façons, régnèrent concurremment dans les écoles, jusqu'à la fin du XVIIᵉ siècle. A cette époque, Antoine de Heide, observant que dans toute fracture il y avait un épanchement de sang au niveau de la solution de continuité, annonça que le cal provenait de ce liquide solidifié. En 1741, Duhamel, comparant l'os à un arbre et le périoste à l'écorce, avança que le cal résulte de l'ossification de la membrane médullaire et du périoste. Selon lui, il se forme alors une virole tantôt simple, tantôt double, qui s'étend d'un fragment à l'autre, puis réunit et soude ceux-ci. La nouveauté de l'explication, le nom de Duhamel et surtout le fait réel de l'épaississement des membranes de l'os, donnèrent beaucoup de partisans à cette opinion. Néanmoins elle trouva de nombreux contradicteurs. Haller et son élève Detleef, revenant, jusqu'à un certain point, à l'opinion *de Galien, démontrèrent que la lymphe plastique* exsudée *par* les surfaces enflammées, joue un rôle essentiel dans la formation du cal. D'après eux, cette lymphe offre d'abord un aspect gélatineux ; plus tard, elle se transforme en cartilage, et passe enfin à l'état osseux. Bordenave, combattant aussi la théorie de Duhamel, dit que la cicatrisation des os, tout comme celle des parties molles, s'opérait au moyen de bourgeons charnus. Macdonald, attaquant à la fois et Haller et Duhamel, soutint que la substance prétendue cartilagineuse de Haller, était une vraie substance osseuse, mais molle et flexible, qui se solidifiait plus tard par le dépôt du phosphate calcaire. J. Hunter adopta l'opinion de Heide, et lui donna l'appui de nombreuses expériences, confirmées même de nos jours par celles de Howship. Michel Troja reproduisit l'opinion de Haller : on lui doit d'avoir observé avec exactitude la succession des phénomènes que présente la formation du cal. Dupuytren fit revivre, en partie, les idées de Duhamel ; mais ce que ses recherches ont établi d'une manière irréfragable, c'est que le travail de la cicatrisation des os se partage en deux périodes, formation d'un *cal provisoire*, à laquelle succède la formation d'un *cal définitif*. Breschet et Villermé ont confirmé cette dernière observation, et décrit avec soin les phases successives du travail de régénération des os. Enfin, les expériences et les études de Miescher ont fait connaître plusieurs détails intéressants relatifs surtout au rôle du périoste et des fragments osseux.

Il résulte des travaux accomplis jusqu'à ce jour, que la guérison des fractures repose sur *l'inflammation exsudative et* sur la transformation de la matière exsudée en un cartilage qui, après avoir constitué pendant quelque temps un moyen d'union assez informe entre les fragments osseux, finit lui-même par se transformer peu à peu en os. Dès qu'une fracture a eu lieu, une inflammation très-vive s'empare de toutes les parties molles voisines, périoste, tissu cellulaire et muscles, qui se gonflent, s'épaississent, contractent des adhérences ensemble, et forment ainsi une capsule solide autour de la fracture. A la face interne et enflammée de cette capsule, il suinte un liquide visqueux, qui a été appelé par les anciens auteurs, *lymphe plastique*, *lymphe coagulable*, et qui n'est autre que la fibrine du sang à l'état de dissolution. Elle acquiert bientôt la consistance d'une gelée, devient plus ferme, et s'organise pendant que l'inflammation continue et que le périoste se tuméfie : on y voit se développer des vaisseaux. Une substance pareille exsude du tissu médullaire de l'os fracturé. Cette masse, et celle qui est formée par la capsule, se confondent ensemble. De là résulte la substance intermédiaire qui est située dans la capsule et qui enveloppe la fracture. Cette substance acquiert une texture fibreuse et remplit tous les interstices des os, tandis que les muscles, le tissu cellulaire et le périoste reviennent à leur état primitif. Les os sont également envahis par l'inflammation, mais plus tard que les parties molles, et d'abord à quelque distance des bords de la fracture, là où ils sont encore couverts du périoste, et même dans leur intérieur. Ils laissent aussi exsuder une masse gélatineuse *dans laquelle se forment des* vaisseaux. Pendant que cette substance s'accroît, elle se métamorphose en cartilage et en os du côté où elle fait corps avec l'os. Extérieurement, elle s'avance jusqu'au delà des fragments, et les productions des deux os s'unissent ensemble. Telle est la formation du cal primitif ou provisoire. Cependant les surfaces des os contractent des adhérences avec la capsule formée par les parties molles et le cal primitif lui-même, et les bords de la fracture se soudent avec la substance intermédiaire. Alors se produit le cal proprement dit ou définitif, dont le développement a lieu aux dépens de la substance intermédiaire devenue ligamenteuse, et sur la surface inégale duquel le périoste se reproduit. La première apparition du cal primitif a lieu dans la partie de l'os où le périoste tient encore à ce dernier. C'est une matière d'abord semi liquide, qui se forme entre le périoste et l'os, et dans laquelle des vaisseaux sont visibles dès le troisième jour. C'est donc de l'os lui-même que part toujours le cal. Quant aux changements ultérieurs que celui-ci subit après l'adhésion des bouts de l'os, ils consistent dans le rétablissement de la cavité médullaire au centre du cal, et dans le changement de forme qu'éprouve ce dernier. Du reste, les métamorphoses du tissu du cal s'opèrent absolument de la même manière que dans la première ossification. Tant que le cal est cartilagineux, il contient des corpuscules osseux microscopiques. Le développement des premiers points d'ossification du cal tout auprès de l'os, et la manière dont ils grandissent, prouvent que la présence de l'os est nécessaire ici *à la formation d'une nouvelle substance osseuse. Quant au* périoste, il concourt à la production du cal proprement dit, entre lui et l'os, en ce sens seulement qu'il est nécessaire à la nutrition de l'os sous-jacent, qui reçoit de lui ses vaisseaux. — Lorsque le cal définitif est parfait, l'os est plus solide dans le lieu où le cal existe que sur tout autre point de son étendue : cela tient à ce que la nouvelle formation est beaucoup moins spongieuse.

CALADE. s. f. (gr. χαλάω, je descends). T. Man. Terrain en pente par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval, au petit galop, pour le dresser et lui apprendre à plier les hanches, et à former son arrêt.

* **CALADION** ou **CALADIUM.** s. m. T. Bot. Voy. ARACÉES.

CALAISON. s. f. (R. *cale*). T. Mar. Tirant d'eau d'un bâtiment, lequel varie suivant le poids de la cargaison. *Ce bâtiment a deux mètres de c.*

* **CALALOU.** s. m. Sorte de potage fort en usage dans les colonies des deux Indes, et qui a pour base la décoction du fruit de la Kétmie comestible et des herbes cuites, comme la Morelle noire, l'Amarante verte, etc., qu'on aromatise avec du girofle, du poivre long, etc.

* **CALAMAGROSTIS.** s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **CALAMBAC** ou **CALAMBOUR.** s. m. Bot. Voy. AQUILARINÉES.

CALAMENT. s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

CALAMINAIRE. adj. f. **CALAMINE.** s. f. V. ZINC.

CALAMISTRER. v. a. (*calamister*, fer à friser). Friser les cheveux et les mettre en boucles. Vx et fam. = CALAMISTRÉ, ÉE. part.

CALAMITE. s. f. (lat. *calamus*, roseau). T. Pharm. La qualité de Storax la moins estimée. || * T. Bot. fossile. Voy. PALÉONTOLOGIE.

CALAMITÉ. s. f. (lat. *calamitas*, dérivé du gr. καλάμος, tuyau de paille). Il sign. donc littér., La destruction des moissons par la grêle, ou par quelque autre cause.— Par ext., Tout malheur qui afflige une grande étendue de pays, un grand nombre de personnes. *C. publique, générale. Nous vivons dans un temps de calamités. La guerre, la peste, les inondations sont des calamités. Ce pays est en proie à toutes les calamités.* || Se dit aussi d'un malheur irréparable, d'une infortune extrême qui frappe un individu, une famille. *La perte de ce jeune homme est une c. pour sa famille. Toutes les calamités imaginables ont affligé sa vieillesse.*

CALAMITEUX, EUSE. adj. Qui abonde en calamités. Ne se dit que Des choses. *Temps c. Saison calamiteuse. Époque calamiteuse.*

* **CALAMUS.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

CALANDRE. s. f. T. Ornith. V. ALOUETTE. || T. Ent. Voy. CURCULIONITES.

CALANDRE. s. f. (gr. κύλινδρος, cylindre). T. Techn. — Machine cylindrique dont on se sert pour calandrer les draps, les toiles, etc., c.-à-d. pour les presser, les lustrer, les moirer, au moyen d'un apprêt nommé *Parement. Faire passer les étoffes à la c.*

CALANDRER. v. a. Faire passer par la calandre. *C. une nappe.* = CALANDRÉ, ÉE. part.

* **CALANDRINIE.** s. f. T. Bot. Voy. PORTULACÉES.

* **CALAO.** s m. T. Ornith.

Enc. — Les *Calaos* (*Buceros*) sont de grands oiseaux qui appartiennent à l'ordre des *Passereaux*, division des *Syndactyles*. Ils sont surtout remarquables par le volume énorme et la forme souvent bizarre de leur bec ; néanmoins, comme cet organe est en grande partie celluleux, il est léger malgré ses dimensions, de sorte qu'il ne met point obstacle à l'équilibre de l'animal. Les Calaos sont, dans l'ancien Continent, les analogues des Toucans du Nouveau-Monde. Leurs tarses sont gros et épais ; leur plumage, rare et très-peu fourni, est souvent duveteux et comme poilu sur la tête, le cou et le tronc ; il est en général noir ou gris relevé de blanc. Les Calaos sont des oiseaux d'un naturel taciturne, qui vivent en troupes nombreuses dans les forêts des contrées chaudes de l'ancien Continent et de la Nouvelle-Hollande. Leur cri habituel est un mugissement sourd ; ils produisent aussi, en faisant claquer leur bec, un bruit très-singulier et qui s'entend fort loin. Leur vol est pesant et de peu de durée ; ils marchent difficilement, et quand ils sont à terre, ils sautent comme les Corbeaux. Ces oiseaux sont omnivores : ils mangent des fruits, des graines, des insectes ; ils se repaissent également de chair putréfiée et de chair crue. Ils font surtout la chasse aux Rats et aux Souris, qu'ils gardent pendant quelque temps dans leur bec pour les ramollir ; puis ils les jettent en l'air et les engloutissent dans leur large gosier. Le *C. Rhinocéros* vit aux Indes, dans un état de demi-domesticité ; il va et vient dans les maisons où il détruit les petits rongeurs. — Les espèces les plus curieuses du g. *Calao* ou de la famille des *Bucérinées*, comme disent plusieurs ornithologistes, sont : le *C. Rhinocéros* (Fig. ci-dessus), des Indes-Orientales ; le *C. caronculé* (*Buceros abyssinicus*), *dont le bec* porte un casque à canelures arrondies en dessus, ouvertes par devant, où le bord des cannelures forme un trèfle régulier ; le *C. à casque rond* (*Buc. galeatus*), qui habite les îles de Java et de Sumatra, et qui a le bec surmonté d'une protubérance arrondie, dont la face antérieure est large et presque carrée ; et le *C. des Moluques* (*Buc. hydrocorax*), qui vit principalement de noix muscades, et dont la chair possède un fumet délicat.

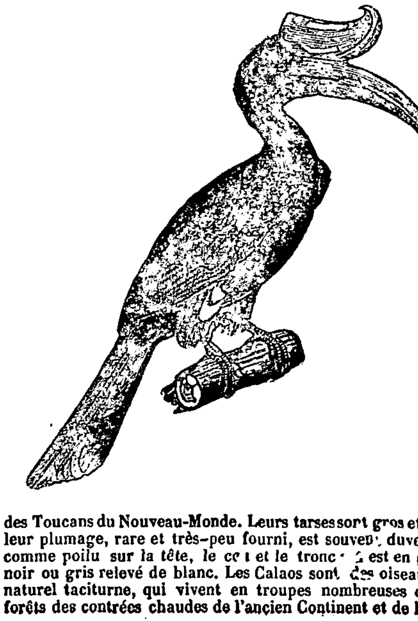

* **CALAPPE.** s. m. T. Zool. Voy. BRACHIOURES.

* **CALATHE.** s. m. T. Entom. V. CARABIQUES.

* **CALATHÉE.** s. f. T. Bot. Voy. MARANTACÉES.

* **CALATHIDE.** s. f. T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

CALATRAVA. s. m. T. Hist. Voy. CHEVALERIE.

CALCAIRE. adj. 2 g. et s. m. T. Géol. et Minér.

Enc. — On nomme *Calcaire* (du latin, *calx*, *calcis*, chaux) toute roche qui est essentiellement composée de chaux et d'acide carbonique. Le calcaire se présente dans la nature sous des formes et avec des propriétés physiques très-diverses ; mais toute roche de cette nature a pour caractère essentiel de laisser dégager son acide carbonique avec effervescence, lorsqu'on la traite par l'acide nitrique. L'étude des calcaires est de la plus haute importance, soit qu'on les considère sous le rapport minéralogique et géologique, soit qu'on les envisage au point de vue industriel. En effet, la pierre à chaux, la pierre à bâtir, le marbre, l'albâtre, la craie, la pierre lithographique, la marne, sont des calcaires. Voy. CHAUX, GÉOLOGIE, ROCHE, TERRAIN.

CALCANÉUM. s. m. [On prononce *Calcanéome.*] T. Anat. emprunté du lat. L'os du talon.

* **CALCARIFORME.** adj. 2 g. (lat. *calcar*, éperon). T. Bot. Se dit De toute partie qui se prolonge en forme d'éperon.

CALCÉDOINE. s. f. T. Minér. Voy. AGATE.

CALCÉDONIEUX, EUSE. adj. Se dit Des pierres précieuses qui ont quelque tache blanche.

* **CALCÉOLAIRE.** s. f. T. Bot. V. SCROFULARINÉES.

CALCINATION. s. f. (lat. *calx*, chaux). T. Chim.

Enc. — Le terme de *Calc.* désigne proprement la transfor*mation du carbonate calcaire en chaux vive, au moyen de l'application* d'une forte chaleur qui dégage l'acide carbonique du carbonate. Mais, par ext., il se dit du traitement par le feu d'une substance solide quelconque. La c. se fait le plus souvent à l'air libre, et, dans certains cas, en vase clos. Lorsque la substance qu'on calcine à l'air libre est métallique, celle-ci perd son aspect et se transforme en une poudre diversement colorée suivant la nature du métal. Le produit nouveau obtenu par ce procédé était autrefois appelé *Chaux métallique;* aujourd'hui on le nomme *Oxyde*, parce qu'il résulte de la combinaison de l'*oxygène* de l'air avec le métal, lequel, en conséquence, a augmenté de poids. Quelques métaux en très-petit nombre, l'or, l'argent et le platine, résistent à la c. — Les substances ligneuses, par ex., se calcinent en vase clos pour séparer l'hydrogène et l'oxygène d'avec le carbone.

CALCINER. v. a. Soumettre une matière solide quelconque à l'action du feu. *C. du plomb. C. du nitrate de potasse.* || Dans le langage ordinaire, il se dit De tout ce qui éprouve une violente action du feu. *Ce mur a été calciné par les flammes.* = SE CALCINER. v. pron. *Cette substance se calcine promptement. Cette pierre s'est calcinée dans le feu.* = CALCINÉ, ÉE. part.

* **CALCIUM.** s. m. T. Chim. Voy. CHAUX.

CALCUL. s. m. (lat. *calculus*, petit caillou). Supputation, compte. *C. exact, juste, faux. Faire un c. Par mon c. j'ai trouvé que... Mon c. me donne tant. Sauf erreur de c. Se tromper dans un c. — L'erreur de c. ne se couvre pas*, On peut toujours revenir contre une erreur de c. — *De c. fait*, Tout bien compté. *De c. fait, il faudra mille francs.* || Fig., se dit Des moyens que l'on combine, pour le succès d'une affaire, d'une entreprise. *Les calculs de l'intérêt, de l'ambition. Faire un faux c., de faux calculs. De sages calculs. Cela n'entre pas dans mes calculs. Déjouer les calculs de quelqu'un. Des calculs odieux. — Cet homme est tout c.*, Il ne fait et ne dit rien sans en avoir considéré l'utilité pour lui-même. || T. Méd. Concrétion pierreuse qui se forme dans différentes parties du corps. — La maladie qui résulte de la présence d'un calcul dans les reins ou dans la vessie. *Il a le c.* Peu us.; on dit *Pierre.*

Enc. — **MATH.** — Le mot *Calcul*, qui vient de l'usage où étaient les anciens de se servir de petits cailloux pour effectuer les opérations de l'arithmétique, désigne la réalisation des opérations qu'exige la solution d'une question numérique, soit arithmétique, soit algébrique. Ce même terme s'applique encore à toutes les branches de la science des nombres qui emploient des méthodes particulières. C'est ainsi qu'on dit *C. intégral*, *C. des probabilités*, etc. — Voy. les articles Différentiel, Intégral, Probabilité, etc.

Plusieurs instruments et machines ont été inventés à différentes époques pour faciliter ou effectuer les calculs. Les *instruments* ne donnent pas les résultats, ils aident seulement à les obtenir; les *machines* donnent les résultats tout formulés, sans autre travail que celui de les lire. Parmi les *instruments de c.*, le plus connu est l'appareil imaginé par le célèbre inventeur des logarithmes, Jean Napier ou Néper, qui en publia la description en 1617. Cet appareil, appelé du nom de son auteur, *Bâtons de Napier*, a pour objet de faciliter les opérations arithmétiques. Il se compose d'une série de petites baguettes carrées, en os, en buis ou en ivoire, qui ont environ 8 centim. de longueur sur 8 millim. de largeur. La face antérieure de chaque baguette est partagée en 9 petits carrés, qui sont eux-mêmes divisés par une diagonale en 2 triangles. Sur ces carrés on a gravé les colonnes successives de la table ordinaire de multiplication, de telle manière que les unités ou les chiffres de droite se trouvent dans le triangle de droite, et les dizaines ou les chiffres de gauche dans le triangle de gauche, comme le représente la figure **A**.

A

1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
2	/2	/4	/6	/8	1/0	1/2	1/4	1/6	1/8	/0
3	/3	/6	/9	1/2	1/5	1/8	2/1	2/4	2/7	/0
4	/4	/8	1/2	1/6	2/0	2/4	2/8	3/2	3/6	/0
5	/5	1/0	1/5	2/0	2/5	3/0	3/5	4/0	4/5	/0
6	/6	1/2	1/8	2/4	3/0	3/6	4/2	4/8	5/4	/0
7	/7	1/4	2/1	2/8	3/5	4/2	4/9	5/6	6/3	/0
8	/8	1/6	2/4	3/2	4/0	4/8	5/6	6/4	7/2	/0
9	/9	1/8	2/7	3/6	4/5	5/4	6/3	7/2	8/1	/0

B

1	6	7	9	5
2	1/2	1/4	1/8	1/0
3	1/8	2/1	2/7	1/5
4	2/4	2/8	3/6	2/0
5	3/0	3/5	4/5	2/5
6	3/6	4/2	5/4	3/0
7	4/2	4/9	6/3	3/5
8	4/8	5/6	7/2	4/0
9	5/4	6/3	8/1	4/5

Supposons maintenant que l'on veuille multiplier le nombre 6795 par 4876. On prend les baguettes qui portent en tête les chiffres du multiplicande, on les met dans l'ordre voulu, et l'on place à leur gauche la baguette-index qui porte la série des caractères numéraux, comme dans le tableau B ci-contre. Cela fait, on procède ainsi. On considère d'abord la colonne horizontale vis-à-vis le chiffre 6, attendu qu'il est le premier chiffre du multiplicateur. On opère de droite à gauche en additionnant les chiffres de chaque losange. Ainsi, on trouve d'abord 0; puis 3 et 4 = 7; ensuite 5 et 2 = 7; 4 et 6 = 10 (on écrit seulement le 0 en retenant 1); enfin, on a 3 qui, avec l'unité retenue, fait 4. On continue de la même façon pour tous les chiffres du multiplicateur; ce qui donne le résultat suivant. — Un perfectionnement aussi simple qu'ingénieux a été apporté à l'appareil de Napier par Hélie. Les baguettes détachées sont remplacées par des cylindres à 10 pans fixés dans un cadre de bois. Chaque pan du cylindre porte en tête l'un des caractères numéraux, et plus bas les nombres qui y correspondent. Des boutons au-dessous du cadre servent à faire tourner les cylindres pour faire paraître la série de chiffres voulue. — On peut ranger dans la même catégorie d'instruments, les tableaux dressés par Léon Lalanne, pour effectuer une multitude de calculs, et qui ont été publiés sous le titre d'*Abaque* ou *Compteur universel*. Le petit tableau ci-dessous en peut donner une idée. « En suivant, dit l'auteur, la verticale | en bas de laquelle est le chiffre 8 jusqu'à la rencontre de l'horizontale —, à gauche de laquelle est le chiffre 5, on tombe sur une ligne inclinée dans ce sens \ sur laquelle est inscrit le nombre 40; on en conclut que 40 est le produit de 8 par 5. Mais l'Abaque universel a des usages bien plus étendus. Ainsi, proposons-nous de multiplier 51 par 47, nous suivrons la verticale qui est à 1/10 de l'intervalle entre les verticales 5 et 6, jusqu'à la rencontre de l'horizontale qui est à 7/10 de l'intervalle compris entre les obliques 20 et 25; le produit cherché est donc approximativement 24. Le calcul exact donnerait 23,97. L'erreur de 3 unités sur 2397 ou de 1/799 est négligeable dans une foule de cas. — La division étant l'inverse de la multiplication, s'opère avec la même facilité. L'élévation au carré et au cube, l'extraction des racines carrées et cubiques, les réductions de mesures françaises et étrangères les unes aux autres, n'exigent que de simples lectures, lorsque l'on a tracé sur l'Abaque certaines lignes que les dimensions de la Fig. ci-après ne comportaient pas, mais que l'on trouve sur différents modèles. L'avantage de l'instrument est même, dans certains cas, d'autant plus grand qu'on l'applique à une opération plus compliquée. Ainsi la racine cubique se trouve en moins de temps que le quotient d'une division. Les opérations géométriques, pour lesquelles l'Abaque peut être le plus utilement employé, sont les calculs relatifs au cercle, à la sphère et aux corps ronds. Il facilite beaucoup les évaluations des volumes et des superficies de ces figures, et généralement de toutes les figures de géométrie. » Les différents modèles de l'*Abaque* ont été publiés, avec une instruction sur la manière de s'en servir, chez Dubochet et Lechevalier. — La *Règle de Gunther*, appelée aussi *Règle à calculer* et *Règle glissante*, appartient à la même classe d'instruments. Nous en parlerons sous son vrai nom, *Règle* logarithmique.

40770	6
47565	7
54360	8
27180	4
33132420	

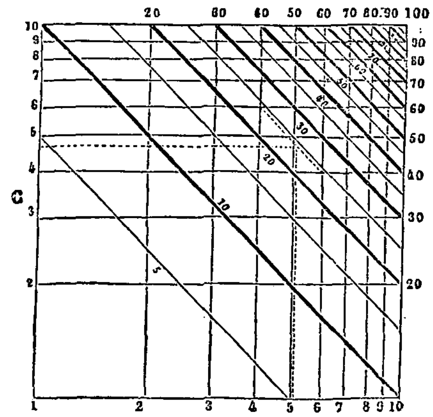

La première *Machine à calculer*, c.-à-d. exécutant elle-même les calculs de telle manière qu'on n'ait qu'à lire les résultats, est due au génie de Pascal. Il l'inventa en 1642, à l'âge de 19 ans. Cette machine, qui effectue tous les calculs sur les nombres complexes ou non, se compose de rouages trop nombreux. Leibnitz et quelques autres géomètres ont cherché à la simplifier. L'*Arithmaurel* de Maurel et Jayet, et l'*Arithmomètre* de Thomas (de Colmar) sont d'une invention toute récente. La dernière de ces machines donne des produits de quatrillions en quelques secondes. La grande machine de Babbage mérite aussi une mention spéciale. Cette machine devait se composer de deux parties distinctes, l'une pour calculer, l'autre pour écrire les résultats. La construction de la première partie, commencée vers 1828, était à peu près achevée en 1833 et avec une admirable perfection. La seconde n'était pas à moitié terminée, et déjà la dépense totale s'élevait à la somme de 425,000 fr. Comme le complet achèvement de la machine eût au moins exigé le double de cette somme, on renonça à la terminer. — On a encore imaginé de faire servir les lois de la statique à l'exécution de certains calculs. Cette idée, proposée par Domin. Cassini, a été réalisée par la *Bâlance arithmétique* et la *Balance algébrique* de Léon Lalanne. La première de ces machines peut servir à faire toutes les opérations de l'arithmétique ordinaire, et la seconde à résoudre les équations numériques de tous les degrés. Ces deux appareils ont reçu l'approbation de l'Académie des sciences.

Pathol. — On désigne, sous ce nom, des concrétions inorganiques, de consistance, de volume et d'aspect variables, qu'on rencontre dans les cavités ou dans le tissu de certains organes. — Il n'existe presque aucune partie du corps qui ne puisse être le siége de ces concrétions; néanmoins, elles s'observent habituellement dans les cavités qui servent de réservoirs aux divers liquides sécrétés par l'économie animale. Les calculs sont en général formés d'un sédiment déposé par couches concentriques et uni par du mucus concrété. Au point de vue médical, les calculs dont l'étude offre le plus d'intérêt, sont les calculs *arthritiques*, *biliaires* et *urinaires* ou *vésicaux*: ces derniers sont vulgairement désignés sous le nom de *pierres*. Il sera question de ces diverses sortes de concrétions aux mots Goutte, Foie, Gravelle, Rein, Urine, Taille et Lithotritie.

CALCULABLE. adj. 2 g. Qui peut être calculé.

CALCULATEUR. s. m. Qui s'occupe de calcul, qui sait calculer. *Un bon c.* ‖ Au Fig., s'emploie adjectiv.

CALCULER. v. a. Supputer, compter; Appliquer les règles de la science mathématique à la détermination de quelque quantité. *J'ai calculé toutes ces sommes. Vous calculerez toutes ces distances. C. l'effet d'une machine.* — *C. des tables astronomiques*, Dresser, faire des tables propres à l'usage des astronomes. *C. une éclipse*, Déterminer par le calcul le temps et les circonstances d'une éclipse. ‖ Se dit De toute opération de l'esprit qui a pour objet une combinaison, une appréciation quelconque. *C. les évènements, les chances de succès. C. les suites d'une action, d'une démarche.* ‖ S'emploie absol. *Si j'ai bien calculé, le compte est juste.* — *Bien c., mal c.*, Prendre bien, prendre mal ses mesures. = Calculé, ée. part.

Syn. — *Supputer*, *Compter*. — *Calculer*, c'est faire des opérations arithmétiques ou des applications particulières de la science des nombres pour parvenir à une connaissance, à une démonstration, etc. *Supputer*, c'est additionner, assembler, combiner des nombres pour en connaître le résultat ou le total. *Compter*, c'est faire des supputations, des dénombrements, des états, etc., pour connaître une quantité. Le *calcul* est une science; le *compte* est surtout relatif aux affaires d'intérêt, de commerce, de finance; on dit les *comptes* d'un marchand, d'un caissier, etc. La *supputation* entre dans les *calculs* et les *comptes*; c'est une opération déterminée et bornée de calcul. *Supputer* ne s'emploie guère qu'au propre. On dit quelquefois *calculer* pour combiner, raisonner, réduire à la forme du *calcul*, etc. *Compter* signifie encore faire état, croire, se proposer, estimer, réputer, ainsi que faire fond.

CALCULEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui a rapport aux calculs, et spécialement aux calculs de la vessie. *Les affections calculeuses.* ‖ S'emploie subst. pour désigner Une personne atteinte d'affection calculeuse. *Il a traite beaucoup de c.*

CALE. s. f. (gr. χᾶλον, bois?). * Petit morceau de bois mince dont les architectes se servent pour déterminer la largeur du joint de lit d'une pierre. ‖ Morceau de bois ou d'autre matière qu'on met sous une poutre, sous un meuble, etc., pour les faire tenir d'aplomb. *Il faut mettre une c. à cette table.* ‖ T. Mar. La partie la plus basse dans l'intérieur d'un bâtiment. *Descendre dans la c. La c. était pleine d'eau. Mettre un prisonnier à fond de c.* ‖ *C. de construction*, Plan incliné vers le rivage sur lequel on place les navires en construction ou en réparation, et d'où ils peuvent être facilement lancés à l'eau. *C. couverte.* ‖ La partie d'un quai qui forme une rampe en pente douce pour faciliter le chargement et le déchargement des navires. ‖ Espèce d'abri, entre deux pointes de terre ou de rocher, dans lequel les bâtiments peuvent se retirer. Aujourd'hui on dit *Crique*. ‖ Châtiment infligé à bord des vaisseaux. La *C. ordinaire*, appelée aussi *C. mouillée*, consiste à suspendre un homme à la vergue du grand mât et à le plonger trois fois ou plus dans la mer. Cette peine ne peut être infligée qu'en vertu d'un jugement. La *Cale sèche* était le même châtiment; mais le patient était précipité sur le pont, ou arrêté dans sa chute avant d'avoir touché l'eau. Le supplice de la *C. sèche* est aboli depuis longtemps.

CALEBASSE. s. f. Nom donné au fruit de différentes espèces de Cucurbitacées et de quelques autres végétaux. Ces fruits, lorsqu'on les a vidés et séchés, peuvent servir à contenir des boissons. *Une c. pleine de vin. Nager avec des calebasses sous les aisselles.*

CALEBASSIER. s. m. T. Bot. V. Crescentiacées.

CALÈCHE. s. f. (polon. *koless*, petite voiture). Espèce de voiture à ressorts, à quatre roues, très-légère, ordinairement découverte, et traînée par deux et quelquefois quatre chevaux. ‖ Sorte de coiffure de femme qui se repliait sur elle-même. Vx.

CALEÇON. s. m. (ital. *calzoni*, culotte). Espèce de pantalon de dessous, qui descend depuis la ceinture jusqu'au genou ou jusqu'à la cheville. *Il est en c. Porter des caleçons.*

* **CALÉFACTEUR.** s. m. (lat. *calor*, chaleur; *factor*, fabricant). Sorte de cafetière, appareil destiné à la cuisson économique des aliments. ‖ S'emploie quelquefois adjectiv. *Appareil c.*

CALÉFACTION. s. f. (lat. *calor*, chaleur, *facere*, faire). T. Phys. Chaleur causée par l'action du feu, sans la porter jusqu'à l'ébullition. Peu us.

Enc. — Lorsqu'on répand de l'eau sur une plaque métallique modérément chauffée, on la voit s'étaler, bouillir et se vaporiser avec rapidité. Si, au contraire, la plaque est chauffée au rouge, le liquide se comporte tout autrement. L'eau prend la forme de globules sphériques, comme si elle était versée sur un corps gras, ou comme le mercure quand on le répand sur une lame de verre. Puis, au lieu de bouillir avec violence, les globules éprouvent un mouvement giratoire plus ou moins rapide, et ne diminuent que lentement de volume, comme s'ils étaient à peine échauffés. Enfin, aussitôt que la température de la plaque s'abaisse au-dessous du rouge sombre, les globules s'étalent, mouillent le métal, et l'eau est projetée de tous côtés par la violence de l'ébullition. Ces faits avaient été observés il y a environ un siècle, par Leidenfrost; mais c'est Boutigny d'Évreux, qui, le premier, a appelé l'attention des physiciens sur ce phénomène auquel il a donné le nom de *Caléfaction*. On lui doit à ce sujet une foule d'expériences curieuses.

La plupart des liquides peuvent passer à l'état sphéroïdal; mais le degré de chaleur auquel on doit porter la plaque métallique est d'autant plus haut, que le point d'ébullition du liquide est lui-même plus élevé. Ainsi, l'alcool qui bout à 78°,4, prend l'état sphéroïdal dans une capsule chauffée à 134°, tandis que pour l'eau, dont le point d'ébullition est 100°, il est nécessaire de porter la température du métal au delà de 300°. — Il résulte des recherches de Boutigny, que la température des liquides à l'état sphéroïdal est toujours inférieure à celle de leur point d'ébullition. Cette observation a suggéré à ce physicien la curieuse expérience qui consiste à faire congeler de l'eau dans un fourneau à coupelle, à côté de l'or et de l'argent en fusion. Pour cela, il fait chauffer au rouge blanc une capsule de platine, et y verse quelques grammes d'acide sulfureux anhydre. L'acide passant aussitôt à l'état sphéroïdal, il y jette une petite quantité d'eau qui se congèle instantanément, et il retire un morceau de glace de la capsule encore rouge. Ce phénomène s'explique aisément. A la température ordinaire, l'acide sulfureux bout à — 8°. Par conséquent, sa température à l'état sphéroïdal est inférieure à — 8°. L'eau qu'on met en contact avec lui, quand il est dans le fourneau, doit donc se solidifier comme elle le ferait à l'air libre.

Lorsqu'un liquide est à l'état sphéroïdal, il n'y a plus contact entre lui et la lame métallique. Il est facile de le constater en versant sur une plaque parfaitement unie et chauffée au rouge blanc une petite quantité d'eau colorée en noir. Si alors on place la flamme d'une bougie derrière la plaque, la flamme ne cesse pas un seul instant d'être perçue très-distinctement. Boutigny explique ce fait en supposant qu'il existe entre le liquide et le métal chauffé une répulsion particulière, qui est d'autant plus forte que la température du métal est portée plus haut. Cette hypothèse est superflue. Pouillet, Person et tous les physiciens admettent que le contact est empêché par une couche de vapeur qui enveloppe le globule liquide, et qui se renouvelle sans cesse. En outre, cette espèce d'atmosphère entrave la communication de la chaleur du métal au globule, et de là résulte encore l'abaissement de la température de celui-ci au-dessous du point d'ébullition, le liquide à l'état sphéroïdal perdant par le rayonnement et par l'évaporation à peu près autant de calorique qu'il en reçoit. C'est ce que confirme l'expérience suivante de Person. « Supposons, dit ce physicien, une goutte qui, libre dans un creuset, dure par ex. 100 secondes. Boutigny explique sa lenteur à s'évaporer en disant que la chaleur rayonnante ne pénètre pas dans un liquide à l'état sphéroïdal. Maintenant, je suspends la goutte à quelques millim. du fond du creuset par un fil de platine terminé en anneau horizontal; la chaleur rayonnante reste sensiblement la même : d'ailleurs cela importe peu si elle ne pénètre pas. Ainsi, le temps de l'évaporation doit être à peu près le même, ou plus petit, à cause de la chaleur que propage le fil. Or, c'est précisément le contraire qui arrive : la goutte va durer 180 ou 200 secondes... La véritable explication, c'est que la chaleur rayonnante, qui est très-bien absorbée par l'eau, est loin d'être aussi considérable qu'on le suppose. La chaleur transmise par les fluides élastiques, et surtout par la couche très-mince de vapeur surchauffée qui soutient le liquide, joue ici un rôle capital, comme le prouve l'accroissement brusque du temps de l'évaporation, dès qu'on éloigne un peu la goutte de la paroi. »

Un ingénieur anglais, Perkins, a constaté que le phénomène de la caléfaction pouvait se produire dans les bouilleurs de chaudières à vapeur, lorsqu'ils étaient portés au rouge. Ayant adapté un robinet à un générateur de vapeur au-dessous du niveau de l'eau, il a vu que l'eau ne s'écoulait pas par le robinet, quand les parois du générateur étaient très-fortement chauffées, tandis qu'elle s'échappait avec violence dès que la température s'abaissait. Cette expérience est d'un haut intérêt, car elle tend à montrer que le phénomène de la caléfaction est capable de jouer un très-grand rôle dans ces terribles explosions de machines à vapeur qui ont déjà causé tant d'accidents.

Nous devons encore aux ingénieuses expériences de Boutigny la confirmation de certains faits qui ont été longtemps regardés ou comme faux ou comme entachés de supercherie. Il passe un doigt, ou même la main tout entière, à travers un jet de fonte en fusion, ou bien il plonge le doigt dans un bain de plomb ou de bronze en fusion, sans se brûler. Ce phénomène s'explique par la formation, sous l'influence de la chaleur, d'une petite couche de vapeur qui se forme autour de la peau et aux dépens de l'humidité naturelle de celle-ci, et qui empêche le contact du métal en fusion. Boutigny fait observer que, dans cette périlleuse expérience, il ne faut, sous peine de brûlure, passer le doigt ni trop vite, ni trop lentement. Si l'on va trop brusquement, la couche de vapeur s'échappe, et il y a aussitôt contact; si l'on va trop lentement, la couche n'est pas assez épaisse pour arrêter longtemps la communication de la chaleur. Au reste, Boutigny recommande à ceux qui voudraient répéter ces expériences, de plonger préalablement le doigt dans l'eau ou dans une dissolution de sel ammoniac.

CALEMBOUR ou * **CALEMBOURG.** s. m. Jeu de mots fondé sur une similitude de sons, sans tenir compte de l'orthographe.

CALEMBREDAINE. s. f. Bourde, vains propos, faux-fuyants. Ne s'emploie guère qu'au plur. *Je ne me paie pas de calembredaines.* Fam.

CALENCAR. s. m. Sorte de toile peinte des Indes.

CALENDER. s. m. [On pron. l'R.] Nom de certains derviches ou religieux musulmans, la plupart vagabonds.

CALENDES. s. f. pl. Premier jour de chaque mois chez les Romains. — Fig. et fam., *Renvoyer aux c. grecques*, Remettre une chose à une époque qui n'arrivera jamais. Cette loc. vient de ce que les Grecs ne connaissaient point les calendes. || Se dit de Certaines assemblées des curés de campagne, convoquées dans un diocèse par ordre de l'évêque. *Les c. se tiennent dans telle paroisse.*

Enc. — Chez les Romains, le mois était divisé en trois périodes par les *Calendes* (*Kalendæ*), les *Nones* (*Nonæ*) et les *Ides* (*Idus*). Les *Calendes* étaient invariablement placées le premier jour de chaque mois; les *Ides* vers le milieu du mois, le 13 ou le 15; et les *Nones* étaient fixées au neuvième jour avant les Ides. L'étymologie du mot Nones est évidemment *nonus*, neuvième, dérivé lui-même de *novem*, neuf. On fait venir Ides de l'étrusque *iduare*, qui, dit-on, signifiait partager, parce qu'en effet, elles divisent le mois en deux parties à peu près égales. Quant au mot Calendes, il viendrait, suivant Macrobe, de l'usage où était le pontife d'observer l'apparition de la nouvelle lune pour l'annoncer au peuple, ce que l'on appelait *calare.* Il faut se rappeler à ce sujet que, dans le principe, l'année romaine était lunaire. Tous les autres jours du mois se comptaient à partir des Nones, des Ides et des Calendes, mais en rétrogradant. Ainsi, les jours compris entre les Calendes et les Nones étaient appelés *Jours avant les Nones;* les jours entre les Nones et les Ides, *Jours avant les Ides;* et ceux entre les Ides et les Calendes, *Jours avant les Calendes.* De là les locutions *Pridie Kalendas, Tertio Kalendas*, etc., pour dire la *Veille des Calendes*, l'*Avant-veille* ou le *Troisième jour avant les Calendes.* Il importe de remarquer ici que, d'après la manière de compter des Romains, le jour même des Calendes était regardé comme le premier jour des Calendes. Ils comptaient de la même façon le jour des Ides et celui des Nones. Dans les mois de Mars, Mai, Juillet et Octobre, les Ides tombaient le 15e jour du mois, et les Nones, par conséquent, tombaient le 7; tous les autres mois de l'année, les Ides arrivaient le 13 et les Nones le 5. Quant au nombre de jours qui étaient dénommés d'après les Calendes, il dépendait à la fois du nombre total des jours du mois et du quantième auquel tombaient les Ides. Ainsi, par ex., lorsque le mois avait 31 jours, et que les Ides arrivaient le 13 (Janvier, Août et Décembre étaient dans ce cas), il restait 18 jours après les Ides et avant les Calendes du mois suivant : or, comme on comprenait ce dernier dans la supputation, il y avait alors un jour appelé 19e *jour avant les Calendes de Février.* La simple inspection du tableau suivant, qui indique tous les jours de Janvier, suffit pour faire comprendre la manière dont les Romains comptaient et nommaient les jours de leurs mois :

1	KALENDÆ Jan.	17	a. d. XVI. Kal. Feb.
2	a. d. IV. Non. Jan.	18	a. d. XV. Kal. Feb.
3	a. d. III. Non. Jan.	19	a. d. XIV. Kal. Feb.
4	Prid. Non. Jan.	20	a. d. XIII. Kal. Feb.
5	NONÆ Jan.	21	a. d. XII. Kal. Feb.
6	a. d. VIII. Id. Jan.	22	a. d. XI. Kal. Feb.
7	a. d. VII. Id. Jan.	23	a. d. X. Kal. Feb.
8	a. d. VI. Id. Jan.	24	a. d. IX. Kal. Feb.
9	a. d. V. Id. Jan.	25	a. d. VIII. Kal. Feb.
10	a. d. IV. Id. Jan.	26	a. d. VII. Kal. Feb.
11	a. d. III. Id. Jan.	27	a. d. VI. Kal. Feb.
12	Prid. Id. Jan.	28	a. d. V. Kal. Feb.
13	IDUS Jan.	29	a. d. IV. Kal. Feb.
14	a. d. XIX. Kal. Feb.	30	a. d. III. Kal. Feb.
15	a. d. XVIII. Kal. Feb.	31	Prid. Kal. Feb.
16	a. d. XVII. Kal. Feb.		

CALENDRIER. s. m. (lat. *calendarium*). T. Chron.

Enc. — Le *Calendrier* est la distribution ou la division du temps en périodes plus ou moins longues, adaptées aux usages de la vie sociale. Le même mot sert encore à désigner un tableau ou registre qui contient ces divisions et indique l'ordre des jours, des mois, des saisons et des fêtes, soit religieuses, soit civiles, qu'embrasse le cours d'une année. — La division du temps en *jours*, marqués par chaque retour du soleil à l'orient; en *mois lunaires*, marqués par le retour des mêmes phases successives de la lune; en *saisons*, marquées par la réapparition périodique des mêmes phénomènes à la surface du globe; et en *années solaires*, marquées par la révolution du soleil, a dû se présenter les premières à l'esprit des hommes, car elles sont fondées sur des phénomènes très-apparents et dont la périodicité est régulière; mais ces diverses périodes ne concordant point exactement entre elles, on a dû tenter, chez la plupart des peuples, de les concilier. Les résultats obtenus ont été nécessairement d'autant plus imparfaits, que la science astronomique était moins avancée : de là l'extrême diversité des Calendriers que nous trouvons en usage chez les divers peuples et aux diverses époques. — Comme nous avons déjà traité au mot ANNÉE les problèmes qui se rattachent à ce terme, et comme des articles spéciaux seront encore consacrés dans ce livre aux mots JOUR, HEURE, CYCLE, SAISONS et SEMAINE, nous considérerons ici le cal. surtout au point de vue historique, c.-à-d. nous indiquerons les systèmes employés chez les divers peuples, aux diverses époques, pour partager leurs années civiles.

CAL. ÉGYPTIEN. — D'après tous les documents historiques de l'antiquité, c'est aux Égyptiens que nous devons la connaissance de l'année solaire de 365 jours et 1/4. Toutefois on a prétendu qu'ils firent primitivement usage d'une année de 360 jours, partagée en 12 mois de 30 jours chacun. Pour nous, cette assertion nous semble peu fondée, car il est certain qu'à l'époque d'Hérodote, ils employaient, depuis longtemps, l'année solaire de 365 jours, composée de 12 mois de 30 jours chacun, avec 5 jours épagomènes. Ils avaient même reconnu que cette année, appelée par les astronomes *Année vague* ou *erratique*, était trop courte d'environ 6 heures, puisqu'ils avaient calculé que dans l'espace d'environ 1460 ans, leur nouvel an devait faire le tour de toute l'année naturelle. Ils avaient donné à cette période le nom de *Période* ou d'*Année sothiaque*, parce qu'au bout de ce temps, le commencement de l'année héliaque coïnciderait de nouveau exactement avec le lever de l'étoile Sothis ou Sirius. Mais, d'après quelques savants, les Égyptiens employaient des intercalations irrégulières pour compenser la brièveté de leur année commune. — Lorsque l'Égypte fut réduite en province Romaine, l'empereur Auguste y introduisit l'année Julienne, en ordonnant que 3 années communes seraient toujours suivies d'une année bissextile. Néanmoins les anciens noms égyptiens des mois, leur composition de 30 jours, et l'usage de 5 jours complémentaires furent conservés. L'an 724 de Rome (30 av. J.-C.), où le cal. Julien fut imposé à l'Égypte, le 1er du mois de *Thoth* étant tombé le 29 août, les Égyptiens continuèrent de commencer l'année à cette époque. Cette modification de l'année Julienne est appelée, par les auteurs, *Année Alexandrine.*

Voici quelle fut alors la correspondance entre le *Cal. Alexandrin* et le *Cal. Julien:*

1er *Thoth.* . . .	29 Août.	1er Septembre.	4 *Thoth.*
1er *Phaophi* . .	28 Septembre.	1er Octobre . .	4 *Phaophi.*
1er *Athyr.* . . .	28 Octobre.	1er Novembre .	5 *Athyr.*
1er *Choiak.* . .	27 Novembre.	1er Décembre .	5 *Choiak.*
1er *Tybi.*	27 Décembre.	1er Janvier. . .	6 *Tybi.*
1er *Mechir.* . .	26 Janvier.	1er Février . .	7 *Mechir.*
1er *Phamenoth.*	25 Février.	1er Mars. . . .	5 *Phamenoth.*
1er *Pharmuthi.*	27 Mars.	1er Avril. . . .	6 *Pharmuthi.*
1er *Pachon.* . .	26 Avril.	1er Mai.	6 *Pachon.*
1er *Payni.* . . .	26 Mai.	1er Juin. . . .	7 *Payni.*
1er *Épiphi* . . .	25 Juin.	1er Juillet. . .	7 *Épiphi.*
1er *Mesori* . . .	25 Juillet.	1er Août. . . .	8 *Mesori.*
1er *J. épagom.*	24 Août.		

CAL. JUIF. — Avant la captivité de Babylone, les Juifs avaient une année lunaire composée de 354 jours, distribués en 12 mois, ayant alternativement 29 et 30 jours. Voici leurs noms dans leur ordre de succession : *Abib* ou *Nisan*, *Ziv* ou *Ijar*, *Sivan*, *Thammouz*, *Ab*, *Eloul*, *Aithanim* ou *Tischri*, *Boul* ou *Marchesvan*, *Kislev*, *Tebeth*, *Chebhat*, *Adar.* Les Israélites commençaient leur année par Abib, en commémoration de leur sortie d'Égypte, qui avait eu lieu dans ce mois. Il leur était ordonné d'offrir à Dieu, le 16 de ce mois, des épis d'orge mûrs; mais, avec une année de 354 jours, la moisson suivante se trouvait retardée de 11 à 12 jours. En conséquence, il eût été, au bout de peu d'années, impossible de se procurer les épis nécessaires, si l'on n'avait imaginé quelque artifice pour remédier à cet inconvénient. Lors donc que, vers la fin d'Adar, la moisson n'était pas assez avancée pour qu'on pût espérer de récolter des épis mûrs vers le milieu d'Abib, on intercalait entre ce dernier mois et le précédent un second Adar (*Ve Adar*) de 30 jours. Les années où se pratiquait cette intercalation, à peu près périodique, avaient 384 jours. Il paraît, d'après cela, que l'année juive commençait vers l'équinoxe du printemps : le mois Abib correspondait alors partie à Mars et partie à Avril. Outre cette année, qui était leur *année religieuse*, les Juifs avaient une *année civile.* Celle-ci commençait avec le mois de Tischri, c.-à-d. vers l'équinoxe d'automne. — Aujourd'hui les Juifs commencent leur année au mois de Tischri, et en admettent six espèces, savoir : 3 années communes de 12 mois lunaires et 3 années intercalaires de 13 mois. Les premières ont 354 jours (*Annus communis ordinarius*), ou 353 (*Annus comm. deficiens*), ou 355 (*Annus comm. abundans*); les secondes se composent de 384, de 383 et de 385 jours : en conséquence, on les désigne respectivement sous les noms d'*Annus embolymæus ordinarius*, *deficiens* et *abundans.*

CAL. BABYLONIEN, PERSAN et ARMÉNIEN. — On admet généralement que l'année Babylonienne était, comme l'ancienne année Égyptienne, une année *vague* de 365 jours. De même que les Égyptiens, les Babyloniens divisaient leur année en 12 mois de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires. On suppose aussi que ce sont les Chaldéens qui ont nommé les 7 jours de la semaine d'après les noms des planètes.

Jusqu'à l'an 329 av. notre ère, c.-à-d. jusqu'à la ruine de l'empire de Darius par Alexandre, les PERSES avaient une année *vague* de 365 jours, divisée en 12 mois de 30 jours, avec 5 jours épagomènes. Chacun des mois et même des jours de l'année était consacré à un ange particulier. Voici les noms et la correspondance de ces mois avec les nôtres : *Farvardin* (Mars), *Ardibeheschet* (Avril), *Khordad* (Mai), *Tir* (Juin), *Amerdad* (Juillet), *Schahriver* (Août), *Mihir* (Septembre), *Aban* (Octobre), *Ader* (Novembre), *Deh* (Décembre), *Bahman* (Janvier), *Isfendarmad* (Février). Après la conquête Macédonienne, on voulut changer le cal. du pays; mais, dans le but de respecter les idées religieuses que les Perses attachaient à leurs mois, il fut décidé qu'on intercalerait, au bout de chaque période de 120 ans, un mois de 30 jours, que ce mois complémentaire se placerait successivement après chacun des mois de l'année, et qu'il prendrait le nom de ce mois lui-même, de telle façon que les anges préposés aux douze mois de l'année pussent présider, chacun à leur tour, ce mois surabondant. Il fut aussi réglé que les 5 jours épagomènes suivraient, dans ces années intercalaires, le mois complémentaire. — Il a déjà été parlé, au mot ANNÉE, de la fameuse année Persane, dite de *Djelaleddin*, qui est plus exacte encore que l'année Grégorienne; mais elle est seulement à l'usage des astronomes.

L'année des ARMÉNIENS était semblable à celle des anciens Perses; mais elle est restée vague jusqu'à présent. Elle se compose de 12 mois de 30 jours, et de 5 jours épagomènes. Les noms de ces mois sont : *Navasarti*, *Hori*, *Sahmi*, *Dré*, *Kaghots*, *Arats*, *Méhégi*, *Aréki*, *Ahki*, *Maréri*, *Margats*, *Hrodits.* Pour déterminer la fête de Pâques et les autres fêtes religieuses qui se règlent sur elle, les Arméniens font actuellement usage du cal. Julien, tel qu'il était avant la réforme grégorienne.

CAL. GREC. — Chez les ATHÉNIENS, l'année était divisée en 12 mois lunaires. Le premier jour du mois (νουμηνία) n'était pas le jour de la conjonction; c'était celui où la nouvelle lune se montrait le soir pour la première fois; par conséquent, la pleine lune marquait le milieu du mois : on la nommait διχόμηνις, c.-à-d. « qui partage le mois ». Mais comme le mois lunaire se compose de 29 jours et 13 h. ou à peu près, on fut obligé de faire les mois tantôt de 29 jours et tantôt de 30. Cette méthode de compensation est attribuée à Solon. Les mois de 30 jours furent appelés *mois pleins* (πληρεῖς), et ceux de 29, *mois caves* (κοῖλοι). Cependant les 12 mois lunaires, ainsi disposés, ne formant pas une période de temps égale à l'année solaire, on imagina d'ajouter à chaque deuxième année un mois intercalaire (μὴν ἐμβολιμαῖος), de 30 ou de 29 jours. Ainsi l'année ordinaire se composait de 354 jours, et l'année interpolée en avait 384 ou 383. Cette année interpolée, appelée τριέτηρις, était trop longue de 7 jours et demi; pour compenser cette erreur, on supprimait de temps en temps le mois intercalaire. L'année Attique commençait au solstice d'été. Voici dans quel ordre les mois attiques se succédaient, et quel était le nombre des jours de chaque mois : *Hekatombæon*, 30; *Metageitnion*, 29; *Boëdromion*, 30; *Pyanepsion*, 29; *Mæmakterion*, 30; *Poseideon*, 29; *Gamelion*, 30; *Anthesterion*, 29; *Elaphebolion*, 30; *Munychion*, 29; *Thargelion*, 30; *Skirophorion*, 29. Le mois intercalaire était un second *Poseideon* inséré dans le milieu de l'année. Chaque mois Attique était divisé en 3 *Décades*. Les jours de la première décade, à l'exception du 1er, appelé νουμηνία, se comptaient numériquement jusqu'au 10e, en ajoutant au chiffre le mot ἱσταμένου ou ἀρχομένου μηνός, c.-à-d. du mois commençant. Ainsi, δευτέρα ἀρχομένου ou ἱσταμένου, signifiait le second jour du mois. On comptait de même les jours de la seconde décade, en ajoutant au chiffre les mots ἐπὶ δέκα, c.-à-d. au delà de 10, ou bien μεσοῦντος, c.-à-d. du milieu. Le 20e jour se nommait εἴκας, et ceux qui le suivaient εἰκάδες. Les jours de la 3e décade se comptaient de deux manières différentes. Tantôt on comptait à partir du 20e (ainsi πρώτη ἐπὶ εἰκάδι était le 21e jour); tantôt on comptait à partir du dernier jour, en rétrogradant. On ajoutait alors l'un des mots suivants : φθίνοντος, παυομένου, λήγοντος, ἀπίοντος, qui signifient déclinant, finissant, cessant, s'en allant. Ainsi l'avant-dernier jour du mois s'appelait δευτέρα φθίνοντος (2e jour du mois finissant), l'antépénultième τρίτη φθίνοντος, etc. Le 21e jour était nommé ἐννάτη (neuvième) ou δέκατη (dixième) φθίνοντος, suivant que le mois était *cave* ou *plein*. Le dernier jour du mois se nommait ἕνη καὶ νέα, *le vieux et nouveau*, parce que le mois lunaire comprenant en réalité plus de 29 jours et moins de 30, le dernier pouvait être considéré comme appartenant également au mois commençant et au mois écoulé. — L'année civile des Athéniens commençait en été avec le mois d'*Hekatombæon*; ceci résulte du témoignage de Denys d'Halicarnasse. Scaliger, Petau, Dodwell, Corsini, s'accordent à penser que, dans le principe, l'année commençait au solstice d'hiver, avec le mois de *Gamelion*. La place donnée au mois intercalaire, *Poseidon II*, rend cette opinion très-vraisemblable. Le mois d'*Hekatombæon*, ou premier mois de l'année Attique, coïncide à peu près avec notre mois de Juillet, et celui de *Skirophorion* à notre Juin.

Le cal. Attique est le seul cal. grec sur lequel nous ayons des renseignements à peu près satisfaisants. Chez les autres peuples de la Grèce, non-seulement les mois portaient d'autres noms, mais encore, à de rares exceptions près, ils ne commençaient pas en même temps. Ce fait est d'autant plus surprenant que, chez tous, les mois étant lunaires, ils auraient dû commencer et finir au même instant. Cependant ces divergences s'expliquent par les différents procédés d'intercalation auxquels on avait recours pour faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire. Au reste, toutes les nations grecques divisaient le mois en *Décades*, et comptaient les jours du mois de la même manière que les Athéniens. — Des mois des LACÉDÉMONIENS; il n'en est que 5 dont nous connaissions les noms; ce sont *Gerastius*, *Artemisius*, *Phlyasius*, *Hekatombeus* et *Carneius*. Ce dernier répondait au mois Attique Métageitnion, et l'Artemisius à l'Elaphebolion. Il y avait une différence de deux jours entre le commencement des mois Attiques et celui des mois Lacédémoniens. On croit que l'année des Spartiates commençait vers l'équinoxe d'automne. — La chronologie des BÉOTIENS paraît avoir été dans les premiers temps fort irrégulière; le commencement de leurs mois différait alors de celui des mois Attiques. Mais, en 371 av. J.-C.. il y avait coïncidence parfaite entre les mois des deux peuples. Le premier mois de l'année Béotienne était appelé *Bucatius*, il coïncidait avec le mois Attique de Gamelion. Nous connaissons encore les noms de six autres mois Béotiens, savoir : *Hermæus*, *Prostaterius*, *Hippodromius*, *Panemus*, *Alalcomenius* et *Damatrius*. Ils correspondaient aux mois Attiques Anthesterion, Elaphebolion, Hekatombœon, Metageitnion, Mœmakterion et Pyanepsion. — Parmi les mois des ÉLÉENS, nous n'en connaissons qu'un seul d'une façon positive : c'est le mois *Elaphius*, où avait lieu l'équinoxe du printemps. On croit encore que les noms de *Parthenius* et d'*Apollonius* appartenaient au cal. des Éléens. — Chez les DELPHIENS, le 1er mois de l'année, appelé *Bysius*, coïncidait avec le Munychion des Athéniens, et tombait à l'époque de l'équinoxe du printemps. C'était dans ce mois que se célébraient les jeux Pythiques. Les noms seuls de 8 autres mois sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont : *Theoxenius*, *Ilæus*, *Domus*, *Synelius*, *Thelutius*, *Bucatius*, *Dionysius* et *Heraclius*; celui-ci correspondait au mois Attique Thargelion. — Nous ne connaissons que 3 mois CORCYRÉENS, *Machaneus*, *Artemitius* et *Eucleius*, qui était le 12e. — Chez les CRÉTOIS, les 12 mois se succédaient dans l'ordre suivant : *Thesmophorion*, *Hermæus*, *Eiman*, *Metarchius*, *Agyius*, *Dioscurus*, *Theodosius*, *Pontus*, *Rhabinthius*, *Hyperberetus*, *Necysius*, *Basilius*. Le 1er commençait avec l'équinoxe d'automne. — Le cal. CYPRIOTE comprenait 12 mois, *Aphrodisius*, *Apogonicus*, *Ænicus*, *Julius*, *Cæsareus*, *Sebastus*, *Autocratoricus*, *Demarchexusius*, *Plethypatus*, *Archiereus*, *Hestieus* et *Romæus*. Plusieurs de ces noms appartiennent à l'époque de l'Empire romain : ainsi le mois Julius s'appelait auparavant *Adonis*. — Les MACÉDONIENS, de même que les Grecs, divisaient leur année en 12 mois lunaires. On a pu, à l'aide de Suidas et de Josèphe, établir leur ordre de succession. Voici leurs noms dans leur ordre régulier : *Dius*, *Apellæus*, *Audinæus*, *Peritius*, *Dystrus*, *Xanthicus*, *Artemisius*, *Dæsius*, *Panemus*, *Lous*, *Gorpiæus*, *Hyperberetæus*. L'année Macédonienne commençait en automne, et son premier mois était partie en Octobre et partie en Novembre. Après les conquêtes d'Alexandre, les mois Macédoniens furent adoptés par les villes syro-macédoniennes et par les cités grecques de l'Asie. Ce cal. y resta en vigueur jusqu'à la réforme du cal. Romain par J. César. Sous l'empire, tous les Grecs, soit d'Europe, soit d'Asie, adoptèrent peu à peu l'usage du nouveau cal. Romain, tout en conservant, pour la plupart, les anciens noms de leurs mois, aussi bien que leur ancienne manière de compter le commencement de l'année.

Nous ne parlerons pas ici des diverses méthodes successivement employées par les Grecs pour amener une concordance de plus en plus exacte entre l'année solaire et leur année lunaire, dont la conservation était imposée par le culte national, car ils seront exposés au mot CYCLE. Nous terminerons en rappelant que chaque année était désignée, à Athènes, d'après le nom du premier Archonte, appelé, à cause de cela, *Archonte Eponyme*. A Sparte, les années portaient le nom du premier Éphore, et, à Argos, celui de la prêtresse de Junon. Ce fut Timée, de Tauromenium, qui introduisit vers le 130e olympiade (260 av. J.-C.) la méthode de compter les années d'après les olympiades, en disant 1re, 2e, 3e et 4e année de telle olympiade.

CAL. ROMAIN. — *Année de Romulus*. Les questions relatives à l'année qui fut en usage pendant les premiers temps de l'existence de Rome, ont donné lieu à beaucoup de controverses. Les vieux historiens Licinius Macer et Fenestella assurent que l'année Romaine la plus ancienne était de 12 mois, et qu'il y avait déjà à cette époque reculée un *Annus vertens*, c.-à-d. une année qui coïncidait avec le cours du soleil. Toutefois Censorinus, dans l'ouvrage duquel ce fait est consigné, pense qu'on doit plutôt s'en rapporter à Graccanus, à Fulvius (Nobilior), à Varron, etc., selon lesquels, dans les premiers temps de leur histoire, les Romains, à l'exemple du peuple d'Albe dont ils descendaient, ne donnaient à leur année que dix mois seulement. Ovide émet la même opinion dans quelques passages de ses Fastes. Enfin, l'existence d'une ancienne année de 10 mois résulte implicitement de ce fait qu'à Laurentum on offrait un sacrifice à Junon Kalendaire le 1er de chaque mois, excepté aux mois de Février et de Janvier. Ces 10 mois se nommaient *Martius*, *Aprilis*, *Maïus*, *Junius*, *Quinctilis*, *Sextilis*, *September*, *October*, *November* et *December*. Les noms des 6 derniers démontrent que Mars était le premier; Plutarque lui-même, bien qu'il assigne 12 mois à l'année, place Janvier et Février à la fin. Ce fait est aussi confirmé par la cérémonie de rallumer le feu sacré dans le temple de Vesta le 1er Mars, par celle de placer le même jour dans les édifices publics des branches de laurier nouvelles, et par divers autres usages que rapporte Macrobe. Quant à la longueur des mois, Censorinus, Macrobe et Solin s'accordent à assigner 31 jours à quatre d'entre eux, qu'on nommait les mois *pleins*, et 30 jours aux autres qu'on appelait les mois *caves*. Les quatre mois les plus longs étaient Martius, Maïus, Quinctilis et October. Macrobe fait observer que dans la dernière forme du cal. Romain, ces mois se distinguaient des autres en ce qu'ils avaient leurs *Nones* deux jours plus tard que chacun des autres mois. — L'année de Romulus, si l'on s'en rapporte à la majorité des auteurs, ne contenait que 304 jours, de sorte que chaque mois passait rapidement à travers toutes les saisons. Selon Macrobe, on évitait cet inconvénient en ajoutant le nombre de jours voulu pour compléter l'année; mais il dit que ces jours, qui devaient former 2 mois complémentaires, ne recevaient pas de nom particulier. Servius parle de cette période intercalaire comme composée de 2 mois, qui d'abord n'eurent pas de nom, et qui plus tard furent nommés *Janus* et *Februus*. Licinius Macer pense aussi qu'un système d'intercalation quelconque était adapté à l'année de Romulus. C'est tout ce qu'il est possible de savoir de l'ancienne année Romaine. — Une année de 10 mois, comprenant 304 jours, est d'une part beaucoup trop courte par rapport à l'année solaire, et d'autre part ne forme pas un nombre juste de lunaisons. Mais ce nombre de 304 est un multiple de 8, et l'on sait que chez les anciens Romains, de même que chez les Étrusques, la semaine était de 8 jours, dont le huitième était consacré à des cérémonies religieuses sous le nom de *Nonæ* ou *Nundinæ*. Niebuhr, qui admet l'existence de l'ancienne année de 10 mois, fait observer que les 38 *Nundinæ* de l'année de 304 jours, correspondent exactement au nombre des *Dies fasti* (jours fastes) conservés plus tard dans le cal. Julien. Six années de 304 jours chacune, contenant à peu près le même nombre de jours que 5 années de 365 jours (1824 et 1825), Niebuhr pense que c'est de là qu'est venu le *Lustre* des Romains, et que la période ainsi nommée est un véritable cycle. Censorinus, d'ailleurs, donne au Lustre, qui embrasse, comme on sait, une période de 5 années solaires, le nom d'*Annus magnus*. Le célèbre historien prussien fait observer que l'année de 10 mois était restée le terme en usage pour porter le deuil, pour la remise des sommes léguées par testament, pour la vente à crédit des produits annuels du sol, très-probablement pour toute sorte d'emprunts, et même pour calculer l'ancien intérêt de l'argent. C'est aussi dans l'existence de cette courte année de 10 mois qu'il trouve l'explication de plusieurs difficultés chronologiques de l'histoire Romaine. Nous en citerons une seule. Tite-Live nous apprend que l'an 280 de Rome, les Romains conclurent avec les Véïens une trêve de 40 ans. Or, en 316, les Fidénates se révoltèrent et se joignirent aux Véïens, ce qui implique le fait que ces derniers étaient déjà en guerre avec Rome; cependant les Véïens ne sont pas accusés d'avoir violé la trêve jurée. Le fait s'explique en admettant qu'il s'agit ici d'années de 10 mois; car alors 40 de ces années font seulement 33 années ordinaires et un tiers.

Année de Numa. — Après avoir parlé de l'année de Romulus, Censorinus continue ainsi : « Plus tard, Numa selon Fulvius, Tarquin (l'ancien) selon Junius, institua une année de 12 mois et de 355 jours, bien que l'année lunaire ne soit que de 354 jours. Ce jour en excès provenait ou d'une erreur, ou de la superstition qui faisait considérer un nombre impair comme plus complet (*plenus*) et plus heureux qu'un nombre pair. 51 jours furent ainsi ajoutés à l'année de Romulus; mais ce nombre de jours ne suffisant pas pour faire 2 mois, on reprit un jour à chacun des mois caves, ce qui donna 57 jours dont on fit deux mois, savoir : janvier, de 29 jours, et février de 28 jours. Dès lors, tous les mois furent *pleins*, c.-à-d. eurent un nombre impair de jours, excepté Février, qui seul resta *cave*, et fut, pour cette raison, considéré comme moins propice que les autres mois. » On voit par ce passage que les mots *pleins* et *caves* ont ici un sens tout différent de celui qu'ils ont dans le cal. grec. L'année de Numa était une année lunaire assez juste, car les 12 lunaisons s'accomplissent en 354 jours 8 h. 48 min. et 36 sec. Mais au bout de deux ans, elle aurait retardé sur l'année solaire d'environ 22 jours. En conséquence, pour mettre l'année civile en harmonie avec le cours des saisons, il fallut recourir au système des intercalations. Selon le témoignage de Tite-Live, Numa adopta une période de 19 ans, au bout de laquelle l'année lunaire et l'année solaire coïncidaient exactement : c'était le cycle de Méton. Aussi est-il très-probable que l'introduction de cette période dans le cal. Romain est très-postérieure à Numa. Au reste, les mois exactement lunaires furent en usage à Rome jusqu'à l'année 448 av. J.-C. Denys d'Halicarnasse rapporte qu'en cette année, Appius reçut l'autorité consulaire aux Ides de Mai, qui étaient le jour de la pleine lune; car, à cette époque, ajoute-t-il, les Romains réglaient leurs mois par la lune.

Année décemvirale. — On ne connaît ni les motifs qui engagèrent les Romains à abandonner l'année lunaire, ni la date de ce changement. Cependant Macrobe nous apprend que, suivant Tuditanus et Cassius Hemina, une loi relative aux intercalations à opérer dans le cal. fut proposée au peuple par les mêmes Décemvirs qui ajoutèrent 2 nouvelles tables de lois aux 10 anciennes, c.-à-d. vers l'an 450 de Rome. Les recherches des érudits les plus distingués n'ont pas jeté beaucoup de jour sur cette obscure question. Ideler pense que ce fut à l'époque de ces Décemvirs, et non à celle de Numa, que l'on établit l'année de 355 jours, corrigée par l'intercalation d'un mois plus court que les autres dans chaque deuxième année. Ce mois intercalaire est nommé par Plutarque *Mercedonius* ou *Mercidinus* (car aucun écrivain latin n'en fait mention). Censorinus et Macrobe s'accordent à dire que ce mois intercalaire se composait tantôt de 22 et tantôt de 23 jours. Dans le cal. de Numa, le mois de Février terminait l'année, et c'est dans ce mois même, au rapport de Censorinus et de Macrobe, que l'on plaçait le mois intercalaire entre les *Terminalia* et le *Regifugium*, c.-à-d. immédiatement après le jour appelé par les Romains a. d. VI Kal. Mart.; mais en même temps on retranchait les 5 derniers jours de Février. En conséquence, dans l'année d'intercalation, le jour qui suivait les Ides de Février, était appelé, non pas comme à l'ordinaire a. d. XVI Kalendas Martias, mais a. d. XV Kalendas interkalares. Ainsi, il y avait également des Nones et des Ides intercalaires, après lesquelles on comptait XV ou XVI Kal. Mart., suivant que le mois ajouté avait 22 ou 23 jours, ou plutôt, si nous ajoutons les 5 jours retranchés à Février, 27 ou 28 jours. Dans tous les cas, le *Regifugium* conservait sa dénomination de a. d. VI Kal. Mart. — Indépendamment du mois intercalaire, il y avait aussi quelquefois un *jour* intercalaire. Cette addition paraît avoir eu simplement pour objet d'empêcher que le premier jour de l'année, ou peut-être même le jour des Nones, ne coïncidât avec les *Nundines*. Cette pratique superstitieuse demeura en usage même après la réforme Julienne; mais alors on retranchait un jour à l'année, afin de ne pas déranger le cal. — On ne sait à quelle époque le mois de Janvier, qui sous Numa était l'avant-dernier mois de l'année, fut placé à la tête du cal.; quant à Février qui terminait l'année, il paraît qu'il fut placé entre Janvier et Mars, par les Décemvirs, l'an 400 de Rome (304 av. J.-C.). — La méthode d'intercaler tous les 2 ans 22 ou 23 jours, c.-à-d. 90 jours dans l'espace de 8 années, avait été, suivant Macrobe, empruntée aux Grecs, et cela n'a rien que de très-probable; car, à l'époque dont nous parlons, les Athéniens faisaient usage d'un cycle de 8 années (*octaétéride*), le cycle de 19 ans proposé par Méton n'ayant été adopté à Athènes que l'an 432 av. J.-C. (322 de Rome). Mais les Romains firent preuve d'une extrême négligence dans l'application de cette méthode. En effet, l'addition de 90 jours, dans une période de 8 ans, à une année lunaire de 354 jours, aurait équivalu en substance à une addition de 11 jours 1/4 chaque année, de sorte que, dès cette époque, Rome eût virtuellement possédé le cal. Julien. Mais comme les Romains ajoutaient l'intercalation ci-dessus à une année de 355 jours, chaque année excédait, en moyenne, l'année Julienne d'un jour entier. En conséquence, nous trouvons que, en 564 et 586 de R. (190 et 168 av. J.-C.), il y avait un très-grand désaccord entre l'année civile et l'année solaire. Plusieurs tentatives furent faites pour corriger ces erreurs : il paraît même qu'on adopta un cycle de 24 ans; néanmoins tous ces efforts échouèrent devant l'influence du collége des Pontifes.

CAL. JULIEN. — Comme les fêtes religieuses des Romains étaient, pour la plupart, dépendantes du cal., le collége des Pontifes était chargé du soin de régler celui-ci. Mais tous les membres du collége étant, dans le principe, exclusivement choisis parmi les patriciens, ils n'usèrent de leur pouvoir que dans l'intérêt politique de leur caste, et se réservèrent à eux seuls la connaissance des jours où l'on pouvait rendre la justice et convoquer les assemblées du peuple. « Tout ce qui concernait l'intercalation, dit Censorinus, était abandonné au bon plaisir des Pontifes; et la majorité du collége, obéissant à des vues d'intérêt personnel, allongeait ou raccourcissait l'année au moyen d'intercalations arbitraires, de façon à prolonger ou à abréger la durée des magistratures, à favoriser ou à léser les fermiers des revenus publics. » Suétone remarque en outre que, par suite de cet abus, jamais la fête de la moisson ne tombait en été, ni celle des vendanges en automne.

L'an 708 de Rome et 46 av. notre ère, J. César, devenu récemment maître du monde Romain, voulut, en sa qualité de grand Pontife (*Pontifex maximus*), régler le cal. de façon que ces abus ne pussent plus se reproduire. « La confusion, dit Censorinus, était alors devenue telle que J. César, le grand Pontife, dans son troisième consulat, ayant pour collègue Lepidus, inséra entre Novembre et Décembre 2 mois intercalaires de 67 jours, quoique Février eût déjà reçu une intercalation de 23 jours; ce qui porta la durée de l'année à 445 jours. En même temps, il prévint le retour de pareilles erreurs, en supprimant le mois intercalaire, et en rendant l'année conforme au cours du soleil. Il ajouta pour cela 10 jours à l'année qui n'en avait précédemment que 355; il les distribua entre les mois de 29 jours, de telle sorte que Janvier, Sextilis et Décembre furent augmentés chacun de deux jours, et les autres d'un jour seulement. Ces jours additionnels furent placés à la fin des mois, pour ne pas déranger les jours de fête de la place qu'ils occupaient depuis si longtemps dans le cours de chaque mois. C'est encore par suite de ce respect pour les habitudes anciennes que, quoiqu'il y ait aujourd'hui 7 mois de 31 jours, les mois qui, avant la réforme, avaient 31 jours, se distinguent encore des nouveaux mois de même longueur, en ce qu'ils ont leurs Nones le 7, tandis que pour les autres elles tombent le 5. Enfin, pour le quart de jour que César considérait comme complétant l'année vraie, il décida qu'à la fin de chaque période de 4 ans, un seul jour serait ajouté là où précédemment se plaçait le mois intercalaire, c'est-à-dire, immédiatement après les *Terminalia.* Ce jour fut depuis nommé le *Bissexte* (*Bissextum*). V. ANNÉE. — Les Calendes de Janvier de l'an de Rome 708 tombèrent le 13 Octobre de l'année 47 av. J.-C. du cal. Julien ; les Calendes de Mars de 708 de Rome tombèrent le 1er janvier de l'an 46 av. J.-C. ; enfin, les Calendes de Janvier de 709 de Rome tombèrent le 1er Janvier de l'an 45 av. notre ère. — Dans le principe, César avait eu l'intention de commencer l'année au jour le plus court. L'an 46 avant notre ère, le solstice d'hiver tombait à Rome le 24 décembre du cal. Julien. Le motif qui le détermina à reculer de 7 jours le commencement de l'année, au lieu de la faire commencer le lendemain du solstice, ce fut le désir de flatter la superstition romaine, en faisant coïncider avec la nouvelle lune le premier jour de la première année de son calendrier réformé. On trouve en effet qu'il y avait nouvelle lune à Rome, le 1er janvier de l'an 45 avant J.-C., à 6 heures 16 minutes.

César avait décrété que le *Bissexte* serait inséré, après l'entier accomplissement de la période de quatre ans, *peracto quadriennii circuitu*, comme dit Censorinus. Mais les prêtres interprétèrent dans le sens de tous les trois ans, l'expression dont César s'était servi, *quarto quoque anno.* Aussi, l'an 8 av. J.-C., l'empereur Auguste trouvant qu'il avait été fait plus d'intercalations que n'en voulait la loi, il fut décidé que, pendant les 12 années suivantes, il n'y aurait pas d'année bissextile.

La part prise par César et par Auguste à la réforme du cal. y fit placer leurs deux noms presque immédiatement. *Quinctilis*, le mois où César était né, reçut le nom de *Julius* (*Juillet*), la seconde année Julienne, qui fut celle de la mort du Dictateur. Auguste substitua lui-même son nom à celui du mois Sextilis qui devint *Augustus* (*Août*), à l'époque où il rectifia l'erreur commise dans le mode d'intercalation. V. AOÛT.

Nous mentionnerons ici l'un des plus curieux débris de l'antiquité : c'est le cal. rustique connu sous le nom de *Calendarium Rusticum Farnesianum.* Il consiste en un cube gravé sur ses quatre faces : chacune de celles-ci est divisée en 3 colonnes, et chaque colonne comprend un mois. En tête du mois on voit le signe correspondant du Zodiaque ; viennent ensuite le nom du mois, le nombre de jours qu'il contient, la position des Nones, la longueur relative des jours et des nuits, le nom du signe du Zodiaque, celui du Dieu qui préside au mois, les principaux travaux agricoles à exécuter, et la liste des principales fêtes. Nous reproduisons ci-contre les inscriptions de cet almanach pour le mois de Mai. On remarquera que l'addition des heures du jour et de la nuit ne donne que 23 heures : vraisemblablement, on n'a pas tenu compte du crépuscule.

MENSIS
MAIVS
DIES. XXXI.
NON. SEPTIM.
DIES. HOR. XIIIIS.
NOX. HOR. VIIIIS.
SOL. TAVRO.
TVTELA. APOLLIN.
SEGET. RVNCANT.
OVES. TONDENT.
LANA. LAVATVR.
IVVENCI. DOMANT.
VICEA. PABVL.
SECATVR.
SEGETES
LVSTRANTVR.
SACRVM. MERCVR.
ET. FLORAÆ.

CAL. GRÉGORIEN. — Le *Cal. Julien* fut en usage dans l'ancien monde romain pendant près de 17 siècles. Mais, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs (v. ANNÉE), l'année Julienne excède l'année solaire de 11 min. 10 sec. 4/10, ce qui fait une différence d'un jour en 130 ans environ. En conséquence, au XVIe siècle, une nouvelle réforme du cal. était devenue indispensable. Elle fut accomplie par le pape Grégoire XIII, en 1582. Cette réforme consista simplement dans une légère modification au mode d'intercalation usité dans le cal. Julien. Le *Nouveau cal.* fut appelé *Cal. Grégorien*, et dès lors le *Cal. Julien* abandonné par l'Europe presque entière, fut qualifié de *Vieux cal.*

CAL. ECCLÉSIASTIQUE. — Rien n'est plus simple que de faire concorder l'année civile avec l'année solaire ; mais la rédaction du cal. ecclésiastique qui doit régler les fêtes mobiles impose des conditions auxquelles il est beaucoup plus difficile de satisfaire. La Résurrection de N.-S. ayant suivi de près l'équinoxe du printemps, les premiers Chrétiens voulurent célébrer la fête de Pâques vers l'époque où a lieu ce phénomène astronomique ; mais, comme en outre la Résurrection suivit une pleine lune, ils tinrent également à célébrer cette fête vers le temps de la pleine lune. Enfin, la Pâque juive, type de la nouvelle Pâque, se célébrait vers le même moment de l'année, il y avait donc encore là un motif particulier pour déterminer, d'après le cours combiné du soleil et de la lune, le jour où les Chrétiens devaient célébrer leur fête la plus solennelle. Mais, vers la fin du IIIe siècle, des discussions assez vives s'étant élevées à ce sujet entre diverses églises, les pères du Concile de Nice décidèrent, en 325, que la fête de Pâques serait célébrée le premier dimanche qui suit immédiatement la pleine lune qui arrive le jour de l'équinoxe ou après le jour de l'équinoxe du printemps. Or, quand on veut déterminer d'après cette règle pour chaque année en particulier, le jour où tombe la fête de Pâques, il est indispensable de concilier trois périodes, savoir : la semaine, le mois lunaire et l'année solaire. Ceci fait l'objet de calculs particuliers dont l'ensemble a reçu le nom de *Comput.* C'est aussi, d'après ces calculs, que l'on a dressé les calendriers dits *perpétuels*, parce qu'ils peuvent servir toutes les années, en indiquant les jours de fêtes fixes et mobiles. V. COMPUT.

CAL. RÉPUBLICAIN.—A l'époque de la Révolution française, la Convention nationale, dans ses efforts pour rompre la chaîne de la tradition historique et anéantir, pour ainsi dire, jusqu'au souvenir du passé, conçut l'idée d'imposer à la France une ère nouvelle, et de substituer un autre cal. à celui que suivaient tous les peuples de l'Europe. En conséquence, le 5 octobre 1793, elle vota un décret portant qu'à l'avenir l'année commencerait à l'équinoxe d'automne, c.-à-d. le 22 septembre, à minuit. Ce jour fut choisi de préférence à l'équinoxe du printemps, parce que, par une coïncidence tout à fait fortuite, la proclamation de la République française avait eu lieu le 22 septembre 1792. La Convention ordonna, en outre, que l'ère nouvelle daterait du jour même de cette proclamation. Par le même décret, l'année fut partagée en 12 mois de 30 jours, et complétée par l'addition de 5 jours complémentaires qui n'appartenaient à aucun mois. L'année qui terminait chaque période de 4 ans recevait 6 jours complémentaires et était appelée *Sextile*, tandis que l'on donnait le nom de *Franciade* à la période quadriennale elle-même. Enfin, chaque mois fut divisé en trois parties égales nommées *Décades.* — Un décret du 24 nov. 1793 donna ensuite aux mois les noms suivants. AUTOMNE : *Vendémiaire* (mois des vendanges), *Brumaire* (m. des brouillards), *Frimaire* (m. des frimas). HIVER : *Nivôse* (m. de la neige), *Pluviôse* (m. pluvieux), *Ventôse* (m. du vent). PRINTEMPS : *Germinal* (m. de la germination), *Floréal* (m. des fleurs), *Prairial* (m. des prairies ou de la fenaison). ÉTÉ : *Messidor* (m. de la moisson), *Thermidor* (m. de la chaleur), *Fructidor* (m. des fruits). Les jours de la décade étaient : *Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi, Décadi.* Les jours complémentaires prenaient le nom de *Sans-culottides*, et le 6e jour complémentaire des années sextiles celui de *Jour de la Révolution.*

Le cal. Républicain a été *officiellement* en usage pendant 12 ans environ ; mais depuis longtemps déjà il était tombé en désuétude. Le décret qui l'abolit est du 22 fructidor an XIII : le même décret rétablit le cal. Grégorien à partir du 1er janvier 1806 (11 nivôse an XIV).— Le cal. Républicain, quoi qu'en aient dit ses partisans, ne pouvait subsister : 1° Il prenait pour point de départ d'une ère nouvelle un événement particulier à la France ; 2° il donnait aux mois des noms tirés des phénomènes propres au climat particulier de notre pays ; 3° il supprimait la division du mois en semaines, division qui a été et sera toujours en vigueur chez tous les peuples chrétiens. — Un grand nombre de lois, ainsi que d'actes publics et privés étant datés d'après le cal. Républicain, nous croyons utile de donner ici un tableau de concordance entre ce cal. et le cal. Grégorien.

Vendémiaire correspondant à septembre.	An II. 1793.	An III. 1794.	An IV. 1795.	An V. 1796.	An VI. 1797.	An VII. 1798.	An VIII. 1799.	An IX. 1800.	An X. 1801.	An XI. 1802.	An XII. 1803.	An XIII. 1804.	An XIV. 1805.
Vendém. 1er	22 sept.	22 s.	23 s.	22 s.	22 s.	22 s.	23 s.	23 s.	23 s.	23 s.	24 s.	23 s.	23 s.
Brumaire 1er	22 oct.	22 o.	23 o.	22 o.	22 o.	22 o.	23 o.	23 o.	23 o.	23 o.	24 o.	23 o.	23 o.
Frimaire 1er	21 nov.	21 n.	22 n.	21 n.	21 n.	21 n.	22 n.	22 n.	22 n.	22 n.	23 n.	22 n.	22 n.
Nivôse 1er	21 déc.	21 d.	22 d.	21 d.	21 d.	21 d.	22 d	22 d.	22 d.	22 d.	23 d.	22 d.	22 d.
Pluviôse correspondant à janvier.	An II. 1794.	An III. 1795.	An IV. 1796.	An V. 1797.	An VI. 1798.	An VII. 1799.	An VIII. 1800.	An IX. 1801.	An X. 1802.	An XI. 1803.	An XII. 1804.	An XIII. 1805.	
Pluviôse 1er	20 janv.	20 j.	21 j.	20 j.	20 j.	20 j.	21 j.	21 j.	21 j.	21 j.	21 j.	21 j.	
Ventôse 1er	19 fév.	19 f.	20 f.	19 f.	19 f.	19 f.	20 f.	20 f.	20 f.	20 f.	21 f.	20 f.	
Germinal 1er	21 mars.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	22 m.	
Floréal 1er	20 avril.	20 a.	20 a.	20 a.	20 a.	20 a.	21 a.	21 a.	21 a.	21 a.	21 a.	21 a.	
Prairial 1er	20 mai.	20 m.	20 m.	20 m.	20 m.	20 m.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	21 m.	
Messidor 1er	19 juin.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	
Thermid. 1er	19 juill.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	19 j.	20 j.	20 j.	20 j.	20 j.	21 j.	20 j.	
Fructidor 1er	18 août.	18 a.	18 a.	18 a.	18 a.	18 a.	19 a.	19 a.	19 a.	19 a.	19 a.	19 a.	
J. compl. 1er	17 sept.	17s.(6)	17 s.	17 s.	17 s.	17s.(6)	18 s.	18 s.	18 s.	18s.(6)	18 s.	18 s.	

CAL. ARABE OU MUSULMAN.— A l'époque de Mahomet, c.-à-d. au commencement du VIIe siècle de notre ère, les Arabes se servaient de temps immémorial d'une année lunaire de 354 jours, composée de 12 mois lunaires, ayant alternativement 29 et 30 jours. Mahomet ne toucha pas à cette manière défectueuse de compter le temps. Bien plus, les peuples qui embrassèrent le mahométisme adoptèrent tous le cal. Arabe. — Cependant, lorsque les Califes commencèrent à se livrer à l'étude des sciences, les astronomes reconnurent que leur année civile était plus courte que l'année lunaire synodique d'environ 8 heures 48 min. Or, comme cette différence est, au bout de 30 ans, égale à 11 jours, ils imaginèrent de mettre d'accord les deux années en ajoutant un jour intercalaire à 11 années sur une période de 30 ans. Le cal. Musulman a donc ainsi des années de 354 jours et d'autres de 355 ; ces dernières se nomment *extraordinaires ;* ce sont les années 2, 5, 7, 10, 13, 15, 18, 21, 24, 26 et 29 de la période. — Voici les noms arabes dans l'ordre de leur succession : *Moharrem*, c.-à-d. le mois sacré, parce qu'il était un des quatre mois que les anciens Arabes appelaient mois de trêve, et pendant lesquels cessaient toutes les hostilités (30 jours) ; *Safar* (29) ; *Réby-el-ewwel*, dont le nom signifie le premier printemps (30) ; *Réby-el-sâni* ou le second printemps (29) ; *Djoumadi-el-ewwel* ou les premières gelées (30) ; *Djoumadi-el-sâni* ou les secondes gelées (29) ; *Redjeb*, qui signifie respect, le mois respectable chez les anciens Arabes, parce qu'il était consacré aux jeûnes et aux trêves (30) ; *Schaban* ou la pousse des arbres (29) ; *Ramadhan*, la chaleur ardente (30) ; *Schewal* (29) ; *Dou'lkaadah*, le mois du repos (30) ; *Dou'lhedjah*, le mois du pèlerinage (29 jours dans les années ordinaires et 30 dans les années extraordinaires). — Tout ce que nous venons de dire se rapporte au cal. tel que le calculent les astronomes Arabes ; mais, dans la pratique, il en est un peu autrement. On se règle, pour commencer chaque mois, sur l'observation directe de la lune. Or, comme une foule de circonstances accidentelles peuvent empêcher d'apercevoir la première apparition de l'astre, il résulte de cet usage absurde que fort souvent la date du commencement d'un même mois varie dans deux localités très-voisines, et que, si dans l'énoncé d'une date, on n'indique pas le jour de la semaine, il est impossible d'établir sa concordance précise avec le cal. Julien ou avec le Grégorien.

CAL. INDOU. — L'année astronomique des Indous est de 365 jours 6 h. 12 min. 30 sec. : par conséquent, elle est plus longue que l'année tropique d'environ 23 min. 41 sec. Elle commence le 11 ou 12 avril, et se partage en 12 mois. Les Indous ont en outre une année civile de 365 jours, dont le commencement se règle d'après les tables dressées pour les années astronomiques. Comme leur jour civil commence au lever du soleil, on est convenu, lorsque le nouvel an indiqué par les tables tombe après la 30e heure, c.-à-d. 12 de nos heures après le lever de cet astre (les Indous divisent leur jour en 60 heures), de reporter le nouvel an civil au lendemain. Il en résulte que, dans ce cas, l'année écoulée a eu 366 jours. Ces intercalations forment un cycle de 60 ans, que les Indous nomment la *grande année.* Chaque année de ce cycle a un nom particulier.

CAL. CHINOIS. — Les Chinois ont une année lunaire, qu'ils divisent en mois de 29 et de 30 jours, et qu'ils font commencer à la nouvelle lune qui approche le plus du 15e degré du Verseau, ce qui correspond aux derniers jours de notre mois de Janvier. Pour mettre d'accord cette année avec le cours du soleil, ils intercalent un mois entier sept fois dans une période de 19 ans. Ils suivent en outre la règle d'intercaler le mois pendant lequ le soleil n'entre dans aucun signe du zodiaque. Leurs mois sont divisés en 3 décades. Leurs jours commencent à minuit, et sont partagés en 12 heures, dont chacune reçoit un nom particulier. — Voy. ANNÉE, COMPUT, CYCLE, ÈRE, JOUR, etc.

CAL. DE FLORE. — On nomme ainsi un tableau qui indique les noms des principaux végétaux dont la floraison a lieu dans chaque mois d'un climat donné. Le cal. suivant, dû à Lamarck, se rapporte au climat de Paris. — *Janvier :* l'hellébore noir (rose de Noël). *Février :* l'aune, le saule-marceau, le noisetier, le bois-gentil, le perce-neige, etc. *Mars :* le cornouiller mâle, l'anémone hépatique, le buis, le thuya, l'if, l'amandier, le pêcher, l'abricotier, le groseillier épineux, la giroflée jaune, la primevère, l'alaterne, etc. *Avril :* le prunier épineux, la tulipe, la jacinthe, l'orobe printanier, la petite pervenche, le frêne commun, le bouleau, l'orme, la fritillaire impériale, les érables, les poiriers, etc. *Mai :* les pommiers, les lilas, le marronnier, le gaînier ou arbre de Judée, le merisier à grappes, le cerisier' le frêne à fleurs, le faux ébénier, la pivoine, le muguet; la bourrache, le fraisier, le chêne, etc. *Juin :* la sauge, le coquelicot, la ciguë, le tilleul, la vigne, les nénuphars, le lin, le seigle, l'avoine, l'orge, le froment, la digitale, le pied-d'alouette, le millepertuis, etc. *Juillet :* l'hysope, la menthe, l'origan, la tanaisie, la carotte, les œillets, la laitue, le houblon, le chanvre, la salicaire, la chicorée sauvage, le catalpa, etc. *Août :* la scabieuse, la parnassie, la gratiole, la balsamine des jardins, l'euphrasie jaune, plusieurs actées, les rudbeckia, les silphium, les coréopsis, le viorne laurier-tin, etc. *Septembre :* le fragon, l'aralie ou angélique épineuse, le lierre, le cyclamen, l'amaryllis jaune, le colchique, le safran. *Octobre :* l'aster à grandes fleurs, l'hélianthe tubéreux ou topinambour, l'anthémis à grandes fleurs, etc. *Novembre :* les chrysanthèmes, plusieurs tussilages odorants ; *Décembre.* l'hellébore noir.

*** CALENDULE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

CALENTURE. s. f. (esp. *calentura*). T. Méd.

Enc. — La *Cal.* est une affection assez rare qui affecte les marins à la mer et sous les latitudes tropicales. L'invasion de la maladie est ordinairement instantanée. Les symptômes caractéristiques de la c. sont l'agitation, les cris, le délire furieux et la tendance à se jeter à la mer. Suivant les uns, cette tendance est le résultat d'une hallucination qui fait que le malade voit dans les flots une prairie ou une forêt couverte de verdure ; suivant d'autres, elle est la conséquence de la sensation de chaleur excessive qu'éprouve le patient. Cette maladie, qui s'accompagne en général de fièvre, et où l'on dit avoir constaté une viscosité particulière du sang, cède néanmoins très-rapidement à l'emploi des émissions sanguines, des affusions froides et de l'émétique : elle ne dure que 12 à 48 heures. On ne saurait donc la qualifier de méningite ou d'encéphalite. La c. ne paraît pas être déterminée par l'action des rayons solaires : elle dépend plutôt de la chaleur extrême concentrée dans l'entre-pont ; c'est pour cela, sans doute, qu'elle survient surtout pendant la nuit, lorsque les écoutilles sont fermées. — La rapidité avec laquelle se font aujourd'hui les voyages maritimes tend à rendre les cas de c. encore plus rares que par le passé

CALEPIN. s. m. Nom d'un vieux dictionnaire polyglotte composé vers la fin du XVe siècle par Ambroise Calepin, savant italien. ‖ Tout recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne compose pour son usage. *Mettez cela sur votre c. C'est une maxime que je n'oublierai pas de mettre sur mon c.*

CALER. v. a. (R. *cale*). Mettre un objet de niveau, l'assujettir au moyen d'une cale. *C. une pierre, une poutre, une table.* = Caler. v. a. T. Mar. Abaisser. Se dit en parlant Des basses vergues, des mâts de hune ou de perroquet, que l'on amène, que l'on abaisse le long du mât qui les porte. *C. une voile, une vergue, un mât. C. à mi-mât. C. tout en bas.* ‖ Fig. et fam., *C. la voile*, Rabattre de ses prétentions, baisser le ton. *Avec lui il vous faudra c. la voile.* — On dit absol., dans le même sens, *Il fut obligé de c.* Popul. = Caler. v. n. Se dit Du tirant d'eau d'un bâtiment. *Ce navire cale deux mètres.* = Calé, ée. part.

CALFAT. s. m. T. Mar. Ouvrier dont le métier est de calfater les bâtiments. *Maître c. Bon c.*

CALFATAGE. s. m. Action de calfater un bâtiment; Résultat même de cette action.

CALFATER. v. a. (ital. *calafatare*). T. Mar. Boucher avec de l'étoupe, les joints, les trous et les fentes d'un bâtiment, et l'enduire de poix, de goudron, etc., pour empêcher que l'eau ne pénètre à l'intérieur. *C. un navire.* = Calfaté, ée. part.

CALFEUTRAGE. s. m. Action de calfeutrer; L'ouvrage même qui résulte de cette action.

CALFEUTRER. v. a. (R. *feutre*). Boucher, fermer les fentes, les petites ouvertures d'une porte, d'une fenêtre, avec du feutre, des lisières, des bourrelets, etc., pour empêcher que l'air froid n'entre dans une chambre. *J'ai fait c. mes portes et fenêtres.* = se Calfeutrer. v. pron. Fig. et fam., *Il se calfeutre chez lui et ne voit personne*, Il se tient renfermé chez lui, etc. = Calfeutré, ée. part.

CALIBRE. s. m. (arabe, *calib*, moule). Diamètre intérieur d'un tube quelconque. ‖ T. Artill. Se dit du Diamètre intérieur des armes à feu, et du Diamètre extérieur de leurs projectiles. — Instrument à l'aide duquel on mesure le c. *Passer des balles au c.* ‖ T. Archit. Diamètre, grosseur. *Ces deux fûts de colonne sont de même c.* — Profil découpé sur une plaque de métal ou sur une planche de bois, qui sert à traîner les corniches de plâtre ou de stuc. ‖ T. Techn. Se dit de Divers instruments dont la forme diffère, mais qui sont en général destinés à servir de mesure, de moule, de patron. ‖ Fig. et fam., La qualité, l'état, etc., d'une personne. *Ces deux hommes sont loin d'être du même c.* Peu usité.

CALIBRER. v. a. Donner le calibre, la grosseur convenable. *C. un boulet, des balles.* ‖ Mesurer le calibre, le diamètre. *C. un canon, un mortier.* = Calibré, ée. part.

CALICE. s. m. (gr. κάλυξ, calice). Le vase sacré où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la messe. *C. d'or, d'argent. Élever le c.* ‖ Fig. et prov., *Boire le c., avaler le c.*, Souffrir quelque peine, quelque humiliation. *Boire le c. jusqu'à la lie*, Souffrir une humiliation, une douleur aussi cruelle qu'il est possible. ‖ T. Bot. Voy. Fleur.

* **CALICINAL, ALE.** adj. T. Bot. Se dit Des parties qui appartiennent au calice. *Folioles calicinales.*

CALICOT. s. m. (*Calicut*, ville de l'Inde). Sorte de toile de coton moins fine que la percale et dont le tissu n'est pas croisé.

* **CALICULE.** s. m. T. Bot. Voy. Bractées.

CALIFAT. s. m. Dignité du calife.

CALIFE. s. m. (ar. *kalif*, vicaire). T. Hist.

Enc. — Le fondateur de la religion musulmane, Mohammed, que l'on désigne vulgairement sous le nom de Mahomet, étant mort en 632 sans désigner son successeur, Abou-Bekr et Ali, le premier beau-père et le second gendre du prétendu prophète, se disputèrent vivement la succession de celui-ci. Abou-Bekr l'ayant emporté sur son concurrent, grâce aux intrigues d'Ayesha, veuve de Mahomet, il prit le titre de *Khalifah-Raçoul-Allah*, c.-à-d. lieutenant du prophète de Dieu, car il réunissait en sa personne le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel qu'avait possédé Mahomet, comme envoyé de Dieu. Les historiens occidentaux latinisèrent le premier de ces mots, et appliquèrent le nom de *Califat* à l'empire arabe, et celui de *Calife* au souverain de cet empire. Omar, autre gendre de Mohammed, qui succéda à Abou-Bekr (633-643), et que l'on regarde comme le véritable fondateur du *Califat*, conquit la Syrie et l'Égypte, bâtit Bassora et Koufa, et introduisit l'ère de l'*Hégire*. Il se fit appeler *Émir-el-Mouminim*, ou prince des croyants, titre que prirent aussi tous ses successeurs, et que les écrivains chrétiens transformèrent en *Miramolin*. Othman, troisième calife, s'empara de la Perse, et pénétra au nord de l'Afrique jusqu'au détroit de Gibraltar (643-654). Ali-ben-Ali-Taleb, qui vint après (654-660), est surtout célèbre par le grand schisme qu'il introduisit dans le mahométisme, schisme qui dure encore aujourd'hui. Moawiad I^{er}, cinquième calife (661-680), transporta le califat de Médine à Damas, et, supprimant le mode électif suivi jusqu'alors pour le remplacement des califes, rendit l'autorité héréditaire dans sa famille. C'est donc à lui que commence la première des nombreuses dynasties qui régnèrent pendant près de 900 ans sur les populations musulmanes. Il n'entre pas dans notre plan de donner la liste des princes dont ces dynasties se composent. Nous nous contenterons de nommer les califes dont le règne a présenté le plus d'éclat. Ainsi, nous citerons, dans la dynastie des Omniades, Abd-el-Melek (685-705), le premier calife qui ait fait battre monnaie, et Walid I^{er} (705-716), dont les généraux firent la conquête de l'Espagne. Parmi les Abassides, les plus célèbres sont : Abou-Djafar, surnommé *Al-Manzor*, ou le Victorieux (753-775), qui fonda Bagdad en 764, et y transféra le siége du califat en 768; Haroun dit *Al Raschid* ou le Juste (786-808), qui accorda aux lettres et aux arts une protection si éclairée; et Al-Mamoun (813-833), sous le règne duquel brillèrent les grandes écoles de Bagdad, Bassorah, Bokhara et Koufa. A l'époque de sa plus grande splendeur, l'empire des Arabes comprenait, outre la presqu'île arabique et la Syrie, l'Égypte, l'Abyssinie, la Barbarie, l'Espagne et le Portugal, l'Asie Mineure et toutes les contrées à l'ouest de ce dernier pays qui avaient fait partie de l'ancien empire des Perses. Mais au milieu même de sa prospérité, des tendances à l'isolement se montrèrent dans plusieurs de ses provinces. L'Espagne réussit la première à se séparer. Un prince de la famille des Omniades, Abd-el-Rhaman y créa, vers le milieu du VIII^e siècle, un État indépendant, et prit lui-même le titre de calife. Un peu plus de deux siècles après, vers 970, les Fatimites s'étant rendus maîtres de l'Égypte, s'attribuèrent également le titre de califes, de telle sorte qu'on vit alors trois califes à la fois, l'un à Bagdad, l'autre au Caire et le troisième à Cordoue. Le califat d'Espagne fut démembré par les Almoravides, en 1031, et celui d'Égypte par Saladin, en 1171. Quant au califat de Bagdad, il exista jusqu'à la prise de cette ville par les Mongols, en 1258 : il avait duré 626 ans. La destruction de l'empire arabe ne fit pas pour cela disparaître le titre de calife; seulement, ceux qui le portèrent après cet événement ne conservèrent plus qu'une sorte de suprématie spirituelle et religieuse sur les Musulmans. Ainsi, Motazem, 56^e calife, ayant été assassiné peu de temps après la conquête de Bagdad, son successeur se réfugia en Égypte, où il continua, sous la protection des Mamelouks, à être regardé comme le chef spirituel des croyants. Lorsque les Turcs s'emparèrent de ce pays (1517), ils respectèrent le calife nominal qu'ils y trouvèrent, mais le sultan se fit céder, par ce dernier, le titre honorifique de calife, afin de joindre à son pouvoir temporel l'influence religieuse que devait lui donner sur les peuples musulmans le nom de lieutenant du prophète. En signe de cette suprématie, le sultan emporta à Constantinople le fameux étendard, *Sandjak-schérif*, qui passait pour avoir appartenu à Mahomet.

CALIFOURCHON (à). loc adv. (R. *fourche*). Jambe de çà, jambe de là, comme quand on est à cheval. *Être à c. sur un bâton, sur un banc.* ‖ Fig. et fam., s'emploie subst., dans le sens de Manie. *C'est son c.*

* **CALIGE.** s. f. T. Zool. Voy. Siphonostomes.

CÂLIN, INE. s. Niais et indolent. Dans ce sens, ne s'emploie guère qu'au masc. *Faire le c.* Fam. ‖ Cajoleur. *Un petit c. Vous êtes une petite câline.* ‖ Adject., *Un enfant c. Avoir l'air c. Prendre un ton c.*

* **CÂLINER.** v. a. Caresser, cajoler. *Comme tu câlines ton grand papa!* Fam.

CÂLINER (se). v. pron. Rester dans l'inaction, dans l'indolence. *Il passe le temps à se c. dans un fauteuil.* Fam. et peu usité.

CÂLINERIE. s. f. Cajolerie, manières câlines. *Il n'aime pas les câlineries.* Fam.

* **CALIORNE.** s. f. T. Mar. Voy. Poulie.

* **CALIPPIQUE.** adj. T. Astron. Voy. Comput.

* **CALLA** ou * **CALLE.** s. f. T. Bot. V. Orontiacées.

CALLEUX, EUSE. adj. (lat. *callosus*). Où il y a des callosités. *Les bords c. d'un ulcère. Des mains calleuses.* ‖ T. Anat. *Corps c.* Voy. Encéphale.

* **CALLIANASSE.** s. f. T. Zool. Voy. Macroures.

* **CALLICARPE.** s. m. T. Bot. Voy. Verbénacées.

* **CALLICHROME.** s. m. T. Ent. Voy. Longicornes.

* **CALLICHTHE.** s. m. T. Ichth. Voy. Siluroïdes.

* **CALLIDIE.** s. f. T. Entom. Voy. Longicornes.

* **CALLIGONUM.** s. m. T. Bot. Voy. Polygonées.

CALLIGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de calligraphie, qui s'applique à la calligraphie. *Un c. habile.*

CALLIGRAPHIE. s. f. (gr. κάλλος, beauté; γράφειν, écrire).

Enc.—Ainsi que l'indique son étymologie, la *Call.* est l'art de bien tracer les caractères de l'écriture. Cet art enseigne les règles qui déterminent la position du corps et de la main, la taille de la plume et son inclinaison sur le papier, suivant les différents *effets* qu'on veut obtenir et qui sont au nombre de deux : les *pleins* et les *déliés*. On appelle *plein* la ligne tracée par toute la largeur du bec, soit en descendant, soit en montant, de manière que les deux parties du bec appuient bien horizontalement sur le papier. Le *délié* est le trait que produit la plume par sa *carne* ou tranchant, quelle qu'en soit la direction. La call. fait encore connaître la hauteur et la largeur relatives que doivent présenter les lettres, et le degré d'inclinaison ou *pente* qu'il convient de leur donner. Cette pente a toujours lieu de droite à gauche; si elle est trop fortement prononcée, l'écriture manque d'agrément et devient illisible; si elle ne l'est pas assez, l'écriture fatigue la vue, et la main ne peut, en outre, faire des déliés élégants. — Les calligraphes distinguent cinq espèces d'écritures : la *Gothique*, la *Ronde*, la *Bâtarde*, la *Coulée* et l'*Anglaise* ou *Cursive*. Cette distinction est fondée sur la pente, la hauteur et la largeur des lettres, sur le rapport des pleins et des déliés, et sur la manière de les joindre. Les écritures dites *carrées, fleurisées, mariées, tremblées*, etc., ne sont que des écritures de fantaisie, et ne forment pas de genres à part. — L'écriture *Gothique*, la plus ancienne des cinq, est taillée à angles droits; les pleins de la lettre sont perpendiculaires à la ligne horizontale que suit la main; mais ces pleins s'unissent entre eux par des lignes brisées, ce qui donne à chaque lettre une forme anguleuse. C'est une imitation de l'écriture des anciens manuscrits. On ne l'emploie, en France, que pour des titres d'ouvrages ou chapitres; en Allemagne, au contraire, elle est encore d'un usage général. — La *Ronde* semble dérivée de la gothique : elle est droite au lieu d'être penchée; mais elle n'offre plus les lignes brisées de la précédente. — La *Bâtarde* est une imitation de l'écriture romaine. Elle nous est venue d'Italie, comme la ronde. Les lettres sont penchées, à jambages pleins et à liaisons arrondies. Cette sorte d'écriture se fait surtout remarquer par la facilité qu'elle offre à la lecture. Elle exclut toute espèce d'ornement, et c'est même à sa sévérité qu'elle doit ce caractère particulier de clarté et de précision qui la distingue de tous les autres genres. — La *Coulée* ne date que du XVIII^e siècle. C'est une écriture penchée dont les lettres sont toutes unies entre elles par des déliés continus. Elle fut imaginée par des calligraphes qui voulurent ajouter des ornements et des traits aux différentes lettres. Elle n'est pas sans mérite, mais certaines lettres, *m, n, u*, ne se distinguent pas assez aisément, ce qui rend la coulée moins facile à lire que la bâtarde et que l'*Anglaise*. Celle-ci n'est formée que de caractères ovales très-penchés. On l'appelle aussi *Cursive*, du latin *currere*, courir, parce qu'elle permet une assez grande rapidité. Elle est remarquable par l'élégance de ses proportions et de ses déliés : c'est l'écriture la plus agréable à l'œil, et elle n'est pas moins aisée à lire que la bâtarde. Aussi, quoique d'invention récente, elle est aujourd'hui enseignée dans la plupart des écoles publiques, et presque exclusivement usitée dans les écritures commerciales. Une de ses variétés, l'écriture dite *Américaine*, se caractérise par la pente exagérée de ses lettres; quelques maîtres ont essayé, sans beaucoup de succès, de l'introduire dans la pratique. — Des cinq genres d'écriture que nous venons de nommer, les quatre premiers ne servent plus aujourd'hui que dans un petit nombre de cas particuliers, par ex., pour les titres et les sous-titres des chapitres, et pour les passages ou les mots sur lesquels on veut appeler l'attention.

La call. a compté autrefois de véritables artistes, sans parler des copistes du moyen âge, dont Sylvestre a si bien réussi de nos jours à imiter les merveilles. Nous nommerons, parmi ceux qui l'ont cultivée avec le plus de succès, les Bardedor, les Rossignol, les Michel, les Lesgret et les Allais, qui vivaient tous sous Louis XIV. Il s'est même trouvé, à diverses époques, des calligraphes qui ont réussi à manier la plume avec assez de légèreté pour accomplir des travaux presque incroyables. Élien parle d'un homme qui traçait des vers d'Homère sur des grains de millet. Pline en mentionne un autre qui avait copié l'*Iliade* en caractères assez fins pour que tout l'ouvrage pût être renfermé dans une coquille de noix. On cite chez les modernes, les italiens Girolamo Rocco, Alumno et Sinibaldo de Lurza, et l'anglais Œillard, qui copiaient à la plume avec tant d'adresse les estampes des grands maîtres que les plus habiles connaisseurs les croyaient gravées. On a longtemps montré, et l'on montre peut-être encore à Oxford, un portrait de Charles I^{er}, composé de caractères d'écriture d'une si grande finesse, qu'on les prend, à une petite distance, pour des traits de burin, et dont les lignes de la figure et de la fraise contiennent le Credo, les Psaumes et le Pater. — Mais si la call. a joui à certaines époques d'une vogue justement méritée, nous devons dire qu'elle est tombée aujourd'hui dans une sorte de discrédit. La génération contemporaine ne demande qu'une chose à l'écriture, la *lisibilité*.

* **CALLIMORPHE.** s. f. T. Ent. Voy. Bombycites.

* **CALLIONYME.** s. m. T. Ichth. V. Gobioïdes.

* **CALLIOPE.** s. f. T. Mythol. Nom de la Muse de la poésie épique. ‖ T. Astr. Voy. Planète.

* **CALLISTÈPHE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **CALLITRICHACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, aquatiques, diclines, à fleurs monodichlamydées, à ovaire supère, à placentas axiles, à ovules anatropes suspendus, à radicule supérieure. — *Caract. bot.* : Petites plantes aquatiques, herbacées, à feuilles opposées, simples, entières. Fleurs unisexuelles, monoïques, nues, avec deux bractées colorées et opposées. Fleur mâle : étamine hypogyne, unique, rarement deux; filet filiforme, sillonné dans sa longueur; anthère réniforme, uniloculaire et à deux valves qui s'ouvrent en avant et en arrière. Fleur femelle : ovaire solitaire, quadriangulé et quadriloculaire; ovules solitaires, attachés à l'axe, suspendus, amphitropes; 2 styles subulés, à droite et à gauche; stigmates consistant en de simples points. Fruit indéhiscent, à 4 loges et à 4 graines. Graines peltées; embryon renversé dans l'axe d'un albumen charnu; radicule très-longue, courbée, supère ; cotylédons très-courts. (Fig. 1. *Callitriche verna*. 2. Fleur mâle. 3. Fleur femelle. 4. Coupe verticale du fruit mûr.)

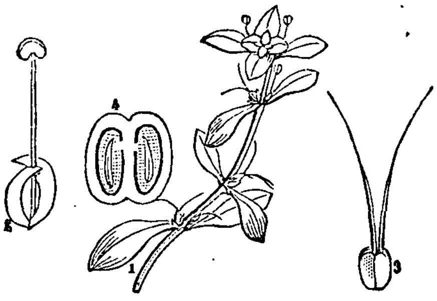

Cette famille ne renferme que le seul genre *Callitric* (*Callitriche*) dont on connaît 6 espèces. Toutes croissent dans les eaux douces stagnantes ou peu rapides de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Elles sont sans usages.

* **CALLITRICHE.** s. m. T. Mam. V. Géopithèque.

* **CALLITRIS.** s. m. T. Bot. Voy. Conifères.

* **CALLORHYNQUE.** s. m. T. Ichth. V. Sturioniens.

CALLOSITÉ. s. f. (R. *cal*). Se dit de toute Induration qui se forme accidentellement à la surface de certaines parties molles, comme la peau des mains et des pieds par suite de frottements réitérés, les bords des vieux ulcères, etc. ‖ * Zool. Chez les Mammifères, se dit de la Peau épaisse, rugueuse, dépourvue de poils et parfois colorée, qui s'observe sur certaines parties, comme les fesses des singes, les genoux des chameaux, etc. ‖ * Bot. Épaississement coriace sur un point limité d'un organe.

* **CALLUNA.** s. f. T. Bot. Voy. Éricacées.

CALMANDE. s. f. Étoffe de laine ou de poil de chèvre, lustrée d'un côté comme le satin.

CALMANT, ANTE. adj. Qui calme, qui adoucit les douleurs. *Potion calmante.* ‖ S'emploie subst. au masc. *Ordonner des calmants.*

CALMAR. s. m. (lat. *calamus*, roseau). Étui où l'on met des plumes à écrire. Vx. = Calmar et * Calmaret. T. Zool. Voy. Céphalopodes.

CALME. adj. 2 g. Qui est en repos, sans agitation. Se dit au physique et au moral. *La mer est c. L'air est c. Nuit c. Esprit c. Humeur c. C'est un homme fort c. — Le malade est c.*, Il n'éprouve pas d'agitation, pas de douleurs.

CALME. s. m. Tranquillité, repos, état opposé à l'agitation, au mouvement violent ou tumultueux. S'emploie au physique et au moral. *Le c. des nuits. Ramener, rétablir le c. dans une assemblée, dans un état. Écouter quelqu'un avec c. Nous vivons dans un c. profond. Le c. de l'esprit.* ‖ T. Mar. Cessation complète du vent. *Notre navire fut surpris par le c. Les calmes sont fréquents sous l'équateur. Le c. qui précède l'orage. — C. plat*, se dit Lorsqu'il n'y a pas la moindre agitation de l'air ni de la mer.

Syn. — *Paix, tranquillité.* — Ces trois mots, appliqués soit à l'état de l'âme, soit à celui d'une société quelconque, expriment également une situation exempte de trouble et d'agitation, mais avec quelque nuance. Celui de *tranquillité* ne regarde que la situation actuelle, indépendamment de toute relation ; celui de *paix* regarde cette situation par rapport au dehors, et celui de *calme* par rapport au temps, soit passé, soit futur. On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, et le *calme* après l'agitation. Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur intérieur ; les querelleurs ne sont guère en *paix* avec leurs voisins ; plus l'orage a été violent, plus on goûte le *calme*.

CALMER. v. a. Rendre calme, apaiser. Se dit au physique et au moral. *C. les flots, l'orage, la tempête. C. une sédition. C. un état, un peuple, une assemblée. C. les esprits, les passions. C. quelqu'un. C. la douleur.* ‖ S'emploie absol. *Cela n'est pas propre à c.* = se Calmer. v. pron. Devenir calme, s'apaiser. *Les flots se calment. L'orage, la tempête se calme. Calmez-vous. La douleur se calme.* = Calmer. v. n. T. Mar. Devenir calme, s'apaiser. *La mer, le vent commence à c.* = Calmé, ée. part. = Syn. Voy. Apaiser.

* **CALOBATE.** s. m. T. Ent. Voy. Muscides.

* **CALODROME.** s. m. T. Ent. V. Curculionites.

* **CALOMEL.** s. m. T. Chim. Voy. Mercure.

CALOMNIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui calomnie. *Lâche c. Passer pour un c. Traiter de c.*

CALOMNIE. s. f. (lat. *calumnia*). Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur. *Une noire, une infâme c. C'est une pure c. Ce que vous dites là de cet homme est une pure c. Inventer, fabriquer, forger des calomnies. Se justifier, se purger, se laver d'une c. Repousser la c.* ‖ Se dit Des calomniateurs. *Braver la c. Être poursuivi par la c.* V. Diffamation.

CALOMNIER. v. a. Attaquer, blesser l'honneur de quelqu'un par de fausses imputations. *On l'a calomnié indignement. Les méchants se plaisent à c. les gens de bien. On a calomnié sa conduite, ses intentions.* ‖ Absol. *Il se plaît à c.* = Calomnié, ée. part.

CALOMNIEUSEMENT. adv. Par calomnie, dans l'intention de calomnier. *On l'a accusé c.*

CALOMNIEUX, EUSE. adj. Se dit Des choses qui portent le caractère de la calomnie, qui contiennent une calomnie. *Discours c. Accusation calomnieuse.*

CALONIÈRE. s. f. Jouet d'enfant. V. Canonnière.

* **CALOPE.** s. m. T. Ent. Voy. Sténélytres.

* **CALOPHYLLE.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

* **CALORICITÉ.** s. f. Voy. Calorification.

* **CALORIE.** s. f. (lat. *calor*, chaleur). T. Physiq. et Mécan. Voy. Calorimétrie.

CALORIFÈRE. s. m. (lat. *calor; fero*, je porte). Voy. Chauffage.

* **CALORIFICATION.** s. f. (lat. *calor; facere*, faire). T. Physiol.

Enc. — Tous les animaux, quelle que soit la température du milieu dans lequel ils vivent, possèdent la faculté de produire eux-mêmes de la chaleur : cette propriété est nommée *Calorification* ou *Caloricité.* — La quantité de chaleur produite varie extrêmement dans les diverses espèces zoologiques. Celle des Oiseaux, et en particulier des Passereaux, est la plus élevée : elle atteint jusqu'à 44° centig., et ne s'abaisse jamais au-dessous de 38°. Celle des Mammifères vient ensuite, et oscille entre 36° et 40° ; chez l'Homme, elle est en moyenne de 37°. Mais, en descendant la série zoologique, nous rencontrons une multitude d'êtres dont la chaleur propre est si peu élevée qu'on les appelle vulgairement *Animaux à sang froid*, par opposition aux Mammifères et aux Oiseaux qu'on nomme *Animaux à sang chaud*. Pour les Reptiles, les expériences de J. Davy, de Czermack et de Tiedemann ont fait voir que la température de ces animaux, quoique, en général, elle s'abaisse jusqu'à un certain point avec celle du milieu ambiant, est néanmoins plus élevée d'un ou de plusieurs degrés. Leur température, il est vrai, s'élève aussi avec celle du milieu ; mais cependant, arrivée à un certain point, elle cesse de lui être supérieure. Enfin, si la température extérieure vient à monter encore davantage, celle de l'animal reste alors au-dessous. Les Reptiles à peau écailleuse et sèche ont une température propre un peu supérieure à celle des Reptiles nus, attendu que chez ceux-ci les pertes dues à l'évaporation sont plus considérables. Ceci explique comment, dans certains cas, la température de l'animal est inférieure à celle du milieu ambiant. — Les Poissons ont, ainsi que nous l'apprennent les recherches de J. Hunter, J. Davy, Despretz, etc., une température supérieure de 0°,60 à 1°,85 à celle de l'eau dans laquelle ils vivent. Cependant la température du Thon paraît faire exception : d'après Davy, elle s'élèverait à 37°,22, celle de la mer étant 26°,94. — Quant aux animaux invertébrés, leur température, de même que celle des autres animaux à sang froid, varie avec la température du milieu ambiant. D'après Martine, Hausmann, Rengger et J. Davy, la température des Insectes, Mollusques, etc., est quelquefois de 1°,25 supérieure ou inférieure à celle de l'atmosphère ; mais on a trouvé une température extrêmement élevée dans les ruches d'Abeilles et dans les habitations souterraines des Fourmis.

C'est à l'aide du thermomètre qu'ont été faites toutes les anciennes recherches relatives à la température des animaux ; mais avec cet instrument, on ne peut observer que les parties superficielles ou les orifices. En outre, les résultats obtenus ne sont pas assez précis. Becquerel et Breschet, dans leurs recherches à ce sujet, ont employé le multiplicateur thermo-électrique. Ils implantaient dans la partie dont ils voulaient connaître la température, une aiguille composée de deux aiguilles hétérogènes soudées ensemble à leur pointe ; ensuite, les deux extrémités opposées, c.-à-d. les deux extrémités libres, étaient mises en communication avec les fils du multiplicateur.

On a constaté que la chaleur animale varie suivant les différents points du corps que l'on examine. Elle est moindre dans les membres, et décroît à mesure qu'on s'éloigne du centre circulatoire ; elle est plus considérable dans les espaces limités, comme le creux de l'aisselle, et dans les cavités qui communiquent avec l'extérieur, comme la bouche, etc., et plus élevée encore dans les organes parenchymateux, le cerveau, le foie et le poumon. Le sang est ce qu'il y a de plus chaud dans l'économie : il accuse une température moyenne de 38°,75. Suivant Becquerel et Breschet, le sang veineux est un peu moins chaud que le sang artériel, d'environ 1 degré. Cependant, d'après les expériences de Cl. Bernard, et contrairement à l'opinion reçue, le sang serait plus chaud dans le ventricule droit que dans le gauche. La moyenne des diverses températures observées chez l'Homme est, ainsi que nous l'avons dit, 37° C.

On peut dire que la température du corps humain est la même sous tous les climats. En effet, entre l'habitant des contrées intertropicales et celui des régions voisines du pôle, on observe à peine une différence d'un degré en faveur du premier. L'influence des saisons, dans un même pays, ne produit qu'une différence insignifiante. — Un phénomène remarquable sur lequel Chossat a appelé l'attention, est ce que cet expérimentateur appelle l'oscillation diurne. Ce phénomène consiste en un abaissement de température qui se manifeste tous les soirs, et correspond à une activité moindre des fonctions respiratoires. L'oscillation serait, suivant Chossat, de 0°,74 C. Autenrieth avait déjà observé que pendant le sommeil, le thermomètre indique une température inférieure de 2/3 de degré à celle de la veille. — Quant à l'influence de l'âge sur la cal., elle est presque nulle. Si l'enfant se refroidit plus facilement que l'adulte et a besoin de vêtements plus chauds, cela tient uniquement au peu de volume qu'il présente. Comme l'adulte, l'enfant a, en moyenne, une température de 37° C. Parmi les Mammifères, les petits qui naissent aveugles, les Chiens, les Chats, les Lapins, par ex., ont une puissance calorifique bien moins considérable que celle dont *jouissent les animaux qui naissent* avec l'usage de la vue. Chez les vieillards, la température du corps est de quelques fractions de degré plus basse que chez l'homme adulte ; la faculté calorifique diminue donc un peu dans la vieillesse. — L'alimentation influe sur la quantité de chaleur produite. Le sujet abondamment nourri présente une température un peu plus élevée que celui qui est maintenu à la diète. L'animal privé de nourriture se refroidit, suivant Chossat, de 3°,3 par jour ; le dernier jour la perte de chaleur va jusqu'à 14°, et l'animal s'éteint lorsque sa température propre est tombée à 25°. La chaleur est un peu plus élevée après qu'avant le repas. L'embonpoint est aussi une *circonstance favorable au développement interne du calorique*, ou plutôt le tissu adipeux agit alors en empêchant, jusqu'à un certain point, l'action des réfrigérants extérieurs. — L'exercice musculaire est une des causes les plus efficaces d'augmentation de la température organique. Ainsi, par ex., Becquerel et Breschet ont trouvé que la contraction du biceps accusait une élévation de 1° C. dans l'appareil thermo-électrique. — Dans les maladies, l'élévation de la température du corps est généralement en rapport avec l'accélération du pouls. Cette élévation peut atteindre 4, 5 ou même 6 degrés au-dessus de la moyenne ; mais elle ne dépasse pas ce terme. Néanmoins il ne *faut jamais oublier que la température ne doit pas se juger d'après* les sensations de chaleur ou de froid qu'accuse le malade. Martine avait déjà observé que, dans le frisson de la fièvre intermittente, la chaleur augmente au lieu de diminuer, et Gavarret a constaté que cette augmentation pouvait s'élever, pendant cette période, jusqu'à 3 et 4 degrés au-dessus de la température normale. Ce phénomène s'explique aisément, si l'on considère que, durant ce temps, l'évaporation externe se trouve complétement suspendue. Dans le choléra asiatique, un thermomètre, placé dans la bouche marque seulement 26° et 25° C., au lieu d'indiquer 37°,2.

Recherchons maintenant quelles sont les sources de la chaleur animale. Lavoisier, guidé par ses admirables travaux sur la combustion, entreprit le premier des expériences rigoureuses sur ce sujet. Il en conclut que la chaleur animale était tout entière produite dans les poumons, et qu'elle était produite par les combinaisons chimiques dont ils sont le siége. Tout le monde sait, en effet, que dans l'acte respiratoire il s'introduit incessamment une certaine quantité d'oxygène dans le poumon, et que cet organe exhale aussi continuellement une certaine proportion d'acide carbonique, formé par la combinaison de l'oxygène avec le carbone du sang. Mais, comme la quantité d'oxygène absorbé est supérieure à celle qui est dans la composition de l'acide carbonique exhalé, notre illustre chimiste établit en outre que la portion d'oxygène qui ne sert pas à former de l'acide carbonique s'unit à l'hydrogène du sang et produit ainsi de l'eau, laquelle est également exhalée par les voies respiratoires. Toutes les recherches entreprises depuis lors n'ont fait que confirmer cette théorie, quant à ce qu'elle a d'essentiel. Dulong et Despretz, ayant repris et complété les expériences calorimétriques de Lavoisier, ont trouvé que la chaleur produite par la respiration représente les 8/10 ou les 9/10 de la chaleur cédée au calorimètre. « Depuis cette époque, dit Béclard, les chiffres de combustion du carbone et de l'hydrogène ont été fixés d'une manière plus rigoureuse par les travaux de Favre et Silbermann, et les différences signalées par Dulong et Despretz ont sensiblement disparu. En calculant, à l'aide des nouveaux chiffres de combustion du carbone et de l'hydrogène produits par Favre et Silbermann, toutes les expériences qui ont été faites, on arrive à ce résultat remarquable, c'est que la chaleur dégagée par la respiration d'un animal en un temps donné est, à peu de chose près, égale à celle qu'il perd dans le même temps. Nous disons *à peu de chose près*, parce que l'égalité absolue n'a pas toujours été obtenue, et ne pouvait pas l'être. En effet, la production de la chaleur dans les animaux n'est pas une combustion directe de *carbone* et d'*hydrogène en nature*. Dans l'économie, ce n'est pas du carbone *ni* de l'hydrogène libre qui se brûlent, c'est ou de la graisse, ou du sucre, ou de l'albumine, ou de la fibrine, etc. Or, les recherches de Favre et Silbermann nous enseignent que certains corps composés (alcool, acétone) produisent plus de chaleur par leur combustion directe que n'en produirait la combustion isolée de leurs composants, carbone et hydrogène. Notons encore que, dans toutes les expériences, on a cherché à comparer la quantité de chaleur produite par l'animal à la quantité de chaleur qu'aurait fournie la combustion d'un poids de carbone et d'hydrogène équivalent à celui de l'acide carbonique et de l'eau formés ; mais on ne tient compte ainsi que des combustions dont les produits s'échappent par le poumon et par la peau, et l'on sous-entend les combustions incomplètes des éléments qui se séparent de l'économie à l'état d'urée, d'acide urique, d'acide cholique, etc., produits qui s'échappent avec les urines et les fèces. Or, la quantité de chaleur afférente à la formation de ces produits nouveaux ne peut pas être directement calculée dans l'état présent de la science. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que plus les procédés de recherches se sont perfectionnés, plus on a approché de l'égalité entre la quantité de chaleur produite et la quantité de carbone et d'hydrogène brûlée. Il est donc permis aujourd'hui (alors même que le problème ne peut pas être mathématiquement résolu) de regarder la production de la chaleur animale comme le résultat des oxydations lentes qui s'accomplissent dans l'organisme. » Aujourd'hui, d'ailleurs, on admet, en général, contrairement à la théorie de Lavoisier, que les phénomènes de combinaisons qui produisent la chaleur, s'accomplissent dans l'organisme tout entier, et n'ont point leur siége exclusif dans le poumon. C'est ce que démontrent les recherches chimiques de Magnus, qui a constaté que le sang artériel et le veineux contenaient de l'oxygène, de l'acide carbonique et de l'azote à l'état de dissolution, et les expériences de Cl. Bernard, qui établissent que ce liquide possède, au sortir d'un organe vasculaire, comme le foie et le rein, une température supérieure à celle qu'il avait avant d'y pénétrer. — La théorie chimique de la cal. est encore confirmée par les faits nombreux qu'elle explique. Ainsi elle explique pourquoi les individus affectés de cyanose, c.-à-d. chez lesquels l'artérialisation du sang est incomplète par suite d'un vice de conformation des organes circulatoires, présentent une température inférieure quelquefois de plusieurs degrés à celle des individus dont la conformation est normale. Elle explique pourquoi les animaux à sang froid, chez lesquels une partie seulement du fluide sanguin s'oxyde, ne possèdent pour ainsi dire pas de chaleur propre. Elle explique pourquoi les Poissons, qui ne trouvent dans l'eau qu'une très-faible proportion d'oxygène à l'état de dissolution, ont une chaleur propre si peu considérable, etc. — Cependant, quelques physiologistes, Chossat et Brodie entre autres, prétendent faire jouer au système nerveux un rôle prépondérant dans le phénomène qui nous occupe. Il est très-vrai que la section des nerfs d'un membre y détermine un certain abaissement de température, etc.; mais ces expériences prouvent simplement que l'intégrité du système nerveux est indispensable pour l'accomplissement régulier des phénomènes de combinaison et de décomposition organiques qui seules produisent effectivement la chaleur dégagée par l'économie animale.

Lorsqu'on veut déterminer la quantité de chaleur que l'Homme peut produire dans un temps donné, on arrive à un résultat approximatif assez satisfaisant, en calculant la quantité de chaleur que donne la combustion de quantités de carbone et d'hydrogène équivalentes à celles de l'acide carbonique et de l'eau qui sont rejetées par l'expiration. Ainsi, la quantité d'acide carbonique exhalée par un adulte dans l'espace d'une heure, est égale, en moyenne, à 38 grammes, dont 8 représentent le poids du carbone seul. La quantité d'oxygène introduite dans le même espace de temps est de 33 gr., dont 28 se combinent avec les 10 gr. de carbone ci-dessus. L'excédant est employé à brûler 0,6 d'hydrogène. Par conséquent, les quantités de carbone et d'hydrogène qui sont *brûlées* dans le corps humain, dans une période de 24 heures, sont 240 gr. pour le premier, et 14,4 pour le second. Or, 1 gr. de carbone dégage, en brûlant, 8 calories 8/100, et 1 gr. d'hydrogène en dégage 34 et 1/2 : ce qui donne, en 24 heures, 1939,20 calories pour la combustion du carbone, et 496,80 pour celle de l'hydrogène, ou 2436 calories pour le total des deux combustions. Ce qui revient à dire que la quantité de chaleur produite par l'Homme dans l'espace d'un jour est égale à la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigr. la masse énorme de 2,436 kilogr. 360 gr. — Toute cette chaleur se dissipe dans le même espace de temps. On estime en moyenne que, sur cette quantité de chaleur produite, il s'en dissipe 64 p. 0/0 par évaporation (voies pulmonaire et cutanée) et 31 p. 0/0 par rayonnement et par contact. Le reste, c.-à-d. 5 p. 0/0, est enlevé par le contact des boissons, des aliments et de l'air, qui s'échauffent au moment de leur introduction dans l'organisme.

Le froid et la chaleur exercent sur la cal. et sur toutes les fonctions organiques une influence considérable. Mais seul, parmi tous les animaux, l'Homme est susceptible de vivre sous les climats les plus opposés. — A mesure que la température extérieure s'abaisse, l'air devenant plus dense, une plus grande quantité d'oxygène s'introduit à chaque inspiration dans le poumon, et celui-ci exhale une plus grande quantité d'acide carbonique : il se produit donc nécessairement alors une plus grande somme de chaleur, laquelle contre-balance l'action du froid, à la condition toutefois qu'une alimentation suffisante vienne fournir à cette augmentation de combustion (v. ALIMENT). D'après les observations du cap. Parry, il paraîtrait que les Mammifères des régions polaires supportent un froid qui fait geler le mercure, c.-à-d. un froid de 40° et même de 46° centigr. au-dessous de zéro. Quant à l'Homme, il a pu, grâce aux mesures que son intelligence lui suggère, vivre sous un climat dont la température était de — 56°,7. Nous citerons ici le séjour du cap. Back à Fort-Reliance, dans l'Amérique du Nord, par 62°46′ de lat., lorsqu'il traversa ce continent pour tâcher de rejoindre le cap. Ross. Parmi les phénomènes que l'action d'un froid intense produit chez l'Homme, il importe de noter ceux dont le système nerveux central est le siége. L'engourdissement des sens et la tendance invincible au sommeil, causés vraisemblablement par la congestion résultant du reflux du sang chassé de la périphérie du corps, sont connus de tout le monde. Cette influence du froid sur le système nerveux joue un rôle important dans le phénomène si curieux que présentent les animaux hibernants (voy. HIBERNATION). Au reste, tous les animaux à sang chaud périssent infailliblement lorsque l'air ambiant est assez froid pour abaisser leur température propre de 14 à 15 degrés, ainsi qu'on le constate au moyen d'expériences calorimétriques (v. CONGÉLATION).

Il n'est personne qui ne sache par quels moyens l'homme peut résister aux abaissements de température ; mais on ignore généralement comment il résiste à l'action d'une température très-élevée. Blagden et d'autres observateurs ont pu rester 7 minutes environ dans une étuve chauffée à 98°,75 centigr. Berger a vu un homme rester à peu près le même espace de temps dans une étuve à 107 et 109 degrés. Enfin, Tillet rapporte qu'une jeune fille resta 10 minutes exposée à une température de 140 degrés C. Dans ces expériences, le pouls du patient s'élève jusqu'à 140 et 160 pulsations par minute et la fréquence de la respiration s'accroît proportionnellement. Il n'est pas besoin de dire que, trop prolongée, l'action d'une température extérieure aussi énorme déterminerait la mort. Magendie a montré que les chiens périssent au bout de 18 min. dans une étuve à 120 degrés, au bout de 24 min. dans une étuve à 90°, et au bout de 30 min. dans une étuve à 80°. Cependant lorsqu'ils succombent, leur température ne s'est élevée que de 6 à 7 degrés au-dessus de leur température normale. Il est donc évident que la mort est causée dans ce cas par le trouble profond du système nerveux que détermine soit la congestion sanguine, conséquence de l'accélération de la circulation, soit la compression de l'encéphale produite par la dilatation des fluides contenus dans les vaisseaux intra-crâniens. Quant au phénomène si remarquable de la résistance de l'organisme à se mettre en équilibre de température avec le milieu ambiant, c'est à Franklin que nous en devons l'explication. Le corps ne pouvant plus perdre de chaleur par le contact et le rayonnement, c'est par l'évaporation cutanée et pulmonaire que l'excès de calorique doit se dissiper. Or, la chaleur ambiante a précisément pour effet nécessaire de stimuler l'action de toute la périphérie de l'homme ou de l'animal. Les glandes sudoripares versent à la surface de la peau une sueur extrêmement abondante, et cette sueur, pour se vaporiser, absorbe une quantité prodigieuse de chaleur : de là une réfrigération proportionnelle sur toutes les surfaces externes sécrétoires. Les expériences de Delaroche et Berger ont démontré l'exactitude de cette théorie si simple. Lorsqu'on introduit dans une étuve portée à une température de 50° à 60° C., des Grenouilles, des éponges mouillées et des alcarazas, on remarque qu'au bout de 15 min. les Grenouilles, les éponges et les vases ont à peu près la même température (15 à 20 degrés au-dessous de celle de l'étuve). L'évaporation qui s'opère à la surface des animaux ou des objets inanimés leur a donc enlevé plus de calorique encore qu'ils n'en ont reçu. Une autre observation confirme pleinement ce que nous venons de dire. Si l'atmosphère chauffée de l'étuve est en même temps saturée de vapeur d'eau, ce qui empêche toute évaporation à la surface cutanée, il est impossible à l'homme d'y rester quelques instants, même à des températures bien moins hautes que celles dont nous avons parlé. Lorsque, par ex., on plonge un animal dans une étuve saturée d'humidité, mais dont la température est un peu inférieure à la sienne propre, celle-ci s'élève rapidement, au point de dépasser de 3, 4 et même 5 degrés la température de l'étuve elle-même. Au reste, la plus grande conductibilité de l'air humide pour le calorique joue ici un rôle important. — Dans les régions intertropicales, les lieux où la température est à la fois élevée et humide, comme Acapulco au Mexique et Guayaquil dans la république de l'Equateur, sont redoutables pour leur insalubrité. L'obstacle que l'humidité de l'air oppose à l'évaporation cutanée est un élément essentiel de cette insalubrité. Les climats où la température est en même temps très-élevée mais très-sèche, comme la haute Egypte, le Sahara, la Nubie, n'exercent pas une action aussi délétère. La température la plus élevée qui ait été observée à l'air libre, est celle constatée par Buckhardt, à Esné, dans la haute Égypte, par 25°15′ de lat. nord. Le thermomètre, placé à l'ombre et au nord, s'éleva jusqu'à 47°,4, c.-à-d. indiqua une température plus haute de 10 degrés que la température normale de l'homme. En se reportant à ce que nous avons dit de la température notée par le cap. Back, on voit que l'homme est capable de supporter des températures présentant entre elles la différence prodigieuse de 104 degrés. — Voy. CLIMAT et TEMPÉRATURE.

***CALORIFIQUE.** adj. 2 g. T. Phys. Qui produit de la chaleur. *Puissance c. Les rayons calorifiques.*

***CALORIMÈTRE.** s. m. T. Phys. V. CALORIMÉTRIE.

CALORIMÉTRIE. s. f. (lat. *calor*, chaleur; gr. μέτρον, mesure). T. Phys.

Enc. — *Objet de la Cal.* — De ce qu'un corps, à un instant donné, nous fait éprouver une sensation de chaleur plus intense qu'un autre corps, nous aurions tort de penser qu'il en contient davantage. Il ne faut donc pas confondre la température d'un corps avec la quantité de calorique qu'il renferme. Comme ex. propre à établir cette distinction, nous pouvons dire d'avance, qu'à poids égal, l'eau bouillante contient plus de calorique que le fer rouge, quoique la température de celui-ci soit évidemment beaucoup plus élevée. La *Cal.* a précisément pour objet l'étude des moyens propres à mesurer la quantité absolue de chaleur que les corps absorbent ou abandonnent, lorsque leur température s'élève ou s'abaisse d'un nombre déterminé de degrés, ou bien lorsqu'ils changent d'état. Il n'est point nécessaire, pour mesurer la chaleur à ce point de vue, de savoir exactement en quoi elle consiste, pas plus qu'il n'est besoin, pour jauger les liquides, de connaître leur composition chimique; tout se réduit à prendre pour unité une quantité de calorique bien déterminée. L'unité généralement adoptée est la chaleur nécessaire pour élever de zéro à 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau : on lui donne le nom de *Calorie*.

Calorique ou Chaleur spécifique; Capacité calorifique. — On a cru longtemps, contrairement à ce que nous venons de dire en citant l'exemple de l'eau bouillante et du fer rouge, que toutes les substances, à poids égal, contenaient la même quantité de calorique, quand la température était la même; mais Black, physicien anglais du siècle dernier, démontra qu'il n'en est pas ainsi. Il est d'ailleurs facile de s'en convaincre. Lorsque, par ex., on mélange 1 kilogr. de mercure à 100° avec un égal poids d'eau à 0°, on observe que la température du mélange descend à 3 degrés environ. Dans ce cas, le kilog. de mercure s'est refroidi de 97 degrés, et cependant la quantité de chaleur qu'il a perdue n'a porté un poids d'eau égal qu'à 3 degrés seulement au-dessus de 0°. On en conclut que l'eau, à poids égal, exige environ 33 fois plus de chaleur que le mercure pour une même élévation de température. Il est, d'après cela, facile de concevoir l'idée de *la chaleur spécifique :* c'est simplement *la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° la température d'un corps quelconque sous l'unité de poids.* — On s'est assuré d'abord que la chaleur spécifique de l'eau est constante entre 0° et 100°, c.-à-d. qu'entre ces limites, il faut toujours la même quantité de chaleur pour élever de 1 degré la température de 1 kilogr. d'eau. Il en est de même des autres substances ; de sorte que, s'il faut 2 unités de chaleur pour élever un morceau de marbre de 0° à 1°, il en faudra également 2 pour le porter de 1° à 2°, et ainsi de suite. Il résulte de l'objet même de la *Cal.*, telle que nous l'avons définie, qu'il n'est pas possible de mesurer toute la chaleur que renferme un corps ; on arrive seulement à déterminer celle qu'il contient à partir de zéro jusqu'à une température donnée, soit au-dessus, soit au-dessous. L'expression de cette quantité de chaleur est même extrêmement simple, si l'on se rappelle que la chaleur spécifique est constante, au moins jusqu'à 100°, et si l'on admet comme évident que la quantité de calorique contenue dans un corps est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle au poids de celui-ci ; car, en généralisant, on voit que c étant la chaleur spécifique, m la masse appréciée en kilogr., et t la température dans les limites où la chaleur spécifique reste constante, on a une 1re formule mct, qui exprime la quantité de chaleur contenue à partir de 0°. Cette formule traduite dans le langage ordinaire signifie : *Lorsqu'un corps s'échauffe de 0° à t degrés, la quantité de chaleur qu'il absorbe est égale au produit obtenu en multipliant son poids par sa température et par son calorique spécifique.* Il est clair que si le corps s'échauffe de t à t' degrés, ou bien se refroidit de t' à t degrés, la chaleur absorbée ou dégagée pourra s'exprimer de même par cette autre formule $m(t'-t)c$, ou $m(t-t')c$. Ces formules, faciles à retenir, servent, ainsi que nous le verrons, à résoudre tous les problèmes relatifs aux caloriques spécifiques.

Détermination des chaleurs spécifiques. — Il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, les changements de température doivent être plus rapides dans les corps qui ont une chaleur spécifique plus faible; que l'or, par ex., s'échauffera et se refroidira plus vite que l'argent. On pourrait donc, à la rigueur, calculer la chaleur spécifique d'un corps d'après le temps qu'il met à se refroidir d'un certain nombre de degrés ; mais quand on expérimente sur les métaux, les différences observées sont peu sensibles, ce qui rend l'opération très-délicate. Il n'en est pas de même pour l'eau, dont la lenteur à s'échauffer est bien connue. Ainsi, de l'huile exposée à une source de chaleur aura atteint 100 degrés avant que l'eau, placée dans les mêmes circonstances, se soit élevée à 50 degrés. Quoi qu'il en soit, on emploie de préférence, pour la détermination des capacités calorifiques, la méthode dite de la *fusion de la glace*, ou bien celle qu'on appelle *méthode des mélanges.*

Méthode de la fusion de la glace. — On sait que la glace fondante a une température invariable, et que toute la chaleur qu'on lui communique est uniquement employée à la faire passer à l'état liquide, de sorte qu'une quantité double ou triple de glace fondue, sous l'influence d'un corps, doit indiquer nécessairement qu'une quantité double ou triple de chaleur a été dégagée par ce corps et absorbée par le changement d'état. On pourra donc, en général, évaluer la proportion de cette dernière, qu'on ne peut voir, par la quantité de glace fondue, qu'il est facile de peser. Il ne restait plus qu'à réaliser cette conception : tel est l'objet que se sont proposé Lavoisier et Laplace, en imaginant le *Calorimètre* qui porte leur nom. — Cet appareil, dont la Fig. 1 représente une coupe verticale, se compose d'abord de deux vases concentriques de fer-blanc, qui sont maintenus séparés par de petites tringles de fer. L'intervalle de ces deux vases est rempli de glace pilée en petits morceaux, et tassée de manière à former une enveloppe continue et à arrêter le calorique qui rayonnerait de l'enceinte où l'on opère sur l'appareil, dont l'intérieur se maintient ainsi à 0°, lorsque la glace elle-même a atteint cette température. Puis, dans la cavité du second vase, on en suspend un troisième, plus petit, formé d'un simple treillage de fil de fer, et destiné à recevoir les corps qu'on veut faire refroidir. L'intervalle entre ce troisième vase et le second est également rempli de glace pilée qui, après un temps plus ou moins considérable, descend elle-même à zéro. Si alors on introduit dans le vase intérieur un corps, dont la température soit supérieure à 0°, ce corps se refroidira graduellement, et, en se refroidissant, il fondra une portion de la glace environnante. Il est clair que le poids de l'eau provenant de cette fusion donnera la mesure exacte de la quantité de chaleur dégagée par le corps en se refroidissant jusqu'à 0°. Cette eau se recueille au moyen du robinet inférieur et vertical, tandis que le second robinet sert à l'écoulement de celle qui provient de la glace fondue par le rayonnement de l'enceinte sur la paroi externe du calorimètre. Le moyen qui se présente d'abord pour déterminer les capacités calorifiques relatives des différents corps consiste à les soumettre successivement au calorimètre, en les prenant chacun sous l'unité de poids, et à une même température; mais il est plus simple, dans la pratique, d'opérer avec des poids et une température quelconques, sauf à ramener le tout à l'unité. Ainsi on détermine d'abord en kilogr. le poids m du corps soumis à l'expérience, puis on

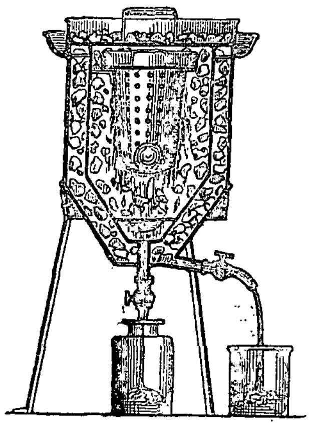

Fig. 1.

l'élève à une température connue t; on le porte ensuite rapidement dans le vase central, et l'on place le couvercle recouvert lui-même de glace. Enfin, quand l'expérience est terminée, on recueille l'eau produite par la fusion de la glace, et l'on en détermine le poids P, qui représente la quantité de glace fondue par le corps. Pour cela, il faut se rappeler que 1 kilogr. de glace absorbe, pour se fondre, 79 unités de chaleur. Par conséquent, P kilogr. ont absorbé ici $P \times 79$ unités. Mais la quantité de chaleur absorbée est évidemment égale à celle qu'a perdue le corps M, en se refroidissant de t jusqu'à 0°, c.-à-d. à $mtc = 79P$; *d'où l'on tire immédiatement* $c = \frac{79P}{mt}$.

Le calorimètre de Lavoisier peut servir aussi à mesurer les caloriques spécifiques des liquides; mais alors on renferme ces derniers dans un petit vase de fer-blanc qu'on substitue au vase de treillage. — Dans tous les cas, les expériences exécutées à l'aide du calorimètre de Lavoisier et Laplace exigent quelques précautions indispensables. 1° Il faut bien se garder d'opérer avec de la glace plus froide que zéro, car alors la chaleur dégagée par le corps intérieur serait employée, en partie ou en totalité, à l'amener à cette température avant de la fondre, et l'effet se trouverait ainsi dissimulé. On échappe à cet inconvénient en employant de la glace déjà fondante ou sur le point de fondre. 2° Comme on ne peut jamais éviter tout à fait l'introduction de l'air extérieur dans l'appareil, ce qui augmente la quantité de glace fondue, quand la température ambiante est supérieure à 0°, il est bon d'avoir un second calorimètre, en tout semblable au premier, et chargé de la même manière, avec cette différence toutefois, qu'il ne contienne pas de corps chaud dans sa cavité interne. Il est évident que la quantité de glace fondue dans celui-ci donnera immédiatement l'effet de la température de l'air. — Une cause générale d'erreur, c'est qu'une partie de l'eau provenant de la fusion reste adhérente à la glace qui n'a pas été fondue; cette eau, bien que formant une couche très-mince sur chaque morceau, doit, pour la masse totale de la glace contenue dans le calorimètre, former une quantité considérable. Mais, si l'on a soin d'opérer à quelques degrés au-dessus de la glace fondante, une petite couche d'eau exactement pareille adhère déjà à la surface de chaque morceau de glace, *au moment où l'on introduit le corps échauffé*; cette couche, en s'écoulant la première, compense exactement celle que la glace conserve quand le refroidissement est terminé. — On substitue quelquefois avec avantage au calorimètre, le ***Puits de glace.*** Il consiste dans un bloc de glace compacte, au milieu duquel on a pratiqué un trou au moyen d'un fer chaud. On a soin de dresser les bords du trou de manière que l'on puisse le fermer exactement avec un autre morceau de glace. On procède d'ailleurs comme il vient d'être dit.

Méthode des mélanges. — L'idée première de la méthode des mélanges repose sur la considération Suivante: si, avec un poids connu d'eau, à une température quelconque, on mélange un poids également connu d'un autre corps, à une température supérieure, il est certain que, le corps se refroidissant, l'eau s'échauffera, et que la quantité de chaleur gagnée par l'eau sera précisément égale à celle qu'aura perdue ce corps. Le vase qui contient l'eau destinée à l'immersion des corps est ordinairement un cylindre de laiton qui repose sur un socle de bois au moyen de trois bouchons de liége formant trépied; mais comme ce vase s'échauffe en même temps que l'eau, il faut déterminer d'abord la chaleur spécifique du laiton. Soient M le poids d'un vase de laiton, T sa température, et c' son calorique spécifique; soient aussi m le poids d'une quantité d'eau en rapport avec la capacité du vase, et t sa température; soit enfin θ la température commune du vase et du liquide après le mélange. L'eau, par son contact avec le vase supposé plus chaud, s'est échauffée d'un nombre de degrés que l'on peut désigner par $(\theta - t)$, tandis que le vase, de son côté, s'est refroidi d'une quantité représentée par $(T - \theta)$. Ainsi, en vertu de la formule mtc donnée plus haut, *la quantité de chaleur gagnée par l'eau, dont la capacité est 1,* a pour mesure $(\theta - t)\,m$, et la perte subie par le laiton est égale à $(T - \theta)\,Mc'$. Or, la chaleur absorbée par l'un des deux corps égale évidemment celle perdue par l'autre; on peut donc écrire l'équation suivante $(T - \theta)\,Mc' = (\theta - t)\,m$,

d'où l'on tire de suite $c' = \frac{(\theta - t)\,m}{(T - \theta)\,M}$.

Supposons qu'il s'agisse maintenant de déterminer la chaleur spécifique d'un corps quelconque, liquide ou solide, on arrivera par un raisonnement semblable à une formule analogue, et compliquée seulement d'un élément en plus. En effet, représentons encore par M le poids du corps, par T sa température au moment de l'immersion, et par c son calorique spécifique; soient toujours m le poids de l'eau et t sa température; soient enfin m' le poids du vase qui contient l'eau, c' son calorique spécifique, et t sa température évidemment égale à celle de l'eau. Dès que le corps chaud est plongé dans le liquide, la température de celui-ci s'élève, et celle du corps diminue. Soit donc θ la température commune de tout le système: il est clair que l'eau et le vase se sont échauffés d'un nombre égal de degrés, que l'on peut désigner par $(\theta - t)$, et, qu'en vertu de la formule mct, ils ont absorbé respectivement des quantités de chaleurs égales à $(\theta - t)\,m$, et à $(\theta - t)\,m'c'$; le corps en expérience s'est, de son côté, refroidi d'un nombre de degrés égal à $(T - \theta)$, et il a, par conséquent, perdu une quantité de chaleur mesurée par $(T - \theta)\,Mc$: or la quantité de chaleur cédée par le corps chaud est évidemment égale à la somme des quantités absorbées à la fois par le vase et par l'eau; donc on peut écrire $(T - \theta)\,Mc = (\theta - t)\,m + (\theta - t)\,m'c'$, d'où l'on tire, en mettant $(\theta - t)$ en facteur commun, $(T - \theta)\,Mc = (m + m'c') \times (\theta - t)$, et enfin en divisant les deux membres par $(T - \theta)\,M$,

$$c = \frac{(m + m'c') \times (\theta - t)}{(T - \theta)\,M}. \qquad (2)$$

La méthode des mélanges exige dans la pratique plusieurs précautions importantes: 1° *Dans le cas où la substance soumise à l'expérience a une action chimique sur l'eau, il faut l'enfermer dans un petit vase métallique hermétiquement clos, et offrant la plus grande surface possible.* 2° Les corps solides dont on veut déterminer la chaleur spécifique doivent avoir une grande surface afin que l'équilibre de température s'établisse plus promptement. 3° Pour élever à une température déterminée les corps sur lesquels on veut opérer, on doit les tenir quelque temps dans l'eau bouillante. 4° Enfin, il faut tenir compte des pertes de chaleur dues au rayonnement pendant l'expérience, qui dure, en général, de 8 à 10 minutes. Pour cela, on emploie d'ordinaire un procédé aussi sûr qu'ingénieux, imaginé par Rumford. *On fait d'abord une expérience avec le corps* même dont on cherche le calorique spécifique, afin de connaître approximativement le nombre de degrés dont la température de l'eau et du vase doit s'élever. Ce nombre étant de 10 degrés, par ex., on amène d'abord la température de l'appareil à 5 degrés au-dessous de celle de l'atmosphère environnante, puis on y introduit la substance que l'on veut soumettre à l'expérience. Tant que l'eau et le vase n'ont pas atteint la température de l'air extérieur, ils reçoivent des objets environnants plus de calorique qu'ils ne leur en envoient; mais le contraire a lieu quand ils ont dépassé cette température. Donc, si l'on conduit l'opération de manière qu'il se passe autant de temps dans un de ces états que dans l'autre, il y a compensation dans les échanges, et la quantité de calorique qui détermine la température moyenne est la même que si l'appareil n'etû point émis de chaleur et n'en eût reçu aucune du dehors.

Le tableau ci-après indique la capacité calorifiqne d'un certain nombre de corps, telle qu'elle a été déterminée par Regnault, au moyen de la méthode des mélanges.

Eau	1,0080	Étain des Indes	0,05623
Acide acétique conc.	0,6501	Fer	0,11379
Acier doux	0,1165	— fonte blanche	0,12983
— trempé	0,1175	— oxyde magnétique	0,16780
Alcool ordin. à 36°	0,6588	Graphite naturel	0,20187
Alumine (corindon)	0,19762	Iode	0,05412
Antimoine	0,05077	Laiton	0,09391
Argent	0,05701	Magnésie	0,24394
Arsenic	0,08140	Manganèse carburé	0,14414
Bismuth	0,03084	Marbre saccharoïde blanc	0,21585
Borique (acide)	0,23743	Mercure	0,03332
Carbonate de chaux	0,20858	Nickel	0,10863
— potasse	0,21623	Nitrate de potasse	0,23875
— soude	0,27275	— soude	0,27821
Charbon	0,24111	Noir animal	0,26085
— de bois	0,24150	Or	0,03244
Chlorure de calcium	0,16420	Platine laminé	0,03240
— potassium	0,17295	Phosphore	0,1887
— sodium	0,21401	Plomb	0,03140
Cobalt	0,10696	Silicique (acide)	0,19132
Coke de houille	0,20085	Soufre	0,20259
Craie blanche	0,21585	— cristall. natur.	0,1776
Cuivre	0,09515	Sulfate de chaux	0,19656
Diamant	0,14687	Térébenthine	0,4672
Essence de citron	0,4870	Verre des thermom.	0,19768
— d'orange	0,4886	Zinc	0,09555
— de térébenth.	0,42593		

Les nombres compris dans cette table représentent les caloriques spécifiques moyens, entre 0° et 100°. Les expériences de Dulong et Petit avaient en effet déjà démontré que la chaleur spécifique, pour un même corps, augmente avec la température, c.-à-d. qu'il faut moins de calorique pour porter *un corps de* 0° à 100°, que pour le porter de 100° à 200°, et, à plus forte raison de 200° à 300°. Voici quelques chiffres qui indiquent, pour un certain nombre de substances, cet accroissement de *capacité calorifique*. Ils sont dus aux deux physiciens que nous venons de nommer, et ils ont été obtenus par la méthode des mélanges.

	CAPACITÉ MOYENNE entre 0° et 100°.	*CAPACITÉ MOYENNE* entre 0° et 300°.
Eau	1,0000	»
Mercure	0,0330	0,0350
Platine	0,0335	0,0355
Antimoine	0,0507	0,0547
Argent	0,0557	0,0611
Zinc	0,0927	0,1015
Cuivre	0,0940	0,1013
Fer	0,1098	0,1218
Verre	0,1770	0,1900

On peut remarquer, à l'inspection des tables qui précèdent, que l'eau jouit d'une capacité calorifique beaucoup plus grande que celle des autres corps; aussi est-elle d'un emploi continuel pour absorber la chaleur, comme, par ex. dans la trempe des métaux, dans les bains froids, dans les affusions après les brûlures, etc. Les liquides, en général, exigent plus de chaleur que les solides, pour s'échauffer d'un même nombre de degrés. Le mercure pourtant, quoique très-liquide, ne possède qu'une chaleur spécifique extrêmement faible, ce qui prouve que cette propriété tient à la composition intime des corps et non à l'état de liquidité.

Équivalents en eau. — Si 1 kil. de cuivre à 1° contient, comme l'indique la table, 0,094 d'unité de chaleur, il est évident que 94 grammes d'eau, également à 1°, en contiennent la même quantité, et qu'en général le chiffre qui représente la chaleur spécifique d'un corps représente aussi le poids de l'eau qui exigerait la même quantité de chaleur qu'un kil. de ce corps pour varier d'un degré. On peut donc dire: que l'équivalent de 4 kil. de cuivre, par ex., est, sous le rapport de la chaleur, $4 \times 0{,}94 = 376$ grammes d'eau. En un mot, si l'on appelle m le poids d'un corps et c sa chaleur spécifique, mc sera son *équivalent en eau*, c.-à-d. représentera le poids de l'eau capable d'absorber ou de dégager la même quantité de calorique. Si, par ex., une chaudière de cuivre pèse 50 kil., elle exigera autant de calorique que 4 kil. 700 d'eau pour s'élever à la même température.

Chaleur spécifique au-dessous de 0°. — Comme la chaleur spécifique augmente avec la température, en s'élevant au-dessus de 100°, de même elle s'affaiblit au-dessous de 0°; néanmoins, dans de certaines limites, et surtout quand il n'y a pas de changement d'état, on peut admettre, au-dessous de 0°, les nombres trouvés au-dessus. — Quant à la chaleur spécifique de la glace, elle est sensiblement moindre que celle de l'eau, c.-à-d. qu'il faut moins de chaleur pour élever un morceau de glace de — 12° à — 11°, par ex. que pour faire varier d'un degré la température de l'eau qui en résulte.

Chaleur spécifique des gaz. — Lorsqu'on veut déterminer *la capacité calorifique des gaz, on prend pour unité, soit le calorique* spécifique de l'eau, soit celui de l'air. Dans ce premier cas, la capacité calorifique du gaz est le rapport de la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température d'un poids donné de ce gaz, à celle qu'absorbe un même poids d'eau. Dans le second cas, elle est mesurée par la quantité de chaleur qu'absorbe le gaz pour s'élever d'un degré, comparativement à la chaleur qu'exige un égal volume d'air. Les caloriques spécifiques des gaz, par rapport à l'eau, ont été déterminés, en 1812, par Delaroche et Bérard. Pour cela, ils faisaient, au moyen d'un serpentin, passer un courant de gaz chaud à travers un poids connu d'eau froide. On arrive ainsi au même résultat que s'il s'établissait une température moyenne par le mélange d'un corps chaud avec un corps froid, de sorte que l'on rentre dans la méthode des mélanges. Afin de compenser, dans cette expérience qui dure une dizaine de minutes, les pertes de chaleur dues au rayonnement, on emploie la méthode de compensation de Rumfort déjà exposée plus haut. Voici, d'après Delaroche et Bérard, les capacités calorifiques de différents gaz.

NOMS DES GAZ.	A VOL. ÉGAUX la capac. de l'air étant 1.	A MASSES ÉG. la capac. de l'air étant 1.	A MASSES ÉG. la capac. de l'eau étant 1.
Air atmosphérique.	1,0000	1,0000	0,2669
Hydrogène	0,0933	12,3401	3,2936
Oxygène	0,9765	0,8848	0,2361
Azote	1,0000	1,0318	0,2734
Oxyde de carbone	1,0340	1,0805	0,2884
Acide carbonique	1,2588	0,8280	0,2210
Oxyde d'azote	1,3503	0,8878	0,2369
Gaz oléfiant	1,5530	1,5763	0,4207
Vapeur aqueuse	1,9600	3,1360	0,8470

Il faut remarquer que ces résultats sont l'expression d'un phénomène très-complexe. En effet, par la manière dont les expériences sont faites, les gaz se contractent en même temps qu'ils se refroidissent, puisqu'ils doivent toujours faire équilibre à la même pression; de sorte que la quantité de chaleur qu'ils cèdent à l'eau est due à la fois à la chaleur qu'ils abandonnent en se refroidissant, et à celle qu'ils dégagent en se contractant. Il faudrait, pour obtenir des résultats simples, observer ces effets séparément. Dulong y est parvenu, en déterminant, au moyen d'un appareil très-ingénieux, les caloriques spécifiques des gaz *à volume constant*. Naguère on admettait, d'après les expériences de ce physicien et les calculs de Laplace, que le calorique des gaz *à pression constante* est toujours plus grand qu'à *volume constant;* mais par une méthode entièrement nouvelle, Regnault a établi que la différence entre ces deux espèces de calorique est très-petite, sinon complétement nulle. On peut *admettre, qu'en général, les gaz les moins denses sont ceux qui* absorbent le plus de chaleur *à poids égal*, et que les gaz simples, en particulier, ont, *à volume égal*, la même chaleur spécifique.

Mesure du calorique latent de fusion. — Les corps, pour passer de l'état solide à l'état liquide, absorbent une quantité plus ou moins grande de calorique, qui ne produit sur eux aucune élévation de température. Il se produit, au contraire, de la chaleur quand le changement d'état a lieu en sens inverse. Or, pour mesurer cette chaleur de fusion, on emploie soit la méthode des mélanges, soit le calorimètre, en partant de ce principe, que la quantité de chaleur dégagée pendant la solidification est précisément égale à celle qu'il avait absorbée pendant la fusion. Si, par ex., on veut mesurer le calorique spécifique de fusion de l'étain, on prend un poids M de ce corps, on le fond, et après en avoir déterminé la température, on le verse dans une masse d'eau dont on connaît aussi le poids m et la température t. Soit c le calorique spécifique de l'étain et x son calorique latent de fusion pour l'unité de poids, soit enfin θ la température à laquelle s'élève l'eau échauffée par l'étain. L'eau, en s'échauffant de t à θ degrés, absorbe une quantité de chaleur égale à $(\theta - t)\,m$; l'étain, de son côté, en se refroidissant de T à θ degrés, dégage une quantité de calorique représentée par $(T - \theta)\,Mc + Mx$: or, ces deux quantités de chaleur sont égales, ce qui donne $(T - \theta)\,Mc + Mx = (\theta - t)\,m$, d'où l'on tire

$$x = \frac{(\theta - t)\,m - (T - \theta)\,Mc}{M}.$$

Calorique de fusion de la glace. — Le calorique de fusion de la glace est 79, c.-à-d. que 1 kilogr. de glace à 0° absorbe, pour se fondre, autant de chaleur qu'il en faut pour élever 79 kilogr. d'eau de 0° à 1°, ou bien, ce qui revient au même, 1 kilogr. d'eau de 0° à 79°. Ce résultat, dû aux recherches de la Provostaye et Desains, peut se vérifier par la méthode des mélanges qu'ils ont eux-mêmes employée. Soient donc M un poids de glace à zéro, m un poids d'eau chaude à t degrés, et θ la température du mélange, après la fusion complète de la glace. L'eau, s'étant refroidie de t à θ degrés, a perdu une quantité de chaleur égale à $(t - \theta)\,m$. Quant à la glace, elle absorbe d'abord, pour se fondre, une quantité de calorique égale à Mx, x désignant ici le calorique de fusion; elle absorbe de plus, en s'élevant de 0° à θ, une nouvelle portion de chaleur représentée par $M\theta$, ce qui fournit l'équation $Mx + M\theta = (t - \theta)\,m$,

d'où l'on tire $x = \frac{(t - \theta)\,m - M\theta}{M}$.

Mesure du calorique latent de vaporisation. — Lorsque les liquides se vaporisent, ils absorbent et rendent latente une quantité plus ou moins considérable de chaleur, que l'on appelle *Calorique d'élasticité* ou *de vaporisation*. Le calorique de vaporisation se mesure par la condensation produite dans un appareil distillatoire, d'après ce principe, qu'une vapeur qui passe à l'état liquide abandonne une quantité de calorique précisément égale à celle qu'elle avait absorbée pour se vaporiser. Dans une cornue munie d'un thermomètre (Fig. 2), on fait bouillir un poids connu d'eau. La vapeur produite passe, au sortir de la cornue, dans un serpentin qui traverse un manchon également pourvu de thermomètres. Ce manchon reçoit un poids déterminé d'eau froide que doit échauffer la chaleur latente dégagée par la condensation. Enfin, l'eau condensée dans le serpentin est recueillie dans un vase, et fait alors connaître le poids de la vapeur ramenée à l'état liquide. Soient M, le poids de la vapeur condensée, T sa température à son entrée dans le serpentin, x le calorique de vaporisation, m le poids de l'eau contenue dans le manchon, y compris celui du vase et du serpentin évalués en eau, comme nous venons de le dire, t sa température initiale, et θ sa température finale. L'eau produite par la condensation coule du serpentin à une température qui varie avec celle du manchon. Cette température est t, au commencement de l'expérience, et θ à la fin ; de sorte qu'en moyenne, la température de l'eau de condensation sera $\frac{t+\theta}{2}$. Le refroidissement est de $T-\frac{t+\theta}{2}$; la chaleur perdue par la vapeur sera donc $M\left(T-\frac{t+\theta}{2}\right)+Mx$. La chaleur absorbée par l'eau peut d'ailleurs, comme on l'a vu, s'évaluer par l'expression $m(\theta-t)$. Or, ces deux quantités sont égales; on a donc

$$Mx+M\left(T-\frac{t+\theta}{2}\right)=m(\theta-t);$$

d'où

$$x=\frac{m(\theta-t)-M\left(T-\frac{t+\theta}{2}\right)}{M}.$$

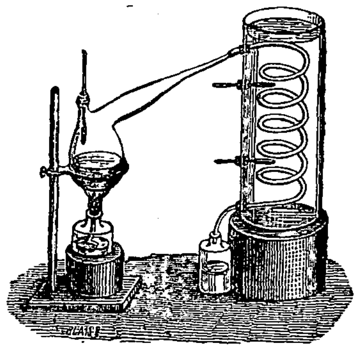

Fig. 2.

Despretz a trouvé ainsi que le calorique latent de la vapeur d'eau est 540, c.-à-d. que 1 kilogr. d'eau à 100° absorbe, en se vaporisant, une quantité de chaleur capable de porter 540 kilogrammes d'eau de 0° à 1°. Par conséquent, avec 1 kilogr. de vapeur à 100°, on peut porter 5 k. 400 g. d'eau de 0° à 100°, ce qui donne 6 k. 400 d'eau à 100°. Despretz a trouvé aussi, pour le calorique de vaporisation de l'alcool, 255 calories, pour celui de l'essence de térébenthine, 149, et pour l'éther sulfurique, 109. La quantité de chaleur, relativement énorme, nécessaire à la constitution de la vapeur d'eau, explique pourquoi il faut un temps si long pour évaporer une masse d'eau un peu considérable dans les circonstances ordinaires.

Problèmes de cal. — La table des caloriques spécifiques et les formules données plus haut, (1) et (2), fournissent le moyen de résoudre divers problèmes dont voici quelques exemples :

1° *On mêle* 8 *kilogr. d'eau à* 35° *avec* 25 *kilogr. à* 60°, *quelle sera la température du mélange?* D'après la formule 1re, la chaleur que renferment les deux masses d'eau à partir de 0°, peut être représentée par $(8\times35)+(25\times60)$ avant le mélange, et par $(8+25)\,\theta$ après le mélange ; or, si l'on néglige la chaleur absorbée par le vase et perdue pendant l'opération il est clair que ces deux quantités sont égales, et l'on a par conséquent :

$$(8\times35)+(25\times60)=(8+25)\,\theta,$$

d'où

$$\theta=\frac{(8\times35)+(25\times60)}{8+25}=53^\circ{,}93.$$

2° *Dans un vase de cuivre pesant* 24 *gram. et contenant* 50 *gram. d'eau à* 30°, *on jette* 40 *gram. de fer à* 49°*; la température de l'eau montant alors à* 31°,29, *on demande quel est le calorique spécifique du fer? On sait d'ailleurs que celui du cuivre est* 0,09515. — Pour résoudre ce problème, on substitue aux lettres M, m, m', c', t et θ, dans la formule (2), les nombres qui leur correspondent dans l'énoncé.

3° *Quelles quantités d'eau à* 80° *et à* 20° *faut-il mélanger pour obtenir* 160 *kilogr. à* 35°? — Soit m la quantité d'eau à 80°, celle à 20° sera $160-m$; les quantités respectives de chaleur avant le mélange seront exprimées, d'après la formule 1, par $80m+(160-m)\,20$; après le mélange, la chaleur totale s'exprimera par 160×35. Or, ces deux expressions sont égales, ce qui donne l'équation :

$$80m+(160-m)\,20=160\times35,$$

qui devient successivement

$$80m+(3200-20m)=160\times35;$$

$$60m=(160\times35)-3200;$$

$$m=\frac{(160\times35)-3200}{60}.$$

Le nombre que désigne m étant une fois déterminé, il suffit de le retrancher de 160 pour avoir la seconde quantité demandée.

4° *Dans un calorimètre dont la glace est à zéro, on introduit une masse de fer pesant* 125 *gram., et dont la température a été portée à* 100° ; *quel sera le poids de la glace fondue, sachant que la chaleur spécifique du fer est* 0,11379, *et que le calorique de fusion de la glace est* 79? — Le fer, en se refroidissant ici de 100° à 0°, perd un nombre de calories représenté par $(125\times100\times0{,}11379)$ d'après la formule (1) ; or, 1 kilogr. de glace à 0° absorbant, pour se fondre, 79 calories, x kilogr. de glace absorbent $(79\times x)$ calories ; d'où l'équation

$$79x=125\times100\times0{,}11379,$$

qui donne

$$x=\frac{125\times100\times0{,}11379}{79}.$$

5° *Quelle température prendront* 5 *kilogr. d'eau à* 60°, *si on les verse dans un vase d'étain à* 10°, *pesant* 7 *kilogr., sachant que la chaleur spécifique de l'étain est* 0,5623 ? D'après la formule (1), la chaleur de l'eau avant le mélange est 5×60, et celle de l'étain $7\times10\times0{,}5623$; si l'on appelle θ la température après le mélange, les quantités de chaleur de l'eau et de l'étain deviendront respectivement 5θ et $7\theta\times0{,}5623$; mais la chaleur totale est la même avant et après le mélange. On a donc l'équation $(5\times60)+(7\times10\times0{,}5623)=5\theta+7\theta\times0{,}5623$, qui donne $(5\times60)+(7\times10\times0{,}5623)=(5+7\times0{,}5623)\,\theta$,

et enfin

$$\theta=\frac{5\times60+7\times10\times0{,}5623}{5+7\times0{,}5623}.$$

6° *Quel poids de glace à zéro faut-il mêler à* 15 *litres d'eau pour les refroidir de* 25° *à* 8° ? — Appelons m le poids cherché ; ce poids de glace absorbera d'abord, pour se fondre, un nombre de calories représenté par $79\,m$; puis, l'eau de fusion provenant de m absorbera encore, pour s'élever à 8°, une quantité de chaleur représentée par $8\,m$, et, par conséquent, le calorique total absorbé sera exprimé par $79\,m+8\,m$, ou $87\,m$. On sait, d'ailleurs, que la quantité de chaleur abandonnée par l'eau, pour se refroidir de 25° à 8°, est égale à $(25-8)\,15$, ou 255, et comme les quantités abandonnées et absorbées réciproquement sont égales, on a :

$$87\,m=255,\ \text{d'où}\ m=\frac{255}{87}.$$

7° *Il s'agit de porter* 300 *litres d'eau de* 12° *à* 40° ; *quel poids de vapeur d'eau à* 100° *faudra-t-il employer?* Le calorique latent de la vapeur d'eau étant 540, si l'on appelle p le poids en kilogr. de la vapeur qu'il faut employer, on aura, pour expression du calorique dégagé par la condensation, $540\,p$; puis la vapeur condensée p abandonnera, en se refroidissant, depuis 100° jusqu'à 40°, une nouvelle quantité de chaleur représentée par $(100-40)\,p$, ou $60\,p$. D'un autre côté, les 300 litres d'eau à 12° absorbent, pour s'échauffer jusqu'à 40°, une quantité de calorique exprimée par $(40-12)\times300$, c.-à-d. 8400 unités ; or, les quantités dégagées et absorbées réciproquement sont égales ; donc on a l'équation

$$540\,p+60\,p=8400;$$

d'où

$$p=\frac{8400}{600}=14\ \text{kilogr.}$$

CALORIQUE. s. m. (lat. *calor*, chaleur). **T. Phys.**

Enc. — On désigne généralement, sous ce nom, l'agent invisible, intangible, impondérable, qui fait naître en nous la sensation de la *chaleur*. Cet agent, quelle que soit d'ailleurs sa nature intime (CHALEUR), produit aussi sur les corps inertes des effets très-variés : il pénètre toutes les substances et se propage dans leur masse de molécule à molécule (V. CONDUCTIBILITÉ); il les échauffe (V. THERMOMÈTRE); il accroît leurs dimensions (V. DILATATION); il les fond, si elles sont solides; il les vaporise, si elles sont liquides (V. ÉBULLITION et ÉVAPORATION); il en traverse instantanément quelques-unes, sans s'y arrêter, comme la lumière traverse les corps diaphanes (V. DIATHERMANE); il s'élance en *rayonnant* d'un corps à un autre, à travers l'espace, *se réfléchit* sur les surfaces polies; enfin *il disparaît* et *reparaît* successivement, pendant que les corps changent d'état, sans faire varier pour cela leur température. Nous n'envisagerons ici le cal. qu'à ces deux derniers points de vue : au point de vue de sa transmission à travers l'espace, sous le nom de *cal. rayonnant;* au point de vue du rôle qu'il joue dans les changements d'état des corps, sous le nom de *cal. latent*.

Fusion. — Quand on chauffe un corps solide, un morceau d'étain, par ex., on le voit s'amollir peu à peu; la force de cohésion des molécules s'affaiblit à mesure que la température s'élève, et alors, un nouveau phénomène se produit : le corps passe de l'état solide à l'état liquide, il y a fusion. La liste des substances fusibles, d'abord assez restreinte, s'est étendue à mesure que l'on a perfectionné l'art de produire et de concentrer la chaleur, de sorte que l'on regarde aujourd'hui le phénomène de la fusion comme général. Il est vrai que la plupart des substances organiques, telles que le bois, le linge, la laine, etc., se décomposent par l'action du feu plutôt que de se liquéfier, parce qu'elles sont en général composées de carbone et d'éléments gazeux plus ou moins volatils. Certains sels se décomposent également au lieu de se fondre. Toutefois Hall a fait voir qu'on peut parfois empêcher leur décomposition en les chauffant sous une haute pression : c'est ainsi qu'il a fait fondre du marbre sans qu'il se convertît en chaux. On est parvenu à fondre tous les corps simples solides : un seul, le carbone pur, fait encore exception à la règle (V. CARBONE). Le platine, le palladium et quelques autres métaux sont infusibles au feu de forge ; mais ils ne résistent pas à la chaleur produite par les miroirs ardents, le chalumeau à gaz ou les courants électriques. Il en est de même de la silice et de l'alumine, qui constituent les *argiles réfractaires* et la plupart des pierres précieuses.

1° Tout corps entre en fusion à une température qui lui est propre, mais qui reste *invariable* pour la même substance. Il est nécessaire toutefois que la pression soit constante, car il est reconnu aujourd'hui que le point de fusion s'élève sensiblement quand la pression augmente. L'invariabilité du point de *fusion* fournit même en Minéralogie un moyen commode de distinguer plusieurs substances. Voici le point de fusion d'un certain nombre de corps, exprimé en degrés centigrades :

Fer martelé anglais . . .	1600	Étain.	235
— doux français	1500	Soufre	115
Acier.	1400	Alliage de Darcet . . .	94
	1300	Sodium.	90
Fonte grise	1200	Potassium	58
— blanche.	1100	Phosphore	44,2
Or très-pur.	1250	Acide stéarique.	70
— au titre des monnaies.	1180	Cire blanchie.	68
Argent très-pur	1000	Acide margarique . . .	57
Bronze.	900	Spermaceti.	49
Antimoine	432	Suif	33,33
Zinc	423	Glace.	0,0
Plomb	332	Huile de térébenthine.	— 10
Bismuth	270	Mercure	— 40

On n'a pas encore exactement déterminé le point de fusion des sels; mais on sait qu'en général la chaleur rouge est plus que suffisante. Un grand nombre d'entre eux renferment de l'eau de cristallisation. Quand on les chauffe, ils commencent par fondre dans cette eau ; puis, à mesure que celle-ci se vaporise, ils se dessèchent, pour fondre une seconde fois, par l'action seule de la chaleur. On distingue ces deux moments par les mots de *fusion aqueuse* et de *fusion ignée*.

2° Le passage d'un corps de l'état solide à l'état liquide présente un phénomène constant, c'est la disparition, pendant qu'il s'opère, d'une grande quantité de chaleur. Le corps soumis à une forte chaleur s'échauffe d'abord, en se dilatant ; mais, arrivé au point de fusion, il demeure à une température constante, qui se maintient obstinément pendant toute la durée de l'opération, bien que la source continue à lui fournir du cal. Ainsi une masse de glace ou de neige, placée, dans un vase, sur un brasier ardent, fondra jusqu'à la dernière molécule, sans qu'on puisse y constater la moindre élévation de température ; mais la fusion une fois terminée, la température reprend sa marche ascensionnelle.

Solidification. — La chaleur qui fait fondre les corps est nécessaire pour les maintenir à l'état liquide ; aussi le refroidissement les ramène-t-il à l'état solide par un phénomène inverse de la fusion, et que l'on appelle *solidification* ou *congélation*. La solidification des corps peut s'opérer brusquement, par l'emploi d'un froid artificiel, ou lentement sous la seule influence de l'air ambiant. Le refroidissement lent, appliqué à la solidification, provoque dans les corps une disposition régulière et géométrique de leurs molécules, et il donne lieu au phénomène connu sous le nom de *cristallisation* (V. ce mot). — La solidification est constamment soumise aux deux lois suivantes qui rappellent exactement celles de la fusion : 1° Elle se produit, pour chaque corps, à une température déterminée, qui est précisément celle de sa fusion ; 2° à partir de l'instant où la solidification commence jusqu'à celui où elle est complète, la température du liquide reste invariable. — A zéro, par ex., la glace fond ou bien l'eau gèle suivant que, à partir de ce point, la température s'élève ou s'abaisse. Voici les points de solidification de quelques substances, qui restent liquides au-dessous de zéro : Eau de mer, — 2°5 ; Huile de navette, — 4° ; H. d'olive et de colza, — 6° ; H. d'amandes douces et de térébenthine, — 10° ; H. d'œillette, — 18° ; H. de noix, de lin et de chènevis, — 27° ; Mercure, — 39° ; Acide carbonique liquide, — 90°. — Il existe cependant un assez grand nombre de liquides, tels que l'éther et l'alcool, que l'on n'a jamais pu solidifier ; mais l'analogie fait admettre que ces exceptions tiennent à l'insuffisance de nos moyens pour produire des froids artificiels.

CAL. LATENT. — La quantité de chaleur souvent énorme qui disparaît pendant que les corps passent de l'état solide à l'état liquide a conduit les physiciens à admettre que tout le calorique communiqué à un corps, pendant sa fusion, est absorbé par sa masse ; qu'il se combine avec ses molécules pour le rendre liquide, et qu'il devient, par l'effet de cette combinaison, insensible au thermomètre. Le cal. ainsi combiné avec les molécules des corps pour les maintenir à l'état liquide a reçu le nom de *cal. latent*. — Le fait que nous avons signalé de la fixité de la température pendant la solidification confirme encore cette théorie et y trouve son explication. En effet, si les corps *absorbent* de la chaleur pour se fondre, ils devront en dégager en se solidifiant; c'est cette *exhalation* ou ce *dégagement* du cal. qui rend la température stationnaire à ce moment, parce que, rendu libre à mesure que le corps se solidifie, il compense, au thermomètre, la perte due au refroidissement.

En dehors de l'immobilité du thermomètre, pendant la fusion et la solidification des corps, des expériences directes prouvent cette absorption du cal. Si l'on prend, par ex., un kil. d'eau à 0° et un second kil. à 79°, on obtient, en les mélangeant, 2 kil. d'eau à 39°,5, c.-à-d. à une température moyenne entre celles des deux masses liquides. Mais si, au lieu de 1 kil. d'eau à 0°, on mêle 1 kil. de glace ou de neige fondante avec un égal poids d'eau à 79°, la température du mélange, après la fusion de cette glace ou de cette neige, sera précisément 0°. Dans cette seconde expérience, l'eau a perdu toute la chaleur qui élevait sa température de 0° à 79°, et la glace n'a pas gagné un seul degré. On doit en conclure que, pour se fondre, 1 kil. de glace absorbe, *comme chaleur latente*, la quantité de cal. nécessaire pour porter de 0° à 79° la température du même poids d'eau. — Il est plus difficile de constater directement le dégagement du cal. latent pendant la solidification des corps, parce que, en général, il compense simplement l'abaissement de température qui résulte du refroidissement. Voici pourtant une expérience où le cal. dégagé devient sensible. On peut, au moyen de certaines précautions, maintenir l'eau à l'état liquide jusqu'à — 14°. Il suffit alors de lui communiquer tout à coup un léger ébranlement pour que la congélation s'opère d'une manière instantanée. Mais, en même temps, il se produit un phénomène remarquable : la température remonte brusquement à 0°, ce qui ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse du dégagement de la chaleur latente. Enfin, quand on étudie le phénomène de l'ébullition des liquides, on constate que toute production rapide de vapeur dans la masse même d'un liquide, est caractérisée par une température stationnaire. Le même fait se reproduit dans le passage inverse de l'état gazeux à l'état liquide ; l'absorption et l'exhalation du cal. accompagnent donc toujours les changements d'état des corps, et l'on peut donner du *cal. latent* cette définition plus générale : *c'est la chaleur que les corps absorbent ou exhalent au moment de leurs changements d'état, sans que leur température en éprouve aucune variation.* Cette chaleur, variable suivant les substances, peut se mesurer très-exactement par les procédés de la calorimétrie. Chaque fois qu'un corps se dissout, c.-à-d. se liquéfie au contact d'un liquide pour lequel il a quelque affinité, il se produit évidemment un phénomène analogue à la fusion ordinaire : il y a, par conséquent, absorption de chaleur latente. Néanmoins, il s'en faut de beaucoup que toute dissolution s'accompagne d'un abaissement de température ; souvent même c'est le contraire qui a lieu. Cette anomalie apparente s'explique, en songeant qu'il se produit alors deux faits simultanés et contraires. Le passage de l'état solide à l'état liquide entraîne un abaissement de température ; mais la combinaison des corps dissous dans le liquide se fait, comme toutes les combinaisons chimiques, avec dégagement de chaleur. Or, suivant que l'un de ces deux effets prédomine ou qu'ils se compensent, il y a production de chaleur ou de froid, ou bien la température reste la même. L'absorption du cal. par les corps qui se liquéfient, fournit un moyen puissant de produire des froids artificiels (Voy. *Mélanges* FRIGORIFIQUES).

CAL. RAYONNANT. — Un boulet, rougi au feu et suspendu dans l'air, échauffe, à distance, les objets environnants. Cet effet ne peut être attribué simplement à une transmission par contact, au moyen des molécules d'air ou de vapeurs interposées ; car la chaleur se fait sentir dans le sens horizontal et même de haut en bas, ce qui est tout à fait contraire à la direction que prennent les molécules d'un gaz quelconque à mesure qu'elles s'échauffent, la dilatation qu'elles éprouvent les forçant alors à s'élever. On sait d'ailleurs que, devant un foyer, l'impression de la chaleur se fait sentir en sens inverse du courant d'air qui entretient la combustion. — Nous avons supposé le cas d'un boulet porté au rouge, mais on obtient encore des effets très-sensibles, soit avec un boulet chauffé au-dessous du point où il devient incandescent, soit avec un matras d'étain ou de verre rempli d'eau bouillante. En général, chaque fois qu'un corps est placé dans une enceinte dont la température est plus ou moins élevée que la sienne, on remarque que la température de ce corps s'élève ou s'abaisse, et que, par conséquent, il a perdu ou gagné de la chaleur. Les choses se passent donc, dans ces circonstances et dans toutes celles qui leur sont analogues, comme si la chaleur se transmettait en rayonnant à travers les milieux diaphanes. Cette chaleur transmise ainsi à distance, à travers les milieux interposés, prend le nom de *cal. rayonnant.*

Lois du rayonnement. — En étudiant les phénomènes que présente le cal. rayonnant, on a constaté les trois lois suivantes :

1° *Le cal. rayonnant se propage dans le vide comme dans l'air.* — Il est d'abord évident que le cal. émanant d'un corps lumineux n'a pas besoin d'air ou d'un milieu analogue pour se propager, puisque la chaleur du soleil nous arrive à travers les espaces célestes. Quant à la chaleur obscure, une expérience de Rumford prouve qu'elle se transmet dans le vide le plus parfait. On fixe un thermomètre au centre d'un ballon de verre, muni d'un col long d'un mètre environ ; on remplit entièrement ce ballon de mercure, puis on le renverse dans une cuvette qui contient également du mercure. Le thermomètre se trouve alors plongé dans le vide barométrique, c.-à-d. dans le vide le plus complet qu'il nous soit possible de faire. Or, si l'on expose ce thermomètre au rayonnement d'une source de cal., il est influencé de la même manière que s'il se trouvait dans l'air, à la même distance. L'effet se produit trop promptement et le verre est trop mauvais conducteur du cal. pour qu'on puisse l'attribuer à la chaleur transmise par les parois du ballon et par la tige du thermomètre.

2° *Le rayonnement a lieu également dans toutes les directions.* En effet, si, autour d'une source de cal., on dispose plusieurs thermomètres dans des directions différentes, mais à des distances égales de la source, tous indiqueront à la fois la même élévation de température.

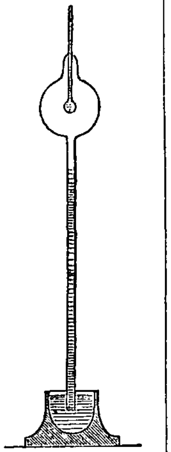
Fig. 1.

3° *Dans un milieu homogène, le rayonnement se fait en ligne droite.* Il suffit, pour s'en convaincre, de placer un écran sur la droite qui joint une source calorifique et un thermomètre : l'ascension de la colonne thermométrique s'arrête aussitôt. Mais si le cal. passe d'un milieu dans un autre, du verre dans l'air, par ex., ou bien de l'air dans le vide, il éprouve une déviation, dont les lois sont les mêmes que celles de la réfraction de la lumière. — On ignore quelle est la vitesse exacte du cal. rayonnant ; mais comme, dans tous les cas où les rayons lumineux accompagnent les rayons calorifiques, ils se font sentir en même temps, on en peut conclure que la vitesse du cal. est égale ou sensiblement égale à celle de la lumière.

Intensité du cal. rayonnant. On est convenu d'appeler *intensité du cal. rayonnant* la quantité de chaleur reçue dans un temps donné sur l'unité de surface. Cette intensité, toutes choses égales d'ailleurs, est soumise aux trois lois suivantes :

1° *Elle est proportionnelle à la température de la source.* On le démontre en plaçant un thermomètre à la même distance de sources variables, dont la température est connue, telles qu'un cube de métal rempli successivement d'eau à 40°, à 20°, à 10°, etc. Les températures observées décroissent alors proportionnellement à celles de la source. On emploie d'ordinaire, pour cette observation, le thermomètre différentiel de Leslie, qui jouit d'une grande sensibilité et qui donne immédiatement les différences de température, sans qu'on ait à s'occuper de celle de l'enceinte. On se sert avec plus d'avantage encore d'un appareil thermométrique beaucoup plus sensible appelé thermo-multiplicateur (v. THERMO-ÉLECTRIQUE).

2° *Elle est en raison inverse du carré de la distance.* Cette loi se démontre d'abord expérimentalement : il suffit de placer le thermomètre différentiel à une distance quelconque d'une source de chaleur constante, puis à une distance double, triple, quadruple ; on trouve que l'instrument, dans ces positions successives, indique des températures 4 fois, 9 fois, 16 fois moindres que dans la première. Par conséquent, si l'on représente par i la chaleur qu'un corps projette sur l'unité de surface à l'unité de distance, $\frac{i}{d^2}$ représentera la chaleur reçue à la distance d ; on peut aussi arriver à la même conclusion en partant de cette considération géométrique, que la surface d'une sphère croît comme le carré de son rayon. En effet, soit une sphère creuse, dont le centre est occupé par une source de chaleur constante, chaque unité de surface reçoit à l'intérieur une certaine quantité de cal. ; mais si l'on suppose que le rayon de la sphère soit doublé, triplé, quadruplé, la surface de la paroi interne deviendra 4 fois, 9 fois, 16 fois plus grande, et, dans l'hypothèse où la quantité de cal. émise du centre demeure invariable, chaque unité de la surface en recevra nécessairement 4 fois, 9 fois, 16 fois moins, etc.

3° *Elle est d'autant moindre que la chaleur émerge plus obliquement de la surface qui rayonne.* Ce fait est mis en évidence au moyen d'un cube métallique rempli d'eau à 100°. Un tuyau de carton noirci à l'intérieur, et long d'environ 50 centim., sert à diriger un faisceau de rayons calorifiques, de l'une des faces du cube à la boule du thermomètre différentiel. En changeant à diverses reprises la direction de la surface rayonnante du cube, de manière que les rayons émis soient d'abord perpendiculaires à cette surface, et ensuite de plus en plus obliques, on remarque que le thermomètre continue à marquer, dans chacun des cas, le même nombre de degrés ; mais on sait que, par l'inclinaison d'une des faces du cube sur l'axe du tube, la surface rayonnante s'est trouvée successivement augmentée, car, égale d'abord à la section même du tube perpendiculaire à l'axe, elle est devenue égale à une section oblique à cet axe ; par conséquent le tuyau noirci laisse passer un nombre de rayons de plus en plus grand : il faut donc que les rayons obliques soient moins intenses que les rayons perpendiculaires, puisque l'effet produit reste constant. On démontre par le calcul que l'*intensité des rayons est proportionnelle au sinus de l'angle que fait leur direction avec la surface rayonnante*, ce qui revient à dire, qu'un élément de surface rayonne exactement comme le ferait sa projection.

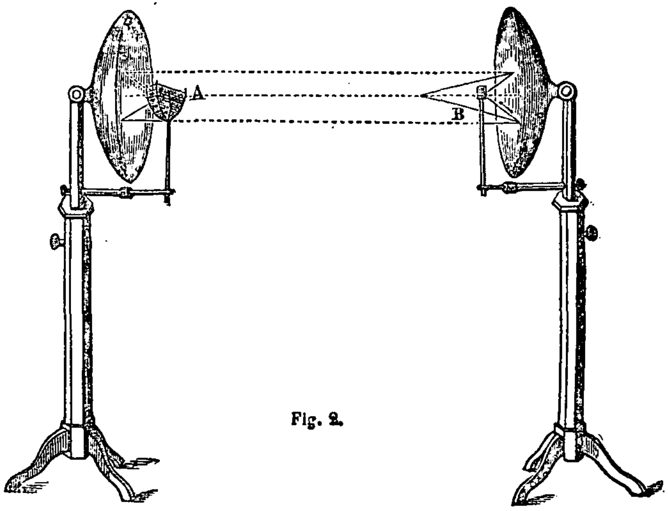

Fig. 2.

Échauffement et refroidissement. Loi de Newton. — Toutes les fois qu'un corps s'échauffe ou se refroidit dans une enceinte vide, c'est par le rayonnement qu'il gagne ou qu'il perd de la chaleur. Dans l'atmosphère, il s'échauffe ou se refroidit à la fois par deux causes, par le rayonnement et par son contact avec l'air. Néanmoins, dans les deux cas, les variations du thermomètre présentent un fait remarquable. Supposons qu'il y ait d'abord une différence de 15° entre la température de l'enceinte et celle de l'instrument, et qu'on ait observé dans la première minute un abaissement de 2° ; on ne constatera plus qu'une variation de 1°, pour le même temps, quand la différence de la température sera réduite à moitié : ainsi la vitesse d'échauffement et de refroidissement, c.-à-d. la quantité de chaleur gagnée ou perdue, augmente avec la différence des températures. En général, on admet que *la variation, pendant un instant très-court, est proportionnelle à la différence des températures du thermomètre ou d'un corps quelconque, et celle de l'enceinte au commencement de cet instant.* Newton, après avoir déduit cette loi de considérations théoriques, la confirma par des expériences directes ; mais il l'étendit trop loin, en l'appliquant à toute l'échelle des températures. Delaroche et, après lui, Dulong et Petit ont prouvé, par une série nombreuse d'expériences, que la proportionnalité supposée par Newton n'est qu'une approximation, qui est suffisante, il est vrai, quand la différence des températures est fort petite, mais qui devient de plus en plus inexacte, à mesure que cette différence est plus considérable. Dans ce cas, les quantités de cal. perdues par le corps le plus chaud, suivent une progression beaucoup plus rapide que ne le supposerait la simple proportionnalité. On ne peut l'appliquer avec exactitude qu'à des différences de température qui ne dépassent pas 15 à 20 degrés. La loi de Newton, dans les limites où elle est vraie, nous permet de conclure qu'un corps soumis à l'action d'une source constante de chaleur, ne peut pas s'échauffer indéfiniment, car la perte de chaleur étant plus grande lorsque l'excès de température est lui-même plus grand, il doit arriver un moment où la chaleur reçue est précisément égale à la chaleur perdue.

Équilibre mobile de température. — Toutes les expériences faites pour déterminer les lois du rayonnement de la chaleur montrent qu'il n'y a pas un seul corps où cette propriété soit absolument nulle. La glace même, qui nous paraît si froide au contact, deviendrait réchauffante et par conséquent rayonnerait du cal., si, la prenant à zéro, nous la transportions dans une chambre dont la température serait inférieure, à — 10° par ex. Un mélange de sel et de neige, refroidi jusqu'à 20° au-dessous de 0°, ferait également monter le thermomètre, si l'on transportait ce mélange dans une atmosphère qui serait à — 40°. Dans tout cela, comme dans nos sensations mêmes, il ne faut rien voir d'absolu, et les idées de chaud et de froid n'expriment que de simples différences. Cette considération nous conduit à admettre, en principe, que tous les corps rayonnent le cal. à toute température, mais avec des intensités inégales selon leur nature, la température à laquelle on les porte, et, comme nous le verrons plus loin, selon l'état de leur surface. Alors la constance de la température d'un corps consistera dans l'égalité de cal. rayonnant qu'il reçoit en temps égal. Quant à l'égalité de température entre plusieurs corps qui s'influencent les uns les autres par leur rayonnement mutuel, elle résultera de la compensation parfaite des échanges instantanés qui s'opéreront entre tous et chacun d'eux. Tel est le principe de l'*équilibre mobile de température* découvert par Prévost, de Genève, et qui est devenu entre les mains de Fourier le point de départ de toute la théorie mathématique de la chaleur rayonnante.

Réflexion du cal. — Les rayons calorifiques, qui émanent en rayonnant de tous les objets, rencontrent sur leur route certains corps qu'ils peuvent traverser, et d'autres qui leur sont imperméables (V. DIATHERMANE). Or, chaque fois qu'ils vont frapper la surface d'un corps athermane, ces rayons se partagent en deux faisceaux : ceux-ci sont absorbés par le corps, c.-à-d. pénètrent en lui, et ceux-là sont réfléchis, c.-à-d. renvoyés par sa surface vers les objets environnants. Parmi les rayons réfléchis, la plupart le sont d'une manière *régulière*, mais quelques-uns le sont d'une manière *diffuse*. Les lois qui président à la réflexion régulière du cal. sont exactement celles qui régissent la réflexion des rayons lumineux. 1° *L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.* — 2° *Le rayon incident et le rayon réfléchi sont contenus dans un même plan perpendiculaire à la surface réfléchissante.* — Le procédé le plus simple pour rendre sensible ces effets consiste à placer (Fig. 2) l'un au-devant de l'autre, sur le même axe, à une distance de 4 à 5 mètres environ, deux miroirs concaves-sphériques. Chacun de ces miroirs a son foyer, A et B, où viennent se réunir les rayons réfléchis par sa surface. Or, si l'on place des charbons ardents au foyer A, que l'on trouve sans peine par tâtonnement, on voit se former en B, à la même distance au devant de l'autre miroir, une image lumineuse assez chaude pour produire un effet très-sensible sur la boule du thermomètre ; un peu en dehors, l'effet est presque nul. Or, on démontre en optique (V. RÉFLEXION) que les rayons de lumière partis du point A se réfléchissent sur le premier miroir de manière à devenir parallèles à l'axe, et que le second miroir les fait converger en B ; et, comme dans l'expérience avec des charbons ardents, la chaleur accompagne la lumière, puisqu'elle se concentre en B, on peut en conclure qu'elle se réfléchit comme elle, c.-à-d. d'après les deux lois énoncées plus haut. La Fig. 3 fait comprendre en quoi consiste le phénomène. MR est la coupe du miroir, C, B, D, E sont des rayons qui, après une première réflexion sur le second miroir qui n'est point représenté ici, se dirigent, parallèlement à l'axe principal AO, vers le miroir MR. La réflexion se produit en L, N, P, Q, et, d'après les deux lois données, les rayons se réunissent tous en F, qui est le foyer principal. Avec la chaleur obscure, un matras d'eau bouillante par ex., on obtient des effets analogues, mais moins marqués.

Cette démonstration, au moyen de miroirs conjugués, est due à De Saussure et Pictet, de Geneve. Dans ces sortes d'expériences, il est indispensable, pour l'exactitude des résultats, d'employer un thermomètre qui échappe à l'influence des variations de l'air ambiant, et dont les indications soient déterminées seulement par la source de chaleur que l'on observe : tel est l'avantage du thermomètre à air, du thermomètre différentiel de Leslie et du thermoscope de Rumford.

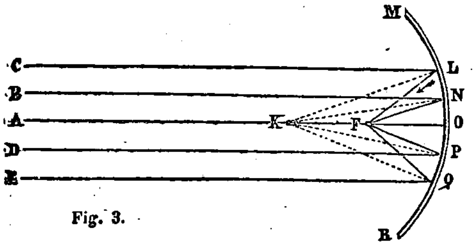

Fig. 3.

Réflexion apparente du froid. — Si au foyer A des miroirs conjugués (Fig. 2), on place, au lieu de charbons ardents, de la glace ou un mélange réfrigérant, on reconnait qu'un thermomètre baisse au foyer B plus que partout ailleurs : c'est ce qu'on appelle *la réflexion apparente du froid.* Il semble en effet, au premier abord, que ce phénomène résulte de ce que la glace émet des *rayons frigorifiques*; mais il s'explique d'une manière complète par ce qui a été dit plus haut *de l'équilibre mobile de température.* Il se fait encore dans cette expérience, tout comme dans celle faite avec les charbons ardents, un échange de cal.; seulement ici c'est le thermomètre qui est le corps chaud. Il rayonne donc vers la glace plus de cal. qu'il n'en reçoit, de sorte que sa température doit necessairement s'abaisser.

Une expérience faite en Angleterre, par H. Davy, prouve que la réflexion du cal. a lieu dans le vide comme dans l'air. Ce physicien opérait sous le récipient de la machine pneumatique avec deux petits miroirs conjugués ; à l'un des foyers se trouvait un thermomètre très-sensible, et, à l'autre, aboutissait un fil de platine capable de devenir incandescent sous l'influence d'un courant électrique. L'ascension du thermomètre, pendant le passage du courant est, dans ce cas, évidemment déterminée par la réflexion du cal., car elle diminue d'une manière sensible si on le place partout ailleurs qu'au foyer du second miroir.

Pouvoir réflecteur. — On appelle ainsi la *propriété que possèdent les corps de réfléchir, toutes choses égales d'ailleurs, une portion plus ou moins grande de cal.* Ce pouvoir varie pour les différents corps. Pour le mesurer, on prépare, avec diverses substances, des lames bien polies ; puis on place devant un miroir concave un cube métallique rempli d'eau à 100°, de telle sorte que la chaleur qui en émane, soit réfléchie sur le miroir et renvoyée vers le foyer principal. Sur le trajet de ces rayons, on dispose successivement chacune des lames préalablement préparées et destinées à les réfléchir une seconde fois vers la boule d'un thermoscope (Fig. 4). Il est clair que les différences de température indiquées par cet instrument seront proportionnelles à la chaleur reçue, et, par conséquent, aux quantités de cal. réfléchies par chaque lame. On trouve, en général, que l'eau et les différents liquides, la faïence, les émaux, le marbre, le verre, etc., réfléchissent beaucoup moins la chaleur que les métaux. Le noir de fumée est la seule substance dont le pouvoir réfléchissant soit nul.

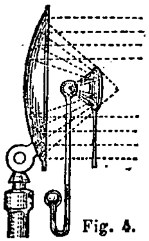

Fig. 4.

Pouvoir absorbant. — Il est clair que, plus un corps réfléchit le cal., moins il doit l'absorber ; or, comme le pouvoir réflecteur varie avec les diverses substances, il faut bien que la propriété d'absorber la chaleur soit également différente pour les différents corps. On appellera donc *pouvoir absorbant, la propriété que possèdent les corps d'absorber une plus ou moins grande portion de la chaleur rayonnante qui tombe sur eux.* Il résulte de cette définition, rapprochée de celle du pouvoir réflecteur, que ces deux pouvoirs sont toujours dans un ordre inverse; mais on a tort d'ajouter qu'ils sont complémentaires. Cela semble vrai théoriquement; mais, dans le fait, la chaleur qui n'est point absorbée, se divise toujours en deux parties, dont l'une est réfléchie régulièrement, tandis que l'autre, que nous avons appelée diffuse, est renvoyée dans toutes les directions. Ainsi, la somme des quantités de chaleur absorbée et régulièrement réfléchie ne représente pas absolument la totalité de la chaleur incidente. Pour déterminer le pouvoir absorbant, on dispose devant un miroir concave la même source de chaleur que dans les expériences précédentes ; puis, plaçant la boule du thermoscope au foyer même du miroir, on la recouvre successivement de noir de fumée, de vernis, de feuilles d'or, d'argent, de plomb, de cuivre, et les différences de température indiquent la différence des pouvoirs absorbants.

Pouvoir émissif. — Leslie a découvert que des surfaces égales, mais appartenant à des substances différentes n'émettaient pas, à la même température, des quantités égales de chaleur. D'après cela, on nomme *pouvoir émissif ou rayonnant, la propriété que possèdent les corps d'émettre en un même temps; d'une surface égale et à une même température, une plus ou moins grande quantité de chaleur.* — Le pouvoir émissif se détermine encore au moyen d'un miroir concave. Soit un vase cubique rempli d'eau bouillante ayant une de ses faces en étain, l'autre en cuivre, l'autre argentée, etc., ou bien les ayant toutes recouvertes de substances différentes, telles que noir de fumée, papier, gomme laque, etc. Si nous les tournons successivement vers le miroir, nous verrons, par les indications du thermoscope, que la face métallique par ex. émet beaucoup moins de chaleur que celle recouverte de noir de fumée. On sait d'ailleurs, en s'appuyant sur la loi de Newton, que les nombres obtenus, quand le thermoscope est stationnaire, donnent la mesure de la chaleur reçue, qui est évidemment proportionnelle à la chaleur émise. — Par des expériences très précises, Dulong et Petit ont démontré que le pouvoir émissif est égal au pouvoir absorbant, du moins pour les substances athermanes, telles que le noir de fumée et les métaux. Melloni, en employant un procédé moins rigoureux, mais sensiblement exact, est arrivé au même résultat. Il employait un écran métallique très-mince, dont une face, celle tournée vers la source de chaleur, était recouverte de la substance qu'il voulait essayer, tandis que l'autre, enduite de noir de fumée pour lui donner un grand pouvoir émissif, regardait le thermoscope placé à une petite distance. Si l'on admet que le rayonnement de cette face est proportionnel à la chaleur absorbée par l'autre sous l'influence d'un matras plein d'eau bouillante, on retombe précisément sur les nombres qui représentent les pouvoirs émissifs déterminés à la meme température. Le tableau suivant indique les résultats des expériences de Melloni pour certaines substances non métalliques, et de La Provostaie et Desains pour les surfaces métalliques.

Nom des substances.	Pouvoir émissif ou absorbant.	Pouvoir réflecteur.
Noir de fumée.	100	0
Carbonate de plomb.	100	0
Papier à écrire.	98	2
Verre ordinaire	90	10
Gomme laque.	72	28
Fonte avec le meilleur poli	25	75
Mercure (à peu près).	23	77
Fer poli	23	77
Zinc poli.	19	81
Acier poli	17	83
Platine en lames.	17	83
Étain.	14	86
Métal des miroirs, frais poli.	14	86
Laiton fondu, poli gras.	11	89
— — poli vif	7	93
Cuivre rouge verni.	14	86
— — battu ou fondu.	7	93
Or plaqué.	5	95
Argent battu ou fondu, bien poli.	3	97

Causes modificatrices de l'émission, de l'absorption et de la réflexion du cal. — Les pouvoirs d'émettre, d'absorber et de réfléchir la chaleur varient, ainsi que nous venons de le voir, d'un corps à un autre ; mais, de plus, ils sont modifiés, pour un même corps, par certaines circonstances. Le pouvoir rayonnant, par ex., et le pouvoir absorbant, qui lui est égal, diminuent à mesure que le poli des surfaces augmente. Il suffit donc de rayer ces surfaces pour accroître l'émission. Néanmoins, tout ne dépend pas du poli, puisque le verre a un très-grand pouvoir rayonnant. La couleur n'a qu'une influence secondaire; car le carbonate de plomb, qui est d'une blancheur parfaite, émet autant de chaleur à peu près que le noir de fumée. La considération de l'épaisseur présente un fait digne de remarque : c'est qu'une couche très-mince de noir de fumée suffit pour porter à 100° le pouvoir rayonnant d'une surface quelconque, même métallique. Ainsi, le rayonnement ne provient sans doute que d'une couche très-superficielle. Cependant, pour certaines substances au moins, le pouvoir émissif semble dépendre de l'épaisseur. En effet, si l'on applique une couche très-mince de colle à bouche ou de gomme-laque sur une surface métallique, on augmente son pouvoir émissif ; mais il faut un certain nombre de couches pour obtenir le maximum d'effet. Le pouvoir réflecteur, par cette raison même qu'il marche toujours dans un ordre inverse des deux autres pouvoirs, doit être augmenté ou diminué par toutes les causes qui diminuent ou qui augmentent ces derniers. On constate de plus, en faisant tomber la chaleur plus ou moins obliquement sur une même substance, que l'intensité des rayons réfléchis augmente avec l'obliquité, de sorte que, près de l'incidence perpendiculaire, la réflexion doit être à son *minimum*. Toutefois, Melloni a trouvé que la proportion de lumière réfléchie reste sensiblement la même, tant que l'angle d'incidence, à partir de la normale au plan de réflexion, ne dépasse pas 25° ou 30°.

Remarques pratiques.— La considération de la propriété que possèdent les différents corps d'absorber, d'émettre ou de réfléchir plus ou moins bien le cal., est susceptible d'un grand nombre d'applications, surtout quand on tient compte en même temps de la conductibilité diverse des substances. S'agit-il de se couvrir? Les vêtements les plus chauds seront ceux qui, étant doués d'un pouvoir émissif plus faible, conserveront mieux la chaleur du corps humain.—S'agit-il de faire chauffer des liquides sur le feu ? Les meilleurs vases seront ceux que la nature de leur surface rendra les plus propres à absorber la chaleur. — S'agit-il, au contraire, après avoir fait chauffer un liquide, d'empêcher son refroidissement rapide ? Il faudra l'enfermer dans un vase, qui, par sa nature et l'état de sa surface, soit doué d'un pouvoir émissif très-faible. C'est à la propriété qu'ils possèdent d'arrêter le rayonnement, que l'on doit attribuer l'influence des abris les plus légers. Il suffit de faire porter un voile très-mince aux voyageurs qui visitent les glaciers pour temperer la perte considérable de chaleur qu'ils éprouveraient, en arrivant, après une marche échauffante, dans des enceintes très-froides. Le rayonnement favorisé par un ciel très-pur, ou arrêté par les nuages, explique aussi toutes les particularités relatives à la formation et à l'abondance plus ou moins grande de la rosée. — Voy. Rosée, Température.

* **CALOSOME.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

* **CALOTROPIS.** s. m. T. Bot. V. Asclépiadées.

CALOTTE. s. f. Espèce de petit bonnet qui ne couvre généralement que le haut de la tête, et qui n'est guère en usage que parmi les ecclésiastiques. *C. de satin, de velours. La c. noire d'un prêtre. La c. rouge d'un cardinal.* ‖ Se dit absol. de La c. de cardinal. *Le pape lui a donné la c.*, Il l'a élevé à la dignité de cardinal. ‖ T. Méd. Se dit de Certains bonnets et, par ext., de Certaines matières qu'on applique sur la tête pour le traitement de diverses maladies. *C. de flanelle. C. de taffetas gommé. C. de glace.* ‖ T. Anat. *La c. du crâne*, La partie supérieure du crâne. ‖ T. Archit. Petite voûte qui a peu d'élévation. ‖ Fig. et fam., *La c. des cieux*, La voûte du ciel.

CALOYER. s. m. Nom de certains moines grecs qui suivent la règle de Saint-Basile.

CALQUE. s. m. Trait léger d'un dessin qui a été calqué. *Prendre un c.* ‖ Fig., se dit de Toute production de l'esprit qui n'est que l'imitation servile de quelque autre ouvrage.

Enc. — *Calquer*, c'est reproduire les contours et les traits d'une image quelconque à l'aide de quelque matière transparente. Le résultat de l'opération se nomme *Calque. Décalquer*, c'est reporter le calque sur une matière quelconque. *Contre-calquer*, c'est faire la contre-épreuve d'un calque, c.-à-d. décalquer un calque en le retournant, de façon à obtenir un dessin en sens contraire du calque original. — Le procédé le plus simple pour calquer consiste à fixer une feuille de papier ordinaire sur le dessin, et à placer le tout sur une vitre élevée. La transparence que l'on obtient permet de suivre exactement les traits du modèle, et l'on peut ainsi les reproduire sur le papier avec la plume ou avec le crayon. Mais ce procédé a l'inconvénient d'être très-fatigant ; en outre, il ne peut s'employer que pour calquer les dessins susceptibles de se laisser pénétrer par la lumière. Lorsqu'ils ne possèdent pas cette propriété, on est obligé de recourir à un autre procédé. On se sert alors de *papier végétal* ou de *papier-glace*, et l'on opère sur une table, avec la plume, le crayon ou une pointe très-fine, dite *pointe à calquer*, absolument comme pour le dessin ordinaire. — Le calque terminé, il est très-facile d'en obtenir un *décalque* sur une autre feuille de papier, sur la pierre lithographique, sur une planche métallique, ou sur toute autre surface appropriée. Il suffit, pour cela, de rougir le verso du calque avec de la sanguine, d'appliquer celui-ci sur la surface où l'on veut reproduire le dessin, et enfin de suivre, avec une pointe, tous les traits marqués sur le calque. De cette manière, ces traits se reproduisent en rouge, sur la surface du papier, de la pierre, etc. On peut encore, lorsque le calque est fait au crayon ou avec une encre préparée, le décalquer au moyen de la presse.

CALQUER. v. a. Prendre le trait d'un dessin en suivant exactement ses contours avec une pointe, une plume ou un crayon. *C. une carte géographique, une estampe.*—On dit dans le même sens, *C. une lettre*, En faire le fac-simile. ‖ Fig., se dit pour Imiter avec exactitude. *Il est habile à c., mais il ne crée pas.* = Calqué, ée. part.

* **CALTHA.** s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

CALUMET. s. m. (lat. *calamus*, roseau).

Enc. — On nomme ainsi une grande pipe particulièrement en usage chez les Indiens de l'Amérique du nord, et dont le tuyau, long d'environ 70 centim., est orné de cheveux nattés avec soin et de plumes vertes, rouges et bleues. Le cal. est ordinairement pour les Indiens un symbole de paix. Ils l'offrent à leurs amis en signe d'alliance éternelle ; le refuser équivaudrait à une déclaration de guerre. Cependant, il est aussi quelquefois employé comme emblême belliqueux : dans ce cas, il n'est plus décoré de plumes, et l'intervalle qui sépare les nattes de cheveux est peint en rouge.

Le nom de *Cal.* s'applique encore, dans nos colonies, à diverses espèces de végétaux dont les Nègres se servent pour faire des tuyaux de pipe. Ainsi, à Cayenne, le mot Cal. désigne une espèce d'Euphorbiacée, le *Mabea piriri*. A Haïti, on nomme ainsi une espèce du g. *Lygodium*, fam. des Polypodiacées. Au Canada on l'applique à plusieurs espèces du g. *Arundo*, fam. des Graminées. Enfin, dans les îles Bourbon et Maurice, on donne le nom de *Cal. des Hauts* à une espèce du g. *Nastus*, qui appartient également à cette dernière famille.

CALUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Chir. Voy. Cal. ‖ Fig., Endurcissement de cœur ou d'esprit qui résulte de la longue habitude. Se prend généralement en mauvaise part. *L'impie se fait un c. contre les remords de sa conscience.*

CALVAIRE. s. m. Petite montagne de la Palestine près de Jérusalem, où N. S. J. C. a été crucifié. *Le mont C.* ‖ Se dit d'Une élévation sur laquelle on a planté des croix pour figurer le véritable Calvaire, et où l'on a établi des chapelles et des stations rappelant les diverses scènes de la passion.

CALVILLE. s. m. T. Hort. Voy. Pommier.

CALVINISME. s. m. Voy. Hérésie.

CALVINISTE. s. et adj. 2 g. Celui ou celle qui suit la doctrine de Calvin.

CALVITIE. s. f. [On pron. *Calvicie.*] (lat. *calvities*). État d'une tête chauve, effet de la chute des cheveux.

* **CALYCANTHÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs

formées d'écailles nombreuses imbriquées, et à cotylédons enroulés. — *Car. bot.* . Arbrisseaux à tige quadrangulaire, présentant 4 axes ligneux imparfaits entourant l'axe central ordinaire. Feuilles opposées, simples, scabres, sans stipules. Fleurs axillaires, solitaires. Sépales et pétales confondus, en nombre indéterminé, imbriqués, soudés en un tube charnu. Étamines en nombre indéfini, insérées sur un rebord charnu à l'orifice du tube ; filets intérieurs stériles ; filets extérieurs portant une anthère adnée extrorse. Ovaires multiples, simples, uniloculaires, surmontés chacun par un style terminal unique et adhérent à l'intérieur du tube du calice. Ovules anatropes, ascendants, solitaires, quelquefois 2, dont l'un est abortif. Noix enfermées dans le tube charnu du calice, monospermes, indéhiscentes. Graine ascendante, sans albumen, à cotylédons foliacés, enroulés dans leur longueur, et à radicule infère. [Fig. 1. *Calycanthus floridus;* Fleur ; 2. La même, sans pétales ni sépales ; 3. Coupe verticale de celle-ci ; 4. Coupe d'un ovaire ; 5. Noix ; 6 Embryon ; 7. Coupe transversale du même.]

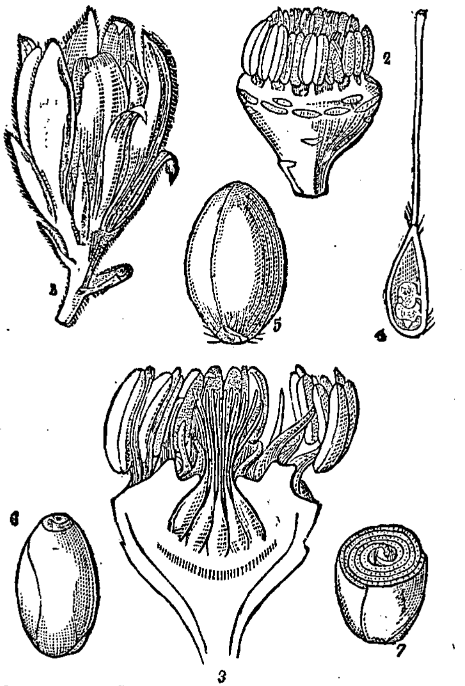

La famille des Calycanthées ne contient que les deux genres *Calycanthus* et *Chimonanthus ;* le premier renferme 5 espèces et le second une seule. Toutes les Cal. sont des arbustes d'ornement indigènes, les unes du Japon, les autres de l'Amérique du Nord. Les fleurs qui naissent en même temps que les feuilles, et qui même les précèdent chez quelques espèces, sont d'un brun verdâtre ou de couleur chocolat ; leur odeur offre un mélange de l'odeur de la vanille et de celle des amandes amères. Les fleurs du *Calycanthus floridus*, desséchées à l'ombre, gardent indéfiniment leur parfum. Il paraît que l'odeur qui les distingue existe aussi dans l'écorce : aussi l'emploie-t-on aux États-Unis en guise de cannelle.

*** CALYCÉRÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs monopétales dichlamydées, à corolle ayant une préfloraison valvaire, à ovaire uniloculaire, à anthères syngénèses, à ovule pendant, et à graines pourvues d'albumen. — *Car. bot.* : Plantes herbacées. Feuilles alternes, sans stipules. Fleurs réunies en capitules, qui sont ou terminaux ou opposés aux feuilles, et entourés d'un involucre. Fleurs sessiles, hermaphrodites ou neutres. Calice supère, à 5 divisions inégales. Corolle régulière, supère, à préfloraison valvaire, infundibuliforme, avec un tube long et grêle, et 5 segments dont chacun porte 3 veines principales ; espaces glandulaires au-dessus des étamines, alternant avec elles. Étamines 5, monadelphes ; anthères soudées en cylindre par leur moitié inférieure. Ovaire infère, uniloculaire ; ovule pendant, solitaire ; style simple, lisse ; stigmate capité. Fruit formé d'un péricarpe indéhiscent, ordinairement couronné par les segments rigides et épineux du calice. Graine solitaire, pendante, sessile ; embryon situé dans l'axe d'un albumen charnu ; radicule-supère, plus longue que les cotylédons qui sont plano-convexes. [Fig. *Acicarpha spathulata;* 2. Coupe d'une fleur entière ; 3. Coupe verticale d'un fruit mûr.]

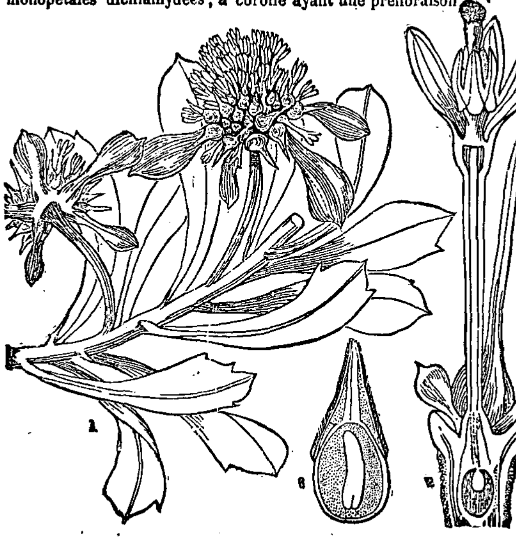

La fam. des *Calycérées*, appelée *Boopidées* par Cassini, ne comprend jusqu'à présent que 5 genres et 10 espèces. Toutes habitent l'Amérique du Sud, et surtout la partie méridionale du Chili : on les rencontre rarement dans les régions tropicales. On ne leur connaît aucune propriété utile.

*** CALYCIFLORES.** s. f. pl. T. Bot. V. Botanique.

*** CALYPTRANTHE.** s. m. T. Bot. Voy. Myrtacées.

*** CALYPTOMÈNE.** s. m. T. Ornith. V. Manakin.

*** CALYPTRE.** s. f. T. Bot. Voy. Cryptogames.

*** CALYPTRÉE.** s. f. T. Zool. Voy. Capuloïdes.

*** CALYSTÉGIE.** s. f. T. Bot. V. Convolvulacées.

*** CAMACÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Camacés* sont des Mollusques bivalves qui constituent, dans la méthode de G. Cuvier, la troisième famille de l'ordre des *Acéphales testacés*.— Les Cam. sont caractérisés par leur coquille bivalve à sommet quelquefois recoquillé, et leur manteau percé de 3 orifices, le premier donnant passage au pied, le second à l'eau nécessaire pour la respiration, et le troisième aux excréments. — Cette fam. ne comprend que 3 genres. — 1° Les *Tridacnes* ont la coquille très-allongée en travers, et à valves égales ; l'angle supérieur qui répond à la tête et au sommet est très-obtus. Toutes les coquilles de ce genre sont marines et habitent les mers intertropicales. Nous en citerons seulement deux espèces, la *Tridacne faîtière* (*Tr. squamosa*) (Fig. 1 et 2), et la *Tr. gigantesque* (*Tr. gigas*). Cette dernière espèce est en effet remarquable par ses dimensions : elle atteint, dit-on, le poids de 250 kilogr. On en voit dans plusieurs églises qui servent de bénitier ; de là le nom vulgaire de *Bénitier*, sous lequel on désigne souvent cette espèce. L'église de Saint-Sulpice, à Paris, possède deux belles coquilles de Tridacne : néanmoins on en rencontre de plus grandes encore en Italie. Le byssus par lequel ce coquillage s'attache aux rochers est si fort qu'il faut le couper avec une hache. La chair de l'animal se mange, bien qu'elle soit fort dure. — Les *Hippopes* ressemblent beaucoup aux Tridacnes. Leur coquille est fermée et aplatie en avant, comme si elle avait été tronquée.

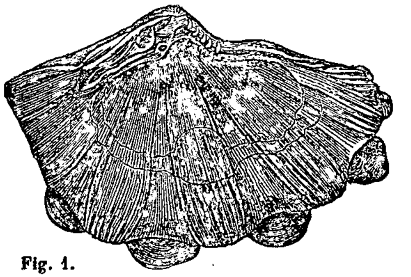

Fig. 1.

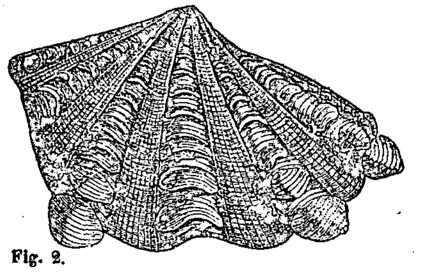

Fig. 2.

2° Les *Cames* (*Chama*) ont la coquille irrégulière, à valves inégales, ordinairement lamelleuses et hérissées, avec des sommets souvent très-saillants, inégaux et recoquillés. Elles se fixent aux rochers, aux coraux, etc., comme les huitres. L'animal a un petit pied, coudé presque comme celui de l'homme. Ces Mollusques vivent en général dans les mers des pays chauds ; cependant nous en avons quelques espèces dans la Méditerranée. Nous citerons comme ex. de ce genre la *C. corne de daim* (*Chama damæcornis*) (Fig. 3). — Les *Dicérates* ne diffèrent guère des Cames que par l'épaisseur de leur dent cardinale.

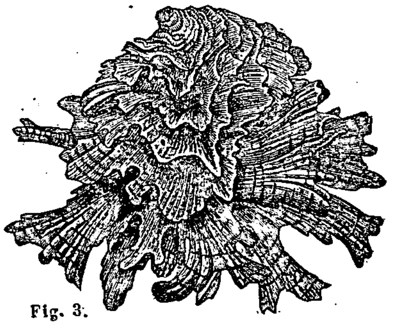

Fig. 3.

3° Les *Isocardes* (*Isocardia*) ont une coquille libre, régulière, bombée, avec des sommets recoquillés en spirale et divisés vers le devant (Fig. 4. *Isocarde globuleuse*). La Méditerranée en possède une espèce assez grande, lisse et rousse, appelée *Isocarde chama cor*.

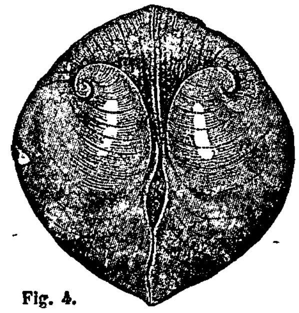

Fig. 4.

CAMAÏEU. s. m. (R. *camée*). Sorte de pierre fine de deux couleurs. ‖ T. Peint. Tableau peint avec une seule couleur. *Peindre en c. Ces camaïeux sont remarquables.*

CAMAIL. s. m. T. Liturgie.

Enc. — Ce mot, que l'on fait venir de l'italien *camaglio*, du bas-latin *camelaucius* qui signifie étoffe de camelot, ou du vieux français *cap de mailles*, désigne une espèce de manteau ecclésiastique qui varie de forme, de grandeur et de couleur, selon le rang et la dignité de celui qui en est revêtu. Ce manteau est muni d'un capuchon ; mais cet appendice ne figure que pour la forme dans les diocèses méridionaux, tandis que dans presque tous ceux du nord, il a des dimensions suffisantes pour pouvoir se placer sur la tête. L'usage général du c. ne paraît pas remonter au delà de la première moitié du XV° siècle, mais il existait déjà dans quelques églises avant cette époque, ainsi que le prouvent les canons du concile de Saltzbourg, en 1386. — Actuellement, le c. est porté par tous les ecclésiastiques indistinctement, là où la coutume en est établie, surtout en hiver. Il est de couleur noire pour les prêtres ordinaires, et d'une autre couleur pour les enfants de chœur et les chantres. Sa longueur varie selon les localités. Les évêques et les chanoines, tant titulaires qu'honoraires, portent un c. particulier, appelé *Mosette*, qui diffère du premier en ce qu'il est de soie, ne descend qu'un peu au-dessous des épaules et n'a pas de capuchon. La mosette est violette pour les évêques et noire pour les chanoines ; on la double ordinairement de rouge, et on la borde quelquefois de fourrures. Enfin, elle se porte toute l'année.

CAMALDULE. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — Les *Camaldules* forment l'un des ordres religieux les plus sévères du catholicisme. Cet ordre fut fondé vers le milieu du X° siècle par saint Romuald, jeune homme issu d'une des plus illustres familles de Ravenne. Ce nom de Camaldules vient de la vallée de Camaldoli, dans l'Apennin, où fut bâti le premier couvent de l'ordre. La règle des Camaldules était, dans le principe, celle de saint Benoît, mais rendue encore plus austère : l'ordre se composait d'ermites et de cénobites. Plus tard, les Camaldules s'étendirent, non-seulement en Italie, mais encore en France, en Allemagne et en Pologne, et leur règle, jugée trop rigoureuse, fut plusieurs fois modifiée. Aujourd'hui, il n'existe plus de religieux de ce nom qu'en Italie. Ils sont vêtus de blanc : leur habillement se compose d'une robe et d'un scapulaire, serrés d'une ceinture de laine. Le général ou *majeur* de l'ordre est élu tous les deux ans et porte des habits pontificaux. Cet ordre a eu l'honneur de donner à l'Église l'illustre prédécesseur de Pie IX, le pape Grégoire XVI. — Il y a également des religieuses qui portent le nom de *Camaldules*. — Enfin, on désigne encore sous le nom de Camaldules, les maisons mêmes qui appartiennent à cet ordre religieux. Une *Camaldule* doit être située à 20 kilom. au moins des grandes villes.

CAMARADE. s. 2 g. (lat. *camera*, chambre). Compagnon de profession, celui qui vit avec un autre et fait le même métier, les mêmes exercices. Ne se dit guère qu'entre soldats, comédiens, enfants, écoliers, valets, etc. *Ils étaient camarades au collége. Nous avons été camarades d'école. Ces soldats ont été longtemps camarades. C. de chambre. C. de lit. Un bon c. Ma c. est malade. — Camarades de voyage, de fortune, de malheur, etc.*, se dit de Ceux qui voyagent ensemble, qui éprouvent les mêmes vicissitudes, les mêmes malheurs. ‖ Fam., s'emploie en parlant à Une personne de condition fort inférieure. *Mon c., indiquez-moi ma route. Camarades, suivez-moi.*

CAMARADERIE. s. f. Se dit de Cette sorte d'union familière qui existe entre camarades. *Cette c. ne peut durer longtemps. La c. littéraire.*

CAMARD, ARDE. s. Camus, qui a le nez plat et écrasé. *Un vilain c.* ‖ Adj. *Cette femme est camárde.* On dit aussi, *Nez c.*

* **CAMARE.** s. f. T. Bot. Voy. FRUIT.

* **CAMARILLA.** s. f. Mot espagnol qui sign. *Petite chambre, cabinet*, et se dit, dans le langage politique, Des familiers du souverain. Il s'emploie par dénigrem. en parlant de l'influence extra-constitutionnelle qu'ils exercent parfois dans le gouvernement.

* **CAMASSIE.** s. f. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

CAMBISTE. s. m. (ital. *cambio*, change). T. Com. Celui qui fait sur la place le commerce des lettres de change. Vx.

* **CAMBIUM.** s. m. T. Bot. Voy. SÈVE et TIGE.

* **CAMBOGE.** s. m. T. Bot. Voy. CLUSIACÉES.

CAMBOUIS. s. m. Vieux oing dont on a graissé des roues de voiture et qui est devenu noir par le frottement. *Taches de c.*

CAMBRER. v. a. (lat. *camerare*, voûter). Courber légèrement. *C. des cuirs. C. du bois.* ‖ S'emploie avec le pron. pers. *Cette poutre commence à se c.* = CAMBRÉ, ÉE. part. *Elle a la taille cambrée. Il a les jambes cambrées.*

* **CAMBRÉSINE** ou * **CAMBRASINE.** s. f. Sorte de toile de lin qui se fabriquait autrefois à Cambrai.

* **CAMBREUR.** s. m. Ouvrier qui cambre les cuirs destinés à faire des bottes, des souliers, etc.

CAMBRURE. s. f. Courbure légère. *La c. d'un soulier. La c. d'une solive. — * La c. de la taille.* Voy. ORTHOPÉDIE.

CAMBUSE. s. f. (holl. *kom-huis*, maison à l'écuelle). T. Mar. Endroit d'un navire où l'on conserve une partie des vivres; et où l'on fait la distribution des rations aux hommes de l'équipage.

CAMBUSIER. s. m. Mar. Le servant de la cambuse.

CAME. s. f. T. Zool. Voy. CAMACÉS.

Enc.— En Mécanique, on donne le nom de *Came* à une saillie ou dent implantée à la surface d'une roue ou d'un arbre tournant, mis en mouvement par un moteur quelconque. La c. sert à transformer un mouvement circulaire continu en mouvement circulaire alternatif ou en mouvement rectiligne alternatif. Les cames sont toujours fort espacées entre elles, et présentent une courbure du côté par lequel elles agissent pour transmettre le mouvement. Ainsi, par ex., la Fig. ci-contre représente une roue armée de cames qui agit sur un martinet, lequel est mobile autour d'un axe fixe. D'après la seule inspection du dessin, on voit qu'il s'agit ici d'un mouvement circulaire continu, transformé en mouvement circulaire alternatif. Un arbre ou une roue munie de cames qui soulèvent un pilon vertical, fournissent un ex. de transformation de mouvement circulaire continu en mouvement rectiligne alternatif. Pour cela, le pilon est lui-même muni d'une saillie appelée *mentonnet*, sous lequel les cames viennent s'engager à chaque révolution de la roue ou de l'arbre. Chaque fois que l'une des cames se dégage du mentonnet, le pilon retombe en vertu de son propre poids, pour être saisi par un autre c., et ainsi indéfiniment. — Lorsqu'on veut mettre en mouvement, au moyen d'un arbre à cames, une série de martinets ou de pilons, on dispose les cames sur le cylindre, de manière qu'elles décrivent une hélice. A l'aide de cet artifice, les martinets ou les pilons sont tous soulevés, mais seulement successivement à chaque tour de l'arbre. Par conséquent, celui-ci n'a pas besoin, pour produire l'effet voulu, d'être mû par une force aussi considérable que s'il lui fallait soulever tous les pilons ou martinets à la fois. — V. ENGRENAGE, MOUVEMENT, etc.

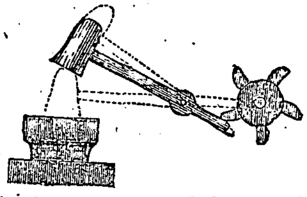

CAMÉE. s. m. (hébr. *kamaa*, relief). Pierre composée de différentes couches, nuancée de diverses couleurs, et sculptée en relief. *On choisit ordinairement pour faire des camées, l'onyx ou la sardoine.*

* **CAMÉLÉE.** s. f. T. Bot. Voy. RUTACÉES.

CAMÉLÉON. s. m. (gr. χαμαιλεών). T. Erpét. Animal de la famille des Sauriens, auquel on a longtemps attribué la faculté de prendre la couleur des objets dont il approche. ‖ Fig., se dit d'Un homme qui change d'humeur, de conduite, d'opinion, de discours, suivant les circonstances. *C'est un vrai c. en politique.* ‖ Astr. V. CONSTELLATION. ‖ * Chim. *C. minéral*, V. MANGANÈSE.

Enc. — Le genre *Caméléon* constitue un groupe de *Sauriens* parfaitement distinct : aussi Cuvier en a-t-il fait une famille particulière, la cinquième dans l'ordre des *Sauriens*, en lui donnant le nom de *Caméléoniens.* — La grosseur de leur tête, qui est largement fendue par la bouche, et leur occiput qui est relevé en pyramide, leur donnent un aspect singulier. Ils ont le corps comprimé et le dos comme tranchant. Leur queue, à peu près aussi longue que le corps, est volubile, et, comme celle des singes d'Amérique, susceptible de s'accrocher aux branches d'arbre. Leurs pattes sont munies de 5 doigts, lesquels sont partagés en deux faisceaux, 3 à l'interne et 2 à l'externe en avant, 2 à l'interne et 3 à l'externe en arrière. Chacun des doigts est armé d'un ongle aigu, et chaque faisceau de doigts est réuni par une membrane jusqu'aux ongles. Leurs dents sont trilobées ; leurs yeux grands, mais presque couverts par la peau, à l'exception d'un petit trou vis-à-vis la prunelle, sont extrêmement mobiles et parfaitement indépendants l'un de l'autre, de telle sorte que l'animal peut regarder en même temps en avant et en arrière. Les premières côtes se joignent au sternum, et les suivantes se continuent chacune avec sa correspondante, de manière à former un cercle entier. La peau, toute chagrinée par de petits grains écailleux, semble ne pas adhérer aux muscles dans plusieurs parties. Enfin, le volume du poumon est énorme et permet à l'animal de se gonfler d'air à volonté. Quand le poumon est gonflé, le corps du Cam. parait transparent. C'est cette organisation particulière du poumon qui très-probablement donne à ce Saurien la propriété de changer de couleur, non pas comme on le croit vulgairement, selon les corps sur lesquels il se trouve, mais selon ses besoins et ses passions. — « En effet, dit Cuvier, le poumon du Cam. rend l'animal plus ou moins transparent, contraint plus ou moins le sang de refluer vers la peau, et colore même ce fluide plus ou moins vivement, selon qu'il se remplit ou se vide d'air. » La couleur du *Cam. ordinaire* (*Chameleo africanus*), qui est le mieux connu, est blanc tirant sur le jaune. Ses mouvements sont remarquables par leur extrême lenteur. Cet animal reste des journées entières dans une complète immobilité, accroché aux branches d'un arbre ou d'un buisson par les doigts de ses pattes et l'extrémité de sa queue, attendant avec patience qu'une Mouche, une Guêpe, une Abeille, une Sauterelle, etc., passe à sa portée. Aussitôt qu'il aperçoit un de ces insectes à distance convenable, il darde sa langue avec une rapidité prodigieuse, et engloutit promptement sa proie. L'extrémité de la langue du Cam. est très-visqueuse, en forme de massue, et l'animal peut la lancer, selon Bory-Saint-Vincent, jusqu'à la distance de 20 centim. Les physiologistes ne sont pas d'accord sur le mécanisme au moyen duquel le Cam. meut si rapidement cet organe. Le Cam. est capable de rester des mois entiers sans manger, et de supporter des chaleurs excessives; mais il paraitrait qu'il passe la mauvaise saison dans l'engourdissement et caché dans quelque trou pour se mettre à l'abri du froid. — On connait, jusqu'à présent, environ 14 espèces de Caméléoniens. Le *Cam. ordinaire* (Fig. ci-dessus) a le capuchon pointu et relevé d'une arête en avant ; sa crête supérieure est dentelée jusqu'à la moitié du dos, et l'inférieure jusqu'à l'anus. Il atteint jusqu'à 50 centim. de longueur. Cette espèce est surtout commune dans toute l'Afrique septentrionale ; mais elle se rencontre aussi dans le midi de l'Espagne et jusque dans les Indes. Parmi les autres espèces, nous ne citerons que le *Cam. à nez fourchu* (*Cham. bifurcus*) des Moluques, remarquable par deux grandes proéminences comprimées et saillantes, qui sont situées en avant du museau. Jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé de véritable Cam. dans le Nouveau-Continent.

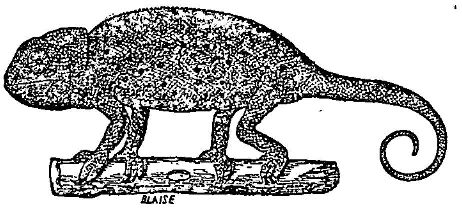

CAMÉLÉOPARD. s. m. (gr. χάμηλος, chameau; πάρδαλις, panthère). Nom que les anciens donnaient à la Girafe. ‖ T. Astr. Voy. CONSTELLATION.

* **CAMÉLIA.** s. m. T. Bot. Voy. TERNSTRŒMIACÉES.

CAMELINE. s. f. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

CAMELOT. s. m. (gr. χάμηλος, chameau). Étoffe de poil de chèvre, ou de laine, mêlée quelquefois de soie en chaîne.

* **CAMELOTTE.** s. f. Se dit vulgair. Des marchandises de pacotille et de rebut, ou D'un travail peu soigné. *Ce marchand n'a que de la c. C'est de l'impression de c.*

* **CAMÉRALISTIQUE.** s. f. (lat. *camera*, chambre). T. barbare employé en Allemagne pour désigner La science ou plutôt l'art de l'administration. On dit encore, *Les sciences camérales.*

CAMÉRIER. s. m. (lat. *camera*). Prélat de la cour de Rome attaché à la personne du pape et chargé de ses aumônes, etc. *Les camériers portent une soutane violette avec des manches pendantes jusqu'à terre.* ‖ * Bot. Voy. APOCYNÉES.

* **CAMÉRINE.** s. f. T. Zool. Voy. FORAMINIFÈRES.

* **CAMÉRISIER.** s. m. T. Bot. Voy. CAPRIFOLIACÉES.

CAMÉRISTE. s. f. (lat. *camera*, chambre). Nom donné dans plusieurs cours Aux femmes qui servent les princesses dans leur chambre. ‖ * Se dit quelquefois en parlant d'Une simple femme de chambre.

CAMERLINGAT. s. m. Dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE. s. m. (all. *kammerling*, chambrier). Titre de l'un des premiers officiers de la cour de Rome, qui est toujours cardinal. *La fonction ordinaire du c. est de présider à la chambre apostolique, et il a l'autorité pour le gouvernement temporel, quand le siége est vacant. Le c. fait battre monnaie à son coin pendant la vacance du saint-siége.*

CAMION. s. m. * Sorte de chariot à quatre roues très-basses et très-solides. *Le c. sert à transporter les objets d'un poids ou d'un volume considérable.* ‖ Petite voiture traînée par des hommes dans les chantiers de construction. ‖ La plus petite de toutes les sortes d'épingles.

CAMIONNEUR. s. m. Le cheval ou l'homme qui traîne un camion; Celui qui conduit un camion.

CAMISADE. s. f. Ruse de guerre pour surprendre l'ennemi pendant la nuit. Ce mot vient de ce que les assaillants, pour se reconnaître plus aisément, mettaient leur chemise par-dessus leurs vêtements. *Donner une c.* Vx.

CAMISARD. s. m. Nom donné aux Calvinistes des Cévennes pendant leur révolte sous Louis XIV, après la révocation de l'Édit de Nantes.

CAMISOLE. s. f. (B. lat. *camisia*, chemise). Chemisette très-courte que l'on porte ordinairement par-dessus la chemise, mais quelquefois aussi par-dessous. *C. de flanelle.* ‖ *C. de force*, Sorte de camisole que l'on met aux aliénés furieux et à quelques criminels pour leur ôter l'usage de leurs bras, dans la crainte qu'ils ne se blessent ou qu'ils ne frappent ceux qui les approchent.

* **CAMMARUM.** s. m. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

CAMOMILLE. s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

CAMOUFLET. s. m. (lat. *calamo flatus*, soufflé par un chalumeau).

Enc.—Le *Cam.* est une espièglerie d'enfant qui consiste à souffler au nez de quelqu'un du noir de fumée au moyen d'un chalumeau. Les ingénieurs militaires ont adopté ce terme pour désigner un jeu plus sérieux. Ici, *Donner un c.*, signifie déloger l'ennemi de la mine qu'il a creusée en lui envoyant une masse de fumée qui l'asphyxie et en bouleversant ses travaux. A cet effet, lorsque le mineur ou contre-mineur se trouve assez rapproché (3 ou 4 m.) de la galerie ennemie et craint d'être prévenu ou découvert, il perce avec une tarière un trou dans la muraille de terre qui le sépare de cette dernière, y enfonce une cartouche remplie de 10 à 15 kilog. de poudre, la bourre avec des mandrins de bois, et y met le feu. Il étouffe ainsi le mineur ennemi, crève sa galerie et le force à l'abandonner. — Le langage figuré s'est aussi emparé de cette locution: *Donner le c. à quelqu'un*, c'est lui infliger une grande mortification, lui faire un affront sanglant.

CAMP. s. m. (lat. *campus*, champ). L'espace de terrain dans lequel une armée dresse des tentes ou construit des baraques, pour s'y loger en ordre ou pour s'y retrancher. *C. ouvert, retranché, fortifié. La tête, le front, le centre d'un c. Tracer, choisir, marquer un c. Asseoir un c. Se retrancher dans un c. Se retirer dans le c. Forcer les ennemis dans leur c. Lever un c.* ‖ Se dit de L'armée qui est dans un c. *Tout le c. fut sur pied en un instant. Donner l'alarme au c.* ‖ Fig. et prov., *L'alarme est au c.*, V. ALARME. ‖ Se dit au pl. pour désigner La profession militaire. *La vie des camps lui plaît beaucoup. Il a été élevé dans les camps. Il conserve les habitudes des camps.* ‖ *C. volant*, Petit corps d'armée composé surtout de cavalerie, qui tient la campagne pour faire des courses sur l'ennemi ou pour l'observer. ‖ *C. de manœuvres*, Emplacement où l'on rassemble des troupes pour les exercer aux manœuvres. Se dit Des armées mêmes auxquelles on apprend les manœuvres. *Le c. de Compiègne. Il commande le c. de manœuvres.* ‖ *Maréchal de c.*, V. BRIGADE. *Aide de c.*,

V. Aide. *Mestre de c.*, V. Colonel. || Se dit aussi Des lices où l'on faisait entrer des champions, pour y vider leur différend par les armes. Ne s'emploie guère que dans ces phrases : *Demander le c. Donner le c. Juge du c.* || Fam.. *Prendre le c.*, Déguerpir, se retirer. Dans cette loc., Camp a le sens de Champs. = V. Castramétation.

CAMPAGNARD, ARDE. s. Se dit, avec une nuance de mépris, d'Une personne qui vit ordinairement à la campagne, et qui en général n'a pas les manières et la politesse qu'on acquiert dans le grand monde. *Il n'y a rien de si ennuyeux que les compliments d'un c. C'est une vraie campagnarde.* || Adjectiv. *Gentilhomme c.*, Qui vit retiré dans sa terre. *Avoir l'air c., les manières campagnardes.*

CAMPAGNE. s. f. (lat. *campus*, champ). Plaine, grande étendue de pays plat et découvert. *Une vaste c. Rase c. En pleine c.* — Fig. et poét., *Les campagnes de l'air*, L'air ou les airs. || Se dit Des terres, relativement à leur fertilité, à leur culture, à leurs productions. *C. stérile, fertile. Une belle, une riche c. Toute la c. est inondée. La grêle a ravagé nos campagnes.* || Se dit par opposit. à La ville. *Maison de c. Les habitants, la vie de la c. Je suis allé prendre l'air de la c. Il est allé à la c., à sa c. Il est à la c. — Gentilhomme de c.*, Qui vit habituellement à la c. *Habit de c.*, Habit plus simple et plus commode qu'on porte quand on est à la c. — *Comédiens de c.*, Qui ne jouent que dans la province. = T. Guerre. *Tenir la c., être maître de la c.*, Être maître du pays, de telle sorte que l'ennemi soit obligé de se retirer dans ses places fortes. || *Battre la c.*, Voy. Battre. || Expédition militaire considérée sous le rapport des plans, de la conduite, du résultat et de la fin des opérations. *Les ennemis n'avaient point de plan de c. fixe et arrêté. Entreprendre une c. Ouvrir la c. Se mettre en c. Entrer en c. Être en c. Faire une c. Il a fait toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. C. d'Italie. C. de Crimée. Une glorieuse c. La paix fut le résultat d'une seule c. — Pièces de c.*, Voy. Bouches a feu. — Fig. et fam., *Se mettre en c.*, Faire des démarches pour réussir dans quelque projet. *Mettre ses amis en c., mettre bien des gens en c.*, Les faire agir pour le succès d'une affaire. *Son imagination est en c.*, se dit De quelqu'un qui cherche dans son esprit les moyens de faire quelque chose, ou qui, dans son inquiétude, se forge quelque chimère. Ironiq., on dit aussi, *Il a fait une belle c.*, Il s'est donné bien du tracas, il a fait bien des démarches pour n'aboutir à rien. || Le temps que dure une expédition militaire considérée dans son ensemble. *La c. sera longue. Nous avons eu une c. de trois mois. Il en est à sa première c.* — S'emploie dans le même sens en parlant Du service naval. || Par anal., se dit de La saison propre à l'exécution de certains travaux, comme les constructions, la fabrication du sucre, etc. = Obs. gram. V. En, prép.

CAMPAGNOL. s. m. T. Mamm.

Enc. — On donne le nom de *Campagnol* (*Arvicola*) à un genre de petits *Mammifères* qui appartient à l'ordre des *Rongeurs* et à la famille des *Rats* ou *Muridés*. Cuvier a fait du *Camp.* le type d'une tribu composée des 3 genres *Ondatra*, *Camp.* proprement dit, et *Lemming*. Depuis, on a donné à cette tribu le nom d'*Arvicoliens*. Les animaux qui la composent ont, comme les Rats, trois mâchelières de chaque côté et à chaque mâchoire ; mais ces dents manquent de racines, et sont en outre formées chacune de prismes triangulaires, placés alternativement sur deux lignes.

I. Le genre *Ondatra* (*Fiber*, Cuv.) est caractérisé par ses pieds de derrière à demi palmés, et sa longue queue comprimée et écailleuse. Il ne renferme qu'une seule espèce bien connue, le *Fiber zibeticus*, appelé vulgairement *Rat musqué* (Fig. 1), à cause de l'odeur musquée très-pénétrante qu'il exhale, surtout dans la saison des amours. L'Ond. est de la grosseur d'un Lapin, mais ses jambes sont plus courtes. Son pelage est roussâtre. Il habite les régions septentrionales de l'Amérique du Nord, et vit au bord des lacs ou des rivières peu rapides. Ces animaux ne sont guère moins sociables et moins industrieux que les Castors. Ils se construisent, sur le bord même des eaux, des villages composés d'un certain nombre d'habitations en forme de dôme, dont les murailles, faites de terre glaise, sont épaisses de 10 à 15 centim. La muraille est ensuite revêtue d'une couverture de joncs entrelacés qui a jusqu'à 20 centim. d'épaisseur. L'intérieur est disposé par gradins, dans la prévision d'une crue des eaux. La grandeur des cabanes varie selon le nombre des individus qui doivent l'habiter. Pour une famille de 7 ou 8 individus, on lui donne environ 65 centim. de diamètre ; mais il y en a de beaucoup plus grandes. Ordinairement des galeries souterraines conduisent en sûreté les habitants de ces logis au fond de la rivière, où ils vont chercher les racines des joncs dont ils se nourrissent. Mais quand la gelée ferme leurs trous, ils sont réduits à se manger les uns les autres.

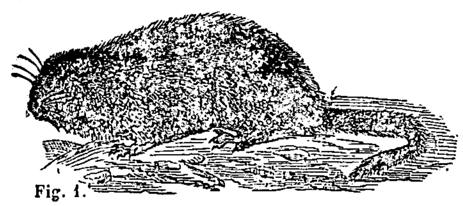

Fig. 1.

II. Les *Campagnols* proprement dits (*Arvicola*) ont la queue velue et à peu près de la longueur du corps. Ils n'ont pas de palmures aux pieds, quoique plusieurs espèces fréquentent le bord des eaux. — L'espèce appelée très-improprement *Rat d'eau* (*Arv. amphibius*) [Fig. 2] paraît commune aux deux continents : elle se trouve dans toute l'Europe et une grande partie de l'Asie. Le Camp. amphibie est un peu plus grand que le Rat commun, d'un gris brun-foncé, et a la queue d'un tiers plus courte que le corps. Il vit sur les bords des ruisseaux, et creuse dans les terrains marécageux pour y chercher des racines. Quand il est surpris, il court se jeter à l'eau ; mais il nage et plonge mal. — Le *Schermaus* ou *Rat fouisseur* (*Arv. paludosus*) ne se rencontre qu'en Alsace. Il semble ne différer du précédent que par sa taille un peu moindre, la couleur plus noire de son poil, et la brièveté de sa tête qui paraît plus ramassée. Il vit sous terre comme la taupe, mais surtout dans les terrains élevés. Il creuse des galeries et transporte la terre qu'il sort de son trou à quelque distance de l'ouverture. Ses magasins qu'il emplit principalement de racines de carottes sauvages coupées en morceaux, ont souvent 65 centim. de diamètre. — Le *Camp. commun* (*Arv. arvalis*) ou *petit Rat des champs*, appelé encore mais très-improprement *Mulot* dans quelques provinces, est l'espèce du g. la plus répandue en Europe. Il a la taille d'une Souris, la queue un peu moindre que le corps. Son pelage est jaune brun sur le corps, et blanc sale sous le ventre. Cet animal habite dans les champs cultivés. Il se creuse dans la terre une retraite composée de plusieurs galeries irrégulièrement coudées qui aboutissent à une chambre de 9 à 10 centim. de diamètre. C'est là que la femelle dispose un lit d'herbes sèches sur lequel elle met bas deux fois par an, de 8 à 10 petits par portée. Comme cette espèce se nourrit de grains et en emporte également dans ses trous pour ses provisions d'hiver, on conçoit aisément qu'elle peut devenir, si rien ne vient entraver sa multiplication, une véritable calamité pour nos campagnes. Fort heureusement pour les cultivateurs, les Campagnols sont activement poursuivis par les oiseaux de proie, ainsi que par les Renards, les Chats, les Fouines, les Belettes, etc. Les pluies d'automne et la fonte des neiges en font aussi périr un nombre considérable. Cependant, on s'est vu plusieurs fois obligé de recourir au poison pour détruire cette race malfaisante. — Le *Camp. destructeur*, qui se rencontre en Italie, a mérité ce nom spécifique par les ravages qu'il a causés dans les travaux entrepris pour l'assainissement des Maremmes de la Toscane. En dévorant les racines des végétaux plantés sur les digues de terre pour les raffermir, et en traversant de part en part les jetées par leurs longues galeries, ces animaux empêchent la consolidation des terres et ouvrent une issue aux eaux qu'on cherche à rassembler. Cette espèce ressemble beaucoup au Rat d'eau et au Schermaus. — Mais l'espèce la plus intéressante du genre, est le *Camp. économe* (*Arv. œconomus*) qui habite la Sibérie depuis la Daourie jusqu'au Kamtschatka. Ce Camp., qui est un peu plus gros et à queue plus courte que celui d'Europe, se creuse un large terrier autour duquel rayonnent une trentaine de boyaux. Là, il entasse dans des magasins spacieux à plusieurs compartiments, d'amples provisions de racines comestibles, dont le poids s'élève parfois jusqu'à 15 kil. Bien loin de le regarder comme un fléau, les rares habitants du Kamtschatka ont pour lui une sorte de respect. En effet, lorsque dans l'hiver ils sont pressés par la famine, ils ont recours aux magasins de provisions du Camp. ; mais ils ont toujours soin de lui laisser sa part pour qu'il ne meure pas de faim. Un fait auquel il serait difficile d'ajouter foi, s'il n'était attesté par Pallas, c'est que le Camp. économe, avant d'emmagasiner ses provisions, a soin de les faire bien sécher au soleil. Si, malgré cette précaution, il s'aperçoit que l'humidité les gagne, il les sort du magasin et les fait sécher une seconde fois. Ces animaux présentent le phénomène bizarre de migrations irrégulières. Dans certaines années, au Kamtschatka, on les voit au printemps se réunir en colonnes innombrables, et se mettre en marche vers l'ouest. Rien ne les arrête, ni les fleuves, ni les bras de mer, ni les montagnes. Au commencement de l'hiver, les émigrés rentrent dans leur patrie ; mais leur nombre est alors singulièrement diminué. Beaucoup se noient, beaucoup périssent de fatigue ; une multitude devient la proie des animaux carnassiers. Les Kamtschadales regardent le retour de ces Rongeurs comme un bienfait, parce que leurs colonnes sont toujours accompagnées de Renards polaires, de Martres et d'autres carnassiers à fourrure précieuse qui leur offrent l'occasion facile d'une chasse lucrative.

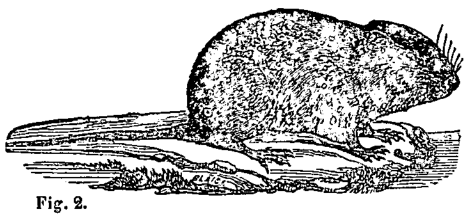

Fig. 2.

III. Le g. *Lemming* (*Georichus*) est caractérisé par l'extrême brièveté de sa queue, par ses oreilles courtes, et par les ongles des pattes antérieures qui sont particulièrement propres à creuser la terre. — Le *Lem.* proprement dit (*Geor. lemmus*) [Fig. 3] a, comme les Rats-taupes et les Lièvres sauteurs, 5 ongles bien distincts aux pieds de devant. Il a la taille d'un Rat, et le pelage varié de jaune et de noir. Ces Rongeurs habitent les montagnes de la Laponie, où chaque famille se creuse un terrier particulier. A l'approche des hivers très-rigoureux dont ils semblent être avertis par un instinct particulier, ils émigrent vers le sud souvent à des distances très-considérables, en ravageant tout sur leur passage. Ils s'avancent toujours en ligne droite, sans tenir compte des obstacles. S'ils en rencontrent un qu'ils ne puissent franchir, ils en font le tour et reprennent la ligne droite de l'autre côté. Les colonnes de Lemmings décimées par la famine, la fatigue et les attaques des animaux carnassiers, retournent au printemps à leur point de départ, tellement réduites qu'il en revient à peine un sur cent. — Nous citerons encore le *Zocor* (*Mus Aspalax* de Pallas) qui habite la Siberie, où il vit toujours sous terre comme les Taupes, et se nourrit principalement de bulbes de Liliacées. Ses pieds antérieurs sont armés de 5 ongles, dont les trois mitoyens sont longs, arqués, comprimés et tranchants pour couper la terre et les racines. Un cuir épais et calleux protége ses narines et lui permet de fouiller la terre avec le nez. Il a les yeux excessivement petits et la queue presque nulle. — Le *Lem. de la baie d'Hudson* (*Mus Hudsonius*, Pallas) n'a qu'un rudiment de pouce aux pieds de devant. Son poil cache entièrement ses oreilles et sa queue.

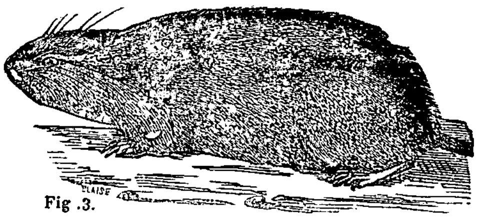

Fig .3.

IV. Cuvier a rapproché avec raison de la tribu des Arvicoliens, le g. *Otomys*, qui n'en diffère que par la conformation de ses 3 mâchelières. Celles-ci sont en effet composées de lames légèrement arquées, placées à la file les unes des autres : elles représentent exactement en petit les mâchelières de l'éléphant. La seule espèce connue, l'*Ot. capensis*, habite l'Afrique australe. Elle est de la taille d'un Rat, et a le pelage annelé de noir et de fauve. Ses oreilles et sa queue sont velues ; celle-ci est d'un tiers plus courte que le corps.

CAMPANE. s. f. (lat. *campana*, cloche). T. Archit. Nom donné au Corps du chapiteau corinthien et à celui du chapiteau composite, parce qu'ils ressemblent à une cloche renversée. || T. Sculpt. Ornement en manière de crépine, d'où pendent des houppes en forme de clochettes, pour un dais d'autel, de trône, etc. || Par ext., Tout ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, etc., avec de petits ornements en forme de cloches faites aussi de soie, d'or, etc. *La c. d'un lit, d'un carrosse.*

• **CAMPANIFORME.** adj. 2 g. Voy. Campanule.

CAMPANILE. s. m. T. Archit.

Enc. — Le mot *Campanile* est italien, et signifie « clocher ». Son introduction dans notre langue est toute récente, et on s'en sert exclusivement pour désigner un clocher qui est complétement détaché du corps de l'église, bien que, parfois, il soit réuni à celle-ci au moyen d'une galerie. Ce genre de construction n'est guère usité qu'en Italie. C'est du reste dans ce pays seulement que l'on trouve des campaniles remarquables par leur élévation et par leur architecture. Parmi les édifices de ce genre, on cite surtout ceux de Ravenne, de Padoue, de Man-

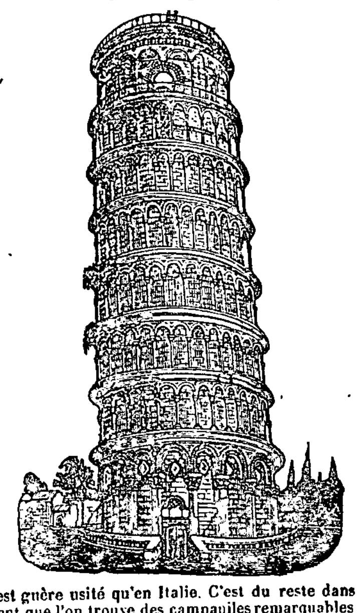

toue, de Bologne, de Crémone, de Florence et de Pise. Le camp. de Crémone a 120 mètres 40 centim. de hauteur. C'est une tour carrée, haute de 79 m. 90 c. et surmontée de 2 étages de forme octogone, ouverts et ornés de colonnes : le tout est terminé par une flèche conique et une croix. Le camp. de Florence, qui a été érigé sur les dessins du Giotto, est carré. Il a 81 m. 40 c. de hauteur, et 13 m. 72 de côté. Quoiqu'il ne soit pas d'un goût bien pur, il est admirable par sa richesse et la supériorité de son exécution.—Mais le plus remarquable de tous les campaniles d'Italie, est, à notre avis, celui de Pise, si connu sous le nom de *Tour penchée de Pise* (Fig. ci-dessus). Il consiste en une tour ronde entourée de 8 rangs de colonnes superposées, dont chacun a son entablement. Chaque colonne porte la naissance de deux arcades en plein ceintre, et il existe une galerie ouverte entre les colonnes et le mur circulaire de la tour. Le dernier étage, qui est celui où sont placées les cloches, est bâti en retraite de la ligne générale d'élévation. La hauteur totale de l'édifice est de 55 m., et son diamètre à la base est de 15 m. 24 c. Son inclinaison est telle, que du côté où elle penche, le fil à plomb s'écarte de la base de la tour de près de 4 m. La construction du camp. de Pise date de la fin du XIIe siècle. — On a souvent répété que l'inclinaison de cette tour, ainsi que celle de plusieurs autres campaniles d'Italie, était due à un caprice de l'architecte. Il n'en est absolument rien : cette inclinaison est accidentelle, et résulte de ce que les fondations de ces édifices n'avaient pas la solidité nécessaire. Pour le camp. de Pise, il est même certain que cet accident s'est manifesté pendant qu'on le construisait. En effet, on remarque, à une certaine hauteur, du côté de l'inclinaison, que les colonnes sont un peu plus hautes que de l'autre côté. Cette circonstance démontre que l'architecte s'est efforcé de ramener la tour, autant qu'il était possible, à la direction verticale, et d'empêcher que l'édifice ne perdît son centre de gravité.

*** CAMPANULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs monopétales dichlamydées, à ovaire bi ou pluriloculaire, à anthères soit libres, soit à moitié réunies, à stigmate nu, à corolle valvaire dans l'estivation. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées ou suffrutescentes, remplies d'un suc lactescent. Feuilles presque toujours alternes, simples ou profondément divisées, sans stipules. Fleurs simples, en grappe, en épi, en panicule ou en capitule, généralement bleues ou blanches, très-rarement jaunes. Calice supère, persistant, ordinairement à 5 lobes. Corolle monopétale, insérée au sommet du calice, en général quinquélobée, régulière, se fanant sur le fruit; préfloraison valvaire. Étamines insérées dans le calice, alternant avec les lobes de la corolle, en nombre égal à celui de ces derniers. Anthères biloculaires, distinctes; pollen sphérique. Ovaire infère, avec 2 ou plusieurs loges polyspermes opposées aux étamines ou alternant avec elles; style simple, couvert de poils; stigmate nu, simple, ou présentant autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Fruit sec, couronné par le calice et la corolle desséchés; déhiscence s'opérant par des ouvertures latérales irrégulières, ou par des valves au sommet, toujours loculicides. Graines nombreuses, attachées à un placenta dans l'axe; embryon droit, dans l'axe d'un albumen charnu; radicule près du hile, plus longue que les cotylédons. [Fig. 1. *Campanula medium*; 2. Ovaire, style, stigmate et étamine; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Coupe verticale d'une graine. — 5. Étamines de la *Wahlenbergia procumbens*; 6. Un stigmate; 7. Coupe transversale de l'ovaire; 8. Coupe de la graine.]

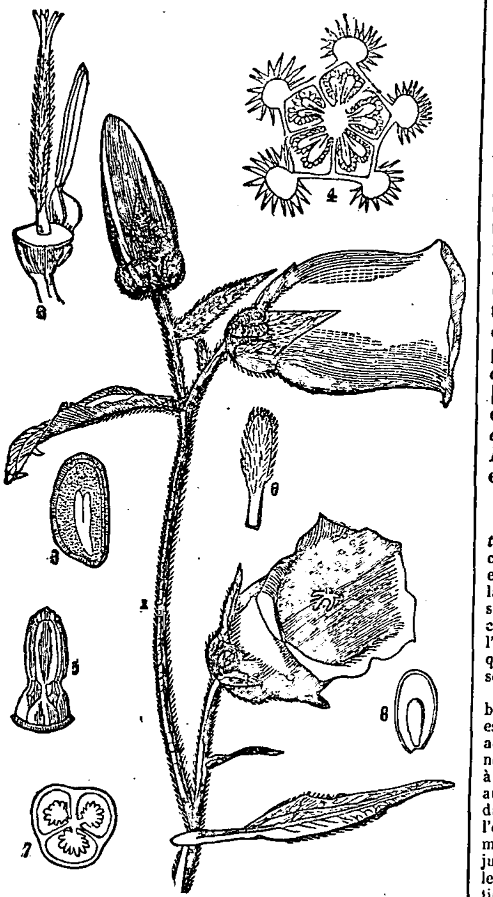

Les *Camp.* dont le nom est dérivé de la ressemblance de leur corolle avec une cloche (*Campana*), comprennent 28 genres et environ 500 espèces. Elles habitent principalement le nord de l'Europe, de l'Asie et du Nouveau-Continent; elles sont rares dans les contrées les plus chaudes du globe. On en trouve au Cap une soixantaine d'espèces, et une vingtaine seulement dans les pays intertropicaux. — Le suc lactescent des Camp. est assez âcre; néanmoins on mange en salade les racines et les jeunes pousses de certaines espèces, telles que la *Raiponce* (*Campanula rapunculus*), la *Campanule à feuille de pêcher* (*C. persicifolia*), la *Gantelée* (*Trachelium*), la *Raiponce tubéreuse* (*Phyteuma spicatum*), la *Spéculaire miroir* (*Specularia speculum*), la *Sp. pentagone*, la *Canarine campanulée* (*Canarina campanulata*), etc. Le fruit demi-charnu de cette dernière se mange également. On dit que la racine de la *Cyphia digitata* sert d'aliment aux Hottentots. Quelques espèces encore sont usitées en médecine. Les Japonais attribuent à la racine de la *Campanule glauque* (*C. glauca*) des propriétés toniques à peine inférieures à celles du Ginseng. On a prétendu que les racines des *Phyteumas* étaient utiles dans la syphilis. Enfin, les habitants des montagnes du midi de l'Europe emploient la plante fleurie de la *Wahlenbergia graminifolia* dans l'épilepsie, tandis qu'au Chili la *Wahl. linarioïdes* est usitée dans les cas de colique. — Quoiqu'il en soit, les Camp. sont des plantes d'ornement fort gracieuses, et plusieurs d'entre elles, comme la *Campanule carillon* (*C. medium*) servent à décorer de la façon la plus élégante nos champs et nos bois.

CAMPANULE. s. f. T. Bot. Voy. CAMPANULACÉES.

CAMPANULÉ, ÉE. adj. T. Bot. Qui a la forme d'une cloche. *Corolle campanulée.*

CAMPÊCHE. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES et TEINTURE.

CAMPEMENT. s. m. (R. *camp*). Action de camper, ou Le camp lui-même. *Ce fut là notre premier c. L'art des campements.* Ce mot a vieilli dans ce sens; cependant il est encore usité dans les loc., *Matériel de c.*, *Effets de c.* || Détachement que l'on fait partir à l'avance, pour aller s'emparer du terrain où doit camper une armée et y tracer le camp.

CAMPER. v. n. (R. *camp*). Se dit proprement d'Une armée qui établit un camp en quelque lieu pour s'y loger ou pour s'y retrancher. *Nous campâmes dans la plaine, devant la ville. Faire c. une armée.* || Fig., Ne faire qu'une courte station dans un lieu. *Nous n'avons fait que c. dans cet endroit.* — Fam., *Il campe*, se dit d'Un homme qui n'a pas de domicile assuré, et qui loge tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. = CAMPER. v. a. Établir une armée dans un lieu. *Il campa son armée sur la rive droite du fleuve.* || Fig. et fam., *C. là quelqu'un*, Le laisser, l'abandonner dans une situation embarrassante. = SE CAMPER. v. pron. Établir son camp. *Il se campa avantageusement.* || Très-fam., Se placer, s'établir dans un lieu. *Il se campa hardiment dans le meilleur fauteuil. Il vint se c. devant nous.* || Se mettre en certaine posture, s'établir sur ses pieds d'une certaine manière. *Il se campa solidement en face de son adversaire.* = CAMPÉ, ÉE. part. || Fig. et fam., *Être bien c.*, Être bien placé, bien installé en quelque endroit. — On dit aussi, *Il est bien c. sur ses jambes.*

CAMPHRE. s. m. (lat. *camphora*). T. Bot. et Chim.

Enc. — En T. de Chimie, on appelle *Camphres* ou *Stéaroptènes*, des composés neutres analogues aux résines par leur composition, et se rapprochant, par leurs propriétés, des huiles essentielles, dont ils diffèrent surtout en ce qu'ils sont solides à la température ordinaire, ce qui les a fait considérer par plusieurs chimistes comme des huiles concrètes. Ils sont incolores, cristallisables, volatils, combustibles et facilement attaqués par l'oxygène, doués enfin d'une odeur pénétrante et caractéristique. — Les deux principales variétés de ce genre de composés sont le *C. ordinaire* ou *C. du Japon*, et le *C. de Bornéo*.

I. Le premier a pour formule $C^{20}H^{16}O^{2}$. C'est un corps très-blanc, pellucide, légèrement onctueux au toucher. Sa cassure est brillante et sa texture cristalline; sa saveur piquante, amère, accompagnée d'un sentiment de fraîcheur; son odeur forte, pénétrante et *sui generis*. Sa densité est 0,98. Il fond à 175°, bout à 204° sans se décomposer, et brûle avec flamme sans laisser aucun résidu. Il est très-soluble dans l'éther, dans l'alcool et dans l'acide acétique concentré, mais à peine soluble dans l'eau. Ce liquide favorise seulement son évaporation. Un fragment de C. projeté sur de l'eau pure, y surnage et tournoie jusqu'à ce qu'il ait disparu. Le C. est soluble dans les huiles, et leur communique la propriété de dissoudre aisément les matières résineuses. Sa dissolution alcoolique exerce le pouvoir rotatoire vers la droite. Les corps avides d'eau peuvent enlever au C. deux équivalents de ce liquide, et donner ainsi naissance à un carbure d'hydrogène, $C^{20}H^{14}$, appelé *Camphine*. En revanche, on peut lui ajouter un équivalent d'eau en faisant passer sa vapeur sur de la chaux potassée, à la température de 400°, et en traitant ensuite la matière dissoute dans l'eau par un excès d'acide chlorhydrique. On obtient ainsi, sous forme de précipité, un corps qui a pour formule $C^{20}H^{17}O^{3}HO$, et qu'on nomme *Acide campholique*. Cet acide fond à 80°, et entre en ébullition à 250°. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il peut se combiner avec les bases et donner naissance à des *Campholates*. En distillant l'acide campholique avec de l'acide phosphorique anhydre, on obtient de l'eau, de l'acide carbonique et un carbure d'hydrogène, le *Campholène*, $C^{18}H^{16}$. Ce corps est liquide et bout à 135°. Enfin, quand on fait bouillir longtemps du C. avec dix fois son poids d'acide azotique, on donne naissance à un autre acide, l'*Acide camphorique* ($C^{20}H^{14}O^{6},2HO$), qui est soluble en petite proportion dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. La chaleur lui enlève ses deux équivalents d'eau, en sorte qu'il reste $C^{20}H^{14}O^{6}$, c.-à-d. de l'*Acide camphorique anhydre*.

II. Le C. de Bornéo diffère du C. du Japon, en ce qu'il contient deux équivalents d'eau en plus : sa formule est $C^{20}H^{18}O^{2}$. Il fond à 195°, et bout à 215°. Il est aussi moins volatil que le précédent. Son pouvoir rotatoire est considérable; il dévie à gauche le plan de polarisation. Il contient, comme principe immédiat, un carbure d'hydrogène, la *Bornéène*, qui, laissée longtemps en contact avec l'acide azotique, se change en C. ordinaire.

III. On extrait de diverses plantes des substances susceptibles, d'après leur composition et leurs propriétés, d'être classées dans le genre Stéaroptène : telles sont le C. de la *Menthe poivrée*, $C^{20}H^{20}O^{2}$; celui de l'essence de *Cèdre*, $C^{32}H^{26}O^{2}$; celui de l'*Absinthe*, $C^{20}H^{16}O^{2}$; celui de la racine d'*Aunée*, $C^{42}H^{28}O^{4}$, etc. — Enfin, on prépare une sorte de *C. artificiel*, le *Camphylène* ou *Camphène*, en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique pur dans de l'essence de térébenthine. La composition du Camphène est représentée par la formule $C^{20}H^{16}ClH$. Il brûle avec une flamme verte en dégageant de l'acide chlorhydrique.

IV. Le C. existe tout formé dans certains végétaux. Celui dit *du Japon* est fourni par le *Camphrier* (*Laurus camphora*), très-bel arbre de la famille des *Laurinées*, qui croît dans les régions les plus orientales de l'Asie, et particulièrement en Chine et au Japon. Le C. dit *de Bornéo* est au contraire fourni par le *Dryobalanops camphora*, de la famille des *Diptéracées*. Pour obtenir le C. du *Laurus camphora*, on débite le bois de cet arbre en minces fragments qu'on place, avec une petite quantité d'eau, dans de grandes cucurbites de fer, surmontées de chapiteaux de terre garnis intérieurement de cordes en paille de riz. A l'aide d'une chaleur modérée, le C. se sublime et va se condenser sur les cordes. Il est alors d'une couleur grise, en petits grains ou en poussière remplie de corps étrangers : c'est le *C. brut*. On l'envoie en Europe pour le purifier. A cet effet, le C. est introduit dans de grandes fioles de verre à fond plat qu'on soumet à une chaleur peu élevée; il se réduit en vapeurs qui se condensent contre les parois froides de la fiole, sur lesquelles elles se moulent de manière à prendre la forme de pains hémisphériques. C'est sous cette forme que le C. se rencontre dans le commerce. Le C. de Bornéo se prépare également par sublimation. — Suivant Leschenault et plusieurs autres botanistes éminents, les habitants de Ceylan extraient une assez grande quantité de C., de la sorte dite du Japon, des racines de diverses espèces du genre *Cinnamomum* (famille des *Laurinées*), et surtout du *Cinn. zeilanicum* et du *Cinn. cassia*.

V. Le C. est un de ces médicaments qui se refusent à la symétrie de nos classifications, car il agit tantôt comme tempérant, tantôt comme stimulant, tantôt comme narcotique, selon qu'il est administré à telle ou telle dose, chez l'homme sain ou chez l'homme malade, selon l'état des organes, selon les tempéraments, et selon les dispositions individuelles. On l'emploie soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. A l'extérieur, on s'en est servi avec succès dans les cas de rhumatismes musculaires et fibreux, d'engorgements inflammatoires des mamelles et d'ulcères atoniques avec sécrétion fétide. A l'intérieur, il a été administré avantageusement dans les affections inflammatoires de la muqueuse urinaire, et dans plusieurs maladies nerveuses, telles que l'hystérie et la manie. Son action anaphrodisiaque, qui est très-prononcée, a été maintes fois utilisée. Enfin, on l'associe encore très-fréquemment avec d'autres substances médicamenteuses; mais, dans ce cas, il est à peu près impossible de discerner la part qu'il prend à l'effet obtenu. — A haute dose, le C. agit comme poison irritant; néanmoins, quoiqu'il ait parfois causé des accidents graves, il n'en est jamais résulté mort d'homme. — Pour l'usage interne, le C. s'administre le plus souvent sous forme de pilules : cependant on le donne quelquefois en potion. Dans ce cas, la meilleure manière de le délayer et de le tenir en suspension, consiste à le diviser dans un peu de jaune d'œuf. La dose ordinaire est de 25 à 30 centigr., jusqu'à 1 ou 2 grammes dans les 24 heures; mais alors il faut le fractionner avec soin. Quant aux préparations externes, les plus employées sont l'*eau-de-vie camphrée*, l'*huile camphrée* et le *vinaigre camphré*. En outre, le C. est fréquemment employé sous forme de pommades, liniments, lotions, etc. — Dans ces dernières années, on a prétendu ériger le C. en panacée à peu près universelle, d'après ce principe que la plupart des maladies sont produites par des parasites internes ou externes, et que ces parasites sont tués par cette substance. Il n'est pas besoin de qualifier une pareille théorie pathologique et la prétendue thérapeutique qui en découle. Au reste, nous devons dire que les cigarettes camphrées et l'eau sédative ne sont pas des médicaments dangereux.

CAMPHRÉ, ÉE. adj. Qui contient du camphre. *Eau-de-vie camphrée. Potion camphrée.*

CAMPHRÉE. s. f. T. Bot. Voy. CHÉNOPODÉES.

CAMPHRIER. s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

CAMPINE. s. f. T. Cuisine. Petite poularde fine ainsi nommée du nom d'un canton de Flandre d'où elle est originaire.

CAMPOS. s. m. [On pron. *Campo.*] (lat. [*dare*] *campos*, [donner] les champs). Le congé qu'on donne à des écoliers. *Ils ont c. pour deux jours.* Fam. || Par anal., se dit Des moments de repos, de relâche, que prennent les personnes livrées à des travaux assidus. *Je me suis donné c. aujourd'hui.* Fam.

*** CAMPULI** ou *** CAMPYL.** (gr. χαμπύλος, courbé). Radical qui sert à former un certain nombre de mots composés usités en Bot. et en Hist. nat., comme *Campulitrope* ou *Campylotrope*, *Campylosperme*, etc. Il indique que l'objet signifié par le second radical du mot présente une courbure plus ou moins prononcée.

CAMUS, USE. adj. (lat. *camurus*, courbé). Qui a le nez court et plat. *Une femme camuse. Un chien c. Un cheval c.* On dit aussi, *Un nez c.*, *Un museau c.* || Fig. et fam., *Il est bien c.*, *Il est resté bien c.*, se dit De quelqu'un qui a été trompé dans son attente. — *Rendre quelqu'un c.*, L'embarrasser, le réduire à ne savoir que dire. || Subst. *Une vieille camuse.*

CANAILLE. s. f. coll. (lat. *canis*, chien). T. Mépris par lequel on désigne La plus basse populace. *Il fut insulté par la c.* || Par ext., se dit Des gens de toute condition pour lesquels on veut témoigner du mépris. *Ces gens-là, malgré leurs richesses, ne sont que de la c.* — S'emploie aussi au plur. *Ce ne sont que des canailles.* || Se dit quelquefois par plaisanterie, en parlant Des petits enfants qui font du bruit. *Faites donc taire cette c., cette petite c.*

CANAL. s. m. (lat. *canalis*). Tout conduit naturel ou artificiel qui reçoit des eaux et les conduit en quelque lieu. — Se dit Du lit ou du cours d'une rivière. *Le fleuve présente presque partout un c. large et tranquille.* — Espace creusé en forme de lit de rivière et rempli d'eau pour faciliter les transports du commerce. *C. navigable* ou *de navigation. Ce c. débouche dans la Loire. Le c. du Midi. C. latéral. C. de dérivation.* — *C. d'irrigation, de desséchement.* — Conduit en général cylindrique par où l'eau passe. *C. de plomb, de bois. Les canaux de la fontaine sont rompus.* || Pièce d'eau longue et étroite qui sert d'ornement dans un jardin. *Le c. de Versailles.* || T. Géog. Espace de mer étroit et prolongé entre deux rivages. *Le c. de Constantinople. Le c. de Mozambique.* — T. Mar. *Faire c.*, se dit, dans la Méditerranée, D'une embarcation côtière, qui, pour aller d'un lieu à un autre, prend la haute mer. || T. Géol. Se dit Des voies naturelles par lesquelles les eaux, les gaz, etc., circulent dans le sein de la terre, y pénètrent, ou s'en échappent. *Les eaux pénètrent dans le sol par une multitude de petits canaux.* || T. Anat. *C.* s'emploie quelquefois dans le sens de Vaisseau ; mais il se dit surtout de Certaines cavités étroites, plus ou moins allongées, et destinées à livrer passage à divers liquides, ou à loger certains organes. *C. artériel. C. veineux. C. de Sténon. C. aérien. C. thoracique. C. intestinal. C. de l'urètre. C. vertébral* ou *médullaire. C. inguinal.* || T. Bot. *C. médullaire*, V. Tige. || Fig., La voie, le moyen, l'entremise dont on se sert pour quelque chose. *Arriver par le c. de quelqu'un. Il est le c. des grâces. Les sacrements sont les canaux par lesquels Dieu répand ses grâces.*

Enc. — On donne le nom de *Canal* à tout cours d'eau artificiel construit dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de la salubrité. De là, trois espèces de canaux : des *canaux d'irrigation*, des *canaux de navigation* et des *canaux de desséchement*. Toutefois, cette classification n'est pas toujours rigoureusement applicable, parce qu'il y a beaucoup de canaux à destination multiple. Nous ne parlerons ici que de ceux qui sont spécialement destinés à la navigation, en renvoyant aux articles Irrigation et Desséchement ce qui concerne les deux autres classes de canaux.

Il est impossible d'assigner une date à l'invention des canaux. On les voit établis, dès la plus haute antiquité, dans l'Empire chinois, où le *C. impérial*, semblable à un grand fleuve, n'a pas moins de 1,300 kilom. de longueur. Le plus ancien des *Kings* ou livres sacrés de la Chine, nous montre les fondateurs de la nation, Yao, Chun et Yu, occupés en premier lieu à *faire écouler les eaux*, ce qui semble indiquer, dans ce pays, l'existence très-ancienne d'un système de canalisation complété plus tard et admirablement entretenu jusqu'à nos jours. Dans l'Asie centrale, les Assyriens avaient sillonné de canaux, soit pour la navigation, soit pour l'irrigation des terres, les vastes plaines de la Mésopotamie, que la destruction de ces cours d'eau artificiels a transformées depuis en arides déserts. L'Egypte avait organisé sur la plus vaste échelle l'irrigation de ses nomes. Dix mille canaux distribuaient l'eau du Nil partout où les feux du soleil stérilisaient le sol. D'autres canaux de dimensions plus considérables servaient, en outre, à relier les principales villes du pays. On cite surtout celui qui joignait la mer Rouge à la Méditerranée en traversant l'isthme de Suez, et ceux qui mettaient en rapport avec le Nil, Alexandrie, à l'extrémité du Delta, et le lac Mœris, dans l'Heptanomide. Ruinés et mis hors de service par l'incurie des Arabes, ces utiles travaux n'ont commencé à être rétablis qu'à la fin du dernier siècle, et c'est à l'armée française d'occupation qu'appartient l'initiative de ce grand bienfait. Le gouvernement du vice-roi n'a fait, depuis, que continuer et compléter les travaux qu'avaient commencés nos soldats. Enfin, il est question en ce moment de mettre de nouveau en communication la mer Rouge et la Méditerranée au moyen d'un c. direct qui couperait l'isthme de Suez. Les ingénieurs de l'ancienne Egypte paraissent avoir connu le moyen de soutenir les eaux par des digues et des barrages et de régler leur écoulement par des pertuis fermés avec des vannes ; mais, si le fait est vrai, cet immense progrès ne fut pas apprécié par les autres peuples de l'antiquité, car tous les travaux de ce genre qui furent entrepris par les Romains étaient à pente continue et à écoulement tranquille, à l'imitation des rivières naturelles. — La Grèce a dû à la configuration de son sol et à l'heureuse distribution de ses eaux, de n'avoir pas senti la nécessité des travaux de canalisation. Des rigoles d'écoulement furent seules pratiquées pour assainir plusieurs cantons humides ou conquérir à l'agriculture le bassin d'un petit nombre de lacs. Les émissaires du lac Copaïs, en Béotie, passaient pour les plus remarquables, sous le double rapport des dimensions et de la difficulté vaincue. Plusieurs fois, il est vrai, on conçut le projet de couper l'isthme de Corinthe afin d'éviter aux navires le doublement du Péloponèse, qui passait pour une opération très-dangereuse ; néanmoins, ce projet auquel se rattachent les noms de Démétrius Poliorcète, de Jules César, d'Auguste, de Caligula, de Néron et de plusieurs autres, ne fut jamais mis à exécution. — Les Romains n'ignoraient pas l'importance et l'utilité des canaux de navigation : ils en ont même ouvert plusieurs dans l'Italie septentrionale ; mais, en général, les travaux de canalisation dont ils se sont plus spécialement occupés, ont eu pour objet le desséchement des terres ou la défense du territoire. On cite, parmi leurs canaux les plus importants, le c. des Marais Pontins, destiné principalement à l'assainissement de ces marais, mais qui servait encore à la navigation, les émissaires du lac Albano, à une vingtaine de kilom. au sud de Rome, le c. de Drusus (*Fossa Drusiana*) entre le Rhin et l'Yssel, et le c. de Corbulon (*Fossa Corbulonis*) entre le Rhin et la Meuse. Ces deux derniers canaux étaient d'immenses fossés qui servaient uniquement à mettre une partie des frontières de l'empire à l'abri des invasions des peuplades germaniques.

Après la chute de l'empire romain, ce n'est que sous Charlemagne qu'il fut, pour la première fois, question d'entreprendre des travaux de canalisation. Ce prince aurait voulu mettre en communication la mer Noire avec la mer du Nord, en réunissant entre eux, par un c., un affluent du Rhin et un affluent du Danube ; mais le temps lui manqua pour réaliser ce grand projet, qui n'a même reçu son exécution que dans le siècle actuel, par les soins du gouvernement bavarois. Du IXe siècle au XIVe, l'Espagne fut le seul pays de l'Europe où l'on s'occupa de canalisation, mais uniquement de canalisation agricole. Ce sont les travaux exécutés par les Arabes qui font encore la richesse des plaines de Valence, de Murcie, etc. Partout ailleurs on ne songea qu'à créer des obstacles à la navigation fluviale, soit pour faciliter l'établissement de moulins à eau, soit pour avoir l'occasion d'imposer de plus fréquents droits de péage sur les transports. En effet, les seigneurs féodaux qui s'étaient arrogé la propriété des cours d'eau, multiplièrent à l'envi les barrages en y ménageant seulement une ouverture ou *pertuis* pour le passage des bateaux. Ils obtenaient ainsi un double résultat. Les barrages leur permettaient de construire des usines productives, et les pertuis étaient des débouchés dont ils tenaient la clef, et qu'ils n'ouvraient qu'après avoir rançonné ceux qui voulaient passer. Ces barrages multipliés offraient l'énorme inconvénient de transformer le cours des rivières en une suite de chutes plus ou moins rapides qui rendaient le passage du pertuis toujours dangereux à la descente, et très-souvent impossible à la remonte. Ils furent cependant l'occasion d'un grand progrès dans l'architecture hydraulique. En effet, on ne tarda pas à s'apercevoir que, lorsque deux barrages sont très-rapprochés, il est beaucoup plus facile de les franchir que lorsqu'ils sont très-éloignés. De cette observation à l'invention des *Écluses à sas*, il n'y avait pas loin ; mais on ignore le nom de l'ingénieur qui franchit ce pas. Tiraboschi nomme Philippe de Modène et Fioravanti qui, en 1439, faisaient exécuter des travaux hydrauliques pour le compte de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. D'autres citent Denis et Pierre Dominique, horlogers de Viterbe, qui, d'après une charte de 1483, s'étaient chargés de faire passer, par un procédé particulier et sans les décharger, les bateaux d'un canal dans un autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les écluses à sas ont été inventées en Italie, au XVe siècle, et c'est à Léonard de Vinci qu'appartient la gloire de les avoir introduites en France (1515-1519). Cette découverte fut bientôt suivie d'une autre encore bien plus importante, celle des *Points de partage*, qui est peut-être due à l'ingénieur provençal Adam de Crapone, né en 1517. Dès-lors, il fut possible d'ouvrir au commerce de nouvelles voies de transport qui devaient exercer une influence considérable sur le développement de l'industrie et de la richesse publiques.

Venise passe pour avoir construit, vers 1481, le premier c. à écluses ; mais c'est en France que l'on a fait la première application des deux grandes découvertes que nous venons de citer, lors de la construction du c. de Briare commencé par Henri IV (1604) et terminé sous Louis XIII (1642). Depuis cette époque jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la France a occupé le premier rang pour les travaux de canalisation. Mais, vers 1755, l'Angleterre entra dans la carrière, et aujourd'hui nul pays de l'Europe ne possède un système de canaux aussi complet. La Belgique et la Hollande possèdent également de nombreux canaux qui ont efficacement contribué à la prospérité dont jouissent ces deux royaumes. L'Allemagne est assez mal dotée sous ce rapport, ce qui tient sans doute à la division de ce beau territoire en un trop grand nombre d'États. L'Espagne, le Suède, la Hongrie, la Russie, ont aussi quelques canaux remarquables par leur étendue et leur utilité. Cependant, nulle contrée au monde ne peut rivaliser avec les États-Unis d'Amérique pour leur admirable ensemble de voies navigables tant artificielles que naturelles. La Grande-Bretagne possède près de 4,000 kilom. de canaux de navigation, la France 4,700 kilom., tandis que les États-Unis en ont environ 7,000.

Canaux de navigation. — On les divise en *Canaux à points de partage*, et *Canaux latéraux* ou *de dérivation.*

I. Les *canaux à points de partage* sont destinés à faire communiquer deux bassins fluviatiles ; ils sont donc obligés de franchir les hauteurs plus ou moins considérables qui séparent presque constamment deux bassins hydrographiques. En conséquence, ces canaux ont nécessairement des versants et des pentes en sens opposés. Leur tracé est toujours très-difficile et réclame toutes les ressources de l'art de l'ingénieur. Les canaux de cette classe sont tous modernes, car ils n'ont pu être construits qu'après l'invention des écluses à sas et des points de partage.

La coupe d'un c. est ordinairement un trapèze dont deux côtés sont parallèles et horizontaux, tandis que les deux autres sont également inclinés à l'horizon. Cette inclinaison dépend de la nature du sol. On la fait moindre quand celui-ci est tenace, et plus grande lorsqu'au contraire il manque de liaison. Mais, quelque compacte et tenace que soit la terre, il faut que la base de la pente excède sa hauteur dans le rapport de 4 à 3. Si le sol est peu lié, la base doit être deux fois aussi grande que la hauteur. Un c. présente ordinairement un *Chemin de halage* d'un côté, et une *Banquette* pour la circulation des piétons de l'autre. La largeur du premier doit être suffisante pour que les animaux qui tirent les bateaux puissent y passer aisément : en conséquence, on lui donne au moins 3 mètres de largeur. La règle ordinaire pour la banquette est de lui donner une largeur égale à la hauteur du sol, prise du fond du c. ; mais, dans ce cas, on pratique au niveau de l'eau une *Berme* large de 33 à 50 centim. qui augmente l'épaisseur de la banquette à sa base, et empêche que les particules de terre qui s'en détachent ne tombent dans le lit du c. Par la même raison, on construit également une berme au bas du chemin de halage. Enfin, pour empêcher l'eau de la pluie de dégrader les bords du c. et d'y entraîner des terres, on creuse des fossés d'écoulement à côté du chemin et de la banquette. La Fig. ci-dessous, qui présente le profil d'un c., achèvera de faire comprendre ce que nous venons de dire : L représente le lit du canal ; PP le *plafond*, H le chemin de halage, B la banquette, *bb* les bermes, et FF les fossés.

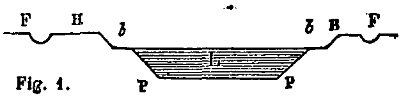

Fig. 1.

Les dimensions d'un c. dépendent de celles des bâtiments à l'usage desquels il est destiné. Pour que deux bateaux puissent y passer aisément, il faut que le *plafond*, c.-d. la base du c., soit deux fois aussi large que la plus grande largeur des bateaux ; quant à sa profondeur, elle doit excéder de 30 centim. au moins le tirant d'eau du bâtiment. — Chez nous, les canaux sont, d'après leurs dimensions, divisés en 2 classes, savoir : les canaux à *grande section* et ceux à *petite section*. Les premiers ont en général 15 m. de largeur à la ligne de flottaison, 10 m. au plafond, et 1 m. 65 c. de profondeur. Ils ont souvent 2 chemins de halage, de 4 m. de largeur chacun.

Nous avons déjà nommé les *écluses à sas*, et dit qu'elles servaient à racheter les différences de niveau que présente le sol. Un *Sas* est une espèce de chambre construite en maçonnerie, qui occupe le lit entier du canal, et qui est fermée à ses deux extrémités, c.-à-d. à sa partie supérieure et à sa partie inférieure, par une porte nommée *Écluse*. Aujourd'hui cependant, on donne, par extension, le nom d'*écluse* au *sas* lui-même ou à la chambre avec ses deux fermetures. Les parois latérales du sas ont reçu le nom de *Bajoyers*. Le terme de *Bief* sert aussi à désigner une portion de c. comprise entre deux écluses à sas : par conséquent et relativement à chaque écluse, il y a un *bief supérieur* et un *bief inférieur*, et c'est précisément pour raccorder ces 2 biefs que l'on a imaginé les écluses. Chaque porte d'écluse se compose de 2 moitiés ou battants appelés *Vantaux*, qui sont solidement construits en charpente ou en tôle galvanisée, et qui se logent, quand la porte est ouverte, dans des enfoncements pratiqués à cet effet dans la maçonnerie. Lorsque les portes sont fermées, comme on le voit Fig. 2 et 3, les vantaux forment, en s'appliquant l'un contre l'autre, un angle obtus, du côté d'aval, afin d'offrir à la pression de l'eau une résistance plus considérable. L'un des vantaux de chaque porte d'écluse est muni à sa partie inférieure d'une ouverture fermée par une *Vanne* ou *Ventelle* (Fig. 3), que l'on fait mouvoir, le long de rainures verticales, au moyen d'une crémaillère de fer qui monte jusqu'au-dessus de la porte, où elle engrène avec un pignon dont l'axe est muni d'une manivelle. Enfin, on nomme *Radier* la construction en charpente ou en maçonnerie sur laquelle sont établies les portes de chaque écluse.

En général, la porte d'aval V est ouverte, tandis que la porte d'amont A reste fermée (Fig. 2). Lorsqu'un bateau remonte le c. et veut passer du bief inférieur au bief supérieur, il entre dans le sas, et on ferme aussitôt la porte d'aval. Alors, on ouvre, non pas la porte d'amont, mais seulement la *vanne* ou *ventelle* de cette porte. L'eau du bief supérieur pénètre, par l'ouverture qu'on lui livre, dans le sas dont le niveau s'élève

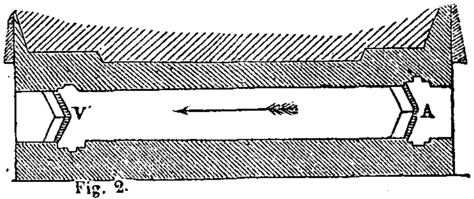

Fig. 2.

Quand il est le même dans le bief et dans le sas, on ouvre la porte d'amont elle-même, et le bateau passe dans le bief. On opère de la même manière, mais en sens inverse, quand, le bateau arrivant par le bief supérieur, il s'agit de le faire descendre dans le bief inférieur. On ferme les deux portes, on établit le niveau du sas au niveau du bief supérieur, puis on ouvre la porte d'amont ; le bateau passe dans le sas, on ferme la porte d'amont, on laisse écouler l'eau par la vanne de la porte d'aval ; ensuite quand l'eau du sas est au niveau de celle du bief inférieur, on ouvre cette dernière porte, et le bateau passe dans ce bief. Nous venons de dire que, soit à la remonte, soit à la descente, pour établir les niveaux de l'eau, on ouvre simplement

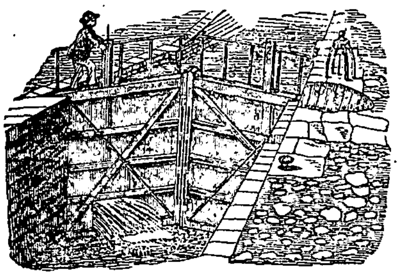

Fig. 3.

les vannes des vantaux. Il semble, au premier abord, que le niveau s'établirait bien plus aisément et plus promptement, si on ouvrait directement la porte de l'écluse ; mais, en y réfléchissant, on reconnaît que la porte ne peut s'ouvrir aisément qu'après que le niveau est établi des deux côtés. Cette porte est, en effet, si fortement pressée par le liquide extérieur, qu'il ne serait possible de la faire tourner sur ses gonds qu'en dépensant une force très-considérable, tandis qu'on la manœuvre avec la plus grande facilité quand le niveau est établi, parce qu'alors les pressions sont égales des deux côtés et s'annulent réciproquement. L'ouverture des vantaux eux-mêmes se fait simplement au moyen d'une perche, d'une corde ou d'une chaîne fixée à la partie supérieure de chacun d'eux.

Avec les écluses que nous venons de décrire, la grandeur et la multiplicité des chutes ne sont plus des obstacles invincibles pour la navigation. On peut encore s'en servir pour faire franchir une chaîne de hauteurs à des canaux ; mais ici se présente une difficulté particulière qui résulte de l'obligation où l'on se trouve de remplacer les pertes d'eau occasionnées, soit par le passage des bateaux, soit par plusieurs autres causes dont nous parlerons bientôt. Cette difficulté n'a pu être détruite que par la découverte des *points de partage*. — Si l'on considère deux bassins fluviatiles contigus, on remarque qu'il y a nécessairement dans les montagnes qui les séparent, une série de points placés de telle sorte, que les eaux qui en découlent s'en vont, les unes d'un côté, les autres de l'autre : c'est cette suite de points que l'on appelle *points de partage*, et on donne à la ligne qui les réunit le nom de *ligne de faîte* ou *de partage*. Cette ligne n'a jamais une hauteur uniforme dans toutes ses parties ; elle présente des points culminants et des dépressions, des sommets et des cols ; or, c'est en général par le plus bas des cols que l'on fait passer la voie navigable. Cette situation offre, en effet, plusieurs avantages considérables : 1° On peut y réunir, au moyen de petits canaux ou *rigoles alimentaires*, dans des *réservoirs* ou étangs artificiels, les eaux qui proviennent des positions supérieures ; 2° le nombre des écluses à établir est moins considérable ; 3° les frais d'exécution s'en trouvent diminués ; 4° enfin, les bateaux peuvent franchir le passage avec moins de frais et en moins de temps. On nomme *bief de partage*, le bief situé au point le plus élevé du c., c.-à-d. la partie du c. comprise entre les deux écluses établies près la ligne de faîte, une sur chacun des deux versants du col. C'est en appliquant ces principes que Hugues Crosnier, au commencement du XVII° siècle, conçut le projet d'unir la Seine à la Loire, par le c. de Briare, et Riquet de Bonrepos, en 1666, celui de mettre l'Océan en communication avec la Méditerranée, par le c. du Midi ou du Languedoc. Ce dernier c., le plus grandiose des travaux de ce genre qui ait été exécuté en France, compte 241 kilomètres de longueur, et sa chute totale est de 252 mètres, rachetée par 99 écluses. Son bief de partage est situé au col de Narouze, dans la chaîne des Corbières, contrefort des Pyrénées, à 189 m. au-dessus du niveau de l'Océan. Pour réunir les eaux nécessaires à son alimentation, on a été obligé de creuser de nouveaux lits à une multitude de ruisseaux, sur une longueur de plus de 80 kilom., et de créer, en barrant la haute vallée de ce nom, le vaste bassin de *Saint-Ferréol*, auquel on a ajouté plus tard celui du *Lampy*. Ces deux réservoirs contiennent plus de 8 millions de mètres cubes d'eau.

La détermination de l'emplacement du bief de partage d'un c. est un des plus difficiles problèmes qui puisse être proposé à l'art de l'ingénieur. Il faut non-seulement acquérir une connaissance approfondie de la nature, du climat et de l'état hygrométrique du pays, mais encore calculer approximativement le mouvement de navigation dont le c. projeté doit être le théâtre, soit actuellement, soit dans l'avenir. Il est évident, en effet, que l'on ne peut déterminer le point de partage sans connaître la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation du c., et que cette quantité est subordonnée aux dépenses d'eau que devra faire ce même c. Ces dépenses sont de deux sortes : les unes sont utiles, ce sont les *éclusées* (une *éclusée* est la quantité d'eau qu'il faut tirer du bief supérieur pour faire passer un bateau dans le bief inférieur). Les autres sont inutiles et constituent des *pertes*, ce sont : l'évaporation, les filtrations, les fausses manœuvres des éclusiers, les fuites aux portes des écluses, le remplissage de tous les biefs quand ils ont été mis à sec pour les travaux de curage et d'entretien.

La dépense occasionnée par le passage des bateaux est la plus considérable, mais elle ne peut être calculée qu'approximativement. Dans le cas d'une circulation ordinaire, un bateau isolé qui monte un des versants pour descendre l'autre, comme cela arrive généralement, consomme deux éclusées, ou 800 m. cubes d'eau, le contenu d'une écluse étant d'environ 400 m. cubes. En Angleterre, au c. du Régent, on a diminué cette dépense au moyen d'un système de doubles écluses accolées l'une à l'autre. L'une reçoit un bateau montant, tandis que l'autre reçoit un bateau descendant. L'eau de l'une passe dans l'autre, ce qui épargne une demi-éclusée. On reproche aux écluses à sas, considérées comme des machines simples destinées à élever ou à descendre des bateaux, de ne pas utiliser plus du *cinquième* de la force employée ; mais partout où l'eau ne manque pas, cette question a peu d'importance réelle. On a essayé de remplacer les écluses par des barrages construits sous forme de plans inclinés, en charpente ou en maçonnerie, et établis sur le c. à des intervalles plus éloignés que les écluses. Là, il faut des machines fixes, ou bien une énorme dépense en main-d'œuvre, pour retenir les bateaux à la descente, ou les hisser à la remonte ; leur charpente fatigue beaucoup ; ils s'usent vite, même en étant construits avec beaucoup de solidité ; tout cela grossit les frais des transports par eau, en sorte que, somme toute, à moins que l'eau ne manque absolument, rien ne vaut mieux, pour franchir les différences de niveau, que les écluses à sas, si imparfaites qu'elles puissent être.

La perte par évaporation varie selon les localités. On l'évalue annuellement à 1 mètre 50 centim. de hauteur ; mais il est possible de la diminuer en baissant les réservoirs et les rigoles, et en faisant des plantations d'arbres le long des bords du c. Il n'est d'ailleurs nécessaire de la calculer que pour les biefs voisins du point de partage, car les biefs inférieurs peuvent toujours réparer, aux dépens des cours d'eau voisins, les pertes causées par l'évaporation. — Les filtrations sont toujours considérables dans les premiers temps qui suivent l'établissement d'un c. ; elles diminuent ensuite un peu ; mais elles se maintiennent sur certains points avec tant de persistance qu'on est obligé de s'opposer à leur action par des moyens qui varient selon les terrains. On a fait usage du ciment hydraulique, de sable fin, de corrois de terre grasse, etc. ; il a même fallu, dans quelques localités, revêtir les parties perméables en bonne maçonnerie. — Les pertes provenant des fausses manœuvres des éclusiers sont impossibles à prévoir, et ne peuvent être diminuées que par l'habileté de ces employés. Celles qui résultent de l'agencement des différentes parties dont se composent les portes est peu considérable ; elle peut disparaître presque complètement par une fabrication et une mise en place mieux entendues. — La dépense d'eau pour remplir les biefs d'un c., après les réparations annuelles d'entretien qui ont exigé sa mise à sec, est plus forte à elle seule que toutes celles que nous venons d'énumérer ; il est vrai qu'elle ne revient qu'une fois par an. Sous peine de voir la navigation longuement interrompue, il faut toujours s'arranger pour disposer à l'époque du remplissage des biefs, de beaucoup plus d'eau que le calcul n'en indique comme nécessaire ; la proportion en plus, selon l'ingénieur anglais Rennie, doit être au moins d'un tiers. — C'est seulement quand toutes ces causes de perte ont été bien étudiées, qu'on fixe l'emplacement du bief de partage et qu'on se détermine, soit à ouvrir une tranchée à ciel ouvert, soit à pratiquer un souterrain. Ce dernier mode de construction est généralement considéré comme le moins dispendieux lorsque la profondeur à laquelle il faut descendre dépasse 16 à 18 mètres ; mais on préfère l'autre, si cette profondeur est beaucoup moindre.

En général, les eaux d'alimentation arrivent au bief de partage par des rigoles d'une pente fort douce, où elles ont une vitesse minimum de 20 à 30 centim. par seconde. Si elles coulaient avec moins de rapidité, elles pourraient être arrêtées par les herbes, devenir stagnantes et se corrompre. Les rigoles sont toujours pourvues, près du c., de *Déversoirs* ou *Épanchoirs* par lesquels s'écoule l'eau surabondante. Lorsque les cours d'eau naturels ne suffisent pas pour alimenter le bief de partage d'un c., on crée, à proximité de ce bief, un ou plusieurs réservoirs artificiels où l'on rassemble les eaux pluviales et celles des ruisseaux des environs.

L'établissement d'un c. à point de partage, la ligne de faîte une fois franchie, ne présente plus que les difficultés inhérentes à ce genre de travaux. Comme tous les canaux de navigation, ils circulent, tantôt dans des souterrains, tantôt dans des tranchées simplement creusées dans le sol, ou formées à la surface de celui-ci au moyen de matériaux de transport. Des écluses établies de distance en distance en facilitent l'exploitation, et des ponts, dits *ponts-canaux*, permettent de franchir les rivières qui traversent leur direction. — V. PONT.

II. *Canaux latéraux.* — Les canaux latéraux ou *de dérivation*, sont destinés à tenir lieu d'un cours d'eau dont la navigation est mauvaise, irrégulière et trop difficile à améliorer. Leur tracé est des plus simples : ils suivent le pied de l'un des coteaux qui forment la vallée, et, comme ils ne sont établis que dans des plaines presque de niveau, ils sont composés de biefs horizontaux, réunis par des écluses à sas, dont la chute d'eau varie généralement de 2 mètres 50 centim. à 3 mètres. Leur largeur est ordinairement le double de celle des bateaux en usage dans le pays qu'ils traversent. Leur alimentation est le plus souvent facile : c'est de la rivière qu'ils côtoient qu'ils tirent l'eau dont ils ont besoin. On donne le nom de *prise d'eau* à l'ensemble des constructions au moyen desquelles cette eau leur est fournie. Quant aux pertes que produisent l'évaporation et les filtrations ordinaires, elles sont, en général, compensées par les affluents du cours d'eau principal. Cependant, il arrive parfois que l'entretien des canaux latéraux présente des difficultés sérieuses : c'est lorsqu'ils sont creusés dans un terrain perméable. Dans ce cas, on a recours à l'un des moyens que nous avons indiqués pour prévenir les fuites.

Il est des canaux latéraux qui courent constamment le long du fleuve sans que les bateaux de l'un puissent communiquer avec ceux de l'autre ailleurs qu'aux deux extrémités. Dans d'autres, au contraire, cette communication a lieu sur certains points principaux du parcours, et l'on appelle *descente en rivière* la série de travaux qui a pour objet de la rendre possible. Ces travaux, qui consistent en un bout de c. muni d'un nombre suffisant d'écluses à sas, permettent ainsi à un bateau de pénétrer du c. dans la rivière et *vice versâ*.

Nous croyons utile de donner ici la liste des principaux canaux de la France, en indiquant les bassins où ils se trouvent, leurs deux extrémités et leur longueur en mètres.

AIRE à la Bassée et à la Deule (c. d'). Bassin de l'*Escaut*. Aire, sur la Lys ; Bac à Beauvin, sur le canal de la Deule. Longueur, 42,360 mètres. — AISNE (c. latéral à l'). B. de la *Seine*. Écluse de Vieux, c. des Ardennes ; Condé, sur l'Aisne. Long. 51,500 m. — AISNE A LA MARNE (c. de l'). B. de la *Seine*. Berry-au-Bac, c. latéral à l'Aisne ; Condé, c. latéral à la Marne. Long. 58,200 m. — ARCACHON (c. d'). B. de *Leyre*. La Teste, sur le bassin d'Arcachon ; extrémité méridionale de l'étang de Parentis. Long. 39,840 m. — ARDENNES (c. des). B. de la *Meuse* et de la *Seine*. Donchery, sur la Meuse ; Neufchâtel, sur l'Aisne. Long. 93,567 m. — ARLES A BOUC (c. d'). B. du *Rhône*. En aval d'Arles, sur le Rhône ; port de Bouc. Long. 47,338 m. — BEAUCAIRE (c. de). B. du *Rhône*. En aval de Beaucaire, sur le Rhône ; Aigues-Mortes, c. de la Radelle. Long. 50,200 m. — BERRY (c. du). B. de la *Loire*. Branche principale, sur la Loire, à Marseilles-lez-Aubigny ; sur la Loire, à Tours. Long. 251,797 m. Embranchement appelé C. de MONTLUÇON ; bassin de Fonblisse ; Montluçon. Long. 68,386 m. — BOURGOGNE (c. de). B. de la *Seine* et du *Rhône*. La Roche, sur l'Yonne ; Saint-Jean-de-Losne, sur la Saône. Long. 242,044 m. 40 c. — BRETAGNE (c. de). V. NANTES. — BRIARE (c. de). B. de la *Loire* et de la *Seine*. Briare, sur la Loire ; Montargis, sur le c. du Loing. Long. 55,155 m. — CENTRE (c. du). B. de la *Loire* et du *Rhône*. Digoin, sur la Loire ; aval de Châlon, sur la Saône. Long. 121,737 m. — ETANGS (c. des). *Côtes de la Méditerranée*. Angle du quai du c. de Beaucaire ; vieux pont de Cette. Long. 48,513. Ainsi considéré, ce c. comprend le c. de la Radelle, le c. des Étangs et le c. de Cette. — GARONNE (c. latéral à la). B. de la *Garonne*. Toulouse, bassin d'embouchure du c. du Midi ; Castets, sur la Garonne. Long. 193,388 m. Embranchement appelé C. de MONTAUBAN ; Montech, c. latéral à la Garonne ; Montauban. Long. 10,866. m. — ILLE-ET-RANCE (c. d'). B. de la *Rance* et de la *Vilaine*. Écluse de Rennes, sur la Vilaine ; écluse du Châtelier, sur la Rance. Long. 84,797 m. — LANGUEDOC (c. du). V. MIDI. — LOING (c. du). B. de la *Seine*. Montargis, c. de Briare ; Saint-Mamert, sur la Seine. Long. 44,539 m. — LOIRE (c. latéral à la). B. de la *Loire*. C. du Centre ; c. de Briare. Long. 197,049 m. — MARNE (c. latéral à la). B. de la *Seine*. Vitry ; Dizy. Long. 63,510 m. — MARNE AU RHIN. B. de la *Seine*, de la *Meuse* et du *Rhin*. C. latéral à la Marne, aval de Vitry ; Rhin, pris de Strasbourg. Long. 315,012 m. — MIDI (c. du). B. de la *Garonne*, de l'*Aude*, de l'*Orb* et de l'*Hérault*. Écluse de prise d'eau du Béarnais dans la Garonne, à Toulouse ; port des Onglous, sur l'étang de Thau. Long. 240,983 m. — MONSIEUR (c. de). V. RHÔNE. — NANTES A BREST (c. de). B. de la *Loire*, de la *Vilaine*, du *Blavet* et de l'*Aulne*. Nantes ; Port-Launay. Long. 360,691 m. — NIVERNAIS (c. du). B. de la *Loire* et de la *Seine*. Port de Decize, sur la Loire ; Auxerre, sur l'Yonne. Long. 174,616 m. — OISE (c. latéral à l'). B. de la *Seine*. Manicamps ; Janville, sur l'Oise. Long. 28,900 m. — ORLÉANS (c. d'). B. de la *Loire* et de la *Seine*. Combleux, sur la Loire ; Buges (c. de Loing). Long. 73,305. — OURCQ (c. de l'). B. de la *Seine*. Mareuil-sur-l'Ourcq ; bassin de la Villette. Long. 96,736 m. — RHÔNE AU RHIN (c. du). B. du *Rhône* et du *Rhin*. Saint-Symphorien sur la Saône ; aval de Strasbourg, sur l'Ill. Long. 321,933 m. — ROANNE A DIGOIN (c. de). B. de la *Loire*. Pont de Roanne sur la Loire ; c. latéral à la Loire, en aval de Digoin. Long. 55,072 m. — SAINT-DENIS (c. de). B. de la *Seine*. Bassin de la Villette ; la Briche, sur la Seine. Long. 6,600 m. — SAINT-MARTIN (c.). B. de la *Seine*. Bassin de la Villette ; Seine, dans Paris, près le pont d'Austerlitz. Long. 4,600 m. — SAINT-MAUR (c. de). B. de la *Seine*. Amont du village de Saint-Maur ; Amont de Joinville-le-Pont. Long. 1,072 m., dont 600 de souterrains. — SAINT-QUENTIN (c. de). B. de l'*Escaut*, de la *Somme* et de la *Seine*. Bassin franc à Cambrai ; écluse de Chauny. Long. 93,360 m. — SAMBRE A L'OISE (c. de la). Landrecies, sur la Sambre ; Écluse de La Fère. Long. 67,030 m. — SAÔNE A LA LOIRE (c. de la). V. CENTRE. — SAÔNE AU RHIN. V. RHÔNE. — SOMME (c. de la). B. de la *Somme*. Saint-Simon, sur le c. Saint-Quentin ; Sas de Saint-Valéry, sur la Somme. Long. 156,000 m.

Il nous resterait à examiner la situation que les chemins de fer sont venus faire aux canaux de navigation. Nous nous contenterons de dire ici, avec plusieurs de nos ingénieurs les plus distingués, que si, par la création des chemins de fer, les canaux ne sont pas appelés à posséder l'immense circulation qui leur était destinée, on ne peut néanmoins refuser à l'économie de leur service le transport des matières lourdes et encombrantes, de celles surtout dont le bas prix ne saurait s'accommoder des hauts tarifs adoptés par les voies rivales. En conséquence, il est de toute nécessité que les tarifs des canaux eux-mêmes soient aussi modérés que possible. On ne peut donc plus considérer ceux-ci comme des entreprises productives de bons revenus pour des capitalistes, mais seulement comme des travaux propres à vivifier l'agriculture et l'industrie du pays.

*** CANALICULE.** s. m. T. Anat. et Bot. Petit canal. = * **CANALICULÉ, ÉE.** adj. T. Bot. et Zool. Se dit De toute partie creusée en canal ou en gouttière.

*** CANALISABLE.** adj. 2 g. Qui peut être canalisé. = * **CANALISATION.** s. f. Action de creuser un canal ; Résultat de cette action. *La c. du Rhône. La c. de la France.* = * **CANALISER.** v. a. Transformer un cours d'eau en canal navigable. *On a canalisé cette rivière.* ‖ Créer dans un pays un système de canaux. *Depuis longtemps on s'occupe de canaliser la France.* = Canalisé, ée. part. *Cours d'eau canalisé. Pays canalisé.*

CANAMELLE ou ***CANNAMELLE.** s. f. (lat. *canna*, roseau ; *mel*, miel). T. Bot. Voy. Graminées et Sucre.

CANAPÉ. s. m. (lat. *conopeum*, cousinière). Sorte de grand siége à dossier, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble, et dont on se sert quelquefois comme de lit de repos.

CANAPSA. s. m. (all. *schnappsack*). Sac de cuir dans lequel les serruriers et quelques autres ouvriers portent leurs outils. ‖ Se dit aussi D'un pauvre ouvrier qui porte tout son bagage dans un sac. *Je l'ai vu pauvre c., et maintenant il est dans l'aisance.* Peu us.

CANARD. s. m. Sorte d'oiseau aquatique. *C. domestique, sauvage. C. en salmis.* — Fam., *Mouillé comme un c.*, Excessivement mouillé. —Prov., *Plonger comme un c.*, Plonger très-habilement ; et Fig., S'esquiver, se tirer adroitement d'un mauvais pas. — Fig. et fam., *C'est un c. privé*, se dit d'Un homme aposté pour faire tomber dans le piége ceux qui se fient à lui. Vx. = Adject. *Chien c.*, V. Chien. ‖ T. Comm. *Bois canards*, V. Flottage. ‖ T. Mar. *Bâtiment c.*, Bâtiment qui tangue beaucoup et dont l'avant plonge trop. Dans ce sens, on dit au fém., *Une frégate, une barque canarde.*

Enc. — Le genre *Canard* (*Anas*) appartient à l'ordre des *Palmipèdes* et à la famille des *Lamellirostres*. Les ornithologistes modernes l'ont érigé en tribu sous le nom d'*Anatinées*. Si l'on conserve dans cette tribu toutes les espèces rangées sous le nom de *Canards propres*, par Cuvier, on trouve que les oiseaux qui composent ce groupe ont pour caractères : Bec moins haut que large à sa base, et autant ou plus large à son extrémité que vers la tête ; narines plus rapprochées du dos et de la base que chez les Cygnes ; jambes plus courtes et plus en arrière que chez les Oies, ce qui leur rend la marche plus difficile qu'à ces dernières ; cou moins long que chez les Cygnes et les Oies ; trachée renflée à sa bifurcation en capsules cartilagineuses dont la gauche est généralement la plus grande. — Cette tribu renferme les 6 genres dont les noms suivent : *Macreuse*, *Garrot*, *Eider*, *Millouin*, *Souchet* et *Tadorne*. Les 4 premiers genres ont le pouce bordé d'une membrane, la tête plus grosse, le cou plus court, les pieds plus en arrière, les ailes plus petites, la queue plus raide, les tarses plus comprimés, les doigts plus longs, les palmures plus entières. Les espèces qui s'y rapportent marchent plus mal, vivent plus exclusivement de poissons et d'insectes, et plongent plus souvent.

1° Les *Macreuses* (*Oidemia*) se distinguent à la largeur et au renflement de leur bec, qui est gibbeux à sa base. Elles éprouvent beaucoup de difficulté à marcher ; leur vol est pesant et court ; mais elles nagent et courent sur les vagues avec une grande agilité ; elles peuvent plonger à plus de 10 mètres pour chercher les mollusques marins dont elles se nourrissent. Cet oiseau a été l'objet de mille croyances absurdes quant à sa reproduction, par cela seul qu'il apparaissait en bandes innombrables à l'entrée de l'hiver sur nos côtes, sans que personne connût son pays d'origine ; les uns assuraient que les Macreuses étaient le produit d'un arbre ; d'autres, qu'elles naissaient de matières en putréfaction. On sait, depuis le XVIe siècle, qu'elles nichent et pondent sur les côtes des régions arctiques. La chair de la Macreuse est réputée maigre, et l'usage en est permis en carême. A l'époque du passage, on en prend beaucoup sur nos côtes au moyen de grands filets que l'on tend horizontalement à 1 ou 2 mètres au-dessus des bancs de coquillages. En plongeant, pour chercher leur proie, elles demeurent empêtrées dans les mailles de ces filets. L'espèce qui nous arrive chaque année en bandes nombreuses, est la *Macr. noire* (*Oid. nigra*), qui est toute noire (Fig. 1). La *Macr. double* (*Oid. fusca*) nous visite aussi fréquemment : celle-ci a un miroir blanc sur l'aile.

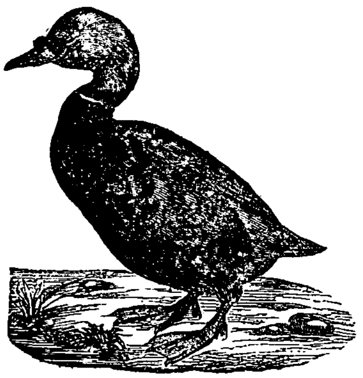

Fig. 1.

2° Les *Garrots* (*Clangula*) ont un bec court, plus étroit en avant qu'à la base, la queue pointue, ronde ou carrée. Le *Garrot* proprement dit (*Cl. glaucion*), qui nous vient par troupes en hiver et niche sur nos étangs, est blanc, avec la tête, le dos et la queue noirs ; son aile est rayée de blanc ; la femelle est cendrée et a la tête brune. Le *Can. arlequin* (*Cl. histrionica*) et le *Can. de Terre-Neuve* (*Cl. glacialis*) qui nous visitent quelquefois, mais à des intervalles éloignés, appartiennent à ce genre.

3° Les *Eiders* (*Somateria*) ont le bec étroit en avant, mais plus allongé, et remontant plus haut sur le front où il est échancré par un angle de plumes. Ce genre ne comprend que 2 espèces, l'*Eider commun* (*Som. mollissima*) et l'*Eider à tête grise* (*Som. spectabilis*) [Fig. 2]. La première habite l'Islande, la Laponie, le Spitzberg et le Groënland ; la seconde est propre à ces deux derniers pays ; cependant on la rencontre aussi à Terre-Neuve. L'*Eider commun* mâle est blanchâtre, avec la calotte, la queue et le ventre noirs ; la femelle est grise maillée de brun. Sa taille approche de celle de l'Oie. Les Eiders font leur nid au milieu des rochers baignés par la mer, et choisissent des endroits escarpés. Le nid est composé de fucus, mais la femelle le tapisse de ce duvet si recherché, connu sous le nom d'*Édredon*, et qui n'est autre chose que les plumes molles et fines dont son ventre est revêtu. Lorsqu'on le lui dérobe, elle s'en arrache une nouvelle quantité. Les habitants des regions polaires respectent en général la vie de l'Eider. Ces oiseaux volent à la surface de la mer, au sein de laquelle ils plongent avec facilité : ils se nourrissent de poissons et de coquillages.

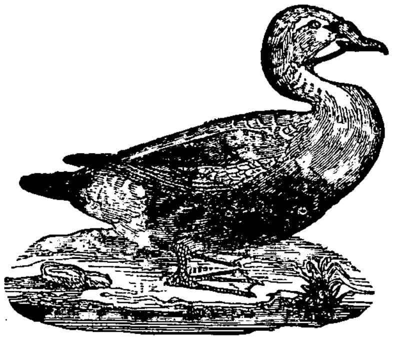

Fig. 2.

4° Les *Millouins* (*Fuligula*) ont le bec large et plat ; leur taille est très-variable. Les deux espèces qui nous visitent le plus fréquemment sont le *Mil. commun* (*Ful. ferina*) et le *Morillon* (*Ful. pandiaca*). Le premier est cendré, finement strié de noirâtre, avec la tête et le haut du cou roux, le bas du cou et la poitrine bruns, et le bec plombé clair : il niche quelquefois dans les joncs de nos étangs. Le second est noir, avec le ventre blanc et une tache blanche sur l'aile : son bec est plombé, et ses plumes occipitales sont prolongées en huppe.

Les genres qui suivent diffèrent des précédents en ce que leur pouce n'est pas bordé d'une membrane, et en ce qu'ils ont la tête plus mince, les pieds moins larges, le cou plus long, le bec plus égal, le corps moins épais. Ils marchent mieux, recherchent les plantes aquatiques et leurs graines, autant que les poissons et les mollusques.

5° Les *Souchets* (*Rhyncaspis*) se distinguent par leur long bec dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie au bout : les lamelles en sont si longues et si minces qu'elles ressemblent plutôt à des cils. Ils vivent des vermisseaux qu'ils prennent dans la vase au bord des ruisseaux. Le *Sou. commun* (*Rhyn. clypeata*) [Fig. 3] est un des plus beaux oiseaux de la tribu des Anatinées. Il a la tête et le cou verts, la poitrine blanche, le ventre roux, le dos brun, et les ailes variées de blanc, de cendré, de vert et de brun. Il nous arrive au printemps. C'est un gibier excellent. L'Australie possède une espèce du même genre, appelée *Rhyn. membranacea*, parce que les bords de la mandibule supérieure du bec se prolongent de chaque côté en un appendice membraneux.

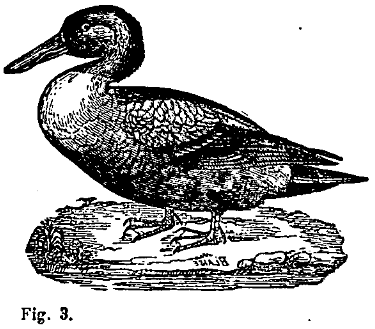

Fig. 3.

6° Les *Tadornes* (*Tadorna*) ont le bec très-aplati vers le bout et relevé en bosse saillante à sa base. Le *Tad. commun* (*Anas tadorna*) [Fig. 4] est blanc, avec la tête verte, une ceinture cannelle autour de la poitrine, l'aile variée de noir, de blanc, de roux et de vert. Il habite les rives de la Baltique et de la mer du Nord. Il niche dans les dunes, et souvent même choisit pour domicile les trous abandonnés par les lapins. Il est de passage au printemps sur nos côtes, et ne s'écarte guère du bord de la mer. — Le *Canard commun* (*Anas boschas*) se reconnaît à ses pieds aurore, à son bec jaune, au beau vert changeant de la tête et du croupion du mâle, qui a en outre les 4 plumes moyennes de la queue relevées en boucle. La femelle est plus petite et a des couleurs moins vives que le mâle. Cette espèce, rendue domestique, est devenue un de nos oiseaux de basse-cour les plus utiles, par ses œufs, sa chair, sa plume et son duvet. L'espèce sauvage, répandue dans toute l'Europe tempérée où elle niche au bord des eaux stagnantes, est essentiellement voyageuse. Les mœurs du Can. sauvage diffèrent de celles du Can. domestique, surtout en ce qu'il est *monogame*, tandis que ce dernier est polygame. Il ne couve pas, mais il défend vaillamment la femelle lorsqu'elle couve, et prend part aux soins qu'elle donne à ses petits. Si la femelle s'éloigne de ses œufs pendant l'incubation, elle a soin de les recouvrir d'une couche de duvet qu'elle s'arrache du ventre. La mère conduit ses petits à l'eau le jour même où ils sont éclos. Les chasseurs donnent le nom de *Hallebrands* aux jeunes Canards sauvages. Nous ne parlerons pas de la chasse assidue qu'on fait à ces oiseaux. Tout le monde sait qu'ils sont très-méfiants et se laissent difficilement approcher : aussi faut-il les tirer de très-loin à l'aide de fusils à longue portée appelés *Canardières*. La race des Canards domestiques est parfois rajeunie dans nos campagnes par des couvées provenant d'œufs de Canards sauvages pris dans les nids et confiés à des couveuses domestiques. Les produits de ces couvées sont inquiets, turbulents, disposés à retourner à l'état sauvage ; mais, dès la seconde génération, ils deviennent aussi familiers que les autres. La Cane domestique pond de 38 à 40 œufs, quand on a soin de les lui enlever au début de la ponte pour ne lui en laisser couver que 18 ou 20 ; la Cane sauvage pond de 12 à 16 œufs ; l'incubation dure 30 jours. Les Canards s'élèvent aisément au bord de toutes les eaux, pourvu qu'elles ne renferment pas de sangsues qui s'attachent aux pattes des jeunes et les font périr. A l'âge de 3 à 6 mois, on les engraisse pour la table sans qu'on soit forcé de les enfermer comme les Poulets ou les Dindons. Le Can. est omnivore en domesticité et extrêmement vorace. Aussi, pourvu qu'il trouve à manger, il engraisse aisément.

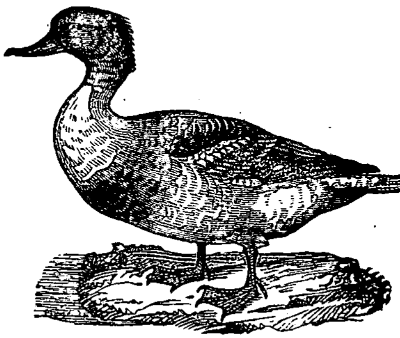

Fig. 4.

Le genre Tadorne comprend encore un assez grand nombre d'autres espèces, dont quelques-unes sont fort remarquables.

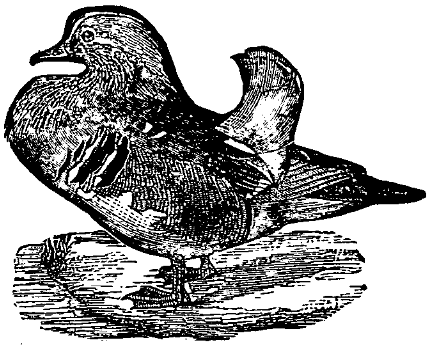

Fig. 5.

Le *Can. de la Chine* ou *C. à éventail* (*Anas galericulata*) [Fig. 5] rivalise avec le Faisan doré par l'éclat et la variété de son plumage : les rémiges de ses ailes redressées en éventail lui donnent en outre un aspect fort singulier. Le *C. musqué* (*Anas moschata*), que le vulgaire nomme fort improprement *Can. de Barbarie*, car il est originaire de l'Amérique, est presque aussi gros qu'une Oie : sa tête est ornée de caroncules rouges. Il répand une odeur de musc qui provient des glandes situées sous le croupion, et qui malheureusement se communique à sa chair. A l'état sauvage, cette espèce se perche sur les arbres. En domesticité, elle se croise avec le C. commun et donne des métis appelés *Mulards*, qui n'ont plus d'odeur musquée, mais qui sont stériles. Nous citerons encore le *Pilet* (*A. acuta*), remarquable par sa queue prolongée horizontalement et pointue ; le *Siffleur* (*A. penelope*), le *Chipeau ou Ridenne* (*A. stropera*), etc. ; mais nous ne pouvons les décrire ici.

On réunit généralement sous le nom de *Sarcelles* diverses petites espèces qui n'offrent aucun caractère, si ce n'est leur taille, propre à les distinguer des précédentes. Nous n'en nommerons que deux, la *Sarc. ordinaire* (*A. querquedula*) et la *Petite sarc.* (*A. crecca*). La première est maillée de noir sur un fond gris, avec un trait blanc sur les côtés de la tête et un miroir cendré sur les ailes. En automne et au printemps, elle est commune sur nos étangs; mais elle se rend dans le Nord pour y couver. La *Petite sarc.* (Fig. 6) a le corps finement rayé de noirâtre, la tête rousse avec une bande verte bordée de 2 lignes blanches à la suite de l'œil, la poitrine d'un blanc roussâtre varié de taches rondes, et un miroir noir et vert sur les ailes. Cette espèce est bien plus commune chez nous que la précédente : elle niche sur nos étangs et reste dans le pays toute l'année.

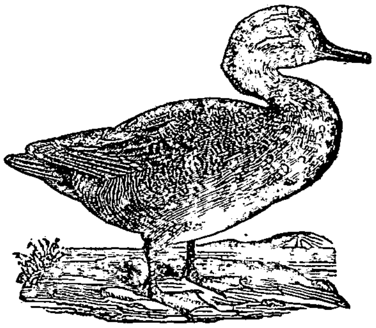
Fig. 6.

CANARDER. v. n. T. Mus. Tirer d'un hautbois ou d'une clarinette un son aigu, nasillard et rauque qui n'est pas une note et qu'on a comparé au cri du canard. Fam. || T. Mar. Se dit d'Un bâtiment qui tangue beaucoup et plonge trop de l'avant. = Canarder. v. a. Tirer sur quelqu'un d'un lieu où l'on est à couvert. *On canardait les ennemis des fenêtres.* Fam. = Canardé, ée. part.

CANARDIÈRE. s. f. Lieu qu'on prépare dans un marais, dans un étang, pour prendre des canards sauvages dans des nasses. || Long fusil dont on se sert pour la chasse aux canards sauvages et aux autres oiseaux qu'on approche difficilement. || T. Fortif. anc. Guérite ou autre pièce d'où l'on pouvait tirer en sûreté.

CANARI. s. m. T. Ornith. Voy. Linotte. || * T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **CANARINE.** s. f. T. Bot. Voy. Campanulacées.

CANCAN. s. m. (lat. *quanquam*, quoique). *Faire un c., un grand c. de quelque chose*, Faire beaucoup de bruit d'une chose qui n'en vaut pas la peine. Dans ce sens, qui est vieux et peu us., on écrit aussi *Quanquan.* || Bavardage où il entre de la médisance. *C'est un c. absurde. Faire, dire, répéter des cancans.* Fam.

CANCEL. s. m. [On dit aussi quelquefois *Chancel.*] (lat. *cancelli*, barreaux). L'endroit du chœur d'une église qui est le plus proche du grand autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade. On dit aujourd'hui, *Sanctuaire.* || Lieu entouré d'une balustrade, dans lequel on tenait le sceau de l'État. Vx.

* **CANCELLAIRE.** s. f. T. Zool. V. Buccinoïdes.

CANCELLER. v. a. T. Jurisp. Annuler un écrit, un acte quelconque, en le biffant, en le barrant à traits de plume. *C. et annuler des lettres.* Peu us. = Cancellé, ée. part. || * T. Bot. Se dit adjectiv. Des organes qui affectent la forme d'un réseau.

CANCER. s. m. [On pron. l'R.] (lat. *cancer*, crabe). T. Zool. V. Brachyoures. || T. Astr. V. Constellation, Écliptique, Tropique, Zodiaque.

Enc. — Le terme latin *Cancer*, traduction du mot grec καρκίνος, servait à désigner une espèce de Crustacé, le Crabe. Les médecins l'appliquèrent d'abord à certaines tumeurs du sein, et, plus tard, à d'autres affections qui leur présentèrent plusieurs des caractères propres à ces tumeurs. Cette dénomination fut tirée, soit de la ressemblance qu'offrent les veines rayonnant des tumeurs cancéreuses avec les pattes du Crabe, soit de la croyance à l'existence d'un animal qui, dans cette affection, rongeait les chairs des parties malades. — La nature de cette maladie a donné lieu, depuis longtemps, à des controverses interminables, et les opinions des observateurs les plus instruits et les plus sagaces varient encore singulièrement sur ce sujet. Dans l'état actuel de la science, on ne peut faire connaître le c. que par ses phénomènes caractéristiques, c.-à-d. par ses symptômes, sa marche et les lésions anatomiques qui l'accompagnent.

Les auteurs qui ont prétendu caractériser les affections cancéreuses par les seuls phénomènes extérieurs, tels que la douleur lancinante, la marche progressive et destructive de la maladie, l'aspect particulier de l'ulcère qui se produit à une certaine période, et la terminaison mortelle, qui est inévitable, ont confondu, sous ce nom, des maladies différentes. Des phénomènes analogues et presque identiques peuvent accompagner des lésions diverses; c'est donc l'étude anatomique de ces lésions qui seule doit servir de base à la classification des diverses affections désignées sous cette appellation commune de c. Les travaux des micrographes, parmi lesquels nous citerons Lebert et Ch. Robin, sur les divers éléments anatomo-pathologiques présentés par les maladies dites cancéreuses, ont déjà jeté quelque jour sur cette obscure question ; mais il reste encore beaucoup à faire sur ce point avant qu'il y ait accord entre les micrographes et les chirurgiens.

Le c. peut être constitué par deux sortes de tissus bien différents, l'*Encéphaloïde* et le *Squirrhe.* Quelques auteurs ont prétendu que ces deux tissus ne diffèrent pas essentiellement, et que le premier n'est qu'un état plus avancé du second. D'autres veulent, au contraire, que ces deux tissus anormaux constituent deux maladies distinctes, et réservent au seul squirrhe le nom de *Cancer*. Cette dernière opinion se rapproche le plus de la vérité. L'encéphaloïde et le squirrhe sont des tissus différents, mais l'analogie parfaite que présentent les phénomènes des deux affections, permet de les ranger sous la commune dénomination de c., tout en décrivant séparément les deux sortes de tissus.

Le tissu *encéphaloïde*, quand on l'incise, se présente sous la forme d'une pulpe blanchâtre, généralement semée de points rouges, assez semblable à la pulpe cérébrale : c'est précisément à cette ressemblance qu'il doit le nom sous lequel il est désigné, ainsi que celui de tissu *cérébriforme*. La trame de ce tissu se compose de vaisseaux et de filaments aréolaires. Toutes ces parties paraissent être de formation nouvelle. Les vaisseaux sont nombreux dans les tumeurs cancéreuses, et ils vont en irradiant en dehors. Suivant A. Bérard, ils se composent uniquement d'artères; mais, autour de la tumeur, les veines sont plus nombreuses que dans l'état normal. La vascularité de l'encéphaloïde est d'ailleurs d'autant plus grande que la tumeur est plus ramollie. On rencontre souvent, dans l'intérieur des veines, du tissu encéphaloïde qui a oblitéré le canal circulatoire. Comment se fait cette pénétration ? Suivant Velpeau, c'est par imbibition ; suivant Cruveilhier, les veinules sécrètent elles-mêmes la matière cancéreuse ; suivant Bérard, et cette opinion nous paraît infiniment plus probable, cette introduction se fait par la destruction des parois vasculaires. — La tumeur encéphaloïde présente, le plus souvent, la forme de plusieurs lobes rapprochés : quelquefois elle est enveloppée dans une espèce de poche membraneuse. Son volume peut être très-considérable, et l'on cite l'exemple d'une femme qui portait à la cuisse une tumeur de la grosseur du corps d'un homme. On éprouve, en touchant une tumeur encéphaloïde, une sensation particulière d'élasticité, et on sent que la peau glisse au-dessus d'elle. — Lorsque la masse encéphaloïde est à l'état de crudité, elle tend à envahir les parties voisines, sans cependant s'étendre vers la peau. Quand elle se ramollit, elle se change en une espèce de bouillie. La douleur locale devient plus vive, la peau est encore mobile, mais tendue et animée : enfin elle cède, et laisse voir un ulcère d'où s'écoule un liquide sanieux et infect. Des hémorrhagies plus ou moins répétées, plus ou moins abondantes, se déclarent, et la mort s'avance avec une rapidité que n'aurait pas laissé soupçonner la marche première de l'affection. — Le tissu encéphaloïde peut se développer dans toutes les parties du corps, excepté sur les poils, l'épiderme et les cartilages. On trouve habituellement plusieurs tumeurs de nature encéphaloïde sur le même sujet, et c'est là un des caractères qui distinguent particulièrement l'encéphaloïde du tissu squirrheux.

Observé au début, le *squirrhe* est formé d'une matière très-résistante, ayant une teinte blanc-bleuâtre ou grise, assez semblable à de la couenne de lard. Il est parfois traversé par des bandes fibreuses qui se prolongent en rayonnant jusque dans les tissus sains. Il ne renferme pas de vaisseaux, ce qui explique la rareté des épanchements et des hémorrhagies dans cette forme du c. L'observation microscopique révèle, dans le squirrhe, la présence d'éléments anatomiques essentiellement différents de ceux qu'on trouve dans le tissu encéphaloïde. En outre, lorsqu'on presse du tissu squirrheux, il s'écoule un liquide albumineux et transparent qui ressemble à un vernis ; la tumeur est dépourvue d'élasticité ; sa surface est inégale, mais n'est pas divisée en lobes ; son volume est toujours beaucoup moindre que celui de l'encéphaloïde, et il se manifeste même, dans les parties qu'il occupe, un racornissement assez marqué. Le squirrhe adhère fortement à la peau: enfin, il apparaît rarement sur plusieurs points à la fois. Quand il arrive à la période de ramollissement, il prend l'aspect d'une gelée, tandis que le tissu encéphaloïde prend celui d'une bouillie. Dans la période d'ulcération, on remarque encore d'autres différences. Ainsi, dans l'encéphaloïde, on voit des masses plus ou moins considérables se détacher, un pus sanieux et infect s'écouler en abondance, des hémorrhagies quelquefois mortelles se déclarer, et enfin la mort survenir avec une rapidité surprenante. L'ulcère du squirrhe est au contraire plus sec ; il gagne en étendue, mais sans donner lieu à des excrétions ; il n'y a pas d'hémorrhagies ; enfin la marche de la maladie est bien moins rapide, et la mort n'arrive que lentement, après avoir miné l'économie.

Le nom de c. a été également appliqué à plusieurs tumeurs qui n'ont pas les caractères que nous venons d'indiquer, bien qu'elles offrent avec les tumeurs cancéreuses certaines analogies. On les désigne aujourd'hui sous le nom de *Cancroïdes*. Il faut, néanmoins, observer que ce terme n'a pas lui-même une signification bien précise, puisqu'il s'applique à des tissus différents, glandes hypertrophiées, formations fibro-plastiques, productions épithéliales, etc. Quoi qu'il en soit, cette distinction a été utile en ce qu'elle simplifie l'étude du c. proprement dit. Ainsi, on ne regarde plus comme un c. l'espèce de tumeur qu'on appelle vulgairement *Noli me tangere*, et qui n'est autre chose qu'un *Épithélioma*, c.-à-d. une production épidermoïde. C'est encore parmi les épithéliomas qu'on range la maladie appelée *C. des ramoneurs*, et dont le scrotum est le siége exclusif.

Quel que soit l'élément fondamental du c., il n'existe pas toujours seul : il est quelquefois mêlé à de la matière tuberculeuse, à des productions fibreuses, etc. On rencontre parfois, surtout dans le cancer de l'œil, une assez grande quantité de matière noire ou *mélanose*, qui a fait donner à tort à cette forme le nom de *C. mélané*. Doit-on considérer comme du c. cette matière *gélatiniforme* à laquelle on a donné le nom de *Colloïde ?* Le microscope nous la montre comme une substance amorphe, simplement déposée dans une trame aréolaire. Cette affection, il est vrai, s'étend aux parties voisines en transformant leur tissu ; mais la matière colloïde ne renferme pas de vaisseaux et ne détermine aucun travail phlegmasique dans les parties voisines. Enfin, son ulcération, si l'on peut appeler ainsi la destruction successive, sans manifestation aucune de vitalité, des parties sus-jacentes, n'offre aucun des caractères que nous ont présentés le squirrhe et l'encéphaloïde. On doit donc, dans tous les cas, la séparer de ces derniers.

Après la description sommaire que nous avons donnée de l'anatomie du c., il reste peu de chose à dire de cette maladie sous le rapport de l'étiologie, de la pathologie et du traitement. — La nature des tissus organiques, l'âge et le sexe des malades sont les trois principales conditions qui modifient la production des cancers. Cette altération se manifeste, primitivement ou secondairement, dans tous les tissus, à l'exception de l'épiderme, des poils et des cartilages articulaires. Néanmoins, la susceptibilité des tissus à se transformer ainsi est fort différente. Certaines glandes, les mamelles surtout, sont au premier rang ; puis viennent l'œil, la langue, les lèvres, le foie, l'estomac, l'utérus, le rectum, etc. Le système nerveux et les os en sont aussi quelquefois atteints. Dans les os, le c. porte le nom d'*Ostéosarcome* et d'*Ostéostéatome*. Cette dégénérescence commence tantôt par le périoste, tantôt par la membrane médullaire. — Quoique tous les âges soient sujets au c., cependant ils ne le sont pas également, et les mêmes organes ne sont pas affectés à toutes les époques de la vie. Le c. de l'œil est le plus fréquent chez les enfants. Mais nulle phase de la vie n'est plus féconde en affections de ce genre que l'âge du retour pour les hommes et pour les femmes. Il est certain que les femmes sont plus sujettes que les hommes aux maladies cancéreuses. — Ces remarques préliminaires sur la susceptibilité des tissus, sur l'influence de l'âge et du sexe, conduisent quelquefois à des notions sur l'étiologie des maladies ; mais ici il n'en est pas de même, la cause du c. est absolument *ignorée*. Les causes énumérées par certains auteurs sont tout au plus des causes occasionnelles dont l'influence même est bien contestable : telle est notamment l'assertion générale des malades, que la tumeur, dont ils sont porteurs, est le résultat d'un coup ou d'une irritation locale. Il est évident que le c. est l'expression symptomatique d'une lésion plus profonde, mais inconnue, qu'il est le produit d'une cause morbifique interne et *sui generis*, laquelle, une fois mise en action, ne cesse de se développer de plus en plus. La tumeur cancéreuse est une lésion locale qui est le symptôme d'une affection constitutionnelle. Les anciens médecins admettaient un *vice* cancéreux : aujourd'hui on admet une *diathèse cancéreuse*, ce qui exprime à peu près la même idée en d'autres termes. Mais rien n'a appris à distinguer les constitutions qui seront affectées de c. L'hérédité de la diathèse cancéreuse est admise par quelques auteurs et niée par les autres ; elle nous paraît fort douteuse. Quant à la contagion du c., il est certain qu'elle n'existe pas. Biett et Alibert se sont inoculé de l'ichor qui découle des ulcères cancéreux, sans qu'il en soit rien résulté.

Nous n'avons pas l'intention d'exposer ici le diagnostic des affections cancéreuses. Pour les viscères, il varie selon la nature et les fonctions de l'organe. Lorsque les organes sont situés assez superficiellement pour être accessibles à l'exploration directe, comme la maladie débute presque toujours par un engorgement, il faut une grande habitude pour le distinguer sûrement des tumeurs non cancéreuses. Le c. de la peau fait exception ; car il commence par une espèce de verrue ou une ulcération particulière. On regarde vulgairement les douleurs *lancinantes*, parfois intolérables, qu'éprouve le malade, comme un symptôme caractéristique du c.; cependant ce phénomène n'est pas constant. On a vu des cancers envahir des viscères entiers et ne s'accompagner d'aucune douleur ; les cancers de l'estomac ne font pas sentir ces élancements habituels dans d'autres parties ; enfin, les cancers de la peau du visage sont presque toujours indolents. Ce qu'il y a de commun dans les affections dont nous parlons, c'est le cachet qu'imprime à l'économie tout entière la *cachexie cancéreuse*, c.-à-d. l'altération profonde qu'éprouve tout l'organisme par suite du progrès de la maladie. Il survient une teinte jaune-paille, parfois des infiltrations des extrémités inférieures, de la friabilité dans les os, la perte de l'odorat, le dérangement des fonctions digestives, et une faiblesse progressive qui met un terme à la vie.

Le c. n'a pas de durée assignable : c'est une maladie essentiellement chronique qui s'attache à l'économie, et qui, la plupart du temps, en détermine la dissolution. Un grand nombre d'années s'écoule parfois avant l'arrivée de ce terme fatal ; quelquefois un an ou dix-huit mois suffisent pour amener la mort. Cette variabilité dans la durée de la maladie dépend en grande partie de l'organe qui en est le siége : lorsque, par ex., c'est l'encéphale, ou l'estomac, ou le foie qui est affecté, il est évident que le malade, du moins en général, doit succomber plus promptement.

Nous serons bref au sujet de la thérapeutique du c., par cela même qu'on a épuisé contre cette affection tout l'arsenal de la matière médicale : ceci revient à dire que tous les moyens employés ont été impuissants. L'emploi des narcotiques ne peut servir qu'à calmer les douleurs ou à diminuer leur intensité. La médication antiphlogistique est généralement plus nuisible qu'utile. La médication altérante semblerait devoir être plus efficace : on dit, en effet, avoir obtenu quelques succès de l'administration de l'arsenic et de l'iode. Mais, dans l'état actuel de la science, les moyens chirurgicaux sont ceux auxquels on doit donner la préférence toutes les fois que la maladie n'est pas assez avancée pour qu'il n'y ait plus chance de guérison. On emploie, selon les cas, pour enlever les tumeurs, ou les caustiques ou l'instrument tranchant. Malheureusement, lorsque le chirurgien a véritablement affaire à une tumeur cancéreuse, il est rare que l'opération soit couronnée de succès. D'après Boyer, sur 100 personnes opérées, 4 ou 5 seulement sont guéries. Le plus souvent, au bout de peu de temps, le c. repullule au même lieu ou dans quelque autre point de l'organisme, preuve manifeste que le c. est non une maladie locale, mais une maladie essentiellement constitutionnelle.

CANCÊREUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui tient de la nature du cancer, qui appartient au cancer.

CANCRE. s. m. Nom vulg. qui est appliqué à diverses espèces de Crabes. Voy. Brachyoures.

CANCRE. s. m. T. Mépris dont on se sert pour désigner Un homme sans fortune, qui ne peut faire ni bien ni mal à personne. *Un pauvre c.* Vx et peu us. ‖ Se dit surtout d'Un individu méprisable par son avarice. *Un vilain c.* ‖ S'emploie aussi, dans les colléges, en parlant D'un écolier qui est paresseux et ne fait aucun progrès.

* **CANCRELAT.** s. m. T. Entom. V. Blatte.

CANDÉLABRE. s. m. (lat. *candelabrum*).

Enc. — Les anciens nommaient ainsi une espèce de support qui était destiné à recevoir une lampe. Le mot *candelabrum* est évidemment dérivé de *candela*, chandelle ; c'est d'ailleurs ce que nous atteste Varron. Cependant, parmi les nombreux candélabres antiques qui nous sont parvenus, on n'en a pas encore rencontré un seul qui fût disposé de façon à recevoir une bougie. — Presque tous les candélabres trouvés dans les fouilles sont en bronze, ceux de bois, qui étaient d'un usage vulgaire, ayant été détruits. Ils se composent, en général, de trois parties distinctes : une base, une tige ou fût, et un plateau ou disque. La base consiste ordinairement en un pied soutenu par trois griffes de lion ; le fût représente aussi, le plus souvent, une colonne très-élancée, ordinairement cannelée et surmontée d'un chapiteau qui porte le disque sur lequel on posait la lampe. Dans certains candélabres, il existe une figure entre le chapiteau et le disque (Fig. 2). La hauteur de ce c. est de 1 m. 45. Celui que représente la Fig. 1 a un fût composé de deux parties, dont la supérieure rentre dans l'inférieure, disposition qui permettait de hausser ou d'abaisser la lampe à volonté. Les formes que nous offrent les candélabres antiques sont assez variées. Tantôt le fût est remplacé par une statuette, tantôt le c. représente une tige de fleur ou un arbre avec des rameaux. Dans ce dernier cas, les lampes, au lieu d'être posées sur des disques, se suspendaient aux branches des arbres à l'aide de chaînettes. La Fig. 3 reproduit un fort beau c. découvert à Pompéi. Le pilier qui supporte les lampes est placé vers l'extrémité de la plinthe, et, plus en avant, on voit, d'un côté, un autel sur lequel le feu est allumé, et, de l'autre, un Bacchus monté sur un tigre. Ce c., y compris le pied, a 92 centim. de hauteur. Les appareils de ce genre ne se posaient pas à terre comme ceux que nous avons décrits ; on les plaçait sur la table. — Outre ces candélabres, il nous en est encore parvenu quelques-uns qui sont en marbre et de grandes dimensions : la plupart sont aussi de forme triangulaire. Il en existe un au Musée du Vatican qui a plus de 3 mètres de haut : il repose sur trois griffes de lion ; sa tige a la forme d'un balustre, et supporte un bassin en forme de vase ; enfin, il est richement décoré de feuillages et de bas-reliefs représentant des Bacchantes. Ces candélabres étaient, en général, scellés au sol dans les temples, les thermes, etc. ; ils servaient à la fois à décorer et à éclairer l'édifice. — Enfin, les anciens avaient encore des candélabres d'argent et d'or ; il y en avait même qui étaient enrichis de pierres précieuses : tel était celui que, d'après Cicéron, Antiochus voulait dédier à Jupiter Capitolin, et qui devint la proie de Verrès. — C'est à Tarente et à Égine que se fabriquaient les candélabres les plus estimés.

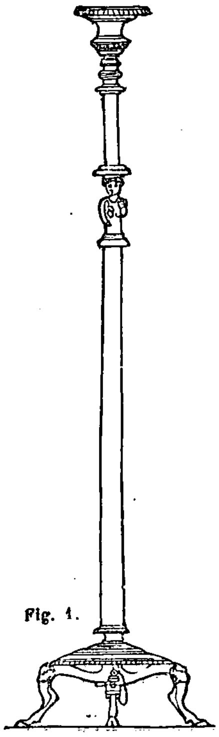

Fig. 1.

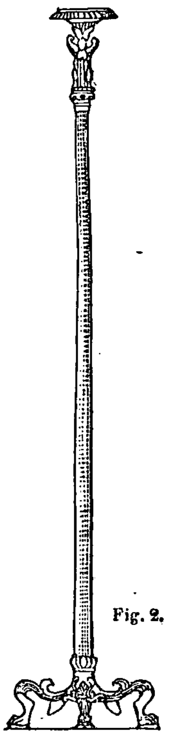

Fig. 2.

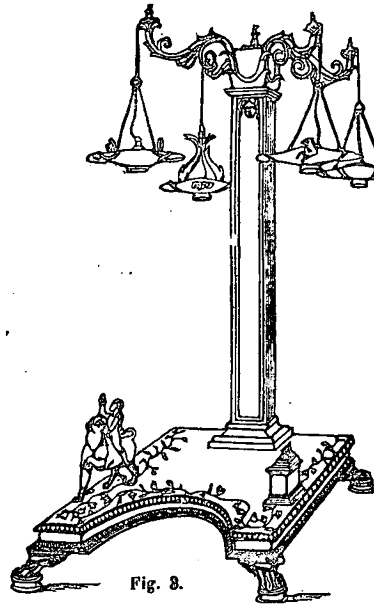

Fig. 3.

Le terme de c. est encore usité chez nous pour désigner un grand chandelier à plusieurs branches, destiné à porter plusieurs bougies, et, en général, orné de façon à contribuer à la décoration de l'appartement. — Par extension, les architectes donnent le même nom à un couronnement en forme de balustre qui figure une torchère.

CANDEUR. s. f. (lat. *candor*, blancheur éclatante). Pureté de l'âme. *La c. de son âme, de ses mœurs. Agir avec c. Un procédé plein de c. Abuser de la c. de quelqu'un. On dirait la c. même. Un faux air de c.* = Syn. Voy. Naïveté.

CANDI. adj. m. *Sucre c.*, Sucre cristallisé régulièrement et en grosses masses. — S'emploie subst. *C. blanc. C. jaune.* ‖ *Fruits candis*, ou simpl., *Candis*, Fruits confits, ordinairement entiers, sur lesquels on a fait candir une couche de sucre.

CANDIDAT. s. m. (lat. *candidatus ;* de *candidus*, blanc). Celui qui, chez les Romains, aspirait à quelque charge, à quelque dignité. ‖ Celui qui postule une charge, un emploi, un titre, une dignité, peu importe que la charge, le titre, la dignité, soient conférés par voie d'élection ou de concours. *On appelait* candidats *les prétendants au trône de Pologne. Il y a six candidats pour cette chaire, pour le fauteuil à l'Académie. Il s'est porté c. aux dernières élections. C. au doctorat. Le c. a bien répondu.*

Enc. — Les aspirants aux charges de la République romaine étaient appelés *candidats*, de la toge blanche qu'ils étaient obligés de porter en public pendant les deux années qu'ils postulaient. Cette toge, dit Plutarque, devait être leur seul vêtement, afin qu'on ne les soupçonnât pas d'avoir de l'argent caché dans leur tunique pour acheter les suffrages, et afin qu'ils pussent plus aisément faire voir au peuple les cicatrices des blessures qu'ils avaient reçues pour la défense de la République. La première année, ils demandaient au magistrat la permission de haranguer le peuple. Ils déclaraient à la fin de ces harangues qu'ils désiraient obtenir telle charge, et le priaient d'avoir égard aux services de leurs ancêtres ainsi qu'à leurs services propres. C'est ce qu'on appelait *profiteri nomen suum*, et cette année (*annus professionis*) était tout employée à se faire des partisans. Au commencement de la seconde, les *candidats* se présentaient au magistrat pour se faire inscrire sur la liste des prétendants : ce qui s'appelait *edere nomen apud prætorem aut consulem* ou *profiteri apud magistratum*. Après avoir reçu cette requête, le magistrat assemblait le conseil ordinaire des sénateurs, qui examinait les motifs qu'avait le candidat de demander telle charge, et s'informait de ses mœurs. Selon les résultats de cet examen, le magistrat lui permettait ou lui interdisait de poursuivre sa candidature. Quelquefois les tribuns s'opposaient à cette autorisation donnée par le magistrat. Le temps de l'élection arrivé, le magistrat indiquait l'assemblée par trois jours de marché consécutifs, afin que les citoyens qui habitaient hors de la ville pussent venir à Rome. Les *candidats*, vêtus de leur toge blanche, se rendaient de grand matin, le jour de l'élection, assistés de leurs amis, au mont Quirinal ou à la Colline-des-Jardins qui avait vue sur le Champ de Mars, pour être plus facilement aperçus par le peuple. Le magistrat qui présidait l'assemblée, après avoir proclamé les noms des prétendants, appelait les tribus aux suffrages, et celui qui obtenait le plus de voix était proclamé. Le nouvel élu remerciait sur-le-champ l'assemblée ; puis il montait au Capitole pour y rendre grâces aux dieux.

CANDIDATURE. s. f. État d'un candidat ; La poursuite que fait un candidat. *Renoncer à la c. Faire appuyer sa c.*

CANDIDE. adj. (lat. *candidus*, blanc). Qui a de la candeur. *Un homme c. Une âme c. Un procédé c.*

CANDIDEMENT. adv. Avec candeur.

CANDIR (se). v. pron. (lat. *candere*, être brillant). Se cristalliser. Se dit proprem. Du sucre, lorsqu'après l'avoir rendu liquide on le fait cristalliser. Ellipt. *Faire c. du sucre.* ‖ Se dit Des confitures, lorsque le sirop qu'elles contiennent s'amasse à la surface et y forme une espèce de croûte. = Candi, ie. part. V. Candi, adj.

CANE. s. f. La femelle du canard. ‖ Fig. et fam., *Faire la c.*, Marquer de la peur dans une occasion où il fallait montrer du courage. Fam.

CANÉFICIER. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **CANELLACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Le savant professeur Endlicher a créé sous ce nom une petite famille botanique qui a pour type le *Canella alba*, arbuste aromatique très-répandu dans les Indes-Occidentales, qui se distingue par ses feuilles toujours vertes, coriaces, obovées, alternes, pétiolées et dépourvues de stipules, ainsi que par ses corymbes de fleurs de couleur pourpre. Le calice est coriace, et se compose de 3 sépales mousses, persistants, concaves, qui se recouvrent l'un l'autre. Les pétales sont au nombre de 5, à préfloraison tordue. A l'intérieur se trouve un cône hypogyne tronqué, dont la moitié supérieure porte extérieurement 20 anthères linéaires, parallèles et biloculaires, qui se touchent l'une l'autre et s'ouvrent longitudinalement. L'ovaire est de forme ovale, et s'amincit en un style roide, dont l'extrémité est très-légèrement échancrée. Cet ovaire, suivant Lindley, est uniloculaire, avec 2 ou 3 ovules anatropes suspendus par de longs funicules attachés un peu au-dessous du dôme de la cavité. Cependant Gœrtner représente le fruit de cette plante comme ayant 3 loges dont 2 abortives, et comme renfermant dans la loge parfaite 2 ou 3 graines, consistant en un albumen dur et homogène avec un très-petit embryon cylindrique et recourbé. — Les auteurs n'étant pas d'accord sur la structure des organes essentiels du *Canella alba*, il est tout simple qu'ils ne le soient pas davantage sur la place que doit occuper cette plante dans la série végétale. Endlicher la place à la suite des Guttifères ou Clusiacées, et Lindley à la suite des Pittosporées. On joint au *Canella* le g. *Cinnamomendron* ou *Canella axillaris* de Nees.—Aux Indes Occidentales, le *Can. alba* est souvent appelé *Cannellier sauvage*, à cause de ses propriétés stimulantes et aromatiques. Son écorce donne, par la distillation, une huile chaude et aromatique, regardée comme tonique et stomachique, qu'on associe aux toniques et aux purgatifs dans certains cas de débilité des organes digestifs. On la mêle souvent avec l'huile de girofle. L'écorce elle-même a été employée utilement dans le scorbut : on en exporte des quantités considérables de l'archipel de Bahama, sous le nom d'*Écorce de Bois blanc*. Ce nom lui a été donné de la blancheur de l'arbuste quand on l'a dépouillé de son écorce. Du reste, c'est seulement la seconde écorce que l'on exporte ; on la sépare de l'écorce externe au moyen du battage. L'arbre du Brésil, appelé *Cinnamodendron axillare*, jouit également de propriétés aromatiques. Son écorce s'administre avec succès comme tonique et antiscorbutique ; on la prescrit dans les fièvres lentes, et on l'emploie encore en gargarismes dans l'atonie des amygdales.

CANEPETIÈRE. s. f. T. Ornith. Voy. Outarde.

CANÉPHORE. s. f. (gr. κάνη, corbeille ; φέρω, je porte). T. Antiq. grecque. On nommait ainsi Les jeunes filles qui, aux fêtes de Bacchus, de Cérès, etc., portaient dans des corbeilles divers objets relatifs au culte et aux sacrifices. ‖ T. Archit. Statues de femmes portant des corbeilles sur la tête, qu'on emploie quelquefois dans la décoration des édifices.

CANEPIN. s. m. Cuir très-mince que l'on enlève de dessus les peaux d'agneaux et de chevreaux, après qu'elles ont été préparées par le mégissier. *Le c. sert à faire des gants de femme. Les chirurgiens font usage de c. pour éprouver la qualité de leurs lancettes.*

* **CANCHE.** s. f. T. Bot. Voy. Graminées.

CANETON. s. m. Dimin. Le petit d'une cane.

CANETTE. s. f. Dimin. Petite cane. ‖ Se dit d'Une mesure de liquide, dont on se sert communément pour la bière. — La bière que contient une c. *Nous avons bu deux canettes.* ‖ * T. Blas. Voy. Merlette.

CANEVAS. s. m. (lat. *cannabis*, chanvre). Grosse toile écrue et claire, qui est surtout employée pour des ouvrages de tapisserie, mais qui sert aussi à quelques autres usages. *Tracer un c.*, Tracer un dessin sur un c. ‖ Figur., Ébauche, cadre, plan d'un ouvrage d'esprit. *Travailler sur un bon c. Il n'a fait encore que le c. de son drame.* — Dans l'ancien théâtre italien, Plan de comédie que l'on donnait aux acteurs, qui improvisaient eux-mêmes les détails du dialogue. ‖ T. Mus. Mots sans suite que l'on met sous un air, pour représenter seulement la mesure et le nombre de syllabes que l'air demande, et qui servent ensuite de modèle pour composer d'autres paroles suivies.

CANEZOU. s. m. Sorte de vêtement de femme; corsage de robe sans manches.

CANGRÈNE. s. f. Voy. Gangrène, Gangrener, etc.

CANGUE. s. f. Sorte de carcan portatif usité en Asie et surtout en Chine. *La c. se compose de deux lourdes pièces de bois échancrées au milieu, que l'on réunit après avoir introduit dans l'ouverture le cou du patient. Celui-ci porte ainsi la c. sur les épaules.*

CANICHE. s. 2 g. (lat. *canis*, chien). Nom vulg. du Chien barbet. *Un joli c.* ‖ Adject. *Une chienne c.*

CANICULAIRE. adj. 2 g. — **CANICULE.** s. f. T. Astr.

Enc. — Le mot *Canicule*, dérivé du latin *canicula* (petite chienne), désigne proprement une étoile de première grandeur que les astronomes nomment *Sirius*, et qui fait partie de la constellation du Grand Chien. Il y a plus de 3,000 ans, le lever héliaque de cette étoile avait lieu dans les premiers jours de juillet, c.-à-d. annonçait l'époque des plus grandes chaleurs de l'année. Or, comme cette extrême chaleur occasionnait certaines maladies, les anciens, au lieu de les rapporter à leur cause véritable, les attribuaient à l'influence malfaisante de l'étoile. La période des *jours caniculaires*, c.-à-d. des jours pendant lesquels Sirius se lève et se couche avec le soleil, période qu'on appelle aussi simplement *la Canicule*, était réputée malsaine et féconde en maladies. Nos almanachs indiquent les *jours caniculaires* du 24 juillet au 26 août inclusivement; mais, par l'effet de la précession des équinoxes, le lever héliaque de Sirius ou de la Canicule n'a plus lieu que lorsque les jours caniculaires sont passés. Ceci, toutefois, n'empêche pas que le vulgaire ne croie encore à l'insalubrité des jours ainsi notés dans l'almanach.

CANIF. s. m. (angl. *knife*, couteau). Petit couteau à lame fort tranchante, qui sert à tailler les plumes.

CANIN, INE. adj. (lat. *caninus*, qui appartient au chien). *Dents canines*, *Faim c.*, V. Dent et Appétit.

* **CANITIE.** s. f. (lat. *canities*). Blancheur des poils et surtout des cheveux. Voy. Poil.

CANIVEAU. s. m. (lat. *canaliculus*, petit canal). T. Maçon. Pierre creusée dans le milieu pour faciliter l'écoulement des eaux. ‖ * T. Grande Voirie. V. Pavé.

* **CANJARE** ou * **CANDJIAR.** s. m. Voy. Poignard.

* **CANNA.** s. m. T. Mam. Voy. Antilope.

* **CANNABINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs monochlamydées, à carpelle supère et unique, à ovule solitaire suspendu, à embryon recourbé, sans albumen et à radicule supère. — *Caract. bot.*: Plantes herbacées aqueuses, à tige rude, à feuilles alternes, lobées, et pourvues de stipules, et à fleurs petites, peu apparentes et dioïques. Fleurs mâles disposées en grappes ou en panicules. Calice herbacé, écailleux, imbriqué. Étamines peu nombreuses, opposées aux sépales; filets filiformes; anthères terminales, à deux loges, s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles en épis ou en cônes. Sépale unique embrassant l'ovaire. Ovaire libre, uniloculaire; ovule solitaire, pendant, campylotrope; stigmates 2, subulés, sessiles. Fruit indéhiscent, avec une seule graine suspendue. Embryon sans albumen, recourbé ou roulé en spirale; radicule supère [Fig. 1. *Humulus lupulus*; 2. Fleur mâle; 3. Fleur femelle; 4. Coupe de l'ovaire; 5. Fruit mûr; 6. Coupe de l'ovaire, montrant l'embryon; 7. Grain de lupuline].

Les Cann. ont été longtemps comprises dans le groupe des *Urticées*, dont elles ont été détachées par Endlicher. Cette fam. ne comprend que les deux genres *Chanvre* (*Cannabis*) et *Houblon* (*Humulus*), dont chacun est formé d'une seule espèce. Les Cann. se trouvent à l'état sauvage dans les régions tempérées de l'ancien monde: le Chanvre habite les parties froides de l'Inde, d'où il a été introduit en Europe, et le Houblon se rencontre à l'état sauvage dans les contrées sud-est de l'Europe.

Tout le monde sait que le *Chanvre* (*Cannabis sativa*) est une plante textile des plus précieuses; cependant, on ne s'en servait autrefois que pour la fabrication des cordes. C'est seulement à une époque assez récente qu'on a su obtenir du chanvre d'assez belle qualité pour en faire de la toile. Au XVIᵉ siècle, on citait comme une rareté deux chemises de toile de chanvre que possédait Catherine de Médicis. Aujourd'hui, bien que l'on connaisse, en agriculture, plusieurs variétés de Ch. cultivé, il est bien constaté que toutes se rapportent à une seule espèce. Les différences qu'elles présentent tiennent au sol et au climat du pays où on les cultive, et disparaissent au bout de 2 ou 3 générations quand on les a transplantées ailleurs. C'est ce qui est arrivé notamment sous le climat de Paris aux Chanvres de Russie et de Bologne qui ont promptement dégénéré. La plus grande partie du ch. que consomme la marine des diverses puissances Européennes provient de la Russie. Chez nous, le Ch. est principalement cultivé dans la Champagne, la Picardie, la Bourgogne, l'Alsace, l'Anjou, la Touraine et la Bretagne; cependant notre production est loin de suffire aux besoins du pays. La culture du Ch. ne réussit que dans les terres à la fois légères, fertiles et très-riches en humus. On le sème, plus tôt ou plus tard, selon le climat local, mais toujours quand les gelées tardives du printemps ne sont plus à craindre, car cette plante est très-sensible au froid. La quantité de semence varie de 2 à 4 hectol. par hectare, selon qu'on désire avoir du ch. fin pour le tissage ou du gros chanvre pour la corderie. Le rendement en filasse varie de 650 à 700 kil. par hectare. La graine, appelée *Chènevis*, fournit une huile excellente pour l'éclairage, et qu'on emploie aussi dans la fabrication des savons, etc. Le marc, qui reste après l'extraction de l'huile, sert à engraisser les porcs. La tige du Chanvre, une fois dépouillée de sa filasse, prend le nom de *Chènevotte*, et s'emploie dans la fabrication des allumettes soufrées. — Les tiges du Ch. se récoltent à deux reprises différentes; celles du Ch. mâle mûrissent les premières, après que le pollen de leurs fleurs s'est échappé; celles du Ch. femelle ne mûrissent que 5 à 6 semaines plus tard, parce qu'elles ont la graine à nourrir. Dans nos campagnes, on donne le nom de Ch. mâle au Ch. femelle, et réciproquement; cette idée repose sur l'idée fausse que la plante la plus robuste doit être mâle, et la plus faible, femelle. Les tiges sont soumises, comme celles du Lin, au rouissage, au teillage, au sérançage, opérations qui ont pour objet d'en isoler la filasse (V. Lin).

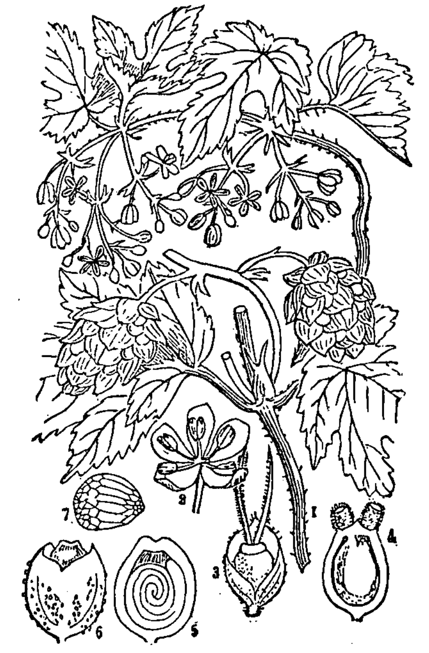

Le Ch. possède des propriétés narcotiques très-prononcées qui ne sont pas sans analogie avec celles de l'opium. Les Turcs s'en servent pour faire une préparation enivrante appelée *Hadschi* et *Malach*; les Arabes la nomment *Haschisch*, et les Hottentots *Dacha*. Les sauvages du Brésil en font également leurs délices. Il paraît que cette propriété narcotique du Ch. réside dans une espèce de résine qui se développe surtout dans les pays chauds, car elle manque presque complétement chez nous. Dans l'Inde, elle exsude des feuilles, des jeunes rameaux et des fleurs; lorsqu'elle est récoltée et réunie en masses, elle constitue le *Chourras* ou *Cherris* du Népaul. Elle a une odeur nauséeuse et narcotique, et une saveur chaude, âcre et amère.

Le *Houblon* (*Humulus lupulus*) est cultivé en grand dans tous les pays où la bière constitue la boisson habituelle des habitants; car ce sont les cônes des fleurs femelles qui servent à communiquer aux bonnes bières cette saveur franchement amère et aromatique qu'elles possèdent, ainsi que les propriétés toniques dont elles jouissent. Dans la brasserie et dans le commerce, quand on parle de *Houblon*, on entend seulement les cônes fructifères de la plante, et nullement la plante elle-même. — Les cultivateurs distinguent quatre variétés de Houblon, le *H. sauvage*, type de l'espèce; le *H. rouge*, le *blanc long* et le *blanc court*. La culture de cette plante exige un sol très-profond et très-riche; peu de terrains lui conviennent; il faut, de plus, que l'exposition soit à l'abri des vents violents. La plante, vivace seulement par sa racine, émet de bonne heure, au printemps, un grand nombre de tiges sarmenteuses, qui reçoivent comme appui, des perches ou des fils de fer. Chaque souche donne beaucoup plus de pousses qu'elle n'en peut nourrir; celles qu'on supprime sont utilisées dans tout le nord de l'Europe: on les mange comme des pousses d'asperge. Le produit d'une *Houblonnière* est excessivement variable, car peu de récoltes ont, autant que celle-là, à redouter les influences contraires des vicissitudes atmosphériques. La récolte des cônes se fait aussitôt qu'ils sont parvenus à maturité, ce qu'on reconnaît à la couleur des bractées, lesquelles deviennent brunes de vertes qu'elles étaient auparavant. Alors on coupe les tiges de la plante à 1 mètre environ du sol, et on détache les cônes au fur et à mesure. Le bon H. se reconnaît à son odeur forte et à son amertume. Les cônes, une fois recueillis, on les soumet à une dessiccation bien égale et bien complète dans des fours de briques construits spécialement pour cet usage. Après cela, on les étend dans une chambre très-sèche et bien aérée, où on les laisse environ trois semaines; cette seconde opération a pour effet de leur enlever leur extrême friabilité qui les endommagerait lorsqu'on les met dans des sacs pour les livrer au commerce.

Les propriétés pour lesquelles on recherche les cônes du H. sont dues presque uniquement à la poussière jaune qui entoure les fruits. D'après l'analyse de Payen et Chevallier, cette poussière renferme de la résine, de la gomme, une huile essentielle, du soufre et surtout une substance particulière à laquelle ils ont donné le nom de *Lupuline*: suivant eux, c'est cette substance qui constitue le principe actif du Houblon. — Les cônes de H. sont fort usités en médecine sous forme de simple infusion aqueuse. On l'emploie dans les cas excessivement nombreux où les toniques amers sont indiqués, et particulièrement dans les dyspepsies et les affections scrofuleuses.

* **CANNACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Marantacées.

CANNAGE. s. m. (R. *canne*). Mesurage des étoffes, toiles, rubans, etc., à la canne.

CANNAIE. s. f. Lieu planté de cannes et de roseaux.

CANNE. s. f. (lat. *canna*, roseau). Nom vulg. donné à diverses plantes dont la tige est droite, creuse et articulée, comme celle des roseaux. ‖ Jonc, bambou, bâton léger dont on se sert pour s'appuyer en marchant. *C. à pomme d'or. Porter une c. à la main. Lever la c. sur quelqu'un. Donner des coups de c. Les cannes à dard ou à épée sont des armes prohibées. C. de tambour-major.* ‖ T. Métrol. V. *Mesures de* longueur. ‖ T. Phys. *C. à vent*, V. Fusil *à vent*.

Enc. — On donne vulgairement le nom de *Canne* à diverses plantes dont la tige présente une disposition semblable à celle des Roseaux, c.-à-d. est fistuleuse, articulée par intervalles, et munie de feuilles engainantes. Ainsi, l'on a appelé C. aromatique, l'*Acorus calamus* (Orontiacées); C. Bamboche, l'*Arundo bambos* (Graminées); C. à écrire, l'*Arundo scriptorius* (Graminées), dont les anciens se servaient pour écrire et que les Orientaux emploient encore au même usage; C. à main, le *Calamus petræus* (Palmiers), dont on fait des cannes appelées *Rotins*; C. congo ou C. d'Inde, le *Canna indica* (Marantacées) et le *Costus arabicus* (Amomées); C. marine, aux Antilles, l'*Arum seguinum* (Aracées) à racine vénéneuse; à Bourbon et à Maurice, le *Scirpus iridifolius* (Cypéracées), et à Cayenne, l'*Alpinia occidentalis* (Amomées); C. de Provence, l'*Arundo Donax* (Graminées); C. de rivière, à la Martinique, le *Costus arabicus*, et à Cayenne, l'*Alpinia spicata* (Amomées); C. à sucre, le *Saccharum officinarum* (Graminées). — V. Sucre.

CANNEBERGE. s. f. T. Bot. Voy. Vacciniées.

CANNELAS. s. m. Espèce de dragée faite avec de la cannelle. *C. de Verdun.*

CANNELER. v. a. (lat. *canna*, roseau). T. Archit. Orner de cannelures. *C. une colonne, un pilastre. C. au rabot, au ciseau.* = Cannelé, ée. part. ‖ Se dit adject. De tout objet qui offre des cannelures, des sillons, des stries longitudinales plus ou moins profondes. *Colonne cannelée. Pilastre c. Canon de fusil c. Tige cannelée.*

CANNELLE. s. f. (lat. *cannella*, tuyau). Écorce aromatique de diverses espèces de végétaux. ‖ Fig. et fam., *Mettre une chose en c.*, La réduire en petits morceaux; et plus Fig. encore, *Mettre quelqu'un en c.*, Le déchirer impitoyablement par des discours.

Enc. — La *Cannelle* est l'écorce dépouillée de son épiderme d'un arbre de la famille des *Laurinées*, appelé *Cannellier* (*Cinnamomum*), qui est originaire des contrées orientales de l'Asie. On le rencontre à la Chine, dans la Cochinchine, à Sumatra; mais c'est dans l'île de Ceylan que se trouve la variété qui produit la meilleure espèce de c. Le Cannellier a été aussi naturalisé à l'île de France, aux Antilles, à Cayenne et en Égypte. — Le *Cannellier de Ceylan* (*Cinn. zeilanicum*) est un arbre de moyenne grandeur; son tronc s'élève jusqu'à 8 mètres et atteint quelquefois un diamètre de 48 centim.; il est revêtu d'une écorce grisâtre à l'extérieur et rougeâtre à l'intérieur. Cet arbre est en tout temps orné de belles feuilles luisantes, d'un vert clair, ovales-aiguës, sans dentelures, portées sur des pétioles assez courts et marquées de 3 nervures longitudinales très-saillantes. Les fleurs, qui sont jaunâtres et dioïques, forment des espèces de corymbes axillaires à la partie supérieure des ramifications de la tige. Le fruit, qui leur succède, est un drupe charnu, de couleur violette assez foncée, entouré à sa base par le calice, et ayant à peu près la forme d'un gland de chêne.

Lorsqu'on veut recueillir la c., on coupe les jeunes branches, surtout celles de 3 à 4 ans; on les râcle légèrement pour enlever l'épiderme; puis, après avoir fait une incision longitudinale, on détache l'écorce qui est peu adhérente au bois. L'écorce ainsi détachée est ensuite coupée par morceaux et exposée au soleil pour la faire sécher. Par la dessiccation, la c. se roule, et devient dure et cassante: c'est dans cet état qu'on la met dans le commerce. — On distingue dans le commerce 3 espèces principales de c., désignées par le nom des pays d'où on les tire: ce sont la *C. de Ceylan*, la *C. de Cayenne*, et la *C. de la Chine*. La première est l'espèce la plus fine et la plus estimée; elle est très-mince et très-légère; sa couleur est fauve clair, son odeur suave, sa saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. Il existe une variété de la c. de Ceylan beaucoup plus commune; c'est celle qu'on appelle C. *matte*: elle est en morceaux plats, larges de 2 centim., épais de près de 5 millim., de couleur jaune rougeâtre, et de cassure fibreuse; son odeur est assez agréable, mais faible; elle provient des grosses branches et du tronc de l'arbre. La C. de Cayenne est plus pâle et plus épaisse que celle de Ceylan; celle de Chine est en morceaux courts et épais, de couleur rougeâtre, et d'une odeur plus forte que les précédentes; leur saveur est aussi plus piquante et moins agréable. La c. doit ses propriétés à une huile essentielle, volatile, et très-odorante qu'elle contient: elle renferme aussi un peu de tannin. La c. de Chine fournit plus d'huile essentielle que les deux autres espèces.

La c. s'emploie comme assaisonnement et comme agent thérapeutique ; c'est surtout dans les pays chauds qu'elle est usitée comme condiment. Comme médicament, elle s'administre à l'état de poudre, d'infusion, d'eau distillée, de teinture et de sirop ; mais, le plus souvent, on l'associe avec d'autres substances. Elle est surtout usitée dans les cas de débilité des organes digestifs, d'aménorrhée, etc. L'huile essentielle est peu employée à cause de son âcreté et de son énergie.

Le nom de c. s'applique encore à quelques écorces douées de propriétés analogues, mais provenant de différents végétaux. Ainsi on nomme *C. blanche*, l'écorce du *Canella alba* (Canellacées); *C. giroflée*, l'écorce du *Caryophyllus aromaticus* (Myrtacées) ; *C. du Malabar*, l'écorce du *Cinnamomum Cassia* ou *Cinn. aromaticum*, de Nees; *C. de l'île de France*, l'écorce de l'*Oreodaphne cupularis; C. de Santa-Fé*, l'écorce du *Nectandra cinnamomoïdes.* Ces 3 derniers arbres appartiennent, comme le Cannellier, à la famille des Laurinées.

CANNELLE ou **CANNETTE.** s. f. Robinet formé d'un *morceau de bois* creusé qu'on met à une cuve, à un pressoir pour faire écouler le vin après qu'on a pressé la vendange. || Robinet de cuivre ou de plomb qui s'ouvre et se ferme à l'aide d'une clef, dont on se sert pour tirer du vin d'un tonneau, etc.

CANNELLIER. *s. m. Bot.* V. Cannelle et Laurinées.

CANNELURE. s. f. (lat. *canna*, roseau). T. Archit. Se dit Des petits sillons ou canaux creusés de haut en bas à la surface d'une colonne, d'un pilastre ou de quelque autre objet. *Les cannelures des consoles et des gaînes sont plus étroites par le bas que par le haut.* Voy. Colonne et Ordre. || T. Bot. Se dit Des stries profondes que présente la tige de certaines plantes. || T. Chir. Gouttière ou sillon pratiqué sur divers instruments et destiné à diriger le tranchant d'une lame.

CANNETILLE. s. f. Morceau de fil d'or ou d'argent trait, fin ou faux, plus ou moins gros, qui a été roulé *sur une longue* aiguille *de fer au moyen d'un rouet. La c. prend le nom de* Bouillon *lorsqu'on la fait passer entre deux roues d'acier pour la rendre plate et brillante. On emploie beaucoup la c. dans la broderie.* || * Tissu de laiton dont les modistes se servent pour *soutenir* la *forme* des chapeaux.

CANNETTE. s. f. Voy. Cannelle.

CANNIBALE. *s. m. Nom par lequel on désigne* Les anthropophages d'Amérique. || Par ext., Un homme cruel et féroce. *C'est un vrai c. Une joie de cannibales.*

CANON. s. m. (lat. *canna*, roseau, tube). Pièce d'artillerie qui sert à lancer des boulets. Voy. Bouches a feu. — Collectiv., se dit Des bouches à feu d'une armée, d'une place. *Ils n'avaient pas de c. Ils se tiennent à l'abri du c. de la place. Cette ville n'a pas attendu le c.*, Elle s'est rendue avant que les assiégeants eussent fait jouer leur artillerie, avant qu'on l'attaquât *dans les formes.* || Se dit Du tube, de cette partie des armes à feu où l'on met la poudre et la balle ou le plomb. *Le c. d'un pistolet, d'un fusil*, Voy. Arquebusier. || Par anal., Le corps d'une seringue. || * Mesure de capacité qui contient environ un huitième de litre. || T. Techn. Se dit De *plusieurs objets, en général* cylindriques ou forés, qui servent à différents usages. || T. Anat. vétér. Voy. Cheval. || T. Équit. V. Bride. || T. Imprim. V. Caractère. || Se disait autrefois De chacune des deux jambes d'un haut-de-chausses, d'une culotte; et par ext., D'une pièce de toile ronde, fort large, et souvent garnie de dentelles qu'on attachait au bas des hauts-de-chausses, à la hauteur du genou. *Les canons étaient fort à la mode sous Louis XIV.*

CANON. s. m. (gr. χάνων, loi, règle). T. Religion. Il désigne proprement Les décisions de l'Église touchant la foi et la discipline. *Les canons de l'Église. Les saints canons. Les canons du concile de Trente. Cela est contre les canons.* || *C. des Écritures*, Le Catalogue des livres qui sont reconnus pour divinement inspirés, et qui composent le corps de l'Écriture sainte. *Le c. des juifs ; Le c. des chrétiens ;* Le catalogue des livres tenus pour divinement inspirés par les juifs, par les chrétiens. Voy. Canonique. || *C. des saints*, Catalogue des saints reconnus ou canonisés par l'Église. || *C. de la messe*, Voy. Messe. || Tableau écrit ou imprimé qui contient quelques prières de la messe, et qu'on met sur l'autel vis-à-vis du prêtre. || *Canons pénitentiaux*, Voy. Pénitence. || Adject. *Droit c.*, La science du droit ecclésiastique fondé sur les canons de l'Église et sur les décrétales des Papes. *Étudier le droit c., en droit c. Docteur en droit c. Le droit c. a exercé une grande et heureuse influence sur la législation civile des peuples modernes. — Corps du droit c.*, Recueil des canons de l'Église, des décrétales des Papes, etc. || T. Chron. *C. pascal*, Table des fêtes mobiles dressées pour une période de 19 ans. || * T. Math. Expression générale qui embrasse comme règle une multitude de cas particuliers. On dit aujourd'hui *Formule.*

Enc. — Musique. — On définit le *Canon* une pièce de musique dans laquelle la mélodie s'accompagne par elle-même, pendant toute la durée du morceau. La mélodie est alors prise successivement par deux, trois, ou un plus grand nombre de voix ou d'instruments, à la distance d'un certain nombre de temps ou de mesures, de telle manière que ces voix ou ces instruments forment une harmonie correcte et agréable. Ce genre de composition a été ainsi nommé de ce qu'autrefois on plaçait en tête du morceau un avertissement (en italien *canone*, règle) pour indiquer comment ce morceau devait être chanté. Ainsi, il est des canons où la mélodie est reprise en commençant à la quarte, *à la quinte*, à l'octave, *etc.; c'est ce qu'on indique en écrivant C. à la quarte, C. à la quinte*, etc. La voix qui commence le c. s'appelle l'*antécédent;* celle qui l'imite prend le nom de *conséquent. — Ce genre de* musique *était autrefois fort* à la mode dans la société, et on en faisait beaucoup sur des paroles burlesques; tout le monde connaît le c. qui commence par ces mots : *Frère Jacques, dormez-vous?* — Les anciens maîtres qui considéraient la difficulté vaincue comme le but suprême de l'art, avaient imaginé d'écrire des canons en se soumettant aux contraintes les plus bizarres. Il y avait des *canons doubles, triples*, etc., où deux et trois parties commençaient des chants différents, et étaient suivies de deux et trois parties qui les imitaient. Il y avait des canons où la mélodie s'imitait par *mouvement contraire*, ou bien par *mouvement rétrograde.* Dans les premiers, tout ce qu'une voix faisait en montant, la voix qui imitait devait le faire en descendant, et réciproquement : dans les seconds, l'imitation se faisait à reculons ; ceux-ci se nommaient *Canons en écrevisse.* Dans certains canons, il fallait que toutes les notes blanches dans l'*antécédent*, devinssent noires dans le *conséquent*, ou qu'on supprimât toutes les noires pour ne laisser que les blanches. Les musiciens s'adressaient mutuellement des défis en s'envoyant des *canons énigmatiques* composés d'après ces conditions bizarres dont ils gardaient le secret. Ils les écrivaient sur une seule ligne, et leurs adversaires étaient obligés d'en chercher la solution. L'envoi, toutefois, s'accompagnait d'une devise qui pouvait mettre sur la voie de la solution. « Les livres des vieux maîtres du XVIe et du XVIIe siècle, dit Fétis, nous ont transmis une collection de ces devises, dont voici quelques-unes : *Clama ne cesses* ou *Otia dant vitia, faisaient connaître* que le conséquent devait imiter toutes les notes de l'antécédent, en supprimant les silences. *Nescit vox missa reverti*, ou *Semper contrarius esto*, ou enfin *In girum imus noctu ecce ut consumimur igni*, indiquaient que le conséquent devait imiter l'antécédent par mouvement rétrograde. Remarquez que, dans cette dernière devise, toutes les lettres, prises à rebours, forment les mêmes mots qu'en lisant de gauche à droite. *Sol post vesperas declinat*, signifiait que, à chaque reprise, le c. baissait d'un ton. *Cæcus non judicat de colore*, indiquait que les notes noires de l'antécédent devaient se convertir en blanches dans le conséquent. »—Martini est le premier compositeur qui ait introduit les canons au théâtre, dans son opéra de *La cosa rara ;* depuis lors, ils sont devenus d'un usage fréquent. Aujourd'hui, cependant, les canons employés dans la musique dramatique diffèrent, en général, des anciens canons, en ce qu'il n'y a que la partie principale qui chante régulièrement ; les autres l'accompagnent après avoir pris le sujet à leur tour.

CANONIAL, ALE. adj. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes : *Heures canoniales*, V. Bréviaire ; *Office c.*, L'office que les chanoines chantent dans l'église ; *Maison canoniale*, Maison affectée à une prébende de chanoine ; *Vie canoniale*, Le genre de vie prescrit aux chanoines réunis en communauté.

CANONICAT. s. m. Bénéfice d'un chanoine dans une église cathédrale ou collégiale. || Fig. et fam., *C'est un vrai c.*, se dit D'un emploi qui exige peu de travail.

CANONICITÉ. s. f. T. Théol. Qualité de ce qui est canonique. *La c. des livres saints.*

CANONIQUE. adj. 2 g. Conforme aux canons de l'Église. *Doctrine c. Mariage c.* || Fig. et fam., *Ce qu'il a fait, ce qu'il a dit n'est pas c., n'est pas très-c.*, N'est pas conforme aux règles de la morale. || On dit quelquefois *Droit c.*, pour Droit canon.

Enc. — Théol. — On donne le nom de *Canoniques* aux livres que l'on doit reconnaître comme inspirés de Dieu, et que l'Eglise donne aux fidèles pour être la règle de leur foi et de leurs mœurs. — Le nombre des livres canoniques a été fixé par le concile de Trente. On en compte 72, dont 45 pour l'Ancien Testament et 29 pour le Nouveau. Le catalogue qui les renferme tous s'appelle *Canon*, c.-à-d. la règle par excellence : nous l'avons donné au mot Bible. — Les livres de l'ancienne loi ne sont autre chose que le canon juif, dont on a voulu faire remonter l'établissement au grand prêtre Esdras, mais dont on ne connaît réellement pas l'auteur. Selon Bergier, il n'y a aucun inconvénient à supposer que ce canon a été formé par la tradition commune, sans qu'aucun particulier ni aucune assemblée y ait mis la main et lui ait donné la sanction. Les Chrétiens l'ont suivi dès les premiers temps de l'Église, et, pour dresser le catalogue actuel, il a suffi d'y joindre les écrits de la nouvelle loi. — Les livres du Nouveau Testament se divisent en *proto-canoniques, qui ont toujours été reçus d'un consentement* unanime, et en *deutéro-canoniques*, qui n'ont d'abord été reconnus que par quelques églises particulières, mais qui ont été *admis plus tard, par le concile de Trente, au catalogue de* l'Église universelle. Les livres *proto-canoniques* sont les Quatre Évangiles, les Actes des Apôtres, les Quatorze Épîtres de saint Paul, excepté l'Épître aux Hébreux, la Première Épître de saint Pierre et la Première de saint Jean. Les livres *deutéro-canoniques* sont : l'Épître de saint Paul aux Hébreux, les Épîtres de saint Jacques et de saint Jude, la Seconde de saint Pierre, la Seconde et la Troisième de saint Jean, et l'Apocalypse.

CANONIQUEMENT. adv. Selon les canons.

CANONISATION. s. f. T. Théol.

Enc. — Théol. — La *Can.* est un jugement par lequel l'Église ayant reconnu qu'une personne de l'un ou de l'autre sexe est morte pour la foi, ou qu'elle a pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque, l'inscrit au catalogue des saints. Le mot ne remonte qu'au XIIe siècle, et c'est Oudry ou Udalric, évêque de Constance, qui en a le premier fait usage ; mais la chose date d'une époque bien plus éloignée, car elle se pratiquait dès les premiers temps du christianisme.

« Les *Martyrs*, c.-à-d. ceux qui avaient souffert la mort pour la foi, dit le cardinal Gousset, ont été les premiers auxquels l'Église a rendu un culte public. On élevait un autel à l'endroit où l'on avait déposé leur corps, ou les restes, *Reliques*, qu'on en avait pu conserver, et on honorait également les *Confesseurs*, c.-à-d. les chrétiens qui avaient *confessé* publiquement la foi pendant *la persécution. C'étaient de vrais soldats de* J.-C., éprouvés par les supplices, et auxquels souvent il n'avait manqué que le coup de la mort pour être *Martyrs.* L'Église, toujours *en garde contre* le zèle *indiscret des simples* fidèles, ne s'en rapporta jamais au jugement de la multitude pour ce qui regarde le culte à rendre aux saints. La confession la plus éclatante, *ni* la *mort* la plus glorieuse, ne suffisaient point pour consacrer authentiquement la mémoire d'un athlète de la foi chrétienne : on attendait qu'il eût été proclamé par les évêques comme martyr et confesseur ; c'était à eux qu'il appartenait de légitimer le culte qu'on voulait lui rendre, en célébrant les saints mystères sur son tombeau, et en faisant inscrire son nom dans le *canon* ou catalogue des héros du christianisme. » — Plus tard, vers le IVe siècle, lorsque la paix eut été rendue à l'Église, on étendit le titre de *Confesseurs*, et l'on inscrivit au livre des saints les fidèles qui avaient vécu dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, ou dans l'exercice de la pénitence la plus austère.

Les canonisations furent prononcées par les évêques jusqu'à la fin du Xe siècle. Alors, dans la crainte que les inscriptions au catalogue des saints ne fussent pas toujours faites avec la réserve nécessaire, on jugea prudent, pour prévenir tout abus, de laisser au pape seul le droit de canoniser. Le premier exemple de cet usage fut donné en 993, lorsque Jean XV canonisa Udalric, évêque d'Augsbourg, et le second, en 1042, lors de la canonisation de saint Siméon, de Trèves, par *Benoît VIII.* Néanmoins, quelques métropolitains conservèrent encore leur droit jusqu'en 1153, époque a laquelle l'archevêque de Rouen l'exerça *en faveur de saint Gauthier, abbé de Pontoise. Cette can. est* le dernier acte de cette nature qui ait été fait sans le concours de l'autorité pontificale. Alexandre III, qui monta sur la chaire de *saint Pierre, en 1159, déclara qu'au Saint-Siége seul* appartenait le pouvoir de canoniser, et, par une bulle en date du 3 avril 1200, Innocent III en assura, pour toujours, la possession à ses successeurs. Depuis qu'il appartient exclusivement aux souverains pontifes, l'acte de la can. est entouré de précautions tellement minutieuses, qu'il ne laisse aucune prise à la critique. Veut-on faire placer authentiquement au catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté, et qui s'est rendue célèbre par des miracles? Il suffit qu'un souverain, une communauté, ou même un simple particulier en fasse la demande au saint Père. Une commission est instituée pour instruire la cause, et alors commence, aux frais des demandeurs, une procédure excessivement compliquée, et dont les règles ont été tracées par Benoit XIV. Quand l'instruction est terminée, on en soumet les résultats à l'examen de trois consistoires. Le premier, qui est secret, est composé des seuls cardinaux ; le second est public, et le troisième a une demi-publicité. Deux avocats, appelés vulgairement, l'un *Avocat de Dieu*, l'autre *Avocat du Diable*, exposent, celui-ci les defauts, celui-là les vertus du personnage mis en cause et la sévérité du tribunal est telle, qu'une seule faute, même très-légère, peut faire rejeter la déclaration demandée. Au consistoire, où se prononce le jugement, *les cardinaux votent individuellement en s'inclinant* devant le pape qui est assis sur son trône, et, quand le jour fixé pour la solennité de la can. est arrivé, c'est le souverain pontife *lui-même qui annonce, dans la basilique de Saint-Pierre*, au bruit des cloches des églises de Rome et du canon du château Saint-Ange, que la liste des saints contient un élu de plus.

La *Béatification* n'est pas, comme la can., un jugement solennel en vertu duquel le pape déclare qu'une personne morte en odeur de sainteté est admise au catalogue des saints. C'est une simple autorisation qu'accorde le Saint-Siége d'honorer cette même personne par un culte particulier. La béatification est ensuite toute locale ; elle n'a d'effet que dans un espace très-restreint, une ville, un diocèse, tandis que la can. s'étend à toute la chrétienté. Elle n'est qu'un acte préparatoire à la can. C'est à la congrégation des Rites, instituée par Sixte V, en 1587, qu'appartient le soin d'examiner les demandes à ce sujet. Elle n'est également accordée qu'après une enquête sérieuse dont l'évêque du lieu fournit les éléments, et sa déclaration présente toutes les garanties de prudence et d'impartialité désirables. — Le culte de dulie, rendu aux bienheureux, doit être moins solennel que celui que l'on rend aux saints. On ne peut, à moins d'un indult apostolique, les prendre pour patrons d'un royaume, d'une ville, d'une église. Enfin, leur office ne peut avoir d'octave, et le jour où se fait leur fête ne peut être de précepte.

CANONISER. v. a. Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles et avec les cérémonies pratiquées par l'Église. || Fig. et fam., Louer comme une chose digne d'un saint. *Je ne prétends pas c. cette action.* = Canonisé, ée. part.

CANONISTE. s. m. Savant en droit canon.

CANONNADE. s. f. Décharge de plusieurs canons tirés à la fois ou de suite. *Une vive c. Le bruit de la c. Les deux navires échangèrent quelques canonnades.*

CANONNAGE. s. m. Art du canonnier. Peu us.

CANONNER. v. a. Battre à coups de canon. *C. une place.* = SE CANONNER. v. pron. *Ils se canonnèrent longtemps avant d'en venir aux mains.* = CANONNÉ, ÉE. part.

CANONNIER. s. m. Celui qui est employé au service des canons. — T. Mar. *Maître c.* Celui qui est chargé de diriger le service de l'artillerie dans un vaisseau.

CANONNIÈRE. s. f. T. Fortif. anc. Sorte de meurtrière pratiquée dans une muraille, qui permettait de tirer des coups d'arquebuse ou de mousquet sans être vu. ‖ Sorte de tente à deux mâts autrefois à l'usage des canonniers. — Petite tente qui n'a qu'un toit sans murailles. ‖ Espèce de jouet d'enfant qui consiste en un petit tube dans lequel on fait entrer à force un petit tampon de filasse ou de papier, qu'on chasse ensuite au moyen d'un piston. ‖ Adject. *Une chaloupe c.*, Qui est armée de canons.

Enc. — La *Can.* est une embarcation pontée, mais légère, gréée en brick, tirant peu d'eau et d'une longueur plus grande que l'espèce de navire à laquelle elle appartient par sa mâture. Elle est peu élevée sur l'eau, et peut, dans certaines circonstances, se servir de grands avirons. Elle porte une forte bouche à feu ou plusieurs pièces d'un moindre calibre. Lorsqu'elle n'est armée que d'une pièce, celle-ci est placée à l'arrière. Les canonnières modèles portent trois canons de 24 et un obusier. Il existe aussi des *chaloupes-canonnières* qui naviguent à l'aviron, et, au moyen d'une ancre, se placent sur les points indiqués, comme de petits forts détachés. Ces sortes de bâtiments s'emploient de préférence pour pénétrer dans des localités où la profondeur de l'eau ne permet pas aux gros navires d'approcher. La can. se rencontre surtout sur les côtes fortement accidentées, semées d'écueils et de bas-fonds, découpées en des milliers de passes et de canaux : elle a toujours dominé dans la marine de la Suède et de la Finlande. Ailleurs, son existence n'a été que transitoire. C'est ainsi que la fameuse flottille de Boulogne (1801) se composait en grande partie de canonnières. Avant la dernière guerre avec la Russie, la can. ne figurait presque que nominalement dans les marines de la France et de l'Angleterre ; mais l'expérience ayant démontré que, pour atteindre l'ennemi dans les eaux peu profondes de la Baltique et de la mer d'Azof, il fallait avoir des bâtiments tirant peu d'eau et légèrement armés, on se mit à l'œuvre dans les deux pays, et, en quelques mois, les flottes alliées reçurent le complément qui leur manquait. Au mois d'avril 1856, à la revue navale de Portsmouth, l'Angleterre a montré 102 canonnières, de tous les tonnages et de toutes les forces. Leur jaugeage variait entre 212 et 868 tonneaux ; leur tirant d'eau, entre 1 mètre 30 centim. et 3 mètres 65 cent. Quant à leur artillerie, elle consistait en 2 pièces au moins et 6 au plus ; mais elles se ressemblaient toutes sur un point, et c'est là ce qui les distingue essentiellement de leurs devancières : au lieu d'avirons et de voiles, elles étaient pourvues d'hélices mues par la vapeur. La force des machines variait de 20 à 350 chevaux, et la vitesse des bâtiments variait depuis 7 nœuds jusqu'à 13. — L'application de la vapeur à la can. passe aux yeux des juges les plus compétents pour une innovation des plus heureuses. Grâce à ce perfectionnement, la can. paraît destinée à remplacer cette multitude de bâtiments légers qui, sous les noms de corvettes, brick-avisos, cutters, goëlettes, etc., ont fait jusqu'à présent partie de nos flottes. Tirant très-peu d'eau, se cachant dans un pli de la vague et n'offrant presque aucune prise aux coups de l'ennemi, elle est appelée à jouer, dans les guerres maritimes, le même rôle que nos chasseurs à pied jouent dans les batailles de terre. La can. qui, d'une distance de 3,000 à 3,500 mètres, où elle sera elle-même presque invisible, pourra atteindre son ennemi, soit en le poursuivant, soit en fuyant devant lui, avec un boulet plein ou creux de 80, sera en effet une arme des plus redoutables.

Les nécessités de la dernière guerre avec la Russie ont encore donné lieu à une invention non moins formidable et qui n'est pas appelée à jouer un moindre rôle dans les guerres maritimes futures : nous voulons parler des *Batteries flottantes*. Plusieurs fois déjà on avait essayé de rendre les murailles de bois des navires capables de lutter avec les fortifications établies à terre ; mais depuis la fameuse tentative du chevalier d'Arçon, lors du siége de Gibraltar, en 1782, tentative qui échoua complétement, on n'avait plus songé à la renouveler, lorsque l'usage des boulets creux dans la marine vint, dans ces dernières années, ramener l'attention publique sur ce problème. Sa solution est due à l'empereur Napoléon III. Les expériences qu'il a fait faire sur le degré de résistance que des plaques de fer pourraient opposer à l'action des projectiles pleins et creux en ont été le point de départ. Il fut reconnu que des plaques de 10 centim. d'épaisseur, non-seulement n'étaient pas entamées par les obus du plus fort calibre, mais encore résistaient aux boulets de 24. Aussitôt on se mit à l'œuvre, et l'on construisit ces *Batteries flottantes* qui ont fait si glorieusement leurs premières armes à Sweaborg et à Kinburn. Ces batteries sont des bâtiments carrés, longs de 53 mètres et larges de 14, avec une profondeur de 5 mètres depuis le fond de la cale jusqu'à la hauteur du pont qui sert de couverture. Sans leur armement, elles pèsent près d'un million et demi de kil., presque autant que les plus grandes frégates. Leur tirant d'eau varie de 2 m. 77 cent. à 2 m. 60 c., circonstance qui leur permet de naviguer dans les lieux où la mer est peu profonde. Elles sont revêtues sur tout leur pourtour et jusqu'à 60 centim. au-dessous de la flottaison, de plaques de fer épaisses de 15 centim. Le pont lui-même est recouvert d'un blindage épais de 35 centim., qui le met à l'abri des bombes de 22 centim. Enfin, elles portent 16 pièces au moins du plus fort calibre, et sont munies d'une machine à hélice installée au-dessous de la flottaison. Les batteries flottantes ont un aspect remarquablement sévère et se conduisent admirablement au feu ; mais elles roulent beaucoup, fatiguent encore davantage et gouvernent à peine ; aussi, est-on obligé de les faire escorter par d'autres navires. Cette nécessité est d'autant plus indispensable qu'elles portent très-peu de vivres, de munitions et de combustible, en sorte qu'il faut constamment alimenter leur approvisionnement. Comme elles n'ont pas été construites pour la marche, elles n'ont qu'une voilure insignifiante, et leur machine n'est que de 150 chevaux, force qui leur permet de faire au plus 4 nœuds à l'heure. A l'affaire de Kinburn, où ces batteries étaient placées à des distances qui variaient entre 850 et 1,150 mètres, elles ont reçu chacune, en moyenne, de 60 à 80 boulets de 24, sans que leur cuirasse ait cédé sur aucun point.

CANOT. s. m. Petit bateau fait d'écorce d'arbres ou du tronc d'un seul arbre creusé. ‖ Embarcation légère non pontée, à voiles ou à rames, qui est destinée au service d'un bâtiment. *Mettre le c. à la mer. Le grand c.*

CANOTIER. s. m. T. Mar. Celui qui fait partie de l'équipage d'un canot.

CANTABILE. s. m. [On pron. *Cantabilé.*] T. Mus. Mot italien qui signifie, Facile à chanter, mais qui, dans notre langue, sert à désigner une Mélodie d'un caractère doux et gracieux et d'un mouvement lent. *Ce c. est plein de charme.*

CANTAL. s. m. Sorte de fromage fort médiocre qui se fait en Auvergne, et tire son nom du mont Cantal.

CANTALOUP. s. m. T. Hortic. Voy. CONCOMBRE.

* **CANTARE.** s. m. T. Métrol. V. POIDS et CAPACITÉ.

CANTATE. s. f. (ital. *cantata*). T. Littér. et Mus.

Le mot *Cantate* sert à désigner deux choses : une composition littéraire et une œuvre musicale, qui, du reste, se rencontrent très-souvent unies. — En Littérature, la c. est un petit poëme lyrique qui n'est, à proprement parler, qu'une forme particulière du dithyrambe. Elle comprend deux parties : les récits et les airs. Dans la première, le poëte fait l'exposition du sujet, qui est un trait tiré de l'histoire ou de la fable ; dans la seconde, il exprime les sentiments qu'ont pu éprouver les personnages qui jouent un rôle dans son poëme. En général, il n'y a que trois récits et trois airs. Ces derniers admettent toute espèce de vers, excepté celui de douze syllabes.

La *c. musicale* est un petit poëme que l'on chante avec des accompagnements. On y trouve des vers, des récitatifs, des duos, des trios, et même des chœurs, le tout soutenu par un orchestre. Elle a beaucoup de ressemblance avec un opéra, et le compositeur y peut déployer toutes les ressources de la musique dramatique. La c. musicale se divise en *c. profane* ou de chambre, que l'on exécute dans les salons et les concerts, et en *c. religieuse*, qui peut figurer dans les cérémonies du culte. Celle-ci, lorsqu'elle constitue un vrai drame religieux, porte généralement le nom d'*Oratorio*.

La c. soit musicale, soit lyrique, est née et s'est développée en Italie au XVIIᵉ siècle. La première a été introduite en France au siècle suivant, par Morin, et la seconde par J.-B. Rousseau. La *Cantate de Circé* de ce dernier, est, dans notre langue, le chef-d'œuvre du genre. Parmi les cantates musicales nous citerons l'*Ariane à Naxos*, de Haydn ; l'*Armide*, de Beethoven ; la *Primavera*, de Cherubini, et la *Sapho*, de Paër. — Dans les conservatoires, on donne habituellement une c. à mettre en musique aux élèves qui concourent pour le prix de composition.

CANTATILLE. s. f. Dimin. Petite cantate. Se dit Des paroles et de la musique. *Chanter une c.*

CANTATRICE. s. f. (lat. *cantatrix*). Chanteuse de profession. Ne se dit que Des chanteuses qui ont acquis une certaine célébrité. *Une grande c. Une célèbre c.*

CANTHARIDE. s. f. (lat. *cantharis*). T. Entom.

Enc. — La *Cantharide officinale* est un insecte coléoptère bien connu de tout le monde pour ses propriétés vésicantes. Dans la méthode de Latreille, elle est le type de la 6ᵉ tribu de la famille des *Trachélides*. Elle a même donné son nom à cette tribu, que Latreille appelle tribu des *Cantharidiens* ou des *Vésicants*. — Notre célèbre entomologiste la caractérise ainsi : Crochets des tarses profondément divisés, et paraissant comme doubles ; tête généralement grosse, large et arrondie postérieurement ; corselet ordinairement rétréci en arrière et se rapprochant de la forme d'un cœur tronqué, mais presque orbiculaire dans d'autres ; élytres souvent un peu inclinées latéralement, ou en toit très-écrasé et arrondi. Ces insectes contrefont les morts lorsqu'on les saisit, et plusieurs d'entre eux font alors sortir par les articulations de leurs pattes une liqueur jaunâtre, caustique, et d'une odeur pénétrante. — Nous nous contenterons de citer les principaux genres de la tribu.

Les *Méloës* ont le corps dépourvu d'ailes sous les élytres ; celles-ci sont ovales ou triangulaires, se croisent dans une portion de leur côté interne, et ne recouvrent que partiellement l'abdomen. Leurs antennes sont moniliformes. Ces insectes se traînent à terre ou sur les plantes peu élevées, dont ils broutent les feuilles. L'espèce type du g., le *Méloë Proscarabée* (Fig. 1) est long d'environ 25 millim. Il est d'un noir luisant, très-ponctué, avec les côtés de la tête, du corselet, les antennes et les pieds tirant sur le violet. Il est très-commun dans notre pays au printemps. On croit que sa larve vit en parasite dans le nid de certaines espèces d'Apiaires.

Tous les autres genres ont le corps pourvu d'ailes sous leurs élytres. Chez les genres *Cérocome*, *Mylabre* et *Lydus*, les antennes sont renflées vers l'extrémité. — Les *Cérocomes* se distinguent par leurs antennes composées de 9 articles, dont le deuxième offre, dans les mâles, une grande expansion foliacée. Ces insectes paraissent vers le solstice d'été, et souvent en grande abondance dans le même lieu. On les trouve sur les fleurs, mais particulièrement sur celles de la camomille des champs, de la millefeuille, etc. La *Cér. de Schæffer* est verte ou d'un vert bleuâtre, avec les antennes et les pieds d'un jaune de cire. — Les *Mylabres* ont les antennes de 11 articles renflées en bouton à l'extrémité. Le *Myl. de la chicorée* (Fig. 2) est long d'environ 12 millimèt., noir, velu, avec une tache jaunâtre presque ronde à la base de chaque élytre, et 2 bandes dentées de la même couleur, l'une près du milieu et l'autre avant le bout des élytres. Cette espèce est très-commune dans le midi de la France. — Les *Lydus*, dont l'espèce type est le *L. algiricus*, de la Barbarie et du midi de l'Europe, diffèrent à peine des Mylabres.

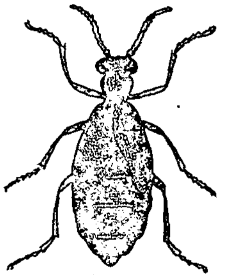
Fig. 1.

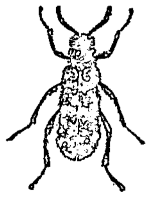
Fig. 2.

Les genres *Cantharis*, *Lytta*, *Zonitis*, *Sitaris*, *Tetraonyx*, etc. ont les antennes un peu grenues, sans renflement sensible, vers l'extrémité. — Chez les *Cantharides*, les antennes sont longues et un peu épaissies vers l'extrémité, et le pénultième article des tarses est entier. La *Canth. officinale* (Fig. 3), nommée aussi *Mouche cantharide* et *Mouche d'Espagne*, est longue de 15 à 18 millim. Ses élytres sont d'un vert-doré luisant, avec les antennes noires, simples et régulières. En France, la Canth. se montre à l'état parfait vers le solstice d'été, où elle dévore les feuilles du lilas, du troëne et du frêne ; elle est surtout abondante sur ce dernier et répand une odeur très-pénétrante. — Lorsque cette odeur annonce la présence des Cantharides sur un arbre, on étend un drap au pied de celui-ci, et l'on secoue les branches avec une perche, pour faire tomber les insectes ; mais cette récolte doit se faire le soir au coucher du soleil, ou le matin à son lever, parce qu'alors ces Coléoptères sont engourdis par le froid de la nuit. On relève ensuite les toiles où l'on a recueilli les insectes, et on les plonge dans des baquets de vinaigre étendu de beaucoup d'eau, ce qui les fait promptement périr. Après cela, on les fait sécher au soleil, en les plaçant sur des claies recouvertes de toile et de papier : on les retourne de temps en temps jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement sèches. Cela fait, on les enferme dans des vases de verre ou de grès bien bouchés, et on les livre ainsi au commerce. — Les *Lyttes* (*Lytta*) diffèrent très-peu de nos vraies Cantharides ; elles sont très-nombreuses et toutes exotiques. — Les *Tétraonyx*, dont l'espèce type est le *Tét. à six gouttes* (Fig. 4), sont tous propres à l'Amérique. Les *Zonitis* et les *Sitaris*, dont quelques espèces habitent le midi de la France, ont les antennes grêles et filiformes. En outre, chez les Sitaris, les élytres se rétrécissent brusquement à leur extrémité postérieure, ce qui met à découvert une portion des ailes.

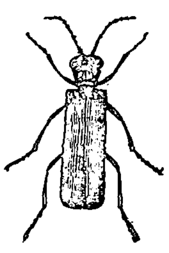
Fig. 3.

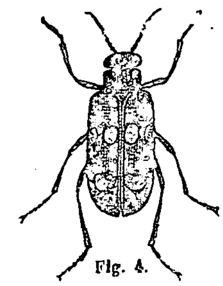
Fig. 4.

Les 2 genres *Némognathe* et *Gnathium* se distinguent de tous les autres Cantharidiens, en ce que, chez les mâles, le lobe qui termine les mâchoires, se prolonge en une sorte de filet plus ou moins long, soyeux et courbé. Ces insectes sont exotiques, à l'exception d'un seul, le *Némognathe chrysoméline*, très-petite espèce qui habite le midi de la France.

Tout le monde sait que, réduite en poudre, la *C. officinale* entre dans la plupart des préparations vésicantes et des pommades épispastiques. Il paraîtrait, d'après les expériences de Farines, que la propriété vésicante réside exclusivement dans les parties thoraciques et abdominales de l'insecte. Cette propriété se conserve très-longtemps, car Duméril ayant fait usage de Cantharides conservées depuis 24 ans, a trouvé qu'elles n'avaient rien perdu de leur énergie. — Dans quelques provinces de l'Espagne, on se sert des Méloës à la place de la C. ou bien on les mêle avec elle. De même, dans plusieurs parties de l'Italie, le Mylabre de la chicorée s'emploie comme la C. ; les Chinois se servent du *Myl. pustulé*. En Amérique, on fait usage des espèces indigènes. — Arétée, qui exerçait la médecine à Rome sous les premiers empereurs, passe pour avoir le premier utilisé, sous forme de préparation externe, les propriétés vésicantes de la C.; *mais l'usage interne de cet insecte remonte à la* plus haute antiquité. C'est ainsi qu'Hippocrate mentionne l'emploi des Cantharides à l'intérieur, dans les cas d'hydropisie et d'ictère. *Aujourd'hui, au contraire, l'emploi topique des Cantharides* est excessivement usité, tandis qu'on les administre fort rarement à l'intérieur. La C., en effet, est à la fois un médicament des plus énergiques et un poison irritant des plus violents. A trop haute dose, elle provoque une vive inflammation des muqueuses, spécialement de la muqueuse génito-urinaire, et exerce même une action très-vive sur le système nerveux. Quelquefois même, un large vésicatoire produit, par suite de l'absorption du principe actif de la C., des accidents plus ou moins graves. Dans tous ces cas, il convient de recourir aux boissons mucilagineuses, aux émollients, aux bains, aux préparations camphrées. On devra, tout d'abord, provoquer le vomissement, si les accidents sont le résultat de l'ingestion des Cantharides par les voies digestives. — Les préparations de Cantharides ont été administrées à l'intérieur dans une foule d'affections telles que l'épilepsie, l'hydrophobie, le tétanos, la coqueluche, l'hydropisie, l'aménorrhée, l'incontinence d'urine, la dysurie, etc. La médecine actuelle n'en fait plus usage que dans certaines affections squameuses rebelles, et dans quelques cas d'hydropisie passive. — La préparation la plus généralement employée pour l'usage interne est la teinture alcoolique.

D'après les recherches de Robiquet et de Pelletier, la C. officinale doit ses propriétés à un principe particulier qu'ils ont nommé *Cantharidine.* C'est une substance blanche, en lames micacées, fusible, volatile, insoluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Regnault lui assigne la formule $C^{10}H^{6}O^{4}$.

* **CANTHARIDINE.** s. f. T. Chim. V. Cantharide.

* **CANTHÈRE.** s. m. T. Ichth. V. Sparoïdes.

* **CANTHIUM.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

* **CANTHUS.** s. m. [On prononce l'S.] (gr. κανθὸς). T. Anat. On appelle ainsi les angles formés par les deux commissures des paupières. *Le grand c.* ou *c. interne est l'angle du côté du nez;* l'autre angle est nommé *petit c.* ou *c. externe.*

* **CANTILÈNE.** s. f. (lat. *cantus*, chant; *lenis*, doux). T. Mus. Se dit d'une Mélodie douce et agréable.

CANTINE. s. f. (ital. *cantina*, cave). Coffre à compartiments pour porter des bouteilles ou des fioles en voyage. ‖ Se dit, dans les places de guerre, les prisons, les hospices, etc., Du lieu où l'on vend des boissons, du tabac, etc., aux soldats, aux prisonniers, etc. *Tenir une c. Aller à la c.*

CANTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cantine. *La cantinière du régiment.*

CANTIQUE. s. m. (lat. *canticum*). Hymne, chant consacré à la gloire de Dieu, en actions de grâces. *Le c. de la Sainte-Vierge. Le c. de Siméon. C. d'actions de grâces.* ‖ *Cantique des cantiques*, L'un des livres de Salomon, contenant une espèce d'épithalame spirituel et mystique. ‖ *Cantiques spirituels*, Chants écrits en français et composés sur des sujets pieux. *Chanter un c. L'air, les paroles d'un c. Un recueil de cantiques.*

CANTON. s. m. (gr. κανθὸς, angle, coin). Partie d'un pays, d'une contrée, considérée comme distincte du reste de ce pays, de cette contrée. *C. fertile, stérile. Les vins de ce c. sont fort estimés.* — T. Admin. forest. *Un c. de bois*, Une certaine étendue de bois. ‖ Se dit particul. de Certaines subdivisions administratives du territoire français. Voy. Département. ‖ Chacun des 22 États qui composent la Confédération helvétique. *Il y avait autrefois 13 cantons. Les cantons catholiques. Les cantons protestants. Le c. de Berne, de Zurich.* ‖ T. Blas. Voy. Écu.

CANTONADE. s. f. L'intérieur des coulisses d'un théâtre. *Parler à la c.*, Parler à un personnage qui n'est pas vu des spectateurs, qui est supposé dans les coulisses.

CANTONAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au canton. *Fête cantonale. Contingent c.*

CANTONNÉ, ÉE. adj. T. Archit. Se dit d'Un bâtiment dont les angles sont ornés d'une colonne, d'un pilastre ou de quelque autre corps qui excède le nu du mur. ‖ T. Blas. Se dit d'une Pièce seule placée dans un des deux cantons du chef ou de la pointe. *Le canton suisse de* Schwitz *porte de gueules à la croix d'argent cantonnée à senestre du chef.* — Se dit aussi De la croix et des sautoirs, accompagnés, dans les cantons de l'écu, de quelque autre figure. *Montmorency porte d'or à la croix de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur* (Voy. Alérion. Fig. 2).

CANTONNEMENT. s. m. T. Guerre. Lieu dans lequel des troupes sont cantonnées. *Quartiers de c. Mettre des troupes en c. Choisir de bons cantonnements.* — Se dit aussi Des troupes cantonnées. *Le général a visité les cantonnements.* ‖ * T. Législ. Circonscription territoriale déterminée. *C. de bois. C. de pêche, de chasse.*

CANTONNER. v. a. T. Guerre. *C. des troupes*, Les distribuer par corps plus ou moins considérables dans plusieurs villages. = Cantonner. v. n. S'établir, être en cantonnement. *Dès le mois d'octobre, l'armée commença à c. Faire c. des troupes.* = se Cantonner. v. pron. Se retirer dans un lieu, pour y être plus en sûreté ou pour s'y défendre plus aisément. *Les rebelles se cantonnèrent dans les montagnes.* = Cantonné, ée. part. *Troupes cantonnées.*

CANTONNIER. s. m. T. Ponts et chaussées.

Enc. — Un *Cant.* est un ouvrier chargé de travaux de main-d'œuvre relatifs à l'entretien journalier d'une certaine étendue de chemin ou de route. L'origine des cantonniers paraît remonter, en France, aux premières années du siècle dernier; mais leur établissement définitif ne date que de 1816. Tout ce qui concerne leur service est régi par le règlement du 10 fév. 1835, et par l'arrêté ministériel du 10 janv. 1852. Les cantonniers de chaque département sont à la nomination du préfet. Ils sont distribués en brigades de six hommes chacune, commandées par l'un d'entre eux que l'on appelle *C.-chef.* On nomme *Canton* la partie de route assignée à chaque cantonnier, et sur laquelle il doit se trouver, quel que soit l'état du ciel, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, du 1ᵉʳ avr. au 1ᵉʳ oct., et, le reste de l'année, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Tout c. est obligé de maintenir constamment la route en bon état. En cas d'accidents, il doit porter gratuitement aide et assistance aux voyageurs. Le salaire des cantonniers varie d'un département à l'autre; on l'évalue, en moyenne, à 1 fr. 50 par jour. — Dans le service des chemins de fer, il existe aussi des cantonniers; mais ceux-ci sont uniquement chargés de la surveillance de la voie ferrée. *Ces agents doivent visiter leur section après* le passage de chaque convoi. Ils sont munis des signaux nécessaires pour faire connaître l'état de la voie aux conducteurs des machines. *Leur utilité est immense, puisque c'est de leur vigilance* que dépend la vie des voyageurs; aussi sont-ils très-multipliés sur toutes les lignes, particulièrement aux approches des grandes villes.

CANTONNIÈRE. s. f. Pièce de la tenture d'un lit à colonnes, qui couvre les colonnes du pied du lit et passe par-dessus les rideaux. ‖ Tenture qui passe par-dessus les rideaux d'une fenêtre, et qu'on dispose de diverses manières.

CANULE. s. f. (lat. *cannula*, petit roseau). Petit tube, petit tuyau qu'on adapte au bout d'une seringue. ‖ Espèce de tuyau ou robinet de bois qu'on met à un tonneau en perce. ‖ T. Chir. Se dit de Petits tubes divers de forme et de matière, qui servent à tenir des plaies ouvertes, à faire des injections, etc.

* **CANUT.** s. m. Nom sous lequel on désigne Les ouvriers en soie des fabriques de Lyon.

* **CANZONE.** s. f. * **CANZONETTE.** s. f.

Enc. — Le mot *Canzone* est italien, et sert à désigner une sorte de poëme lyrique qui tient à la fois de l'ode et de la cantate. La canzone est d'origine provençale, et a été introduite en Italie au XIIIᵉ siècle. Mais, au XVᵉ, elle acquit, entre les mains de Pétrarque, une telle perfection, que, depuis lors, elle est restée la forme favorite de la poésie lyrique italienne. La *Canzone petrarchesca, appelée aussi toscana, se compose* de 5 à 20 stances, ayant chacune de 9 à 20 vers. L'ordre des vers doit être le même dans toutes les stances, sauf la dernière : celle-ci répond à l'envoi *de nos anciennes ballades; on la nomme Congedo, Ripresa, Chiusa*, etc. La *Canzone pindarica*, ainsi que l'indique cette épithète, est d'un style plus élevé, et propre surtout aux sujets héroïques. *Chiabrera a excellé dans ce genre* qui a été introduit au XVIᵉ siècle par L. Alamanni. La *Canzone anacreontica* n'a pas besoin d'être définie : elle se compose, en général, de stances courtes et de vers d'un petit nombre de pieds : on l'appelle également *Canzonetta.* Ce dernier terme s'applique aussi à un morceau de chant d'un caractère naïf et populaire, ou bien encore à une espèce de romance.

CAOLIN. s. m. Voy. Kaolin.

* **CAOUANNE.** s. f. T. Erpét. Voy. Chélonée.

CAOUTCHOUC. s. m.

Enc. — La substance si connue sous ce nom est produite par un assez grand nombre de végétaux différents : nous citerons, dans la famille des Morées, le *Ficus elastica*, répandu dans toute l'Inde continentale; les *Ficus radula* et *elliptica*, de Java; le *Ficus prinoïdes*, de l'Amérique du Sud; dans la fam. des Artocarpées, le *Castilloa elastica* et le *Cecropia peltata*, de l'Amérique méridionale; dans la famille des Apocynées, le *Vahea gummifera*, de Madagascar; l'*Urceola elastica* et la *Willughbeïa edulis*, des Indes Orientales; le *Collophora utilis* et le *Cameraria latifolia*, de l'Amérique du Sud; et dans la fam. des Euphorbiacées, le *Siphonia elastica*, appelé aussi *Hevea guianensis*, de l'Amérique méridionale. Mais la plus grande partie du c. du commerce est fournie par le *Siphonia elastica*, ainsi que par les *Ficus elastica, radula* et *elliptica.* *Le c. est contenu dans le suc laiteux de ces arbres, sous forme* de petits globules en suspension, comme les globules graisseux dans le lait. Il suffit d'abandonner ce suc laiteux à lui-même *pour obtenir la séparation des globules : ils montent à la surface* du liquide et y forment une sorte de crème visqueuse. On recueille la sève laiteuse en pratiquant des incisions profondes vers la base du végétal et en la recevant dans des vases de terre. Les Indiens de l'Amérique du Sud nous l'envoient sous forme de petites poires de couleur brune. Ils façonnent des moules pyriformes en terre, sur lesquels ils étendent le c. couche par couche, en faisant immédiatement coaguler chacune d'elles par une rapide exposition à un feu de branchages. Lorsque les couches successives forment une épaisseur suffisante, ils brisent le moule de terre et en font sortir les fragments par le goulot de cette espèce de bouteille. C'est ce mode de coagulation par le feu qui donne au c. la couleur brune avec laquelle il *nous* parvient.

Lorsqu'on l'a préparé d'une façon convenable, le c. est incolore, presque transparent, d'une densité égale à 0,925, et doué d'*une élasticité qu'aucune autre substance ne possède au même* degré, et qui l'a fait désigner communément sous le nom de *Gomme élastique.* Ses surfaces, récemment coupées, se soudent *ensemble et contractent une adhérence aussi forte que celle des* parties intactes. Il se contracte et se durcit sous l'influence d'une basse température; mais une chaleur modérée lui rend bientôt sa souplesse et son élasticité. *A 120°, il entre en fusion et présente* alors l'aspect d'un liquide oléagineux qui ne peut être vaporisé sans se détruire. Les produits de sa décomposition, par la chaleur, sont des carbures d'hydrogène qu'on peut considérer comme ses principes immédiats. Il renferme 87,2 de carbone et 12,8 d'hydrogène. Le c. conduit mal le calorique et point du tout l'électricité. Il est parfaitement imperméable à l'eau. Il l'est aussi sensiblement à l'air atmosphérique, et ne se laisse traverser qu'à la longue par le plus subtil de tous les gaz, l'hydrogène. L'oxygène sec ou humide, le chlore, l'eau, les acides faibles, la potasse, même en dissolution concentrée, ne l'altèrent point; mais il est attaqué par les acides azotique et sulfurique. Il est soluble dans l'éther, dans plusieurs huiles essentielles, et surtout dans le sulfure de carbone. Il répand, lorsqu'on le chauffe, une odeur désagréable.

Ce sont les académiciens Bouguer et La Condamine, qui, les premiers, ont fait connaître le c., à leur retour de l'Amérique du Sud, vers 1750. La première propriété du c. qui fut utilisée, est celle qu'il possède d'enlever les traces de crayon sans graisser le papier. On ne songea que plus tard à tirer parti de ses *qualités les plus précieuses*, c.-à-d. de son élasticité et de son imperméabilité. En 1785, le physicien Charles enduisit d'une couche de c. dissous dans l'essence de térébenthine le taffetas dont il *forma l'enveloppe de son aérostat à air inflammable.* En 1790, on fabriqua, avec cette substance, des ressorts et des ligatures élastiques, et l'on essaya même de l'étendre sur des tissus *grossiers pour les rendre imperméables. En 1820, Nadler imagina* de découper le c. en fils très-ténus et de les tordre avec d'autres fils de chanvre, de laine, etc., pour confectionner un véritable tissu. Bientôt après Mac-Intosh eut *l'idée de réunir ensemble*, à l'aide d'une colle faite avec du c. dissous dans l'huile de naphte, deux pièces d'étoffe (ordinairement de mérinos), dont l'adhérence était alors si complète qu'elles semblaient n'en former qu'une seule. Cependant les paletots et manteaux *Mac-Intosh*, après avoir joui d'une grande vogue, sont aujourd'hui généralement abandonnés. On leur a substitué des vêtements plus légers et d'un prix moins élevé, en étoffe simple et légère, mais revêtue sur une de ses faces d'une couche mince de c. La fabrication des chaussures imperméables ne remonte pas à plus d'une douzaine d'années. On les fit d'abord en c. massif coulé sur des formes. Actuellement on les fait plus élégantes, mais moins solides, par un procédé analogue à celui employé pour la confection des vêtements imperméables. Après les étoffes imperméables, sont venus les tissus élastiques pour lesquels Rattier et Guibal ont pris en France et en Angleterre plusieurs brevets. En 1845, Hancock et Broding découvrirent que le c., combiné avec une petite quantité de soufre, acquiert la propriété de conserver son élasticité d'une manière égale et permanente aux diverses températures atmosphériques : cette *préparation a été nommée Volcanisation* ou *Vulcanisation.* Enfin, tout récemment, l'américain Goodyear a reconnu qu'en forçant la proportion de soufre, on enlève au c. son élasticité. Il *acquiert alors la consistance de la corne ou de l'écaille de tortue*, et on peut s'en servir pour fabriquer des peignes, tabatières, coffrets, vases, etc. — Nous devons encore mentionner les services que le c. rend à la *chirurgie*, à la *chimie et* à la *physique.* On fabrique, en effet, avec cette substance, une foule d'appareils à la fois élastiques et imperméables.

Nous croyons inutile de décrire ici les *moyens mécaniques* fort simples auxquels on a recours pour donner au c. les mille et une formes sous lesquelles nous le trouvons dans le commerce : nous dirons seulement quelques mots de sa sulfuration ou *Vulcanisation*, et des préparations qu'on lui fait subir pour modifier, au profit des besoins de l'industrie, ses propriétés essentielles. — 1° *Vulcanisation.* Dans le principe, on se contentait de plonger, pendant un quart d'heure, dans un bain de soufre à 120°, des feuilles de c. épaisses de 2 à 3 centim. Ces feuilles absorbaient environ 12 p. 100 de soufre, et acquéraient ainsi les propriétés voulues. Dans le procédé dû à Hancock et Broding, on expose les feuilles de c. à un courant de vapeur chauffée à 60°, que l'on a d'abord fait passer sur du soufre fondu. Enfin, le procédé de Parkes et Péroncel, qui est généralement adopté, consiste à plonger à deux reprises dans un bain de sulfure de carbone additionné de 2 p. 100 de chlorure de soufre, les objets en c. préalablement lavés et séchés. La durée moyenne de chaque immersion est de 1 minute à 1 m. 1/2. La seconde se fait 5 m. après la première. Les objets sont ensuite séchés et lavés, d'abord avec de l'eau légèrement alcaline, et ensuite avec de l'eau pure. — 2° *Pâte de c.* Cette sorte de préparation se fait à l'aide d'un appareil appelé *Broyeuse*, qui est composé de 5 cylindres tournant dans autant de cuvettes disposées au-dessus d'une chambre chauffée à la vapeur. *Dans une rigole située en avant du premier cylindre*, on place une certaine quantité de c. qu'on a divisé en menus morceaux et qu'on a préalablement fait digérer 24 ou 48 heures dans *un bain d'essence de térébenthine rectifiée ou de sulfure de carbone.* Cette espèce de pâte, après avoir été malaxée dans la première cuvette, rencontre une lame de couteau tangente à la surface courbe du cylindre, qui la force à s'engager dans la seconde cuvette, d'où elle passe, par le même mécanisme, dans la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la cinquième, d'où elle est enfin poussée sur un plan qui la conduit dans un récipient. La pâte est alors plus ou moins liquide, suivant qu'elle a séjourné plus ou moins longtemps dans le dissolvant. Elle sert à souder des pièces de c., soit entre elles, soit avec d'autres objets ; à enduire des boiseries qu'on veut préserver de l'humidité ; à coller des pièces délicates d'ébénisterie, etc., etc. — 3° *Glu marine.* — On nomme ainsi une sorte de colle-forte inaltérable à l'eau, et qui soude, entre elles, avec une ténacité extraordinaire, les pièces de bois entre lesquelles on l'interpose. Ce n'est autre chose qu'une dissolution de c. et de gomme-laque dans l'huile essentielle de goudron. On l'emploie dans la marine pour la construction des mâts d'assemblage, pour le radoub des parties de la coque qui fatiguent le plus, et pour le raccommodage des vergues et de la mâture. Une vergue, un mât bien rajustés avec la glu marine, ne se brisent jamais à la soudure.— Nous ne parlerons point ici de la fabrication du c. durci, car elle est tenue secrète par son inventeur.

CAP. s. m. [On pron. le P.] (lat. *caput*, tête). Tête. N'est usité en ce sens que dans ces deux loc. : *Armé de pied en c.*; *Parler c. à c.* Celle-ci même a vieilli. — On dit encore, *Cheval c. de more*, Cheval de poil rouan, qui a la tête et les extrémités des pieds noires.

Enc. — En Géographie, on donne le nom de *Cap* à l'extrémité d'une terre qui s'avance dans la mer d'une manière bien prononcée, comme le *C. Nord*, dans la Laponie, et le *C. de Bonne-Espérance* à l'extrémité australe de l'Afrique. Les saillies moins considérables et peu élevées, s'appellent *Pointes.* Quant au mot *Promontoire*, il est synonyme de *cap;* néanmoins, il est plus particulièrement employé dans le style noble et poétique. Quelques auteurs veulent qu'on l'applique, conformément à son étymologie, a un *cap* qui se termine par une montagne.

Dans le langage de la Marine, le mot de *Cap* est souvent usité pour désigner l'avant d'un bâtiment. Ainsi, on dit : *Où est le c.?* pour demander vers quel point de la boussole est dirigé l'avant du navire. *Mettre* ou *porter le c. au nord, au sud, au large, à terre*, c'est diriger l'avant vers le nord, etc. ; *Virer c. pour c.*, c'est faire décrire au vaisseau une évolution complète sur lui-même.

CAPABLE. adj. 2 g. (lat. *capax;* de *capere*, comprendre, contenir). En parlant des Choses, se dit proprement Des corps qui peuvent contenir d'autres corps. *Ce vase est c. de tenir dix hectolitres. Cette salle est c. de contenir trois cents personnes. Cette plaine est c. de contenir cent mille hommes en ordre de bataille.* ‖ Signifie aussi Qui peut produire tel ou tel effet, tel ou tel résultat. *Cette machine n'est pas c. de donner le résultat attendu. Cette digue est c. de résister aux plus violentes tempêtes. Cet événement est c. de changer la face des affaires. Il a eu recours à tous les moyens capables de faire réussir son projet. Un pareil remède est c. de tuer le malade. Vos prières ne seront pas capables de le fléchir.* = En parl. des Hommes, et même, jusqu'à un certain point, des animaux, se dit De leur aptitude, de leur puissance, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport moral et intellectuel. *Vous n'êtes pas c. de porter ce fardeau. Il est c. de faire cette route à pied. Ce cheval n'est pas c. de traîner une voiture. Il est c. de l'assassiner. Elle n'est pas c. de reconnaissance, de modération. Seriez-vous c. d'une action si noire? Il n'en est pas c. Le chien est c. d'attachement. Il serait c. de vous nuire. Je ne suis pas c. de manquer à ma parole. C'est un homme c. des plus grandes choses. Vous êtes seul c. d'écrire l'histoire de notre époque. L'esprit de l'homme n'est pas c. de concevoir l'infini. Il n'est c. de rien.* — *Il est c. de tout*, Il peut s'acquitter très-bien de toutes sortes d'emplois ; ou C'est un homme d'une audace à ne reculer devant aucun péril ; ou bien encore, C'est un individu qui peut se porter aux plus grands excès, aux plus grands crimes. — *Il n'est pas c. de raison, d'entendre quelque chose*, Il n'est pas en humeur, en état d'entendre le langage de la raison, d'écouter ce qu'on a à lui dire. ‖ Celui qui possède les qualités requises par la loi, par les réglements, pour jouir d'un droit, exercer quelque fonction, obtenir un grade, un titre, etc. *Être c. de contracter, de donner et de recevoir. Il est c. d'entrer à l'école militaire. Il n'est pas encore c. d'exercer la médecine.* ‖ Pris absol. et sans régime, a le sens d'Intelligent, habile. *C'est un homme c., très-c. J'ai mis votre affaire entre les mains d'un homme c.* — *Il a l'air c., il prend l'air c.*, Il a l'air d'un homme qui présume trop de ses talents, de son habileté. — On dit encore subst., *Il fait le c.*, Il se pose en habile homme, il affecte une grande confiance dans ses talents.

Syn. — *Susceptible.* — Ces deux termes s'emploient au sens moral en parlant des personnes, mais dans une acception assez différente. *Capable* a une signification active et passive ; *susceptible* n'a qu'une signification passive. On est *ca.* de faire une chose, d'exercer un emploi ; on est *ca.* de supporter la fatigue, la souffrance ; enfin, on est *ca.* d'amour, d'amitié ; tandis qu'on est simplement *susceptible* d'amour, de haine. *Susceptible* ne se dit donc qu'en parlant des affections morales. C'est même pour cela que l'on attache à ce mot, pris absolument, le sens de « trop sensible et prompt à s'offenser. »

CAPACITÉ. s. f. (lat. *capacitas*). La profondeur et la largeur d'une chose, eu égard à ce qu'elle contient ou peut contenir. *La c. d'un vase, d'une cuve, d'un cylindre, d'un tube. La c. de l'estomac, du crâne.* — * Se dit quelquefois Du volume d'un corps, de l'espace qu'il occupe. *La c. du cerveau.* ‖ En parlant Des personnes, signif. Habileté, aptitude, puissance. *Avoir une grande c., une vaste c. Avoir beaucoup de c. Manquer de c. Faute de c.* — *La c. de l'esprit*, L'étendue, la portée de l'esprit. ‖ État d'une personne qui réunit les qualités requises par la loi, les réglements, pour jouir d'un droit, exercer quelque fonction, etc. *La validité d'un contrat dépend de la c. des parties. C. électorale. Examen de c. Brevet de c.* ‖ T. Matière bénéficiale. *Les titres et capacités d'un ecclésiastique*, Les actes et les pièces qui prouvent qu'il est capable de posséder le bénéfice qu'il demande. ‖ * T. Chim. *C. de saturation*, V. SEL. ‖ * T. Phys. *C. pour le calorique*, ou *C. calorifique*, Voy. CALORIMÉTRIE.

Enc. — Métrologie. — En France, avant l'établissement du système métrique, le plus grand arbitraire régnait parmi les mesures de capacité comme parmi les autres sortes de mesures. L'unité adoptée par les auteurs du système métrique soit pour mesurer les liquides, soit pour mesurer les matières sèches, est la même : c'est le LITRE, qui représente exactement un décimètre cube. Les multiples du litre sont le *Décalitre* = 10 lit., l'*Hectolitre* = 100 lit., et le *Kilolitre* = 1000 litres. Ce dernier terme est cependant peu usité; on dit plutôt 10 hectolitres. Quant aux subdivisions du litre, il n'en existe que deux, le *Décilitre* = 1/10ᵉ de litre, et le *Centilitre* = 1/100ᵉ de litre.

Il nous est impossible d'indiquer ici les diverses mesures employées jadis chez nous dans nos diverses provinces, car elles variaient à l'infini : nous nous contenterons de nommer les plus usitées, en faisant observer même que l'évaluation de ces anciennes mesures ne saurait être rigoureusement exacte, attendu qu'il n'y avait pas pour elles d'étalon régulier. En outre, dans le même lieu, une même mesure *nominale* avait une valeur différente, selon qu'il s'agissait de liquides ou de matières sèches, et même selon la nature de ces liquides ou de ces matières. Pour les grains, par ex., le *Setier* de Paris valait 156 litres ; le *Muid* = 12 setiers, valait donc 1872 litres ; la *Mine* ou *Demi-setier* valait 78 litres ; le *Minot* ou quart de setier valait 39 litres ; le *Boisseau* ou tiers du minot valait 13 litres, et le *Litron* ou seizième du boisseau valait 0 lit., 8126. Mais le *Muid* valait 2478 litres, lorsqu'il s'agissait d'avoine : les autres mesures variaient alors proportionnellement. Quant aux mesures pour les liquides : le *Muid* valait 268 litres ; la *Feuillette*, 134 litres ; le *Quarteau*, 67 litres ; la *Velte*, 7 lit. 44 ; le *Pot*, 1 lit. 861 ; la *Pinte*, 0 lit. 9305 ; la *Chopine*, 0 lit. 465 ; le *Demi-Setier*, 0 lit. 2326 ; le *Poisson*, 0 lit., 1164 ; la *Roquille*, 0 lit., 029. Pour les liquides encore, le *Muid* de Bourgogne valait 320 litres, et celui du Languedoc 114 lit. seulement.

Maintenant nous allons énumérer les principales mesures de cap. usitées chez les peuples étrangers, en donnant leur évaluation en litres. Dans l'énumération qui suit, les chiffres à la gauche de la virgule indiquent les litres entiers, et les chiffres situés à la droite, les fractions du litre. (Nous croyons du reste inutile de distinguer, parmi ces mesures, celles qui sont propres aux liquides ou aux matières sèches.)

ALLEMAGNE. — AUTRICHE. Eimer, 56,564 ; Metze, 61,500. *Bolzen*, Scheffel, 109,081. *Breslau*, Eimer, 55,532 ; Scheffel, 69,903. *Fiume*, Orna, 53,303 ; Metze, 72,472. *Prague*, Eimer, 64,167 ; Strick, 106,771. *Raguse*, Baril, 77,075 ; Stajo, 148,653. *Trieste*, Orna de vin, 56,564 ; Stajo, 82,611 ; Metze, 60,733 ; Polonick, 30,367. — BADE. *Heidelberg*, Maass, 2,300 ; Malter, 102,986. — BAVIÈRE. Eimer, 68,416 ; Scheffel, 222,354. *Augsbourg*, Maass, 1,479 ; Schaf, 439,341. *Lindau*, Quart, 2,294. *Munich*, Eimer, 37,020 ; Scheffel, 222,852. *Nuremberg*, Eimer visiermass, 67,984 ; Eimer schenkmass, 63,439 ; Malter, 167,137. *Ratisbonne*, Grand eimer, 113,620 ; Berg eimer, 87,812 ; Maass, 262,445. — BRÊME. Stubchen, 3,187 ; Scheffel, 71,098. — BRUNSWICK. Stubchen, 3,739. — FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. Viertel, 7,373 ; Baril, 74,225 ; Malter, 107,984. — HAMBOURG. Ahm, 144,786 ; Scheffel, 105,296 ; Malter, 114,745. — HANOVRE. Ahm, 155,552 ; Himten, 31,100. *Lunebourg*, Scheffel, 62,252. — HESSE-CASSEL. Quartlin, 8,175 ; Ahm, 158,750 ; Viertel, 142,722 ; Malter, 112,539. — HESSE-DARMSTADT. Ahm, 160,000 ; Malter, 128,000. *Mayence*, Maass, 1,868 ; Malter, 91,073. — HOLSTEIN. Tœnde, 139,084. — LIPPE. Pot, 1,904 ; Muid, 365,624 ; Bosse, 914,060 ; Gerle, 99,023 ; Brande, 38,085. — LUBECK, Viertel, 7,241 ; Ahm, 144,820 ; Scheffel de froment, 33,444 ; d'avoine, 39,244. — MECKLEMBOURG. Anker, 36,199 ; Scheffel, 42,456. *Rostock*, Scheffel, 38,877. — OLDENBOURG. Scheffel, 22,802. — PRUSSE. Eimer, 68,690 ; Scheffel, 54,952. *Aix-la-Chapelle*, Fass, 23,939. *Berlin*, Anker, 37,450 ; Scheffel, 52,107. *Clèves*, Malter, 179,492. *Coblentz*. Malter, 159,632. *Cologne*, Viertel, 5,980 ; Malter, 162,073. *Dantzick*, Ohm, 149,756 ; Scheffel, 54,680. *Kœnigsberg*, Stof, 1,433 ; Scheffel, 51,648. *Magdebourg*. Scheffel, 51,648. *Stettin*, Scheffel, 52,107. *Stralsund*, Stubchen, 3,883 ; Scheffel, 38,966. — SAXE (Roy.). Eimer, 67,43 ; Scheffel, 103,905. *Dresde*, Eimer, 67,639 ; Scheffel, 105,788. *Leipsick*, Eimer, 76,099 ; Scheffel, 138,969. — SAXE-COBOURG. Simra de blé, 110,448. — WURTEMBERG. Scheffel, 178,440.

BELGIQUE. Litre, 1,000 ; Hectolitre, 100,000, etc., comme en France. *Anvers*, Stoop, 2,748.

DANEMARK. Anker, 37,646 ; Viertel, 7,726, Toende, 139,001

ESPAGNE. Arroba de vin, 16,137 ; Arroba d'huile, 12,564 ; Fanega, 54,800. *Alicante*, Cantara, 11,554 ; Cahiz, 246,412. *Aragon*, Cantaro de vin, 10,313 ; Cantaro d'eau-de-vie, 13,970 ; Cahiz, 180,486. *Barcelone*, Carga, 123,756 ; Quartera, 68,419 *Bilbao*, Fanega, 60,104. *Cadix*, Fanega, 56,351. *Canaries* (îles) Arroba, 16,073, Fanega, 62,611. *Corogne*, Ferrado, 16,746. *Ferrol*, Ferrado, 17,074. *Galice*, Moyo, 61,991. *Majorque*. Quartin, 27,131 ; Quartera, 70,476. *Malaga*, Arroba, 15,850 Fanega, 56,351. *Minorque*, Gerra, 12,063 ; Quartera, 70,476 *Oviedo*, Cantara, 19,286 ; Fanega, 72,410. *Valence*, Arroba, 11,786.

GRANDE-BRETAGNE. Gallon impérial, 4,543 ; Quart (1/4 gall.), 1,135 ; Pint (1/8 gall.), 0,567 ; Peck (2 gall.), 9,086 ; Bushel (8 gall.), 36,347 ; Sack (3 bush.), 109,043 ; Quarter (8 bush.), 290,781 ; Chaldron (12 sacks), 1308,516. *Écosse*, Pint, 1,694 ; Firlot de froment, 36,005 ; Firlot d'orge, 52,525. *Irlande*, Gallon, 3,565.

GRÈCE. — Tout se mesure au poids. *Corfou*, Baril, 68,133 ; Misura, 21,062 ; *Zante*, Baril, 66,707.

HOLLANDE. Stop, 2,425 ; Ahm, 155,254 ; Skeppel, 27,814. *Amsterdam*, Stekan de vin, 19,403 ; Stekan d'eau-de-vie, 18,759 ; Stekan de bière, 19,656 ; Mudde, 111,256. *Arnheim*, Malder, 136,541. *Breda*, Viertel, 85,826. *Groningue*, Mudde, 91,028. *Harlem*, Sack, 79,050. *Leyde*, Sack, 68,271. *Middlebourg*, Sack, 72,387. *Rotterdam*, Ahm, 151,380. *Zélande*, Sack, 74,660.

HONGRIE (basse). Eimer, 56,892. *Hongrie* (haute), Eimer, 73,316 ; Tokai anthal, 50,534.

ITALIE. — DEUX-SICILES (Roy. des). *Naples*, Baril de vin, 41,685 ; Baril d'huile, 161,959 ; Tomolo, 51 157. *Calabre*, Tomolo, 51,108. *Sicile*, Salma grossa, 344,330 ; Salma generale, 276,690. *Messine*, Salma de vin ; 87,360 : Caffiso d'huile, 11,699. — EGLISE (*États de l'*). *Rome*, Baril de vin, 58,341 ; Baril d'huile, 57,480 ; Rubbio, 294,465. *Ancône*, Soma, 8,917 ; Rubbio, 286,100. *Bergame*, Brenta, 72,761 ; Soma, 164,787. *Bologne*, Corba, 73,782. *Ferrare*, Mastello, 55,378 ; Stajo, 31,281. — LOMBARDO-VÉNÉTIE. *Milan*, Brenta, 71,405 ; Stajo, 70,476. *Mantoue*, Maggio d'huile, 111,489 ; Stajo, 35,164. *Venise*, Secchio, 10,800 ; Miro d'huile, 15,838. *Vérone*, Brenta, 72,377 ; Bassa, 4,522. — LUCQUES. Coppo d'huile, 99,839 ; Stajo, 24,120. — MODÈNE. Stajo, 70.400. — PARME, Stajo, 51,370. — SARDES (États). *Piémont*, Rubbio, 8,214 ; Sacco de blé, 115,027. *Gênes*, Baril de vin, 74,225 ; Baril d'huile, 64,657 ; Mina, 120,616. *Nice*, Charge, 160,000. *Sardaigne* (île). Starello, 48,961. — TOSCANE. Baril de vin, 45,584 ; Baril d'huile, 33,428. *Florence*, Stajo, 24,369. *Livourne*, Stajo, 72,672. — MALTE. Caffiso d'huile, 20,810 ; Salma, 299,672.

OTTOMAN (Empire). *Constantinople*, Almud, 5,227 ; Killow, 33,148. *Salonique*, Killow, 194,010 *Candie*, Mistate d'huile, 11,164 ; Cargo, 152,193. *Chypre*, Cass, 4,731 ; Medimno, 75,097.

POLOGNE. Garniec, 1,590 ; Korzec, 51,137. *Cracovie*, Becska, 57,240.

PORTUGAL. *Lisbonne*, Almude, 16,541 ; Alqueire, 13,515. *Oporto*, Almude, 25,480. *Açores* (îles), Alqueire, 11,978.

RUSSIE. Vedro, 12,299 ; Stof (1/8 ved.), 1,537 ; Crouchka (1/10 ved.), 1,230 ; Tchetvert, 209,817 ; Osmine (1/2 tchetv.), 104,908 ; Tchetverik (1/2 tch.), 26,227 ; Garnitz (1/8 tchetverik) 3,278. *Libau*, Oxhoft, 236,548 ; Loof, 58,657. *Revel*, Anker, 42,276 ; Tonne, 118,290. *Riga*, Anker, 39,097 ; Loof, 68,269.

SUÈDE et NORWÉGE. *Suède*, Kann, 2,615 ; Tunnade 32 Kappar, 146,490. *Bergen*, Toende, 139,084.

SUISSE. Pot (3 liv. d'eau pure), 1,500 ; Setier (brente) 25 pots, 37,500 ; Muid (100 pots). 150,000 ; Quarteron (boisseau) 15,000 ; Sac (10 quarterons), 150,000. *Appenzel*, Mass, 1,309 ; Eimer, 41,894 ; Mutt, 91,366. *Arau* (Argovie), Mass, 1,440 ; Viertel, 22,518. *Bâle*, Viertel, 5,688 ; Ohm, 45,507 ; Petit sester, 17,082 ; Sack, 136,656. *Berne*, Mass, 1,671 ; Saum, 167,120 ; Mutt, 168,132. *Fribourg*, Mass, 1,562 ; Brente, 39,050 ; Sack, 127,744. *Genève*, Setier, 45,224 ; Coupe de blé, 77,653. *Glaris*, Mass, 1,779 ; Eimer, 106,759. *Saint-Gall*, Mass, 1,356 ; Eimer, 41,989 ; Viertel, 19,439 ; Charge de blé, 72,790. *Schaffhouse*, Mass, 1,314 ; Viertel, 22,603. *Soleure*, Mass, 1,594 ; Saum, 159,418 ; Ritter-mass, 18,149 ; Viertel, 105,952. *Valais* et *Vaud*, Broc, 13,500 ; Setier, 40,500 ; Sac, 135,000. *Zurich*, Mass de ville, 1,642 ; Mass de campagne, 1,825 ; Eimer lauteres mass, 109,494 ; Eimer trübes mass, 116,794 ; Viertel de froment, 20,530 ; Viertel d'avoine, 20,820 ; Mutt de froment 82,120.

AFRIQUE. — ABYSSINIE. Cuba, 1,016. *Gondar*, Ardeb, 4,404 ; *Massouah*, Ardeb, 11,746. — ALGÉRIE. Actuellement le système métrique Français est en pleine vigueur. Sous les anciens deys, les habitants avaient, pour l'huile, le Khoullé = 16,66, et pour les grains, le Saâ = 48,00, ainsi que le Tarrie = 19,974.— CAP (colonie du). Mesures anglaises.— EGYPTE. *Alexandrie*, Rebeb, 157,092. *Caire*, Ardeb, 182,00. — TRIPOLI. Cafiso, 40,60. — TUNIS. Mettar d'huile, 19,397 ; Millerolle, 64,330.

AMÉRIQUE. — Dans le CANADA, ainsi que dans les ÉTATS-UNIS, on se sert des mesures Anglaises. Dans le MEXIQUE, et dans les États de l'AMÉRIQUE DU SUD qui appartenaient jadis à l'Espagne, on a conservé les mesures Espagnoles. Quant au BRÉSIL, on y fait usage des mesures Portugaises.

ASIE. — ASIE OTTOMANE. *Smyrne*, Killow, 51,321. — CHINE. Ping, 560,00 ; Tchung, 238,00 ; Yu, 112,00 ; Tché, 70,00 ; Fu, 45,00 ; Ho, 35,00 ; Teu, 7,00 ; Tching, 0,7. — INDE. *Bombay*, Candy de blé, 880,957 ; Parah, 110,119 ; Adoulie, 6,8824. *Calcutta*, Pallie de blé, 4,1190. *Madras*, Mercal, 12,2924. *Pondichéry*, Garce, 366,362 ; Mercal, 3,6636. — PERSE. Artaba de blé, 65,757. — SIAM. Cohi de blé, 471,656. Seste, 11,7914.

Si, comme on vient de le voir, nous avons peu de renseignements sur les mesures des peuples actuels qui sont peu avancés en civilisation, à plus forte raison sommes-nous assez peu instruits au sujet des systèmes de métrologie usités chez les peuples anciens. Nous donnerons simplement ici les évaluations les plus généralement admises. — Le peuple JUIF, au témoignage unanime des auteurs, avait emprunté à l'Égypte son système de poids et mesures. On peut considérer le *Bath* = 18,088, comme l'unité des mesures de cap. usitées chez les Hébreux ; cette même mesure prenait le nom d'*Epha*, lorsqu'il s'agissait de grains. Au reste, voici les noms des subdivisions et des multiples de cette unité. — Pour les liquides : le *Bath* = 18,088 ; le *Hin* (1/6) = 3,015 ; le *Log* (1/72) = 0,251 ; la *Rébiite* (1/288) = 0,063 ; le *Cos* (1/432) = 0,042 ; le *Cor* (10 bath) = 180,88. Pour les grains : l'*Epha* = 18,088 ; le *Séphel* (1/2) = 9,044 ; le *Sat*, *Saton* ou *Séa* (1/3) = 6,029 ; le *Gomor* (1/10) = 1,809 ; le *Cab* (1/18) = 1,005 ; le *Log* (1/72) = 0,251 ; le *Nébel* (3 épha) = 54,264 ; le *Léthech* (5) = 90,44 ; le *Cor* (10) = 180,88. Plusieurs auteurs admettent l'existence d'un *petit Bath* égal aux deux tiers du grand Bath donné ci-dessus : il valait donc 11,39.

En ÉGYPTE, il y a eu deux systèmes de mesures successivement en vigueur. Le plus ancien, appelé *système égyptien*, est identique avec celui des Hébreux, car, ainsi que nous l'avons dit, les Israélites en conservèrent l'usage, après leur sortie de l'Égypte. Le second système, appelé *système philétérien*, paraît avoir été établi sous le règne des Ptolémées. Voici, d'après Saigey, la valeur des mesures de cap. *philétériennes*. — Pour les liquides : l'*Artaba* ou le *Bath* = 35,00 ; le *Væba* ou *Hin* (1/6) = 5,83 ; le *Log* (1/72) = 0,486 ; le *Cadaa* (1,96) = 0,365 ; la *Rébiite* (1/288) = 0,122 ; le *Cos* (1/432) = 0,081 ; le *Cor* (10 artaba) = 350,00. Pour les grains : l'*Artaba* ou *Epha* = 35,00 ; le *Séphel* ou *Modius* (1/2) = 17,50 ; le *Sat* (1/3) = 11,70 ; le *Gomor* (1/10) = 3,5 ; le *Cab* (1/18) = 1,94 ; le *Log* (1/72) = 0,486 ; le *Nébel* (3 artaba) = 105,00 ; le *Lethech* (5) = 175,00 ; le *Cor* (10) = 350,00. « Quelques siècles après la réforme philétérienne, ajoute Saigey, on n'en comprenait déjà plus les principes, du moins si l'on en juge par le désaccord qui règne dans les témoignages des auteurs profanes, tels que Dioscoride, Galien, Josèphe, Fannius, et des Pères de l'Eglise, comme saint Epiphane, saint Jérôme, etc. »

Dans l'ancienne GRÈCE, chaque nation avait son propre système de poids et mesures : néanmoins celui d'ATHÈNES, à cause de sa prépondérance commerciale, était connu partout et fort usité dans les transactions entre marchands. Chez les Athéniens, l'unité de mesure était le *Métrète* pour les liquides, et le *Médimne*, pour les grains et les matières sèches. Le tableau suivant donne l'évaluation de ces deux Mesures-types, ainsi que de leurs divisions.

MÉTRÈTE	40,5304	MÉDIMNE	54,0362
Amphore (3/4 mét.)	30,3978	*Hecte* (1/6 méd.)	9,0060
Chous (1/12 mét.)	3,3775	*Hémiecte* (1/12 méd.)	4,5030
Chénice (1/48 mét.)	0,8443	*Chénice* (1/48 méd.)	1,1257
Xeste (1/72 mét.)	0,5628	*Xeste* (1/96 méd.)	0,5628
Cotyle (1/144 mét.)	0,2814	*Cotyle* (1/192 méd.)	0,2814

Selon Suidas, il y avait encore un *petit Chous* qui ne valait que 2 Xestes = 1,1256. Dans Rhemnius Fannius et dans un fragment de Galien, il est aussi question d'un *Chénice* valant 8 Cotyles = 2,2512. Les auteurs mentionnent encore quelques autres mesures qu'il est utile d'indiquer. Le *Maris* était le 24e du Métrète, et valait 6 Cotyles = 1,6886. L'*Oxybaphum* ou *Acétabulum* était le quart du Cotyle = 0,0704. Le *Cyathus* valait un 12e de Xeste, ou un 6e de Cotyle, = 0,0469. Le *Mystrum* se distinguait en grand et en petit, valant respectivement 1/18 et 1/24 de Cotyle : le premier était donc = 0,0157, et le second = 0,0118. La *Concha* se distinguait aussi en grande et petite : la première valait 1 et 1/2 Cyathus = 0,704, et la seconde 1/2 Cyathus = 0,0235. Enfin, le *Chémé* valait 1/72 de Cotyle seulement, = 0,0039.

A ROME, la principale mesure de cap. était l'*Amphore*, appelée aussi *Quadrantal*, parce qu'elle était le cube du pied romain. Toutes les autres mesures, sauf le *Culeus*, qui valait 20 Amphores, étaient des diviseurs de l'Amphore. Ainsi, la valeur de l'*Amphore* étant 27,0203, on trouve l'*Urne* = 1/2 amph. = 13,5101 ; le *Modius* = 1/3 amph. = 9,0060 ; le *Semimodius* = 1/6 amp. = 4,5030 ; le *Congius* = 1/8 amph. = 3,3775 ; le *Sextarius* = 1/48 amp. = 1/16 modius = 0,5628 ; l'*Hémine* ou *Cotyle* = 1/96 amph. = 1/32 mod. = 0,2814 ; le *Quartarius* = 1/192 amph. = 1/64 mod. = 0,1407 ; l'*Acétabulum* = 1/384 amph. = 1/128 mod. = 0,0703 ; le *Cyathus* = 1/576 amph. = 1/192 mod. = 0,469 ; enfin, la *Ligule* = 1/2304 amph. = 1/768 mod. = 1/4 cyathus = 0,0113. Parmi ces mesures, le Sextarius, l'Hémine, le Quartarius, l'Acétabulum, le Cyathus et la Ligule, servaient indifféremment pour les liquides et les matières sèches. Le Modius et le Semimodius n'étaient d'usage que pour ces dernières. Enfin, l'Amphore, l'Urne, le Conge et le Culeus n'étaient employés que pour le mesurage des liquides.

On voit, par les chiffres qui précèdent, qu'il existe une analogie singulière entre le système des mesures de cap. d'Athènes et celui de Rome. Il y a même, en beaucoup de points, coïncidence complète. Ainsi, tandis que l'Amphore romaine vaut la moitié du Médimne et le tiers du Métrète attique, le Modius est égal à l'Hecte, le Semimodius à l'Hémiecte, le Conge ou Congius au Chous, le Setier ou Sextarius au Xeste ou Xestès ; enfin, les noms de Cotyle, d'Hémine et de Cyathe sont communs à la langue grecque et à la romaine, et ont la même valeur à Rome et à Athènes. Comment s'est établi ce rapport ? Évidemment il ne peut être accidentel ; il faut donc que les Romains aient fait ici un emprunt aux Grecs. Il est à remarquer que le système oncial de division qui caractérise le système métrologique des Romains, ne se retrouve pas dans leurs mesures de cap. Mais, comme les principaux traits du système métrologique romain remontent au temps de Servius Tellius, et qu'à cette époque la Grèce propre n'avait pas encore de relations avec l'Italie moyenne, on est fondé à croire que l'influence exercée par la Grèce sur le système des poids et mesures de Rome a eu lieu par l'intermédiaire des colonies grecques établies en Italie.

Nous avons trop peu de données sur la métrologie des populations asiatiques de l'antiquité, pour qu'on puisse se faire une idee un peu exacte de leurs mesures de cap. Les historiens grecs nomment, pour la Perse, l'*Artaba*, le *Capita*, le *Condu* et l'*Achuna*. — Le premier valait, selon Hérodote, 1 Médimne et 3 Chénices (environ 57,4100) ; mais, d'après Suidas, Hésychius, Polyen, il ne contenait qu'un Médimne attique (environ 54,0300). Suivant Xénopnon, le Capita équivalait à 2 Chénices (= 2,2514). Athénée donne au Condu une contenance de 10 Cotyles (= 2,8140). Enfin, suivant le scholiaste d'Aristophane, ce dernier correspondait à 45 Médimnes (environ 23 hectolitres). Les textes sont muets, ou ne fournissent que des renseignements insignifiants sur les mesures syriennes et phéniciennes ; mais on pense généralement qu'elles étaient peu différentes de celles des Juifs et des Égyptiens. Saint Épiphane mentionne une mesure syrienne, le *Collaton*, qui valait 25 Xestes (= 14,0700). L'*Alabastron*, autre mesure syrienne dont il est question dans les évangiles de saint Marc et de saint Luc, valait, d'après saint Épiphane, un demi-Xeste ou un Cotyle (= 0,2814). — Consultez, pour plus de détails, KELLY, *Cambiste universel ;* BŒCKH, *Metrologische Untersuchungen*, etc.

CAPARAÇON. s. m. Sorte de couverture que l'on met sur les chevaux.

CAPARAÇONNER. v. a. Couvrir d'un caparaçon. = CAPARAÇONNÉ, ÉE. part. *Un cheval richement c.*

CAPE. s. f. (lat. *caput*, tête). Sorte de manteau à capuchon qui était fort en usage autrefois. *Porter une c.* — Fig. et prov., *Il n'a que la c. et l'épée*, se disait autrefois D'un gentilhomme sans fortune ; et se dit aujourd'hui D'une personne ou d'une chose qui n'a qu'un mérite apparent et superficiel. *C'est un mérite qui n'a que la c. et l'épée.* — Fig., *Rire sous c.*, Éprouver une satisfaction maligne sans la manifester extérieurement. ‖ Couverture de tête dont les femmes se servent dans quelques provinces pour se garantir du vent et de la pluie. ‖ T. Mar. État d'un bâtiment qui, dans un mauvais temps et par un vent contraire conserve peu de voiles brassées obliquement au vent, et tient la barre sous le vent afin de présenter le travers et de faire le moins de chemin possible. *Être à la c. Mettre à la c.*

CAPELAN. s. m. Vieux mot qui autrefois se disait pour *Chapelain.* — Se dit, par dénigrem., d'Un prêtre pauvre ou qui ne s'attire pas le respect dû à son caractère. *Ce n'est qu'un c.* Vx. ‖ T. Ichth. Voy. MORUE.

CAPELET. s. m. T. Art vétér. Loupe qui vient au train de derrière d'un cheval, à l'extrémité du jarret.

CAPELINE. s. f. Sorte de chapeau dont les femmes faisaient autrefois usage pour se garantir du soleil. ‖ T. Chir. Voy. BANDAGE.

CAPENDU. s. m. T. Hortic. Voy. POMMIER.

CAPERON. s. m. Voy. CAPRON.

*** CAPILLACÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Syn. de CAPILLAIRE.

CAPILLAIRE. adj. 2 g. [On pron. les deux L sans les mouiller.] (lat. *capillus*, cheveu). Fin, délié comme un cheveu. ‖ T. Phys., Anat., Bot., se dit de Certaines parties solides ou creuses, qui sont très-déliées. *Tube c. Vaisseaux capillaires. Racines capillaires.* = CAPILLAIRE, s. m. T. Bot. Voy. FOUGÈRE.

Enc. — Tout le monde sait que le sang, après avoir été distribué par les artères à toutes les parties du corps, est ramené au cœur par les veines ; mais les veines ne sont pas la continuation directe des artères : il existe entre ces deux ordres de canaux vasculaires, un réseau de très-petits vaisseaux auxquels leur extrême ténuité a fait donner le nom de *Capillaires*. C'est entre les mailles du réseau microscopique formé par les vaisseaux capillaires que se trouve la substance propre du tissu. Il est impossible d'établir une ligne de démarcation entre les dernières ramifications artérielles ou les radicules veineuses les plus déliées et les vaisseaux qui nous occupent. La distinction ne peut s'établir que sur la considération du diamètre des capillaires : celui-ci est partout le même dans un même réseau, et n'augmente ni ne diminue progressivement comme celui des veines et des artères. Cependant cette considération ne nous autorise pas à admettre, avec Bichat, que les capillaires constituent un ordre particulier de vaisseaux. — Le calibre des capillaires est proportionné à celui des globules rouges du sang ; néanmoins, il n'est pas le même dans toutes les parties : il varie de 0 mill. 027 à 0 mill. 0054. Dans les capillaires les plus déliés, on voit, au microscope, les globules du sang obligés, pour les traverser, de s'allonger en diminuant d'épaisseur. L'existence d'une membrane propre dans les capillaires est aujourd'hui incontestable : on peut même, d'après la structure de cette paroi, classer ces vaisseaux en trois variétés. La première, qui renferme les plus petits, n'a qu'une seule tunique répondant à la tunique interne des artères et des veines ; dans la seconde variété, outre cette membrane, il en existe une deuxième qui répond à la tunique fibreuse ; enfin, dans les capillaires de la troisième variété, on trouve aussi une enveloppe celluleuse qui marque le passage aux artérioles et aux veinules.

Nous avons vu que les capillaires constituent un réseau dans les mailles duquel se trouve renfermée la substance propre des tissus. Le réseau cap. est quelquefois tellement épais que le diamètre des vaisseaux est plus grand que celui des îles de substance qu'ils renferment. C'est dans les poumons et dans la choroïde que ce lacis vasculaire est le plus dense et que les mailles sont les plus petites. Viennent ensuite l'iris, le corps ciliaire, le foie, les reins, les muqueuses, le derme. Les parties où il est le moins dense, sont le périoste, les os, les cartilages et enfin les tendons. Il est même des parties où l'on ne rencontre pas de capillaires : les dents, le tissu corné, le cristallin, l'épithélium, sont dans ce cas. La forme du réseau cap. est en général très-simple et ne varie guère que sous le rapport de la longueur ou de la largeur des mailles, tandis qu'on remarque une assez grande variété de formes dans les dernières ramifications artérielles et veineuses. Ainsi, d'après Sœmmerring, les dernières ramifications vasculaires ressemblent, dans l'intestin grêle, à un arbre dépourvu de feuilles ; dans le placenta, à une houppe ; dans la rate, à un goupillon ; dans les muscles, à un faisceau de branchages ; dans la langue, à un pinceau de poils ; dans le foie, à une étoile ; dans le plexus choroïde, à une boucle de cheveux ; dans la membrane olfactive, à un grillage. Bien que le calibre des vaisseaux capillaires soit extrêmement petit, leur ensemble présente une capacité plus grande que celle des artères auxquelles ils succèdent.

On doit reconnaître aux parois des vaisseaux capillaires une force de contractilité ; mais elle n'est ni sous l'influence du cœur, ni isochrone à ses contractions : elle se manifeste lentement et d'une manière qui n'a rien de rhythmique. Suivant Treviranus, Baumgaertner, Wilson Philip, Cl. Bernard, et d'autres physiologistes éminents, cette contractilité est sous la dépendance du système nerveux. Cl. Bernard dit même qu'elle dépend du système nerveux de la vie organique. Toutefois les expériences invoquées à l'appui de cette théorie ne nous paraissent pas absolument concluantes. Nous croyons, avec J. Müller, qu'il se produit, dans ces expériences, des phénomènes très-complexes, et que la cessation de la contractilité des capillaires pourrait bien résulter de l'altération de la nutrition qui a lieu dans les parties sur lesquelles on a operé. — Parmi les agents chimiques, il en est qui déterminent promptement une dilatation notable des capillaires ; tel est le chlorure de sodium. D'autres, au contraire, provoquent le rétrécissement de ces vaisseaux ; quelques-uns produisent d'abord leur contraction, puis, secondairement, leur dilatation. L'application du froid a pour effet constant de déterminer le rétrécissement des capillaires. — Voy. CIRCULATION, INFLAMMATION, TURGESCENCE, etc.

*** CAPILLARITÉ.** s. f. T. Physique.

Enc. — Quand on observe avec attention la surface de l'eau contenue dans un verre, on remarque que le liquide s'élève contre les parois, en formant une concavité, comme s'il échappait aux lois de l'hydrostatique (Fig. 1). Le même phénomène se produit sur les faces d'une lame de verre plongée dans l'eau : le liquide est soulevé et la surface prend une forme sensiblement concave. Le résultat devient encore plus apparent, lorsqu'on rapproche dans l'eau deux lames parallèles, ou bien lorsqu'on y plonge un tube d'un diamètre très-étroit (Fig. 2). On voit alors le liquide s'élever entre les lames ou dans l'intérieur du tube bien au-dessus du niveau extérieur, et cela d'autant plus que le rapprochement des premières est plus considérable ou que le diamètre du second est plus petit. Ces phénomènes ne s'observent pas seulement au contact du verre et de l'eau ; ils ont encore lieu chaque fois que l'on plonge un corps solide quelconque dans un liquide capable de le mouiller. Lorsque le liquide ne peut pas mouiller le solide, les phénomènes qui se produisent sont analogues, mais inverses : au lieu d'une élévation, c'est une dépression que l'on observe. Ainsi, le mercure renfermé dans un verre, s'abaisse le long des parois et forme une convexité (Fig. 3) ; entre deux lames, il descend au-dessous du niveau extérieur (Fig. 4) ; il s'abaisse encore davantage dans un tube d'un très-petit diamètre. L'eau se comporte comme le mercure dans un tube graissé intérieurement. Sa surface devient également convexe contre des parois que la poussière l'empêche de mouiller. Ces phénomènes, et, en général, tous les faits analogues qui se produisent au contact des solides et des liquides, ont reçu le nom de *Phénomènes capillaires*, parce qu'ils ont été observés et étudiés d'abord dans des tubes d'un diamètre assez petit pour être comparable à celui d'un cheveu. Par analogie, on a appelé *Capillarité* la cause d'abord inconnue, ou au moins fort indéterminée de ces phénomènes. C'est en vertu de la capillarité qu'un morceau de sucre plongé dans l'eau, dans l'alcool ou dans le café, par un de ses points seulement, se pénètre de liquide jusqu'à son sommet, que la mèche d'une lampe s'imbibe d'huile dans toute sa hauteur, et que la cire fondue s'élève dans la mèche d'une bougie pour alimenter la combustion. L'absorption de l'eau par l'éponge, l'imbibition du papier gris, etc., sont dus à la même cause. L'ascension de la sève dans les arbres, les fonctions du système vasculaire excrétoire chez les végétaux, présentent aussi de grandes analogies avec ces phénomènes capillaires, mais ils en diffèrent en ce qu'une force nouvelle y intervient. (V. ABSORPTION et ENDOSMOSE.) — On soupçonna d'abord que la capillarité n'était qu'un des modes de l'attraction moléculaire. Tous les résultats observés s'expliquent, en effet, en tenant compte des rapports variables qui existent, dans les différents cas, entre l'attraction des molécules liquides pour elles-mêmes et celle qu'elles exercent, au contact, sur les corps solides qui les renferment. Mais, avant d'aborder l'exposition sommaire de cette théorie, nous exposerons, d'après les expériences de Gay-Lussac, les particularités les plus remarquables que présentent les phénomènes capillaires considérés en eux-mêmes.

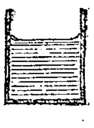
Fig. 1.

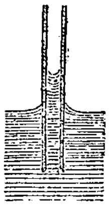
Fig. 2.

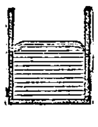
Fig. 3.

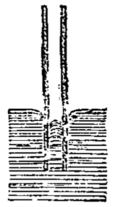
Fig. 4.

Lois de l'ascension et de la dépression dans les tubes capillaires. — 1° On sait déjà qu'il y a ascension chaque fois que le liquide mouille les tubes, et dépression quand il ne les mouille pas. — 2° Cette ascension et cette dépression, lorsqu'elles ont lieu dans des tubes très-fins, sont sensiblement en raison inverse du diamètre. Ainsi, par ex., si le mercure s'abaisse de 10 millimètres dans un tube de 1 mill., il s'abaissera de 20 mill. dans un tube de 1/2 mill., et de 5 mill. seulement dans un tube de 2 mill. Quand le diamètre des tubes dépasse 2 ou 3 mill., la loi cesse d'être applicable. — 3° L'ascension et la dépression varient avec la nature du liquide et avec la température : ainsi, tous les liquides expérimentés s'élèvent moins que l'eau pure. L'eau saturée de sel ammoniac s'élève davantage encore. L'eau bouillante monte un peu moins que l'eau froide. En général, la chaleur diminue la hauteur. — 4° L'ascension et la dépression sont indépendantes à la fois et de l'épaisseur et de la substance des tubes, lorsque ceux-ci sont mouillés dans toute leur longueur. Cela tient à ce que les actions moléculaires deviennent nulles ou inappréciables à une très-petite distance, de sorte que la couche d'eau excessivement mince, qui s'attache à la matière des tubes, éloigne assez celle-ci du reste des particules liquides pour que son action sur elles devienne insensible. Si l'ascension est alors la même dans tous les tubes, c'est qu'elle est égale à ce qu'elle serait dans un tube de même diamètre formé par le liquide soumis à l'expérience.

Lois de l'ascension et de la dépression entre deux lames. — Les ascensions et les dépressions qui se produisent entre deux lames d'un corps quelconque, plongées dans un liquide, offrent des résultats généraux analogues à ceux que nous venons d'indiquer pour les tubes : — 1° Si les deux lames sont parallèles et suffisamment rapprochées, le liquide s'élève ou s'abaisse, en raison inverse de l'intervalle qui les sépare. — 2° Pour un intervalle donné, la hauteur de l'ascension et de la dépression est la moitié de ce qu'elle serait dans un tube d'un diamètre égal à cet intervalle. Ainsi, l'eau s'élève à 30 mill. dans un tube de 1 mill., et, pour un écartement de 1 mill., la hauteur est précisément de 15 mill. entre deux lames. — 3° L'ascension et la dépression varient avec la nature du liquide et avec la température ; mais elles ne dépendent ni de la substance, ni de l'épaisseur des lames, lorsque celles-ci ont été préalablement mouillées. Si les lames, au lieu d'être parallèles, sont inclinées de manière à former entre elles un très-petit angle, et sont ainsi plongées dans un liquide qui les mouille, de manière que leur ligne de contact soit verticale, le liquide s'élèvera bien plus haut du côté où l'écartement sera moindre, et son niveau, du point le plus haut au point le plus bas, décrira la courbe, connue en géométrie sous le nom d'*Hyperbole équilatérale* (Fig. 5). Cette expérience démontre, de la façon la plus évidente, l'influence de l'écartement.

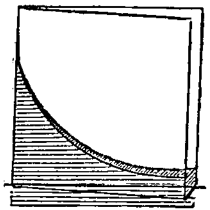
Fig. 5.

Théorie des phénomènes capillaires. — Toutes les lois précédentes se vérifient dans le vide comme dans l'air, ce qui prouve que la pression atmosphérique n'entre pour rien dans la production des phénomènes capillaires. Le caractère le plus frappant de ces phénomènes, c'est la liaison constante qui existe entre l'élévation ou l'abaissement de la colonne fluide, et la forme extérieurement concave ou convexe de la surface qui la termine, et que l'on nomme ***Ménisque concave*** et ***Ménisque convexe*** : c'est aussi dans ce rapprochement que l'on trouve le secret du phénomène. Toutefois, l'explication des faits capillaires constitue, en physique, un problème compliqué qui ne peut être résolu complétement que par l'analyse mathématique la plus élevée. Aussi la capillarité a-t-elle été surtout étudiée par des géomètres célèbres, et notamment en France, par Clairaut, Laplace et Poisson. Nous nous bornerons ici à examiner deux points essentiels : Pourquoi la surface des liquides devient-elle concave ou convexe près des parois des vases ? Pourquoi le niveau s'élève-t-il ou s'abaisse-t-il dans les tubes étroits ?

Courbure des surfaces liquides au contact des solides. — Le théorème peut s'énoncer ainsi : *La surface d'un liquide en contact avec un corps solide affecte une forme plane, concave ou convexe, en raison du rapport qui existe entre l'attraction du solide sur le liquide et celle du liquide sur lui-même.* — On sait que, dans le cas d'équilibre (V. HYDROSTATIQUE), la surface d'un liquide est normale à la résultante des forces qui sollicitent ses molécules. Or (Fig. 6), une molécule m, en contact avec un corps solide, est sollicitée par des forces qui peuvent se réduire à trois : 1° la pesanteur, dirigée suivant mP ; 2° l'attraction du liquide qui, par la raison de symétrie, doit agir suivant mn bissectrice de l'angle droit PmS ; 3° l'attraction du corps qui, par la même raison, agit suivant mv perpendiculaire à PP'. Maintenant, d'après les intensités respectives de ces 3 forces, leur résultante peut prendre les 3 positions suivantes : ou bien elle est dirigée suivant la verticale mP, et alors la surface est plane et horizontale ; ou bien, la force mv augmentant ou mn diminuant, cette résultante a une certaine direction mR, et la surface est concave comme le montre la Fig. 7 ; ou bien enfin la force mn augmentant ou mv diminuant, la résultante devient mR', et la surface ne peut lui être perpendiculaire qu'à la condition de prendre la forme convexe (Fig. 8). — Examinons maintenant quel doit être le rapport de mv à mn, pour que la surface puisse rester horizontale. En comparant l'attraction du solide à celle du liquide, nous ne prendrons, pour la première comme pour la seconde, que ce qui est dû à l'action de l'un des deux angles droits Pmv et SmP (Fig. 9). Or, dans le cas d'horizontalité, la force ma se décompose suivant les deux bissectrices égales mn', mn'', et cette dernière représente l'attraction due à l'angle droit Pmv. Mais il est facile de déterminer la valeur de mn'', d'après de simples considérations géométriques. En effet, puisque mp est la résultante des deux forces mv et mn, il faut bien que mv et pn, côtés opposés du parallélogramme $vmnp$ soient égaux ; mais le triangle mnp étant rectangle en p, et l'angle pmn étant égal à la moitié d'un angle droit, il est nécessaire que l'angle n vaille aussi la moitié d'un angle droit, et, par conséquent, le triangle mnp est isocèle par construction ; l'on a donc $\overline{mn}^2 = 2\overline{pn}^2 = 2\overline{vm}^2$; $\overline{vm}^2 = 2\overline{mn''}^2$; $\overline{mn}^2 = 4\overline{mn''}^2$; $mn = 2mn''$; enfin $mn'' = 1/2\, mn$. Ainsi, pour que la surface reste horizontale, *il faut que la paroi ait pour le liquide précisément la moitié de l'attraction du liquide pour lui-même.* De sorte qu'en général la surface est plane, concave ou convexe, suivant que l'attraction du solide pour le liquide, comparée à la moitié de celle du liquide pour lui-même est égale, plus grande, ou plus petite. Dès qu'elle est plus petite, le liquide ne peut plus mouiller le solide ; ainsi la faïence est à peine mouillée par l'eau pure, et elle cesse de l'être par un mélange d'eau et d'alcool. Le cas où la surface d'un liquide, en contact avec un corps solide, reste mathématiquement horizontale, ne peut guère se rencontrer ; cependant il se réalise, au moins d'une manière sensible, pour le mercure avec l'acier. Il se réalise même pour le mercure avec le verre, quand le premier a longtemps bouilli ; mais il est alors probable que, pendant l'ébullition, il s'est formé de l'oxyde qui, resté à l'état de dissolution dans le liquide, lui communique des propriétés nouvelles.

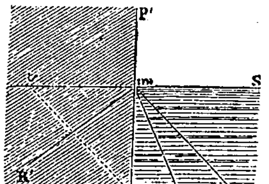

Fig. 6.

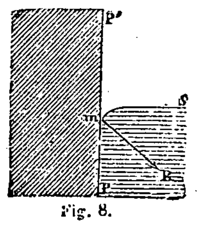

Fig. 8.

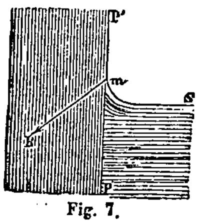

Fig. 7.

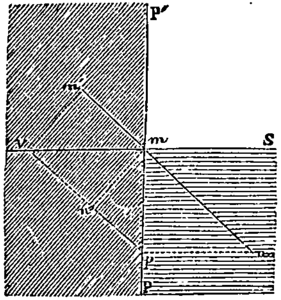

Fig. 9.

Action de la courbure des surfaces liquides sur les phénomènes capillaires. — Si, par une cause quelconque, la surface d'un liquide devient convexe ou concave en un point, comme cela a lieu dans les tubes capillaires, les choses se passent de la même manière que si l'on ajoutait ou si l'on retranchait une certaine pression en ce point. Ce principe se démontre au moyen de l'expérience suivante : Soit un tube recourbé à branches inégales (Fig. 10) ; en y versant de l'eau peu à peu, jusqu'à faire déborder ce liquide par la petite branche, on voit la surface a passer successivement par tous les degrés de courbure depuis la concavité jusqu'à la surface plane et jusqu'à la convexité. Quand les concavités sont les mêmes dans les deux branches, le niveau existe de part et d'autre ; dès que la surface est plane en a, le liquide se soutient déjà au-dessus du niveau dans la grande branche ; enfin, lorsqu'elle est devenue convexe, une certaine colonne bc se trouve soutenue, et alors la différence de niveau est à peu près le double de ce qu'elle était au moment où la surface se trouvait horizontale en a. Voici une seconde expérience qui prouve que la pression dépend du rayon de courbure : une goutte d'eau, placée entre deux lames inclinées horizontalement (Fig. 11), se courbe à ses deux extrémités en ménisque concave et marche vers le sommet de l'angle. Or, comme la concavité est d'un plus petit rayon du côté de ce sommet, on en conclut que la pression est plus faible sur une surface concave d'un rayon plus petit. Une goutte de mercure, au contraire (Fig. 12), s'arrondit en ménisque convexe et marche vers l'ouverture de l'angle, ce qui prouve que la pression est plus forte sur une surface convexe d'un plus petit rayon. Dans les deux cas, les actions en sens inverse qui déterminent l'ascension ou la dépression d'une colonne liquide, en vertu de la forme concave ou convexe des ménisques, sont réciproques aux diamètres des tubes. Ces principes une fois posés, il suffit, pour les appliquer aux tubes capillaires, de partir du fait de la courbure des surfaces et de concevoir (Fig. 13) que le tube se prolonge, en se recourbant depuis la partie A où se trouve le ménisque jusqu'au point B de la surface plane extérieure. La pression au point B sera plus forte que dans le tube où la surface est concave, s'il s'agit d'un liquide qui ne le mouille pas. Il est donc impossible que l'équilibre subsiste dans cet état : il faut nécessairement, pour qu'il ait lieu, que le liquide renfermé dans le tube capillaire s'élève dans le premier cas, et s'abaisse dans le second.

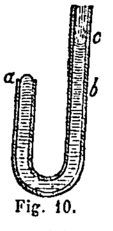

Fig. 10.

Fig. 11.
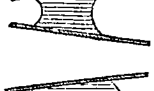

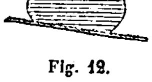
Fig. 12.

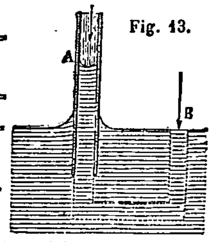

Fig. 13.

Le caractère distinctif de cette théorie, c'est de faire tout dépendre de la forme de la surface. La nature du corps solide et celle du liquide ne font que déterminer la direction des premiers éléments, c.-à-d. de ceux où le liquide touche le corps solide ; car c'est là seulement que s'exerce, d'une façon appréciable, leur attraction mutuelle. Ces directions, une fois données, restent toujours les mêmes pour le même liquide et pour la même substance solide, quelle que soit d'ailleurs la figure des corps qui en sont formés ; mais, au delà de ces premiers éléments, et hors de la sphère d'activité sensible du corps solide, la direction des autres éléments et la forme de la surface sont uniquement déterminées par l'action du fluide sur lui-même. Cette théorie explique avec simplicité tous les phénomènes capillaires sans exception ; mais il resterait maintenant à savoir pourquoi, de la forme plus ou moins convexe ou concave de la surface, il peut résulter une pression plus ou moins forte sur le liquide. « Il est facile, dit Person, de concevoir que les molécules de la surface, non pas seulement à cause de leur pesanteur, mais à cause des attractions qu'elles éprouvent de la part des molécules plus profondes, doivent presser avec une certaine force. Comme cette pression doit aller en augmentant à mesure qu'on s'enfonce, et qu'il s'agit de forces beaucoup plus grandes que la pesanteur, il est évident que la densité du liquide peut être beaucoup moindre à la surface libre ou près des corps plongés, que dans l'intérieur de la masse. De ces changements de densité résultent des changements dans la configuration de la surface liquide près des corps solides, et, par suite, des modifications dans la pression, laquelle dépend évidemment de la disposition des molécules. Mais une analyse très-élevée peut seule suivre ces phénomènes dans tous leurs détails. Remarquons seulement que le changement de densité joue ici un rôle très important. Poisson a démontré que, si on n'y a pas égard, on ne peut expliquer ni l'élévation, ni la dépression. Il a fait voir, aussi, que l'on doit, dans l'analyse de ces phénomènes, tenir compte des répulsions moléculaires, de sorte qu'il faut considérer comme illusoires tous les calculs faits, en ne supposant que des attractions. »

Phénomènes remarquables dus à la capillarité. — La théorie de l'action capillaire permet d'expliquer maintenant quelques phénomènes qui paraissent d'abord assez étranges. Lorsqu'on retire de l'eau, avec précaution, un tube capillaire, on observe qu'il y reste une colonne de liquide à peu près double de celle qui se trouvait au-dessus du niveau quand le tube plongeait. Cela résulte de ce que le liquide devient alors convexe à son extrémité inférieure : or, la pression qui en résulte de bas en haut, étant double de celle qui était due à la surface plane, elle concourt avec le ménisque concave supérieur à soutenir une colonne double dans le tube. La pression qui résulte de la courbure explique aussi pourquoi un tube capillaire plongé dans l'eau ne donne lieu à aucun écoulement, lors même qu'on le prend plus court que la hauteur à laquelle la colonne liquide tend à s'élever. En effet, le liquide, pour se déverser, devrait devenir convexe ; mais, dès que la concavité diminue, la cause qui produisait la différence de niveau diminue aussi, et la pression devenant plus grande au sommet du tube, le mouvement ascensionnel s'arrête au degré de concavité qui correspond précisément à une différence de niveau égale à la hauteur de ce tube. — C'est encore à la cap. qu'il faut rapporter les attractions et les répulsions apparentes qui se manifestent entre les corps légers qui flottent à la surface des liquides. L'étude de ces attractions et de ces répulsions donne lieu aux observations suivantes : 1° Lorsque deux corps flottants, deux petites boules de liége par ex., sont à la fois mouillés par le liquide, ils font monter le liquide autour d'eux, et, comme si une forte attraction se produisait, ils se précipitent l'un vers l'autre quand la partie intermédiaire se trouve un peu au-dessous du niveau extérieur. 2° Si les corps ne sont mouillés ni l'un ni l'autre, comme par ex. deux boules de liége couvertes de noir de fumée, on observe un phénomène semblable, mais avec dépression du liquide autour des boules. 3° Enfin, si des deux corps flottants, l'un seulement est mouillé, comme cela arrive pour une boule de cire et une petite sphère creuse de verre ou de métal, (Fig. 14), il y a répulsion de la sphère de verre à la boule de cire dès qu'elles sont assez rapprochées pour que les deux courbures contraires du liquide se trouvent en contact. En général, on peut donc dire que deux corps qui sont tous deux mouillés, ou qui ne le sont ni l'un ni l'autre, s'attirent, et que, si l'un d'eux seulement est mouillé, ils se repoussent.

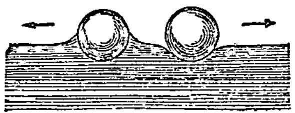
Fig. 14.

CAPILOTADE. s. f. (esp. *capirotada*). Sorte de ragoût fait de morceaux de viandes déjà cuites. *Une c. de volaille.* ‖ Fig. et fam., *Mettre quelqu'un en c.*, Médire de quelqu'un sans aucun ménagement.

CAPISCOL. s. m. (lat. *caput*, chef ; *schola*, école). Dignité de chapitre dans quelques provinces, qui répond au titre de doyen. *Le c. présidait au chœur, et veillait à ce qu'on observât les rubriques et les cérémonies.*

*** CAPISTRUM.** s. m. T. Ornith. Voy. OISEAU.

CAPITAINE. s. m. (lat. *caput*, tête). T. Milit. Chef d'une compagnie d'hommes de guerre, soit à pied, soit à cheval. *Le grade de c. C. d'infanterie, de cavalerie. C. de dragons. C. d'artillerie. C. des gardes. C.-lieutenant. C. commandant.* — *C.-lieutenant*, se disait autrefois dans la Maison du roi ou des princes, de Celui qui commandait une compagnie dont le roi, la reine ou un prince était censé cap. Ce titre se donnait aussi au Lieutenant de la compagnie colonelle d'un régiment d'infanterie. ‖ Se dit d'Un général d'armée par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement. *Un grand, un vaillant c. C. expérimenté. Cet empereur était un grand c. Ce général était plutôt soldat que c. Ce n'est pas un c.* ‖ T. Mar. Celui qui commande un bâtiment de guerre ou de commerce. *C. de vaisseau, de frégate, de corvette. Le c. d'un bâtiment de commerce. Un c. marchand. C. au long cours*, Voy. CABOTAGE. — *C. de pavillon*, Celui qui commande le vaisseau monté par un amiral, un vice-amiral ou un contre-amiral. — *C. d'armes*, Sous-officier de la marine militaire qui a la garde des menues armes du vaisseau. — *C. de port*, Officier chargé de la police maritime d'un port de commerce. ‖ Se disait autrefois, de Celui qui commandait dans certaines maisons royales. *C. de Fontainebleau.* On dit aujourd'hui *Gouverneur.* — *C. des chasses*, Celui qui avait le soin de ce qui regarde les chasses dans une certaine étendue de pays. On dit dans un sens analogue, *C. de louveterie.* ‖ * *C. général*, V. CAPITAINERIE. ‖ *C. de voleurs, de bohêmes*, etc., Chef d'une troupe de voleurs, de bohèmes, etc.

CAPITAINERIE. s. f. Charge de capitaine d'une maison royale, d'un château, etc., ou de capitaine des chasses. *Le roi lui donna la c. de Saint-Germain.* — ‖ *C. des chasses*, L'étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses. *Ces bois, ces terres étaient dans la c. de Saint-Germain.* ‖ Se disait autrefois, dans quelques maisons royales, Du lieu affecté au logement du capitaine du château ou des chasses. *Il loge à la c.* ‖ * *C. générale*, se dit, en Espagne, d'une Circonscription territoriale commandée par un *Capitaine général*, qui a rang de lieutenant général. *L'Espagne, sous le rapport militaire, est divisée en douze capitaineries générales.*

CAPITAL, ALE, adj. (lat. *caput*, tête, sommet). Principal. *Affaire capitale. Le point c. de l'affaire. C'est la clause capitale du contrat. Défaut c. L'œuvre capitale d'un auteur. Le tableau c. d'un peintre.* — *Les sept péchés capitaux*, V. PÉCHÉ. ‖ Fig., s'emploie substant., pour désigner Ce qu'il y a de principal, de plus important. *Le c. est de se mettre au travail. Le c. est de travailler à son salut.* — *Faire son c. de quelque chose*, En faire sa principale occupation, son principal objet. *Je fais mon c. de l'étude.* Vx. ‖ T. Droit crimin., *Crime c.*, Crime qui mérite le dernier supplice. *Peine capitale*, Celle qui emporte la perte de la vie ou la mort civile. *Condamner quelqu'un à la peine capitale*, Le condamner à mort. — *Ennemi c.*, Ennemi mortel, ennemi juré. ‖ *Ville capitale*, ou subst., *Capitale*, La ville principale d'un État, d'une province. *Paris est la capitale de la France. Rouen était la ville capitale de la Normandie. Visiter la capitale.* ‖ *Lettre capitale*, ou subst., *Capitale*, Grande lettre, lettre majuscule. Voy. CARACTÈRE.

CAPITAL. s. m. T. Écon. polit. et Comm.

Enc. — I. *Acceptions diverses du mot Capital.* — Dans le langage vulgaire, on donne le nom de *Capital* à toute somme qui produit un intérêt : on le fait alors synonyme de *Principal*, en l'opposant à *Intérêt* ou à *Rente.* On l'applique également aux sommes placées dans quelque entreprise industrielle, et qui rendent à leur propriétaire une part plus ou moins grande de bénéfice. Dans ces deux acceptions, le terme de cap. implique toujours l'idée de numéraire. Enfin, on l'emploie encore dans une signification beaucoup plus large; car, fort souvent, l'on comprend sous cette dénomination toutes les valeurs qu'un homme possède, tout son avoir, toute sa fortune, y compris même les fonds de terre, les maisons, les meubles, etc. : on l'oppose alors au mot *Revenu.*

Qu'est-ce que le cap.? — En Économie politique, on attache au mot cap. un sens plus précis. Parmi les définitions que les économistes ont données de ce terme, celle de Rossi nous paraît la plus rigoureuse : *Le Cap. est cette portion de la richesse* PRODUITE *et* ÉPARGNÉE *qui est* DESTINÉE *à la reproduction.* — Cette définition comprend trois termes : *richesse produite, épargne* et *destination*, qui représentent les trois caractères essentiels du cap. : 1° Le cap. est de la *richesse produite;* par conséquent, le *travail* et la *terre*, qui servent à la production sans être une richesse produite, constituent des *instruments* de la production tout à fait distincts du cap. 2° L'idée d'épargne est inséparable de celle de cap.; car celui-ci est le résultat de celle-là. 3° Cependant l'épargne n'est qu'un fait négatif : épargner, c'est ne pas consommer ; souvent on épargne dans le but de satisfaire plus tard un besoin ou un goût personnel. Il faut, pour que le produit épargné mérite d'être appelé cap., qu'il soit destiné à une production nouvelle. Sans la destination, il y a bien richesse produite, richesse épargnée ; mais il n'y a pas richesse devenue élément de production.

De ce que nous venons de dire, il résulte qu'on aurait tort de considérer tout produit comme constituant un cap. Ainsi, l'or qui est sous forme de bijou, est de la richesse, mais il n'est pas du cap.; la pièce d'or, au contraire, avec laquelle un filateur paye le salaire d'un ouvrier, est du cap. On ne peut pas même considérer comme cap. toute richesse produite qui donne un revenu, *par cela seul qu'elle donne un revenu.* « *Tout ce qui* produit un revenu, dit Rossi, est une chose utile pour celui qui la possède, c'est de la richesse. Je prête 10,000 fr. à raison de 5 pour 100 d'intérêt, ce qui me donne 500 fr. de revenu. Les 10,000 fr. sont-ils un cap.? Je l'ignore : je ne sais pas ce qu'en fera l'emprunteur. Mais, dit-on, lors même qu'il les dépenserait en choses frivoles qui bientôt n'existeront plus, vous aurez toujours votre revenu de 500 fr. Cela est possible, mais d'où sortiraient ces 500 fr.? Ils sortiraient d'un autre cap. Je recevrais, comme revenu de mes 10,000 fr., le produit d'une autre valeur qui aura été appliquée à la production. Le cap. social ne se trouverait pas moins diminué de 10,000 fr. »

II. *Classification des capitaux.* — L'énumération et la classification des choses auxquelles s'applique la dénomination de cap., serviront encore à mieux faire comprendre ce qu'est ce dernier. — Pour produire, il faut au travailleur des outils, des matières premières, de la subsistance accumulée pour se nourrir en attendant le produit nouveau qui doit résulter de son travail. De là, ainsi que l'a établi Adam Smith, et que l'admettent la plupart des économistes, trois catégories de capitaux. Voici comment s'exprime Ad. Smith.

A. — « La première comprend cette portion de produits qui est *réservée pour la consommation immédiate*, et dont le caractère distinctif est qu'elle ne rapporte ni revenu, ni profit. Elle consiste dans le fonds d'aliments, d'habits, de meubles, etc., achetés par ceux qui les consomment, et qui ne sont pas entièrement consommés. Tout le fonds des maisons, qui dans un pays ne servent que pour le logement, fait partie de cette première catégorie.

B. — » La seconde comprend le *Cap. fixe*, dont la marque distinctive est qu'il rapporte un revenu ou un profit, sans circuler ou changer de maître. Il consiste principalement dans les quatre articles suivants : — 1° Dans toutes les machines et instruments utiles de métier qui facilitent et abrégent le travail ;— 2° Dans tous les bâtiments profitables qui procurent un revenu, non-seulement à leur propriétaire qui les donne à loyer, mais *encore à la personne qui en paye la rente, comme les boutiques*, magasins, usines, fermes avec leurs étables, greniers et autres bâtiments qui en dépendent, etc. ; — 3° Dans les améliorations des terres, ou dans ce qu'on a mis utilement à les défricher, à en faire écouler les eaux, à les enclore, à les engraisser et à les rendre plus propres au labour et à la culture ; — 4° Dans les talents acquis et utiles. La vie et l'entretien de tous ceux qui les acquièrent coûtent toujours une dépense réelle pendant leur éducation, leurs études ou leur apprentissage, et cette dépense est un cap. fixé et réalisé dans leur personne. L'adresse perfectionnée d'un ouvrier peut être considérée sous le même aspect qu'une machine ou un instrument qui facilite et abrége le travail, et qui rend avec profit les frais qu'elle a coûtés.

C. — » La troisième catégorie comprend le *Cap. circulant* ou *mobile*, dont le caractère distinctif est qu'il ne rapporte un revenu qu'en circulant ou en changeant de maître. Il est également composé de quatre parties : — 1° De l'argent, par le moyen duquel les trois autres parties circulent et se distribuent à ceux auxquels il convient d'en faire usage et de les consommer ; — 2° Des fonds de vivres ou de denrées, qui sont dans la possession du boucher, du fermier, du marchand de blé, du brasseur, etc. ; — 3° Des matières soit absolument brutes, soit plus ou moins manufacturées, qui servent à faire des habits, des meubles et des bâtiments, qui n'ont encore pris aucune de ces formes, mais qui restent entre les mains des producteurs, tels que manufacturiers, merciers, drapiers, marchands de bois de charpente, menuisiers, briquetiers, etc. ;—4° De l'ouvrage fait et parfait, qui est encore chez le marchand ou chez le manufacturier, et qui n'est pas encore vendu ou distribué à ceux qui doivent en user et les consommer. »

Cette classification laisse peu à désirer; cependant nous croyons nécessaire de l'accompagner de quelques observations. — Au sujet de la première catégorie, Ch. Coquelin remarque, avec raison, que parmi les objets qui la composent, il en est, les substances alimentaires, par ex., qui se consomment tout entiers et ne sont utiles que par là, tandis que les autres, tels *que les meubles et surtout les maisons* d'habitation, étant plus durables, on n'en consomme guère que l'usage. — Mais cette catégorie elle-même a donné lieu à une controverse plus importante. Un penseur des plus éminents a prétendu que les divers objets compris par Smith et la plupart des économistes, dans cette première classe, ne doivent pas être rangés parmi les capitaux. Il pense que ce qui concerne l'habitation, le vêtement et la nourriture de l'homme industrieux livré à la production, ne saurait entrer sous la notion de cap., attendu que, lors même que l'ouvrier ne travaillerait pas, il ne pourrait se passer ni de logement, ni d'aliment, ni d'un vêtement quelconque. Sans doute, il en est ainsi ; mais dans le cas de chômage du travailleur, il vit tout simplement sur un produit antérieur accumulé et épargné, soit par lui, soit par quelque autre individu. Quand il s'adonne, au contraire, à une œuvre de production, il compte que le nouveau produit lui remboursera ses frais de nourriture, de vêtement et de logement, s'il les a avancés lui-même, ou bien il les prend sur son salaire, dans le cas où il n'est pas lui-même quelque peu capitaliste. Au point de vue de la production, le pain et la viande que consomme le travailleur, sont du cap. au même titre que le fourrage consommé par le bœuf et le cheval d'une ferme, et même que la houille consommée par la machine à vapeur : car, ce pain et cette viande sont des *avances*, des *produits épargnés et destinés à concourir à une œuvre de reproduction*. Rossi oppose encore à la doctrine de Smith un argument plus spécieux. Il dit que, les consommations de l'ouvrier étant en général payées sur son salaire, et l'idée de salaire étant inséparable de celle de travail dont il est la forme habituelle de rémunération, on confond les deux instruments de la production, le *travail* et le *capital*, lorsqu'on fait figurer dans la catégorie du cap., soit le salaire, soit les objets de consommation nécessaire que l'ouvrier se procure avec son salaire. Il résulte uniquement de cette critique de Rossi, que l'on doit, en décrivant les phénomènes économiques, avoir soin de ne pas *faire de double emploi. Quant à l'idée de scinder complétement*, comme le voudrait le savant économiste, la considération du salaire et celle du cap., elle est repoussée par la pratique et par la théorie. En effet, d'un côté, il n'y a pas d'entrepreneur qui ne calcule parmi les capitaux indispensables à une industrie quelconque, la somme qu'il lui faudra avancer en salaires ; et de l'autre, une analyse rigoureuse des faits démontre que toutes les avances de cap. consistent, en définitive, en salaires, ainsi qu'on le verra plus loin.

Passons à la deuxième catégorie. Au sujet des améliorations des fonds de terre, le prof. Jos. Garnier fait observer que, les améliorations dont parle Smith étant absolument incorporées au sol, elles sont dès lors confondues avec lui et cessent d'être instrument-capital pour devenir instrument-terre. Or, comme il est impossible de jamais *dégager* la moindre parcelle des capitaux ainsi employés, il conviendrait peut-être d'établir, pour cette portion du cap., une catégorie particulière. — Ce que nous venons de dire des améliorations de la terre, peut s'appliquer, dans une certaine mesure, aux talents acquis et utiles qui sont réalisés et fixés dans la personne du producteur. Les dépenses faites pour l'acquisition de ces talents se confondent avec l'instrument-travail. — Rossi fait encore, à ce sujet, une observation fort juste : « Toutes les fois, dit-il, qu'il y a capacité ou talent acquis, il y a capitalisation ; mais qu'est-ce qu'on a capitalisé? Un jeune homme, après avoir fait de longues et pénibles études, est devenu un ingénieur civil du premier mérite. Qu'y a-t-il de capitalisé chez lui? Si l'on vous répondait : — tout ce que le jeune homme a consommé pendant le temps de ses études, de ses travaux préparatoires ; — votre réplique serait facile. — Quoi ! diriez-vous, s'il n'avait pas étudié pour devenir ingénieur civil, il n'aurait donc ni bu, ni mangé? Il n'aurait été ni logé, ni vêtu? Ainsi, quand on dit que l'enfant qui étudie capitalise tout ce qu'il consomme, on emploie une expression inexacte ; il ne capitalise réellement que la somme de travail que, pendant son apprentissage, il aurait pu employer autrement. Le jeune ingénieur aurait pu être envoyé à 9 ou 10 ans *travailler dans une fabrique. En un mot*, dès que l'âge du travail *naturel* étant arrivé, ce travail ne se fait pas, parce qu'on veut pouvoir faire plus tard un travail *savant* et plus productif, il y a véritable capitalisation ; ce qu'on capitalise, c'est le produit du travail *naturel* dont on se prive pendant l'apprentissage. Quant à la nourriture de l'apprenti, elle fait partie de la consommation nécessaire du père de famille. » Ici l'expression de Rossi n'est pas complète : car, au produit dont le père de famille se prive en ne faisant pas travailler productivement son enfant, il faut ajouter les sommes qu'il dépense en livres, en leçons et autres frais qu'exigent une éducation et une instruction d'un ordre supérieur.

Quant à la troisième catégorie d'Ad. Smith, elle peut aussi donner lieu à deux observations : l'une, au sujet du numéraire, mais il en sera question tout à l'heure ; l'autre, à propos d'une omission : nous voulons parler des chalandises commerciales, des clientèles, des procédés scientifiques et industriels, etc. Ces choses sont des capitaux qui sont souvent d'une telle importance que toute la prospérité d'une entreprise repose sur elles.

Cap. fixe ; Cap. circulant. — Au premier abord, on serait porté à croire que les divisions et subdivisions qui viennent d'être établies, sont de pures minuties d'école, et peuvent être négligées sans inconvénient. Il n'en est rien cependant : toutes ces distinctions intéressent et la science théorique et la pratique des affaires. Néanmoins, la plus importante de toutes est la distinction établie entre le cap. *fixe* et le cap. *circulant.* J.-B. Say donne au premier le nom de cap. *engagé*, et James Wilson donne au second celui de cap. *flottant.*

Nous avons vu qu'Ad. Smith reconnaissait le premier à ce *qu'il rapporte un revenu ou un profit sans changer de maître*, et le second à ce qu'il ne rapporte un revenu qu'en changeant de maître. Cette formule est parfaitement exacte, mais elle n'est pas assez précise. J. Wilson a rendu cette distinction aussi nette et rigoureuse qu'il est possible de le faire. Le cap. fixe est celui qui, à chaque opération productive n'a besoin de recevoir et ne reçoit en effet qu'un revenu, tandis que le cap. circulant a pour caractère de se régénérer tout entier, avec un supplément, dans toute opération qui réussit. Ainsi, par ex., une machine (nous savons qu'elle fait partie du cap. fixe) n'est pas consommée par un seul acte de production : elle fonctionnera convenablement si, par les actes de production multipliés auxquels elle vient en aide, elle suffit à couvrir les dépenses de son entretien, avec un excédant pour représenter l'intérêt de la somme qu'elle a coûté et sa dépréciation progressive, car elle s'use à la longue, et, à la fin, il faut la renouveler. Lorsque, au contraire, on passe en revue les trois dernières classes d'objets compris dans la catégorie du cap. circulant, on voit, d'une part, que chacun d'eux, une fois qu'il a servi à une seule production, est complétement détruit comme cap., qu'il n'est plus capable de servir au même genre de production, mais que, d'autre part, lorsque l'opération est terminée, sa valeur revient tout entière, par la voie du commerce, aux mains du producteur, même avec un surplus. Nous citerons comme ex. le suif et l'alcali qu'emploie le savonnier ; ces deux substances sont détruites comme suif et comme alcali, dans l'acte de la production qui a pour résultat le savon ; mais, en vendant son produit, le fabricant de savon retrouve la valeur du suif et de l'alcali qu'il a consommés, avec un bénéfice. — En poussant plus loin cette analyse, nous trouvons que, non content de se *régénérer lui-même intégralement, le cap. circulant paye encore* à lui seul l'intérêt afférent au cap. fixe, ainsi que les frais d'entretien et même l'annuité qui doit, au bout d'un laps de temps plus ou moins long, reproduire ce dernier. S'il en est ainsi, et la chose est évidente, il s'ensuit nécessairement, comme le fait observer Michel Chevalier, que le cap. circulant représente le revenu brut de la société, que c'est lui qui fournit à toutes les dépenses de la communauté quelles qu'elles soient, et enfin que ce qui reste de ce cap. circulant, une fois toutes ces dépenses acquittées, constitue l'épargne de la nation, ou la somme de produits non consommés qui peuvent être destinés à la reproduction, c.-à-d. à accroître le cap. national.

Une autre conséquence à tirer de ce qui précède, c'est qu'il n'est pas indifférent que le cap. employé dans la production se trouve sous la forme de cap. fixe ou sous celle de cap. circulant. Il est impossible d'établir une formule générale relative au rapport qui doit exister entre ces deux catégories de capitaux, car ces proportions varient nécessairement dans chaque industrie, et d'après une foule de circonstances. Néanmoins, on peut poser comme précepte général, de réduire toujours autant que possible la proportion du cap. fixe, afin de donner d'autant plus au cap. circulant. Cette question intéresse et le capitaliste et l'ouvrier; le premier parce que, s'il se trouve dans la nécessité de changer la destination de ses capitaux, il éprouve toujours une perte plus ou moins grande, quelquefois même énorme, sur la partie qui a été employée sous forme de cap. fixe; le second, parce que le cap. employé sous forme de cap. fixe, ne commande qu'une certaine quantité de travail, celui-là même par lequel il est fixé ou engagé, tandis que le cap. circulant, se renouvelant aussi fréquemment que possible, commande à chaque renouvellement de production, une quantité de travail au moins égale, sinon supérieure. Ajoutons à cela que l'immobilisation brusque de grandes quantités de capitaux circulants, c.-à-d. leur conversion en capital fixe, joue un rôle considérable, ainsi que l'a démontré Wilson, dans la plupart des grandes crises commerciales.

Le cap. et la monnaie. — Si, comme nous l'avons démontré, la notion du cap. comprend toute espèce de valeur destinée à la production d'une richesse nouvelle, et si le cap. circulant représente à lui seul tout le produit brut de la société, il est bien évident que la monnaie d'un pays ne constitue qu'une très-minime partie du cap. de ce même pays. Pendant des siècles on a confondu la richesse avec la monnaie : cette erreur est en partie dissipée ; mais bien des gens, même parmi ceux qui passent pour éclairés, confondent encore le cap. et la monnaie. Cette erreur résulte évidemment de ce que l'on est dans l'habitude d'évaluer les capitaux en sommes de monnaie, de ce qu'on transforme en monnaie les capitaux dont on veut changer la destination, et de ce que toute opération complète de production se termine par une vente, c.-à-d. par un échange contre espèces métalliques. On dit vulgairement que *l'argent est abondant*, lorsque l'entrepreneur d'industrie trouve facilement le cap. dont il a besoin ; dans le cas contraire, on dit que *l'argent est rare*. Cette confusion est une erreur déplorable et féconde en conséquences funestes, ainsi que nous l'établirons en traitant la question du CRÉDIT ; toutefois ce que nous venons de dire doit suffire pour montrer combien cette opinion est grossièrement fausse. On n'a, du reste, pour s'en convaincre, qu'à comparer la quantité de monnaie qui existe en France (3 milliards au plus) avec la quantité énorme de capitaux de tous genres que possède notre pays, et cependant il n'y a même qu'une partie de cette monnaie qui soit employée comme cap. Il est encore bon d'observer que le pays du monde où les capitaux sont le plus abondants, l'Angleterre, est celui qui possède la plus faible proportion de monnaie : malgré l'immensité de sa production et de ses transactions, on estime généralement qu'elle n'a pas plus d'un milliard en espèces métalliques.

Mais ce fait que le pays le plus riche en capitaux est celui qui a le moins de monnaie, nous oblige à revenir sur le rang que les économistes assignent à cette dernière dans la classification des capitaux. Tous s'accordent à la placer dans la catégorie du cap. circulant. En effet, la monnaie est assurément de toutes les marchandises, celle qui possède au plus haut degré la faculté de *circuler* dans le sens propre du mot ; dans l'industrie, on donne même le nom de *Cap. de roulement* aux réserves métalliques que l'entrepreneur est obligé d'avoir par devers lui pour le payement des salaires de ses ouvriers et pour ses transactions de chaque jour. « La portion du cap. d'un filateur de coton, dit J. Stuart-Mill, qu'il paye en salaires à ses ouvriers, n'existe plus comme cap., ou tout au moins comme cap. de filature, une fois ainsi distribuée. Il convient donc de la ranger dans le cap. circulant. » Au point de vue du filateur, comme de tout entrepreneur d'industrie, rien n'est plus juste ; mais au point de vue de la société, ce classement laisse à désirer. En réalité, ainsi que le remarque Michel Chevalier, la monnaie se distingue, par des caractères particuliers, de tous les autres objets compris dans la catégorie du cap. circulant. 1° A moins qu'il ne s'agisse d'un pays essentiellement producteur de métaux précieux, elle ne fait aucunement partie du revenu brut du pays, tandis que toutes les autres choses qualifiées de cap. circulant en font partie ; 2° Elle coopère uniquement à la production en facilitant celle-ci de la même manière que les diverses sortes de machines, lesquelles sont du cap. fixe ; 3° Elle offre encore cela de commun avec le cap. fixe, qu'il est de l'intérêt de la société et de l'entrepreneur, de réduire le plus possible la quantité de monnaie nécessaire à la production. D'après ces considérations, auxquelles il ajoute celle que la monnaie peut, à volonté et sans variation dans sa valeur, se transformer en cap. circulant (c.-à-d. en lingot) et revenir à l'état de cap. fixe (c.-à-d. à l'état de monnaie), le savant économiste que nous venons de citer range les espèces métalliques, en tant qu'instruments des échanges, dans la catégorie du cap. fixe. Dans tous les cas, la monnaie, dans une classification rigoureuse des capitaux, nous paraît devoir constituer une catégorie tout à fait distincte.

Autres divisions du cap. — Les capitaux, soit fixes, soit circulants, dont il vient d'être parlé, peuvent encore être considérés sous d'autres aspects. Ainsi, on les distingue en *matériels* et *immatériels*. Les premiers n'ont pas besoin d'être définis ; quant aux seconds, ils comprennent les talents utiles acquis, les clientèles et achalandages, les procédés scientifiques, etc. Quelques auteurs ont même distingué un *Cap. moral*, et ont classé, sous ce titre, diverses qualités morales, telles que l'esprit d'ordre, l'économie, la prudence, la loyauté, etc. Ces qualités sont assurément d'une haute importance pour la réussite d'une entreprise, et même pour la prospérité d'un pays, lorsqu'elles y sont généralement répandues ; mais, prétendre classer les vertus parmi les capitaux, c'est évidemment sortir de la sphère de la science économique. — Les capitaux matériels sont encore divisés en *capitaux-instruments* et *capitaux-matières*. On considère, en général, comme cap.-instrument toute chose qui peut servir à des actes répétés de production, jusqu'à ce qu'elle devienne hors de service, et comme cap.-matière, tout élément de production qui est anéanti, au moins en tant qu'élément, dans l'acte même de la production. Telle est une toison qui, après avoir servi à fabriquer des fils de laine, se trouve détruite comme toison ; tel est encore le fil qui en résulte, et qui se trouve à son tour n'avoir plus d'usage comme fil, dès qu'il a été tissé. A ce point de vue, le combustible, qui n'est utile que par sa combustion seule, et qui est anéanti par cet acte même, doit être considéré comme cap.-matière. On peut aussi regarder comme cap.-matière toute chose qui, ayant subi la modification résultant de la production, est elle-même chose échangeable, et comme cap.-instrument, toute chose employée à produire cette modification, mais qui ne devient pas, à la suite de l'opération, partie de la chose échangeable. Selon cette nouvelle définition, le combustible employé à chauffer une machine à vapeur, par ex., serait non plus cap.-matière, mais cap.-instrument. — Quoique l'idée de cap. implique celle de production, et qu'on semble, d'un côté, faire un pléonasme en appliquant aux capitaux l'épithète de *productifs*, et, de l'autre, faire un contresens en parlant de capitaux *improductifs*, ces deux expressions sont fréquemment employées par les auteurs. Les capitaux sont appelés productifs ou *actifs*, lorsqu'ils servent actuellement à la production ; ils sont appelés improductifs ou *dormants* lorsqu'ils attendent un emploi. Ainsi, les rentrées que fait un capitaliste, et qui demeurent souvent oisives jusqu'à ce qu'il leur ait trouvé un placement convenable, les sommes qui restent en caisse en attendant un payement, les étoffes qui restent en magasin, sans teinture, faute d'ouvriers ou de fonds, sont bien des capitaux, mais des capitaux improductifs. Il en est de même des usines et des machines qui chôment, faute de commandes, pour cause de réparations, etc. On peut encore appliquer ce nom à cette portion du cap. fixe, qui, dans une industrie quelconque, excède la portion utile. Par ex., lorsqu'un entrepreneur (et cela se voit fréquemment chez nous) construit un palais là où un hangar eût suffi à l'exploitation, les sommes dépensées en trop sont bien certainement un cap. improductif. — Le cap. peut encore se diviser en cap. *public* et en cap. *privé*. Le premier est principalement constitué par les voies de communication. Le cap. *national* est la somme du cap. public et du cap. privé. — On a encore employé l'expression de cap. *fictif*, mais dans le sens de monnaie fictive ou de valeur fictive.

Nous terminerons ce que nous avons à dire au sujet de la classification des capitaux, en réfutant quelques idées fausses qui sont assez répandues. — 1° On dit vulgairement que le temps est un cap. Si l'on entendait par là que l'on gagne de l'argent en employant utilement son temps, comme l'exprime pittoresquement le proverbe anglais, *Time is money* « le temps, c'est de l'argent », ce serait une simple métaphore à laquelle nous n'aurions rien à objecter ; mais cette métaphore est souvent prise à la lettre. Tout le monde sait que certains vins, quand on les a conservés dix ou vingt ans, ont acquis une qualité et une valeur qu'ils n'avaient pas auparavant ; et l'on dit que, dans ce cas, le vin a servi de matière, le temps d'instrument, et que le produit est la nouvelle valeur acquise au propriétaire du vin. Cette analyse, ainsi que le fait observer Rossi, est peu correcte. Ce qu'on appelle l'action du temps, n'est autre chose qu'une force, un agent naturel, et nullement un cap. Il n'y a ici d'autre cap. que le vin, le tonneau et la cave. — 2° On prend encore à la lettre une autre figure de rhétorique lorsqu'on définit le cap. du *travail* accumulé. L'expression d'accumulation ne peut s'appliquer au travail ; elle ne convient qu'au produit, qu'à la valeur qui est le résultat du travail. — 3° Enfin, lorsqu'on dit que le travail est le cap. de l'ouvrier, on ne se contente pas de parler par métaphore, on émet une proposition radicalement fausse. « Les facultés acquises de l'ouvrier, remarque Jos. Garnier, peuvent bien être considérées, soit comme instrument-cap., soit comme instrument-travail ; toutefois l'analogie ne va pas jusqu'à l'identité. » Nous ferons observer à ce propos, que l'économie politique doit se montrer, dans son langage, aussi sobre que possible de figures de rhétorique et surtout de métaphores, car elles donnent fréquemment lieu à des interprétations inexactes et même à des erreurs fort graves.

III. *De la formation et de l'accroissement du cap.* — Le cap. est le résultat de l'épargne. Ce qui a été déjà dit à ce sujet prouve cette proposition jusqu'à l'évidence ; cependant il est nécessaire de lui donner quelques développements. — Si tous les producteurs, si tous ceux qui tirent leur revenu du produit des autres, se mettaient à dépenser tout ce qu'ils reçoivent, le cap. ne s'accroîtrait pas. Pour qu'il s'accroisse, il faut donc que quelqu'un ait produit cette accumulation, et se soit abstenu de la dépenser. Toutefois, il est des cas où le mot épargne, avec le sens dans lequel on le prend habituellement, n'exprime pas exactement l'opération par laquelle s'est accru le cap. C'est ce qui a lieu lorsqu'une augmentation de la puissance productive du travail crée un fonds additionnel qui permet au cap. de s'accroître, non-seulement sans accroissement de privations, mais encore avec augmentation de consommation. Bien que le producteur ait alors plus consommé, il a cependant fait une plus grande épargne, en prenant ce dernier terme dans un sens plus large et plus scientifique. En un mot, il y a eu, dans ce cas, un plus grand excédant de production sur la consommation. Ainsi, économiquement parlant, *épargner*, ce n'est pas consommer moins d'une manière absolue : c'est tout simplement consommer moins qu'on ne produit.

Le cap. étant le produit de l'épargne, c.-à-d. l'abstention d'une consommation actuelle en vue d'un bien futur, son accroissement dépend nécessairement de deux choses : de la somme du fonds sur lequel l'épargne peut s'opérer, et de la puissance des motifs qui engagent à cette épargne. — Le fonds sur lequel peut s'opérer l'épargne est l'excédant du produit du travail, qui reste après qu'il a été pourvu aux besoins de la vie de tous ceux qui ont pris part à la production, en y comprenant, bien entendu, les produits employés à remplacer les matières premières et à renouveler la partie du cap. fixe mise hors d'usage. C'est là le fonds sur lequel les producteurs pourvoient à leurs jouissances personnelles, en tant qu'elles se distinguent des choses indispensables à la vie ; c'est là le fonds sur lequel subsistent également tous ceux qui ne concourent pas eux-mêmes à la production : c'est là, enfin, ce qui constitue le revenu net réel du pays, et c'est à ses dépens uniquement que se forment et que peuvent se former les accroissements du cap. La somme de ce produit net est l'un des éléments qui déterminent le montant de l'épargne. On ne pourrait pas épargner au delà de cette somme, mais jamais on ne l'épargne tout entière. Le principal motif qui stimule à en épargner une portion plus ou moins considérable, c'est le désir de retirer un revenu de ses épargnes. Or, plus le profit qu'on peut espérer d'obtenir par l'emploi d'un nouveau cap. est considérable, plus le motif d'épargner a de force et d'influence.

Cependant la somme du profit que l'on peut obtenir par l'emploi d'un nouveau cap., n'est pas le seul motif qui détermine à épargner. « Étant donnés, dit J. Stuart-Mill, les mêmes motifs d'intérêt personnel, la disposition à l'épargne est très-différente chez les divers individus et dans les divers pays. Le désir d'accumuler se manifeste avec une énergie inégale, non-seulement suivant les variétés du caractère personnel, mais encore suivant l'état général de la société et de la civilisation. » — Voy. ÉPARGNE.

IV. *Fonction du cap.* — Le auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, sont unanimes au sujet de la fonction du cap. : pour tous, le cap. est l'un des trois éléments indispensables de la production. C'est au cap. seul que le travail doit sa fécondité ; sans cet auxiliaire indispensable, l'homme s'épuiserait en efforts stériles. « En effet, dit Coquelin, le cultivateur ne peut pas labourer la terre sans sa charrue ou sans sa bêche. Il ne peut pas utiliser les fruits de sa récolte sans posséder des chariots, des animaux de trait, des granges, tout le matériel d'une exploitation rurale. Le forgeron ne forge pas sans son enclume et sans son marteau. Il lui faut même, outre ces instruments caractéristiques, un soufflet, un fourneau, du combustible, du fer, sans parler de son atelier qui est encore un cap. Un tisserand ne tisse pas sa toile sans un métier. Il lui faut, en outre, du fil, soit qu'il l'achète, soit qu'on le lui fournisse, sans compter les accessoires qui sont encore assez nombreux. Il n'y a point d'industrie, point de métier où l'on n'ait besoin de quelques instruments, quoique l'importance de ces instruments varie beaucoup selon le genre de travail. Il est donc constant que, dans tous les emplois de la production, le cap. est le compagnon, l'auxiliaire obligé du travail, tellement qu'on peut dire, à la rigueur, que sans cap. il n'est point de travail. Cela est vrai même par rapport à l'état sauvage où l'homme ne va guère à la chasse sans un arc et des flèches, ou quelque autre instrument équivalent. A plus forte raison, cela est-il rigoureusement vrai par rapport à l'état civilisé, où les travaux sont toujours plus compliqués et ne donnent jamais des résultats aussi immédiats. »

Le cap. assiste le travail dans l'œuvre de la production, en lui faisant des *avances*, c.-à-dire en mettant à sa disposition des valeurs, qui seront détruites par celui-ci, mais de telle sorte qu'elles se trouveront rétablies plus tard. Ainsi qu'on l'a déjà vu plus haut, tout cap., pour remplir son rôle dans la production, est nécessairement consommé ; mais il ne l'est pas par le capitaliste lui-même. Une partie s'échange contre des instruments, machines, outils, etc., pour remplacer ceux mis hors de service par l'usage ; une partie contre de la semence ou des matières qui sont détruites comme telles dans l'acte de la production, et qui sont anéanties dans l'acte de la consommation du produit parfait ; enfin, une troisième partie est payée en salaires aux travailleurs productifs, qui la consomment pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens. Ainsi donc, tout ce qui est produit est consommé ; ce qui est épargné et employé comme cap., aussi bien que ce qui est dépensé improductivement en choses les plus futiles, et le premier souvent tout aussi rapidement que le dernier. Les capitaux de tout genre périssent avec une promptitude extrême. La plus grande partie du cap. qui existe aujourd'hui en France a été produite par le travail des hommes dans le cours de cette année même. Il existait peut-être, il y a dix ans, une petite partie de ce cap. Les bâtiments consacrés aux exploitations rurales, ceux des usines et des manufactures, quelques vaisseaux, quelques machines, des routes, voilà à peu près tout ce qui, dans le cap. productif actuel du pays, remonte à quelques années. Encore toutes ces choses ne seraient-elles pas ce qu'elles sont aujourd'hui, sans les travaux continuels d'entretien et de réparation qu'on leur a consacrés. « Si le cap. existant, dit J. Stuart-Mill, se transmet de siècle en siècle, d'année en année, ce n'est pas par sa conservation, mais par sa reproduction perpétuelle. L'accroissement du cap. est semblable à l'accroissement de la population. Tout individu qui naît, meurt bientôt ; mais le nombre de ceux qui naissent dans l'année excède le nombre de ceux qui meurent. »

Maintenant, il est facile de comprendre que les travailleurs sont toujours entretenus sur le cap. Nous disons qu'il en est toujours ainsi, lors même que le cap. n'est pas fourni par un capitaliste. En effet, quand le producteur s'entretient au moyen d'un fonds qui lui appartient, quand le cultivateur vit sur sa propre terre, quand l'artisan travaille pour son propre compte, ils sont tous entretenus par un fonds avancé au travail antérieurement. Le paysan subsiste sur les produits de l'année précédente, et l'artisan avec le prix du produit qu'il a déjà confectionné et vendu. Ils s'entretiennent donc au moyen d'un petit cap. qu'ils possèdent et qu'ils emploient. Cette proposition que le producteur vit toujours aux dépens d'un cap. antérieur, n'est pas moins évidente, lorsqu'il s'agit de travailleurs salariés. Mais, lorsque c'est un capitaliste qui fournit le cap., celui-ci est toujours avancé en travail sous forme de salaires. Une grande partie de la dépense d'un filateur, par ex., est employée directement à payer des salaires. Le reste consiste en acquisition de matières premières, de machines et d'outils, bâtiments compris. Or, ces matières et ces machines ont été également produites par le travail, et les fabricants qui les ont vendues à notre filateur avaient également fait des avances en salaires, et ainsi de suite. Par conséquent, en remontant aussi loin qu'on le voudra, on trouve toujours que la forme de salaire est celle sous laquelle se sont faites les avances successives de cap., bien entendu que chaque acheteur successif rembourse à son vendeur ces mêmes avances. C'est ainsi, du moins, que les choses se passent dans tous les pays de grande production, où les ouvriers et les capitalistes forment deux classes séparées, et où le capitaliste avance tous les frais. On peut objecter, il est vrai, que cet état de choses n'est pas l'effet de la nécessité, et que l'ouvrier, au lieu de recevoir un salaire, pourrait vivre sur ses économies antérieures et attendre l'achèvement et la vente du produit pour toucher sa part de revient dans l'acte de la production ; mais cette objection n'est que spécieuse. Dans ce dernier cas, l'ouvrier serait un capitaliste plaçant ses capitaux dans l'entreprise, et fournissant une partie des fonds qu'elle exige, jusqu'à concurrence du montant de son salaire.

V. *Importance du Cap.* — « Le cap. est, je dirai presque, la vie matérielle des Etats, la mesure de leur civilisation et de leurs progrès. Comparez des pays divers ; vous trouverez ici une terre fertile et un ciel favorable aux entreprises de l'homme, une population assez nombreuse et heureusement douée ; là, un sol ingrat, un ciel sévère, une population qui a besoin de beaucoup de soins pour sa vie physique, et qui est souvent menacée par la maladie et la mort. Cependant il vous arrivera de trouver la richesse, le progrès dans le pays que la nature a traité en marâtre ; la pauvreté, la misère, dans le pays qu'elle a comblé de ses faveurs. C'est que les forces naturelles de l'un n'ont pas été secondées par l'accumulation du cap., tandis que, dans l'autre, l'ordre, la persévérance, l'economie ont fini par amasser d'immenses capitaux, dont la puissance productive supplée toutes les imperfections des moyens naturels. Le cap. met en mouvement, anime et double toutes les forces sociales ; c'est à l'aide du cap. que les hommes se rapprochent, que les distances disparaissent, que les richesses de tous les pays se transportent promptement jusque sous la main du consommateur le plus éloigné, que les goûts se multiplient, que les désirs s'étendent, et que peu à peu l'homme s'élève dans l'échelle de ses besoins et de ses jouissances. C'est le cap. qui, sous cent formes diverses, outil, machine, port, *rail*, pompe à feu, navire, que sais-je ? force les agents naturels à se plier aux volontés de l'homme. A l'aide du cap., on a pu perfectionner ce grand levier de l'industrie moderne qu'avaient à peine entrevu quelques penseurs de l'antiquité, je veux dire la division du travail. Par là, la puissance productive est devenue prodigieuse ; elle a de quoi confondre les imaginations les plus hardies. Et, cependant, touchons-nous au terme du progrès industriel ? Tout se réunit, au contraire, pour nous laisser entrevoir un progrès ultérieur, des efforts nouveaux qui laisseront bien loin derrière eux tout ce qui se fait aujourd'hui. »

Ainsi s'exprime Rossi, et il n'y a dans ces paroles aucune exagération. L'accroissement du cap. dans ces quarante dernières années de paix a produit en effet des merveilles, qui seront bientôt dépassées, si rien ne vient mettre obstacle à la marche progressive de cet accroissement. Car si l'industrie est fécondée par le cap., c'est lui aussi qui la limite : c'est là une loi inexorable que constate l'économie politique. Par conséquent, quelque brillantes que soient les découvertes de la science moderne, quelque magnifiques que puissent être les inventions dues au génie de nos artistes et de nos industriels, si le cap. ne vient à leur aide, elles demeureront infécondes et stériles. En dépit des préjugés vulgaires encore si profondément enracinés, nulle puissance au monde ne saurait, sans accroissement de cap., créer du travail et augmenter la production. Mais de ce que l'industrie est limitée par le cap., il ne s'ensuit pas qu'elle atteigne toujours la limite posée. Il se peut qu'il n'y ait pas de travailleurs disponibles en nombre proportionné à celui que le cap. existant serait capable d'entretenir. Ce cas est assez rare ; cependant il s'est rencontré dans quelques colonies nouvelles. Lorsque l'industrie ne s'est pas développée jusqu'à la limite du cap., les gouvernements peuvent aider à atteindre cette limite de diverses manières ; par ex., par l'importation de travailleurs. C'est ce qu'a fait récemment le gouvernement anglais en introduisant des Coolies et des nègres libres dans ses colonies des Antilles.

Si, d'un côté, l'industrie est limitée par le cap., d'un autre côté, tout accroissement de ce dernier donne ou doit donner un aliment nouveau à l'industrie. Il est même impossible d'assigner une limite à cette faculté. Quoique, dans tout accroissement considérable du cap., il y en ait une portion qui s'immobilise en machines, en bâtiments, en améliorations foncières, etc., la plus forte portion est employée à entretenir des ouvriers : or, cette portion peut s'accroître indéfiniment, sans créer une impossibilité à son propre emploi. En d'autres termes, s'il existe des hommes capables de travailler et des subsistances pour les nourrir, ils peuvent toujours être occupés à produire quelque chose. Cette doctrine est en opposition directe avec une opinion vulgaire et trop accréditée qui prétend que si les consommateurs épargnaient et transformaient en cap. une portion plus considérable de leur revenu, que s'ils ne consommaient pas improductivement la plus forte partie de ce revenu, il s'ensuivrait une accumulation fâcheuse, qui serait une perte réelle, car il n'y aurait pas d'acheteurs pour les objets créés à l'aide de ce cap. Cette erreur déplorable se trouvera complétement réfutée lorsque nous exposerons la théorie des DÉBOUCHÉS. Nous nous contenterons de faire observer ici que tout producteur est lui-même consommateur, que sa *puissance de consommation* est, comme celle de tout homme, illimitée, et que, par conséquent, les différentes classes de travailleurs sont très-capables d'échanger entre elles leurs divers produits et de les consommer. Or, de deux choses l'une, ou bien le nombre des producteurs s'est accru en raison directe de l'accroissement du cap., ou bien il est resté stationnaire. Dans le premier cas, le cap., à mesure qu'il s'accroit, trouve des bras nouveaux prêts à travailler et à accroître la production générale : il y a donc par-là même de nouveaux consommateurs ; dans le second, le cap. est obligé d'augmenter la rémunération des travailleurs existants : ces travailleurs pourront donc consommer davantage.

Ainsi donc, au point de vue de la production considérée en général, comme à celui de l'amélioration du sort des classes laborieuses, il ne saurait jamais y avoir excès dans l'accroissement du cap. Cet accroissement pourrait-il avoir quelque inconvénient pour le capitaliste ? Évidemment non. Le capitaliste cherche un profit : c'est dans ce but qu'au lieu de consommer improductivement son revenu tout entier, il en convertit une partie en cap. En conséquence, si le cap. s'accroissait au point de ne plus donner de profit suffisant, le remède serait bien simple, les capitalistes cesseraient d'accumuler. Mais on peut affirmer que les capitalistes ne se trouveront jamais obligés de recourir à une pareille extrémité. Cette hypothèse, d'ailleurs, implique contradiction. En effet, bien que la classe des capitalistes soit obligée de se contenter aujourd'hui de profits moindres qu'il y a cinquante ans, elle possède en revanche une beaucoup plus grande quantité de capitaux. Son revenu total est donc augmenté, quoique les profits considérés pour chaque portion de cap. prise isolément, soient diminués.

Abondance et rareté du cap. — On a déjà vu que lorsque le capit. s'accroit, la population restant stationnaire ou à peu près, la rémunération afférente au travail doit nécessairement augmenter. De même, le phénomène inverse a lieu inévitablement lorsque le cap. vient à diminuer. Il ne saurait en être autrement, car le travail est une marchandise dont le prix se règle de la même manière que celui de toute autre, par la loi de l'offre et de la demande. S'il y a beaucoup de cap. relativement au nombre des hommes qui demandent du travail, la main-d'œuvre est chère ; s'il y a peu de cap. en proportion de la population, la main-d'œuvre est à vil prix. Mais l'accroissement du cap. n'intéresse pas seulement les classes laborieuses au point de vue du salaire. Il a encore pour effet, nous n'avons pas besoin de revenir sur ce point après ce que nous avons dit, d'accroître, dans une mesure qu'on ne saurait assigner, la force productive de l'homme. Si donc, pour une même somme d'efforts ou de travail, alors même qu'il n'y aurait pas de hausse du salaire, les travailleurs donnent naissance à une plus grande quantité de produits, ceux-ci seront à plus bas prix, et les travailleurs pourront, avec un même salaire, accroître leurs consommations et leurs jouissances. Or, cet effet peut encore, quand l'accroissement du cap. marche plus vite que celui de la population, coïncider avec une hausse des salaires. Dans ce cas, il y a double avantage pour les classes laborieuses.

L'une des formes les plus saisissantes sous lesquelles se manifeste l'accroissement du cap. d'un pays, est celle des machines. Nous affirmons ici que ce perfectionnement dans les moyens de production, loin d'être nuisible aux ouvriers pris en masse, leur est favorable ; mais nous sommes obligés de renvoyer cette démonstration à l'article Machine.

Au reste, l'abondance du cap. peut être absolue ou relative. En d'autres termes, deux pays possédant une même population et une même quantité de capitaux, ces capitaux commandent souvent dans l'un beaucoup plus de travail que dans l'autre, et, par conséquent, paraissent être plus abondants dans le premier. Ce phénomène résulte de deux circonstances : 1° Dans le premier de ces pays, il y a moins de capitaux inactifs que dans le second ; 2° Le cap. est mieux distribué, c.-à-d. va directement aux travailleurs les plus intelligents, et féconde, de préférence, des travaux reproductifs. Ainsi, la France a vraisemblablement plus de cap. que les États-Unis, elle possède incontestablement plus de richesses, et cependant le travail trouve beaucoup plus aisément, dans ce dernier pays, les capitaux qui lui sont nécessaires.

VI. *Attaques dirigées contre le cap.* — « Quelle est la puissance, dit Bastiat, qui allégera pour tous, dans une certaine mesure, le fardeau de la peine ? Qui abrégera les heures de travail ? Qui desserrera les liens de ce joug pesant qui courbe aujourd'hui vers la matière, non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants qui n'y semblaient pas destinés ? C'est le cap. ; le cap., qui, sous la forme de roue, d'engrenage, de rail, de chute d'eau, de poids, de voile, de rame, de charrue, prend à sa charge une si grande partie de l'œuvre primitivement accomplie aux dépens de nos nerfs et de nos muscles ; le cap. qui fait concourir, de plus en plus, au profit de tous, les forces gratuites de la nature. Le cap. est donc l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes, et particulièrement des classes souffrantes. Ce qu'elles doivent désirer, c'est qu'il s'accumule, se multiplie, se répande sans compte ni mesure. Et s'il y a un triste spectacle au monde, c'est de voir ces classes, dans leur égarement, faire au cap. une guerre acharnée. »

Cette guerre au cap. s'est produite sous deux formes. On a d'abord nié la nécessité du concours du cap. pour féconder le travail ; ensuite, on a contesté la légitimité de la rémunération due au cap. Quant à la première de ces erreurs, nous n'avons pas à la réfuter, tant elle est grossière. Prétendre que le travail peut se passer du cap., c'est dire littéralement que l'homme, pour travailler, n'a besoin que de ses ongles, car tout instrument de travail, arc pour la chasse, ligne pour la pêche, bêche pour la culture de la terre, est du cap. ; toute avance de subsistances est du cap. ; toute matière première enfin, semence, toison, fer, houille, etc., est du cap. — La question de la rémunération a été obscurcie par une foule de sophismes qui seront réfutés au mot Intérêt. Néanmoins, il est aisé de concevoir, d'après ce qui précède, que, si le cap. devait rester sans rémunération, sa formation s'arrêterait sur-le-champ, et que celui qui existe aujourd'hui serait bientôt anéanti. Toutes les attaques dirigées contre le cap., au nom des classes laborieuses et soi-disant dans l'intérêt de celles-ci, sont donc absolument dénuées de fondement. Il n'y a jamais eu dans ce débordement d'invectives qu'une seule critique spécieuse. Les conditions imposées par le cap. au travail sont parfois trop dures et trop onéreuses pour ce dernier : tous les économistes reconnaissent ce fait. Mais quel remède efficace peut-on opposer à ce cas fâcheux ? Un seul, évidemment : c'est que les capitaux s'accroissent aussi rapidement que possible, de manière à faire diminuer la disproportion entre l'offre et la demande. Alors les prétentions exagérées de certains capitalistes tomberont d'elles-mêmes. Toute attaque contre le cap. effraie celui-ci : une partie se cache, comme on dit, et celui qui ose tenir tête à l'orage, fait payer cher sa hardiesse : il se montre d'autant plus exigeant, qu'il ne redoute plus la concurrence, que les solliciteurs sont plus nombreux : il se trouve alors maître absolu du marché. — Nous terminerons par ce dilemme : Ou bien les écrivains qui ont attaqué le cap. avec une violence si insensée savent, de science certaine, les moyens de dispenser la société de payer aucune rémunération au cap., sans arrêter la production ; ou bien, ils ne connaissent pas ces moyens. Si cette dernière hypothèse est la vraie, quel peut être le résultat de leurs attaques passionnées, si ce n'est de jeter le trouble dans les esprits des capitalistes et des travailleurs, et de porter à la production du pays l'atteinte la plus profonde ? Si, au contraire, c'est la première hypothèse qui est exacte, que ne mettent-ils en œuvre ces moyens qui doivent être si féconds en prodiges ? Quoi qu'il en soit, ces attaques sont également déplorables dans les deux cas : dans le second, parce qu'elles ne peuvent aboutir ; dans le premier, parce qu'elles sont inutiles et superflues. Alors, en effet, tous les producteurs, quels qu'ils soient, sans qu'il y ait besoin de les ameuter contre le cap. ou contre les capitalistes, s'adresseront aussitôt à cette merveilleuse institution qui promet de répandre partout et gratuitement les sources de toute richesse. — Voy. les articles Consommation, Crédit, Débouché, Épargne, Intérêt, Production, Profit, Salaire et Travail. On peut consulter les Traités d'Économie politique de Smith, J.-B. Say, Rossi, Mac Culloch, J. St. Mill, Jos. Garnier, etc.

* **CAPITALISATION.** s. f. Action de capitaliser ; Résultat de cette action. *La c. des intérêts a déjà doublé la somme.*

* **CAPITALISER.** v. a. Accumuler de petites sommes pour former un capital. *Il capitalise la moitié de ses revenus.* ‖ S'emploie absol. *Cet homme capitalise,* Il accumule. = Capitalisé, ée. part.

CAPITALISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui possède un capital dont il retire un intérêt, un profit, soit en le faisant valoir lui-même, soit en le plaçant dans une entreprise industrielle, commerciale, financière, etc.

CAPITAN. s. m. T. Mépris. Rodomont, fanfaron, qui se vante d'une bravoure qu'il n'a point. Ce terme tire son origine d'Un personnage de notre ancien théâtre, avant Molière, qui était grand donneur de coups d'épée en paroles, mais très-poltron dans le fait.

CAPITANE. s. et adj. f. Nom qn'on donnait autrefois à la Première galère d'une armée navale, à celle que montait l'amiral. *La c. La galère c.*

CAPITAN-PACHA. s. m. (turc, *capoudan-pacha*, pacha de la Porte). Amiral turc, chef des forces navales de l'empire ottoman.

CAPITATION. s. f. Taxe par tête. V. Impôt.

* **CAPITÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Qui est en forme de tête.

CAPITEUX, EUSE. adj. Qui porte à la tête. Ne se dit guère que Des liqueurs fermentées. *Vin c.*

CAPITOLE. s. m. (lat. *Capitolium*). T. Hist. rom.

Enc. — Le terme *Capitole* désignait proprement le temple érigé à Rome sur le mont Tarpéien, et consacré à Jupiter Optimus Maximus. Ce temple avait été ainsi nommé parce que, en creusant ses fondations, on y avait trouvé une tête d'homme (*caput*). La construction en avait été commencée par Tarquin l'ancien, qui, dans sa guerre contre les Sabins, avait fait vœu d'ériger un temple à Jupiter. Mais les travaux furent continués par Servius Tullius, et terminés par Tarquin le Superbe, avec le produit des dépouilles de Suessa-Pometia. Cependant, au rapport de Tite-Live, la dédicace n'en fut faite que par M. Horatius, l'an 507 av. J.-C. Il fut incendié pendant les guerres civiles, du temps de Sylla (83 av. J.-C.), reconstruit par ce dictateur, et enfin dédié par Lutatius Catulus. Mais, vers l'an 79 de notre ère, il fut brûlé de nouveau jusqu'aux fondements par la faction de Vitellius. Vespasien l'ayant rebâti, il fut, bientôt après la mort de ce prince, réduit en cendres par un nouvel incendie. Domitien le fit alors reconstruire, pour la troisième fois, avec la plus grande magnificence. Le Cap. renfermait trois temples dans le même péristyle, c.-à-d. trois *celles* parallèles entre elles, et séparées par des murs mitoyens, mais toutes réunies sous un même toit. La *celle* du centre était consacrée à Jupiter Optimus Maximus ; la droite à Minerve et la gauche à Junon. La Figure ci-contre représente le Cap. d'après une médaille antique. — Les archéologues ont beaucoup discuté sur le véritable emplacement occupé par le Cap. Quelques-uns veulent qu'il ait été élevé sur le sommet nord du mont Capitolin ; d'autres le placent sur le sommet méridional de ce mont ; d'autres encore prétendent qu'il n'était pas construit sur le même sommet que la citadelle de Rome (*Arx*), et qu'il y avait entre les

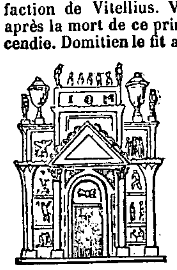

deux un espace libre (*Intermontium*). Enfin, certains auteurs pensent qu'il était situé dans la citadelle elle-même, sur la pente qui domine le cours du Tibre, disent les uns, sur la pente opposée, disent les autres. On peut consulter les ouvrages de Nardini, de Bunsen et Plattner, de Biondo, de Niebuhr, etc.

Le mot *Cap.* se prend quelquefois pour l'ensemble du mont Capitolin, en y comprenant les deux sommets ainsi que l'*Intermontium*. Cette colline avait d'abord reçu le nom de *Mont Saturnius*, puis celui de *Mont Tarpeius*, du nom de la jeune Tarpeïa, tuée et enterrée en ce lieu par les Sabins, et enfin celui de *Mons Capitolinus*. Quand ce dernier nom fut devenu d'un usage vulgaire, le nom de Tarpeïa resta seulement appliqué au lieu même du meurtre de Tarpeïa, c.-à-d. au rocher d'où les criminels étaient précipités. — On arrivait au Cap. par trois chemins différents. Le premier consistait en un escalier de 100 marches qui conduisait directement du côté de la roche Tarpéienne. Les deux autres portaient le nom de *Clivus Capitolinus* et de *Clivus Asyli:* celui-là conduisait au côté nord, et celui-ci au côté sud de l'*Intermontium;* ce dernier partait de l'extrémité de la Voie Sacrée. — Les auteurs appliquent habituellement au temple de Jupiter Capitolin les épithètes d'*Aurea* et de *Fulgens*, pour exprimer sa magnificence. Ses portes étaient de bronze ; son plafond et son toit étaient dorés ; la dorure seule de ces derniers avait coûté, suivant Plutarque, 12,000 talents.

Lorsque Rome étendit son empire, les colonies et les municipes voulurent aussi, à l'imitation de la métropole, avoir leur Cap., et, en conséquence, elles donnèrent ce nom à leur temple principal. Plus tard, ce nom même, par une confusion assez naturelle, fut étendu à des forteresses, à des palais, et au lieu où les magistrats municipaux tenaient leurs assemblées. Ainsi, Capoue, Pompéï, Vérone, Trèves, Toulouse, etc., eurent leur Cap. On fait généralement dériver de Cap. le terme de *Capitoul (Consules capitularii)* qui, dans cette dernière ville, servait, avant la révolution, à désigner les échevins ou magistrats municipaux. Mais, Capitoul nous semble bien plutôt venir de *Capitulum* (chapitre) ; car on nommait ainsi le conseil civil des comtes de Toulouse dont ces magistrats faisaient jadis partie.

CAPITOLIN. adj. m. Qui a rapport au Capitole. *Jupiter C.* — *Jeux Capitolins*, V. JEUX. — *Fastes capitolins*, V. FASTES.

CAPITON. s. m. Soie grossière dont on se sert pour divers ouvrages.

***CAPITONNÉ, ÉE.** adj. T. Tapissier. Se dit D'un meuble rembourré et piqué. *Fauteuil c.*

CAPITOUL. s. m. Voy. CAPITOLE.

CAPITOULAT. s. m. Dignité, charge de capitoul. *Le c. anoblissait.*

CAPITULAIRE. adj. 2 g. (lat. *capitulum*, chapitre). Qui appartient à un chapitre de chanoines ou de religieux. *Assemblée c. Acte c.*

CAPITULAIRE. s. m. T. Hist. de France.

Enc. — Le mot *Capitulaire* s'emploie, dans l'histoire de France, pour désigner les lois ou ordonnances émanées des rois des deux premières races, mais plus particulièrement celles qui ont été rendues depuis Dagobert Ier jusqu'à la mort de Charles le Simple, en 929. Le premier acte connu sous ce nom est le *Capitulare triplex* de Dagobert, dont la date est incertaine, mais que l'on fait remonter généralement à l'an 630. Avant cette époque, ces actes se nommaient *Constitutions, Décrets, Pactes* et *Conventions;* on les a appelés *Ordonnances* sous les Capétiens. Les Carlovingiens nommaient les leurs *Capitulaires*, parce que ces lois ou règlements étaient divisés en petits chapitres (*Capitula*).

Les Capitulaires étaient rédigés par les rois de concert avec les principaux personnages de l'État, c-à-d. les évêques, les abbés et les comtes. Le roi proposait les matières, et décidait ensuite après que l'assemblée avait librement délibéré. On rédigeait par écrit le résultat de chaque réunion. Chaque comte et chaque évêque était tenu d'en prendre copie par les mains du chancelier, et d'en remettre ensuite des expéditions aux officiers placés sous ses ordres afin que tout le monde pût en avoir connaissance.—Les Capitulaires ayant été rédigés au fur et à mesure des circonstances, ne pouvaient évidemment pas former un corps régulier de lois ; aussi y remarque-t-on fort peu d'ordre, et souvent même des dispositions contradictoires. Les recueils de Capitulaires se composent de 7 livres et de 4 appendices différents. Chacun de ces livres et de ces appendices est partagé en chapitres. Les 4 premiers livres ont été recueillis en 827, par Angésis, abbé de Fontenelle ou Saint-Vandrille : ils ne contiennent que les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Les 3 livres suivants ont été rédigés, vers le milieu du même siècle, par un diacre de Mayence, nommé Benoît ; mais le compilateur a inséré dans son recueil diverses pièces étrangères, empruntées à d'autres législations. Les auteurs des 4 appendices sont inconnus.

Les plus importants de ces Capitulaires sont ceux qui ont été rendus par Charlemagne. Ils nous donnent une idée remarquablement exacte de l'état social de la France à cette époque reculée. Les Capitulaires de ce prince sont au nombre de 65, divisés en 1126 articles. L'un de nos plus grands historiens, F. Guizot, les a classés sous les huit chefs suivants : législation morale, lég. politique, lég. pénale, lég. civile, lég. religieuse, lég. canonique, lég. domestique et lég. de circonstance. Ces sections sont d'une étendue très-inégale. Ainsi, par ex., la législation de circonstance n'a que 12 articles, tandis que la législation politique en compte 293. La section canonique est la plus importante, et cela se conçoit, puisque les évêques étaient les principaux conseillers de Charlemagne ; c'est celle aussi qui a produit les résultats les plus durables, car, à cette époque, le clergé était le grand, et l'on peut même le dire, l'unique instrument de la civilisation. — La meilleure édition des Capitulaires qui ait été publiée en France, est celle de Baluze, revue par Chiniac (1780); mais elle a été effacée par celle que Pertz a donnée, à Hanovre, en 1826 et 1829.

CAPITULAIREMENT. adv. En chapitre. *Les chanoines c. assemblés.*

CAPITULANT. adj. m. Qui a voix délibérante dans un chapitre. *Chanoine c.* ‖ Substant. *Les capitulants assemblés pour l'élection.*

CAPITULATION. s. f. T. Guerre. Traité qu'on fait pour la reddition d'une place, d'un poste, ou pour mettre bas les armes. *Les articles de la c. Dresser, signer la c. Recevoir en c. Tenir, violer la c.* ‖ Se disait, en Allemagne, Des conditions que les électeurs, dans la vacance de l'Empire, proposaient à celui qui avait été élu empereur, et qu'il signait avant que d'être reconnu. *La c. impériale.* ‖ Convention en vertu de laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains priviléges dans les États d'une autre. *Les capitulations de la France avec la Porte ottomane.* ‖ Fam., se dit Des moyens de rapprochement et de conciliation qu'on propose dans une affaire. *Enfin on en vint à bout par c. Cet homme n'entend à aucune c. en fait d'intérêt.* — Fig., *C. de conscience*, se dit D'une personne qui compose avec sa conscience, qui cherche des raisons plus ou moins spécieuses pour faire taire les scrupules de sa conscience.

Enc. — Dans le langage Militaire, on appelle *Capitulations* parce qu'elles sont rédigées par articles (*capitula*), des conventions conclues entre deux troupes ennemies, et par lesquelles l'une des parties contractantes s'engage, soit à remettre une place, soit à rendre les armes ; c'est un accord qui amène toujours la cessation des hostilités. Pour ménager la susceptibilité du plus faible, on donne quelquefois à une véritable cap. le nom de *convention* : c'est ce qui eut lieu, par exemple, en 1814 et en 1815, lors de l'entrée des armées étrangères à Paris. On peut aussi dresser une cap. *à conclusion éventuelle*, c.-à-d. en subordonner l'exécution à l'arrivée de quelque événement prévu ou espéré. Ainsi, au moyen âge, lorsqu'une place ne pouvait plus tenir, il arrivait souvent que la garnison capitulait, sous la condition qu'elle ne rendrait la place que si elle n'était pas secourue à une époque fixée.

On distingue deux espèces de capitulations : les capitulations des *places assiégées*, et les capitulations *en rase campagne.*— Les premières sont les plus communes. Les lois militaires ne les autorisent que lorsque toute résistance est réellement impossible. De plus, aux termes du décret du 1er mai 1812, il faut que les vivres et les munitions soient épuisés, après avoir été convenablement ménagés. Il faut aussi qu'après avoir soutenu un assaut à l'enceinte, la garnison se trouve dans l'impossibilité d'en soutenir un second. Le même décret défend au commandant, ainsi qu'aux autres officiers, de séparer leur sort de celui des soldats, et déclare déshonorante, criminelle, et passible de la peine de mort, toute cap. ou perte de place faite en dehors de ces conditions. — Au XVIIe siècle, on ne regardait les capitulations comme honorables que lorsque la garnison pouvait rejoindre l'armée avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée. Dans les temps antérieurs, toute garnison qui consentait à se retirer un bâton blanc à la main, c.-à-d. avec le bois de la pique ou de la lance privée de son fer, était notée d'infamie. Aujourd'hui, les conditions des capitulations ne sont pas déterminées par les réglements, car elles dépendent de circonstances qui varient à l'infini et qui sont impossibles à prévoir : néanmoins, les précédents servent de guide, quand il y a analogie dans les positions. — Aux termes de notre législation militaire, le commandant d'une place ne peut négocier les conditions d'une cap ,soit par lui-même, soit par ses délégués, que d'après l'avis du conseil de défense. En général, l'assiégeant n'accorde que 12 à 15 heures au plus pour l'examen des conditions, et l'acte qui les renferme est minuté à mi-marge afin que l'on puisse écrire en regard de chacune d'elles l'un des mots, *adopté* ou *refusé*.

Les *capitulations en rase campagne* sont rares. Elles paraissent, même chez nous, tellement contraires à l'honneur militaire que les réglements en vigueur les prévoient à peine. « De ce que, disait Napoléon, les lois et la pratique de toutes les nations ont autorisé spécialement les commandants des places fortes à rendre leurs armes, elles n'ont jamais autorisé aucun général à faire poser les armes à ses soldats dans un autre cas... C'est détruire l'esprit militaire d'une nation, en affaiblir l'honneur, que d'onvrir cette porte aux lâches, aux hommes timides, ou même aux hommes égarés. » C'est sous l'impression de ces sentiments qu'au lendemain de la funeste cap. de Baylen fut rendu le décret du 1er mai 1812, où l'on remarque les articles suivants : « Il est défendu à tout général, à tout commandant d'une troupe armée, quel que soit son grade, de traiter en rase campagne d'aucune cap. par écrit ou verbale. — Toute cap. de ce genre, dont le résultat aurait été de faire poser les armes. est déclarée déshonorante et criminelle et sera punie de mort. »

On applique également le nom de *capitulations* à ces traités par lesquels certains pays en autorisent d'autres à lever sur leur territoire un certain nombre d'hommes destinés à servir le pays recruteur. Les troupes, ainsi formées, conservent leur nationalité dans le pays qui les emploie, et restent soumises aux lois pénales et aux réglements disciplinaires de leur patrie. L'origine de ce système de recrutement de troupes étrangères remonte à une époque fort éloignée ; mais ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'il devint d'un usage commun. Dans le principe, on recruta ces soldats mercenaires à peu près partout indistinctement, puis la Suisse finit par monopoliser cette espèce de marché de chair humaine. Pour ce qui concerne la France, c'est sous Louis XI que l'on a vu, pour la première fois, des Suisses figurer dans nos armées par *capitulation*. Ce prince avait à son service 500 fantassins suisses pendant la guerre du *Bien public*. Les services que ce corps lui rendit, engagèrent le gouvernement royal à en augmenter l'effectif, et, depuis cette époque, on a toujours vu des régiments suisses à la solde de la France jusqu'à la journée du 10 août 1792. Supprimées après cette journée, les capitulations de la France avec la Suisse furent remises en vigueur à la rentrée des Bourbons, en 1814 ; mais elles ont disparu de nouveau à la révolution de 1830. Aujourd'hui Naples et Rome sont les seuls États qui aient encore des Suisses à leur service.

CAPITULE. s. m. T. Lit. Espèce de petite leçon qui se dit à la fin de certains offices. ‖ * T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

CAPITULER. v. n. Traiter de la reddition d'une place, d'un poste, discuter les conditions auxquelles on consent à mettre bas les armes. *Les assiégés demandèrent à c. Battre la chamade pour c.* — Fig. et prov., *Ville qui capitule est à demi rendue*, Quand on commence à écouter des propositions, on est bien près de les accepter. ‖ Fam., Entrer en traité sur quelque affaire, sur quelque démêlé, venir à accommodement. *Il demande à c.* — Fig., *C. avec sa conscience*, Composer avec sa conscience, chercher à dissiper ses scrupules par des raisons plus ou moins spécieuses.

*** CAPITULIFORME.** adj. 2 g. T. Bot. et Zool. Se dit Des organes qui ont la forme d'une tête.

*** CAPMORE.** s. m. T. Ornith. Voy. MOINEAU.

*** CAPNOMANCIE.** s. f. Voy. DIVINATION.

CAPON. s. m. (ital. *capone*). Hypocrite qui dissimule pour arriver à ses fins. *Faire le c.* Très-fam. et peu us. ‖ Se dit d'Un joueur rusé, fin et appliqué à prendre toute sorte d'avantages aux jeux d'adresse. *C'est un vrai c. Il est c. à ce jeu-là.* Popul. ‖ Poltron, lâche. *Il est bien c. Il s'est montré bien c.* Popul.

CAPON. s. m. T. Mar. Palan muni d'un crochet qui sert à élever et à soutenir une ancre lorsqu'elle est amenée sous le bossoir.

CAPONNER. v. n. User de finesse au jeu, être attentif à y prendre toute sorte d'avantages. *C. au jeu.* Pop. ‖ Montrer de la poltronnerie. *On dirait que tu caponnes.* Pop.

CAPONNER. v. a. T. Mar. *C. l'ancre*, La retirer de l'eau et la hisser au bossoir au moyen du capon.

CAPONNIÈRE. s. f. T. Guerre. V. FORTIFICATION.

CAPORAL. s. m. (Vieux franç. *corporal*, chef de corps). T. Milit. Bas-officier du moindre grade dans l'infanterie. *Le c. n'est plus simple soldat, et pourtant n'est pas encore sous-officier.*

CAPOT. adj. 2 g. et 2 nomb. (lat. *captus*, pris). T. Jeu de piquet. Se dit d'un Joueur qui ne fait aucune levée. *Il est c.* — *Faire c.*, Faire toutes les levées, toutes les mains. ‖ Fig. et fam., *Être c., demeurer c.*, Demeurer confus et interdit auprès de quelqu'un, ou Se voir déçu dans ses espérances. *Il a été bien c. de se voir surpris. Elle est demeurée bien c.* ‖ T. Mar. *Faire c.*, se dit D'un petit bâtiment qui chavire. *Notre chaloupe fit c.*

CAPOTE. s. f. (lat. *caput*, tête). Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, auquel est attaché un capuchon. *Les sentinelles ont une c. pour se garantir de la pluie.* Dans ce sens on disait autrefois *Capot*. — Sorte de redingote que les soldats portent en petite tenue. ‖ Sorte de mante que les femmes mettaient autrefois par-dessus leurs vêtements quand elles sortaient, et qui les couvrait depuis la tête jusqu'aux pieds. ‖ Sorte de chapeau de femme qui est ordinairement fait d'étoffe. *Une c. de satin, de velours, de crêpe.* ‖ T. Carross. Le dessus d'une voiture qui se plie en manière de soufflet. *La c. d'un cabriolet, d'une calèche.*

*** CAPPARIDÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, polypétales, à fleurs monodichlamydées, à étamines non tétradynames, et à graines dépourvues d'albumen.— *Caract. bot. :* Plantes herbacées, ou arbustes, ou quelquefois arbres, munis de stipules véritables, ou de stipules changés en aiguillons. Feuilles alternes, pétiolées, entières ou palmées. Fleurs solitaires ou en grappes. Calice composé de 4 sépales distincts ou réunis en tube dont le limbe est de forme variable. Pétales au nombre de 4 ou même de 8, ordinairement onguiculés et inégaux, manquant quelquefois. Étamines presque périgynes, très-rarement tétradynames, en nombre défini ou indéfini, le plus souvent présentant un multiple élevé d'un nombre quaternaire, insérées sur un large disque hémisphérique, ou au sommet d'un torus en forme de pédoncule ; anthères introrses, s'ouvrant longitudinalement. Disque très-développé, tantôt sous la forme d'un corps charnu hémisphérique, globuleux ou pédonculé, *quelquefois sous celle d'un* plateau *glanduleux* nectarifère, stérile d'un côté, portant des anthères de l'autre. Ovaire pédonculé ou sessile, uniloculaire, avec 2 ou plusieurs placentas pariétaux ; ovules amphitropes ou campylotropes ; style nul ou filiforme ; stigmate généralement rond. Fruit en forme de silique et déhiscent, ou en forme de baie, uniloculaire, très-rarement monosperme, presque toujours avec placentas polyspermes. Graines généralement réniformes, sans albumen, mais où la membrane qui tapisse le test est renflée ; embryon courbe ; cotylédons foliacés, aplatis ; radicule cylindrique plus ou moins longue, tournée vers le hile. [Fig. 1. *Capparis ægyptiaca*. 2. Fruit coupé en travers. 3. Graine grossie. — 4. *Physostemon lanceolatum* ; calice, étamine et ovaire. 5. Fruit mûr, avec une valve ouverte. 6. Graine. 7. Graine coupée verticalement.]

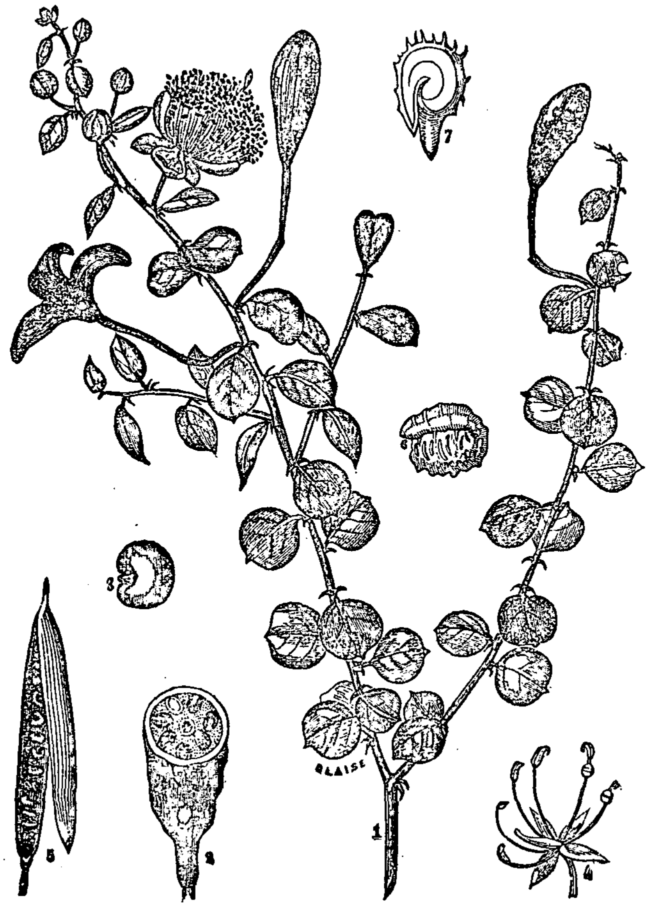

La famille des *Capp.* est nombreuse ; elle ne compte pas moins de 28 genres et 340 espèces : le genre *Capparis* (*Câprier*), type de cette famille, compte à lui seul 150 espèces. Cette famille a été divisée en 2 tribus, les *Cléomées*, dont le fruit est capsulaire, et les *Capparées* dont le fruit est charnu. Les Capp. appartiennent, pour la plupart, aux régions intertropicales ou voisines des tropiques. Parmi les Cléomées, une seule espèce (*Cleome violacea*) habite le Portugal ; une autre espèce de cette tribu, la *Polanisia graveolens*, se rencontre jusqu'au Canada ; *on en trouve encore une ou deux autres dans la partie* sud des États-Unis. Quant aux espèces à fruit charnu, le *Câprier commun* est celle qui remonte le plus vers le Nord.

Ainsi que le fait observer De Candolle, les Capp. jouissent de propriétés analogues à celles des Crucifères. Les boutons à fleurs de diverses espèces de *Câpriers* (*Capparis spinosa*, en France, en Italie, en Espagne ; *C. rupestris*, en Grèce ; *C. Fontanesii*, dans la Barbarie ; *C. ægyptiaca*, en Égypte), sont employés comme stimulants, apéritifs et antiscorbutiques. Ces boutons, confits dans le vinaigre, sont connus sous le nom de *Câpres*. On en fait un grand usage comme condiment, et il s'en consomme beaucoup dans la marine à cause de leurs propriétés antiscorbutiques. Le *Câprier commun* (*C. spinosa*) se cultive dans quelques localités du midi de la France. Si l'on a soin de récolter les boutons floraux à mesure qu'ils se forment, la plante ne cesse pas d'en produire de nouveaux jusqu'à la mauvaise saison. L'écorce de la racine du Câprier passe pour diurétique. Plusieurs espèces des genres *Cleome* et *Polanisia* ont une saveur âcre, comme celle de la Moutarde. Aux États-Unis, la racine de la *Cleome dodecandra* est employée comme vermifuge. L'écorce de la racine du *Cratæva gynandra* est vésicante comme la Cantharide : il en est de même de celle des *Capparis cynophallophora*, *amygdalina* et *ferruginea*. La *Polanisia icosandra* produit sur la peau l'effet d'un vésicatoire, et dans la Cochinchine, on l'emploie en guise de sinapisme. Dans la Chine, la feuille de la *Pol. viscosa* est mêlée à la salade pour en relever le goût. Au Brésil, les feuilles contuses du *Cratæva tapia* sont usitées comme topique dans les cas d'inflammation ; la racine de cette plante est amère et tonique. Les baies juteuses du *Cratæva nurvala* sont, dit-on, agréables au goût. Les parties vertes du *Gynandropsis pentaphylla* exhalent, lorsqu'on les froisse, une odeur fétide. Cependant, à l'île de France, on mange ses feuilles préparées comme des épinards, car la cuisson dissipe leur mauvaise odeur. Cette herbe est sudorifique et rubéfiante. Le *Capparis sodada* a une odeur narcotique ; ses fruits sont âcres, et les femmes les croient propres à augmenter leur fécondité. La racine du *Cadaba indica* passe pour apéritive et anthelminthique. — Dans quelques végétaux de cette famille, le principe âcre qu'ils contiennent a quelquefois assez d'énergie pour être dangereux. Martius dit que le *Colicodendron Yeo* fait périr les mules et les chevaux. On trouve encore, aux environs de Carthagène, une plante appelée par les habitants *Fruta de Burro* ou Fruit d'Ane dont le fruit est très-vénéneux. Cette plante, qui paraît être une espèce de *Capparis* très-voisine du *C. pulcherrima*, de Jacquin, ne doit pas être confondue avec le *Fruta de Burro* de Humboldt. Celle-ci est une plante médicinale utile, qui se trouve à la Guyane et appartient à la famille des Anonacées. — Quoique les Capp. soient en général des végétaux de petites dimensions, le *Cratæva excelsa*, de Madagascar, appelé *Vouen pouen* par les indigènes, fournit, suivant Bojer, des planches qui ont jusqu'à 1 mètre 20 c. de diamètre.

*** CAPRAIRE.** s. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

CÂPRE. s. f. Bouton floral du Câprier.

CAPRE. s. m. Sorte de vaisseau corsaire. *C. hollandais.* Vx et inus. || Se disait aussi Des matelots qui s'embarquaient sans solde sur un c., avec le seul espoir d'avoir part aux prises. *Il était c. à la part.*

CAPRICE. s. m. (ital. *capriccio ;* du lat. *capra*, chèvre). Fantaisie, boutade, inégalité d'humeur. *C. singulier. C. bizarre. Un étrange c. Suivre son c. Il se gouverne plus par c. que par raison. Avoir des caprices. Dépendre des caprices d'autrui. Il ne peut contenter les caprices de cette femme. Les caprices de la multitude. Les caprices de l'amour, de la tyrannie. Ce cheval a des caprices.* || Saillie d'esprit et d'imagination. *Ce poëte ne compose que de c. Ce musicien travaille de c. Cet homme a d'heureux caprices.* || Fig., se dit Des irrégularités, des changements auxquels certaines choses sont sujettes. *Les caprices de la mode, de l'usage, du sort, de la fortune. Les caprices de la langue.* || T. Mus. Pièce de musique d'un style libre et dont le plan n'est pas déterminé. *C. pour violon, pour piano.*

CAPRICIEUSEMENT. adv. Par caprice.

CAPRICIEUX, EUSE. adj. Qui a des caprices. *Une femme capricieuse. Un esprit c. Il a l'humeur capricieuse. Ce cheval est c. Cette mule est capricieuse.* || Substant. *C'est un c. Vous n'êtes qu'une capricieuse.* = Syn. V. Bizarre.

CAPRICORNE. s. m. T. Astr. V. Constellation, Écliptique, Tropique, Zodiaque. || T. Entom. V. Longicornes.

CÂPRIER. s. m. T. Bot. Voy. Capparidées.

*** CAPRIFICATION.** s. f. T. Hortic.

Enc. — On appelle ainsi un procédé qui a pour objet de hâter la maturation des figues. Il consiste à suspendre aux branches des Figuiers cultivés, des chapelets de fruits du Figuier sauvage (*Caprificus*) qui renferment une multitude de petits Hyménoptères du genre Cynips. Ces insectes, en pénétrant dans l'intérieur de la figue cultivée, la font mûrir beaucoup plus rapidement : c'est du moins ce que prétendaient les anciens, et ce que prétendent encore les paysans des Algarves (Portugal), *de Malte*, et de quelques îles de la Grèce, où cette pratique est encore en usage. Beaucoup de botanistes regardent cette opération comme inutile ; d'autres, parmi lesquels nous citerons Link et Lindley, la regardent comme avantageuse. En admettant cette dernière opinion, il reste à savoir de quelle manière l'insecte agit pour produire l'effet obtenu ? Est-ce parce que le Cynips se charge de pollen en s'introduisant dans le fruit, et va féconder les fleurs situées à l'intérieur du réceptacle commun ? Est-ce parce qu'il détermine par sa présence et sa piqûre un afflux plus considérable de sève ? Ce qui rendrait assez probable cette seconde manière de voir, c'est que les Égyptiens pensent obtenir le même effet en cernant l'œil de la figue, et que chez nous, on conseille encore de la piquer avec une aiguille trempée dans de l'huile.

*** CAPRIFOLIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs monopétales dichlamydées, à étamines épipétales, à anthères droites s'ouvrant longitudinalement, à fruit indéhiscent et à feuilles sans stipules. — *Caract. bot. :* Arbrisseaux ou plantes herbacées à feuilles opposées, dépourvues de stipules. Fleurs habituellement en corymbe, douées souvent d'une odeur agréable. Calice supère, à 4 ou 5 divisions, ordinairement accompagné de deux ou de plusieurs bractées à sa base. Corolle supère, monopétale ou polypétale, rotacée ou tubuleuse, régulière ou irrégulière. Étamines épipétales, en nombre égal à celui des lobes de la corolle, et alternant avec eux. Ovaire ayant de 1 à 5 loges, dont l'une ne contient souvent qu'une seule graine, les autres étant polyspermes ; dans la première de ces loges, l'ovule est pendant ; style unique ; stigmates 3 ou 5. Fruit indéhiscent uni- ou pluriloculaire, sec, charnu ou succulent, couronné par les lobes persistants du calice. Graines tantôt solitaires et pendantes, tantôt nombreuses et attachées à l'axe ; test souvent osseux ; embryon très-petit, dans un albumen charnu ; radicule placée près du hile. [Fig. 1. *Lonicera hortensis.* — 2. *Linnæa borealis ;* fleur. 3. La même, coupée pour montrer l'intérieur de l'ovaire. 4. Coupe transversale de l'ovaire. — 5. *Lonicera tatarica ;* coupe de son fruit. 6. Moitié d'une graine.]

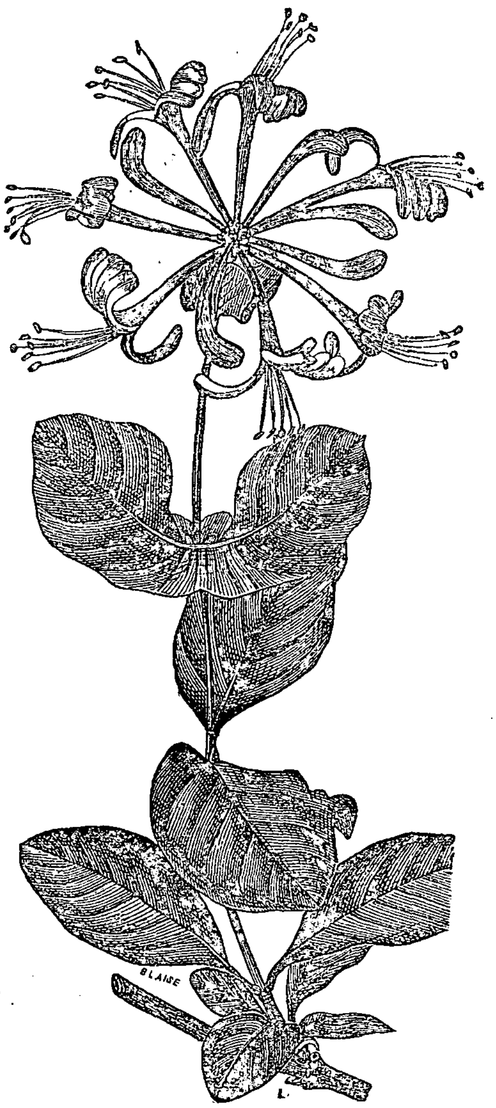

La fam. des *Caprif.* comprend 14 genres et 220 espèces, répartis en 2 tribus, les *Lonicérées* et les *Sambucées*. Les premières *ont la corolle tubuleuse et le style filiforme* ; les *secondes* ont la corolle rotacée et 3 stigmates presque sessiles. Les Caprif. sont indigènes des parties septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique ; mais elles sont très-rares dans la partie nord de l'Afrique, et presque inconnues dans l'hémisphère austral.

Les poëtes de tous les temps ont célébré la beauté et le parfum de plusieurs plantes de cette famille ; néanmoins, ce n'est pas là leur seul mérite ; diverses espèces jouissent de propriétés utiles. Les fleurs du *Sureau noir* (*Sambucus nigra*) sont aromatiques et sudorifiques : elles donnent au vinaigre une saveur agréable. Ses baies sont diurétiques : on en obtient une liqueur vineuse en les faisant fermenter avec du sucre, du gingembre et du girofle; on s'en sert aussi pour colorer le vin. Ses feuilles et sa seconde écorce sont purgatives. Enfin, son bois, qui acquiert une grande dureté, est employé par les tourneurs et les ébénistes, tandis que les enfants se fabriquent avec les jeunes branches dont ils ôtent la moelle, des canonnières et d'autres jouets. L'*Yèble* ou *Hièble* (*Samb. ebulus*), appelé vulgairement *Petit sureau* et *Sur. en herbe*, a les mêmes propriétés médicinales que le précédent. La décoction de sa racine, édulcorée avec du miel, est émétique et purge assez violemment. Les feuilles et les fruits de la *Viorne mancienne* (*Viburnum lantana*) sont rafraîchissants et astringents; son écorce interne est tellement âcre, que quelques auteurs la rangent parmi les rubéfiants; ses racines, macérées et pilées, donnent de la glu; en Suisse, on se sert de ses baies pour faire de l'encre. La pulpe âpre et astringente de cette espèce, ainsi que du *Vib. canadensis*, devient mangeable après qu'on l'a fait fermenter; aussi les Indiens de l'Amérique en font une sorte de gâteau. Le *Triosteum perfoliatum* est un cathartique doux; à haute dose, il provoque le vomissement. Ses baies, préalablement séchées et grillées, ont été employées en guise de café. Celles du *Lonicera cœrulea* sont recherchées des Kamtschadales qui les aiment beaucoup. Les feuilles de la *Linnée boréale* (*Linnæa borealis*) sont fort usitées, en Suède, comme diaphorétiques et diurétiques. Enfin, plusieurs espèces de la famille, telles que le *Sureau*, l'*Hièble*, les *Viornes*, etc., contiennent un principe tinctorial qu'on peut utiliser. — Les espèces que l'on recherche le plus comme plantes d'ornement, appartiennent à la tribu des Lonicérées. Nous mentionnerons les diverses variétés de *Chèvrefeuille* (*Lonicera*), les *Camérisiers* (*Xylosteum*), et les *Symphorines*, particulièrement la *Symph. à grappes* (*Symphoricarpos racemosa*), dont les fleurs sont petites et insignifiantes, mais dont les baies ressemblent à de petites boules de cire du blanc le plus pur. Le *Sureau à grappes* (*Sambucus racemosa*), la *Viorne obier* (*Viburnum opulus*), appelée aussi *Boule de neige* à cause de la forme que prennent ses belles touffes de fleurs blanches, et le *Laurier-tin* (*Vib. tinus*), méritent aussi d'être cités comme des arbustes d'agrément qui produisent un charmant effet dans nos jardins : ces trois derniers appartiennent à la tribu des Sambucées.

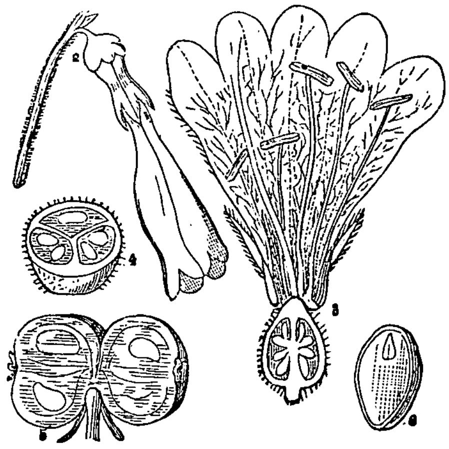

* **CAPRIMULGE.** s. m. T. Ornith. V. ENGOULEVENT.

* **CAPRIQUE,** * **CAPROÏQUE.** adj. m. V. GRAISSE.

CAPRISANT. adj. m. T. Méd. V. POULS.

* **CAPROMYS.** s. m. (lat. *capra*, chèvre; *mus*, rat).

Enc. Les *Capromys*, appelés *Houthias* par Cuvier, sont des Rongeurs claviculés, qui appartiennent à la famille des Muridés, où ils constituent un genre particulier. Ces animaux ont la forme générale du Rat, mais ils sont beaucoup plus gros. Ils ont, des deux côtés de chaque mâchoire, 4 molaires à couronne aplatie; l'émail se replie en dedans de manière à former trois angles rentrants au bord externe, et un seul au bord interne sur la mâchoire supérieure; c'est l'inverse à l'inférieure. Leur queue est ronde et peu velue : leurs pieds postérieurs ont 5 doigts, les antérieurs 4, avec un rudiment de pouce. Ces derniers, bien qu'ils soient très-robustes, ne peuvent leur servir à fouir la terre. Les Cap. sont tous originaires de Cuba, où ils constituaient autrefois, avec les Agoutis, le principal gibier des indigènes. Ils se nourrissent de plantes aromatiques, et grimpent facilement sur les arbres; mais, à terre, leurs mouvements sont lents, et leur démarche ressemble à celle d'un Ours. Ils s'apprivoisent aisément. Ce genre ne comprend que 3 espèces. Le *Cap. de Fournier* (Fig. ci-dessus) appelé *Chemis* à Cuba, est de la grosseur d'un Lapin. Il a le pelage rude, de couleur brune mêlée de fauve; le museau et les pieds noirs; la queue brune, moitié moins longue que le corps, et couverte d'anneaux écailleux. Les deux autres espèces, le *Cap. préhensile* et le *Cap. de Poey*, ont une taille moindre que la précédente.

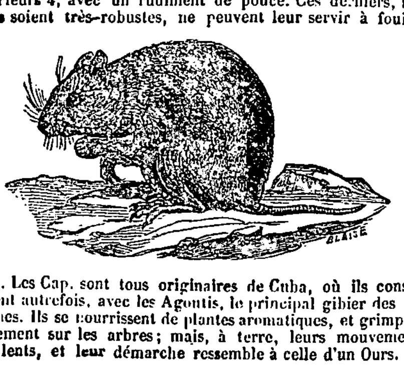

CAPRON ou **CAPERON.** s. m. Sorte de grosse fraise.

CAPSE. s. f. (lat. *capsa*, cassette). Sorte de boîte qui sert au scrutin d'une compagnie. Vx. || * T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

CAPSULAIRE. adj. 2 g. T. Bot. Qui forme capsule. *Fruit c.* || T. Anat. Qui appartient à une capsule. *Ligaments capsulaires.*

CAPSULE. s. f. (lat. *capsula*, petite boîte). T. Bot. Voy. FRUIT. || T. Anat. Se dit de Certaines parties en forme de sac ou de poche, et de certaines enveloppes membraneuses. *Capsules synoviales. Capsules articulaires,* V. ARTICULATION. *Capsules surrénales;* V. SURRÉNALE. || T. Chim. Vase arrondi en forme de calotte dont on se sert principalement pour faire évaporer un liquide. || * T. Pharm. Enveloppe gommeuse ou gélatineuse, de forme globulaire ou ovoïde, dans laquelle on enferme certains médicaments d'une saveur repoussante, afin d'en rendre l'administration plus facile. || T. Arqueb. Petit tube de cuivre ouvert d'un côté et fermé de l'autre, qui renferme une amorce de poudre fulminante, et qu'on place sur la cheminée d'un fusil à piston, etc.

CAPTAL. s. m. (lat. *caput*, tête). T. Hist. Titre de noblesse qui, dans certaines provinces, équivalait à celui de comte. *Le c. de Buch.*

CAPTATEUR. s. m. (lat. *captator*). T. Droit. Celui qui, par des manœuvres artificieuses, tâche de se procurer un avantage, de surprendre un testament, une donation. Peu us.

CAPTATION. s. f. T. Droit. Se dit Des manœuvres artificieuses dont on se sert pour se procurer un avantage. *Il a usé de c. pour se procurer cette succession. Legs obtenu par c.*

CAPTATOIRE. adj. 2 g. T. Droit. * *Manœuvres captatoires,* Manœuvres artificieuses et illicites employées pour surprendre un testament, une donation. || Se dit aussi Du testament, de la donation, de la libéralité obtenue par captation. *Testament, disposition c. Legs c.*

CAPTER. v. a. (lat. *captare*, tâcher de prendre). Gagner quelqu'un; Employer adroitement auprès de quelqu'un tous les moyens de parvenir à quelque chose. *C. quelqu'un. Il a capté sa bienveillance. C. les suffrages.* = CAPTÉ, ÉE. part.

CAPTIEUSEMENT. adv. [On pron. *Capcieusement.*] D'une manière captieuse.

CAPTIEUX, EUSE. adj. [On pron. *Capcieux.*] Qui est propre à tromper, à induire en erreur, à surprendre par de belles apparences. Se dit surtout Des raisonnements, des discours. *Discours c. Proposition captieuse. Argument c. Clause captieuse.* || Se dit quelquefois Des personnes. *Un sophiste c. Je me défie des gens captieux.*

Syn. — *Insidieux.* — Ces deux mots annoncent un artifice employé pour surprendre, tromper, abuser. Mais, dans l'emploi des moyens *insidieux*, l'intention est d'induire en erreur, de faire commettre une faute, et, dans celui des moyens *captieux*, elle est d'emporter le consentement ou le suffrage. Pour parvenir au premier but, on vous tend un piége; pour atteindre au second, on jette sur vous une espèce de charme. La malice des moyens *insidieux* est cachée; la malice des moyens *captieux* est parée de dehors trompeurs. Tout ce qui tend à surprendre, discours, actions, caresses, flatteries, présents, etc., s'appelle *insidieux*. On n'appelle *captieux* que les discours, les raisonnements, les questions, les termes; ceux-ci n'attaquent que la raison, ceux-là vous attaquent de toutes parts.

CAPTIF, IVE. adj. (lat. *captivus*). Celui, celle qui a été fait esclave à la guerre. Se dit proprement Des guerres de l'antiquité. *Les Perses passèrent les hommes au fil de l'épée et emmenèrent les femmes captives. Un roi c. Un peuple c.* || S'est dit de Ceux que les mahométans réduisaient en esclavage. *Racheter les chrétiens captifs.* || S'emploie substant. dans les deux sens. *Chez les Romains, les captifs suivaient le char du triomphateur. Vendre les captifs. La rédemption des captifs.* || Se dit, surtout dans le style soutenu, De toute sorte de prisonniers. *Un roi c. Un oiseau c.* — Subst. *Le c. arrosait son pain de ses larmes.* || Par ext., signifie au prop. et au fig., Qui est dans une grande contrainte, dans une grande sujétion. *Il tient sa femme captive. Son emploi le rend fort c. vous faudra tenir votre langue captive. Ame captive. Raison captive.* || *Ballon c.*, Voy. BALLON.

CAPTIVER. v. a. Rendre captif, priver de la liberté. Ne s'emploie guère qu'au fig. Captiver l'esprit de quelqu'un. *C. les esprits. C. l'attention, l'admiration. La beauté qui le captive. — C. la bienveillance de quelqu'un,* Gagner sa bienveillance. || Assujettir. *C. un enfant. Il sera difficile de c. ce caractère indocile.* — On dit aussi, en T. de l'Écriture, *C. son esprit sous le joug de la foi.* = SE CAPTIVER. v. pron. S'assujettir. *Il ne sait se c. Pour faire sa fortune, il fallait alors se c. auprès des grands.* = CAPTIVÉ, ÉE. part.

CAPTIVITÉ. s. f. (lat. *captivitas*). Privation de liberté, esclavage. *Vivre dans la c. Tenir en c. Être en c. Sortir de c. Racheter de c.* || Fig., Une grande sujétion. *Il tient ses enfants en c. C'est une maison où les domestiques sont en c.* — * *L'âme doit s'affranchir de la c. des sens,* De la domination des sens.

CAPTURE. s. f. (lat. *captura*). Prise au corps. Ne se dit guère que de L'arrestation d'une personne par ordre de justice, pour dette ou pour crime. *Ces gendarmes ont fait plusieurs captures depuis quelques jours. En arrêtant ce forçat on a fait une belle c.* || T. Mar. Se dit de La prise des navires marchands appartenant à une nation avec laquelle on est en guerre, et Des navires mêmes qui ont été pris. *Nous fîmes la c. de trois navires. Il se hâta de rentrer au port en remorquant sa c.* || Fam., se dit Des prises que les soldats font à la guerre. *Nos maraudeurs ont fait une bonne c.* || Saisie des marchandises introduites en fraude, faites par les préposés du gouvernement.

CAPTURER. v. a. Appréhender au corps, saisir une personne pour l'arrêter. || T. Mar. S'emparer d'un navire. *Il ne rentra au port qu'après avoir capturé plusieurs bâtiments chargés de marchandises.* = CAPTURÉ, ÉE. part.

CAPUCE. s. m. Syn. de *Capuchon.*

CAPUCHON. s. m. (lat. *caput*, tête). Vêtement de tête qui sert à la garantir du froid. *Le c. fait partie de l'habillement de plusieurs ordres religieux.* — Fam., *Prendre le c.,* Entrer dans un ordre religieux. || T. Bot. Voy. FLEUR. || * T. Techn. Se dit De divers objets dont la forme rappelle plus ou moins celle d'un capuchon.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. T. Bot. En forme de capuchon. *Les pétales de l'Ancolie sont capuchonnés.*

CAPUCIN, INE. s. Religieux, religieuse de l'un des ordres fondés par saint François. || Fig. et fam., on dit, par dénigrement, en parlant D'un homme qui affiche une grande dévotion : *C'est un c.; Ce n'est qu'un c.* || *C. de carte,* Carte pliée et coupée de manière que sa partie supérieure a quelque ressemblance avec un capuchon, et qu'elle peut se tenir droite.

Enc. — Les *Capucins* sont une fraction de l'ordre des Frères Mineurs ou Franciscains. Ils ont été ainsi nommés parce qu'ils portaient un capuce pointu et plus long que les autres moines. — Les Capucins ont été institués à Pise, en 1525, par Mathieu Bassi ou Baschi, frère mineur du couvent de Monte-Falcone. La nouvelle congrégation ayant été supprimée par le pape Clément VII, en 1528, les Capucins allèrent s'établir à Camerino, sous la protection du duc Cibo. Ils obtinrent, en 1536, une deuxième approbation de leurs statuts; mais, en la leur accordant, Paul III leur interdit de sortir d'Italie. Cette défense fut cependant levée par les successeurs de ce pape, notamment par Grégoire XIII, qui, à la sollicitation de Charles IX et de Catherine de Médicis, permit aux Capucins de passer en France. Le cardinal de Lorraine leur fit construire un monastère à Meudon; celui de la rue Saint-Honoré, à Paris, fut bâti par les soins de Henri III. En 1613, on leur éleva, rue Saint-Jacques, un couvent plus vaste, qui devint la maison du noviciat de la province de Paris; mais, en 1784, les bâtiments du noviciat furent transformés en hospice : c'est aujourd'hui l'hospice du Midi. — Au commencement du XVIII^e siècle, les Capucins étaient répandus dans toutes les parties du monde. On estimait à 1,600 le nombre de leurs couvents d'Europe, et à 25,000 celui des pères qui les habitaient. Ils possédaient, en outre, d'importans établissements en Grèce, en Égypte et en Syrie, au Brésil et même au Congo. Rigoureusement fidèles au vœu de pauvreté, une des bases essentielles de leur règle, les Capucins ne vivent que d'aumônes, et chacune de leurs maisons charge spécialement certains de ses membres de pourvoir, par des quêtes, aux besoins de la communauté. Leur costume consiste en une robe de grosse étoffe de laine de couleur grise ou marron clair, qu'ils serrent autour de la taille au moyen d'une corde ou d'une ceinture de cuir. Ils portent la barbe longue, n'ont sur la tête qu'une couronne de cheveux, vont les jambes et les pieds nus, n'ayant pour chaussure que des sandales de cuir.

On donnait autrefois le nom de *Capucines* à un ordre de religieuses institué à Naples, dans la première moitié du XVI^e siècle par Marie-Laurence Longa, veuve d'un noble napolitain. La ressemblance de leur costume avec celui des Capucins les avait fait appeler ainsi; mais on les nommait encore *Filles de la*

Passion, à cause de l'austérité de leur règle. Ces religieuses furent introduites en France, avec l'autorisation du pape Paul V, par la duchesse de Mercœur. Elles allaient nu-pieds, portaient une couronne d'épines, ne vivaient que d'aumônes, et faisaient maigre toute l'année, même dans les maladies les plus graves. Louis XIV leur avait fait construire un monastère dans un enclos voisin du boulevard, qui a pris de ce couvent le nom de Boulevard des Capucines.

CAPUCINADE. s. f. Se dit d'Un plat discours de morale ou de dévotion. *Il nous a débité une c.* Fam.

CAPUCINE. s. f. T. Bot. Plante potagère et d'ornement, ainsi nommée, parce que sa fleur se termine par un prolongement en forme de capuchon. V. Tropæolées. — La fleur que porte cette plante. *Une salade de capucines.* — *Câpres capucines*, Boutons à fleurs de la c. confits dans le vinaigre. || *Couleur c.*, Couleur d'aurore foncé comme celle des fleurs de la c. || T. Arquebuserie. Voy. Fusil.

CAPUCINIÈRE. s. f. Maison de capucins. S'emploie fam. et par dénigrement.

*** CAPULOÏDES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les *Capuloïdes* constituent la 2e famille de l'ordre des *Gastéropodes Pectinibranches*. Ces Mollusques ont pour caractères distinctifs : Coquille largement ouverte, à peine turbinée, sans échancrure, ni opercule, ni siphon ; peigne branchial unique, disposé en travers à la voûte de la cavité. L'animal diffère peu des autres Pectinibranches, et, comme eux, il a les sexes séparés. Cette famille renferme les genres suivants :

1° Les *Cabochons* (*Capulus* ou *Pileopsis*) ont une coquille conique, dont le sommet se recourbe un peu en commencement de spire. Le peigne branchial est placé sur le bord antérieur de la cavité respiratoire; le cou est couvert d'un voile membraneux, la trompe est assez longue, et les yeux sont placés à la base externe de 2 longs tentacules. Les espèces fossiles sont plus nombreuses que les espèces vivantes : parmi ces dernières, nous citerons le *Cab. bonnet Hongrois* (*Pil. hungaricus*) [Fig.1], qui se trouve sur les côtes de Cette.

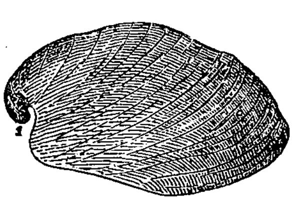

2° Les *Hipponices* (*Hipponyx*) diffèrent peu du genre précédent. Leur coquille est surtout remarquable en ce qu'elle repose sur un support calcaire plus ou moins épais, qui porte une impression en fer à cheval produite par le muscle columellaire. Les espèces vivantes sont rares ; on en compte une quinzaine de fossiles (F.2. *Hipp. corne d'abondance;* support montrant sa face interne avec l'empreinte en forme de fer à cheval).

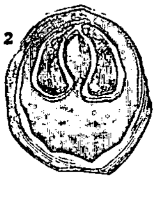

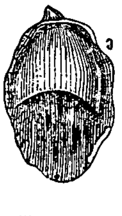

3° Les *Crépidules* (*Crepidula*) ont une coquille ovale, dont l'ouverture est à demi fermée par une lame qui supporte le sac abdominal ; le pied s'étend en dessous, et la tête et les tentacules en avant. On compte une trentaine d'espèces vivantes, propres aux pays chauds, et plusieurs fossiles (Fig. 3. *Crép. porcelaine*, vue en dessous).

4° Chez les *Piléoles* (*Pileolus*) la lame transverse prend moitié de l'ouverture. Toutes les Piléoles sont fossiles.

5° Les *Septaires* ou *Navicelles* (*Navicella*) ressemblent aux Crépidules : toutefois leur sommet est symétrique et couché sur le bord postérieur, et leur lame horizontale est moins saillante. L'animal possède en outre sur le disque musculaire du pied une plaque testacée qui ressemble à un opercule rudimentaire, mais n'en remplit pas les fonctions. Ces Mollusques habitent les rivières des pays chauds. L'espèce type est la *N. elliptique*.

6° Les *Calyptrées* ont une coquille conique dans laquelle est une petite lame saillante en dehors et faisant comme un commencement de columelle. Les branchies de l'animal se composent d'une rangée de filets nombreux, longs et minces comme des cheveux. Il existe une douzaine d'espèces de ce genre vivant dans les mers tropicales : on en trouve aussi quelques-unes de fossiles (Fig. 4. *Cal. équestre*).

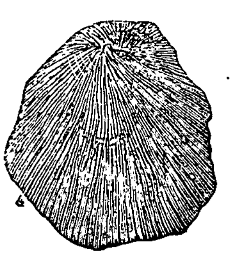

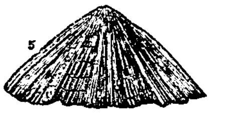

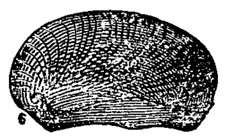

7° Les *Siphonaires* (*Siphonaria*) ont une coquille semblable à celle d'une Patelle aplatie et sillonnée en rayons; mais le bord en est plus saillant du côté droit, et cette saillie est, en général, la terminaison d'une légère gouttière. Leur branchie est composée d'un petit nombre de feuillets, et disposée transversalement en haut de la cavité branchiale. Au lieu de tentacules, la tête est pourvue d'un voile étroit. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces vivantes, et quelques autres fossiles : nous citerons comme type la *Siph. siphon* (Fig. 5).

8° Le genre *Sigaret* (*Sigaretus*) est caractérisé par une coquille aplatie, à ouverture large et ronde, à spire peu considérable, et cachée, pendant la vie, dans l'épaisseur d'un bouclier fongueux qui la déborde de beaucoup, et qui constitue le véritable manteau. En avant de ce manteau, on remarque une échancrure et un demi-canal qui servent à conduire l'eau dans la cavité branchiale (Fig. 6. *Sig. convexe*). Nous en avons quelques espèces sur nos côtes. — Les *Coriocelles*, de Blainville, ne sont que des Sigarets à coquille cornée et presque membraneuse. — Les *Cryptostomes*, de Blainville, diffèrent peu des Sigarets. Au reste, ce sous-genre ne renferme que des espèces exotiques.

CAPUT-MORTUUM. s. m. [On pron. *Mortuome.*] (lat. *caput mortuum*, tête morte). T. Chim. Le résidu fixe d'une opération.

CAQUAGE. s. m. Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on veut les saler.

CAQUE. s. f. (lat. *cadus*, tonneau ?). Espèce de baril. *Mettre des harengs en c. Une c. de harengs. Une c. de poudre.* — Prov., *Être serrés, pressés, comme des harengs en c.*, se dit De plusieurs personnes ou de plusieurs choses très-pressées l'une contre l'autre. — Fig. et prov., on dit *La c. sent toujours le hareng*, pour faire entendre qu'il reste toujours quelques traces de l'état où l'on s'est trouvé, des mauvaises impressions qu'on a reçues dans sa jeunesse.

CAQUER. v. a. Préparer le poisson pour le mettre en caque. || Mettre des harengs en caque. Dans ce sens on dit mieux *Encaquer.* = Caqué, ée, part.

CAQUET. s. m. (Onomatopée, tirée du bruit que font les poules.) Babil. *C. importun. Avoir bien du c. Avoir le c. bien affilé. Il me fatigue par son c. Ce perroquet a un c. insupportable.* Fam. — Prov., *Le c. de l'accouchée*, La conversation ordinairement frivole qui se fait dans les visites qu'on rend aux femmes en couches. || Fam., *C. bon bec*, Nom que l'on donne à La pie, parce qu'elle apprend facilement à parler. — Fig., Femme bavarde et médisante. || S'emploie au plur. dans le sens de Discours futiles, propos malins sur le compte de quelqu'un. *Faire des caquets. S'exposer aux caquets. Je méprise les caquets.*

CAQUETAGE. s. m. Action de caqueter. *Il m'étourdit par son c.* || Se prend pour Caquets. *C. que tout cela. Ce n'est que du c.* Fam.

CAQUÈTE. s. f. Sorte de baquet où les marchandes de poisson mettent des carpes.

CAQUETER. v. n. Se dit au propre Du bruit que font les poules quand elles veulent pondre. || Par ext. et fam., Babiller. *Ces femmes ne font que c. Ce perroquet ne cesse de c.*

Conj. — *Je caquette, tu caquettes, il caquette ; nous caquetons, vous caquetez, ils caquettent. Je caquetais; nous caquetions. Je caquetai; nous caquetâmes. J'ai caqueté; nous avons caqueté. Je caquetterai ; nous caquetterons. Je caquetterais; nous caquetterions. Caquette ; caquetons, caquetez. Que je caquette; que nous caquetions. Que je caquetasse; que nous caquetassions. Caquetant.*

Syn. — *Jaser*, *Jaboter.* — Ces termes s'appliquent proprement aux oiseaux qui babillent. *Jaboter* est, à la lettre, faire aller le jabot, et *jaser* faire aller le gosier avec une sorte de gazouillement ; *caqueter*, c'est imiter le caquet ou le cri de la poule. Quand il s'agit des personnes, ces trois verbes signifient *causer* familièrement et beaucoup. Mais ceux qui *jabotent* parlent bas avec un petit murmure ; ceux qui *jasent* parlent à leur aise, mais sans mesure ; enfin, ceux qui *caquettent* parlent avec assez d'éclat ou de bruit, et souvent de façon à incommoder les autres. *Causer*, c'est s'entretenir familièrement ; on *cause* de choses graves, comme de choses frivoles ; on *cause* d'affaires, comme pour son plaisir. *Jaboter*, *jaser*, *caqueter*, s'appliquent toujours à des conversations frivoles et insignifiantes.

CAQUETERIE. s. f. Action de caqueter. || Se dit, surtout au plur., dans le sens de Caquets. *D'éternelles caqueteries.* Fam. et peu us.

CAQUETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui caquette et babille beaucoup. Fam.

CAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prépare les harengs, avant de les encaquer.

CAR. conjonction (lat. *quâ re*, pour cette chose). Sert à marquer que l'on va énoncer la cause, la preuve, la raison de ce qu'on vient d'avancer. *Il ne faut pas faire telle chose, car Dieu le défend. Je ne puis porter aucun jugement sur ce livre, car je ne l'ai pas lu.*

*** CARABE.** s. m. T. Ent. Voy. Carabiques.

CARABÉ ou **KARABÉ.** s. m. Voy. Ambre.

CARABIN. s. m. Se disait autrefois d'Un cavalier qui était armé d'une carabine. *Les carabins se battaient en tirailleurs.* || Fig. et fam. *Il a tiré son coup en c.*, se dit d'Un homme qui dans une conversation, dans une dispute, ne fait que jeter quelques mots vifs, et puis se tait ou s'en va. Peu us. || Fig. et fam., se dit d'Un homme qui se contente de hasarder quelque chose au jeu, et qui se hâte de se retirer, soit qu'il ait perdu, soit qu'il ait gagné. *C'est un vrai c. au jeu.* Peu us.

CARABIN. s. m. Frater, garçon chirurgien. — Fam. et par dénigrement, se dit d'Un étudiant en médecine.

CARABINADE. s. f. Tour de carabin. *Il a fait une c. et s'en est allé.* Fam. et peu us.

CARABINE. s. f. (ar. *karab*, arme). Sorte de fusil dont le canon est rayé intérieurement. — Le mousqueton ou fusil court dont la cavalerie est armée. V. Arquebusier et Fusil.

CARABINER. v. a. Creuser à l'intérieur du canon d'une arme portative des raies longitudinales ou en hélice. *C. un canon.* = Carabiné, ée. part. || T. Mar. *Brise carabinée*, Voy. Brise.

CARABINER. v. n. Combattre à la manière des carabins, c.-à d. en tirailleurs. *Ce régiment ne s'amusa point à c.* Inus. On dit aujourd'hui *Tirailler.* || Fig. et fam., se dit D'un joueur qui, sans s'attacher au jeu, hasarde quelque coup comme en passant. *Il ne joue pas, il ne fait que c.* Peu us.

CARABINIER. s. m. (R. *carabine*). T. milit.

Enc. — Sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, on donnait le nom de *Carabins* ou de *Dragons* à des arquebusiers à cheval. « Les Carabins, dit Montgommery, avaient pour armure une cuirasse échancrée à l'épaule droite, afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, et pour armes offensives une longue épée, une escopette ou *carabine* longue de trois pieds et demi, un pistolet à l'arçon, et des cartouches à la reître. » Malgré l'assertion de Montgommery, il est fort douteux que les Carabins portassent la cuirasse. Il paraîtrait, d'après Billon, qu'il n'en était pas ainsi. Quoi qu'il en soit, ce genre de troupes était surtout employé comme éclaireurs et tirailleurs. Ils mettaient souvent pied à terre pour combattre : aussi René le Normand dit-il qu'un capitaine de carabins doit savoir les fonctions d'un capitaine d'infanterie.

C'est de carabin et de carabine que dérive le nom de *Carabiniers*, donné aujourd'hui à un corps de grosse cavalerie, qui, dans l'armée française, fait partie de la cavalerie de réserve ; mais nos carabiniers n'ont ni carabine, ni mousqueton. Ils forment 2 régiments. Leurs armes sont la cuirasse en cuivre, le casque également en cuivre avec chenille rouge, le sabre à lame droite et tranchante des deux côtés, et le pistolet. Ils ont pour uniforme l'habit bleu de ciel, à boutons blancs, des épaulettes écarlates et des buffleteries jaunes avec piqûre blanche. Tous les soldats admis dans ce corps sont des hommes d'élite ; la taille exigée est 1 mètre 80 centimètres.

*** CARABIQUES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Latreille, dans sa méthode, désigne sous ce nom la deuxième tribu de sa famille des *Carnassiers*, dans l'ordre des *Coléoptères Pentamères*. Tous les *Carabiques* ont pour caractère général d'avoir les mâchoires terminées simplement en pointe ou en crochet, sans articulation à leur extrémité. Leur tête est ordinairement plus étroite que le corselet, ou tout au plus de sa largeur ; leurs mandibules, à l'exception de celles d'un petit nombre d'espèces, n'ont point ou n'ont que très-peu de dentelures ; la languette est ordinairement saillante, et les palpes labiaux n'offrent que 3 articles libres. Beaucoup sont privés d'ailes et n'ont que des élytres. Enfin, ils répandent souvent une odeur fétide, et lancent par l'anus une liqueur âcre et caustique. — Ces insectes se cachent dans la terre, sous les pierres, les écorces des arbres, et sont pour la plupart très-agiles. Ils ne chassent ordinairement que la nuit. Leurs larves ont les mêmes habitudes. — Latreille partage cette tribu en 7 sections, savoir : les *Troncatipennes* ou *Étuis tronqués*, les *Bipartis* ou *Scaritides*, les *Quadrimanes* ou *Harpaliens*, les *Simplicimanes*, les *Patellimanes*, les *Grandipalpes* et les *Subulipalpes*. Nous nous contenterons d'indiquer ici les caractères propres de ces différents groupes, et d'en citer les principaux genres.

I. — Les *Troncatipennes* ou *Étuis tronqués* sont ainsi nommés à raison de leurs élytres presque toujours tronquées à leur extrémité postérieure. La tête et le corselet sont plus étroits que l'abdomen ; la languette est le plus souvent ovale ou carrée et rarement accompagnée, sur les côtés, de divisions saillantes. Ils ont une écrancrure profonde sur le côté interne des jambes postérieures. — Les *Anthies* (*Anthia*) [Fig. 1. *Ant. à 12 gouttes*] sont de grands insectes noirs, privés d'ailes, et ornés pour la plupart de taches blanches formées par une espèce de duvet. Toutes les espèces de ce genre, à l'exception d'une seule qui se trouve au Bengale, paraissent propres aux contrées sablonneuses de l'Afrique et de l'Arabie. — Les *Graphiptères* diffèrent peu des Anthies et habitent les mêmes contrées. — Les *Aptines* sont dépourvues d'ailes sous les élytres. Ce qui les distingue particulièrement, c'est que leur abdomen est assez épais et renferme des organes sécrétant une liqueur caustique, d'une odeur pénétrante, qui sort avec explosion par l'anus et se vaporise aussitôt. Ils font usage de ce moyen de défense pour épou-

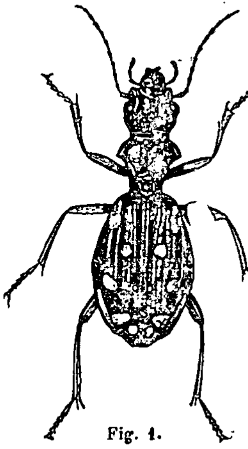

Fig. 1.

vanter leurs ennemis et peuvent réitérer l'explosion un assez grand nombre de fois. La liqueur qu'ils lancent produit sur la peau une tache analogue à celle qu'y laisse l'acide nitrique, et même si l'espèce est assez grande, une petite brûlure avec chaleur. Ils se trouvent sous les pierres et souvent rassemblés en société, du moins au printemps. Ces insectes habitent les pays chauds; cependant on en trouve deux espèces dans le midi de la France, l'*Apt. tirailleur* (*Apt. balista*) et l'*Apt. des Pyrénées*. Le premier est long de 11 à 18 millimètres, noir, avec le corselet fauve et les élytres sillonnées; le second, long de 8 à 9 millim., est noir foncé, avec les antennes et les palpes fauves, et les pattes d'un jaune rougeâtre. Les élytres sont sillonnées. — Les *Brachines* ne diffèrent guère des précédents qu'en ce qu'ils sont pourvus d'ailes. Les plus grandes espèces du g. sont exotiques; elles habitent la Guyane et les Antilles. On leur donne vulgairement le nom de *Canonniers* ou de *Bombardes*, à cause de la faculté qui leur est commune avec les Aptines. On trouve fréquemment aux environs de Paris cinq espèces de ce g., le *Br. pétard* (*Brachinus crepitans*) [Fig. 2, grossie], le *Br. exploseur* (*Br. explodens*), le *Br. glabre*, le *Br. pistolet* (*Br. sclopeta*) et le *Br. bombarde*. Le premier est long de 9 millim., fauve, avec les élytres bleu foncé ou vert bleuâtre, faiblement sillonnées, et les antennes fauves; mais le 3ᵉ article et le 4ᵉ sont noirâtres. La poitrine, à l'exception de son milieu, et l'abdomen, sont de cette couleur. Deux jolies espèces, le *Br. exhalant* et le *Br. caustique* se trouvent dans l'Hérault. — L'espèce-type du g. *Odacanthe* est la seule qui se rencontre chez nous dans les départements du Nord; c'est l'*Od. mélanure*. Cet insecte, long de 6 à 7 millim., a la tête, le corselet et l'abdomen d'un vert bleuâtre, les élytres, les pattes, la base des antennes et la poitrine d'un jaune fauve, l'extrémité des cuisses et des élytres noire. Il fréquente les lieux humides plantés de roseaux. — Une seule espèce du g. *Polystique* se trouve en France, particulièrement aux environs de Paris. C'est le *Pol. à bandes* (*Polystichus vittatus*), long de 7 à 8 millim., brun noirâtre, très-ponctué, avec les antennes, les pattes, une bande sur les élytres, et le milieu de la poitrine, roussâtres. — Le g. *Zuphium* n'est aussi représenté chez nous que par une seule espèce, *Zu. olens*, qui se rencontre dans le midi de la France. — Il en est de même du g. *Drypte*. La *Drypte échancrée* habite les bois humides et marécageux, et se prend quelquefois aux environs de Paris. Elle est longue de 7 à 8 mill., d'un vert bleuâtre, avec la bouche, les antennes et les pattes fauves : les élytres ont des stries pointillées. — Les *Cymindis* sont des insectes de forme allongée et aplatie, et de couleurs en général brunâtres; mais le dessus du corps est ordinairement plus ou moins ponctué. Ils vivent sous les écorces, sous les pierres humides, et habitent presque toute l'Europe. La *Cym. humeralis* se trouve aux environs de Paris. — Les *Démétrias* sont de petits insectes allongés, d'une couleur jaunâtre, qu'on trouve assez communément au printemps sur les haies et les broussailles : toutes les espèces sont européennes. Le type du g. est le *Demetrias atricapillus*. — Les *Dromies* (*Dromius*) ressemblent beaucoup aux précédents, mais sont en général aptères. L'espèce la plus répandue chez nous est le *Dr. tronqué*, long de 2 à 3 mill., entièrement d'un noir bronzé, avec les élytres faiblement striées. — Le g. *Lébie* est extrêmement nombreux en espèces, et répandu dans les diverses régions du monde. Ces insectes sont agréablement colorés. Le type du g. est la *L. à tête bleue* (*Lebia cyanocœphala*) [Fig. 3, grossie], longue de 6 à 7 millim., d'un vert brillant plus ou moins bleuâtre, avec le premier article des antennes, le corselet et les pattes, d'un rouge fauve; les élytres sont pointillées et marquées de stries légères et ponctuées. La *L. hémorrhoïdale*, assez répandue aux environs de Paris, est longue de 4 à 5 millim. seulement : elle a le corps fauve, avec les élytres noires et terminées par une tache d'un fauve jaunâtre. — Les genres *Casnonie*, *Leptobrachèle*, *Helluo*, *Trichognathe*, *Galérite*, *Cordiste*, *Cténodactyle*, *Agre*, *Calléide*, *Plochione*, *Orthogonie* et *Coptodère*, ne renferment que des espèces exotiques, lesquelles n'offrent d'ailleurs aucun intérêt particulier.

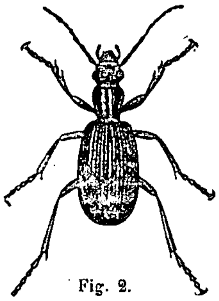

Fig. 2.

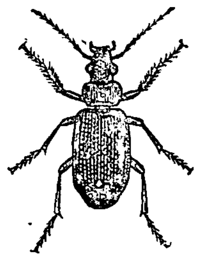

Fig. 3.

II. — Les Car. qui appartiennent à la section des *Bipartis* ou *Scaritides* ont les élytres entières ou légèrement sinuées à leur extrémité postérieure, les antennes souvent grenues et coudées, la tête large, le corselet grand, ordinairement en forme de coupe ou presque demi-orbiculaire, et séparé de l'abdomen par un intervalle, ce qui fait paraître celui-ci pédiculé. Les pieds sont en général peu allongés, avec les tarses le plus souvent courts. Les 2 jambes antérieures sont dentées extérieurement, parfois comme palmées ou digitées, et les mandibules sont souvent fortes et dentées. Ces insectes pourraient, à cause de leurs habitudes, être appelés Fouisseurs. Ils se tiennent tous à terre et se cachent soit dans des trous qu'ils y creusent, soit sous des pierres : la plupart ne quittent leur retraite que la nuit. Leur couleur est généralement d'un noir uniforme : beaucoup sont d'une grande taille. La plupart des genres compris dans le groupe des Bipartis sont exotiques et propres aux pays chauds. — Ainsi, le g. *Encelade* ne renferme que 2 espèces qui habitent Cayenne; la plus remarquable est l'*Enc. géant*, long de 40 à 45 millim. Les *Siagones*, les *Carenum*, les *Pasymaques*, les *Scaptères*, les *Acanthoscèles*, les *Oxygnathes*, les *Oxystomes*, les *Camptodontes*, les *Morions* et les *Ozènes*, n'ont point de représentants dans notre pays. — Quant au g. *Scarite*, nous en possédons 3 espèces, le *Sc. pyracmon* ou *Sc. géant*, le *Sc. terricole*, et le *Sc. des sables*, qui se rencontrent dans le midi de la France, sur les bords de la Méditerranée. Le *Sc. géant* (Fig. 4) est long de 28 à 35 millim., dépourvu d'ailes, aplati, d'un noir luisant, avec les élytres presque lisses, ayant seulement quelques lignes de points très-peu marqués. — Les *Clivines* sont des insectes fort petits et allongés, qui vivent sur le bord des rivières, où ils creusent le sable. On trouve aux environs de Paris la *Cl. des sables*. — Le g. *Dyschirie* comprend des espèces encore plus petites que les Clivines, mais qui ont les mêmes habitudes. L'espèce-type, le *Dysch. bossu* (*Dyschirius gibbus*), se trouve aux environs de Paris. — Plusieurs espèces du g. *Ditome* habitent l'Europe méridionale. Ces insectes recherchent les endroits chauds et sablonneux, et y creusent des trous assez profonds où ils se tiennent cachés. Le *Ditomus calydonius*, qui se trouve dans le midi de la France, est le type du g. On en rencontre 2 espèces aux environs de Paris, le *Dit. sulcatus* et le *Dit. fulvipes*. — Les *Apotomes* sont de très-petits insectes d'une couleur roussâtre et plus ou moins pubescents, qu'on trouve sous les pierres où ils paraissent vivre en société. L'*Ap. roux* se rencontre dans le midi de la France.

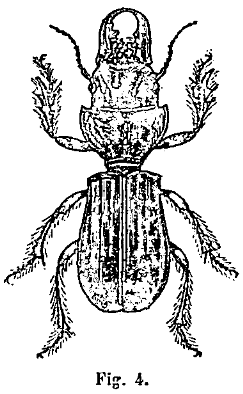

Fig. 4.

III. — La section des *Quadrimanes* ou *Harpaliens* renferme des insectes qui ressemblent aux précédents par leurs élytres terminées en pointe, ainsi que par l'échancrure de leurs jambes antérieures; mais ils s'en distinguent par la dilatation des 4 tarses antérieurs (chez les mâles), et par les papilles ou écailles qui garnissent en dessous ces organes. En outre, leur corps, qui est toujours ailé, est généralement ovalaire et arqué en dessus ou convexe; leur corselet est plus large que long; leur tête n'est jamais brusquement rétrécie postérieurement; leurs antennes sont partout de la même grosseur, ou un peu et insensiblement épaissies vers le bout. Ces Car. se plaisent dans les endroits sablonneux et exposés au soleil. — Les *Acinopes* sont des Coléoptères de moyenne taille, qui vivent sous les pierres, dans les terrains arides. L'espèce la plus connue est l'*Aci. mégacéphale*, qui se trouve dans le midi de la France. — On y rencontre également l'une des 2 espèces qui constituent le g. *Dapte*, le *Daptus vittatus*. — Le g. *Harpale* est très-nombreux en espèces. L'espèce type, l'*Harp. bronzé* (*Harpalus æneus*), est commun dans toute l'Europe. Cet insecte (Fig. 5, grossie) est long d'environ 9 mill., d'un vert bronzé plus ou moins brillant, avec les élytres finement striées, les pattes et les antennes d'un rouge ferrugineux. On lui a aussi donné le nom de *Protée*, à cause des changements nombreux de ses couleurs. — Les *Ophones* diffèrent peu des précédents; l'espèce type est l'*Oph. ruficorne*, qui se trouve aux environs de Paris. — Les *Sténolophes* et les *Acupalpes* sont de jolis petits insectes, lisses et brillants, que l'on rencontre dans les endroits humides, sous les pierres, les feuilles tombées, etc. Ils habitent tout le nord de l'Europe.

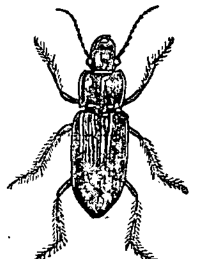

Fig. 5.

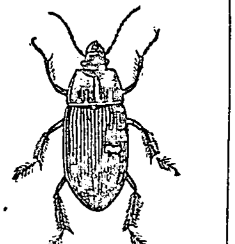

Fig. 6.

IV. — La section des *Simplicimanes* se rapproche beaucoup de la précédente; mais, chez ceux-ci, les deux tarses antérieurs sont seuls dilatés (dans les mâles), sans former néanmoins de palette carrée ou orbiculaire. — Le g. *Zabre* renferme plusieurs espèces européennes. Le *Z. bossu* est le plus répandu chez nous. Il est long de 12 à 15 mill., brun-noirâtre, à élytres striées, avec les palpes, les antennes et les tarses ferrugineux. Sa larve est oblongue, avec le dernier anneau terminé par deux pointes aiguës. D'après plusieurs auteurs allemands, cette larve vit, pendant la nuit, sur les jeunes pousses de blé auxquelles elle cause de très-grands dégâts, et, pendant le jour, s'enfonce dans la terre. — Les *Pogones* sont des insectes vifs, ornés de couleurs brillantes et métalliques, qui se trouvent exclusivement au bord de la mer et des eaux salées. La plupart des espèces de ce genre sont européennes. — Les *Amares* sont des Car. de couleur métallique ou brune, dont l'espèce type est l'*Amare à dos large* (*Amara eurynota*) [Fig. 6, grossie] qui se trouve partout en France. — Le g. *Féronie* est excessivement nombreux en espèces; aussi Dejean l'a-t-il divisé en 10 sous-genres. Parmi les espèces-types de ces sous-genres, nous nommerons seulement le *Pœcile ponctué*, l'*Argutor vernalis*, l'*Omaseus leucophthalmus*, le *Steropus madidus*, le *Platysma picimana*, l'*Abax striola*, et le *Molops terricola*, qui se trouvent en France, aux environs de Paris. Le type du g. *Pterostichus* (*Pt. rutilans*) est très-commun dans les Alpes françaises, et celui du g. *Percus* (*P. corsicus*) est propre à la Corse. — Le *Cephalotes vulgaris*, le *Stomis pumicatus*, le *Sphodrus leucophthalmus*, le *Calathus cisteloïdes*, et le *Taphria rivalis*, sont les types des genres de même nom; toutes ces espèces sont indigènes. — Le g. *Mormolyce* est assurément le plus curieux de la division des Simplicimanes. Il est fondé sur une seule espèce de Java, la *Mor. feuille* (*Mor. phyllodes*) [Fig. 7], qui doit son nom à la forme de ses élytres, lesquelles sont planes, évasées, réticulées, et offrent l'aspect d'une feuille sèche.

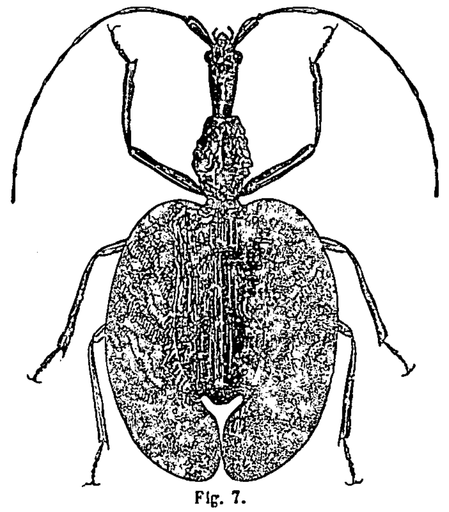

Fig. 7.

V. — Les Car. qui font partie de la section des *Patellimanes*, ont pour caractères communs : Deuxième, troisième et quatrième premiers articles des tarses antérieurs, *seuls dilatés* chez les mâles, représentant une palette orbiculaire ou un quadrilatère allongé, dont le dessous est garni de poils serrés ou de papilles formant une espèce de brosse; crochets des tarses simples; élytres jamais tronquées à l'extrémité. Ces insectes ont ordinairement les pattes longues et grêles : ils fréquentent, pour la plupart, les bords des rivières et les lieux humides. — Les *Doliques* ont pour type le *Dolichus flavicornis*, qui se rencontre dans le midi de la France. — Parmi les espèces européennes du g. *Platyne*, nous nommerons le *Platynus complanatus*. — Les *Agones* sont nombreux en espèces. L'*Ag. bordé* (*Agonum marginatum*) est très-commun chez nous au bord des mares et des étangs. Cet insecte est vert, avec les élytres bordées de jaune pâle et faiblement striées. — Le type du g. *Anchomène* (*Anchomenus pallipes*) se rencontre fréquemment sur les bords de la Seine. — Celui du g. *Callistus* (*C. lunatus*) se trouve dans toute l'Europe. — Une seule espèce d'*Oode* (*Oodes helopioïdes*) appartient à notre pays. — Le g. *Chlœnie* est nombreux en espèces. Ces Car. sont de taille moyenne, mais ordinairement parés de couleurs métalliques brillantes, souvent ponctués ou granulés, et, en général, couverts d'un duvet court et serré. On les trouve ordinairement en familles au bord des eaux, parfois courant sur le rivage, mais plus souvent sous les pierres. Le *Chl. velouté* (*Chlœnius velutinus*) [Fig. 8, un peu grossie] est commun sur les bords de la Seine. Cet insecte est long de 16 mill.,

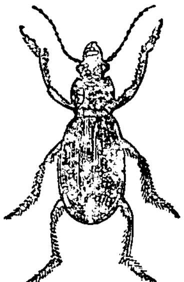

Fig. 8.

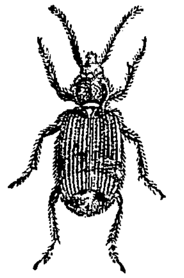

Fig. 9.

d'un vert assez vif et pubescent, avec le bord des élytres, les pattes et les antennes jaunes. Le *Carabe savonnier*, dont on se sert, dit-on, au Sénégal, en guise de savon, appartient à ce genre. — Les genres *Epomis* et *Dinode* sont représentés dans notre pays par une ou deux espèces. — Nous avons aussi en France 3 *Licines*, le *Licinus cassideus*, le *L. sylphoïdes* et le *L. depressus*. Toutes ces espèces sont de couleur noire, et se distinguent par leur corps large et extrêmement aplati. — Les *Badisters* sont de petites espèces européennes ornées de vives couleurs, dont le type, le *Bad. bipustulatus*, se rencontre aux environs de Paris. Cet insecte a 2 marques d'un jaune rougeâtre, longues de 4 mill., avec la tête, l'écusson, le dessus du corps noirs, et une tache en fer à cheval à l'extrémité des élytres. — Le type du g. *Panagée* est le *P. grand'croix* (*Panageus crux-major*) [Fig. 9, grossie], qui est noir et velu, avee 2 bandes transversales et les bords des élytres d'un noir ferrugineux. Cet insecte se rencontre dans notre pays. — La *Loricère pilicorne*, répandue dans toute l'Europe, vit au bord des ruisseaux, dans les endroits ombragés. — Le *Patrobus rufipes* est la seule espèce du g. *Patrobe* qui se rencontre en France.

VI. — Les *Grandipalpes* se distinguent de tous les précédents par l'absence ou la petitesse de l'échancrure qui, chez ceux-ci, *existe au côté interne des jambes antérieures*. Ils ont les mandibules robustes, les yeux saillants, les élytres entières ou simplement sinuées à leur extrémité postérieure, l'abdomen ordinairement volumineux. Ces Car. sont, pour la plupart, de grande taille, ornés de couleurs métalliques brillantes, courent très-vite, et sont très-carnassiers. — Les *Cychrus* sont tous européens et paraissent rechercher les lieux exposés au nord. Le *C. rostratus*, noir, long de 13 à 16 millim., avec les élytres rugueuses, et le *C. attenuatus*, plus petit que le précédent, et dont les élytres sont d'un noir cuivreux ou bronzé, se trouvent quelquefois aux environs de Paris. — Le g. *Tefflus* ne comprend qu'une seule espèce, longue de 50 à 55 millim., toute noire, qui habite la côte occidentale d'Afrique. — Le g. *Carabe* proprement dit comprend plus de 200 espèces, partagées en 16 sous-genres. La plupart de ces espèces habitent l'Europe, le Caucase, la Sibérie, l'Asie Mineure, la Syrie et le nord de l'Afrique, jusqu'au 30° degré environ de lat. septentrionale. On en trouve aussi quelques-unes aux deux extrémités de l'Amérique. Presque tous ces insectes sont d'assez grande taille, de forme tantôt allongée, tantôt courte, le plus souvent convexe, mais parfois très-aplatie. Ils sont généralement parés de couleurs métalliques très-brillantes, surtout ceux qui habitent les montagnes. Nous citerons, entre autres, les *Carabus cœlatus*, *catenulatus*, *clathratus*, *splendens*, *hispanus*, *depressus*, *irregularis*, *purpurascens* et *auratus*. Ce dernier, appelé *Carabe doré*, est désigné dans nos campagnes sous les noms vulgaires de *Jardinier* et de *Couturière* (Fig. 10). Il est long d'environ 25 millim., d'un beau vert doré en dessus, noir en dessous, avec les premiers articles des antennes et les pieds fauves, les élytres sillonnées, marquées de 3 côtes, et unidentées au bord extérieur, près de leur extrémité, surtout dans la femelle. Le C. doré est fort utile à l'agriculture, car il détruit une multitude d'insectes nuisibles. Sa larve vit de la même manière. — Les *Calosomes* sont de grands et beaux insectes, dont nous avons plusieurs espèces. L'espèce-type est le *Cal. sycophante* (Fig. 11), long de 28 à 30 millim., d'un noir violet, avec les élytres d'un vert doré ou cuivreux très-brillant, très-finement striées, et ayant chacune 3 lignes de petits points enfoncés et distants. Cette espèce se rencontre dans les bois où elle se nourrit de chenilles. Sa larve, qui est de couleur brun foncé, et qui atteint 40 mill. de longueur, vit dans les nids de chenilles processionnaires, où elle dévore ces chenilles et les larves de celles-ci. — Les *Leistes* ou *Pogonophores* doivent ce dernier nom à ce que leurs mâchoires sont garnies extérieurement de soies raides, fortes et épineuses. On en rencontre 3 espèces aux environs de Paris. — Les *Nébries* sont remarquables par leur corps très-aplati ; elles se trouvent surtout près du bord de la mer ou des rivières. La *Nebria brevicollis* est répandue dans presque toute l'Europe. — Les *Alpées* sont ainsi nommées parce qu'elles habitent plus spécialement les hautes montagnes. L'*Alpæus nivalis* est le type du genre. — Les *Omophrons* sont de petits insectes de forme arrondie assez semblable à celle des Dytiques. Ils vivent dans le sable fin qui borde les fleuves. Leurs larves se rapprochent aussi beaucoup de celles des Dytiques, et vivent dans les mêmes localités. L'*Om. bordé* (*Om. marginatum*) (Fig. 12, grossie), qui se trouve sur les bords de la Seine, est un petit insecte long de 6 à 9 millim., de couleur fauve, avec une tache verte sur la tête et le corselet, et 3 bandes également vertes, transversales et sinueuses sur les élytres. — Les *Elaphres sont de petits* Car. assez semblables aux Cicindèles, et qui vivent sur le bord des étangs, des fossés à moitié desséchés, etc., où ils se cachent dans les herbes ou dans les fissures de la vase. L'espèce la plus répandue chez nous est l'*El. des rivages* (*Elaphrus riparius*) [Fig. 13, grossie], long d'environ 6 mill., d'un cuivreux mat mêlé de vert, en dessus, avec des impressions circulaires, mamelonnées au centre, vertes, disposées sur 4 lignes, et une tache cuivreuse, polie et luisante, près la suture, sur chaque élytre. — La *Bléthise multiponctuée* est la seule espèce de ce g. que nous possédions. — Les *Notiophiles* sont tous de petite taille, et habitent les lieux humides ; *nous en avons 3 espèces aux environs de Paris.*

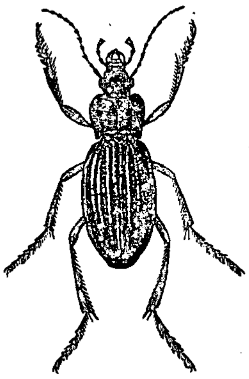

Fig. 10.

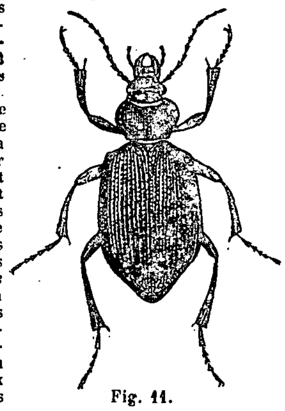

Fig. 11.

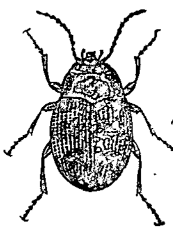

Fig. 12.

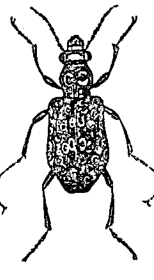

Fig. 13.

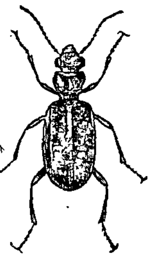

Fig. 14.

VII. — Les *Subulipalpes* se distinguent des Car. des autres sections, en ce que leurs palpes extérieurs se terminent en alène. En outre, les deux jambes antérieures sont toujours échancrées au côté interne. Ces insectes ressemblent beaucoup aux Grandipalpes, tant pour les formes que pour la manière de vivre. — — Les *Bembidions* sont de très-petits coléoptères, vivant toujours au bord des eaux dormantes, dans le sable, sous les débris de végétaux, ou sous les pierres. — Ce g. est nombreux en espèces, et a été divisé en une dizaine de groupes. Nous nous contenterons de nommer le *Blemus areolatus*, le *Tachys bistriatus*, le *Bembidium striatum*, le *Peryphus eques*, le *Leja Sturmii*, le *Lopha quadriguttata* et le *Tachypus flavipes*, qui sont propres à notre pays. Le *Blemus aréolé* passe presque toute sa vie complétement recouvert par l'eau de la mer. — Le *Tachype à pieds jaunes* (Fig. 14, grossie) est très-commun aux environs de Paris. Il est long de 4 et 1/2 mill. ; il a le dessous du corps d'un vert noirâtre, le dessus bronzé et marbré de rouge cuivreux, avec la base des antennes, les palpes et les pieds jaunâtres. — Enfin, parmi les espèces du g. *Trechus*, nous citerons le *Trechus rougeâtre*, long de 4 millim. au plus, et brun rougeâtre avec les élytres finement striées, ainsi que le *Tr. fauve*, très-petit insecte de 2 mill. et de couleur jaune d'ocre qui se trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

***CARACAL.** s. m. T. Mam. Voy. LYNX.

***CARACARA.** s. m. T. Ornith. Voy. **AIGLE.**

CARACH. s. m. Voy. CARATCH.

CARACO. s. m. Sorte de vêtement de femme en forme de camisole.

CARACOLE. s. f. (esp. *caracol*, limaçon). T. Man. Mouvement en rond, ou en demi-rond, qu'on fait exécuter à un cheval, en changeant quelquefois de main.

CARACOLER. v. n. Faire des caracoles.

CARACTÈRE. s. m. (lat. *character*, du grec χαράσσειν, graver). Empreinte, marque, figure tracée sur une surface quelconque avec un burin, une plume, ou de quelque autre manière, et à laquelle on attribue une certaine signification. — Se dit particulièrement Des lettres et autres figures dont on se sert dans l'écriture ou dans l'impression. — Se dit quelquefois de L'écriture d'une personne. *J'ai reconnu votre c.* On dit mieux, *J'ai reconnu votre écriture.* — *Caractères algébriques*, *astronomiques*, Signes particuliers dont on se sert en algèbre, dans l'astronomie. ‖ Se dit Des lettres ou figures auxquelles on attribuait jadis une certaine vertu, en conséquence d'un pacte prétendu fait avec le diable. *Il n'a été blessé dans aucun des nombreux combats où il a assisté ; on dit qu'il porte un c. sur lui.* ‖ T. Théol. V. SACREMENT. ‖ Fig., Titre, dignité, qualité, puissance, attachées à certains états. *Être revêtu du c. d'ambassadeur. Il soutient honorablement son c. Vous devez respecter son c. sacré. Votre conduite est indigne de votre c.* — *Cet ambassadeur a déployé son c.*, Il a déclaré sa mission. On dit dans le sens contraire : *Il cache son c.* — On dit aussi D'un homme qui n'a point de mission, d'autorité, pour faire ou dire quelque chose, qu'*Il n'a point de c. pour agir, pour parler.* ‖ Dans les Sciences naturelles, il désigne Certaines marques essentielles qui servent à distinguer un animal, une plante, une substance, de toute autre. *Voici quels sont les caractères d'un insecte, d'une plante. Caractères constants, variables.* — *C. générique*, Celui qui convient à tout un genre. *C. spécifique*, Celui qui ne convient qu'à une espèce. ‖ Se dit, en général, de Ce qui est le propre d'une chose, de ce qui la distingue. *Cet édifice a précisément le c. qui convient à sa destination. L'éloquence de la tribune a un tout autre c. que celle de la chaire. Cet acte n'a point un c. légal. Les passions ont chacune leur c. Cette action a tous les caractères de la perfidie. L'affaire a pris un c. grave. Cette maladie a un c. fâcheux. Les caractères d'une affection.* ‖ Ce qui distingue une personne des autres, sous le rapport moral ou intellectuel. *Montrer un grand, un noble, un beau c. Soutenir son c. Il n'a pas démenti son c. Force, vigueur, faiblesse de c. Cet homme a un étrange c. C. doux, gai, sournois, vindicatif, perfide*, etc. *C. difficile à dompter. Leurs caractères ne peuvent s'accorder. Le poëte dramatique doit savoir diversifier et développer les caractères de ses personnages.* — Se dit quelquefois Des qualités bonnes ou mauvaises qui distinguent un peuple d'un autre. *Le c. de cette nation est l'égoïsme, la légèreté, la présomption.* — Fam., *C'est un bon c. d'homme*, C'est un homme de mœurs faciles et agréables. — *Il a, il montre du c.*, Il a, il montre de la force d'âme, de la fermeté. On dit dans un sens analog., *C'est un homme à c.*, et, dans un sens opposé, *Il n'a pas de c. ; Il manque de c. : C'est un homme sans c.* — *Les caractères de, etc.* Titre de certains ouvrages qui ont pour objet la peinture des caractères, des mœurs. *Les caractères de la Bruyère, de Théophraste.* ‖ Expression, air expressif, Se dit surtout par opposit. à Ce qui offre un air, un aspect commun, banal, vulgaire. *Il y a du c. dans cette physionomie.* — Dans ce sens, *Car.* s'emploie surtout en parlant De figures peintes ou sculptées. *Cette tête est d'un grand c. Un beau c. de tête.* — Par ext., se dit aussi en parlant De la musique. *Cette symphonie n'a pas de c.* — *Danse de c.*, Danse qui consiste principalement en attitudes expressives et nobles.

Enc. — I. TYPOGRAPHIE. — On donne le nom de *Caractère* à chacun des types qui servent à la composition d'un ouvrage, et par extension, à l'ensemble des types qui ont le même œil et le même corps. Un car. d'imprimerie, pris isolément, consiste en un petit morceau de métal, en forme de parallélipipède, et haut de 23 mill. 1/2, dont chacun porte gravé en relief à l'une de ses extrémités une lettre, un chiffre, un signe de ponctuation, ou toute autre figure usitée en typographie. Comme ce relief est destiné à reproduire sur le papier le signe qu'il représente, il est gravé sur le métal dans une position renversée de haut en bas, sans transposition des parties latérales : il n'est donc pas retourné comme on le suppose généralement. Dans les imprimeries, le mot *Lettre* s'emploie habituellement dans le même sens que car.; c'est ainsi que l'on dit : *La lettre manque; La lettre abonde.* On distingue, dans les petits parallélipipèdes métalliques appelés caractères ou lettres, les trois dimensions géométriques, la *longueur*, la *largeur* et la *hauteur* ; mais, en général, les typographes, au lieu des mots *longueur* et *largeur*, disent *force de corps* ou simplement *corps*, et *épaisseur*. — La *force de corps* d'une lettre se mesure de la tête d'un signe alphabétique à jambage supérieur (comme le d), au bas d'un signe à jambage inférieur (comme le p et le g). Toutes les lettres qui composent un car., doivent avoir le même corps, que ce soient des capitales ou majuscules, des lettres à jambages, ou des lettres sans jambages, telles que l'a et l'e. L'*épaisseur* est tout simplement le rapport qui existe entre une lettre large (comme l'm) et une lettre mince (comme l'n ou l'i). Enfin, la *hauteur* est la distance prise de la base ou *pied* du petit parallélipipède métallique jusqu'à l'*œil* de la lettre, c.-à-d. jusqu'au relief gravé qui constitue le signe typographique lui-même. Pour que cet *œil* puisse se détacher avec netteté, on taille en biseau la partie de la tige qui se trouve immédiatement au-dessus et au-dessous. Ces deux biseaux sont désignés sous les noms de *Talus supérieur* et de *Talus inférieur*. La hauteur est rigoureusement identique pour tous les caractères quels qu'ils soient. Sans cela, certaines lettres pourraient percer le papier, tandis que d'autres ne marqueraient même pas. Dans les fonderies françaises, la hauteur généralement adoptée est 10 lig. 1/2 ou 0m,023686.

Les caractères étant faits pour être combinés ensemble, doivent tous, comme nous venons de le dire, avoir la même hauteur, mais leur force de corps et leur épaisseur sont très-variables. Ce sont ces variations qui ont donné naissance aux différents caractères en usage depuis les premiers temps de l'imprimerie. Autrefois, ces caractères étaient désignés par des noms de pure convention. Les uns, comme le *Cicéro* et le *Saint-Augustin*, ont été ainsi appelés du nom des auteurs dont ils avaient servi pour la première fois à reproduire les œuvres. Les autres, comme la *Mignonne*, la *Palestine* et la *Nonpareille*, doivent leurs noms au caprice de ceux qui les ont imaginés. Ces dénominations arbitraires sont remplacées aujourd'hui par une nomenclature régulière. On se sert, à cet effet, d'une commune mesure appelée *Point typographique*, qui équivaut à 1/6e de ligne ou à 0 millim., 376, et l'on désigne chaque caractère par le nombre de points contenus dans sa force de corps. En outre, comme l'œil n'est pas toujours dans un rapport exact avec le corps, qu'il est ou plus fort ou plus faible, on a adopté pour ces cas exceptionnels les dénominations de *Gros œil* et de *Petit œil*. On appelle *Poétique* un car. qui est resserré sur lui-même, plutôt long que rond ; *Gras*, celui dont les pleins sont lourds et épais ; *Maigre*, celui dont les pleins sont plus fins que dans les caractères ordinaires; et *Compactes*, ceux dont l'œil est fort, avec des queues très-courtes, afin qu'il en entre davantage dans un même espace.

Le tableau qui suit indique les anciennes dénominations des diverses sortes de caractères, et leur valeur en points typographiques d'après le système actuellement suivi. Pour rendre ces rapports plus apparents, les premiers noms sont imprimés avec les caractères mêmes qu'ils servent à désigner :

Diamant	3 points.
Perle	4
Parisienne ou Sédanoise	5
Nonpareille	6
Mignonne	7
Petit-Texte	7 1/2
Gaillarde	8
Petit-Romain	9
Philosophie	10
Cicéro	11
Saint-Augustin	12, 13
Gros-Texte	14, 15, 16
Gros-Romain	18
Parangon (Gros- et Petit-)	20, 22
Palestine	24
Petit-Canon	28

Nous ne pouvons donner ici, à cause de leurs dimensions, les modèles des autres caractères, savoir : le *Trismégiste* = 36 p.; le *Gros-Canon* = 44 et 48; le *Double-Canon* = 56 ; le *Double-Trismégiste* = 72 ; le *Triple-Canon* = 88; la *Grosse-Nonpareille* = 96; et la *Moyenne-de-Fonte* = 100. On se sert encore, pour les affiches, de caractères de dimensions bien plus considérables ; mais alors on se contente le plus souvent de les sculpter en bois.

Les deux espèces de caractères les plus usités dans la typographie française sont le car. *romain* et le car. *italique*. — Le car. *romain* est celui dont on se sert pour toute la partie courante d'un livre. On l'appelle ainsi, parce que ce fut un imprimeur de Rome, qui, vers la fin du XV^{e} siècle, substitua les formes de ce car. à celles du gothique qui jusqu'alors avaient été seules en usage. Le car. romain est employé en Europe et dans tous les pays qui ont adopté les idiomes européens. — Le car. *italique* est penché de droite à gauche comme l'écriture. Il a été inventé, au XVI^{e} siècle, par le célèbre Alde Manuce, imprimeur à Venise; et c'est à cette circonstance qu'il doit son nom. On fait surtout usage de l'italique pour faire ressortir des mots ou des phrases sur lesquels on veut appeler plus particulièrement l'attention. Tout car. romain doit donc avoir son italique correspondant. — En outre, il existe divers autres genres de caractères, que l'on peut désigner collectivement sous le nom de caractères de fantaisie : nous citerons la **Normande,** qui n'est qu'un romain extrêmement gras; l'**Égyptienne,** qui est un romain écrasé et carré; la Capillaire, qui manque absolument de pleins, etc. Enfin, plusieurs fondeurs et imprimeurs se sont donné beaucoup de peine pour arriver à imiter les caractères d'écriture, l'anglaise, la bâtarde, etc. Après beaucoup d'efforts, on n'est arrivé qu'à un résultat assez médiocre, et qui, dans aucun cas, ne saurait être d'une grande utilité. Nous ne parlerons pas ici des types typographiques nécessaires à l'impression des ouvrages en langues étrangères, particulièrement en langues orientales : ce sujet nous entraînerait trop loin, et ne saurait être bien compris que de ceux qui connaissent le système d'écriture de ces langues.

On distingue dans tout car. trois espèces de lettres : 1° les *Lettres ordinaires*, appelées en typographie *Lettres de bas de casse*, qui s'emploient pour le texte courant d'un ouvrage quelconque ; 2° les *Grandes capitales*, qui excèdent de près de moitié le corps de la lettre, et se mettent au commencement des noms propres, des phrases, etc.; 3° les *Petites capitales*, qui ont la forme des grandes capitales, mais qui n'ont guère plus de volume que les lettres ordinaires : elles servent pour la composition des titres, sous-titres, etc. Enfin, il existe encore, dans chaque car., des *Lettres* dites *supérieures*, qui sont des signes d'abréviation (comme l^{e}, l^{e}, l^{r}, l^{e}, etc.), et des lettres appelées *Initiales*, *Montantes* ou *Deux Points*. Ces dernières ont la forme des capitales, et se placent au commencement du texte d'un volume ou de chacune de ses grandes divisions, ainsi que dans la composition des lignes de titres. Elles sont, quant à l'œil et au corps, à peu près doubles des capitales auxquelles elles s'adjoignent lorsqu'on les emploie comme initiales.

L'ensemble de toutes les lettres, signes alphabétiques, signes de ponctuation et chiffres, qui composent un caractère, porte, en typographie, le nom de *Police*. Pour donner une idée du rapport numérique des différentes lettres entre elles, nous dirons que, dans une police de 118,700 pièces fabriquées pour une composition française et pour un texte courant, il entre 84,800 lettres ordinaires, 2,300 lettres doubles (ff, fl, œ, etc.), 5,250 lettres ordinaires avec accents, 8,300 grandes capitales, 6,000 petites capitales, 500 lettres supérieures, 9,350 signes de ponctuation et autres, et 2,500 chiffres. L'e est la lettre qui domine; on en compte 16,625. On trouve ensuite 8,700 s; 7,250 i ; 6,700 r; 6,700 t ; 6,550 a ; 6,200 n; 6,200 u, etc. Certaines lettres, en revanche, sont très-peu nombreuses ; ainsi, on ne compte, pour les proportions ci-dessus, que 1,000 x, 850 y, 700 z et 325 k. Néanmoins, il est à remarquer que cette répartition, qui est assez juste pour les ouvrages français, ne l'est plus pour une autre langue. Ainsi, c'est l'a et l'm qui se présentent le plus souvent en latin ; le t, l'y et l'h en anglais ; l'i, l'o et l'a en italien, en portugais et en espagnol. Cette variation se fait même quelquefois sentir dans la même langue pour certains ouvrages spéciaux. En France, par ex., les travaux de botanique consomment plus d'y que ceux d'histoire, et la poésie plus d'e que les ouvrages en prose.

II. Fonderie. — La fabrication des caractères typographiques donne lieu à une série d'opérations que nous allons passer sommairement en revue. La première de ces opérations est la gravure du poinçon. Le *Poinçon* est une tige carrée en acier, longue de 4 à 5 centim., qui porte à l'une de ses extrémités l'une des lettres de l'alphabet gravée en relief, tandis que l'autre est un peu arrondie. Afin que toutes les lettres soient parfaitement identiques, c'est un seul graveur qui est ordinairement chargé de la confection de tous les poinçons d'un même car. Le poinçon achevé, on le durcit au moyen de la trempe ; après quoi, on l'enfonce à l'aide d'un marteau dans un morceau de cuivre dressé en forme de parallélipipède, qu'on appelle *Matrice*, de sorte que la lettre s'y trouve reproduite en creux. Cette matrice est retouchée à la lime pour faire disparaître les imperfections produites par la *frappe;* elle est ensuite livrée au fondeur. — L'art du fondeur consiste à reproduire, avec l'exactitude la plus rigoureuse, la matrice qui lui a été remise par le graveur. Le moule dont on se sert à cet effet se compose de quatre parties, dont deux sont invariables et règlent la force de corps, tandis que les deux autres peuvent se rapprocher ou s'éloigner selon l'épaisseur du car. Le fondeur fixe la matrice à l'extrémité du moule, et introduit dans celui-ci la matière en fusion au moyen d'une petite cuiller. Quoique le métal tombe perpendiculairement, l'ouvrier est néanmoins obligé d'en accélérer la chute en imprimant au moule une petite secousse qui a pour résultat de chasser l'air et de faire pénétrer plus sûrement la fonte dans les parties les plus délicates de la matrice. L'opération terminée, on démonte le moule pour extraire la lettre qui vient d'être fondue. Après la fonte, chaque lettre est soumise à plusieurs opérations successives, qui ont pour objet de la débarrasser des aspérités laissées par les joints du moule et de toutes les autres imperfections qu'elle peut présenter. Ces opérations sont connues sous les noms de *Frotterie*, *Composition*, *Apprêt*. Cette série d'opérations se termine par le classement des lettres en paquets prêts à être livrés à l'industrie. — Comme chaque lettre se fond isolément, on conçoit aisément que la fonte d'une nombreuse série de caractères exige beaucoup de temps, et doit être assez coûteuse. On a donc cherché à simplifier le procédé actuel, et l'on a essayé divers systèmes ayant pour objet de fondre un grand nombre de caractères à la fois. La *Fonderie polyamatype* d'Henri Didot est jusqu'à présent l'essai le plus heureux fait dans cette voie; mais on ne peut pas dire que le problème soit résolu. — D'autres recherches ont été entreprises dans une autre direction. La matière ordinaire des caractères d'imprimerie est un alliage de plomb et d'antimoine. La proportion de ce dernier métal varie de 10 à 30 pour 100, suivant le degré de dureté qu'on veut donner à l'alliage. L'emploi des presses mécaniques et la nécessité des grands tirages ont donné l'idée d'augmenter encore la résistance de cet alliage, en y introduisant une certaine proportion de cuivre et d'étain. Chaque fonderie a, sous ce rapport, ses recettes particulières. — Cons. le *Traité de Typographie de* H. Fournier et le *Diction. des Arts et Manufactures*, par Laboulaye.

CARACTÉRISER. v. a. Désigner une personne ou une chose par ses traits distinctifs, de manière à la faire reconnaître du premier coup d'œil. *Il a bien caractérisé les passions. Ce poëte dramatique caractérise bien ses personnages. C. les mœurs d'une nation.* ‖ Se dit aussi De ce qui sert à distinguer une personne ou une chose, De ce qui est son attribut particulier. *Les symptômes qui caractérisent cette maladie. Les propriétés qui caractérisent une substance. C'est là ce qui caractérise notre époque. La générosité qui vous caractérise.* ‖ T. Gram. Se dit Des lettres caractéristiques. *Dans notre langue, l'S caractérise la seconde personne du singulier de tous les temps des verbes.* = Caractérisé, ée, part.

CARACTÉRISME. s. m. T. Méd. anc.

Enc. — Ce terme est aujourd'hui complétement inusité, car il s'applique à une conception tout à fait abandonnée depuis longtemps. On entendait autrefois par *Car.* la ressemblance et la conformité des végétaux avec quelques parties du corps humain, et d'après ces analogies prétendues, on attribuait à ces plantes telles ou telles propriétés thérapeutiques. C'est ainsi que la présence de taches sur les feuilles d'une plante de la famille des Borraginées, donnant à ces organes un aspect quelque peu analogue à celui de nos poumons, on donna à cette plante le nom de *Pulmonaire*, et on lui accorda une vertu particulière pour le traitement des maladies du poumon, vertu qui est tout à fait imaginaire. C'est de même à cause de sa couleur que la Carotte passait pour être efficace dans les cas d'ictère, etc.

CARACTÉRISTIQUE. adj. 2 g. Qui caractérise, qui établit une distinction. *Trait c. Signe c. Différence c.* ‖ T. Gram. *Lettre c.*, ou simpl. *Caractéristique*, Lettre qui dénote la formation d'un temps. *La lettre R est la c. des futurs dans la langue française.* — Il se dit aussi de La lettre qui se conserve dans les dérivés d'un mot, comme le P dans les dérivés de *Corps: Corporel, corporation ;* et le G dans les dérivés de *Sang: Sanguinaire, etc., etc.* ‖ T. Math. Substant., Lettre ou signe qui sert à désigner la fonction d'une quantité. — *La c. d'un logarithme*, V. Logarithme.

CARAFE. s. f. (ar. *garaba*, vase). Sorte de bouteille de verre ou de cristal plus large par le bas que par le haut, qui sert principalement à contenir de l'eau, et quelquefois le vin ou les liqueurs que l'on boit à table. *Mettre de l'eau dans une c. Une c. de vin*, Pleine de vin. — Le contenu d'une c. *Il a bu une c. de limonade.*

CARAFON. s. m. Très-petite carafe contenant à peu près le quart d'une bouteille. — Le contenu d'un c. *Boire un c. de vin.* ‖ Sorte de vaisseau de bois ou de liége dans lequel on met un flacon avec de la glace, pour faire rafraîchir de l'eau, du vin, ou d'autres liqueurs. *Un c. de liége. Mettez de la glace dans les carafons.*

* **CARAGANA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CARAGNE ou * **CARANA.** s. f. Voy. Amyridacées.

CARAÏTE. s. m. Voy. Judaïsme.

CARAMBOLAGE. s. m. T. Jeu de billard. Action de caramboler. *J'ai fait cinq carambolages de suite.*

CARAMBOLER. v. n. T. Jeu de billard. Toucher du même coup deux billes avec la sienne.

* **CARAMBOLIER.** s. m. T. Bot. Voy. Oxalidées.

CARAMEL. s. m. (arab. *kara*, noir ; lat. *mel*, miel).

Enc. — Le sucre de canne, fondu à 160°, se prend par le refroidissement en une masse amorphe, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Sucre d'orge;* mais en portant la chaleur à 220°, il se transforme en une masse noire et poreuse qui constitue le *Caramel*. La composition de cette dernière substance est, selon Péligot, $C^{12}H^{9}O^{9}$. Le c. est employé pour colorer certaines liqueurs, le bouillon, etc. Les confiseurs en font un grand usage pour couvrir et glacer des bonbons ou des fruits. Enfin, il se prescrit quelquefois comme adoucissant dans les bronchites légères.

* **CARAMÉLISER.** v. a. Réduire le sucre en caramel par l'action du feu. = se Caraméliser. v. pronom. Se dit Du sucre qui se réduit en caramel. = Caramélisé, ée. part.

* **CARANX.** s. m. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

* **CARAPA.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

CARAPACE. s. f. T. Hist. nat.

Enc. — Ce mot désigne proprement l'espèce de bouclier qui protége les Chéloniens ; mais par extension, on l'applique à divers appareils protecteurs dont sont munis quelques autres espèces d'animaux. Ainsi, les Tatous, parmi les Mammifères, les Coffres et les Pégases, parmi les Poissons, ont des carapaces. Les poissons pourvus d'une c. totale ou partielle sont dits *Cataphractés*. On donne encore ce nom à la pièce solide qui couvre le dos et la tête des Crustacés, ainsi qu'au dermato-squelette, tantôt siliceux, tantôt calcaire, que possèdent certaines espèces d'Infusoires.

CARAQUE. s. f. T. Mar. Sorte de bâtiment de charge en usage au Portugal. *Il y avait autrefois des caraques de deux mille tonneaux.* ‖ * T. Comm. V. Cacaoyer.

CARAT ou **KARAT.** s. m. T. Métrol.

Enc. — Selon le voyageur James Bruce, on donne en Abyssinie le nom de *Kouara* à une espèce de petite graine rouge, qui provient d'un arbre de la fam. des Légumineuses, l'*Erythrina corallodendron*. Ces graines ont toujours à peu près le même poids, et les habitants du pays s'en servent de temps immémorial pour peser l'or. De l'Afrique, le kouara, transformé en *Karat* ou *Carat*, passa dans l'Inde, et plus tard en Europe, pour y servir à peser les pierres précieuses, principalement les diamants, ainsi que les perles. Suivant Morin, au contraire, le mot *carat* vient de l'arabe *kyrat*, petit poids qui était le 24^{e} du denier. Le même savant pense en outre que le terme arabe vient d'un petit poids grec appelé κέρατιον.

Quoi qu'il en soit, le k. est un poids qui équivaut à 4 grains, à très-peu de chose près, et, quoiqu'il présente quelques légères variations suivant les pays, on peut le regarder comme un poids véritablement universel. Nous allons indiquer ses différentes valeurs, exprimées en milligr. — France, 205,5000 ; — Allemagne, 205,4000 ; *Berlin*, 205,4400 ; *Francfort-sur-le-Mein*, 205,7700 ; *Hambourg*, 205,4400. — Angleterre, 205,4090. (Pour les perles fines, on emploie le *grain-perle* = 51 millig., 83890). — Espagne, 205,3930. -- Hollande, 206,4400 ; *Amsterdam*, 205,0440. — Italie ; *Florence*, 197,2000 ; *Livourne*, 215,9900. — Portugal, 205,7500. — Indes orientales, *Madras*, 207,3533 ; *Amboyne*, 219,000. A Madras, le poids des perles est le *Mangalin* = 390 milligr. A Scindy, sur la côte de Malabar, les diamants et les perles se pèsent au *Rutti* = 8 *Hublas* = 2 gr. 40 milligr.; par conséquent le *Hubla* = 130 milligr. A Bombay, le poids réel pour les perles est le *Tank* = 24 *Ruttis* = 330 *Tuckas*. Le *Tank* = 4 gr. 665 milligr.; le *Rutti* = 194 milligr. 3750, et le *Tucka* = 14 milligr. 1360. — Par extension, on désigne quelquefois sous le nom de karats, de petits diamants qui ne dépassent guère le poids d'un karat.

Avant l'application du système décimal au titre de l'or, on regardait un lingot d'or comme divisé en 24 parties égales, appelées *carats*, et suivant que le lingot contenait 18, 20, 22, 23 parties d'or pur, on disait qu'il était à 18, 20, 22, 23 carats. En outre, le c. se divisait en demis, quarts, huitièmes, seizièmes, et trente-deuxièmes ou *grains de fin*. Ainsi, de l'or à 23 carats 1/2 renfermait un 48^e d'alliage, et de l'or à 21 car. 20 grains, contenait 21 parties et 20/32^{mes} de partie de fin. Les titres de 900, 920, 840 et 750 millièmes, adoptés en France aujourd'hui, le premier pour les monnaies, les trois autres pour les ouvrages d'or, correspondent aux anciennes dénominations: 21 car. 19/32; 22 car. 2/32 et 1/2; 20 car. 5/32 et 1/12; et 18 carats. — Enfin, le terme de c. s'emploie encore dans le langage figuré pour exprimer une chose portée au plus haut point; mais, dans cette acception, il ne se trouve que dans quelques locutions passées à l'état de proverbe: *C'est un sot* ou *un impertinent à vingt-quatre carats*, pour dire, il est sot ou impertinent au suprême degré.

CARATCH. s. m. Tribut, capitation que les chrétiens et les juifs payaient naguère au Grand-Seigneur, mais dont les Turcs étaient exempts.

CARAVANE. s. f. (pers., *karvan*, marchand). Troupe de marchands, de voyageurs ou de pèlerins qui vont de compagnie pour se garantir des voleurs ou des corsaires. *La c. de Bagdad. Les navires qui formaient la c. d'Alexandrie.* || Par ext. et fam., se dit de Plusieurs personnes qui se réunissent pour aller de compagnie. *Marcher en c. Nous avons fait une c. pour aller dîner à tel endroit. Il nous arriva une c. de campagnards.* = Caravanes. s. f. pl. Les campagnes maritimes que les chevaliers de Malte étaient obligés de faire contre les Turcs et les corsaires de la Barbarie. *Les chevaliers ne pouvaient parvenir aux commanderies et aux dignités de leur ordre qu'ils n'eussent fait leurs caravanes.* — Fig. et fam., *Faire ses caravanes*, Mener une vie dissipée, avoir des aventures dans le monde. *Ce jeune homme a fait bien des caravanes.*

Enc. — Depuis la plus haute antiquité, les relations commerciales des nations de l'Orient et de l'Afrique ont lieu principalement au moyen de caravanes, car les gouvernements de ces pays se sont rarement occupés, ou ont rarement été capables d'assurer la sécurité des voyageurs et du commerce. En conséquence, les voyageurs et les commerçants se concertent pour faire route ensemble, afin de se protéger mutuellement. Après l'établissement de la doctrine de Mahomet, les motifs religieux, unis à d'autres d'un caractère moins élevé, ont contribué à multiplier les rapports entre les diverses parties de l'Orient, et à rendre les caravanes plus fréquentes et plus nombreuses. On sait que Mahomet prescrit à ses sectateurs de faire le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans leur vie. Pour accomplir ce devoir religieux, qui est rangé parmi les devoirs obligatoires, on voit, chaque année, dans tous les pays où règne le mahométisme, se réunir d'immenses caravanes, qui se dirigent ensuite, soit par mer, soit par terre, vers la ville sainte qui renferme la Kaaba. Les caravanes les plus importantes qui se forment dans ce but, sont au nombre de quatre. La première est celle de Damas: elle se compose de pèlerins, de voyageurs et de marchands venus de la Turquie d'Europe et de l'Asie Mineure. La deuxième part du Caire: elle est formée des pèlerins de l'Égypte et de ceux qui sont déjà venus des divers États de l'Afrique septentrionale. La troisième part de Zibith, dans l'Yémen, sur les bords de la Mer Rouge: elle est formée des pèlerins de l'Arabie méridionale et des Musulmans arrivés de l'Inde. Enfin, la quatrième part d'Hillah, près de l'ancienne Babylone: celle-ci est formée des Persans et des Musulmans de l'Asie centrale. Chaque c. est sous la conduite d'un chef ou aga, appelé *Caravanbachi*, qui est chargé d'y maintenir l'ordre et la discipline, et qui souvent a sous ses ordres un certain nombre de soldats pour la défense des pèlerins. Autant que possible, les caravanes établissent leur camp auprès d'un puits ou d'un ruisseau. Dans ces longs voyages, on emploie presque exclusivement le chameau comme moyen de transport; il est en effet préférable au cheval ou à tout autre animal, à cause de sa patience, de sa sobriété et de sa constitution particulière qui le rend merveilleusement propre à voyager à travers les déserts. — Dans plusieurs contrées, notamment dans la Barbarie, les caravanes portent le nom de *Kafilah*.

CARAVANIER. s. m. Conducteur des bêtes de somme dans les caravanes.

CARAVANSÉRAI ou CARAVANSÉRAIL. s. m.

Enc. — Ce terme, qui signifie littéralement *Palais de caravane*, désigne un édifice public plus ou moins vaste destiné à fournir un abri aux caravanes. Un c. est donc une sorte d'hôtellerie; mais, à la différence des hôtelleries de nos pays, le voyageur n'y trouve absolument rien de ce dont il peut avoir besoin. En Orient, il faut que le voyageur porte tout avec lui, son coucher, ses provisions, ses ustensiles de cuisine, etc. En revanche, il n'a rien à payer pour l'abri qu'il y trouve; car tous les caravansérails ont été construits, soit par des princes, soit par de riches particuliers, qui ont pensé, en les construisant, faire une œuvre méritoire pour leur salut. Ces édifices représentent, le plus souvent, une espèce de halle; d'autres ont une cour intérieure entourée de cloîtres; beaucoup ne sont que des masures assez chétives. Les caravansérails des villes riches et populeuses sont, à proprement parler, des bazars et des marchés.

CARAVELLE. s. (ital. *caravella*). T. Mar. Nom que l'on donne dans la Méditerranée à de gros vaisseaux de guerre turcs fort mal construits. || Sorte de petit bâtiment à voiles latines, dont se servent les Portugais.

CARBATINE. s. f. Peau de bête fraîchement écorchée.

*** CARBET.** s. m. Nom donné, aux Antilles, à une grande case commune des sauvages, qui servait à leurs assemblées. || Toiture temporaire construite dans une anse, pour servir d'abri aux embarcations.

*** CARBONARISME.** s. m. *** CARBONARO.** s. m. Voy. Société secrète.

CARBONATE. s. m. T. Chim. Voy. Carbone.

*** CARBONATÉ, ÉE.** adject. T. Chimie. Se dit d'un Oxyde qui, en absorbant l'acide carbonique de l'air, s'est transformé en carbonate.

CARBONE. s. m. (lat. *carbo*, charbon). T. Chim.

Enc. — Le *Carbone* est un corps simple, solide, non métallique, complétement insoluble dans tous les liquides connus, infusible et fixe aux plus hautes températures qu'il nous soit possible de produire dans nos fourneaux. Ses propriétés physiques, c.-à-d. son aspect, sa couleur, sa densité, sa dureté, etc., varient tellement, selon les formes sous lesquelles nous le rencontrons dans la nature, qu'il est impossible de les décrire d'une manière générale. La seule propriété qui constitue le caractère spécifique de ce corps, c'est que, quand on le soumet à une haute température dans un excès de gaz oxygène, il disparaît complétement en donnant naissance à un gaz qui éteint les corps en combustion, rougit la teinture de tournesol, et précipite en blanc l'eau de chaux; ce gaz est appelé *Gaz acide carbonique*. — Le symbole du Carbone est C, et son équivalent = 75,00.

On connaît deux variétés de C. pur, mais qui sont très-différentes l'une de l'autre, au point de vue de leurs propriétés physiques: la première est le *Diamant*, la seconde est le *Graphite*. Le diamant est généralement transparent et incolore, le graphite est noir et opaque; la densité de l'un est de 3,50, celle de l'autre est seulement de 2,20. Cependant, malgré ces différences physiques, 3 grammes de diamant et 3 grammes de graphite donnent également, quand on les brûle dans l'oxygène, 11 grammes d'acide carbonique.

Diamant. — La nature de ce corps est restée longtemps inconnue. Newton, le premier, soupçonna, d'après son grand pouvoir réfringent, que le diamant devait être un corps combustible. Sa supposition fut confirmée, en 1694, par les membres de l'Académie *del Cimento*, à Florence, qui réussirent à brûler un diamant de petite dimension en le plaçant au foyer d'un miroir ardent. Bientôt après, le duc Fr. de Lorraine en brûla un autre à l'aide d'un violent feu de forge. Un peu plus tard, des chimistes français constatèrent qu'au contraire le diamant résiste à l'action des températures les plus élevées, pourvu qu'on le tienne à l'abri de l'air; mais son identité avec le C. ne put être démontrée qu'après la découverte de l'acide carbonique. Lorsque les chimistes anglais Black et Priestley eurent reconnu que ce gaz est le produit de la combustion du C., les chimistes français Lavoisier et Guyton-Morveau constatèrent à leur tour que le diamant en brûlant, c.-à-d. en se combinant avec l'oxygène, se convertit en acide carbonique. Enfin, H. Davy établit: 1° que la quantité d'acide carbonique produite est dans un rapport constant avec les quantités de diamant et d'oxygène employées; 2° que la totalité du diamant est brûlée; 3° qu'aucun autre corps que l'acide carbonique ne prend naissance dans cette opération. Dès lors, il ne pouvait plus y avoir de doute sur la nature du diamant: c'était évidemment du C. pur. De nos jours, Jacquelain, en soumettant ce corps à l'action d'une forte pile de Bunsen, lui a fait perdre sa transparence et l'a converti en une substance noire, spongieuse, analogue au coke par son aspect. — Le diamant est remarquable par son extrême limpidité; quelquefois, cependant, il se montre avec une teinte bleue, ou rose, ou verte, ou jaune, ou même noirâtre. Ses formes cristallines les plus communes sont le dodécaèdre rhomboïdal, l'octaèdre et le polyèdre à 48 facettes curvilignes. Il est doué, comme nous l'avons dit, d'un pouvoir réfringent très-considérable. Exposé pendant le jour à la lumière solaire, il reste phosphorescent dans l'obscurité. Il conduit très-mal le calorique et l'électricité. Quant à sa dureté, elle est sans égale: il raye tous les corps et n'est rayé par aucun d'eux; aussi est-ce avec sa propre poudre seulement qu'on peut le tailler et le polir. Cette poudre, nommée *Égrisée*, se fait avec les diamants trop défectueux ou trop petits pour être livrés au commerce. Tout le monde sait que les vitriers emploient le diamant pour couper le verre, et que les horlogers s'en servent également pour les trous destinés à recevoir les pivots d'acier.

Le diamant étant du C. pur, cristallisé, on a fait, dans l'espoir d'en obtenir, une foule de tentatives pour opérer la cristallisation artificielle du C.; mais jusqu'ici ces recherches ont été infructueuses. Toutefois les expériences récentes de Despretz méritent d'être citées. En soumettant du charbon pur à une volatilisation lente, au moyen d'un courant d'induction maintenu en activité pendant un mois, ce savant physicien obtint, sur des fils de platine placés à une petite distance du charbon, une couche noire dans laquelle on observa, avec un grossissement d'environ trente fois, des octaèdres noirs implantés en partie dans la couche, d'autres octaèdres blancs, opalins et translucides, reposant sur leur sommet, ainsi que des lamelles semblables à ces derniers par leur aspect. La partie du dépôt contenant ces cristaux et ces lamelles, mêlée avec de l'huile et étendue sur un plan fixe de cristal de roche, polit les rubis aussi rapidement et avec autant de netteté que la poussière de diamant. En opérant par la voie humide au moyen d'une pile de Danieli, le même expérimentateur obtint, au pôle négatif, une poudre noire non cristallisée, mais qui possédait également la propriété de polir les rubis. V. Diamant.

Graphite. — Cette variété de C. est habituellement désignée sous les noms vulgaires de *Plombagine* et de *Mine de plomb*, non qu'elle contienne la moindre parcelle de ce métal, mais à cause de son aspect métallique, et parce que, comme le plomb, elle laisse sur le papier des traces noires et brillantes. De là aussi son nom de *Graphite*. Le graphite naturel n'est pas absolument pur: il contient 90 à 96 p. de C. contre 10 à 4 d'oxyde de fer. Il est cristallisé en petites paillettes hexaédriques très-minces, d'un gris métallique, rassemblées en masses, qui sont onctueuses au toucher et se laissent facilement rayer avec l'ongle. Cette substance est assez abondamment répandue dans la nature. Il en existe des gisements en France, dans les Pyrénées, montagnes de Labour; en Piémont, dans les vallées de Stura et Lucerna; à Passau, en Bavière; en Angleterre, à Borrodale, dans le Cumberland (ce dernier gisement est le plus remarquable que l'on connaisse, tant pour son étendue que par la pureté de la masse); et dans plusieurs autres contrées, soit de l'ancien, soit du nouveau continent. — Le graphite sert principalement à la fabrication des crayons dits de mine de plomb. V. Crayon. On l'emploie aussi pour adoucir les frottements dans les machines en bois; on en frotte également la fonte, la tôle, etc., pour la préserver de la rouille; on le mêle encore avec des matières argileuses pour en faire des creusets, dits *Creusets de mine de plomb*, qui sont très-réfractaires, et qui servent surtout aux fondeurs en cuivre. C'est à Passau que ces creusets se fabriquent particulièrement. Enfin, on en fait usage, dans la galvanoplastie, pour rendre conductrice la surface des moules de plâtre ou de stéarine que l'on veut recouvrir d'un dépôt métallique.

Le nom de *Graphite* s'applique encore à une modification artificielle du C., qui se produit lorsqu'on soumet à un refroidissement lent la fonte de fer sursaturée de charbon. Avant que le fer soit refroidi et complétement solidifié, les cristaux s'élèvent à la surface en affectant la forme de lames noires très-brillantes qui n'ont aucune ressemblance extérieure avec le Carbone.

Charbons. — On désigne, sous le nom générique de *Charbons*, différentes substances essentiellement composées de C., mais *mélangées* de diverses matières étrangères, lesquelles sont le plus souvent des carbures d'hydrogène. Les charbons peuvent se diviser en deux classes: les *Charbons naturels* et les *Charbons artificiels*. — Les premiers, qu'on appelle aussi *Charbons fossiles*, sont l'*Anthracite*, la *Houille*, les *Lignites* et la *Tourbe*. Nous n'en parlerons pas ici, car, attendu leur importance, soit au point de vue géologique, soit au point de vue industriel, ils méritent d'être étudiés plus en détail. V. Houille et Tourbe. — Les charbons artificiels se fabriquent en décomposant par le feu et en vases clos diverses matières organiques, végétales ou animales. Les matières organiques, comme tout le monde le sait, sont composées de Carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote. Lorsqu'on les soumet à une haute température, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, et une partie même du Carbone, se dégagent sous forme de combinaisons volatiles, et il reste comme résidu une portion de Carbone, mais à un état plus ou moins pur. Le plus commun et le plus usité de tous ces charbons est celui qui se prépare avec le bois, et que l'on appelle charbon de bois: il en sera question à l'article Charbon. Parmi les autres, les plus intéressants sont ceux qu'on désigne sous les noms de *Noir de fumée*, de *Charbon animal* et de *Noir animal*: nous en dirons quelques mots.

Noir de fumée. — Le noir de fumée n'est autre chose que le dépôt charbonneux qui se produit sur les corps placés dans la flamme d'une lampe ou d'une chandelle. Pour le fabriquer en grand, on brûle des résines ou des huiles essentielles, substances très-riches en C., mais qui n'éprouvant, quand on les brûle à l'air, qu'une combustion fort incomplète, donnent une grande quantité de résidu charbonneux. L'opération s'exécute dans une chambre cylindrique, tendue de toiles, munie d'un chapeau conique mobile, et présentant, à sa partie supérieure, une ouverture pourvue d'une soupape destinée à régler le tirage (Fig. 1).

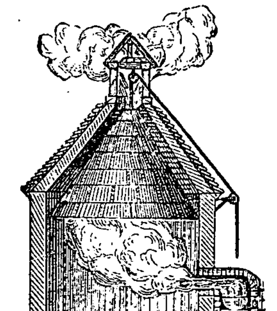

Fig. 1.

Le fourneau, où l'on brûle les matières résineuses, est situé à l'extérieur. Le tirage est réglé de façon que la majeure partie du C. qu'elles contiennent échappe à la combustion. Il se produit alors une fumée extrêmement épaisse, qui dépose, sous forme d'une poussière très-tenue, une grande quantité de charbon sur toutes les parois de la chambre. Rien n'est ensuite plus facile que de détacher ce dernier. Le noir de fumée obtenu par ce procédé ne saurait être pur; il retient toujours une certaine quantité de carbures d'hydrogène. On le purifie en le calcinant dans un creuset bien fermé, à l'abri du contact de l'air, ou en le traitant par des dissolvants appropriés. Le noir de fumée s'emploie pour la préparation de diverses couleurs, et pour la fabrication de l'encre d'imprimerie, de l'encre de Chine, etc.

Charbon animal. — On appelle ainsi les différents charbons qu'on obtient comme résidus de la calcination ou de la distillation des substances animales telles que la chair, le sang, les os. Ce dernier est particulièrement désigné sous les noms de *Noir animal, Noir d'os, Noir d'ivoire.* Les os, destinés à la fabrication du noir, subissent toujours quelque opération préalable à la calcination. Tantôt ils servent à préparer de la gélatine, tantôt on en extrait les substances grasses qu'ils contiennent, et qui servent à fabriquer des bougies stéariques. Pour dégraisser les os, on les brise dans le sens de leur longueur, on les chauffe avec de l'eau, dans de grandes chaudières, et on enlève les matières grasses qui viennent nager à la surface. Ces os sont ensuite séchés, et c'est alors seulement qu'on les soumet à la calcination. Celle-ci s'opère au moyen de vases cylindriques de fonte qu'on remplit de fragments d'os et qu'on empile les uns sur les autres, de façon que chaque pot ferme celui qui est au-dessous : le pot supérieur est seul muni d'un couvercle. Quand le four est plein, on porte sa température au rouge, et on la soutient à ce point pendant 8 heures environ ; puis on laisse refroidir. Lorsque le refroidissement est complet, on retire le charbon d'os et on le broie à l'aide de meules, en évitant, autant que possible, de produire du poussier. On termine par un blutage et un tamisage au moyen de cribles à mailles plus ou moins serrées, pour séparer le poussier et les grains de grosseurs différentes. Le noir animal est loin d'être du C. pur ; il est toujours mélangé d'une forte quantité de matière terreuse des os. — On sait que le principal emploi industriel du noir animal consiste à décolorer les jus et les sirops, et que les fabriques de sucre en font une grande consommation. Mais, lorsque l'action décolorante du noir a été épuisée, et que ses pores sont complétement saturés de matières colorantes, on peut le *révivifier*, c.-à-d. lui rendre ses propriétés primitives. Pour cela, on soumet les noirs à plusieurs lavages avec de l'eau qui enlève les matières solubles, puis on les calcine de nouveau dans des creusets de terre, pour carboniser les substances organiques adhérentes. On peut ainsi révivifier le noir animal un grand nombre de fois ; mais, à chaque opération, il perd 4 à 5 p. 100 de son poids. Enfin, quand il est jugé impropre à la décoloration, il est encore utile, car il constitue un engrais excellent.

Propriétés du charbon. — La faculté conductrice, soit pour la chaleur, soit pour l'électricité, varie singulièrement dans les diverses espèces de charbons. Voici à peu près l'ordre décroissant de leur *conductibilité :* le coke, le charbon de bois préparé à haute température, la houille, le charbon de bois préparé à basse température (350° au plus), le noir animal et le noir de fumée. Il est bon de remarquer que les charbons qui conduisent le moins la chaleur, sont aussi les plus combustibles. Ainsi, par ex., le coke est bien plus difficile à allumer que la houille, et celle-ci s'allume moins aisément que le charbon de bois roux préparé à basse température. On peut même établir qu'en général un charbon est d'autant plus combustible qu'il a été produit à une température moins élevée. Il est facile de constater le peu de conductibilité des charbons. Si l'on allume un morceau de charbon de bois ordinaire par un bout, on peut le tenir dans les doigts, tout près de la partie incandescente, sans éprouver une sensation notable de chaleur. Ce même charbon conduit également très-mal l'électricité ; mais, quand on l'a soumis à une calcination vive, il devient bon conducteur. C'est pour cela qu'on a l'habitude d'entourer de braise l'extrémité inférieure des tiges de paratonnerre pour faciliter l'écoulement de l'électricité dans le sol. Cette conductibilité est bien démontrée par l'expérience suivante due à H. Davy. Lorsqu'on taille en forme de cônes deux morceaux de charbon qui ont été fortement calcinés, et qu'on les adapte aux extrémités des fils d'une pile, on voit, dès que ces cônes sont amenés près du contact, se produire une incandescence telle que l'œil ne peut la supporter. Si l'on opère dans l'air, les cônes de charbon brûlent, et l'effet cesse quand ils se trouvent trop distants l'un de l'autre ; mais, si l'on expérimente dans le vide, il n'y a pas de combustion, et le phénomène persiste indéfiniment. Enfin, lorsqu'on place le charbon entre les pôles d'une pile de 500 à 600 éléments, il acquiert une température assez élevée pour fondre et donner des vapeurs très-sensibles. Toutes les variétés de charbon se transforment ainsi en une espèce de graphite.

L'une des propriétés physiques les plus remarquables des charbons est la faculté qu'ils possèdent d'*absorber* les gaz. Si, par ex., on plonge un charbon incandescent dans une cuve à mercure pour l'éteindre à l'abri du contact de l'air, et qu'ensuite, sans le sortir du bain métallique, on l'introduise dans une cloche renfermant du gaz ammoniac, on voit le gaz disparaître et la cloche se remplir sur-le-champ de mercure ; le gaz, dans cette expérience, s'est condensé dans les pores du charbon. (V. ABSORPTION). Cette absorption s'accompagne d'une élévation de température plus ou moins considérable. Lorsque le gaz est susceptible d'agir chimiquement sur le charbon, comme l'oxygène, cette élévation peut aller jusqu'au point de déterminer sa combustion. Il arrive parfois, dans les poudreries, que les amas de charbon pulvérisé s'enflamment spontanément, et que des bâtiments chargés de noir de fumée prennent feu en pleine mer. Cette faculté d'absorption existe dans d'autres corps ; mais le charbon la possède à un degré supérieur, et c'est précisément de cette faculté que dépendent ses propriétés désinfectantes et antiseptiques. V. DÉSINFECTION, FILTRE, etc.

Enfin, c'est encore à la faculté absorbante du charbon que se rattache la propriété *décolorante* dont il jouit. Il s'empare des substances colorantes sans les détruire et sans les décomposer. Ainsi, par ex., quand on agite du vin rouge avec du charbon poreux réduit en poudre, le liquide perd complétement sa couleur et passe incolore à la filtration. Toutefois, il n'y a pas identité entre la faculté d'absorption et celle de décoloration. Le noir animal est le charbon qui décolore le mieux les liquides, et le charbon de bois dense est celui qui absorbe le mieux les gaz et les miasmes.

Combinaisons du C. avec l'oxygène. — Nous avons déjà dit que l'oxygène de l'air se combinait directement avec le C. sous l'action de la chaleur. Lorsque le premier est en excès par rapport au second, il se forme de l'*acide carbonique ;* dans le cas contraire, il se produit de l'*oxyde de carbone.* Dans l'oxygène pur, la combustion du C. est beaucoup plus vive que dans l'air, et a lieu avec un très-grand éclat. Le graphite et le diamant, chauffés jusqu'à l'incandescence au moyen du chalumeau à gaz, ne continuent pas à brûler dans l'air, mais leur combustion continue dans l'oxygène, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement consumés. Quant au charbon proprement dit, son affinité pour l'oxygène est très-grande, et grâce à sa fixité à la température la plus élevée de nos fourneaux, il est susceptible d'enlever leur oxygène à presque tous les autres corps. En conséquence, il constitue un agent *réducteur* précieux, et il s'emploie dans tous les arts métallurgiques pour réduire les oxydes métalliques.

Oxyde de Carbone (C O). — Ce corps a été découvert par Priestley à la fin du siècle dernier ; mais sa composition a été déterminée par Clément Desormes. C'est un gaz incolore, inodore, insipide, d'une densité = 0,967. Il est à peine soluble dans l'eau. On n'a pu encore ni le solidifier ni le liquéfier. Il est indécomposable par la chaleur et la lumière. Il brûle, au contact de l'oxygène ou de l'air, avec une jolie flamme d'un bleu pâle, caractéristique, et se convertit en acide carbonique.

Le chlore est le seul métalloïde qui ait de l'action sur l'oxyde de C. Un mélange de volumes égaux de ces deux gaz, exposé dans un flacon à l'influence de la lumière solaire, éprouve une diminution de moitié de son volume total, et se transforme en un gaz nouveau, doué d'une odeur suffocante, d'une saveur et d'une réaction fortement acides, qu'on désigne sous le nom d'*Acide chloroxycarbonique* (C O,C L). On peut considérer ce dernier comme de l'acide carbonique dans lequel un équivalent d'oxygène a été remplacé par un équivalent de chlore.

L'oxyde de C. est parfaitement neutre et sans aucune action sur les réactifs colorés. Il possède, en revanche, des propriétés délétères très-prononcées, et doit être considéré comme la cause véritable des empoisonnements attribués longtemps à l'acide carbonique. Il résulte des expériences de Leblanc, qu'un animal peut vivre quelque temps dans une atmosphère renfermant 25 p. 100 de son volume d'acide carbonique, tandis qu'il périt très-promptement dans une atmosphère qui ne renferme que 1 à 1/2 pour 100 d'oxyde de C. C'est donc à ce dernier gaz, qui se produit toujours en quantité plus ou moins grande lorsqu'on brûle du charbon à l'air libre, qu'il faut attribuer les malaises, les vertiges et les douleurs de tête qu'on éprouve dans les pièces chauffées au moyen de poêles ou de fourneaux dont le tirage est insuffisant.

L'oxyde de C. prend naissance toutes les fois que du charbon brûle en excès au contact de l'air, c.-à-d. avec une quantité insuffisante d'oxygène. Néanmoins, il est toujours mélangé, dans ce cas, d'une certaine quantité d'acide carbonique, de vapeur d'eau et d'autres produits de la combustion. Pour l'obtenir pur, on a recours, dans les laboratoires, à l'un des trois procédés suivants : 1° Chauffer au rouge avec du charbon, dans une cornue de grès, un oxyde métallique difficile à réduire, tel, par ex., que l'oxyde de zinc ; la réaction est exprimée par la formule : $ZnO + C = Zn + CO$. On a donc de l'oxyde de C. qui se dégage, et, pour résidu dans la cornue, du zinc métallique. 2° Chauffer dans une cornue de verre 1 partie en poids d'acide oxalique avec 6 p. d'acide sulfurique. L'acide oxalique, ayant pour formule $C^2O^3,3HO$, peut être considéré comme formé de 1 équivalent d'acide carbonique, + 1 équivalent d'oxyde de C., + 3 équivalents d'eau. L'acide sulfurique, en s'emparant de l'eau dont il est très-avide, décompose l'acide oxalique en acide carbonique et en oxyde de C. Le premier de ces gaz est absorbé par un alcali, de la potasse, par ex., que l'on a préalablement fait dissoudre dans le flacon où l'on fait passer le mélange ; quant à l'oxyde de C., il est recueilli sous une éprouvette. 3° Faire passer un courant d'acide carbonique sur des charbons chauffés au rouge dans un tube de porcelaine. 1 équivalent de C. vient s'ajouter à cet acide, qui se trouve ainsi transformé en oxyde de carbone, comme l'indique la formule $CO^2 + C = 2CO$. — L'oxyde de C. est absolument sans usages.

Acide carbonique (CO^2). — Le médecin alchimiste Van Helmont, ayant chauffé au rouge des pierres calcaires, reconnut le premier (1664) qu'il s'en dégageait un fluide auquel il donna le nom de *Gaz*, et qui n'était autre que l'acide carbonique. Les chimistes anglais Black et Priestley l'appelèrent *Air fixe.* Il reçut ensuite les noms d'*Air méphitique*, d'*Acide crayeux*, et ne prit que lors de la création de la nomenclature moderne, celui qu'il porte aujourd'hui. — L'acide carbonique est un gaz incolore, d'une odeur légèrement piquante et d'une saveur aigrelette. Sa densité = 1,529 ; par conséquent, 1 litre d'acide carbonique à 0° et sous la pression 0,76 pèse 1 gr. 977. L'eau en dissout son volume sous la pression ordinaire de l'atmosphère ; soumise à des pressions plus fortes, elle en dissout des quantités proportionnelles à la pression, mais qui s'échappent dès que celle-ci diminue. L'*Eau gazeuse* ou *Eau de Seltz artificielle*, n'est autre chose que de l'eau naturelle saturée d'acide carbonique. Ce gaz n'est pas permanent : on a pu le liquéfier et même le solidifier. La chaleur est sans action sur lui. L'étincelle électrique lui fait éprouver une décomposition partielle. — L'acide carbonique est un acide faible : il est chassé de ses combinaisons par tous les autres acides stables et bien caractérisés, et ne communique à la teinture bleue de tournesol qu'une coloration rouge vineuse. Les hydracides sont sans action sur lui. Il est également incombustible et impropre à entretenir la combustion. Une allumette enflammée, qu'on plonge dans une éprouvette pleine de ce gaz, s'éteint aussitôt. Parmi les métalloïdes, deux seulement, l'hydrogène et le Carbone, le décomposent à une température élevée : le premier le réduit à l'état d'oxyde de Carbone en lui enlevant 1 équivalent d'oxygène pour donner naissance à de l'eau ($CO^2 + H = CO + HO$) ; le second lui fait subir une transformation semblable en lui fournissant 1 équivalent de C. de plus ($CO^2 + C = 2CO$). Parmi les métaux, ceux de la première section (potassium, sodium, etc.), réduisent complétement l'acide carbonique, c.-à-d. absorbent tout son oxygène et mettent le C. en liberté. D'autres, tels que le fer, le zinc, le manganèse, etc., ne lui font subir qu'une demi-réduction, en lui enlevant seulement 1 équivalent d'oxygène.

Il serait facile d'obtenir du gaz acide carbonique parfaitement pur, en chauffant au rouge un tube de porcelaine contenant des fragments de charbon, et en faisant passer dans ce tube un courant d'oxygène bien sec. Cependant, dans les laboratoires, on prépare habituellement ce gaz en traitant un carbonate de chaux, de la craie préférablement, par l'acide sulfurique. On met des fragments de craie dans un flacon à deux tubulures A, dont l'une est munie d'un tube surmonté d'un entonnoir, et l'autre d'un tube abducteur (Fig. 2). On verse d'abord, par le premier, assez d'eau pour submerger les morceaux de craie ; puis, on ajoute peu à peu de l'acide sulfurique. L'acide s'empare de la base pour donner naissance à du sulfate de chaux, et l'acide carbonique devenu libre se dégage avec effervescence. Au fur et à mesure de ce dégagement, le tube abducteur conduit le gaz dans l'éprouvette B. Cette réaction peut s'exprimer par l'équation $CO^2,CaO + SO^3,HO = SO^3,CaO + HO + CO^2$. — L'acide carbonique n'est employé, dans l'industrie, que pour la fabrication des *eaux gazeuses.*

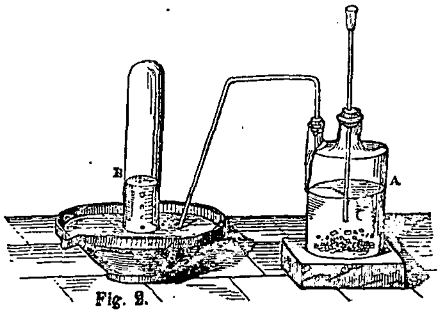

Fig. 2.

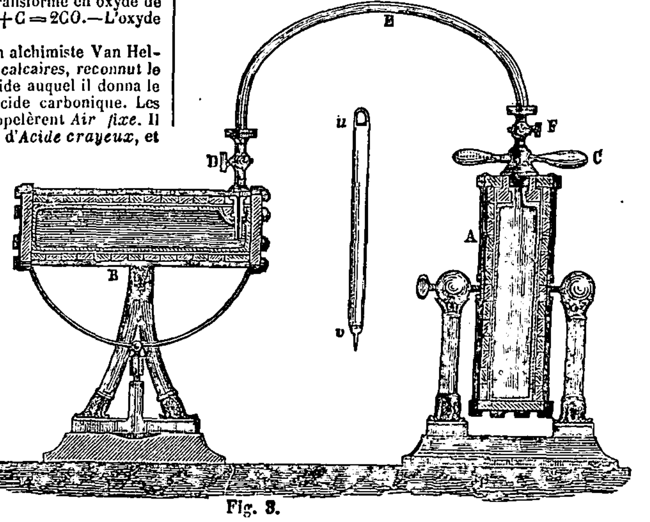

Fig. 3.

L'acide carbonique a passé longtemps pour un gaz vénéneux. On sait aujourd'hui qu'il n'asphyxie que parce qu'il est impropre à la respiration. C'est ce qu'on peut constater par des expériences analogues à celle qui se fait journellement dans la célèbre *Grotte du Chien*, près de Naples. Un chien, qu'on y introduit, ne tarde pas à tomber asphyxié en respirant l'acide carbonique qui se dégage par les fissures du sol ; mais ce gaz est si peu toxique, que le même animal peut servir pendant plusieurs années à cette expérience, pourvu qu'on ait soin, chaque fois, de le relever avant que l'asphyxie soit complète. Il est à remarquer, au sujet de cette grotte, que, grâce à sa pesanteur, l'acide carbonique s'accumule dans la partie inférieure, où il forme seulement une couche de quelques centimètres. Aussi, un homme peut y entrer debout sans danger ; mais, s'il se couche à plat ventre, il est asphyxié. L'acide carbonique se dégage spontanément en quelques autres endroits situés dans des terrains volcaniques. On le rencontre aussi en dissolution dans certaines sources minérales : telles sont les eaux minérales de Seltz, de Valz, de Carlsbad, etc. Il existe, à l'état normal, une certaine quantité de ce gaz dans l'air atmosphérique. Il entre dans la composition d'un grand nombre de sels calcaires, alcalins et métalliques, très-abondamment répandus dans la nature. Il se produit enfin dans plusieurs phénomènes chimiques et physiologiques, tels que la combustion du bois et du charbon, la fermentation et la décomposition des substances organiques, la respiration des animaux, etc. Voy. AIR, FERMENTATION, RESPIRATION, VÉGÉTATION, etc.

Liquéfaction et solidification de l'acide carbonique. — Lorsqu'on le soumet à une pression de 36 atmosphères, à la température de 0°, le gaz acide carbonique change d'état et se liquéfie. C'est à Faraday que l'on doit cette curieuse expérience. Pour cela, il décomposait un carbonate à l'aide d'un acide; mais l'appareil que l'illustre physicien avait imaginé ne lui permettait d'obtenir que de petites quantités de gaz liquéfié. L'appareil construit par Thilorier permet, au contraire, d'en recueillir des quantités considérables. — Ce dernier (Fig. 3) se compose de deux parties, le *générateur* A, dans lequel on produit l'acide carbonique liquide, et le *récipient* ou *condenseur* B, dans lequel on fait passer celui-ci, et où l'on accumule les produits de plusieurs opérations successives. Le générateur est un vase hermétiquement fermé, qui consistait, dans le principe, en un cylindre de fonte très-épais; mais un accident terrible arrivé, il y a quelques années, à l'École de Pharmacie de Paris, a fait proscrire ce métal qui n'est pas assez résistant. Le cylindre dont on fait usage aujourd'hui est dû à Donny. Il est en plomb, recouvert d'une chemise de cuivre rouge sur laquelle il se moule parfaitement, et renforcé par des cercles et des barres longitudinales de fer forgé, le tout fortement boulonné. Par conséquent, si la pression développée à l'intérieur devenait trop considérable, il pourrait en résulter, non plus une explosion, mais une simple déchirure qui serait sans danger. Le générateur est suspendu entre les deux pointes d'un support de fonte. Le cylindre condenseur B est construit de la même manière. L'orifice du générateur est fermé par un bouchon à vis, percé suivant son axe et muni d'un robinet F ; il se manœuvre à l'aide du double manche C. Le condenseur porte sur sa face supérieure un orifice dans lequel s'engage un tube de cuivre muni d'un robinet D. Un long tube de cuivre E établit la communication entre les deux parties de l'appareil.

« Pour faire une préparation d'acide carbonique liquide, dit Regnault, on enlève le bouchon à vis du générateur, et l'on introduit dans la cavité du cylindre 1800 grammes de bicarbonate de soude, 4 et 1/2 litres d'eau à 35 ou 40°, et un vase-cylindre *uv* en cuivre, contenant 1000 grammes d'acide sulfurique concentré Ce cylindre se place dans l'axe du générateur, et, tant qu'il reste vertical, l'acide n'arrive pas en contact avec le bicarbonate de soude. On remet en place le bouchon à vis ayant son robinet fermé. En inclinant le générateur jusqu'à lui faire dépasser l'horizontale, on fait couler l'acide sulfurique renfermé dans le tube de cuivre, et la réaction commence aussitôt. On fait osciller un certain nombre de fois le générateur autour de son axe pour mélanger les matières. Au bout de 10 minutes, on peut faire passer l'acide carbonique dans le récipient. A cet effet, on établit la communication entre le générateur et le récipient au moyen du tube E ; on ouvre les robinets F et D; l'acide carbonique du générateur distille immédiatement, et vient se condenser de nouveau à l'état liquide dans le récipient. Cette distillation a lieu en vertu de la différence de température qui existe entre le générateur et le récipient. La température du générateur n'est pas inférieure à 30°; ainsi, la tension de l'acide carbonique y est d'environ 75 atmosphères. Si le récipient présente la température de 15°, que je supposerai être celle du laboratoire, la tension maximum de l'acide carbonique n'étant, pour cette température, que de 50 atmosphères, la distillation devra avoir lieu en vertu de la différence de pression 75 — 50 = 25 atmosphères, c.-à-d. qu'elle sera extrêmement rapide. Il suffit, en effet, de moins d'une minute pour faire passer l'acide carbonique du générateur dans le récipient. On procède alors à une nouvelle préparation d'acide carbonique que l'on fait passer dans ce dernier. On recommence cette opération cinq ou six fois, de façon à accumuler dans le récipient environ 2 litres d'acide carbonique liquide. Le récipient est alors rempli aux deux tiers d'acide carbonique liquide, surmonté d'une atmosphère gazeuse exerçant une pression de 50 atmosphères, si la température du laboratoire est de 15°. Il est clair que, si l'on ouvre le robinet D du récipient, l'acide carbonique liquide sera projeté avec force hors du vase. Mais si ce liquide est lancé dans l'air extérieur, il prendra immédiatement l'état gazeux en produisant un nuage blanc sur son passage. Il régnera nécessairement dans ce courant gazeux un froid considérable. Si l'on dirige le jet d'acide carbonique liquide dans un flacon, ou mieux dans une boîte métallique très-mince, une grande partie de l'acide carbonique se volatilisera en enlevant la chaleur nécessaire pour ce changement d'état, aux parois du vase et à la portion d'acide carbonique restée liquide : la température s'abaissera alors au-dessous de — 70°, l'acide carbonique deviendra solide et se condensera sous la forme d'une neige blanche floconneuse. » — On se sert, à cet effet, d'une boîte métallique à parois très-minces (Fig. 4), et composée de deux parties qui peuvent se réunir et se séparer avec facilité. Le jet d'acide carbonique est reçu dans la boîte par l'orifice tubulaire tangentiel de celle-ci, et il y rencontre une languette disposée de manière à déterminer un mouvement giratoire. Les flocons sont alors obligés de rouler l'un sur l'autre, et s'agglomèrent de façon à présenter le phénomène de la boule de neige. On retire l'acide solidifié en ouvrant la boîte.

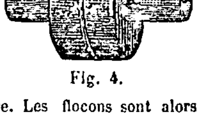

Fig. 4.

L'acide carbonique liquide est très-fluide. Sa densité = 0,86. Il est à peine soluble dans l'eau, mais il se dissout en fortes proportions dans l'alcool, l'éther, les huiles volatiles et le sulfure de carbone. Les tubes où se trouve renfermé de l'acide carbonique liquide se brisent avec fracas quand on essaie de les ouvrir, ce liquide repassant instantanément à l'état gazeux. La tension de ce liquide s'accroît considérablement avec la température. A 78°,8 au-dessous de zéro, sa tension = 12/10 atmosphère ; à — 59°,4, elle = 4,6 atm.; à — 51°, elle = 7 atm.; à — 30°, elle = 15,5 atm.; à — 10°, elle = 29 atm.; à 0°, elle = 38,5 atm.; à + 10°, elle = 45 atm.; à + 20°, elle = 56 atm.; enfin, à + 30°, elle = 73 atmosphères. D'après cela, il est facile de comprendre que les essais tentés jusqu'à ce jour pour appliquer l'énorme force motrice qui réside dans l'acide carbonique liquide aient complétement échoué. Vraisemblablement, la solution de ce problème est encore bien éloignée de nous.

On peut conserver beaucoup plus longtemps l'acide carbonique à l'état solide qu'à l'état liquide. Le peu de conductibilité de cette neige singulière fait que son évaporation est très-lente. Lorsqu'on la laisse évaporer à l'air libre, et qu'on y plonge un thermomètre à air, celui-ci descend à 78° au-dessous de 0. Un flocon d'acide carbonique neigeux, déposé sur la main, ne produit pas une sensation de froid bien intense, parce qu'il se forme entre lui et la main un courant d'acide gazeux qui empêche le contact; mais si l'on appuie de manière à le tasser et à établir un contact immédiat, alors il désorganise aussi rapidement les tissus que le ferait un fer rouge. On favorise singulièrement l'évaporation de l'acide carbonique solide, lorsqu'on y verse un liquide qui, comme l'éther, ne se congèle pas à une température très-basse, et qui ne se combine pas chimiquement avec lui. Ce nouveau liquide augmente alors considérablement la conductibilité du gaz solidifié. On obtient, de cette façon, un mélange réfrigérant des plus énergiques. Si, après avoir placé ce mélange sous le récipient de la machine pneumatique, on hâte encore son évaporation en faisant le vide, la température s'abaisse jusqu'à 100° au-dessous de zéro. A l'aide de ce mélange, on peut solidifier en quelques minutes 1 kilogr. de mercure, et, quand on y plonge un tube renfermant de l'acide carbonique liquide, celui-ci se prend en une masse vitreuse parfaitement transparente. Enfin, c'est au moyen de ce mélange que Faraday est parvenu à liquéfier et même à solidifier la plupart des gaz.

Autres combinaisons du C. — On connaît encore quatre autres combinaisons du C. avec l'oxygène; mais elles ne se produisent pas par sa combustion directe. Parmi ces composés, il n'y en a qu'un seul, l'*acide oxalique*, qui offre de l'intérêt : nous l'étudierons au mot OXALIQUE. — Le C. se combine aussi avec plusieurs métalloïdes, tels que l'hydrogène, l'azote, le chlore, le soufre, et avec un certain nombre de métaux, comme le fer, le zinc, le cuivre, etc. Les composés ou *Carbures* qu'il forme avec le premier de ces corps seront étudiés à l'article HYDROGÈNE, et le produit auquel il donne naissance en se combinant avec l'azote sera examiné au mot CYANOGÈNE. Les *chlorures de C.* offrent trop peu d'intérêt pour nous arrêter. Il en est autrement du *sulfure de C.*, aussi allons-nous en dire quelques mots. Quant aux *carbures métalliques*, il en sera parlé quand nous traiterons des métaux eux-mêmes. Nous ferons seulement observer ici que ces derniers composés ne constituent pas des combinaisons à proportions rigoureusement définies.

Sulfure de C. ou *Acide Sulfocarbonique* (CS^2). — C'est un liquide incolore, volatil, d'une saveur âcre et amère, et d'une odeur forte et fétide, analogue à celle qu'exhalent les choux pourris. Sa densité = 1,293. Il est presque insoluble dans l'eau, mais soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther. Il bout à la température de 46°, sous la pression ordinaire, et produit, en s'évaporant, un froid considérable. La chaleur ne le décompose pas; mais il brûle au contact de l'oxygène ou de l'air atmosphérique, avec une flamme bleue, et donne naissance à de l'acide carbonique et à de l'acide sulfureux. Lorsque sa vapeur est mêlée d'oxygène ou d'air, elle détone avec violence, si l'on approche du vase qui la contient un corps en ignition. Le sulfure de C. dissout le soufre et le phosphore en toutes proportions; mais, par l'évaporation, il les abandonne sous forme de cristaux. Les métaux le décomposent au rouge en s'emparant du soufre qu'il contient. Sa formule est semblable à celle de l'acide carbonique, sous le rapport des proportions dans lesquelles les deux éléments sont reunis. Le sulfure de C. a de plus avec cet acide une autre analogie ; il peut, comme lui, s'unir à des protosulfures métalliques, pour former des sels bien caractérisés : c'est pour cela qu'on lui donne aussi le nom d'acide sulfocarbonique.

Ce sulfure se produit spontanément dans la décomposition de certaines matières organiques ; mais alors il est toujours mélangé d'autres substances dont il serait difficile de le séparer. Il est aisé de l'obtenir pur en chauffant ensemble, dans une cornue de grès, des fragments de soufre et de charbon de bois. Le col de la cornue est muni d'un ajutage qui conduit le sulfure de C. en vapeur dans un tube de verre qu'enveloppe un manchon où circule un courant d'eau froide. Là, il se condense, puis il s'écoule, par un tube recourbé, dans un récipient plongé lui-même dans l'eau froide. On le purifie, au sortir de ce récipient, en le distillant dans une cornue chauffée au bain-marie. — Le sulfure de C. est actuellement employé dans les laboratoires, comme véhicule du C. On en fait aussi, depuis quelques années, un grand usage dans l'industrie, pour la sulfuration ou vulcanisation du caoutchouc. Cet usage repose sur la propriété qu'il possède de dissoudre le soufre en toutes proportions.

Carbonates. — L'acide carbonique se combine avec les bases en diverses proportions, de manière à former des *sous-carbonates simples*, ou des *sesquicarbonates*, ou des *bicarbonates* : ces différents sels sont neutres ou basiques, mais jamais acides. Il existe 16 carbonates naturels connus ; 3 sont des carbonates doubles : ce sont ceux de chaux et de magnésie, de chaux et de baryte, de chaux et de soude. Parmi les carbonates naturels simples, nous citerons seulement ceux de potasse, de soude, de chaux, de fer, de cuivre, de plomb et de zinc. — Les carbonates solubles dans l'eau sont ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque et de lithine : encore ces derniers le sont-ils à peine. Les carbonates de chaux et de magnésie se dissolvent dans l'eau, lorsqu'elle contient un excès d'acide carbonique. Lorsque dans de l'eau qui contient un carbonate en dissolution, on verse une solution d'acétate de plomb, de sulfate ou d'azotate de cuivre, il s'opère entre les sels mis en présence un échange mutuel des acides et des bases. A une température plus ou moins élevée, tous les carbonates, à l'exception de ceux de soude, de potasse, de baryte et de lithine, perdent complétement leur acide carbonique. Les 4 carbonates ci-dessus ne se décomposent par l'action de la chaleur, qu'à la faveur d'un courant de vapeur d'eau qui les convertit en hydrates. Tous les carbonates sans exception sont décomposés quand on les chauffe à une très-haute température, avec du charbon : il se dégage de l'oxyde de C. Enfin, lorsqu'on verse sur un carbonate, ou dans sa dissolution, un acide quelconque tant soit peu énergique, cet acide s'empare aussitôt de la base, et l'acide carbonique, rendu libre, se dégage avec effervescence. Cette réaction est caractéristique pour cette catégorie de sels : car l'acide carbonique se reconnaît aisément à ses propriétés de ne présenter ni odeur, ni saveur, et de précipiter l'eau de chaux.

Action physiologique et *Usages médicaux.* — Nous avons déjà dit que l'acide carbonique est simplement un gaz non respirable comme l'azote, mais sans action délétère sur l'économie. L'oxyde de C., au contraire, non-seulement est impropre à la respiration, mais encore il exerce une action stupéfiante sur le système nerveux central. Dans les cas d'asphyxie par le charbon, c'est ce dernier gaz qui détermine les phénomènes d'intoxication. On l'a aussi vu causer une aliénation mentale passagère ou persistante, et même l'idiotisme. Le gaz oxyde de C. est d'autant plus dangereux qu'il ne trahit sa présence que par ses effets funestes. On ne saurait donc se mettre trop en garde contre l'emploi des réchauds, des chaufferettes, des poêles dont le tirage est insuffisant, etc. Il faut surtout se garder de fermer la clef d'un poêle pour renvoyer la chaleur dans l'appartement, tant qu'il y reste du charbon allumé. On ne peut le faire impunément que lorsqu'il ne renferme plus que de la cendre chaude. Le gaz acide carbonique qui se développe en abondance pendant la fermentation alcoolique donne également lieu assez fréquemment à des accidents plus ou moins graves.

Dans tous les cas d'asphyxie causée soit par l'acide carbonique, soit par l'oxyde de C., on doit commencer par soustraire le malade à la cause asphyxiante. On le place sur un lit, la tête et la poitrine élevées, dans une pièce bien aérée et dont toutes les fenêtres sont ouvertes; on éloigne les personnes inutiles; on asperge le visage d'eau froide vinaigrée; on pratique sur le corps des frictions avec de la flanelle sèche ou imbibée d'eau-de-vie, d'eau de Cologne, etc. ; on approche du nez, mais avec précaution, de l'ammoniaque étendue, du vinaigre radical ou une allumette soufrée en combustion, dans le but de stimuler la muqueuse pituitaire ; on irrite aussi les narines avec les barbes d'une plume. L'insufflation de l'air dans les poumons est souvent indispensable : on procède alors, comme nous l'avons dit, au mot ASPHYXIE. Un lavement à l'eau vinaigrée ou dans lequel on a mis une poignée de sel, produit parfois de bons effets. Enfin, une saignée au bras ou à la jugulaire est souvent nécessaire pour rappeler la circulation. Quand le malade est revenu à lui-même on lui fait prendre quelques cuillerées de bon vin ou d'une potion cordiale. Nous ne saurions trop recommander d'agir promptement, et de continuer les secours avec persévérance, même pendant plusieurs heures.

La médecine actuelle n'emploie le gaz acide carbonique que sous la forme d'*eau gazeuse*, c.-à-d. d'eau saturée de ce gaz. Il en est fait un grand usage dans tous les cas où les acidules sont indiqués. Il s'administre aussi comme diurétique dans quelques cas de gravelle. La fameuse *Potion de Rivière*, si utilement conseillée pour calmer les vomissements nerveux et même ceux qui sont liés à une affection organique de l'estomac, n'est autre chose que du bicarbonate de soude dissous dans de l'eau additionnée de sirop de sucre, dont on dégage l'acide carbonique en y ajoutant de l'acide citrique. Les eaux gazeuses naturelles les plus usitées sont celles de Seltz, de Bussang, de Pyrmont, etc. Les eaux minérales artificielles ne sont pas moins efficaces que les eaux naturelles. Une foule de personnes dont l'estomac est plus ou moins débile, font usage, comme boisson ordinaire, d'eau naturelle chargée d'acide carbonique, soit seule, soit mêlée au vin, à la bière, etc. Cette boisson, qui est agréable et rafraîchissante, n'est pas sans inconvénients. Assez souvent son usage prolongé a pour effet d'accroître la débilité des organes digestifs.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire les divers procédés employés par les fabricants d'eau gazeuse simple, vulgairement appelée *Eau de Seltz*, soit pour saturer l'eau, soit pour l'*embouteiller;* mais nous croyons utile d'indiquer l'un des nombreux appareils domestiques, au moyen desquels chacun peut préparer lui-même son eau gazeuse. Cet appareil consiste simplement en une forte bouteille de grès divisée en 2 compartiments, l'un supérieur, l'autre inférieur (Fig. 5. Coupe de la bouteille). Quand on veut préparer de l'eau gazeuse, on enlève le bouchon métallique de la bouteille, on remplit d'eau le compartiment supérieur et on replace le bouchon; puis, on verse aussi une petite quantité d'eau dans le compartiment inférieur par la tubulure qui le met en communication avec l'extérieur. Cela fait, on introduit encore dans le même compartiment 16 gr. de bicarbonate de soude et 14 gr. d'acide tartrique, et l'on ferme immédiatement la tubulure au moyen de l'écrou dont elle est munie. L'acide tartrique se combine avec la soude en mettant en liberté le gaz acide carbonique. Celui-ci passe par un canal capillaire pratiqué dans la paroi de la bouteille, et arrive ainsi dans le compartiment supérieur, où il se dissout dans l'eau. La partie du gaz qui est restée libre exerce sur l'eau et les parois du vase une pression égale à plusieurs atmosphères. Il suffit donc d'appuyer le doigt sur le petit piston qui couronne l'ap-

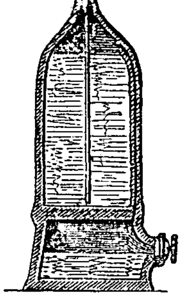
Fig. 5.

pareil et qui fait ouvrir une soupape établie dans le bouchon, pour que l'eau s'échappe avec force. Le petit tube, par où l'eau s'échappe, est recourbé en bas afin qu'on puisse plus aisément la recueillir dans le verre. Quant au tube intérieur qui plonge presque jusqu'au fond du premier compartiment, il a pour effet d'empêcher le gaz de s'échapper tout entier avec les premiers verres d'eau. — Pour plus de détails, cons. le *Cours de Chimie de* V. Regnault.

CARBONÉ, ÉE. adj. T. Chim. Qui est combiné avec du carbone; Qui contient du carbone. *Hydrogène c. Les aliments carbonés.*

* **CARBONIFÈRE.** adj. 2 g. T. Géol. Qui contient du carbone, de la houille. *Terrain c.*

CARBONIQUE. adj. m. T. Chim. Voy. Carbone.

CARBONISATION. s. f. T. Chim. Opération par laquelle on réduit un corps en charbon.

CARBONISER. v. a. T. Chim. Réduire en charbon. = Se Carboniser. v. pron. Être réduit en charbon. = Carbonisé, ée. part.

CARBONNADE. s. f. Manière d'apprêter les viandes en les faisant cuire sur des charbons. *Faire une c. Mettre des tranches de jambon à la c.*

* **CARBURATION.** s. f. T. Métall. Voy. Fer.

***CARBURE.** s. m. T. Chim. Voy. Carbone.

CARBURÉ, ÉE. adj. T. Chim. Qui contient du carbone. *Fer c.*

* **CARCAISE.** s. f. T. Techn. Voy. Verre.

***CARCAJOU.** s. m. T. Mamm. Voy. Blaireau.

CARCAN. s. m. (R. lat. *carcanum*, collier). Cercle de fer avec lequel on attachait par le cou à un poteau celui qui, pour quelque crime ou pour quelque délit, avait été condamné à cette peine. *La peine du c. a été supprimée en* 1832. || Sorte de chaîne ou de collier de pierreries.

CARCASSE. s. f. (lat. *caro*, chair; *cassus*, privé de). Les ossements du corps d'un animal, lorsqu'il est dépouillé de ses chairs, et que cependant ces ossements tiennent encore ensemble. — *C. de poulet, de perdrix, etc.* Ce qui reste du corps lorsqu'on en a ôté les cuisses et les ailes. || Figur., *C'est une c.; il n'a que la c.*, se dit D'une personne ou d'un animal extrêmement maigre. Fam. et bas. || Par anal., se dit d'un Navire dont il n'y a encore que la charpente de faite, ou d'un Vieux bâtiment qu'on a débordé et qu'on démolit, ou encore d'un Bâtiment qui a péri à la côte et que la mer a dépecé en partie. || T. Techn. Se dit De diverses espèces de petites charpentes en bois, en fil de fer, etc. *La c. d'un feu d'artifice. C. pour monter des coiffures. C. de réflecteur.* || T. Artillerie. Se disait autrefois d'une Sorte de bombe composée de deux cercles de fer passés l'un dans l'autre en croix, qu'on emplissait de balles, de petites grenades et de poudre, et qu'on lançait avec le mortier comme les bombes ordinaires.

* **CARCÉRULE.** s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

* **CARCIN.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

* **CARCINOLOGIE.** s. f. (gr. καρκίνος, crabe; λόγος, discours). Cette partie de l'histoire naturelle qui concerne les Crustacés.

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui tient de la nature du carcinome. *Ulcère c.*

CARCINOME. s. m. T. Méd. Synon. de Cancer.

* **CARDAGE.** s. m. Action de carder, et Résultat de ce travail. *Ce c. est mal fait.*

CARDAMINE. s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

CARDAMOME. s. m. T. Bot. Voy. Amomées.

CARDASSE. s. f. T. Bot. Voy. Cactacées.

CARDE. s. f. (lat. *carduus*, chardon). T. Techn. Machine garnie de têtes de la plante appelée *Cardère à foulon*, ou bien de petites pointes métalliques recourbées, dont on se sert pour peigner le drap. — Peigne de cardeur. || T. Hortic. La côte médiane des feuilles de certaines plantes, comme l'Artichaut et la Poirée.

CARDER. v. a. Peigner avec des cardes. *C. de la laine, du coton, du drap.* = Cardé, ée. part.

* **CARDÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Dipsacées.

CARDEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui carde.

* **CARDIA.** s. m. (gr. καρδία, cœur). V. Cardiaque.

* **CARDIACÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Cardiacés* sont des Mollusques bivalves, qui forment dans la méthode de Cuvier la 4ᵉ famille des *Acéphales testacés*. — Chez les Car., le manteau, ouvert par devant, est disposé postérieurement en deux tubes unis ou distincts, qui servent de conduits aux orifices destinés à la respiration et au passage des excréments; ils permettent à l'animal de vivre enfoncé dans le sable ou dans la vase. Cette disposition se fait remarquer sur la coquille par une courbe à concavité postérieure plus ou moins prononcée qui représente l'insertion des bords du manteau. A chaque extrémité du corps se trouve un muscle transverse, destiné à fermer les deux valves de la coquille. A la partie antérieure, on remarque un pied dont l'animal se sert généralement pour ramper. — Nous citerons seulement les principaux genres de cette famille.

Les *Bucardes* (*Cardium*) ont le manteau largement ouvert, le pied grand, coudé, à pointe dirigée en avant, et les tubes courts ou de longueur médiocre, parfois inégaux et garnis de papilles. Les valves de la coquille sont égales, bombées, à sommets recourbés et à bords dentés. Réunies, elles offrent une certaine ressemblance avec la figure d'un cœur de carte à jouer, ce qui a valu à ce genre le nom sous lequel il est désigné. La charnière est garnie de 4 dents sur chaque valve, 2 au milieu, 1 en avant et 1 en arrière. Les coquilles des Bucardes ont des couleurs peu vives : elles sont tantôt lisses, tantôt garnies de côtes; quelquefois elles sont armées d'épines qui protégent l'animal contre ses ennemis. Les espèces dépourvues d'épines se cachent dans le sable ou la vase autant que le permet la longueur de leurs tubes. On connaît un grand nombre d'espèces vivantes de ce genre : la plus commune, sur nos côtes, est la *Coque* ou *Buc. sourdon* (*Cardium edule*) [Fig. 1. Les 2 valves réunies vues en dessus]. Sa coquille présente 26 côtes ridées en travers : l'animal est exposé dans les marchés comme aliment. — Les *Donaces* (*Donax*) ont, comme les Bucardes, la charnière armée de dents; mais leur coquille est aplatie, triangulaire, striée du sommet aux bords. Ces Mollusques ont deux longs tubes qu'ils peuvent faire rentrer entièrement dans la coquille. Ils vivent enfoncés dans le sable. Plusieurs espèces habitent sur nos côtes. Nous citerons, comme type, la *Don. tronquée* (Fig. 2).

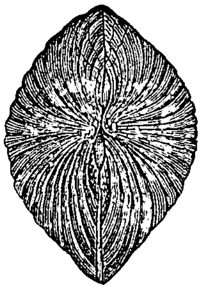
1

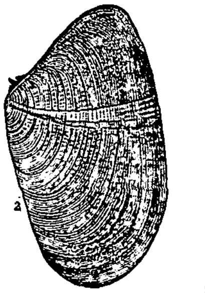
2

Les *Cyrènes* (*Cyrena*) abondent dans les ruisseaux et les rivières des pays chauds, et n'existent pas en France. — Les *Cyclades* (*Cyclas*) habitent également les eaux douces. Leur coquille arrondie et striée transversalement, offre relativement à la charnière la même disposition que les Bucardes et les Donaces. Nous en avons en France une espèce, la *Cyclade cornée*, qui est fort commune dans les eaux stagnantes. — Les *Galathées* (*Galathea*) sont aussi des Mollusques d'eau douce ; elles se trouvent aux Indes Orientales et au Sénégal.

Les *Corbeilles* (*Corbis*) sont des coquilles de mer dont les valves assez bombées sont garnies extérieurement de côtes transverses, croisées par des rayons avec une régularité comparable à celle des ouvrages de vannerie. Ces coquilles, dont on ne connaît que 2 espèces vivantes, sont remarquables par leur élégance. — Le g. *Cyprine* (*Cyprina*) ne contient qu'une seule espèce, la *Cyp. d'Islande*, qui, comme l'indique son nom, habite les mers du Nord.

Les *Tellines* (*Tellina*) ont le milieu de la charnière munie d'une dent à gauche et de deux à droite. Leur coquille est baillante en arrière, où elle présente un léger pli. Ces Mollusques sont pourvus, comme les Donaces, de 2 tubes assez longs. On en trouve plusieurs espèces sur nos côtes, où elles vivent enfoncées dans le sable.

Les *Lucines* (*Lucina*) forment un genre très-nombreux répandu dans toutes les mers : on en connaît plus de trente espèces vivantes et une centaine de fossiles. Les plus grandes espèces se rencontrent dans les pays chauds. La charnière présente dans ce genre une disposition très-variable. Les dents cardinales sont nulles ou fort peu développées ; ou bien il n'en existe qu'une seule sur chaque valve; enfin elles peuvent se présenter au nombre de deux, soit sur chaque valve, soit sur l'une seulement, l'autre n'en possédant qu'une seule. La coquille est à peu près orbiculaire et plus ou moins convexe : le ligament est quelquefois extérieur, mais toujours unique. La *Luc. orangée* (Fig. 3) est une des espèces les plus remarquables de ce genre. — Les *Vénus* renferment encore un plus grand nombre d'espèces que le g. précédent. Leur caractère principal est la réunion à la charnière des dents cardinales et des lames ou dents latérales. Le nombre de ces proéminences a servi à distinguer les deux sous-genres *Astarté* et *Cythérée*. Le premier possède 3 dents, dont 2 divergentes; on en trouve 4 sur l'une des valves du second. Au reste, dans les Vénus, le ligament est toujours extérieur. La coquille, plus ou moins bombée, est quelquefois ornée de côtes disposées parallèlement au bord. Nous ne nommerons ici que quatre espèces parmi les plus remarquables : l'une, appelée *Vénus aile de papillon* (*V. papilionacea*) [Fig. 4], est exotique ; les autres, la *V. Chione*, la *V. croisée* et la *V. à verrues*, appartiennent aux mers d'Europe. — Le g. *Capse* (*Capsa*) ne renferme que des espèces qui sont propres aux mers tropicales, et qui n'ont rien de remarquable. — Les *Pétricoles* (*Petricola*) sont ainsi nommées parce qu'elles habitent l'intérieur des pierres poreuses. Leur coquille est armée de deux dents sur chaque valve ou sur une seule. Nous avons plusieurs espèces de ces Mollusques sur nos côtes. L'espèce type, la *Pétr. lamelleuse* se trouve dans la Méditerranée. — Le g. *Vénérupe* (*Venerupis*), qui se rapproche des Pétricoles, en diffère par la présence de 3 dents cardinales sur une valve, et de 2 ou 3 sur l'autre. Ces coquilles, dont on rencontre plusieurs espèces dans la Méditerranée, sont logées dans les pierres ou les madrépores. Nous citerons comme ex. de ce g. la *Vénér. crénelée* (Fig. 5). Une autre espèce perforante, la *Vénér. lamellaire* (*Vener. Irus*) n'est pas rare dans la Méditerranée. — Les *Amphidesmes* (*Amphidesma*) se distinguent par leur coquille aplatie, mince, à ligament extérieur et à charnière munie d'une ou de deux dents cardinales. *L'Amph. panachée* (*Amph. variegata*) [Fig. 6] est le type de ce g. — Les *Mactres* (*Mactra*) ont une coquille transverse un peu bâillante, subtrigone, à crochets saillants et à charnière munie sur chaque valve d'une dent cardinale et de deux latérales. Ce genre renferme plusieurs espèces qui vivent dans le sable des bords de la mer : plusieurs habitent nos côtes. Nous citerons comme type la *M. mouchetée* (Fig. 7). — Les *Corbules* (*Corbula*) ne présentent à la charnière qu'une seule dent saillante de chaque côté : le ligament est intérieur; les tubes sont courts et munis de papilles. Ces mollusques vivent enfoncés dans le sable ou la vase : quelques espèces se cachent dans les pierres poreuses.

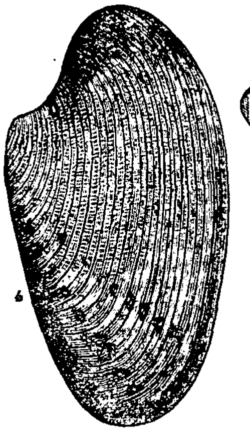
4

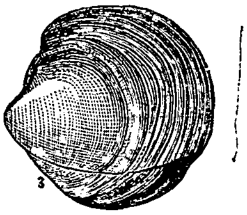
3

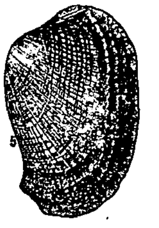
5

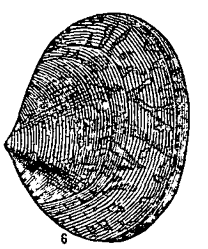
6

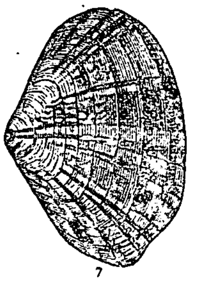
7

CARDIALGIE. s. f. * **CARDIALGIQUE.** adj. 2 g. (gr. καρδία; ἄλγος, douleur). T. Méd. V. Gastralgie.

CARDIAQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient au cœur. *Artères, nerfs cardiaques.* — * *Orifice c.*, ou *Cardia*, Orifice supérieur de l'estomac. || T. Méd. Nom donné à Certains médicaments toniques ou stimulants qu'on croyait agir spécialement sur le cœur. *Remède c.* — Substant. *Un bon c.*

CARDINAL. s. m. L'un des soixante-et-dix prélats qui composent le Sacré-Collége. *Le rouge est la couleur des cardinaux.* || T. Ornith. *Cardinal* est encore le nom vulgaire De plusieurs oiseaux dont le plumage est rouge ; mais il s'applique spécialement au *Loxia cardinalis.* Voy. Gros-Bec.

Enc. — La véritable origine des *Cardinaux* n'est pas bien connue. Selon le Cardinal Bellarmin, les premiers Cardinaux furent les curés ou les prêtres titulaires des églises de Rome. On les appelait ainsi, dit-il, parceque, quand le Pape célébrait la messe, ils se tenaient aux cornes ou angles de l'autel, *ad cornua* ou *ad cardines altaris*. Or, comme il y avait à Rome deux sortes d'églises, les unes, véritables paroisses destinées aux assemblées des fidèles, et desservies par des prêtres; les autres, simples chapelles annexées à des hôpitaux, et administrées par des diacres, on distinguait aussi deux catégories de Cardinaux, des *Cardinaux-prêtres* et des *Cardinaux-diacres*. D'autres font venir le mot Card. du bas-latin *cardinalare*, précéder, surpasser, et en font remonter l'origine à une époque très-difficile à déterminer, où l'usage s'introduisit à Rome d'ordonner plus de prêtres ou de diacres qu'il n'y avait de titres à donner. Ce terme aurait alors servi à distinguer les prêtres et les diacres titulaires de ceux qui ne l'étaient pas. Enfin, suivant une troisième opinion, Card. dériverait de *cardo, cardinis*, gond, par allusion aux grandes fonctions des Cardinaux, sur lesquels roule le gouvernement ecclésiastique. Sans discuter le plus ou moins de probabilité de chacune de ces trois étymologies, nous dirons que le nom de Card. a été donné, pendant longtemps, aux curés de plusieurs villes de France, parce qu'ils étaient tenus d'assister leur évêque à certaines époques de l'année, ainsi qu'aux chanoines de certaines églises importantes, telles que celles de Milan, de Ravenne, de Naples, de Cologne et de Compostelle. Suivant le Card. Luca, cet usage existait aussi dans la partie de l'empire grec qui suivait le rit latin; mais peu à peu il tomba partout en désuétude, et, en 1567, le Pape saint Pie V le fit disparaître là où il existait encore, en décrétant qu'à l'avenir on ne donnerait le titre de Card. qu'aux membres du Sacré Collége.

Dans le principe, il n'y avait que des *Cardinaux-prêtres* et des *Cardinaux-diacres;* mais les évêques suffragants de Rome qui assistaient aux réunions ecclésiastiques et prenaient part à l'élection du Pape, comme ceux des autres provinces à l'élection de leur métropolitain, ne tardèrent pas à constituer la section des *Cardinaux-évêques.* Cette innovation eut lieu au XIᵉ siècle, quand le titre de Card. fut conféré aux évêques des villes d'Ostie, de Porto, de Saint-Rufina, d'Albe, de Sabine, de Tuscoli et de Préneste. C'est également à cette époque que le cardinalat devint une dignité particulière, dont les Papes ne cessèrent d'accroître l'importance. En conséquence, cette dignité, d'abord exclusivement attribuée au seul clergé de Rome et des environs, ne tarda pas à être ambitionnée par les prélats étrangers. Conrad Wittelspach, archevêque de Mayence, passe pour le premier qui y ait été élevé. L'admission des étrangers au cardinalat donna un nouveau caractère à l'assemblée des Cardinaux, qui cessa de représenter uniquement le clergé romain, pour représenter l'ensemble des différentes églises concourant à l'élection et formant le Conseil de la Papauté. « Les Cardinaux, dit Barbosa, sont les conseillers, les fils du Pape, les lumières et les colonnes de l'Église, ses représentants. » Les insignes qui les distinguent leur ont été donnés à différentes époques. Ainsi, ils doivent le chapeau rouge à Innocent IV, en 1245; la soutane de même couleur, à Boniface III, mort en 1313; la calotte ou *barrette* rouge, le cheval blanc, la trousse de pourpre à Paul II, en 1464; enfin, le titre d'*Éminence* à Urbain VIII, en 1630.

Les Cardinaux étant originairement les titulaires des 14 ou 15 églises de Rome, leur nombre fut d'abord égal à celui de ces mêmes églises. Plus tard, quand le cardinalat fut ouvert aux prélats étrangers, on joignit à ces paroisses les chapelles, les oratoires et plusieurs autres établissements religieux de la ville éternelle. Le cardinalat comptait déjà 25 membres sous le pape Marcel II, élu en 1555. Ce nombre s'élevait à 40 sous Paul IV, mort en 1559, et à 53 sous Sixte IV, mort en 1566. Enfin, en 1586, Sixte V porta ce nombre à 70, en mémoire des 70 vieillards choisis par Moïse, et il les divisa en 3 sections ainsi composées : 6 *Cardinaux-évêques*, 50 *Card.-prêtres* et 14 *Card.-diacres.* C'est ce nombre qui existe encore aujourd'hui. Les Cardinaux du premier ordre sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Palestrine, d'Albano, de Sabine et de Frascati. Ceux des deux autres ordres appartiennent à toutes les parties du monde catholique. Ces Cardinaux sont censés n'être que de simples prêtres ou diacres ; mais la plupart sont évêques de différents siéges. Cette dénomination particulière se rapporte simplement à la nature primitive de leur titre, qui n'était qu'une cure ou une diaconie. Le plus ancien Card. de chaque classe porte le nom de *Chef d'ordre*, et jouit, à ce titre, de certains priviléges particuliers, comme, par ex., de pouvoir, pendant le conclave, recevoir les ambassadeurs et les magistrats. Il est bon de remarquer que si, dans les deux dernières classes, c'est l'époque de la réception qui confère la primauté, il n'en est pas de même dans celle des Cardinaux-évêques. Le Cardinal-évêque d'Ostie est toujours le premier de son ordre, quelle que soit la date de sa nomination. Il est, en outre, le doyen du Sacré-Collége. En cette qualité, il a la prérogative de sacrer le Pape, et il porte le pallium comme les archevêques.

Le Pape seul nomme au cardinalat, et il a le droit exclusif de choisir celui qu'il en juge digne. Toutefois, le concile de Trente veut que les Cardinaux soient pris parmi ceux qui remplissent les conditions requises pour l'épiscopat. De plus, une bulle de Sixte V exige qu'ils soient dans les ordres depuis au moins un an, et qu'ils ne soient ni frères, ni oncles, ni neveux, ni cousins des Cardinaux existants. Enfin, pour la nomination des Cardinaux étrangers, le Saint-Père consulte préalablement leurs gouvernements respectifs. Selon un usage que l'on fait remonter au XVᵉ siècle, sous Martin V, le Pape publie dans un consistoire les noms de ceux qu'il veut élever au cardinalat; et, par allusion au mode d'élection en usage dans la primitive Église pour la promotion à toutes les fonctions sacrées, il demande aux Cardinaux présents ce qu'ils pensent de son choix, « *Quid vobis videtur?* (Que vous en semble?). » Ceux-ci se lèvent aussitôt en ôtant leur barrette en signe d'assentiment. Le pape prononce alors la formule de nomination : « De l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et de la nôtre, nous créons Cardinaux de la Sainte Église romaine N. N.... sous le titre de prêtres (ou de diacres) avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et convenables. » Parfois le Pape élève une personne à la dignité de Card., mais en se réservant de ne la proclamer et de ne l'instituer que dans la suite : c'est ce qu'on appelle un *Card. in petto.* — La barrette et le chapeau rouges étant les insignes principaux du cardinalat, c'est en les remettant aux Cardinaux nouvellement promus qu'il est en quelque sorte procédé à leur installation. Les Cardinaux reçoivent la barrette et le chapeau des mains du Pape lui-même. Quant à ceux qui ne se trouvent pas sur les lieux, un ablégat nommé à cet effet est chargé de leur porter la barrette; mais ils sont obligés d'aller à Rome chercher le chapeau. En France, la barrette est ordinairement remise par le chef de l'État en personne. A Rome, la remise du chapeau a toujours lieu avec un grand apparat, et en le donnant au nouveau Card., le Pape prononce les paroles suivantes : « Pour la gloire de Dieu tout-puissant et l'honneur du Saint-Siége apostolique, recevez ce chapeau rouge, insigne particulier de la dignité du cardinalat. Ce chapeau signifie que, jusqu'à la mort et à l'effusion du sang inclusivement, vous devez vous montrer intrépide pour procurer la paix et l'accroissement du Peuple Chrétien et l'exaltation de la Sainte Église romaine, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Le chapeau de Card. est de soie rouge, large de bords et bas de forme.

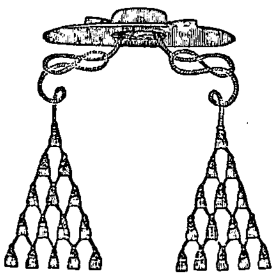

Les cardinaux, comme nous l'avons déjà dit, appartiennent à toutes les parties du monde catholique ; mais certains pays en comptent un plus ou moins grand nombre, selon le temps et les circonstances. La France en a eu jusqu'à 10 avant 1789. Elle en a 6 aujourd'hui. D'après la loi actuelle, les Cardinaux français sont présentés par le chef de l'État et appartiennent à l'archiépiscopat. Après leur nomination, ils continuent à administrer leurs diocèses; mais ils reçoivent annuellement un traitement supplémentaire de 10,000 francs. Il leur est en outre accordé 45,000 fr. pour frais d'installation. Enfin, de même que les maréchaux et les amiraux, ils sont de droit membres du Sénat. — Les Cardinaux, pour marque de leur dignité, timbrent leur écusson d'un chapeau rouge, garni de cordons de soie également rouges, entrelacés en losange, avec cinq rangs de houppes, comme le représente la Fig. ci-dessus. L'écu est accolé par derrière d'une croix en pal.

CARDINAL, ALE. adj. (lat. *cardinalis*, principal; de *cardo*, gond). T. Astron. et Géog. *Points cardinaux*, Les quatre points de l'horizon qui sont au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. — *Vents cardinaux*, Ceux qui soufflent des quatre points cardinaux. ‖ Fig., *Vertus cardinales*, V. Vertu. ‖ T. Gram. *Nombres cardinaux; Adjectifs cardinaux*, V. Numéral. ‖ * T. Zool. *Dent cardinale*, V. Conchyliologie.

CARDINALAT. s. m. Dignité de cardinal.

CARDINALE. s. f. T. Bot. Voy. Lobéliacées.

* **CARDIOPHORE.** s. m. T. Ent. Voy. Sternoxes.

* **CARDITE.** s. f. T. Méd. Voy. Cœur.

CARDON. s. m. T. Hortic. Voy. Artichaut.

CARDONNETTE. s. f. Voy. Chardonnette.

* **CARDOPATHUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

* **CARDUACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Composées.

CARÊME. s. m. Temps d'abstinence qui précède la fête de Pâques. *Le saint temps de c. Durant le c. L'avent et le c. Prêcher le c. La mi-c.* — *Faire c., faire le c., observer le c.*, S'abstenir des viandes défendues pendant le c. *Rompre le c., rompre c.*, Cesser d'observer l'abstinence, manger pendant le c. des viandes défendues. — *Le c. est bas*, se dit Lorsque le c. commence dans les premiers jours de février ; et, *Le c. est haut*, Lorsqu'il commence au mois de mars. — Fig. et fam., *Mettre le c. bien haut*, Exiger des choses trop difficiles ; ou Promettre une chose qui n'arrivera pas de longtemps. — Prov., *Cela vient comme mars en c.*, se dit d'Une chose qui ne manque jamais en certain temps. *Il n'y manque non plus que mars en c.*, se dit d'Un homme qui se trouve toujours en certain endroit à certaine heure. — Prov., *Arriver comme marée en c.*, Arriver à propos. — Fig. et fam., *Une face de c.*, Un visage blême. ‖ La collection des sermons qu'un prédicateur prêche pendant un c. *Il a fait imprimer son c. Le Petit C. de Massillon.*

Enc. — Théologie. — Le jeûne du *Carême* a été établi dès l'origine de l'Eglise, afin qu'il y eût un temps de l'année consacré à la pénitence, et pour imiter l'exemple de J.-C., qui jeûna quarante jours dans le désert. On voit par les Constitutions apostoliques, que les chrétiens de la primitive Église jeûnaient pendant le temps qui précédait la fête de Pâques, et que ce jeûne durait jusqu'à l'heure de Vêpres, c.-à-d. jusqu'au soir. En plaçant le c. à cette époque de l'année, l'Église a voulu nous préparer, par une longue pratique de la mortification, à célébrer dignement le glorieux anniversaire de la résurrection de N. S. — L'institution du c. se rattache donc à l'établissement même du christianisme. Néanmoins, c'est plus tard seulement que son observation a été rendue obligatoire. Quelques écrivains ecclésiastiques, il est vrai, pensent que l'observation de ce jeûne a été constamment une loi. « Mais, comme le dit le liturgiste Pascal, ils n'ont pas réfléchi que dans les deux premiers siècles, les chrétiens se dévouaient à cette pénitence avec une telle ferveur qu'un précepte formel eût alors été superflu et inutile. » Ce n'est qu'au IIIᵉ siècle, lorsque la piété commençait à se refroidir, qu'on en fit une obligation rigoureuse.

Dans les premiers temps, le c. ne durait que 36 jours. Au Vᵉ siècle, on le porta à 40, afin d'imiter plus parfaitement le jeûne de J.-C. Cependant, cette innovation ne fut pas immédiatement adoptée par toutes les églises : celle de Milan a même toujours persisté à s'en tenir à l'usage primitif. Nominalement, la période dite du c. dure 46 jours; mais, comme les dimanches, le jeûne est suspendu, les jours de pénitence sont seulement au nombre de 40. — Les Grecs commencent le c. huit jours plus tôt que nous ; mais ils n'ont pas plus de jours de jeûne que nous, car ils ne jeûnent pas les samedis, excepté celui de la Semaine sainte.

Selon plusieurs auteurs, c'est seulement à la fin du XIᵉ siècle ou au commencement du XIIᵉ, que la discipline de l'Église en matière de jeûne et d'abstinence s'est définitivement fixée. Avant cette époque, l'observation variait dans la pratique, selon les localités. En général, on s'abstenait partout de toute espèce de jeux et de divertissements; les procès même étaient suspendus; mais les aliments interdits n'étaient pas les mêmes partout. En Orient, où l'usage de la viande est peu répandu, les fidèles vivaient de pain et d'eau, de fruits secs et de légumes. On dînait à midi, et on faisait le soir, surtout dès le VIᵉ siècle, un léger repas d'herbes et de fruits crus. En Occident, du temps de saint Augustin, on s'abstenait de viande et de vin. Le vin fut permis par la suite, tandis que l'usage de la viande a été constamment interdit. Le 8ᵉ concile de Tolède, en 653, exclut de la communion pascale ceux qui auraient fait gras sans nécessité en temps de c., et astreint ceux auxquels leur grand âge ou leur état de santé ne permet pas de s'en tenir à un régime purement végétal, à se pourvoir d'une permission de leur évêque. Près de 200 ans plus tard, Théodulfe, évêque d'Orléans, recommande à ses diocésains de s'abstenir, les jours de jeûne, de fromage, de poissons, d'œufs et de vin. Au reste, de quelque manière que se composât l'alimentation, on ne faisait partout qu'un seul repas, après les Vêpres ou vers le soir. Cet usage dura jusqu'au commencement du XIIIᵉ siècle. A cette époque, on commença à prendre quelques conserves ; puis on avança le repas à 3 heures. Enfin, vers l'an 1500, on se mit à dîner à midi, et l'on crut observer l'abstinence du temps quadragésimal, en ne mangeant pas de viande et en ne faisant que deux repas, l'un, le plus substantiel, à midi, l'autre, plus léger, dans la soirée. Ce dernier fut appelé *collation*, du mot latin *collatio*, qui désignait l'usage, adopté dans les couvents, de donner aux moines, les jours de grand jeûne, après la conférence et la prière du soir, une petite quantité d'eau ou de vin. — Ce changement ne fut pas le seul qui s'introduisit dans la pratique du jeûne. Dans certaines circonstances, l'Eglise permit soit à des particuliers, soit à des communautés entières, de faire usage de certains aliments ordinairement interdits. Il passa dans les habitudes de faire, pour chacune de ces dispenses, une offrande pécuniaire à la paroisse. Les fonds ainsi obtenus étaient employés soit à soulager la misère et en œuvres de charité, soit à ériger de nouveaux monuments au culte. Le nom de *tours de beurre*, donné à certaines tours de plusieurs de nos cathédrales, à celles de Bourges et de Rouen par ex., rappelle l'origine des sources au moyen desquelles elles furent construites : ces fonds provenaient, en effet, des offrandes faites par les fidèles qui avaient obtenu l'autorisation de manger du beurre.

Indépendamment du jeûne quadragésimal, les moines en observaient encore deux autres : le *Car. de la Saint-Martin*, avant Noël, et le *Car. de Saint-Jean-Baptiste*, après la Pentecôte. Guillaume Durand, évêque de Mende, assure même que, dans les premiers temps, tous les fidèles furent soumis aux trois carêmes ; « mais, ajoute-t-il, on les a depuis réduits à un seul à cause de la fragilité humaine. » L'usage dont parle le savant prélat existait encore au VIIIᵉ siècle, puisqu'un des Capitulaires de Charlemagne enjoint aux curés de tenir la main à ce qu'on observe ces trois époques d'abstinence. Enfin, un auteur ecclésiastique nous apprend que l'on jeûnait quelquefois depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, et que l'on donnait à ce jeûne le nom de *Car. de l'Ascension.* — La multiplicité des carêmes ne subsiste plus aujourd'hui que dans l'Église d'Orient. Outre celui de Pâques, les Grecs en observent 4 autres de 7 jours chacun. Ils les appellent *Car. des Apôtres, C. de l'Assomption, C. de la Noël* et *C. de la Transfiguration.* Les Jacobites en font un cinquième, nommé *Car. de la Pénitence de Ninive*, et les *Maronites* un sixième, appelé *Car. de l'Exaltation de la Sainte-Croix.* — Voy. Jeûne.

CARÊME-PRENANT. s. m. Les trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des Cendres. *C'était à c.-prenant.* — Plus particulièrement, Le mardi qui précède le mercredi des cendres. *Le jour de c.-prenant.* ‖ Par ext., se dit Des gens déguisés et masqués qui courent les rues pendant les jours gras. — Fig. et fam., on dit D'une personne vêtue d'une manière extravagante et ridicule : *C'est un vrai c.-prenant. Elle a l'air d'un c.-prenant.*

CARÉNAGE. s. m. T. Mar. Action de caréner un bâtiment; Résultat de cette action. *Ce bâtiment a eu un bon c.* En ce sens, on dit plus souvent *Carène.* ‖ Le lieu où l'on carène les bâtiments. *Le bâtiment est au c.*

CARENCE. s. f. (lat. *carere*, manquer). N'est d'usage que dans cette loc., *Procès-verbal de c.*, Procès-verbal constatant qu'un débiteur, ou qu'une personne décédée n'a laissé aucun effet mobilier.

CARÈNE. s. f. (lat. *carina*). T. Mar. La quille et les flancs d'un navire jusqu'à la ligne de flottaison. — *Mettre, abattre un navire en c.*, Le mettre sur le côté pour réparer sa carène. ‖ Par ext., Le travail que l'on fait pour réparer la c. d'un navire. *Donner une c., une demi-c. à un bâtiment.* || T. Bot. Voy. FLEUR.

CARÉNÉ, ÉE. adj. T. Bot. Se dit Des parties d'une plante qui ont la forme d'une carène.

CARÉNER. v. a. T. Mar. Donner la carène à un bâtiment. *C. un vaisseau.* = CARÉNÉ, ÉE. part.

CARESSANT, ANTE. adj. Qui aime à caresser. *Cet enfant est très-c. Un chien c.* || Se dit De l'air, des manières, etc. *Prendre un air c. Avoir des manières caressantes.*

CARESSE. s. f. Témoignage d'affection que l'on donne à quelqu'un par ses actions ou par ses paroles. *Douces, agréables caresses. Caresses trompeuses, perfides. Faire, prodiguer, recevoir des caresses. Il lui a fait c. Il ne m'a pas fait la moindre c.* — Se dit aussi Des animaux, *Ce chien fait beaucoup de caresses à son maître.* — Poétiq., *Les caresses du zéphyr.* || Fig., *Il ne faut pas se fier aux caresses de la fortune.*

CARESSER. v. a. (gr. χαρίζομαι, je rends service). Faire des caresses. *C. un enfant. C. un animal.* — Poétiq., *Le zéphyr caresse les fleurs.* || Fig., Flatter, cajoler. *Il sait c. les gens pour en obtenir ce qu'il désire.* On dit aussi, *C. l'orgueil de quelqu'un.* — *C. une chimère*, S'y complaire. = CARESSÉ, ÉE. part. || Adject. et fig., *Ce tableau est très-caressé*, Il a été peint avec un soin minutieux.

CARET. s. m. Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers. || T. Mar. *Fil de c.*, Voy. CORDAGE. || T. Erpét. Voy. CHÉLONÉE.

* **CAREX.** s. m. T. Bot. Voy. CYPÉRACÉES.

* **CAREYA.** s. m. T. Bot. Voy. BARRINGTONIÉES.

CARGAISON. s. f. (B. lat. *cargare*, charger.) T. Mar. L'ensemble de toutes les marchandises qui forment la charge d'un bâtiment de commerce. *Une riche c. Le navire a péri avec sa c.*

CARGUE. s. f. T. Mar. Cordage qui sert à replier les voiles contre les vergues. Voy. VOILE.

CARGUER. v. a. T. Mar. Replier les voiles contre leurs vergues, au moyen des cargues. *C. les voiles.* = CARGUÉ, ÉE. part.

* **CARI** ou * **CARRY.** s. m. Sorte d'assaisonnement indien composé de piment en poudre, d'épices, etc. || Mets importé de l'Inde, et qui se compose de volaille et de riz assaisonné de carry.

* **CARIACOU.** s. m. Sorte de boisson fermentée en usage à la Guyane. *Le c. se compose de sirop de canne, de cassave et de patates.* || T. Mam. V. CERF.

* **CARIAMA.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Le *Cariama huppé* (*Microdactylus* de Geoffroy Saint-Hilaire, *Dicholophus* d'Illiger) est un Oiseau propre à l'Amérique méridionale, qui constitue à lui seul un genre particulier. Cuvier range le Car. dans son ordre des *Échassiers*, et à la fin de sa famille des *Pressirostres*. Il a le bec plus long, plus crochu que ces derniers et fendu jusque sous l'œil, ce qui lui donne, dit Cuvier, quelque chose de la physionomie et du naturel des Oiseaux de proie, et le rapproche un peu des Hérons.

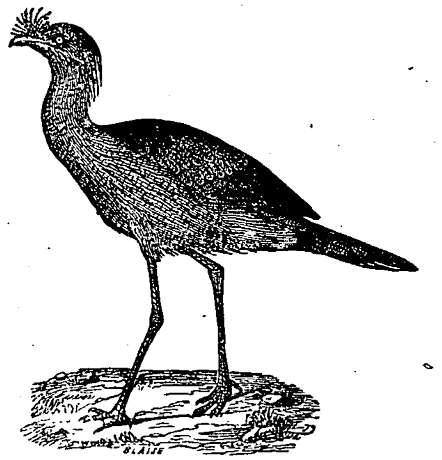

Ses jambes, écussonnées et très-hautes, se terminent par des doigts extrêmement courts, un peu palmés à leur base, et par un pouce qui ne peut atteindre la terre. La taille du Car. est d'environ 85 centimèt. Il a le plumage gris-fauve ondé de brun, avec une huppe formée de plumes effilées à la base du bec; ses ailes sont courtes et sa queue médiocre (Fig. ci-dessus). Le Car. vole mal et rarement; mais il court avec une extrême vitesse. Il habite les collines pierreuses et la lisière des forêts, où il fait la chasse aux Reptiles, surtout aux Lézards, et aux Insectes. Comme sa chair est très-estimée, on a essayé de l'élever en domesticité, et l'on y a parfaitement réussi.

CARIATIDE. s. f. Voy. CARYATIDE.

CARIBOU. s. m. T. Mam. Voy. CERF.

* **CARICA.** s. m. T. Bot. Voy. PAPAYACÉES.

* **CARICÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. CYPÉRACÉES.

CARICATURE. s. f. (ital. *caricare*, changer).

Enc. — Quelques écrivains attribuent l'invention de la *Car.* aux artistes italiens du XVIᵉ siècle. D'autres, au contraire, pensent qu'elle remonte à la plus haute antiquité, ou tout au moins à l'époque où les arts du dessin eurent fait quelques progrès. Le ridicule et la sottise sont de tous les siècles; par conséquent, de tout temps aussi, les poëtes ont dû écrire des satires et les artistes dessiner des caricatures. Au reste, les faits confirment notre assertion. On a trouvé des caricatures peintes sur des vases grecs et sur les murailles d'Herculanum et de Pompéi; on en a même rencontré dans les ruines de la vieille Égypte. Les deux dessins ci-dessus en sont des spécimens. Le premier est une c. égyptienne dont la signification est assez claire. Le second est une petite charge à la manière de Granville. Enfin, *ces artistes inconnus du moyen âge*, auxquels *nous devons* ce peuple de statues qui anime nos sublimes cathédrales, se sont parfois permis d'y glisser quelques caricatures plus ou moins plaisantes; car la raillerie de l'artiste peut s'exprimer par la sculpture aussi bien que par la peinture et le dessin. Toutefois, il est vrai de dire que l'invention de l'imprimerie, de la gravure sur acier et de la lithographie, a donné à ce genre un essor prodigieux. La c. est devenue une arme populaire lorsque l'artiste a eu, comme l'écrivain, le moyen de multiplier indéfiniment les exemplaires de son œuvre. — La c. diffère de la *Bambochade* en ce qu'elle a toujours une intention satirique, tandis que la seconde se propose uniquement de faire rire et d'amuser. La c., quand elle flagelle les ridicules et les passions mauvaises, fait une œuvre morale. Malheureusement elle abuse parfois de ses avantages pour tourner en raillerie les choses qui méritent le respect; plus souvent encore, elle travestit les choses et les présente ainsi sous un jour complétement faux.

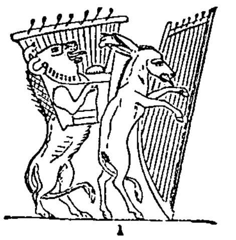
1

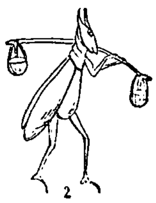
2

* **CARICATURISTE.** s. m. Artiste qui fait des caricatures. *Un spirituel c.*

CARIE. s f. (lat. *caries*). T. Pathol.

Enc. — La carie est une altération pathologique des os, qui se manifeste par le ramollissement de ces parties, la destruction de leur trame organique, et la production d'un liquide sanieux ou purulent, soit à leur surface, soit dans l'intérieur de leur tissu. Cette affection avait été observée par les anciens. On peut déjà la reconnaître dans les écrits d'Hippocrate. Celse et Galien la mentionnèrent encore plus clairement. Au XVIᵉ siècle, notre grand Ambroise Paré en donna une assez bonne description. Au XVIIIᵉ siècle, Duverney, Monro et J.-L. Petit, firent d'importants travaux à ce sujet. Ils distinguèrent très-bien la *carie* de la *nécrose*, en donnant à celle-là le nom de *C. humide* et à celle-ci celui de *C. sèche;* mais ce fut Louis qui, le premier, sépara nettement ces deux affections, et imposa à la c. sèche de ses prédécesseurs, c.-à-d. à la mortification des os, ce nom de *nécrose* qui est resté dans la science.

On admet généralement trois degrés dans la c. — Ce n'est d'abord qu'une tumeur formée par l'agrandissement des cellules du tissu osseux avec épanchement de pus. Si l'altération est superficielle, le périoste se décolle et se couvre de taches d'un rouge sombre. L'os ramolli se laisse déjà pénétrer par un stylet. — Plus tard, la tuméfaction augmente; l'os prend une couleur jaune, brune ou même noire; des bourgeons fongueux naissent *sur la membrane médullaire*; le stylet pénètre facilement et brise les parois des cellules transformées en abcès. Si un cartilage articulaire se trouve dans le voisinage, il se détache de l'os. — Au troisième degré, la désorganisation est complète. Le pus entraîne avec lui les lamelles osseuses qui ne sont pas résorbées, la trame organique est transformée en une substance graisseuse et noirâtre qui finit par disparaître. Ces 3 degrés, à l'exception du premier, ne se présentent jamais isolément; la c. envahissant toujours les parties les plus voisines, le troisième degré est accompagné des deux premiers, et le premier se rencontre toujours en même temps que le second. — Dans le principe, la maladie marche avec lenteur. La petite tumeur par laquelle elle se manifeste, cause d'abord peu de douleur, à moins qu'elle ne soit sous la dépendance d'une affection syphilitique. Lorsqu'elle affecte une extrémité articulaire, la douleur est plus vive et rend impossible le mouvement de la partie. Peu à peu la tumeur augmente et détermine l'inflammation des parties voisines. Le pus accumulé dans les cellules osseuses fait éprouver au malade une sensation de tension extrêmement douloureuse. Mais bientôt il s'écoule hors du lieu où il a pris naissance, et se fait jour à la surface cutanée, ou même, selon la disposition des gaînes aponévrotiques, va parfois former *une collection purulente très-loin de son point de départ* (*abcès par congestion*). C'est ainsi que dans la c. des vertèbres, on voit parfois le pus fuser dans les espaces intercostaux, et se ramasser à la partie antérieure de la poitrine un ichor jaune fétide, dans lequel nagent des flocons d'albumine et des esquilles qui ressemblent à de la pierre ponce. En s'altérant, ce liquide devient noir, dégage, au contact de l'air, de l'acide sulfhydrique, et souille, d'une manière caractéristique, les pièces de pansement. Pendant ce temps, le malade s'affaiblit de plus en plus, et tombe dans un état cachectique des plus graves. S'il y a résorption du pus, la mort est inévitable. Dans quelques cas, il se forme, à la surface de l'os carié, des productions osseuses appelées *Ostéophytes*, représentant des colonnes destinées à compenser la perte de substance qui résulte de la c. Ces ossifications partielles s'observent surtout dans la c. des vertèbres; mais la maladie n'en continue pas moins sa marche. — On cite cependant des cas de guérison spontanée de cette grave affection. La portion cariée de l'os s'affaisse et disparaît. Elle est alors remplacée par des bourgeons charnus, ou bien *ceux-ci naissent au-dessous de la portion d'os malade*, la soulèvent, et amènent son élimination par exfoliation; puis, dans les deux cas, il s'établit entre les fragments sains un travail analogue à celui qui a lieu dans la formation du cal. Si le siége de la c. est contigu à une articulation, celle-ci subit une ankylose inévitable.

La c. peut affecter tous les os; néanmoins, elle attaque de *préférence* les *os spongieux*. Les cartilages, eux-mêmes, peuvent en être le siége; mais il faut, au préalable, qu'ils aient éprouvé la transformation osseuse. — On attribue vulgairement la c. à des contusions, à des plaies, à la suppression d'un flux habituel, etc.; mais ces circonstances jouent tout au plus le rôle de causes occasionnelles. Les diathèses scrofuleuse, scorbutique, etc., exercent sur la manifestation et le développement de cette maladie une influence moins contestable.

La nature de la c. est encore une question débattue. Les uns, s'appuyant sur la simultanéité fréquente de cette maladie et de la nécrose, pensent qu'elles sont de même nature, et ne diffèrent que par leur siége, c.-à-d. que la c. est la nécrose du tissu spongieux, et que la nécrose est la c. du tissu compacte. Pour nous, il existe une différence essentielle entre ces deux affections. Dans la nécrose, il y a simple mortification d'une portion de l'os qui agit comme un corps étranger sur les parties voisines et provoque des efforts d'élimination; tandis que la c., au contraire, manifeste sa vitalité par sa tendance à envahir les portions voisines et encore saines de l'os. D'autres disent que la c. est l'*ulcère* des os. Mais ce mot n'exprime qu'une analogie, et n'apprend rien sur la nature de cette affection. Nous ferons du reste observer qu'on a vu des cas de c. sans solution de continuité. *Enfin, plusieurs chirurgiens la considèrent comme une* forme ou une terminaison de l'*ostéite*. La c. présente, en effet, quelques-uns des caractères de l'inflammation des os. En outre, il est certain que les guérisons spontanées de la c. ont toujours lieu sous l'influence d'un travail inflammatoire. Cette manière de voir est beaucoup plus problable que les précédentes: cependant il faut reconnaître que la c. a quelque chose de spécifique qui la distingue de l'ostéite propre.

Dans le traitement de la c., le médecin a, en général, deux indications à remplir: combattre la diathèse sous l'influence de laquelle se manifeste la maladie, et porter remède à la lésion locale. Les moyens dirigés contre la diathèse varient selon la nature de celle-ci. Lorsque le malade est affaibli par la durée ou les complications de la maladie, on a recours aux toniques administrés sous toutes les formes. Les moyens locaux sont les émollients, les narcotiques et les révulsifs. On ouvre les abcès avec le bistouri, ou mieux à l'aide d'un caustique, et l'on panse avec de la charpie imbibée de teinture d'aloès, de benjoin, d'eau-de-vie camphrée, etc. Dans certains cas, on est obligé d'employer le cautère actuel pour modifier toute la surface altérée. On introduit l'instrument par le trajet fistuleux. Lorsque la situation profonde de l'os ou la contiguïté d'une articulation ne permettent pas d'employer le fer rouge, on a recours aux injections balsamiques et détersives. Enfin, quand ce traitement est inefficace, l'amputation ou la résection constituent la dernière chance de salut. — Pour la *C. dentaire*, voy. DENT.

Botan. — Lorsque la vie se retire d'une partie quelconque des végétaux ligneux, le bois exposé aux alternatives de sécheresse et d'humidité qui favorisent l'action de l'oxygène atmosphérique, *s'altère et se transforme en humus ou terreau : c'est la Carie du bois*. Cette maladie, ou plutôt cette mort partielle atteint surtout les parties amputées ou dépouillées de leur écorce. L'enlèvement accidentel d'une portion peu considérable d'écorce ne donne pas lieu à la c. quand l'arbre est en pleine végétation. Alors il se forme bientôt des deux côtés de la plaie deux bourrelets qui se réunissent avant que le bois dénudé se soit décomposé. Il en est autrement si le tégument cortical a été enlevé sur une grande étendue et pendant le sommeil de la vie végétale. La plaie livrée à elle-même ne se cicatrise pas: la carie ne tarde pas à s'y manifester, et s'étend plus ou moins rapidement jusqu'au cœur de l'arbre dont elle va déterminer la mort. On peut la prévenir en recouvrant les parties de bois mises à nu, soit avec de la cire à greffer, soit avec le mélange de terre glaise et de bouse de vache connu vulgairement sous le nom d'*Onguent de S. Fiacre. — Carie du blé*, voy. CÉRÉALES.

CARIER. v. a. Gâter, pourrir. Se dit principalement en parlant Des os et des blés. = SE CARIER. v. pron. *Le fémur commence à se carier. Ses dents se carient.* = CARIÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. PRIER.

CARILLON. s. m. Battement de cloches à coups précipités, avec une sorte de mesure, de cadence et d'accord. *Sonner le c. Sonner à double c.* — Fig. et fam., *A double, à triple c.*. Avec une extrême violence. *On a sifflé sa pièce à double c.* || Réunion de cloches accordées à différents tons; L'air qu'on exécute au moyen de ces cloches. *Le c. de la Samaritaine. Le c. de Dun-*

kerque. — ***Horloge, pendule, montre à c.***, Horloge, etc., qui sonne des airs à certaines heures. ‖ T. Phys. *C. électrique*, V. Électricité. ‖ Fig. et fam., Vacarme, tapage. *Quand il saura cela, il fera un beau c.*

CARILLONNER. v. n. Sonner le carillon. *On n'a fait que c. toute la journée.* ‖ Exécuter un air sur un c. = Carillonné, ée, part. Ne s'emploie que dans cette loc., *Fête carillonnée*, qui se dit Des grandes fêtes de l'Église catholique.

CARILLONNEUR. s. m. Celui qui carillonne.

***CARINAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Hétéropodes.

***CARIOPSE.** s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

***CARISEL.** s. m. Sorte de grosse toile claire dont on se sert comme de canevas pour faire de la tapisserie.

***CARISSA.** s. m. ***CARISSÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Apocynées.

CARISTADE. s. f. (lat. *caritas*, charité). Aumône. *Demander, donner la c.* Fam. et peu us.

CARLIN. s. m. (ital. *Carlino*, diminutif de *Carlo*, Charles). Nom donné à diverses monnaies d'Italie. Voy. Monnaie.

CARLIN. s. m. T. Mam. Voy. Chien.

***CARLINE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

CARLINGUE. s. f. Sorte de quille intérieure placée dans la direction de la quille proprement dite et immédiatement au-dessus d'elle. Voy. Mât.

CARMAGNOLE. s. f. Sorte de veste.

***CARMANTINE.** s. f. T. Bot. Nom vulg. de la *Justicie*. Voy. Acanthacées.

CARME. s. m. Religieux de l'ordre du Carmel.

Enc. — L'ordre religieux ainsi appelé tire son nom et son origine du mont Carmel, en Palestine, qui fait partie de la chaîne du Liban. On sait que les prophètes Élie et Élysée s'étaient retirés dans les cavernes de cette montagne : en conséquence, les Carmes prétendent descendre de ces saints prophètes par une succession non interrompue. Cette prétention est peu admissible, car elle ne s'appuie sur aucun témoignage historique. Ce qu'il y a de certain, c'est que, parmi les nombreux pèlerins qui, à l'époque de la première croisade (1098-1099), visitèrent les Lieux Saints, quelques-uns se retirèrent dans les grottes du mont Carmel, pour y embrasser la vie érémitique. Dans les premières années du XII^e siècle, un nommé Bertold réunit ces ermites en communauté, sans que pour cela ils quittassent leurs cellules. Un siècle plus tard, en 1209, Albert, patriarche latin de Jérusalem, leur donna une règle extrêmement sévère qui fut approuvée par les papes Honorius III (1224), Grégoire IX (1227) et Innocent IV (1245). Ces religieux furent d'abord habillés de blanc; mais les Sarrasins les ayant obligés de quitter cette couleur, ils prirent des vêtements d'étoffe rayée, à la mode des Orientaux, ce qui les fit appeler *Frères barrés* (*fratres radiati*, *barrati*, *stragulati*). Enfin, en 1281, le pape Martin IV changea leur nom et leur habit : il les appela *Carmes* et leur donna le manteau blanc que depuis lors ils ont toujours porté.

Les Carmes se montrèrent peu en Europe tant que les chrétiens furent maîtres de la Palestine ; mais après la conquête de ce pays par les musulmans, ils furent obligés de fuir de la Terre Sainte, et ils se répandirent principalement en Italie et en Espagne. Leur introduction en France date de 1254 ; elle est due à saint Louis, qui, à son retour de sa première croisade, amena plusieurs de ces religieux à Paris. Une fois établis en Europe, les Carmes se relâchèrent peu à peu de la sévérité de leur règle primitive, et ils obtinrent d'Eugène IV (1432) l'approbation des adoucissements qu'ils y avaient apportés. Environ un siècle plus tard, Jean de la Croix et Antoine de Jésus, disciples de sainte Thérèse, entreprirent de ramener l'ordre à son austérité primitive, et établirent une réforme qui ne fut pas acceptée par toutes les maisons; dès-lors, on appela *Carmes mitigés*, ceux qui voulurent s'en tenir à l'ancienne observance, c.-à-d. aux statuts modifiés par Eugène IV ; et *Carmes déchaux* ou *déchaussés*, ou *Carmes de l'étroite observance*, parce qu'ils marchaient nu-pieds, ceux qui adoptèrent la réforme de sainte Thérèse. Ces derniers ne sortirent guère d'Espagne, tandis que les autres se répandirent dans tous les pays catholiques et même en Orient. Cependant les Carmes déchaussés furent envoyés en France par le pape Paul V, sous le règne de Louis XIII, qui leur permit de s'établir à Paris. La reine Marie de Médicis posa, en 1613, la première pierre de leur église.

Des maisons de femmes étaient annexées à l'ordre des Carmes; ces religieuses se nommaient *Carmélites*. Leurs statuts ayant été modifiés dans le même sens que ceux des hommes, sainte Thérèse les réforma, en 1538, à Avila, en Espagne. Les Carmélites s'établirent en France en 1552. Le premier couvent de leur ordre fut fondé par la princesse d'Orléans de Longueville : c'est dans ce couvent que se retira mademoiselle de la Vallière. Depuis quarante ans, il s'est établi dans plusieurs villes de France des maisons de religieuses Carmélites : quelques-unes se sont vouées à l'éducation des jeunes personnes.

En 1790, lorsque les ordres religieux furent supprimés en France, celui des Carmes comptait, en Europe, un total de 180,000 personnes, hommes ou femmes, et de 7,000 couvents, divisés en 38 provinces.

Méd. — On connaît sous le nom d'*Eau de mélisse des Carmes*, ou simplement d'*Eau des Carmes*, un alcoolat jadis fort vanté, dont ces religieux avaient le secret. C'est tout simplement un mélange de 8 parties d'alcool de mélisse, de 4 p. d'alcool d'écorce de citron, de 2 p. d'alcool de muscade, id. de coriandre, et de 1 p. d'alcool de romarin, de thym, de canelle, d'anis vert, de marjolaine, d'hysope, de sauge, d'angélique et de girofle. Cet alcoolat est réputé stomachique et vulnéraire.

CARMELINE. adj. f. *Laine c.*, Espèce de laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE. s. f. T. Hist. relig. Voy. Carme.

CARMES. s. m. pl. T. Jeu de trictrac. Se dit Lorsque d'un coup de dé on amène les deux 4. *Amenez c.*

CARMIN. s. m. (ar. *kermès*). Voy. Cochenille.

CARMINATIF, IVE. adj. (lat. *carminare*, nettoyer).

Enc. — On nomme ainsi les médicaments propres à dissiper les gaz qui se développent dans le tube intestinal, et à calmer les douleurs qu'ils déterminent. Tous les *Carminatifs* appartiennent à la classe des substances toniques et stimulantes : on y range principalement les racines d'angélique, de gingembre, de galanga ; les feuilles d'absinthe, de mélisse et de la plupart des Labiées ; les fleurs de camomille, de tilleul et d'oranger ; les graines d'anis, de coriandre, de cumin, de fenouil ; les fruits de la badiane, du genévrier, le poivre, la vanille, la cannelle, l'écorce de citron, etc. Toutes ces substances excitent plus ou moins vivement les organes gastro-intestinaux, et c'est par la réaction qu'ils déterminent, qu'ils dissipent les flatuosités. Leur emploi est donc contre-indiqué toutes les fois qu'il y a phlegmasie des organes abdominaux ; aussi l'usage inconsidéré que le vulgaire fait parfois de ces médicaments entraîne-t-il dans certains cas des accidents de la plus haute gravité.

CARNAGE. s. m. (lat. *caro*, *carnis*, chair). Massacre, tuerie. Se dit surtout en parlant Des hommes. *Faire un grand c., un horrible c. La soif du c. Être altéré de c.* — ***Faire un grand c.*** *de daims, de lièvres, de perdrix, etc.*, En tuer un grand nombre. — *Les lions, les tigres, etc., vivent de c.*, Vivent de la chair des animaux qu'ils tuent. = Syn. Voy. Massacre.

CARNASSIER, IÈRE. adj. Se dit proprement, Des animaux qui se nourrissent de chair crue, qui en sont fort avides. — Subst., *Les carnassiers.* ‖ Par ext., s'applique aux hommes qui aiment beaucoup la chair, qui en consomment beaucoup. *Les peuples du Nord sont plus carnassiers que ceux du Midi.*

Syn. — *Carnivore.* — *Carnivore* signifie qui mange de la chair ; et *carnassier*, qui en fait sa nourriture. Celui-ci se dit proprement de l'animal que sa nature force à se nourrir de chair et qui ne peut vivre d'autre chose ; l'animal *carnivore* se nourrit bien de chair, mais il n'est pas réduit à cet unique aliment. Le tigre et le lion sont des animaux *carnassiers* ; le chien et l'ours sont des animaux *carnivores*.

Enc. — Mammal. — Dans tous les systèmes zoologiques, les *Carnassiers* constituent l'un des ordres les plus importants de la grande classe des *Mammifères*. Mais, selon les vues de chaque auteur, cet ordre embrasse un plus ou moins grand nombre de genres et de familles. G. Cuvier rangeait, parmi les Carnassiers, les *Chéiroptères* et les *Marsupiaux* ; mais aujourd'hui on s'accorde non-seulement à retrancher de l'ordre ces deux grands groupes, mais encore à les ériger en ordres distincts. Ce changement est parfaitement justifié. En effet, d'un côté, les Chéiroptères diffèrent de tous les autres animaux par des caractères de structure très-saillants, et de l'autre, une certaine partie d'entre eux est frugivore. Quant aux Marsupiaux, ils se distinguent également de tous les Mammifères par un caractère anatomique d'une telle importance, qu'ils méritent, au moins autant que les Chéiroptères, d'être considérés comme un ordre à part. En outre, cette séparation d'avec les Carnassiers permet de leur assigner, dans la série animale, un rang plus convenable, ainsi que l'a fait Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, entre les Édentés et les Monotrèmes.

Renfermé dans ces limites, l'ordre des *Carnassiers* a pour caractères : quatre membres, dont les antérieurs sont terminés par des pattes ; dents de trois sortes, disposées plus ou moins en série continue ; estomac simple, peu volumineux ; intestin court. — Les Carnassiers vivent tous de matières animales, et d'autant plus exclusivement que leurs mâchelières sont plus tranchantes. Ceux qui les ont en tout ou en partie tuberculeuses, se nourrissent aussi plus ou moins de substances végétales, et ceux qui les ont hérissées de pointes coniques se nourrissent principalement d'Insectes. L'articulation de la mâchoire inférieure, dirigée en travers et serrée comme un gond, ne lui permet aucun mouvement horizontal : elle ne peut que se fermer et s'ouvrir. Leur cerveau, encore assez sillonné, n'a pas de troisième lobe et ne recouvre point le cervelet. Le crâne est rétréci et les arcades zygomatiques sont écartées et relevées pour donner plus de volume et plus de force aux muscles des mâchoires : aussi la tête est-elle fort large relativement à sa longueur. Le peu de volume et de développement de l'intestin est également en rapport avec la nature substantielle des aliments dont les Carnassiers se nourrissent. De tous les organes des sens, le plus développé, chez ces animaux, est celui de l'odorat : la membrane olfactive est généralement étendue sur des lames osseuses très-multipliées. Cette disposition explique l'étonnante faculté possédée par la plus grande partie des Carnassiers, de *suivre une piste* en recueillant des émanations qui ne font aucune impression sur l'odorat humain.

Les Carnassiers présentent, entre eux, des différences assez considérables pour qu'on ait été obligé de les partager en trois grandes parties : les *Carnivores*, les *Amphibies* ou *Empêtrés*, et les *Insectivores*. — Voy. Carnivores, Empêtrés, etc.

Entomol. — Latreille réunit sous le nom commun de *Carnassiers*, tous les genres terrestres de la section des *Coléoptères pentamères*, puis il partage ces mêmes Carnassiers en deux tribus, les *Cicindélètes* et les *Carabiques*. Comme les Pentamères aquatiques ou *Hydrocanthares* du savant entomologiste, ne sont pas moins Carnivores que les Carnassiers proprement dits, nous ne saurions adopter cette manière de diviser les Coléoptères Pentamères. Toutefois, pour nous écarter le moins possible de la classification du législateur de l'entomologie, nous nous contenterons d'éliminer cette dénomination trop peu précise de Carnassiers, et nous admettrons les trois tribus ou familles des *Cicindélites*, des *Carabiques* et des *Hydrocanthares*. Voy. ces mots.

CARNASSIÈRE. s. f. Sorte de petit sac où un chasseur met le menu gibier qu'il a tué.

CARNATION. s. f. (lat. *caro*, *carnis*, chair). Le teint du visage. *Une belle c. n'est pas toujours l'indice d'une bonne santé.* ‖ T. Peint. Représentation des chairs de l'homme par le coloris. Se dit de L'ensemble des parties de chair que présente un tableau. *Cette c. est vivante. Les carnations de ce tableau sont admirables.* ‖ T. Blas. Se dit de Toutes les parties du corps humain, particulièrement du visage, des mains et des pieds, quand ils sont représentés au naturel.

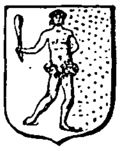

Les armoiries du canton des Grisons (Suisse) *sont : Parti d'argent et d'or, au sauvage de carnation, couvert et couronné de lierre de sinople, tenant de la main droite une massue d'or, la main gauche appuyée sur la hanche.* (Fig. ci-contre).

CARNAVAL. s. m. (it. *carne*, chair ; lat. *vale*, adieu). Temps de réjouissances et de divertissements, qui commence le jour des Rois et finit le mercredi des Cendres. *Le c. est une réminiscence des Saturnales de Rome.*

CARNE. s. f. (lat. *quadratus*, carré). L'angle extérieur d'une pierre, d'une table, etc.

***CARNÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Qui est de couleur de chair. *Un œillet c. Plumage c.*

CARNET. s. m. (lat. *quaternio*, cahier). Petit livre de comptes ou de notes que l'on porte avec soi. *Le c. d'un négociant, d'un agent de change.* — *C. d'échéances*, Livre sur lequel les négociants inscrivent les effets qu'ils ont à recevoir et à payer.

CARNIFICATION. s. f. T. Méd. Altération morbide par laquelle un tissu acquiert une consistance analogue à celle des parties charnues, du tissu musculaire.

CARNIFIER (se). v. pron. (lat. *caro*, chair ; *fieri*, devenir). Acquérir la consistance du tissu musculaire. = Carnifié, ée. part.

CARNIVORE. adj. 2 g. (lat. *caro* ; *vorare*, dévorer). Se dit Des animaux qui peuvent se nourrir de chair, par oppos. à Ceux qui ne se nourrissent que de végétaux, et que l'on nomme *Herbivores*. *Les animaux carnivores.* On dit aussi substant., *Les Carnivores.*

Enc. — Les *Carnivores* constituent, dans la classe des Mammifères, la première section de l'ordre des *Carnassiers*. Les animaux qui composent cette section sont les *Carnassiers* par excellence. Il se trouve, à la vérité, parmi les Carnivores quelques animaux qui vivent autant de végétaux que de matières animales ; mais tous ceux que, dans le langage vulgaire, on désigne sous le nom de *Bêtes féroces*, appartiennent à cette section. — Les caractères qui servent à distinguer les Carnivores en groupes ou familles sont principalement tirés de leur appareil dentaire et de leur mode de station.

« Les animaux compris dans cette section, dit G. Cuvier, ont toujours 4 grosses et longues canines écartées, entre lesquelles sont 6 incisives à chaque mâchoire. Les molaires sont ou entièrement tranchantes, ou mêlées seulement de parties à tubercules mousses et non hérissées de pointes coniques. Ces animaux sont d'autant plus exclusivement carnivores que leurs dents sont plus complétement tranchantes, et l'on peut presque calculer la proportion de leur régime d'après l'étendue de la surface tuberculeuse de leurs dents comparée à la partie tranchante. Les Ours, qui peuvent entièrement se nourrir de végétaux, ont presque toutes leurs dents tuberculeuses. Les molaires antérieures sont les plus tranchantes ; ensuite vient une molaire plus grosse que les autres, qui a, d'ordinaire, un talon tuberculeux plus ou moins large, et derrière elle, on trouve 1 ou 2 petites dents entièrement plates. Aussi, c'est avec ces petites dents du fond de la bouche que les Chiens mâchent l'herbe qu'ils avalent quelquefois. Nous appellerons, avec Fréd. Cuvier, cette grosse molaire d'en haut et celle qui lui répond en bas, *carnassières* ; les antérieures pointues, *fausses molaires* ; et les postérieures, *mousses*. On conçoit facilement que les genres qui ont moins de fausses molaires et dont les mâchoires sont plus courtes, sont ceux qui ont le plus de force pour mordre. C'est d'après ces différences que les genres peuvent s'établir le plus sûrement. Il faut cependant y joindre la considération du pied de derrière. Plusieurs genres appuient la plante entière du pied sur la terre, lorsqu'ils marchent ou qu'ils se tiennent debout, et l'on s'en aperçoit aisément par l'absence de poils sous toute cette partie. D'autres, en plus grand nombre, ne marchent que sur le bout des doigts en relevant le tarse. Leur course est plus rapide, et à cette première différence, s'en joignent beaucoup d'autres dans les habitudes et la conformation intérieure. Les uns et les autres n'ont pour toute clavicule qu'un rudiment osseux suspendu dans les chairs. »

Les organes des sens présentent chez tous les Carnivores un grand développement, mais ce développement ne porte pas chez tous sur les mêmes sens. La vue et l'ouïe sont très-perfectionnées chez les Carnivores par excellence ; ce sont, au contraire l'odorat et le goût qui sont très-développés chez ceux d'entre les Carnivores qui inclinent davantage vers le régime végétal. « C'est ainsi, dit Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, que les Ours, et plus encore les Coatis et quelques autres genres voisins, offrent des fosses nasales d'une étendue considérable, au-devant desquelles le nez se prolonge souvent en un groin mobile. La langue est très-développée, et la membrane palatine très-étendue dans ces mêmes genres. Au contraire, les globes oculaires sont peu volumineux, et les caisses auditives ne font presque jamais qu'une très-faible saillie à travers la base du crâne. Chez les *Felis* (Chat), l'inverse a précisément lieu : les caisses auditives sont considérables et les yeux très-développés. Ceux-ci présentent d'ailleurs, dans leur structure, deux modifications importantes, d'où les habitudes diurnes d'un certain nombre d'espèces et les habitudes nocturnes des autres. »

G. Cuvier divise les Carnivores en deux tribus, les *Plantigrades* et les *Digitigrades*. La première comprend les Carnivores, qui, comme l'Ours, marchent sur la plante entière, ce qui leur donne plus de facilité pour se dresser sur leurs pieds de derrière ; et la seconde, ceux qui marchent sur le bout des doigts. Enfin, il établit dans les Digitigrades 3 subdivisions, selon que ces animaux ont une seule dent tuberculeuse en arrière de la carnassière d'en haut (le Putois, par ex.) ; ou 2 tuberculeuses plates derrière cette carnassière (le Chien) ; ou encore selon qu'ils n'ont point de petites dents du tout derrière la grosse molaire d'en bas, comme le Chat. Les Plantigrades et les Digitigrades du premier groupe sont dépourvus de cœcum, tandis que les autres Carnivores en ont un petit. Enfin, les Digitigrades de la première subdivision ont été nommés *Vermiformes* à cause de la longueur de leur corps et de la brièveté de leurs pieds, qui leur permettent de passer par les plus petites ouvertures. — Cette division des Carnivores est aujourd'hui abandonnée. Cependant il est bon d'observer que les caractères tirés du mode de station de ces animaux concordent d'une façon singulière avec ceux tirés du système dentaire. Ainsi, l'on peut dire généralement que les espèces les plus exclusivement carnivores, et qui ont par conséquent les mâchoires les plus tranchantes, sont aussi celles qui s'appuient sur la moindre partie du pied, et que, réciproquement, les genres les plus omnivores sont en même temps les plus Plantigrades.

CARNOSITÉ. s. f. T. Chir. Se dit De l'épaississement, de l'induration d'une partie du canal de l'urètre.

CAROGNE. s. f. (lat. *caro*, chair). T. Injurieux. Se dit d'Une femme débauchée, d'une méchante femme. *Peste de la c.!* Bas.

* **CAROLIN.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

CAROLUS. s. m. [On prononce l'S.] (lat. *Carolus*, Charles). Ancienne monnaie de billon, qui valait 10 deniers. Les *carolus furent frappés sous Charles VIII et n'eurent cours que sous son règne.*

CARONADE. s. f. T. Artill. Voy. Bouches a feu.

CARONCULE. s. f. (lat. *caruncula*, dimin. de *caro*, chair). Petite éminence ou excroissance charnue. — *C. lacrymale*, Voy. Œil. || * T. Ornith. Excroissance charnue, ordinairement dénuée de plumes et d'une couleur vive, qui se voit au front, à la base du bec ou au cou de certains oiseaux, comme le Dindon, le Casoar, etc. || * T. Bot. Voy. Graine.

CAROTIDE. adj. et s. f. T. Anat. V. Circulation.

CAROTIDIEN. adj. m. T. Anat. *Canal c.*, V. Oreille.

CAROTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui a rapport au carus. *Etat c. Assoupissement c.*

CAROTTE. s. f. Plante potagère qui fournit une racine à laquelle on donne le même nom et qu'on emploie comme aliment. — Fig. et fam., *Ne vivre que de carottes*, Vivre mesquinement. || *C. de tabac*, Assemblage de feuilles de tabac, roulées les unes sur les autres en forme de carotte.

Enc. — La *Carotte* (*Daucus carota*), de la famille des *Ombellifères*, est originaire du midi de l'Europe. C'est une plante bisannuelle, parfois annuelle, à racine pivotante, charnue, rouge, jaune, nankin ou blanche. L'espèce qu'on rencontre à l'état sauvage dans les lieux incultes ne donne qu'une racine coriace, sans valeur alimentaire ; néanmoins les expériences de Vilmorin ont démontré la parfaite identité de cette plante et de la Car. cultivée. Ses nombreuses variétés sont rangées dans deux séries distinctes, les *potagères* et les *fourragères*. Les premières servent exclusivement à la nourriture de l'homme, les secondes à celle des animaux herbivores domestiques.—Les *Carottes potagères* contiennent moins d'eau et plus de substance nutritive, à volume égal, que les autres légumes-racines. Elles possèdent en outre un principe aromatique auquel elles doivent une saveur relevée et des propriétés digestives qui en font un mets aussi salubre qu'agréable. On sème la Car. de bonne heure au printemps, en planches étroites et séparées par des sentiers pour rendre le sarclage plus facile. Les meilleures variétés sont : 1° la *Car. rouge précoce*, à racine courte, connue sous le nom vulgaire de *Toupie de Hollande* : grâce à sa croissance rapide, elle se prête facilement à la culture forcée ; 2° la *Car. longue rouge de Meaux ;* 3° la *Car. blanche transparente de Nancy :* cette dernière variété, récemment conquise par des semis heureux, est encore très-peu connue. — Parmi les *Carottes fourragères*, les deux variétés les plus répandues sont la *rouge* et la *jaune de Flandre*. Grâce à la rapidité de leur croissance, on peut les obtenir en récolte dérobée. On les sème en avril dans le Colza d'hiver, le Seigle, le Froment ou l'Avoine. Après la moisson, les Carottes restées à peine visibles sous le colza ou les céréales, ne tardent pas à grandir. Elles donnent avant l'hiver, 20 à 25,000 kil. de racines par hectare. Sous le climat du centre de la France, les Carottes fourrageres peuvent impunément passer l'hiver en terre et n'être arrachées qu'au fur et à mesure des besoins de la consommation. Dans le Nord ainsi qu'en Belgique, on les dispose en tas allongés, offrant la forme d'un toit à section triangulaire. Ces tas sont recouverts de 30 à 40 centim. de terre sèche. Lorsqu'on veut y puiser, on les entame par le côté qui fait face au sud. Les meilleures espèces après la Car. rouge et la jaune de Flandre, sont la *Car. anglaise d'Altringham*, et la *Car. blanche à collet vert du Palatinat*. Leur produit moyen, dans les bons terrains, est de 35 à 40,000 kilog. de racines par hectare. Toutes les bonnes terres conviennent aux Carottes fourragères, excepté les terres fortes trop argileuses.

CAROTTER. v. n. Jouer mesquinement, ne hasarder que peu d'argent à la fois. *Ne faire que c.* Fam.

CAROTTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue mesquinement. On dit aussi, mais plus rarement, *Carottier, ière.* Fam.

CAROUBE ou **CAROUGE.** s. m. Fruit du caroubier.

CAROUBIER. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CAROUGE. s. m. T. Bot. Voy. Caroube. || * T. Ornith. Voy. Cassique.

CARPE. s. f. T. Ichth.

Enc. Le genre *Carpe* appartient à la tribu des *Cyprins* et à la famille des *Cyprinoïdes*, dans l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*. Il est caractérisé par la longueur de sa dorsale, qui a, ainsi que l'anale, une épine plus ou moins forte pour deuxième rayon. Parmi les Poissons qui composent ce genre, les uns ont des barbillons aux angles de la mâchoire supérieure, les autres en sont dépourvus.

Le type de ce genre est la *C. vulgaire* (*Cyprinus carpio*), d'un vert olivâtre, jaunâtre en dessous, avec les épines dorsales et anales fortes et dentelées, les barbillons courts, les dents pharyngiennes plates et striées à la couronne. (Voy. au mot Abdominaux, la Fig. qui représente la C. commune.) Selon Cuvier, ce poisson est originaire de l'Europe centrale ; d'autres naturalistes le croient originaire de l'Asie. Quoi qu'il en soit, on connaît la date de son introduction dans quelques contrées de l'Europe. Ainsi, par ex., on sait qu'il a été introduit dans la Grande-Bretagne, en 1504, par P. Marshall, et dans le Danemark, en 1560, par P. Oxe. La C. se plaît surtout dans les étangs et les eaux dormantes ; cependant elle habite aussi les eaux courantes : le Rhin, la Seine, les grands fleuves de la Russie et leurs affluents en nourrissent un grand nombre, qui parfois acquièrent un poids et un volume considérables. La C. n'est adulte qu'à l'âge de 3 ans ; sa fécondité est telle, qu'elle s'emparerait seule de toutes les eaux qu'elle habite, si les Carpillons récemment éclos n'étaient par milliers la proie des autres poissons. On a compté 600,000 œufs dans le corps d'une grosse C. ; une autre, d'un volume plus considérable, en contenait 700,000. Ce poisson recherche les eaux peu profondes et parfaitement calmes pour la ponte de ses œufs. A l'approche de l'hiver, elle s'enfonce dans la vase, s'engourdit et cesse de manger ; pendant la belle saison, elle est d'une vivacité remarquable ; mais elle se nourrit rarement d'autres poissons. Sa nourriture paraît être principalement végétale. Elle s'apprivoise aisément et vit dans une sorte de familiarité avec l'homme. Sa grande énergie vitale, qui lui permet d'exister longtemps hors de l'eau, la rend aisément transportable à de grandes distances. Nourrie abondamment dans des viviers peu spacieux, elle devient fort grosse ; le pain est l'aliment qu'elle préfère. Les exemples de longévité de la C., cités par divers auteurs, ne reposent pas sur des preuves bien authentiques. On fait remonter au règne de François Ier les Carpes les plus vieilles des fossés du château de Fontainebleau, ce qui leur donnerait plus de 3 siècles. Buffon dit avoir vu une Carpe âgée de 150 ans. Dans tous les cas, il est certain que ce poisson vit fort longtemps. Assurément, une C. qui a atteint une longueur de 1 mètre et un poids de 20 kil., doit être très-vieille. On parle même de Carpes de la taille de 1 mètre 60 centim. et du poids de 35 kil., qui auraient été prises dans le Dniester et dans le Volga. Les Carpes soumises à l'opération de la castration, puis largement nourries, s'engraissent vite ; leur chair, dit-on, en devient beaucoup meilleure. Dans la C., le morceau le plus apprécié des gastronomes est le palais, qui est épais et charnu, et que l'on nomme vulgairement *Langue de carpe*.

On connaît sous le nom de *C. à cuir* et de *C. à miroir* une variété de la C. commune qui n'est peut-être qu'accidentelle. Tantôt elle n'a d'écailles que le long du dos, du ventre et de la ligne latérale ; tantôt elle en est complétement dépourvue. Parfois encore, les pêcheurs prennent des Carpes dont la tête est rendue monstrueuse par une déformation des os ; mais cette anomalie ne constitue pas une espèce distincte. — Parmi les espèces européennes, nous citerons encore le *Carreau* (*Cyp. Kollarii*), qui est remarquable par l'extrême brièveté de ses barbillons, le *Carrassin* (*Cyp. carassius*) et la *Gibèle* (*Cyp. gibelio*), qui en sont tout à fait dépourvus. Le Carrassin a la caudale coupée carrément, et la Gib. l'a taillée en croissant. Enfin, nous terminerons en nommant la *Bouvière* ou *Péteuse* (*Cyp. amarus*) et la *Dorade* (*Cyp. auratus*). La Bouv. est le plus petit de nos poissons d'Europe. Elle est longue d'environ 27 millimètres, verdâtre dessus et d'un bel aurore dessous. La Dor., plus connue sous les noms vulgaires de *Poisson rouge* et de *Poisson doré*, est originaire de la Chine et du Japon. On ne l'a introduite chez nous qu'à cause de sa beauté. Ce petit poisson, d'abord noirâtre, prend par degrés ce beau rouge qui le caractérise ; mais il y a des individus argentés, et d'autres qui sont variés de ces trois nuances.

CARPE. s. m. (gr. καρπὸς, poignet). Anat. V. Main.

CARPEAU. s. m. Dimin. Petite carpe.

* **CARPELLE.** s. f. Bot. V. Pistil.

* **CARPHOLOGIE.** s. f. (grec, κάρφος, fétu ; λέγειν, ramasser). T. Méd.

Enc. — Ce terme exprime l'agitation continuelle et automatique des mains et particulièrement des doigts d'un malade, qui tantôt semble chercher à saisir des flocons ou des mouches voltigeant dans l'air, tantôt palpe dans tous les sens les corps qu'il peut atteindre, et tantôt s'occupe sans cesse à éplucher et à enlever le duvet de ses draps ou de ses couvertures : ce dernier mouvement est aussi désigné sous le nom de *Crocidisme*.— La c. n'est qu'un symptôme, mais ce symptôme est en général très-grave, car il ne s'observe guère que dans la période la plus dangereuse des maladies aiguës, surtout dans celles où le système nerveux est affecté d'une manière primitive ou consécutive.

CARPILLON. s. m. Dimin. Très-petite carpe.

* **CARPOCAPSE.** s. f. T. Entom. Voy. Nocturnes.

* **CARPODINUS.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

* **CARPOLOGIE.** s. f. (grec. καρπὸς, fruit ; λόγος, discours). La partie de la Botanique qui a pour objet spécial l'étude des fruits.

CARQUOIS. s. m. Étui à flèches. || Fig., *Il a vidé son c.*, se dit D'un homme qui a lancé beaucoup d'épigrammes.

Enc. — Chez les nations qui se servaient de l'arc, le *Carquois*, rempli de flèches, faisait nécessairement partie intégrante de l'équipement militaire. Les anciens citent surtout les Crétois, les Thraces, les Persans, comme faisant usage de cette arme. Les poëtes nous représentent toujours les Amazones avec l'arc et le c. Les jeunes filles de Sparte, de Tyr et de la Thrace, qui étaient passionnées pour la chasse, non-seulement portaient l'arc et le c., mais encore chaussaient le cothurne et empruntaient à l'autre sexe une partie de leur costume. Pour le même motif, les anciens faisaient du c. l'attribut de plusieurs divinités, telles qu'Apollon, Diane, Hercule et Cupidon. De même que l'étui dans lequel on renfermait l'arc, le c. était fait le plus souvent de peau ou de cuir : on l'ornait quelquefois d'or, de peintures ou de broderies. Il était muni d'un couvercle et se suspendait à un baudrier porté sur l'épaule droite. En général, le c. lui-même s'appuyait sur la hanche gauche, à la place ordinaire de l'épée. Par conséquent, il était sous le coude, comme dit Pindare, ou sous le bras, comme dit Théocrite. C'est ainsi que le portaient les Scythes, les Égyptiens et les Amazones. La Fig. 2, ci-dessous, copiée d'un vase grec, représente l'Amazone Dinomaque, et la Fig. 1, empruntée aux marbres d'Égine, représente un archer asiatique dont le c., brisé dans l'original, est suspendu à la même hauteur ; mais ici l'ouverture du c. est dirigée vers le coude droit. Cette manière de porter le c. était opposée à celle des Crétois, qui le portaient derrière l'épaule droite : c'est ainsi qu'on le voit représenté dans toutes les anciennes statues de Diane.

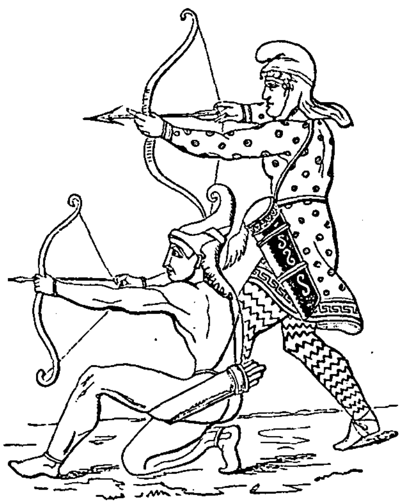
Fig. 1. Fig. 2.

CARRARE. s. m. Nom qu'on donne au marbre blanc tiré de Carrare en Toscane. Voy. Marbre.

* **CARRASSIN.** s. m. T. Ichth. Voy. Carpe.

CARRE. s. f. (lat. *quadratus*, carré). N'est guère usité que dans ces loc., *La c. d'un chapeau*, Le haut de la forme d'un chapeau ; *La c. d'un habit*, Le haut de la taille d'un habit ; *La c. d'un soulier*, Le bout d'un soulier qui se termine carrément. — Pop., on dit de quelqu'un qui a les épaules larges et fortes, qu'*Il a une bonne c.* || T. Jeu de bouillotte, *Je vois la c.*, Je tiens ce que propose de jouer celui qui s'est carré. On dit aussi, *Je double la c.* Voy. Carrer.

CARRÉ, ÉE. adj. (lat. *quadratus*). Se dit d'une Surface plane qui a quatre côtés et quatre angles droits. *Figure carrée. Table carrée. Parfaitement c.* || Se dit De plusieurs choses qui offrent jusqu'à un certain point la forme d'un carré. *Poupe carrée. Voile carrée.* — — *Bonnet c.*, se disait autrefois d'Un bonnet à quatre ou à *trois cornes que portaient* les docteurs, les ecclésiastiques, et quelques gens de justice dans l'exercice de leurs fonctions. Se dit maintenant d'Un bonnet pyramidal surmonté d'une houppe, que les ecclésiastiques portent dans les cérémonies religieuses, et qui ordinairement peut facilement se plier. || Fam., *Être c. des épaules*, Être large des épaules. — Fig. et fam., *C'est une tête c.*, C'est un homme qui a beaucoup de justesse et de solidité dans le jugement; et Pop., * C'est un homme qui a beaucoup de ténacité, qui est très-entêté. || *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. || *Pied c., mètre c., etc.* Surface carrée dont le côté a un pied, un mètre, etc. On dit dans le même sens, *Un pied, un mètre, etc., en c.* || T. Math. *Nombre c.*, Voy. Puissance. *Racine carrée*, Voy. Racine. || T. Rhét., *Période carrée*, Voy. Période.

CARRÉ. s. m. Figure carrée. *Un c. est parfait, lorsque ses quatre côtés et ses quatre angles sont égaux. C. long. Petit c. Grand c. La diagonale d'un c. Le côté d'un c. Tailler en c. — Le c. d'un nombre*, Voy. Puissance. || T. Jard. Espace de terre en carré dans lequel on plante des fleurs, des légumes, etc. *Un c. de parterre, de potager. Un c. de tulipes, d'artichauts.* —Par anal., *Un c. d'eau*, Une pièce d'eau en carré. || Se dit quelquef. pour Palier. *Nous logeons sur le même c. Il loge sur mon c.* || *C. de mouton*, La pièce du quartier de devant d'un mouton, lorsque le collet et l'épaule en sont séparés : c'est ce qu'on appelle autrement, *Un haut côté.* || *C. de toilette*, Petit coffre dont les femmes se servaient autrefois à leur toilette, et dans lequel elles mettaient leurs peignes et quelques autres objets. || T. Monnay. Se disait autrefois pour *Coin.* || T. Anat. Se dit adjectiv. et substantiv., De différents muscles dont la figure se rapproche de celle du carré. *Muscle c. Le c. de la cuisse. Le c. des lèvres, etc.* || T. Papet., Se dit adjectiv. et substantiv., D'une certaine dimensoin de papier. V. Papier.

Enc. — En termes de Tactique, on donne le nom de *Carré* à un ordre de formation en bataille, particulièrement à l'usage de l'infanterie, qui présente la figure d'un parallélogramme ou d'un carré parfait dont les quatre côtés font face à l'ennemi. L'infanterie a recours au carré lorsqu'elle est pressée par des masses de cavalerie. Dans quelque position qu'elle se trouve, en *colonne ou en bataille*, il lui suffit de peu d'instants pour exécuter sa manœuvre, et si elle se compose de vieilles troupes qui ne se laissent pas intimider, il est rare qu'elle soit entamée. Mais, en général, ce n'est pas à la cavalerie seulement qu'elle a à résister : l'artillerie vient en aide à cette dernière, et ce n'est guère qu'à travers les brèches faites par le canon que les cavaliers pénètrent dans les carrés. Ainsi, le 25 mars 1814, pendant la campagne de France, 5,000 gardes nationaux de l'ouest tinrent tête, dans les champs de la Fère-Champenoise, à une masse de 20,000 chevaux, et l'ennemi ne put les entamer qu'en les couvrant de mitraille.

Les anciens paraissent avoir connu le carré, mais on n'a à ce sujet que des notions très-vagues. Quant à la phalange grecque que plusieurs écrivains regardent comme l'origine de la formation moderne, elle ne ressemble à celle-ci que par sa forme extérieure. On sait, en effet, qu'elle consistait en un carré plein et immobile, tandis que le carré moderne est creux et jouit d'une certaine mobilité. Dans les temps modernes, c'est à la bataille de Bouvines, en 1214, que l'on s'est servi, pour la première fois, de la formation en carré. Bien plus tard, au XVIIe siècle, les Autrichiens et les Russes l'employèrent contre les Turcs, et les Espagnols contre les Français : nous citerons la fameuse bataille de Rocroy, en 1643. *Mais les carrés que l'on faisait* alors se composaient de l'armée tout entière, et se mouvaient avec beaucoup de peine. On les rendit bientôt plus maniables en les composant de 12 à 15 bataillons. Enfin, en 1774, à Chumla, le général russe Romanzof introduisit dans la tactique les carrés d'un seul bataillon. Malgré ces améliorations, les carrés n'étaient connus que de quelques puissances, lorsque le merveilleux parti qu'en tirèrent les Français dans l'expédition d'Égypte, vint démontrer tous les avantages de cette formation. Depuis cette époque, elle est mise en pratique par toutes les nations européennes, et l'infanterie de toutes leurs armées est exercée avec soin aux manœuvres qu'elle exige.

Les carrés se composent aujourd'hui de 3 bataillons au plus. Les hommes *sont sur 3 rangs, et on* les *échelonne* de telle manière qu'ils se protégent mutuellement et fournissent des feux qui se croisent. Dans cette position, la ligne de bataille primitive leur sert de diagonale.

CARREAU. s. m. Espèce de pavé plat fait de terre cuite, de pierre, de marbre, etc., dont on se sert pour paver l'intérieur des maisons, des chambres, des églises, etc. *Petit c. Grand c. C. de terre cuite, de faïence, de marbre. C. de Hollande, de Lisieux, de Caen. C. à quatre, à six pans. C. en losange. — Franc c.*, Sorte de jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnaie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du c., gagne le coup. || Se dit D'un sol ou d'un plancher pavé de carreaux. *Laver le c. Raccommoder le c. Tomber sur le c.* — Par ext., *Coucher sur le c.*, Coucher sur le plancher. *Jeter des meubles sur le c.*, Les jeter dans la rue. — Fig., *Coucher quelqu'un, jeter quelqu'un sur le c.*, L'étendre sur la place, mort ou très-gravement blessé. *Rester, demeurer sur le c.*, Être tué sur la place. || *C. de vitre*, ou simplem. C., Pièce de verre qu'on place aux fenêtres, à certaines portes, etc. *Remettre un c. de vitre. Il manque un c. à cette fenêtre.* || T. Phys. *C. électrique*, V. Électricité. || *C. d'arbalète*, Flèche dont le fer avait quatre pans. De là sont venues ces expressions figurées, *Les carreaux de Jupiter*, *Les carreaux de la foudre.* || L'une des couleurs du jeu de cartes. V. Carte. || Coussin carré qui sert pour s'asseoir ou pour se mettre à genoux. *C. de velours. Une pile de carreaux.* || T. Techn. Sorte de fer à repasser dont les tailleurs se servent pour rabattre les coutures des habits. — * Grosse lime carrée, triangulaire ou méplate, dont on se sert pour dégrossir le fer quand il sort de la forge. || S'emploie quelquefois pour Carré; mais dans ce sens, ne se dit guère qu'en parlant de Plusieurs carrés formant un assemblage symétrique. *Plier du linge à petits carreaux, par petits carreaux. Étoffe à carreaux. Dessin à carreaux. Tracer des carreaux.*

CARREAU. s. m. T. Méd.

Enc. — On a longtemps confondu sous la dénomination de *Carreau*, plusieurs maladies abdominales bien différentes entre elles, *et qui n'ont guère de commun qu'un seul symptôme*, le gonflement et la dureté du ventre ; mais aujourd'hui ce terme s'applique exclusivement à l'affection tuberculeuse des glandes du mésentère. Cette affection a encore reçu les noms de *Physconie mésentérique*, d'*Atrophie mésentérique*, etc. Si l'on tient à remplacer le terme de c. qui est assurément fort impropre, mais qui a aujourd'hui l'avantage d'une longue possession, il convient de l'appeler, ainsi que l'ont fait Rilliet et Barthez, *Phthisie mésentérique.*

Les caractères anatomiques du c. sont essentiels à considérer. Lorsque le malade périt avant que l'affection ait fait beaucoup de progrès et que les ganglions soient entièrement transformés en tubercules, on trouve ces organes tantôt enflammés, tantôt *sans aucune trace d'inflammation.* Dans le premier cas, le tissu des ganglions est rouge, gonflé et plus ou moins gorgé de sang ; la matière tuberculeuse y est ordinairement développée sous la forme de petits grains arrondis ou irréguliers. Dans le second cas, les ganglions ne sont ni rouges, ni gonflés ; quelquefois même ils sont plus pâles que dans l'état sain, et la substance tuberculeuse affecte la forme de grains ou de petites masses arrondies ou inégales, accolées à ces organes qui paraissent lui être étrangers. Les ganglions sont seulement diminués de volume, en raison de l'étendue de la matière tuberculeuse et de la compression qu'elle exerce sur eux. — Quand l'affection existe depuis longtemps et se trouve fort avancée, les ganglions sont souvent complétement détruits ou transformés en masses de tubercules isolées ou agglomérées, dont la grosseur varie depuis le volume d'un pois jusqu'à celui d'un œuf. — Les tubercules mésentériques passent par tous les états de dégénérescence qui sont propres à cette espèce de sécrétion morbide. Ils ont d'abord la consistance du marron cru, et sont alors d'un blanc mat ou jaunâtre. Dans la dernière période, au contraire, on trouve tous les degrés de ramollissement, depuis la pulpe de la châtaigne cuite jusqu'au pus très-liquide et séreux. Enfin, on y observe quelquefois une matière sèche et plâtreuse, analogue à celle qu'on rencontre *dans les ganglions bronchiques* tuberculeux. Dans quelques cas, le péritoine est rouge, enflammé, et contracte des adhérences avec l'intestin. La muqueuse intestinale, de son côté, est quelquefois évidemment enflammée, *principalement* vers la fin de l'intestin grêle. On y remarque assez fréquemment de petites ulcérations superficielles et arrondies, ainsi que des traces de cicatrisation de ces ulcères. Outre ces petites ulcérations, il en existe parfois de profondes qui envahissent toute l'épaisseur de l'intestin jusqu'au péritoine, lequel est lui-même ulcéré et perforé.

Le diagnostic du c. est d'une extrême difficulté, surtout durant la première période. Les symptômes que l'on observe le plus souvent, tels que la diminution de l'appétit, le dérangement des digestions, *l'amaigrissement général coïncidant* avec l'intumescence du ventre, la douleur sourde et profonde augmentant par la pression de l'abdomen, la lactescence des urines, la survenance de déjections liquides, peuvent bien faire soupçonner cette maladie ; mais tous ces signes, même réunis, n'autorisent pas à affirmer l'existence de tubercules dans le mésentère. A plus forte raison, y a-t-il lieu de douter, quand on n'observe que quelques-uns de ces signes. D'un autre côté, on a observé des cas de c. tout à fait indolents, et même sans aucune altération visible de la santé, à ce point que l'autopsie seule a révélé la présence de cette affection. — Quand la maladie est plus avancée, on arrive, par voie d'exclusion, à un diagnostic plus probable ; néanmoins, on ne peut prononcer un jugement avec certitude que *lorsque, en palpant* le ventre, *on* est parvenu à percevoir les tumeurs formées par les masses tuberculeuses. Ces tumeurs sont de grosseur variable, dures, arrondies, bosselées, et placées profondément vers la partie moyenne du ventre. Malheureusement, lorsque ce signe pathognomonique se manifeste, l'affection est trop avancée pour qu'il y ait espérance de guérison. Vers la fin de cette période, aux phénomènes du c. se joignent parfois ceux de l'entérite ou de la péritonite chroniques. Mais, le plus souvent, c'est la phthisie pulmonaire, compagne habituelle du c. (cinq fois sur six au moins, suivant Guersent), qui prend les devants sur la phthisie mésentérique et emporte le malade.

Le c. s'observe à tous les âges de la vie : toutefois, il affecte beaucoup plus fréquemment l'enfance, depuis la première dentition jusqu'à 12 et 15 ans. Il est rare dans la première année. *Parfois il met un temps considérable à se manifester, et ne paraît* qu'à l'époque de la puberté. Les causes du c. sont celles des tubercules et des affections strumeuses en général. Les causes énumérées dans tous les livres, alimentation mauvaise et insuffisante, séjour dans un air humide, etc., exercent sans doute une grande influence sur le développement de cette maladie ; cependant on ne peut pas dire que ce soient elles qui l'engendrent. — Le traitement du c., pendant la première période, ne diffère en rien de celui des affections strumeuses. Dans la seconde période, le médecin ne peut plus employer que des moyens palliatifs, propres seulement à diminuer la douleur et à enrayer la marche de la maladie, ainsi qu'on le fait dans la phthisie pulmonaire. Ainsi nous renverrons, pour ce sujet, aux articles Scrofules et *Tubercules.*

* **CARRÉE.** s. f. T. Mus. V. Notation.

CARREFOUR. s. m. (lat. *quadratum forum*, place carrée). L'endroit où se croisent plusieurs rues dans les villes et dans les villages, deux ou plusieurs routes ou chemins dans la campagne. *La foule qui remplissait le c. Publier à son de trompe par tous les carrefours.*

CARRELAGE. s. m. (R. *carreau*). Action de carreler; Ouvrage de celui qui pose le carreau; Le carreau même.

CARRELER. v. a. Paver avec des carreaux. *C. une chambre. C. de pierres de liais. Faire c. un plancher.* || Raccommoder de vieux souliers. Ne se dit que Des savetiers. *C. des souliers.* = Carrelé, ée. part.

CARRELET. s. m. T. Ichth. Voy. Pleuronecte. || Sorte de filet en forme de nappe carrée, dont on se sert pour prendre le poisson. *Prendre du poisson au c., avec un c. Pêcher au c.* || Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe, à l'usage des cordonniers, selliers, emballeurs, etc. — * Sorte d'épée dont la lame est très-mince et triangulaire. || * T. Pharm. Voy. Filtre.

CARRELETTE. s. f. T. Techn. Lime plate et fine.

CARRELEUR. s. m. Celui qui pose le carreau. || Savetier ambulant. *C. de souliers.*

CARRELURE. s. f. Les semelles neuves qu'on met à une vieille chaussure. *Mettre une c. à des souliers.*

CARRÉMENT. adv. En carré, à angle droit. *Tracer un plan c. Couper quelque chose c. Cela est planté c.* || * Fig., Nettement, sans détour. *Poser une question c. Il s'expliqua c.*

CARRER. v. a. Donner une figure carrée. *C. un bloc de marbre.* || T. Géom. Trouver une surface carrée équivalente à une surface terminée par des *lignes* courbes. || T. Arith. et Alg. Former le carré d'un nombre, en multipliant ce nombre par lui-même. = se Carrer. v. pr. Avoir une attitude, un maintien qui indique de la prétention, de l'arrogance. *Voyez comme il se carre. Se c. en marchant. Aussitôt entré, il alla se c. dans un fauteuil.* || T. Jeu de bouillotte. Se dit Du joueur qui s'assure la priorité en doublant sa mise. *Je me carre. Il s'est carré.* = Carré, ée. part.

CARRICK. s. m. Sorte de redingote fort ample qui a plusieurs collets, ou un seul collet très-long.

CARRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à extraire la pierre des carrières; L'entrepreneur qui fait ouvrir une carrière pour en tirer de la pierre.

CARRIÈRE. s. f. (B. lat. *quadrataria*). Lice, lieu fermé par des barrières, et préparé pour toute sorte de courses, principalement pour les courses à cheval ou en char. *Ouvrir la c. Entrer dans la c. Aller jusqu'au bout de la c. Le milieu de la c.* — Poétiq., se dit Du mouvement des astres. *Le soleil commence, achève sa c.*, || T. Man. On dit qu'*Un cheval a bien fourni sa c.*, Lorsqu'il a bien fait la course qu'on voulait qu'il fît. *Donner c. à un cheval*, Lui lâcher la bride, lui laisser la liberté de courir. — Fig. et moral., *Donner c.*, Laisser pleine liberté. *Donner c. à son imagination, à ses passions.* Fig. et fam., *Se donner c.*, Se réjouir, se laisser aller au désir que l'on a de faire ou de dire quelque chose. *Se donner c. aux dépens de quelqu'un*, S'en amuser par des railleries. || Fig., Le cours de la vie, le temps qu'on exerce une charge, un emploi, etc. *Commencer, finir, achever sa c. Il a fourni une belle c. Une longue et pénible c. — Être au bout de sa c.*, se dit de quelqu'un Qui n'a plus longtemps à vivre, ou Qui a rempli jusqu'à la fin toutes les fonctions de sa place, de son emploi, etc. || Fig., La profession que l'on embrasse, les études auxquelles on se livre, les entreprises dans lesquelles on s'engage, etc. *La c. des sciences, des lettres, des arts, des armes, du barreau. Suivre une c. La c. des honneurs, de l'ambition, de la gloire. Courir, parcourir une dangereuse c. S'engager dans la c. du vice. Il m'a devancé dans la c.* — Fig., *Ouvrir à quelqu'un une c., une belle c.,* Lui fournir l'occasion d'exercer ses talents. || Lieu d'où l'on tire de la pierre. *Tirer des pierres d'une c. C. de marbre, d'ardoise. Descendre dans une c. Creuser, fouiller une c. Les carrières de Montmartre.*

Enc. — La loi française définit ainsi les *Carrières :* « Les carrières renferment les ardoises, les grès, pierres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, le trapp, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolin, terres à foulon, terres à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais, *le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines* (Loi, 21 avril 1810). Les termes de la loi démontrent que l'on doit considérer comme carrières les gîtes qui contiennent des matières analogues. Au reste, la limitation du sens légal du mot carrière se trouve dans les définitions que la loi du 28 juillet 1791 donne des *Mines* et *Minières*. Dans la pratique, on applique plus spécialement le nom de *Carrière* aux gîtes d'où l'on extrait de la pierre à bâtir ; les autres se nomment *Plâtrières, Sablières* ou *Sablonnières* , *Glaisières* , *Crayères* , *Marnières* , *Ardoisières*, etc., selon la substance que l'on en retire.

L'exploitation des carrière exigeant moins d'efforts et de capitaux que celles des gîtes minéraux, et pouvant, en outre, sans dommage pour le développement de la richesse publique, se renfermer dans les limites qui circonscrivent à la surface les propriétés privées, le législateur n'a pas cru devoir à leur sujet, comme il l'a fait pour les mines, déroger aux principes du droit commun. En conséquence, on applique aux carrières le principe posé par le Code Napoléon, que la propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous. Conformément à ce principe, les carrières ne peuvent être exploitées que par le propriétaire du sol ou ceux à qui il en a donné l'autorisation formelle. Il n'est admis qu'une exception à ce sujet ; c'est lorsqu'il s'agit de travaux d'utilité publique, ou dans le cas de nécessité. Dans ce cas, tout autre que le propriétaire peut extraire, des carrières en exploitation, les substances dont il a besoin, sauf à payer au propriétaire une indemnité équivalente à la valeur des matériaux extraits. — L'exploitation des carrières se fait de deux manières, *à ciel ouvert* ou par *galeries souterraines*. Dans le premier cas, elle a lieu sans permission et sous la simple surveillance de la police, mais en observant les lois et les règlements généraux ou locaux. Dans le second cas, elle est presque toujours soumise à la condition d'une permission spéciale du Maire ou du Préfet. Celui qui exploite une carrière souterraine est en outre obligé de se conformer aux prescriptions de plusieurs ordonnances, arrêtés ou règlements, qui ont surtout pour objet de prévenir les accidents et de pourvoir à la sûreté des exploitations et des ouvriers.

CARRIOLE. s. f. Petite charrette couverte, qui est ordinairement suspendue. *Aller en c., dans une c.*

* **CARROSSABLE.** adj. 2 g. *Route, chemin c.,* Qui est praticable pour les voitures.

CARROSSE. s. m. (ital. *carrozza*). Sorte de voiture à quatre roues, fermée et suspendue. *Aller, rouler en c. Il est toujours à rouler c. C. de louage. C. à quatre, à six chevaux.* On dit mieux et plus ordin., *Voiture.*

Enc. — Le *Carrosse* est originaire d'Italie. Le premier que l'on ait vu en France servit, en 1405, à Isabeau de Bavière, lorsque cette princesse fit son entrée solennelle à Paris après son mariage avec Charles VI. Avant cette époque, les femmes, même les reines, allaient en litière ou montaient à cheval en croupe derrière leur mari ou leur écuyer. Malgré leur supériorité sur les moyens de transport que nous venons de nommer, les carrosses furent très-longtemps à se répandre. Un siècle et demi plus tard, sous François Ier, on n'en comptait que 3 à Paris, celui de la reine, celui de Diane de Poitiers, et celui du maréchal de Bois-Dauphin. L'usage des carrosses était encore tellement restreint au temps d'Henri IV que ce prince n'en eut, pendant longtemps, qu'un seul pour lui et pour sa femme ; mais il commença à se propager sous Louis XIII, surtout après que le maréchal de Bassompierre, vers 1620, eut imaginé de substituer des glaces aux petits rideaux de cuir dont on les avait garnis jusqu'alors. Ainsi, on en comptait, dit-on, 300 en 1660, et 10,000, moins d'un siècle après, en 1755. Mais ce dernier chiffre est évidemment très-exagéré, car aujourd'hui, à Paris, le nombre des voitures bourgeoises, de remise et de place, à 4 et à 2 roues, ne dépasse pas 10,300.

CARROSSÉE. s. f. La quantité de personnes que contient un carrosse. *Il nous vint une c. de provinciales.* Famil.

CARROSSIER. s. m. Faiseur, fabricant de carrosses. *Sellier-c.* || On dit quelquefois D'un cheval épais et propre à bien tirer une voiture, *C'est un bon c.*

CARROUSEL. s. m. Espèce de tournoi qui consiste ordinairement en courses de bagues, de têtes, etc. || Se dit Du lieu, de la place où avaient lieu les carrousels.

CARROUSSE. s. f. (all. *gar aus*, entièrement vide ; tout vider). Ne s'emploie que dans cette loc., *Faire c.,* Faire débauche, boire avec excès. Fam. et peu us.

CARRURE. s. f. Largeur du dos à l'endroit des épaules. *Un homme d'une bonne c. Il a une belle c.* || Se dit aussi D'un habit. *Cet habit est trop large de c.*

* **CARTAHU.** s. m. T. Mar. Nom général de tout cordage qu'on emploie pour monter un objet quelconque dans les hunes, ou pour le descendre.

CARTAYER. v. n. Conduire une voiture de façon que les roues soient entre les ornières et les ruisseaux et non dedans, ce qui facilite le roulement et soulage les chevaux.

CARTE. s. f. (lat. *charta*, papier). Assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre. *De la c. fine. De la c. bien battue.* En ce sens, on dit plus ordinairement *Carton*, et on appelle cette sorte de carte, *Du carton fin.* || Petit carton fin, coupé en carré long, qui est marqué d'un côté de quelque figure ou de quelque couleur, et dont on se sert pour jouer à divers jeux. *Un jeu de cartes. Battre, mêler les cartes. Donner, faire les cartes. Couvrir la c. Ecarter une c. Faire des tours de c. Escamoter une c. Filer les cartes.* — *C. blanche,* Toute c. qui n'est point une figure. *Il ne m'est rentré que des cartes blanches.* On dit subst., dans le même sens, *Avoir c. blanche,* N'avoir aucune figure dans son jeu. — *Le dessous des cartes,* La partie colorée des cartes qui reste cachée quand on donne ou qu'on coupe. Fig. et fam., *Voir, connaître le dessous des cartes,* Pénétrer les intentions secrètes de quelqu'un, les ressorts cachés d'une affaire. On dit aussi, *Il y a dans cette affaire un dessous de cartes,* Il y a quelque chose de caché dont il faut se défier. — Fig. et prov., *Si vous n'êtes pas content, prenez des cartes,* se dit A un homme qui est trop difficile à satisfaire. — Fig. et fam., *Jouer cartes sur table,* Ne pas cacher le motif pour lequel on agit, ou les moyens dont on fait usage dans une affaire. — *Tirer les cartes,* Chercher l'avenir dans la disposition fortuite des cartes. *Tirer les cartes à quelqu'un.* || Par ext., se dit au pluriel, de Ce que les joueurs laissent pour le payement des cartes. *Les cartes rapportent beaucoup aux domestiques. Mettre aux cartes.* On dit aujourd'hui, *Mettre au flambeau.* || Sorte de billet ordinairement imprimé, qu'on délivre à une personne pour qu'elle soit admise en quelque lieu, ou pour qu'elle puisse, au besoin, faire reconnaître sa qualité, etc. *C. de spectacle. C. d'entrée. C. d'électeur. C. d'étudiant. C. de sûreté.* — *C. d'adresse,* Carte imprimée ou gravée qui porte le nom et l'adresse d'un fabricant, d'un marchand, ainsi que l'indication des objets qu'il fabrique ou qu'il vend. — *C. de visite,* ou simplement *Carte,* Petite c. sur laquelle on écrit ou fait graver son nom, et qu'on laisse chez les personnes qui se trouvent absentes, lorsqu'on va leur rendre leur visite. — Fig. et prov., *Donner c. blanche à quelqu'un,* Donner plein pouvoir à quelqu'un, Autoriser par avance tout ce qu'il jugera convenable de dire ou de faire. *Le gouvernement a donné c. blanche à cet ambassadeur.* On dit dans le même sens, *Avoir c. blanche. J'ai c. blanche là-dessus.* || Chez les Restaurateurs, se dit de La liste des mets, des vins, etc., qu'on peut demander. *Dîner à la c. Demander la c. Ce mets n'est pas sur la c.* — Le mémoire de la dépense d'un repas. *Apportez la c.* On dit dans ce sens, *C. à payer,* ou *C. payante,* par opposit. à la *C. des mets.* || T. Géogr. Représentation, en général sur papier, de quelque partie de la surface du globe. *C. de géographie. Faire, dresser la c. d'un pays. Savoir la c. Apprendre la c. Cet atlas contient tant de cartes.* — Par ext., La connaissance géographique d'un pays. *Apprendre, étudier, montrer la c. de France.* — Fig. et fam., *Savoir la c. d'un pays,* ou simplement, *Savoir la c.,* Connaître bien les habitudes, les intérêts, les intrigues d'une société, d'une famille, etc. *Perdre la c.,* Se troubler, se confondre dans ses idées. || *T. Zool. *Carte géographique,* Nom vulg. d'un coquillage du genre *Porcelaine* et d'un papillon du genre *Vanesse.* Voy. BUCCINOÏDES et DIURNES.

Enc. — En Astron. et en Géogr., on donne le nom de *Carte* à la représentation, sur une surface plane, de la sphère céleste ou terrestre, ou d'une partie seulement de cette sphère. Par conséquent, on distingue d'abord les *Cartes célestes* ou *astronomiques* et les *Cartes terrestres* ou *géographiques.*

Les cartes *célestes* sont celles qui indiquent la position des étoiles fixes. On appelle *Sélénographiques*, celles qui contiennent la description ou les apparences soit de la lune entière, soit de quelques-unes de ses parties.

Cartes géographiques. — Une c. géographique est destinée à représenter les limites des divers pays, leur configuration et les positions respectives de leurs différentes parties. Pour qu'une c. fût parfaite, il faudrait que ces parties y fussent figurées non-seulement dans leurs positions relatives vraies, mais encore dans leurs proportions exactes. C'est ce que l'on peut faire sur un globe ; mais, comme la surface de la terre est sphérique, il est absolument impossible de représenter une partie un peu considérable de la surface terrestre sur une surface plane, de telle façon que les distances entre les lieux offrent exactement les mêmes proportions qu'elles auraient sur une surface sphérique. En conséquence, les géographes sont obligés de recourir à diverses méthodes géométriques, selon l'objet qu'ils se proposent, car aucune de ces méthodes n'est applicable à tous les cas, et chacune d'elles a ses avantages et ses inconvénients.

L'une de ces méthodes consiste à représenter les points et les lignes de la sphère conformément aux règles de la perspective, c.-à-d. telles qu'on les verrait si l'on se trouvait placé dans un lieu déterminé relativement à la sphère et au plan de représentation. Cette méthode a donné naissance aux différents systèmes de *projection* de la sphère. La méthode de projection répond très-bien à l'objet que se propose le géographe, lorsque la surface que celui-ci veut représenter est peu étendue, et que l'œil est censé placé perpendiculairement à cette surface. Mais, lorsque la c. doit embrasser une partie considérable de la sphère terrestre, les lieux qui avoisinent les extrémités de la c. sont défigurés. — Une seconde méthode consiste à supposer que la surface à représenter fait partie de la surface d'un cône, dont le sommet est dans l'axe polaire prolongé, et qui, ou bien touche la sphère à la latitude moyenne de la surface qu'on veut représenter, ou bien tombe en dedans de la sphère à la latitude moyenne et en dehors aux parallèles extrêmes. — Dans une troisième méthode, la carte est tracée de telle façon, que les parties de la surface sphérique à représenter et leurs figures sur le plan soient semblables dans leurs éléments. Le procédé de ce genre le plus usité est connu sous le nom de projection de *Mercator*. Dans les cartes construites d'après ce système, les longitudes sont représentées par des droites parallèles équidistantes, et les degrés de latitude par d'autres droites parallèles perpendiculaires aux méridiens. Cette projection est exclusivement adoptée pour les cartes marines. — Les *Cartes géographiques* sont dites *universelles*, lorsqu'elles représentent la surface entière du globe terrestre, et elles se distinguent alors en *Mappemondes* et en *Planisphères*. Dans une mappemonde, les deux hémisphères terrestres sont projetés côte à côte sur le plan de l'un des grands cercles du globe ; dans un planisphère, au contraire, le globe est représenté d'après la projection de Mercator. Les cartes qui ne représentent qu'une portion de la surface terrestre sont appelées cartes *générales*, quand elles renferment une grande étendue de pays : c'est ainsi qu'on nomme c. générale de la France toute c. qui embrasse l'ensemble de tous les départements de l'empire. Une c. *chorographique* est celle qui représente en grand une province avec tous ses lieux remarquables. On lui donne le nom de *topographique*, lorsque l'auteur est entré dans tous les détails de la configuration du terrain : cette dernière sorte de carte se rapproche insensiblement des *plans géométriques*. Les cartes topographiques ne représentent que des espaces qui, sur la surface de la sphère, n'ont pas de courbure appréciable, et les reliefs du terrain y sont indiqués par un système de lignes et de hachures qui font connaître et les pentes et l'élévation relative des lieux.

Les cartes *hydrographiques*, *nautiques* ou *marines* sont celles qui, omettant les détails de l'intérieur des terres, donnent, avec une exactitude minutieuse, les côtes des continents et des îles, les moindres écueils des mers, les *sondes* ou les profondeurs de l'eau, etc., pour servir de guide aux navigateurs. Ces cartes, ainsi que nous l'avons dit, sont toutes dressées d'après la projection de Mercator, à cause de la facilité que celle-ci présente aux marins pour y tracer la marche de leurs navires. Voy. NAVIGATION.

On distingue encore des cartes géographiques proprement dites et des cartes nautiques, celles qui ont un objet tout à fait spécial. Ainsi, on appelle *orographique* une c. particulièrement destinée à représenter l'enchaînement et la disposition des montagnes; *physique*, celle qui indique dans leur ensemble les caractères extérieurs du sol ; *géologique*, celle qui fait connaître la nature des terrains soit à la superficie du sol, soit dans ses profondeurs ; *minéralogique*, celle qui a pour objet d'indiquer les gisements des substances minérales de tout genre ; *botanique* et *zoologique*, celle qui figure la distribution des végétaux et des animaux à la surface de la terre. Les cartes *itinéraires* ou *routières* indiquent spécialement les diverses voies de communication d'un pays, en faisant connaître les stations, les relais, les distances, etc. ; les cartes *politiques* et *administratives* représentent les limites de plusieurs pays, et les différentes circonscriptions administratives d'un territoire. Les cartes *militaires* ne sont au fond que des cartes topographiques : il faut que le chef d'une armée y trouve l'indication des routes sur lesquelles il peut faire avancer ses troupes avec ou sans artillerie, les gués qui permettent à l'armée de franchir une rivière, en un mot, tous les détails et accidents du sol dont la connaissance peut lui être utile pour arrêter ses opérations. Enfin, on a fait des cartes *historiques*, où l'on peut suivre les migrations des peuples, les agrandissements successifs d'un pays, etc.

On attribue l'invention des cartes géographiques au philosophe Anaximandre de Milet (VIe siècle av. J.-C.). Agathodémon, Ératosthène (IIIe siècle), Hipparque, Marin de Tyr (Ier siècle) et Ptolémée (IIe siècle) avaient construit des cartes, dont aucune n'est parvenue jusqu'à nous. La plus ancienne que nous possédions n'est qu'un simple *itinéraire* romain qui paraît avoir été dressé vers la fin du IIIe siècle de notre ère. Encore n'avons-nous pas l'original, mais seulement une copie faite par un moine du XIIIe siècle. Cet itinéraire, connu sous le nom de *Table de Peutinger*, a 6 mètres 64 centimètres de longueur sur 31 mètres 60 c. de largeur. Aussi les pays qui y sont marqués ne sont-ils point placés suivant leur position géographique, leurs limites respectives et leur grandeur réelle. Ils sont rangés arbitrairement les uns à la suite des autres, de l'ouest à l'est, sans avoir égard à leur figure, ni à leur longitude et latitude.

Les cartes du moyen âge sont également très-rares. L'une des plus curieuses, *qui date de la seconde moitié du* VIIIe siècle, se trouve à la bibliothèque de Turin. Au XIIe siècle, Édrisi, le plus célèbre des géographes arabes, construisit pour Roger, roi de Sicile, *un globe terrestre en argent* et du poids de 800 marcs. On pense que les cartes qui accompagnent son traité de géographie ont été dessinées d'après ce globe. La c. de Martin Sanudo, celle des frères Zeni, l'Atlas catalan conservé à la bibliothèque impériale de Paris (XIVe siècle), la mappemonde de Fr. Mauro, la carte d'Andrea Bianco, et le globe terrestre de Martin Behaïm (XVe siècle), *la grande c.* de Ribero, les cartes hydrographiques de Rotz (XVIe siècle), etc., sont du plus haut intérêt pour l'histoire des découvertes géographiques. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle que sont nés la géographie scientifique et l'art non moins important de tracer des cartes exactes d'après les principes mathématiques. Cette révolution fut commencée par *Ortelius*, Séb. Munster, Mercator, et continuée dans le siècle suivant par Riccioli, Varenius, Coronelli, Blaew, Sansovino, Conring, Sanson, etc. Le XVIIIe siècle se glorifie des travaux de Guill. de l'Isle, de d'Anville, de Cassini de Thury, d'Apres de Mannevillette, de Dalrymple, de Rennell, d'Arrowsmith, etc. Quant aux cartes dressées dans le siècle actuel, elles surpassent infiniment *tout ce qui s'était fait* jusqu'alors. Il nous suffira de nommer les cartes de Barbié duBocage, Bacler d'Albe, Brué, Lapie, Beautemps-Beaupré, Berghaus, Reymann, Zannoni, Inghirami, etc. La *C. topographique de la Grande-Bretagne*, dressée par les ingénieurs militaires, sous la direction du col. Mudge, mérite une mention particulière. Cependant, un ouvrage supérieur encore, *est celui de la nouvelle* Carte de France, rédigée par les officiers de l'État-Major, et publiée par le Dépôt de la Guerre. Cette carte est à l'échelle de 1/80000. Elle doit se composer de 259 *feuilles, et constituera* le plus magnifique monument topographique qui ait jamais été fait. Il a déjà paru environ 180 feuilles de cette immense publication.

Cartes à jouer.—On a beaucoup discuté sur l'origine des cartes à jouer. Suivant les uns, elles ont été inventées par les Chinois vers le commencement du XIIe siècle, *apportées par les Mongols* dans l'Asie occidentale, et introduites en Europe par les Croisés. Selon d'autres, leur origine est indienne, et ce sont les prétendus Bohémiens ou les Maures qui les *auraient importées en* Espagne ou en Italie. Ce qu'il y a de positif, c'est que les plus anciennes cartes connues ont été fabriquées au XIVe siècle dans les pays soumis à Venise. Enfin, d'après *Duchesne, c'est entre les* années 1369 et 1392 qu'on doit placer leur première apparition en France. Jacques Gringonneur, à qui l'on a longtemps attribué le mérite de les avoir imaginées, *n'était qu'un peintre ordinaire*, qui gagnait sa vie à les fabriquer, car, dans ces temps reculés, on les dessinait et on les peignait à la main. On possède encore une partie de celles que fit cet artiste, en 1392, pour le roi Charles VI. Ce sont les plus anciennes cartes de fabrique française que l'on connaisse.

Les cartes primitives étaient de simples recueils d'images destinées moins au divertissement qu'à l'instruction des hommes. Les tarots, encore en usage dans quelques parties de l'Europe et même dans plusieurs de nos départements, *en sont une pâle* imitation. Elles ne tardèrent pas cependant à devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, des *Cartes numérales*, et c'est en France que cette transformation s'opéra dans le courant du XVe siècle, c.-à-d. à l'époque où l'invention de la gravure vint donner le moyen de les multiplier à l'infini. Une tradition que rien au reste ne justifie, fait honneur de cette innovation à Étienne Vignoles, dit *Lahire*, l'un des plus braves chevaliers de Charles VII. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les cartes aux *couleurs françaises* (pique, carreau, cœur, trèfle), inconnues sous Charles VI, mort en 1422, existaient au plus tard en 1450. Ces cartes, qui subsistent encore, sont connues sous le nom de *Jeu de Charles VII.* Elles nous apprennent qu'à cette date on n'avait pas encore définitivement arrêté la liste des personnages, car on y voit des figures autres que celles usitées aujourd'hui. Ces dernières, sauf quelques modifications, remontent au XVIe siècle. Suivant la plupart des auteurs, le roi de pique, *David*, est l'emblème de Charles VII, menacé par son fils Louis XI ; la dame de trèfle, *Argine*, anagramme de Regina, représente la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII ; la dame de pique, *Pallas*, représente la Pucelle d'Orléans ; la dame de carreau, *Rachel*, figure Agnès Sorel ; et *Judith*, dame de cœur, Isabelle de Bavière, femme de Charles VI. Quant aux valets, *Ogier* et *Lancelot* sont deux des compagnons de Charlemagne ; *Hector* de Gallard et *Lahire*, deux des capitaines de Charles VII. Enfin, les points auraient aussi une signification particulière : le *pique* et le *carreau* représenteraient les armes ainsi nommées ; le *trèfle*, la garde d'une épée ; et le *cœur*, la bravoure. Nous ne parlons ici que des jeux ordinaires, car il y a toujours eu des cartes de fantaisie. Au reste, c'est surtout pendant la révolution, que l'on imagina une foule de figures différentes pour remplacer les *rois*, les *reines* et les *valets* du jeu vulgaire. On voulait alors *démonarchiser* les cartes ; mais elles redevinrent *monarchiques* sous l'empire, et depuis elles ont été respectées par nos nouvelles révolutions.

Au XVIe siècle, on savait déjà, suivant Rabelais, combiner les cartes de 216 manières, parmi lesquelles nous remarquons le *Cent* ou *Piquet*, qui date de l'origine des cartes numérales ; la *Triomphe*, dont l'*Ecarté* n'est qu'une modification ; le *Lansquenet* et l'*Hombre*, qui venaient l'un d'Allemagne, l'autre d'Espagne ; le *Trente-et-un* et le *Flux*. Le *Boston* et le *Whist* datent d'une époque très-moderne ; le premier vient des États-Unis d'Amérique, le second d'Angleterre. Le *Hocca*, le *Pharaon*, le *Baccara*, etc., qui ne sont qu'un seul et même jeu, le jeu de hasard, sont nés en Italie. — Le nombre des cartes varie selon les jeux. Il y en a 52 dans le jeu *entier ;* 40, dans le jeu d'*Hombre ;* 48, dans le *Reversi ;* 32, dans le *Piquet ;* 28, dans le *Brelan*, etc. Elles se divisent en *têtes* ou *figures* (rois, dames et valets), et en *points* (carreau, pique, cœur et trèfle) de un à dix.

On emploie trois sortes de papier pour fabriquer les cartes : le *papier trace* ou *main brune*, qui forme le corps de la carte et lui enlève sa transparence ; le *papier au pot*, sur lequel s'impriment les points et les figures ; et le *papier cartier*, qui se trouve sur le revers. Ce dernier est ordinairement blanc, mais on le fait aussi de couleur (bleu, rose, etc.) ; dans tous les cas, *il doit être d'une teinte parfaitement uniforme. On peut également* le *taroter*, c.-à-d. le moucheter de dessins variés.

En France, les cartes paraissent avoir été, de tout temps, l'objet de mesures fiscales. Néanmoins *les plus anciennes dispositions* connues à ce sujet ne remontent qu'au règne de Henri III. Les cartes sont aujourd'hui soumises à un droit de 25 centimes par jeu à *portrait français*, et de 40 *centimes par jeu à portrait* étranger ou de formes et de dimensions différentes de celles des cartes ordinaires. En outre, leur fabrication ne peut avoir lieu que dans les *chefs-lieux de direction des contributions directes*, c.-à-d. dans les chefs-lieux d'arrondissement. Les cartes ordinaires ne peuvent se fabriquer que sur du papier vendu par la régie, d'après un tarif *déterminé*. La *même administration* fournit les as de trèfle et exige que l'on imprime dans ses bureaux, avec un outillage appartenant à chaque industriel, les *douze figures de chaque jeu ;* mais *l'enluminure de ces figures* se fait, ainsi que la fabrication des *points*, en dehors de sa surveillance, au moyen de patrons découpés et avec des couleurs *à la colle.* Seulement, les cartiers *sont tenus de justifier de* l'emploi de tout le papier qu'on leur a délivré. Enfin, chaque jeu est entouré par les agents du fisc avec une bande de contrôle à *timbre sec. Les cartes destinées* à l'extérieur, *les cartes* à portrait étranger et celles dont la forme n'est pas usitée en France, ne sont pas soumises aux formalités dont nous venons de parler ; mais elles sont *l'objet de dispositions particulières* dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

CARTEL. s. m. (R. *carte*). Lettre de défi, provocation par écrit à un duel. *Envoyer, recevoir, accepter, refuser un c.*—Se dit aussi d'Un défi pour un combat dans un divertissement, comme aux tournois. ‖ T. Guerre. Accord fait entre deux partis ennemis pour l'échange des prisonniers. *C. d'échange. Régler le c.* ‖ Ornement qui entoure certaines pendules faites pour être appliquées à une muraille. Se dit de La pendule même.

* **CARTELLES.** s. f. pl. Petites planches très minces. *On débite par c. les bois recherchés. Les tabletiers, les ébénistes, etc., se servent de c.*

CARTERON. s. m. Voy. QUARTERON.

CARTÉSIANISME. s. m. Voy. PHILOSOPHIE.

CARTÉSIEN, IENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la doctrine de Descartes. *La philosophie cartésienne, les principes cartésiens.* ‖ Celui qui a adopté cette doctrine. *Philosophe c.*—On dit aussi substantiv., *Les cartésiens.*

CARTHAME. s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

CARTIER. s. m. Celui qui fabrique et vend des cartes à jouer.

CARTILAGE. s. m. (lat. *cartilago*). T. Anat.

Enc. — *On donne le nom de Cartilage à un tissu blanc*, élastique, quelquefois très-flexible, qui ne cède en dureté qu'aux os, bien qu'il se laisse facilement entamer par le scalpel. Le *squelette de tous les Vertébrés commence par être cartilagineux ;* il reste même constamment tel dans une classe entière de Poissons, celle des *Chondroptérygiens.* Chez l'homme, comme chez les *animaux supérieurs autres* que les Poissons qui viennent d'être nommés, la plus grande partie des cartilages qui forment d'abord la charpente du corps, se transforment bientôt en tissu osseux. De là, *une première division des cartilages en Cartilages temporaires* et en *Cartilages permanents.*

Les cartilages *temporaires* sont aussi nommés *Cartilages d'ossification* et *Cartilages épiphysaires.* Ils s'observent aux extrémités des os longs, dans une portion de l'épaisseur des os courts, et à la circonférence de quelques os larges, tels que *l'omoplate et l'ilium.* Plusieurs de ces cartilages ne sont complétement ossifiés chez l'homme qu'assez tard, c.-à-d. vers l'âge de vingt ans.

Les cartilages sont répandus dans les différentes parties du corps, et offrent des formes diverses selon la fonction qu'ils ont à remplir. On peut les distinguer en cartilages *squelettaires* et en cartilages *articulaires.* Ceux-ci, ainsi que leur nom l'indique, revêtent les surfaces par lesquelles les os sont en contact dans les articulations : quant à ceux-là, tantôt ils continuent les os *dont ils semblent un fragment non encore ossifié*, tantôt ils constituent pour certains organes une véritable charpente.— Les cartilages *articulaires* sont aussi appelés cartilages d'*incrustation*, d'*encroûtement* et de *revêtement*, parce qu'ils revêtent les surfaces articulaires des os comme une croûte plus ou moins épaisse : ils sont intimement unis à ces surfaces osseuses. On les *divise en cartilages diarthrodiaux* et en cartilages *synarthrodiaux*, suivant qu'ils appartiennent à des articulations mobiles ou à des articulations immobiles. Ces derniers sont adhérents *au périoste et aux deux os qu'ils réunissent ;* les *premiers n'adhèrent* à l'os que par une de leurs faces ; leur autre face est libre et recouverte par une membrane synoviale. Voy. ARTICULATION. — Parmi les cartilages *squelettaires, nous citerons* d'abord les cartilages *costaux* qui continuent les côtes avec lesquelles ils s'engrènent par l'une de leurs extrémités, tandis que l'autre va *s'attacher au sternum.* C'est à cette *disposition particulière* que la cage thoracique doit principalement son élasticité. Les cartilages du nez et ceux du pavillon de l'oreille sont, comme les cartilages *costaux*, le *prolongement des parties osseuses* sur lesquelles ils s'insèrent. Les cartilages du larynx, de la trachée, des bronches, etc., au contraire, constituent véritablement la *charpente ou le squelette des organes dans la composition* desquels ils entrent. — Tous les cartilages squelettaires et tous les cartilages temporaires sont revêtus d'une membrane fibreuse et analogue au périoste, appelée *Périchondre.* On voit que les cartilages articulaires seuls en sont dépourvus.

Nous n'exposerons ici ni la structure intime, ni la composition chimique des cartilages, *car il en sera parlé* aux articles HISTOLOGIE et GÉLATINE. Nous nous contenterons de dire que la substance des cartilages ne reçoit ni nerfs, ni vaisseaux sanguins ; quelques vaisseaux seulement pénètrent dans le périchondre, mais ils y sont plus rares que dans le périoste. Aussi la vitalité des cartilages est-elle très-obscure. Plusieurs anatomistes pensent, avec Béclard, que les cartilages sont pourvus de lymphatiques. La coloration en jaune de ce tissu dans le cas d'ictère, et la présence dans son épaisseur d'un liquide incolore et limpide qui s'échappe quand on soumet un c. à la pression, donnent à cette opinion une certaine probabilité.

Les cartilages étant dépourvus de vaisseaux sanguins ne sont pas susceptibles d'inflammation. Cette affirmation semble contredite par le fait de leur transformation soit normale, soit accidentelle, en tissu osseux. Mais alors il se produit dans le c. des vaisseaux sanguins, et ceux du périchondre deviennent plus nombreux. Aussi, dans le cas d'ossification pathologique, est-ce par la périphérie que commence la transformation. Tous les cartilages peuvent se *métamorphoser de cette manière*, même ceux que l'on appelle permanents. Plusieurs de ces derniers ont même une tendance à s'ossifier par le seul effet de l'âge. Les cartilages du larynx sont ceux chez lesquels on observe le plus fréquemment l'ossification pathologique ; elle accompagne surtout la phthisie et les inflammations chroniques de cet organe. Ils sont, en outre, une fois qu'ils *sont ossifiés*, susceptibles de *nécrose* et de carie. — La division d'un c. par l'instrument tranchant n'y provoque aucune trace d'inflammation. Cruveilhier dit n'avoir remarqué aucun changement à la surface des cartilages divisés, même après un laps de 40 jours. Lorsque les cartilages sont pourvus d'un périchondre, leurs plaies, ainsi que leurs fractures, *se réunissent au moyen* de l'ossification du périchondre ; c'est ainsi, par ex., qu'il se forme une virole osseuse autour d'un c. costal fracturé. Mais dans les cartilages articulaires, c.-à-d. *sans périchondre, la réunion n'a pas lieu.* — Les cartilages peuvent s'user par le frottement : il y a donc alors et nécessairement absorption du tissu propre du c. On a observé cette usure dans les cartilages costaux, à la suite de maladies du cœur. Celle des cartilages articulaires est moins rare ; elle a lieu sans douleur, et la surface dénudée devient alors lisse et éburnée.— Brodie et Mayo *prétendent* avoir constaté l'ulcération du tissu cartilagineux. Néanmoins presque tous les chirurgiens pensent que ces auteurs ont confondu l'ulcération avec la destruction de ce tissu *par absorption, qui accompagne* parfois la carie des extrémités osseuses. — Enfin, dans certains cas, il se produit sous l'influence de causes inconnues, des cartilages accidentels qui affectent des formes assez diverses et se présentent dans différentes parties de l'économie. Il nous suffit de les mentionner ; mais nous parlerons ailleurs de ceux qui se forment dans l'organisation des fausses articulations. — Voy. PSEUDARTHROSE.

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. T. Anat. Qui est de la nature du cartilage, ou Qui est composé de cartilages. ‖ * T. Ichth. *Poissons c.*, Voy. POISSON.

CARTISANE. s. f. Petits morceaux de carton fin, autour desquels on a tortillé du fil, de la soie, de l'or ou de l'argent, et qui font relief dans les dentelles et dans les broderies. *Dentelles à c.*

* **CARTOGRAPHE.** s. m. (R. *carte ;* grec, γράφειν, écrire). Celui qui dresse et rédige des cartes géographiques.= * CARTOGRAPHIE. s. f. L'art de dresser et de rédiger des cartes géographiques, des sphères, etc.

* **CARTOMANCIE.** s. f. Voy. DIVINATION.

* **CARTOMANCIEN, IENNE.** adj. et s. Celui, celle qui pratique la cartomancie, qui tire les cartes.

CARTON. s. m. (ital. *cartone*, sorte de papier très-fort). Carte grosse et forte, faite de pâte ou de feuilles de papier collées ensemble. *C. épais. Feuille de c. Boîte de c. Un livre relié avec du c., en c.* ‖ Boîte faite de c., dans laquelle on serre des papiers, des dentelles, des rubans, etc. *C. rond, carré. C. de bureau. C. de rubans, de dentelles, etc.*, Contenant des rubans, etc. — * *Cette pétition est restée dans les cartons*, Elle n'a point eu de réponse. — *Cette pièce de théâtre est restée longtemps dans les cartons.*, Elle n'a été jouée que longtemps après avoir été reçue. — *C. de dessins*, Grand portefeuille de c., dans lequel on serre des dessins. ‖ La pâte même dont on fait le c., et qui sert à la fabrication de divers autres objets. *Masque de c. Poupée de c. Moulures, bas-reliefs de c.* ‖ T. Typogr. et Libr. Se dit d'Un ou de plusieurs feuillets d'impression, détachés d'une feuille entière ; mais, plus particul., d'Un feuillet qu'on substitue à un autre dans un livre à cause de quelque changement qu'on a cru devoir y faire. *Ce volume a trente feuilles, et un c. de quatre pages. Faire un c. Mettre un c. à un livre.* ‖ Se dit, au plur., des Dessins en grand qu'un peintre fait sur papier pour lui servir ensuite de modèles, lorsqu'il exécute soit un tableau, soit une fresque. *Les cartons de Raphael.* ‖ T. Archit. Feuille de carton ou de fer-blanc chantournée qui sert à tracer des profils.

Enc. — On distingue trois espèces de *cartons :* les cartons *de pâte*, qui sont composés d'une sorte de pâte faite de chiffons et matières fibreuses de toute espèce, triturés, et qui se fabriquent absolument comme le papier; les cartons *de collage*, qui s'obtiennent en collant plusieurs feuilles de papier les unes sur les autres; et les cartons *mixtes*, qui sont tout simplement des cartons de pâte, toujours grossiers, mais recouverts sur les deux faces d'une feuille de papier fort et propre à recevoir le *lissage*. — Les usages du c. sont très-multipliés; on s'en sert pour la reliure, la chapellerie, la fabrication des cartes à jouer, et celle d'une foule d'autres objets. On l'emploie même pour confectionner des articles qui exigent une assez grande solidité, comme des tabatières, des plateaux, des socles de pendule, des vases d'ornement : mais alors la pâte de ce genre de fabrication est mélangée avec une certaine quantité de colle-forte; le produit achevé, on le recouvre d'un vernis imperméable.

Carton-pierre. — On nomme ainsi un mélange de pâte de c., de terre bolaire, de craie, de gélatine et d'huile de lin. Cette composition qui, en séchant, acquiert véritablement la consistance et la dureté de la pierre, se moule avec la plus grande facilité. Aussi est-elle aujourd'hui très-employée dans la décoration intérieure de nos appartements et même des monuments publics. On en fait des moulures, des corniches, des chapiteaux, des bas-reliefs, etc. Une couleur appropriée donne ensuite à ces objets l'apparence de la matière plus ou moins précieuse que l'on veut imiter. Tous ces objets sont beaucoup plus solides que s'ils étaient en plâtre, et beaucoup plus économiques que s'ils étaient en toute autre matière. Le c.-pierre a mis, pour ainsi dire, les ornements sculptés à la portée des fortunes les plus modestes. — On ignore la date précise de l'invention du c.-pierre, mais on sait que, vers la fin du siècle dernier, un industriel français, nommé Mézières, réussit le premier, ou du moins un des premiers, à mettre le c.-pierre en honneur. L'industrie du c.-pierre a reçu depuis lors de nombreux perfectionnements, qu'elle doit, en grande partie, pour la France, à Romagnési, Bernard, Bénier, Wallet et Huber, et, pour l'Angleterre, à Jackson et Cᵉ. Parmi les productions de cette industrie, nous citerons les décorations de l'Opéra, de la Comédie française, de l'Odéon, de l'Hôtel de Ville, de la Chambre des Députés, de l'église Notre-Dame de Lorette, des palais de Versailles, de Siant-Cloud, de Fontainebleau, etc.

CARTONNAGE. s. m. Action de cartonner un livre; Le résultat de cette action.

CARTONNER. v. a. Relier un livre en carton. *C. un livre.* = CARTONNÉ, ÉE. part. *Livre cartonné.*

CARTONNIER. s. m. Fabricant, marchand de carton. ‖ Celui qui travaille le carton, qui fait des objets de carton.

* **CARTONNIÈRE.** adj. f. T. Entom. V. GUÊPE.

CARTOUCHE. s. m. (ital. *cartoccio*, rouleau de papier). T. Archit.

Enc. — Un *Cartouche* est un ornement de sculpture en pierre, en marbre, en bois, en plâtre, etc., composé de membres d'architecture, au milieu duquel est un espace de forme régulière ou irrégulière, dont la surface peut être plane, ou concave, ou convexe, ou réunir l'une et l'autre de ces configurations. Il est ordinairement destiné à recevoir des inscriptions, des chiffres, des armoiries, des bas-reliefs, pour la décoration extérieure et intérieure des églises, des monuments, ou pour la décoration des appartements. — On donne aussi ce nom au dessin qu'on met au bas des plans ou des cartes, et qui sert à renfermer le titre de l'ouvrage, un emblême, des armoiries, etc. — Dans les hiéroglyphes égyptiens, on appelle *cartouche* ou *cartel* les encadrements de forme rectangulaire qui entourent ordinairement les noms propres.

CARTOUCHE. s. f. Charge pour le canon, composée de clous, de balles de fusil, de petites pièces de fer, le tout enveloppé dans du carton ou dans une boîte de mitraille. *Canon chargé à c. Tirer à c.* On dit mieux, *Tirer à mitraille.* — La charge entière d'une arme à feu portative, qui est dans un rouleau de papier. *Déchirer la c. avec les dents.* ‖ T. Milit. La feuille imprimée et scellée du sceau du régiment qu'on donnait à un soldat en congé. *Il a sa c.*, Il a son congé. — *C. jaune*, Celle qu'on délivrait à un soldat dégradé. ‖ T. Pyrot. Se dit des Boîtes dans lesquelles on renferme les matières inflammables, et dont la forme varie selon les effets qu'on veut obtenir. Dans ce sens, *Cartouche* est masc.

* **CARTOUCHIÈRE.** s. f. Voy. GIBERNE.

CARTULAIRE. s. m. (lat. *chartularium*). Livre ou registre sur lequel on transcrivait autrefois les titres, les chartes, les actes de donation, vente, etc., concernant un monastère, un chapitre, une seigneurie, etc. *Le c. de l'abbaye de Saint-Bertin date de la fin du xᵉ siècle. En cas de besoin les cartulaires suppléaient aux originaux.*

CARUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Méd. Voy. COMA.

CARVI. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

CARYA. s. m. T. Bot. Voy. JUGLANDÉES.

CARYATIDE. s. f. T. Archit.

Enc. — Après avoir épuisé tous les modes d'ornementation applicables à la colonnade, les architectes eurent l'idée de substituer aux colonnes des supports représentant des figures humaines. Les statues destinées à cet usage furent appelées *Caryatides*. L'origine de cette innovation est ainsi expliquée par Vitruve. Il raconte que, lors de l'invasion de la Grèce par les Perses, les habitants de Carya, dans le Péloponèse, assistèrent l'envahisseur. Pour les punir de cette trahison, après l'expulsion de Xerxès, les Grecs vainqueurs détruisirent la ville de Carya, passèrent au fil de l'épée tous les hommes, et réduisirent les femmes en esclavage. En outre, afin de perpétuer le souvenir de cette vengeance, les architectes imaginèrent de remplacer les colonnes par des statues représentant des femmes vêtues à la caryenne. Ce récit est évidemment dénué de fondement. Hérodote, en effet, cite les villes qui se soumirent à Xerxès, sans faire mention de Carya; et certainement il aurait parlé de cette ville si elle avait donné lieu à une punition aussi terrible. De plus, il est reconnu que l'emploi des caryatides dans l'architecture est antérieur aux guerres médiques. Plusieurs archéologues pensent que les caryatides grecques sont une imitation de certaines statues qui remplissaient le même usage dans quelques temples de l'Egypte et de l'Inde. Diodore de Sicile nous apprend que, dans la construction du tombeau d'Osymandias, roi d'Egypte, les colonnes furent remplacées par des statues. Le même historien nous dit que Psammétichus, l'un des successeurs de ce prince, adopta le même système de décoration pour les propylées d'un des principaux temples de Memphis. Parmi les plus antiques monuments de l'Inde qui sont parvenus jusqu'à nous, on trouve plusieurs exemples de statues substituées aux colonnes. Ainsi, par ex., il existe, dans le temple d'Eléphanta, des statues colossales qui s'élèvent jusqu'à l'entablement, et semblent soutenir la construction. A Ellora, on voit de même des représentations de lions, d'éléphants et d'animaux fantastiques, qui ont l'air de supporter le plafond du temple. — L'histoire de Vitruve étant écartée comme une fable, on a recherché non plus l'origine de cette innovation architecturale, mais simplement celle du nom de Caryatides donné à ces colonnes-statues. Selon l'opinion la plus probable, ce terme viendrait de *Diane Caryatis* ainsi nommée du temple qu'elle avait à Carya, près de Sparte, et des jeunes filles lacédémoniennes, appelées *Caryatides*, qui célébraient la fête de la déesse par des danses religieuses. Ce sont ces jeunes vierges, et non des femmes esclaves, que les artistes grecs voulurent représenter dans cette substitution d'une statue à la colonne. Il paraît même que, lorsqu'on appliqua le même genre de décoration aux édifices consacrés à d'autres divinités, on donna aux figures représentées par ces statues des dispositions en harmonie avec le caractère propre à ces divinités elles-mêmes. C'est ainsi que les caryatides du Pandroseum (Voy. ARCHITECTURE, fig. 37) qui était contigu au temple de Minerve Poliade, représentaient des *Canéphores*, c.-à-d. les jeunes vierges qui figuraient dans la procession des Panathénées. La tradition rapportée par Vitruve, toute fausse qu'elle soit, obtint cependant une certaine faveur parmi les architectes grecs, et c'est pour s'y montrer fidèles qu'ils substituèrent quelquefois des figures d'hommes, appelées *Perses*, à celles de femmes d'abord exclusivement employées. Le nom de Perses donné à ces statues était une allusion aux vaincus de Marathon, de Salamine et de Platée. Plus tard, les caryatides de ce genre reçurent le nom d'*Atlantes*, en Grèce, et celui de *Télamones*, à Rome : or ces deux derniers mots dérivent du verbe grec τλάω, je supporte.

L'art chrétien n'a jamais fait usage de caryatides; mais, à l'époque de la renaissance, elles furent introduites dans la décoration de plusieurs monuments civils. Les œuvres les plus remarquables de ce genre qui existent en France sont les caryatides de Jacques Sarrazin dans la cour du Louvre, de Jean Goujon dans la salle du même palais dite *salle des Caryatides*, et de Pierre Puget à l'hôtel de ville de Toulon. Les architectes modernes ont employé presque indifféremment, pour les caryatides, des figures d'hommes ou de femmes, nues ou vêtues, ordinairement droites, mais quelquefois courbées. Elles sont fréquemment surmontées d'un coussin ou d'une corbeille : dans d'autres cas, on fait reposer l'architrave sur leur chevelure, sans autre intermédiaire qu'une espèce de tailloir. Il est à peu près impossible de poser une règle générale relativement à l'emploi des caryatides dans l'architecture. Nous nous contenterons de dire qu'on n'en doit faire usage qu'avec la plus grande réserve, que les figures représentées par les statues doivent être en harmonie avec la destination de l'édifice, et que ce genre de décoration ne peut convenir qu'aux édifices civils de l'ornementation la plus riche. Les Figures ci-dessus peuvent donner une idée de ce genre de décoration. La 1ʳᵉ représente une des caryatides du Pandroseum, dont il a déjà été parlé. La 2ᵉ est romaine; cette statue fait actuellement partie du *British Museum*, à Londres. La 3ᵉ, due à Michel-Ange, se voit dans la villa Ludovisi, à Rome. La 4ᵉ, enfin, est une des caryatides de J. Goujon, dans la salle du vieux Louvre.

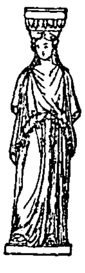
Fig. 1.

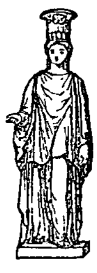
Fig. 2.

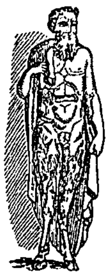
Fig. 3.

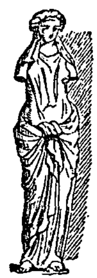
Fig. 4.

* **CARYOCAR.** s. m. T. Bot. Voy. RHIZOBOLÉES.

CARYOPHYLLÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs monodichlamydées, symétriques, à placenta central libre, à ovules amphitropes et à feuilles opposées, sans stipules. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées, devenant quelquefois suffrutescentes. Tiges renflées aux articulations. Feuilles toujours opposées et entières, souvent connées à la base. Fleurs hermaphrodites, quelquefois incomplètes par avortement, offrant des dispositions variées. Sépales 4-5, continus avec le pédoncule, persistants, distincts, ou soudés en tube à leur partie inférieure. Pétales 4-5, hypogynes, onguiculés, insérés sur le pédicelle de l'ovaire, fréquemment divisés en deux parties, quelquefois complétement absents. Étamines ordinairement en nombre double de celui des pétales, quelquefois en nombre égal à celui des sépales et opposées à ceux-ci, parfois en plus petit nombre, insérées sur le pédicelle de l'ovaire de même que les pétales; filets subulés, quelquefois monadelphes; anthères innées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire stipité porté sur le sommet d'un pédicelle (*Gynophore*), composé de 2 à 5 carpelles dont les bords sont ou adhérents et valvés, ou tournés en dedans de manière à toucher quelquefois le placenta libre; stigmates 2-5, sessiles, filiformes, hérissés de papilles à leur surface interne; ovules peu nombreux ou en nombre indéfini amphitropes. Capsule ayant de 2 à 5 valves; loge unique, ou 2 à 5 loges; dans ce dernier cas, déhiscence loculicide. Placenta central distinct quand la capsule est uniloculaire, adhérant légèrement aux bords des cloisons quand la capsule est à 2 ou 5 loges. Graines en nombre indéfini, rarement défini; albumen farineux; embryon externe, courbé autour de l'albumen, quelquefois droit, très-rarement en spirale; albumen très-peu abondant; radicule dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Lychnis diurna* (Silénées). — 2. Fleur de *Stellaria media* (Alsinées). 3. Étamines et pistils de la même. 4. Son placenta chargé de graines. 5. Coupe verticale d'une graine pour montrer l'embryon courbé autour de l'albumen farineux. — 6. Pistil, calice et pétales de la *Lychnis Flos-Cuculi*. 7. Coupe verticale du pistil de la même.]

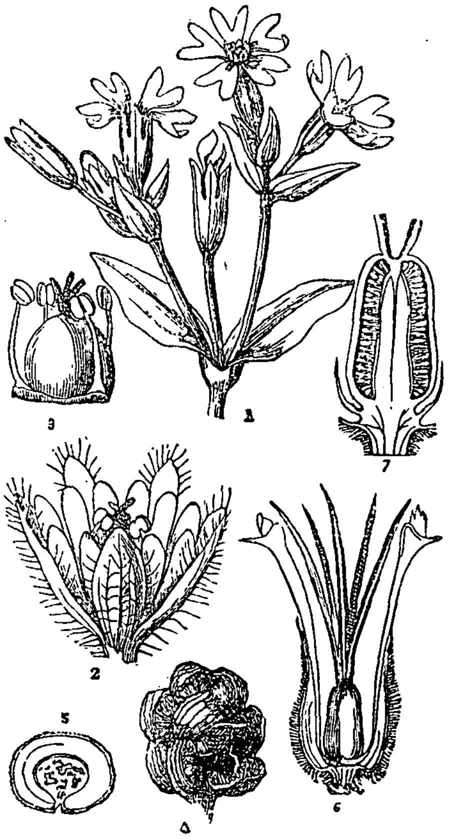

Les Caryop. comprennent environ 53 genres et 1055 espèces, que l'on a répartis en 3 tribus, les *Alsinées*, les *Silénées* et les *Molluginées*. Les Alsinées ont les sépales distincts, et opposés aux étamines lorsque ces dernières sont en nombre égal. Dans les Silénées, les sépales sont soudés en tube, et opposés aux étamines quand celles-ci sont en même nombre. Enfin, les Molluginées ont les sépales distincts ou presque distincts, mais alternant avec les étamines lorsque celles-ci sont en nombre égal. — Les Car. sont presque toutes indigènes des parties tempérées et froides du globe, où elles habitent les montagnes, les rochers, les lieux incultes. Celles que l'on rencontre dans les régions tropicales, ne se trouvent que dans les pays de montagnes et à des altitudes considérables, presque à la limite des neiges éternelles. Suivant un calcul de Humboldt, cette famille constitue 1/22 de la Flore française, 1/27 de celle de l'Allemagne, 1/17 de celle de la Laponie, et 1/12 de celle de l'Amérique du Nord.

Plusieurs espèces de cette famille sont remarquables par leur élégance et leur beauté; mais il n'y en a qu'un fort petit nombre qui possèdent quelques propriétés utiles. La *Vaccaire commune* (*Vaccaria vulgaris*) a été ainsi nommée parce qu'on lui a attribué la faculté d'augmenter, chez les Vaches, la sécrétion du lait. Ses graines passent pour diurétiques. Elle contient de la *Saponine.* Il en est de même de la *Saponaire d'Égypte* (*Gypsophila struthium*) et de la *Sap. officinale* (*Saponaria officinalis*). Cette dernière plante est fort usitée dans quelques contrées de la France pour blanchir le linge fin. La *Saponine*, qui lui donne cette propriété, est une matière blanche, incristallisable, qui s'obtient en épuisant avec de l'alcool à 36°, la poudre de la racine de Saponaire. Elle est d'une saveur douceâtre et styptique, et constitue un sternutatoire énergique. Agitée avec de l'eau, elle produit une mousse savonneuse. La Saponaire est encore usitée en médecine comme diurétique et sudorifique : on l'emploie dans les maladies cutanées et syphilitiques. La *Lychnide dioïque* (*Lychnis dioïca*), appelée vulgairement *Robinet*, et la *Lych. de Calcédoine* (*L. chalcedonica*) plus connue sous le nom de *Croix de Malte* ou *de Jérusalem*, contiennent aussi de la Saponine. La *Spergule* (*Spergula arvensis*), vulgairement *Espargoule* ou *Spargoute*, se cultive quelquefois comme plante fourragère. La racine du *Silène de Virginie* (*Silene Virginica*) est employée comme anthelminthique dans l'Amérique du Nord. Le *Sil. otites* (*S. otites*), qui est amer et astringent, a été administré dans l'hydropisie. Le *Sil. attrape-mouche* (*S. muscipula*) doit son nom spécifique à la viscosité de ses sommités qui retient les petits insectes et les corps légers. L'*Alsine media* est bien connue sous les noms de *Morgeline* et surtout de *Mouron des oiseaux :* on en consomme beaucoup pour la nourriture des oiseaux de volière. L'*Agrostemma Githago*, appelé vulgairement *Lampette* et *Nielle bâtarde*, croît au milieu des blés : il porte une petite graine noire qui passe pour rendre la farine malsaine, lorsqu'elle se trouve mélangée avec le blé.

Parmi les plantes d'ornement qui appartiennent à cette famille, et qui toutes font partie de la tribu des Silénées, nous citerons le *Lychnis Flos-Cuculi*, improprement appelé *Véronique* par les jardiniers ; le *L. Flos-Jovis*, nommé vulgairement *Œillet de Dieu* et *Fleur de Jupiter ;* le *L. coronaria* ou *Coquelourde ;* les *L. grandiflora*, *dioïca*, *cœli-rosa ;* le *Céraiste tomenteux* (*Cerastium tomentosum*), connu sous les noms vulgaires d'*Argentine* ou d'*Oreille de Souris ;* l'*Œillet mignardise* (*Dianthus plumarius*) ; l'*Œillet barbu* (*D. barbatus*), appelé vulgairement *Œil. de poëte*, *Œil. bouquet*, *Jalousie*, etc. ; et l'*Œil. giroflée* (*D. caryophyllus*), encore nommé *Œil. des fleuristes* et *Œil. des jardins.*

L'horticulture a tellement multiplié les variétés de l'*Œillet des jardins*, qu'il est impossible de les classer d'une façon méthodique. On les divise généralement en 4 groupes : 1° Les *Œillets grenadins* ou *à ratafia*, dont les pétales sont de couleur rouge foncée et très-odorants ; on les emploie pour colorer et parfumer les liqueurs, les essences, etc. 2° Les *Œillets prolifères* ou *Œillets à carte*, sont les plus grands de tous ; leur diamètre dépasse quelquefois 10 centim. Le nombre de leurs pétales est tellement considérable, que le calice ne pouvant contenir les onglets, se fend et détruit ainsi toute la régularité de la fleur : aussi est-on obligé de soutenir cette masse de pétales au moyen d'une carte taillée en rond et découpée à ses bords. Le fond de ces fleurs est blanc, tacheté ou panaché de diverses couleurs. 3° Les *Œillets jaunes* ont le fond d'un jaune plus ou moins vif, panaché ou tacheté de rouge. 4° Les *Œillets flamands* doivent leur nom au pays dans lequel on les cultive avec le plus de succès. Ils se distinguent par leur fond d'un blanc pur sur lequel se détachent des panachures de diverses couleurs. Ces Œillets sont nommés *bicolores*, lorsque les panachures qui se détachent du fond sont d'une seule couleur ; *tricolores*, lorsque les panachures sont de deux teintes différentes ; et enfin *bizarres*, lorsque les panachures sont de trois couleurs distinctes. — C'est au moyen des semis que l'on obtient des variétés nouvelles ; pour ces semis, on emploie de préférence la graine des fleurs semi-doubles. Ils se font ordinairement au printemps, dans de la terre de bruyère. Le jeune plant est repiqué dans une terre bien fumée et préparée avec soin. Pour conserver et multiplier les variétés, on a recours aux marcottes avec incisions, et surtout aux boutures ; celles-ci conservent mieux la fraîcheur et la pureté des couleurs.

* **CARYOPHYLLIE.** s. f. T. Zool. V. ZOANTHAIRES.

* **CARYOTAXUS.** s. m. T. Bot. Voy. TAXINÉES.

* **CARYOTE.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIER.

CAS. s. m. (lat. *casus*, chute, événement fortuit). Accident, aventure, conjoncture, occasion ; Fait accompli, ou qui peut arriver. *Par c. fortuit. Un c. imprévu, étrange, extraordinaire. En tel c. En pareil c. En ce c., il faudrait. C'est le c. de vous montrer. Le c. est différent. C'est un tout autre c. Dans le c. contraire. Ce c. n'est pas prévu par le code. C. rédhibitoire. En c. qu'il arrive. Le c. échéant. Au c., en c. que cela soit. En c. de mort, de rupture. Si le c. y échet. Posez le c.* — *C. métaphysique,* Hypothèse, supposition par impossible, dont on tire quelque déduction. *C'est un c. bien métaphysique.* Peu us. ‖ Fam., *Être dans le c. de faire une chose*, Avoir l'occasion, la possibilité de la faire. *Je voudrais être dans le c. de vous obliger.* ‖ Fam., *En cas*, se dit pour En fait de, en matière de. *En c. de chevaux, il est connaisseur.* Vx et inus. — *En cas,* s'emploie aussi subst., dans le sens de Chose préparée pour servir au besoin. Ne se dit guère que dans les maisons des princes, ou dans le langage famil. *Le prince se fit servir son en cas. C'est un en cas.* — *En tout c.*, A tout événement, quoi qu'il arrive. *Si je ne puis vous payer, en tout c. je vous donnerai des sûretés.* ‖ T. Matière criminelle. Fait, action, crime. *Le c. dont il est accusé est grave.* — Fam., *Son c. va mal ; son c. n'est pas net, est véreux, est sale, etc.*, se dit D'un homme qui est en danger pour quelque crime, ou pour quelque mauvaise affaire. On dit aussi, *Il sent son c. véreux*, Il sait très-bien lui-même que son affaire est mauvaise, ou Il sent qu'il a quelque chose à se reprocher. — *C. privilégiés*, ou *C. royaux*, Crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître, quelle que fût la condition de l'accusé. *La fausse monnaie et le duel étaient des c. privilégiés.* T. Dr. can. *C. privilégié* se disait aussi Des cas dans lesquels le juge séculier prenait connaissance des crimes d'un ecclésiastique, et le jugeait conjointement avec le juge ecclésiastique, nonobstant le privilége clérical. — *C. spéciaux*, Les crimes déférés à la chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. — *Pour les c. résultants du procès*, Formule qu'on employait autrefois dans les jugements rendus en matière criminelle, lorsque les preuves n'étaient pas complètes, et qu'il y avait seulement probabilité plus ou moins grande. *On ne pouvait prouver qu'il fût l'assassin, mais on le condamna aux galères pour les c. résultants du procès.* ‖ T. Relig. *C. de conscience*, Difficulté ou question sur ce que la religion permet ou défend en certains cas. *C'est un c. de conscience difficile à résoudre.* — Par anal., *Je m'en fais un c. de conscience*, Je m'en fais scrupule. — *C. réservés*, V. PÉNITENCE. ‖ *Faire c. de quelqu'un*, ou *de quelque chose*, L'estimer, en avoir bonne opinion. *Faire grand c. d'un homme. Il ne fait c. que de l'argent. On n'en fait nul c. Je fais tant de c. de lui que...* ‖ Fam., Excrément, ordure. *Il a fait son c. au pied du mur.* ‖ * T. Mathém. *C. irréductible*, V. IRRÉDUCTIBLE.

Syn. — *Occasion, Occurrence, Conjoncture, Circonstance.* — *Occasion* s'emploie pour l'arrivée d'une chose nouvelle, soit qu'on la cherche, soit qu'elle vienne d'elle-même, et dans un sens indéterminé pour le temps. *Occurrence* se dit uniquement pour ce qui arrive sans qu'on le cherche. *Conjoncture* sert à marquer une situation provenant d'un concours d'événements, d'affaires ou d'intérêts. On fait usage de *cas* pour indiquer le fond d'une affaire, avec un rapport singulier à l'espèce de cette affaire. *Circonstance* ne porte que l'idée d'un accompagnement ou d'une chose accessoire à une autre. — On connaît les gens dans l'*occasion.* Il faut se comporter selon l'*occurrence* du temps. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti qu'on prend. La politique prétend qu'il y a des *cas* où la morale peut être mise de côté. Enfin, ce sont les *circonstances* qui font varier les opinions d'un si grand nombre de gens.

Enc. — En Grammaire, le mot *Cas* sert à désigner les différentes désinences que prennent les noms, adjectifs et pronoms, dans certaines langues, pour exprimer leurs rapports avec les autres parties du discours. Un exemple fera comprendre cette définition. Les mots latins : *filius rediit* signifient, le fils est revenu ; *liber filii*, le livre du fils ; *dare panem filio*, donner du pain au fils ; *amare filium*, aimer le fils ; *abest à filio*, il est éloigné du fils. On voit que *filius* devient successivement *filii*, *filium*, *filio*. Ces désinences ou formes terminales *us*, *i*, *o*, *um*, sont les *cas* du nom *filius ;* elles servent, comme le montrent ces exemples, à indiquer des rapports fort différents entre eux. En effet, *filius* est le sujet du verbe *rediit ; filii* est le complément du nom *liber ; filium*, le complément direct du verbe *amare ; filio*, le complément indirect du verbe *dare ; filio*, le complément de la préposition *à.*

L'usage des cas est loin d'être indispensable ; aussi ne s'observe-t-il pas dans toutes les langues. On le rencontre dans le sanscrit, le grec, le latin, le suédois, le lapon, le groënlandais, l'arabe littéral, l'arménien, le turc, le hongrois, l'allemand, etc. ; mais il n'existe pas dans l'hébreu, le syriaque, le cophte, l'arabe moderne, le chinois, le siamois, non plus que dans le français, l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'italien, etc. Partout où il n'y a pas de cas, on indique les rapports des noms, soit en donnant à ceux-ci une place déterminée dans la phrase, soit en les construisant avec des prépositions. — Les langues qui admettent les *cas* n'en ont pas toutes le même nombre. Il y en a trois dans l'arabe, cinq en grec, six en latin, dix en arménien, etc. Les cas de la langue latine sont : le *Nominatif* (de *nominare*, nommer), qui nomme purement un être ou un objet, et le représente comme étant ou faisant quelque chose ; c'est le cas du sujet [*filius rediit*] ; le *Génitif* (de *gignere*, engendrer), qui marque la génération, et, par suite, la possession [*liber filii*] ; le *Datif* (de *dare*, donner), qui exprime l'attribution [*dare panem filio*] ; l'*Accusatif* (de *accusare*, accuser), qui accuse, c.-à-d. qui fait connaître l'objet de l'action [*amare filium*] ; l'*Ablatif* (d'*ablatus*, enlevé), qui indique la personne ou la chose dont on est séparé ou privé [*abest à filio*] ; enfin, le *Vocatif* (de *vocare*, appeler), qui montre la personne à laquelle on adresse la parole [*ô fili !* ô fils !]. Le grec a les mêmes cas, sauf l'ablatif, qui se remplace tantôt par le génitif, tantôt par le datif.

Réciter de suite les cas d'un nom, cela s'appelle *Décliner*, et l'on nomme *Déclinaison* la réunion des cas ou désinences que présente un même nom, tant au singulier qu'au pluriel et au duel. Mais, comme dans la même langue, tous les noms ne prennent pas la même terminaison pour indiquer le même rapport, comme par ex., en latin, le génitif singulier peut être caractérisé, selon les noms, par l'une des syllabes *æ*, *i*, *is*, *ûs* ou *ei*, tandis qu'il présente, au pluriel, les désinences *arum*, *orum*, *ium* ou *um*, *uum* et *erum*, on a été amené à grouper ensemble tous les noms à terminaisons identiques, et l'on a, par une extension très-naturelle, donné également à ces groupes le nom de *Déclinaisons.* C'est dans ce sens qu'on dit que le latin a cinq déclinaisons et le grec trois.

Si les cas étaient assez nombreux pour exprimer tous les rapports que les noms peuvent avoir avec les autres mots, les prépositions deviendraient superflues ; mais il n'en est pas ainsi. Le nombre des rapports que toute langue doit exprimer est si considérable, et celui des cas si petit, que, même dans les idiomes où ces derniers sont les plus nombreux, on est obligé de se servir du même cas pour indiquer des rapports assez différents. Il résulte de là que les prépositions sont encore nécessaires pour faire connaître de quelle espèce est le rapport dont il s'agit. C'est ainsi qu'en latin, par ex., le cas appelé *Accusatif*, se construit avec les prépositions *ad*, *in*, *inter*, *ob*, *per*, *propter*, etc. Cependant, il est certains cas qui ne sont jamais joints à une préposition, et figurent constamment seuls. Cette différence, dans l'emploi des cas, les a fait diviser en trois classes : 1° les *cas adverbiaux*, qui ne sont jamais le complément d'une préposition, comme le datif en latin, le génitif en latin et en allemand ; 2° les *cas complémentaires*, qui se joignent à une préposition, soit constamment, soit seulement dans certaines circonstances : tels sont l'accusatif et l'ablatif en latin ; 3° les *cas absolus*, qui servent seulement à caractériser les circonstances où les noms sont exempts de toute dépendance antécédente ; tels sont le nominatif et le vocatif en latin et en grec. D'autres grammairiens admettent une autre division ; ils appellent le nominatif *cas direct*, et ils appliquent la dénomination de *cas obliques* à tous les cas qui servent à indiquer que le nom est le complément d'un autre mot. En latin, ces cas sont le génitif, l'accusatif, le datif et l'ablatif. — Dans la grammaire latine, on donne le nom d'*Ablatif absolu* à une forme particulière que prend quelquefois la proposition circonstancielle. Dans cette forme, le sujet et l'attribut sont seuls exprimés et se mettent à l'*ablatif ;* ex. : *Patre mortuo* (lorsque le père fut mort), au lieu de : *Cum mortuus est pater.* Cet ablatif se trouve régi par une préposition sous-entendue. La langue grecque présente une construction semblable, mais avec le génitif ; c'est ce que les grammairiens appellent *Génitif absolu.*

Les noms et les pronoms qui en tiennent lieu, sont les mots déclinables par excellence. Néanmoins, dans les langues à déclinaisons, les adjectifs et les participes reçoivent, en général, des désinences variées, afin de mieux indiquer à quels noms ils se rapportent.

Les cas établissent entre les langues qui les possèdent et celles qui en sont dépourvues, une différence des plus remarquables. Dans les premières, la construction a une liberté presque illimitée, parce que les lois de la syntaxe sont beaucoup moins sévères, et que l'écrivain peut disposer les mots dans l'ordre le plus favorable, soit à l'harmonie du discours, soit à l'effet qu'il veut produire. Les autres, au contraire, sont assujetties à une multitude de règles de position qui, en assignant invariablement à chaque mot la place qu'il doit occuper dans le discours, entravent considérablement la construction oratoire et poétique. Les premières peuvent donc donner plus de grâce et de variété à la pensée ; mais, en compensation, les secondes sont plus claires, et se prêtent mieux à la démonstration scientifique, parce qu'elles sont forcées de suivre l'ordre naturel et logique des idées. — Voy. LANGUE, SYNTAXE, etc.

Nous avons dit plus haut qu'il n'existe pas de cas en français. Cependant plusieurs philologues, même parmi les plus érudits, ont prétendu lui attribuer un système de déclinaisons dérivé du système latin ; or, comme la langue actuelle ne se prêtait pas à la construction d'un tel édifice, ils se sont rejetés sur l'idiome parlé au moyen âge, c.-à-d. à une époque où la langue allait se modifiant de jour en jour, et où l'orthographe, n'obéissant à aucune règle fixe, variait au caprice des écrivains. Plusieurs ouvrages fort savants ont été écrits à l'appui de cette thèse ; malheureusement ce sont des *romans d'érudition* enfantés par l'esprit de système. On peut consulter, à ce sujet, F. GÉNIN, *Des variations du langage français.*

CAS, CASSE. adj. (lat. *cassus*, vide). Qui sonne le cassé. *Cela sonne le c. Une voix casse et enrouée.* Vx.

CASANIER, IÈRE. adj. (lat. *casa*, cabane). Qui aime à rester chez lui par indolence, par paresse. *Un homme c. Une femme casanière.* — Par anal., on dit, *Une vie casanière. Des dispositions casanières.* ‖ Subst., *C'est un c., un vrai c.*

CASAQUE. s. f. (lat. *sagum*, habit d'étoffe grossière). Sorte d'habillement dont on se sert comme d'un manteau, et qui a ordinairement des manches fort larges. ‖ Fig. et fam., *Tourner c.*, Changer de parti.

CASAQUIN. s. f. Dimin. Espèce de déshabillé moins long que la casaque. Ne se dit guère que d'Une sorte de vêtement à l'usage des femmes du peuple ou de la campagne. ‖ Fig. et pop., *Donner sur le c. à quelqu'un*, Le battre. *On lui a donné sur le c.*

* **CASBAH.** s. m. Nom donné par les habitants de l'Afrique septentrionale aux citadelles des villes.

CASCADE. s. f. (lat. *cadere*, tomber). Chute d'eau ; eau qui tombe de rocher en rocher. *C. naturelle. C. artificielle. La rivière fait une c. en cet endroit. La c. de Saint-Cloud.* ‖ Fig., *Ce discours est plein de cascades, va par cascades*, se dit d'Un discours où l'auteur passe tout d'un coup d'une chose à l'autre sans aucune liaison. — *Je ne sais cette nouvelle que par cascades*, Cette nouvelle a passé par différentes bouches avant d'arriver jusqu'à moi. — *Il en est arrivé là de c. en c., par cascades*, se dit D'un homme qui a été conduit à quelque chose par une suite d'événements. Voy. CATARACTE.

*** CASCARILLE.** s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

CASCATELLE. s. f. (ital. *cascatella*). Petite cascade. *Les cascatelles de Tivoli.*

CASE. s. f. (lat. *casa*, maison). Au prop., ne se dit guère que Des cabanes où logent les nègres, employés dans les plantations aux colonies. — Fam., *Le patron de la c.*, Le maître de la maison ; et par ext., Celui qui a *toute l'autorité dans une maison, quoiqu'il n'en soit* pas le maître. ‖ Se dit Des divisions pratiquées dans un rayon, un tiroir, une boîte, pour y mettre séparément divers objets. — Divisions d'un registre formées par des lignes qui coupent les colonnes transversalement, *Folio 4 recto*, *Case* 6. ‖ T. Jeu d'échecs et de dames. Chacun des carrés de l'échiquier sur lequel on joue. — Au Jeu de trictrac. Chacune de ces places qui sont marquées par une espèce de flèche. *Faire une c.*, Remplir une c. avec deux dames.

*** CASÉARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Samydacées.

CASÉEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du fromage. *La partie caséeuse du lait. Des grumeaux c.*

*** CASÉINE.** s. f. (lat. *caseum*, fromage). T. Chim.

Enc. — La *Caséine* est un des principes immédiats du lait qui lui doit ses propriétés nutritives. C'est une substance blanche, ressemblant par son aspect à l'albumine coagulée, mais pulvérulente. Elle est inodore et sans saveur. Comme l'albumine et la fibrine, elle est insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, mais soluble dans les liqueurs alcalines, d'où elle est précipitée par le tannin, la présure et les acides, sauf les acides acétique et phosphorique. Un excès d'acide redissout le précipité. Même après avoir été chauffée à 140°, la c. rougit le papier de tournesol. *Elle se décompose à la distillation sèche en* donnant les mêmes produits que l'albumine et la fibrine. Abandonnée au contact de l'air et de l'eau, elle éprouve une décomposition complète, et donne entre autres produits une substance appelée *leucine* on *aposépédine*, qui s'unit directement aux hydracides. La composition de la c. varie non-seulement suivant les espèces d'animaux, mais encore selon les individus qui ont fourni le lait dont on l'extrait. Voici, d'après Dumas, la moyenne des analyses de la caséine extraite du lait de divers animaux :

	Femme.	*Vache.*	*Chèvre.*	*Anesse.*	*Brebis.*
Carbone. . .	53,47	53,50	53,60	53,66	53,52
Hydrogène. .	7,13	7,05	7.11	7,14	7,07
Azote	15,83	15,77	15,78	16,00	15,80
Oxygène . . .	23,57	23,68	23,51	23,20	23,61

Il résulte de ces chiffres que la composition de la c. est sensiblement la même que celle de l'albumine et de la fibrine. Aussi, ces trois substances sont-elles considérées comme trois formes isomériques d'un même corps, et cela avec d'autant plus de vraisemblance que, dans les phénomènes de l'économie animale, elles se transforment aisément l'une dans l'autre. Le lait ne contient point de fibrine, et cependant il en fournit à l'enfant qui *puise au sein de sa mère toute son alimentation. Il est donc évi*dent que ses organes, par un travail dont la nature s'est réservé le secret, transforment en fibrine la c. contenue dans le lait de la mère. La c. est tenue en dissolution dans la partie séreuse du lait. On peut l'en séparer par plusieurs moyens.

Le plus simple consiste à verser dans du lait bouillant quelques gouttes de vinaigre qui en déterminent la coagulation instantanée. On extrait la c. pure du coagulum en le lavant à l'eau, et en l'épuisant ensuite par l'alcool et par l'éther. — Comme la c. forme avec la chaux un composé insoluble et imputrescible, on s'en sert pour la peinture en détrempe et pour préparer des *mastics susceptibles de recevoir toute espèce de peinture.*

Caséine végétale. — La c. existe en proportion plus ou moins considérable dans plusieurs végétaux, mais particulièrement dans les fruits des Légumineuses : on la désigne alors sous le nom de *Légumine*. Elle est soluble dans l'eau froide, insoluble dans l'alcool et l'éther, et forme avec l'acide acétique un précipité qui se dissout dans un excès d'acide. Elle se dissout dans les alcalis libres et carbonatés, ainsi que dans l'eau de chaux. Avec le sulfate de chaux, elle forme un composé tout à fait insoluble. Ce fait explique pourquoi les haricots, les pois, etc., durcissent quand on les fait bouillir dans des eaux séléniteuses, *c.-à-d. chargées de sulfate de chaux. Comme la fibrine et l'al*bumine végétales, la lég., lorsqu'elle a été dissoute dans la potasse et qu'on la précipite par l'acide sulfurique, se change en *protéine*. Sa composition est identique à celle de la c. animale. La découverte de cette substance est due à Braconnot.

CASEMATE. *s. f. (esp. casa, maison ; mata, basse).*

Enc. — Ce terme a d'abord désigné une espèce de petit corps de garde en maçonnerie que l'on établissait dans les fossés pour en défendre le passage : ces constructions sont quelquefois appelées *Moineaux* dans les écrivains militaires du XVIᵉ siècle. On leur donnait généralement une hauteur égale à la moitié de la profondeur du fossé, et on les perçait de meurtrières. L'emploi des armes à feu dans ces bâtiments bas offrant beaucoup l'inconvénients à cause de la fumée, on y conserva longtemps l'usage des grosses arbalètes. Les casemates étaient utiles en ce qu'elles empêchaient l'ennemi de descendre dans le fossé avant d'avoir établi son artillerie sur la contrescarpe. Elles suppléaient au flanquement quand il manquait à certaines parties de l'enceinte, ce qui arrivait assez souvent aux anciennes places de guerre. Mais, lorsque le tracé de l'enceinte était régulièrement bastionné, elles gênaient le flanquement provenant du corps de la place. Alors on les transporta derrière l'escarpe, sous la batterie du flanc, ou bien derrière la contrescarpe, des deux côtés de la capitale du boulevard. Ce changement fit donner au mot c. la signification qu'il a dans les ouvrages modernes. Aujourd'hui, on donne le nom de casemates à des constructions voûtées et à l'épreuve de la bombe, mais ayant des destinations fort différentes. Les unes, dites *Casemates d'habitation*, servent à emmagasiner les approvisionnements de vivres et de munitions, à former des hôpitaux et à loger la garnison en temps de siége ; les autres, appelées *Casemates à feu*, sont établies sur certains points des remparts, dans les pans des bastions, et armées de bouches à feu, qu'elles mettent à l'abri du tir à ricochet. Les premières sont d'une utilité incontestable et peuvent, si elles sont faites avec tout le soin convenable, rendre de très-grands services ; quant aux secondes, elles sont généralement d'une assez médiocre utilité, parce que la fumée qui s'y accumule, en rend, après un tir quelque peu prolongé, le séjour intolérable. Voy. Fortification.

CASEMATÉ, ÉE. adj. T. Fortif. *Bastion c.*, Bastion où il y a des casemates.

CASER. v. n. T. Jeu de trictrac. Faire une case, remplir une case avec deux dames. = Caser. v. a. Placer quelqu'un, lui faire avoir un emploi, etc. *Je me charge de vous c.* = se Caser. v. pron. Trouver une place, un emploi. *Il a eu bien de la peine à se c.* ‖ S'établir comme on peut en un lieu. *Se c. tant bien que mal.* = Casé, ée. part. — Toutes les acceptions du v. *Caser sont familières.*

CASERNE. s. f. (lat. *casa*, maison). Bâtiment destiné à loger des troupes. *C. de cavalerie.*

CASERNEMENT. s. m. Action de caserner.

CASERNER. v. n. Loger dans des casernes. *Son régiment caserne à Melun.* = Caserner. v. a. Faire caserner. *On les caserna au mont Valérien.* = Caserné, ée, participe.

*** CASÉUM.** s. m. [On pron. *Caséome.*] T. Chim. Voy. Lait et Fromage.

CASIER. s. m. (R. *case*). Garniture de bureau divisée en plusieurs cases, pour y placer des papiers ou *autres objets qu'on veut tenir en ordre.*

CASILLEUX. adj. m. T. Techn. Se dit Du verre qui se casse au lieu de se couper, quand on y applique le diamant.

CASIMIR. *s. m. T. Techn. Étoffe de laine croisée,* serrée et légère. *Pantalon de c. Le c. est ainsi appelé du nom de son inventeur.*

*** CASIMIROA.** s. m. T. Bot. Petit arbre du Mexique, dont la place n'est pas encore fixée par les botanistes. *Le fruit du c. est une baie du volume d'une grosse pomme et d'un goût agréable.*

*** CASINO.** s. m. (Mot ital.). Lieu où l'on se réunit pour lire, causer, ou se divertir. *Il y a des casinos en Italie, dans le midi de la France et en Allemagne.*

CASOAR. s. m. (malais, *cassuwar*). T. Ornith.

Enc. — Le genre *Casoar* appartient à la famille des *Brévipennes* et à l'ordre des *Échassiers*. De même que le genre Autruche, il se compose seulement de 2 espèces, le *Casoar* ou *Emeu*, et l'*Émou*. Ces deux oiseaux ont les ailes plus courtes encore que les Autruches, et totalement inutiles pour la course; leurs pieds ont 3 doigts, tous garnis d'ongles ; leurs plumes ont des barbes si peu garnies de barbules, que de loin elles ressemblent à du poil ou à des crins tombants.

Le *Casoar à casque* (*Casuarius*) [Fig. 1 ci-dessous] a le bec comprimé latéralement, la tête surmontée d'une proéminence osseuse, recouverte de substance cornée. Sa tête et le haut de son cou sont nus ou simplement couverts de quelques poils, rares surtout autour du trou auriculaire. La peau de cette région est d'un violet ardoisé sous la gorge, bleue sur les côtés, rouge vif derrière le cou, et sillonnée de rides. Les caroncules qui lui pendent en bas du cou sont mêlées de rouge et de bleu comme celles du Dindon. Les plumes qui revêtent le reste du corps sont lâches, décomposées, et si dépourvues de barbules qu'elles ressemblent à du poil de Sanglier. Leur couleur est le brun-noir luisant. Leur longueur va en augmentant du cou au croupion, de telle sorte que celles du dos cachent complétement cette partie qui est dépourvue de queue. L'aile a quelques tiges noires, raides, sans barbes et pointues, qui lui servent d'arme défensive. L'ongle interne de chaque pied est trois fois plus grand que les autres. — La taille du C. est inférieure à celle de l'Autruche : elle ne dépasse guère 1 m. 1/2 de hauteur ; mais son corps est plus massif. Il en diffère encore par plusieurs caractères anatomiques importants ; car il a les intestins courts, les cæcums petits ; *il manque d'estomac intermédiaire entre le* jabot et le gésier ; il n'a pas d'os pubis, et son cloaque n'excède pas celui des autres oiseaux en proportion. D'autre part, il a, comme elle, un sternum aplati et des clavicules épaisses soudées avec l'omoplate. — Le C. habite quelques-unes des îles de l'Archipel de la Malaisie, et surtout les forêts profondes de l'île de Céram. Il est d'un caractère sauvage ; cependant, quand il est pris jeune, il s'apprivoise avec facilité. Malgré son air de lourdeur, il court avec une rapidité prodigieuse. Pour se défendre, il se sert surtout de ses pieds, et lance de vigoureuses ruades. Poivre a vu un C. élevé en liberté à l'Ile de France, frapper les arbres de ses pieds pour en détacher les fruits. Il mange non-seulement des fruits, mais encore des œufs, et même dit-on, de petits animaux. En captivité, il aime le pain, les racines potagères, etc. Dans cet état, il multiplie assez fréquemment. La femelle pond 3 ou 4 œufs d'un gris verdâtre, moins gros et à coquille moins dure que ceux de l'Autruche. Quelques auteurs affirment que la femelle, à l'état sauvage, laisse à la chaleur du soleil, le soin de faire éclore ses œufs ; en captivité, elle les couve la nuit. L'incubation dure 29 à 30 jours. Les petits sont rayés de bandes alternativement claires et foncées. Le C. paraît habituellement inoffensif ; mais, à l'époque de la reproduction, il a des accès de fureur qui le rendent dangereux.

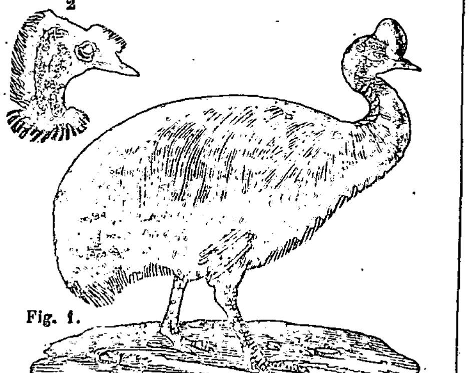
2

Fig. 1.

L'*Émou* ou *Casoar de la Nouvelle-Hollande* (*Dromaius*) se distingue aisément du précédent, en ce qu'il n'a ni casque, ni caroncules, ni éperons à l'aile (Fig. 2. Tête de l'oiseau). En outre, son bec est déprimé ; il n'a du nu qu'autour de l'oreille ; son plumage est brun, *plus fourni, et composé de plumes plus barbues. Enfin*, ses doigts, au nombre de 3, sont à peu près égaux ; c'est le médian qui est le plus long. La petitesse de son gésier et la longueur de son tube intestinal qui est de 4 à 5 mètres, le rapprochent de l'Autruche. Il est moins grand que celle-ci, mais plus grand que le C. à casque. Son cou et ses jambes sont plus longs. Il est plus rapide à la course que le meilleur lévrier. — Cet oiseau, jadis assez commun dans les forêts d'eucalyptus voisines des établissements européens de l'Australie, tend à s'en éloigner de plus en plus ; il n'habite plus que l'intérieur du continent. Ses mœurs sont celles du C. ; il se nourrit comme lui, et, comme *lui aussi, il est facile à apprivoiser. Peut-être sa domestication* ne serait-elle pas sans quelque avantage, car sa chair ressemble à celle du Bœuf. — Les naturels de l'Australie donnent à cet oiseau le nom de *Parembang*, qui aurait dû être adopté par les naturalistes, comme ils ont adopté celui de Casoar. On aurait ainsi évité toute confusion entre les mots *Émeu* et *Émou*.

CASQUE. s. m. (B. lat. *cassicum ;* du lat. *cassis*, casque). Arme défensive qui garantit la tête, et sert de coiffure. ‖ T. Bot. *Fleur en c.*, V. Fleur. ‖ * T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

Enc. — A l'origine, le casque ou armure de tête (περικεφαλαία, χράνος, πήληξ, χόρυς, *galea*, *cassis*) était de peau ou de cuir. Son nom rappelait alors l'animal avec la dépouille duquel il était fait. Ainsi les mots ταυρείη, λεοντέη, αἰγείη, αλωπεκέη, χυνέη, *galea lupina*, etc., désignaient proprement des casques de peau de taureau, de lion, de bouc, de renard, de chien, de loup, etc. Certains d'entre eux, χυνέη, par ex., reçurent par la suite une signification plus étendue, et s'appliquèrent aux casques faits avec une peau d'animal quelconque, et quelquefois même à ceux de fer ou de bronze (πάγχαλχος). La base du casque de cuir était ordinairement renforcée et ornée de lames de bronze et même d'or, ce qu'exprimaient les épithètes χαλχήρης, εὔχαλχος, χρυσείη. — Les casques qui avaient une base métallique (χράνη χαλχᾶ) étaient nommés *cassides* par les Romains ; cependant les termes *galea* et *cassis* sont souvent confondus par les auteurs. Les casques métalliques étaient rembourrés de quelque substance molle, telle que l'éponge et le feutre. Les Figures 1 et 2 qui représentent un c. grec antique vu de profil et presque de face, montrent la série de petits trous au moyen desquels on fixait la doublure.

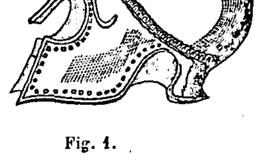
Fig. 1.

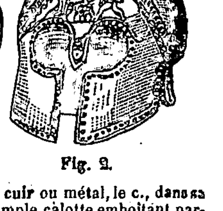
Fig. 2.

De quelque matière qu'il fût fait, cuir ou métal, le c., dans sa forme primitive, consistait en une simple calotte emboîtant parfaitement la tête, et munie de deux courroies, une de chaque côté, qui s'attachaient sous le menton. Les Grecs l'appelaient alors χαταίτυξ, et les Latins *cudo :* il est vraisemblable que c'est celui dont on se servait habituellement à la chasse (*galea venatoria*). — A cette calotte on ajouta plus tard différentes parties accessoires dont les dispositions variées donnèrent naissance à cette multitude de modèles de casques qui se voient sur les monuments peints ou gravés. Parmi ces additions, nous remarquerons les suivantes : 1° Les saillies ou reliefs fixés au sommet du c. (φάλος) ou sur ses côtés, et variant pour le nombre de un à quatre (διφάλος, ἀμφίφαλος, τετράφαλος). Le φάλος était souvent une figure emblématique, rappelant le caractère de celui qui le portait. Ainsi, la statue colossale de Minerve, au Parthénon, portait un sphinx au sommet de son c., et un griffon de chaque côté. — 2° Le c., ainsi orné, était, en général, surmonté d'une crête ou aigrette (λόφος, *crista*), qui était le plus souvent faite de *crins de cheval* (ἵππουρις, ἱπποδάσεια, *hirsuta juba*); cette addition avait non-seulement pour objet de décorer le c., mais encore de donner au guerrier un aspect imposant et terrible. Dans l'armée romaine, l'aigrette servait, en outre, à distinguer les différents centurions : chacun d'eux, en effet, portait un c. de forme et d'aspect différents. — 3° Les *joues* ou *jugulaires* (παραγναθίδες, *buccula*) servaient à garantir les parties latérales du visage. Elles étaient fixées au c. par une charnière, et se nouaient sous le menton au moyen d'un cordon. — 4° Le frontal (μέτωπον) différait de la visière (γεῖσσον) en ce qu'il était fixe, tandis que celle-ci était mobile. Il couvrait le visage entier lorsqu'on abattait le c. sur le nez. C'est pourquoi il représente, dans certains cas, un visage ou un muffle, dont *les yeux sont percés à jour pour donner au guerrier* la facilité de voir. — Les Figures 3 à 7 représentent différentes formes de casques grecs et romains plus ou moins ornés, d'après des pierres gravées antiques, et dans la dimension des originaux. On peut voir encore les casques des Figures 1, 2, 3 et 6 de l'art. BOUCLIER. — Tous les casques antiques étaient loin de présenter toutes les parties que nous venons de nommer. La plupart n'étaient que de simples calottes terminées par un bouton, une pointe ou quelque autre accessoire du même genre ; *quelques-uns avaient une visière ou un frontail, et étaient* dépourvus de jugulaires ; d'autres possédaient ces deux dernières pièces et laissaient le visage à découvert. Ceux des cavaliers de Pompée à Pharsale étaient de cette espèce : c'est ce qui explique l'ordre donné par César à ses soldats de frapper au visage. Enfin, il y avait des casques dont les pièces accessoires, au lieu d'être distinctes, étaient jointes ensemble de manière à former une sorte de boîte percée de trous pour les yeux, et *quelquefois d'une fente pour le nez. Ces casques,* qui ressemblent à ceux des chevaliers du XVIe siècle, sont généralement attribués aux gladiateurs. On en connaît dont une des œillères est entièrement ouverte et l'autre grillée.

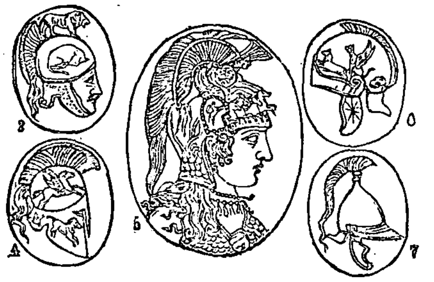

Les Gaulois, puis les Francs, apprirent des Romains l'usage du casque, mais il ne paraît pas que leurs guerriers aient adopté, d'une manière générale, cette partie de l'armure défensive. On sait d'ailleurs que l'armement uniforme ne date que du XVIe siècle, et que pendant tout le moyen âge, comme dans l'antiquité, chaque guerrier s'armait à ses frais, et par conséquent, comme il l'entendait. Il est donc impossible de déterminer la *forme précise des coiffures militaires usitées dans ces temps* reculés ; tout ce qu'on peut faire, c'est d'indiquer quelques traits généraux. Les miniatures des manuscrits nous apprennent que du VIe au Xe siècle, les casques furent une imitation grossière de ceux des Romains. Les casques *normands* du XIe siècle, qui figurent sur la tapisserie de Bayeux, sont étroits et de forme conique, à pointe plus ou moins aiguë ; ils se prolongent par derrière pour couvrir la nuque, et par devant ils sont munis d'un *nasal* ou appendice de métal faisant corps avec eux et garantissant le visage des coups de taille. C'est ce qu'on voit dans les Figures 8 et 9 données au mot BOUCLIER. A la fin du XIIe siècle, sous *Philippe-Auguste*, parurent les casques cylindriques ou *Heaumes*, qui protégeaient non-seulement la tête proprement dite, mais encore le visage tout entier. Tous, en effet, sont pourvus d'une *visière* ou *ventail* fixe, qui n'avait juste que les ouvertures nécessaires pour la vue et la respiration. La plupart de ces heaumes se terminent supérieurement en cône tronqué : tel est celui de Hugues, vidame de Châlons (1279), que représente notre Fig. 8. Quelques-uns, cependant, se terminent en pointe, comme celui que portait Philippe-le-Bel (1328) [Fig. 9]. Mais l'incommodité de cette visière fixe était telle, qu'on ne tarda pas à lui substituer la visière mobile qui se levait et s'abaissait à volonté, au moyen de deux pivots latéraux auxquels elle était fixée (Fig. 10). Cette substitution était générale au milieu du XIVe siècle, époque où l'usage des armures pleines était également devenu universel. Mais rien n'est plus varié et souvent plus bizarre que les formes données à ces nouvelles armures de tête.

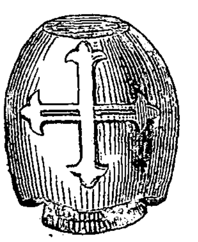
Fig. 8.

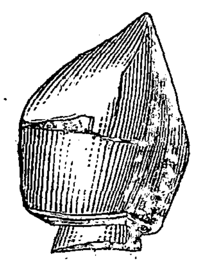
Fig. 9.

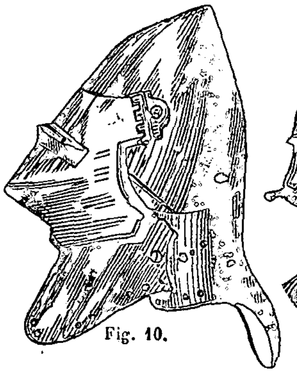
Fig. 10.

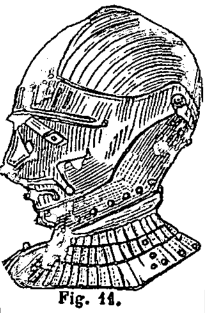
Fig. 11.

Notre Figure 11 en peut donner une idée ; mais il en est de *bien plus singulières et grotesques encore. Ce genre de c.* était fort lourd ; on le rendit plus léger en diminuant l'épaisseur du métal, et l'on donna le nom d'*Armet* à la nouvelle coiffure. Les deux casques furent, d'ailleurs, simultanément en usage : on prenait l'un ou l'autre suivant les circonstances. — Les diverses parties du c. recevaient des noms particuliers. On y distinguait : 1° le *Timbre* ou *Tymbon*, calotte de fer qui enveloppait la tête avec les oreilles, depuis le front au-dessus des sourcils jusqu'à la nuque ; 2° la *Crête*, bande de fer qui surmontait le timbre *en* deux moitiés ; 3° le *Cimier*, qui décorait la crête et affectait les formes les plus variées ; 4° la *Visière*, partie saillante et mobile sur deux pivots, avec une *ouverture ou Vue allongée* dans le sens des yeux ; 5° le *Nasal* ou *Naselle*, qui venait immédiatement au-dessous de la visière et protégeait le nez ; 6° le *Ventail*, qui faisait suite au nasal et correspondait à la bouche (ces trois pièces, *visière*, *nasal* et *ventail* étaient habituellement représentées par une seule pièce, la *visière ;* elles étaient fréquemment aussi remplacées par une grille) ; 7° la *Mentonnière*, qui emboîtait le menton et pivotait sur deux clous fixés aux côtés du *timbre, vers les tempes* ; 8° le *Gorgerin, qui était attaché à la* mentonnière, avec laquelle il faisait souvent corps : il couvrait la gorge et quelquefois même le dessus des épaules ; 9° le *Porte-pennache*, qui soutenait un panache ou un bouquet de plumes : il était situé au pied de la crête. Beaucoup de casques, nous n'avons pas besoin de le dire, manquaient d'une ou de plusieurs de ces pièces ; car les casques de cette époque n'étaient pas moins variés que ceux de l'antiquité. — Les casques ou heaumes dont nous venons de parler étaient l'armure de tête des gentilshommes. La noblesse se servait également de la *Salade*, qui n'était autre chose qu'un heaume sans crête ou couvert d'un *simple cordon, avec un gorgerin très-court et une* visière sans divisions. Quant aux gens de pied, ils faisaient usage de diverses coiffures que l'on trouve désignées sous les noms de *Bourguignote*, *Morion*, *Cabasset*, *Bassinet*, *Pot de fer*, *Chapel de fer*, etc. La *Bourguignote* avait le timbre et la crête du heaume, une visière allongée en toit et deux *oreillons* mouvants qui laissaient la gorge et le visage à découvert. Le timbre du *Morion* était moins sphérique que celui des autres coiffures militaires. Il était un peu aplati sur les côtés et portait une crête très-haute. Cette sorte de c. (Fig. 12) était munie, à sa *partie* inférieure, d'un rebord de 2 ou 3 pouces de large qui s'élevait devant et derrière en une très-longue pointe, et ressemblait, vu de côté, à un croissant parfait. Le *Bassinet* était une sorte de calotte élevée en pointe, garnie d'un rebord et enfonçant jusque *sur les yeux.* Le *Cabasset* n'en différait que par la forme du rebord, qui, au lieu d'être entièrement circulaire, présentait une petite saillie devant et derrière ; en outre, l'extrémité de la calotte se terminait par une espèce de griffe. Le *Chapel de fer* que l'on appelait aussi *Capeline* et *Capal*, avait presque la forme de nos chapeaux ordinaires. Ses bords étaient retroussés *sur les côtés. Il était garni au-dessus d'une barre de fer pour* rompre les coups de taille, et avait souvent, sur le devant, une petite baguette de fer pour garantir le visage. Toutes les coiffures dont nous venons de parler, se nouaient sous le menton au moyen d'une gourmette et laissaient le visage à découvert. Le *Pot de fer* tenait du heaume et de la salade ; c'était le c. des mineurs. En conséquence, il était fait avec beaucoup de solidité et de simplicité. Un cordon lui tenait lieu de crête, et il avait *une visière très-saillante, s'avançant en forme de toit* au-dessus d'une *vue* très-large. Il était pourvu d'un gorgerin et d'une grille qui s'ouvrait dans un sens différent des heaumes, c.-à-d. par une section suivant le *mézail* ou profil.

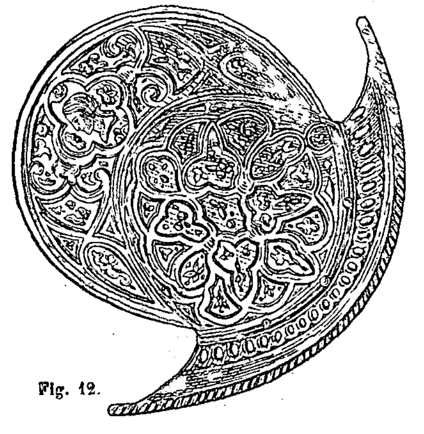
Fig. 12.

BLASON. — Le *Casque* ou *Heaume* s'emploie de deux manières dans les armoiries, comme figure héraldique ou comme ornement extérieur. Dans le premier cas, il est représenté dans l'écu tantôt de profil et tantôt de front ; dans le second, il varie, selon la dignité *du personnage, sous le rapport de la* matière, de la forme et de la position. — Le c. des Rois et des Empereurs est d'or, *taré* (posé) de front, tout ouvert et sans grille (Fig. 13) Celui des Princes et des Ducs souverains est également d'or, posé de front et sans grille ; mais il est beaucoup moins ouvert. — Les Ducs non souverains, les Marquis, les grands dignitaires de la couronne, tels que les Maréchaux et les Amiraux, ont un c. d'argent, taré de front, à 11 grilles d'or, les bords du même (Fig. 14). — Le heaume des Comtes et des Vicomtes est d'argent, taré au tiers, à 9 grilles d'or, les bords du même (Fig. 15). — Les Barons ont un c. d'argent taré à demi-profil, à 7 grilles *d'or, les bords du même. Les gentilshommes non titrés* portent un c. d'acier poli, à 5 grilles, taré de profil. Le gentilhomme de trois races a un c. d'acier, taré de profil, la visière ouverte, le nasal relevé, montrant 3 grilles à sa visière (Fig. 16). — Le c. des nouveaux anoblis est d'acier poli, taré de profil et sans grille, la visière presque baissée (Fig. 17). Enfin, les bâtards portent le c. d'acier poli, taré de profil, comme le précédent, mais tourné à senestre, et la visière tout à fait baissée. — Le c. s'emploie rarement aujourd'hui comme ornement extérieur. On lui préfère la *couronne*, *et souvent, ajoute un héraldiste*, celle qu'on n'a pas le droit de porter. Quand on fait usage du c., on le représente avec ses lambrequins qui doivent toujours être des mêmes émaux que ceux de l'écu.

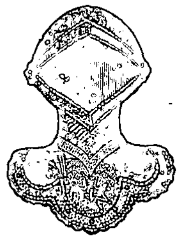
Fig. 13.

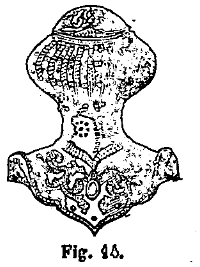
Fig. 14.

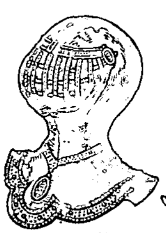
Fig. 15.

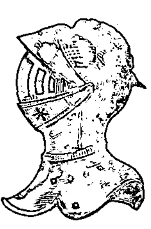
Fig. 16.

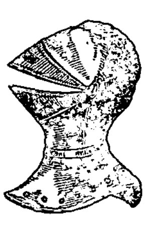
Fig. 17.

*** CASQUET.** s. m. Voy. GASQUET.

CASQUETTE. s. f. (R. *casque*). Sorte de coiffure d'homme, faite d'étoffe ou de peau, qui a quelquefois un bord ou une visière sur le devant. *C. de voyage. C. d'enfant. C. de loutre. Beaucoup d'ouvriers portent des casquettes.*

CASSADE. s. f. Mensonge fait pour plaisanter, ou pour servir d'excuse ou de défaite. *C'est un donneur de cassades.* Vx et fam. ‖ A certains jeux de renvi comme le brelan. *Faire une c.*, Faire un renvi avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter. *C'est un faiseur de cassades.*

*** CASSANDRE.** s. m. Personnage ridicule de l'ancienne comédie ; Vieillard sot et toujours dupé. ‖ Fig., Personnage niais et ridicule. *C'est un vrai c.* Fam.

CASSANT, ANTE. adj. Fragile, qui se casse aisément ; qui est sujet à se casser, à se rompre. *Le verre est c. La porcelaine est cassante.* — Se dit aussi De certains métaux aigres, et particulièrement du fer. ‖ T. Hortic. *Poires cassantes*, Voy. POIRIER.

CASSATION. s. f. (R. *casser*). T. Jurispr.

Enc. — La *Cassation* est l'annulation pour contravention à la loi d'une décision judiciaire définitive *et en dernier ressort.* Cette voie de recours extraordinaire s'exerce sous forme de pourvoi ou de requête. Le gouvernement, dans un intérêt abstrait et absolu, les membres du ministère public, dans l'intérêt de l'action à laquelle ils défendent, et enfin les justiciables, dans leur intérêt particulier, peuvent se pourvoir en c.

On nomme *Cour de cassation* la juridiction suprême préposée à maintenir l'unité de la législation et de la jurisprudence en ramenant perpétuellement à l'exécution de la loi toutes les décisions judiciaires qui tendraient à s'en écarter; en effet, c'est uniquement pour contravention à la loi que les parties peuvent ainsi attaquer les jugements en dernier ressort. Ce caractère distingue essentiellement le pourvoi en c. des autres voies extraordinaires, de la *tierce opposition* et de la *requête civile.* Il ne diffère pas moins de l'*appel.* Dans l'appel, l'affaire est jugée de nouveau; dans la c., au contraire, il ne s'agit pas tant d'un jugement que d'une vérification, puisque le juge de c. a seulement pour mission de rechercher si la décision qui lui est déférée ne contient aucune violation de la loi. C'est ce qui a fait dire à Toullier, qu'en c. ce n'est pas le procès qu'il s'agit de juger, mais le jugement. Du reste, l'appel et la c. se complétent l'un et l'autre : ils répondent chacun à un genre particulier d'erreur que peut commettre le juge, c.-à-d. le mal jugé et la violation de la loi. Le législateur a pourvu au mal jugé par l'appel, c.-à-d. en permettant de porter la cause devant un juge supérieur qui la soumet à un nouvel examen. Lorsque ce dernier a prononcé, la loi considère la sentence comme définitive, et lui attache une présomption de vérité : *Res judicata pro veritate habetur.* Dès lors il n'est plus permis de soutenir que le juge s'est trompé; on peut seulement prétendre que le juge a violé la loi et demander la c. de sa décision. Le pourvoi en c. est donc une voie extraordinaire, à laquelle on ne peut recourir qu'après avoir épuisé les moyens ordinaires de réformation des jugements : c'est un remède extrême qui a pour objet plutôt le maintien de la loi que l'intérêt direct des parties. De là une double conséquence, d'abord que le seul effet produit par la c. de la décision contre laquelle on s'est pourvu, est de faire renvoyer les parties devant un autre tribunal; ensuite, qu'en matière civile, le recours en c. n'arrête pas l'exécution du jugement (L. 27 nov., 1er déc. 1790, art. 16).

Historique. — Avant le règne de Saint-Louis, on ne pouvait attaquer les jugements que d'une seule manière, en les faussant, c.-à-d. en provoquant le juge au combat judiciaire. Il ne pouvait y avoir recours au souverain que pour défaut de droit, c.-à-d. pour refus de jugement ou déni de justice. En 1260, saint Louis, en défendant le combat judiciaire dans toutes les justices de ses domaines, ordonna que les appels des faux jugements portés devant ses cours de justice, seraient décidés uniquement d'après les moyens respectifs des parties (*Établ. de saint Louis*, L. 1, ch. 6, 1270). Ce fut ainsi que s'établit l'appel contre les décisions des justices seigneuriales; mais lorsque le jugement émanait d'une justice royale, l'appel était impossible, car, selon les idées du temps, l'appel contenait félonie et iniquité : c'était par la voie de la supplication seulement que l'on pouvait se pourvoir. Ces supplications étaient adressées au Roi, lorsque le grief était relatif à une erreur de droit (*Établ.* L. 2, ch. 15), ou bien portées devant le tribunal qui avait rendu le jugement, lorsqu'on se plaignait seulement du mal jugé ou d'une erreur de fait. Ainsi, comme le fait observer Henrion de Pansey, on connaissait dès lors le recours en c. et le pourvoi en requête civile. Au commencement du XIVe siècle, l'usage de l'appel s'introduisit dans les justices royales, et le Parlement eut seul le droit de juger souverainement. Alors s'établit un nouvel ordre de choses. Comme les décisions du Parlement pouvaient, en certains cas, avoir besoin de réformation, il fut établi par Philippe le Long (*Ord.*, 23 mars 1302, art. 12) que l'on pourrait obtenir des *Lettres de grâce de dire contre les arrêts* qui renfermeraient des erreurs ou des ambiguïtés de nature à en nécessiter la révocation. Ces lettres étaient expédiées en chancellerie et adressées au Parlement. Le Roi s'y rendait en personne, et le Parlement, sous les yeux du prince, réformait lui-même sa propre décision. En 1320, les *lettres de grâce de dire contre les arrêts* reçurent le nom de *Propositions d'erreur*. Elles donnèrent lieu à un grand nombre d'abus : souvent on obtenait, par importunité, des lettres pour attaquer des arrêts sans proposer des erreurs. Quelquefois même ces lettres portaient encore que l'exécution des arrêts serait suspendue pendant un certain temps, et que les parties plaignantes se pourvoiraient devant d'autres juges que le Parlement. Ces abus amenèrent l'Ordonnance de 1331, rendue par Philippe de Valois, où sont déjà posés les principes généraux qui régissent encore maintenant notre système de c. D'après cette ordonnance, celui qui demandait les lettres devait articuler par écrit les erreurs dont il se plaignait, et les maîtres des requêtes de l'hôtel, chargés de délivrer les lettres autorisant à faire les propositions d'erreur, jugeaient sur simple vue s'il y avait lieu ou non de les accorder. Lorsque ces lettres étaient accordées, elles étaient envoyées avec les erreurs proposées, signées du plaignant et contre-scellées du sceau royal, aux gens du Parlement, qui, en présence des parties, réformaient leur arrêt, s'il y avait lieu. Les propositions d'erreur ne suspendaient pas l'exécution des arrêts. En outre, ceux auxquels le Roi permettait de se pourvoir contre un arrêt du Parlement, donnaient caution de payer, dans le cas où ils viendraient à succomber, les dépens et dommages-intérêts, et de plus une double amende au profit du Roi. Cependant, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, ce recours ne fut qu'un moyen de se jouer de la chose jugée. Suivant le triomphe de leur faction, les seigneurs faisaient évoquer les affaires devant le Conseil du Roi saisi par une prétendue proposition d'erreur, et les arrêts rendus sous l'inspiration d'une faction contraire, étaient tour à tour réformés. Les Ordonnances royales de 1535, de 1539 et de 1545 vinrent toutes trois rappeler que le recours en proposition d'erreur n'était point une voie d'appel. — Quelques années après (1579), Henri III rendit l'Ordonnance dite de Blois qui statua que les propositions d'erreur ne seraient admises qu'après le vu des faits et inventaires des parties par les maîtres des requêtes (art. 135). L'art. 136 dispose encore que, pour toute proposition d'erreur, le plaignant sera tenu de consigner 240 livres parisis dans la cour souveraine. Ce système fut en vigueur jusqu'à l'Ordonnance de 1667, qui abolit les propositions d'erreur, et établit le recours en c. tel à peu près qu'il existe aujourd'hui. Selon cette ordonnance, le droit de casser les décisions des cours souveraines appartenait au *Conseil des parties* ou *Conseil privé.* Ce conseil était une des sections du *Conseil du Roi*, lequel se divisait en Conseil pour les affaires de la guerre, en Conseil de finances et en Conseil pour les affaires de justice. Le Conseil privé était présidé par le chancelier de France; mais le Roi y présidait quelquefois en personne. Le Conseil suivait le Roi et s'assemblait dans une des salles du Palais où le prince faisait son séjour. En temps de guerre ou de voyage du prince, il se réunissait souvent chez le chancelier. Le Conseil privé pouvait connaître du fond des affaires; néanmoins, il usait très-rarement de ce droit. La jurisprudence avait étendu les pouvoirs de ce Conseil jusqu'à casser non-seulement les dispositions en opposition avec la lettre de la loi, mais encore celles qui étaient simplement en opposition avec son esprit. Cependant, lorsqu'une ordonnance était susceptible de plusieurs interprétations, les Parlements avaient la faculté d'adopter celle qui leur paraissait la plus convenable, sans encourir la c. La cour suprême possède aujourd'hui le même pouvoir, mais les tribunaux n'ont point cette faculté : sans cela le but suprême de l'organisation actuelle, l'uniformité, se trouverait manqué. — Le réglement de 1738, œuvre du chancelier d'Aguesseau et de ses deux fils, emprunté aux anciens réglements, formait et forme encore aujourd'hui en matière civile le Code de Procédure en usage devant cette juridiction; mais c'est le Code d'Instruction criminelle qu'il faut consulter pour tout ce qui est relatif au pourvoi en matière criminelle. C'est conformément au réglement de 1738 qu'était ouverte la voie de c., lorsque les États-Généraux furent convoqués.

Cour de cassation; son organisation. — L'Assemblée constituante qui résulta de cette convocation, n'eut garde de supprimer le recours en c. Aussi, lorsqu'elle entreprit de réformer et notre législation et notre système d'organisation judiciaire, elle se contenta de supprimer l'office de Chancelier et le Conseil des parties, mais elle établit à la place de ce dernier un *Tribunal de c.* (Décrets du 21 août, 25 nov. et 1er déc. 1790). Aux termes de ce dernier décret, un *Tribunal de c.* unique fut institué auprès du Corps législatif. Ses membres, au nombre de 42, devaient être élus par les départements; ils étaient indéfiniment rééligibles; mais tous les 4 ans, il devait être procédé à l'élection du tribunal tout entier. En vertu du Sénatus-Consulte du 28 floréal an VIII, le tribunal de c. prit le titre de *Cour de c.*, et ses membres furent nommés à vie par le premier Consul. Plus tard, un décret impérial du 19 mars 1810 leur conféra le titre de *Conseillers*, et donna aux substituts du procureur général le titre d'*Avocats-Généraux.* — Actuellement la Cour de c. se compose d'un premier président, de 3 vice-présidents, de 45 conseillers, d'un procureur général et de 6 avocats-généraux. Le greffier de la Cour prend le titre de greffier en chef; il présente à la Cour et fait admettre au serment les commis greffiers nécessaires pour le service. Les assignations et significations sont faites par des huissiers assermentés près la Cour, au nombre de 8. — Le traitement du premier président et celui du procureur général sont fixés à 30,000 fr.; celui des conseillers et des avocats-généraux est de 15,000 fr; les vice-présidents, présidents de chambre, reçoivent 25,000 fr. — Le costume des membres de la Cour se compose, pour les audiences ordinaires, d'une simarre de soie noire, d'une toge de laine noire à grandes manches, d'une ceinture à glands d'or, d'une toque de soie noire unie, d'une cravate tombante de batiste blanche, et, pour les audiences solennelles, d'une toge de laine rouge, d'une toque de velours noir bordée d'un galon d'or, et d'une cravate en dentelle. Le costume du premier président, du procureur général et des présidents de chambre est le même; seulement ils portent une épitoge. — Il résulte de l'art. 64 de la loi du 21 avril 1810, que, pour être nommé membre de la Cour, il suffit d'avoir 30 ans accomplis, et d'avoir, après serment prêté devant une Cour d'appel, suivi le barreau pendant deux années. — L'arrêté du 21 germinal an VIII a fixé à Paris, au Palais de justice, le siége de la Cour de c. La salle où se tiennent actuellement les audiences de la Chambre civile, de la Chambre criminelle et des Chambres réunies, était jadis la Grand-Chambre du Parlement de Paris; la Chambre des requêtes tient ses audiences dans la chambre où siégeait l'ancienne Tournelle criminelle du Parlement.

Le 2 brumaire an IV, un décret distribua en trois sections les juges du tribunal de c. Cette division subsiste encore. Chaque section est composée de 15 conseillers; il y a un président pour chaque section, mais le premier président peut présider chacune d'elles : chaque section ne rend d'arrêts qu'au nombre de onze membres au moins. — La première section, dite *Chambre des requêtes*, doit statuer sur l'admission ou le rejet des requêtes en c. ou en prise à partie, et définitivement sur les demandes, soit en règlement de juges, soit de renvoi d'un tribunal à un autre. « La légitime conséquence de la c., dit Gilbert des Voisins, est que n'étant pas une voie de droit, mais un moyen extraordinaire, la demande en c. ne doit pas être admise au hasard, et que son introduction même gît en connaissance de cause. » Malgré cette autorité, l'utilité de la Chambre des requêtes a été maintes fois contestée : à cette Chambre, le partage vaut admission. — La deuxième section, dite *Chambre civile*, prononce définitivement sur les demandes en c. ou en prise à partie, lorsque les requêtes ont été admises. En matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, la requête est directement portée devant la Chambre civile, aux termes de la loi du 3 mai 1841. — La troisième section, dite *Chambre criminelle*, prononce sur les demandes en c. en matière criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il soit besoin d'un jugement préalable d'admission. — Enfin, toutes les Chambres se réunissent : 1° tous les ans, à la rentrée des Cours et tribunaux; 2° lorsque, conformément à l'art. 82 du Sénatus-Consulte du 16 thermidor an X, confirmé sur ce point par l'art. 56 de la loi du 20 avril 1810, la Cour de c. exerce le droit de censure sur les tribunaux d'appel; 3° lorsqu'elle est appelée à statuer sur les demandes de prise à partie contre les Cours d'assises, les Cours impériales ou une de leurs sections; 4° enfin, c'est toutes Chambres réunies que la Cour de c. doit statuer dans toute espèce d'affaires, lorsque, après la c. d'une première décision, le second jugement sur le fond est attaqué par les mêmes moyens que le premier. — Les audiences de la Cour de c. sont publiques et durent 4 heures. Il y a dans chaque Chambre 3 audiences par semaine. Les vacances de la Cour commencent le 1er septembre et finissent le 1er novembre; la Chambre criminelle n'a point de vacances. Indépendamment de son service ordinaire, elle est chargée du service des vacations. — Les magistrats qui composent chacune des sections y restent constamment attachés, car il n'y a pas de roulement à la Cour de c.; seulement, à chaque vacance d'un siége dans l'une ou l'autre Chambre, il est loisible aux anciens membres, pourvus de l'agrément des présidents respectifs et du premier président, de passer aux siéges vacants, de préférence aux nouveaux élus.

Attributions de la Cour de c. — D'après ce qui précède, il est facile de comprendre le rôle que joue la Cour de c. dans notre système judiciaire. Assurer l'exacte application des lois, maintenir l'uniformité de la jurisprudence, annuler les jugements entachés d'excès de pouvoir, empêcher tout déni de justice, exercer une sévère discipline et une haute censure sur tous les magistrats de l'empire : telles sont les attributions que lui a conférées le législateur. Elle seule connaît de l'action en prise à partie intentée contre une Cour d'appel (C. Proc., 505, etc.); elle statue sur toutes les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique (C. Instr., 542), ainsi que sur les demandes en révision de procédure criminelle (C. Instr., 443, etc.). Le procureur général près la Cour de c., et lui seul, a le droit de recourir en c. dans l'intérêt de la loi. Lors donc qu'il est informé qu'il a été rendu en dernier ressort un jugement contraire aux lois et aux formes de procéder, ou dans lequel le juge a excédé son pouvoir, il doit, dans le cas où les parties intéressées n'ont pas réclamé contre le jugement dans le délai fixé, déférer ce jugement à la Cour de c. Mais, si le jugement est cassé, les parties ne peuvent s'en prévaloir pour s'opposer à son exécution (L., 27 nov. 1790, art. 25; L., 27 vent. an VIII, art. 88; C. Instr., 442). La Cour de c. est véritablement l'auxiliaire du législateur lorsqu'elle interprète la loi, fixe la jurisprudence, et impose l'autorité de sa décision aux tribunaux auxquels elle renvoie certaines affaires, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Mais son rôle le plus utile, le plus important, celui qui constitue sa raison d'être, c'est d'empêcher toute violation de la loi, et c'est, en effet, sur une violation quelconque de la loi que se fondent tous les recours en c. Anciennement, il fallait, pour donner ouverture en c., qu'il y eût contravention expresse à la loi. Aujourd'hui, la jurisprudence est unanime pour admettre le pourvoi fondé sur la fausse interprétation de la loi, même en matière criminelle. La violation ou l'omission des formes légales donne aussi ouverture à c. Il en est de même de l'excès de pouvoir et de l'incompétence.

En raison de son organisation, la Cour de c. rend des arrêts de plusieurs espèces : 1° Des arrêts de *rejet* qui peuvent être prononcés par chacune des trois Chambres et par les Chambres réunies; 2° des arrêts d'*admission* qui ne peuvent émaner que de la Chambre des requêtes; 3° des arrêts de *cassation* qui peuvent être prononcés par la Chambre civile, par la Chambre criminelle ou par les Chambres réunies; 4° des arrêts de *renvoi* qui font partie intégrante du dispositif de tout arrêt de c.; car la Cour ne connaissant point du fond, elle est tenue, après avoir annulé une décision, de renvoyer l'affaire à la justice ordinaire. Les arrêts de renvoi ne peuvent être prononcés que par la Chambre civile, la Chambre criminelle et les Chambres réunies. — La règle qui prescrit le renvoi souffre, néanmoins, quelques exceptions. Ainsi, il n'y a pas de renvoi, quand il y a eu c. dans l'intérêt de la loi pour excès de pouvoir, ou quand l'arrêt est annulé parce que le fait qui aura donné lieu à la condamnation n'est point prévu par la loi. En matière criminelle, comme en matière civile, on rencontre des sentences régulières au fond qui contiennent une disposition vicieuse. Dans ces cas, après avoir écarté cette disposition par voie de retranchement, la Cour ne prononce aucun renvoi. — Les arrêts de c. commencent toujours ainsi : *Vu l'art.* ou *les art.* de telle loi (loi violée); ceux de rejet commencent immédiatement par les mots : *Attendu* ou *Considérant.* Les arrêts de rejet ont une autorité juridique moindre que les arrêts de c. Les arrêts rendus, toutes Chambres réunies, ont plus d'autorité que ceux qui émanent de la Chambre civile ou de la Chambre criminelle.

Du pourvoi en c. — Pour avoir le droit de se pourvoir en c., il faut avoir été partie au procès et avoir intérêt. Du reste, le pourvoi peut être formé par la partie elle-même, par ses représentants, ou par ses héritiers et ayants-cause. Il faut, en outre, être capable d'ester en jugement. — Quant aux *délais*, ils varient selon les cas. En matière civile, le délai est de 3 mois à partir du jour de la signification de l'arrêt ou du jugement définitif à personne ou à domicile. En matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, il est de 3 jours à dater de la notification du jugement. En matière criminelle, le pourvoi doit être formé dans les 3 jours. Le délai n'est que de 24 heures pour les arrêts d'absolution et pour les ordonnances d'acquittement. — Le demandeur en c. doit, en outre, consigner la moitié au moins de l'amende à laquelle il sera condamné s'il succombe dans son recours, soit 150 fr., lorsqu'il s'agit d'un arrêt ou d'un jugement contradictoire (*Régl.*, 1738), et 75 fr. s'il s'agit d'un arrêt ou d'un jugement par défaut. Cette amende, du reste, n'est point une mesure fiscale, mais un moyen de répression contre la témérité des plaideurs. Les indigents sont dispensés de cette consignation (L., 14 brum. an V, art. 2). Les condamnés au grand criminel, les préfets, le ministère public et les agents des diverses administrations publiques, en sont également dispensés.

Pourvoi en matière civile. — Les demandes en c. d'arrêts ou de jugements sont formées par une requête en forme de vû d'arrêt qui contient les moyens de c. Le ministère et la signature d'un avocat à la Cour de c. sont nécessaires pour la validité de la requête ou pourvoi. Il n'y a d'exception qu'en matière électorale et domaniale. L'affaire est mise au rôle : le président de la Chambre des requêtes désigne un conseiller pour faire le rapport ; l'avocat présente ses observations, le ministère public donne ses conclusions, et la Chambre statue (*Ord.* du 15 janv. 1826, art. 2, 6, 13, 37, etc.). — L'absence des conditions que doit remplir un pourvoi pour être admissible, constitue ce que l'on appelle des *fins de non recevoir* contre ce pourvoi ; ainsi, par ex., il y a fin de non recevoir, lorsque le demandeur en c. n'a pas consigné l'amende, lorsqu'il a acquiescé à l'arrêt contre lequel il veut se pourvoir, etc. Sans entrer dans l'examen des différentes fins de non recevoir qui peuvent être opposées à un pourvoi, nous dirons qu'indépendamment des fins de non recevoir contre les personnes, il existe aussi des fins de non recevoir contre les moyens sur lesquels on s'appuie, en ce sens que les moyens peuvent être non recevables, soit parce qu'ils ne sont pas justifiés par le produit des pièces, soit parce qu'ils portent atteinte à la chose jugée, soit parce qu'ils n'ont aucun intérêt. Nous rappellerons aussi qu'il est de principe que l'*on ne* peut invoquer devant la Cour de c. un *moyen nouveau*, c.-à-d. qui n'aurait pas été proposé devant le juge qui a décidé : c'est une conséquence du principe que la Cour de c. ne juge pas. Il y a cependant quelques exceptions, s'il s'agit, par ex., d'une incompétence absolue, si le moyen est d'ordre public, etc. En *cas de rejet du pourvoi, la Chambre des requêtes condamne le* demandeur à l'amende.

Si, au contraire, la Chambre prononce l'admission du pourvoi, elle ordonne que la requête du demandeur soit signifiée au défendeur, avec assignation à celui-ci de comparaître devant la Chambre civile dans le délai établi par le règlement de 1738. C'est pourquoi l'arrêt d'admission reçoit aussi le nom d'arrêt de *soit communiqué*. Le défendeur mis en demeure signifie ses moyens et les dépose au greffe. Le demandeur peut répondre, et le défendeur répliquer. C'est en cela que consiste ordinairement toute la procédure. Lorsque les délais sont expirés, le président de la Chambre civile charge un conseiller de faire le rapport, et l'affaire suit la marche accoutumée. Quand la Chambre civile rejette le pourvoi, elle condamne le demandeur à l'amende de 300 ou de 150 fr., selon les cas, à une indemnité de 150 ou de 75 fr. envers le défendeur, et aux dépens. Lorsque la Cour casse, l'arrêt de c. ordonne la restitution de l'amende et renvoie le procès devant un tribunal qui doit être du même ordre que celui dont la décision est cassée. — Si, après la c. d'un premier arrêt ou jugement rendu en dernier ressort, le deuxième arrêt ou jugement rendu dans la même affaire, entre les mêmes parties, procédant en les mêmes qualités, est attaqué par les mêmes moyens, la Cour de c. doit statuer, toutes les Chambres réunies ; et si elle casse le second arrêt ou jugement par les mêmes motifs que le premier, la Cour d'appel ou le tribunal auquel l'af*faire est renvoyée, doit se conformer à la décision de la Cour de* c. sur le point de droit résolu par cette Cour (L., 1er avril 1837). Avant cette loi, les choses avaient lieu autrement. D'après la loi du 16 sept. 1807, la Cour de c. avait le choix ou de rendre un second arrêt, toutes Chambres réunies, sous la présidence du ministre de la justice, ou de demander l'interprétation de la loi, laquelle résultait d'une *décision* du Conseil d'État approuvée par l'Empereur. Mais cette loi fut abrogée par une loi nouvelle, en date du 30 juillet 1828. Cette dernière établit qu'après deux cassations, le jugement de l'affaire serait renvoyé devant une Cour d'appel qui statuerait, toutes les Chambres assemblées. L'arrêt rendu ne pouvait plus être attaqué par la voie du recours en c. ; mais il en était référé au Roi, afin qu'une loi interprétative fût proposée à la prochaine législature.

Aux termes de l'art. 85 de la Loi de l'an VIII, la notice ainsi que le dispositif des arrêts de c., sont insérés chaque mois dans un *Bulletin*. Cette notice, rédigée par le rapporteur dans la quinzaine du jugement, et visée par le président de Chambre, doit être par lui remise au procureur général. De plus, tout arrêt de c. doit être transcrit sur le registre du tribunal dont la décision a été cassée.

Pourvoi en matière criminelle. — Tout individu condamné définitivement en matière criminelle, correctionnelle ou de police, a le droit de se pourvoir en c. contre la sentence qui l'a frappé (C. Instr., 407). On peut également se pourvoir contre l'arrêt de mise en accusation (*C. Instr.*, 177, 216, 373). Ce droit appartient aussi aux personnes civilement responsables (C. Instr., 216), et au ministère public, auquel appartient l'action pour la répression des crimes et délits (C. Instr., 173, 214, 413). Quant aux tiers, ils ne sont pas recevables à se pourvoir, quel que soit leur intérêt. Du reste, en matière criminelle comme *en matière civile, le recours en c. a pour base la violation de la* loi. Les voies de nullité sont invoquées particulièrement pour les vices de forme et les irrégularités commises dans la procédure ; elles entraînent l'annulation de l'arrêt de condamnation et de tout ce qui l'a précédé à partir du plus ancien acte nul. Il en est de même, soit dans le cas d'incompétence, soit lorsqu'il a été omis ou refusé de prononcer, ou sur une ou plusieurs demandes de l'accusé, ou sur une ou plusieurs réquisitions du ministère public tendant à user d'une faculté ou d'un droit accordé par la loi, bien que la peine de nullité ne soit pas textuellement attachée à l'inexécution de la formalité en question (C. Instr., 408). Il y a aussi ouverture à c., lorsque l'arrêt a prononcé une peine autre que celle de la loi (C. Instr., 410). Mais lorsque la peine prononcée est la même que celle portée par la loi qui s'applique au crime, on ne peut demander l'annulation de l'arrêt, sous le prétexte qu'il y aurait erreur dans la citation du texte de la loi (C. Instr., 411). Il en est de même, à plus forte raison, si la peine est inférieure à celle que la loi prononce.

Le pourvoi d'un condamné, même en matière correctionnelle ou de police, n'est admis que lorsque le condamné se trouve en état, c.-à-d. s'est constitué prisonnier, ou bien est en liberté sous caution (C. Instr., 421). D'ailleurs, toute facilité est accordée au condamné qui veut se pourvoir. Le greffier, ou l'un de ses commis assermentés, se transporte dans la prison pour entendre sa déclaration, qui est écrite sur un registre à ce destiné. Les condamnés au grand criminel sont dispensés de l'amende (C. Instr., 420) ; mais il n'en est pas de même pour les condamnés en matière correctionnelle ou de police : la somme que ceux-ci doivent consigner est la même qu'en matière civile. Enfin, les pourvois sont présentés à la Chambre criminelle, sans qu'il y ait besoin d'un arrêt d'admission (C. Instr., 426). En cas d'annulation de l'arrêt attaqué, la Cour renvoie devant une autre cour ou tribunal (C. Instr., 427, etc.). Alors l'amende est restituée sans délai. Lorsque, après une première c., le second arrêt ou jugement sur le fond est attaqué par les mêmes moyens et cassé pour les mêmes motifs, il est procédé comme en matière civile. Lorsque, au contraire, une demande en c. a été rejetée, la partie qui l'avait formée ne peut plus se pourvoir en c. contre le même arrêt ou jugement, sous quelque prétexte et par quelque moyen que ce soit (C. Instr. crim., 438).

Exceptions. — Nous avons vu qu'un pourvoi en c. n'est admissible que lorsqu'il s'agit d'une décision définitive ; cependant, il est certaines décisions même définitives contre lesquelles ce recours n'est pas ouvert. Ainsi, l'on ne peut se pourvoir par devant la *Cour* de c. *ni contre les décisions de la justice administrative*, ni contre les jugements de la juridiction militaire rendus contre des militaires, ni contre les sentences des arbitres volontaires, ni contre les décisions ou arrêts des chambres législatives, ni contre les actes qui n'ont pas le caractère de jugements, ni contre les décisions qui ont acquis l'autorité de la *chose jugée par* l'*expiration des délais*. Enfin, aux termes de l'art. 15 de la loi du 25 mai 1838, les jugements rendus par les juges de paix ne peuvent être attaqués par la voie du recours en c. que pour excès de pouvoir.

CASSAVE. s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

CASSE. s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CASSE. s. f. (R. *casser*). Peine militaire qui consiste dans la perte d'un grade. *Cela mérite la c. — Lettres de c.*, Ordre écrit que donnait le roi pour casser un officier. || * Action de briser ; Dommage qui en résulte. *Les domestiques répondent de la c.* Pop.

CASSE. s. f. et **CASSEAU.** s. m. (lat. *casa*, petite maison). Voy. Typographie.

CASSE-COU. s. m. Endroit où il est aisé de tomber, si l'on n'y prend garde. *Cet escalier est un vrai c.-cou.* || T. Jeu de colin-maillard. Cri par lequel on avertit la personne qui a les yeux bandés, qu'elle approche d'un endroit où elle pourrait se blesser. || T. Manége. Se dit des individus employés à monter les chevaux jeunes ou vicieux ; et, par ext., D'un homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. — Fig. et fam., se dit d'Un personnage peu important qui est chargé d'une négociation hasardeuse. *On a confié cette mission à un c.-cou.* || Espèce d'échelle qui n'est soutenue que par une queue.

CASSE-NOISETTE ou **CASSE-NOIX.** s. m. Petit instrument avec lequel on casse des noisettes ou des noix. = * **CASSE-NOIX.** s. m. T. Ornith. V. Corbeau.

* **CASSE-PIERRE.** s. m. T. Bot. Nom vulg. de plusieurs plantes qui croissent sur les pierres, telles que la *Saxifrage* (Saxifragées), la *Pariétaire* (Urticées), le *Bacile* (Ombellifères), etc.

CASSER. v. a. (lat. *quassare*, renverser). Briser, rompre. *C. un verre, des noix, des os. C. les bras à quelqu'un. Se c. la jambe.* || Fig., fam. et prov., *Qui casse les verres les paye*, Voy. Verre. *C. les vitres*, Ne rien ménager dans ses propos. — *C. la tête*, Assourdir par un grand bruit. *Ces enfants me cassent la tête.* || *Se c. la tête*, Se la briser, ou se la fendre en heurtant contre un corps dur, en tombant, etc. — Fam. et par exagér., *Se c. la tête, le nez*, Se blesser à la tête ou au nez en se heurtant contre un corps dur. On dit dans le même sens, *Se c. le cou*, Se blesser en tombant. — Fig. et fam., *Se c. la tête*, S'appliquer à une chose avec une grande contention d'esprit. *Se c. le nez*, Ne point réussir dans ses projets. *Se c. le cou*, Ruiner ses affaires, sa fortune. On dit de même, *C. le cou à quelqu'un*, Lui faire perdre ses espérances de fortune, d'avancement. || Fig., Annuler, déclarer nul. *C. un jugement, un arrêt. C. un testament, un contrat. — C. un officier*, Le chasser, le renvoyer du service. *C. un sergent, un caporal*, Les priver de leur grade, les réduire à la condition de simples soldats. — *C. aux gages*, Ôter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont attachés. *On l'a cassé aux gages.* Il se dit encore D'un supérieur qui ôte sa confiance à son inférieur. *Il avait beaucoup d'accès auprès du prince ; mais, depuis quel-temps, il est cassé aux gages.* || Affaiblir, débiliter ; en ce sens, il ne se dit que Des choses qui ruinent la santé. *Les fatigues de la guerre l'ont fort cassé.* = se Casser. v. pron. Se briser, se rompre. *La corde s'est cassée. Ce vase va se c. au feu.* || Perdre progressivement ses forces, sa santé. *Depuis deux ans, il s'est bien cassé.* = Casser. v. n. Se rompre, se briser. *La branche cassa.* = Cassé, ée. part. *Un verre c. Un bras c. Un arrêt c. Un sergent c. Un homme c. de vieillesse. Il y a eu bien des têtes cassées dans cette guerre*, Il y a eu beaucoup de tués, etc.

Syn. — *Briser, Rompre.* — Ces trois verbes signifient, au propre, mettre un corps solide en plusieurs pièces ou morceaux ; cependant il existe une différence entre eux. L'action de *casser* détruit la continuité et l'adhérence d'un corps ; celle de *rompre* détruit la connexion de certaines parties ; celle de *briser* détruit la masse et la forme du corps. Ainsi, on ne *casse* que les corps dont les parties, adhérentes entre elles, sont, en outre, raides et dépourvues d'élasticité, de telle sorte qu'elles se séparent plutôt que de ployer ou de se relâcher. On *casse* le verre, *la glace, la porcelaine, et autres corps fragiles ; mais on ne les rompt* pas. Au contraire, on *rompt* les corps dont les parties s'entrelacent et s'engrènent, pour ainsi dire, de telle façon qu'il faut les arracher les unes aux autres. On *rompt* le pain, un bâton, des nœuds, des fers, et autres corps pliants ; on ne les *casse* point, ou si l'on en *casse* quelques-uns, il y a alors quelque circonstance particulière qui modifie le sens propre du verbe. En général, on *rompt* ce qui lie et ce qui plie. On *brise* toute sorte de corps solides, dès qu'on les met en pièces par une action violente : ainsi, on *brise* une glace, comme on *brise* ses *liens ;* on *brise* une glace qu'on *casse* en mille morceaux ; on *brise* les liens que l'on *rompt*, de manière qu'il n'en reste pas la plus légère apparence. Mais, dans l'emploi de ces mots, on a surtout égard à la manière d'opérer qu'ils expriment : le choc *casse*, les efforts pour ployer *rompent*, les coups violents *brisent*.

CASSEROLE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à divers usages.

CASSE-TÊTE. s. m. Sorte de massue faite de pierre ou de bois très-dur, dont plusieurs peuples sauvages se servent dans les combats. || Fig. et fam., Vin gros et fumeux qui porte à la tête, qui la rend pesante. *Les gros vins du Midi sont des casse-tête.* || Fig. et fam., se dit d'Un travail qui demande une grande application ; d'Un calcul long et embrouillé ; d'Un jeu compliqué et qui exige beaucoup de combinaisons.

CASSETIN. s. m. Voy. Typographie.

CASSETTE. s. f. (lat. *capsa*). Petit coffre où l'on serre ordinairement des objets de prix et de peu de volume. || *La c. du roi*, Son trésor particulier. *Le roi lui a donné une pension sur sa c.*

CASSEUR. s. m. N'est guère usité que dans ces loc. proverb. et pop. : *Un c. d'assiettes*, Un tapageur, un querelleur ; *Un grand c. de raquettes*, Un homme fort et vigoureux.

* **CASSICAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Pie-Grièche.

* **CASSIDAIRE.** s. m. T. Zool. Voy. Buccinoïdes. = * **CASSIDAIRES.** s. m. pl. et * Casside. s. m. T. Entom. Voy. Cycliques.

* **CASSIE.** s. f. * **CASSIÉES.** s. f. pl. et **CASSIER.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CASSINE. s. f. (ital. *casina*, petite maison). T. Guerre. Petite maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'embusquer, se retrancher. *Il fallut déloger les ennemis de leurs cassines.* || Se dit, dans certaines provinces, d'Une petite maison de plaisir hors la ville. || * Pop., Maison de chétive apparence, ou Maison mal tenue, mal administrée.

CASSIOPÉE. s. f. T. Astron. Voy. Constellation.

* **CASSIPOURÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Lindley range sous ce nom, à la suite des Loganiacées, mais avec doute, une petite famille botanique composée

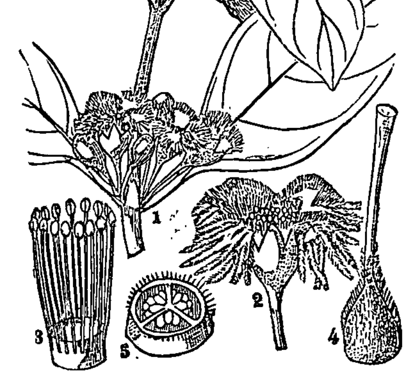

de 2 genres et de 7 espèces seulement. Les Cass. sont des arbres ou des arbustes propres aux régions tropicales. Leurs caractères sont : Feuilles opposées, presque entières, à stipules interpétiolaires. Fleurs axillaires, soit solitaires, soit en bouquets. Calice campanulé, valvé, à 4 ou à 5 divisions. Pétales 4-5, frangés, insérés au fond du calice. Étamines 2 ou 3 fois aussi nombreuses que les pétales, distinctes, insérées au fond du calice ou au dos du disque ; filets libres ; anthères biloculaires, introrses. Ovaire supère, à 3 ou 5 loges, chaque loge renfermant 2 ou plusieurs ovules pendants ou attachés à l'axe ; style unique ; stigmate obtus. Fruit bacciforme ou capsulaire. Embryon dans l'axe d'un albumen charnu ; radicule supère ; cotylédons plats ou demi-cylindriques [Fig. 1. *Cassipoura elliptica ;* 2. Fleur ; 3. Étamines ; 4. Pistil ; 5. Coupe transversale de l'ovaire.] — Ces plantes sont sans usages

*** CASSIQUE.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Cassiques* sont des oiseaux de l'ordre des *Passereaux* et de la famille des *Conirostres*. Ils forment dans la classification de Cuvier un genre qui se distingue par les caractères suivants : Grand bec conique, gros à la base, effilé à la pointe ; narines petites et rondes ou ovalaires ; sur le maxillaire supérieur, échancrure qui pénètre dans les plumes du front, et se termine chez quelques-uns de ces oiseaux par une tubérosité. Ce groupe comprend plusieurs sous-genres : les *Cassiques* proprement dits, les *Troupiales*, les *Carouges*, les *Oxyrhynques* et les *Pit-pits*.

I. Les *Cassiques proprement dits* (*Cassicus*) ont un bec conique, plus long que la tête et plus haut que large ; l'échancrure frontale est circulaire et présente une gibbosité : elle est aussi bordée de plumes ; les yeux, petits et ovales, sont voisins des bords du bec. Leurs pattes robustes et munies d'ongles arqués, permettent à ces oiseaux de s'accrocher aux branches avec solidité (Fig. 1. *Cass. Montézuma*). Autrefois confondus avec les Troupiales, les Cassiques en ont été distraits à cause de leur taille plus grande, et parce qu'ils ne voyagent pas en troupes. Ils habitent les forêts de l'Amérique du Sud où ils sont connus sous le nom d'*Yapus*. Ils jouissent de la faculté d'articuler des mots, et sont assez dociles. Des vers, des insectes, des baies et des graines composent leur nourriture. Les femelles, d'un tiers plus petites que les mâles, font, chaque année, plusieurs couvées de 2 à 4 œufs. La couleur noire est commune aux deux sexes. Ces oiseaux suspendent leurs nids à l'extrémité de branches d'arbre. Le *C. huppé* construit le sien en forme de bourse longue d'environ 1 mètre et large de 25 centim. à sa partie inférieure qui est hémisphérique ; l'entrée est vers le haut. Le *C. jupupa* choisit les rameaux qui pendent au-dessus de l'eau, et donne à son nid la forme d'une coloquinte. Le *C. Pupui* ou *Yapu noir*, appelé *Amblyramphe* par Prévost, a l'échancrure frontale moins profonde que les autres *Cassiques*. Le *C. diadème* sert de passage aux Troupiales ; l'échancrure du bec est à peine marquée.

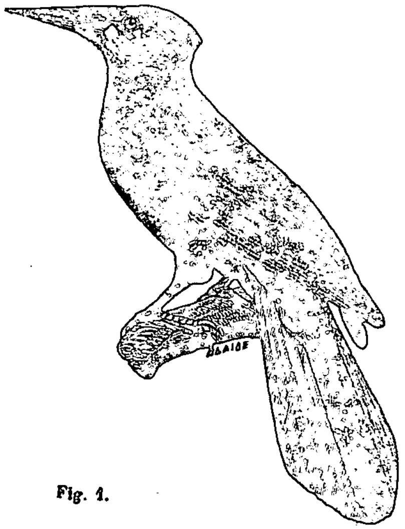

Fig. 1.

II. Les *Troupiales* (*Icterus*) ont le bec légèrement arqué et une échancrure aiguë. Vieillot a voulu changer leur nom en celui de *Carouge*, sous lequel Cuvier décrit un autre groupe de Cassiques. Les Troupiales vivent par troupes nombreuses, et se nourrissent de graines et d'insectes qu'ils cherchent dans les champs cultivés. Ils se retirent dans les bois pendant la saison des amours. Ces oiseaux sont très-répandus au Chili et au Paraguay. Parmi les espèces de ce genre, nous citerons le *Trou. chrysocéphale* (Fig. 2) qui a le bec, les pieds, le front, les joues, le cou, la gorge, la poitrine et le ventre d'un beau noir ; le dessus de la tête, la nuque, la partie antérieure de l'aile, les plumes de l'anus, les couvertures de la queue et le bas des jambes au-dessus du genou, d'un jaune éclatant ; les pennes des ailes et de la queue d'un noir terne.

III. Les *Carouges* (*Xanthornus*) ont le bec tout à fait droit ; c'est ce caractère qui sert à les distinguer des Troupiales, auxquels ils ressemblent sous les autres rapports. Ces oiseaux ne se rencontrent qu'en Amérique, où ils vivent généralement par paires. Ils se répandent dans les plaines où ils cherchent les insectes dont ils font leur nourriture exclusive. Le *Car. banane* est ainsi nommé, parce qu'il dispose son nid en forme de quart de sphère, et l'abrite sous une feuille de bananier. Le *Car. à gorge noire* construit le sien en forme d'écuelle à deux oreilles, et le suspend à l'extrémité de deux branches flexibles. Les *Carouges à long bec* se réunissent sur le même arbre et y disposent leurs nids en longs sacs cylindriques. Nous mentionnerons encore une espèce à bec court qui ressemble au Pinson. C'est l'*Icterus pecoris*, d'un plumage noir violet, avec la tête et le cou d'un gris brun. Il vit en troupes auprès des bestiaux, et, comme le Coucou, dépose ses œufs dans des nids étrangers.

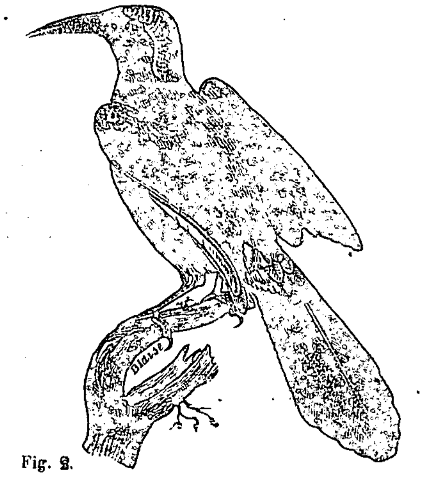

Fig. 2.

IV. Les *Oxyrhynques* (*Oxyrhynchus*) ont le bec court, droit, conique. L'espèce la mieux connue est l'*Oxyr. en feu*, dont le front est surmonté d'une huppe à barbes rouges et brunes.

V. Les *Pit-pits* (*Dacnis*) ont le bec conique et aigu comme les Carouges ; mais ils sont beaucoup plus petits que ces derniers. Ils vivent par troupes dans l'Amérique méridionale. L'espèce type est le *Pit-pit bleu*, dont la tête, le dos et les ailes sont noirs et le reste d'un beau bleu.

CASSIS. s. m. [On prononce l'S finale.] T. Bot. Nom vulg. d'une espèce de groseillier à fruits noirs et aromatiques. || Le fruit de cet arbuste, et La liqueur qu'on fabrique avec ce fruit. *Manger du c. Un verre de c. Le c. est stomachique.*

*** CASSITÉRITE.** s. f. T. Minér. Voy. ÉTAIN.

CASSOLETTE. s. f. Vase dans lequel on fait brûler ou évaporer des parfums, et qui a ordinairement un couvercle percé d'ouvertures par lesquelles s'échappe la fumée ou la vapeur. || Se dit de L'odeur même qui s'exhale de la c. *Voilà une agréable c.* — Fam. et iron., *Quelle c. !* se dit D'une odeur désagréable.

CASSON. s. m. Pain informe de sucre fin.

CASSONADE. s. f. (esp. *casa*, caisse). Voy. SUCRE.

CASSURE. s. f. L'endroit où un objet est cassé. *Raccommoder une c.* — Famil., *La c. de son bras est bien reprise.*

*** CASSUVIUM.** s. m. T. Bot. Voy. ANACARDIACÉES.

*** CASSYTHACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs monodichlamydées, à anthères s'ouvrant par des valves recourbées, à carpelle unique, à feuilles consistant en simples écailles, à fruit enseveli dans un calice charnu et persistant. — *Caractères bot.* : Plantes offrant l'aspect de la Cuscute d'Europe, et vivant comme elle en parasites sur d'autres végétaux. Point de feuilles proprement dites ; elles sont remplacées par des écailles qui se montrent çà et là sur leurs tiges incolores, grimpantes et en forme de cordes. La structure générale des fleurs est celle des Laurinées. Calice à 6 divisions, dont les 3 extérieures sont petites et peu apparentes. Étamines 12, pétaloïdes, disposées sur 4 rangs ; les deux rangs externes formés d'étamines parfaites, ayant 2 anthères biloculaires, à valves recourbées et tournées en dedans ; la troisième rangée est très-petite, avec 2 glandes à la base de chacune d'elles, tandis que les valves des anthères sont tournées en dehors ; la quatrième rangée est abortive et en forme d'écailles. Ovaire uniloculaire, contenant un seul ovule, et se prolongeant en un style court, avec un stigmate simple. Fruit consistant en une noix entourée du calice charnu, grossi et persistant. Il ne contient qu'une seule graine sans albumen ; embryon à cotylédons plano-convexes, et à radicule supère. [Fig. 1. *Cassytha filiformis ;* 2. Fleur ; 3. Fruit ; 4. Le même coupé transversalement.]

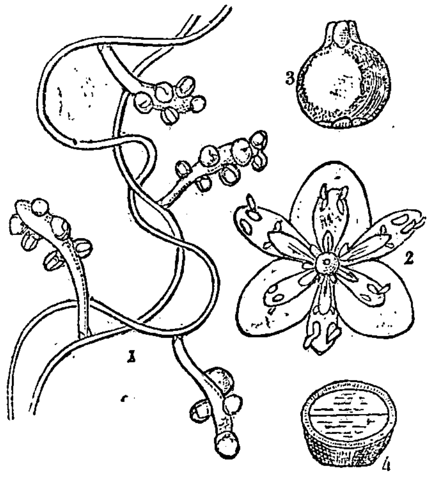

Cette fam. ne comprend que le seul genre *Cassytha*, lequel se compose de 9 espèces. Toutes ces plantes appartiennent aux contrées tropicales des deux continents. Elles sont sans usages.

*** CASTAGNEAU.** s. m. T. Ichth. Voy. LABROÏDES.

CASTAGNETTE. s. f. (lat. *castanea*, châtaignier).

Enc. — Les *Castagnettes* sont un instrument de percussion composé de deux petites pièces de bois ou d'ivoire, rondes, concaves et offrant quelque analogie avec les valves du fruit du châtaignier. On les fait résonner en appliquant vivement ces concavités l'une contre l'autre. Cet instrument est fort usité chez les Espagnols, les Portugais, les Maures et ces hordes errantes qu'on appelle Bohémiens. Il sert à accompagner des airs de danse : on marque le mouvement en battant au moins autant de fois qu'il y a de notes dans la mesure. — Les castagnettes étaient parfaitement connues des anciens, qui les appelaient *crotala* et *crumata*. Les femmes qui en jouaient étaient nommées *crotalistriæ*. Alors, comme aujourd'hui, elles servaient surtout à accompagner les danses lascives des peuples de la péninsule hispanique. Virgile, dans la petite pièce qu'on lui attribue, et qui est intitulée *Copa*, dit :

> Crispum sub *crotalo* docta movere latus.

Martial, dans le même sens, s'exprime ainsi :

> Edere lascivos ad *bœtica crumata* gestus
> Et gaditanis ludere docta modis.

Saint Clément d'Alexandrie prétend que les crotales furent inventées en Sicile.

*** CASTAGNEUX.** s. m. T. Ornith. V. BRACHYPTÈRES.

*** CASTAGNOLE.** s. f. T. Ichth. V. SQUAMMIPENNES.

*** CASTANÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. CORYLACÉES.

*** CASTANOSPERMUM.** s. m. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

CASTE. s. f. Se dit Des catégories, des classes entre lesquelles une nation est partagée par la loi civile et religieuse. || Par ext., se dit aussi de Certaines classes de personnes pour les distinguer du reste de la nation à laquelle elles appartiennent, et, dans ce sens, ne s'emploie guère que par dénigr. *L'esprit de c. Il a tous les préjugés de sa c.*

Enc. — L'étymologie du mot *Caste* est tout à fait inconnue ; nous avons emprunté ce mot aux Portugais qui, après leur établissement dans l'Inde, s'en servirent pour désigner les classes héréditaires entre lesquelles se partage la population indigène de cette vaste contrée. — Nous avons déjà vu, au mot BRAHMANISME, les noms que porte chacune de ces grandes classes, et l'origine divine attribuée à cette déplorable institution.

D'après les lois de Manou, chaque c. a ses fonctions spéciales et des prérogatives d'autant plus multipliées et plus honorables qu'elle est plus élevée. Chaque individu doit rester dans la c. où il est né, et il lui est défendu, sous les peines les plus sévères, de chercher à se soustraire aux obligations qu'elle lui impose. — La c. la plus noble est celle des *Brahmanes* ou la c. sacerdotale. Les Brahmanes portent des vêtements particuliers, s'abstiennent de toute nourriture animale, et jouissent d'une foule de priviléges, de ceux, par ex., de ne pouvoir être frappés et d'être les seuls conseillers des princes. Les uns se consacrent exclusivement au culte soit de Vischnou, soit de Siva, et forment comme une sorte de clergé sédentaire attaché au service des temples. Quelques-uns, comme les *Wanaprastas*, habitent la solitude et passent leur vie dans la contemplation, ou, comme les *Sannyassis*, ne vivent que d'aumônes, et aspirent à une sainteté parfaite. Ces deux dernières classes ont donné naissance à une multitude de sectes fanatiques, parmi lesquelles nous citerons les *Djoguis*. — Les Brahmanes, respectables par leur science et leur vertu, sont aujourd'hui extraordinairement rares. La plupart de ces prêtres héréditaires se livrent à la volupté et à l'ambition, et font à peu près tous les métiers. Ils sont spéculateurs, médecins, employés, et même soldats et espions au service de la Compagnie des Indes. — Les *Kchatriyas* ou guerriers forment la deuxième c. Ils se considèrent comme les descendants des anciens rois indiens, et sont destinés à l'état militaire. Ils donnent le nom de *Radcha* ou *Radjah* à leurs chefs ou seigneurs. Cette c. a presque entièrement disparu ; néanmoins, dans le Dékhan, les chefs des *Naïrs* passent pour lui appartenir. — La troisième c., celle des *Vaisiyas*, se compose de tous ceux qui, d'une manière quelconque, s'occupent de commerce ou d'industrie. Depuis que les princes indiens entretiennent des armées mercenaires, les Waisiyas s'enrôlent fréquemment à leur service. On donne le nom particulier de *Banians* à ceux qui se livrent au commerce, surtout dans les pays étrangers. — Les *Soudras*, c.-à-d. les laboureurs et les ouvriers, constituent la quatrième c. Ils se divisent en une foule de corporations selon les métiers qu'ils exercent. Au-dessous des Soudras, on range une multitude d'individus, qui sont les descendants de tous ceux qui ont été dégradés de leur c. primitive pour avoir contracté des unions illicites. Cette classe mêlée porte dans l'Inde le nom de *Burren-Sunker* ou *Warna-Sankra*, et se subdivise, selon plusieurs auteurs, en 36 castes secondaires. — Enfin, au-dessous de la plus méprisée de ces subdivisions, se trouvent les *Parias*, qui n'appartiennent à aucune c., que les Indous rejettent de leur société, et dont ils regardent le contact comme une souillure. Leur condition est des plus misérables. Malgré cela, leur croyance à la métempsycose, à une vie passée, cause de leur sort dans celle-ci, et à une vie future qui sera la récompense du présent, fait qu'ils ne songent pas même à se plaindre, encore moins à se révolter contre l'institution brahmanique qui les a ainsi dégradés.

Mais les Indous ne sont pas le seul peuple qui ait été soumis au système des castes. L'Égypte ancienne l'avait connu, et il paraît que cette institution a également régné dans l'ancien empire d'Assyrie. Les historiens font remonter l'établissement du régime des castes en Égypte, à l'époque de l'invasion de ce pays par les Éthiopiens, c.-à-d. à une époque impossible à déterminer, mais antérieure à l'an 2400 avant notre ère. Les castes égyptiennes étaient au nombre de trois, deux supérieures, celles des prêtres et des guerriers, et une inférieure, qui comprenait les artisans et les laboureurs. Les prêtres possédaient les deux tiers du sol, et n'étaient soumis à aucune charge. Ils avaient, en outre, le monopole des connaissances humaines et de l'administration de la justice. Les guerriers étaient seuls chargés de la défense du territoire. Ils devaient entretenir constamment sur pied une armée de 180,000 hommes. Chaque chef de famille possédait 12 aroures ou arpents de terre libres de toute charge. Tout le reste de la population était renfermé dans la troisième c., qui se subdivisait elle-même en autant de sections particulières qu'il y avait de métiers. Cette c. payait seule l'impôt, et travaillait pour les deux autres. — Dans chacune de ces castes, les charges, les fonctions et les priviléges se transmettaient invariablement de père en fils, et la loi religieuse frappait de l'interdiction la plus absolue tout changement de condition sociale.

On a rencontré encore quelques vestiges d'un ancien régime de castes dans quelques îles de l'Océanie ; mais, heureusement pour l'humanité, cette institution funeste a disparu du globe entier, l'Inde exceptée. Bien plus, le christianisme, en proclamant que tous les hommes sont frères et que tous sont égaux devant Dieu, a rendu impossible toute rétrogradation des peuples vers ce régime oppresseur. Lui seul, même, aura la puissance de détruire ce régime dans les lieux où ce dernier subsiste encore, car il a été et sera toujours le grand moyen d'affranchissement physique et moral de l'homme. Là où règne la loi chrétienne, il existe sans doute des distinctions naturelles et sociales, les distinctions étant le fondement même de la société, mais il n'y a plus de classes proprement dites, il n'y a plus de barrières déclarées infranchissables au nom de la Divinité.

CASTEL. s. m. (lat. *castellum*, château). Mot ancien d'où est venu celui de château. *Vivre dans son c. Un vieux c.* Fam.

*** CASTELA.** s. m. T. Bot. Voy. Ochnacées.

CASTILLE. s. f. Débat, démêlé, différend de peu d'importance. N'est guère usité que dans ces phrases familières. *Ils ont toujours quelque c. ensemble ; Ils sont toujours en c.*

*** CASTILLOA.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

CASTINE. s. f. (all. *kalkstein*, pierre calcaire). T. Minér. Voy. Chaux.

CASTOR. s. m. (gr. κάστωρ). Quadrupède mammifère rongeur, dont la fourrure et le poil servent à divers usages. *Peau de c. Poil de c. Chapeau de c.* ‖ Chapeau fait avec le poil du c. *Acheter un c. neuf. Un c. usé.* — *Demi-c.*, Chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de c., et dans lequel il entre d'autres poils ou de la laine. — Fig. et fam., *C'est un demi-c.*, se dit D'un homme dont la conduite est plus qu'équivoque. ‖ * T. Pharm. *Huile de c.*, Huile de ricin.

Enc. — Le *Castor* appartient à l'ordre des *Rongeurs* et y constitue un genre bien caractérisé. Il se distingue de tous les autres Rongeurs, par sa queue large, presque ovale, aplatie horizontalement, et recouverte d'écailles formées de poils agglomérés et analogues aux ongles de l'homme. Il a 5 doigts à chaque pied, et le plus long est celui du milieu. Les pieds de derrière, bien plus longs que ceux de devant ont les doigts réunis par une membrane, et il y a un ongle double et oblique à celui qui suit le pouce. Leurs mâchelières au nombre de 4 partout, et à couronne plate, semblent faites d'un ruban osseux replié sur lui-même, de sorte qu'on voit une échancrure au bord interne et 3 à l'externe dans les supérieures : c'est l'inverse dans les inférieures. — Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, le *C. du Canada* (*Castor fiber*).

Le C. est un des Rongeurs les plus remarquables par sa taille : il a environ 65 centim. de longueur, sans compter la queue, et sa hauteur est d'environ 32 centim. Sa vie est presque tout aquatique: la palmure de ses pieds de derrière et la forme de sa queue l'aident également bien à nager et à plonger. Cette dernière faculté est encore favorisée par la disposition de la conque de l'oreille qui peut s'abaisser à volonté, de manière à empêcher l'entrée de l'eau dans le conduit auditif. Enfin, la langue, très-peu extensible, paraît susceptible de s'appliquer en arrière contre le palais, et de remplir ainsi le rôle d'un opercule, lorsque le C. travaille au fond de l'eau. — Le pelage du C. est soyeux, long et luisant, et en général de couleur rouge-marron, plus foncée en dessus qu'en dessous ; mais il est assez variable. En effet, on en trouve de tout noirs, ainsi que d'entièrement blancs. Au-dessous de ce pelage, il existe un duvet très-fin, très-serré, imperméable à l'eau, et d'une couleur grise comme argentée. C'est ce duvet qui est si recherché pour l'industrie de la chapellerie. Cependant à cette heure il est généralement remplacé par la soie, la race des Castors étant tellement réduite, que les peaux de ces animaux tendent à disparaître du marche européen. Une peau de C. tué en hiver contient ordinairement de 600 à 700 grammes de ce duvet qui a valu souvent jusqu'à 400 fr. le kilogr. La fourrure du C. n'est pas le seul objet de commerce que donne sa dépouille. Il fournit encore à la médecine l'un de ses meilleurs médicaments antispasmodiques, le *Castoreum*, substance résinoïde d'un brun rougeâtre à l'extérieur et d'un fauve jaunâtre à l'intérieur, d'une odeur forte et pénétrante, et d'une saveur âcre et amère. Elle est sécrétée par des glandes particulières situées sous la peau de l'abdomen, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses. Le prix de ce médicament, qui du reste ne s'emploie qu'à faible dose, est toujours extrêmement élevé.

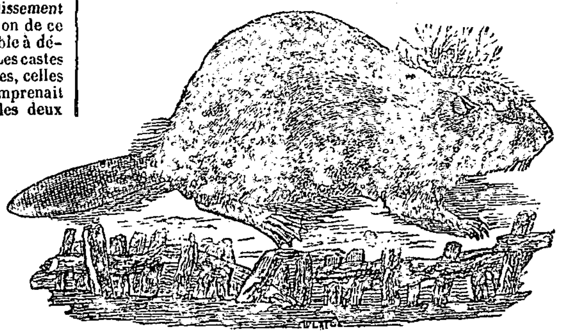

Qui n'a entendu parler des travaux de construction exécutés en commun par les Castors du Canada, des digues par lesquelles ils barrent le cours des rivières, et des villages que se construisent ces industrieux animaux? Ces ouvrages réellement merveilleux, dont l'existence ne peut être révoquée en doute, ne seront bientôt plus, comme le C. lui-même, qu'un souvenir. En effet, il ne les exécute que dans les lieux assez déserts et assez éloignés du séjour de l'homme pour qu'il puisse s'y établir avec sécurité, et l'espace lui manquera bientôt dans l'Amérique du Nord. C'est au mois de juin que les Castors, jusqu'alors isolés par familles, se réunissent en bandes de 200 à 300 environ, et cherchent un emplacement convenable pour leurs villages. Ils choisissent des eaux assez profondes pour ne pas geler jusqu'au fond, et autant qu'ils le peuvent, des eaux courantes, parce que, en coupant le bois au-dessus, le courant l'amène où ils veulent. Leur premier travail consiste à barrer la rivière afin d'obtenir un niveau constant. Si quelque gros arbre se trouve sur les bords de l'eau, nos Rongeurs, à l'aide de leurs fortes incisives, le coupent à 35 centim. au-dessus du sol, mais de telle façon qu'il tombe au travers de la rivière. Ils l'ébranchent ensuite de manière à ce qu'il porte également partout. D'autres arbres, moins volumineux, sont coupés, ébranchés et façonnés en pilotis. Quelques Castors maintiennent ces pieux debout, tandis que d'autres creusent au fond de l'eau les trous qui doivent les recevoir. Ces pilotis verticaux sont ensuite liés et entrelacés avec des branchages flexibles. Enfin, la charpente de leur construction achevée, nos ingénieux architectes vont chercher de la terre argileuse, la gâchent avec leurs pieds, la battent avec leur queue, et en forment des pelotes avec lesquelles ils revêtent leur charpente. Plusieurs rangées de pilotis sont ainsi plantées l'une devant l'autre, et la construction terminée offre l'aspect d'une digue légèrement arquée en amont, ayant 3 à 4 mètres d'épaisseur à la base, environ 1 mètre au sommet, et 3 à 3 m. 1/2 de hauteur, sur quelquefois 30 mètres de largeur. Mais lorsque les Castors rencontrent un lac à leur convenance, et dont le niveau est constant, ils se dispensent de ces pénibles travaux, et s'occupent seulement de la construction de leurs cabanes. Ils construisent celles-ci sur pilotis plein, près du bord de l'eau. Leur forme est à peu près ronde, et leur diamètre de 1 m. 30 à 3 mètres, suivant le nombre des habitants. Les murs, qui sont épais de 65 centim. environ, s'élèvent d'abord verticalement, puis ils sont recouverts d'une espèce de dôme. Chaque cabane est divisée en 2 étages : la famille du propriétaire habite l'étage supérieur ; l'inférieur sert de magasin pour les branches, écorces et racines dont ces animaux se nourrissent. La cabane n'a qu'une porte qui donne sous l'eau ; ainsi le C. ne sort de chez lui qu'en plongeant. Il ne reste dans cette demeure que l'hiver ; pendant l'été les couples se dispersent et habitent des terriers qu'ils se creusent toujours dans le voisinage des eaux. Partout où ils sont trop inquiétés ou trop peu nombreux pour former ainsi des sociétés temporaires, les Castors vivent constamment dans des terriers et ne se construisent pas de cabanes. Réunis en société, ils n'exécutent leurs travaux que la nuit, et dorment toute la journée.

La race des Castors n'est pas exclusivement propre à l'Amérique du Nord. Elle paraît avoir été jadis assez répandue en Europe. Il en existe encore quelques-uns qui vivent dans des terriers, le long du Rhône, du Danube, du Weser et d'autres rivières ; mais ils sont excessivement rares. En France, on les désigne sous le nom de *Bièvres*. La Bièvre ne paraît nullement différer du C. du Canada. — Le C. s'apprivoise aisément. En domesticité, son instinct pour la construction se manifeste encore. Sa voix consiste en un petit cri plaintif, qui se change, quand on l'inquiète, en un murmure sourd et une espèce d'aboiement faible.

Nous rangeons, avec Cuvier, à la suite du C., un autre grand Rongeur, qui a reçu les noms de *Couï*, *Couïa*, *Coypou* et *Myopotame*. Cet animal, qui est le seul de son espèce, ressemble au C. par sa taille, par ses 4 molaires à peu près composées de même, par ses fortes incisives, et par ses pieds pentadactyles, dont ceux de derrière sont palmés ; mais sa queue, quoique écailleuse, est ronde et allongée. Il se trouve dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud, où il vit dans des terriers sur le bord des rivières : il nage avec une extrême facilité. Son poil, gris-jaunâtre, et fourni de duvet à sa base, s'emploie dans la chapellerie comme celui du C. Longtemps on importa en Europe les peaux de Myopotame par milliers, sous le nom de *Raconde*. Cet animal s'apprivoise et s'attache aisément. En domesticité, il est omnivore.

CASTORÉUM. s. m. [On pron. *Castoréome.*] T. Méd. et Pharm. Voy. Castor.

CASTORINE. s. f. T. Comm. Sorte d'étoffe de laine légère et soyeuse. *Une redingote de c.*

CASTRAMÉTATION. s. f. (lat. *castra*, camp ; *metiri*, mesurer). T. Art mil.

Enc. — La *Castramétation* est l'art de tracer les camps militaires. Elle est soumise à des règles qui ont nécessairement varié selon les temps et selon les lieux ; mais toujours et partout l'art militaire s'est efforcé de disposer les camps de telle sorte que les troupes puissent passer rapidement de l'ordre de repos à l'ordre de bataille. Les armées modernes, qui se battent en lignes minces, ne peuvent pas évidemment camper comme les armées anciennes qui combattaient en colonnes profondes. Or, c'est précisément ce changement, dû à la substitution des armes à feu aux armes blanches, qui rend inapplicables aujourd'hui les principes de la cast. de l'antiquité. La connaissance de ces principes n'a plus pour nous qu'un intérêt purement historique ; elle est surtout utile en ce qu'elle facilite singulièrement la lecture des auteurs de l'antiquité classique : c'est à ce titre que nous en dirons quelques mots.

Les Grecs et les Romains paraissent être les premiers peuples anciens qui aient introduit de la régularité dans leur manière de camper. On ne sait rien sur la forme des camps des premiers ; mais l'ordre de bataille qu'ils avaient adopté fait présumer qu'ils donnaient la préférence au carré. Le témoignage d'Homère prouve qu'ils campaient sous la tente dès l'époque la plus reculée, et qu'ils protégeaient leurs camps au moyen de retranchements flanqués de tours. Il paraît, en outre, qu'ils plaçaient leurs meilleures troupes aux premiers rangs du côté de l'ennemi, et les moins solides au centre, disposition dont la prudence n'a pas besoin d'être justifiée.

Les Romains ont su de très-bonne heure établir des camps réguliers. Leur habileté dans l'art de la cast. était déjà très-remarquable au temps des guerres de Pyrrhus (av. J.-C. 280-275) : aussi, en voyant pour la première fois un camp romain, ce prince s'écria-t-il que ce n'était pas là un camp de barbares. En faisant la guerre à Pyrrhus, ils surent mettre à profit les perfectionnements imaginés par les ingénieurs de l'école d'Alexandre. C'est surtout à partir de cette époque que les camps romains acquirent la régularité et la solidité qui les ont rendus si célèbres.

Les Romains avaient deux espèces distinctes de camps, des *camps fixes* (*castra stativa*), destinés à garder un point stratégique, et des *camps provisoires* (*castra temporanea, diurna*), qui servaient à loger momentanément des troupes. Ces derniers s'appelaient *hiberna*, quand ils tenaient lieu de quartiers d'hiver, et *æstiva*, lorsqu'ils étaient établis pendant l'été pour perfectionner l'instruction des soldats. — Le premier camp d'hiver remonte au siége de Véïes (av. J.-C. 404-395). Les camps fixes ne devinrent véritablement importants qu'après les grandes guerres qui suivirent la prise de Carthage, parce qu'alors il fallut faire surveiller les pays conquis par des corps retranchés avec soin. Plusieurs de ces camps constituèrent, à proprement parler, de véritables forteresses. On leur donna, surtout sous les empereurs, des proportions très-considérables, et on les munit de tous les établissements nécessaires à une grande agglomération d'hommes, hospices (*valetudinaria*), magasins (*armaria*), ateliers (*fabricæ*), etc. Les camps *temporaires* (*temporanea*), c.-à-d. ceux que l'on construisait quand les troupes étaient en marche, n'étaient pas faits avec moins de soin que les précédents, mais on tenait nécessairemrnt compte de leur destination toute provisoire quant aux matériaux et au fini des ouvrages. Les Romains ont couvert de leurs camps les pays où ils ont fait la guerre, parce qu'ils avaient l'habitude de ne jamais s'arrêter nulle part, même pour une seule nuit, sans former un camp fortifié. Aussi comptaient-ils les jours de marche par le nombre de leurs camps. Lorsqu'une armée consulaire était en marche et que le moment de camper arrivait, un officier nommé *préfet du camp* (*castrorum præfectus*) partait en avant avec quelques centurions, appelés *metatores*, qui étaient chargés de choisir un terrain propre à l'emplacement du camp et d'en tracer la distribution. Autant que possible, ce terrain devait être en pente douce, exposé au midi, à proximité de l'eau, des fourrages et du bois, et assez éloigné des hauteurs voisines pour n'avoir rien à en redouter. Il fallait qu'il fût assez grand pour contenir l'armée entière, c.-à-d. deux légions ou un effectif de 19,200 hommes. On plantait un drapeau blanc à l'endroit où devait être la tente du général en chef, des drapeaux rouges sur les points destinés aux autres officiers, tandis que des piques indiquaient la place de chaque corps. Quand les troupes arrivaient, chacun reconnaissait à ces signes l'endroit qui lui était destiné, parce que la distribution intérieure des camps était réglée d'une manière invariable. Si l'ennemi était loin, l'infanterie tout entière posait les armes pour prendre la pelle ou la pioche. Si l'on avait quelque attaque à redouter, la moitié des fantassins travaillait et l'autre se portait en avant avec la cavalerie pour protéger les travailleurs. Les tentes n'étaient dressées qu'après l'achèvement des retranchements. Dans cet état, le camp avait la forme d'un carré parfait (*castra quadrata*) et quelquefois celle d'un carré long, entouré d'un fossé et divisé en rues toujours droites et presque toutes d'égale largeur. Le fossé (*fossa*) était ordinairement large de 17 à 18 pieds romains (5 m. 08 à 5 m. 30) et profond de 8 à 9 p. (2 m. 36 à 2 m. 65). Le bord intérieur était exhaussé par un retranchement (*vallum*), composé d'un terrassement (*agger*) haut de 1 m. 18, et formé avec les terres retirées du fossé. Enfin, dans l'épaisseur de l'*agger*, on plantait un rang de palissades. Ces palissades (*valli*, *sudes*, *pali*) étaient des rondins ayant de 2 m. à 2 m. 50 de long sur 10 c. environ de diamètre, durcis au feu à leur extrémité supérieure, et munis, autant que possible, de branchages flexibles qui donnaient, par leur entrelacement, assez de solidité à la construction. Lorsque le temps le permettait, on disposait plusieurs lignes de pieux ; on établissait le long du *vallum* des espèces de terrasses où l'on mettait en batterie des balistes ou des catapultes ; ou bien encore on ménageait entre les palissades des ouvertures ou meurtrières à travers lesquelles les archers pouvaient lancer leurs traits. Enfin la partie du rempart qui regardait l'ennemi était quelquefois plus élevée que le reste.

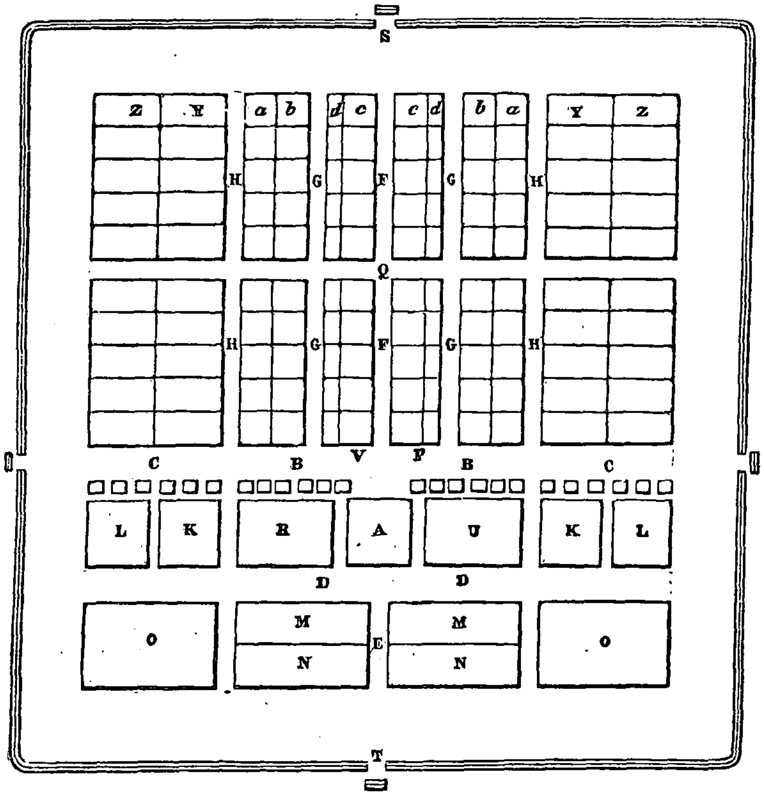

On entrait dans le camp par quatre portes qui étaient habituellement défendues par de petits ouvrages extérieurs. Celle qui regardait l'ennemi s'appelait *Porte prétorienne* ou *extraordinaire* T ; elle faisait face à la *Porte décumane* S, ainsi nommée parce que dix hommes pouvaient y passer de front. Les portes latérales s'appelaient *Porte principale droite* et *Porte principale gauche*. — Par quelque porte que l'on entrât, on trouvait immédiatement entre les tentes et le retranchement, un chemin de ceinture large de 200 pieds (58 m. 96), dans lequel on logeait les bagages et les prisonniers. Le camp lui-même était divisé en quatre parties, par deux rues larges de 50 p. (14 m. 73), qui se croisaient à angle droit en allant, l'une de la porte principale gauche à la droite, l'autre de la porte prétorienne à la porte décumane. La première de ces rues, dite *Via principalis*, V P, était contiguë à une longue avenue appelée *Principia*. Cette voie et l'avenue présentaient ensemble une largeur de 150 p. (44 m. 22), et partageaient le camp en deux sections, *Pars castrorum superior*, du côté de la porte prétorienne, et *Pars castrorum inferior*, du côté de la porte décumane. L'autre voie est marquée dans le plan par les lettres E F F. — Une armée romaine campant toujours dans son ordre de marche, on trouvait en entrant dans le camp par la porte prétorienne, après avoir franchi le chemin de ceinture, les divers corps alliés qui formaient l'avant-garde, l'infanterie en avant NN, la cavalerie en arrière M M, ayant à droite et à gauche deux espaces O O, destinés à recevoir l'un, les envoyés des peuples amis, l'autre, les députés étrangers que quelque affaire conduisait au camp. Venait ensuite une voie D D, large de 100 p. (29 m. 48), puis une place quadrangulaire de près de 1,000 pieds sur 160 (295 m. sur 47 m. 15), dont les petits côtés étaient occupés par des escadrons de cavalerie K K, et des compagnies d'infanterie d'élite L L, préposés à la garde du général. La tente de ce dernier se trouvait au centre de cette place, A, au milieu d'une enceinte de 200 p. de côté (58 m. 96), nommée *Prétoire* (*Prætorium*), parce que, dans les premiers temps, tout chef d'armée s'appelait *Préteur* (*Prætor*). On donnait à une des parties de cette enceinte le nom d'*Augurale*, *Auguraculum*, *Auguratorium*, parce qu'on y prenait les auspices. C'était là, aussi, que l'on offrait les sacrifices aux dieux, et, à cet effet, on y élevait un petit autel de gazon. A droite du prétoire, se trouvait le *Forum* ou marché du camp, U, au centre duquel le ***Légat*** **ou lieutenant (*Legatus*) avait sa tente ; à gauche était le** *Quæstorium*, R, qui renfermait le logement du questeur ou trésorier de l'armée, et servait en même temps d'arsenal. Puis, sur une ligne qui s'étendait du prétoire le long du forum, du quæstorium, etc., étaient rangées les tentes des douze tribuns, B B, à côté desquelles, à droite et à gauche, se voyaient celles des commandants des troupes alliées, C C. Ces tentes s'ouvraient du côté de la porte décumane. Elles s'élevaient sur le *Front du camp*, c.-à-d. sur l'avenue transversale que l'on appelait *Principia*. Un tiers de ce long espace était destiné aux enseignes, aux chevaux et aux bêtes de charge des tribuns ; le reste servait pour les mouvements des troupes. C'était là, aussi, que l'on rendait la justice. — Immédiatement après la *Principia*, dans la partie basse du camp, se déployaient les légions et le reste des troupes alliées. Leurs divers corps formaient six longues colonnes perpendiculaires au front du camp, et séparées par quatre voies, H H, G G, larges de 50 p. (14 m. 73). Ces colonnes étaient coupées à moitié de leur longueur par une voie transversale, Q, large également de 14 m. 73, que l'on appelait *Voie quintane* (*Via quintana*), parce qu'elle était tracée après la cinquième cohorte. Les quatre colonnes du centre étaient occupées par les légions, celles des extrémités par les alliés, cavalerie, Y, et infanterie, Z. Les fantassins romains occupaient la moitié des deux colonnes centrales et les deux autres colonnes en entier. Les *Hastaires* (*Hastati*) ou piquiers se trouvaient en *a a*, les *Princes* (*Principes*) en *bb*, et les *Triaires* (*Triarii*) en *d d*. Ces deux dernières classes de soldats étaient l'élite de l'armée. La cavalerie, *cc*, se déployait des deux côtés de la voie qui allait de la porte décumane au prétoire. Chaque cohorte occupait une superficie de 10,000 p. carrés (870 m.). On comptait une tente par officier et une autre pour 10 hommes. Ces tentes étaient faites en peaux d'animaux cousues ensemble, et présentaient, les unes, celles des chefs, l'image d'un carré ; les autres, celles des soldats, la figure d'un triangle vertical.

Le camp que nous venons de décrire appartient à l'époque la plus florissante de l'art militaire romain. Mais les principes de l'ancienne cast. tombèrent peu à peu en désuétude sous les empereurs. Végèce, qui écrivait au commencement du v^e siècle, nous apprend que de son temps, les armées avaient perdu l'habitude de fortifier leurs camps, et il ajoute que cette négligence les exposait à des surprises. Là, où les généraux prenaient encore la précaution de se retrancher, on établissait une enceinte dont la forme variait selon le terrain, et qui consistait en un mur haut de 3 p. (0 m. 88), et construit en carrés ou briques de gazon. L'excavation produite par l'enlèvement de ces terres tenait lieu de fossé. Quand le sol était trop friable pour qu'on pût découper ainsi le gazon, on creusait à la hâte un fossé large de 5 p. (1 m. 47) et profond de 3 (0 m. 88), dont la terre, rejetée à l'intérieur, formait un retranchement, derrière lequel on pouvait reposer en sûreté. Dans les circonstances les plus graves, lorsqu'on craignait une attaque sérieuse, ou que l'armée devait faire un long séjour sur le même point, en face de l'ennemi, on donnait au fossé une largeur de 9 à 17 p. (2 m. 65 à 5 m. 08), et l'on élevait un retranchement que l'on couronnait d'un parapet et de créneaux. Des claies, des fascines et des troncs d'arbres servaient à empêcher l'éboulement des terres.

Les armées de l'Europe moderne n'ont commencé à étudier la cast. qu'au XIV^e siècle au plus tôt, c.-à-d. lorsque la grande guerre commença à être pratiquée. D'après le P. Daniel, le camp que les troupes françaises du marquis de Mantoue formèrent, en 1503, sur les bords du Garigliano, dans le royaume de Naples, est le premier camp régulier dont il soit question dans notre histoire.

Aujourd'hui les troupes en marche ne campent plus, elles bivouaquent. Notre cast. n'a donc rien qui ressemble aux *Castra temporanea* des Romains ; cependant elle établit quelquefois des camps permanents qui ne sont pas sans rapport avec les *Castra stativa*. Comme ces derniers, ces camps sont destinés à couvrir une place forte, à observer l'ennemi, à faire reposer le corps d'armée qu'ils renferment, à garder ou surveiller une conquête, enfin, à servir de lieu de ravitaillement. Ils durent plus ou moins longtemps selon l'objet qu'on a en vue, et, comme ils sont toujours en pays ennemis, on les entoure de bons ouvrages de fortification. Ils doivent toujours être situés de telle sorte que leurs communications soient constamment libres, et que leurs flancs soient toujours bien appuyés, et découverts à une assez grande distance, pour que l'ennemi ne puisse leur dérober ses mouvements. Outre ces camps, que l'on appelle *Camps retranchés*, il en existe d'autres dits *Camps d'instruction* ou *de manœuvres*, parce qu'ils sont employés à perfectionner l'instruction des armées ; mais ceux-ci ne se forment qu'en temps de paix. — Pour plus de détails, cons. le remarquable ouvrage de DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste*.

CASTRAT. s. m. Chanteur qui, dans son enfance, a été mutilé dans le but d'empêcher la mutation de la voix à l'âge de puberté. *La voix des castrats avait un timbre et un accent beaucoup plus pénétrant que les voix de femmes. Les castrats remplissaient les rôles aujourd'hui remplis par les contralti.*

CASTRATION. s. f. T. Chir. Opération par laquelle on rend un homme ou un animal incapable de se reproduire. ‖ * T. Hortic. Par ext., se dit de L'excision des anthères d'une fleur, ce qui la rend infertile.

CASUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'a rien de certain, d'assuré. Peu us.

*** CASUARINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs diclines et en chatons, à ovaire uniloculaire, avec 1 ou 2 ovules ascendants et à radicule supère. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbustes à branches retombantes, à rameaux articulés et à entrenœuds striés. Feuilles absentes, remplacées par des gaines courtes, dentées, à côtes saillantes. Fleurs en épis, unisexuées chacune accompagnée d'une bractée simple. Fleurs mâles en épis, verticillées autour des renflements d'un rachis articulé. Bractées au nombre de 2, membraneuses, situées à droite et à gauche d'un calice biparti, dont les sépales disposés en avant et en arrière, adhèrent par leur sommet, et, au moment de la floraison, se détachent ensemble de leur base et forment alors une sorte de coiffe sur l'anthère. Étamine unique ; filet subulé ; anthère droite, à deux loges parallèles et contiguës, s'ouvrant par une fente longitudinale. Fleurs femelles réunies en têtes compactes, analogues aux cônes des conifères, supportées par un rachis non articulé ; calice nul. Ovaire uniloculaire, avec un seul ovule orthotrope ascendant obliquement, ou 2 ovules placés côte à côte. Styles 2, unis à leur base. Cariopses ailés, groupés en un cône, cachés dans des bractées épaisses et sessiles. Graine droite, enveloppée d'un réseau serré de vaisseaux spiraux, sans albumen ; radicule supère. [Fig. 1. Rameau de *Casuarina*, portant des fleurs femelles ; 2. Épi de fleurs mâles ; 3. Fleur mâle ; 4. Fleur femelle ; 5. Valves du calice, dont le fruit mûr a été enlevé ; 6. Coupe de l'ovaire à moitié mûr ; 7. Coupe du fruit, pour montrer la graine et l'embryon.]

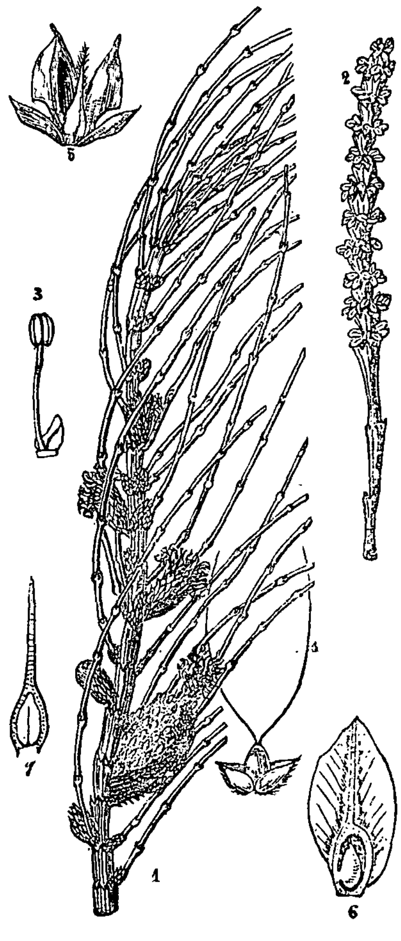

Cette famille, qui a été créée aux dépens de celle des Conifères, ne comprend que le genre *Casuarina* ou *Filao*, composé d'une vingtaine d'espèces, appartenant pour la plupart aux régions tempérées du continent Australien. Une seule, la *C. à feuilles de prêle* (*C. equisetifolia*), habite les parties tropicales du grand Archipel Indien, et une autre, la *C. nodiflora*, a été trouvée à la Nouvelle-Calédonie. — Quoique dépourvus de feuilles, ces arbres fournissent un bois de charpente dur, pesant et d'excellente qualité; les colons européens de l'Australie le nomment *Bois de bœuf*, parce qu'il ressemble, par sa couleur, à une tranche de bœuf cru. Les naturels de la Nouvelle-Hollande le préfèrent, dit-on, à tout autre, à cause de sa pesanteur, pour en fabriquer leurs casse-tête. L'écorce de la *C. equisetifolia* est légèrement astringente. Celle de la *C. muricata* est employée, dans l'Inde, comme tonique; on l'administre sous forme d'infusion. Suivant Backhouse, les jeunes rameaux et les jeunes cônes de la *C. quadrivalvis*, sont doués d'une agréable acidité, ressource précieuse pour apaiser, à défaut d'eau, la soif des voyageurs. Les bestiaux en sont très-avides.

CASUEL, ELLE. adj. (lat. *casualis*). Fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. *Cela est fort c.* ‖ *Emploi c.*; *Charge casuelle*, Emploi sujet à révocation; Charge que les familles pouvaient perdre par la mort de ceux qui en étaient pourvus. — *Droits casuels*, Certains profits de fief qui arrivaient fortuitement, comme les lods et ventes, etc. *Le droit d'aubaine était un droit casuel.* — *Parties casuelles*, Droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'État. Se disait aussi Du bureau établi pour le recouvrement de ces sortes de droits. *Charge vacante aux parties casuelles*, Charge qui vaquait au profit du roi. = CASUEL. s. m. Le revenu, le gain casuel que l'on retire d'une chose, par opposition au revenu, au gain fixe. *Le c. de cette terre vaut mieux que le revenu certain. Le c. d'une cure.*

Enc. — En Droit canon., on appelle *Casuel* les honoraires ou rétributions accordées aux curés, vicaires et desservants des paroisses, pour certaines fonctions de leur ministère, telles que les mariages, les naissances, les sépultures, etc. Ces honoraires se nomment ainsi, parce qu'ils n'ont rien de fixe et dépendent d'une foule de circonstances impossibles à prévoir. — Le c. date des premiers temps de l'Église, car, à cette époque, le clergé ne vivait que des offrandes des fidèles : ainsi ses revenus étaient alors entièrement *casuels*. — A cette heure, on ne conteste plus, du moins en général, que le clergé ne doive vivre de ses fonctions; cependant le c. a été et est encore assez fréquemment l'objet de critiques mal fondées. En effet, il est aujourd'hui certain que le c. est généralement indispensable pour assurer une subsistance convenable aux hommes voués aux fonctions du saint ministère. Peut-être a-t-il existé des temps et des lieux où le c. eût pu être supprimé sans inconvénient. Nous voyons, par ex., qu'avant la révolution, il y avait, dans plusieurs diocèses, des paroisses où le c. avait été retranché, attendu qu'elles se trouvaient suffisamment dotées en biens-fonds; mais ces temps sont loin de nous. Par conséquent, il s'agit simplement de savoir si la rémunération *fixe*, attribuée par le budget de l'État aux membres du clergé catholique, peut permettre de songer à une pareille réforme. En présence du traitement plus que modeste accordé à la partie la plus nombreuse des curés et des desservants, le maintien du c. est d'une nécessité évidente. Sans ce modique supplément à leur salaire, la plupart de nos desservants ne pourraient pas vivre. D'ailleurs le c., quoi qu'on en ait dit, n'est nullement une charge onéreuse pour les fidèles, dans les campagnes et dans les localités peu importantes. Ce qui a pu fournir un prétexte aux critiques inconsidérées des auteurs qui ont attaqué le maintien du c., c'est le produit considérable qu'il rend dans quelques paroisses de nos grandes villes. Mais ce sont là des cas très-exceptionnels, et que l'on a tort de prendre pour règle. Ajoutons que dans ces cas eux-mêmes, la rétribution *casuelle* attribuée pour les divers actes du ministère clérical, baptêmes, mariages, enterrements, etc., est très-variable, et que, dans les plus riches paroisses de la capitale, la plus grande partie du c. est volontairement payée par la fortune et par la vanité. Enfin, nous dirons que, dans chaque diocèse, le c. est réglé par des tarifs dressés avec soin sous la surveillance des évêques, et proportionnellement aux ressources des populations.

CASUELLEMENT. adv. Fortuitement, par hasard. Peu usité.

CASUISTE. s. m. * **CASUISTIQUE.** s. f. T. Théol.

Enc. — En Théologie, on appelle *Casuiste* un ecclésiastique qui a fait une étude particulière de la morale, des lois divines et humaines, des devoirs de l'homme et du chrétien, afin de prononcer sur certaines questions délicates et embarrassantes, dites *cas de conscience*, qui consistent à savoir si telle action est permise ou défendue, ou à quoi peut être obligé un homme dans telle ou telle circonstance donnée. Le c. juge selon les lumières de la raison, les lois de la société, les canons de l'Église et les maximes de l'Évangile, quatre grandes autorités qui, dit Bergier, ne peuvent jamais être en contradiction. On donne quelquefois le nom de *Casuistique* à l'ensemble des règles d'après lesquelles les casuistes prononcent leurs décisions. — De toutes les fonctions ecclésiastiques, celles de c. sont certainement l'une des plus difficiles par l'étendue des lumières, la prudence et le tact qu'elles exigent, comme elles sont au nombre des plus importantes par la nature même de leur objet, et des plus périlleuses par la gravité des conséquences qu'elles peuvent entraîner. Aussi, comme il est assez rare de rencontrer toutes ces qualités réunies dans un seul homme, ne doit-on pas être surpris que quelques casuistes aient commis des erreurs plus ou moins fâcheuses. Au surplus, on ne doit pas oublier que l'Église a toujours été la première à condamner les jugements erronés formulés par certains docteurs; que les ouvrages de cette nature ne sont écrits que pour des hommes éclairés, déjà versés dans la connaissance des matières théologiques, et par conséquent fort capables en général de discerner dans ces livres les propositions fausses qu'ils y peuvent rencontrer. Enfin, le scandale causé par la polémique publique au sujet des maximes relâchées de certains casuistes obscurs a fait certainement plus de mal que n'en auraient jamais produit ces ouvrages eux-mêmes, relégués qu'ils étaient d'ailleurs dans la poussière de quelques bibliothèques théologiques.

***CATACAUSTIQUE.** adj. et s. f. T. Géom. Voy. CAUSTIQUE.

CATACHRÈSE. s. f. [On pron. *Catakrèse.*] T. Rhét.

Enc. — La *Cat.* est une figure de grammaire par laquelle on emploie un mot à la place du mot propre, ou par laquelle on étend la signification d'un mot pour exprimer une idée qui manque de terme propre. Ainsi, par ex., l'usage ordinaire est de clouer des fers sous les pieds des chevaux, ce qui s'appelle *ferrer un cheval;* mais si, au lieu de fer, on se sert d'argent, on dit que les chevaux sont *ferrés d'argent*, au lieu de créer une expression nouvelle. C'est pour la même raison que nous disons aller à *cheval* sur un *âne*, sur un *bâton;* une *feuille d'or*, une *feuille de papier;* une *plume de fer*, une *plume d'acier*. La cat. est indispensable dans le discours, car elle supplée à l'insuffisance de la langue; mais son usage n'a d'autre règle que le goût, et il est facile d'en abuser.

CATACLYSME. s. m. (grec. κατάκλυσις, déluge). T. Géologie.

Enc. — Conformément à son étymologie, Cat. ne s'employait autrefois que dans le sens d'inondation. Ce mot n'était alors qu'un simple synonyme de *déluge* et s'appliquait surtout au *déluge historique* dont la Genèse nous a conservé les détails, et dont la tradition plus ou moins altérée se retrouve chez presque tous les peuples. Mais, depuis que la géologie a démontré qu'avant les temps historiques, et avant même la présence de l'homme sur la terre, notre globe avait été le théâtre de diverses révolutions qui en ont bouleversé la surface, le terme de cat. a reçu une signification bien plus étendue. En effet, on s'en sert aujourd'hui pour désigner toute grande révolution survenue à la surface terrestre, quelle qu'en ait été la cause et la forme. Toutefois, on ne peut pas dire que cette extension du mot cat. soit abusive et inexacte; car il n'est aucune de ces grandes révolutions où l'eau n'ait joué un rôle important, et, pour quelques-unes même, un rôle capital. — Voy. DÉLUGE et GÉOLOGIE.

CATACOIS. s. m. T. Mar. Voy. CACATOIS.

CATACOMBES. s. f. pl. (gr. κατὰ, contre; κύμβος, cavité). T. Archéol.

Enc. — On donne généralement le nom de *Catacombes* à de vastes cavités souterraines qui, à une certaine époque, ont servi de sépulture. Si quelques-uns de ces souterrains, comme en Égypte, ont été creusés uniquement en vue d'y ensevelir les morts, la plupart paraissent n'avoir été, dans le principe, que des carrières, d'où l'on extrayait des pierres calcaires, de la pouzzolane, du sable, etc. Aussi, ne les rencontre-t-on qu'aux abords des grandes villes, soit anciennes, soit modernes. Il en existe à Syracuse, à Palerme, à Agrigente, à Catane, en Sicile; à Naples et à Rome, en Italie; à Maestricht, dans les Pays-Bas; à Paris, etc.; mais les plus célèbres et les plus intéressantes à étudier au point de vue historique sont les cat. de Rome.

Les catacombes de Rome sont creusées en partie dans du tuf travertin qui fournit d'excellents moellons pour bâtir, en partie dans des couches de pouzzolane, espèce de sable volcanique extrêmement recherchée par les Romains qui la faisaient entrer dans la composition de leur ciment. Les Romains les appelaient *arenariæ*, c.-à-d. sablières. Cette dénomination fut conservée par les premiers Chrétiens, qui l'employèrent concurremment avec celles de *cryptæ*, *areæ*, *cæmeteria*. Ces souterrains datent de plusieurs époques; les plus anciens remontent aux premiers temps de la République, les autres sont beaucoup plus modernes. — Les catacombes entourent Rome de tous côtés, dans un immense rayon, sur la rive droite comme sur la rive gauche du Tibre. Leur profondeur atteint parfois 26 mètres, tandis qu'en certains endroits les voûtes ne sont séparées du sol que par une croûte excessivement mince. Elles forment comme des groupes de galeries indépendants les uns des autres, et dans lesquels on pénètre par des ouvertures pratiquées à des époques relativement modernes. Plusieurs de ces souterrains n'ont qu'un étage; d'autres, et ce sont les plus nombreux, en présentent deux, trois, même quatre, communiquant ensemble par des escaliers taillés dans le tuf. Ces galeries, larges de 1 à 2 mètres et hautes de 2 à 3, sont, en général, longues de plusieurs kilom. Leurs parois présentent plusieurs rangs superposés de niches (*loculi*) fermées au moyen de briques ou de morceaux de marbre scellés avec de la chaux. De loin en loin se montrent des salles (*cubicula*) de grandeur très-variable, dont les murs sont ornés de peintures souvent remarquables au double point de vue de la religion et de l'art.

Les catacombes présentaient des asiles trop assurés pour que, à l'époque des persécutions, les chrétiens ne songeassent pas à s'y réfugier, et il dut leur être d'autant plus facile de se guider dans ces souterrains, que beaucoup d'entre eux les avaient habités, les uns comme carriers (*fossores*), les autres comme condamnés, pour leurs croyances religieuses, au dur travail des sablières (*damnati ad arenam fodiendam*). Aussi ne manquèrent-il pas, aussitôt que l'oppression commença, c.-à-d. dès l'origine même du christianisme, de les transformer en lieux de retraite, et d'y exécuter les travaux d'appropriation qui leur parurent nécessaires. Les corps des martyrs, enlevés après le supplice par des amis dévoués, furent transportés dans ces asiles peu connus des païens, et l'usage s'introduisit de se réunir autour du tombeau qui les renfermait « pour y prier en commun, pour s'y affermir dans la foi en présence de ces reliques sacrées, enfin, pour s'y préparer à de nouveaux triomphes dans la pieuse commémoration des victoires remportées sur la persécution. » On alla ensuite plus loin. Chaque fidèle voulut que ses restes fussent déposés à côté de ceux des martyrs, afin qu'ils participassent ainsi, d'une manière plus ou moins directe, aux prières de la communauté tout entière. De là, l'idée des cimetières communs et l'usage d'enfermer les morts dans des niches (*loculi*) pratiquées au fur et à mesure des besoins dans les parois des galeries, et fermées, comme nous l'avons dit plus haut, par des fragments de pierre, de marbre, etc., sur lesquels on gravait, assez souvent, une inscription ou des signes relatifs à l'âge, à la profession, etc., du défunt. Dans plusieurs parties de cette vaste nécropole chrétienne, il existe des galeries présentant, sur chacune de leurs parois, jusqu'à 5 et 6 rangs de niches superposées, qui ont servi de sépulture aux premiers fidèles. — En même temps que les chrétiens utilisaient les parois des galeries pour recevoir la dépouille de leurs frères, ils disposaient les carrefours de la cité souterraine de manière à pouvoir contenir des assemblées nombreuses. C'est dans les *cubicula* ainsi appropriés, qu'avaient lieu les agapes, que se célébraient les saints mystères, et que se tenaient les réunions nommées *Synaxes*. On voit encore dans plusieurs de ces salles les gradins circulaires taillés dans la pierre, sur lesquels se plaçait la foule des fidèles, et leur centre présente les traces du tombeau qui servait d'autel. — Les *cubicula* étaient généralement décorés avec tout le luxe que permettaient l'état des arts et les ressources de la communauté. Cependant, ils ne recevaient presque jamais de jour extérieur, la lumière leur étant ordinairement fournie par des lampes suspendues à la voûte, ou placées dans de petites niches, ou simplement déposées sur des morceaux de brique ou de marbre scellés en saillie dans les murs en guise de consoles. Les soupiraux que l'on rencontre dans quelques-uns, datent, sauf un petit nombre d'exceptions, d'une époque moderne, et ont été pratiqués longtemps après les persécutions, lorsque l'Église put célébrer sans crainte ses fêtes et ses cérémonies. En effet, comme le remarque avec raison Raoul-Rochette, si les catacombes eussent admis la lumière extérieure par des jours multipliés, à l'époque où elles servaient de refuge aux chrétiens persécutés, il n'eût pas été possible aux fidèles d'échapper aux recherches de leurs ennemis. Ces ouvertures, d'ailleurs, n'auraient pu être pratiquées que dans les galeries tout à fait rapprochées du sol. En outre, celles-là même qui sont dans ce cas, ne reçoivent qu'un jour insuffisant. L'emploi des lampes, dans ces souterrains, était donc d'une nécessité absolue, et c'est à cet usage que l'on doit les milliers d'ustensiles de ce genre que les fouilles ont fait découvrir. C'est en souvenir des catacombes que s'est perpétuée dans l'Église la coutume d'avoir des cierges allumés pendant la célébration des saints offices. La Fig. ci-dessus représente un cubiculum du *Cimetière des SS. Marcellin et Pierre*, hors de la Porte majeure, dont la voûte est percée d'une ouverture carrée donnant sur la campagne. Cette chambre est haute de 5 mètres, longue de 7, et large de 3 m. 75 c. Au fond, on voit le tombeau surmonté d'une voûte en forme d'arc (*monumentum arcuatum*), tandis que les parois latérales présentent une double rangée de sépulcres creusés dans le tuf. — Outre les galeries et les cubicula, les catacombes renferment des puits et des citernes que beaucoup d'antiquaires regardent comme de véritables baptistères, ainsi que plusieurs petits édifices, en partie creusés dans le roc, en partie construits en maçonnerie, qui étaient vraisemblablement des oratoires particuliers où les fidèles se réunissaient dans certaines occasions, et qui, selon de savants archéologues chrétiens, ont fourni le type des chapelles latérales des temples catholiques. — V. AUTEL, RELIQUES, etc.

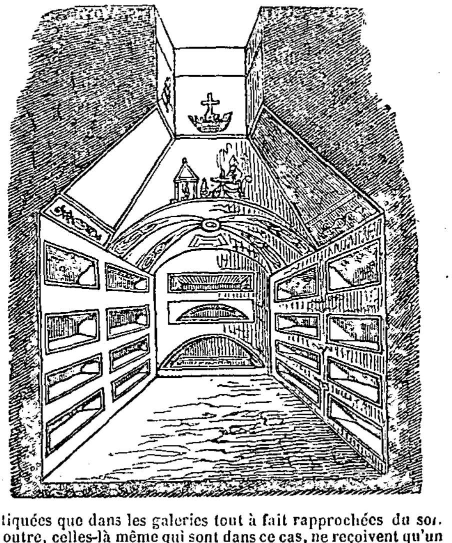

Les *catacombes de Naples*, particulièrement celles de *Saint-Janvier*, dont l'entrée se trouve dans l'église de ce nom, sont plus belles et plus grandes que celles de Rome; mais elles sont bien moins intéressantes que ces dernières, soit au point de vue archéologique, soit surtout au point de vue religieux. — Parmi les catacombes de la Sicile, les plus remarquables sont celles de *Syracuse*. Elles forment comme une ville souterraine, avec ses grandes et petites rues, ses carrefours et ses places, taillées dans le rocher à plusieurs étages, et évidemment creusées pour en faire des sépultures. Les *catacombes de Malte* sont très-petites, mais bien conservées. Elles paraissent avoir été creusées à la fois pour enterrer les morts, pour s'y cacher, et pour y célébrer les mystères du christianisme.

Après les catacombes antiques, celles de Paris sont celles qui présentent pour nous le plus d'intérêt. Elles occupent un espace considérable sur la rive gauche de la Seine, depuis les hauteurs de Châtillon et de Gentilly jusqu'aux bords du fleuve. *Hors des* barrières, elles s'étendent principalement sous Vaugirard et Montrouge. En deçà, elles circulent sous une grande partie du XIIᵉ arrondissement. Au siècle dernier, des éboulements fréquents, accompagnés d'accidents déplorables, ayant eu lieu *dans l'intérieur même* de la ville, l'autorité publique y fit exécuter de nombreux travaux de consolidation. Les galeries qui menaçaient ruine furent comblées ou étayées par des massifs de maçonnerie. *On ne laissa ouvertes que celles qui correspondaient* à des rues, de telle sorte qu'elles formèrent comme une représentation des quartiers qui s'élevaient au-dessus. Les travaux étant à peu près terminés, en 1780, le lieutenant général de police Lenoir proposa d'y transporter les ossements qui encombraient les cimetières intérieurs de Paris, et en particulier celui des Innocents, qui recevait depuis près de sept siècles les morts de cinq ou six paroisses. Cette translation eut lieu en 1785, *pour ce dernier cimetière. L'opération* ayant réussi, on la répéta les années suivantes pour les autres dépôts funéraires. Les ossements furent d'abord jetés pêle-mêle; mais, sous l'Empire, on les disposa d'après un plan régulier, en pyramides, *en* colonnes, en murailles, etc., et l'on donna des noms particuliers aux groupes principaux. On assigna, en outre, des places distinctes à certaines catégories d'ossements, par ex. à ceux des victimes des funestes journées de septembre. — On descend dans *les catacombes* par trois grands escaliers. Le premier et le plus fréquenté est établi dans l'un des pavillons de la barrière d'Enfer; le second se trouve près des moulins du Montsouris, à l'endroit appelé *la* Tombe-Issoire; *le troisième est situé sur le* boulevard extérieur, au lieu appelé la Fosse-aux-Lions, parce que jadis il était occupé par un cirque, où l'on faisait combattre des bêtes féroces. Cons. RAOUL-ROCHETTE, *Tableau des catacombes de Rome*, 1837.

CATACOUSTIQUE. s. f. (gr. κατακούω, *j'entends*). T. Phys. Partie de l'acoustique qui a pour objet l'étude de la *réflexion* du son. Voy. ÉCHO.

CATADIOPTRIQUE. s. f. T. Phys. Voy. OPTIQUE.

CATADOUPE ou **CATADUPE.** s. f. (gr. κατὰ, en bas; δουπέω, je fais du bruit). Cataracte, chute d'un fleuve. *Les catadoupes du Borysthène.* Peu us.

CATAFALQUE. s. m. (ital. *catafalco*, échafaud).

Enc. — *On nomme ainsi une décoration funèbre qu'on élève* au milieu d'une église pour y placer le cercueil ou la représentation d'un personnage mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs. Elle consiste généralement en une construction en charpente recouverte de riches tapisseries, avec des ornements d'architecture, de peinture et de sculpture. Les symboles de la mort, les attributs ou armoiries du défunt, des torches ardentes, des candélabres, entrent dans la décoration de ces *monuments funéraires.* Assez souvent, la partie inférieure du c. est disposée en forme de gradins, sur lesquels on place des trophées et des figures allégoriques qui doivent être en rapport avec la vie de l'homme qu'on veut honorer. *Le c. élevé à Florence* en l'honneur de Michel-Ange est cité comme l'un des plus beaux monuments de ce genre. — Lorsque le corps n'est pas dans le cercueil, le c. reçoit aussi le nom de *Cénotaphe.*

CATAIRE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

CATALECTES. s. m. pl. (gr. καταλεκτικὸς, inachevé). Se dit d'Un recueil de fragments ou de pièces détachées d'auteurs anciens.

CATALECTIQUE. adj. m. (gr. καταλεκτικὸς, défectueux). T. *Poésie grecque et latine.* Se dit d'un *Vers* auquel il manque une syllabe pour avoir la longueur voulue. *On appelle Acatalectique* un vers dont la longueur est exacte; *Hypercatalectique*, celui qui a une syllabe de trop, et *Brachycatalectique*, celui auquel il manque deux syllabes.

CATALEPSIE. s. f. (gr. κατάληψις, surprise). T. Méd.

Enc. — La *Catalepsie* est une affection nerveuse intermittente, caractérisée par une raideur générale ou partielle du *système musculaire, et par un trouble plus ou moins profond des* fonctions de l'entendement. Elle se manifeste par une succession irrégulière d'attaques, pendant lesquelles les parties atteintes conservent la position qu'elles occupaient au moment où elles ont été frappées, ou gardent celle qu'on leur fait prendre: c'est de ce phénomène caractéristique que la c. a tiré son nom.

La cat. est rarement bornée à un seul membre; elle affecte le plus souvent une moitié du corps et quelquefois le corps tout entier. Tantôt l'attaque survient d'emblée, au milieu d'une santé florissante en apparence; tantôt, et le plus ordinairement, elle est précédée de prodromes, tels que céphalalgie, malaise, bâillements, *inquiétudes, palpitations, sensations de chaleur ou de froid.* Alors apparaissent les symptômes de la maladie. Il y a perte de connaissance plus ou moins complète, accompagnée d'une immobilité absolue; la face devient pâle ou se couvre d'une rougeur assez vive; les yeux sont fixes et dirigés en avant et en haut; la respiration continue à s'opérer, ou bien, lorsqu'il y a contraction des muscles thoraciques, devient difficile et même insensible; les fonctions circulatoires sont toujours en rapport avec celles de la respiration; les fonctions sensorielles sont en général suspendues; parfois, cependant, l'odorat est exquis. Malgré leur immobilité, les membres ne perdent pas leur flexibilité; *ils obéissent aux mouvements qu'on leur imprime, ou* retombent par leur propre poids; dans quelques cas rares, leur rigidité est telle, qu'on les briserait plutôt que de les éloigner de la position dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'invasion de l'attaque. — La durée des attaques varie, suivant les sujets, de quelques minutes à un ou plusieurs jours. Leur fréquence est *également* variable. Tantôt elles se renouvellent plusieurs fois dans l'espace de 24 heures, tantôt elles n'ont lieu que tous *les jours, tous les 2 ou 3 jours*, etc. Au moment du réveil, le malade peut reprendre le cours de ses idées; tel est le cas d'une dame qui achevait, en sortant de son état cataleptique, la phrase interrompue par l'attaque. *Mais, le plus ordinairement*, le réveil est suivi d'une fatigue générale, d'agitation, de céphalalgie, etc., qui ne disparaissent que lentement. Le sujet n'a, d'ailleurs, aucunement conscience de ce qui s'est passé. — Durant les intervalles qui séparent les accès, le cataleptique est quelquefois tranquille et semble jouir d'une santé satisfaisante; néanmoins, il éprouve généralement une extrême irritabilité; il est inquiet, mélancolique; il a des tics convulsifs; son sommeil *est agité; ses digestions sont difficiles, et amènent parfois un* trouble assez considérable dans la nutrition pour déterminer un amaigrissement notable. — Du reste, il est rare que la cat. ne soit pas compliquée d'une autre maladie; celle-ci ajoute alors ses propres symptômes à l'affection nerveuse, et rend le diagnostic plus difficile et le traitement plus incertain.

La cat. proprement dite n'est pas mortelle; le plus souvent, au bout d'un certain temps, les attaques s'éloignent de plus en *plus et finissent par disparaître.* D'autres fois elle se transforme en une affection différente, l'hystérie, l'épilepsie, la manie ou la mélancolie. La mort est toujours le résultat de quelque complication grave. Cette névrose s'observe presque exclusivement chez les femmes et les enfants, surtout chez les sujets doués d'un tempérament nerveux ou mélancolique. Parmi les causes déterminantes, il convient de placer les travaux trop assidus, les affections morales trop vives, les excès alcooliques, etc. Chez les femmes, son apparition est généralement accompagnée, nous n'osons dire causée, par quelque perturbation de la fonction menstruelle. — On a employé, dans les cas assez rares de cat. observés par *la science, toute la série des antispasmodiques*, des émollients, des révulsifs, jusqu'au moxa et au fer rouge, etc., etc. Ces moyens ont-ils jamais été pour quelque chose dans la guérison? Il est permis d'en douter. Mais, dans une affection dont on ne connaît ni le siége précis, ni la nature, le médecin est bien en droit de tâtonner et de faire de la médecine symptomatique. — On dit que des cataleptiques ont couru risque d'être enterrés vivants; c'est là une faute inexcusable de la part de *l'homme de l'art.* Quand la mort survient à la suite de certaines formes rares de maladies nerveuses, on doit toujours, avant de procéder à l'inhumation, attendre que la putréfaction soit bien manifeste.

CATALEPTIQUE. adj. 2 g. T. Médec. Qui est attaqué de *la catalepsie*; Qui a rapport à la catalepsie.

CATALOGUE. s. m. (gr. κατάλογος). Liste, dénombrement. *Un c. de livres. Le c. de la Bibliothèque Mazarine. Le c. des plantes d'un jardin. Le c. des estampes, des médailles. Le c. des tableaux du Musée impérial. Le c. des saints.* ‖ * T. Astron. *C. d'étoiles*, Table où sont indiquées les positions des étoiles fixes à une époque donnée. Voy. ÉTOILE.

Syn. — *Liste, Rôle.* — Une liste est une suite plus ou moins longue de simples et brièves indications, mises ordinairement les unes au-dessous des autres. Un *catalogue* est plus qu'une *liste;* c'est un état détaillé qui doit être fait avec un certain ordre, selon l'objet que l'on se propose. Une *liste* est exacte, quand aucune des choses qui doivent y trouver place n'est omise; un *catalogue*, pour être utile, doit être méthodique et fournir des indications suffisantes. Un *rôle*, pris dans son sens étymologique, signifie un petit rouleau. C'est une sorte de registre qui marque le rang, *le tour, l'ordre à observer à l'égard* des personnes ou des choses. C'est ainsi qu'au palais, on appelle *Rôle des causes*, le registre qui marque l'ordre dans lequel les affaires doivent être plaidées.

***CATALOGUER.** v. a. Enregistrer dans un catalogue. *C. des livres. C. une bibliothèque. C. des plantes. C. des étoiles.*

CATALPA. s. m. T. Bot. Voy. BIGNONIACÉES.

***CATALYSE.** s. f. *CATALYTIQUE. adj. 2 g. T. Chim.

Enc. — Les termes de *Catalyse* et de phénomènes *Catalytiques* (du grec κατάλυσις, dissolution), ont été créés par Berzélius pour désigner un ordre de phénomènes chimiques qu'aucune théorie n'est encore parvenue à expliquer. On sait que certains corps, quand on les met en présence d'autres corps, *déterminent, dans ces derniers, des réactions et des combinaisons* remarquables, sans que les premiers éprouvent la moindre modification dans leur constitution. Ainsi, par ex., le platine en éponge, mis en contact avec un mélange d'oxygène et d'hydrogène, détermine la combinaison de ces deux gaz, avec une élévation considérable de température, sans que lui-même change de nature. Le bioxyde d'hydrogène se décompose au contact de *l'argent*, *sans que ce métal* éprouve la plus légère altération. L'amidon se transforme en sucre au contact de l'acide sulfurique, et cependant, après l'expérience, cet acide se retrouve identiquement le même, et en même quantité. On observe des faits analogues dans la décomposition de l'ammoniaque en présence de certains métaux, etc. — L'action particulière inconnue de *laquelle dépendent ces phénomènes, a été nommée par* Gay-Lussac *Action de présence* ou *de contact*, et par l'illustre chimiste suédois, *Force catalytique.* La première de ces dénominations est *préférable, car elle n'exprime que le simple fait* expérimental, tandis que la seconde implique une hypothèse dont l'utilité est loin d'être évidente.

*CATAMÉNIAL, ALE.** adj. (gr. καταμήνιος, mensuel). T. Méd. Se dit du flux périodique des femmes. *Flux c. Éruption cataméniale.*

*** CATAPELTE.** s. f. (gr. κατὰ, contre; πέλτη, bouclier). Sorte d'instrument de supplice dont les païens se servaient pour martyriser les chrétiens. *La c. consistait en une espèce de pressoir composé de planches entre lesquelles on comprimait le patient.*

CATAPHRACTÉ, ÉE. adj. (gr. κατάφρακτος, cuirassé). T. Antiq.

Enc. — *Chez les anciens, cette épithète* s'appliquait à des cavaliers qui étaient complétement couverts d'une armure défensive composée de lames ou d'écailles métalliques. Parfois les chevaux étaient aussi revêtus d'une armure du même *genre.* Cet usage existait de toute antiquité chez les Perses; il ne fut adopté par les Grecs qu'après les guerres d'Alexandre. — Quant aux Romains, il n'y eut chez eux de cavalerie *cataphractée* ou de *Cataphractaires* qu'à l'époque de Constantin. — Les Grecs donnaient encore le nom de *Cataphractés* aux navires qui étaient munis d'un pont, par opposition à ceux qui n'en avaient pas et qui étaient appelés *Aphractés.* — Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui que dans le langage *de l'histoire naturelle, pour* désigner certaines espèces de Poissons. — Voy. CARAPACE.

CATAPLASME. s. m. (gr. καταπλάσσω, enduire). T. Méd. et Pharm.

Enc. — On donne le nom de *Cataplasmes* à des médicaments externes formés de poudres, de pulpes, de farines, etc., délayées dans un liquide quelconque, et amenées ensuite par une coction *plus ou moins prolongée* à la *consistance* de bouillie épaisse. Les liquides qui sont les plus usités pour la préparation de ces médicaments sont: l'eau, les décoctions émollientes, le lait et quelquefois le vinaigre. La consistance d'un cat. *doit être telle* qu'il puisse être appliqué sur la partie malade, sans couler et salir les parties environnantes. On mêle souvent aux cataplasmes des fleurs, des poudres aromatiques, des plantes entières, des onguents, de l'huile, du savon, du camphre, etc. Lorsqu'il est prescrit de faire entrer de l'acétate de plomb ou des teintures dans un cat., il faut simplement en arroser la partie du cat. qui doit toucher la partie malade. On lui donne alors assez de consistance *pour qu'il ne devienne pas trop mou. Lorsque le cat.* doit contenir des racines fraîches, comme la carotte, il faut réduire ces substances en pulpe au moyen d'une râpe. Si dans ce produit il doit entrer des feuilles et des fleurs sèches, *il est bon* de réduire celles-ci en poudre que l'on délaye dans le liquide avant la coction, afin de donner au cat. la consistance voulue. — Les cataplasmes *émollients* se préparent avec de la mie de pain, de l'eau et du lait, ou avec des farines émollientes et les mêmes *liquides. Pour faire un cat. résolutif*, il suffit d'ajouter au cat. émollient une certaine quantité d'acétate de plomb (8 à 16 gram. pour 500 gram. de cat.). Les cataplasmes *anodins* se préparent en délayant *et faisant cuire les farines émollientes dans une* forte décoction de têtes de pavots et de feuilles de jusquiame noire. L'onguent basilicum ou celui de la mère, ajoutés aux cataplasmes, après avoir été délayés avec de *l'huile*, rendent ces préparations maturatives: le camphre et le quinquina les rendent antiseptiques, etc., etc.

*** CATAPPA.** s. m. T. Bot. Voy. COMBRÉTACÉES.

*** CATAPUCE.** s. f. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

CATAPULTE. s. f. (gr. κατὰ, contre; πάλλω, je lance). T. Archéol.

Enc. — La *Cat.* et la *Baliste* constituaient à elles seules presque toute l'artillerie névrobalistique des anciens. Malheureusement, les passages des auteurs relativement à ces deux engins sont si incomplets, que parmi les modernes qui ont essayé *de les représenter*, les uns donnent à ce que nous appelons ici cat. le nom de baliste, et *vice versâ.* Cette confusion nous semble surtout résulter de ce que la baliste, qui était spécialement destinée à lancer des pierres, pouvait aussi, au *moyen d'une* légère modification (v. BALISTE), servir à lancer des traits. — Ce qui nous paraît indubitable, c'est que la cat. était exclusivement destinée à projeter au loin, non des masses comme *la* baliste, mais des traits de diverses sortes. Ces traits étaient de grandes et longues lances appelées *Falariques*, de gros javelots nommés *Pila muralia*, et des espèces de carreaux longs de 1 mètre et 1/2 environ, auxquels les Romains donnaient le *nom de Trifax. La Figure ci-dessous nous dispense de décrire* le mode de construction et la manière d'agir de la cat.

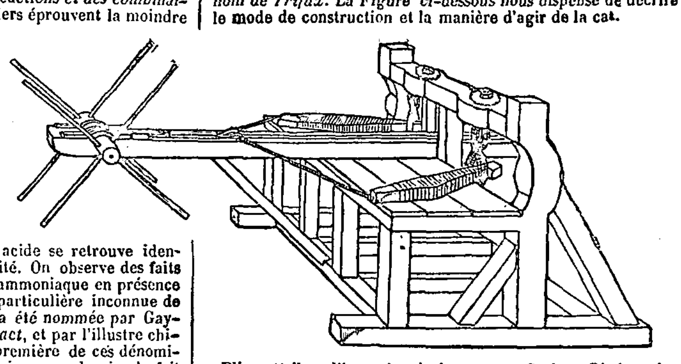

Pline attribue *l'invention de la cat.* aux Syriens. *Diodore de* Sicile, au contraire, en fait honneur aux Syracusains, sous le règne de Denys l'ancien (430-368 av. J.-C.) de Sicile. Quoiqu'il en soit, cette machine de guerre ne fut introduite en Grèce qu'au temps de Philippe, roi de Macédoine; et Plutarque raconte à ce sujet qu'Archidamus ayant vu un trait énorme lancé par cet engin, s'écria, comme nos chevaliers du XV^e siècle, lors de l'introduction des armes à feu, que c'en était fait du courage et de la valeur. On ignore si les Romains empruntèrent la cat. aux Siciliens ou aux Grecs; ce qui est certain, c'est qu'ils en tirèrent un excellent parti, soit dans les siéges, soit dans les batailles rangées. Ils en avaient de différentes dimensions. Les autres peuples faisaient également usage de cette machine. Ainsi, à la prise de Carthagène, arsenal des Carthaginois en Espagne, les Romains y trouvèrent 120 grandes catapultes et 281 petites. Dans l'Occident, l'usage de la cat. disparut avec la domination *romaine, et, bien qu'on ait* soutenu le contraire, il est démontré que les ingénieurs du moyen âge, ou ne l'ont pas connue, ou du moins n'ont pas cherché à la reproduire. Le terme de cat. *se retrouve bien dans quelques* écrits de cette époque, mais il désigne alors des machines qui n'avaient rien de commun avec la cat. des anciens. C'est ainsi, par ex., comme nous l'apprend *Grose dans ses Antiquités militaires, que dans les anciennes* lois anglaises écrites en latin, on donne à la fronde le nom de cat.— Voy. BALISTE, MANGONNEAU, etc.

CATARACTE. s. f. (gr. κατάῤῥασσω, je trouble). T. Méd. et Chir.

Enc. — La *Cataracte* est une maladie *qui consiste dans* l'opacité du cristallin, ou de sa capsule, ou de l'humeur contenue dans celle-ci. — Cette maladie s'observe surtout chez les vieillards. Rare chez les adultes, elle est plus rare encore chez les enfants. Cependant ceux-ci l'apportent quelquefois en naissant : la cat. est dite alors *congénitale.* On possède aussi quelques exemples d'hérédité de cette affection. Parmi les causes les plus évidentes de la cat., nous citerons l'action prolongée d'un feu ardent ou d'une lumière trop vive, le contact de vapeurs acides ou irritantes, les ophthalmies intenses, les plaies, les contusions du globe de l'œil, etc. Dans ce dernier cas, la maladie survient subitement, peut-être, suivant Beer, par la séparation brusque du cristallin de sa capsule. D'autres causes, telles que la suppression d'un flux habituel ou physiologique, la diathèse syphilitique, etc., ont encore été assignées à cette maladie; mais on ne peut rien affirmer à cet égard.

Selon qu'elle occupe les deux yeux, ou seulement l'un d'eux, la cat. est dite *double* ou *unique:* ce dernier cas est le plus ordinaire, quand la maladie est due à une cause externe qui n'a intéressé qu'un seul œil. Suivant la partie de l'organe qu'elle *occupe, cette affection prend* divers noms. On l'appelle *cristalline* ou *lenticulaire,* quand elle affecte le cristallin; *membraneuse* ou *capsulaire,* quand elle occupe la capsule, et le plus *généralement alors la partie antérieure*; *mixte, laiteuse,* quand elle a pour siége l'humeur de Morgagni répandue entre la capsule et le cristallin; *capsulo-lenticulaire,* quand le cristallin *et sa membrane sont tous les deux affectés. — Ces trois espèces* de cataractes se distinguent encore en plusieurs variétés. La cat. lenticulaire est dite *caséeuse, plâtreuse, pierreuse,* selon que la lentille est plus ou *moins consistante*; *branlante,* lorsque les mouvements de la tête lui font éprouver un déplacement; cat. *à trois branches,* quand elle présente trois rayons qui divergent du centre; cat. *noire,* lorsqu'elle offre cette couleur. La cat. capsulaire est appelée *antérieure* ou *postérieure,* suivant la position qu'elle occupe. C'est dans la membrane du cristallin que se développe la cat. secondaire qui survient quelquefois après l'opération. — La cat. de Morgagni, niée par quelques chirurgiens, existe rarement seule : elle est promptement suivie du ramollissement du cristallin. — La cat. capsulo-lenticulaire est nommée, d'après sa forme, cat. *en gousse, pyramidale* ou *enkystée.* Les différents dépôts qui l'accompagnent lui font donner les épithètes de *marbrée,* de *tachetée,* d'*étoilée,* etc. — On donne en outre le nom de cat. *fausse* à diverses lésions qui, sans altérer le cristallin ni sa membrane, amènent de l'opacité dans l'axe des rayons visuels. Tels sont le dépôt dans la chambre postérieure de pus laissé par un hypopyon, un caillot sanguin, la présence d'une membrane accidentelle derrière l'iris, etc. — Enfin, la cat. est appelée *mûre,* quand l'opacité est complète; c'est cette période qu'on attend d'ordinaire chez les adultes pour faire l'opération.

A moins qu'elle ne soit déterminée par une cause externe, la cat. se développe, en général, avec lenteur. Elle se borne souvent à un seul œil; fréquemment aussi elle passe de l'un à l'autre; parfois elle affecte simultanément les deux yeux. Son début s'accompagne assez souvent de phénomènes de congestion *encéphalique.* Elle se *manifeste* d'abord par un affaiblissement progressif de la vue; plus tard, des flocons plus ou moins épais, des mouches voltigeantes, des points noirs, des toiles d'arai*gnée, etc., semblent s'agiter devant l'œil malade*; *enfin,* la distinction du jour et de la nuit lui devient seule possible. Au commencement, le malade est généralement affecté de *nyctalopie,* à laquelle succède l'*héméralopie. Ce phénomène s'explique* aisément. La cat. commençant habituellement par le centre, la vision est favorisée par une demi-obscurité qui fait dilater la pupille. Plus tard, l'opacité *gagnant* en *étendue,* la dilatation n'est plus suffisante, et la lumière vive du grand jour est la seule qui puisse arriver à la rétine en traversant des milieux qui ont perdu une grande partie de leur transparence. — Quand on examine un œil cataracté, on trouve, sauf le cas de cat. noire, la pupille occupée par une tache blanche, grise ou verdâtre, et présentant divers aspects, suivant la forme de la maladie. Un cercle noir entoure le cristallin; l'iris est généralement dilaté. — Le diagnostic de la cat. est généralement facile. On ne peut pas la confondre avec les taies de la cornée, si l'on fait attention à la position superficielle de celles-ci. La cat. noire pourrait quelquefois être prise pour une amaurose. Mais si l'on observe que, dans celle-ci, il y a toujours héméralopie, que la pupille reste immobile, tandis qu'au contraire elle peut se contracter dans la cat.; si, d'un autre côté, on tient compte de la marche de la maladie, on évitera aisément toute erreur. Enfin, l'instillation de quelques gouttes d'extrait de belladone dans l'œil, en déterminant une dilatation considérable de la pupille, fait disparaître toute cause d'hésitation.

La cat. ne menace point la vie; *elle n'est grave qu'en ce* qu'elle prive l'homme de l'un de ses sens les plus importants. Quelquefois elle se complique d'amaurose; il reste alors peu d'espoir de rendre la vue au malade. *Il* y a des exemples de guérison spontanée de cette affection; mais les cas de ce genre sont si rares, qu'il est peu sage de compter sur une pareille terminaison. Dans le cas de cat., il ne convient guère d'insister sur les divers moyens médicaux préconisés contre cette maladie, tels que les cautères, les moxas, l'emploi de l'électricité, etc.: il vaut mieux recourir immédiatement à l'opération. — La cat. s'opère par diverses méthodes; les trois principales sont : l'abaissement, l'extraction et le broiement.

Dans la méthode par *abaissement,* on se contente de déplacer soit le cristallin avec sa membrane, soit le cristallin seul, de telle façon qu'il ne se trouve plus dans l'axe des rayons visuels. Pour cela, on introduit une aiguille à cat. à travers la sclérotique, à environ 4 millim. du côté externe de la cornée, on la fait pénétrer dans le cristallin, et l'on abaisse doucement la lentille en la refoulant dans la partie inférieure du corps vitré. — La méthode par *extraction* consiste à extraire le cristallin tout d'une pièce par une incision pratiquée à la cornée transparente. — Dans la méthode de *broiement,* on pénètre jusqu'à la lentille, en introduisant l'instrument soit par la sclérotique, soit par la *cornée transparente, soit par l'ouverture* pupillaire. Puis, on incise la capsule, et l'on divise le cristallin en petits fragments qu'on repousse dans la chambre antérieure de l'œil, où ils sont *promptement résorbés. Le procédé qui consiste à pénétrer par* la pupille a reçu le nom particulier de *Kératonyxis.* — Ces trois méthodes ont chacune leurs avantages. On préfère, en général, l'abaissement, lorsque *la* cat. est *molle, et chez les individus* faibles et nerveux. L'extraction est principalement usitée quand on a affaire à une cat. dure, pierreuse, et quand le malade est fort et vigoureux. Le broiement convient surtout chez les enfants en bas âge.—Lorsque la cat. est double, il est prudent de n'opérer qu'un seul œil à la fois, et d'attendre sa guérison avant de passer à l'autre opération. — Enfin, quel que soit le procédé auquel on ait recours, on fait précéder l'opération par un traitement général en rapport avec l'état du malade. On choisit, autant que possible, la belle saison pour faire l'opération; car les variations de la température exercent sur elle une influence fâcheuse. Quand l'opération est terminée, on place le malade dans une chambre obscure, et on le soumet à un régime sévère. Plus tard, lorsque la guérison est complète, les rayons lumineux n'étant plus réfractés comme à l'ordinaire par les milieux de l'œil, l'usage de verres convexes est indispensable.

L'opération de la cat. était déjà connue et pratiquée chez les anciens. Celse, au I^{er} siècle de notre ère, donne une bonne description de la méthode par abaissement; il indique également le procédé du broiement. Quant à la méthode par extraction, les Arabes Rhazès et Avicenne la décrivent d'après le chirurgien Antyllus qui vivait dans le III^e siècle. Cependant tous ces auteurs ignoraient la nature de la cat., et la confondaient avec le *glaucôme, affection généralement incurable.* C'est seulement au milieu du XVII^e siècle qu'un chirurgien français, Quarré, reconnut que la cat. consistait dans l'opacité du cristallin. Cette *opinion, d'abord repoussée, ne fut généralement admise qu'au* commencement du siècle suivant. Ce fut aussi un chirurgien français, Daviel, qui en 1737, remit en honneur le procédé par extraction. *Depuis cette époque, la cat. a été l'objet d'une* quantité innombrable de recherches, et aujourd'hui c'est une des parties de la chirurgie qui laissent le moins à désirer.

CATARACTE. s. f. (grec. καταῤῥάσσειν, s'échapper impétueusement et avec fracas). T. Géol.

Enc. — En changeant brusquement de niveau, les fleuves et les rivières forment ce que les anciens désignaient par le terme générique de *cataracte,* et ce que nous nommons, selon les cas, *rapide, saut, chute, cascade* et *cataracte.* Il y a toujours *chute,* quels que soient le volume des eaux et la hauteur du point de départ; mais le *saut* et la *cascade* supposent toujours que les eaux se précipitent d'un lieu très-élevé. En outre, *saut* se dit principalement d'un volume d'eau considérable, tandis que *cascade* se dit plus ordinairement d'un ruisseau ou d'un torrent. Si l'on veut mettre quelque précision dans le langage, il convient de réserver le mot *cat.* pour désigner une suite de chutes peu considérables, causées par des brisants, comme celles du Nil, par ex. Enfin, on entend par *rapides* certaines parties du cours d'un fleuve ou d'une rivière, où les eaux coulent sur une pente très-raide. Les rapides ne sont pas toujours un obstacle insurmontable pour la navigation : on peut quelquefois, sinon les remonter, du moins les descendre et les *franchir*; mais les sauts, les cascades et les cataractes sont inabordables en tout temps.

Les phénomènes, désignés sous ces noms divers, sont d'un *haut intérêt pour la science géologique,* puisqu'ils sont au nombre des causes qui ont modifié et modifient encore la surface de notre globe; mais ils perdent chaque jour de leur puissance *par la dégradation et l'érosion* des terrains supérieurs dont les débris, entraînés par les eaux, servent à exhausser le sol inférieur. Les cataractes les plus anciennement connues sont celles du Nil, *aux environs de Syène, dans la* Haute-Égypte. Dans cet endroit, le lit du fleuve est inégal et parsemé d'écueils granitiques plus ou moins élevés, qui le barrent dans tous les sens. Arrêté contre ces obstacles, *le Nil se refoule,* se *relève et* les franchit en formant une suite de petites chutes dont chacune est haute de 15 à 20 centim. L'espace est rempli de tourbillons, et le bruit des eaux qui se *brisent s'entend à quelque* distance. On voit combien les auteurs anciens ont exagéré l'importance de ces fameuses cataractes.— Mais la plus remarquable de toutes les chutes que présentent de grands fleuves, est celle du Niagara, vaste canal qui déverse les eaux du lac Érié dans le lac Ontario. La chute du Niagara est située à environ 32 kilomètres du premier de ces lacs et 23 du second. Le fleuve se précipite d'une crête de rochers calcaires en forme d'hémicycle. L'île de la Chèvre divise la nappe d'eau en deux immenses colonnes dont la hauteur est évaluée à 46 mètres. Elle a près *de 1 kilom. de largeur. Le bruit qu'elle fait, s'entend de* 60 à 80 kilom., et l'énorme nuage de vapeurs qui s'élève au-dessus de la chute s'aperçoit parfois d'une distance de 10 myriam. *L'eau, en se précipitant du haut des rochers, ronge incessamment* les couches schisteuses sur lesquelles repose le lit calcaire du fleuve, de sorte que, de temps à autre, les roches privées de support tombent avec fracas au fond du ravin; aussi la chute recule-t-elle sans cesse du côté du lac Érié. En 40 ans, le recul a été de 45 mètres; par conséquent, s'il continue dans les mêmes proportions, il lui faudra 30,000 ans pour atteindre les rives de ce dernier.

La liste suivante indique les principales chutes et cascades connues, avec leur hauteur exprimée en mètres : *Arche,* en Bavière, 649; *Nouka-Hiva,* Océanie, 630; *Gavarnie,* Hautes-Pyrénées, 405; *Fugloë,* Norwége, 325; *Staubach,* Suisse, 292; *Séculéjo,* Hautes-Pyrénées, 250; *Luléa,* Laponie suédoise, 195; *Tequendama,* Nouvelle-Grenade, Amérique, 175; *Serio,* Lombardie, 162; *Gueule-d'Enfer,* Ardèche, 150; *Tosa,* Piémont, 130; *Grey-Mairs-Tail,* Écosse, 114; *Pisse-Vache,* Suisse, 97; *La Marmora,* États-Romains, 88; *Montmorency,* Canada, Amérique, 80; *Fall of Acharn,* Écosse, 78; *Fréaux,* Isère, 75; *Reichenbach,* Suisse, 65; *Falling-Spring,* Virginie, Amérique, 65; *Syratu,* Doubs, 50; *Cettina,* Dalmatie, 49; *Prince-Régent,* Australie, 49; *Bouchot,* Vosges, 40; *Aure,* Cantal, 40; *Gimel,* Corrèze, 40; *Ray-Pic,* Ardèche, 40; *Combe-Froide,* Isère, 40; *Tendon,* Vosges, 39; *Reuss,* Suisse, 32; *Treignac,* Corrèze, 30; *La Baume,* Haute-Loire, 30; *Sillans,* Var, 30; *Rhin,* à Lauffen, Suisse, 28; *Saut-du-Doubs,* Doubs, 26; *Missouri,* Montagnes-Rocheuses, Amérique, 25; *La Roche,* Haute-Loire, 25; *Fond-de-France,* Isère, 25; *Cajarc,* Lot, 25; *La Baume-des-Arnauds,* Hautes-Alpes, 25; *Saut-de-la-Cascade,* Puy-de-Dôme, 25; *Saut-du-Gier,* Loire, 20; *Mont-Dore,* Puy-de-Dôme, 20; *Ménevault,* Côte-d'Or, 20; *Ain,* Doubs, 20; *Rivière-d'Allemont,* Isère, 20; *Albany,* New-York, Amérique, 16; *Tivoli,* États-Romains, 16; *Syrod,* Jura, 16.

CATARACTÉ, ÉE. adj. T. Méd. Qui est affecté de cataracte. *OEil c. Cet homme est c.*

CATARRHAL, ALE. adj. T. Méd. Qui appartient ou Qui a rapport au catarrhe.

CATARRHE. s. m. (gr. κατὰ, en bas; ῥέω, je coule).

Enc. — Méd.— Dans l'opinion des anciens médecins grecs, il se faisait de la tête vers la bouche, le nez, les poumons, le ventre, etc., un écoulement d'humeurs auquel ils donnaient le nom de *Catarrhe.* Plus tard, le sens de ce mot fut restreint aux inflammations de la muqueuse des fosses nasales, de la gorge et des bronches; mais on continua de supposer que la matière peccante descendait du cerveau. — Enfin, lorsque, cette hypothèse absurde cessa d'avoir cours, le terme de c. servit exclusivement à désigner les affections de nature fort diverse, où l'on observe une hypersécrétion de certaines membranes, mais particulièrement des muqueuses. Aujourd'hui, sa signification est encore plus limitée; car il se dit uniquement des phlegmasies de ces dernières membranes, lorsqu'elles sont passées à l'état chronique, ou, tout au moins, lorsqu'elles se présentent sans les symptômes qui sont le cortége ordinaire des inflammations aiguës : souvent alors les catarrhes sont simplement des hyperdiacrises des membranes muqueuses. C'est ainsi que la *bronchite* est appelée cat. *pulmonaire,* la *cystite* cat. *vésical,* etc., selon l'état *sous lequel l'affection des muqueuses* pulmonaire, vésicale, etc., se présente à l'observation. — Les catarrhes proprement dits se caractérisent non moins par la thérapeutique qui leur con*vient que par leurs symptômes*; *on peut* leur appliquer littéralement l'aphorisme hippocratique : *Naturam morborum ostendunt curationes.* En effet, lors même que la maladie a dé*buté bien évidemment par la forme inflammatoire,* les antiphlogistiques et les débilitants, quand le cat. est bien établi, non-seulement demeurent inefficaces, mais le plus souvent ne font qu'aggraver les symptômes. La *médication tonique est en* général la seule qui réponde aux indications que présente le cat.; parfois même il est nécessaire de recourir aux stimulants.

On désigne sous le nom de *Cat. suffocant, toute dyspnée qui* survient subitement dans le cours d'une affection pulmonaire, et peut amener la mort dans un temps très-court. Le cat. suffocant n'est donc point une maladie particulière, mais seulement un accident qui peut arriver dans des maladies fort différentes. Chez les vieillards qui sont atteints de cat. pulmonaire, le développement d'une bronchite aiguë donne parfois lieu à tous les phénomènes du cat. suffocant : c'est surtout en hiver que survient cet accident, et alors il est très-souvent mortel. La suffocation est quelquefois la suite de la suppression de l'expectoration; mais, le plus souvent, elle est le résultat d'une sécrétion muqueuse tellement abondante, que le malade, ne pouvant plus s'en débarrasser, succombe à une véritable asphyxie. Dans quelques cas plus rares, elle est due à l'obstruction subite d'une partie plus ou moins considérable des bronches, produite par un amas de mucus demi-solide, ou par une concrétion muqueuse polypiforme, faisant en quelque sorte l'office de bouchon.

L'expression d'*Affection catarrhale* a une signification toute spéciale et bien différente de celle de cat. Elle ne désigne pas, ainsi qu'on le pourrait croire, une phlegmasie chronique ou une hyperdiacrise de telle ou telle muqueuse en particulier. Elle s'emploie exclusivement pour désigner ces affections générales des muqueuses, qui, bien que reconnaissant des causes détermi*nantes particulières et très-variées,* sont sous l'influence de cette cause inconnue, quoique très-réelle, que les médecins, depuis Hippocrate, appellent *Constitution médicale.* Les affections catarrhales *ont cela de commun,* qu'elles n'ont pas de siége local, qu'elles envahissent, à des degrés divers, toutes les surfaces sécrétoires, et surtout qu'elles règnent d'une façon épidémique. Elles sont *au nombre de* deux, la *Grippe* et la *Fièvre muqueuse.* Voy. ces mots.

CATARRHEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est sujet aux catarrhes. *Un vieillard c.* ‖ S'employait jadis comme synon. de *Catarrhal*.

* **CATARRHINIENS.** s. m. pl. T. Mamm. V. Singe.

* **CATASETUM.** s. m. T. Bot. Voy. Orchidées.

CATASTROPHE. s. f. (gr. καταστροφὴ, renversement). Le dernier et principal événement d'un poëme dramatique. Se dit surtout Du dénoûment funeste d'une tragédie. *On doit habilement préparer la c.* Voy. Péripétie. ‖ Par ext., Grand malheur, révolution funeste, fin déplorable. *Une épouvantable c. Sa vie a fini par une cruelle c.* = Syn. Voy. Dénoûment.

* **CATÉCHÈSE.** s. f. (gr. κατήχησις, instruction). Explication courte et méthodique de la doctrine chrétienne et des mystères de la foi. Vx.

CATÉCHISER. v. a. Instruire des mystères de la foi, et des principaux points de la religion chrétienne. *C. les infidèles, les ignorants, les enfants.* ‖ Fig. et fam., Tâcher de persuader quelque chose à quelqu'un, lui dire toutes les raisons qui peuvent l'engager à faire une chose. *Je l'ai longtemps catéchisé, mais inutilement. Il le faut un peu c.* ‖ Fam., Instruire quelqu'un de ce qu'il doit dire ou faire. *On voit à ses réponses qu'il a été bien catéchisé.* = Catéchisé, ée. part.

CATÉCHISME. s. m. Instruction sur les mystères de la foi, les dogmes et les préceptes de la religion. *Faire le c. Aller au c. Enseigner le c.* — Fig. et fam., *Faire le c. à quelqu'un*, Le mettre au fait, l'endoctriner. *On lui avait fait son c.* On dit dans un sens anal., *Il sait son c.* ‖ Le livre qui contient l'instruction sur les principes et les devoirs de la religion. *Acheter un c. Lire le c. Le c. du concile de Trente.* ‖ Par ext., Titre donné à certains ouvrages qui contiennent l'exposition abrégée de quelque science, et qui sont rédigés par demandes et par réponses. *C. financier.*

CATÉCHISTE. s. m. Celui qui enseigne le catéchisme aux enfants. *C'est le c. de la paroisse.*

CATÉCHUMÈNE. s. 2 g. [On pron. *Catékumène.*] La personne que l'on instruit pour la disposer au baptême. Voy. Baptême.

CATÉGORIE. s. f. (gr. κατηγορία). T. Philos. Sorte de classification abstraite dans laquelle on distribue toutes les idées et tous les êtres d'après leur nature. ‖ Se dit, dans le langage ordinaire, de Toute classe dans laquelle on range plusieurs objets de même nature. *Établir des catégories.* — Par ext., on dit, en parlant De choses qui ne sont pas de même nature, ou qui ne s'accordent pas ensemble : *Ces deux choses ne sont pas de même c.* — Fig. et fam. *Ces gens-là ne sont pas de même c.*, Ils ne sont pas de même caractère, ils n'ont pas les mêmes mœurs. Cette loc. s'emploie ordinairement en mauvaise part.

Enc. — Dans les écrits d'Aristote, qui, le premier, l'introduisit dans le langage philosophique, le terme de *Catégorie* signifie *attribution;* mais, plus tard, le sens primitif de c. fut modifié par l'usage, et ce mot, dans le langage scientifique comme dans le langage vulgaire, rappela simplement l'idée générale de *classe*. Les *catégories* sont donc les classes les plus hautes, dans lesquelles on a coutume de répartir, soit les êtres réels, soit les idées, d'après un ordre déterminé de subordination systématique. — Les catégories établies par Aristote sont au nombre de dix : 1° la *substance;* 2° la *quantité;* 3° la *relation;* 4° la *qualité;* 5° le *lieu;* 6° le *temps;* 7° la *situation;* 8° la *manière d'être;* 9° l'*action;* 10° la *passion.* — Quel était le but précis d'Aristote en déterminant ses catégories? C'est ce qu'il est difficile de dire avec certitude, attendu que l'auteur ne s'est nulle part clairement expliqué à cet égard. Cependant, soit qu'on les examine en elles-mêmes, soit que l'on tienne compte de la place qu'elles occupent dans les écrits du philosophe, il semble que pour lui les catégories ne furent autre chose qu'une théorie générale des mots dont se forment les propositions. Il est vrai que ces catégories, après avoir été placées d'abord en tête de l'*Organon*, et avant le traité de la proposition, reparaissent plus tard dans la *Métaphysique;* mais il est clair qu'on ne saurait classer les mots qui sont les images des choses sans classer en même temps les choses elles-mêmes. « Les mots pris isolément, dit Aristote, ne peuvent signifier qu'une des dix choses suivantes » , et il énumère les catégories. La classification du philosophe de Stagyre paraît donc n'avoir eu d'autre objet que la détermination des grands caractères que l'on peut attribuer à tous les individus soumis à nos sens. C'est à ce point de vue que l'on a pu dire que les catégories contenaient les éléments d'une définition complète, car un être, avec chacune des déterminations ci-dessus énumérées, serait parfaitement connu dans toute son étendue.

Les *catégories*, sous des formes diverses, se montrent à plusieurs reprises dans l'histoire de la philosophie, phénomène qui n'offre en soi rien de surprenant, quand on songe à l'identité de l'esprit humain dans tous les temps et dans tous les lieux. C'est ainsi que les orientalistes modernes signalent dans la philosophie des Indous certaines classifications qui font penser aux catégories d'Aristote; c'est ainsi qu'avant ce philosophe, les Pythagoriciens nous présentent aussi leurs catégories. Pour ces derniers, elles sont au nombre de 10 : le *fini* et l'*infini ;* le *pair* et l'*impair;* l'*unité* et la *pluralité;* le *droit* et le *gauche;* le *mâle* et la *femelle ;* le *repos* et le *mouvement ;* le *droit* et le *courbe ;* la *lumière* et les *ténèbres ;* le *bien* et le *mal;* le *carré* et toute figure à *côtés inégaux.* — Après Aristote, les Stoïciens formulent aussi leurs catégories : elles sont établies au même point de vue, mais seulement réduites à quatre : la *substance*, la *qualité*, la *manière d'être* et la *relation*. Plus tard, Platon, attaquant à la fois et les catégories d'Aristote et celles des stoïciens, essaie de leur substituer un autre système. Pour lui, les catégories doivent se diviser en deux classes : 1° celles relatives au monde intelligible, au nombre de cinq, la *substance*, le *repos*, le *mouvement*, l'*identité* et la *différence;* 2° celles relatives au monde sensible qui sont également au nombre de cinq : la *substance*, la *relation* , la *quantité* , la *qualité* et le *mouvement*.

Après le moyen âge, où la doctrine d'Aristote prévaut dans toutes les écoles, arrivent Bacon qui rejette absolument les catégories, puis Descartes qui partage toutes les choses en deux grandes catégories, l'*absolu* et le *relatif*, et enfin les penseurs de Port-Royal qui font tout aussi bon marché de la division aristotélique. D'après leur dire, ces catégories, non-seulement sont peu utiles, mais elles nuisent au jugement pour deux motifs : d'abord, parce qu'on les présente comme fondées sur la raison et sur la vérité, tandis qu'elles sont purement artificielles; ensuite, parce que leur étude habitue les hommes à se payer de mots, et à s'imaginer qu'ils savent toutes choses lorsqu'ils n'en connaissent que des noms arbitraires. Ils ajoutent que l'on peut rendre raison de toute la nature en n'y considérant que sept choses ou modes, savoir : 1° l'*Esprit* ou la substance qui pense ; 2° la *Mesure;* 3° le *Repos ;* 4° le *Mouvement ;* 5° la *Position;* 6° la *Figure;* 7° la *Matière* ou la substance étendue. Ces sept catégories sont renfermées dans les deux vers suivants :

> Mens, Mensura, Quies, Motus, Positura, Figura,
> Sunt cūm Materiâ cunctarum exordia rerum.

A la fin du siècle dernier, un philosophe allemand, Kant, créa de toutes pièces un nouveau système de catégories. Nous disons un nouveau système, car le but qu'il se proposa était tout à fait différent de celui que s'était proposé Aristote. Le philosophe grec avait essayé une synthèse des choses dans leur multiplicité, une classification des objets réels, mais dans leur rapport avec la pensée ; Kant, au contraire, n'étudiant que la raison pure, voulut faire une analyse des formes de l'entendement. Aussi, tandis que les catégories d'Aristote sont objectives, celles du philosophe allemand sont purement subjectives. Après avoir dit que la *sensibilité* a deux formes, l'espace et le temps, Kant affirme que l'*entendement* en a douze, lesquelles correspondent à toutes les espèces possibles de jugement. C'est donc l'analyse de nos jugements qui constitue la base des catégories Kantiennes. Selon le philosophe allemand, il y a quatre choses à distinguer dans un jugement : 1° La *quantité ;* il peut être ou singulier, ou pluriel, ou général , 2° la *qualité ;* il peut affirmer, nier ou limiter ; 3° la *relation* entre les termes mêmes du jugement : il est *catégorique* quand il exprime seulement l'union du sujet et de l'attribut ; *hypothétique*, lorsque le jugement est exprimé comme dépendant d'un autre ; et *disjonctif*, lorsqu'il embrasse et oppose plusieurs hypothèses qui s'excluent les unes les autres ; 4° la *modalité*, c.-à-d. la relation du jugement à l'entendement : alors le jugement est, ou *problématique*, lorsque l'union de l'attribut au sujet est présentée comme simplement possible; ou *assertorique*, lorsqu'elle est présentée comme réelle, effective; ou enfin *apodictique*, lorsqu'elle est présentée comme nécessaire.

Le tableau suivant exprime, d'après Kant, les *modes de la pensée*, au nombre de quatre, les diverses espèces de *jugements*, au nombre de douze , et les *catégories*, en même nombre, qui correspondent à ces jugements : I. Quantité : Singulier, Pluriel, Général ; 1° *Unité*, 2° *Pluralité*, 3° *Totalité*. — II. Qualité : Affirmatif , Négatif , Déterminatif ; 4° *Affirmation*, 5° *Négation*, 6° *Limitation.* — III. Relation : Catégorique, Hypothétique, Disjonctif ; 7° *Inhérence, subsistance ;* 8° *Causalité, dépendance* ; 9° *Société;*—IV. Modalité : Problématique, Assertorique, Apodictique ; 10° *Possibilité, Impossibilité;* 11° *Être, Non-être ;* 12° *Nécessité, Contingence.* — On a reproché avec raison aux catégories de Kant de n'être ni irréductibles, ni complètes, et par conséquent d'être arbitraires ; mais surtout d'être purement subjectives, de telle sorte que les catégories ainsi construites ne peuvent sortir logiquement de la sphère de la raison pure pour être appliquées aux choses réelles. En ce sens, elles sont donc une étude tout à fait vaine, qui n'a d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire de la philosophie. — Depuis Kant, il s'est produit en Allemagne diverses tentatives pour édifier une théorie complète des catégories s'appliquant à la fois à la réalité des choses et à l'esprit, c.-à-d. à l'entendement et à l'objet de la connaissance ; mais ces essais ont été tellement vains et ont eu si peu de retentissement que nous ne croyons pas devoir les exposer.

CATÉGORIQUE. adj. 2 g. Qui est selon la raison, qui est à propos ; Qui est clair et précis. *Une réponse c. Cela n'est pas c.* ‖ * T. Log. *Proposition c.*, Voy. Proposition. *Jugement c.*, V. Catégorie et Jugement.

CATÉGORIQUEMENT. adv. Pertinemment, à propos; D'une manière claire et précise. *Il a parlé c. Répondez c.*

* **CATHA.** s. m. T. Bot. Voy. Célastrinées.

* **CATHARTE.** s. m. T. Ornith. Voy. Vautour.

CATHARTIQUE. adj. 2 g. Voy. Purgatif.

* **CATHARTOCARPUS.** s. m. Voy. Légumineuses.

CATHÉDRALE. adj. et s. f. (lat. *cathedra*, siége).

Enc. — En France, le titre de *Cathédrale* s'applique exclusivement à l'église où se trouve le siége ou trône de l'évêque. Les Italiens attachent le même sens au mot *duomo*, qui a passé dans la langue allemande. — La cat. est l'église par excellence. On l'appelle aussi quelquefois *église-mère* ou *matrice* et *église baptismale*, parce que, dans les temps primitifs, l'évêque seul conférait solennellement le baptême dans son église ou dans le baptistère qui en dépendait. « La cathédrale se nomme matrice (*matrix*), dit le liturgiste Barbosa, parce qu'elle engendre par le baptême.» Quelquefois aussi, on désigne simplement la cathédrale par le seul nom d'*église* suivi de l'indication du chef-lieu diocésain, bien qu'il y ait dans la même ville beaucoup d'autres édifices religieux. De là les expressions *Église de Paris, Église de Lyon, Eglise du Mans, Eglise de Poitiers*, etc., qui, en particulier sont les églises de Notre-Dame, de saint Jean-Baptiste, de saint Julien, de saint Pierre, etc. L'église où un archevêque a son siége reçoit encore le titre de *Métropole*, et d'*Église métropole* ou *métropolitaine*. — Nous ne parlerons pas ici des magnifiques cathédrales que la piété et l'art admirable du moyen âge ont élevées dans les principales cités de la France ; car nous en avons déjà traité aussi longuement que le permet le cadre de notre livre, au mot Architecture.

CATHÉDRANT. s. m. Celui qui préside à une thèse de théologie ou de philosophie. Inus.

CATHÉRÉTIQUE. adj. 2 g. Voy. Cautérisation.

* **CATHÈTE.** adj. et s. f. (gr. κάθετος, perpendiculaire). T. Géom. Ancien nom de la perpendiculaire. *Les cathètes d'un triangle rectangle sont les deux lignes qui forment l'angle droit.*

CATHÉTER. s. m. — * **CATHÉTÉRISME.** s. m. T. Chir. Voy. Sonde.

* **CATHÉTOMÈTRE.** s. m. T. Phys. Voy. Vertical.

CATHOLICISME. s. m. Communion ou religion catholique. *Le c. et le protestantisme. Se convertir au c. Embrasser le c.* — Voy. Église.

CATHOLICITÉ. s. f. Se dit De la doctrine de l'Église catholique, et Des fidèles qui en font profession. *On doute de la c. de cet écrivain.* ‖ L'ensemble des pays catholiques. *C'est un usage reçu dans la c.*

CATHOLICON. s. m. T. Pharm. Électuaire purgatif dont la rhubarbe et le séné forment la base. Son nom lui vient de ce qu'autrefois on le croyait utile dans toutes sortes de maladies.

CATHOLIQUE. adj. 2 g. (gr. καθολικὸς, universel). Qui est universel, qui est répandu partout. Ne se dit que De la religion romaine, et De ce qui n'appartient qu'à elle. *La foi c. La religion c. L'Église c., apostolique et romaine. Il a toujours des sentiments, des opinions très-catholiques. — Le Roi C., Sa Majesté C.*, Le roi d'Espagne. *Cantons catholiques*, Les cantons suisses où la religion c. est dominante. *Pays-Bas catholiques*, La Belgique, par oppos. à la Hollande devenue protestante. ‖ Fig. et fam., *Cela n'est pas c.*, Cela n'est pas conforme à la morale, au devoir. = Catholique. s. 2 g. Se dit Des personnes qui font profession de la religion c. *C'est un excellent c.* — Fig. et prov., *C. à gros grains*, Qui ne se fait pas scrupule de bien des choses défendues par la religion.

CATHOLIQUEMENT. adv. Conformément à la foi de l'Église catholique. *Il a écrit très-c.*

CATI. s. m. Sorte d'apprêt qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées. V. Drap.

* **CATIMARON.** s. m. T. Mar. Sorte de radeau usité surtout pour la pêche par les Indous de la côte de Coromandel. *Le c. se compose de trois pièces de bois seulement ; celle du milieu est plus longue et plus large que les deux autres.*

CATIMINI (en). loc. adv. (B. lat. *catus*, chat). En cachette, à la manière des chats. *Elle est venue en c.* Fam.

CATIN. s. f. (Dimin. de *Catherine.*) Femme ou fille de mauvaise vie, de mauvaises mœurs. *C'est une franche c.* Fam. et bas.

CATIN. s. m. (lat. *catinus* , petit bassin). Bassin qui sert à recevoir un métal fondu.

CATIR. v. a. Donner le lustre à une étoffe. *C. à chaud, à froid. C. du drap.* = Cati, ie. part.

CATISSEUR. s. m. Ouvrier qui catit les étoffes.

CATOGAN. s. m. Coiffure en usage dans l'infanterie française au xviiie siècle, qui consistait en un nœud retroussant les cheveux et les attachant près de la tête.

* **CATOMÉTOPES.** s. m. pl. (grec. κάτω , en bas ; μετόπη, espace). T. Zool. Voy. Brachyoures.

CATON. s. m. Nom d'un Romain célèbre par l'austérité de ses mœurs. — Fig. et fam., se dit d'Un homme de mœurs austères ou qui affecte l'austérité. *C'est bien à lui de faire le c.*

*** CATOPS.** s. m. T. Entom. Voy. Clavicornes.

CATOPTRIQUE. s. f. T. Phys. Voy. Optique.

*** CATOPTROMANCIE.** s. f. (gr. κάτοπτρον, miroir; μαντεία, divination). Divination pratiquée au moyen d'un miroir.

CAUCHEMAR. s. m. (lat. *calcans*, qui foule aux pieds; angl. *mare*, cavale?). Espèce d'oppression ou d'étouffement qui survient quelquefois durant le sommeil, en sorte qu'on croit avoir un poids sur la poitrine, mais qui cesse dès qu'on vient à se réveiller. *Avoir le c. Être sujet au c.* — Fig. et fam., on dit D'un homme très-ennuyeux, très-importun, *Cet homme donne le c. C'est un véritable c.*

Enc. — Le *Cauchemar*, appelé par les Grecs ἐφιάλτης, ἐπιβολή, πνιγαλίων, et par les Romains, *incubus, oppressio nocturna, ludibria Fauni*, est une hallucination nocturne, c.-à-d. qui ne survient que pendant le sommeil, et durant laquelle le patient éprouve des sensations fort diverses, mais en général excessivement pénibles. Le plus souvent, le sujet rêve qu'il s'est endormi sur le bord d'un précipice, que le feu a pris dans son lit, que des voleurs se sont introduits dans son appartement, etc. Dans d'autres cas, le malade éprouve, à la région épigastrique ou à la région précordiale, un sentiment de pesanteur, de suffocation, que son imagination attribue à la présence de quelque être malfaisant, d'un chat, d'un singe, d'un démon, etc., qui est venu s'asseoir sur sa poitrine ou qui cherche à l'étouffer. Le patient veut crier, fuir ou lutter ; mais ses efforts sont vains ; il se sent complétement paralysé. Cependant sa respiration devient pénible et haletante ; son pouls s'accélère; son corps se couvre de sueur; enfin, l'oppression qu'il éprouve devient telle qu'elle détermine le réveil, qui dissipe l'hallucination. Le c. se présente encore sous une autre forme ; nous voulons parler de celle de *succube* ou d'*incube*. On sait combien cette espèce d'hallucination a été fréquente à certaines époques.

Les causes du c. peuvent se classer en deux catégories. Les unes, telles que les émotions morales tristes, les fatigues intellectuelles, les récits ou lectures de contes fantastiques, etc., agissent directement sur le cerveau; les autres résultent de la réaction des viscères sur cet organe, et particulièrement des obstacles à la circulation encéphalique. Parmi ces dernières, on cite surtout les maladies du cœur et du foie, les digestions difficiles, les positions pénibles du corps, etc. D'après cela, on voit que le c. n'est pas, à proprement parler, une maladie : par conséquent, il ne saurait être l'objet d'une médication spéciale. Il n'y a qu'une seule chose à faire, c'est d'éloigner la cause qui paraît le déterminer habituellement. Dans quelques cas, le c. indique l'imminence d'une maladie de l'appareil encéphalique, mais en général, il ne présente par lui-même aucune gravité. Chez les enfants seulement, il entraîne parfois des conséquences graves. Comme l'ébranlement nerveux subsiste encore chez eux après le réveil, comme ils sont hors d'état de réfléchir et que, pour eux, le rêve se confond presque avec la réalité, ils deviennent timides, peureux et faibles d'esprit : dans certaines circonstances même, on a vu des enfants demeurer, pendant le reste de leur vie, sujets à des attaques d'épilepsie.

CAUCHOIS, OISE. s. Habitant du pays de Caux, en Normandie. ‖ Adject., *Pigeons c.*, Gros pigeons qui viennent du pays de Caux.

*** CAUDAL, ALE.** adj. (lat. *cauda*, queue). Qui a rapport à la queue. *Appendice c. Vertèbres caudales. Nageoire caudale.*

CAUDATAIRE. s. m. Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal. ‖ Adject., *Gentilhomme c.*

*** CAUDÉ, ÉE.** adj. Se dit, en T. Blas., Des étoiles ou des comètes qui ont dans le bas une trace de lumière ; et en T. Hist. nat., Des parties terminées par un appendice en forme de queue.

CAUDEBEC. s. m. Espèce de chapeau, ainsi nommé de la ville de Caudebec, en Normandie, où il fut fabriqué pour la première fois. *Acheter un c.* Vx.

*** CAUDEX.** s. m. (lat. *caudex*, tronc). T. Botan. Se dit quelquefois pour désigner L'axe de végétation. *On donne à la tige le nom de c. ascendant, et à la racine celui de c. descendant.*

*** CAUDIMANES.** s. m. pl. T. Mam. Voy. Singe.

*** CAULESCENT, ENTE.** adj. (lat. *caulis*, tige). T. Bot. Se dit Des plantes pourvues d'une tige par opp. à celles qui en sont privées, et qu'on appelle *Acaules.*

CAULICOLES. s. f. pl. T. Archit. V. Ordres *d'Architecture.* ‖ * T. Bot. Se dit Des plantes cotylédonées qui vivent en parasites sur les tiges d'autres végétaux.

*** CAULICULE.** s. f. T. Botan. Voy. Graine.

*** CAULINAIRE.** adj. 2 g. T. Bot. Se dit De tout organe ou appendice qui naît de la tige d'une plante.

*** CAULOCARPE.** adj. 2 g. (gr. καυλὸς, tige; καρπός, fruit). T. Bot. Se dit De la tige des plantes vivaces qui persiste et porte plusieurs fois du fruit. *Les végétaux à tige c. sont appelés* Caulocarpiens *et* Caulocarpiques.

*** CAULOPHYLLUM.** s. m. T. Bot. V. Berbéridées.

*** CAULOTRETUS.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

*** CAURALE.** s. m. T. Ornith. Voy. Grue.

CAURIS. s. m. Petite coquille qui sert de monnaie dans quelques contrées de l'Afrique. Voy. Buccinoïdes.

CAUSAL, ALE. adj. Qui indique un rapport de cause à effet.

CAUSALITÉ. s. f. T. Philos. Ne s'emploie que dans ces deux loc., *Rapport de c.*, Rapport de cause à effet; et *Principe de c.*, V. Cause.

CAUSATIF, IVE. adj. T. Gram. Voy. Conjonction.

CAUSE. s. f. (lat. *causa*). Ce qui fait qu'une chose est, ou a lieu. *Dieu est la première de toutes les causes, la c. des causes, la souveraine c., la c. universelle. Dieu est la c. première. C. principale. C. matérielle, formelle. C. prédisposante. Enchaînement de causes et d'effets. Remonter à la c. Reconnaître, découvrir une c. A quelle c. attribue-t-on sa maladie? Il y a des effets dont les causes nous sont inconnues.* ‖ *Être c.*, Occasionner. Se dit Des personnes et des choses. *Il est c. de mon bonheur. Il fut c. du malheur de tous les siens. Ces obstacles seuls sont c. que je n'ai pas fait mon voyage.* On dit dans le même sens, *Être la c. Il peut mourir de douleur, vous en serez la c. Être la c. innocente, involontaire d'un malheur, d'un accident.* ‖ Motif, sujet, occasion, raison. *C. légitime. Il se formalise sans c. Il n'a point fait cela sans c. Je vous en dirai les causes. C'est à juste c. qu'on l'a puni.* ‖ *Parler, agir avec connaissance de c., en connaissance de c.*, Parler, agir avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait. — *Et pour c.*, Loc. fam., qui se dit Quand on ne veut pas s'expliquer sur les motifs qu'on a ou qu'un autre peut avoir de faire ou de ne pas faire une chose. *Je ne le ferai point, et pour c.* ‖ T. Jurispr. Le motif pour lequel une personne se détermine à contracter. *Il n'y a pas d'obligation valable sans c. C. fausse. C. licite, illicite.* ‖ T. Chancellerie. *A ces causes*, En considération de ce qui vient d'être exposé. ‖ Se dit d'Un procès qui se plaide et qui se juge à l'audience. *Mettre une c. au rôle. Appeler une c. Plaider une c. Gagner, perdre sa c. Nul ne peut être juge dans sa propre c. Prendre fait et c. C. remise. Bonne c. Mauvaise c. C. douteuse, embrouillée. Causes célèbres. C. grasse*, V. Basoche. — *Être en c.*, Être partie au procès. *Appeler, mettre en c.*, Rendre quelqu'un partie au procès. *Mettre hors de c.*, Déclarer qu'une personne ne doit point être partie au procès. On dit dans un sens anal., *Être hors de c.* — *En tout état de c.*, Quel que soit l'état du procès. *La prescription peut être opposée en tout état de c.* Cette phrase s'emploie aussi quelquefois dans le discours ordinaire. — *Gain de c.*, L'avantage que l'on obtient dans un procès, et par ext., dans une discussion. *Avoir gain de c. Donner gain de c.* On dit dans le même sens, *Avoir, donner c. gagnée.* — *Ayant c.* V. Ayant. ‖ Par ext., se dit pour Intérêt, parti. *La c. de Dieu. La c. de l'Eglise. La c. de l'humanité. Défendre, favoriser, protéger la bonne c. Embrasser une mauvaise c. C'est une c. désespérée. Prendre le fait et c. de quelqu'un, Prendre fait et c. pour quelqu'un*, Voy. Fait. — *Faire c. commune avec quelqu'un*, Unir ses intérêts aux siens, se liguer avec lui. = A cause de. loc. prép. Pour l'amour de, en considération de. *C'est à cause de vous que je lui pardonnerai.* = A cause que. loc. conj. Parce que.

Enc. — Philos. — Lorsque, dans l'ensemble des objets qui frappent nos sens, nous voyons un changement se produire, un fait nouveau se manifester, un mode, qui auparavant n'existait pas, se réaliser, aussitôt, malgré nous et en vertu d'une détermination invincible, nous croyons et nous affirmons que ce fait, que ce changement, que ce mode ont, soit dans les objets où ils s'observent, soit en dehors de ces objets, une raison d'être quelconque. Cette raison d'être prend le nom de *Cause;* une *cause* est donc ce par quoi quelque chose arrive : ce qui arrive, nous l'appelons *Effet.*

Diverses espèces de causes. — La plus ancienne classification philosophique des causes est due à Aristote. Toute œuvre finie, toute action arrivée à son complet développement, suppose : 1° un agent par la puissance duquel elle a été produite ; 2° un élément ou une matière dont elle a été tirée ; 3° un plan, une idée, d'après lequel elle a été conçue ; 4° une fin pour laquelle elle a été exécutée. Ainsi, par ex., une statue ne peut pas avoir été produite sans un statuaire, sans un bloc de marbre ou de toute autre matière, sans un plan préconçu dans la pensée de l'artiste, sans un motif qui en a sollicité l'exécution. Ces quatre conditions paraissant inséparables et concourant ensemble à un même résultat, Aristote a désigné l'agent par le nom de *Cause efficiente ;* la matière, par celui de *C. matérielle;* le plan ou l'idée, par celui de *C. formelle ;* et le but, par celui de *C. finale.* La classification aristotélique a été consacrée par tous les philosophes du moyen-âge, et a passé, sauf quelques modifications, dans le langage de la philosophie moderne. « Mais qui ne s'aperçoit, dit Franck, que le même terme, *Cause*, exprime ici des rapports essentiellement différents, bien qu'étroitement enchaînés les uns aux autres ? Ce qu'on nomme la c. matérielle n'est autre chose que l'idée de substance ; la c. formelle nous montre le rapport nécessaire de l'action et de la pensée, de la volonté et de l'intelligence ; la c. finale, celui d'un acte libre à un motif suprême suggéré par la raison ; mais la notion de l'acte même et le lien qui le rattache à la puissance qui le produit, en un mot, le rapport de causalité proprement dit, n'existent pas ailleurs que dans l'idée de c. efficiente. » Les *Causes efficientes* sont donc, à proprement parler, les seules causes véritables : il est clair, en effet, que le statuaire seul est la c. directe et réelle de son œuvre, la statue. Nous sommes, chacun en particulier, la c. efficiente de nos mouvements volontaires ; tous les corps, dans leurs actions réciproques sont, les uns à l'égard des autres, causes efficientes des effets que nous constatons, en vertu des propriétés générales uo particulières qu'ils possèdent. Mais, parmi les causes efficientes, il est indispensable d'établir certaines distinctions. Et d'abord, toutes les causes que nous observons, bien que susceptibles de produire directement certains effets, sont elles-mêmes des effets par rapport à la *Cause première*, c.-à-d. par rapport à Dieu. En conséquence, considérées par rapport à Dieu qui les a créées, toutes les causes efficientes sont des *Causes secondes.* Néanmoins, dans le langage des sciences physiques, il est loisible de donner le nom de *c. première* d'un phénomène à toute c. qui résulte uniquement de l'ordre établi par la volonté divine. — Les qualifications ajoutées au mot c. selon le point de vue particulier où l'on se place, sont extrêmement variées. C'est ainsi que l'on distingue encore des causes *concurrentes*, des causes *principales*, des causes *accessoires*, des causes *concomitantes*, des causes *prédisposantes*, des causes *instrumentales*, des causes *physiques*, des causes *morales*, des causes *immédiates*, des causes *médiates*, des causes *occasionnelles*, etc. La plupart de ces termes n'ont pas besoin de commentaires ; mais il en est quelques-uns dont la signification n'est pas aussi évidente : nous en dirons quelques mots.

En philosophie, une c. est appelée *physique* ou *morale*, suivant qu'elle produit par elle-même une action matérielle, ou qu'elle la détermine seulement d'une manière indirecte. Ainsi, par ex., on dit de celui qui tue un homme qu'il est la c. *physique* de l'homicide, et de celui qui a conseillé ou ordonné de tuer, qu'il en est la c. *morale.* Cependant il importe de remarquer que l'ordre ou le conseil de tuer n'est point la c. immédiate du meurtre considéré en lui-même : il est plutôt la c. de la détermination criminelle prise par le meurtrier, que celle du meurtre, lequel n'arrive qu'après cette détermination. Cela nous conduit à établir, parmi les causes efficientes, une distinction entre les causes *immédiates* et les causes *médiates*, c.-à-d. entre les causes qui, directement et par leur action propre, déterminent la production d'un fait, et celles qui amènent le fait, soit par l'intermédiaire d'une c. différente et plus prochaine, soit par l'action insaisissable d'une propriété spéciale. Il n'y a personne qui ne comprenne qu'il existe une différence essentielle entre la succession de deux phénomènes et ce qui fait que cette succession a lieu ? Or, la cause *médiate* désigne non point ce par quoi certains phénomènes se produisent, mais ce à la suite de quoi ils sont produits. C'est à la suite du vin introduit dans l'estomac que se manifeste l'ivresse, à la suite de l'absorption d'une substance vénéneuse qu'arrivent la douleur et la mort, à la suite de la présence d'un acide que se décomposent certains corps. Mais pourquoi le vin produit-il l'ivresse? Pourquoi telle substance donne-t-elle la mort? Pourquoi cet acide détermine-t-il cette décomposition? Quelle est la c. immédiatement efficiente de ces phénomènes? Il y en a nécessairement une, et notre raison affirme son existence, bien qu'elle échappe tout à fait à l'observation. Les causes efficientes que nous appelons ici *médiates*, sont quelquefois désignées sous le nom de *causes occasionnelles.* Si nous repoussons cette dernière dénomination, c'est, qu'à nos yeux, elles ne sont pas simplement l'occasion de certains faits, c.-à-d. un mode précédant un autre mode sans concourir à le déterminer. Ces causes nous paraissent, au contraire, contenir en elles la c. immédiate qui produit directement l'effet observé. Ainsi, quoique le vin ne soit, à proprement parler, que la c. médiate de l'ivresse, nous croyons qu'il existe en lui une propriété très-réelle bien qu'insaisissable, laquelle est la c. immédiate de l'effet produit. En outre, l'expression de *causes occasionnelles* ayant reçu dans la philosophie cartésienne une signification toute spéciale et aujourd'hui consacrée, nous pensons qu'il n'est pas sans inconvénient d'employer ce même terme dans un sens différent. Voy. Ame.

De la notion de Cause et du Principe de Causalité. — A en croire Hume, le terme de *Cause* ne serait qu'un mot vide de sens, et par conséquent indigne de figurer dans le langage philosophique. Suivant lui, ce que l'on appelle vulgairement cause et effet, est tout simplement la succession de deux phénomènes. L'homme ne peut que constater cet ordre de succession, et, s'il se borne à ce que lui révèle l'expérience, il n'est pas en droit d'attribuer au premier un pouvoir quelconque sur le second L'idée de c. résulte uniquement de l'habitude où nous somme d'associer les phénomènes successifs, de telle sorte qu'en apercevant le premier, nous attendons inévitablement le second : par conséquent, cette idée est une pure chimère, et ce que l'on nomme improprement le rapport de causalité est un simple rapport de succession qui repose sur le souvenir et l'association des idées. — Il est très-vrai que l'expérience extérieure nous offre purement et simplement des phénomènes de succession, et que l'idée de succession n'ayant en soi rien de commun avec l'idée de puissance qui est comprise dans le terme *cause*, ne peut ni contenir, ni fournir cette dernière. Nous admettons donc avec

Hume, que l'idée de c. ne nous est pas fournie par l'expérience sensible; mais ce n'est pas à elle que nous la demandons. — Locke, et avec lui toute l'école sensualiste, a prétendu trouver l'origine de la notion de c. dans la sensation. Pas plus que la succession des phénomènes, la sensation ne saurait nous fournir ce qu'elle ne contient pas elle-même. Si la sensation réveille en nous l'idée de c., c.-à-d. l'idée d'une puissance qui a déterminé cette sensation, c'est que cette idée est déjà en nous; mais elle y est venue d'autre part. — L'idée de c. nous est, à la vérité, fournie par l'expérience, mais par l'expérience interne. Le témoignage irrécusable de notre conscience nous apprend que nous avons la puissance de nous modifier nous-mêmes et de produire, tantôt dans notre esprit seulement, tantôt dans notre esprit et notre corps, un changement dont nous savons être les auteurs. Cette puissance, c'est la volonté ; ce changement, c'est l'attention et l'effort musculaire. L'idée de c. résulte donc de la conscience de l'activité qui est en nous. Dans l'attention, l'âme agit sur elle-même ; dans l'effort musculaire, elle agit à la fois au dedans et au dehors. Ici, nous concevons nécessairement l'idée, non plus d'un simple rapport de succession, mais d'un rapport de puissance à résultat, de c. à effet.

Maintenant que nous connaissons l'origine de l'idée de c., un autre problème philosophique appelle notre attention. L'idée de c., avons-nous vu, prend sa naissance dans un fait de conscience, qui a tous les caractères d'un phénomène expérimental. Or, comment de ce fait qui est purement personnel nous élevons-nous au principe absolu de *causalité?* D'où nous vient cette croyance que tous les phénomènes soumis à notre observation sont sous la dépendance d'une c.? Est-ce bien légitimement que notre esprit, après avoir admis une série illimitée de causes phénoménales successives et finies, conçoit l'idée d'une *Cause première,* auteur de toutes choses, et ne reconnaissant elle-même rien au-dessus d'elle? Par quelle voie arrivons-nous à cette conception, à cette croyance, à cette affirmation? — Nous n'avons que deux méthodes pour parvenir à dégager la vérité des voiles qui l'enveloppent, la déduction et l'induction. Évidemment, la première ne saurait nous fournir aucune lumière à ce sujet. Pour que la méthode déductive fournisse une idée quelconque, il faut de toute nécessité que celle-ci soit contenue dans une idée plus générale déjà reconnue comme vraie. L'idée qui se dégage dans une conclusion doit absolument exister dans les prémisses. Ici, il ne peut y avoir rien de semblable. La conception absolue, qui constitue le principe de causalité, est aussi générale que possible, puisqu'elle comprend l'idée de toutes les causes secondaires, et s'élève jusqu'à la notion de c. première. C'est donc l'induction qui nous la fournira? Pas davantage. L'induction peut étendre et généraliser un fait, mais elle ne peut pas en changer la nature. L'induction nous autorise à admettre que les autres hommes, que les êtres vivants sont *cause* au même titre que nous le sommes nous-mêmes. Elle généralisera le phénomène individuel que nous a révélé notre conscience. Ainsi, c'est par un emploi vicieux de la méthode inductive que l'enfant gourmande la pierre contre laquelle il s'est heurté, que le sauvage adresse ses prières à l'animal malfaisant qu'il redoute, au fétiche ridicule que cependant lui-même a façonné. Mais l'induction ne peut pas substituer une idée nécessaire, universelle, absolue, à une idée individuelle, contingente et limitée. Quelle que soit l'étendue que nous accordions à la généralisation inférée par induction du fait de conscience qui nous a fourni l'idée de c., il existera toujours un abîme infranchissable entre cette idée généralisée et l'idée d'une c. première, d'une c. infinie. — Aujourd'hui que les tristes doctrines de la philosophie sensualiste sont abandonnées, sinon dans la pratique, du moins dans la spéculation, la plupart des écrivains reconnaissent que la notion de causalité résulte d'une faculté supérieure à l'expérience soit des sens, soit de la conscience. Kant place la notion de c. et le principe de causalité au nombre de ses catégories ou formes de l'entendement humain. Mais, s'il en est ainsi, cette idée doit nécessairement demeurer à jamais à l'état subjectif, et il nous est impossible de savoir s'il existe réellement, indépendamment de notre intelligence, quelque chose qui ressemble à une c., telle que tous les hommes la conçoivent, c.-à-d. à une puissance effective (Voy. CATÉGORIE). Une assertion aussi contraire au sens commun se trouve suffisamment réfutée par le témoignage irrécusable de notre conscience et par l'adhésion unanime du genre humain. Reid érige ce principe en loi de croyance : en d'autres termes, il l'admet comme un principe supérieur qui s'impose à notre esprit d'une façon invincible. — En effet, nous ne pouvons pas ne pas admettre cette idée de c. nécessaire et absolue : c'est par l'intuition pure que nous nous élevons à elle ; ou plutôt, elle naît spontanément dans toutes les intelligences sans exception, car c'est l'infini, c'est la C. première elle-même qui se révèle à l'homme, pour que celui-ci ne puisse ni la méconnaître, ni refuser de lui rendre hommage.

CAUSES FINALES. — Nous avons déjà vu que l'on donne le nom de *C. finale* au but que se propose toute *C. efficiente.* Ce terme ne peut donc s'employer que lorsqu'il s'agit d'une c. intelligente; mais il se dit surtout des œuvres de Dieu. Dans ce dernier sens, la croyance aux causes finales n'est que la croyance à un plan providentiel du monde. S'il y a un ordre dans l'univers, quelle qu'en soit la fin, il y a nécessairement des causes finales, qui sont le rapport de chaque chose avec cet ordre universel. Les causes finales ont été niées par un certain nombre de philosophes. Parmi eux nous citerons surtout Bacon, Hobbes, Spinoza, toute l'école empirique et sensualiste. Descartes lui-même a combattu la doctrine des causes finales; néanmoins il reconnaît que la recherche de ces causes est utile dans la théologie et la morale; il ne la proscrit que dans le domaine de la physique. Cette proscription tient à l'abus que l'on avait fait avant lui des considérations de ce genre dans l'étude des sciences physiques et naturelles. En effet, au lieu d'étudier les phénomènes en eux-mêmes, ainsi que leur ordre de succession et de coordination, on se contentait de leur assigner un but, une fonction souvent imaginaire, et on croyait avoir rendu un service à la science. Ce n'est donc point parce qu'il nie la providence divine, que Descartes repousse la recherche des causes finales, c'est uniquement parce qu'il craint que l'homme ne substitue ses conjectures bornées et trop souvent fausses aux vues infinies et impénétrables de Dieu. « De cet usage admirable de chaque partie dans les plantes et dans les animaux, dit-il, il est juste d'admirer la main de Dieu qui les a faites, et de connaître et de glorifier l'ouvrier par l'inspection de l'ouvrage, mais non pas de deviner pour quelle fin il a créé chaque chose. » Notre nature est limitée, celle de Dieu est infinie. « Cette seule raison, dit-il ailleurs, est suffisante pour me persuader que tout ce genre de causes qu'on a coutume de tirer de la fin, n'est d'aucun usage dans les sciences physiques et naturelles, car il ne me semble pas que je puisse, sans témérité, rechercher et entreprendre de découvrir les fins impénétrables de Dieu. »

L'idée que nous avons de Dieu non-seulement nous autorise à affirmer, mais encore nous oblige à croire, avec Leibnitz, que toute chose créée a une raison d'être : « Nul effet sans *raison suffisante* », dit ce philosophe, qui ailleurs proclame justement que la considération de la sagesse divine, dans l'ordre des choses, doit être le grand but de la philosophie. Néanmoins, si Descartes a été trop loin, en prétendant exiler les causes finales du domaine de la science, il faut se garder de cette présomption de penser que l'homme soit jamais en état de découvrir toutes les fins que Dieu s'est proposées. — La considération des causes finales peut être d'un emploi très-légitime, d'une haute utilité même, dans les sciences expérimentales, ainsi que le prouve l'exemple même de Descartes. « N'est-ce pas, en effet, dit le savant historien du cartésianisme, sur les vraies causes finales et sur la considération de la sagesse de Dieu, que repose le principe des voies les plus courtes dont il s'est servi pour arriver à la découverte des lois de la réfraction? N'est-ce pas de la considération de la sagesse de Dieu qu'il a tiré le principe de la quantité invariable du mouvement, qui est le fondement de sa mécanique? » Si donc nous essayons d'indiquer dans quelles limites la considération des causes finales est légitime dans les sciences, nous dirons qu'on ne doit point les rechercher dans chaque détail de la création et dans les phénomènes particuliers, dont il est fort difficile de voir le rapport avec l'ensemble, mais dans les phénomènes dont la généralité et la simplicité ne souffrent aucune exception, et ne sont susceptibles d'aucune controverse. La découverte d'une telle c. finale ne servira pas sans doute à démontrer une loi phénoménale ; mais elle fera mieux comprendre une loi déjà découverte et démontrée, en marquant sa place dans l'ordre universel, dans cette harmonie sublime que nous offre l'ensemble de la création. Telles sont, dans l'ordre physique, les causes finales des grandes lois qui régissent l'univers sidéral, et de celles, non moins admirables, qui régissent l'ensemble des êtres organisés et vivants. L'ordre, l'intelligence, la prévoyance, que manifestent d'une façon si éclatante ces grandes lois de la nature, sont la démonstration la plus sensible et la plus populaire de l'existence d'une Cause première, dont la puissance, l'intelligence et la bonté sont également infinies. — Voy. DIEU.

CAUSER. v. a. Être cause, occasionner. *C. un malheur, du dommage, de la joie, de la douleur. C'est lui qui cause le chagrin de son père. C. du scandale.* = CAUSÉ, ÉE. part.

CAUSER. v. n. (lat. *causari*, disputer, parler). S'entretenir familièrement avec quelqu'un. *Ils ont été une heure à causer ensemble. Nous avons causé d'affaires. Nous causerons tantôt de votre affaire.* — Fam., *C. de choses et d'autres,* S'entretenir familièrement de diverses choses sans contention d'esprit. — Fig. et fam., *C., parler de la pluie et du beau temps*, C., parler de choses insignifiantes. — Ellipt., *C. littérature, voyages, etc.*, C. de littérature, etc. ‖ Fam., Parler trop, parler inconsidérément. *Ne lui confiez pas vos secrets, il aime trop à c.* — Parler avec malignité. *N'allez pas si souvent dans cette maison, on commence à en causer.*

CAUSERIE. s. f. Babil, action de causer. *C'est une c. perpétuelle.* Fam. ‖ Propos indiscret. *Ses causeries finiront par nous compromettre.* Fam.

CAUSEUR, EUSE. adj. Qui aime à causer, qui parle beaucoup. *Sa femme est trop causeuse. Il est d'humeur causeuse.* — Subst. *C'est une causeuse insupportable. Ces causeurs sont bien importuns.* ‖ Se dit Des personnes qui parlent indiscrètement, qui ne savent point garder un secret. *Ne lui dites rien, c'est un c.* Fam.

CAUSEUSE. s. f. Petit canapé où deux personnes peuvent s'asseoir pour causer à l'aise.

CAUSTICITÉ. s. f. T. Méd. Qualité, propriété des substances caustiques. *La c. de la potasse.* ‖ Fig., Malignité, inclination à dire ou à écrire des choses mordantes, satiriques. *Sa c. lui a fait bien des ennemis.* ‖ Se dit Des traits mordants et satiriques. *Il y a dans cette épigramme plus de c. que de finesse.*

CAUSTIQUE. adj. 2 g. (gr. καίω, je brûle). Brûlant, corrosif. Se dit Des substances qui ont la propriété de brûler ou de désorganiser, par leur action chimique, les matières animales. *Substance c.* ‖ Fig., Mordant, satirique, malin. *Homme c. Humeur c. Propos c.* ‖ Au sens propre, s'emploie subst. et au masc. *Le nitrate d'argent est un c.* — Voy. CAUTÉRISATION.

CAUSTIQUE. s. f. T. Géom. et Optique.

Enc. — Dans la géométrie transcendante, on nomme ainsi la courbe à laquelle sont tangents les rayons lumineux réfléchis ou réfractés par une autre courbe. En conséquence, on distingue deux sortes de *Caustiques,* les *Catacaustiques* ou caustiques par réflexion, et les *Diacaustiques* ou caustiques par réfraction. — Les courbes *catacaustiques* s'engendrent de la manière suivante : Supposons des rayons, tels que BM, BM', etc., émanant d'un point lumineux B (Fig. 1) et réfléchis par la courbe AMM', de telle façon que l'angle d'incidence soit égal à l'angle de réflexion ; la ligne courbe HFF' à laquelle sont tangents tous les rayons réfléchis, est une *catacaustique* ou caustique par réflexion. — Les *diacaustiques* se produisent d'une manière entièrement semblable. Si, par ex., l'on suppose que les rayons BM, BM', etc., émanés du point lumineux B (Fig. 2), soient réfractés par la courbe AMM', de façon que les sinus d'incidence soient aux sinus de réfraction dans un rapport constant, la courbe HFF', à laquelle tous les rayons réfractés sont tangents, est une *diacaustique*, c.-à-d. une caustique par réfraction.

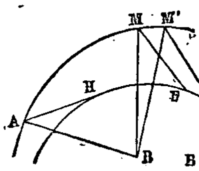

Fig. 1.

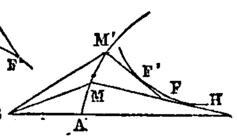

Fig. 2.

On a donné à ces courbes le nom de *caustiques* parce que les rayons lumineux étant réunis le long de la courbe en plus grande quantité que partout ailleurs, il se produit une élévation de température, surtout quand les rayons sont réunis en nombre considérable. Dans les miroirs paraboliques, lorsqu'ils sont frappés par les rayons lumineux dans une direction parallèle à l'axe, la caustique se réduit à un point unique qui est le foyer du miroir. Toutes les sections coniques possèdent cette propriété, que les rayons lumineux, émanés d'un de leurs foyers, sont réfléchis par la courbe dans l'autre foyer. Pour toutes les autres courbes, les divers pinceaux réfléchis se réunissent non en un seul point, mais en une série de foyers ou de points brillants, qui décrivent une courbe ou caustique lumineuse. On peut produire, expérimentalement, une courbe catacaustique en exposant aux rayons solaires ou à une vive lumière l'intérieur d'un bol bien lisse, contenant un liquide non diaphane, tel que du lait ou, encore mieux, de l'encre. La caustique, qui dans ce cas est une épicycloïde, apparaît en traits brillants à la surface du fluide. Dans une autre expérience proposée par David Brewster, les caustiques se développent d'une manière encore plus frappante. On prend une lame de métal poli, assez mince pour pouvoir prendre aisément une forme concave, et on la place perpendiculairement sur une feuille de papier blanc. On expose cet appareil aux rayons solaires en tenant le plan du papier de telle façon qu'il passe près du soleil, alors la caustique apparaît sur le papier en courbe lumineuse bien limitée. La partie intérieure est plus brillante que l'extérieure, et la lumière diminue graduellement et très-rapidement à une petite distance de la caustique. En variant les dimensions de la lame métallique et en lui donnant diverses courbures, on obtient toutes les espèces possibles de catacaustiques, avec leurs points d'inflexion, etc. — Les caustiques ont été étudiées pour la première fois par Tschirnhausen, en 1682. Ce sujet étant intimement lié avec les phénomènes de la concentration et de la dispersion des rayons lumineux par les surfaces réfléchissantes et réfringentes, son étude est d'un haut intérêt dans l'optique pratique. — Cons. DE LA RIVE, *Dissertation sur les caustiques,* dans l'*Encycl. méthodique*, art. LUMIÈRE.

* **CAUSTIQUEMENT.** adv. D'une manière caustique, mordante, *Il lui a répondu très-c.*

* **CAUSUS.** s. m. T. Méd. Voy. FIÈVRE.

CAUTÈLE. s. f. (lat. *cautus*, rusé). Finesse, ruse. Vx. ‖ T. Droit canon. Précaution. N'est usité que dans cette phrase, *Absolution à c.*

CAUTELEUSEMENT. adv. Avec ruse, avec finesse. Se prend toujours en mauvaise part. *Il a fait cela c.*

CAUTELEUX, EUSE. adj. Rusé, fin. Se prend toujours en mauvaise part. *C'est un esprit malin et c.*

CAUTÈRE. s. m. (grec. καίω, je brûle). T. Méd. Se dit de tout Agent employé à brûler ou désorganiser les parties vivantes sur lesquelles on l'applique. *Appliquer un c.* ‖ L'espèce de plaie qui en résulte. *Il a un c. au bras. Panser un c.* ‖ Prov. et fam., *C'est un c. sur une jambe de bois,* se dit D'un remède qui ne peut servir à rien. — Voy. CAUTÉRISATION.

CAUTÉRÉTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui brûle, qui consume les tissus organiques vivants. Inus.

CAUTÉRISATION. s. f. Action de cautériser ; Effet qui en résulte.

Enc. — La *Cautérisation* est une opération par laquelle on désorganise les tissus vivants à l'aide de la chaleur ou de certains agents chimiques. On applique encore le même nom à l'effet qui résulte de cette opération, et à l'action accidentelle du calorique ou des agents chimiques. — Les corps qui désorganisent les tissus par leurs propriétés chimiques sont appelés *Caustiques* ou *Cautères potentiels.* Les instruments rougis au feu sont appelés *Cautères actuels* ou simplement *Cautères.*

I. *Caustiques.* — Les *Caustiques sont des substances* qui, mises en contact avec les tissus vivants, se combinent avec eux *et déterminent une décomposition dont le résultat final* est la désorganisation et la mortification d'une certaine portion de tissu, *laquelle est ensuite éliminée.* La partie ainsi frappée de mort est appelée *Escarre.* — On donnait autrefois le nom d'*Escarotiques* aux caustiques qui agissent très-profondément sur les tissus, et celui de *Cathérétiques* à ceux dont l'action est plus superficielle; mais cette distinction est aujourd'hui abandonnée avec raison, car l'action des caustiques est subordonnée à la quantité de substance employée et à la durée de l'application. A cette heure, les chirurgiens divisent simplement les caustiques en caustiques *solides*, caustiques *mous* et caustiques *pulvérulents.*

1° *Caustiques solides.* — Les caustiques solides les plus employés sont la potasse et le nitrate d'argent. — La *potasse caustique* ou *pierre à cautère*, préparée à l'alcool, est un des caustiques dont on fait le plus fréquent usage : on s'en sert pour établir des fonticules ou pour ouvrir des abcès profonds. A cet effet, on applique sur les tissus un emplâtre de diachylon, percé d'une ouverture, de telle sorte que celle-ci corresponde exactement à l'endroit où l'on veut déterminer la cautérisation. On dépose dans cette ouverture un fragment de potasse de grosseur convenable. Ce dernier doit toujours avoir *un diamètre moindre* que celui de l'escarre qu'on veut obtenir. Enfin, on recouvre le caustique de plumasseaux de charpie *qui absorbent le liquide produit* par la liquéfaction de la potasse, et empêchent la cautérisation des parties voisines. *Au bout de 5 ou 6 heures*, l'escarre est formée. Quant à son élimination, elle est plus ou moins lente à s'opérer ; il lui faut, selon les cas, de 10 à 30 jours. L'opération est renouvelée plusieurs fois quand on veut parvenir jusqu'à *un abcès profond*; mais alors on est souvent obligé de fendre l'escarre avec le bistouri pour la détacher plus promptement, afin de pouvoir réitérer l'application du caustique. — Le *Nitrate* ou *Azotate d'argent*, appelé vulgairement *Pierre infernale*, s'emploie de préférence lorsqu'on ne veut obtenir qu'une cautérisation superficielle; mais son action est beaucoup plus rapide que celle de la potasse. Ce caustique se prépare en petits cylindres que l'on manie à l'aide d'un instrument semblable à un porte-crayon, et appelé *Porte-pierre.* On touche avec ce cylindre une ou plusieurs fois, selon l'indication, les parties dont on désire modifier la surface. On le taille en pointe plus ou moins fine, lorsqu'on ne veut cautériser qu'un point très-limité. Appliqué sur la peau, il forme des escarres d'un violet très-foncé, presque noir. Quand, au contraire, on l'applique sur une surface en suppuration, il y détermine la formation d'escarres blanches très-minces, et qui se détachent chaque jour. Lorsque la surface est sèche, il faut légèrement humecter le crayon de nitrate d'argent ; mais trop d'humidité est nuisible, car le caustique est alors trop délayé. Le nitrate d'argent est surtout usité pour cautériser les bourgeons charnus fongueux à la surface des plaies, pour modifier les surfaces ulcérées et suppurantes, pour arrêter les hémorrhagies résultant de piqûres de sangsues ou de l'ouverture d'un petit vaisseau, pour enflammer les trajets fistuleux, *etc. L'application de cet agent* cause parfois d'assez vives douleurs : aussi, lorsqu'on doit faire *une cautérisation un peu étendue, ou porter le caustique sur le* globe de l'œil, on tient de l'eau fraîche toute prête pour laver sur-le-champ la partie cautérisée et dissoudre l'excès de nitrate. L'usage des autres caustiques solides est beaucoup moins répandu : tels sont le *Sulfate de cuivre*, le *Deutochlorure de mercure*, l'*Azotate* ou *Nitrate de mercure*, et l'*Acide arsénieux.* Le plus souvent on les mélange avec un corps gras ou on les dissout dans un liquide. Quelques-uns sont employés à l'état de poudre qu'on étend sur les surfaces malades.

2° *Caustiques mous.* — Ils s'obtiennent en incorporant les caustiques solides réduits en poudre à des liquides ou à des substances molles. Les principaux sont la pâte de Vienne, la pâte arsenicale et la pâte de Canquoin. — La *Pâte de Vienne* se fait avec un mélange de 5 parties de potasse caustique et de 6 de chaux vive que l'on délaye dans un peu d'alcool. On s'en sert principalement pour établir des cautères. Pour l'appliquer, on taille sur un morceau de diachylon une ouverture d'un tiers moins grande que la grandeur qu'on veut donner à l'escarre. Quand le diachylon adhère bien à la peau, on place une petite couche de pâte sur l'ouverture. Au bout de 5 à 6 *minutes, si le* mélange de chaux et de potasse est récemment préparé, la cautérisation est parfaite. *On enlève le diachylon et la partie de* pâte qui n'est pas encore combinée avec le tissu, et on recouvre *avec un autre morceau de diachylon. L'escarre qui se forme* est noire, et se détache au bout de quinze ou trente jours. — Il *existe diverses espèces de Pâtes arsenicales.* La plus usitée est celle dite *Pâte de frère Côme* ou de *Rousselot.* L'emploi de ces *préparations* exige une grande prudence, car l'absorption de l'agent toxique est facile. Cette pâte a été longtemps préconisée dans le traitement du cancer; elle a perdu aujourd'hui beaucoup de sa réputation. Le *Caustique de Plunket* est une pâte arsenicale additionnée de renoncules destinées à produire la vésication. — La *Pâte de Canquoin* est formée d'une partie de chlorure de zinc qu'on incorpore à deux, trois ou quatre parties de farine. On y ajoute quelquefois, pour la rendre plus souple et plus active, une demi-partie de chlorure d'antimoine. Ce caustique a été employé avec quelque succès contre le cancer. Il est bien préférable aux pâtes arsenicales, les substances qui entrent dans sa composition n'étant pas vénéneuses. — Les autres caustiques ne méritent pas de nous arrêter.

3° *Caustiques liquides.* — Au premier rang, nous placerons les *Acides concentrés*, c.-à-d. les acides azotique, sulfurique et chlorhydrique. Les deux premiers sont aujourd'hui peu usités, mais le dernier est fréquemment employé dans les cas d'affections ulcéreuses de la cavité buccale, et dans ceux de salivation mercurielle. On ne s'en sert qu'après l'avoir plus ou moins dilué. — La solution de *Chlorure d'antimoine* est un caustique actif, rapide, mais fort douloureux. Il est excellent pour cautériser les morsures d'animaux enragés. — *Le Nitrate acide de mercure* cause peu de douleur; il est employé très-fréquemment dans les affections organiques de l'utérus. — La solution de *Nitrate d'argent* présente l'avantage de pouvoir être portée sur des surfaces qu'on ne peut atteindre avec le nitrate fondu. — La solution caustique d'*Iode* se prépare en faisant dissoudre de l'iode dans une solution d'iodure de potassium. On en a obtenu d'assez bons résultats dans le traitement des tumeurs scrofuleuses ulcérées et de la teigne faveuse. — Enfin, l'*Ammoniaque*, appelée aussi *Alcali volatil*, est presque regardé, mais sans beaucoup de fondement, comme une espèce de spécifique contre la morsure de la Vipère.

II. *Cautérisation par le calorique.* — L'application du calorique dans le but de cautériser les tissus se fait de diverses manières, que nous allons passer en revue.

1° *Cautères actuels.* — On se sert presque exclusivement d'instruments d'acier, composés d'un manche, d'une tige et d'une extrémité dont la forme est variable : on les nomme *Cautères.* Les anciens faisaient quelquefois usage de cautères d'or, d'argent, de cuivre, etc.; *ils espéraient par ce moyen obtenir des* effets différents. L'observation a fait justice de ce singulier préjugé. *Les cautères d'acier offrent ce grand avantage qu'on peut* apprécier leur température par leur changement successif de couleur. *La forme de l'extrémité de ces* instruments varie selon l'usage auquel ils sont destinés. On les distingue en cautère *nummulaire* (ayant la figure d'un cachet), c. *cultellaire*, c. *circulaire*, c. *conique*, c. *olivaire*, etc.; tous ces cautères ont leur extrémité courbée à angle droit; le cautère en *roseau* est le seul qui ne présente point de courbure. — La cautérisation avec le fer rouge prend aussi des noms différents, suivant la manière dont elle est pratiquée. On l'appelle *inhérente*, quand elle pénètre profondément dans les tissus; *transcurrente*, quand elle n'intéresse la peau que superficiellement; *par pointes*, lorsqu'on répète plusieurs fois l'application de la pointe du cautère conique ; *objective*, lorsqu'elle se fait à distance, c.-à-d. sans toucher avec le fer la surface qu'il s'agit de cautériser. Il est à noter que la douleur est d'autant moins vive que la température du cautère est plus élevée.

2° L'*Eau bouillante* est rarement usitée quand on veut obtenir une vésication rapide. Dans les deux cas, on se sert habituellement d'un simple marteau qu'on plonge dans l'eau bouillante et qu'on applique sur la peau. Il suffit de le tenir en contact avec celle-ci pendant 10 secondes pour déterminer la *formation* d'une escarre. Si l'on interpose entre les téguments et le marteau un morceau de linge, l'effet est moins rapide; *mais, au bout* de 4 à 5 secondes, la vésication est opérée. Enfin, lorsqu'on veut *obtenir une simple rubéfaction, on trempe le marteau dans* de l'eau à 60 degrés environ, on l'applique sur la peau, et on le *retire immédiatement. — Nous n'énumérerons* pas les autres procédés à l'aide desquels il est possible de produire la cautérisation *par la chaleur*; *tous sont* abandonnés, soit comme trop douloureux, soit surtout comme infidèles.

Le cautère actuel est employé pour arrêter les hémorrhagies, les progrès de la gangrène, ceux de la carie des os, pour désorganiser les tissus de mauvaise nature, tels que les cancers, pour détruire le virus que la morsure d'animaux enragés ou venimeux introduit dans l'intérieur des plaies, etc. — Ce mode de cautérisation n'agit pas de la même manière que les caustiques. L'escarre qu'il détermine est sèche; l'inflammation des tissus voisins est plus franche; la douleur qu'il occasionne est de moins longue durée ; enfin, son action est facile à mesurer, et, avec lui, on n'a à redouter aucun des accidents qui suivent quelquefois l'emploi de certaines substances chimiques.

III. *Du Cautère* ou *Fonticule.* — On nomme ainsi un exutoire établi dans le tissu cellulaire sous-cutané, et dont on entretient plus ou moins longtemps la suppuration suivant l'effet qu'on veut obtenir. — Le fonticule se pratique de diverses manières. Tantôt on fait une incision avec le bistouri, et on entretient la suppuration de la plaie en y entroduisant un pois ordinaire ou un pois à cautère (ce dernier n'est autre chose qu'un morceau de racine d'Iris de Florence façonné en forme de petite boule); tantôt on détermine la *formation d'un escarre* à l'aide d'une tige de fer rouge. Mais, le plus habituellement, on fait *usage de la pâte de Vienne ou de la potasse caustique. On* applique ces caustiques de la façon que nous avons décrite plus haut. *Lorsque l'escarre est éliminée, on dépose* dans le petit ulcère qui en résulte, un pois à cautère qui agit comme corps *étranger sur les tissus voisins*, et par conséquent entretient l'inflammation et la suppuration locales. — Un morceau de diachylon ou une feuille de lierre enduite d'un corps gras, une compresse et un bandage circulaire, suffisent en général pour le pansement. Lorsque la suppuration est trop peu active, le meilleur procédé pour la ranimer consiste à enduire la surface du pois à cautère d'une couche très-mince de pommade épispastique. Si, au contraire, le cautère est trop douloureux, on enduit le pois d'une préparation opiacée, et on couvre la plaie de cataplasmes émollients. On agit de même quand les surfaces environnantes sont trop enflammées. Enfin, quand on veut supprimer un cautère, il suffit de ne plus mettre de pois dans la plaie et de panser celle-ci avec un linge ou un morceau de papier brouillard enduit de cérat. — Les fonticules peuvent se placer sur presque toutes les parties du corps; néanmoins, il convient d'éviter les tissus riches en nerfs ou en vaisseaux, et de choisir les endroits abondamment pourvus de tissu cellulaire. Au bras, le lieu d'élection est l'espace angulaire compris entre l'insertion inférieure du deltoïde et celle du biceps. A la cuisse, on les pratique à la partie interne, en avant du tendon du grand adducteur, à 7 ou 8 centim. au-dessus du condyle ; à la jambe, au-dessous du condyle interne du tibia ; à la nuque, *dans l'intervalle* des muscles trapèzes, en arrière du splénius, etc. — Le cautère fonticulaire *est un moyen thérapeutique des plus précieux* dans une foule de cas, mais notre cadre ne nous permet pas de les *indiquer. Du reste l'homme de l'art doit toujours être consulté* à ce sujet. Ses conseils sont également nécessaires lorsqu'il *s'agit de supprimer un cautère*; c'est à lui seul qu'il appartient de juger de l'opportunité de cette suppression; car, si elle est *intempestive*, il en peut résulter des inconvénients graves. Cons. le *Traité de petite chirurgie* du docteur Jamain.

CAUTÉRISER. v. a. Appliquer un caustique, brûler au moyen d'un cautère. *C. une plaie.* = Cautérisé, ée. part. || T. Morale chrétienne. *Une conscience cautérisée*, Une conscience corrompue et insensible au remords. Vieux.

CAUTION. s. f. (lat. *cautio*; de *cavere*, prendre garde). T. Droit. Celui qui répond pour un autre, qui s'engage à satisfaire à l'obligation contractée par un autre, dans le cas où celui-ci n'y satisferait pas. *C. légale, judiciaire. C. solvable. Bonne, suffisante c. Servir de c. Donner, fournir c. Admettre une c. Réception de c. Décharger les cautions.* On dit dans un sens anal., *Mettre quelqu'un en liberté provisoire sous c., avec c., moyennant c. — C. bourgeoise*, se disait autrefois d'Une caution solvable et facile à discuter. || Figurém., *Être c., se rendre c. d'une chose*, Assurer, garantir qu'une chose est arrivée ou arrivera; Certifier qu'une nouvelle est vraie. *J'en suis c. Qui me sera c. de ce que vous me dites? — Il est sujet à c.*, se dit D'un Homme auquel il ne faut pas trop se fier. On dit de même, *Cette nouvelle, cette histoire est sujette à c.* Elle est douteuse. || Cautionnement, sûreté qu'on donne pour l'exécution d'un engagement. *Fournir c. Élargir quelqu'un sous c., moyennant c., à la c. d'un autre. — C. juratoire*, Voy. Juratoire.

Enc. — Législat. — On nomme *Caution* celui qui s'engage envers le créancier d'une obligation, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. On appelle aussi *Caution* le contrat particulier qui intervient alors; mais on dit mieux *Cautionnement.*

Le cautionnement est nécessairement un contrat accessoire d'une obligation; il ne peut s'ajouter qu'à une obligation valable; sans cela, il offrirait un moyen de valider des engagements dont la loi prononce la nullité. Il s'éteint toujours avec *l'obligation principale. C'est un contrat unilatéral et de bienfaisance*; enfin, comme il a pour objet la garantie d'une dette, il est *permis de se rendre caution sans ordre*, et *même à l'insu* de celui pour qui l'on s'oblige. Cependant le cautionnement est *ordinairement la conséquence d'un mandat intervenu entre le débiteur principal et la caution.* Ce mandat est réputé exister quand c'est au sû du débiteur ou *sans opposition de sa part* que la caution s'oblige. Si c'est à l'insu du débiteur ou malgré lui qu'elle s'est obligée, le contrat de gestion d'affaires est censé intervenir entre elle et le débiteur principal. Bien qu'il soit de la nature de ce contrat d'être gratuit, rien ne s'oppose cependant à ce que la caution stipule au débiteur un prix pour la garantie qu'elle lui prête; c'est ce qui arrive généralement en matière commerciale. — Dans notre droit, le cautionnement n'est assujetti à aucune forme particulière; il peut être formé par acte authentique ou sous seing privé, par lettre et même verbalement, quelle que soit l'espèce d'obligation qu'il a pour objet de garantir. Néanmoins il ne peut se présumer; il doit être exprès, et il ne saurait être étendu au delà des limites dans lesquelles il a été contracté.

Le contrat de cautionnement était très-usité chez les Romains. A Rome, la caution s'appelait *fidejussor*. La garantie du fidéjusseur pouvait s'étendre à toutes les obligations; ses engagements passaient à ses héritiers et pouvaient durer aussi longtemps que l'obligation principale dont ils étaient l'accessoire. Le cautionnement fut aussi d'un usage fréquent au moyen âge. *On le nommait pleigerie* ou *cauxion.* Presque tous les engagements importants *étaient garantis par des pleiges qui s'engageaient à en* soutenir la validité en champ clos. On se constituait caution *en donnant la main à la personne qu'on voulait cautionner.*

Le cautionnement est conventionnel, légal ou judiciaire. Il est conventionnel, quand il ne résulte que de la volonté des parties; légal, quand il est imposé par la loi; judiciaire, quand il est ordonné par jugement. Parmi les cas de c. légale, on peut citer ceux prévus par les art. 16, 120, 123, 601, 626, 771, 807, 1518, 1653, 2185 du C. Nap.; par les art. 166, 542, 832, 992, 995 du C. Proc.; par les art. 114 et suivants du C. d'Inst. crim. Il y a lieu à c. judiciaire, par ex., lorsque le juge, en accordant à une partie une somme par provision, lui enjoint de donner c. ou de la rapporter, s'il y a lieu. — Dans le cas de c. conventionnelle, c'est au créancier à accepter la garantie qui lui est offerte. Mais quand elle est exigée par la loi ou par jugement, la personne qui se porte c. doit être capable, solvable, et domiciliée dans le ressort de la cour d'appel. La solvabilité d'une c. ne s'estime qu'eu égard à ses propriétés foncières. Cependant, en matière de commerce et de douanes, ou lorsque la dette est modique, il suffit que la c. soit notoirement solvable. La c. judiciaire doit être susceptible de la contrainte par corps.

Le cautionnement étant en principe un acte de bienfaisance, est digne des faveurs de la loi. Par conséquent, sans parler ici du *bénéfice de discussion et de division, la c. a plusieurs moyens* pour se mettre à l'abri des pertes qu'elle pourrait éprouver. 1° *Elle peut agir contre le débiteur pour se faire rembourser* tout ce qu'elle a payé pour lui. 2° Dans le cas où cette action *directe serait insuffisante*, elle est *légalement subrogée aux* droits du créancier qu'elle a désintéressé. 3° Aux termes de l'art. 2032 *du C. Civil*, même avant d'avoir payé, la c. peut agir contre le débiteur, lorsqu'elle est poursuivie en justice pour le payement; lorsque le débiteur a fait faillite ou est en déconfiture; lorsque celui-ci s'est obligé de rapporter sa décharge dans un certain temps; lorsque la dette est devenue exigible par l'échéance du terme sous lequel elle avait été contractée; enfin, au bout de dix années, lorsque l'obligation principale n'a point de terme fixe d'échéance. 4° Toutes les exceptions invoquées par le débiteur servent à la c.; tout ce que fait le débiteur pour se libérer profite à cette dernière, A Rome, pendant fort longtemps, le créancier put à son choix actionner soit le débiteur principal, soit le fidéjusseur, à moins que celui-ci n'eût formellement stipulé qu'il ne pourrait être poursuivi qu'après le débiteur, et faute par ce dernier d'avoir entièrement satisfait à son obligation. L'empereur Justinien établit ce qu'on a appelé le *bénéfice d'ordre* ou de *discussion*, c.-à-d. ne donna action au créancier contre la caution que pour ce qu'il n'aurait pu obtenir du débiteur, préalablement poursuivi. Le bénéfice de discussion ne fut point admis par la loi canonique, et il paraît n'avoir été reçu que tardivement par la jurisprudence française; il fut enfin permis, mais il devint d'usage d'y renoncer. En Bourgogne, la renonciation au bénéfice de discussion était devenue de style. — Le Code Napoléon a admis l'exception de discussion en faveur de la caution. Celle-ci peut repousser les poursuites du créancier en requérant la discussion du débiteur principal, c.-à-d. en indiquant au créancier les biens de ce débiteur et en avançant les deniers suffisants pour faire la discussion. On s'accorde généralement à regarder le bénéfice de discussion comme inadmissible en matière commerciale où le cautionnement est rarement gratuit. — A la différence de la c. légale, la c. judiciaire ne peut point demander la discussion du débiteur principal. Le respect dû aux décisions de la justice exigeait que leur exécution ne pût être retardée.

Dans l'ancien droit romain, le créancier n'était point tenu de conserver au fidéjusseur ses actions contre le débiteur. Il suffisait qu'il les lui cédât telles qu'il les avait au moment où il recevait son payement. Lorsque Justinien eut institué le bénéfice de discussion, cette innovation eut pour résultat indirect, mais nécessaire, d'obliger le créancier non plus seulement à céder comme auparavant au fidéjusseur ses actions telles qu'il les avait, mais encore à les lui conserver intactes et à le garantir des fautes par lesquelles il les aurait amoindries ou perdues. Notre législation décharge la c. et fait cesser ses obligations, lorsque la subrogation aux droits, hypothèques et priviléges du créancier ne peut plus, par le fait de ce créancier, s'opérer en faveur de la caution.

Lorsque plusieurs débiteurs sont obligés solidairement et que l'un d'eux a donné un tiers pour c., cette c. peut contraindre le créancier à discuter non-seulement le débiteur qu'elle a cautionné, mais encore tous les autres débiteurs principaux. Le cas contraire peut aussi se présenter, c.-à-d. il peut y avoir plusieurs cautions pour la même dette. L'ancien droit romain autorisait alors le créancier, à moins de conventions contraires, à poursuivre chacun des fidéjusseurs pour la dette tout entière. L'empereur Adrien introduisit le *bénéfice de division*, c'est-à-dire permit aux fidéjusseurs d'obliger le créancier à diviser entre eux son action. Ce bénéfice fut assez généralement admis par l'ancienne jurisprudence française; il est également consacré par la législation actuelle. Cependant, la division n'a pas lieu de plein droit; il faut qu'elle soit demandée; le juge ne peut la prononcer d'office. — A la différence de l'exception de discussion qui n'est que dilatoire, celle de division est péremptoire, puisqu'elle tend à affranchir entièrement la c. qui l'invoque de l'action du créancier pour tout ce qui excède sa part. Elle est donc proposable en tout état de cause, pourvu que ce soit avant le jugement. Il est du reste de l'intérêt de la c. poursuivie de faire valoir sans retard cette exception, puisque la c. qui l'obtient cesse de pouvoir être recherchée à raison des insolvabilités des autres cautions survenues depuis. Celle des cautions qui invoque l'exception de division n'est pas tenue d'avancer au créancier les frais nécessaires pour poursuivre les autres. Le créancier divise son action lorsqu'il reçoit divisément la part de l'une des cautions.

Suivant la loi romaine, celui des *co-fidéjusseurs* qui avait payé la dette n'avait de recours contre les autres qu'autant que, lors du payement, il s'était fait céder les actions du créancier. Notre ancienne jurisprudence donnait à la c., même sans le secours d'aucune subrogation expresse, une action récursoire contre les autres cautions, et le C. Nap. a admis cette doctrine; néanmoins, ce recours n'a lieu que lorsque la caution a payé dans l'un des cas énoncés en l'art. 2032.

Celui qui répond de la solvabilité d'une c. se nomme *Certificateur de caution*. Il ne faut pas le confondre avec la *caution supplémentaire* que le débiteur est tenu de fournir en cas d'insolvabilité partielle de la c. originaire. La c. étant elle-même, par rapport à son certificateur, un débiteur principal, toutes les règles, tous les principes du cautionnement que nous venons d'exposer, s'appliquent au certificateur comme à la caution.

CAUTIONNEMENT. s. m. Contrat par lequel la caution s'oblige; L'acte même qui constate l'existence de ce contrat. *Il s'est obligé pour un tel, ce c. l'a ruiné. Signer un c.* || Gage qu'on donne, somme qu'on dépose comme garantie d'une gestion. *Ce percepteur a déposé, a versé son c. Le c. d'un journal. Fournir un c. Le montant d'un c. Un c. de vingt mille francs. Les immeubles qui servent de c.*

CAUTIONNER. v. a. Se rendre caution pour quelqu'un. *Je le cautionnerai pour vingt mille francs.* = Cautionné, ée. part.

CAVAGNOLE. s. m. Sorte de jeu de hasard, espèce de biribi où tous les joueurs ont des tableaux, et tirent les boules chacun à son tour.

CAVALCADE. s. f. (lat. *caballus*, cheval). Marche de gens à cheval avec ordre, pompe et cérémonie. *Le pape va en c. prendre possession de l'église de Saint-Jean de Latran.* || Se dit aussi Des simples promenades que font à cheval plusieurs personnes réunies. *Faire une c. Notre c. était très-nombreuse.*

CAVALCADOUR. adj. m. (esp. *cavalgador*, maître d'équitation). *Écuyer cavalcadour*, Écuyer qui a la surveillance des chevaux et des équipages de l'écurie, dans la maison d'un souverain.

CAVALE. s. f. (lat. *caballus*, cheval). Jument, la femelle du cheval. *Une belle c.*

CAVALERIE. s. f. Nom collectif qui désigne L'ensemble de tous les corps de troupes à cheval. *Corps de c. Manœuvres de c. Combat, charge de c. Remonter la c. — Cet officier entend bien la c.*, Il sait bien la mener, la faire combattre.

Enc. — La *Cavalerie* a toujours constitué une partie de la force des armées; mais il est à remarquer que les nations barbares l'ont toujours considérée comme supérieure à l'infanterie, et que les peuples chez lesquels l'art de la guerre a fait quelques progrès lui ont seulement assigné le deuxième rang. En effet, l'infanterie doit à son organisation spéciale d'être propre à toute espèce de mouvements et à toutes les natures de terrains; elle pourrait, à la rigueur, se passer du secours des autres armes, tandis que la cav. est impropre aux pays boisés, montagneux ou marécageux, a besoin, dans la plupart des cas, d'être appuyée par l'infanterie, et enfin ne peut être utilement employée que dans certaines circonstances particulières. Malgré cela, le rôle que remplit la cav. est de la plus haute importance, et son absence ou son insuffisance a plus d'une fois fait avorter d'admirables combinaisons stratégiques. Son utilité résulte surtout de son aptitude aux mouvements rapides. Grâce à sa mobilité, c'est la cav. qui est chargée d'éclairer le front et les flancs de l'armée, de couvrir ses derrières, d'assurer ses communications, de protéger ses convois et de faciliter ses approvisionnements, de surveiller les mouvements de l'ennemi, d'empêcher les surprises, d'intercepter les correspondances, de maintenir les blocus, de protéger les retraites, etc. Dans les batailles, elle permet au général de profiter sur-le-champ des fautes de l'ennemi, soit pour s'emparer d'une position que celui-ci abandonne ou néglige d'occuper, soit pour déborder ses ailes, etc. Souvent une charge opportune de cav. a donné la victoire, en portant le désordre dans les rangs ennemis, lorsque ceux-ci commençaient à hésiter ou à fléchir. Enfin, c'est toujours elle qui achève la défaite d'une armée vaincue, en la poursuivant avec vigueur, en harcelant et coupant ses colonnes, en lui enlevant son artillerie, ses convois, et en taillant en pièces les fuyards ou en les faisant prisonniers.

La cav. a pris naissance en Asie, et, pendant un très-grand nombre de siècles, elle a fait la force principale des armées orientales. Le plus ancien des livres, la Bible, nous parle des cavaliers de Pharaon, qui, poursuivant les Israélites, furent engloutis dans la mer Rouge. Cette arme était certainement inconnue aux Grecs à l'époque de la guerre de Troie, car Homère n'en fait pas mention, bien qu'il parle des chars de guerre; mais il y avait déjà des cavaliers dans les armées grecques, lors de la première guerre de Messénie (VIIIe siècle av. J.-C.). Au reste, dans la Grèce ancienne, la cav. fut toujours très-peu nombreuse. Elle était uniquement composée des plus riches citoyens de chaque État; car alors les soldats s'équipaient et s'armaient généralement à leurs frais. Parmi les généraux grecs, Épaminondas paraît être le premier qui ait su tirer un parti judicieux de la cav.; il avait organisé lui-même un corps de 5,000 cavaliers. Les rois de Macédoine, Philippe et Alexandre, eurent une nombreuse cav. recrutée dans la Thrace et la Thessalie. La cav. macédonienne dut à son habile organisation de battre constamment la cav. persane qui était infiniment plus considérable, mais fort mal disciplinée.

La cav. romaine fut d'abord très-peu nombreuse. Comme dans la Grèce, elle se recrutait exclusivement dans les classes riches, particulièrement dans le corps des chevaliers. Cette cav., en outre, n'avait ni instruction, ni solidité; aussi fut-elle constamment battue toutes les fois qu'elle eut affaire à des troupes disciplinées, ou aux cavaliers Numides, Espagnols et Gaulois. Ses défauts devinrent si évidents pendant les guerres puniques, que sa réorganisation fut reconnue indispensable. A partir de cette époque, les armées romaines eurent deux espèces de cav., l'une très-faible, qui continua, comme la précédente, à se composer de citoyens; l'autre excellente, qui fut formée de contingents fournis par les nations amies et les peuples vaincus.

Les Francs avaient peu de cav. quand ils arrivèrent dans les Gaules. Leurs premiers cavaliers réguliers paraissent avoir été recrutés parmi les Gaulois qui avaient servi sous le gouvernement romain; mais l'établissement de la féodalité donna à la cav. une importance qu'elle n'avait jamais eue. On peut dire, sans trop d'exagération, que du IXe au XVIe siècle, elle constitua, à elle seule, toute la force militaire de la France et des pays soumis au système féodal. En effet, la noblesse combattait toujours à cheval, et elle seule était bien armée. L'infanterie, qui constitue la majeure partie et la base essentielle des forces militaires des États modernes, n'était alors qu'un ramas de serfs presque dépourvus d'armes et sans organisation sérieuse. Mais l'invention de la poudre à canon et l'introduction de l'artillerie à feu vint enlever à la caval. pesamment armée du moyen âge tous les avantages qu'elle possédait; car, en présence de cette arme nouvelle, le cavalier, bardé de fer, ne jouissait plus d'une mobilité suffisante. L'artillerie rendit donc à l'infanterie la supériorité qu'elle avait eue dans les guerres de l'antiquité. Toutefois, au commencement du XVIIe siècle, dans la guerre de Trente ans, Gustave-Adolphe fit voir, par l'heureux parti qu'il en sut tirer, que la cavalerie avait encore un grand rôle à remplir. En la débarrassant de tout l'attirail qui la rendait si lourde, il la mit en mesure de rendre, par la rapidité de ses mouvements, des services non moins signalés que ceux qu'elle rendait auparavant par sa masse et par son poids. Frédéric II, de Prusse, marcha sur les traces de Gustave-Adolphe. Enfin, les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire ont assigné définitivement à la cav. le haut rang qu'elle doit occuper dans le système militaire des peuples modernes.

Les armées actuelles renferment en général trois espèces de cav., qui se distinguent les unes des autres par la taille et la force des hommes et des chevaux, ainsi que par l'armement des cavaliers. La *Grosse cav.* qu'on appelle aussi *Cav. de réserve*, sert pour enfoncer les masses et pour décider, par des charges à fond, du succès des batailles. Elle se compose, en France, des *Cuirassiers* et des *Carabiniers*. La *Cav. légère* est destinée au service des avant-postes, aux reconnaissances et à tout ce qui exige une grande rapidité. Elle comprend, chez nous, les *Hussards* et les *Chasseurs*. Enfin, la *Cav. mixte* ou *Cav. de ligne*, qui est représentée par les *Dragons* et les *Lanciers*, tient le milieu entre la grosse cav. et la cav. légère. Elle s'emploie ordinairement pour soutenir celle-ci.

Ecole de cav. — Le duc de Choiseul est le fondateur de nos premières écoles de cav. Sur la proposition de ce ministre, une ordonnance royale du 21 août 1764 créa 4 établissements de ce genre qui, sous le nom d'*Écoles d'équitation*, furent ouverts à Metz, Douai, Besançon et Angers. Les meilleurs élèves devaient être réunis dans une école centrale sise à Paris. Ce premier essai ayant échoué, il en fut fait un second en 1771, époque à laquelle fut fondée l'*École de Saumur*. Cette deuxième tentative fut plus heureuse, et l'école fonctionnait régulièrement quand la Révolution la supprima, en 1790. Cependant l'utilité d'un semblable établissement était tellement évidente que, peu d'années après, un décret du 2 sept. 1796 créa à Versailles une *École nationale d'instruction des troupes à cheval*. L'empereur (Décr. 8 mars 1809) la supprima, mais en créant à sa place l'*École spéciale de cav. de Saint-Germain*. Supprimée à son tour par une ordonnance royale du 30 juillet 1816, l'École de Saint-Germain fut remplacée par l'*École de Saumur*, qui disparut elle-même en 1822. Enfin, le 5 nov. 1823, une autre école fut organisée à Versailles, sur le plan de l'ancienne école de Saint-Germain, puis transférée par ordonn. du 11 nov. 1824, à Saumur, où elle n'a cessé depuis de fonctionner, mais non sans avoir, à plusieurs reprises, vu modifier son organisation. — A cette heure, l'*École de Saumur* est spécialement destinée à perfectionner les officiers de cav. dans toutes les parties de l'instruction particulière à leur arme; à donner aux élèves de Saint-Cyr qui entrent dans la cav., les connaissances spéciales qui leur sont nécessaires; enfin à former de bons sous-officiers instructeurs et une pépinière d'habiles maréchaux-ferrants. Elle est placée sous la direction supérieure d'un général de brigade et se recrute dans tous les corps de cav., ainsi que dans l'École militaire. Outre les élèves tirés de celle-ci, on y admet un lieutenant ou sous-lieutenant par régiment de cav. ou d'artillerie, et par escadron du train des équipages; les lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie qui entrent par permutation dans les corps à cheval; des brigadiers et de simples cavaliers désignés par les colonels de cav., 2 sous-officiers par régiment d'artillerie et par escadron du train. Les élèves admis reçoivent, suivant leur rang, le nom d'*Officiers élèves de cav.*, d'*Officiers d'instruction*, et de *Sous-officiers d'instruction*. Enfin, on reçoit encore à Saumur, comme élèves maréchaux-ferrants, des enrôlés volontaires ou des militaires appelés qui ont déjà exercé cette profession.

CAVALIER. s. m. (lat. *caballus*, cheval). Homme qui est à cheval. *Il trouva des cavaliers sur le chemin. — Être bon c., mauvais c.*, Être bien à cheval, mal à cheval; Savoir bien ou ne pas savoir conduire un cheval. On dit aussi, au fém., en parlant d'une femme, *Elle est bonne cavalière, mauvaise cavalière. — C'est un beau c.*, se dit d'Un homme qui a bonne grâce à cheval. || Militaire qui sert dans la cavalerie. *Un détachement de cent cinquante cavaliers.* || Se disait autrefois d'Un gentilhomme qui suivait la profession des armes. *C'est un c. très-accompli.* || S'emploie quelquefois pour Homme, par oppos. à Dame ou demoiselle. *Un aimable c. Donner la main à son c.* || T. Jeu. Voy. Échecs. || T. Art milit. Voy. Fortification. || T. Papeterie. V. Papier.

CAVALIER, IÈRE. adj. Dégagé, libre, aisé. Ne se dit guère que De l'air, des manières, et se prend rarement en bonne part. *Avoir l'air c., la mine cavalière.* || Par ext., Brusque et hautain, ou Inconvenant, trop leste. *Traiter quelqu'un d'une manière cavalière. Ce procédé est un peu c. Des propos cavaliers.* = A la cavalière. loc. adv. En cavalier. *Être vêtu à la cavalière.* Vieux.

CAVALIÈREMENT. adv. D'une manière brusque, hautaine, inconvenante. *Il en a usé c. Il l'a traité fort c. Il en parle bien c.*

CAVATINE. s. f. (ital. *cavare*, sortir). T. Mus.

Enc. — Une *Cav.* est, à proprement parler, l'air que chante un acteur lorsqu'il sort des coulisses et paraît pour la première fois sur la scène dans un opéra. Jadis la cav. était en général assez courte, sans reprise ni seconde partie, et se trouvait habituellement intercalée dans un récitatif obligé. Aujourd'hui, ce terme n'a plus de signification précise, et on l'applique à tout morceau de chant qui fournit au virtuose les moyens de déployer son talent. Actuellement une cav. est souvent composée d'un récitatif et de deux ou trois parties dont le mouvement est alternativement lent et vif.

CAVE. s. f. (lat. *cavus*, creux). Lieu souterrain et voûté où l'on met ordinairement du vin et d'autres provisions. *Une c. bien garnie. Avoir du vin en c. Descendre du vin dans une c.* — Fig. et prov., *Aller du grenier à la c., de la c. au grenier*, Tenir des propos sans suite et sans raison. || Par ext., se dit de La quantité et du choix des vins qu'on a en c. *Sa c. est excellente. Monter sa c. Faire sa c.* || * Sorte de boîte dans laquelle sont disposés par étages des petits verres et des flacons à liqueurs. || Sorte de caisse à compartiments où l'on met les liqueurs ou les eaux de senteur pour les transporter aisément d'un lieu à un autre. || Coffre pratiqué au-dessous de la caisse d'une voiture, et dans lequel on met ordinairement des provisions de voyage.

CAVE. s. f. La somme d'argent que chacun des joueurs met devant soi à certains jeux de cartes, comme au brelan, à la bouillotte, etc. *Il est à sa première, à sa seconde c. Perdre sa c. Faire une nouvelle c.*

CAVE. adj. 2 g. Creux. *Un œil c. Des joues caves.* || T. Anat. *Veine c.*, Voy. CIRCULATION. || T. Chron. *Lune c.*, *Mois c.*, Voy. CALENDRIER.

CAVEAU. s. m. Petite cave. || Dans un sens particulier, se dit Des petites caves pratiquées sous les églises, dans les cimetières, etc., pour servir de sépulture. *On descendit le cercueil dans le c.* || Espèce de cabaret où se réunissait, au commencement de ce siècle, une société de chansonniers et autres gens de lettres. *Les habitués du Caveau. La société du Caveau.*

CAVECÉ, ÉE. adj. (esp. *cabeza*, tête). Ne se dit que dans ces phrases : *Un cheval rouan c. de noir; Une jument rouan cavecée de noir*, Qui a la tête noire.

CAVEÇON. s. m. (esp. *cabeza*). T. Man. Demi-cercle de fer, monté de têtière et de sous-gorge que l'on met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter et les dresser. || Fig. et prov., *Il a besoin de c.*, se dit D'un homme naturellement fougueux et emporté qui a besoin qu'on le retienne.

CAVÉE. s. f. T. Vénerie. Chemin creux.

CAVER. v. a. (lat. *cavare*, creuser). Creuser, miner. *La mer a cavé ce rocher. Les austérités lui avaient cavé les joues.* — S'emploie absol. *La rivière cave sous la pile de ce pont.* = CAVER. v. n. T. Escrime. Retirer le corps en portant une botte et en avançant la tête. = * SE CAVER. v. pron. Se creuser. *Ses joues se cavent.* = CAVÉ, ÉE. part.

CAVER. v. a. T. Jeu. Faire fonds d'une certaine quantité d'argent à un jeu de renvi. *Il a cavé dix fr.* — *C. au plus fort*, Mettre au jeu autant d'argent que celui qui en a le plus. — Fig., *C. au plus fort*, Porter tout à l'extrême dans les entreprises, les opinions, etc. Fam. = * SE CAVER. v. pron. Mettre au jeu une certaine somme d'argent. = CAVÉ, ÉE. part.

CAVERNE. s. f. (lat. *caverna*). Antre, grotte, lieu creux dans les rochers, dans les montagnes, sous terre. *C. profonde, obscure. La bouche, l'entrée d'une c.* || Fig., se dit Du lieu où se réunissent des scélérats. *Cette maison est une c. de brigands.* = Syn. V. ANTRE.

CAVERNEUX, EUSE. adj. Plein de cavernes. *Pays c. Montagnes caverneuses.* || Fig., *Voix caverneuse*, Voix sourde et rude. || T. Anat. Se dit De certaines parties où l'on remarque de petites cavités ou cellules. *Le corps c. Les sinus c. de la dure-mère.*

CAVET. s. m. T. Archit. Voy. MOULURE.

CAVIAR. s. m. Nom qu'on donne à des œufs d'esturgeon salés. *On fait beaucoup de c. en Russie.*

CAVILLATION. s. f. [On pron. les deux L sans les mouiller.] Sophisme, raisonnement captieux. *Il y a beaucoup de c. dans ce raisonnement.* Inus. || Dérision, moquerie. Ne s'emploie guère que dans les écrits du barreau et dans ceux de controverse.

* **CAVITAIRES**. s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Cavitaires* constituent, dans la méthode de Cuvier, le premier ordre de la classe des *Entozoaires* ou *Intestinaux*. Cet ordre correspond aux *Nématoïdes* de Rudolphi. Les animaux qui y sont compris se distinguent des Entozoaires parenchymateux par la présence d'un canal intestinal flottant dans une cavité abdominale distincte, et muni de deux ouvertures, c.-à-d. d'une bouche et d'un anus. Ce canal s'unit aux parties voisines et aux téguments par des filets nombreux, que les uns ont pris pour des vaisseaux nourriciers, les autres pour des trachées. Il est généralement droit. Assez souvent il offre une portion plus mince qui représente l'œsophage, et une autre plus large et plus épaisse qui figure une sorte d'estomac. Le système nerveux est formé par un ou deux cordons qui partent d'un anneau placé autour de la bouche et s'étendent sur toute la longueur du corps. On n'a pas encore découvert, chez ces animaux, de circulation véritable. L'appareil reproducteur consiste en longs vaisseaux qui renferment les œufs et la semence. — Les Cavit. comprennent un assez grand nombre de genres : nous nous contenterons de citer ceux qui se rencontrent chez l'homme et les animaux domestiques.

Les *Filaires* (*Filaria*) ont le corps cylindrique, allongé, grêle et filiforme à ses extrémités ; de là le nom qu'on leur a donné. Les sexes ne sont jamais réunis sur un seul individu. Chez les individus mâles, on remarque près de l'anus deux crochets inégaux que les zoologistes et Cuvier lui-même ont longtemps regardés comme une espèce d'arme : ce sont simplement les organes propres de leur sexe. Les Filaires se rencontrent dans un grand nombre d'animaux, jusque dans les Insectes et les Mollusques : ils séjournent dans le parenchyme des organes ou dans les cavités qui ne communiquent pas avec l'extérieur. On en connaît trois espèces propres à l'homme. La plus commune est le *Dragonneau*, appelé aussi *Ver de Médine* (*Fil. Medinensis*), et *Ver de Guinée*. Ces noms nous apprennent que cet entozoaire ne s'observe que dans les pays chauds. Il vit dans le tissu cellulaire qui double la peau. Il est gros au plus comme une plume de pigeon, mais il peut atteindre, dit-on, jusqu'à 3 ou 4 mètres de longueur. Son caractère distinctif est d'avoir le bout de la queue pointu et crochu. Les douleurs qu'il occasionne sont quelquefois atroces, et amènent des convulsions épouvantables. Lorsqu'on veut en débarrasser le malade, on profite du moment où l'entozoaire se montre au dehors ; on le tire alors doucement et en prenant bien garde qu'il ne se rompe ; car souvent la femelle renferme un grand nombre de petits qui se répandraient à leur tour sous la peau, et l'affection n'en deviendrait que plus grave.

Les *Ascarides* (*Ascaris*) ont le corps rond, aminci aux deux bouts, et la bouche garnie de trois papilles charnues entre lesquelles apparaît de temps en temps un tube très-court. L'espèce la plus commune, l'*Asc. lombricoïde*, appelé vulgairement *Lombric des intestins*, se rencontre chez l'Homme et plusieurs de nos animaux domestiques, tels que le Cheval, l'Ane, le Bœuf, le Cochon. (Fig. 1. *Asc. lombricoïde* femelle ; 2. Extrémité antérieure grossie ; 3. La même, vue de face ; 4. Extrémité postérieure mâle.) Sa longueur excède quelquefois 40 centimètres. Il multiplie souvent d'une manière prodigieuse, et peut occasionner la mort. Cette terminaison funeste s'observe parfois chez les enfants ; on trouve alors dans leur tube intestinal une multitude d'ascarides qui sont remontés jusque dans l'estomac. — L'*Asc. vermiculaire*, beaucoup plus petit que le lombricoïde, ne dépasse guère 1 centimètre. Sa tête, munie de chaque côté d'une petite membrane, est plus large que l'extrémité postérieure. Cet entozoaire est très-commun chez les enfants, et se rencontre aussi chez l'adulte dans certaines maladies. Il cause habituellement des démangeaisons insupportables à l'anus.

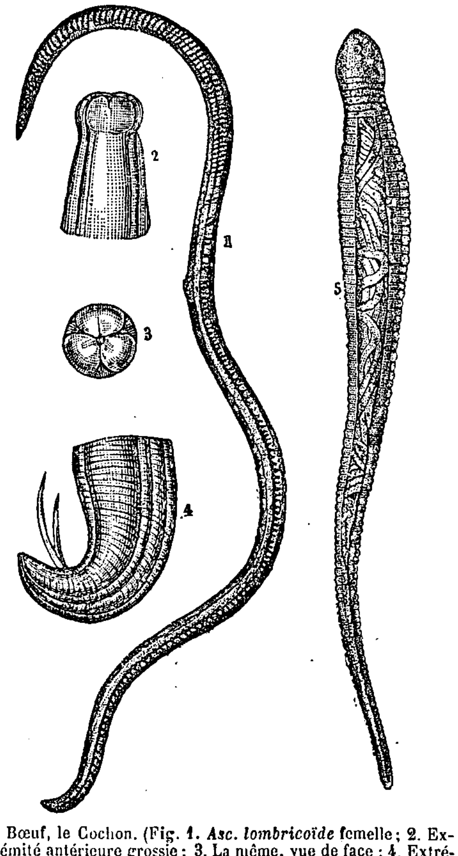

Les *Strongles* (*Strongylus*) ont, comme les Ascarides, le corps cylindrique et aminci aux deux extrémités ; mais leur partie postérieure est munie, chez le mâle, d'une sorte de poche. Ce genre renferme aussi plusieurs espèces. Le *Str. du Cheval*, long de 5 à 6 cent., a la bouche munie de cils ou dentelures. C'est l'entozoaire qu'on rencontre le plus souvent chez le Cheval. Quelquefois il pénètre dans ses artères, et y détermine des anévrysmes. On le trouve aussi dans l'Ane et le Mulet. Le *Str. géant* se distingue par la présence de 6 papilles autour de la bouche : c'est le plus considérable de tous les Vers intestinaux. Il est gros comme le petit doigt, et atteint parfois une longueur de plus d'un mètre. On l'a rencontré chez l'Homme, ainsi que chez le Loup, le Chien, etc. C'est dans le rein qu'on le trouve le plus habituellement. Il détruit le parenchyme de cet organe, qui cependant augmente alors de volume. La présence de cet entozoaire doit sans doute causer de violentes douleurs. On a observé de jeunes Strongles de cette espèce qui avaient été entraînés par les urines.

Les *Spiroptères* (*Spiroptera*), dont la partie postérieure est disposée en spirale et munie de deux petites ailes, ont été rencontrés dans la vessie de l'Homme. — Les *Sclérostomes* (*Sclerostoma*) ont été trouvés dans le Cheval et le Cochon. Ils se reconnaissent à 6 petites écailles dentelées qui garnissent leur bouche.

Les *Trichocéphales* (*Trichocephalus*) ont le corps très-allongé, filiforme en avant, et plus renflé dans sa partie postérieure. L'espèce la plus intéressante est le *Tric. dispar*, qui est propre à l'Homme, et qui a été décrit pour la première fois par Morgagni. Il habite le gros intestin, et préférablement le cæcum ; on l'a rencontré aussi dans l'appendice vermiforme. Cette espèce est commune en France. Le mâle n'a guère que 2 centim. de longueur ; la femelle en a de 3 à 5. Un *Tric.* trouvé dans le Cochon ressemble beaucoup à celui de l'Homme.

Les *Oxyures* (*Oxyurus*) ne diffèrent des précédents que par la disposition filiforme de leur extrémité postérieure. Une espèce appelée *Oxyurus curvula* vit dans le gros intestin du Cheval.

Les *Linguatules* (*Linguatula*), appelées aussi *Pentastomes* (*Pentastoma*), ont le corps déprimé et tranchant sur les côtés, avec des rides transversales simulant des anneaux. Enfin, deux petits cæcums situés à la partie antérieure rapprochent ce genre de certains Parenchymateux. La *Ling. tænioïde* (Fig. 5) a été trouvée dans les sinus frontaux du Cheval et du Chien. Cette espèce peut atteindre jusqu'à 16 centim. de longueur. — Les autres Entozoaires qui appartiennent à la famille des Cav., ne se rencontrent que dans les Oiseaux ou les Poissons, et, par conséquent, offrent trop peu d'intérêt pour que nous croyons devoir les mentionner.

CAVITÉ. s. f. (lat. *cavitas*). Un creux, un vide, dans un corps solide. *Les cavités d'un rocher. La c. d'un tube. Les cavités du cœur. La c. crânienne. C. abdominale. C. gutturale.*

* **CAVOLINE**. s. f. T. Zool. V. NUDIBRANCHES.

* **CAYAPONIA**. s. f. T. Bot. V. CUCURBITACÉES.

* **CAYENNE**. s. f. T. Mar. Lieu où sont logés et nourris les matelots qui attendent un armement dans un port.

* **CAYES**. s. f. pl. Nom qu'on donne, dans les grandes Antilles, à de petits bancs qui sont formés de vase, de corail et de madrépores, et qui ressemblent à des îlots.

* **CAYEU**. s. m. Voy. BOURGEON.

* **CAYOPOLLIN**. s. m. Voy. MARSUPIAUX.

* **CAZELLE**. s. f. T. Techn. Sorte de bobine sur laquelle on dévide l'or filé.

CE, m. sing.; **CETTE**, f. sing.; **CES**, pl. 2 g. Adj. démonstratif, qui sert à indiquer Les personnes ou les choses. *Ce cheval. Ce héros. Cet animal. Cet homme. Cette femme. Cette idole. Ces temples. Ce superbe monument. Ces belles et ces vilaines maisons. Cet homme-ci. Cette femme-là.* = CE. pron. démonstr. invar., qui se dit pour La personne ou la chose dont on parle. *C'est votre frère. C'est votre sœur. Ce que vous voyez. Ce que je vous dis. Ce qui se passe. C'est un beau spectacle. C'est magnifique.. C'est bien. C'est mal. C'est juste. C'est cela. Ce devait être superbe. Pour ce faire, il ordonna... Ce fut pour nous* ou *Ce nous fut une grande joie. Ç'a été la cause de bien des malheurs. Lui faire des observations, c'est peine perdue* ou *c'est perdre sa peine. C'est le devoir d'un chrétien de pardonner à ses ennemis. C'est lui qui me l'a raconté. Ce fut un grand homme que Charlemagne. Elle aime à rire, c'est de son âge. Je sais ce que vous êtes et ce qu'ils sont. C'est ce que je pensais. C'est à quoi je songeais. A ce que je crois. A ce que vous voyez. A ce qu'il m'a répondu. A ce qu'il me semble,* ou *Ce me semble. Tout ce que j'ai de crédit est à votre service. C'est se moquer d'en user ainsi. C'est se moquer que d'agir ainsi. Il ne sait ce que c'est que la fuite* ou *que de fuir. Qui que ce soit. C'est fait de moi. C'en est fait. C'est à vous à parler. C'est à lui de réfléchir. C'est vous sur qui la faute retombera. C'est alors que...Ce fut alors qu'eut lieu cette charge qui décida la victoire.* || *C'est pourquoi*, Telle est la cause, la raison, le motif pour lequel... — *C'est-à-dire*, *C'est à savoir*, Voy. DIRE et SAVOIR. || Fam., *Quand ce vint à*, Quand vint le moment, quand il fut question de.. — *Ce dit-il, ce dit-elle, ce dit-on*, Dit-il, dit-elle, dit-on. *Un tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras.* Fam. et vieux. Ne s'emploie plus que dans le style marotique. || En style de Prat. et de Chancellerie, on dit encore : *En vertu de ce que dessus. Et ce, conformément à. Nonobstant lettres à ce contraires.*

Obs. gram. — Ainsi que nous venons de le dire, *Ce* est tantôt un simple adj. démonstratif, et tantôt un véritable pronom. — Lorsqu'il est adj., *Ce* s'emploie seulement devant le noms masculins qui commencent par une consonne ou par une H aspirée. *Cet*, au contraire, s'emploie devant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou une H muette. Mais devant les noms féminins, au singulier, on se sert de *Cette*, et devant les noms au pluriel, quel que soit leur genre, on dit *Ces*. L'adj. démonstratif se place invariablement devant le substantif auquel il se rapporte.

Considéré comme pronom, *Ce* signifie toujours la personne ou la chose indiquée, la chose en question, l'idée affirmée. Par conséquent, peu importe que la chose qu'il désigne soit exprimée par un mot au sing. ou au plur., par un subst. et par un adj., par une proposition complète; il reste invariable. L'emploi de ce pronom, ainsi que le fait observer, avec raison, le prof. Aug. Lemaire, est dans notre langue la locution la plus rapprochée du genre neutre des Grecs et des Latins. « En effet, dit-il, elle est presque partout calquée sur le neutre des langues anciennes: *Id mihi videtur, Ce me semble; Hoc ut faciam, Pour ce faire*, etc. »

Dans les phrases interrogatives, *Ce* doit toujours suivre le v. *Être*. *Qu'est-ce? Était-ce votre mère? Où est-ce? Qui est-ce? Qui est-ce qui m'a frappé? Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce que vous voulez?* Souvent, pour donner plus d'énergie ou de précision à la phrase, on ajoute à *Ce* les particules *ci* ou *là*. La première s'emploie lorsque l'objet est proche, et la seconde, lorsqu'il est plus éloigné. *Qu'est-ce-ci? Est-ce là tout ce que vous possédez? Est-ce là votre pensée?*

Lorsque le pron. invariable *Ce*, joint à l'un des pronoms relatifs, *qui, que, dont*, forme avec son complément le sujet logique d'une phrase dont *Être* est le verbe, il doit se répéter devant ce dernier. *Ce qui me peine, c'est son ingratitude. Ce qui me déplaît, c'est qu'on s'occupe de moi. Ce que je désire, c'est de vivre ignoré. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que... Ce dont il se plaint, c'est d'être oublié.* Cependant il ne se répète pas quand *Être* est suivi d'un qualificatif. *Ce qui est vrai est beau. Ce qu'on désire est souvent nuisible. Ce qui réussit est toujours approuvé par la multitude.* Il ne se répète pas non plus devant un verbe autre que le v. *Être*. *Ce que vous louez, je le blâme.* — Dans certains cas, lors même qu'il ne se trouve pas dans le premier membre de la phrase, *Ce* doit s'employer devant le v. *Être*. *Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, c'est d'en faire. Répandre des bienfaits, c'est le plus bel apanage de la richesse. La première vertu d'un roi, c'est la clémence. Son unique désir, c'est de charmer.* Mais on ne peut poser à ce sujet de règle absolue. En effet, dans les trois derniers exemples ci-dessus, la phrase serait très-correcte en supprimant le pronom *Ce*. Il n'en est pas de même pour la première, parce que le sujet grammatical du verbe est trop éloigné de lui : *Ce* est donc indispensable pour le rappeler. Quant aux autres phrases, quoique le pronom *Ce* ne soit pas indispensable, il est néanmoins utile en ce qu'il rend l'affirmation plus vive et plus énergique. Dans les exemples suivants : *Penser, c'est vivre; Flatter, c'est tromper.* L'emploi de *Ce* donne de l'énergie à la sentence, et, en outre, fait disparaître l'espèce d'ambiguïté qui pourrait résulter de la similitude des sons de *est* verbe, et de *et* conjonction.

Il est quelquefois difficile de savoir à quel nombre on doit mettre le v. *Être* qui suit le pronom invariable *Ce*. Les phrases suivantes offrent des exemples des différentes circonstances qui peuvent se présenter. *Ce fut l'envie qui occasionna le premier meurtre. Est-ce lui que vous préférez? C'est l'avarice et l'ambition qui troublent le monde. C'est la richesse et les plaisirs qui le charment. C'est nous qui portons la peine de son crime. C'est vous, messieurs, qui l'avez proposé. C'est des contraires que résulte l'harmonie du monde. Ce sont les enfants qui font le charme de nos vieux jours. Ce sont les richesses et le plaisir qui le charment. C'étaient eux qui ordonnaient la cérémonie. J'ai vu vos sœurs; ce sont de charmantes personnes. Ce furent les Phéniciens qui inventèrent l'écriture. Sont-ce les ennemis qui ont été battus? Oui, ce sont eux. Ce n'étaient que festins, bals et concerts. Quand ce seraient les Romains qui auraient élevé ce monument.* — On voit que le v. *Être* doit se mettre au singulier, 1° lorsqu'il est suivi d'un subst. au sing., quand bien même ce premier subst. serait lié par la prépos. *et* à des substantifs au pluriel; 2° lorsqu'il est suivi des pronoms personnels *nous* et *vous;* 3° lorsqu'il est uni à un pluriel par une préposition. — Au contraire, il se met au plur., lorsqu'il est suivi d'une troisième personne du plur. Telle est du moins la règle observée par la plupart des écrivains. On trouve cependant quelquefois, même dans les meilleurs auteurs, des exemples du singulier. Ainsi Voltaire a dit (*Henriade*, Ch. x) :

> *Ce n'était* plus ces jeux, ces festins et ces fêtes.....

Racine a également employé le sing. (*Andromaque*, A. 1, sc. 2):

> *Ce n'est* pas les Troyens, *c'est* Hector qu'on poursuit.

Enfin, l'Académie écrit elle-même, dans son Dictionnaire : « *Est-ce les Anglais que vous aimez? Quand ce serait* ou *quand ce seraient les Romains qui auraient élevé ce monument. Ce n'était* ou *ce n'étaient que festins, bals et concerts. Fût-ce nos propres biens qu'il fallût sacrifier.* » — « Dans ces phrases, dit Condillac, le sujet du v. est une idée vague que montre le mot *Ce*, et que la suite du discours détermine: Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au sing., *C'est eux;* et nous disons au plur., *Ce sont eux*, si l'esprit se porte sur le nom qui suit le v. » Cette observation s'applique très-bien au vers de Racine que nous venons de citer ; car l'esprit d'Andromaque est uniquement occupé de l'idée d'Hector ; mais elle nous paraît un peu subtile pour les autres exemples ci-dessus, et nous recommandons, comme plus logique, l'emploi constant du pluriel. — La plupart des grammairiens condamnent, comme incorrecte, cette phrase de Buffon : « Les nègres blancs sont des nègres dégénérés de leur race; *Ce* ne *sont* pas une espèce d'hommes particulière et constante ». Nous nous rangeons à l'avis commun. En effet, si l'on considère *Ce* comme le sujet de la seconde phrase, il veut le sing.; si on le considère (et c'est ce qui doit avoir lieu ici) comme l'attribut, c'est le mot *espèce* qui est le sujet : il faut donc encore le sing. Toutefois nous croyons, avec Lemaire, que l'expression *ce sont* peut être suivie d'un sing., pourvu que ce soit un nom collectif permettant de mettre le v. au plur.; *Ce sont une infinité de gens qui accourent.*

Lorsque *Ce*, joint au v. *Être*, est suivi d'un infinitif, d'un adverbe ou de l'une des prépositions *à, de, pour, par*, etc., la seconde partie de la phrase doit être jointe à la première par la conjonction *que*. *C'est autoriser le mal que de l'excuser. C'est là qu'il faut aller. C'est de vous qu'il s'agit. C'est pour vous que mon cœur s'attendrit. C'est par vous que ce malheur est arrivé. C'est en vous seul qu'il a mis son espoir. C'est à vous qu'il s'adresse.* Boileau a donc commis une faute en disant :

> C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

Il fallait : *C'est à vous, mon esprit, que je veux parler.* La phrase aurait également été correcte, s'il avait écrit : *C'est vous, mon esprit, à qui je veux parler.*

* **CÉANOTHE.** s. m. T. Bot. Voy. Rhamnées.

CÉANS. adv. (lat. *hicce*, là; *intùs*, dedans). Ici dedans. Ne se dit que De la maison où l'on est quand on parle. *Il n'est pas c. Il dînera c. Le maître de c.* Vx.

* **CÉBATHA.** s. f. T. Bot. Voy. Ménispermacées.

* **CÉBRION.** s. m. T. Entom. Voy. Malacodermes.

* **CÉBUS.** s. m. T. Mam. Voy. Hélopithèques.

CECI. pron. démonstr. (R. *ce, ici*). Se dit par oppos. à Cela, pour indiquer, de deux choses, La plus proche de celui qui parle. *Ceci est à moi, cela est à vous. Ceci est beau, cela est laid.* — Fam., *Ceci, cela*, Tantôt une chose, tantôt une autre. *C'est ceci, c'est cela, il a toujours quelque indisposition.* ‖ S'emploie également, sans oppos. à Cela, comme indiquant Un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. *Ceci n'est pas un jeu. Qu'est-ce que ceci, que tout ceci? Que veut-dire ceci? Retenez-bien ceci.*

* **CÉCIDOMYIE.** s. f. T. Ent. Voy. Némocères.

* **CÉCILIE.** s. f. (lat. *cæcus*, aveugle). T. Erpét.

Enc. — Le genre *Cécilie*, créé par Linné et adopté par G. Cuvier, est devenu pour les naturalistes modernes la famille des *Céciloïdes*, qui constitue à elle seule le sous-ordre des *Batraciens Péromèles* ou *Pseudophidiens*. Le nom de ces singuliers animaux est dérivé du latin *cæcus*, aveugle, parce que chez toutes les Cécilies, les yeux sont, ou complétement absents, ou cachés sous des téguments qui en rendent l'usage absolument nul. Les Cécilies vivant dans la vase, où elles se nourrissent de petits Mollusques ou de débris de substances végétales, la vue leur est moins nécessaire qu'à la plupart des autres animaux. — Les singularités de la structure des Cécilies ont beaucoup exercé la sagacité des naturalistes. Malgré leur aspect serpentiforme et l'absence complète de membres, elles doivent être rangées parmi les Batraciens, mais à la fin de cet ordre, car elles font la transition entre cette classe de Reptiles et celle des Ophidiens. La peau des Cécilies est molle et nue en apparence; cependant en examinant ses plis transversaux, on y reconnaît des rangées de très-petites écailles. Malgré leur grande ressemblance extérieure avec les Serpents, on voit, en disséquant les Cécilies, qu'elles n'ont ni la langue bifurquée, ni les os maxillaires supérieurs mobiles, ni les dispositions intérieures caractéristiques des Ophidiens. Si, comme le pense le prof. J. Müller, qui a observé un trou branchial de chaque côté du cou chez une jeune Cécilie, ces animaux sont sujets à des métamorphoses, ce caractère suffirait, à lui seul, pour les faire placer parmi les Batraciens. — Les Reptiles qui composent la famille des Céciloïdes atteignent rarement 60 centim. de longueur, et leur diamètre est au plus de 24 millim. Duméril et Bibron partagent cette famille en 4 genres : *Cécilie proprement dite, Siphonops, Epicrium* et *Rhinotrême*. Chacun de ces genres est fondé sur un seul caractère, celui de la place occupée par les fossettes dont est muni le museau (Fig. *Siphonops annelé*). — Les Céciloïdes habitent exclusivement les contrées intertropicales. On les a trouvées au Brésil, à la Guyane, au Mexique, dans l'Inde, à Ceylan, à Java, aux îles Seychelles et sur quelques points de la côte occidentale d'Afrique.

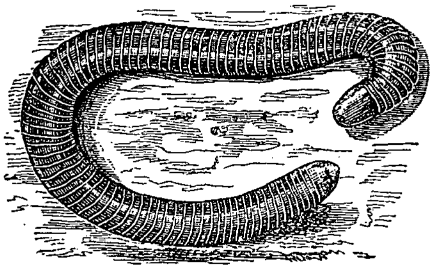

CÉCITÉ. s. f. (lat. *cæcitas*). L'état d'une personne aveugle. Se dit seulement au propre. *Il est frappé de c.*

Enc. — La *Cécité* est la privation de la faculté de voir. Selon que cette infirmité date de la naissance ou qu'elle est due à une affection morbide survenue depuis, on dit qu'elle est *congénitale* ou *accidentelle*. La c. n'est pas une maladie par elle-même, mais elle est fréquemment l'effet et le symptôme d'une maladie. Tantôt elle est causée par la paralysie de la rétine qui alors est insensible à l'action des rayons lumineux, comme dans l'amaurose ; tantôt elle résulte d'un obstacle apporté au passage des rayons lumineux, soit par une altération d'une partie de l'organe de la vue, comme dans l'ophthalmie, l'ulcère de la cornée, le staphylôme, le glaucôme, ou par une modification dans les milieux réfringents de l'œil, comme dans la cataracte. La statistique de la France porte le nombre des individus atteints de cécité à 37,662.

* **CÉCROPIE.** s. f. T. Bot. Voy. Artocarpées.

CÉDANT, ANTE. adj. T. Droit. Qui cède son droit. Ne s'emploie guère que subst. *Le c. et le cessionnaire.*

CÉDER. v. a. (lat. *cedere*, se retirer). Laisser, abandonner une chose à quelqu'un. *C. sa place à un autre. C. le pas, le haut du pavé.* ‖ T. Com. et Jurispr. Transporter une chose à une autre personne, lui en donner la propriété. *Il a cédé son magasin, son fonds. C. un cheval. C. ses droits, ses prétentions. C. une dette, un bail.* = Céder. v. n. Se dit au propre Des choses qui rompent, qui s'affaissent. *La branche céda. La voûte commence à c.* ‖ Fig., au sens phys. et au sens moral, Se soumettre, ne pas s'opposer, ne pas résister. *Il faut c. C. au nombre. C. à la force, à la raison, aux larmes, aux prières de quelqu'un. C. à son penchant. Tout cède à ce conquérant.* — Se reconnaître, ou être reconnu inférieur à un autre en quelque chose. *Il lui cède en mérite. Je lui cède en tout.* — Se dit, à peu près dans le même sens, en parl. des choses. *Les intérêts privés doivent c. à l'intérêt général.* = Cédé, ée. part. = Syn. Voy. Acquiescer.

Conj. — *Je cède, tu cèdes, il cède; nous cédons, vous cédez, ils cèdent. Je cédais. Je céderai. Je céderais. Cède. Que je cède. Que je cédasse.*

CÉDILLE. s. f. [On mouille les L.] (esp. *cedilla*, petit c). Petite marque en forme de *c* tourné de droite à gauche, qu'on met sous la lettre C quand elle précède un A, un O, ou un U, pour indiquer qu'elle doit être prononcée comme une S. *Garçon. Venez-çà. Avez-vous reçu?*

CÉDRAT. s. m. * **CÉDRATIER.** s. m. T. Bot. Voy. Aurantiacées.

CÈDRE. s. m. (lat. *cedrus*). T. Bot. Grand arbre de la famille des *Conifères*. ‖ *Aigre de c.*, Sorte de boisson préparée avec le suc du *Cédrat*.

Enc. — Ce nom a été appliqué à des arbres fort différents, par la place qu'ils occupent dans les méthodes botaniques et par leur origine géographique; mais les botanistes le réservent exclusivement à l'*Abies cedrus*, de la famille des Conifères. On distingue trois espèces ou variétés de *Cèdres*, le *C. du Liban* (*Cedrus Libani*), le *C. d'Afrique* (*C. argentea*), et le *C. de l'Himalaïah* (*C. Déodar*). La première de ces espèces était célèbre par son incorruptibilité et sa durée prodigieuse : aussi était-elle recherchée pour les grandes constructions, témoin le temple de Salomon. Plusieurs auteurs, cependant, affirment que le bois de cet arbre ne vaut pas celui du Sapin. Tout le monde sait que le mont Liban était jadis couvert de Cèdres, qui ont été presque tous détruits. Aujourd'hui on n'y voit plus qu'une vingtaine de très-vieux Cèdres, et une cinquantaine de jeunes. Mais il en existe encore des forêts considérables dans d'autres lieux de la Syrie et de l'Asie Mineure. Le C. du Liban a été transplanté avec succès hors de son pays natal. On en voit de magnifiques dans quelques jardins en France, en Allemagne, en Angleterre et même en Écosse. Celui qu'on admire au Jardin des Plantes de Paris, fut apporté d'Angleterre, en 1734, par Bernard de Jussieu. Son tronc a environ 3 mètres 50 de circonférence : les plus vieux arbres du mont Liban ont jusqu'à 11 m. Le *C. d'Afrique* forme de magnifiques forêts dans les montagnes de l'Atlas. Le *C. Déodar* a cet avantage sur le C. du Liban, qu'il ne redoute pas le froid. Son bois dure fort longtemps, prend un très-beau poli et répand une odeur agréable. — C'est à tort que l'on a étendu ce nom de C. à d'autres arbres, soit de la famille des Conifères, soit de familles différentes; toutefois il est utile d'indiquer cette synonymie vulgaire. C. acajou, *Swietenia Mahagoni* et *Cedrela odorata* (Cédrélacées); C. blanc, *Cupressus thuyoïdes;* C. de Busaco, *Cup. pendula;* C. d'encens et C. d'Espagne, *Juniperus thurifera;* C. de la Caroline ou de Virginie, et C. rouge, *Jun. Virginiana;* C. de Lycie, *Jun. phœnicea;* C. des Bermudes, *Jun. Bermudiana;* C. de Sibérie, *Pinus cembra* (Conifères); C. de la Jamaïque, *Guazuma ulmifolia* (Byttnériacées); C. rouge, *Icica altissima* (Amyridacées).

* **CÉDRÉLA.** s. m. * **CÉDRÉLACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs symétriques monodichlamydées, à placentas axiles, à calice et corolle imbriqués, à étamines définies, libres ou profondément monadelphes, à fruit capsulaire soudé, à graines nombreuses et ailées. — *Caract. bot.:* Arbres à bois généralement compacte, odorant, agréablement veiné. Feuilles alternes, pinnées, sans stipules. Fleurs terminales, en panicules. Calice à 4 ou 5 divisions. Pétales 4 ou 5, plus longs que les sépales. Étamines 8 ou 10; filets tantôt réunis en tube (*Swiéténiées*), tantôt distincts (*Cédrélées*), et insérés dans un disque hypogyne. Style et stigmate simples. Loges de l'ovaire en nombre égal ou inférieur (3) à celui des pétales; ovules 4, ou en plus grand nombre, imbriqués, disposés sur 2 rangées, ascendants ou pendants, anatropes. Fruit capsulaire à valves séparables de l'axe, et alternant avec les angles de celui-ci. Graines aplaties, ailées ; albumen mince ou nul ; embryon orthotrope, droit ; cotylédons aplatis ou charnus ; radicule très-courte, placée près du hile. [Fig. 1. Rameau fleuri de *Swietenia Mahagoni;* 2. Fleur ; 3. Pistil et coupe d'étamines étalées ; 4. Fruit ; 5. Graine ; 6. Section de la graine pour montrer la coupe transversale de l'embryon.]

Les *Cédrélacées* sont extrêmement voisines des *Méliacées*. En effet, elles ne s'en distinguent guère que par leurs graines ailées et en nombre indéterminé. Cette famille comprend 9 genres et 25 espèces, qui habitent exclusivement les régions intertropicales des deux continents ; néanmoins, elles sont extrêmement rares en Afrique, ainsi que dans les îles qui en dépendent.

Le bois des Cédrélacées est en général odorant et aromatique. L'écorce du *Cedrela* est parfumée et résineuse ; elle constitue un puissant astringent, et quoiqu'elle ne soit pas amère, elle peut jusqu'à un certain point remplacer le quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes, surtout lorsqu'on lui associe, en petite quantité, de la poudre de la graine du *Cæsalpinia bonducella* (*Kuttulegi* des Bengalais), laquelle est extrêmement amère. A Java, le docteur Blume a employé cette écorce avec beaucoup de succès contre les fièvres endémiques les plus pernicieuses, la diarrhée et d'autres maladies ; Horsfield l'a aussi administrée dans certains cas de dyssenterie, mais seulement pendant la dernière période de la maladie, quand les symptômes inflammatoires avaient disparu. L'écorce du *C. Toona* et celle de l'*Acajou* (*Swietenia Mahagoni*) passent aussi pour fébrifuges. L'écorce du *Soymida febrifuga* (le *Rohuna* des Indous, nommé *Arbre au bois rouge* à la côte de Coromandel) est usitée dans l'Inde, comme tonique, contre les fièvres intermittentes ; mais Ainslie a observé que ce médicament, administré à la dose de plus de 15 à 20 grammes en 24 heures, agit sur le système nerveux et détermine des vertiges suivis de stupeur. On l'a encore employée avec succès dans l'Inde, contre la gangrène, et en Angleterre, contre le typhus ; elle constitue aussi un bon astringent. L'écorce de *Khaya* ou *Kassou-Khaye* du Sénégal est un fébrifuge communément en usage dans les districts marécageux du bassin de la Gambie. Blume assure qu'à Java on emploie avec succès, contre les fièvres intermittentes, l'écorce du *Cedrela febrifuga;* il fait observer qu'elle est tonique, astringente et utile dans les cas de diarrhée et d'autres affections du même genre, mais qu'elle ne doit jamais être administrée lorsqu'il y a tendance à l'inflammation. L'écorce du *Chickrassia tabularis* possède des propriétés astringentes prononcées, mais sans amertume. On pense que c'est un arbre de la famille des Cédrélacées qui fournit l'*Écorce de Juriballi.* Cette écorce, qui se récolte à Démérary, dans la Guyane anglaise, est considérée comme un amer excellent, un astringent énergique et un fébrifuge très-supérieur au quinquina dans les cas de fièvres malignes avec phénomènes typhoïdes. Elle est cordiale, purgative et puissamment sudorifique, surtout lorsqu'on l'administre en décoction chaude. — La *Flindersia* et le *Chloroxylon*, ainsi que l'indiquent leurs feuilles odorantes et ponctuées, fournissent une huile essentielle. Les jeunes pousses du *Cedrela angustifolia* ont une forte odeur d'ail, selon Ruiz et Pavon. Le *Chloroxylon Swietenia*, l'un des végétaux qui produisent l'*Huile de bois* des Indes, fournit encore le *Bois de satin.* L'*Oxleya xanthoxyla*, arbre de grandes dimensions, donne le *Bois jaune* de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie). Tout le monde sait que l *Acajou vrai* des ébénistes provient du *Swietenia Mahagoni*, et le *Cailcédrat* du *Sw. senegalensis.*

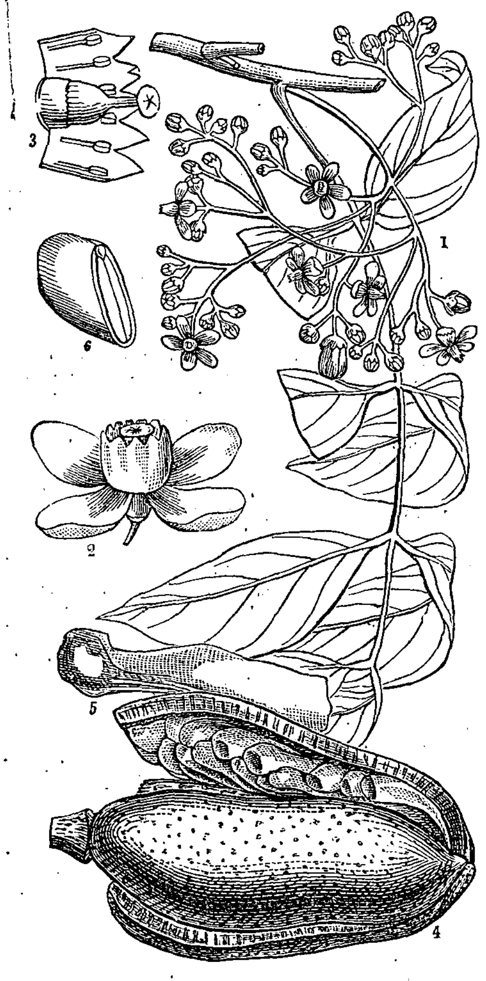

CÉDRIE. s. f. Sorte de résine qui coule naturellement du cèdre en forme de larmes.

CÉDULE. s. f. (lat. *schedula*, petit billet). Écrit, billet sous seing privé, par lequel on reconnaît devoir quelque somme. *On lui a prêté sur sa simple c.* Vx. ; on dit aujourd'hui *Billet.* — Fig. et prov., *Plaider contre sa c.*, se dit D'une personne qui conteste mal à propos lorsqu'on peut la convaincre par son propre fait. ‖ T. Prat. ancienne. *C. évocatoire*, Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse, pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé devant un autre parlement. — T. Prat. actuelle. *C. de citation*, Acte par lequel un juge de paix permet d'abréger les délais, dans les cas urgents.

CEINDRE. v. a. (lat. *cingere*). Entourer, environner. *C. une ville de murailles, la c. de fossés. C. un parc d'une haie vive.* ‖ Se dit, dans un sens particulier, Des choses qui serrent et entourent quelque partie du corps. *Une corde lui ceignait les reins. Des bandelettes ceignaient le front des victimes.* — *C. quelqu'un d'une chose*, La lui mettre autour du corps. *Il le ceignit d'une écharpe.* — *C. de quelque chose le corps, la tête de quelqu'un*, La lui mettre autour du corps, autour de la tête. *Il lui ceignit le corps d'une écharpe. Se c. les reins d'une écharpe. Se c. le front d'un bandeau.* — Absol., *Se c. le corps, se c. les reins*, Se serrer le corps, les reins, avec une bande, une corde, etc. ‖ Fig., *Se c. le front d'un diadème* ou *C. le diadème*, Devenir roi ou reine. *C. la tiare*, Être élevé au pontificat. Dans le style oratoire, on dit quelquefois D'un conquérant, *La victoire lui a ceint le front de lauriers.* — *C. l'épée à un chevalier*, Lui mettre l'épée au côté. = SE CEINDRE. v. pron. *Se ceindre d'une écharpe, d'une corde*, etc., Mettre une écharpe, etc., autour de son corps. = CEINT, EINTE. part. *Une place ceinte de bastions. Être ceint d'une écharpe. Le front ceint du diadème.* = Conj. Voy. PEINDRE.

CEINTRAGE. s. m. T. Mar. Se dit de Tous les cordages qui servent à ceindre, à lier un bâtiment lorsqu'il menace de s'ouvrir.

CEINTURE. s. f. (R. *ceindre*). Ruban de soie ou de fil, cordon, bande de cuir, ou autre chose semblable dont on se ceint ordinairement le milieu du corps. — Prov., *Bonne renommée vaut mieux que c. dorée*, Il vaut mieux avoir l'estime publique que d'être riche. — Fig., *C. de la reine*, Droit qu'on levait autrefois pendant un certain temps, sur les marchandises qui venaient à Paris par la Seine. ‖ Par ext., Le bord supérieur d'une culotte, d'un pantalon ou d'une jupe. *Il faut élargir la c. de votre pantalon.* ‖ L'endroit du corps au-dessus des hanches où l'on place la c. *Dans cet endroit de la rivière, on n'a de l'eau que jusqu'à la c.* — Fam. et par exag., on dit D'un petit homme en comparaison d'un individu de grande taille, *Il ne lui va pas à la c.* ‖ Se dit de Certaines choses qui en environnent d'autres. *Une c. de murailles et de fossés. La c. du chœur d'une église.* ‖ *C. de deuil* ou *C. funèbre*, Large bande noire qu'aux funérailles d'un personnage éminent on met autour de l'église, tant en dedans qu'en dehors, et sur laquelle sont placées d'espace en espace les armoiries du défunt ; C'est ce qu'on nomme aussi *Litre.* ‖ T. Archit. *C. d'une colonne*, Voy. COLONNE. ‖ * T. Anat. Se dit d'Un ensemble de pièces osseuses qui constituent une sorte d'anneau. *La c. scapulaire. La c. pelvienne.* ‖ * T. Méd. Voy. ÉRYSIPÈLE et ZONA. ‖ * T. Ichth. Voy. TÆNIOÏDES.

Enc. — Les Grecs donnaient à la *Ceinture* les noms de ζώνη, ζῶμα, ζωστὴρ, ζώνιον, et les Romains ceux de *zona*, *zonula* et *cingulum*. De même que quelques autres articles du costume, la c. recevait une dénomination différente, suivant le sexe qui la portait : ainsi, les mots ζώνη et ζωστὴρ indiquaient une c. d'homme, et le diminutif ζώνιον s'appliquait aux ceintures de femmes. — Les ceintures les plus élégantes étaient en tissu de filet, d'où le nom de ζωνιοπλόκος donné a l'ouvrier qui les fabriquait. — La c. servait principalement à maintenir la tunique relevée, ce qu'on était obligé de faire quand on était occupé à quelque travail actif, lorsqu'on était en voyage, ou lorsqu'on allait à la chasse. Les monuments sculptés ou peints de l'antiquité nous attestent que cet usage était universel : ils nous représentent également un très-grand nombre d'exemples d'hommes armés portant la c. par-dessus la cuirasse. Chez les Romains, le Maître de la Cavalerie, *Magister Equitum*, portait une c. de cuir rouge brodé, dont les deux extrémités s'attachaient au moyen d'une boucle d'or richement travaillée. D'après Homère, il semble que la c. ait fait jadis partie constituante de la cuirasse. Elle servait à maintenir celle-ci à l'aide d'une boucle. En outre, comme cette armure défensive ne descendait pas assez bas, on attachait à la c. une espèce de petite cotte ou de jupon, au-devant de laquelle était suspendue une série de petites bandes de cuir (μίτρα) recouvertes parfois elles-mêmes de lames de bronze : cet appareil avait pour fonction de protéger la partie inférieure de l'abdomen. — Les hommes se servaient de leur c. en guise de bourse pour porter leur argent. On y suspendait parfois un petit sac de cuir (*pera*) ; mais le plus souvent, en relevant la tunique, on faisait un pli (*sinus*), où l'on mettait différents objets comme dans une poche. — De même que, pour travailler, on maintenait la tunique relevée au moyen de la c., de même on relâchait celle-ci et on laissait retomber la robe jusqu'aux pieds pour indiquer l'état de repos. Les jeunes filles se ceignaient habituellement la taille, lors même qu'elles ne relevaient pas leur tunique ; mais le jour de leur mariage, elles quittaient cette c., appelée pour cette raison ζώνη παρθενικὴ : la statue de Flore du Musée de Naples (Fig. ci-contre) porte une c. de ce genre.

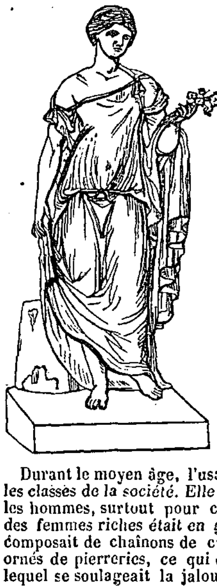

Durant le moyen âge, l'usage de la c. fut commun à toutes les classes de la société. Elle était ordinairement de cuir pour les hommes, surtout pour ceux de condition inférieure. Celle des femmes riches était en général de soie brodée, ou bien se composait de chaînons de cuivre, d'argent ou d'or, ciselés et ornés de pierreries, ce qui donna naissance à ce proverbe par lequel se soulageait la jalousie des femmes du peuple : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* On suspendait à la c. les clefs, la bourse ou aumônière, le couteau, le livre de prières, et même l'écritoire quand on était homme de loi. Être dépouillé de sa c. était un signe de dégradation, d'incapacité à remplir certaines obligations, de renonciation à certains droits. En conséquence, les débiteurs insolvables, les banqueroutiers et les cessionnaires étaient obligés de quitter leur c. Il en était de même des condamnés à l'amende honorable avec confiscation des biens. Enfin, les veuves déposaient leur c. sur le tombeau de leur mari quand elles renonçaient à sa succession. — L'usage de la c. fut indispensable aussi longtemps que dura la coutume de porter des robes longues ; mais il devint inutile quand on adopta les habits courts, c.-à-d. au XVIᵉ siècle. Les ecclésiastiques et les magistrats continuèrent seuls à porter la c. Il en fut de même des religieux de certains ordres, qui, étant également vêtus d'une robe, durent conserver la c. ou la corde qui leur en tenait lieu. Quant aux femmes, elles en firent usage jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque, elles adoptèrent l'usage des robes ouvertes par devant, et abandonnèrent la c. Néanmoins elles la reprirent plus tard, pour la laisser et la reprendre encore, suivant les exigences et les caprices de la mode. Dans la société laïque actuelle, la c. n'est portée que par les ecclésiastiques et par certaines catégories de fonctionnaires auxquels elle sert d'insigne et de marque de reconnaissance. Pour ces derniers, sa couleur varie suivant les administrations. On lui donne assez souvent, mais improprement, le nom d'*Écharpe*.

CEINTURIER. s. m. Faiseur ou marchand de ceintures, de ceinturons et de baudriers.

CEINTURON. s. m. *Diminutif. Sorte de ceinture* ordinairement faite de cuir, qui sert à suspendre une épée, un sabre, un couteau de chasse, etc.

CELA. pron. démonstr. (R. *ce*, *là*). Se dit par oppos. à *Ceci*, pour indiquer, de deux choses, La plus éloignée de celui qui parle. *Je n'aime point ceci, donnez-moi cela. Si ceci est plus élégant, cela est beaucoup plus solide.* ‖ S'emploie également, sans oppos. à *Ceci*, pour indiquer un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. *Cela est fort beau. Que dites-vous de cela? Cela est fait. Cela étant, je me retire. Que veut dire cela?* — Fam., *C'est cela, c'est bien cela*, se dit A une personne qui fait voir, par ses paroles ou par ses actions, qu'elle a bien compris ce qu'on lui a dit ou prescrit. *C'est bien cela!* s'emploie Pour approuver ce qu'une personne a dit ou fait de son propre mouvement. *N'est-ce que cela?* exprime Que la chose que l'on dit, que l'on annonce, est sans importance. — Fam., *Comme cela*, signifie souvent Ni bien, ni mal. *Comment vous trouvez-vous? comme cela. Il est comme cela*, C'est son caractère, c'est sa manière d'être ou d'agir. *C'est comme cela*, Cela est ainsi. — Fam., *Comment cela?* exprime l'étonnement, et sign. Comment, de quelle manière ? ‖ Se dit quelquefois Des personnes. *Cette femme est bien belle, mais cela ne sait pas dire un mot. Ces enfants sont déguenillés ; mais cela ne réfléchit pas, cela est heureux.* Fam.

CÉLADON. s. m. (Nom d'un berger du roman de l'Astrée, par D'Urfé.) Amant sentimental et langoureux. *C'est un C. Faire le C.*, Fam. et ne se dit guère que par raillerie. ‖ Couleur vert pâle tirant un peu sur la couleur de la feuille du saule ou du pêcher. *Taffetas c. Ruban c.* — On dit adjectiv. *Vert c.*

***CÉLASTRE.** s. m. ***CÉLASTRINÉES.** s. f. pl. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs monodichlamydées et polypétales, à calice imbriqué, à étamines distinctes, à carpelles soudés, à placentas axiles et à embryon amygdaloïde. — *Caract. bot.* : Arbres de petites dimensions, ou simples arbustes. Feuilles alternes, rarement opposées, avec de très-petites stipules caduques. Fleurs en cymes axillaires, petites, vertes, blanches ou pourpres, quelquefois unisexuées par avortement. Sépales 4 ou 5, imbriqués, insérés autour d'un disque étalé. Pétales insérés par une large base sur le rebord du disque, et à préfloraison imbriquée ; quelquefois absents. Étamines alternant avec les pétales, insérées sur le disque, soit à son bord, soit dans son intérieur ; anthères introrses. Disque large, étalé, plat, entourant l'ovaire et couvrant le calice aplati et étalé. Ovaire plongé dans le disque et y adhérant, contenant de 2 à 5 loges, uni ou pluriovulées ; ovules ascendants sur l'axe, anatropes, attachés à un funicule court. Fruit supère, contenant de 2 à 5 loges, capsulaire ou drupacé. Graines ascendantes, avec ou sans arille ; albumen charnu ; embryon droit ; cotylédons plats et épais ; radicule courte et infère. [Fig. 1. *Celastrus paniculatus*, Fleur ; 2. Coupe verticale de l'ovaire ; 3. Coupe transversale du même ; 4. Coupe verticale de la graine ; 5. Coupe transversale de la même. — 6. *Evonymus europæus*, Rameau chargé de fruits ; 7. Coupe d'un fruit ; 8. Graine entourée de son arille ; 9. Coupe verticale de la graine.]

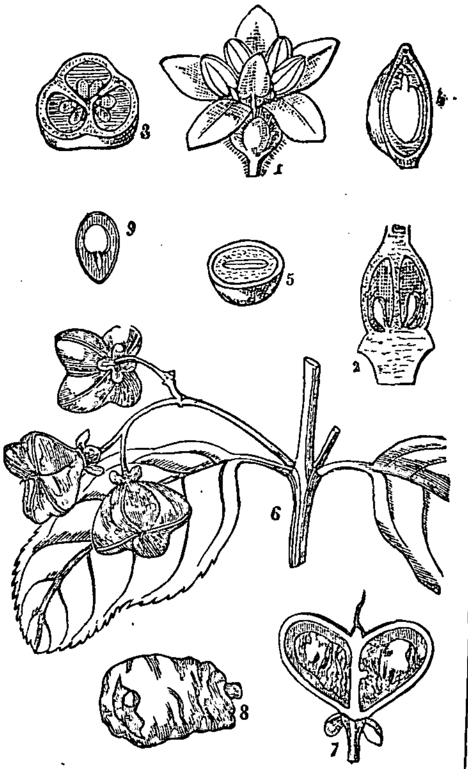

Les *Célastrinées*, primitivement confondues avec les *Rhamnées*, en ont été séparées par Rob. Brown ; elles en diffèrent surtout par le rapport existant entre les étamines et les pétales. Cette famille importante comprend 24 genres et 260 espèces, répartis dans deux groupes, les *Evonymées*, dont le fruit est capsulaire, et les *Elæodendrées*, où il est drupacé. Les principales espèces de cette famille sont indigènes des contrées les plus chaudes de l'Europe, de l'Amérique septentrionale et de l'Asie ; mais elles sont beaucoup plus nombreuses en dehors qu'en dedans des tropiques. On en trouve un grand nombre au cap de Bonne-Espérance, plusieurs au Chili et au Pérou, et quelques-unes seulement en Australie.

Selon Royle, plusieurs espèces de *Célastrinées* contiennent un principe âcre qui agit avec plus ou moins d'énergie sur l'économie animale, et les graines de quelques espèces donnent une huile propre à l'éclairage. Dans l'Inde, la graine du Célastre paniculé (*Celastrus nutans* ou *paniculatus*) passe pour jouir de propriétés stimulantes ; elle est usitée dans l'affection singulière appelée Béribéri. L'écorce de l'*Evonymus tingens* est, à sa surface interne, d'un beau jaune clair, comme celle de quelques espèces du genre *Rhamnus*. Les Indous s'en servent pour tracer sur leur front la marque de leur caste (*Tika*) ; on pourrait l'utiliser comme substance tinctoriale : on l'emploie dans certains cas d'ophthalmie. Les feuilles du *Catha edulis*, le *Khât* des Arabes, paraissent douées de propriétés stimulantes. Selon Forskahl, les Arabes mangent avec délices ces feuilles fraîches ; ils sont persuadés qu'elles éloignent le sommeil, et permettent à un homme de rester debout toute la nuit sans qu'il éprouve le besoin de dormir. Ils les considèrent aussi comme un préservatif contre la peste, et prétendent que celui qui porte sous ses vêtements une jeune pousse de *Catha edulis*, peut impunément vivre au milieu des pestiférés. Ils disent même que la peste ne peut éclater dans les localités où cette plante est cultivée. Malgré ces assertions, ajoute Forskahl, rien dans la saveur des feuilles de cette plante ne révèle l'existence de semblables propriétés. Botta, cependant, dit que les feuilles fraîches du *Khât* sont très-enivrantes. Les Indous emploient, comme tonique, contre toute espèce de blessures, l'écorce fraîche de la racine de l'*Elæodendron de Roxburgh ;* pour cela, ils se contentent de la broyer dans l'eau. C'est un puissant astringent, qui du reste ne paraît posséder aucune autre qualité sensible. On attribue des propriétés analogues au *Maytenus Chilensis*. Les graines du *Fusain d'Europe* (*Evonymus europæus*) ont une saveur nauséeuse. On dit qu'elles sont purgatives et émétiques, et qu'elles peuvent empoisonner les bêtes à laine. Jadis on préparait, avec ces graines, une pommade pour détruire les poux. Des propriétés semblables sont attribuées à l'écorce du *Célastre grimpant* et du *C. du Sénégal* (*Celastrus scandens* et *C. Senegalensis*). Les épines du *C. vénéneux* (*C. venenatus*) causent, dit-on, des blessures fort douloureuses. Enfin, les colons du cap de Bonne-Espérance mangent les baies de l'*Elæodendron Kubu*. Le bois du *Fusain d'Europe* est fort employé, à l'état de charbon, dans la fabrication de la poudre à canon. Le charbon qu'il donne est, en effet, d'une légèreté extraordinaire. On se sert, dans les arts du dessin, de ce même charbon pour faire des esquisses qui s'effacent sans laisser de traces.

CÉLÉBRANT. s. m. Celui qui dit la messe, qui célèbre la messe, ou qui officie.

CÉLÉBRATION. s. f. (lat. *celebratio*). Action de célébrer. Ne se dit que dans les phrases suivantes : *La c. de la messe* ou *des saints mystères. La c. de l'office divin. La c. d'une fête. La c. d'un mariage. La c. d'un concile.*

CÉLÈBRE. adj. 2 g. (lat. *celeber*). Fameux, renommé. *Un auteur c. Un lieu c. Une action c. Une c. assemblée. Un jour c. Une fête c. Un homme c. par ses vertus. Il est c. pour avoir fait telle action. Cette mer est célèbre en naufrages.*

Syn. — *Illustre, Fameux, Renommé.* — *Fameux* ne désigne que l'étendue de la réputation, sans distinguer si celle-ci est fondée sur de bonnes ou sur de mauvaises actions ; aussi se prend-il en bonne et en mauvaise part : on dit un *fameux* capitaine et un voleur *fameux*. *Renommé*, comme *fameux*, n'a rapport qu'à l'étendue de la réputation ; mais il ne se prend qu'en bonne part. *Illustre* marque une réputation fondée sur le mérite, mais accompagnée de dignité et d'éclat. Quand on parle des hommes *illustres* de la France, on comprend sous cette dénomination les grands capitaines, les magistrats distingués. les écrivains qui ont rempli un certain rôle. *Célèbre* offre l'idée d'une réputation acquise par des talents réels ou supposés, et n'emporte point celle de dignité. *Fameux, célèbre, renommé*, se disent des personnes et des choses : *illustre*, au contraire, ne se dit que des personnes.

CÉLÉBRER. v. a. (lat. *celebrare*). Exalter, louer avec éclat, publier avec éloge. *C. la mémoire de quelqu'un. C. les grandes actions. C. les exploits d'un prince.* — *C. les louanges de quelqu'un*, Les publier hautement. ‖ Solenniser. *C. les fêtes. C. le jour de la naissance de quelqu'un. C. un anniversaire. Les anciens célébraient les jeux séculaires avec de grandes solennités.* — *C. un mariage*, Faire un mariage avec les cérémonies requises. *C. des noces*, Les faire avec beaucoup de magnificence et d'éclat. *C. les funérailles de quelqu'un*, Lui faire des funérailles pompeuses. — *C. un concile*, Tenir un concile. ‖ *C. la messe, C. les saints mystères*, Dire la messe. On dit aussi absol. *Célébrer. Ce prêtre n'a pas encore célébré.* — *C. pontificalement*, Dire la messe en habits pontificaux. = CÉLÉBRÉ, ÉE. part.

CÉLÉBRITÉ. s. f. (lat. *celebritas*). Grande réputation ; Réputation qui s'étend au loin. *La c. d'un nom, d'une personne. Acquérir une honorable, une honteuse c.* ‖ Pompe, solennité. *Cette cérémonie se fit avec une grande c.* Vieux ; on dit aujourd'hui *Solennité.*

Syn. — *Réputation, Renommée.* — Le désir d'occuper une place dans l'opinion des hommes a donné naissance à la *réputation*, à la *célébrité* et à la *renommée*, ressorts puissants de la société, qui partent du même principe, mais dont les moyens et les effets ne sont pas les mêmes. Une *réputation* honnête est à la portée du commun des hommes ; on l'obtient par la pratique de ses devoirs. L'esprit, le talent, le génie, procurent la *célébrité :* c'est le premier pas vers la *renommée*, qui n'en diffère que par plus d'étendue ; mais leurs avantages sont peut-être moins réels que ceux d'une bonne *réputation*, qui seule est utile pour le vrai bonheur. Le désir de la *célébrité* peut être, suivant son objet, honnête pour celui qui l'éprouve, et utile à la société ; mais souvent c'est une manie orgueilleuse qui a recours aux manœuvres les plus avilissantes. De là, tant de *réputations* usurpées, tant de *célébrités* qui ne brillent qu'un instant. Bien peu d'hommes sont en mesure d'atteindre à la *renommée*, et si l'on réduisait la *célébrité* à sa valeur réelle, on lui ferait perdre bien des *sectateurs*. La *réputation*, au contraire, est toujours une chose extrêmement précieuse, lorsqu'elle est fondée sur la probité de l'homme et l'estime de ses concitoyens.

CELER. v. a. (lat. *celare*). Taire, ne pas donner à connaître, cacher. *C. un dessein. C'est un homme qui ne peut rien c. C. les effets d'une succession. Je ne vous cèlerai pas que.* — *Il se fait c.*, se dit D'un homme qui fait dire qu'il n'est pas chez lui, bien qu'il ne soit pas sorti. = CELÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. GELER.

Syn. — *Cacher, Taire.* — *Taire* marque le silence qu'on garde sur une chose ; *celer*, le secret qu'on en fait ; *cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. Il n'y a qu'à retenir sa langue pour *taire* ce qu'on ne veut pas dire ; on a souvent besoin de feindre pour le *celer* à des gens qui cherchent à surprendre votre secret ; on est parfois réduit au déguisement pour le *cacher* à des gens pénétrants qui vous sondent pour trouver le fond de vos pensées. — Il y a une manière de *taire* les choses qui en dit trop, une affection à les *celer* qui vous décèle, un embarras à les *cacher* qui les fait découvrir.

CÉLERI. s. m. T. Bot. et Hortic.

Enc. — Le *Céleri* (*Apium graveolens*) est une espèce du genre *Ache*, de la famille des *Ombellifères*. Il se rencontre à l'état sauvage dans les prairies humides du midi de l'Europe. Les habitants de nos départements méridionaux le désignent sous le nom vulgaire de *Bonne herbe*, à cause des propriétés salubres qu'ils lui attribuent. Cependant il a une saveur âcre, repoussante, et n'est pas sans danger pour l'homme, quoique les bêtes ovines et bovines le mangent sans répugnance. Ce c., développé par la culture, a donné naissance à plusieurs variétés, dont les principales sont le *C. à couper*, le *C. plein*, et le *C.-rave*. Les deux premières, de même que toutes leur sous-variétés, se mangent en salade, ou sont employées comme assaisonnement. La partie utile consiste dans les côtes des feuilles que l'on a rendues blanches et tendres au moyen de l'étiolement. A cet effet, le C. semé en pépinière au printemps, est repiqué en lignes sur deux rangs, en laissant un espace vide de 2 en 2 lignes ; puis on rattache les touffes avec des liens de paille comme les salades de romaine et de chicorée ; enfin, on les butte, c.-à-d. on applique autour d'elles une certaine quantité de terre prise dans les intervalles libres ménagés à dessein, mais en laissant au dehors le sommet des feuilles qui continuent à s'allonger. A mesure qu'elles croissent, on ajoute de nouvelle terre. Le C., ainsi étiolé, se conserve aisément tout l'hiver ; il a acquis, par ce procédé, une saveur moins forte et plus délicate. — Le *C.-rave* est ainsi nommé du renflement charnu du collet de sa racine qui présente le volume et la forme d'un navet de grosseur ordinaire. C'est cette partie seule qui se mange : on la fait cuire à l'eau et on l'assaisonne comme tout autre légume-racine. La culture du C.-rave est la même que celle des autres espèces, excepté qu'il n'a pas besoin d'être butté. Son goût est moins aromatique que celui des variétés précédentes. L'usage de ce légume, qui est très-répandu en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, commence à devenir commun dans tout le nord de la France. Le *C.-rave*, d'après l'analyse de Payen, contient une forte proportion de *mannite*, matière sucrée et alimentaire qui possède des propriétés pectorales, et qu'on extrait habituellement de la *manne*. — Les graines des diverses espèces de Céleris sont aromatiques et stimulantes. On les emploie quelquefois en médecine, et les distillateurs les font entrer dans la composition de plusieurs liqueurs de table.

CÉLÉRITÉ. s. f. (lat. *celeritas*). Vitesse, diligence, promptitude dans l'exécution. *Il fit ce trajet avec une c. prodigieuse. Cette affaire demande, requiert de la c.*

Syn. — *Promptitude, Vitesse, Diligence.* — Ces termes ont cela de commun qu'ils indiquent tous l'économie du temps. La *promptitude* fait commencer aussitôt ; la *célérité* et la *vitesse* emploient tous les moments avec activité ; la *diligence* choisit les voies les plus courtes et les moyens les plus efficaces. La première exclut les délais ; la seconde ne souffre point d'interruption ; la troisième exclut la lenteur ; la quatrième met tout à profit et fuit les longueurs.

CÉLESTE. adj. 2 g. (lat. *cœlestis*). Qui appartient au ciel. *Les globes, les sphères, les corps célestes. Les influences célestes. Thème* ou *figure c.* — Poétiq., *Les célestes flambeaux*, Les astres. *La voûte c., les célestes lambris*, Le ciel, le firmament. — *Bleu c.*, Bleu de la couleur dont le ciel paraît être, quand le temps est fort serein. ‖ Se dit De tout ce qui appartient au ciel, pris pour le séjour des Bienheureux. *Les esprits, les intelligences, les puissances célestes. La cour c. La gloire c. La c. patrie*, Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. *Le Père c.*, Dieu. ‖ Se dit pour Divin, qui vient de Dieu. *Don c. La colère c. Le courroux c. Inspiration c.* ‖ Se dit, par hyperbole, De ce qui est d'une nature excellente. *Beauté c. Ame c.*

CÉLESTIN. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — Cet ordre fut institué, en 1254, par Pierre de Moron, sous le nom de *Religieux de Sainte-Marie de Majella*, parce que sa première maison était établie sur le mont Majella, dans le royaume de Naples. Mais, lorsque Pierre de Moron eut été élevé au suprême pontificat, et eut pris le nom de Célestin V, les religieux de l'ordre dont il était le fondateur adoptèrent la dénomination de *Célestins.* — Les Célestins furent introduits en France par Philippe le Bel (1300) : en 1417 ils y comptaient déjà 23 maisons. La congrégation de France avait pour chef d'ordre le monastère fondé par Charles V, à Paris, près de l'Arsenal et non loin de l'hôtel Saint-Paul, alors résidence de la Cour. La bibliothèque de ce monastère était renommée par le grand nombre de livres rares et précieux que les religieux étaient parvenus à y réunir, et son église, où les grands personnages aimaient à se faire enterrer, possédait une multitude d'objets d'art qui en faisaient un véritable musée. Un grand relâchement s'étant introduit avec le temps dans les habitudes des Célestins, Louis XV (1768) leur ordonna de se réformer. Sur le refus qu'ils firent de se soumettre à la volonté du roi, ils furent sécularisés par Clément XIV et Pie VI, leurs maisons furent supprimées et leurs biens mis en séquestre. On vendit une partie des bâtiments qu'ils possédaient à Paris, le reste reçut une autre destination.

* **CÉLESTINE.** s. f. T. Minér. Voy. Strontium.

CÉLIAQUE. adj. 2 g. Anat. et Méd. *Artère c.*, L'une des artères de l'abdomen. *Flux c.*, Flux de ventre.

CÉLIBAT. s. m. (lat. *cælebs*). Qui n'est pas marié. *Passer sa vie, vivre, demeurer dans le c. Garder le c.*

Enc. — Dans tous les temps et chez tous les peuples, le *Célibat* a été en honneur et a été flétri. Il a été flétri lorsqu'il n'était qu'un moyen de se soustraire aux charges et aux devoirs de la société et de se livrer sans obstacle à la volupté ; il a été honoré, au contraire, lorsque celui qui se vouait au célibat n'embrassait ce genre de vie que pour se livrer plus aisément à l'étude des sciences, à la recherche de la vérité, et surtout pour se consacrer d'une manière exclusive au service du culte. Ainsi, dès la plus haute antiquité, nous trouvons cette dernière espèce de célibat en grande vénération chez les Juifs, les Égyptiens, les Indous, les Grecs, les Romains, les Gaulois, etc. D'autre part, nous voyons, chez divers peuples, le législateur obligé de recourir à différentes mesures coercitives pour diminuer la multitude des célibataires qui repoussaient le mariage comme un frein et un obstacle à leurs débauches. C'est ainsi qu'à Rome, 403 ans déjà avant J.-C., les censeurs M. Furius Camillus et M. Posthumius, avaient frappé d'une amende les citoyens célibataires. Malgré cela, leur nombre était devenu si effrayant vers la fin de la République, qu'Auguste, parvenu au pouvoir suprême, rendit contre eux les deux lois *Julia* et *Papia Poppæa*, qui ne furent abrogées que sous Constantin. Mais à cette dernière époque, le Christianisme était maître du monde romain presque tout entier, et il avait réhabilité le mariage, de même qu'il avait mis en honneur le cél. austère et religieux. — Dès le principe, les apôtres, bien que Jésus-Christ n'eut pas formellement prescrit le cél., en firent une obligation pour tous les hommes qui prétendaient à la gloire de se vouer à la propagation de la foi nouvelle. Dans les premiers siècles, il fut permis de conférer les ordres sacrés aux hommes mariés, mais à la condition expresse qu'ils vivraient avec leurs femmes comme avec une sœur. Par conséquent, le mariage fut interdit à tout homme voué aux fonctions du saint ministère. C'est donc conformément à la tradition apostolique de l'Église primitive, que l'Église catholique a toujours condamné le mariage des prêtres, et que les conciles de Latran et de Trente ont prononcé l'anathème contre ceux qui professeraient l'opinion contraire. — Au dernier siècle, il était assez de mode de critiquer le cél. des prêtres ; mais aujourd'hui tout le monde sait que le prêtre ne saurait être complétement dévoué à son troupeau s'il avait à se préoccuper des intérêts particuliers que crée la famille charnelle, que le prêtre marié ne pourrait se contenter du modique salaire qui lui est attribué, que le prêtre père de famille se verrait contraint, avant toutes choses, de songer à l'établissement de ses enfants, et mêlé à tous les embarras et à toutes les difficultés de la vie civile. Les hommes engagés dans les liens du mariage ne se consacrent point à servir les malades, à secourir les pauvres, à élever et à instruire gratuitement les enfants. Il en est de même des femmes qui se vouent aux œuvres de la piété et de la charité chrétienne. Les pays catholiques sont les seuls qui puissent se glorifier de produire ces sublimes et humbles dévouements que nous envient les pays protestants ; or, ces dévouements sont incompatibles avec le mariage : le cél. religieux en est la condition nécessaire.

CÉLIBATAIRE. s. m. Celui qui vit dans le célibat, quoi qu'il soit d'âge à pouvoir se marier. *C'est un vieux c. Rester c.*

* **CELLAIRE.** s. f. * **CELLARIÉS.** s. m. pl. T. Zool. Voy. Bryozoaires.

CELLE. pron. f. Voy. Celui.

* **CELLE.** s. f. Voy. Aile, Temple et Abbaye.

* **CELLÉPORE.** s. m. T. Zool. Voy. Bryozoaires.

CELLÉRIER, IÈRE. s. [On pron. *Célérier, ière.*] (lat. *cella*, cellier). Titre d'office qu'on donne dans un monastère, au religieux, à la religieuse qui prend soin de la dépense de la bouche.

CELLIER. s. m. [On pron. *Célier.*] (lat. *cella*). Lieu au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre le vin et d'autres provisions. *Il n'y a point de cave dans cette maison, il n'y a que des celliers.*

CELLULAIRE. adj. 2 g. Qui est composé de cellules. S'emploie en T. d'Anat. animale et végétale. Voy. ci-après et l'art. Organographie *végétale.* || * T. Bot. *Plantes cellulaires*, Voy. Cryptogames. || * T. Jurisp. *Système c.*, *Régime c.*, Voy. Pénitentiaire.

Enc. Les Anatomistes donnent le nom de *Tissu cellulaire*, et parfois de *Tissu laminaire*, de *Tissu muqueux*, de *Tissu aréolaire*, etc., à un tissu organique composé d'une multitude de filaments, soit isolés, soit réunis en lamelles, qui s'entrecroisent dans toutes les directions, et qui s'agglutinent les uns aux autres, humectés qu'ils sont toujours par une sérosité plus ou moins abondante. Les lames qui résultent de l'assemblage des filaments n'ont pas la même épaisseur dans tous les cas. Assez denses, quand le tissu cell. est contracté sur lui-même, elles deviennent, quand on les distend, très-minces et très-ténues. Les intervalles que ces lames laissent entre elles sont extrêmement variables. Examinées au microscope, les fibrilles et lamelles du tissu cell. sont formées de fibres primitives très-fines, transparentes, ondulées, lisses, s'entrecroisant dans tous les sens, mais ne se ramifiant jamais et ne s'anastomosant pas ensemble. Leur diamètre varie de un cinq-centième à un millième de millimètre. Les fibres primitives les plus fortes ont des contours unis, simples, noirs, bien dessinés ; le milieu paraît incolore, transparent. Les fibres primitives plus minces sont encore plus transparentes ; leurs contours sont plus pâles, et elles sont moins ondulées. On trouve quelquefois entre ces fibres des lamelles amorphes. On rencontre aussi, mais rarement, à la surface de quelques fibres isolées, des granules de différentes formes. Enfin, Henle a vu des faisceaux de fibres entourés d'une fibre spirale. Lorsque ces fibres primitives sont tendues, elles sont droites ; mais la tension cessant, elles reprennent aussitôt leur forme ondulée. Les fibres réunies en faisceaux sont toujours parallèles entre elles, de sorte que leurs ondulations le sont également. — Jusqu'ici nous n'avons rien observé dans le tissu cell. qui explique le nom qu'on lui a donné. C'est qu'en effet, cette dénomination est complétement inexacte. Les prétendues cellules qu'on rencontre dans ce tissu s'y produisent toujours accidentellement ou artificiellement. Examiné sur le corps vivant, le tissu dit cell. apparaît comme une substance uniforme et blanchâtre. Mais les matières étrangères, liquides ou solides, pénétrant entre les fibrilles et les lamelles, déplacent ces éléments, et restent renfermées dans ces espaces, qui communiquent ou ne communiquent pas ensemble, selon la disposition accidentelle des lamelles. C'est dans ces intervalles ou aréoles que se logent les vésicules du tissu adipeux. Les espaces qui se produisent alors ne sont point complétement fermés ; ils ne sont point préexistants, mais résultent simplement de la séparation des filaments. Ces prétendues cellules n'ont, d'ailleurs, ni forme régulière, ni grandeur déterminée ; le moindre tiraillement détruit les anciennes et en forme de nouvelles. Cependant, les anatomistes étant d'accord sur ce point, il n'y a pas nécessité de remplacer cette dénomination de tissu cell. qui est consacrée par l'usage, et qui maintenant ne trompe plus personne.

Le tissu cell. contient des vaisseaux sanguins et lymphatiques. Les premiers y forment un réseau de vaisseaux capillaires très-fins, à grandes mailles irrégulières ; mais on ne connaît rien de précis sur la distribution des vaisseaux lymphatiques. — Les nerfs ne font que traverser ce tissu ; ils n'y pénètrent jamais que pour se rendre à un système voisin.

Nous avons vu que le tissu cell. est extensible à un degré très-prononcé ; mais, trop distendu, il s'amincit d'abord et finit par se rompre. Cette grande extensibilité est vraisemblablement due à la présence de la sérosité, car, lorsque celle-ci est évaporée, le tissu se rompt avec facilité. Il est encore élastique et rétractile ; mais ce sont là de simples propriétés physiques. Quant à ses propriétés organiques, elles sont presque nulles. Ainsi, il est tout à fait insensible. Il se raccourcit, il est vrai, pendant la vie, sous l'action de certains agents irritants, mais il ne se contracte point sous l'influence du galvanisme. Le dartos, néanmoins, fait exception à cette règle. Quoi qu'il présente tous les caractères extérieurs du tissu cell., il jouit d'une contractilité tellement remarquable, que Jordan et Müller ont cru, pour cela seul, devoir en faire un tissu particulier. Une des propriétés les plus remarquables du tissu cell. est la facilité et la promptitude avec laquelle il se régénère. — Soumis à une ébullition prolongée, ce tissu se transforme en gélatine.

Dans l'organisme, le tissu cell. est partout continu à lui-même ; néanmoins, pour en faciliter l'étude, on le distingue en deux portions, dont l'une est indépendante des organes et remplit seulement les vides qu'ils laissent entre eux, tandis que l'autre est seulement relative aux organes qu'elle enveloppe et dans la structure desquels elle entre. — La première portion est le tissu cell. extérieur ou commun. Ce tissu a l'étendue et la forme générale du corps ; mais l'épaisseur de la couche qu'il forme autour des divers organes n'est pas la même partout. Il est très-rare dans l'intérieur du crâne et dans le canal vertébral ; on en trouve davantage à l'extérieur de ces mêmes parties, surtout au-devant de l'épine. Les différentes parties de la face, les orbites, les joues, en contiennent une grande quantité. Il en existe beaucoup également au cou, le long des vaisseaux et entre les muscles ; à la poitrine, entre les lames du médiastin, et, extérieurement, autour des mamelles. L'abdomen renferme, soit dans son intérieur, soit dans l'épaisseur de ses parois, une grande quantité de tissu cell. Aux membres, ce tissu est abondant dans l'aisselle, l'aine, le creux du jarret, la paume des mains et la plante des pieds : il forme aussi, entre les muscles, des couches plus ou moins épaisses. En général, ce tissu est plus abondant autour des organes importants et dans les endroits qui sont le siége de grands mouvements. — La seconde portion du tissu cell. est celle qui est propre aux divers organes, et leur forme une enveloppe se continuant, d'une part, avec le tissu cell. commun, et, de l'autre, avec celle qui pénètre dans l'épaisseur de l'organe. Suivant la forme de celui-ci, l'enveloppe cellulaire est diversement disposée. La peau, les membranes muqueuses et séreuses, les vaisseaux, etc., etc., qui n'ont qu'une de leurs faces libre, ne sont en rapport avec le tissu cell. que d'un côté. Au contraire, il entoure de toutes parts les organes pleins comme les muscles. Sous la peau, le tissu cell. forme une couche généralement répandue. Ce tissu sous-cutané est plus ou moins dense, suivant les régions. Il est plus serré, et, en même temps, la peau est plus adhérente dans toute l'étendue de la ligne médiane, excepté au cou. Au tronc, le tissu cell. sous-cutané est plus dense en arrière qu'en avant. Dans les membres comme au tronc, il est plus dense dans le sens de l'extension que dans celui de la flexion. En général, dans les endroits où les mouvements sont très marqués, le tissu cell. est plus lâche, comme aux paupières, etc. ; il est plus serré, au contraire, là où il n'y a point de glissements, comme à la paume des mains, au-devant du sternum, etc. Les membranes muqueuses sont couvertes à leur face adhérente par un tissu cell. très-dense ; celui des membranes séreuses est floconneux ; enfin, celui des canaux se présente sous la forme de gaînes qu'il ne faut pas confondre avec la tunique cellulaire.

Le tissu cell. qui pénètre dans l'intérieur des organes se comporte différemment selon la nature de ces derniers. Dans les muscles, il forme, pour chaque faisceau, une enveloppe qui en fournit de plus petites pour les faisceaux secondaires et pour les fibres qui composent ceux-ci. Les glandes sont de même entourées dans leurs lobes, leurs lobules et les grains dont l'agrégation constitue ces derniers, par des enveloppes celluleuses successivement plus petites. Les organes composés de plusieurs couches membraneuses, comme le tube intestinal, la vessie, etc., contiennent du tissu cell. entre leurs différentes couches. Certains organes très-composés, comme les poumons, ont autour de chacune des parties qui entrent dans leur structure plus ou moins de tissu cell. La quantité de ce tissu est, en général, proportionnelle au nombre des parties différentes que l'organe contient ; cependant, à mesure que ce tissu se divise et se subdivise pour embrasser les parties de plus en plus fines des organes, il devient lui-même plus fin et son enveloppe plus mince. Certains organes, tels que les ligaments, les tendons, les os, les cartilages, ne renferment point de tissu cell. bien distinct.

Chez l'adulte, le tissu cell. est plus dense et plus ferme que chez l'enfant ; mais, chez le vieillard, il est beaucoup plus relâché. Il est en même temps moins élastique, plus solide et plus difficile à déchirer. Cet état de flaccidité qui se manifeste par les plis de la peau, résulte surtout de la quantité de sérosité. Dans les sujets lymphatiques, la sérosité et le tissu sont beaucoup plus abondants que dans les sujets bilieux. Chez la femme, le tissu cell. paraît aussi exister en plus grande quantité que chez l'homme.

Les différentes parties du système cell. servent à la fois de lien pour unir les organes, et de corps intermédiaire pour les séparer. La structure particulière de ce tissu a une grande influence sur la mobilité des organes ; les portions qui sont lâches et molles permettent de grands mouvements ; les portions serrées empêchent les déplacements des parties adhérentes. La peau, par ex., lui doit la grande mobilité dont elle jouit presque partout sur les organes qu'elle recouvre. — Les propriétés physiques de ce tissu servent à rendre compte de plusieurs phénomènes pathologiques. Son extrême perméabilité, par ex., explique les migrations parfois si bizarres des corps étrangers accidentellement introduits dans l'organisme, comme des aiguilles, des balles, etc. Elle explique également la facilité avec laquelle un emphysème se déclare à la suite des plaies du poumon, celle avec laquelle les collections purulentes fusent au loin, etc. Ces phénomènes supposent non-seulement la perméabilité du tissu, mais aussi la grande élasticité de ses éléments ; autrement, la pression exercée par les corps étrangers ferait rompre les lamelles et les fibrilles. Toutefois cette élasticité est altérée par l'effet de l'inflammation et des dégénérescences qui rendent le tissu fragile. Le tissu cell. est le siége propre de diverses lésions. Il est particulièrement fort sujet aux inflammations. En outre, il est affecté dans toutes les maladies qui atteignent les divers organes dans la composition desquels il entre comme élément anatomique. — Le tissu cell. peut encore se développer accidentellement. C'est ainsi que l'on voit les corps étrangers introduits dans l'organisme, les kystes séreux et muqueux, les corps fibreux des masses encéphaloïdes, et quelquefois même la matière tuberculeuse, enveloppés de lames cellulaires accidentelles. — Enfin, ce tissu est susceptible de subir la transformation cartilagineuse. Il n'est pas rare de rencontrer du tissu cartilagineux dans le tissu cell. sous-séreux, notamment au voisinage de la plèvre. — Voy. *Tissu* adipeux et Histologie.

CELLULE. s. f. (latin. *cellula*, petite chambre). Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. || Chacun des petits logements qu'on fait pour les cardinaux assemblés dans le conclave. || Fig., Retraite qu'on aime à habiter. Petit appartement. *C'est ma c. Il faut embellir sa c.* || Se dit Des alvéoles des ruches. Voy. Abeille. || T. Anat., Zool. et Bot. Se dit des petites cavités que présentent divers tissus et divers organes.

CELLULEUX. adj. m. T. Anat. et Bot. Qui est divisé en cellules. *Le tissu c. des os. Fruit c.*

* **CELLULOSE.** s. f. T. Chim.

Enc. — Les chimistes donnent le nom de *Cellulose* à la matière qui constitue les tissus élémentaires des végétaux, et en particulier celui que les botanistes appellent tissu utriculaire (Voy. Organographie). Au point de vue chimique, la composition de ces tissus est identique non-seulement dans toutes les parties d'une même plante, mais encore dans tous les végétaux. Pour retirer la cell. de la partie ligneuse du bois, il faut employer des procédés lents et pénibles, parce qu'il est nécessaire de débarrasser les tissus des substances diverses dont ils sont incrustés. Mais on l'obtient à peu près à l'état de pureté dans la moelle de sureau, dans le coton, qui n'est autre chose que les poils des graines du Cotonnier, dans les fibres textiles du Lin et du Chanvre, ainsi que dans le papier et dans le vieux linge, qui sont composés de fibres textiles ayant déjà subi différentes manipulations pour être transformées en linge ou en papier. — La cell. pure est blanche, solide, diaphane, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles fixes ou volatiles. Sa pesanteur spécifique est supérieure à celle de l'eau. Sa composition chimique s'exprime par la formule $C^{12}H^{10}O^{10}$; on voit qu'elle est identique avec celle de l'amidon, de la dextrine, des gommes, etc. Quand elle présente une faible agrégation, comme dans certains Lichens, elle se convertit en dextrine, par son ébullition prolongée avec de l'eau.

Les dissolutions aqueuses de chlore, de brome et d'iode altèrent à la longue la cell. et la détruisent : il se forme de l'eau et de l'acide carbonique. La cell. pure n'est pas colorée en bleu par une dissolution d'iode ; mais elle prend très-bien cette couleur, quand elle a éprouvé un commencement de désagrégation par l'acide sulfurique. Cette réaction de l'acide sulfurique et de l'iode est fréquemment usitée dans l'étude microscopique des végétaux pour distinguer le tissu cellulaire propre de certaines membranes azotées qui sont dépourvues de cette propriété. La potasse et la soude caustiques en dissolution la gonflent, soit à froid, soit à chaud, mais ne la dissolvent que très-lentement lorsque son agrégation est considérable. Les dissolutions acides étendues exercent peu d'action sur la cell., même à la température de l'ébullition. L'acide acétique, même concentré, n'altère pas la cell. Au contraire, les acides sulfurique et phosphorique concentrés lui font subir des transformations remarquables ; ils la convertissent d'abord en *dextrine*, puis en *glucose*, $C^{12}H^{12}O^{12}$: la cell. se combine donc ici avec de l'eau pour se métamorphoser en glucose. — L'acide azotique fumant se combine à froid avec la cell., et la transforme en une substance insoluble, éminemment combustible et explosible, appelée *Pyroxyle* ou *Coton azotique* ; mais lorsque la cell. est traitée par l'acide azotique, à la température de l'ébullition, elle se dissout, et il se forme de l'acide oxalique.

Le *Pyroxyle* ou *Coton azotique* ($C^{24}H^{17}O^{17} + 5AzO^5$) est très-facile à obtenir. En effet, il suffit de plonger, pendant 15 minutes, du coton dans de l'acide azotique fumant ou monohydraté, puis de le laver à grande eau et de le faire sécher avec précaution. On a ainsi une matière qui conserve tout l'aspect du coton, mais qui déflagre subitement à l'approche d'un charbon allumé, en donnant un mélange d'oxyde de carbone, d'acide carbonique, d'azote et de vapeur d'eau ; c'est pour cela qu'on lui a donné les noms vulgaires de *Coton-poudre* et de *Fulmi-coton*. Dans cette combinaison, 2 équivalents de cell. perdent 3 équiv. d'eau et gagnent 5 équiv. d'acide azotique. Le Pyr. est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'acide acétique : il se dissout en petite quantité dans l'éther, et en plus forte proportion dans l'éther additionné de quelques centièmes d'alcool. Cette dissolution éthérée donne, par évaporation, une substance transparente et insoluble dans l'eau, qu'on nomme *Collodion*.

L'extrême combustibilité du Pyroxyle a suggéré l'idée de le substituer à la poudre à canon ordinaire. Il présente, en effet, plusieurs avantages sur elle : il ne s'altère pas, comme celle-ci, par le transport et par l'humidité ; il communique au projectile une vitesse initiale égale à celle que produirait un poids de poudre quatre fois plus considérable ; il ne laisse pas, comme la poudre, un résidu qui encrasse l'arme ; enfin, il est d'un transport beaucoup moins coûteux. Mais, d'autre part, il a de graves inconvénients : ses effets sont beaucoup plus inégaux que ceux de la poudre ; sa très-grande inflammabilité (il s'enflamme à 170°, tandis que la poudre ne s'enflamme qu'à 240°) rend beaucoup plus dangereuses sa fabrication, sa conservation et son transport ; son explosion étant trop instantanée, elle fait souvent éclater les armes, ou du moins les fatigue énormément ; enfin, son prix de revient est beaucoup plus élevé que celui de la poudre. On peut, il est vrai, abaisser un peu ce prix en substituant à l'acide azotique fumant un mélange de 3 volumes d'acide azotique ordinaire et 5 d'acide sulfurique à 66. Ce mélange doit être bien refroidi au moment où l'on y plonge le coton. Celui-ci est soumis à ce contact pendant 15 à 20 minutes. Aussitôt qu'on le retire, on le presse avec une spatule de verre pour exprimer autant que possible le liquide acide qu'il contient ; puis on le lave plusieurs fois à grande eau, et enfin on le fait sécher dans une étuve, dont la température doit être au-dessous de 100°. Le coton-poudre, ainsi fabriqué, a été employé avec avantage comme poudre de mine, sa force explosive étant quatre fois plus grande que celle de cette dernière. On obtient encore un effet supérieur, et en même temps une notable économie, en ajoutant au Pyroxyle les huit dixièmes de son poids de nitrate de potasse. Malgré ce perfectionnement, le nouveau produit revient encore, à égalité d'effet, beaucoup plus cher que la poudre de mine. — Pelouze a proposé de substituer le coton-poudre au fulminate de mercure dans la fabrication des capsules fulminantes, ce qui rend cette industrie moins insalubre et moins dangereuse.

Nous avons dit plus haut que le *Collodion* était le résultat de la dissolution du Pyroxyle dans l'éther alcoolisé. Cette substance est aujourd'hui assez fréquemment employée en médecine et en chirurgie ; mais c'est surtout dans la photographie qu'il en est fait un grand usage. Les médecins se servent du collodion pour mettre certaines surfaces à l'abri du contact de l'air, afin de faciliter la cicatrisation, prévenir la gangrène, modérer certaines inflammations superficielles, etc. On paraît en avoir obtenu d'assez bons effets dans certaines affections érysipélateuses. Quand on en veut faire usage, on prend du collodion à l'état de dissolution, on l'étend sur la peau par petites couches ; l'éther s'évapore, et la substance dissoute forme alors une pellicule mince, imperméable et insoluble dans l'eau. — Le *Pyroxyle* a été découvert, en 1832, par Braconnot, qui lui donna le nom de *Xyloïdine* ; mais il remarqua simplement que cette nouvelle substance avait la propriété de brûler avec une certaine activité. Pelouze qui étudia avec soin ce produit, en 1838, pensa qu'il serait peut-être susceptible de quelques applications, particulièrement dans l'artillerie. Ce fut Schönbein, professeur de chimie à Bâle, qui, après avoir constaté avec soin la puissance balistique de cette substance, proposa, en 1846, de la substituer à la poudre de guerre ordinaire, et en conséquence la baptisa du nom de *Coton-poudre* ; mais celui de *Pyroxyle* a prévalu comme plus exact et plus scientifique. Quant au *Collodion*, il a été inventé par Maynard de Boston, alors étudiant en médecine.

* **CÉLOSIE.** s. f. T. Bot. Voy. AMARANTACÉES.

CELTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux Celtes, anciens peuples de la Gaule. *Monuments celtiques.* — *La langue c.* ‖ Subst., *Le c.*, La langue des Celtes.

Enc. — On admet généralement que la langue celtique est la langue primitive des anciens peuples qui occupaient la plus grande partie de l'Europe occidentale, c.-à-d. la Gaule, la péninsule Ibérique et les îles Britanniques, avant l'invasion et la conquête romaines. On suppose aussi que l'occupation de ces vastes contrées par la race celtique remonte à 1600 ou 2000 ans avant notre ère. Ces deux hypothèses ne sont guère que des conjectures. Quant à la première, beaucoup de probabilités s'élèvent contre elle. Il est en effet très-peu vraisemblable que les peuples barbares qui, du fond de l'Orient, vinrent occuper l'Occident de l'Europe, à une époque où elle était inhabitée, aient eu une langue commune et bien arrêtée. Il y a tout lieu de croire, au contraire, que l'Europe occidentale offrait, il y a 3500 ans, un spectacle semblable à celui qu'ont offert aux navigateurs modernes l'Amérique et les îles du grand Archipel indien, lors de la découverte de ces pays. Il devait donc exister aussi dans la Gaule, les îles Britanniques et l'Espagne, un plus ou moins grand nombre de langues différentes entre elles, n'ayant guère de communs que quelques mots résultant de communications fréquentes ou de l'influence des idées religieuses.

Quoi qu'il en soit, les langues que l'on suppose être de souche celtique, et dont il nous reste quelques débris, soit comme monuments écrits, soit comme dialectes encore parlés dans certains lieux, sont le *Gallois* ou *Kymraeg*, appelé *Welsh* par les Anglais ; l'*Armoricain, Bas-Breton* ou *Breyzad* ; l'*Irlandais* ou *Irish* ; le *Gaelique* ou *Erse* ; le *Manks* ou la langue jadis parlée dans l'île de Man, et le *Cornique* ou la langue du pays de *Cornouailles*. Ces deux dernières ne sont plus en usage.

La langue *Erse* est encore parlée par les montagnards de l'Écosse. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Gael*, qui s'écrit *Gaedheal*, et ils donnent à leur langue celui de *Gaelig*. Les Highlanders écossais appliquent aux Irlandais cette même dénomination de Gael. L'*Irish* ou Irlandais et l'*Erse* de l'Écosse, se ressemblent tellement, qu'après s'être un peu familiarisés avec la prononciation les uns des autres, les Highlanders et les Irlandais n'ont aucune difficulté à s'entendre. La langue *Erse*, quoique rude et peu cultivée, est pleine de nerf et de vigueur. Elle est très-propre à la poésie, ainsi que le prouvent les poëmes ou chants recueillis par Macpherson, sous le nom d'Ossian. La langue de l'île de Man, ou le *Manks*, n'était qu'un dialecte de la langue Erse.

Le *Gallois* ou *Kymraeg* est, de tous les idiomes celtiques, celui qui a été le plus anciennement cultivé. C'était incontestablement une langue écrite dès le Xᵉ siècle. Son alphabet se compose de 16 caractères radicaux et de 27 caractères dérivés, faisant en tout 43 lettres ; chaque son de la langue est fixé d'une manière invariable. Le Gallois est encore parlé dans le pays de Galles ; mais la race de ses Bardes, jadis si fameux, est complétement éteinte. — L'*Armoricain, Bas-Breton* ou *Breyzad* est également parlé dans la partie la plus occidentale de notre Bretagne. C'est l'idiome d'une population de plus de 700,000 de nos compatriotes. En effet, il est répandu dans tout le Finistère, ainsi que dans une partie du Morbihan et des Côtes-du-Nord. On y distingue généralement quatre dialectes principaux : le *Trécorien* ou *Breton-Bretonnant*, qui est le plus pur et le plus concis, et qui est usité dans le diocèse de Tréguier ; le *Léonard*, qui se fait remarquer par sa douceur et sa régularité, et qui se parle dans l'ancien diocèse de Saint-Pol-de-Léon ; le *Cornouaillier*, qui est dur et aspiré, et qui est propre aux environs de Quimper-Corentin ; enfin, le *Vannetais*, qu'on regarde comme le plus corrompu : ce dernier est en usage dans l'arrondissement de Vannes. Ces dialectes diffèrent principalement entre eux par la terminaison des noms et des infinitifs. Ils présentent aussi certaines particularités de prononciation, qui varient, en outre, d'un canton à l'autre. Le Bas-Breton s'écrit avec les caractères latins ; mais son orthographe est très-capricieuse, parce que chaque écrivain cherche à reproduire la prononciation de sa localité. La littérature armoricaine originale se compose principalement de chants populaires, dont plusieurs sont remarquables par leur caractère mélancolique, ainsi que par leur naïveté.

Le Bas-Breton est incomparablement moins pur que le Gallois. Cette différence s'explique par ce fait que les Gallois ont eu longtemps des institutions propres à préserver leur idiome de la corruption, tandis que la langue de l'Armorique a été de bonne heure abandonnée aux classes populaires, et livrée sans défense aux influences étrangères. Cependant, malgré les différences qui les séparent, les deux idiomes offrent encore une telle ressemblance, que les paysans du pays de Galles et de la Bretagne, n'ont pas de peine à se comprendre. Il existe donc entre les Bas-Bretons et les Gallois la même affinité qu'entre les Irlandais et les montagnards de l'Écosse. Mais, ni les Irlandais, ni les Highlanders ne comprennent, en aucune façon, le langage des Gallois ou des Bas-Bretons, et *vice versâ*. — Ce phénomène s'explique aisément, en supposant une émigration d'Irlandais dans les parties les plus montueuses de l'Écosse, et une autre émigration des Celtes de la partie nord-ouest de la Gaule, dans le pays de Galles ; mais l'histoire ne nous fournit aucun document positif sur ces émigrations ; elles sont simplement dans l'ordre des choses probables. — Cons. PICTET (*De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, 1837), DE COURSON (*Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, 1840), et EDWARDS (*Recherches sur les langues celtiques*, 1844).

* **CELTIS.** s. m. T. Bot. Voy. ULMACÉES.

CELUI. m. **CELLE.** f. **CEUX.** m. pl. **CELLES.** f. pl. Pron. démonstratif. Se dit Des personnes et Des choses. *L'homme dont je vous ai parlé, c'est celui que vous voyez là. Ceux qui ont vécu avant nous. Il a récompensé ceux de ses domestiques qui l'avaient bien servi. De toutes les choses du monde, c'est celle que j'aime le mieux.* = CELUI-CI, CELLE-CI ; et au plur., CEUX-CI, CELLES-CI. pron. démonstr. Se dit pour Cet homme-ci, cette personne-ci, cette chose-ci. *De tous ses amis, c'est celui-ci qui est le plus fidèle. Voilà plusieurs étoffes, prenez celle-ci. Je ne veux point de celle-ci.* = CELUI-LÀ, CELLE-LÀ ; et au plur., CEUX-LÀ, CELLES-LÀ. pron. démonstr. Se dit pour Cet homme-là, cette personne-là, cette chose-là. *Celui-là, c'est un habile homme. Entre tous ces tableaux, celui-là seul me plaît.* — *Celui-là*, s'oppose ordinairement à *Celui-ci* : *Ceux-ci prétendent que... Ceux-là soutiennent que... Laissez celui-là, prenez celui-ci.* — Quand on a nommé deux personnes ou deux choses, et qu'on emploie ensuite les pronoms *Celui-ci* et *Celui-là*, *Celui-ci* se rapporte au terme le plus prochain, et *Celui-là* au terme le plus éloigné.

Obs. gram. — Appliqués aux choses, les pronoms *celui*, *celle*, ont toujours rapport à un nom énoncé précédemment. *Ses défauts étaient ceux d'un enfant.* On ne peut donc sous-entendre le substantif auquel se rapporte le pronom, et c'est commettre une faute grossière que de commencer une lettre par cette phrase : *J'ai celui de vous annoncer*, etc. ; il faut dire : *J'ai le plaisir de vous annoncer....* Cette règle doit également s'appliquer aux cas où il est question de personnes. Néanmoins, dans ce cas, il arrive assez fréquemment qu'on emploie ces pronoms en les rapportant à un nom sous-entendu ; mais alors ils sont suivis d'un des relatifs *qui, de qui, quoi, dont, duquel*, des particules *ci, là*, etc. *Craignez ceux qui vous donnent des louanges. Celui qui rend un service doit l'oublier, celui qui le reçoit, s'en souvenir.* Parfois même, afin de donner plus de force et d'élégance à l'expression, on supprime le pronom : *Cette action est d'une sainte.* Racine a dit dans *Andromaque*, A. III, sc. 6 :

Voyez si mes regards sont d'un juge sévère.

Les pronoms *celui, celle ; ceux, celles*, ne peuvent pas être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe. Ainsi l'on ne doit pas dire : *Ceux aimables ; Celles aimées.* Dans ce cas, il faut faire usage du pronom relatif *qui* : *Ceux qui sont aimables ; Celles qui sont aimées.* Cependant, ainsi que le fait observer Lemaire, il semble qu'avec le participe la prohibition soit moins rigoureuse. Ainsi, par ex., cette phrase de Montesquieu : *La blessure faite à une bête et* CELLE *faite à un esclave*, non-seulement n'a rien de choquant, mais encore a plus de vivacité que si l'auteur avait répété le mot blessure.

Une dernière difficulté se présente. Peut-on, dans notre langue, faire usage des pronoms singuliers *celui*, *celle*, après l'emploi d'un substantif pluriel, et réciproquement, employer le pluriel *ceux, celles*, après un subst. singulier ? Peut-on dire, par ex., avec Racine : *J'ai tout réduit à trois stances et j'ai ôté* CELLE *de l'ambition* ; et, avec La Harpe : *La satire de Boileau sur l'Homme est une de* CELLES *où il y a le plus de mouvement et de variété ?* Nous croyons ces phrases réellement régulières, car il y a là une syllepse évidente. Toutefois il convient d'user très-sobrement de cette forme grammaticale.

CÉMENT. s. m. **CÉMENTATION.** s. f. T. Chim. et Métall. V. ACIER. ‖ * T. Anat. *Cément*, V. DENT.

CÉMENTATOIRE. adj. 2 g. T. Chim. et Métall. Qui est relatif à la cémentation. — *Cuivre c.*, Voy. CUIVRE.

CÉMENTER. v. a. T. Chim. et Métall. Faire la cémentation. *C. du fer.* = CÉMENTÉ, ÉE. part.

CÉNACLE. s. m. (lat. *cœnaculum*). T. Antiq. Salle à manger. *Chez les gens pauvres, le c. était situé dans la partie la plus élevée de la maison.* — Ce terme n'est guère usité que dans l'Écriture sainte. JÉSUS-CHRIST *lava les pieds de ses apôtres dans le c.*

CENDRE. s. f. (lat. *cinis, cineris*). La poudre qui reste du bois et des autres matières combustibles, après qu'elles ont été brûlées et consumées par le feu. *Des cendres chaudes. C. de bois neuf. Feu couvert de c. Réduire, mettre en cendres. Un monceau de cendres. Faire cuire un pain sous la c., des marrons dans les cendres.* — *Réduire une maison en cendres*, La brûler entièrement. — Par hyperb., *Réduire, mettre en cendres une ville, un pays*, Les ravager, y mettre tout à feu et à sang. *Tamerlan mit l'Asie en cendres.* — *La cendre, les cendres d'une ville*, Les restes d'une ville qui a été incendiée et ravagée. ‖ Fig., *Faire pénitence avec le sac et la c., dans le sac et dans la c.*, Éprouver une profonde douleur d'avoir offensé Dieu, et faire une grande pénitence. — *C'est un feu caché sous la c.*, se dit D'une passion qui n'est pas bien éteinte. — *C'est un feu qui couve sous la c.*, se dit D'une personne qui dissimule un sentiment, un désir de vengeance, en attendant l'occasion de le satisfaire. — Fig., *Renaître de ses cendres*, se dit Des choses qui prennent une existence nouvelle après avoir été presque entièrement détruites. ‖ Poétiq. et dans le style élevé, *Cendre* s'emploie en parlant des Restes de ceux qui ne sont plus, par allusion à la coutume que les Grecs et les Romains avaient de brûler les morts et d'en recueillir les cendres dans des urnes. *La c. ou les cendres des morts.*

Il va chaque jour pleurer sur la c. de son fils: Mêler sa c. aux cendres de ses pères, de ses aïeux. — Fig., Les mânes, la mémoire d'une personne. *Donner des larmes à la c. d'un ami. Honorer les cendres des morts.* — Fig. et fam., *Il ne faut pas remuer ou troubler les cendres des morts*, Il ne faut pas rechercher leurs actions pour les blâmer, pour flétrir leur mémoire. || *C. de plomb*, V. Cendrée.

Enc. — Chimie. — Les diverses substances que nous employons comme combustibles laissent, en brûlant, un résidu solide appelé *Cendre*, composé de différents sels ainsi que de matières terreuses. Au reste, la nature et la quantité des cendres varient selon l'espèce du combustible. Ainsi, la cendre de la plupart des bois renferme des sels de potasse, tandis que celle des plantes marines renferme de la soude. Ainsi encore, tandis que 1000 parties de bois de saule donnent 28 p. de cendres, 1000 p. de bois de sapin n'en donnent que 3, 4 p. Les combustibles dits minéraux donnent une plus forte proportion de cendres que les combustibles végétaux proprement dits. En outre, ces cendres contiennent, en général, des matières argileuses et du peroxyde de fer. Enfin, les cendres provenant de la combustion de substances animales contiennent des phosphates alcalins et terreux. Le phosphate de chaux domine dans les cendres provenant de la calcination des os. — Tout le monde sait que les cendres végétales sont employées à divers usages, notamment pour faire la lessive et pour amender les terres. Les cendres minérales ne peuvent servir qu'à ce dernier usage (V. Blanchissage et Amendement). On emploie encore les cendres lessivées dans la fabrication de certains fourneaux destinés à supporter de hautes températures; mêlées avec du mortier, elles le rendent moins susceptible de se fendiller. Quant aux cendres animales, elles servent à la préparation de l'acide phosphorique et du phosphore.

Cendres gravelées. — On donne ce nom particulier aux cendres obtenues par la combustion, soit de la lie de vin desséchée, soit des pepins, des grappes et des sarments de la vigne. Les cendres gravelées s'emploient dans diverses industries, et particulièrement dans la teinture, où elles sont utiles par la potasse qu'elles contiennent. Mais si les cendres préparées avec de la lie de vin sont bonnes, les autres sont détestables, parce que la proportion de potasse qu'elles renferment est extrêmement variable, et parce que, en outre, elles contiennent des substances étrangères plus ou moins nuisibles. Il vaut donc beaucoup mieux faire usage de potasse pure, employée à dose convenable. — *Cendres bleues*, V. Cuivre.

Liturg. — Le *Mercredi des Cendres* est actuellement le premier jour de carême. Il est ainsi nommé d'une cérémonie religieuse qui est en usage, de temps immémorial, dans l'Église catholique, et qui a pour objet d'inviter l'homme à la pénitence en lui rappelant son néant. Ce jour-là, le célébrant, après avoir récité les psaumes pénitentiaux et d'autres prières, bénit des *cendres*, en dépose un peu en forme de croix, sur le front des fidèles, en adressant à chacun d'eux ces paroles : « Homme, souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière. » C'est le texte même de la sentence que Dieu prononça contre le premier pécheur (*Gen.* III, 19). Les cendres dont l'Église fait usage pour cette cérémonie sont faites avec de vieux rameaux bénits et avec les linges qui ne peuvent plus servir à l'autel. Cette coutume d'imposer les cendres sur la tête des fidèles en signe de mortification et de pénitence, est un souvenir des anciennes mœurs. Dans les grandes calamités publiques et privées, les Juifs, en effet, avaient coutume, pour témoigner leur affliction et leur douleur, de déchirer leurs habits, de se vêtir d'un sac et de se couvrir de cendres. La cérémonie des cendres est donc un symbole mélancolique et touchant, éminemment propre à marquer cette période de recueillement et de pénitence dans laquelle entre alors toute l'Église catholique. — Dans l'église de Milan, la cérémonie des Cendres a lieu *le lundi qui suit* le dimanche de la Quadragésime, parce que, conformément à un ancien usage local, son carême ne dure que 36 jours.

CENDRÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur de cendre. *Couleur cendrée. Des cheveux d'un blond c. La substance cendrée du cerveau.*

CENDRÉE. s. f. Écume du plomb. || La dragée ou le plus menu plomb dont on se sert à la chasse pour tirer sur les petits oiseaux. On l'appelle aussi *Cendre de plomb.*

CENDREUX, EUSE. adj. Qui est plein de cendre. *Une table toute cendreuse.*

CENDRIER. s. m. La partie inférieure du fourneau qui est destinée à recevoir les cendres.

CÈNE. s. f. (lat. *cœna*). Le souper que Notre-Seigneur fit avec ses apôtres la veille de sa passion. *Après la Cène, J.-C. lava les pieds à ses apôtres. Le jour de la Cène.* || *Faire la C. le jeudi saint, faire la sainte C.*, se dit Du pape, des souverains, des prélats, etc., qui servent les pauvres après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la C. de Notre-Seigneur. — La communion symbolique que font les protestants. *Faire la c.*, Voy. Eucharistie.

CÉNOBITE. s. m. (gr. κοινὸς, commune; βίος, vie). Moine qui vit en communauté. Ne se dit guère qu'en parlant Des anciens moines qui vivaient en commun, et par oppos. à Ceux qui vivaient séparés les uns des autres et qu'on appelle Anachorètes. *Les anciens cénobites.*

CÉNOBITIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au cénobite. *Vie cénobitique.*

* **CÉNOMYCE.** s. m. T. Bot. Voy. Lichen.

CÉNOTAPHE. s. m. (gr. κενὸς, vide; τάφος, tombeau). T. Archit.

Enc. — Suivant une croyance du polythéisme gréco-romain, les âmes de ceux dont les corps avaient été privés de sépulture étaient condamnées à errer pendant cent ans avant de pouvoir être admises aux Champs-Élysées, séjour des bienheureux. Afin d'éviter à des personnes aimées des souffrances inutiles, les anciens avaient imaginé un moyen qui leur paraissait efficace pour prévenir les conséquences de l'omission des cérémonies funèbres. Ce moyen consistait à élever aux morts un simulacre de tombeau appelé *Cénotaphe*, et à inviter par trois fois les âmes de ces morts à venir en prendre possession. On élevait des cénotaphes pour tous ceux dont on n'avait pu retrouver les corps, et particulièrement pour ceux qui avaient péri dans un naufrage, dans une bataille ou dans un pays éloigné. Très-peu de monuments de ce genre sont parvenus jusqu'à nous. Les archéologues les plus distingués s'accordent à regarder comme un c. un monument antique fort remarquable et très-bien conservé, qui se trouve tout près de Vienne, dans le département de l'Isère. Il se compose d'une base quadrangulaire percée d'une arcade sur chacune de ses faces, et surmontée d'une pyramide également quadrangulaire (Fig. ci-dessus). On remarque que les chapiteaux des colonnes n'ont pas été achevés. La hauteur totale du monument est de 23 mètres environ. Quelques auteurs pensent que ce c. a été érigé en l'honneur d'Alexandre Sévère.

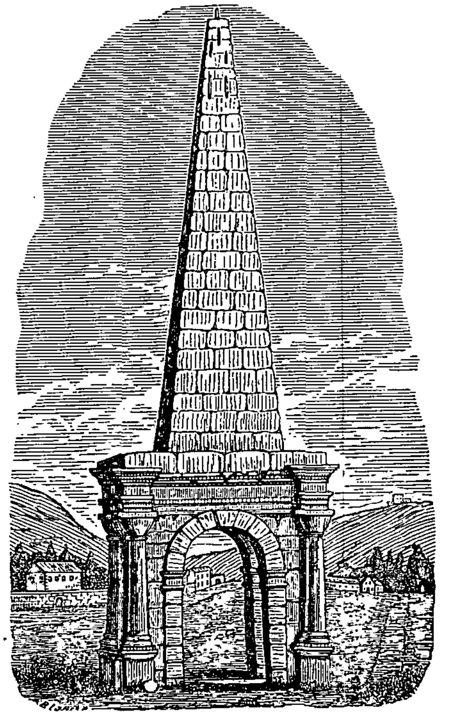

CENS. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *census*). T. Jurisp. féodale). Redevance en argent que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. *C. et rente. Payer les c. Abandonner la terre pour le c.* — Fig., cette dernière phrase signifie encore, Renoncer à un bien, parce qu'il est plus onéreux que profitable.

Enc. — Le mot *Cens* (*Census*) nous vient des Romains. Chez eux, il signifiait proprement la liste ou le registre qui contenait les noms de tous les citoyens, avec l'indication de leurs biens, de leur résidence, etc. Ce dénombrement avait un triple objet, l'établissement de l'impôt, le service militaire, et l'organisation politique de l'État. Mais le cens n'était pas particulier à Rome : il existait, sous d'autres noms, dans la plupart des cités de la Grèce, qui jouissaient d'institutions démocratiques.

A Athènes, l'institution du cens paraît remonter à Solon. Ce législateur avait partagé tous les citoyens en quatre classes (τιμήματα) : 1° les *Pentacosiomédimnes*, ou ceux qui retiraient de leurs terres un produit égal à 500 médimnes, soit de grains, soit d'huile ou de vin ; 2° les *Chevaliers*, qui avaient un revenu d'au moins 300 mesures ; 3° les *Zeugites*, dont le revenu était de 150 mesures; et 4° les *Thètes*, ou prolétaires, dont le revenu était inférieur. Cette classification des citoyens avait pour principal objet l'établissement de l'impôt foncier (εἰσφορά). Le mot τίμημα, dans le langage des orateurs, signifie l'estimation de la propriété, c.-à-d. non pas l'évaluation du capital lui-même, mais celle du capital imposable. En prenant l'évaluation du revenu donnée ci-dessus, il est facile d'arriver à celle du capital, c.-à-d. de la terre elle-même, car le revenu était censé égal au 12° de la valeur vénale de celle-ci. Or, comme Solon avait estimé le médimne à une drachme, on trouve que la propriété foncière d'un *pentacosiomédimne* était évaluée à un talent, ou 12 × 500 = 6,000 drachmes ; celle d'un *chevalier* à 12 × 300 = 3,600 drachmes ; et celle d'un *zeugite* à 12 × 150 = 1,800 drachmes. Dans la première classe, la propriété tout entière était considérée comme capital imposable ; dans la deuxième, le capital imposable représentait seulement les cinq sixièmes de la valeur totale; et dans la troisième, le capital imposable était réduit aux cinq neuvièmes de cette valeur. En d'autres termes, la première payait l'impôt pour 6,000 dr., la seconde pour 3,000, et la troisième pour 1000 seulement. Enfin, les *Thètes* ne payaient rien. Les citoyens étaient inscrits sur le registre du cens (ἀπογραφή) dans telle ou telle classe, d'après leur déclaration, laquelle était sans doute soumise à un contrôle sévère. Ce recensement se renouvelait à de courts intervalles. Le soin de cette opération paraît avoir été confié d'abord aux *naucrari*, et plus tard aux *démarques.* Cette institution de Solon subsista jusqu'à l'archontat de Nausinicus (377 av. J.-C.). A cette époque, un nouveau cens fut établi, mais dans un intérêt purement financier, tandis que le cens ancien avait eu en outre pour objet d'attribuer aux citoyens riches une certaine prépondérance politique. — Des institutions analogues existaient dans divers autres États de la Grèce. Lorsque la jouissance des droits et des privilèges politiques était essentiellement attachée à la possession de la propriété foncière, on donnait au gouvernement le nom de *Timocratie.*

A Rome, l'institution du cens date, selon les historiens, du règne de Servius Tullius et de l'an 566 avant notre ère. Pour connaître le chiffre de la population et la fortune de chaque individu, Servius ordonna à tous les citoyens romains, habitant la ville ou la campagne, de faire sous serment une estimation de leur fortune (*Bona sua jurati censerent*), de déclarer publiquement leur valeur et leur situation, d'indiquer leur demeure, et enfin de faire connaître leur âge, celui de leurs enfants, le nom de leurs épouses, le nombre de leurs esclaves et de leurs affranchis. Cette loi portait que les citoyens qui feraient de fausses déclarations auraient leurs biens confisqués, seraient battus de verges, et vendus en qualité d'esclaves, comme des hommes indignes de la liberté. D'après le recensement de la population et l'évaluation des biens de chacun, il divisa tous les citoyens en 6 classes, et chaque classe en un certain nombre de centuries, mais de telle sorte que la première classe, qui était composée des citoyens les plus riches, comptait à elle seule presque autant de centuries que toutes les autres classes réunies. On nommait *Classici* les individus compris dans la première classe, et tous les autres étaient désignés par l'expression *Infra classem*. De là, le titre de *Classici autores* (auteurs classiques) donné aux écrivains les plus célèbres. Le cens devait avoir lieu tous les cinq ans. Il fut fait d'abord par les rois, puis par les consuls. Mais, après une longue période, pendant laquelle les consuls avaient négligé de faire le recensement du peuple, on nomma, à cet effet, des magistrats spéciaux qui reçurent, en conséquence, le titre de *Censeurs*. L'institution de cette magistrature est de l'an 312 de Rome, 442 avant notre ère. Dans le principe, on procédait au cens dans le Forum ; mais, après l'an de Rome 322, le recensement se fit dans le Champ-de-Mars. Les Censeurs, assis sur leurs chaises curules, et entourés de scribes et d'autres officiers, faisaient ranger tous les citoyens, chacun dans sa classe et sa centurie : puis un héraut les citait devant eux pour donner l'état de leur famille et de leur fortune ; toutefois les biens qui étaient ainsi déclarés ne comprenaient que les choses dites *Mancipi*. Les Censeurs faisaient aussi la revue du Sénat et de l'Ordre équestre, nommaient aux places vacantes dans ces deux corps, et infligeaient différentes notes de flétrissure (*ignominia notabant*) à ceux qui les avaient méritées par leur conduite. Le cens achevé, l'un des Censeurs, ainsi que l'avait fait Servius Tullius, offrait un sacrifice expiatoire où il immolait un porc, une brebis et un taureau (*suovetaurilia*). Ce sacrifice avait pour objet la purification de la ville et du peuple (*lustratio*). De là, le nom de *Lustre* (*Lustrum*) donné à la période de cinq années qui s'écoulait entre deux cens, et, par conséquent, entre deux *lustrations*. Offrir le sacrifice expiatoire s'appelait *clore le lustre* (*lustrum condere*). — Même, après la création des Censeurs, le recensement du peuple romain n'eut pas toujours lieu à l'époque régulière. Sous l'empire, le cens ne se fit que de loin en loin. Auguste procéda trois fois au dénombrement du peuple. L'avant-dernier recensement eut lieu sous Claude, et le dernier sous Vespasien. Censorinus dit qu'il avait été fait 65 recensements dans l'intervalle de *près de 6 siècles et demi*, *depuis* Servius jusqu'à Vespasien.

Dans les États modernes qui reconnaissent aux citoyens le droit de suffrage, ce droit en général n'est pas attribué à tous indistinctement. De même que les législateurs de l'antiquité, les législateurs modernes ont pensé que la faculté d'influer par leur vote sur les destinées du pays devait être attribuée à ceux-là seulement qui paraissaient, par leur fortune et leur position, avoir un intérêt plus direct au maintien de l'ordre et du gouvernement établi. En conséquence, ils ont attaché la faculté d'élire et d'être élu à la justification d'une certaine fortune, d'un certain revenu, ou au payement d'une certaine quotité de contributions : c'est ce qu'*on nomme cens électoral* et *cens d'éligibilité.* — En France, le cens électoral et celui d'éligibilité ont beaucoup varié. Nous nous contenterons d'indiquer ses variations, à partir de 1789. — La Constitution de 1791 établit deux catégories d'électeurs : les uns, destinés à nommer les magistrats municipaux ; les autres, chargés d'élire les députés. Les premiers devaient être *Citoyens actifs*, c.-à-d. nés Français, avoir vingt-cinq ans, et payer une contribution directe au moins égale à 3 journées de travail ; les autres étaient tenus, en outre, de justifier de la propriété ou de l'usufruit d'un bien évalué sur les rôles à un revenu égal à la valeur de 200 journées de travail dans les villes de plus de *6,000 âmes*, *et de* 150 seulement dans celles d'une population inférieure et dans les communes rurales. On pouvait encore être inscrit sur la liste des électeurs de cette catégorie moyennant la location d'une maison à un revenu de 150 ou de 100 journées pour les villes, et le fermage d'un bien évalué au prix de 400 journées pour les campagnes. Il n'était exigé aucune condition particulière que celle d'être citoyen actif pour l'éligibilité à l'Assemblée nationale. La Constitution de 1793 supprima tout cens électoral et d'éligibilité. Celle de l'an III rétablit le cens électoral, mais sans le déterminer par une quotité fixe. Tout Français âgé de 21 ans jouissait du droit d'élire et d'être élu, pourvu qu'il payât une contribution quelconque. La Constitution de l'an VIII maintint le cens électoral, mais en le déterminant de manière à n'attribuer les droits électoraux qu'aux plus imposés de chaque localité. La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 fixa le cens électoral à 300 fr. de contributions directes et celui d'éligibilité à 1,000 fr. La loi du 11 avril 1831 réduisit le premier à 200 fr. et le second à 500 fr. Depuis 1848, il n'y a plus chez nous, ni cens électoral, ni cens d'éligibilité. Tout Français âgé de 21 ans et jouissant de ses droits civils, est en même temps électeur et éligible. — Voy. Censeur, Lustre et Comices.

CENSE. s. f. (R. *cens*). Métairie, ferme. N'est en usage que dans certaines parties de la France et de la Belgique.

CENSÉ, ÉE. adj. (lat. *censere*, estimer). Réputé. *Celui qui est trouvé avec les coupables est c. complice. Une loi est censée abolie par le non-usage. Il est censé l'avoir fait.*

CENSEUR. s. m. (lat. *censor*). Magistrat qui, chez les anciens Romains, tenait un registre du nombre des citoyens et de leurs biens, et qui avait en outre le droit de rechercher leurs mœurs et leur conduite. ‖ Par allusion aux fonctions des censeurs romains. Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui. *Un c. équitable. Un c. sévère, injuste, chagrin, pointilleux.* — Sans épithète, ce mot se prend ordinairement en mauvaise part. *C'est un c.*, C'est un homme qui trouve à redire à tout. ‖ Se dit Des personnes que le gouvernement prépose à l'examen des livres, des journaux, des pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation. *Le c. refusa son approbation. C. de journaux. C. dramatique.* ‖ Dans l'ancienne Université, Officier nommé pour examiner la capacité des récipiendaires. — Dans les Lycées, Fonctionnaire qui est chargé de surveiller les études et de maintenir le bon ordre et la discipline. *Le c. prend rang immédiatement après le proviseur.* ‖ * A la Banque de France, on donne le nom de *Censeurs de la Banque*, à trois Délégués des actionnaires qui contrôlent, au nom de ceux-ci, les opérations de l'établissement.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, les Censeurs étaient, après les Consuls, les plus hauts magistrats de la République. Cette magistrature fut créée l'an de Rome 312 et 442 avant notre ère. Les Censeurs étaient au nombre de deux : ils étaient élus par les curies et confirmés par les centuries ; en d'autres termes, ils étaient non-seulement choisis parmi les patriciens, mais encore nommés par ces derniers. Dans le principe, leur office dura 5 ans ; mais l'an 433 av. J.-C., le dictateur Mamercus Æmilius fit passer une loi qui limita à 18 mois la durée de cette magistrature. L'élection des Censeurs continua cependant de n'avoir lieu que tous les 5 ans, de sorte que l'office demeurait vacant pendant 3 ans et 1/2. Jusqu'à l'an 350 avant J.-C., les Censeurs furent toujours des patriciens de rang consulaire, mais, à cette époque, C. Marcius Rutilius, qui déjà avait été le premier plébéien élevé à la dictature, fut nommé Censeur. Plus tard, on vit nommer à la censure deux plébéiens à la fois, et même on put élire à cette magistrature des citoyens qui n'avaient été ni Consuls, ni Préteurs. Néanmoins, ce fait s'observa rarement, et après la seconde guerre punique, cette latitude fut supprimée. Enfin, l'établissement de l'empire fit disparaître de fait la dignité censoriale. Les Censeurs étaient chargés de faire le recensement du peuple romain, de classer les citoyens selon l'ordre auquel chacun d'eux appartenait, d'administrer les biens et les revenus de l'État, d'adjuger aux enchères le fermage des impôts, y compris le monopole du sel dont ils fixaient eux-mêmes le prix de vente, d'ordonner et de diriger les travaux publics, tels que construction et réparation de routes, de ponts, d'aqueducs, de temples, d'édifices civils, etc. Mais ce qui donnait le plus d'éclat à leur dignité et le plus d'influence à leur office, c'est la surveillance qu'ils exerçaient sur la conduite et les mœurs des citoyens et le pouvoir discrétionnaire dont ils étaient investis à cet égard. C'est même cette partie de leurs fonctions qui fait de la censure romaine une institution si remarquable et si originale. Cicéron exprime parfaitement la fonction des Censeurs relativement aux mœurs en les appelant *Præfecti moribus et magistri veteris disciplinæ et severitatis.* Ces magistrats, en dressant le cens, *notaient* les citoyens qui avaient mérité quelque blâme pour leur mauvaise conduite ou par leur immoralité. Cette note, appelée *Nota, Notatio* ou *Animadversio censoria*, était écrite sur les registres à côté du nom du citoyen censuré. Elle entraînait l'*ignominie* (*ignominia*) et non l'*infamie* (*infamia*) ; mais, pour cela même, il fallait que les deux censeurs fussent d'accord. Au reste, la *Nota censoria* ne privait pas un magistrat de son office, et n'empêchait pas ceux qui étaient ainsi frappés de solliciter des fonctions publiques, d'être désignés par le Préteur pour remplir l'office de juges, ou de servir dans les rangs de l'armée : c'est ainsi que Mam. Æmilius fut nommé dictateur, malgré l'*animadversio censoria* dont il était frappé. Cette particularité est facile à expliquer quand on observe que le verdict des Censeurs n'était ni un *Judicium*, ni une *Res judicata*. En conséquence, ses effets n'étaient pas permanents, et le citoyen *noté* pouvait être relevé de son *ignominie* par une meilleure conduite, ou par de nouveaux Censeurs, ou par une décision judiciaire, ou par une loi.

Les causes pour lesquelles on pouvait être noté étaient excessivement nombreuses ; mais il serait impossible de les spécifier, car une même chose pouvait paraître répréhensible à un Censeur, et ne pas le paraître à un autre. Les causes les plus fréquentes de censure étaient, dans la vie privée : le célibat, à un âge où un citoyen devait être marié et donner des enfants à la République ; la dissolution du mariage ou la rupture des fiançailles sans motifs sérieux ; la trop grande faiblesse ou la sévérité exagérée à l'égard de sa femme et de ses enfants ; la cruauté à l'égard de ses esclaves ou l'inhumanité à l'égard de ses clients ; la prodigalité, le luxe et la débauche ; la négligence à cultiver ses champs ; l'exercice d'une profession réputée déshonnête, comme celle du théâtre ; la captation des testaments, etc. Pour les fautes commises dans la vie publique, nous en citerons seulement quelques exemples. Le magistrat qui oubliait sa dignité, qui était accessible aux présents ; le citoyen qui manquait de respect à l'égard des magistrats, qui tentait de faire abroger une loi jugée nécessaire par les Censeurs ; le soldat qui s'était montré négligent, lâche ou insubordonné ; le chevalier qui avait manqué d'entretenir convenablement son cheval, etc. ; tous ces hommes étaient notés par les Censeurs. Les citoyens qui, après avoir été convaincus d'un crime par-devant un tribunal ordinaire, avaient subi leur peine, étaient encore frappés d'*ignominie* par la note censoriale. Enfin, les Censeurs avaient la faculté d'interdire par un édit certaines actions qu'ils jugeaient préjudiciables à la moralité publique, et ils punissaient toute infraction de leur édit par l'*ignominie* et la dégradation.

La dégradation était la peine la plus fréquemment infligée par les Censeurs. Comme c'était à eux seuls qu'il appartenait de dresser les listes des citoyens romains, et comme ces listes étaient le seul titre qui établît le rang qu'occupait chacun d'eux, les Censeurs avaient le pouvoir de dégrader les individus qu'ils voulaient punir, en omettant simplement leur nom dans leur ordre, ou en le plaçant dans une classe inférieure. — Quand les Censeurs voulaient punir un sénateur en l'excluant du Sénat, ils se bornaient le plus souvent à omettre son nom sur la liste des sénateurs ; aussi l'expression de *Prœteriti senatores* équivalait à celle de *E senatu ejecti*. Quelquefois les Censeurs adressaient une réprimande publique au membre qu'ils excluaient du Sénat. — Pour dégrader un chevalier, ils lui retiraient le cheval que lui avait fourni et que lui entretenait le trésor public. Quant aux simples citoyens, ils étaient rayés de leur tribu ; tantôt le Censeur les plaçait dans une tribu inférieure, tantôt il les reléguait parmi les *Æerariens* (*Ærarii*), c.-à-d. dans la classe des individus qui contribuaient aux charges de la ville sans participer aux priviléges des citoyens. On cite des Censeurs qui notèrent des tribus entières. M. Livius dégrada ainsi 34 tribus sur les 35 qui composaient la totalité du peuple, dégradation qui enlevait à la masse des citoyens le droit de suffrage. Il motiva cette interdiction sur la conduite même des tribus à son égard : « Car, dit-il, après m'avoir condamné, vous m'avez fait Consul et Censeur ; il faut donc que vous ayez prévariqué une fois en m'infligeant une peine, ou deux fois, en me créant d'abord Consul et ensuite Censeur. » Mais ce n'étaient pas seulement les plébéiens que les Censeurs avaient le pouvoir de dégrader au rang d'Æerariens (*referre ad Ærarios*) ; ils pouvaient également réduire à cette condition et les chevaliers et les sénateurs, ce qui impliquait nécessairement, pour les premiers la perte de leur cheval, et pour les seconds l'exclusion du Sénat. — Tout citoyen qui avait été frappé de la *Note censoriale* pouvait se présenter aux Censeurs eux-mêmes pour établir son innocence. Si ces magistrats n'acceptaient pas sa justification, il pouvait en appeler aux tribuns ou au peuple lui-même. Mais ces appels étaient fort rares et presque toujours infructueux.

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre l'importance de la magistrature censoriale. « Comme la force de la république, dit Montesquieu, consistait dans la discipline, l'austérité des mœurs, et l'observation constante de certaines coutumes, les Censeurs corrigeaient les abus que la loi n'avait pas prévus, ou que le magistrat ordinaire ne pouvait pas punir. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes ; et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois. A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen et en empêcher, si j'ose me servir de ce terme, la perpétuité, les désordres domestiques ou publics, étaient réformés par les Censeurs. » — Les fonctions attribuées aux Censeurs relativement à l'administration financière de la République, fournissaient encore à ces magistrats le moyen de corriger certains abus et de maintenir les anciennes mœurs. Comme ils jouissaient d'un pouvoir discrétionnaire dans l'évaluation des propriétés des citoyens et dans la fixation du capital imposable, ils pouvaient, à leur gré, frapper dans ses biens l'individu qu'ils voulaient punir. Ainsi, on a des exemples de propriétés estimées par les Censeurs à dix fois leur valeur vénale. Quelquefois même, ils fixaient le montant de l'impôt qu'elles auraient à payer. Ce moyen servait surtout à réprimer le luxe et la prodigalité. Enfin, ce qui achevait d'assurer aux Censeurs l'indépendance et l'autorité indispensables à l'accomplissement de leur mission, c'était leur irresponsabilité absolue. Ils étaient les seuls entre tous les magistrats de la République, auxquels on ne pouvait demander compte de leur conduite. Les Censeurs avaient tous les insignes de la dignité consulaire, à l'exception des licteurs ; ils portaient, en outre, une robe entièrement écarlate. Lorsque l'un d'eux mourait dans l'exercice de ses fonctions, il n'était pas remplacé, et son collègue même résignait son office. Les funérailles d'un Censeur étaient toujours magnifiques. V. Cens.

CENSIER. adj. m. (R. *cens*). T. Jurisp. féod. Celui à qui le cens était dû. *Seigneur c.* ‖ Le livre où s'enregistraient les cens. *Un livre c.*, ou substantiv., *Un c.*

CENSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cense à ferme. *C'est mon c.*

CENSITAIRE. s. m. T. Jurisp. féod. Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief. *Tous les censitaires d'un fief.* ‖ * *Électeur c.*, Citoyen qui paie le cens exigé pour être électeur.

CENSIVE. s. f. (R. *cens*). Redevance en argent ou en denrées, que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. ‖ L'étendue des terres roturières qui dépendaient d'un fief, et qui devaient lods et ventes. *Il était dans la c. d'un tel.*

CENSORIAL, ALE. adj. Qui a rapport à la censure. *Dignité censoriale. Lois censoriales.*

CENSUEL, ELLE. adj. T. Jurisp. féodale. Qui a rapport au cens. *Droit c. Rente censuelle.*

CENSURABLE. adj. 2 g. Qui peut être censuré, qui mérite censure. *Proposition, conduite, action c.*

CENSURE. s. f. (lat. *censura*). La dignité et les fonctions de censeur chez les anciens Romains. *Durant la c. de Caton.* ‖ Signifie plus ordinairement, Correction, répréhension. *Soumettre ses écrits à la c. de quelqu'un. Souffrir la c. S'exposer à la c. du public.* ‖ Dans un sens particulier, L'examen qu'un gouvernement fait faire des livres, des journaux, des pièces de théâtre, etc., avant d'en permettre la publication ou la représentation. *Établir, abolir, rétablir la c. C. préalable. C. dramatique.* — Par ext., Le corps des personnes commises à l'examen des livres, journaux, etc. ; Le bureau des censeurs. *La c. n'a pas permis la publication de ce livre. Sa pièce est à la c.* ‖ T. Droit canon. Jugement qui porte condamnation. *La c. que la Sorbonne fit de tel livre, de telle proposition.* ‖ Peine disciplinaire que les corps de magistrature, l'ordre des avocats, les chambres des notaires, etc., prononcent contre ceux de leurs membres qui ont manqué aux devoirs de leur profession. *On distingue la c. simple et la c. avec réprimande.*

Enc. — Législ. politique. — L'établissement de la c. fut la conséquence, non pas de la découverte de l'imprimerie, mais du mouvement de réforme religieuse qui se manifesta au commencement du XVIe siècle. Aussi ce furent d'abord les ouvrages sur les matières théologiques qui attirèrent l'attention de l'autorité religieuse et de l'autorité royale. En 1521, François Ier rendit une ordonnance communiquée le 13 juin à l'Université de Paris, par laquelle il était défendu aux libraires d'imprimer, vendre et débiter aucun livre qui n'eût été préalablement examiné et approuvé par l'Université et la Faculté de Théologie. Les livres devaient, en outre, être soumis à l'approbation du prévôt de Paris. En 1542, un arrêt du Parlement ordonna que les imprimeries et librairies seraient visitées pour y saisir les livres favorisant les nouvelles opinions. Les dispositions de cette ordonnance de 1521 furent renouvelées par Henri II en 1547. Il fut en outre arrêté que l'approbation de la Faculté de Théologie serait imprimée au commencement des livres. Le 27 juin 1581, nouvelle déclaration de Henri II, qui veut que, deux fois l'an, les officines des imprimeurs et libraires soient visitées par des députés pour saisir tous les livres qu'ils trouveront suspects de vice. L'examen des livres, jusqu'en 1624, fut confié à l'Université et à la Faculté de Théologie en corps ; mais, cette année, un édit de Louis XIII chargea quatre de leurs membres de la c. exclusive des livres. Les manuscrits devaient être en double copie, dont l'une restait entre les mains des censeurs afin qu'ils pussent s'assurer qu'aucun changement n'avait été fait aux livres après l'approbation. L'imprimeur ou le débitant d'une publication non autorisée était passible de 3,000 livres d'amende. Deux ans après, en 1626, le Garde des sceaux fut chargé de choisir qui il voudrait pour examiner les livres. L'Université perdit dès lors une partie de ses attributions qui passa dans celles du Chancelier. En 1629, Louis XIII rendit encore une nouvelle ordonnance pour défendre « d'imprimer et de vendre aucuns livres n. écrits qui ne portent le nom de l'auteur et de l'imprimeur, et sans notre permission par lettres de notre grand sceau ». Ce fut alors que prit naissance la formule si connue que l'on rencontre sur les livres publiés en France de 1629 à 1789 : « J'ai lu par ordre de Mgr. le Chancelier, etc. » Le règlement du 28 février 1723, relatif à l'imprimerie et à la librairie de Paris, défendit d'imprimer un écrit quelconque avant d'avoir obtenu la permission du lieutenant de police, l'approbation des censeurs et des lettres du grand sceau. Le contrevenant encourait la confiscation, une amende et l'interdiction de sa profession. La c. était dans toute sa vigueur en 1789, lorsque la déclaration du 23 juin proclama la liberté de la presse. Elle ne fut néanmoins réellement abolie que par la loi du 14 septembre 1791 ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Le 27 sept. 1803, un arrêté des consuls décida qu'aucun libraire ne pourrait vendre un ouvrage sans l'avoir présenté à une commission de révision. La c. fut rétablie formellement et expressément sous son véritable nom par le décret impérial du 11 février 1811. Un autre décret, en date du 14 décembre suivant, donna aux examinateurs le titre de *Censeurs impériaux*. La loi du 21 octobre 1814 excepta de tout examen préalable les écrits de plus de vingt feuilles, mais contraignit à cette formalité ceux d'une moindre importance. Depuis cette époque, quelles qu'aient été les mesures prises par les divers gouvernements qui se sont succédé chez nous, relativement à la publication des journaux et des brochures politiques, celle des livres proprement dits, n'a été soumise à aucune mesure préventive. — La c. dramatique a commencé en France en même temps que l'art théâtral. Elle a été exercée jusqu'en 1789 par les mêmes personnes qui étaient chargées d'examiner les livres. Supprimée en 1791, elle fut formellement rétablie par un décret du 8 juin 1806. Le manuscrit de toutes les pièces nouvelles devait être communiqué au ministre de la police avant la représentation, qui ne pouvait avoir lieu sans une autorisation formelle de ce magistrat. Les œuvres anciennes ne pouvaient même être réimprimées sans une permission expresse. La c. pour la représentation des pièces dramatiques ne cessa jamais d'être en vigueur sous la Restauration. Elle disparut un instant en 1830; cependant elle fut rétablie par la loi du 9 sept. 1835. Cette loi fut elle-même abrogée par un décret du 6 mars 1848; mais quatre mois ne s'étaient pas écoulés que la licence du théâtre avait provoqué le rétablissement de la c. et de l'autorisation préalable. — Voy. JOURNAL.

DROIT CAN. — La *Censure* est une peine ecclésiastique, spirituelle et médicinale, par laquelle un chrétien, en punition d'une faute grave, est privé de l'usage de quelques-uns des biens spirituels de l'Église. On distingue trois espèces de censures, l'*Excommunication*, la *Suspense* et l'*Interdit*. Les deux premières ne regardent que les personnes, tandis que la dernière concerne les personnes et les lieux. En outre, l'excommunication et l'interdit s'appliquent à tous les fidèles indistinctement, ecclésiastiques, religieux et laïques : la suspense, au contraire, se prononce contre les ecclésiastiques et les religieux seulement. La c. diffère de l'*Irrégularité*, de la *Déposition* et de la *Dégradation*, en ce que ces dernières peines n'ont que la punition du coupable pour objet, au lieu que la c. ne tend qu'à sa correction. — On distingue les censures *a jure*, portées par le droit canonique, et les censures *ab homine*, prononcées par un supérieur légitime contre certaines personnes particulières. Les premières regardent toujours l'avenir, et tendent à empêcher les fidèles, par la crainte des peines, de commettre les crimes auxquels celles-ci sont attachées.— Le droit de prononcer des censures appartient exclusivement aux ministres de l'Église; et comme il a pour objet la conservation de la discipline, il n'est exercé que par ceux qui ont juridiction ordinaire, c.-à-d. par le Pape dans toute l'Église; par les évêques, leurs grands vicaires et leurs officiaux dans les diocèses; par les abbés bénits sur les moines de leurs monastères; par les généraux, les provinciaux et les prieurs des ordres réguliers sur les religieux placés sous leur juridiction. Le même droit appartient encore aux vicaires capitulaires pendant la vacance du siége, et aux chapitres qui ont, par privilége ou par un long usage, juridiction ordinaire et comme épiscopale au for extérieur, dans l'étendue de leur ressort.— V. EXCOMMUNICATION, INTERDIT, etc.

CENSURER. v. a. Blâmer, reprendre, critiquer. *On a fort censuré sa conduite.* || Se dit aussi De la peine disciplinaire que certains corps prononcent contre leurs membres. *Cet avocat a été censuré par son ordre.* || T. Droit canon. *C. un livre, une proposition*, Déclarer qu'un livre, qu'une proposition contient des erreurs. = CENSURÉ, ÉE. part.

CENT. adj. numéral 2 g. (lat. *centum*). Nombre contenant dix fois dix. *Cent ans. C. hommes. C. francs. C. livres pesant. C. livres comptant. Deux cents hommes. Cent un, cent deux, cent trois. Deux cent trente hommes. Dans cent un ans.* || Se dit souvent pour exprimer Un grand nombre. *Vous trouverez c. occasions plus favorables. Il y a été c. fois. C. et c. fois. Il y en a plus de c. à qui cela est arrivé avant vous*, Cela est arrivé à un grand nombre de personnes avant vous. || Se dit quelquefois pour Centième. *Page c. Chant premier, vers c.* || T. Comm. et Fin., *Cinq pour cent, dix pour c., c. pour c.*, se dit D'un profit, d'un intérêt, d'un escompte, qui est avec la somme avancée ou le capital prêté, dans la proportion de cinq francs, de dix francs, de cent francs pour cent francs. — Par exagér., *Il y a c. pour c. à gagner dans cette affaire*, On peut en retirer un grand profit. = CENT. s. m. Nombre contenant dix fois dix. *Le produit de c. multiplié par dix est mille. Le nombre c.* || Se dit pour Centaine. *Un c. Deux cents. Combien vaut le c. de ces oranges? Trois cents de paille. — Un c. pesant*, Cent livres, un quintal. — *Jouer un c. de piquet*, Jouer une partie de cent points au piquet.

Obs. gram. — Au-dessus de *mille*, on dit très-souvent *onze cents, douze cents, treize cents*, et ainsi de suite jusqu'à *dix-neuf cents*, au lieu de dire *mille cent, mille deux cents*, etc.; mais il n'est pas permis de dire *dix cents, vingt cents, trente cents*, etc., pour *mille, deux mille, trois mille*, etc. — Il est des cas dans lesquels l'adj. de nombre cardinal *cent* doit être suivi d'une *s* au pluriel, et des cas dans lesquels il doit s'écrire sans *s*. Il prend la marque du pluriel lorsqu'il est précédé d'un autre adj. de nombre par lequel il est multiplié : *Deux cents chevaux; trois cents francs*, et en sous-entendant le substantif, *deux cents, trois cents*. Il est vrai qu'on écrit l'*an mil huit cent*, sans mettre d'*s* à *cent;* mais ici, *cent* est considéré comme nombre ordinal, car on veut simplement désigner une certaine année : c'est comme si l'on disait l'*an mil huit centième*. — *Cent*, bien que précédé d'un nombre cardinal qui le multiplie, ne doit jamais prendre la marque du pluriel quand il est suivi d'un nouvel adjectif numéral. On écrit *trois cent vingt; quinze cent soixante; cinq cent vingt-cinq francs*, etc. : ainsi le veut l'usage.

CENTAINE. s. f. coll. Nombre de cent ou environ. *Une c. d'années. Une c. de francs.* || Fig., *A centaines, par centaines*, En grand nombre.

CENTAINE. s. f. Le brin de fil, de soie, etc., par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble, et par lequel on commence à le dévider.

CENTAURE. s. m. (gr. κεντεῖν, piquer, tuer; ταύρος, taureau). Être mythologique qui était représenté comme un monstre ayant des formes humaines jusqu'à la ceinture et le reste du corps d'un cheval. *Le c. Chiron prit soin de l'éducation d'Achille. Le combat des Centaures contre les Lapithes.* || T. Astr. Voy. CONSTELLATION.

CENTAURÉE. s. f. T. Botan. Voy. COMPOSÉES et GENTIANÉES.

CENTENAIRE. adj. 2 g. Qui a cent ans, qui contient cent ans. N'est guère usité que dans ces phrases : *Un homme c. Période c. Prescription c. Possession c.* || Subst. *Un c., une c.*, Une personne âgée de cent ans. — Voy. LONGÉVITÉ.

CENTENIER. s. m. Même signific. que *Centurion. Jésus-Christ guérit la fille du c.* || Se disait autrefois, dans certaines villes de France, de Celui qui commandait cent hommes de garde bourgeoise.

CENTÉSIMAL, ALE. adj. T. Arith. Se dit Des différents nombres de 1 à 99, et De toute valeur qu'on présente comme étant une partie de la centaine considérée collectivement. *Fraction centésimale. Deux pour cent, cinq pour cent, sont des valeurs centésimales.* * *Nombres centésimaux. — Division centésimale*, Celle où l'échelle des parties est divisée en cent.

* **CENT-GARDES.** s. m. pl. Se dit d'une Garde d'élite chargée spécialement de la garde de l'Empereur, et composée de cent hommes. *Le corps des c.-gardes a été institué par décret du 24 mars 1854. Les c.-gardes portent le casque et la cuirasse, et sont armés d'une carabine et d'un sabre.* — On dit, au sing., un *Cent-garde*, pour Un des cent-gardes.

* **CENTI....** Ce mot, qui est dérivé du latin *centum*, cent, se joint aux noms des unités adoptées dans le nouveau système des mesures françaises, et indique la centième partie de l'une de ces unités. *Centimètre, Centiare, Centigramme, Centilitre.*

CENTIARE. s. m. T. Métrol. Voy. SUPERFICIE.

CENTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de cent. *Le c. jour. La c. année. La trois c. année. Vous êtes le deux centième sur la liste.* — Fam., *Vous n'êtes pas le c. à qui cela soit arrivé*, Il y a un très-grand nombre de personnes à qui cela est arrivé avant vous. — *La c. partie*, Chacune des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cent parties égales. On dit de même *La deux-centième partie*, etc. = CENTIÈME. s. m. La centième partie. *L'augmentation a été d'un c. Trois centièmes.* On dit de même : *Un deux-centième, etc.*

CENTIGRADE. adj. 2 g. (lat. *centum*, cent; *gradus*, degré). T. Phys. Voy. THERMOMÈTRE.

CENTIME. s. m. La centième partie du franc. — *Centimes additionnels*, Voy. BUDGET et CONTRIBUTIONS.

CENTIMÈTRE. s. m. T. Métrol. Voy. MÉTRIQUE.

CENTINODE. s. f. T. Bot. Voy. POLYGONÉES.

CENTON. s. m. (lat. *cento*, vêtement fait de divers morceaux). Pièce de poésie composée de vers ou de fragments de vers pris de quelque auteur célèbre, et disposés de telle manière qu'ils offrent un sens différent de celui qu'ils ont dans l'original. || Par ext., Ouvrage rempli de morceaux dérobés. *Ce livre n'est qu'un c.*

Enc. — Ce genre de composition n'a pris naissance qu'à l'époque de la pleine décadence de la littérature romaine. Le poëte Ausone, qui nous a laissé un triste exemple de son habileté dans cette espèce de marqueterie, nous a fait connaître les règles que devaient s'imposer les faiseurs de centons. « On accole, dit-il, deux hémistiches différents pour en former un vers, ou l'on joint un vers et la moitié du suivant à la moitié d'un autre. Placer deux vers entiers de suite serait une maladresse, et trois à la file une pure niaiserie. On découpe ces lambeaux à toutes les césures admises par le vers héroïque. » Le plus ancien centon que l'on connaisse est la *Médée*, mauvaise tragédie du versificateur Hosidius Geta, qui l'a faite avec des extraits de Virgile. On cite ensuite une histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament faite de vers du même poëte par Proba Falconia, femme du préfet du prétoire Anicius (fin du IVe siècle), et une vie de J.-C. uniquement tirée des poëmes d'Homère par Œlia Eudoxia, femme de l'empereur Théodose le jeune (Ve siècle). Le seul c. connu qui date du moyen âge, est un cantique d'actions de grâce, fait de versets de la Bible, composé en l'honneur d'Anne Musnier, qui, vers 1175, sauva la vie à Henri le Large, comte de Champagne. A l'époque de la Renaissance, ce genre de littérature, si l'on peut l'appeler ainsi, fut mis à la mode par quelques hommes qui étudiaient les auteurs classiques avec plus de passion que d'intelligence. Parmi tous ces ouvrages, aujourd'hui justement oubliés, nous nous contenterons de citer le *Cento Christianus*, où Raoul Fournier fait chanter à Ovide les miracles du christianisme.

CENTRAL, ALE. adj. Qui est dans le centre; Qui a rapport au centre. *Point c. Éclipse centrale. — Feu c.*, V. GÉOLOGIE et VOLCAN. — Par ext., se dit D'un pays, d'un lieu situé au milieu d'un autre ou à peu près. *Les provinces centrales de la France. Il loge dans le quartier le plus c. de Paris.* || Fig., Principal. *Administration centrale. Bureau c. de charité.* — * T. Anat. *Système nerveux c.*, L'encéphale et la moelle épinière.

Enc. — FORCES CENTRALES. — En termes de Mécanique, on donne le nom de *force centrale* à toute force en vertu de laquelle un corps tend soit à se rapprocher, soit à s'éloigner d'un centre. En conséquence, on distingue deux forces centrales, l'une appelée *Centrifuge*, et l'autre *Centripète*. Ces dénominations sont dérivées des mots latins *centrum*, centre, *fugere*, fuir, et *petere*, chercher.

En vertu du principe de l'inertie de la matière, un corps se meut toujours en ligne droite lorsqu'il est sollicité par une force unique. Il se meut encore en ligne droite, lorsqu'il obéit à la fois à plusieurs forces dont la direction et les intensités relatives restent constantes. Par conséquent, si l'on voit un mobile décrire une ligne courbe, il faut en conclure : 1° qu'il subit l'action de deux forces au moins; 2° que ces forces changent continuellement de rapport entre elles, soit quant à la direction, soit quant à l'intensité. — Supposons, par ex., que le mobile A (Fig. 1) soit déterminé à se mouvoir par deux forces, AB, AC, dont les directions fassent entre elles un angle droit au point A, l'intensité de la première force étant à celle de la seconde comme 3 est à 1. Le mouvement composé de ces deux forces commencera par A*d*, et il continuera vers *l*, *m*, D, s'il ne survient aucun changement dans l'intensité ou la direction de ces forces. Mais si, une fois cette nouvelle direction donnée, la force qui agissait suivant AC se trouve placée en *d*H, faisant encore un angle droit avec la nouvelle direction *d*D, le mouvement se composera de nouveau, et le mobile ira de *d* en *e*. Enfin, si la même force se trouve successivement placée suivant *e*I, *f*K, *g*L, etc., le mobile lui-même se portera de *e* en *f*, de *f* en *g*, etc., de sorte que ces directions, en continuant de changer ainsi, finiront par aboutir au point A, après avoir fait un tour entier. La pierre placée dans une fronde nous offre un ex. familier de ce mouvement. En effet, la main qui tient la corde, passant successivement par les points C, H, I, K, etc., fait passer la corde par les positions AC, *d*H, *e*I, *f*K, etc., et, comme cette corde a toujours la même longueur, elle représente une force qui ne varie que par sa position. Tout corps qui décrit une courbe se meut donc en vertu de deux forces, et si l'une d'elles cesse d'agir, le corps cesse de décrire une courbe. Ainsi donc, si la corde de la fronde vient à casser, au moment où elle se trouve en *d*H, par ex., la pierre s'élancera suivant *d*D, c.-à-d. *par la tangente* au point de la courbe où aura eu lieu la rupture. Tout corps qui décrit un mouvement circulaire fait donc constamment effort pour s'échapper par la tangente, ou, en d'autres termes, tend à s'éloigner du centre de rotation. Si cette tendance n'a pas son effet, c'est que le corps est retenu ou poussé vers le centre par une force contraire. Ces deux forces génératrices du mouvement circulaire, qui poussent le mobile, l'une à s'éloigner et l'autre à s'approcher du centre, s'appellent, comme nous l'avons vu, *Force centrifuge* et *Force centripète*.

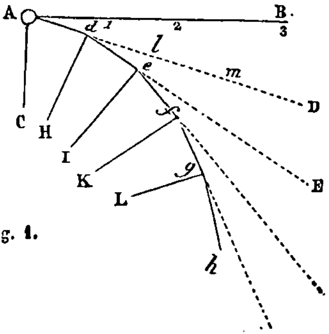

Fig. 1.

Le mouvement des planètes est déterminé par ces deux forces. Leur force centrifuge, provenant d'une impulsion primitive, tend à chaque instant à les écarter du centre de leur mouvement, et leur force centripète, résultant de la gravitation générale, tend, au contraire, à les en rapprocher. De ces deux forces opposées naît un mouvement composé par lequel chaque planète décrit son orbite, qui est une courbe relative à la nature des forces qui la sollicitent. Les forces centrales se manifestent dans toutes les substances, qu'elles soient solides ou fluides, dès qu'on leur imprime un mouvement en ligne courbe, c.-à-d. que toutes ont déjà une force centripète résultant de leur gravité, et qu'elles acquièrent une force centrifuge en vertu même de leur mouvement curviligne.

Il est facile, à l'aide de diverses expériences fort simples, de rendre sensible le développement de la force centrifuge dans un mouvement de rotation.—Soit, par ex., un fil de cuivre enfilé de deux billes égales, et tendu dans une espèce de châssis appelé *Portant*, auquel on peut imprimer un mouvement rapide de rotation au moyen d'une corde qui fait plusieurs tours sur l'axe de l'appareil (Fig. 2). Si l'on place l'une des billes au milieu du fil de cuivre et sur le prolongement de l'axe de rotation, elle reste dans cette position pendant le mouvement, parce que les forces centrifuges de ses diverses parties situées à des distances opposées du centre, sont égales et opposées. Mais si l'on amène cette même bille en un point du fil qui ne soit plus situé sur le prolongement de l'axe, dès que le mouvement commence, elle est emportée par la force centrifuge, et elle glisse le long du fil jusqu'à l'extrémité du portant. On peut même mesurer l'intensité de la force centrifuge développée par la rotation, en disposant autour du fil un ressort en hélice qui se trouve alors plus ou moins comprimé en raison de la rapidité du mouvement rotatoire. On peut aussi varier l'expérience, soit en liant ensemble plusieurs billes par un fil, de manière à opposer leurs forces centrifuges, et en choisissant le fil assez fort ou assez faible pour qu'il résiste ou qu'il se rompe ; soit en employant successivement des billes de diverses substances et de masses différentes. La Fig. 3 représente un appareil analogue au précédent. Le châssis supporte deux tubes de verre inclinés, dont la partie la plus déclive correspond au centre de rotation. Si l'on met une bille dans l'un d'eux et une certaine quantité d'eau dans l'autre, on voit, par l'effet du mouvement rotatoire, la bille et l'eau monter vers l'extrémité supérieure des tubes, en surmontant la résistance que la force centripète ou la gravitation oppose à leur ascension. Si l'on met dans le premier tube deux billes, l'une de plomb et l'autre d'ivoire, et dans le second tube de l'eau et de l'essence de térébenthine, on remarque que les corps les plus pesants, c.-à-d. la bille de plomb et l'eau, occupent la partie supérieure de leurs tubes respectifs. — Toutes ces expériences démontrent que la force centrifuge augmente : 1° avec la vitesse; 2° avec le rayon du cercle décrit ; 3° avec la masse du corps soumis au mouvement de rotation.

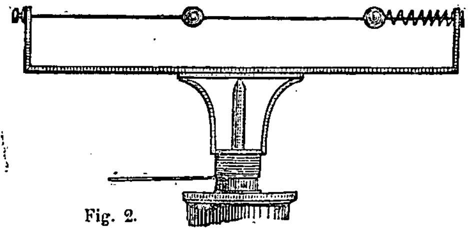
Fig. 2.

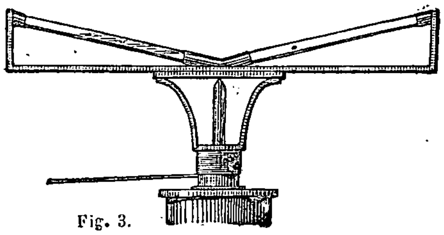
Fig. 3.

Comme la force centrifuge se produit également à la surface et dans chaque point d'un solide que l'on oblige à tourner autour d'un axe, on peut considérer les molécules matérielles de ce corps comme autant de mobiles animés d'une force centrifuge spéciale, dépendant de la grandeur du cercle qu'elles décrivent et de la vitesse de leur mouvement de rotation. Or, en vertu de la cohésion qui les unit, elles sont obligées de circuler toutes en temps égal, de sorte que leurs vitesses sont comme les rayons des cercles décrits. Par conséquent, si le mouvement de rotation est uniforme, les forces centrifuges respectives sont proportionnelles à ces rayons eux-mêmes. Cette circonstance se réalise d'une manière remarquable dans le mouvement de rotation de la terre autour de son axe. Supposons que le cercle ABCD (Fig. 4) représente une coupe de la terre, AB étant l'axe autour duquel elle tourne et CD l'équateur. Chaque molécule de la masse décrit avec la même vitesse angulaire, c.-à-d. dans le même espace de temps, un cercle dont le rayon varie selon la distance de cette molécule à l'axe de rotation. La force centrifuge dont chaque molécule est animée se trouve d'autant plus grande que sa distance à l'axe est elle-même plus grande. Par conséquent, les molécules situées à la surface près de l'équateur CD, ont une force centrifuge beaucoup plus grande que celles des molécules situées près des pôles AB. Si nous supposons pour un moment la terre fluide, ou entièrement recouverte d'une couche liquide, l'effet de cette différence sera de lui faire prendre la forme représentée par les deux courbes ponctuées, c.-à-d. de renfler la surface terrestre près de l'équateur, et de l'aplatir vers les pôles. C'est effectivement la figure qu'a prise notre globe, soit qu'il ait été primitivement fluide, comme un grand nombre de phénomènes portent à l'admettre, soit que les dégradations de son écorce solide l'aient rapproché à la longue de la surface de niveau des mers. On a même calculé que si la vitesse de rotation de la terre devenait 17 fois plus rapide, la force centrifuge neutraliserait complétement l'attraction de la masse terrestre sur les corps placés à l'équateur : ces corps cesseraient d'être pesants, et ne retomberaient point à la surface lorsqu'on les abandonnerait à eux-mêmes. La même cause agissant sur tous les corps célestes, a dû partout produire des effets analogues. Aussi observe-t-on que tous sont renflés à leur équateur et aplatis vers leurs pôles. Certaines planètes, telles que Jupiter et Saturne, qui tournent sur leur axe avec une vitesse beaucoup plus grande que la Terre, sont aussi des sphéroïdes beaucoup plus aplatis que celle-ci. On peut rendre ce phénomène sensible au moyen d'un appareil fort simple (Fig. 5). Il consiste simplement en un ressort d'acier très-flexible que l'on a plié en cercle, et fixé par son extrémité inférieure au bas d'un axe vertical, et par l'autre à un anneau qui peut glisser librement autour de cet axe. Si, à l'aide d'une manivelle, on imprime à l'appareil un mouvement de rotation, on voit le ressort quitter sa forme circulaire, devenir elliptique, et s'affaisser d'autant plus que la vitesse est plus grande, les points les plus distants de l'axe étant ceux qui s'en écartent le plus par l'effet de la force centrifuge.

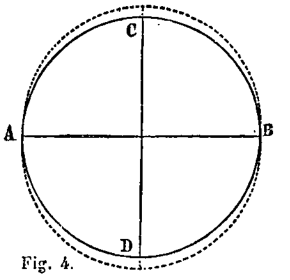

Fig. 4.

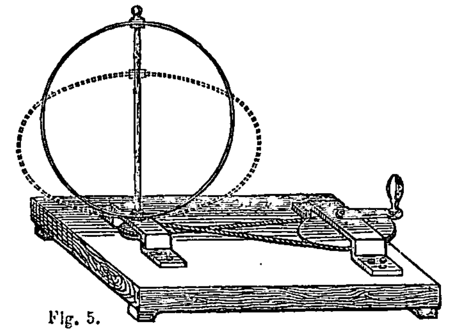
Fig. 5.

D'ailleurs, une foule d'exemples vulgaires mettent chaque jour en évidence les effets de la force centrifuge. On peut, au moyen d'une fronde, faire tourner un verre plein d'eau avec assez de rapidité pour que l'eau soit retenue dans le verre par la force centrifuge, même lorsque le verre est renversé. Si l'on suspend un seau d'eau à des fils que l'on tordra fortement en faisant faire au seau un certain nombre de tours dans le même sens, et qu'ensuite on laisse les fils se détordre, le seau se mettra à tourner rapidement, et l'on verra l'eau s'élever vers les bords, en s'abaissant vers le centre, par suite de la force centrifuge. On pourra même, en accélérant suffisamment la rotation, obliger l'eau à s'échapper du vase. D'après cette expérience, il est aisé de se rendre compte de l'action qu'exerce sur les eaux de la mer la force centrifuge résultant du mouvement de rotation diurne de notre planète. Cette force agissant avec plus d'intensité vers l'équateur que près des pôles, la grande masse des eaux du globe s'y trouve maintenue en équilibre. Aussi est-ce dans les régions équatoriales que se rencontrent les parties les plus profondes de l'Océan. — Un cavalier ou un piéton qui doublent une borne, décrivent, en la doublant, une portion de ligne courbe, et ils subissent ainsi l'action d'une force centrifuge dont la borne est le centre, et qui augmente avec la vitesse. Ils opposent comme résistance à cette force leur propre poids, en inclinant spontanément leur corps vers la borne. Désignons par AB (Fig. 6) la position inclinée d'un piéton qui double une borne en courant, par CD la direction suivant laquelle agit le poids de son corps, et par CF la direction de la force centrifuge qui agit parallèlement au sol à partir de la borne. La résultante CA de ces deux forces aura la même direction que le corps du coureur en supposant à celui-ci l'inclinaison donnée; elle l'appuiera donc contre le sol, de même que l'appuierait la pesanteur si elle agissait seule et que le corps fût dans la station verticale. Le coureur évitera ainsi d'être renversé par la force centrifuge, comme il pourrait l'être s'il se tenait dans la station verticale. Une voiture qui n'est pas, comme un homme ou un animal, douée de mouvement spontané, ne pourra se prêter à une semblable manœuvre, et, en certains cas, par ex., si elle décrit avec une grande vitesse une courbe d'un très-petit rayon, la force centrifuge la fera chavirer extérieurement, c.-à-d. du côté opposé à celui de la borne : c'était là le grand écueil dans les courses de chars si célèbres dans l'antiquité. On sait que dans les courses exécutées autour d'un amphithéâtre par des écuyers qui se tiennent debout sur leurs chevaux, le cheval et l'écuyer s'inclinent sans cesse vers le centre du cercle qu'ils décrivent avec rapidité : c'est afin de neutraliser l'effet de la force centrifuge qu'ils prennent cette position oblique. On voit tous les jours, dans les cirques, un écuyer assis de côté sur son cheval, de telle sorte qu'il semble simplement appuyé contre les flancs de celui-ci. Le public s'émerveille de l'adresse et de la légèreté du cavalier. Il ignore que l'écuyer tomberait nécessairement si le cheval courait en ligne droite. Mais comme il galope en décrivant un cercle, la force centrifuge appuie l'écuyer contre les flancs de son cheval, et l'y maintient en équilibre. C'est également pour soustraire autant que possible à l'action de la force centrifuge les convois de chemin de fer, que, dans la construction de ce genre de routes, on emploie exclusivement des courbes d'un très-grand rayon.

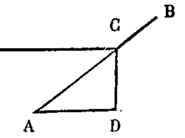

Fig. 6.

Dans les industries où l'on fait usage de meules de grès animées d'un mouvement de rotation très-rapide, il est arrivé plus d'une fois des accidents extrêmement graves par suite de la rupture subite d'une de ces meules, dont les fragments étaient lancés de toutes parts avec une très-grande vitesse. Cette rupture est déterminée par la force centrifuge qui, pour une cause quelconque, vient à l'emporter sur la force de cohésion qui unit les molécules de la meule. Dans ce cas, chaque fragment se meut en vertu de la vitesse dont il était animé à l'instant de sa séparation d'avec la masse. — La mécanique a su tirer de la force centrifuge quelques applications utiles. Nous citerons certaines espèces de roues hydrauliques, le régulateur dit à force centrifuge, et la machine à sécher le linge aujourd'hui usitée dans plusieurs lavoirs publics. A cet effet, on place le linge dans des tambours dont la paroi est criblée de petits trous. Quand on fait tourner rapidement le tambour sur son axe central (il peut faire jusqu'à 1500 tours par minute), le linge, en vertu de la force centrifuge développée par la vitesse de ce mouvement circulaire, s'applique avec force contre la paroi, et l'eau qu'il contient s'échappe par les trous dont nous avons parlé. Au bout de 10 à 15 minutes, le linge a perdu la presque totalité de l'eau dont il était imprégné, et il suffit alors de l'étendre quelques instants à l'air pour qu'il devienne complétement sec.

C'est encore à la force centrifuge que sont dus les étourdissements que l'on éprouve dans plusieurs jeux, où l'on décrit une courbe avec une certaine vitesse, comme le jeu de bague, l'escarpolette, etc. Dans ces divers mouvements, les liquides, en vertu de leur mobilité, tendent à s'accumuler vers les parties les plus éloignées du centre de rotation.

Lois des forces centrales. — Ces lois, si importantes dans la théorie des révolutions planétaires, ont été proposées pour la première fois par Huygens (1673), dans son ouvrage célèbre intitulé *Horologium oscillatorium*. Il démontra d'abord que la valeur de la force centripète d'un corps qui décrit un mouvement circulaire, ou la quantité dont ce corps se rapprocherait, dans un temps donné, du centre de sa révolution, si la force centrifuge cessait d'agir sur lui, est égale au carré de la portion de courbe qu'il décrit dans le même temps, divisé par le diamètre de cette courbe ; d'où il suit que ce corps, en vertu de sa seule force centripète, arriverait au centre de son mouvement en moins de temps qu'il ne lui en faudrait pour parcourir les 9/40^es^ de sa révolution.—Quant à la valeur de la force centrifuge, il faut, pour la déterminer, considérer trois choses : 1° La masse du corps mobile ; 2° sa distance au centre de sa révolution ; 3° sa vitesse. Pour mesurer cette vitesse, on considère deux choses, la grandeur de la révolution et le temps employé à l'accomplir. Ce temps est ce qu'on appelle *temps périodique;* et la révolution est la courbe que décrit le mobile, à compter du point d'où il part, jusqu'à ce qu'il se rencontre sur ce même point, après un tour entier. — Le cas le *plus important* à analyser est celui d'un corps qui décrit une circonférence de cercle avec une vitesse uniforme. Soit donc r le rayon d'un cercle (Fig. 7), v la vitesse du corps, et AB l'arc décrit pendant le temps infiniment petit t. L'espace parcouru étant comme la vitesse multipliée par la durée du trajet, nous aurons $AB = vt$; mais AB étant, par hypothèse, un arc très-petit, cet arc peut être considéré comme égal à sa corde, qui est une moyenne proportionnelle entre le diamètre $2r$ et le sinus verse AC ; d'où résulte $AC \times 2r = AB^2 = v^2t^2$, et par suite $AC = \frac{v^2t^2}{2r}$.

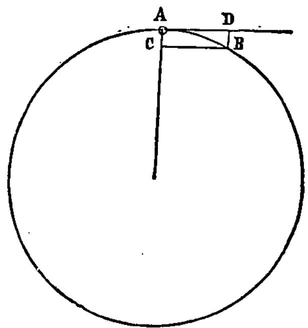

Fig. 7.

Or, AC est l'effet produit par la force centripète, c'est-à-dire par la force accélératrice qui, en agissant dans la direction du centre, empêche que le corps situé en A ne s'échappe par la tangente AD, pendant le temps t. La force accélératrice étant mesurée par le quotient qu'on obtient en divisant le double de l'espace parcouru par le carré du temps, la force accélératrice, dans la direction du centre devient $\frac{2AC}{t^2}$. Si donc nous appelons cette force centrale f, et si nous substituons à AC sa valeur, nous trouvons $f = \frac{v^2}{t^2}$, c.-à-d. que *la force centrifuge d'un corps qui décrit un cercle avec une vitesse uniforme, est proportionnelle au carré de la vitesse du corps et en raison inverse du rayon du cercle qu'il décrit*. Cette expression peut se mettre sous une forme différente. Soit t, le temps nécessaire pour décrire la circonférence entière $2\pi r$, nous avons $2\pi r = vt$; d'où $v = \frac{2\pi r}{t}$. Par conséquent $f = \frac{4\pi^2}{t^2} r$; par conséquent, *la force centrifuge est en raison directe du rayon de l'orbite, et en raison inverse du carré du temps périodique.*

Si la loi de la force est telle, que son intensité soit réciproquement proportionnelle au carré de la distance du centre, alors les carrés des temps périodiques de deux corps décrivant des cercles différents autour du même centre, seront proportionnels aux cubes des distances. En effet, soient F et f les deux forces, V et v les vitesses des deux corps, R et r les rayons de leurs cercles, et T et t leurs temps respectifs. D'après ce qui a été dit plus haut, nous avons $F = \frac{V^2}{R}$ et $f = \frac{v^2}{r}$; mais, par hypothèse, $F : f :: r^2 : R^2$; par conséquent, $\frac{V^2}{R} : \frac{v^2}{r} :: r^2 : R^2$. Mais, $V^2 : v^2 :: \frac{R^2}{T^2} : \frac{r^2}{t^2}$; donc, $T^2 : t^2 :: R^3 : r^3$, c.-à-d., en d'autres termes, *les carrés des temps sont comme les cubes des rayons*. Kepler a découvert que cette propriété remarquable appartient aux orbites planétaires.

Lorsqu'un corps est soumis à une force accélératrice unique et constamment dirigée vers un point fixe, son trajet est une courbe dans un plan, et les aires décrites autour de ce point par le rayon vecteur sont proportionnelles aux temps employés pour la décrire. Supposons que le temps soit divisé en parties égales, et que pendant la première fraction de ce temps, le corps, en vertu de la force de projection qui l'anime, décrive la ligne AB (Fig. 8). Si aucune autre force n'agit sur lui, pendant la seconde portion de temps, il décrira BC = AB. Donc, en tirant les rayons AS, BS, CS, au centre de la force, les triangles ASB et BSC seront égaux. Mais supposons que la force centripète agisse sur le corps, tandis qu'il sera en mouvement de B vers C, et qu'elle le fasse instantanément descendre de B en V : tirons VD parallèle et égale à BC, et joignons B à D ; alors, à la fin de la seconde fraction de temps, *le corps se trouvera au point* D. Or, comme la force centripète agit dans la direction BV, dans le plan de ASB, le corps doit continuer à se mouvoir dans ce plan, et en joignant CD à SD, le triangle BDS, en raison des lignes parallèles, sera égal à BCS, et par conséquent égal à ABS. On peut démontrer de la même manière que, si E est le point auquel arrive le corps à la fin de la troisième fraction de temps, le triangle DES sera égal à ABS. Supposons le nombre des triangles devenu infiniment grand, et leurs aires infiniment petites, le trajet du corps deviendra une ligne courbe; et, les espaces élémentaires étant proportionnels aux éléments du temps, leurs sommes ou intégrales devront continuer à avoir la même proportion.

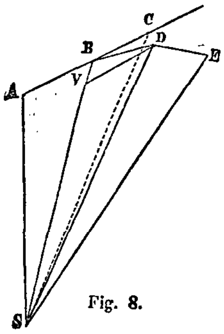

Fig. 8.

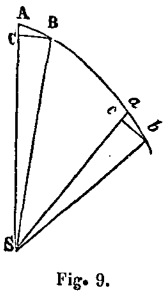

Fig. 9.

Il suit de cette proposition que, lorsqu'un corps décrit une courbe en vertu d'une force centrale, la force centrifuge varie à *chaque point comme le cube de la distance au centre*, quelle que puisse être la nature de la force par laquelle ce corps est attiré vers le centre. En effet (Fig. 9), soient AB et ab, les deux arcs décrits à des points différents de la courbe dans le temps infiniment petit t, nous avons, en vertu de la proposition qui vient d'être démontrée, $ASB = aSb$. Mais, faisons BC et bc respectivement perpendiculaires à SA et à Sa; alors $ASB = \frac{1}{2} AS \times BC$, et $aSb = \frac{1}{2} aS \times bc$; d'où $AS \times BC = aS \times bc$, et $BC^2 : bc^2 :: aS^2 : AS^2$. Or, $BC^2 = 2AS \times AC$ (le carré de AC étant négligé comme infiniment petit), et $bc^2 = 2aS \times ac$; donc, $AS \times AC : aS \times ac :: aS^2 : AS^2$, et, par conséquent,

$$AC : ac :: \frac{1}{AS^3} : \frac{1}{aS^3}.$$

Mais AC est la mesure de la force centrifuge au point A, et ac est sa mesure au point a; donc, désignant les distances à ces points par R et r, nous trouvons que la force centrifuge en A est à la force centrifuge en a, comme $\frac{1}{R^3} : \frac{1}{r^3}$. On peut, d'après cela, concevoir la raison pour laquelle un corps, dans son mouvement autour d'un centre de force, peut alternativement s'approcher et s'éloigner de ce centre, ainsi que le font les planètes en décrivant leurs orbites elliptiques autour du soleil. Supposons que la force attractive, comme la gravitation, varie en raison inverse du carré de la distance au point d'attraction : si la planète se rapproche 10 fois plus près du soleil, la force attractive sera augmentée 100 fois ; mais la force centrifuge deviendra aussi 1000 fois plus grande ; en conséquence, il devra se trouver quelques points où cette force l'emportera sur la première et obligera la planète à s'éloigner.

La théorie des forces centrales trouve sa principale application dans l'astronomie. Par la comparaison d'un grand nombre d'observations planétaires, Kepler découvrit que chaque planète, bien que sa distance du soleil soit variable, se meut de telle manière qu'une ligne droite menée de son centre au centre du soleil, décrit des aires égales en des temps égaux. Or, ainsi qu'on l'a démontré plus haut, c'est la loi suivant laquelle les corps se meuvent sous l'influence d'une force centrale. Il s'ensuit, par conséquent, que la force en vertu de laquelle les planètes décrivent leur orbite, est une force centrale, et qu'elle est dirigée vers un point situé à l'intérieur de l'orbite. Newton a démontré que les vitesses d'un corps à différents points de la courbe qu'il décrit autour d'un centre de force, sont inverses aux *perpendiculaires tirées du centre aux tangentes à ces points*. La comparaison de cette proposition avec le mouvement elliptique des planètes mène directement à cette conclusion, que les forces en vertu desquelles s'effectuent les mouvements planétaires, sont dirigées vers le centre du soleil, et qu'elles s'exercent en raison inverse du carré des distances des planètes au soleil.

Les mathématiciens ont étudié les orbites que les corps doivent décrire dans différentes hypothèses, relativement à la loi de la force centrale. Ils ont trouvé qu'il existe deux cas seulement où un système de corps, tels que le soleil et les planètes s'attirant réciproquement, pourrait subsister d'une manière permanente. L'un des deux est un cas purement imaginaire, où l'on suppose que la force varie directement comme la distance des corps ; l'autre est le cas qui se présente dans la nature, où la force suit la raison inverse du carré de la distance. Dans tous les autres cas, l'action réciproque des corps donnerait lieu à des dérangements permanents qui, à la longue, bouleverseraient nécessairement le système.

Quand la force varie en raison inverse du carré de la distance, *l'orbite décrite autour d'un centre fixe est nécessairement* l'une des trois sections coniques ; mais c'est de la vitesse initiale avec laquelle le corps a été mis, dans le principe, en mouvement, qu'il dépend que cette orbite soit une ellipse, une parabole ou une hyperbole. Si l'on suppose la force centrale variant en raison inverse du cube de la distance, le corps décrirait un cercle dans un cas particulier, c.-à-d. dans le cas où la vitesse de projection serait égale à celle qu'eût acquise le corps en tombant d'une distance infinie, et où cette vitesse serait alors appliquée à angles droits au rayon vecteur. Dans tout autre cas, le corps décrirait une spirale. Si la force centrale diminuait plus rapidement que la raison inverse du cube de la distance, l'orbite décrirait, dans tous les cas, une spirale, de telle sorte que si la force attractive du soleil agissait suivant une loi semblable, chaque planète finirait à la longue, soit par tomber sur le soleil, soit par s'échapper dans l'espace, à une distance infinie. — Voy. FORCE, GRAVITATION, MOUVEMENT, PLANÈTE, etc.

CENTRALISATION. s. f. T. Politique. Réunion des diverses attributions de la puissance publique dans un petit nombre de personnes, placées sous la direction du souverain.

CENTRALISER. v. a. Concentrer, réunir dans un même centre. *C. l'administration. C. les pouvoirs.* = CENTRALISÉ, ÉE. part.

CENTRE. s. m. (lat. *centrum*). T. Géom. En parlant D'un cercle ou d'une sphère, Le point qui est à égale distance de tous les points de la circonférence ou de la surface sphérique. *Tirer une ligne du c. à la circonférence. Le c. de la terre.* — En parlant d'autres figures, Le point où se rencontrent tous les diamètres. *Le c. d'une ellipse, d'un polygone régulier.* ‖ Par ext., Le milieu d'un espace quelconque. *Le soleil est au c. de notre système planétaire. Le c. du royaume. Le c. d'une province. Le palais est au c. de la ville. Ces personnages doivent occuper le c. du tableau.* ‖ Le lieu où les choses tendent naturellement comme au lieu de leur repos. *Chaque chose tend à son c.* — Fig. et fam., *Être dans son c.*, Être où l'on se plaît, où l'on aime à être. — On dit, dans le sens contraire, *N'être pas dans son c. ; Être hors de son c.* ‖ Fig., se dit Des lieux où se trouvent, où se font, où se pratiquent habituellement ou plus ordinairement certaines choses. *Son établissement est situé au c. des affaires. Paris est le c. des arts. Venise fut longtemps le c. du commerce avec le Levant.* ‖ Fig., se dit encore D'une chose à laquelle plusieurs autres choses se rapportent ou sont subordonnées. *Charlemagne fit d'Aix-la-Chapelle le c. de sa domination.* — Dans un sens anal., se dit aussi Des personnes. *C'est un égoïste qui se fait le centre de tout.* ‖ T. Théol. *Le siége de Rome est le c. de l'unité de l'Église.* ‖ T. Art milit. *Le c. d'une armée, d'une troupe*, etc., La partie d'une armée, d'une troupe qui occupe le milieu, qui est entre les deux ailes. *Le c. ne se trouvant pas soutenu fut enfoncé. Les compagnies du c.* ‖ Dans le Langage parlementaire, on dit, *Le c. d'une assemblée*, pour signifier Les places du milieu de la salle des séances, et pour désigner Les personnes qui les occupent, par oppos. aux extrémités, au côté droit et au côté gauche. *Il alla siéger au c. Le c. s'est levé pour la proposition.* ‖ * T. Anat. *Le c.* ou *les centres nerveux*, L'encéphale et la moelle épinière. — *C. épigastrique*, Les ganglions et le plexus nerveux situés à l'épigastre, où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps.

Enc. — En termes de Mécanique, on donne le nom de *Centre d'attraction* ou de *gravitation* au point vers lequel tendent les corps en vertu de leur gravité. — Le *C. de conversion* d'un corps est le point de ce corps autour duquel il tourne lorsqu'on applique une force quelconque à l'une de ses parties, ou bien lorsqu'on applique des forces inégales à ses différentes parties. Ainsi, par ex., supposons que l'on frappe, près de l'une de ses extrémités, et dans une direction perpendiculaire à sa longueur, une verge placée sur une table, la verge tournera ; mais il y aura un point où elle restera en repos, ou autour duquel les autres points tourneront comme centre : c'est ce point qui est appelé c. de conversion. — Le *C. d'équilibre* d'un système de corps est un point tel que, si le système était suspendu en ce point, tout l'ensemble resterait en équilibre. Ainsi, le *fulcrum* ou point d'appui d'un levier est son c. d'équilibre. — *C. de gravité* ou d'*inertie*. V. GRAVITÉ. — On appelle *C. du mouvement circulaire*, ou mieux *C. de gyration* d'un corps ou d'un système de corps, le point dans lequel, si toute la masse y était réunie, toute force, appliquée à une distance quelconque de l'axe de suspension, communiquerait à la masse, ainsi réunie, la même vitesse angulaire qu'elle aurait communiquée au système dans son premier état, c.-à-d. aux différents corps à leurs distances respectives de l'axe de suspension. Il est évident, d'après la définition, que le point en question doit avoir cette propriété, que, si la masse entière y était réunie, le moment d'inertie ou le pouvoir de résister à l'effort d'une force quelconque, serait le même que le moment d'inertie du corps dans son premier état. — *C. d'oscillation*. V. OSCILLATION et PENDULE. — On appelle *C. de percussion* le point d'un corps solide ou d'un système de corps, dans lequel, si l'on y suppose toute la masse *réunie, le choc d'un autre corps* produirait le plus grand effet possible. On peut encore le définir, le point dans l'axe d'un corps mobile où, s'il était arrêté par un obstacle fixe, le corps resterait en équilibre, sans incliner d'aucun côté, ou sans agir sur le centre de suspension. Lorsque le corps choquant tourne autour d'un axe fixe, le c. de percussion est au même point que le c. d'oscillation ; mais, lorsqu'il se meut avec un mouvement parallèle, le c. de percussion est le même que le c. de gravité. V. ROTATION. — On donne le nom de *C. de position* à un point d'un corps quelconque ou d'un système de corps choisi de telle manière qu'on puisse exactement estimer la situation et le mouvement du corps et du système par la situation et le mouvement de ce point. — Enfin, le *C. de pression* d'un fluide contre une surface, est le point auquel l'application d'une force égale à la pression, mais agissant dans une direction opposée, détermine l'équilibre de la surface.

CENTRIFUGE et **CENTRIPÈTE.** adj. 2 g. T. Méc. et Phys. Voy. CENTRAL. ‖ *T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

* **CENTRISQUE.** s. m. T. Ichth. Voy. AULOSTOME.

* **CENTROBARIQUE.** adj. 2 g. T. Géom. et Méc. Voy. GRAVITÉ.

* **CENTRONOTE.** s. m. T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

* **CENTROPOGON.** s. m. T. Bot. V. LOBÉLIACÉES.

* **CENTROPOME.** s. m. T. Ichth. Voy. PERCOÏDES.

* **CENTROTE.** s. m. T. Ent. Voy. CICADAIRES.

CENT-SUISSES. s. m. pl. Se disait d'Une partie de la garde du roi qui était composée de Suisses, au nombre de cent. *Le capitaine des Cent-Suisses.* — On disait au sing. : *Un Cent-Suisse*, pour Un des Cent-Suisses.

CENTUMVIR. s. m. [Dans ce mot et les deux suivants, U se prononce O.] T. Hist. rom.

Enc. — Les *Centumvirs* étaient des juges qui ressemblaient aux autres juges en ce qu'ils prononçaient sur les cas qui leur étaient soumis par un magistrat, mais qui en différaient en ce qu'ils constituaient un corps particulier (*collegium*). La date de l'institution des Centumvirs est inconnue, mais elle paraît être très-ancienne. Suivant Festus, ils étaient élus par les tribus, et chacune en nommait trois. Or, comme il y avait 35 tribus, le collége se composait de 105 membres, nonobstant le nom de Centumvirs (*centum*, cent, *vir*, homme) par lequel on les désignait. Les causes principales qui leur étaient soumises étaient celles relatives aux héritages et aux testaments. Au temps d'Auguste, les Centumvirs formaient le conseil du Préteur. Plus tard, leur nombre fut porté à 180, et ils furent alors partagés en 4 conseils, qui, cependant, se réunissaient quelquefois en 2 ou même en 1 seul. Dix personnes portant le titre de *Décemvirs* et choisies par moitié dans le sénat et dans l'ordre équestre, étaient chargées d'assembler ces conseils et de les présider en l'absence du Préteur.

CENTUMVIRAL, ALE. adj. Qui appartient aux centumvirs, qui est de leur ressort.

CENTUMVIRAT. s. m. Dignité de centumvir.

CENTUPLE. adj. 2 g. (lat. *centuplex*). Qui vaut cent fois autant. *Un nombre c. d'un autre.* ‖ S'emploie subst. au masc. *Il a reçu le c. Cette terre rend au c.*

CENTUPLER. v. a. Rendre cent fois plus considérable ; Multiplier par cent. *C. un nombre. Le gain qu'il vient de faire a centuplé sa fortune.* = CENTUPLÉ, ÉE. p.

CENTURIATEUR. s. m. N'est usité qu'en parlant de Certains auteurs allemands luthériens qui ont composé une Histoire ecclésiastique divisée par centaines d'années. *Les centuriateurs de Magdebourg.*

CENTURIE. s. f. T. Hist. rom. Voy. COMICES. ‖ *Les centuries de Nostradamus*, Les prédictions de cet auteur, rangées par centaines de quatrains ou de sixains. On appelle aussi *Centurie*, Chacun de ces quatrains ou sixains.

CENTURION. s. m. T. Hist. anc. Celui qui commandait une compagnie de cent hommes dans la milice romaine.

CEP. s. m. [*On fait sentir le P.] (lat. *caput*, tête). Pied de vigne. *C. de vigne. Arracher des ceps.* ‖ Un lien ou une espèce de chaîne. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. *Avoir les ceps aux pieds et aux mains. Rompre les ceps.* Vx.

*** CÉPAGE.** s. m. Sarment de vigne employé comme plant ou bouture. Voy. VIGNE.

CÈPE ou *** CEPS.** s. m. Nom donné à diverses espèces de champignons comestibles, appartenant surtout au genre *Bolet*.

CÉPÉE. s. f. T. Agric. Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche. *Une c. de saules.*

CEPENDANT. adv. (R. *pendant ce* [temps]). Pendant cela, pendant ce temps-là. *Nous nous amusons, et c. la nuit vient.* = CEPENDANT. conjonct. Néanmoins, toutefois, nonobstant cela. *On disait qu'il ne viendrait pas, c. le voici.* = * CEPENDANT QUE. loc. conj. Pendant que, tandis que... Ne s'emploie plus, mais se trouve dans quelques-uns de nos auteurs classiques; ainsi La Fontaine a dit :

> *Cependant que* mon front, au Caucase pareil,
> Non content d'arrêter les rayons du soleil,
> Brave l'effort de la tempête.

Syn. — *Pourtant, Néanmoins, Toutefois.* — *Pourtant* a plus de force et d'énergie : il assure avec fermeté, malgré tout ce qui pourrait être opposé. *Cependant* est moins absolu et moins ferme; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* indique une exception, et fait entendre qu'une chose n'est arrivée que dans un cas particulier. Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. Le soleil semble tourner autour de la terre, c'est *cependant* le contraire qui a lieu. Corneille a écrit des choses indignes de lui; *néanmoins* c'est l'un de nos plus grands poëtes. Que ne haïssait pas Néron? *Toutefois* il aimait Poppée.

*** CÉPHÆLIS.** s. m. T. Bot. V. CINCHONACÉES.

*** CÉPHALÆMATOME.** s. m. (gr. κεφαλὴ, tête; αἱματώμα, tumeur sanguine). T. Méd.

Enc. — On nomme ainsi une tumeur indolore, circonscrite, molle, élastique, fluctuante, n'offrant aucun changement de couleur à la peau, ayant le plus souvent son siége sur l'un des pariétaux, s'observant exclusivement chez les nouveau-nés, et résultant d'une collection de sang qui se fait, en général, entre le péricrâne et le crâne lui-même. On distingue encore un céph. *interne*, qui se fait entre la paroi interne du crâne et la dure-mère. Cette sorte de tumeur paraît indépendante des difficultés de la parturition; car elle ne se manifeste, en général, que le troisième ou le quatrième jour après la naissance. Le céph. est une affection assez rare, qui n'a été observée que récemment, les anciens l'ayant confondu avec les tumeurs séro-sanguinolentes déterminées assez fréquemment par l'accouchement lui-même. Le plus souvent, le sang contenu dans la tumeur est résorbé naturellement; quelquefois, cependant, celle-ci s'enflamme et suppure. Le traitement consiste, selon les cas, à provoquer la résolution ou la suppuration, ou bien encore à inciser la tumeur et à vider le liquide qu'elle contient.

CÉPHALALGIE. s. f. *** CÉPHALALGIQUE.** adj. 2 g. (gr. κεφαλὴ; ἄλγος, douleur). T. Méd.

Enc. — Conformément à son étymologie, le mot *Céph.* se dit de toute espèce de douleur qui se manifeste dans la portion crânienne de la tête, quels que soient et son siége et sa cause : c'est ce qu'on appelle vulgairement un *Mal de tête*. Lorsqu'elle est passée à l'état chronique, qu'elle soit continue ou intermittente; la céphalalgie reçoit le nom de *Céphalée*. Enfin, quand elle n'occupe que l'un des côtés de la tête, on la nomme *Hémicranie* ou *Migraine*. — La douleur qu'éprouvent les malades est très-variable quant à son intensité et à sa forme. Le plus souvent ils la caractérisent par les expressions de *chaleur, tension, pesanteur, serrement des tempes, pulsation, fourmillements, picotements, élancements, déchirements.* Quelques-uns disent que leur tête *éclate*, qu'on la leur *brise à coups de marteau*, que leur cervelle est en *ébullition;* d'autres entendent dans l'intérieur de leur tête un *grand bruit*, des *sifflements*, des *bourdonnements*, des *détonations;* il en est qui comparent leur douleur à celle que produirait la *compression d'une lourde calotte de plomb*, ou l'introduction d'une *vrille;* dans ce dernier cas, la douleur est dite *térébrante*. Parfois la peau est douloureuse à la pression, et les cheveux ne peuvent être touchés sans augmenter la souffrance. Pendant une violente céph., le malade est *absorbé, abattu, abasourdi*, indifférent, triste, morose, incapable de s'occuper d'aucun travail intellectuel; il recherche le silence, la solitude, l'obscurité; les sens de la vue et de l'ouïe sont extrêmement irritables, de sorte que le moindre bruit, une lumière un peu vive augmentent le mal de tête. Les yeux sont pesants, douloureux, parfois rouges et larmoyants; il y a souvent aussi des éblouissements, ainsi que des tintements ou des bourdonnements d'oreille et des vertiges. Le plus ordinairement il y a insomnie opiniâtre, ou bien un simple assoupissement troublé par des rêves. Le malade éprouve de la fatigue, des lassitudes, des malaises, des frissons, et quelquefois une espèce d'agitation convulsive. La face est souvent animée, la peau du crâne est chaude et plus ou moins rouge. Les artères temporales battent avec force, et les veines de la tête et du cou sont souvent gonflées. La céph. s'accompagne habituellement de quelques phénomènes du côté des autres organes : tels sont la soif, la perte de l'appétit, les nausées, les vomissements, la douleur épigastrique, la chaleur sèche de la peau, quelquefois avec froid glacial des pieds, la plénitude du pouls avec augmentation dans sa fréquence, etc.

Les causes de la ceph. sont excessivement variées. Les individus d'un tempérament nerveux et les femmes y sont particulièrement sujets. L'influence de l'hérédité nous paraît peu contestable. Rare chez l'enfant, elle se manifeste après la puberté et surtout vers l'âge de retour. Quant aux causes déterminantes de cette affection, les auteurs citent principalement les travaux intellectuels prolongés, la pléthore sanguine, l'abus des boissons fermentées, l'action de certaines odeurs fortes, l'insolation, les obstacles à la circulation, tels qu'une cravate ou un corset trop serré, l'irrégularité et les troubles de la menstruation, la suppression d'une fonction excrétoire naturelle ou artificielle, la constipation, l'habitude de se couvrir trop chaudement la tête, etc. Mais, en examinant le mode d'action de toutes ces causes, on voit qu'elles ont pour effet direct ou indirect de déterminer une congestion plus ou moins intense des organes contenus dans la cavité crânienne, ou des parties situées à la périphérie du crâne. Lorsque la céph., au lieu d'être idiopathique, est le prodrome ou le symptôme d'une autre affection, telle que le coryza, la pneumonie, les maladies de l'encéphale, les maladies fébriles, celles des yeux, des oreilles, l'état morbide du tube digestif, etc., on observe encore que, dans tous ces cas, il y a également une modification quelconque dans la circulation de l'encéphale ou des parties voisines.

La nature de la céph. a été fort controversée. Un grand nombre de médecins la considèrent comme une *névrose*, les autres, et nous nous rangeons de leur avis, la regardent comme une *irritation*. L'étude des symptômes qu'elle présente et celle des causes qui la déterminent, viennent complétement à l'appui de cette manière de voir. Néanmoins nous croyons que dans certains cas, assez rares du reste, la céph. est produite par une cause rhumatismale. — A en croire la plupart des malades, le siége de l'affection qui nous occupe serait l'encéphale lui-même; mais si l'on songe que la substance nerveuse elle-même est dénuée de toute sensibilité propre, que l'on peut couper, mutiler, brûler l'encéphale, sans obtenir chez les animaux signe de douleur, et que l'état morbide ne peut qu'exalter et non changer les propriétés particulières aux tissus et aux organes, on est obligé d'admettre que la céph. n'est réellement qu'une impression perçue par les hémisphères cérébraux, et que son point de départ doit se trouver dans les tissus voisins. On objecte, il est vrai, que le développement de tumeurs enveloppées de toutes parts par la pulpe cérébrale, s'accompagne souvent de douleurs céphalalgiques des plus violentes; mais qui ne voit qu'ici il y a nécessairement une tension, une expansion dont l'effet se fait sentir au delà même de la substance cérébrale propre, sur les membranes et les tissus qui l'entourent. Dans ce cas même qui paraît, au premier abord, décisif en faveur du siége encéphalique de la maladie, il y a simple impression perçue par le cerveau.

La céph., par elle-même, n'est jamais grave, et lorsqu'elle est le prodrome ou le symptôme d'une autre maladie, elle n'a plus qu'une valeur d'indication soit pour le diagnostic, soit pour le traitement. Cependant, les céphalées et les migraines violentes sont un fléau pour les personnes qui y sont sujettes. — Il n'est point de maladie contre laquelle on ait préconisé un plus grand nombre de médicaments divers: ce qui n'a rien d'étonnant, quand on considère l'extrême variété des causes dont la céph. paraît dépendre. Au reste, c'est en réalité la cause de la céph. qu'il importe surtout de considérer, la seule médication rationnelle de cette affection consistant à éloigner la cause sous l'influence de laquelle la douleur paraît se manifester : tout le reste est pur empirisme. Le charlatanisme ne pouvait manquer d'exploiter cette maladie, et il l'a fait avec succès, car il a toujours fort bien vendu ses drogues et ses amulettes, comme plaques métalliques, anneaux aimantés, etc.

*** CÉPHALÉMYIE.** s. f. T. Ent. Voy. ŒSTRE.

*** CÉPHALÉS.** s. m. pl. T. Zool. Voy. MOLLUSQUE.

CÉPHALIQUE. adj. 2 g. T. Anat. et Méd. N'est usité que dans les expressions suivantes : *Veine c.*, L'une des veines du bras qu'on croyait autrefois venir de la tête, et que, par ce motif, on ouvrait de préférence dans les maladies de l'encéphale. *Remède c., Plante c., Poudre c.*, Remède, etc., propre à soulager les maux de tête.

*** CÉPHALITE.** s. f. T. Méd. Voy. ENCÉPHALE.

*** CÉPHALOPODES.** s. m. pl. (gr. κεφαλὴ, tête; ποὺς, ποδός, pied). T. Zool.

Enc. — Sous le nom de *Céphalopodes*, on désigne, depuis Cuvier, la première classe des *Mollusques*. Ces animaux sont caractérisés par un corps en forme de sac dont l'ouverture, placée en avant, laisse passer une tête distincte et munie de tentacules. Cette classe renferme les plus grandes espèces de Mollusques et celles chez lesquelles les divers organes et appareils présentent le plus de perfection. C'est donc à bon droit que Cuvier les a placés en première ligne dans son deuxième embranchement du Règne animal.

Les Céph. offrent toujours une tête et un abdomen séparés. Le manteau, en se repliant autour du corps, lui donne la forme d'un sac tantôt sphérique, tantôt allongé. La tête est ronde, pourvue de 2 grands yeux et couronnée par des expansions plus ou moins longues, charnues, flexibles en tous sens, qui servent à l'animal d'organes de préhension et de locomotion, c.-à-d. de bras et de pieds. Ces organes, appelés *tentacules*, sont en général munis de ventouses à l'aide desquelles ces Mollusques se fixent avec force aux corps qu'ils embrassent. Les Céph. nagent la tête en arrière; ils marchent dans toutes les directions, en ayant la tête en bas et le corps en haut. C'est de la situation de ces organes autour de la tête qu'a été tiré le nom aujourd'hui généralement usité pour désigner cette classe de Mollusques. De Blainville les avait appelés *Céphalophores;* mais cette dénomination n'a pas prévalu. — Au milieu et à la base de cette couronne de tentacules, se trouve la bouche, dans laquelle sont deux mâchoires de corne, assez semblables au bec d'un perroquet, et entre lesquelles on remarque une langue hérissée de pointes cornées. L'œsophage, entouré à sa partie supérieure de glandes salivaires, se dilate, à sa partie inférieure, en une sorte de jabot, et aboutit à un estomac très-musculeux qui ressemble au gésier des Oiseaux. Un appendice en forme de cœcum contourné en spirale, ou de sac sphérique et lamelleux, succède à l'estomac et reçoit la bile par deux conduits qui communiquent avec un foie bien développé, et offrant deux ou plusieurs lobes. L'intestin, après quelques courbures, va s'ouvrir dans un entonnoir charnu, qui est placé à l'ouverture du sac, devant le cou, et qui donne passage aux excrétions. Auprès du foie existe, chez plusieurs de ces Mollusques, une glande particulière qui débouche vers l'extrémité de l'intestin, et sécrète un liquide noir qu'on appelle *Encre*. — L'animal, lorsqu'il est attaqué, projette cette liqueur par l'entonnoir en quantité suffisante pour troubler l'eau, et se dérober ainsi à la vue de son adversaire. — Les Céph., étant des animaux aquatiques, respirent par des branchies. Celles-ci sont renfermées dans une cavité contractile qui opère les mouvements d'inspiration et d'expiration. L'eau nécessaire à la respiration pénètre dans cette cavité par une fente, et est ensuite rejetée par l'entonnoir. Les branchies sont symétriques, et représentent assez bien une feuille de fougère très-compliquée. Elles reçoivent le sang de la grande veine cave, laquelle se divise pour se rendre à chacune d'elles, et passe dans des ventricules placés à la base de l'appareil branchial de chaque côté. Cuvier attribuait à ces ventricules une puissance contractile que Milne Edwards leur refuse. Après s'être vivifié au contact de l'air, le sang revient des branchies dans un 3ᵉ ventricule par les deux veines branchio-cardiaques qui sont garnies de valvules et se renflent en bulbe. Ce 3ᵉ ventricule est le cœur proprement dit. Il en naît 2 ou 3 artères : la plus importante est l'aorte qui va nourrir les viscères, la tête et les pieds. Cependant, ainsi que nous le verrons bientôt, tous les Céph. n'ont pas l'appareil circulatoire ainsi disposé. Après avoir circulé dans les organes, le sang revient par des veines qui aboutissent à un tronc commun situé près du cœur, et appelé veine cave; de là il se rend dans les branchies pour s'y revivifier. — De tous les Mollusques, les Céph. sont ceux qui ont le système nerveux le plus développé. Les ganglions se rapprochent et tendent à ne former qu'une seule masse. On trouve une espèce de cerveau renfermé dans un cartilage appelé cartilage céphalique. Trois sortes de ganglions donnent naissance aux rameaux nerveux : ce sont les céphaliques, les tentaculaires et les thoraciques. Des premiers naissent deux gros cordons qui fournissent les nerfs optiques; des seconds partent les rameaux qui se distribuent aux tentacules et s'anastomosent avant de se ramifier. Les ganglions thoraciques, quelquefois distincts, quelquefois confondus avec les tentaculaires, envoient plusieurs nerfs, et principalement les nerfs viscéraux, qui forment une paire de ganglions, et les nerfs du manteau qui se réunissent d'abord en ganglions, d'où partent un grand nombre de filets. — L'œil des Céph. est très-développé dans certains genres. On y trouve un cristallin, un corps vitré, une rétine, une sclérotique. L'organe auditif est moins parfait : il est représenté par deux petites cavités ouvertes seulement pour le passage du nerf, et pleines d'un liquide au milieu duquel se trouve une petite pierre. Les organes préhenseurs et locomoteurs, représentés par les tentacules, sont robustes et munis de ventouses dans la plupart des genres. L'appareil génito-urinaire est remarquable par le degré de son développement.

Tous les Céph. vivent dans la mer et nagent avec vitesse. Très-voraces, ils détruisent beaucoup de Crustacés et de Poissons, et sont eux-mêmes quelquefois la proie des Cétacés et de certains Oiseaux. Leur peau change de couleur comme celle des Caméléons, mais avec une rapidité bien plus grande, suivant l'impression qu'éprouve l'animal. La chair des Céph. se mange; l'encre que la plupart d'entre eux sécrètent, sert à faire la *Sépia;* mais c'est à tort que l'on a prétendu qu'elle entrait dans la composition de l'encre de Chine.

Linné qui, le premier, s'est occupé de ranger les Mollusques qui nous occupent, dans un ordre rationnel, en avait formé deux grands genres, les *Seiches* et les *Nautiles*. Le premier comprenait tous ceux de ces animaux qui n'ont pas de coquille extérieure, et le second renfermait ceux qui possèdent une coquille extérieure, chambrée et tournée en spirale. G. Cuvier, dont les admirables travaux anatomiques sur les Mollusques ont tant contribué aux progrès de cette partie de la zoologie, se contenta d'établir des coupes nouvelles dans les genres Linnéens. En 1825, Alc. d'Orbigny en sépara cette multitude de coquilles microscopiques qui constituaient dans le *Règne animal* le genre Camérine, et qu'il décrivit avec une admirable patience sous le nom de *Foraminifères*. Après lui, Milne Edwards divisa les Céph. en deux familles, d'après le nombre de leurs branchies, en *Céph. dibranchiaux* et en *Céph. tétrabranchiaux*. Cette division correspond exactement à celle qui est fondée sur la présence ou l'absence de ventouses sur les tentacules, d'où le nom d'*Acétabulifères* (porteurs de ventouses) donné aux Dibranchiaux, et celui de *Tentaculifères* (porteurs de simples tentacules) donné aux Tétrabranchiaux.

I. La famille des *Céph. dibranchiaux* est de beaucoup la plus nombreuse des deux. Elle se compose de Mollusques généralement dépourvus de coquille extérieure, mais en possédant une, du moins rudimentaire, à l'intérieur. Leurs tentacules sont armés de ventouses, et parfois de crochets pédonculés ou sessiles. Nous citerons seulement les genres principaux.

Les Mollusques compris dans le genre *Poulpe* (*Polypus* des anciens, *Octopus* de Lamarck) ont le corps en forme de sac ovalaire, nu, dépourvu de nageoires, et muni de 8 longs tentacules réunis à leur base par une membrane. La coquille interne n'est représentée, chez eux, que par deux petits stylets cornés, logés dans l'épaisseur du manteau. On en connaît plusieurs espèces. Les *Poulpes proprement dits*, qui répondent aux *Polypes* d'Aristote, possèdent deux rangées de ventouses alternes le long de chaque tentacule: ils ont en outre les bras 6 fois aussi longs que le corps. Le *Poulpe vulgaire* (*Oct. vulgaris*) [Fig. 1, réduite] est très-commun en été sur nos côtes, où il détruit une grande quantité de Crustacés. On en prend assez souvent dont la longueur, y compris celle des bras, est de 50 à 80 centimèt.; le corps seul n'en a jamais plus de 16. Leurs tentacules portent 120 paires de ventouses. Il existe, dans l'océan Pacifique, une espèce qui atteint 2 mètres de longueur, et qui est très-redoutée des pêcheurs de la Polynésie. On conçoit qu'un Poulpe de cette taille puisse, en s'accrochant à un plongeur, le faire périr; mais il y a loin de là aux contes absurdes dont ces animaux ont été l'objet. — Les *Élédons* d'Aristote se distinguent des précédents en ce qu'ils n'ont qu'une seule rangée de ventouses sur chacun de leurs tentacules. L'espèce la plus remarquable de ce g. est douée d'une forte odeur de musc. Elle habite *la mer Méditerranée, où les pêcheurs lui donnent le nom* de *Poulpe musqué*. — Les *Argonautes*, que les anciens désignaient sous les noms de *Nautilus* et de *Pompilius*, diffèrent des précédents par la coquille en spirale dans laquelle l'animal repose sans y adhérer, et par les dilatations membraneuses des deux tentacules voisins du dos. La coquille a la forme d'un bateau, et c'est un curieux spectacle de voir, lorsque la mer est calme, ces Mollusques se promener par troupes nombreuses à la surface de l'onde, livrant au vent, comme une voile, leurs deux pieds dilatés, et se servant des six autres comme de six avirons. Si les vagues s'agitent, ou s'il survient quelque danger, l'Arg. retire tous ses bras dans sa coquille, s'y concentre et redescend au fond de l'eau. L'antiquité nous a laissé, au sujet de cet animal, une foule de fables fort poétiques, il est vrai, mais aussi parfaitement incroyables sur ce fils du ciel, qui enseigna aux humains l'art de courir sur les mers. L'espèce commune (Fig. 2, réduite) habite la mer des Indes ainsi que la Méditerranée. On la rencontre parfois dans la haute mer. La coquille de l'Arg. a donné lieu à beaucoup de discussions. Naguère la plupart des naturalistes supposaient que, comme le Bernard l'hermite, l'Arg. n'avait pas de coquille qui lui fût propre, mais qu'il vivait en parasite dans une coquille dont il s'était emparé. G. Cuvier combat cette opinion presque généralement admise de son temps, sans affirmer positivement le contraire. De nos jours, des germes de coquille ont été reconnus dans l'œuf même de l'Arg. *Ce Mollusque* a toujours été trouvé dans la même espèce de coquille, et l'on n'a jamais rencontré d'autre animal dans cette coquille. Enfin, il a été constaté que l'Arg. la secrète par ses bras dont elle est continuellement entourée, et qu'il possède ainsi la faculté de la réparer lorsqu'elle est endommagée.—Cuvier croit pouvoir rapprocher de ce genre les *Bellérophes*, coquilles spirales, *sans cloison, épaisses et non cannelées, qui n'ont* été rencontrées qu'à l'état fossile. Il présume que leur animal était analogue à l'Argonaute.

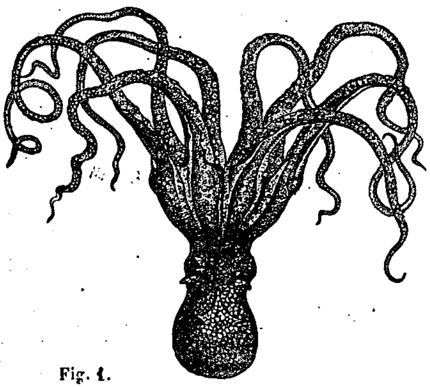
Fig. 1.

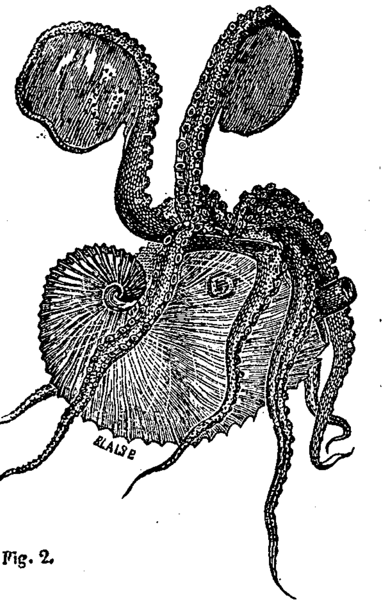
Fig. 2.

Chez les *Calmars* (*Loligo*), le sac est allongé et pourvu de deux nageoires terminales. Les tentacules sont au nombre de 10, dont deux, plus longs que les autres, ne portent de ventouses qu'à leur extrémité, laquelle est élargie (Fig. 3. *Cal. subulé*, réduit). L'animal se sert de ses deux longs tentacules pour se tenir comme à l'ancre. Les Calmars nagent à reculons avec une grande vitesse, à l'aide du refoulement de l'eau par le tube locomoteur; c'est ainsi qu'ils s'élancent hors de l'onde comme un trait, et que souvent ils échouent sur le rivage. Leur coquille *est représentée par une lame intérieure et dorsale*, qui ressemble assez à un glaive antique; de là le proverbe grec qui disait d'un mauvais soldat : « Il est comme le Calmar; il a une épée et pas de cœur. » Nous avons sur nos côtes 3 espèces de ce g.; ce sont le *Cal. commun*, le *Grand Cal.*, et le *Petit Cal.* Leur chair est bien préférable à celle des Poulpes. — Les *Calmarets* (*Loligopsis*) sont généralement diaphanes, allongés, et n'offrent presque point de couches musculaires : aussi leur natation est-elle très-lente. Ces Mollusques vivent dans les mers des pays chauds. — Il en est de même des *Onychotheutes*, qui ne diffèrent des Calmars que par les crochets dont leurs longs membres sont armés. — Cuvier rapproche encore des Calmars les *Sépioles* et les *Sépiotheutes*. Les premières se distinguent par leurs nageoires attachées aux deux côtés du sac et non à la pointe : la *Sépiole commune* (*Sepiola vulgaris*) [F. 4, réduite], qui habite la Méditerranée, ne dépasse guère 8 centimètres de longueur. — Les *Sépiotheutes* forment le passage des Calmars aux Seiches. Comme celles-ci, ces Mollusques ont le sac *bordé tout du long*, de chaque côté, par les nageoires; mais ils ont, comme ceux-là, une coquille cornée.

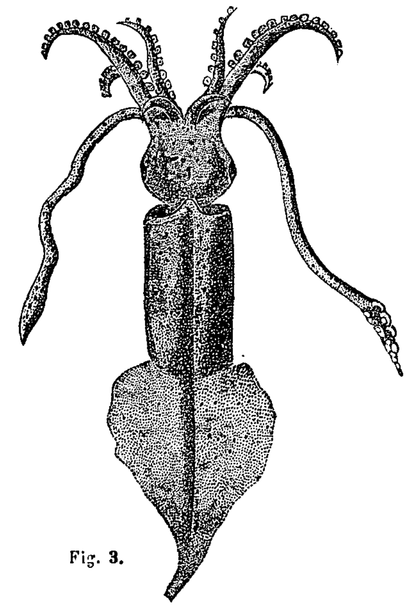
Fig. 3.

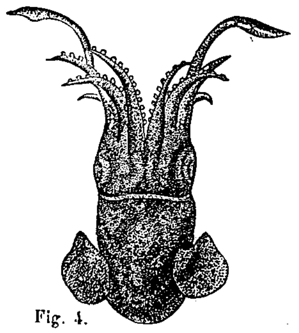
Fig. 4.

Les *Seiches* (*Sepia*) ont, comme les Calmars, deux bras plus longs que les autres, et deux nageoires; mais celles-ci règnent latéralement sur toute la longueur du sac. Ce dernier est ovalaire, déprimé, et soutenu par une coquille interne, ovale, épaisse, bombée, et composée d'une infinité de lames calcaires très-minces, parallèles, jointes ensemble par des milliers de petites colonnes creuses qui vont perpendiculairement de l'une à l'autre. C'est cette coquille qu'on nomme vulgairement *Os de Seiche* et *Biscuit de mer*. On l'emploie pour polir divers objets, et on le donne aux oiseaux de volière pour s'aiguiser le bec et pour y puiser la chaux nécessaire à la nutrition des os. — Le type du genre est la *Seiche commune* (*Sepia officinalis*) [Fig. 5, réduite] qui est très-répandue sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Elle atteint et dépasse même quelquefois 35 centimètres de longueur. Sa peau est lisse, blanchâtre et pointillée de roux. Les pêcheurs la recherchent, moins pour sa chair, quoique celle-ci se mange, que pour recueillir sa coquille et sa bourse à encre. Cette encre desséchée fournit une couleur brune employée en peinture sous le nom de *Sépia*. La Seiche commune dépose ses œufs attachés les uns aux autres en grappes rameuses qu'on appelle vulgairement *Raisins de mer*. — Après les Seiches, vient le g. *Spirule*, qui forme la transition entre la famille des Céph. dibranchiaux et celle des Tétrabranchiaux. En effet, la coquille ressemble à celle des Mollusques tétrabranchiaux, tandis que l'animal n'a que deux poumons, et a même, comme la Seiche, 10 bras en couronne autour de la tête, dont deux sont plus longs que les autres. On ne connaît qu'une espèce de ce genre : on lui donne vulgairement, à cause de sa forme, le *nom de Cornet de postillon*.

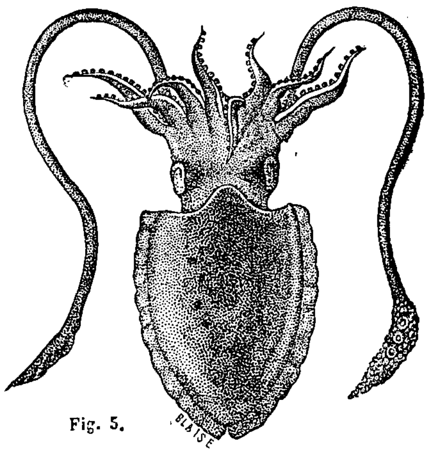
Fig. 5.

II. Dans la famille des *Céph. tétrabranchiaux*, la coquille est disposée en spirale, et chaque tour de spire adhère à son voisin, de telle sorte que le dernier enveloppe tous les autres; des cloisons partagent l'intérieur en chambres ou loges, dont la dernière est la demeure de l'animal. Chaque cloison est percée à son centre d'un trou qui livre passage à un canal membraneux, occupant toute la longueur de la coquille en arrière du Mollusque qui l'habite. Ce canal sert à la locomotion. En effet, l'eau que l'animal ingère et rejette à volonté, distend ce tube, comprime l'air contenu dans les chambres, et rend ce dernier plus dense. Elle augmente aussi, par sa présence, le poids de la coquille qui descend alors au fond de l'eau. Quand l'animal veut remonter, il n'a qu'à chasser le liquide. Les tentacules de ces Mollusques sont dépourvus de ventouses : ils sont très-nombreux *et partagés en 8 faisceaux. En outre, la tête* est munie d'un disque membraneux qui ressemble à un pied rudimentaire. Le cœur de ces animaux n'offre pas les divisions que nous avons signalées chez les Céph. dibranchiaux : il est simplement formé d'un ventricule et d'une oreillette. Des deux paires de branchies que possèdent ces Mollusques, l'une est plus grande que l'autre. —Le genre-type de cette famille est le *Nautile*, dont *on connaît* deux espèces, le *Nautile flambé* (*Nautilus Pompilius*) et le *N. ombiliqué* (*N. ombilicatus*), de la mer des Indes. La première espèce est la plus commune. A une certaine époque de l'année, ce Naut. est porté par les courants en si grande quantité sur les côtes des îles Nicobar, que les habitants fument ou boucanent sa chair, et en font des provisions pour le reste de l'année. Sa coquille, qui peut atteindre 2 décimètres de diamètre, est recouverte en dehors d'une croûte blanche ornée de bandes et de flammes couleur de feu (Fig. 6). En dissolvant cette croûte, on met à découvert une très-belle nacre que l'on utilise dans le commerce. Parmi les Céph. tétrabranchiaux, nous nous contenterons de citer ici les nombreuses espèces fossiles connues sous les noms génériques d'*Ammonites* et de *Bélemnites*, car elles sont l'objet d'articles spéciaux. Quant aux *Camérines* de Cuvier, il en sera parlé au mot FORAMINIFÈRES.

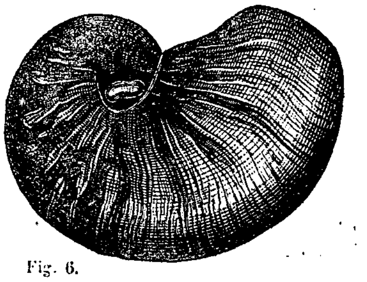
Fig. 6.

***CÉPHALOPTÈRE.** s. m. (gr. κεφαλὴ, tête; πτερὸν, parasol). T. Ornith.

Enc. — Le genre *Céph.* a été créé par Ét. Geoffroy-Saint-Hilaire pour un oiseau fort remarquable, qui se trouve dans le Brésil, sur les bords de l'Amazone. Le *Céph. orné* (Fig. ci-dessous) est de la taille d'un Geai; il a le bec robuste, allongé, triangulaire et déprimé, crochu et denté à la pointe; ses narines sont découvertes; ses tarses courts et robustes sont terminés par des doigts disposés comme chez les Percheurs. Son plumage est noir, avec des reflets bleus; mais ce qui le distingue surtout, c'est sa huppe en forme de parasol, retombant sur le front et tout autour de la tête, ainsi que le fanon de plumes tombantes qui lui garnit le devant du cou. Les mœurs de cet oiseau sont peu connues. La disposition de ses pieds conformés pour la station sur les branches, et l'absence de grands poils à *l'ouverture du bec, portent à croire qu'il est frugivore.—Cuvier* plaçait cet oiseau dans la famille des Passereaux dentirostres, entre les Gobe-Mouches et les Cotingas. On le range aujourd'hui dans la famille des *Coracininées* de Bonaparte.

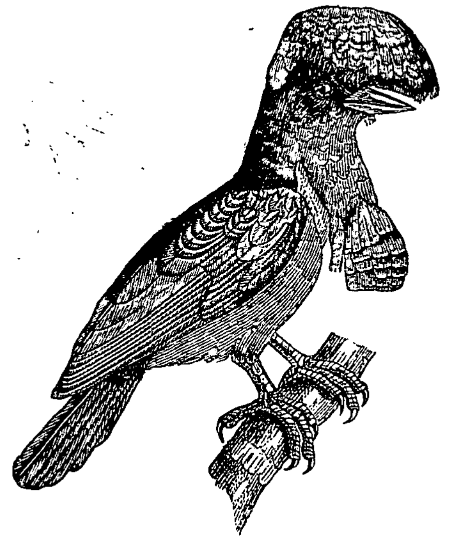

*** CÉPHALOTE.** s. f. T. Mam. Voy. Chéiroptères.

*** CÉPHALOTÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Cette petite famille est constituée par un seul genre et une seule espèce, le *Cephalotus follicularis*, plante herbacée, acaule, à feuilles dépourvues de stipules, mais entremêlées de petites urnes munies d'un opercule. Ses caractères sont : Hampe simple portant un épi composé et terminal. Fleurs petites. Calice coloré, à 6 divisions et à estivation valvaire. Corolle nulle. Étamines 12 (celles qui sont opposées aux sépales, plus courtes que les autres), insérées sur le bord d'un disque glanduleux, épais et périgyne. Anthères avec un connectif épais et granuleux. Carpelles 6, distincts, monospermes ; ovule dressé. Akènes membraneux, s'ouvrant par la suture ventrale, entourés du calice persistant et des étamines. Graine solitaire, dressée ; rarement deux. Embryon petit, situé à la base d'un albumen charnu, friable et un peu huileux. — Le *Ceph. follicularis* habite les marécages du détroit du Roi George, dans la Nouvelle-Hollande. On le cultive comme curiosité, à cause de ses urnes ou follicules analogues à celles du *Nepenthes*. L'intérieur de ces urnes distille un liquide douceâtre, où l'on rencontre toujours de petits insectes qui s'y sont noyés.

*** CÉPHALOTHORAX.** s. m. T. Zool. Sert à désigner L'ensemble de la tête et du thorax, chez certains animaux, tels que les Arachnides et les Crustacés décapodes, où ces deux parties sont indistinctes et paraissent confondues.

*** CÉPHALOTRIBE.** s. m. (gr. κεφαλή, tête; τρίϐειν, broyer). T. Accouchem. Instrument en forme de forceps qui sert à broyer la tête de l'enfant mort, lorsqu'il est impossible de l'extraire autrement.

CÉPHÉE. s. m. T. Astr. Voy. Constellation.

*** CEPS.** s. m. T. Bot. Voy. Cèpe.

*** CÉRADIA.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

*** CÉRAISTE.** s. m. T. Bot. Voy. Caryophyllées.

*** CÉRAMBYCINS.** s. m. pl. T. Ent. V. Longicornes.

*** CÉRAMIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux appartenant à la classe des Algues, et représentant des corps celluleux ou tubuleux dépourvus de symétrie, qui se multiplient au moyen de tétraspores. — *Caract. bot.* : Algues marines, de couleur rose ou pourpre, rarement olive ou violette; cellules longues et tubuleuses, ou rondes et courtes, ou bien polygonales; disposées tantôt sur un seul rang; tantôt sur plusieurs rangs parallèles et d'égale longueur, formant un thalle articulé; tantôt sur plusieurs rangs inégaux et formant alors un thalle celluleux. Reproduction au moyen de spores, appelées *Sphérospores* et mieux *Tétraspores*, parce qu'elles naissent par 4 dans une utricule-mère ou *Périspore* transparente, dont la position sur le thalle est très-variable. [Fig. 1. *Chondria obtusa*; 2. *Griffithsia sphærica*; 3. *Griff. corallina*; 4. Rameau grossi de *Corallina officinalis*; 5. Coupe de sa périspore avec les tétraspores en place; 6. Une tétraspore; 7. *Cymopolia barbata*; 8. Coupe transversale de la tige du *Dasycladus clavæformis*.]

La division des corps reproducteurs ou tétraspores en 4, et accidentellement en 3 fractions, constitue le trait caractéristique des Cér., et les distingue d'une manière tranchée des autres familles de la même classe. Decaisne accorde une grande importance à ce caractère dont il a le premier fait usage dans un but systématique, et il n'attache qu'une valeur tout à fait secondaire au mode de groupement des tétraspores elles-mêmes. Cette fam. offre d'ailleurs cette particularité remarquable d'avoir une fructification aussi variée que celle des familles voisines, ce qui, joint au groupement quaternaire de ses spores, semble lui assigner le rang le plus élevé parmi les Algues. Quoique la subdivision de l'utricule-mère en 4 parties forme le caractère constant des Cér., elle n'a pas lieu chez toutes de la même manière. Tantôt les tétraspores sont de petites sphères qui se partagent en 4 corps cunéiformes à base arrondie; tantôt ce sont des corps oblongs qui se divisent transversalement en 4 spores empilées les unes sur les autres; tantôt ce sont encore des corps oblongs qui se partagent crucialement en 4 portions. Dans chacun de ces types, le mode de formation des spores et leur structure intime sont absolument les mêmes, soit que les tétraspores fassent saillie à l'extérieur du thalle, soit qu'elles se trouvent renfermées dans son tissu. Dans leur jeunesse, les tétraspores n'ont pas de membrane externe apparente; elles apparaissent d'abord sous la forme d'une petite sphère rougeâtre; on les voit grossir pendant un certain temps; puis l'enveloppe externe se dilate, devient transparente, et le corps central, considérablement accru dans ses dimensions, tend à se séparer en 4 portions ou spores distinctes, chacune entourée d'une enveloppe particulière et du plus beau carmin.

Suivant Endlicher, la plupart des Cér. habitent la partie de l'hémisphère nord comprise entre le 35° et le 48° de latitude. Aux environs du pôle et de l'équateur, leur nombre diminue, et elles sont comparativement rares dans l'hémisphère austral. Le *Rhododermis Drummondi* tapisse les cavités des rochers en formant sur leurs parois des marbrures couleur de sang ou rouge briqueté.

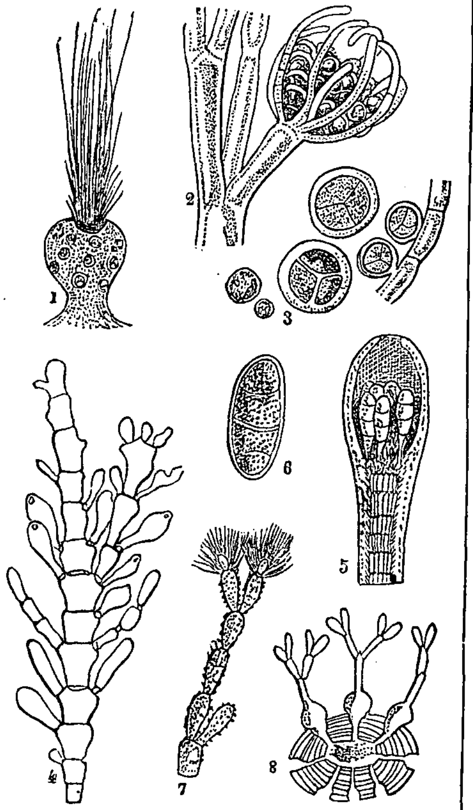

C'est dans cette famille que l'on trouve la plupart des Algues possédant des propriétés gélatineuses qui les rendent susceptibles de servir d'aliments. Plusieurs espèces, telles que les *Plocaria tenax* et *candida*, sont recherchées à cet effet par les habitants de l'Inde. On suppose que c'est une espèce de *Gelidium* qui fournit aux Hirondelles les matériaux de ces nids dont les Chinois font tant de cas pour leur table. Le *Plocaria compressa* et le *Chondrus crispus* des îles Britanniques possèdent les mêmes propriétés; et une autre espèce de la même fam., qui croît sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, donne une gelée d'un goût excellent. Il se fait dans les contrées maritimes du nord de l'Europe, en Écosse, en Irlande, en Islande, ainsi que dans l'Archipel grec, une consommation considérable de *Rhodomenia palmata*. En Écosse et dans le sud-ouest de l'Angleterre, on fait quelquefois usage de l'*Iridæa edulis*. Le *Laurentia pinnatifida*, appelé *Algue poivrée* à cause de sa saveur piquante, se mange également en Europe. — Mais ce n'est pas à l'homme seul que ces Algues fournissent soit un mets de luxe, soit une ressource en cas de disette. Plusieurs espèces sont avidement recherchées par les bestiaux, surtout dans le nord de l'Europe. Les Chèvres et les Moutons sont tellement friands du *Rhodomenia palmata*, que Gunner l'a appelé *Fucus ovinus*. Dans la Chine, on emploie le *Plocaria tenax* en guise de colle et de vernis. Quoique ce soit une petite plante, Turner évalue à 13,000 kilogr. environ la quantité qui en est importée chaque année à Canton des provinces Fo-Kien et Tche-Kiang. On le vend au prix de 60 à 80 cent. le kil., et on l'emploie aux mêmes usages que la colle et la gomme arabique. Les Chinois s'en servent principalement dans la fabrication des lanternes, pour coller et vernir le papier, ainsi que pour apprêter la soie ou la gaze. On présume qu'il constitue le principal ingrédient du fameux vernis appelé *Chin-chon* ou *Hait-sai* en Chine et au Japon. Lorsque les fenêtres sont faites de lattes de bambou croisées diagonalement, on remplit souvent les intervalles en losange qu'elles présentent, avec l'espèce de gélatine transparente que fournit le Hai-tsai. — Dans la partie méridionale et occidentale de l'Irlande, on prépare avec le *Chondrus crispus* une sorte de colle à l'usage des peintres en bâtiments. — La médecine tire aussi quelque parti de plusieurs espèces de Cér. Le *Plocaria helminthocorton*, ou *Mousse de Corse*, qui provient de la Méditerranée, jouit d'une grande réputation comme vermifuge. Dans l'Archipel grec, l'*Hypnea musciformis* passe pour avoir les mêmes propriétés. Diverses espèces fournissent de l'iode, qui leur communique une odeur de violette. Le *Rytiphlæa tinctoria* produit une matière colorante rouge, qui paraît être le *Fucus* des anciens. L'analyse chimique a démontré que le *Plocaria candida*, ou *Fucus amylaceus*, est composé de pectine, de gomme, d'amidon et d'une assez grande quantité de matière inorganique, consistant spécialement en sulfate de chaux. Le *Tsan-tjan* ou *Kanten* (*Fucus cartilagineus*), employé en Chine pour remplacer les nids d'hirondelles, paraît avoir la même composition.

*** CÉRAMIQUE.** s. f. (grec. κεράμιον, vase de terre cuite). L'art du potier. *Les ouvrages de c.* ‖ S'emploie adjectiv. *Les arts céramiques. Le musée c. de Sèvres.*

Enc. — I. *Histoire.* — L'art du potier est assurément l'un des premiers que les hommes aient cultivé, et ce n'est pas sans raison qu'on le considère comme la plus ancienne ébauche de la civilisation. « Les armes, dit Brongniart, étaient indispensables pour soutenir et défendre la vie, les tissus végétaux ou animaux pour éloigner des douleurs physiques, les deux seules choses évidemment et essentiellement utiles, tandis que la fabrication de la poterie la plus grossière est déjà un art de luxe : or, pour faire avec le limon le moins rebelle au maniement du potier un vase qui se durcira à l'air et au feu, il faut plus de soin, de réflexion et d'observation, que pour façonner des os, des bois, des peaux et des filaments, des armes et des vêtements; car ces matériaux offrent immédiatement à l'ouvrier le résultat de son travail. » — On chercherait vainement la date et le lieu de l'invention de la cér. Comme les autres arts, celui du potier a dû naître dans plusieurs pays à la fois. Disons cependant que les mythographes grecs en attribuaient la découverte à Kéramios, fils d'Ariane et de Bacchus.

Une fois inventée, la cér. a suivi, dans la marche de ses perfectionnements, un ordre qui a été le même partout. On a d'abord fait des poteries simplement séchées au soleil; mais ces poteries étant très-fragiles et ayant le défaut de se délayer dans l'eau, on imagina de parer à cet inconvénient en les soumettant à l'action du feu. Cependant les produits céramiques qui ne sont pas cuits à une très-haute température, ou qui ne doivent pas à une composition spéciale la propriété d'être imperméables, restent poreux et absorbants. Pour remédier à ce défaut, on eut l'idée de les couvrir d'une couche vitreuse, qui a reçu le nom de *Glaçure*. C'est après ce deuxième perfectionnement que la poterie a présenté les deux éléments caractéristiques des produits céramiques modernes, la *Pâte* et la *Glaçure*, et c'est en améliorant successivement les proportions et les manipulations des matières qui les composent, que l'art du potier s'est élevé au degré de perfection où nous le voyons aujourd'hui. — Les poteries des peuples de l'antiquité ne sont pas, en général, assez cuites; par conséquent, elles sont perméables et peu propres aux usages culinaires. Quelques-unes seulement, qui appartiennent au midi de l'Europe et à l'orient de l'Asie, présentent une glaçure silico-alcaline d'une excessive minceur. Les grands progrès de cette industrie ne datent que du XIII° siècle. A cette époque, un potier de Schelestadt, dont le nom est inconnu, trouva la glaçure à base de plomb, ou *Vernis*, dont les Arabes d'Espagne faisaient usage depuis au moins trois cents ans, mais qui était ignorée dans le reste de l'Europe. Alors commença la fabrication de la poterie vernissée, telle à peu près qu'on l'exécute encore à présent. Mais on ne se servait encore que de terres qui donnaient des pâtes plus ou moins colorées, et dont la nuance généralement rougeâtre perçait à travers la transparence du vernis. On parvint à dissimuler cette nuance en substituant à la glaçure plombifère une nouvelle glaçure rendue blanche et opaque par l'oxyde d'étain. Cette invention, qui est également d'origine mauresque, donna naissance à la *poterie émaillée* ou à la *faïence commune*. Elle fut introduite en Toscane, dans le courant du XV° siècle, par des potiers des îles Baléares, selon les uns, par le sculpteur florentin Lucca della Robbia, selon les autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès 1415, ce dernier fit usage de la glaçure stannifère, pour soustraire des sculptures en terre cuite à l'action atmosphérique, et qu'il créa dans sa propre famille une pépinière de sculpteurs en terre cuite, dont l'un, Girolamo della Robbia, venu en France en 1530, fabriqua des carreaux émaillés destinés à décorer le château de Madrid. Les poteries des Della Robbia étaient uniquement destinées à la décoration des édifices; elles portaient le nom de *terra invetriata*. L'industrie des poteries émaillées pour l'usage domestique ne fut créée qu'environ cent ans plus tard, à Pesaro, en Italie. Les potiers de cette ville connaissaient depuis longtemps la glaçure à base de plomb, lorsqu'ils imaginèrent de la remplacer par celle à base d'étain. Les fabricants de Faenza, d'Urbino et de Castel-Durante, les imitèrent presque aussitôt, et les faïences italiennes acquirent une réputation européenne, qu'elles durent surtout aux belles peintures dont de grands artistes se plurent à les enrichir. Ces faïences sont appelées *Majolica*, par altération de *Majorca*, nom de l'une des îles Baléares, d'où la glaçure stannifère s'était répandue en Toscane. Les plus belles *Majoliques* ont été fabriquées entre les années 1540 et 1560. — De l'Italie l'industrie de la faïence passa d'abord en Allemagne, et c'est en voyant une coupe émaillée fabriquée dans ce pays que Bernard Palissy (mort en 1589) entreprit les recherches auxquelles il doit sa célébrité. Toutefois ce grand artiste ayant tenu ses procédés secrets, ses travaux n'ont pas eu l'influence qu'on leur attribue généralement. La faïencerie française a été véritablement fondée par un groupe de potiers italiens qui furent attirés dans le Nivernais, au commencement du XVIIe siècle, par Louis de Gonzague, duc de Nevers. C'est de Faenza, lieu d'origine de ces ouvriers, que dérive le terme de *Faïence* qui, dans notre langue, sert à désigner la poterie émaillée.

La *Porcelaine*, en chinois *Tsé-ki*, est originaire de la Chine: Elle était encore très-peu connue en Europe, quand, au XVIe siècle, les navires portugais, alors en possession presque exclusive du commerce européen avec l'Asie orientale, en importèrent des quantités assez considérables. La vogue qui s'attacha aussitôt et fort justement à ces produits fit naître l'idée de les imiter. Des essais eurent lieu presque simultanément en France et en Allemagne. Comme on n'avait aucune donnée sur la composition soit de la pâte, soit de la glaçure, on dut procéder par tâtonnements. Dès 1695, la manufacture de faïencerie de Saint-Cloud produisit une magnifique poterie qui avait une grande ressemblance avec la porc. chinoise, mais qui en différait cependant sous beaucoup de rapports : c'etait la *Porc. tendre* ou *Porc. française* que l'on venait de découvrir. Il y avait quatorze ans que l'on faisait de la porc. française, lorsque, en 1709, un chimiste allemand, J.-Fréd. Bottcher, découvrit par hasard le *kaolin* de la vallée d'Aue, et eut la gloire de pouvoir, le premier, fabriquer en Europe de la porc. chinoise. Une manufacture fut établie aussitôt à Meissen, en Saxe, et, dès l'année suivante, la porc. de Saxe parut à la foire de Leipsick. Quant à la France, elle fit exclusivement de la porc. tendre jusqu'en 1768, époque où la femme du chirurgien Darnet fit connaître le kaolin de Saint-Yrieix, en Limousin. La manufacture actuelle de Sèvres comptait déjà 23 ans d'existence. Elle avait été fondée en 1745 par une compagnie et installée d'abord au château de Vincennes. Louis XV lui donna le titre de *Manufacture royale* en 1753, et se rendit en même temps acquéreur du tiers des actions. Trois ans après, elle fut transférée à Sèvres, et quatre ans plus tard (1760) elle devint propriété de l'État. Enfin, en 1769, on y commença la fabrication de la porc. de Chine. Depuis lors, Sèvres fabriqua simultanément les deux espèces de porc. jusqu'en 1806. A cette époque, elle abandonna la porc. tendre : toutefois, dans ces dernières années, elle y est revenue, mais seulement à titre d'essai.—La manufacture de Meissen est donc la plus ancienne d'Europe. A l'exception de celui de Sèvres, tous les établissements du même genre fondés en Autriche, en Russie, en Prusse, etc., lui doivent leur origine. L'Angleterre est le seul des États de l'Europe qui n'ait pas cherché de bonne heure à faire de la porc. orientale : ses premiers essais en ce genre sont tout à fait modernes. Mais, en revanche, tandis que la France et l'Allemagne révolutionnaient la poterie de luxe, la poterie domestique recevait en Angleterre des perfectionnements qui la transformaient entièrement. En 1763, Josiah Wedgwood, résumant et complétant les découvertes des potiers du Staffordshire, ses devanciers ou ses contemporains, créait la *Faïence fine*, appelée aussi *Faïence anglaise*.— Depuis cette époque, les arts céramiques n'ont pas cessé de se perfectionner. La minéralogie leur a livré une foule de corps inconnus des anciens et la chimie leur a enseigné les moyens de les mettre en œuvre. De là, la variété presque infinie d'espèces de poteries que l'industrie présente aujourd'hui à notre choix.

II. *Classification.* — Suivant Brongniart, les produits céramiques peuvent se diviser en trois grandes classes : 1° *Poteries à pâte tendre* ; 2° *Poteries à pâte dure et opaque;* 3° *Poteries à pâte dure et translucide.* — La pâte des poteries de la première classe est rayée par le fer; c'est là leur caractère distinctif et l'origine de leur qualification de *tendres*. Ces poteries sont mates ou recouvertes d'une glaçure. Elles comprennent les *terres cuites*, les *poteries* dites *lustrées*, les *poteries vernissées*, et les *faïences communes* ou *poteries émaillées.* — Les poteries de la deuxième classe se distinguent de celles de la première par la dureté de leur pâte, que le fer ne peut rayer : elles sont quelquefois sans glaçure. On les subdivise en *faïences fines* et en *grès-cérames.* — La pâte des poteries de la troisième classe est également inattaquable par le fer; mais elle diffère de celle employée dans les poteries de la classe précédente, en ce qu'elle est translucide. Cette classe ne comprend que la *porcelaine*, qu'on distingue en *porc. dure* et en *porc. tendre.* Ici, toutefois, les dénominations de *tendre* et de *dure* indiquent simplement que celle-ci résiste plus à la fusion que celle-là. En outre, la porc. *tendre* présente une glaçure rayable par l'acier.

III. *Fabrication.* — A. *Composition des pâtes.* — Les pâtes céramiques sont toujours composées de silicates terreux à base d'alumine ou d'alumine et de magnésie. Leur élément principal est l'*argile*, mais on emploie l'une ou l'autre des variétés de cette substance selon la nature des objets qu'on veut fabriquer. Ainsi, on se sert d'*argile plastique* pour les faïences fines, les grès-cérames, et les pièces qui doivent être soumises à une haute température, telles que les pots de verrerie et les cazettes ; on choisit l'*argile figuline* pour les faïences communes, les terres cuites et les briques ; le *kaolin* est spécialement destiné à la fabrication de la porcelaine ; enfin, la *marne argileuse* est utilisée pour la préparation des poteries communes. Aux matières que nous venons de nommer, il faut ajouter la magnésie, la giobertite, la collyrite, la cimolithe, le talc et la stéatite ; mais l'emploi de ces dernières substances est accidentel ou particulier à quelques localités.

La plasticité est la première qualité que doivent posséder les terres céramiques ; mais si cette qualité dépasse certaines limites, la pâte éprouve, par la dessiccation et la cuisson, un retrait considérable qui déforme les pièces et y détermine des fissures. Pour prévenir cet inconvénient, on mêle aux matières premières des substances dites *dégraissantes*, qui diminuent leur excès de plasticité. Ces substances varient selon l'espèce de poterie. Les plus usitées sont le sable, le silex pyromaque ou pierre à fusil, les escarbilles, et les argiles cuites et broyées que les potiers nomment improprement *ciment.* — Enfin, quand les pâtes ne sont pas assez fusibles, on y introduit des matières appelées *fondants*, qui rendent plus intime la combinaison des éléments des pâtes, et augmentent la solidité des poteries. Ces fondants sont des mélanges de feldspath, de quartz, de calcaire, etc.

B. *Préparation des pâtes.* — La préparation des pâtes exige des manipulations plus ou moins compliquées selon la destination des produits ; mais, dans tous les cas, il faut que les matières premières soient parfaitement mélangées pour que la masse présente la plus grande homogénéité possible. Sans cela, les objets se déformeraient par suite de l'inégalité du retrait.

Une fois extraite de la carrière, l'argile doit d'abord être débarrassée des pierres et des autres impuretés qu'elle renferme. Pour cela, on la fait sécher, puis on la réduit en poudre grossière, soit avec la batte à main, soit à l'aide de meules verticales. On délaye ensuite cette poudre dans une cuve pleine d'eau, où se meut avec rapidité un agitateur muni de bras. Quelques instants de repos suffisent pour que les corps les plus lourds se déposent au fond. Alors on décante l'eau trouble en l'introduisant dans des bassins disposés en échelons, et on l'y laisse jusqu'à ce que les particules argileuses qu'elle tient en suspension se soient précipitées. L'eau chaude délayant plus vite que l'eau froide, c'est avec l'eau de condensation des machines à vapeur que, dans les grandes usines, on entretient les réservoirs où se pratique cette opération. — Quand il s'agit de pièces très-grossières, on se contente de *marcher* l'argile, c.-à-d. de la pétrir avec les pieds, et de la remuer à la pelle.

Les substances dégraissantes sont également soumises à un lavage préalable ; mais lorsqu'on opère sur le silex, le quartz et le feldspath, il faut, avant de les livrer à la meule, faciliter la désagrégation de leurs parties en les *étonnant*, c.-à-d. en les faisant chauffer au rouge et en les jetant aussitôt dans des cuves pleines d'eau. Cette opération a pour effet de les rendre très-friables. On les écrase alors à l'aide de meules de grès dur ou de granit, qui les transforment en une poudre fine qu'on lave ensuite, et qu'on délaye de la même manière que l'argile.

Après avoir purifié les substances argileuses et les substances dégraissantes, on procède à leur mélange. Le succès de l'opération exigeant que ces substances soient réduites en une bouillie excessivement claire, on est ensuite obligé, pour que la pâte soit maniable et n'ait pas des parties d'inégale densité, de la faire *ressuer*, c.-à-d. de la dépouiller d'une partie de son eau. On ne prend pas cette précaution pour les poteries très-grossières, parce qu'elles permettent l'usage de bouillies plus épaisses ; mais elle est indispensable pour toutes celles qui ont quelque valeur. — Le *ressuage* se fait en introduisant les pâtes dans des caisses de plâtre, qui absorbent l'eau, ou en les exposant à une température suffisante pour chasser celle-ci par évaporation. Après le ressuage, on pétrit de nouveau les pâtes, et on les abandonne à elles-mêmes, dans un lieu humide, pendant un temps qui, pour certains produits, dure des années entières. Ce repos les améliore considérablement, et y détermine une espèce de fermentation appelée *Pourrissage*, et qu'on accélère encore au moyen d'eaux de fumier ou d'eaux marécageuses. Les gaz qui se dégagent pendant cette fermentation, traversent la masse en tous sens et complètent le pétrissage.

C. *Façonnage.* — Le façonnage des pâtes céramiques se fait à la main ou à l'aide de machines. — Le façonnage à la main est le plus ancien : c'est celui de tous les peuples primitifs. Il ne peut donner que des produits grossiers, ou du moins très-incorrects. Le façonnage par les machines a lieu de trois manières, selon la forme des objets, par *tournage*, *moulage* ou *coulage*.

Le *tournage* s'exécute au moyen du *tour à potier*. Cette machine consiste en un axe vertical à la partie supérieure duquel est fixé un plateau de bois, de 30 à 35 centim. de diamètre, qu'on appelle *Girelle*, et sur lequel se place la pâte à façonner. A l'extrémité inférieure de cet axe est disposé un autre plateau également de bois, mais d'un plus grand diamètre, que l'ouvrier fait tourner avec son pied (Fig. 1). Quand les objets ont de grandes dimensions, le pied du tourneur est remplacé par une manivelle manœuvrée par un aide. Enfin, dans les ateliers importants, un moteur quelconque communique le mouvement à plusieurs tours à la fois. — Le tour à potier est connu de toute antiquité. En effet, les Egyptiens s'en servaient 2000 ans av. J.-C., et toutes les poteries qui nous viennent des Grecs ont été faites avec cet appareil. Suivant Pline l'ancien, le Scythe Anacharsis, qui visita Athènes vers l'an 592 av. notre ère, aurait fait connaître un tour perfectionné aux potiers de cette ville. — L'opération du tournage est des plus simples. L'ouvrier prend une masse de pâte, la place sur la girelle, puis il met le tour en mouvement, et donne à l'argile la forme convenable, en se servant simplement de ses mains qu'il a soin de tremper de temps à autre dans de la *barbotine*, espèce de bouillie très-claire de la même pâte. Lorsqu'il veut produire un grand nombre de pièces exactement semblables, des assiettes, par ex., il abaisse sur la pâte *ébauchée* une planchette découpée, appelée *Calibre*, qui présente le contour du modèle, et une lame convenablement disposée abat à droite et à gauche la matière en excès. L'objet terminé, on le détache de dessus la girelle au moyen d'un fil de fer qui fait l'office d'une scie. — Le tour fournit toutes les pièces qui ont la forme d'un solide de révolution; pour donner de bons résultats, cet instrument exige qu'on mouille et que l'on comprime exactement la pâte dans toutes ses parties, sans quoi les produits pourraient se déformer et se fendre.

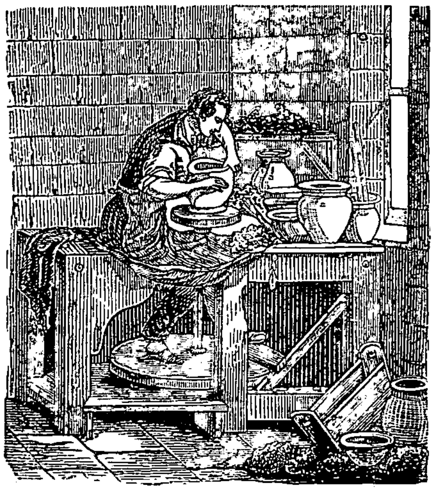
Fig. 1.

Le *moulage* consiste à donner aux pièces les formes et les dimensions convenables au moyen d'appareils particuliers appelés *Moules*. Ce procédé s'emploie pour les objets qui n'ont pas la forme d'un solide de révolution, et qui sont faits avec des pâtes très-plastiques. Il a été fréquemment pratiqué chez les anciens. — Les moules se font en plâtre ou en terre cuite chauffée au *dégourdi*, c.-à-d. au point d'être privée de toute son eau, sans pour cela avoir perdu sa porosité par un commencement de vitrification. Ces substances absorbent parfaitement l'eau de la pâte. Le *démoulage* n'a lieu que lorsque les pièces ont acquis assez de consistance pour ne pas se déformer par leur propre poids. On pratique le moulage de trois manières : *en balle, en croûte* et *en housse.* — Le *moulage en balle* consiste à préparer de petites balles de pâte, et à les faire pénétrer dans toutes les parties du moule en les comprimant avec la main ou avec une éponge. Si les pièces doivent être creuses, on donne à la pâte juste l'épaisseur convenable ; si elles doivent être pleines, on emploie un excès de pâte, et l'on applique les deux *coquilles* ou parties du moule. La force de la pression fait alors sortir la matière inutile par une rigole destinée à cet effet. — Pour exécuter le *moulage à la croûte*, on prépare au rouleau, sur une toile ou sur une peau bien tendue, une croûte ou plaque pâteuse suffisamment épaisse. On porte ensuite cette plaque sur la coquille qui représente l'intérieur de l'objet, et l'on met par-dessus la deuxième coquille, laquelle porte en creux le dessin extérieur. Une pression convenable suffit ensuite pour que la pâte vienne remplir les parties concaves du moule. — Pour le *moulage à la housse*, on fait d'abord sur le tour une ébauche de la poterie à fabriquer, ébauche qui s'appelle *housse*, et on l'introduit dans les creux du moule en la poussant avec une éponge. Ce procédé donne de beaux résultats, mais on ne peut s'en servir que pour certaines formes : on en fait particulièrement usage pour les pâtes délicates. — Au lieu d'agir sur la pâte avec la main, on a quelquefois recours à l'action d'une presse. Ce *moulage à la presse* s'applique surtout aux pâtes fermes et peu humides; il ne réussit bien que pour les petits objets, tels que les boutons.

Le *coulage* s'applique aux pâtes moyennement plastiques : il est en usage pour la fabrication des tubes et des cornues de porcelaine. Dans ce procédé on n'emploie pas des pâtes ressuées, mais une espèce de *barbotine* faite de pâte neuve et de rognures de pâte. S'il s'agit de fabriquer des plaques, on verse cette bouillie sur des tables de plâtre garnies de rebords de bois et légèrement humectées. Le plâtre absorbe l'eau des couches inférieures, et, au bout d'un certain temps, la pâte a acquis assez de consistance pour qu'on puisse enlever les rebords et la transporter sens dessus dessous sur d'autres tables semblables, où s'opère la dessiccation de la surface opposée. Au bout d'une quinzaine de jours, les plaques se trouvent à peu près complétement desséchées. On les place alors sur des plaques de terre cuite, et on les introduit, sous une inclinaison de 15°, dans le four à *dégourdir*. Les objets creux s'obtiennent également avec des moules absorbants disposés de différentes manières.

Mais tous ces procédés ne font qu'ébaucher les pièces, il faut les terminer. Celles qui ont été tournées au tour vertical, s'achèvent sur un deuxième tour qui est tantôt vertical, tantôt horizontal, avec des outils appelés *tournassins*, et l'on donne à l'opération le nom de *tournassage*. On fait de cette manière les gorges, les filets et autres moulures. Certains ornements ne peuvent s'obtenir qu'au moyen du tour à guillocher ; d'autres exigent une véritable sculpture ; il en est qui se font par estampage, en enfonçant dans la pâte humide des molettes ou des cachets ; quelques-uns se moulent à part et se fixent ensuite sur les objets par une sorte d'encollage ; d'autres, enfin, s'obtiennent par le *pastillage*, c.-à-d. en formant des dessins sur la pâte avec une barbotine épaisse. Le *réparage* a pour but d'enlever les sutures laissées par les moules ; l'*évidage*, de pratiquer les jours. Les anses, les pieds, les becs et autres accessoires du même genre se façonnent à part, soit à la filière, soit avec des moules, puis on les colle aux poteries avec de la barbotine. Nous parlerons plus loin de l'ornementation des produits céramiques par la peinture : quant aux gravures que l'on voit assez souvent sur les poteries, elles sont obtenues par un simple décalquage de lithographies ou d'estampes ordinaires.

D. *Glaçures.* — On donne le nom de *Glaçure* à un enduit qu'on applique à la surface des produits céramiques, et qui, en se liquéfiant à une certaine température, recouvre ces derniers d'une couche vitreuse. Cette couche rend les poteries imperméables aux liquides : elle leur donne, en outre, un éclat et quelquefois des couleurs d'une grande beauté. — On distingue trois espèces de glaçures, les *vernis*, les *émaux* et la *couverte.*

En cér., on nomme *vernis* tout enduit vitrifiable, transparent et plombifère, qui se fond à une température basse et ordinairement inférieure à celle de la pâte. C'est la glaçure des poteries communes et des faïences fines. — L'*émail* diffère du vernis en ce qu'il est opaque et stannifère ; c'est la glaçure des faïences proprement dites, c.-à-d. des faïences communes. — La *couverte* est un enduit terreux qui se fond à une haute température, égale à celle de la cuisson de la pâte. Elle constitue la glaçure de la porcelaine et celle des grès-cérames. — Aucune de ces glaçures n'a été connue des anciens : celle qui couvre les poteries antiques, et qu'on appelle improprement vernis et émail, a reçu de Brongniart la dénomination de *lustre*. C'est une glaçure d'apparence silico-alcaline dont la composition exacte n'a pas encore été retrouvée, mais qui est remarquable en ce qu'elle est inattaquable par les acides.

Les éléments des glaçures diffèrent comme le genre des poteries auxquelles elles sont destinées. Mais quelles que soient les substances qui les composent, elles s'appliquent toujours par *immersion*, par *arrosement* ou par *volatilisation*. — Comme on ne peut immerger que des pâtes poreuses et assez solides pour ne pas se délayer, on donne ces deux qualités aux poteries en les *dégourdissant*. On les plonge ensuite dans une bouillie très-liquide, où la glaçure est en suspension. L'eau de cette bouillie pénètre dans les pores de la pièce, et abandonne la matière vitrifiable qui, restant à la surface, y forme une couche plus ou moins épaisse. On enlève au grattoir ou à la brosse l'enduit qui est formé sur les parties qu'on veut conserver mates, ou bien on a soin, avant l'immersion, de couvrir celles-ci de quelque corps gras qui empêche l'enduit d'y adhérer. Ce procédé exige donc deux cuissons, l'une avant, l'autre après l'application de la glaçure. — Le procédé par arrosement demande également deux cuissons. On prépare la glaçure en bouillie épaisse, et on la promène dans les poteries en ayant soin de faire tomber ce qui est en excès. — Dans le glaçage par volatilisation, on place les pièces et la glaçure dans le four, puis on ferme toutes les issues de celui-ci. La glaçure, en se volatilisant, réagit sur la pâte, et forme à sa surface une couche mince et solide. Ce procédé, qui ne réclame qu'une cuisson, s'emploie principalement pour les grès. Les poteries les plus grossières ne se mettant qu'une fois au feu, on se contente, avant de les enfourner, de les saupoudrer avec un enduit plombeux pulvérisé.

E. *Cuisson.* — La cuisson des produits céramiques a lieu dans des fours de construction particulière. Pour les faïences communes et les poteries grossières, on emploie des fours en forme de cylindre ou de parallélipipède, qui sont voûtés et divisés en deux étages par un plancher en maçonnerie percé de trous. Le compartiment inférieur sert de foyer ; l'autre reçoit les poteries. La flamme se tamise en quelque sorte à travers les trous et s'échappe, après avoir circulé autour des pièces, par des ouvertures appropriées. D'autres ouvertures, appelées *regards*, sont établies de distance en distance dans les parois de la construction pour permettre de surveiller la marche de l'opération. La cuisson terminée, on laisse refroidir très-lentement, puis on défourne.

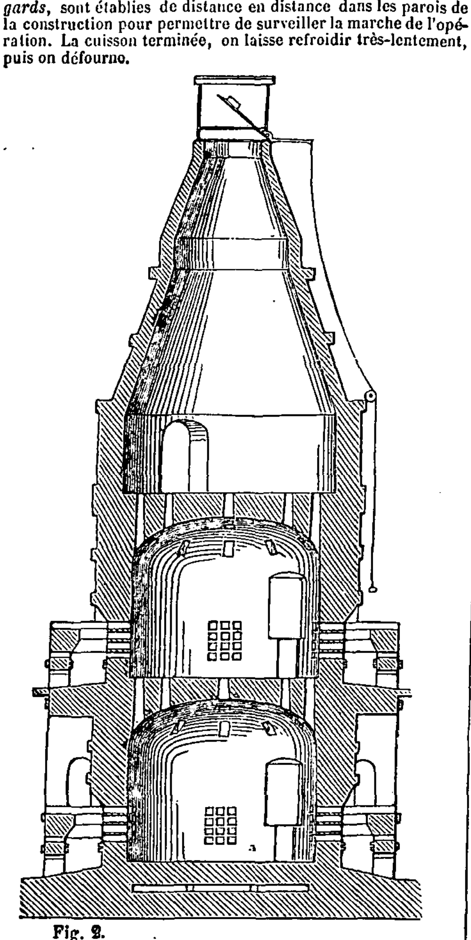

Fig. 2.

Pour les poteries fines et les porcelaines, on fait usage de fours verticaux dits *à alandiers*, parce qu'ils présentent à leur base et sur leur pourtour un certain nombre de foyers nommés *Alandiers*. Le combustible est brûlé dans ces foyers extérieurs qui sont disposés de telle sorte que la flamme seule pénètre dans l'intérieur. Ces fours ont ordinairement plusieurs étages, et chaque étage a sa destination particulière.

La **Fig. 2** représente la coupe verticale d'un four à porcelaine à trois étages de la manufacture de Sèvres. Les deux étages inférieurs donnent le grand feu ; le supérieur donne le *dégourdi*. On voit aux deux côtés des deux premiers étages, un alandier avec les ouvertures par lesquelles la flamme s'introduit à l'intérieur du four. — Le placement des poteries dans les fours est une opération très-importante. A l'exception des pièces très-grossières qu'on peut enfourner pêle-mêle, les produits céramiques doivent être placés de telle sorte qu'ils n'aient aucun point de contact ensemble. *On obtient ce résultat en les isolant* au moyen de supports dits *rondeaux*, ou en les enfermant dans des vases de forme appropriée, appelés *Cazettes* ou *Gazettes* (Fig. 3. Coupe verticale d'une cazette avec les vases qu'elle contient) : ces cazettes se fabriquent avec une argile très-réfractaire. On nomme *Encastage* l'opération qui consiste à ajuster et à enfourner les pièces. Lorsque les poteries ne sont pas susceptibles de se ramollir à la température à laquelle a lieu la cuisson, et qu'elles n'ont pas de glaçure, on peut les empiler simplement sur la sole du four, à la seule condition que celles des rangs inférieurs puissent supporter, sans se déformer, le poids de celles des couches supérieures. Quand on ne peut pas les placer ainsi, on a recours à l'encastage dit *en chappage*. Pour cela, on divise le four en plusieurs étages, au moyen de plaques de terre cuite qui sont supportées par de petites consoles et par des piliers de même genre : c'est sur ces plaques qu'on dispose les produits. Si ces derniers sont revêtus d'un enduit vitrifiable, on les isole avec soin, et les rondeaux qui servent à les maintenir sont agencés de telle façon qu'ils ne les touchent que par trois points. Ces supports affectent différentes formes et reçoivent en conséquence des noms différents. La Fig. 4 montre la disposition intérieure d'un four à porcelaine : plusieurs cazettes sont représentées en coupe pour faire comprendre la disposition des pièces. Afin de suivre la marche de la cuisson, des regards sont ménagés dans les parois du four : on se sert, en outre, de petites pièces, nommées *Montres* ou *Pyroscopes*, qui sont faites avec la même pâte que la fournée, et qu'on place, avant la mise en feu, dans des parties du four d'où l'on peut les retirer facilement.

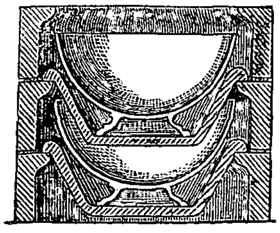

Fig. 3.

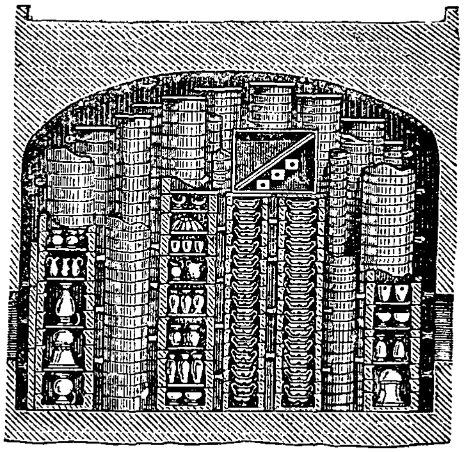

Fig. 4.

IV. — *Des principaux produits céramiques.* — Après avoir sommairement décrit les procédés de fabrication en usage dans les manufactures, nous allons dire quelques mots des espèces de poteries les plus importantes.

A. *Poteries à pâte tendre.* — 1° ***Terres cuites***. On applique le nom de ***terres cuites*** aux produits de l'art appelé *Plastique* par les anciens, et on les divise en objets de ***plastique*** proprement dite, ***ustensiles*** et ***poteries***. — La *Plastique* proprement dite est une véritable sculpture. Elle fabrique par le façonnage à la main ou par le moulage une immense quantité de pièces qui servent à la décoration des édifices, telles que chapiteaux, corniches, colonnettes, bas-reliefs, statuettes, vases, modillons, consoles, balustrades, etc. On a remarqué à l'exposition universelle de Paris des autels de terre cuite d'une très-grande délicatesse de travail. La plastique a été cultivée avec soin par les anciens, surtout par les Grecs, qui en attribuaient l'invention à Dibutade de Sicyone. Chez les modernes, elle a brillé quelques années en Italie à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. La France n'a compté qu'un grand artiste dans ce genre, Germain Pilon (XVIe siècle), dont les œuvres les plus importantes sont un Christ au tombeau, un *Ecce homo*, et une statue de saint François. Tombée ensuite en pleine décadence, la plastique s'est un peu relevée de nos jours, surtout en France et en Bavière. — On entend par *Ustensiles* toutes les poteries non destinées à contenir des liquides ou des grains. De ce nombre sont les briques, les tuiles, les carreaux, les tuyaux, etc. La fabrication de ces produits est généralement grossière et ne présente rien de bien particulier : au reste, nous avons décrit ailleurs la plus importante de ces industries (Voy. BRIQUE). — Les *Poteries* proprement dites sont tous les objets creux destinés à conserver les liquides ou les matières sèches. Les produits de cette espèce sont de la même pâte que les poteries vernissées. Quelques-uns, comme les vases d'horticulture, les formes à sucre, les alcarazas, doivent rester mats ; mais les autres pourraient au besoin recevoir une glaçure. Les poteries de tous les peuples primitifs appartiennent à ce sous-ordre des poteries tendres et mates, qui comprend également la plus grande partie des produits céramiques de l'antiquité égyptienne, grecque, *romaine, étrusque, etc., car c'est seulement le* petit nombre qui nous présente cette sorte de glaçure que nous avons appelée *lustre* (Voy. VASES PEINTS).

2° *Poteries tendres vernissées.* — Ce sont nos poteries communes. Leur pâte se compose essentiellement d'argile figuline de marne argileuse et de sable ; elle renferme toujours du calcaire. Les pièces se façonnent au tour. Leur cuisson est tantôt simple, tantôt double. Leur glaçure, toujours plombeuse, est en général jaune, brune ou verte. Elle se compose, dans le premier cas, de litharge, de sable siliceux et d'argile plastique. On ajoute à ces substances quelques parties de manganèse pour la couleur brune, et de protoxyde de cuivre pour la verte. Ces poteries coûtent peu et vont fort bien au feu ; mais leur tenacité est très-faible et leur texture est poreuse. Leur pâte se laisse surtout pénétrer par les corps gras. En outre, leur vernis se gerce aisément, et le plomb qu'il renferme peut, en se combinant avec les substances alimentaires, occasionner des accidents. On a essayé de corriger ce défaut au moyen de glaçures entièrement terreuses ; mais les nouvelles poteries, n'ayant pas l'éclat des anciennes, ont eu peu de succès.

3° *Poteries émaillées* ou ***Faïences communes***. — Leur pâte est un mélange d'argile figuline, de marne argileuse et de sable. Leur glaçure est toujours stannifère. On les façonne assez grossièrement et on les soumet à une double cuisson. Les faïences communes, quand la fabrication a été soignée, durent assez longtemps, et leur prix peu élevé les rend accessibles à toutes les bourses. Mais lorsque leur préparation n'a pas été faite avec tout le soin nécessaire, leur glaçure se gerce, et elles sont bientôt hors de service. Il est encore à remarquer qu'elles ne vont pas toujours au feu ; mais les potiers savent fort bien distinguer celles qui possèdent cette propriété de celles qui ne l'ont pas. — Paris, Rouen, Nevers, Sceaux et Lunéville sont, en France, les centres principaux de l'industrie des poteries émaillées. Les fabriques parisiennes font deux espèces de faïences : l'une, qui est brune, va au feu ; l'autre, qui est blanche, n'y va pas. Cette différence semble provenir de la prédominance, dans la première, de la marne sur l'argile. La pâte de ces faïences se compose de marne argileuse verdâtre, de marne calcaire blanche, de marne et d'argile plastique, mélangées de façon à réunir toujours les éléments que voici : ***Faïence blanche***, alumine ferrugineuse 35, silice 58, carbonate de chaux 7 ; ***Faïence brune***, alumine ferrugineuse 38, silice 57, carbonate de chaux 5. L'émail des faïences brunes est formé de minium, de manganèse et de poudre de brique fusible ; celui des blanches est composé d'oxyde d'étain, d'oxyde de plomb, de sable quartzeux, de sel marin et de soude. On le colore en jaune par l'oxyde d'antimoine ; en bleu, par l'oxyde de cobalt ; en vert pur, par les battitures de cuivre, etc. — La faïence émaillée est susceptible d'une très-belle ornementation ; mais comme les usines actuelles travaillent pour les classes peu aisées, le bas prix auquel elles doivent livrer leurs produits les met dans la nécessité de négliger considérablement la partie artistique de la fabrication. — Outre les faïences communes destinées aux usages culinaires, il existe des poteries émaillées dont la fabrication réclame des soins particuliers. De ce nombre sont les plaques pour cheminées et pour poêles qui doivent résister, sans se fendre, à des températures assez élevées. Quand elles sont bien faites, elles remplissent assez convenablement leur objet ; mais leur émail a l'inconvénient de se fendiller de mille manières. Ce fendillement provenant de la composition de la pâte, divers essais ont été faits afin de le prévenir. Un des plus habiles faïenciers parisiens, Pichenot, y est parvenu en composant la matière pâteuse de 25 parties d'argile plastique de Vaugirard, 25 de marne argileuse de Ménilmontant, 13 de sable et 37 de ciment.

B. *Poteries à pâte dure et opaque.* — 1° ***Faïence fine*** ou ***Faïence anglaise***. Cette poterie est *encore appelée* ***Terre de pipe*** et ***Cailloutage***. Sa pâte est blanche, opaque, éminemment plastique, très-fine, dense et sonore. Elle se compose d'argile plastique bien lavée et de silex ou quartz réduit en poudre excessivement fine. On y ajoute quelquefois un peu de chaux. Sa glaçure est un vernis cristallin, c.-à-d. fondu préalablement en verre, qui se compose, en général, de silice, de soude, d'acide borique et de plomb à l'état de minium. Le façonnage est habituellement très-soigné, quoique rapide. La plupart des pièces se recommandent par leur légèreté et leur peu d'épaisseur. Elles peuvent recevoir par estampillage, impression ou peinture, *une ornementation des plus brillantes. On leur fait* subir deux cuissons dans des fours à alandiers, et on les encaste dans des cazettes fermées. — La faïence fine réunit de précieuses qualités, prix peu élevé, beauté de la couleur, richesse de la décoration, pureté des formes, éclat de la glaçure ; mais elle a l'inconvénient de ne pas aller au feu, car son vernis, qui est très-tendre, *tressaille*, quand il est mal préparé, et laisse pénétrer les matières grasses dans le *biscuit*, lequel s'altère et finit même par se briser. — Cette poterie a été importée d'Angleterre en France un peu avant 1780. Elle a obtenu un tel succès, qu'elle a prodigieusement réduit la consommation des *faïences ordinaires*. Les principaux centres de cette fabrication en France, sont : Choisy, Creil, Montereau, Sarreguemines, Chantilly, Bordeaux et Valentine (Haute-Garonne). A mesure qu'elle s'est répandue, la faïence anglaise a reçu, selon les temps et selon les lieux, des modifications presque infinies dans la composition de ses pâtes et de ses glaçures. Chacune de ces modifications a été, en outre, l'occasion de l'invention de quelque dénomination nouvelle, et très-souvent mensongère, les fabricants espérant ainsi favoriser le débit de leurs produits. Malgré la variété des recettes adoptées dans chaque usine, on peut, d'après Brongniart, faire entrer toutes les faïences fines dans une des trois catégories, *Terres de pipe*, *Terres anglaises* ou *Cailloutages*, et *Faïences fines dures* ou *Lithocérames*, appelées aussi, mais improprement, *Demi-porcelaines* et *Porcelaines opaques*; car malgré leurs noms, ces dernières poteries ne sont que des faïences.

2° *Grès-cérames.* — Ce sont des poteries à pâte dense, très-dure, sonore, et à grain plus ou moins fin, qu'on peut laisser mates ou revêtir d'une glaçure. On en distingue deux espèces, les *grès communs* et les *grès fins*. Les premiers se font avec un mélange d'argile plastique dégraissée par le sable, et de silex ou de ciment de grès-cérame. Leur façonnage est quelquefois très-soigné; leur cuisson est toujours simple, mais à haute température; leur glaçure est un silicate double d'alumine et de soude. On l'obtient en jetant dans le four, lorsque la poterie est à une très-haute température, quelques poignées de sel marin humide. Ce sel se volatilise, et sa *vapeur se décompose en présence* de l'eau et au contact des parois argileuses. Il se produit alors de l'acide chlorhydrique qui se dégage, et les parois des pièces se recouvrent d'un silicate de soude qui se combine avec le silicate d'alumine. Les bonbonnes, les pots à bière, les cornues, etc., sont des poteries de cette sorte. Les grès fins reçoivent parfois une ornementation en relief remarquable. La composition de leur pâte et de leur glaçure varie selon les fabriques. — Les grès-cérames se recommandent par leur solidité et leur imperméabilité, même sans vernis; mais ils sont fragiles par le choc, ne vont presque jamais au feu, et leur prix de revient est trop élevé pour qu'ils puissent devenir d'un usage général.

C. *Poteries à pâte dure et translucide* ou *Porcelaines.* — La porcelaine se caractérise par la transparence de sa glaçure ou *couverte*, ainsi que par la blancheur et la translucidité de sa pâte. Comme nous le savons déjà, cette belle poterie se divise en *porc. dure* et en *porc. tendre*.

1° *Porcelaine dure* ou *chinoise.* — Cette poterie est la porcelaine proprement dite. Elle se fabrique actuellement dans la plupart des États de l'Europe. Sa pâte renferme deux éléments principaux : l'un, plastique et infusible, c'est le kaolin; l'autre, aride et fusible, qui est ou du feldspath pur, ou un mélange de sable siliceux, de craie, de gypse et de feldspath. On varie les proportions de ces substances suivant les objets qu'on veut obtenir. L'espèce d'argile appelée *Kaolin* provient de la décomposition d'une roche feldspathique : le plus souvent il est donné par des granits très-riches en feldspath, quelquefois par des porphyres, et même par des trachytes. Le kaolin de Saint-Yrieix, près Limoges, qui alimente les manufactures françaises, présente, en *moyenne, la composition suivante* : silex, 48; alumine, 37; potasse, 2,50; eau, 12,50.—A Sèvres, on fait usage de trois espèces de pâtes : la *pâte de service ordinaire*, la *pâte chinoise* et la *pâte de sculpture*.—La *pâte de service ordinaire* est celle employée pour la vaisselle et les pièces qui s'y rapportent. Quand on veut obtenir des produits très-solides, mais peu translucides, on emploie : kaolin lavé, 64 p.; sable feldspathique, 10; craie de Bougival, 6; sable d'Aumont, 20. Si l'on vise *surtout* à la translucidité, on prend : kaolin caillouteux, 80 p., et feldspath pur, 20. — La *pâte chinoise* sert pour les grandes pièces; elle est ainsi composée : kaolin caillouteux, 43 à 44 p.; argile plastique de Dreux, 21 à 25; feldspath, 16 à 17; sable quartzeux d'Aumont, 16 à 19; craie, 4 à 5. — La *pâte de sculpture* est spécialement destinée à l'exécution des produits, tels que statues et statuettes, qui doivent rester en *biscuit*, c.-à-d. sans glaçure. Les matières qui entrent dans sa composition sont : kaolin lavé, 62 p.; sable d'Aumont, 17; feldspath quartzeux, 17; craie de Bougival, 4. — La couverte de Sèvres se fait exclusivement avec le *Pétunzé*, la *Pegmatite* des minéralogistes : elle s'applique par immersion. Il faut qu'elle soit en rapport de dilatation avec le biscuit, sans quoi elle se *fendillerait*, *craquellerait*, *tressaillerait* ou *truiterait*, comme on dit habituellement. Ce fendillement est un défaut; cependant, lorsqu'il doit au hasard une sorte de régularité qui couvre les pièces d'un réseau de fissures également espacées, il devient une curiosité, et c'est à ce titre que les *porcelaines truitées* de la Chine doivent le prix élevé qu'en donnent certains amateurs. — Le façonnage et la décoration de la porc. dure exigent le concours de tous les procédés usités dans la cér., moulage, tournage, estampage, etc.; mais c'est de la peinture que cette poterie tire généralement sa plus brillante ornementation. Sèvres, sous ce rapport, n'a pas de rivale.

La porc. dure est blanche ou colorée. La première présente une pâte d'un blanc de lait parfait et une couverte à surface glacée, unie, sans ondulations, ni points enfoncés. Il faut, en outre, que les pièces n'offrent ni les formes émoussées, ni l'épaisseur des faïences. — La coloration de la porc. peut exister dans *la pâte ou dans la glaçure. La pâte admet* peu de nuances, on la colore en bleu pâle par le cobalt, en verdâtre par le nickel et le cobalt, et en brun par le manganèse. On n'emploie pas d'autres oxydes métalliques, parce qu'ils la rendraient trop fusible et altéreraient sa nature. La coloration que l'on peut communiquer à la couverte est infiniment plus riche. Les couleurs employées pour la décoration et la peinture de la porc. consistent en oxydes métalliques mêlés à des *substances vitreuses incolores* et plus ou moins fusibles, qu'on appelle *fondants*. On réduit d'abord les matières colorantes en poudre impalpable, puis on les délaye avec de l'essence de térébenthine ou de lavande, et on les applique au pinceau, absolument comme dans la peinture ordinaire. Le travail du peintre terminé, on soumet la porc. peinte à une température assez forte pour la vitrifier. Sauf le rose, tiré de l'or, elles ont, avant la cuisson, contrairement à l'opinion vulgaire, la teinte qu'elles doivent conserver. Elles sont, il est vrai, extrêmement ternes, mais par l'action d'un feu bien conduit, elles acquièrent un éclat magnifique. — Ces couleurs doivent satisfaire aux conditions que voici : 1° être fusibles à une température qui ne soit pas assez élevée pour altérer la nature de la substance, et, par suite, altérer la nuance que l'on veut obtenir; 2° adhérer fortement à la poterie après la cuisson, pour que le frottement ne les enlève pas; 3° être inattaquables par les agents atmosphériques, et par les liquides que les pièces sont destinées à contenir; 4° conserver un aspect vitreux après la cuisson; 5° présenter une dilatabilité à peu près égale à celle de la pâte et de la glaçure. — Les couleurs à porc. se divisent en deux catégories : les *couleurs de grand feu*, qui supportent sans s'altérer la haute température à laquelle on cuit ce genre de poterie, et les *couleurs de moufle*, qui ne supporteraient pas cette température sans être plus ou moins altérées. Ces dernières tirent leur nom de ce qu'on les vitrifie, à des températures beaucoup moins élevées, dans de petits fourneaux d'une forme particulière dits *fourneaux à moufle*. — Les *couleurs de grand feu* sont peu nombreuses. Les beaux bleus sont donnés par l'oxyde de cobalt, les verts par le sesquioxyde de chrome, les jaunes par l'oxyde de titane, et les noirs par l'oxydule d'uranium; enfin on obtient les bruns avec les sesquioxydes de fer et de manganèse. Toutes ces couleurs peuvent être mêlées à la couverte ou appliquées sous cette dernière, comme aussi être cuites immédiatement au grand feu du four à porcelaine. — Les *couleurs de moufle* sont beaucoup plus variées. Les bleus s'obtiennent avec l'oxyde de cobalt; les jaunes, avec le chromate de plomb, l'oxyde d'uranium, le sesquioxyde de fer, l'antimoniate de potasse; les verts avec le protoxyde de cuivre et le sesquioxyde de chrome; les violets et les roses, avec le pourpre de Cassius; les rouges, avec le sesquioxyde de fer; les noirs avec l'oxydule d'uranium, ou avec des mélanges d'oxyde de cobalt et de manganèse; les gris enfin, avec le platine.

La cuisson de la porc. dure s'opère à une température fort élevée qui va jusqu'à 140° du pyromètre de Wedgwood. Elle a lieu en deux reprises. — L'une des plus précieuses qualités de cette poterie est la faculté qu'elle possède de résister à de brusques changements de température compris entre 0° et 100°, et même au delà, si l'on prend certaines précautions. Grâce à cette propriété, elle peut être employée longtemps aux usages domestiques et aux travaux du laboratoire.

2° *Porcelaine tendre.* — Cette porc. a, comme la précédente, une pâte fine et translucide, mais qui fond à une température moins élevée. De plus, sa glaçure, au lieu d'être terreuse, est un vernis très-tendre, qui contient toujours de l'oxyde de plomb. On distingue deux sortes de porc., la *naturelle* et l'*artificielle*. — La *porc. tendre naturelle* est aussi appelée *porc. anglaise*, parce qu'elle a été fabriquée pour la première fois à Chelsea, en 1740 : c'est l'*iron-stone china* et le *porcelain* de nos voisins. Elle a été introduite en France par Johnston, fabricant à Bordeaux, et Lebœuf et Millet, fabricants à Creil. La pâte de cette poterie a une certaine analogie avec celle de la faïence fine; c'est un mélange, dans des proportions qui varient selon les fabriques, de kaolin argileux, de kaolin caillouteux, d'os donnant du phosphate de chaux, d'argile plastique, de silex pyromaque calciné et de sable quartzeux. La glaçure renferme du borax, du minium, du carbonate de soude et du *flint-glass* ou verre cristallin plombifère. Cette poterie ne va pas au feu. Mais, ainsi que la porc. tendre artificielle, elle est susceptible d'une riche ornementation. — La *porc. tendre artificielle* se nomme également *porc. vitreuse*, *porc. française* et *porc. frittée* : c'est la poterie si connue sous le nom d'*Ancien Sèvres*. Elle a été exclusivement fabriquée pendant 66 ans (1740-1806) à notre célèbre manufacture. Elle ne se fait aujourd'hui que dans trois localités : à Tournay, en Belgique; à Arras et à Saint-Amand-les-Eaux, en France. La pâte de cette espèce de porc. peut varier à l'infini. A Sèvres, elle se composait ainsi : nitre fondu, 22 p. 0/0; sel marin gris, 7, 2; soude d'Alicante, 3, 6; *gypse de Montmartre, 3, 6; alun, 3, 6, et sable de Fontaine*bleau, 60. On broyait finement ces matières, on les faisait *fritter*, c.-à-d. on leur faisait éprouver un commencement de vitrification, puis on les soumettait à un deuxième broyage. On mélangeait alors 75 parties de cette fritte avec 17 p. de craie blanche et 8 de calcaire marneux d'Argenteuil, et on ajoutait du savon noir ou de la gomme pour donner du liant à la pâte. Le vernis était ainsi composé : litharge, 38 p.; sable de Fontainebleau calciné, 27; silex calciné, 11; carbonate de potasse, 15, et carbonate de soude, 9. La porc. artificielle, telle qu'on la fabrique dans les localités ci-dessus nommées, est généralement peu translucide et d'un blanc jaunâtre; en outre elle ne va pas au feu; mais elle est extrêmement solide, et cette qualité la fait préférer, dans les établissements publics, aux poteries plus belles, mais plus fragiles. — Cons. BRONGNIART, *Traité des arts céramiques*, 1844, 2 vol. in-8.

* **CÉRASINE.** s. f. T. Chim. Voy. GOMME.

CÉRASTE. s. m. T. Erpét. Voy. VIPÈRE.

CÉRAT. s. m. (lat. *cera*, cire). T. Pharm.

Enc. — On nomme ainsi un médicament externe plus ou moins liquide, qui a pour base l'huile et la cire. Il se distingue des onguents en ce qu'il ne renferme pas de matières résineuses, et des pommades, en ce qu'il ne contient point de graisses. On l'emploie pour dessécher les plaies peu importantes, adoucir la peau, prévenir les gerçures, etc.; mais, pour qu'il puisse produire tous ses effets, il faut qu'il soit de fabrication toute récente. Le c. dont on se sert le plus habituellement est appelé *C. simple*, *C. blanc*, *C. de Galien*. On le prépare en faisant fondre 4 parties de cire blanche dans 16 p. d'huile d'amandes douces, et en introduisant goutte à goutte dans le mélange tiède ou refroidi 12 part. d'eau pure ou d'eau de rose distillée. Quand on colore le c. de Galien avec de l'orcanette et qu'on l'aromatise avec une huile essentielle ou de l'essence de roses, on obtient le *C. à la rose* ou la *Pommade pour les lèvres*. Les cérats dits *composés* ne sont autre chose que du *c. ordinaire auquel on a* ajouté quelque substance tonique, astringente, narcotique, etc. Ainsi, on fait des cérats au quinquina, opiacés, soufrés, iodurés, etc., selon les résultats que l'on veut obtenir. Ces cérats sont très-nombreux; nous nous contenterons de nommer : le *C. de Saturne* ou *de Goulard*, appelé aussi *C. saturné* ou *saturnin*, au sous-acétate de plomb liquide; le *C. de Réchoux*, au carbonate d'ammoniaque; le *C. de Hufeland*, à l'oxyde de zinc, et les cérats *mercuriels* de Falck, Gilbert et Zeller.

* **CÉRATINE.** s. f. T. Ent. Voy. APIAIRES.

* **CÉRATOPHYLLÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux *exogènes, diclines, aquatiques*, à carpelle supère et unique, à radicule infère, à embryon dépourvu d'albumen et à plumule polyphylle. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées, croissant sous l'eau; feuilles dichotomes, cellulaires, verticillées. Fleurs monoïques. Calice infère, à plusieurs divisions. Fleurs mâles : 12 à 20 étamines; filets absents; anthères biloculaires. Fleurs femelles : *ovaire supère, uniloculaire*; ovule solitaire, pendant, orthotrope; style avec stigmate filiforme, oblique. Nucule monosperme, indéhiscente, terminée par le stigmate durci. Graine pendante, solitaire; point d'albumen; embryon avec deux cotylédons; plumule polyphylle; radicule infère. [Fig. 1. *Ceratophyllum submersum;* 2. Fleur mâle; 3. Fleur femelle; 4. Coupe verticale de l'ovaire, dont on a retranché le style; 5. Fruit; 6. Embryon.]

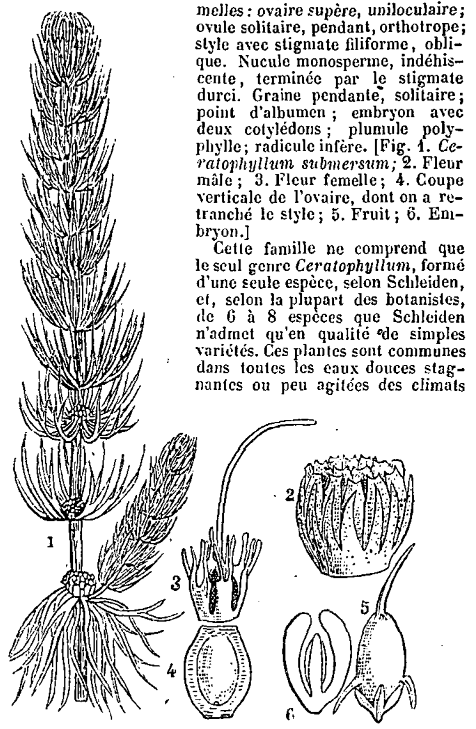

Cette famille ne comprend que le seul genre *Ceratophyllum*, formé d'une seule espèce, selon Schleiden, et, selon la plupart des botanistes, de 6 à 8 espèces que Schleiden n'admet qu'en qualité de simples variétés. Ces plantes sont communes dans toutes les eaux douces stagnantes ou peu agitées des climats tempérés d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. On les rencontre aussi dans la Barbarie, le Sénégal et l'Inde. Le *C. demersum* et le *C. submersum* abondent dans les fossés pleins d'eau, aux environs de Paris. Ces végétaux sont sans usages.

* **CÉRATOPTÈRE.** s. m. T. Ichth. Voy. SÉLACIENS.

* **CÉRAUNITE.** s. f. (gr. κεραυνὸς, foudre). T. Minér. Nom donné par les anciens à Des pierres de diverses natures et de différentes formes, parce qu'on les croyait tombées avec la foudre. Il s'applique principalement au Jade néphrétique.

CERBÈRE. s. m. (gr. κρέας, chair; βορὸς, qui dévore). Nom du chien à trois têtes qui, selon la Mythologie gréco-romaine, gardait la porte des Enfers. — Fig. et fam., se dit d'Un portier brutal, d'un gardien sévère, intraitable. || * T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

* **CERCAIRE.** s. m. T. Zool. Voy. INFUSOIRES.

CERCEAU. s. m. (lat. *circus*, cercle). Lame de fer mince, ou de bois flexible, formant un cercle, dont on se sert pour maintenir les douves des tonneaux, des cuves, etc. *Faire des cerceaux. Mettre des cerceaux à une cuve.* || Cercle de bois léger que les enfants font courir devant eux en le poussant avec un petit bâton. *Jouer au c.* || Se dit encore Des bois courbés qui servent à soutenir la toile dont on couvre une voiture, une barque, à former le cintre d'un cabinet de verdure, etc. || Sorte de filet dont on se sert pour prendre des oiseaux. || Se dit, au plur., Des plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie.

CERCELLE. s. f. T. Ornith. Voy. SARCELLE.

* **CERCÉRIS.** s. m. T. Entom. Voy. FOUISSEURS.

* **CERCIS.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

CERCLE. s. m. (lat. *circulus*). Surface plane limitée par une légère courbe que l'on nomme Circonférence, et dont tous les points sont à égale distance d'un même point qu'on nomme Centre. || Signifie aussi Cerceau. *C. de fer. C. à tonneau. Vendre des cercles. Vin en cercles*, Vin en tonneau. || Se dit, en général, de Toute pièce de métal ou d'autre matière, formant un c. qu'on met autour d'un objet quelconque pour le serrer, le lier ou l'orner. *Mettre un c. de fer à une poutre pour l'empêcher d'éclater. Mettre un c. à une colonne. Boîte à c. d'or. C. d'écaille, d'ivoire, etc.* || T. Man. La ligne circulaire décrite par le cheval, ordinairement entre les deux murs. *Se mettre en c. Travailler sur le c.* ‖ Se dit de Toute disposition d'objets qui offre à peu près la figure d'une circonférence de cercle. *Ranger des chaises en c., en demi-c. Ils se rangèrent en c., on fit c. autour de lui.* — En parlant des personnes, on dit quelquefois simplement *Cercle. Élargir le c.* — Autrefois, *Cercle* se disait particulièrement de La réunion des princesses et des duchesses assises circulairement en présence de la reine. *La reine tient le c. aujourd'hui. Cette dame était du c.* ‖ Par ext., Réunion de personnes qui s'assemblent pour converser, pour jouer. *Un c. d'amis. C. littéraire. C. politique. C. agricole. Rompre le c. par une partie de jeu. Il passe ses soirées à tel c. Un c. bien fréquenté.* ‖ Fig., au sens moral, se dit pour Sphère, étendue, limites. *Se renfermer dans le c. de ses attributions. Étendre, élargir le c. de ses idées. Le c. de mes occupations habituelles.* ‖ Fig., se dit en parlant Des choses qui reviennent périodiquement, qui se succèdent continuellement. *Le c. des saisons. La vie n'est pour lui qu'un c. de douleurs.* ‖ T. Log. *C. vicieux*, Raisonnement défectueux qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver, et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé. *Raisonner ainsi, c'est faire un c. vicieux.* ‖ T. Géogr. pol. Se disait autrefois Des divisions de l'empire d'Allemagne. *Les dix cercles de l'Empire. Les cercles du Rhin. Les troupes des cercles.*

Enc. — GÉOM. ÉLÉMENTAIRE. — Lorsqu'une ligne droite a l'une de ses extrémités placée en un point fixe C (Fig. 1), si on la fait tourner autour de ce point comme autour d'un pivot, son autre extrémité décrira une ligne courbe ADBE, etc., dont chaque point sera également distant de C. L'espace plan déterminé par cette courbe a reçu le nom de *Cercle*. Un *Cercle* est donc une portion de plan limité par une courbe dont tous les points sont également éloignés d'un point intérieur. Ce point est le *Centre* du cercle, et la courbe qui le détermine en est la *Circonférence* : ainsi, le cercle est une surface, et la circonférence est une ligne, bien que souvent on désigne ces deux choses sous la dénomination commune de *Cercle*.

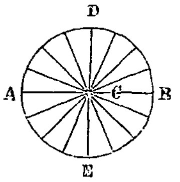

Fig. 1.

Toute droite CD qui joint le centre d'un c. à la circonférence est un *Rayon* (Fig. 2). Toute droite AB qui, passant par le centre C, joint deux points de la circonférence, est un *Diamètre*. En vertu même de la définition du c., tous les rayons d'un même c. sont égaux; tous les diamètres sont égaux aussi, parce qu'ils sont doubles du rayon. Une portion de circonférence, telle que FHG, *se nomme Arc. La droite* FG, qui joint les deux extrémités de l'arc, est une *Corde*. On dit qu'un arc est *sous-tendu* par la corde qui joint ses extrémités, et, réciproquement, que la corde FG *sous-tend* l'arc FHG. Toute corde sous-tend deux arcs dont la somme forme la circonférence. Quand une corde passe par le centre, elle se confond avec un diamètre. Toute portion de c. FHG, comprise entre un arc et sa corde, se nomme *Segment*. Toute portion de c., ECD, comprise entre un arc et deux rayons, est appelée *Secteur*.— Une ligne, telle que AB, dont les extrémités sont à la circonférence (Fig. 3), est dite *inscrite* dans le c. Un angle BAC, qui est formé par deux cordes, et dont le sommet A est à la circonférence, s'appelle *Angle inscrit*. — Un triangle tel que BAC, dont les trois angles ont leur sommet à la circonférence, est un *Triangle inscrit*. En général, on nomme *Figure inscrite*, une figure dont tous les angles ont leurs sommets à la circonférence ; en même temps, on dit que le c. est *circonscrit* à cette figure. Toute corde indéfiniment prolongée, c.-à-d. toute ligne, telle que AB, qui coupe la circonférence en *deux points* (*Fig. 4*), s'appelle *Sécante*. Toute ligne CD, qui n'a qu'un point de commun avec la circonférence, se nomme *Tangente*. De la même manière, deux circonférences sont dites *tangentes l'une à l'autre*, quand elles n'ont qu'un seul point de contact. — Ces définitions posées, nous allons passer à l'étude des propositions relatives au cercle.

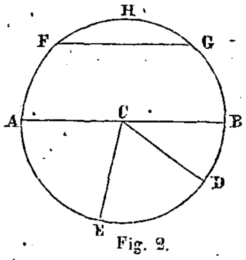

Fig. 2.

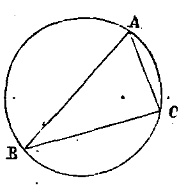

Fig. 3.

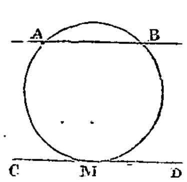

Fig. 4.

I. Rayons et diamètre. = THÉORÈME 1er. *Lorsque deux cercles ont des rayons égaux, ils sont égaux.* En effet, si l'on conçoit le centre de l'un superposé au centre de l'autre, il est évident que la circonférence du premier coïncidera avec la circonférence du second, tous les points de chacune se trouvant, par construction, à égale distance du centre commun.

THÉOR. 2°. *Lorsque deux cercles, ayant des rayons différents, ont un même centre, chaque point de la circonférence de l'un est à la même distance de la circonférence de l'autre, cette distance étant mesurée dans la direction de leur centre commun.* Il est évident que cette distance n'est autre chose que la différence entre les rayons des deux cercles, différence que l'on suppose invariable.

THÉOR. 3°. *Lorsque deux cercles, à rayons inégaux, sont décrits autour du même centre* (Fig. 5), *toute distance entre eux, telle que* AB, *tirée dans une direction telle que si on la prolongeait à l'intérieur du cercle, elle passerait par son centre, est moindre que toute autre distance, que* BD *par ex.* En effet, la ligne brisée BDC est plus grande que la droite BAC. Or, si de ces deux quantités on retranche les lignes égales CD CA, on aura le reste BD plus grand que le reste BA.

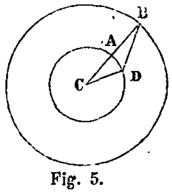

Fig. 5.

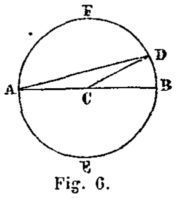

Fig. 6.

THÉOR. 4° *Le diamètre est la plus grande corde du cercle.* Soient la corde quelconque AD et le diamètre AB (Fig. 6). Si, à l'extrémité D de la corde AD, on mène le rayon CD, on aura d'abord AD, ligne droite, $<$ AC $+$ CD, ligne brisée, et par suite AD $<$ AB, puisque CB $=$ CD.

THÉOR. 5°. *Tout diamètre divise le cercle et sa circonférence en deux parties égales.* En effet, si l'on plie le cercle (Fig. 6) suivant le diamètre AB, il faudra bien que la ligne courbe AFB coïncide avec l'autre portion de circonférence AEB, sans quoi il y aurait sur cette circonférence des points inégalement éloignés du centre, ce qui est contre la définition du cercle. — *Corollaire.* Deux arcs égaux pris dans un même cercle sont toujours superposables.

II. Dépendance mutuelle des arcs et des cordes. — THÉOR. 6°. *Dans le même cercle, ou dans des cercles égaux,* 1° *Deux arcs égaux* AMD, ENG *sont sous-tendus par des cordes égales* AD, EG ; 2° *Réciproquement deux cordes égales sous-tendent des arcs égaux.* En effet, 1° puisque les deux cercles (Fig. 7) sont égaux, on peut les superposer de manière que les centres coïncident et que le point E tombe sur le point A. Mais, par hypothèse, l'arc AMD = ENG ; par conséquent le point G tombera sur le point D, et les deux droites AD et EG se confondront. 2° En menant les rayons CD, OG, on obtient deux triangles ACD, EOG qui sont égaux comme ayant leurs trois côtés égaux chacun à chacun, et par conséquent l'angle ACD = EOG. Cela posé, si l'on applique la demi-circonférence ADB sur son égale EGF, de manière que les diamètres coïncident et que le point A tombe en E, la ligne CD prendra la direction OG, et le point D se confondra avec le point G ; donc l'arc AMD est égal à ENG.

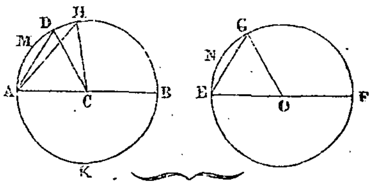

Fig. 7.

THÉOR. 7°. *Dans le même cercle ou dans des cercles égaux,* 1° *Un plus grand arc est sous-tendu par une plus grande corde;* 2° *Réciproquement, une plus grande corde sous-tend un plus grand arc, si toutefois les arcs dont il s'agit sont moindres qu'une demi-circonférence.* 1° Soit (Fig. 7) l'arc AMH plus grand que l'arc ENG ; si, dans l'arc AMH, je prends AMD = ENG, la corde AD sera égale à la corde EG, en vertu de la proposition précédente. Si l'on tire ensuite les rayons CD et CH, on aura l'angle ACH plus grand que l'angle ACD, puisque le point D se trouve entre A et H. D'ailleurs le côté CD du triangle ACD est égal au côté CH du triangle ACH et le côté AC est commun ; donc (V. TRIANGLE) le troisième côté AH est plus grand que le troisième côté AD ; donc aussi AH est plus grand que EG. — 2° La corde AH étant, par hypothèse, plus grande que la corde EG, l'arc AMH sera aussi plus grand que l'arc ENG ; car, si AMH était égal à ENG, la corde AH serait égale à la corde EG (THÉOR. 6), ce qui est contre la supposition ; et si l'arc AMH était plus petit que ENG, la corde AH serait plus petite que EG, ce qui est encore contre la supposition. — *Remarque.* Si, au lieu de considérer des arcs moindres qu'une demi-circonférence, on considérait des arcs plus grands, il est évident que la propriété contraire aurait lieu.

THÉOR. 8°. *Tout rayon tel que* CG (Fig. 8), *perpendiculaire sur une corde* AB, *divise cette corde et l'arc sous-tendu* AGB, *chacun en deux parties égales.* D'abord, les rayons CA, CB, menés aux deux extrémités de la corde AB, sont deux obliques égales ; donc ils s'éloignent également du pied de la perpendiculaire (V. PERPENDICULAIRE), donc déjà AD = DB. En second lieu, puisque AD = DB, CG est une perpendiculaire élevée sur le milieu d'une droite AB, et tout point de cette perpendiculaire, tel que G, par ex., est à égale distance des extrémités de la droite ; donc AG=GB. Mais alors AG et GB sont deux cordes égales, et elles sous-tendent des arcs égaux ; donc le point G est le milieu de l'arc AGB ; donc, enfin, le rayon perpendiculaire à une corde divise l'arc sous-tendu *en deux parties égales.* — *Remarque.* Le centre, le milieu de la corde et le milieu de l'arc sont situés sur une même droite perpendiculaire à la corde ; par conséquent : 1° toute droite menée par deux des trois points mentionnés passera nécessairement par l'autre, puisque deux points suffisent pour déterminer la position d'une droite ; 2° la perpendiculaire élevée sur le milieu de la corde passera d'un côté par le centre, et de l'autre par le milieu de l'arc sous-tendu.

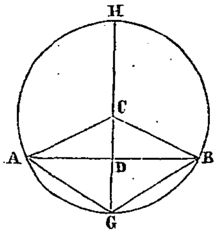

Fig. 8.

THÉOR. 9°. *Par trois points* A,B,C, *non en ligne droite, on peut toujours faire passer une circonférence, mais on n'en peut faire passer qu'une* (Fig. 9). On joint d'abord AB et BC ; puis par les points D, F, milieux de ces droites, on élève les perpendiculaires DE, FG. Ces perpendiculaires se rencontreront, si elles ne sont point parallèles : or elles ne peuvent être parallèles, car, dans ce cas, la direction de la droite BA, perpendiculaire sur DE, par construction, serait aussi perpendiculaire sur FG, et l'on aurait ainsi deux perpendiculaires BF et BK abaissées d'un même point B sur la ligne FG, ce qui est impossible (V. PARALLÈLE et PERPENDICULAIRE) ; donc les perpendiculaires DE, FG se couperont toujours en un point O. Cela posé, le point O, comme appartenant à la perpendiculaire DE, est à égale distance des deux points A et B. Par une raison semblable, le même point O est à égale distance des deux points B, C ; par conséquent les trois distances OA, OB, OC sont égales ; donc la circonférence décrite du point O avec un rayon égal à OB passera *par les trois points donnés* A, B, C. — Il est évident qu'aucune autre circonférence ne peut passer par ces trois points; car s'il pouvait en passer une seconde, son centre devrait se trouver à la fois sur les perpendiculaires DE, FG, et serait situé à leur intersection ; les deux circonférences se confondraient donc puisqu'elles auraient à la fois même centre et même rayon. — *Corollaire.* Deux circonférences ne peuvent avoir plus de deux points communs sans se confondre.

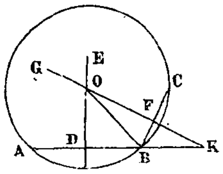

Fig. 9.

THÉOR. 10°. *Dans le même cercle ou dans des cercles égaux,* 1° *Deux cordes égales sont également éloignées du centre ;* 2° *De deux cordes inégales, la plus petite est la plus éloignée du centre* (Fig. 10). 1° Soit la corde DE = la corde AB ; on divise ces cordes en deux parties égales par les perpendiculaires CG et CF, et l'on tire les rayons CA, CD. Les deux triangles rectangles DGC, AFC ont l'hypoténuse égale et un côté égal, puisque les rayons AC et AD sont égaux, et que DG, moitié de DE, est égal à AF, moitié de AB ; donc le troisième côté CF est égal au troisième côté CG, c.-à-d. que les deux cordes égales sont également éloignées du centre. 2° Soit la corde AH plus grande que DE, l'arc AKH sera plus grand que l'arc DME : sur l'arc AKH on peut donc prendre la partie ANB = DME. Maintenant, si l'on tire la corde AB et qu'on abaisse CF perpendiculaire sur cette corde, en même temps que CI perpendiculaire sur AH, il est clair que CF est plus grand que CO, et CO plus grand que CI (V. PERPENDICULAIRE) : *donc, à plus forte raison,* CF est-il plus grand que CI. Mais, puisque les cordes AB et DE sont égales par construction, CF = CG, comme on vient de le démontrer ; donc on a CG plus grand que CI, c.-à-d. que, de deux cordes inégales, la plus petite est la plus éloignée du centre.

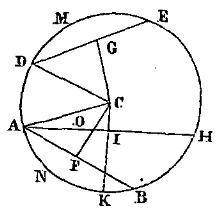

Fig. 10.

III. De la tangente à la circonférence, et des arcs interceptés par les parallèles. — THÉOR. 11°. *La perpendiculaire* BD, *menée à l'extrémité d'un rayon* CA, *est une tangente à la circonférence ; Réciproquement, toute tangente est perpendiculaire à l'extrémité du rayon mené au point de contact.* 1° En effet, si l'on prend un point quelconque E de la ligne BD, autre que le point A, et qu'on le joigne au centre, la ligne CE oblique par rapport à CA sera plus grande que CA ; donc le point E est situé hors de la circonférence. Tous les points de la ligne BD, autres que le point A, sont donc placés hors de la circonférence, et, par conséquent, cette ligne est tangente. 2° Soit BD (Fig. 11) une tangente au point A ; tous les points de cette ligne autres que A, étant situés hors de la circonférence, sont plus éloignés du centre que le point A ; par conséquent, le rayon CA est la ligne la plus courte que l'on puisse mener du point C à la droite BD ; donc il est perpendiculaire sur BD.— *Corollaire.* Par un point quelconque A, pris sur la circonférence, on peut toujours mener une tangente ; mais on n'en peut mener qu'une seule.

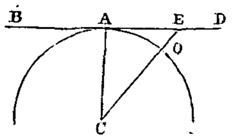

Fig. 11.

Théor. 12°. *Deux parallèles interceptent sur la circonférence des arcs égaux.* Il peut se présenter trois cas : 1° Soient les deux parallèles AB et DE sécantes l'une et l'autre (Fig. 12). Si l'on mène le rayon CH perpendiculaire sur AB, il sera également perpendiculaire sur sa parallèle DE. Le point H sera donc à la fois le milieu de l'arc NHQ et de l'arc MHP ; on aura par conséquent $NH = HQ$, et $MH = HP$: d'où l'on tire $MH - NH = HP - HQ$, c.-à-d. $MN = PQ$. 2° Soient les deux parallèles AB et DE, dont l'une est tangente et l'autre sécante (Fig. 13). Si l'on mène le rayon CH au point de contact de la tangente DE, il sera perpendiculaire à cette tangente, en vertu du théorème précédent ; il sera aussi perpendiculaire sur sa parallèle AB. Mais puisque CH est perpendiculaire sur la corde MP, le point H est le milieu de l'arc MHP, et l'on a $MH = HP$. 3° Soient enfin les parallèles DE et IL, tangentes toutes deux, l'une au point H et l'autre au point K : si l'on mène une sécante AB qui leur soit parallèle, on aura, d'après le second cas, l'arc $MH = HP$ et l'arc $MK = PK$; donc l'arc entier $HMK = HPK$. On voit de plus que chacun de ces arcs est une demi-circonférence.

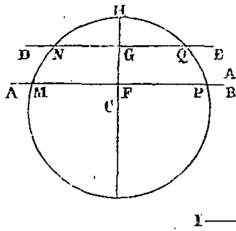

Fig. 12.

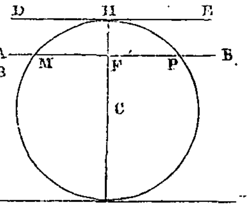

Fig. 13.

IV. Conditions du contact et de l'intersection de deux circonférences. — Deux circonférences peuvent avoir, l'une par rapport à l'autre, cinq positions différentes. Elles peuvent être : 1° extérieures l'une à l'autre sans se toucher ; 2° intérieures sans se toucher ; 3° tangentes extérieurement ; 4° tangentes intérieurement ; 5° sécantes avec deux points de contact.

Théor. 13°. *Lorsque deux circonférences ont un point commun* A *en dehors de la ligne* OC *qui unit leurs centres, elles ont un second point commun* D *situé sur la perpendiculaire* AB *à cette ligne, et à la même distance de* OC *que le premier.* En effet, si l'on prend sur le prolongement de AB (Fig. 14) une longueur $BD = BA$, les droites AO et OD seront égales comme obliques s'écartant également du pied B de OB perpendiculaire sur AD ; donc le cercle décrit du point O comme centre, avec OA pour rayon, passera par le point D. On verrait de même que la circonférence décrite du point O comme centre, avec AC pour rayon, doit passer par le point D. — *Corollaire* 1er. Si deux circonférences se coupent, la ligne qui joint leurs centres est perpendiculaire sur le milieu de la corde commune. — *Corollaire* 2°. Si deux circonférences n'ont qu'un point commun ou sont tangentes, le point de contact est situé sur la ligne des centres ; car, s'il en était autrement, les circonférences auraient un second point commun, et par conséquent elles se couperaient.

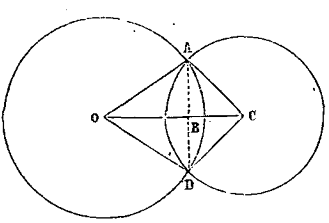

Fig. 14.

Théor. 14°. *Quand deux circonférences sont extérieures, la distance des centres est plus grande que la somme des rdyons.* En effet, la distance des centres (Fig. 15) se compose de $OA + CB + AB$, et l'on a évidemment $OA + CB + AB$ plus grand que $OA + CB$.

Théor. 15°. *Lorsque deux circonférences sont intérieures, la distance des centres est plus petite que la différence des rayons.* En effet, la distance des centres CO (Fig. 16) est égale à $CA - OB - BA$, et par conséquent plus petite que $CA - OB$.

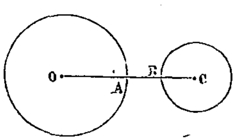

Fig. 15.

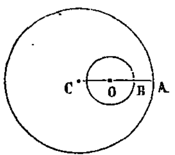

Fig. 16.

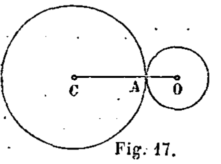

Fig. 17.

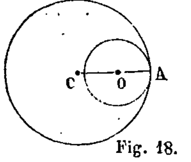

Fig. 18.

Théor. 16°. *Lorsque deux circonférences sont tangentes extérieurement, la distance des centres est égale à la somme des rayons.* En effet, le point de contact A (Fig. 17) étant situé sur la ligne des centres, on a évidemment $CO = CA + AO$.

Théor. 17°. *Lorsque deux circonférences se touchent intérieurement, la distance des centres est égale à la différence des rayons.* En effet, le point de contact A (Fig. 18) étant placé sur le prolongement de la ligne des centres, on a $CO = CA - OA$.

Théor. 18°. *Quand deux circonférences se coupent, la distance des centres est en même temps plus petite que la somme des rayons, et plus grande que leur différence.* En effet, les points d'intersection A et B (Fig. 19) sont placés en dehors de la ligne des centres ; or, en joignant l'un d'eux aux centres O et C, on forme un triangle CAO, dans lequel la ligne droite CO est plus petite que la ligne brisée $CA + AO$. — On a, par la même raison, $CA < CO + OA$, et, en retranchant la même quantité OA de part et d'autre, $CA - OA < CO$, c.-à-d. que la ligne des centres est plus grande que la différence des rayons. — *Remarque.* Les réciproques des cinq derniers théorèmes sont vraies, et se démontrent toutes de la même manière, c'est-à-d. par l'absurde ; ainsi, par ex. : *Lorsque la distance des centres est plus petite que la somme des rayons, et plus grande que leur différence, les circonférences se coupent.* En effet, si elles étaient extérieures, la distance des centres serait plus grande que la somme des rayons ; si elles étaient intérieures, la distance des centres serait plus petite que la différence des rayons ; enfin, si elles étaient tangentes extérieurement ou intérieurement, la distance des centres serait égale à la somme ou à la différence des rayons. Chacun de ces cas étant contre l'hypothèse, il en résulte que les circonférences données sont sécantes.

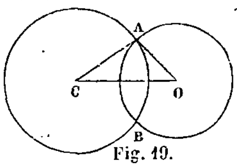

Fig. 19.

V. Mesure des angles. — En général, mesurer une grandeur, c'est trouver le rapport de cette grandeur à une quantité de même espèce. D'après ce principe, il conviendrait de rapporter tous les angles à un angle donné, à l'angle droit, par ex. Dès lors un angle aigu serait exprimé par un nombre compris entre 0 et 1, et un angle obtus par un nombre compris entre 1 et 2. Mais cette manière d'exprimer les angles serait peu commode dans la pratique. Or, ainsi que nous l'allons voir, le rapport de deux angles au centre étant toujours le même que celui des arcs compris entre leurs côtés, on a trouvé beaucoup plus simple de mesurer les angles par des arcs de cercle, à cause de la facilité de faire des arcs égaux à des arcs donnés, et pour beaucoup d'autres raisons.

Théor. 19°. *Dans un même cercle ou dans des cercles égaux, deux angles égaux* ACB *et* DCE *dont le sommet est au centre, interceptent sur la circonférence des arcs égaux.* En effet, si l'on fait coïncider le centre des deux cercles (Fig. 20), les deux angles donnés pourront être placés l'un sur l'autre. Or, comme par hypothèse leurs côtés sont égaux, le point A tombera en D, et le point B en E, et, par conséquent, l'arc AB coïncidera avec l'arc DE. — *La réciproque est vraie*, car, soient $AB = DE$ (Fig. 20) ; si l'angle ACB n'est pas égal à DCE, l'un d'eux, ACB par ex., sera le plus grand. Si l'on prend alors, dans ACB, $ACI = DCE$, on aura, par ce qui vient d'être démontré, $AI = DE$. Mais, par hypothèse, $AB = DE$; on aurait, par conséquent, $AI = AB$, ou la partie égale au tout, ce qui est absurde ; donc les deux angles ACB et DCE sont égaux.

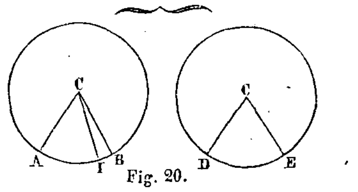

Fig. 20.

Théor. 20°. *Dans un même cercle ou dans des cercles égaux, le rapport de deux angles au centre est le même que celui des arcs interceptés entre leurs côtés.* Soient AB et DE (Fig. 21), deux arcs inégaux. Si ces deux arcs ont une commune mesure, et qu'elle soit contenue, par ex., 7 fois dans AB et 4 fois dans DE, on aura, pour l'expression du rapport entre ces deux arcs, $\frac{AB}{DE} = \frac{7}{4}$. Maintenant, les arcs AB et DE étant divisés, l'un en 7, et l'autre en 4 parties égales entre elles, si l'on joint les points de division aux centres des circonférences, on voit : 1° que les angles au centre seront tous égaux entre eux, comme comprenant entre leurs côtés des arcs égaux ; 2° que l'angle ACB renfermera 7 de ces angles, tandis que l'angle DCE en contiendra 4. On aura, par conséquent, $\frac{ACB}{DCE} = \frac{7}{4}$, d'où l'on tire, en comparant cette expression avec celle précédemment obtenue, $\frac{ACB}{DCE} = \frac{AB}{DE}$. — Cette démonstration, étant indépendante de la grandeur de la plus grande commune mesure entre les deu arcs ACB, DCE, ne cesserait pas d'être vraie, quand bien mêmx cette commune mesure serait plus petite que toute quantité appréciable, c.-à-d. si les angles étaient incommensurables entre eux. — *Remarque* 1re. En vertu du théorème précédent, on pourra donc toujours, au lieu de chercher directement le rapport d'un angle à l'angle droit, comparer l'arc compris entre ses côtés à l'arc compris entre les côtés d'un angle droit, c.-à-d. *au quart de la circonférence. C'est ce qu'on exprime d'une manière* abrégée, en disant qu'un angle au centre a pour mesure l'arc compris entre ses côtés. — *Remarque* 2°. Pour faciliter cette comparaison, et exprimer plus simplement en nombres les arcs d'abord, et par suite les angles, on divise la circonférence en 360 parties égales, appelées *degrés* ou *grades*, le degré en 60 *minutes*, la minute en 60 *secondes*, etc. On partage aussi la circonférence en 400 degrés, se divisant chacun en 100 minutes, qui se subdivisent elles-mêmes en 100 secondes ; mais ce mode de division, qu'on appelle *Division centésimale* du cercle, parce que le *quadrant* ou quart de cercle, pris comme unité, se trouve alors subdivisé en 100 parties, est fort peu usité. On lui préfère, dans la pratique, la division ordinaire dite *sexagésimale*, parce que chacun de ses degrés est partagé en 60 parties. Celle-ci présente, en effet, sur celle-là, le grand avantage d'avoir beaucoup de diviseurs. — *Remarque* 3°. Il est facile d'appliquer littéralement aux secteurs la démonstration du théorème précédent. On prouve ainsi que, dans un même cercle ou dans des cercles égaux, deux secteurs sont entre eux comme les arcs interceptés entre leurs côtés. — *Remarque* 4°. Dans le dessin géométrique, on emploie, soit pour mesurer les angles, soit pour tracer sur le papier des angles d'une grandeur voulue, un instrument appelé *Rapporteur*. Cet instrument (Fig. 22) consiste en un demi-cercle de cuivre ABD, dont la circonférence est divisée en 180 degrés et fractions de degré. Les extrémités du demi-cercle sont unies par une lame de cuivre AD, dont les *côtés sont parfaitement droits et parallèles. Le côté interne de* cette lame étant le diamètre du demi-cercle, le métal présente des crans *mCp*, qui correspondent aux extrémités du diamètre et au centre de l'arc semi-circulaire. On fait aussi des rapporteurs en corne transparente ; ces derniers n'ont pas besoin d'entailles : ils sont simplement percés à leur centre C d'un très-petit trou. — Supposons maintenant qu'au point F de la droite XY, on veuille tirer une autre droite faisant avec la première un angle de 55 degrés. On pose le centre C du rapporteur au point F, et l'on ajuste le rapporteur de telle sorte, que son diamètre AD coïncide avec la droite XY. On marque sur le papier le point qui correspond au 55e degré, on enlève le rapporteur, et l'on tire, au moyen d'une règle, la ligne EBCF qui fait, avec la ligne XY, l'angle voulu. — Veut-on savoir, au contraire, combien l'angle XFE vaut de degrés ? On place le centre C du rapporteur au point F, de telle sorte qu'il y ait coïncidence entre son diamètre AD et la ligne XY, et on lit sur le limbe du rapporteur le chiffre qui correspond à la ligne FE.

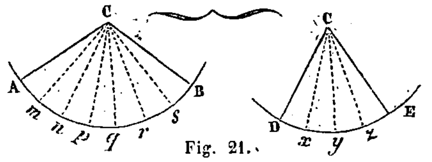

Fig. 21.

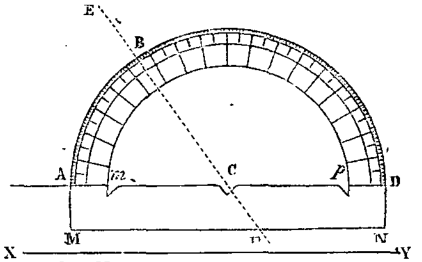

Fig. 22.

Théor. 21°. *L'angle inscrit* CAB *a pour mesure la moitié de l'arc* CB *compris entre ses côtés.* Il peut se présenter trois cas : 1° Soit l'angle inscrit CAB dont un des côtés est un diamètre (Fig. 23). Si l'on mène un second diamètre DE, parallèle à la corde CA, l'angle au centre DOB sera égal à son correspondant CAB (v. Parallèle), et il aura pour mesure l'arc DB, qui n'est autre chose que la moitié de l'arc CB, puisque $DB = AE = CD$. Donc l'angle CAB a pour mesure la moitié de l'arc CB. — 2° Soit l'angle CAB, comprenant entre ses côtés le centre du cercle (Fig. 24). Si l'on mène le diamètre AK, l'angle CAK a pour mesure la moitié de l'arc CK, et l'angle KAB la moitié de l'arc KB ; *par conséquent l'angle* CAB, *somme des* deux angles CAK, KAB, aura pour mesure la moitié de l'arc CKB. — 3° Soit enfin l'angle CAB (Fig. 25), entre les côtés duquel le centre n'est pas compris. Si l'on mène le diamètre AK, l'angle CAK a pour mesure la moitié de l'arc CK, et l'angle BAK la moitié de l'arc BK ; donc l'angle CAB, différence de CAK et de BAK, aura pour mesure la moitié de l'arc CK, moins la *moitié de l'arc* BK, c.-à-d. la moitié de l'arc CB. Donc, en général, tout angle inscrit a pour mesure la moitié de l'arc compris entre ses côtés. — *Corollaire* 1er. Tous les angles BAC, BDC, etc., inscrits dans le même segment (Fig. 26) sont égaux entre eux, car ils ont pour mesure la moitié du même arc BOC. — *Corollaire* 2°. Lorsque le segment donné est un demi-cercle, les angles inscrits sont droits, puisqu'ils ont pour mesure la moitié d'une demi-circonférence = le quart d'une circonférence. Ils sont aigus ou obtus, suivant que le segment dans lequel ils sont inscrits est plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle.

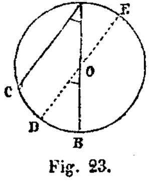

Fig. 23.

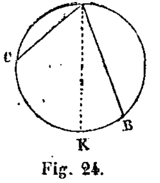

Fig. 24.

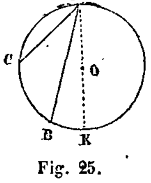

Fig. 25.

Théor. 22e. *L'angle* BAC, *formé par une tangente et une corde, a pour mesure la moitié de l'arc* AMDC *compris entre ses côtés* (Fig. 27). En effet, si, par le point de contact A, on mène le diamètre AD, l'angle donné se trouve partagé en deux angles BAD et DAC ; or, de ces deux angles, le premier, qui est droit, a pour mesure un quart de circonférence, c.-à-d. la moitié de la demi-circonférence AMD, et l'autre, qui est inscrit, a pour mesure la moitié de l'arc DC ; donc l'angle total BAC a pour mesure la moitié de AMD, plus la moitié de DC, c.-à-d. la moitié de AMDC. — On démontrerait, d'une manière analogue, que l'angle CAE a pour mesure la moitié de l'arc AC.

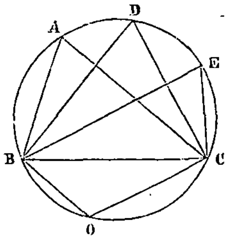

Fig. 26.

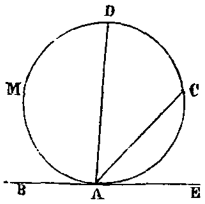

Fig. 27.

Théor. 23e. *Tout angle* BAC (Fig. 28), *qui a son sommet dans l'intérieur d'une circonférence, a pour mesure la moitié de la somme des deux arcs* BC *et* FE *compris entre ses côtés et les prolongements de ces côtés.* En effet, l'angle BAC extérieur au triangle AEC (V. Triangle) est égal à la somme des angles AEC,ACE qui, comme angles inscrits, ont respectivement pour mesure la moitié des arcs BC et FE.

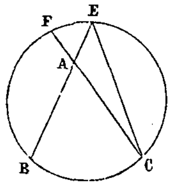

Fig. 28.

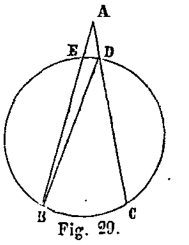

Fig. 29.

Théor. 24e. *Tout angle* BAC (Fig. 29) *qui a son sommet hors de la circonférence, a pour mesure la moitié de l'arc concave* BC, *moins la moitié de l'arc convexe* DE. En effet, l'angle inscrit BDC étant égal, comme intérieur, à la somme des deux angles A et B, comme extérieurs à lui, on peut dire que l'angle A est égal à la différence des angles BDC et B, qui ont pour mesure, l'un la moitié de BC, l'autre la moitié de DE.—La proposition ne cesse pas d'être vraie, lorsque l'un des côtés de l'angle ou bien tous les deux sont tangents à la circonférence, et la démonstration reste la même. — Corollaire. *L'arc de cercle* BAC (Fig. 26) *est le lieu géométrique des sommets des angles égaux à* CDB, *et dont les côtés passent par les points* C *et* B. En effet, tous les angles inscrits dans le segment CAB sont égaux à l'angle CDB ; et il résulte des deux théorèmes précédents que tout angle dont les côtés passeraient par les points C et B, et dont le sommet se trouverait en deçà ou au delà de l'arc CAB, serait différent de l'angle CDB. — Les théorèmes qui précèdent permettent de résoudre un grand nombre de problèmes, dont voici les plus usuels.

Problème 1er. *Au point* A *de la ligne* AB (Fig. 30) *faire un angle égal à l'angle donné* K. Du sommet K comme centre, avec une ouverture de compas ou un rayon quelconque, on décrit un arc de cercle IL, terminé aux deux côtés de l'angle ; du point A avec le même rayon, on décrit ensuite l'arc indéfini BO ; enfin, avec un rayon égal à la corde LI, on décrit du point B comme centre un arc qui coupe en D l'arc indéfini BO, et l'on tire AD. Il est certain que l'angle DAB sera égal à l'angle donné K, car les deux arcs BD, LI ont des rayons égaux et des cordes égales ; donc ils sont égaux, et par conséquent l'angle BAD = IKL.

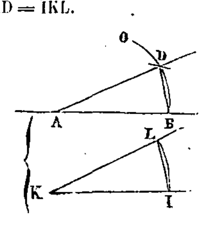

Fig. 30.

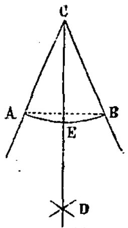

Fig. 31.

Probl. 2e. *Partager un arc ou un angle donné en deux parties égales.* 1° Pour diviser l'arc AB (Fig. 31) en deux parties égales, on décrit des extrémités A et B comme centres, et avec un même rayon, deux arcs qui se coupent en D ; puis par le point D et le centre C, supposé connu, on tire CD qui coupera l'arc AB en deux parties égales au point E. En effet, par hypothèse et par construction, les deux points C et D se trouvent chacun à égale distance des extrémités A et B de la corde AB ; donc la ligne CD est perpendiculaire sur le milieu de cette corde ; et, par conséquent, elle partage, au point E, l'arc AB en 2 parties égales. — 2° Soit à diviser l'angle ACB en 2 parties égales. Du sommet C comme centre, avec un rayon quelconque, on décrit un arc AB qui rencontre les côtés de l'angle ; puis on opère comme il vient d'être dit. Il est évident alors que la ligne CD divisera l'angle ACB en deux parties égales. — *Remarque.* En appliquant la même construction à la moitié, puis au quart, puis au huitième, et ainsi de suite, d'un arc ou d'un angle, on divisera cet arc ou cet angle en 4, 8, 16, etc., parties égales.

Probl. 3e. *Trouver le centre d'un cercle ou d'un arc donné.* (Fig. 32). Que l'on prenne arbitrairement sur la circonférence du cercle ou sur l'arc donné trois points A,B,C ; que l'on joigne ensuite AB et BC, il est certain d'abord que par les trois points donnés A,B,C, il ne peut passer qu'une seule circonférence. On sait de plus que le centre de cette circonférence doit se trouver au point de jonction O des perpendiculaires DE,FG élevées sur les milieux des lignes AB et BC. — *Remarque.* On emploie la même construction pour faire passer une circonférence par trois points donnés non en ligne droite, et aussi pour décrire une circonférence dans laquelle un triangle donné soit inscrit.

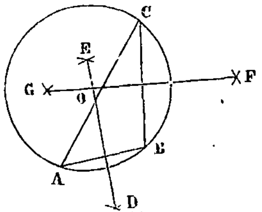

Fig. 32.

Probl. 4e. *Inscrire un cercle dans un triangle donné* ABC (Fig. 33). Si des angles A et B, l'on mène les bissectrices AO et BO, ces droites se couperont en un point O, puisqu'elles ne sont point parallèles. De plus, si, de ce point O, on abaisse les perpendiculaires OD, OF, OE sur les côtés du triangle, ces perpendiculaires seront égales, car les deux triangles BOD, BOE, rectangles en D et en E, ont l'hypoténuse commune et un angle égal ; donc ils sont égaux (V. Triangle), et par conséquent le côté DO égale le côté EO. Par la même raison, DO égale OF. Donc la circonférence décrite du point O comme centre, avec un rayon OD, sera tangente aux trois côtés du triangle.

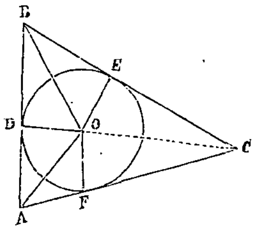

Fig. 33.

Probl. 5e. *Par un point donné, mener une tangente à un cercle donné.* Il peut se présenter deux cas : ou bien le point donné A se trouve sur la circonférence, ou bien il est en dehors de cette circonférence. Dans le premier cas (Fig. 34), il suffit de tirer le rayon CA et de mener AD perpendiculaire à CA ; AD sera la tangente demandée. — Dans le second cas (Fig. 35), on joint A au centre C du cercle donné, et sur CA comme diamètre, on décrit une circonférence qui coupera la circonférence donnée en deux points B et D ; or, les droites AB,AD sont l'une et l'autre tangentes au cercle donné, car si l'on mène CB et CD, chacun des angles CBA, CDA, inscrit dans une demi-circonférence, est droit ; donc les deux lignes AB,AD, perpendiculaires à l'extrémité d'un rayon de la circonférence donnée, sont tangentes à cette circonférence. — *Remarque.* Il est évident que, le point A étant hors du cercle, il y aura toujours deux tangentes à la circonférence. De plus, ces deux tangentes seront égales, car les triangles rectangles CBA, CDA ont l'hypoténuse CA commune, et le côté CB = CD ; donc ils sont égaux, et AD = AB.

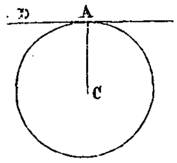

Fig. 34.

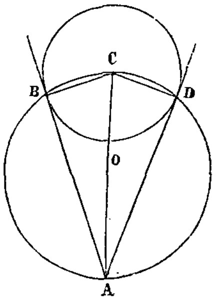

Fig. 35.

Probl. 6e. — *Mener une tangente commune à deux circonférences.* — Soient O et C les centres des deux cercles donnés (Fig. 36). On suppose d'abord le problème résolu, AB étant une tangente commune extérieure aux deux circonférences. Soient OA et CB des rayons menés aux points de contact, et DC parallèle à AB. Les rayons OA et CB étant, par hypothèse, perpendiculaires sur AB, le seront aussi sur sa parallèle DC. En conséquence cette dernière ligne sera tangente à une circonférence décrite du point Q comme centre, avec un rayon OD égal à OA — CB. De ces données se déduit la construction suivante : décrire une circonférence du point O comme centre avec un rayon égal à OA — CB ; mener par le point C une tangente à cette circonférence ; par le point D ainsi déterminé, tirer la ligne ODA ; enfin mener CB parallèle à OA et joindre le point A au point B.—*Remarque.* Comme on peut mener par le point C deux tangentes CD, CD′ au cercle OD, il est évident que la construction précédente fournit une double solution, et que les deux cercles donnés ont deux tangentes extérieures communes AB,A′B′. — On demande maintenant de mener une tangente commune intérieure aux deux circonférences dont les rayons sont OE et CF (Fig. 37). Supposons le problème résolu, et soit EF cette tangente. Si l'on mène les rayons OE,CF aux points de tangence, et la droite CG parallèle à FE, comme la droite FE est perpendiculaire sur les rayons OE et CF, la ligne CG sera perpendiculaire sur les mêmes droites ; elle sera donc tangente à une circonférence décrite du point O comme centre avec un rayon OG égal à OE + EG ou OE + CF. Il suffit donc, pour résoudre le problème, 1° de décrire une circonférence ayant son centre en O, avec un rayon égal à la somme des rayons des deux circonférences données ; 2° de mener par le point C une tangente CG à cette circonférence ; 3° d'achever la construction comme dans le cas précédent. Il est évident que ce problème a aussi deux solutions. — *Remarque générale.* 1° On ne peut mener deux tangentes extérieures à deux cercles qu'autant que l'on a OC plus grand que OA — CB, ou du moins OC = OA — CB, c.-à-d. que les circonférences ne sont pas intérieures l'une à l'autre. 2° On ne peut mener deux tangentes intérieures qu'autant que l'on a OC plus grand que OE + CF ou du moins OC = OE + CF, c.-à-d. lorsque les circonférences sont extérieures ou tangentes extérieurement. 3° Lorsque les deux circonférences données se touchent extérieurement, les deux tangentes communes intérieures se confondent en une seule perpendiculaire sur la ligne qui joint les centres. Lorsqu'elles sont sécantes, il n'y a plus que des tangentes extérieures ; lorsqu'elles sont tangentes intérieurement, il n'y a qu'une seule tangente commune et extérieure ; enfin il n'y a aucune tangente commune possible, soit intérieure, soit extérieure, lorsque les deux circonférences sont intérieures l'une à l'autre.

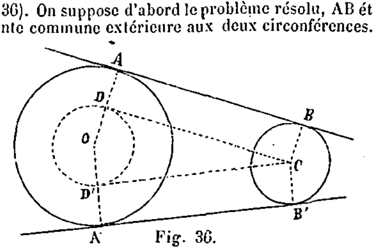

Fig. 36.

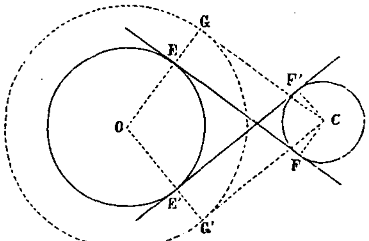

Fig. 37.

Probl. 7e. *Sur une droite donnée* AB (Fig. 38), *décrire un segment capable d'un angle donné* C, *c.-à-d. un segment tel que tous les angles qui y sont inscrits soient égaux à l'angle donné* C. Prolongez AB vers D, faites au point B l'angle DBE = C, tirez BO perpendiculaire à BE, et OG perpendiculaire sur le milieu de AB ; du point de rencontre O comme centre, et avec le rayon OB, *décrivez un cercle*, le segment demandé sera AMB. Car, puisque BF est perpendiculaire à l'extrémité du rayon OB, BF est une tangente, et l'angle ABF a pour mesure la moitié de l'arc AKB ; d'ailleurs l'angle AMB, comme angle inscrit, a aussi pour mesure la moitié du même arc ; donc l'angle AMB = ABF = EBD = C ; donc tous les angles inscrits dans le segment AMB sont égaux. — Si l'angle donné était droit, le segment cherché serait le demi-cercle décrit sur AB comme diamètre.

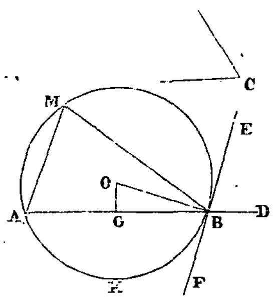

Fig. 38.

Théor. 25e. *Si d'un point* A *pris dans le plan d'un cercle* (Fig. 39), *on mène des sécantes, le produit* AE × AD *des distances de ce point aux deux points d'intersection de chaque sécante avec la circonférence est constant, quelle que soit la direction de la sécante.* Soient ABC et ADE deux sécantes.

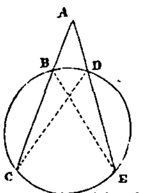

Fig. 39.

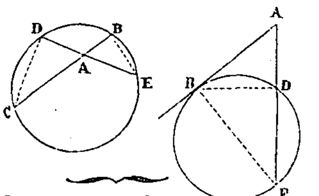

Fig. 40.

En menant les cordes CD et BE, on obtient deux triangles ABE et ADC, qui sont semblables. En effet, ils ont les angles en A égaux, car ces angles sont communs, et l'angle C = E, comme mesurés tous deux par la moitié de l'arc BD. De cette similitude (v. ce mot), on déduit $\frac{AE}{AC} = \frac{AB}{AD}$; d'où AE × AD = AB × AC. — *Remarque* 1re. Le théorème qui précède s'énonce fréquemment sous forme de deux propositions dont chacune se démontre à part sur l'une des deux figures ci-jointes. On dit alors :

1° *Les parties des deux cordes* BC,DE, *qui se coupent dans un cercle, sont réciproquement proportionnelles.* 2° *Si d'un point* A, *pris hors du cercle, on mène les sécantes* AC,AE, *terminées à l'arc concave* CE, *les sécantes entières sont réciproquement proportionnelles à leurs parties extérieures.* — *Rem.* 2°. La relation énoncée dans la formule générale $AE \times AD = AB \times AC$ subsiste encore quand l'une des sécantes, AB, par ex., devient tangente. En effet, l'angle ABD restant égal à l'angle E, les triangles ABD,ABE (Fig. 40) sont semblables; donc on a $\frac{AE}{AB} = \frac{AB}{AD}$; ce qui s'énonce en disant : *Si d'un même point* A, *pris hors du cercle, on mène une tangente* AB, *et une sécante* AE, *la tangente est moyenne proportionnelle entre la sécante entière et sa partie extérieure* AD.

VI. Rapport des circonférences entre elles. — Si l'on conçoit un polygone régulier inscrit dans un cercle (Fig. 41), et si, après avoir pris le milieu de chacun des arcs sous-tendus par les côtés de ce polygone, on joint par des lignes les points de division deux à deux, on obtient un second polygone d'un nombre de côtés double; si l'on continue ainsi indéfiniment la subdivision des arcs en deux parties égales, on forme une série de polygones réguliers, dont le nombre de côtés va toujours en doublant, et par conséquent se rapproche constamment du cercle, de façon à en différer aussi peu qu'on le veut. Le cercle peut donc être considéré comme la limite d'une suite de polygones réguliers dont le nombre de côtés augmente indéfiniment, ce qu'on exprime ainsi : *Le cercle est un polygone régulier d'un nombre infini de côtés infiniment petits.* — En vertu de cette définition, deux cercles peuvent toujours être considérés comme deux polygones réguliers semblables, et par *conséquent, toutes* les propriétés des polygones réguliers semblables sont applicables aux cercles. Or, le rapport des périmètres de deux polygones réguliers semblables (v. POLYGONE) est le même que celui des rayons des cercles circonscrits; donc *le rapport des circonférences de deux cercles est le même que celui de leurs rayons ou de leurs diamètres.* Si l'on considère deux circonférences, dont les rayons soient respectivement OA et O'A', la proposition précédente pourra s'écrire sous la forme :

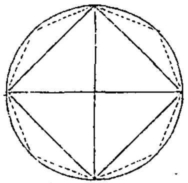

Fig. 41.

$$\frac{\text{circonf. } OA}{\text{circonf. } O'A'} = \frac{OA}{O'A'} = \frac{2OA}{2O'A'}.$$

Cette égalité de rapports donne :

$$\frac{\text{circonf. } OA}{2OA} = \frac{\text{circonf. } O'A'}{2O'A'},$$

c.-à-d. que *le rapport d'une circonférence à son diamètre est un nombre constant.* On le désigne ordinairement par la lettre grecque π; de sorte que R étant le rayon d'un cercle quelconque, on a $\frac{\text{circonf. } R}{2R} = \pi$; d'où circonf. $R = 2\pi R$. Il résulte de cette formule qu'en multipliant le nombre π, supposé connu, par la longueur du diamètre d'un cercle, on obtient la longueur de la circonférence de ce cercle. Réciproquement, si la circonférence d'un cercle est connue, on aura le diamètre en divisant le nombre qui exprime cette circonférence par la valeur de π supposée connue.

Probl. 8°. *Déterminer* π, *c.-à-d. trouver une valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre.* Quand on a inscrit dans un cercle un polygone régulier d'un nombre quelconque de côtés, un carré ou un triangle équilatéral par ex., on peut évaluer le côté et le contour de ce polygone. On peut ensuite calculer le côté et le contour d'un polygone régulier inscrit d'un nombre de côtés double. Par ex., ayant évalué le contour du carré inscrit, on peut évaluer successivement les contours des polygones réguliers inscrits de 8, de 16, de 32, de 64, de 128, etc., côtés. En calculant de la sorte les contours des polygones réguliers inscrits de 3, 6, 12, 24, 48, etc., côtés, jusqu'à 12288 côtés, on trouve que, si l'on a pris le rayon du cercle pour unité de longueur, le polygone régulier inscrit de 12288 côtés sera exprimé par le nombre 6,2831852. — Quand on a évalué par le calcul les contours des polygones réguliers inscrits dans un cercle, on peut aussi évaluer ceux des polygones réguliers circonscrits : on trouve alors que si on circonscrit un polygone régulier de 12288 côtés au cercle, dont le rayon est pris pour unité de longueur, le contour de ce polygone sera représenté par le nombre 6,2831854. Comme le contour du cercle est plus petit que celui de tout polygone circonscrit, et plus grand que celui de tout polygone inscrit, le nombre qui doit le représenter est aussi compris entre les nombres 6,2831852 et 6,2831854; et la quantité dont il diffère du nombre 6,2831853, intermédiaire entre les deux nombres précédents, est moindre que un dix-millionième. Or, puisque la circonférence du cercle dont le rayon est pris pour unité de longueur est exprimée par le nombre 6,2831853, à moins d'un dix-millionième, tandis que le diamètre est représenté par le nombre 2, le rapport de la circonférence au diamètre peut se représenter sous la forme $\frac{\text{circonfér.}}{\text{diamètre}} = \frac{6{,}2831853}{2}$; ou, plus simplement, en divisant par 2 les termes de ce second rapport, $\frac{\text{circonfér.}}{\text{diamètre}} = 3{,}1415926$. Par conséquent, $\pi = 3{,}1415926$, à moins d'un dix-millionième.

Remarque. — La circonférence d'un cercle étant incommensurable avec son diamètre, on peut avoir pour le rapport constant de ces deux lignes autant de valeurs approchées que l'on voudra. Van Ceulen a poussé ce calcul jusqu'à 35 décimales, Sharp à 72, Lagny à 127, Vega à 139, Rutherford de Woolwich (1841) à 208. Voici les quinze premières : 3,141,592,653,589,793. Elles donnent une approximation plus que suffisante, même dans les opérations les plus délicates. Convertie en fraction continue, cette valeur donne pour premières réduites :

$$\frac{3}{1}, \frac{22}{7}, \frac{333}{106}, \frac{355}{113}, \frac{103993}{33102}, \frac{104348}{33215}, \frac{208341}{66317}, \text{etc.}$$

Ces valeurs, à partir de la première, sont alternativement trop petites et trop grandes. La première, en usage dans les opérations grossières, est exacte à moins de $\frac{1}{7}$; la seconde, connue sous le nom de rapport d'Archimède, est exacte à moins de $\frac{1}{7 \times 106}$; la troisième, appelée rapport de Rivard, est exacte à moins de $\frac{1}{106 \times 113}$; la quatrième, $\frac{355}{113}$, si généralement connue sous le nom de rapport de Métius, est exacte à moins de $\frac{1}{113 \times 33102}$. Enfin, l'erreur que comporte la cinquième est moindre que $\frac{1}{33102 \times 33215}$, etc.

VII. Aire du cercle. — On a montré précédemment que le cercle est un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, et qu'il en a, par conséquent, toutes les propriétés; on en déduit les propositions suivantes :

THÉOR. 26°. *La surface du cercle a pour mesure le produit de sa circonférence par la moitié du rayon*, car la surface d'un polygone régulier a pour mesure le produit de son contour par la moitié du rayon du cercle inscrit ou de l'apothème. — *Remarque.* On a vu plus haut que circonf. $R = 2\pi R$; on en conclut : cercle $R = 2\pi R \times \frac{R}{2} = \pi R^2$. — *Corollaire.* Les surfaces des cercles sont entre elles comme les carrés des rayons.

THÉOR. 27°. *L'aire d'un secteur est égale au produit de la longueur de son arc par la moitié du rayon* (Fig. 42). En effet, la surface du secteur ACB est à celle du cercle entier comme la longueur de l'arc qui lui sert de base est à la longueur entière de la circonférence (v. Théor. 20, Remarq. 3°); or, le cercle entier a pour mesure le produit de son contour par la moitié du rayon : donc le secteur a pour mesure le produit de l'arc qui en est la base par la moitié du rayon. — *Corollaire.* Le segment AMB est égal à la différence du secteur ACBM et du triangle ACB.

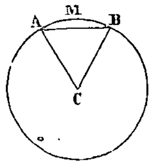

Fig. 42.

VIII. Quadrature du cercle. — Le problème de la quadrature du cercle consiste à trouver le côté d'un carré dont la surface soit absolument égale à celle d'un cercle donné. La solution de ce problème est évidemment impossible. Les prétendues solutions qu'on en donne chaque année viennent de personnes qui ignorent les premiers éléments de la géométrie. Lambert a démontré, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1761, que le rapport de la circonférence au diamètre ne peut être exprimé par un nombre rationnel. Legendre, étendant le même genre de démonstration, fait voir dans ses éléments de géométrie, que le carré de ce rapport n'est pas non plus un nombre rationnel. Enfin, l'Académie des Sciences de Paris, pour se soustraire à la tâche fastidieuse de démontrer sans cesse la nullité des solutions qu'on lui présentait tous les jours, déclara, en 1775, « qu'elle n'examinerait plus aucune solution des problèmes de la duplication du cube, de la trisection de l'angle ou de la quadrature du cercle, ni aucune machine annoncée comme un mouvement perpétuel. »

IX. Applications. — Les démonstrations qui précèdent permettent de résoudre avec facilité un assez grand nombre de problèmes qui se rencontrent fréquemment dans la pratique. Nous en donnerons ici quelques exemples : — 1° *Trouver la circonférence d'une roue dont le diamètre est* 2 *mètres* 34 *centim.?* On multiplie le diamètre 2,34 par π, c'est-à-d. par le rapport de la circonférence au diamètre. En prenant ici la valeur donnée par Métius, nous avons $2{,}34 \times \frac{355}{113} = 7^{m}{,}351$. — 2° *Un bassin circulaire a* $35^{m}{,}66$ *de circonférence, on demande son diamètre.* Ici nous n'avons qu'à diviser le nombre donné par la valeur de π. Nous prenons encore le rapport de Métius et nous écrivons $35{,}66 : \frac{355}{113}$ ou $35{,}66 \times \frac{113}{355}$, et nous trouvons pour le diamètre du bassin $11^{m}{,}350$. — 3° *Les roues de derrière d'une voiture ont* $1^{m}{,}12$ *de diamètre, celles de devant ont* 72 *cent., combien de tours fait chacune de ces roues pour décrire un espace d'un kilom.?* La circonférence des roues de derrière est de 3,518, et celle des roues de devant 2,261. Nous n'avons qu'à diviser un kilom. ou 1000 m. par chacun de ces chiffres, et nous aurons le nombre de tours de chaque roue. On trouve que la roue de derrière fait 284,25 tours, et que celle de devant en fait 442,28. — 4° *La roue d'une machine a* 87 *cent. de diamètre, quelle est, sur sa circonférence, la longueur d'un arc de* 18° 45′? La circonférence de la roue $= 2^{m}{,}733$. Maintenant, si nous désignons par x la longueur de l'arc proposé, nous aurons $360° : 18° 45' :: 2{,}733 : x$, ou bien, en réduisant les degrés en minutes, $21600' : 1125' : 2{,}733 : x$; d'où nous tirons $x = \frac{2{,}733 \times 1125}{21600} = 0^{m}{,}142$. — 5° *Deux lieux situés sous l'équateur sont à une distance de* 4° 30′ *en longitude, on demande la distance de ces deux lieux en mètres?* La circonférence de la terre à l'équateur étant de 40067772 mètres, nous établissons la proportion : $360° : 4° 30' :: 40067772 : x$, ou bien $21600' : 270' :: 40067772 : x$; d'où $x = \frac{40067772 \times 270}{21600} = \frac{10818298440}{21600} = 500{,}847$ m. 10 c. — 6° *Un bassin circulaire a* 12 *m.* 76 *de diamètre, quelle est sa superficie?* Le diamètre étant égal à deux fois le rayon, celui-ci $= 6^{m}{,}38$. On prend le carré du rayon, soit 40,70; on multiplie ce chiffre par π, c.-à-d. en faisant usage du rapport de Métius, par 355/113, et l'on obtient pour la surface du bassin $127^{m}{,}85$. — 7° *Quelle est en kilom. carrés l'aire du cercle qui a pour circonférence l'équateur?* Nous avons vu que la circonférence de l'équateur $= 40067772$ m.: par conséquent son diamètre $= 12{,}753{,}966$, et son rayon est de 6,376,983 m. On prend le carré du rayon, soit 40,665,912,182,289, on le multiplie par la valeur de π, et l'on a 127,755,741 kilom. carrés. — 8° *Avec quel rayon doit-on décrire un cercle pour qu'il ait une superficie de* 12558 *mètres?* De la formule πR^2 qui signifie que pour avoir l'aire d'un cercle, il faut multiplier le rapport du diamètre à la circonférence par le carré du rayon, il résulte que, pour avoir le rayon, l'aire étant donnée, il faut diviser celle-ci par ce rapport. On obtient d'abord le carré du rayon, puis on cherche la racine carrée du chiffre obtenu. *Ainsi donc nous dirons,* $12558 : \frac{355}{113} = 400$; *et racine de* $400 = 20$; donc le rayon demandé $= 20$ mètres. — 9° *Quelle est l'aire d'un secteur dont l'arc renferme* 60 *degrés, le rayon du cercle étant* 6 *mètres?* La circonférence du cercle a pour valeur $6 \text{ m.} \times 2 \times \pi$ ou $12 \text{ m.} \times 3{,}14159$, c.-à-d. 37,699. Si l'on désigne par A la longueur de l'arc de 60°, on aura donc $360° : 60° :: 37{,}699 : A$; d'où l'on tire $A = 6^{m}{,}283$. L'aire demandée a donc pour valeur $\frac{6^{m}{,}283 \times 6^{m}}{2} = 18^{m}{,}849$. — 10° *Un bassin circulaire a une superficie de* 1296 *mètres; on veut construire un second bassin, mais carré, ayant la même superficie : quelle sera la longueur du côté de ce deuxième bassin?* Appelons C ce côté. D'après l'énoncé du problème, C^2 doit être égal à 1296 mètres : on peut donc écrire $C^2 = 1296$, d'où $C = \sqrt{1296}$. Par conséquent, il ne s'agit plus que d'extraire la racine carrée de 1296, laquelle est 36. Ainsi donc, le côté cherché sera de 36 mètres. — Voy. AIRE, POLYGONE, PARALLÈLE, etc.

ASTRON. et GÉODÉSIE. — On donne le nom de *Cercles* ou d'*instruments circulaires* à divers instruments qui servent à mesurer les angles au moyen d'un cercle gradué sur toute sa circonférence. Anciennement, on croyait qu'il suffisait de graduer, c.-à-d. de tracer des divisions sur une portion seulement du limbe du cercle : de là les instruments appelés *Quadrants, Sextants, Octants* autrefois si usités; mais l'expérience a prouvé que les cercles entiers, surtout lorsque les instruments sont de grande dimension, offrent des avantages considérables sur les segments gradués; en conséquence, à l'exception du *Sextant des marins*, encore employé dans les opérations nautiques, les anciens appareils sont aujourd'hui généralement abandonnés. Les principaux cercles usités dans les observations astronomiques sont le *Cercle vertical*, *des azimuths*, ou *des hauteurs*, le *Cercle mural*, le *Théodolite*, le *C. répétiteur*, les *Cercles réflecteurs*. Le *C. des hauteurs et des azimuths* sert, comme l'indique son nom, à mesurer les hauteurs et les azimuths des étoiles : en conséquence, il se compose de deux cercles gradués, l'un vertical, l'autre horizontal. C'est une sorte d'instrument universel, qu'on peut employer pour la plupart des observations astronomiques, v. ÉQUATORIAL. Nous parlerons, aux mots MURAL et THÉODOLITE, des instruments qui portent ce nom; à l'article SEXTANT, il sera question des différents *Cercles réflecteurs*, *c.-à-d.* des instruments qui servent à mesurer les distances angulaires des objets au moyen de la réflexion : par conséquent, nous nous contenterons de décrire ici le *Cercle répétiteur*.

Le *Cercle répétiteur* a été imaginé par Borda. Grâce à cet instrument, l'observateur peut diminuer autant qu'il veut et, pratiquement, détruire l'erreur de la graduation du limbe. La *méthode de répétition* qui consiste à faire décrire successivement plusieurs arcs du limbe gradué correspondant à l'angle qu'on veut mesurer, et à lire seulement l'arc qui est la somme des arcs partiels, peut s'appliquer avantageusement à tous les instruments circulaires destinés à relever des mesures angulaires, par ex. à celui qu'on emploie pour mesurer les distances zénithales des étoiles ou des objets terrestres, ou la distance de deux stations trigonométriques, au cercle réflecteur usité dans les observations à bord des navires, au théodolite, etc. Le premier de ces instruments est appelé simplement *cercle répétiteur*; les autres sont nommés *cercle réflecteur répétiteur*, *théodolite répétiteur*, etc.

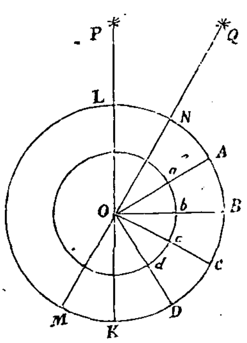

Fig. 43.

Le principe sur lequel repose la méthode de répétition est ainsi développé par J. Herschell. « Soient PQ deux objets (Fig. 43) que nous supposerons fixes pour simplifier la démonstration, et soit CL un télescope mobile en O, axe commun de deux cercles, AML et *abc*, dont le premier AML est absolument fixe dans le plan des objets et porte les graduations, tandis que l'autre se meut librement sur l'axe. Le télescope est attaché d'une manière permanente au second cercle et se meut avec lui. Un bras, O*a*A, porte l'index ou vernier, qui indique les divisions sur le limbe gradué du c. fixe. Ce bras est muni de deux vis de pression, au moyen desquelles on peut l'unir temporairement à l'un ou à l'autre c., et le détacher à volonté. Supposons maintenant que le télescope soit dirigé vers P. Fixons l'index OA au c. *intérieur*, retirons-le de l'extérieur, et prenons les divisions. Après cela, faisons tourner le télescope et dirigeons-le sur l'objet Q. Dans ce mouvement, le c. intérieur et l'index qui lui est attaché décriront sur le limbe gradué du c. extérieur un arc AB, égal à l'angle POQ. A présent, fixons l'index au c. *extérieur*, dégageons l'intérieur et faisons la lecture des divisions. La différence des lectures sera nécessairement la mesure de l'angle POQ; mais le résultat sera sujet à deux sources d'erreur, celle de la graduation et celle de l'observation : or notre objet est de les faire disparaître toutes deux. A cet effet, ramenons le télescope à P, sans détacher le bras du c. extérieur. Alors, après avoir fait la bissection de P, fixons le bras à *b*, détachons-le de B, et reportons le télescope à Q, mouvement dans lequel le bras sera porté avec lui en C, en décrivant un second arc BC égal à l'angle POQ. Maintenant, faisons la lecture des divisions. La différence entre cette seconde lecture et la lecture *originaire* mesurera *deux fois* l'angle POQ, et cette mesure sera affectée des deux erreurs d'observation, mais seulement de la même erreur de graduation qu'auparavant. Répétons cette opération aussi souvent qu'il nous plaira, dix fois par ex. Alors l'arc final ABCD lu sur le cercle sera égal à 10 fois l'angle cherché ; il sera donc affecté des erreurs accumulées des dix observations, mais seulement de la même erreur de graduation qui est constante, et qui résulte uniquement de la lecture des deux extrémités de l'arc. Or, les erreurs d'observation, lorsqu'elles sont nombreuses, tendent à se compenser et à se détruire mutuellement, de telle sorte que, si elles sont suffisamment multipliées, le résultat se trouvera dégagé de leur influence. Il ne restera donc plus que l'erreur constante de graduation ; mais celle-ci se divisera dans le résultat final par le nombre des observations, et par conséquent diminuera constamment jusqu'à n'être plus qu'un dixième, ou même moins, de sa quantité possible. »

Lorsque le cercle répétiteur est employé pour mesurer les distances zénithales (on appelle distance *zénithale* d'un point la distance angulaire de ce point et du zénith, c.-à-d. l'angle que le rayon dirigé vers ce point fait avec la verticale du lieu d'observation), il est établi (Fig. 44) de manière à pouvoir tourner sur un pivot vertical dont la direction passe à travers son centre, et auquel son plan est parallèle ; il doit aussi pouvoir tourner dans son propre plan autour d'un axe horizontal. L'instrument étant placé dans le même plan vertical que l'étoile, on dirige le télescope vers celle-ci et l'on fait la bissection ; le télescope qui porte les verniers avec lui, est alors solidement fixé au c., puis on fait faire à l'instrument un demi-tour, c.-à-d. on lui fait décrire une demi-circonférence autour du point vertical. Si le c. est tenu solidement fixé, et qu'ensuite on dégage le télescope et qu'on le fasse tourner jusqu'à ce qu'il rencontre encore l'étoile, il est évident que l'arc du limbe parcouru par les verniers en conséquence du mouvement du télescope, sera double de la distance zénithale de l'étoile. On répète l'opération aussi souvent qu'on le juge nécessaire. Quand on se sert du cercle répétiteur pour des opérations géodésiques, on le munit habituellement de deux télescopes, disposés comme on le voit dans la Fig. 45, et placés de telle façon que les axes optiques de tous les deux soient exactement dans le plan du cercle. C'est au moyen du cercle répétiteur que les académiciens français ont mesuré l'arc du méridien qui a servi de base à l'établissement de notre système métrique. — L'idée de cette ingénieuse méthode est due à l'Allemand Tobie Mayer, qui l'a fait connaître en 1777 ; mais c'est notre compatriote Borda qui, le premier, a fait construire des instruments propres à la mettre en pratique : aussi donne-t-on souvent au cercle répétiteur le nom de *Cercle de Borda*. — Cons. Biot, *Astron. phys.*, et Puissant, *Traité de Géodésie*.

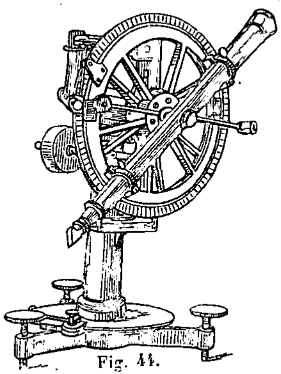
Fig. 44.

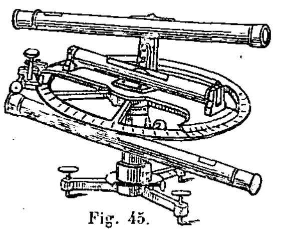
Fig. 45.

Cosmographie et Géogr. — Le terme de c. est encore très usité dans le langage de ces deux sciences pour désigner certaines lignes imaginaires que l'on suppose diviser la sphère céleste, ou la surface de la sphère terrestre. Ces cercles ont été imaginés afin de faciliter l'intelligence de la situation relative et des mouvements des astres, ainsi que pour fixer la position des objets. Il en sera parlé aux articles Sphère, Écliptique, Tropique, Zodiaque, etc.

CERCLER. v. a. Garnir de cercles, entourer de cercles, de cerceaux. *C. une cuve, un tonneau. C. une colonne, une poutre.* = Cerclé, ée. part.

* **CERCOPE.** s. m. T. Ent. Voy. Cicadaires.

* **CERCOPITHÈQUE.** s. m. (gr. χέρκος, queue; πίθηκος, singe). T. Mamm.

Enc. — Les *Cercopithèques* (*Cercopithecus*) forment un groupe important dans l'ordre des *Quadrumanes* et dans la division des *Singes de l'ancien continent*. Ce groupe comprend une partie seulement des genres et espèces désignés par Buffon sous le nom de *Guenons*, maintenu presque jusqu'à nos jours. Toutefois, soit par des considérations basées sur la différence réelle des organes, spécialement sur la conformation des doigts, soit à cause du sens vulgaire du mot *Guenon*, si différent de celui que lui attribuent les naturalistes, le mot *Cercopithèque*, proposé par Erxleben, a prévalu. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire divise ce groupe en deux genres : les *Cercopithèques* proprement dits, et les *Miopithèques*. — Les *Cercopithèques* ont des formes grêles, la queue et les membres longs, les mains allongées, les pouces bien développés, surtout au membre postérieur, et les doigts quelquefois réunis par des membranes. Leur face est aplatie, leur nez court et leur front nul dans l'état adulte ; l'allongement du museau varie avec les espèces ; l'angle facial est de 50 à 60 degrés. Leurs dents, égales en nombre à celles de l'Homme, en diffèrent surtout par le développement considérable des canines supérieures. Leur face est munie d'abajoues, et leurs callosités ischiatiques sont bien marquées. La taille de ces Singes varie, selon les espèces, de 40 à 60 centim., et leur pelage varie également pour chacune d'elles. Les Cercopithèques habitent exclusivement l'Afrique et la partie de l'Asie voisine de cette péninsule : on n'en rencontre pas dans l'île de Madagascar. Ils s'acclimatent facilement en Europe, et les ménageries sont riches en échantillons de ce genre. Les mœurs de ces animaux ne sont pas les mêmes pour toutes les espèces, et la douceur de caractère coïncide, chose assez remarquable, avec l'élégance des formes. Les espèces à museau saillant ont des formes peu gracieuses, et sont d'une méchanceté que les caresses ne peuvent diminuer, et que les châtiments changent simplement en dissimulation. Le seul moyen de maîtriser ces animaux est de leur couper les canines, qui, pointues et tranchantes, pénètrent profondément dans les chairs, et avec lesquelles ces Singes font de cruelles blessures. Quand ils se voient privés de ces armes dangereuses, ils font succéder tout à coup à la méchanceté insolente une honteuse couardise. Les espèces à museau moins saillant ont, au contraire, des formes gracieuses et un naturel plus doux. Elles sont sensibles aux bons traitements, et se montrent reconnaissantes et dociles. Tous ces animaux ont une mobilité d'esprit extraordinaire ; le moindre objet fixe leur attention, la plus légère sensation les en distrait ; on les voit, sans motif apparent, passer de la joie à la tristesse, du contentement à la colère. Ainsi que leur esprit, leur corps est toujours en mouvement : leur marche est une suite non interrompue de bonds rapides. Les Cercopithèques ne se reproduisent que rarement en captivité ; l'instinct maternel est très-développé chez la mère, mais le père ne semble pas avoir la moindre affection pour ses enfants. — A l'état de liberté, les mœurs de ces Singes sont peu connues. On sait cependant qu'ils vivent dans les forêts où ils sautent de branche en branche. Réunis par bandes, ils font la maraude avec une tactique remarquable. Pendant que des sentinelles placées sur des arbres élevés font le guet, tous les individus de la bande se hâtent de remplir leurs abajoues ; puis, lorsque les provisions sont recueillies, ils regagnent rapidement leur retraite pour y déposer leur butin, et ils recommencent ensuite leur expédition. Si quelque ennemi se présente, les sentinelles donnent l'alarme, et la bande se retire avec prestesse et ordre. Ces animaux dévastent ainsi des plantations très-étendues. La nourriture des Cercopithèques consiste principalement en fruits et en racines ; ils dévorent aussi des Arachnides et des Mollusques. Retirés dans leurs bois, ils se défendent avec succès contre les animaux féroces ; mais les Oiseaux de proie et les Serpents sont pour eux de très-dangereux ennemis.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces qui se distinguent les unes des autres par la coloration des différentes parties du corps. Nous citerons seulement les plus remarquables.

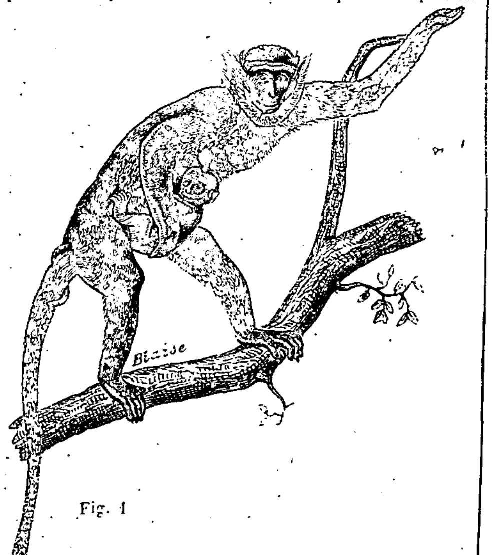

Fig. 1

— Le *C. hocehur* (*C. nictitans*), appelé par Buffon *Guenon à nez blanc proéminent*, a, en effet, le nez blanc et velu au milieu d'un visage noir ; le tour des lèvres et des yeux roussâtre, les parties supérieures d'un noir pointillé de blanc, les membres et la queue noirs. — Le *C. blanc nez*, ou *Ascagne* (*C. petaurista*) [Fig. 1], a également le nez blanc et velu ; mais son visage est bleu, tandis que les parties supérieures du corps sont d'un vert nuancé de roux et tacheté de noir. Sa tête est ornée d'une sorte de huppe large et très-courte. Ces deux espèces habitent la Guinée. — Le *C. barbu*, de Fernando-Po, a le visage entouré d'un collier de poils longs et d'un blanc jaunâtre ; son pelage est d'un noirâtre tiqueté de blanc qui devient noir sur le dos et la queue. — Le *Moustac* (*C. cephus*) a le tour de la bouche noir et circonscrit par du blanc ; entre les yeux et les oreilles sont deux larges taches formées par des poils jaunes ; la queue est d'un roux vif, plus pâle en dessous. Cette espèce vit dans la Guinée. — Le *C. aux lèvres blanches* (*C. labiatus*) a quelques rapports avec le C. hocheur, mais il en diffère par la couleur terne de sa queue et un cercle blanc autour de la bouche. — Le *Mone* (*C. mona*) n'est pas rare dans les ménageries. Il est remarquable par une bande d'un blanc verdâtre qui lui traverse le front ; le reste du pelage varie suivant les parties du corps ; le dos, les épaules, les flancs, sont d'un roux tiqueté de noir ; de chaque côté de la queue sont deux taches ovales blanches ; les mains et la face externe des membres sont noirs ; la face interne de ceux-ci est d'un beau blanc. — Le *Roloway* a aussi sur le front une bande sourcilière blanche ; le dos est d'un brun foncé ; la poitrine, le ventre et la partie interne des cuisses sont d'un blanc orangé. — Le *C. Diane* diffère de l'espèce précédente par son ventre noir et son dos marron ; de plus, les parties latérales de la face forment une barbe pointue et assez longue. Le *C. à diadème* (*C. leucampyx*, Mart.) a sur le front une tache blanche en forme de croissant ; le dessous du menton est blanc ; la queue noire est tiquetée de blanc ; le reste du corps est noir, et le menton est dépourvu de barbe. Ces quatre espèces habitent la Guinée.

Toutes les espèces ci-dessus ont le museau aplati : chez celles qui suivent, au contraire, il est plus long, et les formes sont moins sveltes. Parmi ces dernières, les unes ont le pelage d'un vert plus ou moins décidé, les autres l'ont de couleur rousse. — Le *C. Delalande* a le pelage d'un gris olivâtre, la face, les mains et le menton noirs, la queue grise et noire à l'extrémité, et l'anus entouré de poils ras, d'un rouge vif : une bande blanche lui traverse le front. Cette espèce habite la Cafrerie. — Chez le *C. Vervet* (*C. pygerythræus*), le pelage est vert jaunâtre tiqueté de noir sur la tête, le dos, les épaules, les flancs et le dessus de la queue ; la face interne des membres est grise ; le visage, le menton, les quatre mains et le bout de la queue sont noirs ; enfin, le tour de l'anus est d'un rouge vif. — Le *Malbrouck* (*C. cynosurus*) de la côte occidentale d'Afrique se rapproche beaucoup des deux espèces précédentes et par le tour roux de l'anus, et par la tache blanche du front, et par la couleur verte de son pelage ; mais il a le menton blanc comme le dedans des membres, les mains noirâtres avec l'extrémité des doigts plus claire. — Le *C. gris-vert* ou *Grivet* (*C. griseoviridis*) [Fig. 2] a la bande du front plus étroite, les joues garnies de longs poils blancs, le pelage vert jaunâtre pointillé sur la tête, le dos, les épaules et les flancs, gris tiqueté de blanc sur la face externe des membres ; il n'a point autour de l'anus le tour roux qu'on trouve dans les espèces précédentes. Ce singe habite l'Égypte, l'Abyssinie et le Sennaar. — Le *Callitriche* (*C. sabæus*), vulgairement appelé *Singe vert* ou *Singe de Saint-Jacques*, est une belle espèce du Sénégal dont le pelage d'un vert doré vif passe au gris sur la face externe des membres et sur la queue : celle-ci se termine par une touffe de poils jaunes. — Le *C. roux-vert* (*C. rufo-viridis*) a le front orné d'une bande blanche, la tête d'un vert-olive, le corps roux verdâtre, et les flancs d'un roux pur. On ne connaît pas sa patrie.

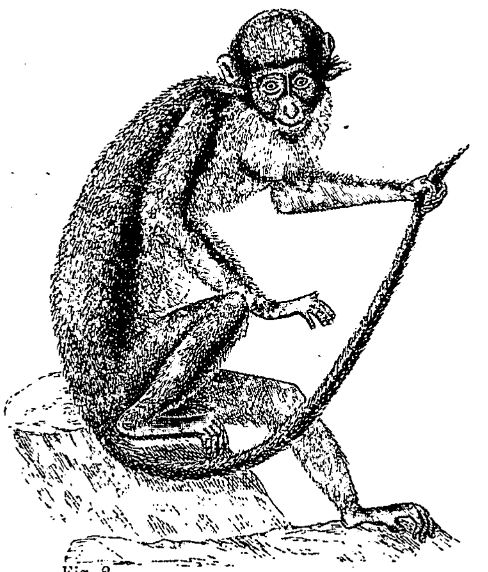
Fig. 2.

Les espèces suivantes ont le pelage roux. — Le *Patas* (*C. ruber*), connu sous le nom de *Singe rouge*, est originaire de l'Afrique occidentale : il s'acclimate difficilement en Europe. Son pelage est roux en dessus, et blanc en dessous, avec les épaules et les bras de couleur grisâtre. Le nez est noir. — Le

C. à dos rouge (*C. pyrrhonotus*) diffère du précédent par la blancheur de son nez, ainsi que par le roux des épaules et des bras. Cette espèce vit dans la Nubie.

Les *Miopithèques* forment le 2e genre du groupe des *Cercopithèques.* Ils se distinguent des *Cercopithèques* proprement dits par leur crâne plus volumineux et s'élevant supérieurement au-dessus des orbites, par leur museau très-court, par leur nez très-peu saillant, avec des narines allongées, s'ouvrant inférieurement et latéralement, et séparées par une cloison assez épaisse, par leurs grands yeux, et par un angle facial d'environ 60 degrés. Tout cet ensemble leur donne une physionomie particulière, qui les rapproche des Singes d'Amérique ; ils ont d'ailleurs les caractères propres du genre Cercopithèque parfaitement prononcés. La taille de ces animaux ne dépasse pas 30 à 40 cent., du museau à la naissance de la queue ; ce sont les Singes les plus petits de l'ancien continent. On n'en connaît jusqu'à présent que deux espèces, le *Talapoin* et le *Miop. chevelu*, toutes deux de la côte occidentale d'Afrique. On ne sait rien de leurs mœurs à l'état sauvage. Quant au Talapoin, qui seul a été observé en captivité, il est remarquable par sa grâce, sa douceur et sa gentillesse. Cette espèce (Fig. 3) a le pelage d'un vert tiqueté, le nez noir, et les poils du front relevés de manière à former une sorte de huppe large et courbe.

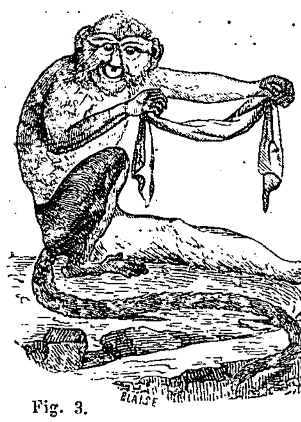

Fig. 3.

CERCUEIL. s. m. (gr. σὰρξ, σαρκὸς, chair). Bière, caisse de bois, de plomb, etc., où l'on met un corps mort. ‖ Fig. et dans le style élevé, se dit en parlant De la mort. *Descendre au c. Le chagrin l'a mis au c. L'oubli du c.*

CÉRÉALE. adj. f. (lat. *cerealis ;* de *Cérès*, déesse des moissons). Se dit en général Des plantes qui, telles que le froment, l'orge, le seigle, etc., produisent les grains dont on se sert pour faire du pain. — Se dit aussi De ces grains mêmes. *Plantes céréales. Graines céréales.* ‖ S'emploie plus ordinairement comme subst. *Cette c. est peu sensible au froid. Quel est le prix des céréales? Les céréales ont baissé, ont haussé,* Leur prix s'est abaissé, s'est élevé.

Enc. — On désigne généralement sous ce nom le froment, l'épeautre, le seigle, l'orge et l'avoine ; quelques auteurs l'appliquent aussi au riz, au maïs, au millet et au sarrasin ; mais la Statistique officielle de la France ne range sous cette dénomination que les cinq premières espèces de grains. — Les céréales peuvent être envisagées à divers points de vue : au point de vue botanique, v. Graminées, etc. ; au point de vue agricole, v. Froment, Avoine, Maïs, etc. ; au point de vue des préparations que ces grains doivent subir pour être convertis en aliments, v. Farine, Moulin, Pain, etc. ; au point de vue du commerce, v. Grains. Nous nous contenterons ici de dire quelques mots de la statistique et du commerce des grains en France, de leur mode de conservation, et enfin nous parlerons des maladies principales qui affectent nos céréales les plus importantes.

I. D'après Moreau de Jonnès, la production des céréales en France s'élevait, en 1840, à 182,516,848 hectolitres, se répartissant ainsi :

Froment et épeautre	69,694,189	hectol.	39 0/0
Méteil.	11,829,448	—	6 0/0
Seigle.	27,811,700	—	15 0/0
Orge.	16,661,463	—	9 0/0
Avoine.	48,899,785	—	27 0/0
Maïs.	7,620,263	—	4 0/0
	182,516,848	hectol.	100

La valeur moyenne de cette quantité de céréales était de 2,055,467.000 francs. Or, comme 13,900,262 hectares étaient cultivés en céréales, c'est un produit brut de 141 fr. par hectare. Moreau de Jonnès estime qu'en 1700 la France ne produisait que 92,856,000 hectol., soit 474 lit. par habitant ; en 1760, 98,500,000 hectol., ou 450 litres ; en 1788, 115,816,000 hectol. ou 484 litres ; en 1813, 132,435,000 hect. ou 441 litres ; enfin elle est arrivée, en 1840, au chiffre de 182,516,000 hectol. ou 541 litres par habitant. La *quantité moyenne des récoltes en* France aurait donc doublé depuis Louis XIV, tandis que la population n'a augmenté que de 70 pour 100. — En 1700, ajoute encore Moreau de Jonnès, la production était de 8 hectol. par hectare ; en 1760, de 7 hectol. ; en 1788 et en 1813, de 8 hectol. ; en 1840, elle avait atteint le chiffre de 13, 14 hectolitres. — La *consommation* actuelle de la France s'élève à 145,876,000 hect. de toute espèce de grains ; ce qui laisse, en moyenne, pour les semences et pour la réserve, 36,640,000 hectol., ou environ le quart. La valeur des céréales consommées ne s'élève, pour chaque habitant, qu'à 51 fr. par an, en toutes sortes de grains, y compris la nourriture des animaux.

« On évalue, dit Molinari, la production annuelle de l'Angleterre à 144,375,000 hectolit. de céréales de toute espèce ; de l'Autriche à 206,740,000 hectolit. ; de la Prusse à 79,750,000 hectol. ; du reste de l'Allemagne à 57,705.900 hectol. ; de la Russie et de la Pologne à 304,678,000 hectol. ; de l'Europe entière à 1,471,217,000 hectol. La production des États-Unis n'est pas bien connue, mais on estime que la seule récolte du maïs s'élève à 70,000,000 hectol. Nous donnons, sous toute réserve, ces chiffres que fournit la statistique ; *mais on peut hardiment* affirmer que l'alimentation des peuples n'a pas cessé de progresser, surtout au point de vue de la régularité des approvisionnements. Au moyen âge, les famines étaient fréquentes. En France seulement, les historiens en comptent 26 au XIe siècle, et 51 au XIIe ; plus tard, dans le XVIIe siècle, on trouve 33 disettes *et 11 famines ; au* XVIIIe, *28 disettes et 9 famines ; au* XIXe (*en* cinquante ans), 13 disettes et 1 famine. Il y a eu donc, à ce point de vue, une amélioration sensible. Sous le rapport de l'alimentation, le progrès est moins apparent, mais il n'est probablement pas moins réel. »

II. *Conservation des céréales.* — Cette question intéresse au *plus haut point* tous les pays civilisés, car ces grains constituent la base de la production agricole et celle de l'alimentation des habitants. Il importe au bien-être des nations que l'on puisse, lorsque les récoltes sont surabondantes et les céréales à très-bas prix, conserver une partie de la production en excès, pour la reverser dans la circulation aussitôt qu'il survient une récolte mauvaise et que le prix des grains tend à s'élever au-dessus du prix moyen. Mais deux obstacles naturels s'opposent à la conservation des grains : ce sont l'humidité qui les fait fermenter, et les insectes qui en détruisent des quantités considérables. — En Égypte, où il ne pleut jamais, et dans les contrées où les pluies sont rares, le problème est facilement résolu par l'emploi du *Silo.* Le *Silo* est tout simplement une fosse dont les parois sont revêtues en maçonnerie, puis recouvertes, ainsi que le fond, d'une couche de paille bien sèche. Lorsque la fosse est remplie de grain, on recouvre celui-ci avec de la paille, et l'on ferme la fosse au moyen d'une voûte en maçonnerie, où l'on ménage une ouverture à couvercle mobile afin d'y pouvoir puiser au besoin. Le grain se conserve dans les silos, sans altération, pendant un temps indéfini. Mais, en France, ainsi que dans les pays du Nord, le procédé de l'*ensilage* des grains n'a pas réussi, et on attribue cet insuccès à l'humidité du sol, laquelle pénètre jusque dans l'intérieur des silos les mieux construits. Alors, au lieu d'essayer de perfectionner le silo, on s'est jeté dans une voie fausse. En effet, comme il est d'observation que des blés convenablement aérés sont moins sujets à s'*échauffer dans les greniers* que des masses laissées en repos, on a cru trouver la solution du problème dans l'aérage et la ventilation des grains. On a imaginé des greniers mobiles, des greniers à ventilateurs, etc., qui tous ont pour premier inconvénient d'être extrêmement dispendieux, et qui, en outre, présentent ce défaut capital, qu'ils n'em*pêchent pas sûrement la fermentation*, et qu'ils *ne mettent* aucun obstacle au développement des insectes. Les succès qu'on a obtenus par ces divers procédés paraissent tenir tout simplement à l'état de siccité des grains. Or, ainsi que l'a établi Doyère, les grains secs peuvent se conserver, pendant un certain temps, par tous les procédés possibles. Mais il n'en est pas de même des blés humides, *c.-à-d.* contenant plus de 16 p. 100 d'eau, comme la majeure partie des blés de la France. « J'ai trouvé, dit Doyère, que du blé contenant 21 p. 100 d'eau, fournit, par 20° du thermomètre centigrade, 120 milligr. d'acide carbonique par jour et par kilogr. dans l'état de repos, et 17 milligr. par heure sous l'influence d'un courant d'air constant : ce qui ferait 408 milligr. par jour. La ventilation fait donc plus que tripler la décomposition dont l'acide carbonique n'est que l'un des produits. La dernière de ces deux pertes est énorme, car elle ne représente pas moins de 2 1/2 p. 100 de matière sèche détruite chaque mois, en admettant qu'elle soit due à la fermentation alcoolique. Il est probable qu'elle ne se continuerait pas indéfiniment comme elle a lieu pendant plusieurs heures ; mais elle se renouvelle avec la même énergie pendant toute la durée d'une ventilation intermittente. D'ailleurs, la perte de 120 milligr. d'acide carbonique par jour, qui n'exige qu'un renouvellement de l'air presque nul, suffit pour repousser l'espoir d'une conservation de longue durée, car elle représente encore une destruction de matière sèche s'élevant à 7 p. 1000 par mois ; et ce n'est là que la perte en poids : *la perte en qualité qui résulte de* la formation de produits âcres et fétides est incomparablement plus redoutable. Enfin, c'est la perte qui a lieu par une température relativement basse, celle de 20° ; elle croîtrait avec la température et beaucoup plus rapidement qu'elle. » Ainsi donc, lorsque les grains sont humides, l'aération produit un effet bien opposé à celui qu'on en *attend vulgairement.*—Il résulte des expériences de Doyère que, dans les grains contenant moins de 16 p. 100 d'eau, il ne se produit qu'une fermentation alcoolique excessivement faible, sans développement d'odeur ni de goût, et saisissable seulement par les procédés les plus délicats de la chimie. D'ailleurs, cette fermentation même s'arrête dans les vases *fermés, après que l'oxygène* de l'air, qui l'a déterminée primitivement, a complétement disparu. Il ne s'y forme aucun autre produit acide que l'acide carbonique ; l'amidon ni le gluten n'y éprouvent aucune modification. Vers le chiffre de 16 p. 100 d'humidité, ou un peu au delà, l'altération des grains commence à se produire, avec le temps, dans les vases fermés ; son activité relative dans des blés diversement humides croît avec les proportions d'eau, mais beaucoup plus rapidement que ces proportions elles-mêmes. Elle est due aux réactions appelées par les chimistes lactique, butyrique et caséeuse. Par conséquent, quel que soit le procédé employé, il est impossible de conserver des blés humides, comme le sont en général les blés de France. Cette humidité excessive des blés dans notre pays ne doit pourtant pas être attribuée seulement au climat ni aux conditions atmosphériques dans lesquelles la récolte peut avoir été faite. Les habitudes agricoles y entrent pour beaucoup, car, dans la plus grande partie de la France, on coupe les blés à moitié verts, et on se hâte de les entasser dans des granges et dans des meules, où ils entrent immédiatement en fermentation. — Si, comme nous le pensons, les observations de Doyère sont exactes, il est évident qu'il faut d'abord sécher les blés *que l'on prétend* conserver, lorsqu'ils contiennent 16 p. 100 d'humidité et au delà. Quant au lieu où il convient de les renfermer ensuite, le silo nous paraît infiniment préférable au grenier, car celui-ci est ouvert à l'air extérieur, et exposé à toutes les variations de température. Or, l'air introduit dans les grains un principe de *fermentation ainsi qu'un principe* de vie pour les *insectes*, et les variations de la température favorisent les phénomènes chimiques dont les blés peuvent devenir le siége. Le silo souterrain en maçonnerie offre, sur le grenier, le grand avantage de présenter une température basse et constante ; mais il n'est pas complétement inaccessible à l'air, et il est impossible de le rendre *imperméable à l'humidité.* Pour parer à ces deux derniers inconvénients, Doyère a proposé d'employer les métaux. Son système de construction consiste dans des enveloppes de tôle très-mince, préservées extérieurement contre l'oxydation par un revêtement inattaquable et comme noyées dans une maçonnerie en béton qui supporte toutes les charges. « La tôle, dit-il, n'a d'autre rôle que celui d'un vernis imperméable et indestructible. Elle offre, en outre, l'avantage de fournir des orifices qui peuvent être fermés très-exactement. Enfin, un silo de 500 hectolitres, construit suivant ce système, à Paris même, avec de la tôle de 3 millim. d'épaisseur moyenne, et à raison de 100 fr. les 100 kilogr. travaillés, n'a coûté, tout compris, jusqu'au dallage en asphalte qui le recouvre, que 2,250 fr., soit 4 fr. 50 par hectolitre. » — On voit donc qu'au lieu de s'égarer sur la foi de théories préconçues ou déduites de faits mal interprétés, dans des expérimentations ruineuses, il s'agissait simplement d'approprier à notre climat le procédé consacré, dans tous les pays chauds, par l'expérience des siècles.

III. *Maladies des céréales.*— Les céréales sont sujettes à plusieurs maladies, au premier rang desquelles nous placerons la *Rouille*, le *Charbon* et la *Carie.* On a longtemps ignoré la nature de ces affections, mais on sait, aujourd'hui, qu'elles sont occasionnées par la présence de plusieurs espèces de *Champignons* parasites de la famille des *Urédinées.*

La *Rouille* (*Uredo Rubigo vera*) se développe sur les feuilles (particulièrement à leur face inférieure), *les gaînes, les chaumes,* les glumes et quelquefois les grains de presque toutes les Graminées. On voit d'abord sur les feuilles des points d'un blanc jaunâtre, ovales, allongés, légèrement saillants, tantôt épars, tantôt très-rapprochés ; l'épiderme se fend longitudinalement, et il sort une poussière jaune orangé qui s'attache aux doigts. Lorsqu'*elle est très-abondante, les feuilles pâlissent, jaunissent et se* fanent ; parfois les chaumes qui naissent sont maigres, les épis petits et peu fournis en fleurs. Enfin, quand la Rouille s'est propagée aux glumes, elle en amène ordinairement la stérilité. La Rouille reste toujours jaune, et il n'est pas vrai qu'elle devienne noire en vieillissant. Ainsi que le remarque Léveillé, la *couleur noire que l'on* voit sur les feuilles, les chaumes, etc., est habituellement produite par un autre Champignon parasite, le *Puccinia graminis*, qui s'est développé en même temps que le *Rubigo* ou immédiatement après. La Rouille a été observée de toute antiquité. Moïse en menaçait les Hébreux pour les punir de leur indocilité. Les anciens Romains célébraient chaque année, en l'honneur du dieu ou de la déesse *Robigo*, une fête rurale, qui avait pour objet de préserver les champs de la Rouille. L'institution de cette fête, appelée *Robigalia*, datait, dit-on, du règne de Numa. — La Rouille, quand elle est abondante, est un fléau pour nos campagnes. Les feuilles se sèchent, les chaumes sont grêles et mal nourris, les épis petits ; parfois même ces derniers ne fleurissent pas ou bien avortent. Toutefois, ce malheur n'est à craindre que lorsque le mois d'avril a été pluvieux, et que les mois de mai et de juin ont été secs et chauds ; encore même la végétation reprend-elle sa vigueur et le mal se répare-t-il s'il survient des pluies légères pendant ces deux mois, surtout pendant le premier. Un autre cryptogame, l'*Uredo glumarum*, qui a beaucoup d'analogie avec la Rouille, se montre sur les glumes du froment *et du seigle, qu'il frappe* quelquefois d'avortement ; mais son action, du moins en général, ne s'étend pas à une grande distance.

Le *Charbon* (*Ustilago segetum, Ust. carbo*) se développe sur les pédicules des épillets, les glumes et les grains de presque toutes les Graminées ; mais il attaque surtout le Froment, l'Orge et l'Avoine. *Les plantes malades sont plus petites et* d'un vert moins vif. Lorsque les épis sont sortis, les grains sont noirs, rapprochés ; quelques jours après, par l'agitation du vent, ils se réduisent en une poussière noire, et il ne reste plus que le squelette de l'épi horriblement défiguré (Fig. 1). Dans plusieurs de nos départements, les cultivateurs donnent à cette poussière le *nom de Nielle.* Une autre espèce de Charbon propre au Maïs (*Ustil. maydis*) attaque toutes les parties de la plante. Il détermine sur la tige le développement de tumeurs qui bientôt se ramollissent, tombent en poussière et laissent des ulcères sanieux à leur place. Quand il attaque l'épi, il le rend parfois entièrement stérile. Le Charbon ne peut se confondre avec aucune autre maladie des céréales, parce qu'au moindre contact il se dissipe en poussière.

A la différence de la Rouille et du Charbon, la *Carie* (*Uredo caries* ou *Tilletia caries*) n'affecte jamais que l'ovaire des Graminées. Elle attaque surtout le Froment ; néanmoins on l'a rencontrée sur le Sorgho et d'autres espèces de Graminées. Les blés communs, tendres et blancs sont moins souvent atteints que les blés barbus, les épeautres et les blés durs. Les cultivateurs l'appellent *Noir, Cloque, Moucheture, Gras, Pourrissure*, etc. ; mais ils la confondent quelquefois avec le Charbon. Les plantes affectées par la Carie sont souvent pâles et maigres, comme celles dont l'épi est charbonné. Les grains malades (car il est rare que tous ceux d'un même épi soient atteints) sont d'abord plus gros, puis plus petits, ridés, marqués de 2 ou 3 sillons, et d'une couleur brune. Lorsqu'on les brise, on les trouve remplis d'une matière noire, onctueuse et fétide, qui rappelle celle du poisson de mer. C'est à ce caractère que les agriculteurs distinguent la Carie du Charbon ; cependant, il n'est pas le seul. « Si l'on examine au microscope les spores de la Carie, dit Léveillé, on voit qu'elles sont sphériques, marquées d'un réseau très-régulier, et assez souvent munies d'un pédicelle très-court, tandis que celles du Charbon sont très-lisses, d'un noir fuligineux et dépourvues de toute espèce d'appendice. Les épis cariés et ceux qui portent du blé rachitique, ajoute le savant botaniste, se présentent à peu près sous le même aspect ; dans les uns et dans les autres, il n'y a que le grain de malade ; mais on distingue aisément ces derniers à leur enveloppe, qui est dure et épaisse, ainsi qu'à la substance blanche et nacrée qu'ils renferment à l'intérieur. » — La Carie est généralement regardée comme un fléau plus redoutable que le Charbon, mais le fait n'est pas bien démontré. On remarque, d'une part, qu'elle n'attaque que deux céréales, tandis que le Charbon affecte toutes les plantes de la famille. En outre, la Carie n'est presque jamais générale, à la différence du Charbon qui infecte assez souvent les récoltes tout entières. Mais, d'autre part, la Carie est contagieuse, c.-à-d. susceptible de se propager d'une plante à une autre, propriété qui jusqu'à présent n'a été reconnue ni au Charbon ni à la Rouille. Enfin, pour peu que le blé employé aux semailles soit carié, il donne un quart au moins de grains cariés. Ce blé diminue la valeur commerciale des grains non cariés, parce qu'au battage les spores de la Carie se fixent sur ces derniers. Les grains ainsi salis sont dits *mouchetés.* Il y a plus : c'est que si on lave ces grains, l'eau gagne le principe de la Carie, et le communique au fumier sur lequel on la jette. Ce fumier le transmet à son tour à la terre dans laquelle on l'enfouit, et par suite aux récoltes qu'elle produit.

On s'est demandé si les Champignons qui attaquent les céréales possèdent des propriétés malfaisantes ; le problème n'est pas encore résolu. Cependant la négative semblerait résulter du petit nombre d'expériences qui ont été faites. Ainsi, le docteur Imhoff a pris, pendant 14 jours, une drachme d'*Ustilago maydis*, et n'en a éprouvé aucun dérangement. Le Dʳ Cordier a obtenu un résultat identique, en expérimentant sur lui-même avec l'*Ust. segetum.* Tessier a pu donner impunément des quantités assez considérables d'*Uredo caries* à des Gallinacés. Enfin, suivant Cordier, les batteurs en grange n'éprouvent aucune incommodité sérieuse à opérer sur des grains tellement charbonnés ou cariés que la poussière remplit l'atmosphère, et pénètre dans les yeux et les voies aériennes et digestives ; ils en sont quittes pour une toux peu opiniâtre. La Carie est nuisible seulement par les énormes ravages qu'elle fait dans les Froments, par la mauvaise odeur et la couleur cendrée qu'elle donne au pain et surtout à la farine, quand elle s'y trouve mélangée en trop grande quantité. Lorsque le blé ne contient qu'une faible proportion de grains cariés, il est facile de les séparer par le lavage à grande eau. Les grains non attaqués tombent au fond de l'eau ; les autres, beaucoup plus légers, surnagent à la surface, et on peut alors les enlever au moyen d'une large écumoire. Le lavage terminé, on se hâte de faire sécher le Froment en l'étendant sur des toiles à l'air libre.

On ne connaît que très-imparfaitement la manière dont se développent ces Cryptogames parasites. On sait seulement que leurs spores ne sont absorbées ni par les feuilles, ni par les racines. Il y a lieu de croire qu'elles germent d'abord dans la terre, que leurs filaments s'introduisent dans les racines et s'étendent ensuite de proche en proche aux autres parties de la plante, pour apparaître aux points d'élection propres à chaque espèce.

La Rouille, le Charbon et la Carie portent trop souvent le ravage dans les récoltes pour qu'on n'ait pas cherché des moyens de les détruire. On a proposé, contre la première, de faucher les feuilles des blés malades ; mais cette opération, qui d'ailleurs ne pourrait se faire qu'en automne et au printemps, paraît inutile, parce que ces feuilles meurent naturellement. La Rouille est surtout à redouter lorsqu'elle se développe sur les chaumes et les glumes ; or, dans ce cas, il n'est pas possible de l'atteindre. Plusieurs agriculteurs ont cru remarquer que ce Champignon se manifeste particulièrement dans les lieux où le fumier est en excès ; s'il en était ainsi, le remède serait des plus simples à appliquer. — On emploie les mêmes moyens pour combattre le Charbon et la Carie ; mais il est peut-être plus difficile de garantir les céréales des atteintes du premier, parce qu'à l'époque de la moisson une partie des spores de l'*Ustilago segetum* sont déjà disséminées sur la terre, tandis que celles de l'*Uredo caries* sont mises en grange avec les grains qui les renferment. Les moyens en usage ont pour objet de détruire la faculté végétative des spores en faisant tremper les grains, avant de les semer, dans un bain dont la composition varie selon le pays. En France, on se servait autrefois d'une solution arsénicale ; mais la législation actuelle interdit l'emploi de l'arsenic, à cause des dangers qu'il peut présenter. On donne aujourd'hui la préférence à un lait de chaux additionné de sel marin. On fait aussi, mais plus rarement, usage d'une solution de sulfate de cuivre, ou bien de lessive, de potasse, de soude, ou de cendres de bois neuf. Dans tous les cas, il est indispensable, lorsqu'un champ a été envahi par le Charbon ou par la Carie, de ne pas le semer en céréales, et de substituer à celles-ci une plante d'une autre famille, comme une Légumineuse, etc. Les Champignons qui affectent les Céréales, ne pouvant vivre qu'aux dépens de ces végétaux, disparaissent d'une terre qui a été cultivée une année ou deux en plantes autres que les Graminées.

Le Seigle est sujet à une maladie particulière qui est déterminée par le développement d'une espèce de Champignon, que Léveillé appelle *Sphacélie* (*Sphacelia segetum*), et qu'il range dans ses Clinosporés. L'ovule seul est altéré par cette singulière affection : il est alors désigné sous le nom d'*Ergot*, ou sous celui plus vulgaire de *Blé cornu.* « Les pieds, sur lesquels ce Champignon prend naissance, dit Léveillé, ne diffèrent pas des autres en taille et en vigueur : seulement les épis sont sales et visqueux dans un ou plusieurs points ; les Mouches et beaucoup d'autres Insectes s'y reposent sans doute pour se nourrir de ce suc visqueux qui a une saveur légèrement mielleuse et qui répand une odeur analogue à celle des os récemment râpés. Si l'on observe un grain malade dès le début, on voit qu'il est mou et qu'il s'écrase très-facilement entre les doigts ; il est inégal et d'un blanc sale. Plus tard, son enveloppe se sépare : alors toute la surface du grain est couverte d'une substance visqueuse colorée en jaune plus ou moins foncé. Examinée à la loupe, elle présente des saillies et des enfoncements comparables, mais en très-petit, aux circonvolutions cérébrales. Le grain, ainsi dépouillé de ses téguments, et encore recouvert de sa Sphacélie, se colore en violet et prend un développement rapide en longueur et en grosseur (Fig. 2) : il pousse au-devant de lui et entraîne la Sphacélie, qui se divise en trois ou quatre parties à sa base, et couronne en quelque sorte l'extrémité de l'Ergot. Celui-ci atteint souvent une longueur de 30 à 40 millim. sur une longueur de 3 millim. et 1/2 ; en même temps, il se courbe en arc. En examinant au microscope une tranche mince et horizontale de Sphacélie, on reconnaît qu'elle est formée de plusieurs lobes qui se réunissent à un axe commun, et, si l'on ajoute un peu d'eau, on voit aussitôt un nombre immense de spores très-petites, ovales et transparentes, se séparer de tous les points de sa surface. Le *Seigle ergoté* se compose donc de deux éléments : de l'Ergot proprement dit, qui est l'ovaire monstrueux, et de la Sphacélie, qui est la cause de cette monstruosité. » — D'après le même auteur, la Sphacélie ne s'observe jamais que lorsque les mois de mai et de juin ont été chauds et orageux. Elle se développe aussi, mais rarement, sur d'autres Graminées. — L'analyse chimique a démontré dans le Seigle ergoté la présence d'un alcaloïde particulier, qui se présente sous la forme d'une poudre rougeâtre, de saveur âcre et légèrement amère, d'odeur nauséabonde, qui est insoluble dans l'eau et dans l'éther, mais qui se dissout très-bien dans l'alcool. Ce principe, qui est désigné sous le nom d'*Ergotine*, a été découvert en 1831 par Wiggers. C'est à ce principe que sont attribuées toutes les propriétés de l'Ergot. — Le Seigle ergoté possède en effet des propriétés très-actives. Lorsqu'il se trouve en certaine quantité dans les farines employées à la confection du pain, il détermine chez les personnes qui s'en nourrissent des accidents redoutables. Ainsi tantôt il produit des phénomènes spasmodiques et nerveux ; tantôt, et le plus souvent, il cause une gangrène prompte et presque toujours mortelle des extrémités, contre laquelle tous les remèdes sont impuissants. On a donné le nom d'*Ergotisme* aux accidents produits par l'Ergot du seigle. Les auteurs relatent un assez grand nombre de cas où l'ergotisme s'est manifesté sous forme épidémique, tant dans quelques provinces de France, que dans divers pays de l'Europe où le Seigle constitue la base de l'alimentation des paysans. En parcourant l'histoire de ces épidémies, on remarque qu'elles ont toujours été précédées d'intempéries des saisons qui avaient eu pour effet de favoriser le développement de l'Ergot. Des expériences nombreuses ont prouvé que les grains ergotés déterminaient chez les animaux les mêmes accidents gangréneux que chez l'homme. Dans les cas où le Seigle destiné à la nourriture a été envahi par la Sphacélie, rien n'est plus facile que de faire la séparation des grains altérés et des grains sains, car les premiers sont beaucoup plus gros que les seconds, et affectent en outre la forme particulière que nous avons signalée.

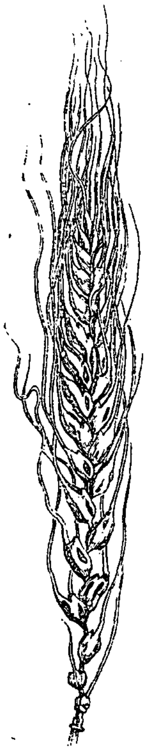

Fig. 1.

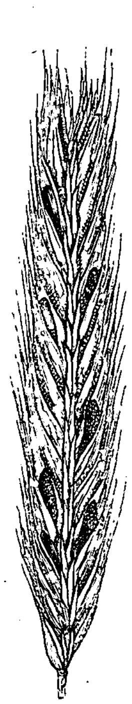

Fig. 2.

L'Ergot de seigle est très-usité et d'une efficacité incontestable dans les accouchements longs et laborieux, lorsque les contractions de l'organe gestateur ne sont pas assez énergiques. On l'a encore employé fort utilement dans les cas d'hémorrhagies utérines. Enfin, quelques auteurs attribuent à l'*Ergotine* la faculté d'arrêter presque subitement les hémorrhagies provenant de l'ouverture d'une grosse veine ou même d'une artère.

Outre les Végétaux Cryptogames qui font tant de ravages dans nos Céréales, nous aurions à citer une foule d'Insectes dont les dégâts ne sont guère moins redoutables : tels sont surtout, parmi les Coléoptères, l'espèce de Charançon appelé *Calandre*, la *Saperde grêle*, le *Taupin ruficaude*, etc. ; parmi les Hyménoptères, le *Céphus pygmée ;* parmi les Lépidoptères, la *Teigne des blés* et l'*Alucite ;* parmi les Diptères, diverses espèces de *Chlorops*, la *Cécidomyie destructive*, etc. ; mais il nous paraît plus convenable de parler de ces animaux aux articles qui les concernent. V. CURCULIONITES, LONGICORNES, STERNOXES, PORTE-SCIE, TINÉITES, MUSCIDES, NÉMOCÈRES, etc.

* **CÉRÉBELLITE.** s. f. T. Méd. Voy. ENCÉPHALE.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. (lat. *cerebrum*, cerveau). T. Anat. et Méd. Se dit De ce qui appartient au cerveau, des maladies dont le cerveau est le siége. *Substance cérébrale. Artères cérébrales. Nerfs cérébraux. Affection cérébrale. Fièvre cérébrale.*

* **CÉRÉBRIFORME.** adj. 2 g. Qui a l'aspect et la consistance de la substance cérébrale. Voy. CANCER.

* **CÉRÉBRITE.** s. f. T. Méd. Voy. ENCÉPHALE.

* **CÉRÉBRO-SPINAL.** adj. m. T. Anat. *Axe* ou *Système c.-spinal*, L'encéphale et la moelle épinière pris ensemble. *Liquide c.-spinal*, Le liquide contenu dans la cavité de l'arachnoïde.

CÉRÉMONIAL. s. m. (R. *cérémonie*). L'usage réglé dans chaque cour et dans chaque pays, touchant les cérémonies religieuses ou politiques. *Le c. est différent selon les pays. Le c. de Rome est fort rigoureux, et régulièrement observé.* ‖ Se dit Des cérémonies qui se pratiquent entre simples particuliers, par devoir ou par politesse. *Il n'aime pas le c. — Être fort sur le c.*, Être instruit du c. ; Être attaché au c. ; ou encore, au Fig., Être difficile sur les égards auxquels on croit avoir droit. ‖ Par ext., Le livre où sont contenus l'ordre et les règles des cérémonies tant ecclésiastiques que politiques et civiles. *Le c. français. Le c. romain.*

CÉRÉMONIE. s. f. (lat. *ceremonia*, rit sacré). Se dit Des formes extérieures et régulières du culte religieux. *Les cérémonies du baptême. Les cérémonies de l'Église. Le sacre des évêques se fait avec de grandes cérémonies. Les cérémonies de l'ancienne loi. Une c. imposante. — Suppléer les cérémonies du baptême*, Présenter à l'église un enfant qui n'a été qu'ondoyé, pour que son baptême reçoive les formes omises dans l'administration du sacrement, Voy. BAPTÊME. ‖ Se dit Des formalités que l'on observe dans les solennités publiques pour les rendre plus éclatantes. *L'entrée du roi se fit avec de grandes cérémonies. Habit de c. Grande c. Les cérémonies de l'ordre de Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Louis. — Grand maître des cérémonies, maître des cérémonies, aide des cérémonies*, Officiers qui, dans les cours, président aux cérémonies et qui les dirigent. — *En c.*, Avec pompe et grand appareil. *Mener quelqu'un en c.* ‖ Se dit Des actes de civilité, des témoignages convenus de déférence que les particuliers se donnent les uns aux autres. *Faire des visites de c. Faire des cérémonies.* — Civilités excessives, importunes. *C'est un faiseur de cérémonies. Ne faisons point de cérémonies. Bannissons la c. Il est ennemi des cérémonies.* — Fam., *Sans c., point de c.*, Sans contrainte, sans façon. ‖ Fig. et fam., *Faire des cérémonies*, Faire des façons, des difficultés, avant de consentir ou de se résoudre à quelque chose. *Il a fait bien des cérémonies pour se battre, pour prendre une médecine.*

CÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. Qui fait trop de cérémonies. *C'est un homme c., fort c.*

* **CÉRÉOPSE.** s. m. T. Ornith. Voy. OIE.

CÉRÈS. s. f. T. Mythol. La déesse des moissons. — Poétiq., *Les dons, les trésors de C.*, Le blé, la moisson. ‖ T. Astr. Voy. PLANÈTE.

Enc. — I. *Cérès*, appelée par les Grecs *Déméter*, était fille de Saturne et de Rhéa. Elle eut de Jupiter, son frère, une fille, *Proserpine*, appelée aussi *Perséphoné* ou *Cora*, et, suivant Diodore, un fils, Bacchus. Pluton ayant enlevé Proserpine, Cérès se mit à la recherche de sa fille et parcourut la terre pendant neuf jours, à la lueur des torches, ou, d'après Ovide, de deux sapins qu'elle avait allumés sur l'Etna. Le dixième jour, elle rencontra Hécate, qui l'accompagna chez le Soleil, où elle apprit le nom du ravisseur. Outrée de colère, la déesse quitta l'Olympe et se retira parmi les hommes. Arrivée à Éleusis, elle se déguisa en vieille femme et s'assit sur une pierre auprès d'une source et à l'ombre d'un olivier. Les filles de Céléus, l'ayant aperçue, lui demandèrent qui elle était. Cérès répondit qu'elle s'appelait *Dos*, qu'enlevée par des pirates, elle avait pris la fuite, et qu'elle venait demander un asile aux habitants d'Éleusis. Les jeunes filles lui nommèrent, parmi ceux qui pourraient lui donner l'hospitalité, Triptolème, Eumolpus, Dioclès, Dolychus, Polyxinus et leur père Céléus ; puis, elles coururent annoncer à leur mère, Mantanire, l'arrivée de l'étrangère. Mantanire, frappée de la haute taille de celle-ci, la reçut avec respect. Cérès ne voulut cependant recevoir le siége qui lui était offert que de la main de l'esclave *Iambé.* Celle-ci, voyant l'étrangère plongée dans une tristesse profonde, réussit à l'égayer par ses rires et ses jeux folâtres. Désirant reconnaître l'accueil gracieux qui lui était fait, la déesse voulut donner l'immortalité au jeune fils de Mantanire, Démophon. Elle le mit dans le feu afin de détruire en lui ce qu'il avait de mortel ; mais elle eut, suivant Apollodore, la douleur de voir périr l'enfant dans les flammes. Pour réparer ce malheur, elle donna au fils aîné, Triptolème, un char attelé de deux dragons ailés, ainsi que des grains de blé, et lui enseigna l'agriculture. Malgré cela, Cérès, toujours irritée du rapt de sa fille, frappa la terre de stérilité et envoya une épidémie qui décima les hommes et les bestiaux. Ému de pitié pour le genre humain, Jupiter essaya de calmer la mère furieuse, et, ne pouvant lui faire accepter Pluton pour gendre, s'engagea à lui rendre Proserpine, si celle-ci n'avait pris aucune nourriture dans les Enfers ; mais Proserpine avait mangé une grenade : ainsi l'engagement de Jupiter ne put avoir d'effet. Il intervint néanmoins, entre Jupiter et la déesse, un accord par lequel il fut convenu que Proserpine passerait le tiers de l'année, selon les uns, la moitié selon les autres, dans les Enfers, et le reste dans l'Olympe. Alors seulement Cérès consentit à rendre la fertilité à la terre. D'après une ancienne tradition, avant de revenir au séjour des Dieux, la déesse avait enseigné les mystères de son culte à Triptolème, à Eumolpus, à Dioclès et à Céléus. — Cérès est représentée avec le caractère maternel de Junon, mais l'expression de son visage a quelque chose de plus doux et de plus tendre. Elle est toujours enveloppée de vêtements amples et traînants. On lui donne généralement une coiffure en forme de tour peu élevée ; d'autrefois, elle a autour de la tête une couronne d'épis ou un simple ruban. Elle tient à la main un flambeau allumé, une corne d'abondance, un sceptre, des épis de blé, des pavots, ou une corbeille remplie de fruits. On la figure presque toujours marchant à grands pas ; beaucoup plus rarement, assise sur un trône, seule ou accompagnée de Proserpine ; ou bien encore montée sur un char traîné soit par des chevaux, soit par des dragons. Cérès était adorée dans presque toutes les parties du monde antique, surtout en Grèce, en Sicile, en Italie, en Crète et sur la côte occidentale de l'Asie. Son culte était mystérieux : on l'a souvent confondu avec celui d'autres divinités, surtout avec celui de Proserpine. Parmi les fêtes nombreuses qui se célébraient en son honneur, les plus solennelles étaient les *Éleusinies*, les *Thesmophories* et les *Céréalies*.

II. Les *Éleusinies* (Ἐλευσίνια) étaient ainsi nommées, parce que, dans le principe, on ne les célébrait qu'à Éleusis, dans l'Attique. On les appelait aussi *μυστήρια*, les *Mystères*, et tous les écrivains anciens qui en ont parlé n'ont pas manqué de faire observer qu'elles étaient la fête la plus sainte et la plus révérée de toute la Grèce. L'origine de cette solennité n'est pas bien connue. Les uns en attribuaient la fondation à Eumolpus ou à Musée ; les autres pensaient qu'Érechthée, roi d'Athènes, l'avait importée d'Égypte ; plusieurs enfin faisaient honneur de son institution à Cérès elle-même, qui l'aurait établie lors de sa visite à Éleusis, après l'enlèvement de sa fille. Cette dernière tradition était la plus généralement admise, et l'on montrait à l'appui, près de la fontaine Callirhoos, à Éleusis, la *pierre douloureuse* (ἀγέλαστος πέτρα), sur laquelle la déesse s'était reposée à son arrivée dans l'Attique. Au reste, toutes les légendes relatives à l'institution des Éleusinies nous représentent cette fête comme destinée à rappeler l'heureuse époque où les habitants de l'Attique connurent pour la première fois les bienfaits de l'agriculture et de la civilisation. — A l'époque où le gouvernement des bourgs de l'Attique fut centralisé à Athènes, cette ville devint en même temps la capitale religieuse du pays, et plusieurs divinités, qui jusqu'alors n'avaient été que locales, prirent rang parmi les divinités nationales. Il en fut sans doute ainsi pour le culte de Cérès. Il est probable que son premier sanctuaire national fut le temple appelé *Éleusinion*, qui existait déjà sous Thésée, dans l'enceinte d'Athènes. Les prêtres suivirent naturellement la déesse dans sa nouvelle résidence. Néanmoins l'ancien sanctuaire demeura toujours en grande vénération, et un rôle important lui fut assigné dans la célébration des mystères. — On divisait les mystères d'*Éleusis* en *grands* et en *petits*.

Les *Petits Mystères* se célébraient dans le mois anthestérion, à Agra, sur les bords de l'Ilissus. Ils étaient bien moins anciens que les autres, auxquels ils servaient de préparation. Les mythographes racontent, à ce sujet, que l'initiation aux Éleusinies *ne se faisait originairement qu*'à Athènes, *mais* qu'*Hercule ayant* voulu se faire initier avant de descendre aux Enfers et n'ayant pu y parvenir parce que les lois l'interdisaient aux étrangers, on trouva le moyen d'éluder les règlements en instituant les fêtes d'Agra. Après l'institution des petites Éleusinies, l'exclusion ne frappa plus que les Barbares, et Hérodote dit expressément que tous les Grecs pouvaient y participer. Suivant quelques auteurs, les petits mystères avaient lieu en l'honneur de Proserpine seulement. Ils consistaient dans le sacrifice d'un porc et dans des purifications auxquelles présidait un prêtre nommé *Hydranos*. Les *Initiés* ou *Mystes* (μύσται) juraient entre les mains d'un autre prêtre, appelé *Mystagogue*, *Prophète* ou plus habituellement *Hiérophante*, de ne rien révéler de ce qu'on leur enseignerait. Ils recevaient aussi une sorte d'instruction préparatoire qui les mettait à même de pouvoir comprendre les vérités communiquées aux grands mystères. Ces *Mystes* devaient attendre une année entière avant d'être initiés à ces derniers. Ils n'étaient pas admis dans le sanctuaire de Déméter, et, pendant les solennités, ils se tenaient dans le vestibule.

Les *Grands Mystères* se célébraient chaque année au mois de boédromion : ils duraient neuf jours, du 15 au 23. Le premier jour était appelé *Réunion* (ἀγυρμὸς), parce que c'était celui où les individus qui avaient déjà été initiés aux petites Éleusinies se réunissaient à Athènes. C'est aussi ce jour-là que les curieux commençaient à affluer. Le deuxième jour, les mystes se rendaient processionnellement à la mer pour s'y purifier. On nommait cette journée ἅλαδε μύσται, *à la mer*, *mystes*, parce que telle était la formule par laquelle les mystes étaient invités à se mettre en marche. Saint Clément d'Alexandrie nous apprend que le troisième jour était consacré au jeûne, et que le soir on faisait un frugal repas de gâteaux de sésame ou de miel. Suivant Meursius, c'est ce jour-là qu'avait lieu le sacrifice dans lequel *on* offrait à Cérès deux espèces de poissons et de l'orge venue dans la plaine Rharienne. Le quatrième jour était marqué par une grande procession où l'on promenait sur un char traîné par des bœufs le κάλαθος mystique, c.-à-d. la corbeille remplie de pavots et de grenades qui était consacrée à Cérès. Le peuple, à son passage, poussait les cris χαῖρε Δημῆτερ, *salut*, *Cérès*, et le char était suivi de femmes nommées *cistophores* ou porteuses de corbeilles. Ces corbeilles contenaient du sel, de la laine, un serpent, des grenades, des branches de lierre, une sorte de gâteaux nommés φθοῖς, des pavots, etc. Dans la soirée du cinquième jour, appelé *jour des flambeaux*, les mystes portant des torches à la main, et conduits par un prêtre nommé δαδοῦχος, se rendaient au temple de Cérès à Éleusis, où ils restaient toute la nuit. Cette cérémonie était sans doute une représentation symbolique des courses de la déesse à la recherche de Proserpine. Le sixième jour, appelé *Iakchus*, était le plus solennel de tous. On portait en grande pompe, du Céramique à Éleusis, la statue d'*Iakchus*, nom mystique de Bacchus, qui, ainsi que nous l'avons dit, était, suivant certaines légendes, *fils de Cérès*, et avait *accompagné sa mère*, un flambeau à la main, dans ses courses à la recherche de Proserpine. Cette statue était ornée de guirlandes de myrte, et tenait une torche allumée. Ceux qui faisaient partie du cortége se nommaient ἰαχχαγωγοί, *conducteurs d'Iakchus*. La procession avait lieu au milieu d'un immense concours de peuple, et Hérodote rapporte qu'on estimait communément à 30,000 le nombre des personnes qui y prenaient part. Le chemin qu'elle suivait s'appelait la *Voie sacrée*. Les mystes passaient la nuit suivante à Éleusis, et c'est alors qu'ils étaient initiés aux grands mystères (*ἐποπτεία*). Après leur avoir de nouveau fait prêter le serment de garder un secret inviolable au sujet des mystères et les avoir soumis à de nouvelles purifications, l'*Hiérophante*, au milieu de l'obscurité de la nuit, les introduisait dans l'intérieur du sanctuaire, qui était brillamment illuminé (φωταγωγία), et là ils pouvaient voir (αὐτοψία) ce que nul individu, à l'exception des *Époptes*, n'était admis à contempler. Chaque initié, après avoir été ainsi introduit dans le sanctuaire, était congédié par ces mots κόγξ, ὄμπαξ, dont la signification est inconnue. Dès ce moment, les initiés prenaient le titre d'*Époptes* et d'*Éphyres*. Le septième jour, ces derniers partaient d'Éleusis pour revenir à Athènes. Ce retour se faisait au milieu des rires et des plaisanteries, par allusion aux moyens qu'avait employés Iambé pour dissiper la tristesse de Cérès. C'est surtout au pont sur le Céphise, où les initiés faisaient halte un instant, qu'avait lieu cette lutte de plaisanteries : de là l'emploi du mot γεφυρίζων, de γέφυρα, *pont*, pour χλευάζων, *railleur*, et de γεφυρίσται pour σκωπταὶ, *railleries*. Le huitième jour, on procédait à l'initiation des retardataires. Cette journée était appelée *Épidauria*, pour rappeler qu'Esculape étant venu d'Épidaure à Athènes pour se faire initier et étant arrivé trop tard, les Athéniens prolongèrent la fête d'une journée, afin que ce dieu n'eût pas fait inutilement le voyage. Enfin, le neuvième et dernier jour recevait le nom de πλημοχόαι, parce que, ce jour-là, on remplissait d'eau ou de vin deux petits vases de terre ainsi nommés, que l'on vidait ensuite, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, après quelques paroles mystiques, comme une libation à la déesse. — Indépendamment des rites et des cérémonies dont nous venons de parler, les écrivains de l'antiquité en citent plusieurs autres, tels que des jeux et des luttes ; mais on ne sait pas à quel jour ils appartenaient. Aulu-Gelle nous apprend que ces jeux passaient pour être les plus anciens de la Grèce. Les prix décernés aux vainqueurs consistaient en épis d'orge.

Les mystères d'Éleusis survécurent longtemps à l'indépendance de la Grèce. Leur suppression fut prononcée par l'empereur Valentinien ; mais les ordres de ce prince provoquèrent une telle résistance, qu'il fut impossible de les mettre à exécution. L'abolition de cette fête n'eut réellement lieu que sous Théodose (fin du IVᵉ siècle). — Quant aux doctrines particulières que l'on révélait aux initiés, nous ne savons rien de positif à ce sujet. Les anciens croyaient, en général, qu'elles avaient pour objet d'initier l'homme à la croyance en une vie future ; mais tel ne *semble pas avoir été le caractère primitif des mystères Éleusi*niens. Ces idées ne paraissent s'être produites que plus tard, lorsque, par suite des rapports réguliers établis entre l'Égypte, l'Asie et la Grèce, celle-ci emprunta aux deux premiers pays certaines doctrines spéculatives étrangères au polythéisme hellénique ; néanmoins, les hommes qui introduisirent ces idées nouvelles les abritèrent sous le nom des grands poëtes de l'âge mythique. La tradition qui attribue aux Éleusinies une origine égyptienne, donne à cette supposition un certain caractère de vraisemblance. Les tentatives faites dans les temps modernes, pour découvrir quelle pouvait être la nature des mystères révélés aux initiés, ont été complétement vaines. On célébrait encore d'autres fêtes, également appelées Éleusinies, dans différentes parties de la Grèce : par ex., à Éphèse, où elles avaient été introduites d'Athènes ; en Crète et en Laconie, où les habitants de l'ancienne Hélos transportaient une statue de Proserpine dans un temple appelé *Éleusinion*, bâti au sommet du mont Taygète.

III. Les *Thesmophories* (Θεσμοφόρια) se célébraient dans un grand nombre de villes de la Grèce, de la Sicile et de l'Asie-Mineure, notamment à Thèbes, à Sparte, à Milet, à Éphèse, à Syracuse, à Agrigente, à Délos, à Érétrie, dans l'île d'Eubée, etc. ; mais les plus importantes, les seules d'ailleurs sur lesquelles nous ayons des renseignements certains, étaient celles d'Athènes. — Démosthène, Plutarque et Diodore de Sicile en rapportent l'institution à Orphée ; Hérodote, au contraire, les croit une importation égyptienne due aux filles de Danaüs. Quoi qu'il en soit, leur nom seul (θεσμὸς, loi, φέρω, je porte) montre qu'elles avaient été établies en mémoire de l'introduction, généralement attribuée à Cérès, des lois et des usages de la vie civilisée, c.-à-d. de la vie agricole et sédentaire. La célébration de ces fêtes appartenait aux femmes, particulièrement aux femmes mariées. Elles s'y préparaient plusieurs jours à l'avance, *par des purifications et par certaines abstinences*. On permettait cependant aux jeunes filles l'accomplissement de diverses cérémonies. Les Thesmophories commençaient le 11 du mois de Pyanepsion : on présume qu'elles duraient trois jours. Le premier était appelé ἄνοδος ou κάθοδος, parce que les femmes allaient processionnellement à Éleusis, et portaient sur leurs têtes différents symboles de la vie civilisée, ainsi que les rouleaux sacrés, νόμιμοι βίβλοί ou θεσμοί, c.-à-d. les recueils des lois que Cérès avait données aux habitants de l'Attique. La nuit suivante était consacrée à la célébration des mystères. Le deuxième jour était nommé νηστεία, c.-à-d. *jeûne*, parce que c'était un jour de deuil et de jeûne. Les femmes se réunissaient autour de la statue de Cérès, et ne prenaient pour toute nourriture qu'un gâteau d'orge et de miel. C'est probablement dans l'après-midi de ce jour que les femmes d'Athènes se rendaient processionnellement et nu-pieds au *Thesmophorion*, précédées d'un char portant des corbeilles et des symboles mystiques. Le troisième jour, appelé καλλιγενεία, parce qu'on invoquait Cérès sous ce nom, était consacré aux rires, à la joie et aux amuse*ments, en commémoration* des plaisanteries de Iambé chez Mantanire. Selon Hésychius, on le terminait en offrant à la déesse un sacrifice nommé ζημία, en expiation des fautes que l'on avait pu commettre pendant la solennité.

IV. La fête de Cérès portait, chez les Romains, le nom de *Céréalies* (*Cerealia*). On dit qu'elle fut introduite par l'édile Q. Memmius. Elle se célébrait chaque année au mois d'avril, le 13, selon les uns, et le 7, selon les autres. Elle durait sept jours, et s'ouvrait par une procession solennelle où les dames romaines vêtues de blanc et portant des torches allumées imitaient Cérès à la recherche de sa fille. Outre les cérémonies religieuses, il y avait dans le grand cirque (*circus maximus*) des courses de chevaux et d'autres jeux. Tout le monde, acteurs et spectateurs, était vêtu de blanc, car on croyait que la fête serait moins agréable à la déesse, si l'on y voyait des habits sombres et lugubres. Les libations de vin et la chair de bœuf étaient exclus des sacrifices offerts à Cérès : la victime ordinaire était un porc, et les offrandes habituelles consistaient en lait, en farine, en miel et en aromates.

V. Parmi les autres fêtes en l'honneur de Cérès, nous nommerons celles appelées *Aloa*, *Epicleidia*, *Epachthès* et *Chloria*, à Athènes ; *Episcira*, à Scira, dans l'Attique ; *Ercynnia*, en Béotie ; *Mysia*, à Argos ; *Lernæa*, à Lerne, en Argolide ; *Chthonia*, à Hermione : *Epicrania*, en Laconie, etc. ; mais nous ne possédons à leur sujet que des renseignements insuffisants.

CERF. s. m. [On pron. l'F.] (lat. *cervus*). T. Mam.

Enc. — Le genre *Cerf* (*Cervus*) appartient à la classe des Mammifères et à l'ordre des *Ruminants*. Il est essentiellement caractérisé par l'existence de prolongements frontaux de structure tout à fait osseuse qui ne sont pas enveloppés d'un étui corné comme ceux des Bœufs, des Chèvres et des Antilopes. Ces proéminences, qui n'ornent, en général, que la tête des mâles, ont reçu le nom de *Bois*, parce qu'elles sont habituellement ramifiées. En outre, dans presque toutes les espèces, elles sont caduques, et c'est là surtout ce qui distingue les espèces du genre C. de celles qui appartiennent au genre *Antilope*. Le genre C. constituait, dans le système de Cuvier, la tribu des *Ruminants à cornes caduques* ou *à bois*. Aujourd'hui, on donne à cette tribu le nom de *Cerviens*, et on la partage, d'après la forme des *Bois*, en 4 genres : *Cerf* proprement dit, *Cervule*, *Élan* et *Renne*.

I. *Cerf.* — Le genre C. proprement dit (*Cervus*) se divise assez naturellement en 2 sections : les *Cerfs à bois ronds* et les *Cerfs à bois plats en partie*. Celle-ci ne comprend qu'une seule espèce, le *Daim* ; tandis que la première en renferme un grand nombre, que l'on a été obligé de subdiviser en 3 groupes, selon que leur bois présente *plus de deux andouillers*, ou n'en a que *deux* seulement, ou bien consiste en une *simple dague*.

A. Le type du genre entier et du groupe des espèces ayant des bois ronds avec plus de deux andouillers est le *C. d'Europe* ou *C. commun* (*Cervus elaphus*) [Fig 1]. Son pelage, en été, est fauve-brun, avec une ligne noirâtre, et de chaque côté une rangée de petites taches fauve pâle le long de l'épine ; en hiver, il est d'un gris-brun uniforme ; mais en tout temps la croupe et la queue sont fauve pâle. Ses formes sont élégantes et légères ; ses membres sont flexibles et nerveux ; quant à sa taille, elle est très-variable, et, suivant Buffon, dépend surtout des lieux qu'il habite, et de la nourriture plus ou moins abondante qu'il y trouve : il atteint parfois la hauteur d'un Cheval de taille

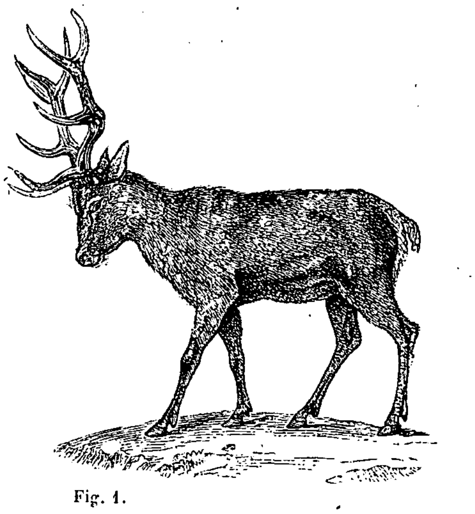

Fig. 1.

moyenne. C'est chez le mâle seul que la tête est armée d'un bois; la femelle, qui est généralement désignée sous le nom de *Biche*, en est dépourvue. Ce bois, bien qu'on l'appelle assez souvent *Corne de C.*, est de nature purement osseuse, d'un tissu serré, compacte et sans cellules. Il apparaît d'abord, lorsque l'animal atteint l'âge de 6 mois, sous forme de deux tubercules nommés *Bosses* ou *Bossettes*, qui sont recouvertes d'une peau velue, mince, mais d'ailleurs semblable de tout point à celle qui recouvre le reste de la tête. Au bout d'un certain temps, les bossettes s'allongent, deviennent cylindriques et reçoivent alors le nom de *Couronnes*. A mesure qu'il se développe, le bois soulève la peau; mais, en même temps, le cercle de tubercules osseux qui existe à sa base, comprime en grossissant et oblitère les vaisseaux nourriciers de cette peau, qui se dessèche et finit par se détacher. Le C. est alors complétement armé. Bientôt le bois, mis à nu, subit une sorte de *nécrose* analogue à celle qu'éprouvent les parties osseuses de l'Homme quand elles sont privées de leur périoste; il se sépare du crâne auquel il tenait, et l'animal demeure sans armes. Mais ensuite il lui repousse un nouveau bois qui subit les mêmes vicissitudes. On donne le nom de *Merrain* au corps principal du bois, celui de *Meule* à l'anneau qui est à sa base, celui de *Pierrures* aux tubercules dont le bord est parsemé et celui d'*Andouillers* ou de *Cors* aux ramifications de la tige. Lorsque le bois ne représente qu'une simple tige sans branche, on l'appelle *Dague;* cette dague ne paraît chez les jeunes Cerfs qu'après la première année. La ramification la plus rapprochée de la base du bois se nomme *Maître-andouiller;* le sommet du bois reçoit le nom d'*Empaumure;* cette partie est ainsi appelée, parce qu'elle offre une réunion de trois ou quatre andouillers. A chaque changement de bois, le C. acquiert un andouiller de plus, jusqu'à ce qu'il en ait le nombre propre à son espèce, lequel ne dépasse guère 20 à 22. Ce bois, ainsi que nous l'avons dit, tombe tous les ans, quelquefois seulement tous les deux ans, et repousse semblable à celui qui vient de tomber. La chute du bois a lieu au printemps; il se refait au mois d'août, c.-à-d. à l'époque du rut: cette coïncidence de la végétation du bois est remarquable, et jette un grand jour sur ce curieux phénomène. Chez les Cerfs qui ont subi l'opération de la castration, non-seulement le bois ne tombe plus, mais encore il prend une consistance éburnée. Les vieux Cerfs perdent leur bois plutôt que les jeunes. On sait qu'ils se servent de cette arme pour se livrer entre eux, dans la saison du rut, des combats acharnés; cette période dure trois semaines. — Le C. est en état de se reproduire à l'âge de dix-huit mois. La Biche porte huit mois et quelques jours; elle met bas au mois de mai un seul petit, qui porte le nom de *Faon*. Le corps de ce dernier est de couleur fauve, avec des taches blanches, à l'exception de la croupe, qui prend dès la naissance la couleur qu'elle doit conserver. Lorsque les *Bossettes* apparaissent sur le front du Faon, on lui donne le nom de *Hère;* on l'appelle *Daguet* pendant toute la seconde année, où sa tête est armée d'une simple *Dague*. De 3 à 6 ans, on le nomme *Jeune C.;* à 6 ans, il est dit *Cerf dix cors jeunement;* à 7 ans, on l'appelle *Cerf dix cors;* passé 8 ans, il est appelé *Vieux Cerf*.

Les Cerfs sont naturellement doux, timides, inoffensifs, et s'apprivoisent avec facilité. Mais au temps du rut, ils deviennent véritablement furieux et très-dangereux, même pour les hommes. Après cette époque, ils sont d'une faiblesse extrême et se retirent, pour se refaire, dans les lieux où ils peuvent trouver une nourriture abondante. Pendant l'hiver, les mâles et les femelles de tout âge se réunissent en grandes troupes appelées *Hardes*. « Le C., dit Buffon, paraît avoir l'œil bon, l'odorat exquis et l'oreille excellente. Lorsqu'il veut écouter, il lève la tête, dresse les oreilles, et alors il entend de fort loin. Lorsqu'il sort dans un petit taillis ou dans quelque autre endroit à demi découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, et cherche ensuite le dessous du vent pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il mange lentement, il choisit sa nourriture, et lorsqu'il a *viandé* (pâturé), il cherche à se reposer pour ruminer à loisir; mais il paraît que la rumination ne se fait pas avec autant de facilité que dans le Bœuf. Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse et plus tremblante, qu'il est plus âgé; la Biche a la voix plus faible et plus courte; elle ne *rait* pas d'amour, mais de crainte; le Cerf rait d'une manière effroyable dans le temps du rut: il est alors si transporté, qu'il ne s'inquiète ni ne s'effraye de rien: on peut donc le surprendre aisément; et comme il est surchargé de *venaison*, il ne tient pas longtemps devant les chiens; mais il est dangereux aux abois, il se jette sur eux avec une espèce de fureur. Il ne boit guère en hiver, et encore moins au printemps; l'herbe tendre et chargée de rosée lui suffit; mais, dans les chaleurs et les sécheresses de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux mares, aux fontaines, et dans le temps du rut, il est si fort échauffé, qu'il cherche l'eau partout, non-seulement pour apaiser sa soif brûlante, mais pour se baigner et se rafraîchir le corps. Il nage parfaitement bien; on en a vu traverser de très-grandes rivières; on prétend même qu'attirés par l'odeur des Biches, les Cerfs se jettent à la mer dans le temps du rut et passent d'une île à une autre à des distances de plusieurs lieues. Ils sautent encore plus légèrement qu'ils ne nagent: car, lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie et même un palis d'une toise de hauteur. Leur nourriture est différente suivant les différentes saisons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbustes verts, les fleurs de bruyères, les feuilles des ronces, etc.; en hiver, lorsqu'il neige, ils pèlent les arbres et se nourrissent d'écorces, de mousses, etc., et, lorsqu'il fait un temps doux, ils vont viander dans les blés. Au commencement du printemps, ils cherchent les chatons des trembles, des coudriers, les fleurs et les boutons du cornouiller, etc.; en été, ils ont de quoi choisir, mais ils préfèrent les seigles à tous les autres grains, et la bourgène à tous les autres bois. — La chair du Faon est bonne à manger, celle de la Biche et du Daguet n'est pas absolument mauvaise, mais celle des Cerfs a toujours un goût désagréable et fort. Ce que cet animal fournit de plus utile, c'est son bois et sa peau; on la prépare, et elle fait un cuir souple et très-durable; le bois s'emploie pour les couteliers, les fourbisseurs, etc. » Jadis la *Corne de C.* entrait dans un assez grand nombre de préparations pharmaceutiques: aujourd'hui on lui substitue le carbonate d'ammoniaque, qui constitue le principe actif de ces anciens médicaments. — On a longtemps attribué au C. une longévité extraordinaire. Des auteurs sérieux ont invoqué, à l'appui de cette opinion, des anecdotes complétement apocryphes. Il est constaté que la durée de la vie de cet animal dépasse rarement 20 ans.

Les Cerfs sont aujourd'hui fort rares dans les forêts des pays les plus peuplés de l'Europe; la race même aurait depuis longtemps disparu, si l'on n'avait eu soin de la conserver pour la chasse, plaisir dispendieux que les souverains ou les très-riches particuliers peuvent seuls se permettre. Cette chasse constitue la partie la plus savante de l'art de la Vénerie; elle a un vocabulaire technique qui est fort étendu; nous en citerons ici les termes les plus essentiels. Le *Veneur* commence par faire lever le C.; il est accompagné pour cela d'un seul limier: c'est ce qu'on appelle *détourner* le C. Il examine alors *son pied*, c.-à-d. l'empreinte de ses pas; ses *fumées*, c.-à-d. ses fientes; ses *portées*, c.-à-d. la hauteur à laquelle le bois atteint les branches des arbres: il en conclut le sexe, l'âge et la taille de l'animal. Tantôt le C. *perce*, c'est-à-dire s'éloigne, puis se jette à l'écart et se couche sur le ventre; tantôt il repasse par la même voie pour dépister les chiens; tantôt il se jette à l'eau pour dérober son *sentiment*, c.-à-d. son odeur aux chiens; tantôt il fait partir un autre C. dont les chiens suivent la trace. Quand le C., par ses ruses, a dépisté les chiens, et leur a *donné le change*, les piqueurs aident alors ces derniers à reprendre la bonne piste, ce qui se nomme le *retour*. Enfin, à bout de ruses et de forces, le C. se résigne et cesse de fuir; mais il ne veut pas mourir sans vengeance; il se retourne contre les chiens, leur *tient tête* et se défend avec un courage digne d'un meilleur sort. On dit alors qu'il est *aux abois*. Quand il est abattu, l'un des chasseurs lui coupe le jarret et l'achève en lui enfonçant son couteau au défaut de l'épaule. Une fanfare joyeuse, appelée *Hallali*, annonce la mort du C. On enlève la *nappe* (peau) du C., dont on ôte le *parement* ou la chair rouge qui y est attachée; on donne ses intestins aux chiens pour *faire curée*, et on *lève le pied droit* pour le présenter au maître de la chasse.

Le *C. de Corse*, petit, trapu et au pelage brun, n'est qu'une variété du C. commun. Le *C. des Ardennes*, plus grand et plus foncé que ce dernier, a été longtemps regardé comme une autre variété de l'espèce ordinaire: mais il est actuellement démontré que cette prétendue variété a été établie sur l'examen superficiel de quelques individus très-vieux et de haute taille. Enfin, il en existe, dans les bois de Chantilly, une variété à tête blanche qu'on met le plus grand soin à conserver et à entretenir.

Les zoologistes énumèrent encore une huitaine d'espèces de Cerfs ayant plus de deux andouillers. Le *C. du Canada* ou *C. wapiti* (*C. canadensis*), appelé *Elk* ou *Élan* par les Anglo-Américains, habite toutes les parties tempérées de l'Amérique septentrionale. Il est d'un quart plus grand que le nôtre et à peu près de la même couleur; ses bois, également ronds, sont plus développés, mais ne prennent jamais d'empaumure. — Le *C. de Virginie* ou *de la Louisiane* (*C. virginianus*) est plus petit et plus svelte que le nôtre; son museau est plus pointu; son pelage fauve clair en été, est d'un gris roussâtre en hiver. Le bois du mâle, plus court que celui du C. ordinaire, est rond, lisse et blanchâtre: il s'écarte en dehors pour revenir en arc de cercle en dedans et en avant; enfin, ses andouillers, au nombre de 5 ou 6, sont, à l'exception de celui de la base, situés à la face postérieure du merrain. Les Américains donnent à cette espèce, mais improprement, le nom de *Daim*. — Il y a lieu de croire que le *Cariacou* (*C. nemoralis* de Smith) n'est qu'une variété du C. de Virginie, mais dont la taille serait beaucoup plus petite. — Parmi les autres espèces du genre, nous nommerons simplement le *C. de Duvaucel*, le *C. de Wallich* et le *C. élaphoïde*, qui habitent l'Inde continentale.

B. Parmi les espèces n'ayant que 2 andouillers, la plus intéressante est le *Chevreuil d'Europe* (*C. capreolus*) [Fig. 2]. Ce charmant animal est gris fauve, à fesses blanches, sans larmiers et presque sans queue. Il y a des individus d'un roux très-vif et d'autres noirâtres. Cette espèce habite les forêts élevées de l'Europe tempérée. Le Ch. est monogame et passe sa vie avec la même femelle: en conséquence, il ne vit pas par grandes bandes, mais par petites familles, composée du mâle, de la femelle et des petits de l'année. Il perd son bois à la fin de l'automne, le refait en hiver, et entre en rut au commencement de novembre. La femelle, appelée *Chevrette*, porte 5 mois et demi et met bas au mois d'avril, deux petits, toujours mâle et femelle, qui s'attachent l'un à l'autre pour la vie et quittent leurs parents vers l'âge de 8 à 9 mois. La chair du Ch. est fort estimée. — Le *Ch. de Tartarie* ou *Ahu* (*C. pygargus*) est semblable au nôtre, mais à poils plus longs et à bois hérissés à leur base. Sa taille atteint presque celle du Daim. — Le continent de l'Inde et les îles de l'archipel Indien possèdent plusieurs espèces remarquables rangées dans le même groupe: telles sont le *Cerf-Cheval*, le *C. Hippélaphe* et le *C. d'Aristote:* ces deux derniers sont de la taille du Cheval. Le C. *unicolore* se distingue par ses épaules plus élevées que la croupe; il vit dans les forêts les plus inaccessibles de l'île de Ceylan. — L'*Axis* (*C. axis*) [Fig. 3] a la taille du Daim. Son pelage, en tout temps fauve, est tacheté de blanc pur: ses bois sont ronds, deviennent très-grands avec l'âge, mais ne portent jamais qu'un andouiller vers la base, avec la pointe fourchue. Cette jolie espèce s'apprivoise aisément, et se propage très-bien dans nos pays. — Le *C. cochon* (*C. porcinus*), l'une des espèces les plus petites de tout le genre, habite aussi le continent indien. Sa tête est assez grosse; ses formes sont lourdes et massives. Dans l'Inde, on engraisse ces deux dernières espèces pour les manger. — L'Amérique possède également diverses espèces appartenant au même groupe du genre C. Il nous suffira de les nommer: ce sont le *C. du Mexique*, le *Guazoupoucou* ou *C. des marais* (*C. paludosus*) et le *Guazouti* ou *C. des champs* (*C. campestris*). Les deux derniers habitent l'Amérique du Sud.

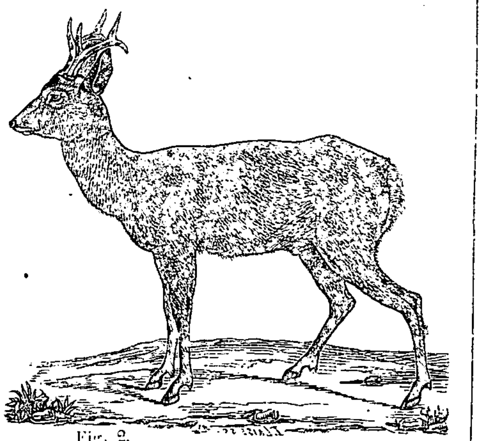
Fig. 2.

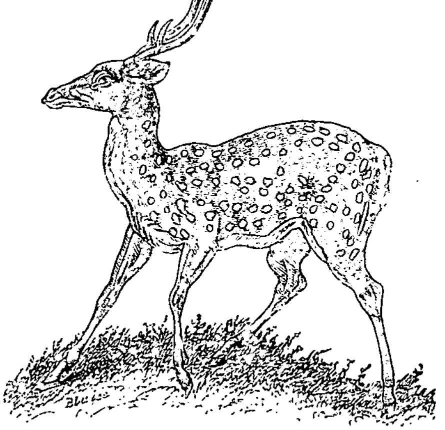
Fig. 3.

C. Les espèces chez lesquelles les bois consistent en simples dagues, sont toutes propres à l'Amérique méridionale. Jusqu'à ce jour on en connaît trois. Le *Guazoubira* ou *C. némorivage*, et le *Guazoupita* ou *C. roux*, habitent la Guyane. Il paraît que les bois de ces Cerfs daguets ne sont pas caducs, et font ainsi exception à la règle générale. La troisième espèce, appelée *C. d'Antis* (*C. Antisiensis*) par Alc. d'Orbigny, qui l'a fait connaître, habite la Cordillière orientale de la Bolivie et ne quitte guère le sommet des montagnes. Elle vit, par conséquent, à une hauteur d'environ 4,000 mètres au-dessus de la mer, dans des régions où la végétation n'offre que des Graminées.

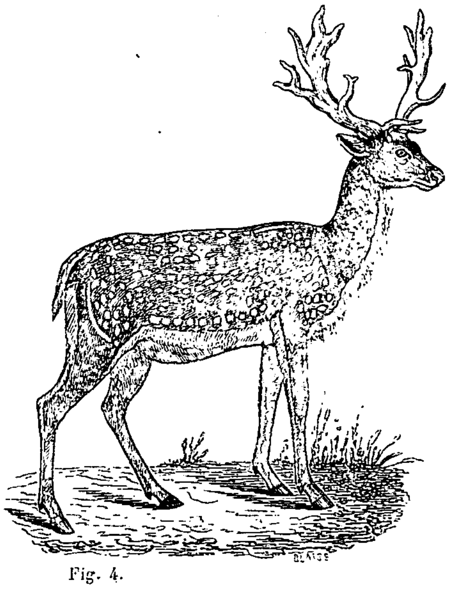
Fig. 4.

D. Le *Daim* (*C. Dama*) [Fig. 4] se distingue de toutes les autres espèces du genre C. proprement dit, par ses bois aplatis en partie. Il est, en hiver, d'un brun noirâtre; en été, fauve et tacheté de blanc; il a les fesses blanches en toutes saisons, et bordées de chaque côté d'une raie noire; la queue, qui descend jusqu'au repli de la jambe, est noire en dessus et blanche en dessous. La taille du Daim est moins élevée que celle du C. ordinaire. Son bois varie avec l'âge : d'abord ce n'est qu'une dague *légèrement arquée; la seconde année, il forme deux andouillers* commençant à faire palmature; dans les années qui suivent, cette palmature se dentèle et se développe. Le bois du Daim présente cette particularité que, passé un certain âge, il se rapetisse et se divise irrégulièrement en plusieurs lanières. La mue et le rut sont de quinze jours ou trois semaines plus tardifs chez le Daim que chez le C. Pendant le rut, le mâle rait fréquemment, mais à voix basse, et l'on ne remarque pas chez lui cette sorte de furie qui, à cette époque, rend le C. si dangereux. La *Daine* porte huit mois et quelques jours, comme la Biche, et, comme celle-ci, met bas un Faon unique, rarement deux. — Le Daim vit par troupes plus ou moins nombreuses. Lorsqu'il est chassé, il emploie les mêmes ruses que le C. On ne trouve guère le Daim que dans les régions tempérées du continent européen; cependant il existe aussi dans l'Afrique septentrionale. Tandis que le C. préfère les bois de haute futaie, le Daim semble préférer les terrains coupés de champs et de petites collines. La chair du Daim est considérée comme un aliment assez délicat, et sa peau est fort recherchée par les chamoiseurs. — L'espèce Daim est unique; néanmoins il existe une variété dont le pelage est brun foncé (*Daim noir*), et cette dernière, par son croisement avec la race ordinaire, a donné naissance à une seconde variété (*Daim panaché*) remarquable par les mouchetures qui varient son pelage.

II. Le genre *Cervule* (*Cervulus*) se distingue par la forme de son bois, qui est porté sur un long pédicule et s'élève verticalement : de là le nom de *Stylocère* que lui a donné H. Smith.— L'espèce type du genre est le *C. Muntjac*, joli petit animal qui a à peine 80 centim. de long sur 60 de haut. Les bois avec leurs meules ont 19 à 21 centim.; ils présentent à leur base et à leur face antérieure un andouiller dirigé en avant, et leur extrémité se recourbe en dedans et en arrière. Cet animal a des canines semblables à celles du Musc. Son pelage est gris-brun sur le dos, plus pâle sous le ventre; l'intérieur des cuisses et le dessous du cou sont blanchâtres. Le Muntjac vit en famille. On le trouve dans l'Inde continentale, à Ceylan et à Java. Sa chair est estimée.

III. L'*Élan* (*C. Alces*) est le plus grand des animaux de la tribu des Cerviens. En général, il atteint, et parfois il dépasse, la taille du Cheval. Le mâle seul porte des bois plus ou moins subdivisés, sans andouillers basilaires ni médians, mais terminés par une vaste empaumure digitée à son bord externe, et dont le poids chez les adultes s'élève jusqu'à 25 et 30 kilogr. Cet animal se distingue encore de tous les autres Cerfs par *son cou très-court et très-robuste, qui lui permet de porter* le poids énorme de ses bois, par la forme un peu différente de sa tête, par son museau cartilagineux et renflé, par sa lèvre supérieure qui est épaisse, prolongée, et jouit d'une grande mobilité, et enfin, par la disposition du train de devant, qui est plus élevé que celui de derrière. Le mâle a sous la gorge une espèce de goître, et dans cet endroit, chez les deux sexes, il existe de longs poils noirs qui forment une sorte de barbe. Le poil est gros et cassant; celui du garrot et de la nuque est très-long et forme une véritable crinière (Fig. 5]. Sa couleur générale est le gris foncé; la crinière et le dessus de la queue, qui est très-courte, sont plus foncés encore. L'Élan est propre aux contrées septentrionales des deux continents : on le rencontre, en Europe, entre le 53° et le 63° de latitude nord; en Asie, entre le 45° et le 51°; et en Amérique, entre le 44° et le 53°. Il aime les forêts humides et les marécages. Pendant les chaleurs, il se préserve des piqûres des Œstres en restant tout le jour plongé dans l'eau, d'où il ne sort que la tête. De septembre en avril, il se tient dans les lieux élevés à l'abri des inondations. Il broute de préférence les jeunes pousses des arbres. La longueur de ses jambes de devant et la brièveté de son cou l'obligent, lorsqu'il veut brouter des herbes, d'écarter ses pieds antérieurs ou de se mettre à genoux. Sa marche, sorte de trot plus ou moins rapide, est accompagnée d'un craquement assez fort, que Fréd. Cuvier attribue au choc de ses sabots. L'Élan vit par petites troupes. Le rut a lieu au mois de septembre, les femelles mettent bas au bout de 8 mois. La première fois, elles ne font qu'un petit; ensuite elles en font constamment deux. Les vieux Élans déposent leur bois en janvier ou février; mais il est refait au mois de juin. Les jeunes ne le déposent qu'en avril ou mai; aussi n'est-il reproduit qu'au mois d'août. L'Élan, dit-on, parvient quelquefois à une taille prodigieuse. On rapporte que sous Charles XI, en Suède, il en fut tué un qui pesait 558 kilogr. Un autre individu, tué dans les monts Altaï, avait 2 mèt. 69 cent. du nez à la queue, et 1 m. 67 c. de hauteur au garrot. La chair de cet animal passe pour légère et nourrissante, et les Canadiens en font le plus grand cas. Sa peau est excellente pour la buffleterie, et son bois est employé aux mêmes usages que celui du Cerf. L'Élan s'apprivoise, mais moins facilement que le Renne; cependant, en Suède, on a pu le dresser au traîneau. — L'Élan était connu des Romains à l'époque de J. César, qui le désigna sous le nom d'*Alce*, corruption évidente du celtique *Elk*, qui, dans quelques pays du Nord, est encore appliqué à cet animal. Au Canada, les Français le nomment *Orignal* et les Anglais *Moose-Deer*.

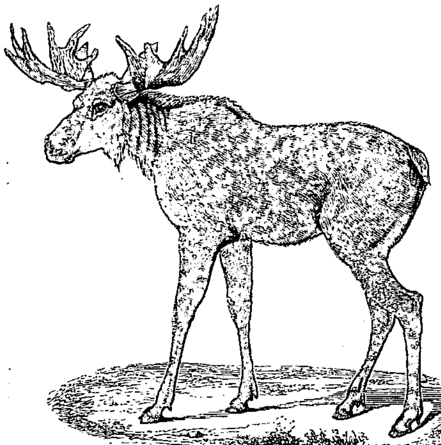
Fig 5.

IV. Le *Renne* (*C. tarandus* ou *C. Rangifer*) se distingue surtout des Cerfs proprement dits par son bois (Fig. 6). Celui-ci est divisé en plusieurs branches, d'abord grêles et pointues, mais qui finissent avec l'âge par se terminer en palmes élargies et dentelées. Cet appendice existe dans les deux sexes, mais il est plus petit chez la femelle que chez le mâle. Le Renne est grand comme un C., mais il a des formes plus trapues; ses jambes sont plus courtes et plus grosses; ses pieds sont bien plus larges, et ses sabots, au lieu de correspondre à leur face interne par une surface plane, se correspondent par une surface convexe, comme chez le Chameau. Le poil du Renne, brun pendant l'été, devient presque blanc en hiver : il est extrêmement fourni, et son cuir est fort épais. Cet animal jette son bois tous les ans, comme le C.; il est en rut dans la même saison, c.-à-d. vers la fin de septembre. La femelle porte 8 mois, et ne fait qu'un petit. Le jeune Renne suit sa mère pendant 2 ou 3 ans, et ce n'est qu'à l'âge de 4 ans révolus qu'il a acquis son plein accroissement. — Le Renne est propre aux contrées glaciales des deux continents : on le trouve surtout en Laponie, au Spitzberg, en Sibérie, au Groenland et au Canada. En Amérique, on lui donne le nom de *Caribou*. Il n'est pas vrai, comme on l'a souvent répété sur l'autorité de Buffon, que cet animal ait jadis habité les Alpes et les Pyrénées. Cuvier a fait voir que l'erreur avancée par notre grand naturaliste du XVIII° siècle était le résultat d'une faute commise par l'ignorance d'un copiste dans un manuscrit de la *Vénerie* de Gaston Phœbus. Lorsqu'on transporte des Rennes hors de leur climat natal, ils meurent au bout de peu de temps et ne s'y reproduisent pas.

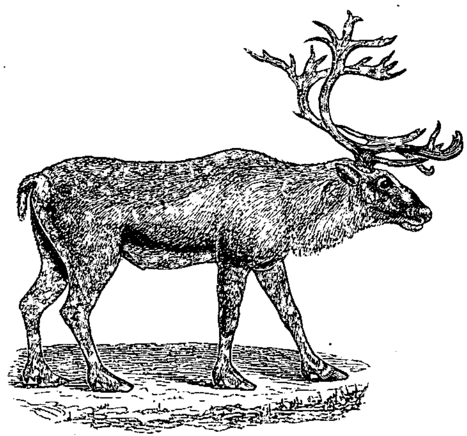
Fig. 6.

Le Renne broute, pendant l'été, les boutons et les feuilles d'arbre; mais, pendant l'hiver, il se nourrit uniquement d'une espèce de Lichen, appelé pour cela *Lichen rangiferinus*, qu'il sait très-bien découvrir sous l'épaisseur de la neige, en se servant de ses pieds et de ses bois. Comme les autres espèces du genre C., le Renne est doux, inoffensif, et s'apprivoise aisément. Les Lapons, ainsi que plusieurs peuplades de la Sibérie, l'ont réduit en domesticité; mais les Groenlandais et les Esquimaux n'ont pas eu cette industrie. En Laponie, le Renne fait toute la richesse des habitants : sa peau, revêtue de ses poils, constitue une fourrure impénétrable dont les Lapons fabriquent leurs vêtements d'hiver; *l'été, ils se servent des peaux dont le* poil est tombé; ils savent aussi filer ce poil; ils se nourrissent de la chair de ces animaux; ils boivent le lait des femelles, qui passe pour plus substantiel que celui de la Vache; ils en fabriquent aussi des fromages, etc. En un mot, pour le Lapon, le Renne tient lieu de la Vache, de la Brebis et même du Cheval; car il s'en sert encore pour porter des fardeaux, ainsi que pour tirer son traîneau. Le Renne a encore sur le Cheval l'avantage de courir sur la neige glacée avec autant de facilité que sur le terrain ordinaire. Le traîneau dont les Lapons font usage est extrêmement léger. Il est garni, par-dessous, de peaux de jeunes Rennes, le poil tourné contre la neige et couché en arrière, pour que le traîneau glisse plus facilement en avant et recule moins aisément dans la montagne. Le Renne attelé n'a pour collier qu'un morceau de peau où le poil est resté, d'où descend vers le poitrail un trait qui lui passe sous le ventre, entre les jambes, et va s'attacher à un trou qui est sur le devant du traîneau. Le Lapon n'a pour guides qu'une simple corde, attachée à la racine du bois de l'animal, qu'il jette diversement sur le dos de la bête, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, selon qu'il veut la diriger à droite ou à gauche. Le Renne peut faire ainsi 20 à 24 kilom. à l'heure, et 125 kilom. par jour; mais si cette manière de voyager est prompte, elle est fort incommode. Il faut y être habitué et travailler continuellement pour maintenir le traîneau et l'empêcher de verser.

En Laponie, la richesse se mesure par le nombre des Rennes; les riches en ont des troupeaux de 400 à 500, quelquefois de 1000; les plus pauvres n'en possèdent quelquefois que deux ou trois couples. On les mène au pâturage; on les enferme dans des étables; on les fait parquer en plein champ, absolument comme nous faisons pour les Moutons. Seulement, comme ces animaux sont très-enclins à repasser à l'état sauvage, on est obligé de les surveiller avec le plus grand soin. Dans le temps de la chaleur, on lâche les femelles dans les bois, et on les laisse rechercher les mâles sauvages. Les individus issus de ce mélange sont plus forts que ceux qui naissent d'animaux entièrement domestiques. C'est à l'âge de 4 ans seulement qu'on commence à les dresser au travail; mais, pour les rendre plus souples, on les soumet à la castration. Les plus vifs et les plus légers sont destinés à tirer les traîneaux; les plus lourds sont employés à transporter les provisions et les bagages, jusqu'à ce que leur grand âge ou leur embonpoint détermine à les tuer pour servir à l'alimentation. — Le Renne domestique vit de 15 à 16 ans; mais il est à présumer que le Renne sauvage, n'étant pas soumis aux mêmes fatigues, vit plus longtemps. Suivant Buffon, la durée de la vie, pour ces derniers, serait de 25 à 30 ans. Au reste, il n'y a pas beaucoup de Rennes sauvages en Laponie. Dans l'Amérique du Nord, au contraire, ils sont extrêmement nombreux : on en rencontre parfois, dans ces solitudes glacées, des troupes de 8,000 à 10,000 têtes.

Blason. — Dans les armoiries, le Cerf est toujours de profil; sa situation ordinaire est d'être *passant* ou courant; on le trouve cependant quelquefois *gissant* ou couché. Pour exprimer l'émail de son bois, on dit *ramé*, et si l'on veut spécifier le nombre des dagues, on se sert de l'expression *ramé et sommé* de tant de dagues. Ainsi, Froissard, en Franche-Comté, porte d'*azur au c. ramé et sommé de treize dagues d'or* (Fig. 1). Au lieu du corps entier du C., on n'emploie quelquefois que la tête. Cette tête est ordinairement de front, et s'appelle *Rencontre*. — De Cornulier porte d'*argent au rencontre de c. d'azur surmonté d'une moucheture d'hermine* (Fig. 2). Lorsqu'elle est de profil avec une partie du cou, on dit : *au cou et tête de c*. Un bois attaché à une partie du crâne se nomme *Massacre*. Enfin, on donne le nom de *Cornes* aux perches du bois du c., quand elles sont séparées, et l'on dit, pour exprimer le nombre des cors, *chevillé* de tant de cors.

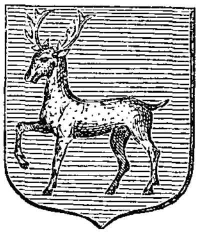
Fig. 1.

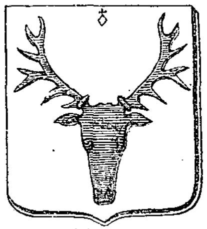
Fig. 2.

CERFEUIL. s. m. T. Bot. et Hortic.

Enc. — La plante potagère ainsi nommée appartient à la famille des *Ombellifères* et au genre *Anthriscus*; mais les botanistes l'appellent *Anthr. cerefolium*. On en distingue plusieurs variétés. Le *C. commun* a une saveur aromatique prononcée qui fait qu'on l'emploie comme assaisonnement. Autrefois, la médecine en faisait quelque usage : on l'administrait surtout comme diurétique. — Le *C. bulbeux est ainsi nommé de sa racine* charnue, qui constitue un légume précieux. Elle contient une fécule fort nourrissante et très-fine, car ses grains les plus gros ne dépassent pas 17 millièmes de millim. Suivant Payen, les racines charnues du C. bulbeux contiennent, à poids égal, beaucoup plus de matière nutritive que la Pomme de terre : ainsi 100 kilogr. de racines représentent 170 kilogr. de tubercules. Un hectare cultivé en C. bulbeux rend, en moyenne, 280 hectol. de racines : celles-ci atteignent quelquefois le poids de 130 grammes. Ce légume a un goût très-agréable et qui rappelle celui de la châtaigne; il cuit en moins de 10 minutes, et se prépare de diverses manières, comme la Pomme de terre. Cette plante s'accommode de tous les terrains, mais elle donne de plus beaux produits dans une terre franche et un peu forte. — La plante appelée *C. d'Espagne* et *C. musqué* appartient au genre *Myrrhis*: c'est le *Chærophyllum aromaticum* de Linné. Ses semences ont le goût et le parfum de l'anis, et on peut les employer aux mêmes usages.

CERF-VOLANT. s. m. [On prononce *Cer-volant*.] T. Ent. Voy. Lucanides. || Espèce de machine en forme de grande raquette, faite avec du papier étendu ou collé sur des baguettes, qu'on fait monter en l'air à l'aide du vent en la retenant avec une ficelle, et qui sert ordinairement de jouet aux enfants. || T. Phys. *Cerf-v. électrique*. Voy. Foudre.

* **CÉRIE.** s. f. T. Ent. Voy. Athéricères.

CERISAIE. s. f. Lieu planté de cerisiers.

CERISE. s. f. Fruit du cerisier.

CERISIER. s. m. T. Bot. et Hort.

Enc. — Le *Cerisier* (*Cerasus*) constitue l'un des genres les plus importants de la famille des Drupacées. Tout le monde connaît son fruit, appelé *Cerise*, qui est un drupe en général plus ou moins rouge, globuleux ou un peu oblong, ombiliqué à la base, charnu, très-glabre, c.-à-d. dépourvu de duvet, avec un noyau lisse et dépourvu de sillon à son bord interne. — Ce genre se divise en 3 sections, *Cerasophora*, *Padus* et *Laurier-*

cerise. — La première renferme tous les Cerisiers à fruit comestible, les seuls dont nous parlerons dans cet article. Les nombreuses variétés de cet arbre fruitier sont rangées par les auteurs sous 4 catégories : les *Merisiers*, les *Bigarreautiers*, les *Guigniers* et les *Griottiers.* — 1° Les *Merisiers* (*Cer. avium*) sont de beaux arbres très-répandus dans les forêts des Vosges et de l'Alsace. On en distingue 4 variétés, dont les principales sont le *Mer. sauvage* ou *Mer. à petits fruits* et le *Mer. à gros fruit noir.* Le fruit du premier est petit, rouge presque noir, et à chair mince et un peu amère ; celui du second est beaucoup plus gros, de même couleur que le précédent, et à noyau rouge. Les fruits des Merisiers sont appelés *Merises.* (L'arbre désigné sous le nom vulgaire de *Mer. à grappes* est le *Padus avium*). — 2° Le *Bigarreautier* (*Cer. duracina*) donne un fruit nommé *Bigarreau*, en forme de cœur, ordinairement assez gros, à peau très-adhérente, à chair ferme, croquante et douce. Parmi ses variétés nous citerons le *Big. à gros fruit rouge*, dont le fruit très-gros, aplati d'un côté, convexe de l'autre, à peau rouge foncé sur une face, et rouge clair sur l'autre, est très-estimé ; le *Big. à gros fruit blanc*, qui ne diffère du précédent que par la couleur de la cerise ; le *Big. à fruit rouge hâtif*, le *Big. à fruit blanc hâtif*, qui donnent des cerises moins grosses, moins fermes, mais plus délicates que les gros bigarreaux ; le *Big. couleur de chair*, à cerises belles, suaves, presque transparentes et très-recherchées ; et le *Big. de 4 à la livre* ou *à feuilles de tabac*, à feuilles très-grandes, mais dont le fruit est inférieur à ceux que nous venons de nommer. — 3° Le *Guignier* (*Cer. juliana*) compte aussi de nombreuses variétés, qui toutes sont désignées, mais improprement, sous le nom de Cerisiers dans nos départements méridionaux. Son fruit, appelé *Guigne*, est presque cordiforme, doux, à chair tendre et aqueuse, à couleur rouge ou noirâtre. L'une des variétés les plus remarquables est le *Gui. à rameaux pendants*, qui produit un fruit d'un goût très-fin, et qui doit son nom à la disposition de ses branches inclinées comme celles du Saule pleureur. Aussi est-il à la fois un arbre d'utilité et d'agrément. — 4° Le *Griottier* ou *Cerisier* (*Cer. caproniana*) est un arbre bien moins élevé que les précédents, et parfois nain, à rameaux étalés, à fleurs remarquables par leur calice ample et campanulé, à fruit plus ou moins acide, globuleux-déprimé, presque toujours porté sur un pédicule court, épais et assez roide. Ses principales variétés sont : le *Cer. de Montmorency*, à fruit globuleux-déprimé, d'un rouge pâle, à chair blanchâtre plus ou moins acide ; le *Cer. ambre* ou *Cer. à fruit blanc*, dont la cerise est couleur d'ambre ; le *Cer. Gobet*, à fruit rouge déprimé, à chair blanche, à pédicule court ; et le *Cer. griottier* (*Cer. capr. griotta*), qui porte la cerise pourpre noir et à chair rouge, qu'on nomme vulgairement *Grosse griotte noire, Griotte à ratafia, Cerise du Nord, Cerise à eau-de-vie*, etc.

Des quatre espèces de Cerisiers que nous venons de passer en revue, une seule, celle des Merisiers, paraît avoir été toujours connue à l'état sauvage dans nos bois. Quant aux autres, on attribue leur introduction en Europe à Lucullus, qui les aurait apportées de Cérasonte, dans l'Asie Mineure, en Italie (68 ans av. J.-C.), et l'on ajoute que le nom de cette ville est l'origine du terme latin *Cerasus*, dont nous avons fait *Cerisier.* — Les fruits du C. sont d'une grande ressource dans l'économie domestique. Outre l'énorme quantité qu'on en consomme en nature, on en conserve aussi beaucoup dans l'eau-de-vie ou par la dessiccation ; on les emploie également à la préparation de plusieurs pâtes ou confitures. Enfin, on en obtient, par la distillation, des liqueurs de table très-recherchées, dont les principales sont le *Kirschwasser* et le *Marasquin.* Le premier se prépare dans le Wurtemberg, à Bâle, à Berne, en Alsace et dans les Vosges, avec le fruit du *Merisier à gros fruit noir* et celui du *Guignier à fruit noir.* Le second se fait avec la cerise du *Griottier Marasca :* le plus estimé vient de Zara, en Dalmatie. — Voy. Drupacées.

* **CERITHE.** s. m. T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

* **CÉRIUM.** s. m. T. Chim. et Minér.

Enc. — Le *Cérium* a été découvert en 1803, presque en même temps par Klaproth, Hisinger et Berzélius. C'est un corps simple, métallique, qui se présente sous la forme pulvérulente. Sa couleur varie du rouge au brun foncé. Ses combinaisons sont très-peu connues, et n'ont reçu, jusqu'ici, aucune application. On le rencontre dans plusieurs minéraux très-peu abondants, dont les plus importants sont la *Cérite*, l'*Allanite* et la *Gadolinite*, qui ne se trouvent qu'en Suède et au Groënland.

CERNE. s. m. (R. *cerner*). Rond tracé sur la terre, sur le sable, etc. *Tracer un c.* Vx. ‖ Le rond livide qui se fait quelquefois autour d'une plaie qui n'est pas en bon état, ou autour des yeux quand ils sont battus. Vx. ‖ T. Bot. Se dit Des cercles concentriques que l'on voit sur la tranche d'un arbre coupé horizontalement. *Le nombre des cernes sert à connaître l'âge d'un arbre.*

CERNEAU. s. m. La moitié du dedans d'une noix tirée de la coque avant sa maturité. *Manger des cerneaux.* — *Vin de cerneaux*, Certain vin rosé, qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

CERNER. v. a. (lat. *cernere*, séparer). Faire un cerne autour de quelque chose. *C. l'écorce d'un arbre.* ‖ Détacher, séparer une chose de ce qui l'environne. *C. des noix*, Les séparer de leur coque pour en faire des cerneaux. — *C. un arbre au pied*, Faire un creux autour du pied d'un arbre, pour l'enlever avec ses racines, ou pour l'entourer de fumier, de bonne terre, etc. ‖ Par ext., Entourer, investir un lieu de manière à priver ceux qui s'y trouvent de toute communication avec l'extérieur. *C. une place de guerre. C. une maison. C. un corps de troupes.* — Fig., *C. quelqu'un*, L'entourer de certains conseils, de certains témoins, pour s'assurer de lui. *On l'a cerné de manière qu'il ne puisse échapper.* — Cerné, ée. part. *Avoir les yeux cernés*, Avoir les yeux battus.

* **CERNIER.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

* **CÉROCOME.** s. f. T. Ent. Voy. Cantharide.

* **CÉROPALE.** s. m. T. Ent. Voy. Fouisseurs.

* **CÉROPÉGIE.** s. f. T. Bot. Voy. Asclépiadées.

* **CÉROPLASTIQUE.** s. f. (gr. κηρός, cire ; πλάσσειν, façonner). T. Beaux-Arts.

Enc. — La *Céroplastique* est l'art de modeler en cire. Son origine est inconnue ; mais on voit par le titre de la xe ode d'Anacréon adressé à un Amour de cire, que cet art était connu chez les Grecs au vie siècle avant notre ère. Au témoignage de Pline, Lysistrate qui vivait dans la 114e olympiade, du temps d'Alexandre, fut le premier qui fit des portraits coulés en cire dans des moules pris eux-mêmes sur la nature. La cér. passa de la Grèce à Rome. Tout le monde sait que les Romains qui appartenaient aux familles nobles, conservaient précieusement les bustes en cire ou les images peintes de leurs ancêtres, et qu'aux funérailles on les faisait porter devant le défunt. — Au moyen âge, ce fut la religion qui conserva la cér. Les statues des saints étaient parfois faites en cire ; mais c'est surtout pour représenter le visage qu'on employait cette matière. On se servait aussi de cire pour pratiquer l'espèce de maléfice appelé *Envoûtement.* — Au xve siècle, un Italien, Andrea del Verrochio, essaya d'imiter, en cire, les visages des personnes mortes ou vivantes. Cette idée fut largement exploitée, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, par l'Allemand Curtius, qui représenta tous les personnages célèbres ou fameux de son époque, et fit des exhibitions publiques de ces effigies. Cependant, si la cér. n'avait jamais reçu d'autre application, elle ne mériterait pas d'attirer l'attention des esprits sérieux ; mais elle a rendu d'éminents services aux sciences naturelles, particulièrement à l'anatomie, et elle est appelée à leur en rendre encore. Ludovico Civoli ou Cigoli, sculpteur florentin de la fin du xvie siècle, passe pour avoir, le premier, fait des préparations anatomiques en cire. Il fut suivi dans cette voie par le Sicilien Zumbo, ainsi que par Ercole Lelli, Manzollini et sa femme Anne Manzollini, Antonio Galli, Lud. Calza, Filippo Balugani, Ferini, etc., qui ont produit des ouvrages précieux. La France a possédé aussi d'éminents artistes dans ce genre : nous citerons mademoiselle Biheron, Pinson, Bertrand, Laumonier de Rouen et Dupont, qui ont porté l'art de la cér. anatomique à un degré de perfection inouï. Les pièces qui enrichissent le Muséum de la Faculté de médecine et celui d'Histoire naturelle, au Jardin des plantes, sont d'une exactitude et d'une beauté qui ne laissent rien à désirer. Mais les préparations en cire ont l'inconvénient de s'altérer promptement, de réclamer un entretien minutieux, d'être fort chères et de ne pouvoir être maniées sans que leur forme et leur couleur n'en souffrent promptement. En conséquence, depuis un certain nombre d'années, plusieurs anatomistes ont cherché à substituer à la cire une substance qui fût à la fois solide, résistante, facile à travailler et d'un prix peu élevé. Le problème a été complétement résolu par le Dr Auzoux, au moyen d'une composition analogue au carton-pâte, qui se coule dans des moules et acquiert, en séchant, la dureté du bois. Il est ainsi parvenu à construire des pièces anatomiques et des sujets tout entiers, dont toutes les parties peuvent se démonter, et qui représentent avec la plus grande fidélité tous les organes et tous les détails anatomiques tant internes qu'externes : aussi a-t-il donné à ses pièces le nom d'anatomie *clastique*, du grec *klastos*, qui peut se briser. Le Dr Thibert employait, dans le même but, le cuir repoussé et peint ; le Bavarois Zeiler se sert de bois et de papier mâché, etc. — La cire a été également employée pour représenter divers objets de botanique, surtout les Champignons, qui se conservent très-mal et très-difficilement dans les herbiers. Les Champignons de Pinson, de Pisacolli, etc., sont remarquables par leur exactitude.

* **CÉROXYLON.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

CERTAIN, AINE. adj. (lat. *certus*). En parlant Des choses, signifie Indubitable, vrai. *Cela est c. La nouvelle est certaine. Je sais cela de science certaine. C'est un profit c. On tient pour c. J'ai eu un avis c. Sa mort est certaine.* — A aussi le sens de Préfix et déterminé. *L'assemblée se réunira à jour c.* — *Prix c., taux c.*, Prix, taux qui ne varie point. *Ces marchandises n'ont point de prix, de taux c.* ‖ En parlant Des personnes, sign. Qui est assuré d'une chose, qui en a la certitude. *Êtes-vous bien c. de cela? J'en suis très-c. Je suis c. de réussir. Je suis c. qu'il finira par réussir.* ‖ Se dit, dans un sens vague, Des personnes et des choses qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas nommer, caractériser, désigner expressément. Il se met alors devant le subst. auquel il se rapporte. *J'ai ouï dire à c. homme, à un c. homme. Certaines personnes, certaines gens disent que... Un c. quidam. Il y a de certains individus. Il y a certaines choses, de certaines choses pour lesquelles on éprouve de la répugnance. Dans certains cas. Pendant un c. temps.* ‖ S'emploie fréquemment Pour atténuer, pour restreindre ce que l'expression à laquelle on le joint peut avoir de trop absolu. *Cet homme jouit d'une certaine réputation, il a une certaine valeur. C'est un homme d'un c. mérite. Il est d'un c. âge. Il y avait un c. nombre de personnes.* — *Un c.*, suivi d'un nom propre, se dit par dédain. *Un c. Paul a répandu ce bruit.* = Certain. s. m. Chose certaine. *Il ne faut pas quitter le c. pour l'incertain.*

Syn. — *Sûr.* — *Certain* se dit des choses que l'on peut assurer ; *sûr* se dit des choses ou des personnes sur lesquelles on peut compter, auxquelles on peut se fier. Cette nouvelle est *certaine*, car elle me vient d'une voie très-*sûre.* On dit : un ami *sûr*, un espion *sûr*, et non pas un ami *certain*, un espion *certain. Certain* ne se dit que des choses, à moins qu'il ne soit question de la personne même qui a la certitude : Je suis *certain* de ce fait, ce fait est très-*certain.* Cet historien est un témoin très-*sûr* dans les choses qu'il raconte, parce qu'il ne dit rien dont il ne soit *certain.* Dans les sciences, *certain* se dit plutôt que *sûr :* Les propositions de géométrie sont *certaines.*

CERTAINEMENT. adv. En vérité, assurément. *C. les hommes sont bien aveugles. Bien c. Viendrez-vous? C. non.* ‖ Se dit pour Indubitablement, d'une manière certaine. *Le savez-vous c.?*

Syn. — *Certes, Avec certitude.* — La locution *avec certitude* désigne, par une simple assertion, que l'on a les motifs les plus puissants pour assurer, ou les plus fortes raisons de croire et de dire une chose. L'adverbe *certainement* est une affirmation qui désigne notre conviction, la persuasion où nous sommes, et l'autorité que nous voulons donner à notre discours par notre témoignage, plutôt que les raisons que nous pouvons avoir d'assurer ou d'affirmer. *Certes* est une affirmation tranchante et absolue, qui annonce l'assurance fondée sur la certitude et la conviction la plus profonde, et vous défend, pour ainsi dire, d'élever un doute ou un soupçon contraire. Vous savez une chose *avec certitude*, de science certaine, sans aucun doute ; vous l'affirmerez *certainement* sans crainte, d'une manière assurée ; et *certes*, vous la garantirez en homme qui certifie, qui doit être cru, qui répond positivement de la chose.

CERTES. adv. (lat. *certé*). Certainement, sans mentir, en vérité. *Oui c. Non c. Et c. ce fut avec beaucoup de raison. C. ou je me trompe. C. il faut avoir du courage pour faire cela.* = Syn. Voy. Certainement.

CERTIFICAT. s. m. (lat. *certum*, certain ; *facere*, faire). Écrit faisant foi de quelque chose. *Donner, délivrer un c. Avoir un c.*

Enc. — Un *Cert.* est un écrit qui fait foi de quelque chose. D'après leur origine, on distingue les certificats en *privés* et *publics* ou *authentiques.* Les premiers émanent de simples particuliers : ils ont, en général, pour effet, d'attester la bonne conduite des personnes auxquelles ils sont remis. Les seconds sont délivrés par les autorités en forme d'actes publics, et d'après les formalités prescrites par les lois. Les certificats de cette dernière espèce ayant souvent une haute importance, la loi a pris des mesures pour les mettre à l'abri de la fraude. Ainsi, la fabrication d'un faux cert., d'où pourrait résulter un préjudice pour des tiers ou pour l'État, est punie, suivant les cas, de la réclusion ou des travaux forcés. Il y a un très-grand nombre d'espèces de certificats publics ; nous indiquerons les plus usités. — Le *Cert. de bonne vie et mœurs* atteste la moralité de l'individu auquel il est délivré ; il émane des officiers municipaux. Ce cert. est exigé de l'étudiant qui veut prendre sa première inscription dans une Faculté, des aspirants instituteurs, des aspirants douaniers, etc. — Les *Certificats de capacité* sont des diplômes délivrés : 1° dans les Facultés de droit, aux élèves qui ont été jugés posséder des connaissances suffisantes en procédure civile et en législation criminelle ; 2° dans les écoles préparatoires à l'enseignement des sciences et des lettres, et dans les Facultés des sciences où l'enseignement des sciences appliquées est organisé, à ceux qui justifient des connaissances déterminées par les règlements, etc. — Les *Certificats de carence* émanent des maires qui déclarent, sous leur responsabilité, l'absence ou l'insolvabilité des redevables du trésor public. — Les *Certificats de coutume* ont pour but de faire connaître certains usages locaux ou certains points de législation étrangère ; ils sont délivrés par les autorités locales. — Le *Cert. d'indigence* est délivré par les maires, les commissaires de police, les bureaux de bienfaisance, pour attester qu'un individu ne possède rien. — Le *Cert. d'individualité* a pour objet d'attester, d'une manière authentique, le nom, les prénoms, l'âge, la qualité et la demeure d'une personne ; il est ordinairement délivré par un notaire. — Les *Certificats d'origine* servent à constater l'origine de la propriété d'une rente sur l'État, ou la provenance de marchandises étrangères qu'on veut importer ou faire circuler. Ils sont fournis par le Trésor, dans le premier cas, et par un agent diplomatique dans le second. — Les *Certificats de propriété* émanent, selon les circonstances, des notaires, des juges de paix, des greffiers des tribunaux, etc., et attestent le droit d'une ou de plusieurs personnes à la propriété, ou simplement à la jouissance d'un immeuble ou d'une rente. — Les *Certificats de stage* sont délivrés aux avocats et aux officiers ministériels par leurs conseils ou chambres de discipline, pour attester qu'ils ont rempli certaines obligations prescrites par les règlements ; et aux aspirants à la direction d'un établissement d'instruction publique secondaire par les conseils départementaux d'instruction publique, pour constater qu'ils ont passé dans un établissement de cette classe le temps de préparation exigé par la loi. — Le *Cert. de vie* est un acte qui constate l'existence d'un individu. Il est indispensable dans le cas de demande en payement d'une pension, des arrérages d'une rente viagère, etc. ; car il faut justifier de l'existence, soit du créancier, soit de la personne sur la tête de laquelle la rente a été constituée. Lorsque ces certificats doivent être produits à des particuliers, à des sociétés, telles que les compagnies d'assurances, etc., ils peuvent être délivrés soit par un notaire, soit par le président du tribunal de première instance, soit par le maire du chef-lieu d'arrondissement. Quant à ceux qui sont exigés par le Trésor et les administrations publiques, ils doivent émaner d'un notaire. De 1806 à 1839, il n'y avait que certains notaires désignés par l'administration, et nommés pour ce motif *Notaires certificateurs*, qui eussent le droit de les délivrer ; aujourd'hui cette faculté appartient à tous les notaires indistinctement. — Pendant la Révolution, on donnait le nom de *Cert. de civisme* à une attestation émanée d'une autorité administrative constituée, et affirmant que l'individu auquel il était délivré était un citoyen dévoué à la République. Quiconque ne pouvait obtenir ce cert., courait le risque d'être porté sur les listes des *suspects*.

CERTIFICATEUR. s. m. T. Droit et Comm. Celui qui certifie une caution, une promesse, un billet. *Donner, recevoir un c. C. de caution*, V. CAUTION. — *C. de criées*, Celui qui attestait en justice que les criées avaient été faites dans les formes judiciaires. ‖ Adject. *Notaire c.*, Voy. CERTIFICAT.

CERTIFICATION. s. f. T. Prat. Assurance par écrit. *C. de caution. Sa c. est au bas de la promesse d'un tel*. Vx et peu us.

CERTIFIER. v. a. (lat. *certum*, certain ; *fieri*, devenir). Témoigner qu'une chose est vraie, l'assurer. *C. quelque chose. Je vous certifie que cela est. Je vous le certifie.* ‖ T. Prat. *C. une caution*, Se rendre caution de la caution, V. CAUTION. = CERTIFIÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. AFFIRMER.

CERTITUDE. s. f. (lat. *certitudo*). Assurance pleine et entière. *Quelle c. en avez-vous? J'en ai la c. C. morale, physique, métaphysique, mathématique. Mes soupçons se changèrent en c.* ‖ Stabilité. *Il n'y a nulle c. dans les choses du monde.*

Enc. — La *Cert.* est cette adhésion complète, absolue, invincible que nous donnons à certaines propositions sur le témoignage de nos sens, de notre conscience, de notre raison, et, en général, de toutes nos facultés de connaître. Les propositions suivantes sont au nombre de celles qui produisent en nous la certitude : Je pense ; Il y a des corps ; Tout phénomène a une cause ; La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, etc. Ainsi envisagée, la cert. est une simple modification de l'âme : c'est un phénomène purement *subjectif* et incontestable. Est-il nécessaire, en effet, de démontrer que, dans une foule de cas, notre esprit n'hésite pas un seul instant suspendu entre l'affirmation et la négation, et qu'il croit profondément posséder la vérité? Est-il un homme sérieux capable de dire sérieusement qu'il doute de tout, qu'il ne sait s'il a un corps, s'il existe des choses hors de lui, s'il souffre quand on le frappe, s'il pense, s'il doute, et même s'il existe? — Mais le mot cert. est encore employé pour désigner la réalité des choses dont nous sommes certains. La cert., à ce point de vue, prend le nom de cert. *objective*, et il se présente alors une autre question : Au phénomène purement psychologique de la cert. *subjective* correspond-il quelque chose de réel? En d'autres termes, y a-t-il dans le monde, en nous ou hors de nous, des vérités que nous puissions légitimement connaître et affirmer? — Le problème de la cert. objective, considéré d'une manière générale, ne peut être résolu par le raisonnement, mais par un pur et simple appel au sens commun, « ce sens commun, dit Fénelon, qui est toujours et partout le même, qui prévient tout examen, qui rend l'examen même de certaines questions ridicule, qui fait que, malgré soi, on rit au lieu d'examiner, qui réduit l'homme à ne pouvoir douter, quelque effort qu'il fasse pour se mettre dans un vrai doute. » En effet, quelle chose serait en doute dans ce cas? Que s'agirait-il de prouver? Est-ce la véracité de l'intelligence? Mais, essayer de démontrer par des procédés logiques la véracité de l'intelligence, c'est s'engager dans un cercle vicieux, attendu qu'il faut alors commencer par admettre comme certain précisément ce qui est en question. La cert. objective ne se démontre donc pas ; elle s'impose et s'affirme en vertu des lois qui régissent notre intelligence ; néanmoins, il s'est produit une école prétendue philosophique, qui a nié ou mis en doute la véracité de l'intelligence et la possibilité de rien connaître avec cert. : c'est l'école *sceptique*. Mais le scepticisme ne mérite pas d'être sérieusement discuté : il trouve sa condamnation immédiate dans cette tendance universelle et irrésistible de notre esprit qui nous détermine à adhérer d'une foi vive à ce qui nous paraît certain ; il est démenti, d'ailleurs, par les actes mêmes de ses adeptes les plus fervents, qui, dans les relations de la vie ordinaire, se conduisent en toutes choses, comme s'ils croyaient fermement à la véracité de leur propre intelligence et de celle de leurs semblables. — La cert., envisagée en elle-même, a pour caractère essentiel et distinctif d'être absolue et sans degrés : elle diffère en cela de la *probabilité*, qui admet des degrés à l'infini, et elle est incompatible avec le doute, c.-à-d. avec cette hésitation de l'esprit qui demeure suspendu entre l'affirmation et la négation.

Considérée au point de vue de son objet, la cert. se distingue en *psychologique, physique, rationnelle et morale*. — La *cert. psychologique* est celle qui s'attache aux notions qui ont pour objet notre propre existence ou les différents états de notre âme : c'est l'adhésion de l'esprit aux affirmations du sens intime ; telles sont les propositions : Je pense, Je sens, Je veux, etc. La cert. psychologique a toujours été donnée comme le modèle de toute cert., et c'est seulement devant elle que s'est arrêté le doute méthodique de Descartes. « J'ai beau vouloir douter de toutes choses, dit Fénelon, il m'est impossible de pouvoir douter si je suis. Le néant ne saurait douter, et quand même je me tromperais, il s'ensuivrait, par mon erreur même, que je suis quelque chose, puisque le néant ne peut se tromper. Douter et se tromper, c'est penser : ce moi qui pense, qui doute, qui craint de se tromper, qui n'ose juger de rien, ne saurait faire tout cela s'il n'était rien. » — La *Cert. physique* est celle qui s'attache aux notions qui résultent pour l'esprit de l'impression des objets extérieurs sur les organes des sens. Ex. : Il existe des corps ; Le soleil est brillant, etc. Nier la cert. physique, ce serait prétendre que ce que nous appelons le monde extérieur, c.-à-d. les corps et leurs qualités, n'a, en dehors de nous, rien de réel, et qu'il n'est qu'une vaine et trompeuse fantasmagorie. Il est très-vrai qu'il nous est impossible de nous démontrer à nous-mêmes, ou de démontrer à autrui, la véracité de la perception extérieure et la légitimité de la cert. qui s'y attache ; mais cette croyance est universelle, de sorte qu'on est obligé d'y reconnaître une loi invincible qui gouverne et subjugue malgré nous notre intelligence. On donne le nom d'*idéalisme* au système philosophique qui nie cette cert. C'est ainsi que Berkeley, dans l'âge moderne, rejette, d'une manière absolue, la véracité de la perception extérieure, et que Kant, en fait de cert., n'admet que la cert. subjective. — La *Cert. rationnelle* s'attache aux jugements que nous portons sur des vérités nécessaires, intuitives, et elle se produit par des affirmations dont le contraire implique contradiction. Telles sont les propositions : Le tout est égal à la somme de ses parties ; Tout phénomène a une cause ; Tout agent libre et intelligent est responsable, etc. Ces vérités, qu'on appelle avec raison *Vérités premières*, peuvent servir de base à des jugements ultérieurs, mais elles ne s'appuient elles-mêmes sur aucun autre jugement : par conséquent elles ne sont susceptibles d'aucune démonstration. « Toutes ces vérités éternelles, dit Bossuet, et toutes celles que j'en déduis par un raisonnement certain subsistent indépendamment : en quelque temps que je mette un entendement humain, il les connaîtra ; mais en les connaissant, il les trouvera vérités ; il ne les fera pas telles, car ce ne sont pas nos connaissances qui font leurs objets, elles les supposent. Ainsi, ces vérités subsistent devant tous les siècles et devant qu'il y ait un entendement humain, et quand tout ce qui se fait par les règles des proportions, c.-à-d. tout ce que je vois dans la nature serait détruit, et qu'il n'y aurait personne qui fût capable de les comprendre. » — La *Cert. morale* est fondée sur le témoignage des hommes. Elle a pour objet soit des vérités que nous ne pouvons découvrir par nous-mêmes et par nos seuls moyens, soit des faits qui se sont passés loin de nous ou avant nous. Ex. : Alexandre a vaincu Darius ; Catilina a tenté de renverser le gouvernement de Rome, etc. Il faut bien distinguer ici la cert. morale de l'adhésion donnée par l'esprit à certaines vérités de l'ordre moral. Ainsi, par ex., l'existence de Dieu et la responsabilité de l'homme comme agent libre et intelligent, sont des objets de cert. rationnelle. La cert. morale est aussi incontestable que les autres, quand elle se produit avec les conditions essentielles qui établissent la légitimité du témoignage. — Envisagée sous le rapport de la manière plus ou moins directe dont elle est acquise, la cert. se distingue encore en *intuitive* ou *immédiate*, et en *discursive* ou *médiate*. La première porte sur les objets que nous connaissons de première vue, et elle est alors produite dans l'esprit sans aucun travail antérieur et préparatoire. La seconde, au contraire, porte sur des objets dont nous acquérons la connaissance par voie de raisonnement, déduction ou induction. Elle est alors réfléchie et secondaire. Les axiomes des mathématiques, les principes de métaphysique, les jugements premiers qui résultent du sens intime et du témoignage des sens, sont objets de cert. immédiate ; les théorèmes de géométrie, les conséquences plus ou moins éloignées des principes métaphysiques, les vérités secondaires relatives au monde sensible et au monde moral sont, au contraire. des objets de cert. médiate. Il y a, en effet, une différence entre la manière dont se produit en nous la conviction que le tout est plus grand que la partie, et celle que les trois angles d'un triangle valent ensemble deux angles droits ; mais, dans les deux cas, cette conviction, une fois produite, est irrésistible.

Du criterium de la certitude. Évidence. — S'il est vrai, en principe, que la véracité de notre intelligence soit incontestable, il ne l'est pas moins que, parfois, nous nous trompons et donnons à l'erreur une adhésion pleine et entière ; il importe donc de déterminer à quelle condition l'homme arrive légitimement à la vérité par l'exercice de ses différents pouvoirs intellectuels, ou, en d'autres termes, de reconnaître quel est le *fondement*, ou, comme on dit en philosophie, le *criterium de la cert.* Tous les philosophes, à l'exception des sceptiques, reconnaissent qu'un pareil criterium doit exister. En effet, l'homme le plus illettré dit chaque jour : Ceci est vrai, cela est faux. Or, cette affirmation suppose, de toute nécessité, que la vérité porte un caractère accessible à toute intelligence, et qui permet à tout homme de reconnaître le vrai en le distinguant de l'erreur. Descartes répond : Ce caractère, c'est l'*évidence*. La plupart des philosophes et tous les grands théologiens du XVIIe et du XVIIIe siècle font, avec lui, la même réponse. Ainsi, Descartes ayant pris pour point de départ de sa philosophie cette proposition : *Je pense, donc je suis*, parce qu'elle offre une digue invincible à tous les efforts du scepticisme, il ajoute : « Et ayant remarqué qu'il n'y a rien du tout en ceci, *je pense, donc je suis*, qui m'assure que je dis la vérité, sinon que *je vois très-clairement* que pour penser il faut être, je jugeai que je pouvais prendre pour règle générale que les choses que nous concevons *fort clairement* et *fort distinctement* sont toutes *vraies.* » C'est l'évidence qui nous fait affirmer l'existence du monde extérieur, reconnue par tout le genre humain, car, si l'on scrute les motifs de cette croyance, on n'en trouve qu'un seul : c'est l'*idée claire* que possèdent tous les hommes de la réalité des corps. C'est encore le même motif qui nous détermine à admettre certains faits sur le témoignage d'autrui : nous n'aurions jamais la cert. de ces faits si nous n'apercevions *clairement* que nos semblables, en les attestant, n'ont pu ni se tromper eux-mêmes, ni vouloir nous tromper. — Ce criterium de la cert. a rencontré et rencontre encore de nombreux adversaires. Combien de fois n'a-t-on pas objecté qu'il nous arrive de prendre pour évidentes des choses dont la fausseté nous est ensuite démontrée, et qu'ainsi l'évidence ne saurait être le signe infaillible de la vérité? Ce qui nous trompe, répond Descartes, ce n'est pas l'évidence, c'est une pure vraisemblance dont notre raison se contente, quand elle est aveuglée par quelque préjugé ou par quelque passion. « Ce n'est point la raison de l'homme qui le séduit, dit Malebranche, c'est son cœur ; ce n'est point sa lumière qui l'empêche de voir, ce sont ses ténèbres ; ce n'est pas même, en un sens, l'union qu'il a avec son corps qui le trompe, c'est la dépendance où il est de son corps, ou plutôt c'est qu'il veut se tromper lui-même, c'est qu'il veut se donner le plaisir de juger avant que de s'être donné la peine d'examiner, c'est qu'il veut se reposer avant d'être arrivé au lieu où la vérité repose. » Ne jamais donner notre consentement qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies, qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et des reproches secrets de la raison, voilà pour Malebranche le criterium de la vérité et de la cert. En effet, que peut désirer l'esprit au delà de l'évidence et des idées claires? Est-il besoin d'une autre lumière pour éclairer ce qui est la lumière même? — Mais, objecte-t-on encore, si la raison de chacun est juge suprême de la vérité et de l'erreur, n'y aura-t-il pas autant de règles que d'individus pour discerner le vrai d'avec le faux? On oublie, quand on fait cette objection, que la raison est un don de Dieu, que ce don est le même pour tous, qu'elle est le principe et le fondement de toutes les intelligences, et qu'en conséquence elle découvre à tous les êtres intelligents une même justice et une même vérité, comme le soleil visible éclaire tous les yeux d'une même lumière. On oublie que, si cette raison n'était pas la même pour tous, la responsabilité devrait être également différente pour chacun. On oublie enfin qu'au fond croire à l'évidence ou, en d'autres termes, à la véracité de la faculté de connaître, c'est croire à la véracité de celui qui a mis en nous cette faculté ; car c'est en Dieu seul, en un Dieu qui ne peut ni se tromper, ni vouloir nous tromper, que l'évidence a son fondement objectif et sa garantie suprême ; aussi Pascal a-t-il dit : « Dieu et le vrai sont inséparables ; si l'un est ou n'est pas, s'il est certain ou incertain, l'autre est nécessairement de même. » — Assurément, les intentions les plus louables ont animé plusieurs des adversaires qui ont combattu la doctrine de l'évidence considérée comme fondement de la cert. Convaincus, avec raison, que dans les matières religieuses l'autorité doit être notre seul guide, ils ont craint d'accorder trop à la raison s'ils lui reconnaissaient la faculté de reconnaître le vrai ; en conséquence, ils en appellent à la foi et à l'autorité. Mais il y a là une contradiction. En effet, à quoi s'adressent les pieux missionnaires qui s'occupent de la conversion des infidèles ou des incrédules? Évidemment, ce n'est pas à leur foi, puisqu'il s'agit précisément de les amener à la foi. C'est donc nécessairement à leur raison qu'ils font appel. En réalité, il s'agit d'abord de leur faire comprendre que leurs croyances sont fausses, ou que leur incrédulité est fondée sur quelque préjugé ; il s'agit ensuite d'établir, aux yeux de leur raison, la nécessité de la révélation, d'en poser les preuves, etc. Or, pour toutes ces choses, c'est la raison qu'il faut convaincre ; on suppose donc ici que la raison est capable de saisir le vrai. Que l'on remarque, en outre, le rôle nécessaire que remplit le témoignage au sujet des faits et des vérités historiques que contiennent les Saintes Écritures, et l'on comprendra que s'il était possible de ruiner la doctrine de l'évidence comme fondement de la cert., on ruinerait par cela même la base sur laquelle s'établissent les premiers fondements de la vraie religion. C'est donc avec pleine raison qu'un éminent théologien, chef de l'un de nos ordres religieux les plus célèbres, défendait naguère d'enseigner cette proposition, que « la foi seule engendre la certitude. »

Une doctrine qui a fait beaucoup de bruit, il y a quelques années, sous le nom de doctrine du *sens commun*, refusait aussi absolument à l'homme la faculté de reconnaître le vrai. « Quand nous venons, dit Lamennais, à porter la main sur l'édifice de nos connaissances, à en sonder curieusement la base, nous ne trouvons que des abîmes, et le doute ténébreux sort des fondements de l'édifice ébranlé. L'homme ne peut, par ses seules forces, s'assurer pleinement d'aucune vérité, parce qu'il ne peut, par ses seules forces, se donner ni se conserver l'être... Nul moyen d'éviter cet écueil, dès qu'on cherche en soi la cert., et c'est ce qu'il faut montrer à l'homme pour humilier sa confiance superbe ; il faut le pousser jusqu'au néant pour l'épouvanter de lui-même ; il faut lui faire voir qu'il ne saurait se prouver sa propre existence comme il veut qu'on lui prouve celle de Dieu ; il faut désespérer ses croyances les plus invincibles et placer sa raison aux abois dans l'alternative de vivre de foi ou d'expirer dans le vide. » Mais l'auteur de ce système, après avoir renversé tous les motifs de croire sur lesquels se fonde la cert. humaine, demeurait lui-même enseveli sous les ruines qu'il venait de faire. Puis, obligé qu'il était alors de poser un nouveau criterium de cert., il érigeait comme tel le *sens commun*, c.-à-d. le *consentement général* des hommes. Or, cette hypothèse implique deux contradictions essentielles. En effet : 1° Qu'est-ce que le consentement universel, si ce n'est la collection des croyances individuelles? 2° Sur quoi nous fonderons-nous pour constater si une proposition quelconque donnée a ou n'a pas pour elle ce consentement universel? Au reste, le système dont nous parlons entraînait d'autres conséquences plus graves que celles qui peuvent résulter d'une simple thèse de discussion philosophique ; c'est pourquoi, après avoir été censuré en 1832 par un très-grand nombre d'évêques, il fut, deux ans plus tard, le 25 juin 1834, condamné par une encyclique du pape Grégoire XVI. Vers le même temps, un écrivain religieux et soumis à l'Église, souleva la même question et soutint que la raison humaine, soit particulière, soit générale, ne peut obtenir par elle-même une entière certitude, parce que, de sa nature, elle est toujours sujette à l'erreur ; il assigna pour unique fondement de la science métaphysique, et, en général, de toute philosophie, la révélation divine ; il prit enfin, pour point de départ, les livres saints conservés et interprétés par l'Église, dans lesquels, disait-il, tout ce qui est vrai se trouve renfermé. Ce nouveau système fut également improuvé par un bref de Grégoire XVI. — Voy. FOI, RAISON, TRADITION, etc.

CÉRUMEN. s. m. [On pron. l'N.] T. Physiol.

Enc. — Le *Cérumen*, ainsi appelé du lat. *cera*, cire, est une matière onctueuse, jaunâtre, épaisse et amère, qui se trouve à l'intérieur du conduit auditif externe, où elle est sécrétée par de petits follicules, dits *cérumineux*. Le c. se compose d'albumine, d'une huile épaisse, analogue à la résine de la bile, d'un principe colorant et de sels de chaux. L'humeur *cérumineuse* sert à lubrifier le conduit auditif externe, entretient la souplesse de la membrane du tympan, la garantit du contact des corps étrangers, et enfin, par son amertume, repousse les petits insectes qui pénétreraient dans l'oreille.

CÉRUMINEUX, EUSE. adj. T. Physiol. V. Cérumen.

CÉRUSE. s. f. T. Chim. Voy. Plomb.

CERVAISON. s. f. T. Vénerie. Le temps où le cerf est gras et bon à chasser.

* **CERVANTÉSIA.** s. f. T. Bot. Voy. Santalacées.

CERVEAU. s. m. (lat. *cerebrum*). Masse de substance nerveuse renfermée dans la boîte osseuse du crâne. *Le c. de l'homme. Le c. du lion. Le c. d'un oiseau, d'un poisson. Anatomie du c. La cavité, la substance, les ventricules, les membranes du c. Inflammation du c. Des fumées qui montent au c. Purger le c. Rhume de c. Transport au c. Être pris au c. Avoir le c. pris. Les physiologistes regardent le c. comme l'organe de la pensée.* || Fig. et par extens., L'esprit, l'entendement, le jugement. *C. débile. C. étroit. Petit c. C. vide. Cet homme n'a jamais rien pu tirer de son c. Son c. travaille.* — Fig. et famil., *Avoir le c. timbré, fêlé*, Être un peu fou. On dit aussi, dans le même sens, *C. mal timbré, malade, blessé, troublé*, etc. — *C. brûlé, cervelle brûlée*, se dit d'une Personne qui exagère tout, qui agit et se conduit étourdiment, qui se jette sans examen dans des affaires dont elle ne prévoit pas les suites. — *C'est un c. creux, Il a le c. creux*, C'est un visionnaire, un homme qui ne rêve que des choses impossibles.

CERVELAS. s. m. Espèce de saucisse grosse et courte, remplie de chair salée et épicée.

CERVELET. s. m. T. Anat. Voy. Encéphale.

CERVELLE. s. f. (R. *cerveau*). Nom donné vulgairement au cerveau. *On lui voyait la c. Le coup fit jaillir la c. Faire sauter la c. à quelqu'un d'un coup de pistolet. Brûler la c. à quelqu'un*, Voy. Brûler. — Par exag., *Le soleil lui a fait bouillir la c., lui a desséché la c.*, se dit D'un homme qui a été longtemps exposé à l'ardeur du soleil, et qui s'en trouve incommodé. || Fig., L'esprit, l'entendement, le jugement. *Cela lui trouble, lui tourne la c. Avoir la c. renversée. S'alambiquer la c.* — Fig. et fam., *Cette idée lui trotte dans la c.*, Voy. Trotter. *C'est une bonne c.*, C'est un homme de sens, de bon jugement. On dit dans un sens contraire, *C'est une tête sans c. C'est une petite c., une c. évaporée, éventée.* — Prov., *Mettre quelqu'un en c., le tenir en c.*, Le mettre en inquiétude, lui tenir l'esprit en suspens. Vx. || T. Cuis. Se dit particulièrement, Du cerveau des animaux tués, destiné à servir de mets. *Manger de la c. d'agneau, de veau, etc. Des cervelles frites.* || *C. de palmier*, Moelle douce qui se trouve dans le tronc de certains palmiers.

CERVICAL, ALE. adj. (lat. *cervix, cervicis*, cou). T. Anat. Qui appartient au cou. *Les muscles cervicaux. Plexus c. Glandes cervicales.*

CERVIER. adj. m. Voy. Lynx.

CERVOISE. s. f. (lat. *cerevisia*). Voy. Bière.

* **CERVULE.** s. m. T. Mamm. Voy. Cerf.

CÉSAR. s. m. (lat. *Cæsar*). T. Hist. romaine.

Enc. — *César* était le surnom (*cognomen*) de Caïus Julius, le conquérant des Gaules, l'homme qui acheva la ruine de la République et s'empara du pouvoir absolu sous le nom d'*Empereur* (*Imperator*). Après lui, ses successeurs adoptèrent ce titre de *César* comme marque de la dignité impériale. A la mort de Néron, qui fut le dernier empereur de la famille *Julia*, ce titre resta affecté au prince revêtu du pouvoir suprême. Cependant, peu à peu le titre d'*Auguste* prévalut, et celui de César fut réservé à l'héritier présomptif de l'empire. — A partir du XIIe siècle, les empereurs d'Allemagne adoptèrent les titres d'*Auguste* et de *César*. Ce dernier même (*Kaiser*) est encore aujourd'hui le titre particulier de l'empereur d'Autriche.

Dans le langage oratoire et poétique, le terme de César est souvent employé comme synonyme d'empereur. Il est aussi usité simplement dans le sens de souverain, comme dans cette loc. prov. : *Il faut rendre à César ce qui appartient à César.* Enfin, par allusion à la bravoure et aux qualités militaires de Jules César, on dit d'un homme distingué par son courage : *Il est brave comme César*, ou *C'est un César.*

CÉSARIENNE. adj. (lat. *cædere*, couper). T. Chir.

Enc. — On donne le nom d'*Opération césarienne* à une opération chirurgicale dans laquelle on extrait l'enfant du sein de la mère, par une incision pratiquée aux parois de l'abdomen et de l'utérus. Au rapport de Pline l'Ancien, cette opération était usitée, à Rome, au temps de Scipion l'Africain, qui fut tiré ainsi du sein de sa mère. Le premier des empereurs romains, Jules César, dut ce surnom de *Cæsar* à cette circonstance qu'il était également né à la suite d'une semblable opération. Dans le principe, on n'exécuta cette opération que sur les femmes mortes enceintes. Le premier exemple d'opération faite sur la femme vivante date de l'an 1500. — L'opération cés. est également appelée *Hystérotomie. On n'y a recours* que dans les cas absolument désespérés, car c'est une des opérations les plus dangereuses de la chirurgie : elle ne réussit guère que 4 fois sur 10.

CESSANT, ANTE. adj. Qui cesse. Ne s'emploie guère que dans ces phrases : *Lucre c. Tout empêchement c. Toutes choses, toutes affaires cessantes.*

CESSATION. s. f. Intermission, discontinuation. *C. d'armes, d'hostilités. C. de poursuites. C. de commerce, de travail.*

CESSE. s. f. Discontinuation, interruption. Ce mot n'admet jamais l'article, et s'emploie surtout dans cette loc. : *Sans cesse. Parler, travailler, jouer sans c.* — Fam., *N'avoir point de c.*, N'avoir point de repos, ne cesser point. *Il n'a ni repos ni c.*

CESSER. v. n. (lat. *cessare*). Discontinuer. *C. de vivre, de parler, d'agir. Il ne cesse de pleurer. Sa fièvre a cessé, est cessée. La goutte a cessé de le tourmenter. Il a cessé de pleuvoir.* = Cesser. v. a. Discontinuer, interrompre. *Cessez vos craintes, vos poursuites, votre travail.* = Cessé, ée. part.

CESSIBLE. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui peut être cédé. *Ce droit n'est pas c.*

CESSION. s. f. (lat. *cessio*). Action de céder, de transporter à un autre ce dont on est propriétaire. Se dit surtout Du transport des droits. *Faire cession de sa créance.*

Enc. — La *Cession de biens* est l'abandon qu'un débiteur fait de tous ses biens à ses créanciers, lorsqu'il se trouve hors d'état de payer ses dettes (C. N., art. 1265). Elle est *volontaire* ou *judiciaire*. La c. *volontaire* est celle que les créanciers acceptent volontairement : elle n'a d'effet que celui résultant des stipulations mêmes du contrat passé entre eux et le débiteur (C. N., 1267). Par conséquent, elle n'oblige que ceux de ces créanciers qui l'ont acceptée, et, sous tous les rapports, elle est soumise aux règles générales qui régissent les conventions. La c. volontaire est aussi nommée *Contrat d'abandonnement*.

Le Code civil définit la c. de biens *judiciaire* un bénéfice que la loi accorde au débiteur malheureux et de bonne foi, auquel il est permis, pour avoir la liberté de sa personne, de faire, en justice, l'abandon de tous ses biens, nonobstant toute stipulation contraire (C. N., 1268). Ainsi, la c. de biens a pour objet de corriger les rigueurs de la contrainte par corps. — A Rome, toute dette entraînait la contrainte par corps. Lorsqu'un débiteur était hors d'état de payer, le créancier pouvait se saisir de sa personne, l'emmener dans sa maison, et le forcer à travailler jusqu'à l'entier payement de sa dette. La rigueur de cette disposition fut adoucie par la loi Julia, qui donna au débiteur obéré un moyen d'échapper au double inconvénient de la contrainte par corps contre sa personne, et de l'infamie attachée à la vente forcée de ses biens ; elle l'autorisa à faire volontairement à ses créanciers c. de ses biens (*bonorum cessio*). Il paraît, du reste, que la c. de biens n'était permise qu'au débiteur malheureux et de bonne foi. La c. de biens était également autorisée par l'ancien droit français; mais elle avait quelque chose d'infamant. Ainsi ceux qui avaient fait c. de biens étaient obligés de porter un bonnet vert, et, de plus, ils étaient déclarés incapables de posséder aucune charge. La coutume du bonnet vert finit par tomber en désuétude, mais l'incapacité subsista jusqu'à la Révolution. Actuellement, la c. de biens n'entraîne aucune espèce de déchéance. C'est à tort qu'un auteur éminent, Merlin, enseigne que la c. judiciaire suspend l'exercice des droits politiques ; car celui qui est admis à la c. de biens n'est nullement assimilable au débiteur failli.

La c. judiciaire est *forcée*, c.-à-d. que les créanciers ne peuvent la refuser au débiteur, si ce n'est dans les cas exceptés par la loi (C. N., 1270). Ainsi, ne peuvent être admis au bénéfice de cette c., les étrangers, les stellionataires, les individus condamnés pour cause de vol ou d'escroquerie, les personnes comptables, tuteurs, administrateurs et dépositaires (C. Proc., 905). *Il en est de même des commerçants, depuis la loi du 28 mai 1838.* Du reste, c'est au débiteur qui réclame le bénéfice de c. à prouver sa bonne foi. En outre, cette c. doit être absolue et complète; autrement les créanciers ne seraient pas forcés de l'accepter. Ils pourraient même demander la résolution de la c. consentie par eux, si ultérieurement ils acquéraient la preuve de quelque détournement à leur préjudice (C. N., 1184). Néanmoins, le débiteur peut retenir les choses que la loi déclare insaisissables (C. Proc., 581, 592, n° 2). Il peut même demander à ses créanciers, et à leur refus au tribunal, quelque chose à titre de secours. Cette disposition d'humanité prescrite en faveur du commerçant failli doit, *à fortiori*, être admise en matière civile. La c. judiciaire, non plus que la c. volontaire, ne confère pas aux créanciers la propriété des biens abandonnés : elle leur donne seulement le droit de faire vendre les biens à leur profit, et d'en percevoir les revenus jusqu'à la vente (C. N., 1269). Quant au débiteur, la c. judiciaire ne le libère que jusqu'à concurrence de la valeur des biens abandonnés, et dans le cas où ils seraient insuffisants, il est obligé, s'il lui en survient d'autres, de les abandonner jusqu'à parfait payement (C. N., 1270).

La demande en c. étant indéterminée de sa nature, se porte toujours en premier ressort, et par conséquent elle est susceptible d'appel. La loi détermine elle-même (C. Proc., 898 et seq.) les formes à suivre dans ce cas. Le débiteur doit se pourvoir au tribunal de son domicile ; il doit déposer au greffe ses livres, s'il en a, et ses titres actifs. La demande est communiquée au ministère public. Elle ne peut suspendre l'effet d'aucune poursuite, sauf aux juges à ordonner, les parties appelées, qu'il sera sursis provisoirement. Le débiteur admis au bénéfice de c. est tenu de réitérer sa c. en personne, et non par procureur, ses créanciers dûment appelés, à l'audience du tribunal de commerce de son domicile, et s'il n'y en a pas, à la maison commune, un jour de séance. Enfin, les nom, prénoms, profession et demeure du débiteur doivent être insérés dans un tableau public à ce destiné, placé dans l'auditoire du tribunal de commerce ou du tribunal de première instance qui en fait les fonctions, et dans le lieu des séances de la maison commune.

CESSIONNAIRE. s. 2 g. Celui ou celle qui accepte une cession, un transport.

CESTE. s. m. (lat. *cæstus*). T. Antiq. V. Pugilat. || T. Mythol. Nom de la ceinture que portait Vénus. || * T. Zool. Voy. Acalèphes.

* **CESTOÏDES.** s. m. pl. Zool. V. Parenchymateux.

* **CESTREAU.** s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

* **CÉSURE.** s. f. (lat. *cædere*, couper). T. Versific.

Enc. — Les grammairiens de l'antiquité ne prenaient pas ce mot dans la même acception que nous. Ils divisaient le vers hexamètre en deux parties ou *commas*, d'inégale longueur, et, comme la coupure se faisait entre les deux, ils donnaient le nom de *Césure* à la première, considérée comme séparée de la seconde. — Dans les prosodies latines modernes, la cés. est toute syllabe longue qui, en même temps, termine un mot et commence un pied. Le vers hexamètre exige une cés. après le second pied, ou bien deux césures, l'une après le premier pied, l'autre après le troisième, ainsi qu'on le voit dans les exemples suivants :

Passibus | ambigu | *is* For | tuna vo | lubilis | errat.
Infan | *dum*, Re | gina, ju | *bes* reno | vare do | lorem.

Souvent le vers présente trois césures :

Mulce | *bant* zephy | *ri* na | *tos* sine | semine | flores.

La cés. marque le rhythme du vers; sans elle, toute harmonie disparaîtrait. Elle est cependant interdite après le quatrième et après le cinquième pied : c'est qu'alors elle détruit la cadence, comme dans ces deux vers, l'un de Tibulle, l'autre de Virgile :

Nam quan | quam anti | quæ gen | tis supe | *rant* tibi | laudes.
Atque ani | mos parent ar | mis, pu | gnæque pa | *rent* se.

Toutefois, il est des circonstances où son emploi après le quatrième pied est autorisé. Tel est ce vers :

Talia | connubia | et ta | les cele | *brent* hyme | næos.

Elle est aussi permise, après le cinquième pied, lorsqu'on termine le vers par un monosyllabe, dans le but de produire un effet d'harmonie imitative.

Sternitur | exani | misque tre | mens pro | cumbit hu | *mi* bos.

Dans le vers pentamètre ou élégiaque, la cés. après le second pied est d'une nécessité absolue.

Tempora | si fue | *rint* | nubila | solus e | ris.

Dans la langue française, on appelle Cés. un repos momentané, plus court que le repos final, que l'on introduit dans les vers de dix et de douze syllabes, pour en faciliter la prononciation et en augmenter le rhythme. Dans ce vers de la Henriade, par exemple :

Je chante ce hé*ros*—qui régna sur la France,

la voix s'arrête et se repose sur la syllabe *ros*, et y détermine une sorte de coupure. Dans le vers alexandrin, cette coupure ou cés. se place après la sixième syllabe. Cette règle ne souffre pas d'exception. On a reproché à la cés. qui coupe constamment nos vers en deux moitiés égales, d'engendrer une monotonie fatigante ; mais nos grands poëtes ont su éviter cet écueil. A ce sujet, Voltaire donne d'excellents conseils, que malheureusement il n'a pas toujours suivis :

Observez l'hémistiche, et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phrase heureuse et clairement rendue
Soit tantôt terminée et tantôt suspendue :
C'est le secret de l'art. . . . .

Dans le vers de dix syllabes, la place de la cés. est après la quatrième syllabe :

Sur l'avenir—insensé qui se fie !

Nous devons faire remarquer que les vers de dix et de douze syllabes se coupent naturellement en plusieurs parties ou repos que l'on pourrait appeler *césures ;* mais comme ces points d'arrêt n'ont pas de place fixe, on les a nommés, d'un terme générique, *coupes, syllabes accentuées, suspensions*, et l'on a exclusivement réservé la dénomination de *Cés.* pour désigner le repos qui suit la sixième syllabe du vers alexandrin et la quatrième du vers de dix syllabes. — On a résumé ainsi les règles auxquelles la cés. est soumise. Elle doit porter sur la dernière syllabe sonore d'un mot : par conséquent, elle ne peut se trouver sur un *e* muet. Il faut qu'elle soit justifiée par le sens, et que le mot sur lequel elle tombe puisse se séparer sans peine de celui qui le suit. D'après cela, ce repos ne saurait jamais affecter ni une préposition suivie de son complément, ni une conjonction suivie de la proposition qu'elle régit, ni un adjectif précédant son substantif, ou un substantif accompagné de son adjectif, ni un verbe auxiliaire suivi de son participe, ni un adverbe faisant avec les mots suivants une locution inséparable.

CET. adj. démonstr. Voy. Ce.

CÉTACÉ. s. et adj. m. (gr. κῆτος, baleine). T. Mam.

Enc. — Les *Cétacés constituent, dans la méthode de Cuvier* et dans la plupart des systèmes zoologiques modernes, le dernier ordre de la classe des Mammifères. Leur organisation leur assigne l'eau pour élément, et cette circonstance leur permet de prendre un accroissement énorme : c'est en effet parmi les Cétacés que se trouvent les plus monstrueux de tous les êtres actuellement vivants. — Par leur forme extérieure, ces animaux ressemblent parfaitement à des Poissons; mais, quand on les étudie au point de vue anatomique et physiologique, on voit qu'ils ne peuvent être rangés ailleurs que parmi les Mammifères. *Ainsi, d'une part,* ils sont dépourvus de membres apparents, car les postérieurs manquent absolument, tandis que les antérieurs font l'office de simples nageoires ; leur tronc se continue avec une queue épaisse terminée par une nageoire cartilagineuse horizontale, et leur tête se joint au tronc par un cou tellement gros et court, qu'on n'y aperçoit aucun rétrécissement, et composé de vertèbres très-minces et en partie soudées entre elles. D'autre part, les membres antérieurs dont nous venons de parler, présentent exactement la même composition anatomique que ceux des autres Mammifères, du Chien et de l'Homme par ex. On y trouve les mêmes os, placés dans le même ordre. Seulement l'humérus et les os de l'avant-bras sont raccourcis, et ceux de la main, quoique parfaitement développés, sont aplatis *et recouverts d'une membrane tendineuse.* Chez quelques espèces, les phalanges sont même plus nombreuses que chez les autres Mammifères. La partie postérieure de l'abdomen offre 2 ou 3 osselets qui représentent les rudiments d'un bassin, et, plus en arrière, on trouve des os en forme de V sur lesquels s'insèrent les muscles fléchisseurs de la queue (Fig. 1. Squelette de *Dugong*). La force de ce dernier organe est prodigieuse. Au reste, cette queue constitue la partie principale de l'appareil locomoteur, les nageoires formées par les membres antérieurs ne servant guère aux Cétacés qu'à se maintenir dans leur attitude *naturelle ou à se diriger de droite à gauche. La nageoire* caudale est horizontale, au lieu d'être, comme chez les Poissons, verticale ; par conséquent l'animal ne peut la fléchir que de haut en bas et de bas en haut. Cette organisation donne aux Cétacés *une extrême facilité pour plonger, mais il en résulte* que leur progression s'opère par soubresauts, en s'élevant et en s'enfonçant tour à tour. Ces soubresauts sont tels, chez les Marsouins, qu'on les croirait toujours disposés à faire la culbute. L'une des particularités les plus remarquables de la structure des Cétacés, c'est que le *rocher*, ou cette portion du crâne qui renferme l'appareil auditif interne, est séparé du reste de la tête et n'y est rattaché que par de simples ligaments. — Les Cétacés respirent au moyen de poumons; ils ont le sang chaud, et leur cœur présente 2 oreillettes et 2 ventricules. La nécessité où sont ces animaux *de respirer l'air en nature, les oblige à venir fréquemment à la* surface de l'eau pour respirer. Ils ne peuvent rester sous l'eau qu'un temps assez court qui varie de 10 à 25 minutes. Au reste, leur appareil respiratoire est admirablement approprié à leur genre de vie. C'est à la partie la plus élevée de la tête qu'est placée l'ouverture extérieure des narines, disposition qui permet à l'animal de respirer sans avoir besoin d'élever son museau au-dessus de la surface de l'élément liquide. En outre, il existe sous la plèvre, de chaque côté de la colonne vertébrale, un vaste plexus de vaisseaux remplis de sang oxygéné, ce qui permet aux *Cétacés de demeurer plus ou moins longtemps dans les profondeurs* de l'Océan, sans venir respirer à la surface. Ces animaux sont vivipares; les femelles allaitent leurs petits, et leur lait est tout à fait analogue à celui des grands Mammifères ruminants. Plusieurs d'entre eux n'ont pas de dents; chez ceux qui en sont pourvus, les dents sont toutes semblables. L'estomac est très-compliqué, même chez les Cétacés entièrement Carnivores. Chez tous, les organes des sens sont très-peu développés; l'épaisseur du cuir et la couche volumineuse de graisse qui enveloppe tout le corps, rend le toucher plus qu'obtus ; l'ouïe paraît peu sensible; *le goût et l'odorat manquent absolument à la plupart* d'entre eux ; la vue seule semble généralement assez bonne. L'instinct paraît très-borné, quoique le cerveau soit volumineux, avec des hémisphères bien développés. On comprend d'ailleurs combien il doit être difficile d'étudier les instincts et les habitudes de ces animaux.

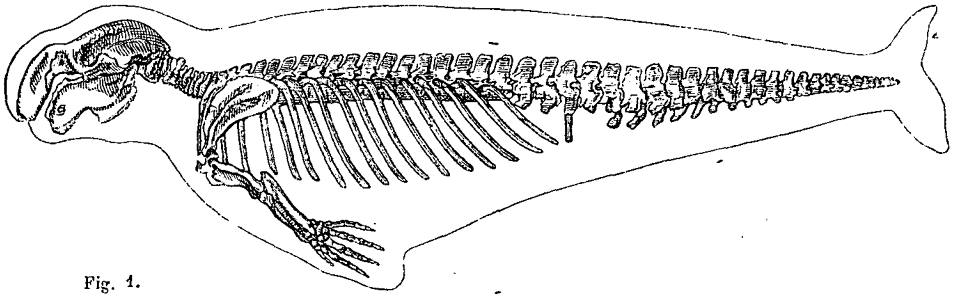

Fig. 1.

Cuvier partage l'ordre des Cétacés en 2 familles : les *Cétacés herbivores* et les *Cét. ordinaires.* La première comprend les genres *Lamantin, Dugong* et *Stellère ;* la seconde, les genres *Dauphin, Cachalot* et *Baleine.* Les naturalistes actuels *admettent, sous tous les rapports, la classification des Cétacés de Cuvier;* mais ils ont cru devoir changer les noms de ses divisions. En conséquence, les Cét. herbivores sont devenus l'ordre des *Syréniens,* lequel se trouve partagé en 3 familles identiques avec les genres de Cuvier, et les *Cét. ordinaires* sont devenus simplement les *Cétacés*, dont les 3 subdivisions ont reçu le titre de familles, avec les noms de *Delphiniens, Physétériens* et *Baleiniens.* — Nous parlerons ici des *Cétacés herbivores.*

Les *Cétacés herbivores* de G. Cuvier (*Syréniens*) ont des dents toutes molaires, à couronne plate, ce qui les rend exclusivement herbivores, des narines percées dans la peau au bout du museau, et un estomac partagé en 4 poches, dont 2 latérales, avec un grand cœcum. Bien que plusieurs auteurs aient affirmé que ces Cét. sortent souvent de l'eau pour venir ramper et paître sur le rivage, d'autres observateurs disent qu'on ne les voit jamais ni sortir de l'eau, ni ramper à terre. — Les *Lamantins* ou *Manates* (*Manatus*, Cuv.; *Trichechus*, Linn.) *ont le corps* oblong, terminé par une nageoire ovale allongée (Fig. 2). Leurs nageoires latérales sont formées de véritables doigts terminés par des vestiges d'ongles. La femelle s'en sert pour soutenir son petit pendant l'allaitement; les mamelles sont placées sur la poitrine. L'attitude habituelle du Lam., la moitié du corps hors de l'eau, la forme conique arrondie de sa tête, ses moustaches de longs poils soyeux, et ses yeux à fleur de tête, lui donnent, vu de loin, une ressemblance éloignée et grossière avec la forme humaine, et semblent avoir servi de base à la fiction des Sirènes antiques, *moitié femme, moitié poisson.* Les Lamantins vivent en famille ; on les croit monogames : ils témoignent à leurs petits la plus vive tendresse. Ces familles se réunissent pour former des troupeaux parfois immenses. On assure que ces animaux peuvent acquérir une longueur de 6 m. 50 c. et un poids de 4,000 kilogr.; mais ceux qu'on prend communément ont en moyenne 5 mètres. — L'espèce la plus nombreuse habite les embouchures des grands fleuves de l'Amérique du Sud, et les remonte jusqu'à une grande distance de la mer. C'est celle que les naturalistes nomment *Manatus Americanus.* Une autre espèce très-peu différente vit à l'embouchure du Sénégal (*Man. Senegalensis*) et des grands fleuves de la côte occidentale d'Afrique. La chair du Lamantin est excellente; on la dit au moins égale en qualité à celle du Bœuf et du Veau. Les naturels de l'Amérique du Sud *font périodiquement de grandes chasses* aux Lamantins, quand les bandes nombreuses de ces animaux, à l'époque des basses eaux, redescendent le cours des fleuves *pour se rapprocher de la mer.*

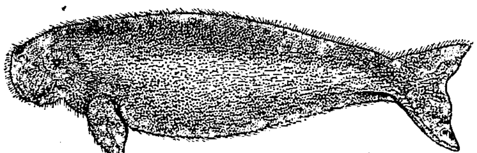

Fig. 2.

Le *Dugong* (*Halicore*) ressemble beaucoup au Lamantin, dont il a les formes extérieures, l'aspect et le genre de vie; néanmoins, il s'en distingue par deux caractères saillants : la mâchoire supérieure porte deux dents allongées, pointues et tranchantes, qui forment des défenses divergentes de chaque côté (Fig. 3) ; les narines sont ouvertes dans la peau, non pas à l'extrémité du museau, *mais à sa partie supérieure. On trouve* le Dugong sur les côtes des grandes îles de l'archipel Indien, et sur celles de l'Australie les moins éloignées de cet archipel. On assure qu'il en existe encore quelques-uns dans la mer Rouge. Dans tous les pays habités par la race malaise, la chair du Dugong est tellement estimée, qu'elle est réservée pour la table des princes ; aussi fait-on à cet animal une guerre d'extermination qui tend à le faire disparaître.

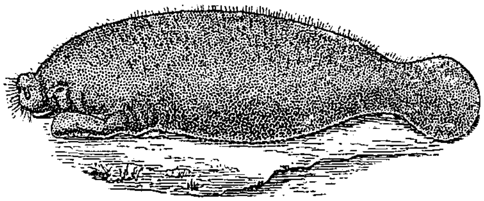

Fig. 3.

Le genre Stellère (Rytina) est peu connu, parce qu'il habite les côtes de la presqu'île du Kamtschatka et celles de l'Amérique du Nord vers le détroit de Behring. Cuvier a dédié ce genre au naturaliste Steller, le seul dont les travaux aient fait connaître ce qu'on sait de cet animal. Il diffère des autres Cét. herbivores par ses dents. Celles-ci, au nombre de 2 seulement, une à chaque mâchoire, sont des mâchelières dépourvues de racines, et d'une nature plutôt cornée qu'osseuse. — Le Stellère est herbivore et inoffensif. Les habitants du Kamtschatka lui font la chasse pour sa chair qu'on dit excellente, pour sa graisse solide et de bon goût, comme le lard du Porc, et pour son cuir épais et propre à divers usages. Nous n'avons pas besoin de dire que les noms vulgaires de *Vache marine* de *Bœuf* ou de *Veau marin*, etc., n'ont aucun sens précis, et ont été appliqués à tort et à travers par les voyageurs et les matelots aux diverses espèces de Cétacés herbivores, ainsi qu'aux Phoques, *Morses*, etc.—Voy. Baleine, Cachalot *et* Dauphin.

CÉTÉRAC ou * **CÉTÉRACH.** s. m. T. Botan. Voy. Polypodiacées.

* **CÉTINE.** s. f. T. Chim. Voy. Blanc *de Baleine.*

* **CÉTOINE.** s. f. T. Ent. Voy. Scarabéides.

* **CÉTRAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. Lichen.

* **CÉVADILLE.** s. f. T. Bot. Voy. Mélanthacées.

* **CÉYX.** s. m. T. Ornith. Voy. Martin-pêcheur.

* **CHABLAGE**, s. m. T. Navig. fluv. Action de diriger les gros bateaux dans les endroits difficiles des rivières, notamment dans le passage des villes et aux abords des ponts.

CHABLIS. s. m. T. Admin. forest. Se dit du Bois abattu *dans les forêts* par le vent, la vieillesse, le poids des neiges, etc.

CHABOT. s. m. T. Ichth. Voy. *Joues cuirassées.*

CHABRAQUE. s. f. Voy. Schabraque.

CHACAL. s. m. T. Mammal.

Enc. — Le *Chacal* ou *Jackal* (*Canis aureus*) appartient, comme l'indique son nom scientifique, au grand genre *Chien* de Linné et de Cuvier, *et à la famille des Caniens* des zoologistes actuels. La taille du Ch. est à peu près celle du Renard, mais il est un peu plus haut sur jambes. Sa tête ressemble à celle du Loup, mais le museau est plus pointu. L'odeur particulière qu'il répand, quoique plus ou moins forte, selon les variétés, doit être rangée parmi les caractères spécifiques de l'espèce. — Les auteurs distinguent 6 ou 7 variétés de cette espèce, qui tirent *leurs noms* du pays qu'elles habitent : le *Ch. du Caucase*, de l'*Inde*, de *Morée*, de *Nubie*, de *Barbarie*, du *Sénégal* et du *Cap.* Le Ch. du Sénégal porte aussi le nom d'*Anthus*, et celui du Cap est encore appelé *Tenlie, Kenlie* et *Ch. à dos noir.* — Le *Ch. du Caucase* (Fig. ci-dessous), qui est répandu dans toute l'Asie Mineure, en Perse, en Syrie, etc., a le pelage d'un gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; sa queue, assez grêle et noire à l'extrémité, ne lui descend qu'aux talons. Le *Ch. de Barbarie* ou d'*Alger* est remarquable par les taches noires qui varient le pelage du dos et de la croupe, ainsi que par la ligne *noire* qui marque le devant de ses jambes.

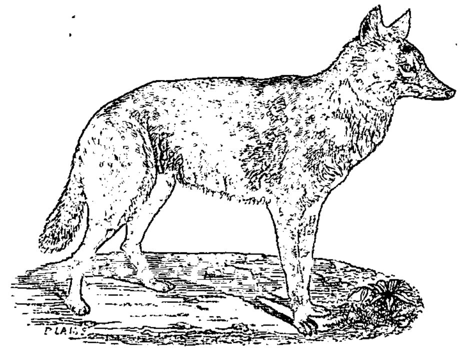

Beaucoup d'auteurs considèrent le Ch. comme le type de notre Chien domestique. Quoique nous n'adoptions pas cette manière de voir, *nous devons dire que le Ch. et le Chien produisent* ensemble des métis féconds. La gestation, chez la femelle du Ch. comme chez la Chienne, dure 63 jours. Ses petits, au nombre de 5 ou 6, naissent les yeux fermés, voient clair à 10 ou 12 jours, et sont allaités par la mère pendant environ 2 mois. — C'est dans le Nord de l'Afrique, où les Chacals existent en nombre assez considérable pour être, sinon dangereux, du moins fort incommodes, que les mœurs de ces animaux ont été le mieux observées. Ils vivent par bandes de 30 à 100, chassent seulement la nuit, bien que leurs yeux ne soient pas nocturnes; *ils poussent alors presque continuellement leur cri d'appel oua, oua,* duquel dérive probablement le nom de *Waui* que leur donnent les Arabes. — L'instinct de ces animaux paraît très-développé. Ils en font surtout preuve dans les grandes chasses en commun, où ils poursuivent la Gazelle et l'Antilope. Ils déploient alors toutes les ruses et toute l'habileté des Chiens les mieux dressés. Il est fort douteux qu'ils attaquent jamais, ainsi qu'on les en a accusés, les enfants et les femmes ; mais il paraît certain que, pressés par la faim, ils ne craignent pas, lorsqu'ils se sentent en force, de se jeter sur un Bœuf ou sur un Cheval. — *Loin* de vivre exclusivement de chasse, les Chacals ne chassent, pour ainsi dire, que lorsque les autres moyens de subsistance leur manquent. La nuit, ils rôdent autour des habitations, y entrent hardiment s'ils trouvent une porte mal close, dévorent tout ce qu'ils rencontrent, même le cuir des chaussures, et emportent ce qu'ils ne peuvent immédiatement consommer. Dans le Désert, ils suivent de loin les caravanes, pour profiter des débris de toute nature qu'elles laissent après elles en quittant leur campement. Dans les pays plus ou moins habités, les bandes de Chacals vont, comme les Hyènes, déterrer les cadavres, dans les cimetières, pour les dévorer. — Le Ch. s'apprivoise aisément et vit très-bien en domesticité. Belon, qui parcourait au XVI^e siècle la Turquie d'Asie, dit avoir vu, dans beaucoup de maisons, des Chacals aussi privés que des Chiens. Ceux qui vivent à la ménagerie du Jardin des Plantes sont vifs, gais, et en même temps doux et caressants; néanmoins, ils sont capricieux et sujets à des accès de colère sans motif apparent.

Nous rapprochons du Ch. le *Corsac* ou *Adive* (*Canis corsac*) et le *Karagan* (*Canis caragan*). — Le premier est commun dans les vastes landes de l'Asie, depuis le Volga jusqu'aux Indes. C'est un très-joli animal, de la taille d'un Chat de grosseur moyenne. Vers la fin du XVI^e siècle, il était devenu si fort à la mode, que toutes les grandes dames avaient leur Adive, comme elles ont eu plus tard leur Bichon, leur Levrette, leur King-Charles, etc. Cette mode n'a pas duré, mais elle démontre combien il est facile d'élever cet animal en domesticité. Son pelage est d'un gris jaunâtre, pâle, avec une queue très-longue, terminée par une mèche de poils noirs. Il a, de chaque côté de la tête, une raie brune qui va de l'œil au bout du museau. — Le *Karagan*, confondu par Buffon avec le Renard polaire ou *Isatis*, n'est point identique avec le Corsac, ainsi que l'ont affirmé quelques auteurs. Son pelage est d'un gris cendré sur le dos, et d'un fauve pâle sous le ventre. Sa peau est estimée comme fourrure : aussi les Tartares Kirghiz lui font-ils une chasse très-active. Ils en apportent, dit-on, sur le marché d'Orenbourg, plus de 50,000 peaux chaque année.

CHACONE. s. f. (ital. *ciacona*). Air de danse d'une étendue assez considérable, qui servait autrefois de finale aux opéras et aux ballets. *La ch. n'est plus guère en usage.* — *Ch. chantante*, Paroles faites sur un air de ch. ‖ Se dit aussi d'une danse sur un air de ch. *Danser la ch., une ch.*

*** CHACRELAS.** s. m. Voy. ALBINOS.

CHACUN, UNE. pron. distributif, sans plur. (lat. *quisque unus*, chaque un). Chaque personne, chaque chose dont on a parlé. *Donnez à ch. sa part. Vivez ch. de votre côté. Chacune avait une parure différente. Ch. avait sa chacune. Remettez ces objets ch. à sa place. Ces livres me coûtent cinq francs ch. Ils ont rempli ch. leur devoir. Ch. selon ses moyens. Ils s'en allèrent ch. de leur côté. On se retira ch. chez soi.* ‖ S'emploie souvent absolument et au masc., en parlant Des hommes ou des femmes, et signifie alors, Toute personne, qui que ce soit. *Ch. sent son mal. Ch. pour soi. Ch. prend son plaisir où il le trouve. Ch. s'en plaint. Ch. en raisonne à sa fantaisie.* — Prov., *Ch. le sien n'est pas trop*, ou simplement *Ch. le sien*, Il est juste que chacun ait ce qui lui appartient.

Obs. gram. — Comme on vient de le voir, *Chacun* se prend dans deux significations différentes : 1° Il a une signification générale et indéfinie; 2° il a une signification individuelle et distributive. Dans le premier cas, il comprend une collection d'individus sans distinction, et par conséquent il doit toujours se mettre au masculin : *Ch. se plaint de son état. Ch. sait*, etc. Dans le second cas, *Ch.* se dit par relation à quelque terme qui précède ou qui suit, et alors il se met au masc. ou au fém., suivant le genre du terme auquel il se rapporte. *Chacune de ces dames avait une parure différente. Ces tableaux ont chacun leur mérite.*

L'emploi de ce terme présente une difficulté assez embarrassante. Quoiqu'il ne s'emploie jamais qu'au singulier, il est suivi tantôt de *son*, *sa*, *ses*, *le*, *lui* ou *elle*, et tantôt de *leur*, *leurs*, *eux* ou *elles*. On demande dans quels cas il faut employer l'un ou l'autre de ces mots? En d'autres termes, on demande dans quel cas l'adjectif possessif ou tout autre mot susceptible d'un double rapport, doit être mis en rapport avec le nom collectif dont *Ch.* est le distributif, ou avec ce distributif lui-même? D'abord, il est évident qu'il ne peut y avoir hésitation que pour les phrases où un pluriel fait contraste avec le sing. *Chacun.* — Sans s'embarrasser de distinctions subtiles, on peut poser, avec Laveaux, la règle que voici, et qui s'applique à tous les cas : Ou *Ch.* est placé dans la phrase après un sens collectif fini, ou il y est énoncé avant que ce sens soit fini. Dans le premier cas, le possessif doit se rapporter au distributif *Ch.;* dans le second, il doit se rapporter au nom collectif pluriel. Ainsi l'on dira : *Ils ont apporté ch. leur offrande. Il faut remettre ces livres-là ch. à sa place. Tandis que les deux rois faisaient chanter des Te Deum, ch. dans son camp. Ils se rendirent ch. au poste qui leur était assigné. La loi lie tous les hommes ch. en ce qui le concerne. Tous les membres ont opiné, ch. selon ses vues. Tous les juges ont donné leur avis, ch. selon ses lumières. Tous les conseillers ont donné ch. leur avis suivant leurs lumières.* — L'expression *Un ch.* a été long-temps usitée ; mais aujourd'hui elle est bannie de la langue, même dans la conversation familière.

*** CHÆRADOLIA.** s. f. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

CHAFOUIN, INE. s. (R. *chat*, *fouine?*). Se dit d'Une personne maigre, de petite taille, et qui a la mine basse. *C'est une petite chafouine.* Fam. ‖ Adjectiv., se dit De la mine, des manières, etc. *Mine chafouine. Il a un petit air ch. tout à fait déplaisant.*

CHAGRIN. s. m. Peine, affliction, déplaisir. *Ch. cuisant. Grand ch. Noir ch. Ch. mortel. Avoir du ch. Apprendre avec ch. Vivre dans le ch. Miné, rongé par le ch. Mourir de ch. Exempt, délivré de tout ch. Sans ch. Les chagrins abrégent la vie. Dissiper son ch. dans le vin.* ‖ Colère, dépit. *La moindre contradiction excite son ch.* * Cette acception a vieilli. = Syn. Voy. AFFLICTION.

CHAGRIN, INE. adj. Mélancolique, triste, de fâcheuse, de mauvaise humeur. *Il est si ch. depuis un mois, qu'on ne le reconnaît plus. Il a l'esprit ch., l'âme, l'humeur chagrine. Il a l'air ch. Il est naturellement ch.*

CHAGRIN. s. m. Espèce de cuir grenu. *Étui de ch. Peau de ch.* — Fig. et fam., *Avoir une peau de ch.*, Avoir la peau rude. — Voy. CUIR.

CHAGRINANT, ANTE. Qui chagrine. *Cette nouvelle est chagrinante. Cet homme-là est bien ch.*

CHAGRINER. v. a. Attrister, faire de la peine, tourmenter. *Sa maladie le chagrine. Je n'ai pas eu intention de vous ch.* = SE CHAGRINER. v. pron. S'attrister. *Il se chagrine de tout. Il ne faut pas se ch.* = CHAGRINÉ, ÉE. participe.

CHAGRINER. v. a. T. Techn. Préparer une peau de manière à la rendre grenue, à la convertir en chagrin. = CHAGRINÉ, ÉE. part. *Peau chagrinée.*

*** CHAILLÉTIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs monodichlamydées et polypétales, à calice valvé, à étamines alternant avec les pétales, à carpelles soudés, à placentas axiles, à graines en nombre défini et pendantes. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbustes à feuilles alternes, munies de deux stipules, caduques et entières. Fleurs petites, axillaires, en fascicule ou en corymbe, à pédoncules souvent connés avec le pétiole. Sépales 5, à estivation valvaire. Pétales 5, alternant avec les sépales, naissant de la base du calice, ordinairement bilobés. Étamines 5, alternant avec les pétales, soudées avec eux à leur base ; anthères ovées, versatiles. Habituellement, 5 glandes hypogynes, opposées aux pétales. Ovaire supère à 2 ou 3 loges ; ovules géminés, pendants ; style simple ; stigmate à peine bilobé. Fruit drupacé, un peu sec, à 1, 2 ou 3 loges. Graines solitaires, pendantes, nues ou pourvues d'un arille, sans albumen ; embryon épais avec une radicule supère, épaisse, et des cotylédons charnus. [Fig. 1. *Chailletia pedunculata.* — 2. Fleur de *Moacurra gelonioïdes;* 3. Coupe de la fleur ; 4. Étamine ; 5. Pistil ; 6. Coupe verticale du même ; 7. Fruit mûr ; 8. Coupe du fruit ; 9. Embryon.]

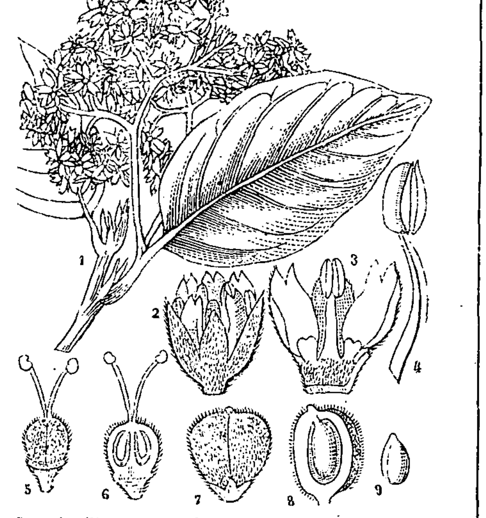

Cette famille comprend 4 genres et 10 espèces, qui toutes habitent les régions tropicales. — Le fruit de la *Chailletia toxicaria*, nommé *Ratsbane*, c.-à-d. *Poison de rat*, par les colons de Sierra-Leone, passe pour vénéneuse.

CHAÎNE. s. f. (lat. *catena*). Espèce de lien de métal composé d'anneaux engagés les uns dans les autres. *Ch. de fer, d'or, d'argent. Une ch. de puits. Une ch. de montre. Tendre des chaînes dans les rues. Être attaché à une ch. Charger quelqu'un de chaînes.* — *Mettre à la ch.*, Enchaîner, mettre aux fers. On dit dans le même sens, *Tenir un chien à la ch.* — *La chaîne d'un port*, La chaîne et, par extens., l'estacade qui ferme l'entrée d'un port. — *Ch.-câble*, Voy. CÂBLE. — *Ch. d'arpenteur*, V. ARPENTAGE. — *Ch. de montre*, V. HORLOGERIE. — *Ch. de Vaucanson*, V. MOUVEMENT. — *Ch. de diamants*, Ch. garnie de diamants. ‖ Se disait autrefois pour désigner La peine des galères. *Être condamné à la ch. Mettre à la ch.*, Envoyer aux galères. — Se dit encore de Toute la troupe des gens condamnés aux travaux forcés. *La ch. n'est pas encore partie pour le bagne.* ‖ Fig., Servitude, captivité. *Ces peuples ont rompu leurs chaînes. Cet amant se plaît dans ses chaînes. Il a secoué sa ch. Traîner sa ch.* — T. Dévotion, *Les chaînes du péché.* ‖ Fig., se dit Des liens d'affection, d'intérêt, etc., qui unissent deux personnes. *La ch. qui les unit est indissoluble.* ‖ Fig., Enchaînement, continuité, succession. *La ch. des êtres. La ch. des événements. Vous avez rompu la ch. de mes idées.* ‖ Suite non interrompue d'objets semblables. Dans ce sens, il s'emploie surtout en parlant De montagnes. *Une ch. de montagnes. La ch. des Alpes.* — *Une ch. de lacs, d'étangs*, se dit de Plusieurs lacs ou étangs qui débouchent l'un dans l'autre. ‖ Suite de personnes disposées de manière à faire passer rapidement de main en main un fardeau, des pierres, des seaux d'eau dans un incendie, etc. *Former la ch. Faire la ch.* ‖ T. Archit. Espèce de pilier construit en pierres de taille et élevé à plomb dans un mur de maçonnerie, soit pour fortifier le mur, soit pour porter l'extrémité d'une poutre. ‖ T. Danse. Figure dans laquelle les danseurs se donnent la main en passant, lorsque, dans une contredanse, ils traversent pour changer de place. ‖ T. Phys. *Ch. électrique*, V. ÉLECTRICITÉ. ‖ T. Techn. Voy. TISSAGE.

CHAÎNETIER. s. m. Ouvrier qui fait des agrafes et toutes sortes de petites chaînes.

CHAÎNETTE. s. f. Dimin. Petite chaîne. *La ch. d'une bride.* ‖ T. Tailleur. *Points de ch.*, Points dont l'assemblage imite une ch.

Enc. — On appelle ainsi la courbe que forme une corde ou une chaîne parfaitement flexible, d'épaisseur et de densité uniformes, lorsqu'elle est suspendue lâchement à deux points fixes et abandonnée à l'action de la pesanteur. — Cette courbe fut d'abord signalée par Galilée, qui la proposa comme la meilleure que l'on pût donner à une voûte ; mais il se figurait que sa courbure était celle d'une parabole. Ce fut Jacques Bernouilli qui, le premier, détermina la nature de cette courbe, et bientôt après ses propriétés furent exposées par Jean Bernouilli, Huygens et Leibnitz. — Soient A et B (Fig. ci-contre) les deux points de suspension, et soient AVPB la ch. formée par une corde suspendue à ces points. Le poids de la corde produit en chacun de ses points une certaine tension qui est contre-balancée par la résistance de la corde. Soit V le point le plus bas de la courbe, et supposons que la corde VPB soit détachée de AV, et qu'une corde semblable y soit attachée au point V et dirigée horizontalement au-dessus d'une poulie M. Soit MK une longueur de corde telle que son poids soit juste suffisant pour maintenir la corde AV dans la position qu'elle avait, quand elle était attachée au point B. Il est évident que le poids de MK sera égal à la tension de la ch. au point le plus inférieur V. — La longueur MK est appelée le *Paramètre* de la ch. — Si les points A et B sont sur une même ligne horizontale, la ligne DV, menée verticalement du milieu de AB, sera l'*axe* de la ch. et divisera la courbe symétriquement.

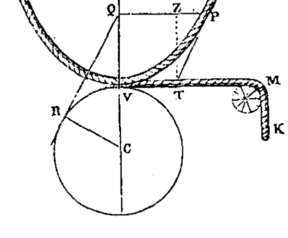

Si l'on prolonge DV par en bas d'une longueur VC égale au paramètre de la courbe, et que du point C comme centre, avec CV pour rayon, on décrive un cercle ; qu'ensuite d'un point quelconque P pris sur la ch., on mène PQ perpendiculaire à DV, et que du point Q on mène QR tangente au cercle, la ligne PT menée parallèlement à QR sera la tangente à la ch. au point P.

Les propriétés de la ch. dérivent des lois de la mécanique. Par suite, les tensions en V et en P sont en équilibre avec le poids de la corde entre P et V, poids qui agit verticalement au centre de gravité de la corde. Si l'on mène TZ parallèle à VD, un triangle dont les côtés seraient parallèles à TP, TV et TZ, représenterait ces trois forces, savoir : la tension à P, la tension à V et le poids de PV ; ZPT est ce triangle. Si donc ZP représente la tension à V et ZT le poids de PV, PT représentera la tension à P.

Comme PT est plus grand que PZ, l'effort ou la tension au point P sera plus grand que l'effort en V, et cela sera également vrai pour tout point entre V et B. Il suit de là que le point de la ch. où la tension est la plus faible, est le point le plus inférieur. — Comme QR est parallèle à PT, et QC à TZ, l'angle RQC sera égal à l'angle ZTP, et par conséquent le triangle RQC sera semblable au triangle ZTP. Comme les côtés de ce dernier représentent les tensions en P et en V, ainsi que le poids de la corde PV, ces forces seront pareillement représentées par les côtés du triangle RQC ; mais comme RC est la longueur de la corde dont le poids égale la tension V, RQ doit être égal à la corde VP, et CQ sera la longueur de la corde dont le poids représente la tension en P. — Si du point D l'on mène une tangente au cercle, cette tangente sera égale à la corde BPV, et sera parallèle à la tangente à la ch. en B. Telle sera la direction de l'effort sur le point B. — Si P coïncide avec B, Q coïncidera avec D, et QC deviendra égal à DC. Or, comme en général QC est la longueur de la corde dont le poids exprime la tension en P, DC sera la longueur de la corde dont le poids est égal à l'effort sur le point B.

CHAÎNON. s. m. Anneau d'une chaîne.

CHAIR. s. f. (lat. *caro*). Substance solide, fibreuse, molle et pénétrée de sang, qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux. *La ch. est constituée par le tissu musculaire proprement dit. Ch. vive, morte, ferme, molle. Avoir un coup d'épée dans les chairs. Sa plaie va bien. les chairs commencent à revenir.* — *Avoir la ch. fraîche*, Avoir de la fraîcheur. — *Être en ch.*, se dit D'une personne qui a ou qui prend de l'embonpoint. *Ce cheval est bien en ch.*, Il est en bon état, et il a la ch. ferme. — *Excroissance de ch.*, Nom que l'on donne à certaines tumeurs de nature très-diverse. || En parlant Des personnes, se dit souvent pour signifier La peau. *Avoir la ch. douce, rude, blanche, noire, etc.*, Avoir la peau douce, etc. — *Ch. de poule*, V. Poule. || *Chair*, considérée comme aliment, se dit De toutes les parties musculaires des animaux. *La ch. du bœuf est très-nourrissante. Ch. de mouton, de poulet, de perdrix. La ch. du saumon est rougeâtre. Les nègres mangent la ch. du caïman. Ce homard a la ch. très-ferme. Ch. crue, cuite, bouillie, rôtie. Ch. grasse, maigre, tendre, dure, coriace. Ch. fraîche. Ch. salée. Ch. blanche*, La ch. des chapons, des poulardes, des dindons, etc. *Ch. noire*, Celle des lièvres, des bécasses, etc. — *Chair* s'emploie encore absol., pour désigner La ch. des animaux dont l'usage est interdit par l'Église. *On ne doit pas manger de ch. en carême.* — Fig. et prov., *On ne sait s'il est ch. ou poisson*, se dit D'un homme dont le caractère n'est pas décidé, ou Qui flotte par faiblesse entre deux partis. — Fam., *C'est une masse de ch., une grosse masse de ch.*, se dit D'une personne fort grosse, fort pesante, ou plus souvent D'une personne qui a le corps et l'esprit lourds. — Par ext., se dit encore De la substance imbibée de sucs et plus ou moins ferme de certains fruits, et même de certaines plantes. *La ch. de la pêche. La ch. de ce melon est pâle. La ch. d'un champignon.* || Dans le langage de l'Écriture sainte, *Chair* signifie L'humanité, la nature humaine, un corps humain, et dans ce sens on dit : *Le Verbe s'est fait ch. La résurrection de la ch.* — L'homme terrestre et animal, opposé à l'Homme spirituel et éclairé par la foi. *Écouter la ch. et le sang.* || T. Morale relig. La concupiscence. *L'aiguillon de la ch. Mortifier sa ch. La ch. se révolte contre l'esprit. L'esprit est prompt et la ch. est faible. Les faiblesses de la ch.* — *L'œuvre de la ch.*, ou *L'œuvre de ch.*, La conjonction charnelle. *Le péché de la ch.*, Le péché d'impureté. || T. Peint. et Sculpt. Se dit, au plur., de Toute imitation de la chair de l'homme. *Ce peintre rend bien les chairs. Les chairs de cette statue sont très-belles.* Se dit quelquefois au sing., mais en Peinture seulement. *Cette partie est belle de ch.* — *Couleur de ch.*, Couleur blanc rosé qui imite la couleur de la peau de l'homme. *Des gants couleur de ch.*

CHAIRE. s. f. Dans les églises, Sorte de tribune élevée et ordinairement surmontée d'un dais ou baldaquin, dans laquelle se place le prédicateur. *Monter en ch. Descendre de ch. Lire un mandement en ch. Faire une déclaration en pleine ch. La ch. de vérité*, La ch. d'où le prêtre catholique annonce la parole de Dieu. — Fig., se dit pour La prédication. *L'éloquence de la ch. Les orateurs de la ch. Il a du talent pour la ch.* || Dans les Écoles publiques, Tribune où se place le professeur lorsqu'il fait sa leçon. *Le professeur était déjà en ch.* — Fig., Place de professeur dans une école publique. *Ch. de droit, d'histoire, de philosophie, etc. Ch. d'hébreu, de grec, etc. Occuper une ch. dans une faculté de droit. Être nommé à une ch. Mettre une ch. au concours.* || *Chaire curule*, V. Chaise.

Enc. — En Liturgie, la *Chaire*, en latin *Cathedra*, est le trône sur lequel siége l'évêque dans son église, appelée par ce motif *Cathédrale*. Par extension, on donne le même nom au lieu élevé sur lequel il se place pour instruire le peuple, soit par lui-même, soit par ceux auxquels il confie ce soin. La *Ch. de saint Pierre* ou *Ch. pontificale* est le trône du souverain pontife. Ce trône s'élève au fond de l'abside de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Il est en bronze doré, et a été exécuté sur les dessins de Bernini, par ordre d'Alexandre VII, qui y fit renfermer la ch. de bois, enrichie de bas-reliefs et de figurines d'ivoire, sur laquelle saint Pierre a siégé lui-même, en sorte que le pape se trouve réellement assis sur la ch. du prince des apôtres. La même expression, ainsi que celle de *Ch. apostolique*, s'emploie encore pour signifier l'autorité du chef spirituel de la chrétienté. Enfin, on donne le nom de *Ch. de saint Pierre* à deux fêtes que l'Église célèbre, l'une en commémoration des années que cet apôtre passa à Antioche ; l'autre, pour honorer son pontificat à Rome.

La *Ch. épiscopale* se plaçait primitivement au centre de l'abside, derrière l'autel. Le collége des prêtres se rangeait des deux côtés, en hémicycle : cette disposition s'est maintenue dans les basiliques patriarcales de Rome, et dans plusieurs cathédrales. Mais, en général, le trône de l'évêque s'élève aujourd'hui du côté de l'épître, à une petite distance de la marche inférieure de l'autel. Le cérémonial romain veut, en outre, qu'il soit surmonté d'un baldaquin, et que les ornements de celui-ci soient de la couleur du jour. Anciennement les chaires épiscopales étaient souvent de pierre, de métal ou de bois ; plus tard, on les fit habituellement de cette dernière matière. Le siége si connu en France sous le nom de *Fauteuil de Dagobert*, et que l'on voit maintenant au Musée du Louvre, passe, aux yeux de plusieurs antiquaires, pour une ancienne ch. des abbés de Saint-Denis. Il est en fer, et ressemble beaucoup à ces chaires mobiles sur lesquelles on voit les évêques assis dans les miniatures des anciens manuscrits.

L'origine de la *Ch. à prêcher* n'est pas très-ancienne. Dans les premiers temps, c'était du haut de l'ambon que se faisait entendre la parole sainte, et cet usage se maintint pendant une partie du moyen âge. A la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe, lorsque le jubé fut substitué à l'ambon, les prédicateurs se servirent quelquefois de la nouvelle construction, mais on aima généralement mieux établir une tribune spéciale que l'on plaça dans une des parties les plus commodes de la nef, et qu'on adossa à l'un des piliers de l'édifice. C'est la ch. usitée aujourd'hui. Le style architectural de la ch. a toujours été plus ou moins conforme à celui de l'édifice auquel elle était attachée.

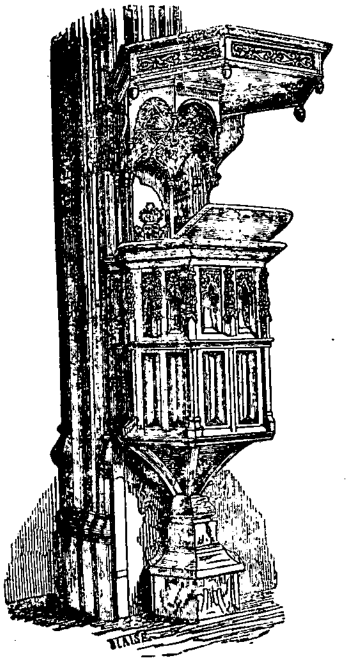

Les églises gothiques nous en offrent des spécimens extrêmement remarquables. La plus admirable, à notre avis, par la richesse et la délicatesse de son ornementation, est la ch. de la cathédrale de Strasbourg. On cite aussi celles des cathédrales d'Ulm, de Mayence et de Vienne, en Allemagne. La Fig. ci-dessus représente une ch. gothique du XVe siècle, qui se trouve dans l'église de l'abbaye de Fotheringay, si célèbre par la captivité de Marie Stuart ; mais le dais ou, comme on dit vulgairement, l'*abat-voix* est évidemment de construction plus moderne.

CHAISE. s. f. (Corruption de *Chaire*). Siége à dossier et qui est ordinairement très bas. *Ch. de bois, de paille, de tapisserie. Avancez une ch. S'asseoir sur une ch. Il y a de petites chaises à bras pour les enfants.* — *Ch. de chœur*, V. Stalle. *Ch. longue*, Espèce de lit de repos qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités. *Ch. percée*, ou simplement *Chaise*, Siége sur lequel on se met pour satisfaire ses besoins naturels. || Espèce de siége fermé et couvert, dans lequel on se fait porter par deux hommes. *Ch. à porteurs. Il va en ch.* || Sorte de voiture légère, à deux ou à quatre roues, traînée par un ou deux chevaux. *Ch. de poste.* || T. Archit. Assemblage de quatre fortes pièces de charpente, sur lequel on établit la cage d'un clocher, d'un moulin à vent, etc.

Enc. — Les anciens faisaient usage d'une foule de siéges différents, et chez eux, les meubles de ce genre n'offraient pas des formes moins variées que chez nous. C'est ce qu'on observe du moins chez les Égyptiens, chez les Grecs et chez les Romains. Les Figures 1 à 4 représentent quatre siéges antiques de formes différentes (1. Siége égyptien ; 2 et 3. Siéges romains ; 4. Siége grec). — Les Romains désignaient les siéges par le nom générique de *Sella*, auquel ils ajoutaient une épithète spécifique selon l'usage auquel ils étaient destinés. Ainsi, ils avaient des siéges particuliers pour les bains (*Sellæ balneares*), pour la toilette (*S. tonsoriæ*), pour les femmes en couches (*S. obstetriciæ*), pour les malades (*S. familiaricæ* ou *pertusæ*), etc. La *Sella gestatoria* ou *fertoria* était notre chaise à porteurs. Elle servait indistinctement pour les deux sexes, à la ville et à la campagne : on s'y tenait assis, tandis qu'on était couché dans la *Lectica* ou litière. On la faisait de bois, et on l'ornait avec plus ou moins de richesse, suivant le rang et la fortune de celui à qui elle était destinée. Un passage de Juvénal nous apprend qu'on lui donnait parfois des dispositions particulières et le nom de *Cathedra*, quand elle devait servir à transporter des femmes. Ce même mot *Cathedra* s'appliquait à des siéges moelleux de différentes formes, mais qui avaient un dossier, et qui étaient spécialement fabriqués à l'usage des femmes.

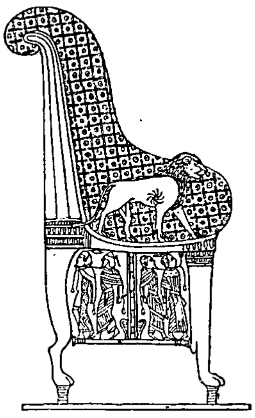
Fig. 1.

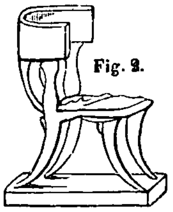
Fig. 2.

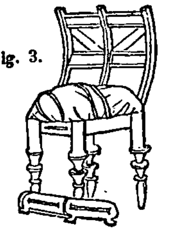
Fig. 3.

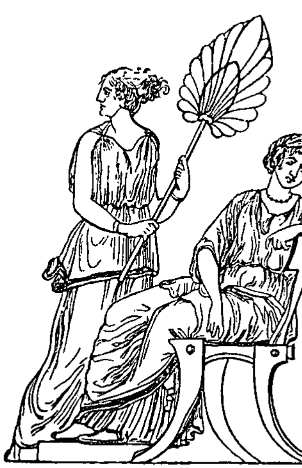
Fig. 4.

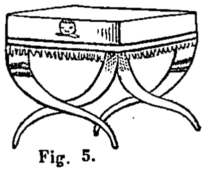
Fig. 5.

La *Ch. curule* (*Sella curulis*) était un siége d'honneur attribué aux titulaires de certaines dignités, qui s'en servaient non-seulement chez eux, mais partout où ils allaient, au sénat, au forum, à l'armée, aux temples, aux spectacles, dans les assemblées du peuple. Dès l'antiquité la plus reculée, ce siége fut, à Rome, un des insignes de l'autorité royale. Les auteurs sont unanimes à lui reconnaître une origine étrusque. Sous la République, le droit de s'asseoir sur la ch. curule appartenait aux consuls, aux censeurs, aux préteurs, au grand prêtre de Jupiter (*Flamen dialis*), au dictateur, au maître de la cavalerie, enfin aux édiles patriciens, appelés pour cela *Édiles curules*. Sous l'empire, il appartint aux empereurs, et à leurs statues, quand ils étaient absents, aux prêtres d'Auguste, peut-être même au préfet de la ville. Auguste permit également aux vestales d'assister aux jeux assises sur des chaises curules. Dans les provinces, les magistrats subalternes s'arrogeaient le privilége de la ch. curule lorsqu'ils exerçaient l'autorité proconsulaire ; c'est du moins ce que fait présumer une médaille de la famille Pupia, frappée à Nicée en Bithynie. Cette ch. se voit encore sur les médailles de plusieurs rois étrangers, notamment sur celle d'Ariobarzane II, roi de Cappadoce, et rappelle l'usage où étaient les Romains, d'envoyer une ch. curule, une robe prétexte, un sceptre d'ivoire, ou quelque autre insigne de même genre, aux princes dont ils recherchaient l'amitié. — La ch. curule paraît avoir été, dans le principe, ornée d'ivoire ; plus tard, l'or fut substitué à cette matière. La Fig. 5 représente la forme de ce siége.

Les Romains possédaient un autre siége honorifique qu'ils appelaient *Bisellium*, parce qu'il était assez large pour contenir deux personnes. Naguère cette espèce de siége n'était connue que par des inscriptions ; mais aujourd'hui on en possède deux en bronze qui proviennent des fouilles de Pompéï. La permission de se servir du *Bisellium* était accordée comme une marque d'honneur aux personnages distingués.

CHAKO. s. m. Voy. Schako.

CHALAND, ANDE. s. (gr. καλεῖν, appeler?) Se dit de Ceux qui achètent ordinairement chez un même marchand. *Un marchand qui a beaucoup de chalands. C'est une de ses chalandes. Il a perdu son meilleur ch.* ‖ Acheteur. *Il sait attirer les chalands.* ‖ Les boulangers appelaient autrefois *Pain ch.*, Le pain qu'ils débitaient pour la consommation ordinaire des ménages. En ce sens, *Ch.* est adj.

CHALAND ou ***CHALAN.** s. m. Allége à fond plat, à côtés droits, mais dont l'avant fait saillie. *Les chalands servent à transporter les marchandises.*

CHALANDISE. s. f. Habitude d'acheter chez un marchand. *Vous êtes trop cher, vous n'aurez pas ma ch.* Vx. ‖ Se dit aussi de Ceux qui achètent habituellement chez un marchand. *Il a de bonnes chalandises.* Vx.; on dit aujourd'hui *Pratique.*

CHALASTIQUE. adj. 2 g. [On pron. *Ca.*] (gr. χάλασις, relâchement). T. Méd. Se disait Des médicaments qu'on croyait propres à relâcher les fibres. Inus.

***CHALAZE.** s. f. T. Bot. Voy. Graine.

***CHALCIDE.** s. m. [Dans ce mot et les 5 suivants, CH se pron. K.] T. Erpét. Voy. Scincoïdiens.

***CHALCIDITES.** s. m. pl. Voy. Pupivores.

CHALCOGRAPHE. s. m. (gr. χαλκός, airain ; γράφω, j'écris). Graveur sur cuivre et, en général, Graveur sur métaux.

CHALCOGRAPHIE. s. f. L'art de graver sur le cuivre ou sur les autres métaux. ‖ Lieu, établissement destiné à l'exercice de cet art. *La ch. du Musée.* ‖ S'est dit aussi de L'imprimerie du pape à Rome. *La ch. apostolique.*

CHALDAÏQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux Chaldéens, ancien peuple de la Babylonie.—*La langue ch.*, ou *Le chaldéen*, La langue de ce peuple.

CHALDÉEN. s. m. Voy. Chaldaïque.

CHÂLE. s. m. Longue pièce d'étoffe dont les Orientaux s'enveloppent la tête, se servent en guise de ceinture, etc. ‖ Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules, et qui est en général fabriquée dans le goût des châles orientaux. *Ch. de soie, de coton, de laine, de cachemire, de crêpe. Ch. cachemire. Prendre, mettre, ôter son ch. Ch. boiteux*, Ch. carré qui n'a de palmes qu'à l'un de ses bouts.

Enc. — L'industrie des châles est originaire de l'Inde, où elle remonte à une époque très-reculée. Ses produits se répandirent de bonne heure dans toutes les parties de l'Asie orientale, et plusieurs passages des anciens portent à croire qu'ils n'étaient pas inconnus des Grecs, peut-être même des Romains. Ainsi, on regarde comme de véritables châles le précieux manteau décrit par Aristophane dans sa comédie des *Guêpes*.

Le siége principal de la fabrication des châles de l'Inde est à Sirinagor, dans le pays de *Cachemire*, et c'est de là que vient le nom vulgaire qu'on leur a donné. On a beaucoup discuté pour savoir qu'elle est la matière mise en œuvre par les ouvriers indiens. Bien que le problème ne soit pas encore parfaitement résolu, il est néanmoins certain qu'ils se servent, selon les cas, de la laine de Mouton, du poil de Chameau et du duvet de certaines variétés de Chèvres. Ainsi, la *toux* ou laine des Moutons de Cachemire semble fournir les fils les plus fins, et, par conséquent, sert à fabriquer les châles les plus recherchés. Les Chèvres du Thibet, de la Tartarie, et des contrées qui avoisinent la mer Caspienne et la mer Noire, donnent un duvet plus ou moins soyeux, avec lequel on fait des tissus quelquefois aussi beaux que ceux de Cachemire. Enfin, le poil des Chameaux de la grande Boukharie, du Khorassan et des pays environnants est employé à la fabrication des châles inférieurs aux précédents.

Les procédés de fabrication des châles de Cachemire ont été longtemps inconnus, mais l'on sait aujourd'hui qu'il n'y a d'un seul morceau que les châles carrés, et que les plus beaux et les plus grands, c.-à-d. les longs, sont faits par deux ouvriers différents et en deux parties, que l'on coud ensuite avec une grande habileté, laquelle pourtant n'est pas toujours suffisante pour cacher entièrement le travail des *rentrayeurs*. Les bordures étroites sont également faites avec le corps du tissu, tandis que celles de grandes dimensions sont préparées à part et fixées aux châles par le *rentrayage*. Quelle que soit leur forme, les châles de l'Inde ont un grand mérite, quand ils joignent à la richesse du dessin l'éclat, l'harmonie des couleurs et la perfection du tissu; mais ils réunissent rarement ces qualités : en effet, pour un beau ch. qui se produit, on en rencontre des centaines qui sont défectueux, pleins de *rentrayures*, d'un mauvais coloris et d'un dessin grotesque. Malgré ces défauts, il se fait de ces châles une consommation énorme dans presque toutes les parties de l'Europe, tant est grand le vieux prestige qui s'attache à ce produit lointain. La France seule en achète pour quatre millions au moins chaque année.— Avant 1798, les châles indiens n'étaient connus en France que de quelques privilégiés qui avaient eu des relations avec l'Orient, et ceux qui les possédaient les conservaient comme des objets de pure curiosité. Les choses changèrent de face lors de la campagne d'Égypte. Ces tissus servaient de turban, de ceinture et de manteau aux mamelucks, et l'idée vint à nos soldats d'envoyer en France une partie de ceux qu'ils avaient ramassés sur les champs de bataille. L'admiration fut générale, et l'un de nos industriels les plus distingués, Bellangé, entreprit aussitôt de les imiter. Les premiers essais parurent à l'exposition de 1801. Ces châles n'étaient, il est vrai, qu'une pâle copie de leurs modèles ; mais il faut remarquer qu'il avait fallu tout créer à la fois, ouvriers et procédés, que le métier à la Jacquart, qui a fait naître tant de merveilles, n'était pas encore inventé, et qu'enfin la matière première manquait absolument. Néanmoins, l'élan était donné, et les progrès de la nouvelle industrie furent tels, que dès 1806 la fabrication du *cachemire français* avait acquis une certaine importance. En 1818, l'adoption du métier à la Jacquart introduisit dans le tissage des perfectionnements inconnus auparavant. En 1819 Ternaux, ayant fait venir à grands frais des Chèvres du Thibet, essaya de les acclimater et de les propager en France : il ne réussit pas entièrement ; néanmoins, la reconnaissance publique lui tint compte de ses efforts, en donnant le nom de *Cachemires-Ternaux* aux cachemires français. Depuis cette époque, l'industrie *châlière* a subi de nombreuses transformations, et le ch. a pris une place si importante dans la toilette des femmes, qu'on a dû employer toutes les combinaisons possibles du tissage et des matières premières pour faire de ce tissu un produit accessible à toutes les conditions sociales. Aux duvets indiens on a substitué et ajouté les laines indigènes, la soie et le coton. Enfin, aux dessins toujours coûteux, obtenus avec la navette du tisseur, on a, pour les produits communs destinés aux petites bourses, substitué les dessins fournis par le procédé économique de l'impression.

Considérés sous le rapport du travail, les châles forment deux catégories : les *châles époulinés* ou *espoulinés*, qui sont ceux de l'Inde, et les *châles brochés au lancé*, tels qu'on les fabrique en Europe. Dans les premiers, les ornements sont produits au moyen d'une espèce de broderie au fuseau, qui a pour but de n'employer la matière que là où elle doit apparaître. Ce genre de fabrication est très-long et très-coûteux ; il se fait en France aussi bien que dans l'Inde, mais il est très-peu usité chez nous à cause de la cherté de la main-d'œuvre, car jusqu'à présent il n'a pas été possible de l'exécuter par des moyens mécaniques. Dans le procédé *au lancé*, on fait passer la trame par entre-croisement d'une lisière à l'autre, ne dût-elle être vue que sur l'épaisseur d'un fil. La partie non apparente passe à l'envers, et si l'on a huit couleurs, par ex., on a huit fils ou *duites* superposées de la même manière, avec une très-grande quantité de matière que l'on enlève ensuite par le *découpage*. Il en résulte une certaine diminution dans la solidité, malgré le feutrage des fils, ainsi qu'une perte de matière. Ces inconvénients ne se rencontrent pas dans les châles indiens. Une invention toute récente, qui s'est révélée à l'exposition universelle de 1855, fait un mélange des deux procédés. On travaille *au lancé* les couleurs les plus répétées, et les autres *au spouliné*. Les châles ainsi fabriqués sont presque aussi légers que les châles ordinaires, et n'ont pas besoin d'un découpage.

Dans le commerce, on divise les châles de fabrication française en *châles de Paris, châles de Lyon* et *châles de Nîmes*. Les châles de Paris sont tous genre et imitation de cachemire. Ils forment trois sections : 1° le *cachemire pur*, qui est tout entier en duvet de cachemire ; il est long ou carré, mais plus généralement carré. Dans le premier cas, il a de 1 m. 50 à 1 m. 60 de large, sur 3 m. 60 à 3 m. 80 de long, et son prix varie de 300 à 700 francs. Dans le second, il a de 1 m. 80 à 1 m. 95 de côté, et vaut de 220 à 500 francs ; on lui donne rarement moins de 8 couleurs, ordinairement de 10 ou 11, et quelquefois de 14 ou 15. 2° Le ch. *indou-cachemire*, dont la trame est en duvet cachemire et la chaîne en soie ; il a les mêmes dimensions que le précédent, mais moins de couleurs ; il peut être vendu de 180 à 200 francs. 3° Le ch. *indou-laine*, dont la chaîne est en soie et la trame en laine plus ou moins fine ; c'est le ch. le plus répandu, et l'on évalue à 15 millions environ le chiffre de vente auquel cet article donne lieu chaque année. — Lyon ne fabrique pas le ch. cachemire pur, mais il le dispute à Paris pour le ch. indou-cachemire. Il livre aussi à la consommation, outre une immense quantité de châles d'été, en cachemire, en laine douce, en soie, etc., une masse énorme de châles dits *Thibets*, qui sont faits avec un mélange de laine et de bourre de soie. — Les châles de Nîmes sont des imitations des châles en vogue de Paris et de Lyon ; leur prix peu élevé leur procure un immense débouché à l'étranger. — La fabrique de Reims mérite aussi d'être citée pour le bon marché de ses produits.

***CHALEF.** s. m. T. Bot. Voy. Élæagnées.

CHALET. s. m. T. Archit.

Enc. — Le *Chalet* proprement dit, appartient à la Suisse : on nomme ainsi les petites cabanes destinées à la fabrication du beurre et du fromage. Ces cabanes sont en général établies dans les montagnes : elles sont construites en troncs d'arbres ou en planches et recouvertes de chaume. Elles ont, comme dépendance un cabinet qui sert de logement au vacher. — Par extension, on a appliqué ce nom de ch. à des maisons construites principalement en bois, dont le toit, presque plat, présente des rebords extrêmement saillants. L'étage supérieur de la maison est entouré d'une galerie extérieure, et l'escalier est également extérieur, ce qui explique l'énorme saillie que présente l'avant-toit, qui doit en effet les protéger contre la pluie. Ce genre de construction est économique et, de plus, fort pittoresque. Il existe, aux environs de Paris, un assez grand nombre de maisons de campagne construites sur le modèle des chalets suisses : quelques-unes sont assez spacieuses, et réunissent intérieurement le confortable à l'élégance.

CHALEUR. s. f. (lat. *calor*). Agent qui s'échappe des corps, et qui est la cause des sensations de chaud et de froid que nous éprouvons. *La ch. du feu, du soleil. Ce foyer dégage beaucoup de ch. Différents degrés de ch. Le corps avait un reste de ch. La ch. du sang.* ‖ La sensation produite par un corps chaud. *Éprouver une douce ch. Ch. bienfaisante, vivifiante, etc.* ‖ Se dit aussi De l'économie animale, pour exprimer Certaines sensations de ch., qui ordinairement sont incommodes. *La ch. de la fièvre. Éprouver des chaleurs. Ch. de tête.* — Fig. et fam., *Ch. de foie*, Mouvement de colère prompt et passager. Vx. — *Être en ch.*, se dit Des femelles de certains animaux, lorsqu'elles désirent l'approche du mâle. ‖ Dans un sens particulier, se dit d'Une température élevée produite par la radiation solaire. *La ch. est dévorante, étouffante. Il y a trente degrés de ch. Être incommodé par la ch. Dans le temps des chaleurs. Durant les grandes chaleurs.* ‖ Fig., en parlant Des passions, des sentiments ou de leur expression, signifie, Ardeur, impétuosité, véhémence. *La ch. de la jeunesse. J'aime cette noble ch. Cet acteur a beaucoup de ch. Il défend ses amis avec ch. Il met trop de ch. dans la discussion. La ch. de son éloquence, de son style. Style plein de ch. Écrire avec ch. — Dans la ch. du combat, de la dispute, de l'improvisation, etc.*, Au fort du combat, de la dispute, etc.

Enc. — Lorsque nous nous exposons à l'action des rayons solaires ou d'un foyer incandescent, nous éprouvons une impression particulière que nous appelons *Chaleur*. La ch., ainsi envisagée, n'est qu'un mode de la sensibilité, c.-à-d. une sensation. Mais cette sensation, comme toutes les autres, a nécessairement hors de nous, et dans les corps qui nous la font éprouver, une cause que nous ne voyons pas et que nous admettons sur le témoignage des effets qui la manifestent : cette cause, nous lui donnons encore le nom de *Chaleur*. Il est toujours regrettable de voir, dans une même langue, un même mot exprimer des idées différentes ; aussi, afin d'éviter toute confusion et de donner plus de précision au langage scientifique, les physiciens réservent, en général, le terme de ch. pour exprimer la sensation, en appelant *calorique* la cause quelle qu'elle soit qui détermine en nous cette sensation. Cependant, cette distinction n'a pas encore exclusivement prévalu, même dans les ouvrages scientifiques. — Nous traiterons, sous ce titre, des effets généraux de la ch., de ses principales sources et des hypothèses qui ont été imaginées sur sa nature intime.

I. *Effets généraux de la ch.* — A. *Température.* La ch., en s'accumulant dans les corps, peut y prendre des tensions très-différentes, depuis le point où nous disons d'un corps qu'il est glacial, jusqu'à celui où nous disons qu'il est brûlant. Un corps *chaud* est celui qui nous transmet de la ch.; un corps *froid* est celui auquel nous cédons une partie de la ch. qui nous est propre. En conséquence, de plusieurs corps, le plus chaud est celui qui, dans un temps donné, nous communique une quantité plus grande de ch. (v. Thermomètre). Les mots *chaud* et *froid* ne désignent donc rien d'absolu ; ils n'expriment que des rapports entre l'état actuel de nos organes et celui des objets extérieurs. C'est ainsi qu'une cave profonde, dont la température est constante, nous semble chaude en hiver et glaciale en été. Il n'est donc pas besoin d'admettre un principe *frigorifique* ou un principe du froid, comme nous reconnaissons un principe de la ch. : le froid n'est, aux yeux de la science, qu'une privation de ch. — B. *Changements de volume.* La ch., à mesure qu'elle pénètre dans l'intérieur des corps, semble lutter contre la force de cohésion qui rapproche leurs molécules. Aussi, tous les corps dont on augmente la température, sans que leur constitution en soit changée, s'étendent dans tous les sens de manière à occuper un volume plus considérable. Cette modification se nomme *Dilatation*. Le phénomène inverse s'appelle *Contraction* : il se manifeste toujours quand la température diminue. — C. *Changements d'état.* Lorsque la ch. atteint dans un corps solide un certain degré de tension, variable pour chacun d'eux, il arrive que la force attractive ne suffit plus à maintenir les molécules dans leur mode de juxtaposition primitive ; le corps change alors d'état, il se *liquéfie*, il *fond*. Si, quand un corps solide est complétement fondu, on continue à lui fournir de la ch., de manière à augmenter incessamment sa température, il arrive un point où ses molécules n'obéissent plus qu'aux forces répulsives : le liquide prend alors la forme gazeuse ; il *se vaporise*. Le passage inverse de l'état gazeux à l'état liquide s'appelle *Liquéfaction*, et celui de l'état liquide à l'état solide reçoit tantôt le nom de *Solidification*, tantôt celui de *Congélation*. Tout changement d'état, dans quelque sens qu'il se produise, est caractérisé par un phénomène extrêmement remarquable : c'est que, pendant toute sa durée, la température du corps reste stationnaire (V. Calorique). — D. *Propagation.* La ch. se propage d'un corps à un autre, soit au contact, soit à distance. Dans le premier cas, elle pénètre entre les molécules qui forment la surface du corps qui la reçoit, et de là, passant de molécule à molécule et se transmettant de proche en proche, elle se répand dans la masse, à des profondeurs plus ou moins considérables, suivant la nature des substances : cette propriété a reçu le nom de *Conductibilité*. — Dans la transmission à distance, les choses se passent comme si, de tous les points du corps chaud, la ch.

s'élançait en ligne droite et sous la *forme de rayons, comme la* lumière : aussi, envisagée sous ce point de vue, s'appelle-t-elle *Ch. rayonnante*. Parmi les corps solides et liquides, il en est un grand nombre qui, pris en couches plus ou moins épaisses, se laissent traverser par la ch. sans l'absorber au passage : ces corps qui sont, par rapport à la ch., comme les substances *diaphanes par rapport à la lumière, ont été nommés Diathermanes*. — Enfin, tous les corps, pour s'échauffer ou pour se refroidir d'un même nombre de degrés, absorbent ou perdent des quantités plus ou moins considérables de ch. La détermination de ces quantités constitue l'objet de la *Calorimétrie*.

II. *Sources de la ch.* — Parmi les causes qui produisent de la ch., les unes sont constantes et remarquables par leur durée indéfinie, les autres n'ont qu'une existence momentanée, et en quelque sorte accidentelle.

A. *Sources constantes.* — Elles sont au nombre de deux, la *radiation solaire* et la *ch. terrestre*. L'existence de la première de ces sources n'est contestée par personne, pas plus par les ignorants que par les savants. Quant à la mesure de la quantité de ch. qu'émet le soleil et que la terre en reçoit, il en sera question aux articles SOLEIL, TEMPÉRATURE et CLIMAT. C'est aussi au mot MIROIR et LENTILLE qu'il sera parlé des moyens que nous possédons d'obtenir de hautes températures à l'aide de la concentration des rayons solaires, soit par réflexion, soit par réfraction. — La terre elle-même, indépendamment de la ch. qu'elle reçoit du soleil, est aussi une source féconde de ch. L'expérience prouve qu'à une certaine profondeur, qui varie suivant les localités et diverses circonstances accidentelles, on rencontre une couche dont la température reste invariable, et où la différence des saisons est absolument insensible. On peut en conclure que la ch. émanée du soleil ne pénètre pas au delà. Mais il semblerait qu'au-dessous de cette couche, la température de l'écorce terrestre dût diminuer ; cependant c'est le contraire qui a lieu : car, à partir de cette *couche invariable*, la ch. va sans cesse en augmentant. C'est ce qu'on a constaté dans toutes les mines, dans le forage des puits artésiens, etc.; c'est ce que prouvent les eaux thermales dont la température est si élevée. L'existence *d'une source puissante de ch. dans les profondeurs* du globe ne saurait donc être contestée ; mais c'est à l'art. TERRE que nous exposerons les théories des physiciens et des géologues sur cette question si curieuse et si intéressante.

B. *Sources accidentelles.* — On peut les diviser en trois catégories, suivant qu'elles résultent d'*actions mécaniques, physiques ou chimiques*. — 1° *Actions mécaniques.* Ce sont la compression, la percussion et le frottement. — Toutes les fois que l'on comprime un corps de manière à augmenter sa densité, sa température s'élève en raison de la diminution du volume. Le résultat est peu sensible pour les liquides ; il l'est davantage pour les solides ; mais, dans les gaz, dont la compressibilité est très-grande, le dégagement de ch. est considérable. Dans les cours de physique, ce phénomène se démontre au moyen du *Briquet pneumatique* (v. BRIQUET). — Le frottement de deux corps l'un contre l'autre développe une quantité de ch. proportionnelle à l'intensité de la pression et à la rapidité du mouvement, comme le prouvent une foule d'expériences vulgaires. C'est ainsi que les limes, les forets, les outils employés sur le tour, s'échauffent jusqu'à brûler la main, que les roues des voitures s'échauffent parfois jusqu'à prendre feu, que les sauvages se procurent du feu en frottant rapidement deux morceaux de bois l'un contre l'autre, etc. Néanmoins, les expériences de H. Davy et de Rumford méritent d'être citées. Le premier a réussi à fondre en partie deux morceaux de glace en les frottant *l'un contre l'autre dans une atmosphère au-dessous* de 0° ; et le second, en faisant tourner l'une contre l'autre, à l'aide d'une machine à forer les canons, deux pièces de bronze plongées dans l'eau, a fait entrer ce liquide en ébullition. — On peut citer comme exemples de la ch. développée par la percussion les pièces de monnaie qui s'échauffent sous le balancier, la *barre de fer qui devient brûlante, si on la frappe à coups* redoublés sur l'enclume. Il est vrai que, dans ces deux cas, l'effet de la compression vient se joindre à celui que produit la percussion ; mais le même phénomène se produit encore, lors même que le métal ne change pas de densité par la percussion, comme cela arrive pour une masse de plomb. — 2° *Actions physiques.* L'*imbibition*, l'*absorption*, les actions capillaires et, en général, tous les phénomènes moléculaires sont l'occasion d'un dégagement de ch. Déjà Leslie avait observé qu'on obtenait une certaine élévation de température en enveloppant d'un linge mouillé la boule d'un thermomètre. Après lui, Pouillet a constaté qu'il y a un dégagement de ch., variable avec la nature des substances, quand on verse un liquide sur un corps très-divisé. L'effet ne dépasse guère 2 à 3 dixièmes de degré avec les matières inorganiques, telles que les verres, les métaux, les terres, etc.; mais avec certaines substances organiques préalablement desséchées, comme l'éponge, la farine, des membranes réduites en petits fragments, l'accroissement de température peut aller de 1 à 10 degrés. On admet, en généralisant le fait, qu'il y a élévation de température chaque fois qu'un liquide mouille un solide. C'est sans doute encore à une action moléculaire qu'il faut rapporter l'*ignition spontanée* découverte par Dœbereiner, qui se produit lorsque l'éponge de platine se trouve en contact avec un mélange d'hydrogène et d'oxygène, et qui se manifeste aussi, comme l'ont démontré Dulong et Thénard, avec certains métaux présentés à certains *mélanges gazeux, dans un* état de division convenable et sous diverses conditions. L'élévation de température ne va pas toujours jusqu'à l'ignition, mais il suffit qu'elle se produise, pour qu'il soit permis d'admettre qu'il y a là une cause analogue à celle qui agit au contact du platine divisé et du mélange d'hydrogène et d'oxygène. Dans l'*absorption de l'acide sulfureux ou du protoxyde* d'azote par le charbon, la chaleur produite surpasse de beaucoup celle qui résulterait de la liquéfaction d'un poids égal des mêmes gaz (v. BRIQUET, ABSORPTION). — Il se dégage également une certaine quantité de ch. pendant la solidification des liquides et la liquéfaction des vapeurs : il s'en produit aussi dans les phénomènes électriques (v. ÉLECTRICITÉ). — 3° *Actions chimiques. Lorsque deux corps s'unissent de manière à donner naissance* à une combinaison chimique, il y a généralement une production de ch. plus ou moins considérable. Ainsi, par ex., un mélange de 12,5 kilogr. d'acide sulfurique avec 5 kilogr. d'eau, donne une température de 130° ; un morceau de phosphore s'enflamme instantanément quand on l'introduit dans une éprouvette remplie de chlore, etc. Enfin, tout le monde connaît le développement considérable de ch. qui se produit, quand on verse de l'eau sur de la chaux anhydre. Lorsque la combinaison a lieu entre deux corps solides, comme par ex. l'oxydation du fer à l'air libre, elle s'opère en général très-lentement, et l'action est alors trop peu énergique pour que la ch. dégagée soit appréciable. — Toute combinaison chimique qui se fait avec dégagement de calorique et de lumière, reçoit le nom de *Combustion* : telle est la combustion qui s'opère dans nos foyers, dans nos lampes, etc., où l'oxygène de l'air se combine avec l'hydrogène et le carbone du bois, de la houille, de l'huile, etc. Ces combinaisons particulièrement sont les sources artificielles de ch. dont nous faisons usage à chaque instant (v. COMBUSTION). — C'est encore dans la catégorie des sources chimiques de la ch. que l'on doit ranger le calorique qui se produit dans les organismes vivants ; mais cette question a été traitée au mot CALORIFICATION.

III. *Théorie de la ch.* — L'observation nous permet de constater, de classer, de suivre dans tous leurs détails les phénomènes si variés de la ch.; mais elle ne nous apprend absolument rien sur la nature intime du principe qui les produit. Nous voyons cet agent se répandre dans tous les corps, passer de l'un à l'autre, s'y fixer, s'en dégager, modifier la disposition, les distances, les propriétés attractives de leurs particules ; mais dès qu'il s'agit de déterminer quel est en soi ce principe insaisissable, nous sommes réduits à construire des hypothèses. La seule chose *que peut-être nous soyons en droit d'affirmer, c'est qu'en s'accumulant* dans les corps, il n'en augmente jamais le poids, ce qui distingue ce principe de toute matière connue. Parmi les hypothèses imaginées au sujet de la nature intime de la ch., deux subsistent encore dans la science et se partagent l'opinion : ce sont le système de l'*émission* et celui des *ondulations*. — A. *Système de l'émission.* Pour les partisans de ce système, la ch. est un fluide matériel, mais impondérable et éminemment subtil, dont les molécules, toujours en mouvement, sont dans un état continuel de répulsion les unes à l'égard des autres. C'est ce fluide qui, combiné avec les derniers atomes des corps, s'oppose à leur contact immédiat, en luttant sans cesse contre l'attraction moléculaire. On conçoit dès lors que les corps se dilatent en s'échauffant, et qu'ils absorbent ou dégagent de la chaleur en changeant d'état. Ce système ne semble pas aujourd'hui le plus probable ; néanmoins, dans les ouvrages élémentaires, on le préfère, en général, parce qu'il simplifie davantage les démonstrations. — B. *Système des ondulations.* Dans cette théorie, la ch. n'est plus un corps, c'est un simple mouvement vibratoire des derniers atomes des corps. Ce mouvement vibratoire, analogue à celui qui produit en nous la sensation du son, se transmet à distance par l'intermédiaire d'un fluide impondérable, éminemment subtil et élastique, qui remplit tout l'espace, de même que les ondes sonores se propagent au moyen de l'air ou de tout autre milieu pondérable. On peut donc comparer un boulet rouge qui rayonne de la ch. à un timbre qui vibre au milieu d'une enceinte. Comme le son, la ch. se propage en tout sens, et, dans les deux cas, l'intensité est en raison inverse du carré de la distance. Comme le son encore, la ch. se transmet à travers certaines substances, et elle donne à la surface qu'elle frappe la propriété de rayonner à son tour. Enfin, les ondes ca*lorifiques se réfléchissent comme les ondes sonores, et suivent*, dans leur réflexion, les mêmes lois que celles-ci. Dans cette hypothèse, la température est, par rapport à la ch., ce qu'est l'intensité par rapport au son : elle dépend de l'amplitude des vibrations. Quant à la quantité de ch., elle est égale au produit de l'amplitude par la quantité de matière qui vibre, et qu'il ne faut pas confondre avec la masse pondérable des corps. Les tables des caloriques spécifiques donnent donc la mesure exacte de la masse vibrante dans les différentes substances prises à poids égal. Si le volume des corps augmente avec la température, c'est par la même raison qu'une corde est plus épaisse pendant sa vibration transversale, et qu'une tige est plus longue pendant sa vibration longitudinale. Si cette même température produit un changement d'état dans un corps, c.-à-d. le fait passer de l'état solide à l'état liquide, puis à l'état gazeux, cela tient à une amplitude de vibration incompatible avec la distance et la liaison actuelle des molécules. Le phénomène peut alors se comparer aux ruptures qui se produisent dans les corps sonores quand la vibration devient trop énergique. Enfin, contrairement au système de l'émission, où les corps se refroidissent ou s'échauffent, parce que leurs molécules abandonnent ou acquièrent du calorique, on admet, dans la théorie des ondulations, que les molécules ne perdent ou ne gagnent que du mouvement.

CHALEUREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de chaleur naturelle. Ne se dit que Des personnes. *A l'âge de soixante et dix ans on n'est plus guère ch.* Peu us. ‖ Fig., au sens moral, se dit en parlant Des choses. *Style ch. Éloquence chaleureuse.*

CHÂLIT. s. m. Bois de lit. Vieux.

CHALOIR. v. n. (lat. *calere*, avoir chaud). Ne s'emploie qu'impersonnellement, et ne se dit que dans cette loc. : *Il ne m'en chaut*, Il ne m'importe. Vieux.

CHALON. s. m. T. Pêche. Grand filet qui se traîne en remontant le cours de l'eau, à l'aide de deux bateaux, à l'extrémité desquels les côtés du filet sont attachés. *Le ch. est un engin prohibé.*

CHALOUPE. s. f. (ital. *scialuppa*). T. Mar.

Enc. — La *Ch.* est la plus forte embarcation que porte un navire ; elle n'a point de pont, et se manœuvre soit à la voile, soit à l'aviron. Son emploi consiste principalement dans le transport des marchandises ou des munitions ; elle sert également à lever les ancres, à les transporter, à porter les câbles, etc. Les chaloupes des bâtiments de guerre sont construites de manière à recevoir une pièce d'artillerie d'un calibre proportionné à leur grandeur. La ch. est mise sur le pont quand le navire prend la mer. Là, elle sert de parc pour les provisions vivantes. A bord de la plupart des navires marchands, on y entasse les moutons, les porcs, quelquefois les cages à volaille. Alors on *cabane*, c.-à-d. on renverse un canot par-dessus, de manière à fermer autant que possible ce parc, que les matelots nettoient et lavent à grande eau tous les matins.

CHALUMEAU. s. m. (lat. *calamus*). Tuyau de paille, de roseau, de métal, etc. *Les enfants font des bulles de savon avec un ch. Quand le pape communie solennellement, il prend le sang de J. C. dans le calice avec un ch. d'or.* ‖ En Poésie, se dit Des flûtes et des instruments à vent qui composent une musique champêtre. *La première flûte fut un ch. percé de trous. Au son des chalumeaux.* ‖ * T. Mus. Voy. HAUTBOIS.

Enc. — On nomme ainsi un instrument qui sert à projeter sur la flamme d'une bougie ou d'une lampe un courant d'air, d'oxygène, etc. Le ch. est très-usité en Chimie et en Minéralogie, ainsi que dans plusieurs arts industriels. Son emploi est fondé sur cette observation, que les diverses parties de la flamme d'une lampe ou d'une bougie possèdent des températures fort différentes, et sur cet autre fait que la combustion est plus énergique dans un courant d'air rapide que dans l'air calme. (Voy. COMBUSTION et ESSAI.) — Sous sa forme la plus simple, le ch consiste en un tube recourbé à angle droit et conique dans son intérieur. On introduit dans la flamme la petite ouverture située à l'extrémité de la pointe ou *bec*, on souffle de l'air par l'ouverture opposée, et l'on produit ainsi une langue de feu pointue et allongée, appelée *dard*. Pour que le dard soit net et bien régulier, il faut que l'extrémité du bec soit très-peu enfoncée dans la flamme et que celle-ci ne soit pas agitée par le vent. Ensuite, pour augmenter l'activité de la combustion, il faut que l'air envoyé dans l'instrument ne se soit pas vicié en passant par la poitrine. On obtient ce résultat en aspirant l'air par le nez et en le soufflant immédiatement par le jeu des muscles de la joue. Le ch. que nous venons de décrire est aujourd'hui *à peu près abandonné. On fait usage* d'appareils perfectionnés, mais plus compliqués, et dont les dispositions varient suivant l'emploi auquel on les applique.

Une espèce de ch. fort usitée est la *Lampe d'émailleur* (Fig. 1) : c'est elle qui sert à faire cette multitude de menus objets en verre que l'on trouve dans le commerce ; elle est aussi très-employée par les orfèvres, *les bijoutiers, etc., pour faire* leurs soudures. On voit qu'elle consiste en un ch. fort simple, mais qui peut recevoir diverses inclinaisons. L'air est fourni par un soufflet que l'ouvrier meut avec le pied, et le courant est projeté sur la flamme d'une lampe à huile ordinairement en fer-blanc. — Le ch. habituellement employé dans les laboratoires de chimie est en argent ou en laiton. Dans ce dernier cas, on garnit d'argent ou d'ivoire la partie qui doit se mettre à la bouche (Fig. 2). On y distingue trois parties principales ajustées à frottement : 1° un tube conique AB, dont la tubulure A est destinée à être mise dans la bouche ou seulement contre les lèvres ; 2° une petite chambre cylindrique C, dans laquelle s'engage l'extrémité B du tube, et qui sert à la fois de réservoir d'air et de récipient pour l'eau entraînée par le courant (cette chambre est souvent munie à son fond d'une ouverture destinée à faire sortir l'eau quand l'opération est terminée) ; 3° un ajutage D auquel on adapte un petit tube dit *porte-vent, et terminé par un bec conique en platine percé d'un trou plus* ou moins grand, suivant la nature du courant qu'on veut obtenir. — Dans le travail au ch., on place les objets sur des supports en charbon ou en platine, et on emploie, pour produire la flamme, des chandelles, des bougies, des lampes à alcool ou des lampes à huile. Avec l'alcool on produit, à l'extrémité du dard, une température suffisante pour fondre un fil de platine d'un très-petit diamètre.

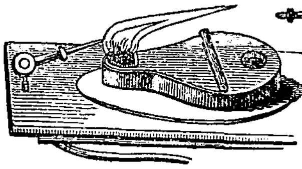
Fig. 1.

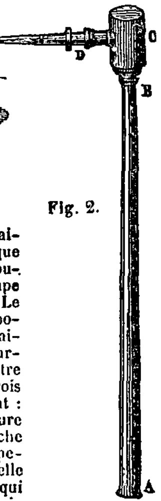

Fig. 2.

On obtient une température encore plus élevée quand on remplace le courant d'air par un courant d'oxygène : la chaleur qui se développe alors est assez intense pour fondre un fil de platine ayant un demi-millim. de diamètre. Cependant un mélange de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène donne une température encore de beaucoup supérieure, et détermine le développement de chaleur le plus intense qu'il nous soit donné de produire. Nous n'avons pas besoin de dire que l'on enflamme le mélange à sa sortie du ch. On donne à ce nouvel et puissant instrument le nom de *Ch. à gaz oxy-hydrogène*. Le mélange de ces deux gaz, produisant une explosion très-violente et très-dangereuse quand il vient à s'enflammer, on a imaginé un assez grand nombre d'appareils pour mettre l'opérateur à l'abri de tout accident. En conséquence on rejette aujourd'hui tous les appareils où le mélange des deux gaz s'opère dans un réservoir commun. On préfère conserver les gaz dans des réservoirs séparés, et on ne les mélange qu'à une petite distance de l'orifice du ch. Pour cela, on a deux récipients ou gazomètres remplis, l'un de gaz hydrogène, l'autre de gaz oxygène. Chacun d'eux (Fig. 3) est amené par une tubulure *t*,*t*, adaptée à son gazomètre, dans un tube commun T où s'opère le mélange dans la proportion convenable, et à l'extrémité duquel on ajuste un bec de ch. avec un bout en platine. En outre, ce tubo T renferme un grand nombre de rondelles de toiles métalliques superposées, lesquelles, quand on a allumé le mélange à sa sortie du bec, ne permettent pas à la flamme de rétrograder.

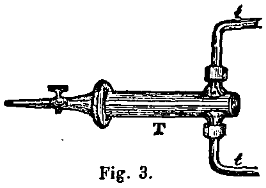

Fig. 3.

Nous terminerons cet article en citant deux chalumeaux très-usités dans les arts industriels et dont l'invention est due au comte E. Desbassyns de Richemont. L'un, dit *ch. aérhydrique*, s'emploie pour la soudure du platine par l'or, pour la brasure du cuivre, et surtout pour la soudure du plomb, sans alliage d'étain : il brûle un mélange d'hydrogène et d'air. L'autre, nommé *ch. à vapeurs combustibles*, brûle des vapeurs d'essence de térébenthine avec un courant d'air injecté dans la flamme. Ce dernier instrument est surtout destiné aux émailleurs, bijoutiers, orfévres, etc.

* **CHALUT.** s. m. T. Pêche. Filet en forme de bourse et de drague dont on se sert pour prendre certains poissons.

CHALYBÉ, ÉE. adj. [On pron. *Ca.*] (lat. *chalybs*, *ybis*, acier). T. Pharm. Se dit Des préparations médicinales dans lesquels il entre du fer. *Vin ch.*

CHAMADE. s. f. (lat. *clamare*, crier). T. Guerre. Signal que donnent des assiégés, soit avec le tambour ou la trompette, soit en arborant un drapeau blanc, pour avertir qu'ils veulent parlementer. *Battre la ch.*

* **CHAMÆLAUCIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs dichlamydées polypétales, à ovaire uniloculaire, à placentas axiles, à ovules ascendants, à feuilles ponctuées, à embryon ne formant qu'une masse solide. —*Caract. bot.:* Sous-arbrisseaux souvent semblables à des bruyères, dont toutes les parties abondent en glandules oléifères. Feuilles toujours vertes, aciculaires ou plates. Fleurs hermaphrodites en grappe, en corymbe ou en capitule, jaunes, rouges, violettes ou blanches. Calice adhérent à l'ovaire, à 4 ou 5 lobes, qui sont tantôt herbacés et écailleux, tantôt minces, membraneux, découpés en franges ou étendus en lanières, comme dans l'aigrette des Composées. Pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, entiers, ou frangés, ou plumeux, souvent d'une contexture sèche. Étamines en nombre défini ou indéfini, disposées en un ou plusieurs cercles sur un disque charnu, épigyne ou adhérent aux parois du tube du calice ; souvent en partie stériles et squamiformes, ligulées ou pétaloïdes ; filets subulés, quelquefois fourchus ; connectif épais, charnu, de forme variée, continu avec le filet, et portant les cellules à sa face interne; cellules s'ouvrant longitudinalement, ou par des pores. Ovaire uniloculaire, uni aux parois du calice; style et stigmate uniques ; ovules anatropes, au nombre de 2 au moins, quelquefois de 10, insérés latéralement, tantôt ascendants, tantôt attachés à la paroi de la cavité. Fruit consistant en un péricarpe sec et indéhiscent. (Graine dépourvue d'albumen ; embryon orthotrope, homogène, où l'on ne distingue ni cotylédons, ni radicules, ni plumule. *Sauer.*) [Fig. 1. *Calytrix;* 2. Coupe de la fleur ; 3. Coupe d'une fleur de *Genetyllis;* 4. Coupe d'une fleur de *Darwinia.*]

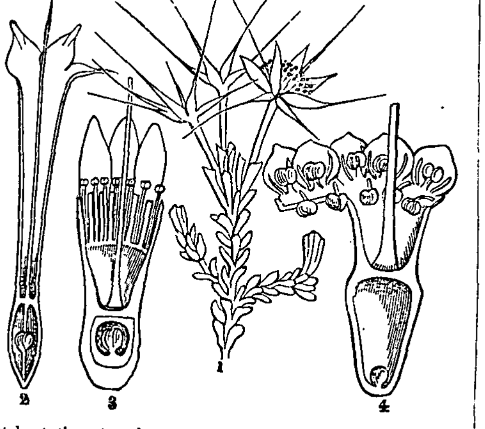

Les Cham. se composent de 15 genres et d'environ 50 espèces. Elles abondent dans quelques parties de l'Australie. Ces arbustes possèdent l'odeur aromatique des Myrtacées; mais on ne sait rien de leurs usages.

* **CHAMÆROPS.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

CHAMAILLER. v. n. (lat. *clamare*, crier). Au propre, se dit De plusieurs personnes qui se battent confusément et avec grand bruit. *Ils chamaillèrent longtemps.* ‖ * Fig., Disputer avec bruit. *Il passe sa vie à ch.* Fam. = se Chamailler. v. pron. S'emploie dans le même sens, au prop. et au fig. *Ils se chamaillèrent deux heures durant. Ces deux femmes se chamaillent constamment. Nous nous sommes bien chamaillés.* Fam.

CHAMAILLIS. s. m. Mêlée, combat où l'on chamaille. Dispute bruyante. *Durant le ch.* Fam.

* **CHAMANISME.** s. m. T. Relig. Voy. Idolàtrie.

CHAMARRER. v. a. (esp. *camarra*, simarre). Orner un habit, un meuble de passements, de dentelles, de galons, de bandes de velours, etc. ‖ Ne se dit guère qu'en parlant D'une toilette de mauvais goût, d'un assemblage de couleurs vives et discordantes. *Cette robe est chamarrée. Il s'est fait ch. de la manière la plus grotesque.* — Fig. et fam., *Ch. quelqu'un de ridicules*, Le charger, le couvrir de ridicules. = Chamarré, ée. part.

CHAMARRURE. s. f. Manière de chamarrer. *Ch. à ondes, à bâtons rompus, etc.* — Se dit Des ornements avec lesquels on chamarre. *La ch. de cet habit est très-riche.* ‖ Ne s'emploie guère aujourd'hui que Par moquerie et par dénigrement.

CHAMBELLAGE. s. m. T. Jurispr. féod. Droit en argent que devaient certains vassaux à leurs seigneurs.

CHAMBELLAN. s. m. (R. *chambre*).

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de *Grand chambellan*, pour le distinguer des officiers du même genre attachés au service des princes, et appelés simplement *Chambellans*, à un dignitaire de premier ordre, qui avait spécialement dans ses attributions la garde du lit et l'inspection de la garde-robe du roi. Le grand ch. signait primitivement les chartes importantes avec le chancelier, le grand échanson et le grand panetier. Il commandait à tous les gentilshommes de la Chambre, portait la bannière royale dans les guerres où le roi se trouvait en personne, gardait le sceau particulier du roi, et recevait les hommages rendus à la couronne. Au sacre du roi, il chaussait les bottines au nouveau prince, et le revêtait de la dalmatique et du manteau royal. Aux entrées solennelles dans les villes, il se tenait à la droite et un peu en arrière du roi. Dans les châteaux royaux, il couchait au pied du lit du roi ; c'était encore lui qui servait le roi quand il mangeait dans sa chambre, qui présidait à son ensevelissement quand il était mort, etc. Le grand ch. perdit peu à peu la plupart de ses attributions, et, au xvii^e siècle, d'après Saint-Simon, il n'avait plus d'autres fonctions que de servir le roi lorsqu'il s'habillait ou mangeait à son petit couvert. Les insignes héraldiques de cet officier étaient deux clefs d'or passées en sautoir derrière l'écu de ses armes, et dont les anneaux se terminaient en couronne royale. — Supprimée par la Révolution, la charge de grand ch. fut rétablie par Napoléon I^{er}, maintenue par Louis XVIII et Charles X. Abolie de nouveau en 1830, elle a reparu en 1852.

CHAMBOURIN. s. m. T. Techn. Sorte de pierre qui sert à faire le faux cristal.

CHAMBRANLE. s. m. T. Archit. Ornement de bois ou de pierre, qui borde et encadre les côtés des portes, des fenêtres et des cheminées. *Ch. de menuiserie, de pierre, de marbre.*

CHAMBRE. s. f. (lat. *camera*). Se dit De la plupart des pièces d'une maison, et principalement de Celle où l'on couche. *Ch. à coucher. Ch. de parade. Ch. parquetée, lambrissée, carrelée. Ch. haute. Ch. basse. Ch. en galetas. Ch. à feu. Ch. meublée, garnie. Ch. à louer. Valet de ch. Femme de ch. Robe de ch. Pot de ch.* — *Travailler en ch.*, se dit D'un artisan, d'un ouvrier qui ne tient pas boutique, et travaille à son propre compte. — Fam., *Mettre une fille en ch.*, Mettre une fille dans un appartement qu'on lui a loué, l'entretenir. — Fig. et fam., *Mettre, tenir quelqu'un en ch.*, L'obséder pour le faire jouer, et le tromper au jeu. *Ils sont quatre ou cinq qui le tiennent en ch., et lui gagnent tout son argent.* Vx. — Fig. et prov., *Il y a bien des chambres à louer dans sa tête*, se dit D'un homme qui est un peu fou, qui a des hallucinations. — Dans les Monastères, *Ch. noire*, Ch. qui n'est pas éclairée, où l'on renferme ceux que l'on met en pénitence, et où l'on fait aussi des retraites volontaires. ‖ Absol., *La ch.*, La ch. du roi. *Premier gentilhomme de la ch. Pages de la ch. Musique de la ch.* — Par extens., se dit Des officiers mêmes de la ch. du roi. *La ch. est entrée. Avoir les entrées de la ch.*, Avoir le privilége d'entrer avec les officiers de la ch. *Maître de ch.*, Le premier officier de la maison du pape, ou d'un cardinal. ‖ T. Mar. Se dit de Certaines pièces pratiquées dans les vaisseaux, où couchent les principaux officiers, où se tient le conseil, etc. *La ch. du capitaine. Grande ch. Ch. des passagers.* ‖ *Ch. du conseil*, se dit, dans les tribunaux, de La chambre où les juges se retirent pour délibérer. = Fig., se dit de Certaines assemblées législatives. *Les états généraux étaient partagés en trois chambres : la ch. du clergé, la ch. de la noblesse, et la ch. du tiers état. Ch. des pairs. C. des députés. Le parlement d'Angleterre est divisé en deux chambres : la ch. haute ou la ch. des lords, des nobles, des seigneurs ; et la ch. basse ou la ch. des communes. Convoquer, dissoudre les chambres. Présenter un projet de loi à l'une des chambres. Siéger à la ch. La droite, la gauche, le centre, la majorité de la ch. La ch. adopte, rejette, passe à l'ordre du jour. Adresser une pétition à la ch.* ‖ S'applique à Différentes juridictions. — *Chambres de l'édit*, Chambres instituées par l'édit de Nantes dans quelques parlements. On les nommait aussi *Chambres mi-parties*, parce qu'elles étaient composées par moitié de juges catholiques et de juges protestants. *Louis XIV supprima toutes les chambres mi-parties.* — *C. des comptes*, Voy. Compte. — *Ch. apostolique*, Tribunal qui connaît des revenus de l'État ecclésiastique, et qui en a l'administration. — *Ch. ecclésiastique*, Tribunal où l'on connaissait des affaires qui avaient rapport aux décimes. — *Ch. impériale*, Tribunal de l'Empire, où se jugeaient les affaires des différents États d'Allemagne, et, par appel, celles des particuliers. *La ch. impériale siégea d'abord à Spire, et fut transférée ensuite à Wetzlar.* — *Ch. de justice*, Assemblée de juges commis pour connaître des malversations de ceux qui avaient manié les deniers publics, et de quelques autres affaires qui leur étaient renvoyées. *La première ch. de justice dont il soit fait mention dans notre histoire, fut établie en* 1581. Quelques-unes de ces commissions ont aussi été désignées sous le nom de *Ch. ardente.* — Cette dénomination de *Ch. ardente* a été encore appliquée à un Tribunal fondé en 1535, qui connaissait des crimes d'hérésie et qui cessa de siéger vers 1560 ; ainsi qu'au Tribunal établi à l'Arsenal, par lettres patentes du 7 avril 1679, pour connaître des crimes d'empoisonnement. *Cette dernière Ch. ardente était aussi nommée Cour des Poisons.* ‖ Se dit également Des sections et divisions de certains tribunaux. *Il y avait dans les parlements la grand'ch., la ch. des requêtes, la ch. des enquêtes*, etc. *La première, la seconde ch. de la cour impériale. Président de ch.* — *Ch. des vacations*, V. Vacation. ‖ Se dit encore de Certaines assemblées qui s'occupent d'intérêts spéciaux, ou de ce qui est relatif à la discipline d'un corps. *Ch. de commerce. Ch. d'agriculture. Ch. des avoués. Ch. des notaires. Ch. syndicale des agents de change.* = Par anal., Cavité accidentelle ou pratiquée à dessein. *Ch. d'une cloche, d'un canon, etc.*, Vide qui s'est fait à la fonte, dans une cloche, un canon, etc., lorsque la matière n'a pas coulé également partout. —*Ch. d'un mortier, d'un obusier*, etc., V. Bouche a feu. — *Ch. d'une mine*, V. Mine. ‖ T. Hydraul. *Ch.* ou *sas d'écluse*, V. Canal. ‖ T. Anat. *Chambres de l'œil*, V. Œil.

Enc. — Chambre noire. — Si l'on pratique au volet d'une ch. bien fermée à la lumière un trou de 2 à 3 centimètres, on apercevra sur la muraille opposée, supposée blanche, l'image renversée des objets extérieurs avec leurs couleurs naturelles, surtout si le soleil les éclaire. Avec un trou plus petit, l'image sera plus nette et suffisamment éclairée, si l'on prend soin de la recevoir à peu de distance sur un carton blanc. Il est facile de constater ainsi que la grandeur de l'image est proportionnelle à la distance au trou. Telle est la *Ch. noire* réduite à sa plus simple expression : c'est donc, ainsi que son nom l'indique, un espace clos de toutes parts, à l'exception d'une petite ouverture qui donne passage aux rayons lumineux. Pour en concevoir les effets, supposons une flèche AB, placée au dehors et bien éclairée (Fig. 1). Chaque point de cette flèche envoie de tous côtés des rayons lumineux ; de l'extrémité A, entre autres, part un rayon qui, traversant le trou, va frapper la muraille en *a*, où se trouve ainsi un petit espace éclairé, qui est l'image du point A. Le point B vient également se peindre en *b*, et il en est de même pour tous les points intermédiaires. Si l'image totale n'a pas une netteté parfaite, c'est que chaque point de l'objet y

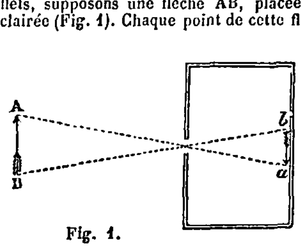

Fig. 1.

est rendu, non par un point, mais par une petite surface d'autant plus étendue que le trou lui-même est plus grand.— Maintenant il est facile de comprendre la construction de l'appareil connu sous le nom de *Ch. obscure.* Soit ABCD une boîte plus longue que large (Fig. 2), garnie d'un tuyau E fixé à l'un de ses petits côtés, et destiné à recevoir un autre tuyau F, qui porte un verre lenticulaire dont le foyer est à la distance du fond AC. On sait que, grâce aux rayons qui se croisent en passant par le verre F, l'objet H se peint renversé au fond de la boîte. L'image est encore plus nette, quand ce fond AC, au lieu d'être en bois, est un morceau de glace dépolie. Si l'on veut que l'objet paraisse droit à une personne qui aurait l'œil placé en A, il faut disposer dans la boite un miroir incliné de 45 degrés, tel que G, et que la moitié HIKL du couvercle puisse s'ouvrir. Alors, si l'on met la glace dépolie sur la partie AL découverte, les rayons réfléchis par le miroir G y peindront l'image de l'objet dans une situation droite pour le spectateur dont l'œil est placé en A. Comme les rayons lumineux qui viennent d'un objet éloigné sont moins divergents que ceux qui viennent de plus près, il est nécessaire, pour en avoir une image bien distincte, de rendre le tuyau F mobile, afin de pouvoir l'avancer ou le reculer suivant la distance des objets qu'on veut apercevoir. Dans la chambre noire, les images sont, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus grandes que le foyer du verre lenticulaire est plus long; et, pour une lentille donnée, la grandeur de l'image est à la grandeur de l'objet comme la distance de l'image au verre F est à la distance de l'objet à ce même verre. Mais plus le foyer du verre est long, moins la boite est portative, car elle ne peut avoir une longueur moindre que celle du foyer de la lentille. Wollaston a remarqué que la forme la plus avantageuse pour les lentilles des chambres noires est celle d'un ménisque convexe vers l'image et concave vers les objets. D'un autre côté, des expériences faites avec soin semblent indiquer que le rapport des courbures le plus favorable est celui de 5 à 8. La plus courte des deux courbures est celle de la surface tournée vers l'image, puisque la lentille doit être convergente. — Dans les chambres construites pour dessiner le paysage (Fig. 3), le miroir M est en dehors; on l'incline et on le tourne à volonté pour prendre les vues sur tous les points de l'horizon. L'ouverture est fermée par un rideau noir, et, en se plaçant dessous, le dessinateur se trouve dans une obscurité complète. — La ch. noire de Ch. Chevalier présente un perfectionnement notable sur la disposition précédente. Dans cette ch., la lentille et le miroir sont remplacés par un gros prisme *a b c* (Fig. 4). L'une de ses faces étant plane, les autres ont une courbure telle que, par leurs réfractions combinées à l'entrée et à la sortie des rayons, elles produisent l'effet d'une lentille convergente. Les rayons horizontaux émis par l'objet, après avoir pénétré dans le prisme, sont réfléchis par la surface plane, de façon à venir former une image plus petite sur le papier. Le foyer de cette espèce de lentille est de 1 mètre environ. La Fig. 5 représente la disposition générale de cette nouvelle ch. noire.

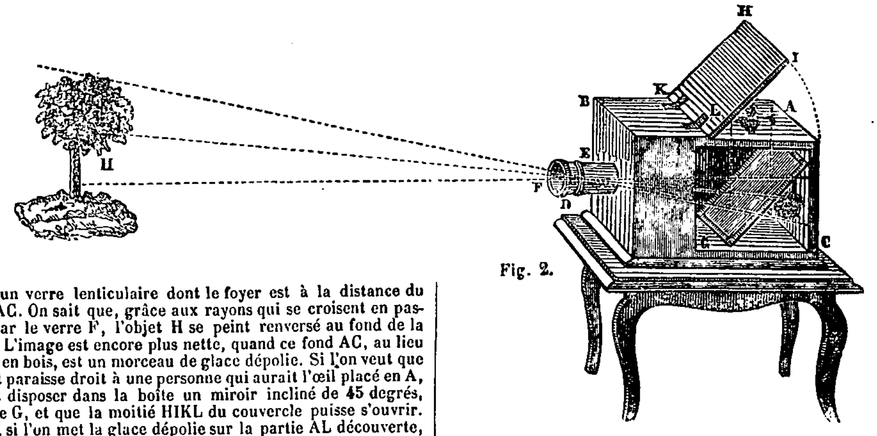

Fig. 2.

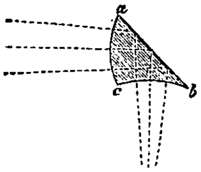

Fig. 4.

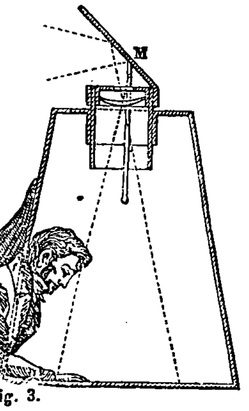

Fig. 3.

L'invention de la ch. noire est généralement attribuée au Napolitain Jean-Baptiste Porta, en 1560; mais plusieurs auteurs en font honneur au célèbre Roger Bacon, mort en 1292. La ch. noire fournit un spectacle très-amusant, en ce qu'elle présente des images parfaitement semblables aux objets, et qu'elle en reproduit non-seulement les couleurs, mais encore les mouvements, ce qu'aucune autre sorte de représentation ne peut faire. Elle donne à celui qui ne sait pas dessiner, le moyen de reproduire les objets avec la plus grande exactitude. Enfin, elle est aujourd'hui d'un usage indispensable dans la photographie. La ch. noire, employée dans cet art, présente une forme extrêmement simple. Elle se réduit à une caisse cubique portant sur une de ses faces un tube muni d'une lentille : c'est l'*objectif* qui reçoit les rayons venus des objets. La paroi opposée de la boite est un écran en verre dépoli, auquel on peut substituer à volonté la plaque daguerrienne. Une coulisse permet d'éloigner cet écran de l'objectif, de manière à choisir la distance qui donne l'image la plus nette.

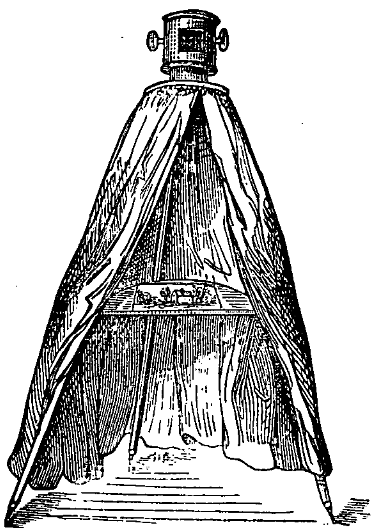

Fig. 5.

Ch. claire. — La *Ch. claire* est un appareil d'optique qui sert à tracer l'image exacte d'un paysage, d'un édifice, d'un objet quelconque. Elle se compose essentiellement (Fig. 6) d'un prisme quadrangulaire *abcd*, ayant en *b* un angle droit, en *d* un angle obtus de 135°, et en *a* et *c* deux angles d'environ 67°,5 chacun. Ce prisme est supporté par un pied à tirage qui permet de le hausser et de l'abaisser à volonté; en outre, il peut se tourner plus ou moins autour d'un axe parallèle à ses arêtes. La face *cb* est tournée vers l'objet dont on veut prendre le dessin : *rx*, par ex., étant l'axe d'un pinceau lumineux émané d'un point de cet objet, on voit que le rayon, après avoir pénétré perpendiculairement dans le prisme, est réfléchi d'abord en *r* sur *cd*, puis en *s* sur *ad*, et sort enfin perpendiculairement à la face *ab* près du sommet *a* du prisme. L'œil du dessinateur étant placé un peu au-dessus de cette face, de telle sorte que sa pupille soit en *pp'* (son milieu correspondant au sommet *a*), il est évident : 1° que par la moitié antérieure de la pupille, il verra, par réflexion, l'image de l'objet *x* sur le prolongement *p's*; 2° que, par l'autre moitié de la pupille, il verra directement le point d'un carton horizontal sur lequel se projette cette image. Par conséquent, s'il cherche à suivre les contours de l'image avec un crayon à pointe très-fine, il apercevra en même temps celle-ci et la pointe du crayon, de sorte qu'il pourra la dessiner avec la plus grande exactitude. C'est pour plus de simplicité que l'on suppose que la moitié de la pupille seulement reçoit les rayons réfléchis par le prisme : sa position peut varier au gré de l'observateur. La seule condition essentielle, c'est qu'elle reçoive à la fois des rayons réfléchis et des rayons directs. Pour ne point se fatiguer la vue, il est bon d'employer des verres colorés afin de donner aux deux images à peu près le même éclat. — Cet ingénieux instrument a été imaginé par Wollaston, en 1804, perfectionné par Amici, en 1823, et en dernier lieu par nos habiles opticiens Vincent et Ch. Chevalier. La ch. claire est beaucoup plus commode pour le dessin que la ch. noire. D'abord, son peu de volume rend le premier de ces appareils plus facile à transporter : ensuite, il peut servir par tous les temps, même quand le ciel est couvert. — A la rigueur, un simple miroir métallique, percé d'un trou de 3 à 4 millim., suffirait pour constituer une ch. claire : on verrait alors directement les objets, et le crayon serait aperçu par réflexion sur le miroir. On peut aussi en étendre l'usage, en plaçant derrière l'oculaire d'un télescope un miroir métallique très-mince, sur le bord duquel on regarde aussi avec la moitié de la pupille, ce qui permet de dessiner des objets éloignés.

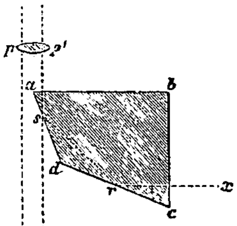

Fig. 6.

CHAMBRÉ, ÉE. adj. Se dit Des pièces d'artillerie qui ont des chambres.

CHAMBRÉE. s. f. Certain nombre de soldats qui logent et mangent ensemble. *Les chambrées ont été de cinq à douze soldats.* || T. Théâtre. Se dit de La quantité des spectateurs, et du Produit de la recette. *Une ch. complète. Une faible ch.*

CHAMBRELAN. s. m. Ouvrier qui travaille en chambre. Pop. et peu us. || Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison. Pop. et peu us.

CHAMBRER. v. n. Être de la même chambrée. *Ces soldats chambrent ensemble.* Vx. = Chambrer. v. a. Tenir enfermé. *Ch. quelqu'un,* Le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction, pour le faire jouer. || Fig. et fam., Tirer quelqu'un à l'écart, l'entretenir en particulier. *On l'a chambré pendant deux heures, sans rien gagner sur son esprit.* = Chambré, ée. participe.

CHAMBRETTE. s. f. Dimin. de Chambre. Fam.

CHAMBRIER. s. m. Certain officier claustral dans quelques monastères rentés, et dans quelques chapitres. || *Grand ch.*, se disait d'Un des grands officiers de la couronne de France, qui avait l'intendance de la chambre du roi, etc. — *Grand ch.*, s'est dit aussi fam. d'un Conseiller de grand'chambre.

CHAMBRIÈRE. s. f. Femme de chambre. Ne se dit guère que par dénigrement. || T. Man. Bâton de trois ou quatre pieds de longueur au bout duquel est attachée une courroie, une longe de cuir, pour châtier les chevaux.

CHAME ou **CAME.** s. f. T. Zool. Voy. Camacés.

CHAMEAU, s. m. (lat. *camelus*). T. Mam. et Mar.

Enc. — Le *Chameau* est un grand mammifère de l'ordre des *Ruminants*, où il constitue le type du genre *Chameau* de Linné et de Cuvier, transformé en famille des *Camélidés* par les auteurs modernes. — Les espèces qui composent ce genre ou cette famille diffèrent essentiellement des autres animaux du même ordre, soit par l'ensemble de leurs formes et leur aspect extérieur, soit par plusieurs particularités remarquables de leur organisation. Elles portent des dents canines aux 2 mâchoires, ainsi que 6 incisives à l'inférieure et 2 à la supérieure ; les molaires sont au nombre de 18 ou 20. Leurs pieds sont bifurqués ; mais au lieu de ce grand sabot aplati au côté interne qui enveloppe toute la partie intérieure de chaque doigt, et détermine la figure du pied fourchu des autres Ruminants, ces animaux n'en ont qu'un petit, adhérant seulement à la dernière phalange, et de forme symétrique comme les sabots des Pachydermes : leurs pieds sont en outre munis de semelles calleuses. Leur lèvre renflée et fendue, la longueur de leur cou, la saillie de leurs orbites, la faiblesse de leur croupe, la disproportion des jambes avec le corps, font de ces animaux des êtres généralement assez désagréables à la vue ; mais leur sobriété singulière, la faculté qu'ils ont de passer plusieurs jours sans boire, et l'extrême utilité dont ils sont pour l'homme sous une foule de rapports, mettent les Camélidés au rang des animaux les plus précieux. La faculté qu'ils possèdent de pouvoir rester plusieurs jours sans boire tient sans doute à ce que les côtés de leur panse sont pourvus de grands amas de cellules cubiques disposées d'une manière assez régulière. Cet appareil, qui est exclusivement propre aux Camélidés, a reçu le nom de réservoir, parce qu'il contient toujours une certaine quantité d'eau qui y semble mise en réserve. On suppose généralement que ce liquide est une portion de l'eau que l'animal a absorbée comme boisson ; mais il y a lieu de croire que cette eau est, au contraire, sécrétée par cet appareil lui-même. — Les Camélidés se divisent en deux genres : le genre *Chameau* proprement dit, et le genre *Lama ;* nous ne parlerons ici que du premier.

Les *Chameaux* ont les doigts réunis en dessous, jusque près de la pointe, par une semelle commune, et le dos chargé de loupes graisseuses. Cette semelle protége la partie inférieure du pied, et donne à l'animal une assiette solide lorsqu'il chemine dans les sables du désert (Fig. 3). Quant aux loupes graisseuses, quoiqu'elles donnent à ces animaux un aspect difforme et une tournure disgracieuse, qu'augmente encore la laideur de la tête placée horizontalement à l'extrémité d'un long cou, et très-petite par rapport au volume du corps, elles jouent un rôle de plus importants. En effet, lorsque les Chameaux ne reçoivent pas une ration suffisante, on voit ces loupes ou *bosses* s'affaisser par suite de la résorption de la graisse qu'elles contiennent. Ainsi, le Ch. vit littéralement de sa graisse, comme l'Ours vit de la sienne, pendant son sommeil hivernal. La bosse, dans ce cas, se réduit à une peau flasque et vide, flottant sur le dos; mais elle redevient pleine et solide quand l'animal reçoit, sans excès de fatigue, une alimentation suffisante. La conformation des narines, qui consiste en deux fentes longues et étroites que l'animal peut fermer à volonté, et l'absence du mufle glanduleux, sont encore au nombre des particularités remarquables du Ch.; l'avantage de cette disposition est d'ailleurs trop évident pour que nous en parlions.

Le genre *Chameau* ne comprend que deux espèces : le *Ch. à deux bosses*, et le *Ch. à une bosse* ou *Dromadaire*. Les caractères généraux que nous venons d'indiquer, appartiennent à toutes deux. Chez toutes les deux, la femelle porte un an; elle allaite son petit pendant le même espace de temps. La chair des deux espèces, surtout celle des animaux abattus jeunes, est saine et mangeable, sans être très-bonne; le lait est de bonne qualité, et plus abondant que celui de la Vache, au moins chez les femelles qui ne souffrent pas du manque de vivres. Le poil qui recouvre inégalement le corps par touffes, est de deux qualités différentes: l'une assez fine pour qu'on en puisse fabriquer des tapis et toute sorte de tissus; l'autre grossière, mais très-solide, dont les tribus nomades font l'étoffe de leurs tentes. Les différents sens, chez ces animaux, paraissent être d'une grande délicatesse, particulièrement l'odorat, qui leur permet de sentir à plusieurs kilomètres de distance la présence de l'eau, lorsque, dans leurs longues marches à travers le désert, ils sont tourmentés par la soif.

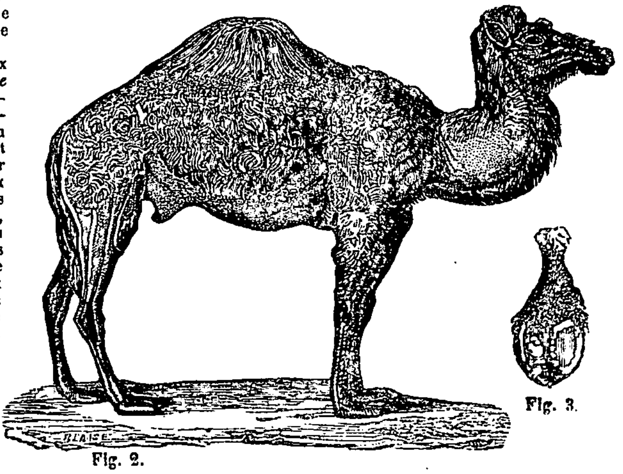

Fig. 2.

Fig. 3.

Le *Ch. à deux bosses* (*Cam. bactrianus*) [Fig. 1] est un peu plus grand que le Ch. à une seule bosse. Sa hauteur moyenne est de 2 mètres à 2 m. 20. Sa couleur est d'un brun-marron foncé. Le poil, presque crêpu sur les bosses et à la partie supérieure du cou, est ras et lisse sur le reste du corps; au-dessous du cou, il forme de longues mèches qui pendent comme autant de fanons. Cette espèce est, à proprement parler, le Ch. des climats tempérés. Il craint peu le froid, et s'avance, sans paraître en souffrir, jusqu'aux confins de la Sibérie, sur les bords du lac Baïkal. Il supporte également bien la chaleur, puisqu'on le retrouve dans tout l'Indostan, où sa race fort affaiblie semble sur le point de s'éteindre par suite des réquisitions du gouvernement anglais, qui a enlevé presque tous les individus adultes du pays pour ses expéditions militaires. C'est à la race du Ch. asiatique qu'appartient la petite tribu de ces animaux qui, depuis longtemps, se maintient en Toscane, où elle est employée à la culture des domaines du Grand-Duc, ainsi qu'aux transports entre Livourne et Pise. Sous le premier empire, on importa quelques-uns de ces animaux dans les landes de la Gascogne, où ils pouvaient rendre de grands services; ils s'acclimatèrent fort bien; mais on fut obligé d'abandonner cette expérience par un seul motif : il fut impossible de trouver dans les départements des Landes et des Basses-Pyrénées des individus qui consentissent à accepter la condition de *chamelier !* — Il paraît qu'il existe plusieurs variétés du Ch. à deux bosses. L'une d'elles, assez commune, dit-on, à la Chine, ne dépasserait pas la taille d'un Ane.

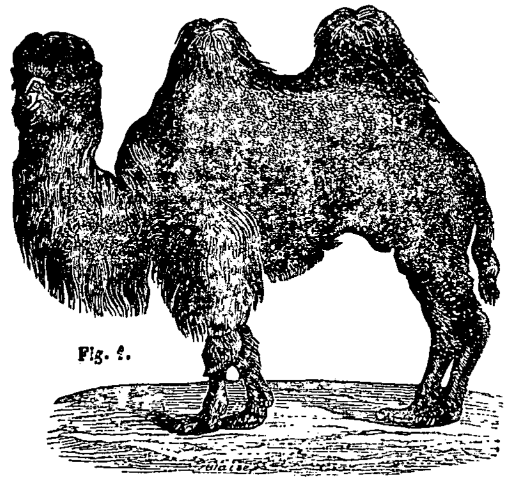

Fig. 1.

Le *Chameau à une bosse* ou *Dromadaire* (*Cam. Dromedarius*) [Fig. 2] est répandu en Arabie, en Syrie, en Égypte et dans toute l'Afrique du Nord, de l'isthme de Suez à l'extrémité du Maroc. C'est sans contredit celle que nous connaissons le mieux, surtout depuis la conquête de l'Algérie. Le Ch. à une bosse a les formes plus légères et moins massives que le Ch. bactrien. Il se distingue en plusieurs races assez différentes sous le rapport de la taille, des proportions, de la couleur et de la nature du pelage. Les unes sont presque nues, d'autres sont entièrement couvertes de poils longs et soyeux. Les teintes qu'elles présentent varient depuis le brun très-foncé jusqu'au blanc. Le tempérament de cette espèce paraît être mieux approprié que celui de la précédente aux climats brûlants des déserts de l'Afrique et de l'Arabie. La sobriété proverbiale de cet animal est une vertu acquise par l'éducation. L'Arabe ne commence à exercer le Ch. qu'à l'âge de 4 ans; jusque-là on l'exempte de travail; néanmoins on s'en occupe constamment, et on lui fait souvent faire d'assez longs voyages en compagnie de Chameaux de course ou de charge. A 4 ans, on l'accoutume par degrés à porter des fardeaux de plus en plus pesants; il est aussi graduellement habitué à se passer longtemps de boisson et d'aliments. La charge d'un Ch. de force ordinaire est de 400 à 500 kilogr. : quelques-uns peuvent porter jusqu'à 600; mais, dans les longs voyages à travers le désert, on ne leur fait pas porter au delà de 300 kilogr., et leur journée de marche ne dépasse jamais 50 kilom. — Le Ch. de course, qui seul mérite le nom de *Dromadaire*, est appelé *Méhari* par les habitants de l'Arabie et de l'Égypte, et *Heïrie* par ceux du Maroc. C'est en habituant très-jeunes les Méharis à lutter de vitesse avec les meilleurs Chevaux, que les Arabes les rendent excellents coureurs. Dans le Maroc, on donne aux *Heïries* des noms différents qui expriment leurs degrés divers de rapidité à la course. Les plus communs ne font en un jour que 3 journées de marche ordinaire : on les nomme *Talayés*; ceux d'une qualité moyenne font en un jour 7 journées, et se nomment *Sébayés*; enfin, on en rencontre qui peuvent parcourir en un jour jusqu'à 9 journées : on les appelle *Tasayés*; ces derniers sont excessivement rares et d'un prix très-élevé. On rapporte sur la vitesse de ces Tasayés des merveilles incroyables. Ainsi, par ex., Gray-Jackson, consul anglais à Mogador, rapporte qu'un Heïrie arriva du Sénégal à Mogador en 7 jours; il avait traversé 14 degrés de latitude, et avec les détours de la route, il avait franchi un espace de 525 lieues de 25 au degré, soit 75 lieues par jour. Il faut assurément une dose de crédulité peu commune pour admettre un récit de ce genre. Toutefois, une chose est certaine : c'est que pour une longue traite, un bon Dromadaire sera toujours supérieur au meilleur Cheval de course; car celui-ci ne peut soutenir la marche que pendant un temps assez court, tandis que le Dromadaire va moins vite, mais marche, pour ainsi dire, indéfiniment. Quoique très-patient, et en général, attaché à son maître, le Ch. se souvient des mauvais traitements qu'on lui a fait subir. Quand on le surcharge, il ne résiste pas, mais il se couche, et ne se relève que lorsque sa charge a été réduite au poids convenable. La domestication du Ch., comme celle du Chien et du Cheval, remonte à une antiquité telle qu'il est impossible de lui assigner une époque fixe. On assure qu'il existe des Chameaux sauvages, de la race à deux bosses, sur quelques points du grand désert de Cobi en Tartarie; mais comme les idées religieuses de certaines peuplades tartares leur font un devoir de donner la liberté à quelques-uns de leurs animaux domestiques dans des circonstances solennelles, il est très-probable que les prétendus Chameaux sauvages de Tartarie n'ont pas d'autre origine.

Marine. — On désigne sous le nom de *Ch.* un grand ponton qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds. Il représente un immense coffre, à fond plat; l'une de ses faces, destinée à s'appliquer le long du vaisseau, est façonnée de manière qu'elle a en creux ce que le vaisseau a en relief, de sorte que cette face peut s'adapter exactement à l'un des côtés du vaisseau. Cela posé, deux chameaux sont d'abord chargés d'eau et sont ensuite amenés le long des flancs d'un grand bâtiment, un de chaque côté. Ils s'y appliquent et s'y lient au moyen de forts cordages qui, passant par-dessous le vaisseau, sont reçus à bord des deux chameaux, où ils sont tendus de toute la puissance de nombreux cabestans. Quand les chameaux sont bien fixés aux flancs du navire, on les vide de toute l'eau qu'ils contenaient; ils flottent plus légers et soulèvent le vaisseau, réduit à une faible calaison. Celui-ci peut donc, à l'aide des chameaux qui le supportent, franchir des espaces où la faible profondeur de la mer ne lui permettrait pas de passer dans son état de calaison normale. Aussitôt que tout le système est arrivé dans une eau assez profonde, on détache les chameaux. Cet ingénieux appareil a été inventé par les Hollandais; mais il a été beaucoup perfectionné par le baron Tupinier et par l'ingénieur Boucher. Grâce à ces perfectionnements, la même paire de chameaux peut aujourd'hui servir à des vaisseaux de tous rangs, depuis 74 jusqu'à 110 canons, bien que la différence de ces dimensions change notablement le rapport de la courbure de leur carène avec celle de la face latérale interne des deux machines.

CHAMELIER. s. m. Celui qui est chargé de conduire et de soigner les chameaux.

CHAMOIS. s. m. Espèce d'Antilope. ‖ La peau préparée de cet animal. ‖ *Couleur ch.*, Couleur d'un jaune très-clair.

Enc. — Le *Chamois* (*Antilope rupicapra*) est la seule espèce d'Antilope que possède l'Europe occidentale. Les cornes de cette espèce sont longues de 12 à 13 centim. et épaisses de 2 à 3 c. à leur base; elles sont placées immédiatement au-dessus des orbites, dirigées d'abord verticalement, puis ensuite recourbées en arrière et comme en hameçon à leur sommet; enfin elles sont marquées de stries longitudinales et d'anneaux transversaux peu apparents. Ces cornes existent chez les deux sexes. Par l'absence de larmiers, le Ch. se rapproche beaucoup de la Chèvre, à laquelle il ressemble d'ailleurs par la taille; mais ses formes sont plus déliées. Son pelage change de couleur avec les saisons; il est gris cendré au printemps, fauve clair en été, et brun en hiver; mais, en tout temps, une bande brune ou noire naît de chaque côté, au coin de la bouche, et vient finir en embrassant l'œil à la base des cornes. Il a du blanc des deux côtés à la croupe, depuis la queue jusqu'à la naissance des membres postérieurs. Derrière chaque oreille, on remarque une petite poche contournée en spirale qui est toujours vide. Le Ch. qui habite les Alpes diffère si peu de l'*Isard* qui habite les Pyrénées, que la plupart des auteurs regardent ce dernier comme une simple variété du premier. Le Ch. se rencontre aussi dans les montagnes de la Grèce et des îles de l'Archipel. Sa chair peut servir de nourriture, et son suif est de meilleure qualité que celui de la Chèvre. Sa peau peut être employée comme fourrure; mais sa fermeté et sa souplesse la faisaient rechercher beaucoup autrefois pour les vêtements. L'industrie la réclame encore pour la fabrication des gants, des ceintures, etc.

Ceux qui ont vu paître des chèvres sur les rochers escarpés ont pu remarquer avec quelle facilité ces animaux se tiennent en équilibre et marchent sur les pentes les plus rapides; mais le Ch. est doué d'une agilité bien plus surprenante. Il franchit en bondissant les précipices les plus effrayants et se tient quelquefois immobile sur la pointe d'un rocher qui offre à peine une base appréciable à ses quatre pieds réunis. Aussi sa chasse offre-t-elle les plus grands périls. Les chiens ne sauraient y être employés. Quelques chasseurs ont raconté que l'animal, après les avoir conduits au sommet de rocs inaccessibles, se trouvant pressé de trop près, s'était rué sur eux afin de les précipiter dans l'abîme. Le Ch. vit par petites bandes. Sa voix ressemble au bêlement sourd d'une Chèvre enrouée; mais lorsqu'il est averti par son odorat ou par son ouïe, qui est extrêmement délicate, de la présence de quelque ennemi qu'il ne voit pas, il fait entendre un sifflement aigu rendu par les narines. A ce signal, la petite troupe prend aussitôt la fuite. Les mâles, excepté au printemps, se tiennent ordinairement isolés des femelles. Celles-ci portent six mois et ne mettent bas qu'un petit à la fois. La durée de la vie du Ch. paraît être de 20 à 30 ans.

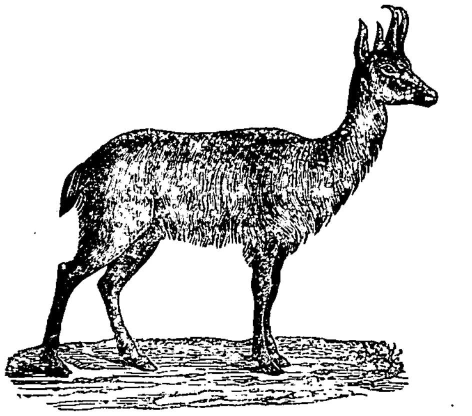

CHAMOISERIE. s. f. Lieu où l'on prépare les peaux de chamois. ‖ La marchandise confectionnée par le chamoiseur.

CHAMOISEUR. s. m. Ouvrier qui prépare les peaux de chamois. Voy. Cuir.

* **CHAMOISITE.** s. f. T. Minér. Voy. Fer.

CHAMP. s. m. (lat. *campus*). Étendue, pièce de terre labourable, qui d'ordinaire n'est pas fermée de murailles. *Ch. fertile, stérile. Ch. de tant d'hectares. Labourer, cultiver, fumer, semer, moissonner un ch.* — Par métaphore, on dit, *Cultiver, féconder le ch. de l'histoire.* — *En plein ch.*, Au milieu de la campagne, loin de toute habitation. — *Ch. de Mars*, Lieu consacré à des exercices militaires. *Ch. de mars* et *Ch. de mai*, se disent De certaines assemblées que les chefs de la nation franke tenaient au mois de mars ou de mai, pour s'occuper des affaires de l'État. — *Ch. du repos*, Voy. Repos. = *Champs*, au pl., se dit indistinctement de Toutes sortes de terres, tant terres labourables, que prés, bois, bruyères, etc. *Mener les brebis aux champs. Il ne fait guère bon aux champs dans cette saison. Fleurs des champs.* — *A travers champs*, Hors des routes battues. *Prendre, aller à travers champs.* On dit aussi, *A travers les champs.* — Fam., *Courir les champs*, V. Courir. — *Se sauver à travers champs*, se dit d'Une personne qui essaye, par différents propos, d'échapper à une question pressante. — *Champs Élysées, Élysiens* ou *Élyséens*, V. Élysée. || Se dit aussi de Tous les lieux qui ne sont point dans les villes ou dans les faubourgs. *Maison des champs. Il demeure aux champs. Il est allé aux champs.* — *Être aux champs et à la ville*, Loger à l'extrémité d'un faubourg, ou Habiter une maison de ville où il y a un grand jardin. — Fig. et fam., *Un rien le met aux champs; Il se met aux champs pour la moindre chose*, se dit De quelqu'un qui se fâche ou qui s'inquiète aisément. On dit dans un sens anal., *Être aux champs.* — Fig. et fam., *Prendre la clef des champs*, V. Clef. *Avoir un œil aux champs*, V. Œil. || T. Milit. *Battre aux champs*, Battre le pas ordinaire, soit pour rendre les honneurs, soit pour se mettre en marche. *La garde des Tuileries bat aux champs quand l'empereur sort ou entre.* = *Ch. de bataille*, au sing., se dit de La place où combattent deux armées. *Il est demeuré maître du ch. de bataille. Le ch. de bataille lui est demeuré. Il a couché sur le ch. de bataille.* En Poésie et dans le style élevé, on dit dans le même sens, *Le ch. d'honneur; Le ch.* ou *Les champs de Mars, etc.* — Fig. et fam., *Il a bien pris* ou *bien choisi son ch. de bataille; Le ch. de bataille lui est demeuré.* V. Bataille. || *Ch. clos*, Lice, lieu enfermé de barrières, dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, avec la permission du prince ou du magistrat. *Ch. clos*, s'employait aussi en parlant Des tournois. Dans les combats en ch. clos, soit réels, soit simulés, lorsqu'ils avaient lieu à cheval, on disait *Prendre du ch.*, pour Prendre de l'espace afin de mieux fournir sa carrière. || Fig., *Ch.*, se dit pour Carrière, ou pour Sujet, occasion. *Voilà un beau ch. pour acquérir de la gloire. Un vaste ch. s'ouvre devant lui.* — *Laisser à quelqu'un le ch. libre*, Ne point s'opposer à ses prétentions, ne point se mettre en concurrence avec lui. On dit aussi, *Avoir le ch. libre*, Avoir la liberté de faire une chose. *Rien ne vous empêche de partir, vous avez le ch. libre.* On dit dans un sens analogue, *Donner un libre ch. à son imagination, à sa colère, à sa fureur*, etc. || Fig., Le fond sur lequel on représente quelque chose. *Le ch. d'un tableau, d'une médaille, d'un écusson. Le ch. de ce tableau est trop clair. Les armes de France étaient trois fleurs de lis d'or en ch. d'azur.* || L'étendue qu'embrasse une lunette d'approche. *Cette lunette a trop peu de ch.* || *Mettre de ch., poser de ch. des briques, des pierres, des solives*, Les mettre, les poser sur leur face la moins large. || T. Mécan. *Roue de ch.*, Voy. Engrenage. = Sur-le-champ. loc. adv. Sur l'heure même, sans délai. *Répondre sur-le-ch.* — *Prêcher, haranguer, parler sur-le-ch.*, Sans préparation. = A tout bout de champ. loc. adv. et fam. A chaque instant, à tout propos. *Il retombe dans la même faute à tout bout de ch.*

* **CHAMPAGNE.** s. f. T. Blas. Voy. Héraldique.

CHAMPART. s. m. (lat. *campi, pars*; part du champ). T. Jurispr. féod. Droit que les seigneurs de fief avaient, en quelques lieux, de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres qui étaient en leur censive.

CHAMPARTER. v. a. Exercer le droit de champart. *Ch. une terre.* = Champarté, ée. part.

CHAMPARTEUR. s. m. Celui qui levait le champart au nom du seigneur.

CHAMPEAUX. s. m. pl. (R. *champ*). Prés, prairies. Vieux.

CHAMPÊTRE. adj. 2 g. (lat. *campestris*). Qui appartient, qui a rapport aux champs. *Travaux champêtres. Vie ch. Maison, lieu, séjour ch. Musique ch.* — *Garde ch.*, V. Garde. || T. Mythol. *Dieux, divinités champêtres*, Les divinités qui présidaient aux biens de la terre.

CHAMPIGNON. s. m. (ital. *campignuolo*). Nom d'une classe nombreuse de végétaux cryptogames. — Fig. et prov., *Il est venu en une nuit comme un ch.*, se dit D'un homme qui s'est élevé en très-peu de temps. || Support ordinairement de bois, dont le haut a la forme d'une calotte hémisphérique, et sur lequel on pose des chapeaux ou des bonnets de femme, des perruques, etc. || Sorte de bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle, ou à une mèche qui brûle. || T. Méd. Se dit de Certaines excroissances de chair spongieuses qui se forment dans les plaies, etc.

Enc. — Les *Champignons* sont des plantes cellulaires, pour la plupart terrestres, vivant sur les corps organisés ou sur le terreau qui provient de leur décomposition, dépourvues d'axe de végétation et de fleurs, et se nourrissant exclusivement par leur point d'attache, appelé *Thalle*, ou plus communément *Mycélium*. Ce mycélium se compose de filaments formés d'utricules en général allongées, placées bout à bout et complétement dépourvues de matière verte. Il se développe horizontalement sous la terre, sous l'épiderme ou sous l'écorce des végétaux, ou bien dans le corps des animaux, et forme un réseau plus ou moins épais. Il représente une véritable tige souterraine chargée tout à la fois de fixer la plante au corps sur lequel elle est destinée à vivre, et d'élaborer les sucs qui doivent la nourrir. Comme la souche des végétaux phanérogames, le mycélium a une durée déterminée et variable suivant les espèces; ainsi il peut être annuel, bisannuel ou vivace. Quand aucun obstacle ne le gêne dans son développement, il affecte assez souvent la forme circulaire; c'est la raison pour laquelle on rencontre fréquemment les Champignons disposés en cercles plus ou moins réguliers. [Fig. 1, *Mucor mucedo*; 2. *Antennaria lævigata*; extrêmement grossies pour montrer le mycélium.]

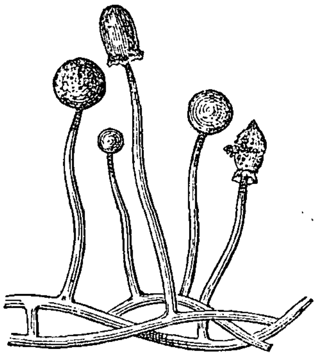

1

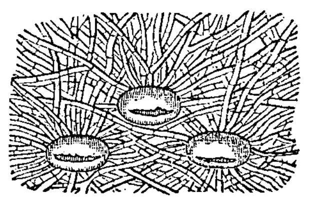

2

Organes reproducteurs. — Les Champignons se reproduisent au moyen de spores. Celles-ci sont ordinairement simples, c.-à-d. formées par une seule cellule à parois minces, transparentes et incolores. Leur forme varie beaucoup : elle est souvent globuleuse, quelquefois fusiforme, linéaire, etc. Parfois les spores sont composées de plusieurs cellules (spores *septées* ou *cloisonnées*), et dans ce cas les cellules sont placées bout à bout, ou serrées les unes contre les autres, sans ordre apparent. La surface des spores peut être lisse ou hérissée, et présenter même des appendices de forme très-diverse. [Fig. 3. *Fusidium flavovirens*; 4. *Prosthemium betulinum*; 5. *Stilbospora macrosperma*; 6. *Dictyosporium elegans*; 7. *Fusoma glandarium*; 8. *Tuber magnatum* (Truffe du Piémont).] — Ces spores se forment de trois manières principales : 1° Elles naissent dans une utricule particulière nommée *Thèque* (*Sporidie* ou *Sporange*), de forme globuleuse, ovoïde ou allongée, où elles sont contenues en nombre défini ou indéfini. Lorsque ce nombre est défini, il est de 4, 6 ou plus généralement de 8 : alors les thèques sont plus ou moins allongées, et les spores sont placées régulièrement l'une au-dessous de l'autre. Quand il est indéfini, la thèque est globuleuse et les spores y sont agglomérées sans ordre. [Fig. 9. *Mucor caninus* (voy. aussi fig. 1); 10. Thèques allongées et entremêlées de paraphyses d'*Helvella elastica*.] — 2° Elles se développent à l'extérieur de l'utricule à laquelle elles sont fixées. Mais, dans ce cas, il y a trois nuances bien distinctes : ou bien c'est un filament qui s'étrangle de distance en distance pour former autant de spores qu'il y a d'étranglements, et donner lieu à une espèce de chapelet de spores; ou bien c'est le dernier article d'un filament qui s'étrangle seul pour constituer la spore, et alors chaque filament n'en porte qu'une à son extrémité. Ces deux modes de formation de la spore se rencontrent chez les Champignons les plus inférieurs. Dans ceux d'un ordre plus élevé, elle naît sur une utricule particulière appelée *Baside* ou *Sporophore*, au sommet de laquelle se développent une ou plusieurs pointes aiguës (*Spicules*, *Stérigmates*) qui s'allongent, s'étranglent et forment autant de spores. Le plus souvent ces pointes sont au nombre de 4, et la baside alors est dite tétrasporée; elle est monosporée quand elle n'est surmontée que d'une seule pointe. [Fig. 11. *Rhodocephalus candidus*; 12. *Acrostalagmus cinnabarinus*; 13. *Agaricus elixus*, Basides; 14. *Agaricus semiovatus*, Basides, avec spores à divers degrés de développement.] — 3° Enfin, elles se développent au milieu d'une masse gélatineuse dans laquelle on ne reconnaît aucune organisation bien distincte, comme dans la *Thecaphora deformans*. — Les thèques et les basides peuvent être isolées ou serrées les unes contre les autres comme les fils du velours, de manière à former une sorte de tissu, que l'on appelle *Hyménium*. Dans ce cas, elles sont souvent entremêlées d'autres cellules saillantes, simples ou rameuses, formant des espèces de villosités à la surface de l'hyménium. Ce sont les *Paraphyses* et les *Cystides* ou *Anthéridies*, ainsi nommées parce que quelques auteurs ont cru pouvoir les assimiler aux anthéridies des Mousses; mais jusqu'ici aucun fait concluant n'est venu confirmer cette manière de voir. [Fig. 15. Hyménium d'*Agaric* avec plusieurs Cystides.]

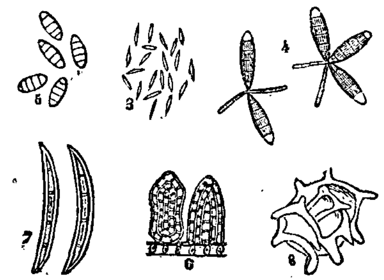

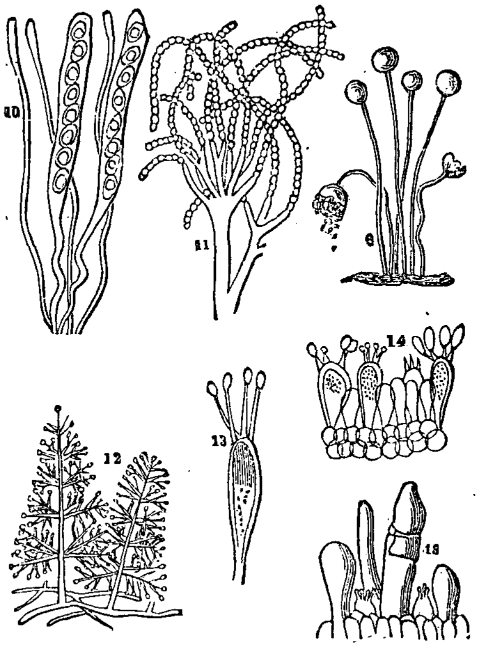

Les organes que nous venons de décrire reposent sur une base nommée *Réceptacle*. Ce dernier est cette partie du Ch. qui s'offre à nos regards sous des formes et des couleurs si variées, et à laquelle on donne vulgairement le nom exclusif de Ch., parce que c'est, en général, la seule apparente. Le réceptacle naît du mycélium, tantôt directement, et alors il est dit *sessile*; tantôt par l'intermédiaire d'un pédicule, et alors il est dit *pédicellé*. Dans les espèces inférieures, il est entièrement réduit au pédicelle. Il est alors dit *floconneux* ou reçoit simplement le nom de *Flocon* (*Floccus*). En effet, les Champignons les plus simples ne consistent qu'en filaments simples ou rameux composés de cellules placées bout à bout, et les spores naissent des cellules mêmes des filaments. Dans cette classe, le réceptacle est tout à fait rudimentaire et confondu avec le mycélium. Seulement les filaments qui le représentent, au lieu d'être couchés à la surface du corps sur lequel le Ch. s'est développé sont le plus ordinairement dressés, et portent chacun à leur extrémité soit un chapelet de spores, soit une spore unique, soit une thèque. Dans d'autres Champignons, le réceptacle est encore constitué par des filaments terminés chacun par une spore ou un chapelet de spores; mais ces filaments, au lieu d'être libres et indépendants dans toute leur étendue, se soudent entre eux par la base, et ne restent libres qu'au sommet, formant ainsi une espèce de gerbe de spores solitaires ou de chapelets de spores (v. Figures 1, 9, 11 et 12). — Enfin, nous arrivons aux Champignons chez lesquels le réceptacle se dessine nettement et devient facile à distinguer au premier coup d'œil. Il représente alors une masse utriculaire plus ou moins volumineuse, de consistance charnue, spongieuse, gélatineuse, ou coriace, dont la forme souvent bizarre varie à l'infini. L'une des plus communes est celle de parasol; mais on le rencontre fréquemment sous celle de boule, de godet, de massue, d'éventail, d'arbuste plus ou moins ramifié, etc. Les organes reproducteurs sont contenus dans son intérieur ou situés à sa surface. Dans le premier cas, ils sont renfermés dans des cavités (*Conceptacles*) formées, soit par de simples lacunes du parenchyme, soit par des espèces d'organes particuliers libres, ou plus ou moins soudés entre eux, auxquels ce nom de *Conceptacles* a été plus particulièrement réservé par certains auteurs. Sous cette dernière forme, les conceptacles représentent des corps creux de consistance charnue ou cornée, développés à la surface ou dans l'intérieur d'un réceptacle, et de forme arrondie, ovale ou lagéniforme, et entièrement clos ou seulement ouverts au sommet, tantôt par un petit trou appelé *Ostiole*, tantôt par une fente longitudinale. Ils peuvent être sessiles ou pédicellés, réunis en plus ou moins grand nombre, et groupés de différentes manières, de façon à offrir les apparences les plus variées. Quand ils sont placés à la superficie du réceptacle, celui-ci ne reçoit pas de nom particulier; mais quand il représente une cavité ouverte seulement au sommet ou entièrement close, dans l'intérieur de laquelle sont accumulés des conceptacles libres ou entièrement soudés, il prend le nom de *Péridium*, et la masse des conceptacles qu'il renferme reçoit celui de *Gléba*. [Fig. 16. *Sphæria convergens;* 17. *Hypoxylon punctatum*, coupe verticale; 18. *Cyathus striatus*, coupe verticale avant l'ouverture du péridium; 19. Coupe du même, après l'ouverture du péridium, pour montrer les conceptacles libres qu'il renferme; 20. *Polysaccum crassipes*, coupe pour montrer les conceptacles soudés; 21. *Angloridium sinuosum;* 22. *Arcyria flava*, montrant la gléba qui s'échappe du péridium au moment de la déhiscence.] — Le péridium peut être simple ou double, c.-à-d. entouré lui-même d'une enveloppe générale ou péridium externe, qui, à une certaine époque du développement du Ch., se déchire d'une manière régulière ou irrégulière : ce péridium externe porte le nom de *Volva*. [Fig. 23. *Geastrum multifidum* montrant son péridium interne coupé et son péridium externe déchiré régulièrement en plusieurs lanières.] — Lorsque les organes de la reproduction sont situés à la surface du réceptacle, celui-ci peut être plan, globuleux, en massue, en parasol, rameux, représenter une coupe plus ou moins profonde, se creuser d'alvéoles, se découper à jour comme une dentelle, et former une sorte de cage, comme dans le *Clathre grillé* (*Clathrus cancellatus*) [Fig. 24], etc. Il peut aussi être enveloppé d'un *Volva*, comme dans les Bolets, les Agarics, etc. Quelques Champignons de cette catégorie possèdent même les deux péridiums, le réceptacle formant dans le principe une cavité entièrement close, chez les Agarics, par ex.; mais chez eux le volva n'existe que dans la première jeunesse du végétal. Il se rompt de très-bonne heure pour donner issue au péridium interne ou *Chapeau*, qui s'élève porté sur un pied ou *Stipe* plus ou moins allongé, et il forme alors une espèce de gaine à la base de ce dernier. Quant au péridium interne, il ne tarde pas non plus à se déchirer à sa partie inférieure, où il est formé par une membrane mince (*Voile*), insérée, d'une part, à la circonférence du chapeau, et de l'autre, à la partie supérieure du pied; puis, il s'étale en parasol, laissant sur le pied une espèce de collerette appelée *Anneau* ou *Collet*, qui n'est qu'un lambeau du voile resté adhérent [Fig. 25, 26 et 27. *Agaric* à différents états de développement, d'après Payer]. — Dans les Champignons à organes de reproduction extérieurs, la surface fructifère ou hyménium peut offrir des formes aussi variées que le réceptacle lui-même. Chez les *Agarics*, il est constitué par des lames rayonnantes, et chez les *Bolets*, par des tubes ouverts à l'extérieur, les uns et les autres situés à la face inférieure du chapeau. C'est à la surface de ces lames et à l'intérieur de ces tubes que sont placés les organes reproducteurs constitués chez ces Champignons par des basides. [Fig. 28. Tube de *Bolet* avec son hyménium. Voy. aussi les Figures 14 et 15.]

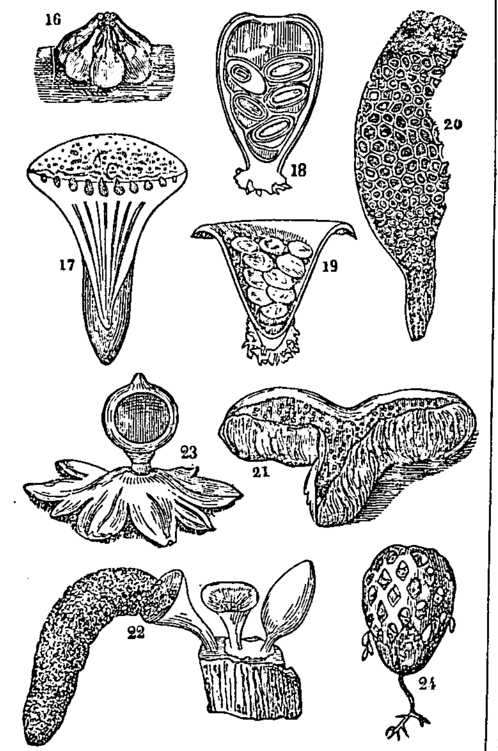

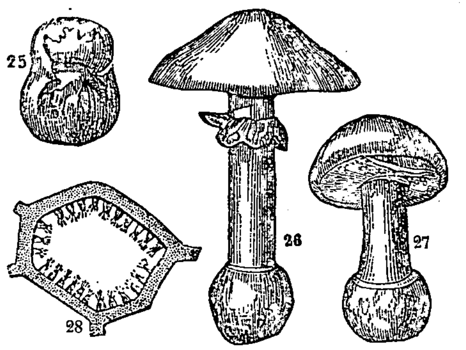

Dissémination des spores. — Elle a lieu de plusieurs manières. Quand les organes de reproduction sont extérieurs, son mécanisme est des plus simples. En effet, ou les spores naissent des filaments qui constituent le Ch., et alors elles se détachent de ces filaments à l'époque de la maturité; ou bien elles naissent au sommet des basides, et dans ce cas encore, elles n'ont qu'à se séparer de leur support; ou bien, enfin, elles sont contenues dans des thèques, et alors elles sont mises en liberté, soit parce que la membrane qui forme la thèque se déchire irrégulièrement, soit parce qu'elle se sépare en deux parties, dont l'une se détache et représente une sorte d'opercule. — Lorsque les organes reproducteurs, au contraire, sont renfermés dans le réceptacle, voici ce qui se passe : quand les conceptacles ne sont pas contenus dans un péridium, les spores s'échappent soit par la déchirure des membranes qui composent les conceptacles, soit par l'ouverture qui est située à leur sommet. Lorsque les conceptacles sont renfermés dans un péridium, s'ils ont chacun une ouverture, et que toutes ces ouvertures communiquent avec celle qui existe au péridium, les spores, à leur maturité, s'échappent par ces ouvertures. Mais lorsque les conceptacles sont tellement unis qu'ils forment avec le péridium une masse unique et alvéolée, ou bien toute cette masse se détruit et s'échappe sous forme de poussière par une ouverture du péridium, qui lui-même persiste, ou bien le tout se détruit en même temps, et péridium et gléba.

Développement des Champignons. — Lorsqu'une spore rencontre un milieu favorable à sa germination, il naît bientôt de divers points de sa surface des filaments rampants, qui se divisent, s'anastomosent et finissent par former un tissu plus ou moins épais : c'est le *Mycélium* [Fig. 29. *Antennaria Robinsonii*, évolution d'une spore; 30. Portion des filaments d'une spore en germination]. — Un peu plus tard, on voit de distance en distance se manifester des nœuds, des renflements, des tubercules : ce sont les rudiments des organes de la fructification qui se développent toujours sur différents points du mycélium, tantôt solitaires, tantôt plusieurs ensemble. En grossissant, ces renflements ou tubercules changent d'aspect, et des phénomènes divers se passent dans leur intérieur suivant l'espèce à laquelle ils appartiennent. Dans certains Champignons, le tubercule, après avoir acquis tout son développement, se recouvre de filaments portant chacun une spore à leur extrémité. Chez d'autres, chez les *Pézizes*, par ex., on le voit se creuser en une coupe plus ou moins profonde dont l'intérieur se tapissera de thèques; chez d'autres (*Agarics*, *Bolets*), le tubercule donne naissance à un long pédicule surmonté d'un chapeau portant les organes de la fructification; chez d'autres, enfin, son tissu se creuse d'une multitude de lacunes, puis du pourtour de chacune d'elles naissent des basides tétrasporées. — Pour que les tubercules se développent comme nous venons de le dire, ils ont besoin d'un certain degré de chaleur et d'humidité, faute duquel il ne se produit aucune modification à leur intérieur. « Comme ces tubercules, dit Payer, naissent immédiatement sur le mycélium, ils sont toujours cachés dans la terre, sous l'épiderme des plantes ou dans le corps des animaux, et y subissent le plus grand nombre de leurs transformations. Ordinairement rien n'accuse leur présence à l'extérieur. Mais que les circonstances deviennent propices, ils sortent par une espèce de dilatation de leur tissu, et apparaissent aux yeux étonnés de ne point les avoir aperçus peu de temps auparavant. La rapidité avec laquelle ce phénomène se produit, semble tenir du prodige : des lieux où l'on a passé la veille sans rien observer, sont couverts le lendemain d'une multitude de ces organes que tout le monde appelle Champignons, mais qui ne doivent être considérés que comme les organes reproducteurs d'une plante souterraine. » [Fig. 31. *Lycoperdon verrucosum : a*, mycélium; *b*, *b*, *b*, tubercules; *d*, gléba s'échappant de l'ouverture du péridium.] — Le mycélium se développe aussi quelquefois avec une rapidité prodigieuse. Lorsqu'on met dans un verre d'eau un fragment, même très-petit, de mycélium de *Trichia*, il se précipite, et le lendemain ou le surlendemain, on trouve le fond du vase tapissé d'un large réseau. Il n'est pas difficile, d'après cela, de s'expliquer comment de vastes surfaces sont quelquefois si rapidement envahies par les Champignons. — Une autre particularité mérite également d'être signalée : nous voulons parler de la faculté que possède le mycélium de revivre après avoir été complétement desséché. Léveillé ayant répété l'expérience ci-dessus avec des fragments de mycélium qu'il conservait depuis plus de 25 ans dans son herbier, il a obtenu les mêmes résultats que s'ils eussent été frais. C'est sur cette aptitude qu'a le mycélium de revivre et de se multiplier indéfiniment qu'est fondée la culture du Ch. comestible. Si les spores de Champignons trouvaient toujours des conditions favorables à leur développement, on peut assurer que ces végétaux envahiraient promptement la surface du globe. Le nombre de leurs spores en effet est infini : Fries en a compté plus de 10 millions dans un seul individu de *Reticularia maxima*. Elles sont si ténues, qu'elles sont à peine visibles à l'œil nu, et ressemblent à une légère fumée. On rencontre des Champignons partout. Quelques-uns végètent sous la terre, et fructifient soit dans l'intérieur même du sol, comme les Truffes, soit à sa surface, comme les Agarics, les Bolets, etc. Le plus grand nombre croît sur les matières animales ou végétales en décomposition; mais il est rare, excepté dans les familles les plus inférieures de la classe, qu'ils se développent sur les êtres vivants de l'un ou de l'autre règne. La plupart vivent à l'ombre, et comme toutes les plantes qui végètent loin de la lumière, ils ne renferment point de matière verte à l'intérieur de leurs utricules. Par suite de cette absence de matière verte, les Champignons se comportent comme les parties colorées des plantes supérieures, et leur respiration est analogue à celle des animaux : ils absorbent l'oxygène de l'air et dégagent, au contraire, de l'acide carbonique.

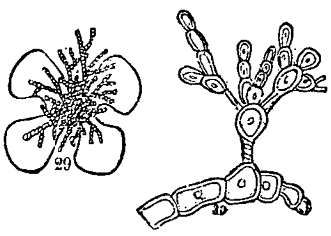

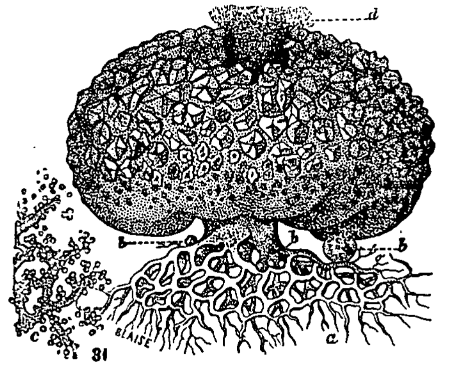

Distribution géographique des Champignons. — Les Champignons connus et décrits habitent, pour la plupart, les régions extra-tropicales. Ils comprennent environ 600 genres et 4,000 espèces. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut raisonnablement former aucune conjecture sur leur nombre réel, qui doit être bien plus considérable. En Suède, dans un espace de quelques ares, Fries n'en a pas reconnu moins de 2,000 espèces. Plus de 1,000 espèces d'Agarics ont été décrites; mais dans les Champignons d'un ordre inférieur, le nombre des espèces doit être pour ainsi dire illimité. En outre, les espèces qui habitent les régions intra-tropicales sont peu connues, ce qui doit être attribué à la nature fugitive de ces végétaux et à la difficulté de leur conservation sous un ciel brûlant. — Un fait remarquable dans la distribution géographique de ces végétaux, c'est que, quand les climats sont analogues et que le thermomètre s'élève au même degré moyen dans les saisons qui se correspondent, il y a, pour ainsi dire, identité entre les Champignons des parties du monde les plus éloignées. Ainsi, par ex., l'Amérique du Nord produit la plus grande partie des espèces européennes, avec quelques autres qui lui sont propres. On y rencontre, entre autres, des centaines d'espèces des genres *Sphæria* et *Agaric*, identiquement les mêmes que chez nous. On a retrouvé à Java, en Tasmanie et en Australie, le curieux genre *Mytromices*, qu'on croyait particulier à l'Amérique du Nord. La même ressemblance existe à peu près partout dans l'hémisphère du Sud. Dans l'île de Juan Fernandez, explorée avec tant de soin par Bertero, c'est à peine si un tiers des espèces diffèrent de celles d'Europe. Il en est de même pour la flore de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie; et quoique les Champignons de ces pays aient souvent des formes insolites et que quelques-uns appartiennent à des genres qui n'ont pas encore été trouvés en Europe, les espèces sont en grande partie identiques avec les nôtres. La Mycologie d'Afrique offre une remarquable variété de formes, surtout dans la tribu des Podaxinées qui commencent à se montrer dans le midi de l'Europe, aux environs de Marseille; ces Champignons abondent au cap de Bonne-Espérance et forment une partie importante des espèces trouvées sur les bords de la rivière des Cygnes, dans l'Australie occidentale. Le genre *Clathrus*, le plus beau peut-être de toute la classe des Champignons, bien qu'il soit inconnu sous les latitudes très-septentrionales, occupe un espace géographique très-étendu. Une ligne partant de l'île de Wight et passant à travers l'Allemagne, marque ses limites au Nord. On en trouve deux espèces en Australie, près de la rivière des Cygnes, et une autre espèce magnifique est commune à la Nouvelle-Zélande, où les naturels s'en nourrissent. On voit par là que les limites de cette classe de végétaux sont bien loin d'être définies, comme celles des plantes phanérogames.

Classification des Champignons. — Ces végétaux ont été l'objet de nombreux essais de classification. Nous nous contenterons de donner ici celles de Berkeley et de Léveillé. Le premier admet les 6 familles suivantes : 1° HYMÉNOMYCÈTES ou *Agaricacés*. Spores généralement quaternées, sur des sporophores (basides) distincts; hyménium nu [voy. Figures 13, 14, 15, 25, 26, 27 et 28]. — 2° GASTÉROMYCÈTES ou *Lycoperdacés*. Spores généralement quaternées, sur des sporophores distincts ; hyménium renfermé dans un péridium [voy. Figures 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 31].— 3° CONIOMYCÈTES ou *Urédinacés*. Spores solitaires, souvent septées, sur des sporophores plus ou moins distincts ; flocons peu apparents ou constituant de simples pédicules [voy. Figures 4, 5 et 6]. — 4° HYPHOMYCÈTES ou *Botrytacés*. Spores nues, souvent septées ; mycélium floconneux [voy. Figures 3 et 11]. — 5° ASCOMYCÈTES ou *Helvellacés*. Spores contenues dans des thèques allongées, ordinairement par huit [voy. Figures 8, 10, 16 et 17]. — 6° PHYSOMYCÈTES ou *Mucoracés*. Spores contenues dans des thèques globuleuses; mycélium en flocons [voy. Figures 1, 2, 9, 12, 29 et 30].

Les familles établies par Léveillé sont également au nombre de 6 : 1° BASIDIOSPORÉS. Réceptacle de forme variable; spores supportées par des basides qui recouvrent sa surface, ou qui sont renfermés dans son intérieur. — 2° THÉCOSPORÉS. Réceptacle de forme variable; spores renfermées dans des thèques avec ou sans paraphyses, situées à sa surface ou dans l'intérieur du réceptacle. — 3° CLINOSPORÉS. Réceptacle de forme variable, recouvert par le clinode ou le renfermant dans son intérieur. — 4° CYSTOSPORÉS. Réceptacles floconneux, cloisonnés, simples ou rameux ; spores continues renfermées dans un sporange terminal, membraneux, muni ou non d'une columelle centrale. — 5° TRICHOSPORÉS. Flocons du réceptacle isolés ou réunis en un seul corps, simples ou rameux ; spores extérieures fixées sur toute la surface ou sur quelques points seulement. — 6° ARTHROSPORÉS. Réceptacles filamenteux, simples ou rameux, cloisonnés ou presque nuls ; spores disposées en chapelet, terminales, persistantes ou caduques.

On comprendra facilement que nous ne pouvons publier ici une monographie des Champignons; il nous suffit de donner une idée aussi exacte et aussi nette que possible de cette curieuse classe de végétaux. Il nous reste à les envisager au point de vue pratique, c.-à-d. à les considérer comme plantes utiles ou nuisibles à l'homme.

Champignons alimentaires. — Cette classe de végétaux renferme un grand nombre d'espèces qui constituent un aliment excellent, d'une saveur agréable et très-nutritif, parce qu'elles contiennent beaucoup d'azote. On peut seulement, si l'on en mange avec excès, se donner des indigestions plus ou moins graves, bien souvent prises à tort pour des symptômes d'empoisonnement. Les Champignons comestibles appartiennent presque tous aux familles des Hyménomycètes et des Ascomycètes, et aux genres *Agaric*, *Bolet*, *Clavaire*, *Mérule*, *Helvelle*, *Morille* et *Tuber*. Parmi les Agarics, les plus usités chez nous sont l'*Ag. champêtre* ou *Ch. de couche*, l'*Ag. atténué*, *Pivoulade* des environs de Montpellier, l'*Ag. Mousseron*, l'*Ag. Palomet*, l'*Oronge vraie*, etc. Nous citerons dans les autres genres le *Cèpe* ou *Bolet comestible*, la *Chanterelle* (*Merulius cantharellus*), la *Morille délicieuse*, la *Truffe comestible*, etc. — A Paris et dans les grandes villes de France, on peut manger avec confiance les Champignons de couche ou de prairie, parce que, avant de figurer sur les marchés, ils sont inspectés avec beaucoup de soin par des hommes très-compétents. A la campagne, il faut se défier de tous ceux que l'on ne connaît pas parfaitement, parce que diverses espèces vénéneuses ressemblent beaucoup à certaines espèces de Champignons comestibles; autrement on s'exposerait aux accidents les plus funestes. Malheureusement des accidents peuvent survenir malgré les plus grandes précautions et une connaissance même parfaite des Champignons, car il paraît que plusieurs espèces qui sont ordinairement inoffensives, deviennent quelquefois vénéneuses dans certaines circonstances inconnues. En outre, plusieurs Champignons qui se mangent impunément dans certains pays, sont des poisons dans d'autres. Cela tient-il à l'influence du climat ? Cela est vraisemblable, mais cela n'est pas démontré.

Certaines espèces comestibles sont cultivées en grand, comme les autres végétaux. A Paris, c'est l'*Agaric champêtre* (*Agaricus campestris*) que l'on cultive. Cette culture se fait dans les carrières abandonnées. On couvre le sol de couches de fumier de cheval, d'âne ou de mulet ayant subi diverses manipulations. On forme ces couches en dos d'âne ; puis on les *larde*, c.-à-d. on les garnit à l'intérieur avec des plaques carrées de mycélium, appelées vulgairement *Blanc de Ch.*, et prises dans les vieilles couches épuisées. Les couches sont ensuite *goptées*, c.-à-d. recouvertes de quelques centim. de terre ou de tuf calcaire pulvérisé. Les Champignons ne tardent pas à s'y produire avec une abondance prodigieuse. L'*Agaric atténué* est également très-facile à obtenir ; il suffit d'enfouir jusqu'à fleur de terre, dans un lieu humide et découvert, des rouelles de peuplier de 3 à 4 centim. d'épaisseur. Au printemps, on frotte leur face supérieure avec des lames d'Agaric, et, à l'automne, on fait une abondante récolte de Champignons. Desvaux assure avoir fait jusqu'à neuf récoltes dans les années humides en employant ce procédé, qui, du reste, n'est pas nouveau, car les Chinois en font usage depuis un temps immémorial pour se procurer diverses espèces de Champignons Dans quelques localités du midi de la France, on cultive le *Bolet comestible* par le même procédé. En Allemagne, on s'en sert également pour obtenir le *Polyporus fomentarius*, dont on fait ainsi 5 ou 6 récoltes par an. — Dans l'Amérique du Sud, les habitants de la Terre de Feu font leur principale nourriture d'une curieuse espèce de Ch. qui vient sur les branches vivantes des Hêtres, et qui a été décrite par Berkeley sous le nom de *Cyttaria Darwini*. Les naturels de l'Australie font aussi une grande consommation de Champignons, et surtout d'espèces appartenant au genre Bolet. La grosse Truffe (*Mytilla australis*), qui atteint un poids de plusieurs livres, y est connue sous le nom de pain des naturels. Les Marsupiaux, si communs dans ces contrées, sont très-friands de Champignons; ils recherchent avec tant d'avidité certaines espèces, qu'ils les dévorent avant qu'elles soient sorties de terre : aussi est-il extrêmement difficile d'en rencontrer qui aient acquis tout leur développement.

Champignons utiles. — Jadis on faisait usage, en médecine, de quelques espèces, aujourd'hui complétement abandonnées : telles étaient l'*Exidia oreille de Judas*, la *Tremella mesenterica*, le *Polyporus officinalis* ou *Agaric des médecins*, qu'on employait comme purgatif, etc. Le seul Ch. qui soit actuellement usité, car il jouit véritablement de propriétés énergiques, est l'*Ergot de seigle*, dont nous avons parlé au mot CÉRÉALES. A la Chine, la *Sphœria sinensis* (Fig. 32) est regardée comme un médicament des plus précieux, et il s'en fait une grande consommation. Les Chinois attribuent aussi au *Lysurus mokusin* des propriétés singulières pour la guérison des ulcères gangréneux. Certaines espèces de Champignons présentent encore à l'homme un autre genre d'utilité. Tout le monde sait que l'amadou se prépare avec la chair desséchée de plusieurs espèces du genre *Polyporus* (v. AMADOU). Enfin, diverses espèces fournissent des substances tinctoriales dont plusieurs peut-être seraient susceptibles d'être utilisées.

Champignons vénéneux. — La plupart de ceux de l'Europe centrale appartiennent aux genres *Amanite* et *Agaric*. Le plus dangereux de tous, l'*Agaricus necator*, peut aisément se confondre avec diverses espèces comestibles. Il en est de même de l'*Amanita muscaria*, vulgairement appelée *Fausse Oronge*, qui a souvent donné lieu aux plus funestes accidents. Cette dernière espèce doit son nom spécifique à la propriété qu'elle possède de faire périr les mouches quand on la fait infuser dans du lait : elle se mange cependant au Kamtschatka, sans produire d'autre effet nuisible que l'ivresse. Ce Ch., ainsi que le raconte Langsdorff, tient lieu aux habitants de l'Asie orientale de vin, d'eau-de-vie, d'arack, d'opium et d'autres substances analogues.

Lorsqu'on fait usage des Champignons comme substances alimentaires et qu'on n'en est pas entièrement sûr, on doit prendre quelques précautions qui en diminuent le danger. Ainsi, on a remarqué que le vinaigre dissout le principe vénéneux de certaines espèces, telles que l'*Amanite bulbeuse* et la *Fausse Oronge*. Il est donc prudent de faire macérer quelque temps dans de l'eau acidulée tout Ch. suspect ou douteux ; mais il faut avoir soin de jeter l'eau vinaigrée, car elle contient alors le principe délétère de ces végétaux. — Les phénomènes morbides produits par les Champignons, peuvent être ceux d'une simple indigestion, ou bien ceux d'un véritable empoisonnement. Ces derniers se présentent, en général, dans l'ordre suivant : malaise général, nausées, douleurs à l'épigastre, défaillances, tremblements, rapports désagréables, astriction à la gorge, efforts de vomissement ; coliques plus ou moins intenses, suivies d'évacuations par haut et par bas ; météorisme et chaleur ardente dans tout l'abdomen, soif vive, suffocation, anxiété ; pouls petit, irrégulier, fréquent ; prostration plus ou moins profonde ; altération de la physionomie, sueurs froides, déjections fétides. Après ces symptômes, mais souvent peu de temps après l'invasion, il survient des vertiges, un délire sourd, de l'assoupissement, de la stupeur qui est à peine interrompue par des mouvements spasmodiques partiels ou généraux, par l'évacuation et par les douleurs abdominales. Si la dose du poison ingéré n'a pas été considérable, ou si des vomissements spontanés ou provoqués en ont promptement entraîné la plus grande partie au dehors, les symptômes d'irritation des voies digestives et de narcotisme ne parviennent pas au degré d'intensité qui vient d'être indiqué ; ils se dissipent, et le malade est rendu plus ou moins promptement à la santé. Dans le cas contraire, les accidents continuent et augmentent jusqu'à ce que la mort s'ensuive. — L'invasion des accidents a lieu plus ou moins de temps après l'ingestion des Champignons. Le plus souvent, il se passe plusieurs heures avant que les premiers symptômes se manifestent ; un intervalle de 10, de 12 heures n'est pas rare. Dans une observation rapportée par Picco, on voit les symptômes ne se montrer chez les divers individus d'une famille empoisonnée à un même repas, par l'*Oronge-Souris*, que successivement au bout de 12, 13, 19 et 30 heures environ. La personne qui ne devint malade qu'après ce laps de temps, avait mangé fort peu de Champignons ; elle n'en fut pas moins atteinte d'accidents terribles, et y succomba. La durée des symptômes n'est pas soumise à des règles plus fixes que les autres circonstances de cet empoisonnement. Vraisemblablement l'intensité et la durée des phénomènes morbides sont subordonnées à la dose de poison qui a pénétré dans l'économie animale. — Les altérations organiques produites par les Champignons vénéneux doivent être à peu près les mêmes que celles qui résultent de l'empoisonnement par les substances narcotico-âcres ; mais, jusqu'à ce jour, elles ont été peu étudiées.

Lorsqu'on a affaire à un empoisonnement de ce genre, la première indication à remplir, c'est d'expulser la substance vénéneuse, quand on a lieu de penser qu'il en reste encore dans les voies digestives. Pour cela, on administre au malade un vomitif (par ex., 10 à 20 centigrammes d'émétique), ou mieux encore un éméto-cathartique (15 centigrammes d'émétique avec 30 gram. de sulfate de soude). Assez fréquemment, on a de la peine à faire vomir le malade ; il faut alors essayer de provoquer le vomissement à l'aide de procédés mécaniques, par ex., en chatouillant la luette et la gorge du patient avec les barbes d'une plume, etc. Lorsque le poison est évacué, ou lorsqu'il a été complétement absorbé, il faut combattre le narcotisme par le café, par les antispasmodiques, par les révulsifs appliqués à la surface de la peau, et même par la saignée. Quant aux accidents inflammatoires qui se manifestent du côté du tube digestif, on emploie contre eux les émollients et les divers agents de la médication antiphlogistique. — Nombre d'auteurs recommandent d'administrer aux malades, comme stimulants, des boissons acidulées, alcoolisées, etc. Mais ces liquides ayant la faculté de dissoudre le principe vénéneux des Champignons, favorisent l'absorption du poison, si l'on a l'imprudence de les employer avant l'évacuation complète des matières ingérées. Il en est de même de l'éther : nuisible si on l'administre hors de propos, il peut être très-utile, d'après le témoignage d'Orfila, après l'emploi des évacuants.

Champignons parasites. — Un grand nombre de Champignons nuisent à l'homme en raison de la propriété dont ils sont doués, de se développer sur des substances animales ou végétales, et d'y vivre en parasites à leurs dépens. Les Champignons du genre *Onygena* naissent sur les sabots, les cornes et les poils des Ruminants, et sur les plumes des Oiseaux. Les *Sphœrias* naissent sur les larves de divers Insectes, et même sur les insectes nés de ces larves ; l'*Isaria crassa* naît sur les chrysalides enfouies ; l'*Isaria sphœrocephala* sur la Guêpe-Frelon. (Fig. 32. *Sphœria Sinensis*, développée à l'intérieur du corps d'une chenille ; Fig. 33. *Isaria crassa*.) Mais la plus nuisible des espèces qui vivent sur des animaux utiles à l'homme, c'est, sans contredit la *Muscardine*, longtemps regardée comme une maladie du Ver à soie, dont la cause était ignorée. On sait aujourd'hui qu'elle provient du *Botrytis Bassiana*, Ch. parasite qui se développe dans le tissu graisseux du Ver à soie. Tant que son mycélium n'atteint pas d'organe essentiel, l'animal peut vivre ; mais lorsqu'il a pris un tel développement, qu'il s'est substitué complétement au tissu graisseux et a pénétré dans le tube intestinal, la chenille périt. Peu après, elle devient très-dure, et l'on aperçoit à sa surface une efflorescence blanchâtre formée par les organes de la reproduction qui ont pris naissance sur le mycélium, ont traversé la peau et sont venus fructifier à l'extérieur. Des observations récentes prouvent que des Champignons parasites peuvent se développer accidentellement à l'intérieur du corps d'autres animaux. On en a rencontré, entre autres, chez divers Oiseaux. Chez l'Homme, la teigne et le muguet ont été attribués par quelques observateurs au développement de Champignons microscopiques voisins des genres *Mycoderma*, *Torula* et *Sporotrichum*. Mais Léveillé, qui est un excellent juge en pareille matière, n'a pu y reconnaître les caractères essentiels à ces végétaux, c.-à-d. l'élégance, la régularité des formes, le mode d'articulation, et encore moins la présence des spores qui révèlent au premier coup d'œil une nature végétale. — Parmi les Champignons *Épiphytes*, c.-à-d. qui vivent en parasites sur les végétaux, certaines espèces croissent sur les feuilles des plantes, et y produisent des altérations graves qui peuvent devenir mortelles ; d'autres envahissent les organes de la fructification et causent leur avortement. Au mot CÉRÉALES, il a déjà été question des espèces qui attaquent nos moissons (*Uredo*, *Ustilago*, *Sphacelia*) ; nous parlerons à l'art VIGNE des espèces (*Eresiphe*, *Oïdium*) qui ont, dans ces dernières années, ravagé nos plus riches vignobles.

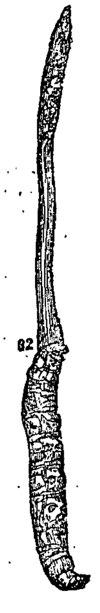
32

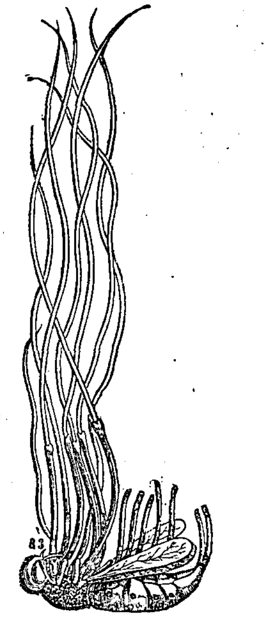
33

Analyse chimique des Champignons. — Payen y a trouvé 1° de l'eau ; 2° de la cellulose, constituant toute la partie solide de leur tissu ; 3° trois substances azotées, la première insoluble dans l'eau, la seconde soluble dans ce liquide et coagulable par la chaleur, et la troisième soluble dans l'alcool ; 4° une matière grasse analogue à la cire ; 5° deux autres substances grasses, l'une fluide à la température ordinaire, l'autre solide et cristallisable à la même température ; 6° du sucre ; 7° une matière qui devient brune au contact de l'air ; 8° une substance aromatique ; 9° quelques traces de soufre ; 10° quelques traces de silicates et de sels de potasse. Comme les substances animales, les Champignons renferment une forte proportion d'azote, et quelques auteurs ont pensé qu'ils tiraient la plus grande partie de ce gaz de l'atmosphère ; mais des expériences précises ont démontré qu'ils l'empruntent aux matières organiques mêmes sur lesquelles ils vivent. Quelques espèces, telles que la *Chanterelle*, la *Clavaire coralloïde*, etc., contiennent une matière sucrée, qui, suivant Liebig, est de la mannite.

On a observé dans certains Champignons, entre autres dans ceux du genre Bolet, un phénomène encore inexpliqué. Quand on les coupe, leur chair passe rapidement de leur couleur primitive, qui est le blanc ou le jaune, au bleu plus ou moins foncé, et leur suc, si on l'exprime, ne tarde pas à prendre la même couleur, quoiqu'il soit naturellement incolore. Robinson d'Armagh s'est assuré que ce phénomène ne dépend pas d'une action chimique. — Nous terminerons cet article en disant quelques mots de la phosphorescence de certains Champignons. Elle a été observée par Delile dans l'*Agaricus olearius* qui habite le midi de l'Europe. Rumphius, à Amboine, et Drummond, dans l'Australie occidentale, ont rencontré diverses espèces phosphorescentes. L'*Agaricus Gardneri*, qui croît au Brésil sur une espèce de Palmier appelé *Pintada*, est doué d'un éclat lumineux fort vif. Le genre *Rhizomorpha*, genre bâtard dans lequel les auteurs ont compris diverses espèces très-différentes les unes des autres, telles que des *Sphærias*, des *Polyporus*, etc., mais imparfaitement développées, végète au fond des mines obscures loin de la lumière du jour, et se fait remarquer par son éclat phosphorescent. A Dresde, il donne aux mines de houille l'aspect d'un palais enchanté ; les voûtes, les murs, les piliers en sont couverts, et les yeux sont presque éblouis par la lumière merveilleuse qu'ils répandent. On a observé que la phosphorescence augmentait de vivacité avec la température des mines.— Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de ROQUES et de CORDIER sur les *Champignons comestibles et vénéneux*, et pour la partie organographique à celui du professeur PAYER, intitulé *Botanique cryptogamique*, auquel nous avons beaucoup emprunté pour la rédaction de cet article.

CHAMPION. s. m. (R. *pion du champ*). Celui qui combattait en champ clos pour sa querelle, ou pour celle d'autrui. *Ceux qui ne pouvaient pas combattre de leur personne, comme les vieillards, les estropiés, les ecclésiastiques, les dames, fournissaient des champions. Il s'offrit pour être son ch.* || Par ext., se dit quelquefois de Tout combattant, et, en ce sens, ne s'emploie guère que par ironie. *C'est un vaillant ch.*, se dit D'un homme qu'on croit peu courageux. || Fig., Défenseur. *Ch. de la foi, de la religion.* — Se dit souvent en ce sens par mépris ou par raillerie. *C'est le ch. des mauvaises causes.*

CHANCE. s. f. (lat. *cadentia*, ce qui tombe, ce qui échoit). Sorte de jeu de dés. — Le point qu'on livre à celui contre lequel on joue aux dés, ou Le point qu'on se livre à soi-même. *Livrer ch. Amener sa ch.* — Fig., *Livrer ch. à quelqu'un*, Le défier, le provoquer à quelque discussion. || Fig., Tout événement, heureux ou malheureux, qui peut résulter d'un ordre de choses donné. *Il y a beaucoup de chances possibles. Cette ch. est la plus probable. Calculer les chances. Courir la ch. Ch. favorable. Se mettre à couvert de toute ch.*, De tout hasard. — *Bonne ch.*, forme de Souhait adressé à une personne qui se dispose à faire quelque démarche dont le résultat est incertain. — *La ch. est pour vous*, Le sort vous est favorable. *La ch. a tourné*, Les choses ont changé de face. — Prov., *Conter sa ch.*, Conter ses malheurs, ses mésaventures. Fam.

CHANCEL. s. m. Voy. CANCEL.

CHANCELANT, ANTE. adj. Qui chancelle. *Je vis ch. Aller d'un pas ch. Démarche chancelante. Un pont ch.* || Fig., Faible, débile. S'emploie au sens physique et au sens moral. *Santé, vie chancelante. Esprit ch. Autorité chancelante. Fortune chancelante. Foi chancelante.*

CHANCELER. v. n. (lat. *cadere*, tomber). Être peu ferme sur ses pieds, sur son assiette ; Pencher la tête de côté et d'autre comme si l'on allait tomber. *Il chancelle comme un homme ivre.* || Fig., N'être pas ferme, n'être pas assuré. *Il varie, il chancelle dans ses réponses, dans ses résolutions, dans sa foi, dans ses opinions. Un trône qui chancelle. Sa fortune chancelle.* = Conjug. Voy. APPELER.

Syn. — *Vaciller.* — Ce qui *chancelle* n'est pas ferme, ce qui *vacille* n'est pas fixe. Le corps qui *chancelle* aurait besoin d'être assuré par sa base ; celui qui *vacille* aurait besoin d'être assujetti dans sa position. Le premier est très-mobile, le second trop faible. En restant debout sur une jambe, on commence par *vaciller*, et l'on finit par *chanceler*. — L'esprit qui ne sait pas se tenir dans le parti qu'il a pris, *chancelle;* celui qui flotte d'un parti à l'autre sans se fixer, *vacille*. Le témoin qui *chancelle* est suspect ; celui qui *vacille* est indigne de foi.

CHANCELIER. s. m. (lat. *cancellarius*). T. Hist.

Enc. — Le *Ch. de France* était le chef de la Justice et de tous les Conseils du Roi. Il était le premier Président-né du Grand Conseil : il pouvait aussi, quand il le jugeait à propos, venir présider dans tous les Parlements et autres Cours. Il était, comme on disait alors, la *bouche du Roi* et l'interprète de ses volontés. C'est lui qui les exposait dans toutes les occasions où il s'agissait de l'administration de la Justice. Lorsque le Roi tenait son lit de justice au Parlement, c'était le Ch. qui recueillait les suffrages et qui prononçait. Il ne pouvait être récusé. Sa principale fonction était de veiller à tout ce qui concernait l'administration de la justice dans le royaume, d'en rendre compte au Roi, de prévenir les abus qui pourraient s'y introduire, et de réformer ceux qui s'y seraient glissés. C'était encore une de ses fonctions de dresser les ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes qui avaient rapport à la justice. Il avait seul le droit d'authentiquer les ordonnances royales, etc., en y apposant le grand sceau. Enfin, c'était à lui qu'on s'adressait pour obtenir l'agrément de tous les offices de judicature.

Sous la première race, l'officier chargé de garder le sceau du Roi et de signer les actes émanés de l'autorité royale, était appelé *Grand référendaire*. Sous la seconde race, on lui donna le nom d'*Archi-Chancelier*, de *Grand Ch.*, d'*Archi-notaire*, parce qu'il était le chef des *Secrétaires* du Roi, appelés aussi *Notaires* ou *Chanceliers* (*cancellarii*). Ce dernier terme était dérivé du latin *cancelli*, grillage, parce qu'un grillage séparait leur bureau du lieu où était admis le public. Il paraît que ce fut seulement sous les rois de la troisième race et surtout depuis Baudouin Iᵉʳ, qui fut Ch. de France sous le roi Robert (xᵉ siècle), que ce grand officier de la couronne adopta le titre exclusif de Ch., lequel fut alors retiré aux secrétaires ou greffiers subalternes. A l'origine, le Ch. était nommé par le Roi seul ; dans la suite, il fut élu en Parlement par la voie du scrutin et en présence du Roi. Guillaume de Dormans fut le premier élu de cette manière. Louis XI (xvᵉ siècle) s'en attribua de nouveau la nomination, et l'exemple de ce prince fut imité par ses successeurs. L'office de Ch. n'était pas héréditaire, mais à vie seulement. Cependant les Rois se ménagèrent le moyen d'annuler au besoin l'autorité d'un Ch. incommode, en l'exilant et en nommant un *Garde des sceaux* qui remplissait provisoirement et par commission les fonctions de Chancelier.

Dès le temps de Henri Iᵉʳ, on voit que le Ch. signait les chartes de nos Rois avec les grands officiers de la Couronne. Il assistait avec eux aux procès et jugements des Pairs. Au sacre du Roi, c'était lui qui appelait les Pairs chacun en son rang. Lors de la suppression de la dignité de Connétable, en 1627, l'office de Ch. devint le premier de la Couronne. Celui qui en était revêtu, avait rang, séance et voix délibérative après les Princes du Sang. Il était qualifié de *Chevalier* et de *Monseigneur;* il ne prenait jamais le deuil, et était dispensé de faire ou de rendre aucune visite. Il avait le droit d'avoir chez lui des tapisseries semées de fleurs de lis avec les armes de France et les marques de sa dignité. Sur ses armes, il portait un mortier de toile d'or, rebrassé d'hermine, posé sur une couronne ducale ou sans couronne ; le cimier de son écu était une figure représentant la France, tenant le sceptre de la main droite, et les grands sceaux de la gauche ; enfin, derrière l'écu, il portait deux masses d'argent doré passées *en sautoir, avec le manteau* rouge orné de rayons d'or vers le haut et fourré d'hermine.

La charge de Ch. de France fut supprimée par l'Assemblée constituante (27 nov. 1790); mais lorsque l'Empire eut succédé à la République, Napoléon renouvela le titre antique d'*Archi-Chancelier* et en investit l'ancien consul Cambacérès. Au nombre des attributions de ce dernier étaient comprises la promulgation des lois et des sénatus-consultes organiques, et la présence à tous les actes de l'état civil de la famille impériale. Il était, après les Princes du Sang, le premier dignitaire de l'Empire. — En 1814, Louis XVIII rétablit le titre de Ch. de France, et réunit entre les mains du titulaire le ministère de la justice et la présidence de la Chambre des Pairs. L'année suivante, le ministère fut distingué de la Chancellerie, et, à partir de ce moment jusqu'en 1830, le Ch. n'eût d'autre prérogative que la présidence de la Chambre des Pairs. Abolie de nouveau par la révolution de juillet, la dignité de Ch. fut encore rétablie, quelques années après, en faveur du président de la Chambre haute. Ceci dura jusqu'en février 1848.

Jadis le titre de Ch. était également attribué dans les maisons des Princes, à certains officiers chargés de garder leurs sceaux et quelquefois même d'administrer leurs biens. Plusieurs ordres de chevalerie, ceux de Malte et du Saint-Esprit, avaient aussi leurs Chanceliers. Actuellement encore, l'ordre de la Légion d'honneur est administré par un fonctionnaire qui porte le titre de *Grand Ch.* — Cette qualification de Ch. était aussi en usage dans l'Église de Paris et dans l'ancienne Université. Dans la première, elle était attribuée au chanoine dignitaire qui présidait aux études, et dans la seconde, au fonctionnaire qui *conférait les grades et délivrait les diplômes. Lorsque* Napoléon s'occupa de la réorganisation de l'instruction publique en France, il rétablit ce titre de *Ch. de l'Université*, qui, après la chute de l'Empire, tomba en désuétude. — Nous ne devons pas oublier le *Ch. de l'Académie française*. Ce titre se donnait anciennement à celui des membres de cette illustre compagnie qui était chargé de la garde du sceau de l'Académie; aujourd'hui il est attribué à celui qui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur.—Enfin, dans la diplomatie, on donne le nom de *Chanceliers* aux officiers chargés de la partie administrative et contentieuse des ambassades et des consulats, du dépôt et de l'expédition des actes de la légation, de la délivrance des passe-ports et de la tenue des registres de l'état civil pour les nationaux établis ou voyageant dans les pays où l'ambassadeur ou consul est accrédité.

Les dignités de Ch. ou d'Archi-Ch. ont existé dans la plupart des autres États de l'Europe. Ainsi, dans l'ancien empire d'Allemagne, les électeurs archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne étaient *Archi-Chanceliers de l'Empire*, le premier pour l'Allemagne, le second pour le royaume d'Arles et les Gaules, et le troisième pour l'Italie. Aujourd'hui encore, dans certains États allemands, le chef de la justice porte le titre de *Ch. de justice*. A Rome, on nomme *Archi-Ch. du Saint-Siége* le grand Ch. de la cour papale, et, en Angleterre, on donne le nom de *Lord grand Ch.* (*Lord High chancellor*) à un fonctionnaire qui est le chef de la justice, le président d'une cour particulière (*court of chancery*) et l'un des membres du conseil privé. Lorsqu'il est pair, il est de droit président de la Chambre haute, et il a la préséance sur tous les membres de la *Chambre, à l'exception de l'archevêque* de Cantorbéry.

CHANCELIÈRE. s. f. La femme du chancelier. || Petite caisse de bois ou de cuir, garnie intérieurement de fourrure, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver.

CHANCELLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui penche de côté et d'autre, et qui menace de tomber.

CHANCELLERIE. s. f. (lat. *cancellaria*). T. Hist.

Enc. — Ce terme servait autrefois à désigner le lieu où l'on scellait les lettres émanées du roi pour leur donner un caractère d'authenticité, ainsi que le corps des fonctionnaires employés à cet office. On distinguait la *grande chancellerie*, qui accompagnait toujours le roi et où s'expédiaient, sous les ordres du Chancelier, les lettres scellées du grand sceau, les lois, ordonnances, brevets, diplômes, etc., et les *petites chancelleries*, établies auprès des parlements et des autres cours de justice, où l'on scellait du petit sceau les lettres dites de justice et de grâce. Ces diverses chancelleries furent supprimées en 1790. Sous l'empire, il y avait en France la *Ch. de la Légion d'honneur* et la *Ch. de l'Université*. La première est la seule qui subsiste aujourd'hui. — Parfois encore on donne le nom de *Ch.* à l'hôtel occupé par le ministre de la justice, parce qu'autrefois on appelait ainsi l'hôtel habité par le Ch. qui remplissait les fonctions attribuées actuellement à ce ministre. — A Rome, on nomme *Ch. romaine* le bureau où s'expédient les actes de toutes les grâces que le pape accorde, dans le consistoire, particulièrement les bulles des archevêchés, évêchés, abbayes, et autres bénéfices réputés consistoriaux. C'est une grande maxime à Rome que la ch. représente le Saint-Siége. La Ch., dit Corradus, est l'organe de la voix et de la volonté du Pape.— En Angleterre, on appelle *Chancellerie* une cour souveraine dont les attributions sont extrêmement étendues et fort mal définies. Le lord grand chancelier est le seul juge de ce tribunal, car les douze assesseurs qui l'assistent n'ont que voix consultative.

CHANCEUX, EUSE. adj. Qui a une chance favorable, qui a du bonheur. *Je ne suis pas si ch. que cela.* Fam. — Ironiq. *Voilà un homme bien ch.*, se dit d'Un homme à qui rien ne réussit.

CHANCIR. v. n. (lat. *canescere*, blanchir). Moisir. Ne se dit guère que Des choses qui se mangent, comme des confitures, des pâtés, etc. *Ces confitures commencent à ch.* = SE CHANCIR. v. pron. *Ce jambon se chancit.* = CHANCI, IE. part. *Pain chanci.* Vieux.

CHANCISSURE. s. f. Moisissure.

CHANCRE. s. m. (lat. *cancer*). Nom donné vulgairement à tout Ulcère qui a une tendance à s'étendre et à envahir les parties environnantes. Se dit particulièrement Des ulcères de nature syphilitique. || T. Art vét. Se dit De certains ulcères qui attaquent le gros bétail, et surtout de celui qui se manifeste à la partie inférieure de la langue, d'où il s'étend vers les parties environnantes. || T. Agric. Maladie des arbres qui détruit l'écorce, et réduit le bois en pourriture. || Fig., Vice d'administration, fléau public qui appauvrit l'État, qui le ruine insensiblement. *La guerre civile est un ch. qui dévore ce pays.*

CHANCREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du chancre ou du cancer. *Ulcère ch.* || Qui est attaqué par un chancre. *Il a la bouche toute chancreuse.*

CHANDELEUR. s. f. La fête de la présentation de Notre-Seigneur au temple, et de la purification de la Vierge. Elle est ainsi nommée, parce que, ce jour-là, il se fait une procession où tous les assistants portent des chandelles de cire, ou des cierges. *Avant la ch. La fête de la ch. se célèbre le 2 février ; elle fut instituée, selon les uns, par le pape Gélase, en 472, et selon d'autres, par le pape Vigile, en 536.*

CHANDELIER. s. m. Artisan qui fait ou vend de la chandelle.

CHANDELIER. s. m. Ustensile qui sert à porter la chandelle, la bougie ou les cierges. — Fig. et fam., *Être placé sur le ch., être sur le ch.*, Être en vue, occuper une place éminente, principalement dans l'Église. || Mar. V. BASTINGAGE.

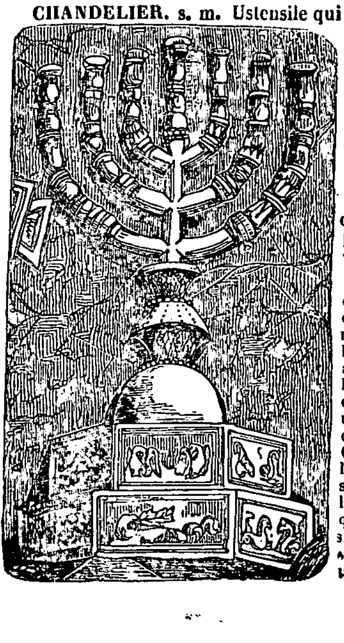

Enc.— L'usage des *Chandeliers* et des cierges dans nos cérémonies religieuses est aussi ancien que la célébration du culte chrétien : c'est une transmission de l'ancienne loi. On sait que, dans le temple de Jérusalem, image de l'Église catholique, il y avait plusieurs magnifiques chandeliers. — Le plus remarquable était le Ch. à sept branches. Il avait la forme d'une espèce de tronc d'arbre du sommet duquel s'échappaient sept tiges terminées chacune par un pommeau destiné à recevoir une lampe en forme d'amande. Ce ch. est regardé par les interprètes des saintes Écritures comme la figure de Jésus-Christ, qui institua les sept sacrements. A la prise de Jérusalem par les Romains, ce précieux monument de l'ancien culte fut enlevé et emporté en Italie, où il figura au triomphe de Titus. Il est représenté par le dessin ci-dessus, d'après la figure sculptée à Rome sur l'arc de triomphe érigé en l'honneur de ce prince.—Nous avons vu au mot CATACOMBES que l'usage de célébrer les saints mystères à la lueur des flambeaux remontait à l'origine même du christianisme. Cependant la coutume de disposer des chandeliers sur l'autel lui-même ne paraît pas antérieure au X^e siècle ; ils étaient précédemment disposés tout autour. Jusqu'au XVI^e siècle, leur nombre était communément de deux. L'usage actuel est d'en mettre six sur le maître-autel.

CHANDELLE. s. f. (lat. *candela*). Petit cylindre de suif, dont une mèche de fils de coton occupe le centre d'un bout à l'autre, et qui sert pour l'éclairage. *Ch. de veille. Ch. bénite. Allumer, éteindre, souffler, moucher la ch. Travailler à la ch. Il s'est éteint comme une ch. Un papillon qui se brûle à la ch.* — Fig. et prov., *Se brûler, venir se brûler à la ch.*, se dit D'un homme qui vient se confier à ceux qui peuvent lui faire le plus de mal, se réfugier dans le lieu où il y a le plus de danger pour lui, etc. *A chaque saint sa ch.*, Il faut rendre des devoirs, des soins à chacune des personnes dont on peut avoir besoin. *Il doit une belle ch. à Dieu, à la Vierge*, se dit D'un homme qui est échappé, comme par miracle, d'un grand péril. *Donner une ch. à Dieu et l'autre au diable*, Se ménager entre deux partis opposés. *C'est une économie de bouts de chandelles*, se dit D'une épargne sordide et de petites choses. *Être ménager de bouts de chandelles*, Ne se montrer économe que dans les petites choses. *Brûler la ch. par les deux bouts*, Dissiper son bien de plusieurs manières différentes ; ou Se livrer à la fois à des excès de genres différents. — Fig. et fam., *Voir des chandelles, mille chandelles*, Éprouver un grand éblouissement par l'effet d'un coup, d'une chute. *C'est une ch. qui s'éteint*, ou *Il s'en va comme une ch.*, se dit D'une personne très-âgée qui meurt insensiblement. *La ch. brûle*, Le temps presse. *Tenir la ch.*, Favoriser un commerce de galanterie. — *Cette femme est belle à la ch.*, Sa beauté ne soutient pas le grand jour. ‖ *Ch. romaine*, V. PYROTECHNIE.

Enc. — Personne n'ignore que les chandelles se font avec le suif, c.-à-d. avec la graisse de certains animaux. Le suif le meilleur est celui de brebis, de mouton, de bœuf et de vache. On le purifie avant d'en faire usage. Pour cela, on fond le suif brut par la vapeur d'eau, et on le traite par l'acide sulfurique très-étendu. Cette opération, qui a été proposée par Darcet, a pour résultat de diminuer la mauvaise odeur du suif, et de le débarrasser de toutes les parties aqueuses qu'il renferme. Sans cette précaution, les chandelles couleraient avec une promptitude extrême et brûleraient en petillant. — La ch. se fabrique *au moule* ou *à la baguette*. — Les chandelles *à la baguette*, appelées aussi *chandelles plongées*, se font en pliant une mèche de coton en double, et en l'enfilant par l'anneau du pli sur une baguette dite *broche à chandelles*. Plusieurs mèches se trouvant ainsi enfilées, on les trempe à plusieurs reprises dans une chaudière pleine de suif fondu, jusqu'à ce que les chandelles aient acquis une grosseur suffisante. On comprend, en effet, qu'à chaque *plongée*, une nouvelle couche de suif s'ajoute aux précédentes. Dans les grandes fabriques, la baguette est souvent remplacée par un châssis circulaire suspendu à une corde qui passe dans la gorge d'une poulie fixée au plafond au-dessus de la chaudière. On fixe les mèches à ce châssis, qu'on descend et qu'on élève alternativement. — Les moules qui servent à préparer les chandelles *moulées* sont de petits cylindres creux de fer-blanc, de plomb ou d'étain, terminés en cône à une de leurs extrémités et présentant à l'autre une sorte de petit entonnoir. On fixe préalablement une mèche de coton dans leur axe, puis on la dispose, la partie évasée en haut, sur le plateau d'une table, appelée *table de coulée*. On verse ensuite dans chacun d'eux la quantité de suif nécessaire pour le remplir. Quand ils sont pleins, le suif ne tarde pas à se figer et les chandelles se trouvent faites : il ne reste plus qu'à les rogner afin de les mettre au poids, et à les blanchir. Pour cela, on les expose au grand air, dans un lieu abrité du soleil. Dans le commerce, on distingue les chandelles en chandelles *des six* et en chandelles *des huit*, selon qu'il en faut six ou huit pour faire un demi-kilog. — Quelque soin que l'on apporte à sa fabrication, la ch. est toujours d'un usage désagréable : elle a un toucher gras, surtout en été ; elle brûle mal, coule facilement, a besoin d'être mouchée fréquemment, et répand une odeur forte. Tous ces inconvénients devraient la faire abandonner ; mais la question du bon marché l'emporte, et il s'en fait encore des quantités considérables. On a cherché cependant à améliorer cette fabrication. On s'est d'abord proposé de faire des chandelles dont la mèche se consumât tout entière. Les uns ont imaginé d'augmenter la combustibilité de celle-ci en l'imprégnant d'un sel très-oxygéné (azotate de potasse, d'ammoniaque, etc.) ; d'autres ont essayé divers systèmes de nattage ou de torsion des fils ; mais tous ces moyens ont échoué, et l'on a été obligé de s'en tenir à la vieille mèche droite et épaisse. On a été plus heureux d'un autre côté ; on a réussi à rendre le suif moins fusible en le mêlant à des substances qui fondent plus difficilement que lui. Ainsi, on fait une *Ch.-bougie* d'un bon service en ajoutant à 9 parties de suif 1 partie d'huile d'olive, et 2 de marrons d'Inde bien épluchés. La *Ch.* dite *économique* est une autre excellente innovation ; elle est formée de suif additionné d'un peu de cire. Néanmoins toutes ces chandelles perfectionnées ne valent pas les bougies stéariques. — Voy. BOUGIE, GRAISSE, etc.

CHANFREIN. s. m. (lat. *camus*, mors ; *frenum*, frein). La pièce de fer dont on couvrait autrefois le devant de la tête des chevaux de guerre. ‖ Par ext., La partie antérieure de la tête du cheval, comprise entre les sourcils, depuis les oreilles jusqu'aux naseaux. ‖ T. Archit. Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

CHANFREINER. v. a. Abattre l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois, pour former un chanfrein. = CHANFREINÉ, ÉE. part.

CHANGE. s. m. Troc d'une chose contre une autre. En ce sens, ne se dit guère que dans ces phrases : *Gagner* ou *Perdre au ch.* — Fig. et prov., *Rendre le ch. à quelqu'un*, Lui rendre la pareille. ‖ T. Vén. *La bête donne le ch.*, Elle fait lever une autre bête, dont les chiens suivent la voie. *Les chiens prennent le ch.*, *tournent au ch.*, Ils quittent la bête qu'ils poursuivaient pour en courir une nouvelle. *Les chiens gardent le ch.*, Ils ne se laissent pas emporter après la nouvelle bête. — Fig., *Donner le ch. à quelqu'un*, Détourner adroitement quelqu'un du dessein, des vues qu'il peut avoir, en lui donnant lieu de croire une chose pour une autre. *Prendre le ch.*, Se laisser tromper de cette manière, par ignorance ou par simplicité ; Se tromper, se méprendre sur un objet, sur une affaire. *Faire prendre le ch. à quelqu'un*, L'induire en erreur.

Enc. — Le mot *Change*, qui signifie en général la cession d'une chose pour une autre, reçoit, dans le commerce, plusieurs significations diverses. Il se dit de l'échange des monnaies entre elles : les anciens docteurs appelaient cette espèce particulière de ch., *Cambium minutum, vel reale, vel manuale.* Il se dit aussi de l'opération au moyen de laquelle on se procure une somme déterminée sur une place autre que celle où l'on se trouve : on la nommait *Cambium locale, mercantile, vel trajectitium;* cette opération se réalise ordinairement au moyen d'un ordre de payer, appelé *Lettre de change*. Enfin, on donne encore le nom de ch. au prix du ch. lui-même : dans ce dernier cas, le mot *Ch.* est synonyme de *Prix du ch.*

I. CH. DES MONNAIES. — Le *Ch. des monnaies* sur place est de toutes les opérations de banque la plus anciennement connue. Dans les villes de commerce de l'antiquité, les *Changeurs*, assis devant leurs tables ou *bancs*, échangeaient les unes contre les autres les diverses monnaies nationales et étrangères. A Rome, ceux qui se livraient à ce genre de commerce étaient nommés *Argentarii*. En général, ils joignaient au ch. des monnaies le commerce des matières d'or et d'argent, l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux. Enfin, ils en vinrent successivement à pratiquer les différentes sortes d'opérations de banque proprement dite. Au moyen âge, le commerce des changeurs, appelés comme à Rome *Argentiers*, acquit une assez grande importance à cause de l'extrême diversité des monnaies dans un même pays, et plusieurs de ceux qui s'y livraient acquirent des fortunes immenses pour le temps. Ils réalisaient surtout de beaux bénéfices quand les gouvernements avaient recours au faux monnayage pour payer plus aisément leurs dettes ; or, ce cas n'était pas rare. L'argentier, qui par état était toujours au courant de ces falsifications tenues secrètes par le pouvoir, savait fort bien en tirer parti pour son propre compte. — Le ch. des monnaies, tel qu'il se pratique actuellement dans toutes les villes commerçantes, consiste à échanger, selon les besoins et les convenances des individus, de la monnaie courante contre de la monnaie étrangère, et réciproquement, de la monnaie d'or contre de la monnaie d'argent, et *vice versâ*, de la monnaie métallique contre des billets de banque, etc. La commission que prélève le changeur pour prix du service qu'il rend, s'ajoute quelquefois à un *Agio* ou différence entre le prix réel et le prix nominal des monnaies ; parfois aussi elle est perçue à part. Les changements dans la valeur relative de l'or et de l'argent, de la monnaie et des lingots, fournissent depuis longtemps la matière des plus nombreuses opérations de ch. ; ces opérations sont surtout excessivement actives dans les périodes de crises politiques et commerciales ; il en est de même des opérations sur les billets de banque, et plus encore sur les papiers-monnaies, lorsqu'il en existe. Ainsi, pour ne citer qu'un ex., nous rappellerons qu'en 1848, les billets de la Banque de France ont donné lieu, pendant les premiers jours du cours forcé, à la perception d'un agio qui s'est élevé jusqu'à 150 pour 1000.

II. CH. PROPREMENT DIT. — Le *Ch.*, en tant qu'il a pour objet la remise d'une somme déterminée d'une place sur une autre, a pour effet d'épargner les transports d'argent et de dispenser ainsi des frais, des risques et des lenteurs, conséquences inévitables de ces transports. Il suppose une réciprocité de dettes entre deux ou plusieurs commerçants établis dans des lieux différents, et s'opère au moyen de la compensation qu'il établit entre leurs dettes respectives. Supposons un commerçant de Lyon ayant à payer des marchandises qu'il a achetées au Havre : il est évident qu'il vaudra infiniment mieux pour lui effectuer ce paiement à Lyon, que de faire transporter à ses frais au Havre la somme qui lui est nécessaire pour acquitter sa dette. Si donc ce commerçant de Lyon, en achetant des marchandises à un commerçant du Havre, lui en avait vendu en même temps des siennes propres pour une somme égale, le paiement que chacun de ces commerçants aurait à effectuer se ferait par la simple compensation entre leurs créances et leurs dettes respectives, et il ne donnerait lieu à aucun transport d'argent. Mais il est rare que les choses se passent d'une manière aussi simple. Ainsi, Lyon vend des soieries au Havre et y achète des cafés ; mais ceux qui vendent les soieries ne sont pas ordinairement ceux qui achètent les cafés ; la compensation ne peut donc s'établir directement entre les acheteurs et les vendeurs des deux villes. C'est au moyen du ch. qu'elle se fera. Pierre, négociant de Lyon, a vendu des soieries à Paul, négociant du Havre ; d'un autre côté, Joseph, négociant du Havre, a vendu, pour une somme égale, des produits coloniaux à Antoine, négociant de Lyon. Il est évidemment inutile que Paul envoie du Havre de la monnaie à Pierre, de Lyon, et qu'Antoine, de Lyon, envoie de Lyon au Havre une somme égale à Joseph, l'une de ces dettes pouvant être acquittée par l'autre. En effet, Pierre *tire* sur Paul pour le montant de ce que lui doit celui-ci, et Antoine qui a une somme égale à payer au Havre, achète la lettre de Pierre et l'envoie à Joseph, qui, au terme fixé dans la lettre, la présente au paiement à Paul. Par conséquent, les dettes respectives entre les deux villes se trouvent éteintes sans aucun mouvement de fonds. — Jusqu'ici nous avons raisonné dans l'hypothèse que la somme due par Lyon au Havre était égale à celle due par le Havre à Lyon. S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait à transporter qu'une somme de monnaie égale à la différence existant entre les dettes des deux villes. Il est facile, maintenant, de se rendre compte du rôle du ch. dans les transactions commerciales, et de comprendre son utilité. Non-seulement il facilite les transactions et les rend moins onéreuses en épargnant les transports d'espèces, mais encore il a pour effet de diminuer la somme de numéraire nécessaire aux opérations du commerce.

Cours du ch. — Dans la pratique, lorsqu'un commerçant a de l'argent à recevoir dans une ville autre que celle qu'il habite, il *tire* sur cette ville, c.-à-d. il rédige un ordre de payer pour être présenté à son débiteur, et négocie la lettre de ch. qu'il a faite à un commerçant de sa propre ville qui a, au contraire, un paiement à faire au même lieu. Celui qui négocie une lettre de ch. vend en réalité la somme portée dans cette lettre. On donne ordinairement le nom de *Remise* à la lettre de ch. ainsi négociée. — Examinons maintenant quelles sont les circonstances qui déterminent le prix de cette vente. Soient Lyon et Paris les places sur lesquelles les lettres de ch. sont demandées et offertes. Si Lyon doit à Paris une somme égale à celle que lui doit cette dernière ville, une catégorie de marchands de Lyon désirera acheter des lettres de ch. sur Paris, et une autre catégorie en aura à vendre pour la même somme : par conséquent, une lettre de 100 fr. sur Paris, se vendra exactement 100 fr., ou, comme on dit dans le commerce, le ch. sera *au pair*. Dans cette supposition, Paris, lui aussi, a une somme égale à payer et à recevoir à Lyon ; les lettres sur Lyon seront donc également au pair. Si Lyon, au contraire, avait plus à payer qu'à recevoir, il y aurait des personnes qui demanderaient des lettres sur Paris pour une somme supérieure à celle que représenteraient les lettres tirées par les commerçants créanciers de Paris. Alors une lettre de 100 fr. sur Paris se vendrait plus de 100 fr., et l'on dirait que le papier sur Paris *se fait à prime*. Cette prime, toutefois, ne peut jamais dépasser les frais et les risques d'un transport de monnaie. En effet, si elle excédait ce prix, le débiteur aimerait mieux envoyer des espèces que d'acheter une lettre de ch. Si, au contraire, Lyon avait plus à recevoir de Paris qu'à lui payer, il y aurait plus de lettres offertes que de lettres demandées, et leur prix de vente s'abaisserait au-dessous du pair ; on dit, dans ce cas, que le papier *se fait à perte*. Cette différence, en plus ou en moins, entre la valeur énoncée dans la lettre de ch. et la somme que l'on paie pour se la procurer, constitue le *prix du ch.* Ce prix, comme on le voit, est déterminé par le rapport qui existe entre les dettes respectives de deux places : les variations de ce prix, c.-à-d. le *cours du ch.*, indiquent ce rapport. Quand les dettes se compensent, le prix est zéro ; on dit alors que le ch. est au pair. Quand le papier se fait à prime d'une ville sur une autre, cela indique que cette dernière a plus à recevoir qu'à payer : on dit alors que le *ch. est contraire* à celle où se fait la négociation, et *favorable* à celle sur laquelle la lettre de ch. est tirée. L'inverse peut également avoir lieu, de telle sorte que la même place a tantôt le ch. favorable et tantôt le ch. contraire. Le *prix du ch.* a sa cause dans le mouvement même des affaires commerciales qui se font entre les négociants de deux villes, et il se règle, ainsi que nous l'avons dit, ordinairement un peu au-dessous de ce que coûterait le transport du numéraire entre ces villes. D'autres causes encore peuvent influer sur le cours des changes, et même ce sont elles qui déterminent ces états extraordinaires du ch. que l'on observe quelquefois ; mais ces causes sont accidentelles, et nous ne pouvons en traiter dans cet ouvrage.

Du ch. extérieur. — Nous n'avons parlé jusqu'ici que du ch. intérieur, c.-à-d. du ch. tel qu'il se pratique entre deux places commerçantes du même pays. Les auteurs qui ont écrit sur cette matière appellent *ch. extérieur* le commerce des lettres de ch. qui sont tirées dans une ville d'un pays quelconque et payables sur une place quelconque d'un autre pays. Dans ce cas, l'opération et le cours du ch. semblent se compliquer, du moins en général, d'un ch. de monnaies ; mais au fond, les lois qui régissent le ch. extérieur sont identiquement les mêmes que celles auxquelles est soumis le ch. intérieur. Quand les lettres de ch. tirées de la France sur l'Angleterre, par ex., se négocient avec prime, on dit que le ch. est *contre* notre pays, qu'il nous est *contraire* ou *défavorable*, et qu'il est *pour* l'Angleterre ou *favorable* à ce dernier État. Lorsque la théorie de la balance du commerce, et il n'y a pas longtemps de cela, était en vigueur, on attachait au mouvement et à l'état des changes une importance fort exagérée. On y cherchait le signe de la prospérité ou de la décadence économique des royaumes. Comme, d'après cette théorie, un État était d'autant plus prospère qu'il importait plus de métaux précieux en échange de ses produits exportés, l'usage s'était établi de dire que le ch. était *favorable*, quand il indiquait une balance à recevoir, et dans le cas opposé, qu'il était *contraire*. Or, quoique ces expressions se soient maintenues, on doit actuellement se garder de les prendre à la lettre. En effet, lorsque le ch. entre l'Angleterre et la France nous est défavorable, cela veut dire simplement que les lettres de ch. tirées de la France sur l'Angleterre se négocient à prime, parce que la France a plus à payer qu'à recevoir, et que nos négociants doivent aux négociants anglais une différence qui doit être éventuellement soldée par un envoi de métaux précieux. Mais, dans ce cas-là, les seules personnes auxquelles cet état du ch. soit vraiment défavorable, sont celles qui ont des paiements à faire en Angleterre, parce qu'elles sont obligées ou de faire un transport d'espèces ou de payer une prime pour obtenir des lettres de ch. sur les Anglais. D'autre part, ce même état de choses est favorable à celles qui ont des fonds à toucher en Angleterre, car elles viennent sur le marché pour vendre leurs lettres de ch. et elles les négocient avec prime.—Ici toutefois nous devons faire une observation. Dans la négociation d'une lettre de ch., ce n'est pas, ainsi que le remarque très-bien J. Stuart Mill, la valeur intrinsèque de la monnaie indiquée dans la lettre qui est vendue : c'est sa *puissance d'achat*. Ainsi, par ex., qu'un négociant de Paris achète au prix de 99 fr. une lettre de ch. de 100 fr. sur Bruxelles (le ch. étant dans ce cas défavorable à cette dernière ville), ce ch. indique que le négociant de Paris pourra se procurer pour 99 francs autant de marchandises de Bruxelles qu'il en achèterait pour 100 fr. à Paris. Par conséquent, *entre deux villes, celle qui a le ch. pour elle a intérêt à* acheter dans la ville qui a le ch. contraire. C'est ce qui explique pourquoi les fortes différences dans le cours des changes sont de véritables encouragements à l'exportation des marchandises de la place ou du pays qui a le ch. contraire à la ville ou au pays qui l'a favorable. Mais pour en revenir à notre exemple, si le *négociant de Paris gagne comme* acheteur, il perd comme vendeur ; car s'il vend à Bruxelles, il tirera sur cette ville et vendra ses lettres de ch. à 1 fr. de perte. Ainsi le ch. contraire peut devenir jusqu'à un certain point un obstacle à l'importation des marchandises de la place qui a le ch. favorable à celle qui a le ch. contraire. De là ce phénomène constant observé dans les crises monétaires, que le pays où le numéraire fait défaut multiplie ses exportations et restreint ses achats à l'étranger jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

Arbitrages. — Les grandes villes de commerce et les États eux-mêmes peuvent être considérés, quant au ch., comme autant de négociants entre lesquels un mouvement continu d'affaires entretient un mouvement correspondant de dettes et de créances. Les lettres de ch. des différentes places les unes sur les autres sont continuellement offertes et demandées, et sont par conséquent l'objet d'un véritable commerce. Leur cours, c.-à-d. le cours du ch., est coté aux Bourses de commerce par l'intermédiaire d'agents qui, à Londres, portent le nom de *bill-brokers*, mais qui, à Paris, n'en ont point, parce que la loi suppose que les négociations de cette espèce *sont faites par les agents de ch.* qui ont pour ce courtage un privilége dont ils n'usent pas. Les spéculations sur les changes ont une très-grande importance lorsqu'il s'agit de changes *extérieurs*. Elles se font ordinairement au moyen d'une opération particulière appelée *Arbitrage*.—Le ch. peut s'opérer d'une ville à l'autre : c'est le *ch. direct; mais il peut s'opérer également par l'entremise d'une* troisième ville : c'est le *ch. indirect*. Il est facile de se rendre compte de l'utilité de ce dernier. Tandis que Paris doit à Lyon, il peut être en même temps créancier de Milan : de son côté, Lyon peut se trouver débiteur de Milan. Il en résulte que le papier sur Paris, déprécié à Lyon, est recherché à Milan, et que le papier de Lyon, déprécié à Milan, est recherché à Paris. Un négociant de Paris qui a des paiements à faire ou des sommes à recouvrer à Milan, peut donc avoir intérêt à faire ses recouvrements ou ses paiements à Milan par l'entremise de Lyon. Pour lui, toute la question est de savoir laquelle de ces deux voies lui coûtera le moins cher, s'il a des paiements à faire, c.-à-d. des lettres de ch. à acheter, ou lui rapportera le plus, s'il a des sommes à recouvrer, c.-à-d. des lettres de ch. à vendre. Il se renseignera à cet égard par la comparaison du ch. direct et du ch. indirect : cette comparaison constitue un *arbitrage*. On voit donc que les arbitrages ont pour but de trouver la voie la plus avantageuse pour tirer ou pour remettre des lettres de ch. sur les places étrangères. Les opérations d'arbitrage font l'objet d'un commerce spécial qui consiste à acheter les lettres de ch. qui sont dépréciées sur certaines places pour les revendre sur d'autres places où elles sont recherchées. On donne le nom de *Cambiste* au banquier qui se livre à ce genre d'opérations qui, dans le monde commercial, sont considérées comme constituant, par excellence, le commerce de banque. Les cambistes rendent au commerce un service très-important, car, au *moyen* de compensations, ils nivellent au prix les plus avantageux les comptes que les diverses places de commerce entretiennent les unes avec les autres. Du reste, la pratique des arbitrages est aussi difficile que la théorie en est simple. Certaines villes de l'Europe se sont livrées spécialement à ce genre d'opérations. Bien qu'elles *fissent peu d'affaires commerciales, cependant* elles *vendaient et* achetaient des quantités considérables de lettres de ch. sur divers pays. Ces villes étaient jadis connues sous le nom de *villes* ou de *places cambistes*.

Prix du ch. — Les changes intérieurs portant sur des sommes exprimées en même monnaie sont formulés ou peuvent toujours se formuler en tant pour cent. Ainsi, par exemple, on dit à Paris que le ch. sur Lyon est à 1/4 de bénéfice ou de perte, lorsque 100 francs payables à Lyon se négocient à Paris à 100 fr. 25 c. ou à 99 fr. 75 c. Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de changes extérieurs. Les sommes portées dans les lettres de ch. sont alors exprimées en monnaies différentes de celles employées dans le pays où se fait la négociation de ces lettres, et il devient nécessaire de déterminer le *pair du ch.*, ou simplement le *pair*, c.-à-d. l'égalité de valeur entre les deux monnaies. Cette égalité se déduit de la comparaison que l'on fait de la quantité de métal fin contenu dans chacune de ces monnaies. Néanmoins le calcul n'est pas toujours aussi simple. — Dans le commerce, on distingue plusieurs catégories de monnaies, savoir : les monnaies *réelles*, les monnaies de *banque*, les monnaies de *compte* et les monnaies de *ch.* Les *monnaies réelles* sont celles qui existent réellement en or et en argent, comme le franc, la livre sterling, etc. La *monnaie de banque* n'a pas d'existence réelle, mais elle n'a pas pour cela une valeur arbitraire, car sa valeur s'établit d'après un certain poids d'or et d'argent : tel est, par ex., le *marc banco* de Hambourg ; telle était aussi la livre sterling, avant que le bill de 1818 lui eût donné la forme réelle du souverain d'or. Cette invention de la monnaie de banque est due, comme chacun sait, à la nécessité d'échapper aux inconvénients du faux monnayage officiel. Il y a trois siècles, les négociants stipulaient en monnaie de banque, parce que cette monnaie n'ayant point d'existence réelle, avait une fixité de titre et de poids invariable, et qu'elle servait de type pour évaluer les monnaies réelles. La *monnaie de compte* est celle par laquelle toutes les sommes sont exprimées dans les transactions et dans les écritures du commerce. Ainsi, en France, la monnaie de compte se compose de la pièce de 1 fr. et de 1 cent., tandis que l'Angleterre compte par livres, shillings et pence. La *monnaie de ch. est celle qui est employée dans l'évaluation du ch.* avec les monnaies étrangères. Autrefois il n'était pas rare que la monnaie de ch. fût différente de la monnaie de compte et de la monnaie réelle. Naguère encore, dans la cote du ch. entre Paris et Amsterdam, on employait l'ancien écu de 3 livres de France, qui n'existait plus ni comme monnaie réelle, ni comme monnaie *de compte. Au reste, quand on veut changer l'une contre l'autre* deux monnaies différentes, il faut nécessairement prendre l'une d'elles pour terme de comparaison. Dans le langage des cambistes, la monnaie prise comme terme fixe de comparaison s'appelle le *certain ;* le terme variable de comparaison se nomme l'*incertain*. Il n'est pas besoin d'avertir qu'aucun de ces termes n'est en réalité plus certain ou plus incertain que l'autre, et que ces dénominations se rapportent au rôle de l'une ou de l'autre monnaie dans la comparaison. On dit donc qu'une place donne le *certain* à une autre, lorsque c'est la monnaie de la première qui sert de terme de comparaison entre les deux places. Ainsi, dans le ch. entre Paris et Londres, Londres donne le certain à Paris, et réciproquement Paris lui donne l'incertain. Dans le ch. entre Paris et Amsterdam, Paris donnait jadis le certain, c.-à-d. 3 livres pour plus ou moins de deniers de gros. Actuellement, on prend en général pour le certain, c.-à-d. pour terme fixe de comparaison, celle des deux monnaies dont la valeur est la plus élevée, parce qu'il est plus facile, par ce moyen, de constater et de suivre les plus petites variations du ch. Pour les pays qui ont un système monétaire différent du nôtre, on a pris pour terme fixe la monnaie de compte du pays, et on l'a comparée à la nôtre, de telle sorte qu'aujourd'hui Paris donne partout l'*incertain*. Sur les cotes de ch. des diverses places, on n'inscrit souvent que l'*incertain*, car on suppose que tous les intéressés connaissent le certain. — Nous ferons observer, en terminant, *que toutes ces difficultés tendent à disparaître. Depuis 30 ans* environ, les opérations sur les changes se sont presque toutes concentrées sur les places de Londres et de Paris, et sur quelques places accessoires, telles que Hambourg, Amsterdam, Livourne, Vienne et Pétersbourg. Les villes cambistes, telles que Augsbourg ou *Auguste*, comme on l'appelle en style de banque, *ont perdu presque toute leur importance spéciale. En même* temps plusieurs États, comme la Hollande, ont perfectionné leur système monétaire et y ont introduit la division décimale. D'autres ont complétement adopté notre système de monnaies, de telle manière que les changes avec la Belgique, la Suisse et les États Sardes sont devenus en quelque sorte intérieurs, et que nous changeons avec Bruxelles, Bâle, Genève ou Turin, absolument comme avec Lyon ou Marseille. Pour plus de détails, on consultera avec fruit COURCELLE-SENEUIL, *Traité des opérations de Banque*, in-8°.

III. CONTRAT DE CHANGE.—Le ch. donne naissance à un contrat spécial qui reçoit le nom de *Contrat de ch.*, et qui est ordinairement défini : Une convention par laquelle une valeur, fournie dans un lieu, doit être, moyennant un certain prix, livrée dans un autre lieu. Selon la doctrine admise par les jurisconsultes, le contrat de ch. est parfait par le seul consentement des parties, et il peut se réaliser par la délivrance d'une *Lettre de ch.*, d'un *Billet à ordre* ou d'un *Billet à domicile*. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point cette doctrine est exacte : nous traiterons simplement du contrat de ch. lorsqu'il revêt sa forme la plus complète, c.-à-d. lorsqu'il se réalise au moyen de la *Lettre de change*.

IV. LETTRE DE CHANGE. — On peut la définir : Une lettre par laquelle le souscripteur mande à une personne résidant dans un autre lieu, de payer tel jour la somme indiquée à celui au profit duquel *la lettre est souscrite, ou à ses cessionnaires.* — L'origine de la création de ce merveilleux mécanisme commercial a été l'objet de nombreuses recherches, sans qu'on soit parvenu à un résultat positif. Laissant donc cette question de côté, nous montrerons seulement comment la lettre de ch. est née des besoins du commerce. — Nous savons que le ch. a pour effet d'*éviter les transports de numéraire*, et qu'il s'opère au moyen de la compensation qu'il établit entre les dettes respectives de commerçants habitant des lieux différents. Irénée est créancier de Cléon pour une somme de 1000 drachmes ; mais il doit payer 1000 drachmes dans le Pont où il va faire le commerce. Cléon, qui de son côté est créancier de pareille somme en ce pays, délègue sa créance à Irénée, et écrit à Sosigène, son débiteur du Pont, de payer les 1000 drachmes à Irénée, et l'ordre est exécuté. La créance d'Irénée sur Cléon et celle de Cléon sur Sosigène se trouvent donc éteintes par un paiement unique et sans qu'il ait été fait aucun transport de fonds d'un pays à l'autre. L'ordre donné par Cléon à Sosigène de payer à Irénée constitue la lettre de ch. sous sa forme primordiale et rudimentaire, telle que les anciens l'ont connue et pratiquée. C'est au moyen d'ordres semblables que les Juifs, chassés de France sous Philippe-Auguste, se firent payer ce qui leur était dû dans ce pays. Mais l'ordre de payer donné par Cléon à Sosigène ne constitue pas encore une lettre de ch. complète. Pour cela, il aurait fallu que cet ordre fût *cessible* et susceptible *d'être vendu à toute personne pouvant en avoir* besoin. Ce sont les Lombards et les Florentins qui paraissent avoir employé les premiers la lettre de ch. sous sa forme définitive. Cela se conçoit aisément, car, au moyen âge, ils étaient les intermédiaires de presque toutes les transactions commerciales. Ils se servirent d'abord entre eux de la lettre de ch.; puis elle passa dans la pratique ordinaire du commerce. Quant à notre législation, la plus ancienne loi qui fasse mention des lettres de ch. est un édit de Louis XI (mars 1462), portant confirmation des foires de Lyon. Plus tard, la jurisprudence en cette importante matière fut fixée par l'Ordonnance du Commerce de mars 1673, dont les sages dispositions se trouvent reproduites dans notre Code de Commerce. D'après ce dernier, la *lettre de ch. est, par elle-même, un acte de commerce (C. C.*, art. 632). Par conséquent, elle entraîne, pour celui qui l'a souscrite, la compétence commerciale, et le soumet à la contrainte par corps (Loi du 17 avr. 1832, sur la Contrainte par corps, art. 1).

Souscription des lettres de ch.— Dans le principe, les lettres de ch. ne pouvaient être souscrites que par les marchands, les *banquiers et les négociants. Leur usage fut ensuite étendu* aux « receveurs des tailles, receveurs des finances, traitants et autres gens d'affaires et de finances, à cause du rapport qu'il y a entre eux et les marchands et négociants, pour tirer des provinces les deniers de leurs recettes au lieu de les faire voiturer. » Sous l'empire de l'Ordonnance de 1673, il était, en général, permis à toute personne de souscrire des lettres de ch., sauf toutefois les filles et femmes non marchandes publiques et les mineurs non négociants. C'est encore ce qui a lieu actuellement. Le C. C., 113, dit : « La signature des femmes et filles non négociantes ou marchandes publiques sur lettres de ch., ne vaut à leur égard que comme simple promesse. Quant aux lettres de ch. souscrites par des mineurs non négociants, elles sont nulles à leur égard, sauf les droits respectifs des parties, conformément à l'art. 1312 du C. Napoléon. »

Conditions de validité des lettres de ch. — La lettre de ch., pour produire tous ses effets, doit réunir certaines conditions. Ordinairement les lettres de ch. sont faites par écriture privée, mais elles peuvent être aussi rédigées par-devant notaire : elles doivent l'être lorsque l'individu qui les fait ne sait pas écrire. Du reste, la loi ne prescrit pas de termes sacramentels. Elle exige seulement que la lettre de ch. soit tirée d'un lieu sur un autre, qu'elle soit datée, qu'elle énonce la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'époque et le lieu où le paiement doit s'effectuer, la valeur fournie en espèces, en marchandises, ou de toute autre manière ; si *elle* est à l'ordre d'*un tiers* ou du tireur lui-même ; enfin, si elle est par *première, deuxième, troisième*, etc., c.-à-d. s'il en a été fait un ou plusieurs exemplaires (C. C., 110). La lettre de ch. peut être tirée sur un individu et payable au domicile d'un tiers ; elle peut être encore tirée par ordre et pour le compte d'un tiers (C. C., 111). Le *plus ordinairement la lettre de ch. est ainsi conçue :*

Paris, 1er février 1857. *Bon P. Fr.* 2000.

Au premier avril prochain, il vous plaira payer par cette première de change à l'ordre de M. Jérôme, la somme de DEUX MILLE francs, valeur fournie (en espèces, en marchandises, en *compte, etc.), suivant avis (ou sans avis)* de

à M. JULES et Cie.,
négociant à Nantes,

JOSEPH et Cie.,
négociant.

Joseph, qui a souscrit cette lettre, est le *tireur ;* Jules, qui reçoit l'ordre de payer, est le *tiré ;* et Jérôme, à l'ordre de qui la lettre est passée, est le *preneur*. — L'échéance d'une lettre de ch. n'est pas toujours à jour fixe ou déterminé, comme dans l'exemple ci-dessus. En effet, la lettre de ch. peut être tirée à vue ; à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois de vue ; à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois de date ; à une ou plusieurs *usances* de vue ou de date ; et enfin en foire. La lettre de ch. à vue est payable à présentation. L'échéance d'une lettre de ch. à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs *usances* de vue, est fixée par la date de l'acceptation, ou par celle du protêt faute d'acceptation. Les mois sont tels qu'ils sont fixés par le calendrier grégorien ; l'*usance* est de 30 jours qui courent du lendemain de la date de la lettre de ch. Une lettre de ch. payable en foire échoit la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour même *de la foire*, si celle-ci ne dure qu'un jour. Lorsque l'échéance d'une lettre de ch. tombe un jour férié légal, elle est payable la veille. — Pour les lettres de ch. venues de l'étranger, elles sont régies, quant à la forme, par la loi du pays où elles ont été faites, et quant à leurs effets, par la loi du lieu où elles sont payables. — Lorsqu'*une lettre de ch. est rédigée conformément* à la loi, *on dit* qu'elle est *régulière en la forme*. Toutefois cela ne suffit pas : il faut, en outre, que le ch. soit réel, c.-à-d. que la lettre de ch. ne contienne aucune supposition de lieu, de nom, de domicile ou de qualité (C. C., 112) ; autrement, la loi la répute simple promesse, et son signataire, non négociant, n'est soumis ni à la juridiction commerciale, ni à la contrainte par corps (C. C., 636, 637). Enfin, la lettre de ch., qui n'est en réalité qu'une obligation de payer, doit, comme toute obligation, avoir une cause réelle et licite (C. N., 1131). Ainsi, le défaut de cause rend une lettre de ch. nulle entre les contractants, lors même qu'elle serait régulière en la forme. Au reste, les tribunaux se montrent, avec raison, fort rigoureux sur la nature des preuves qui tendent à *invalider* une lettre de ch. En matière de commerce surtout, les titres justifient suffisamment les énonciations qu'ils contiennent. Ce n'est donc que lorsque la lettre de ch. présente des signes palpables d'irrégularité, que son caractère peut être contesté, et alors les juges peuvent s'éclairer par tous les genres de preuve possibles. Dans tous les cas, l'annulation de la lettre de ch. ne peut être opposée qu'à celui-là même qui en bénéficie. Elle n'est pas opposable au tiers porteur de bonne foi.

Obligations qui naissent de la lettre de ch. — En principe, le concours de trois personnes est nécessaire pour constituer une lettre de ch., le *Tireur*, le *Tiré* et le *Preneur*. De plus, comme la propriété d'une lettre de ch. se transmet par l'*Endossement* (C. C., 136) *nous aurons aussi à nous occuper des En-*

dosseurs. Les obligations qui existent pour chacune des personnes qui concourent à la lettre de ch. résultent de leur position respective les unes à l'égard des autres. — Quant au *Donneur d'aval*, il en a été parlé au mot AVAL.

Le *Tireur*, comme nous l'avons vu, vend en réalité la somme portée dans la lettre de ch.; il doit donc procurer cette somme : *c'est ce que* la loi *appelle* faire la *Provision* (C. C., 115). Si la lettre de ch. est tirée pour le compte d'un tiers, la provision doit être faite par celui pour le compte de qui la lettre est tirée, sans toutefois que le tireur pour compte d'autrui cesse d'être personnellement obligé envers les endosseurs et le porteur seulement (*ib.*). « Il y a provision, dit l'art. 116, si à l'échéance de la lettre de ch., celui sur qui elle est tirée est redevable au tireur, ou à celui pour compte de qui elle *est tirée*, d'une somme au moins égale au montant de la lettre de ch. ». Le tireur est en outre obligé de prouver que cette provision existe : c'est *ce qu'on appelle prouver l'Acceptation du tiré.* En effet, l'acceptation suppose la provision (C. C., 117), et dans le cas où celui sur qui la lettre de ch. est tirée refuse de l'accepter, le tireur doit donner caution pour assurer le paiement de la lettre de ch. à son échéance (C. C., 120). Enfin, le tireur est responsable en cas de non-paiement (C. C., 118, 164).

La loi assimile les *Endosseurs* au tireur (C. C., 118, 120, 140), car, par cela même qu'ils ont cédé la lettre de ch., *ils sont*, à l'égard du porteur, dans les mêmes positions que le tireur lui-même. Leur situation diffère cependant en un point. Comme *c'est du tireur et non des* endosseurs qu'émane la lettre de ch., l'acceptation établit la preuve de la provision à l'égard des endosseurs, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour le tireur. En conséquence, qu'il y ait ou non acceptation de la part du tiré, c'est au tireur seul qu'incombe la charge de prouver, en cas de dénégation du tiré, que celui-ci avait provision à l'échéance : sinon il est tenu de la garantir, lors même que le protêt aurait été fait après les délais fixés (C. C., 117). Au reste, les conditions de validité pour l'endossement sont déterminées par l'art. 137, C. C. L'endossement doit être daté, exprimer la valeur *fournie, et énoncer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé.* S'il n'est pas conforme à ces prescriptions, il n'opère pas le transport de la propriété de la lettre de ch.; il ne vaut que comme procuration (C. C., 138).

Quant au *Tiré*, son obligation résulte de l'*Acceptation* qu'il fait de la lettre de ch. L'acceptation est l'acte par lequel il s'engage à la payer à son échéance : elle s'exprime par le mot *Accepté*, suivi de la signature de l'*Accepteur ;* elle n'a besoin d'être datée que lorsqu'elle est à un certain nombre de jours de vue. Dans ce dernier cas, le défaut de date de l'acceptation rend la *lettre exigible au terme y exprimé, à compter de sa date* (C. C., 122). L'accepteur n'est pas restituable contre son acceptation, quand bien même le tireur serait tombé en faillite à son insu avant cette acceptation (C. C., 121). L'acceptation du tiré ne peut être conditionnelle ; mais elle peut être restreinte quant à la somme acceptée (C. C., 124). Quant aux rapports qui existent entre le tiré et le tireur, ils sont régis par les principes du mandat, car le premier est le mandataire du second. En examinant les obligations qui pèsent sur le tireur, sur le tiré et sur les endosseurs, nous avons vu les précautions que prend la loi *pour assurer le paiement d'une lettre de ch.; néanmoins elle* ajoute à ce contrat une nouvelle et dernière garantie, en rendant le tireur, le tiré et les endosseurs tous solidaires à l'égard du porteur (C. C., 140).

Il nous reste maintenant à parler des droits et des obligations du *Porteur*. Il peut être ou la personne au profit de laquelle la lettre de ch. a été souscrite, c.-à-d. le *Preneur* lui-même, ou bien une personne qui est devenue cessionnaire de cette lettre ; dans ce dernier cas, elle prend le nom de *Tiers porteur*. Le porteur de la lettre de ch. a d'abord le droit de vérifier si la *provision existe. C'est ce qu'il fait en demandant l'acceptation* du tiré. Si cette acceptation lui est refusée, il peut, après avoir fait constater ce refus par un protêt que l'on appelle *Protêt faute d'acceptation* (C. C., 119), obliger le tireur et les endosseurs à lui donner caution que la lettre sera payée à son échéance (C. C., 120). Du reste, lorsqu'une lettre de ch. n'a pas été acceptée, la loi permet qu'un tiers intervienne et accepte cette lettre : c'est ce qu'on appelle *Acceptation par intervention* (C. C., 126). Dans ce cas même, le porteur de la lettre de ch. n'en conserve pas moins tous ses droits contre le tireur et *les endosseurs à raison du défaut d'acceptation* (C. C., 128). En cas de non-paiement, le tireur, après l'avoir fait constater par un protêt appelé *Protêt faute de paiement* (C. C., 162), a une action en garantie contre le tireur et les endosseurs, et il peut l'exercer ou individuellement contre le tireur et chacun des endosseurs, ou collectivement contre eux tous (C., C., 164). En outre, le porteur d'une lettre de ch. protestée peut, avec la permission du juge, saisir conservatoirement les effets mobiliers des tireur, accepteurs et endosseurs (C. C., 172). — Enfin, le porteur a encore la faculté de se rembourser du principal de la *lettre protestée et des intérêts de ce principal à partir du protêt* (C. C., 184), au moyen d'une *Retraite*. La retraite est une nouvelle lettre de ch., au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur ou sur l'un des endosseurs du principal de la lettre protestée, de ses frais et du nouveau ch. qu'il paie. A la retraite doit être joint un *Compte de retour*, comprenant le principal de la lettre protestée, les frais de protêt et autres frais légitimes, tels que commission de banque, courtage, timbre et ports de lettres, et accompagné de la lettre de ch. protestée, du protêt ou d'une expédition de l'acte du protêt. Ce compte de retour doit être certifié par un agent de ch., et, dans les lieux où il n'y en a pas, par deux commerçants (C. C., 181). Il est remboursé d'endosseur à endosseur respectivement, et en définitive, par le tireur. L'intérêt du principal de la lettre protestée court à partir du jour du protêt ; celui des frais du protêt, rechange et autres frais légitimes, n'est dû qu'à compter du jour de la demande en justice (C. C., 182, 184, 185). Cette opération porte le nom de *Rechange*. — Mais le porteur de la lettre de ch. ne jouit d'une manière complète des différents droits que la loi lui accorde qu'autant qu'il s'est conformé à certaines obligations qu'elle lui impose. Le motif de ces obligations se comprend parfaitement. Le porteur d'une lettre de ch. est, jusqu'à un certain point, le mandataire du tireur et des endosseurs, qui *tous ont intérêt à ce que la lettre soit payée à son échéance.* En conséquence, la loi exige que le porteur d'une lettre de ch. en demande le paiement le jour de son échéance (C. C., 161) ; que, lorsque la lettre est à vue ou à un ou plusieurs jours de vue, il la présente à l'acceptation dans un délai déterminé (C. C., 131, 160, 168); que sa diligence, à cet égard, soit constatée au moyen d'un protêt (C. C., 119, 162). Enfin, elle veut aussi que le porteur d'une lettre de ch. non payée, exerce son recours contre son cédant, dans les quinze jours qui suivent la date du protêt (C. C., 165). Si le porteur ne s'est pas conformé, à *cet égard, aux prescriptions de la loi, il est déchu de tous* droits contre les endosseurs (C. C., 168) *:* il est même déchu à l'égard du tireur, si celui-ci justifie qu'il y avait provision à l'échéance de la lettre de ch. Dans ce dernier cas, le porteur ne conserve d'action que contre le tiré (C. C., 170). Toutefois les effets de cette déchéance cessent en faveur du porteur contre le tireur ou contre celui des endosseurs qui, après l'expiration des délais fixés pour le protêt ou la citation en jugement, a reçu par compte, compensation ou autrement, les fonds destinés au paiement de la lettre de ch. (C. C., 171). — Enfin, les actions re*latives aux lettres de ch. se prescrivent par cinq ans, à compter* du jour du protêt ou de la dernière poursuite juridique, s'il n'y a eu condamnation ou si la dette n'a été reconnue par acte séparé (C. C., 189).

Paiement. — La loi détermine elle-même la manière dont doit se faire le paiement de la lettre de ch. Comme le contrat de ch. est un contrat strict, le juge ne peut accorder aucun délai pour le paiement d'une lettre de ch. (C. C., 157). En outre, la lettre doit être payée dans la monnaie qu'elle indique (C. C., 143). Nous savons, en effet, que la monnaie est une marchan*dise, qu'elle joue exclusivement ce rôle dans les opérations de* ch., et que la somme portée dans la lettre de ch. est un corps certain relativement à la monnaie indiquée. — La lettre de ch. ne doit être payée qu'à son échéance. Ainsi, le porteur d'une lettre ne peut être contraint d'en recevoir le paiement avant le terme fixé (C. C., 146), et celui qui paie une lettre avant son échéance, est responsable de la validité du paiement (C. C., 144). Quant à celui qui la paie à son échéance et sans opposition, il est présumé valablement libéré (C. C., 145). Toutefois, dans le cas où le paiement est fait sur une deuxième, troisième, etc., il faut, *pour que ce paiement soit valable, que la deuxième, troisième, etc.*, porte que ce paiement annule l'effet des autres (C. C., 147). Pour celui qui paie une lettre de ch. sur deuxième, etc., sans retirer celle sur laquelle se trouve son acceptation, il n'opère point sa libération à l'égard du tiers-porteur de la lettre acceptée (C. C., 148). Les paiements faits à compte sur le montant d'une lettre de ch. sont à la décharge du tireur et des endosseurs. — Dans le cas de paiement partiel, le porteur est tenu de faire protester la lettre de ch. pour le surplus (C. C., 156). Comme l'acceptation, le paiement d'une lettre de ch. protestée peut être fait *par tout intervenant pour le tireur ou pour l'un des endosseurs.* Celui qui paie une lettre de ch. *par intervention*, est subrogé aux droits du porteur, et tenu des mêmes devoirs pour les formalités à remplir (C. C., 153). — La loi n'admet que deux cas où il puisse être fait opposition au paiement d'une lettre de ch.: ce sont les cas de perte de la lettre ou de faillite du porteur. En cas de perte d'une lettre de ch., il y a lieu de distinguer si elle a été ou non acceptée. Quand c'est une lettre *non acceptée* qui a été perdue, celui à qui elle appartient peut en poursuivre le paiement sur une deuxième, troisième, etc. Si, au contraire, *la lettre perdue est revêtue de l'acceptation, le paiement ne* peut en être exigé sur une deuxième, etc., que par ordonnance du juge et en donnant caution. Enfin, lorsque celui qui a perdu la lettre de ch., qu'elle soit acceptée ou non, ne peut représenter la deuxième, troisième, etc.; il peut en demander le paiement et l'obtenir par l'ordonnance du juge, en justifiant de sa propriété par ses livres et en donnant caution. En cas de refus de paiement, le propriétaire de la lettre de ch. perdue conserve tous ses droits par un acte de *Protestation* fait le lendemain de l'échéance de la lettre perdue, puis notifié au tireur et aux en*dosseurs dans les délais* prescrits pour la *notification* du protêt. Au reste, le propriétaire de la lettre de ch. égarée doit, pour s'en procurer la deuxième, s'adresser à son endosseur immédiat, qui est tenu de lui prêter son nom et ses soins pour agir envers son propre endosseur, et ainsi de suite, en remontant d'endosseur en endosseur jusqu'au tireur de la lettre. C'est au propriétaire de la lettre égarée à supporter tous les frais que cela pourra occasionner (C. C., 149 à 154).

V. EFFETS DE COMMERCE. — La *Lettre de ch.*, telle que nous venons de la décrire, constitue le *Papier de commerce* par excellence. Toutefois, dans le langage ordinaire, on comprend sous ce terme de *Papier de commerce*, et sous celui moins exact d'*Effets de commerce*, toute espèce de promesse de payer, quand elle est susceptible de se transmettre par la voie de l'endossement, ou même simplement de la main à la main. Or, comme les règles auxquelles sont soumises ces promesses sont en partie les mêmes que celles qui régissent la lettre de ch., nous croyons devoir en parler à la suite de *cette dernière. De cette façon, il* sera plus aisé de comprendre en quoi ces engagements diffèrent et se ressemblent entre eux.

A. *Billet à ordre.* — Le *Billet à ordre* est un titre par lequel le souscripteur s'engage à payer, à une échéance et à un domicile déterminés, une certaine somme à une autre personne ou *à son ordre*, c.-à-d. à tout individu qui en sera porteur en vertu d'un endossement régulier. — Toutes les dispositions relatives aux lettres de ch., et concernant l'échéance, l'endossement, la solidarité, l'aval, le paiement, le paiement par intervention, le protêt, *les droits* et *les devoirs du porteur, le rechange* ou les intérêts, sont applicables aux billets à ordre (C. C., 187). — Mais, sous d'autres rapports, le billet à ordre diffère de la lettre de ch. Tandis que celle-ci constitue par elle-même un acte de commerce, il n'en est pas de même de celui-là. En conséquence, lorsqu'un billet à ordre ne porte que des signatures d'in*dividus non négociants, et n'a pas pour occasion des opérations* de commerce, trafic, change, banque ou courtage, le tribunal de commerce est tenu de renvoyer au tribunal civil, s'il en est requis par le défendeur (C. C., 636). Lorsque le billet porte en même temps des signatures de négociants et d'individus non négociants, le tribunal de commerce en connaît, mais il ne peut prononcer la contrainte par corps contre ces derniers, à moins qu'ils ne se soient engagés à l'occasion d'opérations de commerce, etc. (C. C., 636, 637 ; Loi du 17 avril 1832, sur la *Contrainte par corps*, art. 3). D'ailleurs, tous les billets souscrits *par un commerçant sont présumés actes de commerce* (C. C., 632), sauf la preuve contraire (C. C., 638). La loi assimile également aux billets à ordre émanés de commerçants ceux qui ont été souscrits par les receveurs, payeurs, percepteurs et autres comptables des deniers publics (C. C., 634, 638). — Le Code de Com. détermine ainsi les conditions nécessaires à la validité du billet à ordre. Il doit être daté, et énoncer la somme à payer, le nom de celui à l'ordre de qui il est souscrit, l'époque à laquelle le paiement doit s'effectuer, la valeur qui a été fournie en espèces, en marchandises, en compte, ou de toute autre manière (C. C., 188). Voici quelle est la formule ordinaire du billet à ordre :

Paris, le 1er janvier 1857. *Bon pour* 500 *francs.*

Au vingt mars prochain, je paierai à M.... ou à son ordre, la somme de CINQ CENTS francs, valeur reçue en marchandises (fournitures, comptant, en compte, etc.).

Signature.
Adresse.

Nous ferons remarquer, au sujet de ce billet, que la nécessité du *Bon et approuvé* (v. BILLET) s'applique aux billets à ordre souscrits par des non-négociants et *non écrits en entier de leur* main. De plus, pour que ce billet produise ses effets, il faut, comme la lettre de ch. elle-même, qu'il ait une cause réelle (C. N., art. 1131). Ainsi, par ex., le souscripteur d'un billet motivé *suivant notre convention de ce jour*, est recevable à opposer au porteur que le bénéficiaire n'a pas exécuté la convention en vue de laquelle le billet a été créé. Il faut, en outre, que la cause soit licite ; c'est pour ce motif qu'un billet souscrit pour dette de jeu est nul (C. N., 1965). Au reste, de même que la lettre de ch., le défaut de cause ou la cause illicite ne peuvent être opposés au tiers porteur de bonne *foi.* — *Les billets* à ordre souscrits par des négociants, etc., ou pour faits de commerce, se prescrivent comme la lettre de ch., par 5 ans ; tandis que les billets de non-négociants exigent la prescription trentenaire (C. C., 189).

B. *Billet à domicile.* — On entend par là un billet sur lequel le souscripteur a indiqué un domicile qui n'est pas le sien pour y effectuer ou y faire effectuer le paiement. Si le domicile est indiqué dans la ville même où le billet a été souscrit, c'est simplement un billet à ordre, et il est régi par les mêmes principes que ce dernier ; *mais lorsque la valeur réglée par le billet a été* reçue dans un autre lieu, il y a alors remise de place en place et contrat de ch. Néanmoins le billet à domicile n'est pas pour cela une lettre de ch. Il en diffère en ce que la lettre de ch. complète exige un accepteur, tandis que le billet ne l'exige pas. Dans le cas de remise de place en place, le billet à domicile est nécessairement un acte commercial entraînant la contrainte par corps. Du reste, toutes les autres conditions de ce billet sont les mêmes que celles du billet à ordre.

C. *Billet au porteur.* — Le billet au porteur est celui qui ne porte pas de *nom de créancier et doit être payé, à l'échéance*, à la personne qui le présentera. Comme on le voit, la transmission de ce billet n'exige pas la formalité de l'endossement, et par suite le protêt n'est plus nécessaire. Ici donc le porteur n'a que le souscripteur pour obligé. On a douté si le billet au porteur était autorisé sous l'empire du Code de Commerce, qui n'en fait aucune mention ; mais, d'après ce principe que ce qui n'est point défendu est permis, il fallait conclure que, puisque la loi commerciale se taisait sur ce genre d'engagement, elle le tolérait. Ces billets sont, en effet, parfaitement licites. Néanmoins, pour *rester dans les termes de la légalité, toutes les* prescriptions de la loi relatives à l'échéance, au paiement, à la somme à payer, à la valeur fournie, doivent être observées.

D. *Billet en blanc.* — On appelle ainsi un billet par lequel le souscripteur s'oblige à payer une certaine somme à un individu dont le nom est laissé en blanc, de telle sorte que le bénéficiaire ou porteur de ce billet peut y mettre le nom qu'il veut. Ce genre de billet était interdit par notre ancienne jurisprudence : il l'est également par la législation actuelle. Cependant, il se fait quelquefois encore des *lettres de ch. en blanc.* Il est *évident que le porteur d'une pareille lettre de ch. n'a de recours* que contre le tireur et l'accepteur.

E. *Mandat de ch.* — C'est l'autorisation ou l'ordre de payer à un tiers et dans un autre lieu une somme pour le compte de celui qui donne le mandat. Ce titre est transmissible par la voie de l'endossement, et il ne diffère de la lettre de ch. qu'en ce qu'il n'est pas *accepté.* En effet, il est admis, par convention tacite, dans le commerce, que le mandat ne doit pas être présenté à l'acceptation. Ordinairement même, le souscripteur insère dans la formule du titre ces mots : *Non soumis à acceptation.* Non*obstant cela, le porteur a toujours le droit (car la loi ne reconnait* pas cette espèce d'effet) de requérir l'acceptation. Dans ce cas, le mandat devient une lettre de ch. complète. Il est à regretter que notre loi commerciale n'autorise pas cette forme particulière de la lettre de ch. dont l'utilité est incontestable dans une foule de cas.

Rôle économique du papier de commerce. — L'utilité de la circulation fiduciaire représentée par les effets de commerce de toute nature, est aujourd'hui comprise de tout le monde. Non-seulement elle dispense des transports d'argent, non-seulement *elle diminue considérablement* la *quantité* de *métaux précieux* nécessaire aux transactions quotidiennes d'un pays, mais encore elle facilite ces transactions, elle favorise la production, elle permet de fournir au travail, à de meilleures conditions, les capitaux dont il a besoin (V. CRÉDIT). Parmi les effets du commerce, ceux qui rendent le plus de services sont ceux qui sont transmissibles par la voie de l'endossement, par la raison que plus ils circulent, plus leur solidité augmente : *Vires acquirunt eundo*. Mais c'est la lettre de ch. qui tient le premier rang dans cette circulation fiduciaire. Nous ne possédons aucun élément qui puisse nous permettre d'évaluer la quantité de lettres de ch. qui circulent moyennement en France ; néanmoins on se fera une idée du rôle qu'elle y pourrait jouer par celui qu'elle occupe dans la circulation de la Grande-Bretagne. « Dans l'ensemble des paiements qui s'accomplissent dans le Royaume-Uni, dit Michel Chevalier, la lettre de ch. a une action tellement vaste, que celle du billet de banque lui-même l'est peut-être moins. Un relevé conjectural, mais cependant plausible, qu'un banquier anglais, Leatham, a dressé, en prenant pour point de départ le produit du droit sur le timbre de ces effets, porte à 528 millions sterling (13 milliards 300 millions de francs) la masse des lettres de ch. mises en circulation dans l'année 1839. L'accroissement était continu ; depuis 1832, il était moyennement de 24 millions sterling (600 millions de francs) par an. Fait plus intéressant peut-être, le montant des lettres de ch. en circulation à un instant donné de 1839, aurait été, d'après les mêmes calculs, de 132 millions sterling (3 milliards 300 millions de fr.) en moyenne ; l'accroissement annuel moyen était, depuis 1832, de plus de 150 millions de francs. » — Nous n'avons pas parlé ici du *Billet de Banque*, quoiqu'il ne soit autre chose qu'un effet de commerce, c.-à-d. une promesse de payer, parce que ce que nous avons à en dire sera mieux placé aux articles Crédit, Circulation et Monnaie.

CHANGEANT, ANTE. adj. Variable, muable, qui change facilement, inconstant. *Voilà un temps bien ch. Esprit ch. Humeur changeante. Une nation fort changeante.* — *Couleur changeante*, Couleur qui présente des reflets différents selon les différentes expositions. — *Taffetas ch.*, Taffetas qui paraît de différentes couleurs, parce que la trame est d'une couleur, et la chaîne d'une autre. = * Changeant. s. m. T. Erpét. Voy. Agamiens.

CHANGEMENT. s. m. Mutation, conversion, action de changer. *Étrange, merveilleux ch. Ch. continuel. Tout est sujet au ch. Ch. de saison. Ch. de vie, de conduite. Ch. d'état, de condition. Ch. dans la nature, dans le gouvernement, dans les affaires. Ch. de scène. Ch. de décoration. Ch. à vue. Aimer le ch.*

CHANGER. v. a. Céder une chose pour une autre. *Il a changé ses tableaux contre des meubles. Ch. une pièce d'or pour de l'argent. Je ne veux pas ch. avec lui.* || Se dit quelquefois, dans un sens particulier, pour Ch. des pièces de monnaie pour la même somme en pièces de valeur différente. *Ch. une pièce de cinq francs.* On dit de même, *Ch. un billet de banque*, etc. || Remplacer un objet par un autre ; Rendre une chose différente de ce qu'elle était. *On nous a changé notre vin. Il a changé son bien de nature. Il a changé ses meubles et toute sa maison. Avez-vous changé votre plan ? Cela ne change rien à mes résolutions. Cet événement va ch. la face des affaires.* — *Cet enfant a été changé en nourrice*, La nourrice l'a substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. Prov. et fam., on dit D'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, soit pour les traits, soit pour le caractère : *Il faut qu'il ait été changé en nourrice.* On dit aussi, dans le sens opposé : *Il n'a pas été changé en nourrice.* || Convertir, transmuer, métamorphoser une chose en une autre. S'emploie dans ce sens au propre et au fig. *Dans l'eucharistie, le pain est changé au corps de Notre-Seigneur. Aux noces de Cana*, Jésus-Christ *changea l'eau en vin. La femme de Loth fut changée en statue de sel. Il se vante de pouvoir ch. toutes sortes de métaux en or. Cela change mes soupçons en certitude.* || *Ch. quelqu'un*, signifie Ch. le linge qu'il porte sur lui. *Cet enfant a mouillé ses langes, il faut le ch.* = Changer. v. n. Se dit, au propre et au fig., et signif. Quitter une chose pour une autre. Dans ce sens, il s'emploie toujours avec la préposition *De. Ch. d'habit, de chemise, de logis, de résolution, d'avis, de place, d'air, de pays. Ch. de vie. Ch. de langage. Ch. de couleur, de visage. Ch. de façon de faire, de façon de voir. Ch. de conduite. Ch. de parti. Ch. de ton.* — T. Manége. *Ch. de main*, Voy. Main. — *Ch. de batterie*, V. Batterie. *Ch. de note*, V. Note. || Elliptiquement, se dit pour Ch. de linge, lorsqu'on est mouillé par la pluie ou par la sueur. *Je vais rentrer chez moi pour ch.* || S'emploie absol. dans le sens de Ch. d'état. *Le temps va ch. Il dégèlera si le vent change. La mode a changé. Tout est changé. Tout change dans ce monde, Vos sentiments ont bien changé* ou *sont bien changés.* || Fig., se dit pour Ch. de conduite, de mœurs, de caractère, de figure, d'aspect. *Ch. en bien, en mal. S'il est honnête homme, il a bien changé. Ce jeune homme est changé à son avantage. Cet homme change, est changé à ne pas le reconnaître*, Il a le visage bien changé, soit par l'âge, soit par la maladie. *Il change à vue d'œil*, Son visage change beaucoup et rapidement. — *Ch. du tout au tout, du blanc au noir*, Ch. entièrement, aller d'une extrémité à l'autre, passer d'une opinion à celle qui lui est opposée. || Se dit De l'inconstance dans les projets, les goûts, les affections. *Il aime à ch. Il change aisément.* = se Changer. v. pronom. Se transformer. *Entre ses mains le fer se change en or. Mes soupçons se changèrent bientôt en certitude. Je suis ainsi fait ; je ne saurais me ch.* = Changé, ée. part. = Conjug. Voy. Manger.

CHANGEUR. s. m. Commerçant qui fait métier de changer des pièces de monnaie françaises ou étrangères contre d'autres pièces, etc. Voy. Change.

CHANOINE. s. m. (gr. κανὼν, règle). T. Relig.

Enc. — Dans les premiers siècles de l'Eglise, l'évêque était assisté du collége ou corps des prêtres, auquel on donnait, pour cette raison, le nom de *presbyterium*, presbytère. Ces prêtres vivaient en commun avec lui et formaient son conseil. La ressemblance qu'avaient ces communautés épiscopales avec celles des moines les fit souvent qualifier de monastères (*monasteria*), et c'est ce qui explique pourquoi, dans beaucoup de titres du moyen âge, les cathédrales, et, par analogie, les autres églises, sont appelées *moustiers*. Néanmoins cette coutume de vivre en commun n'était pas générale, mais elle le devint au VIII^e siècle. A cette époque, le concile de Vernon, tenu en 755, prescrivit à tous ceux qui participaient aux distributions de l'église de se réunir dans un même édifice sous l'autorité de l'évêque et l'observation d'une règle qui fut rédigée en 760 par Chrodegand, évêque de Metz, puis modifiée et complétée en 817 par le concile d'Aix-la-Chapelle. Les prêtres qui composaient ces réunions reçurent la dénomination de *canonici* (*chanoines*), du grec κανὼν, règle. Les communautés canoniales furent en vigueur jusqu'au X^e siècle ; mais alors les prêtres qui les composaient commencèrent à se partager les revenus des églises auxquelles ils étaient attachés et vécurent isolément. La sécularisation des chanoines de Saint-Jean de Latran par Boniface VIII, à la fin du XIII^e siècle, acheva la dissolution de ces communautés. Toutefois, à cette époque et même plus tard, plusieurs chanoines appréciant les avantages de la vie commune, ne voulurent pas se séparer, et, dès lors, on distingua deux espèces de chanoines, les *chanoines réguliers*, qui vivaient sous une règle commune, comme les moines, et les *chanoines séculiers*, qui étaient indépendants de toute règle, Les chanoines réguliers adoptèrent la règle de Saint-Augustin et formèrent peu à peu plusieurs ordres particuliers, dont le plus célèbre, celui des *Prémontrés*, fut fondé en 1120 par saint Norbert. Les chanoines séculiers, bien que n'étant plus soumis à la vie cénobitique, continuèrent à composer un corps puissant et jouissant de priviléges considérables. Ils élisaient les évêques avant le concordat de François I^er, administraient les diocèses pendant les vacances des siéges épiscopaux, etc. Les avantages matériels ou simplement honorifiques qui étaient attachés à ces canonicats engagèrent plusieurs fois des laïques à se faire recevoir chanoines, sans entrer dans les ordres. Les chanoines de cette classe s'appelaient *chanoines héréditaires, chanoines laïques*. Ainsi, par ex., les rois de France étaient chanoines de Saint-Martin de Tours, les empereurs d'Allemagne étaient chanoines de Saint-Pierre de Rome, les ducs de Berry chanoines de Saint-Jean de Lyon, etc.

Le collége des chanoines était appelé *Chapitre* (*Capitulum*) parce que, lorsque ces ecclésiastiques se réunissaient, ils avaient l'habitude de lire un chapitre de l'Écriture sainte ou de la règle sous laquelle ils vivaient. On donnait le même nom au lieu où les chanoines se réunissaient. Le premier dignitaire des chapitres s'appelait *Doyen, Prévôt* ou *Primicier ;* venaient ensuite le *Chancelier, Écolâtre* ou *Capiscol*, qui avait la surveillance des écoles ; le *Chantre*, qui était chargé de la direction du chœur ; le *Trésorier, Chefcier* ou *Chevécier ;* le *Pénitencier*, les *Archidiacres*, etc. On nommait *Prébende* ou *Bénéfice capitulaire* les domaines affectés à l'entretien de chacun d'eux. — Il n'y eut d'abord de chanoines, et par suite de chapitres, que dans les lieux des siéges épiscopaux ; mais dans les villes où il n'y avait point d'évêques, le désir de voir célébrer le service divin avec autant de pompe que dans les cathédrales, fit établir, vers le X^e siècle, des églises dites *collégiales*, et un corps particulier de chanoines fut chargé de les desservir. Il y eut donc alors des *chapitres cathédraux* et des *chapitres collégiaux*. Ceux-ci n'existèrent d'abord que dans les villes où il n'y avait point d'évêque ; mais, par la suite, plusieurs prélats en établirent dans leur ville épiscopale. — En 1791, on comptait en France 655 chapitres cathédraux et collégiaux, et 11,853 chanoines. Douze de ces chapitres étaient qualifiés de *nobles*, parce que, pour en faire partie, il fallait faire preuve d'un certain nombre de quartiers de noblesse.

Aujourd'hui, à l'exception du chapitre de Saint-Denis, il n'y a plus chez nous que des chapitres cathédraux. Leurs membres se divisent en *chanoines titulaires* et *chanoines honoraires*, mais les chapitres actuels n'ont guère avec les anciens chapitres de commun que le nom. Les chanoines titulaires sont nommés par l'évêque et agréés par le gouvernement, qui leur alloue un traitement. Il y en a 9 par archevêché et 8 par évêché. Paris seul en compte 16. Ces chanoines sont considérés comme le conseil ordinaire de l'évêque, et, pendant la vacance du siége, ils gouvernent le diocèse par les vicaires généraux qu'ils désignent à la pluralité des voix. Les chanoines honoraires sont en nombre illimité ; ils n'ont ni fonction ni traitement, et jouissent pour tout privilége du droit de porter la mozette, et d'assister à l'office dans les stalles qui sont affectées aux chanoines. Ils ne sont du reste soumis à aucune obligation. — Le chapitre collégial de Saint-Denis remplace les religieux de l'ancienne abbaye, qui étaient chargés de prier sur la tombe des rois de France. Il a été créé par un décret impérial du 20 février 1806. Il se composa d'abord de 10 chanoines âgés de plus de soixante ans. Une ordonnance du 13 décembre 1815 porta le nombre de ses membres à 34, dont 10 chanoines-évêques et 24 chanoines-prêtres. Un décret du 25 mars 1852 a divisé les chanoines en deux classes : 6, de la première classe, qui reçoivent 6000 francs de traitement, et 8, de la seconde classe, qui n'en reçoivent que 2,500. Un de ces derniers, nommé par l'évêque diocésain et agréé par le chef de l'État, a le titre de curé de Saint-Denis.

Dans l'église d'Orient, on appelait *Chanoinesses*, des femmes qui, dans les cérémonies funèbres, récitaient des prières pour les morts et s'occupaient de leur sépulture. Dans l'Église d'Occident, on a donné ce nom à de véritables religieuses qui faisaient des vœux et vivaient sous la règle de Saint-Augustin, ainsi qu'à des femmes, en général issues de grandes familles, qui ne faisaient pas de vœux, mais qui formaient des chapitres ou communautés d'où elles pouvaient sortir pour rentrer dans le monde et se marier. La France avait autrefois 23 chapitres de *chanoinesses nobles*. Il n'existe plus aujourd'hui de chapitres de ce genre que dans quelques États d'Allemagne.

CHANOINESSE. s. f. Voy. Chanoine.

CHANOINIE. s. f. Canonicat. Vieux.

CHANSON. s. f. (R. *chant*). Pièce de vers que l'on chante sur quelque air. *Ch. nouvelle, Vieille ch. Ch. à danser. Danser aux chansons. Ch. à boire. Ch. bachique. Faire une ch. Le refrain, l'air d'une ch. Il met tout en chansons. Dire, chanter une ch. Recueil de chansons.* || Fig. et fam., *Il n'a qu'une ch., il ne sait qu'une ch., il dit, il chante toujours la même ch.*, se dit D'un homme qui répète toujours la même chose. On dit aussi, *C'est toujours la même ch.* — *Voilà bien une autre ch.*, Voilà une chose nouvelle, ou à laquelle on ne s'attendait pas. || Fig. et fam., Sornette, discours ou raison frivole. *Tout ce qu'il vous dit là est une ch. Je ne me paye pas de chansons. Chansons que tout cela.*

Enc. — La *Ch.*, malgré sa légèreté apparente, traite les sujets les plus divers : elle peut être patriotique, politique, guerrière, philosophique, satirique, érotique, sentimentale, bachique, etc. A ce point de vue, on serait tenté de la confondre avec les divers poëmes qui sont compris dans le genre lyrique, mais ce serait commettre une grave erreur. Si par les sujets qu'elle aborde elle se rapproche parfois beaucoup de l'hymne, de la cantate et de l'ode ; elle s'en distingue toujours par sa forme plus vive et plus légère, par ses allures moins graves et par son ton moins solennel. Ce genre de poésie semble avoir existé dans tous les temps et chez tous les peuples. Suivant Hérodote, il était connu des Égyptiens. Chez les Grecs, nous trouvons la ch. sous ses formes les plus variées : ainsi tantôt elle est patriotique ou religieuse (νόμος), comme dans le chant d'Harmodius et d'Aristogiton ; tantôt c'est une marche guerrière, comme le *Pæan* (παιὰν), et les chants de Tyrtée ; d'autres fois, c'est une simple ch. de table (σκόλιον, scholie) ; souvent enfin, c'est une petite pièce qui célèbre l'amour et la volupté, comme dans la plupart des poésies d'Anacréon. Chez les Romains, quelques-unes des odes d'Horace ne sont, à proprement parler, que de simples chansons bachiques ou érotiques. La ch. prit naissance en France, vers le VIII^e siècle environ, et elle s'est maintenue en faveur jusqu'à nos jours. La ch. la plus célèbre du moyen âge est celle de Roland, qui fut chantée à la bataille d'Hastings en 1066, et dont on chantait encore des fragments au XIV^e siècle en marchant au combat. Dans le XII^e siècle et dans le XIII^e, les trouvères et les troubadours composèrent une foule de chansons appelées lais, noëls, rondes, romances, etc. ; puis vinrent les vaudevilles. Parmi les chansons populaires françaises, l'une des plus vieilles et des plus connues est incontestablement celle de Marlborough, quoiqu'elle n'ait fait son entrée dans le beau monde qu'en 1783. Le temps de la Ligue et celui de la Fronde furent féconds en chansons satiriques et politiques. Sous Louis XIV on vit apparaître les *Ponts-Neufs*, types des chansons des rues. Sous Louis XV, la ch. populaire fut remise en honneur par les Dufrény, les Panard et les Collé. La Révolution fit disparaître la ch. ; car, si l'on excepte quelques chants patriotiques ou guerriers, on ne peut qualifier de ce nom les ignobles rapsodies qui avaient cours alors. Le Directoire et l'Empire la virent renaître, et depuis cette époque, elle n'a pas cessé d'être cultivée par de nombreux chansonniers de mérites très-divers. — Tous les peuples de l'Europe ont leurs chants populaires ou patriotiques. Les Anglais ont leurs ballades, leur *Rule, Britannia*, et leur *God save the King ;* les Allemands ont leurs *lieder ;* les Italiens ont le *canzone*, la *canzonetta*, la *saltarella*, etc. ; enfin, les Espagnols ont leurs *boléros*, leurs *fandangos* et leurs *seguidillas*. — Le plus ordinairement, les couplets de nos chansons sont chantés par une voix seule ; mais fort souvent le *refrain* se chante en chœur.

CHANSONNER, v. a. Faire des chansons satiriques sur quelqu'un. *On l'a chansonné. Il a été bien chansonné.* = Chansonné, ée. part.

CHANSONNETTE. s. f. Dimin. Petite chanson. Se dit par oppos. aux airs graves et sérieux, et particulièrement Des chansons pastorales.

CHANSONNIER, IÈRE. s. Faiseur ou faiseuse de chansons. || Se dit au masc. d'Un recueil de chansons. *Le ch. des Dames.*

CHANT. s. m. (lat. *cantus*). Succession rhythmique de sons musicaux produits par l'appareil vocal. *Beau ch. Ch. agréable, harmonieux, mélodieux. Ch. triste, lugubre. Ch. d'allégresse. Ch. de triomphe. École de ch. L'art du ch.* — Par extens., Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix. *Il a fait les paroles et le* *ch. Parties de ch. Étudier un morceau de ch.* || La partie mélodique d'une composition musicale quelconque, celle d'où dépend l'expression. *Ce compositeur a de très-beaux chants. L'harmonie ne doit point étouffer le ch. — Cette ouverture manque de ch.*, Elle n'a pas de mélodie. || Le ramage des oiseaux. *Le ch. du rossignol, du serin, de l'alouette, etc.* — Se dit aussi du Cri du coq, et même Du bruit particulier que produit la cigale. *Le ch. du coq. Le ch. de la cigale est monotone.* — Fig., *C'est le ch. du cygne.* V. CYGNE. || Par ext., se dit de Certaines pièces de poésie qui se chantent ou peuvent se chanter. *Ch. nuptial, funèbre, pastoral, guerrier.* — Fig. et poét., se dit au pl., de Toute composition en vers. *Daigne inspirer mes chants.* || Chacune des divisions d'un poëme. *Le premier ch. de l'Iliade. La Jérusalem délivrée, ch. douze. Le Lutrin, poëme en quatre chants.*

Enc. — Le *Chant* est de tous les temps et de tous les peuples, et partout il est caractérisé par deux éléments essentiels et nécessaires, le *rhythme* et la *modulation.* Celle-ci se rapporte aux inflexions de la voix, et détermine les intervalles des tons; celui-là est relatif au temps, marque la durée de chacune des inflexions vocales, et indique les repos successifs de la voix. Chacun de ces deux éléments introduit dans la nature et l'expression du ch. une variété presque infinie. Dans le principe, le ch. a été simplement l'expression spontanée et naïve des sentiments et des passions de l'homme : aussi, tous les chants dits avec raison *populaires* manifestent-ils de la façon la plus naturelle le caractère et les sentiments habituels des peuples auxquels ils appartiennent. Chez les nations parvenues à un haut degré de civilisation, ces chants caractéristiques s'effacent, s'altèrent et finissent par se perdre. Alors le ch. devient non plus une tradition presque religieuse, mais un art plus ou moins consommé qui doit se prêter à l'expression des sentiments les plus divers. L'histoire du ch. ne saurait se séparer de celle de la musique elle-même, dont il est l'organe le plus éminent. C'est donc à l'article MUSIQUE que nous parlerons de cet art en général, tel qu'il s'est développé chez les peuples anciens et dans les temps modernes. Quant au ch. religieux, tel qu'il a été successivement pratiqué dans le culte chrétien, il en sera question au mot PLAIN-CHANT. — Voy. aussi les articles INTERVALLE, GAMME et HARMONIE.

LITTÉR. — On appelle *Ch. royal* une sorte de poëme allégorique imaginé sous Charles V, et très-cultivé pendant le XIV^e^, le XV^e^ et le XVI^e^ siècle. Le sujet de ce poëme devait être tiré de la Fable ou de l'histoire, et se terminer par l'explication de l'allégorie ou par une moralité. Il avait 5 stances ou strophes, de 11 vers chacune. Le onzième vers de la première stance était appelé *refrain*, parce qu'il se répétait à la fin des autres, ainsi qu'à la fin de l'*envoi*. Celui-ci avait les mêmes rimes que les strophes, et était ordinairement de 5 ou 7 vers seulement, commençant par un des mots : *Sire, Roi, Prince* ou *Princesse*, car le poëte devait toujours s'adresser à quelque grand personnage pour lui donner un avertissement ou une leçon; c'est même de là, dit-on, que ce genre de poëme a tiré son nom. Le ch. royal fut d'abord composé en vers de 10 syllabes; on adopta ensuite le vers alexandrin, comme plus propre aux sujets élevés, et l'on imagina d'imposer à cette sorte de poëme une foule de règles aussi ridicules que gênantes. Il est tout simplement résulté de ces entraves qu'il est impossible de citer un *ch. royal* qui soit au-dessus du médiocre.

* **CHANTAGE.** s. m. Artifice honteux par lequel on extorque de l'argent à quelqu'un. *Cet écrivain vit de chantage.* Fam. et pop.

CHANTANT, ANTE. adj. Qui se chante aisément. *Air ch. Musique chantante.* || *Vers chantants, paroles chantantes*, Qui sont propres à être mis en chant. — *Cette langue est chantante, a quelque chose de ch.*, se dit D'une langue fort accentuée, dont la prosodie a quelque chose de musical. — *Déclamation chantante.* Voy. DÉCLAMATION.

CHANTEAU. s. m. Morceau coupé à un grand pain. *Un ch. de pain. — Ch. de pain bénit*, ou absol. *Ch.*, Le morceau de pain bénit qu'on envoie à celui qui doit rendre le pain bénit le dimanche ou le jour de fête suivant. || Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce.

CHANTEPLEURE. s. f. (R. *chanter, pleurer*). Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout inférieur, pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un tonneau, sans la troubler. || T. Archit. Voy. BARBACANE.

CHANTER. v. n. (lat. *cantare*). Former avec la voix une suite rhythmique de sons musicaux. *Ch. bien, juste, faux, agréablement, avec goût. Ch. à pleine voix, à basse note. Ch. en musique, en faux-bourdon, en chœur, dans un concert, au lutrin. Maître à ch.* — Fam., *C'est comme si vous chantiez*, se dit Pour témoigner à quelqu'un qu'on ne fait pas attention à ce qu'il dit, qu'on n'en fait aucun cas. || Fig. et fam., *Je le ferai ch. sur un autre ton.* Voy. TON. — *Je le ferai ch.*, Je le réduirai à la raison. — * *Faire ch. quelqu'un*, signifie aussi, Extorquer de l'argent à quelqu'un, soit en lui promettant de publier ses louanges, soit en menaçant de le diffamer. Pop. || *Pain à ch.* V. PAIN. || Par anal., *Chanter* se dit Des instruments qui exécutent la partie mélodique d'un morceau de musique, par opposit. A ceux qui ne font qu'accompagner. *La basse chante dans tout le cours du morceau.* || Se dit Des oiseaux, et de la cigale. *L'alouette chante lorsqu'elle prend son vol. Le coq a déjà chanté. La cigale chante.* || Par ext., Réciter, déclamer ou lire d'une manière qui n'est pas naturelle, et qui approche du chant. *Ce comédien a l'habitude de ch.* = CHANTER. v. a. Exécuter une partie ou un morceau de musique vocale. *Ch. une chanson, un air, des vers. Ch. un hymne, un cantique. Ch. un motet. Ch. vêpres. Ch. le dessus, la basse, etc.* — Fig. et fam., *Il chante toujours la même chanson*, Voy. CHANSON. *Ch. à quelqu'un sa gamme*, Voy. GAMME. *Ch. la palinodie*, Voy. PALINODIE. || Publier, célébrer, raconter. *Ch. la gloire, les hauts faits d'un héros. Je chante ce héros qui régna sur la France.* — Fig., *Ch. victoire*, Voy. VICTOIRE. *Ch. les louanges de quelqu'un*, V. LOUANGE. || Fam., signifie quelquefois, Dire. *Que me chantez-vous là? Voyons ce que chante ce livre, cet auteur.* — Fig. et famil., *Ch. injures, pouilles, goguettes à quelqu'un*, Lui dire des injures, lui dire des choses offensantes. = CHANTÉ, ÉE. part. || Fig. et prov., *C'est bien chanté*, ou simplement *Bien chanté*, se dit, par ironie, à Une personne qui dit quelque chose qu'on n'approuve pas, qu'on ne trouve pas à propos.

CHANTERELLE. s. f. La corde d'un violon, d'une basse, etc., qui est la plus déliée, et qui a le son le plus aigu. Voy. BOYAUDERIE. || Bouteille de verre fort mince, dont on tire des sons agréables en soufflant dessus. || T. Chasse. Oiseau que l'on met dans une cage au milieu d'un bois ou d'une campagne, afin que son chant attire les autres oiseaux dans les filets tendus pour les prendre. || * T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

CHANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chante. Se dit particulièrement Des personnes qui se livrent, par profession, à l'art du chant. *Les chanteurs, les chanteuses de l'Opéra.* Voy. CANTATRICE. || Adjectiv., se dit Des oiseaux qui chantent. *Les oiseaux chanteurs.*

CHANTIER. s. m. (B. lat. *chanterius*, espèce de tonneau). Lieu où l'on arrange, où l'on entasse des piles de gros bois à brûler, de bois de charpente ou de charronnage. *Les chantiers sont pleins, on ne manquera pas de bois. Ce marchand de bois a son ch. très-bien garni.* || Lieu où l'on décharge le bois ou la pierre, pour les travailler, afin de pouvoir les employer à un bâtiment. *Les pierres sont au ch. Le bois est en ch.* || T. Mar. Se dit particulièrement de L'endroit où l'on construit des vaisseaux, des navires. *Ch. de marine, de construction, de radoub. Les chantiers de Brest.* — Se dit encore Des blocs de bois sur lesquels porte la quille d'un vaisseau, d'un navire en construction ou en radoub. *Ce vaisseau est sur le ch., sur les chantiers.* — Pièces de bois qui servent sur les navires à assujettir les barriques, ballots, etc. || T. Techn. Se dit De l'ensemble des morceaux de bois ou de pierre dont se sert un maçon, un charpentier, pour maintenir dans une certaine position le bloc, la pièce de bois qu'il veut travailler. *Mettre une pierre, une pièce de bois en ch.* — Fig. et fam., *Mettre un ouvrage, avoir un ouvrage sur le ch.*, se dit, en parlant D'un artiste ou d'un auteur, pour, Commencer un ouvrage, y travailler. || Les pièces de bois couchées en long, sur lesquelles on pose les tonneaux, dans le cellier, dans la cave. *Mettre du vin en ch. Il a vingt pièces de vin sur le ch.*

CHANTIGNOLE. s. f. T. Techn. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

CHANTONNER. v. n. Chanter à demi-voix.

CHANTOURNÉ. s. m. Pièce d'un lit, qui est de bois bien travaillé, ou couverte d'étoffe, et qui se met entre le dossier et le chevet.

CHANTOURNER. v. a. Couper en dehors, ou évider en dedans une pièce de bois, de métal, de marbre, etc., suivant un profil donné. = CHANTOURNÉ, ÉE. part.

CHANTRE. s. m. Celui dont la fonction est de chanter dans l'église au service divin. || Dignitaire qui est le maître du chœur et qui préside au chant, dans une église cathédrale ou collégiale, et dans quelques monastères. *Le grand ch. Le ch. de Notre-Dame. Bâton de ch.* || Fig. et poét., Poëte. *Le ch. de la Thrace*, Orphée. *Le ch. thébain*, Pindare. *Le ch. d'Ionie, le ch. d'Ilion*, Homère. *Le ch. des Jardins*, Delille, etc. *Ch. célèbre, immortel, divin.* || Fig. et poét., *Les chantres des bois*, Les rossignols et les autres oiseaux. On dit de même, *Les chantres du printemps, les chantres ailés.*

CHANTRERIE. s. f. Bénéfice, dignité de chantre dans une église cathédrale ou collégiale.

CHANVRE. s. m. (lat. *cannabis*). Plante usuelle dont l'écorce fibreuse sert à faire la filasse. — La filasse elle-même. *Du fil de ch. Toile de ch.* V. CANNABINÉES. || * *Ch. d'Afrique* (Sanseviera zeylanica), V. LILIACÉES. *Ch. des Américains* (Agave americana), V. AMARYLLIDÉES. *Ch. aquatique* (Bidens tripartita), V. COMPOSÉES. *Ch. du Bengale* (Crotalaria juncea et Æschinomene cannabina), V. LÉGUMINEUSES. *Ch. de Bombay* (Hibiscus cannabinus), V. MALVACÉES. *Ch. Calloui* (Urtica tenacissima), V. URTICÉES. *Ch. du Canada* (Apocynum cannabinum), V. APOCYNEÉS. *Ch. de Crète* (Datisca cannabina), V. DATISCÉES. *Ch. du Japon* (Spiræa japonica), V. ROSACÉES. *Ch. de Manille* (Musa textilis), V. MUSACÉES. *Ch. de la Nouvelle-Zélande* (Phormium tenax), V. LILIACÉES. *Ch. piquant* (Urtica cannabina), Voy. URTICÉES.

* **CHAODINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Nom créé par Bory Saint-Vincent pour désigner une famille de plantes qu'il proposait d'établir, et où il plaçait un certain nombre de végétaux tout à fait inférieurs. *La famille des Ch. n'a pas été admise par les auteurs.*

CHAOS. s. m. [CH se pron. K.] (gr. χαός). Confusion de toutes choses. Se dit au propre, De l'état où toutes choses étaient au premier instant de leur création par Dieu, et avant qu'il les eût arrangées dans l'ordre où elles sont. || Fig., Confusion, désordre extrême. *Ses affaires sont dans un ch. épouvantable. Sa bibliothèque est un ch. Sa tête est un ch.*

CHAPE. s. f. (B. lat. *capa;* de *caput*, tête). Vêtement d'église en forme de manteau. *L'archevêque vint recevoir le roi en ch. et en mitre.* — Fig. et prov., *Disputer, se battre de la ch. à l'évêque*, Disputer à qui appartiendra une chose qui n'est et ne peut être à aucun de ceux qui se la disputent. || *Chercher chape-chute*, au propre, Chercher une chape que quelqu'un aurait laissé choir, aurait perdue. — Fig. et prov., Chercher aubaine, chercher occasion de profiter de la négligence ou du malheur de quelqu'un. On dit dans un sens analogue, *Trouver ch.-chute. — Chercher ch.-chute, Trouver ch.-chute*, se disent, par ironie, pour Chercher, trouver quelque aventure désagréable. Vx. || T. Techn. Se dit de Certaines choses qui s'appliquent sur d'autres, qui servent à les couvrir, à les envelopper, telles que l'enduit de mortier que l'on place sur l'extrados d'une voûte, le couvercle d'un alambic, etc. *La ch. d'une voûte. Mettre la ch. sur l'alambic. — La ch. d'une boucle*, La partie d'une boucle par laquelle elle tient au soulier, à la ceinture, etc. — Trou percé dans une pièce de bois, de fer, etc., pour recevoir les extrémités de l'essieu d'une poulie, d'un axe quelconque, etc.

Enc. — La *Chape* est un vêtement ecclésiastique en forme de manteau, qui s'agrafe par devant, et va jusqu'aux talons. Son origine remonte aux premiers temps du Christianisme. C'était originairement un grand manteau d'étoffe commune que les clercs portaient dans les processions lointaines. Comme il était destiné à garantir de la pluie, on l'appelait aussi *pluviale.* Son nom actuel vient de la *cape* ou *capuchon* dont il était muni pour couvrir la tête. Lorsque par la suite ce manteau devint un simple ornement uniquement usité à l'intérieur de l'église, on substitua à la matière primitive les tissus les plus riches et les plus rares. Dès lors la cape, se trouvant sans utilité, perdit ses dimensions et disparut presque complétement. La ch. est le vêtement propre des chantres; néanmoins elle peut être portée par tous les ecclésiastiques sans exception, et même par les laïques attachés au lutrin. Dans l'Église grecque, elle est, au contraire, réservée aux évêques qui la nomment *Mandyas.* — En Liturgie, on donne encore le nom de *Chape* à l'habit des cardinaux. Ce vêtement se compose d'un capuce doublé d'hermine et d'un grand manteau; il n'est d'usage qu'au chœur. — Dans les premiers siècles de l'histoire de France, on appelait *Ch. de saint Martin :* 1° Une châsse renfermant des reliques de saint Martin de Tours, que les rois francs gardaient toujours auprès d'eux, même aux armées, et sur laquelle ils faisaient prêter certains serments solennels; 2° un grand voile de taffetas sur lequel était peinte l'image de ce saint, et que les mêmes princes portaient à la guerre en guise de bannière. V. BANNIÈRE.

CHAPEAU. s. m. (lat. *caput*, tête). Coiffure d'homme, qui est ordinairement d'étoffe feutrée, de laine, de peluche de soie, etc., et dont la forme est très-variable. *La forme, les bords d'un chapeau. Un ch. noir. Un ch. gris. Ch. à grands bords. Ch. rond. Ch. à cornes. Ch. de soie, de feutre, de castor, de paille. Un ch. neuf. Un vieux ch. Enfoncer son ch. Garder son ch. sur la tête. Oter son ch. Ch. bordé*, Ch. dont les bords sont ornés d'un galon. — *Oter son ch. à quelqu'un*, Le saluer en se découvrant la tête. *Mettre ch. bas*, V. Bas. — Fig. et fam., *Coup de ch.*, Salutation qu'on fait en ôtant son ch. *Enfoncer son ch.*, Prendre une résolution courageuse, hardie, dans quelque circonstance difficile. — *Il y a eu bien des chapeaux de reste*, se dit en parlant D'un combat où beaucoup d'hommes ont péri. — *Ch. de cardinal*, V. Cardinal. Fig., on dit *Ch. de cardinal*, ou simplem. *Chapeau*, pour désigner La dignité de cardinal. *Le pape lui a donné le ch. de cardinal*, L'a fait cardinal. *Il y a trois chapeaux vacants*, Il y a trois places vacantes dans le Sacré-Collége. ‖ Le feutre avec lequel on fait ordinairement les chapeaux. *Mettre dans ses souliers des semelles de ch.* ‖ Se dit de Certaines coiffures de femme, dont les formes sont excessivement variées, et qui ont sur le devant un bord plus ou moins large, appelé *Passe. Ch. de paille, de satin, de velours. Ch. garni de fleurs, de dentelles, de plumes, etc. Ch. à plumes. Le bord, la passe, le bavolet, les brides, etc. d'un ch.* — *Ch. de fleurs*, Couronne de fleurs qu'on porte sur la tête dans quelque réjouissance, dans quelque fête solennelle; Bouquet de fleurs qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces. On dit encore simplement *Ch. Le ch. de la mariée.* — Fig. et fam., on dit d'Une femme qui a fait tort à sa réputation. *Elle s'est donné un mauvais ch. C'est la plus belle rose de son ch.*, se dit Du plus grand honneur, du plus grand avantage qu'ait une personne. ‖ Fam., se dit quelquefois Des hommes par oppos. aux femmes. *Il y avait là plusieurs femmes et pas un ch.* — *Frère ch.*, Moine subalterne qui en accompagne un autre. — Fig. et fam., *Frère ch.*, Vers oiseux qui n'est fait que pour la rime. ‖ T. Bot. Voy. Champignon. ‖ T. Techn. Se dit De différentes choses qui ont quelque rapport de forme ou de destination avec la coiffure qu'on nomme *Chapeau. Ch. d'escalier, de lucarne. Le ch. d'une presse, etc.* ‖ T. Mus. *Ch. chinois* ou *Pavillon chinois*, Instrument de percussion en cuivre, dont on se sert dans la musique militaire. Il a la forme d'une coiffure chinoise, c.-à-d. d'une petite ombrelle aux bords de laquelle sont suspendues plusieurs petites sonnettes. On fait résonner cet instrument en l'agitant au moyen du manche auquel il est attaché.

Enc. — La nécessité de se couvrir la tête pour la mettre à l'abri soit des ardeurs du soleil, soit surtout des intempéries des saisons, a existé de tout temps. Par conséquent, il serait ridicule de rechercher la date précise de l'invention des bonnets ou des chapeaux. Nous trouvons, en effet, des coiffures aussi diverses par la forme que par la matière chez tous les peuples plus ou moins civilisés: les tribus tout à fait sauvages font seules exception à la règle. Néanmoins il faut reconnaître que la nature du climat a dû exercer sur l'habitude de se couvrir la tête une influence singulière. Ainsi, par ex., Hérodote rapporte que les Égyptiens allaient ordinairement la tête nue, tandis que les Perses portaient des coiffures, et il ajoute que les crânes de ces derniers devaient à cette habitude une dureté si considérable, qu'elle suffisait pour les faire reconnaître longtemps après une bataille. Nous ferons cependant observer que les personnages représentés sur les peintures hiéroglyphiques portent très-souvent une coiffure qui consiste en un bonnet juste à la tête, mais diversement orné. Les Perses s'enveloppaient la tête d'une sorte de capuchon. D'autres fois, ils portaient un ch. cylindrique avec ou sans rebord. C'est pourquoi Strabon l'appelle πίλημα πυργωτόν, c.-à-d. feutre en forme de tour. Souvent ce feutre était enveloppé d'une étoffe (Fig. 1. Tête d'un guerrier persan, d'après la mosaïque de Pompéi, représentant la bataille d'Issus). Quant aux Hébreux, il n'y a, dans leur langue, aucun mot qui signifie bonnet ou ch.; aussi présume-t-on qu'ils allaient nu-tête comme les Égyptiens. Les Indiens ont porté des chapeaux de très-bonne heure, mais cet habillement de tête semble avoir été généralement réservé aux prêtres. On sait, du moins, que les prêtres et les moines de l'Inde et du Thibet se sont, de tout temps, distingués entre eux par la couleur de leurs chapeaux. Aujourd'hui encore, le ch. jaune est la marque distinctive de certaines classes de prêtres thibétains, tandis que le Grand Lama se distingue par un immense ch. rouge. La coiffure désignée vulgairement sous le nom de *Bonnet phrygien*, n'était pas seulement en usage dans la Phrygie, mais dans l'Asie Mineure tout entière (Fig. 2. Tête de Priam, d'après une urne sépulcrale du Musée Capitolin, à Rome). Les anciens l'attribuaient également aux Amazones (v. Carquois, Fig. 2).

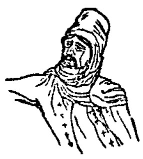
Fig. 1.

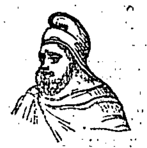
Fig. 2.

Les Grecs et les Romains ne portaient de chapeaux qu'à la campagne ou en voyage. En ville, ils allaient presque toujours la tête nue, et quand ils avaient besoin de la couvrir, ils le faisaient avec un pan de leur manteau.

On peut distinguer chez eux deux catégories de chapeaux, le *pileus* ou *pileolus*, πῖλος, πιλίδιον, πίλημα, qui était généralement dépourvu de bords, et le *petasus*, πέτασος, πετάσιον, qui était muni de bords assez larges. Réduit à son expression la plus simple, le *pileus* était une espèce de calotte de feutre qui s'adaptait exactement à la forme de la tête. C'était la coiffure de prédilection des matelots et des pêcheurs. Les artistes l'attribuaient habituellement à Ulysse, à Énée, et même aux Dioscures (Fig. 3. Statue antique représentant Ulysse offrant du vin au cyclope Polyphème). Les laboureurs ajoutaient souvent à cette calotte un léger rebord qui cependant n'était guère propre à garantir leur visage de l'ardeur du soleil (Fig. 4. Ancien bronze étrusque représentant un laboureur). Les individus des classes inférieures portaient fréquemment un pileus dont la partie supérieure avait la forme d'un cône plus ou moins aigu (Fig. 5. Peinture trouvée à Pompéi et représentant une taverne (*caupona*). Vulcain et le nocher des enfers, Charon, sont fréquemment représentés coiffés du pileus conique. Les Sarmates portaient un pileus tronqué (v. Braie, Fig.). Chez les Romains, le *pileus* était le signe de l'affranchissement, le symbole de la liberté. De là l'expression *Vocare ad pileum*, admettre à l'honneur du pileus, voulait dire affranchir, parce que les affranchis n'avaient pas d'autre coiffure. Ce pileus symbolique était de laine blanche, sans bords ni ornements. C'est à cause de cette signification, qu'on voit figurer sur une monnaie au type de Brutus, l'assassin de César, un pileus entre deux poignards: c'est également par ce motif, qu'à la mort de Néron, les Romains se coiffèrent du pileus comme s'ils recouvraient la liberté.

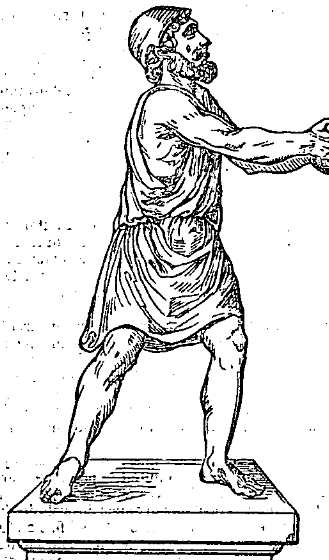
Fig. 3.

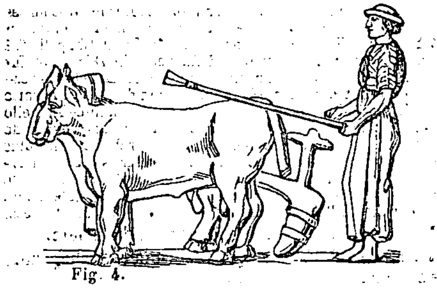
Fig. 4.

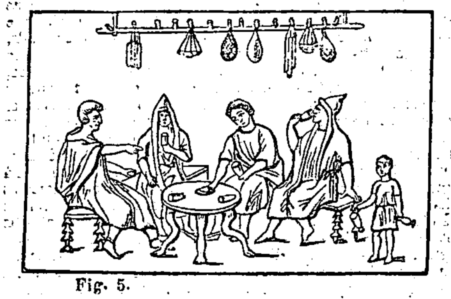
Fig. 5.

Le *pétase* (*petasus*), dont le nom dérive du grec πετάννυμι, étendre, était surtout usité par les voyageurs et par les bergers. Les représentations figurées de l'antiquité nous font connaître un assez grand nombre de variétés de cette sorte de ch.; mais il est en général impossible de spécifier à quelle variété s'appliquent les diverses dénominations employées par les auteurs. Ces coiffures différaient entre elles soit par la hauteur de la forme, soit par la disposition des bords (Fig. 6. Soldat grec coiffé du pétase, d'après un vase peint antique). Le pétase thessalien (Fig. 7, d'après un vase peint) était muni d'une espèce d'oreille; il était de couleur blanche, et porté indistinctement par les deux sexes. La Fig. 8 représente également, d'après un vase peint, le pétase à bords relevés supérieurement, qui était particulièrement en usage chez les Macédoniens, les Étoliens, les Illyriens, etc. On l'appelait *causia*, et Hérodien rapporte que ce ch. fut adopté par l'empereur Caracalla, pour imiter Alexandre le Grand, que l'on voit, en effet, figuré avec cette coiffure sur plusieurs médailles. Souvent le pétase s'attachait sous le menton à l'aide de deux courroies. Quand on voulait se découvrir la tête, on le rejetait en arrière et on le laissait pendre derrière l'épaule. Le bas-relief d'Antiope, Zéthus et Amphion, au Musée du Louvre, présente un exemple de cet usage.

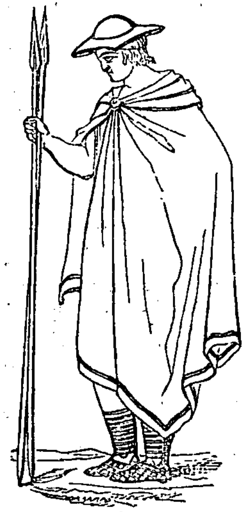
Fig. 6.

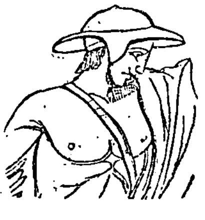
Fig. 7.

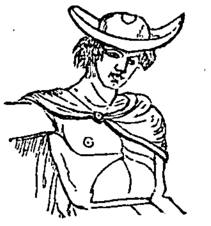
Fig. 8.

Les Barbares qui envahirent l'empire romain marchaient tête nue, ou portaient des coiffures dont la forme est peu connue, et qui étaient ordinairement faites de peaux de bêtes. Les gens du peuple conservèrent ce genre de coiffure; mais, à partir du XIIe siècle, les classes nobles commencèrent à se distinguer par des mortiers et des bonnets ayant une pointe terminée par une longue queue. Les bourgeois, les légistes et les savants adoptèrent, de leur côté, des coiffures particulières, presque toujours d'étoffe, et dont il serait difficile de déterminer rigoureusement la forme. Au XIIIe siècle, les prêtres de la Bretagne portaient déjà des bonnets carrés de feutre de laine. On commença peu avant Philippe de Valois à se servir à la campagne de coiffures de la même matière. Sous Jean le Bon, on en porta dans les villes, d'abord en temps de pluie, puis en tout temps. Le ch. rond fit son apparition au commencement du XIVe siècle. Charles le Bel en portait un à forme basse et à bords horizontaux, le jour de l'entrée à Paris de sa sœur Isabeau, femme d'Édouard II, roi d'Angleterre. Charles VII passe pour avoir possédé le premier ch. de castor fabriqué en France. Il le portait en 1438. Ce ch. était pointu, doublé de velours incarnat, et muni au sommet d'une houppe de fils d'or. Cette forme fut adoptée par les courtisans, mais la mode en dura peu. On revint, sous Louis XI, aux formes basses et aux bords étroits. Pendant une très-grande partie du XVIe siècle, la toque unie ou cannelée, avec ou sans plumes, fut la coiffure des gens de cour. Le ch. reprit le dessus sous Henri III, et la mode le plia si bien à ses caprices, qu'il s'en fit, au dire de Vigenère, plus de 200 espèces en moins de 15 à 16 ans. Le ch. à larges ailes domina au XVIIe siècle. Les seigneurs de la cour de Louis XIII le portaient orné de plumes gigantesques. Sous Louis XIV, on releva quelquefois les ailes, en les rattachant à la forme, soit sur les deux côtés à la fois, soit sur un seul côté. En relevant les ailes sur les trois côtés, on créa, sous Louis XV, le *Tricorne* ou ch. à trois cornes. En 1777, parut le *Ch. à claque*, que sa forme excessivement plate ne permettait pas de mettre sur la tête, et qui se portait sous le bras. On imagina ensuite le *Ch. à l'androsmane*, dont le bord postérieur se relevait d'une seule pièce tandis que le bord antérieur exécutait le même mouvement, mais en deux parties, de manière à présenter une corne au milieu; le *Ch. à la jockey*, à forme basse et à bords étroits et un peu retroussés; le *Ch. hollandais* et le *Ch. anglo-américain*, le premier à larges ailes repliées sur un seul côté, le second à bords rabattus par devant et relevés par derrière, etc. Tous ces chapeaux et plusieurs autres qui en dérivaient plus ou moins, florissaient en 1791, concurremment avec le *Ch. en pain de sucre*, dont l'usage se maintint pendant toute la Révolution. Enfin, dans les dernières années du XVIIIe siècle, on vit apparaître le *Ch. cylindrique* qui constitue aujourd'hui la coiffure favorite de toute la bourgeoisie européenne, et dont le règne menace de durer longtemps encore.

Blason. — Le *Ch.* est un ornement extérieur dont les Cardinaux, Archevêques et Évêques timbrent leurs armoiries. Ces chapeaux sont décrits aux mots Cardinal et Évêque. Nous nous contenterons de dire ici que, d'après le P. Ménétrier, c'est seulement au commencement du XVIᵉ siècle, que les prélats français commencèrent à faire mettre le ch., insigne de leur dignité ecclésiastique, sur l'écu de leurs armes. Le premier qui introduisit cet usage fut Tristan de Salazar, archevêque de Sens, mort en 1518.

CHAPELAIN. s. m. (R. *chapelle*). Bénéficier titulaire d'une chapelle. *Les chapelains de la Sainte-Chapelle.* ‖ Prêtre qui reçoit des appointements pour dire la messe dans une chapelle domestique. — Se disait surtout, chez le roi, Du prêtre dont la fonction était de dire la messe au roi, à la reine, etc.

CHAPELER. v. a. (B. lat. *capulare*, couper, tailler). Ne se dit guère que dans cette phrase, *Ch. du pain*, Couper le dessus de la croûte du pain. = CHAPELÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. APPELER.

CHAPELET. s. m. Diminutif du vieux mot *Chapel*, chapeau. ‖ Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit certaines prières. *Ch. de corail, d'agate. Enfiler des chapelets. Dire son ch.* ‖ Fig. et prov., on dit, *Le ch. se défile, commence à se défiler*, Quand quelques personnes d'une même famille, d'une même société, d'une même confédération, viennent successivement à manquer, à mourir, etc. — *Défiler son ch.*, Réciter en détail et de suite tout ce qu'on sait sur une matière; ou Faire à quelqu'un tous les reproches qu'on peut avoir à lui faire. ‖ T. Archit. V. MOULURE. ‖ T. Comm. Cercle de petites bulles d'air qui se forme au-dessus de l'eau-de-vie que l'on verse, lorsqu'elle est de bonne qualité. ‖ T. Méc. *Ch. hydraulique*, Voy. NORIA. ‖ T. Man. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle, pour monter à cheval. ‖ T. Méd. Voy. SYPHILIS.

Enc. — Le nom de *Chapelet* vient de la ressemblance qu'il offrait avec une couronne de roses enfilées ensemble (*chapel de roses*). Au moyen âge, on l'appela aussi *Patenôtres*, forme francisée du latin *Pater noster*. Les Allemands le nomment *Rosen-kranz* (*couronne de roses*); les Italiens l'appelaient jadis *Capellino*, mais maintenant ils le désignent sous le nom de *Corona*. Suivant Fleury, le ch. fut inventé au XIᵉ siècle. Lorsqu'on attacha au service des maisons religieuses des frères lais ou laïques, dit-il, on assujettit ces derniers à réciter, aux heures canoniales, un certain nombre de *Pater*, et pour qu'ils ne l'oubliassent pas, on imagina de leur faire porter une série de grains enfilés qui leur rappelait ce devoir et le nombre de fois qu'ils avaient à le remplir. D'après d'autres auteurs, le ch. a été rapporté de la Terre sainte à l'époque de la première croisade (fin du XIᵉ siècle), par le célèbre Pierre l'Ermite. Suivant eux, il l'aurait emprunté aux Musulmans, qui le tenaient eux-mêmes des Juifs, chez lesquels il était connu depuis longtemps sous le nom de *Mea-beracoth* ou les cent bénédictions. Quoi qu'il en soit, au XIIᵉ siècle, le ch. faisait, pour ainsi dire, partie obligée du costume. On le portait à la ceinture, et il s'en fit, durant plusieurs siècles, une consommation suffisante pour entretenir une corporation assez nombreuse, celle des *Patenôtriers*. Peu à peu, cependant, son usage se perdit chez les laïques; mais il se maintint dans les ordres religieux. — La récitation du ch. consiste à dire le *Credo*, un *Pater*, trois *Ave* et un *Gloria patri*. On continue par un *Pater*, dix *Ave* et un *Gloria*. Cet ensemble de prières s'appelle *Dizaine*, et se répète cinq fois.

Le *Rosaire* diffère du ch. en ce qu'il comprend quinze dizaines. « Le Rosaire, dit le Bréviaire romain, est une certaine formule de prière dans laquelle nous distinguons quinze dizaines de salutations angéliques entremêlées d'oraisons dominicales, et à chacune de ces dizaines ou décades nous faisons mémoire des mystères de la Rédemption par une religieuse méditation. » L'institution du Rosaire appartient à saint Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, mort en 1221. — Il existe encore plusieurs autres pratiques religieuses auxquelles on donne le nom de *Chapelet*. Nous citerons le *Ch. de Notre-Seigneur*, institué au commencement du XVIᵉ siècle, par le Florentin Michel, religieux de l'ordre des Camaldules, qui se compose de 33 grains sur lesquels on récite 33 *Pater* accompagnés de 5 *Ave*; le *Ch. de sainte Brigitte*, qui comprend 63 grains sur lesquels on dit 63 *Ave* en l'honneur des 63 ans de la Vierge; le *Ch. des Sept Douleurs de Marie*, le *Ch. du Sang précieux*, le *Ch. du Sacré-Cœur de Jésus*, le *Ch. des Cinq Plaies*, etc., qui ne diffèrent les uns des autres que par le nombre des grains, et par suite, par celui des *Pater* et des *Ave*.

CHAPELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des chapeaux.

CHAPELLE. s. f. Petite église; Lieu où l'on dit la messe dans une église, dans un collége, une grande maison, etc. — *La ch. du roi*, ou simplement, *La ch.*, Le lieu où le roi entend ordinairement la messe; Le corps des ecclésiastiques attachés à la ch. du roi; Les musiciens qui chantent à la ch. du roi. On dit aussi *Les musiciens* ou *La musique de la ch.* — *Maître de ch.*, Celui qui est chargé de diriger le chant dans une église, et de former les enfants de chœur. En parlant des orchestres d'Italie, se dit quelquefois pour Maître de musique. ‖ Bénéfice simple, dans lequel le titulaire est obligé de dire ou de faire dire la messe à certains jours. *Fonder une ch.* ‖ *Ch. ardente*, L'appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation du corps d'un défunt, soit dans le chœur d'une eglise, soit dans une chapelle particulière, soit dans un appartement, avec un grand nombre de cierges allumés. ‖ *Tenir ch.*, se dit Du pape, lorsque, étant accompagné des cardinaux, il assiste à l'office divin, soit dans la ch. de son palais, soit dans une église. Se dit aussi De l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne, lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'office divin. — Fig. et fam., *Jouer à la ch.*, S'occuper sérieusement de choses inutiles ou frivoles, comme les enfants qui imitent les cérémonies de l'Église. ‖ T. Mar. *Faire ch.*, Virer de bord, vent devant, malgré soi. *Il est dangereux de faire ch.*

Enc. — Primitivement le mot *Chapelle* (*Capella*) désignait la chape ou châsse de saint Martin de Tours. Comme cette chape était déposée dans l'oratoire particulier du roi, cet oratoire fut lui-même appelé *Chapelle*, et l'on en vint même à désigner sous ce nom l'ensemble des vases et des ornements sacrés qui servaient à célébrer les saints Mystères. Cette dernière acception est restée dans la langue actuelle; néanmoins, aujourd'hui le mot ch. se dit le plus habituellement de toute partie d'église où il y a un autel, et de toute petite église ou de tout oratoire qui n'a qu'un seul autel.

Dans le principe, les églises n'avaient point d'autels accessoires; par conséquent, les chapelles étaient inconnues. Lorsque le besoin d'autels secondaires se fit sentir, on les plaça dans des oratoires particuliers sans communication directe avec le bâtiment principal. La construction des premières chapelles faisant partie du plan même de l'édifice ne paraît pas remonter plus haut que le XIᵉ siècle. D'abord, ces chapelles rayonnèrent uniquement autour du sanctuaire, et celle du centre fut invariablement consacrée à la sainte Vierge. Au XIVᵉ siècle, on commença à en établir entre les contre-forts de l'église, sur toute la longueur des nefs collatérales, et cet usage s'est maintenu depuis. — Le titre particulier de *Sainte-Chapelle* s'applique exclusivement à quelques chapelles de fondation royale, qui jouissaient autrefois de priviléges particuliers. En France, on connaît les Saintes-Chapelles de Paris, de Vincennes, de Riom, de Dijon, de Bourbon-l'Archambault, etc. La Sainte-Chapelle de Paris est un des plus admirables chefs-d'œuvre de l'art ogival. Elle est enclavée dans les bâtiments de l'ancien palais des rois de France, devenus aujourd'hui le Palais-de-Justice. Cet édifice a été construit de 1246 à 1248, sur les dessins de Pierre de Montereau, par l'ordre de saint Louis, pour y déposer la couronne d'épines et les autres reliques non moins précieuses qu'il avait acquises de Baudouin II, empereur de Constantinople. Il a 35 mètres de longueur dans œuvre sur 8 de largeur; sa hauteur, depuis le sol jusqu'à l'angle du fronton, est égale à sa longueur. Il se compose de deux parties placées l'une au-dessus de l'autre. La chapelle inférieure, dédiée à la sainte Vierge, était destinée aux habitants de la cour du Palais: Boileau y a été enterré non loin du lutrin qu'il avait chanté. La chapelle haute, pour la décoration de laquelle on avait prodigué toutes les ressources de la sculpture et de la peinture, était spécialement réservée au roi et à sa suite. Pendant la Révolution, la Saint-Chapelle fut dévastée et convertie en magasin à farines. En 1802, elle fut transformée en dépôt des archives judiciaires. Les choses restèrent dans cet état jusqu'après la Révolution de juillet. A cette époque, Louis-Philippe entreprit de rendre la Sainte-Chapelle à sa destination et à sa splendeur primitives. Les travaux de cette restauration ont été confiés aux deux architectes les plus versés dans la connaissance de l'art chrétien, Lassus et Viollet-Leduc. Ils ne tarderont pas à être complétement terminés, et le public pourra alors se faire une idée exacte de ce qu'était un temple chrétien à l'époque du moyen âge. — Voy. AUTEL, etc.

CHAPELLENIE. s. f. Bénéfice d'un chapelain.

CHAPELLERIE. s. f. Art de fabriquer les chapeaux. ‖ Le commerce des chapeaux.

Enc. — L'industrie de la *Chap.* se divise en autant de branches qu'il y a de matières différentes employées à la fabrication des chapeaux. Les principales sont le *feutre*, la *soie* et la *paille*.

I. *Chapeaux de feutre.* — L'opération la plus importante et la plus longue de la ch. de feutre est la confection du *Feutre* lui-même. On appelle ainsi une espèce d'étoffe fabriquée avec des poils d'animaux par le simple entrelacement de ces poils, sans filage ni tissage. Tous les poils ne se feutrent pas avec la même facilité; les uns s'associent aisément en un tissu solide, les autres se refusent à ce mode de préparation. Il est facile de s'en rendre compte quand on examine les poils au microscope. Les uns sont presque simples, bien que les plus simples, même les cheveux humains, soient toujours plus ou moins ramifiés; les autres ont leurs embranchements dirigés à angle très-aigu avec le brin principal; d'autres, enfin, ont leurs ramifications à angle presque droit. Ce seul fait explique pourquoi certains poils se feutrent, c.-à-d. s'entremêlent sans difficulté, tandis que d'autres ne formeraient jamais un feutre consistant, s'ils n'étaient associés à une certaine quantité de poils ramifiés à angle droit. — Les chapeliers emploient les poils de Castor, de Loutre, de Lièvre et de Lapin, qui tous sont ramifiés à angles très-aigus, et par conséquent se prêtent peu à l'opération du *Feutrage*. En conséquence, ils sont obligés de leur associer une certaine quantité de laine d'Agneau ou de Vigogne, laquelle est douée au plus haut degré de la propriété qui manque aux autres poils à l'usage de la ch. On commence d'abord par détacher les poils de la peau du Castor, du Lièvre, etc. La première opération que les peaux subissent à cet effet, s'appelle *Dégalage*. Pour *dégaler* les peaux, on promène dessus, à plusieurs reprises, une petite carde fine dite *Carrelet*. On nomme *Jarre*, toute la partie du poil qui dépasse le reste; la jarre est coupée avec des ciseaux au niveau du poil fin, ce qui se nomme *ébarber* ou *éjarrer* les peaux. Elles sont alors propres à recevoir l'opération du *Sécretage*. Les peaux sont vigoureusement brossées avec une brosse de soies de sanglier trempée dans une solution de nitrate de mercure. Cette solution se prépare en dissolvant 8 parties de mercure dans 64 d'eau-forte (acide azotique), à laquelle on ajoute 4 p. d'arsenic blanc du commerce et 2 à 3 de sublimé corrosif. La liqueur, ainsi préparée, est étendue de 3 fois son volume d'eau de pluie. Le *sécretage* a pour effet de donner aux poils la faculté de se feutrer aisément; mais c'est un travail des plus insalubres, car l'emploi du mercure expose les ouvriers aux plus graves maladies. Les peaux imbibées de la solution mercurielle sont accolées deux à deux, poil contre poil, et rapidement séchées dans une étuve. On les mouille alors d'eau de chaux du côté opposé au poil; puis, elles sont accolées deux par deux, le poil en dehors, et suspendues à l'air libre pendant douze heures. Après ces opérations, les poils n'adhèrent plus aux peaux: on peut donc les arracher à la main, ou bien les couper avec une lame bien affilée. Le second procédé est préféré pour les poils de qualité supérieure; il a l'avantage de laisser dans la peau les bulbes ou racines des poils. Cela fait, on classe et on assortit les poils selon les qualités de chapeaux que l'on veut fabriquer. Les poils les plus précieux sont ceux de Castor; mais la guerre incessante qu'on a faite depuis tant d'années à ces animaux, les a rendus tellement rares, que l'on peut prévoir le moment où ils feront complétement défaut à la ch. Le poil de Lièvre, bien manipulé, donne encore de très-beau feutre. Les poils du dos, appelés poils d'*arête*, sont les meilleurs; ceux de la gorge viennent ensuite; ceux du ventre sont les plus inférieurs. Le poil de Lapin sert pour la ch. commune. Tant qu'on a pu assez aisément se procurer des peaux de Castor, le mélange pour les chapeaux fins a consisté en 3/4 de poil de Castor et 1/4 de laine de Vigogne rouge; actuellement, on substitue généralement le poil du dos du Lièvre au poil de Castor. Au reste, on y ajoute toujours une certaine quantité de laine pour augmenter la solidité du feutre. — Une fois assortis, les poils sont intimement mélangés au moyen d'une nouvelle opération appelée *Arçonnage* (v. ARÇON). Cela fait, on procède au *Feutrage* proprement dit. Les matières sont partagées en lots nommés *Capades*, dont chacun est posé isolément sur la *Feutrière*, grosse toile humide étendue sur une table. On travaille d'ordinaire deux capades ensemble: une feuille de papier est placée sur la première; la seconde est posée sur ce papier; puis on replie la feutrière par-dessus le tout. En manipulant la feutrière, c.-à-d. en la pliant et en la repliant dans tous les sens, les poils s'enchevêtrent de manière à donner aux capades une certaine consistance. On obtient ainsi une espèce de cône vide d'une seule pièce qui sera plus tard transformé en chapeau; mais il faut auparavant donner plus de force au feutre. On y réussit par l'opération de la *Foule*, qui n'est autre chose qu'un feutrage plus énergique, obtenu au moyen d'un frottement très-vif à la main, tantôt nue, tantôt garnie d'une pièce de cuir appelée *Manicle*, et rendu plus efficace par des immersions dans un bain d'eau acidulée avec de l'acide sulfurique ou du tartre, et maintenu à 80° environ. Le foulage terminé, on fait prendre au cône la forme cylindrique en le plaçant sur une *Forme* en bois dont on le force à prendre tous les contours, soit au pouce et au poing, soit à l'aide d'un instrument appelé *Poussoir*. On le fait ensuite sécher, on le polit à la pierre ponce et à la peau de chien, et on le livre au teinturier, qui lui donne la couleur noire en le plongeant dans un bain composé de 1,000 p. d'eau, 25 de bois de Campêche, 2 de gomme du pays, 4 de noix de galle concassée, 17 de vert-de-gris et 12 de sulfate de fer. Après la teinture, le chapeau est lavé, dégorgé, égoutté, lustré, séché à l'étuve, et enfin *apprêté*, c.-à-d. imprégné d'une espèce de gomme ou de colle qui le rend ferme en agglutinant intimement toutes ses parties. Il ne reste plus qu'à le faire passer au détaillant, qui se charge de le *garnir*, c.-à-d. de fixer le cuir et la toile à l'intérieur, le cordon et la boucle à l'extérieur. — Telles sont les opérations de la fabrication des chapeaux de feutre dans les petites fabriques où tout se fait à la main; mais dans les grandes usines, en Angleterre principalement, on exécute une partie de ces opérations à l'aide de machines. La plus ancienne, celle de William, sert pour le feutrage. La machine de Carey, de Basford, a pour but de recouvrir les chapeaux formés d'un feutre grossier avec un feutre plus fin de poil de Castor, ce qui leur donne l'aspect des feutres fins. Nous nommerons encore la machine d'Ollerenshaw, qu'on emploie pour donner le coup de fer aux chapeaux.

II. *Chapeaux de soie.* — Ces chapeaux sont originaires de Florence, où ils ont été inventés vers 1760. Il y en avait déjà deux fabriques à Paris en 1770. Cette industrie sommeilla jusqu'en 1828; mais, depuis cette époque, elle n'a cessé de faire des progrès. Les chapeaux de soie se composent d'une carcasse en toile ou en carton rendue imperméable au moyen de plusieurs couches de colle, et recouverte d'une peluche de soie noire taillée par bandes en spirale et dont l'envers est enduit de colle, de telle sorte que la jonction des bords de ces bandes ne s'aperçoive pas à l'extérieur. Cela fait, il ne reste plus qu'à garnir le ch. On a essayé, dans ces derniers temps, de substituer aux carcasses ordinaires des carcasses végétales largement tressées ou des carcasses en caoutchouc vulcanisé; mais l'expérience n'a pas encore définitivement prononcé sur le mérite de ces innovations. Les chapeaux de soie doivent à leur excellente fabrication et à leur bas prix de faire aux chapeaux de feutre une concurrence telle, que le commerce de ces derniers diminue de jour en jour. — Les centres principaux de la ch. française sont Lyon, Paris, Bordeaux et Aix. A l'étranger, nous citerons Londres et Manchester, pour l'Angleterre; Vienne, pour l'Autriche; Hanau, Dusseldorf et Offenbach, pour l'Allemagne.

III. *Chapeaux de paille.* — Ces derniers sont spécialement affectés à la coiffure des femmes; on les fait avec la paille du froment, du seigle, du riz, de l'ivraie, etc. La Lombardie, la Toscane, la Suisse et la France sont les pays qui en fabriquent le plus; mais les plus beaux viennent de la Toscane, parce que la paille des blés, etc., y présente des qualités particulières de souplesse, de blancheur, d'élasticité et de résistance, que les essais de culture les mieux entendus n'ont pu donner à celle des autres pays. Les chapeaux de Florence, bruts, peuvent coûter jusqu'à 400 et 600 francs. — La paille est d'abord blanchie par une exposition simultanée à la rosée et aux rayons solaires suivie d'une exposition à l'action de l'acide sulfureux. On l'étend ensuite pendant une nuit sur le pré afin de la rendre souple; on la divise en lanières au moyen d'un instrument approprié, et on la livre à des femmes qui la transforment en tresses. On coud ces tresses les unes aux autres en les roulant en spirales, et, après avoir obtenu de cette manière des espèces de cônes tronqués, on les livre aux modistes, qui leur donnent la forme et la garniture qu'exige la mode. — On fait encore des chapeaux pour hommes en divisant le latanier, le tilleul, le peuplier et quelques autres bois en lanières très-minces et susceptibles d'être tressées. Quant aux chapeaux de marin, on les obtient en ramollissant des pièces de cuir et en les introduisant ensuite dans des moules. On termine, en les couvrant extérieurement d'une couche de vernis.

CHAPELURE. s. f. Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant. *Mettre de la ch., des chapelures dans une sauce pour l'épaissir.*

CHAPERON. s. m. (R. *chape*). Coiffure de tête autrefois commune aux hommes et aux femmes, qui avait sur le haut un bourrelet, duquel pendait une manche ou queue étroite et longue qu'on entortillait autour du cou. *Ch. de drap, d'écarlate. Les hommes ont cessé de porter le ch. sous Charles VII.* || Bande de velours, de satin, de camelot, que les femmes et les filles attachaient sur leur tête. — Fig., se dit d'Une personne âgée ou grave qui accompagne une demoiselle ou une jeune femme dans le monde, par bienséance, et comme pour répondre de sa conduite. *Elle a pour ch. une vieille tante qui la suit partout.* || Ornement particulier au costume des gens de robe, des docteurs, etc., qui consiste en un bourrelet circulaire placé sur l'épaule gauche, d'où pend devant et derrière une bande d'étoffe garnie d'hermine à son extrémité. — L'ornement relevé en broderie, qui est au dos d'une chape. || T. Chasse. V. FAUCONNERIE. || * T. Entom. La partie du corps des insectes qui est immédiatement au-dessus de la bouche et à laquelle s'attache la lèvre supérieure. || T. Sellier. Pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets, pour les garantir de la pluie. || T. Archit. Le haut d'une muraille de clôture, fait en forme de toit, pour l'écoulement des eaux. || T. Typogr. *Ch.* se disait autrefois pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui, *Main de passe.*

CHAPERONNER. v. a. T. Fauconnerie. Coiffer d'un chaperon un oiseau de proie. — Fig., *Ch. une jeune personne,* La conduire dans le monde. || T. Archit. *Ch. une muraille,* Y faire un chaperon. = CHAPERONNÉ, ÉE. part.

CHAPIER. s. m. Celui qui porte chape.

CHAPITEAU. s. m. (lat. *capitellum*). T. Archit. La partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. Voy. ORDRE et COLONNE. || Dans un sens plus général, se dit de Quelques autres ornements d'architecture qui forment la partie supérieure, le couronnement de certaines choses. *Ch. de pilastre, de balustre, de niche, de lanterne,* etc. || T. Menuis. Se dit Des corniches et autres couronnements qui se posent au-dessus des buffets, des armoires et autres ouvrages. || Couverture mobile d'un moulin. || T. Chim. V. ALAMBIC. || Morceau de carton en forme d'entonnoir, qui se met vers le haut d'une torche, pour recevoir ce qui en dégoutte de cire ou de poix.

CHAPITRE. s. m. (lat. *caput,* tête). Une des parties qui servent à diviser certains livres. *Ce ch. est trop long. Cet ouvrage est divisé par chapitres, en soixante chapitres. Ch. premier. Ch. second* ou *Ch. deux.* — — T. Comptabilité. *Ch. de recette. Ch. de dépense. Cette somme ne doit pas figurer dans ce ch. Ch. du budget.* || T. Litur. Trait de l'Écriture sainte que l'officiant chante ou récite entre le dernier psaume et l'hymne. On dit habituellement *Capitule.* || Fig., La matière, le sujet dont on parle, le propos sur lequel on est. *Puisque nous en sommes sur ce ch., je vous dirai d'abord... On en était sur votre ch.,* On parlait de vous. *Il est fort sur ce ch.* || Le corps des chanoines d'une église. V. CHANOINE. — L'assemblée que les chanoines tiennent pour traiter de leurs affaires. *Assembler le ch. Tenir le ch. Présider au ch. Cela fut résolu en plein ch.* — Fig. et fam., *Avoir voix au ch., en ch.* Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de quelque personne considérable. On dit, dans le sens contraire, *N'avoir pas voix au ch.* — Assemblée que des religieux tiennent pour délibérer de leurs affaires. *Ch. conventuel, provincial, général. Aller au ch.* — — S'est dit Des assemblées des ordres royaux, des ordres militaires. *Le roi a tenu le ch. de l'ordre,* || Lieu où se tiennent les assemblées, soit de chanoines, soit de chevaliers. *On lui ferma la porte du ch.*

CHAPITRER. v. a. Réprimander un chanoine ou un religieux en plein chapitre. || Fig. et fam., Réprimander une personne en termes un peu sévères. *Son père le chapitrera tantôt. Il sera bien chapitré.* = CHAPITRÉ, ÉE. part.

CHAPON. s. m. (lat. *capo*). Jeune coq châtré. *Engraisser des chapons. Ch. du Mans. Ch. de pailler. Ch. bouilli, rôti. Aile, cuisse, blanc de ch.* — Fig. et prov., *Ce sont deux chapons de rente,* se dit de Deux personnes dont l'une est grasse et l'autre maigre. *Qui ch. mange, ch. lui vient,* Le bien vient plutôt à ceux qui en usent qu'à ceux qui l'épargnent; ou Le bien vient plutôt à ceux qui en ont déjà. *Il en porte le nom, mais il n'en mange pas les chapons,* ou *mais un autre en mange les chapons,* se dit D'un homme qui porte le nom d'une terre, mais qui n'en touche pas les revenus. — Fam., *Il a les mains faites en ch. rôti,* se dit D'un homme qui a les doigts crochus, retirés; et Fig., D'un homme qui a l'habitude de dérober. || Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. — Croûte de pain frottée d'ail qu'on met dans une salade.

CHAPONNEAU. s. m. Dimin. Jeune chapon.

CHAPONNER. v. a. Châtrer un jeune coq. = CHAPONNÉ, ÉE. part.

CHAPONNIÈRE. s. f. T. Cuisine. Vase pour faire cuire un chapon.

CHAQUE. adj. distributif 2 g. (lat. *quisquis*). *Ch.* n'a pas de pluriel, et se met toujours avant le subst. *Ch. homme. Ch. maison. Ch. arbre. Ch. chose. A ch. personne. A ch. instant. Pour ch. jour. En ch. espèce. Ch. pays a ses coutumes.* — Prov., *Ch. tête, ch. avis,* Chacun pense à sa manière.

Obs. gram. — L'adjectif *Chaque* ne peut jamais s'employer absolument et sans substantif. Loin de là, il doit toujours précéder immédiatement le substantif auquel il se rapporte. *Chaque âge a ses plaisirs; Chaque état a ses charmes.* Cette règle semble toutefois pouvoir souffrir une exception, comme lorsqu'on dit, *Chaque grand homme a ses défauts; Chaque nouvel objet nous attire;* mais ici les adjectifs *grand* et *nouvel* font, pour ainsi dire, partie intégrante de leur substantif, car ils sont indispensables pour le sens. — On entend très-souvent des personnes dire : *Le prix de ces objets est de* 6 *francs chaque;* mais c'est une faute : dans ce cas, on doit dire *chacun.*

CHAR. s. m. (lat. *currus*). Sorte de voiture à deux roues, en usage chez les anciens dans les combats, jeux, triomphes, cérémonies publiques, etc. — Poétiq., *Le ch. du soleil. Le ch. de la lune. Le ch. de la nuit. Le ch. de la Victoire, de la Fortune,* etc. || Dans le style élevé, se dit De toute espèce de voiture, de chariot, etc. *Ch. rustique. Ch. de vendange. Ch. élégant, brillant.* || *Ch. à bancs,* Sorte de voiture longue et légère, garnie d'un ou de deux bancs placés dans le sens de la longueur de la voiture, et ordinairement fermée seulement par des rideaux de toile. || *Ch. de deuil,* Chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, dans lequel on transporte les corps des rois, des princes, etc. Poétiq., *Ch. funèbre,* Toute espèce de corbillard. || Fig., dans le style élevé, par allusion à l'usage où étaient les triomphateurs de traîner à la suite de leur char les prisonniers chargés de chaînes, on dit : *Enchaîner la victoire à son ch. Il voulut enchaîner le monde entier à son ch. S'attacher au ch. de la puissance.*

Enc. — Les *chars* des anciens présentaient des formes très-différentes selon les usages auxquels ils étaient destinés, et chacune de ces espèces de véhicules portait, comme chez nous, un nom particulier. Nous ne parlerons pas ici des chariots à l'usage de l'agriculture, de l'industrie voiturière, des femmes, etc.; nous nous contenterons de dire quelques mots des chars dont les anciens se servaient à la guerre, dans les jeux publics et dans quelques circonstances solennelles. Ces derniers étaient appelés en grec ἅρματα, et *currus* en latin.

Ces chars étaient d'une forme et d'une construction excessivement simple. Le corps du véhicule était fermé par devant et sur les côtés, mais ouvert par derrière, et présentait ainsi, jusqu'à un certain point, la figure d'une coquille fixée sur un essieu, dont les extrémités étaient portées par deux roues. Les essieux étaient ordinairement en chêne; parfois on leur donnait une saillie considérable afin de donner au char plus de stabilité. Une clavette insérée à l'extrémité de l'essieu maintenait la roue dans la position voulue. La partie saillante au-devant et sur les côtés du char était fréquemment en osier ou construit à claire-voie. Le rebord de cette partie était appelé ἄντυξ, et devait être extrêmement solide : parfois il était en métal et plus ou moins orné. Le timon du char (ῥυμμός, *temo*) était solidement fixé à l'essieu par son extrémité postérieure, tandis que l'autre était attachée au joug, soit au moyen d'une clavette (ἔμβολος), soit au moyen de cordes ou de courroies. La Figure 1 représente un char en marbre que l'on conserve au Vatican et qui ornait jadis un des édifices de Rome. Lorsque ces chars étaient attelés de deux chevaux seulement, on les appelait *Biges* (*bigæ,* συνωρὶς), et *Quadriges* (*quadrigæ,* τετραορία, τέθριππον), quand ils étaient traînés par quatre chevaux. Les chars à deux chevaux étaient de beaucoup les plus usités. La Fig. 2 représente le char de Diane, d'après un bas-relief antique qui fait partie du Musée Pio-Clementino, à Rome. Quelquefois on ajoutait au *biga* un cheval surnuméraire, qu'on appelait παρήορος. Il s'attelait ordinairement à la droite des chevaux attachés au timon. Un char attelé de trois chevaux était nommé *Triga* chez les Romains. Les auteurs parlent encore de chars à six, à sept et à dix chevaux, mais il est reconnu que ces chars étaient d'un emploi exceptionnel. Quant aux chars à vingt chevaux que l'on voit sur des pierres gravées, il est certain qu'ils n'ont jamais existé, et ne sont autre chose que des caprices d'artiste. Quel que fût leur nombre, les chevaux se plaçaient toujours de front. Dans les quadriges, c'étaient les deux meilleurs chevaux que l'on plaçait extérieurement; les deux autres (ζύγιοι ἵπποι, *equi jugales*) étaient attachés au joug au moyen d'un collier. Les premiers étaient appelés ἀορτῆρες, σειραῖοι, σειραφόροι, *funales, lorarii,* parce qu'ils étaient attelés au char au moyen de courroies ou de cordes. C'était sur l'un d'eux que montait l'individu chargé de conduire le quadrige. La Fig. 3, dessinée d'après une terre-cuite du Musée de Vienne, représente un char qui s'est renversé en doublant la borne du cirque. Le cocher est tombé en arrière; le timon et le joug se trouvent soulevés en l'air; les deux chevaux de volée sont tombés sur les genoux, tandis que les deux limoniers se cabrent. Les quadriges étaient parfois dépourvus de timon; dans ce cas, les quatre chevaux étaient attachés par des traits.

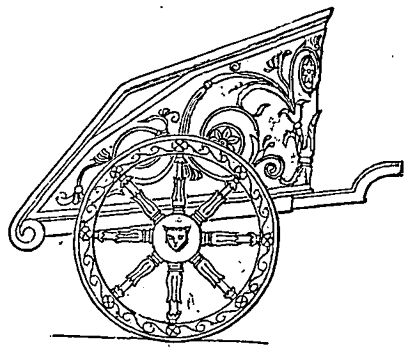

Fig. 1.

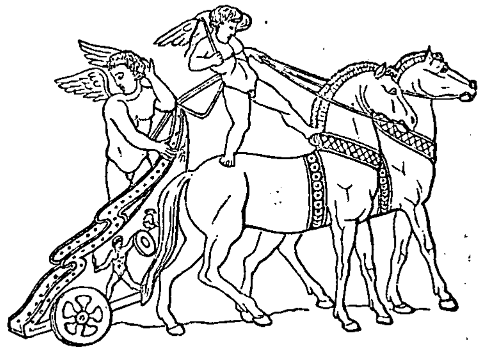

Fig. 2.

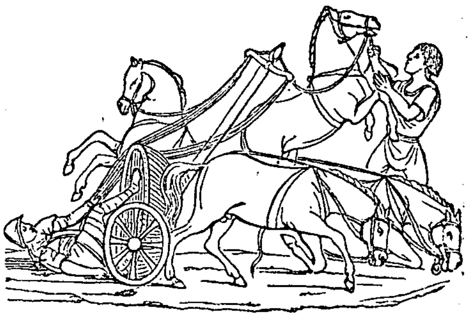

Fig. 3.

Les chars dont nous parlons étaient faits pour porter deux personnes seulement : de là le nom de δίφρος que leur donnaient encore les Grecs. Celui qui conduisait le char était appelé ἡνίοχος, c.-à-d. celui qui tient les rênes, tandis que son compagnon était nommé παραιβάτης, c.-à-d. qui se tient auprès. Quoique, en général, supérieur à celui qui conduisait le char, le παραιβάτης était souvent obligé de se tenir derrière lui : c'est ainsi que, dans l'Iliade, Homère nous représente Achille placé derrière son cocher Automédon. Cependant il arrivait souvent qu'un personnage *du plus haut rang conduisait lui-même son* char, et alors le personnage de rang inférieur était le véritable παραιβάτης : c'est ainsi que, dans l'Iliade encore, nous voyons Nestor remplir *les fonctions d'ἡνίοχος, tandis que le médecin* Machaon est son παραιβάτης.

Les sculptures de Ninive, de Persépolis, et les innombrables peintures *découvertes dans les tombeaux égyptiens, concourent*, avec les textes des livres saints et les témoignages des plus anciens historiens, à prouver que, dès la plus haute antiquité, les Égyptiens, les Persans et les autres nations asiatiques se servaient habituellement de chars dans les combats. Homère, qui par sa date appartient à la période héroïque de l'histoire grecque, nous prouve également que l'usage des chars n'était pas moins répandu dans la Grèce. Dans l'Iliade, tous les chefs et les guerriers principaux sont montés sur des chars pour parcourir le champ de bataille. Un de leurs amis ou de leurs compagnons d'armes remplit les fonctions de cocher (ἡνίοχος), tandis que le chef lui-même se tient à côté ou derrière lui (παραιβάτης). Lorsque ce dernier rencontre un adversaire digne de lui, il le défie, et tous deux *mettent* pied à terre pour combattre, laissant leur char à la garde du conducteur. Après s'être mesurés ensemble, les deux guerriers remontent sur leurs chars. *Ce char servait souvent à emporter, loin du combat*, celui qui avait affaire à un ennemi trop redoutable. D'autres fois, le παραιβάτης s'enfonçait, au hasard, dans la mêlée, et du haut de son char lançait ses traits sur les combattants vulgaires.

Ces chars, tels qu'ils sont représentés dans les bas-reliefs et sur les vases peints, sont d'une excessive légèreté. Il faut bien qu'en réalité ils aient été aussi légers qu'on nous les représente : sans cela on ne comprendrait pas comment les Grecs auraient pu transporter, à travers la mer Égée, cette multitude de chars qui figurent dans l'Iliade. Homère suppose, d'ailleurs, qu'ils n'étaient *pas fort pesants : car Diomède, dans sa visite nocturne au camp* ennemi, délibère pour savoir s'il traînera le magnifique char de Rhésus par le timon, ou s'il l'emportera sur son épaule.

Nous avons déjà vu que, dans les combats, on se servait presque exclusivement de chars à deux chevaux ; cependant Homère parle assez souvent de chars attelés de trois chevaux ; une seule fois, il cite un quadrige : c'est celui d'Hector. Dans les jeux publics, au contraire, les *biges* étaient moins usités peut-être que les quadriges. Au reste, la forme du char était la même ; seulement sa décoration était plus riche et plus élégante. Mais *les chars les plus remarquables, sous ce rapport, étaient* ceux qui, chez les Romains, servaient dans les triomphes. Le char de triomphe (*currus triumphalis*) était de forme cylindrique, ainsi que nous le représentent les médailles. Le triomphateur s'y tenait debout, et gouvernait lui-même l'attelage. Ce char était en bois doré sous les consuls ; on l'enrichit de métaux précieux et de pierreries à la fin de la République ; mais, sous les empereurs, on le fit tout entier en or et en ivoire. En général, il n'avait point de timon ; les quatre chevaux qui le traînaient étaient blancs. On remplaça quelquefois ces derniers par des éléphants *et même par des lions.*

Le char était au nombre des attributs de certains Dieux et de certaines Déesses, et même de quelques personnifications symboliques, comme la Victoire. Le char de Jupiter était attelé de quatre chevaux blancs, et celui de Pluton de quatre chevaux noirs. Le char d'Apollon est également un quadrige, mais celui de Diane n'est traîné que par deux chevaux. Les poëtes en donnent tantôt deux, tantôt quatre à l'Aurore. Le char de Junon était traîné par des paons, celui de Vénus par des tourterelles ou des cygnes, celui de Minerve par des chouettes, celui de *Mercure par des béliers, celui de Bacchus par des centaures*, des tigres et des lynx. Enfin, celui de Diane était quelquefois attelé de cerfs, celui d'Apollon de griffons, etc.

Nous terminerons cet article en mentionnant certaines espèces de chars exclusivement usitées à la guerre. — Les auteurs anciens parlent fréquemment des chars armés de faux qui constituaient l'une des forces principales des armées asiatiques. A la bataille d'Arbèles, les chars de l'armée de Darius avaient un timon qui faisait saillie bien en avant du poitrail des chevaux et se terminait en pointe aiguë ; en outre trois lames d'épée étaient *fixées à chacune des extrémités du joug, et des faux dirigées* horizontalement étaient implantées dans les moyeux des roues. Les peuples de l'Inde, les Égyptiens et les Carthaginois se servaient aussi de cette arme de guerre. Malgré leur apparence formidable, les chars ainsi armés, qu'on lançait au hasard au milieu des rangs les plus épais de l'ennemi en abandonnant les chevaux à eux-mêmes, ne firent jamais de grands ravages dans les armées bien disciplinées des Grecs et des Romains : aussi ces deux derniers peuples n'en adoptèrent-ils pas l'usage.

Les Gaulois, les Belges, les Germains et les Bretons se servaient *aussi de chars dans* leurs expéditions militaires et dans les combats. Ces chars, nommés par les auteurs latins *esseda et essedum*, se manœuvraient, suivant Diodore, comme ceux des Grecs au temps de la guerre de Troie ; mais il paraît qu'ils différaient de ces derniers sous plusieurs rapports, principalement en ce qu'ils étaient plus massifs et ouverts par devant. — Leur poids énorme obligeait de donner au timon une grande largeur, ce qui permettait aux *guerriers qui les montaient*, ou *essedarii*, de s'élancer au besoin sur cette partie du véhicule et même sur le joug des chevaux, soit pour combattre, soit *pour mieux* diriger la marche de l'attelage. On comptait 4,000 chars de ce genre dans l'armée du roi breton Cassibélaunus. Il paraît aussi que les Bretons et les Belges avaient d'autres chars dont les roues étaient armées de longues faux : ces peuples les appelaient *Kowain*, dont les Romains firent *Covinus*.

*** CHARACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Les *Characées* sont des plantes aquatiques, toujours submergées, vivant dans les eaux douces ou salées ; leur couleur est d'un vert sombre, et elles exhalent une odeur fétide. *Elles possèdent un axe cassant composé de tubes articulés* bout à bout, transparents, ou incrustés de matière calcaire. Chaque articulation est entourée d'un verticille de rameaux composés comme le tube principal, et se ramifiant de la même manière. Dans certaines espèces, l'axe se compose d'un seul tube transparent coupé de distance en distance par des cloisons transversales, et, suivant Agardh, l'analogie que présentent ces tubes avec ceux de certaines Algues prouve d'une manière puissante l'affinité qui existe entre ces deux familles. Chez d'autres espèces, ce tube est entouré d'une sorte d'étui formé par d'autres tubes d'un calibre beaucoup plus petit, et articulés *à la même hauteur* que le tube central.—Les organes de la reproduction naissent à l'aisselle des verticilles les plus élevés, et sont de deux sortes. Les premiers, appelés *Nucules* ou mieux *Thèques*, ont été regardés comme des pistils ; les seconds, appelés *Globules* et mieux *Zoothèques*, ont été considérés comme des anthères.—Les *Thèques* sont des corps ovoïdes ou oblongs qui ne renferment qu'une seule spore. Elles sont formées par deux téguments : l'un externe, membraneux, mince et transparent ; l'autre interne, opaque, épais, résistant et composé de cinq tubes roulés en spirale, partant de la base de la thèque et venant former à son sommet une couronne à cinq dents. Ces cinq tubes paraissent n'être autre chose que les cinq rameaux d'un verticille qui se sont soudés entre *eux et* avec la thèque. Les *Zoothèques* ou *globules* sont des corps sphériques, rouges ou orangés, composés de deux enveloppes, l'une externe, l'autre interne. La première est lisse, incolore, transparente, assez épaisse et continue ; la seconde est opaque, coriace, d'un beau rouge, et composée de huit plaques triangulaires, à bords crénelés, et engrenées entre elles comme les os du crâne. Du milieu de chaque plaque naît une utricule oblongue qui se dirige vers le centre du globule ; et ces huit utricules, comme autant de rayons, viennent aboutir à un axe central composé d'une petite masse celluleuse, de laquelle s'échappent, *dans tous les sens*, des filaments formés par des tubes transparents et cloisonnés, dont chaque cellule contient un petit corps filiforme replié en spirale. Quand on vient à plonger ces filaments dans l'eau, ces petits corps ne tardent pas à se mettre en mouvement et à sortir des cellules qui les renferment, puis ils continuent à se mouvoir dans l'eau pendant un certain temps.

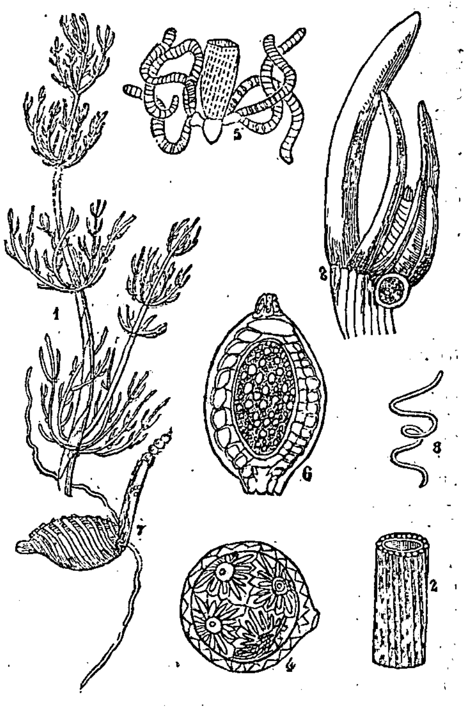

Le corps de ces animalcules, appelés *Phytozoaires* par Thuret, forme en général 3 à 5 tours de spire, et vers l'une de ses extrémités il est muni de deux filaments d'une excessive ténuité, qui partent du même point et égalent ou dépassent la longueur totale du corps de l'animalcule. Dans leur jeunesse, les globules sont beaucoup plus gros que les thèques ; mais bientôt ils cessent de s'accroître, tandis que les thèques grossissent et ne tardent pas à acquérir un volume égal ou supérieur au leur. A *une certaine époque*, ils se *déchirent* et finissent par disparaître avant la maturité complète des thèques qui les accompagnent. Les thèques et les zoothèques sont tantôt réunies sur le même individu, tantôt portées sur des individus différents. Dans le premier cas, leur position réciproque varie également suivant les espèces : en général, les zoothèques sont placées immédiatement au-dessous des thèques ; mais, dans certaines espèces, elles sont placées au-dessus. [Fig. 1. *Chara vulgaris ;* 2. Étui composé de petits tubes du *Ch. fœtida ;* 3. Portion d'une branche avec une thèque et une zoothèque ; 4. Zoothèque plus grossie ; 5. Tubes spiraux de celle-ci ; 6. Thèque coupée ; 7. Thèque en germination ; 8. Phytozoaire.]

Quelques Charas ont la tige transparente et exempte de matière calcaire ; mais chez d'autres, le tube central est entouré d'une épaisse couche de matière calcaire qui le rend opaque. D'après les observations de Greville, il paraît que la matière in*crustante n'est pas le résultat d'un simple dépôt extérieur*, mais qu'elle est sécrétée par la plante elle-même. — Les *Charas*, *Charagnes* ou *Lustres d'eau*, comme on les appelle vulgairement, présentent une particularité curieuse qui se rencontre, il est vrai, dans d'autres plantes, mais nulle part d'une manière aussi évidente : nous voulons parler du mouvement qu'on remarque à l'intérieur des tubes, et qui a reçu le nom de circulation intra-utriculaire. Chacune des utricules qui composent le tube des Charas présente à sa surface interne 4 bandes longitudinales à peu près d'égale largeur. Ces bandes sont toujours parallèles entre elles, *et quelquefois elles le sont aussi à l'axe du tube ;* mais le plus souvent elles décrivent autour de lui une spirale plus ou moins lâche. Deux d'entre elles sont incolores et n'offrent rien de remarquable ; les deux autres sont formées par des séries longitudinales de granules verts, placés les uns à la suite des autres et collés contre les parois des utricules, qui sont remplies d'un liquide aqueux et incolore. Au milieu de ce liquide flottent des granules d'un vert pâle qui se déplacent dans un sens déterminé et forment un courant continu qui s'exécute ainsi qu'il suit : chaque granule remonte le *long de la paroi de l'utricule ;* arrivé à l'extrémité de celle-ci, il rencontre l'articulation : là il se réfléchit, et puis il redescend le long de la paroi opposée, toujours dans le même sens, et jamais sur les bandes dépourvues de granules. Lorsque par une cause accidentelle et étrangère, *telle qu'un choc*, l'un des granules flottants vient à être détourné de son chemin et chassé sur l'une des bandes dépourvues de granules, il s'arrête ou ne continue sa route qu'après s'être insensiblement rapproché de l'une des bandes verdâtres où s'opère le courant. Ce *mouvement ne s'observe pas* seulement dans le tube principal ; il existe également dans les petits tubes qui, chez certaines espèces, enveloppent le tube central ; mais la petitesse de ceux-ci le rend beaucoup plus difficile à étudier. [Fig. 9. *Nitella flexilis*, grossie, où le mouvement circulatoire est indiqué par des flèches.]

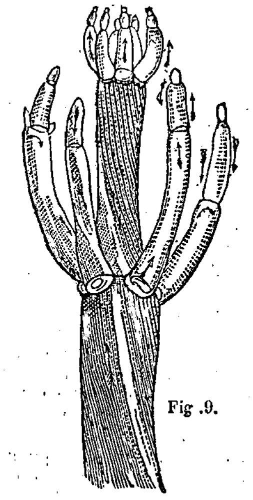

Fig .9.

La famille des Ch. est une de celles qui présentent le plus d'obscurité relativement à la nature de leurs organes reproducteurs. Linné rangea d'abord ces plantes parmi les Cryptogames, auprès des Lichens, puis parmi les Phanérogames, dans la Monœcie-Monandrie. Jussieu les plaça parmi les Naïadées ; Brown les mit à la suite des Hydrocharidées, et Lehman parmi les Halorages ; Martius, Agardh et Wallroth les rapportent aux Conferves ; enfin Richard a proposé d'en faire une famille à part, et son opinion a été adoptée par Kunth, de Candolle, Ad. Brongniart, Greville, Hooker, Lindley et la plupart des botanistes.— Les Ch. sont partagées en 3 genres par plusieurs auteurs, tandis que d'autres pensent qu'elles n'en doivent former qu'un seul. On en connaît près de 40 espèces. Ces plantes se trouvent dans les eaux stagnantes de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, des deux Amériques et de la Nouvelle-Hollande ; mais elles sont surtout communes dans les régions tempérées. — Nous ne leur connaissons aucun usage ; *cependant leur tige, qui est souvent* incrustée de matière calcaire à l'état de carbonate, suivant les uns, et de phosphate, suivant les autres, pourrait sans doute être employée comme engrais. L'odeur fétide qu'elles exhalent est regardée comme très-insalubre et comme l'une des sources principales de la *mal' aria* de la campagne de Rome.

*** CHARACINS.** *s. m. pl. T. Ichth. Voy.* Salmones.

CHARADE. s. f. Espèce d'énigme qui consiste à décomposer un mot en deux ou plusieurs parties, de façon que chaque partie soit un mot formant un sens complet, puis à définir isolément chacune des parties et à proposer de deviner le mot entier. En voici un exemple sur le mot *Chiendent : Ma première partie* ou *mon premier* (Chien) *se sert de ma seconde* ou *de mon second* (Dent) *pour manger mon tout* ou *mon entier*. (Chiendent). — *Ch. en action*, Espèce de jeu où plusieurs personnes donnent à deviner à d'autres chaque partie d'un mot, puis le mot entier, en exécutant des scènes de pantomime, qui expriment la signification de chaque partie, puis du tout. *Jouer des charades, aux charades.*

*** CHARAGNE.** s. f. T. Bot. Voy. Characées.

CHARANÇON. s. m. T. Ent. Voy. Curculionites.

CHARANÇONNÉ, ÉE. adj. Se dit Du grain attaqué par les charançons. *Blé ch.*

CHARBON. s. m. (lat. *carbo*). Morceau de bois qui est entièrement embrasé, qui ne jette plus de flamme. *Ch. ardent. Ch. allumé. Ch. éteint. Faire griller sur les charbons.* — Fig. et fam., *Être sur les charbons*, Éprouver une vive impatience, être dans une grande inquiétude. *Il brûle comme un ch.*, se dit D'une personne qui a une fièvre ardente. — Dans le style de l'Écriture, *Amasser des charbons ardents sur la tête de son ennemi*, signifie Attirer sur lui la vengeance divine en lui rendant le bien pour le mal. ‖ Se dit aussi de La braise éteinte. *Rallumer les charbons. Écrire avec du ch.* ‖ Tronçons de bois brûlé à l'abri du contact de l'air, mais non entièrement consumé, qui s'emploie comme combustible, et sert aussi à d'autres usages. *Faire du ch. Un sac, une voie de ch. Sac à ch.* — Se dit aussi Des matières animales noircies et calcinées par le feu. *Ch. animal. Cette côtelette est en ch.* ‖ T. Agric. Voy. Céréales.

Enc. — Au mot Carbone, nous avons dit que le terme générique de *Charbon* s'appliquait à différentes substances essentiellement composées de carbone, mais mélangées de diverses matières étrangères, et nous avons fait voir que les charbons se divisaient en *naturels* et *artificiels*. Ce qui concerne la première de ces catégories sera traité au mot Houille, terme scientifique sous lequel on désigne les divers produits fossiles appelés vulgairement *Ch. de terre* ou *Ch. minéral*. Quant à la seconde, comme nous avons déjà parlé (v. Carbone) des différentes espèces désignées sous le nom de *Ch. animal*, nous n'avons à nous occuper ici que du *Ch. végétal*, appelé aussi *Ch. de bois* ou simplement *Charbon*.

Le *Ch. végétal* est le résultat de la carbonisation, c.-à-d. de la combustion imparfaite du bois. Tout le monde sait quelle énorme consommation il se fait chaque année de ce produit pour les usages domestiques et industriels. Ainsi, quoique l'emploi de la houille dans l'industrie métallurgique ait fait de nos jours de grands progrès, ce sont encore les forges et hauts fourneaux qui consomment la plus grande partie du ch. qui se fait en France. En effet, sans le débouché que trouve leur ch. dans les usines sidérurgiques, les forêts de nos départements de l'Est n'auraient pour ainsi dire aucune valeur.

I. *Carbonisation en meules.* — Elle se pratique dans la forêt même où a eu lieu l'abatis de bois. L'emplacement sur lequel on établit la meule doit être assez central dans la coupe pour le facile arrivage des bois à carboniser, et placé à l'abri des coups de vent violents. Il faut aussi que le sol n'en soit ni trop compacte, car il se durcirait par le feu, se chargerait de goudron et arrêterait la combustion, ni trop léger, car il donnerait accès à l'air et empêcherait de régulariser l'opération. Enfin, il doit être à proximité de l'eau, dont le charbonnier en forêt a constamment besoin. Comme il est rare que toutes ces conditions puissent se trouver réunies, on tire le meilleur parti possible des circonstances locales. L'aire même sur laquelle repose la meule se nomme *Faulde*; on la recouvre ordinairement d'une bonne couche de terre pétrie avec du *Fraisil*, mélange de terre calcinée et de débris de charbon qui reste après le refroidissement et l'enlèvement de chaque *Fouée* de ch. — Dans plusieurs de nos contrées forestières, on suit encore ce qu'on nomme l'*ancienne méthode des forêts*. Le bois coupé à la longueur de 2m,25 à 2m,50, est formé en tas rectangulaires de 2 à 3 mètres de large sur 12 à 13 de long. La hauteur de ces tas est inégale; elle est d'environ 5 mètres à l'une de ses extrémités, et de 60 centimètres à l'autre, qu'on nomme la *Tête* (Fig. 1. Vue et coupe d'une meule rectangulaire). En construisant ces tas, on a soin qu'il y reste le moins de vide possible à l'intérieur; l'extérieur est revêtu d'une couche épaisse de fraisil humide fortement battue, et soutenue par des planches sur les côtés. Après que le feu est allumé, ces planches sont arrosées fréquemment pour empêcher qu'elles ne s'enflamment. Le tas s'allume en plaçant des charbons enflammés avec un peu de petit bois à la tête, entre les bûches de la rangée inférieure. Aussitôt qu'on voit sortir la fumée à travers la couverte, on ferme le trou qui avait servi à allumer, et on perce, dans la couverte, toujours vers le commencement du tas, 3 ou 4 petits trous qui servent à établir le tirage. On les laisse ouverts jusqu'à ce que la fumée noire et épaisse, qui se dégage d'abord, ait fait place à une fumée légère de teinte bleuâtre; on les bouche alors, et on en ouvre d'autres un peu plus loin, tant sur les côtés que sur la partie supérieure du tas. Ainsi, la carbonisation marche progressivement de la tête du tas à la partie la plus élevée. Quand le feu est arrivé seulement à 2 ou 3 mètres de son point de départ, on peut commencer à retirer le charbon déjà obtenu, et continuer à mesure que la carbonisation avance; c'est un des avantages de cette méthode, qui est principalement en usage dans le Midi, pour la carbonisation des bois de Pin et de Sapin. — L'autre procédé, qui constitue la *nouvelle méthode des forêts*, consiste dans l'emploi de meules rondes, dont la forme varie selon les pays, depuis celle d'une hutte de sauvage jusqu'à celle d'un cône légèrement arrondi au sommet. Le centre est toujours formé par des bûches placées verticalement, et disposées de manière à former cheminée. Puis, le bois coupé seulement à la longueur de 66 centimèt. est placé debout, incliné autour du centre, par rangées superposées les unes aux autres. Ces meules ont habituellement de 4 à 6 mètres de diamètre à la base; elles contiennent, dans ce cas, 40 à 50 stères de bois. Afin d'intercepter toute communication avec l'air, l'extérieur de la meule est recouvert d'une épaisse *chemise* d'argile sous laquelle on a placé un premier revêtement de feuilles et de branchages brisés. Néanmoins, on pratique à la base de la meule de petites ouvertures appelées *Évents*, qui permettent à l'air de pénétrer jusqu'à la cheminée (Fig. 2. Meule arrondie; 3. Coupe de la même). Lorsque la meule est établie, on allume, dans la cheminée, un feu de menu bois qu'on entretient 2 à 3 heures; au bout de ce temps, le feu a gagné les bûches les plus voisines, et la cheminée se trouve presque entièrement remplie de menus charbons. Alors on la couvre, et l'on pratique, à quelque distance, des *ouvreaux* qui fonctionnent comme cheminées, et appellent vers eux la combustion. La nature de la fumée fait reconnaître au charbonnier l'état et les progrès de la carbonisation. Il ferme alors les premiers ouvreaux, et en pratique d'autres un peu plus bas. La carbonisation marche donc de haut en bas, et du centre à la circonférence. A mesure qu'elle avance, la meule s'affaisse sur elle-même par suite de la diminution considérable qu'éprouve le volume du bois. Enfin, quand la carbonisation a atteint la base de la meule, on ferme toutes les ouvertures et on laisse s'éteindre le feu. Cela fait, on démolit la meule. La durée de la carbonisation varie avec les dimensions de celle-ci, ainsi qu'avec l'état de dessiccation du bois. Pour les petites meules de 30 stères environ, il faut 4 à 5 jours; pour les très-grosses, de 150 stères, par ex., il en faut 12 à 15. — Le bon ch. est dur, compacte, sonore, d'une cassure brillante, et exempt de *Fumerons*, c.-à-d. de morceaux de bois à demi carbonisés, qui brûlent avec flamme, en répandant une fumée suffocante. — On considère aujourd'hui, d'après les belles expériences d'Ebelmen à Audincourt, les meules de 40 à 50 stères, comme préférables aux meules plus volumineuses. Leur rendement en ch. est un peu plus élevé que celui des trop grandes meules; il l'est beaucoup plus que celui des tas rectangulaires. Le produit de 100 parties de bois en *Charbon* et en *Braise* est de 36,52 dans l'ancienne méthode, et de 39,55 dans la nouvelle. — Nous venons de nommer la *Braise* comme un produit distinct du ch. proprement dit. On désigne, en effet, sous ce nom, une espèce de ch. fort légère, très-facile à allumer, meilleure conductrice du calorique et de l'électricité, mais qui donne peu de chaleur. On obtient généralement la braise par la combustion du bois à l'air libre dans les cheminées et dans les fours des boulangers.

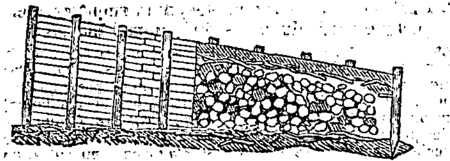
Fig. 1.

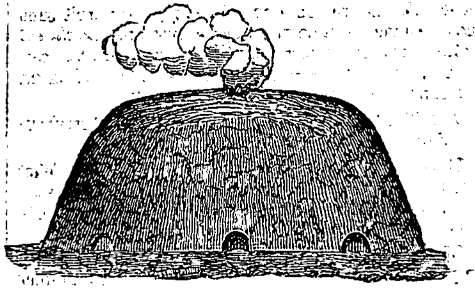
Fig. 2.

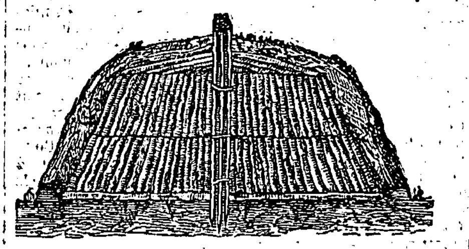
Fig. 3.

II. *Carbonisation en vase clos.* — Le procédé que nous venons de décrire a de graves inconvénients. D'abord, une partie du bois qui forme les meules est complétement brûlée au lieu de se transformer en ch. Ensuite, tous les produits volatils qui se dégagent pendant la carbonisation sont complétement perdus. On évite ces pertes par la carbonisation en vase clos, telle que nous l'avons exposée au mot Acétique. Malgré cela, les frais assez considérables qu'entraîne la distillation du bois en vase clos, ne permettent d'employer ce dernier procédé avec avantage que dans certaines localités. Dans la plupart des cas, c'est au procédé des meules que les propriétaires de bois sont forcés de donner la préférence.

Médec. — On désigne, sous le nom de *Charbon*, de *maladies charbonneuses*, d'*Anthrax malin* et de *Pustule maligne*, un groupe de maladies qui ont pour caractère principal, sinon indispensable, l'apparition d'une ou de plusieurs tumeurs inflammatoires et gangréneuses développées spontanément ou par contagion. Le ch. s'observe chez l'homme et chez les animaux.

I. *Ch. chez l'homme.* — Il se présente sous deux formes très-distinctes : tantôt c'est une affection inflammatoire et gangréneuse qui débute par les téguments et qui reste quelque temps locale et circonscrite avant de troubler la constitution; tantôt c'est une tumeur inflammatoire et gangréneuse, dont le développement a été précédé et s'accompagne de phénomènes généraux. La tumeur présente alors une escarre centrale, noire, entourée d'un cercle rouge et luisant. — La première forme porte le nom de *Pustule maligne*, et la seconde celui de *Ch. malin* ou d'*Anthrax malin*.

Pustule maligne. Cette affection, qu'on désigne encore vulgairement sous les noms de *Bouton malin* et de *Puce maligne*, n'est bien connue que depuis les travaux de Thomassin et Chambon (1780), et le traité d'Énaux et Chaussier (1785). Elle est toujours causée par l'inoculation d'un virus septique d'origine animale. Elle peut être communiquée indifféremment par des animaux herbivores, carnivores, sauvages ou domestiques, mais plus fréquemment par le bœuf et le mouton. Ceux-ci, pour faire naître la pustule maligne chez l'homme, se trouvent nécessairement dans un état pathologique; or, cet état ne présente pas toujours des caractères identiques. C'est ainsi, par ex., qu'on lit, dans Bidault de Villiers, l'histoire d'individus atteints de pustule maligne pour avoir touché aux débris d'un bœuf surmené. Cette maladie est transmise à l'homme de plusieurs manières. Le plus souvent, c'est par une petite blessure, parfois imperceptible, que le virus est inoculé. Ce mode de transmission est commun à tous les venins et virus; mais ce qui caractérise le virus charbonneux et le rend plus redoutable, c'est qu'il produit son effet lorsqu'il est simplement déposé à la surface de la peau, sans que celle-ci offre aucune érosion apparente; c'est qu'il réside dans tous les liquides et dans tous les tissus de l'animal malade, et, qu'en outre, sa puissance persiste longtemps après la mort, malgré les diverses préparations que l'art fait subir aux tissus des animaux, telles que le lavage des laines, le tannage des cuirs, etc. La transmission de cette maladie s'opère aussi par la piqûre des insectes, tels que mouches, guêpes, etc., qui se posent sur l'homme après avoir sucé les liquides fournis par des plaies charbonneuses. Elle s'opère encore, lorsque la maladie existe chez l'homme, d'individu à individu, par le contact des liquides qui s'écoulent de la tumeur. Dans tous les cas, il faut que le virus soit absorbé par la surface cutanée, car on a reconnu qu'il ne peut attaquer directement la muqueuse digestive, et même qu'on peut manger impunément la chair des animaux malades du ch. En outre, il a été constaté que la pustule maligne ne naissait jamais spontanément chez l'homme. — La pustule maligne se montre quelques heures ou peu de jours après le contact du virus. On a divisé la marche de cette affection en quatre périodes. Dans la première, une petite tache semblable à une piqûre de puce, accompagnée d'une démangeaison vive, occupe le point où a eu lieu l'inoculation; puis apparaît une petite phlyctène que le frottement fait bientôt rompre; la sérosité s'écoule et le prurit cesse. Après un intervalle de 24 à 36 heures, il se manifeste, au même endroit, une petite plaque indurée circulaire (*tubercule lenticulaire*), inégale, mamelonnée, de couleur cendrée, bientôt grisâtre et ensuite noire. La démangeaison recommence, la peau rougit et s'engorge, le tubercule s'entoure d'une *aréole* ou cercle de petites vésicules transparentes; on a alors une véritable escarre, et les vaisseaux lymphatiques du membre ou de la partie commencent à se prendre. Bientôt la tuméfaction se propage et devient considérable : elle est dure, contrairement au gonflement de l'œdème, et pendant qu'elle s'étend, l'escarre circulaire envahit le tissu cellulaire et la peau correspondante, repoussant autour d'elle l'aréole qui grandit aussi. Le prurit cesse de nouveau; mais le malade éprouve un sentiment de pesanteur, et les parties mortifiées sont en même temps insensibles. Ce sont alors les phénomènes généraux qui dominent : il y a prostration; le pouls est petit et inégal; la peau est sèche; la soif est vive; il survient des angoisses, des syncopes, et quelquefois du délire; enfin l'escarre grandit, le gonflement de la partie devient énorme, et la mort termine la scène. La maladie parcourt ces deux dernières périodes dans l'espace de 4 ou 5 jours. Dans quelques cas fort rares, l'aréole devient franchement inflammatoire; elle circonscrit l'escarre, les symptômes généraux décroissent, et le malade guérit. — Ces périodes se succèdent quelquefois avec tant de rapidité, qu'on ne peut les reconnaître; mais les accidents généraux sont toujours consécutifs : ils sont dus évidemment à l'introduction du virus dans la circulation et à l'altération profonde qu'il détermine dans l'organisme. — Après la mort, la désorganisation est rapide, et l'on trouve des plaques gangréneuses dans les différents viscères, des infiltrations sanguines, des ecchymoses, etc. : le sang veineux est dissous et comme putréfié. — Cette maladie est très-grave, et d'autant plus grave que les parties affectées sont plus importantes. Au cou, l'engorgement détermine rapidement l'asphyxie. A la face, les désordres qui se produisent peuvent amener l'inflammation des méninges. Quand la langue est atteinte, ou quand la pustule naît sur une paupière, la mort survient promptement. Dans ces derniers cas, la maladie prend le nom de *Glossanthrax* et d'*Œdème malin* ou *charbonneux des paupières*. — La pustule maligne pourrait être confondue avec l'anthrax bénin et l'érysipèle phlycténoïde; mais la recherche de la cause, la présence de l'aréole, sa forme régulière, l'aspect livide du bouton et l'engorgement énorme qui l'entoure, distinguent assez la pustule. Au reste, quand on en a vu un seul cas, il n'est plus possible de la méconnaître. — Le traitement de la pustule maligne est préservatif et curatif. Il faut éviter de se souiller les mains ou toute autre partie du corps avec le sang ou le pus des tumeurs charbonneuses que l'on panse, et même de toucher aux dépouilles d'un animal qui est mort du ch. Si l'on ne peut échapper au contact du liquide virulent, on se lave avec de l'eau savonneuse, de l'eau vinaigrée, de l'acide chlorhydrique étendu, ou une solution de chlorure de chaux. On peut encore, avant de toucher l'animal malade, se frotter les mains d'huile ou de tout autre corps gras. L'animal mort, on doit l'enterrer de suite, profondément, et n'en prendre ni la peau, ni la laine. Le traitement curatif consiste à cautériser profondément tout ce qui a reçu l'impression immédiate du virus. On doit rejeter tout autre procédé. Pour pratiquer la cautérisation, on fait des scarifications sur la tumeur, on enlève les lambeaux gangrenés, on essuie le fond des plaies, et on y porte aussitôt un bouton de feu chauffé au blanc dont on réitère l'application, s'il y a lieu. — Si au cautère actuel on préfère les caustiques, on doit les choisir énergiques, tels que le beurre d'antimoine, l'acide chlorhydrique ou sulfurique concentré, etc. On y trempe un bourdonnet de charpie que l'on place au fond de la plaie, en le recouvrant de charpie sèche et d'une compresse; puis on maintient le tout par un bandage roulé. — Quand les accidents généraux se sont manifestés, on essaie d'arrêter leurs progrès, non par les saignées et les purgatifs réitérés, que l'expérience a fait rigoureusement proscrire, mais par l'emploi des toniques et des stimulants, tels que le quinquina, le camphre, la bonne nourriture, le vin généreux, etc.

Ch. malin. — Il se développe spontanément ou par contagion. Le ch. spontané, c.-à-d. ayant sa cause dans un état général de l'économie, ne s'observe que chez les animaux. Les grandes chaleurs, le voisinage des marais, la mauvaise nourriture, une prédisposition inconnue de l'organisme, paraissent être les causes qui président à son développement. Quant à l'homme, cette affection lui est toujours communiquée par les animaux et dans les mêmes conditions que la pustule maligne. Comme celle-ci, il est produit par le *virus charbonneux;* mais tandis que la pustule maligne ne peut être communiquée que par la peau, il peut l'être à la fois par la peau et par les muqueuses digestive et respiratoire. Il débute par des phénomènes généraux. Vingt-quatre heures après leur apparition, et quelquefois en même temps qu'eux, on voit apparaître à la surface externe d'une ou de plusieurs parties du corps, des pustules livides ou des vésicules brunâtres qui recouvrent un noyau lenticulaire d'une couleur très-foncée et de forme hémisphérique. Autour de ce noyau on observe un cercle d'un rouge vif qui est le siége d'une douleur intense. Le centre de la tumeur constitue bientôt une eschare qui s'étend promptement, et envahit non-seulement la peau et le tissu cellulaire, mais encore les nerfs, les muscles et les vaisseaux. La mort survient du deuxième au quatrième jour. La guérison est si rare, qu'autrefois on abandonnait les malades qui en étaient atteints. Cette affection ne peut être confondue qu'avec la pustule maligne, qui s'en distingue cependant par sa cause qui est toujours externe, par son début qui est toujours local, par son aréole vésiculeuse et le vaste engorgement qui l'entoure, enfin par sa présence habituelle sur les parties découvertes, tandis que le ch. malin se montre indifféremment sur tout le corps, excepté à la paume des mains et à la plante des pieds. — Le traitement est le même que pour la pustule maligne; mais ici le traitement interne est presque tout, les moyens chirurgicaux étant complétement insuffisants.

II. *Ch. chez les animaux.* Il s'observe le plus souvent sur les bœufs, les vaches, les chèvres, les moutons; il est encore assez fréquent chez le cheval, le mulet, l'âne et le chien; mais il est rare chez les autres animaux domestiques, tels que les cochons, les poules, les canards, etc. Il se présente sous trois formes: tantôt c'est une affection locale, bientôt suivie de phénomènes généraux; tantôt c'est une maladie générale à laquelle se joignent plus tard des symptômes locaux; tantôt enfin ces derniers ne se manifestent pas: alors on observe seulement des phénomènes généraux. Ces trois états ont été désignés par Chabert sous les noms de *Ch. essentiel*, *Ch. symptomatique* et *Fièvre charbonneuse*. Les tumeurs extérieures qui se manifestent dans le ch. essentiel ou symptomatique n'ont pas la même physionomie chez tous les animaux. Chez les bêtes à cornes et chez le porc, elles sont multiples et volumineuses, mais peu douloureuses et peu enflammées. Chez le cheval et le chien, au contraire, elles sont presque toujours uniques, et leur marche est franchement inflammatoire. Chez tous, d'ailleurs, ces tumeurs arrivent à leur dernière période au bout de 12 à 18 heures. Elles offrent d'abord tous les symptômes de l'inflammation; puis la gangrène se manifeste par les phlyctènes, l'insensibilité et le froid de la partie. Alors le pouls se ralentit, les yeux sont abattus et les forces anéanties. Les convulsions surviennent, et l'animal succombe. — Quelquefois ces tumeurs font des progrès si rapides, que du volume d'une noix elles s'élèvent en moins d'une demi-heure à celui d'une tête d'homme. Il arrive aussi qu'on observe à leur place de simples taches blanches, livides, intéressant la peau, laquelle est soulevée et détachée du tissu cellulaire par une humeur âcre et corrosive. Enfin, on a vu ces tumeurs s'accompagner d'infiltration sanguinolente et gélatiniforme dans le pannicule charnu, de gangrène des muscles et des viscères. Cette dernière variété s'appelle *Ch. blanc*: elle donne aux cadavres des animaux qui succombent une odeur repoussante. — La *Fièvre charbonneuse* est la forme de ch. dont la marche est la plus rapide. En une heure ou deux, l'animal succombe dans les convulsions les plus violentes. Cette redoutable maladie est presque toujours épizootique. — Les causes du ch. sont la mauvaise nourriture et la contagion. Ainsi, on l'observe chez les animaux abreuvés d'eau bourbeuse et croupissante, chez ceux qui font usage de fourrages vasés, submergés, rouillés, ou de trèfle, de pailles et de foins nouveaux. Il survient, en outre, chez l'animal sain qui est mis en contact par une voie quelconque avec le pus ou le sang fourni par une tumeur charbonneuse. Pour les oiseaux de basse-cour, la cause principale du ch. est la saleté et l'odeur infecte des poulaillers mal aérés et mal tenus. — Le traitement est le même pour le ch. des animaux que pour celui de l'homme. Dans les cas de ch. essentiel, il faut fendre la tumeur en croix, exciser les lambeaux et cautériser avec le fer rouge. Si la gangrène est survenue, on circonscrit l'escarre par une raie de feu circulaire, et quand elle est tombée, on panse la plaie avec des onguents caustiques. Dans le ch. symptomatique, on a recours aux purgatifs légers, aux cordiaux et aux stimulants, tels que le quinquina, le camphre, l'ammoniaque, les bains de vapeur, etc. Lorsque les tumeurs apparaissent, on suit le même traitement que pour le ch. essentiel. Quant à la fièvre charbonneuse, elle est au-dessus des ressources de l'art à cause de la rapidité de sa marche. On prétend cependant avoir obtenu quelques succès par l'emploi du séton passé sous les muscles pectoraux.

* **CHARBONNAGE.** s. m. Houillère, mine de houille.

CHARBONNÉE. s. f. Petit aloyau, côte de bœuf. ‖ *Morceau de porc ou de bœuf grillé sur des charbons.*

CHARBONNER. v. a. Noircir avec du charbon. *Ch. le visage à quelqu'un.* — *Ch. une muraille*, Dessiner ou écrire dessus avec du charbon. ‖ Fig., Esquisser, peindre grossièrement. *Il ne l'a point peint, il l'a charbonné.* = SE CHARBONNER. v. pron. Se réduire en charbon. *Le bois mis en contact avec l'acide sulfurique se charbonne.* = CHARBONNÉ, ÉE. part. ‖ *Blés charbonnés*, Blés attaqués par le charbon. V. CÉRÉALES.

CHARBONNEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est de la nature du charbon. *Ulcère ch. Fièvre charbonneuse.*

CHARBONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend du charbon. *Noir comme un ch.* — Prov., *La foi du ch.*, La foi de l'homme simple qui croit sans aucun examen tout ce que l'Église enseigne. *Le ch. est maître dans sa maison*, ou *Ch. est maître chez soi*, Chacun vit chez soi comme il lui plaît. ‖ Le lieu où l'on serre le charbon.

CHARBONNIÈRE. s. f. Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois. ‖ * T. Ichth. Voy. MÉSANGE.

CHARBOUILLER. v. a. T. Agric. Se dit De l'effet que le charbon produit sur les blés. = CHARBOUILLÉ, ÉE, part. *Des blés charbouillés par la nielle.* Voy. CÉRÉALES.

CHARCUTER. v. a. Découper de la chair et la mettre en pièces. N'est plus usité au propre. — Fig., Couper malproprement de la viande à table. *Il a charcuté cette longe de veau.* ‖ Se dit D'un chirurgien peu adroit dans ses opérations, * ou même D'un chirurgien très-adroit qui taille et tranche sans nécessité. = CHARCUTÉ, ÉE. participe.

CHARCUTERIE. s. f. L'état, le commerce de charcutier. ‖ * Toute préparation faite par le charcutier.

CHARCUTIER, IÈRE. s. (R. *chair cuite*, ancienn. *cuicte*). Celui, celle qui prépare et qui vend de la chair de porc, des boudins, des saucisses, etc.

CHARDON. s. m. (lat. *carduus*). T. Bot.

Enc. — Les *Chardons* sont des plantes épineuses qui appartiennent à la famille des *Composées*, à la division des *Tubuliflores* et à la section des *Cynarées*. On en compte une cinquantaine d'espèces; aucune n'est usitée ni en médecine, ni dans l'économie domestique. Dans le langage vulgaire, la dénomination de Ch. a été étendue abusivement à plusieurs espèces de plantes également munies d'épines, mais qui appartiennent soit à d'autres genres de la même famille, soit à des végétaux rangés dans des familles différentes. Ainsi, on donne le nom de *Ch. bénit* à la *Centaurea benedicta* et au *Carthamus lanatus* (COMPOSÉES), et celui de *Ch. à bonnetier*, *Ch. à carder* ou *Ch. à foulon*, au *Dipsacus fullonum* (DIPSACÉES). Le *Ch. étoilé* est le *Calcitrapa lanata*, le *Ch. hémorrhoïdal* est la *Serratula arvensis*, le *Ch. des prés* est le *Cnicus oleraceus* (COMPOSÉES); le *Ch. Rolland* ou *Ch. roulant* est le Panicaut commun ou *Eryngium campestre* (OMBELLIFÈRES), etc.

CHARDONNERET. s. m. T. Ornith. Voy. LINOTTE.

***CHARDONNET.** s. m. T. Hydraul. Nom donné aux pierres des bajoyers des écluses qui portent la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons.

CHARDONNETTE ou **CARDONNETTE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

CHARGE. s. f. Faix, fardeau. *Ch. pesante, excessive, légère. On a donné trop de ch. à ce mur.* — *Payer les charges d'un mur*, Indemniser le voisin, à raison de la nouvelle charge qu'on met sur le mur mitoyen. ‖ Ce que peut porter une personne, un animal, un bâtiment, une voiture, etc. *Ce ballot est bien pesant, j'en ai ma ch. La ch. d'un mulet, d'une charrette. La ch. de ce bateau est de cinquante tonneaux.* ‖ Une certaine mesure, une quantité déterminée de certaines choses. *Une ch. de blé, de fagots, de cotrets, etc. La ch. d'un fourneau.* — Fig. et pop., *Une ch. de coups de bâton*, V. COUP. ‖ T. Mar. L'action de charger un bâtiment de commerce. *Son navire est en ch. pour la Havane.* ‖ Fig., Toute dépense, tout ce qui met dans la nécessité de faire quelque dépense. *Toute sa famille est à sa ch. Il a beaucoup de ch. et peu de bien. Les grosses réparations sont à la ch. du propriétaire. Les charges de l'État*, La dette et les dépenses publiques. — *Être à ch. à quelqu'un*, Lui causer de la dépense ou de l'incommodité. *Je ne veux être à ch. à personne.* ‖ Taxe, imposition. *Cette nouvelle ch. pèsera sur l'industrie. Chaque citoyen doit contribuer aux charges publiques.* ‖ Obligation, condition onéreuse. *Le revenu de cette terre suffit à peine pour en acquitter les charges. Les charges excèdent le revenu. Les charges d'une succession. Cahier des charges.* — *Charges réelles*, Celles qui affectent la chose, comme les servitudes foncières et les hypothèques. *Charges personnelles*, Celles qu'on supporte personnellement, comme la tutelle, le service militaire, etc. — *A la ch.* ou *A ch.*, A condition, avec obligation. *Il lui a vendu sa maison à la ch. de payer ses créanciers. Je lui ai promis telles choses, mais à la ch. que… à la ch. d'autant.* — *Bénéfice à ch. d'âmes*, V. BÉNÉFICE. ‖ S'emploie en parlant de Certaines magistratures ou dignités, de certaines fonctions publiques; et autrefois, se disait particulièrement Des offices pour lesquels on prenait des provisions. *Ch. honorable, lucrative. La ch. des consuls était annuelle. Ch. de judicature, de finance. Ch. militaire. Ch. de président, de conseiller, de trésorier. Ces commissions furent érigées en charges. Les appointements, les fonctions d'une ch. Ch. de notaire, d'agent de change. Vendre, acheter une ch. Occuper, exercer une ch. Être pourvu, revêtu d'une ch. Entrer en ch. Se faire recevoir à une ch., dans une ch. Être en ch., hors de ch. Sortir de ch. Se démettre de sa ch. Cela n'est pas de ma ch.* — *Faire l'acquit de sa ch.*, En remplir fidèlement les devoirs. *Aller au delà de sa ch.*, En excéder les droits et les devoirs. ‖ Commission, ordre qu'on donne à quelqu'un. *On lui a donné ch. de… J'ai ch. de vous dire que…* Vx. — *Cela est à ma ch.*, On m'en a donné le soin, la garde. — *Femme de ch.*, Femme attachée au service d'une maison, pour avoir soin du linge, de la vaisselle d'argent, etc. = T. Droit crim. Preuves et indices qui s'élèvent contre un accusé. Dans ce sens, *Ch.* se dit le plus souvent au pluriel. *Examiner les charges portées contre un accusé. Vous allez entendre les charges produites contre vous. Voilà une ch. grave.* — *Informer à ch. et à décharge*, Informer pour et contre l'accusé. — *Témoins à ch.*, Témoins assignés par le ministère public ou la partie civile, pour déposer sur les faits qui paraissent être à la ch. de l'accusé. = T. Guerre. Attaque impétueuse d'une troupe. *Une ch. brillante. Une vigoureuse ch. Sonner, battre la ch. Fournir, exécuter, soutenir une ch. Aller, retourner à la ch. Ch. de cavalerie. Enlever une position au pas de ch.* — Fig., *Revenir, retourner à la ch.*, Réitérer ses démarches, ses instances, ses reproches, etc. ‖ Ce qu'on met de poudre dans un canon, dans un mortier, etc., pour lancer un boulet, une bombe, etc. *Demi-ch. Double ch.* — * *La ch. d'une mine*, La quantité de poudre qu'il faut pour faire éclater une mine. — * T. Physiq. Par anal., *La ch. d'une bouteille de Leyde, d'une batterie électrique*, etc., La quantité de fluide qui peut s'accumuler à la surface de ces instruments. ‖ Dans les exercices militaires, Action de charger un fusil. *Apprendre la ch. Ch. en douze temps. Ch. à volonté. Ch. précipitée.* = T. Beaux-arts. Représentation exagérée, imitation bouffonne. *Ce portrait est peint en ch. Faire la ch. de quelqu'un.* — Fig. et par ext., se dit de L'exagération dans le jeu d'un acteur, * de la Représentation exagérée d'un caractère dans un roman, dans une pièce de théâtre, etc. *Cet acteur joue tous ses rôles en ch. Ce ne sont point là des caractères réels, ce sont des charges.* — * Fig. et pop., *Faire une ch. à quelqu'un*, Lui faire une plaisanterie de mauvais goût. = T. Art vét. Application d'un cataplasme, d'un emplâtre, etc., sur quelque partie du corps d'un animal malade.

Syn. — *Faix, Fardeau.* — Dans le sens propre des mots, la *charge* est ce qu'on impose, ce qu'on met dessus pour être porté; le *fardeau*, la charge pesante qu'on ne porte qu'avec efforts; le *faix*, un fardeau (formé surtout par accumulation) dont on peut être surchargé. = *Office, Ministère, Emploi.* — L'idée propre d'*office*, c'est d'obliger à faire une chose utile à la société; celle de *ministère*, est d'agir pour un autre, au nom d'un autre; celle de *charge*, de porter un fardeau ou de faire une chose pénible pour l'avantage commun; celle d'*emploi*, d'être attaché à un travail qui est commandé. L'*office* impose un devoir; le *ministère*, un service; la *charge*, des fonctions; l'*emploi*, de l'occupation.

CHARGEMENT. s. m. Tout ce qui est chargé sur un bâtiment. — Plus particul., La quantité de marchandises chargées sur un navire de commerce. *Attendre un ch. Son ch. est complet. On jeta à la mer une partie du ch.* On dit également, *Cargaison.* ‖ L'action de charger un bâtiment. *Être en ch. Entrer en ch. Il a fait son ch. à Bordeaux. Travailler au ch. d'un navire. Frais de ch.* ‖ L'action de faire constater, sur les registres de la poste, l'envoi d'une lettre, d'un paquet. *Bureau des chargements.*

CHARGER. v. a. Mettre une charge sur. *Ch. un crocheteur, un cheval. L'architecte a trop chargé ce mur. Ch. un vaisseau pour tel endroit. Ce bateau est chargé de sel. Ch. un prisonnier de chaînes.* — Ce mot a souvent pour régime le nom de la charge, du fardeau. *Il chargea le blessé sur ses épaules. Ch. des pierres sur une voiture. Ch. des marchandises sur un navire. Ch. en grenier du blé, du sel.* — *Ch. une voûte*, Y joindre le poids des matériaux nécessaires pour en contenir l'effort. — Fig., *Ch. un homme de coups*, Le battre avec excès. *Ch. quelqu'un d'injures, d'opprobres, de malédictions*, Lui dire beaucoup d'injures, l'accabler d'opprobres, de malédictions. — *Ch. quelqu'un d'un crime, d'une faute, etc.*, L'en accuser. — *Ch. sa conscience de quelque chose*, S'en rendre responsable devant Dieu — *Ch. sa mémoire de quelque chose*, Mettre une chose dans sa mémoire, s'appliquer sérieusement à la retenir. *Il ne faut pas trop ch. la mémoire des enfants*, Il ne faut pas les obliger à retenir trop de choses. — *Ch. un registre de telle ou telle chose*, La marquer sur un registre. On dit de même, *Ch. un compte d'une dépense, d'une recette.* On dit aussi, *Ch. un article sur un registre, sur un livre de compte.* — *Ch. un compte, un article*, signifie encore, Exagérer le montant des frais, dans un compte, etc. *Ce marchand a l'habitude de ch. ses comptes.* — *Ch. un mot*, Écrire un mot sur un autre sans effacer celui-ci. || Poser sur, fatiguer par son poids. *Cette poutre charge trop la muraille. Cela chargera trop cet homme.* — *Cette nourriture charge l'estomac*, Elle pèse trop sur l'estomac, parce qu'elle est difficile à digérer. On dit de même, *Cet homme se charge l'estomac de trop de nourriture*, ou simplement, *se charge l'estomac.* || Par exagér., Mettre avec profusion certaines choses sur une autre. *Ch. une table de mets. Se ch. la tête d'ornements de mauvais goût.* — Fig., se dit dans un sens anal. en parlant Des ouvrages d'esprit. *Ch. un discours de figures. Ch. d'incidents une pièce de théâtre. Ch. un ouvrage de citations, de notes, etc.* || Fig., Imposer quelque charge, quelque condition onéreuse. *Ch. un peuple, un pays d'impôts*, Établir de trop fortes taxes sur un peuple, sur un pays. — *Ch. une terre d'une redevance, une succession d'un legs*, Établir une redevance sur une terre, grever une succession d'un legs. Voy. Grever. || Donner commission, donner ordre pour l'exécution de quelque chose, pour la conduite de quelque affaire. *Il fut chargé de prendre la parole. Veillez sur mon fils, je vous en charge. Ch. un avocat d'une cause. De quelles fonctions est-il chargé?* On dit de même, *Ch. quelqu'un de ses pouvoirs, de sa procuration.* = T. Droit crim. Déposer contre quelqu'un, dire des choses qui tendent à le faire condamner. *Les témoins le chargent beaucoup. Il est bien chargé par les aveux de son complice.* = T. Guerre. Marcher vers l'ennemi et l'attaquer avec impétuosité. *Nous chargeâmes si vigoureusement l'aile droite, que nous la fîmes plier.* — Se dit D'une personne qui en frappe une autre. *S'il recommence ses insolences, je le chargerai.* Fam. || Mettre dans une arme à feu ce qu'il faut de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup. *Ch. un fusil, un canon, un mortier. Ch. à poudre, à balle, à mitraille.* Dans les exercices militaires, on dit absol., *Chargez!* — * *Ch. une mine*, Y placer la quantité de poudre nécessaire pour la faire éclater. || T. Physiq. *Ch. une bouteille de Leyde, une batterie électrique, etc.*, Y accumuler une quantité d'électricité assez considérable pour obtenir les effets voulus. On dit aussi, *Ch. d'électricité.* || *Ch. une pipe*, La remplir de tabac. *Ch. un fourneau*, Y mettre la quantité voulue de combustible et de minerai. — * *Ch. une cuve*, Y mettre de l'eau et les substances nécessaires pour la teinture. — *Ch. une plume d'encre, un pinceau de couleur*, Prendre avec une plume, avec un pinceau, autant d'encre, autant de couleur qu'ils en peuvent tenir. — *Ch. de soie une bobine, un fuseau*, Mettre sur une bobine, sur un fuseau, la quantité de soie qu'ils sont destinés à recevoir. *Etc.* = T. Beaux-arts. Représenter avec exagération les traits, la figure d'une personne, pour la rendre ridicule, sans qu'elle cesse d'être reconnaissable. *Ch. un portrait.* — Par anal., Exagérer avec malignité les défauts de quelqu'un. *Le portrait qu'on nous a fait de cet homme est trop chargé.* — Se dit, généralement, De toute exagération. *Cet acteur charge son rôle, charge trop. Les caractères de ce roman sont trop chargés.* — Par ext., *Ch. un récit, une histoire, une description*, Y ajouter, l'amplifier beaucoup. Dans ce sens, *Charger* s'emploie quelquefois absol. *Ce que vous dites là est impossible, vous chargez.* = se Charger. v. pron. Se mettre une charge sur les épaules. *Aidez-moi à me ch. Il ne peut se ch. seul.* — *Le temps se charge*, Il se couvre de nuages, et se dispose à la pluie. On dit aussi, *Le temps est chargé*, Il est couvert. — *Se ch. d'un crime, d'une faute*, En prendre la responsabilité. || Prendre le soin, la conduite de quelque chose. *Vous vous chargez là d'un emploi bien difficile. Il a refusé de se ch. de cette affaire. Je me charge de tout.* — *Se ch. de quelqu'un*, Se ch. de le nourrir, de l'élever, etc. || * T. Guerre. S'attaquer avec impétuosité. *Ils se chargèrent à plusieurs reprises avec un acharnement sans exemple.* — * *La carabine du nouveau système se charge plus aisément que l'ancienne.* = Chargé, ée. part. *Les marchandises chargées, nous nous hâtâmes de quitter le port. Nos soldats revinrent chargés de butin. Un canon, un fusil chargé. Une pipe chargée.* — Fig. et prov., *Être chargé de cuisine*, Être fort gras et avoir un gros ventre. — *Lettre chargée, paquet chargé*, Lettre, etc., dont on a fait constater l'envoi sur les livres de la poste. || S'emploie adjectivem., dans le sens de Rempli, couvert de. *Des yeux chargés de pleurs. Un ciel chargé de nuages. Une épreuve chargée de corrections. La mer était chargée de vaisseaux.* — *Avoir les yeux chargés*, Les avoir enflés. — *Couleur chargée*, Couleur trop forte. — *Dés chargés*, Dés pipés dont se servent ceux qui veulent tromper au jeu. || Fig., signifie Qui a beaucoup, qui a trop de certaines choses. *Être chargé d'enfants. Chargé d'années, de gloire, d'honneurs, de crimes, d'opprobres.* — *Être chargé de la haine, du mépris, de la malédiction de quelqu'un*, Être haï, être fort méprisé de quelqu'un, avoir reçu sa malédiction. *Être chargé de l'exécration publique*, Être généralement détesté. || T. Blas. Se dit de Toute pièce sur laquelle il y en a d'autres. *Le chef, la fasce, le pal, la bande, etc., peuvent être chargés de coquilles, de croissants, de roses, etc.* = Chargé s'emploie aussi substant. *Ch. d'affaires*, Voy. Diplomatie.

CHARGEUR. s. m. Celui qui charge des marchandises ou autres fardeaux. || T. Comm. Celui à qui appartient une cargaison en totalité ou en partie. || T. Artill. Celui qui charge une pièce. Ne se dit que dans la Marine militaire. || Adjectiv. *Commissionnaire ch.*, Voy. Commissionnaire.

CHARIOT. s. m. (lat. *curriculum*). Sorte de voiture à quatre roues propre à porter diverses choses. *Ch. de bagage. Ch. de foin. Des chariots d'ambulance, d'artillerie, de vivres.* Dans l'administration militaire, on dit mieux *Fourgon.* || Se dit quelquefois pour Char. *Des chariots armés de faux.* || T. Astr. V. Constellation.

CHARITABLE. adj. 2 g. Qui a de la charité pour son prochain. *Il faut être ch. envers tout le monde. Il se recommande aux âmes charitables.* || Se dit spécialement de Celui qui fait l'aumône. *Cette dame est fort ch.* || En parlant Des choses, signifie, Qui part d'un principe de charité. *Secours, conseil, avis ch.*

CHARITABLEMENT. adverbe. D'une manière charitable.

CHARITÉ. s. f. (lat. *caritas*). L'une des trois vertus théologales; Amour par lequel nous aimons Dieu comme notre souverain bien. — Amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu. *La ch. des premiers chrétiens. Avoir de la ch. pour son prochain. Mouvement de ch. Il a fait cela par ch., par pure ch.* || Aumône qu'on donne aux pauvres; dans ce sens, il a un pluriel. *C'est une belle ch. que de nourrir et d'instruire les orphelins. Faire la ch. à quelqu'un. Ce pauvre homme vous demande la ch. Il se recommande à vos charités. Cette dame fait des charités, de très-grandes charités.* — Prov., *Ch. bien ordonnée commence par soi-même*, Il est naturel de songer à ses propres besoins, avant de s'occuper de ceux des autres. || Fig. et prov., par contre-vérité, *Prêter une ch., des charités à quelqu'un*, Chercher à faire croire qu'il a dit ou fait quelque chose qu'il n'a ni dit ni fait. *Il ne peut avoir dit cela, c'est une ch. qu'on lui prête.* On dit aussi, *Une ch. de cour*, Une perfidie de courtisan. || Congrégation de personnes pieuses qui se vouent au soulagement des pauvres et des malades. *Les sœurs de la Ch. Frères de la Ch.* — Par ext., se dit de Certains hôpitaux où les malades sont soignés par des sœurs ou par des frères de la Charité. *L'hôpital, l'hospice de la Ch. On l'a porté à la Ch. Médecin de la Ch.* — *Bureau de ch.*, V. Bienfaisance. — *Dames de ch.*, Dames charitables qui secondent les bureaux de bienfaisance.

Enc. — Théologie. — La *Ch.* est une vertu surnaturelle, par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-même par amour pour Dieu. Ainsi donc, cette vertu a deux objets, Dieu et le prochain, et un motif, Dieu lui-même.

L'amour que nous avons pour Dieu se distingue en *parfait* et en *imparfait.* Dans le premier, nous aimons Dieu pour lui-même; dans le second, au contraire, nous l'aimons moins pour lui que pour nous-même. Le premier seul appartient à la ch. Néanmoins, cet amour de ch. a aussi des degrés différents, car il peut être plus ou moins ardent. « Il y a ch. parfaite de la part de celui qui aime Dieu, dit saint Thomas, lorsqu'il met habituellement tout son cœur en Dieu, de telle sorte qu'il ne se permette aucune pensée, aucun désir qui soit contraire à cet amour divin. » Aimer Dieu à cause de sa bonté, considérée comme l'une de ses perfections, appartient encore à la ch.; mais aimer Dieu uniquement en vue des bienfaits dont il nous a comblés, comme moyen d'obtenir la vie éternelle et d'éviter les peines de l'enfer, ce n'est plus un acte de ch., mais simplement un acte de reconnaissance. Dans ce cas, on considère le bienfait plus que le bienfaiteur; or, ce ne sont point les effets que l'on doit surtout aimer, mais la bonté divine qui en est la source. Ce n'est point à dire pour cela que, dans l'amour parfait, il y ait un désintéressement absolu de la part de l'homme, car la considération de la cause implique toujours plus ou moins celle de ses effets. Il est impossible, selon Bossuet, d'aimer Dieu sans l'envisager comme un être souverainement parfait; or, une partie de ses perfections est d'être bon, bienfaisant, miséricordieux envers ses créatures. Que l'on choisisse, si l'on veut, pour objet de contemplation entre les perfections divines, celles qui n'ont aucun rapport à nous, l'immensité de Dieu, son éternité, sa toute-puissance, etc., il en résultera de l'admiration, de l'étonnement, du respect, mais non de l'amour; l'esprit sera confondu, le cœur ne sera point touché. « Il suit de là, dit Bergier, qu'entre les attributs de Dieu, les seuls qui excitent en nous des sentiments d'amour, sont ceux qui mettent de la liaison entre Dieu et nous, et que ces sentiments sont tellement unis à l'idée du bonheur, qu'on ne peut les en séparer que par des abstractions chimériques, fausses dans la spéculation et dangereuses dans la pratique. » La ch. est la plus excellente des *Vertus théologales: Major autem horum est charitas*, dit saint Paul. Elle est absolument nécessaire au salut. Jésus-Christ a dit: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ton intelligence; c'est le plus grand et le premier des commandements. » (*Matth.* xxii, 37, 38.) Ainsi donc, les enfants qui meurent avant l'usage de raison, ne sont sauvés que par la ch. habituelle qu'ils ont reçue par le baptême. Quant aux adultes, ils sont obligés de faire des actes d'amour de Dieu, et celui qui passerait un temps considérable sans produire aucun acte de cette vertu, se rendrait coupable de péché mortel.

De même que l'amour de Dieu pour nous éclate par ses bienfaits, de même notre amour pour Dieu et pour notre prochain doit se prouver par nos œuvres. Nous avons vu, au mot Aumône, que la loi ancienne faisait un devoir de la ch.; mais la loi nouvelle en fait une condition de salut. Non-seulement Jésus-Christ a dit: « Vous aimerez votre prochain comme vous-même » (*Matth.* xxii, 39), mais encore il explique ce qu'il entend par *prochain*, en y comprenant même les étrangers et les ennemis (*Luc.* x, 29); il nous apprend en quoi cet amour consiste: « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous calomnient, faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent » (*Luc.* vi, 27, 28, 31); il nous présente lui-même le type que nous devons imiter: » Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés » (*Jean*, xiii, 34); enfin, il nous en donne le motif: « Aimez vos ennemis, afin que vous soyez les enfants du Père céleste qui fait du bien à tous » (*Matth.* v, 45). Il est impossible de rien ajouter à ces préceptes si parfaits et si touchants. Ils renferment non-seulement les sentiments de bienveillance et de compatissante affection, mais encore tous les actes qui en sont la manifestation, les bienfaits, les secours, les conseils, la douceur, l'indulgence pour les défauts d'autrui, l'oubli des injures, la crainte d'humilier et de contrister nos semblables, etc. — L'histoire de la primitive Église nous montre comment les premiers Chrétiens entendaient et pratiquaient ces divines maximes, et saint Jean Chrysostome atteste que la *charité* est ce qui avait le plus contribué à convertir les païens. La persévérance de cette vertu dans le christianisme est prouvée, en outre, par la multitude d'établissements de ch. qui subsistent chez toutes les nations chrétiennes, et qui sont, on peut le dire, complétement inconnues dans les sociétés que ne vivifie pas l'esprit chrétien. Les hôpitaux pour les malades, pour les vieillards, pour les incurables, pour les enfants trouvés, pour les orphelins, pour les invalides, pour les insensés; les maisons d'éducation pour les deux sexes, de travail pour tous les âges, de retraite pour les infirmes, de refuge pour le vice repentant; les écoles de ch., les associations pour assister les pauvres, les prisonniers, les libérés, pour racheter les captifs, etc., sont l'ouvrage de la ch. chrétienne et l'accomplissement des préceptes évangéliques. — Mais, à ce sujet, il importe de remarquer que si les diverses sociétés chrétiennes possèdent toutes de nombreux établissements charitables, ayant pour objet le soulagement des différentes misères qui affligent les hommes, c'est dans les pays catholiques seulement que se trouvent ces dévouements personnels aux pauvres, aux malades, aux infirmes, qui font l'admiration et l'envie des autres nations. Le catholicisme seul peut les inspirer, et le célibat religieux en est la condition indispensable. — Voy. Aumône, Bienfaisance, Hôpital, etc.

Hist. religieuse. — Le terme de *Ch.* sert à désigner plusieurs congrégations, soit d'hommes, soit de femmes, instituées à diverses époques pour soigner les pauvres malades. La plus importante des congrégations de femmes ainsi appelées est celle des *Filles de la Ch.* ou des *Sœurs de saint Vincent de Paul*, qui fut établie dans la Bresse, en 1618, par le saint dont elle a pris le nom. Ces religieuses ne furent d'abord destinées qu'au service des campagnes et des petites localités où il n'y avait point d'hôpitaux; elles y firent tant de bien, qu'on ne tarda pas à les appeler dans les villes importantes. Elles parurent à Mâcon en 1623. Leur première maison, à Paris, date de 1629; elle fut créée dans la paroisse de Saint-Sauveur; elles en eurent une autre en 1630 dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une troisième à Saint-Merry en 1631, etc. Toutes ces créations eurent lieu sous la direction de saint Vincent et par les soins de Louise de Marillac, veuve de Legros, secrétaire de Marie de Médicis. L'institution fut approuvée, en 1651, par J.-J. de Gondy, archevêque de Paris; confirmée, en 1655, par le cardinal de Retz; autorisée, en 1657, par Louis XIV; et enfin confirmée de nouveau, en 1660, par le cardinal de Vendôme, légat du pape. Les statuts furent rédigés par saint Vincent lui-même, qui plaça la congrégation sous la direction du supérieur général des Misnons. Originairement, les sœurs étaient vêtues de gris, d'où leur vint le nom de *Sœurs grises*, sous lequel elles furent communément désignées. Elles ont, depuis, adopté le noir-gris, mais leur *cornette* ou coiffure large et avancée, destinée à les garantir du soleil dans leurs pérégrinations à travers les campagnes, rappelle le but primitif de leur établissement. De toutes les congrégations religieuses, celle des *Filles de la Charité* fut peut-être la seule qu'épargna la Révolution. On laissa même ces saintes filles remplir avec une certaine liberté leur pieux ministère. Lorsque le calme se rétablit, le gouvernement s'empressa d'utiliser leurs services, et, pour donner plus d'ensemble à leur action, Napoléon Ier les plaça sous la protection de sa mère, Marie Lætitia, et sous la juridiction immédiate du supérieur général des Lazaristes. Les sœurs de saint Vincent sont aujourd'hui répandues dans toutes les parties du monde catholique. Elles font des vœux simples, qu'elles renouvellent le 25 mars de chaque année. Toutes leurs maisons relèvent de la maison mère de Paris. Elles desservent, dans cette ville, les bureaux de bienfaisance, les quatre hospices des Enfants trouvés et orphelins, des Ménages, des Incurables et la Rochefoucauld, ainsi que les hôpitaux Necker et de Bon-Secours. Elles sont, en outre, chargées de la direction de plusieurs écoles gratuites d'instruction élémentaire. — Parmi les ordres religieux d'hommes, nous n'en nommerons qu'un, le plus célèbre, celui des *Frères de la Charité*, qui fut établi à Grenade, en 1540, par le Portugais saint Jean-de-Dieu. Pie V approuva son institution en 1572, et Marie de Médicis, femme de Henri IV, l'introduisit en France en 1601. Les *Frères de la Ch.* avaient, en 1789, 24 maisons en France et 3 dans les colonies; les deux plus importantes étaient l'hôpital de la Charité, à Paris, et celui de Charenton. Leur costume consistait en une robe, un capuce et un scapulaire de drap brun, avec une ceinture de cuir noir. Supprimés à la Révolution, les Frères de la Ch. ont reparu sous la Restauration; ils ne sont encore répandus que dans deux ou trois localités, où ils sont attachés au service des hôpitaux.

CHARIVARI. s. m. (B. lat. *chalibarium*, vaisseau de cuivre). Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., accompagné de cris et de huées, que l'on faisait, la nuit, devant la maison des femmes du peuple, veuves et âgées, qui se remariaient. Se dit aussi de Tout bruit semblable par lequel des gens attroupés témoignent à quelqu'un leur désapprobation de ce qu'il a fait. *Donner un ch. à quelqu'un.* — Se dit ironiquem. d'Une musique bruyante et discordante. *Ce n'était pas un concert, c'était un vrai ch. Quel ch.!* Fam. ‖ Fig., se dit de Toutes sortes de criailleries, de querelles. *Sa femme lui fait un ch. continuel. On continua la pièce, malgré le ch. qui se faisait dans la salle.* Fam.

CHARLATAN. s. m. (ital. *ciarlatano*, de *ciarlare*, parler avec emphase). Celui qui vend des drogues, de l'orviétan, et qui les débite sur les places publiques, monté sur des tréteaux. C'est ordinairement un terme de mépris. *Remède de ch.* — Par ext., se dit d'Un médecin qui se vante de guérir toutes sortes de maladies. ‖ Par une ext. plus grande, s'applique à Tout homme qui cherche à en imposer, soit en prétendant posséder des secrets merveilleux, soit en se vantant d'avoir des talents qu'il n'a point, soit en se faisant valoir par un grand étalage de mots ou par le faste de ses actions. *Ce ch. prétendait avoir le secret de faire de l'or. Il y a des charlatans dans tous les états. Un ch. politique.*

CHARLATANER. v. a. Tâcher d'amadouer, de tromper par des flatteries, par de belles paroles. *Ne vous laissez pas ch.* Fam. et Vx. = CHARLATANÉ, ÉE. part.

CHARLATANERIE. s. f. Hâblerie, discours artificieux pour tromper quelqu'un. *Tout ce qu'il nous dit n'est que ch.* Fam.

CHARLATANISME. s. m. Manége du charlatan. *Le ch. prend toutes les formes. Il fait la guerre au ch.*

CHARLOTTE. s. f. T. Cuisine. Plat d'entremets, fait de marmelade de pommes, qu'on entoure de morceaux de pain grillés et frits. *Ch. russe*, Ch. faite d'une sorte de crème qu'on entoure de petits biscuits.

CHARMANT, ANTE. adj. Agréable, qui plaît extrêmement, qui ravit. *Beauté, voix, conversation charmante. Ce jeune homme est ch. en société. Lieux charmants. Cette maison est charmante. Un ch. concert.*

CHARME. s. m. (lat. *carmen*). Effet supposé d'une opération magique, laquelle consiste principalement dans des paroles. *Faire, rompre, ôter, lever un ch. User de charmes.* ‖ Fig. et par extension, Le pouvoir qu'exerce sur le cœur une chose qui le frappe vivement, qui produit l'admiration, l'enthousiasme, la passion. *Le ch. inexprimable de la poésie. Un ch. secret, inconcevable, m'attachait à lui. Le ch. de ses paroles enlevait tous les cœurs. Le ch. est rompu*, L'illusion est détruite. — S'emploie au plur., en parlant Des qualités d'un objet qui nous attire, nous séduit, nous touche sensiblement; Attraits, Appas. *On ne peut se défendre de ses charmes, résister à ses charmes, au pouvoir de ses charmes. La mélancolie a ses charmes. Les charmes de la vertu. Elle joignait aux charmes du corps tous ceux de l'esprit. La musique a de grands charmes. Les charmes du style.* = Syn. Voy. APPAS.

CHARME. s. m. T. Bot. Voy. CORYLACÉES.

CHARMER. v. a. Produire un effet extraordinaire sur quelqu'un ou sur quelque chose, au moyen d'un charme, par un prétendu art magique. *On croit que ce berger charme les loups.* — *Ch. la douleur, la peine, l'ennui de quelqu'un*, Suspendre pour un instant sa douleur, etc. ‖ Fasciner. *Le serpent charme et attire les petits oiseaux.* ‖ Fig., Plaire extrêmement, ravir en admiration. *Cette femme charme tous ceux qui la voient. Ch. les yeux, l'oreille, l'esprit, le cœur.* — *Ch. les loisirs de quelqu'un*, Les lui faire passer agréablement. ‖ Fig. et fam., Causer une vive satisfaction; en ce sens, *Ch.* se dit très-souvent au passif. *Vous me charmez en me disant cela. Je suis charmé de vous voir. Il sera charmé de cette nouvelle.* = CHARMÉ, ÉE. part.

CHARMILLE. s. f. Plant de charmes maintenus à l'état nain, par la taille, en les recépant sans cesse. ‖ Se dit aussi Des haies, des allées plantées en charmes. *Planter une ch. Se promener dans une ch., sous une ch.*

CHARMOIE. s. f. Lieu planté de charmes.

CHARNAGE. s. m. Le temps auquel il est permis de manger de la chair, de la viande. Pop.

CHARNEL, ELLE. adj. (lat. *carnalis*; de *caro, carnis*, chair). Qui est de la chair, qui appartient à la chair. Se dit surtout dans ces phrases : *Plaisir, appétit, commerce ch.* — *Homme ch.*, Homme sensuel; se dit surtout par opposit. à Homme spirituel.

CHARNELLEMENT. adv. Selon la chair. Ne se dit guère que dans cette phrase : *Connaître une femme ch.*

CHARNEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est principalement composé de chair. Vx et tout à fait inusité; on dit *Charnu, ue.*

CHARNIER. s. m. (lat. *carnarium*). Lieu où l'on garde les viandes salées. ‖ Lieu couvert où l'on met les ossements des morts. *Les charniers des Saints-Innocents, des Innocents*, ou simplement *Les charniers. Les écrivains publics se tenaient, pour la plupart, près des charniers.*

CHARNIÈRE. s. f. (lat. *cardo, inis*, gond). Assemblage mobile de deux pièces de métal, de bois, ou d'autre matière, enclavées l'une dans l'autre, et jointes ensemble par une broche qui les traverse. *La ch. d'un compas, d'une boîte, d'une montre, d'une tabatière.* ‖ T. Zool. Voy. CONCHYLIOLOGIE.

CHARNU, UE. adj. (lat. *caro, carnis*, chair). Bien fourni de chair. *Corps ch. Personne charnue.* ‖ Formé de chair. *Une masse charnue. Les parties charnues du corps.* ‖ Se dit également des plantes et de leurs parties, quand elles sont pulpeuses et succulentes. *Plante, racine, feuille charnue. Des fruits charnus.*

CHARNURE. s. f. La chair, les parties charnues, considérées selon les différentes qualités qu'elles peuvent avoir. Ne se disait qu'en parlant Des personnes. *Ch. ferme, molle.* Inus.

CHAROGNE. s. f. (lat. *caro, carnis*, chair). Corps de bête morte, abandonné à l'air et en état de putréfaction.

CHARPENTE. s. f. (lat. *carpentum*, char). Assemblage de pièces de bois, servant à une construction, ou en faisant partie. *Ch. de bois de chêne. La ch. d'une église, d'un comble*, etc. — *Bois de ch.*, Bois propre à la construction. ‖ Fig., *La ch. du corps*, L'ensemble des parties osseuses du corps, qui soutiennent toutes les autres parties. ‖ Fig., Le plan, les parties principales d'un ouvrage d'esprit. *La ch. d'un poëme à une pièce de théâtre.*

CHARPENTER. v. a. Tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache. En ce sens, il est très-peu usité. ‖ Fig. et pop., Couper, tailler d'une manière maladroite. *On lui a tout charpenté le bras.* = CHARPENTÉ, ÉE. participe.

CHARPENTERIE. s. f. L'art de travailler en charpente. ‖ Se dit dans le même sens que Charpente, principalement quand on parle de la manière dont un travail de charpente est exécuté. *La ch. de cette église est fort belle.*

Enc. — Quoique les constructions en bois soient connues de toute antiquité et qu'elles aient dû précéder celles en pierre, néanmoins l'art de la ch. proprement dit n'a pas marché du même pas dans tous les pays. En Égypte, par ex., cet art n'est peut-être jamais sorti de l'enfance, parce que les inépuisables carrières de la Haute-Égypte, sur les bords du Nil, fournissaient aux Égyptiens les plus excellents matériaux pour les constructions en maçonnerie. Parmi les peuples anciens, les Grecs sont les premiers qui aient donné aux constructions en bois un grand développement, et nous avons vu, dans notre article ARCHITECTURE, que la forme essentielle donnée aux temples de la Grèce résultait nécessairement de l'emploi fondamental du bois dans ces édifices. Cependant les Grecs ne firent pas de la charpente un usage aussi considérable que les Romains. Ces derniers, qui donnèrent à un grand nombre de leurs édifices des dimensions inouïes jusqu'alors, durent par cela même cultiver l'art de la *ch. avec un soin tout particulier; aussi le portèrent-ils à un* très-haut point de perfection. Leurs traditions se conservèrent pendant toute la durée du moyen âge, et les combles de nos cathédrales témoignent suffisamment de l'habileté des architectes de cette époque dans cette partie si importante de l'art de bâtir. A partir de la Renaissance jusqu'à nos jours, la ch. a été cultivée avec le plus grand soin dans tous les pays, et l'on peut presque assurer que, sauf un très-petit nombre d'exceptions, les travaux de Palladio, de Serlio et de Philibert Delorme (XVIe siècle), de Christophe Wren (XVIIe siècle), et de Perronet (XVIIIe siècle), offrent des modèles qui n'ont pas encore été surpassés, malgré le caractère scientifique que l'art a pris dans ces dernières années. Le fait le plus saillant que présente la ch. moderne, c'est le rôle toujours croissant qu'y joue le fer. En effet, nous voyons, dans les grands édifices surtout, ce métal se substituer complétement au bois. Or, comme les conditions de l'art architectonique sont nécessairement subordonnées à la nature des matériaux employés, on peut dès à présent affirmer que, si l'art enfante plus ou moins prochainement un nouveau style architectural, c'est l'emploi du fer qui déterminera cette nouvelle révolution.

La charpenterie met en œuvre toutes les espèces de bois, mais plus particulièrement le chêne, le sapin, le châtaignier, le hêtre, etc., qu'on appelle, pour cette raison, *bois de charpente.* Ces bois sont façonnés de manière à présenter une section carrée, quand ils doivent être employés debout, et une section rectangulaire ou en carré long, lorsqu'ils doivent être placés horizontalement. Les bois sont encore dits *bois de brin* ou *de sciage*, selon qu'ils sont façonnés à la cognée ou à la scie. Il faut, en outre, qu'ils *remplissent certaines conditions particulières*, dont il sera parlé à l'article RÉSISTANCE. — Les principaux objets de l'art de la ch. sont les *pans de bois*, les *planchers*, les *escaliers*, les *combles* et les *ponts* : tous ces ouvrages se composent de pièces ordinairement réunies au moyen d'*assemblages* (voy. ce mot). — Nous ne parlerons ici que des pans de bois et des planchers, en renvoyant, pour le reste, aux articles COMBLE, ESCALIER et PONT mais nous allons d'abord dire quelques mots de la manière dont s'exécutent les épures de ch. On trace d'abord en grand, sur un terrain parfaitement uni, les principales lignes du plan et de l'élévation du travail à exécuter. Ce tracé s'appelle *Étalon* ou *Ételon*. Les lignes du plan servent pour les enrayures et les planchers, dont les pièces doivent être posées horizontalement. Celles de l'élévation, pour les pièces qui doivent être d'aplomb, telles que celles des *pans de bois*. Quant aux parties destinées à être placées obliquement, comme les pentes des combles, on suppose leurs faces couchées sur le terrain, disposition que les charpentiers appellent *Rallongement*. On suit la même méthode pour les parties circulaires, mais seulement lorsqu'elles sont susceptibles d'être développées, ou lorsque leur coupe peut s'appliquer également sur un plan. L'épure terminée, on dispose

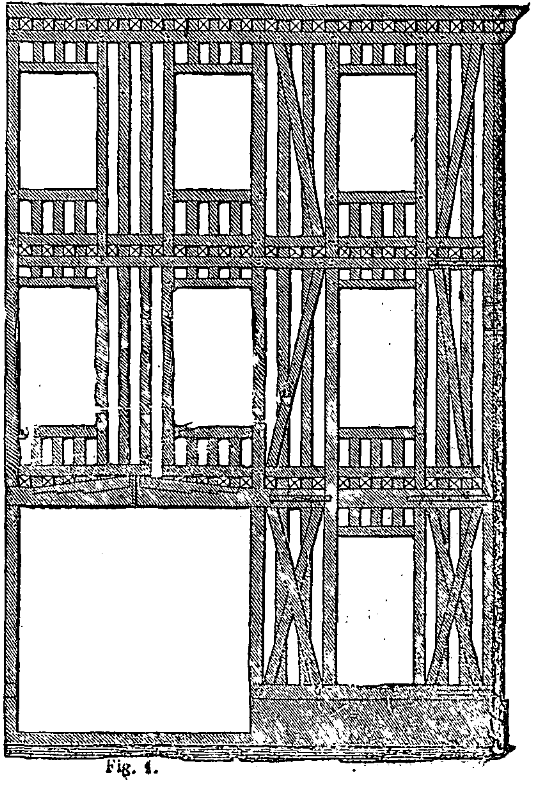

Fig. 1.

les pièces au-dessus des lignes selon la place qu'elles **doivent** respectivement occuper. S'il s'agit de deux pièces destinées à être assemblées, on met la principale au-dessus de l'étalon, de manière qu'elle n'empêche pas de voir les traits qui déterminent sa position. On la *pique*, c'est-à-dire l'on marque sur chacune de ses faces, avec un fil à plomb, une série de points suffisants pour indiquer sa forme. Cela fait, on place la deuxième pièce au-dessus d'elle, en ayant soin de la faire avancer de la quantité nécessaire pour exécuter les assemblages. On détermine ensuite, sur l'une et sur l'autre, avec un cordeau fin et un fil à plomb, les parties qui doivent être en contact, ainsi que les joints qui doivent être formés, et on peut alors livrer les pièces aux ouvriers chargés du façonnage. La même opération s'exécute pour toutes les pièces, et comme c'est d'elle que dépendent la beauté et la solidité des constructions, on ne la confie habituellement qu'à un homme intelligent.

On appelle *Pan de bois* (Fig. 1) tout système composé de charpente et de maçonnerie, susceptible de tenir lieu d'un mur de brique ou de pierre. Les pièces de charpente qui entrent dans la composition de ces pans se font, le plus souvent, en bois *dressés;* elles sont toutes assemblées à tenons et à mortaises, entrées de force et parfaitement chevillées. Les noms de ces pièces varient suivant leur position et le rôle qu'elles remplissent. On nomme *Sablières* les pièces placées horizontalement, au rez-de-chaussée et à la hauteur de chaque étage, et dans lesquelles la plupart des autres pièces viennent s'assembler. On distingue les *Sablières basses*, au rez-de-chaussée, les *Sablières de chambrées*, au-dessus des planchers, et les *Sablières hautes*, au-dessous de ces mêmes planchers. Les *Poteaux Corniers* sont placés debout aux différents angles ou montent de fond dans la hauteur de plusieurs étages, aux endroits où les pans de bois de refend ou de distribution viennent rencontrer ceux de la façade. Les *Poteaux d'Huisserie* forment les baies de porte ou de croisée ; on les réunit par des *Linteaux*, et l'ensemble s'appelle *Huisserie*. Le *Remplage* ou *Remplissage* en dessus et en dessous se fait avec d'autres petits poteaux que l'on nomme *Potelets*. Les *Décharges* sont inclinées et disposées en sens contraire les unes des autres, afin de consolider les assemblages et de maintenir l'aplomb des pièces principales en les contre-butant. Les *Tournisses* sont assemblées dans les sablières hautes et basses, et dans les décharges, afin de remplir les vides laissés par ces dernières. Enfin, les *Croix de Saint-André*, qui remplacent quelquefois les décharges, sont entaillées à mi-bois dans l'endroit où elles se croisent. Lorsqu'on fait correspondre un plein sur un vide, comme cela arrive dans l'établissement d'une baie de boutique, le linteau de cette baie prend le nom de *Poitrail*. Ce poitrail ayant presque toujours à supporter plusieurs étages et, par suite, plusieurs planchers, on diminue la poussée vers son centre au moyen de deux petites décharges et d'un *Renfort*, et on munit d'une disposition analogue les sablières des étages supérieurs. Les pans de bois qui forment mur d'enceinte ou de refend au rez-de-chaussée, sont toujours élevés sur des socles en maçonnerie ou en pierre de taille, de 65 à 95 centimètres de hauteur. Cette disposition a pour objet de les garantir de l'humidité et de la pourriture. Les vides qui existent entre les pièces de bois se remplissent de différentes manières, selon les ressources des localités ; cependant, on donne généralement la préférence à une maçonnerie de petits moellons noyés dans du plâtre ou dans du mortier. Enfin, un enduit appliqué sur la face extérieure donne au système l'apparence du mur qu'il remplace. Les pans de bois sont moins durables et ont infiniment moins de stabilité que les murs en pierre ; mais, comme on peut leur donner très-peu d'épaisseur, ils sont plus économiques et occupent un emplacement beaucoup moindre.

Les *Planchers* servent à former les aires des différents étages d'une maison : on en distingue quatre espèces principales. — Les planchers de la première espèce, ou *Planchers simples*, se composent de *Solives* parallèles, d'une seule portée, reposant directement sur les murs ou s'assemblant dans des pièces nommées *Lambourdes*, qui sont encastrées dans ces mêmes murs (Fig. 2). On les appelle *Pleins* quand les solives se touchent, mais ce cas est rare ; en général, on laisse entre elles un certain intervalle. La disposition des solives demande, en outre, aux points où se trouvent les âtres et les tuyaux de cheminées, certaines précautions qui ont pour objet d'éloigner les dangers d'incendie. Sur ces points, on place à 1 mètre ou à 1 m. 30 cent. des murs une pièce appelée *Solive d'enchevêtrure*, à laquelle on donne de 3 à 5 centim. d'équarrissage de plus qu'aux solives ordinaires. Cette pièce est destinée à porter deux autres pièces nommées *Chevêtres*, placées chacune sur l'un des côtés de la cheminée, qui s'y assemblent par un bout, tandis que de l'autre elles portent sur le mur. Le vide que ces trois pièces laissent entre elles se nomme *Trémie*, et sert à l'établissement du foyer dont l'aire en maçonnerie est soutenue par des bandes de fer. Dans les planchers de cette sorte, on se sert encore de quelques autres pièces appelées *Linçoirs*, *Étrésillons* et *Liernes*. Les *Linçoirs* se placent, soit le long des tuyaux de cheminée, soit au-dessus des vides des portes et des croisées, soit le long des murs. Ils sont destinés, comme les lambourdes, à recevoir les solives de *toute portée* ou de *remplissage*, c.-à-d. celles qui vont d'un mur à l'autre. Les linçoirs sont préférés aux lambourdes encastrées, parce qu'ils n'ont pas comme celles-ci l'inconvénient d'affaiblir les murs en les découpant dans toute leur longueur. Les *Étrésillons* sont des morceaux de bois qu'on fait entrer entre les solives pour empêcher celles-ci de fléchir séparément. Les *Liernes* servent au même usage ; mais elles diffèrent des précédents en ce qu'elles sont entaillées de manière à pouvoir embrasser les solives sur lesquelles elles sont arrêtées. — Les planchers simples ne peuvent pas avoir une portée supérieure à 3 mètres 90 centim. ; il est, du moins, prudent de ne pas s'écarter de cette limite. Quant à leur épaisseur, elle ne dépasse guère 32 centim. lorsqu'ils sont carrelés ou parquetés. On ne leur donne même, pour les entresols, que 21 ou 22 centim.

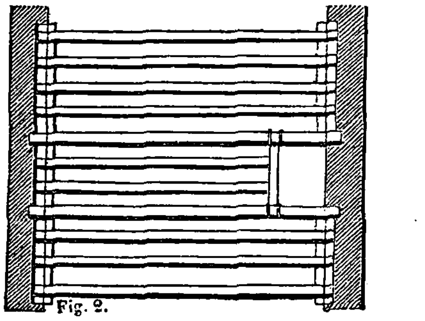
Fig. 2.

Les planchers de la seconde espèce se construisent d'après les mêmes principes que les précédents, dont ils ne diffèrent que par les dimensions. Ils sont aussi formés de solives parallèles d'une seule portée ; mais à cause de leur longueur, ces solives sont soutenues par des *Poutres* qui traversent d'un mur à l'autre (Fig. 3). Ces poutres s'emploient lorsque la longueur des planchers dépasse 6 mètres : on les espace de 3 à 4 mètres, et on les scelle dans les murs, de 25 centim. au moins. Afin de rendre le système plus solide et de prévenir en même temps l'écartement des murs, on arme leurs extrémités d'ancres de fer qui traversent ceux-ci et vont s'épanouir au dehors. Fort souvent, quand les dimensions des pièces exigent l'emploi de poutres, on se sert de solives qui vont simplement d'une poutre à l'autre. — Les planchers de la troisième espèce se composent de pièces qui, en général, ne traversent point d'un mur à l'autre. On les appelle *Planchers d'enrayure* ou d'*assemblage*. Leurs dispositions peuvent varier à l'infini, car elles dépendent non-seulement de la forme du bâtiment, mais encore de la longueur des pièces qui est souvent moindre que l'intervalle des murs. Ce qu'on doit principalement observer dans les planchers de ce genre, c'est de ne pas trop affaiblir les fortes pièces auxquelles se rattachent les moyennes, par des mortaises trop multipliées ou trop rapprochées. Les Figures 4 et 5 représentent deux planchers d'assemblage ; celui de la Figure 4 est le cas le plus simple qui se puisse présenter. — Les planchers de la quatrième espèce, ou *Planchers sans solives*, sont formés de plusieurs couches de planches jointives, assemblées à rainures et languettes, dont les directions se croisent et qui sont clouées les unes sur les autres. Ils sont très-dispendieux et peu solides ; aussi n'en fait-on que très-rarement usage.

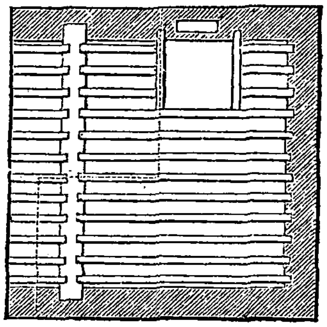
Fig. 3.

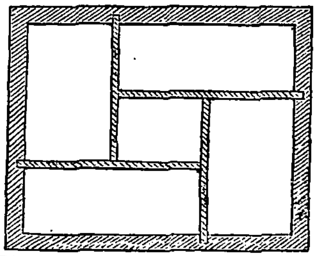
Fig. 4.

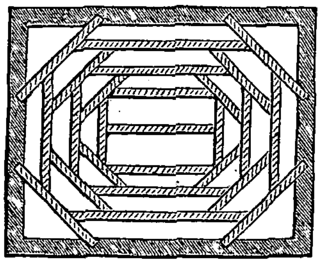
Fig. 5.

CHARPENTIER. s. m. Artisan qui travaille en charpente. — *Ch. de vaisseau, de marine*, Celui qui travaille à la construction et à la réparation des vaisseaux, des bâtiments de toute espèce.

CHARPIE. s. f. (lat. *carpere*, diviser). T. Médec. et Chir. Amas de petits filaments tirés d'une toile usée et coupée par morceaux. || Fig., *Cette viande est en ch.*, se dit d'Une viande bouillie qui est trop cuite et dont les fibres se détachent.

Enc. — La *Ch.* est une substance spongieuse et souple, préparée avec le linge demi-usé : elle est tantôt à l'état de filaments, c'est la *ch. brute ;* tantôt à l'état de duvet pulvérulent, c'est la *ch. râpée*. La première se prépare en effilant le linge, la deuxième en le raclant avec le tranchant d'un couteau. En général, la ch. sert à absorber la partie séreuse du pus et à mettre les plaies à l'abri du contact des agents extérieurs. Très-souvent aussi, on l'emploie comme coussinet pour amortir les chocs et diminuer par son élasticité la pression de l'appareil destiné à couvrir une plaie. Elle est sèche ou enduite, soit de cérat, soit de quelque matière médicamenteuse, selon l'effet qu'on veut obtenir. On l'emploie, suivant les indications, sous les formes de *gâteaux*, de *plumasseaux*, de *boulettes*, de *rouleaux*, de *bourdonnets*, de *tentes*, de *mèches*, de *pelotes*, etc. Le *Gâteau* est une petite masse de ch. dont la forme est plate et arrondie. Les *Plumasseaux* sont des gâteaux formés par des brins parallèles et disposés longitudinalement. Les *Boulettes* et les *Rouleaux* se préparent en roulant de la ch. dans la main, de manière à en faire une masse arrondie, pour les premiers, et allongée pour les deuxièmes. Les *Bourdonnets* ne sont autre chose que des rouleaux ou des boulettes plus serrées. La *Tente* n'est qu'un bourdonnet arrondi, avec un fil attaché à son extrémité. La *Mèche* est un amas de très-longs fils parallèles, et la *Pelote*, un amas de ch. que l'on amoncelle dans un linge, et dont on noue les bords de manière à en former une espèce de sac. — La ch. est ordinairement en chanvre ou en lin ; on la fait aussi en coton. Cette dernière a été longtemps proscrite comme trop irritante ; mais elle n'a véritablement d'autre inconvénient que d'être plus difficile à enlever à cause de la ténuité de ses fils. Au lieu de ch., les chirurgiens du nord de l'Europe se servent d'un tissu particulier, dit *Tissu-coton*, dont une des faces est gommée, et l'autre nue et filamenteuse.

CHARRÉE. s. f. (lat. *cineracea*, cendrée). Cendre qui a servi à faire de la lessive. — Voy. Amendement.

CHARRETÉE. s. f. La charge d'une charrette.

CHARRETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot. On disait autrefois *Chartier*. — Fig. et prov., *Il n'y a si bon ch. qui ne verse*, Les plus habiles font quelquefois des fautes. || Se dit aussi de Celui qui mène une charrue.

CHARRETIER, IÈRE. adj. Par où peuvent passer les charrettes. *Une porte charretière*. — *Voie charretière*, L'espace compris entre les roues d'une charrette, lequel est ordinairement déterminé par des règlements de police.

CHARRETTE. s. f. (R. *char*). Sorte de voiture propre à porter des fardeaux qui a ordinairement deux limons et deux ridelles. — *Ch. à bras*, Petite ch. traînée par un ou deux hommes, et propre seulement à transporter de légers fardeaux.

CHARRIAGE. s. m. Action de charrier.

CHARRIER. s. m. (R. *charrée*). Voy. Blanchissage.

CHARRIER. v. a. Voiturer dans une charrette, dans un chariot, etc. *Ch. des pierres. Ch. des gerbes du champ à la grange*. — Fig. et fam., *Ch. droit*, Se bien conduire, se comporter comme l'on doit, s'acquitter de ses devoirs. *Il a toujours charrié droit. Je le ferai ch. droit. Il fera bien de ch. droit.* || En parlant D'un courant d'eau, d'une rivière, etc., Emporter, entraîner, *La rivière charrie du sable, des glaçons, de l'or*, etc. — Par ext., *Ses urines charrient du gravier*, ou simplement, *charrient*. || Se dit aussi absol., en parlant D'une rivière couverte de glaçons qu'entraîne le courant. *La Seine sera bientôt prise, car elle charrie.* = Charrié, ée. participe.

CHARROI. s. m. Transport par chariot, charrette, tombereau, etc. *On lui a payé tant pour le ch. On ne saurait aller là par ch. On a requis tant de charrois par village.* || Se disait autrefois Des corps de troupes chargées de transporter les bagages de l'artillerie. *Il était capitaine de ch.*

CHARRON. s. m. Ouvrier, artisan qui fait des trains de carrosses, de chariots, de charrettes, etc.

CHARRONNAGE. s. m. Art du charron ; Ouvrage du charron. *Apprendre le ch. Le ch. seul de ma voiture coûte tant. Bois de ch.*, Bois propre aux ouvrages du charron.

CHARROYER. v. a. Transporter sur des chariots, charrettes, tombereaux, etc. — Charroyé, ée. part. = Conjug. Voy. Employer.

CHARRUE. s. f. (lat. *carruca*, sorte de voiture). Machine qui sert à labourer la terre. *Ch. de bœufs, de chevaux. Valet de ch. Tirer la ch.* — Fig. et famil., *Tirer la ch.*, Avoir beaucoup de peine. || L'étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une ch. *Cette ferme est de quatre charrues.*

Enc. — La *Ch.* est le plus nécessaire des instruments aratoires ; elle permet à l'homme de labourer la terre en se faisant seconder par les animaux de trait ; elle seule lui donne la faculté de cultiver des espaces considérables ; elle est l'âme de la grande culture, comme la bêche est l'âme de la petite. L'antiquité grecque avait divinisé Triptolème, et lui attribuait l'invention de la charrue ; néanmoins il est tout à fait probable que les Grecs ont emprunté cet instrument aux Égyptiens, qui en faisaient usage de temps immémorial. La ch. grecque, adoptée presque sans modification par les Romains, est bien, en effet, l'antique ch. de l'Orient, ainsi qu'on la voit représentée sur une foule de monuments antiques, médailles, vases peints, bas-reliefs, peintures (v. CHAUSSURE, Fig. 8). Elle consistait en un simple crochet adapté à l'extrémité d'un timon, auquel on attelait deux bœufs réunis par un joug. — Dans quelques parties du Midi de la France, dans le Var, par exemple, on fait encore usage de deux espèces de charrues tellement barbares, qu'elles ne valent pas mieux que les charrues antiques. Leurs noms, d'ailleurs, rappellent bien leur origine : l'une est appelée *Aramon* (c'est le mot grec ἄροτρον, charrue', introduit par les Phocéens), et l'autre se nomme *Fourcas* du latin *furca*, fourche. Dans nos départements du centre et de l'ouest, on ne connaît presque pas d'autre ch. que l'*Arriau*, l'ancien *aratrum* romain, dont cet instrument porte encore le nom assez peu défiguré. C'est une ch. pourvue d'un avant-train, c.-à-d. de deux roues. L'arriau est ordinairement muni d'un coutre et d'un versoir plat en bois. Dans tout l'intérieur de l'ancienne Bretagne, ces charrues, avec leurs deux roues, se vendent habituellement 5 francs ; une charrue moins imparfaite, si elle coûtait seulement quelques francs de plus, ne trouverait pas d'acheteur. Dès qu'on a passé la Loire, on trouve des charrues mieux construites. Les charrues, avec ou sans avant-train, qui servent à labourer les plaines fertiles de l'Orléanais, de la Beauce, de la Brie, sont, en général, des instruments perfectionnés. De ce point central de la grande culture, en France, on peut s'avancer jusqu'à la frontière du Nord, sans voir une mauvaise ch. Ainsi, l'examen des charrues usitées dans les différents cantons de la France donne une idée assez exacte de l'état plus ou moins avancé de l'agriculture dans chacun d'eux.

On divise les charrues en *Charrues simples* ou *Araires* (du latin *aratrum*) et en *Charrues composées* ou *à avant-train.* Parmi les araires perfectionnées, la plupart sont susceptibles de recevoir un avant-train, et de se transformer ainsi en charrues composées. Les pièces essentielles de toute bonne ch. sont au nombre de sept : ce sont le *Coutre*, le *Soc* et le *Versoir*, qui agissent directement sur la terre, et exécutent le travail du labour proprement dit ; le *Sep*, sur lequel glisse la ch. ; l'*Age*, qui reçoit et transmet la puissance ; les *Manches* et le *Régulateur*, celui-ci en avant, ceux-là en arrière, qui servent à régler le mouvement de l'appareil. On appelle *Corps de ch.* la partie de l'instrument qui pénètre dans le sol, et qui se compose du sep, du soc et du versoir, ainsi que des pièces ou étançons qui les lient entre eux et avec l'age. — Nous allons considérer chacune de ces parties, en prenant pour type l'une de nos meilleures charrues, celle de Mathieu de Dombasle (Fig. 1 et 2). — 1° Le *Coutre*, C, du latin *culter*, couteau, est destiné à trancher la terre perpendiculairement. Sa forme est à peu près celle d'un couteau. On le fixe avec des coins ou au moyen d'une vis dans une mortaise de l'age. On lui donne toujours une position inclinée, la pointe en avant, car il coupe mieux quand il agit de biais. Cette pièce présente deux parties, un *Manche* et une *Lame*, ayant chacune 25 centim. environ de longueur, mais d'épaisseur variable selon la résistance qu'on a à vaincre. Le tranchant de la lame est toujours aciéré et généralement rectiligne ; on le fait cependant quelquefois curviligne ; mais la première forme est plus habituellement employée, et de beaucoup préférable. — 2° Le *Soc*, S, du latin *sulcus*, sillon, est la pièce la plus importante de la ch. Il sert à séparer horizontalement la tranche de terre que le coutre a déjà coupée verticalement. En conséquence, il est toujours aigu et tranchant. Sa forme et ses dimensions varient à l'infini. On peut néanmoins, sous le rapport de la forme, réunir tous les socs dans deux grandes divisions, ceux *en fer de lance*, qui coupent des deux côtés, et ceux dits *à une seule aile*, qui ne sont tranchants que d'un côté et se terminent de l'autre par une ligne droite alignée avec le corps de la ch. Le soc peut se lier au sep de plusieurs manières ; le procédé le plus simple consiste à joindre les deux pièces au moyen d'une *Douille* ou *Ensochure*. En France, on le fait généralement en fer aciéré. En Angleterre et aux États-Unis, on fait souvent usage de socs entièrement en acier. — 3° Le *Versoir*, V, appelé aussi *Oreille*, a pour objet de pousser de côté, dans la raie précédemment tracée, la bande de terre coupée par le coutre et le soc. Dans le principe, on faisait le versoir *plan*, et il consistait, en général, en une simple planche de bois qui s'écartait obliquement à partir de son point de liaison avec le soc ; il ne pouvait alors que pousser la terre de côté sans la retourner. Actuellement, dans toutes les bonnes charrues, le versoir est *contourné* de telle façon, qu'il retourne la tranche de terre (Fig. 4) en ramenant à l'air la partie inférieure de celle-ci. Mais la forme géométrique de la double courbure que présente le versoir doit être calculée avec beaucoup de soin, afin de diminuer autant que possible la résistance résultant du frottement. Les nouveaux versoirs se font parfois en bois recouvert d'une plaque de tôle ; mais la fonte est bien préférable. Cette partie se place, en général, du côté droit de la ch., où elle est maintenue au moyen de deux arcs-boutants fixés, l'un sur l'étançon antérieur et l'autre sur le postérieur. — 4° Le *Sep*, P, est cette partie de la ch. qui glisse au fond du sillon, et sert, pour ainsi dire, de support et de lien aux diverses pièces dont l'instrument se compose. C'est sur lui que sont fixés les étançons EE, et il se termine en pointe pour recevoir la douille du soc. Le plus ordinairement on le construit en bois de chêne ou de hêtre ; mais pour qu'il s'use moins vite, on garnit de bandes de fer sa face inférieure et sa face gauche. Cette garniture porte le nom de *Semelle*. On appelle *Talon* la partie postérieure du sep, T, sur laquelle on fait pivoter l'araire lorsqu'il faut sortir de terre à l'extrémité de chaque raie. — 5° L'*Age*, A, nommé aussi, selon les localités, *Flèche*, *Haie* ou *Perche*, est la partie de la ch. qui transmet à tout l'appareil la force motrice des animaux. Il forme la partie supérieure du corps de la ch., et se trouve solidement uni au sep par les deux étançons. Chez nous, on le fabrique presque toujours en bois, surtout en frêne. Mais, dans les pays où le fer est bon marché, il est infiniment préférable de le construire en métal, car on peut lui donner une plus grande longueur sans diminuer sa force : un age long, en effet, donne à la ch. une marche plus régulière. — 6° Les *Manches* ou *Mancherons*, M, dont on ne voit ici que l'origine, se fixent à la partie postérieure de l'age. On leur donne, en général, une longueur de 1 mètre 23, avec un écartement de 50 à 60 centimèt. à leur extrémité. Le laboureur tient un mancheron de chaque main pour régulariser l'action de la ch., lorsqu'un accident quelconque tend à la faire dévier, soit dans le sens latéral, soit dans le sens vertical. Selon les cas, il pèse sur les manches ou bien il les soulève afin que la profondeur du sillon soit constamment égale. — 7° Les charrues perfectionnées portent, en outre, à l'extrémité antérieure de l'age, une *Crémaillère à chaîne*, R, qui sert à régler l'*Entrure*, c.-à-d. la profondeur à laquelle la terre doit être entamée par le soc. Quand on veut obtenir un labour peu profond, il suffit d'abaisser la crémaillère, à la partie inférieure de laquelle s'attachent les traits ; car alors on donne au soc une certaine tendance à sortir de terre. Si l'on veut, au contraire, augmenter la profondeur du sillon, on élève la crémaillère, et par conséquent le lieu d'attache des traits, de sorte que la pointe du soc s'enfonce plus avant dans le terrain. C'est au moyen d'un mécanisme analogue, par lequel on porte le point d'attache des traits plus à gauche ou plus à droite, que l'on parvient à diminuer ou à augmenter la largeur de la tranche de terre.

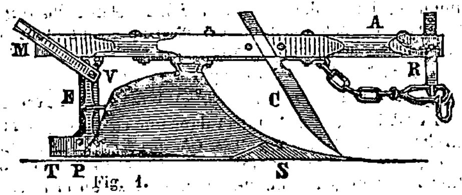

Fig. 1.

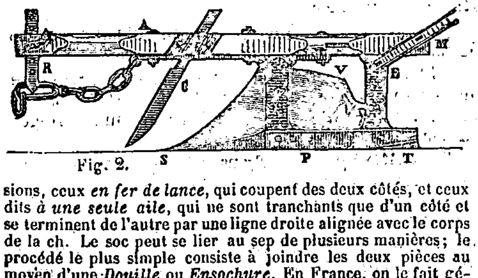

Fig. 2.

Les *Charrues à avant-train* sont ainsi nommées de l'appareil accessoire dont elles sont munies. Les dispositions que présentent ce dernier sont excessivement variées : nous nous contenterons de mentionner, comme l'un des plus ingénieux, celui de Mathieu de Dombasle, qui peut s'adapter à volonté à l'araire de cet éminent agronome (Fig. 3. Avant-train Dombasle, vu de profil). Quand on ajoute cet avant-train à la ch., on supprime le régulateur de celle-ci : car l'essieu de l'avant-train porte lui-même un régulateur d'une extrême simplicité, au moyen duquel on peut élever ou abaisser, et faire varier à droite ou à gauche le point d'attache, R, de l'age avec l'avant-train. — Les charrues à avant-train sont surtout en usage dans nos départements du nord, tandis que dans ceux du centre et du midi, on emploie presque exclusivement les araires. Les premières offrent sur celles-ci l'avantage de rendre impossible le dérangement de la pointe du soc, soit de haut en bas ou de bas en haut, soit latéralement, de sorte que leur manœuvre n'exige pas, de la part du laboureur, une grande habileté ; mais elles augmentent le tirage et décomposent parfois la force motrice d'une manière fâcheuse. Tous les cultivateurs reconnaissent aujourd'hui que, entre les mains d'un homme intelligent et habitué à la diriger, une bonne araire est préférable à la ch. à avant-train. Elle dépense moins de force, laboure aussi bien et aussi régulièrement, fait autant de travail, et fatigue moins l'homme et les animaux. Néanmoins il est également constaté que la ch. à avant-train a une supériorité marquée sur l'araire quand il s'agit de labours superficiels ou de travailler des terrains humides et très-tenaces.

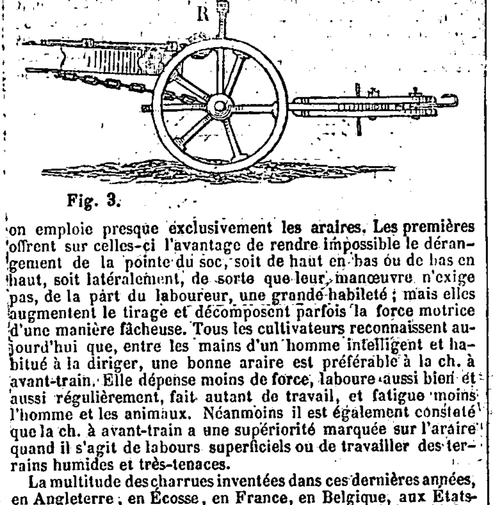

Fig. 3.

La multitude des charrues inventées dans ces dernières années, en Angleterre, en Écosse, en France, en Belgique, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, etc., est telle, qu'il nous serait impossible de citer même celles qui ont été le plus préconisées. Au reste, cette veine d'invention, qui paraît encore loin d'être épuisée, semble prouver que le but n'a pas été atteint d'une manière complète. Nous ne parlerons pas non plus des tentatives, jusqu'ici complétement infructueuses, pour appliquer la vapeur au labourage. — Le criterium unique pour estimer la valeur pratique d'une ch. est le travail même qu'elle accomplit, c.-à-d. la perfection plus ou moins grande du labour qu'elle exécute. « *Un bon labour*, dit Gasparin, suppose que la terre a été soulevée en prismes plus ou moins larges, mais qui ont subi *plus d'un quart* de conversion, de manière que la surface supérieure en soit totalement *cachée*, et que les herbes qui la recouvraient cessent de paraître, ainsi que l'engrais qu'on aurait répandu sur le sol ; de manière aussi que les tranchées aient subi un mouvement de *torsion* qui diminue l'agrégation des molécules entre elles, qu'elles s'appuient les unes sur les autres, tout en laissant un *vide* au-dessous de leur point de jonction, de sorte que l'*air* puisse *pénétrer* dans le labour ; que chaque sillon reste bien *net* après le passage de la ch., et ne soit pas encombré par la terre qui aurait surmonté le versoir (Fig. 4) ; que dans sa marche la ch. ne s'engorge pas de terre, d'herbages qui retarderaient le mouvement en obligeant le laboureur à s'arrêter pour la dégorger ; enfin, que celui-ci ne soit pas obligé de faire des efforts trop constants ou trop fréquents pour maintenir la ch. en équilibre et dans sa raie. Toutes les infractions à ces règles seraient comptées comme autant de défauts, qui, à égalité de tirage ou pour des tirages peu différents, donneraient l'avantage à la machine qui ne les présenterait pas.

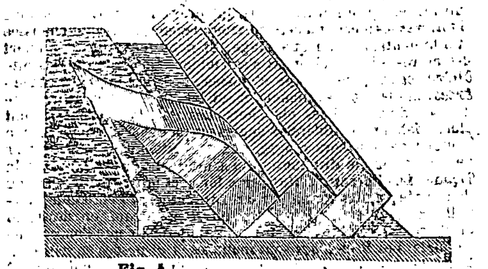

Fig. 4.

Nous terminerons cet article par quelques mots sur le *Buttoir.* Cet instrument n'est autre chose qu'une ch. portant un versoir de chaque côté (Fig. 5). Le *Buttage* a pour objet de réunir une certaine quantité de terre au pied des plantes, de façon à enterrer la base de leur tige ; on conçoit donc que, grâce à ses deux versoirs, le buttoir remplisse convenablement cette fonction quand on le fait passer entre deux rangées de plantes disposées en lignes. L'opération du buttage s'applique surtout aux pommes de terre, au maïs, au colza, aux haricots, etc. La plante, lorsqu'elle est ainsi enterrée en partie, émet de nouvelles racines qui augmentent la vigueur des récoltes, et rendent leurs produits beaucoup plus abondants. D'autres fois, le buttage a pour but spécial de consolider la tige de certaines plantes, telles que le tabac, l'œillette, etc., que les vents pourraient aisément renverser lorsqu'elles sont parvenues à leur maximum de végétation. Cette opération a encore pour effet accessoire de contribuer puissamment à la destruction des plantes nuisibles. Enfin, on se sert également de cet instrument lorsqu'on veut façonner la terre en billons.

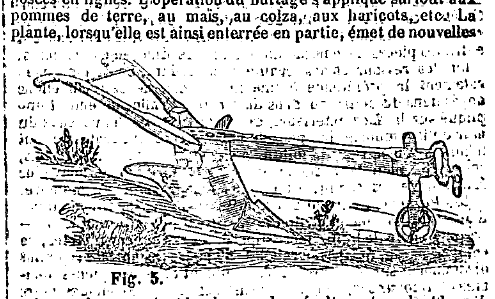

Fig. 5.

Quelque importance qui s'attache à la question des charrues et du labourage, notre cadre ne nous permet pas de nous étendre davantage sur ce sujet. Cependant on trouvera encore différents détails relatifs à certaines catégories de charrues au mot DÉFRICHEMENT. On pourra, en outre, consulter utilement l'excellent *Cours d'agriculture de* GIRARDIN et DU BREUIL, ainsi que le *Matériel agricole*, par JOURDIER.

CHARTE. s. f. (lat. *charta*, papier). Ancien titre écrit sur papier ou sur parchemin. *Le trésor des chartes.* Dans ce sens, on dit aussi *Chartre.* || *Charte* ou *Chartre normande*, Lettres patentes qui avaient été accordées aux Normands par Louis le Hutin, en 1314 et 1315, pour confirmer les priviléges de leur province. — *La grande ch. d'Angleterre*, ou simplement, *La grande ch.*, Ch. par laquelle Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre (1215), accorda certains priviléges à la nation, et qui est regardée, avec la *Ch. des forêts*, comme la base des libertés anglaises. || *La ch. constitutionnelle*, ou simplement *La charte*, La loi fondamentale qui établit en France le régime constitutionnel. *La ch. constitutionnelle promulguée en 1814. La ch. de 1830. Se conformer à la ch. Violer la ch.* On dit toujours *Charte*, quand ce mot signifie Constitution. || T. Com. *Charte-partie*, Voy. AFFRÈTEMENT.

Enc. — Au VIII° siècle, le mot *Charte*, seul, a quelquefois désigné un passe-port; mais, en général, il a été employé, pendant tout le moyen âge, pour signifier toute espèce d'actes, et *ce n'est qu'en l'accompagnant d'un autre mot qu'on lui donnait* un sens plus déterminé. Aujourd'hui ce terme s'applique indistinctement à tous les vieux actes, quel que soit leur objet. — Les chartes peuvent être considérées sous le rapport des matières qu'elles traitent, et sous celui de la forme que les notaires leur ont donnée. Dans le premier cas, elles se divisent en chartes de *fidélité*, d'*hommage*, de *vente*, de *donation*, de *tradition*, de *confirmation*, de *garantie*, de *partage*, etc. Les noms donnés à ces divers actes suffisent pour en faire connaître l'objet, mais il en est d'autres dont l'intelligence réclame quelques explications. Ainsi, on appelait *Ch. bénéficiaire* l'acte par lequel, sous les princes francs des deux premières races, un roi donnait, à titre de bénéfice et à charge de service militaire, des terres à ses guerriers ou aux membres du clergé. Les *Chartes d'abjuration* étaient les formules de foi qu'on faisait signer aux hérétiques quand ils rentraient dans le sein de l'Église. Les *Chartes apennes* étaient les actes que l'on donnait pour tenir lieu d'originaux détruits ou perdus dans un incendie, etc.; on les nommait aussi *Chartes de relation*, parce qu'elles contenaient le récit de l'événement. Les *Chartes de mundeburde* (de l'allem. *munde*, bouche, et *bürde*, charge, engagement verbal) étaient celles que les rois délivraient aux églises et aux monastères qu'ils prenaient sous leur protection. Les chartes semblables qui émanaient d'un seigneur s'appelaient simplement *Sauvetés*, en latin *salvitates*. On donnait le nom de *Chartes prestaires* aux actes par lesquels les églises donnaient à un particulier l'usufruit de terres leur appartenant, et celui de *Chartes précaires*, aux pièces par lesquelles on demandait ou acceptait cet usufruit. La *Ch. andelane* tirait son nom des mots allemands *an die hand* (à la main), parce qu'elle passait de la main du donateur dans celle du donataire. Les *Chartæ rogatæ* étaient les *actes que les témoins étaient priés (rogati)* de signer. Enfin, on appelait *Obnoxiatio* l'acte par lequel une personne se vendait elle-même, comme cela arrivait souvent dans les temps de famine. — Considérées sous le rapport de leur forme, les chartes se divisent en *Chartes parties* (*Chartæ partitæ*) et en *Chartes paricles* (*Ch. pariclæ*). Celles-ci devaient leur nom à cette circonstance qu'on en faisait autant d'expéditions semblables qu'il y avait de parties. Les *Chartes parties* différaient des précédentes en ce que les expéditions étaient détachées d'une même feuille de parchemin, de manière qu'elles pussent se servir mutuellement de contrôle. Elles avaient un *Talon* commun; quand la coupure se faisait en ligne droite, on écrivait d'avance sur l'entre-deux, qui formait ainsi talon, un ou plusieurs mots en grosses lettres, de telle sorte que, après la section, chaque intéressé avait sur sa copie une partie des mots ainsi écrits pour garantir l'identité des deux exemplaires. Dans le principe, on écrivit sur ce talon le mot *Chirographum*, d'où le nom de *Chirographes* donné à ces chartes. Lorsqu'ensuite on substitua d'autres mots à celui de Chirographe, ce dernier resta dans la langue comme un terme générique pour désigner les actes détachés par une coupure en ligne droite d'une souche commune. Plus tard, afin de rendre plus difficile encore la falsification des chartes, on donna à cette coupure la forme d'une ligne ondulée, puis d'une ligne en zigzag, et alors les chartes-parties furent appelées *Chartes ondulées* (*Ch. ondulatæ*) et *Ch. dentelées* ou *Endentures* (*Ch. indentatæ, Indentaturæ*). V. DIPLOMATIQUE.

L'*École des Chartes* a pour objet de former des archivistes-paléographes. La première pensée de cette institution appartient à Napoléon Ier, mais c'est à Louis XVIII que revient l'honneur de l'avoir fondée (Ord. du 22 fév. 1821). Son organisation actuelle date du 31 décembre 1846. L'enseignement de l'École comprend la lecture et le déchiffrement des chartes; l'archéologie figurée, embrassant l'histoire de l'art, l'architecture chrétienne, la sigillographie et la numismatique; l'histoire générale du moyen âge appliquée particulièrement à la chronologie et à l'art de vérifier l'âge des titres et leur authenticité; la linguistique appliquée à l'histoire des origines et de la formation de la langue nationale; enfin, la connaissance sommaire des principes du droit canonique et du droit féodal. Le cours d'enseignement dure trois années.

CHARTRE. s. f. (lat. *carcer*, prison). Vieux mot qui signifiait Prison et qui s'est conservé dans cette dénomination, *Saint-Denis de la Ch.*, Lieu où saint Denis fut autrefois en prison. — *Ch. privée*, Tout lieu où l'on détient, où l'on emprisonne quelqu'un sans autorité de justice. *Il n'est pas permis de tenir une personne en ch. privée.* ‖ Dépérissement du corps, maigreur. *Tomber en ch. Cet enfant est en ch.* Vx.

CHARTREUSE. s. f. Couvent de chartreux. — Fig., se dit d'Une petite maison de campagne isolée et solitaire. ‖ * Sorte de liqueur qui doit son nom au couvent de la Grande-Ch., où on la fabrique. *On obtient la ch. en faisant infuser des plantes aromatiques dans de l'alcool.* ‖ T. Cuisine. Mets qui consiste en un mélange de plusieurs légumes.

CHARTREUX. s. m. T. Hist. religieuse.

Enc. — L'ordre des *Chartreux* a été fondé en 1084, par saint Bruno, né à Cologne entre les années 1030 et 1040, et vulgairement appelé Bruno de Reims, parce qu'il étudia longtemps dans cette ville. La première maison de l'ordre fut établie dans un lieu sauvage des Alpes dauphinoises, à environ 25 kilom. au nord-est de Grenoble, et 3 kilomètres du village de Saint-Pierre de Chartroux, Chartrouse ou Chartreuse, d'où sont venus les noms de *Chartreux* et *Chartreuse*, donnés, l'un aux religieux, et l'autre à leur couvent. — A la mort de saint Bruno, arrivée en 1101, les Chartreux ne possédaient encore que deux maisons, la *Chartreuse* de Grenoble et celle de Saint-Pierre-des-Bois, dans la Calabre. Leur nombre était en même temps si restreint, que, en 1141, la maison mère renfermait seulement 14 religieux. Saint Bruno n'ayant laissé aucune règle écrite à ses religieux, Guigues, élu prieur l'an 1110, rédigea les coutumes et les usages de l'ordre; et ce fut Basile, huitième général ou prieur, élu l'an 1151, qui dressa leurs constitutions, telles qu'elles furent approuvées par le pape Alexandre III, en 1170. Ces statuts prescrivaient, entre autres choses, la récitation de l'office aux heures déterminées par l'Église, l'observation de jeûnes fréquents et une abstinence absolue, même dans le cas de maladie mortelle, etc. Les Pères devaient, en outre, prendre leur repas en particulier, et il ne leur était permis de rompre le silence que dans un petit nombre de cas déterminés. A la différence de plusieurs autres ordres religieux, celui des Ch. n'a jamais eu besoin de réforme, et s'est maintenu jusqu'à nos jours dans son austérité primitive. En 1789, on comptait 122 Chartreuses, dont 66 en France. Les plus considérables étaient celles de Grenoble, de Paris, de Pise, de Milan, de Florence, de Bologne, de Fribourg et de Maurbach. La Chartreuse de Paris datait de 1257, époque à laquelle saint Louis avait appelé 5 Ch. auprès de lui. La principale décoration de leur église, aujourd'hui démolie, était l'admirable galerie de tableaux peinte par Lesueur et représentant les principaux actes de la vie de saint Bruno, qui se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre. Après avoir été dispersé par la Révolution, l'ordre des Ch. s'est reconstitué, en France, sous la Restauration; mais il est encore peu nombreux. Il ne possède que 3 maisons, celle de la Grande-Chartreuse, qui est le chef d'ordre, celle de Toulouse et celle de Bocherville, près de Nancy.—*Les religieux de la Grande-Chartreuse occupent des* bâtiments qui datent de 1676, et qui ont été élevés sur l'emplacement d'autres plus anciens qui avaient été détruits par un incendie. A 1 kilom. environ, le voyageur visite avec respect le lieu où saint Bruno avait établi sa cellule. Les religieux forment deux classes : les uns, qu'on nomme *Pères*, sont prêtres; ils ne *sortent de leurs cellules que pour assister aux offices et se promener*, à des heures fixées, dans les solitudes qui environnent le monastère. Les autres, qu'on appelle *Frères*, sont chargés des divers services de la maison. Leur costume est de laine blanche, et consiste en un gilet qui tient lieu de chemise; une tunique à longues manches, serrée par une ceinture; une cuculle garnie de son capuchon; une culotte et des souliers. En voyage, ils portent une chape noire et un chapeau relevé sur trois côtés.— Le général des Ch. ne prend que le simple titre de *Prieur de la Grande-Chartreuse*. L'ordre a pour symbole une croix posée sur un globe, avec la devise : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Des couvents de femmes, appelées *Chartreuses*, étaient jadis annexés à l'ordre de Saint-Bruno; au XVIII° siècle, on en comptait 5, dont 3 en France seulement. Deux d'entre ces derniers étaient dans le Dauphiné, l'un à Prémol, près de Grenoble, et l'autre à Salette, sur le bord du Rhône; le troisième était à Gosné, dans l'Artois. Ces religieuses suivaient la même règle que les Ch. Ce qui, dans leur costume, les distinguait surtout des autres religieuses, c'est qu'elles portaient un manteau blanc. Les Chartreuses ont reparu en France presque en même temps que les Ch.; mais elles paraissent ne posséder qu'une seule maison, celle de Beauregard, près de Voiron.

CHARTREUX. s. et adj. m. Voy. CHAT.

CHARTRIER. s. m. Lieu où l'on conserve les chartres d'une abbaye, etc. *Le ch. de Saint-Denis.* ‖ Celui qui gardait les chartres. On dit aujourd'hui *Archiviste.*

CHARYBDE. s. m. [On pron. *Carybde.*] (gr. χάρυβδις). *Tomber de Ch. en Scylla*, expression figurée qui veut dire Tomber d'un mal dans un autre aussi grand ou plus grand. Cette loc. prov. est empruntée aux anciens qui donnaient le nom de *Ch.* à un gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé *Scylla*, et alors fort redouté des navigateurs.

CHAS. s. m. Le trou d'une aiguille. Voy. AIGUILLE.

CHÂSSE. s. f. (lat. *capsa*, caisse). Sorte de coffre, où l'on garde les reliques de quelque saint. ‖ T. Techn., se dit de Certaines choses qui servent à en tenir d'autres enchâssées. *La ch. d'une lunette.* — *La ch. d'une balance*, Le morceau de fer par lequel on soulève une balance, lorsqu'on pèse quelque chose. — *La ch. d'une lancette, d'un bistouri*, Les deux pièces mobiles qui servent à recouvrir la lame de la lancette, etc., et lui forment une espèce de manche.

CHASSE. s. f. [L'A est bref.] Action de chasser, de poursuivre. Se dit particulièrement de La poursuite des bêtes. *Ch. au tir, au tiré, au vol, à courre. Ch. du vol. La ch. du loup, du cerf, etc. La ch. au loup, au cerf, etc. Ch. à la grosse bête. Aller à la ch. Entrer, se mettre en ch. Le plaisir, les plaisirs de la ch. Pays de ch. La ch. est ouverte, fermée, permise, défendue. Fusil, couteau, cor, équipage de ch. Partie de ch. Rendez-vous de ch. Ch. aux chiens courants, au lévrier, à l'oiseau, etc.*, Avec des chiens courants, etc. — *Rompre la ch., l'ordre de la ch.*, Troubler ou même interrompre l'opération de la ch. — *Habit de ch.*, L'habit d'uniforme que portent les chasseurs qui accompagnent à la ch. le roi, les princes ou les grands seigneurs. ‖ Collectiv., Les chasseurs, les chiens et tout l'équipage de ch. *La ch. a passé par là. La ch. est bien loin. Suivre la ch.* ‖ Le gibier que l'on prend. *Je vous enverrai de ma ch. Il vit de sa ch. Faire bonne, mauvaise ch.*, Rapporter beaucoup ou peu de gibier. ‖ Étendue de terres, portion d'un domaine réservée pour la ch. *Il possède une ch. magnifique. Les chasses royales. Capitaine des chasses.* ‖ T. Mus. Air qui a le caractère des fanfares qu'on sonne à la ch. ‖ *Donner la ch.*, Poursuivre. *On donna la ch. à un parti de cavalerie ennemie. Les galères de Malte donnaient la ch. aux corsaires barbaresques. Donner la ch. à une bande de voleurs.* ‖ T. Mar. *Donner ch.*, Poursuivre un navire, un vaisseau qu'on veut reconnaître, ou dont on veut s'emparer. *Appuyer une ch.*, Poursuivre vigoureusement. *Soutenir la ch.*, Seconder le vaisseau qui donne la chasse; et, dans un autre sens, Fuir à égalité de marche sans être joint par l'ennemi. *Prendre ch.*, Fuir à pleines voiles pour se dérober à l'ennemi et pour éviter le combat. On dit dans des sens analogues, *Maintenir, continuer la ch. Lever, abandonner la ch. Etc.* — * *Pièces de ch.*, Les pièces d'artillerie qui sont à l'avant, et dont on se sert pour tirer sur un navire que l'on poursuit. ‖ En parlant d'une voiture, ou d'autres machines semblables, *Ch.*, se dit De sa facilité plus ou moins grande à se porter en avant. *Cette calèche est lourde, elle n'a pas assez de ch.* ‖ T. Méc. *Ch.*, se dit De l'espace libre donné soit à une machine entière, soit à quelqu'une de ses parties pour en faciliter le jeu. *Il ne faut ni trop, ni trop peu de ch.* ‖ T. Jeu de Paume. La distance qu'il y a entre le mur du côté où l'on sert, et l'endroit où tombe la balle du second bond. *Grande ch. Gagner la ch. Marquer une ch. Ch. morte*, Coup perdu. — Fig. et fam., *Ch. morte*, se dit D'une affaire commencée, que l'on ne poursuit pas, qui demeure là. *Marquer une ch.*, Relever une parole, remarquer dans une affaire, dans la conduite d'un homme, une circonstance dont on veut tirer quelque avantage. ‖ T. Hydraul. *Écluses de ch.*, Voy. ÉCLUSE.

Enc. — A l'origine de la société, la *Ch.* était une nécessité indispensable. En effet, non-seulement les hommes avaient à se défendre contre les bêtes féroces et sauvages, mais encore la chair d'un grand nombre d'entre elles leur était une précieuse ressource alimentaire. Plus tard, lorsque la civilisation eut fait quelques progrès, c.-à-d. lorsque l'homme eut réellement pris possession du domaine que lui avait assigné la Providence, la ch., en cessant d'être une nécessité, devint un passe-temps des plus recherchés. Sans remonter à Nemrod, *le fort chasseur devant le Seigneur*, nous savons, par les bas-reliefs de Ninive et les peintures des tombeaux de Thèbes, que la ch. était un des exercices favoris des princes assyriens et égyptiens. Il fallait même qu'ils y attachassent un bien grand prix pour faire représenter des scènes de ch. à côté des images des Dieux et des triomphes des rois. Les rois de Perse possédaient des parcs immenses remplis de bêtes fauves, où ils se livraient au plaisir de la ch. Le dernier *d'entre eux, Darius Codoman, pour se consoler sans doute de* ses revers militaires par le souvenir de ses succès dans un art qui ressemble à la guerre, voulut qu'on inscrivit sur son tombeau qu'il avait été heureux et habile à la ch. Les Grecs et les Romains adoraient Diane chasseresse. Platon, chez les premiers, regardait la chasse comme un *exercice divin*, comme l'*école des vertus militaires.* Pline le Jeune, chez les seconds, la conseillait comme une distraction de l'étude. Ces deux peuples furent de hardis chasseurs. Ils attaquaient de préférence les bêtes fauves, qu'ils forçaient, au moyen de meutes nombreuses, à venir se faire tuer à coups de traits, dans des enceintes entourées de filets. Ils ne paraissent pas, vraisemblablement à cause de l'insuffisance de leurs armes, avoir fait grand cas du menu gibier, surtout du gibier à plume. Les Gaulois et les Germains se livraient à la ch. avec toute la fougue de leur caractère. Elle était, pour eux, une sorte d'apprentissage de la guerre et une ressource alimentaire de la plus haute importance. Ils poursuivaient de préférence l'ours, le bœuf sauvage ou urus, le cerf, le sanglier, le chevreuil et le daim. Leurs chiens avaient une grande réputation de force et de courage, et ils constituaient, d'après Strabon, un objet de commerce assez important. Après leur établissement dans la Gaule, les Francs conservèrent les habitudes de chasseurs qu'ils avaient apportées d'outre-Rhin. Les rois s'attribuèrent le droit exclusif de poursuivre le gibier de leurs domaines, et chaque grand propriétaire les imita. Les seigneurs féodaux conservèrent ces traditions, et leur passion pour la ch. était telle, qu'à l'époque de la première croisade la plupart de ceux qui partirent emmenèrent leurs chiens et leurs faucons. « La ch., disait Gaston Phœbus, comte de Foix, sert à fuir tous péchés mortels; bon veneur a en ce monde joie, leesse et déduit, et après aura paradis encore. » *Pendant tout le moyen âge, la ch. fut considérée comme un* privilége exclusif de la noblesse, et l'un des actes qui contribuèrent le plus à rendre Louis XI odieux aux grandes familles fut la défense qu'il leur fit de se livrer à leur plaisir favori. « A cette époque, dit Claude Seyssel en parlant du règne de ce prince, c'était un cas plus graciable de tuer un homme que de tuer un cerf ou un sanglier. » La noblesse recouvra, sous Charles VIII, la plénitude de son droit, et la conserva jusqu'à la révolution de 1789.

Considérée sous le rapport des animaux qu'elle poursuit, la ch. se divise en *grande* et en *petite*. La grande ch. comprend, parmi les quadrupèdes, le cerf, le daim, le chevreuil, le chamois, le bouquetin, le sanglier, l'ours, le loup et le renard; parmi les oiseaux, le coq de bruyère, le faisan, l'outarde, le héron et le cygne. La petite ch. se borne au lièvre, au lapin, à la perdrix, à la caille, à la bécasse, à la bécassine, au canard, à *la sarcelle, etc. Sous le rapport des procédés qu'elle emploie,* on distingue encore la ch. en plusieurs catégories. La *Ch. à courre* consiste à faire poursuivre une seule bête par une meute accompagnée de veneurs à cheval, jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée de fatigue. Dans la *Ch. au tir*, on cherche et on fait lever le gibier avec des chiens courants ou des chiens d'arrêt, ou bien on attend le gibier à l'affût, pour le tuer ensuite à coups de fusil. La *Ch. aux piéges* est la plus variée et la plus destructive de toutes : elle reçoit des noms spéciaux selon l'espèce de piége ou d'engin dont elle fait usage. On distingue les instruments qui *servent à attirer ou approcher le gibier, tels que les pipeaux*, les appeaux, les lanternes à réflecteurs, les miroirs, etc.; et ceux qui servent à le prendre, tels que le traquenard, les bascules, les toiles, les halliers, les gluaux, les lacets, etc. La *Ch. à l'oiseau*, ou *Fauconnerie*, consiste à faire attaquer les animaux par des oiseaux dressés. La *Ch. au furet* s'emploie spécialement pour le lapin, etc. Le terme de *Vénerie* désigne l'art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes, et principalement aux bêtes fauves. Enfin, on applique la dénomination d'*Aviceptologie* à la ch. aux oiseaux lorsqu'elle se pratique *à l'aide d'engins et de filets*. — Voy. FAUCONNERIE, APPEAU, ALOUETTE, CERF, FURET, etc.

LÉGISL. — Sous le régime de la loi romaine, comme dans la législation moderne, le droit de ch. découlait du droit de propriété. Le gibier appartenait à celui qui l'avait tué, mais le chasseur ne pouvait le poursuivre sur les terres d'autrui sans l'autorisation du propriétaire. Les lois féodales introduisirent un nouveau système. Le roi seul eut le droit général de chasser dans tout le royaume, et il fut établi en principe que les seigneurs hauts justiciers, pouvaient seuls en partager avec lui l'*exercice, en vertu de la délégation qui leur permettait de rendre* la justice. Quant aux seigneurs bas justiciers, ils ne purent en jouir que moyennant des priviléges spéciaux délivrés par ces derniers. Quelquefois le droit de ch. fut également accordé à des bourgeois individuellement, et même aux habitants de certaines villes et de certaines provinces ; mais on ne doit voir là que des exceptions très-rares. Ainsi, pendant près de sept siècles, la ch. fut une des prérogatives exclusives de la noblesse. Les délits de ch. étaient punis avec la dernière rigueur. Selon les cas, les coupables étaient condamnés au carcan, au bannis*sement, à la marque, aux galères, au fouet, et à une multitude* d'autres châtiments que la loi laissait à l'arbitraire des juges. Henri IV renchérit encore sur la sévérité de ses prédécesseurs par son édit de 1601, qui prononçait la peine de mort contre le braconnier pris en récidive à chasser la grosse bête dans les forêts royales. Louis XIV abolit cette loi en 1669, mais il laissa subsister tous les abus qu'entraînait l'exercice du droit de ch., et l'on sait qu'ils étaient grands, puisqu'il n'était pas même permis de préserver les récoltes des ravages des bêtes fauves. Après avoir, par le décret du 11 août 1789, enlevé à la noblesse le *privilége du droit de ch.*, l'Assemblée *constituante essaya, par* la loi du 20 avril 1791, de prévenir les inconvénients que pouvait entraîner l'exercice illimité de ce droit alors accordé à tous les citoyens. Cette loi, complétée plus tard par les décrets du 11 juillet 1810 et du 4 mai 1812, est restée en vigueur jusqu'au 3 mai 1844, époque où a été promulguée la législation qui nous régit actuellement. La nouvelle loi établit en principe que nul ne peut chasser, si la ch. n'est pas ouverte et s'il ne lui a pas été délivré un *Permis de chasse* par l'autorité compétente. Elle dispose, en outre, que nul n'a le droit de chasser sur les terres *d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses repré*sentants. Enfin, elle ne reconnaît que deux espèces de ch., la ch. à courre et la ch. à tir, et prohibe tous les engins comme instruments de braconnage, à l'exception, toutefois, des bourses destinées à prendre les lapins, et des piéges employés contre les animaux nuisibles. Enfin, pour donner une sanction à celle de ses dispositions qui suspend le droit de ch. pendant une partie de l'année, elle interdit absolument l'achat, la vente, le transport et le colportage du gibier pendant le temps où la ch. est fermée. C'est au préfet qu'appartient le soin de fixer les époques *auxquelles la ch. peut avoir lieu, comme aussi de délivrer les* permis. La délivrance d'un permis donne lieu au paiement d'un droit de 25 fr., dont 15 au profit de l'État et 10 au profit de la commune. Quant à la pénalité, elle s'élève, selon la circonstance, d'une simple amende de 16 à 200 francs, jusqu'à un emprisonnement qui peut être porté à deux ans. Les coupables peuvent encore être privés du droit d'obtenir un permis, pour un temps qui peut aller jusqu'à cinq ans. Enfin, quelle que soit la peine encourue par lui, le coupable est condamné à la confiscation de ses armes et engins. La nouvelle loi attache aux *délits de ch. le caractère de délits contre l'ordre public. En* conséquence, elle donne au ministère public le droit de poursuivre d'office le délinquant. C'était là, en effet, le seul moyen de réprimer efficacement le braconnage.

CHASSÉ. s. m. T. Danse. Pas qui s'exécute en allant de côté, soit à droite, soit à gauche.

CHASSE-COUSIN. s. m. Se dit famil. d'un Mauvais vin, et d'autres choses peu propres à attirer les parasites. *Quand ils viennent me voir, j'ai soin de leur donner du ch.-cousin.*

CHASSELAS. s. m. T. Bot. et Hortic. Voy. VIGNE.

CHASSE-MARÉE. s. m. Voiturier qui apporte la marée. ‖ Voiture qui sert à transporter la marée. ‖ Fig. et fam., *Aller un train de ch.-marée*, Aller fort vite.

ENC. — C'est un petit bâtiment habituellement employé au petit cabotage, dont la marche est avantageuse, surtout pour *gagner malgré l'obliquité du vent. Le Ch.-marée porte* deux mâts principaux. Le plus grand, planté au milieu de la longueur du bâtiment, est fort incliné sur l'arrière : il porte une immense voile qui s'amène sur le pont. Le mât de misaine est tout droit et presque à l'avant. Souvent le ch.-marée a un troisième mât placé à l'extrême arrière, et qu'on nomme comme la petite voile *qu'il porte, tapecu.* Les grands *ch.-marée ont de huniers, c.-à-d.* portent encore d'autres voiles par-dessus la grande voile et celle de misaine (Fig. ci-dessous); mais, au lieu de se rouler et de se serrer sur leurs vergues, ces voiles hautes s'amènent également sur le pont, quand on veut les soustraire à l'action du vent.

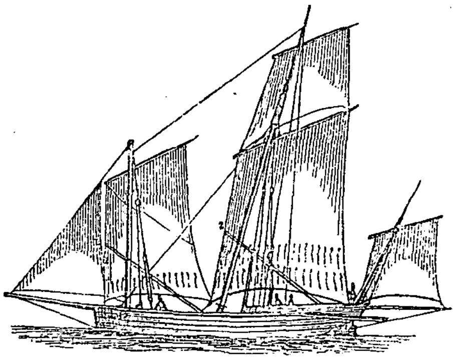

CHASSE-MOUCHE. s. m. Petit balai avec lequel on chasse les mouches. ‖ Sorte de filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux dans la saison des mouches.

CHASSER. v. a. Poursuivre des animaux sauvages dans le but de les tuer ou de les prendre vivants. *Ch. le cerf, le lièvre, le sanglier.* ‖ Pousser devant soi. *Du premier choc, nous chassâmes l'ennemi. Ch. l'ennemi devant soi*, Le faire retirer de poste en poste. — Par anal., Mener, faire marcher devant soi. Se dit surtout en parlant Des bestiaux. *Ch. un troupeau de moutons, de vaches*, etc. ‖ Mettre dehors avec violence, contraindre à sortir de quelque lieu. *Ch. les ennemis du royaume, hors du royaume. Il a été chassé de son pays. Je l'ai chassé de ma maison. Il se fit ch. Ch. les chiens, les oiseaux, les mouches.* — Fam. et par exag., *Les maçons et les peintres me chassent de chez moi.* — Figur., *La nuit nous chassa. La terreur avait chassé tous les habitants. Le jour vint ch. les ténèbres. Ch. l'ennui, les chagrins, etc. Chassez ces pensées qui vous affligent.* ‖ Par ext., Congédier, renvoyer une personne dont on est mal satisfait. *Il a chassé son valet.* — Fam. et par exag., on dit : *Pardon si je vous chasse, mais il faut absolument que je sorte.* ‖ *Ch. le mauvais air d'un lieu*, Y renouveler l'air. Se dit aussi Des choses que l'on croit propres à purifier, à assainir l'air. *Ces parfums chassent le mauvais air.* ‖ Pousser quelque chose en avant. *La charge n'est pas assez forte pour ch. ce boulet. Il faut ch. ce clou dans la poutre à coups de marteau.* ‖ T. Man. *Ch. son cheval*, Le porter en avant en serrant les jambes. ‖ T. Marin. *Ch. un navire, un vaisseau*, Lui donner la chasse, le poursuivre. *Ch. la terre*, S'en approcher, la reconnaître. = CHASSER. v. n. Poursuivre toute sorte de gibier. *Ch. au fusil, au tir. Ch. avec des chiens courants. Ch. à cor et à cri. Ch. à l'oiseau. Il faisait bon ch. Ce chien chasse bien. Ch. au loup, au sanglier, aux perdrix. Il chasse sur mes terres. Ce chien chasse de haut vent*, Il chasse contre le vent. — Fig. et fam., *Cet homme chasse bien au plat*, Il a bon appétit, il aime à manger le gibier que les autres ont tué. — Figur. et proverb., *Ch. sur les terres de quelqu'un*, Entreprendre sur ses attributions, sur ses droits, etc. *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*, se dit de Deux personnes qui ne sont pas en bonne intelligence. ‖ T. Marine. *Ce bâtiment chasse sur ses ancres*, Il les entraîne et leur fait labourer le fond. On dit dans un sens anal., qu'*Une ancre chasse*, Lorsqu'elle ne tient pas le fond. On dit encore qu'*Un bâtiment chasse sur un autre, chasse à la côte*, Lorsque, chassant sur ses ancres, il va tomber sur un autre bâtiment ou se jeter à la côte. ‖ *Les nuages chassent du nord, du sud, etc.* Ils viennent du nord, du sud, etc. ‖ *Cette voiture chasse bien*, Elle n'est pas lourde et elle roule avec facilité. ‖ T. Typog. Espacer fortement les lignes, remplir beaucoup d'espace avec peu de caractères. *Ne chassez pas tant, l'espace vous manquera. Ce caractère chasse plus que tel autre*, Les mots composés avec ce caractère occupent plus d'espace que s'ils étaient composés avec tel autre. ‖ T. Danse. Exécuter le pas de danse appelé *Chassé. Chassez et déchassez.* = CHASSÉ, ÉE. part.

CHASSERESSE. s. f. Synon. de Chasseuse. Ne se dit guère qu'en poésie. *Diane la ch.* ou *Diane ch. Une jeune ch. Les nymphes chasseresses.*

CHASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chasse actuellement, ou qui aime à chasser. *Je trouvai des chasseurs dans la plaine. C'est un grand ch. Appétit de ch. Cette femme était habillée en chasseuse.* ‖ Domestique employé, dans une terre, à chasser pour son maître. ‖ Domestique en habit de chasse qui monte derrière la voiture. ‖ T. Mar. Bâtiment qui en poursuit un autre. On dit quelquefois adjectiv., *Le vaisseau ch.*

ENC. — Dans l'Art militaire, on donne ce nom à divers corps de troupes, les uns à pied, les autres à cheval, destinés, dans le principe, au service extérieur et avancé de l'armée. En France, les *Chasseurs à cheval* ont paru, pour la première fois, en 1740. Ils faisaient partie de la légion de Fischer. En 1776, il en fut attaché un escadron à chacun des 24 régiments de dragons, pour être employé à couvrir les flancs et à éclairer la route. En 1779, ces 24 escadrons furent réunis en un seul corps, dont on fit six *régiments. Ce nombre fut porté à* 12 *en* 1788, à 20 *en* 1795, à 22 en 1798, à 34 en 1814. Aujourd'hui l'armée française compte 13 régiments de chasseurs à cheval, dont un fait partie de la garde impériale. Ils ont pour armes le sabre demi-courbe, les pistolets et le mousqueton. Leur uniforme est vert avec passementeries noires pour les soldats, en argent pour les officiers; le pantalon est rouge ; les boutons et la buffleterie sont blancs ; la coiffure est un petit colback en peau d'agneau, surmonté d'un plumet rouge et vert. Les Chasseurs de la garde ont, à l'exception de la coiffure et de quelques accessoires, à peu près le *même uniforme que les Guides.* — La cavalerie française renferme, en outre, 4 régiments de *Chasseurs d'Afrique*, créés pour le service spécial de l'Algérie. L'uniforme de ces derniers est une tunique bleu céleste, à la polonaise, un pantalon très-large et une fourragère de couleur garance; leurs armes sont le sabre demi-courbe et le fusil d'infanterie. Leur coiffure d'ordonnance est le shapska garance ; mais ils portent habituellement un képi de la même couleur. — Le terme de *Chasseurs* n'est pas nouveau dans l'infanterie française ; pendant longtemps il a été appliqué à un corps de fusiliers n'ayant rien qui justifiât particulièrement le titre sous lequel on les désignait. C'est seulement depuis la conquête de l'Algérie que nous possédons un corps de troupes méritant véritablement le nom de *Chasseurs à pied*, c.-à-d. que nous avons des fantassins réellement propres au service de tirailleurs. La création des zouaves peut être considérée comme le premier pas dans cette nouvelle voie. Toutefois, l'origine des chasseurs actuels ne date que de 1837. A cette époque, quelques compagnies d'essai furent créées à Vincennes sous la direction du duc d'Orléans. Une ordonnance du 14 novembre 1838 réunit ces compagnies en un bataillon provisoire, qui fut reçu et constitué définitivement, par une ordonnance royale du 28 août suivant, sous le nom de *Bataillon de tirailleurs de Vincennes*. Le 28 septembre 1840, une autre ordonnance établit 9 autres bataillons et donna à l'ensemble de l'arme le nom de *Chasseurs d'Orléans*, en l'honneur du prince qui avait conçu l'idée de cette création et avait présidé lui-même à l'organisation du nouveau corps. Mais ce nom disparut en 1848 et fut remplacé par celui de *Chasseurs à pied*. L'armée française compte aujourd'hui 21 bataillons de chasseurs à pied, dont un fait partie de la garde impériale. Leur uniforme est tel qu'il *convient à une troupe destinée au service de tirailleurs.* Il consiste en une tunique bleu de roi, un pantalon gris de fer, avec des épaulettes vert foncé et des passe-poils jaunes ; le shako est bleu avec une plume noire. Dans la garde, le pantalon a la forme de celui des zouaves ; les soldats portent, en outre, des jambières en cuir chamois clair et une veste à basques très-courtes. L'armement est le même pour tous : il comprend une carabine Minié à bayonnette-yatagan. Les guerres d'Afrique, *ainsi que les siéges* de Rome et de Sébastopol, ont complétement démontré l'utilité de cette nouvelle création.

CHASSIE. s. f. (lat. *cæcare*, aveugler). Humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières.

CHASSIEUX, EUSE. adj. Qui a de la chassie aux yeux. *Il est ch.* On dit aussi, *Avoir les yeux chassieux.*

CHÂSSIS. s. m. (R. *châsse*). Se dit en général d'un Assemblage en fer ou en bois, dont la forme est ordinairement carrée, et qui sert à encadrer et à soutenir quelque objet. *Ch. à fiche, à coulisse, à panneaux.* Se dit plus particulièrement d'un Ouvrage de menuiserie composé de plusieurs pièces et formant un ou plusieurs carrés où l'on met des vitres, du papier huilé, etc. *Ch. de verre, de toile, de papier. Coller, poser, lever des châssis.* ‖ *Ch. dormant*, Assemblage de montants et de traverses qui encadre les parties mobiles d'une fenêtre, et qui est fixé à demeure dans la feuillure de la baie. — *Ch. de tableau, de décorations*, Sorte de cadre en bois qui sert à tenir tendue la toile d'un tableau, d'une décoration de théâtre. — *Ch. de table*, Le cadre en bois qui soutient la partie plane et supérieure d'une table. — *Ch. de pierre*, Dalle de pierre qui en reçoit une autre en feuillure. ‖ *Ch. d'imprimerie*, V. TYPOGRAPHIE. ‖ *Ch. de couches*, V. BÂCHE.

CHASTE. adj. 2 g. (lat. *castus*). Qui s'abstient des plaisirs d'un amour illicite. *Homme ch. Épouse ch. Une ch. mère de famille.* ‖ Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie. *Amour ch. Un cœur ch. Il est ch. de corps et d'esprit. Cela blesse les oreilles chastes. Un style ch. Discours chastes et honnêtes.*

CHASTEMENT. adv. D'une manière chaste.

CHASTETÉ. s. f. Vertu par laquelle on modère et on restreint dans les bornes du devoir le penchant pour les plaisirs de l'amour. *Garder la ch. Cela blesse la ch. Ch. conjugale.* ‖ Sign. quelquefois Entière abstinence des plaisirs de l'amour. *Ch. perpétuelle. Faire vœu de ch.*

Syn. — *Continence.* — La *chasteté*, selon l'état des personnes, interdit absolument les plaisirs de la chair, ou bien en règle l'usage : c'est ainsi qu'on distingue la *chasteté* des vierges, celle des veuves et celle des femmes mariées. La *continence* est simplement la privation volontaire des plaisirs charnels. On peut être *chaste* sans être *continent*, et *continent* sans être *chaste*. La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges et de tous les états ; la *continence* n'est que du célibat.

CHASUBLE. s. f. (lat. *casula*). T. Liturg.

Enc. — La *Ch.* est le vêtement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer le saint sacrifice. Selon la plupart des liturgistes, elle représente le joug du christianisme que le prêtre, mieux encore que le simple fidèle, doit trouver si doux à porter. Dans le principe, elle consistait en une sorte de robe longue et sans manches, qui couvrait tout le corps comme une petite maison, *casula*, d'où est venu le mot français, et qui avait à la partie supérieure une ouverture suffisante pour y passer la tête. On l'appelait aussi *Planète* (*planeta*), parce qu'on pouvait la faire tourner en tous sens sur les épaules. La ch. se retrouve encore, sous sa forme primitive, dans l'Église d'Orient ; mais dans celle d'Occident, cette forme se modifia vers la fin du XVe siècle. A cette époque, l'habitude s'introduisit d'échancrer les parties latérales afin de faciliter le mouvement des bras pendant l'élévation, et cette échancrure est devenue peu à peu si considérable, que la ch. actuellement en usage ne se compose plus que de deux grandes pièces, l'une devant, l'autre derrière, réunies sur les épaules par deux bandes étroites. La partie qui couvre le dos est toujours ornée d'une croix. Aujourd'hui cet ornement religieux est exclusivement réservé aux évêques et aux prêtres, tandis qu'autrefois il était également porté par les diacres et les sous-diacres, et même par les acolytes. Il est de règle qu'elle soit à deux faces et brodée pour les évêques ; à simple face, avec la croix formée par des galons, pour les prêtres. Mais cette règle n'est pas absolue, et il n'est pas rare de trouver des chasubles de prêtres semblables à celles des prélats.

***CHASUBLERIE.** s. f. Lieu où l'on vend des chasubles, des étoles, des surplis, des nappes d'autels, et autres ornements d'église.

CHASUBLIER. s. m. Ouvrier qui fait toutes sortes d'ornements d'église.

CHAT, ATTE. s. (lat. *catus*, rusé). Animal domestique à ongles rétractiles, qui prend les rats et les souris. *Ce ch. est bon pour les souris. Cette chatte guette une souris. Traître comme un ch.* — Fam., *Elle est friande comme une chatte*, et Fig., *C'est une chatte*, se dit D'une femme très-friande. ‖ Fig. et prov., *Il le guette comme le ch. fait la souris*, se dit D'un homme qui en épie un autre. *A bon ch. bon rat*, Bien attaqué, bien défendu ; Ruse contre ruse. *La nuit tous les chats sont gris*, La nuit, il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui l'on parle ; ou bien, Dans l'obscurité, la beauté et la laideur ne se peuvent distinguer. *Payer en chats et en rats*, Payer en bagatelles, en toutes sortes d'effets de mince valeur. *Emporter le ch.*, Sortir d'une maison sans dire adieu à personne. *Jeter le ch. aux jambes à quelqu'un*, Rejeter la faute sur lui, ou Lui susciter quelque embarras. *Bailler le ch. par les pattes*, Présenter une chose par l'endroit le plus difficile. *Éveiller le ch. qui dort*, Réveiller une affaire qui était assoupie, chercher un danger qu'on pouvait éviter. *Il ne faut pas éveiller le ch. qui dort*, Il ne faut pas fournir, à celui qui n'y pense pas, des occasions de montrer son mécontentement. *Il n'y a pas un ch.*, Il n'y a absolument personne. *Je croyais y trouver beaucoup de monde, il n'y avait pas un ch., je n'y vis pas un ch.* — *Avoir un ch. dans la gorge*, se dit D'un chanteur qui, par une cause quelconque, ne peut pas émettre les sons qu'il désire. ‖ T. Artillerie. Sorte d'instrument à branches de fer élastiques et pointues, dont on se sert pour visiter l'âme d'une pièce de canon, afin de découvrir les chambres qui s'y trouvent. ‖ T. Techn. *Ch.* se dit vulgairem. De plusieurs instruments de formes très-diverses et d'usages très-variés.

Enc. — Le grand genre *Chat* (*Felis*) de Linné et de Cuvier, constitue, dans les méthodes actuelles, une des familles les plus importantes de l'ordre des *Mammifères Carnassiers*, section des *Carnivores*. Cette fam., appelée *Féliens*, se compose en effet d'espèces destinées par leur organisation à vivre de proie encore plus exclusivement que les Chiens. Ces animaux sont, de tous les Carnassiers, les plus fortement armés. Ils se distinguent de tous les autres par leurs dents et par leurs ongles. Ils sont les seuls qui aient 4 molaires à la mâchoire supérieure : 1 tuberculeuse, 1 carnassière et 2 fausses molaires ; et 3 à la mâchoire inférieure, 1 carnassière et 2 fausses molaires. La tuberculeuse n'a point de dent en opposition ; la carnassière supérieure a 3 lobes avec 1 petit tubercule à sa face interne et à sa partie antérieure ; la carnassière inférieure est sans talon et à 2 lobes. Ils ont, en outre, à chaque mâchoire 6 incisives et 2 canines énormes. Lorsque l'animal rapproche ses mâchoires, les angles tranchants de toutes ces dents s'engrènent et glissent l'un sur l'autre comme des ciseaux bien tranchants. De plus, les mâchoires sont courtes, solides et mues par des muscles extrêmement puissants. C'est le développement de ces muscles et de l'arcade zygomatique sur laquelle ils s'insèrent, qui donne à la tête de tous les Chats cette largeur si caractéristique, et à leur museau cette forme arrondie que tout le monde a remarquée. Les ongles de ces animaux ne constituent pas des armes moins formidables que leurs dents. La nature a pourvu, par un mécanisme particulier, à ce qu'ils ne puissent ni s'user, ni s'émousser par la marche, comme ceux des autres Carnassiers. La phalange unguéale donne attache par sa face dorsale à un ligament qui la maintient habituellement relevée, sans que l'animal fasse pour cela aucun effort, de sorte que jamais l'ongle n'éprouve de frottement contre le sol. Mais quand l'animal veut saisir et déchirer une proie, il contracte les muscles fléchisseurs des phalanges et fait sortir ses griffes acérées. Dès que la contraction volontaire cesse, ces armes se relèvent naturellement et se cachent entre les doigts. Cette disposition, qui est exclusivement propre aux Féliens, est désignée par l'expression d'*Ongles rétractiles*. Leurs doigts sont au nombre de 5 aux pieds de devant, l'interne fort petit, et de 4 aux pieds de derrière. Les pattes sont garnies en dessous de bourrelets épais et élastiques, ce qui contribue beaucoup à rendre leur marche douce et silencieuse.

Les Féliens sont les plus carnassiers de tous les Mammifères. Malgré leur vigueur prodigieuse et les armes puissantes dont ils sont pourvus, ils attaquent rarement les autres animaux à force ouverte ; la ruse et l'astuce dirigent tous leurs mouvements et président à toutes leurs actions. Marchant sans bruit, ils arrivent au lieu où ils comptent trouver une proie. Ils s'approchent, en rampant, de leur victime, se tiennent tapis en silence, sans qu'aucun mouvement les décèle, et attendent l'instant propice avec une patience incroyable ; puis, s'élançant tout à coup, ils tombent sur elle, la déchirent de leurs ongles, et assouvissent pour quelques heures leur appétit sanguinaire. Quand ils sont rassasiés, ils se retirent au centre du domaine qu'ils ont choisi pour leur empire. Là, ils attendent dans un profond sommeil qu'un besoin nouveau les force à se remettre en chasse. Leur vue ne paraît pas avoir une portée très-longue ; mais ils voient également bien le jour et la nuit ; leur pupille se contracte et se dilate suivant la quantité de la lumière. Chez les espèces dont les habitudes sont plus particulièrement nocturnes, la pupille, en se resserrant, forme une fente verticale ; chez celles, au contraire, qu'on peut appeler diurnes, la pupille conserve toujours la forme d'un disque. Le sens de l'ouïe est remarquablement délicat, ce qui résulte de la mobilité de l'oreille externe, de la grandeur de son ouverture, du développement que présentent la membrane et la caisse du tympan. Les Chats perçoivent des sons absolument inappréciables pour nous, et c'est au bruit des pas de leur proie qu'ils se dirigent à sa poursuite. Le peu d'étendue du nez ne permet pas à ces animaux d'avoir un odorat très-fin. Le sens du goût paraît également peu développé, peut-être à cause des papilles cornées que présente la surface de leur langue : aussi les Féliens dévorent-ils plutôt qu'ils ne mangent. Ils tiennent leur proie entre leurs pattes de devant, et boivent en lapant. Ils enterrent avec soin leurs excréments, la forte odeur qui s'en exhale pouvant déceler une retraite qui doit être cachée. Le toucher de toute la surface du corps est très-sensible ; mais il est surtout développé aux moustaches. La voix, dans les grandes espèces, est un bruit rauque très-fort, qui se change, dans les petites, en ce que nous appelons le *Miaulement*. Le cerveau des Féliens est petit relativement à leur taille, et ne présente, sur chaque hémisphère, que deux sillons longitudinaux. A l'état sauvage, ils ne manifestent qu'une intelligence fort médiocre ; aussi ne les chasse-t-on pas à proprement parler : on les attaque à force ouverte ou par surprise. La défiance paraît être le trait le plus marqué de leur caractère, et celui qui présente le plus d'obstacles quand on veut les apprivoiser. Cependant, lorsque la contrainte les force à recevoir leur nourriture d'une main étrangère, l'habitude finit par les rendre confiants ; elle va même jusqu'à en faire des animaux domestiques. Leur intelligence se développe alors, au point de présenter des résultats tout à fait inattendus. Les femelles témoignent généralement à leurs petits une grande tendresse ; mais les mâles, surtout à l'état sauvage, sont les plus cruels ennemis de leur progéniture. « Il semblerait, dit Fréd. Cuvier, que la nature n'a pu trouver qu'en eux-mêmes les moyens de proportionner leur nombre à celui des autres êtres. » Quiconque a étudié avec soin un Chat domestique peut se faire une idée de la physionomie, de la forme et des allures des autres Féliens. Tous ont, comme lui, une tête ronde, garnie de fortes moustaches, un cou épais, un corps allongé mais étroit, qui peut encore se rétrécir au besoin, des doigts très-courts, des pattes fortes, peu élevées, surtout les antérieures, une queue en général grande et mobile. Il n'est point d'animaux dont les formes et les articulations soient plus arrondies, dont les mouvements soient plus souples et plus doux. Ils marchent avec lenteur et précaution, et en fléchissant les jambes postérieures, se reploient très-facilement sur eux-mêmes, et font usage de leurs membres, et surtout de leurs pattes de devant, avec une adresse et une grâce qu'on admire. La plupart des Féliens grimpent, en outre, avec facilité ; mais leur course n'est pas très-rapide ; ils vont plutôt par sauts et par bonds. Ces animaux ont, en général, un pelage doux : aussi leurs fourrures font-elles un assez grand objet de commerce.

Il existe, en Zoologie, peu de groupes naturels aussi nettement caractérisés que celui des Féliens, sous le rapport de la physionomie et de la forme extérieures, sous celui des mœurs et des habitudes, et enfin sous celui de la structure anatomique : aussi est-il très-difficile d'établir dans ce groupe des coupes génériques, quand on veut les baser sur quelque caractère tranché. Aujourd'hui, cependant, on divise généralement la famille des Féliens en trois genres, *Chat* proprement dit (*Felis*), *Lynx* (*Lynx*) et *Guépard* (*Guepardus* ou *Cynailurus*). Le premier de ces genres présente tous les caractères que nous venons d'exposer comme propres à la famille des Féliens. Les espèces qui constituent le second se distinguent extérieurement par le pinceau de poils qui surmonte les oreilles ; mais ils diffèrent surtout des Chats propres par l'absence de petite fausse molaire antérieure. Le Guépard offre pour caractère essentiel d'être le seul Félien dont les ongles ne soient pas rétractiles.

1. *Chats proprement dits* (*Felis*). — Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont assez mal caractérisées. La plupart ne se distinguent les unes des autres que par leur taille et par leur pelage. — Nous n'avons en Europe qu'une seule espèce de ce genre, le *Ch. sauvage* (*Felis catus*) [Fig. 1]. Cette espèce est d'un tiers plus grande environ que notre Ch. domestique. Le fond de son pelage est d'un gris-brun sur lequel on aperçoit des bandes noires qui tranchent peu, longitudinales sur le dos et transversales sur les flancs, les épaules et les cuisses ; la poitrine et le dessous du ventre sont gris-blanc ainsi que les coins de la bouche ; les lèvres sont noires ; le dedans des cuisses et des quatre pattes est jaunâtre ; enfin, la queue est annelée, mais son tiers inférieur est noirâtre. Le Ch. sauvage se trouve dans nos forêts, où cependant il n'est pas fort commun. — C'est de cette espèce que descendent les diverses variétés de Chats que nous élevons en domesticité. On a distingué ces derniers en quatre races principales : 1° Le *Ch. domestique tigré*, dont le corps est marqué de bandes analogues à celle du Ch. sauvage, et qui a la plante des pieds et les lèvres noires. Les Chats gris et blancs, gris et noirs, blancs et gris, noirs et blancs, sont les plus communs dans cette race. 2° Le *Ch. des Chartreux*, d'un gris uniforme à reflets bleuâtres. 3° Le *Ch. d'Espagne* a le pelage entièrement roux ou composé d'un mélange de blanc, de roux et de noir. Une particularité assez singulière de cette race, c'est que le mâle n'a jamais que des taches de deux couleurs. 4° Le *Ch. d'Angora* se distingue par ses poils longs et soyeux ; ceux du ventre descendent quelquefois jusqu'à terre, et ceux du cou forment une large fraise, tandis que ceux de la tête et des pattes restent courts. La couleur de ces Chats est habituellement blanche ; on en voit cependant de gris, de fauves et de tachetés. Nous citerons encore, mais avec doute, le *Ch. de Chine* qui a, dit-on, les oreilles pendantes, et le *Ch. Malais* de Raffles, qui n'a pas de queue ou bien a une queue noueuse. — Le Chat domestique était très-commun chez les Égyptiens ; cependant les Grecs le connaissaient assez peu. Aujourd'hui il est répandu non-seulement dans toute l'Europe, mais encore dans toutes les contrées où il existe des colonies européennes. En dépit d'une longue série de siècles d'existence à l'état domestique, le Ch. n'a pas entièrement oublié sa sauvagerie originelle. Quelque attaché qu'il soit à son maître, il ne se donne jamais à lui complétement et sans réserve, comme le Chien. De même que le Ch. sauvage ne s'écarte pas du canton forestier où il croit son existence assurée par la chasse, le Ch. domestique ne quitte pas volontairement les lieux où il a longtemps vécu ; il s'attache aux maisons beaucoup plus qu'à leurs habitants, aux localités beaucoup plus qu'aux personnes : c'est comme un souvenir de ses mœurs à l'état sauvage. Il n'est cependant ni aussi ingrat, ni aussi égoïste qu'on l'a souvent prétendu ; il témoigne surtout un redoublement d'affection pour ses maîtres lorsqu'il les voit malades, circonstance dont il semble très-bien s'apercevoir. Les mâles dévorent parfois leurs petits, ce qui explique le soin que prend la femelle de les cacher ; mais il y a de nombreux exemples de Chats domestiques attachés à leur femelle et à leur progéniture, et qui leur témoignent évidemment une affection toute paternelle. — La Chatte porte 55 à 56 jours ; ses portées sont ordinairement de 4 à 6 petits. Ceux-ci naissent les yeux fermés ; ce n'est qu'après le neuvième jour que les paupières s'ouvrent. Les Chats atteignent habituellement l'âge de dix ans, et ne dépassent guère celui de quinze.

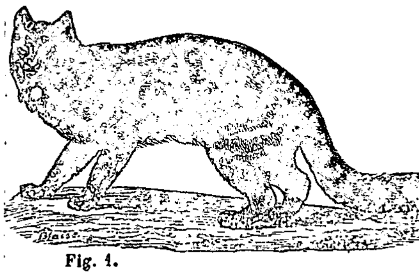

Fig. 1.

Les deux autres parties de l'ancien continent, l'Afrique et l'Asie, renferment un assez grand nombre d'espèces de Chats ; les unes sont communes à toutes deux, les autres sont propres à chacune de ces grandes régions. Parmi les grandes espèces, le *Lion* et le *Léopard* sont communs à l'Afrique et à l'Asie, tandis que le *Tigre* et la *Panthère* sont particuliers à cette dernière partie du monde et aux grandes îles de l'Archipel de la Malaisie. L'intérêt qui s'attache à l'étude de ces grands animaux nous déterminant à leur consacrer des articles spéciaux, nous n'en parlerons pas ici : nous nous contenterons donc de mentionner brièvement les espèces moins intéressantes. — Les espèces africaines les mieux connues ont été trouvées aux environs du Cap. Le *Serval*, *Chat du Cap* ou *Chat tigre* des fourreurs (*Felis serval*) [Fig. 2], habite tout le sud du continent africain, et peut-être même l'Abyssinie. Il est long de 71 à 81 centim., non compris la queue, qui en a de 27 à 32. Le fond de son pelage est fauve. Le dessus du cou, du dos et des hanches est marqué de bandes longitudinales noires ; la queue est annelée de noir et de jaunâtre, et le reste du corps est couvert de taches plus ou moins grandes. — Le *Chat obscur* (*F. obscura*) est un peu plus petit que le précédent. Son pelage, d'un noir un peu roussâtre, est marqué de nombreuses bandes transversales d'un noir foncé. Il a 7 anneaux à la queue. — Le *Chat de la Cafrerie* (*F. Cafra*) est d'un tiers plus grand que notre Chat sauvage. Il est haut sur pattes, gris et rayé en travers de noir. — Le *Chat nigripède* (*F. nigripes*) habite les mêmes contrées que le Serval. Son pelage est d'un roux qui approche de la couleur du tan, et cotièrement couvert de taches noires plutôt longues que rondes. Le dessous des pieds est très-noir. La taille de cet animal est celle de notre Chat domestique. — Le *Chat ganté* (*F. maniculata*) est à peu près de la même taille. La couleur générale de son pelage est gris-fauve, avec la ligne du dos noire ; sa tête est marquée de 7 ou 8 bandes noires, arquées et étroites ; la plante des pieds est noire. Cette espèce habite l'Égypte, et probablement toute la partie septentrionale de l'Afrique.

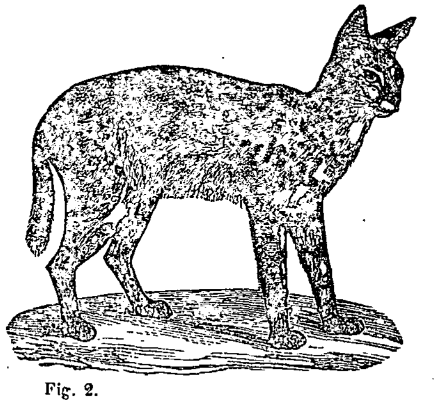

Fig. 2.

Parmi les petites espèces asiatiques de la famille des Féliens, nous ne nommerons que le *Ch. du Bengale* (*F. torquata*) et le *Ch. à taches de rouille* (*F. rubiginosa*). Tous deux sont de la taille du Chat domestique, et ont été trouvés dans le Bengale. Le premier a le pelage gris-fauve en dessus, blanc en dessous, avec des taches brunes et allongées sur le dos ; le front est marqué de 4 lignes longitudinales brunes ; les joues sont marquées de 2 taches semblables. La queue de cet animal est brunâtre, avec des anneaux peu apparents ; enfin, il a un collier sous le cou et un autre sous la gorge. Le second a le pelage gris roussâtre en dessus et blanc en dessous, avec trois lignes longitudinales couleur de rouille sur le dos, et des taches de même couleur disposées en séries longitudinales sur les flancs. — L'existence de l'*Once* (*F. uncia*) a été longtemps révoquée en doute ; mais elle est aujourd'hui bien démontrée. Ce Félien est un animal d'assez grande taille : en effet, il est long d'environ 1 mètre 12 centimèt., non compris la queue, qui est elle-même de la longueur du tronc. Son pelage est plus long que celui du Léopard, d'un gris blanchâtre sur le dos et sur les côtés, mais plus blanc sous le ventre. Il est moucheté de taches en rose, à peu près de la grandeur et de la forme de celles du Léopard, mais plus irrégulières. Cet animal habite les hautes montagnes du nord de la Perse, et paraît destiné à vivre dans des pays assez froids. — Les grandes îles de l'Archipel Indien ou de la Malaisie, possèdent aussi diverses espèces de Féliens assez intéressantes. Les principales sont le *Mélas*, *Arimaou* ou *Panthère noire* de Java (*Felis melas*), dont nous parlerons au mot PANTHÈRE, le *Chat longibande*, le *Chat de Diard* et le *Chat ondé*. — Le *Chat longibande* (*F. macrocelis*), appelé à Bornéo et à Sumatra *Rimaou-Dahan*, est surtout remarquable par sa queue grosse et laineuse, ce qui lui a fait donner par Horsfield le nom de *Tigre à queue de Renard*. Cet animal a 97 centimèt. de longueur, non compris la queue, qui en a 86 environ. On le rencontre presque toujours sur les arbres, où il paraît passer une partie de sa vie. Il y dort dans l'enfourchure des branches. Il s'apprivoise avec une grande facilité. — Le *Chat de Diard* (*F. Diardii*) habite Java : il est de la taille du précédent ; mais sa queue est moins longue. — Le *Chat ondé* (*F. undata*), appelé vulgairement *Kuwuc*, se trouve à Sumatra. Il paraît avoir les pieds palmés, ce qui porte à croire qu'il habite les bords des eaux et des marais, et fait la chasse aux oiseaux aquatiques et même aux poissons. L'Amérique est riche en espèces de Féliens, mais la plupart sont peu connues. Le *Jaguar* et le *Couguar* sont tous deux remarquables par leur taille et par leur force ; ils représentent dans le nouveau continent le Tigre et le Lion (V. JAGUAR). L'*Ocelot* (*F. pardalis*), appelé aussi *Macaraga* et *Chibigouazou*, a environ 1 mèt. de longueur, avec une queue de 40 cent. Cet animal est un peu bas sur jambes. Son pelage est gris, marqué de grandes taches fauves bordées de noir, formant des bandes obliques sur les flancs. Il habite l'Amérique méridionale et particulièrement le Paraguay. Il passe la journée entière à dormir dans les fourrés, et n'en sort que la nuit pour aller à la chasse des oiseaux, des singes et d'autres petits mammifères. Le *Chat enchaîné* (*F. catenata*), le *Chat à collier* (*F. armillata*), qui vivent dans les mêmes contrées, et l'*Ocelot du Mexique* (*F. pseudopardalis*), qui habite les bords de la baie de Campêche, ne sont peut-être que des variétés de l'Ocelot, mais d'une taille un peu moindre. Ce dernier miaule comme un Chat et préfère le poisson à la viande. Il nous suffira de nommer le *Chat océloïde* (*F. macroura*) du Brésil, le *Colocollo* (*F. colocolla*) du Chili et de la Guyane, le *Chat unicolore* (*F. unicolor*) de la Guyane, etc. Ces espèces n'offrent rien qui nous puisse intéresser. Il en est de même du *Jaguarondi* (*F. yaguarondi*), du *Chati* (*F. mitis*), du *Margay* (*F. tigrina*), de l'*Eyra* (*F. Eyra*) et du *Chat élégant* (*F. elegans*), qui tous sont de petites espèces de Féliens propres à l'Amérique du Sud, et dont la taille ne dépasse guère celle de notre Chat domestique. Le Chat élégant (Fig. 3) lui-même n'a pas plus de 48 centimètres de longueur, avec une queue longue de 32. Cette espèce est très-commune dans les forêts du Brésil. Son pelage est épais, court, très-fourni, d'un roux vif et doré en dessus, avec des taches d'un noir intense, tandis que les flancs et le dessous du corps sont d'un blanc tacheté de brun foncé. Le Chati est remarquable par la facilité avec laquelle il s'apprivoise, et le Margay passe pour être un gibier très-délicat.

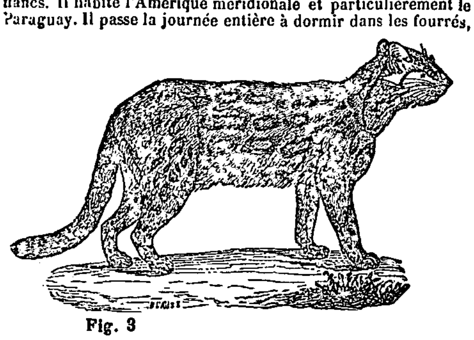

Fig. 3

II. *Lynx*. — Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, dont une seule habite l'Europe ; néanmoins l'importance de ce genre exige que nous lui consacrions un article particulier.

III. *Guépard*. — Ce genre est constitué par une espèce unique, appelée Guépard (*Guepardus jubatus*), qu'on nomme aussi quelquefois *Tigre chasseur* et *Léopard à Crinière*. Nous avons vu que le Guépard diffère essentiellement des Chats proprement dits et des Lynx, par ses ongles non rétractiles, qui d'ailleurs sont faibles et peu propres à retenir et à déchirer une proie. Il se distingue encore des autres Chats par sa queue plus longue, par sa taille plus élancée, par ses jambes plus hautes et par sa tête plus petite. D'autre part, ses formes générales, sa grande douceur, son attachement et son courage le rapprochent beaucoup des Chiens. Cet animal habite l'Asie méridionale et quelques contrées de l'Afrique. Il est à peu près de la grandeur de la Panthère. Sa hauteur est de 65 centim., et sa longueur de 1 mètre 14 c., non compris la queue. Sa taille est élancée, ses mouvements légers et gracieux. Le fond de son pelage est blanc jaunâtre en dessus, presque blanc en dessous. Toute la partie fauve est garnie de petites taches noires rondes également semées ; celles de la partie blanche sont plus larges et moins pleines. Deux lignes noires, l'une partant du grand angle de l'œil et descendant jusqu'à la lèvre supérieure, l'autre plus courte allant de l'angle postérieur vers la tempe, lui donnent une physionomie particulière qui suffirait pour le faire reconnaître. De longs poils, placés au-dessus du cou et sur les joues, lui forment une espèce de crinière, et sa queue, qui descend jusqu'au bas des jambes, est ornée dans sa dernière moitié par douze anneaux alternativement blancs et noirs. — Le Guépard court avec beaucoup plus d'agilité que les Chats et peut atteindre aisément le gibier qu'il poursuit, mais il ne peut grimper sur les arbres. Il se laisse facilement apprivoiser et n'a pas le caractère perfide des grands Chats avec lesquels on le classe. Il s'attache au contraire à son maître, répond à sa voix, le caresse et se laisse dresser à chasser pour lui. Depuis fort longtemps on l'emploie en Orient à ce dernier usage. Dans le Malabar et en Perse, le chasseur porte son Guépard en croupe, après l'avoir enchaîné et lui avoir bandé les yeux. Aussitôt qu'il aperçoit une pièce de gibier, il s'arrête, enlève le capuchon de l'animal et le met en liberté. Le Guépard descend, se glisse derrière les buissons, et s'approche en louvoyant et sans bruit ; puis, quand il se croit assez près de sa victime, il s'élance, et en cinq ou six bonds il l'atteint, la saisit et l'étrangle. La peau de ce charmant animal entre dans le commerce de la pelleterie. — Voy. LION, TIGRE, PANTHÈRE, JAGUAR et LYNX.

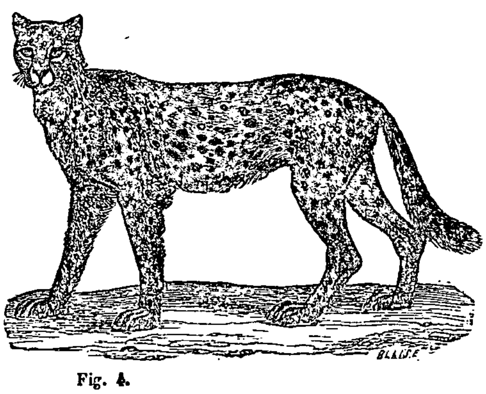

Fig. 4.

CHÂTAIGNE. s. f. (lat. *castanea*). Fruit du châtaignier. || * Ce nom a été improprement donné à d'autres fruits. *Ch. du Brésil*, Le fruit du Bertholletia, Voy. LÉCYTHIDÉES. *Ch. d'eau*, Le fruit de la Mâcre, V. HALORAGÉES. *Ch. de cheval*, Le fruit du Marronnier d'Inde, V. SAPINDACÉES. *Ch. du Malabar*, Le fruit du Jaquier, V. ARTOCARPÉES. *Ch. de terre*, Le fruit du Bunium bulbocastanum, V. OMBELLIFÈRES. || * T. Art Vétér. Voy. CHEVAL.

CHÂTAIGNERAIE. s. f. Lieu planté de châtaigniers.

CHÂTAIGNIER. s. m. T. Bot.

Enc. — Genre de plantes de la famille des *Corylacées*, dont on connaît aujourd'hui 12 à 15 espèces, qui toutes habitent les parties tempérées de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. L'espèce la plus importante du genre et en même temps la seule que l'on trouve en France, même en Europe, est le *Chât. commun* (*Castanea vesca*). C'est un grand et bel arbre, à branches longues et étalées, à feuilles lancéolées, larges, dentées et d'un vert clair, et à fleurs monoïques. Les chatons mâles sont allongés, formés de groupes irréguliers de fleurs, et exhalent, au temps de la fécondation, une odeur toute particulière. Le fruit consiste en une sorte de capsule formée d'un involucre coriace, appelé vulgairement *Hérisson* à cause des piquants qui couvrent sa surface extérieure. Il renferme quelquefois une seule, mais le plus ordinairement deux ou trois nucules nommées *Châtaignes*. Les racines du Chât. sont fortes, nombreuses, ont une tendance à pivoter, et s'enfoncent profondément dans le sol. Cet arbre est commun dans toutes les parties de l'Europe. On le trouve principalement sur les bords du Rhin, dans le Jura, les Pyrénées, les Cévennes, les Alpes, le Périgord, le Limousin, la Provence, la Corse, la Sardaigne, l'Italie, etc. Il se plaît mieux sur les parties déclives des montagnes que dans les plaines, et, pour atteindre toute sa vigueur, il a besoin d'un sol sablonneux et profond. Il est assez sensible aux gelées printanières ; aussi ne prospère-t-il pas dans nos départements du Nord. Le Chât. vit très-longtemps et atteint souvent des proportions colossales. Il en existe un près de Sancerre (Cher) qui a près de 10 mètres de tour, et dont l'âge ne paraît pas au-dessous de 10 siècles ; mais le plus grand que l'on connaisse se voit sur le mont Etna, en Sicile, où il est connu sous le nom de *Ch. aux cent chevaux*, parce que, dit-on, cent cavaliers peuvent s'abriter à la fois sous son feuillage. Ce géant du règne végétal n'a pas moins de 50 mètres de circonférence. Toutefois, *nous ferons remarquer que le Ch. de l'Etna n'est point un arbre* unique : en effet, il résulte de la soudure de plusieurs troncs primitivement isolés.

Le bois du Chât. a une certaine analogie avec celui du Chêne, mais sa couleur est un peu plus claire. Il est dur, élastique, susceptible d'un beau poli, tenace et très-durable. Les insectes l'attaquent rarement ; l'eau et l'air l'altèrent difficilement. On fait, avec les jeunes branches, des échalas, des cerceaux et des treillages d'un excellent service. Les grosses pièces sont employées dans les constructions, mais on a beaucoup exagéré ses avantages sous ce rapport. Il est aujourd'hui établi que les *charpentes de nos vieilles cathédrales, que l'on a crues* pendant longtemps faites en bois de Chât., sont réellement en Chêne. Comme bois de chauffage, il est inférieur aux essences généralement en usage ; il brûle bien, il est vrai, mais il petille énormément et lance des étincelles qui peuvent occasionner des incendies. — Le fruit du Chât. renferme beaucoup d'amidon, un peu de gluten et une assez grande quantité de matière sucrée. Il fournit un aliment sain et abondant qui constitue la nourriture principale des habitants de certaines contrées. Les châtaignes se mangent communément bouillies ou rôties ; on en fait aussi des galettes, des polentas et même du pain : mais ce dernier *est lourd et indigeste* à *cause de la faible* proportion de gluten qu'il contient. — Dans le commerce, on distingue les *Châtaignes* proprement dites et les *Marrons*. Les seconds diffèrent des premières par leur forme plus arrondie, par leur saveur en général plus agréable, et par la moindre largeur de leur ombilic. Il serait difficile de donner une nomenclature exacte des nombreuses variétés que présentent ces deux races, parce qu'elles n'ont point encore reçu de noms scientifiques, et que la même variété est différemment nommée suivant les localités. A Paris, on estime surtout le *Marron de Lyon*, le *Marron du Luc et de Saint-Tropez*, le *Marron du Périgord*, et parmi les châtaignes, les variétés appelées *Exalade*, *Châtaigne verte*, *Châtaigne printanière* et *Portalonne*. Toutes ces variétés se récoltent en octobre ou en novembre. Comme elles se gâtent facilement, on est obligé de prendre certaines précautions pour assurer leur conservation. On les conserve fraîches pendant six ou sept mois en les rangeant par couches dans du sable. D'autres fois on les fait sécher et on les dispose en tas peu épais dans des greniers. Dans quelques lieux on les foule, après la dessiccation, pour les dépouiller de leur tégument coriace, et on obtient ainsi la châtaigne dite *blanche*, qui peut se garder pendant fort longtemps.

Parmi les espèces étrangères du genre Ch., nous ne citerons que le *Ch. nain* ou *Chincapin* (*Cast. pumila*) de l'Amérique du Nord. Les châtaignes qu'il produit sont seulement de la grosseur d'une noisette sauvage, mais elles ont une saveur très-douce. — Voy. CORYLACÉES.

CHÂTAIN. adj. m. Qui est de couleur de châtaigne. *Poil ch.*, *cheveux châtains*. Ce mot est invariable quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie. *Des cheveux châtain-clair*.

CHATAIRE ou **CATAIRE.** s. f. T. Bot. V. LABIÉES.

CHÂTEAU. s. m. (lat. *castellum*). Forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours ou de bastions. *Ch. fort. Le ch. commandait la ville.* — Prov., *Ville prise, ch. rendu*, Quand une ville est prise, on ne peut guère tenir dans le ch. || Habitation seigneuriale. *Il se retira dans son ch.* — Par ext., Maison de plaisance vaste et magnifique. *Il y a de beaux châteaux dans cette province.* — Se dit de Certaines résidences royales. *Le ch. de Windsor. Le ch. de Saint-Cloud. Le ch. des Tuileries*, ou simplement, *Le ch. Je vais au ch.* — *Faire des châteaux en Espagne*, Former des projets en l'air, se repaître de chimères. || *Ch. de cartes*, Petit édifice que les enfants s'amusent à construire avec des cartes. — Fig. et prov., Petite maison de campagne bien décorée, mais bâtie sans solidité. || T. Archit. *Ch. d'eau*, Bâtiment qui contient un réservoir d'eau, et d'où partent des conduites pour distribuer les eaux à plusieurs fontaines. ‖ T. Mar. On disait autrefois *Ch. de proue* ou *Ch. d'avant*, *Ch. de poupe* ou *Ch. d'arrière*, pour *Gaillard d'avant* et *Gaillard d'arrière*.

Enc. — Le mot *Ch.* rappelle la féodalité. C'est, en effet, sous le régime féodal, c.-à-d. du IXe au XVe siècle, qu'ont été élevés ces milliers de forteresses dont les débris jonchent aujourd'hui le sol non-seulement de la France, mais encore de l'Europe occidentale. Les circonstances qui donnèrent lieu à cette multitude de constructions militaires seront étudiées au mot FÉODALITÉ : ici nous nous contenterons de considérer les châteaux au point de vue architectural et archéologique.

Le choix de l'emplacement sur lequel devait s'élever un ch. était une question de la plus haute importance. Dans les pays de montagnes, on recherchait de préférence une espèce de cap ou de plateau étroit s'avançant au-dessus d'une vallée, surtout lorsque des escarpements infranchissables en protégeaient les abords. On bâtissait rarement sur des pics élevés, mais très-souvent à mi-côte, à cause de la facilité des approvisionnements. Parfois même on choisissait une vallée, quand elle formait un de ces passages naturels dont la possession offre des avantages considérables, soit au point de vue stratégique, soit sous le rapport commercial. Dans les contrées de plaines, on construisait sur le bord des rivières, dans les îles et les presqu'îles qu'on pouvait isoler par une coupure. A défaut de rivière, on recherchait un ruisseau dont l'eau pût servir à remplir les fossés. Enfin, une butte isolée et de peu de hauteur était considérée comme une excellente position. — On compte onze parties caractéristiques dans un ch. complet du moyen âge, savoir : les *fossés*, les *ponts*, les *portes*, les *ouvrages extérieurs*, les *tours*, les *couronnements*, les *courtines*, les *fenêtres* et les *meurtrières*, les *cours intérieures*, le *donjon* et les *souterrains*. Les figures 1, 2, 3 et 4 représentent les diverses parties constitutives d'un ch. féodal ; il sera facile, par leur moyen, de suivre notre description.

Fossés. — Les fossés étaient primitivement dépourvus de revêtement, du moins du côté de la campagne ; car, du côté de la place, les murs, s'élevant verticalement ou en talus fort roide, formaient le bord intérieur de l'excavation. On les disposait de manière à pouvoir les inonder aisément. Assez souvent l'eau baignait le pied du rempart ; d'autres fois elle ne remplissait qu'un petit canal appelé *Cunette* et pratiqué au milieu du fossé, entre deux berges qui restaient à sec. Lorsqu'il n'était pas possible de disposer d'un cours d'eau, on y suppléait en augmentant la profondeur du fossé, et en cachant sous l'herbe qui en tapissait le fond des pieux aiguisés ou des chausse-trapes. On creusait des fossés autour de tous les châteaux, même sur les pics les plus escarpés, à moins que les murailles ne s'élevassent immédiatement sur le bord d'un précipice. Un ch. féodal sans fossé était une exception rare.

Ponts. — Pour franchir le fossé, on se servit d'abord d'une planche, d'un pont de pierre ordinaire, ou d'un pont de bois que l'on pouvait détruire sans peine en cas de siége. Dans quelques cas, une langue de terre, ménagée lors de l'établissement du fossé, servait de passage. Plus tard, on imagina des ponts de bois, dits *Ponts-levis*, dont le tablier, tournant comme une porte sur ses gonds, pouvait se relever et s'abaisser au moyen d'un système de poulies. Deux longues ouvertures verticales pratiquées dans la muraille, une de chaque côté de la porte, recevaient les poutres formant levier et se mouvant sur un axe auxquelles ce tablier était suspendu.

Portes. — Le pont conduisait à la porte de la première enceinte. Cette porte était habituellement placée à gauche, parce qu'on forçait ainsi l'assiégeant à présenter le flanc droit à l'assiégé. Elle était en général pratiquée dans un massif de maçonnerie composé de deux tours réunies par un corps de bâtiment et formant un passage assez étroit qu'on fermait aux deux extrémités, et quelquefois même au milieu. La porte était défendue par le pont-levis qui, lorsqu'il était levé, formait comme un bouclier devant elle ; par d'épais battants de bois dur garnis de plaques de fer ; par un assemblage de pieux appelé *Orgue* ou *Sarrasine;* ou encore par une lourde grille de fer, nommée *Herse*, qui glissait verticalement dans deux rainures pratiquées aux murailles latérales, et qui s'élevait ou s'abaissait au moyen d'un mécanisme presque toujours placé dans une salle supérieure. Des ouvertures établies dans les voûtes du passage permettaient de cribler de traits l'ennemi qui aurait réussi à pénétrer dans cette partie de la place. Enfin, des galeries supportées par des consoles régnaient en arrière de la porte et dans les parties hautes de ce même passage, pour recevoir, au besoin, un certain nombre de défenseurs. — Le corps de garde était placé immédiatement après la porte, et des ouvertures appropriées permettaient de voir parfaitement le pont-levis. — Les châteaux importants avaient généralement deux portes, une grande qu'on n'ouvrait que dans les circonstances extraordinaires, et une petite qui servait habituellement. Elles étaient pratiquées dans le même massif, à côté l'une de l'autre : chacune avait son pont-levis particulier. La Fig. 1 représente la porte dite *du Croux*, à Nevers; sa construction est de 1393.

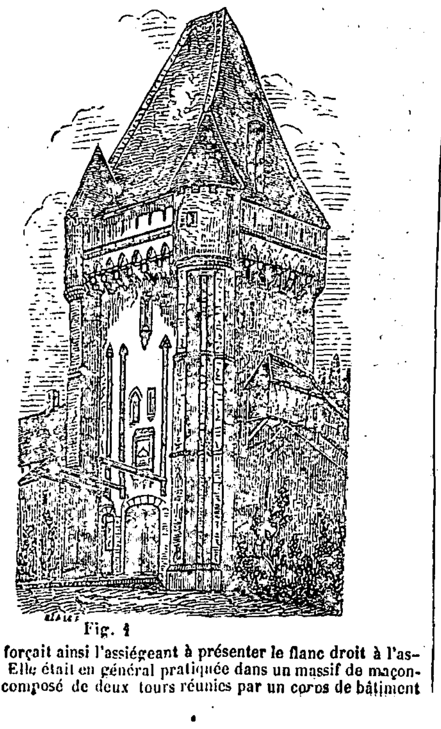
Fig. 1

Ouvrages extérieurs. — Au delà du fossé, à la tête du pont, on construisait quelquefois un petit ouvrage détaché qui servait à éclairer les approches du fossé et à en rendre l'accès plus difficile à l'ennemi. C'était une espèce de fortin consistant en une ou plusieurs tours, ou en plusieurs rangées de palissades placées les unes derrière les autres. Les fortifications de cette nature sont appelées par les historiens *Barrières*, *Barbacanes* et *Bastilles* (Voy. BARBACANE). La *Poterne*, que l'on a quelquefois confondue avec elles, était, à proprement parler, une porte dérobée donnant dans le fossé.

Tours. — Le mur d'enceinte était flanqué de tours plus ou moins en saillie. Elles étaient généralement rondes ou carrées, mais quelquefois aussi triangulaires, prismatiques, semi-circulaires ou elliptiques. Leur usage principal était de défendre les parties angulaires, plus exposées que les fronts ; elles servaient aussi à prendre en flanc ceux qui attaquaient les *courtines*, c.-à-d. les portions de rempart comprises entre deux tours. Ces tours étaient, en général, plus élevées que l'enceinte ; parfois cependant elles n'arrivaient qu'à son couronnement, mais alors elles étaient souvent ouvertes du côté de la place. Les tours fermées constituaient, pour ainsi dire, autant de petites forteresses où quelques hommes pouvaient encore se défendre après la prise des autres ouvrages ; elles présentaient en outre l'avantage de pouvoir servir de logements pour la garnison et de magasins pour les provisions. — On faisait les tours tantôt verticales, tantôt pyramidales, plus rarement coniques. Quelques ingénieurs trouvaient même plus avantageux de leur donner une base conique surmontée d'une construction verticale. A l'extérieur, elles étaient tantôt unies, tantôt renforcées de contre-forts arrondis ou prismatiques : cette dernière disposition paraît avoir été principalement en usage avant le XIIe siècle.

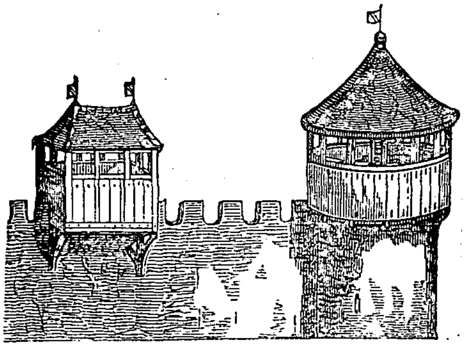
Fig. 2.

Couronnements. — Presque toujours les murs d'enceinte et les tours étaient terminés supérieurement par des *Créneaux*, c.-à-d. par une rangée de boucliers en maçonnerie séparés les uns des autres, et dans lesquels on distingue deux parties, l'une pleine, l'autre vide. La première, appelée *Merlon*, était une sorte de petit pilier derrière lequel s'abritaient les défenseurs. La deuxième, ou le *Créneau* proprement dit, était destiné à faciliter le tir des projectiles. Les merlons avaient, le plus souvent, une forme rectangulaire ; on en faisait aussi qui se terminaient en ogive ; d'autres présentaient sur leurs faces latérales comme des degrés d'escalier. Au XIIIe siècle, peut-être même au XIIe, on commença à les percer de meurtrières cruciformes. — C'est encore à la même époque qu'on rapporte l'introduction des *Moucharabis* et des *Mâchicoulis*. On appelait *Moucharabi* un balcon fermé de tous les côtés par un parapet, et entièrement à jour dans son plancher. On l'établissait au-dessus des portes et des fenêtres. Le *Mâchecoulis* ou *Mâchicoulis* n'était, à proprement parler, qu'un moucharabi continu ; il consistait en un parapet souvent crénelé et supporté par une série de consoles assez rapprochées. Le plus ancien mâchicoulis que l'on connaisse est celui d'Aigues-Mortes : il paraît appartenir au XIIe siècle. — Les tours se terminaient supérieurement tantôt par un toit conique, porté sur le sommet des créneaux ou disposé en arrière de ces derniers, de façon à laisser un passage libre autour d'eux ; tantôt par une plate-forme susceptible de recevoir des machines de guerre. De petites guérites en pierre, nommées *Échauguettes*, étaient souvent construites en saillie à l'extérieur des tours : elles étaient destinées à recevoir des sentinelles. On établissait également des guérites de cette espèce sur certaines parties de l'enceinte, particulièrement aux angles de celles-ci et aux portes (Voy. la Fig. 1). Dans quelques cas, lorsque la hauteur des tours était jugée insuffisante, on construisait à leur sommet, en temps de siége, des échafaudages de bois, appelés *Hourds* et *Hourdels*, qui étaient soutenus par des corbeaux de pierre ou par des poutres engagées dans la maçonnerie. Parfois aussi on élevait de ces hourds sur les parties du mur d'enceinte contre lesquelles les assaillants dirigeaient le principal effort de l'attaque (Fig. 2).

Courtines. — Les courtines, c.-à-d., comme nous l'avons déjà vu, les parties du mur d'enceinte comprises entre deux tours, variaient considérablement sous le rapport de la longueur. Cependant on les faisait, en général, aussi courtes que possible, car on admettait comme un axiome que, plus les tours étaient rapprochées, plus une place était forte. Elles étaient munies, à leur sommet, d'un chemin de ronde très-étroit, mais qu'on élargissait, au besoin, à l'aide d'échafaudages, et auquel on montait par des plans inclinés ou par des escaliers. Ces escaliers étaient souvent renfermés dans les tours et coupés de distance en distance par des ponts de bois faciles à détruire, de sorte que l'ennemi, qui arrivait sur le rempart, s'y trouvait isolé et exposé sans abri aux traits des soldats renfermés dans les tours.

Fenêtres; Meurtrières. — Les ingénieurs militaires de cette époque admettaient en principe qu'il fallait pratiquer le moins d'ouvertures possible dans la partie des tours et des courtines qui regardait la campagne : en conséquence, beaucoup de châteaux n'avaient point de fenêtres extérieures. Là où elles étaient reconnues nécessaires, on avait soin de les faire très-rares, très-étroites, et de les placer assez haut pour les mettre à l'abri de l'escalade et des projectiles. — Les ouvertures qu'on pratiquait ordinairement dans les murs sont connues sous le nom générique de *Meurtrières*. Elles consistaient en fentes verticales, très-étroites à l'extérieur, mais évasées à l'intérieur, et quelquefois coupées en croix par d'autres fentes beaucoup plus courtes. Les premières étaient appelées *Archères* et les deuxièmes *Arbalétrières*, parce qu'on les regardait vulgairement comme destinées au tir de l'arc ou de l'arbalète. Les meurtrières qui présentent une partie circulaire, ont été établies après l'introduction et pour le service des armes à feu. Enfin, celles qui ont la forme de trous carrés ou rectangulaires avaient pour principale destination de donner de l'air ou de la lumière.

Cours. — On nommait *Basse-cour* ou *Bayle* tout le terrain enclos par le mur d'enceinte. C'est là que l'on plaçait les magasins, les écuries, les citernes, et généralement toutes les dépendances du ch. Quand les dimensions de la forteresse ne permettaient pas de placer ces bâtiments hors de la portée des projectiles, on les adossait aux remparts, de telle sorte que les traits lancés du dehors passaient par-dessus leur toiture et allaient tomber dans l'espace libre laissé au milieu. La plupart des châteaux avaient plus d'une enceinte, deux au moins : de là les expressions *Bayle intérieur* et *Bayle extérieur*. En général, les places de faible importance étaient les seules qui n'eussent qu'une enceinte. Lorsqu'il en existait une deuxième, le bayle intérieur renfermait le donjon et l'habitation seigneuriale quand celle-ci était distincte du donjon.

Donjon. — Le donjon était la partie la plus forte du ch. ; c'était là que se retirait la garnison après la perte de toutes ses positions, et que souvent même le seigneur châtelain établissait son habitation. On y enfermait le trésor, les archives et tout ce que le ch. contenait de plus précieux. Il consistait généralement en une grosse tour, isolée au milieu de la basse-cour et entourée d'un fossé avec pont-levis. On le bâtissait, en outre, sur une éminence naturelle, et à défaut de celle-ci, sur une butte artificielle conique, qu'on appelait *Motte*. Dans les châteaux de premier ordre, le donjon était une petite forteresse renfermée dans la grande ; dans ceux de rang inférieur, une des tours de l'enceinte en tenait lieu : seulement on avait soin de faire cette tour plus grande et plus forte que les autres. — Le donjon étant le point le plus important du ch., on cherchait à en rendre l'entree aussi difficile que possible. En conséquence, la porte était toujours très-étroite et placée à une telle hauteur, qu'on ne pouvait y arriver que par une échelle ou par un escalier excessivement roide et parfaitement défendu. Quelquefois même, il n'y avait point de porte, et on était obligé de se faire hisser dans un panier ou dans une caisse jusqu'à une fenêtre qui servait ainsi d'entrée. Une fois dans l'intérieur, on rencontrait un escalier à peine assez large pour laisser passer un homme, et qui était barré de distance en distance par des grilles ou par des chaînes. Souvent, cet escalier était interrompu par des coupures dans les marches. Enfin, des boules de pierre disposées sur les paliers supérieurs étaient destinées à boucher le passage et même

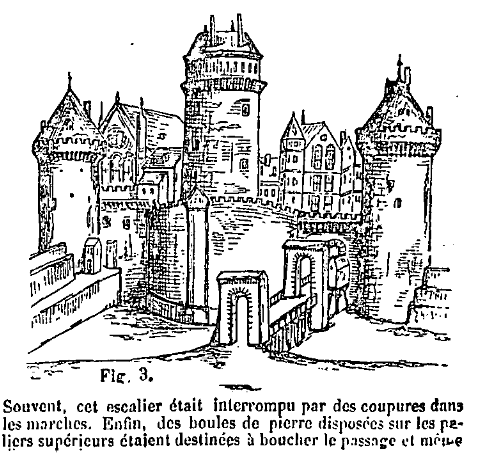
Fig. 3.

à écraser un ennemi victorieux. Dans les donjons très-considérables et représentant une seconde forteresse enclose dans la première, on ménageait encore une ressource à la garnison en transformant une des tours en *Réduit*. Cette tour, beaucoup plus considérable que les autres, portait le nom de *Maîtresse-tour* dans le Nord, et dans le Midi, ceux de *Trouillasse*, *Tourasse* ou *Tourillasse*. On l'appelait aussi *Tour du beffroi* ou simplement *Beffroi*, parce que la cloche d'alarme y était habituellement placée. Cette tour était ordinairement la plus haute du château; dans le cas contraire, on la surmontait d'une tourelle dite *Tour du guet*, qui servait à surveiller les mouvements de l'ennemi dans la campagne, et à correspondre, au moyen de signaux, avec des constructions du même genre élevées sur les points culminants du pays. La Fig. 3 reproduit un ancien dessin du *Ch. de Coucy*, dont la construction date du XIIIe siècle. La magnifique tour qui forme le donjon avait environ 65 mètres de hauteur perpendiculaire, avec une circonférence de 99 mètres. Pour la protéger contre toute attaque, on avait encore élevé autour d'elle une forte muraille, dont l'épaisseur était de 5 m. 84 centim., et qu'on appelait la *chemise de la tour*.

Souterrains. — Presque tous les châteaux, surtout les donjons, renfermaient une certaine étendue de souterrains. La plupart de ces derniers servaient de magasins, tandis que d'autres, d'une longueur parfois très-considérable, fournissaient le moyen de communiquer secrètement avec la campagne, et permettaient à la garnison de se retirer quand elle ne pouvait plus se défendre. C'est aussi dans cette partie de la forteresse que se trouvaient les cachots destinés à renfermer les prisonniers.

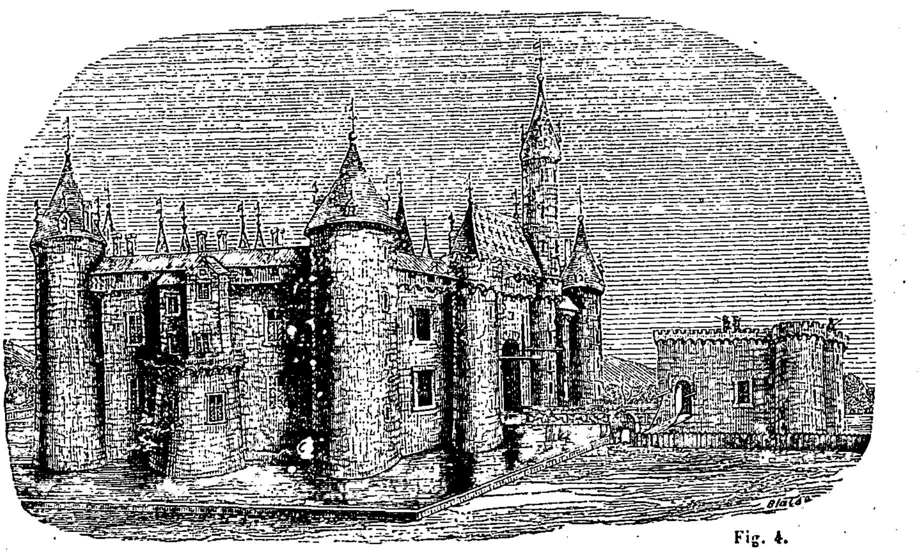

Fig. 4.

Tous les châteaux ne présentaient pas la réunion complète des différentes parties que nous venons d'énumérer. On comprend aisément que la construction de ces forteresses a dû subir de grandes modifications en raison des progrès de l'art militaire. Aussi voyons-nous que les diverses parties constitutives du ch. féodal ne se sont développées que successivement. — Du IXe au Xe siècle inclusivement (les plus anciens châteaux datent de cette époque), leur construction était des plus simples. En effet, ils se composaient généralement de deux parties principales, d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant un donjon carré. Celui-ci était ordinairement en bois, lorsqu'il s'élevait sur une motte artificielle, et en pierre, lorsqu'il couronnait une éminence naturelle. L'enceinte consistait en un mur de terre ou de pierre, quelquefois même en une ou plusieurs rangées de haies épaisses ou de palissades. Lorsque le mur d'enceinte était construit en terre, il était toujours surmonté d'un rang de pieux et entouré d'un fossé plus ou moins profond. Quant au plan général, il était subordonné à la configuration du sol, et l'on choisissait de préférence les caps ou promontoires formés par deux vallées. — Au XIe siècle, la construction des forteresses s'améliora considérablement. Le plan resta le même, il est vrai; mais les murs de pierre se substituèrent peu à peu aux remparts de terre, et se garnirent de tours; les donjons de pierre se renforcèrent par l'adjonction de contre-forts extérieurs. Au siècle suivant, les donjons cylindriques ou polygonaux commencèrent à se montrer, la herse et le pont-levis devinrent d'un usage général, les portes se couvrirent de barbacanes. Enfin, c'est au XIIe siècle que paraissent, pour la première fois, les mâchicoulis, ainsi que les meurtrières percées dans les merlons des créneaux. — Trois choses semblent caractériser principalement l'architecture militaire du XIIIe siècle: la prédominance de la forme cylindrique pour les donjons et les tours, surtout dans les pays de plaine; l'emploi presque général des mâchicoulis, et la substitution de l'ogive au plein-cintre pour les arcs des portes et des fenêtres. En outre, c'est par exception, et là seulement où les matériaux font défaut, qu'on élève des mottes de terre. Le fameux *Ch. de Coucy* est de cette époque. — Au siècle suivant, il se construisit peu de châteaux; on ne fit guère que réparer ou modifier ceux qui existaient déjà; mais toujours en accroissant les constructions civiles aux dépens des fortifications. Le petit nombre de châteaux élevés durant cette période offrent une régularité de plan inconnue jusqu'alors. Les bâtiments d'habitation bordent presque toujours le mur d'enceinte, lequel est couronné d'une ligne continue de mâchicoulis; les fenêtres présentent la forme d'un carré long et sont divisées en deux parties, quelquefois en quatre, par des meneaux de pierre; enfin, il existe presque toujours deux portes, l'une pour les piétons, l'autre pour les cavaliers. L'une des forteresses les plus intéressantes du XIVe siècle est le ch. de Pierrefonds, dans le département de l'Oise, à l'extrémité orientale de la forêt de Compiègne. — Le XVe siècle vit la royauté s'affranchir complétement du joug de ses vassaux, et constituer dans le pays un pouvoir central auquel nul ne pouvait résister. Dès lors, le régime féodal n'ayant plus de raison d'être, la noblesse vaincue cessa d'élever de nouvelles forteresses privées. Ses demeures se transformèrent peu à peu en habitations de plaisance. Néanmoins, comme le ch. fortifié était, dans les idées du temps, l'attribut et la marque caractéristique de la noblesse, les nouveaux édifices présentèrent encore, jusqu'à un certain point, l'aspect de forteresses. (La Fig. 4 représente le *Ch. de Marcoussis*, d'après une gravure du XVIIe siècle; mais sa construction date des premières années du XVe: elle est due à Jean de Montaigu, ministre favori de Charles VI.) On continua à les couronner de créneaux et de mâchicoulis, à les entourer de fossés, à les munir de herses et de ponts-levis. Malgré cela, cet appareil était plutôt fait pour en imposer aux yeux que pour garantir d'une attaque sérieuse. Les châteaux n'étant plus élevés au point de vue militaire, on cessa de les placer sur des points de difficile accès; on préféra les coteaux qui commandaient un beau paysage, et même les plaines, lorsqu'elles étaient arrosées par quelque cours d'eau. On leur donna le plus souvent la forme d'un *carré régulier*. Les tours furent terminées par des toits très-aigus, et la partie de l'édifice consacrée à l'habitation prit une prépondérance marquée sur les parties destinées à la défense. — Au XVIe siècle, la féodalité est anéantie, et la révolution monarchique accomplie. Les châteaux sont définitivement transformés en maisons de plaisance. Les uns ressemblent entièrement aux palais des villes; d'autres sont munis de tourelles, mais uniquement pour donner du mouvement à l'édifice et éviter la monotonie des façades rectilignes. On aime beaucoup à bâtir au milieu de l'eau, afin de braver les voleurs et les pillards qui, pendant et après les *guerres de religion*, *coururent longtemps* les campagnes. Nous nommerons, parmi les plus beaux châteaux de cette époque, ceux de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, d'Écouen, de Fontainebleau, de Chambord et de Saint-Germain-en-Laye. Désormais l'architecture des châteaux n'offre plus rien de particulier, et son histoire se confond avec celle de l'architecture purement civile. En terminant cet article, nous rappellerons qu'à la suite de ses luttes avec la noblesse Louis XIII fit détruire ou démanteler la plupart des anciens manoirs féodaux qui avaient conservé un caractère militaire. Les autres furent peu à peu abandonnés, et souvent même furent démolis par leurs propres possesseurs, afin de faire place à des demeures plus en harmonie avec les nouvelles habitudes de la société.

CHÂTELAIN. s. m. Se disait autrefois de Celui qui commandait dans un château. ‖ Substantiv. et adject., se disait aussi de Celui qui avait droit de fortifier son manoir, et de rendre la justice dans une certaine étendue de pays. *Le ch. de Coucy*. *Seigneur ch. de tel endroit*. On disait aussi, *La châtelaine, la dame châtelaine*, La femme du ch., ou la maîtresse du château. — *Juge ch.*, ou simplement, *Châtelain*, Le juge d'un seigneur châtelain.

CHÂTELÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit D'une bordure ou d'un lambel chargé de huit ou neuf châteaux. *La bordure de Portugal est châtelée*, V. ARMOIRIE. Fig. 14.

CHÂTELET. s. m. Anciennement Petit château.

Enc. — Avant la Révolution, on donnait le nom de *Châtelets* à d'anciennes forteresses transformées en Palais de justice, et, par extension, aux tribunaux et juridictions qui y avaient leur siége. Les deux plus célèbres étaient ceux de Paris. Leur construction date de l'époque où cette ville était circonscrite dans l'île de la Cité. Ces deux forteresses paraissent avoir été bâties au IXe siècle pour mettre Paris à l'abri des incursions des Normands. Elles défendaient les deux seuls ponts par lesquels on pouvait y arriver. L'un, le *Grand-Châtelet*, couvrait le Pont-au-Change, sur la rive droite de la Seine; l'autre, le *Petit-Châtelet*, commandait le Petit-Pont, sur la rive gauche. Au reste, elles ne prirent l'aspect qu'elles avaient au XVIIIe siècle qu'à la suite de plusieurs remaniements successifs. Le Petit-Ch. a été démoli en 1782. Le Grand-Ch. n'a disparu qu'en 1802; une place vaste et aérée, appelée *Place du Ch.*, occupe le lieu où s'élevait cette *antique forteresse*. — *Les deux châtelets* n'avaient encore servi qu'à la défense de Paris lorsque Philippe-Auguste les transforma en maisons de justice et de détention. Ce prince transporta le tribunal de son bailli dans le Grand-Ch., et les tours du Petit-Ch. furent destinées à recevoir les prisonniers que ne pouvaient contenir les cachots de la grande forteresse. Le *Tribunal du Ch.* acquit, à partir de saint Louis, une très-grande importance. Le bailli, qui le présidait, prit dès lors les titres de *Prévôt de Paris* et de *Premier bailli de France*. Il avait une compétence privilégiée. « Outre une juridiction analogue dans la ville à celle des prévôts, et dans le bailliage à celle des baillis ordinaires, il était, dit Dareste de la Chavanne, le juge des personnes qui obtenaient le droit de lui soumettre leurs causes directement. Le Ch. n'était pas le premier des tribunaux ordinaires; il était encore appelé *le propre siége de nos rois*, dont les prévôts de Paris représentaient spécialement la personne. Il avait un sceau aux armes royales avant toutes les autres cours. » Le Ch. était à la fois une institution de police et de justice. Il avait la direction suprême du service de la sûreté générale dans tout le royaume, et des attributions judiciaires très-nombreuses et très-variées, qu'il serait assez difficile de bien préciser. Lorsqu'il fut supprimé par la loi du 7 sept. 1790, son importance avait été un peu amoindrie, surtout en ce qui concerne la police; cependant elle était encore très-considérable. — Il y avait aussi, à Orléans et à Montpellier, des Châtelets dont la juridiction était analogue à celle du Ch. de Paris.

CHÂTELLENIE. s. f. La seigneurie et la juridiction du seigneur châtelain. ‖ L'étendue de pays placée sous la juridiction d'un châtelain.

CHAT-HUANT. s. m. [Le T de la première syllabe ne se prononce pas, et l'H de la seconde est aspirée.] T. Ornith. Voy. CHOUETTE.

CHÂTIER. v. a. (lat. *castigare*, de *castum agere*, rendre pur). Punir, corriger celui qui a failli, lui faire subir la peine qu'il mérite. *Dieu châtia les villes coupables. Les fléaux dont Dieu châtie les hommes. C'est au père à ch. ses enfants. Ch. les rebelles.* Prov., *Qui bien aime, bien châtie*, C'est aimer véritablement quelqu'un que de le reprendre de ses fautes. — T. Man. *Ch. un cheval*, Lui faire sentir la cravache ou l'éperon, lorsqu'il ne fait pas ce qu'on exige de lui. ‖ Fig., en parlant Des ouvrages d'esprit, Polir, rendre plus pur, plus correct. *Ch. sa prose. Châtiez vos vers. Son style n'est pas assez châtié.* = CHÂTIÉ, ÉE. part.

Syn. — *Punir*. — On *châtie* celui qui a fait une faute, afin qu'il n'y retombe pas; on veut le rendre meilleur. On *punit* celui qui a commis un crime pour le lui faire expier; on veut qu'il serve d'exemple. Les pères *châtient* leurs enfants; les juges font *punir* les malfaiteurs; Dieu *châtie* et *punit* les hommes. Le terme de *châtiment* implique l'idée de correction, celui de *punition* implique l'idée de peine, d'expiation. En outre, le mot *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination, qui marque, de la part de celui qui *châtie*, autorité ou supériorité sur celui qui est *châtié*; mais cette idée n'est pas nécessairement contenue dans le mot *punir*. On est souvent *puni* par ses égaux, par ses inférieurs, par soi-même, par la seule marche des choses, et surtout par les conséquences mêmes de la faute qu'on a commise. Ainsi, par exemple, les parents qu'une tendresse aveugle empêche de *châtier* leurs enfants, sont souvent *punis* de leur faiblesse par les vices et les défauts de ces enfants eux-mêmes.

CHATIÈRE. s. f. Trou qu'on pratique à une porte ou ailleurs pour laisser passer les chats.

CHÂTIMENT. s. m. Punition, correction, peine que l'on fait subir à celui qui a failli. *Ch. léger, cruel, rigoureux. Rude, sévère ch. C'est un ch. de Dieu. Infliger des châtiments. Recevoir, subir, souffrir un ch.*

* **CHATOIEMENT**. s. m. (R. *chat*). Se dit Des reflets variés produits par divers objets, tels que certaines pierres, certaines étoffes, etc., selon qu'on les regarde sous tel ou tel angle.

CHATON. s. m. Petit chat. ‖ T. Bot. Voy INFLORESCENCE. ‖ T. Joaillier. La partie de la monture d'une bague, d'une parure dans laquelle est enchâssée une pierre précieuse. *Le diamant est tombé du ch.* — Par ext., se dit quelquefois de La pierre montée elle-même.

CHATOUILLEMENT. s. m. Action de chatouiller. La sensation qui en résulte. *Il est sensible au moindre ch. Le ch. excite ordinairement à rire. Le ch. prolongé peut causer des accidents graves.* ‖ Par anal., se dit de Certaines impressions agréables produites sur les sens autres que le toucher.

CHATOUILLER. v. a. (lat. *catullare* ou *catulire*).

Causer en certaines parties du corps, par un attouchement léger, un tressaillement spasmodique qui provoque ordinairement à rire. *Ch. quelqu'un à la plante des pieds. Ne le chatouillez pas si fort.* — Fig. et prov., *Se ch. pour se faire rire*, S'efforcer de paraître gai, joyeux, sans en avoir de motif suffisant. ‖ T. Man. *Ch. un cheval de l'éperon*, Le toucher légèrement avec l'éperon. ‖ Par ext., se dit De tout ce qui produit certaines impressions agréables sur les sens autres que le toucher. *Le vin chatouille le palais. Cette musique chatouille agréablement l'oreille.* ‖ Fig., Plaire, flatter. *Quand on fait l'éloge de ses enfants, on le chatouille par l'endroit sensible. La flatterie chatouille toujours l'amour-propre.* = Chatouillé, ée. part.

CHATOUILLEUX, EUSE. adj. Qui est fort sensible au chatouillement. *Il est très-ch. La plante des pieds est la partie la plus chatouilleuse.* — Se dit Du cheval. *Ce cheval est trop ch.* ‖ Fig. et fam., *Cet homme est bien ch.*, Il s'offense aisément, il se fâche pour peu de chose. *Cette affaire, cette question est bien chatouilleuse*, Il faut la traiter avec beaucoup de circonspection, de ménagements, parce qu'en la traitant il est difficile de ne pas exciter le mécontentement, la colère, etc. *Prenez garde, vous traitez là un point bien ch.*

CHATOYANT, ANTE. adj. Se dit Des objets qui présentent le phénomène du chatoiement. *Pierre, étoffe, couleur chatoyante.*

CHATOYER. v. n. Se dit Des objets qui présentent le phénomène du chatoiement. = Conj. v. Employer.

CHÂTRER. v. a. (lat. *castrare*). Pratiquer sur les organes de la génération une excision qui rend l'individu ou l'animal opéré incapable de se reproduire. *Ch. un homme, un cheval, un taureau, un bélier, une vache, une truie, etc.* ‖ Par ext., *Ch. des melons, des concombres*, En retrancher quelques fleurs. *Ch. un fraisier*, En retrancher les rejetons superflus. — *Ch. des ruches*, Enlever une partie des gâteaux qu'elles contiennent. — *Ch. des cotrets, des fagots*, En ôter quelques bâtons. ‖ Fig., en parlant Des ouvrages d'esprit, signifie, En retrancher tout ce qui est susceptible de blesser les mœurs, la religion ou le gouvernement. = Châtré, ée. part. ‖ Substantiv. *C'est une voix de châtré.*

CHÂTREUR. s. m. Celui qui fait métier de châtrer les animaux.

CHATTE. s. f. Femelle du chat. ‖ * T. Mar. Espèce de grappin qu'on attache, lorsqu'on veut s'en servir, à un filin qui passe dans une poulie sous le beaupré. — *Petit bâtiment propre à la pêche et au cabotage.

CHATTEMITE. s. f. (lat. *catta*, chatte; *mitis*, douce). Personne qui affecte une contenance douce humble et flatteuse, pour tromper quelqu'un. *Voyez-vous cette ch. Faire la ch.* Fam.

CHATTER. v. n. Se dit D'une chatte qui fait ses petits.

CHAUD, AUDE. adj. (lat. *calidus*). Qui a de la chaleur, qui donne, qui produit de la chaleur. *Le feu est ch. Le soleil est bien ch. aujourd'hui. La journée a été très-chaude. Une chambre bonne et chaude. Avoir les pieds chauds, les mains chaudes. Prendre du lait ch.* — Fig. et prov., *Il ne trouve rien de trop ch. ni de trop froid; Il n'y a rien de trop ch. ni de trop froid pour lui*, se dit D'un homme avide, qui veut tout avoir, qui prend de toutes mains. *Si vous n'avez rien de plus ch., vous n'avez que faire de souffler*, se dit Pour donner à entendre à quelqu'un qu'il se flatte vainement de quelque espérance. *Le rendre tout ch.*, Rendre immédiatement la pareille; se dit en parlant D'une injure, d'une raillerie, etc. — *Main chaude*, V. Main. — *Tempérament ch.*, Tempérament ardent. — *Être chaude*, Être en chaleur; se dit Des femelles de quelques animaux. ‖ Se dit Des vêtements qui conservent la chaleur naturelle du corps. *Ce manteau est bon et ch.* — Qui augmente la chaleur intérieure du corps. *Le vin est ch. La cannelle est chaude.* — *Fièvre chaude*, Fièvre ardente, fièvre accompagnée de délire; inus. dans le langage médical. Fig. et prov., *Tomber de fièvre en ch. mal*, Tomber d'un état fâcheux dans un pire. — *Abcès ch.*, V. Abcès. ‖ Fig., Ardent, passionné, zélé. *Un ami ch. Il est ch. en amitié. Un ch. partisan.* Fam., *Il n'est ni ch. ni froid*, se dit D'un homme qui ne se détermine ni d'un côté, ni de l'autre. — Fig., Prompt, emporté, qui se mèt facilement en colère. *Il est ch. et emporté.* On dit aussi, *Il a la tête chaude, le sang ch.* ‖ *Action, affaire, attaque chaude*, Action, affaire, attaque où le combat a été sanglant et acharné. Par ext., on dit, *La dispute, la querelle fut chaude.* Fam. — *Alarme chaude*, Grande et soudaine alarme. Fig. et fam., *La donner bien chaude*, Donner une grande alarme en faisant le mal plus grand qu'il n'est. *Il nous l'a donnée bien chaude.* ‖ T. Peint. *Ton ch., coloris ch.*, Ton, coloris brillant et vigoureux. On dit aussi dans le même sens, *Un tableau ch. de couleur.* — Par analog., *Style ch.*, Style animé. ‖ Récent. *Cela est encore tout ch. Il m'apporta cette nouvelle toute chaude.* Fam. ‖ *Chaud*, s'emploie absol. dans quelques locutions. *Boire ch., manger ch., servir ch.* Boire, etc., quelque chose de ch. — *Il fait ch. dans cette chambre comme dans un four.* Fig. et fam., *Il faisait ch. à cette affaire, à cette attaque*, On y courait de très-grands dangers. — Par ellipse, on dit: *Ce vêtement lui tiendra ch.*, Lui tiendra le corps ch. = Chaud. s. m. Chaleur. *Il fait grand ch. Avoir ch. Souffrir le ch. et le froid. Mourir, étouffer de ch.* — Fig. et fam., *Cela ne me fait ni froid ni ch.*, Cela m'est tout à fait indifférent. *Cela ne fait ni ch. ni froid*, se dit De ce qui ne sert ni ne nuit à une affaire. = A la chaude. loc. adv. Sur l'heure, dans le premier moment. *Cela s'est fait à la ch. On attaqua l'ennemi à la ch.* Fam. et vieux.

***CHAUDE.** s. f. T. Techn. *Donner une ch. au fer, au verre, etc.*, Les faire chauffer pour les porter à une température élevée.

CHAUDEAU. s. m. Sorte de brouet ou de bouillon chaud, que l'on portait quelquefois aux mariés le matin du lendemain de leurs noces. ‖ Toute boisson chaude. Vieux dans les deux sens.

CHAUDEMENT. adv. En sorte que la chaleur se puisse conserver. *Il faut vous tenir ch. On est fort ch. dans cette chambre.* ‖ Fig., Avec ardeur, passion, vivacité. *Poursuivre ch. une affaire, une personne. Prendre, suivre une affaire ch.*

CHAUDIÈRE. s. f. Grand vaisseau ordinairement de tôle ou de cuivre où l'on fait chauffer quelque chose. *Ch. de cuisine, de teinturier, de brasseur. Ch. bouillante*, Ch. où il y a un liquide bouillant. *Ch. à vapeur, tubulaire, à bouilleurs*, V. Vapeur.

CHAUDRON. s. m. Petite chaudière munie d'une anse, qui est surtout destinée aux usages culinaires.

CHAUDRONNÉE. s. f. Ce qu'un chaudron peut contenir.

CHAUDRONNERIE. s. f. L'art, le commerce du chaudronnier. ‖ Toute marchandise de chaudronnier. *Ch. de cuivre, de tôle.*

CHAUDRONNIER, IÈRE. s. Artisan qui fait, qui vend des chaudrons, des marmites, et autres ustensiles de cuisine, de fer ou de cuivre.

CHAUFFAGE. s. m. * L'application aux divers besoins de l'homme de la chaleur produite par la combustion. *Ch. au bois, à la houille, au gaz. Un appareil de ch.* ‖ La quantité de combustible que l'on consomme dans une année pour se chauffer. *Je compte deux cents francs par hiver pour mon ch. Bois de ch.* ‖ Le droit de prendre dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer. *Droit de ch.*, V. Affouage.

Enc. — Le *Ch.* a pour objet l'application, aux divers besoins de la vie domestique et de l'industrie, de la chaleur développée par la combustion. — L'étude scientifique et expérimentale de la chaleur appliquée au ch. est toute récente. Des résultats fort remarquables ont déjà été obtenus dans ces dernières années; cependant il y a lieu d'espérer encore de notables perfectionnements dans les procédés de ch. généralement usités à cette heure. Le travail le plus complet publié sur cette matière est l'ouvrage de Péclet intitulé *Traité de la chaleur considérée dans ses applications*: c'est donc ce livre qui nous fournira les matériaux de notre article. Nous emprunterons aussi quelques observations intéressantes à un excellent mémoire de Grouvelle, qui a été inséré dans le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* dirigé par Ch. Laboulaye.

Le premier mode de ch. que l'on ait employé consistait, sans doute, dans l'établissement d'un foyer au centre même des habitations: c'est celui qui est encore usité chez les peuplades sauvages. Le feu, placé dans une cavité pratiquée au milieu de la hutte, correspond à une ouverture percée dans le toit. Chez les Romains, les habitations paraissent n'avoir été chauffées qu'à l'aide de fours placés au-dessous du rez-de-chaussée, ou de réchauds fixes établis au milieu des appartements. On peut rapporter à ce mode de ch. les *braseros* espagnols et les chauffe-pieds ou chaufferettes, dont l'usage est si répandu dans nos climats. En Orient, on place un brasier au milieu de la pièce, sous une table ronde recouverte d'un tapis, et l'on se réunit autour de ce chauffoir. Dans ce cas, on brûle du charbon recouvert de cendres pour rendre sa combustion moins active. On comprend aisément le danger de ce procédé, surtout s'il était employé dans des pièces bien closes: car, ainsi que nous l'avons vu, les gaz acide carbonique et oxyde de carbone sont impropres à la respiration, et ce dernier est éminemment délétère. — Les modes de ch. usités aujourd'hui dans les pays les plus avancés en civilisation peuvent se réduire à cinq: *Le ch. par le rayonnement direct*, comme dans les cheminées et dans les poêles; *le ch. par l'air chaud*, au moyen des calorifères souterrains; *le ch. par circulation d'eau chaude; le ch. par la vapeur; le ch. au gaz hydrogène bicarboné.*

Cheminées. — Les cheminées sont des foyers ouverts adossés à un mur et surmontés d'un tuyau destiné au dégagement des produits de la combustion. Le plus ancien auteur à nous connu qui fasse mention des cheminées est le moine de Saint-Gall (IXᵉ siècle). Il paraît aussi que les premières cheminées furent construites en Italie. Il est facile de concevoir la fonction de ces appareils pour alimenter la combustion et en dégager les produits: lorsqu'on allume du feu dans une cheminée, la colonne d'air froid qui remplissait le tuyau se dilate par la chaleur et s'échappe en partie. Ce qui reste, ayant un poids spécifique plus faible, se trouve soulevé et chassé au dehors par l'air qui presse à l'orifice inférieur. Cet air, en pénétrant à travers le foyer et en se mêlant à la fumée, s'échauffe à son tour, de sorte que, le tuyau se trouvant toujours rempli d'un fluide plus léger que l'air extérieur, il y a un déversement continuel de ce fluide par la partie supérieure. Tel est le mécanisme du *Tirage;* ce dernier est donc le résultat d'un défaut d'équilibre entre l'air de l'appartement et celui que contient le tuyau de la cheminée. Quant à son intensité, elle dépend de la vitesse de l'air chaud dans le tuyau. Péclet a constaté que cette vitesse augmente toujours avec la température de l'air échauffé; elle augmente aussi en proportion de la longueur du tuyau, mais seulement jusqu'à une certaine limite, ce qui se conçoit à cause du frottement. Par la même raison, elle est plus grande dans un tuyau plus large, pourvu qu'on augmente le feu de manière à lui donner la même température. Dans les tuyaux de fonte, le tirage est plus fort que dans ceux de tôle, et surtout que dans ceux de brique. Les coudes et les inflexions ne diminuent la vitesse du courant qu'en ce qu'ils allongent le tuyau sans augmenter la longueur verticale de la colonne d'air chaud. Enfin, le frottement exerçant une influence incontestable, on en peut conclure que les tuyaux cylindriques sont les plus favorables au tirage, puisque, à égalité de section, ils présentent au frottement une moindre surface. On voit que le tirage ne sert pas moins à activer la combustion, en appelant l'air dans le foyer, qu'à dégager les produits gazeux développés par celle-ci. Dans les fourneaux d'usine, où l'on a besoin de consommer une masse d'air considérable, on construit des cheminées d'une très-grande hauteur; on se dispense ainsi de recourir aux machines soufflantes. Ordinairement plusieurs fourneaux viennent aboutir à une cheminée unique qui s'élève souvent à une grande hauteur. Les conduits de communication passent sous terre en se repliant. Pourvu qu'au sortir des différents foyers l'air arrive assez chaud dans la cheminée pour former une colonne très-légère, le tirage s'opère avec une extrême activité. — Lorsque le tirage n'est pas assez fort, la fumée se répand dans les appartements. Or, les causes de la faiblesse du tirage tiennent tantôt à la mauvaise disposition de l'appareil, tantôt aux circonstances atmosphériques. En général, on fait les tuyaux beaucoup trop larges par rapport à l'intensité du feu, et alors la colonne ascendante n'est pas assez échauffée; souvent aussi l'embouchure inférieure a une section trop grande et surtout trop élevée au-dessus du foyer: il en résulte qu'une grande quantité d'air s'y engage sans passer par le feu et va refroidir la colonne ascendante. Quelquefois le tuyau n'a pas une longueur suffisante: l'expérience montre qu'au-dessous de 5 mètres il y a presque toujours de la fumée, et qu'il faut 10 mèt. pour la sûreté du tirage. Enfin, quand l'appartement est trop bien clos, l'air n'y pénètre pas en assez grande quantité pour remplacer celui qui a servi à la combustion. L'air de la pièce se raréfie, et, dès que la pression n'est plus suffisante pour soulever la colonne d'air chaud, celle-ci ne monte pas, et même reflue avec la fumée. Il est aisé d'expliquer l'influence que la température de l'air et son degré d'humidité exercent sur le tirage. Quand il fait chaud, il y a moins de différence entre le poids de la colonne ascendante et celui de la colonne qui détermine l'ascension. L'humidité diminue le tirage par la même raison, parce que, à hauteur égale, une colonne d'air humide pèse moins qu'une colonne d'air sec. Ces deux causes concourent encore d'une autre manière à diminuer le tirage. En effet, lorsque l'air est moins dense ou plus humide qu'à l'ordinaire, il active mal la combustion, et la colonne ascendante s'élève avec peine parce qu'elle est moins échauffée. Lorsque le vent a une direction plus ou moins oblique de haut en bas, il gêne fort souvent la sortie de la fumée. Il faut en moyenne que la fumée s'échappe avec une vitesse de 2 mètres par seconde pour n'être pas refoulée par les vents ordinaires, et, comme le feu est rarement assez vif pour lui donner cette vitesse dans toute la longueur du tuyau, on la lui donne seulement à sa sortie, ce qui est essentiel. Il suffit pour cela de rétrécir l'orifice supérieur du tube, au moyen d'une *mitre* par ex. Les *fumistes* ont imaginé un grand nombre d'appareils pour assurer la sortie de la fumée; la plupart offrent en outre l'avantage d'empêcher la pluie de tomber dans la cheminée. Les plus employés sont les tuyaux en T qui tournent avec une girouette. Une disposition bien préférable aux *mitres* consiste à fermer l'orifice supérieur de la cheminée, et à établir latéralement des ouvertures dirigées en bas, comme des espèces de jalousies.

Le ch. au moyen des cheminées présente des avantages dont s'accommoderont longtemps encore l'hygiène et le luxe: 1° elles permettent de voir le feu, plaisir que beaucoup de personnes apprécient singulièrement; 2° elles donnent une température qui provient du rayonnement direct et que l'on peut modérer à volonté; 3° elles échauffent de préférence les parties inférieures du corps; 4° enfin, elles produisent par le tirage une ventilation puissante qui renouvelle constamment l'air vicié de nos appartements. Mais ces avantages sont largement compensés par les pertes énormes de chaleur qu'entraîne ce mode de ch. D'après les calculs de Péclet, une cheminée ordinaire ne verse dans un appartement que 6 pour 100 de la chaleur produite par la combustion du bois, et 13 p. 100 quand on emploie le coke ou la houille. Puis le tirage, empruntant à l'appartement lui-même une masse considérable d'air préalablement échauffé (60 mètres cubes par kilogr. de bois brûlé), diminue encore l'effet utile dû au rayonnement. Les cheminées primitives, c.-à-d. à large manteau, comme on en rencontre encore assez fréquemment dans nos campagnes, *avaient l'inconvénient de brûler une quantité* énorme de combustible en donnant fort peu de chaleur. L'expérience a fait reconnaître que, pour les tuyaux des cheminées établies dans un appartement ordinaire, une ouverture circulaire de 20 à 25 cent. de diamètre est toujours suffisante : aussi a-t-on renoncé dans les villes aux grandes ouvertures. Les premiers perfectionnements de nos cheminées sont dus à Rumford et datent du commencement de ce siècle. La Fig. 1 représente en coupe la disposition qu'il a donnée aux cheminées : avancement du combustible pour augmenter le rayonnement; rétrécissement de l'ouverture inférieure de la cheminée; inclinaison des parois latérales, lesquelles sont recouvertes en *briques vernissées pour favoriser* la réflexion. On a encore amélioré les dispositions précédentes en disposant entre le tuyau et l'ouverture de la cheminée un tablier ou une plaque mobile qui sert à régler comme on veut le tirage et qui dispense de l'emploi du soufflet (Fig. 2, montrant le mécanisme au moyen duquel s'élève et s'abaisse le tablier). Enfin, pour éviter l'introduction de l'air froid dans les appartements par les joints des portes et des fenêtres, ainsi que les courants qui en résultent, on peut puiser directement l'air au dehors de la pièce, soit dans l'atmosphère extérieure, soit dans les cages d'escalier, et l'amener par des ventouses qui viennent s'ouvrir sous le manteau même de la cheminée. On peut en outre disposer celle-ci de manière à chauffer l'air destiné à l'alimenter. Tantôt on installe, au-dessus du feu et derrière le tablier, des tuyaux de tôle ou de fonte, dans lesquels on introduit de l'air pris à l'extérieur au moyen d'un tuyau vertical placé dans les parois du foyer; cet air, après avoir été chauffé, sort sur les côtés de la cheminée par une bouche de 16 à 20 centim. de diamètre. Tantôt on fait passer cet air dans un coffre de fonte qui enveloppe le foyer, ou bien on le chauffe dans un tuyau de fonte qui monte au milieu du tuyau de fumée, et le verse dans la salle à chauffer au niveau du plafond. Quelquefois on fait passer la fumée au sortir du foyer dans un tuyau de fonte, autour duquel on fait pénétrer l'air froid extérieur pour chauffer cet air et le faire ensuite sortir dans la salle par une bouche percée près du plafond. La *Figure 3 représente cette disposition* aussi simple qu'ingénieuse. — La variété des dispositions imaginées par les constructeurs d'appareils de ch. est telle, qu'il nous est impossible non-seulement de les décrire, mais encore de les citer. Nous mentionnerons, toutefois, la *Cheminée à foyer mobile*, à cause des avantages évidents qu'elle présente, et parce que la mobilité du foyer peut s'adapter à la plupart des systèmes. Cet appareil consiste essentiellement en un foyer de fonte, encaissé de trois côtés et porté sur des galets qui permettent, soit de le rentrer dans la cheminée et d'abaisser par devant un tablier qui ouvre en même temps l'orifice de sortie de la fumée pour allumer et activer le feu, soit, quand le feu est bien pris, d'amener plus ou moins le foyer *en avant dans la pièce selon l'activité du tirage.*

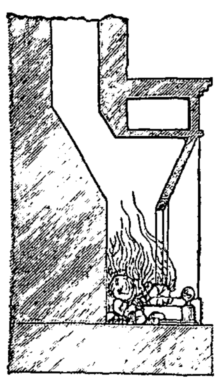

Fig. 1.

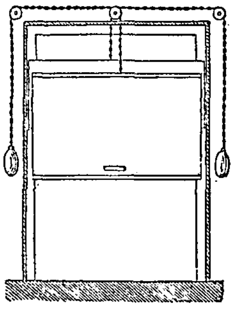

Fig. 2.

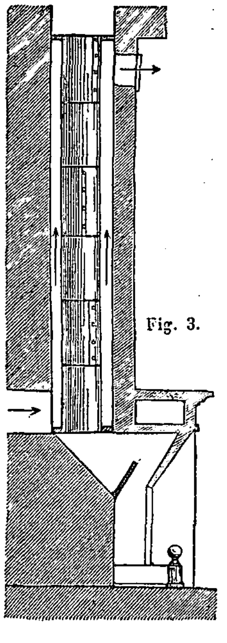

Fig. 3.

Grouvelle résume ainsi les conditions auxquelles on doit satisfaire pour obtenir le meilleur système de ch. au moyen des cheminées : 1° Disposer le foyer de manière à renvoyer dans la salle la plus grande quantité possible de chaleur rayonnante; 2° réduire au minimum la masse d'air qui s'échappe par la cheminée pour une quantité donnée de combustible; 3° fournir à l'alimentation de la cheminée de l'air préalablement chauffé; 4° utiliser, pour chauffer la salle même, une partie de la chaleur emportée par l'air et les gaz de la combustion. — Les résultats obtenus par Clément permettent d'apprécier exactement les avantages économiques qui résultent d'une cheminée construite d'après ces règles. L'élévation de température produite par la combustion de 10 kilogr. de bois, dans une cheminée ordinaire et pour un appartement de 100 mètres cubes, étant de 1°,5, la même chaleur s'obtient dans une cheminée perfectionnée à plaque mobile et à ventouse, avec 5 kilogr., et dans une cheminée *à la Désarnod* ou dans une *Cheminée à la prussienne* avec 3 kil. Il est donc facile de payer en peu de temps une cheminée perfectionnée avec l'économie obtenue sur le combustible.

Poêles. — On appelle ainsi un appareil de ch. clos placé dans la masse d'air de l'appartement à échauffer. L'air altéré et échauffé par la combustion se rend, soit directement, soit après avoir fait différentes révolutions, dans un tuyau qui aboutit à *l'extérieur. Les poêles peuvent être de tôle, de fonte de fer*, de faïence ou de briques. Ils affectent, d'ailleurs, mille formes diverses; mais leur objet principal est de faire traverser la pièce dont on veut élever la température par les conduits de l'air échauffé. De cette manière, cet air chauffé, avant de se répandre et de se perdre dans l'atmosphère, abandonne une grande partie de son calorique à l'air ambiant contenu dans la pièce elle-même. Celui-ci s'échauffe à la fois par son contact avec les parois de l'appareil et par leur rayonnement. Quelquefois aussi des dispositions spéciales permettent à l'air extérieur de pénétrer jusque dans le poêle, d'y circuler dans des conduits qui *multiplient les surfaces de chauffe, et de se répandre ensuite* par des bouches de chaleur dans la salle qu'il s'agit d'échauffer. Le tuyau peut être apparent, se cacher dans l'épaisseur d'un mur, ou bien se replier sous le sol. L'air peut aussi être puisé soit dans la salle même, soit dans une pièce voisine. Les poêles empruntent à la matière dont ils sont construits des qualités diverses. Métalliques, ils refroidissent très-vite la fumée, et par conséquent, produisent, avec une quantité donnée de combustible, un effet utile bien plus considérable que les poêles en terre cuite; mais, en retour, ils perdent très-rapidement leur chaleur. Construits en terre cuite, ils sont lents à s'échauffer, mais aussi ils cèdent très-lentement leur calorique, de sorte qu'ils donnent une température plus constante. En outre, les premiers répandent dans les appartements une odeur désagréable dont les seconds sont exempts. Les poêles de faïence, c.-à-d. de terre cuite et revêtue de briques vernissées, sont très-commodes pour les appartements, parce qu'ils donnent une chaleur modérée et qu'ils se refroidissent avec lenteur. Les poêles de terre cuite et de faïence sont généralement pourvus, à leur partie inférieure, de deux ouvertures par lesquelles s'introduit l'air froid, et à leur partie supérieure, de deux bouches de chaleur, par lesquelles l'air se déverse dans la pièce après s'être échauffé dans des tuyaux placés autour du foyer. — Voici, d'après Grouvelle, les principes fondamentaux qui doivent présider à la construction des poêles à bouches de chaleur : 1° Donner la plus grande surface de chauffe possible, et avoir des conduits de fumée peu nombreux et verticaux pour ne pas altérer le tirage; 2° faire passer sur la surface de chauffe, en sens contraire du mouvement de la fumée qui doit d'abord monter puis redescendre verticalement, un courant rapide d'air frais, que l'on obtient en donnant beaucoup de hauteur et peu de largeur aux conduits d'air. — Péclet ajoute que les orifices d'accès et de sortie de l'air doivent être assez grands pour que l'air chaud ne s'échappe pas à plus de 30° ou 40°. Ces appareils, dans lesquels on peut refroidir la fumée jusqu'à 100° avant qu'elle se répande au dehors, utilisent une bien plus grande quantité de calorique que les cheminées, et constituent ainsi un mode de ch. fort économique; mais, en général, la ventilation qu'ils produisent dans les appartements n'est pas suffisante; elle est même complétement nulle lorsque la bouche du foyer se trouve en dehors de la salle, comme dans les poêles allemands et suédois. Les poêles fortement chauffés produisent aussi une dessiccation appréciable de la peau, et souvent même une impression pénible sur les voies respiratoires. On a l'habitude de remédier à cet inconvénient en plaçant un vase plein d'eau sur les poêles de fonte. — C'est surtout dans le Nord, où l'on est obligé de lutter contre un froid rigoureux que l'usage des poêles est répandu : en France, on leur préfère encore les foyers découverts.

Cheminées-poêles. — On donne ce nom à des appareils en *fonte, qui tiennent à la fois* des cheminées en ce qu'ils laissent voir le feu, et des poêles en ce qu'ils échauffent l'air par le rayonnement des parois du foyer. On les place à une petite distance de la muraille, et le plus ordinairement devant une cheminée bouchée, à l'intérieur de laquelle ils versent leur fumée par un tuyau de tôle. Leur ouverture, dont la section est très-large, peut être alternativement ouverte ou fermée par un tablier de tôle à crémaillère ou à contre-poids, qui s'abaisse ou s'élève au moyen d'une manivelle. Les cheminées *à la prussienne* et celles dites *à la Désarnod* appartiennent à la catégorie des cheminées-poêles.

Calorifères. — Ce sont des appareils destinés à échauffer de l'air pris à l'extérieur pour le transmettre ensuite dans des salles auxquelles on veut donner une température déterminée. Ils diffèrent des poêles en ce qu'ils ne sont pas, comme ceux-ci, placés dans l'intérieur des pièces qu'on veut chauffer. Les calorifères présentent deux parties à considérer, le générateur, où se produit la combustion et où l'air s'échauffe, et le système de conduits qui distribue l'air échauffé. La disposition la plus ordinaire consiste à placer dans un fourneau de briques plusieurs rangées de tuyaux cylindriques de fonte. L'air, froid pénétrant par les tuyaux de la rangée inférieure, s'échauffe au contact *de la flamme, circule successivement dans les tuyaux des rangées* supérieures, et va se rendre dans des conduits métalliques destinés à porter la chaleur dans l'intérieur des appartements. Cette disposition présente un grave inconvénient, c'est que tout l'échauffement produit par la chaleur rayonnante autour de l'appareil est complétement perdu. La Fig. 4 présente la coupe verticale d'un calorifère. La combustion a lieu au centre d'une colonne de briques qui préserve les tuyaux de fonte de la première action du feu. La flamme et l'air brûlé redescendent à droite et à gauche de la cheminée centrale, et passent successivement entre tous les rangs de tuyaux que traverse l'air à échauffer. Ce dernier y entre librement de l'extérieur par un bout, et circule, ainsi que l'indiquent les flèches, dans ces tuyaux pour se rendre dans un tuyau commun. — Grouvelle pose les principes suivants pour la construction des calorifères : 1° On doit donner à l'air chaud une direction constamment ascendante; le calorifère doit donc être établi au-dessous du niveau des salles à chauffer. 2° Les enveloppes extérieures du calorifère et des tuyaux de conduite doivent être épaisses, faites de matières peu conductrices, et isolées des murs par des vides réservés dans les parois du calorifère. 3° Tout l'appareil intérieur doit être construit en métal, les parties qui reçoivent le premier coup de feu en fonte, et le reste en tôle; les formes et les ajustements doivent être simples, de façon que les pièces soient aisées à exécuter, à visiter, à *nettoyer*, à démonter et à rajuster en cas de réparation. 4° Loin de chercher à refroidir la fumée le plus complétement possible en la brisant dans tous les sens et en la gênant de toutes les manières, on doit se rappeler qu'il faut, avant tout, un bon tirage favorisé par le passage de la flamme dans une colonne verticale à la sortie du foyer. 5° Il faut faire passer la fumée dans les *tuyaux métalliques*, et l'air à échauffer autour de ces tuyaux. 6° Après avoir dirigé verticalement la fumée pour assurer un bon tirage, on doit la faire redescendre successivement en sens contraire de l'air frais, qui trouve ainsi des surfaces plus chaudes à mesure que sa propre température *s'élève*. 7° *Il convient* de donner aux surfaces de chauffe les plus rapprochées du foyer, assez de grandeur pour qu'elles ne rougissent que légèrement et que l'air qui passe sur elles ne puisse pas contracter une mauvaise odeur. 8° Pour assurer la salubrité des lieux chauffés, il faut, en même temps, donner de grandes issues à l'air chaud, afin que le calorique puisse débiter beaucoup d'air et que celui-ci n'ait pas le temps de s'échauffer fortement. On doit, en outre, placer un vase plein d'eau dans le réservoir d'air chaud, *afin de donner à celui-ci la quantité* de vapeur d'eau nécessaire.

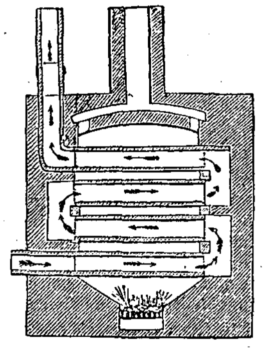

Fig. 4.

Dans les calorifères bien construits, l'effet utile peut s'élever jusqu'à 75 p. 100 de la puissance calorifique totale du combustible; mais il est bon de ne compter que sur 50 à 55 p. 100. En pratique, 100 mètres cubes de logement habité exigent 1 kilog. de houille par heure. Quant aux proportions de l'appareil, il faut pour 1 kil. de houille ou 2 kil. de bois à brûler par heure, 2 mètres carrés de surface de chauffe, 2 décimètres carrés de section des tuyaux de fumée, avec 5 décimètres carrés de grille. La quantité d'eau à donner à l'air, par jour, peut être évaluée à 1 litre 1/2 ou 2 litres, *pour une salle de 100 mètres cubes.*

Ch. par circulation d'eau chaude. — Il s'effectue au moyen d'un appareil qui envoie dans une série de tuyaux de l'eau chauffée dans une chaudière, et la ramène, par une autre série de tuyaux faisant suite aux premiers, dans cette même chaudière, de manière à opérer une rotation continue. Ce n'est qu'une application de la manière dont s'échauffent, au moyen de courants ascendants et descendants, les liquides placés sur le feu. Ce procédé, imaginé par Bonnemain, vers 1777, a reçu en Angleterre un immense développement, et il y remplace presque partout la vapeur pour le ch. des grands édifices. Enfin Perkins lui a ouvert une route nouvelle en inventant en 1837 la circulation d'eau à haute pression. Le principe sur lequel repose le système de ch. à circulation d'eau est facile à comprendre. Du sommet d'une chaudière A placée sur un foyer (Fig. 5) s'élève verticalement un tube B. L'eau chaude tendra évidemment à monter par ce tube en vertu de sa moindre densité; mais au sommet s'adapte une série de tubes qui descendent en s'inclinant. L'eau les parcourra donc en se refroidissant elle-même et en échauffant par la chaleur qu'elle abandonne les différentes parties d'un édifice. Enfin, si cette série de tubes vient se rattacher au bas de la chaudière, il y aura un courant continu dans le sens de ABC. — Ce mode de ch. a été perfectionné par Léon Duvoir. Voici la disposition générale qu'a adoptée cet ingénieur. Une chaudière en forme de cloche, au centre de laquelle est placé le foyer, est établie dans les caves de l'édifice. Un long tube naît de la partie supérieure de la chaudière, et s'élève verticalement jusqu'à un réservoir placé sous les combles. Ce tube est, comme la chaudière, plein d'eau; il en est de même de la plus grande partie du réservoir. Une soupape disposée dans la partie supérieure de ce dernier limite la tension de la vapeur, et de sa partie inférieure naît un système de tubes qui se répandent dans les diverses pièces, traversent dans chacune d'elles un réservoir d'eau, puis, *circulant* jusque vers le bas de la chaudière, y rentrent sans avoir présenté la moindre solution de continuité. C'est en circulant ainsi que l'eau cède peu à peu aux appartements la chaleur que lui communique constamment le foyer. Ces appareils une fois chauffés se refroidissent lentement, de manière à entretenir une température très-uniforme. La capacité de l'ap-

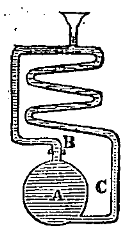

Fig. 5.

pareil se détermine en partant de cette donnée, qu'un litre d'eau, dans nos pays et en hiver, suffit pour porter à 15 deg. cent. 3,200 litres d'air. C'est le meilleur procédé de répartition de la chaleur dans des limites de distance qui ne dépassent pas 75 mètres de chaque côté et un nombre moyen d'étages et de salles. Le système à haute pression de Perkins occupe moins d'espace que le précédent, et il est plus facile à placer dans les murs et les planchers ; mais il s'y produit souvent des fuites à cause des pressions considérables que supporte l'appareil. Il a même quelquefois occasionné des incendies en carbonisant à la longue les bois auprès desquels passent les tubes, en raison de la haute température à laquelle ceux-ci sont portés.

Ch. par la vapeur. — Ce système consiste à produire de la vapeur dans une chaudière et à la faire circuler dans des tuyaux où elle se condense en leur cédant son calorique de vaporisation. Ces tuyaux agissent en échauffant au contact l'air ambiant, et en rayonnant leur calorique à distance sur les objets de l'enceinte. Nous empruntons aux *Éléments de Physique* de Person la description d'un appareil de ce genre. « Considérons, dit le savant physicien, un calorifère pour un édifice à trois étages (Fig. 6). La chaudière A est ordinairement placée dans une cave. Un tube B conduit la vapeur dans les tuyaux de *chauffe* CCC, EEE, etc., qui sont de fonte et ont 12 à 15 centimètres de diamètre. Les verticaux s'emboîtent par des *compensateurs* DDD, de manière à pouvoir se dilater et se contracter par les changements de température, sans nuire à la solidité de l'appareil. Les horizontaux, légèrement inclinés pour l'écoulement de l'eau de condensation, posent sur des rouleaux mobiles *eee;* ils sont fixés par un bout, mais par l'autre ils s'abouchent dans le tube vertical GGG, à l'aide de petits tuyaux courbes de plomb *ggg* qui leur permettent de s'allonger et de se raccourcir. Le tube GG ramène l'eau condensée dans la chaudière. On voit que ce système est fermé ; mais comme la vapeur ne s'y répandrait que très-lentement si l'air y restait, on ouvre le robinet H dès qu'on commence à chauffer ; l'air sort par là. On ferme ensuite quand la vapeur arrive. Il se fait, comme on voit, une véritable distillation. L'air s'échauffe et se renouvelle continuellement autour des tuyaux de condensation dont la température approche de 100°. Quand l'air est à 15 degrés, il se liquéfie, terme moyen, 1 kilog. de vapeur par heure pour 1 mètre carré de surface de chauffe ; il y a donc environ 900 unités de chaleur transmises, qui pourraient porter 170 mètres cubes d'air de 0° à 15° ; mais à cause de la ventilation nécessaire et de la chaleur absorbée par les murailles, on ne compte guère que sur le tiers de cet effet, c.-à-d. qu'il faut à peu près 1 mètre carré de surface de chauffe pour un espace de 60 mèt. cubes. » Cette dernière règle a servi de base à l'établissement des appareils de la Bourse et de l'Institut, comptés à 67 mèt. cubes et qui chauffent très-largement. — Pour ne pas se faire une fausse idée du ch. à la vapeur, il est bon de se rappeler que la vapeur ne produit pas de chaleur par elle-même : elle restitue simplement le calorique qu'elle a reçu, et, de quelque manière qu'on s'y prenne, il faut toujours brûler la même quantité de combustible pour obtenir un effet calorifique donné. Seulement, avec la vapeur, les pertes sont moindres, parce qu'on n'est pas obligé de multiplier les foyers et qu'on peut, au même instant, porter la chaleur partout où il est besoin. Ainsi, dans les teintureries, les papeteries, et divers ateliers où l'on a un grand nombre de cuves à chauffer, une seule chaudière peut suffire : il n'y a qu'un robinet à tourner pour que la vapeur, amenée par un tuyau dans l'eau froide, porte en quelques minutes celle-ci à l'ébullition.

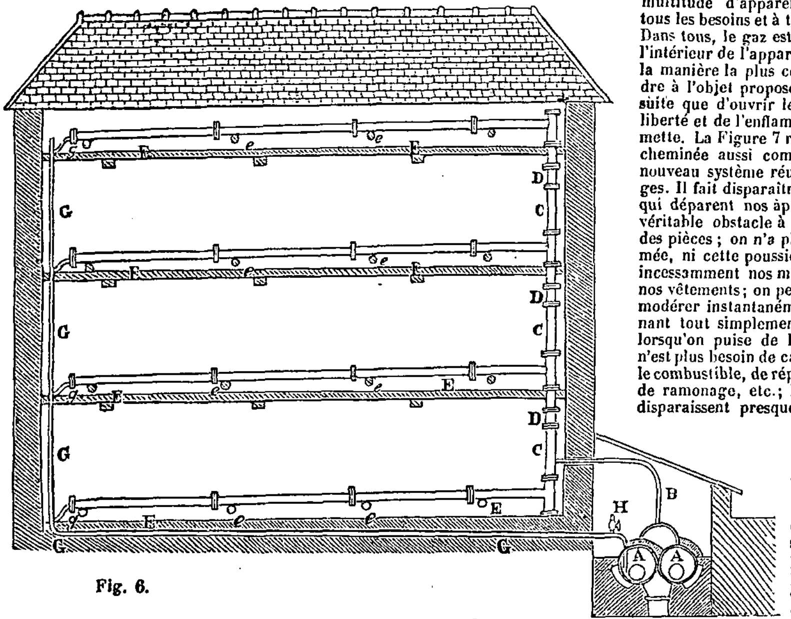

Fig. 6.

Ch. au gaz. — Le gaz ordinaire de l'éclairage possède, on le sait, une puissance calorifique énorme, et quelques becs allumés dans un magasin fermé y élèvent en peu de temps la température jusqu'à la rendre parfois intolérable. L'intensité de l'effet produit dans ce cas tient surtout à ce que l'air échauffé ne se perdant pas au dehors, la chaleur dégagée par la combustion est tout entière mise à profit. De la connaissance expérimentale de ce fait à l'idée de consacrer au ch. le gaz employé seulement aujourd'hui à nous éclairer, il n'y avait qu'un pas : ce pas a été franchi. Le ch. au moyen du gaz est établi et fonctionne depuis quelques années dans plusieurs villes d'Allemagne. Déjà, il y a deux ans, Elssner de Berlin, le principal constructeur en Allemagne des appareils destinés à ce système de ch., avait envoyé tous ses modèles à l'Exposition universelle. Aujourd'hui la *Compagnie parisienne* de l'éclairage au gaz s'efforce de propager ce nouveau mode de ch. Pour cela, elle a fait construire une multitude d'appareils divers appropriés à tous les besoins et à tous les usages de la vie. Dans tous, le gaz est apporté par un tube à l'intérieur de l'appareil ; là, il est disposé de la manière la plus convenable pour répondre à l'objet proposé ; il ne s'agit plus ensuite que d'ouvrir le robinet qui le met en liberté et de l'enflammer à l'aide d'une allumette. La Figure 7 représente une sorte de cheminée aussi commode qu'élégante. Le nouveau système réunit une foule d'avantages. Il fait disparaître ces lourdes machines qui déparent nos appartements et sont un véritable obstacle à une bonne distribution des pièces ; on n'a plus à redouter ni la fumée, ni cette poussière de cendres qui salit incessamment nos meubles, nos tentures et nos vêtements ; on peut allumer, éteindre et modérer instantanément son feu, en tournant tout simplement un robinet, comme lorsqu'on puise de l'eau à un réservoir. Il n'est plus besoin de caves pour emmagasiner le combustible, de réparations de cheminées, de ramonage, etc. ; les dangers d'incendie disparaissent presque complétement. Pour les usages culinaires, l'emploi du gaz offre aussi des avantages spéciaux, dont il est aisé de se rendre compte. Enfin, comme les produits de la combustion se réduisent à de la vapeur d'eau et à une petite quantité d'acide carbonique, on peut, en le brûlant sans tirage, consommer utilement la presque totalité du calorique dégagé. Le prix auquel le gaz est livré aux consommateurs à Paris est de 30 centimes par mètre cube. Si ce prix, comme il peut l'être aisément, était abaissé d'un tiers, nous sommes convaincu que le ch. au gaz prendrait rapidement une extension prodigieuse.

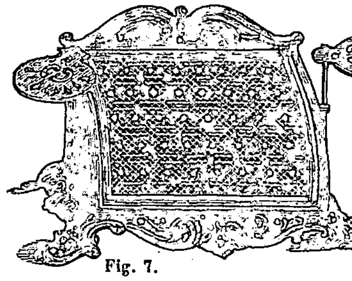
Fig. 7.

Des combustibles. — Il importe singulièrement à l'économie domestique et industrielle de déterminer la *puissance calorifique* des diverses substances qu'elle emploie comme combustibles, c.-à-d. de déterminer le nombre de calories ou d'unités de chaleur que développe en brûlant un kil. d'un combustible quelconque. Les chiffres suivants expriment ce nombre pour les combustibles les plus généralement usités. Les expériences qui les ont fournis ont été faites soit au moyen du calorimètre à glace, soit au moyen de l'échauffement de l'eau.

Tourbe.	3,000	Charbon de tourbe. .	6,500
Tannée très-sèche . .	3,300	Coke	6,500
Bois extrêmement sec.	3,500	Hydrogène bicarboné.	6,500
Houille grasse moyenne	6,000	Charbon de bois . .	7,300

On peut, à l'aide de ce tableau, calculer la quantité d'eau à 0° que porterait à l'ébullition un poids donné de tel ou tel combustible, en supposant que toute la chaleur fût employée sans aucune perte. On peut aussi, connaissant le prix des divers combustibles, juger de leur valeur relative. En supposant, par ex., qu'à Paris la houille vaille 4 fr. 40 c. l'hectolitre, le coke 2 fr. 85 c., le charbon de bois 4 fr., le double stère de bois 70 fr., on trouve, pour le prix de 1000 unités de chaleur par la houille, 0,009, par le bois 0,012, par le coke 0,015, par le charbon de bois 0,025. De sorte qu'à Paris, c'est encore, toutes choses égales d'ailleurs, le ch. par le charbon de terre qui est le plus économique. — Dans les appareils de ch. qui utilisent la chaleur rayonnante, il convient encore de tenir compte du *pouvoir rayonnant* des combustibles que l'on veut employer. D'après les expériences de Péclet, la chaleur rayonnante que donne le charbon pendant sa combustion est à peu près le tiers de la chaleur totale ; pour la houille et le coke la proportion est plus forte, tandis que pour le bois elle est à peine le quart. La houille et le coke sont donc les combustibles qu'il faut préférer pour les cheminées ordinaires et les cheminées à la prussienne.

CHAUFFE. s. f. T. Techn. Lieu où se jette et se brûle le bois qu'on emploie à la fonte des pièces. || * *Surface de ch.*, La surface d'un appareil qui reçoit l'action de la chaleur développée par un foyer.

CHAUFFE-CIRE. s. m. Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller.

CHAUFFER. v. a. (lat. *calefacere*). Rendre chaud. *Ch. le four. Ch. un poêle. Ch. des draps. Faire ch. de l'eau. Se ch. les pieds, les mains, le dos.* — * T. Techn. *Ch. du bois*, Lui donner un certain degré de chaleur pour le courber ou le redresser. — * T. Mar. *Ch. la carène d'un vaisseau*, La chauffer avec des fagots, pour tuer les vers, faire fondre le vieux brai, et découvrir les défectuosités. || Absol., *La houille chauffe mieux que le bois*, Elle dégage plus de chaleur. || T. Guerre. *Ch. un poste*, Faire tirer vivement l'artillerie sur ce poste. — Fig. et fam., *Ch. quelqu'un*, L'attaquer vivement par des raisonnements ou des plaisanteries. *Ch. une affaire*, La suivre avec activité, en presser la conclusion. = Chauffer. v. n. *Le four chauffe, le bain chauffe, l'eau chauffe*, On chauffe le four, etc. — Fig. et prov., *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*, Ce qui se prépare ne vous est pas destiné. = se Chauffer. v. pron. *Venez vous ch. Il se chauffe au soleil.* — Fig. et prov., *On verra, on saura de quel bois je me chauffe*, On verra de quoi je suis capable, on ne s'attend pas à ce que je ferai. *Nous ne nous chauffons pas du même bois*, Nous n'avons ni la même manière de voir, ni les mêmes sentiments. = Chauffé, ée. part.

CHAUFFERETTE. s. f. Espèce de boîte percée de plusieurs trous par le haut, dans laquelle on met de la braise et des cendres chaudes, pour se tenir les pieds chauds.

CHAUFFERIE. s. f. Forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres.

CHAUFFEUR. s. m. Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'une forge, d'une machine à vapeur, etc. || Adjectivement. *Ouvrier ch.*

CHAUFFOIR. s. m. Lieu d'un monastère où les religieux ou les religieuses vont se chauffer. || T. Théât. Le lieu où les acteurs et les spectateurs vont se chauffer. On dit aujourd'hui *Foyer.* || Linge chaud avec lequel on couvre, on essuie un malade, une personne qui est en sueur. || Linge de précaution pour les femmes.

CHAUFOUR. s. m. (R. *chaux, four*). Grand four à cuire de la chaux. On dit aujourd'hui, *Four à chaux.*

CHAUFOURNIER. s. m. Ouvrier qui dirige un four à chaux.

CHAULAGE. s. m. T. Agric. Action de chauler.

Enc. — Dans le principe, on nommait ainsi une opération qui consistait à passer les grains à la chaux avant de les semer, pour les préserver du charbon et de la carie ; néanmoins, quand on a employé d'autres substances pour le même objet, la même dénomination a été appliquée aux nouveaux procédés. Au mot Céréales, nous avons indiqué les substances qui avaient été recommandées par les agronomes. Ici nous nous contenterons de décrire la manière d'opérer de Mathieu de Dombasle, comme celle qui nous paraît mériter la préférence. Ce savant agriculteur employait la chaux vive et le sulfate de soude. Il faut 2 kilog. de chaux et 640 grammes de sulfate par hectolitre de semence. D'un côté, on fait dissoudre le sel dans 8 à 9 litres d'eau chaude, tandis que de l'autre, on éteint la chaux en plaçant celle-ci dans un panier, et en plongeant le tout dans de l'eau froide. Après une immersion de quelques secondes, on retire la chaux et on la dépose sur le sol, où elle s'échauffe et se réduit spontanément en poudre. On procède ensuite au ch. en plaçant les grains dans un baquet, où, pendant qu'un homme les remue dans tous les sens avec une pelle, on les arrose avec la dissolution préparée, de manière à les humecter dans toutes leurs parties. Quand on s'aperçoit que le liquide est en léger excès, on jette sur eux la poudre de chaux, et l'on continue de les remuer pour que leur surface en soit bien couverte. Cette opération se pratique ordinairement la veille de l'ensemencement ; néanmoins le grain ainsi préparé peut se conserver plusieurs jours sans s'altérer, et, si l'on craint qu'il ne s'échauffe, il suffit, pour éviter cet accident, de l'agiter ou de le changer de temps en temps de place.

CHAULER. v. a. (R. *chaux*). T. Agric. Faire tremper du blé dans une dissolution alcaline ou autre, avant de le semer. = Chaulé, ée. part.

* **CHAULIODE.** s. m. T. Ichth. Voy. Ésoces.

CHAUMAGE. s. m. T. Agric. Action de couper le chaume. || Le temps auquel on le coupe.

CHAUME. s. m. (lat. *calamus*, tuyau de blé). T. Bot. Tige herbacée, creuse, simple, garnie de nœuds, qui est propre aux Graminées, telles que le blé, l'avoine, etc. || T. Agric. La partie de la tige des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés. *Les chaumes sont hauts, sont forts. Brûler les chaumes.* || Par ext., Champ où le ch. est encore sur pied. *Les perdrix aiment à se retirer dans les chaumes. Battre un ch.* || La paille qui couvre beaucoup de constructions rurales. *Sa maison est couverte de ch. Un toit de ch.* — Poétiq., Une chaumière. *Naître, habiter sous le ch.*

CHAUMER. v. a. et n. T. Agric. Couper, arracher du chaume. *Chaumer un champ, dans un champ.* = Chaumé, ée. part.

CHAUMIÈRE. s. f. Petite maison couverte de chaume. || * Par ext., Petite habitation peu apparente.

CHAUMINE. s. f. Dimin. Petite chaumière.

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chausse facilement. Ne se dit guère que Des bas. *Un bas de soie est plus ch. qu'un bas de fil.* Peu usité.

CHAUSSE. s. f. Pièce d'étoffe de soie et garnie de fourrure, que les membres des universités portent sur l'épaule dans les cérémonies publiques, et qu'on nomme aussi *Chaperon. Il a la ch. de docteur en droit.* || T. Pharm. Sac de feutre ou de drap, dont la forme est conique, et dans lequel on passe les liqueurs qui ont besoin d'être clarifiées. || T. Archit. *Ch. d'aisances*, Le tuyau des latrines qui est ordinairement de poterie revêtue de plâtre. || Voy. Chausses.

CHAUSSÉE. s. f. (B. lat. *calceata*). Levée de terre qu'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, Pour retenir l'eau, ou dans les lieux bas, humides et marécageux, Pour servir de chemin de passage. *Établir une ch.* || La partie bombée d'une rue ou d'un grand chemin, qui est entre deux revers ou deux ruisseaux, ou entre deux bordures de pierres rustiques. *Les voitures passent sur la ch.* || T. Archit. *Rez-de-ch.* V. ce mot.

Enc. — Comme son nom l'indique, l'administration des *Ponts et chaussées* est chargée de diriger l'exécution et l'entretien des travaux publics. Son origine, comme administration régulière, ne remonte, en France, qu'au règne de Louis XIII. Avant cette époque, le soin d'ouvrir et d'entretenir les voies de communication était abandonné aux villes, aux seigneurs, aux provinces, ou même à des associations de marchands qui y étaient directement intéressés. Les dépenses étaient couvertes par des droits de péage, et quelquefois par des taxes locales, quand les travaux étaient exécutés par les villes. C'est à Sully, nommé en 1599 grand voyer de France, que revient la gloire d'avoir, le premier, essayé de créer une administration centrale des travaux publics. Cette tentative ne réussit qu'imparfaitement et fut de courte durée. Mais cette idée néanmoins devait se réaliser plus tard. Un arrêté du Conseil et des lettres patentes, rendus, le 9 juillet et le 17 août 1750, sur la proposition de l'intendant Trudaine et de l'ingénieur Perronet, oganisèrent un corps d'ingénieurs spécialement destinés à l'exécution des travaux publics. Quelques années après, en 1767, cette création fut complétée par la fondation de l'*École des Ponts et Chaussées.* La nouvelle administration resta annexée au département des finances jusqu'en 1790. A cette époque, elle passa dans les attributions du ministère de l'intérieur. Enfin, en 1839, lors de la création du ministère des travaux publics, elle dut naturellement appartenir au nouveau ministère. L'administration des Ponts et Chaussées est confiée à un sous-secrétaire d'État, qui relève de ce dernier. Elle comprend une trentaine d'*Inspecteurs généraux* de 1re et de 2e classe, appelés naguère *Insp. généraux* et *Insp. divisionnaires*, 16 *Ingénieurs en chef directeurs*, plus de 200 *Ing. en chef* et environ 400 *Ing. ordinaires.* Les 8 inspecteurs généraux de 1re classe, auxquels sont adjoints l'inspecteur général attaché à la marine, et, à tour de rôle, 6 inspecteurs de 2e classe, forment, auprès du ministre, un Conseil supérieur chargé d'examiner toutes les affaires qui sont relatives aux travaux publics. Ce Conseil porte le titre de *Conseil général des Ponts et Chaussées :* il se divise en deux sections, dites, l'une des *routes et ponts*, et l'autre de la *navigation.*— Le territoire de la France est divisé en circonscriptions dites *Inspections*, parce que, tous les deux ans, elles sont visitées par les inspecteurs. Outre ces inspections, il en existe d'autres spéciales pour les chemins de fer. Les circonscriptions d'inspection des Ponts et Chaussées sont les suivantes : 1° Seine-Inférieure, Eure, Seine-et-Oise, Seine. 2° Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne. 3° Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Marne, Seine-et-Marne, Aube. 4° Moselle, Meurthe, Vosges, Haut-Rhin, Bas-Rhin. 5° Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura. 6° Ain, Rhône, Loire, Isère, Hautes-Alpes, Drôme. 7° Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Corse. 8° Haute-Loire, Ardèche, Gard, Hérault, Aveyron, Lozère. 9° Tarn-et-Garonne, Tarn, Haute-Garonne, Ariége, Aude, Pyrénées-Orientales. 10° Hautes-Pyrénées, Gers, Basses-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Gironde. 11° Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne. 12° Loire-Inférieure. Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère. 13° Mayenne, Sarthe, Orne, Manche, Calvados. 14° Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire. 15° Indre, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Allier. 16° Puy-de-Dôme, Cantal, Lot, Corrèze, Haute-Vienne, Creuse. Il y a un ingénieur en chef dans chaque chef-lieu de département, et un ingénieur ordinaire par arrondissement. En outre, des ingénieurs de tous grades sont détachés sous les ordres des ministres de la guerre et de la marine, pour le service des ports militaires et des colonies. — Au chiffre du personnel indiqué plus haut, il faut ajouter environ 150 aspirants ou élèves et 4000 *Conducteurs* et *Piqueurs*, placés sous les ordres des ingénieurs. Les premiers sont chargés de la direction matérielle des travaux des routes, des ponts, des canaux, etc.; les seconds tiennent les rôles des maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, etc., marquent les absences, règlent les comptes et surveillent les travailleurs. — Le Corps des Ponts et Chaussées se recrute presque exclusivement parmi les élèves ingénieurs sortant de l'École de même nom. Cependant, depuis la loi du 30 déc. 1850, les Conducteurs peuvent, en satisfaisant à certaines conditions d'aptitude, obtenir le titre et le grade d'ingénieur.— Les élèves de l'*École des Ponts et Chaussées* sont pris parmi les élèves sortant de l'École Polytechnique. Les cours durent trois ans. Du 1er nov. au 30 avril, les élèves reçoivent l'enseignement théorique de l'École; puis ils sont envoyés dans les départements où ils se livrent pendant le reste de l'année à des études pratiques sous la direction des ingénieurs locaux. — Depuis 1854, l'École admet des externes.

CHAUSSE-PIED. s. m. Instrument de corne ou long morceau de cuir dont on se sert pour chausser plus facilement un soulier.

CHAUSSER. v. a. (lat. *calceare*). Mettre des souliers, des bottes, des bas, etc. *Ch. ses bas, ses souliers.* On dit de même, *Ch. des bas, des bottes à quelqu'un.* — Fig., *Ch. le cothurne, le brodequin.* V. Cothurne et Brodequin. || T. Man. *Ch. les étriers*, Enfoncer ses pieds trop avant dans les étriers. || *Ch. les éperons à quelqu'un*, Lui mettre les éperons en le faisant chevalier. — Fig. et fam., *Ch. de près les éperons à quelqu'un*, Poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit. || Fig. et fam., *Se ch. une opinion dans la tête*, S'entêter d'une opinion. Cette loc. se prend toujours en mauvaise part. || Mettre une chaussure à quelqu'un. *Il faut ch. cet enfant.* — S'emploie dans ce sens avec le pron. pers. *Chaussez-vous promptement.* — *Ce cordonnier chausse tel individu, telle famille*, Il fait ordinairement les chaussures de tel individu, etc. — Absol. *Cet ouvrier chausse bien, chausse mal*, Il fait bien, il fait mal les chaussures. — *Cette personne n'est pas aisée à ch.*, Il est difficile de lui faire des chaussures qui lui aillent bien ; Fig. et fam., On ne la persuade pas aisément. — *Ce bas, ce soulier chausse bien*, Il va bien sur la jambe, sur le pied. *Ces bottines vous chaussent parfaitement.* || T. Agric. *Ch. un arbre, une plante*, Entourer de terre le pied d'un arbre, d'une plante, pour les soutenir ou pour favoriser leur accroissement. = Chausser. v. n. Ne se dit que dans ces loc. : *Ch. à six points, à sept points, à tant de points*, Porter des souliers de telle ou telle longueur. — Fig. et fam., *Ces deux personnes chaussent à même point, sont chaussées à même point*, Elles ont même humeur, même inclination. = Chaussé, ée. part. — Fig. et prov., *Les cordonniers sont les plus mal chaussés*, On néglige ordinairement les avantages qu'on est le plus à portée de se procurer par son état, par sa position, etc. — Fig. et fam., *Elle est toute des mieux chaussées*, se dit D'une femme du bon ton. *Il ne s'adresse qu'aux mieux chaussées*, Il ne courtise que des personnes jolies et du grand monde.

CHAUSSES. s. f. pl. Culotte, caleçon. La partie du vêtement masculin qui couvre le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. *Ch. de drap, de velours, de chamois, de toile, d'écarlate. Prendre, mettre, attacher, boutonner ses chausses. Mettre ch. bas. Ch. de page*, Chausses courtes et plissées que portaient les pages, et qu'on appelait aussi *Trousses.* — Fig. et prov., *Il n'a pas de ch.*, se dit d'Un homme qui est fort pauvre. *C'est la femme qui porte les ch.*, Elle est plus maîtresse dans la maison que son mari. *Faire dans ses ch.*, Avoir une grande peur. *Il a la clef de ses ch.*, se dit D'un jeune homme qui n'est plus d'âge à être châtié. || Se disait autrefois de cette partie du vêtement qu'on nomme aujourd'hui *Bas. Une paire de ch.*

CHAUSSETIER. s. m. Marchand qui fait et qui vend des bas, des bonnets, etc. *Ch.-bonnetier.*

CHAUSSE-TRAPE. s. f. Petite pièce de fer à quatre ou à plusieurs pointes fortes et aiguës, dont il s'en trouve toujours une en haut, de quelque manière que la pièce de fer soit jetée. *On sème des ch.-trapes dans les gués, dans les avenues d'un camp, pour enferrer les hommes et les chevaux. Les anciens faisaient usage de la ch.-trape.* || Piége que l'on tend pour prendre les bêtes puantes. *Dresser une ch.-trape.* || T. Bot. Voy. Composées.

CHAUSSETTE. s. f. Demi-bas de toile, de fil, etc.

CHAUSSON. s. m. La chaussure que l'on met en dessous et quelquefois en dessus des bas. *Des chaussons de toile, de laine, de flanelle.* — Fig. et fam., *Tout son équipage tiendrait dans un ch.*, se dit en plaisantant D'un homme qui manque de linge, de vêtements de rechange. || Sorte de soulier plat à semelle de feutre, etc., dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes, etc. — *Chaussons de bal, de danse*, Chaussons légers qui servent pour danser. || Sorte de pâtisserie, qui contient de la marmelade, des fruits cuits, des confitures, etc., et qui est faite d'un rond de pâte replié sur lui-même.

CHAUSSURE. s. f. (lat. *calceus*). Cette partie de l'habillement qui sert à protéger et à couvrir le pied, comme les sandales, les souliers, les pantoufles, les bottes, etc. — Fig. et prov., *Trouver ch. à son pied*, se dit De quelqu'un qui trouve justement ce qui lui convient, ou De quelqu'un qui trouve une personne capable de lui tenir tête.

Enc. — L'idée de mettre les pieds à l'abri de l'humidité ou de les préserver des atteintes des pierres et des ronces, est si naturelle, qu'il serait tout à fait ridicule de rechercher à quelle époque ont été inventées les chaussures. Cette invention a précédé de beaucoup les temps historiques, et l'on s'étonne de voir Pline faire honneur de cette découverte à un Béotien nommé Tychius, que plusieurs archéologues pensent être le même que le Tychius d'Hylé dont parle Homère. — Dans tous les temps et dans tous les pays, la ch. a subi des variations infinies. Malgré cela, on peut ramener toutes les espèces de chaussures à trois types principaux, la *Sandale*, le *Soulier* et la *Botte*. La première consiste essentiellement en une simple semelle qu'on maintient au moyen de courroies qui s'attachent au-dessus du pied et quelquefois même autour de la partie inférieure de la jambe. Le second est une ch. qui recouvre le pied, soit en totalité, soit en partie. Enfin, la botte et la bottine diffèrent du soulier en ce qu'elles se prolongent supérieurement de façon à renfermer une partie de la jambe ou même la jambe tout entière.

Les Égyptiens représentés sur les peintures des temples de la haute Égypte sont souvent chaussés de souliers et de bottines presque en tout semblables aux nôtres. On a aussi trouvé dans les tombeaux Égyptiens des sandales et des babouches en nattes de papyrus et de palmier ; au temps de Tertullien, ces sandales constituaient encore la ch. habituelle des habitants de l'Égypte. — Les Persans qui sont figurés sur les bas-reliefs de Persépolis, et les Assyriens que l'on voit sur ceux de Ninive, portent ordinairement des espèces de chaussons, ou pour mieux dire, de véritables souliers, mais dont la semelle n'est pas apparente. Les Hébreux se servaient surtout de chaussures à la campagne ; dans tous les cas, ils les quittaient à l'intérieur des maisons, ainsi que le font encore aujourd'hui les peuples musulmans lorsqu'ils entrent dans les mosquées ou dans les appartements : aussi le sol des mosquées et des maisons est-il toujours couvert de nattes ou de tapis. Les Juifs quittaient également leur ch. en signe de deuil, ou lorsqu'ils voulaient témoigner du respect à la personne devant laquelle ils paraissaient.

Chez les Grecs et chez les Romains, l'usage des chaussures (*calceamentum*, ὑποδήμα, πέδιλον) était loin d'être universel. Les héros d'Homère sont représentés nu-pieds lorsqu'ils sont armés pour le combat. Conformément aux institutions de Lycurgue, les jeunes Spartiates devaient aller nu-pieds. Habituellement Socrate ne portait pas de chaussure ; Phocion, à Athènes, et Caton, à Rome, l'imitaient souvent en cela. Chez les Romains, les esclaves ne jouissaient pas, si l'on peut parler ainsi, du droit de ch.; leurs pieds nus étaient frottés de craie ou de plâtre. A Rome, où l'on faisait usage de lits pour les repas, on ôtait sa ch. avant le dîner, et on la reprenait en quittant la table. Aller nu-pieds, chez les Romains, était un signe de deuil, d'affliction profonde, de désespoir. Ainsi, lorsque les vestales abandonnèrent Rome avec les vases et les ustensiles sacrés, elles quittèrent la ville nu-pieds. Aux funérailles d'Auguste, les citoyens qui furent chargés de retirer du bûcher les restes de ce prince, appartenaient aux plus nobles familles; ils remplirent leur fonction les pieds nus. Les magiciennes, dans l'exercice de leur art prétendu, quittaient ordinairement leur ch.; parfois elles ne se déchaussaient qu'un seul pied. Dans une peinture d'Herculanum qui représente un sacrifice à Isis, les assistants sont nu-pieds; cet usage était également pratiqué dans le culte de Cybèle. Dans les cas de sécheresse, les Romains faisaient des processions appelées *Nudipedalia*, parce que les assistants y figuraient nu-pieds. — Parmi les Grecs et les Romains, les personnes qui faisaient usage de chaussures, et c'était le plus grand nombre, ne consultaient, pour le choix de celles-ci, que leur convenance ou leur caprice : aussi les auteurs mentionnent-ils une foule de chaussures diverses par la forme, la couleur, la matière. Chacune de ces variétés avait reçu un nom particulier, mais nous ignorons la signification précise de ces noms : ainsi, par ex., nous ignorons quelles particularités présentaient les chaussures dites *laconiennes*, qui étaient propres aux hommes ; celles appelées *sycioniennes* et *persiques* qui étaient à l'usage exclusif des femmes, etc., etc.

La semelle qui constituait essentiellement la *Sandale* était de bois, de tissu végétal ou de cuir. Les sandales de bois (*soleæ ligneæ*) n'étaient guère qu'à l'usage des cultivateurs et des habitants de la campagne. — Celles en fibres végétales étaient appelées *baxæ* ou *baxeæ*. En Égypte, elles étaient ordinairement faites de papyrus (ὑποδήματα βύβλινα) ou de feuilles de palmier. Les prêtres Égyptiens ne portaient pas d'autres ch., car ils regardaient comme une souillure le contact des choses qui avaient eu vie. Elles étaient aussi portées sur le théâtre par les acteurs comiques. Les philosophes s'en servaient également, soit en signe de simplicité et d'austérité, soit à cause du bon marché. Isidore nous apprend qu'on faisait aussi des sandales d'osier; on les appelait *calones*, du grec κᾶλον, bois. En Espagne, on les fabriquait avec le sparte. Les Figures 1 et 2 ci-après représentent deux sandales antiques de la collection du Musée britannique. La première est de papyrus : on y voit une espèce de ganse à laquelle s'attachait le cordon qui passait entre les deux orteils pour revenir sur le cou-de-pied. La seconde est de feuilles de palmier parfaitement nattées et cousues avec des fibres de papyrus; elle présente trois trous destinés au passage des courroies ou cordons. — La *solea* proprement dite était l'espèce de sandale la plus généralement usitée par les citadins. Elle était de cuir; mais dans le principe, les hommes ne la portaient qu'à l'intérieur : ils n'auraient pas osé sortir ainsi chaussés dans les rues, de crainte de paraître efféminés.

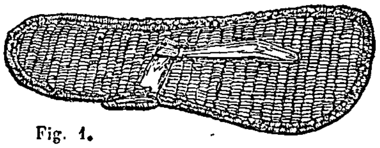
Fig. 1.

Plus tard, c.-à-d. sous les empereurs, il en fut autrement. Cependant, lorsque le temps était mauvais et les rues boueuses, on portait de préférence des souliers ou des bottines.

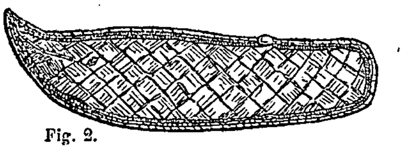
Fig. 2.

La *solea* ne dérobant aucune partie des formes du pied, les sculpteurs grecs et romains aimaient à la donner à leurs statues, même à celles qui représentaient certaines divinités (Fig. 3 et 4. Les deux pieds de la statue de Diane à la biche, au Musée du Louvre). C'est aussi sans doute pour ce motif que la *solea* fut toujours la ch. favorite des femmes.

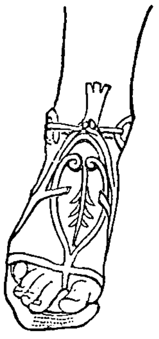
Fig. 3.

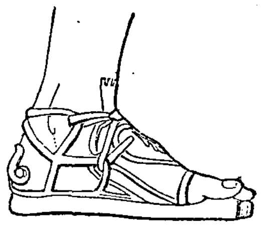
Fig. 4.

Les courroies qui servaient à attacher la *solea* étaient nommées *lora*, *ansæ*, *amenta* et *corrigiæ*. — La *caliga* était une sorte de sandale, formée d'une semelle de cuir très-forte et très-épaisse, qui était à l'usage des soldats *romains*, depuis le simple soldat jusqu'au centurion inclusivement. Ainsi, lorsque Sénèque dit que Marius s'éleva de la *caliga* au consulat, cela signifie que du rang de simple soldat il parvint à la plus haute dignité de la République. On sait que l'empereur Caïus Caligula devait ce surnom de Caligula à ce qu'étant enfant, il portait habituellement une petite *caliga*. La semelle de cette espèce de ch. était munie de clous à tête pyramidale et pointue (Fig. 5. *Caliga*, d'après un bas-relief de l'arc de Constantin, à Rome).

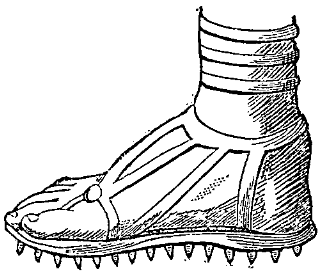
Fig. 5.

La fourniture de ces clous (*clavi caligarii*) était à la charge des soldats eux-mêmes; mais, dans certaines circonstances, on leur en faisait une distribution gratuite appelée *clavarium*. On nommait *caliga speculatoria* une sandale moins lourde à l'usage de l'infanterie légère, et *caliga prætoriana* celle des prétoriens : cette dernière parait avoir été plus ornée que la *caliga* des autres troupes. — Le *sandalium* (σανδάλιον et σάνδαλον de l'époque Homérique), était une véritable *solea* à semelle de bois, attachée avec des courroies et propre aux deux sexes. Plus tard, on distingua ces deux espèces de chaussures et l'on réserva le nom de *sandalium* à une semelle munie d'un morceau de cuir qui recouvrait les orteils, de sorte que le *sandalium* forma la transition de la *solea* au soulier ou *calceus*. Le *sandalium* était aussi appelé βλαύτια ou βλαύτη. La partie qui recouvrait les doigts du pied était en général richement ornée; il en était de même des courroies qui attachaient à la jambe cette sorte de ch. Le *sandalium*, chez les Grecs et chez les Romains, était à l'usage des femmes seulement; mais il paraît qu'en Orient les hommes le portaient également.

Le *Soulier* proprement dit (*calceus*, καλκίος, καλτίος) était commun aux Grecs et aux Romains. Selon quelques archéologues, ces derniers auraient emprunté ce genre de ch. aux Étrusques. Son nom, qui est dérivé de *calx*, talon, devint le terme générique sous lequel on désigna toutes les espèces de chaussures, *calceamenta*. Le *calceus* était fermé comme nos souliers, et montait jusqu'à la cheville, où il était fixé par des courroies (*corrigiæ*, *lora*, *ligulæ*) qui entouraient quelquefois la jambe jusqu'à une certaine hauteur : c'était une chaussure de ville qui ne se portait qu'avec la toge et que l'on déposait habituellement dans l'intérieur des maisons, où l'on prenait la *solea* ou le *soccus*. A Rome, le *calceus* était la ch. ordinaire de toutes les classes de la société, à l'exception des esclaves; mais il différait sous le rapport de la couleur et de ses accessoires, selon le rang de ceux qui le portaient. — Le *calceus* des rois était de peau teinte en pourpre. Il devint plus tard, sous le nom de *mulleus*, la ch. des personnages qui avaient exercé des charges curules. Le *calceus* des sénateurs était de peau blanche et muni de quatre courroies noires, tandis que celui des simples particuliers n'en avait qu'une. Le premier était en outre orné d'un croissant de métal ou d'ivoire (*luna*, *lunula*), qui se plaçait sur le cou-de-pied et dont la forme se rapprochant de la lettre C, initiale du mot *Centum*, rappelait le nombre primitif des membres du sénat. Le bout du *mulleus* était pointu et recourbé : c'est pourquoi on lui donnait encore le nom de *soulier crochu* (*calceus uncinatus*, ὑποδήμα καμπύλον).

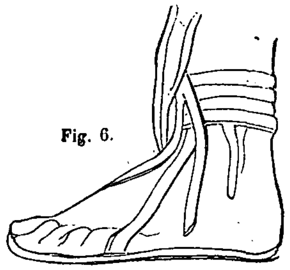
Fig. 6.

Les Figures 6 et 7 représentent deux formes particulières de *calceus*. La première est empruntée à une statue de l'empereur Auguste, au Musée du Vatican, et la seconde est le dessin d'un pied antique de marbre qui se trouve au Musée Britannique, à Londres. Dans celle-ci, les orteils sont à découvert; cette dernière forme était très-usitée, quand le soulier était fait de cuir très-fort, car les anciens n'aimaient pas, comme nous, à se déformer les pieds. — Au mot BRODEQUIN nous avons déjà parlé du *soccus*, appelé aussi χρηπίς et *crepida*. Nous pensons que ces deux termes désignent, le premier une espèce de bottine lâche comme celle représentée dans l'article cité, et le second, une pantoufle sans quartier : le bruit qu'on fait en marchant avec cette dernière sorte de ch. explique très-bien comment les Romains en ont dérivé les mots *crepitare*, *crepitus*, etc. Le *soccus* et la *crepida* s'adaptaient également aux deux pieds.

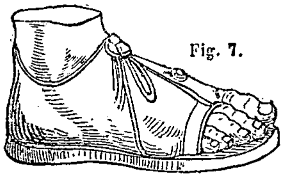
Fig. 7.

Le *calceus*, ainsi que les espèces de bottes ou bottines dont nous allons parler, appartenait à la catégorie des chaussures appelées *creuses* (*cavæ*, κοῖλαι), par opposition aux différentes sortes de sandales, qui étaient qualifiées de *découpées* (σχιστοὶ), ou *fenêtrées* (*fenestratæ*), à cause des espaces vides que laissait l'entrelacement des courroies. — Parmi les genres de chaussures gréco-romaines que l'on peut considérer comme des bottes, le *cothurne* (*cothurnus*), est la plus célèbre; aussi lui consacrerons-nous un article spécial. Le *pero* (ἀκβύλη) était une botte peu haute et de cuir cru qui était spécialement à l'usage des laboureurs et des bergers (Fig. 8. Laboureur chaussé de *perones*, d'après une pierre gravée du cabinet de Florence). Parfois le cuir dont cette ch. était faite, restait couvert de son poil.

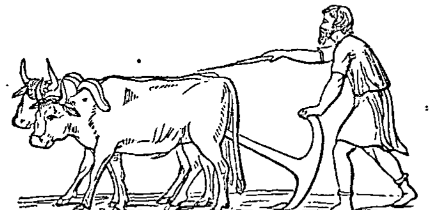
Fig. 8.

Cette bottine était très-juste, et, pour qu'elle s'adaptât mieux au pied, elle était ordinairement fendue et lacée par devant, comme on le voit dans la statue d'Antinoüs Aristée, au Musée du Louvre. Le *phæcasion* paraît avoir été une ch. du même genre, mais enveloppant toute la jambe jusqu'au-dessous du genou. Hesychius donne cette ch. aux gens de la campagne et la croit de cuir fort, tandis qu'Hérodien prétend qu'elle était de peau douce et blanche, et l'attribue aux élégants et aux prêtres d'Athènes et d'Alexandrie. La ch. d'Amphion dans le bas-relief d'Antiope, Zéthus et Amphion, au Musée du Louvre, est regardée par les antiquaires comme un *phæcasion*. — Le *campagus* ou *campagium* était propre aux empereurs et aux généraux. Il était très-orné et garni de fourrures. Il laissait les doigts à découvert, et la semelle était bordée d'une empeigne couvrant le coude-pied et le talon. (Fig. 9. Le pied de la statue de Marc-Aurèle, chaussé du *campagus*, au Musée du Louvre; il est du genre dit *reticulatus*, à cause du réseau produit sur la jambe par l'entrelacement des courroies.) Le *campagus* des empereurs était de couleur pourpre et fort souvent orné de perles et de pierres précieuses.

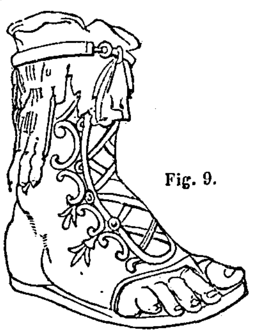
Fig. 9.

On a peu de renseignements sur les chaussures gauloises primitives : on sait seulement qu'elles consistaient, au temps de la conquête, en chaussons ou bottines fixées autour de la jambe par des bandelettes. Les Gaulois adoptèrent ensuite les différentes chaussures romaines. Il en fut de même des Francs, quand ils élevèrent leur puissance sur les débris de celle de Rome. Néanmoins ce qui semble caractériser les chaussures de cette époque, ce sont les longues bandelettes ou les courroies plus ou moins larges et plus ou moins ornées qui s'entrelaçaient autour de la jambe, quelquefois jusqu'au genou. Elles remplissaient jusqu'à un certain point le rôle de nos bas actuels. Le moine de Saint-Gall nous apprend que les plus riches portaient aux jours de fête des brodequins dorés. Vers le x^e^ siècle, les bandelettes disparurent. Au siècle suivant, parurent les *Estiviaux* et les *Houseaux* ou *Heuses*, qui semblent avoir été, les premiers, des espèces de bottines ou bottes légères; les seconds, des *brodequins mous* et *montants*, *peut-être* même de hautes guêtres de cuir avec sous-pieds, boucles et courroies. L'usage de ces deux sortes de chaussures se maintint fort longtemps.

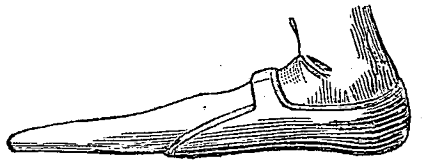
Fig. 10.

C'est vers la fin du XIII^e^ siècle, sous le règne de Philippe le Bel, que s'introduisit la singulière mode des souliers *à la Poulaine*. La ch. ainsi nommée se terminait par une longue pointe ou bec, dont l'intérieur était rembourré (Fig. 10). Parfois l'extrémité de cette pointe était recourbée, relevée, et même ornée de grelots ou de quelque figure grotesque. Sa longueur variait suivant la condition des personnes : elle était d'un demi-pied pour les gens du commun, d'un pied pour les riches bourgeois, de deux pieds et plus pour les seigneurs et les princes. Elle finit même par prendre des proportions si démesurées, qu'on fut obligé, afin de pouvoir marcher, de l'attacher au genou avec des chaînes d'or ou d'argent. Les souliers à la poulaine firent fureur à ce point que ni les anathèmes de l'Église, qui les qualifia de *péché contre nature*, ni les défenses de Charles V qui les frappa d'interdiction comme « étant contre les bonnes mœurs, » ne purent prévaloir contre cette mode ridicule. Ils ne disparurent entièrement que dans les premières années du XVI^e^ siècle. A cette époque, ils furent remplacés par une autre mode non moins extravagante.

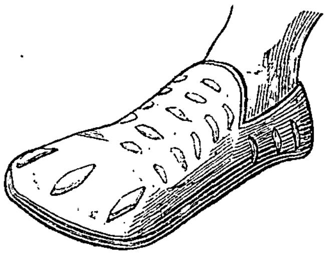
Fig. 11.

En effet, aux souliers étroits et pointus succédèrent des souliers larges, ronds ou carrés, que l'on taillada et orna de mille manières, et qui dominèrent, comme chaussure de cour et de ville, depuis Louis XII jusqu'à Henri III (Fig. 11. Ch. de François II, roi de France, 1560). Presque en même temps, on imagina un *brodequin* ou *botte fauve* qui, suivant Marot, fut adopté par les élégants et les amoureux, et le *houseau sans avant-pied*, appelé aussi *botte molle*. Cette dernière était une espèce de chausson muni *d'une semelle de bois et d'une tige de cuir* souple qui se repliait comme un gant. Sous Louis XIII, les modes espagnoles qui s'introduisirent à la cour amenèrent l'usage des bottes dites *à entonnoir*. Ces bottes étaient justes au pied, hautes, larges, évasées, tombantes, et ne montaient en général qu'à mi-jambe. Souvent aussi, pour aller dans les rues alors fort mal pavées, on portait en outre des patins de bois plus ou moins ornés, que l'on quittait en entrant dans les appartements (Fig. 12. Botte à entonnoir et à patin d'un seigneur de la cour de Louis XIII). On les ornait fréquemment de dentelles et d'éperons. Ces bottes se portèrent encore sous Louis XIV. A l'armée, on faisait usage de

bottes dites *à la française* ou *à l'écuyère*, qui montaient au-dessus du genou et dont la partie supérieure, un peu évasée, tenait lieu, aux courriers et aux aides de camp, de poche pour mettre les dépêches. Sous Louis XV, la botte disparut comme ch. de ville, et fut remplacée par un soulier avec ou sans boucle, tantôt *plat*, c.-à-d. presque sans talon, tantôt, au contraire, juché sur un talon de bois très-élevé. Elle reparut cependant sous Louis XVI, mais sans exciter un grand engouement. — Quant aux femmes, jusqu'à Louis XIII, elles portèrent pour ch. des souliers de cuir ou d'étoffe, dont la forme n'éprouva guère que des variations insignifiantes ; mais, à cette époque, elles adoptèrent une sorte de pantoufle à talon de bois, plus ou moins haut. Cette ch., appelée *mule*, était souvent très-élégamment ornée. La mode s'en maintint jusqu'à la chute de la monarchie, qui ramena pour les femmes l'usage des souliers. En même temps, la révolution supprima, pour les hommes, le soulier de luxe et inaugura le règne de la botte, à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui. La ch. ne reprit quelque élégance qu'à partir du Directoire. Depuis cette époque, les changements qu'a éprouvés cette partie du costume sont trop peu considérables, et en même temps trop bien connus, pour qu'il soit nécessaire que nous en parlions.

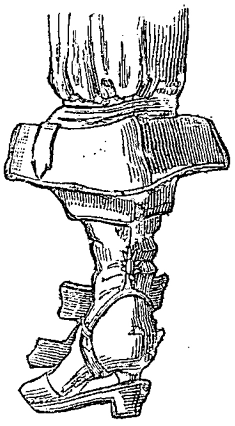
Fig. 12.

CHAUVE. adj. 2 g. (lat. *calvus*). Qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère. *Il est ch. Il devient ch. Avoir la tête ch.*

CHAUVE-SOURIS. s. f. T. Mam. V. Chéiroptères.

CHAUVETÉ. s. f. État d'une personne chauve. Inus.

*** CHAUVINISME.** s. m. (R. *Chauvin*, nom d'un vieux soldat). Se dit par ironie, de L'admiration exagérée de la gloire militaire, et Du patriotisme outré.

CHAUVIR. v. n. N'est usité que dans cette loc., *Ch. des oreilles*, Dresser les oreilles, et ne se dit que Des chevaux, des mulets et des ânes.

CHAUX. s. f. (lat. *calx, calcis*). T. Chim.

Enc. — On donne le nom de *Ch.* au protoxyde de *Calcium*. — Le *Calcium* est un métal blanc, brillant, qui ressemble à l'argent, et ne fond qu'à une haute température. Mais il perd promptement son éclat au contact de l'air, en absorbant l'oxygène de ce dernier, dont il est très-avide, et en se transformant en protoxyde ou en *Ch.* Il décompose vivement l'eau à la température ordinaire, avec dégagement de gaz hydrogène, et se transforme en *Ch. hydratée*. Le *Calcium* a été obtenu pour la première fois par Humphrey Davy, en 1807, au moyen du procédé par lequel il avait isolé le Baryum. Le symbole du *Calcium* est Ca, et son équivalent = 250. — On connaît deux combinaisons du Calcium avec l'oxygène : un *protoxyde* (CaO), qui est la *Ch.*, et un *bioxyde* (CaO^2) qui est peu stable, et tout à fait dénué d'intérêt : ce dernier s'obtient en versant de l'eau oxygénée dans de l'eau de Ch.

Chaux ou *Protoxyde de Calcium* (CaO). — Cet oxyde est une des substances les plus abondamment répandues dans la nature et les plus anciennement connues. Il est blanc et inodore, mais doué d'une saveur très-caustique. Sa densité = 1,3. On ne peut le fondre qu'à la flamme du chalumeau à gaz oxy-hydrogène. Sa solubilité dans l'eau, déterminée par Dalton, est de 1 partie pour 778 p. d'eau à 15°, on pour 1270 p. à 100° ; il est donc moins soluble à chaud qu'à froid. Aussi lorsqu'on fait bouillir sa dissolution, la voit-on se troubler par un dépôt blanc de Ch. hydratée. — La Ch. possède la propriété de former, avec un équivalent d'eau, un composé solide peu différent par ses propriétés de la Ch. anhydre, et qu'on désigne sous le nom d'hydrate de Ch. ou de Ch. hydratée. Ce composé se forme toutes les fois que la Ch. anhydre est mise en contact avec de l'eau. Celle-ci est aussitôt absorbée avec une énergie extraordinaire et un dégagement considérable de chaleur qui peut élever la température jusqu'à 300°. Ce phénomène est accompagné d'un sifflement semblable à celui que produit un fer rouge plongé dans l'eau ; l'atmosphère se remplit d'épaisses vapeurs aqueuses ; la Ch., en s'hydratant, se désagrége, ou, comme on dit, *se délite*. Si elle est de bonne qualité, elle foisonne beaucoup, et en ajoutant un excès d'eau, on peut en former une pâte liante. La Ch. est alors appelée *Ch. grasse*. — La *Ch. anhydre* est souvent désignée sous le nom de *Ch. vive*, et la *Ch. hydratée* sous le nom de *Ch. éteinte*. Cette dernière, délayée dans l'eau, constitue le *Lait de Ch.* Sa dissolution, filtrée et soumise à l'évaporation dans le vide, laisse déposer des cristaux qui ont la forme de prismes hexaèdres, et dont la composition est représentée par la formule CaO, HO. La Ch. éteinte, aussi bien que la Ch. vive, abandonnée à l'air, absorbe l'acide carbonique de celui-ci et se transforme en carbonate dur et tout à fait insoluble. C'est cette propriété qui la rend si propre à la confection des mortiers. La Ch. exerce dans certains cas une *action de présence* analogue à celle de la mousse de platine. Ainsi, lorsqu'on fait passer sur des fragments de Ch. à la température du rouge sombre, un courant de gaz ammoniac, celui-ci se décompose, et l'on obtient de l'hydrogène pur, qui, quoique mélangé avec l'azote, peut être employé à quelques usages, par ex. à réduire les oxydes métalliques. — La Ch., comme tous les protoxydes des métaux de la première section, est une base bien caractérisée. Sa dissolution verdit le sirop de violette et ramène au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide. Elle désorganise les matières organiques à la façon des alcalis, c.-à-d. en se combinant avec les acides gras pour former ce genre particulier de sels qu'on nomme *savons ;* mais les savons de Ch. sont insolubles. Cette énergie des propriétés alcalines de la Ch. explique pourquoi elle n'existe point dans la nature à l'état de liberté, bien qu'elle y soit très-répandue. Elle se combine en effet avec les acides organiques et inorganiques qui sont en sa présence pour former des sels, et c'est à l'état de composé salin qu'on la trouve constamment.

Combinaisons du Calcium avec les métalloïdes. — Les seules qui offrent quelque intérêt sont celles formées par le chlore, le fluor et le soufre.

Le *Chlorure de Calcium* ($CaCl$) est blanc, inodore, doué d'une saveur amère, et très-soluble dans l'eau, pour laquelle il a une grande affinité. C'est un des corps les plus déliquescents qu'on connaisse : aussi l'emploie-t-on souvent dans les laboratoires pour dessécher les gaz ou pour enlever à certains liquides l'eau qu'ils peuvent contenir. Le chlorure anhydre, mis en contact avec l'eau, en absorbe d'abord 6 équivalents avec lesquels il forme un hydrate susceptible de cristalliser en prismes à six pans, terminés par des pyramides à autant de faces. Cette absorption est accompagnée d'un dégagement considérable de chaleur ; mais bientôt le chlorure de calcium hydraté se dissout et la température s'abaisse alors sensiblement : cette faculté que possède le chlorure de Calcium hydraté d'abaisser la température en se dissolvant, le fait employer dans la composition de certains *mélanges réfrigérants*. Quand on les fait chauffer, les cristaux de chlorure de calcium fondent d'abord dans leur eau de cristallisation, puis ils se dessèchent ; enfin, si on les chauffe suffisamment, ils peuvent éprouver la fusion ignée. Lorsque l'opération se fait à l'air libre, le chlorure finit à la longue par se transformer en un mélange de Ch. et de carbonate de Ch. Le chlorure de Calcium calciné avec du sulfate de baryte, se transforme en sulfate de Ch., tandis que d'autre part le sulfate de baryte se transforme en chlorure de baryum. Lorsqu'on expose pendant quelque temps à la lumière du chlorure de calcium fondu, et qu'on le reporte ensuite dans l'obscurité, il paraît lumineux. Cette propriété, observée par Homberg, lui a fait donner autrefois le nom de *Phosphore de Homberg*. — Le Chlorure de Calcium existe en dissolution dans les eaux de la mer et dans celles de quelques rivières, fontaines et puits : on en trouve aussi des quantités notables dans les matériaux salpêtrés. Artificiellement, on l'obtient avec facilité, en traitant la Ch. ou le carbonate de Ch. par l'acide chlorhydrique, ou en faisant passer un courant de chlore sur des fragments de Ch. chauffés au rouge dans un tube de porcelaine.

Fluorure de Calcium ($CaFl$). — Ce composé se trouve très-abondamment dans la nature, soit en masses compactes, soit sous forme de cristaux cubiques. Il est incolore quand il est pur. Le fluorure de Calcium est très-dur ; sa densité = 3, 1. Il est à peu près insoluble dans l'eau, ce qui permet de l'obtenir artificiellement en précipitant un fluorure soluble par un sel de Ch. ; mais alors il n'est jamais pur. Ce produit est indécomposable par la chaleur ; mais il fond à une température élevée. Lorsqu'on le chauffe dans l'obscurité, il devient phosphorescent ; certaines variétés ont alors une lueur verte, et d'autres une lueur violette. Dans les laboratoires de chimie, le chlorure de Calcium sert à préparer l'acide fluorhydrique et les fluorures de silicium et de bore.

Les *Sulfures de Calcium* sont assez nombreux. Le *Protosulfure* (CaS), appelé jadis *Phosphore de Canton*, est blanc, amorphe, alcalin, très-peu soluble dans l'eau : on le prépare en calcinant du sulfate de Ch. avec du charbon. Le *Bisulfure* (CaS^2) s'obtient en cristaux orangés contenant 3 équivalents d'eau, lorsqu'on fait bouillir un mélange de lait de Ch. et de soufre en excès. Le *Pentasulfure* (CaS^5) se produit lorsqu'on prolonge l'ébullition du mélange précédent. Il absorbe avidement l'oxygène, et peut, en s'unissant à la Ch., donner naissance à un oxysulfure de Calcium.

Sels de Chaux. — Comme tous les sels dont la base est un oxyde des métaux de la première section, ils ne précipitent ni par les *sulfures alcalins*, ni par l'*ammoniaque*, ni par le *sulfhydrate d'ammoniaque*. Traités par la *potasse* ou la *soude*, ils forment un précipité blanc qui est de la Ch. Cette propriété les distingue des sels de soude, de potasse et d'ammoniaque qui ne précipitent pas. Ils ne forment aucun précipité par le *sulfate de Ch.*, tandis que les sels de baryte et de strontiane précipitent. Ainsi, de tous les sels alcalins, les sels de Ch. sont les seuls qui, ne précipitant pas par l'*ammoniaque*, précipitent par la *potasse*, et ne précipitent pas par le *sulfate de Ch.* Ils se distinguent de tous les autres sels, parce que ceux-ci précipitent par l'ammoniaque, excepté les sels d'argent ; mais ceux-ci forment avec la potasse un précipité vert-olive d'oxyde d'argent, tandis que les sels de Ch. précipitent en blanc, comme nous l'avons dit plus haut.

Carbonate de Ch. (CaO,CO^2). — Ce sel, lorsqu'il est pur, est parfaitement blanc, mais les matières étrangères auxquelles il est souvent mélangé à l'état naturel lui communiquent les teintes les plus variées. Les carbonates naturels se distinguent en un grand nombre d'espèces et de variétés, toutes différentes au point de vue de la dureté et de la densité ; mais tous se décomposent à la température rouge en acide carbonique et en Ch. Néanmoins cette décomposition n'a pas lieu lorsqu'on opère en vase clos. Le carbonate entre alors en fusion, et présente, après le refroidissement, la consistance et toutes les propriétés du marbre. Le carbonate de Ch. est complétement insoluble dans l'eau pure ; mais il se dissout dans de l'eau contenant de l'acide carbonique : cet acide le transforme alors en bicarbonate. Ce dernier sel est soluble, mais très-peu stable ; aussi ne tarde-t-il pas à laisser dans l'eau un dépôt de carbonate neutre. Telle est l'origine des incrustations calcaires que produisent les eaux de certaines sources, ainsi que des stalactites et des stalagmites qu'on admire dans un grand nombre de grottes. Telle est aussi l'origine des dépôts qui se forment dans les tuyaux de conduite et dans les chaudières à vapeur. — Lorsqu'on abandonne à l'air et à une température de 0° une dissolution de Ch. dans de l'eau sucrée, au bout d'un certain temps, on trouve au fond du vase des cristaux rhomboédriques incolores dont la densité est 1,78, et la formule $CaO, CO^4, 5HO$: c'est donc du carbonate de Ch. hydraté. On obtient aisément le carbonate de Ch. anhydre et pur, en décomposant un carbonate soluble par un sel de Ch. Mais la nature nous l'offre, sous diverses formes, en assez grande abondance, pour qu'on n'ait pas besoin de recourir souvent aux moyens artificiels, si ce n'est pour quelques opérations de laboratoire. Ainsi, indépendamment des roches qui sont composées de carbonate calcaire plus ou moins pur, le test des Mollusques, celui des écrevisses et les coquilles des œufs d'oiseaux sont formés de carbonate de Ch. presque pur.

Nitrate ou *Azotate de Ch.* (CaO, AzO^5). — Ce sel est déliquescent et très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il forme un hydrate contenant 4 équivalents d'eau, et cristallisant en prismes hexagonaux. A la température du rouge vif, il se décompose et laisse pour résidu de la Ch. anhydre. On le rencontre dans les matériaux salpêtrés. Il se trouve aussi en dissolution dans certaines eaux, celles des fontaines de Stockholm, par exemple. On le prépare en traitant la Ch. ou le carbonate de Ch. par l'acide azotique.

Phosphate de Ch. — On en connaît plusieurs espèces. Le *Phosphate de Ch. basique* ou *Phosphate des os* ($3CaO,PhO^5$) est blanc et d'aspect gélatineux. Il est insoluble dans l'eau, mais soluble dans presque tous les acides. On l'obtient par la double décomposition du phosphate de soude et du chlorure de Calcium, ou bien on l'extrait des os des mammifères, dont il constitue presque en totalité la partie non organique. Cette opération se fait en dissolvant les os calcinés dans l'acide chlorhydrique et en précipitant la dissolution par un excès d'ammoniaque. Le phosphate des os est soluble dans les acides les plus faibles et dans les dissolutions de chlorure de sodium, de chlorhydrate d'ammoniaque, d'iodure et de bromure de potassium. — Le *Phosphate neutre de Ch.* ($2CaO,HO,PhO^5,3HO$) est blanc, cristallin, soluble dans les acides, insoluble dans l'eau pure. Il existe dans quelques eaux minérales. — Le *Phosphate acide de Ch.* ($CaO,2HO,PhO^5$) est, non-seulement soluble dans l'eau, mais encore déliquescent ; cependant sa solubilité disparaît après qu'il a éprouvé la fusion ignée. Il cristallise en lames nacrées. Calciné avec du charbon, il donne du phosphore. Ce sel reste en dissolution dans la liqueur après qu'on a traité le phosphate des os par l'acide sulfurique, et cette liqueur, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, laisse déposer des cristaux de phosphate acide.

Sulfate de Ch. (CaO,SO^3). — Ce sel existe dans la nature à l'état anhydre et à l'état hydraté ; mais c'est surtout dans ce dernier état qu'on en fait usage. Le *Sulfate anhydre* se présente sous la forme cristalline ; il a une densité de 2,9, et fond à la chaleur rouge. Le *Sulfate hydraté* contient 2 équivalents ou 20,9 pour 100 d'eau. Il est blanc, inodore, insipide et très-dur. Il se déshydrate à 120°, mais la chaleur ne le décompose pas. Le sulfate de Ch. est peu soluble dans l'eau : 1000 parties d'eau, à la température ordinaire, n'en dissolvent guère que 2 p. Sa solubilité augmente si l'on élève la température de l'eau jusqu'à 35°, puis au delà elle va en diminuant. Ainsi, 100 p. d'eau à 35° dissolvent 0,254 de sulfate de Ch., et à 100° elles n'en dissolvent plus que 0,217. Ce sel se dissout mieux dans l'eau saturée de chlorure de sodium. Il est également soluble dans l'acide chlorhydrique, ainsi que dans l'acide sulfurique concentré, avec lequel il forme un bisulfate ($CaO, 2(SO^3,HO)$) que l'eau décompose. Sous l'influence des matières organiques en décomposition, le sulfate de Ch. hydraté abandonne son oxygène et se transforme en sulfure de Calcium qui, décomposé à son tour par l'acide carbonique, peut donner lieu à un dégagement plus ou moins abondant d'hydrogène sulfuré. Ce phénomène se produit souvent dans le sol des grandes villes, dont il contribue à rendre l'air insalubre. — Le *Plâtre* n'est autre chose que le sulfate de Ch. hydraté naturel, auquel on a enlevé par la cuisson ses 2 équivalents d'eau.

Hypochlorite de Ch. (CaO,ClO). — L'*Hypochlorite de Ch.* s'obtient à l'état de pureté en versant une dissolution d'acide hypochloreux dans un lait de Ch. ; mais il faut avoir soin que la Ch. soit en excès. En effet, aussitôt que l'acide hypochloreux vient à dominer, l'hypochlorite se décompose en chlorate de Ch. et en chlorure de Calcium. — Dans le commerce, on donne le nom d'hypochlorite de Ch. ; mais plus souvent ceux de *Chlorure de Ch.*, de *Chlorure décolorant* et de *Chlorure désinfectant*, à un mélange d'hypochlorite de Ch., de chlorure de Calcium et de Ch. hydratée. On l'obtient en faisant agir du chlore gazeux sur de la Ch. éteinte, mais sans saturer celle-ci. Ce composé est blanc, amorphe, pulvérulent, et exhale constamment une odeur de chlore ou d'acide hypochloreux, due à sa décomposition lente au contact de l'air, car l'acide carbonique de ce dernier chasse l'acide hypochloreux. Le chlorure de Ch. est soluble dans l'eau. Sa dissolution aqueuse est décomposée, même à froid, par le bioxyde de manganèse, le sesquioxyde de fer, les deutoxydes de cuivre et de mercure. Il se dégage de l'oxygène jusqu'à ce que le chlorure de Ch. ait été totalement transformé en chlorure de Calcium. Le chlorure de Ch. est, dans l'industrie, l'objet d'une fabrication qui s'opère sur une vaste échelle, mais qui du reste est fort simple. On fait arriver du chlore gazeux dans de grandes caisses ayant une capacité de 3 à 4 mètres cubes, et partagées en étages par des planchers horizontaux formés de claies qu'on charge de Ch. éteinte. Lorsqu'on doit l'employer en dissolution, on peut également le préparer en faisant arriver le gaz dans des espaces cylindriques à moitié remplis d'une bouillie de Ch. qu'on remue continuellement avec un râteau, afin d'activer l'absorption du chlore. On l'emploie pour blanchir les toiles et la pâte à papier, ainsi que nous l'avons vu au mot Blanchiment, et pour combattre les miasmes généralement formés d'hydrogène sulfuré, qui infectent les salles des hôpitaux, le voisinage des fosses d'aisances, etc. Le meilleur

procédé pour faire usage du chlorure de Ch. désinfectant, consiste à imbiber un linge d'une dissolution concentrée de ce sel, et à le suspendre dans le lieu dont on veut désinfecter l'air. Les propriétés désinfectantes du chlorure de Ch. sont également dues au chlore qu'il contient. Celui-ci s'en dégage peu à peu, et décompose l'hydrogène sulfuré de l'atmosphère ambiante.— Le chlorure de Ch. préparé dans l'industrie présentant des degrés de richesse très divers, il importe beaucoup à l'acheteur de connaître la proportion de chlore, c.-à-d. le pouvoir décolorant qu'il possède, car c'est d'après ce dernier que se règle la valeur vénale du produit. Cette détermination a lieu au moyen d'*essais* appelés *chlorométriques.* Voy. CHLOROMÉTRIE.

Usages de la Ch. — Ils sont importants et nombreux. En effet, on emploie la Ch. pour saponifier les corps gras, pour fabriquer les acides stéarique et margarique dont on fait les bougies, pour isoler la potasse et la soude en décomposant leurs carbonates alcalins, pour amender les terres trop argileuses. On en fait encore usage dans le tannage des peaux, dans la fabrication du gaz de l'éclairage que l'on débarrasse ainsi des gaz acides sulfhydrique et carbonique. Elle est la base des préparations universellement employées en maçonnerie sous les noms de *Mortiers* et de *Ciments* (V. CIMENT). La *Ch.* est également usitée en médecine. A l'extérieur on l'emploie comme caustique : elle entre dans la composition du *caustique de Vienne*, et elle fait la base de la plupart des *pommades épilatoires*, de celle entre autres des frères Mahon pour faire tomber les cheveux dans la teigne. Ces pommades modifient en même temps les surfaces sur lesquelles on les applique. Le *Liniment oléo-calcaire* (mélange de 3 parties d'eau de Ch. avec 4 parties d'huile d'amandes douces) est conseillé contre les brûlures, les engelures et les dartres qui s'accompagnent de violentes démangeaisons. La Ch. caustique a aussi été utilisée pour faire des bains de vapeur. Pour cela, on enveloppe un morceau de Ch. vive avec un linge grossier et bien mouillé, et on le place dans le lit du malade dont les draps sont préalablement soulevés par des cerceaux. Il se produit alors un vif dégagement de chaleur qui vaporise avec énergie la portion d'eau qui ne se combine pas avec la Ch. Par ce procédé on est assez souvent parvenu à triompher des douleurs rhumatismales rebelles, du lumbago et de la sciatique chronique. Les lotions d'*Eau de Ch.* hâtent la cicatrisation des ulcères atoniques de la peau, calment le prurit, et sont utiles comme gargarismes dans les inflammations gingivales et les amygdalites chroniques. A l'intérieur, l'eau de Ch. s'administre contre la dyspepsie, contre les diarrhées chroniques, contre le diabète et la gravelle urique. Le *sous-carbonate de Ch.* fait la base des diverses préparations jadis nommées *Yeux d'écrevisse*, *Magistère de corail*, et *Nacre de perle*. Ces préparations sont surtout employées contre la diarrhée et la dyspepsie acide des jeunes enfants; mais ce médicament n'agit guère que comme absorbant. Le *Phosphate de Ch.*, qui constitue presque en entier la corne de Cerf jadis si vantée, s'administre parfois avec succès dans les cas d'affections scrofuleuses, de rachitisme, de déformation de la taille, et dans toutes les maladies où, par suite de l'imperfection de la nutrition, les os paraissent ne pas contenir la quantité de phosphate suffisante. Il fait partie des préparations connues sous le nom de *Poudre de James*, de *Décoction blanche*, etc. Le *chlorure de Calcium* possède des propriétés analogues à celles du chlorure de baryum ; mais il est beaucoup moins irritant, et, par conséquent, il est plus facile à manier : il est donc préférable à ce dernier. Biett en faisait un grand usage dans les formes si diverses qu'affecte la cachexie scrofuleuse.

Effets toxiques de la Ch. — La Ch. introduite dans l'estomac agit à la manière des poisons irritants. Son action n'est pas très-énergique ; mais elle détermine tous les accidents de la gastro-entérite, et peut amener la mort. A l'autopsie, on trouve la muqueuse de la bouche, du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac et même du duodénum fortement enflammée. Pour établir qu'il y a eu empoisonnement par la Ch., on calcine les matières vomies ou celles que l'on trouve dans le canal digestif. On détruit ainsi toutes les parties végétales et animales, et l'on obtient la Ch. à l'état caustique si la chaleur a été suffisamment élevée. On traite le résidu par l'eau distillée, et l'on soumet la dissolution à l'acide carbonique qui forme avec la Ch. un précipité blanc de carbonate de Ch. Si l'on peut disposer d'une portion de l'alcali qui a servi à l'empoisonnement, les recherches sont plus faciles encore : il suffit de constater la présence de la Ch. Le traitement à suivre contre l'empoisonnement par la Ch. consiste à la neutraliser sur-le-champ par de l'eau légèrement acidulée, à faire vomir le malade au moyen d'eau tiède, et à combattre la gastro-entérite par les antiphlogistiques.

MINÉRAL. — La Ch. est connue de toute antiquité ; les anciens la rangeaient parmi les *terres alcalines*, à cause de l'abondance avec laquelle elle est répandue dans la nature. Ainsi que nous l'avons dit, elle ne se rencontre jamais à l'état de pureté. Elle est toujours combinée avec des acides, tels que les acides carbonique, sulfurique, phosphorique, fluorhydrique, arsénique, silicique, borique. Dans les classifications anciennes, qui procèdent par les principes électro-positifs, la Ch. constitue un grand genre minéralogique ; mais aujourd'hui que le groupement des espèces se fait par les principes électro-négatifs, le genre Ch. ne peut plus exister, et son étude se trouve dispersée dans les groupes des Carbonides, des Sulfurides, des Phosphorides, des Phthorides, des Arsénides, des Borides et des Chlorides. Toutefois, pour ne pas rompre avec la méthode suivie dans les traités de chimie, nous allons indiquer ici les principales espèces minérales dont la Ch. constitue la base.

Le *Carbonate de Ch.* affecte des formes très-diverses, mais qui peuvent être ramenées à deux formes essentielles et incompatibles : le rhomboèdre, forme principale du *Spath calcaire*, et le prisme droit rhomboïdal, forme primitive de l'*Arragonite*. Le carbonate de Ch. est donc un corps dimorphe. Les sous-espèces dont il se compose sont : le *Calcaire* et l'*Arragonite*.

Le *Calcaire* est une des substances les plus répandues dans la nature. Il est reconnaissable à ses propriétés chimiques, à la double réfraction qu'il possède et à sa dureté peu considérable. Il est très-remarquable sous le rapport de la cristallisation, car il réalise à lui seul tout ce que peut offrir le système rhomboédrique, et ses formes accidentelles sont aussi variées que ses formes régulières. Tous les groupements irréguliers, les stalactites et stalagmites, les concrétions, les incrustations sur les plantes et sur toute espèce de corps, se trouvent dans cette substance. Ce sont les stalagmites qui fournissent l'*Albâtre calcaire* ou *oriental*. V. ALBATRE. Parmi les variétés de structure ou en masses amorphes, nous citerons les plus intéressantes. Le *Calcaire laminaire limpide*, dit *Spath d'Islande*, est incolore lorsqu'il est pur, et acquiert par le frottement l'électricité résineuse. Les physiciens le recherchent pour les expériences relatives à la double réfraction et à la polarisation de la lumière. Le *Calcaire saccharoïde* a une cassure brillante et grenue : c'est à cette variété que se rapportent le *Marbre statuaire* des anciens, dit de Paros, et celui des modernes, dit de Carrare. Le *Calcaire compacte* à grain fin, à cassure terne, est ordinairement coloré par des mélanges mécaniques : c'est celui dont on fait l'emploi le plus habituel sous le nom de *Marbre*. (voy. ce mot). Le *Calcaire compacte lithographique* est jaunâtre, à grain serré et très-susceptible de poli. Son nom lui vient de l'emploi spécial auquel on l'applique. Les meilleures pierres lithographiques sont celles de Pappenheim en Bavière, et celles de Belley et de Châteauroux en France. Le *Calcaire crayeux*, ou *Craie*, est généralement blanc et friable, quelquefois grisâtre et sablonneux. Triturée et délayée dans l'eau, la Craie fournit le *Blanc d'Espagne*. Sa position géologique est bien déterminée ; elle forme la limite supérieure du sol secondaire. Dans cette formation de Craie se présentent plusieurs divisions. On distingue la *Craie blanche* qui est la plus pure, la *Craie tuffeau* qui offre quelquefois assez de solidité pour servir de pierre à bâtir, et la *Craie chloritée*, remarquable par la grande quantité de petits grains verts qui s'y trouvent mélangés. Le *Calcaire grossier*, plus ou moins mélangé de sable (*Pierre à chaux*, (*Pierre à bâtir*), est d'un jaune ou d'un blanc sale, à grain grossier, non susceptible de poli, et renferme une grande quantité de coquilles marines. Il est très-abondant dans les environs de Paris, où il forme la plus grande partie de l'étage inférieur des terrains tertiaires. Le *Calcaire quartzifère* des carrières de grès de la forêt de Fontainebleau et des environs de Nemours, a l'apparence du grès. — Parmi les variétés de mélange, nous nommerons le *Calcaire siliceux*, compacte et à grain fin, commun dans la partie inférieure des terrains Parisiens, et le *Calcaire argileux* provenant d'un mélange de calcaire et d'argile, appelé *Marne*. La Marne offre des couleurs très-variées. Elle éprouve quelquefois en se desséchant un retrait qui affecte des formes plus ou moins régulières. Elle est extrêmement commune dans la nature et se trouve à peu près dans tous les étages des terrains secondaires. Elle se distingue aisément de l'argile, car elle fait toujours effervescence dans les acides. La marne verte sert à fabriquer les tuiles et les briques. La marne d'un gris marbré qu'on trouve entre les couches de gypse à Montmartre, se vend à Paris comme *Pierre à détacher;* mais l'usage le plus important des marnes est celui qu'on en fait pour amender les terres. Voyez AMENDEMENT. — Nous avons indiqué la position géologique des principales variétés de Calcaire : ajoutons que le Calcaire se trouve encore en dépôts adventifs produits par des sources, dont quelques-uns s'accroissent encore de nos jours. Ce sont les *Tufs calcaires :* ils sont nombreux et ils renferment presque toujours des débris organiques. Toutes les contrées de la terre offrent des dépôts plus ou moins considérables de diverses sortes de calcaires. Le *Calcaire cristallisé* se rencontre principalement dans les gîtes métallifères, dans le Harz au nord de l'Allemagne, dans le Derbyshire et le Cumberland en Angleterre. En France, les *Calcaires grossiers* couvrent ce qu'on appelait l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Touraine, la Guyenne et la Gascogne ; la *Craie* qui entoure le grand dépôt parisien se prolonge dans la Champagne, la Picardie et l'Artois, se continue dans le Maine, le Berri, le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge. Les autres calcaires constituent la plus grande partie du reste de la France. Ce sont particulièrement ceux de formation jurassique.

L'*Arragonite* est cristallisée dans le système prismatique rectangulaire non susceptible de clivage. Sa cassure est vitreuse et très-brillante, sa dureté est assez grande pour rayer fortement le calcaire. Elle est d'un blanc laiteux, souvent veinée de jaune par la présence d'oxydes métalliques. Elle possède la double réfraction à deux axes. Elle ne peut subsister à une haute température ; car alors elle se désagrége, tombe en poussière et passe à l'état de Calcaire spathique. Cette propriété de se déliter au feu sert à la distinguer du Calcaire. Ce minéral ne se rencontre pas sous forme de cristaux simples ; il constitue des groupes de cristaux tellement assortis, que le tout présente l'aspect d'un prisme qui aurait été produit d'un seul jet. On le trouve aussi formant des branches cylindriques qui se contournent et se ramifient entre elles à la manière du corail. Cette variété était connue des anciens sous le nom de *Flos ferri*, parce qu'elle se trouve habituellement dans les gîtes de minerais de Fer. L'Arragonite se rencontre encore dans les fentes des dépôts basaltiques et des roches serpentineuses, ainsi que dans les argiles gypseuses des dépôts salifères. Les lieux d'où proviennent les plus belles cristallisations sont, Bastène, près de Dax, en France, Bilin en Bohême, Leogang dans le Salzbourg, et Molina en Aragon, pays qui a donné son nom à l'Arragonite. — A la suite des carbonates de Ch. proprement dits, nous mentionnerons le *carbonate de Ch. et de magnésie*, appelé aussi *Chaux carbonatée magnésifère* et *Dolomie*, qui se trouve dans les gîtes métallifères, particulièrement au Mexique, en Angleterre, au Saint-Gothard, dans les Pyrénées et dans le Tyrol.

Phosphate de ch. — Nous avons déjà parlé de cette combinaison telle qu'elle se trouve à l'état naturel, et que les minéralogistes désignent sous le nom d'*Apatite*. Nous ajouterons ici que des recherches toutes récentes portent à croire que le phosphate de Ch. est répandu en grande quantité et sur une surface immense dans diverses parties du territoire de la France. Cette découverte serait un bienfait inappréciable pour l'agriculture de notre pays, car, ainsi que nous le ferons voir en traitant des *Engrais*, cette dernière substance est indispensable au développement de tous les produits qui servent à l'alimentation de l'homme et des animaux. Les auteurs de cette découverte, De Melon et Thurneisen, ont déjà commencé à exploiter un de ces gisements de phosphate de Ch. : « Quarante-cinq ateliers d'exploitation occupant plus de 600 ouvriers, disaient-ils au mois de janvier 1857, sont en marche régulière, et produisent par jour environ 200,000 kilog. de phosphate de Ch. »

Le *Sulfate de Ch.* forme deux espèces minéralogiques, le *Sulfate anhydre* appelé *Anhydrite* et *Karsténite*, et le *Sulfate hydraté*, nommé aussi *Gypse* et *Pierre à plâtre*. Au mot *Anhydrite*, il a déjà été question du sulfate anhydre ; il ne nous reste plus à parler ici que du sulfate hydraté ou Gypse. — Le Gypse est très-répandu dans la nature. Il se trouve abondamment dans les terrains de cristallisation et dans les terrains de sédiment ; il forme même des amas considérables dans les dépôts les plus modernes où il paraît avoir été produit par des sources. Montmartre et le bassin de Paris, ceux de la Meuse et de l'Aveyron, les Alpes et les Pyrénées, en fournissent une grande quantité. Dans ces montagnes, il est souvent mélangé avec des Dolomies, du sel gemme, du bitume et du soufre. Il se présente en cristaux ayant la forme de tables rhomboïdales d'un clivage facile, et le plus souvent groupés en fer de lance. Ses cristaux sont tantôt transparents, tantôt opaques. Dans ce dernier cas il prend le nom d'*Albâtre gypseux* (V. ALBATRE). — Le gypse des environs de Paris est une matière très-précieuse pour les constructions, à cause de la solidité du plâtre qu'il fournit. Cette propriété ne se rencontre pas au même degré dans les autres dépôts de gypse des divers terrains, si ce n'est dans ceux d'Aix en Provence. On l'attribue à une très-petite quantité de carbonate de Ch. que renferment les variétés de ces deux localités. On trouve aussi dans nos carrières des variétés cristallines de gypse dites *Gypse en fer de lance*, *Grignard*, *Pierre à Jésus*, *Glace de Marie* et *Miroir d'âne*, qui sont très-recherchées par les modeleurs en plâtre, parce qu'elles donnent une matière plus fine. On a aussi employé cette sorte de gypse, en la divisant en feuillets, pour remplacer le verre et couvrir de petites images.

Le *Fluorure de Calcium*, nommé par les minéralogistes *Fluorine*, *Spath fluor* ou *Fluor*, est une substance qui présente souvent des couleurs vives et qui cristallise dans le système cubique. Elle raye le calcaire et est rayée par le verre. Elle est assez commune et subordonnée en général aux gîtes métallifères. Cependant elle forme aussi des filons à elle seule dans les terrains granitiques et les dépôts de sédiment. On la rencontre en Auvergne, aux environs de Paris et dans toutes les contrées de l'Europe. On recherche les variétés qui présentent des couleurs vives disposées en zones et en zigzags, pour en faire des vases, des coupes, etc., d'un bel effet. C'est principalement en Angleterre que l'on fait ces ornements. En France on a employé pour faire des inscrustations, les variétés verdâtres, sous le nom de *Prime d'émeraude*, et l'on a taillé les variétés transparentes qu'on a nommées *Faux rubis*, *Fausse émeraude*, *Fausse topaze*, etc. Quelques auteurs pensent que les *vases murrhins* si célèbres dans l'antiquité, étaient faits avec cette substance. La Fluorine sert à préparer l'acide fluorhydrique ; on l'emploie aussi comme fondant en métallurgie, surtout pour le traitement des minerais de cuivre.

Le *Chlorure de Calcium*, ou *Muriate de Ch.*, ne se rencontre qu'en dissolution avec le chlorure de sodium, dans les eaux des mers, dans celles des lacs salés et des sources salifères. — Pour les *Arséniates* et le *Borate de Ch.*, voyez ARSENIC et BORE.

Extraction de la Ch. — La matière première dont on extrait la Ch. porte le nom de *Pierre à Ch.* Cette pierre calcaire est toujours un carbonate, car c'est le sel de Ch. qui abandonne le plus facilement son acide par la chaleur. Mais ce sel est rarement à l'état de pureté, et les qualités de la Ch. dépendent beaucoup de la nature des matières étrangères qu'il renferme. Lorsque ces dernières sont abondantes, la Ch. que l'on obtient porte le nom de *Ch. maigre :* elle s'échauffe fort peu avec l'eau et ne foisonne que faiblement. La *Ch. grasse*, au contraire, diffère peu de la Ch. pure dont nous avons indiqué les propriétés ; elle est fournie par les qualités de pierre à Ch. qui ne renferment qu'une faible quantité de substances étrangères. — Pour décomposer le carbonate de Ch., on le chauffe fortement dans des fours dont la forme et la disposition varient selon les localités. On distingue les *fours à cuisson intermittente* et les *fours à cuisson continue.* — Les premiers sont construits en briques réfractaires. On forme avec de grosses pierres calcaires une espèce de voûte au-dessus de la grille destinée à recevoir le combustible ; puis au-dessus de cette voûte on jette des pierres calcaires plus menues jusqu'à ce que la cuve soit remplie. On emploie comme combustibles la tourbe, des fagots, des broussailles qui donnent une longue flamme pour que celle-ci, pénétrant à travers les interstices, puisse atteindre toutes les parties de la masse ; mais on ménage la chaleur au début de l'opération. Au bout de douze heures, on peut sans inconvénient élever la température. On juge que l'opération est terminée lorsque la cuisson des grosses pierres qui forment la voûte est complète. — Les fours à cuisson continue, appelés aussi *Fours coulants*, sont plus avantageux que les précédents, à cause de l'économie de combustible qu'ils procurent. Leur forme est à peu près celle d'un cône tronqué renversé, et la cuisson peut s'y faire de deux manières. Dans le premier système, la pierre à ch. et le combustible (coke ou anthracite) sont placés par couches alternatives dans le fourneau que l'on charge par le haut. A mesure que la masse s'affaisse, on en ajoute par le haut de nouvelles portions et l'on retire par le bas les fragments de Ch. décarbonatée. La décomposition est favorisée par la présence de la vapeur d'eau : aussi a-t-on soin d'introduire dans le four le carbonate humide ou bien d'y projeter un courant de vapeur durant l'opération. Dans le second système, on remplit entièrement les fourneaux de pierre calcaire et on les chauffe par des foyers latéraux. Dans ce cas, la cuve du fourneau possède en général une hauteur de 10 mètres ; son revêtement intérieur est formé de briques réfractaires ; l'air utile à la combustion pénètre par des ouvreaux, et le détourne, ment de la Ch. s'opère facilement à l'aide d'ouvertures pratiquées à la base (Fig. 1). La Ch. ainsi préparée est plus pure que dans le premier système, et dans celui des fours à cuisson intermittente, car elle est exempte des produits étrangers que le combustible pourrait y introduire. Il faut environ 12 heures pour que la cuisson soit complète.

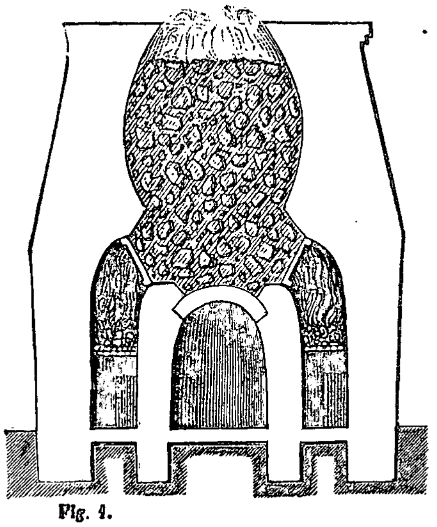

Fig. 1.

Préparation du Plâtre. — Elle ressemble beaucoup à celle de la Ch. Le *Four à Ch.* ou *Plâtrière* consiste en une espèce de hangar, à l'abri duquel on construit avec des pierres à plâtre une série de petites voûtes très-rapprochées les unes des autres. Ainsi que le fait voir la Figure 2, on se sert des plus grosses pierres pour former chaque voûte, puis on les recouvre de morceaux moins gros, en ayant soin de diminuer la grosseur des fragments au fur et à mesure qu'on s'élève. On allume sous les voûtes des broussailles et des fagots dont la flamme traverse

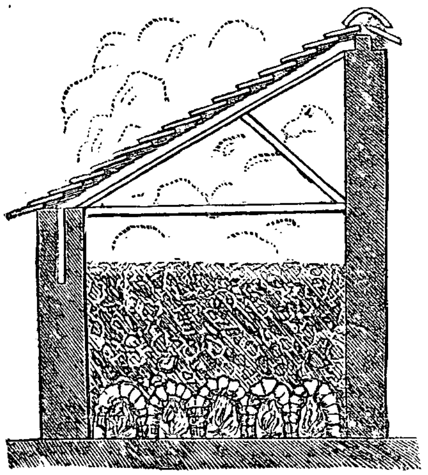

Fig. 2.

toute la masse. On ne doit pas chauffer au-dessus de 200°, température suffisante pour déshydrater le sulfate de Ch. Au sortir de la plâtrière, le plâtre est réduit en poussière au moyen de meules, et conservé à l'abri de l'air et de l'humidité. Sans cela, il s'hydraterait peu à peu, s'*éventerait*, comme disent les maçons, et perdrait en partie ses qualités. — On nomme *Plâtreau* la pierre à plâtre avant qu'elle ait été cuite; *Plâtre au panier*, le plâtre grossier passé au *mannequin*, c.-à-d. dans une espèce de corbeille d'osier; et *Plâtre au sas*, celui qui est passé au tamis. Lorsque le plâtre est bien préparé, il doit dégager de la chaleur au moment où on le mélange avec de l'eau. Quand on le *gâche*, c.-à-d. quand on le délaie avec de l'eau (opération qui a pour objet de lui rendre les deux équivalents d'eau qu'il avait avant la cuisson), il se combine bientôt avec l'eau dont une partie disparaît dans cette combinaison; ses particules s'agrégent en petits cristaux qui se *feutrent* les uns avec les autres, et il se prend tout entier en une masse solide. C'est sur cette propriété qu'est fondé son emploi pour le moulage et dans les constructions, où l'on s'en sert pour revêtir les murs et les plafonds. — Lorsqu'on gâche du plâtre fin avec de l'eau, tenant en dissolution de la gélatine ou de la gomme, on obtient une composition appelée *Stuc*, qui est susceptible de prendre le poli du marbre, et acquiert, en séchant, une dureté égale à celle de la pierre. Le plus souvent, on emploie le stuc blanc; mais on peut, au moyen de pâtes colorées, lui donner la couleur et l'aspect des plus beaux marbres. Quelquefois même on y mêle des fragments de marbre qu'on polit ensuite avec le reste. Malheureusement le stuc est promptement altéré par l'humidité, ce qui ne permet de l'employer qu'à l'intérieur des habitations. On prépare sous le nom de *Stuc à la Ch.* un mélange de Ch. et de marbre pulvérisé qui diffère tout à fait par sa composition du stuc ordinaire. — On fait encore usage, pour la décoration de nos intérieurs, d'une préparation nommée *Plâtre aluné*, parce qu'elle consiste tout simplement en plâtre cuit avec de l'alun. Naguère on l'obtenait en plongeant le plâtre cuit dans une dissolution d'alun et en le soumettant ensuite à une nouvelle calcination. Le procédé usité aujourd'hui est bien préférable. On mélange intimement le plâtre avec de l'alun en poudre, puis on chauffe une seule fois: il y a ainsi économie de combustible et de main-d'œuvre. Ce plâtre est plus dur et moins mat que le plâtre ordinaire, il est même légèrement translucide, et remplace le stuc avec avantage. Mêlé avec une égale quantité de sable, il donne une matière très-dure, avec laquelle on fabrique des dalles. — Enfin, le plâtre est très-utilement employé pour l'agriculture, comme nous l'avons dit au mot AMENDEMENT. On pourrait aussi l'utiliser, à défaut des pyrites et du soufre des solfatares, pour fabriquer l'ac. sulfurique.

***CHAVARIA.** s. m. T. Ornith. Voy. KAMICHI.

* **CHAVICA.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

CHAVIRER. v. n. (lat. *caput*, tête; *vertere*, tourner). T. Mar. Tourner sens dessus dessous. Se dit D'un bâtiment qui tourne sur lui-même, de manière à montrer sa quille au-dessus de l'eau. *Notre canot chavira. Nous chavirâmes à l'entrée du port.*

CHEBEC ou * **CHEBEK.** s. m. T. Mar. Petit navire usité dans la Méditerranée. Il est gréé à trois mâts, pointu des deux bouts, porte des voiles latines et des voiles carrées, et quelquefois navigue à l'aviron. *On peut armer le ch. avec des pièces de petit calibre.*

CHEF. s. m. [On prononce l'F.] (grec, κεφαλὴ, tête). Tête. Ne se dit guère aujourd'hui, au propre, qu'en parlant De reliques: *Le ch. de saint Jean, de saint Denis;* et Dans la poésie badine: *Le ch. couronné de lauriers.* — On dit encore quelquefois, *Tant de chefs de bétail*, Tant de pièces de bétail. Vx. *Têtes de bétail* est plus usité. ‖ Fig., Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, etc., qui y a le premier rang et la première autorité. *Le pape est le ch. visible de l'Église. Le roi est le ch. de l'État. Les chefs de l'armée. Le ch. d'une ambassade. Le ch. d'une peuplade. Le ch. du jury. Ch. de bandits. Ch. de cabale, de faction, de secte. Ils l'ont choisi pour ch.* — * *Ch. d'école*, Celui dont les doctrines sont admises par des élèves qui les propagent. *Il est le ch. de cette école célèbre.* ‖ Dans les armées de terre et de mer, *Ch.* désigne, d'une façon générale, Les officiers et sous-officiers de tous grades. *Obéir à ses chefs. Ce militaire est estimé de ses chefs. L'exemple des chefs encourage le soldat. Il osa porter la main sur son ch.* — Se dit quelquefois pour Général d'armée. *Il est du devoir d'un bon ch. de...* — *Ch. de bataillon*, Officier d'infanterie qui commande un bataillon. *Ch. d'escadron*, Officier de cavalerie qui commande un escadron. *Ch. de peloton, de division, de section*, Celui qui, dans les exercices militaires, dirige les mouvements d'un peloton, etc. — *Ch. d'escadre*, V. ESCADRE. *Ch. de pièce*, V. PIÈCE. *Ch. de file*, V. FILE. ‖ *Ch. d'orchestre*, Celui qui dirige un orchestre. — *Ch. d'atelier*, Celui qui dirige les travaux d'un atelier, dans une manufacture. — T. Théâtre. *Ch. d'emploi*, V. EMPLOI. — *Ch. de cuisine, d'office, de gobelet, de fruiterie, de paneterie, etc.*, Le principal officier de cuisine, du gobelet, etc. ‖ *En ch.*, En qualité de ch. *Commander une armée en ch.*, En avoir le commandement supérieur. On dit dans le même sens, *Général en ch.*, *Commandant en ch.* — *Être en ch.*, *Travailler en ch. dans une affaire*, En avoir la principale direction. *Être en ch. dans une négociation, une entreprise.* On dit dans un sens analogue, *Ordonnateur en ch.; Ingénieur en ch.* — *Greffier en ch.* Voy. GREFFIER. ‖ *Ch. du nom et des armes, Ch. de nom et d'armes*, Celui qui est le premier de la branche aînée d'une grande maison. — *Abbaye ch. d'ordre*, ou simplement *Ch. d'ordre*, La principale maison d'un ordre religieux, celle dont dépendent toutes les autres. ‖ En parlant De biens, d'héritages, de successions, *De son ch.*, De son côté, par soi-même. *Il a tant de bien de son ch. Succéder de son ch. ou par représentation.* On dit aussi, *Du ch. de quelqu'un*, Comme exerçant les droits de quelqu'un. *Il a eu cette terre du ch. de sa femme.* ‖ *De son ch.*, De sa tête, de son propre mouvement, de son autorité privée. *Il a fait cela de son ch., sans en avoir reçu l'ordre. Je n'avance pas cela de mon ch.* ‖ Article, point principal. *Ch. d'accusation. Les divers chefs d'une loi. Sa doctrine se réduisait à trois chefs.* ‖ T. Jurisp. criminelle. *Crime de lèse-majesté au premier, au second ch.* Voy. LÈSE. — *Mettre une entreprise à ch., venir à ch.*, Achever une entreprise, la mettre à fin. Vx. ‖ *Le ch. d'une étoffe*, Le bout par lequel on commence à la fabriquer. *Le ch. d'une bande, d'un bandage*, L'une de ses extrémités. T. Blas. Voy. HÉRALDIQUE.

CHEF-D'ŒUVRE. s. m. [On pron. *Chè-d'œuvre.*] Ouvrage difficile que faisaient autrefois les ouvriers pour prouver leur capacité dans le métier où ils voulaient se faire recevoir maîtres. ‖ Fig., Ouvrage parfait ou très-beau en quelque genre que ce puisse être. *Ce palais est un ch.-d'œuvre d'architecture, de l'art. Cette beauté est un ch.-d'œuvre de la nature. Les chefs-d'œuvre de nos grands poëtes.* — Par ext., *Un ch.-d'œuvre d'habileté, de malice, d'impertinence, etc.*, se dit D'une œuvre, d'un acte, d'une parole, etc., qui annonce beaucoup d'habileté, etc. — Prov. et ironiq., on dit D'un homme qui a causé quelque désordre, qui a fait quelque chose de mal par stupidité, par inadvertance, par emportement, *Il a fait là un beau ch.-d'œuvre; Voilà de ses chefs-d'œuvre.*

CHEFECIER. s. m. Voy. CHEVECIER.

CHEF-LIEU. s. m. [On pron. l'F.] Lieu principal. Se disait autrefois Du principal manoir d'un seigneur, d'une abbaye chef d'ordre. ‖ Se dit aujourd'hui De la ville principale de certaines divisions administratives du territoire français. *Ch.-lieu de département* ou *de préfecture, d'arrondissement* ou *de sous-préfecture, de canton. Cette ville est le ch.-lieu de l'arrondissement. J'ai visité tous les chefs-lieux du département.*

CHEIK, ***CHEICK** ou ***SCHEIK.** s. m. (mot arabe qui signifie *ancien*, *vieillard*). Titre donné aux chefs de tribu chez les Arabes.

* **CHÉIRANTHE.** s. m. [Dans ce mot et les sept suivants, CH se pron. comme K.] T. Bot. V. CRUCIFÈRES.

* **CHÉIROGALE.** s. m. (gr. χεὶρ, main; γαλῆ, chat). T. Mam. Voy. LÉMURIENS.

* **CHÉIROMYS.** s. m. (gr. χεὶρ; μῦς, rat). T. Mam.

Enc. — L'animal assez improprement nommé par les naturalistes *Cheiromys*, et que Buffon désigne sous l'appellation vulgaire de *Aye-Aye*, a donné lieu à un grand nombre de discussions, ayant toutes pour objet de déterminer la place qu'il doit occuper dans la série animale. A cette heure, on s'accorde généralement à le considérer comme le type d'un genre tout à fait distinct, qui fait la transition entre les *Quadrumanes* et les *Rongeurs*. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire le range immédiatement à la suite des Tarsiers. Le Ch. a une tête grosse, arrondie surtout dans sa partie crânienne, ce qui dénote un cerveau considérable; sa lèvre supérieure n'est pas fendue verticalement et ses oreilles sont droites, nues et transparentes. Il présente un cercle orbitaire complet; il n'a que deux mamelles, placées à la région inguinale. Ses membres antérieurs et postérieurs ont cinq doigts; le radius et le cubitus sont distincts dans toute leur longueur; les doigts sont allongés, principalement l'annulaire, et le pouce, quoique écarté, n'est opposable qu'aux doigts du membre postérieur. Ces caractères constituent les analogies du Ch. avec les *Quadrumanes;* mais il se rapproche des *Rongeurs* par son système dentaire. En effet, ainsi que ces derniers, il est dépourvu de canines; il présente en avant une paire d'incisives qui sont séparées des molaires, en haut comme en bas, par un espace vide, et les molaires elles-mêmes, dont on compte quatre paires en haut et trois en bas, sont toutes à couronne mousse. Son pelage est composé de deux sortes de poils, les uns longs et lisses, les autres laineux et formant une sorte de bourre à la base des premiers; sa queue est longue et touffue. — Ce curieux animal n'a été trouvé jusqu'ici que dans l'île de Madagascar; aussi a-t-il reçu le nom de *Ch. madagascariensis* (Fig. ci-dessus). Il vit de larves d'insectes, et l'on pense que ses longs doigts lui servent soit à fouiller sous les écorces des arbres, soit à pousser dans son gosier sa proie que vraisemblablement il mange vivante.

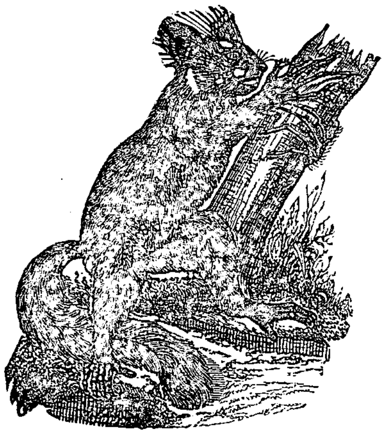

*** CHÉIROPTÈRES.** s. f. pl. (gr. χεὶρ; πτέρον, aile).

Enc. — En Zoologie, cette dénomination sert à désigner un groupe assez nombreux d'animaux qui appartiennent à la classe des *Mammifères*, mais qui sont pourvus d'un appareil spécial au moyen duquel ils peuvent s'élever dans les airs et voler à la manière des Oiseaux. Les particularités, nous nous garderons bien de dire les anomalies, que présente leur structure, ont longtemps *égaré les naturalistes et leur ont fait méconnaître la place que* ces êtres si curieux doivent occuper dans la série animale. Aristote les définit des *Oiseaux à ailes de peau;* Pline adopte la même manière de voir; Scaliger les regarde comme les plus singuliers des Oiseaux, et Linné tombe dans l'excès opposé, en les réunissant à l'*Homme* et aux *Singes* dans son ordre des *Primates*. L'erreur de l'illustre naturaliste suédois tient à ce qu'il avait exclusivement considéré la position de l'appareil mammaire chez les Chéiroptères, ces animaux étant, avec l'Homme *et les Quadrumanes*, les seuls Mammifères qui aient les mamelles pectorales. Cuvier, appréciant mieux leurs caractères essentiels, les a placés à la suite des Quadrumanes, et en a fait la première famille de l'ordre des *Carnassiers*. Les naturalistes contemporains en forment un ordre à part, distinct à la fois des Quadrumanes et des Carnassiers, et le placent entre ces deux derniers ordres, à la suite du premier. Ce qui a déterminé les zoologistes à assigner ce rang aux Ch., c'est la considération simultanée de leur système nerveux qui ressemble beaucoup à celui des Insectivores, des Rongeurs et même des Oiseaux ; de la conformation des organes de la génération qui est entièrement semblable à celle des Singes, et enfin de leur appareil dentaire. Chez les *Chauves-Souris* proprement dites, le système dentaire est insectivore ; chez les Roussettes, au contraire, qui sont frugivores, on rencontre des molaires à couronne plate qui rappellent celles de quelques Quadrumanes. En outre, le nombre des incisives est très-variable : on les voit tantôt rester rudimentaires, et tantôt disparaître entièrement, soit à la mâchoire supérieure, soit à la mâchoire inférieure. Le squelette de ces animaux présente des particularités en rapport avec leurs fonctions. Les os du bras et de l'avant-bras sont fort allongés, et sur le carpe s'implantent 4 métacarpiens longs et grêles, divergeant en tout sens, auxquels font suite des phalanges de même nature (Fig. 1. Squelette). Ces os ainsi modifiés soutiennent et tendent la membrane cutanée. Le pouce seul conserve ses formes et sa mobilité normales. La solidité de l'aile est maintenue par le raccourcissement du cubitus soudé *comme un arc-boutant* contre le radius, par la longueur et la largeur de l'omoplate dont l'apophyse coracoïde recourbée joue le rôle d'une seconde clavicule, et par le développement du sternum qui est muni d'une crête saillante qui rappelle celle des Oiseaux.

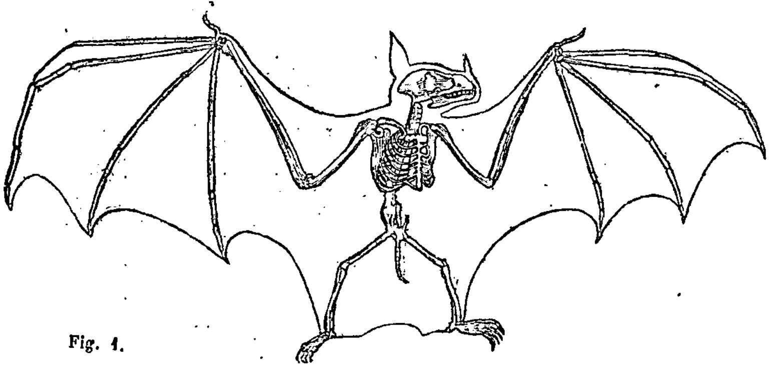

Fig. 1.

Les Ch. sont des animaux nocturnes. Ils attendent l'heure du crépuscule dans un état d'immobilité presque constante, suspendus par leurs pattes de derrière. Cette position leur permet de fuir facilement à la moindre apparence de danger. Souvent ils s'accrochent les uns aux autres, et forment ainsi des grappes parfois énormes. Leur membre antérieur, passé à l'état d'aile, est très-peu propre à la marche, et lorsqu'ils se traînent à la surface du sol en se cramponnant aux aspérités du terrain, leur marche s'exécute par une suite de zigzags dont l'axe seul détermine la direction. Leur gloutonnerie les aveugle sur le danger et ne leur permet pas de distinguer les piéges les plus grossiers. Privés de leur liberté, ils ne tardent pas à périr, quelque soin qu'on prenne pour les conserver.— Cet ordre se divise en 6 familles, que nous allons passer succinctement en revue. Les cinq premières présentent des expansions membraneuses qui constituent de véritables ailes, c.-à-d. des appareils propres au vol, tandis que la sixième possède simplement une sorte de parachute.

I. — Les *Vespertilionidés* se distinguent de tous les autres Ch. par l'absence de phalange unguéale à tous les doigts de l'aile. Les lèvres offrent la disposition ordinaire. Cette famille se divise en 5 tribus : Les *Vespertiliens*, les *Molossiens*, les *Taphozoïens*, les *Nyctériens* et les *Rhinolophiens*. — 1° Les *Vespertiliens* ont le nez simple, la membrane interfémorale peu développée, et la queue longue : ils se divisent eux-mêmes en quatre genres dont le plus remarquable est le g. *Vespertilion* ou *Chauve-Souris*. Les Chauves-souris sont des animaux d'une physionomie hideuse, à habitudes crépusculaires et exclusivement insectivores. La femelle ne porte qu'un seul petit à la fois. Aussitôt après la naissance, elle l'enveloppe dans sa membrane et l'allaite à l'abri de cette couverture naturelle. La *Ch.-s. murine* (*Vesp. murinus*) est la plus commune en France. Elle a 24 molaires et atteint jusqu'à 42 cent. d'envergure : c'est la plus grosse espèce de nos contrées. Son pelage est cendré, moelleux, avec la base des poils noirâtre. Les autres espèces principales du genre sont les suivantes. La *Pipistrelle* (*V. pipistrellus*), répandue dans toute l'Europe et même en Égypte et dans l'Inde. Elle est de couleur fauve et a 18 molaires : c'est la plus petite espèce que nous ayons chez nous. La *Sérotine* (*V. serotinus*) est de couleur foncée, à ailes et oreilles noirâtres; son envergure est de 35 cent.; elle habite sous les toits des églises et des édifices isolés. La *Noctule* (*V. noctula*) est fauve, un peu plus grande que la *Sérotine*, et vit dans le creux des vieux arbres. La *Ch.-s.-moustache* (*V. mystacinus*) est noirâtre et de la taille de la Pipistrelle. On l'a trouvée plusieurs fois à Paris. On a signalé encore en France quelques autres espèces de Vespertilions; mais elles sont fort rares et en général mal connues. Le second genre de la tribu des Vespertiliens est l'*Oreillard* (*Plecotus*). Il se distingue du g. précédent par ses oreilles qui sont très-grandes et unies l'une à l'autre par un prolongement de leur bord interne qui traverse le front vers son milieu. On en connaît une quinzaine d'espèces répandues dans toutes les parties du monde, excepté en Asie où l'on n'en a pas encore rencontré. L'espèce type est l'*Oreillard d'Europe* (*Plec. vulgaris*) [Fig. 2]. Il n'est pas rare aux environs dé Paris où il habite les vieux édifices, et même les maisons et les cuisines. Sa longueur totale est de 5 centim. et son envergure de 25 à 28 cent. Sa tête est aplatie, son museau conique ; la couleur de son pelage est le noir mêlé de gris. Une autre espèce assez rare se voit aussi aux environs de Paris, c'est la *Barbastelle* (*Plec. barbastellus*). Son oreille, plus petite que dans la précédente, est triangulaire; *son pelage est noir*. Elle vit *en société et hiverne* avec la *Pipistrelle*. Son odeur est très-désagréable. Les deux autres genres de la tribu sont les *Nycticées* et les *Lasyures;* mais les espèces qui les composent sont toutes exotiques. — 2° Les *Molossiens* ont le nez simple, la membrane interfémorale peu développée, la queue longue et à demi-enveloppée. Ils se divisent en cinq genres, dont le plus remarquable est le genre *Molosse*. Ce g. n'a que 2 incisives et 2 canines à chaque machoire ; la tête est grosse ; le museau est large et renflé; les oreilles sont grandes, les oreillons (le tragus) petits et ronds ; les yeux sont petits, et les narines saillantes. Le *Mol. à ventre brun*, appelé vulgairement *Mulot volant*, est le type du g. (Fig. 3). Son corps et sa tête ont 54 millimètres de longueur ; sa queue dépasse la membrane interfémorale; son pelage est cendré. Il habite la Martinique. Les autres genres sont peu connus, et d'ailleurs sont propres à l'Amérique du Sud, excepté le *Dinops*, qui existe en Italie, et le *Nyctinome*, qui a été découvert en Égypte. — 3° Les *Taphozoïens*, ont le nez simple, la membrane interfémorale peu développée, la queue courte. Ils ont été trouvés dans les tombeaux égyptiens d'Ombos et de Thèbes. — 4° Les *Nyctériens* ont le nez creusé d'une cavité. Ils habitent l'Égypte et le Sénégal. — 5° Les *Rhinolophiens* sont caractérisés par la feuille qui surmonte leur nez. Le genre *Rhinolophe*, le plus remarquable de cette tribu, est répandu dans toutes les contrées du monde. Le *Rhin. Grand-Fer-à-Cheval* (Fig. 4), habite l'Europe occidentale : il est commun aux environs de Paris. Il a environ 35 centim. d'envergure ; son pelage est doux, roux cendré en dessus et jaunâtre en dessous. Il passe l'hiver endormi dans les vieux édifices et les carrières abandonnées. — Les g. *Rhinopome* et *Mégaderme* ne renferment que des espèces exotiques dont les mœurs sont peu connues.

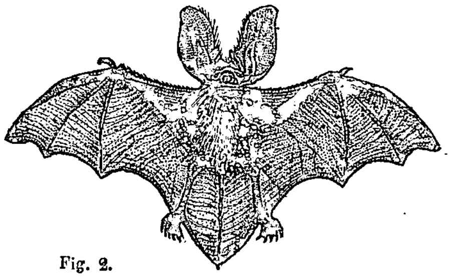

Fig. 2.

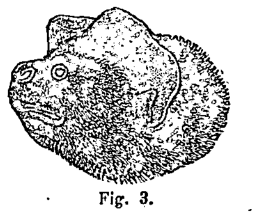

Fig. 3.

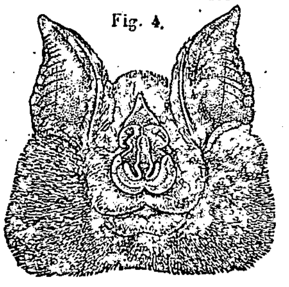

Fig. 4.

II. — Les *Noctilionidés*, comme les espèces de la famille précédente, sont dépourvus de phalange unguéale à tous les doigts de l'aile, mais ils s'en distinguent par une double fissure labiale garnie de verrues et de sillons bizarres. Ils habitent les contrées chaudes et boisées de l'Amérique méridionale.

III. — Les *Ptéropodés* ont une phalange unguéale au doigt indicateur de l'aile. Les *Roussettes* (*Pteropus*) constituent le genre le plus remarquable de cette famille. Leurs dents molaires ne sont point hérissées de tubercules et de pointes aiguës comme le sont celles des Ch. insectivores ; elles ont une couronne plate, allongée, lisse avec une simple crête plus ou moins saillante sur les deux bords. Cette dentition est en rapport parfait avec la nourriture de ces animaux qui sont exclusivement frugivores. Cuvier avait avancé qu'elles peuvent manger des Oiseaux *et de petits Mammifères dans l'occasion, fait que l'observation* n'a pas confirmé. On peut nourrir des Roussettes en cage : elles y vivent très-bien, contrairement aux espèces insectivores. Elles se tiennent suspendues par les pieds de derrière, la tête en bas, et ne quittent pas même cette position quand on leur présente à manger ; elles décrochent seulement une patte en restant suspendues par l'autre, prennent ce qu'on leur offre, mangent la tête en bas et reprennent leur immobilité quand leur repas est terminé. Ce sont les espèces les plus volumineuses de l'ordre. *Inoffensifs* pour l'homme et les animaux, ces Ch. causent quelquefois de grands ravages dans les vergers d'arbres fruitiers. Leur chair est mangeable. On connaît 38 espèces de Roussettes dont une seule habite l'Égypte ; les autres se rencontrent à Madagascar et dans le grand archipel Indien. La *Rouss. commune* (*Pter. vulgaris*) se trouve à l'île de France et à l'île Bourbon. La *Rouss. édule* (*Pter. edulis*), qui habite les îles de la Sonde et les Moluques, a une envergure d'environ 1 mètre 50 cent. Son cri ressemble à celui de l'Oie. Elle se prend au moyen d'un sac qu'on lui tend au bout d'une perche. Les indigènes trouvent sa chair délicate. La plus petite espèce du genre est la *Rouss. amplexicaude* (*Pter. amplexicaudatus*), dont le pelage varie du blanc au roux, et qui habite le sud de l'Indostan et l'archipel Indien. Sa longueur totale est de 10 centim. et son envergure de 40 cent. environ.— Les *Céphalotes*, les *Macroglosses* et les *Pachysomes* sont également propres à ce dernier archipel.

IV. — Les *Vampiridés* n'ont, comme les Ptéropodés, qu'une seule phalange unguéale; *mais elle existe au doigt médius de* l'aile. Cette famille comprend 4 genres. Les seuls qui soient remarquables sont les *Vampires*, les *Glossophages* et les *Phyllostomes*, qui, tous, ont le nez surmonté d'une feuille. Les *Vampires* (*Vampira*) ont le museau allongé et sont dépourvus de queue. On les a accusés de faire périr les hommes et les animaux en suçant leur sang, pendant leur sommeil; *mais le fait est* peu probable. Les plaies qu'ils leur font sont très-petites et ne doivent pas être bien dangereuses, à moins qu'elles ne s'enveniment sous l'influence du climat. Le *Vampire spectre* (*Vampira spectrum*) [Fig. 5] est l'espèce la plus fameuse de ce genre. Elle est de la taille d'une Pie et a le pelage brun-roux. La feuille qui surmonte son nez est ovale et creusée en entonnoir. — Les *Phyllostomes* (*Phyllostoma*) ont une queue et deux crêtes membraneuses nasales superposées sur le haut de la lèvre supérieure, l'une ressemblant à un fer à cheval et l'autre à un fer de lance. Leurs mœurs sont peu connues : toutefois on sait qu'elles sont très-sanguinaires et qu'elles attaquent les gros animaux endormis pour en sucer le sang. Pour cela, elles incisent la peau avec les papilles cornées dont leur langue est munie. — Les *Glossophages* (*Glossophaga*) sont caractérisés par leur langue qui est très-longue, extensible et propre à sucer le sang. Leurs mâchoires sont longues et garnies de dents fort petites (Fig. 6. *Gloss. caudataire*). — Les espèces *qui composent les* trois genres ci-dessus sont toutes propres aux contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

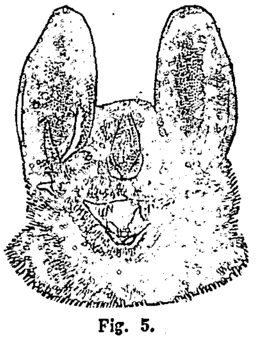

Fig. 5.

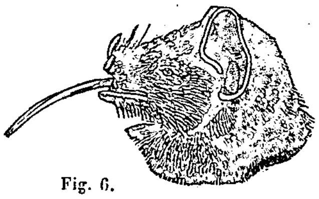

Fig. 6.

V. — Les *Desmodidés* ont aussi une phalange unguéale au doigt médius de l'aile ; mais, chez eux, les dents de la mâchoire supérieure sont très-grandes et fortement comprimées. On pense que ces dents puissantes permettent aux deux espèces qui constituent cette famille, *Desmodus rufus* et *d'Orbignyi*, de percer profondément le derme des animaux pour sucer leur sang. Les *Desmodes* habitent l'Amérique du Sud.

VI. — Les *Galéopithécidés* diffèrent de toutes les autres familles de l'ordre des Ch. en ce que les doigts de leurs mains sont tous garnis d'ongles tranchants et ne sont pas plus allongés que ceux des pieds, de telle sorte que la membrane qui en occupe les intervalles ne peut remplir que les fonctions de parachute, quand ces animaux s'élancent d'un arbre sur un autre. Le genre unique qui forme cette famille est le *Galéopithèque* (*Galeopithecus*). Ces animaux ont été désignés sous les noms vulgaires de *Singes volants*, de *Chats volants* et de *Chiens volants*. Ils vivent sur les arbres où ils poursuivent les Insectes et les petits Oiseaux. On en connaît trois ou quatre espèces qui habitent Ceylan, ainsi que les îles de la Sonde et les Philippines. Les Galéopithèques forment la transition entre les *Lémuriens* et les *Chéiroptères* proprement dits.

*** CHÉIROSTÉMON.** s. m. (gr. χεὶρ, main; στέμων, filament). T. Bot. Voy. STERCULIACÉES.

*** CHÉLASON.** s. m. T. Mam. Voy. LYNX.

*** CHÉLICÈRE.** s. f. (gr. χηλὴ, pince; κέρας, corne). T. Zool. Voy. ARACHNIDES.

CHÉLIDOINE. s. f. T. Bot. Voy. PAPAVÉRACÉES.

*** CHÉLINGUE.** s. f. T. Mar. Sorte de navire à fond plat usité sur la côte de Coromandel.

*** CHELMON.** s. m. [Dans ce mot et les 3 suivants, CH se pron. comme K.] T. Ichth. V. SQUAMMIPENNES.

*** CHÉLONÉES.** s. f. pl. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

*** CHÉLONIENS.** s. m. pl. (gr. χελώνη, tortue). Erp.

Enc. — Les *Chéloniens* sont des animaux quadrupèdes qui appartiennent à la classe des *Reptiles*, dans laquelle ils constituent un ordre distinct que les zoologistes placent à la tête de la série erpétologique. Ces animaux, plus connus sous le nom vulgaire de *Tortues*, se distinguent de tous les autres Reptiles par des caractères très-tranchés. On les reconnaît, au premier abord, au bouclier qui protége leur corps. Ce bouclier se compose de deux pièces qui sont réunies par leurs bords, et qui présentent des ouvertures pour le passage de la tête, du cou, des quatre pattes et de la queue. La pièce supérieure, ou *Carapace*, résulte de la réunion des côtes et des vertèbres dorsales; la pièce inférieure, ou *Plastron*, représente le sternum.

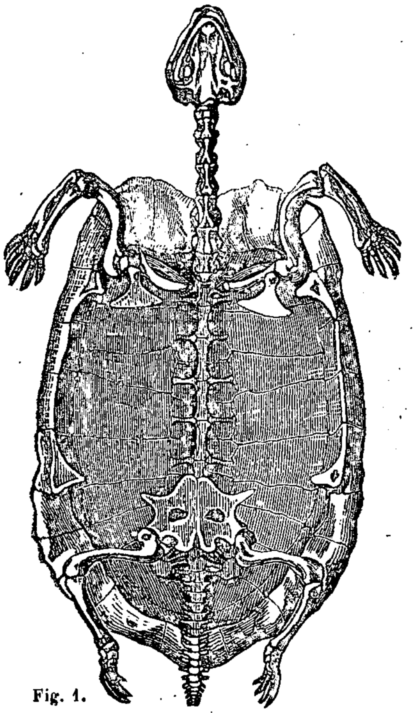

Fig. 1.

Les vertèbres dorsales, devenues immobiles, portent chacune une paire de côtes; mais ces côtes s'élargissent au point de se toucher et de s'articuler entre elles par des sutures. Elles forment ainsi huit paires soudées entre elles qui constituent la carapace. Les pièces marginales qui s'articulent avec l'extrémité des côtes et qui bordent en quelque sorte la carapace, représentent évidemment la portion sternale de ces os, portion qui reste cartilagineuse chez les Mammifères, et qui est complétement ossifiée chez les Oiseaux. Dans quelques espèces pourtant, les pièces marginales restent cartilagineuses. Le sternum, qui recouvre toute la face inférieure du corps, est plat chez la femelle et concave chez le mâle. Il se compose de neuf pièces qui sont rangées par paires, et soudées ou articulées entre elles, à l'exception d'une seule. Tantôt ce bouclier est entier et solide dans toute son étendue; tantôt il est divisé en trois portions, dont l'antérieure et la postérieure sont un peu mobiles; tantôt il est évidé au centre. Il est fixé à la carapace par un prolongement osseux ou par des cartilages. Il résulte de cet arrangement que les seules vertèbres mobiles des Ch. sont celles du cou et celles de la queue, et que, la carapace et le plastron n'étant recouverts que par la peau ordinairement écailleuse, l'omoplate, les muscles du bras et du cou, les os du bassin et tous les muscles de la cuisse sont attachés sous les côtes et sous l'épine, contrairement aux autres animaux : ce qui a fait dire à Cuvier que la Tortue mérite le nom d'*Animal retourné*. Les vertèbres cervicales sont très-mobiles et au nombre de huit; elles sont articulées entre elles de manière à permettre des mouvements étendus assez semblables à ceux des Oiseaux; leurs surfaces articulaires sont alternativement convexes et concaves au lieu d'être planes comme chez les Mammifères. La tête est petite comparativement au corps, et le crâne petit comparativement à la tête. Celle-ci est aplatie et fort élargie postérieurement par de grandes fosses temporales cachées d'ordinaire sous une voûte osseuse (Fig. 1). La mâchoire supérieure est immobile; l'inférieure, composée de six pièces osseuses de chaque côté, est supportée par l'os tympanique. Ce dernier est fixe et forme la plus grande partie du pourtour du cadre du tympan. Les os de l'épaule forment une sorte d'anneau placé entre la carapace et le plastron : il en est de même des os du bassin. Les membres sont courts, tantôt tronqués au bout, tantôt aplatis et allongés en rame; les doigts sont peu mobiles et en général peu distincts à l'extérieur. La colonne vertébrale se prolonge au delà de la carapace en formant une queue plus ou moins longue.

La circulation, chez les Ch., offre cela de particulier que le ventricule du cœur est imparfaitement divisé en deux chambres qui communiquent ensemble, d'où il résulte un mélange plus ou moins complet du sang veineux et du sang artériel. Les poumons sont grands, également développés, et placés sous la carapace au-dessus du péritoine. La respiration s'opère par un mécanisme analogue à celui de la déglutition chez les animaux dont le thorax est dilatable. En effet, le thorax étant immobile dans la plupart des Tortues, c'est par le jeu de la bouche qu'elles respirent, en tenant les mâchoires bien fermées, et en abaissant et en élevant alternativement l'os hyoïde : le premier mouvement laisse entrer l'air par les narines, et la langue fermant ensuite leur ouverture intérieure, le deuxième mouvement contraint cet air à pénétrer dans le poumon. Ces Reptiles sont dépourvus de dents; mais leurs mâchoires sont en général revêtues d'une enveloppe cornée, à bords tranchants, comme chez les Oiseaux. Les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure sont tellement forts, que lorsqu'une Tortue saisit quelque chose avec sa bouche, il est très-difficile de lui faire lâcher prise. La langue est courte et hérissée de filets charnus. L'estomac ne diffère en apparence de l'œsophage et du reste de l'intestin que parce qu'il est situé en travers et légèrement dilaté. L'intestin est privé de cœcum et sa longueur est médiocre. La vessie est fort grande. De même que chez les Oiseaux, les yeux sont protégés par trois paupières. Le tympan est grand et les narines sont percées à l'extrémité du museau. Chez le plus grand nombre de ces Reptiles, la peau est recouverte d'écailles, et ces écailles forment de larges lames dont la disposition et l'aspect varient suivant les espèces. — La femelle pond des œufs revêtus d'une coque blanche et dure, parfaitement sphériques, dont l'albumine ne se coagule pas par la chaleur. Elle les dépose dans le sable, et laisse à la chaleur du soleil le soin de les faire éclore. — La vie des Tortues est longue et tenace. On en cite qui auraient vécu 120 ans, 200 ans et même au delà. Cuvier affirme qu'on en a vu se mouvoir sans tête pendant plusieurs semaines. Il leur faut très-peu de nourriture; elles peuvent passer des mois entiers et même, dit-on, des années sans manger. Elles se tiennent habituellement en troupes nombreuses et paraissent avoir l'instinct de la sociabilité.

Duméril et Bibron divisent les Ch. en quatre familles : *Ch. terrestres* ou *Chersites; Ch. de marais, Élodites* ou *Émydes; Ch. fluviatiles, Potamides* ou *Trionyx; Ch. de mer, Chélonées* ou *Thalassites*.

I. — Les *Chersites*, ou *Tortues terrestres*, se reconnaissent à leurs pattes en forme de moignons arrondis, propres à la marche et non à la natation, à doigts courts et onguiculés. Le nombre des ongles est presque toujours de 5 en avant et de 4 en arrière. La carapace est très-bombée et complétement ossifiée ainsi que le plastron. Elles vivent à terre, principalement dans les pays chauds, et se nourrissent spécialement de végétaux auxquels elles mêlent néanmoins des Mollusques et des Insectes. Elles se creusent des espèces de terriers, et, dans les climats tempérés, elles y passent l'hiver dans un état d'engourdissement. Leurs allures sont d'une lenteur proverbiale. Ces animaux ont peu d'intelligence; cependant ils deviennent assez familiers. Ils croissent aussi avec une extrême lenteur. — Cette famille se divise en quatre genres dont le plus important est le genre *Tortue* (*Testudo*). C'est à lui qu'appartiennent les trois espèces que nous possédons en Europe, savoir : la Tortue mauresque, la T. grecque et la T. bordée. — La *Tort. mauresque* (*Test. mauritanica*) [*Fig.* 2] a le sternum mobile. On la trouve en grande abondance sur les bords de la mer Caspienne et en Algérie : c'est de ce dernier pays que viennent les nombreuses Tortues de ce genre qu'on apporte en France. — La *T. grecque* (*Test. græca*) est jaune, tachetée de noir, et a environ 25 centim. de longueur. Elle habite la Grèce et l'Italie, ainsi que les îles avoisinantes. Aujourd'hui elle se trouve aussi dans le midi de la France, où elle a été introduite d'Italie. Cette espèce recherche les lieux sablonneux et boisés, pond au milieu de l'été, et se retire en hiver dans les trous qu'elle s'est creusés pour n'en sortir qu'au retour du printemps. On la mange en Italie et en Sicile. Les Grecs l'avaient consacrée à Mercure, parce que ce dieu avait construit la première lyre avec la carapace d'une Tortue de cette espèce. C'est aussi pour ce motif que, chez les Romains, la lyre portait le nom de *Testudo*. — La *Tort. bordée* (*Test. marginata*) a le sternum mobile en arrière comme la Tortue mauresque, dont elle a les dimensions; mais sa carapace est moins bombée. Elle habite la Grèce. — On trouve dans les îles du canal de Mozambique, dans l'Amérique du Sud et dans l'Inde, des Tortues qui sont beaucoup plus grosses que celles d'Europe. On leur a donné les noms de *Tort. éléphantine*, *T. géante*, etc. Il en est qui pèsent plus de 250 kilogr. — Les autres genres de la famille des Chersites sont : les *Homopodes*, qui habitent le sud de l'Afrique, et se distinguent en ce que leurs pattes de derrière et de devant présentent absolument la même forme; les *Pyxis* ou *Pyxides*, qui habitent l'Inde et l'archipel Indien, et qui sont aussi nommées *Tortues à boîte*, à cause de la mobilité de la partie antérieure de leur plastron; les *Cinixys*, qu'on trouve à la Guyane, et qui ont la faculté de pouvoir relever ou abaisser à volonté la partie postérieure de leur carapace, partie non ossifiée et élastique.

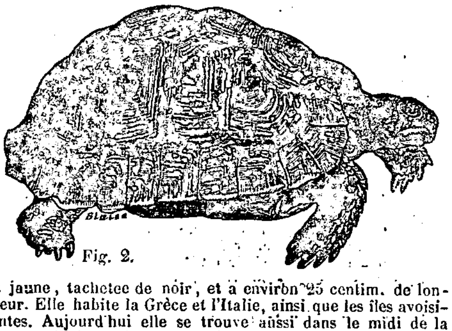

Fig. 2.

II. — Les *Émydes; Élodites* ou *Tortues de marais*, sont beaucoup plus nombreuses que les Chersites. Ainsi que leur nom l'indique, elles vivent sur les bords des marais, des lacs et des rivières dont le cours n'est pas rapide. Leurs doigts, au nombre de 5, sont distincts, mobiles, garnis d'ongles crochus et réunis à leur base par une palmure plus ou moins étendue. Elles ont seulement 4 ongles aux pattes de derrière. Elles n'ont pas la lenteur des Chersites, et nagent avec facilité. Elles se nourrissent principalement de Mollusques fluviatiles, de Batraciens et d'Annélides. On partage cette famille en deux tribus d'après le mode de conformation du cou. Les *Cryptodères* ont le cou cylindrique, entouré d'une peau lâche, susceptible de rentrer sous la partie dorsale de la carapace. Chez les *Pleurodères*, au contraire, le cou est aplati, revêtu d'une gaine cutanée étroite, et il ne peut se reployer que latéralement sur le côté du corps. — Les trois espèces d'Émydes que nous possédons en Europe appartiennent à la tribu des Cryptodères. — Parmi les espèces de cette tribu, nous ne citerons que les plus intéressantes. L'*Émyde caspienne* (*Emys caspica*) a la carapace olivâtre, sillonnée par des lignes flexueuses et jaunâtres. On la trouve autour de la mer Caspienne et dans la Morée. L'*Émyde sigriz* (*E. sigriz*) a la carapace également olivâtre, mais marquée de taches orangées, cerclées de noir. Elle habite l'Espagne et la Barbarie. Une des plus jolies espèces est la *Tortue peinte* (*E. picta*) [Fig. 3] : elle est lisse et brune; chacune de ses écailles est entourée d'un ruban jaune fort large au bord antérieur. On la trouve dans l'Amérique septentrionale, le long des ruisseaux, sur les rochers ou les troncs d'arbres, d'où elle se laisse tomber dans l'eau aussitôt qu'on en approche. — Le genre *Cistude* ne renferme que 5 espèces, mais l'une d'elles est plus connue que toutes les autres Tortues de marais, parce qu'elle est commune dans les eaux douces de l'Europe méridionale: c'est la *Cistude d'Europe* (*Cistudo vulgaris*) ou *Tortue bourbeuse*. Elle a la carapace déprimée, assez lisse, noirâtre avec des points jaunes. Elle habite de préférence les eaux stagnantes, nage avec beaucoup de facilité, et vient quelquefois à terre où ses mouvements ne sont pas très-embarrassés. Elle vit d'Insectes, de Mollusques, de Vers aquatiques et même de petits Poissons. Elle pond ses œufs près du rivage, dans les endroits humides. A l'approche de l'hiver, elle se retire dans des trous. On la trouve dans le midi de la France, mais c'est surtout en Grèce et en Italie qu'elle est commune. On en mange la chair, et les pharmaciens en font usage dans la confection de leurs sirops et bouillons pectoraux de Tortue. — Le *Storotype odorant* (*Storotypus odoratus*), de l'Amérique du Nord, doit son surnom à la forte odeur de musc qu'il exhale. — Dans les *Pleurodères*, nous nous contenterons de mentionner l'espèce singu-

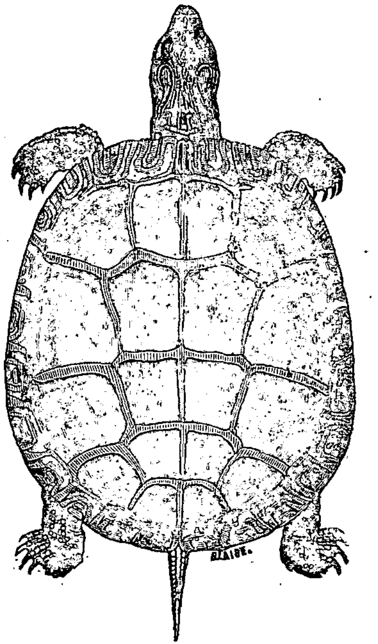

Fig. 3.

lière appelée *Chélyde Matamata* et *Tortue à gueule*, qui habite les marécages de la Guyane et du Brésil. Son aspect est repoussant. Son double bouclier est beaucoup trop petit pour recouvrir sa tête et ses pieds ; sa tête est aplatie, ses narines se prolongent en trompe ; sa bouche est largement fendue et à peine cornée sur les bords ; son menton et son gros cou sont garnis de barbillons charnus ; sa carapace est très-déprimée. Elle atteint quelquefois une longueur de près d'un mètre. Sa chair est estimée. — Duméril cite une femelle de cette espèce qui, amenée vivante à Paris, y pondit plusieurs œufs, dont un se développa et fournit un petit.

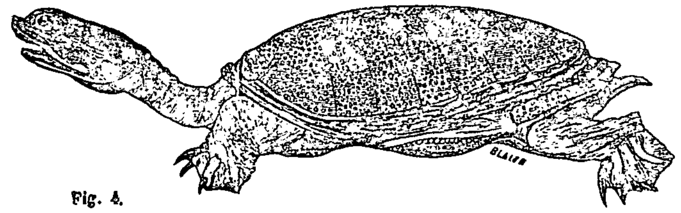

Fig. 4.

III. — Les *Trionyx*, *Potamides* ou *Tortues fluviatiles*, sont tout à fait impropres à la marche. Leurs pattes sont disposées pour servir de rames natatoires ; elles sont déprimées, et les doigts, quoique distincts, sont réunis jusqu'aux ongles par de larges membranes flexibles (Fig. 4. *Trionyx chagriné* ou *Tr. granosus*). Leur carapace est plate, couverte d'une peau molle et complétement cartilagineuse dans tout son pourtour, disposition qui leur a valu le nom de *Tortues molles*. Leurs lèvres sont charnues et leur nez prolongé en une petite trompe. Le plastron n'est pas ossifié au milieu. Ces animaux habitent les rivières et les lacs des pays chauds. Ils nagent avec une facilité extrême et ne viennent à terre que pendant la nuit. Ils sont très-voraces et vivent principalement de Reptiles et de Poissons. Il nous suffira de signaler deux espèces de cette famille. Le *Tyrsé*, ou *Tortue molle du Nil* (*Trionyx ægyptiacus*), est d'un vert moucheté de blanc, et atteint quelquefois la taille d'un mètre. Il dévore les petits Crocodiles au moment où ceux-ci sortent de l'œuf, et rend ainsi de grands services à l'Égypte. La *Tortue féroced* ou *Tortue molle d'Amérique* (*Tr. ferox*), est à peu près de la même taille. Cette espèce est d'un brun foncé légèrement verdâtre en dessus, et d'un blanc uniforme et sans tache en dessous. Elle habite les rivières de la Caroline, de la Géorgie, de la Floride et de la Guyane, où elle se tient en embuscade sous les joncs pour saisir les Oiseaux et les jeunes Caïmans dont à son tour elle devient la proie, lorsque ces derniers ont acquis tout leur développement. Farouche et robuste, elle se défend avec courage, se redresse sur ses pieds, s'élance sur son ennemi et le mord avec violence. — Sa chair est excellente à manger, quoique indigeste, à cause de la graisse dont elle est chargée.

IV. — Les *Chélonées*, ou *Tortues marines*, diffèrent de toutes les autres par leur conformation et leurs mœurs. Leurs pattes, déprimées et changées en palette, ne sont propres qu'à la natation, et leurs doigts serrés et enveloppés dans la même membrane sont entièrement immobiles. La carapace est surbaissée et cordiforme : les côtes ne sont pas élargies et soudées entre elles ; le plastron a la forme d'un cadre évidé au centre. Leur bec est tranchant sur les bords ; leurs narines sont surmontées d'une masse charnue, sorte de soupape qui ferme ces ouvertures quand l'animal plonge sous l'eau. Leur crâne et leurs membres sont protégés par les écailles épidermiques qui les recouvrent. Les Chélonées sont partagées en 4 genres : *Chélonées franches* ou *Mydases ; Chél. imbriquées* ou *Carets ; Caouannes* ou *Thalassochélys ; Sphargis* ou *Luths*.

Le genre *Mydase* (*Mydasea*) a les plaques du disque ou plaques centrales de la carapace au nombre de 13, le museau court et arrondi, et un ongle au premier doigt de chaque patte. La *Chélonée* ou *Tortue franche* proprement dite (*Chelonia Mydas*) fait partie de ce genre. Sa carapace à reflets verdâtres la fait désigner quelquefois sous le nom de *Tortue verte*. Elle abonde dans l'océan Atlantique, présente souvent une longueur de 2 mètres sur 1 m. 50 de largeur, et pèse jusqu'à 400 kilog. Elle se tient dans la haute mer et fait en nageant de très-longs trajets pour venir pondre à terre sur des plages désertes, basses et sablonneuses. L'île de l'Ascension est le lieu qu'elle semble affectionner par-dessus tous les autres. Elle pond deux fois dans l'année, vers les mois de mai et de juin, et le nombre total de ses œufs est d'environ 250. Le temps nécessaire pour l'éclosion des œufs varie suivant la température. A l'île Saint-Vincent, la moyenne est de 17 jours. La jeune Tortue, au sortir de l'œuf, se dirige immédiatement vers la mer ; mais si court que soit le trajet, elle n'atteint pas toujours celle-ci. De nombreux ennemis, principalement des Oiseaux de proie, sont là pour l'attaquer ; et des Poissons non moins voraces attendent son immersion. La Tortue franche se nourrit principalement de l'espèce de fucus appelée *Zostera marina*. Sa chair et ses œufs sont pour l'homme un aliment aussi sain qu'agréable. Quand elle est à terre, on la prend avec facilité en la retournant au moyen de barres de bois qu'on lui passe sous le ventre : cela s'appelle *varrer* les Tortues. Une fois sur le dos, elles ne peuvent se remettre sur leurs pattes, et l'on a tout le temps de les embarquer. Dans la haute mer, elles s'endorment à la surface de l'eau, en temps calme, et comme elles ont le sommeil très-lourd, on peut s'en emparer en leur passant un nœud coulant au cou. On dit même que, dans les mers du Sud, d'habiles plongeurs malais vont entre deux eaux attacher une corde à la patte des Tortues endormies. Le bouillon de Tortue (*Turtle-sup*) est préparé avec la chair de la Chélonée franche. Il est très-recherché en Angleterre, où il est d'un prix fort élevé. Pour alimenter les marchés, on expédie des vaisseaux jusque dans la mer des Indes, et l'on a même établi sur certaines côtes des parcs destinés à la conservation de ces Tortues. La graisse de ces animaux est d'une teinte verdâtre, mais est extrêmement délicate. On rapporte encore à ce genre la *Chelonia virgata*, de la mer Rouge, la *Ch. maculosa*, de la côte du Malabar, et la *Ch. marmorata*, de l'île de l'Ascension. Leur écaille s'emploie utilement.

Le g. *Caret* (*Caretta*) ne comprend qu'une seule espèce, appelée *Chelonia imbricata*, *Testudo caretta*, ou vulgairement le *Caret* (Fig.). Cette Tortue se reconnaît aisément à la disposition des plaques cornées de sa carapace qui se prolongent en arrière les unes au-dessus des autres et se recouvrent comme les tuiles d'un toit. Les plaques des disques sont au nombre de 15 ; le museau est long et comprimé ; les mâchoires sont à bords droits sans dentelures, et chaque nageoire est armée de deux ongles. Sa couleur est jaunâtre marbré ou jaspé de brun foncé. Sa taille ne dépasse guère le tiers de celle de la Chélonée franche. Elle se nourrit principalement de plantes marines, mais elle mange aussi des Crustacés, des Mollusques et quelques petits Poissons. Sa chair ne vaut rien : on la dit même malsaine ; mais ses œufs sont très-délicats. En outre, c'est la Tortue qui fournit la plus belle sorte d'écaille employée dans les arts. Malheureusement, les plus gros Carets, ceux qui pèsent 100 kilog. environ, donnent au plus 2 kilog. de substance propre à être travaillée. Cette écaille a la plus grande analogie avec la corne, mais elle n'est pas fibreuse et lamelleuse comme celle-ci : elle est plus transparente, plus dure et peut recevoir le plus beau poli. On trouve le Caret dans l'océan Atlantique, la mer des Indes et la mer du Sud jusqu'auprès des côtes de la Nouvelle-Guinée.

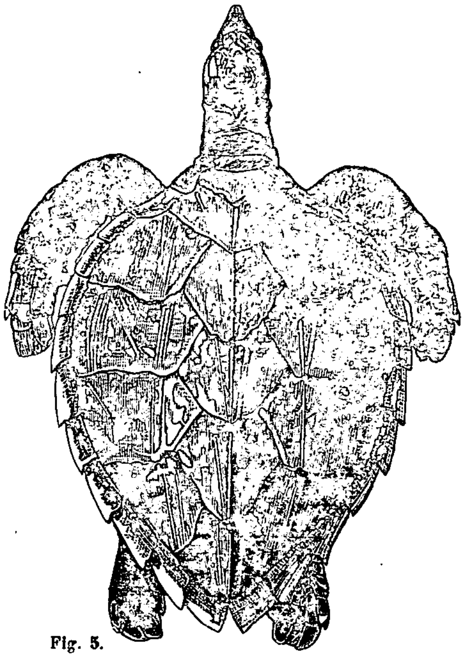

Fig. 5.

Le g. *Thalassochélys* ne renferme que deux espèces, caractérisées par les plaques du disque non imbriquées et les mâchoires légèrement recourbées l'une vers l'autre à leur extrémité. La *Caouanne* (*Chel. caouanea*) a deux ongles à chaque patte ; sa carapace est un peu allongée et subcordiforme ; sa tête est grosse ; sa couleur est brune ou marron foncé ; sa longueur varie de 1 mètre à 1 m. 33, et son poids s'élève à 150 ou 200 kilogr. Elle habite la Méditerranée et l'océan Atlantique. On la voit accidentellement sur les côtes de France et d'Angleterre. Elle est très-vorace, et sa nourriture consiste principalement en Mollusques. Sa chair est mauvaise et son écaille peu estimée ; mais la première fournit une huile bonne à brûler. La *Chélonée de Dussumier* (*Chel. Dussumieri*) a la carapace élargie et un seul doigt à chaque patte. On l'a rencontrée dans les mers de la Chine, vers la côte du Malabar, et dans les parages de l'Abyssinie. — Le g. *Sphargis* a été créé pour une grande et remarquable espèce de Tortue marine dont le test n'a point d'écailles et n'est revêtu que d'une sorte de cuir. Les côtes ne sont soudées ni entre elles, ni avec le sternum qui est presque entièrement membraneux. Cette espèce a été désignée sous les noms de *Sphargis*, de *Dermochélys* et de *Tortue Luth*. Elle vit dans la mer des Indes, dans l'océan Atlantique méridional, et se montre quelquefois dans les parages européens, soit sur les côtes de la Méditerranée, près de Cette, soit sur celles de l'Océan, à l'embouchure de la Loire. Le *Luth* atteint parfois une longueur d'environ 2 mètres. Sa chair est bonne à manger.

* **CHÉLYDE.** s. f. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

CHÊMER (SE). v. pron. Maigrir beaucoup. *Voilà un enfant qui se chême.* Vx et inus.

CHEMIN. s. m. (ital. *cammino*). Voie, route par laquelle on peut aller d'un lieu à un autre. *Beau, bon, vilain, mauvais ch. Ch. battu, frayé, passant, fréquenté, uni, pierreux, raboteux, fangeux, creux, rompu*, etc. *Ch. ferré, pavé, bien entretenu. Ch. détourné. Ch. de traverse. Grand ch. Petit ch.* ou *Sentier. Ch. vicinal. Ch. bordé d'arbres. Ch. d'Orléans. C'est le ch. de la ville. Montrer, enseigner, savoir le ch. Couper, fermer, embarrasser le ch. Tracer, ouvrir un ch. Traverser le ch. Quitter son ch. Ce ch. va, mène, conduit à la ville. Prenez le ch. à droite. Suivez ce ch. Prendre le bon ch., le ch. le plus long. Le ch. fourche à tel endroit. Passer, aller son ch. Il ne tient point de ch.*, Il va à travers champs. *Se mettre en ch. Poursuivre son ch. Faire bien du ch. Vous demeurerez par les chemins. Rester en ch. J'ai déjà fait plusieurs fois ce ch. Il est en ch. Rebrousser ch. Accourcir le ch. Assurer les chemins. Rendre les chemins libres. Une heure, une journée de ch. Ch. faisant. Tout le long du ch. A mi-ch. Mon cheval connaît son ch.* — Par anal., on dit : *Ce torrent s'est ouvert un ch. à travers la forêt. Montgolfier, en inventant les aérostats, nous a ouvert le ch. des airs. L'hirondelle fait beaucoup de ch. en peu de temps. Le requin est le poisson qui fait le plus de ch.* — *Ch. de halage.* V. HALAGE. — *Ch. de ronde*, Espace qu'on laisse pour le passage des rondes entre le rempart et la muraille dans une ville fortifiée ; * ou Entre les bâtiments d'une prison et le mur de clôture pour y faire des rondes ; * ou bien encore, En dedans du mur d'octroi d'une ville. — *Ch. couvert.* Voy. FORTIFICATION. ‖ *Ch. de saint Jacques*, Nom vulgaire de la *Voie lactée.* ‖ Fig., Moyen, conduite qui mène à quelque fin. *Il voudrait faire fortune, mais il n'en prend pas le ch. Ce jeune homme n'est pas dans le bon ch. Le ch. de la vertu, de la perfection, de la gloire, de l'honneur, de la perdition.* — *Il a su trouver le ch. de son cœur.* Il a su toucher cette personne, il a su s'en faire aimer. ‖ S'emploie aussi dans diverses phrases proverbiales et familières. *Bonne terre, mauvais ch.*, Dans les terres grasses, les chemins sont mauvais. — Fig., *Ch. de velours*, Ch. sur une pelouse ; et plus Figur., Voie facile et agréable pour parvenir à quelque chose. *Il est arrivé à la fortune par un ch. de velours.* Fam. — Fig. et prov., *Le grand ch. des vaches*, L'usage commun et ordinaire. *En tout pays il y a une lieue de mauvais ch.*, Il n'y a point d'entreprise où il ne se rencontre quelque difficulté. *Il ne faut pas aller par quatre chemins*, Il faut s'expliquer franchement, il ne faut pas chercher tant de détours. *Trouver une pierre, des pierres dans son ch.*, Trouver quelque obstacle à ce qu'on veut faire. *Je le mènerai par un ch. où il n'y aura pas de pierres.* Je le poursuivrai vivement, je ne lui ferai point de quartier. On dit aussi dans le même sens, *Je lui ferai voir bien du ch.* — *Prendre le ch. de l'école, le ch. des écoliers*, Prendre le ch. le plus long. *Montrer le ch. aux autres*, Faire quelque chose que les autres font ensuite, ou Faire quelque chose à dessein que d'autres le fassent. *S'arrêter en beau ch., à mi-ch.*, Abandonner une entreprise dont la réussite paraissait assurée. — Fig. et fam., *Faire son ch.*, Parvenir, obtenir de l'avancement, s'enrichir. *Il a bien fait son ch.* On dit de même, *Il a bien fait du ch. en peu de temps.* — Fig. *Aller le droit ch.*, Se conduire honnêtement, procéder avec loyauté, sans artifice. — Fig. et par menace, *Je le trouverai en mon ch.*, Je trouverai bien quelque occasion de lui nuire. *Il me trouvera en son ch.*, Je le traverserai dans ses projets. — Fig., *Ch. faisant*, En même temps, par occasion. *En lisant ce livre, j'ai remarqué, ch. faisant, plusieurs fautes de langage.* — On trouvera encore aux mots ALLER, BATTRE, COUPER, MENER, etc., quelques expressions familières et figurées relatives au mot *Chemin*.

Enc. — CHEMIN DE FER. — On désigne sous ce nom un ch. garni de files parallèles de bandes de fer fixées solidement au terrain, et sur lesquelles roulent les voitures et les chariots (F. 1). Ces bandes sont appelées *Rails*, du mot anglais *rail*, qui signifie *barre, bande*. De là encore le nom de *Railways* qu'on donne souvent aux chemins de fer, et qui nous vient également de l'anglais (*rail* et *way*, voie, chemin). Mais le terme de railway est plus général que celui de ch. de fer, car il peut, conformément à son étymologie, s'appliquer également à un ch. dont les bandes parallèles sont de fonte, de bois, de pierre, etc. L'expression de *Voie ferrée*, pour désigner un ch. de fer, est également fort usitée. Nous ferons indifféremment usage de ces trois termes plus ou moins équivalents, ne fût-ce qu'afin d'éviter la répétition continuelle de la même dénomination.

I. *Théorie des chemins de fer.* — Dans la construction d'une route quelconque, on a invariablement pour objet de faire en sorte que le transport des fardeaux s'y opère avec la moindre dépense possible de force de traction. Une route est meilleure ou moins bonne qu'une autre, lorsque, toutes choses étant égales d'ailleurs, la même force motrice est capable d'y faire cheminer une charge plus considérable ou plus petite. Or, comme la puissance motrice, quelle qu'elle soit, est tout entière employée à vaincre la résistance qu'éprouvent les voitures sur lesquelles sont chargés les fardeaux, le problème du perfectionnement du système de viabilité terrestre consiste à découvrir les moyens de diminuer, d'une manière permanente, la source de cette résistance. Les causes de la résistance qu'éprouve une voiture cheminant sur une route, sont les suivantes :

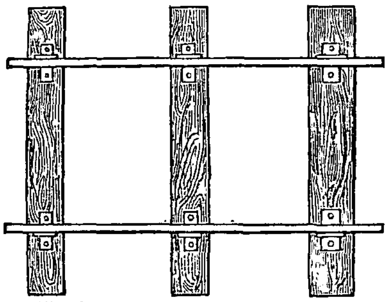

Fig. 1.

A. *Inégalités de la surface.* — Toutes les aspérités formées par les pierres ou autres substances dures qui font saillie à la surface de la route produisent une résistance à la force motrice. En effet, lorsque les roues les rencontrent et passent par-dessus, il faut que le poids de la charge, qui repose sur les roues, *soit* élevé d'une hauteur correspondante à la saillie présentée par l'obstacle. Lors donc que ces saillies sont fréquentes ou continues, la dépense de la force motrice est également continue, et il se produit la même sorte de résistance que si la puissance motrice avait *continuellement* à élever un poids équivalent. De même, lorsqu'il existe des cavités ou des ornières à la surface de la voie, les roues s'y enfoncent, et il se fait sans cesse une dépense particulière de force motrice pour élever la charge et la tirer hors de ces cavités. Toutes les inégalités que peut offrir une route consistant en une multitude d'aspérités ou de dépressions plus ou moins considérables, elles absorbent en pure perte une partie proportionnelle de la force motrice ap*pliquée à la traction.*

B. *Mollesse de la surface.*— En supposant même que la surface de la route soit dépourvue d'aspérités et de dépressions, si sa *substructure* est de telle nature qu'elle cède à la pression des roues, la force motrice éprouvera une résistance qui sera plus ou moins grande, selon que le sol cédera plus ou moins sous le poids. Les roues s'enfonçant alors dans une dépression produite à la surface de la voie par leur propre pression, la puissance motrice est à peu près affectée de la même manière que si elle avait à élever la charge hors d'une cavité d'égale profondeur.

C. *Inclinaison de la surface.* — Lorsque la surface de la route n'est pas parfaitement horizontale, mais forme un plan incliné le long duquel il faut faire monter le chariot, il se produit *une résistance particulière qui résulte de la gravité ou* du poids de la charge, et qui est proportionnelle à l'angle de l'inclinaison. Ainsi, par ex., si la surface de la route s'élève, dans la direction du mouvement, de 1 mètre de hauteur perpendiculaire pour chaque distance de 50 mètres, alors on dépensera en plus, pour parcourir ces 50 m., autant de force motrice qu'il en faudrait pour élever la charge entière à 1 m. de hauteur perpendiculaire. — Cette cause de résistance diffère des deux causes précédentes. Dans celles-ci, la résistance à la force motrice se produit également, quelle que soit la direction suivant laquelle se meut la force de traction, tandis qu'ici il n'y a accroissement de résistance que dans le sens de la direction ascendante. En revanche, quand la charge est mue dans la direc*tion opposée, c.-à-d. descendante,* la gravité vient coopérer avec la force motrice, et l'aide à vaincre la résistance due au frottement. Par conséquent, sur toutes les routes où les quantités de transports effectués dans les deux directions sont égales, on doit, en calculant la résistance développée par les pentes quand il faut les remonter, tenir compte aussi des avantages qu'elles présentent dans le sens opposé.

D'après ce que nous venons de dire au sujet des causes productrices de résistance à la force de traction, on voit que, pour diminuer autant que possible ces diverses *résistances, une* route doit présenter les conditions suivantes : 1° Que sa surface soit aussi unie et égale que possible ; 2° que les matériaux dont elle est construite soient aussi résistants et aussi durables que possible ; 3° que les pentes soient calculées de telle sorte que l'effet de la gravité de la charge produise, en somme, la moindre quantité possible de résistance, ou contribue le plus possible à assister la force motrice.

Dans les routes ordinaires formées de gravier, de cailloux brisés ou de pavés, la surface entière de la voie est construite d'une manière uniforme, de telle sorte que toutes les parties de la voie sont également adaptées au mouvement des roues. En outre, comme la puissance motrice communément employée sur *ces routes est la force des chevaux, on les construit de façon* à l'approprier le mieux possible à ce mode de traction. Ainsi, par ex., pour la traction par les chevaux, on conçoit qu'une surface parfaitement dure et unie serait incompatible avec la solidité de l'animal, car il n'aurait pas prise sur elle, c.-à-d. il n'y trouverait pas un point d'appui suffisant. Les rues pavées des villes, en raison de leur dureté, produisent moins de résistance au mouvement des voitures que les routes empierrées de la campagne ; mais elles usent infiniment plus vite les chevaux. On pourrait obvier à cet inconvénient en appropriant certaines parties seulement de la route au mouvement des roues, c.-à-d. en construisant ces parties de manière à diminuer autant que possible la résistance, tandis que le reste de la voie serait établi de façon à offrir aux pieds des chevaux toute la prise nécessaire. C'est ce qu'on a fait maintes fois en construisant sur les grandes routes des sentiers parallèles destinés aux roues pendant que l'intervalle entre les deux sentiers ou *entre-voie* était approprié à la marche des chevaux. — Tels sont les principes généraux qui, par une suite de perfectionnements successifs, ont conduit à l'établissement du *plus merveilleux instrument* de transport que le génie de l'homme ait encore découvert, c.-à-d. au ch. de fer actuel.

II. *Historique.* — Vers le milieu du XVIIe siècle, en 1649, suivant Nich. Wood, et dès 1630, selon d'autres auteurs, le transport du charbon de terre, depuis le lieu d'extraction jusqu'à celui de l'embarquement, s'opérait, dans les districts houillers de Durham et de Northumberland, au moyen d'un ch. formé de rails de chêne ou de sapin établis parallèlement sur le sol. Les chevaux qui traînaient les chariots chargés de houille marchaient entre les deux rails, tandis que les roues du véhicule roulaient sur la surface des rails eux-mêmes. Les roues étaient maintenues sur ces bandes parallèles au moyen d'un rebord ou boudin *faisant saillie au côté interne de la jante. Ces rails* de bois consistaient en longuerines d'environ 2 mètres de longueur et 10 centimètres d'équarrissage. Elles reposaient sur d'autres pièces de bois appelées *Traverses*, qui les coupaient transversalement à angles droits et maintenaient leur parallélisme. Ces traverses étaient distantes l'une de l'autre d'environ 60 centim., de sorte que chaque paire de rails parallèles était soutenue par trois traverses. Les premiers étaient fixés aux secondes au moyen de chevilles de bois qu'on avait soin de planer à la surface du rail. Ce simple système diminuait tellement la résistance à la traction, qu'un cheval pouvait traîner jusqu'à 10,000 kilogr. sur les parties horizontales. Mais comme les rails ainsi que les traverses fort mal protégées par une mince couche *de terre contre les pieds des chevaux, s'usaient avec* une extrême rapidité, on imagina d'abord de doubler la hauteur des rails en les formant de deux longuerines superposées (ce qui permit de couvrir les traverses d'une couche épaisse de sable et de gravier), puis de poser sur la face supérieure des rails eux-mêmes une lame ou barre de fer large de 6 centim. et épaisse de 12 à 13 millim. environ, qu'on y fixa à l'aide de clous ou de boulons de fer. Les roues des voitures couraient sur cette bande de fer qui constituait une surface bien plus durable que celle du bois. Aux États-Unis d'Amérique, où le bois est à *très-bas prix* et où le fer est comparativement cher, on construit encore quelquefois des railways dans ce système, mais seulement dans les localités où le mouvement commercial n'est pas assez considé*rable pour payer l'intérêt du capital* qu'exigerait un ch. de fer perfectionné. Toutefois les Américains ont introduit dans la construction de ce genre de voies ferrées plusieurs améliorations importantes, particulièrement en ce qui concerne la *substructure* de la voie ; mais le cadre de notre livre ne nous permet pas d'entrer dans ces détails.

Vers 1770, un autre perfectionnement s'introduisit dans la construction des railways : nous voulons parler de la substitution des rails tout de fonte aux rails de bois et aux rails de bois garnis de fer. Cette innovation prit naissance *dans les houillères* du nord de l'Angleterre. Les nouveaux railways consistaient en deux séries de rails de fonte placés parallèlement à la distance de 90 centim. à 1 m. 6 cent., posés ordinairement sur des *supports de bois ou de pierre.*

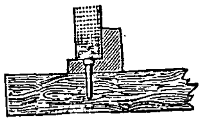

Fig. 2.

Ces rails, ainsi que le représente la Fig. 2, offraient à l'extérieur un rebord vertical d'environ 5 à 6 centim. de saillie, qui empêchait la roue (laquelle perdit alors nécessairement son propre rebord) de sortir de la voie. Il n'est pas besoin de dire que, dans ce système, *les roues marchaient* sur la portion horizontale du rail. Ces nouveaux chemins furent appelés *tramways* ou *tramroads*, c.-à-d chemins à ornières. Mais comme la poussière et la boue, en s'accumulant dans ces espèces d'ornières, nuisaient considérablement au tirage et faisaient ainsi disparaître une grande partie des avantages de l'invention, on changea la forme du rail, et l'on imagina le *Rail à bande saillante* (*edge rail*). Ce rail (Fig. 7) présente la forme d'une barre de fer dont la hauteur est bien plus considérable que la largeur. Grâce à cette forme, le rail à bande saillante possède, relativement à son propre poids, une force beaucoup plus considérable pour résister à la pression verticale qu'il a à supporter. Les roues sont maintenues sur ces rails saillants *au moyen d'un rebord ou boudin situé au côté* interne de leur jante. Les premiers rails ainsi construits firent leur apparition en 1789 dans les districts houillers et métallurgiques de l'Angleterre. Aujourd'hui ce sont les seuls dont on fasse usage pour les grandes lignes de chemins de fer destinées au transport des hommes et des marchandises. Toutefois, nous devons dire que les premiers rails à bande saillante étaient de fonte de fer, et que ce fut seulement en 1810 que George Stephenson leur substitua des rails de fer forgé. Le premier essai de ces rails de fer eut lieu dans les houillères de lord Carlisle, dans le Cumberland. Ce changement devait exercer une haute influence sur le développement et l'avenir des railways. En effet, si les nouvelles voies n'eussent eu que des rails de fonte, naturellement peu élas*tiques et très-cassants, on* n'aurait pu faire usage ni des convois à grande vitesse, ni des lourdes et puissantes machines qui sont indispensables dans ce cas. Heureusement ce grand progrès se produisit précisément au moment où l'application de la locomotive aux chemins de fer allait opérer une révolution complète dans le système général des voies de communication. Jusqu'en 1830, les voies ferrées n'avaient guère servi qu'au transport des produits des mines et des usines jusqu'au lieu de leur embarquement. Enfin, grâce à la locomotive à chaudière tubulaire et à tirage par la vapeur, c.-à-d. *où se trouvaient* combinées les inventions de notre compatriote Marc Séguin et du célèbre ingénieur anglais Rob. Stephenson, on vit, le 15 sept. 1830, le premier convoi de voyageurs à grande vitesse dérouler ses lourds anneaux sur le ch. de fer de Manchester à Liverpool.

III. *Tracé.*—La détermination du *tracé* d'un ch. de fer, c.-à-d. des points que ce ch. doit traverser, est le plus important des problèmes que soulève l'établissement de ce genre de voies de communication. Le tracé doit se considérer sous deux aspects : au point de vue économique et industriel, et au point de vue de la *construction matérielle du railway.*

A. *Considérations économiques.* — L'influence que peut et doit nécessairement exercer un ch. de fer sur le progrès économique, c.-à-d. industriel et commercial, des contrées qu'il est appelé à traverser et à desservir, doit être considérée avant toutes choses. — Pendant longtemps, la construction de ces nouvelles voies de communication a été entachée d'un vice radical. Les ingénieurs cherchaient avant tout à faire des œuvres d'art et, sans se préoccuper de l'avenir commercial de leurs œuvres, ne visaient qu'à joindre les points extrêmes par la voie la plus courte, sans se laisser arrêter par l'énormité de la dépense, et en laissant entièrement de côté les localités intermédiaires ou bien en les desservant au moyen d'embranchements *insuffisants. Ce système, dit du tracé direct, est généralement* abandonné aujourd'hui Les constructeurs actuels reconnaissent sans doute toute l'importance qu'il y a à raccourcir les distances entre deux villes, surtout quand ce sont des centres manufacturiers ou commerciaux de premier ordre, ou des positions stratégiques d'une importance capitale ; mais ils savent aussi que les intérêts des localités intermédiaires ne sont pas à dédaigner, et qu'en définitive le mouvement de marchandises et de voyageurs auquel elles donnent lieu augmente singulièrement le produit de l'entreprise. Il est, en effet, démontré que, sur presque toutes les lignes importantes, le *parcours partiel*, c.-à-d. celui qui a lieu sur une partie seulement de leur longueur, est ordinairement égal et très-souvent supérieur au *parcours total*, qui se fait d'une extrémité à l'autre de ces mêmes lignes. En conséquence, on admet actuellement en principe qu'un ch. de fer doit desservir immédiatement le plus grand nombre possible de centres de population, et l'on ne s'écarte de cette règle que lorsque la déviation occasionnerait des dépenses tout à fait hors de proportion avec l'augmentation de produit à laquelle le détour donnerait lieu. En outre, on dispose généralement les tracés de manière qu'ils puissent aisément se prêter à l'établissement de lignes secondaires, attendu que c'est par les *embranchements que les lignes principales acquièrent une partie* de leur prospérité. — Le système du tracé direct étant ainsi écarté d'une façon générale, une autre question non moins grave se présente. Convient-il d'établir les chemins de fer dans les vallées, à côté des rivières et des canaux ? ou bien faut-il, pour éviter que ces différentes espèces de voies de communication fassent double emploi, faire circuler les railways sur les plateaux ? Sans entrer dans le détail des raisons données par les partisans de chacune de ces opinions opposées, nous dirons, avec le comte Daru, qu'en thèse générale « la meilleure direction d'un ch. de fer est celle qui se prête aux mouvements habituels de la population, qui en trouble le moins le cours, qui respecte le mieux la direction, les droits acquis, qui va, par conséquent, *chercher les voyageurs et les marchandises là où ils affluent*, et qui se porte là où les grands courants des transports ordinaires sont depuis plus longtemps établis et fixés. » Or, les centres populeux se trouvant établis sur les cours d'eau, soit naturels, soit artificiels, il résulte de là que les voies ferrées doivent nécessairement longer le fond des vallées. On ne viole ce principe que dans quelques cas particuliers, lorsque par ex. il s'agit de railways spécialement destinés au service d'une mine ou d'une usine, ou encore lorsqu'il s'agit d'un pays qui n'a pas ou qui a très-peu de navigation intérieure, parce que *les lignes y doivent* prendre la direction du mouvement du roulage, dans quelque sens qu'elle se trouve. Les chemins à travers les plateaux ne sont pas faits pour profiter du mouvement qui existe déjà ; leur objet *réel* est de créer de nouveaux moyens de circulation, en reliant les vallées entre elles, et c'est à l'avenir seul qu'il appartient de prononcer sur leur utilité.

B. *Considérations matérielles.* — Les chemins de fer se composent d'*alignements*, c.-à-d. de parties rectilignes, ou horizontales, ou inclinées, qui se raccordent par des courbes. Le principal avantage qu'ils présentent sur les routes ordinaires provient de ce que la résistance y étant moindre que sur ces dernières, on y obtient des vitesses plus considérables avec toute espèce de moteurs. *De plus, les frais de traction diminuant en* même temps, il en résulte que les transports s'y opèrent aussi avec plus d'économie. Cet avantage est d'autant plus grand, que le moteur employé a plus de puissance ; mais pour que celui-ci puisse se montrer avec toute la supériorité qui lui appartient, il faut que la voie ferrée présente des pentes peu sensibles et des courbes à grands rayons, et qu'elle dévie le moins possible de la ligne droite et horizontale.

1° *Horizontalité de la voie.* — Les résistances que doit vaincre la force motrice pour tirer un chariot sont au nombre de deux : l'une, appelée *Frottement de roulement*, qui a lieu au pourtour des roues et résulte des inégalités du sol ; l'autre qui s'opère sur l'essieu et provient des aspérités de la boîte dans *laquelle il tourne en frottant.* Or, il est reconnu que, sur les chemins ordinaires les mieux entretenus, la première est sept fois plus grande que la seconde, et que leur somme est égale à un trentième du poids total de la voiture et de sa charge. Sur les chemins de fer, au contraire, le frottement de roulement n'est que la moitié de la deuxième résistance, de telle sorte que leur somme n'est plus, à une vitesse de 30 kilom. à l'heure, que la 200e et même la 250e partie du poids du chariot, si celui-ci est bien construit et bien graissé. Les deux résistances représentent donc à peine, sur une voie ferrée, *le septième ou le neuvième* de ce qu'elles sont sur une route ordinaire. Il résulte de là qu'en marchant à raison de 30 kilom. à l'heure, un moteur quelconque peut traîner sur un railway une charge sept ou huit *fois* plus forte que sur une grande route à la vitesse ordinaire.

2° *Rampes.* — Mais toute déviation de l'horizontalité de la voie ferrée produit une résistance d'autant plus considérable que la voie est plus unie. Ainsi, par ex., si, sur un railway ho-

rizontal et bien uni, la résistance opposée à la force motrice par une charge mue à une vitesse donnée est égale à la 250° partie de cette charge, une pente de 1 mètre par 250 mètres produira, en raison de l'ascension seule, une résistance égale à la 250° partie de la charge, et, par conséquent, égale à la résistance qu'éprouverait la force motrice sur une ligne horizontale. Il résulte de là que, pour faire remonter à une charge quelconque une pente de ce degré, la puissance motrice aurait à vaincre une résistance double de celle qu'elle aurait eu à vaincre sur un railway horizontal. Si donc on voulait marcher sur cette pente avec la même vitesse que sur les parties horizontales de la route, il faudrait que la machine fût susceptible de développer une puissance motrice deux fois plus considérable. — Nous n'essaierons pas de déterminer ici les limites que la *pratique* ne permet pas de dépasser dans les pentes ou dans les *rampes*, comme on dit habituellement, car ces limites peuvent varier d'après certaines circonstances particulières ; mais il est évident qu'il existe nécessairement une limite que l'on ne saurait franchir. — En France, on s'attache, depuis quelques années, à ne pas dépasser 8 à 10 millim. par mètre, et l'on ne se décide même à atteindre cette limite que dans les terrains les plus accidentés et pour de très-courtes distances. Néanmoins il est d'usage d'établir, aux deux extrémités d'un ch. de fer, des rampes de 2 à 3 millim., afin de faciliter le ralentissement des convois à l'arrivée, et leur lancement au départ. On appelle chemins à *pentes faibles* ceux où l'inclinaison des rampes est inférieure à 8 millim. (ch. du Nord, de Paris à Rouen, etc.); chemins à *pentes moyennes*, ceux où cette inclinaison est de 8 à 10 millim. (ch. de Rouen au Havre, de Paris à Lyon, etc.) ; et chemins à *pentes fortes*, ceux où elle dépasse 8 à 10 millim. (ch. de Saint-Étienne à Lyon, d'Alais à Beaucaire, etc.).

3° *Courbes.* — Lorsqu'un chariot quelconque change la direction de son mouvement, il ne le fait pas en passant brusquement d'une direction à une autre. Diverses causes mécaniques, trop évidentes pour qu'il soit besoin d'en parler, s'y opposent. D'autre part, le changement de direction s'opère graduellement en faisant décrire une courbe au chariot. Or, dans un mouvement de ce genre, il est clair que les roues qui décrivent la partie extérieure de la courbe parcourent dans le même temps plus d'espace que celles qui décrivent la partie intérieure de cette même courbe. En effet, les roues intérieures et les roues extérieures se meuvent sur des arcs de cercle ayant le même centre, mais dont l'extérieur est plus long que l'intérieur. Si donc les roues sont, comme cela a toujours lieu, de même grandeur, l'extérieure doit tourner plus souvent sur son essieu en parcourant sa courbe que l'intérieure. Mais, indépendamment de cela, la position que prennent les roues en décrivant une courbe est différente de celles qu'elles prennent quand elles se meuvent en ligne droite. Lorsqu'un chariot à quatre roues parcourt une ligne droite, ses essieux forment un angle droit avec la direction du mouvement, et, par conséquent, sont parallèles entre eux. Lorsque, au contraire, il décrit une courbe, comme lorsqu'il tourne une borne, les essieux cessent d'être parallèles, et chacun d'eux se dirige vers le centre de la courbe que décrit le chariot. Dans les voitures à quatre roues en usage sur les routes ordinaires, le mécanisme au moyen duquel s'effectue cette convergence des essieux, est le pivot sur lequel tourne l'essieu de l'avant-train. Au moyen de ce pivot, l'essieu antérieur peut prendre une position angulaire quelconque relativement à l'essieu de l'arrière-train. Comme les roues de toutes les voitures de ce genre tournent indépendamment l'une de l'autre, chacune sur son propre essieu, les roues du même essieu peuvent tourner avec des vitesses différentes. On observe ces deux effets toutes les fois qu'un chariot ordinaire change de direction. Les roues extérieures, en décrivant la courbe, tournent plus rapidement que les intérieures, et les essieux, abandonnant leur parallélisme, se dirigent vers le centre de la courbe. Les conditions particulières auxquelles est obligé de satisfaire le matériel roulant employé sur les chemins de fer n'ont pas permis d'adopter les dispositions que nous venons de décrire et qui rendent si faciles les changements de direction. Pour maintenir solidement les wagons sur les rails, on a jugé nécessaire de fixer les essieux tout à fait carrément aux véhicules, et, par conséquent, de rejeter le pivot d'avant-train des voitures ordinaires. On a également reconnu qu'il était indispensable de rendre les roues adhérentes à leurs essieux, de telle manière que la roue et l'essieu tournent ensemble, au lieu d'avoir, comme dans les voitures ordinaires, un essieu fixe et une roue qui tourne sur lui. Le matériel roulant des chemins de fer est donc essentiellement adapté au mouvement rectiligne, et ne contient aucune disposition qui lui permette de décrire une courbe. Par conséquent, lorsqu'une voiture de ch. de fer rencontre une courbe, elle tend, en vertu de la force dont elle est animée, à persévérer dans son mouvement rectiligne et à s'échapper par la tangente à la courbe. Mais cette tendance rencontre un obstacle dans le boudin saillant dont la jante de la roue extérieure est munie à son bord intérieur. Quand la roue, en vertu de la force centrifuge, fait effort pour quitter le rail, ce rebord saillant rencontre le côté interne du rail, et, en pressant contre lui, repousse la roue à l'intérieur de la voie. Cette réaction du rebord persistant aussi longtemps que le wagon est obligé de parcourir une ligne courbe, c'est elle seule qui détermine le changement de direction de ce dernier. — Les jantes des roues des wagons ont d'ordinaire une forme conique, qui devient graduellement plus petite à partir du boudin jusqu'à leur bord extérieur. En conséquence, lorsqu'un wagon est posé d'aplomb sur les deux rails d'un ch. de fer, la distance entre les boudins des roues étant moindre que celle entre les rails, il reste entre ces boudins et les rails eux-mêmes un petit espace qui laisse un certain jeu à ces boudins, et empêche qu'ils ne frottent constamment contre les rails. Lorsque le véhicule décrit une courbe, le boudin de la roue extérieure, ainsi que nous l'avons vu, se met en contact avec le rail extérieur ; il en résulte que le jeu accordé aux deux boudins profite alors tout entier à la roue qui court sur le rail intérieur. Or, par suite de la forme conique des **jantes, les roues extérieures tournent alors sur la partie de leur jante qui offre le plus grand diamètre, tandis que les roues in**térieures tournent sur la partie de leur jante qui a le moindre diamètre. Un grand nombre de personnes peu familières avec les principes de la mécanique ont pensé que cette disposition géométrique des roues suffisait pour permettre aux voitures de ch. de fer de décrire des courbes d'un certain rayon limité. Mais cette opinion est erronée, et il est facile de le démontrer. En effet, que l'on prenne un chariot à quatre roues; qu'on y attache, d'un côté, deux roues d'un diamètre donné, et de l'autre, deux roues d'un moindre diamètre; puis qu'on rende ces quatre roues adhérentes à leurs essieux, de manière que les essieux et les roues tournent ensemble; enfin, que l'on place les essieux carrément avec le corps du chariot de telle façon qu'ils restent toujours parallèles entre eux, on constatera qu'*un chariot ainsi disposé est hors d'état de décrire une courbe, malgré l'inégalité de ses roues.*

Ainsi donc, la pression du rebord saillant des roues contre le rail extérieur étant le seul moyen qui permette à un convoi de décrire une courbe sur un chemin de fer, et cette pression s'accompagnant d'un frottement plus ou moins considérable, il en résulte que la force motrice a à vaincre une force de résistance proportionnelle à ce frottement. Or, le frottement et la résistance croissant en raison de la rapidité de la marche et de la petitesse de la courbe, il est facile de comprendre combien la voie et le matériel roulant auraient à souffrir si l'on voulait marcher à grande vitesse sur des courbes à petit rayon. Mais l'emploi des courbes de ce dernier genre donne lieu à une objection plus grave : c'est que le convoi peut *dérailler*, c.-à-d. abandonner les rails en s'échappant par la tangente à la courbe, et exposer ainsi au plus grand danger la vie des voyageurs. — Sur les chemins à grande vitesse les mieux construits, en France et en Angleterre, les courbes ont, en général, de 800 à 1000 m. de rayon. Il suffit de 200 à 300 mèt., si les locomotives ne vont qu'à petite vitesse, ou lorsqu'on se sert de chevaux allant au trot. On peut même descendre plus bas, lorsque ces derniers ne vont qu'au pas.

IV. *Construction.* — Les chemins de fer n'admettant que des directions presque rectilignes, des pentes peu prononcées et des courbes à grands rayons, on est très-souvent obligé de leur faire franchir les grandes inégalités du sol au moyen d'une suite de travaux parfois très-considérables. Ils traversent les marais sur des *Chaussées ;* les vallons sur des *ponts*, appelés plus ordinairement *Viaducs ;* les légères dépressions du terrain sur des *Remblais* ou chaussées de terre rapportée ; les hauteurs peu élevées dans des *Tranchées* ou excavations, et les hauteurs importantes dans de véritables *souterrains*, habituellement désignés sous le nom de *Tunnels*. L'ouverture des routes ordinaires exige parfois des travaux du même genre; mais ceux qu'on exécute pour les voies ferrées doivent à leurs grandes proportions et à leur destination particulière de nécessiter des moyens d'exécution infiniment plus puissants.

A. ***Terrassements.*** **— On désigne sous le nom générique de** *Terrassements* les *Remblais* et les *Déblais*. Il y a *remblai* toutes les fois que l'on fait une chaussée avec des terres transportées, et *déblai*, quand on pratique une tranchée dans le sol (Fig. 3 et 4). — La première chose à connaître quand on veut ouvrir une tranchée, c'est l'angle d'inclinaison qu'il convient de donner à ses parois pour qu'elles ne s'éboulent pas. Cet angle varie selon la nature du sol. Certains terrains se tiennent à pic ; d'autres ne peuvent se maintenir que sous un angle de 45° ; il en est qui glissent sous tous les angles; enfin, on en trouve qui sont fermes quand ils sont secs, et qui s'éboulent lorsqu'ils sont mouillés. Les éboulements étant un des accidents les plus graves que présente la construction d'un ch. de fer, on les prévient en général en soutenant les terres par des plantations ou par des murs soit de maçonnerie, soit simplement de pierres sèches. Si le glissement des couches est dû à des eaux de source ou d'infiltration, on y remédie par l'établissement de rigoles ou de *Pierrées*, c.-à-d. de canaux remplis de pierres concassées, que l'on combine souvent avec des fascinages ou des murs de soutènement. Certaines tranchées sont remarquables par leurs dimensions. Les plus grandes que l'on connaisse sont celles de Tring en Angleterre, de Gadelbach et de Tabatsofen en Allemagne, qui cubent 1,100,000 ; 1,000,000, et 860,000 mèt. La plus considérable qui existe en France est celle de Poincy, sur le ch. de Strasbourg, dont le cubage est de 500,000 mèt. — A la différence des remblais des canaux et des routes ordinaires, qui se font par couches successives, ceux des railways s'exécutent en masse sur toute la hauteur à la fois. En conséquence, on achève un fragment de remblai près de la tranchée, et on le continue en déposant les terres à son extrémité jusqu'à la crête. Ce procédé est beaucoup plus expéditif; seulement il faut donner à l'ouvrage un peu plus de hauteur afin qu'il prenne par le tassement son niveau véritable. Des moyens qui varient selon les circonstances sont ensuite employés pour lui donner la solidité convenable, comme lorsqu'il repose sur un sol naturellement compressible, ou se compose de matières soit sablonneuses, soit argileuses, ou est exposé à l'action d'eaux de source. — De quelque nature que soit le terrassement, remblai ou déblai, il y a toujours d'énormes quantités de terres à transporter, et tous les moyens ne sont pas indifférents pour opérer ce transport. Quand la distance est inférieure à 100 m., on se sert de brouettes ; à 100 mèt., c'est le camion traîné par des hommes qui a la préférence ; à 160 mèt. vient le tour des camions traînés par des chevaux ; à 300 mèt., il est avantageux d'employer des wagons traînés par des chevaux sur un petit ch. de fer provisoire, pourvu toutefois que le cube à enlever soit d'au moins 100,000 mèt. Enfin à 600 mèt., la locomotive doit remplacer les chevaux.

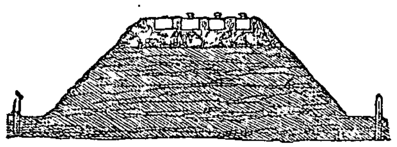

Fig. 3.

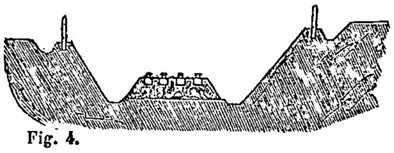

Fig. 4.

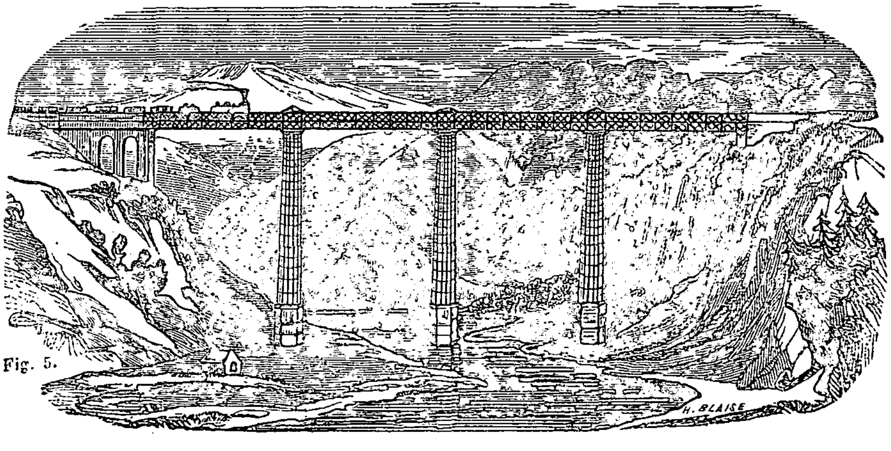

Fig. 5.

B. *Travaux d'art.* — Ces travaux sont des *ponts* et des *souterrains*, ou, en d'autres termes, des *Viaducs* et des *Tunnels.*

Les ponts se construisent en bois, en pierre, en brique, en fonte, en fer forgé et en tôle. Les premiers sont en général plus économiques, mais ils ont l'inconvénient de ne pas durer longtemps. On les admet difficilement pour franchir les cours d'eau ; cependant on les emploie assez souvent pour traverser les vallons, parce qu'alors ils ne sont pas soumis à l'influence d'un milieu constamment humide. Les ponts de pierre ou de brique sont préférés dans tous les pays où ces matières ne manquent pas, parce qu'ils sont les plus solides et les plus durables. On en trouve de magnifiques dans toutes les parties de l'Europe. Les ponts de fonte sont élégants et souvent économiques ; mais ils ont des défauts qui en restreignent beaucoup l'usage. En Angleterre, on leur préfère les ponts de fer ou de tôle rivée, qui ont l'avantage de se prêter souvent à l'emploi de pièces droites, pleines ou évidées d'une immense longueur et d'une grande durée. Les plus beaux ponts de fonte que l'on connaisse sont ceux de Newcastle, en Angleterre, et de Beaucaire, en France, dus, le premier à Robert Stephenson, l'autre à Paulin Talabot. Ce dernier comprend 7 arches, chacune de 65 mèt. d'ouverture. Au premier rang de tous les ponts en tôle rivée se placent les ponts tubulaires de Conway et de Menai, établis par Stephenson sur le ch. de Chester à Holyhead, et qui se composent de grands tubes rectangulaires dans lesquels passent les convois. La Fig. 5 représente le viaduc en treillage du ch. de fer de Saint-Gall à Appenzell, qui sert à franchir la profonde vallée où coule le Sitter. Sa longueur dépasse 165 mèt., et sa hauteur au-dessus du niveau de l'eau est de 60 mèt. Les trois piliers qui le supportent sont de fonte de fer et remarquables par leur légèreté. — Le principe de la suspension n'a pas encore été appliqué en Europe aux ponts de chemins de fer; mais il n'en est pas ainsi aux États-Unis, où, sur certaines lignes, des ponts suspendus sont affectés au service des marchandises et des voyageurs.

Quant aux souterrains, il en existe sur presque toutes les lignes. En France, le plus considérable est celui de la **Nerthe, entre Marseille et Tarascon. Il n'a pas moins de 4,020 mèt. de longueur sur 8 mèt. de hauteur sous clef.**

V. *De la voie.* — Certains chemins de fer ne se composent que de deux files de rails, ce sont les *chemins à simple voie;* d'autres en ont quatre, ce sont les *chemins à double voie.* Ces derniers sont les plus commodes: aussi les adopte-t-on pour toutes les grandes lignes. On ne donne la préférence aux premiers que dans les pays où le terrain est très-précieux, ou bien lorsque l'établissement d'une seconde voie occasionnerait des dépenses trop considérables. Dans les railways à simple voie, afin d'éviter la rencontre de deux convois allant en sens contraire, on construit sur une partie du ch., soit une petite voie latérale où l'un des deux convois se remise pendant le passage de l'autre, soit une *voie* ou *gare d'évitement*, c.-à-d. une double voie d'une longueur suffisante pour que chacun des convois puisse continuer sa route sans ralentir sa vitesse. Mais alors les heures de départ doivent être calculées de manière que la rencontre des deux convois ne puisse avoir lieu qu'aux points ainsi disposés. Cette précaution, toutefois, pourrait ne pas être suffisante, lorsque le ch. offre beaucoup de souterrains ou de courbes en tranchées. Dans ce cas, les ingénieurs prudents ont l'habitude de poser deux voies partout où les convois ne peuvent s'apercevoir d'une grande distance. Cependant les chemins à simple voie ne sont pas aussi dangereux qu'on le croit généralement; la circulation n'y devient véritablement difficile que lorsqu'elle dépasse certaines limites.

A. *Dimensions de la voie.* — On appelle *largeur de la voie* la distance qui sépare les deux files de rails d'une même voie. Cette distance varie non-seulement de pays à pays, mais souvent encore dans le même pays. L'origine de cette différence date, pour beaucoup de localités, de l'époque même où l'on a commencé à établir des chemins de fer. Comme on ne se rendait pas encore bien compte de la nature réelle des nouveaux moyens de communication, chaque constructeur agissait à sa guise, absolument comme il l'entendait, et ne s'inquiétait aucunement de coordonner ses travaux avec ceux de ses voisins. Ailleurs, c'était dans un but de mesquin égoïsme qu'on donnait à la voie des dimensions particulières. On voulait par là en interdire l'accès au matériel étranger pour le réserver exclusivement à l'industrie nationale. Depuis que les idées sur les railways ont pris une direction plus rationnelle, on a plusieurs fois émis le vœu qu'ils fussent établis partout d'après un système uniforme, afin que les marchandises parties de Cadix, par ex., pussent arriver à Saint-Pétersbourg sans changer de wagon. Malheureusement, il faudrait, pour réformer l'état de choses actuel, se jeter dans des dépenses dont l'énormité ferait reculer gouvernements et particuliers. — En France et en Belgique, les chemins de fer employés au service des voyageurs ont une largeur de voie de 1 m. 50 à 1 m. 51, d'axe en axe des rails, ou de 1 m. 44 à 1 m. 46, de la face intérieure d'un rail à celle de l'autre. Un seul railway fait exception : c'est celui de Paris à Sceaux, qui a été spécialement construit pour expérimenter un système particulier. En Angleterre, la plupart des chemins ont également 1 m. 44, mais il y en a beaucoup qui comptent 1 m. 70 et 2 m. 13. En Espagne, on écarte les rails de 1 m. 70. Enfin, en Allemagne, chaque petit État a, en quelque sorte, une largeur différente. — D'après les ingénieurs les plus compétents, la largeur généralement adoptée en France, en Belgique et en Angleterre (1 m. 44) est la plus convenable, et l'on peut, avec les locomotives, telles qu'on les construit aujourd'hui, y obtenir tous les degrés de vitesse désirables. Les chemins à voies très-larges n'ont d'autre avantage que de rendre possible l'emploi de locomotives d'une énorme puissance; mais il est à remarquer que cet avantage disparait à peu près complétement parce qu'il y aurait danger à utiliser toute la force de la vapeur. Les voies très-larges ont, en outre, l'inconvénient de donner lieu à de plus grands frais d'établissement et d'entretien, et elles n'offrent aucune supériorité pour le confort et la sûreté des voyageurs.

Dans les chemins à double voie, on appelle *Entre-voie* l'espace compris entre les deux voies parallèles. La largeur de cet espace n'est pas partout la même. Elle varie de 1 m. à 2 m. 50 sur les chemins déjà construits en France, en Angleterre et en Belgique. En France, les premiers constructeurs avaient généralement adopté celle de 1 m. 80; mais aujourd'hui on trouve qu'il est avantageux de dépasser cette limite. En conséquence, on a adopté 1 m. 86 d'entre-voie pour les chemins du Midi, et 2 m. pour les lignes nouvelles du réseau du Nord. Le ch. de Paris à Lyon a même une entre-voie de 2 m. 20. Au reste, quelle que soit la distance que l'on préfère, il faut toujours qu'elle soit suffisante pour que deux voitures qui vont en sens inverse ne puissent s'entrechoquer.

B. *Pose de la voie.* — L'établissement d'une voie de ch. de fer comprend trois opérations principales : le *ballastage*, la *pose des traverses*, et la *pose des rails.*

1° *Ballastage.* — La voie ne se pose pas directement sur le sol des remblais et des tranchées, parce que le terrain ne tarderait pas à se convertir en boue sous l'action des pluies, ce qui produirait des dérangements dans la position des rails et, par suite, troublerait la circulation. Elle ne se pose pas non plus sur la surface des maçonneries, parce que la trop grande rigidité de la maçonnerie fatiguerait le matériel et les voyageurs. On remédie à ce double inconvénient en disposant au-dessous d'elle une chaussée artificielle plus élastique que la maçonnerie, et suffisamment perméable pour laisser écouler les eaux. On appelle *Ballast*, d'un mot anglais qui signifie *lest*, la matière dont on forme cette chaussée, et *Ballastage*, l'opération par laquelle on l'établit. Le sable est le ballast le plus généralement employé; mais il est indispensable qu'il ne soit ni trop argileux, ni trop fin. Dans le premier cas, il ne permettrait pas aux eaux pluviales de disparaître assez rapidement; dans le second, il retiendrait l'eau, lorsque le temps serait humide, et, par un temps sec, il serait enlevé par le vent au passage des convois, et porté, soit sur les voyageurs, qu'il incommoderait, soit sur les pièces du mécanisme, qu'il userait par le frottement. Cependant, dans les lieux où le gros sable manque, on peut composer le ballast de deux couches : l'une, inférieure, de sable fin; l'autre, supérieure, de gros sable ou de gravier. En cas de nécessité, on se sert aussi de pierres concassées, de brique pilée, etc., etc. — L'épaisseur du ballast est ordinairement de 50 à 60 centim. Sa partie supérieure doit être à 5 ou 6 centim. au-dessous du rail, c.-à-d. assez bas pour que le rebord des roues ne puisse pas la toucher. Quant à sa largeur, elle doit être suffisante pour que les traverses puissent s'y asseoir solidement.

2° *Traverses.* — On nomme ainsi, comme nous l'avons déjà vu, les pièces de bois qui sont posées sur le ballast perpendiculairement à la direction du ch., et qui sont destinées à supporter les rails. On les fait de chêne, de hêtre ou de sapin, selon les pays. En France, c'est le chêne qu'on préfère. Dans l'Amérique centrale, sur le railway de l'isthme de Panama, on a employé le gaïac, les autres essences ne résistant pas suffisamment à l'action du climat. — Les traverses sont ordinairement longues de 2 m. 50 à 2 m. 70, et épaisses de 12 à 14 centim. On les fait presque toujours rectangulaires. Ces pièces de bois ayant l'inconvénient de se pourrir rapidement dans la terre, et leur renouvellement donnant toujours lieu à de grandes dépenses, on a essayé divers moyens ayant pour objet d'en augmenter la durée. De tous les procédés essayés jusqu'à ce jour, celui du docteur Boucherie (V. Bois) est le seul qui ait donné de bons résultats; aussi en fait-on usage sur plusieurs de nos grandes lignes, notamment sur le ch. du Nord. Plusieurs constructeurs ont imaginé des modes d'établissement de la voie dans lesquels il n'entre pas de bois. Ainsi, on a proposé d'employer des traverses de fer ou de fonte; de faire porter les rails sur des plateaux de fonte réunis par des tringles de fer destinées à maintenir leur écartement; de donner aux rails une forme particulière qui rendit inutile l'usage des traverses; mais ces inventions, et beaucoup d'autres encore, que nous passons sous silence, n'ont pas paru assez avantageuses pour pouvoir être adoptées. Quant au système qui consiste à substituer aux traverses de bois des dés de pierre de forme prismatique à base carrée, il a eu un peu plus de succès, surtout en Angleterre; mais aujourd'hui il est presque entièrement abandonné, parce qu'il donne de la dureté à la voie, maintient mal le parallélisme des rails, et rend les réparations très-difficiles.

3° *Rails.* — Les rails de fer forgé sont seuls employés sur les chemins à grande vitesse et même sur presque tous ceux de petite vitesse, parce qu'ils sont plus légers que ceux de fonte, et qu'à dimensions égales ils offrent beaucoup plus de résistance. Les rails de fonte ou de bois et fer ne sont admis que dans quelques cas particuliers.

La *forme* des rails et la manière de les fixer sur les traverses ont beaucoup varié. Les rails à bande plate ou à ornière (Fig. 2) ne se voient aujourd'hui que dans les mines et les grandes usines. Partout ailleurs on se sert exclusivement de rails à bande saillante. — Parmi ces derniers, les plus simples sont ceux dont on fait usage pour les terrassements. Ils consistent en barres de fer méplat posées de champ sur les traverses, dans des entailles où elles sont retenues au moyen de coins. Ces rails peuvent supporter des poids modérés; mais lorsque les véhicules portent de très-grandes charges, on est obligé, pour les rendre assez résistants, de les faire tellement lourds que leur maniement en devient incommode. De plus, comme ils sont fort étroits, ils ont l'inconvénient de couper les roues et de fléchir sous la pression de celles-ci. Les rails à bande saillante, tels que nous venons de les décrire, sont impropres au service d'un ch. destiné à une circulation importante. On a donc été obligé d'en imaginer d'une forme toute nouvelle, lorsqu'on s'est mis à construire des grandes lignes. Or, pour réunir les qualités nécessaires, un rail doit être assez large à sa partie supérieure pour ne pas trop user les jantes des roues. Il faut encore que la pression latérale ne puisse pas le renverser, et que la pression verticale des voitures entre les points d'appui ne fasse pas soulever ses extrémités aux joints, de manière qu'il y ait saillie. On a obtenu les deux premiers résultats en élargissant la partie supérieure du rail, et l'on a approché de la troisième en munissant d'une saillie un des côtés ou les deux côtés à la fois de la partie inférieure. Celle-ci, en même temps, a été engagée dans la partie concave d'une pièce de fonte nommée *Coussinet* ou *Chair* (Fig. 6). Cette pièce repose sur la traverse par une partie plate, appelée *Semelle*, et offre deux espèces de pinces appelées *Joues* SS, qui sont destinées à maintenir latéralement le rail. Le rail ainsi disposé est dit *à simple champignon* ou *à simple* T (Fig. 7). On l'appelle *Rail à double champignon* ou *à double* T, lorsqu'il porte en haut et en bas un épatement entièrement semblable (Fig. 8). Cette dernière forme est préférée par beaucoup d'ingénieurs, parce qu'elle permet de retourner les rails quand un des côtés est usé; mais l'expérience n'a pas encore tout à fait confirmé les espérances qu'on avait conçues sous ce rapport. Dans tous les cas, les rails à champignon sont les plus généralement adoptés. On les fait entièrement parallèles, et l'on donne une forme convexe à la surface de roulement. Quant à leur poids et à leur longueur, ils ont varié un grand nombre de fois, à mesure qu'on a augmenté le poids des machines et des wagons. Sur les lignes établies dans ces dernières années, on leur a donné de 4 m. 50 à 6 m. de longueur, et un poids de 37 à 42 kilogr. par mètre courant. Chaque rail de 4 m. 50 est supporté par 3 traverses intermédiaires, éloignées de 1 m. 25 l'une de l'autre, et par deux traverses de joint qui supportent les extrémités de deux rails consécutifs. Les extrémités de ceux-ci sont coupées carrément, et on laisse entre elles un intervalle de 3 à 5 millim., qui est suffisant pour faire face au maximum de dilatation du fer sous l'action de la chaleur. Dans les courbes, le rail extérieur est toujours surhaussé, afin de contre-balancer l'effet de la force centrifuge.

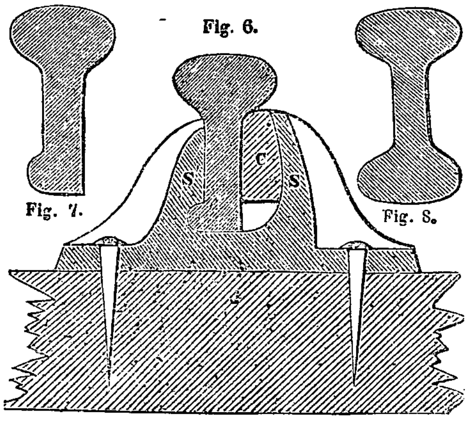
Fig. 6.
Fig. 7.
Fig. 8.

Les rails sont fixés aux coussinets par des coins de bois (Fig. 6, C) ou par des clefs de fer; mais les coins sont généralement préférés, parce qu'ils les maintiennent mieux. On les place du côté extérieur de la voie, afin que la pression des roues sur les rails soit transmise à la joue du coussinet par l'intermédiaire d'un corps compressible. Enfin, les coussinets sont ajustés sur les traverses par des chevillettes de fer. Cette dernière opération s'appelle *Sabotage.* Les coussinets placés aux joints des rails ont une semelle plus large afin d'amoindrir les secousses qu'éprouvent les trains à leur passage sur ces points, et qui proviennent de ce qu'il est presque impossible d'assujettir assez bien les extrémités des rails pour qu'elles ne puissent pas se déranger. Ces secousses étant aussi nuisibles au matériel qu'incommodes aux voyageurs, on a imaginé une foule de moyens pour les éviter. Celui des *Éclisses* est employé avec succès sur plusieurs lignes : il consiste à réunir les joints par des *éclisses* ou platines de fer placées des deux côtés des rails et solidement boulonnées (Fig. 9).

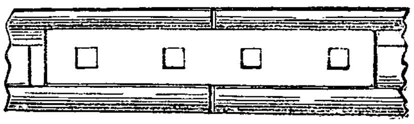
Fig. 9.

Les rails à champignon sont, avons-nous dit, les plus généralement employés; cependant on a adopté pour plusieurs chemins des rails d'une autre forme. Les plus répandus sont le *rail à patin*, le *rail Brunel* et le *rail Barlow.* — Le *rail à patin* est encore appelé *rail américain*, parce qu'il est né en Amérique, et *rail Vignolles*, du nom de l'ingénieur qui l'a introduit en Angleterre. On le rencontre principalement aux États-Unis et en Allemagne. C'est un rail à simple T, qui supprime le coussinet, et, au lieu de bourrelets, porte à sa partie inférieure une semelle qui se fixe directement sur les traverses au moyen de vis, de crampons ou de boulons (Fig. 10). — Les *rails Brunel* et *Barlow* doivent leur nom à leurs inventeurs.

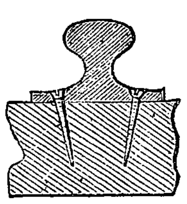
Fig. 10.

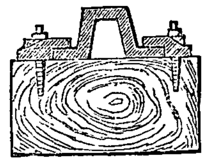
Fig. 11.

Comme le précédent, ils n'ont pas besoin de coussinet. Le premier (Fig. 11) repose sur des longuerines qui règnent le long de la voie. On lui reproche d'occasionner une assez forte augmentation dans les frais de construction, et de présenter de grandes difficultés de fabrication. Il a été cependant adopté pour quelques chemins français, notamment pour ceux de Gray à Saint-Dizier, de Dôle à Salins, etc. Le *rail Barlow* (Fig. 12) supprime les traverses et les longuerines. Il repose directement sur le ballast, et maintient l'écartement par des traverses de bois ou mieux par des barres de fer à cornière.

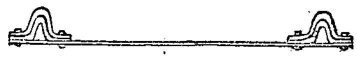
Fig. 12.

VI. *Accessoires de la voie.* — L'exploitation d'un ch. de fer rend souvent nécessaire de faire passer un convoi d'une ligne sur une autre; c'est ce qui arrive journellement sur les chemins à double voie, et même sur ceux à simple voie, aux gares d'évitement. D'autres fois aussi, les voies se bifurquent, et il s'agit alors d'empêcher les trains de quitter leur direction primitive. On exécute ces diverses manœuvres au moyen d'appareils désignés sous le terme générique d'*Accessoires de la voie.* Ces appareils se divisent en deux classes : les uns, appelés *traversées de voie*, *changements de voie* et *croisements de voie*, dirigent les trains tout entiers d'une voie sur une autre par une seule manœuvre; les autres, nommées *plaques tournantes*, exécutent une manœuvre spéciale pour chaque véhicule.

1° *Changements de voie.* — Les changements de voie peuvent s'exécuter de trois manières, par le *système à rails mobiles*, par le *système à rails mobiles amincis à leurs extrémités*, ou par le *système à contre-rails.* — Dans le système à rails mobiles (Fig. 13), l'appareil se compose de deux bouts de rails ou *Aiguilles*, *ac*, *bd*, réunis par une entretoise *oo'*, et tournant dans le plan du ch. autour des boulons *a*, *b*. Dans la position où ils se trouvent sur la figure, ils desservent la voie XY, et les trains marchant dans la direction des aiguilles ne manqueront pas de passer de la partie X dans la partie Y; mais si on les fait mouvoir autour des boulons de manière à les placer dans le sens marqué par les lignes ponctuées, les convois, arrivés en *a b*, laisseront de côté la voie directe et entreront dans la voie oblique. —

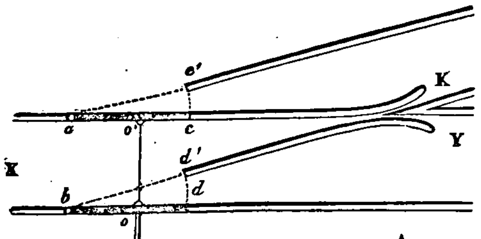

Fig. 13.

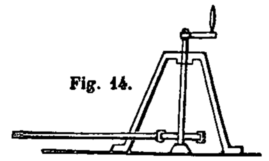
Fig. 14.

Dans le deuxième système (Fig. 15), les aiguilles *a b*, *a' b'*, sont des bouts de rails, également mobiles autour de boulons, mais effilés à celle de leurs extrémités qui est libre. La figure indique clairement comment on les dispose selon que l'on veut diriger les voitures sur l'une ou l'autre voie. — Le premier de ces systèmes est remarquable par son extrême simplicité, et peut être employé très-facilement pour desservir un nombre quelconque de voies se rencontrant au même point ; mais il est dangereux en ce que si, par un oubli de l'employé chargé de la manœuvre des aiguilles, ces dernières ne se trouvent pas dans la position voulue, le convoi *déraille* infailliblement : aussi n'en fait-on presque plus usage aujourd'hui. On préfère le système à rails amincis, qui a le double avantage de ne pas exposer au déraillement, et de ne pas occasionner des solutions de continuité dans la voie, ce qui épargne aux voitures les secousses qu'elles éprouvent toujours au passage des points où les rails se joignent. — Quant au troisième système, dit *à contre-rails*, il présente les mêmes conditions de sécurité que ce dernier; mais il a le défaut de ne permettre que de brusques déviations qui fatiguent beaucoup le matériel. En conséquence, il est entièrement abandonné depuis quelques années. — Lorsque plus de deux voies se bifurquent au même point, on peut passer aisément de l'une sur l'autre au moyen d'un seul appareil à rails mobiles. Le système à rails amincis exige, au contraire, un appareil particulier pour chaque paire de voies ; il en faut toujours deux pour trois chemins. — Quel que soit le système de changement de voie adopté, les aiguilles se manœuvrent au moyen de leviers dont la forme et la disposition sont très-variables. La Fig. 14 représente un de ces leviers.

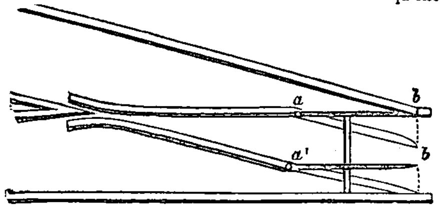

Fig. 15.

2° *Croisements de voie.* — Dans tout changement de voie, il y a nécessairement des points où les rails des deux voies se coupent. On donne à ces points le nom de *croisements de voie*, ainsi qu'aux appareils qui servent à les franchir (on en voit un dans la Fig. 13 au point K). On donne le nom de *cœur* à la pointe que forment les rails.

3° *Traversée de voie.* — Au lieu de s'embrancher l'une sur l'autre, deux voies ne font quelquefois que se couper. Cette disposition est une *traversée de voie*. Si la traversée est à angle droit ou presque droit, on entaille les rails des deux voies d'une quantité suffisante pour laisser passer le boudin des roues (Fig. 16). Si elle se fait à angle plus ou moins aigu, on établit deux croisements de voie et une disposition analogue dite *Coupement de voie* (Fig. 17). Tous ces appareils sont installés sur des châssis de charpente qui les maintiennent dans une position invariable.

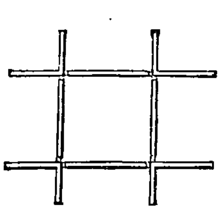
Fig. 16.

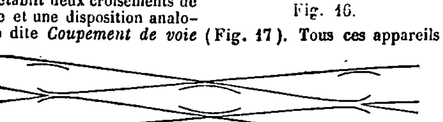
Fig. 17.

4° *Plaques tournantes.* — Les *plaques tournantes* consistent en un fragment de voie fixé sur un plateau circulaire qui tourne sur un pivot et sur des galets en forme de tronc de cône. Ces galets ont pour objet de soutenir la plaque pendant qu'on la fait tourner, et de diminuer le frottement que détermineraient les poids énormes dont on les charge à chaque instant. Ces plaques sont employées dans les gares pour faire passer une voiture d'une voie sur une autre. On les dispose dans des fosses de manière que les portions de rails dont leur surface est pourvue se raccordent exactement avec ceux de la voie. Leur manœuvre est des plus simples. Soit, par exemple, un véhicule quelconque à faire passer de la voie V sur la voie V' (Fig. 18). On le conduit d'abord sur le plateau K, puis on fait tourner celui-ci jusqu'à ce que ses rails aient quitté leur position primitive, *ac*, *bd*, pour prendre la direction *b'c'*, *a'd'*. Ce résultat obtenu, on n'a qu'à pousser le véhicule sur la voie V'. Lorsque les rails se coupent à angles droits, les plaques portent souvent des bouts de voie en croix (Fig. 19). Quand elles sont parallèles, chacune d'elles est munie d'une plaque; et, de plus, ces plaques sont réunies par un petit bout de voie transversale. Enfin, si la distance qui les sépare n'est pas assez grande pour qu'on puisse établir les plaques perpendiculairement à leur axe, on les dispose obliquement. — Le mécanisme des plaques tournantes présente des modifications fort nombreuses, selon les ateliers où elles ont été construites, la puissance qu'on veut leur donner, etc. La Fig. 20 donne le dessin de ce mécanisme réduit à sa plus simple expression. Elles se construisent le plus souvent en bois pour le service des remises couvertes, en fonte et mieux en tôle pour les voies principales, en fer et en tôle, quand elles ont de très-grandes proportions.

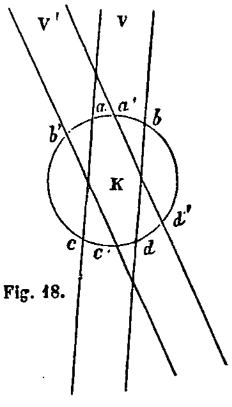

Fig. 18.

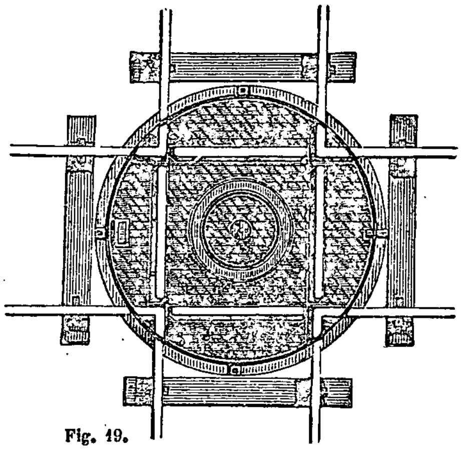
Fig. 19.

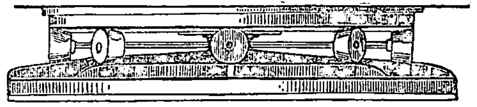
Fig. 20.

5° *Passages à niveau.* — Lorsque les chemins de fer rencontrent des routes ordinaires, ils passent au-dessous au moyen de souterrains, au-dessus au moyen de ponts, ou bien, le plus ordinairement, ils les coupent au même niveau. On appelle *Passage à niveau*, la partie de la voie ferrée qui est traversée par une route. Ces passages sont dangereux quand ils se trouvent à l'extrémité de tranchées courbes, parce qu'on ne peut pas les apercevoir de loin; aussi les établit-on en général sur les alignements ou sur des courbes en remblais, là où il est possible de les voir d'une grande distance. S'ils ne doivent être traversés que par les piétons, on ne change rien à la disposition de la voie, la légère saillie des rails ne pouvant être un obstacle pour la circulation. Lorsque, au contraire, ils sont destinés au passage des voitures, on ne fait plus les rails saillants, ce qui les exposerait à être renversés ; mais on les noie dans le pavé de telle sorte que les véhicules ne passent que sur le champignon. Pour cela, on ménage à l'intérieur de la voie (Fig. 21) une rainure où se loge le boudin des roues, et l'on soutient le côté de cette rainure qui fait face au rail par un *contre-rail*, c.-à-d. par un longeron de bois, une bande de fer ou même un rail usé. On courbe les extrémités de ce contre-rail afin que si, par suite d'une secousse latérale, la roue d'un wagon venait à s'écarter de son rail, elle pût être facilement ramenée dans sa situation normale. D'autres fois, mais beaucoup plus rarement, on construit la partie de railway que traverse la route, comme à l'ordinaire, avec cette seule différence que les rails sont établis au fond d'une ornière à parois verticales, de telle sorte que les roues des voitures qui traversent la voie ferrée puissent franchir aisément cette ornière sans toucher au sommet du rail.

Fig. 21.
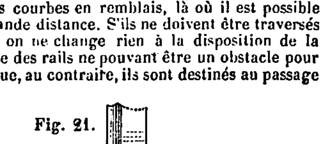

VII. *Gares.* — Dans la langue des chemins de fer, le mot *Gare* n'est pas toujours employé dans le même sens. Ce mot désigne, sur les railways à simple voie, la partie de la voie où il y a quatre files de rails; l'expression *gare d'évitement* est, dans ce cas, synonyme de *voie d'évitement*. D'autres fois on s'en sert pour nommer les bâtiments établis sur les grandes lignes, en dehors de la voie, où sont établis les ateliers de construction et de réparation, ainsi que les magasins d'approvisionnement. Enfin, on l'applique à l'ensemble des constructions élevées aux extrémités des chemins et sur tous les points où les convois s'arrêtent, pour recevoir les voyageurs, les marchandises et les bureaux d'exploitation. Ces constructions sont vulgairement appelées *gares de stationnement*, *stations*, ou plus simplement *gares*. On les divise en *gares* ou *stations extrêmes*, qui sont placées aux extrémités des lignes, et en *gares* ou *stations intermédiaires*, qui sont échelonnées le long du parcours. Ces dernières se subdivisent à leur tour en *gares* ou *stations* de 1re *classe*, où s'arrêtent tous les convois sans exception, et en *gares* ou *stations de* 2e, 3e et même de 4e *classe*, où ne stationnent qu'une partie de ces mêmes convois. Dans les petites localités, la même gare sert en même temps pour le service des voyageurs et des marchandises ; mais sur les points importants de la ligne, chacun de ces services a une gare spéciale.

Il serait sans doute fort commode pour le public que les gares des chemins de fer fussent établies au centre même des villes; mais la chose est généralement impossible à cause de l'énormité des dépenses. On se fera aisément une idée du chiffre qu'elles atteindraient dans ce cas en remarquant que la gare des voyageurs du ch. de l'Est, à Paris, quoique bâtie sur un terrain qui n'a pas encore acquis une très-grande valeur, a coûté 11,384,000 francs, dont 6 millions pour l'acquisition du terrain seulement. La gare des marchandises que le même ch. possède à la Villette a donné lieu à 8,310,000 fr. de frais. Les deux établissements sont réunis par un railway de 680 m., qui a coûté 3,110,000 fr., ce qui porte à 22,804,000 francs la dépense totale qu'elles ont occasionnée, et encore les regarde-t-on comme insuffisantes, et ne comprend-on pas dans cette somme la valeur des rails et de leurs accessoires, que l'on estime 1,400,000 francs. — Ces frais énormes résultent surtout de l'immense étendue de terrain qu'occupent les gares extrêmes. Cette étendue varie suivant l'importance des lignes, mais il est reconnu qu'on ne saurait jamais les faire trop vastes, « car personne, dit Perdonnet, ne peut prévoir quelle limite atteindra un jour le mouvement toujours croissant des voyageurs et des marchandises, et si l'on n'agrandissait les gares qu'au fur et à mesure des besoins, on s'exposerait à payer un prix exorbitant les terrains nécessaires. » La gare du Nord, à Paris, couvre 5 hectares, et elle est trop petite. Celle de l'Est, dans la même ville, a été portée de 4 hect. 37 ares à 5 hect. 60. Les gares à marchandises présentent des proportions bien plus considérables. Celles de la Chapelle au ch. du Nord, de la Villette au ch. de l'Est, des Batignolles au ch. de Rouen, de Bercy au ch. de Lyon, occupent respectivement, y compris les ateliers, une étendue de 26 hect., 29 hect. 36 ares, 17 hect. 11, et 21 hect. 30. — Nous renverrons aux ouvrages spéciaux pour tout ce qui concerne la distribution intérieure des gares. Nous dirons seulement que, sous ce rapport, la gare de Lyon, à Paris, passe pour un modèle. Au point de vue monumental, c'est la gare de l'Est, dans la même ville, qui occupe le premier rang. Hors de France, on cite pour sa beauté la façade du ch. du Nord, à Bruxelles.

VIII. *Frais de construction.* — Ces frais ont une origine tellement multiple, qu'il est très-difficile de prévoir d'avance à combien ils s'élèveront en réalité. On a bien des données certaines sur le prix des rails et de leurs accessoires, sur celui des voitures et des locomotives; on sait encore ce qu'il en coûtera pour bâtir des magasins et des bureaux d'une grandeur déterminée ; mais, quand il s'agit des travaux d'art proprement dits, on est obligé de laisser beaucoup au hasard. En outre, la valeur des terrains et les indemnités à payer à ceux dont on dégrade les propriétés sont tellement variables, qu'il est impossible de les connaître, même par approximation. Quelques exemples montreront jusqu'à quel point les dépenses effectuées ont dépassé les devis estimatifs. Ainsi, sans tenir compte du capital dépensé pour améliorer les lignes après les avoir livrées à la circulation, le ch. de Bruxelles à Quiévrain a coûté 16 millions, au lieu de 11 ; celui de Versailles (rive gauche), 17,200,000 fr. au lieu de 10 millions; celui de Paris à Orléans et Corbeil, 59,500,000 fr. au lieu de 22 millions; celui de Paris à Lyon, 300 millions au lieu de 200; celui de Londres à Birmingham, 137,500,000 fr. au lieu de 66,500,000; celui de Londres à Brighton, 64 millions au lieu de 28 ; celui de Londres à Bristol, 160 millions au lieu de 62 et demi, etc. Quant aux terrains, ce qui est arrivé sur les chemins de Paris à Orléans et de Paris à Versailles (rive gauche) est un exemple frappant des erreurs que peuvent commettre les devis. Au lieu de 177,000 et 1,500,000 fr., sommes calculées par les ingénieurs, les compagnies ont eu à payer 3,016,000 et 8,491,000 francs.

Comparées entre elles, les moyennes du prix de construction dans chaque pays ne présentent pas de bien grandes différences. En Angleterre, la dépense s'est élevée par kilom. à 530,000 fr., tandis qu'elle a été de 391,000 en France, 270,000 en Belgique, 201,000 en Allemagne, et 96,500 aux États-Unis de l'Amérique du Nord. Ces différences proviennent d'une multitude de causes, parmi lesquelles la valeur des terrains joue un grand rôle. En France, la moyenne pour les grandes lignes, toutes à deux voies (Nord, Paris au Havre, Paris à Lyon, Lyon à la

Méditerranée) est d'environ 463,000 fr., et, pour celles d'une moindre importance, également à double voie (Metz à Thionville, Nancy à Sarrebruck, etc.), de 258,000 francs.

IX. *Matériel roulant.* — On comprend sous ce nom les divers véhicules en usage sur les chemins de fer. Ces véhicules reçoivent le nom de *Diligences*, quand ils servent au transport des voyageurs, et celui de *Wagons*, lorsqu'ils sont destinés au service des marchandises. Ils ont habituellement quatre roues, mais on leur en donne quelquefois six et même huit. Les voitures des chemins de fer, ainsi qu'on l'a déjà vu, ne sont pas absolument construites comme celles qu'on emploie sur les routes ordinaires. Nous connaissons l'usage des rebords saillants ou boudins dont la jante des roues est munie à son bord interne : ils ont pour objet d'empêcher le *déraillement*. Mais pour que ce rebord remplisse bien son objet, et que les wagons aient une stabilité convenable, il faut que les roues conservent une position invariablement verticale, c.-à-d. qu'elles ne penchent ni vers l'intérieur, ni vers l'extérieur de la voie. C'est pour obtenir ce résultat, que l'on est obligé de fixer les essieux aux roues et de faire tourner ces essieux dans des boîtes solidement liées au corps de la voiture ou au châssis qui le supporte. De plus, tous les essieux d'un même véhicule sont disposés de manière à toujours conserver leur parallélisme, l'un par rapport à l'autre. Il suffit donc que l'essieu de devant tourne à droite ou à gauche pour que celui de derrière et le corps du véhicule exécutent aussitôt le même mouvement. La fixité des roues aux essieux entraîne, en outre, cette conséquence, que les deux roues d'un même essieu doivent tourner ensemble et faire le même nombre de tours dans le même temps. Cette solidarité des roues offre, comme nous le savons, des inconvénients graves, quand il s'agit de franchir des courbes, parce que le rail extérieur, c'est-à-dire celui qui est du côté de la convexité de la voie, étant plus long que le rail intérieur, les deux roues n'ont pas le même chemin à parcourir. L'une d'elles doit donc nécessairement glisser pendant que l'autre tourne. Ce glissement a lieu sur un espace égal à la différence de longueur des rails ; il est opéré tantôt par une roue, tantôt par l'autre, quelquefois par les deux à la fois, mais alors dans un sens différent pour chacune d'elles. De là résultent à la fois une augmentation du frottement et un danger sérieux de déraillement, lorsque la courbe n'a pas un rayon suffisant pour atténuer presque complétement ses propres effets.

Tout wagon se compose de deux parties : le *train* et la *caisse*. Le train n'est autre chose qu'un châssis ou cadre de charpente, qui repose sur des *ressorts de suspension*, au milieu desquels sont liés des appareils dits *boîtes à graisse*, destinés à recevoir les essieux des roues, et que l'on maintient toujours gras. Ces *boîtes à graisse* sont maintenues entre deux plaques de fer forgé ou de tôle épaisse, appelées *plaques de garde*, qui reposent sur la *fusée* des essieux, c.-à-d. sur la partie tournée en tronc de cône par laquelle se termine chaque essieu aux deux extrémités et qui lui sert de tourillon. Chaque wagon est muni d'appareils dits *de choc* et *de traction*, dont la disposition varie d'une infinité de manières, et qui ont pour objet de joindre ensemble les voitures dont l'ensemble forme les convois, et aussi d'amortir les chocs qui se produisent entre ces mêmes voitures quand elles viennent à s'arrêter. Les roues sont toujours, sur les chemins d'Europe, de fonte et de fer. Pour les voitures qui marchent à de grandes vitesses, le moyeu seul se fait de fonte, et l'on réserve le fer pour les rais et le cercle. La fonte seule n'est employée que pour les petites vitesses. En Amérique, cependant, on se sert fréquemment de cette dernière matière pour tous les cas possibles. Quelle que soit la destination des véhicules, le diamètre des rais est toujours le même ; il varie de 90 centim. à 1 mètre. On appelle *Bandage* le cercle à rebords sur lequel s'opère le roulement. Le rebord ou *boudin* se raccorde par un congé avec une surface conique ordinairement inclinée de 1/20. — La caisse est la partie du véhicule qui doit recevoir les voyageurs ou les marchandises. Sa forme et sa grandeur sont très-variables. Les caisses des wagons à voyageurs ressemblent beaucoup à celles des diligences ordinaires, ce qui leur a fait conserver ce nom ; celles des voitures à marchandises présentent, au contraire, une multitude de dispositions particulières. Ainsi, il y a des wagons spécialement destinés au transport du lait, de la houille, du bois, du gros et du menu bétail, des chevaux, des matériaux de construction, etc. Certaines compagnies ont poussé les choses jusqu'à faire construire plus de trente espèces ou variétés de wagons. Aujourd'hui, néanmoins, on cherche à simplifier autant que possible cette partie du matériel.

Comme les voitures ordinaires, celles des chemins de fer sont pourvues d'appareils qui ont pour objet de ralentir ou même de supprimer complétement leur mouvement, mais il en sera parlé au mot FREIN.

X. *Moteurs.* — On emploie trois espèces de moteurs sur les chemins de fer : les chevaux, la force naturelle de la gravité et les machines.

A. *Chevaux.* — Les chevaux ne servent que dans les mines et usines, et pour les travaux de terrassement. Sur un chemin parfaitement entretenu, rectiligne et horizontal, un cheval de force moyenne, allant au pas, peut travailler dix heures par jour en traînant dix tonnes de poids brut, c.-à-d. une charge huit fois plus forte que celle qu'il traînerait sur une route ordinaire en bon état ; mais son travail utile diminuerait beaucoup si on lui faisait prendre une allure rapide. S'il allait au trot, par ex., sa vitesse doublerait, mais l'effet utile qu'il produirait serait moindre de moitié, et en outre il ne pourrait pas travailler plus de quatre heures.

B. *Gravité.* — On tire parti de cette force naturelle pour franchir les rampes de certains chemins de fer spécialement destinés au service des mines et des usines. Son emploi est avantageux toutes les fois que la pente est de 25 à 30 millim. par mètre. Les wagons pleins suffisent toujours pour faire remonter ceux qui sont vides. Les chemins de fer où la gravité sert de moteur, sont presque toujours à double voie, une pour la remonte, l'autre pour la descente. Quand ils n'ont qu'une voie, on a soin d'établir une sorte de gare d'évitement au point où les wagons se rencontrent. Ceux-ci sont attachés aux extrémités d'un câble de chanvre ou de fil de fer, qui s'enroule autour de la gorge d'une grande poulie horizontale installée à la partie supérieure de la rampe, et un peu en avant de laquelle se trouve toujours le dépôt des marchandises à transporter. Quand les wagons sont chargés, il suffit de les pousser légèrement sur le bord de la pente pour qu'ils commencent aussitôt leur mouvement de descente. Une fois lancés, ils courent sur les rails, par l'effet seul de leur poids, en entraînant les wagons vides. La rapidité de la descente s'accroît à chaque instant, et deviendrait dangereuse si l'on ne parvenait à la modérer, quelquefois même à la détruire entièrement, en agissant sur la poulie au moyen d'un frein approprié. Toutefois, ce frein est insuffisant quand la pente est très-forte ; aussi, dans ce cas, remplace-t-on la poulie par un treuil. Dans l'exemple qui précède, les wagons pleins partent du haut de la rampe. Si leur point de départ se trouvait, au contraire, à la partie inférieure, on pourrait les faire monter en remplissant d'eau les wagons du train de descente. — Un plan incliné, disposé comme nous venons de le dire, s'appelle *Plan incliné automoteur* ou plus simplement *Plan automoteur*. En général, on ne lui donne pas plus de 1,600 mètres de longueur. Si l'espace à parcourir dépasse cette limite, on le partage en sections de 90 à 100 m., que l'on sépare par des paliers et dont on fait autant de petits plans automoteurs.

C. *Machines.* — Les machines sont fixes ou mobiles. Nous ne parlerons ici que des premières, tout ce qui concerne les secondes devant être traité au mot LOCOMOTIVE. Les machines fixes sont usitées sur quelques chemins pour faire gravir aux convois des pentes très-inclinées. Ce sont simplement des machines à vapeur ordinaires qui mettent en mouvement des poulies sur lesquelles s'enroule, comme dans les plans automoteurs, le câble de traction. Ce système a, sur le précédent, l'avantage de ne pas limiter la longueur des rampes. Il admet également des inclinaisons très-fortes ; mais, par mesure de prudence, on ne doit pas dépasser 3 à 4 centim. par mètre si l'on veut transporter des voyageurs. On lui donne le nom de *Système funiculaire*, parce que la force développée par le moteur est communiquée aux wagons par l'intermédiaire de cordages (*funes*). — Les chemins dits *atmosphériques* sont aussi des chemins à machines fixes ; il en sera question tout à l'heure.

XI. *Systèmes particuliers.* — Nous venons de passer succinctement en revue les principales questions qui se rattachent à la construction des chemins de fer généralement en usage. Il nous reste à dire quelques mots des inventions faites dans le but de remédier aux défauts les plus saillants du système ordinaire. Ces inventions sont très-nombreuses ; quelques-unes ont été soumises à des expériences sérieuses, et parfois reconnues d'un emploi utile dans certaines circonstances ; mais la plupart ont été jugées, à première vue, d'une application tellement impossible, qu'il n'a pas été nécessaire d'en faire l'essai. « Les ingénieurs qui sont à la tête des grandes entreprises de chemins de fer, dit à ce sujet Perdonnet, sont continuellement en butte aux attaques des inventeurs qui les accusent de repousser systématiquement leurs idées, par routine ou même par un sentiment mesquin de jalousie. Les ingénieurs sont certainement peu disposés à faire sur une grande échelle des essais qui, s'ils ne sont pas couronnés de succès, peuvent compromettre gravement leur réputation, mais ils sont loin généralement de rejeter les procédés nouveaux qui peuvent être expérimentés sans trop de difficultés, et qui semblent rationnels. Malheureusement les inventeurs sont, en très-grande majorité, entièrement étrangers et à la théorie et à la pratique, et les systèmes qu'ils proposent d'appliquer, si la pensée qui les a enfantés n'est contraire aux principes les plus élémentaires, ne sont que la reproduction de systèmes abandonnés depuis longtemps, et c'est en vain que l'on chercherait à le leur faire comprendre. » — Parmi les inventions proposées, les unes ont pour objet de faciliter le passage des courbes, les autres de substituer une autre force à celle de la vapeur ; d'autres enfin, d'augmenter l'adhérence des roues sur les rails.

A. *Chemin de fer Arnoux.* — **Le** principal système de la première espèce et le seul dont nous parlerons, est ainsi appelé du nom de son inventeur : on l'appelle aussi *Système de wagons articulés*. Nous allons le décrire tel qu'il a été perfectionné par Henri Arnoux, fils de l'inventeur. Les voitures se composent d'un avant-train et d'un arrière-train entièrement semblables et réunis par une pièce de bois appelée *Flèche*. Chaque essieu est traversé par une cheville ouvrière, autour de laquelle il peut se mouvoir horizontalement. Enfin, les roues sont libres aux extrémités des essieux. De cette manière : 1° Les roues peuvent tourner indépendamment l'une de l'autre, et ne sont pas exposées au glissement, puisque chacune d'elles peut exécuter un nombre de tours proportionnel à la distance qu'elle a à parcourir ; 2° les essieux sont disposés de manière à se placer toujours dans une position perpendiculaire à la direction de la voie (Fig. 22). Le premier essieu AA d'un train est dirigé par quatre petites roues ou galets GGGG, dont les axes sont portés par les branches de fourchettes fixées à une traverse liée à l'essieu. Ces petites roues s'appuient légèrement sur la face intérieure du rail, sous le rebord duquel s'engage leur bourrelet. Ces galets ont donc pour effet de maintenir l'essieu AA dans une direction perpendiculaire à celle de la voie, quelle que soit la courbe décrite par celle-ci. Le dernier essieu du train est muni d'un mécanisme semblable. Quant aux essieux intermédiaires, on parvient à les diriger en liant les wagons les uns aux autres, non à l'aide de chaînes à ressorts, comme sur les railways ordinaires, mais au moyen de barres rigides ou *timons* qui sont traversés par la cheville ouvrière de l'arrière-train de la voiture qui précède, et par celle de l'avant-train de la voiture qui suit. Ainsi, à la suite de la flèche FF, qui joint ensemble les deux chevilles ouvrières du premier wagon, se présente le timon T, dont la longueur est précisément égale à celle de la flèche, et qui réunit la cheville ouvrière de l'arrière-train de ce wagon à celle de l'avant-train du second. Ce deuxième wagon est lié au troisième par un timon semblable, et ainsi de suite. Par conséquent, lorsque le convoi est engagé dans une courbe, les flèches et les timons, comme ayant tous la même longueur, représentent un segment de polygone à côtés égaux, dont les sommets sont figurés par les chevilles ouvrières, et qui est inscrit dans la ligne courbe qui forme comme l'axe de la voie. D'après cela, pour que chaque essieu se place toujours perpendiculairement à cette voie, il suffit qu'il forme constamment des angles égaux avec la flèche et le timon qui se joignent en son milieu. Cette condition est réalisée au moyen de quatre tiges ou bielles, BBBB, égales en longueur et disposées en losange dans le plan horizontal qui passe par l'axe de l'essieu. Ces bielles sont articulées, d'un côté à la flèche et au timon, et de l'autre à deux manchons qui enveloppent l'essieu en glissant sur lui dans le sens de sa longueur. Le losange dont ces bielles constituent les côtés et dont l'essieu forme une des diagonales, est donc susceptible de se déformer. C'est ce qui lui arrive, en effet, lorsque la flèche et le timon viennent à changer de direction l'un par rapport à l'autre. Alors les manchons glissent aussitôt le long de l'essieu, lequel continue ainsi de former la diagonale du losange, et, par conséquent, se trouve toujours, quel que soit l'angle formé par la flèche avec le timon, également incliné sur chacun d'eux, ou, en d'autres termes, se trouve constamment perpendiculaire à la voie.

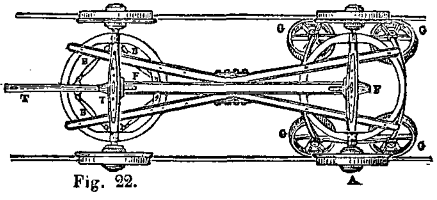

Fig. 22.

Le système Arnoux fonctionne depuis plusieurs années sur le ch. de Paris à Sceaux, qui a même été spécialement établi pour l'expérimenter ; mais il n'a encore été adopté pour aucune autre ligne. Les ingénieurs s'accordent à lui reprocher plusieurs inconvénients graves, dont le principal consiste dans la difficulté qu'on éprouverait à l'appliquer à des machines d'une puissance très-grande.

B. *Ch. de fer atmosphérique.* — Ce genre de ch. appartient à la classe des railways à machines fixes. Seulement, au lieu de transmettre la force motrice aux véhicules au moyen d'une corde, c'est la force motrice de la pression atmosphérique qu'on applique à la propulsion du convoi. Supposons qu'on établisse le long d'une voie un tube fermé à ses deux extrémités, et dans lequel peut aller et venir un piston auquel est fixée une tige faisant saillie au dehors, à la partie supérieure du tube, pour se lier à un wagon. Si, par un moyen quelconque, on fait le vide dans la partie du tube placée du côté vers lequel on veut se diriger, il est évident que l'air renfermé dans la partie opposée exercera sur le piston une pression suffisante pour le mettre en mouvement, et, par suite, pour faire marcher le wagon. On obtiendrait le même résultat si l'on accumulait une grande masse d'air sur l'une ou l'autre face du piston, suivant la direction que l'on voudrait faire prendre au véhicule. Il résulte de là que le système atmosphérique peut s'appliquer de deux manières, *par aspiration* ou *par compression*.

La première idée théorique de la locomotion atmosphérique appartient à notre compatriote Denis Papin, qui l'exposa en 1687 ; mais c'est seulement en 1810 que le danois Medhurst songea à la faire passer dans la pratique. Cet ingénieur proposa d'abord de faire voyager dans l'intérieur d'un tube des marchandises, des lettres, des journaux. Plus tard, il conçut l'idée de transmettre l'action d'un piston glissant dans un tube, par l'effet de la pression atmosphérique, à un wagon placé extérieurement ; mais il ne put venir à bout de construire une soupape capable de fermer hermétiquement la rainure longitudinale du tube destinée au passage de la tige qui liait son wagon au piston intérieur. Ce problème fut résolu, en 1838, par Clegg et Samuda, constructeurs à Worm-Wood-Shrubs, près de Londres, qui essayèrent, à Chaillot et au Havre, sur de petites voies construites exprès, les appareils imaginés par le savant danois et améliorés par eux. Ils renouvelèrent leurs essais en Angleterre, mais sur une plus grande échelle, et obtinrent, en 1840, l'autorisation d'établir entre Kingstown et Dalkey, en Irlande, un railway de la nouvelle espèce. Ce ch. fut terminé le 19 août 1843, et livré immédiatement à la circulation. L'année suivante, le gouvernement français autorisa la construction d'un railway du même genre sur la ligne de Paris à Saint-Germain. Ce ch., qui devait occuper tout l'intervalle compris entre Nanterre et le plateau de Saint-Germain, c.-à-d. avoir plus de 8 kilom., n'a réellement été construit que sur une longueur de 2 kilom. et demi, du pont de Montesson au plateau : il a été terminé en 1847. Ces deux chemins sont, à ce que nous croyons, les seuls qui fonctionnent encore à cette heure.

Les chemins de fer atmosphériques construits jusqu'à présent appartiennent au système par aspiration. Ils présentent tous, fixé au milieu de la voie et sur toute l'étendue du parcours, un gros tube de fonte (Fig. 23), bouché à ses deux extrémités par des soupapes spéciales, et dans lequel glisse un piston lié par une barre dite d'*attelage* au *wagon-directeur*, c.-à-d. au véhicule placé en tête du convoi et chargé de l'entraîner. Cette barre passe dans une rainure ou fente longitudinale qui est pratiquée à la partie supérieure du tube et qui est fermée par une soupape d'une forme particulière. Cette soupape consiste en une bande de cuir continue fixée sur l'un des bords de la fente, de manière à faire charnière. Elle est renforcée par des plaques de fer placées en dessus et en dessous, et unies par des rivets. Elle conserve cependant assez de souplesse pour livrer passage à la barre, tout en fermant parfaitement le tube à une petite distance soit en avant, soit en arrière. Afin que la fermeture soit aussi complète que possible, un rouleau compresseur installé sous le wagon-directeur force le cuir à remplir rigoureusement l'espace qu'il doit occuper, et un tube rempli de charbons ardents liquéfie une composition de suif et de cire qui le colle sur le fer. La soupape acquiert ainsi une adhérence qui suffit pour empêcher à peu près complétement l'air de pénetrer dans le tube. Cette adhérence, au reste, se détruit aisément, lors de la marche des trains, au moyen de petites roues ou d'un long couteau disposé convenablement à la partie antérieure du piston. A mesure que celui-ci s'avance, le couteau ou les galets soulèvent la soupape, qui retombe ensuite par son propre poids après le passage de la barre d'attelage. Enfin, le tube est en communication avec de grandes machines pneumatiques établies à l'une des extrémités de la ligne, et mises en mouvement par un appareil à vapeur.

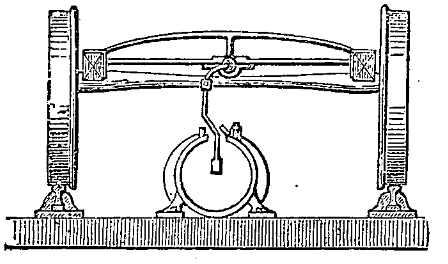

Fig. 23.

Ces machines ont une grande ressemblance avec les machines soufflantes en usage dans les usines sidérurgiques, mais elles agissent en sens inverse. Au lieu, en effet, de puiser l'air dans l'atmosphère pour le lancer sur des masses en ignition, comme font ces dernières, elles aspirent celui que contient le tube pour le refouler ensuite dans l'atmosphère. — Le ch. de fer atmosphérique de Saint-Germain sert à gravir la rampe qui sépare le bois du Vésinet de cette ville. Cette rampe a une inclinaison de 35 millim. par mèt. Le tube propulseur a 63 cent. de diamètre intérieur. Il se compose de tubes partiels de 3 mèt. environ de longueur réunis par une emboiture garnie de filasse suifée. Les machines aspirantes sont établies sur le plateau. La descente s'opère par l'impulsion seule de la gravité. Quant à la montée, voici comment elle s'effectue : arrivé à la station de Montesson par le railway ordinaire de Paris à ce point, le convoi est poussé, au moyen d'un croisement de rails, sur la voie atmosphérique et accroché au wagon directeur. Au signal donné par le télégraphe électrique, les machines aspirantes entrent en mouvement ; l'air du tube est aspiré en quelques instants, et les voitures se mettent en marche. Trois minutes suffisent pour le trajet.

Le système atmosphérique présente deux inconvénients très-graves qui ont empêché son extension. Ses frais d'établissement et d'entretien sont plus considérables que ceux des railways ordinaires, et il est impossible de l'approprier aux exigences d'un service très-actif. Cependant les hommes les plus compétents, Eug. Flachat entre autres, pensent que ce système pourrait être appliqué fort utilement dans certaines circonstances exceptionnelles, par ex., pour franchir les hautes chaînes de montagnes, telles que les Alpes et les Pyrénées. On éviterait ainsi des constructions de viaducs ou des percements de tunnels, dont les frais prodigieux ne pourraient être couverts par aucune recette.

C. *Système Amberger, Nicklès et Cassal.* — Parmi les nombreux systèmes proposés pour accroître l'adhérence des roues motrices aux rails, afin de permettre d'augmenter la puissance de traction des machines, le plus ingénieux, sans contredit, est celui qui est dû aux trois personnes que nous venons de nommer. Voici en quels termes Perdonnet s'exprime au sujet de cette invention : « Un fil métallique, recouvert d'une matière isolante, contourné en hélice et traversé par un courant galvanique, se comporte tout à fait comme un aimant : ainsi il attire le fer, et l'axe de l'hélice tend toujours à se mettre dans le plan du méridien magnétique. Si dans l'intérieur de cette hélice on place un morceau de fer doux, celui-ci devient à son tour un aimant dont la puissance croît avec le nombre de révolutions du fil et avec l'intensité du courant. Les deux pôles de l'électro-aimant se trouvent aux deux extrémités de l'axe de l'hélice. Partant de ce principe, Amberger, Nicklès et Cassal eurent l'idée de rechercher s'ils ne pourraient pas entretenir la partie inférieure des roues motrices dans un état constant d'aimantation, ou, en d'autres termes, transformer les roues en électro-aimants à pôles mobiles. — Pour mettre cette idée à exécution, ils imaginèrent d'entourer la partie inférieure de la roue motrice avec une bobine de fil de cuivre recouvert de gutta-percha. Cette bobine en suit tous les contours à une faible distance, et la roue se meut en dedans librement comme auparavant. Les deux extrémités de la bobine communiquent avec les deux pôles d'une pile voltaïque placée sur la machine. Dès lors chaque roue motrice est transformée en un aimant dont les deux pôles se trouvent l'un au point de contact de la roue avec le rail, l'autre au point le plus élevé de cette roue. — Les résultats obtenus par ce moyen sont les suivants : Chacune des roues de 1 mètre 10 c. de diamètre était entourée d'une bobine formée par un fil de cuivre d'un faible diamètre et de 250 mèt. de longueur. On a fait passer par ces bobines un courant produit par une pile de 16 éléments de Bunsen, renfermes dans une boîte de 1 m. 60 c. de longueur sur 50 cent. de largeur et de 45 cent. de hauteur. L'adhérence due au poids des roues était de 350 kilog. sur des rails secs, et l'adhérence supplémentaire, obtenue au moyen de l'électro-magnétisme, de 450 kilog. Par un temps de brouillard, l'adhérence magnétique ne produisait que 50 kil., et une couche épaissse de suif étendue sur la roue la faisait tomber de 450 à 280. — Ce système a été expérimenté sur le ch. de Lyon, mais il n'a pas donné de bons résultats. Les bandages des roues de locomotives étant de fer dur s'aimantaient bien, mais ils ne se désaimantaient pas assez vite, de sorte qu'en marche les pôles se trouvaient plutôt sur le diamètre horizontal que sur le diamètre vertical. »

D. *Chemin de fer dit Américain.* — On a essayé, dans ces dernières années, de faire circuler les chemins de fer dans l'intérieur des villes. Divers systèmes ont été proposés. Le plus rationnel peut-être, car il est le plus simple, est vulgairement désigné sous le nom de *Système américain*, parce qu'il a été imaginé aux États-Unis, où il fonctionne dans plusieurs grandes villes, et d'où il a été importé en Angleterre d'abord, puis en France. Dans ce système, les voitures sont traînées par des chevaux, et les rails ne font aucune espèce de saillie à la surface de la voie. En effet, ils consistent simplement en une bande de fer sur laquelle courent les jantes des roues et qui est établie au niveau du chemin, sans faire aucune saillie. Pour que les roues ne quittent pas la bande, leur jante est pourvue d'un boudin ou rebord saillant, et le rail lui-même est muni d'une rainure qui reçoit ce rebord. Quelques instants avant le passage des voitures, des employés spéciaux enlèvent, à l'aide d'un instrument approprie, les petites pierres, la boue et les autres corps étrangers qui peuvent s'être introduits dans les rainures ci-dessus. Un railway de ce genre fonctionne à Paris, depuis le pont de la Concorde jusqu'au delà du village de Boulogne. — D'autres questions relatives aux chemins de fer seront traitées aux mots LOCOMOTIVE, FREIN, PONT, TUNNEL et ROUTE ; mais pour les personnes qui voudraient faire une étude approfondie de tout ce qui concerne les railways, nous les renverrons au *Traité des chemins de fer*, d'AUG. PERDONNET, comme à l'ouvrage le plus complet et le plus remarquable qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la matière.

CHEMINÉE. s. f. (B. lat. *caminata ;* de *camera*, chambre). Appareil de chauffage dont le foyer est découvert, mais dont le tuyau de dégagement pour la fumée est caché dans la muraille. *Noir comme la ch. Le feu prit à la ch. Ramoner la ch.* — La partie de la ch. qui fait saillie dans la chambre. *Ch. de pierre, de marbre. Manteau, chambranle de ch. Garniture de ch.* — La partie du tuyau qui s'élève au-dessus du toit. *Le vent abattit plusieurs cheminées.* || Fig. et fam., *Faire un acte, un arrangement, une affaire sous la ch.*, Faire quelque chose en cachette et sans observer les formes. On dit dans un sens anal., *Se marier sous la ch.*

Enc. — Considérée dans son ensemble, une *Ch.* comprend : l'*Enchevêtrure*, qui est, dans l'épaisseur du plancher, l'espace vide de charpente destiné à recevoir le foyer afin de prévenir les incendies ; l'*Atre* ou *Foyer*, partie où l'on fait le feu ; le *Contre-cœur* ou le *Fond*, que l'on revêt ordinairement d'une plaque de fonte pour préserver la muraille de l'action du feu ; les *Jambages* ou *Pieds-droits*, petits murs qui forment les côtés de l'enceinte de la ch.; le *Manteau*, qui s'appuie sur les jambages et fait saillie avec eux ; la *Hotte*, partie du tuyau qui porte sur le manteau et s'élève jusqu'au plafond ; le *Tuyau*, qui prolonge la hotte à travers les étages supérieurs jusqu'à son issue par le toit ; et la *Souche*, partie du tuyau établie au-dessus du toit, qu'on appelle aussi vulgairement ch. — Les cheminées reçoivent des noms particuliers suivant la forme de leur construction. La ch. *adossée* est celle qui est appuyée et liée à un mur, ou au tuyau montant d'une ch. placée à un étage inférieur. Elle est dite *isolée :* 1° quand, étant construite près d'un pan de bois, elle en est séparée par un intervalle plus ou moins considérable, et n'y est rattachée que par des harpons ; 2° quand elle se trouve au milieu d'une pièce et qu'elle a le manteau et la hotte soutenus par des colonnes ou suspendus au plafond par un moyen quelconque. La ch. *affleurée* est celle dont l'âtre et le tuyau sont pris dans l'épaisseur d'un mur, et dont le manteau est la seule partie en saillie. La ch. *en saillie* présente une disposition entièrement opposée; son manteau et sa hotte font avant-corps dans la pièce, et son âtre est dans une enchevêtrure. On appelle ch. *en encoignure* ou *angulaire*, celle qui est placée dans l'angle d'une chambre, et dont le manteau et la hotte forment un pan coupé. Enfin, on donne le nom de ch. *de cuisine* à celle dont le manteau fort avancé et la hotte, en forme pyramidale, sont élevés de 1 m. 70 à 2 mètres. — Dans presque toutes les cheminées, le devant des jambages et du manteau est revêtu d'un *chambranle*, et le dessus du manteau est recouvert d'une *tablette*, le tout de bois, de pierre ou de marbre. La hotte reçoit ordinairement, pour décoration, une glace plus ou moins richement encadrée. — On croyait autrefois que, pour qu'une ch. rendît de bons services, il fallait que la hotte et le tuyau s'élevassent perpendiculairement depuis le manteau jusqu'au comble du bâtiment ; aussi était-on obligé de placer la ch. d'un étage supérieur à côté du tuyau de celle de l'étage inférieur, ou bien on l'adossait à ce tuyau. Il résultait de là qu'à mesure que les étages se multipliaient, les cheminées des pièces construites sur un même plan se trouvaient reportées, contre toute symétrie, aux extrémités de la chambre; ou bien, étant adossées aux tuyaux des cheminées des étages inférieurs, elles formaient une saillie plus ou moins considérable. Les architectes d'aujourd'hui reconnaissent qu'il est, pour le dégagement de la fumée, non-seulement indifférent, mais encore avantageux que la hotte et le tuyau aient une direction oblique. Ils s'écartent, en conséquence, du système suivi par leurs devanciers, et donnent aux tuyaux une obliquité suffisante pour qu'on puisse établir sur un même plan toutes les cheminées des divers étages ; mais, comme les tuyaux ainsi disposés forment sur les murs auxquels les cheminées sont adossées des saillies irrégulières, on remplit les vides qu'ils laissent entre eux au moyen de placards de menuiserie. — V. CHAUFFAGE.

*** CHEMINEMENT.** s. m. Voy. FORTIFICATION.

CHEMINER. v. n. Marcher, aller, faire du chemin pour arriver quelque part. *Ils cheminèrent longtemps ensemble. Ch. lentement.* || Fig. et fam., *Ch. droit*, Ne point tomber en faute. — *Il sait ch.*, Il sait aller et arriver à ses fins. On dit dans le même sens, *Cet homme chemine bien. il cheminera.* — En parlant D'un poëme, d'une pièce de théâtre, etc., on dit aussi, *Cela chemine bien*, L'ouvrage est bien suivi, les parties en sont bien disposées, bien liées entre elles.

CHEMISE. s. f. (B. lat. *camisia*). Vêtement de linge qu'on porte sur la chair, et qui prend depuis le cou et les épaules jusqu'au genou. *Ch. de nuit, de jour. Ch. d'homme, de femme. Ch. de bain, Ch. de toile, de coton, de serge. Mettre, passer sa ch. Prendre une ch. blanche. Changer de ch. Ôter sa ch. Collet* ou *Col de ch. Donner la ch. au roi. Être en ch.*, N'avoir que sa ch. sur soi. *Il se sauva en ch.* — Fam., *Vendre, engager, jouer, manger jusqu'à sa ch.*, Vendre, engager, jouer. manger tout ce qu'on a. || Fig. et fam., *N'avoir pas de ch.*, Être réduit à une pauvreté extrême. On dit de même, *Mettre quelqu'un en ch.*, Le ruiner entièrement. — Fig. et prov., *La peau est plus proche que la ch.*, Les intérêts personnels sont plus forts que les autres. || *Ch. de mailles.* V. CUIRASSE. || Morceau de toile qui sert d'enveloppe à certaines marchandises, telles que la soie, le drap, etc. — Feuille de papier qui renferme et qui couvre d'autres papiers. *Mettez une ch. à ce dossier.* || T. Techn. et Maç. particulièrement. Revêtement de terre, de bois, de mortier, de maçonnerie, dont on couvre quelque ouvrage.

CHEMISETTE. s. f. Dimin. Vêtement de dessous qui se met sur la chemise, et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches. *Ch. de toile, de flanelle, etc.*

***CHEMISIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait et vend des chemises.

***CHÉMOSIS.** s. m. [On prononce *Kémosis*]. T. Méd. Voy. ŒIL.

CHÊNAIE. s. f. Lieu planté de chênes.

CHENAL. s. m. (lat. *canalis*, conduit). Courant d'eau bordé de terres, par lequel les navires peuvent passer, et qui sert à les faire entrer dans un port. || Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin ou d'une forge. || T. Archit. Voy. CHÉNEAU.

CHENAPAN. s. m. (all. *schnapphahn*, brigand des montagnes Noires). Un vaurien, un bandit.

CHÊNE. s. m. T. Bot. et Sylvicult.

Enc. — Le *Chêne* (*Quercus*), de la famille des *Corylacées* est un des plus grands arbres de nos forêts. Sa hauteur atteint jusqu'à 40 mètres. Il est répandu dans toute l'Europe, où il s'élève au nord jusqu'en Scanie, par le 56e degré de latitude, et descend au sud jusqu'aux côtes d'Afrique. On le trouve sur l'Atlas, sur le Caucase, dans toute l'Asie Mineure, en Chine, au Japon, sur l'Himalaya, dans les îles de la Sonde, au Mexique, aux États-Unis, où il ne dépasse pas le 45e degré ; enfin, sur les pentes des Cordillères, où il croît à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais il paraît étranger à tout l'hémisphère austral. Cet arbre se développe avec une excessive lenteur. D'après les calculs de Duhamel, son accroissement n'est que d'environ 7 millim. par année, ce qui fait 120 ans pour une circonférence de moins de 3 mètres. En revanche, il vit très-longtemps, en général 120 à 150 ans ; mais il peut atteindre jusqu'à 400 et 500 ans. On cite même des Chênes infiniment plus vieux. Il en existe un à Cumfin, près de Châtillon-sur-Seine, qui, suivant les annales ecclésiastiques de Langres, aurait été planté en 1070 : il a 7 m. 33 de tour au collet de la racine. Le *Chêne chapelle d'Allonville*, ainsi nommé parce que, en 1696, on pratiqua une chapelle dans son intérieur, mesure 11 mètres de circonférence au collet des racines, et 8 m. 45 à hauteur d'homme.

Les botanistes ont décrit plus de 100 espèces de Chênes, et plusieurs de ces espèces renferment un grand nombre de variétés. On les distingue en *Chênes à feuilles caduques* et *Chênes à feuilles persistantes* ou *Chênes verts.* — Parmi les espèces de la première section qui croissent en France, nous nommerons d'abord le *Ch. à grappes*, qu'on appelle aussi *Ch. blanc*, *Ch. femelle* et *Ch. pédonculé* (*Q. pedunculata*). C'est l'espèce qui prend le développement le plus considérable, et qui est la plus répandue dans nos départements, excepté toutefois aux environs de Paris. On la reconnait à son tronc droit et bien proportionné, à ses feuilles d'un vert clair en dessus et un peu glauque en dessous, à ses racines fortement pivotantes, et à ses *glands* portés au nombre de deux à trois sur un pédoncule axillaire incliné vers la terre. Le *Ch. angoumois*, *Ch. brosse* ou *Ch. tauzin* (*Q. tauza*), se rencontre surtout dans les Basses-Pyrénées, l'Anjou, le Maine et les landes de Bordeaux. Ses racines sont traçantes, ses feuilles hérissées en dessus et très-cotonneuses en dessous. Son tronc, noueux et souvent irrégulier, s'élève à 20 ou 25 mètres. Il réussit bien dans les dunes, qu'il peut servir à fixer. Le *Ch. rouvre* ou *Ch. mâle* (*Q. robur*, *Q. sessiliflora*) abonde dans les forêts des environs de Paris. Ses racines sont pivotantes, comme celles du Ch. pédonculé, mais son tronc est noueux et rarement droit ; son fruit, gros et court, n'est point porté par un pédoncule. Le *Ch. chevelu* (*Q. cerris*) se trouve en Bourgogne, en Provence, en Franche-Comté, dans le Poitou, etc. Ses glands sont enfermés jusqu'au tiers inférieur dans une cupule revêtue d'écailles étroites, pointues, subulées, diversement contournées, qui la font paraître comme chevelue. Ils offrent, comme ceux du Ch. tauzin, cette particularité qu'ils restent deux ans sur l'arbre.

Nous possédons trois espèces de Chênes à feuilles persistantes. Le plus intéressant est le *Ch.-liége* (*Q. suber*). Il ne s'élève en général qu'à 8 ou 10 mètres de hauteur ; mais il prospère sur des terrains presque toujours impropres à la culture et sans nuire en rien aux produits du sol comme pâturage. Il donne chaque année, outre son bois et son fruit, pour plusieurs millions de liége brut. Ce Ch. abonde dans 6 ou 7 de nos départements méridionaux, en Corse et en Algérie. Le *Ch. vert*, appelé *Ch. yeuse*, ou simplement *Yeuse* (*Q. ilex*), forme en général un arbre tortueux, très-branchu, qui ne prend un grand accroissement que lorsqu'il est déjà vieux. Il se rencontre dans les mêmes départements que le Ch.-liége ; il remonte cependant jusqu'aux environs de Nantes et d'Angers. Le *Ch. au kermès* (*Q. coccifera*) n'est qu'un arbrisseau dont le tronc se divise en un grand nombre de rameaux tortueux et diffus formant un buisson qui ne dépasse guère un mètre de hauteur. Ses glands mettent deux ans à mûrir. C'est sur cet arbrisseau que vit le *Coccus ilicis*, insecte de l'ordre des Hémiptères, employé dans la médecine sous le nom de *Kermès*, comme astringent et cordial, et dans les arts, sous celui de *Graine d'écarlate*, pour teindre en rouge. Le Ch. au kermès croît dans les lieux pierreux, arides et sablonneux du midi de la France.

Parmi les Chênes étrangers à notre pays, nous nous contenterons de nommer le *Ch. ballote* (*Q. ballota*), extrêmement répandu dans la péninsule Hispanique et dans la Barbarie ; le *Ch. vélani* (*Q. ægilops*), qui croît dans l'Asie Mineure, la Grèce et l'Archipel ; le *Ch. des teinturiers* (*Q. infectoria*), espèce d'arbrisseau qui habite toutes les parties de l'Asie Mineure ; et le *Ch. quercitron* (*Q. tinctoria*), propre à l'Amérique du Nord.

Le Ch. jouait dans la religion des Gaulois un rôle des plus brillants dont nous dirons quelques mots à l'art. DRUIDE. Nous n'avons à parler ici que de son utilité au point de vue de l'industrie et de l'économie domestique. — Le *bois* de toutes les espèces de Chênes est excellent pour le chauffage et les constructions. Celui du Ch. à grappes est le plus estimé pour la fente et les travaux de menuiserie : on l'emploie aussi pour les pièces de grandes dimensions et dont on veut assurer la durée. Les bois du Ch. rouvre et du Tauzin sont peu propres à la fente; mais le premier possède des qualités d'élasticité, de dureté, et d'inaltérabilité à l'eau et à l'air, qui lui font donner la préférence pour les grandes constructions civiles et navales. On trouve dans le commerce, sous le nom de *Ch. de Hollande*, des bûches bien plus grosses que celles du Ch. ordinaire et fort recherchées par les menuisiers et les facteurs de pianos. Il paraît établi qu'elles ne sont autre chose que du Ch. des Vosges qui a été transporté en Hollande, puis immergé pendant deux ou trois ans dans les canaux, où il acquiert les qualités qui le caractérisent. — Le Ch.-liége est surtout remarquable par le produit particulier auquel il doit son nom. — Le *Liége* est une masse spongieuse de tissu cellulaire qui s'accumule par couches annuelles entre l'épiderme et les couches corticales, et qu'on peut enlever sans nuire à la végétation de l'arbre. La première récolte du liége se fait quand l'arbre a 15 ou 20 ans. On peut ensuite en obtenir une nouvelle tous les 7, 8 ou 9 ans. Un arbre séculaire et en pleine vigueur donne souvent 100 kilogr. de liége brut à chaque récolte. Le liége se compose d'un tissu spongieux et élastique, qui contient dans ses cavités des substances astringentes et résineuses ou grasses qui le rendent peu perméable à l'eau. Les chimistes en ont extrait une matière analogue à la cire, la *Subérine*, qui, traitée par l'acide nitrique, se transforme en acide oxalique et en *acide subérique*. Tout le monde sait que le liége sert à faire des bouchons, des semelles de chaussures, des corsets pour la natation, des bouées pour les vaisseaux, des chapelets pour soutenir les filets des pêcheurs à la surface de l'eau, etc. Enfin, quand on le brûle dans des vases clos, on obtient une poudre noire qui s'emploie surtout dans la peinture sous le nom de *Noir d'Espagne*. — L'écorce du Ch., après avoir été concassée et réduite en poudre, s'emploie, sous le nom de *Tan*, pour la préparation des cuirs ; on en fait aussi quelquefois usage en médecine, dans le pansement des ulcères atoniques : on l'a même administrée, à défaut de quinquina, dans les diarrhées chroniques, les hémorrhagies passives et les fièvres intermittentes. Dans tous ses emplois, elle agit par le *Tannin* qu'elle contient.—Quant aux *Glands*, c.-à-d. aux fruits du Ch., ils sont principalement utilisés pour l'engraissement des porcs, qui en sont très-friands. Ceux de nos pays ont en général une saveur amère et très-astringente, que développe encore la torréfaction. Cependant, en enlevant l'écorce des glands et en faisant cuire leurs amandes dans une lessive alcaline, on les prive d'une grande partie de leur âpreté. Les glands du Liége et de l'Yeuse, qui ont en général une saveur douce et agréable, peuvent être surtout utilisés en cas de disette. Les fruits du Ch. ballote se mangent, bouillis ou torréfiés comme les Châtaignes, en Espagne et en Portugal. Les habitants de l'Atlas en font, pendant une partie de l'année, la base principale de leur alimentation. C'est avec la poudre de glands doux torréfiés que l'on prépare le *Café de glands doux*, le *Racahout des Arabes*, et autres produits d'une industrie plus qu'équivoque. — Une espèce de Ch. propre à la Mésopotamie et au Kurdistan, appelée *Q. mannifera*, donne des glands gros et longs comme le doigt, qui sont très-bons à manger. Cette espèce doit son nom à ce que ses feuilles sécrètent, pendant les grandes chaleurs, une matière sucrée fort abondante, utilisée par les habitants pour faire des confitures. —Le *Ch. vélani* produit des glands courts et gros, enfoncés au tiers ou à moitié dans une cupule hémisphérique. Cette cupule est très-recherchée pour la teinture, en Orient, en Italie, en Angleterre et en France. On lui donne dans le commerce les noms d'*Avelanède*, de *Vélanède* et de *Vallonée*. — Le *Ch. des teinturiers* est ainsi nommé parce qu'il fournit la *Noix de galle* du commerce. On appelle ainsi, comme on sait, des excroissances sphériques, dures, pesantes et tuberculeuses, produites sur les feuilles et sur les bourgeons du Ch. par la piqûre d'une espèce de *Cynips*, qui y dépose une larve : c'est la présence de cet être étranger qui détermine l'extravasation des sucs du végétal et la formation de la galle. Les galles dites *noires* ou *vertes* sont les plus estimées ; les *blanches* sont bien inférieures : celles-ci se reconnaissent à leur couleur plus claire, et à la présence d'un petit trou par lequel s'est échappé l'insecte qui l'habitait sous forme de larve. La noix de galle, comme la vélanède, sert dans la teinture en noir, la fabrication de l'encre, la préparation des cuirs, etc. Les galles de notre pays ont très-peu de valeur : on s'en sert quelquefois en médecine pour faire des lotions astringentes.— Enfin, le Ch. quercitron donne en abondance une matière tinctoriale, le *Quercitron*, qui est extrêmement usitée pour teindre en jaune la soie, la laine et les papiers de tenture. Pour obtenir cette substance, on pulvérise l'écorce du Ch.; on précipite le tannin par la gélatine, on évapore le liquide, et l'on dissout le résidu dans l'alcool, puis dans l'eau. Le quercitron est une substance jaune cristalline ($C^{16},H^{8}O^{10}$) qui se dissout dans 4 ou 5 parties d'alcool absolu, et dans 400 part. d'eau chaude.

CHÊNEAU. s. m. Jeune chêne.

CHÉNEAU. s. m. (R. *chenal*). T. Arch. Conduit de bois ou de plomb qui recueille les eaux du toit, et les porte dans la gouttière ou dans le tuyau de descente. On dit quelquefois *Chenal*.

CHENET. s. m. (Vx franç., *chiennet*, petit chien). Ustensile de cuisine et de chambre, de fer ou de fonte, qui se place par paire dans les cheminées, et sur lequel on met le bois. *Une paire de chenets. Chenets de cuivre, de bronze*, Chenets dont le devant est de cuivre, etc.

CHÈNEVIÈRE. s. f. Champ semé de chènevis, cultivé en chanvre.

CHÈNEVIS. s. m. Graine de chanvre.

CHÈNEVOTTE. s. f. Tige ligneuse du chanvre dépouillée de son écorce.

CHÈNEVOTTER. v. n. T. Agric. Pousser du bois faible comme des chènevottes.

* **CHÉNICE.** s. m. T. Métrol. anc. Voy. CAPACITÉ.

CHENIL. s. m. [On pron. *Cheni.*] (R. *chien*). Lieu où l'on met les chiens de chasse. — Fig. et fam., *C'est un vrai ch.*, se dit D'un logement incommode et fort sale. || Par ext., se dit quelquefois Des bâtiments nécessaires pour contenir un équipage de chasse et pour loger les officiers de la vénerie.

CHENILLE. s. f. (lat. *caniculus*, petit chien). Nom générique des Larves de tous les papillons. *La plupart des chenilles rongent les feuilles et les fleurs des plantes et des arbres*. V. LÉPIDOPTÈRES. — Fam., on dit *Laid comme une ch.*, en parlant D'une personne dont la laideur est repoussante. — Fig. et fam., *C'est une ch.*, *une méchante ch.*, se dit D'un homme qui se plaît à mal faire. On dit aussi D'un importun dont on ne peut se débarrasser, *C'est une ch.* || Ouvrage de passementerie fait de soie veloutée et en forme de cordon tors, qui imite la chenille, et dont on se sert dans les broderies, ainsi que pour orner des boîtes, des socles de pendule, etc. — * Sorte de crinière à poil court qui surmonte le casque de certains corps, comme celui des pompiers. || Se disait autrefois d'Un habillement négligé que les hommes portaient avant d'avoir fait leur toilette.

CHENILLETTE. s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **CHÉNOPODÉES.** s. f. pl. [On pron. *Ké.*] T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à sépales plats, séparés et opposés aux étamines, à anthères biloculaires, à ovaire unique toujours monosperme, à fleurs herbacées nues. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées ou suffrutescentes, à tige quelquefois articulée. Feuilles alternes, sans stipules, quelquefois opposées. Fleurs petites, hermaphrodites, parfois hermaphrodites et unisexuelles, fréquemment unisexuelles. Calice profondément divisé, quelquefois un peu tubuleux à sa base, persistant, à préfloraison imbriquée. Étamines insérées à la base du calice, opposées aux segments de ce dernier, en nombre égal ou inférieur à ceux-ci. Ovaire unique, supère, ou parfois adhérent au tube du calice, avec un seul ovule amphitrope et fixé à la base de la cavité; style à 2 ou 4 divisions, rarement simple; stigmate indivis. Fruit membraneux, non valvulaire, quelquefois en forme de baie. Embryon annulaire ou en fer à cheval, entourant l'albumen (*Cyclolobées*); ou en spirale aplatie, séparant deux masses d'albumen, ou encore en spirale conique, sans albumen (*Spirolobées*); radicule à direction variable par rapport au fruit, mais toujours tournée vers le hile.

[Fig. 1. *Blitum virgatum*. — 2. Portion d'épi de *Salicornia herbacea*, avec les fleurs logées dans les échancrures de l'axe; 3. Fleur séparée. — 4. Fleur de *Salsola Kali*; 5. Son fruit mûr; 6. Le même, grossi, avec une portion du calice foliacé qui a été déchirée; 7. Son embryon.—8. Fleur du *Chenopodium album*; 9. Coupe de la même, pour montrer l'ovaire supère; 10. Coupe de sa graine pour faire voir l'embryon.]

La famille des *Chén.*, appelées *Atriplicées* par Jussieu et par quelques botanistes, comprend environ 63 genres et 360 espèces: le seul genre *Chenopodium* renferme 60 espèces. — Les *Chén.* sont pour la plupart des plantes sauvages, qui vivent dans les terres incultes de toutes les parties du monde. Contrairement aux habitudes des Amarantacées leurs proches parentes, elles sont plus nombreuses en dehors qu'en dedans des tropiques. Elles sont excessivement répandues dans le nord de l'Europe et de l'Asie. On les rencontre fréquemment dans les marais salins.

Plusieurs *Chén.* sont usitées comme plantes potagères : tels sont l'*Épinard* (*Spinacia oleracea*), l'*Arroche des jardins* (*Atriplex hortensis*), désignée aussi sous les noms vulgaires de *Belle-Dame* et de *Bonne-Dame*, les diverses espèces des genres *Bette* (*Beta*) et *Blette* (*Blitum*), particulièrement la *Bette à cardes* ou *Poirée* (*Beta vulgaris*), le *Blitum capitatum*, appelé vulgairement *Arroche-fraise* et *Épinard-fraise*, et le *Bon-Henri* (*Chenopodium Bonus-Henricus*). La *Betterave champêtre* (*Beta cicla*) est remarquable par sa racine, qui est alimentaire, et qui sert à fabriquer le sucre indigène (V. BETTERAVE et SUCRE). Les habitants du Chili et du Pérou font une grande consommation du *Chenopodium quinoa*. Ils mangent les feuilles en guise d'épinards, et préparent avec ses graines une bouillie très-nutritive ; mais ces dernières ont une amertume prononcée. On s'en sert, dans l'Amérique méridionale, pour fabriquer de la bière. Dans l'Ardenne belge, on cultive le Quinoa pour sa graine qui sert à engraisser la volaille. Parmi les Chén. jadis employées en médecine, mais qui aujourd'hui sont tombées en désuétude, nous citerons le *Chenopodium Botrys* et le *Chenop. vulvaria*, appelé *Arroche puante*, à cause de son odeur repoussante : elles étaient réputées antispasmodiques. Les feuilles de la *Camphrée de Montpellier* (*Camphorosma monspeliaca*) sont encore usitées dans le midi comme excitantes et sudorifiques. L'huile essentielle de l'*Ambrine anthelminthique*, de l'Amérique du Nord, est fort employée dans ce pays comme vermifuge. En Espagne, on se sert pour le même objet de l'*Halogeton tamariscifolium*. L'*Ambrine ambrosioïde*, vulgairement nommée *Ambrosie* et *Thé du Mexique*, doit à l'huile essentielle qu'elle

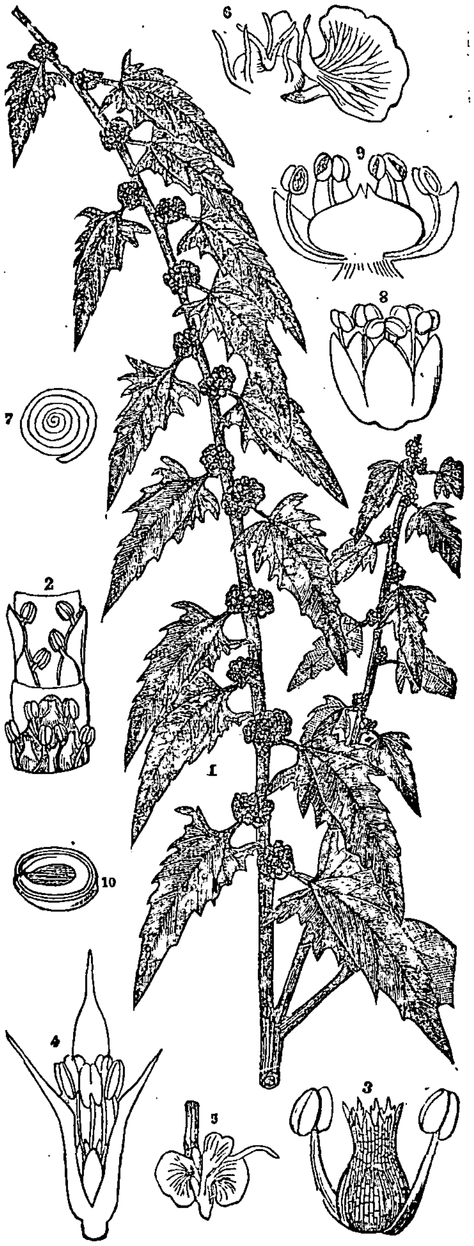

contient les propriétés toniques et antispasmodiques dont elle jouit. Au Brésil, on l'emploie comme carminative, sudorifique et emménagogue. — Un grand nombre de plantes de la famille qui nous occupe, telles que le *Chenopodium setigerum*, l'*Anabasis tatarica*, le *Thelygonum cynocrambe*, et surtout les diverses espèces des genres *Soude* et *Salicorne* (*Salsola* et *Salicornia*), donnent, par l'incinération et le lavage de leurs cendres, une grande quantité de soude excellente, qui est employée dans les verreries, les savonneries, les teintureries, etc. Dans le midi de la France et sur tout le littoral de la Méditerranée, lorsque, après de violentes tempêtes, la mer a envahi des terres basses cultivables, on les *dessale* en y semant plusieurs années de suite de la *Salsola* qui en absorbe la soude et leur rend la fertilité que l'eau salée leur avait fait perdre.

CHENU, UE. adj. (lat. *canus*). Qui est tout blanc de vieillesse. *Devenir ch. Tête chenue. Front ch. Barbe chenue.* ‖ Fig., *Montagnes chenues*, Montagnes couvertes de neige. *Les Alpes chenues.* — Par ext., *Arbre ch.*, Arbre dont la cime est dépouillée. Vx.

CHEPTEL. s. m. [On pron. *Chetel.*] T. Droit.

Enc. — Le terme de *Cheptel*, qui se trouve écrit dans les anciens auteurs *Chapsel, Chasel, Cattel*, vient des mots *Capitale, Captale*, employés dans la basse latinité pour signifier un troupeau considéré en totalité, comme unité, comme capital. Le Bail à ch., ainsi que le définit le Code Nap. (art. 1800), est un contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous les conditions convenues entre elles. La loi ajoute au reste qu'on peut donner à ch. toute espèce d'animaux susceptibles de croît ou de profit pour l'agriculture et le commerce (C. N., 1802). Le bail à ch. était anciennement très-usité, et maintenant encore il se recommande vivement à l'attention de l'économiste et du législateur, en ce que ce genre de contrat peut constituer un des moyens les plus simples et les plus efficaces de crédit agricole. Le Code distingue quatre sortes de ch., et, pour suppléer au défaut ou à l'insuffisance des stipulations particulières, il pose certaines règles relatives à ces diverses espèces de contrats.

1° *Ch. simple.* — Le *Ch. simple* ou *Ch. ordinaire* est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à la condition que le preneur profitera de la moitié du croît et de la laine, et qu'il supportera aussi la moitié de la perte (C. N., 1804). En outre, le preneur profite seul des laitages, du fumier et du travail des animaux donnés à ch. (C. N., 1811). Le ch. simple constitue donc un contrat mixte qui participe du louage et de la société : du louage, car le bailleur conserve la propriété des bêtes données à ch.; de la société, car il est fait en vue d'un bénéfice commun. Il résulte de là que, pendant la durée du bail, le preneur ne peut disposer d'aucune bête du troupeau, soit du fonds, soit du croît, sans le consentement du bailleur, qui ne peut lui-même en disposer sans le consentement du preneur (C. N., 1812). Mais comme, à la fin du bail, le bailleur doit prélever la valeur du ch., celle-ci doit être établie au moyen d'une estimation faite à l'entrée du bail. L'estimation donnée au ch. dans le bail n'a pour objet que de fixer la perte ou le profit qui pourra se trouver à l'expiration du contrat; par conséquent, elle n'en transporte pas la propriété au preneur (C. N., 1805). Quant à celui-ci, il doit les soins d'un bon père de famille à la conservation du ch. En conséquence, il répond immédiatement de toute perte, soit partielle, soit totale du troupeau, lorsque cette perte est arrivée par sa faute. Lorsque la perte est arrivée par un cas fortuit qui n'a pas été précédé de quelque faute de la part du preneur, il faut distinguer si la perte est partielle ou totale : si la perte est totale, c.-à-d. si le ch. périt en entier, la perte en est pour le bailleur; si, au contraire, la perte est partielle, elle doit être supportée en commun. Il est assez difficile, ainsi que le font observer tous les jurisconsultes, de justifier cette dernière disposition de la loi, qui rend la condition du preneur plus dure dans le cas de perte partielle que dans celui de perte totale. Au reste, en cas de contestation, c'est au preneur à prouver le cas fortuit qu'il allègue, et au bailleur à établir la faute qu'il impute au preneur (C. N., 1806 et suiv.). Le preneur qui est déchargé par le cas fortuit, est tenu de rendre compte des peaux, c.-à-d. non pas d'en payer la valeur, mais de faire connaître ce qu'elles sont devenues, par ex., si elles ont péri avec les bêtes. Une autre conséquence de la position du preneur, c'est que s'il détourne frauduleusement des bestiaux qui lui ont été donnés à ch., il se rend coupable du délit d'abus de confiance. Il faut remarquer cependant que l'aliénation des bêtes du ch., faite par le preneur à des tiers de bonne foi, est valable en vertu de la règle : *en fait de meubles, possession vaut titre* (C. N., 2279). — De crainte de fraude de la part du preneur, la loi lui interdit de tondre sans en prévenir le bailleur (C. N., 1814). — Le ch. est censé fait pour trois ans, quand la convention n'a pas fixé sa durée. Néanmoins, si le preneur ne remplit pas ses obligations, le bailleur peut demander plus tôt la résolution du bail. A la fin du bail, ou lors de sa résolution, on fait une nouvelle estimation du ch. Si celle-ci est supérieure à la première, le bailleur prélève des bêtes de chaque espèce jusqu'à concurrence de ce qu'il a fourni, et l'excédant se partage. Si, au contraire, la nouvelle estimation est inférieure, le bailleur prend tout, et les parties se font raison de la perte. Le bail à ch. ne finit pas par la mort de l'une des parties, il se continue avec ses héritiers. En vue d'empêcher que le *cheptelier* ne soit traité avec trop de rigueur par le bailleur, la loi prohibe comme immorale et usuraire toute clause dont l'objet serait : de faire supporter au preneur la perte totale arrivant par cas fortuit et sans sa faute; de lui faire supporter dans la perte une part plus grande que dans le profit; d'autoriser le bailleur à prélever au terme du bail rien de plus que le troupeau qu'il a fourni; et enfin, d'enlever au preneur, pour l'attribuer au bailleur, tout ou partie des laitages, fumiers ou travaux des animaux (C. N., 1811). Quant à la clause qui attribuerait au bailleur plus de la moitié des gros fruits, c.-à-d. du croît et de la tonte, cette clause est permise, pourvu que le bailleur supporte dans la perte une part égale à celle qu'il prend dans le gain : c'est ce qui résulte de la disposition de l'art. 1811, qui défend d'attribuer au preneur une part de profit moindre que sa part de perte. Du reste, la présence d'une clause prohibée n'entraîne pas la nullité du contrat : la clause seule est nulle et comme non avenue. — Dans le cas où l'on fournit un ch. au fermier d'autrui, le bailleur doit notifier le bail au propriétaire de qui le fermier tient; sans quoi, le propriétaire de la ferme pourrait le faire saisir et vendre pour ce que son fermier lui devrait. Cette notification doit se faire au moment de l'introduction du bétail dans la ferme.

2° *Ch. à moitié.* — Cette sorte de ch. est une véritable société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit ou pour la perte. Le preneur profite seul, comme dans le ch. simple, des laitages, du fumier et des travaux des bêtes; et le bailleur n'a droit qu'à la moitié des laines et du croît. Toute convention contraire est nulle, sauf le cas où le bailleur serait propriétaire de la ferme ou métairie occupée par le preneur. Toutes les autres règles du ch. simple s'appliquent au ch. à moitié. Cependant il faut remarquer que si le troupeau périt, même par cas fortuit, la perte se partage entre le bailleur et le preneur.

3° *Ch. donné au fermier.* — Ce ch. qu'on appelle aussi *Ch. de fer*, est un contrat de louage par lequel le propriétaire d'une métairie pourvue de bestiaux la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail, le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus. L'estimation du ch. donné au fermier ne lui en transfère pas la propriété; néanmoins elle le met à ses risques. Dans cette sorte de ch., tous les profits des bestiaux, sans exception, appartiennent au fermier pendant la durée du bail; mais il est tenu d'employer exclusivement les fumiers à l'exploitation et à l'amélioration de la ferme, et de supporter, à moins de convention contraire, la perte des bestiaux, lors même qu'elle est totale, lors même qu'elle a lieu par cas fortuit. A la fin du bail, le fermier ne peut retenir le ch. en en payant l'estimation originaire; il doit en laisser un de valeur pareille à celui qu'il a reçu. Le nombre des bêtes est indifférent, c'est leur valeur seule que l'on considère. S'il y a du déficit, il doit le payer; il garde seulement l'excédant. C'est ce qui a fait donner à ce contrat le nom de *Ch. de fer*, parce que le fonds des bestiaux reste toujours le même; il est attaché, et comme enchaîné à la métairie. — Nous ferons observer encore que, lorsque le propriétaire d'une ferme donne à bail à son fermier un fonds de bétail, mais sans rattacher le bail des bestiaux au bail de la ferme, de sorte qu'il y a deux baux distincts et indépendants l'un de l'autre, ce ne sont point les règles du ch. de fer qu'il faut suivre, mais les règles particulières au ch. simple.

4° *Ch. donné au colon partiaire ou Ch. à métairie.* — Ce ch. n'est que l'accessoire du bail de la métairie, comme le ch. à ferme n'est que l'accessoire du bail de la ferme. Ce contrat est généralement soumis aux règles du ch. simple. Cependant il est permis de stipuler que le bailleur aura une partie des laitages (la moitié au plus); qu'il aura une plus grande part que le preneur dans les autres profits; que le colon délaissera au bailleur sa part de la tonte à un prix inférieur à la valeur ordinaire. Les exceptions autorisées par la loi en faveur du bailleur sont motivées sur cette considération, qu'il contribue à la nourriture du ch. laquelle est prise sur les produits de la métairie, tandis que, dans les cas précédents, c'était le preneur seul qui nourrissait les bestiaux. Ce ch. ne finit qu'avec le bail à métairie.

5° *Ch. improprement dit.* — On donne mal à propos le nom de ch. au contrat par lequel un individu donne à un autre une ou plusieurs vaches pour les garder, les nourrir et les soigner, en nourrissant aussi leurs veaux jusqu'à l'âge de trois à quatre semaines. Le bailleur conserve la propriété desdits bestiaux et de leur croît. Tous les autres profits appartiennent au preneur. La perte des animaux est pour le propriétaire; leur traitement, en cas de maladie, est aussi à sa charge. A défaut de convention fixant la durée du bail, chaque partie peut rendre ou prendre les vaches, quand bon lui semble, pourvu que cela ne soit pas en temps inopportun (C. N., 1831). On voit que ce contrat n'est pas précisément un ch., puisqu'il ne porte pas sur un corps de troupeau, sur une universalité de bêtes. Du reste, comme le ch., il participe du louage et de la société. Cette convention était assez usitée dans quelques-unes de nos anciennes provinces, telles que la Lorraine et l'Orléanais.

CHER, ÈRE. adj. (lat. *carus*). Qui est tendrement aimé, auquel on tient beaucoup. *Cette personne lui est extrêmement chère. Ses plus chers amis l'ont condamné. Sa mémoire me sera toujours chère. Le souvenir m'en est ch. Il n'a rien de plus ch. que l'honneur. Négliger ses intérêts les plus chers. Perdre ses plus chères espérances. C'est mon vœu le plus ch.* — Famil., on dit, *Mon ch. ami, Mon ch. monsieur, Ma chère dame, etc.*, et par ellipse, *Mon ch., ma chère.* ‖ Qui coûte beaucoup. *Les diamants sont toujours chers. Tout est ch. dans cette ville. Cela est trop ch. Il fait excessivement ch. vivre à Paris.* — *Chère année*, Année où le blé est beaucoup plus ch. qu'à l'ordinaire. *Cela eut lieu dans la chère année.* — Fig., *Le temps est ch., Les moments sont chers*, Le temps presse, il n'y a pas un instant à perdre. ‖ Celui qui vend à plus haut prix que les autres. *Ce marchand-là est trop ch.* = Cher, adv. A haut prix. *Acheter ch. Vendre ch. Il vend plus ch. que les autres.* ‖ Fig., *Il vend ch. sa protection. C'est acheter bien ch. un repentir. Il me payera cher cette injure.* — Fig. et en forme de menace, on dit De quelqu'un dont on a à se plaindre, *Je le lui ferai payer ch.; Il le payera plus ch. qu'au marché.*

* **CHÉRAMELIER.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

CHERCHER. v. a. (ital. *cercare*). Aller et regarder de côté et d'autre; Se donner du mouvement, de la peine pour trouver, pour découvrir quelqu'un ou quelque chose. *Ch. soigneusement. Ch. à tâtons. Je vous cherchais. Je cherche mon livre. Ce chien cherche son maître. Cette poule cherche ses petits. Ch. un passage dans un livre. Ch. l'ennemi*, Aller à sa rencontre pour lui livrer bataille. — Par ext., se dit aussi Des choses inanimées. *L'eau cherche un passage. L'aiguille aimantée cherche le nord.* — Fig. et prov., *Ch. quelqu'un par mer et par terre, le ch. à pied et à cheval*, Le ch. partout, faire toutes les démarches possibles pour le trouver. *Ch. une aiguille dans une botte de foin*, Ch. quelque chose au milieu d'une foule d'autres, ou une chose très-difficile à trouver, à cause de sa petitesse. ‖ Tâcher de se procurer quelqu'un ou ce dont on est privé, ce dont on manque, ce dont on a besoin, ce qu'on désire. *Ch. un domestique. Ch. de l'argent. Ch. un emploi. Ch. fortune. Ch. les moyens de faire fortune. Ch. du secours. Ch. un remède à ses maux. Ch. son salut dans la fuite. Ch. des excuses. Ch. la gloire, la vérité. Ch. une occasion. Ch. la cause d'un phénomène, la solution d'un problème, le mot d'une énigme. Ch. ses expressions. Ch. une rime. Ch. des défauts à quelqu'un.* — *Ch. femme*, Faire des démarches pour se marier. *Ch. son pain*, Mendier. *Ch. sa vie*, Ch. les moyens de subsister. — Fig. et prov., *Le bien cherche le bien*, Le bien vient à celui qui en a déjà beaucoup. — *Ch. noise, ch. querelle*, Se conduire de propos délibéré de façon à se brouiller, à s'attirer une querelle avec quelqu'un. *Ch. malheur, ch. son malheur*, Se conduire de façon à s'attirer quelque malheur. ‖ *Ch.*, précédé des verbes *Aller, Venir*, se dit souvent, au prop. et au fig., pour Aller trouver, venir trouver quelqu'un. *Il irait la ch. au bout du monde. La fortune et les honneurs vont le ch., sans qu'il fasse rien pour cela. Vos ennemis ne viendront pas vous ch. chez moi.* — Dans un sens plus particulier, *Aller ch. quelqu'un*, sign. Aller auprès d'une personne pour la conduire ensuite quelque part ou pour l'avertir de s'y rendre. On dit de même, *Envoyer ch., venir ch. quelqu'un. Il est allé, il a envoyé ch. le médecin. Il viendra me ch. à cinq heures.* — *Aller ch. quelque chose*, Aller en quelque lieu pour y prendre ou y recevoir quelque chose. On dit aussi, *Venir ch.. Envoyer ch. quelque chose. Allez me ch. mon habit. Je viendrai ch. votre lettre. Si vous voulez ce livre, envoyez-le ch. Je l'enverrai ch. J'enverrai le ch.* ‖ *Ch. à*, suivi d'un infinitif, signifie, Tâcher, s'efforcer de... *Il cherche à vous tromper. Ch. à s'instruire. Ce cheval cherche à démonter son cavalier.* — Se dit encore des choses inanimées, *L'eau cherche à s'ouvrir un passage.* = Cherché, ée. part. ‖ * En T. Beaux-Arts, *Cherché* s'emploie adjectiv., en parlant D'un ouvrage dont l'auteur a trop visé à l'effet. *Cela est trop cherché.*

CHERCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cherche. Se prend ordinairement en mauvaise part. *Un ch. de dupes. Une chercheuse d'aventures.* = * Chercheur. s. m. T. Astron. Voy. Lunette.

CHÈRE. s. f. (lat. *caro*, chair). Tout ce qu'on sert dans un repas, considéré sous le rapport de la quantité, de la qualité et de la délicatesse. *Faire bonne ch., mauvaise ch., maigre ch., petite ch. Faire une ch. délicate. Aimer la bonne ch. Il est homme de bonne ch.*, Il aime la bonne ch. et il s'y connaît. — *Ch. entière*, Grand repas suivi de divertissements. *Ch. de commissaire*, Repas où l'on sert de la viande et du poisson; par allusion aux repas que les commissaires huguenots et catholiques faisaient autrefois ensemble, après avoir eu des conférences sur les matières qui les divisaient. Dans ces repas, les jours d'abstinence, on servait du maigre pour les catholiques, et du gras pour les huguenots. — Fig. et prov., *Faire grande ch. et beau feu*, Faire une fort grande dépense. — Fam., *Il ne sait quelle ch. lui faire*, se dit D'un homme qui, enchanté de recevoir un de ses amis, ne sait comment le traiter, comment lui témoigner la satisfaction qu'il éprouve.

CHÈREMENT. adv. Tendrement, avec beaucoup d'affection. *Je l'aime ch. Je conserve cela ch.* ‖ A haut prix. *Acheter, vendre, payer ch. sa marchandise.* — Fig., *Il paya ch. sa victoire. Il me vendit ch. cette faveur, sa protection.*

CHÉRIF. s. m. (Mot arabe qui signifie *noble*). Titre que l'on donne dans les pays musulmans aux individus qui passent pour descendre de Mahomet par Fatime, fille de Mahomet et femme d'Ali. ‖ S'emploie aussi dans le sens de Chef chez les Arabes et chez les Maures.

* **CHÉRIMOLIER.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

CHÉRIR. v. a, Aimer tendrement. *Ch. ses enfants, ses amis, sa patrie, ses devoirs. Ch. le souvenir, la mémoire de quelqu'un. Un amant qui chérit ses peines, son tourment.* = Chéri, ie. part. *Un prince ch. de son peuple. Image chérie. Le peuple ch. de Dieu,* Les anciens Hébreux. = Syn. Voy. Aimer.

CHÉRISSABLE. adj. 2 g. Digne d'être chéri. * Ne se dit que des choses. *La gloire la plus ch. est celle qui naît de la vertu. La santé est le plus ch. des biens.*

* **CHERSITE.** s. f. T. Erpét. Voy. Chéloniens.

CHERSONÈSE. s. f. [On pron. *Kersonèse.*] (gr. χέρσος, terre ferme; νῆσος, île). T. Géog. anc. Presqu'île. *La ch. de Thrace. La ch. Cimbrique. La ch. d'Or.*

CHERTÉ. s. f. (lat. *caritas*). Prix qui excède de beaucoup le prix ordinaire des choses. *L'excessive ch. des vivres. Pourvoir, remédier à la ch. Causer, faire la ch. Une année de ch.* ‖ En parlant de certaines marchandises, *La ch. y est,* La presse y est, tout le monde veut en avoir. *Je n'y mettrai pas la ch.* Je n'en achèterai pas. Vieux. — Voy. Prix.

CHÉRUBIN. s. m. (hébr. *chérub*, et au plur. *chérubim*). T. Théol. Ange du second chœur de la première hiérarchie. V. Ange et Alliance. ‖ T. Peint. et Sculpt. Se dit Des têtes d'enfants avec des ailes, que les peintres placent dans leurs tableaux et les sculpteurs dans leurs ornements, pour figurer des anges. — Fam., *Avoir une face de ch.,* Avoir le visage plein et brillant de santé. *Être rouge comme un ch.,* Avoir le visage rouge et enflammé.

CHERVIS ou * **CHERVI.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

CHÉTIF, IVE. adj. (lat. *captivus*, captif). Vil, méprisable. *Une chétive créature ose-t-elle s'enorgueillir?* ‖ Qui est faible, débile, de peu de valeur. *Ces bestiaux sont bien chétifs. Il n'a eu qu'une chétive récolte. Un arbre ch. Faire une chétive recrue de soldats. Il leur a fait une chétive réception.* — *Avoir chétive mine,* Avoir l'air d'un homme malade, ou bien Une figure qui ne prévient pas en sa faveur.

Syn. — *Mauvais.* — En parlant des êtres vivants, *chétif* se dit de ceux qui n'ont pas atteint leur développement régulier, et par conséquent n'ont pas les qualités qu'on y désirerait rencontrer. *Mauvais* se prend dans le sens de défectueux et même de vicieux, s'il s'agit de l'homme et de certains animaux. *Chétif* se dit surtout de la taille et de la vigueur; *mauvais* se dit le plus ordinairement des qualités morales. En parlant des choses qui servent à l'usage, *mauvais* indique la fabrication défectueuse ou la détérioration par l'usage même; *chétif* exprime l'indigence de ces choses ou leur infime valeur. Une personne riche se trompe en achetant une *mauvaise* étoffe, elle réforme un vêtement devenu *mauvais*. Un malheureux n'a qu'un *chétif* mobilier et se couvre de *chétifs* haillons.

CHÉTIVEMENT. adv. D'une manière chétive, comme un pauvre, comme un malheureux. *Vivre ch. Il entretient ses enfants bien ch.*

* **CHÉTODON.** s. m. [On pron. *Ké*, dans ce mot et le suivant.] T. Ichth. V. Squammipennes.

* **CHÉTOPODES.** s. m. pl. (gr. χαίτη, crin; ποῦς, ποδός, pied). T. Zool. Nom donné par Blainville à la nombreuse catégorie des *Annélides* qui sont pourvus de soies ou petits poils épineux inarticulés à l'aide desquels se meuvent ces animaux.

CHEVAL. s. m. (lat. *caballus*). Animal qui n'a qu'un seul sabot à chaque pied, et dont la queue est garnie de longs crins depuis son origine. *Ch. de charrette, de charrue, de harnais. Ch. de main. Ch. de charge, de trait, de selle. Ch. de parade, de bataille. Ch. de cavalerie. Ch. de louage. Ch. de prix. Ch. pesant, léger à la main. Ch. hardi, doux, rétif, vicieux. La bouche, les jambes d'un ch. Seller, brider un ch. Monter à ch. Descendre de ch. Être à ch. Homme de ch. Mettre un ch. au galop. Promenade à ch. Débourrer, commencer un ch. Combat à ch. Atteler des chevaux à une charrette. Courses de chevaux.* — *Bon homme de ch.,* Celui qui sait bien manier un ch. *Bel homme de ch.,* Celui qui a bonne grâce à ch. — *Mettre quelqu'un à ch.,* Lui enseigner l'équitation. — *Un tel loge à pied et à ch.,* ou *Bon logis à pied et à ch.,* Inscription qui sert d'enseigne aux hôtelleries, pour indiquer Qu'on y reçoit les voyageurs qui vont à pied et ceux qui vont à ch. — Fig. et fam., *Fièvre de ch.,* Fièvre violente. *Médecine, remède de ch.,* Médecine, remède très-énergique. — Fig. et prov., *Être mal à ch.,* Être mal dans ses affaires. *A ch. donné, on ne regarde pas à la bouche* ou *à la bride,* Quand on reçoit un présent, il ne faut pas le déprécier. *Changer, troquer son ch. borgne contre un aveugle,* Changer, par méprise, une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. *Il est bon ch. de trompette, il ne s'étonne pas du bruit,* se dit D'un homme qui ne s'effraye pas des menaces, qui ne s'émeut pas de ce qu'on lui dit, soit pour l'intimider, soit pour l'embarrasser. *C'est un ch. pour le travail,* C'est un homme qui travaille beaucoup. *C'est un ch., un gros ch., un vrai ch., un ch. de carrosse, un ch. de bât,* se dit D'un homme stupide, grossier, brutal. *Je lui ferai voir que son ch. n'est pas une bête,* Je lui ferai voir qu'il se trompe grossièrement. *Il fait toujours bon tenir son ch. par la bride,* Il fait bon être maître de son bien, d'une affaire où l'on a intérêt. *Il est bien aisé d'aller à pied, quand on tient son ch. par la bride,* On peut souffrir aisément de petites incommodités, quand on a le moyen de s'en délivrer aussitôt qu'on le veut. *Écrire à quelqu'un une lettre à ch.,* Lui écrire avec hauteur, avec menace. — Voy. pour d'autres expressions fig., prov. et fam., relatives au ch., les mots Bât, Bataille, Brider, Broncher, Chercher, Échapper, Écurie, Monter, Rosse, etc. ‖ *Être à ch.,* se dit, par ext., De celui qui est monté sur quelque autre animal qu'un ch., et même D'une personne qui se tient jambe deçà, jambe delà, sur une poutre, sur un parapet, sur une muraille, etc. *Il était à ch. sur un âne, sur le haut du mur. Cet enfant courait par la chambre à ch. sur un bâton.* — Fig. et fam., *Être à ch. sur quelque chose,* S'en prévaloir, ou N'en pas démordre, y revenir sans cesse. *Il est à ch. sur sa noblesse. Il est toujours à ch. sur telle opinion, etc.* — T. Guerre. *Être à ch., se mettre à ch. sur un fleuve, sur une rivière,* se dit D'une armée qui a des troupes sur l'une et sur l'autre rive d'un fleuve, etc. On dit de même, *Être, se mettre à ch. sur une route.* ‖ *Tirer un criminel à quatre chevaux,* L'écarteler. ‖ T. Archéol. *Ch. marin,* Animal fabuleux, qu'on représente ayant le devant d'un ch. et le derrière d'un poisson, tel qu'on en voit sur certaines médailles, et dans certains ornements d'architecture et de peinture. — * On donne encore vulgairement le nom de *Ch. marin* au Morse et à l'Hippocampe, V. Pinnipèdes et Lophobranches. ‖ *Ch. de bois,* Figure de bois qui ressemble à peu près à un ch., et sur laquelle on fait des exercices de voltige. — Pièce de bois placée sur des tréteaux, et taillée en arête, dont on se servait autrefois pour punir des soldats. *Il resta trois heures sur le ch. de bois.* ‖ T. Guerre. *Ch. de frise,* Grosse pièce de bois longue de 3 à 4 mètres, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, dont on se sert pour défendre une brèche, ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie. ‖ *Ch. fondu,* Jeu où des enfants sautent tour à tour sur le dos de l'un d'entre eux qui se tient courbé dans l'attitude d'un ch. ‖ T. Astron. *Petit ch.* V. Constellation. ‖ * T. Méc. *Ch.-vapeur.* V. Force. = Chevaux. s. m. pl. Se dit quelquefois des Gens de guerre à cheval. *Une armée de vingt mille hommes de pied et de six mille chevaux. Un détachement de deux cents chevaux.* — *Chevaux-légers.* V. Chevau-Légers.

Enc. — Le genre *Cheval* (*Equus*) constitue, dans la classification de Cuvier, la troisième famille de l'ordre des *Pachydermes*. Comme toutes les espèces qui composent ce genre ou cette famille sont essentiellement caractérisées par l'existence d'un seul doigt apparent et d'un sabot à chaque pied, la plupart des naturalistes ont donné le nom de *Solipèdes* à ce groupe naturel. A cette dénomination, aujourd'hui connue même du vulgaire, on a proposé de substituer celle d'*Équidés;* mais il est peu probable que la nouvelle dénomination, quoique préférable à l'ancienne, parvienne à détrôner celle-ci.

Les *Équidés* sont des animaux herbivores et granivores; leur corps est élevé, musculeux et couvert d'un poil ordinairement ras et court en été; la queue, médiocrement longue, est garnie de longs crins dans toute son étendue chez le Cheval; mais, chez les autres espèces, elle est seulement terminée par un flocon de poils; les jambes sont hautes, et finissent toutes les quatre par un seul doigt apparent, muni d'un sabot semi-circulaire. De chaque côté de chacun des os métatarsiens ou métacarpiens, c.-à-d. de chaque côté de ce que l'on appelle les *Canons* (Fig. 2, *m*), il existe des stylets osseux, *s*, représentant deux doigts latéraux. Ces tiges osseuses ne portent de doigt ni dans le Ch. ni dans les espèces vivantes du même genre; mais, dans des espèces fossiles encore imparfaitement connues, comme les *Hipparion* et les *Hippotherium*, chacune d'elles était terminée par un doigt, de sorte que les pieds de ces Équidés, dont on retrouve les restes en Europe et dans l'Inde, avaient trois doigts complets comme ceux des Rhinocéros. Suivant l'opinion de naturalistes éminents, le doigt en apparence unique des espèces actuelles du genre Ch. est formé par la soudure intime des deux autres, qui restent au contraire indépendants et distincts dans tous les autres Quadrupèdes, et qui constituent la fourche des Ruminants. Quoique cette manière de voir puisse ne pas être admise, il n'en est pas moins vrai que l'anatomie du pied du Ch. donne la trace des trois doigts principaux qui caractérisent les animaux compris dans l'ordre des Pachydermes. Le nombre des dents est ordinairement de 40, savoir 12 incisives, 4 canines (mais seulement dans les mâles adultes), et 24 molaires. Ce dernier chiffre pourrait être porté à 28 si l'on tenait compte des molaires de la première paire, qui sont ordinairement caduques. Le système dentaire du Ch. et de la famille des Équidés s'exprime, en zoologie, par la formule qui suit : incisives $\frac{6}{6}$; canines $\frac{1,1}{1,1}$; molaires $\frac{6,6}{6,6} = 40$; c.-à-d., il y a 6 incisives à la partie antérieure des deux mâchoires supérieure et inférieure, plus 1 canine et 6 molaires de chaque côté des deux mâchoires. Les incisives sont comprimées d'avant en arrière; les canines, appelées aussi *Crochets*, qui ne se montrent que très-rarement chez les femelles, sont de forme conique, et n'existent guère qu'à la mâchoire supérieure, au nombre de 2. Les molaires sont carrées. Elles sont séparées des dents situées plus en avant, c.-à-d. des canines, par un intervalle vide appelé *Barre*, qui répond à l'angle des lèvres. C'est dans cet intervalle que l'on place le mors, au moyen duquel seul, l'homme est parvenu à dompter ces vigoureux quadrupèdes, et dont il se sert pour diriger les mouvements chez les individus soumis à la domesticité.

Les espèces du genre Ch., quoique herbivores, ne ruminent point; leur estomac est simple et médiocre; mais, en revanche, leurs intestins sont très-longs, et leur cœcum est énorme. La digestion chez ces animaux est surtout intestinale. La structure de leur estomac, dont la partie cardiaque est très-musculeuse et contractile, tandis que la portion pylorique est simplement élastique, leur interdit la faculté de vomir leurs aliments. Leurs organes sensoriels sont tous très-développés, et l'on peut dire que le Ch. est l'un des animaux les mieux doués par la nature sous ce rapport. Il a la vue excellente. Bien que ses habitudes ne soient pas nocturnes, et qu'un proverbe arabe conservé en espagnol dise que « c'est faire du meilleur Ch. une rosse que de le monter la nuit », ses yeux grands et à fleur de tête lui permettent de distinguer les objets presque aussi bien la nuit que le jour. L'ouïe est également très-délicate; l'oreille externe étant mobile et pouvant se dresser ou se coucher à volonté, lui permet de saisir aisément le plus léger bruit. L'odorat est peut-être plus parfait encore. Quand un Ch. veut reconnaître un objet qui lui inspire quelque défiance, on le voit ouvrir largement les naseaux, comme pour mieux saisir les émanations qui peuvent s'exhaler de l'objet suspect : on assure que, dans l'état sauvage, il évente ainsi ses ennemis à plus de 5 kilom. de distance. Le toucher, chez ces animaux, est beaucoup plus délicat que ne le feraient supposer l'épaisseur de leur peau et la présence des poils serrés qui la recouvrent. On remarque qu'ils froncent leur peau au moindre attouchement, surtout lorsqu'il a lieu sous le ventre. Ils ont la langue douce et les lèvres assez mobiles. La supérieure, en particulier, est susceptible de s'allonger et d'exécuter des mouvements assez étendus. Aussi se servent-ils de cet organe pour ramasser leur nourriture et même pour palper et reconnaître certains objets. L'extrême sensibilité de cette partie offre, en outre, à l'homme le moyen le plus efficace pour se faire obéir de ces animaux, en pressant sur elle plus ou moins fortement au moyen du frein. Le sens du goût paraît être aussi d'une grande délicatesse.

Toutes les espèces du genre Ch. sont originaires de l'ancien monde. Celles qui ont le pelage uniforme paraissent appartenir à l'Asie, tandis que celles qui ont le corps marqué de bandes régulières, ou *zébrures*, sont propres à l'Afrique. Les espèces reconnues à cette heure par les zoologistes sont au nombre de sept : 1° Le *Ch. proprement dit (Equus Caballus)*; 2° l'*Ane* (*Eq. Asinus*), l'espèce la plus importante du genre après le Ch.; 3° l'*Hémippe* (*Eq. Hemippus*); 4° l'*Hémione* ou *Dzigguetai* (*Eq. Hemionus*); 5° le *Couagga* (*Eq. Quaccha*); 6° le *Dauw* (*Eq. montanus*); 7° le *Zèbre* (*Eq. Zebra*). Les trois dernières sont Africaines, et les quatre premières Asiatiques. — Toutes ces espèces peuvent se croiser les unes avec les autres pour se reproduire; mais les métis qui en résultent, et que l'on désigne sous le nom de *Mulets*, sont généralement stériles.

La première espèce, la seule dont nous traiterons dans cet article, est de beaucoup la plus importante de toutes. Le *Ch.* (*Eq. caballus*) se trouve aujourd'hui répandu sur toute la surface du globe; mais ce sont les conquérants espagnols qui l'ont importé au Mexique et au Pérou, les Français qui l'ont introduit au Canada, et les Anglais qui, beaucoup plus tard, en ont doté la Nouvelle-Hollande. — Le Ch. est un des dons précieux que la Providence a faits à l'homme sur la terre. En effet, ce bel animal semble créé exprès pour les services qu'il doit nous rendre : dans l'agriculture, il contribue puissamment à la production de nos récoltes, et ne nous en demande qu'une part minime, celle-là même que nous ne pourrions consommer; dans le commerce et dans l'industrie manufacturière, il transporte nos marchandises et nos produits, et, soumettant ses forces à la volonté de son maître, il décuple la puissance de celui-ci. Dans la guerre, ardent et impétueux, il emporte son cavalier au milieu des dangers, et contribue à ses succès et à sa gloire. — La plus ancienne mention qui soit faite du Ch. comme bête de trait et de charge, se trouve dans la Genèse, où il est dit que lorsque Joseph transporta les ossements de son père Jacob de l'Égypte dans le pays de Chanaan, « il emmena avec lui des chariots et des cavaliers » (ch. L, 9). L'époque indiquée par l'écrivain sacré est rapportée par les chronologistes à l'an 1650 avant notre ère. Deux cents ans plus tard, on voit les courses à Ch. et les courses de char figurer aux jeux Olympiques de la Grèce. Huzard a parfaitement réfuté l'opinion vulgaire, qui regarde l'Arabie comme la patrie du Ch. proprement dit : il a même démontré que cet animal n'a été introduit qu'assez tard dans ce pays. Le savant professeur de Quatrefages a fait voir, de son côté, qu'Huzard avait eu tort de croire que le Ch. était originaire de l'Afrique, et il établit d'une façon péremptoire que l'espèce provient de l'Asie centrale.

Tous les Chevaux sauvages qui existent à cette heure, soit dans les steppes de la Tartarie, soit dans les pampas et les llanos de l'Amérique méridionale, sont des Chevaux échappés à la domesticité. Les *Tarpans*, on nomme ainsi les Chevaux libres des déserts de la Tartarie, ont perdu dans leur existence vagabonde l'harmonie des formes qui distingue les races objet des soins assidus de l'homme. Ils restent dans cet état lors même qu'ils sont pris au nœud coulant, puis domptés et dressés comme les Chevaux domestiques. Mais il est rare qu'on s'en empare pour les dresser, car, d'une part, les Tartares ne manquent pas de Chevaux, et de l'autre, ils chassent principalement le Tarpan pour sa chair, qu'ils trouvent excellente. La tête du Tarpan est lourde, et l'ensemble de ses formes est disgracieux. Il paraît rechercher le froid plus que la chaleur, et habite de préférence les pâturages élevés des pentes du grand et du petit Altaï, sur les frontières de la Sibérie. — Les Chevaux libres de l'Amérique méridionale sont communément désignés sous le nom d'*Alzados*, c.-à-d. d'*Insurgés*. L'*Alzado* diffère beaucoup moins que le Tarpan du Ch. domestique ; il conserve une partie de l'élégance des formes et des qualités précieuses qu'il doit au sang arabe. Dans les provinces de la Plata et dans les plaines du Nouveau-Mexique, les Alzados sont si nombreux, que les habitants du pays se donnent rarement la peine d'élever des Chevaux ; ils prennent et domptent les Chevaux libres dont ils ont besoin. On trouve aussi des Chevaux libres offrant sensiblement les mêmes caractères dans toutes les parties inoccupées de l'Amérique septentrionale, jusqu'au Nord de la région des grands lacs. — Tous les Chevaux sauvages, mieux désignés, à notre avis, sous le nom de *Chevaux libres*, ont uniformément les mêmes mœurs. A la vérité, le Tarpan vit en petites troupes de 20 à 30 individus, tandis que l'Alzado se réunit en bandes dont le chiffre dépasse quelquefois 10,000 têtes. Mais la différence est plus apparente que réelle, les grandes bandes d'Alzados étant composées de fractions semblables aux petits troupeaux de Tarpans, et formées d'un mâle avec un certain nombre de femelles suivies de leurs petits qui ne sont point encore adultes. Le petit nombre de têtes dont se composent les troupes de Tarpans s'explique par ce fait que les pays qu'ils parcourent ne contiennent pas de grands carnassiers comparables aux *Jaguars* et aux *Couguars* du nouveau-monde, contre lesquels les Alzados ne peuvent se protéger qu'en se groupant en bandes très-nombreuses. Cette circonstance particulière a aussi beaucoup contribué à développer leur instinct. Les grandes troupes d'Alzados obéissent à des chefs qui doivent ce rang à la supériorité de leurs forces et de leur courage ; elles marchent en colonnes serrées, précédées de quelques éclaireurs qui les avertissent du danger. Lorsqu'un objet inquiétant est signalé, toute la troupe, les chefs en tête, s'en approche en décrivant autour de lui plusieurs cercles afin de le reconnaître. Pour le combat, ils se réunissent en groupes compactes, et se défendent courageusement, par des morsures et des ruades, contre les attaques des grands carnassiers du genre Chat, les seuls ennemis qui leur soient alors véritablement redoutables. Quand ils rencontrent des Chevaux domestiques, ils les appellent par des hennissements longs et graves, et semblent les inviter à venir recouvrer leur liberté. Souvent ils y réussissent, car un instinct secret avertit les Chevaux esclaves d'aller partager l'indépendance de leurs frères, et, s'ils ne sont pas bien gardés, ils se joignent à la troupe vagabonde. On assure que, dans la Floride, les habitants d'origine européenne se virent obligés de détruire, en leur faisant une chasse assidue, les bandes de Chevaux libres qui parcouraient le pays, attendu qu'il leur était impossible de conserver leurs Chevaux domestiques. — Dans l'Amérique du Sud, les Indiens et les Espagnols à demi sauvages appelés *Gauchos*, font souvent la chasse aux Chevaux libres, soit pour les dompter, soit pour les tuer et en vendre le cuir. Dans le premier cas, les hommes montés sur des Chevaux domestiques cernent une troupe de Chevaux sauvages, et les chassent devant eux de façon à faire entrer ces derniers dans un enclos circulaire, construit avec des pieux, et que l'on nomme *Coral*. Puis un cavalier adroit, au moyen du *lazzo* ou lacet, sorte de courroie de cuir tressé, fixée par une extrémité à la selle de son Ch., et terminée à l'autre extrémité par un nœud coulant ou par des lanières au bout desquelles se trouvent des plombs, lance avec dextérité cette espèce de lien qui arrête le Ch. sauvage. D'autres individus arrivent à son aide et retiennent, au moyen de cordes, les jambes de l'animal que l'on jette par terre. On le selle alors et on le bride. Ensuite l'un d'eux, armé d'éperons très-longs et très-aigus, saute sur le Ch. sauvage et lui fait faire au galop, malgré sa vive résistance et ses efforts pour désarçonner son cavalier, une course longue et rapide qui épuise l'animal. Après avoir couru un temps plus ou moins long, le Ch. cesse de lutter, et il est ramené au coral. Il est alors dompté : on lui ôte sa bride et sa selle, et on le laisse aller avec les autres Chevaux ; car, dès ce moment, il est devenu docile et ne cherche plus à fuir.

Dans plusieurs contrées de l'Europe, il existe encore aujourd'hui des races de Chevaux à demi sauvages, mais sur lesquels l'homme a cependant empreint le signe de sa domination. Tels sont les Chevaux des steppes de l'Ukraine et des vastes plaines de la Lithuanie, qui vivent et multiplient librement dans les bois et dans les campagnes, mais qui, pendant les rudes et longs hivers de ces contrées, viennent à des rendez-vous connus chercher un peu d'abri et de fourrage. Comme les Alzados, ces Chevaux sont pris à l'âge adulte au moyen de cordes à nœud coulant, et sont domptés pour le service de l'homme. Tous, ou presque tous, pendant l'hivernage, sont marqués d'un fer rouge qui indique leur propriétaire. C'est aussi ce qui a lieu à l'égard de la race de Chevaux sauvages du Delta du Rhône, en France, race encore assez nombreuse de nos jours, et connue sous le nom de *Chevaux de Camargue*. Ces Chevaux, difficiles à soumettre, mais d'un excellent service une fois qu'ils sont domptés, sont périodiquement cernés par des cavaliers bien montés, refoulés sur un point déterminé, et marqués, comme ceux de l'Ukraine et de la Lithuanie, au chiffre de leur propriétaire.

A l'état de domesticité, le Ch. se montre à nous comme un animal généralement intelligent, affectueux et doué de beaucoup de mémoire. « Mais cet ensemble, ainsi que le dit très-bien Quatrefages, se modifie par l'éducation et par l'influence du milieu où il se trouve placé. Pour que l'intelligence et les qualités morales du Ch. se développent, il faut que l'homme lui vienne en aide, il faut qu'il le traite en compagnon, en ami, non pas en esclave. Sous le fouet de nos charretiers, le Ch. s'abrutit et dégénère au moral plus encore peut-être qu'au physique. Cet animal, comme tous les autres, a besoin de ne recevoir que des impressions nettes et précises. Sans cela, l'association des idées devient impossible ; l'ardeur et la bonne volonté font place au découragement, à la paresse, et quelquefois à un désir de vengeance. » Le Ch. est très-sensible aux bons traitements, et se souvient très-longtemps des mauvais : de là parfois des actes de férocité qui sont fort éloignés de son naturel affectueux. Au contraire, l'intelligence, l'attachement et la fidélité du Ch. pour son maître, chez les Bédouins de l'Arabie, sont proverbiaux : cela tient à ce que l'Arabe traite son Ch. comme un ami, comme un membre de sa famille.

La durée de la vie du Ch. est en général de 20 à 25 ans ; il y a néanmoins des exemples nombreux d'une longévité plus grande. La femelle, qui, comme tout le monde le sait, est habituellement désignée sous le nom de *Jument*, porte 11 mois et quelques jours, et assez souvent 12 mois entiers. Elle ne fait qu'un petit à la fois. Contrairement aux autres femelles de Mammifères qui se couchent pour mettre bas, la Jument se délivre debout. Le jeune Ch. est appelé *Poulain*. Il naît les yeux ouverts, et peut marcher dès sa naissance, quoique ses longues jambes ne soient pas d'abord proportionnées au volume du corps. Il tette un an, et est apte à la reproduction entre 2 ans et demi et 3 ans, époque à laquelle il quitte le nom de Poulain pour prendre celui de Ch. Mais on attend, en général, qu'il ait 4 ou 5 ans et même 7 ou 8 pour lui permettre de propager sa race. Les Chevaux spécialement réservés pour la reproduction sont nommés *Étalons ;* quand ils ont subi l'opération de la castration, ils portent le nom de *Chevaux hongres*.

La voix du Ch. a reçu le nom de *Hennissement;* mais le caractère de ce hennissement varie selon les passions sous l'influence desquelles l'animal fait entendre sa voix. On y distingue en effet cinq tons bien tranchés suivant qu'il hennit d'allégresse, de désir, de colère, de crainte ou de douleur. Ceux qui hennissent le plus fréquemment de désir ou d'allégresse passent pour être plus ardents ou plus vigoureux. Quant aux Juments et aux Chevaux hongres, il ont la voix plus faible, et hennissent moins souvent que les autres.

Les *Allures* naturelles, c.-à-d. les mouvements de progression naturels des Chevaux, sont au nombre de trois : le *Pas*, le *Trot* et le *Galop*. L'*Amble*, l'*Entre-pas*, le *Traquenard* et l'*Aubin* sont des allures artificielles ou vicieuses quand elles sont naturelles. Ces allures seront définies en leur lieu et place. Nous ferons de même pour les dénominations variées qui servent à désigner le pelage ou, comme on dit, la robe du Ch. Nous dirons seulement ici qu'à l'état sauvage, ces animaux présentent bien moins de variations de couleur qu'à l'état de domesticité. La coloration ordinaire des Chevaux libres de l'Asie est isabelle, celle des Chevaux d'Amérique est bai châtain ; la couleur noire y est fort rare, et l'on n'y trouve pas un seul Ch. pie. Leur poil est plus grossier ; il n'est jamais ras, mais long et quelquefois floconneux, surtout parmi les Tarpans, qui vivent dans des régions très-froides. On remarque aussi, chez ces derniers, de longs poils qui garnissent le pourtour de la bouche et des naseaux.

Malgré le préjugé populaire qui veut que les races animales s'abâtardissent entre les mains de l'homme, il est incontestable que le Ch. domestique est plus beau que le Ch. retourné à l'état sauvage, et manifeste des qualités physiques et morales supérieures. Ainsi, la tête des Tarpans est plus grande proportionnellement au reste du corps ; le front est bombé au-dessus des yeux, le chanfrein est droit ; les oreilles, également plus allongées que chez les Chevaux domestiques, sont habituellement couchées en arrière. Enfin, leurs membres sont plus longs et plus gros, et leur crinière se prolonge au delà du garrot. Les Ch. des Pampas de l'Amérique se rapprochent beaucoup de ce type, quoique la dégénérescence y soit moindre : ce qu'on doit sans doute attribuer à l'influence du climat.

Cette influence du climat, à laquelle il faut joindre aussi celle de la nourriture, qui du reste est dépendante de la première, agit profondément même sur les Chevaux qui vivent à l'état de domesticité. Les extrêmes du froid et du chaud rapetissent leur taille moyenne, parce que ces deux conditions rendent les fourrages également rares ; mais le petit Ch. ou *Poney* d'Islande, des îles Shetland et du nord de la Norwége, est vif, robuste et plein de feu. On a vu un poney shetlandais, haut de 89 centim. seulement, faire en un jour plus de 50 kilom., en portant un cavalier qui pesait près de 50 kilogr. Au contraire, le petit Ch. de l'Indostan est mou et incapable d'un bon service ; il est vrai qu'il est excessivement mal nourri. Les Chevaux de petite taille des pays de montagnes, surtout ceux de la Corse et des Pyrénées, sont aussi ardents et aussi vigoureux que les Poneys du Nord. C'est uniquement dans les pays tempérés que peuvent se développer ces énormes et vigoureux Chevaux de trait dont notre Ch. boulonnais peut être considéré comme le type.

Avant de décrire les principales races que nous présente l'espèce chevaline, il nous paraît convenable d'indiquer la signification des termes les plus usités dans le langage de la science hippique, et d'exposer les caractères au moyen desquels on peut juger l'âge des Chevaux. La Figure 1 facilitera l'intelligence de nos définitions. Le *Chanfrein*, 1, est la partie qui s'étend depuis le front jusqu'aux naseaux ; et qui correspond aux os du nez. Les *Salières*, 2, sont des excavations plus ou moins profondes situées au-dessus des yeux. Les *Larmiers* ou *Tempes*, 3, sont de légères dépressions placées à l'angle interne de chaque œil. Le *Toupet*, 4, est une touffe de crins plantée entre les oreilles et qui retombe sur le front. La *Nuque*, 5, représente le sommet de la tête, et se trouve immédiatement en arrière des oreilles. Les *Joues*, 6, sont situées en arrière de la commissure des lèvres. Les *Ganaches*, 7, sont les parties saillantes et arrondies qui sont formées par la mâchoire inférieure de chaque côté, et l'on appelle *Auge* l'espace qui est compris entre les deux ganaches. Les *Parotides* ou la *Région parotidienne*, 8, à la partie postérieure et interne de chacun des maxillaires inférieurs. *Gouttière* de la jugulaire, 9. *Poitrail*, 10. Le *Garrot*, 11, est la saillie plus ou moins tranchante, placée à l'extrémité inférieure de l'encolure et de la crinière ; elle est formée par la saillie des premières vertèbres dorsales. Le *Dos*, 12, est la partie sur laquelle on pose la selle ; il est continué par les *Reins*, 13, auxquels succède la *Croupe*, 14, qui constitue la partie la plus élevée de l'extrémité postérieure du corps. Le *Coude*, 15, correspond à une saillie osseuse remarquable (olécrâne) située à la partie supérieure et postérieure de l'avant-bras (cubitus).

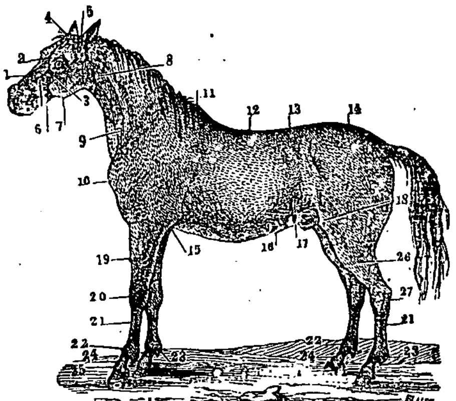

Fig. 1:

Ventre, 16. *Flancs*, 17. Le *Grasset*, 18, est une partie proéminente qui est formée par un os mobile (rotule) situé à l'articulation du tibia et du fémur. Les membres antérieurs du Ch. nous présentent l'*Épaule* et le *Bras*, qui s'étendent sur les faces latérales de la poitrine, depuis le garrot jusqu'à l'*Avant-bras* (cubitus), 19, qui lui-même s'étend jusqu'au *Genou*, 20, lequel est constitué par les os carpiens. La *Hanche* et la *Cuisse* occupent également les faces latérales des membres postérieurs. Celle-ci se continue avec la *Jambe*, qui est formée par le tibia et correspond à l'avant-bras des membres antérieurs, tandis que le *Jarret*, composé des os tarsiens, correspond au genou. Les parties inférieures des membres antérieurs et postérieurs reçoivent les mêmes dénominations ; ce sont : le *Canon*, 21 ; le *Boulet*, 22 ; l'*Ergot* et le *Fanon*, 23 ; le *Paturon*, 24 ; la *Couronne*, 25, et le *Sabot*. Le *Canon* (Fig. 2. Pied postérieur du Ch.) succède aux os du carpe ou du tarse, *tar*, et, ainsi que nous l'avons déjà dit, il est formé par les os métacarpiens ou métatarsiens représentés par un os volumineux *m*, et par les deux stylets *s* qui accompagnent celui-ci. Le *Boulet*, *b*, représente les sésamoïdes ; le *Paturon*, *p*, représente la première phalange ; la *Couronne*, *c*, la deuxième, et la substance cornée qui constitue le *Sabot* protége la troisième phalange. On appelle *Ergot* une excroissance cornée qui se trouve habituellement à la partie postérieure et inférieure du boulet, et *Fanon*, les poils longs et crépus qui l'entourent quelquefois. Les différentes parties du sabot ont aussi reçu des noms particuliers : la partie supérieure qui se joint à la couronne est le *Biseau ;* la partie antérieure est la *Pince ;* les côtés sont les *Talons ;* la face inférieure est la *Sole*, et la saillie en forme de V que présente la sole (Fig. 3) s'appelle *Fourchette*. — Les autres parties du Ch., tels que les *Lèvres*, les *Naseaux*, le *Front*, la *Crinière*, la *Gorge*, l'*Encolure*, etc., n'ont pas besoin d'être spécialement définies. Nous terminerons en disant qu'on donne le nom de *Châtaignes* à des plaques cornées qui sont situées pour les membres antérieurs, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras, et, pour les membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. Elles manquent souvent chez les Chevaux nobles.

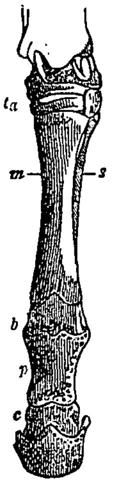

Fig. 2.

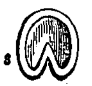

Fig. 3.

La *dentition* du Ch. offre un moyen certain de connaître son âge ; mais ce sont les incisives seules qui fournissent ces indications. Ces incisives, soit qu'elles appartiennent aux dents de lait, soit qu'elles appartiennent aux dents de remplacement, présentent d'abord une cavité conique qui renferme une tache colorée par les aliments, et désignée par les maquignons sous le nom de *Germe de fève*. Le frottement qui s'opère entre les dents correspondantes des deux mâchoires a pour effet d'user la partie supérieure des dents, d'oblitérer leur cavité : on dit alors que les dents *rasent*. Ce sont donc d'abord le développement de la dentition et ensuite les progrès de l'usure et de la déformation des dents que l'on observe pour déterminer l'âge de l'animal. Les dents de lait sont plus blanches, plus petites et plus déprimées au collet que celles de remplacement. En général, le Poulain naît sans dents ; mais 6 à 8 jours après la naissance, on voit apparaître les deux incisives médianes, appelées

Pinces (Fig. 4). Les *Mitoyennes* ou deuxièmes incisives, sortent du 30e au 40e jour (Fig. 5). Les troisièmes incisives, appelées *Coins*, se développent de 6 à 8 mois, de sorte qu'alors le Poulain a toutes ses incisives, *pinces, mitoyennes* et *coins* (Fig. 6). A 10 ou 12 mois, les pinces de lait sont toujours rasées; à 15 mois, les mitoyennes sont usées à leur tour; les coins rasent de 16 à 20 mois. A 2 ans, les incisives des deux mâchoires n'offrent plus de cavité. Alors, les couronnes des incisives de lait diminuent; ces dents se déchaussent, s'ébranlent et tombent pour être remplacées par les dents permanentes. — L'apparition de celles-ci a lieu dans l'ordre suivant: les pinces sortent de 2 ans et 1/2 à 3 ans; les mitoyennes de 3 et 1/2 à 4 ans; les coins de 4 et 1/2 à 5 ans (Fig. 7. Mâchoire d'un Ch. de 4 et 1/2 à 5 ans). Les canines inférieures ou crochets existent déjà depuis l'âge de 3 ans et 1/2 chez les mâles. Maintenant que le Ch. *a tout mis*, c.-à-d. possède toutes ses dents de remplacement, son âge est indiqué par les changements qu'elles éprouvent. De 5 à 6 ans, les pinces inférieures rasent; de 6 à 7, ce sont les mitoyennes; de 7 à 8, les coins perdent la fossette de leur couronne. Les incisives supérieures rasent dans le même ordre que les inférieures, mais plus tard. A 9 ans, les pinces supérieures sont rasées, l'ovale des mitoyennes et des coins se rétrécit; l'émail central se rapproche du bord postérieur, et les pinces inférieures s'arrondissent (Fig. 8. Mâchoire d'un Ch. de 9 ans). De 11 à 12 ans, la *Table*, c.-à-d. la surface des incisives inférieures, passe de la forme ovale à la forme ronde (Fig. 9 et 10), mais on y aperçoit encore le fond de la fossette dont la disparition annonce 12 ans (Fig. 10). Passé cette époque, la triangularité successive des incisives fournit encore des caractères suffisants pour reconnaître l'âge. Les dents passent alors de la forme du triangle équilatéral à celle d'un triangle plus allongé. Les mâchoires représentées par les Figures 11, 12 et 13, par ex., indiquent 16, 18 et 19 ans. Enfin, lorsque le Ch. ne *marque plus*, ou, comme disent les vétérinaires, est *hors d'âge*, la couleur et la longueur des canines, qui se déchaussent de plus en plus, et les rides du palais, donnent encore quelques indications plus ou moins probables.

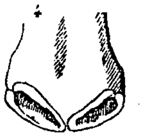

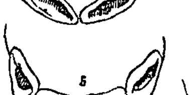

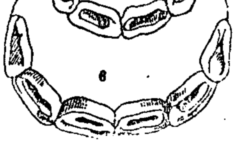

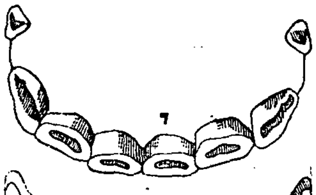

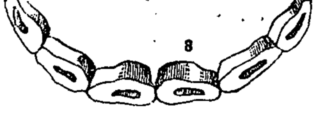

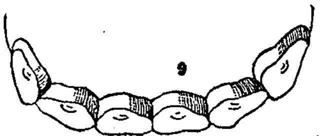

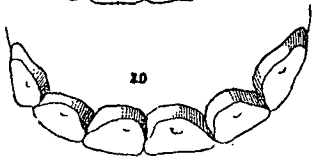

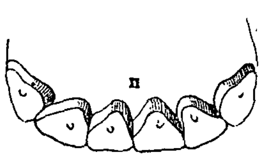

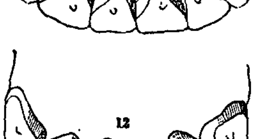

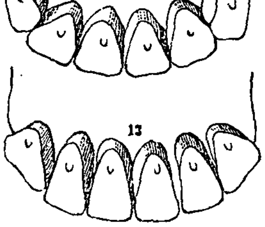

Pour tromper l'acheteur et pour déguiser l'âge de leurs chevaux, s'ils sont trop jeunes, les maquignons leur arrachent les coins et les mitoyennes de lait, ce qui détermine plutôt l'éruption des dents de remplacement. Ils les donnent alors pour avoir 4 ans et 1/2, quand ils n'ont point encore cet âge. On reconnait cette fraude, en observant l'arcade dentaire, qui est toujours irrégulière, lorsque la seconde dentition a été activée par l'arrachement des caduques. Si, au contraire, le Ch. est trop vieux, ils le *contremarquent*, c.-à-d. ils pratiquent, au moyen d'un burin, une cavité factice à la table des incisives, et la cautérisent avec un fer chaud, afin de la noircir et d'imiter le *germe de fève*. Mais l'absence de l'émail central fait reconnaître la supercherie. Il y a cependant des Chevaux qui présentent encore sur la table des incisives la fossette dont nous avons parlé, à un âge où elle devrait avoir disparu: on les appelle *Bégus;* ils sont particulièrement communs dans la race polonaise. On donne le nom de *Faux-bégus* aux Chevaux chez lesquels le cul-de-sac du cornet externe ou le fond de la fossette persiste encore, passé l'âge de 12 ans. — Enfin, nous terminerons ces quelques notions sur la manière de déterminer l'âge du Ch., en disant que, lorsque ses dents ne peuvent plus diriger pour juger des services qu'il peut rendre, ce sont ses extrémités qu'il faut examiner. Leur force témoigne toujours, quel que soit l'état de la bouche, du parti que l'on peut tirer de l'animal; car un vieux Ch. dont les jambes sont encore bonnes, vaut mieux qu'un plus jeune chez lequel elles sont déjà fatiguées.

Les *races* de Chevaux, c.-à-d. les variétés de l'espèce dont les caractères propres se transmettent d'une manière permanente par la voie de la génération, sont trop nombreuses pour que nous puissions les énumérer toutes: nous nous contenterons donc de citer les principales.

Tous les hippologues s'accordent à placer la *race Arabe* au premier rang. Le Ch. dit arabe (Fig. 14) n'appartient cependant pas exclusivement à l'Arabie; il se trouve encore en Égypte, en Syrie, et dans les parties limitrophes de l'Asie Mineure. Ses caractères, d'après le prof. Magne, sont les suivants: « Corps plutôt petit que grand, de 1 m. 37 à 1 m. 45; ligne dorso-lombaire bien soutenue; flanc petit; ventre peu développé; garrot épais et élevé; poitrail large; encolure fine; tête sèche et bien attachée; gorge grosse se logeant aisément entre deux ganaches fortement écartées; front large; œil grand et expressif; chanfrein droit ou rentrant légèrement et épais; partie inférieure de la tête fine; naseaux fermes et bien ouverts; membres souples et forts; épaules larges et charnues; avant-bras longs et pourvus de muscles fermes et saillants; genoux gros, bien évidés; canon large; tendons gros et bien détachés; boulets ronds; corne brillante et lisse; pieds un peu petits; croupe longue, horizontale, assez charnue; cuisses très-larges et très-épaisses; jarrets larges, épais, bien évidés. » En outre, dans le Ch. arabe de premier choix, la peau est fine et souple, le poil doux et très-rare; et les crins, en général peu abondants, sont fins et soyeux. Ce Ch. n'est pas moins supérieur par les qualités qu'il possède: il est fort, vigoureux, plein d'énergie, patient et sobre. Il vit avec 3 à 4 kilog. d'orge par jour, et quelquefois un peu de paille hachée. Il peut se passer de boire pendant 24 heures: une fois par jour, cela suffit, même quand il travaille. — On a débité beaucoup de contes sur le Ch. arabe. On répète tous les jours qu'à l'époque de la saillie et au moment du part, le maître de la jument convoque des témoins et qu'on dresse des actes authentiques pour faire foi de la généalogie du poulain. Il n'y a à cela qu'une petite difficulté. Dans beaucoup de tribus, on ne trouve pas une seule personne qui sache lire et écrire. « Les Bédouins, dit Herbert, ne conservent aucune espèce de documents écrits; ils ne tiennent aucune note de la généalogie de leurs chevaux; ils ne nomment que le père et la mère de leurs produits. La belle conformation et les qualités font foi pour leur origine. » — Les Arabes estiment beaucoup plus les juments que les étalons, non pas, comme on l'avait dit, parce qu'elles exercent plus d'influence sur le produit de la conception, mais, comme l'a démontré le général Daumas, parce qu'elles sont plus faciles à élever, d'un service plus agréable, et surtout parce qu'elles donnent des produits. Ils conservent leurs pouliches et cherchent à vendre leurs poulains. Ceux qui veulent avoir des produits remarquables, soignent bien leurs jeunes Chevaux, et les élèvent avec beaucoup de douceur. Le Ch. fait partie de la famille; il est élevé sous la tente, où il reçoit du lait de chamelle et de l'orge, nourriture qui est peu volumineuse et lui fournit néanmoins d'abondants principes réparateurs. Les enfants du Bédouin jouent avec le poulain: celui-ci, toujours en rapport avec son maître et n'en recevant que de bons traitements, reste doux, devient vraiment son ami, et manifeste parfois une intelligence et un dévouement remarquables. Une fois adulte, le jeune Ch. est soumis à un entretien qui n'est qu'une suite des soins qu'il avait reçus dans son premier âge: manière de le traiter, logement au grand air, bonne nourriture, travaux assez pénibles, tout concourt à le rendre doux, bien portant, bien conformé et habile aux travaux auxquels il est destiné. Généralement on commence à dresser les poulains très-jeunes, et ceux qui ont été habitués au travail de bonne heure, mais avec modération, rendent de bien meilleurs services que ceux dont l'éducation s'est faite tardivement. Le Ch. arabe fait habituellement 90 à 100 kilom. par jour et souvent davantage. En courant, il redresse la tête et le cou, de manière à former ainsi une sorte de bouclier à la poitrine de son cavalier. — Au reste, les Arabes eux-mêmes distinguent plusieurs races parmi leurs chevaux. Leur race la plus noble est appelée *Kochlani*, *Koheile* ou *Kailhan*. Ils prétendent qu'elle est issue de la jument favorite du Prophète. Ces Chevaux sont aussi appelés *Nedji*, du nom du désert qui s'étend entre Bassorah et la mer Rouge. Il est très-difficile de se procurer des étalons de cette race, et impossible d'obtenir des juments; les Arabes ne se défont à aucun prix de ces dernières. Les beaux chevaux arabes vendus aux Européens proviennent généralement de la race *Kadischi* (littéralement *chevaux de race inconnue*) qui correspond à nos *demi-sang*.

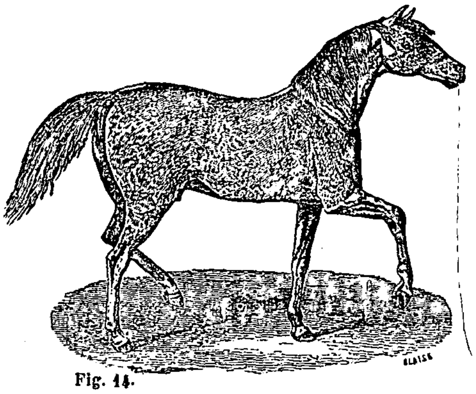
Fig. 14.

On rapproche de la race arabe celle qui a reçu le nom de *Barbe*, parce qu'elle est répandue dans toute la Barbarie et surtout dans le Maroc et le pays de Fez. Le Ch. barbe a la tête plus petite, le chanfrein presque *busqué*, l'encolure longue et grêle, les épaules plates, les reins courts et la croupe allongée. Il ressemble d'ailleurs à l'arabe par son énergie, la longueur de son haleine et la rapidité de sa course. La race *Dongola*, répandue dans l'Abyssinie, la Nubie et tout le nord-est de l'Afrique, paraît issue de la souche arabe: ces Chevaux sont très-estimés.

La *race Persane* parait, d'après les historiens, antérieure à la race arabe. Elle fournissait, dès la plus haute antiquité, les meilleurs chevaux de cavalerie. Les rois se les envoyaient en présent, comme cadeaux d'un grand prix. Les Parthes, dans les cérémonies religieuses, et pour se rendre le ciel favorable, immolaient sur l'autel un cheval persan. Quoique se rapprochant beaucoup des arabes, les chevaux persans sont de plus haute taille; ils ont aussi des formes plus arrondies et plus gracieuses, la croupe moins élevée et plus élégante. Ils sont également fort rapides à la course, mais ils ne la soutiennent pas aussi longtemps. — La race *Turque* provient du croisement du Ch. arabe avec le persan, mais tient davantage du second.

La *race Tatare*, élevée comme la race arabe sous la tente des peuples nomades, a pour berceau l'ancienne Scythie. Le corps de ces Chevaux est de taille moyenne, et ne manque pas d'élégance; leur ventre est *levretté*, ce qui les fait paraître hauts sur jambes; leur encolure, étroite et grêle, porte une longue crinière; leur garrot est tranchant, leur croupe très-anguleuse et leur maigreur ordinairement remarquable. Lorsque ces Chevaux ont atteint l'âge de 6 ou 7 ans, qui est l'époque de leur entier développement, leurs maîtres les soumettent aux plus rudes épreuves. On leur fait faire de longues courses, et on leur impose une abstinence de plus en plus sévère, tout en augmentant successivement leurs fatigues. Si l'animal ne peut supporter l'excès de travail et d'abstinence, on le tue et on le mange. Du reste, les Scythes étaient désignés autrefois sous le nom d'*hippophages* ou mangeurs de chevaux. On prétend que certains Chevaux tatares font sans s'arrêter, et en prenant quelques poignées d'herbes pour toute nourriture, 240 à 280 kilom.

La *race Espagnole* ou mieux *Andalouse* est d'origine évidemment arabe. Les meilleurs Chevaux de cette race viennent des royaumes d'Andalousie et de Grenade. Ils ont la tête un peu grosse et forte, et sont quelquefois chargés de ganache. Le chanfrein est en général busqué; les oreilles sont ordinairement trop longues; l'encolure est charnue et chargée de beaucoup de crins; les épaules et le poitrail sont larges; la croupe ressemble à celle des mulets. Cette race a les allures plus courtes et les mouvements plus relevés que la race anglaise dont nous allons parler; néanmoins elle a beaucoup de grâce. Elle fournit d'excellents Chevaux pour le manége et la cavalerie. On distingue encore en Espagne une race de chevaux appelés *Genets*. Ils sont petits, mais bien conformés, solides et pleins de feu.

Race Anglaise. — Le *Ch. anglais* proprement dit est le *Ch. de course*, appelé aussi *Ch. pur sang* (*Racer*) [Fig. 15]. Il ressemble beaucoup au Barbe ou à l'Arabe; mais il a la taille plus haute et moins svelte (1 mèt. 50 environ), la tête plus forte, les oreilles plus grandes, le corps plus allongé, la poitrine en apparence moins développée, mais dont la hauteur supplée à la largeur, les épaules sont plus inclinées en arrière; enfin, il est plus haut sur jambes, et toute son organisation est spécialement adaptée à sa destination spéciale et exclusive, la course la plus rapide. Le Ch. anglais fait réellement des prodiges de vitesse. Sur l'hippodrome, les bons Chevaux enjambent, à chaque temps de galop, 5 à 7 mèt. de terrain. Quelques exemples donneront une idée de cette rapidité. *Hercule* parcourait 4,000 mèt. en 5 min. 1 sec., et *Eylau* en 4 min. 51 sec.; *Bay-Malten* a parcouru 6,436 m. en 7 min. 43 sec., et *Flying-Childers*, 6,761 m. en 7 min. 30 sec. Ainsi il ne fallait à ces chevaux célèbres que 1 min. 15 sec., 1 min. 12, 1 min. 11, et 1 min. 6, respectivement, pour parcourir l'espace d'un kilom.; ce qui donne pour le dernier une vitesse de 54,545 mèt. à l'heure. Mais, il faut l'avouer, cette race admirable au point de vue de la course

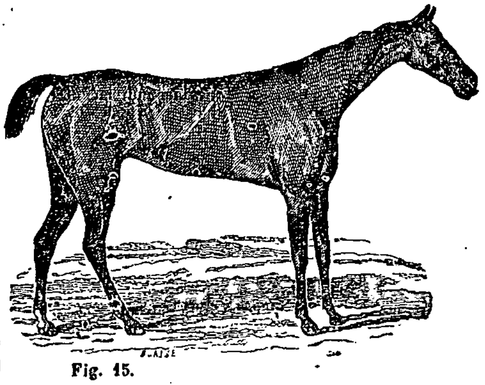
Fig. 15.

est parfaitement incapable de tout autre genre de service. De plus, elle manque généralement de docilité, et son intelligence est fort peu développée. On connaît la passion des Anglais pour les courses, les paris considérables auxquels celles-ci donnent lieu, l'amour-propre que les grands seigneurs et les individus riches mettent à posséder les Chevaux victorieux dans les hippodromes. Aussi ils n'épargnent ni soins ni dépenses pour obtenir des animaux aussi rapides que possible. Ils se procurent à tout prix les plus beaux étalons arabes pour améliorer leur race; ils soumettent leurs chevaux à un régime particulier, etc. On nous blâme souvent de ne pas faire comme eux; mais, outre que les conditions économiques de notre pays ne le permettent pas, cette imitation serait plus qu'imprudente, car c'est de chevaux *utiles* que nous avons besoin. — Outre leurs Chevaux de course, les Anglais ont encore d'excellents animaux propres à différents services. Les Chevaux dits de *chasse (hunter-saddle-horses)* résultent du croisement d'un Ch. pur sang et d'une jument demi-sang. Cette classe est très-multipliée; elle est plus membrée, et bien plus dure à la fatigue que la première. En croisant le Ch. de chasse avec des juments plus communes et plus fortes, les Anglais ont obtenu leurs Chevaux de *carrosse (coach-horses)*. Ces derniers sont grands, bien faits, très-musculeux et d'un aplomb parfait. Attelés aux voitures publiques, ils font généralement 16 kilom. à l'heure sans être châtiés. Le Ch. de *trait* proprement dit *(cart-horse)* résulte du croisement des étalons de la classe précédente avec les plus fortes juments du pays. Il y a de ces Chevaux qui sont de la plus grande et de la plus forte taille : on les emploie communément au service des brasseries.

Races Polonaise, Hongroise, Allemande, etc. — La Pologne, la Transylvanie et la Hongrie possèdent des races excellentes pour le service de la cavalerie légère. Ces Chevaux ne sont pas parfaits au point de vue physique, quoiqu'ils proviennent de souche arabe et turque, mais ils sont sobres, légers, vigoureux et bons coureurs. — L'Allemagne est également bien fournie de Chevaux propres à la selle et à l'attelage. Tout le monde sait qu'une grande partie de nos Chevaux de cavalerie vient du Holstein et du Mecklembourg; ce dernier pays nous envoie aussi de magnifiques attelages. En Prusse, où l'entretien des routes et chemins est l'objet de soins particuliers, la plupart des Chevaux employés aux transports et aux travaux de l'agriculture sont moins lourds et moins massifs que dans le reste de l'Europe. C'est parmi eux que se recrute notre grosse cavalerie et notre artillerie. — Le Ch. *danois* est bien fait et étoffé; il a les formes rondes, mais sa croupe est un peu mince et ses jambes trop fines pour sa taille: du reste, il est brillant et trotte bien. Les meilleurs viennent du Jutland. — Les Chevaux *Hollandais* sont bons pour le carrosse et le trait. — Les *Suisses* ne sont guère propres qu'au trait. Ils ont en général la ganache, la mâchoire et les jambes chargées de poils, et sont trop ramassés; mais ils sont sobres et vigoureux.

Races Françaises. — « Peu de pays, dit avec raison A. de Quatrefages, sont aussi heureusement dotés que notre patrie sous le rapport qui nous occupe. Dès avant les conquêtes de César, les Romains connaissaient les Chevaux gaulois et les estimaient autant que les célèbres coursiers de l'île de Crète. Les Chevaux bretons surtout passaient pour être infatigables. Plus tard, lorsque nos chevaliers, armés de toutes pièces, recherchèrent des montures à la fois fortes et agiles, ils tirèrent de la Normandie leurs Chevaux de bataille. Dès cette époque aussi, la race limousine, si intelligente et si souple, fut recherchée comme monture de parade, et eut le privilége de fournir aux nobles châtelaines leurs haquenées les plus élégantes. En même temps se formait dans le Midi cette race qu'on cherche à rétablir de nos jours, la race navarrine qui donne de si beaux Chevaux de selle. Le Boulonnais et la Franche-Comté échangeaient, contre les races de luxe que nous venons de citer, leurs Chevaux de trait si recherchés encore pour le service des messageries. L'Auvergne, le Poitou, la Bourgogne, produisaient d'excellents bidets presque égaux aux forts Chevaux de selle élevés dans le Roussillon, le pays d'Auge, le Forez, etc. Il faut bien le reconnaître: ce magnifique développement de l'espèce chevaline était dû, en majeure partie, aux grands vassaux qui tous possédaient de superbes haras pour la chasse et pour la guerre. » Mais la destruction de la féodalité, les guerres ruineuses de Louis XIV, et plus tard celles bien autrement terribles de la Révolution et de l'Empire, eurent pour effet d'anéantir chez nous l'espèce chevaline. Les besoins de l'armée ayant fait enlever tout ce qui restait de chevaux passables, on fut obligé d'employer à la reproduction des animaux de rebut, et nos races se dégradèrent avec une promptitude effrayante. Depuis la paix, on a essayé de porter remède à cet état de choses, et quoiqu'il reste encore beaucoup à faire, nos races indigènes se sont déjà en partie relevées de leur abâtardissement. Nous nous contenterons de citer les principales. — De tous nos Chevaux de gros trait, les plus renommés sont sans contredit les *Boulonnais* (Fig. 16), ainsi nommés du pays dont ils proviennent. Leur taille varie de 1 m. 58 à 1 m. 70. Ils ont le corps trapu, court, très-épais; la tête grosse, l'encolure forte, le poitrail excessivement large, les épaules très-charnues, le garrot épais, quoique élevé, le dos un peu ensellé, les lombes larges et courtes, la croupe double, fortement charnue, mais avalée. Les cuisses sont fournies de muscles très-puissants. La crinière est double, la peau est fine et le poil doux. Ces Chevaux sont d'une force prodigieuse, et, malgré leur poids excessif, ils ont de la légèreté dans les allures. On est étonné de la facilité avec laquelle ils déploient les membres dans le trot. Cette race est le type le plus parfait du Ch. de force; elle est admirablement appropriée aux besoins du halage, des brasseurs, des meuniers, des carriers, etc. — Le *Ch. Percheron* est notre meilleur Ch. de poste et de diligence. Il a une taille de 1 m. 55 à 1 m. 60. Son corps est cylindrique et bien proportionné. Il a la tête mince et allongée, l'encolure longue et assez fournie, le poitrail large, le garrot épais, le flanc court, la croupe charnue et bien faite. Ses membres sont bien plantés, bien musclés et peu chargés de crins. La robe est généralement d'un gris pommelé. En un mot, il offre les caractères essentiels du Ch. propre aux allures rapides. Il est vif, plein de sensibilité et de courage; mais il ne supporte pas la fatigue aussi bien que le suivant. — Le *Ch. Breton* sert aux mêmes usages que le percheron; il est moins vif, moins élégant et plus petit que lui, sa taille ne dépassant guère 1 m. 50 et étant en général inférieure; mais il est beaucoup plus solide, plus dur à la fatigue et moins sujet aux maladies. Le corps des Chevaux bretons est épais pour sa hauteur, assez long et trapu; la poitrine est ample, le garrot épais, mais souvent bas; l'encolure est forte et la tête est courte. Celle-ci est remarquable par la largeur du front et le rétrécissement qui se produit presque subitement au-dessous des yeux. La croupe est courte, avalée; le jarret est généralement bon; les épaules sont musculeuses; les canons et les paturons sont courts et chargés de poils; les tendons, quoique souvent grêles, sont forts; le pied est ordinairement bien fait et muni d'une corne épaisse et solide. La robe, grise dans la jeunesse, devient blanche à mesure que l'animal vieillit. Somme toute, cette race manque d'élégance, et ne possède pas non plus une grande vitesse; mais ses qualités intrinsèques, que nous avons signalées, en font une de nos espèces les plus utiles et les plus précieuses. — Notre ancienne *race Normande* à tête grande, busquée et décharnée, à encolure forte et rouée, à croupe charnue trop avalée, au caractère doux et même un peu mou, n'existe, pour ainsi dire plus, que de nom. Toutefois celle à laquelle on applique aujourd'hui cette dénomination, lui est assurément supérieure. Elle provient du croisement des juments de l'ancienne race avec des étalons anglais de pur sang, de trois-quarts de sang et de demi-sang. Les Chevaux les plus remarquables de la nouvelle race se distinguent par leur tête droite et bien attachée, leur crâne large, leurs yeux vifs, leurs naseaux bien ouverts, leur poitrine haute et profonde, leurs lombes droites, leur croupe droite et charnue, leur garrot haut et assez épais, leurs avant-bras forts, leurs jarrets larges et à tendons durs et bien détachés. Ils ont plus d'énergie, plus d'ardeur et des allures plus vives et plus rapides que les anciens normands; cette race s'élève surtout dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados. Les Chevaux élevés dans la partie de l'Orne appelée Merlerault, passent surtout pour jouir d'une excellente constitution : ils ne sont exposés ni à la fluxion périodique, ni au cornage. C'est la nouvelle race anglo-normande qui fournit nos plus beaux attelages pour les voitures de luxe; elle donne aussi un certain nombre d'excellents chevaux de cavalerie.

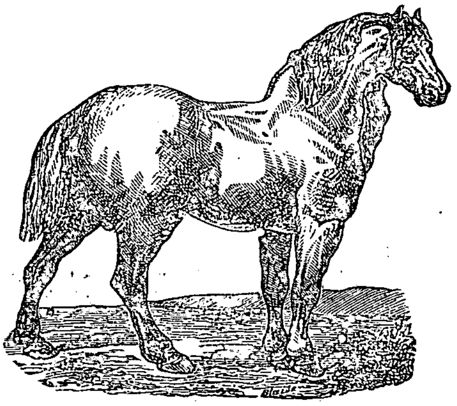

Fig. 16.

Celles de nos races qui sont surtout exclusivement propres à la selle ont eu plus particulièrement à souffrir sous l'influence des causes que nous avons signalées plus haut. Le *Ch. Limousin* pur descendait de l'Arabe ou plutôt du Barbe. Il avait le corps svelte, un peu long; la tête longue, sèche, légèrement busquée; l'encolure mince, rouée et peu garnie de crins; le poitrail médiocre; les hanches saillantes; les extrémités longues et minces, mais solides; les jarrets larges et les articulations bien nettes. Indépendamment de ses qualités extérieures qui en faisaient un animal remarquable par sa grâce et son élégance, le Limousin se distinguait par sa force, sa douceur, sa sobriété, sa résistance au travail, et même par sa longévité. Cette race ayant disparu, on s'efforce aujourd'hui non pas simplement de la reproduire telle qu'elle était jadis, mais encore de lui donner plus de taille. — Notre ancienne race *Navarrine*, qui dérivait de la race andalouse et qui fournissait, comme elle, d'excellents chevaux pour le manége et la cavalerie légère, a éprouvé le même sort que la race limousine. Mais les résultats déjà obtenus par les éleveurs des Hautes-Pyrénées et des départements voisins démontrent qu'il est possible de rétablir et même d'améliorer cette race précieuse.

L'espèce chevaline n'est guère moins utile à l'homme que l'espèce bovine elle-même. Toutes les deux nous assistent dans les travaux de l'agriculture, et, sous quelques rapports, l'emploi du Ch. est plus avantageux que celui du Bœuf. Ainsi, par ex., il vaut mieux employer le premier au labourage, quand on a affaire à des terres qu'on est obligé de labourer dans les courts intervalles qui séparent les temps de grande sécheresse de ceux d'humidité excessive. Le Ch. est préférable aussi pour les travaux qui veulent être exécutés avec une très-grande rapidité. De plus, aux époques où les travaux des champs sont suspendus, celui-ci peut nous rendre, surtout pour les transports, une multitude de services auxquels le Bœuf est impropre. Le Ch. fournit également à l'agriculture des engrais précieux. Enfin, l'industrie tire encore parti, comme elle le fait pour le Bœuf, de sa peau, de son poil, de ses os, de ses sabots, de son sang, de ses intestins, etc. Il est vrai que, sous le rapport alimentaire, le Ch. ne nous rend pas les mêmes services. Toutefois les Tartares préfèrent le lait de jument à tout autre, et en préparent une boisson fermentée, appelée *Koumiss*, dont ils font leurs délices. Ils se nourrissent aussi de sa chair, qui est en effet, nonobstant le préjugé contraire, substantielle, saine et agréable au goût. Dans le Danemark et à Vienne, en Autriche, la vente de la viande de Ch. est autorisée, et cet aliment est recherché par les classes pauvres. Il n'y aurait assurément aucun inconvénient, il y aurait même, croyons-nous, avantage à suivre cet exemple; mais, cependant il nous semble que les promoteurs de l'*Hippophagie* se sont singulièrement exagéré l'importance qu'aurait cette mesure au point de vue de l'alimentation publique. — Voy. ANE, HÉMIONE, ZÈBRE; COURSE, HARAS, etc.

CHEVALEMENT. s. m. T. Archit. Espèce d'étai qui sert à soutenir des parties de bâtiment qu'on reprend sous œuvre.

CHEVALER. v. n. Faire plusieurs allées et venues, plusieurs démarches pour une affaire. *Il m'a bien fait ch. J'ai chevalé plus de six mois pour cette affaire.* Vx. ‖ T. Man., se dit Lorsque le cheval, dans les voltes, croise ou enjambe, à tous les seconds temps, le pied antérieur de dehors sur l'autre pied antérieur. On dit aussi, *Chevaucher.* = CHEVALER. v. a. Étayer avec des chevalements. *Ch. un mur.* ‖ Faire usage d'un chevalet. *Les tanneurs, les corroyeurs chevalent les cuirs.* — Se dit aussi neutral., dans ce sens. *Les scieurs de bois chevalent.*

CHEVALERESQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la chevalerie, ou qui vient de la chevalerie. *Bravoure ch.*

CHEVALERIE. s. f. Le rang, la qualité de chevalier. *Il reçut l'ordre de la ch. La ch. n'était pas héréditaire.* ‖ Signifiait autrefois L'institution, l'ordre, le corps des chevaliers. *Les temps de la ch.* — *Fine fleur de la ch.*, se disait de L'élite des chevaliers, ou d'Un chevalier accompli. ‖ S'est dit également Des divers ordres militaires et religieux où l'on faisait profession de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infidèles, etc. *Les ordres de ch. les plus célèbres furent ceux du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem.* — *Ordre de ch.*, se dit aujourd'hui De certaines distinctions honorifiques instituées par les souverains pour récompenser les services militaires ou civils, etc. ‖ Extraction, noblesse de race. *Cette maison est d'une ancienne ch.*

Enc. — Au moyen âge, le mot *Chevalerie* désignait une classe particulière de personnes, un corps régulièrement constitué, dans lequel on était admis avec certaines cérémonies, d'où l'on était exclu suivant certaines formes, et auquel étaient attachés certains priviléges, certaines prérogatives. Dans les idées de l'époque, on considérait la ch. comme un *ordre* analogue au sacerdoce, dont on ne pouvait faire partie qu'après avoir fait un noviciat qui prescrivait à ses membres l'observation de certaines règles, et leur imposait de nombreux devoirs.

I. On a longtemps confondu et l'on confond souvent encore la ch. avec la noblesse féodale. Cette confusion remonte au moyen âge lui-même, et provient, entre autres causes, de ce que les mêmes termes servaient communément à désigner les deux institutions. Ainsi, le mot *miles*, qui signifiait l'homme de guerre par excellence, et servait ordinairement à désigner les chevaliers, s'appliquait également aux nobles, aux seigneurs féodaux. En outre, les premiers auteurs qui ont écrit sur la ch. « vivant, ainsi que le fait observer Ampère, à une époque où la véritable ch. avait complétement disparu, où il n'y avait plus qu'une ch. de cour qui s'était identifiée avec la noblesse, ont souvent pris l'une pour l'autre. Enfin, ce qui a dû redoubler encore cette confusion, c'est que la ch. et la féodalité se faisaient des emprunts réciproques: la féodalité, d'une part, s'efforçant de se mouler, pour ainsi dire, sur le type idéal de la ch.; la ch., d'autre part, demandant à la féodalité ses formes, son langage, ses symboles. Il y avait dans la collation de l'ordre de ch. quelque chose d'analogue à l'investiture féodale. Cependant il est certain que les deux institutions étaient distinctes dans leur principe. » Plusieurs textes prouvent, en effet, qu'on faisait une différence entre la milice (*militia*), c.-à-d. la noblesse, la féodalité armée, et ce qu'on appelait la nouvelle milice (*nova militia*), l'honneur militaire (*honor militaris*), expressions qui désignaient la ch. elle-même. D'autres textes établissent que c'est seulement à partir du XIIIᵉ siècle que le titre de chevalier fut donné de préférence aux gentilshommes, en sorte que le mot *miles* devint synonyme de noble. Cependant, soit avant, soit après cet empiétement, « jamais, dit encore le savant Ampère, la ch. ne fut purement aristocratique; jamais elle ne se recruta exclusivement dans la noblesse féodale, et à l'exclusion absolue des classes bourgeoises et populaires. » Dans les Républiques italiennes, comme dans les cités municipales de la France méridionale, il y avait des *Chevaliers bourgeois* aussi bien que des *Chevaliers gentilshommes*.

II. La ch. s'est révélée par un ensemble de sentiments, de mœurs et d'institutions, qui méritent d'être étudiés soit dans leur origine, soit dans leur influence. Malheureusement, nous ne pouvons en dire que quelques mots. — Les sentiments chevaleresques peuvent se ramener à deux principaux : 1° La générosité, d'où sortirent non-seulement la libéralité, mais encore le respect et la protection de la faiblesse; 2° le culte de la femme, mais de la femme envisagée comme le principe de tout bien, de toute élévation morale, excitant l'homme à la vaillance, adoucissant et purifiant ses mœurs, exaltant ses facultés morales. Une des principales conséquences de ces sentiments fondamentaux fut le combat désintéressé pour acquérir non pas des terres ou des richesses, mais uniquement de l'honneur, sans mélange de passion égoïste ou haineuse. Deux chevaliers se battaient pour la beauté du fait, pour le plaisir et la renommée du combat, pour la glorification de leurs dames. Les joutes et les tournois étaient des luttes sans inimitié entre hommes qui s'estimaient, qui s'aimaient quelquefois, et qui ne croisaient leurs lances que pour accomplir ce qu'ils appelaient de *belles emprises* d'armes. Ce sentiment de l'honneur, si vif encore aujourd'hui, et qui même a pénétré dans presque toutes les classes de la société, est une conquête toute moderne : il est issu de la ch. — Ce qui caractérisait particulièrement les sentiments chevaleresques, c'était la délicatesse et l'exaltation. La délicatesse produisit la courtoisie et la galanterie. La première, en pénétrant dans les mœurs, y introduisit une élégance inconnue jusqu'alors ; la seconde, au nom de laquelle on n'attache guère actuellement que des idées frivoles, n'en a pas moins été un puissant élément de civilisation. L'exaltation du sentiment de l'honneur donna naissance au *point d'honneur*, c.-à-d. à cette subtilité ombrageuse qui éloigne non-seulement une lâcheté, une honte, mais l'idée même de la plus légère hésitation en matière d'honneur et de courage ; qui repousse non-seulement l'outrage, mais l'ombre d'une insulte ; qui protége avec le soin le plus jaloux la bonne renommée, et que représente si bien un emblème devenu un lieu commun, l'*écu sans tache*.

La ch. a fait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme la religion : elle a modifié la société dans le sens de son principe. Sans doute, l'idéal des sentiments et des mœurs chevaleresques ne s'est jamais entièrement réalisé ; sans doute, ces sentiments et ces mœurs furent un type abstrait, un but élevé qu'on n'atteignit pas toujours, et dont le plus souvent on resta même fort éloigné. Néanmoins ils provoquèrent de nobles efforts, et par là exercèrent une influence profonde et durable sur la vie réelle. En effet, c'est à la ch. qu'appartiennent presque tous les actes de générosité, de loyauté et de courtoisie accomplis durant le moyen âge. C'est à ces sentiments, poussés parfois jusqu'à l'extravagance, que nous devons les *Chevaliers errants* et les institutions connues sous les noms de *Cours d'amour*, *Tournois*, *Pas d'armes*, etc., ainsi que les *Emprises*, les *Vœux du héron*, *du faisan*, *du paon*, etc.

On appelait *Chevaliers errants* des chevaliers qui s'engageaient à courir le monde jusqu'à ce qu'ils eussent accompli un vœu. Il n'y a pas eu, à proprement parler, d'ordre de *Ch. errants;* mais quelques chevaliers ont fait de la ch. errante, c.-à-d. ont mené pendant un certain temps cette vie vagabonde. C'était un état passager qu'on embrassait momentanément et qu'on quittait ensuite.

Les *Tournois* et les *Pas d'armes* étaient des combats simulés. On s'y tuait quelquefois, mais c'était par accident. Nous parlerons ailleurs de ces jeux si célèbres.

Les *Cours d'amour* sont moins connues ; mais elles ont un caractère plus original. On nommait ainsi des tribunaux composés de dames, de chevaliers et de clercs, qui discutaient ensemble les questions les plus délicates relatives à l'amour, et formulaient ensuite leurs décisions à la pluralité des voix. Ces cours s'occupaient aussi de poésie, et donnaient leur opinion sur le mérite des auteurs contemporains. L'origine des cours d'amour est ignorée : on croit, néanmoins, qu'elle peut être rapportée à la seconde moitié du XIIe siècle. Dans tous les cas, il est certain que c'est la Provence qui les a vues naître. Celles de Pierrefeu, de Romans et de Cadenet, étaient les plus célèbres. Les cours d'amour ne paraissent pas avoir survécu au XVe siècle ; encore même, à cette époque, l'institution était-elle tout à fait dégénérée.

Le terme d'*Emprise* désignait toute entreprise guerrière faite par un chevalier en exécution d'un vœu de galanterie. Il s'appliquait encore au signe extérieur que le chevalier devait porter comme gage de son vœu. Ce signe était le plus souvent un bracelet, un anneau ou une petite chaîne : on ne pouvait le déposer qu'après avoir exécuté le fait d'armes auquel on s'était engagé, ou qu'après en avoir obtenu la permission de la personne à qui l'on avait fait le vœu. C'est de cet usage que sont venues les expressions, *porter les fers* ou *les chaînes d'une dame*, *délier d'un serment*, etc., qui, au moyen âge, avaient une signification tout à fait matérielle. — Les chevaliers prenaient quelquefois des animaux à témoin de leurs engagements. Ils juraient sur le faisan, le paon, le cygne, le héron, de faire telle ou telle entreprise. Les vœux de cette espèce prenaient le nom de l'oiseau sur lequel ils avaient été faits : de là les *vœux du faisan*, *du héron*, *du paon*, etc. Plusieurs de ces vœux sont devenus célèbres : ainsi, en 1453, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, jura sur le faisan d'aller délivrer Constantinople qui venait d'être prise par les Turcs. Cent quinze ans auparavant, 1338, Édouard III, roi d'Angleterre, avait fait le fameux *vœu du héron*, qui fut, dit-on, la cause de la guerre de cent ans.

III. Nous avons dit que certains devoirs, certains priviléges étaient attachés à la qualité de chevalier. Quels étaient ces devoirs ? quels étaient ces priviléges ? — Suivant Ménétrier, les lois de la ch. enjoignaient à ses membres : de vouer à Dieu et à l'Église un attachement absolu ; de servir le roi et la patrie avec bravoure ; de défendre les faibles, particulièrement les veuves, les orphelins et les jeunes filles, à moins que les intérêts du roi ne s'y opposassent ; de n'offenser malicieusement personne ; de ne commettre aucune usurpation, mais de combattre les usurpateurs ; de n'obéir, dans toutes leurs actions, qu'au sentiment de l'honneur ; de ne combattre que pour le bien général ; d'obéir à leurs chefs ; de respecter et, au besoin, de défendre l'honneur et les intérêts de leurs compagnons. Le chevalier ne pouvait combattre contre un seul, s'il était lui-même accompagné. Toute manœuvre frauduleuse lui était interdite. Dans les tournois, il ne devait frapper que de taille, jamais d'estoc. S'il était vaincu, l'honneur voulait qu'il tînt religieusement les conditions imposées par le vainqueur ; s'il avait fait un vœu, il ne pouvait quitter ses armes, sauf pour le repos de la nuit, qu'après avoir accompli ce vœu. Il lui était également défendu de refuser le combat, sans motif valable ; de s'écarter de son chemin pour éviter un obstacle, si celui-ci pouvait être surmonté par un seul homme, etc. — Les priviléges n'étaient pas moins nombreux que les obligations ; mais en général ils étaient simplement honorifiques. Le chevalier avait seul le droit de porter une lance forte, difficile à rompre, et munie d'une rondelle de cuir pour protéger la main. Le haubert et le haubergeon lui étaient aussi exclusivement destinés. Une cotte d'armes armoriée de son blason le faisait reconnaître parmi les autres gens de guerre. Il portait l'épée à la ceinture, tandis que les autres la suspendaient à un baudrier passant sur l'épaule. Lui seul pouvait enrichir d'ornements d'or ses vêtements, ses armes et les harnais de ses chevaux. L'usage du vair, de l'hermine et du petit gris lui était également attribué, à l'exclusion de tous autres, pour la fourrure de ses manteaux. Dans la conversation, comme dans les actes, on le qualifiait de *Dom*, *Sire*, *Messire* ou *Monseigneur*. On appelait sa femme *Dame* et *Madame*. Dans les marchés, tout achat fait pour son compte était exempt des droits qui pesaient sur les denrées. Dans les procès, s'il gagnait, il recevait un double dédommagement ; mais quand il perdait, il payait aussi le double. — Si l'or était réservé aux chevaliers, leurs écuyers pouvaient porter des ornements d'argent. Ils recevaient le titre de *Monsieur* ou de *Damoiseau*, et leurs femmes celui de *Damoiselle*. Lorsqu'ils figuraient dans une cérémonie avec le chevalier auquel ils étaient attachés, ils étaient vêtus de satin ou de damas, selon que ce dernier avait des vêtements de damas ou de velours.

IV. L'admission dans l'ordre de la ch. n'avait lieu qu'après un noviciat qui durait plusieurs années, mais que l'on abrégeait dans certaines circonstances. Voici ce qui se passait dans les temps ordinaires. A l'âge de sept ans, les jeunes gentilshommes entraient au service d'un prince ou d'un haut seigneur auquel ils servaient littéralement de domestiques, et qui, de son côté, leur donnait ou leur faisait donner une éducation en rapport avec leur naissance. On les appelait alors *Pages*, *Varlets* ou *Damoiseaux*. A quatorze ans, ils étaient censés avoir terminé ce premier apprentissage. Ils étaient alors *mis hors de page* et promus au grade d'*Écuyer*. C'était le premier degré de leur admission dans la ch. Ce grade se conférait avec une certaine solennité. Le père et la mère présentaient le jeune homme à l'église, où, après la célébration de l'office divin, le prêtre prenait une épée sur l'autel, et après l'avoir bénie, l'attachait au côté du nouvel écuyer. Celui-ci devait servir pendant sept ans le chevalier auquel il était attaché, à moins qu'une très-haute naissance ou des actions d'éclat ne fissent modifier en sa faveur la loi commune. Sous les divers noms d'*Écuyer tranchant*, d'*Éc. de la chambre*, d'*Éc. d'écurie*, d'*Éc. d'échansonnerie*, d'*Éc. d'honneur*, etc., il servait à table, administrait la maison, dressait les chevaux, tenait les armes en état, recevait les étrangers, etc. Il accompagnait son maître à la guerre, se tenait derrière lui pendant le combat, prêt à le secourir, à garder ses prisonniers, etc. Enfin, quand il atteignait sa vingt et unième année, il était reçu chevalier.

La réception d'un chevalier était habituellement entourée de formalités nombreuses et en général symboliques. Le récipiendaire devait être majeur, à moins qu'il ne fût prince de sang royal. Deux écuyers d'honneur lui enlevaient ses habits et le plongeaient dans un bain, symbole de purification. Au sortir de ce bain, ils le revêtaient de l'habit de chevalier, qui était de soie, de couleur cramoisie, et entièrement doublé de fourrure. Ainsi purifié et vêtu, l'aspirant chevalier se préparait aux cérémonies suivantes par un jeûne rigoureux qui durait vingt-quatre heures. Le soir venu, il se rendait à l'église pour y passer la nuit : c'était ce qu'on appelait la *Veillée des armes*. Le lendemain, il commençait la journée par la confession, après laquelle il recevait la communion ; il assistait ensuite à une messe du Saint-Esprit, et presque toujours entendait un sermon relatif aux obligations de l'ordre dans lequel il allait entrer. Le sermon fini, le récipiendaire s'approchait de l'autel, l'épée suspendue au cou ; le prêtre la détachait, la bénissait, puis la remettait au cou du récipiendaire. Celui-ci se rendait alors auprès du seigneur qui devait lui conférer la ch., et, se mettant à genoux, lui demandait de l'armer chevalier. « Pour quel motif, lui disait ce dernier, désirez-vous entrer dans l'ordre ? Si c'est pour être riche, pour vous reposer et être honoré sans faire honneur à la ch., vous en seriez indigne, et seriez à l'ordre de ch. que vous recevriez ce que le clerc simoniaque est à l'Église. » Le récipiendaire ayant juré de la pureté de ses intentions, le seigneur le déclarait digne d'entrer dans l'ordre. Des chevaliers, et même quelquefois des dames, s'approchaient aussitôt et revêtaient le récipiendaire de toutes les marques extérieures de la ch. ; les uns lui chaussaient des éperons dorés, les autres lui passaient le haubert, la cotte de mailles, la cuirasse. Il était alors ce qu'on appelait *adoubé*, c.-à-d., suivant du Cange, adopté. On le conduisait ainsi vêtu, nu-tête et désarmé, au seigneur qui devait l'armer. Ce dernier lui ceignait lui-même le ceinturon et l'épée, puis le faisant mettre à genoux, lui donnait l'*Accolade* ou l'*Accolée*, c.-à-d. trois coups de plat d'épée sur l'épaule ou sur la nuque, et quelquefois un petit soufflet sur la joue, en prononçant ces paroles ou d'autres semblables : « *De par Dieu, Notre Dame et Monseigneur Saint-Denys, je te fais chevalier* », auxquelles il ajoutait quelquefois : « *Sois preux, hardi et loyal* » — Le nouveau chevalier sortait de l'église, recevait son casque et sa lance des mains d'un écuyer, s'élançait à cheval et caracolait devant la foule accourue pour assister au spectacle. La création d'un chevalier était toujours accompagnée de fêtes magnifiques, et l'on sait que, parmi les redevances ou *aides* payées par les vassaux à leur seigneur, il y en avait une qui était spécialement destinée à payer les dépenses occasionnées par l'admission du fils aîné de ce dernier dans la ch.

Le cérémonial que nous venons de décrire ne s'observait réellement qu'en temps de paix. En effet, pendant la guerre, lorsqu'on créait des chevaliers en présence de l'ennemi, les circonstances ne permettaient guère de soumettre les récipiendaires à ces formalités. Aux attaques des villes, on faisait des chevaliers avant ou après l'assaut ; on en faisait aussi sur le champ de bataille, avant ou après l'action. Nous rappellerons que c'est de cette manière que François Ier fut armé chevalier par Bayard, à Marignan. Dans tous les cas, c'était le prince, le général de l'armée ou quelque autre chef principal qui conférait l'ordre de ch. La cérémonie se bornait alors à l'accolade. Néanmoins, dans les siéges, lorsque la brèche n'était pas encore praticable et qu'on travaillait à miner le rempart, le récipiendaire devait, suivant Nicolas Upton, écrivain du temps de Charles VII, passer la nuit dans la mine, ce qui représentait la cérémonie de la *veillée des armes*.

Le prince et les chefs d'armée n'étaient pas les seuls qui pussent armer chevalier. Cette prérogative appartenait même aux simples chevaliers ; toutefois ces derniers ne pouvaient recevoir que des gentilshommes ayant au moins deux degrés de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Aux rois seuls appartenait le droit de conférer à la fois la noblesse et l'ordre de la ch.

Les cérémonies qui avaient lieu lorsqu'un chevalier était exclu de l'ordre pour quelque crime ou action honteuse n'étaient pas moins imposantes. On faisait monter le coupable sur un échafaud, où des hérauts lui enlevaient et brisaient, une à une, les différentes parties de son armure, en commençant par le casque. Pendant ce temps, les prêtres récitaient les vigiles des morts, qu'ils faisaient suivre du chant du psaume 108, où se trouvent plusieurs imprécations contre les traîtres. Le roi d'armes demandait ensuite par trois fois le nom du coupable, et chaque fois que le poursuivant d'armes le proclamait, le premier répondait que ce n'était pas le nom de celui qu'il avait devant les yeux, puisqu'il ne voyait en lui qu'un *traître déloyal et foi mentie*. Après cela, saisissant un bassin rempli d'eau chaude, il le vidait sur la tête du malheureux pour effacer le caractère sacré conféré par l'accolade. Le chevalier dégradé était alors tiré en bas de l'échafaud au moyen d'une corde qu'on lui passait sous les bras, mis sur une civière ou une claie, couvert d'un drap mortuaire, et porté à l'église, où l'on faisait sur lui les mêmes cérémonies et les mêmes prières que pour les morts. Le coupable ainsi dégradé était aussitôt livré au juge royal qui lui faisait subir la peine qu'il avait encourue. Enfin, les rois et hérauts d'armes déclaraient ses enfants et descendants « ignobles, vilains et roturiers, incapables de porter les armes et de paraître à l'armée et aux tournois », sous peine d'être battus de verges comme « nés d'un père infâme ».

V. On distinguait deux espèces de chevaliers, les chevaliers *bannerets* et les chevaliers *bacheliers*. Les *Bannerets* étaient ceux qui étaient assez riches en terres et en vassaux pour conduire et entretenir à la guerre un certain nombre d'hommes d'armes (50, d'après un titre cité par du Cange ; 30, 20, 10 et même moins, suivant d'autres textes), chacun accompagné d'un arbalétrier et d'un archer à cheval. On les appelait *bannerets*, parce qu'ils portaient pour marque distinctive une *Bannière*, c.-à-d. un petit carré d'étoffe armorié de leurs armes et fixé à l'extrémité de la lance. — Les *Bacheliers* ou *Bas chevaliers* étaient les chevaliers qui n'avaient pas assez de fortune pour porter bannière. On donnait le même nom aux bannerets qui, n'ayant pas encore l'âge requis pour arborer leur propre bannière, marchaient, en attendant, sous celle d'un autre. Le signe extérieur par lequel les bacheliers se reconnaissaient était un guidon en forme de flamme, appelé *Pennon*. Le bachelier qui voulait devenir banneret se présentait devant le chef de l'armée, accompagné de ses hommes, et lui demandait l'autorisation de porter bannière. S'il remplissait les conditions requises, on coupait la pointe de son guidon qui, de cette manière, de triangulaire devenait carré ; et, dès ce moment, il pouvait *déployer*, *bouter hors*, *porter bannière*, comme on disait dans la langue de la ch. C'est de cette coutume qu'est venue l'expression *faire de pennon bannière*, pour dire s'élever, monter d'un grade à un autre. Le titre de banneret était personnel ; mais il se transmettait quelquefois dans les familles. Malgré cela, les descendants d'un banneret étaient obligés, avant de porter bannière, de se soumettre à la transformation du pennon en bannière ; pour eux, c'était *relever bannière*.

VI. On a voulu faire naître l'institution de la ch. dans l'Inde, en Arabie, en Perse, en Espagne, dans les pays Scandinaves, et dans les forêts de la Germanie. Certains auteurs ont même cru la trouver aux temps héroïques de la Grèce. Ces erreurs singulières de quelques érudits sont faciles à expliquer. Les sentiments chevaleresques sont tellement inhérents à la nature humaine, qu'ils ont dû nécessairement se manifester dans tous les pays et dans tous les siècles ; mais ces manifestations étaient individuelles et accidentelles, et ne se rattachaient pas à un système, à un courant général et populaire d'idées et de sentiments. Les idées et les sentiments chevaleresques n'ont pu se développer, et devenir la manière d'être commune des nations ou même d'une classe nombreuse, que sous l'influence du christianisme dont ils sont une émanation. La ch., en tant qu'institution régulière et telle que l'a connue le moyen âge, est née et s'est développée, vers le XIe siècle, dans l'Europe occidentale, d'où elle s'est répandue partout où les chrétiens ont porté leurs armes, en Syrie et en Palestine, à Athènes et à Constantinople. En Europe même, un pays surtout, le midi de la France, a été le théâtre d'un développement plus complet des sentiments et des mœurs chevaleresques. C'est en effet dans les pays de langue provençale que la ch. se montre avec des doctrines plus précises, mieux arrêtées, et nous apparaît plus complétement organisée en un système régulier que partout ailleurs. — La ch., disons-nous, était essentiellement chrétienne, et émanait du christianisme lui-même. « Cette absence de haine au milieu des combats, dit Ampère, cet oubli de soi-même, cet empressement à porter secours aux opprimés, toutes ces vertus exigées des chevaliers, sont des vertus chrétiennes. L'honneur même, qualité qui semble purement mondaine, a aussi un côté chrétien ; il y a une alliance intime, profonde, entre l'honneur sans souillure, l'écu sans tache du chevalier, et la conscience sans reproche, la robe sans tache du néophyte. » — L'amour chevaleresque lui-même n'a pu exister qu'à l'ombre du christianisme, qui seul a révélé au monde cette union de l'amour et de la pureté que l'antiquité ne connaissait pas. — Après le christianisme, c'est à la Germanie que la ch. paraît avoir le plus emprunté. La loyauté, la foi à la parole donnée, le respect de la femme, le sentiment du point d'honneur, caractérisaient déjà les Germains de Tacite. Les tournois eux-mêmes, les vœux et, par-dessus tout, l'investiture des armes, en usage de tout temps chez ces peuples, ont été introduits dans l'occident de l'Europe par les populations d'origine germanique.

La ch., on le conçoit sans peine, ne se forma pas tout d'une pièce. Elle subit des changements, des transformations qui la modifièrent profondément. Son histoire présente comme trois âges auxquels correspondent nos trois plus grands chroniqueurs: Villehardouin (1167-1213) en représente l'âge héroïque où la guerre domine; Joinville (1224-1317) peint cette institution dans toute sa vigueur, lorsque l'influence des femmes l'a rendue moins sévère et plus courtoise; Froissart (1333-1400) ne l'a guère connue que dans sa décadence, lorsqu'elle était plutôt dans les souvenirs et les imaginations que dans la réalité. La ch. primitive n'appartenait à personne; elle vivait de sa propre vie, en dehors de tout gouvernement, supérieure à la distinction des nations et des puissances établies: *Dieu et ma Dame* était sa devise. Elle était déjà bien déchue, quand les rois et la politique la plièrent à leur service, quand elle adopta, au XIVe siècle, cette nouvelle devise: *Dieu, ma Dame et mon Roi*. Le XVe siècle lui porta le dernier coup par l'établissement des armées permanentes; enfin les armes à feu achevèrent sa destruction.

VII. On donnait encore, au moyen âge, le nom d'*Ordres chevaleresques* à des institutions particulières, pour la plupart nées des croisades, qui, outre les règlements généraux de la ch., avaient encore des règlements spéciaux en rapport avec l'objet de leur établissement. Ces ordres avaient été créés pour défendre le Saint-Sépulcre et les pèlerins dans la Terre-Sainte. Les principaux étaient ceux du *Temple*, de *Saint-Jean de Jérusalem* et des *Chevaliers Teutoniques*.—Aujourd'hui on appelle *Ordres de ch.* des institutions créées par les gouvernements modernes pour servir à récompenser le mérite. Les distinctions qu'elles confèrent sont, en général, simplement honorifiques; plusieurs cependant font jouir leurs membres de certains avantages matériels. Ces ordres se composent constamment de diverses catégories de personnes classées hiérarchiquement et munies de signes extérieurs de reconnaissance, d'une forme et d'une couleur particulières. Les ordres de ch. actuellement existant en Europe seulement, sont trop nombreux pour que nous puissions les énumérer; aussi nous contenterons-nous de citer les plus importants.

FRANCE. — *Ordre de Saint-Michel.* Créé par Louis XI, le 1er août 1469. Croix d'or à huit pointes émaillées de blanc, couronnée de quatre fleurs de lis d'or, et ayant sur son écusson une représentation de saint Michel terrassant le dragon. Cette croix se portait au bas d'un ruban noir moiré passé en écharpe, de droite à gauche. Le collier était composé de coquilles d'argent entrelacées au moyen d'aiguillettes d'or; on y suspendait une médaille ornée d'une image de saint Michel. — *Ordre du Saint-Esprit.* Créé par Henri III, le 31 décembre 1578. Croix d'or à huit pointes pommetées d'or, émaillées d'argent sur les bords, chargée en cœur d'une colombe ou Saint-Esprit d'argent. Les chevaliers laïques la portaient sur la hanche gauche, tandis que les chevaliers ecclésiastiques la suspendaient à leur cou. Le ruban était bleu céleste moiré. Le collier était formé de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, d'où sortaient des flammes et les lettres HH LL couronnées. Tous les chevaliers reçus dans l'ordre, qui n'étaient pas chevaliers de Saint-Michel, le devenaient la veille même de leur réception; ils prenaient, pour ce motif, le titre de *Chevaliers des ordres du roi*. — *Ordre de Saint-Louis.* Créé en avril 1693 par Louis XIV, pour récompenser les plus braves officiers de ses troupes. Il fallait être catholique pour y être admis. Le roi en était grand maître. L'ordre comprenait 40 grand'croix, 120 commandeurs et un nombre illimité de chevaliers. La croix était d'or, à huit pointes pommetées de même, émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis aussi d'or, au champ de gueules, chargée au centre de l'effigie de saint Louis, et entourée de la légende *Ludovicus magnus instituit* 1693. Au revers se voyait un médaillon de gueules, à une épée flamboyante, la pointe, passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche; le tout entouré d'un petit cercle d'azur avec cette devise en lettres d'or: *Bellicæ virtutis præmium*. Les chevaliers portaient la croix attachée à la boutonnière de leur habit par un petit ruban rouge couleur de feu. Les grands-croix et les commandeurs la suspendaient à un large ruban de même couleur, passé en écharpe de droite à gauche. — *Ordre du Mérite militaire.* Créé par Louis XV, le 10 mars 1759, pour récompenser les officiers protestants qui servaient en France. Cet ordre se composait d'un grand-croix, de 4 commandeurs et d'un nombre illimité de chevaliers. Sa croix était d'or émaillée, à huit pointes pommetées d'or, anglée de quatre fleurs de lis d'or; chargée au centre d'un écusson de gueules représentant une épée en pal, la pointe en haut et environnée de la légende: *Pro virtute bellica*. Le revers présentait une couronne de laurier avec ces mots: *Ludovicus XV instituit* 1759. Les grands-croix et les commandeurs la portaient attachée à un large ruban gros bleu uni, placé en écharpe, et les chevaliers à un petit ruban de la même couleur fixé à la boutonnière de l'habit. — L'Assemblée constituante supprima tous les ordres de ch., à l'exception de celui de Saint-Louis, qu'elle conserva comme décoration militaire; mais la Convention abolit même ce dernier, et les troupes françaises demeurèrent privées de récompenses extérieures jusqu'en 1799. A cette époque, deux lois du 3 octobre décidèrent qu'il serait accordé des *Armes d'honneur* aux militaires qui se seraient distingués par des actions d'éclat. Les armes accordées s'élevaient à 1854, à l'époque de la création de la Légion d'honneur. Elles furent alors supprimées, et les titulaires entrèrent de droit dans le nouvel ordre de ch. — La *Légion d'honneur* a été instituée, sous le Consulat, par une loi du 19 mai 1802 (29 floréal an x), pour récompenser les services de toute nature rendus à l'État. Aux termes de cette loi, le premier Consul était de droit chef de la Légion. Celle-ci se composait d'un *Grand conseil d'administration*, siégeant à Paris, et de seize *cohortes*, correspondant à autant de circonscriptions territoriales. Le grand conseil, composé de sept membres, nommait un *Grand Chancelier*, qui était dépositaire du sceau, et un trésorier général. Chaque cohorte avait un chef-lieu, un chef, des revenus, un hospice et un conseil d'administration qui lui étaient propres: elle comprenait 7 *Grands-Officiers*, 20 *Commandants*, 30 *Officiers* et 350 simples *légionnaires*, ce qui portait à 6,412 le nombre total des membres de la Légion; mais ce nombre fut augmenté par la suite. En outre, on remplaça le nom de légionnaire par celui de *Chevalier*, et l'on créa un cinquième grade, celui de *Grand Cordon*, supérieur aux quatre qui existaient déjà. Enfin, un décret du 29 mars 1809, établit à Écouen et à Saint-Denis deux grands établissements d'éducation, avec plusieurs succursales, destinées à recevoir les filles des membres de la Légion. La décoration consistait en une étoile à cinq rayons doubles, surmontée de la couronne impériale. Le centre de l'étoile était entouré d'une couronne de laurier, et portait, d'un côté, l'effigie impériale et la légende: *Napoléon empereur des Français*; de l'autre, une aigle tenant la foudre, et entourée des mots: *Honneur et patrie*. La Restauration conserva la Légion d'honneur, mais elle en modifia l'administration, et substitua, sur la croix, l'effigie d'Henri IV à celle de Napoléon, et les fleurs de lis à l'aigle. Les *commandants* reçurent, en outre, le nom de *Commandeurs*, et les *grands cordons* celui de *Grands-Croix*. En 1830, on remplaça les fleurs de lis par deux drapeaux tricolores. Enfin, un décret du 22 janvier 1852 a rétabli la croix dans sa forme primitive. Cette croix, attachée à un ruban moiré rouge, est d'argent pour les chevaliers et d'or pour les autres grades. Les chevaliers et les officiers la portent à la boutonnière, mais ces derniers ornent le ruban d'une rosette. Les commandeurs la suspendent au cou avec un ruban un peu plus large que celui des officiers. Les grands officiers ont pour insigne une plaque d'argent de 7 centimètres placée sur le côté droit de leur habit. Quant aux grands-croix, leur décoration consiste en un large ruban moiré rouge qui passe de l'épaule droite au côté gauche et supporte la croix, et en une plaque d'argent, large de 10 centimètres et portant quatre drapeaux à ses angles, qui s'attache sur le côté gauche de l'habit. — L'Empereur est le chef souverain et le grand maître de l'ordre, dont les membres lui prêtent serment de fidélité. L'administration de l'ordre est confiée à un grand chancelier qui travaille directement avec l'Empereur. Le nombre des chevaliers est illimité; mais celui des officiers est fixé à 2,000, celui des commandeurs à 400, celui des grands officiers à 160, et celui des grands-croix à 80. Les princes de la famille impériale ne sont pas compris dans ces nombres. Il en est de même des étrangers, auxquels l'Empereur confère la décoration. Ces derniers sont *admis* et non reçus; en conséquence, ils ne prêtent aucun serment.

ALLEMAGNE. — *Anhalt.* Ordre d'*Albert l'Ours*, fondé en 1836. — *Autriche.* Ordre d'*Élisabeth-Thérèse*, 1750; O. de *Marie-Thérèse*, 1758; O. de *Saint-Étienne de Hongrie*, 1764; O. de la *Couronne de fer*, créé par Napoléon en 1805; O. de *Léopold*, 1808. — *Bade.* Ordre de la *Fidélité*, 1715; O. du *Mérite militaire de Charles-Frédéric*, 1807; O. du *Lion de Zahringen*, 1812. — *Bavière.* Ordre de *Saint-Hubert*, 1444; O. du *Mérite de Saint-Michel*, 1693; O. de *Saint-George défenseur*, 1729; O. de *Maximilien-Joseph*, 1806; O. de *Bavière*, 1808; O. du *Mérite civil*, 1808; O. de *Louis de Bavière*, 1827. — *Brunswick.* Ordre d'*Henri-le-lion*, 1834. — *Hanovre.* Ordre des *Guelfes*, 1815. — *Hesse-Cassel.* Ordre du *Lion d'or*, 1770; O. du *Mérite militaire*, 1820; O. de *Philippe le Magnanime*, 1840. — *Hesse-Darmstadt.* Ordre de *Louis*, 1807. — *Hohenzollern.* Ordre des *Principautés de Hohenzollern*, 1841. — *Oldenbourg.* Ordre du *Mérite de Pierre-Frédéric-Louis*, 1838. — *Prusse.* Ordre de l'*Aigle noir*, 1701; O. de l'*Aigle rouge*, 1705; O. du *Mérite militaire*, 1740; O. de *Saint-Jean*, 1812; O. de *Louise*, 1814. — *Saxe-Altenbourg.* Ordre de la *Maison ducale Ernestine*, 1833. — *Saxe-Royale.* Ordre de *Saint-Henri*, 1738; O. de la *Couronne de Saxe*, 1807; O. du *Mérite civil*, 1815. *Saxe-Weimar.* Ordre du *Faucon blanc*, 1732. — *Wurtemberg.* Ordre du *Mérite militaire*, 1759; O. de la *Couronne de Wurtemberg*, 1818; O. de *Frédéric*, 1830.

BELGIQUE. Ordre de *Léopold de Belgique*, 1832; O. de la *Croix de fer*, 1833.

DANEMARK. Ordre de *Danebrog*, fondé en 1219; O. de l'*Éléphant*, 1478.

ESPAGNE. Ordre d'*Alcantara* ou de *Saint-Julien*, fondé en 1156 par Adrien II, roi de Léon; O. de *Calatrava*, créé en 1158, par Sanche III, roi de Castille; O. de *Saint-Jacques de l'Épée*, 1170; O. de *Montesat*, 1317; O. de la *Toison d'or*, 1430; O. de *Charles III*, 1771; O. de *Marie-Louise*, 1792; O. de *Saint-Ferdinand*, 1811; O. de *Saint-Hermenegilde*, 1814; O. d'*Isabelle la Catholique*, 1815; O. d'*Isabelle II*, 1833. — L'ordre de la *Toison d'or* est le plus illustre des ordres espagnols. Il fut fondé, à Bruges, par le duc de Bourgogne, Philippe III, qui s'en déclara grand maître, lui et ses successeurs. Ce titre passa, avec l'héritage de Bourgogne, à la maison d'Autriche, et, après la mort de Charles V, à la branche espagnole de cette maison. Mais lorsque l'Espagne eut pour roi un petit-fils de Louis XIV, en même temps que les Pays-Bas espagnols passaient à l'Autriche, les archiducs d'Autriche réclamèrent la grande maîtrise de l'ordre. En conséquence, les souverains d'Espagne et d'Autriche s'attribuent tous les deux, l'un à Madrid, l'autre à Vienne, le droit de conférer la Toison d'or.

GRANDE-BRETAGNE. L'ordre de la *Jarretière* a été créé par Édouard III, en 1344, selon les uns, en 1347, selon les autres. Ses insignes sont: le manteau de velours violet; le surtout de velours cramoisi; la toque de velours noir avec une aigrette de plumes de Héron; le collier d'or, composé de 26 pièces assez semblables à des jarretières, et auquel est suspendue la croix de l'ordre, représentant saint George terrassant un dragon; la jarretière de velours bleu foncé brodé d'or, avec la devise *Honny soit qui mal y pense*, qui s'attache sur le genou gauche avec une petite boucle d'or; le médaillon d'or, à l'effigie de saint George, suspendu à un large ruban bleu foncé qui se porte en sautoir sur l'épaule gauche. Le nombre des chevaliers de l'ordre est fixé à 26, non compris les membres de la famille royale. — L'ordre du *Bain*, fondé par Henri IV, en 1399, fut renouvelé et réformé en 1725 et en 1825. Il comprend aujourd'hui trois catégories de chevaliers: les grands-croix, les commandeurs et les compagnons. L'insigne de l'ordre est une croix d'or à 8 pointes, émaillée de blanc, cantonnée de 4 lions d'Angleterre; au centre, un sceptre en pal accosté d'une rose, d'un chardon et d'un trèfle, avec 3 couronnes impériales; entourée d'une bordure de gueules portant la devise *Tria juncta in uno*. — L'ordre du *Chardon* ou de *Saint-André* était anciennement propre à l'Écosse. La date de sa fondation est inconnue. Le nombre des chevailers est de 12 seulement. — Ordre de *Saint-Patrice*, 1783; O. de *Saint-Michel* et *Saint-George*, 1818.

GRÈCE. Ordre du *Sauveur*, 1833.

HOLLANDE. Ordre de *Guillaume Ier*, 1815; O. du *Lion néerlandais*, 1815; O. de la *Couronne de chêne*, 1841.

ITALIE. — *États romains.* Ordre du *Lis*, 1546; O. de *Saint-Grégoire le Grand*, 1831; O. de *Saint-Sylvestre* ou de l'*Éperon d'or réformé*, 1841; O. de *Pie IX*, 1847. Le pape confère, en outre, l'ordre du *Christ* de Portugal et celui de *Malte*. — *États sardes.* Ordre de *Saint-Maurice et de Saint-Lazare*, fondé en 1434; O. *Militaire de Savoie*, 1815; O. *Civil de Savoie*, 1815. — *Lucques.* Ordre de *Saint-George et du Mérite militaire*, 1833; O. de *Saint-Louis du mérite civil*, 1836. — *Parme.* Ordre *Constantinien de Saint-George*. — *Siciles (Deux-)*. Ordre *Constantinien de Saint-George* (le même que celui de Parme); O. de *Saint-Janvier*, 1738; O. de *Saint-Ferdinand et du Mérite*, 1800; O. de *Saint-George de la Réunion*, 1819; O. de *François Ier*, 1829. — *Toscane.* Ordre de *Saint-Étienne*, 1569; O. de *Saint-Joseph*, 1807.

PORTUGAL. — Ordre d'*Avis*, fondé en 1147; O. de *Saint-Jacques de l'Épée*, 1170; O. du *Christ*, 1317; O. de la *Tour et de l'Épée*, 1459; O. de *Sainte-Isabelle*, 1804.

RUSSIE. — Ordre de l'*Aigle blanc*, fondé en 1325 (ordre polonais réuni aux ordres russes après la guerre de 1832); O. de *Saint-André*, 1698; O. de *Sainte-Catherine*, 1714; O. de *Saint-Alexandre*, 1722; O. de *Sainte-Anne*, 1735; O. de *Saint-Stanislas*, 1765; O. de *Saint-George*, 1769; O. de *Saint-Wladimir*, 1782.

SUÈDE. — Ordre des *Séraphins*, fondé en 1334; O. de l'*Épée de Suède*, XVIe siècle; O. de l'*Étoile polaire*, 1751; O. de *Wasa*, 1772; O. de *Charles XIII*, commencement du XIXe siècle; O. de *Saint-Olaüs*, 1847.

TURQUIE. — Ordre du *Nichan iftihar*, créé par Mahmoud II; ne se confère qu'aux hauts fonctionnaires. O. du *Medjidieh*, institué par le sultan actuel Abd-ul-Medjid, pour récompenser les services civils et militaires.

CHEVALET. s. m. Instrument de supplice et de torture. Voy. TORTURE. || T. Luthier. Voy. ARCHET. || T. Peint. Instrument de bois sur lequel les peintres posent et appuient les tableaux auxquels ils travaillent. *Mettre un tableau sur un ch.* — *Tableau de ch.*, Petit tableau, ou tableau de moyenne grandeur, qu'on a travaillé et fini avec grand soin. || T. Techn. Se dit De divers instruments qui servent en général aux artisans, dans différents métiers, à tenir l'ouvrage élevé ou baissé, pour travailler plus commodément.

CHEVALIER. s. m. Celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. — *Armer quelqu'un ch.*, Le recevoir ch. || Fig., *Il est le ch. de telle dame*, Il lui est attaché, il lui rend des soins. *Se faire le ch. de quelqu'un*, Prendre sa défense avec chaleur. || Celui qui a été reçu dans un ordre militaire et religieux. *Les chevaliers du Temple, de Malte, etc.* || Simple titre de noblesse donné à des personnes qui n'appartiennent à aucun ordre de chevalerie. *Monsieur le ch. un tel.* || Celui qui a été honoré d'une décoration militaire ou civile, établie par un prince souverain. *Ch. du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de la Légion d'honneur. Ch. de la Jarretière. Création, promotion de chevaliers. Ch. des ordres du roi*, Ch. de Saint-Michel et du Saint-Esprit; *Ch. de l'ordre du roi*, Ch. de Saint-Michel; et simplement, *Ch. de l'ordre*, Ch. du Saint-Esprit. — *Chevaliers ès lois*, Ceux qui avaient obtenu la chevalerie à cause de leur capacité dans la science des lois. *Les chevaliers ès lois prenaient le titre de Maîtres.* || *Ch. d'honneur*, Conseiller d'épée, qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. — Se dit, chez une reine, une impératrice, et chez les princesses des familles souveraines, Du principal officier qui leur donne la main quand elles marchent. *Ch. d'honneur de la reine.* || *Ch. du guet.* V. GUET. || *Chevaliers de l'arquebuse*, Bourgeois organisés en compagnie militaire, en vue de se perfectionner dans l'art de tirer l'arquebuse, en disputant un prix. || Fig. et fam., *Ch. d'industrie*, se dit, mais toujours en mauvaise part, D'un individu qui vit d'adresse, d'expédients. || T. Jeu d'échecs. Se disait autrefois pour *Cavalier*.

Enc. — Dans les différents États de la Grèce ancienne, où tout citoyen était soldat, et où chacun, du moins en général, était obligé de s'armer à ses frais, la cavalerie se recrutait nécessairement parmi les individus les plus riches de la cité. A Athènes, où la constitution de Solon avait distribué les citoyens en quatre catégories, d'après la quotité de leur fortune, la seconde classe était désignée sous le nom d'ἱππεῖς, c.-à-d. les

cavaliers, ou, comme on dit habituellement, les *Chevaliers*. Ces derniers, avec la première classe beaucoup moins nombreuse encore, appelée les *Pentacosiomédimnes*, constituaient donc l'aristocratie de l'État. Néanmoins elle ne formait pas un ordre spécial et ne jouissait d'aucun privilége particulier. Aristophane, dans sa comédie intitulée *les Chevaliers*, nous les représente comme les meilleurs citoyens de la République. Malheureusement l'histoire de la Grèce donne un cruel démenti au grand écrivain comique de l'antiquité : il suffit de rappeler que ce furent ces chevaliers si vantés par le poëte qui livrèrent leur ville natale à Lacédémone, et qui, avec l'appui de soldats étrangers, organisèrent cette tyrannie des *Trente*, qui se rendit fameuse par ses excès et par ses cruautés.

A Rome, l'institution des *Chevaliers* (*Equites*) était attribuée à Romulus. Tite-Live rapporte que ce roi forma trois centuries de chevaliers, les *Ramnes*, les *Titienses* et les *Luceres*, et il paraît certain que ces trois centuries constituaient le corps de 300 cavaliers, appelés *Celeres* (*rapides*), que Romulus avait toujours autour de lui, soit en temps de guerre, soit en temps de paix. En effet, Denys d'Halicarnasse, qui ne parle point de l'institution des chevaliers, dit que les *Celeres* formaient une garde de 300 hommes divisée en trois centuries. En outre, Pline et Festus établissent expressément qu'à l'origine les chevaliers romains étaient appelés *Celeres*. Suivant Plutarque, ce chiffre de 300 chevaliers se trouva doublé, après la réunion des Sabins au peuple romain. A ces 600 chevaliers de Romulus, Tullus Hostilius ajouta 10 *turmæ* albaines. Or, comme dans la composition de la légion la *turma* représentait 30 hommes, il est probable que le nombre des nouveaux chevaliers créés par ce prince fut de 300. Tarquin l'Ancien établit encore trois nouvelles centuries, qui reçurent les noms de *Ramnes*, *Titienses* et *Luceres posteriores* ou *secundi*, ce qui donne six centuries ou 1,800 chevaliers. Ce fut, suivant Tite-Live, Servius Tullius qui compléta l'organisation de ce corps, en créant douze nouvelles centuries, ce qui devait porter le nombre des chevaliers à 5,400. Mais, outre que le récit de cet historien manque de clarté, Cicéron se trouve en complet désaccord avec lui : car il affirme qu'après la conquête des Æques Tarquin l'Ancien doubla le nombre des chevaliers (ce qui ferait 3,600), et que, depuis lors jusqu'à son époque (vers l'an 700 de R.), aucun changement n'avait été introduit dans l'organisation du corps équestre. Quoi qu'il en soit de ces divergences, il paraît prouvé que le nombre des chevaliers était limité à un certain nombre fixe.— D'ailleurs Tite-Live et Cicéron s'accordent à établir que chaque chevalier recevait de l'État un cheval (*equus publicus*) ou une certaine somme pour l'acheter (*æs equestre*), et une autre somme pour l'entretien annuel de l'animal (*æs hordearium*). C'étaient les orphelins et les femmes non mariées qui supportaient cette dépense. Niebuhr dit à ce sujet que, dans un État militaire, on ne saurait trouver injuste que les femmes et les enfants contribuent largement à l'entretien de ceux qui combattent pour les protéger et pour défendre la patrie.

Tous les chevaliers dont nous venons de parler recevaient un cheval de l'État, et étaient compris dans les dix-huit centuries équestres de Servius; mais, plus tard, nous voyons apparaître une nouvelle classe de chevaliers qui ne recevaient pas de cheval de l'État et ne faisaient pas partie des dix-huit centuries. Tite-Live place leur origine à l'époque du siége de Véies (351 de R., 403 av. J. C.). Cet historien rapporte que, pendant ce siége, les Romains ayant éprouvé de grands désastres, tous les citoyens qui possédaient une fortune *équestre*, mais sans avoir de cheval de l'État, servirent comme volontaires avec leurs propres chevaux; et il ajoute qu'à partir de cette époque, les chevaliers commencèrent à se servir de leurs propres chevaux : seulement il leur fut assigné, comme indemnité, une certaine somme d'argent, indépendamment de leur paie qui était triple de celle des fantassins. Ainsi donc, à dater de l'an 403, il y eut deux classes de chevaliers : les uns recevaient un cheval de l'État : ils sont souvent désignés par cette expression *Equites equo publico*, et quelquefois par les noms de *Equites Flexumines* ou *Trossuli;* les autres servaient, quand ils en étaient requis, avec leurs propres chevaux, mais ils ne faisaient pas partie des dix-huit centuries. Au reste, les uns et les autres sont fréquemment appelés *Equites Romani*, mais par opposition à la cavalerie alliée ou auxiliaire qui n'était pas composée de citoyens romains. Néanmoins la première classe seule avait légalement droit à ce titre de chevaliers.

Ici on se demande pourquoi les chevaliers qui appartenaient aux dix-huit centuries étaient les seuls qui reçussent un cheval de l'État, et quelles étaient les conditions requises pour entrer dans chacune de ces deux classes? Voici, suivant nous, l'explication la plus satisfaisante de ce problème.—La constitution de Servius avait distribué les citoyens en diverses classes d'après le chiffre de leur fortune, et il y a lieu de croire que les centuries de chevaliers furent formées d'après le même principe. Cicéron, Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, en effet, s'accordent à dire que Servius Tullius choisit ses chevaliers parmi les familles les plus riches et les plus illustres; mais aucun de ces écrivains ne nous apprend quelle était la fortune exigée des chevaliers. Tous les citoyens qui possédaient une fortune suffisante, et qui jouissaient d'une réputation sans tache (cette dernière condition était de rigueur dans les premiers temps de l'histoire romaine), étaient admis au nombre des chevaliers de la constitution de Servius. On peut même présumer que ce roi créa les douze nouvelles centuries, précisément afin d'y faire entrer tous les citoyens dont la fortune atteignait le chiffre voulu; car les six centuries anciennes, c.-à-d. antérieures à Servius, qui étaient désignées par le titre des *Sex suffragia*, n'étaient composées que de patriciens, quoique, sans doute, tous les patriciens n'en fissent pas partie, comme par ex. s'ils étaient trop pauvres. Il est vraisemblable aussi que les 12 centuries nouvelles n'étaient pas exclusivement composées de plébéiens, mais que Servius y avait inscrit tous les citoyens, tant patriciens que plébéiens, qui réunissaient les conditions requises et n'appartenaient pas aux anciennes centuries. — Lorsqu'il survenait des places vacantes dans les dix-huit centuries, elles étaient attribuées aux descendants de ceux qui en faisaient primitivement partie, pourvu toutefois qu'ils n'eussent pas dissipé leur patrimoine. Plus tard, attendu l'accroissement de la population et de la richesse à Rome, le nombre des individus aptes à être chevaliers augmenta considérablement; mais, comme le chiffre des chevaliers dans les dix-huit centuries était limité, les citoyens riches dont les ancêtres n'avaient pas fait partie de ces centuries, furent également autorisés à servir dans la cavalerie, pourvu que ce fût à leurs propres frais. De là les deux classes le chevaliers déjà mentionnées.

L'inspection des chevaliers qui recevaient un cheval de l'État appartenait aux censeurs. Ceux-ci avaient le pouvoir de rayer un ch. de la liste des centuries, de lui retirer son cheval, et même de le réduire à la condition d'*ærarien*. Dans ce cas, les censeurs donnaient la place vacante au citoyen qui s'était le plus distingué parmi les chevaliers de la seconde classe, c.-à-d. qui servaient à leurs propres frais. Alors aussi les chevaliers qui avaient accompli leur temps de service, et qui désiraient être exemptés, en faisaient la demande aux censeurs (voy. CENSEUR). — Cette revue ou cette inspection des chevaliers par les censeurs ne doit pas être confondue avec l'*Equitum transvectio*, procession solennelle du corps équestre qui avait lieu tous les ans aux ides de Quintilis (juillet). Dans cette fête, la procession partait du temple de Mars hors des murs et traversait la cité en passant par le Forum et devant le temple des Dioscures. Ce jour-là, les chevaliers se couronnaient de rameaux d'olivier, et portaient la trabée ainsi que les distinctions honorifiques qu'ils avaient gagnées dans les combats. Suivant Tite-Live, cette procession annuelle fut établie par les censeurs Q. Fabius et P. Décius (304 av. J. C.); mais Denys d'Halicarnasse dit qu'elle fut instituée après la défaite des Latins, près du lac Régille.

Pour les chevaliers qui servaient à leurs frais, la durée du service militaire était limitée à dix ans; il est probable qu'il en était de même pour les chevaliers de la première classe. Néanmoins, dans les premiers siècles de la République, ces derniers pouvaient garder leur cheval aussi longtemps qu'il leur plaisait, et même après leur entrée au sénat, pourvu qu'ils continuassent de remplir les devoirs militaires des chevaliers. Mais, dans les derniers temps de la République, les chevaliers furent obligés, en entrant au sénat, de renoncer à leur cheval, et par conséquent ils cessèrent de faire partie des centuries équestres. Un passage de la *République* de Cicéron fait allusion à ce changement.

Les centuries équestres formaient une simple division de l'armée, et non une classe distincte dans l'État, attendu que celui-ci se composait uniquement de deux ordres, les Patriciens et les Plébéiens, et que la cavalerie se recrutait dans l'un et l'autre. Plus tard, l'an 123 avant J. C., la loi Sempronia, proposée par C. Gracchus, constitua dans l'État une nouvelle classe, l'*Ordre équestre* (*Ordo equestris*). Cette loi statua que tous les juges seraient choisis parmi les citoyens qui possédaient une fortune équestre, mais sans être sénateurs. Dès lors le titre de ch., par une extension naturelle, fut attribué à tous les citoyens qui avaient une fortune suffisante pour être juges, quoique légalement il n'appartînt qu'à ceux qui recevaient un cheval du trésor public. — Après la réforme de Sylla, qui priva entièrement l'ordre équestre du droit de fournir les juges, et l'adoption de la loi *Aurelia* qui ordonna de les choisir parmi les sénateurs et les chevaliers des centuries, ce furent, dit Pline, les *publicains*, c.-à-d. les fermiers des revenus publics, qui maintinrent l'influence de l'ordre. Les publicains sont presque toujours désignés sous le titre de chevaliers, non pas qu'on exigeât de ces fermiers de l'impôt qu'ils appartinssent à une classe particulière de citoyens, mais uniquement parce que l'on n'aurait pas accepté pour ces fonctions des citoyens qui n'auraient pas joui d'une fortune considérable. Après le consulat de Cicéron et la part active que prirent les publicains à la répression de la conjuration de Catilina, leur influence s'accrut énormément, et « dès cette époque, dit Pline, les chevaliers devinrent un troisième corps dans l'État, et à la formule *Senatus Populusque Romanus*, on commença d'ajouter *et Equestris Ordo.* » — L'année même du consulat de Cicéron (63 av. J. C.), les chevaliers obtinrent une distinction qui tendit encore à les séparer davantage du peuple proprement dit (*plebs*) : nous voulons parler de la loi *Roscia Othonis* qui leur attribua le droit d'occuper, au théâtre, les quatorze premières rangées de siéges derrière l'orchestre. Ils possédaient, en outre, le privilége de porter l'*angusticlave*, et plus tard ils obtinrent celui de porter l'anneau d'or qui, dans le principe, était réservé aux seuls chevaliers inscrits dans les centuries.

Sous les premiers empereurs, le nombre des chevaliers alla toujours croissant, et, comme la fortune était devenue l'unique condition exigée pour entrer dans l'ordre équestre, ce dernier ne tarda pas à perdre toute la considération qu'il avait eue vers la fin de la République.—Auguste, il est vrai, forma une classe particulière de chevaliers. Elle se composa de citoyens qui avaient la fortune d'un sénateur, et qui étaient issus de parents libres, jusqu'au grand-père inclusivement. Auguste leur permit de porter le *laticlave*, et leur accorda d'autres priviléges encore. Cette classe de chevaliers était distinguée par le titre d'*illustres*, *insignes* ou *splendidi Equites Romani;* mais l'institution de cette catégorie spéciale eut précisément pour effet d'amoindrir encore l'ordre en général dans l'opinion publique. La tentative de Tibère pour relever ce dernier fut vaine, car les empereurs y admirent très-fréquemment de simples affranchis. D'ailleurs, l'ordre équestre n'avait plus de raison d'être comme classe distincte dans l'État, et il disparut peu à peu.

Quant aux chevaliers (*Equites equo publico*) qui formaient les dix-huit centuries équestres, ils existaient encore pendant les dernières années de la République; mais ils avaient complétement cessé de servir dans l'armée comme cavaliers. La cavalerie des légions romaines se composait alors d'hommes fournis par les peuples alliés. Aussi, les chevaliers romains dont il est fait si souvent mention dans les guerres de la Gaule et dans les guerres civiles, ne servaient point comme simples soldats; c'étaient des officiers qui formaient l'état-major du général, ou qui commandaient la cavalerie des alliés et quelquefois même les légions. Lorsque Auguste, après une longue interruption de la censure, se revêtit lui-même de cette magistrature, sous le titre de *Præfectus morum* (29 av. J. C.), il se plut fréquemment à passer l'inspection des chevaliers, et, d'après Suétone, il rétablit même la coutume longtemps négligée de la procession annuelle (*transvectio*) des ides de juillet. A partir de cette époque, ces chevaliers constituèrent un corps honorable dans lequel on choisissait tous les officiers supérieurs de l'armée et tous les principaux magistrats de la République. Un jeune homme qui n'était pas admis dans ce corps, était par cela même exclu de tous les emplois civils de quelque importance, excepté dans les villes municipales; à l'armée, il ne pouvait dépasser le grade de centurion. Tous ceux d'entre les chevaliers qui n'étaient pas en service actif, étaient obligés de résider à Rome, où ils remplissaient les magistratures inférieures, ce qui les rendait aptes à entrer au sénat. Ils étaient divisés en 6 *turmæ*, commandées chacune par un officier, qui portait le titre de *Sevir*. Enfin, lorsque les chevaliers eurent conféré aux petits-fils d'Auguste, Caïus et Lucius César, le titre de *Princes de la jeunesse* (*principes juventutis*), il devint d'usage de donner ce même titre, ainsi que celui de Sévir, à l'héritier présomptif du trône, quand celui-ci entrait dans la vie publique et recevait le cheval (*equus publicus*) qui était le signe de son admission au nombre des chevaliers. — L'usage de choisir tous les hauts fonctionnaires de l'État dans le corps des chevaliers, paraît s'être maintenu aussi longtemps que Rome resta le centre du gouvernement et la résidence de l'empereur; mais, après Dioclétien, les chevaliers ne constituèrent plus qu'une simple garde urbaine, sous le commandement du *Préfet des Veilles* (*Præfectus Vigilum*). Néanmoins, jusqu'à l'époque de Valentinien et de Valens (364 ap. J. C.) ils continuèrent de tenir le second rang dans la cité, avec le privilége de ne pouvoir être soumis à des châtiments corporels. — Consultez ZUMPT, *Ueber die Römischer Ritter und den Ritterstand in Rom.* Berlin, 1840.

ORNITH.— Le *Chevalier* (*Totanus*) est un Oiseau qui constitue un genre à part dans l'ordre des *Échassiers* et dans la famille des *Longirostres.* Ses caractères sont : bec aussi long ou plus long que la tête, grêle, comprimé sur les côtés, droit, quelquefois un peu retroussé; narines linéaires situées dans un sillon; langue filiforme et pointue; tarses allongés, d'un quart plus longs que le tibia, qui est à demi nu; quatre doigts grêles, dont les deux externes sont unis à la base par une membrane; pouce rudimentaire et touchant le sol par l'extrémité seulement; aile moyenne; queue à douze rectrices. — La taille des Chevaliers varie depuis celle de la Grive jusqu'à celle du Moineau; elle est si élancée que, suivant Belon, ces animaux semblent être à cheval, ce qui leur a valu le nom de *Ch.* Le mâle et la femelle ne présentent aucune différence dans la grosseur et la taille. Il n'en est pas de même chez les Barges, avec lesquelles les Chevaliers ont beaucoup d'affinité. Ceux-ci s'en distinguent cependant par leur bec consistant, qui leur permet de vivre dans des terrains secs et fermes, tandis que les Barges, avec leur bec flexible, ne peuvent fouiller que dans la vase ou la terre molle. Les Chevaliers sont sujets à deux mues par an; après chaque mue ils prennent un nouveau plumage. Ces variations périodiques ont rendu la détermination des espèces de ce genre si difficile, qu'on ne peut pas en regarder le nombre comme rigoureusement défini : on le porte généralement de 35 à 40. Sur 10 espèces européennes, 7 se trouvent en France. Nous citerons pour nos contrées : le *Bécasseau* ou *Ch. cul-blanc* (*Totanus ochropus*), appelé aussi *Pied-vert*, *Pivette*, *Sifflasson*, dont la chair est délicate, quoiqu'elle ait une légère odeur de musc. On le chasse au fusil, mais on le prend aussi à l'appeau. Nous nommerons encore le *Ch. semipalmé* (*Tot. semipalmatus*), le *Ch. arlequin* (*T. fuscus*), le *Ch. Gambette* (*T. calidris*) et le *Ch. Guignette* (*T. hypoleucos*), qui est le plus petit de tous. En Amérique, on remarque le ***Ch.*** ***bariolé* (*T. variegatus*)** [Fig. ci-dessus], qui est noirâtre sur le dos, d'une couleur plus claire sur les côtés et blanc sous le ventre. Les côtés de la poitrine et les flancs sont rayés transversalement de noir; les ailes sont brunes sur un fond gris sale. Sa longueur totale est de 25 centim. — Les Chevaliers vivent sur les bords de la mer, des lacs et des étangs, ainsi que dans les prairies humides, où ils se nourrissent de vermisseaux, d'insectes

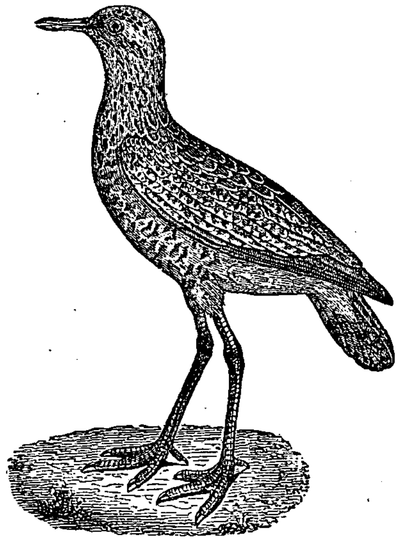

terrestres, de mouches, rarement de frai de poisson. Ils font par terre, dans les herbes, un nid que les petits quittent de très-bonne heure. Ils se réunissent en automne en petites troupes, qui voyagent ensemble et ne se séparent qu'au printemps. Ils sont seulement de passage dans les pays tempérés de l'Europe et de l'Amérique. Leur chair est ordinairement tendre et de bon goût. Pris jeunes, ces Oiseaux peuvent être élevés en domesticité avec du pain trempé dans du lait ; ils deviennent même familiers; mais à l'époque des migrations, la nature reprend ses droits et ils partent pour ne plus revenir.

* **CHÈVALIÈRE.** s. f. Se disait autrefois Des femmes qui étaient membres de certains ordres. *Chevalières de Saint-Georges. Chevalières de Saint-Jacques de l'Épée.* || T. Bijout. *Bague à la ch.*, ou simplement *Ch.*, Anneau large et épais qui est orné d'un chaton de même métal que l'anneau, et qui se porte au doigt.

CHEVALINE, adj. Ne se dit que dans ces loc. : *Bête ch.*, Un cheval ou une jument; *Race ch.*; *Espèce ch.*

CHEVANCE. s. f. Le bien qu'on a. *Il a perdu toute sa ch.* Vieux, et ne s'emploie plus que dans la poésie marotique.

CHEVAUCHÉE. s. f. Se disait autrefois Des voyages à cheval que certains officiers étaient obligés de faire, pour remplir les devoirs de leur charge. *Les trésoriers de France ont fait leur ch.*

* **CHEVAUCHEMENT.** s. m. T. Chir. V. Fracture.

CHEVAUCHER. v. n. (ital. *cavalcare*, aller à cheval). Aller à cheval. Vx. et ne s'emploie guère que dans ces deux locut. d'ailleurs peu usitées. *Ch. court* et *Ch. long*, Se servir d'étriers courts, ou longs. || T. Manége. Se dit pour Chevaler. || Dans certaines Sciences et dans quelques Arts, *Ch.* se dit, par anal., De certaines choses disposées de manière qu'elles vont les unes sur les autres, qu'elles se croisent. *Les tuiles doivent ch. régulièrement. Dans les fractures, les parties de l'os chevauchent quelquefois.* || T. Typog. Se dit Des mots qui vont de travers, et particulièrement des bouts de ligne qui montent ou descendent.

CHEVAU-LÉGERS. s. m. pl. T. Hist. milit.

Enc. — Ce mot, qui n'est qu'une imitation maladroite de l'italien *cavallegiere*, a d'abord servi à désigner les cavaliers légèrement armés qui accompagnaient les gens d'armes des compagnies d'ordonnance. On l'appliqua, en 1498, à des escadrons de cavalerie légère créés par Louis XII. Ces compagnies furent enrégimentées par Louis XIII, et devinrent, mais en changeant de nom, le noyau de notre cavalerie légère. Outre les chevau-légers de l'armée de ligne, il y avait une compagnie de chevau-légers qui faisait partie de la maison du roi. Cette compagnie datait d'Henri IV, qui l'avait organisée en 1570, puis incorporée dans sa garde en 1592. Elle fut supprimée en 1787. Napoléon fit revivre la dénomination de chevau-légers lorsqu'il forma le régiment des *Chevau-légers-lanciers*; et enfin, la première Restauration rétablit la compagnie des chevau-légers de la maison du roi; mais ces deux essais furent de très-courte durée, et le nom de chevau-légers disparut de nouveau de notre armée.

* **CHEVÊCHE.** s. f. T. Ornith. Voy. Chouette.

CHEVECIER. s. m. T. Hist. ecclés. Voy. Cierge.

CHEVELÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit D'une tête dont les cheveux sont d'autre émail ou d'autre couleur que la tête. *Tête d'argent chevelée de sable. Tête de fille chevelée d'or.*

CHEVELU, UE. adj. Qui porte de longs cheveux. *Clodion le Ch.*—*Gaule chevelue*, V. Coiffure.—T. Anat. *Cuir ch.*, La peau qui couvre le crâne et qui donne naissance aux cheveux. || T. Astron. *Comète chevelue*, V. Comète. || T. Bot. *Graine chevelue*, Graine qui porte une touffe de longs poils déliés. *Racine chevelue*, Racine composée de filaments fort déliés. On dit aussi substant. *Le ch. d'une racine*, ou simplement *Le ch.*

CHEVELURE. s. f. Les cheveux considérés dans leur totalité. *Avoir une belle ch. Ch. mal peignée, en désordre.* || Poétiq. et par anal., se dit Des feuilles des arbres: *Les arbres ont dépouillé leur ch.* — Par anal., se dit aussi en parlant De certaines comètes, V. Comète. || T. Astron. *Ch. de Bérénice*, V. Constellation.

CHEVET. s. m. (R. *chef*). Traversin, long oreiller sur lequel on appuie sa tête quand on est dans le lit. *Je l'entretins au ch. de son lit. Je m'assis à son ch.* || Fig. et prov., on dit De quelqu'un qui débite des histoires faites à plaisir ou dénuées de fondement, *Il a trouvé cela sous son ch.*, Il l'a rêvé. || *Droit de ch.*, Somme qu'un officier des compagnies supérieures payait autrefois à ses confrères quand il se mariait. || T. Archit. Voy. Abside.

CHEVÊTRE ou * **CHEVESTRE.** s. m. (lat. *capistrum*). Licou. *Un ch. de cuir.* Vx et inus. || T. Chir. Voy. Bandage. || T. Techn. Voy. Charpenterie.

CHEVEU. s. m. (lat. *capillus*). Poil de la tête. Il ne se dit qu'en parlant De l'homme. *Cet homme n'a pas un ch. Délié comme un ch. Il ne s'en faut pas l'épaisseur d'un ch. que ces deux choses-là ne se touchent. Faire couper ses cheveux. Se faire couper les cheveux. Ces enfants se prennent aux cheveux. S'arracher les cheveux. Tirer quelqu'un par les cheveux. Un tour de cheveux, de faux cheveux. Une bague, un bracelet de cheveux. Être coiffée en cheveux*, se dit d'Une femme qui est coiffée sans avoir de chapeau ou de bonnet. — Fam., *Ils étaient près de se prendre aux cheveux*, Ils étaient animés l'un contre l'autre et sur le point de se battre. || Fig., *Cheveux d'ébène*, Cheveux très-noirs. — Fig. et prov., *Fendre un ch. en quatre*, Faire des distinctions, des divisions subtiles. On dit de même, *C'est vouloir fendre un ch. en quatre.* — Fig. et fam., *Cette comparaison, cette interprétation, ce raisonnement, cette pensée est tirée par les cheveux*, Elle est amenée, elle est présentée d'une manière forcée et peu naturelle. || * En Bot., on a donné vulgairement le nom de *Cheveux* à Différents végétaux qui affectent la forme capillaire. Ainsi l'on nomme : *Cheveux du Diable*, la Cuscute (Cuscutacées); *Ch. d'Évêque*, la Raiponce (Campanulacées); *Ch. de Mer*, l'Ulve comprimée (Confervacées) et le Scytosiphon filum (Fucacées); *Ch. du Roi*, la Tillandsie usnéoïde (Broméliacées); *Ch. de Vénus*, l'Adiante de Montpellier (Polypodiacées), et *Ch. de la Vierge*, diverses espèces de Byssus.

* **CHEVILLAGE.** s. m. T. Mar. L'opération qui consiste à cheviller la charpente d'un vaisseau.

CHEVILLE. s. f. (lat. *clavicula*). Morceau de bois, de fer, etc., rond ou carré, qu'on fait entrer dans un trou pour le boucher, pour faire des assemblages, ou pour d'autres usages. *Planter une ch. dans une pièce de bois. Pendre quelque chose à une ch. Les chevilles de ce violon ne tiennent pas.*—*Ch. ouvrière*, Grosse ch. qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards; et Fig. et fam., Le principal mobile, le principal agent d'une affaire. — *Ch. à tourniquet*, Bâton qu'on passe dans une corde, et dont on fait une espèce de tourniquet pour serrer la corde qui assure la charge d'une charrette. — Fig., prov. et pop., on dit, *Autant de trous, autant de chevilles*, ou *Autant de chevilles que de trous*, en parlant D'une personne qui trouve à tout des excuses, des réponses, des défaites, des expédients, || * T. Boucherie. *Vente à la ch.* Voy. Boucherie. || T. Versific. *Ch.* se dit figur. de Tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou la rime. *Ces vers sont pleins de chevilles.* || *Ch. du pied*, Partie de chacun des deux os de la jambe qui forme une saillie aux deux côtés du pied. Les anatomistes disent *Malléoles.* — Fig. et fam., *Il ne lui va pas à la ch. du pied*, se dit D'un homme comparé à un autre qui, dans son genre, lui est extrêmement supérieur. || T. Jeu de cartes. A l'hombre, au quadrille, etc., *Être en ch.*, c'est N'être ni le premier ni le dernier en carte.

CHEVILLER. v. a. Joindre, assembler avec des chevilles. *Ch. une table, une armoire*, etc. || Fig. et fam., *Ch. des vers*, Y mettre des mots inutiles pour le sens et qui ne servent que pour la mesure ou la rime. = Chevillé, ée. part. *Navire doublé et ch. en cuivre.* || Fig. et prov., *Avoir l'âme chevillée dans le corps*, se dit D'une personne qui résiste à de grandes maladies, à des blessures dangereuses. || T. Vén. *Tête de cerf bien chevillée*, Qui a beaucoup d'andouillers bien rangés. || T. Blas. Voy. Cerf.

* **CHEVILLETTE.** s. f. Petite cheville.

CHÈVRE. s. f. (lat. *capra*). La femelle du bouc. — *Pied-de-ch.*, Levier de fer dont une extrémité est faite en pied de ch. || Fig. et prov., *Ménager, sauver la ch. et le chou*, User d'adresse pour se conduire entre deux partis, entre deux adversaires, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre. *Prendre la ch.*, V. Prendre. || T. Astron. Voy. Constellation.

Enc. — Dans la langue usuelle, le mot *Chèvre* désigne exclusivement la femelle du *Bouc*; mais, en zoologie, il s'emploie dans un sens plus étendu, et sert à dénommer un petit groupe ou un genre de Mammifères dont la Ch. est le type, et qui appartiennent à l'ordre des *Ruminants* et à la famille des *Cavicornes.* Les animaux qui composent ce genre présentent les caractères suivants. Les cornes sont prismatiques, dirigées en haut et en arrière, portées sur un noyau osseux creusé de cellules qui communiquent avec les sinus frontaux; les cornes existent chez les deux sexes; elles sont toujours beaucoup plus grandes chez le mâle que chez la femelle. Il n'existe pas de larmiers; le chanfrein est presque toujours concave; le mufle est rudimentaire; la langue est douce; les joues sont hérissées à l'intérieur de papilles cornées; le col est court, le corps ramassé et la queue peu développée. Toutes les Chèvres ont deux sortes de poils : l'un, le poil proprement dit, est long, lisse et plus ou moins grossier; l'autre est un duvet laineux, souvent d'une grande finesse. Le menton, chez les deux sexes, est généralement garni d'une barbe plus ou moins longue. — Le nombre des espèces comprises dans le genre Ch. est loin d'être fixé d'une manière positive; nous ne parlerons donc que de celles qui sont le mieux connues, en suivant l'ordre de leur distribution géographique.

I. Le *Bouquetin des Alpes* (*Capra Ibex*) se distingue essentiellement par ses cornes. Chez le mâle, elles sont quadrangulaires, mais comprimées latéralement; leur face antérieure présente des bourrelets saillants et transverses (Fig. 1. Cornes du Bouq. des Alpes); leur longueur excède quelquefois 1 mètre. Chez la femelle, elle atteint à peine 15 centim. Le volume et le poids des deux sexes offrent de très-grandes différences; la hauteur moyenne du mâle est de 87 centim., et celle de la femelle de 54 ; le mâle pèse assez souvent jusqu'à 145 kilogr., le poids de la femelle dépasse rarement 43 à 44 kilogr. Le mâle porte la barbe en hiver et la perd en été; la femelle est sans barbe en toute saison. La couleur du Bouquetin est généralement d'un gris fauve aux parties supérieures du corps, et d'un blanc sale aux parties inférieures: une bande noire s'étend tout le long du dos jusqu'au bout de la queue; mais elle se voit surtout en hiver, époque à laquelle le pelage de l'animal prend une teinte plus claire : la barbe est d'un brun noir. — Le Bouquetin vit habituellement en petits troupeaux de 18 à 20 individus, formés des femelles et des jeunes mâles au-dessous de six ans; passé cet âge, les mâles se séparent pour vivre solitaires. Ces animaux recherchent les parties les plus élevées des régions montagneuses; les femelles et les jeunes descendent en hiver jusqu'à la région boisée où ils trouvent un peu d'abri et de nourriture; mais il faut qu'ils y soient forcés par la disette et par la rigueur du froid : habituellement, ils se contentent des maigres aliments que leur offrent les pâturages élevés, les broussailles et les lichens. Les vieux mâles ne se rapprochent des troupeaux de leur espèce qu'à l'époque de la reproduction. La femelle, appelée vulgairement *Élagne*, porte 6 mois, et met bas en juillet ou à la fin de juin : elle ne produit qu'un petit à chaque portée. Le jeune Bouquetin donne dès sa naissance des preuves d'un instinct assez développé. Quand sa mère, poursuivie par le chasseur, fuit avec trop de rapidité pour qu'il puisse la suivre, il se cache dans un creux de rocher, quelquefois dans un terrier de Marmotte; le danger passé, il sort avec précaution de sa cachette pour appeler et chercher sa mère. L'agilité du Bouquetin est proverbiale. On a vu cet animal gravir, au moyen des moindres anfractuosités, des parois presque perpendiculaires; il franchit aussi des distances prodigieuses en mesurant la portée de ses bonds avec une précision à peine croyable. Lorsque pour fuir un danger il se précipite d'une grande hauteur, c'est toujours la tête en avant; il ne tombe pas pour cela sur ses cornes, comme le croient les chasseurs montagnards; mais les cornes frappent en effet le sol aussitôt après que les pieds de devant l'ont touché; parfois elles se brisent dans le choc. Le sens de l'odorat est merveilleusement développé chez le Bouquetin; aussitôt qu'il est ainsi averti de la présence de l'homme, il prend la fuite. En conséquence, il est fort difficile à atteindre, à moins que le chasseur n'ait recours à la ruse. Le Bouquetin produit, avec la Chèvre domestique, des métis doués eux-mêmes de la faculté de se reproduire, et qui, quant à la couleur du pelage, tiennent plus du père que de la mère; ce seul fait démontre un degré très-rapproché de parenté entre les deux espèces. Le Bouquetin, autrefois répandu dans toute la chaîne Alpine, est actuellement confiné dans un petit canton des Alpes piémontaises; sa race semble destinée à s'éteindre vers une époque assez prochaine.—Le *Bouquetin des Pyrénées* (*Cap. Pyrenaïca*) se rapproche beaucoup plus que le précédent de la Ch. domestique. Ses cornes sont marquées, non pas de bourrelets saillants, mais de simples rides annulaires avec une suite de renflements séparés par des dépressions irrégulièrement espacées. A en croire les rapports des chasseurs, cette espèce n'existerait que sur le versant méridional de la chaîne pyrénéenne; cependant il est fort possible qu'elle soit répandue dans les hautes chaînes qui traversent l'Espagne de l'est à l'ouest, car on sait que ces montagnes renferment également des Chèvres sauvages, comme les appellent les habitants.

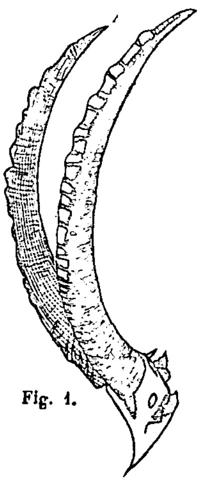
Fig. 1.

II. Le *Bouquetin du Caucase* (*Capra Caucasica*) se distingue par ses grandes cornes triangulaires, obtuses, mais non carrées en avant : elles sont d'ailleurs noueuses comme celles du Bouq. des Alpes. Cette espèce ressemble à ce dernier par sa taille et ses proportions. Elle habite les parties septentrionales de la chaîne Caucasique, vers les sources du Kouban et du Terek. — Le *Bouquetin de Sibérie* (*Capra Pallasii*) diffère de celui des Alpes en ce qu'il est beaucoup plus long en proportion de sa hauteur, et par la forme générale de ses cornes, qui est à peu près triangulaire. Cet animal paraît répandu dans l'immense chaîne de montagnes qui sépare la Sibérie de l'Asie centrale. — Parmi les espèces asiatiques encore peu connues et imparfaitement déterminées, nous citerons simplement les noms du *Bouquetin Jhdral*, qui se trouve dans la partie de l'Himalaya qui confine au Népaul, du *Skyn* et du *Markhur* ou *Rawacheh* qui habitent les montagnes du petit Thibet; mais nous dirons quelques mots de l'*Ægagre* ou *Chèvre sauvage* (*Capra Ægagrus*) [Fig. 2]. Cet animal se rencontre, à l'état sauvage, dans les montagnes du nord de la Perse, dont les habitants le nomment *Paseng* : c'est de toutes les espèces du genre celle qui offre le plus d'analogie avec notre Ch. domestique. Les cornes de l'Ægagre, très-longues chez le mâle, nulles ou très-courtes chez la femelle, se distinguent en ce qu'elles présentent en avant un angle aigu, avec des nœuds ou côtes légèrement marqués, tandis que leur face postérieure est arrondie. La barbe existe toujours chez les deux sexes, caractère qui se retrouve aussi dans la Ch. domestique, et qui contribue à donner à la physionomie de ces deux animaux une frappante ressemblance. C'est une des raisons pour lesquelles Cuvier et d'autres naturalistes s'accordent à reconnaître l'Ægagre comme la souche primitive de toutes les races de Chèvres soumises à l'homme dans toutes les parties habitées de notre planète. L'Ægagre est à peu près de la taille du Bouquetin, dont elle a les proportions. Les couleurs, d'après Gmelin, sont, en dessus, d'un gris roussâtre avec une ligne dorsale et la queue noires; la tête est noire en avant et rousse aux côtés; la gorge est brune, ainsi que la barbe. C'est l'Ægagre qui fournit aux Orientaux leurs bézoards les plus estimés.

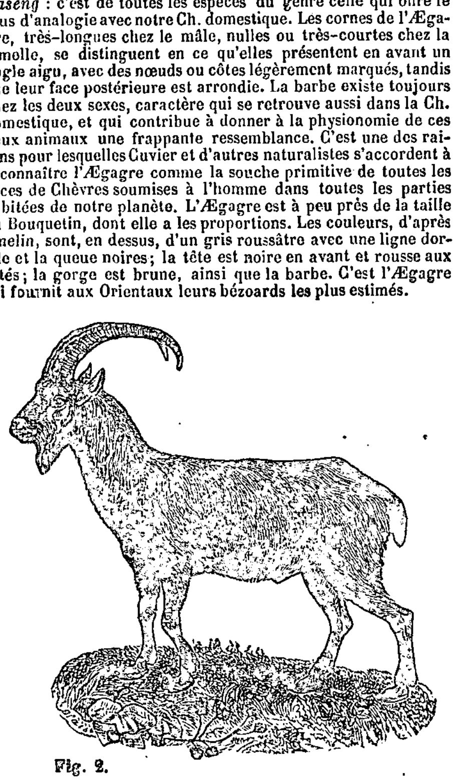

Fig. 2.

III. L'Afrique possède deux espèces particulières de Chèvres. La première, appelée *Bedden* ou *Beden* (*Capra Sinaïtica*), se rencontre des deux côtés de la partie la plus septentrionale de la mer Rouge, et dans la chaîne dont le Sinaï forme le point culminant; elle existe aussi dans les déserts à l'est de la vallée du Nil, ainsi que dans la haute Égypte, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *Bouc sauvage de la haute Égypte*. La seconde, appelée *Bouquetin Walie* (*Capra Walia*), habite les plus hautes *cimes des montagnes* de l'Abyssinie. *Par ses cornes le Bedden* se rapproche beaucoup plus du Bouquetin que de la Chèvre proprement dite. Elles sont marquées de bourrelets très-saillants, aplaties et comme tranchantes à leur sommet, triangulaires vers le milieu et quadrangulaires à leur base; elles atteignent parfois un mètre de longueur, celles de la femelle ne dépassant guère 18 à 20 centim. Celle-ci est en outre dépourvue de barbe, tandis que le mâle en a une qui est fort longue en hiver, mais plus courte en été. — Le *Bouquetin Walie* a les cornes de l'Ibex des Alpes, mais il s'en distingue par la forme de sa tête. Son chanfrein *busqué*, à peu près comme celui du Mouton, et son front qui porte une éminence de forme elliptique très-prononcée, lui donnent une physionomie toute particulière.

IV. *Chèvre domestique* (*Capra Hircus*). On n'a pu jusqu'ici déterminer avec précision quel est parmi les animaux sauvages du genre Ch. celui duquel descendent les Chèvres vivant en domesticité. Suivant Buffon et les naturalistes du siècle dernier, nos Chèvres domestiques dériveraient de l'Ibex, qui est, de toutes les espèces sauvages du genre, la première dont l'existence ait été bien constatée. Suivant Guldenstædt, elles descendraient de l'Ægagre qui, dans son *habitus* et dans toute sa structure, a beaucoup plus de rapports avec elles que n'en a l'Ibex. Mais Pallas établit que la plupart des Chèvres sont des races hybrides qui résultent du croisement d'individus apprivoisés, appartenant, les uns à l'Ægagre, les autres à une espèce d'Ibex. Cette opinion est aujourd'hui considérée comme étant la plus plausible, et généralement admise. Sans entrer à cet égard dans des détails plus étendus, constatons seulement que les principales races de Chèvres qu'on possède de nos jours ont une existence prouvée *qui remonte à la plus haute antiquité. Les anciens faisaient* beaucoup plus de cas de la Ch. que les modernes, probablement parce qu'ils avaient moins perfectionné les autres races d'herbivores domestiques. Il y a des pays, en Europe, où la Ch. est une véritable calamité publique, parce que, pour la conservation de leurs troupeaux de Chèvres dont le maigre produit leur permet de vivre à peu près dans l'oisiveté, quoique fort misérablement, les populations rurales s'opposent avec une ténacité difficile à vaincre au reboisement des pentes qui servent de pâturages à leurs Chèvres, et dont la terre végétale, entraînée par les pluies, disparaît graduellement. « En parcourant le peu qui reste de bois dans le val de Cecina en Toscane, dit à ce sujet Ridolfi, la présence de l'homme ne s'annonce que par trois fléaux, le feu, la hache et la Chèvre. » Il en est exactement de même sur tout le versant français des Pyrénées. De sages règlements pourraient remédier à ce grave inconvénient. C'est ainsi qu'au Mont-d'Or, près de Lyon, sur le territoire de quelques communes, les Chèvres ne sont conduites au pâturage que muselées, et sont ramenées dans le même état à l'étable après qu'on les a laissées paître dans un terrain aride qui leur est spécialement destiné. Pendant l'hiver, on les nourrit avec des feuilles de vigne qui acquièrent par la fermentation une légère acidité, et qui donnent probablement aux fromages du Mont-d'Or la réputation méritée dont ils jouissent. — Quoique la Ch. soit un véritable fléau pour les jeunes arbres, les jardins, les vignes et les haies vives, il serait injuste de la proscrire. Elle est, comme on l'a dit, la Vache du pauvre ; elle trouve à vivre dans des lieux stériles où nul autre animal domestique ne pourrait subsister. Son lait est abondant et très-nourrissant, et produit un fromage d'un goût très-fin et très-délicat. La Ch. allaite volontiers les enfants qu'on lui confie; elle éprouve même du plaisir à accomplir cette tâche. Elle accourt au premier cri que pousse l'enfant, et porte dans ses fonctions de nourrice la plus grande douceur. Sa chair se mange, et on tire encore parti de son suif et de sa peau. Enfin, le poil de plusieurs variétés est utilisé pour la fabrication de diverses espèces de tissus, les uns communs, les autres extrêmement précieux. — Un fait physiologique trop curieux pour que nous le passions sous silence, c'est que la Ch. peut manger, sans en paraître incommodée, des végétaux qui sont pour les autres herbivores des poisons mortels, entre autres l'Aconit napel et la Phellandre aquatique, deux des plantes les plus vénéneuses de la Flore européenne.

Dans un remarquable travail sur le genre de Ruminants qui nous occupe, Roulin a partagé les Chèvres domestiques en quatre groupes, d'après la forme et la disposition des oreilles.

1° *Chèvres à oreilles courtes et droites.* — La *Ch. commune* se trouve dans toute l'Europe et dans les contrées lointaines où les Européens se sont établis. Le mâle, appelé *Bouc*, mesure, *au train de devant, 70 centimètres de hauteur; sa longueur*, depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue, est de 1 mètre 30 centimètres environ. Il répand une odeur forte, qui vient de sa peau. Ses cornes sont très-longues, comprimées, ridées transversalement : au lieu de décrire un arc régulier, elles montent en ligne droite et se recourbent ensuite en arrière et latéralement. Son menton est garni d'une longue barbe, et son chanfrein est presque toujours concave. Les femelles, auxquelles on réserve plus particulièrement le nom de *Chèvres*, sont moins grandes que les Boucs. Elles ont les cornes plus petites et plus régulièrement arquées, et sont ordinairement barbues; mais cette barbe manque quelquefois. Le pelage de ces animaux est noir, blanc, souvent brun, d'autres fois jaunâtre. Une femelle bien nourrie peut être fécondée en toute saison, et donne presque deux portées par an. La durée de la gestation est, comme pour la Brebis, de cinq mois et quelques jours. Elle fait souvent des portées doubles, mais rarement triples et quadruples. Elle élève ses petits avec une grande sollicitude. Sa chair est médiocre, mais celle du Chevreau est assez estimée dans le midi de la France. La Ch. vit dix à douze ans; elle peut produire chaque jour de 2 à 3 et même 4 litres de lait, ce qui est extraordinaire pour sa taille. Son lait est très-blanc, moins épais que le lait de Vache, plus riche en caséum que celui de Brebis. *Il est de facile* digestion : aussi est-il souvent conseillé dans la phthisie pulmonaire et les affections chroniques de l'estomac.—La *Ch. des Pyrénées* est plus grosse que la Ch. commune. Son poil est plus court et sa couleur presque toujours blanche avec de larges taches fauves, ou fauve avec de larges taches blanches. Ses produits en lait sont fort supérieurs à ceux de la race précédente. Elle est *surtout répandue dans les montagnes du nord* de l'Espagne. L'absence de cornes chez ces Chèvres est très-fréquente et semble même constituer dans certains cantons une variété constante. La *Ch. blanche du pays de Galles* (Angleterre) est de taille élevée ; les cornes, chez les mâles, atteignent quelquefois la longueur d'un mètre. La *Ch. de Perse* a le poil long, brun cendré, à pointe rousse. Ses cornes, au-devant desquelles on remarque une longue touffe de poils, ont la forme de celles de l'Ægagre.

Les *Chèvres naines* appartiennent à ce groupe. La première variété se trouve sur les côtes de Guinée, à Bourbon, à Maurice, à Madagascar : c'est la *Capra recurva* de Linné et le *Cabri* des habitants de nos colonies. Elle vit et multiplie très-bien dans l'Europe tempérée. La seconde est la *Ch. de Juda*. Cette variété est originaire de Juda ou Juida, sur la côte de Guinée, d'où elle s'est répandue dans toute l'Afrique du Nord. Son pelage, généralement blanc, donne *le poil de Ch.* que l'industrie européenne achète en grandes quantités dans les places de commerce du Maroc. C'est cette race qui fournit aux tanneries du même pays les milliers de peaux qui sont annuellement converties en *maroquin*. La troisième variété est également africaine, mais elle est peu connue.

2° *Chèvres à oreilles plates, pendantes, longues au moins comme la tête.* — La *Ch. de Syrie*, nommée aussi *Ch. mambrine*, a les oreilles très-longues, les cornes très-petites et à peine recourbées en arrière, le poil ras et généralement d'un roux clair. Cette race est devenue assez commune en Europe depuis quelques années. La *Ch. de la haute Egypte* se distingue par ses jambes très-hautes, la longueur de son cou et la forme de sa tête, que caractérisent la dépression du nez et la courbure *du chanfrein. La barbe paraît manquer dans les deux sexes. La Ch. du Népaul* appartient aussi à ce groupe.

3° *Chèvres à oreilles tombantes, mais non aplaties, à toison frisée.* — Ce groupe ne présente qu'une seule race, la *Ch. d'Angora*. Le poil de cette race, chez laquelle manque le duvet plus ou moins abondant qui existe chez les autres Chèvres par-dessous le poil, est long et frisé, d'une nature intermédiaire entre la laine et le poil proprement dit. La valeur fort élevée de cette sorte de toison rend très-désirable la propagation de cette variété, qui paraît aussi sobre, aussi rustique, aussi riche en lait que la Ch. commune, et qui donne de plus plusieurs kilogr. par an d'une matière première propre à la fabrication de magnifiques tissus. Les Chèvres d'Angora n'existent en troupeaux nombreux que dans le centre de l'Anatolie (Turquie asiatique). Cette race paraît être originaire des bords de la mer Caspienne; mais elle prospère et multiplie fort bien sous le climat de Paris.

4° *Chèvres à oreilles larges, demi-tombantes, à duvet abondant.*—La *Ch. de Lhassa*, improprement appelée *Ch. de Cachemire*, est le type de ce groupe. Les animaux de cette race sont de petite taille. Leur poil est long, blanc, gris ou noir, garni en dessous d'un duvet uniformément gris, d'une extrême finesse, et qui sert à fabriquer les véritables tissus de Cachemire. Cette race paraît être cantonnée dans la partie élevée du Thibet, dont la ville de Lhassa est la capitale. C'est là que les fabricants de la vallée de Cachemire vont s'approvisionner de matières premières pour la fabrication de ces châles si justement célèbres dans le monde entier.—Il existe dans d'autres contrées de l'Asie des Chèvres qui, bien que différentes d'aspect de la race de Lhassa, paraissent en dériver, mais avoir été modifiées soit par l'influence d'un autre climat, soit par des croisements avec d'autres races. Telles sont surtout les *Chèvres des Kirghiz*, qui campent au pied de la chaîne de l'Oural, près des sources du fleuve du même nom. Ce sont des Chèvres de cette variété que le savant orientaliste Améd. Jaubert ramena en France, en 1824, sous le nom de *Chèvres du Thibet*, les croyant identiques avec les Chèvres de Lhassa. Le duvet de la race kirghize, quoique très-fin et servant à fabriquer de très-beaux tissus, est cependant inférieur à celui que donne la race thibétaine pure. Celle-ci ne peut se maintenir sur le versant sud de la chaîne de l'Himalaya, mais elle s'y est croisée avec la race du pays et l'a modifiée avantageusement, en produisant une variété métisse, qu'on *peut appeler Ch. himalayenne. Dans beaucoup d'endroits*, les Chèvres du versant sud de l'Himalaya sont employées, à cause de leur force et de leur agilité, comme bêtes de somme, pour franchir les *cols* ou passages élevés de cette chaîne. Les mâles employés à ces transports sont tous soumis à la castration, afin d'éviter des croisements qui seraient la ruine de la race pure du Thibet; ces croisements ont lieu néanmoins, mais en sens inverse, entre les Boucs thibétains et les Chèvres de l'Himalaya. Par suite de ces croisements, cette dernière race donne une certaine quantité d'un duvet qui ne manque pas de valeur, sans approcher néanmoins du duvet de la race pure. C'est cette race métisse qui a été introduite, en Angleterre, sous le nom très-impropre de *Ch. thibétaine*.

MÉCANIQ. — La *Chèvre* est une machine très-employée dans l'artillerie pour les travaux de force, ainsi que dans les chantiers de construction quand on veut faire arriver des matériaux sur des points élevés. Les dispositions qu'on lui donne varient suivant la nature des objets à soulever. La ch. dont on se sert habituellement (Fig. 1) se compose de deux montants ou *bras*, réunis à leur partie inférieure par une traverse ou *entretoise*, et joints par le haut au moyen d'un boulon de fer à clavette. Entre ces deux bras est placé un arbre ou treuil, mobile sur son axe, dont les extrémités entrent dans les bras ou s'appuient sur deux pièces parallèles fixées verticalement dans le sol. Un troisième montant, appelé *Bicoq*, arc-boute le sommet, avec lequel il s'articule à charnière, le plus souvent au moyen du boulon même qui joint les deux bras. De cette façon, on peut écarter le bicoq des bras autant qu'il est nécessaire, pour que le système entier soit stable sur ses trois pieds. Enfin, on suspend au sommet une poulie sur la gorge de laquelle passe une corde qui, d'une part, enveloppe le treuil et, de l'autre, est attachée au poids à soulever. En manœuvrant le treuil à l'aide des leviers, la corde s'enroule sur son arbre et entraîne le fardeau. Pour que cette ch. puisse fonctionner, il faut que l'objet à soulever soit placé entre les trois montants; mais il arrive souvent que l'on ne peut pas faire usage du bicoq : c'est ce qui a lieu principalement dans les travaux de maçonnerie, lorsqu'on veut faire élever des pierres *au sommet d'un mur. Alors on démonte cette pièce*; *on ajuste* la ch. sur le haut de la muraille; on incline un peu ses bras du côté du fardeau, et on soutient la machine en attachant solidement à leur point de réunion un câble ou *hauban* dont l'autre extrémité est fixée à un arbre, à une maison ou à tout autre objet solide. — Quand le poids à enlever est très-considérable, on préfère une ch. d'une forme particulière, qu'on appelle *Sapine*. Cette ch. se compose d'un mât vertical et d'un treuil à engrenage fixé sur un châssis en charpente. Le mât est maintenu au moyen de quatre forts haubans, et muni à sa partie supérieure d'une pièce de bois placée en travers, qui lui donne l'aspect d'une double potence, dont chacun des bras est muni d'une poulie à son extrémité. Une corde passe dans la gorge des deux poulies : d'un côté, elle sert à enlever le fardeau ; de l'autre, elle s'enroule autour d'un treuil que l'on met en mouvement au moyen de deux manivelles. — La *Cabre*, si usitée dans les ports, n'est autre chose qu'une ch. ordinaire grossièrement

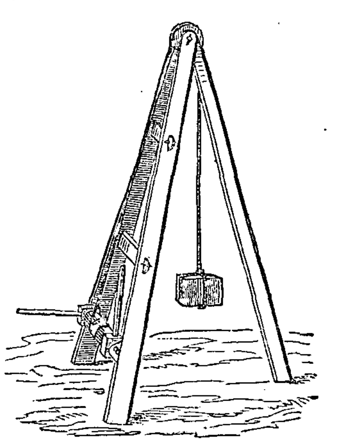

Fig. 1.

faite avec deux ou trois perches assemblées par le haut, et munies à ce point d'une poulie.—La ch. des carrossiers (Fig. 2) est formée d'une bascule BO assemblée au bout de deux bras semblables à ceux de la ch. ordinaire. Le prolongement RO de la bascule au delà du point d'articulation R est appelé *Talon*. Or à ce talon s'articule une longue jambe EF qui est marquée

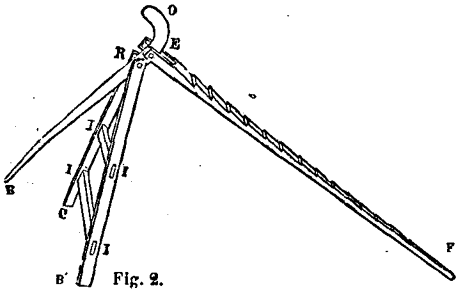

Fig. 2.

d'échancrures sur sa longueur. Les articulations R et E sont établies avec des boulons servant d'axe de rotation. On place la jambe FE sous l'essieu de la voiture, de façon à ce que celui-ci tombe sur l'une des échancrures. Le triangle CBR est dressé verticalement, puis on fait jouer la bascule BO en l'appliquant contre la traverse II ; la voiture se trouve ainsi soulevée, et, la roue ne touchant plus la terre, on peut la réparer ou l'enlever, nettoyer et graisser l'essieu, etc.

CHEVREAU. s. m. Le petit d'une chèvre. On l'appelle aussi *Cabri*. || * Par ellipse, La peau de la chèvre ou du chevreau quand elle a été travaillée. *Souliers, gants de ch.*

CHÈVREFEUILLE. s. m. Bot. V. Caprifoliacées.

CHÈVRE-PIED. adj. m. Qui a des pieds de chèvre. Était autrefois usité en poésie, en parlant Des satyres, qu'on appelait *Dieux chèvre-pieds*.

CHEVRETTE. s. f. Femelle du chevreuil. || *T. Zool. Voy. Amphipodes, Lucanides et Xylophages. || Petit chenet bas qui n'a pas de branche devant.

CHEVREUIL. s. m. T. Mam. Voy. Cerf.

CHEVRIER. s. m. Celui qui mène paître les chèvres.

CHEVRILLARD. s. m. T. Vén. Petit chevreuil.

* **CHEVROLLE.** s. f. T. Zool. Voy. Læmodipodes.

CHEVRON. s. m. (R. *chèvre*). T. Charpent. Voy. Comble. || T. Blas. Voy. Héraldique. || Dans l'armée, on appelle *Chevrons*, Deux morceaux de galon assemblés en forme de chevrons de charpente, que les soldats et sous-officiers portent sur la manche gauche de leur habit, après un certain temps de service. *Il a trois chevrons. Un ch. indique sept années de services; deux onze ans; trois quinze ans*, etc.

CHEVRONNÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit D'une pièce chargée de chevrons, ou de Tout l'écu quand il en est rempli.

* **CHEVROTAIN.** s. m. T. Mammal.

Enc. — Les zoologistes donnent le nom de *Ch.* à un groupe de Mammifères en général de très-petite taille, qui appartiennent à l'ordre des *Ruminants*, et qui paraissent former la transition entre les Chameaux et les Ruminants ordinaires. Les Chevrotains se distinguent de tous les Ruminants par leur tête nue, c.-à-d. sans bois ni cornes, par la présence à la mâchoire supérieure de deux longues canines qui, chez les mâles, sortent de la bouche, et par l'existence d'un péroné grêle, mais distinct. Leurs yeux n'ont point de larmiers, mais leurs narines sont séparées par un mufle semblable à celui des Cerfs. Toutes les espèces qui composent ce groupe sont propres à l'ancien monde. On les divise en deux genres, le g. *Chevrotain* proprement dit et le g. *Musc*.

Les *Chevrotains* sont les plus petits et les plus légers de tous les Ruminants. Le *Ch. pygmée* (*Tragulus pygmæus*) est à peu près de la grosseur d'un Lièvre ; ses formes grêles sont remarquables par leur délicatesse et leur élégance. Le dessus de son corps est d'un brun roux, qui devient fauve sur les côtés ; toutes les parties inférieures sont blanches. Sa légèreté est prodigieuse, mais il se fatigue très-promptement : aussi est-il aisément forcé à la course et tué à coups de bâton par les nègres, qui le considèrent comme un excellent gibier. Cet animal paraît habiter les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique.—Le ch. *Mémina* ou *Ch. de Ceylan* est un peu plus grand que l'espèce précédente. Son pelage est brun, avec des taches blanches et la gorge également blanche. Le *Ch.* de *Java* est de la taille du Mémina ; mais sa couleur est le brun ondé de noir. Il a trois bandes blanches sur la poitrine. — Le *Kranchil*, qui vit dans les profondeurs des forêts de Sumatra, est renommé pour la finesse avec laquelle il sait se dérober aux poursuites du chasseur. Son pelage est d'un brun noir, avec des bandes blanches et fauves sur les épaules. — Nous ne ferons que nommer le *Ch. à ventre fauve*, le *Ch. de Stanley*, et le *Ch. aquatique*. Ce dernier a été trouvé à Sierra-Leone, en Afrique, où il habite de préférence le bord des fleuves. Cette espèce est à peu près de la taille du Chevreuil.

Le genre *Musc* (*Moschus*) ne comprend qu'une seule espèce, appelée *Musc* (*Mos. moschiferus*). Cet animal se distingue des Chevrotains par la présence sous le ventre, mais chez le mâle seulement, d'une poche dont l'intérieur secrète une substance grasse, onctueuse, d'une odeur excessivement pénétrante, et bien connue sous le nom de *Musc*. — Cet animal (Fig. ci-dessous) est de la taille du Chevreuil d'Europe. Le train de derrière est beaucoup plus élevé que celui de devant. Ses poils, qui sont de la nature de ceux du Cerf, sont blancs dans une grande partie de leur longueur, et le bout en est noir, brun ou fauve. Les parties inférieures sont blanchâtres. Les longues incisives saillantes et *recourbées du Musc lui servent* à la fois pour se défendre et pour arracher les racines dont il se nourrit. — Vers le milieu du dernier siècle, un individu de cette espèce vécut trois ans chez le duc de la Vrillière, au château de l'Ermitage, près de Versailles. On avait mis trois années pour l'amener du Thibet, son pays natal. Il avait donc vécu pendant six ans privé de sa liberté, et il mourut accidentellement par suite d'une égagropile (pelote de poils que l'animal s'enlève en se léchant), qui avait bouché l'ouverture du pylore. Ce fait semble indiquer la possibilité de naturaliser cette espèce dans nos pays. Il paraît qu'au Thibet, le Musc est aussi recherché pour sa chair que pour sa matière odorante ; mais il est excessivement timide et se laisse difficilement approcher. Celui qui a vécu chez le duc de la Vrillière était resté très-sauvage ; il s'exerçait une partie de la journée à sauter, en prenant pour point d'appui le mur du local où on le tenait enfermé : il était d'ailleurs complétement inoffensif.

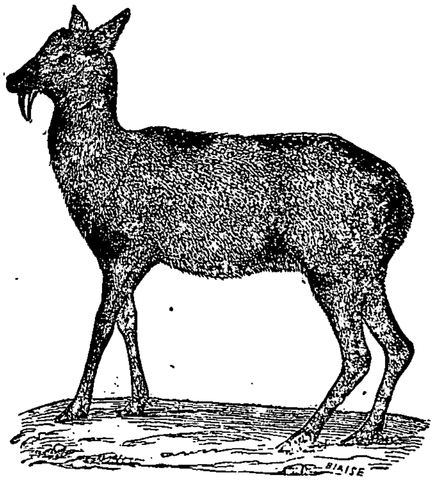

CHEVROTANT, ANTE. adj. T. Mus. Qui chevrote. *Voix chevrotante.*

CHEVROTEMENT. s. m. Action de chevroter.

CHEVROTER. v. n. Faire des chevreaux. *Cette chèvre va ch.* || T. Mus. Chanter d'une voix tremblotante, qui offre quelque analogie avec le bêlement des chèvres. *Ce chanteur chevrote affreusement.* — Se dit aussi De la voix. *Sa voix commence à ch.* = Chevroté, ée. part. *Trilles chevrotés.*

CHEVROTIN. s. m. Peau de chevreau corroyée.

CHEVROTINE. s. f. Petite balle, gros plomb dont on se sert pour tirer le chevreuil et autres bêtes fauves.

CHEZ. prép. (lat. *casa*, cabane, maison). Dans la maison de, au logis de. *J'ai été, j'ai passé, je suis allé ch. vous. Chacun est maître ch. soi. Allons-nous-en chacun ch. nous. Je viens de ch. mon père. Je viens d'auprès de ch. vous.* || Par ext., Le pays natal, le lieu qu'on habite ordinairement. *Ce peuple est invincible ch. lui.* || Parmi. *Il y avait ch. les Grecs une singulière coutume..... Ch. nous, l'art sait s'allier à l'industrie.* || Fig., En, dans ; se dit tant au sens physique qu'au sens moral. *On trouve ch. Virgile des exemples de cette licence. C'est ch. lui une habitude. Le mérite ch. lui devance l'âge.* || Jointe à un pronom personnel, cette prép. forme quelquefois un nom substantif. *Avoir un ch.-soi. J'aurai bientôt un ch.-moi. Il a maintenant un ch.-lui.*

CHIAOUX. s. m. (turc, *tchaouch*). Espèce d'huissier ; agent chargé de la police, chez les Turcs.

CHIASSE. s. f. Excrément. *Ch. de mouche, de ver*, etc. — Par anal., *Ch. de fer, de cuivre, etc.*, Écume de fer, etc. || Fig. et bass., *Ce n'est que de la ch.*, se dit De toute chose vile et méprisable.

* **CHIBOU.** s. m. T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **CHIBOUQUE.** s. m. Voy. Pipe.

* **CHICA.** s. m. T. Bot. Voy. Bignoniacées.

CHICANE. s. f. (esp. *chico*, menu ?). Subtilité captieuse en matière de procès ; Procédure artificieuse. *C'est pure ch. Voilà une étrange ch. Chercher des chicanes.* — Par ext., et par dénigr., se dit des Procès en général, et surtout de L'abus des ressources qu'offre aux plaideurs un système de procédure rempli de formalités inutiles. *Aimer, redouter la ch. Il connaît toutes les ruses de la ch.* — Fam. et par dénigr., on appelle *Gens de ch.*, Les praticiens subalternes et même les officiers ministériels chargés des procédures judiciaires. || Par anal. et fam., Toute objection sophistique ou trop subtile ; Toute contestation mal fondée, qu'on soulève au jeu ou en quelque matière que ce soit. *Vous me faites là une ch., une mauvaise ch. Chercher ch. à quelqu'un.* || Certaine manière de jouer au Mail, au Billard et à la Paume.

CHICANER. v. n. User de chicane en procès. *Cet avoué ne fait que ch.* || Par ext., Se servir de subtilités captieuses, contester sans fondement, en quelque matière que ce soit. *Il chicane au jeu. Vous chicanez sur tout.* = Chicaner. v. a. Intenter un procès à quelqu'un mal à propos. *Il chicane tous ses voisins.* — Fig. et famil., *Il chicane sa vie*, se dit D'un accusé qui se défend bien. || Tracasser, chercher querelle. *Il chicane sans cesse sa femme ou ses enfants.* Fam. — Figur. et fam., *Cela me chicane*, se dit D'une chose qui, sans être importante, ne laisse pas d'inquiéter, de faire de la peine. *Cette affaire ne laisse pas de le ch.* || Reprendre, critiquer mal à propos et sur des bagatelles. *Il ne faut pas ch. les poëtes sur des vétilles.* || T. Guerre. *Ch. le terrain*, Le disputer pied à pied. — T. Mar. *Ch. le vent*, Gouverner au plus près du vent, c.-à-d. de manière à laisser dans les voiles le moins de vent qu'il est possible. = se Chicaner. v. pron. Se quereller pour des choses insignifiantes. *Ces enfants sont toujours à se ch.* = Chicané, ée. part.

CHICANERIE. s. f. Tour de chicane. *C'est une pure ch. Il m'a fait mille chicaneries.* Fam.

CHICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner, surtout en affaires. *C'est une chicaneuse insupportable.* || Adjectiv., *Un homme ch. Un esprit ch. Une humeur chicaneuse.*

CHICANIER, IÈRE. s. Celui, celle qui chicane, qui conteste sur les moindres choses. *C'est un ch.* Fam. || Adjectiv. *Quel homme ch. !* Famil. — *Cela est ch.*, Cela est embarrassant, vétilleux et difficile. Vx et inus.

* **CHICHA.** s. m. T. Bot. Voy. Sterculiacées.

CHICHE. adj. 2 g. (lat. *cicer*, pois chiche). Trop ménager, qui a de la peine à dépenser ce qu'il faudrait. *Il est si ch. qu'il se refuse le nécessaire.* — Prov., *Il n'est festin que de gens chiches*, Ceux qui vivent avec une grande épargne, aiment à paraître magnifiques dans les occasions d'éclat. — Fig., *Être ch. de ses paroles, de ses pas, de ses peines, de louanges, etc.*, N'aimer guère à parler, à agir, etc. || Chétif, mesquin. *La moisson sera ch. C'est une ch. récompense pour un pareil travail.* || T. Bot. et Hortic. *Pois ch.*, V. Légumineuses.

CHICHEMENT. adv. Avec avarice, d'une manière chiche. *Vivre ch.*

* **CHICKRASSIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cédrélacées.

CHICON. s. m. Nom vulg. de la Laitue romaine.

CHICORACÉES. s. f. pl. T. Bot. Voy. Composées.

CHICORÉE. s. f. (lat. *cichorium*). T. Bot.

Enc. — La *Chicorée* (*Cichorium*) constitue un genre assez intéressant de la famille des *Composées*, section des *Liguliflores* ou *Chicoracées*. Les espèces qui le composent sont toutes indigènes de l'ancien continent, et peuvent se ramener à deux principales : la *Ch. sauvage* (*Cich. intybus*) et la *Ch. endive* (*C. endivia*). La première, qu'on nomme communément *Petite ch.*, est surtout cultivée à cause de ses feuilles qui fournissent d'excellentes salades vertes. La *Ch. à grosses racines* ou *Ch. à café* est sa variété la plus remarquable. C'est une plante vivace, dont la racine grosse, pivotante et fusiforme, acquiert par la torréfaction une saveur amère et un arome qui n'est pas sans analogie avec celui du sucre caramélisé. On découpe cette racine en fragments de 5 à 10 cent. de longueur, que l'on fait sécher dans des étuves et que l'on torréfie ensuite dans de grands cylindres de tôle. Les résultats de l'opération se nomment *Cossettes :* en les réduisant en poudre, on obtient le produit si connu sous le nom de *Café-Ch.* ou *Ch. torréfiée*. Nous croyons inutile d'ajouter que la poudre de Ch. n'a aucune des qualités du café véritable ; mais, mélangée à ce dernier, elle peut en adoucir les propriétés excitantes. L'usage de ce produit nauséabond en guise de café date du blocus continental. La réouverture de nos ports au commerce colonial ne put faire cesser l'habitude de mêler la Ch. au café : loin de là, ce mélange adultérin est devenu presque universel, et la consommation de la Ch. torréfiée en France dépasse aujourd'hui 6 millions de kilog. C'est surtout dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes et de la Seine que se trouve le siége de cette fabrication. Parmi les autres variétés de la Chicorée, nous nommerons la *Ch. a larges feuilles;* la *Ch. panachée,* dont les feuilles sont striées de rose et de rouge; la *Grande Ch. fourragère*, et la *Ch. amère*, *dont la décoction est administrée en médecine comme tonique* et apéritive. La *Ch.* dite *Barbe-de-capucin* n'est autre chose que la Ch. sauvage dont les racines mises, pendant l'été, dans des caves de moyenne température, poussent de longues feuilles *blanches qui se vendent à Paris comme salade d'hiver.* — La *Chicorée endive,* ou simplement l'*Endive,* est originaire de la Chine et du Japon. On la cultive pour ses feuilles qui sont plus ou moins allongées, découpées et frisées, et se mangent soit *crues et en salade, soit cuites et apprêtées de diverses manières.* On remarque parmi ses variétés la *Ch. de Meaux*, la *Ch. toujours blanche,* la *Ch. fine d'Italie,* la *Ch. de la régence* et la *Ch. célestine.* Quant à la *Scarole* ou *Escarole,* les uns la regardent comme une variété de l'Endive, tandis que d'autres pensent qu'elle provient de la Ch. sauvage. On connaît aujourd'hui la *Sc. commune,* dont les feuilles sont longues, vertes et étroites; la *Sc. de Hollande*, une fois plus grosse que la précédente, et la *Sc. hybride*, à feuilles blanches, qui est la plus recherchée, et qui présente deux sous-variétés : la *Sc. blonde* et la *Sc. ronde.*

CHICOT. s. m. Ce qui sort un peu de terre, ce qui reste d'un arbre cassé par le vent ou coupé. *Cette forêt est pleine de chicots.* || Petit morceau de bois rompu. || Par ext., Morceau qui reste d'une dent rompue. Fam. || *T. Bot. Voy. Légumineuses.

CHICOTER. v. n. Contester sur des bagatelles. Pop.

CHICOTIN. s. m. (corrupt. de *succotrin*, sorte d'aloès). Suc amer tiré de la coloquinte, et dont les nourrices se frottent le bout du sein, quand elles veulent sevrer les enfants. *Amer comme ch.* || *Dragées de ch.*, ou simplement *Chicotins*, Certaines dragées fort amères, où l'on a mêlé du ch.

CHIEN, CHIENNE. s. (lat. *canis*). Quadrupède, le plus familier et le plus intelligent des animaux domestiques. *Cette chienne est pleine. Ch. hargneux. Ch. enragé. Ch. fou. Le museau, les pattes d'un ch. Un aveugle conduit par son ch. Ch. de basse-cour, de garde, de chasse. Dresser un ch. Meute de chiens. Coupler, découpler, lâcher, donner les chiens. Les chiens sont en défaut. Remettre les chiens sur les voies. Appeler les chiens.*—*Ch. traître*, Ch. qui mord sans aboyer. — *Ch. sage*, Ch. qui ne s'emporte pas après le gibier.— *Ch. savant*, Ch. dressé à certains exercices. — Prov. et fam., *Il est fait à cela comme un ch. à aller à pied, à aller nu-tête*, se dit D'un homme tellement accoutumé à faire une chose, qu'elle semble lui être naturelle. *Il est comme le ch. du jardinier qui ne mange point les choux et n'en laisse point manger aux autres*, se dit D'un homme qui, ne pouvant pas se servir d'une chose, ne veut cependant pas que les autres s'en servent. — Fig. et prov., *C'est le ch. de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle*, se dit D'un homme qui s'éloigne, qui s'en va quand on veut le retenir. *Mener une vie de ch.*, Mener une vie misérable. *Vivre comme un ch.*, Vivre dans la débauche et le libertinage. *Mourir comme un ch.*, Mourir sans témoigner le moindre repentir de ses fautes, sans manifester le moindre sentiment religieux. *C'est saint Roch et son ch.*, se dit De deux personnes qu'on voit constamment ensemble. *Qui m'aime, aime mon ch.*, Lorsqu'on aime quelqu'un, on aime tout ce qui lui appartient. *Il vaut autant être mordu d'un ch. que d'une chienne*, Entre deux choses également nuisibles, il n'y a point de choix à faire. *C'est une charrue à chiens*, se dit en parlant D'associés qui ne s'accordent pas, qui n'agissent pas de concert dans leur entreprise. *Il n'est chasse que de vieux chiens*, Il n'y a point d'hommes plus propres au conseil et aux affaires que les vieillards, à cause de leur expérience. *Ch. qui aboie ne mord pas*, Les gens qui font le plus de bruit, ne sont pas toujours les plus à craindre. *Ch. hargneux a toujours l'oreille déchirée*, Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. *Quand on veut noyer son ch., on dit qu'il a la rage*, On trouve aisément un prétexte quand on veut quereller ou perdre quelqu'un. *Il mourrait plutôt quelque bon ch. de berger*, se dit Lorsqu'un homme méchant et inutile est réchappé d'une maladie. *Ce sont deux chiens après un os*, se dit De deux personnes qui sont en débat pour emporter une même chose, qui poursuivent la même chose. *Il y a trop de chiens après l'os*, se dit en parlant D'une spéculation pour laquelle les associés sont tellement nombreux, que la part de profit qui doit revenir à chacun d'eux ne peut être que fort petite. *Jamais à un bon ch. il ne vient un bon os*, se dit Lorsqu'une bonne fortune ne vient pas à ceux qui la mériteraient. *Faire le ch. couchant*, Flatter quelqu'un, tâcher de le gagner par des soumissions basses et rampantes. On dit de même, *C'est un bon ch. couchant. C'est un beau ch., s'il voulait mordre*, se dit D'un homme d'un bel extérieur et qui paraît brave, mais qui ne l'est point. *C'est un ch. qui aboie à la lune*, se dit D'un homme qui crie inutilement contre un plus puissant que lui. — Fig. et fam., *Entre ch. et loup*, désigne Le moment du crépuscule où l'on ne fait qu'entrevoir les objets, sans pouvoir les distinguer. *Il était entre ch. et loup quand nous entrâmes dans la ville.* — Le terme de *Ch.* entre encore dans diverses phrases figurées, prov. et famil.; on en trouvera d'autres exemples aux mots Accorder, Attache, Chasser, Fer, Langue, Moquer, Part, Quille, Race, Rompre, etc. || Fig. et fam., se dit Des personnes et des choses, par injure et par mépris. *Quel ch. de musicien! Quel ch. de temps! Un ch. de repas. Quelle chienne de vie!* — Prov. et pop., *Cela n'est pas tant ch.*, Cela n'est pas trop mauvais. — Fig. et famil., *Querelle de ch., bruit de ch., train de ch.*, Grande querelle, grand bruit. *C'est un métier de ch.*, se dit D'une profession, d'un travail qui donne beaucoup de peine et peu de profit. || T. Astr., Voy. Constellation. || T. Arquebusier. Voy. Fusil.

Enc. — Dans la langue de la Zoologie moderne, le terme *Chien* (*Canis*) a une signification beaucoup plus étendue que dans la langue vulgaire. Déjà Linné avait établi sous cette dénomination un grand genre de Mammifères carnivores qui comprenait le *Chien*, le *Renard* et l'*Hyène*. G. Cuvier, dans son Règne animal, réduisit l'étendue du genre linnéen, en faisant de l'*Hyène* un genre distinct. Les zoologistes actuels font du *Ch.* le type de la famille des *Canidés*, mais ils ne s'accordent pas sur l'étendue de cette famille. Pour nous, elle comprend seulement deux genres, le g. *Chien* et le g. *Renard;* mais nous rangeons dans ce dernier le *Fennec* et le *Mégalotis*, qui pour quelques auteurs constituent des genres distincts : enfin, nous plaçons l'*Hyénopode* dans la famille des *Hyènes.* Ainsi limitée, la famille des *Canidés* est caractérisée par l'existence de 3 fausses molaires en haut, 4 en bas et 2 tuberculeuses derrière l'une et l'autre carnassière : la première supérieure de ces tuberculeuses est fort grande. Leur carnassière supérieure n'a qu'un petit tubercule en dedans; mais l'inférieure a sa partie postérieure tout à fait tuberculeuse. Les pieds de devant ont cinq doigts, et ceux de derrière n'en ont que quatre. Leurs ongles ne sont ni rétractiles ni tranchants : aussi ne sont-ce pas des armes pour ces animaux; ceux-ci peuvent cependant s'en servir pour creuser la terre. Les Canidés sont essentiellement digitigrades. Ils ont aussi une langue douce et dépourvue d'épines : ils boivent toujours en lapant. — Les deux genres de cette famille se distinguent par des caractères bien tranchés. Les *Chiens* sont des animaux diurnes, dont la pupille est ronde; les *Renards* sont nocturnes et, dans le jour, leur pupille présente la forme d'une fente verticale. En outre, les premiers ont les incisives supérieures très-échancrées, et l'odeur qu'ils exhalent n'est pas fétide comme celle des Renards. Ces derniers ont aussi le museau plus conique et plus pointu, et la queue plus touffue. — Nous ne parlerons ici que du g. *Ch.*, et seulement des *Chiens* proprement dits, car des articles particuliers sont consacrés au *Loup* et au *Chacal*, qui, selon tous les zoologistes, sont de simples espèces du genre Ch. En effet, toutes ces espèces peuvent se croiser ensemble et produire des métis féconds.

Le *Ch. domestique* (*Canis familiaris*) ne présente aucun caractère important qui établisse entre lui et le Loup une différence spécifique. Les auteurs se contentent de dire que le premier se distingue du second, ainsi que du Chacal, par sa queue recourbée. Le Loup, a-t-on dit encore, hurle, tandis que le Ch. aboie. Cette observation n'est juste que jusqu'à un certain point. Le cri naturel du Ch. est le hurlement, comme le prouvent les nombreuses troupes de Chiens libres qui, depuis plusieurs générations, ont échappé à la domination de l'homme. L'aboiement est la voix du Ch. civilisé, et il est probable que le Loup, si l'on prenait soin d'élever plusieurs générations consécutives à l'état domestique, apprendrait aussi à aboyer.

Le Ch. est carnivore sans doute; mais il l'est à un degré beaucoup moindre que les Chats et les Digitigrades vermiformes : c'est, du reste, ce qu'indique son système dentaire. Les Chiens, en effet, ont besoin de matières végétales dans leur nourriture. — Les organes des sens supérieurs, la vue et l'ouïe, sont très-développés, surtout chez les races qui se rapprochent le plus de l'état sauvage. Peut-être en est-il autrement de l'odorat : quoique excellent chez ces dernières, il nous semble encore plus parfait chez les familles de Chiens que nous employons à la chasse. Cette délicatesse particulière du sens de l'odorat coïncide, en général, avec l'allongement du museau et le développement des surfaces olfactives qui en est la conséquence. Les Levriers, toutefois, paraissent faire exception à la règle. — La durée de la vie des Chiens varie de 15 à 20 ans. La femelle porte 63 jours environ, et fait à la fois de 6 à 12 petits. Ceux-ci naissent les yeux fermés, et ne les ouvrent que le dixième ou le douzième jour. A deux ans, leur croissance est complétement terminée.

L'origine du Ch. domestique a donné lieu à de nombreuses discussions parmi les naturalistes. D'après les uns, le Ch. serait issu du Loup apprivoisé et modifié par des siècles de domesticité; selon d'autres, il proviendrait du Chacal; quelques-uns pensent qu'il résulte du croisement de ce dernier avec le Loup. On peut faire une objection grave à toutes ces hypothèses : c'est que le Ch. domestique qui a été rendu à la liberté et vit depuis de longues générations à l'état sauvage, se maintient comme espèce distincte du Loup et du Chacal, au lieu de rentrer dans l'une d'elles. Quant à nous, l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable est celle qui regarde le Ch. domestique comme une espèce distincte. — Quoi qu'il en soit, le Ch. est assurément la première conquête que l'homme ait faite parmi les animaux. « Comment l'homme, dit Buffon, aurait-il pu, sans le secours du Ch., conquérir, dompter, réduire en esclavage les autres animaux? Comment pourrait-il encore aujourd'hui découvrir, chasser, détruire les bêtes sauvages et nuisibles? Pour se mettre en sûreté, et pour se rendre maître de l'univers vivant, il a fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux, se concilier avec douceur et par caresses ceux qui se sont trouvés capables de s'attacher et d'obéir, afin de les opposer aux autres. » Au reste, il n'est point d'animal sur lequel l'homme ait acquis un pareil empire. Entre nos mains, le Ch. n'a pas été moins modifié au moral, si l'on peut parler ainsi, qu'au physique. D'un côté, nous avons créé des races de Chiens tellement nombreuses et si diverses par la taille, les formes, la nature et la qualité des poils, qu'il nous est aujourd'hui impossible de les classer d'une façon bien méthodique. De l'autre, nous avons dressé cet animal à nous rendre tous les genres de services possibles, et les qualités acquises par l'éducation se transmettant de génération en génération, nous avons réussi à former, dans l'espèce canine, de véritables *races* parfaitement distinctes au point de vue intellectuel et moral. Cependant l'immense majorité des Chiens qui vivent dans la société et dans le commerce de l'homme, manifestent des qualités communes, nous voulons dire la docilité et l'attachement pour leur maître. « Un naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, dit Buffon, rend le Ch. sauvage redoutable à tous les animaux, et cède dans le Ch. domestique aux sentiments les plus doux, au plaisir de s'attacher entièrement à son maître et au désir de plaire; il vient en rampant mettre au pied de son maître son courage, sa force, ses talents; il attend ses ordres pour en faire usage; il le consulte, il l'interroge, il le supplie; un coup d'œil suffit; il entend les signes de sa volonté. Sans avoir, comme l'homme, la lumière de la pensée, il a toute la chaleur du sentiment; il a de plus que lui la fidélité, la constance dans ses affections : nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance; il est tout zèle et tout obéissance. Plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais traitements; il lèche cette main qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la plainte et le désarme enfin par la patience et la soumission. Plus docile que l'homme, plus souple qu'aucun des animaux, non-seulement le Ch. s'instruit en peu de temps, mais même il se conforme aux mouvements, aux manières, à toutes les habitudes de ceux qui lui commandent : il prend le ton de la maison qu'il habite; comme les autres domestiques, il est dédaigneux chez les grands et rustre à la campagne. Toujours empressé pour son maître et prévenant pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux gens indifférents, et se déclare contre ceux qui par état ne sont faits que pour importuner; il les connaît aux vêtements, à la voix, à leurs gestes, et les empêche d'approcher. Lorsqu'on lui a confié pendant la nuit la garde de la maison, il devient plus fier et quelquefois féroce; il veille, il fait la ronde; il sent de loin les étrangers, et, pour peu qu'ils s'arrêtent ou tentent de franchir les barrières, il s'élance, s'oppose, et, par des aboiements réitérés, des efforts et des cris de colère, il donne l'alarme, avertit et combat. » Une multitude de faits attestent à la fois l'attachement, la fidélité et l'intelligence du Ch. Il faudrait des volumes pour répéter seulement les traits les plus curieux et les plus touchants recueillis par les biographes de ce précieux animal. Après le tableau si brillant et pourtant si fidèle que nous venons d'emprunter à Buffon, il nous suffira d'ajouter que maintes fois l'on a vu le Ch. sacrifier sa vie pour sauver celle de son maître, et même périr de douleur après la mort de celui auquel il avait dévoué son existence tout entière.

Les Chiens, ainsi que l'ont observé Buffon, Fréd. Cuvier et Flourens, sont certainement plus intelligents, plus civilisés, si l'on peut se servir de cette expression, chez les peuples éclairés que chez ceux qui vivent encore plongés dans la barbarie. A l'état de liberté, ils ne paraissent pas déployer plus d'intelligence qu'une foule d'autres animaux. Comme les Chevaux *alzados* des pampas de l'Amérique du Sud, les Chiens libres qui habitent les mêmes contrées manifestent un vif instinct de sociabilité. Comme ces Chevaux, ils vivent en troupes souvent très-nombreuses, conduites par les vieux mâles; ils semblent alors obéir à une sorte de discipline, et s'entendre fort bien entre eux pour suivre le gibier, l'attaquer, se défendre mutuellement en cas de besoin, déchirer et dévorer, sans querelle et ensemble, une proie qu'ils ont chassée en commun. Ils se montrent redoutables pour le gros bétail ainsi que pour les Chevaux. Ils ne quittent pas les plaines découvertes, n'entrent jamais dans les bois, et marchent toujours en nombre, dans la crainte des Jaguars, contre lesquels cependant ils se défendent avec courage. Suivant d'Azara, ils habitent des cavernes naturelles, et savent s'en creuser au besoin. Malgré ces traits qui semblent caractériser une race sauvage, ces Chiens, à ce que rapportent les voyageurs, seraient loin d'avoir perdu toutes les traces de la longue servitude de leur espèce; leurs couleurs varient encore d'une race et même d'un individu à l'autre, et ils rentrent sans résistance dans l'état de domesticité.

Nous avons déjà fait allusion à l'extrême difficulté qu'on éprouve quand on essaie de distribuer les différentes variétés de Chiens dans des catégories distinctes. En conséquence, nous n'essaierons pas de résoudre ce problème; nous nous en tiendrons à la classification de Fréd. Cuvier, qui est la plus généralement admise. Ce savant naturaliste a établi 3 familles de Chiens, en les caractérisant par la forme osseuse de leur tête : ces trois familles sont les *Mâtins*, les *Épagneuls* et les *Dogues.*

I. *Mâtins.* — Les individus qui appartiennent à cette famille ont la tête plus ou moins allongée, et les pariétaux tendent à se rapprocher, mais d'une manière insensible, en s'élevant au-dessus des temporaux; le condyle de la mâchoire inférieure est sur la même ligne que les deux mâchoires supérieures.

1° Le *Mâtin commun* (*Canis familiaris laniarius*) est le type de la famille. Ce Ch. (Fig. 1) est grand, vigoureux et léger; ses oreilles sont à demi pendantes; il porte la queue recourbée en haut. On en trouve de blancs, de gris, de bruns, de noirs. On emploie surtout le Mâtin à la garde de la maison et du gros bétail; on peut aussi le dresser à la chasse, surtout à celle du Sanglier.

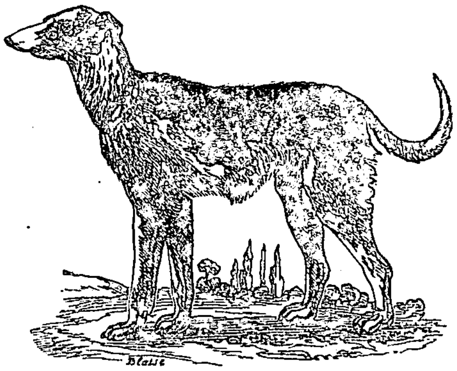

Fig. 1.

2° Le *Danois* (*C. f. Danicus*) diffère du précédent par un corps et des membres plus fournis. Son pelage est constamment d'un fauve noirâtre, rayé de bandes transversales plus foncées, analogues à celles du Tigre. La longueur de son corps atteint 1 m. 14 cent. Il est très-fort et bon pour la garde, comme le Mâtin. On peut aussi l'employer à la chasse. Il est probable que le *Molosse* de l'Épire, si fameux dans l'antiquité, appartenait à cette race. Le *Danois moucheté*, à pelage ordinairement blanc, marqué de taches arrondies, petites et nombreuses, atteint parfois la même taille que le précédent. C'est un Ch. de luxe qu'il était autrefois de mode de faire courir devant les équipages. On prétend qu'il affectionne particulièrement les chevaux. Au reste, il est peu intelligent et peu attaché à son maître.

3° Les *Levriers* (*C. f. Graïus*) se distinguent de tous les autres Chiens par leurs formes plus sveltes, plus minces, plus effilées; leur museau est fort aigu et leur front surbaissé. Il y en a de taille, de poils et de couleurs très-différentes, que l'on regarde comme autant de races. On distingue particulièrement le *Grand-Levrier*, le *Lev. d'Irlande*, le *Lev. d'Écosse* et le *Lev. de Russie* (Fig. 2). Tous ces Chiens sont remarquables par leur extrême agilité; aussi les emploie-t-on souvent à la chasse. Un instinct particulier les porte à courir les Lièvres et les Lapins. Comme le Levrier a peu d'odorat, il ne peut suivre ces animaux à la piste; mais en plaine, lorsque rien ne peut les dérober à sa vue, il se met à leur poursuite avec la rapidité de l'éclair et ne tarde pas à les atteindre. — On donne le nom de *Levrette* à une sous-variété très-petite du Levrier; c'est un Ch. de luxe fort à la mode à cette heure, mais délicat et difficile à élever.

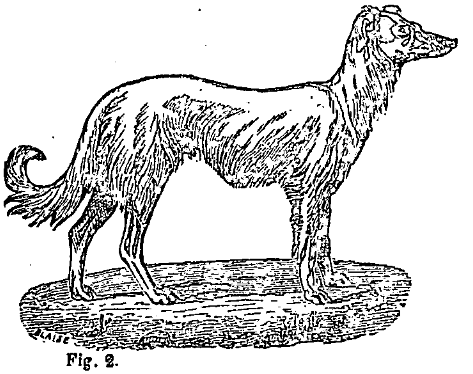

Fig. 2.

4° Le *Dingo* ou *Ch. de la Nouvelle-Hollande* (*C. f. Australasiæ*) a tout à fait la tête du Mâtin; mais il a la taille et les proportions du Ch. de berger, c.-à-d. environ 80 cent. de longueur de la tête à la queue, et 26 de hauteur au garrot. Son pelage est très-fourni, sa queue assez touffue. Le dessus du dos, du cou et de la tête est, ainsi que la queue, fauve foncé; le dessous du cou et la poitrine sont plus pâles; le museau et la face interne des membres sont blanchâtres. On a conservé pendant plusieurs années, au Jardin des Plantes, un Ch. de cette race. Ses mouvements étaient très-agiles, et son activité, lorsqu'il était libre, était fort grande. Toutefois, d'après Richard Owen, il a, dans son pays, la démarche nonchalante du Loup. Sa force musculaire surpassait de beaucoup celle de nos Chiens domestiques de même taille. Son courage était très-remarquable : il attaquait sans la moindre hésitation les Chiens de la plus forte espèce. « Je l'ai vu plusieurs fois, dit Fréd. Cuvier, se jeter en grondant sur les grilles au travers desquelles il apercevait une Panthère, un Jaguar ou un Ours, lorsque ceux-ci avaient l'air de le menacer. La présence de l'homme ne l'intimidait point : il se jetait sur la personne qui lui déplaisait, et sur les enfants surtout, sans aucun motif apparent. Il n'obéissait point à la voix, et le châtiment l'étonnait et le révoltait. Il affectionnait particulièrement celui qui le faisait jouir le plus souvent de sa liberté : il lui donnait alors quelques marques d'attachement, qui consistaient à sauter vivement à ses côtés et à lui lécher la main. Bien différent de nos Chiens domestiques, celui-ci n'avait aucune idée de la propriété de l'homme, et il ne respectait rien de ce dont il lui convenait de faire la sienne; il se jetait avec fureur sur la volaille, et semblait ne s'être jamais reposé que sur lui-même du soin de se nourrir. Ce que cet animal mangeait le plus volontiers, c'était la viande crue et fraîche : le poisson ne paraissait jamais avoir fait sa nourriture, car la faim elle-même ne le décidait pas à en manger; il ne refusait pas le pain, et paraissait goûter avec plaisir les matières sucrées. »

5° C'est encore dans la famille des Mâtins que les auteurs rangent diverses espèces qui vivent à l'état de liberté en Amérique, en Afrique, dans l'Inde, etc. Nous nous contenterons de citer le *Ch. marron* de l'Amérique, qui ressemble à nos Levriers, mais qui a les formes moins élancées; le *Ch. du Cap*, qui habite l'Afrique australe, et se trouve également au Congo; le *Wah* ou *Ch. de l'Himalaya*, qui se rencontre dans les montagnes de ce nom; le *Dhole* ou *Ch. des Indes Orientales*, qui vit à l'état sauvage dans l'Inde ainsi que dans l'Afrique méridionale; le *Quao*, qui se trouve dans les montagnes de Ramghur, dans l'Inde; le *Ch. de Sumatra*, qui a beaucoup d'analogie avec le Dingo, et le *Poull* ou *Ch. de la Nouvelle-Irlande*. Ce dernier est de moitié plus petit que le Dingo, et a le museau plus pointu. Il est hardi et courageux et mange de tout, mais principalement des poissons qu'il va pêcher lui-même. Les naturels de la Nouvelle-Irlande se nourrissent de sa chair.

6° C'est vraisemblablement encore dans la catégorie des Mâtins qu'il convient de placer les deux animaux appelés, à la Guyane, *Grand* et *Petit Koupara*. — Le *Grand Koupara* ou *Ch. crabier* (*C. f. cancrivorus*), a le pelage cendré, varié de noir et de blanc, légèrement jaunâtre en dessous; ses oreilles sont noires, ainsi que ses tarses et l'extrémité de sa queue. Il vit par petites troupes de 7 à 8 individus, et chasse les Agoutis, les Pacas, etc. Il sait aussi très-bien pêcher les Crabes et les Écrevisses; enfin, faute de mieux, il mange des fruits. Il s'apprivoise sans difficulté, et les métis qu'il produit avec les Chiens domestiques, sont fort estimés pour la chasse des Agoutis. Cet animal est le *Ch. des bois de Cayenne* de Buffon. — Le *Petit Koupara* a les mêmes habitudes que le précédent, dont il paraît n'être qu'une variété.

II. *Épagneuls.* — Les pariétaux, dans les têtes de cette famille, ne tendent plus à se rapprocher, dès leur naissance, au-dessus des temporaux; ils s'écartent et se renflent, au contraire, de manière à beaucoup agrandir la boîte cérébrale, et les sinus frontaux prennent de l'étendue. — Cette famille est très-nombreuse, et renferme les espèces de Chiens les plus intelligentes. Nous croyons même qu'on pourrait la partager en deux groupes, en prenant en considération les aptitudes spéciales que présentent chacune de ses races : le premier groupe serait celui des *Sagaces*, et le second celui des *Chasseurs*.

A. *Chiens sagaces.* — Leur type, chez nous, est le *Ch. de berger*; mais nous parlerons d'abord de quelques races qui sont moins civilisées.

1° Le *Ch. des Esquimaux* (*C. f. borealis*) peut être considéré comme la première déviation du type sauvage. Sa démarche est plus ferme, plus hardie et plus rapide que celle du Loup et du Dingo. Cependant il manifeste encore sa proche parenté avec le premier par son nez effilé, ses oreilles droites et son inaptitude à aboyer. La couleur de son pelage est le noir et le blanc disposé par grandes plaques. Les poils laineux sont très-épais et plus développés que les poils soyeux (Fig. 3). Les Esquimaux et les habitants du Kamtschatka s'en servent comme d'une bête de trait. Six ou sept de ces Chiens attelés à un traîneau chargé de 400 à 500 kilogr. font aisément, en un seul jour et avec une vitesse de 11 à 13 kilom. à l'heure, un trajet de 80 à 96 kilom. Les habitants de ces déserts glacés ont grand soin de placer en tête et un peu en avant de l'attelage, un Chien d'une sagacité et d'une intelligence particulières, qui est chargé de guider la troupe, de tourner à droite ou à gauche, etc. Il est attaché au traîneau par une corde plus longue que les autres, et c'est à lui que le conducteur s'adresse le plus ordinairement. — Le *Ch. de Sibérie* (*C. f. Sibiricus*) se rapproche beaucoup du précédent. Il a le pelage très-long sur tout le corps, d'un gris ardoisé et cendré, ou noir avec un collier blanc. L'extrémité de l'oreille est un peu courbée. Les peuplades de la Sibérie l'emploient au même service que le Ch. des Esquimaux.

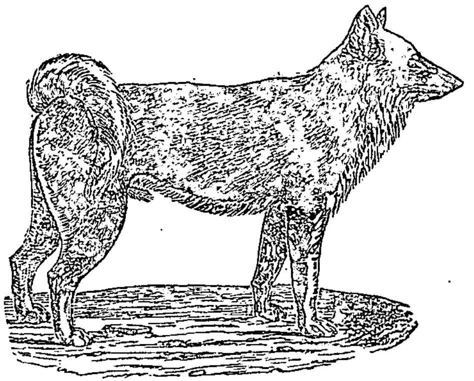

Fig. 3.

2° A nos yeux, le *Ch. de Terre-Neuve* (*C. f. aquatilis*) tire incontestablement son origine du Ch. des Esquimaux. Il a le museau plus fort, les oreilles pendantes, sans être très-grandes, le pelage très-soyeux et la queue touffue recourbée en panache. Dans son île natale, ce bel et intelligent animal est employé à tirer des traîneaux et des chariots chargés de bois et de poissons, et à rendre beaucoup d'autres services utiles. La facilité avec laquelle il va à l'eau, son aptitude à plonger et à nager, sa force pour emporter un poids considérable, ont permis à cet animal de sauver la vie d'un grand nombre de personnes.

3° Dans notre pays, le *Ch. de berger* (*C. domesticus*) nous offre l'exemple de l'une des races d'animaux domestiques les plus pures. En effet, par ses oreilles courtes et droites, son poil long et hérissé, sa queue horizontale ou pendante, il se rapproche singulièrement du type primitif de l'espèce (Fig. 4). Malgré les nombreuses analogies extérieures qu'il offre avec le Dingo, il présente un développement cérébral bien supérieur. Cette race est particulièrement remarquable par son intelligence, surtout pour la garde des troupeaux, ainsi que par sa sobriété et son attachement pour son maître. On en distingue chez nous deux variétés principales, le *Ch. de Brie* et le *Ch. de montagne*. Le pelage du premier est généralement noir, et celui du second brun. Ce dernier est plus fort de taille, plus vigoureux et plus capable que le Ch. de Brie de repousser les attaques du Loup. — Le *Ch. de berger d'Écosse* est en général plus petit que le nôtre. Un célèbre agronome anglais, Stephens, rapporte au sujet de l'un de ces Chiens le fait suivant, dont il avait été témoin. Un troupeau de près de 2,000 bêtes à laine avait été dispersé, comme il arrive assez souvent, par une de ces tempêtes accompagnées de tourbillons de neige qui sont fréquentes sur les pâturages élevés des monts Cheviots, en Écosse. La tempête apaisée, le berger désespéré cherchait partout son troupeau, et n'en avait pas de nouvelles. Au bout de deux jours, le Ch. préposé à la garde des moutons les lui ramena, sans qu'il en manquât un seul. Les montagnards l'avaient vu, avec admiration, aller chercher dans tous les *glens* ou vallons rocailleux, à 12 ou 15 kilom. à la ronde, les détachements isolés du troupeau de son maître, les réunir tous sur un seul point, puis, quand il les avait vus au complet, les ramener à la bergerie.

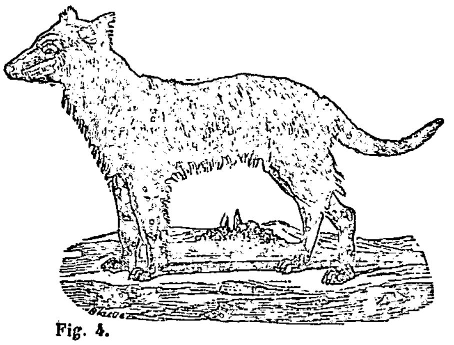

Fig. 4.

4° *Ch. du Mont-Saint-Bernard.* — Cette race nous paraît issue du croisement du Terre-Neuve avec le Mâtin. Elle a le poil long du premier et le museau effilé du second; mais elle se distingue par son intelligence. Tout le monde sait que les bienfaisants religieux établis dans le couvent bâti presque au sommet du Grand-Saint-Bernard ont dressé ces Chiens à aller à la recherche des voyageurs égarés dans les passages difficiles qui conduisent, à travers les Alpes, de la Suisse en Savoie, ainsi qu'à porter secours aux malheureux qui sont surpris par l'orage ou ensevelis par les neiges. Un de ces nobles animaux fut décoré d'une médaille en mémoire de ce qu'il avait sauvé la vie de vingt-deux personnes qui, sans lui, eussent infailliblement péri. On conserve encore empaillé, dans le Musée de Berne, un autre de ces Chiens, nommé Barry, avec son collier et le flacon qu'il portait autrefois; car les bons religieux, afin de procurer aux malheureux voyageurs tous les moyens de secours qui sont en leur pouvoir, ont le soin d'attacher un flacon d'eau-de-vie au cou de leurs Chiens avant de les envoyer à la découverte. C'est Barry, qui, ayant découvert un enfant dont la mère avait été ensevelie par une avalanche, mais qui gisait lui-même sans blessure et engourdi dans le creux d'un glacier, parvint à le réchauffer en lui donnant le flacon suspendu à son cou, trouva ensuite moyen de le faire monter sur son dos, et le porta ainsi à la porte du couvent. Ce Ch. avait sauvé quarante personnes. Lorsqu'il fut affaibli par l'âge, on l'envoya terminer ses jours, avec une pension, sous le climat plus doux du canton de Berne.

5° Le *Chien-Loup* (*C. f. Pomeranus*) se distingue du Ch. de berger par sa tête, qui est dégarnie de poils, ainsi que ses oreilles et ses pieds. Il porte toujours sa queue très-relevée et ordinairement enroulée en dessus; elle est remarquable par les longs poils qui la garnissent. Le poil du corps est long, soyeux, le plus souvent de couleur noire ou blanche, rarement grise ou fauve. Ce Ch. montre un extrême attachement à son maître, et peut être employé à la garde des troupeaux. — Les *Chiens de la Chine* (*C. f. Sinensis*) qui ont longtemps vécu à la ménagerie de Paris, où ils avaient été apportés de Canton, étaient de véritables *Chiens-Loups*. Ils étaient seulement un peu plus forts et plus trapus que les nôtres. Leur poil était noir.

6° Le *Barbet* (*C. f. aquaticus*), appelé vulgairement *Caniche* ou *Ch. canard*, se distingue par ses poils longs et frisés, variant du blanc pur au noir foncé, en passant par toutes les nuances intermédiaires. Il n'existe pas de Ch. qui soit plus attaché à son maître et qui témoigne plus d'intelligence. C'est à cette race qu'ont appartenu tous ces Chiens-phénomènes qui savaient plus ou moins lire et faire leur partie de dominos. Comme cette race aime beaucoup l'eau, on l'emploie, en Angleterre, pour la chasse au marais. — Le *Petit Barbet* provient, suivant Buffon, du mélange du Barbet avec le petit Épagneul. Il a à peu près les mêmes qualités que le grand Barbet. — Le *Griffon* (*C. f. arrectus*) paraît provenir de l'union du grand Barbet avec le Ch. courant. Il est de la taille du premier, mais moins massif. Il est moins attaché et moins intelligent que les deux espèces précédentes. On peut le dresser à la chasse du Lièvre et du Renard.

B. ***Chiens de chasse.*** — Tous les Chiens de ce groupe sont remarquables par leurs oreilles larges, longues et pendantes; par la délicatesse de leur odorat et par leur intelligence.

1° Le *Ch. courant* (*C. f. Gallicus*) se distingue par son museau, qui est plus long que dans les races suivantes, ainsi que par la longueur et la force de ses jambes. Il est couvert d'un poil très-court et porte la queue relevée (Fig. 5). Le plus souvent sa couleur est le blanc, avec des taches noires ou fauves. On l'emploie surtout pour la chasse du Lièvre, du Cerf et des autres bêtes fauves.—Le *Limier* (*C. f. sagax*) ressemble beaucoup au Ch. courant; il est seulement plus grand et plus robuste, et a le museau plus fort, avec les lèvres un peu pendantes.

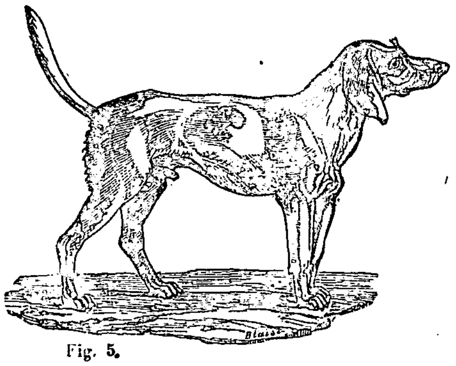
Fig. 5.

2° Les *Braques* (*C. f. avicularis*) diffèrent des Chiens courants par leur museau moins long et assez épais, leurs lèvres pendantes, leurs oreilles plus courtes et à demi pendantes, leur corps moins allongé, leurs jambes moins hautes, leur queue plus courte et plus charnue. Leur poil est ras et généralement blanc, avec des taches brun-marron plus ou moins foncé. Le Braque est un Ch. plein d'ardeur; il quête bien et arrête parfaitement le gibier. Il est aussi extrêmement attaché à son maître. — Le *Braque à nez fendu* ne se distingue du précédent que par la gouttière profonde qui sépare ses deux narines. — Le *Braque du Bengale* (Fig. 6) a le pelage blanc, moucheté de petites taches brun fauve plus ou moins foncé.

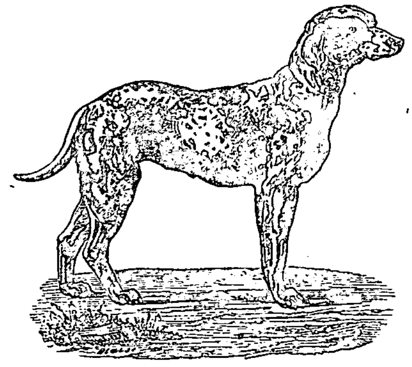
Fig. 6.

3° Le *Terrier* ou *Renardier* des Anglais est plus petit, mais robuste et musculeux. Il a les jambes assez courtes, le pelage ras, noir et brillant, avec quelques endroits d'un fauve vif. On s'en sert pour acculer le Renard dans son terrier, où ce Ch. pénètre assez aisément. Il en existe une variété à poil hérissé, douée des mêmes instincts et propre à la même chasse; on l'appelle *Terrier-Griffon*.

4° Les *Bassets* (*C. f. vertagus*) ont la tête du Ch. courant ou du Braque, le poil ras et de couleur assez variable. Ce qui les caractérise essentiellement, c'est le raccourcissement extrême de leurs jambes, qui sont droites ou torses; de là deux variétés distinctes: le *B. à jambes droites* et le *B. à jambes torses* (Fig. 7). On se sert de ces Chiens pour la chasse du Lapin, du Blaireau, etc.—Le *B. de Burgos* ou simplement le *Burgos* et le *B. de Saint-Domingue*, constituent deux autres variétés de cette race. Aux Antilles, on dresse ce dernier à faire la chasse aux Rats.

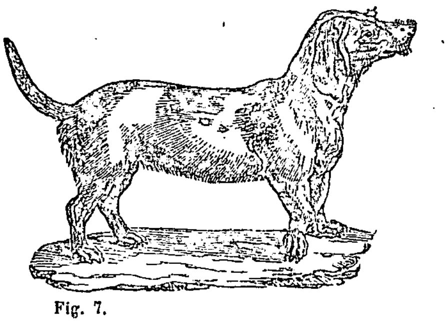
Fig. 7.

5° L'*Épagneul français* (*C. f. extrarius*) est couvert de poils longs et soyeux. Il a les oreilles larges et pendantes, les jambes peu élevées, le pelage mélangé de blanc et de brun-marron (Fig. 8). C'est un bon Ch. d'arrêt, qui cependant chasse mieux dans les marais ou dans les cantons couverts qu'en plaine. Il témoigne beaucoup d'affection pour son maître. L'*Ép. anglais* a le pelage tout à fait noir, avec une tache d'un fauve vif sur chaque œil. L'*Ép. frisé* a le pelage brun chocolat foncé, frisé et bouclé sur tout le corps, très-court et très-lisse sur la tête, excepté aux oreilles, où il est long et soyeux. — Les variétés ci-après appartiennent à la catégorie des Chiens d'appartement.

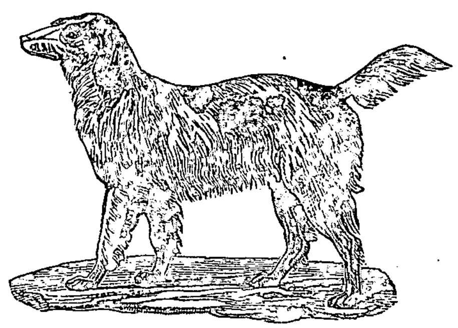
Fig. 8.

Ils sont peu intelligents, peu attachés, et leur moindre défaut est de faire retentir à tout propos leur voix glapissante qui rend insupportables, comme le dit La Bruyère, les maisons où il faut attendre pour dire « bonjour », que les petits Chiens aient fini d'aboyer. Parmi ces variétés nous citerons le *Petit Épagneul*, qui ne diffère de l'Ép. français que par sa taille; le *Gredin* (*C. f. brevipilis*), qui est noir, avec les poils longs et soyeux aux oreilles, court et presque lisse sur tout le reste du corps; le *Pyrame*, qui ne se distingue du précédent que par des marques de feu aux pattes, aux yeux et au museau; le *Ch. de Calabre*, un peu plus grand que le Pyrame; le *Bichon* ou *Ch. de Malte*, qui a le pelage très-long et hérissé partout, principalement autour des yeux, et qui paraît provenir du croisement du Petit Épagneul avec le Petit Barbet; le *Chien-Lion*, remarquable par son pelage très-long et très-soyeux sur la partie antérieure du corps, mais fort court sur la partie postérieure, ce qui lui donne l'apparence d'avoir une crinière. Nous ne ferons que nommer le *King-Charles*, dont le nom rappelle l'infortuné Charles I^er^.

6° L'*Alco*, ou *Techichi* (*C. f. Americanus*), est remarquable par la petitesse de sa tête et la longueur de son poil; sa taille est à peine égale à celle du Bichon; il habite plusieurs contrées du continent américain. C'est le plus petit des représentants de la race canine dans le nouveau monde.

III. Les *Dogues*. — Les Chiens de cette famille se caractérisent tous par le raccourcissement du museau, le mouvement ascensionnel du crâne, son rapetissement, et l'étendue des sinus frontaux. Ce sont des animaux fort peu intelligents, et la pesanteur de leur intelligence, dit Fréd. Cuvier, semble se marquer par celle de leur corps. Les grandes espèces sont redoutables dans leur fureur.

1° Le *Grand Dogue* (*C. f. molossus*) se reconnaît au premier coup d'œil à son museau noir, court, à ses lèvres épaisses et pendantes, à ses oreilles petites et à demi pendantes, à son corps allongé, gros et robuste, et à ses jambes fortes et puissantes. Sa queue est recourbée en haut et généralement assez petite (Fig. 9). Son pelage est ras, ordinairement fauve pâle, plus ou moins ondulé de noirâtre, quelquefois avec de grandes parties blanches. Ce Ch. est remarquable par son courage et par sa force; il s'attache uniquement à son maître. Le *Dogue du Thibet* ne diffère guère du précédent que par son poil assez long et un peu hérissé. — Le *Doguin* est une sous-variété plus petite du Dogue. On ne le voit guère que chez les bouchers. — Le *Boule-Dogue*, le *Bull-Dog* des Anglais, est aussi plus petit que le Dogue. Il a le corps moins long, la queue relevée en cercle, le museau noir et très-court, les lèvres moins pendantes, les oreilles à demi dressées, la tête presque ronde. Son pelage est ras, et ordinairement d'un fauve pâle et jaunâtre. Le *Doglau* se distingue du précédent par son nez fendu. — Le *Carlin* ou *Mopse* (*C. f. mopsus*) est un Boule-Dogue en miniature. Il a été naguère fort à la mode, quoique ce soit un animal dépourvu d'intelligence, criard et sans utilité.

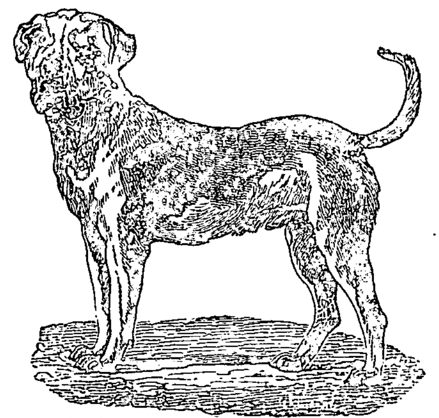
Fig. 9.

2° On classe encore dans la famille des Dogues le *Ch. d'Islande*, qui offre beaucoup d'analogie avec le Carlin, mais qui est plus grand et a le poil long et lisse; le *Ch. d'Alicante* ou *de Cayenne*, qu'on croit un métis du Boule-Dogue et de l'Épagneul, car il ressemble au premier et a le long poil du second; le *Ch. d'Artois*, appelé aussi *Ch. lillois* ou *Quatre-vingts*, qui paraît provenir du Carlin et du Roquet; le *Petit-Danois* (*C. f. variegatus*), nommé encore *Arlequin*, à cause de son pelage ras et à fond blanc ordinairement moucheté de noir; et même le *Roquet* (*C. f. hybridus*), espèce beaucoup trop répandue, car elle est hargneuse et criarde: cependant le Roq. rachète un peu sa laideur et ses défauts par son extrême attachement pour son maître.

3° Nous rejetons ici, à l'exemple de plusieurs auteurs, le *Ch. Turc* (*C. f. Ægyptius*, *C. Caribæus*) [Fig. 10], appelé aussi, mais à tort, *Ch. de Barbarie*, et que l'on ne sait vraiment où placer. En effet, s'il a la tête grosse et arrondie, il a le museau effilé, les membres grêles et un peu la forme du Levrier, et la queue recourbée. Enfin, sa peau est presque entièrement nue, comme huileuse, noire ou couleur de chair obscure, et tachée par grandes plaques. Sa taille est celle du Carlin. Malgré les noms qu'il porte, cet animal paraît être indigène de l'Amérique. Christophe Colomb le trouva, en 1492, aux îles Lucayes, et, en 1494, à Cuba, où les habitants l'élevaient pour le manger. Il est encore très-commun dans le Pérou. Fréd. Cuvier dit avoir vu des *Levriers-chiens-turcs*. Le *Ch. turc à crinière* paraît résulter du croisement du Ch. turc ordinaire avec l'Épagneul. Il est caractérisé par la présence d'une sorte de crinière étroite et à poils rudes qui s'étend du sommet de la tête jusqu'à la naissance de la queue.

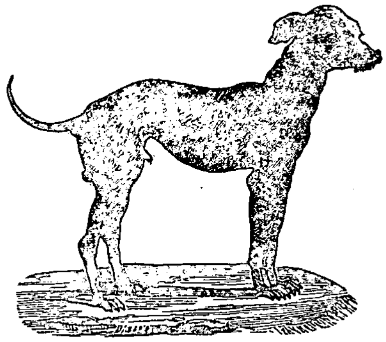
Fig. 10.

IV. Enfin, on désigne sous le nom de *Chiens de rue* cette multitude de Chiens qui résultent du croisement fortuit de différentes espèces, et qui, par conséquent, ne constituent pas des races ou des variétés permanentes. Leur taille est en général médiocre, mais ils varient extrêmement sous le rapport des formes, du pelage et de l'intelligence. — V. CHACAL, LOUP, RENARD, INSTINCT et HYDROPHOBIE.

On donne vulgairement le nom de *Ch. de mer* aux poissons du genre *Squale*, et celui de *Ch. volant* au *Galéopithèque*, quadrupède qui appartient à l'ordre des *Cheiroptères*.

CHIENDENT. s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

CHIE-EN-LIT. s. m. Nom que les enfants et les gens du peuple donnent par raillerie Aux masques qui courent les rues pendant les jours gras. *Une troupe de ch.-en-lit. A la ch.-en-lit!*

CHIENNER. v. n. Se dit Des chiennes quand elles mettent bas. Inusité.

CHIER. v. n. Se décharger le ventre des gros excréments. Bas. || Activ. *Il ne chie pas du musc.* = CHIÉ, ÉE. participe.

CHIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chie. Bas.

CHIFFE. s. f. T. Papeterie. Se dit Des vieux morceaux d'étoffe qui servent à faire le papier, et qu'on nomme plus ordinairement *Chiffons.* || Se dit, par mépris, d'Une étoffe mauvaise et qui n'a point de consistance. *Cela est mou comme de la ch., n'est que de la ch.* — Fig. et fam., *Mou comme ch.*, se dit D'un homme d'un caractère faible, qui ne résiste à rien.

CHIFFON. s. m. (ar. *cheffoun*, linge usé et déchiré). Mauvais linge, ou mauvais morceau de quelque vieille étoffe. — Fig. et fam., *Cette personne n'est vêtue que de chiffons*, Elle est très-mal vêtue. — Se dit aussi Des ajustements de femme qui ne servent qu'à la parure. *Elle ruine son mari en chiffons.* || *Ch. de papier*, Morceau de papier froissé ou déchiré; Fig. et fam., Écrit sans importance, sans valeur. *Au lieu d'un acte en règle, vous m'apportez un ch. de papier.* = * CHIFFON, ONNE. adj. T. Hortic. *Branche chiffonne*, Branche grêle et mal conformée.

CHIFFONNER. v. a. Froisser. *Ch. du linge, un ha-*

bit, du papier. — Fam., Déranger l'ajustement d'une femme. *Le vent l'a toute chiffonnée.* — Fig. et fam., *Cela le chiffonne*, Cela le dérange, le contrarie. = Chiffonné, ée. part. ‖ Fig. et famil., *Une petite mine chiffonnée*, se dit D'un visage peu régulier, mais qui n'est pas sans quelque agrément.

CHIFFONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui ramasse des chiffons par la ville. ‖ Fig. et fam., *C'est un ch., ce n'est qu'un ch.*, se dit D'un homme qui débite sans choix tout ce qu'il entend dire par la ville. Se dit aussi D'un homme vétilleux et tracassier.

CHIFFONNIER. s. m. Petit meuble à plusieurs tiroirs, dans lequel les femmes mettent des morceaux d'étoffe et tout ce qui sert à leurs ouvrages d'aiguille.

CHIFFRE. s. m. (ar. *sifr*, zéro). Caractère dont on se sert pour marquer les nombres. *Écrire une date en chiffres. Ce nombre s'exprime par neuf chiffres.* ‖ Se disait autrefois absol., pour désigner L'arithmétique. *Apprendre le ch.* ‖ Se dit quelquefois pour La somme totale, le total. *Le ch. du budget est diminué. J'ai réduit le ch. de mes dépenses.* ‖ Manière secrète d'écrire, par le moyen de chiffres ou d'autres signes. Voy. Stéganographie. — Fig., se dit de Certaines façons de parler que quelques personnes ont entre elles, et qui ne sont point entendues des autres. *C'est un ch. entre eux.* ‖ Arrangement de deux ou de plusieurs lettres initiales de noms, entrelacées l'une dans l'autre. *Il n'a point d'armes à sa voiture, il n'a qu'un ch. Dessiner, broder un ch.*

Enc. — Le système de notation numérique adopté chez tous les peuples de l'Europe moderne est basé sur une idée aussi simple que féconde en résultats : c'est d'attacher à chaque signe ou symbole non-seulement une valeur absolue, mais encore une valeur de position. Une conception aussi ingénieuse n'a pu évidemment prendre naissance que chez un peuple déjà fort avancé en civilisation ; malheureusement, quoique le système actuel soit en usage chez les Indous depuis plus de 2000 ans, il est impossible de dire dans quel pays et à quelle époque il a été imaginé. Il est vraisemblable que les premiers caractères ou signes numériques consistèrent d'abord en simples traits ou lignes droites qu'on entaillait aisément dans le bois ou sur la pierre. Le procédé de notation employé par les Romains présente des restes encore parfaitement reconnaissables de ce système primitif, auquel on substitua plus tard l'emploi des lettres de l'alphabet.

I. Les anciens Hébreux, pour exprimer les quantités numériques, faisaient usage des lettres de leur alphabet. Ce dernier se compose de 22 lettres, dont 5 peuvent recevoir une forme finale ; les unités s'exprimaient par les 9 premières lettres, les dizaines par les 9 suivantes, et les centaines par les 4 dernières et par les finales. Le tableau suivant indique le nom et la valeur phonétique de chacun de ces signes :

UNITÉS.				DIZAINES.				CENTAINES.			
Aleph,	א	A	1	Iod,	י	I	10	Koph,	ק	Q	100
Beth,	ב	B	2	Caph,	כ	C	20	Resch,	ר	R	200
Ghimel,	ג	G	3	Lamed,	ל	L	30	Schin,	ש	SCH	300
Daleth,	ד	D	4	Hem,	מ	M	40	Thau,	ת	TH	400
Hé,	ה	H	5	Noun,	נ	N	50	Caph final,	ך	C	500
Waou,	ו	V	6	Samech,	ס	S	60	Hem id.,	ם	M	600
Zaïn,	ז	Z	7	Aïn,	ע	Ô	70	Noun id.,	ן	N	700
Hheth,	ח	HH	8	Phé,	פ	PH	80	Phé id.,	ף	PH	800
Teth,	ט	TH	9	Tsadé,	צ	TS	90	Tsadé id.,	ץ	TS	900

Pour représenter les mille, les dizaines de mille et les centaines de mille, les Israélites se servaient des mêmes lettres, écrites dans le même ordre, mais surmontées de deux points. Enfin, dans les nombres composés de plusieurs lettres, le côté droit appartenait toujours à celle qui avait la valeur la plus élevée.

II. Les Grecs, de même que les **Hébreux**, employaient leurs caractères alphabétiques en guise de signes numériques. Dans quelques cas rares, comme pour le dénombrement des chants de l'Iliade, ils attribuaient à chaque lettre une valeur tirée de son ordre de classement dans l'alphabet. Parfois, et ces exemples se rencontrent dans certaines inscriptions, ils se servaient des six majuscules I, Π, Δ, H, X et M, initiales des mots Iα (pour μIα, un); Πέντε, cinq; Δέκα, dix; Ηκάτον, cent; Χίλιοι, mille; et Μύριοι, dix mille, auxquelles ils donnaient la valeur indiquée par ces mêmes mots. Chacune de ces lettres pouvait se redoubler jusqu'à quatre fois, à l'exception du Π. De plus, si l'on mettait une des quatre dernières, Δ, H, X, M, dans un Π, on quintuplait sa valeur. D'après cela, Δ = 10; ΔΔ = 20; ΔΔI = 21; $\overline{\mathrm{I}\Delta\mathrm{I}}$ = 50; le nombre 99 se représentait par $\overline{\mathrm{I}\Delta\mathrm{I}}$ΔΔΔΔΠIIII, et 1819 par X$\overline{\mathrm{IHI}}$HHHΔΠIIII. Enfin, M dans Δ voulait dire 100,000; et dans H, 1,000,000.

Ce second procédé était fort compliqué et peu commode. Celui, au contraire, dont les Grecs faisaient habituellement usage pour les affaires ordinaires de la vie, était conçu sur un plan régulier et scientifique. Dans ce système, ils se servaient de leurs 24 lettres, auxquelles ils ajoutaient 3 signes particuliers, le *Fau épisemon* ou simplement *Épisemon* (ς), le *Koppa* (Ϙ ou ϟ), et le *Sampi* (ϡ). — Les unités, de 1 à 9, étaient représentées par les lettres α, ϐ, γ, δ, ε, ς, ζ, η, θ; les dizaines de 10 à 90, par ι, κ, λ, μ, ν, ξ, ο, π, ϟ; les centaines, de 100 à 900, par ρ, σ, τ, υ, φ, χ, ψ, ω, ϡ. Afin qu'on ne confondît pas ces lettres numérales avec les signes alphabétiques ordinaires, on les surmontait souvent d'un petit accent placé à droite, ε', δ', etc. Toutefois, comme il suffisait, dans les nombres composés de plusieurs chiffres, qu'il figurât une seule fois, on ne le donnait qu'à la première lettre de droite : κε', 25; ξδ', 64; τπ', 380; ωδ', 804, etc. Quant aux mille, on les représentait avec les mêmes caractères que les unités simples, mais en y ajoutant un iota souscrit : α͵, ϐ͵, γ͵, δ͵, etc. Avec ces signes on pouvait exprimer tous les nombres au-dessous de 10,000. Ainsi, par ex., θ͵ϡϟθ signifiait 9999; η͵λγ exprimait 8,033; δ͵α valait 4,001, etc. Pour exprimer les myriades, les Grecs faisaient usage de la lettre initiale du mot Μύριοι, dix mille, en écrivant au-dessus le nombre de myriades. Ainsi $\overset{\alpha}{\mathrm{M}}$, $\overset{\beta}{\mathrm{M}}$, $\overset{\gamma}{\mathrm{M}}$, etc., correspondaient respectivement à 10,000, 20,000, 30,000, etc. $\overset{\lambda\eta}{\mathrm{M}}$ exprimait 38 myriades ou 380,000; $\overset{\delta,\tau o\beta}{\mathrm{M}}$ était égal à 43,720,000. Par conséquent, en plaçant la lettre M sous un nombre quelconque, on obtenait le même résultat que nous obtenons dans notre système actuel, en écrivant 4 zéros à la droite d'un nombre. Diophante et Pappus employaient un procédé plus simple pour marquer les myriades : ils mettaient simplement un point à la droite du nombre. Ainsi, par ex., δ͵τοϐ.η͵κε signifiait 43,723,025. Ils procédaient de cette manière jusqu'à 9999,9999, et pouvaient, par conséquent, exprimer tout nombre au-dessous de 100,000,000, qui formait la limite supérieure de la notation grecque avant l'époque d'Archimède. Mais ce dernier fit voir qu'on pouvait l'étendre indéfiniment. En considérant 100,000,000 ou le carré de la myriade comme une nouvelle unité, et en prenant cette unité un nombre quelconque de fois susceptible d'être exprimé par l'ancienne notation, il pouvait représenter tout nombre quelconque qui s'exprime, dans notre système de numération actuelle, par une série de 16 chiffres. Arrivé là, il prenait de nouveau pour unité le nombre que nous exprimons par 1 suivi de 16 zéros, et pouvait encore exprimer tout nombre composé de 24 chiffres. Ce procédé, comme on le voit, peut s'employer indéfiniment. Plus tard, Apollonius introduisit un perfectionnement notable dans la notation numérique des Grecs, en proposant de prendre la simple myriade, au lieu de son carré, pour la base du système. De cette façon, tout nombre très-considérable se partageait en séries ou tranches de 4 caractères. La première, à droite, représentait les unités; la seconde, vers la gauche, désignait le nombre de myriades; la troisième exprimait le carré des myriades, et ainsi de suite à l'infini. Les différentes tranches de chiffres étaient marquées par un blanc ou par un trait. Dans sa notation, Apollonius attribuait donc à ses symboles une valeur de *position*. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver au système actuellement en usage; car il s'agissait tout simplement de faire, pour les simples dizaines, ce qu'Apollonius avait fait pour les myriades ou dizaines de mille.

III. Nous avons déjà dit que le système de notation numérique des Romains rappelait l'enfance de la civilisation. Un trait ou une barre perpendiculaire I signifiait *un*, deux traits II exprimaient le nombre *deux*, trois traits III marquaient le nombre *trois*, et ainsi de suite jusqu'au nombre *dix*, qui complétait la première série de l'échelle numérique. Pour indiquer cette fin de la série, on croisait la barre par une autre barre X, et ces deux traits croisés exprimaient le nombre *dix*. Il suffisait de répéter ce signe pour exprimer les nombres *vingt*, *trente*, XX, XXX et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à *dix* fois dix. Ce dernier nombre terminant la seconde série numérique, on l'exprima en ajoutant deux traits à la barre perpendiculaire ⊏. La répétition de ce symbole servait à indiquer les centaines suivantes, jusqu'à la dixième, c.-à-d. jusqu'au nombre *mille*, que l'on exprima au moyen de quatre traits ainsi disposés ΛΛ. Tels furent à l'origine les symboles employés dans la notation romaine; mais plus tard, on reconnut qu'on pouvait aisément éviter la répétition perpétuelle des mêmes caractères en créant de nouveaux signes pour les chiffres intermédiaires. Pour cela, on se contenta de couper ou de diviser les symboles déjà en usage. Ainsi, X fut partagé en deux moitiés, l'une supérieure V, l'autre inférieure Λ, qui furent employées concurremment pour exprimer le nombre *cinq*. Le symbole ⊏, qui lui-même se changea bientôt en C, fut également partagé en Γ et L, qui représentèrent *cinquante*. Puis les quatre traits combinés qui exprimaient le nombre *mille*, ayant pris la forme arrondie ∞, ou CIↃ, on partagea cette dernière en deux, et l'on eut ainsi les figures CI et IↃ qui signifièrent *cinq cents*. Ce dernier symbole devint bientôt D, de même que le symbole de *mille* ΛΛ devint M. — Par suite de cette conversion des symboles en caractères alphabétiques similaires sous le rapport de la forme, les chiffres romains se trouvèrent alors représentés par les sept lettres I, V, X, L, C, D, M, dont les valeurs respectives furent : 1, 5, 10, 50, 100, 500 et 1000. Les chiffres les plus forts se plaçaient à la gauche des plus faibles. Ainsi pour exprimer le nombre 3889, on écrivait MMMDCCCLXXXVIIII, c.-à-d. 1000 + 1000 + 1000 + 500 + 100 + 100 + 100 + 50 + 10 + 10 + 10 + 5 + 1 + 1 + 1 + 1. — Ce système étant fort incommode, les Romains essayèrent de le simplifier un peu en l'abrégeant. A cet effet, ils écrivirent IV (5 — 1) au lieu de IIII (4), IX (10 — 1) au lieu de VIIII (5 + 4), XL (50 — 10) au lieu de XXXX (10 + 10 + 10 + 10), XC (100 — 10) au lieu de LXXXX (50 + 10 + 10 + 10 + 10), CD (500 — 100) au lieu de CCCC (100 + 100 + 100 + 100), CM (1000 — 100) au lieu de DCCCC (500 + 100 + 100 + 100 + 100). Ils convinrent, comme on le voit, lorsqu'un chiffre plus faible était situé à la gauche d'un chiffre plus fort, de retrancher le premier du second. En conséquence, tandis que VI valait 6, IV ne valait que 4; tandis que MCLXVI signifiait 1166, CMXLIV signifiait seulement 944.

Outre les signes dont nous venons de parler, les Romains en avaient encore quelques autres destinés spécialement à exprimer les nombres élevés. Au symbole M (1000) ils substituaient un signe semblable à un 8 renversé (∞). Au symbole D ou mieux IↃ, qui signifie 500, on pouvait donner une valeur dix fois, cent fois, mille fois plus grande, en ajoutant à sa droite un, deux et trois Ↄ. Ainsi, IↃↃ valait 5000; IↃↃↃ, 50,000; IↃↃↃↃ, 500,000. Pour doubler chacune de ces valeurs, on plaçait à la gauche de la lettre I le même nombre de C qu'elle avait à sa droite. D'après cela, IↃ, IↃↃ, IↃↃↃ, valant 500, 5000 et 50,000, CIↃ, CCIↃↃ et CCCIↃↃↃ valaient 1000, 10,000 et 100,000.

IV. La notation romaine a été employée par tous les peuples de l'Europe occidentale jusqu'à l'introduction des chiffres dits *Arabes*. L'époque de cette introduction est généralement fixée à la fin du Xe siècle; mais il paraît qu'on ne se servit d'abord que des chiffres significatifs, c.-à-d. des chiffres 1 à 9, et que l'emploi du zéro, clef du système décimal, ne s'introduisit qu'un peu plus tard, peut-être dans la dernière moitié du XIIe siècle. Quant à l'origine des chiffres actuellement usités, elle est encore un objet de controverse parmi les érudits. Les uns, considérant la figure des chiffres comme une chose secondaire, persistent à attribuer leur invention aux Indiens; d'autres, au contraire, la rapportent aux Grecs ou du moins à l'école de Pythagore. Les savants mémoires de Chasles, de J.-H. Vincent, de Libri, laissent encore la question indécise. Quant à l'opinion vulgaire qui attribue notre système de numération et de notation numérique aux Arabes, elle est, de l'aveu de tous, dénuée de fondement. Malgré l'immense supériorité de la notation actuelle, elle ne fit pas pour cela disparaître immédiatement l'ancien système. L'usage des chiffres arabes ne devint commun en France que vers l'an 1500; encore entremêlait-on souvent les deux systèmes et écrivait-on X^{1}, X^{2}, X^{3}, au lieu de 11, 12, 13. Leur forme subit elle-même de nombreuses variations, et ne fut arrêtée, telle qu'elle est aujourd'hui, qu'au milieu du XVIe siècle. A la même époque, les notaires s'en servirent habituellement pour la rédaction des actes, et les ateliers monétaires pour la représentation du millésime. A l'étranger, les monuments les plus anciens sur lesquels figurent les chiffres arabes, appartiennent au Xe siècle pour l'Italie, et au XIIIe pour l'Angleterre et l'Allemagne. En Espagne, Alphonse X, roi de Castille et de Léon (1259), passe pour avoir, par ses tables astronomiques, beaucoup contribué à répandre ce système de notation parmi les populations chrétiennes. — V. Numération.

CHIFFRER. v. n. Marquer par chiffres, compter avec la plume. *Ne savoir pas ch. Apprendre à ch.* = Chiffrer. v. a. Numéroter, distinguer par des chiffres. *Ch. les pages d'un registre.* Peu us. ‖ *Ch. une dépêche*, L'écrire en se servant de chiffres ou de signes secrets. ‖ T. Mus. Écrire au-dessus ou au-dessous des notes de la basse, des chiffres qui désignent les accords que ces notes doivent porter. *Ch. un accord, une quinte, une partie.* V. Basse. = Chiffré, ée. part.

CHIFFREUR. s. m. Celui qui est habile à compter avec la plume.

CHIGNON. s. m. Le derrière du cou. *Le ch. du cou.* ‖ Par ext., Cette partie de la coiffure des femmes que forment les cheveux relevés derrière la tête.

* **CHIGOMIER.** s. m. T. Bot. Voy. Combrétacées.

* **CHILIADE.** s. f. (gr. χιλιὰς, un millier). Assemblage de plusieurs choses que l'on compte par mille.

* **CHILIARQUE.** s. m. (gr. χίλιοι, mille; ἄρχων, chef). Dans les anciennes armées grecques, officier qui commandait un corps de mille hommes. Les Grecs appelaient ainsi les Tribuns militaires des Romains.

* **CHILOGNATHES** et * **CHILOPODES.** s. m. pl. T. Entom. Voy. Myriapodes.

CHIMÈRE. s. f. (gr. χίμαιρα). T. Mythol. Animal fabuleux qui avait la tête d'un lion, le corps d'une chèvre, la queue d'un dragon, et vomissait des torrents de feu. *La Ch. fut tuée par Bellérophon.* ‖ Fig., se dit Des imaginations vaines et qui n'ont aucun fondement. *Avoir des chimères dans la tête. C'est une pure ch. Se créer des chimères. Se repaître de chimères. Voilà une belle ch. C'est là sa ch.* ‖ * T. Ichth. V. Sturioniens.

CHIMÉRIQUE. adj. 2 g. Visionnaire, plein de chimères, d'imaginations ridicules et vaines. *Esprit ch.* ‖ Se dit Des choses qui n'ont aucune réalité, aucune valeur, aucun fondement. *Un être ch. Prétention, espérance, crainte ch.*

* **CHIMIÂTRIE.** s. f. Voy. Médecine.

CHIMIE. s. f. (gr. χυμεία, mixtion, combinaison).

Enc. — Les phénomènes dont l'univers matériel est le théâtre, offrent à nos yeux un si vaste et si étonnant spectacle, que nous sommes, malgré nous, entraînés à méditer sur l'ensemble des causes qui produisent des effets si merveilleux. Mais, comme pour confondre l'orgueil de l'homme, le Créateur s'est réservé le secret de ces causes : il n'a pas voulu que nous pussions connaître l'essence même de ces phénomènes de la nature, et toutes les tentatives qu'a faites et pourra faire la curiosité humaine pour arriver à cette connaissance, seront vaines. Toutefois le champ qui est laissé à nos investigations est inépuisable : les faits et les phénomènes, dans leur variété, pour ainsi dire, infinie, appartiennent à notre domaine. Bien plus, il nous est donné de pouvoir découvrir les *lois* qui président à la manifestation

de ces phénomènes, les circonstances qui la favorisent, les effets qu'ils produisent immédiatement et les modifications que la matière subit sous leur influence. — Les sciences naturelles présentent une division fondamentale, celle des sciences *physiques* et celle des sciences *biologiques*, selon qu'elles étudient les êtres inanimés ou les êtres animés. Mais ces deux grandes classes se subdivisent encore, car la sphère qu'elles embrassent est trop vaste pour qu'un seul homme puisse les cultiver utilement. C'est ainsi qu'au siècle dernier les sciences physiques se sont partagées en deux branches principales : la *Physique*, proprement dite, et la *Chimie*.

I. *Distinction de la Physique et de la Ch.* — Malgré cette division, il s'en faut beaucoup que ces deux sciences soient complétement indépendantes l'une de l'autre. Confondues à leur origine et tendant au même but, elles sont tellement liées ensemble, que l'étude de la première conduit nécessairement à celle de la seconde, et qu'on ne peut cultiver celle-ci avec fruit, si l'on ne possède au moins les éléments de celle-là. Chaque progrès accompli par l'une ou par l'autre tend à les rapprocher encore en leur faisant reconnaître, dans les phénomènes qu'elles observent, les effets simultanés ou successifs d'un petit nombre de causes identiques dont les modes d'action, variables à l'infini, sont encore, dans leur variété même, soumis à des lois constantes. Quoi qu'il en soit, la séparation entre la Physique et la Ch. étant actuellement adoptée comme un moyen propre à faciliter les recherches scientifiques, nous n'avons point à en discuter ici la valeur, et nous devons nous borner à exposer, aussi nettement que possible, le principe qui sert de base à chacune d'elles. — Ce principe réside dans la différence essentielle qui existe, d'une part, entre les deux ordres de phénomènes que nous présente la matière, et, d'autre part, entre les deux ordres de propriétés qui lui appartiennent. De ces deux ordres, le premier constitue le domaine de la Physique : c'est celui des phénomènes généraux qui affectent les propriétés générales de la matière ; le second est réservé à la Ch. : c'est celui des phénomènes particuliers modifiant les propriétés spécifiques des corps. Ainsi, le physicien étudie seulement les changements que la matière éprouve en vertu de ses attributs essentiels et de ses propriétés générales. Il appelle ces changements *phénomènes physiques ;* il désigne sous le nom de *forces* ou d'*agents physiques* les causes qui les produisent, et sous celui de *lois physiques* les rapports constants qu'il observe entre ces causes et leurs effets. Le chimiste, au contraire, ne voit dans la matière que la réunion des différents corps qui la composent, et dont chacun se distingue par des caractères particuliers. En d'autres termes, les corps sont à ses yeux des *êtres* appartenant à tel ou tel genre, à telle ou telle espèce de matière, et susceptibles d'éprouver, soit de la part des agents extérieurs, soit par l'action qu'eux-mêmes peuvent exercer les uns sur les autres, des changements qui modifient, non-seulement leur état, mais aussi leur constitution intime et leurs propriétés spécifiques. Ces changements sont pour lui des *phénomènes chimiques*, leurs causes, des *forces* ou *agents chimiques*, et les rapports constants entre ces causes et ces phénomènes, des *lois chimiques*.

Quelques exemples rendront plus aisé à saisir le sens qu'on doit attacher à ces mots « forces et phénomènes, » soit physiques, soit chimiques. — 1° Une balle de plomb, abandonnée à elle-même à une certaine distance au-dessus du sol, obéit, en vertu de son inertie, à la force qu'on nomme pesanteur et qui l'attire vers le centre de la terre : elle tombe. C'est là un *phénomène physique*, puisqu'il n'a modifié en rien les propriétés de la balle de plomb, et qu'il l'a seulement déplacée. La pesanteur, qui a produit ce phénomène, est une *force physique.* Lors donc qu'on dit que « l'intensité de cette force est directement proportionnelle à la quantité de matière et en raison inverse du carré des distances, » on énonce une *loi physique*. — 2° Cette même balle de plomb, exposée à l'action d'une température de 350°, se transforme en une masse liquide. Ce changement d'état est un simple *phénomène physique*, et le calorique qui l'a produit a agi comme *force physique*. Enfin, la même expérience ayant été faite sur d'autres substances fusibles, on a découvert la *loi physique* qui suit : « Tout corps fusible entre en fusion à une température déterminée, invariable pour chaque corps, lorsque la pression est constante. » — 3° Si l'on place dans un creuset de l'étain et du soufre, qu'on chauffe fortement le mélange, puis qu'on le laisse refroidir, on retrouve dans le creuset, après cette opération, au lieu du soufre et du plomb qu'on y avait mis, un corps gris noirâtre, qui diffère à la fois, et par son aspect et par ses propriétés, des deux substances dont il est formé. Le soufre et le plomb, en vertu de leur *affinité* réciproque (*force chimique*), se sont *combinés* (*phénomène chimique*) et ont donné naissance à une nouvelle substance, le sulfure d'étain. — 4° Si dans l'appareil appelé eudiomètre on introduit un volume déterminé de gaz ammoniac, lequel est doué d'une odeur forte et piquante, et qu'on y fasse passer une série d'étincelles électriques, on obtient un mélange d'azote et d'hydrogène, c.-à-d. de deux gaz inodores dont la combinaison a été détruite par l'électricité. Cette *décomposition* du gaz ammoniac en ses deux éléments par l'électricité est un *phénomène chimique.* L'électricité a donc agi comme *force* ou *agent chimique.* On observe dans cette expérience que le mélange de l'azote et de l'hydrogène occupe un espace double du volume du gaz ammoniac, circonstance conforme à la *loi chimique* d'après laquelle les gaz, en se combinant, ne donnent jamais naissance à un composé dont le volume soit plus considérable que la somme de leurs propres volumes.

La plupart du temps, les agents naturels agissent à la fois comme *forces physiques* et comme *forces chimiques*, et les deux ordres de phénomènes se produisent simultanément. Ainsi par ex., le marbre (carbonate de chaux), soumis à la température du rouge blanc, perd sa texture cristalline, et devient terne et poreux : il y a là un changement d'état, c.-à-d. un *phénomène physique.* En outre, il a perdu un de ses principes immédiats, l'acide carbonique qui se dégage, et il se métamorphose lui-même en un nouveau corps, la chaux (oxyde de calcium), qui est douée de propriétés toutes différentes : il y a ici une décomposition, un changement de nature, c.-à-d. un *phénomène chimique.* Si, après avoir laissé refroidir la chaux à l'abri de l'humidité, on y verse de l'eau, on voit la chaux se désagréger et tomber en poussière, en même temps que sa température s'élève de nouveau considérablement : changement d'état, *phénomène physique.* L'eau est absorbée en quantité déterminée, et il se forme de l'hydrate de chaux, ou, comme on dit vulgairement, de la chaux éteinte : combinaison, *phénomène chimique.* — En résumé, un *phénomène chimique* est toujours un phénomène de composition ou de décomposition entre deux ou plusieurs substances, et l'on peut, par conséquent, définir la Chimie, « la science qui a pour objet l'étude des lois qui président à la formation et à la destruction des corps. »

II. *Divisions de la Ch.* — La *Ch.*, envisagée comme science pure, est appelée *Ch. théorique;* elle prend le nom de *Ch. appliquée* lorsqu'on l'étudie dans ses rapports avec les besoins de l'homme. La Ch. théorique se subdivise en *Ch. inorganique* ou *minérale*, lorsqu'elle s'occupe exclusivement des corps qui ne sont pas doués de vie et des combinaisons que nous offre la nature minérale, et en *Ch. organique*, lorsqu'elle étudie les corps qui se sont formés et développés sous l'influence des *forces vitales*, c.-à-d. les substances végétales et animales. Les subdivisions de la Ch. appliquée sont bien plus nombreuses et peuvent même se multiplier indéfiniment. Toutefois la *Ch. médicale*, la *Ch. industrielle*, la *Ch. agricole*, constituent les trois principales sections de la Ch. appliquée. La Ch., considérée comme art, reçoit le nom de *Ch. pratique :* ce terme désigne donc l'ensemble des opérations techniques qu'il faut exécuter dans les travaux de laboratoire pour effectuer les décompositions et les recompositions enseignées par la ch. théorique. Enfin, la *Ch. philosophique* a pour objet de remonter aux principes généraux de la science, de donner l'explication la plus générale des phénomènes chimiques, et d'établir les lois qui y président.

Plusieurs chimistes éminents ont repoussé la distinction généralement admise de la Ch. théorique en Ch. inorganique et en ch. organique. Ils ont dit que cette division était arbitraire et propre à entraver la marche de la science. Mais, à ce compte, on pourrait critiquer avec non moins de raison la séparation de la Ch. d'avec la Physique, laquelle est précisément sujette aux mêmes objections. D'ailleurs ces divisions, on ne doit pas l'oublier, n'ont nullement la prétention d'être absolues et définitives : elles ne sont adoptées que provisoirement, pour faciliter les études en les spécialisant. La Ch. est une science née d'hier, et qui n'a commencé que depuis peu à débrouiller le fatras des vieilles doctrines, à se reconnaître au milieu des substances et des phénomènes innombrables qui doivent fixer son attention. Les lois des réactions et des combinaisons les plus simples des corps élémentaires sont encore imparfaitement connues; plus loin, on se perd dans un dédale de faits entre lesquels on n'aperçoit point de liaison, et qu'on se borne à enregistrer patiemment en attendant que quelque génie inspiré prononce le *fiat lux* sur ce chaos. Toutefois il est aujourd'hui, sinon certain, au moins très-vraisemblable, que les actions chimiques n'ont point lieu dans les corps organisés de la même manière et suivant les mêmes lois que dans les corps inorganiques; et cette présomption seule suffirait à justifier la division que les chimistes ont admise et que l'expérience semble devoir confirmer.

III. *Méthode d'investigation de la ch.* — La Ch. est, par excellence, une science expérimentale. Quoique le chimiste doive avoir recours, comme dans les autres sciences naturelles, à l'observation, au raisonnement et au calcul, il est nécessairement et sans cesse obligé d'*expérimenter*, c.-à-d. de produire artificiellement des phénomènes propres à contraindre les corps qu'il étudie à manifester toutes leurs propriétés, que la simple observation eût été totalement impuissante à lui révéler. C'est donc seulement après avoir soumis successivement tous ces corps à l'influence des agents naturels ; c'est après les avoir mis ensuite en présence les uns des autres en modifiant à l'infini les circonstances et les proportions selon lesquelles s'effectuent leurs mélanges, leurs combinaisons, leurs décompositions ; c'est en consignant pendant plusieurs siècles les résultats de ces longs essais, que la Ch. est parvenue à déterminer la nature de la plupart des substances, leurs propriétés, leur espèce, la place qu'elles doivent occuper dans la série des éléments dont est formé ce grand tout qu'on nomme la Matière, et enfin à constater l'existence d'un certain nombre de *lois chimiques* selon lesquelles se forment ou se détruisent les myriades de combinaisons que les corps sont susceptibles de contracter les uns avec les autres. L'expérience est donc, en Ch., le moyen principal d'investigation : longtemps même elle a été le seul dont les chimistes aient pu se servir, car lorsqu'on veut construire un édifice, il faut d'abord rassembler les matériaux indispensables. Cela fait, on peut les coordonner et faire prendre à chacun la place qu'il doit occuper dans l'ensemble. Aujourd'hui, cependant, grâce aux progrès rapides que la Ch. a faits depuis la fin du siècle dernier, le rôle de l'expérience est restreint dans des limites plus étroites, et les investigateurs modernes, pourvus déjà d'un immense répertoire de faits acquis, ont pu se livrer plus à loisir à la détermination spéculative des principes et des lois, et envisager la science d'un point de vue plus élevé et plus philosophique. C'est ainsi que des découvertes d'un nouvel ordre ont amené la solution rationnelle d'un certain nombre de problèmes fondamentaux relatifs à la théorie des phénomènes chimiques. Voy. ANALYSE.

IV. *Division des corps.* — Nous avons vu que la Ch. avait pour objet l'étude des *corps*, et que par ce mot les chimistes entendaient, non comme les physiciens, des portions limitées, ou pour se servir d'une expression vulgaire, des *morceaux* de matière, mais des *espèces* de matière, douées de propriétés par lesquelles chacune d'elles se distingue des autres. Il importe donc, avant tout, de faire connaître les caractères essentiels de constitution et de propriétés qui peuvent servir à déterminer le genre ou l'espèce à laquelle un corps appartient, en un mot, à le spécifier. — Les corps, au point de vue de la Ch., se divisent d'abord en *corps simples*, ou *élémentaires*, et en *corps composés*. On appelle *corps simples* ceux qu'aucun agent, aucune force n'a encore pu décomposer, et qui, de quelque manière qu'on les ait traités, n'ont jamais présenté qu'une seule espèce de matière, pouvant changer de forme et d'aspect, pouvant même, dans certains cas, se modifier dans quelques-unes de ses propriétés, mais n'en demeurant pas moins toujours homogène et identique avec elle-même. Les *corps composés*, au contraire, sont ceux qui sont formés par la combinaison de deux ou plusieurs corps simples. Soumis à l'action de l'électricité, de la chaleur, de la lumière ou de certains réactifs, ces corps se détruisent et se résolvent en leurs éléments constituants. Ceux-ci, à leur tour, mis en présence les uns des autres dans des proportions et dans des circonstances convenables, se combinent de nouveau pour régénérer la substance dont on les avait d'abord tirés. Le chlore, le soufre, le fer, l'argent, sont des corps simples; l'acide carbonique, l'eau, le sel marin, la craie, sont des corps composés.

A. *Corps simples.* — Les anciens admettaient quatre *éléments : l'air*, *l'eau*, la *terre* et le *feu;* mais il est probable que, dans leur pensée, le mot *élément* n'avait pas le sens que nous lui donnons aujourd'hui, et signifiait seulement quelque chose comme *matière première*, substance primitive capable de produire les autres substances. A ce point de vue, leur définition n'était pas aussi absurde qu'on l'a bien voulu dire. Maintenant que le mot *élément* est devenu, en Ch., synonyme de corps simple ou *non décomposé*, il n'est évidemment plus applicable ni à la terre, qui est un amas des corps les plus divers, ni au feu qui n'est qu'un phénomène, ni à l'air qui est un mélange intime de deux gaz simples, ni à l'eau qui est une combinaison de l'un des deux gaz de l'air et d'un autre gaz également simple. Dans l'état actuel de la science, les corps réputés simples sont au nombre de 61. Nous disons à dessein *réputés simples*, parce que, si ces corps n'ont pu jusqu'à présent être décomposés, rien n'autorise à affirmer qu'ils ne le seront pas quelque jour, comme cela est déjà arrivé pour quelques métaux, d'abord considérés comme simples, et qu'on a récemment dédoublés. Les chimistes partagent ces 61 corps simples en deux classes, savoir : les *métaux* et les *métalloïdes*. Cette division, ainsi que l'indique la signification elle-même du mot *métalloïde* (semblable aux métaux), ne repose pas sur des différences bien tranchées entre les caractères physiques et chimiques des uns et des autres. Aussi certains chimistes la repoussent-ils; mais comme elle est adoptée par le plus grand nombre et qu'elle est admise dans l'enseignement, nous la conserverons, d'autant mieux qu'elle a, comme toute division artificielle, l'avantage de rendre à la fois plus faciles la tâche de celui qui enseigne et le travail de ceux qui étudient.

1° *Métaux.* — Tous sont opaques, doués d'un éclat particulier appelé *Éclat métallique*, bons conducteurs du calorique et de l'électricité. Aucun n'est gazeux : un seul, le mercure, est liquide à la température ordinaire. Les uns sont incolores ou plutôt d'un blanc qui, en raison de l'éclat métallique, ne fait pas sur la vue la même impression que le blanc des substances vraiment incolores, comme la neige, par exemple. Les autres sont gris, jaunes ou rougeâtres. La plupart, et peut-être tous, sont fusibles, ductiles et malléables. Tous sont insolubles dans l'eau, dans l'alcool, dans l'éther, dans les huiles, et, en général, dans tous les liquides autres que les acides ou alcalis hydratés. Enfin, leurs combinaisons au premier degré avec le gaz oxygène, sont toujours des *oxydes basiques* ou, en d'autres termes, des bases *salifiables*, c.-à-d., des composés qui peuvent se combiner avec les acides pour donner naissance à des *sels*.

2° *Métalloïdes.* — Parmi les métalloïdes, il en est qui jouissent de quelques-unes des propriétés physiques des métaux ; mais aucun ne les possède toutes. Les uns sont gazeux, d'autres liquides, d'autres solides à la température ordinaire. Ils sont, en général, mauvais conducteurs du calorique et de l'électricité. Plusieurs sont solubles dans l'eau et dans d'autres liquides neutres. Leurs combinaisons avec l'oxygène sont, ou des acides, ou des *oxydes indifférents*. Ces derniers, dans certaines circonstances, jouent le rôle de bases, mais de bases très-faibles, à l'égard des acides énergiques ; néanmoins ils peuvent aussi, dans d'autres circonstances, se comporter comme des acides à l'égard des alcalis bien caractérisés. Dans l'un et l'autre cas, les corps qui résultent de ces combinaisons ne sauraient être considérés comme des sels proprement dits. L'eau (protoxyde d'hydrogène) joue le rôle d'acide en se combinant avec la chaux, avec laquelle elle forme un *hydrate de chaux*, et celui de base en s'unissant à l'acide sulfurique, qui est dit alors *hydraté;* mais l'hydrate de potasse conserve tous les caractères alcalins, et l'acide sulfurique toutes les propriétés d'un acide puissant. En dernier lieu, les métalloïdes, dans les combinaisons binaires qu'ils forment avec les métaux, jouent toujours, par rapport à ces derniers, le rôle d'éléments électro-négatifs. — Il n'y a, comme on le voit, rien d'absolu dans les caractères qui distinguent les métaux des métalloïdes. Aussi est-il assez difficile d'assigner à tel ou tel corps sa place dans l'une ou l'autre classe : l'arsenic et le silicium, par ex., ont été longtemps rangés parmi les métaux : ils sont aujourd'hui classés parmi les métalloïdes, par la seule raison que leurs protoxydes sont des acides et non des bases.

B. *Corps composés.* — Parmi les corps composés, il importe de distinguer ceux qui sont produits par la *combinaison* de deux ou de plusieurs corps simples, d'avec ceux qui sont le résultat d'un simple *mélange* plus ou moins intime, soit de corps simples, soit de corps unis ensemble par combinaison proprement dite.

1° *Combinaisons.* — Une combinaison est l'effet d'une action chimique des corps les uns sur les autres. Ainsi que nous l'avons dit déjà, les corps *combinés* perdent les propriétés qui les caractérisaient, et donnent naissance à un nouveau corps parfaitement homogène et doué de nouvelles propriétés qui le caractérisent à son tour et le différencient de tous les autres corps. Chacune de ses *molécules* ou particules mécaniquement indivisibles renferme une certaine quantité de chacun des corps composants; et de même que les atomes constituants de ces corps se sont unis en vertu d'une action chimique, de même aussi une action chimique peut seule séparer de nouveau ces atomes les uns des autres. De plus, les combinaisons ont lieu dans des proportions déterminées et invariables pour les mêmes corps, ainsi que dans les mêmes circonstances. Enfin, elles s'accompagnent toujours de certains phénomènes physiques, tels que dégagement ou absorption de calorique, dégagement de lumière ou d'électricité, etc.

2° *Mélanges.*—Un mélange, au contraire, quelque intime qu'on le suppose, n'est jamais qu'un phénomène purement mécanique. Les molécules des corps qui le composent ne peuvent être considérées que comme juxtaposées. Chacune d'elles conserve tous les caractères et toutes les propriétés du corps auquel elle appartenait. Dans la plupart des cas, une simple action mécanique suffit pour séparer les uns des autres les corps mélangés. Mais, lors même qu'on est obligé d'avoir recours à une action chimique, on peut toujours la diriger isolément sur un seul de ces corps; tandis que, s'ils étaient combinés, il faudrait nécessairement agir à la fois sur tous, puisqu'alors ils ne formeraient plus qu'un seul corps. Ajoutons que les mélanges peuvent se faire en toutes proportions, et qu'ils ne s'accompagnent pas des phénomènes qu'on observe au moment où se forme une combinaison. Il existe un certain nombre de composés sur la nature desquels les chimistes ne sont point d'accord, les uns les considérant comme de véritables combinaisons et les autres comme de simples mélanges: ces composés sont les *Alliages métalliques* et les corps mixtes engendrés par le phénomène appelé *Dissolution*. Il a déjà été question des Alliages (v. ce mot); nous ne parlerons donc ici que des Dissolutions.

3° *Dissolution.*— Le terme de *Dissolution* désigne, en Ch., le phénomène de l'absorption d'un corps solide, liquide ou gazeux, dans un liquide qui prend alors le nom de *Dissolvant*, de *Véhicule* ou de *Menstrue*. Le même mot désigne aussi le résultat de cette absorption; toutefois on emploie de préférence, et plus correctement, celui de *Solution*. Évidemment, la dissolution d'un corps solide ou d'un gaz dans un liquide est l'effet d'une attraction moléculaire puissante de l'un pour l'autre; mais cette attraction doit-elle être considérée comme identique avec l'affinité chimique? C'est ce qu'il n'est point aisé de décider. D'une part, en effet, la dissolution du sel marin dans l'eau, par ex., ne saurait être assimilée à un phénomène purement mécanique, puisqu'une action mécanique serait impuissante à produire le même résultat, et qu'un corps tel que la craie même, réduite en poudre impalpable et agitée dans l'eau, ne s'y mélangerait jamais que momentanément, et s'en séparerait, en vertu de sa pesanteur spécifique, dès que l'agitation cesserait; tandis qu'un gros cristal de sel marin, plongé dans un vase d'eau, y disparaît entièrement, en sorte qu'on ne reconnaît plus sa présence qu'à l'accroissement de densité du liquide et aux propriétés qu'il lui a communiquées. En outre, si tel corps donné est soluble en *toutes proportions* dans tel ou tel liquide, il est tel autre liquide dans lequel il ne peut se dissoudre qu'une certaine quantité déterminée, et tel autre encore dans lequel il ne se dissout point du tout. Les liquides eux-mêmes sont très-loin de se comporter de la même manière les uns à l'égard des autres. Ainsi, tandis que l'huile et les graisses sont tout à fait insolubles dans l'eau, elles sont plus ou moins solubles dans l'alcool et dans l'éther. L'alcool lui-même est très-soluble dans l'eau, et l'éther ne l'est point. Les gaz, de leur côté, sont très-inégalement solubles dans les différents menstrues. On observe donc, dans les phénomènes de dissolution, ces rapports constants de *sympathie*, d'*antipathie* et de *préférence*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui se remarquent dans les phénomènes d'affinité; enfin, les premiers sont souvent, ainsi que les seconds, accompagnés de variations dans la température et le volume des corps composants, et même d'un dégagement plus ou moins sensible d'électricité. Sous tous ces rapports, on le voit, la dissolution se rapproche beaucoup de la combinaison chimique.— D'autre part, lorsqu'un corps est *seulement* dissous dans un liquide, il conserve parfaitement intactes toutes ses propriétés; non-seulement il demeure *chimiquement libre*, mais encore il arrive souvent que son action chimique, jusqu'à ce moment latente et virtuelle, devient alors effective, si bien que, pour faire agir les uns sur les autres les corps solides à la température ordinaire, il est indispensable de les *faire fondre*, c.-à-d. de les liquéfier, soit à l'aide de la chaleur, soit à l'aide d'un dissolvant. C'est sur ce fait que les anciens chimistes s'étaient fondés pour établir en principe la maxime célèbre *Corpora non agunt nisi soluta*, qui s'applique également à l'action réciproque des gaz et des corps solides, action qui ne se manifeste qu'avec le secours et par l'intermédiaire d'un dissolvant liquide. Le seul changement que l'état de dissolution dans un liquide inerte, tel que l'eau, apporte aux propriétés du corps dissous, consiste dans un affaiblissement de ses propriétés. Encore cet affaiblissement n'est-il qu'apparent et provient-il seulement de ce que l'action du corps est alors comme éparpillée sur un plus grand espace. Ainsi, par ex., lorsqu'on dit que 5 gr. de potasse caustique dissous dans un litre d'eau donnent une liqueur alcaline faible, il n'en reste pas moins vrai que ces 5 gr. de potasse satureront exactement la même quantité d'un acide quelconque que s'ils étaient en dissolution aussi concentrée que possible. En un mot, les propriétés alcalines de ces 5 gr. de potasse auront perdu en intensité relative et locale ce qu'elles auront gagné en étendue, mais elles n'auront éprouvé, absolument parlant, aucune diminution. Si le liquide dissolvant n'est pas un corps inerte comme l'eau, dont les propriétés chimiques sont à peu près nulles, il pourra arriver que son action contrarie celle du corps dissous; mais ce sera en modifiant, non les propriétés mêmes de ce corps, mais simplement les effets de ces propriétés. En un mot, chacun des deux corps conservera intégralement les caractères qui le distinguent, et continuera de les manifester, à l'occasion, comme s'il était isolé. Tels sont les faits sur lesquels plusieurs chimistes s'appuient pour assimiler les solutions à de simples mélanges. — D'autres savants, prenant un terme moyen entre les deux opinions que nous venons d'exposer, considèrent l'état de dissolution comme un état intermédiaire, marquant la limite extrême entre ceux de mélange et de combinaison. A leurs yeux, une solution est un composé où les corps se trouvent dans un état de division moléculaire qui rend leur mélange aussi intime qu'il peut l'être, mais qui laisse néanmoins chaque molécule intacte et ne donne point lieu à la formation de nouvelles molécules complexes. Cette manière de voir nous semble la plus conforme aux données fournies par les faits, en même temps qu'elle ne porte nulle atteinte aux lois fondamentales de la Ch. Elle suppose, il est vrai, une nouvelle forme, ou du moins une nouvelle manifestation de l'affinité, tenant le milieu entre la cohésion et l'affinité chimique; mais cette hypothèse n'a rien en soi qui répugne à l'esprit. Nous pensons même qu'elle ne souffrirait aucune objection si l'on renfermait dans des limites plus étroites le sens du mot *Dissolution*, si l'on n'oubliait pas que ce phénomène est très-souvent complexe et que, dans beaucoup de cas, on confond à tort avec la dissolution proprement dite les phénomènes de combinaison chimique qui la précèdent et qui l'amènent. Un exemple élémentaire fera mieux comprendre cette idée. Si l'on plonge une lame de zinc dans de l'acide sulfurique étendu d'eau, le métal ne tarde pas à disparaître. Il est dissous, dira-t-on, et le résultat de sa dissolution est un nouveau corps, le sulfate de zinc, tout différent, par ses propriétés, des corps qui ont servi à le former. Sans doute, tel est le résultat produit; mais observons quels sont les phénomènes qui ont eu lieu. Le zinc, mis en présence de l'acide sulfurique et de l'eau, a décomposé ce dernier liquide; il s'est emparé de son oxygène pour se changer en oxyde de zinc, et c'est en cet état qu'il s'est combiné avec l'acide sulfurique, tandis que l'hydrogène était mis en liberté. Là est le véritable phénomène chimique, la véritable combinaison: ce n'est pas le zinc métallique qui s'est dissous dans l'acide sulfurique étendu, c'est le sulfate de zinc (sel soluble engendré par la combinaison de l'acide sulfurique avec l'oxyde de zinc) qui s'est dissous dans l'eau. Nous pourrions multiplier les exemples, et montrer que, dans tous les cas où la dissolution semble se confondre avec la combinaison chimique, cette confusion n'est qu'apparente, et qu'en examinant les choses de plus près, on parvient toujours à décomposer le phénomène complexe en deux phénomènes distincts, dont l'un pourrait se manifester sans l'autre dans des circonstances différentes.

4° *Division des corps composés.*—En conséquence, au point de vue de la Ch. générale, nous ne considérerons comme corps composés proprement dits que ceux qui résultent de la *combinaison*, en proportions définies, de deux ou plusieurs corps simples. Selon le nombre de ces derniers, qui est renfermé dans un corps composé, celui-ci est appelé composé *binaire*, *ternaire*, etc. Les corps composés se divisent, d'ailleurs, en trois grandes classes, savoir: les corps *acides*, les corps *basiques* ou *alcalins*, et les corps *neutres*. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce qui concerne les acides tant minéraux qu'organiques, les oxydes, les bases, les alcalis, les *alcaloïdes* ou *alcalis organiques*, et enfin les *sels*. Nous renvoyons aux articles spéciaux dont ces différents composés sont l'objet. Quant aux corps neutres, à peine est-il besoin de dire qu'on appelle ainsi ceux qui n'ont ni les caractères des acides, ni ceux des bases, et qui ne sont point susceptibles de concourir à la formation des sels. En résumé, les corps simples, métalliques ou métalloïdes, d'une part; d'autre part, les oxydes, les bases, les acides, les sels et un petit nombre de composés neutres formés par l'union de deux, trois ou quatre corps simples au plus, telles sont les substances dont l'étude constitue l'objet de la Ch. *minérale* ou *inorganique*.— Celui de la ch. *organique* est infiniment plus complexe. Il comprend une multitude presque innombrable de corps dont la composition et les caractères varient à l'infini, et dont quelques-uns seulement ont pu être groupés dans un ordre logique et naturel. Aussi n'a-t-on pu encore parvenir à les classer méthodiquement, et il semble que cette difficulté s'accroisse chaque jour à mesure que des découvertes nouvelles viennent ajouter de nouveaux noms à la liste déjà formidable des corps de toute sorte qui entrent dans la composition des êtres organisés. Nous n'entreprendrons point de débrouiller ce chaos; nous nous bornerons, en exposant les règles de la nomenclature chimique, à indiquer ceux des corps organiques qu'on a pu, en vertu de leurs analogies de composition et de propriétés, ranger dans des catégories distinctes.

V. *De l'affinité et des causes qui la modifient.* — On sait que les dernières particules des corps sont maintenues par deux forces attractives dites moléculaires, qu'on désigne habituellement sous les noms de *Cohésion* et d'*Affinité*, la première s'exerçant entre les particules homogènes des corps, la seconde entre les particules hétérogènes qui constituent les corps composés (v. FORCE, COHÉSION et AFFINITÉ). La première est une *force physique*, la seconde est une *force chimique*. Nous avons ici à considérer les causes qui modifient cette dernière, c'est-à-d. qui interviennent pour favoriser, contrarier ou détruire les effets de l'affinité, soit dans les phénomènes de décomposition, soit dans ceux de combinaison.

1° *État physique des corps.*—Toutes choses égales d'ailleurs, l'*Affinité*, c.-à-d. l'attraction spéciale qui agit sur les corps considérés au point de vue chimique, agit inégalement selon les espèces de corps mis en présence. Cette inégalité est telle, qu'on ne pourrait citer deux corps dont les affinités pour un troisième soient capables de se balancer exactement. Si, par ex., on chauffe graduellement, dans un ballon, un mélange en parties égales de sulfure de mercure (cinabre) et de limaille de fer, le mercure devient libre et se volatilise, tandis que le fer et le soufre se combinent pour former du sulfure de fer. Ce dernier métal a donc pour le soufre plus d'affinité que le premier. Dans les cas semblables à celui-ci, l'affinité est dite *élective*, parce que les corps semblent *choisir* ceux avec lesquels ils ont le plus de tendance à se combiner. Mais en dehors de cette préférence permanente de certains corps les uns à l'égard des autres, il se manifeste des différences accidentelles très-grandes dans l'énergie de l'affinité, selon les circonstances dans lesquelles les corps sont mis en présence, particulièrement selon leur état physique, et selon la prédominance d'une des deux forces antagonistes, la *Cohésion* et l'*Affinité*. C'est ainsi que la dernière de ces forces n'agit point entre deux corps solides, même très-divisés. Du fer et du soufre, par exemple, réduits en poudre aussi fine et mélangés aussi intimement qu'on le veuille supposer, ne se combineront jamais si l'on ne fait intervenir le calorique, qui, en faisant passer le soufre à l'état liquide, donne aussitôt lieu à une action chimique de ce métalloïde sur le métal avec lequel il se trouve en contact. On a cru voir une exception à cette loi dans ce qui se passe lorsqu'on mélange de la neige ou de la glace pilée avec du sel marin. C'est là une erreur, car la neige ou la glace et le sel lui-même sont toujours plus ou moins humides ou mouillés, et la dissolution commence ainsi tout naturellement, pour se continuer avec une intensité croissante, grâce à l'affinité réciproque des deux corps. Un liquide qui a de l'affinité pour un corps solide se combine aisément avec lui par le simple contact. Si l'affinité est faible, la combinaison n'aura lieu que grâce à une température plus ou moins élevée, ou à quelque autre circonstance favorable. C'est ce qu'il est facile de vérifier en étudiant l'action des acides énergiques, tels que l'acide azotique, sur les métaux. Quant aux gaz, ils s'unissent sans peine aux liquides qu'ils traversent; mais ils paraissent être sans action directe sur les corps solides, et ne pouvoir s'y combiner que par l'intermédiaire d'un liquide (ordinairement l'eau), ou d'une élévation de température. Ainsi, par ex., on obtient du carbonate de chaux en dirigeant un courant de gaz acide carbonique à travers un *lait de chaux*, ou à travers de la chaux humide. La combinaison n'aurait point lieu si l'acide et la base étaient tous deux parfaitement secs. — Le fer ne s'altère point à l'air *sec*; il s'oxyde lentement à l'air *humide* ou dans l'eau *aérée*, c.-à-d. tenant en dissolution de l'air et, par conséquent, de l'oxygène. Dans un flacon plein d'oxygène sec, un fil de fer ou d'acier brûle littéralement avec une vive incandescence; mais pour cela il faut qu'on ait fixé préalablement à l'une de ses extrémités un morceau d'amadou allumé. Il est peu de gaz dont l'affinité réciproque soit assez grande pour que leur combinaison s'opère spontanément par le simple contact. Tel est pourtant le cas du gaz ammoniac et du gaz acide chlorhydrique; mais en général l'action chimique a besoin d'être déterminée, soit par l'approche d'un corps en ignition, soit par une étincelle électrique traversant le mélange, soit par l'influence des rayons solaires.

2° *État chimique des corps.*—L'exemple que nous venons de citer, le fer arrachant, pour ainsi dire, le soufre à sa combinaison avec le mercure, pour se combiner lui-même avec le premier de ces corps, nous montre que l'affinité peut s'exercer entre deux corps, bien que l'un des deux soit déjà engagé dans une combinaison. Elle s'exerce souvent aussi entre deux corps respectivement combinés avec d'autres. De là les phénomènes de *double décomposition* et de *substitution*. Les développements dans lesquels nous entrerons au sujet du phénomène de l'*isomorphisme* (V. CRISTALLOGRAPHIE) et de la théorie des *équivalents* nous mèneront à considérer divers cas de *substitution*. Quant au phénomène de la *double décomposition*, il s'observe surtout quand on met certains sels en contact deux à deux, soit par la voie sèche, soit par la voie humide; mais il sera étudié d'une façon spéciale quand nous exposerons les lois de Berthollet (V. SEL). — On a remarqué qu'un corps à l'*état naissant*, c.-à-d. au moment où, par une cause quelconque, il se trouve expulsé d'une combinaison, est en général dans des conditions plus favorables pour s'unir à un autre corps. C'est ainsi, par ex., que le chlore et l'oxygène, qui ne se combinent point quand on les met directement en contact, s'unissent aussitôt quand l'un d'eux est mis à l'état naissant en présence de l'autre.

3° *Quantités relatives des corps.*— La masse des corps réagissants peut encore modifier l'affinité d'une façon remarquable. Ainsi, par ex., lorsqu'on fait passer de la vapeur d'eau sur des fils de fer placés dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, une partie de cette vapeur se décompose, et l'oxygène de cette portion décomposée s'unit au métal en formant un oxyde de fer, tandis que l'hydrogène se dégage sous forme de gaz qu'on peut aisément recueillir. Maintenant, si l'on fait repasser sur cet oxyde de fer, et à la même température, le gaz hydrogène ainsi recueilli, ce dernier décomposera l'oxyde; il se formera de l'eau, et le fer se retrouvera à l'état métallique. Dans la première expérience, chaque molécule d'eau s'est trouvée en contact avec une masse de fer bien plus grande que celle du gaz hydrogène; en conséquence le métal s'est emparé de l'oxygène. Dans la seconde, au contraire, si l'oxyde a perdu son oxygène, c'est que chacune de ses molécules se trouvait environnée d'un grand nombre de molécules d'hydrogène, et que la masse de ce dernier gaz était alors dominante par rapport à l'oxygène.

4° *Calorique.*—Cet agent joue un rôle immense dans les phénomènes chimiques, en raison même des changements d'état qu'il produit dans les corps, changements qui, ainsi que nous venons de le voir, influent d'une manière décisive sur la formation, le maintien ou la destruction de leurs combinaisons. S'agit-il de deux corps solides, comme le fer ou le plomb et le soufre? c'est le calorique qui en amenant l'un et l'autre, ou au moins l'un des deux, à l'état liquide, détermine leur union. S'agit-il d'un solide et d'un liquide? dans certains cas, le calorique favorisera la combinaison; dans d'autres, il la détruira. Ainsi, quand on chauffe doucement du mercure au contact de l'oxygène, ce métal absorbe le gaz, et se change en oxyde; mais cet oxyde, à son tour, soumis à l'action d'une chaleur intense, se décompose: alors l'oxygène redevient libre et se dégage, et le mercure repasse à l'état métallique. Un certain nombre d'oxydes métalliques sont ainsi *réduits* par la chaleur seule; mais le plus souvent, il faut faire intervenir en même temps un corps avide d'oxygène, tel que l'hydrogène ou le carbone, qui s'empare de ce gaz et laisse le métal isolé: c'est par ce procédé qu'on réduit les oxydes de fer et de cuivre. Les sels qui contiennent un acide gazeux à l'état de liberté, se laissent aussi facilement décomposer par la chaleur. Le carbonate de chaux (marbre, craie, etc.) se convertit en *chaux vive* dans des fourneaux fortement chauffés au coke. Les combinaisons et les dissolutions formées par un solide et un liquide, ou par deux liquides ensemble, ou par un liquide et un gaz, se détruisent lorsqu'on porte leur température à un degré convenable. Si l'on chauffe l'amalgame d'or jusqu'au point de volatilisation du mercure, ce dernier métal s'échappe sous forme de vapeur, et l'on obtient de l'or pur comme résidu de cette sorte de distillation. De même, si l'on chauffe un composé de deux liquides, celui des deux dont le point d'ébullition est le moins élevé se vaporise, tandis que l'autre reste dans le vase. *A fortiori*, lorsqu'un composé est formé d'un liquide et d'un corps gazeux à la température ordinaire, ce dernier élément s'en sépare dès qu'une quantité suffisante de calorique, en s'interposant entre ses molécules, vient le rendre à l'état qu'il affecte naturellement. Il est bien entendu, toutefois, que cette remarque ne s'applique pas aux cas où le résultat de la combinaison du solide et du gaz est lui-même gazeux. Les combinaisons entre les gaz simples doués d'affinité réciproque s'opèrent toujours rapidement sous l'influence d'un corps en ignition introduit dans le mélange; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles se détruisent avec la même facilité: il faut en général recourir à l'électricité pour obtenir la décomposition de ces corps. Néanmoins le gaz ammoniac se décompose partiellement lorsqu'on le fait passer à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge. La décomposition devient complète, si l'on introduit dans le tube de la chaux vive ou des fils de cuivre, de fer ou de platine.

5° *Électricité*. —Plusieurs physiciens inclinent à croire,—et cette opinion peut s'appuyer de nombreux arguments, — que la prétendue force à laquelle on a donné le nom d'*affinité* n'est autre chose qu'un ensemble d'effets dus à la puissance du fluide électrique. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer, non-seulement que l'*électricité* joue un rôle de la plus haute importance dans les phénomènes chimiques, mais encore qu'il ne s'accomplit pas un seul de ces phénomènes sans que ce mystérieux agent n'intervienne. On sait que, dans l'état actuel de la science, les physiciens admettent deux modes, c.-à-d. deux sortes de manifestations de l'électricité, l'électricité *statique* et l'électricité *dynamique*. La première exerce sur l'affinité une influence très-variable, car tantôt elle la favorise, tantôt elle la détruit. Elle constitue néanmoins entre les mains des chimistes un précieux instrument, puisqu'elle leur permet d'opérer dans l'appareil appelé *Eudiomètre* la synthèse et l'analyse d'une foule de composés gazeux. C'est ainsi qu'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, enfermé dans cet appareil, et frappé d'une étincelle électrique, se transforme aussitôt en vapeur d'eau, tandis que le gaz ammoniac traité de la même façon se décompose en ses deux éléments, l'hydrogène et l'oxygène. Quant à l'électricité dynamique, elle constitue le plus puissant agent de décomposition que nous possédions. C'est à son aide que l'on est parvenu à décomposer une foule de corps longtemps réputés simples. L'action chimique de l'électricité s'explique par ce que nous savons de l'état électrique que les corps, soit simples, soit composés, présentent les uns par rapport aux autres. On conçoit, en effet, qu'un acide, par ex., étant électro-négatif par rapport à une base, et les électricités de même nom s'attirant, ces deux corps aient l'un pour l'autre beaucoup d'affinité, et qu'ils se combinent quand on les met en présence dans des circonstances convenables. On conçoit également que, si l'on soumet à l'action de la pile le sel qui résulte de leur combinaison, ce sel doit se décomposer, son élément électro-négatif se portant au pôle positif, et réciproquement. Par la même raison, l'oxygène étant électro-négatif par rapport à tous les autres corps, en agissant sur un oxyde quelconque à l'aide d'un courant électrique plus ou moins énergique, on aura, d'un côté, l'oxygène, et de l'autre, le métalloïde ou le métal auquel il était uni. C'est ainsi qu'on opère journellement dans les cours de Chimie, sous les yeux des élèves, la décomposition de l'eau. C'est ainsi encore que Davy a réussi à isoler le sodium, le potassium, etc., dont les oxydes avaient toujours été considérés comme absolument irréductibles.

6° *Lumière*.—L'action de la lumière sur les corps est demeurée jusqu'ici sans explication; mais elle n'en est pas moins réelle et incontestable. Dans le plus grand nombre des cas, elle modifie seulement leur état moléculaire et leur communique des colorations qu'ils ne sauraient prendre sans son intervention. Dans plusieurs cas aussi, l'incidence des rayons solaires sur certains mélanges suffit pour en déterminer la combinaison. Ainsi les gaz chlore et hydrogène mélangés, tant qu'ils demeurent à l'abri de la lumière, ne se combinent point; mais si l'on expose au jour le flacon de verre qui les contient, leur combinaison s'opère aussitôt avec une explosion violente. L'action de la lumière provoque encore la combinaison du brome et de l'iode avec le mercure, la décomposition des sels d'argent, etc. Enfin, l'art de la *photographie* est tout entier fondé sur l'observation des phénomènes chimiques que détermine l'action des rayons lumineux.

7° *Action de présence*. — L'affinité est encore puissamment modifiée par une autre cause qui jusqu'ici a échappé à toute explication rationnelle: nous voulons parler de la propriété que possèdent certaines substances de déterminer, par leur présence, d'autres corps à se combiner entre eux. — Voy. CATALYSE.

VI. *Nomenclature chimique*. — Toute science a besoin, pour se développer et se propager, d'un langage qui lui soit propre, et dont les règles aient pour base les principes mêmes sur lesquels cette science repose. Cette sorte de grammaire ne peut évidemment être faite que lorsque la science est déjà parvenue à un certain degré d'avancement, lorsqu'elle est en possession d'un certain nombre de notions générales pouvant servir de point de départ à la formation d'un système quelconque. Si ces notions sont exactes, le système de la langue destinée à les exprimer pourra embrasser les faits nouveaux, les découvertes ultérieures de la science; si, au contraire, les principes qui ont servi de fondement à cette langue sont erronés ou incomplets, un moment viendra où il faudra créer un nouveau langage, ou seulement modifier celui en vigueur: c'est précisément ce dernier cas qui s'est présenté pour la Ch. moderne. Avant que cette étude eût fait assez de progrès pour prendre rang parmi les sciences, elle n'avait pas de langue propre; car on ne peut donner ce nom aux termes énigmatiques par lesquels les adeptes de l'alchimie dénommaient les corps et désignaient leurs opérations. L'apparition du premier essai de systématisation des connaissances chimiques, la théorie du *phlogistique*, donna lieu à une première tentative pour régulariser la langue de la Ch. Bientôt après, la découverte de l'oxygène et la belle théorie de la combustion opérèrent une nouvelle révolution qui eut pour résultat l'avénement d'un nouveau système, basé sur des observations exactes, mais trop absolu, et qu'on eut le tort de croire complet et immuable. Les chimistes jugèrent alors le moment venu de créer définitivement le langage, ou, si mieux on aime, la grammaire chimique. Ce fut en 1787 que les chimistes français Lavoisier, Guyton-Morveau, Fourcroy et Berthollet jetèrent les bases de la nomenclature actuelle.

A. *Nomenclature des corps simples*.—Aujourd'hui on est généralement d'accord que les noms les plus insignifiants sont ceux qui conviennent le mieux pour désigner les corps simples. Il faut aussi éviter l'emploi des noms longs, parce qu'ils se prêtent difficilement à la formation des mots composés. On a reproché très-vivement aux créateurs de la nomenclature, et à quelques chimistes plus modernes, d'avoir donné à certains corps des noms tirés de quelqu'une de leurs propriétés. Ce procédé avait l'avantage d'aider un peu la mémoire, mais il avait l'inconvénient de faire attacher à ces dénominations des idées trop absolues. C'est ainsi que le terme d'*oxygène* (dérivé du grec ὀξύς, acide, et γεννάω, j'engendre), donné à l'un des deux gaz qui constituent l'atmosphère, porte assez naturellement à supposer qu'il est le seul corps qui jouisse de la faculté de produire des composés acides. Le nom d'*azote* (du gr. ἀ privatif, et ζωή, vie), donné à l'autre gaz de l'atmosphère, peut également faire croire qu'il est le seul gaz impropre à la respiration, etc. Cependant les auteurs de la nomenclature avaient choisi ces dénominations uniquement parce que l'oxygène, en se combinant avec d'autres corps, engendre *un grand nombre* d'acides, et parce que l'*azote* est, des deux gaz atmosphériques, celui qui est *non vital*. On peut critiquer ce choix, mais il n'est pas nécessaire pour cela d'attribuer à Lavoisier et à Berthollet des erreurs qu'ils n'ont point commises.

B. *Nomenclature des corps composés*.—Elle est fondée sur le principe suivant: On suppose que les molécules ou atomes des corps sont électriques par elles-mêmes, ou entourées d'atmosphères électriques; et, cette hypothèse admise, on a constaté que tous les corps susceptibles de se combiner sont *relativement* électro-négatifs ou électro-positifs, de telle sorte que toute combinaison entre deux corps, soit simples, soit composés, implique qu'ils sont par rapport l'un à l'autre, l'un électro-négatif, et l'autre électro-positif, en sorte que si le composé est soumis à l'action de la pile, en vertu de l'attraction réciproque des fluides de noms contraires, l'un de ses éléments constituants se rendra au pôle négatif, et l'autre au pôle positif. Cela établi, on est convenu, dans les termes qui servent à désigner les composés minéraux, de placer toujours en premier le nom du corps le plus électro-négatif, celui-ci déterminant ainsi le *genre*, tandis que le nom du corps le plus électro-positif définit l'*espèce*. Si parfois on s'écarte de cette règle, c'est que notre langue se prête en général difficilement à la formation des mots complexes. Voyons donc comment cette règle a été appliquée à la nomenclature des quatre grands ordres de composés minéraux, les *acides*, les *oxydes neutres* ou *basiques*, les *sels*, et les *composés binaires non oxygénés*.

1° *Nomenclature des acides*.—Les acides se divisent en plusieurs groupes, dont le principal est celui des acides formés par la combinaison de l'oxygène avec un autre corps simple, métalloïde ou métallique, et appelés pour cette raison *Oxacides*. Lorsqu'avec un radical donné l'oxygène n'engendre qu'un seul composé de ce genre, il suffit, pour le nommer, d'énoncer d'abord le nom collectif *acide*, auquel on ajoute un adjectif formé du nom du radical et de la terminaison *ique*. L'oxygène, par ex., ne donne naissance, avec le Bore, qu'à un seul composé acide connu: on l'appellera donc *Acide borique*. Si le radical donne avec l'oxygène deux combinaisons acides, on conserve la terminaison *ique* au composé le plus oxygéné, tandis qu'on attribue au moins oxygéné la terminaison *eux*. On crut d'abord que ces deux terminaisons suffiraient aux besoins de la nomenclature pour les acides; mais on ne tarda pas à découvrir que lorsqu'un même radical formait avec l'oxygène deux composés acides, il en donnait presque toujours trois, et même quatre. On décida alors que, s'il y avait quatre acides, le nom du plus oxygéné conservant toujours la désinence en *ique*, celui du degré immédiatement inférieur aurait la même désinence, mais qu'on ajouterait devant le nom la préposition grecque *hypo* (sous); que celui de l'acide suivant aurait simplement la terminaison *eux*; qu'enfin l'acide le moins oxygéné prendrait, avec cette même syllabe finale, la préposition *hypo*, déjà appliquée au second. On connaissait quatre composés acides d'oxygène et de soufre; on les désigna, savoir: le moins oxygéné, par le nom d'*acide hyposulfureux*; celui d'un degré immédiatement supérieur d'oxygénation, par celui d'*acide sulfureux*; le troisième fut appelé *acide hyposulfurique*, et le quatrième retint le nom d'*acide sulfurique*. Mais on n'était pas au bout des difficultés, car on a découvert, dans ces dernières années, trois autres oxacides du soufre qui se placent, par leur degré d'oxygénation, entre les acides hyposulfureux et sulfureux, et forment, avec leurs aînés, un total de sept acides engendrés par l'oxygène avec un seul radical. Il est évident que la méthode en vigueur ne pouvait fournir des termes convenables pour dénommer et classer rationnellement ces sept acides. Dans l'alternative de la refaire de fond en comble, ou de la modifier seulement, au besoin, par des exceptions et des additions partielles, on a adopté ce dernier parti. En outre, afin d'éviter la confusion qui se fût introduite dans la science si l'on eût changé les noms précédemment donnés aux acides les plus anciennement connus, on a conservé ces derniers noms et l'on en a créé de nouveaux. On a donc: l'*acide hyposulfureux*, l'*ac. hyposulfurique trisulfuré*, l'*ac. hyposulfurique bisulfuré*, l'*ac. hyposulfurique monosulfuré*, l'*ac. sulfureux*, l'*ac. hyposulfurique* et l'*ac. sulfurique*. Une addition moins considérable et plus conforme à l'esprit du système a été faite à la nomenclature à propos des oxacides du chlore. On en connaissait d'abord quatre, qui reçurent les appellations normales d'acides *hypochloreux*, *chloreux*, *hypochlorique* et *chlorique*. On en a découvert plus récemment un cinquième, qui s'est trouvé plus oxygéné que l'ac. chlorique. On a composé son nom de celui de ce dernier en y ajoutant la préposition grecque *hyper* (au-dessus), ou son synonyme latin *per*. Ainsi on l'appelle, à volonté, acide *hyperchlorique* ou acide *perchlorique*. La règle générale pour la nomenclature des oxacides s'applique donc seulement au cas où le radical donné ne forme pas avec l'oxygène plus de cinq combinaisons.

L'oxygène, comme on le sait, n'est pas le seul principe acidifiant; d'autres métalloïdes, en s'unissant à des radicaux non métalliques, donnent aussi naissance à de véritables acides. Tels sont le chlore, l'iode, le fluor, le soufre, etc. Ces corps ont tous une grande affinité pour l'hydrogène, et produisent, en s'y unissant, une série d'acides qu'on appelle *Hydracides* pour les distinguer des oxacides. Cette dénomination est une infraction flagrante au principe de la nomenclature, l'hydrogène étant le *radical*, et non le principe acidifiant de ces composés. Par suite de la même erreur, on a donné longtemps à ces acides les noms d'*hydrochlorique*, *hydriodique*, *hydrofluorique* et *hydrosulfurique*; mais ultérieurement, tout en laissant subsister la dénomination commune d'*Hydracides*, on a rectifié la nomenclature en ce qui concerne chacun de ceux-ci, et l'on dit maintenant: acide *Chlorhydrique*, *fluorhydrique*, *Sulfhydrique*, etc. On est aussi revenu à la règle pour dénommer les autres composés du chlore et du soufre qui jouent dans les réactions le rôle d'acides: on les appelle *Sulfacides* et *Chloracides*. On donne également le nom de *Chlorobases* aux chlorures qui se comportent comme des bases.

2° *Nomenclature des oxydes*.— Les oxydes des composés binaires, neutres, ou basiques, résultent de la combinaison de l'oxygène avec un autre corps simple, métal ou métalloïde. Ces combinaisons peuvent avoir lieu en une ou plusieurs proportions. Lorsqu'un corps simple ne se combine avec l'oxygène qu'en une seule proportion, on désigne le composé ainsi formé en faisant suivre le mot *oxyde* du nom du corps simple précédé de la préposition *de*. Ainsi le composé binaire neutre fourni par le carbone à son premier degré d'oxygénation, s'appelle *oxyde de carbone* (au second degré d'oxygénation, le carbone fournit un acide, l'*acide carbonique*). Mais le plus souvent, il en est des oxydes comme des acides, c.-à-d. qu'un même corps simple en forme plusieurs en se combinant avec l'oxygène en diverses proportions. On distingue alors ces oxydes les uns des autres en ajoutant devant leur nom les particules *proto*, *sesqui*, *deut*, *trit*, *quadr*, etc., qui indiquent les quantités relatives d'oxygène (1, 3/2, 3,4, etc.) que contient l'oxyde. Ainsi par ex. le manganèse forme avec l'oxygène trois combinaisons non acides, dans lesquelles, la quantité de manganèse restant constante, les proportions d'oxygène sont entre elles comme 1, comme 1 1/2 et comme 2. Ces combinaisons s'appellent donc *protoxyde*, *sesquioxyde* et *bioxyde de manganèse*; mais si l'on en découvrait une quatrième dans laquelle la proportion d'oxygène fût représentée par le nombre 3, on la nommerait *tritoxyde de manganèse*. — Dans tous les cas, et quelle que soit la proportion d'oxygène, l'oxyde le plus oxygéné peut toujours être appelé *Peroxyde*. Ainsi, actuellement, on dit souvent *peroxyde* de manganèse, au lieu de *bioxyde* de manganèse.

Plutôt que d'adopter pour les oxydes la nomenclature spéciale que nous venons d'exposer, quelques auteurs, à l'exemple des chimistes allemands, préfèrent appliquer à ces composés les désinences et les prépositions en usage pour les acides. En conséquence, au lieu de protoxyde, sesquioxyde et bioxyde ou peroxyde de manganèse, ils disent *Oxyde manganeux*, *oxyde manganique* et *oxyde permanganique*. Ces dénominations sont défectueuses et présentent tous les inconvénients que nous avons signalés en parlant des acides. — *Remarque*. Un certain nombre d'oxydes métalliques ont reçu des noms simples dérivés seulement de celui du métal, et par lesquels on les désigne habituellement. Ainsi l'on dit: *Silice*, *Alumine*, *Chaux*, *Soude*, *Potasse*, *Magnésie*, *Baryte*, etc., au lieu de, *Oxyde de silicium*, *ox. d'aluminium*, *ox. de calcium*, *ox. de sodium*, *ox. de potassium*, etc.

3° *Nomenclature des sels*.—Les sels proprement dits, résultant de la combinaison d'un acide avec une base, doivent être désignés de manière à faire connaître la nature de l'un et de l'autre de ces deux éléments, ainsi que les proportions suivant lesquelles a eu lieu la combinaison. Leurs noms se forment donc, d'après une règle fort simple, de telle sorte que le nom de l'acide détermine le genre, et celui de la base l'espèce. Si le premier a la terminaison *ique*, on change cette désinence en *ate*; si elle est en *eux*, on la change en *ite*, le nom de la base restant invariable. Ainsi le sel produit par la combinaison de l'*acide azotique* avec l'*oxyde de potassium* ou *potasse* s'appellera *azotate de potasse*; celui auquel l'*acide sulfureux* donne naissance, en s'unissant au *protoxyde de manganèse* ou *oxyde manganeux*, s'appellera *sulfite de protoxyde de manganèse*, ou simplement *sulfite manganeux*. Habituellement on se contente de nommer le métal dont l'oxyde entre dans la composition du sel, sans ajouter le mot *oxyde* ou *protoxyde*, etc.: en conséquence, on dit du *sulfate de fer*, de l'*azotate de cuivre*, du *carbonate de plomb*, etc. Les sels eux-mêmes sont dits *neutres*, *basiques*, ou *acides*, selon que l'acide et la base se saturent ou se neutralisent exactement, de manière à ne plus manifester ni propriété acide, ni propriété alcaline; selon que la base n'est qu'incomplétement saturée par l'acide, et donne par conséquent au sel une réaction alcaline plus ou moins prononcée, et selon que l'acide est en excès sur la base. Les sels basiques sont encore appelés *Sous-sels*. Les proportions relatives de l'acide et de la base se représentent d'ailleurs, comme celles de l'oxygène et du radical dans les oxydes, par les préfixes *proto* *sesqui*, *bi* ou *deuto*, etc. Ainsi l'on dit du *protocarbonate* ou simplement du *carbonate*, ou encore du *sous-carbonate de soude*, du *sesquicarbonate de s.*, du *bicarbonate de s.*, du *sulfate neutre de potasse*, et du *bisulfate* ou du *sulfate acide de p.* On emploie encore, pour désigner les *sous-sels*, les mots *sesquibasique*, *bibasique*, *tribasique*, etc. — Quelquefois, un acide se combine à la fois avec deux bases, ou bien, ce qui revient au même, deux sels formés par un même acide avec deux bases différentes, se combinent ensemble. Les sels de ce genre sont appelés *sels doubles*. Tels sont les *Aluns*, qui sont un *sulfate double d'alumine et de potasse*, ou *d'alumine et d'ammoniaque*, ou *d'alumine et de soude*.

Nous avons vu plus haut que l'eau (*protoxyde d'hydrogène*) se comporte comme un acide faible avec les bases énergiques. Elle peut donc donner naissance à un genre de sels qu'on a désignés sous le nom d'*Hydrates*. Ainsi il y a des *hydrates de soude, de potasse, de chaux*, etc. Nous savons également qu'à l'égard des acides puissants, tels, par exemple, que l'acide sulfurique et l'acide azotique, l'eau se comporte comme une base faible et qu'elle peut se combiner avec ces acides en diverses proportions bien définies. Il serait donc logique de dire « du *sulfate*, du *bisulfate*, de l'*azotate*, du *biazotate*, etc., *d'eau.* » Cet usage n'a point prévalu, et l'on dit « de l'*acide sulfurique* ou *azotique hydraté;* mais on désigne au besoin le nombre des *équivalents d'eau* que ces acides renferment, en disant, par ex., de l'*acide azotique monohydraté*, *quadrihydraté*, etc.

Plusieurs combinaisons binaires des métalloïdes avec les métaux présentent à un haut degré les propriétés qui caractérisent les sels proprement dits, et sont généralement considérées comme tels. Nous citerons pour exemples le *chlorure de sodium*, que tout le monde connaît sous le nom de *sel marin*, ou simplement de *sel*, et qui est, pour ainsi dire, le type des composés de cet ordre ; l'*iodure de potassium*, le *chlorure de calcium*, etc.; la nomenclature de ces corps est soumise aux mêmes règles que les autres composés binaires où n'entre point l'oxygène.

4° *Nomenclature des composés binaires non oxygénés.*—Cette partie de la nomenclature ne s'applique qu'aux composés renfermant, soit deux métalloïdes, soit un métalloïde et un métal. Quant aux *alliages métalliques*, ils sont soumis à une règle spéciale qui a été énoncée plus haut (V. ALLIAGE). — La règle générale, pour les composés binaires non oxygénés, est de désigner le genre par le nom du corps le plus électro-négatif, en lui donnant la terminaison *ure*, et en le faisant précéder, au besoin, des préfixes *proto*, *sesqui*, *bi* ou *deuto*, etc., et l'espèce par le nom du corps le plus électro-positif. Ainsi le composé de soufre et de carbone s'appelle *sulfure de carbone;* ceux de chlore et de mercure, *protochlorure* et *bichlorure de mercure*, etc. D'après cela, l'hydrogène étant, de tous les corps simples, le plus électro-négatif après l'oxygène, les composés binaires qu'il forme avec les autres corps simples devraient porter le nom d'*Hydrures*. Néanmoins ce nom n'est point en usage, et l'on a coutume d'ajouter à celui de l'hydrogène un adjectif dérivé du nom de l'autre corps simple. En conséquence on dit : *hydrogène phosphoré*, *carboné*, *arsénié*, etc. Souvent même on dit *hydrogène sulfuré*, au lieu d'*acide sulfhydrique*. On dit encore quelquefois, mais à tort, *protocarbure*, *bicarbure*, etc., *d'hydrogène*, au lieu de dire *hydrogène protocarboné*, *bicarboné*, etc.

5° *Nomenclature des composés organiques.*—Nous avons déjà insisté sur la confusion qui règne dans la partie de la Ch. relative aux substances innombrables qu'on peut extraire des corps *végétaux et animaux*, *confusion qui rend impossible tout* système tant soit peu complet de nomenclature et de classification rationnelles. Ces substances sont, pour la plupart, des composés binaires, ternaires ou quaternaires, dont les éléments sont unis suivant des proportions variables à l'infini, et en vertu de lois très-complexes qu'il a été, jusqu'à présent, impossible de déterminer. On a cependant reconnu que plusieurs d'entre ces composés se ressemblaient entre eux par leurs propriétés et par leur origine, et l'on en a formé un certain nombre de groupes qu'on a pu désigner par des noms génériques en distinguant les espèces par des procédés analogues à ceux qu'on emploie dans la Ch. inorganique. Au premier rang de ces groupes se placent, comme les mieux définis, celui des *acides organiques* et celui des *alcalis organiques* ou *alcaloïdes*. Les noms des premiers se terminent tous en *ique*, et ceux des seconds en *ine*. Exemples: Acide *acétique*, ac. *citrique*, ac. *formique*, ac. *tartrique*, etc.; *Morphine*, *Quinine*, *Nicotine*, etc. Les noms des sels formés, soit par les acides organiques et les alcaloïdes entre eux, soit par les premiers avec des bases minérales, ou par les seconds avec des acides minéraux, se forment selon les règles de la nomenclature ordinaire. — Les noms des autres genres et espèces de corps organiques, c.-à-d. de tous ceux qui ne se comportent ni comme des bases ni comme des acides, sont tout à fait arbitraires. Parmi les principaux groupes, nous citerons ceux des *Alcools*, des *Éthers*, des *Huiles fixes* et *essentielles*, des *Gommes*, des *Gommes-résines*, etc. (Voy. ces mots.)

Pour compléter ce qui concerne la nomenclature, nous devrions exposer ici les règles qui président à la *langue écrite* de la Ch., c.-à-d. à la *notation* et aux *formules* ou *symboles chimiques*. Mais ces règles seront aisément comprises, quand on connaîtra les *lois* suivant lesquelles s'opèrent les combinaisons chimiques ; nous allons donc exposer d'abord ces dernières.

VII. *Lois des combinaisons chimiques.*—Nous avons déjà vu que le caractère qui distingue essentiellement la *combinaison* du *mélange*, c'est que ce dernier peut se faire en proportions *indéterminées, tandis qu'il en est autrement pour* la première. Celle-ci n'a lieu que suivant certaines proportions déterminées ou, comme on dit en ch., définies.

1° *Loi des proportions définies.* — Cette loi peut s'énoncer ainsi : *Lorsque deux corps se combinent, dans des circonstances quelconques, de manière à former des composés doués de propriétés physiques et chimiques identiques, la combinaison a toujours lieu dans des proportions invariables.* En conséquence, si l'un des corps est employé en excès par rapport à l'autre, la quantité excédant reste libre.

2° *Loi des proportions multiples.* — Cette loi peut se formuler de la manière suivante : *Lorsque deux corps s'unissent en plusieurs proportions, les quantités pondérales de l'un d'eux, combinées avec une quantité pondérale constante de l'autre, sont toujours entre elles dans des rapports extrêmement simples, tels que ceux des nombres* 1 : 3/2 : 2 : 5/2 : 3 : 7/2 : 4 : 5 : etc.; de telle sorte qu'un corps simple A, formant avec un autre corps simple B plusieurs combinaisons différentes, on trouvera par l'analyse que, dans ces combinaisons, la quantité du premier reste invariable, et que *celle du* second représentée par B, dans le premier composé, le sera dans le second par 2/3B ou par 2B, dans le troisième par 2B ou 3B, et ainsi de suite. Ainsi, par ex., les deux gaz azote et oxygène se combinent entre eux en cinq proportions, dans lesquelles le poids de l'azote reste constant, et celui de l'oxygène suit la progression 1, 2, 3, 4 et 5. — La loi des proportions multiples s'applique aussi bien aux combinaisons des corps composés entre eux qu'à celles des corps simples. C'est ce que Wollaston a démontré en analysant les différents sels formés par l'acide oxalique avec la potasse, sels dans lesquels les quantités d'acide qui s'unissent à une même quantité de base sont rigoureusement entre elles dans les rapports de 1 à 2 et à 4. — La loi des proportions multiples a été découverte par Dalton et exposée par lui en 1807. — V. CRISTALLISATION et ISOMÉRIE.

3° *Loi des volumes.* — Cette loi, dont la découverte est due à Gay-Lussac, est relative aux combinaisons des gaz entre eux. Elle peut se formuler ainsi : A. *Lorsque des gaz se combinent entre eux, leurs volumes gazeux, pris à la même température et à la même pression, sont toujours entre eux dans un rapport simple*. Ainsi par ex., le gaz protoxyde d'azote est formé par la combinaison de 2 volumes d'azote avec 1 volume d'oxygène ; l'eau par 2 volumes d'hydrogène et 1 d'oxygène ; le gaz ammoniac par 1 volume d'azote et 3 d'hydrogène. — B. *Lorsque le produit de la combinaison de deux gaz est lui-même gazeux, son volume, comparé à ceux des gaz composants, pris dans les mêmes conditions de pression et de température, est avec eux dans un rapport simple.* — C. *Le volume du gaz composé n'est jamais plus grand que la somme des volumes des gaz composants.* — D. *Lorsque le volume du gaz composé est plus petit que la somme des deux autres, il est toujours avec cette somme dans un rapport simple.*

En comparant les volumes des gaz composants, on a reconnu en outre que, généralement, *Lorsque deux gaz s'unissent à volumes égaux, le volume du composé est égal à la somme des volumes gazeux primitifs*. C'est ainsi que 100 parties en volume de gaz oxygène, combinées avec 100 parties en volume d'azote, donnent 200 parties en volume de deutoxyde d'azote. Un volume de chlore et un vol. d'hydrogène produisent 2 vol. de gaz acide chlorhydrique, etc. Au contraire, *Lorsque le gaz composé résulte de la combinaison de 2 volumes d'un gaz avec 1 vol. d'un autre gaz, le volume du gaz composé sera seulement les 2/3 de la somme des volumes des gaz constituants*. Ainsi, par ex., 2 volumes d'azote et 1 d'oxygène donnent 2 vol. de protoxyde d'azote ; 2 vol. d'hydrogène et 1 d'oxygène donnent 2 vol. de vapeur d'eau ; 2 vol. d'hydrogène et 1 de vapeur de soufre donnent 2 vol. de gaz acide sulfhydrique. — Ces lois s'appliquent, non-seulement aux corps simples qui sont gazeux à la température ordinaire, mais aussi, comme on le voit par les deux derniers exemples, aux vapeurs des autres corps simples, pourvu que ces vapeurs se trouvent à une température où elles soient soumises sensiblement aux mêmes lois de *compressibilité et de dilatabilité que les gaz permanents.*

Quelques chimistes ont voulu ériger en loi l'observation empirique que nous venons d'exposer au sujet des volumes des combinaisons gazeuses, selon que le composé est produit par des volumes égaux, ou par des volumes dans le rapport de 2 à 1. En conséquence, ils prétendent qu'on peut déterminer par le calcul le volume gazeux d'un corps simple non vaporisable, pourvu que l'on connaisse le volume gazeux de l'un de ses composés et celui de l'autre gaz ou vapeur formant avec lui ce composé. *Mais ce principe est* purement et simplement l'expression d'un certain nombre de faits ; il n'a rien d'absolu et comporte des exceptions. On s'exposerait donc à de graves erreurs si on le prenait pour base de calculs ayant pour objet la détermination *à priori* du volume d'un gaz. En résumé, pour ce qui est des rapports de volume entre les gaz et leurs composés, la loi de Gay-Lussac est la seule que l'expérience ait confirmée d'une manière absolue, et qui ne souffre point d'exception.

VIII. *Équivalents chimiques.*—Si les corps, en se combinant, éprouvent des modifications sensibles dans leur volume, il n'en est pas de même de leur poids, qui, représentant directement la quantité de matière qu'ils contiennent, doit rester et reste effectivement tout à fait invariable. *Le poids d'un corps composé quelconque est donc toujours égal à la somme des poids des corps composants.* Or, il résulte de la Loi des *proportions définies* que le rapport entre les poids des éléments qui se combinent pour donner naissance à des corps composés, est toujours le même pour les mêmes éléments, dans les composés jouissant de propriétés identiques.

Prenons, par ex., du soufre et de l'étain, et plaçons-les dans les circonstances propres à en opérer la combinaison. Quelles que soient ces circonstances, dès que nous obtiendrons un composé de couleur gris foncé, susceptible de cristalliser en lames brillantes, les poids des deux éléments constituants seront entre eux comme 200 est à 735,3, et le composé sera du *protosulfure d'étain*. Nous savons aussi qu'en vertu de la Loi des *proportions multiples, si l'étain est susceptible de former* avec le soufre un autre sulfure, la quantité pondérale de soufre contenue dans ce dernier sera, avec celle que renferme le premier, dans un rapport simple, comme celui 2 à 1 ou de 3/2 à 1. C'est en effet ce que nous montre la composition du *bisulfure d'étain*, dans lequel, la quantité pondérale du métal ne changeant point, celle du soufre est doublée. Considérons maintenant chacun des deux corps simples ci-dessus dans deux combinaisons quelconques avec des corps simples différents. Par ex., voyons d'abord le soufre dans la combinaison qu'il forme avec le plomb et qu'on nomme vulgairement *Galène*. Nous trouvons ici que les quantités pondérales du soufre et du plomb sont dans le rapport de 200 à 1294,5, et nous remarquons tout d'abord que la quantité pondérale du soufre n'a point changé ; qu'elle est, dans le *sulfure de plomb*, la même que dans le *protosulfure d'étain*, c.-à-d. 200. — Examinons maintenant l'étain dans son oxyde le moins oxygéné, c.-à-d. dans son *protoxyde*. Nous constatons que les poids des deux corps y sont renfermés dans le rapport de 100 pour l'oxygène à 735,3 pour l'étain. La proportion de *ce métal est donc la même dans son protoxyde* que dans son *protosulfure*. Dans l'*acide stannique*, qui est son *bioxyde*, elle est aussi la même, et la quantité d'oxygène est doublée dans ce dernier composé, comme celle de soufre est doublée dans le *bisulfure*.

Ce n'est pas tout : substituons l'oxygène au soufre dans le sulfure de plomb, nous aurons le *protoxyde de plomb*, c.-à-d. un composé formé de 100 p. en poids d'oxygène et 1294,5 p. en poids de plomb. Dans cette nouvelle combinaison, substituons l'étain au plomb, et nous avons le *protoxyde d'étain*, c.-à-d. 100 d'oxygène et 735,3 d'étain. Nous pourrions envisager ainsi successivement dans leurs combinaisons deux à deux tous les corps simples, métalloïdes et métaux, et nous constaterions cette loi générale et sans exception, qu'*Il existe pour chacun d'eux une quantité pondérale telle, que leurs combinaisons renferment, soit cette même quantité, soit le produit de sa multiplication par un des nombres simples* 3/2, 2, 5/2, 3, 7/2, 4, 5, etc. Ce sont ces quantités, suivant lesquelles les corps simples se combinent et peuvent se remplacer mutuellement dans les composés de *même ordre*, qu'on appelle *Nombres proportionnels* ou *Équivalents chimiques.*

Les composés de même ordre sont ceux dans lesquels une même quantité ou un même *équivalent* d'un corps se combine avec des quantités proportionnelles ou *équivalentes* d'autres corps. Ainsi, par ex., 1294,5 de plomb se combine avec 100 d'oxygène pour former le *protoxyde de plomb*, avec 200 de soufre *pour former le protosulfure de plomb*, avec 443,20 de chlore pour former le *protochlorure de plomb*. En conséquence, le *protoxyde*, le *protosulfure* et le *protochlorure de plomb* sont des *composés du même ordre*.

Il est évident que, pour obtenir les chiffres qui représentent les équivalents des corps simples, il faut prendre un de ceux-ci pour type ou terme de comparaison. Dans les exemples qui précèdent, ce terme de comparaison est l'oxygène dont on représente l'équivalent par le nombre 100. Nous aurions pu aussi bien prendre un autre corps simple, l'hydrogène, par ex., et poser son équivalent égal à l'unité. Nous aurions eu alors, pour tous les autres corps, des nombres très-différents quant à leur valeur absolue, mais dont la valeur relative ou proportionnelle n'aurait point changé pour cela.

Les équivalents des corps simples ont été calculés dans l'une et dans l'autre de ces deux hypothèses, c.-à-d. par rapport à l'équivalent d'oxygène = 100, et par rapport à l'équivalent d'hydrogène = 1. Le premier système de numération chimique est le plus généralement employé. Nous les donnons néanmoins tous deux en regard dans le tableau qu'on trouvera un peu plus loin. On est d'ailleurs convenu de tirer l'équivalent d'un corps simple de la combinaison où il entre au premier degré d'oxygénation, en sorte que l'équivalent d'un corps peut être défini : *La quantité pondérale de ce corps qui, par sa combinaison avec* 100 *d'oxygène, donne le premier degré d'oxygénation.*

Cela posé, pour calculer l'équivalent d'un corps simple, il suffit de connaître les poids relatifs de ce corps et de l'oxygène qui constituent son premier degré d'oxydation. — Soit à trouver, par ex., l'équivalent de l'hydrogène. On prend pour point de départ l'analyse de l'eau (protoxyde d'hydrogène). Or, on sait, par cette analyse, que 100 parties d'eau renferment 88,91 parties d'oxygène et 11,09 parties d'hydrogène. On posera donc la proportion $88{,}91 : 100 :: 11{,}09 : x$, d'où $x = 12{,}50$. Soit encore à trouver l'équivalent du plomb. Sachant que 100 parties de protoxyde de plomb renferment 92,83 de plomb et 7,17 d'oxygène, on écrit $7{,}17 : 100 :: 92{,}83 : x$; d'où x ou l'équivalent du plomb = 1294,7.

La théorie des équivalents ne s'applique pas seulement aux corps simples et à leurs composés binaires. Elle s'applique aussi rigoureusement aux combinaisons que forment tous les composés binaires, en sorte que *Le nombre qui représente la somme des équivalents des corps simples qui constituent un corps composé, joue, dans les combinaisons de ce corps avec les autres corps simples ou composés, un rôle entièrement semblable à celui que les équivalents des corps simples jouent dans les composés binaires. En conséquence, ce nombre peut, au même titre, être pris pour l'équivalent du corps composé.* Exemple : l'acide sulfurique étant formé de 1 équivalent de soufre + 3 équivalents d'oxygène, la somme des équivalents qui le constituent est représentée par 200 + 300 = 500. De même, la somme des équivalents de l'acide azotique (1 d'azote = 175, et 5 d'oxygène = 500) est 675. Celle des équivalents de la potasse est 590, et celle des équivalents du protoxyde de manganèse est 444,7. Eh bien, d'une part, 500 d'acide sulfurique s'unissent à 590,0 de potasse, ou à 444,7 de protoxyde de manganèse, pour former un sulfate neutre ; d'autre part, 675 d'acide azotique donnent des azotates neutres en se combinant avec 590 du premier oxyde, et 444,7 du second. Les poids de ces oxydes *s'équivalent* donc, au point de vue de leurs combinaisons avec les deux acides sulfurique et azotique ; et réciproquement, les poids de ceux-ci *s'équivalent*, sous le rapport de *leur combinaison avec la potasse et le protoxyde de manganèse.* Enfin, l'azotate neutre et le sulfate neutre de l'un et de l'autre oxyde sont bien des *composés du même ordre*.

On arriverait à des résultats semblables en examinant dans leurs combinaisons tous les acides et tous les oxydes basiques connus, c.-à-d. qu'on trouverait que *Les sommes des équivalents des corps simples constituant les acides et les bases, représentent les rapports en poids suivant lesquels ces acides et ces bases se combinent pour donner naissance à des sels neutres*, ou, ce qui est tout un, *représentent leurs équivalents chimiques*. De ce principe on déduit ce corollaire : *Dans tous les sels neutres formés par un même acide, il existe un rapport constant entre la quantité d'oxygène contenue dans l'acide et celle de l'oxygène renfermée dans la base.* — Ce rapport fournit un moyen facile de déterminer l'équivalent d'un acide, dès qu'on sait quel poids il faut de cet acide pour former un sel neutre avec un équivalent d'une base quelconque, la valeur numérique de ce dernier équivalent étant également connue. Si l'acide est

monobasique, en d'autres termes, s'il ne peut former qu'un seul ordre de sels, le poids connu sera précisément l'équivalent cherché ; mais s'il est *polybasique*, son équivalent ne pourra *être déduit que de l'étude numérique comparée de ses différents* composés salins. — Si des composés binaires nous passions aux sels, nous verrions que ceux-ci sont soumis à la même loi de combinaison, et que les sommes des équivalents des corps sim*ples qui les constituent, peuvent aussi être prises pour représen*ter leurs équivalents, et il en serait ainsi de tous les autres corps composés. Nous pouvons donc admettre, comme loi générale, que *L'équivalent d'un corps composé quelconque est égal à la somme des équivalents des corps simples qui le constituent.*

IX. *Théorie atomique.* — La fixité des proportions chimiques est un phénomène constant, c'est ce que, dans le langage des sciences naturelles, on appelle une *Loi*. Mais après avoir découvert cette loi *si belle et si féconde en résultats*, les chimistes ont voulu rechercher la cause de cette loi, c.-à-d. le pourquoi de la fixité des proportions. Or, cette cause ne pouvant tomber sous les sens, il a fallu se lancer dans le champ des hypothèses. Parmi les théories que les anciens avaient *imaginées sur la nature* de la matière, il en est une, la théorie atomique, qui rend compte d'une manière assez satisfaisante des lois relatives aux proportions chimiques. — Au point de vue métaphysique et mathématique, il est incontestable que la matière est *indéfiniment* divisible. En effet, qu'on imagine une particule aussi petite qu'on le voudra, dès qu'elle est matérielle, c.-à-d. dès qu'elle occupe une portion de l'espace, on peut concevoir qu'on la divise encore en 2, en 4, en 10, en 100 parties, etc. Mais, *au point* de vue physique, il en est autrement : on est obligé de reconnaître que, au delà d'une certaine limite, les moyens matériels de division nous font et nous feront toujours défaut. Partant de cette idée, les physiciens et les chimistes admettent que tous les corps, sans exception, sont formés par la réunion de particules extrêmement petites et dont les dimensions échappent à nos sens. De plus, en se fondant sur les phénomènes de dilatabilité et de compressibilité des corps, ainsi que sur la propriété que possède la matière de changer d'état, c.-à-d. de passer de l'état solide à l'état liquide ou gazeux, et *vice versâ*, ils admettent encore que les particules qui composent un corps quelconque, au lieu d'être adhérentes entre elles, sont simplement juxtaposées, et qu'elles sont en réalité séparées les unes des autres par des interstices plus ou moins grands, suivant que les corps sont moins ou plus denses. Enfin, un grand nombre de savants admettent encore, et cette hypothèse n'est point infirmée par l'expérience, que ces interstices sont maintenus et qu'ils peuvent augmenter ou diminuer par l'effet plus ou moins intense, soit d'une force particulière, soit de l'électricité ou du calorique. Ces particules, selon la nature des corps eux-mêmes, se distinguent en particules simples et particules composées. La plupart des auteurs désignent indifféremment les unes et les autres sous les noms de *Molécules* (petites masses) et d'*Atomes* (parties insécables). D'autres, admettant dans la matière deux degrés de *divisibilité*, l'une *physique* et l'autre *chimique*, appellent *molécules* les parties *physiquement indivisibles* des corps, et *atomes* leurs particules *chimiquement indivisibles*. Quoi qu'il en soit de la valeur et de la propriété des termes employés, il est certain que, le point de départ de la théorie atomique ou moléculaire étant accepté, on doit admettre que chaque molécule homogène d'un corps composé renferme, selon le nombre des éléments constituants de ce corps, une, deux, trois, etc., molécules ou atomes *simples*, plus petits que les molécules dont ils font partie, et que celles-ci, retenues ensemble par la cohésion seule, peuvent être séparées par une force physique ou agissant physiquement, tandis que celles-là, rapprochées par l'affinité, ne peuvent être rendues libres que par une force chimique ou agissant chimiquement. D'après cette hypothèse, les partisans de la théorie atomique considèrent les nombres équivalents comme ne représentant autre chose que le poids relatif des atomes. S'il est impossible de déterminer le poids absolu d'un atome isolé, on peut du moins calculer la proportion pondérale pour laquelle chaque atome entre dans une combinaison chimique, c.-à-d. le poids relatif des atomes de nature différente, ou, en d'autres termes, les rapports de leurs poids atomiques. Ainsi, pour déplacer 100 parties en poids d'oxygène, il faut 200 parties de soufre ou deux fois le poids de l'oxygène, attendu que l'atome du soufre pèse deux fois autant que l'atome de l'oxygène. Si, au contraire, on veut déplacer ces 100 parties pondérales d'oxygène par de l'hydrogène, il ne faut que le huitième du poids de l'oxygène, attendu que l'atome de l'hydrogène est huit fois plus léger que l'atome de l'oxygène. De même, un atome (molécule insécable) de cinabre ou sulfure de mercure renferme un atome de soufre pesant 200 pour un atome de mer*cure pesant* 1250. — *Mais toute cette théorie* n'est qu'une pure hypothèse, car il se pourrait que, tout en admettant que l'atome de soufre pèse réellement 200, le chiffre 1250 représentât, non le poids d'un seul atome de mercure, mais celui de 2, 3 ou plu*sieurs atomes de ce métal. Si ce poids* était celui de 2 atomes, alors 1 atome de mercure devrait se représenter par le nombre 625 ; si c'était celui de 3 atomes, 1 atome de mercure pèserait 416,66. Ainsi donc la théorie atomique est impossible à *démontrer. De plus, elle n'ajoute rien à la* loi des équivalents ; car ceux-ci demeurent les seuls signes représentatifs des quantités pondérales des corps qui entrent dans les combinaisons chimiques. Alors à quoi bon cette théorie? — Pourtant on est *allé plus loin encore, et l'on a émis cette* autre hypothèse que, *Sous la même pression et la même température, les gaz simples, à volume égal, renferment le même nombre d'atomes.* D'après cela, si un volume d'oxygène se combine avec 2 volumes d'hydrogène *pour former de l'eau, on suppose qu'une molécule* d'eau renferme 1 atome d'oxygène et 2 atomes d'hydrogène. Or, cette nouvelle hypothèse a été démontrée fausse par plusieurs faits qui ont obligé ses promoteurs à s'en écarter dans l'appli*cation. — En résumé, comme le fait observer* Regnault, la théorie atomique repose sur des hypothèses gratuites ; elle ne renferme d'exact que ce qu'elle emprunte à la théorie des équivalents, sans présenter sur cette dernière aucun avantage.

« Comme les formules chimiques, dit aussi Liebig, ont uniquement pour but de faire comprendre facilement la composition et les métamorphoses des corps, il y a de l'avantage à en bannir tout ce qui rappelle l'hypothèse et à éviter d'y exprimer des opinions sujettes à changer. »

X. *Théorie des nombres proportionnels thermiques.* — Cette théorie, proposée par V. Regnault, tend à faire adopter pour base de la *détermination* des équivalents la *loi des chaleurs spécifiques*. Comme nous le savons déjà, on nomme *chaleur spécifique* d'un corps la quantité relative de calorique qui est nécessaire pour élever d'un certain nombre de degrés une quantité *donnée de ce corps. On évalue* les chaleurs spécifiques de tous les corps en prenant pour terme de comparaison celle de l'eau distillée (v. CALORIMÉTRIE). Ainsi, par ex., lorsqu'on dit que la chaleur spécifique du mercure = 1/30, cela signifie que, pour *élever 1 kilogr.* de ce métal de la température 0° à celle de 100°, il faut 30 fois moins de calorique que pour élever d'autant la température de 1 kilogr. d'eau. La *Loi des chaleurs spécifiques* consiste en ce qu'en général *Les chaleurs spécifiques des corps simples solides sont en raison inverse des équivalents de ces mêmes corps*. Les exceptions peu nombreuses du reste qu'on observe, rentrent dans la loi générale, pourvu que l'*on divise par 2 les nombres qui représentent les équivalents* des corps *faisant* exception. Des lois semblables s'observent à l'égard des corps simples gazeux comparés entre eux. — En supposant rigoureusement exacte la loi des chaleurs spécifiques, et en la prenant pour base de la détermination des équivalents des corps simples, on trouverait, pour équivalents de l'hydrogène, de l'azote, du chlore, du brome, de l'iode, du phosphore, de l'arsenic, du potassium, du sodium et de l'argent, des nombres égaux à la moitié de ceux qui sont fournis par les calculs établis sur les considérations purement chimiques. Mais ces nombres sont conformes aux données déduites de la loi de l'isomorphisme, et ne sont d'ailleurs en opposition avec aucune des lois sur lesquelles repose la théorie générale des équivalents. Par conséquent, l'adoption des *nombres proportionnels thermiques* n'entraînerait dans la notation chimique qu'un changement de formule pour les signes représentatifs des corps dont les équivalents seraient réduits de moitié. Ils auraient d'ailleurs l'avantage de mettre la numération chimique en harmonie avec la loi des chaleurs spécifiques et surtout d'offrir aux calculs relatifs aux combinaisons chimiques un élément de plus. Néanmoins, ce mode de détermination des équivalents n'étant point adopté dans la science, nous continuerons de suivre celui qui est en usage, tant pour la valeur même des équivalents que pour les signes qui servent à les indiquer.

XI. *Notation et formules chimiques.* — La langue particulière à la Ch. a pour complément nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, un système de signes et de formules analogues aux signes et aux formules dont on se sert en algèbre, et qui ont pour objet d'abréger et de simplifier l'exposition écrite des lois générales et de leurs applications aux combinaisons des quantités chimiques. Ainsi, dans l'énoncé des phénomènes de combinaison ou de décomposition auxquels donnent lieu les corps simples, au lieu d'écrire en toutes lettres les noms de ces derniers, on est convenu de les représenter par certains symboles formés de une ou deux lettres qui en sont comme l'abréviation. En outre, on est convenu que ces signes représentent non-seulement les noms *des corps*, mais encore leurs équivalents. Par conséquent, lorsque l'on trouve dans la formule qui représente une combinaison la lettre initiale O, par ex., cette lettre ne signifie pas seulement que dans la combinaison en question il *entre de l'Oxygène, mais en*core elle indique que ce gaz y entre pour un *équivalent* c.-à-d. 100 parties en poids. De même, les deux lettres *Fe* représenteront *un équivalent de Fer*, c.-à-d. 350,0 parties en poids. Voici, au surplus, le tableau des corps *simples aujourd'hui connus. On* y voit, en regard de chaque nom, son *symbole* ou signe abrégé, son *équivalent* évalué par rapport à celui de l'*Oxygène* = 100, et le même *équivalent* évalué par rapport à l'*Hydrogène* = 1. Les métalloïdes et les métaux sont rangés séparément, *de telle sorte que* chaque corps simple est plus électro-négatif que celui qui le suit.

I. MÉTALLOÏDES.

1. Oxygène.	O.	= 100,0	= 8,00
2. Hydrogène	H.	12,5	1,00
3. Azote ou Nitrogène . . .	Az. ou N.	175,0	14,00
4. Soufre.	S.	200,0	16,00
5. Sélénium.	Se.	491,0	39,28
6. Tellure.	Te.	806,5	64,52
7. Chlore.	Cl.	443,2	35,45
8. Brome.	Br.	978,3	78,26
9. Iode.	Io.	1578,2	125,33
10. Fluor.	Fl.	239,8	19,18
11. Phosphore.	Ph.	400,0	32,00
12. Arsenic.	As.	937,5	75,00
13. Bore.	Bo.	136,2	10,88
14. Silicium.	Si.	266,7	21,35
15. Carbone.	C.	75,0	6,00

II. MÉTAUX.

16. Potassium (*Kali*).	K.	= 490,0	= 39,20
17. Sodium (*Natron*).	Na.	287,2	22,98
18. Lithium.	Li.	80,4	6,43
19. Baryum.	Ba.	858,4	68,67
20. Strontium.	Sr.	548,0	43,84
21. Calcium.	Ca.	250,0	20,00
22. Magnésium.	Mg.	151,3	12,10
23. Aluminium.	Al.	171,0	13,68
24. Glucinium.	Gl.	87,1	6,97
25. Zirconium.	Zr.	420,0	33,60
26. Thorium.	Th.	743,9	59,51
27. Yttrium.	Yt.	402,3	32,20
28. Erbium.	Er.	»	»
29. Terbium.	Tr.	»	»
30. Cérium.	Ce.	590,8	47,26
31. Lanthane.	La.	588,0	47,04
32. Didyme.	Di.	620,0	49,60
33. Manganèse.	Mn.	344,7	27,57
34. Fer.	Fe.	350,0	28,00
35. Chrôme.	Cr.	328,0	26,24
36. Cobalt.	Co.	369,0	29,52
37. Nickel.	Ni.	369,7	29,57
38. Zinc.	Zn.	406,6	32,53
39. Cadmium.	Cd.	696,8	55,74
40. Étain (*Stannum*).	Sn.	735,3	58,82
41. Tantale ou Colombium.	Ta.	1153,5	92,29
42. Titane.	Ti.	314,7	25,17
43. Plomb.	Pb.	1294,5	103,56
44. Bismuth.	Bi.	1330,0	106,40
45. Antimoine (*Stibium*). .	Sb.	806,5	64,52
46. Uranium.	U.	750,0	60,00
47. Tungstène.	W.	1150,0	92,00
48. Molybdène.	Mo.	589,0	47,12
49. Vanadium.	Vd.	855,8	68,46
50. Cuivre.	Cu.	395,6	31,65
51. Mercure (*Hydrargyrium*)	Hg.	1250,0	100,00
52. Argent.	Ag.	1350,0	108,00
53. Or (*Aurum*).	Au.	1227,8	98,22
54. Platine.	Pt.	1232,0	98,56
55. Osmium.	Os.	1244,2	99,53
56. Iridium.	Ir.	1233,2	98,66
57. Palladium.	Pd.	665,2	53,22
58. Rhodium.	Rh.	652,1	52,17
59. Ruthénium.	Ru.	646,0	51,68
60. Niobium.	Nb.	»	»
61. Pélopium.	Pe.	»	»
62. Ilménium.	Il.	»	»

Rien n'est plus simple maintenant que de former, au moyen des symboles des corps élémentaires, les formules des corps composés. Ainsi, la formule d'un composé binaire se rédige en plaçant l'un devant l'autre le corps électro-positif et le corps électro-négatif qu'il renferme, et en indiquant, par un *exposant* le nombre d'équivalents de ce dernier qui entrent dans la combinaison avec un équivalent du premier, dont l'expérience a montré que la quantité reste constante. D'après cela les formules de l'*eau* (protoxyde d'hydrogène), du *bioxyde d'hydrogène*, de l'*acide hyposulfureux*, de l'*acide azotique*, de l'*acide chlorhydrique*, seront : HO, HO^2, SO, AzO^5, HCl. — Lorsque, dans un composé binaire, les deux corps simples sont entre eux dans la proportion de 1 équivalent du corps électro-positif pour 3/2 équival. du corps électro-positif, au lieu d'écrire $AB\,3/2$, on suppose, ce qui revient au même, que le composé renferme 2 équiv. du premier et 3 du second. C'est ainsi que la formule du *sesquioxyde de manganèse* s'écrit Mn^2O^3. En vertu d'une convention semblable, la formule de l'acide *hyposulfurique bisulfuré* est S^4O^5, au lieu de $SO\,5/4$; celle de l'acide *hyposulfurique monosulfuré* S^3O^5 au lieu de $SO\,5/3$; celle de l'*acide hyposulfurique*, S^2O^5 au lieu de $SO\,5/2$, etc. — Dans les sels, la base étant le corps qui joue le rôle électropositif, son symbole *se place devant celui de l'acide, dont on le sépare par une* virgule. Ainsi, le sulfate de protoxyde de manganèse s'écrit MnO,SO^3. S'il entre dans un sel, pour 1 équivalent d'acide, 2, 3, etc., équiv. de base ou réciproquement, on fait précéder le *corps en proportion multiple d'un coefficient* qui représente le nombre de ses équivalents. Ainsi, par ex., le sesquioxyde de manganèse se combinant pour 1 équiv. de base avec 3 équiv. d'acide sulfurique, la formule du sel produit par cette combi*naison s'écrit* $Mn^2O^3,3SO^3$. De *même la formule de l'azotate* neutre de plomb est PbO,AzO^5 ; et celle de l'azotate basique, $2PbO,AzO^5$. — Lorsqu'un acide se combine avec plusieurs bases isomorphes, on réunit entre parenthèses les symboles des bases, *en les faisant suivre de celui de l'acide. Par ex., le carbonate* que forme l'acide carbonique en se combinant avec la chaux, la magnésie, le protoxyde de fer et le protoxyde de manganèse, a pour formule $(CaO,MgO,FeO,MnO)CO^2$. Tous les symboles des *corps composés, quels qu'ils soient, tant minéraux qu'organiques*, s'écrivent d'après cette méthode. Il serait trop long de passer en revue tous les cas particuliers qui peuvent se présenter : ces cas, au surplus, ne sont jamais embarrassants, et il *suffit d'un peu d'habitude pour se les rendre familiers. On en* trouvera d'ailleurs des exemples nombreux dans les articles spéciaux que nous consacrons aux différents corps simples et à quelques-uns de leurs composés.

XII. *Histoire de la Chimie.* — La Ch. est une science toute moderne, quoique certains auteurs prétendent faire remonter son origine aux temps les plus reculés. Sans doute quelques peuples de l'antiquité, les Phéniciens et les Égyptiens surtout, et après eux les Grecs et les Romains, étaient arrivés de bonne heure à une grande perfection dans les arts qui aujourd'hui dépendent de la Ch. et lui empruntent toutes leurs lumières, telles que la métallurgie, la fabrication des poteries, la manipulation et l'emploi des diverses substances alcalines, acides et salines, la préparation des médicaments, des parfums, des matières colorantes, des boissons fermentées, etc. ; mais bien que ces peuples nous aient laissé de nombreux et remarquables monuments de leur excellence dans les arts et dans certaines industries, nous ne trouvons, dans les livres de l'antiquité, aucune tentative pour découvrir et formuler les lois qui président aux phénomènes de combinaison et de décomposition de la matière, aucun effort pour s'élever à quelque idée générale, à quelque conception théorique qui pût lier et expliquer les faits observés. Or, sans cela, il n'y a pas de science, quelque rudimentaire qu'on la veuille même supposer. — C'est seulement dans les premiers siècles de notre ère que nous voyons apparaître les premières traces d'observation expérimentale appliquée à l'étude des phénomènes chimiques ; mais alors cette recherche se produit sous la forme d'une science occulte voisine de la magie et de l'astrologie, auxquelles elle est le plus souvent associée : on l'appelle *Art hermétique*, *Art sacré*, et enfin *Alchimie* (v. ce mot). Cependant, au milieu de leurs vaines poursuites après un but chimérique, les alchimistes accumulent peu à peu et se transmettent fidèlement les observations exactes, les découvertes réelles qui doivent un jour devenir les matériaux de la science chimique proprement dite.

Au XVIe siècle, une scission heureuse s'opère dans la phalange des alchimistes. Un homme célèbre, Théophrastus Auréolus Bombast de Hohenheim, plus connu sous le nom de Paracelse, essaie de donner la Ch. pour base à la médecine, en créant la *Chimidtrie*, et rend à ces deux sciences des services qu'on ne saurait méconnaître. Ce n'est pas que son système fût, dans les applications qu'il en prétendait faire, beaucoup moins absurde que celui des alchimistes purs; mais au moins offrait-il aux adeptes, dans la recherche et la préparation de médicaments nouveaux, un but plus rationnel et plus pratique que la transmutation des métaux. En outre, il osa enseigner publiquement la Ch. à Bâle, répandit le goût des recherches chimiques, et rendit cette étude accessible à tous. Dès lors celle-ci prit une direction plus rationnelle. Tandis que Van Helmont qui, le premier, appela l'attention sur les gaz, et quelques autres disciples de Paracelse se livraient avec ardeur à la recherche des applications médicales de la Ch., et que les derniers alchimistes continuaient de s'égarer à la poursuite du *grand œuvre*, des chimistes plus dignes de ce nom commençaient à interroger la nature avec attention, sans autre but que de connaître la vérité. De ce nombre sont Cassius, qui découvrit le précipité d'or auquel il a donné son nom; Libavius, dont on connaît la *liqueur fumante;* George Agricola, qui a laissé, sous le titre *De re metallica*, un ouvrage remarquable par la clarté des idées et l'exactitude des descriptions, et qui est regardé comme le chef de la *Ch. métallurgique;* Bernard Palissy, auquel on doit la découverte des procédés pour la fabrication de la faïence et des émaux, qui avaient été jusqu'alors un secret entre les mains de quelques artistes italiens. Le premier il enseigna en France la minéralogie, et l'on a de lui, entre autres ouvrages, un curieux opuscule dans lequel il pose hardiment les bases d'une philosophie naturelle reposant sur l'observation et l'expérience.

Parmi les chimistes les plus remarquables du XVIIe siècle, nous citerons Jean Rey, médecin périgourdin, qui en 1630 constatait et démontrait que les métaux calcinés augmentaient de poids « *par le mélange d'air espessi* »; Robert Boyle, qui répéta cette expérience et établit en outre que la présence de l'air était indispensable pour la combustion; Rob. Hooke, si célèbre par ses ingénieuses expériences et qui soupçonna le rôle de l'air dans la respiration; J. Mayow, qui montra l'analogie qui existe entre la combustion et la respiration, et rapporta même la chaleur animale à l'influence de l'air sur le sang; Bécher, qui donna une idée générale fort exacte des phénomènes chimiques, en les résumant tous dans les deux grands faits de combinaison et de décomposition; Nic. Le Fèvre, qui fonda en France l'enseignement de la Ch., comme démonstrateur au Jardin du Roi; Glaser, qui découvrit le sulfate de potasse, et Kunckel, qui découvrit la préparation du phosphore. Les noms de Homberg, d'Ettmuller, de Fréd. Hoffmann, de Nic. Lémery appartiennent aussi à ce siècle. Ce dernier surtout a jeté un tel éclat, que ses contemporains lui décernèrent le titre de *grand*. Son enseignement attira pendant vingt-cinq ans l'élite de la jeunesse studieuse, et son *Cours de Chimie*, traduit dans toutes les langues de l'Europe, obtint une telle vogue qu'il en paraissait chaque année une édition nouvelle sans compter les contrefaçons. Quelle était donc la cause d'un si grand succès? « C'est, dit Dumas, qu'à de profondes connaissances Lémery sait unir l'art de les exposer d'une manière simple, accessible à tous, et d'éclairer ses leçons par des expériences brillantes et précises. C'est qu'abandonnant le langage énigmatique et voilé de ses devanciers, il consent à parler Chimie en français..., à professer une Chimie sage et réservée, qui tient tout ce qu'elle promet, et qui ne promet que ce qu'elle peut tenir. » C'est à son école que se formèrent tous les chimistes de l'époque. Il mit en circulation une multitude d'excellents procédés pratiques, tout en s'en réservant plusieurs pour son commerce, car il était médecin et pharmacien. La fondation des académies scientifiques, qui eut lieu vers le milieu du XVIIe siècle, contribua puissamment au développement rapide que prirent alors les sciences positives, en mettant en honneur la méthode expérimentale.

Le commencement du XVIIIe siècle vit paraître le premier essai d'une théorie générale de la Ch.: nous voulons parler de la fameuse *théorie du Phlogistique*, imaginée par George-Ern. Stahl. Vivement frappé, comme l'avaient été avant lui J. Rey, Boyle et Mayow, du rôle important que jouent dans la nature les phénomènes de combustion, Stahl voulut en donner une explication; mais, tandis que les chimistes qui l'avaient précédé s'étaient sagement arrêtés devant l'obstacle insurmontable qu'opposait à toute tentative de ce genre l'ignorance où l'on était de la composition de l'air et des propriétés de l'oxygène, Stahl, laissant de côté les principes de la méthode expérimentale, inventa le *phlogistique*. Il désignait sous ce nom un principe qu'il supposait combiné avec les corps combustibles, et que ceux-ci perdaient quand on les soumettait à la combustion ou à la calcination. En conséquence, les métaux, considérés alors comme des corps composes, étaient, d'après la théorie de Stahl, combinés avec le phlogistique, et les oxydes ou *terres* étaient des métaux *déphlogistiqués* ou privés de phlogistique. Comme on le voit, ce principe mystérieux jouait, dans l'hypothèse de Stahl, précisément le rôle inverse de celui que l'oxygène joue en réalité. Or, Stahl, ainsi que ses devanciers, savait que les métaux sont moins pesants que leurs oxydes: ce fait eût dû lui donner à réfléchir; cependant il ne semble pas avoir songé à cette difficulté, qui seule suffit pour réduire à l'absurde tout son système. Quant à ses disciples, plutôt que de renoncer à la théorie du maître, ils ne craignirent point d'en donner les explications les plus monstrueuses, en disant, par ex., que le phlogistique avait la propriété d'*ôter du poids* aux corps auxquels il était uni. C'était donc, non pas un fluide impondérable comme ceux que nous admettons aujourd'hui par hypothèse, mais un principe doué d'une *pesanteur négative!* Ce fut pourtant à l'aide d'arguments de cette force que, plus tard, Macquer, Guyton-Morveau et d'autres essayèrent de combattre la doctrine de Lavoisier! Quoique dépourvue de tout fondement solide, la théorie de Stahl fut adoptée par l'universalité des chimistes contemporains et régna dans la science pendant près d'un siècle. Ce fait singulier s'explique jusqu'à un certain point par le besoin impérieux qu'on avait alors d'une conception générale quelconque pour relier entre eux les phénomènes observés et constatés par les chimistes. Elle s'explique aussi par le caractère vraiment spécieux de ce système qui, en effet, répondait à tout, et qui n'avait besoin, pour être exact, *que d'être retourné*, puisqu'il était précisément le contre-pied de la vérité. Aussi Dumas a-t-il pu dire avec raison: « Stahl a été le précurseur nécessaire de Lavoisier, et s'il s'est borné à lui préparer les voies, il les a du moins préparées d'une manière large, qui n'appartient qu'au génie. »

Pendant la vie et après la mort de Stahl, la Ch. continua de faire de rapides progrès. Nous nous contenterons de nommer Boerhaave, Geoffroy, Hales et Pott, auxquels on doit diverses expériences et des découvertes intéressantes. Au nom de Margraff se rattachent plusieurs recherches curieuses, mais surtout la grande découverte du sucre de betterave. Black, si connu dans l'histoire de la physique par sa découverte du phénomène de la chaleur latente, découvrit aussi, en 1756, le gaz acide carbonique, qui fut appelé *air fixe*. Bergman fit une étude approfondie des carbonates, de l'acide oxalique, etc.; mais il est particulièrement connu par ses efforts pour déterminer les lois de l'affinité, cette force nouvelle déjà signalée par Boerhaave et par Geoffroy. Le disciple de Bergman, Scheele, enrichit la Ch. d'une foule d'observations lumineuses: il découvrit le chlore, le manganèse, le molybdène, la baryte, le manganèse de potasse, les acides arsénique, hydrofluosilicique, prussique, gallique, malique, lactique et urique, la glycérine et l'éther acétique. Joseph Priestley fit connaître les propriétés de l'*air fixe* (acide carbonique); il recueillit le premier l'*esprit de sel* (acide chlorhydrique) et l'*alcali volatil* (ammoniaque) à l'état de gaz, et signala leurs propriétés les plus importantes. Le même chimiste découvrit le protoxyde et le bioxyde d'azote (l'azote lui-même venait d'être découvert, en 1772, par Rutherford), puis l'acide sulfureux. Enfin, le 1er août 1774, il extrayait de l'oxyde de mercure le gaz oxygène, et au mois de mars de l'année suivante, il constatait le rôle de ce gaz dans la respiration et son action sur le sang veineux. Mais, profondément imbu des idées de Stahl, dont il fut un des derniers défenseurs, Il ne sut point comprendre le rôle de l'oxygène dans la combustion, et l'appela *air déphlogistiqué*. Henri Cavendish s'illustra par ses travaux sur l'*air inflammable* (hydrogène), et en montrant que l'eau était une simple combinaison d'oxygène et d'hydrogène (1776). Enfin, il découvrit la composition de l'acide azotique.

La théorie du phlogistique avait fait son temps; il fallait à la Ch., pour la placer au premier rang parmi les sciences exactes, une conception générale nouvelle qui reliât tous les faits acquis jusqu'alors et qui facilitât la recherche et la conquête de faits nouveaux: en un mot, la Ch. demandait un législateur. Ce législateur fut Antoine-Laurent Lavoisier, né à Paris en 1743, et décapité le 8 mai 1794, comme ancien fermier général. Dès 1772, son attention avait été vivement attirée par ce fait, que le soufre et le phosphore, en brûlant, donnent naissance à des acides en augmentant de poids et en *absorbant une grande quantité* d'air; que les métaux qu'on calcine offrent le même phénomène, et que la réduction de leurs oxydes remet en liberté l'*air* absorbé pendant la calcination. Bientôt après il répéta, en la complétant, l'expérience de Priestley. Il ne se contenta pas de calciner du mercure, de réduire son oxyde et d'obtenir du gaz oxygène. Il constata, *la balance en main*, que le métal reprenait, après la réduction, exactement le même poids qu'il avait avant la calcination. Cette expérience était décisive; la combustion et l'oxydation étaient un seul et même phénomène, consistant dans la combinaison de l'*air vital* avec l'élément combustible ou oxydable. Lavoisier reconnut, en outre, que cet air vital engendrait les acides: de là le nom d'*oxygène* qu'il lui donna. Il exécuta, peu de temps après, l'analyse de l'air, et détermina la composition de l'eau et celle de l'acide carbonique. Puis, de concert avec l'illustre géomètre Laplace, il reconnut ce qui se passe dans la dissolution des métaux par les acides, la décomposition de l'eau et le dégagement d'hydrogène qui accompagne ce phénomène. Enfin, il démontra, par l'ensemble de ses expériences, que la quantité totale des substances mises en jeu dans une réaction se retrouve toujours intégralement dans les produits de cette réaction. — Nous ne nous arrêterons point aux travaux de Lavoisier sur la physique, dont il aborda aussi l'étude avec une grande supériorité; toutefois nous rappellerons ses recherches sur la chaleur, parce que les résultats auxquels elles le conduisirent, forment le complément de son système de Ch. Suivant lui, le calorique est un fluide impondérable qui produit tous les changements d'état des corps. En s'appuyant sur ce principe, il démontre que tous les corps sont virtuellement susceptibles des trois états, solide, liquide et gazeux, et qu'il suffit, pour faire passer un corps quelconque par ces trois états, de lui ôter ou de lui enlever une quantité suffisante de calorique. Ses conclusions ont été depuis lors pleinement confirmées par les belles expériences de Faraday et de Thilorier.

Tandis que le génie de Lavoisier accomplissait ces admirables découvertes, d'autres chimistes, se plaçant à des points de vue divers, contribuaient à la fondation de cet ensemble de théories qui dominent la science actuelle. Vers le milieu du XVIIIe siècle, G.-Fr. Rouelle, démonstrateur de Chimie au Jardin du Roi, avait commencé à établir une distinction exacte entre les véritables sels et les substances acides et basiques avec lesquelles on les avait jusqu'alors confondus. Un peu plus tard, à l'époque où les recherches de Lavoisier fixaient exclusivement l'attention du monde savant, les chimistes allemands Wenzel et Richter complétaient l'œuvre de Rouelle, et, du même coup, rendant un compte exact des doubles décompositions qui ont lieu entre les sels mis en présence, et des substitutions qu'on peut opérer dans les solutions métalliques, ils donnaient les premiers éléments de la théorie des équivalents. Ce fut en s'appuyant sur ces données qu'un élève de Rouelle, le chimiste Proust (né à Angers en 1755, mort à Paris en 1826), put démontrer que toutes les combinaisons ont lieu en proportions définies et constantes, et non en proportions variables et arbitraires, ainsi que le soutenait Berthollet. « En examinant les travaux de Proust, dit Dumas, on voit avec surprise qu'il a eu entre les mains assez de documents pour fonder la théorie des nombres proportionnels, et que néanmoins il n'a point été conduit à la découvrir. » Ce fut Dalton, chimiste anglais, qui, comme nous l'avons dit en exposant cette théorie, commença de l'établir sur la loi des *proportions multiples*. — Cependant la nomenclature avait pris naissance, grâce à l'initiative de Guyton-Morveau, qui en 1782 avait adressé à l'Académie des sciences un mémoire relatif à cette importante réforme. Son projet, très-imparfait, il faut le dire, avait été renvoyé à une commission formée de Lavoisier, Fourcroy et Berthollet, qui, de concert avec lui, formulèrent les principes sur lesquels repose aujourd'hui le langage chimique. D'autre part, en même temps que la Ch. grandissait et s'ordonnait comme science, l'attention de ceux qui la cultivaient s'était tournée vers les applications qu'on en pouvait faire à l'industrie et aux arts, et leurs recherches dans ce sens amenaient les plus utiles découvertes. Mais revenons aux progrès de la science pure, qui doivent surtout nous occuper. Dans les premières années de notre siècle, Berthollet publia ses *Recherches sur l'affinité* et sa *Statique chimique*. Par malheur, le style confus et obscur de ces ouvrages permet difficilement d'y saisir, avec netteté, les pensées profondes qui y sont développées; mais ils n'en renferment pas moins l'explication vraie des actions réciproques des corps et la détermination définitive des lois de l'affinité. On doit encore à cet illustre chimiste, entre autres découvertes importantes, celle de la composition de l'ammoniaque, et celle des propriétés décolorantes du chlore et des chlorures avec leur application au blanchiment des tissus. Ainsi les lois qui président aux combinaisons chimiques se révélaient successivement aux clairvoyants observateurs que nous voyons surgir en foule dans cette glorieuse période qui embrasse à la fois la seconde moitié du XVIIIe siècle et les premières années du XIXe. Nous avons vu quelle part importante revient, dans cette série de conquêtes théoriques, à Gay-Lussac, qui a fait connaître le principe connu sous le nom de *Loi des volumes*. Ce chimiste reprit, après son maître Berthollet, l'étude du chlore, et reconnut dans ce gaz un corps simple, possédant, comme l'oxygène, la propriété de *brûler* d'autres corps et de donner avec eux naissance à des acides. Il fit encore connaître le premier radical composé (le cyanogène) capable de jouer dans ses combinaisons le rôle d'un corps simple. Puis il signala les propriétés de l'iode, que Courtois venait de trouver dans les eaux mères de la soude, et montra ses analogies avec le chlore. Mais, parmi ses plus belles découvertes, on doit surtout citer celles qu'il fit de concert avec Thénard: nous voulons parler de la découverte du bore, et de l'extraction du potassium et du sodium de leurs oxydes, la potasse et la soude. Dans cette découverte, les deux savants français se rencontrèrent avec Humphry Davy, qui, vers le même temps, était arrivé aux mêmes résultats par un moyen nouveau et tout différent. Frappé de la ressemblance qui existe entre les forces électriques et les forces chimiques, le célèbre chimiste anglais pensa que ces dernières pouvaient bien n'être qu'une forme des premières, et il conçut l'idée de faire de la pile de Volta un instrument d'analyse. Ce fut avec cet instrument puissant qu'il isola le potassium et le sodium (1807). Davy est donc le créateur de l'*Électro-chimie*. Cette nouvelle branche de la science, qui est presque toute une science à elle seule, est encore bien imparfaite, et elle le sera tant que la physique n'aura pas pénétré jusqu'au fond les mystérieuses lois des phénomènes électriques. Toutefois elle a reçu déjà de grandes lumières et une grande puissance des travaux d'Œrsted, d'Ampère, d'Arago, de Faraday et de Berzelius.

Parmi les hommes éminents qui, après Lavoisier, contribuèrent le plus activement aux progrès de la Ch., nous devons citer les noms de Klaproth, de Wollaston, de Smithson Tennant, de Vauquelin, de Berzelius, de Balard, de Wöhler, etc., auxquels on doit la découverte de divers corps nouveaux. — Mais ici nous arrivons à l'histoire de la Ch. contemporaine qu'il ne nous paraît pas convenable d'aborder. Tout le monde connaît, et nous-même nous signalerons en leur lieu et place les travaux des maîtres de la science moderne, Dumas, Mitscherlich, Rose, Liebig, Chevreul, Regnault, Pelouze, Frémy, Mulder, Payen, Boussingault, Millon, Laurent, Péligot, Cahours, Persoz, etc. — Nous terminerons en signalant la double direction imprimée depuis un certain nombre d'années aux études chimiques. D'une part, plusieurs savants recherchent spécialement les applications de la science aux arts industriels, à l'agriculture, à la médecine, etc.; de l'autre, la plupart des théoriciens se vouent presque exclusivement à l'étude de la Ch. organique, afin de mettre cette branche de la science au niveau de la Ch. inorganique. L'œuvre sera longue et difficile; mais, si l'achèvement de l'édifice se fait longtemps attendre, les travaux auxquels il donne lieu nous révèlent chaque jour des faits de la plus haute importance pour les progrès de l'industrie, de l'agriculture, de la médecine, et de la physiologie, soit végétale, soit animale. Or, tout progrès accompli dans cette voie intéresse directement le bien-être des nations civilisées. — Voy. HOEFER, *Histoire de la Chimie*, 2 vol. in-8°.

CHIMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la chimie.

* **CHIMIQUEMENT.** adv. D'après les lois de la chimie; sous le rapport chimique.

CHIMISTE. s. m. Celui qui s'occupe de chimie, qui est versé dans la chimie.

* **CHIMOPHILE.** s. m. T. Bot. Voy. PYROLACÉES.

* **CHIMPANZÉ.** s. m. T. Mam. Voy. ORANG.

CHINA. s. m. T. Bot. Voy. SMILACÉES.

* **CHINAGE.** s. m. — * **CHINURE.** s. f. T. Techn.

Enc. — Dans la fabrication des étoffes, on donne le nom de

Chinage à un procédé qui consiste à orner un tissu de dessins, en formant la chaîne de fils de couleurs différentes, et en disposant les couleurs sur les fils de manière que l'opération du tissage produise à elle seule l'effet que l'on veut obtenir. L'art de *chiner* les étoffes nous vient, dit-on, de la Chine. Il a été autrefois fort en usage dans la fabrication des bas. Les bas faits par ce procédé étaient appelés *Bas chinés*.

* **CHINCAPIN.** s. m. T. Bot. Voy. Châtaignier.

CHINCHILLA. s. m. T. Mam.

Enc. — Le *Chinchilla* est un mammifère de l'ordre des Rongeurs. Il constitue le type d'une petite famille appelée *Chinchilliens*, et très-rapprochée de celle des Caviens. Les animaux qui la composent présentent les caractères suivants : clavicules complètes, doigts armés d'ongles petits, au nombre de 5 au membre antérieur, et variant au membre postérieur suivant les genres; queue longue; mâchoires ayant chacune deux incisives, et de chaque côté quatre mâchelières sans racines, composées de deux ou trois lames d'ivoire parallèles et unies par de la substance corticale. On voit que cette famille diffère de celle des Caviens par la clavicule qui est complète, par la petitesse des ongles, par le nombre des doigts et par la longueur de la queue. — Les *Chinchilliens* renferment les genres *Chinchilla*, *Lagotis*, *Hapalotis* et *Viscache*, qui se distinguent entre eux par le nombre de leurs doigts aux membres postérieurs, et par la forme de leurs oreilles. Ainsi l'*Hapalotis* a 5 doigts aux pieds postérieurs, le *Chinchilla* et le *Lagotis* en ont 4, et la *Viscache* en a 3. En outre, le *Lagotis* est le seul qui ait les oreilles faites comme celles du Lièvre : de là le nom qui lui a été donné.

Les *Chinchillas* (*Chinchilla lanigera*) [Fig. ci-dessous] habitent les montagnes du Chili et du Pérou. Ils vivent en société, et les terriers qu'ils se pratiquent sont si nombreux et si profonds, qu'ils rendent souvent les montagnes impraticables. Leur longueur est de 40 centim. environ, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. Leur poil, fin et doux au toucher, long et laineux, est d'un beau gris ondulé de blanc, moins foncé sous le ventre. Leur queue est un peu plus longue que la moitié du corps, et est dénudée sur les côtés à cause des nombreux mouvements de droite et de gauche qu'ils lui impriment.

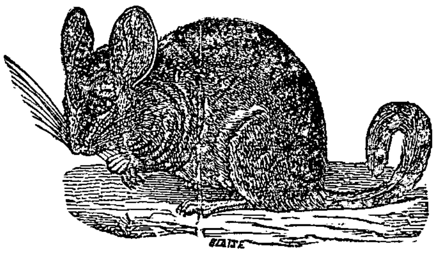

Leur chair est estimée. Leur fourrure est très-chaude et très-belle; c'est ce qui les a rendus l'objet d'une chasse très-active pour laquelle on emploie des Chiens dressés à les prendre sans endommager leur robe. On faisait, il y a une trentaine d'années, un plus grand usage de ces fourrures qu'aujourd'hui. La nourriture de ces animaux se compose généralement de plantes bulbeuses. Quelques-uns étant parvenus vivants en Europe, on a vu que leurs mœurs se rapprochaient beaucoup de celles des Lapins, dont ils ont la démarche; mais leur intelligence est beaucoup moins obtuse. Ils sont gais, quoique captifs, et cherchent toujours à fouir et à sauter. Ils aiment beaucoup les caresses, et leur humeur est si douce, qu'on peut, suivant Molina, les prendre dans la main sans qu'ils cherchent à mordre ou à s'échapper. — La *Viscache* (*Lagostomus Viscaccia*) habite l'Amérique méridionale, mais surtout les provinces de Buénos-Ayres. Elle se loge dans des terriers profonds à une seule ouverture, et elle aime à vivre en compagnie des animaux de son espèce. Sa peau n'est pas employée comme fourrure.

Le *Lagotis* (*Lagotis Cuvieri*) est un peu plus grand que le Chinchilla. Ses poils sont doux, mais ils tombent facilement. Il habite les contrées montagneuses du Pérou.

L'*Hapalotis* (*Hapalotis albipes* ou *Conilurus constructor*) n'a été vu jusqu'ici que dans la Nouvelle-Hollande.

CHINER. v. a. Ne se dit que dans cette phrase, *Ch. une étoffe*, V. Chinage. = Chiné, ée. part.

CHINOIS, OISE. adj. Qui vient de la Chine, qui est dans le goût des ouvrages de la Chine. *Tapisserie chinoise. Éventail ch. Jardin ch. Des magots chinois.* ‖ *Ombres chinoises*, Petit spectacle d'enfants, qui consiste à faire passer derrière un transparent des figures découpées.

* **CHINOIS.** s. m. Sorte de petite orange verte, conservée dans l'eau-de-vie.

* **CHIOCOCCA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

* **CHINOISERIE.** s. f. Se dit de Divers petits objets d'art, en général plus ou moins bizarres, venus de la Chine ou imités des Chinois.

* **CHIONANTHE.** s. m. T. Bot. Voy. Oléacées.

* **CHIONIS.** s. m. T. Ornith.

Enc. — On désigne sous ce nom un genre d'Oiseaux de l'ordre des *Échassiers* et de la famille des *Pressirostres*. Ce genre désigné encore sous les noms de *Bec en fourreau*, *Vaginale*, *Coléoramphe*, est facile à distinguer des genres voisins, le *Pluvier* et l'*Huîtrier*, par les caractères suivants : Bec robuste, conique, convexe, légèrement comprimé, et aussi long que la tête; mandibule supérieure fléchie à son extrémité, et recouverte à sa base d'une gaîne cornée, sillonnée et lacérée sur les côtés; mandibule inférieure plus courte et anguleuse en dessous; narines petites, obliques et recouvertes par la gaîne; face nue, verruqueuse chez les adultes, surtout autour des yeux; tarses courts, robustes, sans plumes jusqu'au-dessus du genou; pieds tétradactyles; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane, pouce ou doigt postérieur élevé de terre; queue courte, à 12 rectrices, larges et presque droites. On ne connaissait, depuis longtemps, qu'une seule espèce de ce genre, le *Ch. blanc* (*Ch. alba*); mais Hartlaub en a découvert une seconde qu'il a nommée *Ch. minor*. Le *Ch. blanc* (Fig. ci-dessus) habite les îles Malouines, la Nouvelle-Zélande et les autres côtes des mers Australes. Il a de 40 à 45 centim. de longueur; sa taille est celle d'un Pigeon, mais il est plus massif. Sa ressemblance avec les *Gallinacés* lui a valu, de la part des navigateurs, les noms de *Pigeon* et de *Poule antarctique*. Son plumage est d'un blanc de neige; son bec est noir, avec la gaîne jaune ou noirâtre; ses pieds sont blancs, rouges ou bruns, suivant l'âge. Son vol est pesant; ses mœurs sont sauvages. Il vit seul ou en petites troupes sur des rochers à fleur d'eau. Il se nourrit de coquillages, d'herbes marines, et accidentellement des débris d'animaux que la mer rejette sur la plage. Vieillot, croyant que les cadavres étaient l'unique nourriture du Chionis, l'avait appelé *Ch. nécrophage*. La chair de cet Oiseau ressemble à celle du Canard. Parfois, cependant, elle a un goût détestable, ce qu'il faut sans doute attribuer à la nourriture que le hasard lui a procurée.

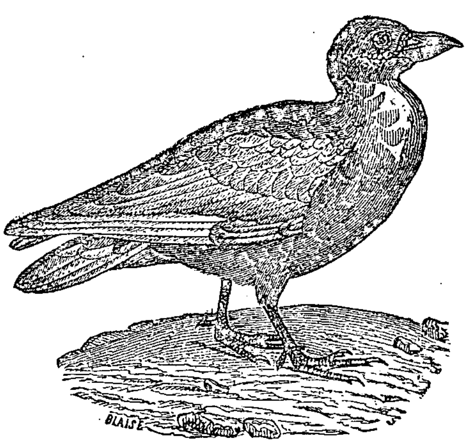

CHIOURME. s. f. coll. (ital. *ciurma*; du lat. *turma*, foule). Se disait Des forçats et autres qui ramaient sur une galère. *La ch. fit force de rames.* ‖ L'ensemble des forçats renfermés dans un bagne. *La ch. de Brest. Garde-ch.*

CHIPOTER. v. n. (gr. χειλοποτεῖν, goûter du bout des lèvres). Faire peu à peu, lentement, et à diverses reprises, ce qu'on a à faire; vétiller, barguigner, lanterner. *Elle ne fait que ch.* Fam.

CHIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vétille, qui ne fait que barguigner. *C'est un franc ch.* Fam.

CHIQUE. s. f. T. Entom. V. Puce. ‖ Tabac préparé d'une certaine façon, qu'on met dans la bouche pour le mâcher.

CHIQUENAUDE. s. f. Petit coup que l'on donne avec le doigt lorsque, après l'avoir plié et roidi contre le pouce, on le lâche sur l'endroit que l'on veut frapper. *Donner une bonne ch. On ne lui a pas donné une chiquenaude.*

CHIQUER. v. n. Mâcher des feuilles de tabac préparées d'une certaine façon.

CHIQUET. s. m. Ne se dit que dans cette loc. adv. et fam., *Ch. à ch.*, Peu à peu, par petites parcelles.

CHIRAGRE. s. f. [On pron. *Ki*, dans ce mot et dans les neuf suivants.] (gr. χεὶρ, main; ἄγρα, capture). T. Méd. Goutte qui attaque les mains. = Chiragre. adj. et s. 2 g. Qui est attaqué de la ch. Inus.

CHIROGRAPHAIRE. adj. 2 g. (χεὶρ; γράφω, j'écris). T. Jurisp. *Créancier ch.*, Qui est créancier en vertu d'un simple acte sous seing privé. Se dit par oppos. à *Créancier hypothécaire.* On dit aussi *Créance ch.*

* **CHIROGRAPHE.** s. m. T. Diplomat. V. Charte.

CHIROLOGIE. s. f. (gr. χεὶρ; λόγος, parole). Art d'exprimer les pensées par des mouvements et des figures qu'on fait avec les mains. Inus.

CHIROMANCIE. s. f. (g. χεὶρ; μαντεία, divination). L'art prétendu de prédire l'avenir d'une personne par l'inspection de ses mains.

CHIROMANCIEN. s. m. Celui qui pratique la chiromancie.

* **CHIRONECTE.** s. m. (gr. χεὶρ; νήκτης, nageur). Voy. Marsupiaux. ‖ T. Ichth. Voy. Pectorales.

* **CHIRONIE.** s. f. T. Bot. Voy. Gentianées.

* **CHIRONOMIE.** s. m. (gr. χεὶρ, main; νόμος, loi). Cette partie de la mimique qui, chez les anciens, enseignait à mouvoir les mains d'après les règles de l'art.

* **CHIROTE.** s. m. T. Erpét. Voy. Scincoïdiens.

CHIRURGICAL, ALE. adj. Qui appartient à la chirurgie.

CHIRURGIE. s. f. (gr. χεὶρ, main; ἔργον, travail).

Enc. — On définit généralement la *Chirurgie* l'art de reconnaître et de traiter les maladies dites *Chirurgicales*, c.-à-d. les lésions qui sont *à peu près* sensibles à l'extérieur du corps, et qui exigent, pour leur traitement, le secours d'une opération. Les limites qui séparent la Ch. de la Médecine proprement dite ne sont pas très-tranchées, car si la première étudie les plaies qui sont extérieures, elle ne s'applique pas aux maladies de la peau qui le sont aussi; tandis qu'elle s'occupe des luxations, de la commotion cérébrale, des calculs du rein et de la vessie, et même des kystes situés dans la profondeur de nos organes. — L'étude et la pratique de la Ch. réclament des connaissances spéciales et étendues qu'il suffit de citer pour en comprendre l'importance. L'Anatomie dirige sûrement la main de l'opérateur; la Physiologie explique la gravité de certaines blessures, fait connaître les complications qui pourront survenir; la Pathologie interne lui est indispensable, car il n'arrive que trop souvent qu'une plaie, une contusion ou une fracture s'accompagnent d'inflammation ou d'une fièvre grave, ou bien encore qu'une maladie qui semblait d'abord du ressort exclusif de la médecine, comme certains cas de pleurésie, par ex., exige pour sa guérison les soins du chirurgien. Quant à la *Pathologie externe*, elle constitue le fondement même de la Ch., car c'est la science des causes, du développement, des symptômes, de la marche et des complications des lésions chirurgicales. Enfin, la *Médecine opératoire* est l'art de pratiquer toutes les opérations que peuvent réclamer les maladies chirurgicales. Ainsi donc ce terme a pris, dans la langue actuelle, exactement la signification que recevait jadis la Ch., conformément à son étymologie. Cependant, par une nouvelle contradiction de la langue, on réserve encore le nom de *Petite Ch.* à cette partie de la Médecine opératoire qui traite des pansements, des bandages et des opérations les plus simples. — La Ch. est donc à la fois une science et un art : par l'étude, on se pénètre de ses principes, et par l'exercice on apprend à en faire l'application.

Histoire. — Chez les peuples de l'antiquité, la ch. ne constituait pas une profession distincte de celle de la médecine. Pour eux, la Ch. était simplement cette partie de la médecine *quæ manu curat*, qui guérit par la main, comme dit Celse, ou qui guérit διά τοῦ τεμνείν καὶ καίειν, par le fer et par le feu, comme dit Diogène de Laërte. En laissant de côté les fables mythologiques relatives à Apollon, à Esculape, à Chiron, etc., les seuls renseignements que nous ayons sur l'état de la Ch. dans la Grèce, antérieurement à la guerre du Péloponnèse, se trouvent dans l'Iliade et l'Odyssée. A l'époque incertaine où vivait Homère, la Ch. s'appliquait uniquement à la guérison des blessures, et, dans le traitement, l'emploi des charmes se joignait à celui des applications topiques. Les Grecs paraissent avoir reçu de l'antique Égypte, leurs premières connaissances en Ch. de même qu'en médecine. Il semble aussi résulter, des observations faites par les savants qui firent partie de l'expédition française en Égypte que les anciens Égyptiens avaient fait dans l'art chirurgical beaucoup plus de progrès qu'on ne le croit généralement. En effet, sur les voûtes et les murs des temples de Denderah, de Karnac, de Louqsor, etc., on voit des bas-reliefs représentant des membres qui ont été coupés avec des instruments fort analogues à ceux que nous employons aujourd'hui dans les amputations.

Les plus anciens écrits relatifs à la Ch. qui soient parvenus jusqu'à nous sont ceux d'Hippocrate, qui, d'après Clinton, naquit l'an 460 et mourut l'an 357 av. notre ère. Quoique parmi ses écrits il n'y en ait peut-être qu'un seul, celui sur les *Blessures de la tête*, qui appartienne véritablement au père de la médecine, les autres datent néanmoins d'une époque reculée. Hippocrate surpasse de beaucoup ses prédécesseurs et même la plupart de ses successeurs par la hardiesse et le succès de ses opérations. L'insuffisance évidente de ses connaissances anatomiques, insuffisance qui était la conséquence des préjugés de son temps, rend encore plus merveilleuses sa hardiesse et son habileté. L'art avec lequel il réduisait les fractures et les luxations excite l'admiration de Haller. Son traité des Blessures de la tête contient des instructions minutieuses sur l'opportunité et la manière d'appliquer le trépan. Néanmoins il ne paraît pas qu'il ait osé pratiquer l'amputation des membres. La taille était une opération déjà usitée de son temps, car, dans son *Serment*, Hippocrate interdit à ses disciples, on ne sait pour quel motif, de pratiquer cette opération, et de la laisser aux individus qui en ont l'habitude. — Nous connaissons les noms de plusieurs des chirurgiens qui vécurent après Hippocrate; mais à l'exception de quelques passages insérés dans les écrits de Galien, d'Oribase, d'Aétius, etc., tous leurs écrits ont péri. Nous citerons Proxagoras de Cos, qui, au commencement du IVᵉ siècle avant notre ère, pratiqua l'opération de la hernie étranglée, et Archagathus qui alla s'établir à Rome, l'an 219 av. J.-C., pour y exercer la Ch.; mais l'abus qu'il fit du couteau et du feu lui fit donner le surnom de *Carnifex* (bourreau). Asclépiade, qui vivait vers le commencement du premier siècle avant notre ère, passe pour avoir proposé le premier l'opération de la trachéotomie; cependant il ne la pratiqua pas lui-même. Ammonius d'Alexandrie, surnommé *le Lithotome*, qui vivait quelques années plus tard, paraît avoir imaginé la lithotritie, en brisant un calcul qu'il trouvait trop volumineux pour pouvoir l'extraire autrement.— Après Hippocrate, le plus grand chirurgien qu'ait possédé l'antiquité est Celse, qui vivait au commencement du premier siècle de notre ère, et dont nous possédons un ouvrage remarquable sous tous les rapports. Celse décrit toutes les opérations pratiquées de son temps, les amputations, la taille, etc. Le procédé de lithotomie qu'il décrit a été remis en honneur par Dupuytren. On lui doit encore d'avoir indiqué le premier la compression et la ligature des vaisseaux; mais ses idées à ce sujet ne reçurent d'application que plus tard. La description que donne Celse des qualités nécessaires pour exercer avec succès la ch. mérite d'être citée : « Un chirurgien, dit-il, doit être jeune ou, tout au moins, pas très-âgé ; sa main doit être ferme et ne jamais trembler ; il doit pouvoir se servir de la main gauche avec autant de dextérité que de la droite; son coup d'œil doit être sûr et prompt; son âme doit être intrépide et n'être sensible à la pitié qu'en tant qu'il désire la guérison du malade, mais elle ne doit pas se laisser émouvoir par les cris de ce dernier; il ne doit ni se hâter plus qu'il n'est nécessaire, ni retrancher moins qu'il ne faut, mais agir en tout comme si les plaintes du patient ne faisaient aucune impression sur l'opérateur. » — Après Celse et avant Galien, l'histoire de la Ch. cite les noms d'Arétée, de Thessalus de Tralles, de Scribonius Largus, de Soranus; d'Archigène, de Rufus, d'Héliodore et de Cœlius Aurélianus. Arétée et Cœlius condamnent l'opération de la trachéotomie. Cœlius mentionne un cas d'ascite guéri par la paracentèse. Thessalus, Archigène et Rufus furent les premiers qui pratiquèrent la compression et la ligature des vaisseaux sanguins. — Galien, après avoir d'abord exercé la médecine et la Ch. à Pergame, vint s'établir à Rome (165 ans ap. J.-C.), où il se voua principalement à la médecine, sans cependant renoncer tout à fait aux opérations chirurgicales. Il poussa la hardiesse en Ch. jusqu'à la témérité, s'il est vrai qu'il ait enlevé des portions de côte et même une côte entière, et qu'il ait réséqué une partie du sternum, en mettant à nu le cœur dont l'enveloppe était, suivant lui, tombée en pourriture. Antyllus et Moschion, qui exerçaient la Ch. à l'époque de Galien ou peu de temps après lui, méritent aussi d'être nommés. L'un paraît être le premier qui ait pratiqué la trachéotomie, l'autre osa extirper l'utérus dans un cas de prolapsus à l'extérieur. — Après eux, la Ch. déclina rapidement. Oribase, médecin de l'empereur Julien (IVᵉ siècle), Aétius (fin du Vᵉ), Alexandre de Tralles (VIᵉ) et Paul d'Égine (fin du VIIᵉ) ne furent guère que des compilateurs. Leurs écrits chirurgicaux ne contiennent rien de vraiment original. Cependant on trouve dans Aétius quelques bons préceptes pour la réduction des hernies, et dans Paul d'Égine, la distinction de l'anévrysme vrai et de l'anévrysme faux. Nicétas et Actuarius qui vécurent, le premier, au XIᵉ siècle, et le second au XIIIᵉ, ont encore moins de valeur.

Après la conquête de l'Égypte, les Arabes furent initiés à la Ch. des Grecs par la traduction des écrits de ces derniers; mais les préceptes religieux du mahométisme interdisant d'une manière absolue les études anatomiques, la science ne put faire entre leurs mains aucun progrès important. En outre, la réprobation qui atteignait la dissection des cadavres s'étant étendue même aux opérations pratiquées sur le vivant, la plupart des auteurs arabes qui ont écrit sur la Ch., tels que Razi (Rhazès) et Avicenne (Abou-Ibn-Sina), ne se livrèrent pas à la pratique de l'art. Ils prescrivaient le traitement et en abandonnaient l'exécution à des subalternes. « C'est un fait digne d'attention, dit Le Pileur, que cet orgueil stupide de peuples barbares qui, fiers de s'être baignés dans le sang de leurs ennemis, se seraient crus souillés s'ils avaient répandu quelques gouttes de ce sang dans le but de soulager les douleurs de leurs semblables. » C'est donc chez les Arabes qu'eut lieu cette séparation de la médecine et de la Ch., qui fut si nuisible aux progrès de celle-ci. Parmi les opérations importantes pratiquées par les chirurgiens arabes, nous citerons la résection du maxillaire inférieur, à laquelle Rhazès (Xᵉ siècle) dit avoir assisté. Le célèbre Albucasis (Abou-Kassem) (XIᵉ siècle) imagina des procédés ingénieux pour l'extraction des corps étrangers avalés, et introduisit de notables améliorations dans les procédés d'amputation. Il pratiqua la lithotomie chez l'homme. Cependant le juif Avenzoar, qui exerçait à la fois la médecine et la Ch. au commencement du XIIIᵉ siècle, regardait cette opération comme déshonorante. Ce dernier auteur dit que de son temps il ne se trouvait en Espagne, le pays musulman le plus civilisé de cette époque, aucun chirurgien qui fût capable d'appliquer le trépan.

Au moyen âge, dans les pays chrétiens, la Ch., de même que les autres sciences, se trouva comme en dépôt entre les mains du clergé; mais, en vertu de l'interprétation littérale de la maxime, *Ecclesia abhorret sanguine*, les hommes qui exerçaient alors l'art de guérir abandonnèrent à des artisans ignares la pratique de toutes les opérations sanglantes. Les premières notions exactes sur l'art chirurgical furent empruntées aux Arabes. Au XIᵉ et au XIIᵉ siècle, on trouve les noms de Constantin l'Africain, qui présenta un tableau régulier des connaissances chirurgicales des anciens et des Arabes, de Gariapontus et d'Éros, qui s'élevèrent au-dessus de l'empirisme grossier de leurs contemporains; de Roger de Parme, qui conseilla l'éponge contre le goître et les scrofules ; de Roland, d'Hugues de Lucques, de Bruno, qui prescrivit l'incision de la fistule à l'anus dans toute la longueur de son trajet; de Théodoric, qui signala les avantages de la compression dans l'anévrysme faux, et proposa la résection du cal vicieux. — Le XIIᵉ siècle nous présente d'abord Guillaume de Saliceto, qui guérit une hydrocéphale par le cautère actuel, et des plaies de l'œsophage, de la trachée, de l'intestin, au moyen de la suture. Son disciple, Lanfranc de Milan, exilé d'Italie à la suite des guerres des Guelfes et des Gibelins, se réfugia en France en 1295, où il ouvrit des cours publics, et acquit une célébrité extraordinaire. La France eut dès lors le privilége d'attirer quiconque se sentait du goût pour les sciences, et bientôt la Ch. compta quelques hommes de mérite. Déjà brillait Jean Pitard, chirurgien de saint Louis, qui eut le grand mérite, aux yeux de la postérité, de fonder un collége de chirurgiens dans l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, et d'établir un enseignement régulier. Grâce à lui, la Ch. française occupa bientôt le premier rang, et ce fut à Paris que vinrent étudier les plus célèbres chirurgiens étrangers, entre autres Gilbert, Richard, Jean de Ardern, chirurgiens anglais des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles. Après Pitard et Lanfranc, l'histoire de l'art mentionne les noms de Robert le Myre, d'Hermondaville, de Dino del Garbo, d'Arnaud de Villeneuve, de Bernard Gordon, etc. Malgré les efforts de ces hommes distingués, il restait encore une distance considérable entre la Ch. du XIVᵉ siècle et celle de l'antiquité. Guy de Chauliac franchit cette distance. Sa *Grande Ch.* pouvait tenir lieu de tout ce qui avait été écrit avant lui; aussi ce livre remarquable fut-il, pendant trois siècles, le livre classique des écoles chirurgicales. Malheureusement des disputes déplorables arrêtèrent, chez nous, l'essor imprimé à la science par Guy de Chauliac. Les médecins, clercs jusqu'alors, obtinrent le droit de se marier ; mais, en perdant les bénéfices attachés à la cléricature, ils voulurent supplanter les chirurgiens et se réserver exclusivement l'exercice de la ch. Ils y parvinrent plus d'une fois en appelant à leur aide la compagnie des Barbiers, qui faisaient depuis longtemps les pansements simples, et qui osèrent s'ériger ouvertement en chirurgiens. Ce ne furent pendant deux siècles que contestations sans cesse renaissantes, et la science française resta stationnaire.—En Italie, au contraire, les décrets de Frédéric II et les travaux de Mondini faisaient renaître l'anatomie, et la Ch. faisait quelques progrès, grâce aux travaux célèbres jadis de Pierre d'Argelata, de Léonard Bertapaglia, de Marc Gatinaria, d'Antoine Gaisner, etc. Vers la fin du XVᵉ siècle, la Ch. fut régénérée par deux grands hommes, Antoine Benivienni et Alexandre Benedetti, après lesquels on doit citer Jean de Vigo, Béranger de Carpi, Biondo et Jean de Romani. Ce fut alors que l'Italie dota la science de la rhinoplastie, d'une méthode pour la taille, et de quelques procédés pour le pansement des plaies d'armes à feu.—Pendant que l'Italie occupait ainsi le premier rang dans la science, Jérôme Saler mettait au jour le premier traité de Ch. en langue allemande, et l'Allemagne commençait à se débarrasser des préjugés et des routines du moyen âge. Après Saler, ce pays vit successivement paraître Jean Lange, qui fit connaître les indications du trépan ; Hermann Ryff, sous le nom duquel parurent de nombreux traités scientifiques, et Paracelse, réformateur bizarre qui a fait dans sa *Grande Ch.* des observations fort justes sur la guérison naturelle des plaies, et une appréciation remarquable des limites respectives du pouvoir de la nature et de celui de l'art. — Le reste de l'Europe resta jusqu'à la fin du XVIᵉ siècle dans la plus profonde ignorance. L'Angleterre ne compte qu'un seul chirurgien, Thomas Morstède ; les États scandinaves n'ont que des barbiers jusqu'en 1577, époque de la fondation du collége des Chirurgiens à Copenhague, et l'Espagne offre à peine quelques auteurs écrivant sur les maladies vénériennes.

Grâce au génie d'Ambroise Paré, auquel on a décerné à juste titre le surnom de Père de la Ch. moderne, la France tient le sceptre de la Ch. pendant le XVIᵉ siècle. Après lui, malgré les travaux de ses disciples, Franco, Pigray, Guillemeau. Thévenin, qui perfectionnèrent le traitement des hernies, l'art des accouchements, l'ophthalmologie, la lithotomie, tout zèle et toute émulation pour la Ch. s'éteignent. La Faculté de médecine, jalouse de tant de gloire, compromet la dignité chirurgicale en obtenant la réunion des barbiers et des chirurgiens en une seule corporation. Cette victoire de la Faculté fut d'autant plus fâcheuse, qu'elle avait lieu précisément à l'époque où les grandes découvertes anatomiques de Vesale, Eustachi, Fallope, Ingrassias, Varoli, Fabrice d'Acquapendente, venaient agrandir le domaine de la Ch. ; aussi l'Italie reprit-elle de nouveau le sceptre de l'art. Tous les anatomistes italiens accrurent leur gloire par leur habileté chirurgicale. Après Fabrice d'Acquapendente, Severino acquiert une telle renommée, que l'École de Naples, où il enseigne, devient la plus célèbre de l'Europe. Il rejette la Ch. douce pour ne faire emploi que du fer et du feu, car la mollesse, suivant lui, était l'anéantissement de l'art. Son continuateur, Pierre de Marchetti, termine cette période glorieuse de la Ch. italienne. — En Suisse, le XVIᵉ siècle vit naître deux hommes extraordinaires, Wurtzen, qui secoua les traditions de l'École pour ne suivre que la nature et ses propres observations, et Fabrice de Hilden, génie vraiment chirurgical, qui apporta des perfectionnements et fit des remarques utiles sur tous les points de la Ch. Théophile Bonet, l'auteur du *Sepulchretum*, exerce aussi sur son art une grande influence. — En Allemagne, George Bartish, oculiste, commence les succès qui illustreront plus tard les ophthalmologistes allemands ; Scultet tire de l'oubli les instruments jadis employés en ch. et en invente quelques-uns; Ammann et Bohn donnent à leur pays une supériorité marquée en médecine légale ; et Purmann, chirurgien militaire d'un grand savoir et d'une hardiesse telle, qu'il se soumit lui-même deux fois à l'infusion de substances médicamenteuses dans les veines, est comparé à Ambroise Paré par ses compatriotes. — En Hollande, les universités s'élèvent rapidement à un haut degré de célébrité dès que l'indépendance de ce pays est proclamée. Pierre Forcest enrichit la Ch. de faits curieux. Thomas Fyens pratique des opérations hardies, telles que le trépan, la laryngotomie, l'opération césarienne. Paw, habile anatomiste, le savant Beverwyk, Jean de Horne, digne disciple de l'École italienne, Paul Barbette, utile compilateur, Henri de Roonhuysen, son fils Roger et Van der Wiel sont des hommes que l'on cite encore avec honneur. — Le Danemark souffre, aux XVIᵉ et XVIIᵉ siècles, des rivalités puériles des médecins et des chirurgiens. Les premiers, presque toujours en faveur à la cour, arrêtent les progrès de la Ch. Thomas Bartholin, seul, jette sur cette science un peu d'éclat. — L'Angleterre peut à peine citer les noms de Banister et Read jusqu'à Wisemann, qui prépare son pays, vers le milieu du XVIIᵉ siècle, à marcher d'un pas ferme et non interrompu dans la carrière chirurgicale. — Quant à l'Espagne et au Portugal, on n'y peut nommer aucun chirurgien de quelque valeur.

Tel est l'état de la Ch. en Europe jusqu'au XVIIIᵉ siècle. A partir de ce moment, elle s'enrichit de découvertes et de perfectionnements sans nombre, et des institutions nouvelles exercent sur ses progrès l'influence la plus heureuse. La France occupe la première place pendant cette belle période. Par la protection de Louis XIV, l'*École de Ch.* du Jardin des Plantes avait été confiée pour la première fois à un chirurgien, Dionis (1671). En 1724, Louis XV, sur les instances de Lapeyronie. Quesnay, etc., créa dans l'école de Saint-Côme, malgré l'opposition violente de la Faculté, cinq places de démonstrateurs chargés d'enseigner toutes les parties de l'anatomie et de la Ch. Lapeyronie consacra sa fortune à augmenter la prospérité de la nouvelle école : frais d'enseignement, institution de prix annuels, fondation d'une bibliothèque, construction d'un amphithéâtre, legs aux hôpitaux, rien ne fut épargné par ce grand homme, qui eut aussi la gloire d'attacher son nom à la fondation de l'*Académie royale de Ch.* Bientôt après, en 1743, une déclaration du roi, rédigée par d'Aguesseau, rejette de la société des chirurgiens la communauté des barbiers, dont l'alliance l'avait trop longtemps déshonorée, institue des degrés académiques, et prescrit pour les élèves des formes sévères d'examen. Jean-Louis Petit, Desault, Chopart, font passer dans l'âme de leurs élèves l'enthousiasme qui les anime, et la Ch., si brillante et si honorée, fait encore de nouveaux progrès pendant les guerres de la révolution. — En Allemagne, cette science est réformée par Joseph II. Il lui confère des droits et des honneurs, établit des hôpitaux et une école de Ch. médicale à Vienne, enrichit cet établissement de magnifiques collections d'instruments et de préparations anatomiques, fonde des prix annuels et crée six chaires publiques confiées à des hommes distingués. En Prusse, le grand Frédéric rend à la science de moins grands services, et cependant on voit à sa cour et dans ses armées des chirurgiens d'une grande distinction, Bonnet, Schmucker, Theden, Mursinna. — Pendant que la Ch. se tire en Allemagne des mains grossières des barbiers et des baigneurs, elle fait en Danemark de généreux efforts pour prendre un rang honorable. Crüger et son fils, élèves de l'école de Paris, sont appelés par Christian VI à Copenhague, où ils réforment l'université, fondent un enseignement chirurgical et une école anatomique, et affranchissent la Ch. de la domination des médecins ainsi que de l'odieuse confraternité des barbiers. — En Angleterre, c'est également la séparation du corps des chirurgiens d'avec la corporation des barbiers (1745) qui donne le signal du progrès. — Depuis les dernières années du XVIIIᵉ siècle jusqu'à présent, la Ch. a marché d'un pas si rapide, qu'il nous est impossible non-seulement d'indiquer les travaux accomplis, mais encore de citer les noms des auteurs auxquels ils sont dus. Aujourd'hui la France, l'Angleterre et l'Italie marchent d'un pas égal dans la carrière. Au reste, plusieurs de nos articles étant consacrés à quelques-unes des parties principales de l'art chirurgical, nous aurons l'occasion de revenir sur ces travaux.—Voy. AMPUTATION, AUTOPLASTIE, LITHOTRITIE, TÉNOTOMIE, etc.

* **CHIPEAU.** s. m. T. Ornith. Voy. CANARD.

CHIRURGIEN. s. m. Celui qui exerce la chirurgie. || * *Ch. major*, Titre que porte Le chef du service de santé d'un régiment ou d'un vaisseau de l'État.

CHIRURGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la chirurgie. On dit ordinairement, *Chirurgical, ale.*

CHISTE. s. m. [On pron. *Ki.*]. Voy. KYSTE.

CHIURE. s. f. Ne s'emploie que dans cette loc., *Ch. de mouches*, Excréments que font les mouches. *Ce miroir est couvert de chiures de mouches.*

CHLAMYDE. s. f. [Dans toute la série des mots commençant par *Chl.*, ces lettres se prononcent comme *KL.*] (gr. χλαμὺς). T. Archéol.

Enc. — Dans l'antiquité, le mot *Chlamyde* désignait un vêtement de dessus, une sorte de manteau, particulièrement en usage chez les Grecs et chez les Orientaux, qui, sous le rapport de la forme et de la destination, avait une grande analogie avec la *lacerna* et le *paludamentum* des Romains, et qui fut adopté par ces derniers sous les empereurs. La chl. consistait tout simplement en une pièce d'étoffe ordinairement de laine et de forme rectangulaire. Elle différait surtout de l'ἱμάτιον, qui était plus habituellement porté par les hommes, en ce que ce dernier était de forme carrée. En outre, la chl. était plus petite, plus légère et plus élégante. Il y avait de grandes et de petites chlamydes : celles-ci n'allaient qu'au genou ; les autres tombaient jusqu'à terre. On leur donnait ordinairement une longueur double de leur largeur. Souvent on ajoutait à chacun des longs côtés de la chl. un morceau de même étoffe de forme triangulaire : les morceaux ainsi ajoutés étaient appelés *ailes*, πτέρυγες, et les chlamydes auxquelles on avait fait ces additions étaient distinguées par l'épithète de Thessaliennes ou de Macédoniennes.

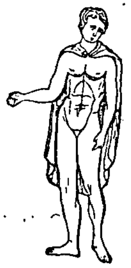
Fig. 1.

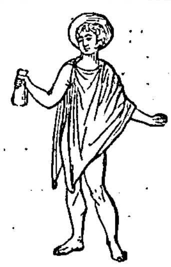
Fig. 2.

Parfois on arrondissait un peu le bord inférieur. — La manière la plus ordinaire de porter la chl. consistait à la jeter sur le dos en attachant les bords du petit côté, qui était toujours le côté supérieur, au-devant du cou ou de la poitrine, au moyen d'une agrafe (Fig. 1, empruntée à la frise du Parthénon), ou bien en nouant les deux bouts supérieurs de la pièce d'étoffe. Quelquefois on la portait sur l'épaule gauche et on l'agrafait sur l'épaule droite (Fig. 2. Statuette de Mercure). D'autres fois, on la jetait simplement sur l'épaule gauche en la laissant pendre gracieusement en arrière (Fig. 3. Statuette d'Apollon). On la passait encore sur les deux épaules en lui donnant la disposition indiquée par la Figure 4, d'après un vase peint. On pouvait aussi la rouler autour du corps en guise de ceinture, comme on le voit dans la Diane du Vatican. Enfin, on l'enroulait parfois autour du bras gauche, pour s'en servir comme d'une arme défensive. — Il était très-rare que les enfants fussent vêtus de la chl.; mais elle était habituellement portée par les éphèbes, qui la prenaient en général à dix-sept ans pour la quitter à vingt. Elle était encore portée par les soldats, principalement par les officiers de haut rang, *qui la mettaient par-dessus l'armure*. Enfin, les voyageurs et les chasseurs, surtout ceux qui allaient à cheval, en faisaient également usage. Elle variait naturellement de couleur, de richesse, d'élégance, suivant le goût, l'âge et la fortune des personnes. La couleur jaune semble avoir été spécialement destinée à la chl. *éphébique*. Les soldats portaient des chlamydes rouges pour dissimuler le sang des blessures. Les chasseurs avaient des chlamydes de couleur sombre, afin d'être moins facilement aperçus par les animaux.

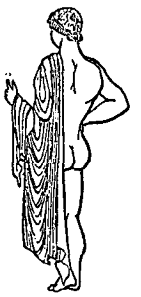
Fig. 3.

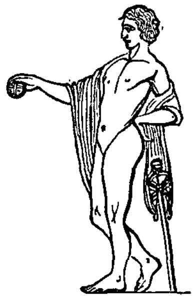
Fig. 4.

L'ornement le plus ordinaire de la chl. consistait en une simple bordure (*limbus*), à laquelle on ajoutait, en Phrygie, en Phénicie et dans les autres parties de l'Orient, des broderies d'or délicatement exécutées. Ainsi, nous savons par Homère qu'Hector avait une chl. ornée d'or. Celle de Démétrius, fils d'Antigone, était ornée d'une broderie d'or qui représentait les étoiles et les signes du zodiaque. Plusieurs empereurs romains imitèrent ce luxe oriental. Caligula, par ex., ainsi que le rapporte Suétone, portait une chl. enrichie d'or.

***CHLAMYDOSAURE.** s. m. T. Erpét. V. Dragon.

***CHLAMYPHORE.** s. m. T. Mam. Voy. Édentés.

***CHLÉNACÉES.** s. *f. pl.* T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs régulières non symétriques, dans un involucre en forme de coupe et persistant, à étamines monadelphes et à albumen abondant.

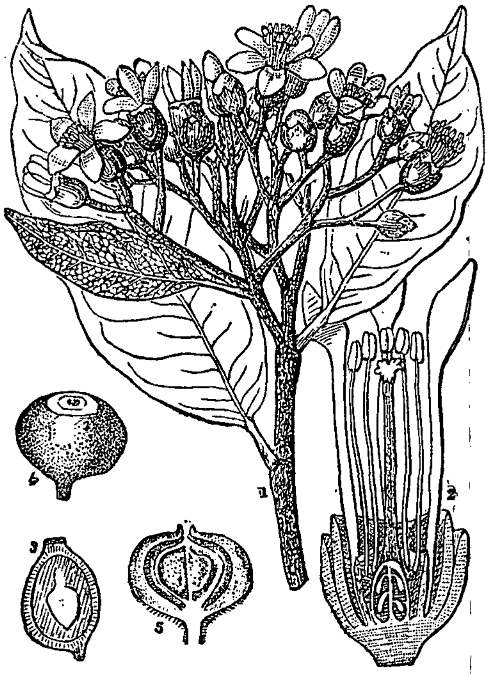

Caract. bot. : Arbres ou arbrisseaux à fleurs éclatantes, ordinairement rouges. Feuilles alternes, penninervées, entières, quelquefois plissées longitudinalement ; stipules terminant les rameaux en forme de cônes, enveloppant ou enfermant les feuilles, promptement caduques. Fleurs en corymbe, en grappe ou en panicule. Involucre renfermant 1 ou 2 fleurs, persistant, de forme et de contexture variables. Sépales, 3, petits, et à estivation imbriquée. Pétales, 5, hypogynes, convolutés, élargis à leur base, quelquefois se soudant entre eux inférieurement. Étamines tantôt très-nombreuses, tantôt au nombre de 10 seulement ; filets insérés à la face interne d'un disque cyathiforme, ou adhérents au tube des pétales ; anthères arrondies, biloculaires, introrses. Ovaire unique à 3 loges ; style, 1, filiforme ; stigmate triple ; ovules, 2, souvent plus nombreux, anatropes, suspendus à l'angle interne. Capsule à 3 loges ou uniloculaire par avortement. Graines nombreuses (quelquefois unique), attachées au centre ; embryon vert, central ; albumen charnu selon Jussieu, corné selon Dupetit-Thouars ; cotylédons foliacés, ondulés ; radicule supère. [Fig. 1. *Leptolæna multiflora* ; 2. Coupe verticale de sa fleur ; 3. Coupe de sa graine. — 4. Fruit du *Sarcolæna multiflora* ; 5. Coupe verticale du même.]

Cette famille comprend seulement 4 genres et 8 espèces, qui toutes appartiennent à la *Flore de Madagascar. On ne sait rien* de leurs usages. Plusieurs sont de jolis arbustes d'ornement, à tiges grimpantes, qu'on cultive en serre chaude ou tempérée.

***CHLORA.** s. f. T. Bot. Voy. Gentianées.

***CHLORÆA.** s. f. T. Bot. Voy. Orchidées.

***CHLORANTHACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs nues, à feuilles opposées, avec stipules intermédiaires, à carpelle solitaire, à ovule suspendu et à embryon nu. *Caract. bot.* : *Plantes herbacées ou suffrutescentes d'une saveur aromatique.* Tiges articulées, renflées aux articulations. Feuilles opposées, simples, à pétioles soudés à leur base avec de petites stipules intermédiaires, de manière à former une gaîne amplexicaule. Inflorescence en épis terminaux. Fleurs nues, ou à demi plongées dans une bractée naviculaire. Étamines latérales, connées, et en nombre défini lorsqu'il y en a plus d'une ; anthères uniloculaires, au moins dans le *Chloranthus*, et à déhiscence longitudinale (biloculaires selon quelques auteurs) ; chaque anthère adnée à un connectif charnu ; filets légèrement adhérents à l'ovaire. Ovaire uniloculaire ; stigmate simple, sessile ; ovule pendant, *orthotrope. Fruit drupacé, indéhiscent. Graine pendante* ; embryon petit, placé au sommet d'un albumen charnu ; radicule infère, par conséquent éloignée du hile ; cotylédons divariqués.

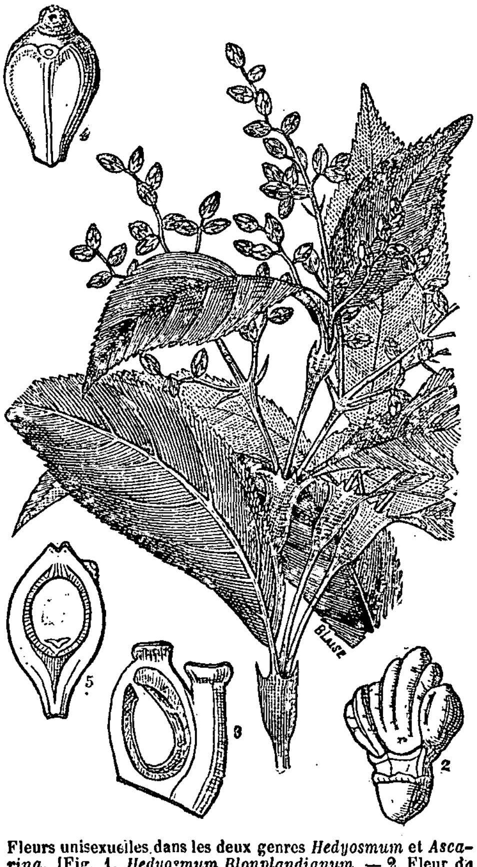

Fleurs unisexuelles dans les deux genres *Hedyosmum* et *Ascarina*. [Fig. 1. *Hedyosmum Blonplandianum*. — 2. Fleur du *Chloranthus monostachys* ; 3. Coupe verticale de la même, dont l'anthère est enlevée ; 4. Fruit mûr ; 5. Sa coupe verticale.]

Cette famille se compose de 3 genres et de 15 espèces, toutes indigènes des parties les plus chaudes de l'Inde, de l'Amérique méridionale, des Antilles et des îles de la Société. — Toutes les parties du *Chloranthus officinalis* et du *Chl. brachystachys* possèdent une odeur pénétrante et aromatique, qui se dissipe graduellement par la dessiccation ; mais la racine de ces plantes conserve une odeur camphrée et une saveur chaude, accompagnée d'une légère amertume. Elle possède à peu près les propriétés stimulantes de l'Aristoloche serpentaire. A Java, les montagnards emploient la racine du *Chl. officinalis* en infusion, ou broyée avec l'écorce du *Laurier culilaban*, contre les convulsions puerpérales. *Dans les cas de petite vérole maligne* chez les enfants, on l'administre avec succès en l'associant à quelque carminatif, comme l'Anis et le Basilic. L'infusion de cette même racine sèche est encore usitée dans les fièvres accompagnées de débilité musculaire et de suppression des fonctions cutanées. Dans une épidémie de typhus qui ravagea plusieurs districts de Java, et dont les principaux symptômes étaient une débilité extrême, la faiblesse du pouls, la stupeur, avec des vomissements et des évacuations bilieuses très-violentes, la racine de *Chloranthus* rendit de très-grands services. Il en fut de même dans une épidémie de fièvre intermittente. En général, on associait alors l'infusion de racine de *Chl.* avec la décoction de *Cedrela Toona*. La racine de *Chl.* possède le rare avantage, lorsqu'elle a été convenablement préparée, de conserver fort longtemps ses propriétés médicales. On peut donc la regarder comme l'un des agents les plus efficaces de la médication stimulante, quand il est nécessaire d'employer des excitants énergiques et dont l'action soit durable. Endlicher dit que des rameaux desséchés d'*Ascarina polystachys*, appelée *Earahau* à Taïti, conservaient encore leur saveur chaude, quoiqu'ils eussent été recueillis par Forster, c.-à-d. depuis près de 80 ans. Les *Hedyosmum* paraissent jouir de propriétés analogues. Aux Indes Occidentales, on les emploie comme antispasmodiques et stomachiques. Au Brésil, d'après le témoignage de Martius, l'*Hedyosmum Bonplandianum* est usité dans les cas de fièvres malignes.

CHLORATE. s. m. T. Chim. Voy. Chlore.

CHLORE. s. m. (gr. χλωρός, jaune verdâtre). Chim.

Enc. — Le *Chlore* est un corps simple gazeux, qui a été découvert par Scheele en 1774. On l'appela d'abord *acide marin* et *acide muriatique oxygéné* ; son nom actuel lui a été donné par Lavoisier, à cause de sa couleur jaune verdâtre. Son odeur est forte, piquante, irritante ; sa saveur est âcre. Il attaque les matières organiques en s'emparant de leur hydrogène, et agit comme un poison très-irritant sur l'économie animale. Respiré même en petite quantité, il provoque une vive irritation de la muqueuse nasale, et produit une toux obstinée et accompagnée de douleurs à la poitrine. Ce gaz se laisse liquéfier sous une *pression de 5 atmosphères* ; *mais on n'est pas encore parvenu à* le solidifier. Sa densité = 2,44 à l'état gazeux, et 1,33 à l'état liquide : nous n'avons pas besoin de dire que, dans le premier cas, on compare la densité du Chlore à celle de l'air, et dans le second, à celle de l'eau. Le symbole du Chlore est Cl, et son équivalent = 443,2.

La solubilité du Chl. dans l'eau varie avec la température. A 8°, où elle est la plus grande, 1 volume d'eau dissout 3,04 volumes de Chl. Sa solubilité va ensuite en diminuant, soit qu'on élève, soit qu'on abaisse la température, de sorte qu'à 0° l'eau n'en dissout que 1,50, et qu'à 50° l'eau n'en dissout que 1,09. *La dissolution aqueuse qui en résulte présente la même couleur* et la même odeur que le gaz. Cette solution porte généralement le nom d'*Eau chlorée* ou d'*Hydrochlore*. Elle doit être conservée dans des flacons en verre noir ou dans l'obscurité ; car, sous l'influence de la lumière, le Chl. décompose l'eau, et donne naissance à de l'oxygène, à de l'acide chlorhydrique et à un peu d'acide hypochloreux. Nous voyons par là que le Chl. est doué d'une affinité puissante pour l'hydrogène : c'est, en effet, un de ses caractères essentiels. — Quand on abandonne l'eau chlorée à l'air, pendant l'hiver, on voit bientôt, dès que la température descend à + 2°, s'y déposer des cristaux d'un blanc jaunâtre qui ne sont autre chose qu'un *Hydrate de Chl.* renfermant 28 de Chl. et 72 d'eau. On recueille ces cristaux sur un filtre, et on les introduit dans un tube bouché qu'on ferme ensuite au chalumeau, après l'avoir recourbé (Fig. ci-contre). L'eau chl. agit comme un oxydant énergique. Ainsi, elle transforme immédiatement l'acide sulfureux en acide sulfurique. L'eau est décomposée : il se forme de l'acide chlorhydrique, et l'oxygène à l'état *naissant* se porte sur l'acide sulfureux.

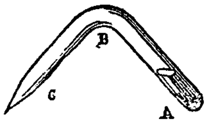

Le Chl. se combine avec presque tous les corps, et ses combinaisons sont accompagnées de dégagement de chaleur et de lumière, comme les combustions par l'oxygène. Cependant il *éteint les corps de nature* organique en combustion. Lorsque, par ex., on plonge dans une cloche remplie de Chl. gazeux une bougie allumée, la flamme de celle-ci devient rouge et fumeuse et ne tarde pas à s'éteindre. Cela tient à ce que, des deux éléments carbone et hydrogène, qui dans la combustion à l'air se combinent tous deux avec l'oxygène, il n'y en a ici qu'un seul, l'hydrogène, qui se combine avec le Chl., le carbone se déposant sous forme de noir de fumée. L'action chimique n'est donc pas assez énergique pour que la combustion continue. Nous insisterons tout à l'heure sur les combinaisons du Chl. avec l'oxygène et avec l'hydrogène ; nous signalerons seulement ici l'*énergie des affinités qu'il manifeste* pour quelques autres métalloïdes et pour certains métaux. Ainsi, le phosphore s'enflamme et fond au contact du Chl., à la température ordinaire. L'arsenic et l'antimoine en poudre, projetés dans un flacon plein de Chl. sec, y brûlent avec flamme en produisant des chlorures dont les vapeurs nauséabondes sont dangereuses à respirer. L'étain est aussi attaqué par le Chl. à la température ordinaire. Le fer et le cuivre, quand on les a légèrement chauffés, brûlent dans le Chl. avec incandescence. Le mercure lui-même brûle avec flamme dans une atmosphère de Chl., lorsqu'on chauffe le métal jusqu'à la température où il se volatilise, c.-à-d. au-dessus de 300°.

Le Chl. ne se trouve jamais dans la nature que combiné avec des substances métalliques, à l'état de chlorure ou de chlorhydrate. On le prépare en traitant le peroxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique. Le peroxyde abandonne son oxygène à l'hydrogène de l'acide chlorhydrique; une partie du Chl. devenu libre se combine avec le manganèse pour former un protochlorure de manganèse, et l'autre partie se dégage. Dans les laboratoires, on prépare ordinairement ce gaz en traitant le sel marin (chlorure de sodium) par le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique étendu. Il se forme un sulfate double de soude et de manganèse, et le Chl. se dégage. Ce procédé présente l'avantage de donner la totalité du Chl. renfermé dans le sel marin. Dans ces diverses préparations, il faut avoir soin de ne pas recueillir le Chl. sur le mercure, parce qu'il se combine immédiatement avec ce métal, même à la température ordinaire. Si l'on veut avoir le Chl. bien sec, on lui fait traverser un flacon laveur plein d'eau, puis un tube rempli de chlorure de calcium et de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique : de là il est amené au fond d'un vase dont il chasse l'air graduellement en vertu de sa densité supérieure. — Pour avoir le Chl. liquide, on amène le Chl. gazeux et desséché dans un tube bouché qu'on plonge dans un mélange réfrigérant d'éther et d'acide carbonique solide, et quand il s'est condensé en quantité suffisante, on ferme le tube au chalumeau. On obtient encore le même résultat en employant l'hydrate de Chl. cristallisé, recueilli dans le tube représenté par la Fig. ci-dessus. On chauffe ce tube à une légère chaleur; l'hydrate se décompose et deux couches superposées se forment : l'une huileuse, d'un jaune foncé, gagne le fond du vase : c'est du Chl. liquide; l'autre, d'une nuance plus claire, est de l'eau chlorée. Si on refroidit alors la branche *bc*, le Chl. liquide entre en ébullition dans la branche *ba* et vient se condenser dans la branche refroidie. Enfin, pour obtenir le Chl. à l'état de dissolution, il suffit de faire rendre le gaz dans une série de flacons à trois tubulures remplis d'eau aux trois quarts. Le gaz qui ne se dissout pas dans le premier flacon, traverse le liquide du second, puis celui du troisième, et ainsi de suite.

Combinaisons du Chl. avec l'Oxygène. — Ces combinaisons sont très-nombreuses et très-instables. A l'exception d'une seule, toutes se décomposent à une température inférieure à 100°. Les seules qui soient bien définies sont : l'*Acide hypochloreux* (ClO); l'*Acide chloreux* (ClO^3); l'*Acide hypochlorique* (ClO^4); l'*Acide chlorique* (ClO^5); l'*Acide perchlorique* (ClO^7). On voit que, dans ces composés, les quantités d'oxygène qui sont combinées avec la même quantité de Chl. sont entre elles comme 1, 3, 4, 5 et 7.

L'*Acide Hypochloreux* est un corps gazeux, jaune orangé, d'une odeur irritante, qui participe à la fois du Chl. et de l'iode. Sa densité = 2,977. Sous l'action du froid, il se transforme en un liquide rouge vermeil, qui bout à + 20°, en produisant une vapeur d'un jaune orangé. Il détone à une température peu élevée, en se décomposant en chlore et en oxygène. L'arsenic, le phosphore, l'antimoine et le potassium, mis en contact avec ce gaz, s'enflamment et font explosion. L'eau en dissout 200 fois son volume. La dissolution est jaune et jouit de propriétés oxydantes énergiques : elle change le sulfure de plomb en sulfate; elle décompose les dissolutions de protochlorure de plomb et de manganèse, dont elle précipite du bioxyde de plomb ou du sesquioxyde de manganèse. Ces effets se produisent dans l'obscurité comme à la lumière, ce qui n'a pas lieu pour l'eau chlorée. Enfin, elle désorganise la peau en produisant une douleur assez vive, et elle détruit les matières colorantes de nature organique. L'acide hypochloreux est rapidement décomposé par l'acide chlorhydrique. Il se forme alors de l'eau et du Chl. — On obtient cet acide en faisant passer lentement un courant de Chl. sec à travers un tube rempli d'oxyde de mercure, et entouré de glace ou d'eau froide afin d'empêcher la température de s'élever pendant la réaction. Il se forme du chlorure de mercure et du gaz acide hypochloreux, que l'on peut liquéfier en le conduisant dans un tube refroidi par un mélange de glace et de sel marin (chlorure de sodium).

L'*Acide Chloreux* est également gazeux. Il a une couleur jaune verdâtre foncé, et une odeur irritante. Il décolore le tournesol et l'indigo, et tache la peau en jaune. Sa densité = 2,646. Il ne se liquéfie pas dans un mélange réfrigérant de glace et de sel marin. L'eau en dissout 5 fois son volume et la dissolution prend une couleur jaune d'or. Le soufre, le phosphore, l'arsenic, le sélénium et le tellure détonent par son contact. L'iode le décompose, et il se forme du chlorure d'iode et de l'acide iodique. Il n'a pas d'action sur les métaux, excepté sur le mercure. Il s'unit aux bases pour former des sels. Ce corps est très-instable et se décompose rapidement en Chl. et en oxygène. — Pour le préparer, on chauffe au bain-marie un mélange de chlorate de potasse, d'acide azotique et d'acide arsénieux. L'acide arsénieux réagit sur l'acide azotique, qui se change en acide azoteux. Celui-ci décompose le chlorate de potasse, se change en acide azotique aux dépens de l'acide chlorique, et il se dégage de l'acide chloreux.

Acide Hypochlorique. — C'est aussi un corps gazeux, jaune verdâtre, d'une odeur caractéristique, d'une densité = 2,315, et aussi instable que le précédent. On ne peut pas le recueillir sur le mercure, qui le décompose rapidement, ni sur l'eau, qui en dissout environ 20 fois son volume. Il se liquéfie très-facilement : il suffit de plonger l'éprouvette qui le contient, dans un mélange de glace et de sel. Il forme alors un liquide rouge orangé, qui bout à + 20°. Ce liquide se solidifie dans un mélange d'acide carbonique solide et d'éther. L'acide hypochlorique détone avec une extrême violence : aussi sa préparation réclame-t-elle les plus grandes précautions. On fait agir de l'acide sulfurique concentré sur le chlorate de potasse, en ayant soin d'opérer sur de très-petites quantités à la fois, de refroidir préalablement l'acide sulfurique, et de chauffer lentement le mélange au bain-marie. — En résumé, les trois acides que nous venons de décrire sont gazeux, très-instables, et présentent un grand danger en détonant subitement au contact des corps combustibles.

L'*Acide Chlorique* est un liquide sirupeux, de couleur jaunâtre, très-soluble dans l'eau, décomposable à une température supérieure à 40° en acide perchlorique et en acide hypochlorique. Ce dernier se dédouble immédiatement à cette température, et il en résulte un dégagement d'oxygène suffisant pour brûler les corps combustibles. L'acide chlorique rougit le papier bleu de tournesol, mais bientôt celui-ci se décolore aussi complétement que lorsqu'on le plonge dans une dissolution de Chlore. Quand il est concentré, il enflamme le papier sec sur lequel on le projette. Il enflamme également l'alcool, le soufre et le phosphore. Quand il est étendu d'eau, on observe des phénomènes d'oxydation, mais non de combustion vive. Les acides saturés d'oxygène, tels que l'acide azotique, n'ont point d'action sur lui; mais les acides facilement oxydables, comme l'acide sulfureux et l'acide phosphoreux, le décomposent en s'emparant de son oxygène, et se changent ainsi en acide sulfurique et en acide phosphorique. Il est également décomposé par les hydracides. Dans ces divers contacts, une certaine quantité de Chl. se trouve mise en liberté. — L'acide chlorique s'extrait du chlorate de potasse. On dissout le sel dans l'eau, et on verse dans la dissolution un excès d'acide hydrofluosilicique. Il se produit un précipité gélatineux d'hydrofluosilicate de potasse, et l'acide chlorique reste dans la liqueur. On filtre, et on traite par la baryte la liqueur filtrée qui contient, outre l'acide chlorique, un peu d'acide hydrofluosilicique. Il se forme un hydrofluosilicate de baryte insoluble et un chlorate de baryte soluble. On évapore la liqueur après l'avoir filtrée de nouveau, et on obtient le chlorate de baryte cristallisé, qui, traité par l'acide sulfurique, se change en sulfate de baryte et en acide chlorique. On sépare ces deux corps au moyen du filtre, et l'on a l'acide chlorique en dissolution. Pour le concentrer, on ne peut avoir recours à la chaleur, qui le décomposerait promptement; il faut faire usage de la machine pneumatique.

Acide Perchlorique. — Ce dernier est liquide et incolore. Sa densité = 1,65. Il rougit fortement le papier de tournesol sans le blanchir. Plus stable que l'acide chlorique, il bout à 140°, distille sans s'altérer, et n'est décomposé ni par les acides chlorhydrique et sulfhydrique, ni par l'acide sulfureux. Il précipite les sels de potasse, et ne précipite ni les sels d'argent, ni les sels de soude : c'est là son caractère essentiel. — On le prépare avec le perchlorate de potasse en traitant ce sel comme on traite le chlorate de potasse pour obtenir l'acide chlorique. Néanmoins, pour le concentrer, on n'a pas besoin d'employer la machine pneumatique. Sa stabilité permet d'évaporer par la chaleur la dissolution qui le contient, et même de distiller la liqueur concentrée dans une cornue de verre.

Combinaison du Chl. avec l'Hydrogène. — L'affinité du Chl. pour l'hydrogène est telle, que si l'on expose à l'action de la chaleur, ou même simplement à celle de la lumière solaire, un flacon contenant un mélange de ces deux gaz, la combinaison a lieu instantanément avec rupture du flacon et explosion très-violente. Cette combinaison, dont le résultat est la formation d'une certaine quantité d'acide chlorhydrique gazeux, se fait aussi, mais avec plus de lenteur, à la lumière diffuse. Pour empêcher qu'elle n'ait lieu, il faut que le mélange soit tenu dans l'obscurité la plus profonde. Lorsque les volumes de Chl. et d'hydrogène mélangés sont égaux, on obtient un volume de gaz acide chlorhydrique égal à la somme des volumes des gaz combinés : il n'y a donc point de condensation. En vertu de cette même affinité pour l'hydrogène, le Chl. décompose l'acide sulfhydrique, les bicarbures d'hydrogène, et enfin l'eau, en mettant l'oxygène de celle-ci en liberté. Cet oxygène, *à l'état naissant*, produit alors, avec une grande rapidité, ce que l'oxygène atmosphérique ne produit qu'avec une excessive lenteur : il se combine aussitôt à l'un des éléments en présence. Ainsi le Chl. change les acides sulfureux, phosphoreux et arsénieux étendus d'eau, en acides sulfurique, phosphorique et arsénique. Il change aussi les sels de protoxyde de fer en sels de sesquioxyde. Dans tous les cas où le Chl. se combine avec l'hydrogène, il ne forme avec ce dernier qu'une seule combinaison, qui est l'acide chlorhydrique.

Acide chlorhydrique (ClH). — Cet acide est gazeux, incolore, d'une odeur piquante et irritante, d'une saveur caustique. Il rougit fortement la teinture de tournesol. Sa densité = 1,247. Ce gaz éteint les corps en combustion. Il ne présente aucun phénomène particulier lorsqu'on le met au contact d'un air parfaitement sec; mais il répand d'épaisses fumées blanches au contact de l'atmosphère. Ce dernier résultat s'explique par la présence d'une certaine quantité de vapeur d'eau dans l'air, et par l'affinité de l'acide chlorhydrique pour l'eau. Il se forme alors un composé qui se précipite sous forme de brouillard. L'acide chlorhydrique est très-soluble dans l'eau, qui en dissout plus de 500 fois son volume. Cette solubilité diminue à mesure que la température s'élève. Cet acide se liquéfie à 10° sous une pression de 40 atmosphères. Il n'est pas décomposé par une chaleur rouge intense, et ne l'est que partiellement par une série d'étincelles électriques. La dissolution d'acide chlorhydrique, au maximum de concentration, contient 57,57 pour 100 d'acide, bout à 60°, et présente une densité = 1,21; elle a pour formule $ClH + 6HO$. Soumise à l'action de la chaleur, elle abandonne une partie de son acide; mais bientôt ce dégagement s'arrête, et il distille une liqueur acide qui présente, jusqu'à la fin, une composition constante qu'on peut exprimer par la formule $ClH + 16HO$. Elle contient alors 18 pour 100 d'acide réel. Sa densité = 1,09, et son point d'ébullition est 100°. L'acide du commerce contient environ 34 pour 100 d'acide, et marque 22°,5 au pèse-acide. La dissolution concentrée d'acide chlorhydrique répand aussi des vapeurs abondantes à l'air, et c'est elle que l'on emploie de préférence au gaz acide dans les laboratoires et dans l'industrie. Les métalloïdes n'ont pas d'action sur l'acide chlorhydrique; mais les métaux qui décomposent l'eau au-dessous du rouge vif, le décomposent aussi. Il en est de même des oxydes : leur oxygène s'unit à l'hydrogène de l'acide pour former de l'eau, et il se produit un chlorure de métal. Enfin, lorsque le métal n'est pas susceptible de former un chlorure correspondant à l'oxyde, une portion du Chl. de l'acide devient libre et se dégage. — C'est en vertu de cette propriété que l'on prépare le Chl. en traitant l'acide chlorhydrique par le peroxyde de manganèse. — Cet acide, traité par l'azotate d'argent, donne un précipité blanc de chlorure d'argent, qui offre l'aspect *caillebotté* du fromage, qui noircit à la lumière, qui est insoluble dans l'eau, dans l'eau chlorée, dans l'acide azotique, mais qui est soluble dans l'ammoniaque.

Préparation de l'acide chlorhydrique. — On traite le sel marin (chlorure de sodium) par l'acide sulfurique concentré. L'eau de l'acide est décomposée : il se forme alors du sulfate de soude, qui se précipite, et l'on recueille le gaz acide chlorhydrique dans une cloche bien sèche sur le mercure. La réaction qui s'opère dans ce cas peut se formuler ainsi : $NaCl + SO^3,HO = SO^3,NaO + ClH$. — Mais, comme la dissolution de cet acide est beaucoup plus employée que l'acide gazeux dans les laboratoires et dans l'industrie, on la prépare en grand dans le commerce où on la trouve à très-bon compte. On l'obtient en décomposant le sel marin par un même poids d'acide sulfurique concentré, auquel on ajoute le tiers de son poids d'eau. On place ces substances dans de grands cylindres en fonte posés horizontalement dans un fourneau, et le gaz qui se forme dans ces cylindres passe dans des bonbonnes en grès à deux tubulures remplies d'eau à moitié. Cet appareil est exactement le même que celui qu'on emploie pour la fabrication de l'acide azotique (v. AZOTE. Fig. 2). L'acide chlorhydrique en dissolution, qu'on prépare de cette manière, est rarement pur. Il est ordinairement coloré en jaune et mélangé de chlorure de fer, produit par l'action du gaz sur les cornues, d'acide sulfurique et même d'acide sulfureux. On change ce dernier en acide sulfurique en faisant passer dans la liqueur quelques bulles de Chl., et on précipite l'acide sulfurique à l'état de sulfate de baryte au moyen d'une petite quantité de chlorure de baryum. On achève de purifier l'acide chlorhydrique par la distillation. Pour cela, on le verse dans une cornue qu'on chauffe dans un bain de sable. De la cornue il se rend dans un récipient, à la suite duquel est un flacon renfermant un peu d'eau destinée à retenir le gaz acide que la chaleur chasse de la dissolution.

Eau régale. — On nomme ainsi un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide azotique. Ce nom a été donné par les alchimistes à ce mélange, parce que lui seul jouit de la propriété de dissoudre l'or, qu'ils appelaient *le roi des métaux*. L'eau régale possède également la propriété de dissoudre le platine. Ces deux métaux sont alors transformés en chlorures, tandis qu'ils sont inattaquables par chacun des acides dont se compose l'eau régale. Ce mélange est liquide, jaune, d'odeur mixte. Dès qu'il est formé, il se dégage du Chl. et des vapeurs nitreuses d'acide hypoazotique qui se produisent en proportions différentes suivant que la réaction est plus ou moins avancée. Cette réaction s'explique au moyen de l'équation $ClH + AzO^5 = AzO^4 + Cl + HO$. — Outre ces deux gaz mis à nu, il se produit deux corps particuliers. L'un, qui est appelé *Acide hypochloroazotique* (AzO^2,Cl^2), n'est que de l'acide hypoazotique dans lequel 2 équivalents d'oxygène sont remplacés par 2 équivalents de Chl. L'autre, qu'on désigne sous le nom d'*Acide chloroazoteux* (AzO^2,Cl), correspond à l'acide azoteux : il en diffère en ce qu'un équivalent d'oxygène est remplacé par 1 équivalent de Chl. — L'eau régale dissout rapidement tous les métaux en les transformant en chlorures, à l'exception de l'antimoine, qui est transformé en oxyde. Elle agit aussi comme un oxydant très-énergique, et transforme le soufre en acide sulfurique beaucoup plus promptement que ne le fait l'acide azotique. La première circonstance tient à ce qu'il se forme du Chl. à l'état naissant qui se combine plus facilement que le Chl. dans tout autre état; et la seconde à ce que le Chl. s'empare de l'hydrogène de l'eau et présente l'oxygène à l'état naissant. Elle tient aussi à ce que le mélange d'acide azotique et d'acide azoteux est un oxydant plus énergique que l'acide azotique seul.

Chlorures. — Parmi les combinaisons que forme le Chl. avec les métalloïdes autres que l'oxygène et l'hydrogène, nous ne parlerons que de celles où il s'unit avec l'azote, l'arsenic, le soufre et le phosphore. Le *Chlorure d'azote* ($AzCl^3$) est un liquide jaune orangé, dont la densité = 1,653. Il détone immédiatement à la température ordinaire au contact de certains corps, comme le phosphore, les huiles essentielles. Il est très-dangereux à manier, et peut occasionner les accidents les plus graves. C'est pourquoi il est important de le connaître, moins pour le préparer que pour éviter d'en produire accidentellement. D'ailleurs il a acquis une triste célébrité dans la science : Dulong, qui l'a découvert, fut blessé deux fois très-grièvement en l'étudiant. La première fois il perdit un œil, la seconde fois il perdit un doigt. On le prépare en faisant passer du Chl. à travers un sel d'ammoniaque. Il se forme un liquide huileux qui tombe en gouttelettes et qui est le chlorure d'azote. — Le *Chlorure d'arsenic* ($AsCl^3$), qui correspond par sa formule à l'acide arsénieux, est un liquide incolore, qui bout à 132°. La densité de sa vapeur = 6,3. Il est très-vénéneux. Au contact de l'eau il se décompose en acide arsénieux et en acide chlorhydrique On le prépare en faisant agir directement le chlore sur l'arsenic, ou en distillant le deutochlorure de mercure avec l'arsenic. — *Chlorure de soufre.* Le Chl. forme avec le soufre deux combinaisons distinctes. Le premier chlorure (ClS^2) est liquide, rouge jaunâtre, d'une odeur désagréable, d'une densité = 1,687. Il bout à 138°, et il se décompose au contact de l'eau. Il se forme alors du soufre, de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfurique et de l'acide sulfureux. Le second chlorure (ClS) est liquide, rouge foncé, d'une densité = 1,620. Il bout à 64°. On prépare les chlorures de soufre en faisant passer un courant de Chl. sec sur du soufre chauffé à la température de sa fusion. On obtient les deux produits distincts suivant que le soufre se trouve en excès relativement au Chl., ou suivant que l'inverse a lieu. — *Chlorure de phosphore.* Le Chl. et le phosphore se combinent aussi en deux proportions. Le *Chlorure phosphoreux* ($PhCl^3$) est liquide, incolore, limpide, d'une densité = 1,45, et bout à 78°. Au contact de l'eau, il se décompose en acide chlorhydrique et en acide phosphoreux. Le *Chlorure phosphorique* ($PhCl^5$) est une matière blanche cristalline qui, sous la pression ordinaire de l'atmosphère, passe immédiatement de l'état solide à l'état gazeux. Il bout à 148°. Il se décompose aussi au contact de l'eau en donnant naissance à de l'acide chlorhydrique et à de l'acide phosphorique. Ces deux chlorures se préparent exactement comme les chlorures de soufre. Tous les chlorures ci-desous sont très-instables et ne présentent d'intérêt qu'au point de vue de la science pure. — Les *Chlorures métalliques* en offrent davantage; ils sont tous solubles dans l'eau, sauf trois, le chlorure d'argent, le chlorure de plomb et le protochlorure de mercure. Tous sont indécomposables par la chaleur, à l'exception des chlorures d'or et de platine, qui sont ramenés à l'état métallique par une température élevée. Tous, quand on les traite par l'acide sulfurique hydraté, dégagent de l'acide chlorhydrique avec effervescence et sous forme de vapeurs blanches piquantes. Chauffés avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, ils se décomposent et dégagent du Chl. Enfin, leur caractère essentiel est de donner par l'azotate d'argent un précipité blanc et caillebotté de chlorure d'argent, lequel noircit à la lumière, est insoluble dans l'eau, dans l'eau chlorée, dans l'acide azotique, mais est soluble dans l'ammoniaque.

Chlorates. — Tous les sels formés par la combinaison de l'acide chlorique avec les bases ont les propriétés communes suivantes · Ils sont tous solubles dans l'eau, et se décomposent par la chaleur en chlorure du métal et en oxygène. Cet oxygène se dégage à l'état de pureté, quand il provient de la décomposition des chlorates alcalins; mais, quand il provient des autres chlorates, il est toujours mélangé à du Chl. Tous les chlorates fusent vivement sur les charbons ardents, et produisent des détonations violentes quand on les chauffe avec des corps très-combustibles, tels que le charbon et le soufre. Traités par l'acide sulfurique, ils dégagent un gaz jaune qui est de l'acide hypochlorique, reconnaissable à sa propriété de détoner fortement à une faible température. Ils ne précipitent pas l'azotate d'argent.

Perchlorates. — Ces sels ont les mêmes propriétés que les chlorates, mais ils s'en distinguent facilement en ce que l'acide sulfurique concentré ne les colore pas et ne détermine la formation d'aucun gaz.

Hypochlorites. — Ils sont tous solubles dans l'eau, dégagent une odeur de Chl., et sont décomposés par la chaleur en oxygène et en chlorure. Tous aussi sont des oxydants énergiques : ils changent l'acide sulfureux en acide sulfurique, les protoxydes en peroxydes, et jouissent de la propriété remarquable d'être décomposés par les acides, même les plus faibles, comme l'acide carbonique, avec dégagement abondant de gaz hypochloreux. — Quand on traite l'alcool par un hypochlorite, spécialement par celui de chaux, on obtient un liquide incolore, oléagineux, à odeur éthérée, à saveur piquante, dont la densité à 18° est 1,49, et qui bout à 61°. Cette substance, dont la formule est C^2HCl^3, représente de l'acide formique (C^2HO^3), dans lequel l'oxygène serait remplacé par du chlore : de là le nom de *Chloroforme* (abrégé de *formique*), sous lequel on la désigne. Le chloroforme est auj. l'agent anesthésique le plus usité. Il a été découvert en 1831 par Soubeiran; mais c'est Flourens qui le premier a signalé ses propriétés anesthésiques, et Simpson qui le premier les a appliquées, tous deux en 1847.

Usages.—Dans l'industrie, le Chl. s'emploie pour décolorer les matières colorantes organiques. Il doit cette propriété à son avidité pour l'hydrogène, ainsi que nous l'avons fait voir au mot BLANCHIMENT. C'est également son énergique affinité pour l'hydrogène qui fait du Chl. l'agent de désinfection par excellence. Tous les miasmes renferment de l'hydrogène, et l'odeur des matières organiques en décomposition résulte surtout de la formation de gaz acide sulfhydrique et de sulfhydrate d'ammoniaque; or, le Chl. s'empare de l'hydrogène de ces corps en les décomposant immédiatement. — Hallé est le premier qui, en 1785, ait signalé les propriétés antiseptiques du Chl. En 1791, Fourcroy le recommanda comme propre à désinfecter les cimetières, les caveaux funéraires et les étables dans les cas d'épizooties, à détruire les effluves infectes, les virus contagieux, les miasmes délétères, etc. Mais c'est seulement au commencement de ce siècle, et non en 1789, que Guyton-Morveau popularisa ces idées. Enfin, en 1815, Thénard substitua au Chl. gazeux le Chl. liquide, moyen plus commode et plus facilement applicable. Ce dernier agit simplement par le gaz qu'il laisse dégager. Lorsque, dans un lieu où l'on dégage du Chl., dans un amphithéâtre d'anatomie par ex., le dégagement de gaz devient fatigant, il suffit, pour enlever cet excès de Chl., de répandre sur le sol une certaine quantité d'ammoniaque liquide (alcali volatil). Ce dernier, par son hydrogène, transforme le Chl. en acide chlorhydrique, lequel s'unit au reste de l'ammoniaque non décomposé pour former du chlorhydrate d'ammoniaque (sel ammoniac), qui se condense en fumées blanches et se dépose.

La réputation du Chl., comme désinfectant et comme neutralisant des miasmes, a fait supposer aux médecins qu'il pourrait être susceptible de neutraliser les miasmes morbifiques et d'arrêter certaines épidémies. On le prodigua pendant l'épidémie de fièvre jaune à Gibraltar, en 1828, et pendant la première épidémie de choléra qui désola la France; mais on reconnut qu'il n'a aucune efficacité comme moyen préservatif. On a conseillé son emploi pour purifier les vêtements des pestiférés et pour les empêcher de transmettre la peste quand ils sont portés à ou sur la peau; mais, en laissant de côté la question controversée de la contagion de la peste, on pense aujourd'hui que ces mêmes vêtements bien lavés dans l'eau seraient également innocents. Brugnatelli, en 1816, le vanta comme antirabique. Depuis lors, on l'a encore préconisé comme antisyphilitique, comme préservatif de la piqûre des insectes venimeux, de la morsure des serpents, etc.; néanmoins les succès qu'on lui a attribués dans tous les cas de ce genre sont fort contestés et avec raison. On a aussi proposé de lotionner avec de l'eau chlorée la surface du corps des varioleux, au moment où le pus commence à devenir fétide, et l'on a conseillé des injections de même nature dans les foyers des vastes abcès. C'est encore dans le même but qu'on administre des lavements avec de l'hydrochlore, du chlorure de chaux, ou du chlorure de soude, pour modifier l'odeur des selles dysentériques; qu'on prescrit l'emploi de poudres ou de liquides chlorurés pour détruire l'infection du pus de l'ozène et pour déterger les ulcères, dont il enlève l'odeur et dont il accélère la cicatrisation. Le Chl. est aussi usité comme rubéfiant de la peau. La révulsion qu'il produit a été reconnue utile contre les maladies du foie, contre certaines névralgies, contre le croup. Le Chlore a été administré à l'intérieur, mais sans succès, pour combattre les affections typhoïdes. Laënnec l'a préconisé dans le traitement de la phthisie pulmonaire et de quelques catarrhes chroniques. Dans ce dernier cas seulement, il a paru quelquefois utile. Enfin le Chl. est le seul moyen efficace pour combattre l'empoisonnement par l'acide cyanhydrique. On emploie à cet effet un mélange de 4 parties d'eau pour une partie de Chl. liquide.

L'acide chlorhydrique est principalement usité pour préparer l'eau régale et le Chl.; il sert aussi à reconnaître les sels d'argent. Il est très-répandu dans le commerce, où il porte le nom d'*acide muriatique* et d'*esprit de sel*. En médecine, on en fait un assez grand usage; il a été employé avec succès contre le ptyalisme mercuriel et contre la pourriture d'hôpital. Il est utile aussi dans les ulcères des amygdales, dans les aphthes, le muguet, etc.; on l'emploie en lotions contre les engelures et en pommade contre la teigne. Il est encore conseillé comme antiseptique et comme désinfectant. En 1773, Guyton-Morveau l'employa en fumigations pour désinfecter les caves sépulcrales de Dijon et les cachots de cette ville.

Toxicologie. — Le Chl., respiré même en fort petite quantité, irrite vivement les bronches et détermine une toux très-vive, souvent accompagnée de crachements de sang. Introduit à dose faible dans l'estomac, il détermine des vomissements violents avec inflammation de la muqueuse et agit à la manière des acides minéraux. Quand il a été administré dissous dans l'eau, le traitement consiste à faire prendre de l'eau albumineuse, ou du lait; puis on traite l'inflammation par des calmants et les émollients. Si les accidents observés résultent de l'inspiration du Chl. gazeux, on a recours aux gargarismes adoucissants, à la saignée générale ou locale, etc. La présence du Chl. dans une matière quelconque se décèle par son action décolorante sur le tournesol. En distillant ces matières avec de l'eau, et en faisant passer les vapeurs sur du papier imprégné d'amidon et d'iodure de potassium, il se produit une belle coloration bleue qui disparait par un excès d'acide. Les autres propriétés du Chl. que nous avons étudiées serviront aussi à le faire reconnaître.

L'acide chlorhydrique est un des acides les plus énergiques du règne minéral; il corrode, détruit et enflamme tous les tissus. L'empoisonnement par cet acide présente les symptômes suivants : saveur âcre et brûlante, chaleur intense à la gorge, à l'estomac, puis à l'abdomen; nausées, vomissements souvent sanguinolents et faisant effervescence sur le carreau; hoquet, pouls fort, soif vive, frissons, difficultés d'uriner, face livide. Les lésions sont variables suivant l'état de concentration de l'acide. Quand il est étendu, il produit une simple inflammation de la muqueuse; concentré, il corrode les tissus, détermine des perforations de l'estomac et donne lieu à un épanchement dans la cavité du péritoine. Le traitement consiste d'abord à faire boire de l'eau en abondance, afin de délayer l'acide, de distendre l'estomac et de favoriser le vomissement. En outre, on tient en suspension dans cette eau de la craie, de la magnésie calcinée; ou bien on y fait dissoudre du bicarbonate de potasse ou de soude. Enfin, à défaut de ces substances, on emploie l'eau de savon, le lait ou les huiles, afin de saturer l'acide et de former des sels sans action sur l'économie. L'inflammation consécutive se traite par les émollients et la diète la plus absolue. — Pour faire les recherches médico-légales, on soumet les vomissements, les matières contenues dans le canal digestif, et les organes eux-mêmes à la distillation, après avoir constaté leur acidité par le tournesol. On recueille alors dans le récipient de l'acide chlorhydrique étendu, que l'on concentre au moyen d'une seconde distillation. On le laisse refroidir, et on le reconnaît ensuite à ses fumées blanches et épaisses, au précipité blanc qu'il forme avec le nitrate d'argent et avec les protosels de mercure. On le reconnaît également à sa propriété de dissoudre l'or et le platine, quand il est mêlé avec un peu d'acide azotique. — L'eau régale agit sur l'économie comme l'acide azotique. Pour la découvrir après un empoisonnement, on suit les procédés qui établissent la présence des deux acides, azotique et chlorhydrique.

***CHLOREUX.** adj. m. ***CHLORHYDRATE.** s. m. ***CHLORHYDRIQUE.** adj. m. ***CHLORIQUE.** adj. m. ***CHLOROFORME.** s. m. V. CHLORE. = ***CHLOROFORMISER.** v. a. Administrer le chloroforme pour produire l'anesthésie.

***CHLOROMÉTRIE.** s. f. T. Chim.

Enc. — On désigne, sous le nom de *Chlorométrie* et d'*Essais chlorométriques*, les procédés par lesquels on détermine le pouvoir décolorant des dissolutions de chlore et surtout des chlorures de chaux. Ces essais sont indispensables dans le commerce, car c'est uniquement le pouvoir décolorant de ces produits qui détermine leur valeur vénale. Pour apprécier ce pouvoir décolorant, on prend une dissolution de matière colorante à un titre connu, et on cherche quels sont les poids des chlorures à essayer qui la décolorent. Le pouvoir décolorant d'un chlorure sera évidemment en raison inverse de ces poids.

Le premier procédé mis en usage et qu'emploient encore les blanchisseurs, a été proposé en 1794 par Descroizilles, et perfectionné en 1824 par Gay-Lussac. On choisit pour matière colorante, ou *Liqueur d'épreuve*, une solution d'indigo dans 9 parties d'acide sulfurique. Cette solution a été choisie parce que sa décoloration se manifeste d'une manière très-tranchée en passant du bleu foncé au jaune. On étend d'eau cette dissolution jusqu'à ce que 1 litre de chlore sec à 0° et à la pression atmosphérique de $0^m,76$ centimètres en décolore exactement 1 litre. Le pouvoir décolorant du chlore, considéré dans ces diverses conditions, est ainsi pris pour unité, et on divise ce volume de chlore en 100 parties dont chacune s'appelle un degré. Pour arriver à la détermination exacte de ce titre, on commence par préparer une dissolution normale de chlore. A cet effet, on remplit un flacon d'un litre de chlore sec à 0° et à la pression 0,760 millim., puis on le renverse dans une cuve contenant une dissolution de potasse caustique très-étendue. Lorsque le gaz est pur, il est complétement absorbé par le liquide, qui finit par remplir entièrement le flacon. Cette dissolution de potasse chlorée renferme donc son propre volume de chlore. Cela posé, on procède au dosage du chlorure de la manière suivante. On choisit, dans les diverses parties de la masse à essayer, de petits fragments de manière à avoir un échantillon qui représente la richesse moyenne de toute la masse. On prend 10 grammes de cet échantillon; on les broie avec un peu d'eau dans un mortier de verre; on délaye le mélange dans une plus grande quantité de liquide, et on décante dans un vase jaugeant exactement 1 litre. Ensuite on broie successivement le résidu avec de petites quantités d'eau que l'on jette sur le filtre, et l'on répète les lavages jusqu'à ce que la totalité des chlorures soit entraînée, tout en ayant soin de ne pas dépasser le volume de 1 litre. On agite la dissolution ainsi préparée pour la rendre homogène, et on en remplit jusqu'à la division 0 une burette graduée (Fig. 1). D'autre part, on prend avec une pipette 50 centimètres cubes de la dissolution normale d'indigo, et on la verse dans un vase légèrement conique. La pipette (Fig. 2) est marquée d'un trait en T, où doit affleurer le liquide pour faire exactement les 50 centim. cubes. On verse ensuite dans ce même vase le chlorure à essayer. Cette dernière opération doit se faire lentement, et même, vers la fin, goutte à goutte. On s'arrête aussitôt que la décoloration est complète. Supposons, par ex., qu'il ait fallu 120 divisions de la burette pour décolorer complétement la solution d'indigo, le titre du chlorure sera 100/120 = 83°,33. Malgré sa simplicité, ce procédé offre un inconvénient grave : c'est que la dissolution d'indigo peut s'altérer facilement, surtout quand elle est préparée depuis longtemps.

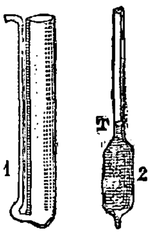

En 1835, Gay-Lussac proposa un procédé bien préférable, qui est basé sur la double propriété que possède le chlore de transformer l'acide arsénieux en acide arsénique par l'intermédiaire de l'eau, et de décolorer l'indigo. On a reconnu qu'un litre de chlore à 0°, pesant 3,155 sous la pression $0^m,76$, transforme en acide arsénique un poids égal à 4,439 d'acide arsénieux. En conséquence, la *Liqueur arsenicale normale*, appelée *Liqueur d'épreuve*, se prépare avec 4 grammes 439 d'acide arsénieux qu'on fait dissoudre dans une petite quantité d'acide chlorhydrique et qu'on additionne ensuite d'eau jusqu'à ce qu'elle fasse exactement un litre. On prend ensuite 10 grammes du chlorure à essayer, et on les traite comme nous l'avons vu plus haut, de manière à obtenir également 1 litre de liqueur Les deux liqueurs ainsi préparées, on verse dans un vase une quantité connue de liqueur arsenicale à laquelle on ajoute quelques gouttes d'indigo pour la colorer en bleu, puis on fait agir sur elle la liqueur qui contient le chlore en dissolution. L'action du chlore s'exerce d'abord sur l'acide arsénieux pour le faire passer à l'état d'acide arsénique. C'est seulement lorsqu'il a complétement suroxydé l'acide de la liqueur d'épreuve qu'il attaque l'indigo et le décolore. Aussitôt donc que la décoloration commence, on cesse de verser. On voit alors quelle quantité de chlorure il a fallu pour saturer la solution donnée d'acide arsénieux. Si, par ex., il a fallu 14 centim. cubes de la liqueur chlorurée pour saturer 10 cent. cubes de la liqueur arsenicale il est évident que le titre du chlorure est 10/14 = 71°,43.

***CHLOROMYS.** s. m. T. Mam. Voy. AGOUTI.

***CHLOROPHYLLE.** s. f. Bot. V. ORGANOGRAPHIE.

CHLOROSE. s. f. (gr. χλωρός, jaune verdâtre). Méd.

Enc. — La *Chl.* est une affection qui se caractérise par la décoloration de la peau, la pâleur extrême du visage, le trouble de diverses fonctions, une débilité plus ou moins prononcée, et qui offre, comme altération anatomique générale, une diminution d'abord des globules, puis des autres matériaux solides du sang. Cette affection, qu'on appelle vulgairement *Pâles couleurs*, *Maladie des jeunes filles*, est beaucoup plus fréquente chez la femme que chez l'homme.

Dans l'un et l'autre sexe, elle survient ordinairement à l'époque de la puberté, quoiqu'on la rencontre chez des femmes mariées, chez des femmes veuves, et pendant la grossesse. Elle se développe sous l'influence d'un air froid, humide ou confiné, d'une nourriture peu substantielle, de l'usage d'aliments de digestion difficile. Tous les genres de causes débilitantes, etc., telles que les occupations sédentaires, les veilles prolongées, les bains chauds, l'abus des plaisirs, les affections morales tristes, paraissent pouvoir la déterminer. Cependant elle se manifeste encore fréquemment sans qu'on puisse la rattacher à aucune cause appréciable. — La pâleur est le symptôme extérieur le plus remarquable de la maladie. Elle est surtout très-marquée aux paupières, aux ailes du nez, au pourtour des lèvres et à la partie supérieure du cou. Les yeux sont cernés et présentent une expression de langueur et de tristesse toute particulière; tantôt la peau offre la teinte de la cire vierge; tantôt elle est jaune, verdâtre, livide et terreuse. Le tissu cellulaire s'infiltre de sérosité; cette infiltration est d'abord si faible qu'on la prendrait pour un commencement d'embonpoint; elle est surtout visible aux paupières sur le contour des orbites et à la face; plus tard elle se montre aux membres inférieurs autour des malléoles : elle peut même devenir générale, et la sérosité finit alors par se répandre dans les grandes cavités séreuses. En même temps, les malades présentent de la torpeur et une nonchalance inaccoutumée; tout exercice leur est pénible; ils éprouvent une faiblesse générale et des douleurs passagères aux différentes parties du corps; ils sont tristes, sans sommeil; leur appétit est peu prononcé, mais parfois ils éprouvent une soif assez vive. Le pouls est lent et faible, les battements du cœur sont irréguliers, et les grosses artères sont le siége de bruits anormaux que l'on a désignés sous les noms de *bruit de souffle* ou *de soufflet*, *bruit musical*, *bruit de diable*. Ces bruits indiquent, selon les auteurs, un changement de rapport entre la quantité du sang et la capacité des vaisseaux qui le renferment. La respiration est gênée, interrompue par des soupirs ; la dyspnée est quelquefois extrême. Les parties éloignées du centre circulatoire, telles que la figure, les mains et les pieds, sont froides ou presque glacées. La constipation est fréquente ; les urines sont rares et décolorées. La menstruation est le plus souvent modifiée : tantôt elle se supprime ; tantôt le sang excrété est moins abondant, plus pâle et plus séreux ; tantôt la leucorrhée précède, suit, ou remplace cette hémorrhagie normale. L'enchaînement des symptômes n'est pas toujours le même ; il varie suivant la constitution du malade et la nature de la cause. Il y a des personnes chez lesquelles les accidents nerveux prédominent. Elles sont tristes et recherchent *la solitude*. Pendant leur sommeil, elles sont poursuivies par des spectres effrayants, et pendant la veille, des névralgies fréquentes, qui occupent ordinairement la face et le cou et se déplacent avec une grande facilité, ne leur laissent pas un moment de calme. Chez d'autres il y a prédominance d'accidents du côté des voies digestives; *ceux-ci sont quelquefois assez intenses pour détourner* l'attention de la maladie primitive, la chl., et la faire méconnaître. Souvent la chl. s'accompagne d'un trouble extrême dans les fonctions circulatoires. Dans certains cas, l'utérus est surtout l'organe affecté, et cette variété de la maladie est si fréquente, que longtemps on a regardé la chl. comme un symptôme d'une affection de ce viscère. — Cette maladie a en général une durée assez longue; néanmoins elle se termine presque toujours par le retour à la santé. La mort ne survient que dans des circonstances exceptionnelles. — Les lésions révélées par l'autopsie sont les suffusions séreuses, la flaccidité des tissus, la décoloration des muscles et les modifications survenues dans la composition du sang. Le sang, en effet, est privé de la quantité de fibrine et de fer qu'il contient à l'état normal, et le sérum y est en plus forte proportion. — Le traitement consiste d'abord à faire disparaître, si la chose est possible, les influences qui ont favorisé le développement de la maladie. Les moyens hygiéniques viennent ensuite en première ligne : ce sont l'exercice modéré en plein air, les bains froids, et un régime fortifiant, mais non excitant, composé principalement de viandes rôties et d'un peu de vin généreux. A ces moyens, il faut joindre les préparations ferrugineuses, le fer étant le médicament antichlorotique par excellence. Les toniques amers, le quinquina, etc., rendent aussi les plus grands services. Les phénomènes concomitants de la chl., tels que la gastralgie, la céphalalgie, etc., peuvent aussi *fournir des indications spéciales ; mais c'est à l'homme de l'art* d'apprécier toutes ces circonstances. — Voy. SANG.

CHLOROTIQUE. adj. 2 g. Qui est affecté de chlorose; Qui appartient à la chlorose. *Femme ch. Symptômes chlorotiques.*

***CHLOROXYCARBONIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. CARBONE.

***CHLOROXYLON.** s. m. T. Bot. Voy. CÉDRÉLACÉES.

CHLORURE. s. m. T. Chim. Voy. CHLORE.

CHOC. s. m. Rencontre d'un corps en mouvement avec un autre corps soit immobile, soit en mouvement. *Il ne put résister à la violence du ch. et tomba.* — Par anal., se dit De la rencontre et du combat de deux troupes de gens de guerre. *Le ch. de deux escadrons, de deux armées. Les ennemis furent renversés au premier ch., du premier ch. Ils ne soutinrent pas le ch.* || Fig., Conflit, opposition. *Le ch. des passions, des intérêts, des opinions.* || Fig., se dit d'un Événement qui dérange la fortune, la santé, la raison de quelqu'un. *Sa fortune en reçut un rude ch. Ni sa santé ni sa raison ne purent tenir contre ce ch.*

Enc. — En Mécanique, on désigne sous le nom de *Choc* l'action d'un corps qui frappe contre un autre corps avec un certain degré de force. — Deux cas théoriques se présentent : ou les corps sont dépourvus d'élasticité, ou ils sont tout à fait élastiques. Comme aucune de ces suppositions ne se réalise exactement dans la nature, les résultats qu'on en déduit doivent subir, dans la pratique, certaines modifications; mais on peut facilement en tenir compte par la connaissance que l'on a du degré d'élasticité des différents corps.

I. *Corps non élastiques.* — Supposons que le corps A (Fig. 1) *soit dirigé contre le corps B qui se trouve en repos ou* qui se meut dans la même direction AC, mais avec une vitesse moindre. Dès que le premier aura atteint le second, les premières molécules de B subiront une accélération de mouvement qui se transmettra à toute la masse. Mais avant que la transmission de mouvement soit effectuée, ces molécules, prenant une vitesse plus grande que celles du reste du corps, se *rapprocheront de* son centre; les molécules voisines s'en rapprocheront à leur tour, de telle sorte que, dans un temps très-court, le corps B sera aplati à l'endroit du choc. De même, le corps A s'aplatira du côté où a lieu le contact. Cette déformation se continuera jusqu'à ce que l'accélération *imprimée aux premières molécules* de B se soit transmise à toute la masse du corps, et jusqu'au moment où le ralentissement des molécules de A, situées en avant, se soit également communiqué à toute sa masse. Il arrivera ainsi un instant où les vitesses des deux corps seront devenues égales. Alors leur déformation s'arrêtera, et ils se mouvront ensemble sans se séparer. Il résulte de là que deux corps absolument dépourvus d'élasticité ont, après le choc, la même vitesse. Mais comme un corps ne peut pas communiquer sa force à un autre sans perdre précisément une égale quantité de la sienne (sans quoi il y aurait, dans l'un ou dans l'autre, une puissance productive ou destructive de mouvement, ce qui est contraire au principe de l'inertie de la matière), la quantité de mouvement, après le choc, *sera la même qu'auparavant. Or,* la vitesse des deux corps reste la même après le choc. Donc, la quantité de mouvement ou le *moment*, c.-à-d. le produit de la masse par la vitesse, est distribuée entre les deux corps en raison directe de la masse, et la vitesse commune est le quotient de la division de la somme des moments avant le choc par la somme *de leurs masses. Supposons, par ex., que les corps* A *et* B *soient* divisés en parties égales dont 8 entrent dans la composition de A et 6 dans celle de B : nous dirons que la masse de A est égale à 8, et que celle de B est égale à 6. Supposons encore que la vitesse de A soit de 17 mèt. par seconde, et celle de B de 10 mèt.; nous pourrons représenter les vitesses de A et de B par les nombres 17 et 10. Dans cet ex., les quantités de mouvement, avant et après le choc, sont indiquées comme il suit :

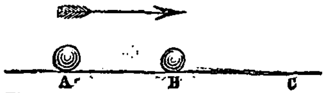

Fig. 1.

Avant le choc.		*Après le choc.*	
Masse de A. . .	8	Masse de A. . .	8
Vitesse de A. .	17	Vit. commune. .	14
Moment de A. .	8×17=136	Moment de A. .	8×14=112
Masse de B. . .	6	Masse de B. . .	6
Vitesse de B. .	10	Vit. commune. .	14
Moment de B. .	6×10=60	Moment de B. .	6×14=84
Somme. . . .	196	Somme. . . .	196

Dans ce cas-ci, le choc fait perdre à A une quantité de mouvement représentée par 24, et transporte à la masse B cette même quantité de mouvement.

Considérons maintenant le choc de deux corps se mouvant suivant des directions opposées. — Si les forces qui les animent sont égales, elles se détruiront l'une l'autre à l'instant du choc. Si elles ne sont pas égales, la plus grande détruira la plus *petite, et les deux corps prendront la direction de celui dont le* moment était le plus grand. La somme des moments, après le choc, sera donc égale à la différence des moments avant la rencontre, et la vitesse commune sera égale à la différence des moments divisée par la somme des masses. En d'autres termes, quand deux corps se rencontrent, chacun éprouve le même choc *que s'il avait été frappé dans l'état de repos* par l'autre corps, en supposant à celui-ci une quantité de mouvement égale à la somme des forces qui animent effectivement les deux corps. Ainsi, deux balles de masse égale qui sont dirigées l'une vers l'autre, la première avec une vitesse de 10 mèt., par ex., et la seconde avec une vitesse de 5 mèt., éprouveront chacune le même choc que si, étant au repos, chacune d'elles eût été choquée par l'autre balle animée d'une vitesse de 15 mètres. Ceci explique les terribles effets produits par le choc de deux navires en mer. Si deux vaisseaux de 500 tonneaux chacun, qui filent l'un et l'autre 10 nœuds à l'heure, viennent à se choquer directement, chacun d'eux supportera un choc égal à celui qu'il aurait reçu, étant à l'ancre, d'un vaisseau de 1,000 tonneaux filant aussi 10 nœuds à l'heure, ou d'un vaisseau de 500 tonneaux filant 20 nœuds. La même raison rend compte de la violente commotion qu'éprouvent deux personnes qui se heurtent en marchant à la rencontre l'une de l'autre. Enfin, il résulte de là qu'il est tout à fait absurde de croire que, lorsque deux corps de masses très-inégales viennent à se heurter, le choc est plus violent pour le petit que pour le grand. Le choc est absolument le même pour tous les deux.

Les résultats que nous venons d'énoncer peuvent être vérifiés de la manière suivante: on prend deux balles A et B formées d'argile molle ou de toute autre substance non élastique, on les suspend l'une près de l'autre à des fils de même longueur fixés *près du centre C d'un arc gradué (Fig. 2) devant lequel elles* peuvent osciller. Si l'on écarte l'une d'elles de sa position d'équilibre, elle viendra choquer l'autre avec une vitesse sensiblement proportionnelle au nombre de degrés de l'arc qu'elle décrit, et toutes deux se mouvront ensemble de l'autre côté de la verticale avec une vitesse que l'on pourra mesurer par le nombre de degrés dont elles s'en seront écartées. C'est sur ce principe qu'est fondée la construction du *Pendule balistique*, qui sert à déterminer la vitesse des projectiles de l'artillerie et que nous avons décrit au mot BALISTIQUE.

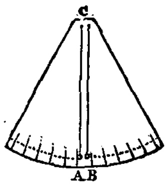

Fig. 2.

II. *Corps élastiques.* — Supposons qu'une bille d'ivoire A en heurte une autre B, qui se meut dans la même direction AC (Fig. 1), mais avec une vitesse moindre. Comme dans le premier cas, le premier effet du choc est de produire une union momentanée des deux billes et de comprimer ou d'aplatir les surfaces heurtées. Mais bientôt, en vertu de leur élasticité, les deux corps s'efforcent de reprendre leur première forme, et les surfaces comprimées se rétablissent avec une force exactement égale à celle qui les avait déplacées. Ce retour de force produit *par l'élasticité s'appelle recul : il a pour effet de faire* repousser les deux corps l'un par l'autre. Quand les billes arrivent à s'unir étroitement, elles prennent une vitesse commune, la bille A perdant exactement autant que B gagne. Mais, en reprenant leur forme, la perte de la vitesse de A et l'augmentation de la vitesse de B sont doublées l'une et l'autre. Par conséquent le recul a aussi *pour résultat* de doubler l'effet qui *serait produit si les corps* n'étaient pas élastiques. Si donc l'on veut obtenir les vitesses après le choc, il faut estimer les vitesses que gagneraient ou que perdraient les deux balles si elles n'étaient pas élastiques, et les ajouter ou les ôter à la vitesse commune qu'elles auraient dans cette hypothèse. Si les masses des deux corps sont égales, ces corps changent mutuellement de vitesse. Si l'un des corps égaux est en mouvement, il se mettra en repos après le choc, et l'autre se mouvra en avant, dans la même direction que le premier et avec la même vitesse. S'ils se meuvent en direction contraire, chacun retournera dans la direction contraire avec la vitesse qu'avait l'autre. En résumé, que les corps soient égaux ou qu'ils soient inégaux, la différence de leurs vitesses ou leur vitesse relative sera la même avant et après le choc. Supposons, par ex., que la masse de A soit représentée par 3, et que sa vitesse soit de 15 mèt. par seconde ; que la masse de B soit représentée par 12, et que sa vitesse soit de 10 m. par seconde. Au moment du choc, avant qu'ils reprennent leur forme primitive, les deux corps auront une vitesse commune qui sera égale, *comme nous l'avons dit, à la somme des moments* divisée par la somme des masses, c.-à-d. à $\frac{3\times 15+12\times 10}{3+12}$ $=\frac{45+120}{15}=\frac{165}{15}=11$. La vitesse de A aura donc diminué de 4 m., tandis que celle de B aura augmenté de 1 m. Mais en vertu du recul, la vitesse de A diminue encore de 4 m. et la vitesse de B augmente encore de 1 m., de sorte que, quand les deux corps se seront séparés, la vitesse de A ne sera plus que de 7 m. par seconde, tandis que celle de B sera de 12. Or, nous savons que la somme des moments avant le choc doit être égale à la somme des moments après le choc; on a donc :

Avant le choc.		*Après le choc.*	
Masse de A. . .	3	Masse de A. . .	3
Vitesse de A. .	15	Vitesse de A. . .	7
Moment de A. .	3×15= 45	Moment de A. .	3× 7= 21
Masse de B. . .	12	Masse de B. . .	12
Vitesse de B. .	10	Vitesse de B. .	12
Moment de B. .	12×10=120	Moment de B. .	12×12=141
Somme des moments. . .	165	Somme des moments. . .	165

On peut vérifier cette théorie au moyen de billes d'ivoire, ces billes possédant un grand degré d'élasticité. Si l'on suspend deux billes *égales à côté l'une de l'autre et qu'on écarte l'une d'elles* de sa position d'équilibre (Fig. 2), cette bille A en retombant vient choquer l'autre bille B. Dès que le choc est produit, A demeure immobile et B monte à une hauteur égale à celle dont on a laissé tomber la bille A. Bientôt la bille B redescend ; elle vient choquer A ; alors elle s'arrête, et la bille A remonte jusqu'au point d'où on l'avait laissée tomber d'abord. Le mouvement se continue ainsi indéfiniment, jusqu'à ce qu'il soit détruit et par le frottement au point de suspension et par la résistance de l'air Si, au lieu de deux billes, on en suspend un plus grand nombre et qu'on écarte la première, celle-ci choquera la seconde, lui transmettra son mouvement et restera immobile. La seconde transmettra de même son mouvement à la troisième, celle-ci à la quatrième, ainsi de suite ; et toutes resteront immobiles, sauf la dernière qui, ne rencontrant plus d'obstacle, se mouvra seule en tournant autour de son point de suspension. Dans cette expérience, les deux billes extrêmes sont les seules qui se meuvent : les billes intermédiaires restent immobiles, car elles ne servent qu'à transmettre le mouvement.

Des explications qui précèdent nous pouvons déduire la loi suivante : *L'action et la réaction sont égales et dirigées en sens contraire.* Cette loi exprime seulement qu'une certaine quantité de mouvement passe d'un corps à l'autre, car il ne peut y avoir ni action ni réaction proprement dites, les corps étant absolument incapables d'activité ou de résistance. Ce phénomène se *nomme action, considéré par rapport au corps qui perd du* mouvement, et *réaction*, considéré par rapport au corps qui en reçoit. On dit que c'est par *l'action* du premier corps que le mouvement est communiqué au dernier, et que c'est de la *réaction* du dernier corps que provient la perte de la même quantité de mouvement dans le premier.

Lorsque deux corps se choquent, leurs mouvements respectifs ne sont pas toujours, avant le choc, aussi simples que nous l'avons supposé jusqu'à présent. Si, par ex., la première bille en parcourant le chemin CA rencontre la seconde de côté (Fig. 3), la vitesse AD de la première bille A se décomposera dans les deux vitesses AE et AF dont l'une est dirigée suivant la ligne des centres des billes, et l'autre suivant une perpendiculaire à cette ligne. Après le choc, la bille A aura cédé à B la vitesse AE, et ne possédera plus que la vitesse AF dans la direction *de laquelle elle se mouvra. — Supposons maintenant un autre* cas. Si une bille A, en suivant la direction CA (Fig. 4), vient à rencontrer une bande de billard, on décomposera de même sa vitesse en deux composantes, l'une AB perpendiculaire à la bande, et l'autre AD perpendiculaire à la ligne AB, et, par conséquent, parallèle à cette bande. La vitesse AB sera détruite pendant la *première partie du choc et la bille tendra à* reprendre en sens contraire une vitesse AB' égale à la précédente. Pour trouver son mouvement véritable, il faut prendre la résul-

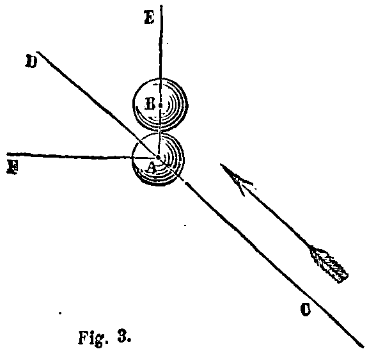

Fig. 3.

tante des deux vitesses AD et AB', et l'on trouvera la vitesse AC dont la bille A sera définitivement animée. Mais les deux angles EAB et C'AB' sont égaux, d'après l'égalité des triangles BAE et B'AC'; donc les angles CAB' et B'AC' sont égaux : ce qu'on exprime par cette formule : *L'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion.* — Supposons maintenant que, par l'effet du choc, la déformation dépasse la limite de l'élasticité. Si le choc n'est pas très-violent, le mouvement a le temps de se communiquer à une plus grande surface de sorte que le corps heurté est brisé à l'endroit du choc et fendu tout autour de la partie enlevée. Si, au contraire, le choc est très-violent, les molécules heurtées prendront brusquement une telle vitesse qu'elles s'éloigneront des molécules voisines avant que le mouvement ait pu se communiquer à celles-ci. Ainsi par ex., quand une balle de plomb est lancée contre une vitre avec la main, elle traverse le carreau en déterminant un grand nombre de fentes qui rayonnent autour du trou qu'elle a fait; mais quand elle est lancée par un pistolet, elle ne produit qu'un trou rond et le reste du carreau demeure intact.—V. FORCE, MOUVEMENT, etc.

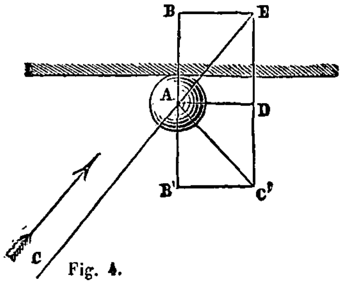

Fig. 4.

* **CHOCARD.** s. m. T. Ornith. Voy. CORBEAU.

CHOCOLAT. s. m. Pâte alimentaire dont le cacao *forme la base.* || *Boisson faite avec cette pâte dissoute* dans de l'eau ou dans du lait. *Une tasse de ch. au lait.* || *Couleur ch.*, Couleur semblable à celle du ch., qui est le brun-rouge foncé. — Voy. CACAOYER.

CHOCOLATIER. s. m. Celui qui fait et vend du chocolat.

CHOCOLATIÈRE. s. f. Vase d'argent, de cuivre, de terre, etc., pour faire fondre et bouillir le chocolat, lorsqu'on le veut prendre en boisson.

* **CHOÉPHORE.** s. 2 g. [On pron. *Ko.*] (gr. χοὴ, libation ; φέρω, je porte). Celui qui, chez les Grecs, portait les offrandes destinées aux morts. *Une tragédie d'Eschyle a pour titre* les Choéphores.

CHOEUR. s. m. [On pron. *Kœur.*] (lat. *chorus;* du gr. χορός). * Dans l'antiquité, Troupe de chanteurs et de danseurs qui prenaient part au culte de quelque divinité. || Dans les pièces dramatiques des anciens, se disait de Plusieurs personnes qui prenaient part à l'action, comme un seul personnage, et remplissaient un rôle dans la pièce. — Par ext., Les paroles que disait ou chantait le chœur. — Par anal., Certains intermèdes lyriques insérés dans quelques tragédies modernes. *Les chœurs d'Athalie.* || Réunion d'individus qui chantent ensemble. *Les chœurs de l'Opéra. Le ch. a fort bien chanté ce morceau. En ch.*, En chantant tous ensemble. — Morceau de musique à plusieurs parties qui est chanté par le ch. *Il y a deux beaux chœurs dans cet opéra.* || T. Théol. *Les neuf chœurs des anges.* Les neuf ordres des anges, V. ANGE. || La partie supérieure de la nef d'une église, destinée à recevoir le clergé et à la célébration des offices. *Il est entré dans le ch. On a fermé le ch. — Les prêtres du ch.*, Ceux qui chantent au ch. *Après que le célébrant a fini, le ch. répond. Enfants de ch.*, Enfants qui chantent au ch. — Dans les monastères de femmes, on appelle *Religieuses de ch.* ou *Dames de ch.*, Les religieuses proprement dites, pour les distinguer des sœurs converses.

Enc. — Dans l'antiquité grecque, le terme de *Chœur* (χορός) servait à désigner une troupe de chanteurs et de danseurs engagés au culte public de quelque divinité. Ce n'est là cependant qu'une acception secondaire ; car le mot grec χορός se rattache aux mots χῶρος et χώρα, qui signifiaient proprement la place du marché où le chœur se réunissait. C'est ainsi qu'Homère désigne cette place dans plusieurs passages de l'Odyssée. De là encore l'épithète d'εὐρύχορος, appliquée à une grande cité, comme Athènes et Sparte. Cette explication du mot χορός est importante, parce qu'elle se lie à l'idée du ch. primitif, lequel comprenait toute la population d'une ville, et se réunissait sur la place publique pour offrir des actions de grâce à la divinité du pays, en chantant des hymnes et en exécutant des danses religieuses. Cependant l'hymne n'était pas chanté par le ch., mais simplement par un poëte ou par un musicien, et les danseurs qui formaient le ch. réglaient leur mouvement sur le poëme ou sur le rhythme : aussi disait-on que « le poëte conduisait la danse » (ἐξάρχειν μολπῆς). On le disait également des principaux danseurs. Ceci nous démontre que les mots μέλπεσθαι et μολπή, quand on les appliquait au ch. primitif, exprimaient les mouvements réguliers et gracieux des danseurs, et que les *Eumolpides* n'étaient pas des chanteurs d'hymnes, mais des danseurs dans les chœurs de Cérès (Dêmêter) et de Bacchus (Dionysus). Le ch. primitif, ou ch. proprement dit, était toujours accompagné de la cithare, de la lyre ou du *phorminx*, qui étaient différentes sortes d'instruments à cordes. Lorsqu'on faisait usage de la flûte pour l'accompagnement, ce n'était plus un ch., mais une ἀγλαΐα ou un κῶμος, cérémonie beaucoup plus bruyante, qui tenait plutôt de la procession que de la danse, et où chacun, au gré de son enthousiasme, pouvait *mêler des chants* et des cris de joie.

Le ch. reçut, pour la première fois, son plein développement dans les États doriens, où il se liait à l'organisation militaire. En effet, le ch. dorien était composé des individus qui combattaient au même rang. Les meilleurs danseurs et les meilleurs guerriers étaient désignés par le même nom, πρυλέες ; les rangs inférieurs, à la danse comme à l'armée, étaient appelés ψιλεῖς, et les figures de la danse recevaient les mêmes dénominations que les évolutions militaires. La divinité dorienne était Apollon ; aussi voyons-nous le ch. dorien, qui était toujours accompagné par la lyre, et qui donna naissance à la poésie lyrique grecque, intimement uni au culte d'Apollon, l'inventeur de la lyre. Les trois principaux chœurs doriens étaient le *Pyrrhique*, le *Gymnopædique* et l'*Hyporchématique*. *Plus tard* ces chœurs furent introduits dans le culte de Bacchus, où ils représentèrent les trois variétés du ch. dramatique qui célébrait le culte de cette divinité. L'*Emmeleia*, ou danse *tragique*, correspondait au ch. *gymnopædique;* la danse *comique* à l'*hyporchème*, et la danse *satirique* au ch. *pyrrhique*. Ces danses furent perfectionnées par Thalétas, qui introduisit une combinaison de chant et de danse pour le ch. tout entier, combinaison dont parle Lucien lorsqu'il dit que « dans les anciens temps, les mêmes individus chantaient et dansaient à la fois. » C'est l'introduction de la coutume de faire chanter l'hymne non plus par le poëte ou le chef du ch. (ἔξαρχος) seul, mais par le ch. tout entier, qui paraît avoir donné lieu à la division du ch. en *Strophes* et *Antistrophes*, division que Stésichore améliora en y ajoutant l'*Épode*, rompant ainsi par l'insertion d'une stance de mesure différente, l'alternance monotone de la strophe et de l'antistrophe.

L'événement le plus important de l'histoire de la *poésie chorale*, en Grèce, fut l'adaptation du *Dithyrambe*, ou vieux chant bachique, au système des chœurs doriens, car c'est à lui que nous devons le drame attique. — A l'origine, le dithyrambe se rapprochait du κῶμος ; il était chanté par une troupe d'individus, avec accompagnement de flûte. Au temps d'Archiloque, le dithyrambe était dirigé par un chef, car ce poëte dit « qu'il sait comment conduire le dithyrambe, ce beau chant de Dionysus, lorsque son esprit est enflammé par le vin. » — Arion, le célèbre joueur de lyre, fut le premier qui fit exécuter le dithyrambe par un ch. régulier en l'accompagnant avec la cithare. Cette innovation eut lieu dans une cité dorienne, à Corinthe. Le dithyrambe était dansé, autour d'un autel allumé, par un ch. de 50 hommes ou jeunes garçons, de là le nom de ch. circulaire, κύκλιος χορός, qu'on lui donnait. — Aristote nous dit que la *tragédie* naquit des récits faits par les conducteurs de dithyrambes, et Suidas affirme qu'Arion fut l'*inventeur du style tragique*. L'usage que fit Eschyle du ch. dithyrambique fait comprendre le sens de l'assertion d'Aristote. Dans les trilogies tragiques d'Eschyle nous trouvons un ch. et deux acteurs. Mais la tragédie était née avant lui, lorsque Thespis, chef d'un ch. dithyrambique, introduisit dans le dithyrambe de longs récits épiques en forme de discours, ou se mit à converser avec son ch. Le perfectionnement d'Eschyle consista donc à introduire un dialogue entre deux chefs de ch. ou *exarques*, qui devinrent ainsi des *acteurs*. Par conséquent, au temps d'Eschyle, le ch. dithyrambique de 50 personnes *fut remplacé par un ch. tragique* de 48 personnes et par 2 acteurs. En effet, quand on examine la trilogie d'Eschyle qui est parvenue jusqu'à nous, l'*Orestie*, on trouve qu'*Agamemnon* a un ch. de 12 vieillards ; les *Choéphores* un ch. de 12 ou 15 femmes, et les *Euménides* un ch. de 15 furies ; ce qui laisse 9 ou 6 personnes pour le ch. du drame satirique ajouté à la trilogie, selon que l'on prend le plus petit ou le plus grand nombre pour le ch. des *Choéphores*. — Le ch. tragique se groupait autour du *thymélé*, c.-à-d. de l'autel de Bacchus érigé sur le théâtre, montrant ainsi quelques traces de son origine dithyrambique. Enfin, quoique la lyre fût son accompagnement ordinaire, il ne répudia pas pour cela la flûte, qui, dans le principe, servait exclusivement à accompagner le dithyrambe.

Comme le ch., ainsi qu'on vient de le voir, faisait partie du culte public, tout ce qui le concernait était réglé par la loi. A Athènes, le poëte qui avait composé un ch. dramatique et désirait le faire exécuter aux *Lénéennes*, s'adressait à l'archonte-roi, et, s'il le destinait aux *Grandes Dionysiaques*, à l'archonte-éponyme. Ce magistrat, après avoir examiné la pièce, accordait ou refusait l'autorisation. Le poëte qui l'obtenait « recevait le ch., » suivant l'expression consacrée ; de là aussi la locution « donner le ch., » pour dire « louer ou approuver un poëte ». — A l'origine, le ch., comme nous l'avons dit, comprenait tous les habitants de la cité ; mais bientôt les progrès de l'art musical et de la danse amenèrent naturellement la séparation des citoyens en exécutants, ou acteurs, et en simples spectateurs. Plus tard encore, certaines personnes ayant fait de ces deux arts une véritable profession, il fallut, en les engageant pour le service du culte, leur attribuer un salaire. Dès lors les dépenses auxquelles donnaient lieu les cérémonies religieuses furent mises à la charge des citoyens riches (v. LITURGIE). Celui qui était chargé par sa tribu de pourvoir aux dépenses d'une *Choragie*, c.-à-d. de l'exécution d'un chœur ou d'une pièce de théâtre, recevait le titre de *Chorége*. Non-seulement il devait payer les maîtres qui dressaient les choristes, mais encore les nourrir à ses frais. Au reste, les choréges, en général, tenaient à honneur de faire les choses grandement, car c'était pour eux un moyen infaillible de se rendre populaires. Le chorége dont la troupe avait le mieux chanté ou le mieux joué recevait pour prix un trépied, qu'il consacrait ensuite à ses frais. Quelquefois il avait aussi à faire bâtir une colonne ou un édicule en forme de temple, au sommet duquel on posait ce trépied. Il y avait, à Athènes, une rue entière composée de ces *monuments choragiques ;* aussi l'appelait-on la *Voie des Trépieds*. La Figure ci-contre représente l'un de ces édifices ; il fut érigé par Lysicrate vers l'an 330 avant J.-C. C'est une rotonde élevée sur un socle, décorée de six colonnes engagées d'ordre corinthien, et dont la couverture est formée par une seule pierre.

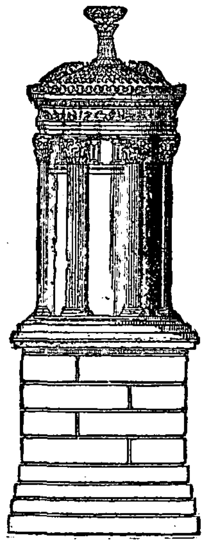

ARCHIT. — Dans l'architecture religieuse, on nomme *Chœur* la partie de l'église où se tiennent les clercs qui chantent l'office *divin. Suivant l'abbé Bourassé*, dans les anciennes basiliques, le ch. consistait simplement en une clôture, placée en avant du transept, qui s'avançait plus ou moins dans la grande nef. On ne commença à lui donner une délimitation bien marquée qu'après la conversion de Constantin. L'étendue du ch. fut généralement très-restreinte jusqu'au XI^e siècle; mais, à partir du siècle suivant, elle se développa au point d'occuper le tiers de la longueur totale de l'édifice, ce qui est la proportion généralement adoptée depuis par les architectes. Dans les églises romano-byzantines, le toit du ch. présente souvent une hauteur moindre que celle de la nef, particularité qui ne se rencontre pas dans les monuments de la période ogivale, à moins que, dans ces derniers, la nef et le ch. n'aient été bâtis à des époques différentes. Dans beaucoup d'églises, le sol du ch. est exhaussé au-dessus de celui de la nef et des collatéraux; néanmoins cette disposition n'a pas le caractère de généralité qu'on lui a quelquefois attribué. Enfin, quelques églises présentent la singularité, encore inexpliquée, d'avoir deux chœurs, un à chaque extrémité de la nef centrale.

CHOIR. v. n. (lat. *cadere*, tomber). Tomber, en vertu de son propre poids, ou par suite d'une impulsion reçue. *Se laisser ch. Ce coup le fit ch.* = CHU, UE. participe.

Obs. gram. — Le v. *Choir* ne s'emploie guère aujourd'hui qu'à l'infinitif et au participe passé. Néanmoins, dans la poésie badine, on fait encore quelquefois usage des formes, *il chut, il est chu, il cherra, il cherrait, qu'il chût*. Au lieu de *Chue*, au participe passé féminin, on disait autrefois *Chute*, d'où le mot *Chape-chute*. V. CHAPE.

CHOISIR. v. a. (all. *kiesen*). Préférer une personne ou une chose à une ou plusieurs autres. *Je l'ai choisi entre mille. Le roi l'a choisi pour être gouverneur de telle place. Ils le choisirent pour chef, pour leur chef. Il sait ch. ses amis. Se ch. une compagne. Parmi tous les peuples, Dieu choisit le peuple juif. Ch. des fruits, des étoffes. Il faut lui ch. les morceaux. Ch. un parti, une profession. Il le choisit de l'œil au milieu de la troupe ennemie et le tua d'un coup de javelot.* || S'emploie absol. *Il y a chez ce marchand de quoi ch. Choisissez des deux. Il n'y a point à ch. Je vous donne à ch.* = CHOISI, IE. part. *Une société choisie. Termes choisis. Œuvres choisies.* || Subst. et fam., *C'est du choisi*, C'est ce qu'il y a de mieux, de meilleur.

Syn. — *Faire choix, Élire.* — *Choisir* se dit ordinairement des choses dont on veut faire usage ; *faire choix* se dit proprement des personnes qu'on veut élever à quelque dignité, charge ou emploi ; *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connaître ce qui vaut le mieux et le prendre ; *faire choix* marque plus précisément la distinction qu'on fait d'un sujet préférable aux autres. *Élire* renferme dans sa signification l'idée d'un choix ; mais il se dit exclusivement en parlant de l'élévation d'une personne à un emploi, à une dignité. Sous ce rapport, il se rapproche de l'expression *faire choix ;* mais, tandis que celle-ci ne se dit que du supérieur relativement à un inférieur, *élire* se dit du peuple ou d'un certain nombre d'individus qui portent, par leurs suffrages, un citoyen à une fonction quelconque. — *Préférer*. On ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère ;* mais on *préfère* toujours ce qu'on *choisit*. *Choisir*, c'est se déterminer en faveur de la chose, par le mérite qu'elle a ou l'estime qu'on en fait ; *préférer*, c'est se déterminer en sa faveur par quelque motif que ce soit. L'esprit fait le *choix*, le cœur donne la *préférence*. On *choisit* ce qu'on connaît ; on *préfère* ce que l'on aime.

CHOIX. s. m. Préférence volontairement donnée à une personne ou à une chose sur une ou plusieurs autres. *Faire un bon, un mauvais ch. Faire ch. de quelqu'un* ou *de quelque chose. J'approuve votre ch. Il ne* *veut épouser que la femme de son ch. Je laisse, je remets cela à votre ch. Je m'en rapporte à son ch. Sur qui est tombé son ch.? Chacun peut, à son ch., partir ou rester.* ‖ Le pouvoir, la faculté de choisir. *On lui a donné, laissé le ch. Demander le ch. Vous aurez le ch.* ‖ Ce qu'il y a de meilleur dans des choses d'un même genre. *Il a eu le ch. de cette marchandise. Marchandise de ch. Un heureux ch. de mots. Ch. de poésies.*

* **CHOLAGOGUE.** adj. 2 g. [On pron. *Ko* dans ce mot et dans les huit suivants.] (gr. χολή, bile; ἄγω, je chasse). T. Méd. Se dit Des médicaments qu'on administre pour évacuer la bile, tels que l'aloès, la scammonée, les savons, etc. Vx et peu us.

CHOLÉDOLOGIE. s. f. (gr. χοληδόχος ; λογός, discours). Partie de la médecine qui traite de la bile. Inus.

CHOLÉDOQUE. adj. m. (gr. χολή, bile; δοχός, qui contient). T. Anat. Voy. Foie.

CHOLÉRA ou **CHOLÉRA-MORBUS.** s. m. [On pron. *morbuce.*] (gr. χολέρα, évacuation de bile; lat. *morbus*, maladie). T. Méd.

Enc. — Le *Choléra* ou *Choléra-morbus* est une maladie caractérisée par des vomissements violents et des déjections alvines abondantes, accompagnées de douleur, de faiblesse et de refroidissement des extrémités. Il est sporadique ou épidémique.

I. *Ch. sporadique.* — Cette maladie, appelée aussi *Choléra nostras, Trousse-galant, Passio cholerica*, est connue dès la plus haute antiquité. Ainsi que l'indique son nom, les anciens l'attribuaient à l'excès et à l'âcreté de la bile. Elle est très-commune à la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Elle paraît fréquemment être déterminée par l'action du froid, par la suppression de la transpiration; mais le plus souvent elle est causée par l'usage de certains aliments, tels que la chair salée ou faisandée, les œufs de barbeau ou de brochet, le melon, les prunes, ou par l'ingestion exagérée de liqueurs froides, comme la bière, etc. — Habituellement le ch. sporadique commence d'une manière subite. L'absence de prodromes se remarque surtout lorsque la maladie se développe sous l'influence de la constitution estivale. Alors la scène s'ouvre d'emblée par les déjections et les vomissements. Au reste, les prodromes consistent simplement dans les symptômes de fluxion et de congestion vers l'appareil sécréteur du tube digestif, et principalement vers le foie, le ventricule et le duodénum. Il s'y joint aussi ces phénomènes sympathiques qui précèdent ordinairement les affections aiguës : de l'anorexie, de la pesanteur, de la douleur à l'épigastre, des borborygmes, des coliques obtuses, devenant bientôt plus fatigantes et provoquant la diarrhée, des nausées, des éructations acides ou nidoreuses, de la soif, de la courbature, de la céphalalgie et une lassitude extrême qui force le patient à s'aliter. Quelquefois l'invasion est précédée par un frisson général fébrile. Les matières vomies sont d'abord aqueuses et quelquefois mêlées d'aliments; elles sont sans odeur, aigres ou acides ; les premières déjections alvines sont stercorales, elles amènent ensuite une quantité considérable de mucus ou de matières glaireuses plus ou moins épaisses. Les douleurs se montrent bientôt, surtout pendant les vomissements; dans les intervalles, le malade éprouve des borborygmes, des épreintes, une chaleur brûlante dans le trajet que les matières parcourent. Quelques heures à peine s'écoulent, et la soif devient ardente ; une cardialgie intolérable se fait sentir; les mouvements de l'appareil digestif et des muscles abdominaux sont convulsifs et très-douloureux ; l'anxiété est extrême. Pendant que les douleurs suivent une marche croissante, les matières des déjections changent de nature; elles deviennent érugineuses ou porracées, brunes, noirâtres ; leur odeur est fétide ; elles peuvent même offrir d'autres caractères qui rappellent ceux des évacuations observées dans le choléra épidémique. Aux matières bilieuses succèdent l'excrétion de liquides ténus quelquefois semblables à de la lavure de chair, et même des évacuations blanchâtres. L'abdomen est souvent très-distendu par des gaz, et des émissions de ces fluides accompagnent alors les vomissements et les excrétions intestinales. Il est rare que la sécrétion urinaire soit supprimée : ce signe a servi à distinguer cette forme de choléra de la forme épidémique. Au bout de cinq ou six heures de souffrances, les traits s'altèrent et deviennent méconnaissables ; la respiration devient accélérée, courte et suspirieuse ; le pouls petit, irrégulier, presque insensible; le hoquet est fréquent ; des contractions involontaires agitent les membres; le malade se plaint de crampes très-douloureuses dans les mollets et dans les bras; l'abattement moral est extrême; cependant on observe le plus souvent que les fonctions intellectuelles ne sont pas troublées. — La terminaison fatale du ch. sporadique n'est pas rare. Suivant Fréd. Hoffmann, elle est même tellement fréquente, qu'il déclare cette maladie plus meurtrière que la peste. La mort arrive très-promptement, ordinairement le troisième ou le quatrième jour, rarement le septième. On a vu des malades mourir en vingt-quatre heures et même en douze heures. La mort résulte, dans cette maladie, soit de l'extrême intensité des douleurs, soit de l'abondance des déperditions, soit de quelque phlegmasie métastatique consécutive à la congestion sécrétoire ; soit de la gangrène d'une portion de l'intestin. — Le traitement le plus efficace consiste dans l'emploi de boissons émollientes et acidules, de glace ou de liquides gazeux, comme la potion de Rivière ou l'eau de Seltz pour arrêter les vomissements, des opiacés administrés en pilules et en lavements, des frictions chaudes pour calmer les douleurs, et, dans certains cas, des toniques stimulants pour relever les forces du malade.

On a distingué plusieurs variétés de ch. sporadique, notamment le *Ch. sec* et le *Ch. humide*, le *Ch. bilieux* et le *Ch. flatulent*. Le ch. *sec* serait celui dans lequel le produit de l'excrétion morbide est retenu dans le tube digestif. Il présente, comme symptôme dominant, une angoisse épigastrique excessive. Les autres variétés sont fondées sur la plus grande prédominance des matières bilieuses ou des produits gazeux. Selon Sydenham, le ch. causé par l'influence de la constitution estivale mérite seul le nom de *Ch. légitime*. Celui-ci serait beaucoup plus redoutable que le ch. survenu dans toute autre saison, et que Sydenham appelle *bâtard*. — Le ch. sporadique se présente encore sous deux formes importantes à étudier. L'une, appelée *Ch. mort de chien* par les médecins français qui pratiquent dans l'Inde, est très-redoutable, et se rapproche singulièrement du ch. épidémique. L'autre, nommée *Cholérine*, représente, au contraire, la forme la plus bénigne de la maladie qui nous occupe. Le *Ch. mort de chien* n'ayant guère été observé que dans l'Inde, nous n'en parlerons pas ici, renvoyant le lecteur curieux de ces détails au remarquable ouvrage d'Annesley sur les maladies dominantes dans l'Inde ; mais plus loin, nous dirons quelques mots de la *Cholérine*.

II. *Ch. épidémique.* — Le ch. épidémique, appelé également *Ch. asiatique*, a été observé dans l'Inde depuis près d'un siècle, en 1773, 1774, 1775, 1781, 1787, etc. ; mais c'est seulement depuis une trentaine d'années qu'il a été l'objet d'études multipliées et approfondies, lors de la terrible épidémie qui ravagea, pour ainsi dire, le globe entier. Cette épidémie fit son apparition, au mois d'août 1830, à Jessore, ville du Bengale, située à environ 40 lieues de Calcutta. De là elle s'étendit promptement à Dacca, à Dinapore et à Calcutta. L'année suivante, elle gagna Bombay et Madras, et, en 1819, elle atteignit les îles de Ceylan, de Maurice et de Bourbon. En 1820 et 1821, les côtes et les principales villes du golfe Persique furent envahies à leur tour; on l'observa successivement à Schiras, à Ispahan, à Téhéran et dans toute l'Arménie. En 1822, le ch. remonta le long des rives du Tigre et de l'Euphrate, et se montra à Alep. Enfin, en 1823, il se présenta aux portes de la Russie, dans les gouvernements de la Nouvelle-Géorgie et du Caucase ; mais, à cette époque, par des causes tout à fait inconnues, il n'étendit pas plus loin ses progrès vers l'Europe. Il y a dans sa marche une pause qui dure plusieurs années, et ce n'est qu'en 1829 qu'il est signalé d'abord à Tiflis, puis à Astrakan. Alors sa marche devient plus rapide. Il éclate à Orenbourg et à Moscou, en 1830; en 1831, il apparaît à Saint-Pétersbourg, à Varsovie (mai), à Berlin, Hambourg et Sunderland (octobre). En 1832, Londres et Paris sont atteints à leur tour. L'année suivante, il sévissait au Mexique et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique, avec les mêmes caractères et la même fureur que dans les Indes, ou dans les grandes villes de l'Europe. Il avait ainsi mis seize ans à s'étendre de l'est à l'ouest, sans rien perdre de sa force et de sa nature primitive. Depuis cette époque, ce terrible fléau a reparu deux fois en Europe, pendant les années 1849 et 1853.

Causes du ch. — Les causes premières du développement du ch. ont échappé non-seulement à toutes nos recherches, mais encore à toutes nos explications, Il n'est pas une seule circonstance atmosphérique ou climatérique dans laquelle ce fléau ne se soit pas montré. Il a semblé négliger sur sa route certaines populations et est venu frapper au loin des villes, des bourgs, ou des maisons isolées. Ni la direction des vents ou des courants électriques, ni les influences sidérales ou telluriques, etc., n'ont pu rendre compte des lois de sa marche si singulière. On a prétendu que cette effroyable maladie était causée par la présence dans l'air de myriades d'animalcules ; mais c'est encore là une hypothèse absurde et dénuée de toute valeur scientifique. En résumé, nous devons avouer notre complète ignorance au sujet de la cause première du ch., comme au reste de toutes les épidémies connues. — Quant à ses causes prédisposantes, elles ont été étudiées avec plus de succès. On place au premier rang les grands rassemblements d'hommes, l'action des matières en putréfaction, surtout lorsqu'elles sont suspendues dans l'atmosphère, l'habitation dans des lieux bas et humides et dans des demeures mal aérées, la misère, les excès en tout genre et particulièrement les écarts de régime, la faiblesse de la constitution, la terreur même de la maladie et toutes les influences morales déprimantes.

La marche de l'affection cholérique peut se partager en trois périodes, période des prodromes, pér. algide, et pér. de réaction.

1° *Prodromes.* Le plus souvent, l'invasion du ch. asiatique est précédée de prodromes suffisants pour avertir l'homme de l'art et le sujet lui-même. Ces phénomènes sont d'autant plus significatifs, s'il existe alors une épidémie déclarée. Assez fréquemment, l'approche de la maladie est signalée par un embarras gastrique, un état saburral qui dure quelques jours. Dans une foule de cas, les phénomènes prodromiques sont les suivants: malaise indéfinissable et chute rapide des forces; transpirations faciles et débilitantes; sensation pénible vers l'épigastre et dans tout l'abdomen ; digestion longue et difficile ; tension abdominale, borborygmes, diarrhée qui cède et se reproduit souvent ; coliques, nausées, hoquets et enfin vomissements. Toutefois, ces derniers sont rares et ne coïncident guère avec les déjections. On observe aussi de la soif avec désir de boissons acidulées, des appétits bizarres, des vertiges, de l'insomnie, de la tendance à la syncope. Quand la maladie se borne là, la convalescence est lente et la rechute est facile. Enfin, au moindre excès, il y a invasion brusque de tout l'appareil des symptômes cholériques.

2° *Période algide* ou de *cyanose*. Soit après les symptômes ci-dessus, soit après une diarrhée longtemps prolongée, soit après un excès quelconque, et quelquefois sans la moindre circonstance de ce genre, le ch. proprement dit se déclare par un malaise subit, accompagné de syncopes, coïncidant avec les vomissements et les premières évacuations alvines, qui se succèdent d'abord avec beaucoup de rapidité. Les matières rendues ressemblent à du petit-lait mal clarifié ou à une décoction de riz ; elles sont formées d'un liquide séreux dans lequel nagent des flocons d'albumine coagulée. Bientôt après crampes douloureuses dans les muscles des extrémités, surtout aux mollets, et qui s'étendent ensuite à l'abdomen. Le malade accuse de violentes souffrances, une vive ardeur à la région épigastrique, une pesanteur intolérable autour du cœur, une soif vive. L'anxiété est extrême, la voix tremble, les paroles du patient sont plaintives et saccadées. Les sécrétions de l'urine, de la bile, de la salive, se suspendent entièrement ; les évacuations deviennent très-fétides, et la sueur prend cette odeur singulière qui annonce les approches de la mort. En même temps la chaleur se supprime. A mesure que le pouls se ralentit, une teinte bleuâtre ou violacée (*cyanose*) qui a commencé aux extrémités, s'étend par plaques marbrées à toute la surface du corps. Les ongles sont livides, presque noirs ; la peau des doigts se ride et s'applique sur le corps des phalanges; l'amaigrissement est bientôt tel que le malade devient méconnaissable. En même temps l'œil semble fixé au fond de l'orbite et la paupière supérieure n'en laisse voir qu'une partie. La conjonctive est sale et pulvérulente ; la cornée est terne et plissée comme sur un œil vide. Une turgescence plombée envahit la face ; les lèvres grossissent et s'écartent ; l'haleine et la langue sont froides, et le nez est si froid, qu'il tombe quelquefois en gangrène. A la fin de cette horrible scène, la respiration se ralentit, les tendons des muscles s'agitent, la cyanose a envahi tout le corps, le malade ne peut plus avaler, et après un ou deux mouvements convulsifs il meurt. Jusqu'à la fin ses facultés intellectuelles sont conservées; cependant il tombe habituellement dans une apathie extrême, et semble désirer qu'on l'abandonne à son sort. Les attaques de ce genre sont généralement fatales dans l'espace de 4 à 8 heures. — Dans les formes moins graves que celle-ci, on observe le même cortége général de symptômes, mais ils sont moins rapides dans leur succession, et on a plus de temps pour les combattre. L'accès commence par les vomissements et les diarrhées, puis viennent le malaise et l'ardeur vers le creux de l'estomac ; les matières rendues prennent peu à peu l'apparence de l'eau de riz, la physionomie se grippe, le thorax se resserre, les crampes et les spasmes sont intolérables, la peau perd tout ressort; pincée, elle conserve le pli qu'on lui fait ; piquée, elle ne donne plus de sang, et en 24 ou 36 heures le malade tout bleu, froid et sans pouls, expire dans le coma. — Cette période, comme on le voit, a été nommée période *algide* (c.-à-d. de froid), et période de *cyanose*, des deux phénomènes si remarquables qui la caractérisent. La première dénomination est préférable, car il est des cas, rares il est vrai, où les douleurs et les évacuations tuent le malade, avant que la coloration violacée de la peau ait eu le temps de se manifester.

3° *Période de réaction.* — Lorsque le malade a échappé aux dangers de la période précédente, on voit les symptômes les plus graves perdre de leur intensité : les spasmes et la dyspnée diminuent, la chaleur naturelle du corps revient peu à peu, le pouls reprend progressivement son rhythme naturel. Enfin, les évacuations se suspendent, tandis que les sécrétions normales, qui étaient supprimées, reparaissent. Les traits s'améliorent, le malade prend quelques instants de repos et entre en convalescence. — Malgré ces signes favorables, il faut se tenir sur ses gardes : la réaction peut ou avorter, ou donner lieu à quelque affection inflammatoire grave. Parfois le cholérique est alors emporté par une congestion cérébrale, ou par quelque inflammation des voies respiratoires. Plus souvent il survient une fièvre lente ou continue, avec accélération du pouls et congestion de la face. Le malade tombe dans l'assoupissement et la stupeur ; la bouche devient mauvaise ; il y a des vomissements bilieux ; enfin la maladie se termine fatalement du 4° au 8° jour, rarement plus tard, par une affection typhoïde.

Pronostic. — Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité du ch. épidémique. On sait trop quels ravages il a exercés dans tous les pays qu'il a visités. Mais, un fait important à noter, c'est que dans les lieux où l'épidémie a été courte, et dans ceux même où elle n'a attaqué que peu de personnes, la mortalité a été proportionnellement plus considérable. On a également remarqué que, dans le commencement de l'épidémie, la mortalité est bien plus forte qu'à la fin. Mais ces observations s'expliquent en partie par ce fait, que le fléau attaque plus promptement et emporte presque inévitablement les individus prédisposés à l'invasion, et rendus moins capables de résister par une cause débilitante quelconque, comme la vieillesse, les excès, etc. — Quant au pronostic à porter sur la maladie dans chaque cas individuel, il varie tellement selon la période où se trouve le cholérique, et selon une foule de circonstances variées, qu'il est impossible de rien dire de général à ce sujet. Seulement on ne saurait trop recommander, dans les cas d'épidémie, de traiter, comme chose sérieuse, les moindres dérangements qui peuvent survenir du côté des voies digestives. L'habitude où sont une foule de personnes de négliger ces dérangements, comme des indispositions insignifiantes, continuée en temps d'épidémie, a été fatale à un grand nombre.

Cholérine. — On nomme, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la forme la plus bénigne du ch. Cette forme, dont les symptômes sont identiques avec ceux que nous avons décrits comme constituant les prodromes ordinaires du ch. asiatique, a été observée dans toutes les épidémies cholériques. Elle est alors sous la dépendance de la constitution épidémique régnante. Mais, depuis 1832 elle se rencontre chaque année, plus ou moins fréquemment, sous forme sporadique. Elle apparaît surtout aux deux époques où le ch. sporadique proprement dit se développe de préférence, c.-à-d. au commencement de l'automne et au printemps.

Anatomie pathologique. — Après la mort, le visage garde l'aspect qu'il avait pendant la vie, en grande partie du moins, et la rigidité cadavérique a lieu très-promptement. Avant la manifestation de ce phénomène, on a observé plusieurs fois des mouvements spontanés dus à la contraction des muscles du tronc et des extrémités. Lorsque la mort a lieu promptement, dans la période algide, on rencontre quelquefois aussi une chaleur remarquable sur le cadavre, au lieu du froid qui avait été constaté pendant la vie. A l'autopsie, les principales altérations qu'on a observées sont les suivantes. Les veines sont gorgées d'un sang noir et épais. Cette injection est très-marquée dans les trois cavités splanchniques. Les sinus de la dure-mère, les veines de la pie-mère forment à la surface du cerveau de longs rubans noirâtres, et le sang vient sourdre à la surface des incisions qu'on pratique sur le cerveau. On a même rencontré sur le cervelet de véritables ecchymoses. Les veines du cou et de la poitrine offrent la même disposition. Le cœur présente quelques ecchymoses, et la masse du paquet des intestins est d'un rouge-brun. Les muqueuses sont très-injectées, surtout celles des bronches et de l'œsophage. Les parenchymes du foie, des reins et de la rate sont aussi quelquefois engorgés, et dans les membres la substance spongieuse des os est presque noire par la plénitude du système veineux. A côté de cette disposition si remarquable des veines, les artères sont vides et revenues sur elles-mêmes; à peine trouve-t-on quelques caillots dans l'aorte et dans les cavités gauches du cœur. Sur les muqueuses, dans la vessie, dans le bassinet des reins et même à la surface de l'arachnoïde, on a trouvé une matière blanche particulière, la même que celle des vomissements et des selles. Elle se compose d'un liquide séreux trouble, semblable à du petit-lait non filtré, ou mêlé à un peu de riz crevé par l'ébullition. Il existe aussi à la surface des membranes séreuses une substance analogue à la glu. Cette matière s'observe principalement à la surface du péritoine, où elle forme une couche assez mince pour être difficilement aperçue. La vessie est vide et contractée. La bile est épaisse, abondante, filante et noirâtre. Le sang offre des altérations remarquables. Il est très-noir, et a un éclat brillant qui ne lui est pas habituel : il est, en outre, plus épais, plus visqueux qu'à l'ordinaire, et semblable à du raisiné. Il rougit moins vite à l'air. L'analyse chimique a fait reconnaître que le sang des cholériques contient moins d'eau et de substances salines que le sang normal, et qu'il renferme une plus grande proportion d'albumine. — Dans la seconde période du ch., les altérations qui viennent d'être énumérées disparaissent et font place à d'autres qui n'ont plus la même importance, puisque ce ne sont plus que des congestions ou des inflammations secondaires.

Nature du ch. — Cette question insoluble, dans l'état actuel de la science, a donné lieu à de nombreuses discussions. On a considéré le ch. comme une névrose du nerf trisplanchnique, comme une paralysie de la peau, comme une paralysie du cœur, comme une asphyxie, comme un empoisonnement miasmatique, etc. De nombreux médecins, guidés par l'esprit de système, ont voulu y voir une inflammation, et même, attendu le siége le plus apparent de la maladie, l'ont qualifiée de gastro-entérite. Mais le ch., étudié soit dans ses prodromes, soit dans la période qui le caractérise essentiellement, c.-à-d. dans la période algide, ne présente ni les altérations anatomiques essentielles à toute phlegmasie, ni les phénomènes de réaction qui sont propres à l'inflammation. Tout au contraire, la fièvre manque absolument, le pouls, au lieu de devenir plus fort et plus fréquent, se ralentit et devient nul aux artères radiales; au lieu d'être chaude, la peau est glacée, etc. C'est uniquement dans la période de réaction, c.-à-d. au moment où la maladie spécifique disparaît, que l'on voit assez souvent se manifester des phénomènes inflammatoires. — Si l'on veut à tout prix faire rentrer cette terrible affection dans l'une des classes de nos cadres nosologiques, nous pensons que c'est parmi les *diacrises* qu'on doit la ranger. En effet, les auteurs y placent depuis longtemps le ch. sporadique, regardé comme une diacrise gastro-intestinale. Or, les affinités du ch. épidémique avec le ch. sporadique sont trop évidentes, pour que l'on sépare ces deux affections. D'ailleurs, la fluxion et la congestion des fluides vers l'appareil digestif, et les évacuations énormes par haut et par bas, qui en sont la suite, expliquent fort bien la chute rapide des forces, le ralentissement de la circulation, la suspension des sécrétions normales, le refroidissement, et jusqu'à un certain point la stase sanguine périphérique et la cyanose. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que la diacrise est incapable de rendre compte de tous les phénomènes observés. Ainsi elle n'explique ni la violence des symptômes spasmodiques, ni les altérations produites dans la composition du liquide sanguin, etc. Quant à cette dernière série de phénomènes véritablement spécifiques, la science ne parviendra vraisemblablement à les expliquer que lorsqu'elle aura réussi à découvrir la cause première du ch. En attendant, on les attribue au *génie épidémique* de la maladie; mais qui ne voit que ce ce n'est là qu'un mot, dont on se sert, faute de mieux, pour désigner cette inconnue qu'il reste à dégager.

Une autre question, qui a été fort controversée, est celle de la contagion. Le ch. est-il ou n'est-il pas contagieux? La très-grande majorité des médecins s'est prononcée pour la négative. Cette manière de voir nous paraît la seule vraie. Néanmoins, nous croyons qu'il peut se former, à l'époque des épidémies, des foyers d'infection; c'est ce qui a lieu surtout dans les grands rassemblements d'hommes, comme dans les armées. Nous pensons même que c'est la formation de ces foyers d'infection qui a donné lieu, à un certain nombre de praticiens, de croire à la nature contagieuse du ch. asiatique.

Traitement. — Un reproche vulgaire adressé à l'art médical, c'est de n'avoir pas découvert de remède contre le ch. Si le reproche est fondé pour le ch., il l'est également pour *toutes les maladies*, si l'on excepte trois ou quatre maladies spécifiques. En effet, la médecine n'a pas un remède particulier pour chaque maladie particulière. Elle possède seulement des moyens généraux dont elle varie l'application selon les maladies et selon les cas. Si le public lui-même a remarqué avec raison l'infinie variété de moyens thérapeutiques employés contre le ch., c'est que la gravité et la rapidité terribles de cette affection ont engagé les hommes de l'art à tout tenter, à tout expérimenter. Nous n'entrerons pas, à ce sujet, dans des détails techniques qui seraient déplacés dans ce livre. Nous nous contenterons de dire que, dans le traitement rationnel du ch., les moyens doivent nécessairement varier selon la période de la maladie, selon les modifications particulières que présente celle-ci, et enfin selon les résultats que le médecin obtient successivement. Cependant, parmi les trop nombreux modes de traitement qui ont été préconisés contre le ch. asiatique, nous citerons, à cause de son incroyable hardiesse, celui qui consistait à injecter dans les veines une solution composée de 5 gr. 18 de chlorure de soude et de 2 gr. 60 de carbonate de soude pour 1 kil. 866 gr. d'eau. On la portait à la température de 42° du thermomètre centigrade. La quantité de solution saline qu'ont ainsi injectée certains praticiens est énorme. Dans un cas, on injecta en une seule fois 3 kilogr. 732 grammes, et, dans l'espace de 12 heures, on introduisit dans les veines 10 kilogr. 264 gr. Dans un autre cas, la quantité de dissolution injectée fut portée à 11 kilogr. 655 gr. dans l'espace de 53 heures. Enfin, dans un troisième cas, on injecta, dans l'espace de 24 heures, 14 kilogr. 920 gr. Sur cette quantité, 4 kilogr. 95 gr. furent injectées dans les deux premières heures! L'auteur de ce mode de traitement se proposait de faire disparaître la viscosité du sang des cholériques, et de lui restituer les sels qu'il perd dans cette maladie. Dans la plupart des cas, les effets immédiats de ces injections étaient véritablement surprenants. La circulation se ranimait, le pouls devenait plein et fréquent, la respiration s'améliorait; le facies cadavéreux disparaissait; le cholérique recouvrait la voix et accusait un sentiment de bien-être; mais hélas! presque toujours ces phénomènes merveilleux n'étaient que temporaires, et ils étaient plus ou moins promptement suivis par un nouveau collapsus et par la mort.

* **CHOLÉRINE.** s. f. T. Méd. Voy. Choléra.

CHOLÉRIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui appartient au choléra; Qui est atteint du choléra. Dans ce dernier sens, il s'emploie habituellement comme subst. *Soigner des cholériques.* ‖ T. Physiol. *Tempérament ch.*, Tempérament bilieux.

* **CHOLESTÉRINE.** s. f. T. Chim. Voy. Foie.

* **CHOLIAMBE.** s. m. (gr. χωλός, boiteux; ἴαμβος, ïambe). T. Versif. anc. Voy. Scazon.

* **CHOLIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Foie.

CHÔMABLE. adj. 2 g. Qu'on doit chômer. Il ne se dit que Des jours de fêtes. *Jour ch. Fête ch.*

CHÔMAGE. s. m. L'espace de temps qu'on est sans travailler. *On ne paye point aux ouvriers les jours de ch.* Par anal., on dit, *Le ch. d'un moulin, d'un canal.*

CHÔMER. v. n. (celt. *chom*, s'arrêter, demeurer?). Ne rien faire, faute d'avoir à travailler. Se dit, au propre, Des ouvriers et des gens qui travaillent pour vivre. *Voilà un mois que les tisserands chôment.* — Par anal., on dit qu'*Un atelier chôme*, Lorsqu'on n'y travaille pas; qu'*Un moulin chôme*, lorsqu'il ne moud pas; qu'*Une terre chôme*, ou qu'*On laisse ch. une terre*, Lorsqu'on la laisse reposer, lorsqu'on ne l'ensemence point. ‖ *Ch. de besogne*, Manquer de travail. — Par ext. et fam., *Ch. de quelque chose*, Manquer de quelque chose. *Je chôme de livres. On ne vous laissera pas ch. de bois.* = Chômer. v. a. Fêter, solenniser un jour en cessant de travailler. *Ch. une fête. On a ordonné de ch. ce jour-là.* — Fig. et prov., *Il ne faut point ch. les fêtes avant qu'elles ne soient venues*, Il ne faut ni se réjouir ni s'affliger pour une chose qui n'est pas encore arrivée. *C'est un saint qu'on ne chôme point*, se dit D'un homme dont on ne fait nul cas. = Chômé, ée. participe.

* **CHONDRILLE.** s. f. [On pron. *Kon* dans ce mot et les quatre suivants.] T. Bot. Voy. Composées.

* **CHONDRINE.** s. f. (gr. χόνδρος, cartilage). T. Chim. Voy. Gélatine.

* **CHONDRODENDRON.** s. m. (gr. χόνδρος; δένδρον, arbre). T. Bot. Voy. Ménispermacées.

CHONDROLOGIE. s. f. (gr. χόνδρος; λογός, traité). Partie de l'anatomie qui traite des cartilages. Peu us.

* **CHONDROPTÉRYGIENS.** s. m. pl. (gr. χόνδρος; πτερύγιον, nageoire). T. Ichth. Voy. Poisson.

* **CHOPE.** s. f. (all. *schoppen*). Sorte de gobelet évasé dont on se sert pour boire la bière, et qui contient environ une chopine.

CHOPINE. s. f. Ancienne mesure pour les liquides contenant 46,5 centilitres. ‖ La quantité de liquide contenue dans une chopine. *Ce verre tient ch. Il a bu une ch. de vin. Payer ch.* — Prov., *Mettre pinte sur ch.*, Faire débauche de vin.

CHOPINER. v. n. Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine. *Il s'amuse à ch.* Pop.

CHOPPER. v. n. Faire un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose. *J'ai choppé contre une pierre qui a failli me faire tomber.* ‖ Fig. et fam., *Il a choppé lourdement*, se dit D'un homme qui a fait une faute grossière. Vieux.

CHOQUANT, ANTE. adj. Offensant, désagréable, déplaisant. *Il a un air ch. Homme ch. Paroles choquantes. Manières choquantes.*

* **CHOQUARD.** s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

CHOQUER. v. a. (all. *schocken*). Donner un choc, heurter. *Si ce vaisseau vient à ch. cette barque, il la brisera. Ch. les verres à table l'un contre l'autre*, ou simplement, *Ch. le verre.* ‖ Fig., Offenser, déplaire. *Il en agit ainsi pour me ch. Vous choquerez sa vanité. Cela me choqua. Ce qui me choque en lui, c'est... Ch. la vue, l'oreille. Ce mot me choque.* ‖ Fig., en parlant des choses, Être en opposition. *Cela choque le bon sens, la bienséance, l'honneur, les mœurs, les usages reçus. Cette idée choque les lois de la physique.* ‖ * T. Mar. *Ch. le cabestan*, V. Cabestan. = se Choquer. v. pron. Se dit De deux corps en mouvement qui se rencontrent. *Les deux billes se sont choquées.* — Par ext., se dit De la rencontre et du combat de deux corps de troupes. *Quand les deux armées vinrent à se ch.* ‖ S'offenser. *C'est un homme qui se choque de la moindre chose.* = Choqué, ée. part.

* **CHORAGIQUE.** adj. m. [On pron. *Ko* dans ce mot et les dix-sept suivants.] T. Archéol. Voy. Chœur.

CHORAÏQUE. adj. m. Voy. Trochaïque.

* **CHORAL.** s. m. T. Mus. Sorte de chant d'église qui était chanté par tous les assistants.

* **CHORÉE.** s. f. (gr. χορεία, danse). T. Méd.

Enc. — La *Chorée* est une maladie caractérisée par des mouvements musculaires désordonnés, involontaires, partiels ou généraux, qui s'observent principalement dans les membres. Naguère on l'appelait et on la nomme encore vulgairement *Danse de Saint-Guy* ou de *Saint-Wit*. Le Dr Bouteille, auquel on doit une bonne monographie de cette affection, et qui lui a donné le nom sous lequel on la désigne actuellement, s'exprime ainsi : « Tout est extraordinaire dans cette maladie; son nom est ridicule, ses symptômes singuliers, son caractère équivoque, sa cause inconnue, et son traitement incertain. » — La ch. est très-rare après l'âge de 20 ans, et c'est de 6 à 15 qu'elle s'observe le plus fréquemment. Les jeunes filles y sont beaucoup plus sujettes que les garçons; mais sa cause est ignorée. Une santé frêle et délicate, le tempérament nerveux, semblent y prédisposer. On la voit le plus souvent survenir à la suite d'une frayeur, d'un dérangement dans la menstruation, d'une grande contrariété, etc. La présence d'un grand nombre d'ascarides lombricoïdes a paru la déterminer dans quelques cas. Enfin, plusieurs faits prouvent qu'elle peut résulter de l'imitation, principalement chez les enfants. — Au début, les malades sont abattus et ont une grande susceptibilité nerveuse; ils se montrent irascibles, capricieux. Après deux ou trois jours, les mouvements deviennent incertains, et un peu d'agitation se manifeste dans l'un des membres supérieurs, et le plus souvent à gauche. Ce sont d'abord de légers trémoussements, tantôt bornés aux doigts et tantôt étendus à toute la longueur du bras. D'autres fois ce sont des grimaces passagères qui dérangent l'harmonie des traits. Mais bientôt la marche devient difficile, l'enfant traîne la jambe, ou bien il marche en fauchant. Ce désordre des mouvements, primitivement borné à l'un des côtés du corps, s'étend ensuite à l'autre au bout d'un temps variable. Plus tard, et par une gradation insensible, les muscles de la langue sont atteints et la parole s'embarrasse. Lorsque l'affection est arrivée à sa période d'état, les jeunes malades offrent l'aspect le plus étrange. Les membres s'agitent d'une manière désordonnée; les doigts se fléchissent et s'étendent à plusieurs reprises; les bras se tournent subitement et sans motif dans une forte pronation, ou bien exécutent, à plusieurs reprises, des mouvements de flexion et d'extension. Les mains saisissent difficilement les objets qu'on leur présente, et les laissent souvent échapper. Lorsque le malade veut porter un verre à la bouche, il ne peut l'y porter en ligne droite, parce que sa main est écartée par la convulsion; il le tourne de côté et d'autre jusqu'à ce que ses lèvres se trouvent près du verre, et alors il boit tout d'un trait. Dans les membres inférieurs, le désordre est en général moins intense. La marche est sautillante, irrégulière, en zigzag, par saccades, et fait à chaque instant craindre une chute. Au lit, ces mouvements sont plus marqués que dans la position verticale. Les muscles de la face participent à l'agitation générale; le visage grimace d'une manière étrange; les commissures sont tirées en dehors; le strabisme est continuel; le clignotement des paupières est fréquent; la langue sort subitement de la bouche; la mâchoire inférieure est agitée de mouvements de latéralité; la parole est embarrassée, et il y a un véritable bégaiement. Les mouvements de la tête ne sont pas moins remarquables : tantôt elle se penche en avant, tantôt en arrière, tantôt elle subit un mouvement de rotation presque continuel. Il est rare que le tronc participe à cette agitation musculaire. Quelquefois, cependant, le malade fait des inclinaisons et des révérences forcées, et on est obligé de l'attacher dans son lit pour l'empêcher de se jeter par terre. Telle est la ch. dans sa forme la plus générale et la plus grave. Mais, le plus souvent, elle est partielle, et même elle est ordinairement réduite à la figure, même aux paupières, à un côté de la bouche ou à un côté de la langue. Quant aux phénomènes généraux, ils sont très-légers. La fièvre est nulle, l'appétit est conservé, mais la difficulté qu'éprouve le malade à porter les aliments à sa bouche, le dégoûte de manger. L'intelligence est conservée, la mémoire est parfaite; parfois, cependant, le malade est sujet à des idées fixes, et devient singulièrement pusillanime. La moindre contrariété agite vivement les *choréiques*; souvent même il suffit de les regarder pour accroître le désordre de leurs mouvements. — La marche de cette maladie est continue, rémittente, ou irrégulièrement intermittente; sa durée est très-variable. Au bout de trois semaines au moins, et quelquefois de trois et de quatre mois, la ch. diminue d'intensité et se termine par la guérison. Dans quelques cas fort rares, la maladie est incurable et entraîne la mort. Malgré cela, le pronostic de la ch. est peu grave : seulement, les récidives ne sont pas rares; elles sont ordinairement amenées par des frayeurs inexplicables. Les lésions que la ch. laisse après elle ont été rarement observées. Celles qu'on a trouvées sont tellement disparates, qu'on doit les regarder comme le résultat de simples coïncidences ou de complications accidentelles. — Les moyens de traitement employés contre la ch. sont très-nombreux. On a essayé les émissions sanguines, les purgatifs, les antispasmodiques, les narcotiques, les stimulants et l'électricité. L'emploi des antispasmodiques combinés avec les purgatifs a produit souvent d'excellents effets. On a également obtenu de brillants succès par l'usage des bains sulfureux et des moyens qui stimulent d'une manière générale la surface cutanée. En même temps on prescrit une alimentation conforme à l'état de santé générale du patient. S'il est robuste et sanguin, on supprime tous les aliments excitants; s'il est, au contraire, débile, on seconde le traitement par un régime tonique approprié. Dans le but de prévenir les récidives, on conseille le séjour à la campagne, les exercices gymnastiques, la natation, les bains frais et une alimentation réparatrice.

CHORÉE. s. m. T. Versific. anc. Voy. Trochée.

CHORÉGE. s. m. T. Archéol. Voy. Chœur.

CHORÉGRAPHE. s. m. Celui qui connaît la chorégraphie, qui s'occupe de chorégraphie.

CHORÉGRAPHIE. s. f. (gr. χορεία; γράφω, j'écris).

Enc. — La *Chorégraphie*, à proprement parler, est l'art de noter les pas et les figures de danse; mais, par extension, on l'applique aussi à l'art de composer des ballets. La ch. prise dans la première acception, est née au XVIᵉ siècle, c.-à-d. à l'époque de l'introduction des ballets sur la scène française. L'approbation qu'obtinrent les auteurs de ces divertissements leur inspira le désir de transmettre à la postérité le résultat de leurs travaux, en indiquant sur le papier, au moyen de certains signes, les pas et les évolutions des danseurs. Le premier essai de ce genre parut en 1588. Il avait pour auteur un chanoine de Langres, nommé Jehan Tabourot; mais il était très-incomplet. Il consistait simplement à tracer l'air sur des lignes de musique et à écrire le nom des pas au-dessus des notes correspondantes. Au XVIIᵉ siècle, Beauchamps, compositeur de ballets et maître de danse de Louis XIV, essaya, mais sans succès, de perfectionner l'œuvre de Tabourot. Un autre compositeur de ballets, qui vivait au commencement du XVIIIᵉ siècle, Feuillet, fut plus heureux. La méthode qu'il publia en 1701, est devenue la base de la ch. moderne. Toutefois, le système actuellement usité présente encore des lacunes très-importantes que n'ont pu faire disparaître les recherches de Dupré, de Noverre et de plusieurs autres maîtres de ballets. — Les signes chorégraphiques sont peu compliqués, mais assez nombreux. Les uns sont simplement destinés à indiquer la position des pieds: ainsi, par ex., un petit rond marque la place du talon, et un trait qui en part, la direction du pied. D'autres font connaître les pas : dans ce cas, un point noir désigne le talon; une ligne, droite, courbe ou tortillée, la route du pied sur le parquet, et un petit crochet à l'extrémité de cette ligne, marque la direction de la pointe du pied. Ces signes sont, en outre, munis d'appendices relatifs aux divers mouvements que le danseur doit exécuter. Un trait horizontal signifie qu'il faut *élever;* un trait incliné, qu'il faut *plier;* un demi-cercle, qu'il faut *tourner demi-tour*, etc. — Pour écrire les figures, il suffit de combiner les différentes classes de signes. La place des exécutants se marque, savoir : celle des hommes par une barre et un demi-rond; celle des femmes, par une barre et deux demi-ronds. Des lignes qui partent de ces demi-ronds tracent la route que doivent suivre les danseurs. On indique les mesures par des barres transversales, et l'on fixe aux points convenables les signes des pas, etc. — On voit que ce système est beaucoup trop compliqué, et cependant, malgré le grand nombre de signes qu'elle emploie, la ch. n'en possède pas assez pour indiquer tous les mouvements que réclame l'exécution des ballets. Elle marque bien, par ex., l'action des bras, mais elle ne dit rien des contours et des positions qu'ils doivent avoir; elle ne parle pas des attitudes du corps, des oppositions de la tête, etc. En attendant que ces lacunes disparaissent, les compositeurs actuels se contentent d'écrire le plan géométral et les figures principales de leurs tableaux: Ils laissent de côté les signes accessoires, en se réservant de donner de vive voix aux exécutants les instructions que n'indique pas l'écriture chorégraphique.

CHORÉGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la chorégraphie. *Un ballet est une composition ch.*

CHORÉVÊQUE. s. m. T. Hist. relig. Voy. Évêque.

CHORIAMBE. s. m. ***CHORIAMBIQUE.** adj. m.

Enc. — En termes de versification grecque et latine, on nomme ainsi un pied composé d'un *chorée* ou *trochée* et d'un *iambe* (¯˘¯˘¯), et l'on appelle *vers choriambique* celui où ce mètre est employé. — On distingue quatre sortes de vers choriambiques : il suffira de donner un exemple de chacun d'eux. 1° Le *Choriambique dimètre*, Lȳdĭă, dīc | pĕr ōmnes. H., peut se scander autrement: Lȳdĭă | dīc pĕr | ōmnes, et alors il reçoit le nom de vers *Aristophanien*.— 2° Le *Choriambique trimètre*, Sīc tē | dīvă pŏtēns | Cȳpri. H., s'appelle vers *Glyconique*, quand on le scande ainsi : Sīc tē | dīvă pŏ | tēns Cȳpri. Le *Choriambique trimètre catalectique*, Crās dō | nābĕrīs hǣ | do. H., est identique avec le vers dit *Phérécratien;* seulement ce dernier se scande comme la deuxième moitié de l'hexamètre, Crās dō | nābĕris | hǣdo.—3° Le *Choriambique tétramètre*, ou *Choriambique* proprement dit, se compose de trois choriambes et d'un *bacchius* ou *bachique* (˘¯¯) :

Nōlō mĭnōr | mē tĭmĕāt | dēspĭcĭāt | quĕ mājor. Aus.

Ce vers de Boëce est un exemple de *choriambique tétramètre catalectique :* Visē | bāt gĕlĭdǣ | sīdĕră brū | mæ.

4° Enfin, le *Choriambique tétramètre* est identique avec le grand asclépiade; mais on le scande ainsi :

Tū nē | quǣsĭĕrīs | scīrĕ nĕfās | quēm mĭhĭ, quēm | tĭbi. H.

CHORION. s. m. (gr. χόριον, enveloppe). T. Anat. Voy. Peau et Fœtus.

***CHORISIA.** s. m. T. Bot. Voy. Sterculiacées.

CHORISTE. s. m. Chantre du chœur. *Une antienne chantée par deux choristes.* ‖ Celui qui chante dans les chœurs, au théâtre. On dit aussi, au fém., *Une ch.*

CHOROGRAPHIE. s. f. (gr. χῶρος, contrée; γράφω, je décris). Description, Représentation graphique d'un pays. Voy. Géographie.

CHOROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la chorographie. *Description ch. Carte ch.* — V. Carte.

CHOROÏDE. s. et adj. f. ***CHOROÏDIEN, IENNE.** adj. T. Anat. Voy. Œil et Encéphale.

CHORUS. s. m. [On pron. *Koruce.*] Mot latin, qui n'est usité que dans cette phrase, *Faire ch.*, en parlant De plusieurs personnes qui chantent à table, et qui répètent en chœur à l'unisson ce qu'une d'elles vient de chanter. ‖ Fig. et fam., *Faire ch.*, se dit De plusieurs personnes qui donnent leur assentiment à ce que l'une d'elles vient de dire. *Il vanta beaucoup votre mérite, et tout le monde fit ch.*

CHOSE. s. f. (lat. *causa*, cause?) Ce mot, pris dans sa sign. la plus générale, se dit De tout ce qui est, de tout ce qui existe, excepté de Dieu. *Dieu a créé toutes choses. L'univers est une ch. admirable. La belle ch.!* ‖ Dans un sens moins étendu, on désigne par ce mot, Tout être inanimé, soit réel, soit idéal, tout ce qu'on dit ou que l'on peut dire, tout ce que l'on fait ou que l'on peut faire. *Les personnes et les choses. Faire de belles choses, de grandes choses. Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement. Qui fit jamais de plus grandes choses? La ch. du monde que je crains le plus. C'est une ch. sans exemple. Toutes choses égales d'ailleurs. L'état des choses. Dans cet état de choses. L'ordre, la marche, le cours, la force des choses. Toutes choses cessantes. Faites cela sur toute ch., avant toute ch., sur toutes choses, avant toutes choses. Je lui dis entre autres choses. Quelque ch. que je lui aie dite, quelques choses que je lui aie dites, je n'ai pu vaincre son obstination. La ch. a changé de face. Voici bien autre ch. La ch. alla fort bien jusque-là. Il a très-bien pris la ch. Le bon de la ch. est que... C'est absolument la même ch. Ce n'est pas ch. facile. Il ne fait autre ch. que manger. De deux choses l'une, ou vous voulez, ou vous ne voulez pas. — Aller au fond des choses*, Ne pas s'arrêter à un examen superficiel. — Prov., *A ch. faite, conseil pris*, Il n'est plus temps de demander conseil, quand la ch. sur laquelle on devait délibérer est faite. ‖ Se dit Des objets qui intéressent l'homme, qui ont quelque rapport avec lui. *Les choses humaines. Les choses de ce monde. Ch. frivole, sérieuse. Il y a une grande différence entre le prix que l'opinion donne aux choses, et celui qu'elles ont réellement. Il manque des choses les plus nécessaires. Un véritable ami est une ch. bien précieuse. Il y a de fort jolies choses dans cet ouvrage. Il lui a dit cent choses obligeantes. Il est peu de choses que je désire aussi ardemment. Ce n'est pas grand'ch. C'est pour le bien de la ch. — La ch. publique*, L'État. ‖ Se dit pour Objet, réalité, fait, et en ce sens s'oppose à Mot, apparence, etc. *Nous ne nous contenterons pas de mots, il nous faut des choses. Le mot et la ch. Le nom épouvante plus que la ch. Ce ne sont que des apparences; pour nous persuader, il nous faudrait des choses. — Ouvrage, style fort de choses*, Plein de faits, d'idées. On dit dans un sens contraire, *Ouvrage, style vide de choses.* ‖ *Ch.*, se dit fam., dans le sens de Bien, possession. *Soigner sa ch. Veiller à sa ch.*. — T. Jurisp. Tout ce qui est distinct des personnes et des actions. *Choses corporelles*, Celles qui ont un corps matériel, comme fruits, grains, bestiaux, etc. *Choses incorporelles*, Celles qui ne tombent point sous les sens, comme les droits d'usage, les servitudes. *Choses communes*, Celles qui ne peuvent être appropriées, comme l'air, l'eau de la mer, des fleuves, etc. *Choses sacrées*, Celles qui ont été consacrées au culte, avec les solennités requises, comme les églises, les vases, etc. — *Ch. jugée*, V. Juger. = Quelque ch., s'emploie souvent substantiv., et alors se met toujours au masc. *S'il vous manque quelque ch., faites-le moi savoir. On croit que c'est quelque ch., et ce n'est rien. J'ai lu quelque ch. qui m'a paru fort bon.* — Lorsque *Quelque ch.* est suivi d'un complément qui n'est pas exprimé par un relatif, ce complément se lie au moyen de la prép. *de. S'il y a quelque ch. de nouveau, écrivez-le moi. Il est arrivé quelque ch. d'assez plaisant. Il me paraît avoir quelque ch. de votre caractère.* — * Lorsque *Quelque ch.* signifie Quelle que soit la ch., le mot *Ch.* conserve le genre fém. *Quelque ch. qu'il me dise, je ne la croirai pas.* = * Autre chose. S'emploie aussi au masc., quand on en fait usage dans le sens absolu. *Quelque ch. est promis, autre ch. est accordé.*

CHOU. s. m. (lat. *caulis*). Plante potagère de la famille des Crucifères. *Planter des choux. Soupe aux choux. Mettre des choux dans le pot.* — Fam., *Il en fait comme des choux dans son jardin*, Il en dispose comme d'une chose qui lui appartient. — Prov., *Cela ne vaut pas un trognon de ch.*, Ne vaut absolument rien. ‖ Fig. et fam., *Aller à travers choux, tout au travers des choux*, Agir en étourdi, sans considération, sans égard pour personne. — Fig. et prov., *Il est allé planter ses choux*, se dit D'un homme qui se retire à la campagne, après avoir vécu dans le monde, après avoir exercé des emplois. *On l'a envoyé planter ses choux*, On lui a ôté sa place ou son emploi; il n'a plus qu'à se retirer chez lui. — *Ch. pour ch., Aubervilliers vaut bien Paris*, Chaque chose est recommandable par quelque endroit. On dit aussi, *Ch. pour ch.*, lorsqu'on veut indiquer Une parfaite égalité entre deux personnes, entre deux choses. *Ch. pour ch., ce chapeau-là vaut bien l'autre. — Faire ses choux gras de quelque chose*, En faire ses délices, en faire son profit. *Faites-en des choux, des raves*, Faites-en ce que vous voudrez. ‖ Fam., *Mon ch., mon chou-chou.* Mots de tendresse qu'on n'emploie guère qu'en parlant aux enfants. ‖ *Ch. à la creme*, ou *Petit-ch.*, Sorte de pâtisserie. ‖ T. Chasse. *Ch., ch.-là!* se dit Pour exciter un chien à quêter; et *Ch.-pille*, Pour exciter le chien à se précipiter sur le gibier. — *Ch.-pille*, se dit substantiv. d'Un chien qui ne quête que sous le fusil. ‖ T. Jeu de quilles. *Faire ch. blanc*, Ne rien abattre. Cette loc. s'emploie fam. dans la conversation, et signifie alors Échouer complétement dans une affaire.

Enc. — Le *Chou* (*Brassica*) est un des genres les plus intéressants de la famille des *Crucifères;* car les diverses espèces et variétés qu'il renferme servent soit à notre nourriture, soit à celle de nos animaux domestiques, et leurs graines contiennent une quantité considérable d'huile qui est surtout employée pour l'éclairage. Ce genre est caractérisé par son calice à sépales presque dressés, ses pétales obovés, sa silique grêle et effilée à son extrémité, et ses graines arrondies et unisériées. Il renferme 15 à 17 espèces, dont les plus importantes sont : le *Ch. commun* ou *Ch. proprement dit*, le *Colza*, la *Rave*, le *Navet*, la *Navette*, et le *Ch. chinois*.

I. *Ch. commun* (*Brassica oleracea*). — C'est une plante herbacée annuelle ou bisannuelle, à feuilles en général charnues, glauques, ondulées, lobées, en partie lyrées. Ses fleurs sont d'un jaune pâle, et sa racine est fibreuse. — Les nombreuses variétés que nous présente cette espèce peuvent se ranger en quatre groupes, qui sont les *Choux verts*, les *Choux pommés*, les *Choux-fleurs* et les *Choux-raves*. Au reste, elles paraissent toutes provenir du *Ch. sauvage* (*Br. ol. sylvestris*) qui croît spontanément sur les bords de la mer, en France, en Angleterre et dans l'Europe septentrionale. Cette espèce présente une tige assez élevée et rameuse, et des feuilles glauques, lobées et un peu charnues.

1° Les *Choux verts* (*Br. ol. acephala*) ont la tige cylindrique et élancée; leurs feuilles, en général vertes, ne se réunissent jamais de manière à former cette tête globuleuse qu'en horticulture on appelle *Pomme*. Nous en distinguerons trois variétés principales, le *Ch. vert à larges côtes*, le *Ch. cavalier* et le *Ch. palmier*. — La première comprend comme sous-variétés le *Ch. blond* et le *Ch. crépu*. — Le *Ch. cavalier*, appelé aussi *Ch. à vache, Ch. en arbre*, etc., se distingue également par la hauteur de sa tige, qui dépasse quelquefois 2 mètres, et par l'ampleur des feuilles qui en sortent. Ses principales sous-variétés sont le *Ch. caulet*, le *Ch. moellier*, le *Ch. de Daubenton*, improprement nommé *Ch. vivace* parce que ses branches pendantes peuvent se marcotter, le *Ch. à faucher*, qui est acaule, et le *Ch. branchu du Poitou* ou *Ch. à mille têtes*, remarquable par les ramifications qui sortent de l'aisselle de chaque feuille et forment une sorte de buisson. — Le *Ch. palmier* se distingue par ses feuilles palmées et réunies au sommet, d'une tige droite et élevée. — Les variétés et sous-variétés de ce groupe peuvent servir à l'alimentation de l'homme; mais comme elles sont moins délicates que celles comprises dans les trois groupes suivants, on les emploie plus spécialement pour la nourriture des bestiaux. Elles constituent donc les variétés *fourragères* du genre Chou.

2° Les *Choux pommés* (*Br. ol. capitata*) se caractérisent par leurs feuilles concaves qui se recouvrent les unes les autres en formant une tête sphérique plus ou moins allongée. — On les distingue en *Choux cabus* ou *pommés proprement dits*, en *Choux frisés* et en *Choux rouges*. — Les principales variétés des *Choux cabus* sont le *Ch. quintal* ou *Ch. d'Alsace*, le *Ch. de Hollande à pied court*, le *Ch. pin* ou *Cœur de bœuf*, le *Ch. pain de sucre* et le *Ch. d'York*. Cette dernière sous-variété, peu cultivée en France, parce qu'étant peu volumineuse elle est moins avantageuse pour la vente, est cependant la plus délicate de toutes. C'est surtout le *Ch. quintal* qui sert, en Allemagne, à faire la *Choucroute*, quoique toutes les espèces de Choux cabus y soient propres. Tout le monde sait que la *Chou-*

croûte (de l'allemand *sauer kraut*, ch. acide) se prépare avec des Choux grossièrement hachés auxquels on a fait subir un commencement de fermentation, et auxquels on ajoute une certaine quantité de sel et de genièvre. Cet aliment est sain, de facile digestion, et passe pour un excellent antiscorbutique. — Les *Choux frisés* ou *Choux de Milan* forment des pommes beaucoup moins serrées que les Choux cabus : en outre, leurs feuilles sont crépues et frisées. Parmi les sous-variétés de Choux frisés nous citerons seulement le *Milan des Vertus*, le *Milan doré*, le *Ch. pancalier* et le *Ch. à jets*, vulgairement appelé *Ch. de Bruxelles*, qui produit dans l'aisselle de ses feuilles de petites têtes vertes, grosses comme une noix et fort recherchées des gourmets. Sa tige, qui est longue de 60 à 90 centim., se termine par une pomme peu volumineuse. — Les *Choux rouges* se mangent surtout en salade ou confits. Plusieurs personnes les croient plus nourrissants que les autres espèces de Choux. Jadis ils étaient réputés excellents pour les inflammations chroniques du poumon : parfois encore on les emploie en médecine sous forme de sirop.

3° Dans les *Choux-Fleurs* (*Br. oler. botrytis*) les pédoncules floraux forment à leur extrémité, avant l'épanouissement des fleurs, une masse charnue, grenue et blanche, qui consiste en fleurs avortées, et qui est recherchée comme légume. Les Choux-fleurs se divisent en *durs*, *demi-durs* et *tendres*, d'après le plus ou moins de fermeté de la tête. Aux environs de Paris, les plus estimés sont nommés par les maraîchers *Petit-Salomon* et *Grand-Salomon* : ils appartiennent à la série des demi-durs. C'est dans la même catégorie que l'on place l'énorme chou-fleur récemment conquis par la culture et appelé *Chou-fleur-Lenormand*. Les *Brocolis* sont surtout cultivés en Italie et dans nos départements du Midi. Ils ne diffèrent de nos *Choux-fleurs* que par leurs feuilles ondulées, par leurs dimensions plus grandes et par leurs couleurs. Il y en a de blancs, de violets et de jaunes.

4° Les *Choux-raves* (*Br. oler. caulo-rapa*) se distinguent de toutes les autres variétés en ce que leurs tiges présentent *au-dessus* du collet de la racine un renflement charnu volumineux. C'est ce renflement qui se mange : il constitue un excellent légume quand on le récolte avant qu'il ait acquis toute sa grosseur.

II. *Colza* (*Br. campestris oleifera*). — Cette espèce est fort branchue ; ses feuilles radicales sont lyrées et subhispides ; les caulinaires sont cordiformes, glabres et amplexicaules. On la cultive dans certains pays comme fourrage d'hiver, mais plus ordinairement pour extraire l'huile abondante que contient sa graine. C'est même de là que vient son nom, *Cool saat*, en hollandais, signifiant graine de Ch. Cette huile est surtout employée pour l'éclairage : on s'en sert aussi pour la fabrication des savons mous, ainsi que pour préparer le cuir et les laines. Le marc se donne aux bestiaux. Les deux principales sous-variétés de Colza sont le *C. de Mars*, dont les fleurs sont blanches, et le *C. d'hiver*, dont les fleurs sont jaunes. Ce dernier est plus productif que le premier ; son rendement est d'environ 38 hectolitres de graines par hectare, tandis que celui du C. de mars est seulement de 26. En outre, le C. d'hiver donne à peu près une tonne d'huile pour 3 à 4 hectolitres, tandis qu'il faut 4 à 5 hectol. de graines du C. de mars pour obtenir le même produit en huile. — On rapporte encore au *Br. campestris* deux variétés à racine charnue, le *Ch.-navet de Laponie* et le *Ch.-navet de Suède* ou *Rutabaga* (*Br. napobrassica*), qui sont devenues aussi des objets de grande culture, mais qui servent exclusivement à la nourriture et à l'engraissement des bestiaux.

III. Le *Ch.-rave* (*Br. rava*), appelé aussi *Rave* proprement dite, *Rabioule*, *Turnep*, se distingue par son calice étalé, ses feuilles vertes, hispides et sa racine charnue. On le cultive depuis fort longtemps surtout pour la nourriture des bestiaux, qui ne recherchent pas moins ses feuilles que sa racine. En Angleterre, le turnep constitue l'une des bases de la grande culture. La racine de cette espèce est aussi employée dans divers pays à l'alimentation de l'homme. Les nombreuses variétés de la Rave sont rangées par les auteurs en deux groupes, selon que la racine présente une forme allongée ou aplatie. La *Rabette* (*Br. rapa oleifera*), encore nommée *Ravette* et *Navette dauphinoise*, est cultivée non-seulement comme plante fourragère, mais encore comme plante oléagineuse. L'huile qu'elle fournit est désignée dans le commerce sous le nom d'*Huile de rabette* : elle possède les mêmes propriétés que celle produite par la Navette proprement dite.

IV. *Navet* (*Br. napus*). — Le *Navet* a les feuilles glabres et vertes ; les inférieures sont lyrées et dentées, et les supérieures sont lancéolées et cordiformes à leur base ; les siliques sont divariquées ; la racine est fibreuse et charnue. Les diverses variétés de navets se classent en *Navets secs*, *Navets tendres* et *Navets demi-tendres*. Les plus estimés à Paris sont le *N. de Freneuse*, le *N. des Sablons* et surtout le *N. de Marlot*. Les navets proprement dits ne sont guère employés que pour la nourriture de l'homme. — La *Navette d'hiver* (*Br. napus oleifera*) est principalement cultivée comme plante oléagineuse. Elle est moins productive que le Colza, mais elle est moins difficile pour le choix du terrain. Elle donne à peu près 25 hectol. de graines par hectare. La Navette est encore utile comme fourrage.

V. *Navette proprement dite* (*Br. præcox*). — Cette espèce, appelée aussi *Navette d'été* et *Navette quarantaine*, se distingue par ses feuilles glabres et glauques ; les inférieures sont lyrées, les supérieures cordées-lancéolées, crénelées ; les siliques sont dressées. Ses graines, plus petites que celles de la Navette d'hiver, produisent une moindre proportion d'huile. L'hectare ne donne en moyenne que 18 hectol. de graines.

VI. *Ch. chinois* (*Br. sinensis*). — Le Ch. chinois, ou *Pe-tsaï*, par ses feuilles blondes et à nervures larges et blanches, ressemble plutôt à une Romaine qu'à un Ch. C'est un légume sain, agréable et de facile digestion. Il a été introduit dans la culture, il y a une vingtaine d'années ; mais il n'a obtenu qu'une vogue passagère. Cela tient à la rapidité de son accroissement et à la difficulté qu'on éprouve pour l'empêcher de monter.

Nous ne parlerons pas de la culture des diverses espèces de Choux ; car nous n'aurions rien à apprendre à ce sujet aux personnes que la chose intéresse. Nous ferons seulement observer que ces plantes ont besoin d'engrais riches en sels alcalins, en sels calcaires et en phosphates. D'après Müller, les cendres qu'elles fournissent se composent ainsi : Potasse, 21,34 ; Soude, 5,36 ; Chaux, 14,63 ; Magnésie, 11,86 ; Peroxyde de fer, 2,84 ; Acide phosphorique, 41,88 ; Acide sulfurique, 0,77 ; Silice, 1,32. A l'état normal, les feuilles de Ch. cabus renferment 0,20 p. 100 d'azote, et, à l'état sec, 3,70. — Les Insectes qui attaquent les Choux sont assez nombreux. Nous citerons d'abord les Limaces ; la chenille de l'Hadena brassicaire, qui est vert foncé ou brunâtre avec des lignes ou des marbrures noires ; et la chenille de la Piéride du Ch., qui est très-poilue et jaunâtre, avec trois bandes noires. On réussit assez bien à détruire les Limaces et les larves de Papillons, en faisant passer sur le champ attaqué un rouleau très-pesant ; mais ce moyen est insuffisant pour détruire l'Altise, le fléau le plus redoutable de ce genre de récolte. L'Altise bleue, appelée vulgairement *Tiquet* et *Puce de terre*, très-petit insecte de l'ordre des Coléoptères et de la famille des Cycliques, dévore les plantations de Ch. lorsqu'elles ne font que de naître, et anéantit ainsi des récoltes entières. Comme on pense que cet insecte fixe ses œufs sur les graines mûres, et qu'on le propage en semant ces graines, on a proposé de soumettre ces dernières à une sorte de chaulage. Girardin et Du Breuil disent qu'en Belgique on a employé une forte saumure qui a donné de bons résultats.

Le nom de *Chou* a encore été appliqué à des Crucifères appartenant à d'autres genres, et même à des plantes qui font partie de familles différentes. Ainsi l'on a appelé *Ch. bâtard*, l'Arabette, v. CRUCIFÈRES ; *Ch. caraïbe*, la Colocasie esculente et le Xanthosome à feuilles de flèche, v. ARACÉES ; *Ch. de Chien*, la Mercuriale, v. EUPHORBIACÉES ; *Ch. marin* et *Ch. de mer*, le Crambé maritime, v. CRUCIFÈRES, et la Soldanelle, v. CONVOLVULACÉES ; *Ch. palmiste*, le Bourgeon terminal de l'Arec et d'autres espèces de PALMIERS ; et *Ch. poivré*, le Gouet commun, v. ARACÉES.

***CHOUAN. s. m. *CHOUANNER. v. n. *CHOUANNERIE. s. f.**

Enc. — Le mot *Chouan* a d'abord servi à désigner les paysans bas-bretons insurgés contre la République ; on l'a ensuite donné indistinctement à tous les insurgés royalistes des départements de l'Ouest. Les Chouans devaient leur nom à leurs premiers chefs, les frères Cottereau, vulgairement appelés les *Frères Chouan*, qui le tenaient eux-mêmes de leur aïeul paternel, surnommé *Chouan* (*chat-huant*), à cause de sa taciturnité et de son caractère morose. Les Chouans, proprement dits, combattaient ordinairement en bandes de 25 à 50 hommes, 100 au plus, et ne faisaient que la guerre d'embuscades. C'est à cette circonstance que nous devons le verbe *chouanner*, qui non-seulement se dit des Chouans en lutte contre le gouvernement, mais qui signifie encore, dans un sens absolu, guerroyer à la manière des Chouans, c.-à-d. en guérillas, et le subst. *chouannerie*, qui désigne la guerre ou l'insurrection des Chouans.

*** CHOUCARI. s. m. T. Ornith. Voy. PIE-GRIÈCHE.**

CHOUCAS. s. m. T. Ornith. Voy. CORBEAU.

CHOUCROUTE. s. f. T. Cuisine. Voy. CHOU.

CHOUETTE. s. f. Oiseau de proie nocturne. ‖ Fig. et prov., on dit qu'*Une personne est la ch. d'une société*, pour faire entendre qu'Elle est l'objet ordinaire des railleries des personnes qui composent cette société. ‖ T. Jeu. *Faire la ch.*, Jouer seul contre deux ou plusieurs personnes.

Enc. — On désigne vulgairement, sous la dénomination générique de *Chouettes*, tous les Rapaces nocturnes, c-à-d. les Oiseaux de proie qui chassent la nuit. Linné avait compris tous ces Oiseaux dans son grand genre *Strix*, que les ornithologistes contemporains ont érigé en famille sous le nom de *Strigidées*.

Les Rapaces nocturnes ont la tête grosse, plate, lisse dans certaines espèces, et munie de 2 aigrettes dans quelques autres. Leurs yeux sont fort grands, dirigés en avant, et remarquables par leur pupille énorme. De plus, ils sont entourés d'un cercle de plumes effilées qui forment un *disque* ou cercle plus ou moins complet. Les plumes antérieures recouvrent la cire du bec, et les postérieures l'ouverture de l'oreille. Leur crâne épais, mais d'une substance très-spongieuse, renferme de grandes cavités qui communiquent avec l'oreille, et qui servent sans doute à augmenter la puissance de l'ouïe, si remarquable en effet chez ces Oiseaux. Leur bec est court et crochu ; leurs ongles sont forts et aigus. Le doigt externe de leur pied se dirige à volonté en avant ou en arrière. Leur plumage est très-moelleux ; il est irrégulièrement parsemé de taches, de stries, de lignes, de bandes, et sa texture douce et soyeuse, ainsi que la distribution de ses couleurs, rappelle celui des Engoulevents, autres Oiseaux nocturnes d'un ordre différent, ou l'état des jeunes Oiseaux en général qui n'ont point éprouvé dans le nid les effets puissants de la lumière. L'appareil du vol a peu de force chez les Rapaces nocturnes, et leurs premières pennes alaires n'offrent aucune résistance à l'air par leur bord ; aussi ils ne font aucun bruit en volant, et surprennent aisément leur proie endormie. Leur gésier est assez musculeux, quoique leur nourriture soit tout animale ; mais il est précédé d'un grand jabot. La plupart des Oiseaux de cette famille engloutissent leur proie tout entière sans la dépecer ; puis, après la digestion, ils rejettent sous forme de pelottes les os, les poils, les plumes, les élytres des animaux dont ils se sont nourris. Quelques espèces, cependant, dépècent leur proie. La Chevêche, entre autres, sait fort bien plumer les petits Oiseaux qu'elle a pris. « La nidification des Chouettes, dit Gérard (*Dict. d'hist. natur.*, par Ch. d'Orbigny), ne leur coûte pas grand apprêt. La femelle pond de 2 à 4 œufs, quelquefois 5, d'un blanc le plus souvent pur, et approchant en général de la forme sphérique. Elle les dépose dans des trous de murs et de rochers, dans le creux des arbres, sous les toits des grands édifices, ou bien comme la Hulotte et le Moyen-Duc, dans les nids abandonnés des Pies, des Corbeaux et même des Écureuils. La Grande-Chevêche construit un nid à terre sur une éminence, ou bien dans les hautes herbes des marais. Parmi les espèces exotiques, il y en a qui nichent dans des terriers dont elles s'emparent en chassant le légitime propriétaire. Le mâle et la femelle se partagent les soins et les fatigues de la couvaison. Certaines espèces seulement, telles que le Scops, vivent en couple toute l'année ; les autres ne se réunissent que pour l'éducation des petits : passé cette époque, elles vivent solitaires. Les petits sont nourris par leurs parents avec beaucoup de sollicitude, et ne quittent le nid que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leur subsistance. »

La grandeur singulière de la pupille des Strigidées fait que ces Oiseaux sont éblouis par la lumière du soleil. Aussi la plupart restent-ils cachés, durant le jour, dans des trous d'arbres ou de masure, ou dans des fourrés fort épais. Quelques espèces, surtout celles à queue étagée et longue, peuvent cependant supporter l'éclat du jour. On a vu, par ex., le Harfang précéder les chasseurs et leur enlever le gibier qu'ils venaient d'abattre, avant qu'ils eussent eu le temps de le ramasser. Mais, en général, ce n'est guère qu'au crépuscule et au clair de la lune, qu'ils prennent leur vol et vont à la recherche de leur proie. Les grandes espèces, telles que le Harfang, le Grand-Duc, etc., chassent les Lièvres, les Lapins, les Lagopèdes, etc., et quand ce gibier manque, se rabattent sur les Taupes, les Rats et même les Insectes. Les petites espèces se contentent de petits Rongeurs, de petits Passereaux, de Chauves-Souris, de Grenouilles, de Lézards et d'Insectes. Ces Oiseaux, surprenant le plus souvent leurs victimes engourdies par le sommeil, n'ont pas de lutte à soutenir. Cependant, lorsqu'ils sont attaqués par les grands Oiseaux de proie, comme les Aigles, ou par d'autres animaux, ils combattent avec le plus grand courage. Quand la lutte est trop inégale, les Chouettes se renversent sur le dos et se défendent vigoureusement avec leur bec et leurs griffes. Tous les Oiseaux, et plus particulièrement les Corneilles, ont pour les Chouettes une antipathie incroyable. Lorsqu'une de ces dernières a le malheur de s'aventurer en plein jour, elle est assaillie par les Passereaux de toutes sortes qui se trouvent dans le voisinage. Les Pies, les Geais, les Merles, les Grives, les Mésanges, les plus petits Oiseaux entourent, en criaillant, l'ennemi commun. La pauvre Ch., effrayée par l'éclat de la lumière, ne répond que par des gestes risibles à ces insultes et à ces attaques. Elle remue la tête dans tous les sens, à la manière du Torcol, ou fait entendre, comme le Perroquet, une sorte de craquement du bec ; enfin la trépidation de ses pieds représente une sorte de danse. C'est alors à qui la harcèlera, l'assaillira, et les Oiseaux les plus faibles se montrent peut-être les plus acharnés. On met à profit cette haine universelle pour prendre les petits Oiseaux *à la pipée*. Pour cela, on attache une Ch. au milieu d'un fourré que l'on a préalablement garni de gluaux. Aux cris de l'Oiseau nocturne, on voit aussitôt accourir de toutes parts une multitude de Passereaux de tout genre qui viennent s'empêtrer et se prendre au piége qu'on leur a dressé. Cette chasse se fait ordinairement une heure avant la fin du jour.

Cette haine des Oiseaux pour les Rapaces nocturnes est jusqu'à un certain point justifiée, car les Chouettes sont des ennemis pour la plupart d'entre eux ; mais l'antipathie que l'homme lui témoigne sottement, n'a pas de raison d'être. En effet, les Rapaces nocturnes, et particulièrement les petites espèces, rendent de grands services à nos campagnes en détruisant une foule de petits Rongeurs et d'Insectes nuisibles. Au lieu de les proscrire, il serait plus sage de favoriser la multiplication de ces Oiseaux utiles. — L'aversion de nos populations rurales pour les Chouettes est un reste des antiques superstitions gréco-romaines, où elles étaient considérées comme des Oiseaux de mauvais augure, soit à cause de leurs habitudes nocturnes, soit à cause de leur cri habituel qui en général ressemble assez à un gémissement. — Il est assez difficile de comprendre pour quel motif les Grecs, qui redoutaient la Ch. comme une espèce de funeste présage, avaient fait de cet Oiseau le compagnon et l'attribut de Minerve, la déesse de la sagesse. Ne serait-ce point à cause de son air calme et réfléchi ? — Quoi qu'il en soit, les Strigidées doivent être rangées au nombre des Oiseaux les plus remarquables par leur intelligence. Leur cerveau est plus volumineux que dans la plupart des Rapaces diurnes. Dans le Hibou, sa masse comparée à celle du corps, est comme 1 est à 54, tandis que, dans le Faucon ordinaire, elle est comme 1 est à 102. Tous les Rapaces nocturnes sont disposés à vivre familièrement avec l'Homme, et même avec les Chats et les animaux domestiques. A moins d'avoir été pris très-jeunes, ils ne peuvent supporter la captivité ; mais ils vivent fort bien dans une demi-domesticité volontaire, quand on les laisse aller et venir dans les maisons et dans les jardins qu'ils débarrassent des Insectes et des petits Rongeurs. Ils adoptent ce genre de vie avec la plus grande facilité, même lorsqu'on les a pris complétement adultes. Il suffit, dans ce cas, de leur donner le soir, pendant quelques jours, un peu de viande fraiche crue. Ils se choisissent un coin pour dormir le jour, et savent très-bien demander leur souper le soir ; puis ils vont faire leur ronde pendant la nuit, et rentrent le matin au domicile qu'ils ont adopté.

Le nombre des espèces qui composent la famille des Rapaces nocturnes ou des Strigidées est assez nombreux. Nous en avons en Europe 14 espèces qui se retrouvent aussi dans d'autres contrées. L'Amérique du Nord en possède à peu près autant ; celle du Sud en compte plus de 20. On en rencontre un assez grand nombre en Asie et dans le grand Archipel de la Malaisie ; mais il y en a peu en Afrique et en Australie. Les différences que présentent ces diverses espèces, soit sous le rapport de la conformation, soit sous celui du plumage, sont si peu tranchées et si peu importantes, que les ornithologistes n'ont encore pu s'entendre sur la classification de ces Oiseaux. Nous suivrons ici celle qui a été proposée par le prince Ch. Bonaparte, avec les modifications introduites par G.-R. Gray. Le savant naturaliste français divise les Strigidées en 4 sous-familles : les *Surninées*, les *Buboninées*, les *Ululinées* et les *Striginées*. Nous ne citerons que les espèces les plus intéressantes.

I. *Surninées*. — Les Oiseaux qui composent cette sous-famille font le passage des Rapaces diurnes aux Rapaces nocturnes. Ils ont la tête arrondie, sans conque évasée, sans aigrettes ; les tarses et les doigts sont, dans la plupart des espèces, emplumés jusqu'aux ongles. Les deux premières citées ci-dessous sont appelées vulgairement *Chouettes épervières*, parce qu'elles chassent même pendant le jour. — La *Surnine caparacoch* (*Surnia nisoria*), appelée par Buffon *Chouette à longue queue de Sibérie* [Fig. 1], est de la taille de l'Épervier ; sa queue a 18 à 20 centim. de longueur. Son plumage est brun-noir en dessus, tacheté et rayé de blanc. Elle vit dans tout le *nord du globe, et ne se montre que rarement en Allemagne et* en France. — Le *Harfang* (*Sur. nyctea*) égale presque le Grand-Duc pour la taille. Son plumage, d'un blanc de neige, est bigarré de taches noires qui disparaissent dans la vieillesse. Il habite le nord des deux continents. — La *Chevêche commune*, ou *Noctuelle (Athene passerina)*, est de la taille d'un Merle. Elle a les parties supérieures d'un gris-blanc, avec de grandes taches blanches de forme irrégulière, la poitrine d'un blanc pur et les parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des taches d'un brun cendré. Cette espèce est très-répandue en France et presque dans toute l'Europe. La *Chevêchette* (*Ath. acadica*) *est* la plus petite de toutes les Chouettes. Sa taille surpasse à peine celle du Moineau. Elle se rencontre dans tout le Nord du globe, et se nourrit de Souris, de Sauterelles, de Coléoptères et de Lépidoptères nocturnes.

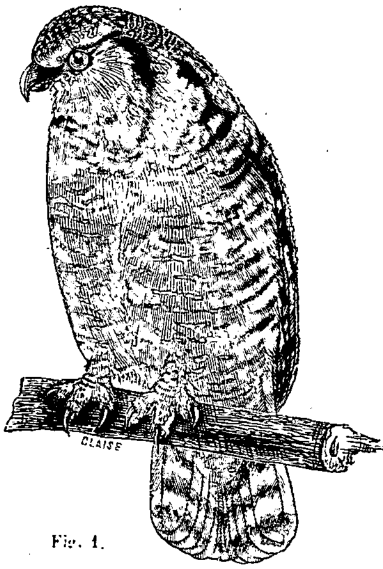

Fig. 1.

II. *Buboninées*. — Les Buboninées ont la tête aplatie, ornée de plumes formant deux aigrettes latérales ; le disque est peu large. — Le type de cette sous-famille est le *Grand-Duc* d'Europe (*Bubo*) [Fig. 2]. C'est le plus grand des Rapaces nocturnes ; sa longueur varie de 60 à 70 centim. Son plumage est fauve, avec une mèche et deux pointillures latérales brunes sur chaque plume ; le brun est plus abondant dessus, le fauve dessous. La tête est ornée d'aigrettes presque toutes noires. Cet Oiseau habite la France, l'Allemagne, la Hongrie, la Russie, l'Italie, etc. Son nom de *Bubo*, prononcé à la manière des anciens, est une onomatopée qui représente son cri. — Le *Scops d'Europe* (*Scops*), vulgairement appelé *Petit-Duc*, est de la grosseur du Merle. C'est une jolie espèce, à plumage brun cendré en dessus, mêlé de roux en dessous, et agréablement varié de petites mèches longitudinales noires étroites, avec des lignes transversales vermiculaires grises, et des taches blanchâtres aux scapulaires. Elle a 6 à 8 plumes à chaque aigrette. Elle est commune partout. Elle fait la guerre aux Mulots, aux Chenilles et aux Coléoptères lamellicornes. « De tous nos Rapaces nocturnes, dit Degland, *le Scops est celui qui devient le plus familier*. Il accourt à la voix de celui qui l'élève. Mais, dès que l'époque de la migration est arrivée, il n'est plus possible de le retenir. Il faut alors l'enfermer si on veut le conserver. » Son départ a régulièrement lieu en septembre, et son retour au printemps. Il est probable qu'il passe l'hiver en Afrique et en Asie. — Nous ne ferons que nommer le *Ketupu* de l'archipel de la Malaisie, qui est remarquable par ses huppes rousses et brunes. — Le *Hibou commun* (*Otus*) ou *Moyen-Duc* est fauve, avec des taches longitudinales brunes sur le corps et dessous, et vermiculé de brun sur les ailes et le dos. Il a 8 ou 9 bandes brunes sur la queue, et des aigrettes longues comme la moitié de la tête. Cette espèce est très-répandue en France ; son cri de chasse, pendant la nuit, peut se rendre par les syllabes *cowl, cloud*. C'est surtout de cet Oiseau que l'on se sert pour la chasse à la pipée. — Le *Hibou brachyote* (*Otus brachyotos*), appelé vulgairement *Chouette* et *parfois Grande-Chevêche, est* de la taille du précédent. Son plumage est couleur de rouille, flammé de brun au centre ; sa queue rousse est rayée de brun. Les aigrettes sont très-petites et manquent chez la femelle. Cet Oiseau est de passage en France dans les mois d'octobre et de novembre.

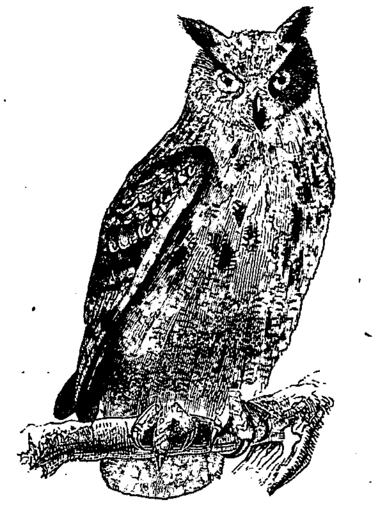

Fig. 2.

III. *Ululinées*. — Les Ululinées, dont le genre *Chouette* (*Ulula*) est le type, ont la tête arrondie, sans aigrettes ; le disque est largement développé et complet ; la conque, qui n'occupe en général que la moitié de la hauteur du crâne, est réduite à une cavité ovalaire. — L'espèce la plus commune chez nous est le *Chat-Huant Hulotte* (*Syrnium aluco*) [Fig. 3]. Sa longueur est *d'environ 40 centim. Le fond du plumage est grisâtre dans* le mâle, roussâtre dans la femelle. Il est couvert partout de taches longitudinales brunes, déchirées sur les côtés en dentelures transversales, avec des taches blanches aux scapulaires et vers le bord antérieur de l'aile. Ses tarses sont emplumés jusqu'aux ongles. Cet Oiseau habite les grandes forêts de l'Europe. Le cri du mâle est *hou hou hou*, et celui de la femelle, plus *clair, peut être rendu par les syllabes* *hoho koho*. — *Dans* le genre *Chouette* proprement dit (*Ulula*), nous signalerons la *Grande Ch. grise de Laponie*, qui atteint presque la taille du Grand-Duc, et la *Ch. grise du Canada* (*Ulula nebulosa*). Son cri est un *waah, waahha*, que l'on pourrait, dit Audubon, comparer au rire affecté d'un dandy. — La *Ch. de Tengmalm* (*Nyctale Tengmalmi*), appelée vulgairement *Chevêche à pieds emplumés*, atteint à peine la grosseur d'un Merle. Elle a le dos brun semé de gouttes blanches, le dessous plus pâle, à taches blanches plus larges, avec quatre lignes blanches en travers de la queue. La prétendue *Chevêche rousse* est sa femelle. Cette *espèce habite* le nord de l'Europe, mais elle se trouve quelquefois en France, dans les Vosges et dans le Dauphiné.

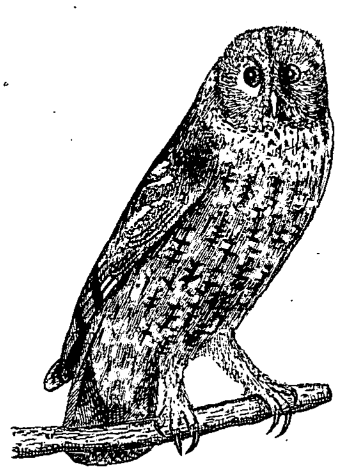

Fig. 3.

IV. *Striginées*. — Les Striginées n'ont point d'aigrettes ; le disque facial est très-marqué et complet ; la conque auditive est évasée et munie d'un large opercule. — L'*Effraie commune* (*Strix flammea*), *nommée vulgairement Chouette des clochers* et *Frésaie* (Fig. 4), est répandue sur tout le globe et commune en France. Elle a la face grise ; son plumage est gris de lin glacé, pointillé de blanc et de noir, et fauve en dessous sans taches ; l'abdomen est quelquefois d'un blanc pur ; la queue est légèrement barrée de brun. Le cri lugubre *grei, grè, crei*, et les soufflements *che, chei, cheu, chiihou*, que cet Oiseau fait entendre dans le silence de la nuit, lui a sans doute valu le nom significatif par lequel on le désigne. Ce bruit, joint au voisinage des cimetières et des églises, dont il fréquente les tours, inspire de l'horreur et de la crainte aux enfants et aux femmes. Dans nos *campagnes, lorsque l'Effraie se fait entendre* au voisinage d'une maison où il y a un malade, les paysans croient fermement qu'elle annonce la mort prochaine du patient. Nous citerons encore dans cette sous-famille le *Calong* (*Phodilus*) de Java, dont le plumage est brun châtain très-pur et légèrement doré en dessus, avec des points bruns encadrés de noir.

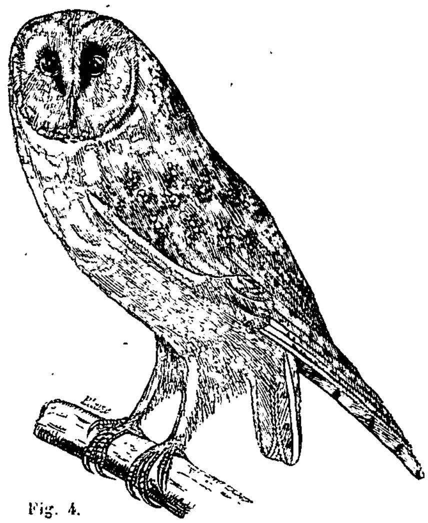

Fig. 4.

CHOU-FLEUR. s. m. T. Hortic. Voy. Chou.

CHOUQUET. s. m. T. Mar. Voy. Mât.

* **CHOURTKA.** s. m. T. Ornith. V. Perdrix.

CHOYER. v. a. Soigner quelqu'un avec des précautions minutieuses, avec une tendresse exagérée ; Avoir les plus grands égards, les plus grandes prévenances pour quelqu'un. *Cette mère choie trop ses enfants. Ce vieillard est choyé par ses neveux*. Fam. || Se dit quelquefois en parlant Des choses. *Ch. des meubles*. = se Choyer. v. pron. Avoir grand soin de sa propre personne. *Ne vous inquiétez pas de lui ; il aime assez à se ch.* = Choyé, ée. part. = Conjug. V. Employer.

* **CHRÉMATISTIQUE.** s. f. [Dans ce mot et dans tous ceux qui commencent par CHR, ces consonnes se prononcent comme CR.] (gr. χρῆμα, richesse). Voy. Économie politique.

CHRÊME. s. m. (gr. χρίσμα). T. Liturgie.

Enc. — Sous le nom de *Chrême*, plusieurs liturgistes comprennent toutes les *Huiles saintes*, et c'est dans ce sens que nous le prenons ici. On distingue trois huiles saintes : — 1° Le *Saint Chrême*, ou *Chr. proprement dit*, est un mélange d'huile d'olive et de baume ; cette substance est le symbole de la douceur et de la bonne odeur des vertus du véritable chrétien. On l'emploie dans la consécration des évêques et dans celle du calice et de la patène, dans l'administration des sacrements de baptême et de confirmation, dans la bénédiction des cloches, la dédicace des églises, etc. — 2° L'*Huile des catéchumènes* est de l'huile d'olive pure. On s'en sert dans les cérémonies du baptême, la bénédiction des cloches et des fonts baptismaux, la *consécration des autels* fixes et portatifs, l'ordination des prêtres, le sacre des rois et des reines. — 3° L'*Huile des infirmes*, qui est également de l'huile d'olive pure, constitue la matière de l'extrême-onction. On en fait également usage pour la bénédiction des cloches. — Toutes ces huiles saintes sont consacrées et bénites par l'évêque le jour du jeudi saint de chaque année ; néanmoins leur consécration serait valide en tout autre temps. Elles sont ensuite distribuées aux curés ou desservants. Les saintes huiles ne peuvent être renfermées que dans des vases d'argent ou du moins d'étain. On doit les garder non dans le tabernacle avec le saint sacrement, comme cela arrive abusivement *quelquefois, mais dans les fonts baptismaux. L'huile de* l'extrême-onction peut cependant être déposée dans la sacristie en un lieu décent. — Voy. Confirmation, Extrême-onction, Ordre, etc.

CHRÉMEAU. s. m. Sorte de petit bonnet de toile blanche, qu'on met sur la tête de l'enfant, dans la cérémonie du baptême, après l'onction du saint chrême.

CHRESTOMATHIE. s. f. (gr. χρηστομάθεια, étude des choses utiles). Nom donné à Certains recueils publiés sur divers objets d'instruction. — Se dit particulièrement d'Un choix de morceaux tirés d'auteurs réputés classiques, dans une langue morte ou étrangère. *Chr. grecque, latine, arabe, allemande*.

CHRÉTIEN, IENNE. adj. (lat. *christianus*). Qui est baptisé et qui fait profession de la foi de Jésus-Christ. *Les peuples chrétiens. Le monde chr. Je suis chr. Vierge chrétienne. Le Roi Très-Chr., Sa Majesté Très-Chrétienne*, Le Roi de France. — Dans ce sens, *Chr.* s'emploie substantiv. *Les chrétiens. Une jeune chrétienne. Mourir en chr.* || Qui appartient aux chrétiens, qui est particulier aux chrétiens. *La religion, la foi, la charité, l'humilité chrétiennes.* — Par ext., on dit fig. et fam., *Cela n'est pas chr.*, Cela n'est pas conforme à la justice, à la morale. — Fig. et prov., *Parler chr.*, Parler clairement. Vx. ‖ T. Hortic. *Bon-chr.*, V. Poirier.

CHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière chrétienne. *Vivre, mourir chr.*

CHRÉTIENTÉ. s. f. [La pénultième se pron. comme dans *Chrétien.*] L'ensemble des nations chrétiennes, ou des pays où domine la religion chrétienne. *Les infidèles menaçaient la chr.* ‖ Fig., et pop., *Marcher sur la chr.*, Avoir des souliers et des bas usés et percés.

CHRIE. s. f. (gr. χρεία). T. Rhét. Dans l'ancienne Université, on appelait ainsi une Sorte d'amplification qu'on donnait à faire aux écoliers sur un mot ou un fait mémorable.

*** CHRISME.** s. m. T. Archéol. Nom donné au monogramme de Jésus-Christ. Il est formé d'un P (le ρ des Grecs) avec un X ou croix de Saint-André dessous. On écrit aussi XPS, XPI, etc., par abréviation pour *Christus, Christi*, etc.

CHRIST. s. m. [On pron. l'S et le T dans ce mot *quand il est seul; on ne les prononce pas dans* Jésus-Christ.] (gr. χριστὸς, oint). On ne se sert jamais de ce mot que pour désigner Le Messie, le Rédempteur. *Le Chr. La venue du Chr. La religion du Chr.* — Il est plus ordinairement précédé du nom de Jésus, et alors il ne prend point l'article. *Notre-Seigneur* Jésus-Christ. *Nous avons été rachetés par le sang de* Jésus-Christ. Souvent, par abrév., on se contente d'écrire les initiales J. C. *Cent ans avant J. C.* ‖ Par ext., se dit d'Une figure de Notre-Seigneur attaché à la croix. *Un chr. d'ivoire. Baiser le chr.* ‖ *Ordre du Chr.*, V. Chevalerie.

Enc. — Théol. — Le nom de *Christ*, ainsi que nous venons de le dire, signifiait en grec *oint* (χριστὸς), et désignait, chez les Juifs, toute personne consacrée par une onction sainte; il était synonyme de l'hébreu *Messie*. On l'appliquait aux rois, aux prêtres et aux prophètes, c.-à-d. à ceux que l'on destinait à quelque fonction sacrée, parce qu'on répandait sur leur tête, sur leur barbe, sur leurs vêtements, des huiles ou des essences parfumées. Les effusions de liquides odoriférants devinrent ainsi un symbole de consécration, un emblème de la royauté, et, dans l'Ancien Testament, *oindre* quelqu'un pour quelque chose, veut toujours dire le destiner, le consacrer à cette chose. « *Christ*, dit Lactance, n'est pas un nom propre, mais un titre qui désigne la puissance et la royauté : c'est ainsi que les Juifs appelaient leurs rois. De même que chez les Romains une robe de pourpre est l'ornement et la marque de la souveraineté, ainsi chez les Juifs, une onction sainte était le symbole de la royauté. C'est pour cela que nous appelons *Christ* celui qu'ils appelaient *Messie*, c.-à-d. *Oint* ou *Sacré roi*, parce que cet auguste personnage possède, non un royaume temporel, mais un royaume céleste et éternel. » — C'est du nom même du *Christ* qu'est dérivé le nom de chrétiens (χριστιανὸι, *christiani*), qui sert aujourd'hui à désigner les hommes qui font profession de croire en J. C. Toutefois les disciples du Christ ne furent pas d'abord appelés de ce nom. *Ils* le reçurent, pour la première fois, dans la ville d'Antioche, vers l'an 41 de notre ère. On les confondit d'abord avec les Juifs ; puis on les appela *Nazaréens*, c.-à-d. purifiés, *Élus*, *Frères*, *Saints*, *Croyants*, *Fidèles*, *Jesséens*, *Gnostiques*, etc. Ces diverses dénominations furent même en usage concurremment avec celle de Chrétiens; mais enfin celle-ci prévalut complétement.

Les quatre Évangiles renferment l'histoire la plus détaillée de la vie de J. C., ainsi que l'exposition complète de la religion qu'il est venu apporter aux hommes. Le plan de ce livre ne nous permet pas de donner ici la biographie proprement dite du Christ; mais aux articles Trinité, Incarnation, Eucharistie, Résurrection et Rédemption, nous exposerons les dogmes de la religion chrétienne qui concernent plus particulièrement le fils de Dieu.

CHRISTE MARINE. s. f. T. Bot. V. Ombellifères.

CHRISTIANISME. s. m. La loi et la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Embrasser le chr.*

Enc. — Théol. Le *Chr.* est la religion que J. C. a établie, celle qui le reconnaît et l'adore comme Fils de Dieu et Rédempteur des hommes. *Il faut cependant se garder de penser que la* religion chrétienne soit une religion nouvelle, car elle est aussi ancienne que le monde. « Le chr., dit Bergier, est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création ; il s'est avancé avec les siècles ; il n'a paru ce qu'il est qu'au moment où l'ouvrier y a mis la dernière main. » — « Le culte d'Adam, celui d'Abraham, celui de Moïse, celui que nous professons, dit un autre savant théologien, tous ces cultes si différents pour l'extérieur, ne sont que les divers états et les développements successifs d'une même religion, annoncée sous les patriarches, ébauchée sous la loi de Moïse, consommée par *J. C. La constitution* mosaïque était comme le germe de l'économie chrétienne, de cette religion universelle qui devait éclore au temps marqué et couvrir toute la terre de son ombre. » — « Une institution, ajoute le cardinal Gousset, peut se développer et grandir suivant le plan de celui qui en est l'auteur, sans cesser d'être substantiellement la même. Telle est la religion chretienne. Elle a toujours été la même dès l'origine du monde; toujours on a reconnu le même Dieu comme auteur, le même Christ comme médiateur, le même but, les mêmes moyens, *les mêmes vérités* en figure ou en réalité, suivant la portée de l'esprit humain. Dieu n'a pas enseigné aux hommes, dans un temps, le contraire de ce qu'il leur avait enseigné dans un autre. La croyance des patriarches n'a pas été changée par les leçons de Moïse ; le *symbole des chrétiens*, quoique plus étendu, n'est point opposé à celui des Hébreux ; mais les enseignements primitifs donnés aux patriarches ont été renouvelés et développés sous la loi écrite, expliqués et complétés par J. C., qui est venu, non pour *détruire*, mais pour *accomplir* la loi et les prophètes. » L'identité fondamentale du chr. avec les révélations antérieures a été la croyance constante des Pères de l'Église, et nous pouvons dire, à leur exemple, qu'il n'y a qu'une seule et même religion pour les patriarches, les Hébreux et les chrétiens, comprenant la révélation primitive, la révélation mosaïque et la révélation évangélique, qui correspondent aux différents âges du genre humain, et qu'avant comme après son *avénement* J. C. *a été dans tous* les temps l'espérance des hommes.

Au mot Révélation nous parlerons avec quelques détails de la révélation primitive, à l'article Judaïsme nous traiterons de la révélation mosaïque; ici donc, nous nous bornerons à exposer sommairement les preuves de la révélation chrétienne, ou en d'autres termes, de la divine mission de J. C. Ces preuves sont aussi nombreuses qu'incontestables. On les divise généralement en six catégories.

1° La première consiste dans les *prophéties* relatives au Messie rédempteur, qui toutes ont été accomplies dans la personne de J. C. C'est encore une chaîne qui a commencé par Adam, a continué pendant 40 siècles et s'est terminée à l'avénement du Sauveur. La clarté de ces prophéties va toujours en augmentant, à mesure que les événements approchent, et leur sens est dévoilé de la manière la plus évidente par leur accomplissement. *Chacune de ces prophéties* considérée isolément fournit, par sa réalisation, un argument puissant en faveur de la mission divine de J. C.; mais c'est surtout quand on les considère dans leur ensemble qu'elles frappent notre intelligence et lui commandent la conviction avec une force irrésistible. (V. Prophétie.)

2° L'accomplissement des prédictions faites par J. C. lui-même fournit encore un témoignage qu'il est impossible de récuser. Parmi ces prédictions, les unes se rapportent à sa propre personne: ce sont celles relatives aux diverses circonstances de sa passion et de sa résurrection ; d'autres se rapportent à *ses disciples* : elles ont *trait à la mort de saint Pierre, à l'envoi* du Saint-Esprit, etc.; plusieurs ont pour objet la propagation de l'Évangile par toute la terre, la suprématie de saint Pierre et la perpétuité de l'Église. Enfin, un grand nombre des prédictions du Sauveur sont relatives au peuple juif, à la destruction de Jérusalem et de son temple, et à la dispersion de la nation tout entière. Toutes ces prédictions ont été littéralement accomplies : et, pour les dernières, leur accomplissement nous est mille fois attesté par l'accord unanime des historiens profanes. Nous-mêmes, dix-huit cents ans après la ruine de Jérusalem, n'en avons-nous pas encore la preuve sous les yeux par la destinée du peuple juif?

3° La divinité du chr. se prouve d'une manière non moins invincible par les prodiges qu'a opérés J. C., surtout par sa résurrection, ainsi que par les miracles que les apôtres ont faits en son nom. Tous ces miracles nous sont attestés par les plus *authentiques de tous* les monuments, c.-à-d. par les Livres saints. Mais la réalité et la possibilité même des miracles ayant été contestée, surtout depuis un siècle, par un certain nombre d'auteurs, nous traiterons cette question au mot Miracle.

4° « La propagation aussi prompte que générale de l'Évangile, dit le cardinal Gousset, la conversion du monde au christianisme, supposent nécessairement la vérité des miracles de J. C. et de ses apôtres. Sans ces miracles ou sans une intervention immédiate extraordinaire et surnaturelle de la part de Dieu, plus étonnante encore que les plus grands miracles, jamais ni Jésus de Nazareth, ni ses disciples, hommes sans lettres, sans *science*, sans *fortune*, *sans considération*, sans puissance aucune, n'eussent conçu le projet de renverser le culte des Juifs et des peuples idolâtres; et eussent-ils formé ce projet, le plus insensé, humainement parlant, qui pût se présenter à l'esprit d'un homme, jamais ils n'auraient pu l'exécuter. »

Indépendamment du grand nombre de ceux qui l'avaient suivi dans ses prédications et qui l'avaient abandonné au moment du danger ou n'avaient pas osé se dire ouvertement chrétiens, J. C. comptait, lorsqu'il remonta dans les cieux, plus de cinq cents disciples, auxquels il s'était montré après sa résurrection. Mais c'est surtout à partir du moment où les apôtres eurent reçu le Saint-Esprit que la propagation de la *Bonne nouvelle* prit des proportions considérables. Nous savons, par le livre des Actes, que, dès le premier jour où les apôtres commencèrent à prêcher, saint Pierre, par sa parole, convertit trois mille personnes. Quelques jours après, une seconde prédication du même apôtre fit 5000 prosélytes. Mais bientôt, les apôtres ayant franchi les frontières de la Judée, l'Évangile se répandit avec tant de rapidité, qu'environ dix ans après la mort du Sauveur saint Pierre put adresser sa première lettre aux Chrétiens du Pont, de la Galatie, de la Bithynie, de la Cappadoce et de l'Asie. Les *Actes des Apôtres* mentionnent les villes d'Antioche, de Damas, de Césarée, de Milet, d'Athènes, etc., comme renfermant un grand nombre de chrétiens. Nous avons des lettres de saint Paul adressées aux fidèles de Galatie, de Colosses, de Philippes, de Thessalonique, de Corinthe et de Rome. Enfin, avant la fin du premier siècle, saint Jean parle des églises d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de *Philadelphie*, *de* Laodicée, de Sardes, etc., toutes gouvernées par des évêques. Saint Paul, dans son épître aux Romains, rend grâces à Dieu de ce que « sa foi est annoncée dans le monde entier, » et plus loin il ajoute « qu'il a porté lui-même de tous côtés l'Évangile de J. C., depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie. » La propagation du chr. avait été si rapide, que le pape saint Clément, qui occupait le siége de Rome très-peu d'années après le chef des apôtres, atteste que, de son temps, le nombre des chrétiens était déjà plus grand que celui des Juifs. Saint Justin, qui florissait au IIe siècle, avance, comme un fait universellement admis, « qu'il n'y a aucune sorte d'hommes....., parmi lesquels il ne soit offert des prières et des actions de grâce à Dieu le Père, au nom de J.-C. crucifié. » A la même époque, saint Irénée, évêque de Lyon, voulant établir que la foi catholi*que est invariablement* la même partout, nomme les Églises des Gaules, de la Germanie, de l'Espagne, de l'Orient, de l'Égypte et de l'Afrique. Enfin, Tertullien (mort en 245) s'écrie en parlant aux magistrats romains : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos bourgades, vos conseils, vos champs, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, la place publique; nous ne vous laissons que vos temples. » Origène (m. en 253), saint Cyprien (m. en 258) et saint Clément d'Alexandrie (m. en 217), qui étaient contemporains, sont unanimes sur les résultats de la prédication du chr., et leur témoignage est confirmé par celui des auteurs païens. — Tacite déclare, en effet, que *sous Néron, 30 ans seulement* après la mort de Jésus, il y avait, à Rome, une grande multitude de chrétiens (*ingens multitudo*). A la même époque, Sénèque le Philosophe s'indigne des progrès que font dans tout l'univers les coutumes des chrétiens, qu'il confond avec les Juifs, parce qu'ils sont sortis de la Judée. « Les vainqueurs, dit-il, ont reçu la loi des vaincus. » Avant la fin du Ier siècle, Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, écrit à l'empereur Trajan que le chr. est professé par un grand nombre de personnes de tout rang, qu'il a gagné, comme une contagion, non-seulement les villes, mais encore les bourgs et les campagnes, que les temples sont abandonnés, qu'on n'achète plus de victimes. » Enfin, Lucien (m. en 200) reconnaît que la province de Pont est pleine de chrétiens. Les témoignages que nous venons de citer, et une foule d'autres que nous sommes obligés de passer sous silence, prouvent donc que, dès le IIIe siècle, l'Évangile avait pénétré dans toutes les *contrées du monde connu*. — Or, une propagation aussi prompte que générale ne saurait être un événement naturel. Il faut nécessairement y reconnaître l'œuvre de Dieu. Comment, en effet, expliquer autrement que par l'intervention de la puissance divine une révolution aussi soudaine et aussi universelle? Trouvera-t-on les causes de cette propagation si rapide et si universelle dans la nature même de la doctrine chrétienne, dans les qualités personnelles de ceux qui l'enseignaient, dans les dispositions et les préjugés des peuples à qui elle était annoncée, dans l'ignorance, la crédulité et les besoins des premiers chrétiens, ou enfin dans l'influence du gouvernement? Personne n'ignore que *la doctrine chrétienne n'avait rien en elle-même* qui pût lui permettre un pareil succès. Cette doctrine l'emportait, il est vrai, par la sublimité de ses dogmes et la pureté de sa morale sur les croyances du paganisme; mais elle n'était nullement à la portée du peuple, et les philosophes et les docteurs de la loi ne pouvaient qu'être révoltés de ces mystères qui confondaient leur orgueil et leur intelligence, et ne s'accordaient d'ailleurs avec les principes d'aucune secte philosophique. D'un autre côté, la morale de l'Évangile était trop pure et trop austère pour une époque où régnait la corruption la plus effrénée. Certes, elle n'était guère de nature à faire des prosélytes dans une société où l'on pouvait se *livrer à tous les dé*sordres, à l'exemple et comme sous le patronage des dieux que l'on adorait. Pour embrasser le chr., il fallait non-seulement changer de croyance, mais encore changer de vie. On ne peut pas non plus attribuer le succès de la prédication évangélique à l'éloquence, à la science, ou à l'influence sociale des apôtres, car ce n'étaient ni des orateurs, ni des savants, ni des hommes considérables par leur fortune ou par leur noblesse ; loin de là, leur ignorance et la bassesse de leur origine ne pouvaient que décrier leur doctrine et faire échouer leur entreprise. Ce serait également une erreur de voir la cause de ce succès dans les dispositions favorables que ces mêmes apôtres *rencontrèrent dans* les masses. En ce qui concerne les Juifs, il est certain que, sauf un certain nombre d'exceptions, ils ne se montrèrent jamais plus attachés à la loi de Moïse qu'à l'époque de la prédication des apôtres. Il est, en outre, reconnu qu'ils regardaient le chr. comme *un culte incompatible avec celui* de Moïse; et ce fut le zèle du peuple pour la loi qui fournit aux ennemis du Christ le prétexte de sa condamnation. Les apôtres eux-mêmes ne furent jamais accusés d'autre chose que de blasphémer contre le temple et de vouloir détruire l'ancienne religion. Quant aux païens, ils ne pouvaient que mépriser un culte qui était proscrit dans le pays même où il avait pris naissance, qui était deshonoré par le supplice de son auteur, qui n'offrait qu'un Dieu crucifié pour modèle, qui imposait une vie d'humilité, d'abnégation, de détachement de toutes les choses de ce monde, et qui, enfin, exposait ses sectateurs à toute la violence des persécutions. — Assurément, en *présence de ces persécutions, on ne prétendra* pas que la propagation du chr. ait jamais été favorisée par la protection des gouvernements qui dominaient alors le monde. En effet, depuis la naissance du chr. jusqu'à la conversion de Constantin, la persécution la plus opiniâtre a été presque constamment organisée contre ses partisans. « Pendant les trois premiers siècles, dit Bossuet, les chrétiens furent toujours persécutés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisaient, tantôt par l'ordre des empereurs et par la haine des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat, sur les rescrits des princes ou en leur présence. » *Partout où il existe*, le culte de Mahomet a été imposé par la force et la violence ; le chr., au contraire, s'est propagé dans le monde entier, malgré les pouvoirs établis, malgré les violences et les persécutions, malgré les préjugés des peuples, malgré l'austérité de sa *morale*, malgré la sublimité et l'incompréhensibilité de ses dogmes, malgré la pureté de son culte ; là est le signe infaillible de sa divinité et de celle de J. C., son auteur.

5° Nous n'insisterons pas ici sur la sainteté et la sublimité de la doctrine chrétienne comme preuve de sa divine origine. Il suffit de comparer les dogmes, le culte et la morale du chr. avec les dogmes, le culte et la morale des religions qui sont l'œuvre de l'homme, pour apercevoir aussitôt la distance infinie qui sépare la religion chrétienne d'avec l'ancien culte des idoles, et même d'avec les religions qui aujourd'hui règnent encore sur une partie malheureusement trop grande du globe, nous voulons dire le brahmanisme, le bouddhisme et le mahométisme.

Le chr. a été l'accomplissement d'un plan providentiel pour sauver le monde et racheter l'homme déchu ; néanmoins on peut encore l'envisager au point de vue purement humain. Sous ce rapport, son influence bienfaisante est également de nature à faire reconnaître sa supériorité sur les autres religions, et par conséquent elle témoigne encore de son origine divine. En effet, en transformant, par la sainteté et la pureté de sa doctrine et de ses préceptes, chaque homme individuellement, la religion chrétienne a par cela même transformé la société tout entière. Le chr., en répandant chez tous les peuples cette vérité admise auparavant par le peuple juif seul, que tous les hommes sont de la même race, comme descendants d'un même auteur, en proclamant que tous sont appelés à la vie éternelle, et, de plus, en les admettant tous aux mêmes sacrements, particulièrement au sacrement de l'Eucharistie, a inculqué dans tous les esprits cette idée sublime que tous les hommes sont frères, et, comme une conséquence nécessaire, a amené la destruction de l'esclavage, qui formait la base de la société antique. De même, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, en supprimant d'une manière absolue la polygamie et le divorce, en offrant à notre culte la Vierge-mère qui a enfanté le Sauveur, il a rétabli la femme au rang qui lui appartient, reconstitué la famille sur une base plus large, et substitué la loi d'amour à la pure loi de l'autorité. C'est encore la religion chrétienne qui en spiritualisant l'homme, en révélant au genre humain sa mission sur cette terre, en lui apprenant qu'il devait dompter ses sens et le monde matériel, lui a appris le secret de ses forces et de sa puissance, et a préparé les voies à cet admirable développement scientifique et industriel qui fait l'orgueil de notre siècle. Beaucoup d'hommes, il est vrai, refusent de reconnaître le lien, nous dirons même, la filiation qui unit les progrès du monde moderne à sa véritable cause, le chr. ; mais ceux qui savent que tout phénomène dans le monde social a une cause intellectuelle et morale, n'hésitent pas à faire honneur au chr. de cette transformation matérielle du monde. C'est en vain que l'on a prétendu opposer l'idée de progrès à l'idée chrétienne, car non-seulement la première est contenue dans la seconde, mais encore il ne saurait y avoir de progrès réel en dehors du chr. (V. PROGRÈS.) Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les nations qui jusqu'à cette heure ont, par des motifs quelconques, repoussé le chr. Toutes vivent dans l'immobilité ; toutes dégénèrent et s'abâtardissent. Chez elles nul mouvement, nul progrès, nul signe de vie. On y observe, au contraire, mille symptômes de décrépitude et de dissolution, tandis que les peuples chrétiens semblent chaque jour animés d'une jeunesse nouvelle et travaillent incessamment à agrandir, à orner et à améliorer leur domaine par la science, par les beaux-arts et par l'industrie. C'est que l'homme, une fois que son esprit a été illuminé par l'intelligence des choses divines, que son cœur a été échauffé par la charité chrétienne, tend à transformer et à mettre en rapport harmonique avec lui-même et la société et le milieu matériel même où il est appelé à vivre. Par ses efforts et son travail il veut conquérir la terre, de même que, en vertu des mérites du Rédempteur, il marche, par sa foi et par ses actes, à la conquête du ciel.

De toutes les religions qui subsistent à cette heure à la surface du globe, le chr. est celle qui compte le plus grand nombre d'adhérents. On l'évalue actuellement à 280 millions environ, répartis ainsi qu'il suit : Église catholique, apostolique et romaine, 149 millions ; Églises protestantes, 63 ; Église grecque et autres églises d'Orient, 68. — Voy. AUMÔNE, CHARITÉ, CULTE, ÉGLISE, SACREMENTS, etc.

* **CHROMAMÈTRE.** s. m. (gr. χρῶμα, couleur ; μέτρον, mesure). T. Mus.

Enc. — On nomme ainsi un instrument composé d'un petit corps sonore avec un long manche divisé par demi-tons, et monté d'une corde sur laquelle on fait glisser un sillet mobile qui fait varier les intonations selon la division du manche à laquelle il correspond. Une touche de clavier ordinaire fait mouvoir un marteau qui frappe la corde et la fait résonner. Cet ingénieux instrument est destiné à faciliter l'accord du piano aux personnes qui n'en ont pas l'habitude. Il a été inventé, en 1827, par Roller, l'un de nos plus habiles fabricants de pianos.

CHROMATE. s. m. T. Chim. V. CHROME.

CHROMATIQUE. adj. 2 g. (gr. χρῶμα, couleur, nuance). T. Mus. Qui procède par plusieurs semi-tons de suite. *Genre chr. Gamme chr.* V. GAMME et MUSIQUE. || S'emploie substantiv. au masc. *Il y a du chr. dans cette musique.*

* **CHROMATISME.** s. m. T. Phys. Voy. COULEUR.

CHROME. s. m. (gr. χρῶμα, couleur). T. Chim.

Enc. — Le *Chrome* est un corps simple métallique, qui a été découvert par Vauquelin en 1797. Il est gris, et quoique fragile, on peut le polir et lui donner un bel éclat. Il est très-dur et raye le verre. Sa densité = 6. Il ne s'oxyde pas à l'air sec à la température ordinaire, mais il s'oxyde facilement quand on le chauffe au rouge sombre. Chauffé au rouge, il décompose l'eau ; il la décompose aussi à froid, mais en présence d'un acide. C'est cette propriété qui a fait ranger le Chr. dans la troisième section des métaux, où se trouve le Fer avec lequel il a d'assez grandes analogies. Il est attaqué par l'acide sulfurique étendu et par l'acide chlorhydrique : il se forme alors un oxyde de Chr. qui se combine avec l'acide, et il se dégage de l'hydrogène. Le symbole du Chrome est Cr., et son équivalent chimique = 328.

Combinaisons du Chr. avec l'oxygène. — Elles sont au nombre de six, savoir : le *Protoxyde de Chr.* (CrO.) ; le *Sesquioxyde* (Cr^2O^3) ; un *oxyde intermédiaire* (Cr^3O^4), qui n'est qu'une combinaison des deux précédents, et dont la formule peut être écrite CrO,Cr^2O^3 ; l'*Acide Chromique* (CrO^3) ; un *oxyde intermédiaire* (CrO^2), qui est une combinaison de l'acide chromique et du protoxyde de Chr., et l'*Acide perchromique* (Cr^2O^7). — Le *Protoxyde* se présente sous la forme d'une poudre brun foncé. On l'obtient en versant de la potasse caustique dans une dissolution bleue de protochlorure de Chr. Il a une telle affinité pour l'oxygène, qu'il décompose l'eau dès qu'il est en liberté ; de l'hydrogène se dégage, et il se forme l'*oxyde intermédiaire* Cr^3O^4. Celui-ci a la couleur de tabac d'Espagne ; si on le chauffe dans un tube fermé, de l'hydrogène se dégage, et l'on obtient le *Sesquioxyde* Cr^2O^3. — Ce *Sesquioxyde* est le seul oxyde de Chr. qui soit employé. Il est pulvérulent, d'un vert foncé, insoluble dans l'eau et dans les alcalis, et soluble dans les acides. C'est un oxyde indifférent, c.-à-dire qu'il peut jouer le rôle d'acide à l'égard des bases puissantes, comme le font le sesquioxyde de fer et l'alumine. Lorsqu'il est cristallisé, les acides ne le dissolvent plus. Il est très-stable, et n'est décomposé ni par la chaleur, ni par l'hydrogène ; cependant quand il est calciné, il ne se dissout pas non plus dans les acides. On le réduit par le charbon à la chaleur blanche, et c'est par ce moyen qu'on obtient le Chr. Le soufre en vapeur n'exerce pas sur lui d'action à la chaleur blanche, mais le sulfure de carbone le décompose à cette température et le transforme en sulfure de Chr. On trouve dans la nature une de ces combinaisons, qui est très-importante. Elle est formée de sesquioxyde de Chr. et de protoxyde de fer, et porte le nom de *Fer chromé.* — On prépare le sesquioxyde de diverses manières. Pour l'avoir à l'état pulvérulent, on chauffe ensemble, dans un creuset, du soufre et du bichromate de potasse. Il se forme du sulfate de potasse et du sesquioxyde, qu'on isole en dissolvant dans l'eau le sulfate de potasse. Pour l'avoir cristallisé, on décompose par un courant de chlore le chromate neutre de potasse chauffé au rouge. Il se forme du chlorure de calcium, de l'oxygène très-pur et du sesquioxyde. On dissout le chlorure dans l'eau, l'oxygène se dégage, et le sesquioxyde cristallisé est mis en liberté. On obtient cet oxyde hydraté en traitant un *sel chromique* ou le sesquichlorure de Chr. par l'ammoniaque. Suivant le genre du sel que l'on emploie, l'hydrate peut être vert, ou violet, ou bleu verdâtre, ou rouge, soluble ou insoluble dans l'ammoniaque. Ces hydrates sont solubles dans les alcalis, et ils perdent leur eau vers 200°. Le sesquioxyde colore en vert les fondants vitreux. Il est aussi employé dans la peinture à l'huile, dans la peinture sur verre et sur porcelaine. On a cru qu'il formait une couleur rouge employée par les Anglais sous le nom de *Pink-color*, pour la peinture sur faïence, mais il est probable aujourd'hui que ce principe colorant est un oxyde de Chr. supérieur au sesquioxyde. Le *Pink-color* se prépare en chauffant au rouge un mélange intime de chromate de potasse, de craie et d'acide stannique, et en traitant le mélange pulvérisé par l'acide chlorhydrique étendu jusqu'à coloration rose. — L'*Acide chromique* est d'un beau rouge à la température ordinaire, et devient presque noir quand on le chauffe. Il est solide et cristallise en aiguilles allongées. Il est très-soluble et déliquescent ; sa dissolution est jaune orangé. Il se décompose par la chaleur en sesquioxyde de Chr. et en oxygène. L'alcool le décompose aussi en sesquioxyde et avec une telle production de chaleur, que souvent ce liquide s'enflamme. Traité à chaud par l'acide sulfurique concentré, il est décomposé, et l'on obtient de l'oxygène et un sulfate de sesquioxyde. Il est aussi décomposé par l'acide chlorhydrique, du chlore se dégage et il reste du sesquichlorure de Chrome. Enfin, il se combine avec les bases pour former des sels qui ont une belle coloration jaune. On prépare cet acide en ajoutant à une dissolution saturée de bichromate de potasse une fois et demie son volume d'acide sulfurique. Il se forme une dissolution de bisulfate de potasse, et il se dépose au fond du vase, pendant le refroidissement, des cristaux allongés d'acide chromique. — L'*oxyde intermédiaire* CrO^2 est brun ocreux. Il est décomposé à la longue par l'eau chaude en acide chromique et en hydrate de sesquioxyde de Chr. On l'obtient en décomposant l'azotate de Chr. par une douce chaleur. Quant à l'*Acide perchromique*, il est très-peu stable ; on n'a pu, jusqu'à présent, l'obtenir ni isolé, ni combiné avec les bases minérales.

Combinaisons du Chr. avec les métalloïdes. — Le Chr. se combine avec le soufre, avec l'azote et avec le chlore. Ses combinaisons avec le chlore sont les seules qui présentent de l'intérêt. Le *Protochlorure* ($CrCl$) est blanc et soluble dans l'eau. Cette dissolution, qui offre une belle coloration bleue, absorbe promptement l'oxygène de l'air, prend une couleur verte, et le protochlorure se change alors en *Oxychlorure de Chr.* (Cr^2Cl^2O) : elle absorbe aussi avec facilité le deutoxyde d'azote. Le protochlorure de Chr. se prépare en faisant passer un courant d'hydrogène sur du sesquichlorure de Chr. chauffé au rouge. — Le *Sesquichlorure* (Cr^2Cl^3) se présente sous la forme de petites paillettes fleur de pêcher. Il se dissout à la longue dans l'eau bouillante en donnant une dissolution verte. Il est insoluble dans l'eau froide ; mais si l'on ajoute à celle-ci du protochlorure de Chr. en aussi petite quantité que l'on voudra, il se dissout immédiatement avec dégagement de chaleur, et en donnant au liquide une coloration verte. Le même phénomène se produit en le dissolvant dans l'acide chlorhydrique. La dissolution verte, ainsi obtenue, donne, par l'évaporation, une masse verte déliquescente qui, desséchée à l'air sec, a pour formule $Cr^2Cl^3 + 9HO$, et se transforme, quand on la chauffe, en eau, en acide chlorhydrique qui se dégage, et en oxychlorure qui reste. Enfin, si l'on chauffe la dissolution de sesquichlorure de Chr. dans un courant d'acide chlorhydrique, elle perd son eau et se change en *Sesquichlorure violet*, lequel se transforme promptement en *Sesquichlorure vert*. Tous les deux présentent, d'ailleurs, la même composition ; cependant ils se distinguent l'un de l'autre dans plusieurs combinaisons chimiques. Ainsi le *Sesquichlorure vert*, traité par l'azotate d'argent, ne précipite immédiatement à froid que les 2/3 de son chlore, tandis que le *Sesquichlorure violet* le précipite immédiatement en totalité à la température de l'ébullition. Le sesquichlorure de Chr. se prépare en faisant passer un courant de chlore sec dans un mélange chauffé de charbon et de sesquioxyde de Chr.

Sels de Chr. — Ces sels sont formés par la combinaison du protoxyde ou du sesquioxyde de Chr. avec les acides, et de l'acide chromique avec les bases. Les *Sels de protoxyde* n'offrent aucun intérêt. Traités par les réactifs oxydants, tels que le chlore, l'acide azotique, etc., ils sont transformés immédiatement en sels de sesquioxyde. Les *Sels de sesquioxyde* peuvent exister sous deux modifications différentes qui se distinguent par leur couleur : la première est verte, la seconde est violette. Ces sels ne sont pas précipités par l'acide sulfhydrique ; ils le sont en vert par les carbonates alcalins, et le précipité se redissout dans un excès de réactif. Fondus avec du borax, ils produisent un verre d'une couleur verte caractéristique. Fondus avec les azotates ou avec les carbonates alcalins, ils forment des chromates alcalins, reconnaissables à leur belle coloration jaune. De tous ces sels, le *Sulfate de sesquioxyde de Chr.* est le plus important. Étant isomorphe avec le sulfate d'alumine, il peut remplacer ce dernier sel dans les aluns, et forme ainsi les *Aluns de Chr.* On connaît trois de ces aluns, mais jusqu'ici un seul a été employé dans la teinture : c'est l'*Alun de Chr. potassique*, vulgairement appelé *Alun de Chr.* Cet alun est rouge foncé et cristallise sous la forme d'octaèdres réguliers. Sa formule est $KO,SO^3 + Cr^2O^3,3SO^3$. On le prépare en chauffant le bichromate de potasse avec l'acide sulfurique. — L'acide chromique se combine avec presque toutes les bases, et forme, avec elles, deux séries de sels, les *Chromates* et les *Bichromates.* Tous ces sels sont insolubles ou très-peu solubles, excepté trois, les chromates de magnésie, de chaux et de strontiane. Les bichromates sont rouge orangé et les chromates sont jaune clair. On reconnaît les chromates solubles à leur coloration très-prononcée, même dans les dissolutions très-étendues et aux couleurs caractéristiques de leurs précipités quand on les traite par divers sels métalliques. Ainsi ils précipitent en jaune les sels de plomb et de bismuth, en rouge clair les sels de mercure, en rouge cramoisi les sels d'argent. Chauffés avec de l'acide chlorhydrique concentré, ils donnent une dissolution verte de sesquichlorure de Chr. Les sels de Chr. solubles sont vénéneux ; on les range dans la classe des poisons irritants. — De tous ces sels, les plus importants sont les *Chromates de potasse.* Le *Chromate neutre de potasse* est d'une belle couleur jaune, doué d'un pouvoir colorant prodigieux. Il cristallise en prismes droits rhomboïdaux anhydres. C'est un oxydant très-énergique. Il fond à la chaleur rouge, mais il ne se décompose pas. Le précipité jaune qu'il donne avec les sels de plomb est connu sous le nom de *Jaune de Chr.* On emploie de grandes quantités de chromate de potasse pour la teinture et pour les toiles peintes. On pourrait obtenir ce sel en chauffant à l'air libre du sesquioxyde de Chr. avec de la potasse ; mais on le prépare ordinairement avec le *Fer chromé* qu'on calcine avec du nitrate de potasse. On dissout ensuite le chromate dans l'eau pour le séparer du sesquioxyde de fer, et l'obtenir cristallisé. — Le *Bichromate de potasse* forme de beaux cristaux d'un rouge brique et translucides. Ses usages sont les mêmes que ceux du chromate de potasse. On le prépare en traitant le chromate neutre par un acide énergique. L'acide enlève au sel un équivalent de potasse, et il se forme alors du bichromate.

Métallurgie. — Le minerai ordinaire du Chr. est le *Fer chromé* appelé aussi *Chromite de fer* et *Sidérochrome.* Cette combinaison se rencontre quelquefois sous forme d'octaèdres réguliers, mais le plus souvent elle forme des masses compactes d'un gris foncé et d'un éclat gras. Ses gisements sont semblables à ceux de l'oxyde de fer magnétique. On trouve le fer chromé en Suède, en Russie, aux États-Unis et en France, dans le département du Var. On prépare le Chr. en chauffant au feu de forge un mélange intime de sesquioxyde de Chr. et de charbon ; on obtient ainsi un métal carburé. Pour l'avoir pur, on réduit cette masse en poudre fine, on la mêle à quelques centièmes d'oxyde vert de Chr., et on tasse le mélange dans un creuset de porcelaine que l'on dispose dans un creuset de terre. On chauffe à la plus haute température que l'on peut produire au feu de forge : le carbone est brûlé par l'oxygène de l'oxyde, et on obtient le Chr. à un assez grand état de pureté.

CHROMIQUE. adj. m. T. Chim. Voy. CHROME.

* **CHROMIS.** s. m. T. Ichth. Voy. LABROÏDES.

* **CHROMITE.** s. m. T. Minér. Voy. CHROME.

* **CHROMOLITHOGRAPHIE.** s. f. V. LITHOGRAPHIE.

* **CHROMULE.** s. f. T. Bot. Voy. ORGANOGRAPHIE.

CHRONICITÉ. s. f. T. Méd. Qualité de ce qui est chronique. *Maladie passée à l'état de chr.*

CHRONIQUE. s. f. (gr. χρόνος, temps). Histoire rédigée suivant l'ordre des temps. Ne se dit guère que de Certaines histoires écrites anciennement. *Une ancienne chr. Les Chroniques de Saint-Denis.* || Fig. et fam., *La chr. scandaleuse*, Les mauvais bruits, les discours médisants. = Syn. Voy. ANNALES.

CHRONIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Voy. MALADIE.

CHRONIQUEUR. s. m. Auteur de chroniques.

CHRONOGRAMME. s. m. (gr. χρόνος ; γράμμα, lettre).

Enc. — Le *Chronogramme* est une inscription en prose ou en vers, dont certaines lettres, considérées comme chiffres romains, donnent la date de l'événement auquel se rapporte l'inscription elle-même. Il nous suffira, pour faire bien comprendre ce qu'est un chr., d'en citer deux exemples. Le premier est une inscription qui était jadis gravée sur la façade d'un ancien hôtel de la Cité, à Paris :

aV teMps dV roI CharLes Le hVIt
CestVI hosteL sI fVt ConstrVIt.

En additionnant les lettres numérales, qui sont toujours de plus grandes dimensions, afin de les rendre plus faciles à distinguer, on trouve 1484 pour l'année de la construction du susdit hôtel. Nous citerons comme second exemple la médaille frappée en l'honneur de Gustave-Adolphe et de sa victoire à Lutzen :

ChrIstVs DVX ergo trIVMphVs.

Les lettres numérales donnent la date de 1632, où eut lieu cette bataille célèbre dans laquelle Gustave-Adolphe fut vainqueur, mais périt en triomphant. — L'usage des chronogrammes était déjà connu dans le XIe siècle, mais il ne devint commun qu'au XVIe et au XVIIe. Ils sont encore aujourd'hui fort du goût des Orientaux, surtout des Turcs et des Persans.

CHRONOLOGIE. s. f. (gr. χρόνος, λόγος, science).

Enc. — La *Chr.* est la science des temps ; elle s'occupe des différentes divisions du temps, de la durée et de l'ordre successif des événements.

I. Les auteurs distinguent la *Chr. mathématique*, qui étudie, à un point de vue absolument abstrait, les divisions de la durée ; la *Chr. technique*, qui traite des périodes adoptées par les divers peuples pour la supputation des événements ; et la *Chr. historique* ou *Chr. proprement dite*, qui a spécialement pour objet de déterminer la succession des événements. La première est une branche de l'astronomie, aussi n'avons-nous pas à nous en occuper ici. (Voy. ASTRONOMIE, ANNÉE, JOUR, MOIS, etc.) On trouvera aux mots CALENDRIER, COMPUT, CYCLE, PÉRIODE, tout ce qu'il importe de savoir sur la seconde. C'est donc à la troisième seule que cet article sera consacré.

II. Pour fixer la date d'un événement, il faut nécessairement posséder deux éléments : un point de départ, c.-à-d. une époque fixe à laquelle on puisse rapporter toutes les autres, soit postérieures, soit antérieures, et une mesure ou portion quelconque de la durée, qui puisse servir à calculer le temps qui sépare ce point de départ de l'événement qu'on a en vue. Or, de ces deux éléments, le premier est tout à fait arbitraire, et le second lui-même l'est aussi, du moins jusqu'à un certain point. En effet, quoique le retour de divers phénomènes naturels nous fournisse plusieurs périodes parfaitement régulières, il faut choisir parmi ces phénomènes, et ici encore le choix est libre. Ce que nous venons de dire explique l'origine de cette multitude de chronologies particulières en usage chez les différents peuples. Chacun d'eux a pris pour *Ère*, c.-à-dire pour point de départ un fait, vrai ou supposé, de ses propres annales, et a procédé, dans la supputation des événements, avec une indépendance absolue, sans chercher à raccorder sa série chr. avec celle des nations voisines. Une autre cause est venue ensuite augmenter le désordre : c'est que, dans le même pays, l'ère nationale a été plusieurs fois changée. Chez certaines nations, on a même fait simultanément usage d'ères très-différentes. Mais ce n'est pas tout. Les périodes qui servaient à mesurer le temps variaient non-seulement d'un pays à l'autre, mais encore elles étaient plus ou moins souvent modifiées dans le même pays, au fur et à mesure des progrès de la science astronomique. D'autres fois, les périodes employées par les historiens n'avaient point de signification arrêtée. C'est ce qui avait lieu, par ex., lorsqu'ils comptaient par générations ou par règnes de rois. En résumé, les difficultés que présentent ces différents systèmes chronologiques, jointes à l'absence de documents positifs à ce sujet, sont telles qu'elles ont fait échouer jusqu'à ce jour les tentatives faites par l'érudition moderne pour faire concorder ensemble les chronologies particulières des peuples anciens.

La chr., lorsqu'elle s'applique à l'histoire ancienne, en dehors des documents fournis par les Livres saints, est appelé *Chr. profane, par opposition à la Chr. sacrée*, qui tire tous ses principes des livres de l'Ancien Testament. Les trois textes principaux dans lesquels ces livres nous sont parvenus, c.-à-d. le texte hébreu, le texte samaritain et le texte grec, présentent encore eux-mêmes de grandes difficultés en ce qui concerne la supputation des temps, et si les commentateurs qui ont cherché à les expliquer s'accordent quelquefois sur certaines époques principales, telles que la création, le déluge, la vocation d'Abraham, dans ce cas même ils diffèrent fréquemment sur la date des faits intermédiaires.

III. Malgré les difficultés trop souvent insurmontables que présente la chr., *cette science n'est cependant pas dépourvue de certitude*. En ce qui concerne la chr. particulière que chaque peuple s'est faite, on peut la diviser en *temps incertains* et en *temps certains :* ceux-ci commencent lorsque leur époque convient également avec celle qui est reconnue aussi ponr certaine à l'égard d'un ou plusieurs autres peuples. La certitude, pour une portion de cette chr., commence aussi quand des monuments qui subsistent encore ou qui, quoique n'existant plus, ont été vus par des personnes dignes de foi, s'accordent par leur témoignage évident avec le système chronologique de ce peuple : c'est ce qui arrive, par ex., pour l'Égypte. Les *monuments* sont toujours la pierre de touche des systèmes et des explications chronologiques ; mais ici, par monuments, il faut entendre les inscriptions, les monnaies et médailles, les peintures, et généralement tout ce qui offre un fait écrit, public ou privé, tracé sur la pierre, le bois, les métaux, etc. Chacun d'eux est un contemporain désintéressé, jusqu'à preuve du contraire, dans l'énonciation du fait qu'il rappelle. Les historiens sont rarement les témoins des événements qu'ils rapportent. Quand ils le sont, leur témoignage est plus qu'une demi-preuve. Pour que la preuve soit complète, il suffit qu'ils ne soient pas formellement contredits ou que les motifs de cette contradiction ne soient pas évidents. Plusieurs écrivains rapportant un fait à une même date, cette date doit être tenue pour certaine, si toutefois ils ne se sont pas copiés l'un l'autre. La certitude résultant de leur accord est d'autant plus complète que ces écrivains ont pu moins se connaître, moins se copier, et ont écrit dans des vues ou dans des intérêts opposés. L'astronomie ancienne fournit aussi des secours inappréciables à la chr., et rien, on peut le dire, ne peut surpasser leur certitude. Ptolémée, par ex., mentionne un grand *nombre d'observations astronomiques, en les rapportant à une* année quelconque du règne d'un roi connu dans l'histoire. Or, quelques-unes de ces observations, les éclipses entre autres, sont de telle nature que l'instant même du phénomène observé peut être déterminé aujourd'hui même, sauf la différence du méridien, avec une rigoureuse exactitude, et être rapporté à tel instant de tel jour, de tel mois et de telle année julienne, avant ou après l'ère chrétienne. Il devient dès lors évident que l'année du règne du roi nommé à la date de l'éclipse correspondra exactement à cette année julienne. Les dates consignées dans les historiens exigent des calculs analogues, parce qu'il est plus d'une fois arrivé que, dans l'histoire d'un même peuple, on n'a pas eu égard aux variations éprouvées à diverses époques par le calendrier de ce peuple. C'est ce qui a fait dire avec raison à Champollion-Figeac que toute la chr. historique est basée sur la connaissance des calendriers des anciens, de leurs variations et de leur concordance.

IV. La *Création du Monde*, ou mieux la *Création de l'Homme*, serait le point de départ naturel de toute chr.; mais jusqu'à présent la science n'a pu en déterminer l'époque précise. Les travaux entrepris pour la solution de ce problème n'ont produit que des systèmes plus ou mieux ingénieux, dont l'un rapporte ce grand événement à l'an 3483 av. J.-C., l'autre à l'an 6984. Entre ces deux dates extrêmes viennent s'en placer près de deux cents autres parmi lesquelles nous citerons celles qui sont dues aux chronologistes les plus renommés ou qui ont été suivies dans la rédaction de quelques livres importants. Ainsi, les Juifs modernes fixent la création de l'homme à l'an 3761 ; Scaliger a proposé 3950 ; le P. Pétau, 3983 ; Usher ou Usserius, 4004 ; Clinton, 4138 ; la nouvelle édition de l'*Art de vérifier les dates*, 4963. Suidas préférait 6000, Onuphrius Lanvinus 6310. Nous ferons observer que ces divers systèmes, étant exclusivement basés sur les indications de la Genèse, n'ont cours que chez les nations chrétiennes et sont tous orthodoxes. Quant aux peuples qui ne reconnaissent pas la Bible, ils se livrent en général à des supputations monstrueuses pour se donner une antiquité très-reculée et font précéder leurs dynasties royales de périodes qui comprennent jusqu'à 432,000 ans. La chr. sérieuse n'a pas à s'occuper de ces données où l'imagination joue le principal rôle. Nous ajouterons seulement que, dans l'état où est aujourd'hui parvenue la science géologique, elle ne contrarie en rien les enseignements de la Genèse. — Voy. GÉOLOGIE.

V. On partageait autrefois l'histoire universelle en *sacrée* et en *profane* pour les temps anciens, puis en *ecclésiastique* et en *laïque* pour les temps modernes. Aujourd'hui l'on n'admet plus que trois grandes divisions : l'*Histoire ancienne*, qui comprend les siècles écoulés antérieurement à l'an 395 de notre ère ; l'*Histoire du Moyen Age*, qui embrasse un espace de 1058 ans, de l'an 395 jusqu'à l'an 1453, et l'*Histoire moderne*, qui étudie les faits postérieurs à cette dernière date. La première se subdivise en *Histoire ancienne proprement dite*, dans laquelle l'*Histoire du peuple juif* est habituellement traitée à part, et en *Histoire romaine*. — De plus, chacune des trois grandes divisions ci-dessus est coupée en périodes. Celles-ci sont au nombre de 15, dont 7 pour l'histoire ancienne, 4 pour le moyen âge, et 4 pour les temps modernes. La première finit au *déluge*, mais on ignore le nombre d'années qu'elle comprend, les différentes versions des textes sacrés présentant sur ce point un défaut de concordance impossible à corriger. Ainsi, tandis que les Septante admettent 2,242 ans, le texte hébreu n'en accuse que 1656, et le samaritain que 1307. La même incertitude existe pour la seconde, que l'on fait finir à la *vocation d'Abraham*. La chr. des Septante fixe ce dernier événement à l'an 2069. Les autres périodes ont pour limites, savoir : la 3e, la *délivrance des Hébreux* par Moïse (437 ans, de 2069 à 1632 av. J. C.) ; la 4e, le *premier roi juif* (552 ans, de 1632 à 1080) ; la 5e, la *création de l'Empire Médo-Perse* (521 ans, de 1080 à 559) ; la 6e, la *fondation de l'Empire Romain* (530 ans, de 559 à 29) ; la 7e, la *mort de Théodose Ier* (424 ans, de l'an 29 av. J.-C. à l'an 395 ap. J.-C) ; la 8e, la *déchéance des Mérovingiens* (357 ans, de 395 à 752) ; la 9e l'*exaltation de Grégoire VII* (321 ans, de 752 à 1073) ; la 10e, la *fin des Croisades* (197 ans, de 1073 à 1270) ; la 11e, la prise de Constantinople par les Turcs ottomans (183 ans, de 1270 à 1453) ; la 12e, les premières *hostilités de Luther* (64 ans, de 1453 à 1517) ; la 13e, le *traité de Westphalie* (131 ans, de 1517 à 1648) ; la 14e, la *Révolution française* (141 ans, de 1648 à 1789). *La 15e et dernière période, celle où nous nous* trouvons, a donc commencé en 1789.

VI. Nous croyons être utile à nos lecteurs en donnant ici, non point un traité de chr., mais simplement les dates les plus importantes de l'histoire du monde, c.-à-d. celles que l'on peut avoir à consulter à chaque instant. Dans le tableau qui suit toutes les dates, soit antérieures, soit postérieures à la naissance de N.-S. J. C., sont rapportées à cette naissance.

HISTOIRE ANCIENNE. — 4963 av. J.-C., Création du monde (c'est la date donnée par l'Art de vérifier les dates). — 2987, Déluge. — 2514, Règne de Tchouen-Hiu en Chine, commencement des certitudes historiques dans ce pays, *suivant les écrivains nationaux*. — 2357, Yao, empereur chinois. — 2272, Osymandyas, premier roi de la XVIe dynastie égyptienne. — 2151, Bélus, roi d'Assyrie. — 2144, Naissance d'Abraham. — 2086, Ninus succède à Bélus. — 2082, Invasion des Pasteurs en Égypte.

2069, Vocation d'Abraham. — 2044, naissance d'Isaac. — 2034, Sémiramis succède à Ninus. — 1984, Naissance de Jacob. — 1864, Joseph, premier ministre du roi d'Égypte. — 1854, Jacob s'établit en Égypte. — 1845, Fondation présumée de Sparte. — 1822, Les Pasteurs abandonnent l'Égypte ; Règne d'Amosis-Thouthmosis, chef de la XVIIIe dynastie égyptienne. — 1796, Déluge d'Ogygès, en Béotie. — 1784, Mort de Joseph ; Servitude des Israélites. — 1718, Naissance de Moïse. — 1657, Colonie de Cécrops à Athènes.

1632, Sortie des Israélites de l'Égypte sous la conduite de Moïse. — 1594, Colonie de Cadmus à Thèbes en Béotie. — 1586, Colonie de Danaüs à Argos. — 1580, Déluge de Deucalion, en Thessalie. — 1473, Règne de Sésostris ou Rhamsès le Grand en Égypte. — 1423, Arrivée de Pélops en Grèce. — 1360, Expédition des Argonautes ; Orphée fleurit vers ce temps. — 1330, Colonie d'Evandre en Italie. — 1329, Première guerre de Thèbes entre les fils d'Œdipe. — 1319, Deuxième guerre, dite des *Épigônes*. — 1297, Règne d'Agamemnon à Argos. — 1280, Prise et destruction de Troie. — 1270, Époque présumée de l'arrivée d'Énée en Italie. — 1202, Retour des Héraclides dans le Péloponèse. — 1180, Époque d'Homère, suivant Eratosthènes. — 1137, Fondation présumée de Carthage. — 1092, Mort de Codrus, roi d'Athènes ; établissement, dans cette ville, du gouvernement des Archontes.

1080, Élection de Saül, premier roi des Juifs. — 1076, *Passage des Ioniens dans l'Asie Mineure*. — 1006, *Salomon* commence la construction du temple de Jérusalem. — 971, Sésonchis ou Sésac, 1er roi de la 22e dynastie égyptienne. — 966, Mort de Salomon ; schisme des dix tribus. — 947, Fondation de Samos et de Smyrne. — 907, Époque d'Homère, suivant la chronique de Paros. — 884, Rétablissement des Jeux Olympiques par Lycurgue à Lacédémone, par Iphitus en Élide, et par Cléosthènes à Pise (quelques historiens se sont servis de l'*Ère des Olympiades d'Iphitus*). — 841, Mort de Lycurgue. — 820, Arbace, après avoir détruit l'empire d'Assyrie, se fait roi des Mèdes. — 776, Commencement de l'*Ère des Olympiades de Corœbus* (au mois de juillet). — 760, Le roi Théopompe institue les Éphores à Sparte. — 753 (21 avril), Romulus fonde Rome ; commencement de l'*Ère de la fondation de Rome*. — 747 (26 février), Commencement de l'*Ère de Nabonassar*, roi de Babylone. — 743, Première guerre de Messénie. — 734, Des Doriens de Corinthe fondent Syracuse en Sicile. — 721, Prise de Samarie par Salmanasar, roi d'Assyrie, qui emmène en captivité à Ninive le peuple des dix tribus ; fin du royaume d'Israël. Observation d'une éclipse de lune à Babylone (19-20 mars). — 718, L'Éthiopien Sabacon s'empare de l'Égypte ; il est le chef de la 25e dynastie égyptienne. — 715, Numa Pompilius succède à Romulus. — 685, Deuxième guerre de Messénie ; époque du poëte Tyrtée. — 683, A Athènes, les Archontes deviennent annuels. — 674, Tullus Hostilius, roi de Rome. — 670, Psamméticlius, un des douze princes qui, suivant Hérodote et Diodore, se partageaient l'Égypte, règne sur une partie du Delta. — 668, Fin de la seconde guerre de Messénie. — 665, Époque des poëtes Archiloque de Paros et Simonide d'Amorgos. — 658, Fondation de Byzance par les Mégariens. — 640, Naissance de Thalès. — 638, Naissance de Solon. — 630, Psamméticlius, seul roi d'Égypte depuis 650, ouvre son royaume au commerce grec. — 624, Législation de Dracon — 616, Tarquin l'Ancien, roi de Rome. — 606, Prise et destruction de Ninive par Nabopolassar, qui met fin au second empire d'Assyrie ; Nabuchodonosor, son fils, s'empare de Jérusalem et emmène une partie du peuple en captivité à Babylone : cette captivité dure 70 ans. — 600, Des Grecs de Phocée, dans l'Asie Mineure, fondent Marseille ; Commencement de la construction du temple de Diane à Éphèse par l'architecte Chersiphron ; Naissance du Chinois Lao-Tseu, fondateur de la secte du Tao. — 597, Éclipse de soleil prédite par Thalès. — 594, Législation de Solon. — 587, Les Assyriens prennent d'assaut Jérusalem ; incendie du temple ; le roi Sédécias est emmené en captivité à Babylone avec presque tout le peuple ; Fin du royaume de Juda. — 582, Servius Tullius succède à Tullus au trône de Rome. — 560, Tyrannie de Pisistrate ; Crésus, roi de Lydie.

559, Cyrus monte sur le trône ; commencement de la monarchie médo-perse. — 551, Confucius en Chine. — 548, Incendie du temple de Delphes ; Tarquin le Superbe, roi de Rome. — 538, Cyrus s'empare de Babylone ; fin du troisième empire d'Assyrie. — 537, Pisistrate fait recueillir les œuvres d'Homère. — 536, Cyrus permet aux Juifs de rentrer dans leur pays ; fin de la captivité. — 535, Premières représentations dramatiques de Thespis à Athènes ; Commencement de la reconstruction du temple de Jérusalem. — 532, Polycrate, tyran de Samos ; époque de Pythagore et d'Anacréon. — 529, Mort de Cyrus ; avénement de son fils Cambyse. — 525, Les Perses s'emparent de l'Egypte. — 521, Darius, fils d'Hystaspes, devient roi de Perse. — 516, Consécration solennelle du second temple de Jérusalem.

510, Expulsion d'Hippias, fils de Pisistrate, par les Athéniens. — 509, Abolition de la royauté à Rome ; établissement du gouvernement consulaire. — 501, Révolte des Grecs d'Ionie contre les Perses. — 499, Eschyle commence à faire représenter ses tragédies. — 498, Création de la Dictature à Rome. — 493, Retraite du peuple romain sur le mont Aventin ; institution du Tribunat. — 492, Commencement de la première guerre médique. — 490, Bataille de Marathon (sept.). — 486, La première loi agraire est présentée par Spurius Cassius. — 485, Mort de Darius ; avénement de Xerxès. — 480, Époque de Pindare ; deuxième guerre médique ; combat des Thermopyles (août) ; bataille de Salamine (oct.). — 464, Artaxerxès Longue-Main succède à Xerxès. — 452, Première tragédie d'Euripide. — 450, Création du Décemvirat à Rome ; loi des Douze Tables. — 449, Paix de Cimon entre les Perses et les Grecs ; fin de la guerre médique. — 444, Hérodote lit son histoire aux Jeux Olympiques ; *Périclès gouverne Athènes par son influence* ; Création de la Censure à Rome. — 436, Époque la plus brillante de l'art grec ; construction du Parthénon et des Propylées d'Athènes. — 432, Réforme astronomique de Méton. — 431, Commencement de la guerre du Péloponèse ; peste d'Athènes. — 429, Mort de Périclès. — 428, Naissance de Platon. — 423, Aristophane fait représenter sa comédie des *Nuées*. — 421, Paix de Nicias entre Sparte et Athènes. — 416, Les Athéniens entreprennent l'expédition de Sicile ; Alcibiade ; renouvellement de la guerre du Péloponèse. — 413, Défaite des Athéniens en Sicile. — 410, Annibal, fils de Giscon, débarque en Sicile avec 100,000 hommes. — 406, *Denys l'Ancien, tyran à Syracuse*. — 405, Les Athéniens perdent la bataille navale d'Ægos Potamos ; Commencement du siége de Véies, par les Romains. — 404, Prise d'Athènes ; fin de la guerre du Péloponèse ; Tyrannie des Trente. — 402, Rétablissement de la démocratie à Athènes. — 400, Retraite des

Dix mille.—399, Mort de Socrate (fin de juin).—396, Expédition d'Agésilas, roi de Sparte, en Asie ; Les Romains s'emparent de Véies. — 391, Invasion des Gaulois en Italie ; Bataille d'Allia ; prise de Rome. — 387, Paix d'Antalcidas entre les Grecs et les Perses. — 382, Naissance de Démosthènes. — 371, Bataille de Leuctres (8 juillet).— 362, Bataille de Mantinée et mort d'Épaminondas.

360, Avénement de Philippe, roi de Macédoine. — 358, Guerre sociale. — 356, Commencement de la guerre sacrée ; naissance d'Alexandre le Grand ; Érostrate brûle le temple d'Éphèse. — 352, Mort de Mausole, roi de Carie; première *Philippique* de Démosthène. — 346, Philippe est reçu membre du conseil amphictyonique, et obtient l'intendance du temple de Delphes.—342, Aristote est chargé de l'éducation d'Alexandre. — 338, Deuxième guerre sacrée ; bataille de Chéronée; le congrès de Corinthe proclame Philippe généralissime des Grecs contre les Perses. — 336, Mort de Philippe ; Alexandre, roi de Macédoine ; Darius III, roi de Perse ; voyage d'Hannon jusqu'au cap Blanc et au cap des Trois-Pointes. — 334, Bataille du Granique. — 333, Bataille d'Issus. — 332, Prise de Tyr ; Alexandre entre à Jérusalem ; Conquête de l'Égypte. — 331, Fondation d'Alexandrie ; Bataille d'Arbèles. — 330, Mort de Darius ; Voyage du Marseillais Pythéas jusqu'à Thulé. — 327, Défaite de Porus.—323, Mort d'Alexandre à Babylone (21 avril); dissolution de l'empire d'Alexandre. — 321, Les consuls romains passent sous les fourches caudines. — 312, Commencement de l'ère des Séleucides. — 310, Agathocle commence son expédition d'Afrique. — 301, Bataille d'Ipsus en Phrygie. — 283, Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte. — 280, Constitution de la Ligue achéenne. — 279, Expédition des Gaulois en Grèce, leur destruction à Delphes ; Bérose, prêtre de Bélus à Babylone, écrit une histoire de la Chaldée ; Pyrrhus, roi d'Épire, bat les Romains à Asculum. — 276, Traduction grecque des livres hébreux (version dite des Septante). — 275, Pyrrhus, vaincu à Bénévent, quitte l'Italie. — 272, Théocrite de Syracuse, écrit ses Bucoliques. — 269, Première monnaie d'argent fabriquée à Rome. —268, L'Égyptien Manéthon, garde des archives sacrées du temple d'Héliopolis, écrit une histoire de l'Égypte. — 264, Premiers combats de gladiateurs ; Commencement des guerres puniques. — 260, Le consul Duilius bat les Carthaginois à la bataille navale de Myles. — 255, L'empereur chinois Chi-Hoang-Ti fait construire la grande muraille ; Défaite de Régulus. —241, Victoire des Romains aux îles Ægates ; fin de la première guerre punique. — 240, Livius Andronicus : premières représentations dramatiques à Rome. — 238, Hamilcar Barca passe en Espagne, où il emmène Annibal. — 222, Le géographe Ératosthènes de Cyrène fleurit à la cour des Lagides. — 221, Annibal remplace Asdrubal, son beau-frère, dans le commandement des troupes carthaginoises d'Espagne. — 219, Prise de Sagonte. — 218, Annibal pénètre en Italie ; deuxième guerre punique. — 216, Bataille de Cannes. — 215, Alliance d'Annibal et de Philippe, roi de Macédoine. — 212, Prise de Syracuse par les Romains ; mort d'Archimède. — 207, Bataille du Métaure. — 204, Les Romains passent en Afrique ; Annibal quitte l'Italie. — 202, Bataille de Zama. — 201, Fin de la seconde guerre punique. — 197, Bataille de Cynocéphales, gagnée par les Romains sur Philippe de Macédoine. — 196, Annibal se réfugie auprès d'Antiochus, roi de Syrie ; Aux jeux Isthmiques, les Romains proclament l'indépendance de la Grèce. — 191, Antiochus est battu aux Thermopyles par le consul M. Acilius Glabrion. — 190, Les Romains pénètrent, pour la première fois, en Asie ; bataille de Magnésie, gagnée sur Antiochus le Grand, roi de Syrie. — 184, Mort du poëte comique Plaute. — 183, Mort de Philopœmen. — 182, Mort d'Annibal. — 169, Prise de Jérusalem par Antiochus IV, dit Épiphanes, fils d'Antiochus le Grand ; martyre des Macchabées. — 168, Conquête de la Macédoine par les Romains. — 167, Ambassade de Caton à Carthage. — 167, Le Grec Polybe passe à Rome. — 166, Mathathias, prêtre de Jérusalem, se met à la tête des Juifs révoltés contre Antiochus ; Térence fait représenter sa comédie de l'*Andrienne*. — 154, Les Romains interviennent, pour la première fois, dans la Gaule transalpine comme alliés de Marseille. — 150, Le Lusitanien Viriathe se révolte contre les Romains ; Troisième guerre punique. —146, Prise et destruction de Carthage ; Anéantissement de la Ligue achéenne ; destruction de Corinthe. — 143, La Macédoine devient une province romaine. — 134, Commencement de la guerre des esclaves en Sicile. — 133, Tribunat de Tib. Semp. Gracchus ; prise de Numance ; Rome devient héritière du royaume de Pergame. — 132, Fin de la guerre des esclaves. — 129, Formation de la province romaine d'Asie. — 125, Commencement des guerres des Romains contre les Gaulois transalpins. — 123, Premier tribunat de Caius Gracchus.—122, Rétablissement de Carthage ; fondation d'Aix, première colonie romaine dans la Gaule. — 120, Avénement de Mithridate VI Eupator, surnommé le Grand. — 111, Guerre contre Jugurtha. — 107, Aristobule, fils de Jean Hyrcan, rétablit la royauté chez les Juifs. — 106, Fin de la guerre de Numidie. — 102, Marius défait les Teutons dans les environs d'Aix. — 101, Destruction des Cimbres à Verceil. — 97, Un sénatus-consulte interdit les sacrifices humains. — 96, Ptolémée Apion, roi de Cyrène, lègue ses États aux Romains. — 92, Premières relations de Rome avec les Parthes. — 90, Guerre sociale. — 88, Marius à Minturnes ; Guerre de Mithridate contre les rois alliés de Rome. — 87, Proscriptions de Marius. — 82, Dictature de Sylla. — 78, Guerre de Sertorius en Espagne. — 73, Spartacus. — 70, Affaire de Verrès, ancien préteur en Sicile. — 67, Pompée détruit les pirates de la Méditerranée. — 63, Conjuration de Catilina ; les Romains pénètrent en Judée ; Mort de Mithridate. — 60, Formation du premier triumvirat : Pompée ; Crassus et César. — 59, Naissance de l'historien Tite-Live à Padoue.— 58, César part pour la conquête des Gaules.— 55, Virgile prend la robe virile.— 53. Défaite de Crassus par les Parthes à la bataille de Carrhes.— 51, Commencement du règne de Cléopâtre, la dernière des Lagides ; Prise d'Alésia par César. — 49, César passe le Rubicon. — 48, Pompée, vaincu à Pharsale, se réfugie en Égypte, où il est assassiné. — 46, Dictature de César. — 45, Réformation du Calendrier romain ; ère julienne. — 44, Assassinat de J. César ; Triumvirat d'Antoine, Octave et Lépide ; meurtre de Cicéron. — 42, Bataille de Philippes. — 31, Bataille d'Actium (2 septembre). — 30, Mort d'Antoine et de Cléopâtre ; réduction de l'Égypte en province romaine.

29 av. J. C., Octave *imperator* est seul maître du pouvoir ; il ferme le temple de Janus. — 27, Le nom d'AUGUSTE est déféré par le sénat à César-Octave.— 24, Virgile, déjà connu par ses *Bucoliques* et ses *Géorgiques*, commence à écrire l'*Énéide*. — 17, Jeux séculaires pour lesquels Horace compose son *Carmen seculare*. — 8, Le mois sextilis reçoit le nom d'Auguste.

An 1er de l'Ère chrétienne, Naissance de JÉSUS-CHRIST, selon Josèphe. Ainsi que nous le verrons au mot ÈRE, l'époque précise de la naissance de J. C. est très-controversée. L'opinion vulgairement admise la fixe au 25 décembre 753 de Rome. Cette date est en arrière de plusieurs années sur la véritable ; on la conserve cependant afin de ne pas bouleverser toute la série des dates historiques.—5 ans ap. J. C., Mort d'Hérode, roi des Juifs. — 9, Défaite de Varus. — 14, Auguste fait recenser la population de l'empire ; sa mort ; avénement de TIBÈRE. — 18, Mort de Tite-Live et de Strabon. — 27, Ponce Pilate est nommé procurateur de la Judée. — 30, Baptême de J.-C. par saint Jean-Baptiste et commencement de ses prédications. — 31, J. C. choisit ses apôtres. — 33, Sa passion et sa mort. — 36, Saint Pierre fonde l'église d'Antioche, où les disciples de J. C. commencent à être appelés *Chrétiens*. — 37, Saint Paul va conférer avec saint Pierre à Jérusalem ; mort de Tibère ; CALIGULA. — 41, CLAUDE. — 42, Saint Pierre vient à Rome, où il établit le siége de l'Église catholique. — 50, Premier concile chrétien tenu à Jérusalem. — 54, NÉRON. — 62, Saint Marc, fondateur de l'église d'Alexandrie, souffre le martyre. — 64, Néron met le feu à plusieurs quartiers de Rome et en accuse les chrétiens ; *première persécution générale*. — 66, Martyre de saint Pierre et de saint Paul, à Rome ; Révolte de la Judée. — 68, GALBA. — 69, OTHON, VITELLIUS, VESPASIEN. — 70, Prise et destruction de Jérusalem par Titus. — 79, TITUS ; Éruption du Vésuve qui détruit Herculanum, Pompéi, Stabies ; mort de Pline le Naturaliste.— 81, DOMITIEN. — 93, Seconde persécution générale. —95, Les premiers prédicateurs de l'Évangile paraissent vers ce temps dans la Gaule ; Exil de l'apôtre saint Jean à Pathmos. — 96, NERVA. — 98, TRAJAN.

107, Troisième persécution ; Trajan ne prend aucune mesure nouvelle contre les chrétiens, mais laisse exécuter les édits de ses prédécesseurs. — 117, ADRIEN. — 120, Plutarque écrit la vie des grands hommes de l'antiquité. — 130, Adrien rétablit Jérusalem sous le nom d'Ælia Capitolina. — 135, Révolte des Juifs ; 582,000 individus périssent ; dispersion finale du reste. — 138, ANTONIN. — 161, MARC-AURÈLE et VERUS. — 163, Édit de Marc-Aurèle contre les chrétiens, 4e persécution. — 180, COMMODE. — 193, PERTINAX, DIDIUS JULIANUS, ALBINUS, NIGER, SEPTIME SÉVÈRE. — 199, Tertullien publie son *Apologétique*.

202, Un édit de Septime Sévère commence la 5e persécution. — 211, CARACALLA et GÉTA. — 217, MACRIN. — 218, HÉLIOGABALE. — 222, ALEXANDRE-SÉVÈRE. — 223, Ardschir ou Artaxerxès, fils de Sassan, fonde l'empire des Perses Sassanides. — 235, MAXIMIN Ier, 6e persécution générale. — 237, Les deux GORDIEN, MAXIME, BALBIN. — 238, GORDIEN III, dit *le Pieux*. — 241, Première apparition des Franks sur les terres de l'empire ; ils sont battus près de Mayence par le tribun Aurélien. — 244, PHILIPPE. — 249, DÉCIUS ; 7e persécution. — 251, GALLUS et VOLUSIEN. — 252, Novatien, prêtre de Rome, se met en opposition avec le pape Corneille ; c'est le premier antipape. — 253, ÉMILIEN, VALÉRIEN ; Concile de Carthage, qui constate la nécessité du baptême pour les enfants. — 257, 8e édit de persécution contre les chrétiens. — 260, GALLIEN ; les 30 *Tyrans* (260-268). — 268, CLAUDE II ; les Gaulois proclament TÉTRICUS empereur, et se déclarent indépendants. — 270, QUINTILLUS, AURÉLIEN. — 273, Mort du Perse Manès, fondateur de la secte des Manichéens ; 9e persécution contre les chrétiens ; Défaite de Tétricus ; soumission de la Gaule ; Ruine de Palmyre. — 276, TACITE, FLORIEN, PROBUS. — 277, Les Franks obtiennent de Probus des établissements dans la Gaule. —282, CARUS.— 283, CARIN et NUMÉRIEN. — 284, DIOCLÉTIEN. — 285, Insurrection des Bagaudes. — 286, MAXIMIEN HERCULE associé avec Dioclétien.

303, 10e et dernière persécution générale contre les chrétiens, ordonnée par Dioclétien. — 305, CONSTANCE CHLORE et GALÉRIUS.—306, MAXENCE et MAXIMIEN, SÉVÈRE III, CONSTANTIN Ier, MAXIMIN DAIA, LICINIUS. — 312, Victoire de Constantin sur Maxence. — 319, Arius, prêtre d'Alexandrie, commence à troubler l'Église. — 321, Constantin fonde la puissance civile de l'Église en lui accordant la faculté de recevoir des legs et des donations avec le droit de possession à perpétuité, etc. — 325, Concile de Nicée, qui condamne l'hérésie d'Arius. — 329, Constantin transporte le siége de l'empire à Byzance, qui prend le nom de Constantinople. — 337, CONSTANTIN II, CONSTANT Ier, CONSTANCE. — 360, JULIEN *l'Apostat*. — 363, Julien entreprend vainement de relever le temple de Jérusalem ; JOVIEN. — 364, Le territoire de l'empire romain est divisé en deux parties : l'empire d'Orient, cap. Constantinople, et l'empire d'Occident, cap. Rome ; VALENTINIEN Ier, en Occident ; Valens, en Orient. — 376, Commencement des grandes invasions des Barbares ; les Goths, refoulés par les Huns, se présentent aux frontières de l'empire d'Orient. — 375, GRATIEN et VALENTINIEN II, en Occident. — 378, Bataille d'Andrinople, qui est gagnée par les Goths. — 379, Théodose Ier, en Orient. — 383, MAXIME, en Occident. — 390, Massacre de Thessalonique et pénitence publique de l'empereur Théodose. — 392, EUGÈNE *le Rhéteur*, en Gaule et en Italie. — 394, THÉODOSE, en Orient et en Occident ; suppression des Jeux Olympiques et de l'ère des Olympiades.

HIST. DU MOYEN AGE. — 395, Mort de Théodose ; nouveau partage de l'empire : HONORIUS, en Occident ; Arcadius, en Orient ; 1re invasion d'Alaric, roi des Goths, en Italie.— 397, Saint Jean Chysostome, évêque de Constantinople.

403, Abolition des combats des gladiateurs. — 406, Invasion de la Gaule par les Bourguignons, les Alains, les Vandales et les Suèves. — 409, Prise de Rome par Alaric. — 411, Les Vandales et les Suèves se partagent l'Espagne. — 413, Les Bourguignons s'établissent dans la Grande-Séquanaise, qui leur est abandonnée par le gouvernement romain ; les Wisigoths, sous leur roi Ataulf, s'emparent de Toulouse, qui devient la capitale de leur royaume. —415, Conquête de l'Espagne par les Wisigoths. — 418, Commencement de la domination des Franks dans la Gaule. — 421, Mort de saint Jérôme. — 423, JEAN, le secrétaire, en Occident. —425, VALENTINIEN III, en Occident.— 428, CLODION, chef des Franks. — 429, Invasion des Vandales en Afrique sous leur roi Genséric. — 430, Mort de saint Augustin, évêque d'Hippone. — 431, Le concile d'Éphèse condamne le Nestorianisme. — 438, L'empereur d'Orient, Théodose II, publie le *Code théodosien*. — 445, Clodion, vainqueur, des Romains, s'établit à Amiens.— 448, Avénement de MÉROVÉE. — 449, Pour la première fois, les Saxons débarquent dans la Grande-Bretagne.— 451, Concile de Chalcédoine, qui condamne l'hérésie d'Eutychès ; Attila, roi des Huns, pénètre en Gaule, d'où il est chassé par les Romains réunis aux Franks et aux Wisigoths. — 452, Invasion d'Attila en Italie ; le pape saint Léon sauve Rome ; fondation de Venise. — 455, PÉTRONE MAXIME et AVITUS, en Occident ; fondation du royaume anglo-saxon de Kent ; sac de Rome par Genséric, roi des Vandales. — 457, CHILDÉRIC Ier succède à Mérovée ; MAJORIEN ; empereur d'Occident. — 461, LIBÉRIUS. SÉVÈRE, en Occident. — 467, ANTHÉMIUS, en Occident. — 472, OLYBRIUS et GLYCÉRIUS, en Occident. — 474, JULIUS NÉPOS, en Occident. — 475, ROMULUS AUGUSTULE, dernier empereur d'Occident. — 476, Odoacre, roi des Hérules, met fin à l'empire d'Occident. — 481, CLOVIS, fils de Childéric. — 486, Clovis, chef des Franks saliens, bat les Romains à Soissons ; fin de la domination romaine dans les Gaules. — 489, Théodoric, roi des Ostrogoths, commence la conquête de l'Italie. — 493, Clovis épouse Clotilde ; Théodoric, vainqueur d'Odoacre, fonde le royaume des Ostrogoths, et choisit Ravenne pour capitale. — 496, Bataille de Tolbiac et conversion des Franks. — 497, Rédaction ou révision de la loi Salique.

500, Clovis envahit le royaume des Bourguignons, qui sont battus près de Dijon. — 507, Les Franks battent les Wisigoths à Vouillé, près de Poitiers. — 511, Mort de Clovis et partage de ses États entre ses fils : THIERRI Ier, à Metz ; CLODOMIR, à Orléans ; CHILDEBERT Ier, à Paris, et CLOTAIRE Ier, à Soissons. —527, Justinien, empereur d'Orient.— 529, Première publication du *Code justinien*.—533, Justinien publie le *Digeste* et les *Institutes*.— 534, Les rois franks Childebert, Clotaire et THÉODEBERT, fils de Thierri, détruisent le royaume des Bourguignons ; Bélisaire, envoyé en Afrique par Justinien, met fin à l'empire des Vandales. — 537, Dédicace de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople.— 541, Abolition du consulat par Justinien. — 550, Vers ce temps florissait Lech, que les Slaves Polonais regardent comme le fondateur de leur monarchie. — 552, Fin de la domination des Ostrogoths en Italie ; elle est remplacée par celle de Justinien. — 558, CLOTAIRE Ier, seul roi des Franks. — 561, Mort de Clotaire Ier, et partage de ses États entre ses fils : CARIBERT, à Paris ; GONTRAN, à Orléans ; SIGEBERT, à Metz ; CHILPÉRIC, à Soissons. — 568, Les Lombards passent de la Pannonie en Italie, où ils fondent un royaume. — 570, Naissance de Mahomet à la Mecque. — 573, Guerre entre les rois franks qu'animent les reines Frédégonde et Brunehaut. — 575, CHILDEBERT II, fils de Sigebert, roi de Metz ou d'Austrasie. — 585, Concile de Mâcon qui enjoint, sous peine d'excommunication, de payer la dîme au clergé. — 587, Conférence et traité d'Andelot entre les princes franks. — 590, Exaltation de saint Grégoire le Grand. — 596, Mort de Childebert II ; ses enfants THIERRI II et THÉODEBERT II se partagent ses États. — 599, Introduction du *Chant* dit *grégorien* dans les offices de l'Église.

610, Mahomet commence ses prédications. — 613, CLOTAIRE II, fils de Chilpéric, réunit toute la monarchie des Franks ; le pape Boniface IV emploie pour la première fois l'*Ère chrétienne*. — 622, Fuite de Mahomet de la Mecque à Médine ; commencement de l'*Hégire*. — 628, DAGOBERT Ier, roi ; CARIBERT en Aquitaine. — 630, Dagobert fait reviser les lois des Franks ; première rédaction de *Capitulaires*. — 632, Abou-Bekr, premier calife, publie le Coran et commence la guerre sainte contre les infidèles ; Iesdegerde III, roi de Perse, dernier prince de la dynastie des Sassanides, monte sur le trône ; commencement de l'ère qui porte son nom. — 638, Mort de Dagobert Ier ; SIGEBERT II, roi d'Austrasie ; CLOVIS II, roi de Neustrie et de Bourgogne ; prise de Jérusalem par les Arabes. — 640, Conquête de l'Égypte par les Musulmans, qui détruisent les restes de la Bibliothèque d'Alexandrie. — 643, Le roi Rotharis fait rédiger les lois des Lombards. — 656, CHILDÉRIC II, roi d'Austrasie, et CLOTAIRE III, roi de Neustrie et de Bourgogne. — 670, THIERRY III, roi de Neustrie et de Bourgogne. — 672, Attaque de Constantinople par les Arabes ; premier emploi en Europe du *Feu grégeois*. — 674, DAGOBERT II, dernier roi d'Austrasie (après sa mort, ce pays est gouverné par des ducs jusqu'à la fin de la race mérovingienne). — 680, Schisme des Alides chez les Musulmans. — 687, Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie, fonde la puissance de sa maison et détruit de fait l'autorité des princes mérovingiens. — 691, CLOVIS III, roi de Neustrie et de Bourgogne. — 695, CHILDEBERT III succède à Clovis III.— 697, Paul Anafesto premier doge de Venise. — 698, Carthage est détruite à jamais par les Arabes ; fin de la domination romaine en Afrique.

711, DAGOBERT III succède à Childebert III. — 711, Les Arabes battent Rodrigue, roi des Wisigoths, à Xérès de la Frontera ; cette victoire leur livre l'Espagne. — 715, CHILPÉRIC II succède à Dagobert III ; mort de Pépin d'Héristal ; Charles Martel, son fils naturel, est élu chef par les Franks austrasiens. — 717, CLOTAIRE IV, roi d'Austrasie. — 719, Pélage Ier, roi des Asturies, commence contre les Maures la lutte qui se terminera par l'expulsion de ces derniers du sol de l'Espagne. — 720, THIERRI IV succède à Chilpéric II ; premières invasions des Arabes dans le midi de la Gaule. —726, Léon III, dit *l'Isaurien*, interdit le culte des images ; commencement des querelles des *Iconoclastes*. — 732, Bataille de Poitiers, où Charles Martel arrête les invasions arabes en Gaule. — 742, CHILDÉRIC III succède à Thierri IV.

752, PÉPIN *le Bref*, fils de Charles Martel, fait déposer Childéric III, dernier prince de la race de Mérovée, et se fait sacrer roi des Franks par saint Boniface, archevêque de Mayence ; avénement de la race Carlovingienne. — 755, Abdérame fonde le califat de Cordoue ; Commencement de la puissance temporelle des Papes. — 768, Mort de Pépin ; ses fils CARLOMAN et CHARLEMAGNE lui succèdent. — 772, CHARLEMAGNE, seul roi depuis l'année précédente, commence ses grandes guerres contre les Saxons. — 774, Expédition des Franks en Italie ; destruction du royaume des Lombards. — 777, Benoît d'Aniane réforme les monastères de l'Aquitaine. — 778, Campagne de Charlemagne en Espagne ; bataille de Roncevaux. — 781, *Introduction du chant grégorien en France*. — 785, Fin de la guerre des Saxons ; Witikind se soumet et reçoit le baptême. — 786, Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad.

800, Charlemagne proclamé à Rome *Empereur d'Occident*. 809, Concile d'Aix-la-Chapelle. — 814, Mort de Charlemagne à Aix-la-Chapelle (28 janv.); LOUIS *le Débonnaire*. — 833, Louis le Débonnaire est dégradé par ses fils, qui l'enferment dans un monastère. — 834, Il est rétabli sur le trône. — 835, Institution de la fête de *Tous les Saints*. — 837, Les Normands s'emparent de l'île de Walcheren. — 838, Hastings, un de leurs chefs, les conduit dans le bassin de la Loire, qui est pillé jusqu'à Tours. — 840, Mort de Louis le Débonnaire ; CHARLES II, dit *le Chauve*, roi ; 841, Guerre entre ce prince et ses frères. — 843, Traité de Verdun, qui termine cette guerre et partage l'empire de Charlemagne en trois États distincts : royaume de France, à Charles le Chauve ; royaume d'Allemagne, à Louis le Germanique ; royaume de Lorraine et d'Italie, à Lothaire. — 845, Les Normands pénètrent jusqu'aux portes de Paris, où ils pillent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — 847, La faiblesse du pouvoir central favorise la formation du système féodal qui est déjà en train de s'organiser. — 848, Noménoë, duc des Bretons, se fait proclamer roi de Bretagne, et sépare cette province du royaume de France. — 857, Photius patriarche intrus de Constantinople. — 860, Des navigateurs scandinaves pénètrent en Islande. — 861, Robert le Fort obtient de Charles le Chauve le duché de France à titre héréditaire. — 864, Assemblée de Pistes, qui ordonne aux seigneurs de démolir leurs châteaux forts. — 865, Rurik fortifie Novogorod, où il établit sa résidence ; c'est le fondateur de l'empire russe. — 866, *Eudes succède à son père Robert le Fort*. — 875, *Charles le* Chauve, empereur. — 877, Capitulaire de Kiersy-sur-Oise, qui consacre l'hérédité des fiefs ; Mort de Charles le Chauve ; LOUIS II, dit *le Bègue*, roi. — 878, Alfred le Grand, roi de la Grande-Bretagne. — 879, LOUIS III, roi de France ; Boson, comte de Provence, prend le titre de roi d'Arles et de Provence. — 884, CHARLES, dit *le Gros*, empereur. — 885, Les Normands *attaquent Paris, qui doit son salut à l'évêque* Gozlin et au *comte* Eudes. — 887, Déposition de Charles le Gros à la diète de Tribur en Souabe ; EUDES, élu roi de France. — 893, CHARLES *le Simple*, roi de France.

909, Élévation, par Obeïdallah, des Fatimites au califat d'Afrique. — 911, Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Rollon, chef des Normands, obtient de Charles le Simple l'autorisation de s'établir, avec ses compagnons, dans la partie de la Neustrie qui, du nom de sa nation, a été depuis appelée *Normandie*. — 922, ROBERT, frère d'Eudes, roi de France. — 923, RAOUL ou RODOLPHE, duc de Bourgogne, lui succède. — 924, Avénement d'Athelstan, qui, le premier, prendra le titre de roi d'Angleterre. — 936, LOUIS IV, dit *d'Outremer*, fils de Charles le Simple, roi. — 954, LOTHAIRE, fils de Louis-d'Outremer. — 959, Mort de l'empereur grec Constantin Porphyrogénète. — 962, L'empire d'Occident passe aux princes allemands par Othon Ier ; Origine de l'empire d'Allemagne. — 969, Fondation du Caire. — 982, Fondation d'une colonie islandaise au Groënland. — 986, LOUIS V, dit *le Fainéant*, dernier roi de la deuxième race. — 987, HUGUES CAPET, duc de France et comte de Paris, est proclamé roi et sacré à Reims. — 989, Conversion des Russes au christianisme. — 991, Avénement de la dynastie des Gaznévides en Orient. — 993, Les Papes s'attribuent le droit exclusif de canonisation. — 994, Un concile propose la *Trève de Dieu*. — 996, ROBERT II, dit *le Pieux*, succède à son père Hugues Capet. — 998, Excommunication de Robert, dont le mariage avec Berthe, sa cousine, est dissous ; la France est, pour la première fois, mise en interdit. — 999, Gerbert, 1er pape français sous le nom de Silvestre II.

1000, Étienne, premier roi de Hongrie ; Époque du poëte persan Ferdoucy. — 1001, L'Islandais Biorn découvre l'Amérique du Nord. — 1016, Premières expéditions des Normands en Italie. — 1020, Introduction du christianisme en Norwége. — 1028, Guido d'Arezzo substitue les notes aux lettres pour écrire la musique. — 1030, Horrible famine en France. — 1031, Mort de Robert (20 juillet), et avénement de son fils HENRI Ier ; *Démembrement du califat d'Espagne*. — 1041, Plusieurs conciles sont tenus en France pour établir la Trève de Dieu. — 1054, Commencement du schisme qui a séparé les Grecs de l'Église catholique. — 1059, Nicolas II règle l'élection des papes ; il reçoit pour vassaux les Normands de la Pouille ; origine du royaume de Naples. — 1060, Mort de Henri Ier (4 août) ; son fils PHILIPPE Ier lui succède. — 1066, Bataille d'Hastings (14 octobre), où est tué Harold, roi d'Angleterre et successeur d'Édouard le Confesseur ; conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

1073, Élection du pape Grégoire VII ; Établissement d'une commune au Mans. — 1075, Commencement de l'*Ère persane* dite *Djélaléenne* ou *Malaléenne*. — 1076, Grégoire VII excommunie et dépose Henri IV, empereur d'Allemagne. — 1078, Nestow, moine de Kief, écrit sa *Chronique*, premier monument de l'histoire de Russie. — 1087, Guillaume le Conquérant attaque la France ; sa mort. — 1090, Fondation de la secte des *Assassins*, en Orient. — 1094, Excommunication de Philippe, à cause de son mariage avec Bertrade, femme du comte d'Anjou. — 1095, Conciles de Plaisance et de Clermont en Auvergne ; le pape Urbain II y prêche la première croisade. — 1096, Massacre des Juifs ; depart des Croisés. — 1099, Prise de Jérusalem (15 juillet) ; fondation du royaume latin de Jérusalem ; rédaction du code dit des *Assises de Jérusalem*.

1100, Création de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. — 1108, Mort de Philippe Ier (3 août) ; son fils LOUIS VI, dit *le Gros*, lui succède. — 1111, Établissement des *communes de Laon et d'Amiens ; nouvelles hostilités entre les* rois de France et d'Angleterre. — 1118, Fondation de l'ordre des Chevaliers du Temple. — 1137, Mort de Louis le Gros (1er août) ; avénement de LOUIS VII, dit *le Jeune*. — 1138, Commencement de la rivalité des Guelfes et des Gibelins — 1146, Assemblée de Vézelay, où la 2e croisade est résolue. — 1147, Départ de Louis VII pour la croisade. — 1148, Défaite des croisés à *Laodicée ; destruction de l'armée française à Satalie*. — 1150, Retour de Louis VII. — 1152, Divorce de Louis VII et d'Éléonore de Guyenne, qui épouse Henri Plantagenet, duc de Normandie et futur roi d'Angleterre. — 1153, Mort de saint Bernard. — 1171, 1re invasion de l'Irlande par les Anglais ; Fondation de la banque de Venise. — 1173, Saladin se fait sultan d'Égypte. — 1178, Couronnement de l'empereur Frédéric Barberousse à Arles et à Vienne. — 1180, Mort de Louis VII (18 sept.) ; PHILIPPE II, dit *Auguste*, roi de France. — 1183, Expulsion des Juifs. — 1184, Guerre entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre, qui lui cède le Vermandois. — 1187, Saladin bat les chrétiens à Tibériade, et s'empare de Jérusalem. — 1188, Philippe-Auguste lève la *dîme saladine* pour la guerre sainte. — 1190, Traité entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre ; les deux princes partent pour la 3e croisade ; Création de l'Ordre Teutonique. — 1191, Prise de Saint-Jean-d'Acre par les deux rois ; Philippe revient en France. — 1192, Captivité de Richard en Allemagne. — 1193, Philippe-Auguste divorce avec sa femme Ingelburge. — 1194, Il crée le dépôt des Archives. — 1196, Il épouse Agnès de Méranie. — 1198, Prémislas, 1er roi de Bohême. — 1199, Mort de Richard ; avénement de Jean sans Terre au trône d'Angleterre.

1200, Le pape Innocent III met la France en interdit ; Philippe reprend Ingelburge, et le pape lève l'interdit. — 1201, Quatrième croisade. — 1204, Prise de Constantinople par les croisés (mars) ; Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur de Constantinople ; Conquête de la Normandie et du Poitou par Philippe-Auguste. — 1208, Assassinat de Pierre de Castelnau, légat d'Innocent III, par des chevaliers de la suite de Ray*mond VI, comte de Toulouse ; il est le prétexte de la prédication* de la croisade, dite des *Albigeois*, contre ce prince. — 1209, Sac de Béziers par les croisés. — 1213, Bataille de Muret et victoire de Simon de Monfort ; les croisés, vainqueurs, font la conquête de presque tout le midi de la France. — 1214, Philippe-Auguste bat à Bouvines les armées réunies de l'empereur d'Allemagne Othon IV, et des comtes de Flandre et de Boulogne (27 août). — 1215, *Les barons anglais forcent le roi Jean à signer la Grande Charte ;* Gengis-Khan s'empare de Pékin ; 4e concile de Latran. — 1222, Mort de Philippe-Auguste (14 juill.) ; LOUIS VIII, dit *le Lion*, roi de France. — 1226, Louis VIII assiége et prend Avignon ; sa mort (8 nov.) ; avénement de LOUIS IX, *le Saint*. — 1227, Mort de Gengis-Khan et partage du vaste empire mongol. — 1229, Établissement de l'Inquisition à Toulouse. — 1230, Par le traité de Paris, Raymond VII, comte de Toulouse, cède la Provence à Louis IX et prépare, par le mariage de sa fille avec Alphonse, frère du roi, la réunion du Languedoc à la couronne ; Réunion des royaumes de Léon et de Castille. — 1233, Hermann de Salza, grand maître de l'Ordre Teutonique, donne à la Prusse ses premières lois. — 1235, Famine et épidémie (mal des ardents) ; Invasion et ravage de la Russie par les Mongols, sous leur chef Batou-Khan. — 1241. L'invasion mongole atteint la Hongrie et la Silésie. — 1242, Victoires de saint Louis à Taillebourg et à Saintes, sur le comte de la Marche et Henri III, roi d'Angleterre. — 1245, Concile de Lyon présidé par Innocent IV. — 1248, Départ de saint Louis pour la croisade (12 juin). — 1249, Prise de Damiette. — 1250, Défaite des croisés à Mansourah ; Captivité du roi de France. — 1251, Soulèvement des *Pastoureaux*. — 1253, Robert Sorbon fonde la Sorbonne. — 1254, Retour de saint Louis en France ; ordonnance pour la réformation de la justice. — 1257, Saint Louis réprime l'usage des guerres privées en établissant la quarantaine-le-roi. — 1260, Étienne Boileau, prévôt des marchands à Paris, fait rédiger les statuts des corporations de cette ville. — 1261, Prise de Constantinople sur les Latins par les Grecs. — 1264, Le pape donne la couronne de Sicile à Charles d'Anjou. — 1266, *Conquête des Deux-Siciles*. — 1269, *Saint Louis* publie la *Pragmatique Sanction*. — 1270, Croisade de Tunis ; mort de saint Louis (25 août) ; son fils, PHILIPPE III, dit *le Hardi*, lui succède.

1271, Le Vénitien Marco Polo part pour son voyage de Tartarie, de Chine, etc. ; mort d'Alphonse, comte de Toulouse ; réunion du Languedoc à la couronne. — 1273, Cession du comtat Venaissin au pape ; *Persécution des Vaudois ; Avénement de la maison de* Habsbourg à l'empire d'Allemagne. — 1274, Second concile œcuménique de Lyon. — 1282, Massacre des Français en Sicile, dit Vêpres siciliennes. — 1285, Mort de Philippe III (6 oct.) ; avénement de PHILIPPE IV, dit *le Bel*. — 1291, Organisation du parlement de Paris ; Prise de Saint-Jean d'Acre ; le sultan d'Égypte met fin à la domination des chrétiens en Palestine. — 1296, Commencement des démêlés de Philippe le Bel avec le pape Boniface VIII. — 1297, Canonisation de saint Louis.

1300, Dante Alighieri achève son poëme de la *Divine Comédie*. — 1302, États généraux à Paris, au sujet des démêlés avec le pape. — 1304, Nouvelle assemblée des états généraux. — 1307, Révolte de la Suisse contre l'empereur Albert ; conspiration du Greutli ; Arrestation des Templiers de France. — 1308, États généraux de Tours. — 1309, Clément V transporte le siége de la Papauté à Avignon. — 1312, Concile général de Vienne ; abolition de l'ordre du Temple. — 1314, Supplice de Jacques Molay, grand maître des Templiers ; États généraux à Paris ; Mort de Philippe le Bel (27 nov.) ; avénement de LOUIS X, dit *le Hutin*. — 1316, Mort de Louis le Hutin (5 juin) ; Interprétation de la loi salique : *les filles sont déclarées exclues de* la couronne de France ; avénement de PHILIPPE V, dit *le Long*. — 1320, Wladislas Loketek prend le titre de roi de Pologne. — 1321, États généraux à Poitiers. — 1322, Mort de Philippe V (3 janv.) ; son frère CHARLES IV, dit *le Bel*, lui succède. — 1325, Première mention authentique de l'emploi de la poudre à canon (titre florentin du 11 fév.). — 1328, Mort de Charles IV (31 janv.) ; PHILIPPE VI, *le premier des Valois, est proclamé roi par les* états (1er avril). — 1233, Les Turcs s'emparent de Nicée. — 1338, Premier emploi de la poudre à canon en France, au siége de Puy-Guillaume. — 1339, Édouard III, roi d'Angleterre, prend le titre de roi de France ; commencement de la guerre de Cent ans. — 1343, Établissement de la gabelle sur le sel. — 1345, Découverte des îles Canaries. — 1346, Bataille de Crécy ; premier emploi de l'artillerie à feu sur les champs de *bataille* (26 août). — 1348, Ravages de la peste, dite *Peste de Florence*. — 1349, Cession du Dauphiné et de la seigneurie de Montpellier à la couronne — 1350, Mort de Philippe de Valois (22 août), et avénement de JEAN, dit *le Bon*. — 1351, États généraux à Paris. — 1356, L'empereur Charles IV publie la *Bulle d'or ;* Bataille de Poitiers (19 sept.) et captivité du roi Jean. — 1357, Nouvelles assemblées des états généraux. — 1359, La *Jacquerie*. — 1360, Traité de Brétigny qui met momentanément fin à la guerre entre la France et l'Angleterre. — 1361, Réunion de la Bourgogne et de la Champagne au domaine royal. — 1363, Tamerlan devient Khan des Mongols. — 1364, Mort du roi Jean, en Angleterre (8 av.), son fils CHARLES V, dit *le Sage*, lui succède. — 1369, États généraux à Paris. — 1374, Réunion du duché d'Orléans à la couronne. — 1377, Grégoire XI reporte le siége de la papauté à Rome. — 1378, *Schisme d'Occident*, qui doit durer 40 ans. — 1380, Mort de Charles V (16 sept.), avénement de CHARLES VI ; états généraux et soulèvement à Paris. — 1385, Mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. — 1392, Expédition contre le duc de Bretagne, pendant laquelle le roi tombe en démence. — 1395, Premier concile national tenu à Paris ; Gênes se donne à la France ; Bataille de Nicopoli, en Hongrie, contre Bajazet Ier, où périt la fleur de la noblesse française. — 1397, Union de Calmar qui prononce la réunion des trois royaumes scandinaves.

1407, Le duc de Bourgogne Jean sans Peur fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi. — 1410, Gênes reprend son indépendance ; Guerre civile en France. — 1413, Concile de Constance. — 1415, Descente d'Henri V, roi d'Angleterre, en France ; *désastre d'Azincourt (25 oct.) ; Jean Huss brûlé à Constance*. — 1417, Les Portugais découvrent les îles de Madère. — 1420, Traité de Troyes (21 mai) par lequel Charles VI deshérite son fils au profit de Henri V, roi d'Angleterre, et donne à ce dernier sa fille en mariage ; ce traité est ratifié par les états généraux ; Entrée de Henri V à Paris. — 1422, Mort de Henri V (31 août) et de Charles VI (21 oct.) ; CHARLES VII et Henri VI sont proclamés rois de France. — 1428, Siége d'Orléans *par les Anglais*. — 1429, Jeanne d'Arc délivre Orléans (13 mai) ; sacre de Charles VII à Reims (17 juill.). — 1430, Jeanne d'Arc est prise par les Bourguignons et vendue aux Anglais. — 1431, Jeanne d'Arc est brûlée vive (30 mai). — 1436, Charles VII reprend Paris aux Anglais. — 1438, Assemblée de Bourges, où se rédige la *Pragmatique Sanction* qui porte le nom de cette ville. — 1440, Scission définitive entre l'Église grecque et l'Église latine. — 1444, Traité d'Ensisheim entre la France et les Ligues suisses. — 1445, Nouvelle organisation de l'armée. — 1448, Découverte des îles Açores. — 1450, Les Anglais sont chassés de la Normandie ; Maso Finiguerra, orfévre à Florence, trouve le secret de la gravure en taille douce ; Guttemberg, Jean Fust et Pierre Schœffer publient à Mayence la première édition de la *Bible*, dite sans date, imprimée en caractères mobiles ; Découverte des îles du Cap-Vert. — 1453, Condamnation et exil de Jacques Cœur ; Défaite des Anglais à Castillon, près de Bordeaux : elle met un terme à la domination anglaise en France ; Prise de Constantinople par Mahomet II, empereur des Turcs (29 mai).

HIST. MODERNE. — 1454, Charles VII fait commencer la rédaction des Coutumes de France. — 1455, Commencement de la guerre des *Deux-Roses* en Angleterre. — 1457, Réunion du Dauphiné à *la France* (8 avril) ; *Descente des Français en Angleterre* ; Fust et Schœffer impriment à Mayence une édition du Psautier : c'est le premier livre qui porte une date. — 1461, Mort de Charles VII (22 juill.) ; son fils LOUIS XI lui succède ; il révoque la *Pragmatique Sanction*. — 1463, Cession du Roussillon et de la Cerdagne à la France. — 1465, La noblesse de France forme contre Louis XI la *Ligue* dite *du Bien public*. — 1470, L'imprimerie *s'introduit à Paris sous la protection de Louis XI, qui établit en* même temps à Tours les premières fabriques de soieries qu'ait eues la France. — 1472, Réunion de la Guienne à la France. — 1476, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, est vaincu à Granson et à Morat par les Suisses ; Publication à Milan de la *Grammaire grecque* de Jean Lascaris, le premier livre grec qu'on ait imprimé. — 1477, Réunion de la Bourgogne à la France après la mort de Charles le Téméraire, au siége de Nancy. — 1480, Établissement de la poste aux lettres en France. — 1481, Réunion de la Provence à la couronne ; Mort de Louis XI (30 août), son fils CHARLES VIII lui succède. — 1484, États généraux de Tours. — 1486, Découverte du cap de Bonne-Espérance par le Portugais Barthélemy Diaz. — 1487, Fin du royaume franc de Chypre par la cession de cette île aux Vénitiens. — 1491, Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne ; réunion de la Bretagne à la France. — 1492, Prise de Grenade par Ferdinand le Catholique et Isabelle de Castille, et fin de la domination des Maures en Espagne ; Christophe Colomb commence ses grandes découvertes pour le compte et au nom des mêmes princes : parti le 3 août du port de Palos en Andalousie, il aborde le 12 octobre suivant à Guanahani, l'une des îles Lucayes ou Bahama, qu'il appelle San-Salvador ; l'Amérique est découverte. — 1494, Charles VIII passe les Alpes ; commencement des guerres d'Italie. — 1495, Alde Manuce, imprimeur à Venise, publie la première édition grecque des *Œuvres d'Aristote*. —

1496, Sébastien Cabot découvre l'île de Terre-Neuve. — 1497, Améric Vespuce, Florentin au service de l'Espagne, reconnaît une partie des côtes du nord-ouest de l'Amérique méridionale; Le Portugais Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance et découvre la route de l'Inde. — 1498, Mort de Charles VIII (7 av.); Louis XII lui succède. — 1499, Son mariage avec Anne de Bretagne; expédition en Italie.

1500, Le Portugais Alvarès Cabral découvre le Brésil. — 1503, Les Français abandonnent Naples, qui reste à la maison d'Aragon. — 1506, Le pape Jules II pose la première pierre de Saint-Pierre de Rome; Découverte des îles de Madagascar et de Ceylan. — 1508, *Ligue de Cambrai* contre Venise. — 1510, *Sainte ligue* contre la France. — 1511, Découverte des îles de la Sonde et des Moluques; Conquêtes du grand Albuquerque dans l'Inde; il soumet Malacca à la domination portugaise. — 1513, L'Espagnol Nuñez de Balboa traverse le premier l'isthme de Panama et découvre le Grand Océan; Avénement du pape Jean de Médicis, sous le nom de Léon X. — 1515, Mort de Louis XII (1er juin); avénement de François Ier. — 1516, Concordat entre François Ier et Léon X; Découverte du Pérou.

1517, Premières prédications de Martin Luther; Découverte du Mexique et de la Chine. — 1518, Diète d'Augsbourg; Réunion de l'Égypte à l'empire Ottoman. — 1519, Élection de Charles-Quint à l'empire; Invasion du Mexique par Fernand Cortès. — 1520, Luther brûle publiquement à Wittemberg la bulle lancée contre lui par le pape; Entrevue du *Camp du Drap d'or* entre François Ier et Henri VIII; Magellan découvre le détroit qui porte son nom et traverse le premier le Grand Océan. — 1521, Commencement des guerres de la France avec la maison d'Autriche. — 1522, Siége de Rhodes par les Turcs; Création des premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel de ville (27 sept.). — 1525, Bataille de Pavie et captivité de François Ier. — 1526, Traité de Madrid. — 1527, Réunion du duché de Bourbon à la couronne. — 1529, L'Espagnol François Pizarre entreprend la conquête du Pérou; Siége de Vienne par les Turcs. — 1530, Diète d'Augsbourg; Charles-Quint donne l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; François Ier fonde le *Collége de France* et l'*Imprimerie impériale*. — 1531, Henri VIII est reconnu chef de l'Église d'Angleterre par le parlement. — 1532, Réunion définitive de la Bretagne à la couronne; Henri d'Orléans, fils de François Ier, épouse Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII. — 1534, Ignace de Loyola fonde la compagnie de Jésus. — 1535, Calvin commence à répandre ses doctrines. — 1537, Alliance de François Ier avec le sultan Soliman II. — 1539, Ordonnance de Villers-Cotterets qui prescrit l'usage exclusif de la langue française dans les cours et tribunaux. — 1540, Paul III approuve les statuts des Jésuites. — 1541, Expédition désastreuse de Charles-Quint contre Alger. — 1542, Découverte du Japon par le Portugais Antoine de Mota. — 1543, Copernic publie un exposé de son système du monde. — 1545, Ouverture du concile de Trente, dernier concile général; Massacre des Vaudois à Mérindol, Cabrières et La Coste; Ivan IV, empereur de Russie, prend le titre de Czar ou Tzar, que ses successeurs ne quitteront plus. — 1547, Conspiration de Fiesque à Gênes (1er janvier); Mort de Henri VIII, le Néron d'Angleterre (29 janvier); son successeur, Édouard VI, traite avec la France; Mort de François Ier (31 mars); son fils Henri II lui succède. — 1548, Ordonnance de Henri II, qui porte que l'effigie royale sera toujours représentée sur les monnaies; Mort de Luther. — 1549, Plusieurs protestants périssent sur le bûcher à Paris. — 1552, Représentation de la 1re tragédie française, *la Cléopâtre*, de Jodelle; Édit donné à Chateaubriant contre les protestants; Invasion de la Hongrie par Soliman II. — 1553, Calvin fait brûler Michel Servet, à Genève. — 1555, Première église protestante à Paris. — 1556, Abdication de Charles-Quint; avénement de Philippe II. — 1558, Le duc de Guise enlève Calais aux Anglais; Mort de Marie, reine d'Angleterre; Élisabeth lui succède. — 1559, Paix de Câteau-Cambrésis; Le parlement anglais proscrit la religion catholique; Mort de Henri II, blessé dans un tournoi; François II lui succède; Poursuites contre les protestants; supplice d'Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris. — 1560, Conjuration d'Amboise par les protestants; Mort de François II (5 déc.); avénement de Charles IX, sous la régence de Catherine de Médicis; états généraux à Orléans. — 1561, Colloque de Poissy. — 1562, Massacre de Vassy; commencement des guerres de religion. — 1563, Clôture du concile de Trente. — 1564, Édit de Roussillon par lequel Charles IX fixe au 1er janvier le commencement de l'année. — 1565, Siége de Malte. — 1566, Ordonnance de Moulins sur l'administration de la justice; réformes du chancelier de l'Hôpital; Révolte des Pays-Bas contre l'Espagne. — 1569, Henri de Béarn, fils de Jeanne d'Albret, est reconnu chef des protestants de France. — 1571, Bataille de Lépante. — 1572, Mariage du roi de Navarre (Henri IV) avec Marguerite de Valois (18 août); Massacre de la Saint-Barthélemy (24 août). — 1573, Mort de Charles IX (30 mai); son frère Henri III lui succède. — 1575, Torquato Tasso achève le poëme de la *Jérusalem délivrée*. — 1576, Institution de la *Ligue*, dont le premier formulaire est signé à Péronne; États généraux à Blois. — 1577, L'Anglais Drake exécute son voyage autour du monde, et découvre le cap Horn. — 1579, Les Provinces Bataves se constituent en République sous l'administration d'un Stathouder. — 1580, Premier emploi des *Pétards* au siége de Cahors, par Henri de Navarre. — 1581, Découverte de la Sibérie par les Cosaques. — 1582, Fondation, à Florence, de l'Académie de *la Crusca*; Grégoire XIII réforme le calendrier. — 1584, Premier établissement des Anglais en Amérique. — 1585, Institution du conseil des *Seize*, à Paris. — 1587, Supplice de Marie Stuart. — 1588, États de Blois; assassinat du duc de Guise — 1589, Assassinat de Henri III, par Jacques Clément; avénement de Henri IV, 1er roi de la maison de Bourbon; Bataille d'Arques. — 1592, Leipsick a, pour la première fois, une foire aux livres; Clément VIII publie, à Rome, la 1re édition authentique et officielle de la *Vulgate*. — 1593, Abjuration de Henri IV (25 juillet). — 1594, Entrée de Henri IV à Paris. — 1597, Découverte du Spitzberg. — 1598, Paix de Vervins entre la France et l'Espagne; Henri IV publie l'*Édit de Nantes*. — 1599, Sully surintendant des finances.

1600, Création de la compagnie des Indes-Orientales en Angleterre. — 1601, Acquisition de la Bresse et du Bugey; Mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. — 1603, Avénement des Stuarts au trône d'Angleterre par Jacques Ier; Mort du Français Viète, que l'on regarde comme le créateur de l'algèbre moderne. — 1604, Introduction du ver à soie et du mûrier en France; 1re colonie française au Canada. — 1605, Création du *Mercure de France*, le plus ancien journal publié en France. — 1609, Alliance de Henri IV avec les protestants d'Allemagne; Expulsion définitive des Maures de l'Espagne entière. — 1610, Assassinat de Henri IV par Ravaillac (14 mai); avénement de Louis XIII, sous la régence de Marie de Médicis. — 1613, Avénement de la maison de Romanow au trône de Russie. — 1614, Dernière réunion des états généraux à Paris (jusqu'en 1789). — 1618, La maison de Brandebourg obtient le duché de Prusse; Commencement des colonies de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord. — 1620, Réunion du Béarn et de la Basse-Navarre à la couronne. — 1621, Guerre de religion en France. — 1622, Pacification et confirmation de l'édit de Nantes. — 1624, Le cardinal de Richelieu entre au conseil de Louis XIII. — 1625, Charles Ier, roi d'Angleterre. — 1628, Prise de La Rochelle. — 1630, Commencement de la période suédoise de la *Guerre de Trente ans*. — 1635, Institution de l'*Académie française* et du *Jardin des Plantes*, à Paris; Commencement de la période française de la guerre de *Trente ans*. — 1636, 1re représentation du *Cid* de P. Corneille. — 1637, Publication du *Discours de la méthode* de Descartes. — 1639, Établissement de la *Bourse de commerce de Paris*. — 1640, Le Portugal secoue le joug de l'Espagne; la maison de Bragance parvient au trône. — 1642, Charles Ier, roi d'Angleterre, sort de Londres; commencement de la guerre entre ce prince et le parlement. — 1642, Découverte de la Terre de Van-Diémen, par le Hollandais Tasman; Mort de Richelieu (4 déc.); entrée de Mazarin au conseil. — 1643, Mort de Louis XIII (14 mai), et avénement de Louis XIV, dit *le Grand*, sous la régence d'Anne d'Autriche; Bataille de Rocroy gagnée par le grand Condé sur les Espagnols; Mazarin, premier ministre. — 1647, Révolte des Napolitains, sous Thomas Aniello ou Masaniello, contre le gouvernement espagnol. — 1648, Paix de Westphalie, qui met fin à la *Guerre de Trente ans*; les Provinces-Unies sont reconnues indépendantes; l'Alsace est réunie à la France; affaiblissement de la maison d'Autriche.

1649, Exécution de Charles Ier, roi d'Angleterre; abolition de la royauté par le parlement, qui nomme Cromwell généralissime; Troubles de la Fronde en France. — 1651, Lit de justice où Louis XIV est déclaré majeur (8 sept.). — 1653, Cromwell, élu Protecteur d'Angleterre; Condamnation par Innocent X des cinq propositions de Jansénius, évêque d'Ypres, sur la grâce et le libre arbitre. — 1654, La reine Christine de Suède abdique. — 1657, Alliance de Louis XIV avec Cromwell. — 1658, Mort de Cromwell; son fils Richard lui succède; Avénement d'Aureng-Zeyb, empereur du Mogol. — 1659, Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne. — 1660, Rétablissement de la royauté en Angleterre, et avénement de Charles II; Révolution en Danemark, qui confère au roi un pouvoir absolu. — 1661, Mort de Mazarin; Colbert, contrôleur général des finances. — 1662, Le duc de Lorraine cède au roi les duchés de Lorraine et de Bar. — 1663, Fondation de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. — 1664, Ouverture des travaux du canal du Languedoc; Première carte géologique publiée par l'abbé Coulon. — 1665, Création du *Journal des savants*, par Denys de Salo, conseiller au parlement de Paris; Commencement de la colonnade du Louvre, par Claude Perrault; Établissement de la manufacture de glaces de Saint-Gobain. — 1666, Un incendie détruit une grande partie de Londres; Établissement de l'*Académie des sciences* de Paris; Paix de Bréda. — 1667, Mort de Philippe IV, roi d'Espagne. — 1668, Conquête de la Franche-Comté; Traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. — 1669, Prise de Candie, par les Turcs. — 1671, Fondation de l'*Académie d'architecture*. — 1672, Guerre de la France avec la Hollande, qui nomme Guillaume d'Orange stathouder; Fondation de l'*Académie impériale de musique*, par Lulli. — 1673, 1re exposition publique des beaux-arts à Paris. — 1674, Jean Sobieski est élu roi de Pologne. — 1675, Mort de Turenne à Saltzback; Vitesse de la lumière calculée par Roemer. — 1678, Paix de Nimègue, qui termine la guerre de la France avec la Hollande. — 1679, Le parlement anglais arrache au roi le bill de l'*Habeas corpus*, qui interdit tout emprisonnement arbitraire. — 1680, *Chambre ardente* pour les affaires d'empoisonnement (11 janv.); Premiers actes du roi d'Angleterre contre les protestants. — 1682, Assemblée du clergé de France, qui arrête les quatre propositions dites de l'Église gallicane; Bombardement d'Alger, par Duquesne; Pierre Ier, dit *le Grand*, parvient au trône de Russie. — 1683, Siége de Vienne par les Turcs, qui sont défaits par Jean Sobieski, roi de Pologne; Mort de Colbert; Déclaration de guerre de l'Espagne. — 1685, Avénement de Jacques II, roi d'Angleterre; Révocation de l'Édit de Nantes. — 1686, Ligue d'Augsbourg contre la France. — 1687, Newton publie ses *Principes mathématiques*; La couronne de Hongrie passe à l'Autriche. — 1688, Descente de Guillaume, prince d'Orange et stathouder, en Angleterre, et expulsion du roi Jacques II. — 1689, Élection de Guillaume III au trône de la Grande-Bretagne; il signe la *Déclaration des droits*; Sac du Palatinat ordonné par Louvois; Pierre Ier, seul czar de toutes les Russies. — 1692, Défaite de la flotte française à la Hougue; Victoire de Steinkerque. — 1693, Victoires de Nerwinde et de Marsaille. — 1694, Création de la *Banque de Londres*. — 1697, Paix de Ryswick entre la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et la France. — 1699, Paix de Carlowitz entre la Turquie, la Russie, la Pologne et la République de Venise.

1700, Mort de Charles II, roi d'Espagne, qui institue pour son successeur Philippe d'Anjou, second fils du dauphin; ce prince est proclamé sous le nom de Philippe V. — 1701, Guerre de la *succession d'Espagne* entre la France et l'Autriche, à laquelle toute l'Europe ne tarde pas à prendre part; Frédéric III, électeur de Brandebourg, se déclare roi de Prusse, et prend solennellement la couronne à Kœnigsberg. — 1702, Commencement de la révolte des *Camisards* dans les Cévennes. — 1703, Fondation de Saint-Pétersbourg, par Pierre le Grand. — 1704, Mort de Bossuet; Prise de Gibraltar par les Anglais; Stanislas Leczinski, roi de Pologne. — 1705, Acte d'Union de l'Angleterre et de l'Écosse. — 1708, Prise de Lille par le prince Eugène. — 1709, Défaite de Charles XII, roi de Suède, par les Russes, à Pultawa; Mauvais état des affaires de Louis XIV. — 1710, Continuation des succès des puissances coalisées contre la France; Victoire de Vendôme à Villaviciosa (10 déc.). — 1711, Mort du dauphin. — 1712, Mort de la duchesse de Bourgogne et du dauphin; Victoire de Villars à Denain (24 juillet). — 1713, Paix d'Utrecht; Découverte d'Herculanum, l'une des villes englouties par le Vésuve, l'an 79; Avénement de Frédéric le Grand, roi de Prusse. — 1714, Traité de Rastadt; fin de la guerre de la succession; Avénement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre. — 1715, Mort de Louis XIV (1er sept.); son arrière-petit-fils, Louis XV, lui succède; le parlement donne la régence au duc d'Orléans. — 1716, Banque de Law. — 1717, Traité de la triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande; Voyage du czar Pierre à Paris; Victoire de Belgrade remportée par le prince Eugène sur les Turcs. — 1718, Traité de la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'empereur et la Hollande; Traité de Passarowitz entre l'Autriche, Venise et la Turquie; Conspiration de Cellamare. — 1719, Les états de Suède élisent Ulrique après la mort de Charles XII. — 1720, Frédéric Ier, l'époux d'Ulrique, est associé au trône; Law, contrôleur général des finances; Peste de Marseille. — 1721, Banqueroute publique; Le czar se déclare chef suprême de la religion dans ses États. — 1726, Mort de Pierre le Grand, et avénement de sa veuve, Catherine 1re. — 1729, Naissance du dauphin, père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. — 1730, La constitution *Unigenitus* est déclarée loi de l'Église et de l'État; Les Corses s'insurgent contre Gênes. — 1731, Un bill du parlement d'Angleterre introduit la langue nationale dans les tribunaux, où on n'avait jusqu'alors fait usage que du latin. — 1736, Guerre de la Russie contre la Porte; Des astronomes français, Clairaut, Bouguer, La Caille et Maupertuis, sont envoyés dans le nord de l'Europe pour mesurer un arc du méridien. — 1737, Établissement de la *Loterie royale*; La maison de Lorraine est appelée au trône de Toscane. — 1738, Traité de Vienne qui termine la guerre de la *Succession de Pologne*, et cède la Lorraine à la France. — 1739, Guerre entre l'Espagne et l'Angleterre; Paix de Belgrade entre l'empereur, la Russie et la Porte. — 1740, Mort de l'empereur Charles VI; guerre dite de la *Succession d'Autriche* contre Marie-Thérèse. — 1744, Les académiciens français déterminent l'aplatissement du globe. — 1745, Victoire de Fontenoy sur les Anglais; Expédition de Charles-Édouard en Écosse. — 1746, Gênes s'érige en République après avoir chassé les Autrichiens; Défaite du prétendant à Culloden. — 1748, Traité d'Aix-la-Chapelle, qui termine la guerre de la succession d'Autriche. — 1751, La maison de Holstein-Gottorp est appelée au trône de Suède; Fondation de l'*École militaire* et du *Corps des ponts et chaussées*. — 1755, Découverte de Pompeï, l'une des villes englouties par le Vésuve en 79; Tremblement de terre de Lisbonne. — 1756, Prise de Port-Mahon sur les Anglais; Commencement de la *Guerre de Sept ans*. — 1757, Prise de Chandernagor par les Anglais; Fondation de la puissance anglaise dans les Indes; William Pitt devient ministre du roi Georges II. — 1758, Entrée du duc de Choiseul au ministère. — 1761, Traité, dit *Pacte de famille*, entre les divers souverains de la maison de Bourbon. — 1762, Pierre III, czar, détrôné bientôt après par Catherine II; Arrêt du parlement contre les jésuites. — 1763, Traités de Paris et d'Hubertsbourg, qui mettent fin à la guerre de Sept ans. — 1764, Édit de Louis XV, qui supprime les jésuites. — 1766, Réunion de la Lorraine à la couronne. — 1767, Invention de la machine à filer (*spinning-jenny*), par Hargraves, et du métier à tisser, dit *métier continu*, par Richard Arkwright. — 1768, Réunion de la Corse à la France; Maupeou devient chancelier; Découverte de l'archipel des Navigateurs et de celui de la Louisiade, par Bougainville; Départ du capitaine Cook pour son premier voyage. — 1769, James Watt obtient un brevet pour ses inventions de la machine à vapeur; Naissance de Napoléon, de Wellington, de G. Cuvier, de Chateaubriand et de Soult. — 1770, Suppression de la compagnie française des Indes; Exil du duc de Choiseul. — 1771, Exil du parlement; création du *Parlement Maupeou*. — 1772, Premier démembrement de la Pologne. — 1773, Révolte des colonies anglaises d'Amérique contre la métropole; Clément XIV supprime la compagnie de Jésus. — 1774, Mort de Louis XV (20 mai), et avénement de Louis XVI; Affranchissement des serfs des terres domaniales; Turgot fait établir la liberté du commerce des grains. — 1775, Invention de la *mull-jenny*, par Samuel Crompton. — 1776, Le congrès de Philadelphie proclame l'indépendance des États-Unis; Abolition de la corvée, ainsi que des maîtrises et jurandes; révocation de ces édits et renvoi de Turgot; Necker directeur général des finances; Fondation de la *Société royale de médecine* de Paris. — 1778, La France vient au secours des colonies anglaises d'Amérique; Mort de Voltaire et de J.-J. Rousseau. — 1780, Mort de Marie-Thérèse; Joseph II, empereur; Abolition de la *Question préparatoire* en France. — 1781, Victoires des Franco-Américains aux États-Unis. — 1782, Victoires du bailli de Suffren dans l'Inde; Tippoo-Saëb, roi de Mysore. — 1783, Traité de Paris : l'Angleterre reconnaît l'indépendance des États-Unis; Les frères Montgolfier font connaître publiquement leur invention des *Aérostats* (5 juin); La Russie prend possession de la Crimée. — 1785, La machine à filer le coton, inventée par Arkwright, tombe dans le domaine public; Affaire du Collier; Départ de La Pérouse pour son voyage autour du monde; Alliance de la France avec la Hollande. — 1787, Fondation de la colonie pénitentiaire de Botany-Bay; Assemblée des notables à Versailles; Convocation des états généraux;

Nouvelle nomenclature chimique. — 1788, Premières agitations en France ; Necker, ministre.

1789, Ouverture des États-généraux à Versailles (4 et 5 mai); les députés se constituent en ASSEMBLÉE NATIONALE (17 juin); serment du jeu de Paume (20 juin); exil de Necker (11 juillet); prise de la Bastille (14 juillet); retour de Necker, qui est créé premier ministre; abolition des priviléges (4 août); journées d'octobre (5 et 6); l'Assemblée nationale vient siéger à Paris (12 oct); première création des assignats. — 1790, Division de la France en 83 départements (4 mars); constitution civile du clergé (12 juillet); fête de la Fédération (14 juillet); découverte par Galvani de l'électricité galvanique ou *galvanisme*. — 1791, Commencement de l'émigration (5 janv.); suppression des maîtrises et des jurandes (13 fév.); sacre des premiers évêques constitutionnels à Paris, par Talleyrand, évêque d'Autun (25 fév.); mort de Mirabeau (2 avril); droits civils accordés aux mulâtres des colonies (15 mai); adoption de la guillotine et abolition de la *torture* (31 mai); fuite de Varennes (20 juin); insurrection du Champ de Mars (17 juillet); Congrès de Pilnitz (27 août); Louis XVI signe la constitution et en jure le maintien (14 sept.); Réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la France (23 sept.); Clôture de l'Assemblée constituante (30 sept.).

Ouverture de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1er oct.); décret prononçant la peine de mort contre les émigrés (8 nov.). — 1792, La France déclare la guerre à l'Autriche (20 avril); décret sur la déportation des ecclésiastiques non assermentés (26 mai); décret proclamant que la patrie est en danger (11 juillet); Manifeste du duc de Brunswick, général en chef des armées ennemies (25 juillet); *Journée du 10 août;* les pouvoirs de Louis XVI sont suspendus; établissement d'un tribunal criminel extraordinaire (18 août); prise de Longwy par les Prussiens (23 août); reddition de Verdun (2 sept.); massacres de septembre (du 2 au 5); victoire de Valmy, par Kellermann (20 sept.).

Ouverture de la CONVENTION NATIONALE, qui abolit la royauté dans sa première séance (21 sept.); proclamation de l'unité et de l'indivisibilité de la République (25 sept.); le territoire français est évacué par les Prussiens (22 oct.); victoire de Jemmapes, gagnée par Dumouriez (6 nov.); incorporation de la Savoie à la France (21 nov.); la Convention décrète le jugement de Louis XVI (3 déc.); Louis XVI mandé à la barre de la Convention (11 déc.); décret qui expulse les Bourbons : les prisonniers du Temple et le duc d'Orléans sont exceptés (16 déc.); Louis XVI est amené à la barre avec ses défenseurs (26 déc.). — 1793, Condamnation de Louis XVI (19 janv.); son exécution (21 janv.), et commencement du régime de la *Terreur;* le comté de Nice est réuni à la France; l'Europe entière se coalise contre la France (7 mars); l'évêché de Bâle est réuni à la France (23 mars); établissement du comité de sûreté générale (26 mars), et du tribunal révolutionnaire (28 mars); Dumouriez passe à l'ennemi (3 avril); création du comité de salut public (6 avril); lutte des Girondins et des Montagnards; journées du 31 mai et du 2 juin, fatales aux premiers, qui sont suivies d'insurrections à Lyon, dans la Vendée, en Normandie et ailleurs; publication de la constitution de 1793 (24 juin); Traité de Grodno, par lequel les Polonais cèdent à la Russie une moitié de la Lithuanie, second démembrement de la Pologne. Marat est tué par Charlotte Corday (13 juillet); ouverture des tombeaux des rois à Saint-Denis (1er août); décret qui met en réquisition tous les hommes de 18 à 25 ans (23 août); Toulon livré aux Anglais (27 août); application de la loi des suspects (21 sept.); loi du maximum (27 sept.); décret qui fixe l'*Ère des Français* au 22 sept. 1792 (5 oct.); prise de Lyon (9 oct.); condamnation de Marie-Antoinette (16 oct.); condamnation à mort et exécution de 21 membres de la Convention; établissement du culte de la Raison (10 nov.); inauguration du calendrier républicain (24 nov.); reprise de Toulon (19 déc.). — 1794, La Convention décrète la liberté des nègres et abolit l'esclavage dans les colonies (4 fév.); exécution des Hébertistes (24 fév.); décret qui supprime le *Conseil exécutif* (1er avril); exécution de Danton, Camille Desmoulins, etc. (5 avril); Robespierre fait proclamer l'existence d'un Être suprême et l'immortalité de l'âme (7 mai); exécution de madame Élisabeth (10 mai); fête en l'honneur de l'Être suprême (8 juin); loi du 22 prairial (10 juin) et redoublement de la Terreur; 1re bataille de Fleurus (16 juin); 2e bataille de Fleurus (26 juin); journée du 9 thermidor (27 juillet); décret qui modifie le tribunal révolutionnaire (10 août); réorganisation des comités de salut public et de sûreté générale (24 août), et fin du règne de la Terreur; institution du *Conservatoire des arts et métiers* (10 oct.); institution de l'*École normale* (30 oct.); inauguration du télégraphe aérien à l'occasion de la prise de Condé (30 nov.); rentrée à la Convention des proscrits du 31 mai (8 déc.); exécution de Carrier (16 déc.); abolition de toutes les lois de maximum (24 déc.). — 1795, Occupation d'Amsterdam qui achève la conquête de la Hollande (19 janv.); première pacification de la Vendée conclue à la Jaunais (15 fév.); formation et mise en activité de l'*École polytechnique* sous le nom d'École centrale des travaux publics (21 mars); paix de Bâle conclue avec la Prusse (5 avril); décret qui établit l'uniformité des poids et mesures suivant le système décimal (7 avril); *journée du 1er prairial,* insurrection des faubourgs contre la Convention (20 mai); suppression du tribunal révolutionnaire (31 mai); mort de Louis XVII (8 juin); catastrophe de Quiberon (21 juillet); paix de Bâle avec l'Espagne (22 juillet); création du *Conservatoire de musique* (3 août); proclamation de la *Constitution* dite de l'an III (23 sept.); réunion à la France de la Belgique qui est divisée en 9 départements (1er oct.); *journée du 13 vendémiaire* (5 oct.); Traité de Saint-Pétersbourg entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui détermine le troisième et dernier partage de la Pologne (24 oct.); Décret de formation de l'*Institut* (25 oct.); Dernière séance de la Convention (26 oct.).

Première séance du *Conseil des Anciens* et du *Conseil des Cinq-Cents* (28 oct.). — 1796, Formation du DIRECTOIRE (1er nov.); Bonaparte commandant en chef de l'armée d'Italie (23 fév.); fin de la guerre de la Vendée; exécution de Charette (29 mars); victoires de Bonaparte à Montenotte, à Millesimo, à Dego, à Mondovi (11 au 22 avril); victoire de Lodi (10 mai); conspiration des *Égaux*, arrestation de Babœuf, etc. (12 mai); traité de Paris avec la Sardaigne (15 mai), avec la Hollande (16 mai); traité de Berlin avec le roi de Prusse (5 août); pacification définitive de la Vendée par le général Hoche (15 août); alliance offensive et défensive avec l'Espagne (18 août); traité de paix avec les Deux-Siciles (10 oct.); retraite de Moreau (oct.); *journées d'Arcole* (15-17 nov.). — 1797, Victoire de Rivoli (14-16 janv.); traité de paix de Tolentino avec le pape (19 fév.); préliminaires de Léoben (18 avril); Destruction de la République de Venise (20 mai); création de la *République Ligurienne,* à Gênes (14 juin); proclamation de la *République Cisalpine* (6 juillet); *Journée du 18 fructidor*, coup d'État du Directoire contre les royalistes (4 sept.); Traité de Campo-Formio avec l'Autriche (17 oct.); Ouverture du congrès de Rastadt (9 déc.). — 1798, Réunion de Mulhouse à la France (28 janv.); Établissement de la *République romaine* (15 fév.); abolition de l'ancienne ligue suisse, et établissement de la *République helvétique* (12 avril); Réunion de Genève à la France (26 avril); départ d'une armée française pour l'Égypte (19 mai); prise de Malte (10 à 13 juin); débarquement en Égypte (1er juillet); bataille des Pyramides (21 juillet); désastre naval d'Aboukir (1er et 2 août); loi portant établissement d'une conscription militaire (5 sept.); 1re *exposition des produits de l'industrie française* (21 sept.); occupation de Turin par Joubert (9 déc.), et de Rome par Championnet (15 déc.). — 1799, Traité d'alliance offensive et défensive de l'Angleterre et de la Russie contre la France (5 janv.); Traité entre la Porte et les Deux-Siciles contre la France (21 janv.); Championnet s'empare de Naples et établit la *République parthénopéenne* (23 janv.); Marche de l'armée d'Égypte sur la Syrie (10 fév.); Arrestation du pape Pie VI par ordre du Directoire (27 mars); Bataille du mont Thabor (16 avril); Assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt (28 avril); loi du 22 floréal (11 mai) contre les élections patriotes; l'armée d'Orient lève le siége d'Acre (21 mai); *journée* dite du 30 *prairial* (18 juin); changement dans le Directoire; Bonaparte quitte l'Égypte pour revenir en Europe (22 août); bataille de Zurich, gagnée par Masséna sur les Austro-Russes (25 sept. et jours suiv.); arrivée de Bonaparte à Paris (16 oct.); Brune fait capituler l'armée anglo-russe à Alkmaar; *Journée du 18 brumaire,* abolition du Directoire, création du Consulat (9 nov.); proclamation de la *Constitution dite de l'an VIII;* BONAPARTE *premier consul* (24 décembre).

1800, Installation du *Corps législatif et du Tribunat* (1er janv.); la banque de France entre en exercice (11 fév.); loi sur la division du territoire en préfectures et sous-préfectures (17 fév.); victoire d'Héliopolis (20 mars); passage du Rhin par Moreau (25 à 30 avril); bataille de Biberach (9 mai); passage du Saint-Bernard (23 mai); Mort subite du czar Paul Ier (23 mars); bataille de Marengo; assassinat de Kléber au Caire (14 juin); incorporation de l'Irlande à l'Angleterre (2 juillet); victoire de Hohenlinden, par Moreau (3 déc.); explosion de la machine infernale, dirigée contre le premier consul dans la rue Saint-Nicaise (24 déc.). — 1801, Traité de paix de Lunéville (9 fév.); concordat entre le premier consul et le pape Pie VII (15 juillet); évacuation de l'Égypte (2 sept.); traité de paix entre la France et la Russie (8 oct.); expédition de Saint-Domingue (14 déc.); Jacquard prend un brevet pour son métier à tisser (23 déc.). — 1802, Paix d'Amiens, qui met fin aux hostilités (25 mars); création des écoles primaires et secondaires, des lycées et des écoles spéciales (1er mai); institution de la *Légion d'honneur* (19 mai); traité de paix avec la Turquie (25 juin); Napoléon Bonaparte proclamé par le sénat *Consul à vie* (2 août); réunion du Piémont à la France (11 sept.); Commencement de l'insurrection des noirs à Saint-Domingue (14 sept.). — 1803, Création des sénatoreries (4 janv.); traité avec les États-Unis auxquels la Louisiane est cédée moyennant 75 millions (30 avril); reprise des hostilités contre l'Angleterre; projet de descente; premiers préparatifs du camp de Boulogne (mai); expériences de Fulton sur la Seine (9 août). — 1804, Conspiration et arrestation de Cadoudal (15 fév.); loi qui établit les *Droits réunis* (25 fév.); exécution du duc d'Enghien (21 mars); Motion faite au tribunat de créer l'empire (30 avril) : l'empire héréditaire est voté par le sénat et le corps législatif.

NAPOLÉON EMPEREUR (18 mai); Création de 18 maréchaux (19 mai); Ascension aérostatique de Biot et Gay-Lussac (20 août); Couronnement et sacre, à Notre-Dame de Paris, de Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine par le pape Pie VII (2 déc.). — 1805, Napoléon proclamé roi d'Italie. L'Angleterre organise la troisième coalition contre la France; Traité d'alliance avec la Russie (8 avril); Napoléon Ier, couronné roi d'Italie à Milan (26 mai); Réunion du territoire génois à l'empire (4 juin); L'Autriche se joint à la coalition (9 août); Décret portant suppression du calendrier républicain (9 sept.); départ de Napoléon pour l'armée d'Allemagne (24 sept.); capitulation du général autrichien Mack, à Ulm (14 oct.); Désastre naval de Trafalgar (21 oct.); Convention de Potsdam entre la Russie et la Prusse contre la France (3 nov.); Occupation de Vienne (13 nov.); bataille d'Austerlitz (2 déc.); traité de Presbourg (26 déc.). — 1806, Adoption par Napoléon d'Eugène Beauharnais (12 janv.); Mort du ministre anglais William Pitt (23 janv.); Joseph Napoléon proclamé roi des Deux-Siciles (30 mars); Création de l'*Université impériale* (10 mai); Louis Bonaparte donné pour roi à la Hollande (5 juin); Organisation de la confédération du Rhin (12 juill.); et fin de l'empire d'Allemagne (6 août); Quatrième coalition contre la France, dirigée par la Prusse (6 oct.); victoires d'Iéna et d'Auerstaedt (14 oct.); occupation de Berlin (25 oct.); Décret daté de Berlin qui établit le *blocus continental* (21 nov.); Déclaration de guerre à la Russie (28 nov.). — 1807, Victoires d'Eylau (8 fév.); prise de Dantzick (20 mai); victoire de Friedland (14 juin); traité de Tilsitt, qui met fin à la guerre avec la Russie et la Prusse (7 et 9 juill.); Bombardement de Copenhague par les Anglais (2 et 4 sept.); Expédition en Portugal (17 oct.); Installation de la cour des comptes (5 nov.); Création du royaume de Westphalie, donné par Napoléon à son frère Jérôme (8 déc.). — 1808, Sénatus-consulte portant institution de majorats, et de titres honorifiques héréditaires (11 mars); Abdication du roi d'Espagne Charles IV (19 mars); Occupation de Madrid par une armée française (23 mars); Traité de Bayonne, par lequel Charles IV cède tous ses droits sur l'Espagne à Napoléon (5 mai); Réunion à l'empire des duchés de Parme, de Plaisance, et de Toscane (24 mai); Joseph Bonaparte, roi de Naples, est créé roi d'Espagne et des Indes (6 juin); Joachim Murat est créé roi de Naples (15 juill.); Capitulation du général Dupont à Baylen (22 juill.); Débarquement d'une armée anglaise en Portugal pour soutenir l'insurrection de la Péninsule (31 juill.); Entrevue d'Erfurth (24 sept.). — 1809, Capitulation de Saragosse (21 fév.); Cinquième coalition contre la France : la guerre est déclarée par l'Autriche (9 av.); prise de Vienne (13 mai); Réunion des États romains à l'empire (17 mai); Bataille d'Essling où Lannes est tué (22 mai); bataille de Wagram (6 juill.); armistice de Znaïm (11 juill.); traité de paix signé à Vienne (14 oct.); Divorce de Napoléon (16 déc.). — 1810, Traité de Paris avec la Suède (6 janv.); Réunion du Brabant hollandais, de la Zélande et d'une partie de la Gueldre à l'empire (16 mars); Mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche (1er avr.); Abdication de Louis-Napoléon, roi de Hollande (3 juill.), et réunion de ce pays à l'empire (9 juill.); Les États de Suède proclament le général français Bernadotte prince royal (21 août); Réunion du Valais à la France (12 nov.); Les villes Anséatiques, le Lauenbourg, etc., sont aussi réunis à l'empire. Distribution des prix décennaux. — 1811, Naissance du roi de Rome (20 mars); ouverture d'un concile national à Paris (11 juin); En Égypte, Méhémet-Ali fait massacrer tous les beys mameluks (1er mars). — 1812, Les cortès de Cadix publient la Constitution espagnole dite de 1812 (19 mars); Les États-Unis déclarent la guerre à l'Angleterre (18 juin); Déclaration de guerre de la France à la Russie (22 juin); Bataille des Arapiles ou de Salamanque (22 juill.); Bataille et prise de Smolensk (17 août); victoire de la Moskowa (7 sept.); occupation de Moscou (14 sept.); commencement de la retraite de Moscou (15 oct.); Conspiration du général Mallet (23 oct.); Passage de la Bérésina (26-28 nov.); l'armée française évacue entièrement le sol de la Russie (16 déc.). — 1813, Concordat de Fontainebleau entre Napoléon et Pie VII (25 janv.); Sixième coalition contre la France : elle est organisée à la fin de mars; Journées de Lutzen (2 mai) et de Bautzen (19 mai); Bataille de Vittoria (21 juin); Congrès ouvert à Prague (5 juill.); Bataille de Dresde (26-27 août); Triple alliance signée à Tœplitz entre l'Autriche, la Prusse et la Russie (9 sept.); Bataille de Leipsick (18-19 oct.); victoire du Hanau (30 oct.); Traité de Valençay entre Napoléon et Ferdinand VII (11 déc.); Passage du Rhin par six divisions ennemies (21 déc.). — 1814, Capitulation de Dantzick (1er janv.); Traité d'alliance entre l'Autriche et Murat, roi de Naples (11 janv.); Combats de Brienne (29 janv.) et de la Rothière (1er fév.); Ouverture du congrès de Châtillon (5 fév.); Batailles de Champaubert (10 fév.), de Montmirail (11 fév.), de Vauchamp (14 fév.), de Nangis (17 fév.), de Montereau (18 fév.); combats de Méry-sur-Seine (22 fév.), de Troyes (23 fév.), de Bar et de la Ferté-sur-Aube (27 et 28 fév.); traité de Chaumont (1er mars); victoire de Napoléon à Craonne sur les Prussiens (7 mars); entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux (12 mars); rupture du congrès de Châtillon (19 mars); combat d'Arcis-sur-Aube (21 mars), de la Fère-Champenoise (25 mars); victoire de Napoléon sur les Russes à Saint-Dizier (16 mars); bataille de Paris (30 mars); capitulation de Paris (31 mars); acte du sénat instituant un gouvernement provisoire (1er avril); abdication de Napoléon (6 avril); bataille de Toulouse (10 avril); le comte d'Artois prend possession des Tuileries comme lieutenant général du royaume (12 avril); traité de Paris accordant la souveraineté de l'île d'Elbe à Napoléon (27 avril); départ de Napoléon pour l'île d'Elbe (20 avril); déclaration de Saint-Ouen (2 mai).

Entrée de LOUIS XVIII à Paris (3 mai); Traité de paix de Paris entre la France et les puissances coalisées (30 mai); Louis XVIII octroie la Charte constitutionnelle (4 juin); Rétablissement de la compagnie de Jésus, par Pie VII (7 août); Ouverture du congrès de Vienne (1er nov.). — 1815, Débarquement de Napoléon au golfe Juan, près de Cannes (1er mars); entrée de Napoléon à Lyon (10 mars), à Paris (20 mars); les puissances alliées déclarent Napoléon ennemi et perturbateur du monde (13 mars); occupation de la Belgique par les Anglais (5 avril); Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (22 avril); assemblée dite du Champ de Mai (1er juin); ouverture des chambres (7 juin); Traité de Vienne (9 juin); Bataile de Waterloo (18 juin); deuxième abdication de Napoléon (22 juin); seconde capitulation de Paris (3 juill).; Rentrée de Louis XVIII à Paris (8 juill.); licenciement de l'ancienne armée (16 juill.); Traité de la Sainte-Alliance (26 sept.); traité de Paris (20 nov.); Exécution du maréchal Ney (7 déc.). — 1816, Loi dite d'amnistie (12 janv.); réorganisation de l'Institut royal (21 mars); loi électorale (27 avril); abolition du divorce (28 mai). — 1817, Loi sur la liberté individuelle (12 février.), sur les journaux et écrits périodiques (28 fév.); nouvelle loi sur la presse (30 décembre). — 1818, Loi sur le recrutement (10 mars); Congrès d'Aix-la-Chapelle (29 septembre-22 novembre); évacuation du territoire français par les armées coalisées (30 novembre). — 1819, Assassinat de Kotzebue (23 mars); lois affranchissant les journaux de la censure (28 mai) et supprimant le droit d'aubaine (14 juillet). — 1820, Révolte d'une armée à Cadix et commencement de la révolution d'Espagne (5 janv.); assassinat du duc de Berry (13 fév.); loi sur le rétablissement de la censure (30 mars); loi dite du double vote (9 juin); Révolution dans les Deux-Siciles (1er juillet); révolution en Portugal (24 août); ouverture du congrès de Troppau (31 août); Naissance du duc de Bordeaux (29 sept.). — 1821, Révolution en Piémont (13 mars); Mort de Napoléon à Sainte-Hélène (5 mai); clôture du congrès de Laybach (12 mai); Conspiration de Saumur (déc.); Commencement de l'insurrection de la Grèce contre la Turquie. — 1822, Conspiration à Béfort (1er janv.); tentative du général Berton sur Saumur (24 fév.); complot de la Rochelle (17 mars);

conspiration de Caron (13 juillet); Séparation du Brésil de la couronne de Portugal et proclamation de son indépendance (1er août); Congrès de Vérone (20 sept.-14 déc.). — 1823, Manuel est expulsé de la chambre (4 mars); entrée de l'armée française en Espagne (7 avril); prise du Trocadéro (31 juillet); ordonnance d'Andujar (8 août); capitulation de Cadix (3 oct.); entrée de Ferdinand VII à Madrid et fin de la révolution espagnole (13 nov.). — 1824, Mort de lord Byron à Missolonghi (19 avr.); Ouverture des travaux du tunnel de la Tamise (6 juillet); Ordonnance royale qui rétablit la censure pour les journaux (15 août).

Mort de Louis XVIII et avénement de son frère CHARLES X (16 sept.); Congrès de Buenos-Ayres (22 déc.). — 1825, Vote de la loi d'indemnité pour les anciens émigrés (24 mars); loi sur le sacrilége (15 avril); la France reconnaît l'indépendance d'Haïti 17 avril); loi relative à la faculté de conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 3 p. 0/0 (1er mai); sacre de Charles X (29 mai); Le Pérou se constitue en république (16 juin); Le Portugal reconnaît l'indépendance du Brésil (7 sept.); Mort d'Alexandre Paulowitsch, empereur de Russie (1er déc.); insurrection militaire à Saint-Pétersbourg (26 déc.). — 1826, Ouverture du Jubilé (15 fév.); Prise de Missolonghi par les Turcs (22 avril); destruction des janissaires à Constantinople (29 mai); Présentation à la chambre des députés d'une loi relative à la police de la presse (29 déc.). — 1827, Protestation de l'Académie française contre cette loi (25 janv.), qui est retirée (17 avril); licenciement de la garde nationale (29 avril); rétablissement de la censure (24 juin); Déclaration de la France, de l'Angleterre et de la Russie au sujet de la guerre des Grecs contre les Turcs (6 juillet); Rupture de la France avec le dey d'Alger *(4 oct.); Combat naval de Navarin (20 oct.).* — 1828, Renversement du ministère Villèle (4 janv.); Établissement des *Omnibus* à Paris (11 avril); Don Miguel proclamé roi de Portugal (25 avril); La Russie déclare la guerre à la Turquie (26 avr.); Loi sur les journaux (18 juillet); Départ d'une expédition française pour la Morée (17 août). — 1829, Bill pour l'émancipation des catholiques d'Angleterre (5 mars); Convention de Londres au sujet de la Grèce (22 mars); O'Connell demande le rappel de l'Union et la formation d'un parlement Irlandais (23 avril); Création du ministère Polignac (8 août); Traité d'Andrinople entre les Russes et les Turcs (14 sept.); Concours de locomotives *à Liverpool; apparition de la locomotive à chaudière tubulaire* avec tirage par un jet de vapeur, de Georges Stephenson (6 oct.). — 1830, Ouverture des chambres (2 mars); vote de l'adresse dite des 221 (16 mars); dissolution de la chambre (16 mai); Départ de l'expédition d'Alger (25 mai); prise d'Alger (5 juillet). Ordonnances royales qui suppriment la liberté de la presse, dissolvent la nouvelle chambre, et modifient la loi électorale (25 juillet); commencement de l'insurrection (27 juillet); organisation d'un gouvernement provisoire (29 juillet); Louis-Philippe duc d'Orléans, est proclamé lieutenant général du royaume (31 juillet); abdication de Charles X et du Dauphin en faveur *du duc de Bordeaux (2 août); la chambre des députés déclare* le trône vacant et y appelle le duc d'Orléans (7 août).

LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français, prête serment (9 août); Révolution à Bruxelles (25 août); Inauguration du chemin de fer de Manchester à Liverpool, le premier railway à voyageurs qui ait existé (15 sept.); Le choléra à Moscou (28 sept.); Déclaration d'indépendance de la Belgique (3 oct.); Révolution à Varsovie (29 nov.); diète de Varsovie qui donne la dictature à Clopicki (19 déc.). — 1831, Entrée d'une armée russe en Pologne (7 fév.); Troubles à Paris; destruction de l'archevêché (14 fév.); Révolution du Brésil; abdication de don Pedro (7 avril); Léo*pold*, prince de Saxe-Cobourg, est élu roi de Belges (4 juin); L'amiral Roussin force l'entrée du Tage (11 juillet); Prise de Varsovie par les Russes (6 et 7 sept.); Conférence de Londres qui fixe les limites de la Belgique (15 oct.); Première insurrection de Lyon (22 nov.). — 1832, Expédition d'Ancône (22 fév.); Réunion de la Pologne à l'empire russe (25 fév.); Othon, second fils du roi de Bavière, appelé au trône de la Grèce (fév.); Apparition du choléra-morbus à Paris (22 mars); Mort de G. Cuvier (13 mai); Adoption par le parlement anglais du bill de réforme parlementaire (4 juin); Insurrection à Paris (5 et 6 juin); Arrestation de la duchesse de Berry (6 nov.); Bataille de Konieh gagnée par Ibrahim-Pacha, fils de Méhémet-Ali, qui marche sur Constantinople (21 déc.); Prise d'Anvers par l'armée française (23 déc.). — 1833, Convention au sujet du droit de visite entre la France et l'Angleterre (22 mars); Traité d'Unkiar-Skelessi entre la Russie et la Porte (26 juin); Loi sur l'instruction primaire (28 juin); Mort de Ferdinand VII, roi d'Espagne (29 sept.); Commencement de la guerre civile en Espagne (oct.); Association des douanes allemandes (5 déc.) — 1834, Seconde insurrection de Lyon (9-12 avril); insurrection à Paris (13-14 avril); Traité de la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal (22 avril). — 1835, Attentat de Fieschi (28 juillet); lois dites de septembre qui modifient la législation sur la presse, le jury et les cours d'assises (9 sept.); Expédition de Mascara (26 nov.). — 1836, Occupation de Cracovie par les troupes russes, autrichiennes et prussiennes (17 fév.); Traité entre la Turquie et la Russie (8 avril); Inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile (28 juillet); Insurrection de la Granja en Espagne (12 août); Affaire de Strasbourg (30 oct.); Mort de Charles X à Goritz (6 nov.); Premier siége de Constantine (8-30 nov.). — 1837, Traité de la Tafna (30 mai); Mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin (30 mai); Inauguration du Musée de Versailles (11 juin); Avènement de la reine Victoria au trône d'Angleterre (20 juin); Premières expériences de télégraphie électrique exécutées aux États-Unis par Th. Morse (2 sept.); Prise de Constantine (13 oct.); Dissentiment entre le gouvernement prussien et ses sujets catholiques; arrestation de l'archevêque de Cologne (20 nov.). — 1838, Bill sur le paupérisme irlandais (30 avril); Naissance du comte de Paris (24 août); Évacuation d'Ancône (15 oct.); une escadre française s'empare de Saint-Jean-d'Ulloa (27 nov.). — 1839, La découverte de la daguerréotypie est annoncée à l'Académie des sciences par Arago (7 janv.); Insurrection à Paris (12 mai); Rupture de l'Angleterre avec la Chine au sujet du commerce de l'opium (7 juin); Bataille de Nézib (27 juin); mort du sultan Mahmoud (30 juin); avènement d'Abd-ul-Medjid (24 juill.); Convention de Vergara qui met fin à la guerre civile d'Espagne (31 août); Hatti-schérif de Gulhané (3 nov.). — 1840, Loi relative à la translation des cendres de Napoléon Ier (12 mai); Traité de la quadruple alliance entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, à l'exclusion de la France, au sujet des affaires d'Orient (15 juillet); Affaire de Boulogne (6 août); Bombardement de Beyrouth (11 sept.); Ordonnance royale relative aux fortifications de Paris (13 sept.); Abdication de la régente d'Espagne Marie-Christine (12 oct.); Soumission de Méhémet-Ali au traité du 15 juillet (27 nov.); Arrivée des cendres de Napoléon aux Invalides (15 déc.). — 1841, Destruction d'une armée anglaise à Caboul (5 janv.); Solution de la question d'Orient (13 fév.); Traité conclu par l'amiral Baudin avec le Mexique (9 mars); Convention de Londres entre les signataires du traité de la quadruple alliance et la France, qui ferme le Bosphore et les Dardanelles aux bâtiments de guerre de toutes les nations (13 juillet); traité sur le droit de visite signé à Londres entre les cinq grandes puissances (23 déc.). — 1842, Prise de possession par la France des îles Marquises (1er mai); Incendie de Hambourg (5 mai); Catastrophe du chemin de fer de Versailles (8 mai); loi sur les chemins de fer français (11 juin); Mort du duc d'Orléans (13 juillet); Traité de Nanking qui met fin à la guerre entre la Chine et l'Angleterre (29 août); Vote de la loi sur la régence (30 août). — 1843, Prise de la Smala d'Abd-el-Kader (16 mai); Traité qui ouvre la Chine au commerce européen sans privilége pour aucune nation (27 juillet); Voyage de la reine Victoria en France (2 sept.); Occupation de Taïti par l'amiral Dupetit-Thouars (5 nov.). — 1844, Affaire Pritchard (fév.); Envahissement de l'Algérie par les troupes marocaines (30 mai); bombardement de Tanger (6 août); bataille d'Isly (14 août); bombardement de Mogador (15 août); Voyage de Louis-Philippe en Angleterre (12 sept.); Convention de Tanger (20 sept.); Traité de commerce entre la France et la Chine (24 oct.); Première crèche en France (nov.). — 1845, Troubles en Suisse; affaire des corps francs (mars); Concordat entre l'Espagne et le saint-siége (7 juin); Affaire des grottes du Dahra en Algérie (20 juin); combat de Sidi-Ibrahim (22 sept.). — 1846, Abolition des lois sur les céréales et réforme du tarif des *douanes en Angleterre (25 juin)*; Guerre des États-Unis avec le Mexique; bataille de Matamoras, perdue par les Mexicains (9 mai); Louis-Napoléon s'évade du fort de Ham (25 mai); Mort du pape Grégoire XVI (1er juin); élection de Pie IX (16 juin); Découverte de la planète *Neptune* indiquée par Leverrier (23 sept.); La découverte du coton-poudre par Schœnbein est produite à l'Académie des sciences de Paris (5 oct.); Incorporation de la république de Cracovie à l'empire d'Autriche (11 nov.). — 1847, Cherté des subsistances; émeute de Buzançais (13 janv.); l'ex-ministre Teste condamné par la cour des pairs pour corruption (17 juillet); Prise de Mexico par l'ar*mée des États-Unis (15 sept.); Abd-el-Kader est forcé de se* constituer prisonnier (23 nov.); En Suisse, la ligue dite du *Sonderbund* est dissoute par la force (29 nov.). — 1848, Insurrection de la Sicile (6 janv.); Paix entre le Mexique et les États-Unis qui acquièrent les territoires du Nouveau-Mexique et de la Nouvelle-Californie (2 fév.); découverte des gisements d'or de la Californie (fév.); Projets de banquets de l'opposition auxquels le ministère annonce la résolution de s'opposer (18 fév.); commencement des troubles à Paris (22 fév.); abdication de Louis-Philippe en faveur de son petit-fils; fuite du roi; gouvernement provisoire (24 fév.).

Proclamation de la RÉPUBLIQUE *à l'Hôtel de ville (25 février)*; abolition de la peine de mort pour crimes politiques (26 fév.); création des *ateliers* dits *nationaux* (27 fév.); diminution de la journée de travail des ouvriers (2 mars); Charles-Albert, roi de Sardaigne, donne une constitution à ses États (4 mars); Décret qui établit le suffrage universel en France (5 mars); Révolution à Vienne, en Autriche; chute du ministère Metternich (13 mars); Décret qui donne cours forcé aux billets de la Banque de France; Constitution donnée par le pape Pie IX à ses sujets (15 mars); Impôt des 45 c. additionnels (16 mars); Révolution à Berlin; Insurrection à Milan (18 mars); gouvernement provisoire à Venise (22 mars); Révolution dans le Schleswick et le Holstein en faveur de l'unité des duchés (24 mars); Gouvernements provisoires à Modène, à Reggio (9 avril) et à Parme (11 avril); le parlement insurrectionnel de Sicile décrète la déchéance du roi de Naples (13 avril); Manifestation socialiste à Paris qui est refoulée par la garde nationale (16 avril); Acte de constitution octroyé par l'empereur d'Autriche à ses peuples (25 avril); Décret qui abolit l'esclavage dans les colonies françaises (27 avril); Mouvement à Rome pour contraindre le pape à combattre l'Autriche (1er mai); Ouverture de l'Assemblée nationale constituante à Paris (4 mai); formation d'une commission exécutive de cinq membres (10 mai); envahissement de l'assemblée à Paris par les partis socialistes; Émeute à Vienne, en Autriche; insurrection à Naples, qui est réprimée (15 mai); fuite de l'empereur d'Autriche à Innspruck (17 mai); Le général Cavaignac, ministre de la guerre; Réunion de l'Assemblée constituante germanique à Francfort-sur-le-Mein (18 mai); gouvernement provisoire en Bohême (29 mai); ouverture du Congrès slave de Prague (2 juin); Ouverture d'une Assemblée dite constituante à Rome (4 juin); Charles-Albert signe l'acte de réunion de la Lombardie à la Sardaigne (10 juin); Présentation à l'Assemblée nationale du projet de constitution pour la France (19 juin); dissolution des ateliers nationaux (23 juin); formidable insurrection à Paris; démission de la commission exécutive; le général Cavaignac est chargé de pleins pouvoirs par l'Assemblée; mort de l'archevêque de Paris (23-26 juin); Cavaignac, chef du pouvoir exécutif; décret contre les clubs (28 juin); L'archiduc Jean élu vicaire de l'Empire germanique par l'assemblée constituante de Francfort (29 juin); Ouverture du parlement de Naples (1er juillet); Venise vote son incorporation à la Sardaigne; Mort de Chateaubriand (4 juillet); Ouverture de l'Assemblée nationale de Hongrie, à Pesth, par l'archiduc Étienne (5 juillet); ouverture d'une Assemblée constituante à Vienne (22 juill.); Défaite des Piémontais à San-Donato (4 août); capitulation de Milan (5 août); Loi sur la presse en France (9 août); Venise se proclame en république (10 août); Troubles à Francfort (16 août); l'Assemblée constitnante de Vienne supprime toutes les sujétions des paysans à l'égard des seigneurs (31 août); Nouvelle constitution fédérale votée par les cantons suisses (1er sept.); Loi sur la colonisation de l'Algérie (19 sept.); Soulèvement à Livourne contre le grand-duc de Toscane (4 oct.); Nouvelle révolution à Vienne (6 oct.); première séance des États réunis de l'Italie à Turin (10 oct.); Le roi de Hollande sanctionne la nouvelle constitution délibérée pour ses États (13 oct.); Ouverture d'un Congrès démocratique à Berlin (26 oct.); Assassinat de Rossi, ministre de Pie IX (15 nov.); le pape quitte Rome et se réfugie à Gaëte (24 nov.); bombardement et prise de Vienne (31 nov.); abdication de l'empereur Ferdinand Ier en faveur de son neveu François-Joseph (2 déc.); dissolution du congrès démocratique de Berlin et octroi d'une nouvelle constitution par Frédéric-Guillaume (5 déc.); commencement des hostilités contre la Hongrie qui s'est séparée de l'Autriche (7 déc.).

LOUIS-NAPOLÉON est élu président de la République française par 5,600,000 suffrages, sur 7,000,000 de votants (10 déc. 1848). — 1849, Réduction de l'impôt du sel (1er janv.); Réouverture de la diète autrichienne à Kremsier (3 janv.); Windischgrätz entre à Bude, en Hongrie (5 janv.); Les Russes appelés au secours de l'Autriche contre l'insurrection hongroise entrent à Kronstadt en Transylvanie (1er fév.); Ouverture de la Constituante romaine (5 fév.); proclamation de la République à Rome (9 fév.) et à Florence (18 fév.); L'empereur d'Autriche dissout la diète de Kremsier et octroie une nouvelle constitution qui embrasse tous les peuples de la monarchie (4 mars); Le maréchal Radetzky défait à Novare l'armée sarde commandée par Charles-Albert (23 mars), qui abdique en faveur de son fils Victor-Emmanuel; Les Anglais annexent le Pundjab à leurs domaines de l'Inde (29 mars); Jugement par la haute cour de Bourges des accusés de l'attentat du 15 mai 1848 contre la Constituante (2 avril); Hostilités des Danois contre les Allemands auxiliaires de l'insurrection du Schleswick-Holstein (4 avril); Les Autrichiens occupent le duché de Parme et y rétablissent le gouvernement de Charles III (6 avr.); ils occupent Florence et rétablissent le gouvernement du grand duc Léopold II (12 avr.); La diète hongroise proclame l'indépendance de la Hongrie et la déchéance de la maison de Habsbourg; Kossuth, gouverneur (14 avr.); Soumission de Palerme (23 av.); Débarquement d'une armée française à Civita-Vecchia pour rétablir le gouvernement du saint-père (25 avr.); Convention de Balta-Liman entre la Turquie et la Russie au sujet des principautés danubiennes (30 avr.); Insurrection dans le grand-duché de Bade (11 mai) qui gagne bientôt le duché de Hesse-Darmstadt (24 mai); L'assemblée constituante française se sépare (26 mai); ouverture de l'Assemblée législative (28 mai); Nouvelle loi élec*torale donnée par le roi de Prusse (30 mai); Mort du maréchal* Bugeaud (10 juin) emporté par le choléra qui fait depuis deux mois une foule de victimes à Paris; Tentative d'insurrection à Paris, réprimée par le général Changarnier (13 juin); Dissolution de la Constituante germanique de Francfort qui s'était transférée à Stuttgard (18 juin); Loi qui supprime les clubs en France (19 juin); Achèvement du fameux pont tubulaire de Menai par Rob. Stephenson (20 juin); L'armée française occupe Rome (3 juill.); Traité de paix entre la Sardaigne et l'Autriche (6 août); Capitulation de Gœrgey (14 août); L'insurrection badoise est étouffée (18 août); Venise se soumet aux Autri*chiens (22 août); Une commission administrative s'établit au* nom du roi de Danemark à Flensbourg dans le Schleswick; Soulouque se fait nommer empereur à Haïti (25 août); Reddition de Komorn et fin de la guerre de Hongrie (27 sept.); Jugement par la haute cour de Versailles des insurgés du 13 juin (13 nov.); La Suisse adopte le système des monnaies et des poids et mesures de la France (nov.). — 1850, Révocation, en Angleterre, de l'acte prohibitif de navigation de 1651 (1er janv.); Loi organique sur l'enseignement (15 mars); Ouverture de la diète allemande d'Erfurth (20 mars); Le pape rentre à Rome (12 avr.); Rétablissement de l'ancienne Diète germanique de Francfort (10 mai); Loi qui restreint le suffrage universel en France (31 mai); loi sur la déportation pour crimes politiques (8 juin); Mort de Robert Peel; Paix de Berlin entre la Prusse et le Danemark (2 juill.); Nouvelle loi sur la presse, en France (16 juill.); Télégraphe sous-marin de Douvres à Calais (29 août); Édit de Pie IX qui rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre (24 et 29 sept.). — 1851, Cessation de la résistance armée du Schleswick-Holstein contre le Danemark (janv.); Ouverture de la première Exposition universelle de l'industrie à Londres (1er mai); Découverte de nombreux gisements d'or dans l'Australie (juill.); En Autriche, abolition de la constitution du 4 mars 1849 (20 août); Décrets présidentiels par lesquels l'Assemblée législative est dissoute, le suffrage universel est rétabli, les départements compris dans la 1re division militaire sont mis en état de siége, et le peuple est *convoqué dans ses comices* pour conférer au prince Louis-Napoléon, président de la République, le pouvoir de faire une nouvelle constitution (2 déc.); vote sur le plébiscite du 2 déc. (20 et 21 déc.); Louis-Napoléon est élu président pour dix années par 7,500,000 suffrages. — 1852, 1ers décrets de l'empereur d'Autriche destinés à remplacer définitivement la constitution du 4 mars 1849; Rétablissement de l'aigle sur le drapeau français; délits de presse déférés à la police correctionnelle (1er janv.); décrets de transportation, d'expulsion définitive ou de bannissement temporaire contre 79 anciens représentants (9 janv.); publication de la Constitution napoléonienne (14 janv.); décret qui réunit au domaine de la couronne les biens de la maison d'Orléans dont Louis-Philippe avait fait donation à ses enfants à son avénement au trône (22 janv.); décret relatif à l'organisation du crédit foncier (28 fév.); conversion du 5 p. 0/0 en 4 1/2 (14 mars); Fin de la dictature; Ouverture de la session législative française (19 mars); décret sur la décentralisation administrative (26 mars); nouveau plan d'études pour les lycées (10 avr.); pose de la première pierre pour l'achèvement du Louvre (25 juil.); départ du prince président pour son voyage à travers la France entière (14 sept.); mise en liberté d'Abd-el-Kader (15 oct.); rentrée du prince-président à Paris (16 oct.); Sénatus-consulte qui rétablit l'empire (7 nov.); Formation du ministère-Cavour, dans les États sardes (19 nov.); Décret instituant, en France, la société du Crédit mobilier (20 nov.); Vote sur le sénatus-consulte qui rétablit l'empire : sur 8,140,660 votes on compte 7,824,189 votes affirmatifs, 253,145 négatifs, et 63,326 bulletins nuls (21 et 22 nov.); NAPOLÉON III est proclamé empereur (2 déc.).

Après avoir donné les principales dates chronologiques de l'histoire ancienne, du moyen âge et des temps modernes, nous terminerons par les listes chronologiques des princes souverains pour les États les plus importants. La liste des Empereurs romains et celle des Rois de France se trouvant déjà comprises dans le tableau chronologique qui précède, nous ne les répéterons pas. Quant à celle des Papes, on la trouvera à ce mot.

ALLEMAGNE (*Empereurs d'*). — Charlemagne, 800. — Louis le Débonnaire, 814. — Lothaire, 840. — Louis II, dit le Jeune, 855. — Charles le Chauve, 875. — Carloman, 875. — Charles le Gros, 881. — Arnulf, 885. — Louis IV, dit l'Enfant, 908. — Conrad Ier, 911. — Henri Ier, l'Oiseleur, 919. — Othon Ier, le Grand, 936. — Othon II, 973. — Othon III, 983. — Henri II, le Saint, 1002. — Conrad II, 1024. — Henri III, 1039. — Henri IV, 1056. — Henri V, 1106. — Lothaire II, 1133. — Conrad III, 1138. — Frédéric Ier, Barberousse, 1152. — Henri VI, 1190. — Philippe, 1198. — Othon IV, 1198. — Frédéric II, 1212. — Guillaume, 1247. — Richard de Cornouailles, 1257. — Rodolphe Ier, de Habsbourg, 1273. — Adolphe de Nassau, 1292. — Albert Ier, d'Autriche, 1298. — Henri VII, 1308. — Louis V, 1314. — Frédéric II, d'Autriche, 1314. — Charles IV, 1347. — Wenceslas, 1378. — Robert, 1400. — Josse, 1410. — Sigismond, 1411. — Albert II, 1438. — Frédéric III, 1440. — Maximilien Ier, 1493. — Charles V, 1519. — Ferdinand Ier, 1558. — Maximilien II, 1564. — Rodolphe II, 1576. — Mathias, 1612. — Ferdinand II, 1619. — Ferdinand III, 1637. — Léopold Ier, 1658. — Joseph Ier, 1705. — Charles VI, 1711. — Charles VII, 1742. — François Ier, 1745. — Joseph II, 1765. — Léopold II, 1790. — François II, 1792; il abdique le titre d'Empereur d'Allemagne, en 1806, et prend celui d'Empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier. — Ferdinand IV, Emp. d'Autriche, 1835. — François-Joseph Ier, 1852.

ANGLETERRE (*Rois d'*). — Egbert, roi de Wessex, réunit l'heptarchie anglo-saxonne, 827. — Ethelwulf, 836. — Ethelbald, 857. — Ethelbert, 857; seul, 860. — Ethelred, 866. — Alfred le Grand, 871. — Édouard Ier, l'Ancien, 901. — Athelstan, 924. — Edmond Ier, 940. — Edred, 946. — Edwy, 955. — Edgard, le Pacifique, 958. — Édouard II, le Martyr, 975. — Æthelred II, 978. — Le danois *Suénon*, 1014. — Le danois *Canut le Grand*, 1015. — Edmond II, fils d'Ethelred, 1016. — Le danois *Harold* Ier, 1036. — Le danois *Hardi-Canut*, 1039. — Édouard III, le Confesseur, 1043. — Harold II, 1066. — Guillaume le Conquérant, 1066. — Guillaume II, le Roux, 1087. — Henri Ier, Beau-Clerc, 1100. — Étienne de Blois, 1135. — Henri II, Plantagenet, 1154. — Richard Ier, Cœur-de-Lion, 1189. — Jean-sans-Terre, 1199. — Henri III, 1216. — Édouard Ier, 1272. — Édouard II, 1307. — Édouard III, 1327. — Richard II, 1377. — Henri IV, 1399. — Henri V, de Monmouth, 1413. — Henri VI, 1422. — Édouard IV, 1461. — Édouard V, 1483. — Richard III, le Bossu, 1483. — Henri VII, Tudor, 1485. — Henri VIII, 1509. — Édouard VI, 1547. — Jane Grey, 1553. — Marie, 1553. — Élisabeth, 1558. — Jacques Ier, Stuart, 1603. — Charles Ier, 1625, décapité en 1649. — République de 1649 à 1660; Olivier Cromwell *Protecteur*, 1653; Richard Cromwell, *Protecteur*, 1659. — Charles II, Stuart, 1660. — Jacques II, 1685. — Guillaume III, d'Orange, et Marie, fille de Jacques II, 1689. — Anne, 1702. — George Ier, électeur de Hanovre, 1714. — George II, 1727. — George III, 1760. — George IV, 1820. — Guillaume IV, 1830. — Victoria, 1837.

DANEMARK (*Rois de*). — Harald II, à la dent bleue, vers 940. — Suénon Ier, 985. — Canut II, le Grand, 1015. — Canut III, ou Hardi-Canut, 1036. — Magnus Ier, le Bon, 1042. — Suénon II, 1047. — Harald III, 1077. — Canut IV, le Saint, 1080. — Olaüs II, le Famélique, 1086. — Éric Ier, le Bon, 1095. — Nicolas, 1105. — Éric II, 1134. — Éric III, 1137. — Suénon III et Canut V, 1147. — Waldemar Ier, le Grand, 1156. — Canut VI, 1182. — Waldemar II, le Victorieux, 1202. — Éric IV, 1241. — Abel, 1250. — Christophe, 1252. — Éric V, 1259. — Éric VI, 1286. — Christophe II, 1320. — Waldemar III, 1340. — Olaüs V, 1376. — Marguerite, 1387; réunit les deux couronnes du Danemark et de la Norwége. — Éric VII, le Poméranien, possède les trois royaumes scandinaves, 1397. — Christophe III, 1440. — Christian Ier, 1448, par suite de la rupture de l'union, ne règne plus que sur le Danemark et la Norwége. — Jean, 1481. — Christian II, 1513. — Frédéric Ier, 1523. — Christian III, 1534. — Frédéric II, 1559. — Christian IV, 1588. — Frédéric III, 1648. — Christian V, 1670. — Frédéric IV, 1699. — Christian VI, 1730. — Frédéric V, 1746. — Christian VII, 1766. — Frédéric VI, 1808; la Norwége lui est enlevée en 1814. — Christian VIII, 1839. — Frédéric VII, 1848.

ÉCOSSE (*Rois d'*). — Malcolm Ier, 943..... Malcolm II, 1003. — Duncan Ier, 1033. — Macbeth, 1040. — Malcolm III, 1057. — Donald VI, 1093. — Duncan II, 1094. — Edgard, 1098. — Alexandre Ier, 1107. — David Ier, 1124. — Malcolm IV, 1153. Guillaume, 1165. — Alexandre II, 1213. — Alexandre III, 1249. — Marguerite, 1286. — Jean Baillol, 1292. — Robert Ier, Bruce, 1306. — David II, Bruce, 1329. — Édouard Baillol, 1332. — David II, rétabli, 1342. — Robert II, Stuart, 1371. — Robert III, 1390. — Jacques Ier, 1406. — Jacques II, 1437. — Jacques III, 1460. — Jacques IV, 1488. — Jacques V, 1513. — Marie Stuart, 1542. — Jacques VI, 1567; devient roi d'Angleterre en 1603, sous le nom de Jacques Ier.

ESPAGNE (*Rois d'*). — Ferdinand III, roi de Castille en 1217, y réunit le royaume de Léon, 1230. — Alphonse X, le Sage. 1252. — Sanche IV, 1284. — Ferdinand IV, 1295. — Alphonse XI, 1312. — Pierre le Cruel, 1350. — Henri II, 1369, — Jean Ier, 1379. — Henri III, 1390. — Jean II, 1406. — Henri IV, 1454. — Isabelle Ire, et son mari Ferdinand V, le Catholique, 1474; ce dernier ayant hérité de son père Jean II, du royaume d'Aragon, et ayant conquis la Navarre, en 1512, la plus grande partie de l'Espagne se trouve réunie sous le même sceptre. — Charles Ier (Charles-Quint), 1516. — Philippe II, 1556. — Philippe III, 1598. — Philippe IV, 1621. — Charles II, 1665. — Philippe V (de la maison de Bourbon), 1700. — Louis Ier, 1724. — Philippe V, de nouveau, 1724. — Ferdinand VI, 1746. — Charles III, 1759. — Charles IV, 1788. — Joseph-Napoléon, 1808. — Ferdinand VII, 1813. — Isabelle II, 1833.

HOLLANDE. — *Stathouders* : Guillaume Ier, d'Orange, 1559. — Maurice, 1584. — Henri-Frédéric, 1625. — Guillaume II, 1647. — Suppression du Stathoudérat; République : Jean de Witt, *Grand pensionnaire*, 1650. — Rétablissement du Stathoudérat : Guillaume III, 1672. — Nouvelle suppression du Stathoudérat : Heinsius, *Grand pensionnaire*, 1702. — Stathoudérat rétabli de nouveau : Guillaume IV, 1747. — Guillaume V, 1751. — République Batave (1795-1806) : Schimmelpenninck, *Grand pensionnaire*, 1805. — Royaume de Hollande : Louis Bonaparte, *roi*, 1806. — Réunion à la France, 1810. — Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1814; roi de Hollande, 1831. — Guillaume II, roi de Hollande, 1840.

JÉRUSALEM (*Rois chrétiens de*). — Godefroy de Bouillon, 1099. — Baudouin Ier, 1100. — Baudouin II, 1118. — Foulques d'Anjou, 1131. — Baudouin III, 1142. — Amaury Ier, 1163. — Baudouin IV, 1173. — Baudouin V, 1185. — Guy de Lusignan, 1186. — Henri de Champagne, 1192. — Amaury II, de Lusignan, 1197. — Jean de Brienne, 1210. — Frédéric II, 1229.

JUIFS (*gouvernements successifs*). — Moïse, 1632 av. J. C., époque de l'Exode. — Josué, 1592. — Conseil des anciens, 1556. — Époque des Juges, 1541 : Othoniel, Aod, Débora, Gédéon, Abimelech, Thola, Jaïr, Jephté, Abesan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli, Samuel. — Établissement de la Royauté : Saül, 1080. — David, 1040. — Salomon, 1001. — Schisme des dix tribus, et formation de 2 royaumes, 962. — *Royaume de Juda* (composé des 2 tribus de Juda et de Benjamin, restées seules fidèles à la race de David) : Roboam, 962. — Abiam, 946. — Asa, 944. — Josaphat, 904. — Joram, 880. — Ochosias, 877. — Athalie, 876. — Joas, 870. — Amasias, 831. — Osias, 803. — Joathan, 752. — Achaz, 737. — Ezéchias, 723. — Manassé, 694. — Ammon, 640. — Josias, 639. — Joachas, 609. — Sédécias, 598; Destruction du Temple et du roy. de Juda, 587. — *Royaume d'Israël* (formé des dix autres tribus) : Jéroboam, 962. — Nadab, 942. — Baaza, 919. — Ela, 918. — Zamri, 918. — Amri, 907. — Achab, 888. — Ochosias, 887. — Joram, 876. — Jéhu, 848. — Joachas, 833. — Joas, 817. — Jéroboam II, 776. — Zacharie, 767. — Sallam, 766. — Manahem, 766. — Phaceïa, 755. — Phacée, 753. — Osée, 730; Prise de Samarie et fin du roy. d'Israël, 718.

NAPLES et DEUX-SICILES (*Rois de*). — Roger Ier, 1130. — Guillaume Ier, le Bon, 1154. — Guillaume II, le Mauvais, 1166. — Henri VI, empereur d'Allemagne, comme mari de Constance, fille de Roger I, 1189. — Frédéric Ier, 1197. — Conrad, 1250. — Conradin, 1254. — Manfred, 1258. — Charles Ier, frère de saint Louis, roi de France, chef de la 1re maison d'Anjou, 1266; il perd la Sicile qui passe aux Aragonais, en 1282. — Charles II, 1285. — Robert, 1309. — Jeanne Ire, 1343. — Charles III, 1382. — Ladislas, 1386. — Jeanne II, 1414. — (En même temps, régnaient en Sicile : Pierre Ier, 1282. — Jacques, 1285. — Frédéric Ier, 1296. — Pierre II, 1337. — Louis, 1342. — Frédéric II, 1355. — Marie, 1377. — Martin Ier, comme époux de Marie, 1391; comme roi, 1402. — Martin II, 1409. — Ferdinand I, 1410). — Alphonse Ier, roi de Sicile et d'Aragon, depuis 1416; roi de Naples, 1435. Ses quatre successeurs immédiats : Ferdinand Ier, 1458, Alphonse II, 1494, Ferdinand II, 1495, et Frédéric II, 1496, ne sont que rois de Naples. (La Sicile est gouvernée en même temps par : Jean d'Aragon, 1458, et Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, 1479.) — Ce dernier réunit de nouveau les deux pays, en 1504, et règne sous le nom de Ferdinand III. — Depuis cette époque, le royaume des Deux-Siciles fait partie de la monarchie espagnole, et ne redevient État indépendant qu'au XVIIIe siècle. En 1713, les traités d'Utrecht et de Rastadt donnent Naples à l'Autriche, et la Sicile à la Savoie : celle-ci cède la Sicile à Naples, en 1720, en échange de la Sardaigne. Le royaume des Deux-Siciles a pour rois : Charles IV, 1736. — Ferdinand III, 1756. — Ferdinand IV, en Sicile, 1806; — Joseph-Napoléon, 1807; Joachim Murat, 1808, à Naples. Ferdinand IV, seul, 1815. (Ce prince prend le titre de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, le 22 déc. 1816.) — François Ier, 1825. — Ferdinand II, 1830.

ORIENT (*Empereurs d'*). — Valens, 364. — Gratien, 375. — Théodose le Grand, 379. — Arcadius, 395. — Théodose II, 408. — Pulchérie seule, 450; Pulchérie et Marcien, 450. — Marcien seul, 453. — Léon Ier, le Thrace, 457. — Léon II, 474. — Zénon l'Isaurien, 474. — Basilisque, 475, remplacé par Zénon en 476. — Anastase Ier, 491. — Justinien, 527. — Justin II, 565. — Tibère II, 578. — Maurice, 582. — Phocas, 602. — Héraclius, 610. — Héraclius Constantin, 641. — Héracléonas, 641. — Constant II, 641. — Constantin III, Pogonat, 668. — Justinien II, 685. — Léonce, 695. — Absimare Tibère, 698. — Justinien II de nouveau, 705. — Philippique surnommé Bardane, 711. — Anastase II ou Artémius, 713. — Théodose III, 716. — Léon III, l'Isaurien ou l'Iconoclaste, 717. — Constantin IV, Copronyme, 741. — Léon IV, Chazare, 775. — Constantin V, 780. — Irène, seule, 797. — Nicéphore, 802. — Staurace, 811. — Michel Curopalate, 811. — Léon V, l'Arménien, 813. — Michel II, le Bègue, 820. — Théophile, 829. — Michel III, l'Ivrogne, 842. — Basile Ier, le Macedonien, 867. — Constantin VI, avec son père Basile, 868. — Léon VI, le Philosophe, 886. — Constantin VII, Porphyrogénète II, d'abord seul, 912; puis avec Romain Ier Lecapène, et ses trois fils, Christophe, Étienne et Constantin VIII; seul de nouveau, 945. — Romain II, 959. — Nicéphore Phocas, 963. — Jean Zimiscès, associé à Basile II, et Constantin IX, 969. — Romain III, Argyre, 1028. — Michel IV, Paphlagonien, 1034. — Michel V, Calafate, 1041. — Zoé avec sa sœur Théodora, 1042. — Constantin X, Monomaque, 1042. — Théodora seule, 1054. — Michel VI, Stratiotique, 1056. — Isaac Comnène, 1057. — Constantin XI, Ducas, 1059. — Eudoxie avec Michel VII Parapinace, Andronic et Constantin XI Ducas, 1067. — Romain IV, Diogène, 1068. — Michel VII, seul, 1071. — Nicéphore Potoniate et Nicéphore Brienne, compétiteurs, 1078. — Alexis Comnène, 1081. — Jean Commène, 1118. — Manuel Comnène, 1143. — Alexis Comnène, 1180. — Andronic Ier Comnène, 1183. — Isaac l'Ange, 1185. — Alexis III, l'Ange, 1195. — Alexis IV, 1203. — Alexis-Ducas, dit Murzuphle, 1204. — La prise de Constantinople par les croisés amène la division de l'empire : 1° *Empereurs français de Constantinople;* Baudouin Ier, 1204. — Henri son frère, 1206. — Pierre de Courtenai, leur beau-frère, 1216. — Robert de Courtenai, 1219. — Baudouin II, 1228 à 1261. — Jean de Brienne, tuteur de Baudouin II, 1231 à 1237. — *Empereurs grecs de Nicée :* Théodore Lascaris Ier, 1204. — Jean Ducas Vatace, 1222. — Théodore Lascaris II, 1255. — Jean Lascaris, 1259. — Michel VIII Paléologue, reprend Constantinople et rétablit l'*empire grec d'Orient*, 1261. — Andronic II Paléologue, 1282, — Andronic III Paléologue, 1328. — Jean Ier Paléologue, 1341. — Jean Cantacuzène, 1347. — Mathieu, 1355. — Manuel Paléologue, 1391. — Jean II Paléologue, 1425. — Constantin XII Paléologue, dit Dragasès, 1448, périt en combattant, le 29 mai 1453, jour de la prise de Constantinople par les Turcs.

POLOGNE (*Rois de*). — Lech, vers 550, — Cracus, vers 600. — Piast, *duc* de Pologne, 842. — Ziémovit, 861. — Lech IV, 892. — Miécislas Ier, 962. — Boleslas Ier, *premier roi*, 992. — Miécislas II, 1025. — Anarchie, de 1032 à 1042. — Casimir Ier, 1042. — Boleslas II, 1058. — Wladislas Ier, Hermann, 1081. — Boleslas III, 1102. — Wladislas II, 1138. — Boleslas IV, 1146. — Miécislas III, 1173. — Casimir II, 1177. — Lech le Blanc, seul, 1194; avec Miécislas III, 1199; avec Wladislas III, 1202; seul, 1207. — Boleslas V, 1227. — Lech le Noir, 1289. — Przémislas II, 1290. — Wladislas IV, Loketek, 1295. — Wenceslas de Bohême, 1300. — Wladislas IV, de nouveau, 1304. — Casimir III, le Grand, 1333. — Louis le Grand, 1370. — Hedwige et Marie, filles de Louis, 1382. — Hedwige, seule, 1384. — Wladislas V, Jagellon, 1386. — Wladislas VI, 1434. — Casimir IV, 1445. — Jean-Albert ou Jean Ier, 1492. — Alexandre Ier, 1501. — Sigismond Ier, 1506. — Sigismond-Auguste, dit Sigismond II ou Auguste Ier, 1548. — Henri de Valois, frère de Charles IX, roi de France, 1572. — Étienne Bathori, 1574. — Sigismond III, Vasa, 1587. — Wladislas VII, Vasa, 1632. — Jean-Casimir ou Jean II, 1648. — Michel Koributh Wisniowiecki, 1669. — Jean Sobieski ou Jean III, 1674. — Auguste II, de Saxe, 1697. — Stanislas Leczinski, 1704. — Auguste II, de nouveau, 1709. — Auguste III, 1733. — Stanislas Poniatowski, 1764; il abdique en 1795.

PORTUGAL (*Rois de*). Henri de Bourgogne, comte de Portugal, 1095. — Alphonse Ier, 1112; reçoit le titre de roi, 1143. — Sanche Ier, 1185. — Alphonse II, 1211. — Sanche II, 1223. — Alphonse III, 1248. — Denys, 1279. — Alphonse IV, 1325. — Pierre Ier, le Justicier, 1357. — Ferdinand, 1367. — Jean Ier, le Grand, 1383. — Édouard, 1433. — Alphonse V, 1438. — Jean II, 1481. — Emmanuel, 1495. — Jean III, 1521. — Sébastien, 1557. — Henri Ier, 1578. — Domination espagnole de 1580 à 1640. — Jean IV, de Bragance, 1640. — Alphonse VI, 1656. — Pierre II, 1683. — Jean V, 1706. — Joseph Ier, 1750. — Marie Ire et Pierre III, son époux, 1777. — Marie, seule, 1786. — Jean VI, 1816. — Don Pedro, son fils, empereur du Brésil, abdique en faveur de sa fille Dona Maria, 1826. — Jusqu'en 1833, la couronne lui est disputée par Don Miguel, frère de Don Pedro. — Dona Maria, 1834.

PRUSSE (*Roy. de*). — *Margraves-électeurs de Brandebourg :* Frédéric Ier, 1415. — Frédéric II, Dent-de-Fer, 1440. — Albert, l'Achille-et-l'Ulysse, 1471. — Jean le Cicéron, 1486. — Joachim Ier, le Nestor, 1499. — Joachim II, 1534. — Jean-Georges, 1571. — Joachim-Frédéric, 1598. — Jean-Sigismond, 1608. — Georges-Guillaume, 1619. — Frédéric-Guillaume, le grand-électeur, 1640. — Frédéric, III, 1688. — *Rois de Prusse :* Frédéric III prend le titre de roi sous le nom de Frédéric Ier, 1701. — Frédéric-Guillaume Ier, 1713. — Frédéric II, le Grand, 1740. — Frédéric-Guillaume II, 1786. — Frédéric-Guillaume III, 1797. — Frédéric-Guillaume IV, 1840.

RUSSIE (*Souverains de*). — Rurik, duc de Novogorod, 862. — Oleg, régent, 879. — Igor, 913. — Olga, veuve de Rurik, 945. — Sviatoslav Ier, 964. — Jaropolk Ier, 973. — Vladimir Ier, 980. — Sviatopolk Ier, 1015. — Iaroslav Ier, 1019. — Isiaslav, 1055. — Sviatoslav II, 1073. — Isiaslav, de nouveau, 1077. — Vsévolov I, 1078. — Sviatopolk II, 1093. — Vladimir II, 1113. — Mstislav 1125. — Jaropolk II, 1132. — Viaczeslav, 1137. — Vsévolov II, 1138. — Igor II, 1146. — Isiaslav II, 1146. — Iourié ou George, 1149. — A sa mort, en 1157, la Russie compte deux grands princes au moins, l'un à Kief et l'autre à Moscou. Le pouvoir n'est de nouveau réuni dans une seule main qu'en 1240 par Iaroslav II. — Sviatoslav III, 1247. — André Ier, 1249. — Saint Alexandre Ier Nevsky, 1252. — Iaroslav III, 1263. — Vasili Ier, 1272. — Dmitri Ier, 1276. — André II, 1294. — Daniel, 1295. — Vasili de Souzdal, 1304. — Michel II, 1304. — Iourié III, 1319. — Dmitri II, 1323. — Alexandre II, 1326. — Ivan Ier, 1328. — Siméon Ier, 1340. — Ivan II, 1353. — Dmitri III, 1359. — Dmitri IV, 1362. — Vasili II, 1389. — Vasili III, 1425. — Ivan III, le Grand, 1462. — Ivan IV, le Terrible, prend le premier le titre de *tzar* ou *czar*, 1533. — Fédor Ier, 1584. — Boris Godounov, 1598. — Fédor II, 1605. — Grégoire Otrepiev sous le nom de Dmitri V, 1605. — Vasili V, 1606. — Vladislav Vasa, de Pologne, 1610. — Michel III Romanow, 1613. — Alexis Ier, 1645. — Fédor III, 1676. — Ivan V et Pierre Ier, le Grand, 1682. — Pierre Ier, seul, 1689. — Catherine Ire, 1725. — Pierre II, 1727. — Anne, 1730. — Ivan VI, 1740. — Élisabeth, 1741. — Pierre III, de Holstein-Gottorp, 1762. — Catherine II, 1762. — Paul Ier, 1796. — Alexandre III, vulgairement Alexandre Ier, 1801. — Nicolas Ier, 1825. — Alexandre IV, vulgairement Alexandre II, 1855.

SARDES (ÉTATS). — Berthold, comte de Maurienne, prend le titre de *Comte de Savoie*, en 999; Amédée VIII, son 17e successeur, prend celui de *Duc de Savoie*. — Amédée VIII, 1416. — Louis, 1459. — Amédée IX, 1465. — Philibert Ier, 1472. — Charles Ier, 1482. — Charles II, 1489. — Philippe II, 1496. — Philibert II, 1497. — Charles III, 1504. — Emmanuel-Philibert, 1553. — Charles-Emmanuel Ier, 1580. — Victor-Amédée Ier, 1630. — François-Hyacinthe, 1637. — Charles-Emmanuel II, 1638. — Victor-Amédée II, 1675; il prend le titre de *Roi de Sardaigne* sous le nom de Victor-Amédée Ier, 1720. — Charles-Emmanuel III, 1730. — Victor-Amédée II, 1773. — Charles-Emmanuel IV, 1796; ne règne qu'en Sardaigne à partir de 1798, par suite de la réunion de ses États de terre ferme au territoire français. — Victor-Emmanuel Ier, 1802; ne règne d'abord que sur la Sardaigne, mais il est rétabli en 1814 dans ses provinces du continent. — Charles-Félix, 1821. — Charles-Albert, 1831. — Victor-Emmanuel II, 1849.

Suède (*Rois de*). — Éric IX, le Saint ou le Législateur, vers 1148. — Charles VII, 1160. — Canut-Éricson, 1168. — Sverker III, 1193. — Éric X, Canutson, 1210. — Jean I, 1216. — Éric XI, le Bègue, 1223. — Waldemar Ier, 1250. — Magnus Ier, Ladulas, 1279. — Birger II, 1290. — Magnus II (déjà roi de Norwége), 1327. — Éric XII, 1350. — Haquin, 1362. — Albert, 1365. — Marguerite, 1397. — Éric XIII, le Poméranien, 1412. — Christophe, 1440. — Charles VIII, Canutson, 1448. — Sténon-Sture, administrateur, 1471. — Jean de Danemark, 1481. — Sténon-Sture, administrateur de nouveau, 1501. — Svante-Sténon-Sture, administ., 1503. — Sténon-Sture II, administ., 1512. — Christian, roi de Danemark, 1520. — Gustave Ier, Wasa, 1523. — Éric XIV, 1560. — Jean III, 1568. — Sigismond, roi de Pologne, 1591. — Charles IX, 1604. — Gustave II, Adolphe, 1611. — Christine Ire, 1632. — Charles X, Gustave, 1654. — Charles XI, 1660. — Charles XII, 1697. — Ulrique-Éléonore, 1712. — Frédéric Ier, 1719. — Adolphe-Frédéric II, de Holstein-Eutin, 1751. — Gustave III, 1771. — Gustave IV, Adolphe, 1792. — Charles XIII, 1809, obtient la Norwége en 1814. — Charles XIV, Jean (Bernadotte), 1818. — Oscar Ier, son fils, 1844.

Turquie (*Sultans ottomans*). — Othman, émir de Bithynie, vers 1300. — Orkhan, sultan, 1326; il conquiert l'Asie Mineure. — Amurat Ier, 1360; s'empare d'Andrinople et de plusieurs provinces en Europe. — Bajazet Ier, 1389. — Soliman Ier, 1402. — Mousa, 1410. — Mahomet Ier, 1413. — Amurat II, 1421. — Mahomet II, 1451; prend Constantinople en 1453. — Bajazet II, 1481. — Sélim Ier, 1512. — Soliman II, 1520. — Sélim II, 1566. — Amurat III, 1574. — Mahomet III, 1595. — Achmet Ier, 1603. — Mustapha Ier, 1617. — Othman II, 1678. — Mustapha Ier, rétabli, 1622. — Amurat IV, 1623. — Ibrahim, 1640. — Mahomet IV, 1649. — Soliman III, 1687. — Achmet II, 1691. — Mustapha II, 1695. — Achmet III, 1703. — Mahmoud Ier, 1730. — Othman III, 1754. — Mustapha III, 1757. — Abdul-Hamid, 1774. — Sélim III, 1789. — Mustapha IV, 1807. — Mahmoud II, 1808. — Abdul-Medjid, 1839.

CHRONOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la chronologie. *Abrégé chr. Table chr. Recherches chronologiques.*

* **CHRONOLOGIQUEMENT.** adv. Suivant l'ordre du temps.

CHRONOLOGISTE. s. m. Celui qui sait la chronologie. Anciennement on disait *Chronologue.*

CHRONOMÉRISTE. s. m. (gr. χρόνος, temps; μεριστὴς, diviseur). T. Mus. Tableau contenant toutes les décompositions possibles de la mesure. V. Méloplaste.

CHRONOMÈTRE. s. m. (gr. χρόνος; μέτρον, mesure). Voy. Horlogerie.

* **CHRONOMÉTRIE.** s. f. L'art de mesurer le temps.
= * **CHRONOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la mesure du temps.

CHRYSALIDE. s. f. T. Entom. Voy. Lépidoptères.

CHRYSANTHÈME. s. m. (gr. χρύσος, or; ἄνθεμον, fleur). T. Bot. Voy. Composées.

* **CHRYSIS.** s. f. T. Entom. Voy. Pupivores.

* **CHRYSOBALANÉES.** s. f. pl. (gr. χρυσός; βάλανος, gland). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs polypétales ou apétales, régulières ou presque régulières, à carpelle solitaire, avec un style partant de la base de l'ovaire. — *Caractères bot.:* Arbres ou arbustes. Feuilles simples, alternes, stipulées, dépourvues de glandes, et à nervures parallèles entre elles, allant de la nervure médiane au limbe. Fleurs en grappe, en panicule ou en corymbe. Calice à 5 lobes, quelquefois inégal à la base, à estivation imbriquée. Pétales quelquefois nuls, habituellement au nombre de 5, plus ou moins irréguliers, avec de courts onglets. Étamines en nombre défini ou indéfini, ordinairement irrégulières quant à leurs dimensions et à leur situation. Ovaire-supère, consistant en un carpelle unique uni ou biloculaire, plus ou moins adhérent au calice; ovules doubles, dressés, anatropes; style unique naissant de la base de l'ovaire; stigmate simple. Fruit drupacé, à 1 ou 2 loges. Graine dressée; embryon dépourvu d'albumen et à cotylédons charnus.

[Fig. 1, Fleur de *Moquilea canomensis*; 2. Ovaire; 3. Coupe verticale de l'ovaire; 4. Fruit; 5. Noyau. — 6. *Chrysobalanus Icaco*; 7. Son fruit coupé circulairement.]

Cette famille ne comprend que 11 genres et 50 espèces. Toutes celles observées jusqu'à présent habitent les régions tropicales de l'Amérique et de l'Afrique; on n'en connaît avec certitude aucune qui appartienne à l'Asie. Toutefois il paraîtrait, d'après les observations incomplètes de Wallich, qu'il existerait dans l'Inde une ou deux espèces du genre *Parinarium*. Probablement aussi le genre *Prinsepia*, établi par Royle sur une plante épineuse du Népaul, se rapporte à cette famille. Une espèce du genre *Chrysobalanus* s'avance au nord jusque dans les parties désertes et couvertes de Conifères de la Géorgie (États-Unis).

Les fruits de plusieurs Chrysobalanées sont ce que nous nommons en Europe des fruits à noyau. Ceux de la *Moquilea grandiflora* se mangent au Brésil. Le *Chrysobalanus Icaco*, appelé vulgairement *Icaquier* dans les colonies des Indes occidentales, donne un fruit qu'on nomme *Icaque* ou *Prune-coton* et qui se mange aussi, quoiqu'un peu astringent. On le confit, soit au sucre, soit à l'eau-de-vie. L'amande du noyau est également fort estimée; on en fait une émulsion qui s'emploie dans la dyssenterie et l'on en retire une huile qui sert à quelques usages pharmaceutiques. Le fruit d'une autre espèce, le *Chrys. luteus*, est apporté au marché, à Sierra-Leone. Là *Prune à peau rude* ou *Prune grise* de la même colonie est le fruit d'une espèce du genre *Parinari* (*Parinarium excelsum*). Selon Aublet, les amandes des noyaux du *Parinarium campestre* et du *P. montanum*, sont douces et mangeables. On retire par expression des graines du *Prinsepia utilis* une huile propre à divers usages. — Au Brésil, selon Martins, on emploie comme médicament astringent contre la diarrhée et d'autres affections du même genre, la racine, l'écorce et les feuilles du *Chrys. Icaco.*

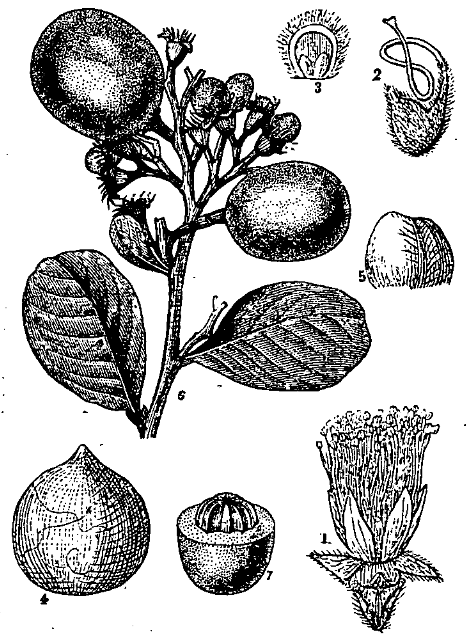

* **CHRSOBÉRYL.** s. m. T. Minér. Voy. Spinelle.

CHRYSOCALE ou * **CHRYSOCALQUE.** s. m. (gr. χρυσός; χαλκός, cuivre). T. Techn. Voy. Cuivre.

* **CHRYSOCHLORE.** s. m. T. Mamm. V. Taupe.

CHRYSOCOLLE. s. f. T. Minér. Voy. Cuivre.

CHRYSOCOME. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

CHRYSOLITHE. s. f. (gr. χρυσός, or; λίθος, pierre). T. Min. Nom appliqué par les lapidaires à plusieurs pierres de nature différente, mais toutes de couleur jaune. *Chr. orientale* ou *chatoyante*, La Cymophane. V. Spinelle. *Chr. de Saxe.* V. Topaze. *Chr. du Vésuve*, L'Idocrase. V. Grenat. *Chr. des volcans*, Le Péridot. V. Silice.

* **CHRYSOMÈLE.** s. f. T. Entom. Voy. Cycliques.

* **CHRYSOPALE.** s. f. T. Min. Voy. Spinelle.

* **CHRYSOPHYLLUM.** s. m. T. Bot. V. Sapotacées.

CHRYSOPRASE. s. f. T. Minér. V. Agate.

* **CHRYSOSPLÉNIUM.** s. m. T. Bot. V. Saxifragées.

CHUCHOTEMENT. s. m. Action de chuchoter. Fam.

CHUCHOTER. v. n. (Onomatopée). Parler bas à l'oreille de quelqu'un, pour n'être pas entendu d'autres personnes. *Elles ne font que ch. entre elles.* ‖ S'emploie activ. *Il lui chuchota quelques mots à l'oreille.* Fam.

CHUCHOTERIE. s. f. Entretien de personnes qui se parlent à l'oreille, pour n'être pas entendues des autres. *Pourquoi ces chuchoteries?* Fam.

CHUCHOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a coutume de chuchoter. Fam.

* **CHULON.** s. m. T. Mam. Voy. Lynx.

CHUT. [On pron. le T.] Mot dont on se sert pour avertir ou ordonner de faire silence.

CHUTE. s. f. (ital. *caduta*). Mouvement d'une chose qui tombe. *Il a fait une lourde ch. Il est incommodé d'une ch. de cheval. Il fut écrasé par la ch. d'une maison. La ch. des eaux. La ch. des corps graves.* V. Gravitation et Accélération. — *Ch. d'eau*, V. Cascade. — *La ch. des feuilles*, La saison où les feuilles tombent. *Il mourut à la ch. des feuilles.* — *La ch. du jour*, Le moment où la nuit arrive. ‖ T. Théâtre. *La ch. du rideau*, Le mouvement du rideau lorsqu'on le baisse, pour cacher la scène aux spectateurs. ‖ T. Méd. Se dit Des parties du corps qui s'en détachent et qui tombent. *La ch. des cheveux, des dents, d'un ongle*, etc. — Par ext., s'applique au Simple déplacement de certains organes qui abandonnent leur position naturelle. *Ch. de la luette, du rectum, de l'utérus.* On dit aussi *Prolapsus.* ‖ Fig., Disgrâce, malheur, catastrophe; passage d'un état supérieur à un état inférieur et mauvais. *Ce ministre entraîna dans sa ch. toutes ses créatures. Hâter sa ch. La ch. d'un empire, d'un trône.* — *La ch. d'une pièce de théâtre*, Son mauvais succès. ‖ T. Morale. Se dit figur. de L'action de commettre une faute par faiblesse. *La ch. du premier homme, des mauvais anges. Se relever de ses chutes.* ‖ T. Littérat. Se dit fig. de La pensée qui termine une petite pièce de poésie, comme une épigramme, un couplet de chanson, etc. *La ch. de ce madrigal est heureuse.* — *La ch. d'une période*, La fin, le dernier membre d'une période.

Enc. — Théol. — Le dogme de la *Chute* du premier homme n'appartient pas seulement au christianisme, il appartient aussi au mosaïsme et à la religion primitive, c.-à-d. à la religion des patriarches. C'est pour cela que cette croyance se retrouve, quoique altérée et défigurée, chez tous les peuples de la terre. L'histoire authentique de cette déchéance de l'homme par son péché se trouve dans la Genèse (ch. 2 et 3). « Ce dogme fondamental du christianisme, dit l'abbé Foucher, n'était point ignoré dans les anciens temps. Les peuples plus voisins que nous de l'origine du monde savaient par une tradition uniforme et constante, que le premier homme avait prévariqué, et que son crime avait attiré la malédiction de Dieu sur toute sa postérité. » « La chute de l'homme dégénéré, dit Voltaire lui-même, est le fondement de la théologie de toutes les anciennes nations. » Au rapport de Philolaüs le pythagoricien, les anciens philosophes disaient que « l'âme était ensevelie dans le corps comme dans un tombeau en punition de quelque péché ». Platon témoigne que telle était aussi la doctrine des Orphiques, et lui-même la professait. Mais, comme en même temps on reconnaissait que l'homme était sorti bon des mains de Dieu, et qu'il avait vécu dans un état de pureté et d'innocence (Dicéarque, Platon), on admettait que le crime pour lequel il était puni était postérieur à sa création. L'âge d'or de la mythologie grecque et romaine est évidemment un souvenir du premier état de l'homme sortant des mains de Dieu. Les monuments et les traditions des Indous confirment l'histoire d'Adam et de sa chute. Cette tradition existe également chez les Bouddhistes du Thibet; elle était enseignée par les Druides; elle se retrouve chez les Chinois et chez les anciens Perses. D'après les livres de Zoroastre, le premier homme et la première femme étaient d'abord purs et soumis à Ormuzd leur auteur. Ahriman les vit et fut jaloux de leur bonheur; il les aborda sous la forme d'une couleuvre, leur présenta des fruits et leur persuada qu'il était lui-même le créateur de l'univers entier; ils le crurent, et dès lors leur nature fut corrompue et cette corruption infecta leur postérité. « La mère de notre chair » ou « la femme au serpent » est célèbre dans les traditions mexicaines qui la représentent déchue de son état primitif de bonheur et d'innocence. Dans le Yucatan, dans le Pérou, aux îles Canaries, etc., la tradition de la déchéance existait également chez les nations indigènes quand les Européens découvrirent ces pays. Les expiations qui avaient lieu chez divers peuples pour purifier l'*enfant* à son entrée dans cette vie sont également un témoignage irrécusable de l'existence de cette croyance générale. » Ordinairement, dit le savant cardinal Gousset, cette cérémonie avait lieu le jour où l'on donnait un nom à l'enfant. Ce jour, chez les Romains, était le neuvième pour les garçons, et le huitième pour les filles; on l'appelait *Lustricus*, à cause de l'eau lustrale qu'on employait pour purifier le nouveau-né. Les Égyptiens, les Perses et les Grecs avaient une coutume semblable. Au Yucatan, en Amérique, on apportait l'enfant dans le temple, où le prêtre lui versait sur la tête l'eau destinée à cet usage, et lui donnait un nom. Aux Canaries, c'étaient les femmes qui remplissaient cette fonction à la place des prêtres. Mêmes expiations prescrites par la loi chez les Mexicains. Dans quelques provinces on allumait également du feu, et l'on faisait semblant de passer l'enfant par la flamme, comme pour le purifier à la fois par l'eau et le feu. Les Thibétains, en Asie, ont aussi de pareilles expiations. Dans l'Inde, lorsqu'on donne un nom à l'enfant, après avoir écrit ce nom sur son front et l'avoir plongé trois fois dans l'eau, le brahme ou le prêtre s'écrie à haute voix: « O Dieu, pur, unique, invisible, éternel et parfait, nous t'offrons cet enfant, issu d'une tribu sainte, oint d'une huile incorruptible, et purifié avec de l'eau. » Ainsi que Bergier le fait remarquer, il faut nécessairement que cette tradition remonte au berceau du genre humain; car, si elle était née chez un peuple particulier, après la dispersion, elle n'aurait pu se répandre d'un bout du monde à l'autre. Cette croyance universelle de la chute du premier homme était en outre accompagnée de l'attente d'un médiateur, d'un personnage extraordinaire qui devait apporter le salut aux hommes et les réconcilier avec Dieu. Non-seulement ce libérateur était attendu par les patriarches et par les Juifs, qui savaient qu'il paraîtrait au milieu d'eux, mais encore par les

Égyptiens, les Chinois, les Japonais, les Indous, les Siamois, les Arabes, les Perses, et par diverses nations de l'Amérique. Parmi les Grecs et les Romains, cette espérance était partagée par quelques hommes, ainsi que le témoignent Platon et Virgile. En outre, comme le fait observer Voltaire : « C'était *de temps immémorial une maxime chez les Indiens et chez les* Chinois, que le *Sage* viendrait de l'Occident. L'Europe, au contraire, disait qu'il viendrait de l'Orient. » — V. PÉCHÉ.

CHYLE. s. m. **CHYLIFÈRE.** adj. 2 g. **CHYLIFICATION.** s. f. T. Physiol. Voy. DIGESTION.

* **CHYLIFIER** (SE). v. pron. Se transformer en chyle.

* **CHYME.** s. m. * **CHYMIFICATION.** s. f. T. Physiol. Voy. DIGESTION.

* **CHYMIFIER** (SE). v. pr. Se transformer en chyme.

* **CHYMOCARPUS.** s. m. T. Bot. V. TROPÆOLACÉES.

CI. adv. de lieu (abréviat. de *ici*). Sert à désigner L'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu qui est proche de lui, ou bien encore une chose présente, et se lie toujours par un trait d'union au mot qu'il modifie. || 1° *Ci* peut se joindre avec un subst., à la condition que ce dernier soit précédé de l'adjectif démonstr. *Ce;* mais il se met toujours après ce subst., et s'y lie par un trait d'union. *Cette chambre-ci. Ce monde-ci. Ces gens-ci. Ce livre-ci. Ce temps-ci.* || 2° Il se joint de même au pron. démonstr. *Celui*, etc. *Celui-ci, Celle-ci, Ceux-ci, Celles-ci.* Voy. CELUI. || 3° Joint à un verbe, il se place devant ; mais nous n'en avons d'exemple que dans la loc. *Ci-gît un tel*, pour Ici repose, ici est enterré un tel. || 4° Joint à un adj. ou à un participe, il se met devant lui. *Les témoins ci-présents. La lettre ci-jointe. Vous recevrez ci-inclus copie de...* || 5° Il se place devant les prépositions *Après, Contre, Dessous, Dessus, Devant*, pour former des loc. adverb., *Ci-après, Ci-contre*, etc. Voy. APRÈS, etc. — Se met encore après la prép. *Entre*, et marque Le moment où l'on parle. *Entre ci et demain il peut arriver bien des choses. Entre ci et là il y a loin.* Ces loc. proverbiales ont vieilli. — Il se joint également aux prépositions *De* et *Par* dans ces loc. adv. *De-ci de-là, Par-ci par-là.* Voy. DE et PAR. || 6° Enfin, il se joint à la loc. adv. *Qu'est-ce? Qu'est-ce ci.* — Toutes les fois que *Ci* est opposé à l'adv. *Là*, ce dernier indique que la chose dont on parle est plus éloignée. || Dans les comptes, *Ci* se met très-souvent avant le chiffre qui indique le montant de chaque article. *Cinq mètres de drap à douze francs*, CI. .... 60 fr.

CIBLE. s. f. (all. *scheibe*, disque). Disque fait de planches, assujetti avec des pieux, contre lequel on lance un projectile quelconque, afin de s'exercer au tir. *Tirer à la cible.*

CIBOIRE. s. m. (lat. *ciborium*). T. Liturg.

Enc. — Comme nous l'avons dit au mot BALDAQUIN, on donnait *autrefois le nom de Ciboire à une espèce de petit dôme*, de forme variée, ordinairemant supporté par quatre colonnes, qui servait à couvrir et à protéger l'autel. On le surmontait d'une croix, symbole du salut, car ce n'est qu'assez tard que le signe de la rédemption fut placé sur l'autel lui-même. On y fixait les rideaux ou courtines qui, dans les premiers temps, enveloppaient l'autel. Enfin, on y suspendait, au centre, une boîte ou *pyxide*, qui était destinée à renfermer la sainte eucharistie, et à laquelle on donnait ordinairement la forme d'une colombe ou d'une tour. Par la suite, cette pyxide elle-même fut appelée cib., et c'est dans ce sens qu'aujourd'hui on prend habituellement ce terme. Beaucoup de paroisses ont deux ciboires, l'un plus grand, qui reste dans le tabernacle et sert à administrer la communion aux fidèles ; l'autre, plus petit, dans lequel on porte le viatique aux malades. La coupe du cib. doit être d'or ou d'argent doré. Il doit en outre être recouvert d'un petit pavillon de soie. — Ce vase sacré n'est pas connu dans l'Église grecque. Dans cette Église, l'eucharistie est distribuée aux fidèles à l'aide d'une patène ; celle qui est destinée aux malades se conserve dans une petite boîte d'argent déposée à la sacristie ou suspendue sous le baldaquin qui recouvre l'autel.

CIBOULE. s. f. T. Bot. et Hortic. Voy. AIL.

CIBOULETTE. s. f. Dimin. Nom vulgaire de L'espèce d'ail qu'on appelle autrement *Civette.*

* **CICADAIRES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — *On nomme ainsi une famille d'Insectes qui appartient* à l'ordre des *Hémiptères* et à la section des *Homoptères*. Cette famille se distingue des deux autres familles qui, avec elle, constituent la famille des *Homoptères*, par ses tarses formés de 3 articles, et par ses antennes ordinairement très-petites, coniques ou subuliformes, qui sont composées de 3 à 6 pièces, y compris une soie très-fine qui les termine. — Les Cicad. se divisent en 3 tribus dont la plus remarquable est celle des *Cigales*.

I. Les *Cigales* (*Cicada*) sont pourvues de trois yeux lisses et de six articles aux antennes ; leurs élytres sont presque toujours transparentes et veinées. Quelques-unes ont les ailes agréablement colorées. Leurs pattes sont grêles et ne leur permettent pas de sauter. Leur tête élargie offre en avant une pièce fortement striée transversalement. Leur bouche est formée par des pièces très-allongées qui constituent un bec ou suçoir. L'abdomen est épais, et, à sa base, les mâles portent de chaque côté un organe particulier, à l'aide duquel ils produisent le bruit monotone qu'on appelle vulgairement *chant de la Cig.* Cet organe est recouvert par une plaque cartilagineuse en forme de volet *dont la dimension varie suivant* les espèces : l'intérieur est divisé en deux loges par une cloison écailleuse et triangulaire : dans chaque loge existent, en avant une membrane plissée, et au-dessous une autre membrane mince et transparente appelée *miroir;* de chaque côté, on remarque encore une membrane plissée appelée *Timbale* qui est mise en mouvement par le jeu des muscles. Ceux-ci, en se contractant avec force, frappent sur les timbales et produisent les sons. — Les femelles sont dépourvues de cet organe sonore ; mais elles sont munies d'un appareil pour perforer les branches d'arbre jusqu'à la moelle, afin d'y déposer leurs œufs. Ce dernier se compose de trois *pièces écailleuses, étroites, allongées, dont les deux latérales* sont terminées en forme de lime. On croit que les pièces latérales sont les organes perforants, et que la pièce médiane leur sert simplement de support. La femelle produit de 500 à 600 œufs. Elle effectue son dépôt sur des branches mortes, en y faisant plusieurs trous dont la place est indiquée à l'extérieur par autant d'élévations. — Les jeunes larves qui, par leur forme générale, ressemblent assez à des puces, quittent bientôt les loges où elles sont nées pour s'enfoncer dans la terre, quelquefois à une profondeur de 66 centim. à 1 m. Elles y croissent et s'y métamorphosent en nymphes. Elles sont pourvues de six pattes ; la paire antérieure est courte, épaisse et armée de dents propres à creuser la terre. Au printemps, ces nymphes paraissent à la lumière ; leur peau se fend sur le dos, et l'insecte prend son essor, en abandonnant sa dépouille desséchée. — La Cig., à l'état d'insecte parfait, vit pendant les mois les plus chauds de l'année et ne cesse de faire entendre son chant monotone et désagréable. Elle se tient sur les arbres dont elle suce la séve et s'envole au moindre bruit. Cet insecte est très-commun dans le midi de la France et dans toute l'Europe méridionale. Les espèces les plus connues du genre Cig. sont : la *Cig. commune* (*Cic. plebeia*) [Fig. 1], la plus grande de nos espèces, qui est noire, avec plusieurs taches sur le premier segment du tronc, et la *Cig. de l'orne* (*Cic. orni*), qui est longue de 25 millim., *jaunâtre pâle en dessous, et mélangée de cette couleur et de* noir en dessus. Elle présente deux rangées de points noirâtres sur les élytres. Elle habite le midi de la France et l'Italie. C'est elle qui, en piquant l'orne, fait écouler de cet arbre le suc mielleux et purgatif appelé *Manne.*

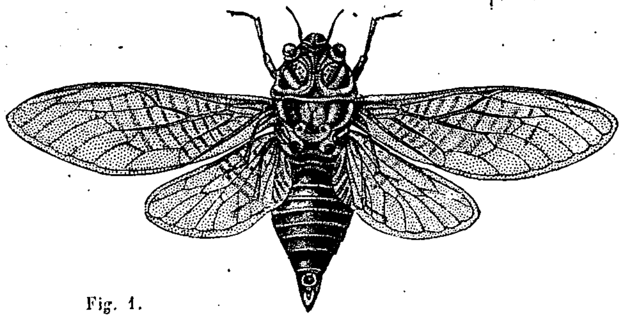
Fig. 1.

II. Les autres insectes de la famille des Cicadaires n'ont que trois articles distincts aux antennes et deux yeux lisses. Leurs pieds sont propres pour le saut, et aucun des sexes n'est pourvu d'organes sonores. Ils se subdivisent en deux tribus principales : les *Fulgorelles* et les *Cicadelles.*

1° Les *Fulgorelles* ont les antennes insérées immédiatement sous les yeux, et leur front est souvent prolongé en forme de museau. Le genre le plus remarquable de cette division est celui des *Fulgores* (*Fulgora*), qui ont la tête assez grande et vésiculeuse, des couleurs vives, et atteignent une taille considérable. L'espèce type est la *Fulg. Porte-Lanterne* (*F. laternaria*) [Fig. 2] qui est propre à l'Amérique méridionale. Elle est agréablement variée de jaune et de roux, avec une grande tache en forme d'œil sur les deux ailes. Son nom lui vient de ce que, suivant quelques observateurs, elle répand par la tête une lumière phosphorescente fort vive. D'autres cependant n'ont pu constater ce phénomène de phosphorence ; mais il est vraisemblable que les Fulgores ne jouissent de cette propriété lumineuse que pendant un temps de leur vie, sans doute à l'époque des amours, et qu'elles la perdent ensuite. Le midi de l'Europe nous offre une petite espèce du même genre, c'est la *Fulg. européenne*, verte, à front conique, et à ailes transparentes. — Nous citerons encore parmi les Fulgorelles, les genres suivants. Les *Asiraques* (*Asiraca*) n'ont pas d'yeux lisses. Leurs antennes ont la longueur de la tête et du thorax, *et elles sont insérées dans* une échancrure inférieure des yeux. Le premier article est plus long que le second. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces répandues dans les diverses parties du monde, et dont le type est l'*As. à antennes en massue* (*A. clavicornis*) qu'on rencontre dans la plus grande partie de l'Europe. — Le g. *Delphax*, dont les yeux lisses sont apparents, ne renferme que des insectes de petite taille. Deux espèces, le *D. flavescens* et le *D. marginata*, se trouvent aux environs de Paris. — Les *Lystres* (*Lystra*) ont le corps et les élytres allongés. Elles portent à l'extrémité de l'abdomen le produit d'une sécrétion cireuse, *extrêmement blanche et floconneuse.* Le type du *genre est la L. pulvérulente*, très-commune dans l'Amérique méridionale. — Les *Cixies* (*Cixia*) ressemblent aux Lystres ; leur front est étroit et leurs élytres sont linéaires, sans nervures transversales. L'espèce la plus connue est la *C. nervosa*, qui est assez répandue dans une grande partie de l'Europe. — Le genre *Issus* a les antennes aussi longues que la tête. Une de ses espèces habite l'Europe : c'est l'*I. coleoptratus.* — Les *Tettigomètres* (*Tettigometra*) ont le front confondu avec les parties latérales de la tête, et les jambes inermes. La seule espèce de ce g. qui se trouve dans nos contrées est le *Tett. pirescens.*

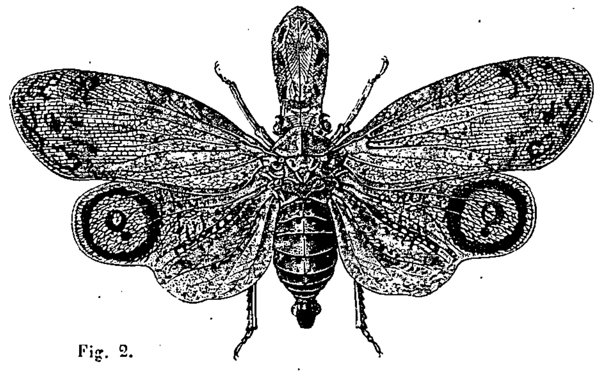
Fig. 2.

2° Les *Cicadelles* ont la tête inclinée ou rabattue par devant, prolongée sous forme de pointe ou de chaperon demi-circulaire. Les antennes sont très-petites et insérées sous les bords de la tête. Ces insectes forment des genres nombreux ; nous nommerons seulement les plus intéressants. — Les *Bocydies* (*Bocydium*) *sont de jolis petits insectes dont les élytres sont presque* entièrement découvertes. Leur prothorax n'a pas de prolongement postérieur ; seulement, près de son bord externe, il existe un petit tube qui supporte à son extrémité plusieurs vésicules arrondies, avec une longue épine en arrière. La plus belle espèce du genre est la *Bocydie globulaire* [Fig. 3, grossie], originaire du Brésil. — Les *Membraces* (*Membracis*) présentent des formes extrêmement bizarres. Leur corselet forme des expansions qui ressemblent tantôt à des membranes foliacées, tantôt à des vésicules, tantôt à des pointes ; leur prothorax est élevé et comprimé latéralement ; leurs jambes sont aplaties. Leurs couleurs sont vives et variées. Toutes sont propres au nouveau monde. Le type du genre est la *Mem. foliacée* (*M. foliacea*) [Fig. 4, grossie] qui n'est pas rare au Brésil. — Les *Centrotes* (*Centrotus*) ont l'écusson découvert, du moins en partie ; leurs élytres sont libres, leurs jambes élargies. Ils sautent principalement à l'aide de leurs jambes postérieures. On en rencontre deux espèces aux environs de Paris. Le *Petit Diable* (*Cent. cornutus*) a une corne de chaque côté du corselet. Il vit dans les endroits humides et *dans les bois, sur les fou*gères. Le *Demi-Diable* (*C. genistæ*) est de moitié plus petit que le précédent ; il se trouve sur le genêt. — Les *Cercopes* (*Cercopis*) se rencontrent dans les diverses parties du monde ; ces insectes sucent la séve des végétaux en les piquant avec leur bec. Leur corps est assez massif, leur taille est moyenne, leurs couleurs sont vives. Le *Cerc. ensanglanté* (*C. sanguinolenta*) [Fig. 5, un peu grossie] est noir, avec six taches rouges sur les étuis. Il est assez commun aux environs de Paris, et se trouve dans les bois. Le *Cerc. écumeux* (*C. spumaria*) est brun, avec deux taches blanches sur les élytres. Il est également indigène. Sa larve vit sur les feuilles dans une liqueur blanche semblable à de l'écume, que l'on nomme *Crachat de grenouille* ou *Écume printanière.* — Les *Lèdres* (*Ledra*) ont la tête très-large, avancée et arrondie, et les jambes postérieures très-comprimées. La *Cigale Grand Diable* (*Ledra aurita*), qui se trouve en France, sur les chênes, les *coudriers, etc., appartient à ce genre.* — Les *Darnis* habitent l'Amérique méridionale. Leur prothorax énorme qui enveloppe le corps et cache presque entièrement

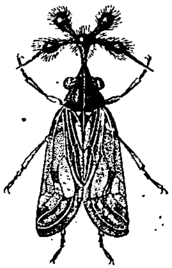
Fig. 3.

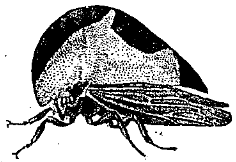
Fig. 4.

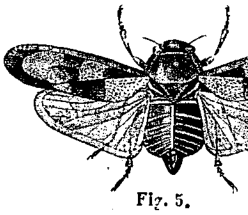
Fig. 5.

les élytres, leur donne une physionomie singulière. — Les *Eulopes* (*Eulopa*) ont les ailes nulles et les élytres voûtés. Le type du genre est l'*E. oblecta* qui habite une grande partie de l'Europe et qu'on a rencontrée sur les bruyères, aux environs de Versailles. Elle est longue de 25 millim., rougeâtre et tachetée de blanc, avec deux bandes obliques de cette couleur. — Les *Jasses* (*Jassus*) ont la tête large et arrondie par devant, les jambes épaisses et garnies d'épines aiguës. Leur taille est médiocre, leur couleur est grise ou brunâtre. Plusieurs espèces sont européennes, et parmi elles nous citerons le *J. atomarius* qui vit sur l'osier. — Les *Tettigones* (*Tettigonia*) ont la tête triangulaire et sont d'ailleurs très-voisines des Jasses. La seule espèce indigène est la *T. viridis.* — Les *Eupelix* ont la tête très-allongée et très-aplatie. La seule espèce d'Europe est la *Cicada cuspidata*, qui est jaunâtre et tachée de brun. Elle habite l'Angleterre, l'Allemagne, mais très-rarement la France.— Les *Penthimies* (*Penthimia*) ont, au premier abord, quelque ressemblance avec les Cercopes. Leur corps est court; leur tête est arrondie : vue en dessus, elle paraît demi-circulaire; leurs jambes postérieures sont arquées, longues, ciliées, épineuses. Il existe en France une espèce de ce genre, la *P. atra*, qui est noire, plus ou moins variée de rouge, et très-nuisible aux vignes.

* **CICADELLES.** s. f. pl. T. Ent. Voy. Cicadaires.

CICATRICE. s. f. (lat. *cicatrix*). T. Méd. et Chir. Tissu nouveau qui unit deux portions d'un même tissu préalablement séparées par une violence extérieure, ou par un état morbide particulier, tel que l'ulcération, la gangrène. *Une glorieuse c. C. honorable. Il est couvert de cicatrices.* || Fig., au sens moral, se dit De tout ce qui affecte profondément notre âme. *Quand on a reçu quelque grand affront, la c. en demeure longtemps.* — Se dit aussi Des atteintes portées à l'honneur, à la réputation. *Les atteintes de la calomnie laissent souvent des cicatrices.* || * T. Bot. Marque que laissent, après leur chute, les différentes parties articulées d'un végétal. — *C. carpique*, Tache moins colorée qu'on remarque à la base de certains fruits, tels que le gland, la noisette, la châtaigne.

Enc. — On donne le nom de *Cicatrice* à un tissu nouveau, dense, solide, et peu vasculaire, qui réunit les solutions de continuité des divers systèmes organiques tant animaux que végétaux. Quelles que soient les parties divisées, le mode de formation de la cic. est le même, excepté cependant pour les os dont la cic. a reçu le nom particulier de *Cal* (v. ce mot).

I. — Quand il existe une solution de continuité, deux cas se présentent : ou ses bords sont rapprochés, ou ils restent écartés l'un de l'autre. Dans le premier cas, une certaine quantité de lymphe plastique s'épanche entre les bords de la plaie, s'organise entre eux, et les réunit immédiatement sans qu'il y ait suppuration ; c'est ce qu'on appelle réunion par *première intention.* Alors la cic. est linéaire et peu apparente. Dans le second cas, si les bords de la plaie n'ont pas été rapprochés, soit par impossibilité, soit par tout autre motif, la lymphe plastique est encore versée à la surface de celle-ci. Cette lymphe s'épaissit bientôt, s'organise, et avec le développement de vaisseaux dans son intérieur, coïncide l'apparition de saillies mamelonnées appelées *Bourgeons charnus*, qui donnent à la surface un aspect granulé. Ces petites saillies exhalent du pus ; la lymphe plastique, qui prend alors le nom de *Membrane granuleuse*, se rétracte, revient sur elle-même, rapproche les bords de la plaie dans le sens suivant lequel ils sont le moins écartés, ou dans tous les sens, en allant vers le centre, quand la plaie est arrondie. Bientôt celle-ci est entièrement recouverte par une pellicule blanchâtre sous laquelle ses bourgeons charnus s'effacent et disparaissent. Pendant ce travail, cette pellicule perd une grande partie de sa vascularité, se dessèche, prend de la consistance et constitue la *cic.* proprement dite.

II. — Les cicatrices ont l'apparence de plaques qui se continuent avec la peau, mais elles se distinguent de celles-ci par leur couleur. Parfois elles sont livides, rouges ou violacées; mais, en général, elles ont une teinte blanche ou jaune, et un aspect luisant. Ordinairement elles sont encore lisses et unies; néanmoins, dans quelques cas, elles sont sillonnées par des crêtes irrégulières, et boursouflées en divers sens. Tantôt elles sont doublées d'un tissu cellulaire qui leur permet de glisser facilement sur les parties sous-jacentes ; tantôt, au contraire, elles adhèrent aux aponévroses, aux tendons, aux muscles, même aux os, et alors elles sont plus ou moins enfoncées. Le tissu dont elles sont formées, appelé *Tissu de cic.* par Dupuytren, et *Inodule* ou *Tissu inodulaire* par Delpech, est d'un blanc sale, très-solide, très-résistant, et composé de fibres qui s'entrecroisent dans tous les sens. Il se rapproche ainsi du tissu fibreux plus que de tous les autres tissus normaux de l'économie. Il est couvert d'une mince couche épidermique ; son réseau vasculaire, peu développé, se continue avec les vaisseaux des parties environnantes ; peut-être contient-il aussi des vaisseaux lymphatiques. Mais on ne trouve dans son épaisseur ni nerfs, ni bulbes pileux, ni glandes sébacées, ni organes destinés à la transpiration cutanée ou à la sécrétion pigmentaire. Il en résulte que les cicatrices sont peu sensibles, qu'elles sont dépourvues de poils, qu'elles manquent de souplesse, qu'elles ont toujours une couleur différente de celle de la peau, et qu'elles restent habituellement sèches lors même que tout le corps est couvert de sueur. — La propriété la plus remarquable du tissu inodulaire est sa rétractilité. En vertu de cette force, la cic. attire incessamment à elle les parties voisines en se contractant elle-même, en s'épaississant et en diminuant graduellement d'étendue. Cette propriété singulière est d'autant plus prononcée que la suppuration a été plus longue, la plaie plus grande et la perte de substance plus considérable.

III. — Les difformités qui succèdent aux solutions de continuité siégent souvent dans la cic. elle-même ; d'autres fois, elles résultent de quelque changement survenu dans la direction, l'arrangement ou les rapports naturels des parties voisines. Toutes les cicatrices sont désagréables à la vue par leur couleur et leur aspect ; mais il en est qui sont rendues hideuses par une modification extraordinaire dans leur couleur, ou par leur enfoncement au-dessous des téguments, ou par la saillie plus ou moins considérable qu'elles présentent. Les colorations anormales sont surtout produites par l'explosion de la poudre à canon. Les grains de poudre pénètrent dans les chairs, s'y incrustent, et la cic. reste marquetée de points noirs ou bleuâtres. Le même phénomène s'observe à la suite des plaies pansées avec le taffetas noir d'Angleterre. Le moyen de remédier à cette difformité est d'enlever les petits corps étrangers avec la portion correspondante de la cic. Les cicatrices enfoncées s'observent à la suite des plaies d'armes à feu, de la carie et de la nécrose. La dépression est due à des adhérences contractées avec les parties profondes, particulièrement avec les os. Il n'y a rien à faire en pareil cas. Les cicatrices saillantes, qui sont beaucoup plus fréquentes, sont causées par l'exubérance des bourgeons charnus que l'on n'a pas eu soin de réprimer par des cautérisations convenables. La saillie qu'elles forment les exposant en outre à être froissées et meurtries, elles sont très-sujettes aux excoriations et aux ulcérations. On y remédie en excisant les parties saillantes, et en surveillant avec attention la guérison de la nouvelle plaie. — Les difformités causées par les cicatrices sont de plusieurs sortes. Cette cause réside tantôt dans la force de rétraction inhérente au tissu inodulaire, tantôt dans la faculté que possèdent les bourgeons charnus de contracter entre eux des adhérences. On conçoit aisément que le tissu inodulaire se rétractant incessamment, la cic. attire à elle les parties voisines, les dévie, change leurs rapports et leur direction. C'est ainsi que les paupières se renversent en dehors, que les lèvres ou les joues descendent vers le cou, que la tête est inclinée d'un côté ou de l'autre, et que les membres restent fixés dans l'extension ou dans la flexion. De même, si les bourgeons charnus sont mis en contact, ils s'agglutinent entre eux et établissent des adhérences définitives et vicieuses entre des parties primitivement distinctes qui n'auraient jamais dû se continuer. C'est ainsi que les doigts sont réunis en une masse commune, que le bras se trouve collé au tronc, que le pavillon de l'oreille se confond avec la peau du crâne, etc. Il est parfois assez facile de remédier à ces inconvénients au moyen d'opérations chirurgicales ; mais, dans certains cas, les difformités sont tout à fait au-dessus des ressources de l'art. — Voy. Inflammation.

* **CICATRICULE.** s. f. T. Bot. Voy. Graine.

* **CICATRISATION.** s. f. T. Méd. Formation d'une cicatrice. Voy. Cicatrice.

CICATRISER. v. a. Se dit Des remèdes qui favorisent la formation d'une cicatrice. *Ce médicament cicatrisa la plaie.* || Faire des cicatrices. *La petite vérole lui a cicatrisé le visage.* = se Cicatriser. v. pr. Se dit D'une plaie presque guérie, qui commence à se fermer. *Sa blessure se cicatrise.* = Cicatrisé, ée. part.

* **CICCA.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

* **CICENDIA.** s. f. T. Bot. Voy. Gentianées.

CICÉRO. s. m. T. Typogr. Voy. Caractère.

CICEROLE. s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CICERONE. s. m. invar. [On pron. *Chichéroné* * ou mieux *Tchitcheroné.*] Mot emprunté de l'italien. Celui qui, moyennant salaire, montre aux étrangers les curiosités d'une ville. *Plusieurs cicerone vinrent nous proposer leurs services.*

CICÉRONIEN, IENNE. adj. Qui est imité de Cicéron. Se dit Du style, des phrases, etc. *Style c. Période cicéronienne.*

* **CICINDÉLÈTES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Latreille désigne sous ce nom la première tribu de sa famille des *Carnassiers*, dans l'ordre des *Coléoptères Pentamères.* — Les Insectes qui composent cette tribu ont pour caractère général d'avoir, au bout des mâchoires, un onglet qui s'articule par la base avec elles. Leur tête est forte, avec de gros yeux et des mandibules très-avancées et très-dentées ; leur languette est courte, et leurs palpes labiaux offrent quatre articles libres. Leurs formes gracieuses et leurs vives couleurs placent les Cic. au nombre des plus jolis Coléoptères. Nous nous contenterons de citer les genres les plus intéressants de la tribu.

Les *Cicindèles* (*Cicindela*) ont les palpes labiaux tout au plus de la longueur des maxillaires externes, avec le dernier article plus long, et aussi épais que le précédent ; dans les mâles, les trois premiers articles des tarses antérieurs sont fort allongés, plus fortement ciliés au côté interne qu'à l'opposé, et sans carène en dessous. Leur corps est ordinairement d'un vert plus ou moins foncé, mélangé de couleurs métalliques et brillantes, avec des taches blanches sur les étuis ; il est long et étroit, avec le corselet allongé en forme de nœud. En général, ces Insectes aiment les lieux secs, volent pendant la plus grande ardeur du soleil, courent très-vite, s'envolent dès qu'on les approche, et prennent terre à peu de distance. A l'état de larves, ils se creusent dans la terre un trou cylindrique assez profond qu'ils déblayent en chargeant le dessus de leur tête des molécules de terre qu'ils ont détachées, et en rejetant leur fardeau dès qu'ils arrivent à l'orifice du trou. Quand ces larves sont en embuscade, elles ferment exactement avec leur tête l'entrée de leur cellule, et attendent patiemment leur proie qu'elles saisissent avec une promptitude extrême. Leur voracité s'étend jusqu'aux autres larves de leur propre espèce. Lorsqu'elles doivent se métamorphoser en nymphes, elles bouchent l'ouverture de leur trou. Nous avons en Europe 3 espèces de ce genre. La *Cic. champêtre* (Fig. 1) est très-commune chez nous au printemps. Elle est longue d'environ 14 mill., de couleur vert-pré en dessus, avec le labre blanc et cinq points blancs sur chaque élytre. Elle se tient parmi les herbes, dans les endroits humides. La *Cic. hybride* a, sur chaque élytre, deux taches en croissant et une bande blanche ; une de ces taches est située à la base extérieure et l'autre au bout ; la suture est cuivreuse. Cette espèce recherche les endroits sablonneux, et ne se mêle pas avec la précédente. La *Cic. germanique* a une forme plus étroite et plus allongée. Quand on veut la saisir, elle s'échappe en courant très-vite, tandis que les deux premières espèces s'envolent. Toutes répandent dans l'air une forte odeur de rose. — Les autres genres de cette tribu sont tous exotiques, et appartiennent aux régions chaudes des deux continents. Nous nommerons seulement parmi eux le genre *Manticore*, propre à l'Afrique australe, et qui renferme les plus grands Insectes de la tribu (Fig. 2. *Mant. à tubercules*), et le genre *Tricondyle*, dont toutes les espèces sont aptères. Ces dernières se trouvent dans l'Archipel de la Malaisie.

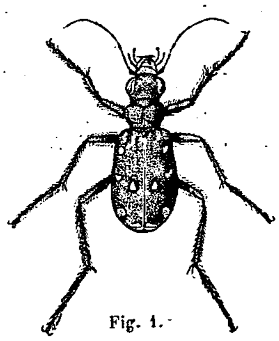
Fig. 1.

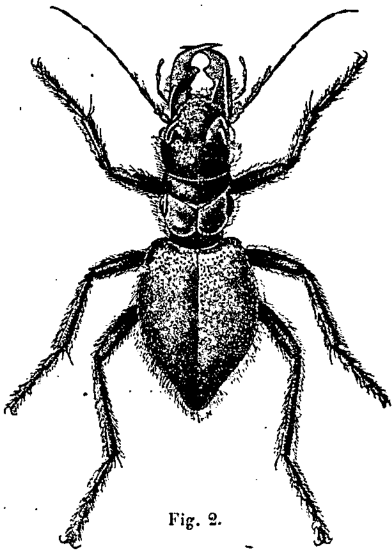
Fig. 2.

CICISBÉE. s. m. Voy. Sigisbée.

CICUTAIRE. s. f. * **CICUTINE.** s. f. Voy. Ciguë.

CID. s. m. Mot emprunté de l'arabe, qui signifie Chef, commandant, seigneur. *La tragédie du* Cid *est un des chefs-d'œuvre de Corneille.*

CIDRE. s. m. (lat. *sicera*, boisson fermentée).

Enc. — Le *Cidre* est une liqueur fermentée extraite des pommes, et qui, dans plusieurs pays du Nord, remplace le vin et la bière. Cette boisson est surtout en usage dans nos départements de la Normandie et de la Bretagne. Le c. de Normandie jouissait déjà d'une grande réputation au XIIIe siècle. — On peut, à la rigueur, fabriquer du c. avec toutes sortes de pommes ; mais on ne destine guère à cette fabrication que les espèces qui ne sont pas propres à la table. Toutefois, on divise généralement les pommes à c. en trois séries : les douces, les aigres ou acides, et les amères ou âpres. Les premières font un c. doux, peu généreux, et qui doit se boire promptement ; les deuxièmes font un c. léger, qui noircit à l'air et passe facilement à l'aigre ; les troisièmes donnent un c. fort, généreux, coloré, et qui se conserve plus longtemps que les deux autres espèces. Le c. le meilleur se fait en mélangeant ces trois sortes de fruits dans diverses proportions, selon que l'on veut une liqueur plus alcoolique, ou une boisson plus agréable au goût. — La récolte des pommes à c. doit se faire par un temps sec, et un peu avant la complète maturité des fruits ; cependant il ne faut pas qu'elle ait lieu trop tôt, car les fruits adhèrent trop fortement aux branches, et alors, en les *gaulant*, on détruit une partie des boutons à fruit pour les années suivantes. Quand on les a récoltées, on laisse les pommes quelque temps exposées à l'air, mais à l'abri de la pluie, pour compléter la maturation. Puis on les mélange convenablement, et on les écrase dans une auge, à l'aide d'un pilon, d'un maillet, ou mieux d'une meule ; on y ajoute ordinairement une certaine quantité d'eau suivant le c. qu'on veut obtenir; on met ensuite cuver le marc et le jus pendant quelques heures ou même pendant quelques jours. Après cela on dépose la *Motte*, c.-à-d. la masse des fruits convertis en bouillie sur le parquet du pressoir. On la dispose par *Tuiles*, c.-à-dire par couches de 8 à 10 centim., qui sont séparées l'une de l'autre par une couche de paille longue appelée *Glui*. En Angleterre, on se sert, à cet effet, de sacs de crin, propres, durables et d'un très-bon service. La motte est laissée ainsi à elle-même pendant un jour. Le jus qui en découle sans pression est appelé c. de *Mère-goutte;* il suffit de le filtrer soit dans des tamis de crin, soit à travers des paniers d'osier garnis de paille, et l'on peut aussitôt le mettre en bouteilles. La motte est ensuite pressée sans eau; le jus est reçu dans une cuve et transvasé dans des tonneaux où il dépose; puis il est mis en bouteilles ou en cruchons, où il achève de fermenter. Ce premier pressurage terminé, on démonte la motte; on pile de nouveau le marc avec une certaine quantité d'eau, puis on le soumet à une nouvelle pression. Le jus qui en découle est appelé *C. mitoyen;* c'est du c. de seconde qualité. En Normandie, une motte contient 2000 kilogr. de pommes qui donnent 1600 litres de c., soit 1000 litres de c. pur et 600 litres de c. mitoyen. Le c. fermente en partie dans les tonneaux, en partie dans les bouteilles Lorsqu'il a subi toute sa fermentation alcoolique, il est très-capiteux ; on le nomme alors *C. paré.* Celui qu'on fabrique le premier avec des pommes précoces, est nommé *C. d'été;* il est bon à boire au bout de 4 à 6 mois. Le *C. d'automne*, fait avec les pommes moyennes, se boit à l'âge de 6 à 10 mois ; le *C. d'hiver*, fait avec les pommes tardives, n'est bon à boire qu'à 10 mois ou 1 an. Quand on le laisse quelque temps en vidange dans les tonneaux, le c. s'aigrit et prend un goût détestable. Quelquefois, sans être en vidange, il contracte une sorte de maladie nommée *Graissage*, dont on peut le guérir en y ajoutant un litre d'alcool pour 120 litres de c.

La composition du c. doit nécessairement varier suivant une foule de circonstances; mais il contient toujours, quoique dans des proportions différentes : 1° du sucre, 2° de l'alcool, 3° du mucilage, 4° un principe extractif amer, 5° une matière colorante, 6° une grande quantité d'acide carbonique, 7° de l'acide malique, 8° plusieurs substances salines ou terreuses. La proportion de sucre est plus grande dans le c. que dans les autres liqueurs fermentées ; celle de l'alcool, dans les cidres les plus généreux, s'élève, suivant Brande, à 9,87 pour 100. Le bon c., lorsqu'il n'est pas trop nouveau, est une boisson agréable, saine et généreuse, qui produit la plupart des effets du vin. Les habitants des pays qui en font habituellement usage, sont forts, robustes, frais et d'un bel embonpoint. Quant aux cidres troubles et altérés, faits soit avec la lie du gros c., soit avec des fruits pourris ou simplement trop mûrs, ils sont indigestes, malsains, et peuvent produire beaucoup d'accidents.

Le *Poiré* est une liqueur tout à fait analogue au c., mais qui, ainsi que le dit son nom, se fait avec des poires. Il se fabrique absolument de la même manière que le c., mais il constitue une boisson moins agréable et peut-être moins salubre. — On peut extraire également du c. et du poiré une eau-de-vie passable. Mais l'eau-de-vie de c., à moins de précautions minutieuses dans la distillation, contracte souvent une saveur empyreumatique. On prépare encore d'excellent vinaigre, soit avec le c., soit avec le poiré; le dernier même, assurent plusieurs auteurs, est préférable.

CIEL. s. m. et **CIEUX**, au plur. (lat. *cælum*, du gr. κοῖλος, creux). L'espace indéfini dans lequel se meuvent tous les astres. La partie de cet espace que nous voyons au-dessus de nos têtes. *Les étoiles du c. Lever les yeux, les mains au c. Tout ce qui est sous le c. L'immensité des cieux. Mouvement diurne du c.* V. CONSTELLATION. — Autrefois on disait, *Les cieux des planètes. Le c. empyrée. Le c. de la lune. Le c. de Mars*, etc., parce qu'on croyait à l'existence de différents cieux de matière solide et transparente, un pour chaque planète. — Fig., *La voûte du c., des cieux*, Le ciel, le firmament. — *Ces choses sont éloignées comme le c. et la terre*, Il y a entre elles une énorme différence. || Fig. et fam., *Être ravi au troisième c., au septième c.*, Éprouver une satisfaction très-vive, une grande joie. — Fig. et fam., *Élever quelqu'un jusqu'au c., jusqu'au troisième c.*, Le louer extraordinairement. || Se prend quelquefois pour Les astres, et dans ce sens on dit, *Les influences du c.*, Les prétendues influences des astres. || Air, atmosphère. *C. serein, clair, obscur, chargé de nuages. La rosée du c. L'état du c. L'azur du c. Le feu du c.*, La foudre. — *Couleur bleu de c.*, Couleur d'un bleu tendre. || Climat, pays. *Un c. tempéré. Un beau c. Le c. de l'Italie. Changer de c.* * Dans ce sens, le plur. ne s'emploie guère qu'en poésie : *Il vit sous des cieux étrangers.* || Se dit, tant au sing. qu'au plur., pour Le séjour des bienheureux, le paradis. *Gagner le c. Le chemin du c. Le royaume des cieux. Notre Père, qui êtes dans les cieux.* — Fig., *Voir les cieux ouverts*, Avoir une grande joie, se trouver dans un grand bonheur. || Se dit, par ext., pour La Divinité, la Providence. *Grâces au c. Invoquer le c. Le c. irrité. C'est un arrêt du c. Le c. vous soit propice. Ciel! O ciel! O juste ciel!* Dans ce sens le plur. n'est guère usité qu'en poésie. — *Cela était écrit au c.*, La Providence avait résolu que cela serait. On dit de même, *La destinée des hommes est écrite au c.* = CIEL. s. m. CIELS, au plur. Le dais sous lequel on porte le saint-sacrement le jour de la Fête-Dieu. Vx. — La partie supérieure d'un lit. *Le c. de ce lit n'est pas assez élevé.* || Le haut, le plafond d'une carrière de pierre. *Carrière à c. ouvert*, Celle qui s'exploite sans puits ni souterrain. || T. Peint. La partie d'un tableau qui représente l'air; Toute décoration imitant le ciel. *Les ciels de ce peintre sont légers, vaporeux. Faire peindre un c. au plafond d'un cabinet.*

CIERGE. s. m. (lat. *cereus*, de cire). Chandelle de cire à l'usage de l'Église. || T. Bot. *C. du Pérou*, etc. Voy. CACTACÉES. * *C. amer* ou *laiteux*, l'Euphorbe des Canaries et des Anciens. V. EUPHORBIACÉES. * *C. maudit* et *C. de Notre-Dame*, le *Verbascum nigrum* et le *Verb. thapsus.* V. SCROPHULARINÉES.

Enc. — Nous avons déjà vu, aux mots AUTEL et CATACOMBE, quelle est l'origine de l'usage établi dans l'Église d'allumer des flambeaux pendant les offices. Pour la messe, en particulier, on ne peut, par aucun motif, se passer de luminaire. En règle générale même, le prêtre ne doit pas la célébrer sans avoir au moins deux cierges. — On donne le nom de *C. pascal* à un grand c. que l'on bénit le samedi saint et que l'on allume à tous les offices depuis ce jour jusqu'à la fin de l'office de la Pentecôte dans le rit de Paris, et seulement jusqu'à l'Ascension dans le rit Romain. Ce c. est une image de la lumière de la foi et le symbole de la résurrection de N.-S. J. C. La place du c. pascal n'a jamais été bien déterminée, mais ordinairement le chandelier qui le porte se met entre le pupitre et le chœur. — Autrefois le c. pascal avait la forme d'une colonne, et comme cette colonne était l'objet le plus apparent du chœur, on y gravait la liste des fêtes mobiles. Plus tard, on se contenta d'y suspendre une tablette sur laquelle ces mêmes fêtes étaient indiquées. Dans beaucoup d'églises, on y inscrivait l'état nominatif des dignitaires du chœur, ou bien on y suspendait une tablette enduite de cire sur laquelle se trouvait cette liste. Suivant tous les liturgistes, cet usage serait l'origine des mots *Chevecier* et *Primicier*, par lesquels on désignait les premiers de ces dignitaires (*Caput in cera, Primus in cera*). Le mot Chevecier s'employait souvent pour Primicier. D'autres fois, il s'appliquait particulièrement au premier dignitaire d'une collégiale. Dans quelques lieux, on l'appelait *Trésorier*, parcequ'il avait la garde du trésor de l'église. Dans la chapelle royale, le mot Primicier désignait le premier officier. Dans les cathédrales, on donnait le même nom à l'ecclésiastique qui avait soin de l'ordre de l'office divin, et qui présidait au chœur. Ce dignitaire était le chef du clergé inférieur, comme l'archiprêtre et l'archidiacre étaient les chefs des prêtres et des diacres. Son office était regardé comme un des principaux de l'église, et, pendant la vacance du siége épiscopal, comme aussi en l'absence de l'évêque, il était chargé de présider à l'administration du diocèse, conjointement avec le chapitre. Le nom et l'office de Primicier ont presque entièrement disparu aujourd'hui ; on ne les rencontre que dans un très-petit nombre de chapitres, par ex., à celui de Saint-Denis.

CIGALE. s. f. T. Entom. Voy. CICADAIRES.

CIGARE. s. m. (esp. *cigarro*). Voy. TABAC.

* **CIGARETTE.** s. f. Sorte de petit cigare que le fumeur fait lui-même avec du tabac découpé et roulé dans un petit morceau de papier. *On fait aussi des cigarettes avec de la belladone, de la jusquiame*, etc.

CIGOGNE. s. f. T. Ornith.

Enc. — Le nom de *Cigogne*, dans le système de Cuvier, désigne un grand genre ornithologique ou plutôt une tribu d'Oiseaux qui appartiennent à l'ordre des *Échassiers* et à la famille des *Cultrirostres.* Les naturalistes actuels donnent à cette tribu le nom de *Ciconinées;* mais ils ne s'accordent guère sur les genres qu'on doit classer sous ce titre. En conséquence, nous nous en tiendrons à l'autorité de Cuvier.

I. Les *Cigognes proprement dites* ont un bec gros, médiocrement fendu, sans fosse ni sillon, où les narines sont percées vers le dos, près de la base. Leurs jambes sont réticulées, et leurs doigts antérieurs assez fortement palmés à leur base, surtout les externes. Leur langue est très-courte, leur gésier peu musculeux et leurs cœcums si petits, qu'on les aperçoit à peine; enfin leur larynx inférieur n'a point de muscle propre. Ce genre a été partagé en trois sous-genres : *Cig. propre, Cig. à sac* et *Cig. Jabiru.*

Le sous-genre *Cig.* (*Ciconia*) est caractérisé par un sac droit et une tête emplumée qui n'a de nu que le tour des yeux avec une petite partie de la face. On y comprend 5 espèces. — La *Cig. blanche* (*Cic. alba*) [Fig. 1] doit son nom à la couleur générale de son plumage. Elle a la face emplumée ; les pennes de ses ailes sont noires ; son bec et ses pieds sont rouges. Elle est haute de 1 mètre à 1 m. 20 ; sa longueur est de 1 m. 10 depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Les plumes de la partie inférieure du cou sont longues, pendantes et pointues. Les femelles ressemblent aux mâles ; les jeunes se reconnaissent à la teinte brune des ailes et au noir rougeâtre du bec. Cet oiseau essentiellement migrateur, et destiné à parcourir de grandes distances, est parfaitement organisé pour le vol. Tous les os des membres sont creux et donnent accès à l'air. Cette espèce est la plus répandue. On la trouve dans la Sibérie méridionale, en Perse, au Japon, en Syrie, en Égypte, en Sénégambie, et dans presque toute l'Europe : elle est surtout commune en Allemagne et en Hollande. Elle passe l'hiver en Afrique, d'où elle revient au printemps en Europe. Sa nourriture est essentiellement animale : elle mange des Mollusques, des Insectes de toutes sortes, des Reptiles, des Poissons, des Oiseaux et même de petits Mammifères. Ses mouvements sont lents, ses pas grands et mesurés; elle court rarement, porte le pied en avant en même temps que la jambe. Cette sorte de marche est due à un genre d'articulation particulière auquel la Cig. doit aussi la faculté de dormir sur une seule patte, en tenant l'autre fléchie et souvent suspendue à angle droit. Dans son vol, elle porte la tête roide en avant, et ses pattes étendues en arrière lui servent de gouvernail. Elle vole avec une facilité incroyable. En deux ou trois sauts, elle s'élance de terre, et s'élève en décrivant des spires qui vont toujours en s'agrandissant. Elle semble privée de la voix ; le seul bruit qu'elle fasse entendre est le claquement qu'elle produit en frappant ses mandibules l'une contre l'autre. Quand elle est irritée ou agitée, elle renverse la tête de manière à coucher le bec presque parallèlement sur le dos, et elle commence son claquement ; elle le ralentit à mesure que le cou se redresse, et l'arrête lorsqu'elle a repris sa position naturelle. Les anciens désignaient ce bruit par les noms imitatifs de *glotterat, crepitat.* Le nid de la Cig. présente un diamètre qui varie de 60 cent. à 1 m. : il est assez négligemment construit avec des branchages, des roseaux, du gazon, des herbes, des poils et des plumes ; il est légèrement aplati, et il est souvent bordé de nids d'Hirondelles ou de Moineaux. Elle le bâtit sur les arbres élevés, sur les grands bâtiments et même sur les granges et les chaumières, et elle s'établit avec des signes de joie manifeste dans ceux que dans certains pays les habitants se plaisent à lui préparer. D'avril en mai, la femelle pond de 3 à 4 œufs, plus rarement 5, blancs, d'un grain très-fin, un peu moins gros, mais plus allongés que ceux de l'Oie. Elle quitte rarement son nid pendant la période d'incubation qui dure de 28 à 31 jours ; le mâle veille auprès d'elle, couve même en son absence et lui apporte sa nourriture. Quand les œufs sont éclos, l'un d'eux se tient toujours en surveillance pour protéger les petits contre les Mammifères carnassiers et les Oiseaux de proie. La Cig. a une grande affection pour sa progéniture. On cite une femelle qui, pendant l'incendie de Delft, se laissa brûler avec ses petits après avoir tenté vainement de les sauver. Cependant elle abandonne ses œufs et elle tue même ses petits, quand on y touche ; d'autres fois elle en sacrifie un et continue à élever les autres. Cette circonstance ne l'empêche pas d'ailleurs de revenir au nid où elle a coutume de couver. Cet Oiseau est d'un naturel doux et peut facilement s'apprivoiser. Il est assez gai, malgré sa morne contenance, et joue volontiers avec les enfants. A l'état de domesticité, il reconnaît les gens de la maison, se place près de la table et demande à manger ; mais quelle que soit la liberté dont il jouisse, il ne se reproduit jamais. Il perd quelquefois dans cet état l'habitude des migrations ; néanmoins, aux époques du départ, il s'agite et paraît en proie à une vive inquiétude. Il arrive alors qu'il est visité par les Cigognes voyageuses, qui la tuent souvent quand il refuse de les suivre. C'est ordinairement en juillet ou en août qu'a lieu cette émigration. Il n'y a pas d'Oiseaux que les divers peuples aient plus protégés que la Cig. La dureté et la mauvaise qualité de sa chair y sont peut-être pour quelque chose. Cependant les Grecs la considéraient comme le symbole de la reconnaissance et de la piété filiale. Sa tempérance, son amour maternel et sa fidélité conjugale lui avaient mérité chez les Égyptiens un culte particulier. Aujourd'hui encore, le peuple est persuadé qu'elle apporte le bonheur dans la maison où elle s'établit. Cet oiseau vit de 15 à 20 ans. — La *Cig. noire* (*Gic. nigra*) est noirâtre, à reflets pourpres sur la tête, le cou et les parties supérieures du corps, blanche sous le ventre et la poitrine ; son bec et ses pieds sont d'un rouge foncé. Elle est de la grosseur d'un Dindon femelle ; elle a environ 1 m. de longueur depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des ongles, et 1 m. 66 d'envergure. Elle n'a pas le naturel doux et sans défiance de la Cig. blanche ; elle vit sauvage et solitaire dans les lieux écartés et les forêts profondes ; elle est assez répandue en France. Elle se nourrit surtout de Poissons qu'elle pêche avec beaucoup d'adresse. On la voit voler sur les eaux et même y plonger avec rapidité dès qu'elle aperçoit une proie. Elle niche sur les arbres élevés et pond 2 ou 3 œufs. Elle émigre aux mêmes époques que l'espèce précédente, va dans les mêmes contrées, mais ne se réunit jamais à elle. — Le *Maguari* (*Cic. maguari*) a la face nue ; son bec est très-volumineux, les

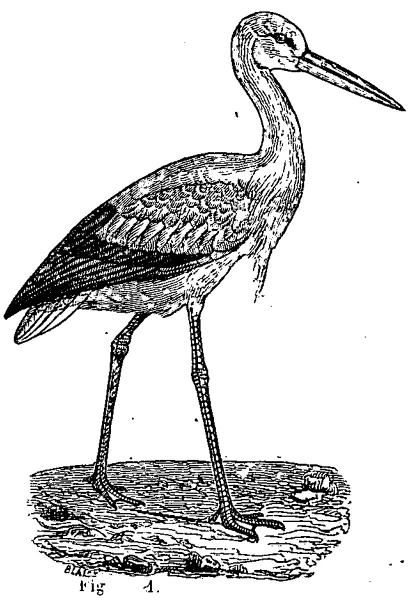

Fig 1.

plumes de son jabot sont en touffe ; son plumage est blanc, avec les ailes et la queue noires. Quoiqu'il ait paru quelquefois en France, il est essentiellement américain : il vit au Paraguay, à la Guyane, au Brésil. Il est peu farouche et se familiarise au point de revenir constamment dans les habitations à l'heure où l'on a coutume de lui donner à manger. Les deux autres espèces de ce sous-genre sont : la *Cig. violette* (*Cic. leucocephala*), qui se trouve dans les Indes, et la petite *Cig. noire de Nubie* (*Cic. Abdimii*).

Le sous-genre *Marabout* ou *Cig. à sac* (*Leptopilos*) a le bec recourbé et très-volumineux ; la mandibule supérieure est voûtée ; la tête et le cou sont nus ; sous le milieu du cou pend un appendice ou sac semblable à un gros saucisson. On en connaît 3 espèces dont la plus remarquable est le *Marabout du Bengale* (*Cic. Marabout*). Cet oiseau est peu gracieux ; son manteau est d'un brun verdâtre, ses ailes d'un gris cendré et son ventre blanc. Quelques-unes de ses plumes sont d'une finesse, d'une légèreté et d'une blancheur parfaites ; dans l'Inde on en fait de précieux éventails ; en Europe, on s'en sert pour orner les chapeaux des dames. Dans le commerce, on les désigne sous le nom d'*Esprits* ou de *Marabouts*. Cet Oiseau se trouve dans les Indes, à Java, au Sénégal. Il n'a pas moins d'instinct que la Cig. blanche, et, comme elle, il se familiarise avec l'homme. A Calcutta, des bandes de ces Marabouts viennent tous les jours se poser en rang, comme des soldats, devant la porte des casernes, pour recevoir les débris d'aliments qu'on leur jette. Ils sont si courageux, que le Vautour *Chaungoun*, quoique plus fort et mieux armé, n'ose pas se mesurer avec eux. Ils justifient la vénération dont ils sont entourés en détruisant beaucoup d'animaux nuisibles et en se repaissant de débris corrompus. Les deux autres espèces de ce sous-genre sont la *Cig. chevelue* (*Cic. capillata*) et l'*Argala* (*Cic. argala*), qui habitent aussi les Indes.

Le sous-genre *Jabiru* (*Mycteria*) se distingue uniquement par son bec légèrement recourbé vers le haut. Parmi les 12 espèces dont il se compose, nous ne citerons que le *Jab. du Sénégal* et le *Jab. d'Amérique*. Le premier (Fig. 2) a la tête et le cou emplumés et noirs, le bec noir au milieu, rouge à la pointe, le plumage du corps entièrement blanc, les jambes vertes avec les articulations noires. Sa taille ordinaire est de 1. m 50. Le second a la tête et le cou nus. Il est blanc, avec les grandes plumes des ailes noires, à reflets pourprés. Son bec et ses pieds sont noirs. Il habite les terres inondées de l'Amérique méridionale, surtout celles de la Guyane française. Il est farouche et vorace, et ne vit que de Poissons et de Reptiles. Il construit sur de grands arbres un nid spacieux dans lequel la femelle pond un ou deux œufs.

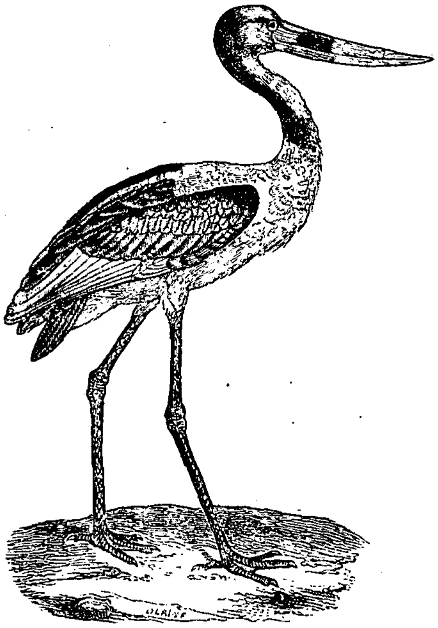

Fig. 2.

II. Le genre *Ombrette* (*Scopus*) ne se distingue du genre Cigogne que par un bec comprimé, à bout crochu, dont l'arête est tranchante et renflée vers la base. On n'en connaît qu'une espèce (*Scopus umbretta*) répandue dans toute l'Afrique ; elle est de couleur d'ombre, et grande comme une Corneille ; le mâle a une huppe sur l'occiput.

III. Les *Becs-Ouverts* (*Anastomus*) sont aussi caractérisés par leur bec, dont les deux mandibules ne se joignent que par la base et par la pointe, laissant dans le milieu de leurs bords un intervalle vide. Cette conformation singulière du bec s'explique par la manière de vivre de ces Oiseaux. Comme ils se nourrissent de coquillages, la forme arquée de leurs mandibules, à bords émoussés et fibreux, leur donne le moyen de saisir et de retenir les coquilles ovalaires et glissantes. Deux espèces de ce genre sont remarquables. Le *Bec-Ouvert de Coromandel* (*Anastomus Coromandelianus*) [Fig. 3] est blanc, avec les pennes des ailes et la queue noires : il habite les Indes orientales. Le *Bec-Ouvert à lames* (*An. lamelligerus*) est noir irisé, et se distingue par les lamelles cornées et luisantes qui terminent chacune de ses plumes : il est propre à l'Afrique.

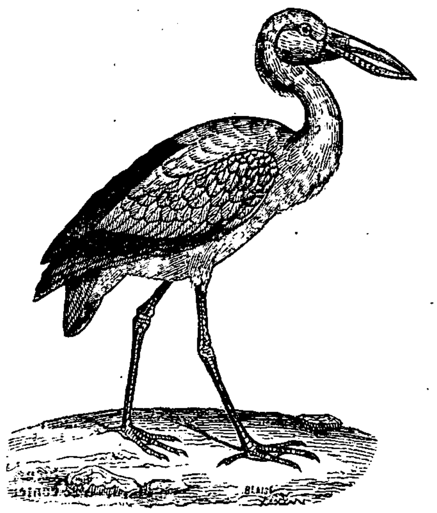

Fig. 3.

IV. Le *Drôme* (*Dromas*) ressemble au Bec-Ouvert par sa tournure et par ses pieds ; mais son bec est comprimé, renflé à sa base, et ses bords se joignent exactement. On n'en connaît qu'une espèce (*Dr. ardeola*) qui est blanche, et qui vit sur les bords de la mer Rouge, à Madagascar, au Sénégal et au Bengale.

V. Les *Tantales* (*Tantalus*) ont le bec très-long, droit, comprimé sur les côtés, à bords tranchants et à bout obtus et recourbé. Ces Oiseaux habitent les contrées chaudes et marécageuses des deux continents, où ils se nourrissent de Vers, de Poissons, de Reptiles. Quand ils sont repus, ils se retirent sur les arbres élevés et y demeurent des heures entières dans une immobilité complète, le bec appuyé sur la poitrine. Nous en citerons 3 espèces. Le *Tant. de Ceylan* (*T. leucocephalus*) [Fig. 4] est le plus grand de tous et a le plus gros bec. Son plumage est blanc, avec une ceinture sur la poitrine et les pennes noires. Les longues plumes de son croupion sont roses. Il est fort commun aux environs du Gange. Le *Tant. d'Afrique* (*T. Ibis*) qui est blanc, à face et pieds rouges, à rémiges noires, a été considéré pendant longtemps comme l'Oiseau que vénéraient les Égyptiens sous le nom d'*Ibis*. On le trouve en Égypte et au Sénégal. Le *Tant. d'Amérique* (*T. loculator*) vit dans les deux Amériques.

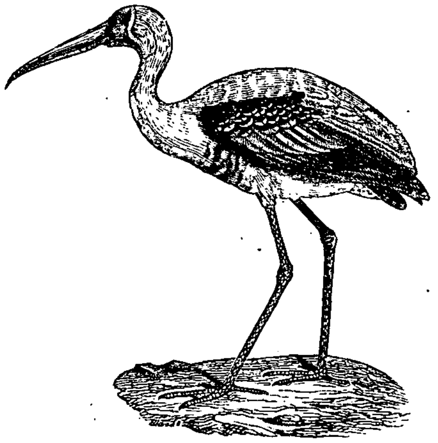

Fig. 4.

VI. Les *Spatules* ou *Palettes* (*Platalea*), qu'on désigne encore sous le nom vulgaire de *Becs-à-cuiller*, tirent leur nom de leur bec qui est long, aplati, flexible, large partout, mais surtout à l'extrémité où il a la forme d'une spatule. De sa base partent deux sillons légers et allant jusqu'au bout, sans rester parallèles aux bords. Les Oiseaux de ce genre, à cause de cette disposition du bec, ne peuvent saisir ni retenir de grosse proie ; aussi vivent-ils d'Insectes, de Mollusques et de frai de Poisson. Ils fréquentent ordinairement les marais boisés et l'embouchure des fleuves ; ils sont d'un caractère doux et s'apprivoisent aisément. Une des 3 espèces connues habite l'Europe, c'est la *Sp. blanche* (*Pl. leucorodia*) [Fig. 5], qui est ainsi nommée parce qu'elle a le plumage tout blanc, excepté sous la poitrine où se dessine un plastron d'un jaune roux. Elle porte à l'occiput une huppe touffue et très-longue qu'elle ne prend qu'à la seconde année. Elle est assez commune en France sur nos côtes maritimes, surtout en Picardie et en Normandie. Les deux autres espèces sont la *Sp. rose* (*Pl. ajaja*), particulière aux climats chauds d'Amérique, et la *Sp. à front nu* (*Pl. nudifrons*), qui se trouve au Sénégal et au Cap de Bonne-Espérance.

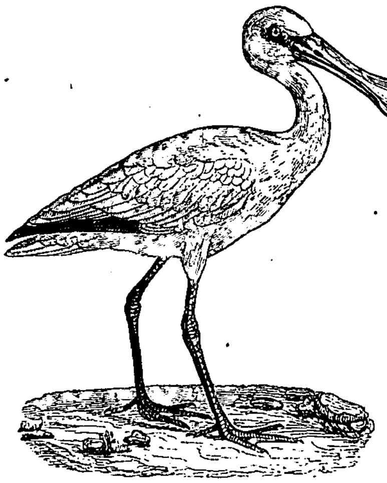

Fig. 5.

CIGUË. s. f. T. Bot. Genre de plantes vénéneuses. || Le poison qu'on en extrait. *Socrate fut condamné à boire la ciguë.*

Enc. — On désigne vulgairement sous ce nom diverses espèces de plantes de la famille des Ombellifères qui appartiennent, il est vrai, à des genres différents, mais qui toutes ont cela de commun de posséder des propriétés vénéneuses très-prononcées. Comme ces diverses plantes se confondent aisément avec certains végétaux alimentaires, et donnent fréquemment lieu à des accidents graves et même mortels ; comme en outre le traitement de l'empoisonnement par toutes les Ombellifères vénéneuses est identique, nous réunissons ici ces dernières sous leur dénomination vulgaire de *Ciguë*, afin d'éviter des répétitions inutiles et fastidieuses.

I. La *Grande Ciguë* (*Conium maculatum*), appelée aussi *C. commune*, *C. officinale*, *C. maculée*, *C. de Socrate*, est très-commune en France dans les lieux incultes. Elle est bisannuelle ; sa racine est fusiforme. Sa tige, qui est cylindrique et rameuse, et qui peut s'élever jusqu'à 2 mètres, est fistuleuse

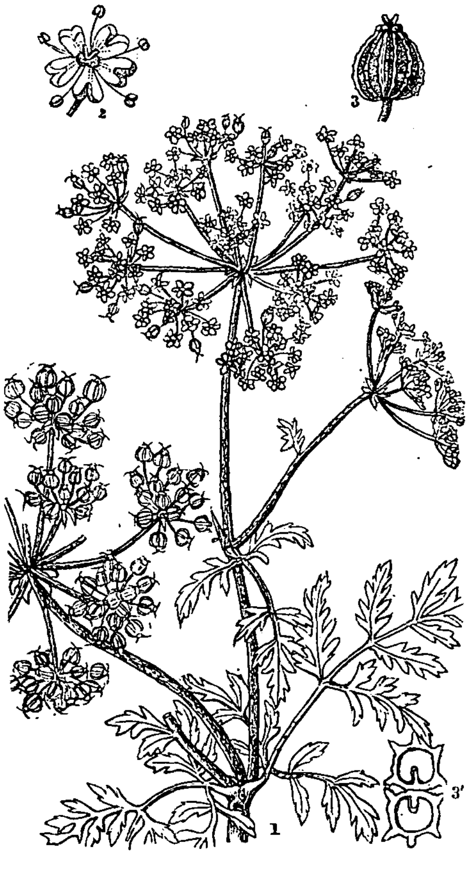

et marquée extérieurement de taches rougeâtres. Ce dernier caractère la distingue aisément de toutes les autres Ciguës dont la tige est entièrement verte. Ses feuilles sont alternes, très-grandes, à trois divisions, d'un vert foncé, à folioles allongées et profondément dentées. Ses fleurs sont blanches, avec un involucre général très-court et polyphylle, et des involucelles à trois folioles lancéolées. Ses fruits sont sphériques offrant sur chaque moitié cinq côtes saillantes et crénelées, ce qui les fait paraître couverts de tubercules. Enfin, elle répand une odeur vireuse. [Fig. 1. *Cig. officinale;* 2. Fleur grossie; 3. Fruit très-grossi ; 3'. Coupe du même.] On confond assez souvent cette plante dangereuse avec le Persil ; cependant elle s'en distingue aisément par son odeur désagréable, les taches de sa tige, la couleur de ses fleurs, la forme de son involucre et de ses graines, tandis que le Persil a une odeur aromatique et agréable, une tige sans taches, des fleurs jaunes verdâtres, un involucre petit et monophylle, des graines ovales et presque lisses. — On a remarqué que la Grande C. est d'autant plus délétère que la saison a été plus chaude et plus sèche, et qu'elle est recueillie dans un climat plus chaud. Un botaniste russe, Steven, affirme qu'aux environs d'Odessa les paysans la mangent impunément après l'avoir fait bouillir dans plusieurs eaux.

II. L'*Æthuse* ou *Petite Ciguë* (*Æthusa Cynapium*), appelée aussi *C. des jardins*, *Faux-Persil*, *Persil bâtard*, *P. de chien* et *P. de chat*, est une plante herbacée très-commune dans les lieux cultivés, dans les jardins, etc. La ressemblance de cette plante avec le Persil est telle, qu'elle donne lieu à de fréquentes et fatales méprises, surtout lorsque l'Æthuse n'est pas fleurie. En conséquence, nous donnerons minutieusement les caractères distinctifs des deux végétaux. La Petite C. a une odeur de souris. Sa tige est dressée, rameuse, cylindrique, légèrement striée, d'un vert glauque dans toute son étendue, rougeâtre intérieurement ; ses feuilles, d'un vert foncé et trois fois divisées, ont les folioles étroites et aiguës ; ses fleurs sont blanches, disposées en ombelles terminales, sans involucre général, mais avec des involucelles à 4 ou 5 folioles linéaires, réfléchies et pendantes d'un seul côté ; ses fruits sont globuleux, comprimés, d'un vert foncé, offrant sur chaque moitié 5 côtes saillantes et arrondies. [Fig. 4. *Æthuse;* 5. Fruit ; 6. Portion d'ombelle pour montrer les longues bractées de l'involucelle.] — Le Persil a une odeur aromatique ; sa tige, verte et cannelée, porte des feuilles dont les folioles sont larges et partagées en trois lobes, presque cunéiformes et dentés ; ses fleurs sont d'un jaune verdâtre, avec un involucre général à 6 ou 8 folioles; ses fruits sont ovoïdes allongés, et marqués de lignes longitudinales à peine visibles. Le Cerfeuil diffère également de la Petite Ciguë par son odeur aromatique particulière, par ses feuilles d'un vert clair, par l'involucre général dont ses fleurs sont entourées, et par ses fruits lisses et allongés.

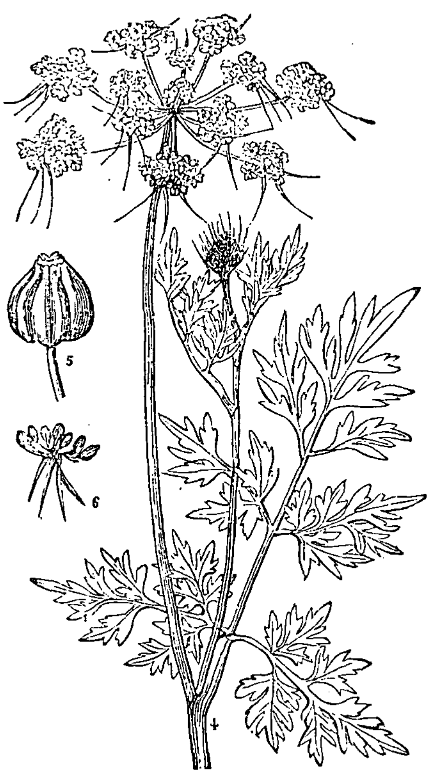

III. La *Ciguë vireuse* (*Cicuta virosa*), connue encore sous les noms de *C. d'eau*, *C. des marais*, *Cicutaire aquatique*, *Persil de chat*, *des crapauds* ou *des fous*, croît aux bords des mares et des ruisseaux. Sa tige dressée, rameuse, striée, glabre et verte, s'élève à près d'un mètre ; ses feuilles inférieures sont très-grandes, tripinnées, à folioles lancéolées, aiguës, étroites, très-profondement et irrégulièrement dentées, enfin assez souvent confluentes par leur base ; les feuilles supérieures ont des folioles presque linéaires et dentées. Les ombelles sont composées de 10 à 15 rayons de fleurs petites, blanches, quelquefois munies d'un involucre à une seule foliole linéaire et d'involucelles à plusieurs folioles, souvent plus longues que les ombellules. Cette espèce ne peut guère se confondre avec les plantes alimentaires de la famille des Ombellifères ; mais sa racine ressemble assez à celles de la Carotte et surtout du Panais pour occasionner parfois des erreurs funestes. La racine de la C. vireuse est grosse, charnue et blanchâtre ; mais elle est fistuleuse et pleine d'un suc laiteux, jaunâtre, et d'une saveur âcre.

IV. Le genre *Œnanthe* nous offre trois plantes fort répandues chez nous, et qui, toutes trois, sont éminemment vénéneuses pour l'homme, ainsi que pour les animaux domestiques. La première est l'*Œn. aquatique* ou *Phellandre* (*Œn. phellandrium*), appelée vulgairement *Ciguë*, *Fenouil* ou *Mille-feuille aquatique;* la deuxième est l'*Œnanthe safranée* (*Œn. crocata*), fort connue sous le nom de *Persil laiteux;* la troisième est l'*Œn. fistuleuse* (*Œn. fistulosa*), nommée quelquefois *Persil* et *Chervi des marais*. Ces trois espèces croissent abondamment dans les mares et sur les bords des étangs et des ruisseaux. — Le *Phellandre aquatique* atteint parfois la hauteur de 2 mètres. Sa tige est cylindrique, striée, creuse, noueuse inférieurement, ramifiée vers sa partie supérieure. Ses feuilles sont grandes et décomposées en une multitude de folioles finement découpées, glabres et d'un vert foncé. Les fleurs, petites et blanches, sont disposées en ombelles terminales dépourvues d'involucre ; mais chaque ombellule a un involucre de 6 à 8 folioles étalées, plus courtes que les pédoncules. Les fruits sont ovoïdes, allongés, prismatiques, striés et couronnes par les 5 petites dents du calice, ainsi que par les styles qui sont persistants. L'odeur des fruits et des feuilles du Phellandre a quelque analogie avec celle du Cerfeuil ; mais là se borne la ressemblance. En effet, la tige de ce dernier n'est jamais renflée à sa base ; ses feuilles radicales sont portées sur de longs pétioles, et sont d'un vert clair ; ses fleurs sont blanches, mais entourées par un involucre général à 1 ou 2 folioles, et les involucelles sont composées de 3 ou 4 petites folioles seulement ; ses fruits sont lisses et très-allongés ; enfin, sa racine est fusiforme, simple et blanche, tandis que, dans le Phellandre, les racines se composent de gros tubercules suspendus à des fibres longues et verticillées.— L'*Œnanthe safranée* [Figure 7. *Œn. crocata;* 8. Fruit] se distingue aisément à sa racine, qui est composée de 5 à 6 tubercules fusiformes réunis en faisceaux. Pressés entre les doigts, ces tubercules laissent échapper un suc jaune et nauséabond qui constitue un poison des plus actifs. — L'*Œn. fistuleuse* est suffisamment caractérisée par ses feuilles allongées et portées sur des pétioles fistuleux. En outre, ses fruits sont d'un vert roussâtre.

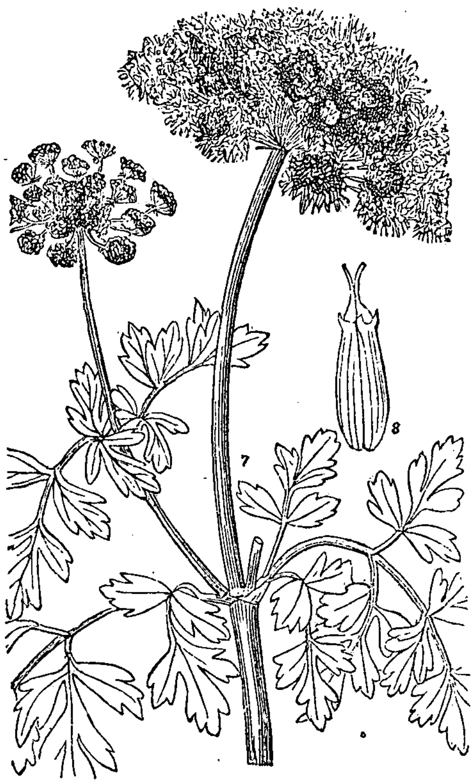

V. *Propriétés médicales*. — Les propriétés actives dont jouissent ces plantes les ont depuis longtemps signalées à la thérapeutique. L'*Œnanthe fistuleuse* a été jadis recommandée contre la gravelle et les scrofules. La racine râpée de l'*Œn. safranée* est encore un remède vulgaire contre les hémorrhoïdes, dans quelques départements de la Bretagne. Les fruits du *Phellandre aquatique* ont été vantés contre la phthisie, et sont parfois usités, en Allemagne, comme fébrifuge. L'*Æthuse* et la *Ciguë vireuse* ont été aussi employées comme fondants ; mais aujourd'hui on ne fait guère usage que de la *C. officinale*. — C'est surtout pour résoudre les engorgements chroniques qu'elle est employée par les médecins actuels, ou bien encore pour calmer les douleurs lancinantes qui accompagnent le cancer. Dans ce dernier cas, la C. officinale agit simplement comme narcotique, à la façon de la Belladone. Mais, nonobstant les assertions de Storck, qui mit ce médicament en vogue au siècle dernier, il est absolument sans effet contre l'affection cancéreuse elle-même. Cette plante paraît avoir été administrée avec quelques succès dans la coqueluche et dans quelques affections du système nerveux. Soit qu'on l'applique à l'extérieur, soit qu'on l'administre à l'intérieur, la C. s'emploie le plus souvent sous forme d'extrait. On en fait plus rarement usage sous forme de suc exprimé des feuilles récentes, ou sous celle de poudre.

VI. *Empoisonnement*. — Toutes les plantes que nous venons de décrire produisent des effets toxiques semblables, et sont rangées parmi les poisons narcotico-âcres. Le principe actif de la C. officinale *(Conium maculatum)* paraît résider dans un alcaloïde particulier appelé *Conicine*, qui a été isolé par Geiger en 1831 La Conicine est un liquide oléagineux, incolore, dont l'odeur rappelle celle de la plante elle-même, et dont la densité = 0,89. Elle est volatile, bout à 170°, et brûle comme une huile essentielle. Peu soluble dans l'eau, elle se dissout en toutes proportions dans l'alcool et l'éther. L'acide nitrique concentré la colore en rouge de sang ; l'acide chlorhydrique concentré la colore d'abord en pourpre, puis en indigo foncé. On lui assigne pour formule $C^{16}H^{15}Az$. — Les phénomènes principaux produits par l'ingestion de ces substances vénéneuses sont ceux d'une vive inflammation du tube digestif, auxquels succèdent bientôt les symptômes qui annoncent une action très-vive sur le système nerveux, particulièrement le délire, des convulsions violentes et même le tétanos. L'empoisonnement par l'Œn. safranée est plus spécialement caractérisé par l'ardeur extrême de la gorge, le resserrement des mâchoires et l'apparition de taches rosées, de forme irrégulière, principalement au visage. A la mort, on trouve le canal intestinal enflammé et les poumons gorgés d'un sang noir.—Le traitement de ces empoisonnements est des plus simples. On se hâte d'administrer des vomitifs et des lavements purgatifs afin d'évacuer le poison qui peut être contenu dans le tube digestif ; mais comme alors l'estomac est souvent rebelle à l'action de l'émétique, il devient nécessaire d'irriter la luette avec une plume et de provoquer le vomissement par les moyens mécaniques. On a ensuite recours à la décoction concentrée de café, aux acidules, et aux dérivatifs appliqués aux extrémités inférieures pour combattre l'influence du poison sur le système nerveux. La saignée générale est fréquemment indiquée, soit par la congestion sanguine vers la tête, soit par les symptômes inflammatoires qui se produisent du côté du tube digestif ; mais il faut faire attention que toute émission sanguine pratiquée avant l'évacuation des substances toxiques contenues dans l'intestin a pour effet de favoriser l'absorption de celles-ci. Après cette évacuation, au contraire, la saignée ne peut qu'être fort avantageuse.

CIL. s. m. [On mouille l'L.] (lat. *cilium*). Les poils qui garnissent le bord des paupières de l'homme et d'un grand nombre d'animaux. *De longs cils. Les cils des paupières.* V. ŒIL. || * T. Zool. Poils roides qui garnissent le corps de certains insectes. — * *Cils vibratiles*, V. CIRCULATION et VIBRATILE. || * T. Bot. Poils rigides insérés sur le bord d'une partie quelconque et rangés sur une seule ligne.

* **CILIAIRE.** adj. m. T. Anat. *Corps c.; Procès ciliaires*, Voy. ŒIL.

CILICE. s. m. (*Cilicie*, nom de pays). Espèce de ceinture très-large, faite de poil de chameau ou de crin de cheval, qu'on porte sur la peau par mortification. *Prendre le c. Se revêtir d'un c. Pleurer ses péchés dans le jeûne et dans le c.*

CILIÉ, ÉE. adj. T. Bot. Se dit Des parties végétales qui sont bordées de poils rangés comme des cils. *Feuilles ciliées.* || * T. Zool. Se dit également Des animaux inférieurs qui sont munis de cils.

CILLEMENT. s. m. Action de ciller. Ne se dit qu'en parlant Des yeux et des paupières. *Il a un c. d'yeux continuel.*

CILLER. v. a. Il ne se dit qu'en parlant Des yeux et des paupières, et signifie, Les fermer et les rouvrir instantanément. *Il ne fait que c. les yeux, les paupières.* — Absol., *On ne peut regarder le soleil sans c.* || Fig. et fam., *Personne n'ose c. devant lui*, Personne n'ose remuer. = CILLER. v. n. Se dit Des chevaux. *Ce cheval commence à c.*, A avoir quelques poils blancs aux paupières, au-dessus des yeux. = CILLÉ, ÉE. part.

CIMAISE. s. f. Voy. CYMAISE.

CIMBALAIRE. s. f. T. Bot. V. SCROPHULARINÉES.

* **CIMBEX.** s. m. T. Entom. Voy. PORTE-SCIE.

CIME. s. f. (lat. *culmen*, sommet). Le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un rocher, d'un arbre. *La c. des Alpes est couverte de neige. La c. des arbres. La c. d'un clocher.* — Poétiq., *Le mont à double c.*, ou simplement, *La double c.*, Le Parnasse. *Les nymphes de la double c.*, Les Muses. = CIME ou CYME. s. f. T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

CIMENT. s. m. (lat. *cæmentum*). Toute matière

gluante, tenace, propre à lier et à faire tenir ensemble des pierres, des briques, etc.||Fig. et prov.,*Cela est fait à chaux et à c.*, se dit D'une affaire qui est faite avec toutes les précautions et les formalités nécessaires.

Enc. — On désigne généralement sous le nom de *Ciment* tout mélange pâteux formé de chaux et d'une substance solide quelconque, propre à relier entre elles les assises d'une maçonnerie. Suivant leur composition, ces mélanges sont distingués en *Mortiers* et en *Ciments* proprement dits. — Il existe certaines constructions en maçonnerie dans lesquelles n'intervient ni mortier, ni ciment d'aucune espèce. Ce système, dit à *pierres sèches*, ne s'emploie aujourd'hui que dans des cas fort rares; mais dans l'antiquité on a élevé de cette façon des constructions aussi remarquables par leur perfection que par leur solidité. — Voy. Architecture *pélasgique* et Pyramide.

I. *Mortiers.* — Le *mortier* est ordinairement un mélange de chaux et d'une matière inerte, comme le sable, ou d'une matière *active, comme la brique pilée et la pouzzolane.* Un bon mortier doit être, au bout de peu de temps, assez dur et assez adhérent pour résister au frottement, ne pas se détacher et n'être pas enlevé par les eaux. Tout le monde sait à quel haut degré de perfection les Romains avaient porté la fabrication de leurs mortiers. Cependant on aurait tort de croire qu'ils aient eu des procédés supérieurs aux nôtres. La dureté remarquable des mortiers employés dans les édifices antiques qui sont parvenus jusqu'à nous prouve simplement que, dans leurs constructions monumentales, ils déployaient toutes les ressources de l'art, tandis qu'ils n'apportaient pas le même soin dans l'érection des *édifices ordinaires : aussi ceux-ci ont-ils disparu. Il n'est donc* pas juste de comparer les monuments qui ont résisté à toutes les causes de destruction avec les constructions vulgaires et médiocres de notre époque. D'ailleurs, il est dans la nature du mortier de durcir en vieillissant, quand il a pu résister à certaines influences à l'action desquelles il est soumis dans les premiers temps de son emploi. — En outre, on ne doit pas oublier que les architectes du moyen âge ont laissé des monuments au moins aussi solides que ceux des anciens, et que, depuis les découvertes de l'ingénieur Vicat, nous élevons des constructions qui acquièrent en deux ans plus de dureté que celles des Romains. — *Suivant leurs qualités propres et leur destination, les* mortiers se divisent en deux grandes classes, savoir : les *mortiers aériens*, destinés aux travaux exécutés en plein air et dans les lieux secs, et les *mortiers hydrauliques*, qu'on emploie pour les maçonneries construites sous l'eau ou dans les lieux humides.

1° Les *mortiers aériens*, qu'on appelle aussi *mortiers ordinaires*, sont des mélanges de chaux grasse éteinte et de sable quartzeux, gâchés avec de l'eau. Leur qualité varie suivant la nature du sable, la quantité d'eau employée et le soin apporté à leur préparation. Le sable doit être aussi pur que possible, et présenter des grains plutôt rugueux que lisses. Le meilleur est celui que l'on trouve dans le lit des rivières dont *le cours est assez rapide,* parce qu'il ne renferme pas de parties limoneuses. Le sable *fossile* ou *de mine*, que l'on extrait de lieux où ont jadis coulé des nappes d'eau, est également d'un bon usage. Le sable de mer est le plus mauvais de tous, parce qu'il est difficile de le débarrasser complétement des sels dont il est imprégné. Quant aux proportions de sable qu'il convient d'employer, elles sont déterminées par cette considération que la résistance du mortier va croissant, lorsque le mélange renferme depuis 50 jusqu'à 240 parties de chaux éteinte; néanmoins, dans la pratique, on s'écarte souvent de cette règle, parce que la question d'économie est presque toujours d'une plus haute importance aux yeux des constructeurs que la résistance absolue des maçonneries. — Le rôle que les mortiers jouent dans les constructions tient à ce que la chaux possède la propriété d'adhérer fortement à la surface des corps solides sur lesquels on l'applique. Si, par ex., l'on place entre deux pierres bien dressées et poreuses une mince couche de chaux délayée avec de l'eau, la presque totalité du liquide pénètre dans les pierres, et la matière qui reste durcit en s'attachant fortement aux surfaces qui l'emprisonnent. Ce durcissement et cette adhérence sont d'autant plus complets que la disparition de l'eau a lieu avec plus de lenteur : c'est pour cela que les constructeurs mouillent les matériaux avant de les couvrir de mortier; c'est pour le même motif que les maçonneries élevées dans l'arrière-saison deviennent plus solides que celles élevées pendant l'été, parce qu'alors l'évaporation s'opère avec trop de rapidité. De plus, on a reconnu que l'adhérence de la chaux pour sa propre masse est bien moindre que pour la pierre. En conséquence, on ne l'emploie qu'en couches extrêmement minces. Enfin, l'utilité de l'introduction d'une certaine quantité de sable dans la chaux, tient à ce que celle-ci exerce alors sur chacun des grains du premier une action analogue à celle qu'elle exerce sur la pierre. En outre, l'addition du sable empêche que le mortier ne prenne trop de retrait en séchant, ce qui donnerait lieu à des fendillements dans sa masse et la rendrait friable. Le sable ne joue aucun rôle chimique dans le mélange qui constitue le mortier : c'est une matière tout à fait inerte. Berthaut a démontré qu'on peut retirer d'un mortier tous les grains quartzeux qu'il renferme, sans qu'ils aient perdu de leur poids, ni subi la moindre altération. Enfin, la solidification du mortier ne provient pas seulement de l'évaporation de l'eau; elle résulte encore de la combinaison de la chaux avec l'acide carbonique de l'air. Les parties en contact avec ce dernier se transforment entièrement en carbonate de chaux; mais il ne se forme dans les couches intérieures, sur lesquelles l'agent atmosphérique est à peu près sans action, qu'une simple combinaison de carbonate et d'hydrate de chaux, qui est extrêmement lente à durcir, et qui quelquefois même ne durcit jamais. Ainsi en 1822, à Strasbourg, lors de la démolition d'un bastion construit en 1666, on reconnut que le mortier des assises intérieures était aussi mou que si les maçons l'avaient placé depuis quelques jours seulement. Il faut donc se garder d'employer des mortiers ordinaires dans l'intérieur des maçonneries très-épaisses.

2° Les mortiers ordinaires se délaient ou se dissolvent dans l'eau avec une telle promptitude, que toute tentative pour bâtir avec eux sous cet élément serait désastreuse. On doit alors avoir recours aux mortiers *hydrauliques*. Ces mortiers jouissent de la propriété de faire prise sous l'eau, non pas par dessiccation, comme les précédents, mais en vertu d'une action chimique particulière qu'ils doivent à la présence de l'argile. La chaux qui sert à les fabriquer est produite par un calcaire argileux, qui est une association de chaux caustique, de silicate d'alumine et de silicate de chaux. A la faveur de l'eau, le premier de ces trois principes réagit sur les deux autres, se combine avec eux, devient insoluble, et forme un tout solidaire doué d'une forte cohésion. — L'expérience a montré qu'un mortier, pour être hydraulique, doit renfermer 9 à 10 pour cent d'argile au moins, et 35 au plus. Il faut ensuite que cette argile soit très-divisée, et la combinaison de l'alumine et de la silice très-peu intime. L'hydraulicité des chaux et, par conséquent, celle des mortiers, variant suivant que le principe argileux y est plus ou moins développé, on a distingué ceux-ci en mortiers *moyennement hydrauliques*, qui contiennent 9 à 10 pour cent d'argile, mortiers *hydrauliques*, qui en renferment de 15 à 20 pour cent, et mortiers *éminemment hydrauliques*, qui en ont de 20 à 25. Les premiers font prise après 15 ou 20 jours d'immersion, mais n'atteignent jamais une grande dureté; les seconds prennent du sixième au huitième jour; ils continuent à durcir jusqu'au douzième mois, néanmoins après le sixième ils présentent déjà une résistance remarquable. Enfin, les mortiers de la troisième classe font prise du deuxième au quatrième jour d'immersion, et acquièrent au bout de six mois la dureté de la pierre. — Nous venons de dire que les chaux et les mortiers éminemment hydrauliques renferment 25 pour cent au maximum de matière argileuse. Il existe cependant quelques calcaires dans lesquels l'argile se trouve dans la proportion de 25 à 35 pour cent. Ces calcaires ont reçu le nom de *ciments;* nous en parlerons bientôt.

Les chaux hydrauliques ont été fabriquées de tout temps; mais leur emploi était autrefois très-limité, parce qu'on ne connaissait qu'un fort petit nombre de carrières propres à fournir le calcaire qui les produit. Les choses n'ont changé de face qu'à notre époque, grâce aux travaux persévérants de l'ingénieur Vicat. Après avoir découvert la composition de ces chaux remarquables, le savant ingénieur essaya de produire, au moyen *de mélanges divers, des composés analogues : il réussit complétement* et donna ainsi naissance à l'industrie des chaux hydrauliques *artificielles*. Ce point obtenu, il étudia les substances volcaniques, appelés *pouzzolanes*, dont les Romains se servaient pour durcir leurs mortiers, et reconnut bientôt que ce sont des argiles qui ont été calcinées par les feux souterrains, et qui possèdent la faculté, quand on les mélange avec de la chaux grasse ordinaire, de rendre celle-ci instantanément hydraulique. Il fit plus, il parcourut la France et signala plus de 300 carrières à calcaire argileux. Enfin en 1845 Arago déclara à la tribune que, depuis 1818, les découvertes de Vicat avaient procuré à l'État, *dans l'exécution de ses travaux hydrauliques, une économie* d'environ 200 millions. — Par suite de ces découvertes, on peut aujourd'hui faire partout de la chaux hydraulique artificielle, par ex., en calcinant ensemble de l'argile plastique et du carbonate de chaux. Un procédé très-économique, indiqué par Vicat lui-même et exploité en grand aux environs de Paris, consiste à délayer dans de l'eau 4 parties de craie de Meudon et 1 partie d'argile de Vaugirard. Quand on a obtenu une bouillie bien homogène, on l'introduit dans des bassins en maçonnerie. Le dépôt une fois devenu compacte, on décante l'eau et, à l'aide d'une truelle à lame coudée, on façonne rapidement en briquettes la pâte *consistante. On pose ces briquettes* de champ sur un sol battu, où elles se dessèchent graduellement. Lorsqu'elles sont bien sèches, on les empile, puis on procède à leur cuisson ou calcination. — La *pouzzolane* ne se rencontrant que dans les pays volcaniques, particulièrement aux environs de Pouzzoles, d'où est venu le nom de cette roche, on peut en fabriquer d'artificielle qui jouit absolument des mêmes propriétés, en faisant calciner de l'argile plastique contenant environ deux centièmes de chaux, ou bien en pilant les tuiles ordinaires, les briques, la poterie commune, etc.

II. *Ciments.* — Le mot *Ciment* a aujourd'hui deux significations principales : 1° On l'emploie pour désigner des mortiers composés de chaux ordinaire et de briques ou tuiles pilées; ces mortiers sont naturellement hydrauliques, puisqu'ils renferment, en guise de sable, des substances naturellement argileuses; aussi s'en sert-on dans les circonstances où l'on craint l'action destructive de l'humidité. — 2° On fait encore usage du mot *Ciment* pour dénommer une variété de chaux hydraulique qui renferme de 25 à 35 pour 0/0 d'argile, et qui a la propriété de faire prise au bout de quelques heures, quelquefois même presque instantanément. Cette chaux est encore appelée *Ciment romain*, bien que les Romains ne l'aient jamais connue. Elle diffère des autres chaux hydrauliques, non-seulement par son extrême *hydraulicité*, mais encore parce qu'elle a la propriété d'absorber l'eau sans presque s'échauffer ni augmenter de volume; elle peut, en outre, se gâcher et s'employer à la truelle, absolument comme le plâtre, circonstance qui lui a encore valu la dénomination de *Plâtre-ciment*. Les chaux hydrauliques, au contraire, ne s'hydratent qu'en augmentant de volume dans la proportion de 10 à 16, et ne s'emploient généralement qu'après avoir été mélangées avec des matières étrangères. Le ciment romain se prépare avec un calcaire argileux, compacte, à grains fins, dont les bancs ont été en partie disloqués, et dont les fragments, roulés par les eaux de la mer, ont pris, dans plusieurs contrées, la forme arrondie des galets.

Parmi les ciments les plus renommés, nous citerons les ciments anglais de Parker et de Portland, et les ciments français de Vassy, de Boulogne, de Pouilly, de Moissac, de Grenoble, etc. Tous ces ciments se recommandent par des qualités spéciales qui les rendent propres à une infinité d'applications; mais ils sont surtout employés dans les travaux hydrauliques, tels que ponts, aqueducs, canaux, môles, tunnels, etc. On en fait encore des pierres artificielles, des dallages, des marches d'escalier, etc. Il en est même plusieurs qui se prêtent facilement aux divers procédés de moulage, et servent à fabriquer une foule d'objets de sculpture monumentale. Enfin, un architecte, nommé Coignet, a eu l'idée ingénieuse de construire des maisons de ciment. Ces maisons se font à la manière du pisé et coûtent fort peu, tout en présentant des garanties suffisantes au point de vue de l'hygiène et de la solidité.

III. *Fabrication.* — Il existe plusieurs moyens de fabriquer les ciments et les mortiers. Le plus ancien consiste à nettoyer une portion quelconque du sol et à y opérer le mélange des matières en se servant d'un outil à main nommé *Rabot*, sorte de longue perche terminée à une de ses extrémités, celle qui est opposée au manche, par un morceau de bois de 15 à 20 centim. de longueur, qui y est fixé en forme de croix. L'ouvrier pousse l'instrument devant lui en appuyant sur la partie plate et le ramène de son côté en le dressant sur un de ses angles. Ce mouvement de va-et-vient suffit pour écraser la chaux et la mêler convenablement avec l'eau et les matières neutres ou actives. Ce procédé est le meilleur quand on ne doit fabriquer qu'une petite quantité de mortier; dans le cas contraire, il est trop dispendieux et on a alors recours à l'emploi de machines. Parmi ces dernières, les plus usitées sont le *Manége à roues* et le *Tonneau à mortier :* nous ne décrirons que le tonneau. Il consiste en un cylindre en fortes douves de chêne, solidement cerclé de fer et établi dans une position verticale. On lui donne 1 m. 25 environ de hauteur sur 70 à 80 centim. de diamètre. Dans l'axe de ce cylindre tourne un arbre vertical en fer, mû par des hommes ou par des chevaux, et armé, d'une extrémité à l'autre, de râteaux de fer qui, en tournant comme lui, mélangent les matières premières. Ces matières, il n'est pas besoin de le dire, s'introduisent par l'orifice supérieur du cylindre; mais nous ferons observer qu'une petite porte établie à la partie inférieure de l'appareil sert à faire sortir le mortier. Il faut avoir soin de jeter alternativement la chaux et le sable dans les proportions voulues. Sans cette précaution, la composition du mortier ne serait pas partout homogène. Comme cet appareil est d'un transport très-facile, les entrepreneurs lui donnent la préférence quand ils ont à fabriquer successivement d'assez grandes masses de mortier sur des points éloignés les uns des autres.

IV. *Béton.* — On nomme ainsi un mélange de mortier hydraulique et de petites pierres ou de pierres concassées. C'est *une espèce de maçonnerie à petits matériaux qui se prépare au* lieu même où l'on veut l'employer, et qui se solidifie en prenant exactement la forme de l'enceinte où on l'a renfermée. Le béton diffère donc essentiellement des mortiers et des ciments, car il ne sert pas à relier d'autres matériaux de construction : il constitue lui-même le plus solide des matériaux. — Le béton se fabrique de plusieurs manières. Le procédé le plus simple est celui qu'a imaginé l'ingénieur Krantz; il se pratique au moyen d'un appareil dit *Couloir à béton*, qui consiste en une simple caisse rectangulaire, laquelle est formée de madriers jointifs, et renferme une série de plans inclinés en sens inverse. Il suffit *de jeter pêle-mêle, par l'ouverture supérieure*, les pierres cassées et le mortier; ces matières sont lancées d'un plan incliné sur l'autre et arrivent, parfaitement mélangées, à la partie inférieure. La quantité de pierres qui entre dans la composition du béton varie suivant les résultats que l'on veut obtenir; mais les bons constructeurs pensent qu'il ne faut pas dépasser la limite de deux volumes de pierres pour un de chaux. — Le béton sert de base à toutes les constructions établies, soit sous l'eau, soit dans des lieux exposés à l'humidité. Il a la propriété de durcir avec une telle rapidité, qu'il est capable de supporter la maçonnerie 6 à 8 jours après sa mise en place. Mais pour qu'il produise les résultats utiles qu'on en attend, il est indispensable qu'il soit bien *coulé*. Le procédé de coulage le plus usité et le plus sûr est celui dit *Coulage par caisses* ou *par bacs*. Il consiste à descendre le béton sur les points où il doit être déposé, au moyen de caisses de forme et de dimensions appropriées et disposées de manière à pouvoir, par un mouvement de bascule ou par une ouverture *ad hoc*, abandonner, sans secousse, leur charge là où l'on veut qu'elle soit placée. Il faut, en outre, que le béton soit coulé par lits d'une épaisseur considérable, et que la *laitance*, c.-à-d. la chaux pulvérulente qui s'en sépare, soit enlevée avec un soin minutieux. Cette dernière précaution est tellement importante, que s'il restait une certaine quantité de cette substance entre deux coulées successives, il n'y aurait jamais adhérence entre ces deux parties de la masse. — Pour terminer, nous citerons une autre application remarquable du béton; nous voulons parler de la fabrication des pierres artificielles. On fait des caisses de bois à parois mobiles qu'on remplit de béton. Ce dernier se solidifie en se moulant sur l'intérieur de la caisse. Aussitôt que sa solidification est complète, on enlève les parois mobiles, et on obtient un véritable bloc d'une solidité à toute épreuve. On comprend aisément combien ces blocs peuvent être utiles dans les lieux où l'on manque absolument de pierres de taille. — Voy. Mastic.

CIMENTER. v. a. Lier avec du ciment. *C. un bassin de fontaine.* || Fig., Confirmer, affermir. *C. la paix par des alliances. Les martyrs ont cimenté la foi par leur sang.* = Cimenté, ée. part.

CIMETERRE. s. m. (pers. *chimchir*). Voy. Sabre.

CIMETIÈRE. s. m. (gr. κοιμητήριον, dortoir). Lieu *où l'on enterre les morts.* || *Fig., Ce pays est le c. des étrangers,* L'air de ce pays leur est mortel.

Enc. — Le dernier asile des morts a reçu, chez les divers peuples, des dénominations particulières. Celui de *Cimetière* que lui donnent les peuples chrétiens rappelle le dogme consolant de la résurrection des corps, et ces paroles des livres saints : « Ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront. » — Les lieux de sépulture ont été, chez la plupart des peuples, l'objet d'une grande vénération, et presque partout ils ont été consacrés par les lois et par la religion. Les Hébreux établissaient leurs champs funéraires en dehors des villes, et l'on sait que leur premier soin, quand ils arrivaient dans un nouveau pays, était d'acheter un terrain pour leurs sépultures. Le cim. de Jérusalem était dans la vallée de Cédron ou de Josaphat, entre la montagne des Oliviers et les remparts de la ville. Après les cimetières juifs, le plus ancien que l'on connaisse est sans doute celui de Memphis, en Égypte : il couvre la presque totalité d'une plaine circulaire de 16 kilom. de diamètre à laquelle son ancienne destination a fait donner le nom de *plaine des momies*. — Dans les premiers temps de la Grèce, chacun avait sa sépulture dans sa propriété, et l'on connaît une loi thébaine qui défendait de bâtir une maison sans réserver une place destinée à cet usage. Dans la suite, la sépulture dans l'enceinte des villes devint une sorte de récompense publique qui ne s'accordait que pour de grands services rendus à l'État ou pour des *vertus éclatantes dont on voulait perpétuer le souvenir*. C'est ainsi que les Magnésiens et les Corinthiens élevèrent un tombeau sur la place publique, les premiers à Thémistocle, les seconds à Euphron. Quelques fondateurs de colonies reçurent également le même honneur. Quant aux morts ordinaires, on déposait leurs restes dans la campagne, particulièrement sur le bord des grands chemins. Cet usage était général dans toute la Grèce, à l'exception de Sparte. Il est probable qu'il fut introduit lorsque les cités grecques commencèrent à renfermer une population compacte. Il présentait un double avantage : il prévenait le danger des exhalaisons méphitiques, et il excitait plus vivement les citoyens à la défense de leur territoire, afin de garder de toute violation la dépouille mortelle de leurs ancêtres. Il fut maintenu, pour les mêmes motifs, après l'adoption de la coutume phrygienne de brûler les corps; il eut même alors un autre avantage, celui de prévenir les incendies qui auraient pu résulter de l'établissement des bûchers au milieu de la cité. Nous avons dit que les Spartiates ne suivirent pas la coutume des autres Grecs. En effet, ils enterrèrent toujours leurs morts dans l'intérieur de leurs villes, même dans les temples, afin de familiariser l'esprit de la jeunesse avec les idées pénibles de la mort. Nous ne parlerons pas ici de la forme, ni de la disposition des sépultures grecques, nous dirons seulement que chaque famille avait son lieu de sépulture particulier. Quant aux corps des esclaves, des suppliciés et des citoyens les plus pauvres, on les déposait pêle-mêle dans des espèces de fosses ou de dépôts communs. *Du reste, la violation de l'asile des morts était regardée* comme un sacrilége, que le châtiment du coupable pouvait seul expier. — Ainsi que les Grecs, les Romains enterraient primitivement les morts. Plus tard, ils empruntèrent aux premiers l'usage de les brûler; néanmoins quelques familles (*gentes*) conservèrent l'ancienne coutume. Dans la *gens* Cornélia, par ex., le dictateur Sylla fut le premier dont on brûla le corps, afin de le soustraire aux profanations auxquelles il avait lui-même livré celui de Marius. On faisait encore exception pour les esclaves, les enfants morts avant d'avoir des dents, les personnes tuées par la foudre et les individus des basses classes. On enterrait leurs corps, au lieu de les brûler. L'usage du bûcher ne fut abandonné que sous l'influence du christianisme, vers le IIIᵉ siècle de notre ère. — A Rome, et le même système était en vigueur dans tout l'empire romain, les lieux de sépulture étaient établis en dehors des villes, le long des chemins ; de là les fréquentes inscriptions que portent les tombeaux : *Siste viator*, *Sta viator*, *Respice viator*, etc. Ceux qui se voyaient ailleurs appartenaient à des familles riches qui n'avaient pas voulu laisser sortir de leurs propriétés les ossements de leurs membres. Le Champ-de-Mars et le Champ-Esquilin étaient ordinairement réservés à la sépulture des grands hommes; enfin, par une nouvelle exception à la loi commune, les tombeaux des Vestales étaient situés dans l'intérieur de la ville. Quelques personnages très-illustres, tels que Fabricius et Publicola, obtinrent également cet honneur, qui passa même à leurs descendants; *mais ceux-ci ne voulurent pas en profiter et se* contentèrent, à la mort de chacun de leurs proches, de rappeler, par une sorte de cérémonie symbolique, l'existence de leur privilége. — Chaque famille avait sa sépulture particulière; mais les pauvres étaient déposés dans des fosses communes, ou dans des carrières abandonnées (*puteolæ, puteoli*), qui étaient situées en dehors de la porte Esquiline.

Aux yeux des Romains, tout lieu où l'on déposait les restes d'un mort devenait consacré, et les lois punissaient avec rigueur la violation des sépultures. — Chez les Romains, comme chez les modernes, les riches se faisaient préparer des lieux de sépulture, soit pour eux et leurs femmes, soit pour tous leurs descendants sans exception. Parfois ils prenaient le même soin pour leurs esclaves et leurs affranchis. Les sépultures particulières destinées à ces derniers étaient le plus ordinairement pratiquées sous terre, et consistaient en une ou plusieurs chambres dont les parois présentaient plusieurs étages de petites niches. La ressemblance qu'avaient ces niches avec les colombiers leur fit donner le nom de *columbaria*, au sing. *columbarium* (Fig. 1). Chaque niche renfermait une ou deux urnes. Les noms et prénoms des morts étaient gravés sur une petite plaque de marbre ou de pierre que l'on fixait au-dessus à l'aide de clous.

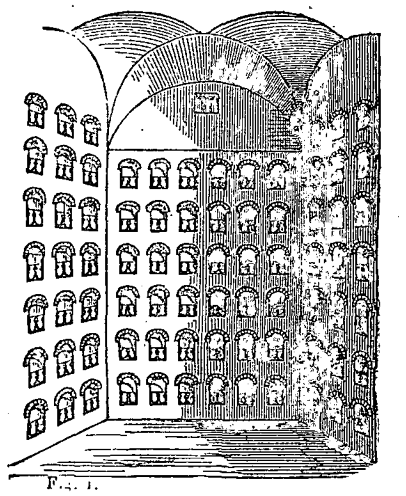
Fig. 1.

On fait remonter aux premières années du IIIᵉ siècle le plus ancien établissement des cimetières chrétiens. Nous savons par *Eusèbe et Tertullien que les fidèles aimaient à s'y réunir pour* s'y livrer à la prière. C'est sans doute pour ce dernier motif que, dans un rescrit de l'empereur Gallien rapporté par le premier, les cimetières et les lieux destinés aux cérémonies religieuses sont désignés par le même terme.—Dans le principe, les cimetières chrétiens étaient situés en dehors des villes ; mais, plus tard, les fidèles, par une piété mal entendue ou par une vanité déplacée, recherchèrent l'honneur d'être enterrés dans les églises. Un concile de Nantes de 660 rappelle des statuts qui déjà défendaient d'inhumer dans les églises. Néanmoins on tint peu de compte de ces défenses, et enfin, au Xᵉ siècle, l'abus devint intolérable. Il a aujourd'hui complétement disparu, du moins en France. Toutefois les évêques, et cette exception est facile à comprendre, sont habituellement inhumés dans leur cathédrale. On a pensé aussi qu'il était prudent d'éloigner les cimetières des lieux où se presse une population nombreuse, et on les a relégués dans des endroits solitaires. Nous avons déjà dit que les anciens n'agissaient pas autrement. Les Chrétiens d'Orient, les Turcs et les Persans placent également leurs cimetières en dehors des villes. — Les canons veulent qu'une croix soit toujours plantée au milieu des cimetières. Ils ordonnent de les tenir toujours clos et défendent d'y faire des assemblées, d'y établir des foires, des marchés, etc. ; mais ces dernières prescriptions n'ont pas toujours été suivies, même aux époques où la foi était dans toute sa ferveur. Les populations allaient même s'y réfugier, comme dans un asile inviolable, lorsque les troupes ennemies tenaient la *campagne*. Le cim. de Paris n'était pas encore fermé au XIIIᵉ siècle. « Ce lieu, dit Guillaume le Breton, était ouvert à tout venant, même aux porcs, et rempli d'immondices, de pierres et de fumier. » Ce fut Philippe-Auguste qui le fit entourer de murailles.

La coutume de construire dans les cimetières des colonnes creuses, rondes ou carrées, au sommet desquelles on entretenait des lampes allumées, est antérieure au XIIIᵉ siècle, mais elle se généralisa surtout à cette époque. Ces petits monuments ont reçu *le nom de lampiers, de fanaux* ou de *lanternes de cimetière*. Suivant de Caumont, ils avaient à leur base un autel orienté où l'on disait la messe lors des inhumations. La lampe servait à éclairer, la nuit, les convois mortuaires qui venaient de loin et qui pouvaient bien ne pas toujours arriver avant la fin du jour. Suivant d'autres, cette lampe était une sorte d'hommage rendu à la mémoire des morts, un signal qui rappelait aux passants la présence des trépassés et réclamait leurs prières pour eux (Fig. 2. Lampier du Falgoux, Puy-de-Dôme ; 3. Lampier du Fenioux, Charente-Inférieure). — Il existe aujourd'hui très-peu de cimetières du moyen âge, dans les villes surtout. Le plus remarquable que cette époque nous ait transmis est le *Campo-Santo* de Pise, qui date du XIIIᵉ siècle. Il consiste en une construction fermée à l'extérieur, et présentant à l'intérieur une série de galeries ouvertes, analogues à celles d'un cloître. Il fut conçu, en 1200, par l'archevêque Ubaldo, et élevé de 1218 à 1283 par le célèbre architecte Jean de Pise. Sa forme est celle d'un rectangle d'environ 133 mètres de long sur 36 de large. La partie intérieure offre une vaste cour entourée de portiques formés par 62 arcades. Ces portiques renferment une immense quantité de tombeaux antiques mêlés aux monuments funéraires des Pisans illustres ; mais ce qui fait surtout leur beauté, ce sont les admirables peintures à fresque dont leurs murs sont couverts, et parmi lesquelles on remarque surtout le Triomphe de la Mort, le Jugement dernier et l'Enfer d'Orcagna, la Passion de J. C. attribuée à Buffalmaco, et l'histoire de Job, que l'on croit due au pinceau de Francesco de Volterra. La plupart des grandes villes modernes possèdent des cimetières qui renferment souvent des monuments fort remarquables au point de vue de l'architecture et de la sculpture. L'Espagne fait exception ; mais on y trouve assez fréquemment des cimetières qui sont divisés en rues, de chaque côté desquelles s'élèvent des constructions pourvues de niches étagées les unes au-dessus des autres, qui rappellent les *Columbaria* romains. En France, le cim. le plus curieux, sous le rapport de l'art, est *celui du Père La Chaise*, à Paris. Ce *champ funéraire, qui* occupe l'emplacement d'une ancienne propriété de la société de Jésus, et qui doit son nom au célèbre confesseur de Louis XIV, date de 1804. Il est particulièrement affecté au service des 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ arrondissements ; néanmoins il reçoit les morts des autres parties de la ville si l'on fait les frais d'une concession à perpétuité. On y remarque plusieurs tombeaux qui sont de véritables monuments, et les sépultures plus ou moins modestes d'un grand nombre de personnages illustres à divers titres.

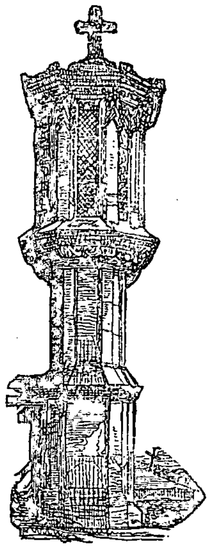
Fig. 2.

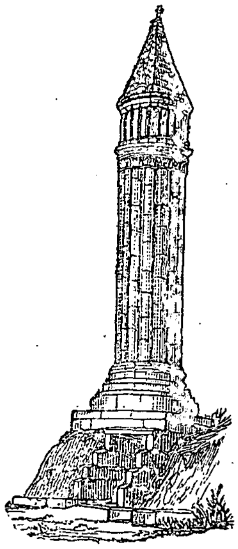
Fig. 3.

Dans tous les pays civilisés, la police des cimetières est soumise à des règlements particuliers qui ont pour objet d'en assurer la salubrité et d'y maintenir l'ordre et la décence. En France, les cimetières doivent toujours être hors des centres de population et à 35 mètres au moins du mur d'enceinte. On est tenu de les établir de préférence sur des terrains élevés et exposés au nord, et de les entourer de murs ayant au moins 2 mètres de hauteur. On y fait des plantations, en prenant toutefois les précautions convenables pour ne point gêner la circulation de l'air. Une fosse séparée et profonde de 1 m. 50 à 2 m. doit être affectée à chaque inhumation. Chaque fosse doit être séparée de la fosse contiguë par une épaisseur de 30 à 40 centim. Enfin, pour éviter le danger qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture de ces fosses, pour de nouvelles sépultures, ne peut avoir lieu que tous les cinq ans; en conséquence, les terrains destinés à former des cimetières doivent etre cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de cadavres qui peuvent y être enterrés chaque année. La loi française veut encore que, dans les communes où il existe différents cultes, chacun d'eux ait un cim. particulier, ou du moins une place bien distincte dans le cim. commun, si les ressources de la population ne permettent pas l'entretien de plusieurs champs de repos particuliers. Enfin, elle place tous les lieux de sépulture, sans exception, sous l'autorité et la surveillance des administrations municipales.

* **CIMICAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

CIMIER. s. m. T. Boucherie. Pièce de bœuf charnue, prise sur le quartier de derrière: *Une pièce de c. Un c.* — On dit aussi, *Un c. de cerf.*

Enc. — On donne le nom de *Cimier* à l'ornement qui se place au sommet du casque. Son usage remonte à l'antiquité la plus reculée. Hérodote en attribue l'invention aux Cariens, qui les premiers portèrent des aigrettes et des plumes sur leurs casques. Minerve était représentée portant une chouette en c., Mars un lion, Jupiter Ammon un bélier. Les rois d'Égypte avaient pour cimiers des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Alexandre le Grand portait un lion ; Pyrrhus, roi d'Épire, portait un grand panache entre deux cornes de bouc. Les chevaliers du moyen-âge se gardèrent bien d'abandonner un usage antique aussi répandu chez toutes les nations ; mais les cimiers de plumes étaient plus fréquents que les autres, et le plus souvent ils étaient faits d'une masse de plumes d'autruche, de paon ou de héron. Ces touffes, dans les anciens tournois, étaient appelées *Plumails* ou *Plumarts*. Souvent le c. représentait quelque figure héraldique de l'écu, comme un aigle, un lion, une fleur de lis ; mais jamais on ne mettait en c. les pièces dites honorables, comme pals, fasces, bandes, etc. Parfois aussi le c. était de fantaisie, sans avoir égard aux pièces des armoiries ; on en changeait même à volonté. — Jadis le c. était une plus grande marque de noblesse que les armoiries, parce qu'on le portait aux tournois, où l'on ne pouvait être admis qu'après avoir fait preuve de noblesse. Le gentilhomme qui avait assisté deux fois à ces tournois était suffisamment blasonné et publié, c.-à-d. reconnu pour noble, et il portait deux trompes en c. *sur son casque de* tournoi. — En Allemagne, la différence des cimiers distingue les branches d'une même famille, et sert de brisure. — La Figure ci-contre représente les armoiries de la famille Mac-Mahon de France, qui sont: D'argent à trois lions léopardés de gueules ; l'écu penché à l'antique ; timbre antique orné d'une couronne

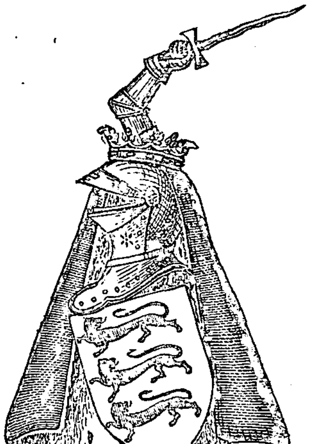

de marquis et d'un mantelet, avec un dextrochère armé, tenant une épée flamboyante pour cimier.

CIMOLÉE. adj. f. *Terre c.*, syn. de *Cimolithe.* ‖ *Matière c.* ou *Cimolie*, Dépôt qui se forme sur les meules à aiguiser.

* **CIMOLITHE.** s. f. T. Minér. Voy. Argile.

CINABRE. s. m. T. Minér. Voy. Mercure.

* **CINCHONACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à étamines épipétales, à anthères droites et dont la déhiscence est longitudinale, et à feuilles munies de stipules interpétiolaires. — *Caract. bot.* : Arbres, arbustes ou plantes herbacées. Feuilles simples, tout à fait entières, opposées ou verticillées, accompagnées de stipules interpétiolaires. Fleurs diversement disposées, mais le plus souvent en panicule ou en corymbe. Calice adhérent, indivis, ou à divisions en nombre déterminé. Corolle supère, tubulaire, régulière, avec un nombre défini de divisions égal à celles du calice, et à préfloraison valvaire ou imbriquée. Étamines naissant de la corolle, alternant avec les segments de celle-ci, et toutes sur la même ligne. Ovaire infère, surmonté d'un disque, le plus souvent biloculaire, mais quelquefois pluriloculaire. Ovules nombreux et attachés à un placenta central, ou peu nombreux, et alors dressés ou ascendants, anatropes ou amphitropes ; style unique, quelquefois divisé en partie ; stigmate ordinairement simple, et parfois divisé en un nombre défini de parties. Fruit infère, se séparant en deux coques, ou bien indéhiscent et sec ou succulent, parfois pluriloculaire. Graines en nombre défini ou indéfini : dans le premier cas, dressées et ascendantes ; dans le second, attachées à un axe central ;

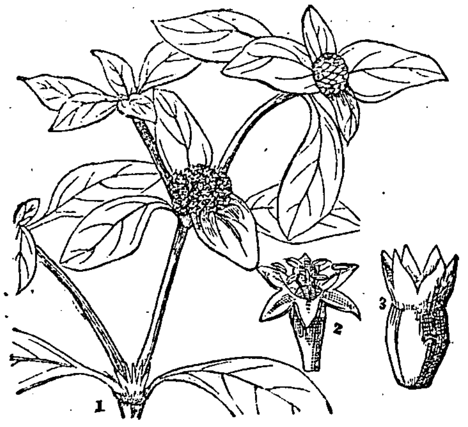

embryon petit, oblong, orthotrope ou homotrope, entouré d'un albumen corné ; cotylédons minces ; radicule infère et plus longue que les cotylédons. [Fig. 1. *Richardsonia scabra;* 2. Corolle; 3. Ovaire avec son calice. — 4. *Stevensia buxifolia;* 5. Fleur; 6. Coupe transversale du fruit ; 7 Coupe verticale de la graine.]

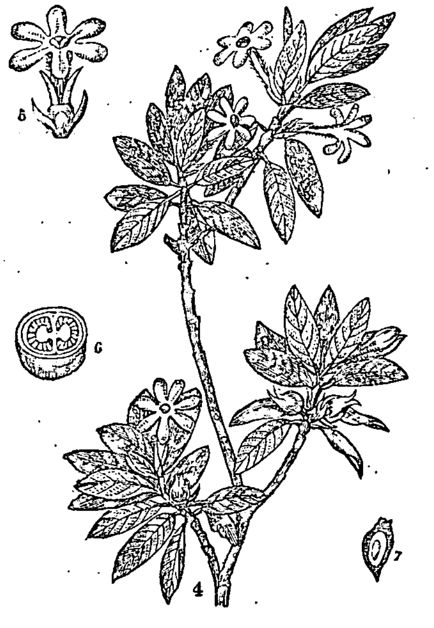

La famille des *Cinch.* a été créée par Lindley aux dépens des *Rubiacées* de Jussieu ; cependant elle comprend encore 269 genres et 2,500 espèces, que le savant botaniste anglais répartit en deux sections : les *Cofféées*, qui ont pour type le *Caféier*, et les *Cinchonées*, ayant pour type le *Quinquina*. Les *Cofféées* se distinguent en ce que leur ovaire ne contient qu'une ou deux graines dans chaque loge, tandis que celui des *Cinchonées* en contient toujours plus de deux. — Les végétaux de cette nombreuse famille appartiennent presque exclusivement aux contrées les plus chaudes du globe, surtout aux régions intertropicales, où elles constituent la 29ᵉ partie de la totalité des plantes florifères. En Amérique, l'espèce qui s'avance le plus loin au Nord est le *Pinckneya pubens*, arbuste qu'on rencontre dans les parties méridionales des États-Unis. Quelques *Coprosmas* croissent également à l'état sauvage sous des latitudes méridionales très-éloignées de l'équateur ; mais l'espèce la plus australe est la *Nerteria depressa*, petite plante herbacée qu'on a trouvée sur les côtes du détroit de Magellan. Dans les pays du Nord, cette famille est représentée par les *Galiacées*.

La famille des Cinch. n'est pas seulement une des plus considérables du règne végétal, au point de vue numérique, elle est également une des plus importantes par le grand nombre d'espèces utiles qu'elle renferme ; nous nous contenterons de mentionner les espèces les plus intéressantes. Au premier rang viennent tout d'abord se placer les différentes espèces du genre *Quinquina* (*Cinchona*), qui sont propres à la Bolivie et au Pérou. Tout le monde sait que ces plantes constituent l'agent fébrifuge et antipériodique par excellence, et qu'elles ne sont guère moins précieuses comme toniques. Parmi ces espèces, on estime surtout le *Cinchona micrantha* et le *C. Condaminea.* Viennent ensuite les *Remijias* du Brésil, qui jouent un grand rôle dans la médecine de ce pays. On y emploie aussi, sous le nom de *China*, l'écorce de la *Buena hexandra*, qui toutefois est un fébrifuge médiocre. Le *Portlandia hexandra* (*Coutarea speciosa*, d'Aublet) donne également une écorce fébrifuge fort usitée dans la Guyane. Le *Quinquina Piton* et le *Quinquina des Antilles* proviennent d'espèces appartenant au genre *Exostemma :* l'un et l'autre sont doués de propriétés fébrifuges actives et incontestables, bien que leurs écorces ne contiennent ni *Cinchonine* ni *Quinine.* A Sierra-Leone, le *Rondeletia febrifuga* fournit encore une écorce employée comme febrifuge. Enfin, l'écorce d'un assez grand nombre d'espèces diverses de la famille possède des propriétés fébrifuges plus ou moins prononcées : nous nommerons entre autres la *Condaminea corymbosa*, la *Guettarda coccinea*, l'*Antirrhœa* et le *Morinda Royoc.* Dans la Caroline, on fait communément usage comme febrifuge du *Pinkneya pubens.* L'écorce intérieure de l'*Hymenodictyon excelsum*, arbuste des Indes-Orientales, est amère et astringente comme le Quinquina du Pérou ; quand elle est fraîche, elle en a même les propriétés à un degré plus élevé. Son amertume n'est pas aussi promptement sensible au goût ; mais lorsqu'on mâche cette écorce, cette saveur persiste beaucoup plus longtemps, surtout à la partie supérieure de la gorge. L'amertume de l'*Ophiorhiza Mungos* est si intense, que les Malais ont surnommé cette plante *Fiel de la terre ;* Kæmpfer compare son amertume à celle de la Gentiane, mais il la dit plus pénétrante. La racine et l'écorce du *Guettarda angelica* sont âcres et aromatiques. Au Brésil, la médecine vétérinaire les emploie comme astringentes et fébrifuges. — Comme simple astringent, la Cinchonacée la plus remarquable est l'*Uncaria Gambir* (*Nauclea Gambir*, de Hunter). Les Malais préparent avec les feuilles de cet arbrisseau grimpant un extrait, nommé *Gambier*, qui, nonobstant une saveur légèrement douceâtre, est beaucoup plus astringent que le Cachou. Roxburgh regarde cet extrait comme l'une des drogues, peut-être la seule, qu'on expédiait jadis en Europe sous ce nom de Cachou. Les indigènes de la Malaisie mâchent le Gambier mélangé avec le Bétel et l'Arec ; ils mâchent également les feuilles fraîches de l'Uncaria dans les éruptions aphtheuses de la bouche et de la gorge. Le *Gambier* s'importe en Angleterre en quantité considérable, pour l'usage des teintureries, où on l'emploie comme mordant. Hunter pense que cet arbrisseau fournit la *Gomme Kino* du commerce ; mais Pereira et d'autres botanistes croient que c'est une erreur. La racine et l'écorce de l'*Antirrhœa verticillata* passent pour de puissants astringents. A Bourbon, où cet arbrisseau est connu sous le nom de *Bois de Losteau*, on l'emploie comme styptique dans les cas d'hémorragie. Dans l'Inde, on prescrit contre la diarrhée et certains flux la décoction des feuilles et des racines du *Canthium parviflorum;* on attribue même à sa racine des propriétés anthelminthiques, quoique ni cette racine ni l'écorce de la plante n'aient de saveur ou d'odeur bien prononcées. On fait également usage contre la dyssenterie de l'écorce fraîche et des jeunes pousses de la même plante.

L'*Ipécacuanha*, qui tient le premier rang parmi les médicaments purgatifs ou vomitifs de la famille des Cinch., est la racine du *Cephælis Ipecacuanha*, petite plante demi-herbacée et à racine traçante, qu'on trouve au Brésil dans les parties humides et ombragées des forêts. Cette racine est encore usitée comme expectorante et sudorifique. Sa poudre agit comme irritant sur les voies bronchiques, et détermine une sorte d'asthme spasmodique. Chez quelques personnes, l'odeur seule de la racine suffit pour rendre la respiration pénible et produire un sentiment de suffocation. Les racines d'autres Cinch. du même pays possèdent des propriétés semblables : telles sont surtout celles des *Richardsonia rosea* et *scabra* qui donnent l'*Ipécacuanha blanc* du commerce, de la *Geophila reniformis*, de plusieurs *Borrerias*, des *Spermacoce ferruginea* et *Poaya*, etc. Les feuilles de l'*Azier à l'asthme* (*Nonatelia officinalis*, d'Aublet) sont employées en infusion contre l'asthme par les créoles de Cayenne. La *Raiz preta*, ou racine noire, si célèbre au Brésil comme antihydropique et comme contre-poison dans les cas de morsure par les serpents venimeux, est, à ce qu'on croit, voisine de l'Ipécacuanha. — Les écorces bâtardes, qu'on désigne sous le nom de *Quinquina Piton*, peuvent déterminer le vomissement. Le fruit desséché et pulvérisé du *Randia dumetorum* est un puissant émetique. L'écorce de la racine de cette plante s'administre aussi sous forme d'infusion pour provoquer le vomissement. L'écorce de la racine de la *Manettia cordifolia* est considérée au Brésil comme un excellent remède contre l'hydropisie et la dyssenterie ; on la fait prendre en poudre, à la dose de 2 à 3 grammes : elle agit comme émétique. Le fruit du *Gardenia campanulata* passe dans l'Inde pour être purgatif et vermifuge. Les feuilles fétides de la *Pæderia fœtida* servent à préparer des bains médicinaux ; on les administre encore, sous forme d'infusion, dans les retentions d'urine et certaines affections fébriles. Selon Roxburgh, les Hindous emploient sa racine comme émétique. Le *Cephalanthus occidentalis*, appelé aux Antilles *Bois-Bouton*, est usité contre les maladies de la peau et les affections syphilitiques. Les racines du *Chiococca anguifuga*, plante herbacée traçante du Brésil, et celles de la *Ch. densifolia*, arbuste à tiges ligneuses, sont usitées par les naturels du pays, avec une entière confiance, comme un remède des plus efficaces contre la morsure des serpents. Ainsi que le rapporte Martius, l'écorce des racines de ces deux plantes, prise en infusion, produit les effets vomitifs et drastiques les plus violents ; aussi son administration est-elle toujours dangereuse. Dans le commerce de la droguerie, la racine de Chiococca est connue sous le nom de racine de *Caïnça* ou *Cahinça.*

Il est facile de comprendre que l'action de medicaments, doués d'une telle énergie, n'a pas besoin d'être fort augmentée pour déterminer un véritable empoisonnement. Quelques Cinch., en effet, sont rangées parmi les poisons les plus dangereux. Schomburgk nous assure qu'à la Guyane des Indiens ont été empoisonnés pour avoir mangé des viandes qu'ils avaient fait rôtir en les embrochant dans des baguettes d'*Evosmia corymbosa.* Roxburgh rapporte encore que la racine de la *Randia dumetorum*, jetée dans un étang après avoir été écrasée, enivre le poisson qui peut s'y trouver de la même manière que la Coque du Levant. On considère au Brésil, comme des poisons, le *Psychotria noxa* et le *Palicourea Marcgraavii ;* l'un et l'autre sont nommés dans le pays *Erva de rata*, c.-à-d. *Herbe aux rats*, parce qu'on s'en sert, ainsi que de quelques autres espèces, pour détruire les rats et les souris. On emploie aussi dans le même but le *Cephælis ruelliæfolia* et l'*Hamelia patens*, qui sont en effet vénéneux.

Un petit nombre d'espèces de la famille donnent des fruits mangeables. Le *Genipayer* (*Genipa americana*), arbre de l'Amérique du Sud, produit un fruit appelé *Genipape*, qui est gros comme une orange, blanc verdâtre à l'extérieur, et rempli d'un suc rouge foncé, d'une saveur vineuse agréable. Le fruit du *Sarcocephalus esculentus* est la Pêche indigène de Sierra-Leone. A Madagascar, celui du *Vanguier* (*Vangueria edulis* ou *Voa-Vanga*) est extrêmement recherché. On mange au Bresil le fruit du *Genipa Brasiliensis ;* selon Martius, il n'est bon que lorsque sa chair est devenue blette : il est meilleur confit au sucre que mangé cru à l'état frais. Quelques-uns des arbustes que les colons de la Tasmanie nomment *Groseilliers du pays*, sont des *Coprosmas ;* mais leur fruit est fort médiocre. On a déjà vu que le *Caféier* est le type de l'une des deux grandes sections de la famille des Cinch. ; mais comme, attendu son importance, le *Café* a été l'objet d'un article spécial, nous n'avons pas à y revenir ici.

Les Cinch. renferment un certain nombre d'espèces qui appartiennent à la classe des plantes tinctoriales. Ainsi la racine de l'*Oldenlandia umbellata*, appelée dans l'Inde *Chayaver*, fournit un principe colorant rouge que les Hindous emploient comme nous employons la Garance. Au Brésil, l'écorce du *Psychotria simira* sert aussi à teindre en rouge ; le fruit du *Génipayer du Brésil* teint en violet foncé. Plusieurs espèces encore sont ou pourraient être utilisées dans la teinturerie : tels sont le *Condaminea tinctoria*, le *Danais flagrans*, le *Gardenia grandiflora* ou *Jasmin du Cap*, l'*Hamelia patens*, l'*Hydrophyllax maritima*, le *Morinda citrifolia*, etc.

Si certains genres de la famille des Cinch., tels que les *Richardsonia*, les *Spermacoce* et quelques autres, sont des végétaux herbacés ou suffrutescents de l'aspect le plus humble, il en est un grand nombre que leurs fleurs éclatantes ou la suavité de leur parfum placent au rang des plus belles plantes d'ornement que renferme le règne végétal : ces dernières appartiennent surtout aux genres *Gardenia*, *Hindsia*, *Catesbæa*, *Ixora*, *Cinchona*, *Bouvardia*, *Posoqueria*, *Manettia*, etc.

* **CINCHONINE.** s. f. T. Chim. Voy. Quinquina.

* **CINCLE.** s. m. T. Ornith.

Enc. — On nomme ainsi un genre d'Oiseaux qui appartient à l'ordre des *Passereaux dentirostres* et à la famille des *Merles.* Il a pour caractères : Bec grêle, comprimé et arrondi à sa base, un peu déprimé, fléchi et échancré à son extrémité ; narines couvertes d'une membrane ; langue fourchue à la pointe ; ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde très-courte ; genoux nus, tarses longs et annelés ; doigts robustes, l'intermédiaire totalement séparé de l'interne et réuni à sa base avec l'externe ; ongles robustes, arqués, comprimés à leur base ; queue courte, coupée carrément, à douze rectrices. — L'espèce type de ce genre, la seule que l'on ait connue pendant longtemps, est le *C. plongeur* ou *Merle d'eau* (*Sturnus cinclus*) [Fig. ci-après]. Depuis Buffon, tous les auteurs ont répété que cet oiseau avait la faculté de se promener au fond de l'eau, soit en suivant la pente du lit, soit en le traversant d'un bord à l'autre. Cette supposition lui avait fait donner par Vieillot le nom d'*Hydrobata.* Le C. ne marche point au fond de l'eau, mais il nage parfaitement entre deux eaux à la manière des Cormorans, en se servant de ses ailes comme de nageoires. Il nage presque toujours contre le courant, le corps placé obliquement et la tête inclinée en bas. Destiné à ne trouver sa nourriture que dans l'eau, son plumage est enduit, comme celui du Canard, d'une substance huileuse qui empêche l'eau de l'imprégner. Il vole fort vite, en droite ligne et en rasant la surface de l'eau, comme le Martin-Pêcheur, mais il ne marche jamais que quelques pas et en sautant. Dans son vol, il jette un petit cri, surtout au printemps. Le mâle est d'un naturel farouche, et la femelle cache son nid avec beaucoup de soin. Ce dernier est construit en forme de four avec de la mousse et des herbes entrelacées. Les œufs sont au nombre de 4 ou 5, d'un blanc laiteux, et terminés en pointe. Le Merle d'eau se plaît auprès des torrents, et se tient habituellement sur la surface glissante des pierres et des rochers à fleur d'eau. On le rencontre dans les Pyrenées et dans les Alpes; en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Suède, en Hollande et en Russie. Il est à peu près de la grosseur d'un Étourneau, et a 20 centim. de longueur totale. Son plumage est d'un brun noirâtre sur la tête, le cou et les épaules, d'un gris ardoisé sur le dos, le croupion, les ailes et la queue, et d'un blanc pur à la gorge et sous la poitrine. Son bec et ses pieds sont noirs.

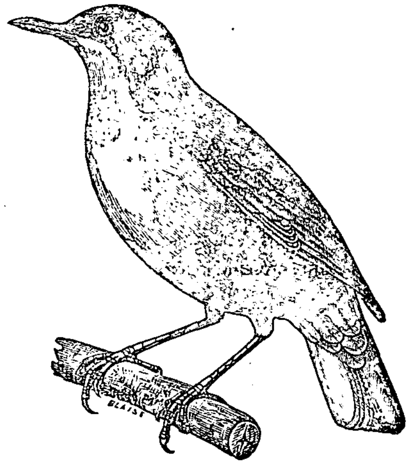

On connaît aujourd'hui trois autres espèces de ce genre qui diffèrent du C. *plongeur* par une coloration plus sombre et plus uniforme : ce sont le C. *de Pallas*, qui habite l'Europe orientale, le C. *de l'Inde*, et le C. *du Mexique* ou C. *unicolore.*

* **CINCLOSOME.** s. m. T. Ornith. Voy. Merle.

* **CINÉMATIQUE.** s. f. (gr. *κίνημα*, mouvement). Voy. Mécanique.

CINÉRAIRE. adj. (lat. *cinis*, *cineris*, cendre). Se dit D'une urne qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort. *Urne c.* = Cinéraire. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

CINGLAGE. s. m. T. Mar. Le chemin qu'un bâtiment fait ou peut faire en vingt-quatre heures. Vieux. || * T. Métall. Voy. Fer et Acier.

* **CINGLE.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

CINGLER. v. a. (lat. *scindere*, fendre). T. Mar. Naviguer. Ne se dit en ce sens qu'en parlant De la route sur laquelle on gouverne. *Nous cinglâmes à l'est.* = Cingler. v. a. Frapper avec quelque chose de délié et de pliant. *C. le visage d'une cravache, d'un coup de fouet.* || Par anal., se dit aussi D'un vent froid et perçant, de la grêle, de la neige, de la pluie. *Le vent nous cinglait le visage.* — Dans ce sens, s'emploie aussi absol. *Le vent cinglait avec violence.* || * T. Metall. *Cingler le fer, l'acier*, Les battre à l'aide d'un marteau excessivement lourd. = Cinglé, ée, part.

* **CINNAMIQUE.** adj. m. (R. *cinnamome*). T. Chim.

Enc — L'*acide cinnamique* est une substance cristalline et incolore, qui s'obtient en exposant à l'air de l'essence de cannelle ou en traitant les baumes de Pérou ou de Tolu par une solution de potasse. Sa formule est $C^{18}H^{7}O,HO$. Il fond à 129° et bout vers 300°. Peu soluble dans l'eau, il se dissout uniquement dans l'alcool et l'éther. Quand on fait passer des vapeurs d'acide cinn. à travers un tube de verre chauffé au rouge, il se dégage de l'acide carbonique et on obtient un hydrogène carboné, le *Cinnamène* $C^{16}H^{8}$, qui se condense en un liquide incolore, d'une odeur pénétrante, et qui bout à 146°. En chauffant 1 partie d'acide cinn. avec 8 p. d'acide nitrique concentré, on obtient une masse spongieuse, qu'on lave avec de l'eau et qu'on dissout dans l'alcool bouillant. La solution alcoolique, en refroidissant, laisse déposer des cristaux aciculaires d'acide *nitrocinnamique.* — Les chimistes donnent le nom de *Cinnamyle* au radical hypothétique de l'essence de cannelle et de l'acide cinn. Sa formule est $C^{18}H^{8}O^{2}$.

* **CINNAMODENDRON.** s. m. Bot. V. Cannellacées.

CINNAMOME. s. m. Sorte d'aromate. *On croit communément que la cannelle est le c. des anciens.* = * Cinnamomum. s. m. T. Bot. Voy. Laurinées.

CINQ. adj. numéral 2 g. (lat. *quinque*). Nombre impair qui est entre quatre et six. || Se dit pour Cinquième. *Tome c. Page c. Charles c.* On écrit ordinairement *Charles V.* = Cinq. s. m. Le nombre cinq. *Le produit de c. multiplié par trois. Le c. du mois*, ou simplement *Le c.*, Le cinquième jour du mois. || Le chiffre qui sert à représenter le nombre cinq. *Le chiffre cinq* (5). *Cinquante-c. s'écrit par deux c.* (55). On dit de même, *Le numéro c.* (N° 5). || T. Jeu. Une carte qui a cinq marques. *Un c. de carreau. Le c. de trèfle.* || Le côté du dé qui est marqué de cinq points. *Amener un c. Amener deux cinq.*

Obs. gram. — On fait toujours sentir la lettre finale Q, excepté lorsque *cinq* est immédiatement suivi de son substantif commençant par une consonne. Ainsi, dans les phrases : *On a arrêté cinq voleurs; Nous fîmes cinq prisonniers*, on prononce *cein voleurs, cein prisonniers.* Il en est de même lorsque l'adjectif qui qualifie le substantif se trouve placé entre *cinq* et le substantif lui-même. Dans cet ex. : *C'étaient cinq braves gens* ou *cinq bien braves gens*, on prononce *cein.*

CINQUANTAINE. s. f. coll. Nombre de cinquante ou environ. *Il me doit une c. de francs.* || Se dit absol. de L'âge de cinquante ans. *Atteindre la c. Il a la c.* — Se dit d'Une espèce de fête à l'occasion d'une cinquantaine d'années écoulées dans l'état de mariage, dans l'exercice d'une place, etc. *Ils ont fait la c. de leur mariage.*

CINQUANTE. adj. numéral invar. (lat. *quinquaginta*). Nombre composé de cinq dizaines; cinq fois dix. *C. francs. C. hommes. C. fois.* || Se dit aussi pour Cinquantième. *Page c. Article c.* || Substantiv. et au masc., désigne Le chiffre qui exprime le nombre 50. *Le numéro c. C. multiplié par six égale trois cents.*

CINQUANTENIER. s. m. Celui qui commande cinquante hommes. Se disait anciennement en parlant De la milice et de la police des villes.

CINQUANTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de cinquante. *Le c. chapitre. La page c. Vous êtes le c., la c. sur la liste. Le c. régiment de ligne*, ou ellipt., *Le c. de ligne.* || *Le c.*, se dit substant. et au masc. pour désigner La c. partie d'un tout, c'est-à-dire L'une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinquante parties égales. *Il aura le c. dans les bénéfices. Trois cinquantièmes.*

CINQUIÈME. adj 2 g. Nombre ordinal de cinq. *La c. année. Le c. étage. Le c. régiment de ligne. Le c. jour du mois.* — Se dit ellipt. au masc., *Monter au c., Le c. de ligne, Le c. du mois. — Il est arrivé, il est venu lui c.*, Il est venu en compagnie de quatre autres. || *Le c.*, se dit subst. et au masc. pour désigner La c. partie d'un tout, c.-à-d. L'une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en cinq parties égales. *Il en aura le c., les deux cinquièmes.* — S'emploie encore subst., mais au fém., pour signifier La c. classe d'un collége. *Un écolier de c., qui est en c. Ce professeur fait la c.* On dit parfois D'un écolier de c., *C'est un c.*

CINQUIÈMEMENT. adv. En cinquième lieu.

* **CINTRAGE.** s. m. T. Techn. Opération de la pose d'un cintre en charpente.

CINTRE. s. m. (lat. *cinctura*, ceinture). T. Archit. Se dit d'une Ligne courbe qui a la forme d'un demi-cercle ou une forme plus ou moins rapprochée de cette figure. *Cette cave est en c. Plein c.*, Qui a la forme d'un demi-cercle régulier. *C. surbaissé*, Voy. Arc. || Appareil de charpente sur lequel on bâtit les voûtes de pierre. *Poser un c. Oter, lever les cintres.* || Dans les théâtres, *Loges du c.*, Les loges les plus élevées, celles qui sont immédiatement sous le plafond.

CINTRER. v. a. Faire un cintre, bâtir en cintre, faire un ouvrage en cintre. *C. une galerie. C. une porte.* = Cintré, ée. part. *Une porte cintrée.*

CIOUTAT. s. m. T. Bot. Voy. Vigne.

CIPAYE. s. m. [On pron. *Cipa-ye.*] (persan. *sipahi*, soldat). Nom donné dans l'Inde aux soldats hindous à la solde du gouvernement anglais.

* **CIPOLIN.** s. m. T. Minér. Voy. Marbre.

CIPPE. s. m. (lat. *cippus*, tertre). T. Archit.

Enc. — Les *Cippes* sont de petites colonnes, quelquefois cylindriques, le plus souvent quadrangulaires, dont les anciens faisaient différents usages. On gravait parfois sur des cippes les décrets du sénat; on en plaçait dans les champs pour marquer les limites des propriétés; on les plantait sur le bord des routes pour servir de bornes milliaires et indiquer les distances, etc.; mais on les employait surtout comme monuments sépulcraux. Alors le c. s'érigeait au lieu même où était déposée la dépouille du mort. Dans ce dernier cas, la face principale du c. portait une inscription qui indiquait le nom, les titres, la famille de la personne dont il ornait la sépulture. Les faces latérales étaient souvent enrichies d'ornements ou d'emblèmes faisant allusion au caractère et à la profession de celui qui n'était plus. La Figure ci après représente un magnifique c. sépulcral, en marbre pentélique, qui se voit au Musée du Louvre. Ainsi que nous l'apprend l'inscription qui y est gravée, ce monument renfermait les cendres de P. Fundanius Velinus, riche romain de la tribu Térentia ; il a 1 m. 14 c. de hauteur et 69 c. de largeur. C'est un des cippes funéraires les plus complets qui nous soient parvenus : il a, en effet, une base, un dé et un chapiteau ; la surface supérieure qui le termine est entièrement plane. D'autres monuments du même genre n'ont que le dé. Il en est dont le couronnement se compose d'un petit fronton entre deux oreilles, ou de moulures plus ou moins saillantes diversement disposées. On en trouve aussi quelques-uns dont la table est creusée en forme de coupe, et d'autres qui sont percés de haut en bas, afin que les libations pussent tomber dans les urnes placées à leur base.

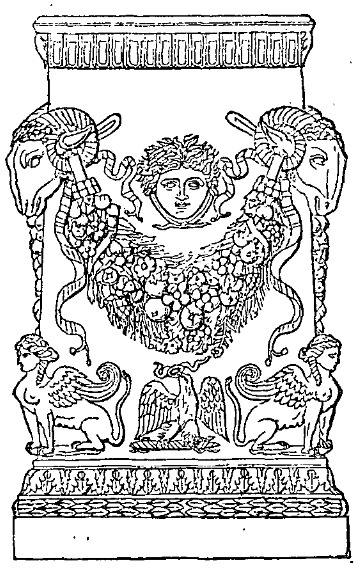

CIRAGE. s. m. (R. *cire*). Action de cirer, ou Le résultat de cette action. *Il a mis beaucoup de temps au c. de ce parquet.* || La cire appliquée sur quelque chose. *C. des toiles, du taffetas, etc.* || T. Peint. Tableau peint en camaïeu de couleur de cire jaune. Inus.

Enc. — Le mot *Cirage* ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner une composition destinée à noircir les chaussures et les harnais. Le c. le plus usité pour la chaussure est appelé *C. anglais*, parce qu'il a été primitivement fabriqué à Londres : c'est ordinairement un mélange de noir d'ivoire, de mélasse, d'eau, de gomme commune, de vinaigre, d'huile, d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique. En étendant une mince couche de ce mélange sur le cuir, et en frottant avec une brosse douce, on obtient un brillant qui est dû à l'action des acides sur les autres substances. Mais comme ces acides énergiques ont le défaut d'altérer le cuir, on a imaginé des cirages particuliers, dans la composition desquels ils n'entrent pas. L'un des meilleurs, parmi ces nouveaux mélanges, est entièrement formé de noir d'ivoire, de sucre candi, de vinaigre blanc et de mélasse. — Le c. pour les harnais s'obtient de plusieurs manières. Le procédé le plus simple consiste à faire fondre une partie de cire à un feu doux, à retirer du feu et à verser dans le liquide quatre parties d'essence de térébenthine, une partie d'huile et un peu de noir d'ivoire. — Voy. Vernis.

* **CIRCAÈTE.** s. m. T. Ornith. Voy. Aigle.

* **CIRCASSIENNE.** s. f. T. Comm. Étoffe de laine dont le tissu est croisé.

CIRCÉE. s. f. T. Bot. Voy. Onagrariées.

* **CIRCINAL, ALE** et * **CIRCINÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Se dit Des parties végétales qui sont roulées sur elles-mêmes.

CIRCOMPOLAIRE ou * **CIRCUMPOLAIRE.** adj. 2 g. (lat. *circum*, autour; *polus*, pôle). Qui environne les pôles terrestres. *Les régions, les mers circompolaires.* || T. Astron. *Étoiles, constellations circompolaires*, Voy. Constellation.

CIRCONCIRE. v. a. Pratiquer l'opération de la circoncision. = Circoncis, ise. part. || Substant., se dit quelquefois de Celui qui a subi cette opération. *Un circoncis.*

Conj. — *Je circoncis, tu circoncis, il circoncit; nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent. Je circoncisais; nous circoncisions. Je circoncis; nous circoncîmes. J'ai circoncis. Je circoncirai. Je circoncirais. Circoncis; circoncisons. Que je circoncise; que nous circoncisions. Circoncis, circoncise.* Les temps omis ne sont pas usités.

CIRCONCISION. s. f. (lat. *circum*, autour; *cæsio*, coupure). T. Hist. relig.

Enc. — La *Circoncision* est une opération qui consiste à retrancher la peau du prépuce. Les Juifs la pratiquaient sur leurs enfants mâles, et sur les adultes qui se convertissaient à leurs croyances. C'était pour eux un signe qui les distinguait des antres peuples et une sorte de sacrement, mais qui n effaçait pas le péché originel. Les Juifs tenaient la circ. d'Abraham, à qui Dieu l'avait prescrite comme marque de son alliance avec lui et avec sa postérité. Ils y soumettaient les enfants huit jours après la naissance. Jésus-Christ subit lui-même la loi commune, et, selon saint Épiphane, cet événement eut lieu à Bethléem, dans l'étable même où il était venu au monde. Afin d'en perpétuer le souvenir, l'Église a institué une fête particulière qui se célèbre le 1^{er} janvier, et qui, d'abord appelée *Octave de la Nativité*, a pris, vers le VII^e siècle, le nom de *Circ.* qu'elle n'a plus quitté depuis.

Dans les temps anciens, les Égyptiens et les Éthiopiens ont également pratiqué la circ. Aujourd'hui elle n'existe plus que chez les Juifs, qui, sous ce rapport, suivent rigoureusement la loi mosaïque, et chez les peuples musulmans. Chez les Arabes et chez les Turcs, les enfants sont généralement circoncis à l'âge de sept ans ; mais les Persans aiment mieux attendre un peu plus tard, et préfèrent l'âge de treize à quatorze ans.

Dans le langage de l'Écriture sainte, *Circ.* s'emploie quelquefois au figuré. Ainsi *la circ. du cœur, la circ. des lèvres*, signifient le retranchement des mauvaises pensées, des mauvais désirs, des paroles qui peuvent blesser la charité ou la pudeur.

CIRCONFÉRENCE. s. f. (lat. *circum*, autour ; *fero*, je porte). Le contour d'un cercle. ‖ Par ext., Une enceinte quelconque, quoiqu'elle ne soit pas parfaitement ronde. *Une vaste c. Cette ville enferme plusieurs jardins dans sa c.* ‖ T. Physiol. La surface extérieure du corps. *Les artères portent le sang du centre à la c.*

Syn. — *Tour, circuit.* — *Circonférence* est un terme de géométrie qu'il convient, même dans le langage usuel, de détourner le moins possible de sa signification propre : aussi se dit-il surtout de la limite extérieure d'un corps plus ou moins exactement circulaire, considéré relativement à son centre. L'emploi de *Circuit* est déjà moins borné : on le prend souvent pour synonyme d'enceinte, quelle que soit la figure de celle-ci. On ne fait pas la *circonférence* d'un corps, mais le corps a sa *circonférence*. On fait le *circuit* d'une chose, d'une ville ; et l'on dit aussi qu'une chose fait un *circuit*. *Tour* implique seulement qu'on revient au point de départ : on fait le *tour* d'une ville ; mais on fait aussi un *tour* de promenade, quoique souvent on aille et on revienne toujours en ligne droite.

CIRCONFLEXE. adj. (lat. *circumflexus*, courbé en arc). S'emploie surtout joint au mot *Accent*. *Dans la langue grecque, l'accent c. a la figure d'une S couchée* ~. Voy. Accent. ‖ Se dit aussi Des lettres mêmes qui portent un accent c. *Un â c. Un ô c.* ‖ T. Gram. grecque, *Verbes circonflexes*, Verbes contractes.

CIRCONLOCUTION. s. f. Voy. Périphrase.

CIRCONSCRIPTION. s. f. Ce qui borne, ce qui limite l'étendue d'un corps. ‖ Se dit surtout Des divisions d'un territoire sous le rapport administratif, militaire, ecclésiastique, judiciaire, etc. *Établir une nouvelle c. La c. des diocèses.* ‖ T. Géom. Circonscrire une figure à un cercle, ou un cercle à une figure polygonale.

CIRCONSCRIRE. v. a. (lat. *circum*, autour ; *scribere*, décrire). Donner des limites, mettre des bornes. S'emploie rarement au propre. *Dieu est un être infini qui ne se peut c., ni par les lieux, ni par les temps.* ‖ T. Géom. *C. une figure à un cercle.* Tracer une figure dont les côtés touchent le cercle. * On dit de même, *C. un cercle à une figure.* Voy. Cercle et Polygone. = Circonscrit, ite. part. *Espace très-circonscrit*, Espace très-resserré, fort peu étendu. ‖ T. Méd., *Tumeur circonscrite*, Tumeur bien distincte des parties contiguës. On dit dans un sens anal., *Inflammation circonscrite.* = Conj. V. Écrire.

CIRCONSPECT, ECTE. adj. [On pron. *Circonspek*] (lat. *circum*, autour ; *spectare*, regarder). Prudent, retenu, qui prend garde à ce qu'il fait, à ce qu'il dit. *C'est un homme fort c. dans ses actions et dans ses paroles.* ‖ Se dit Des choses qui témoignent de la circonspection de la part de celui qui les fait. *Conduite circonspecte. Langage c.*

CIRCONSPECTION. s. f. Prudence, retenue, discrétion. — *Il a mis, il a apporté beaucoup de c. dans cette affaire. Agir, parler avec c. User de c.*

Syn. — *Discrétion, Réserve, Retenue.* — La *circonspection* est inspirée par la crainte de laisser échapper dans sa conduite ou dans son langage quelque chose qui puisse déplaire à quelqu'un ou nous causer à nous-même un préjudice quelconque : la *circonspection* accompagne fréquemment la dissimulation, ou bien elle est le résultat d'un calcul intéressé. Les mots *discrétion* et *réserve* se disent également d'une certaine prudence dans le langage et la conduite ; mais ils se prennent en meilleure part. La *discrétion* provient du respect que l'on a pour soi-même, du sentiment de sa dignité personnelle. La *réserve* tient souvent à la froideur du caractère, quelquefois aussi à une certaine hauteur. La *retenue* est cette modération qui, dans les relations de la vie civile, ne vous laisse en aucun cas dépasser les justes bornes posées par les règles de la société : la *retenue* est aussi estimée que rare chez les jeunes gens.

CIRCONSTANCE. s. f. (lat. *circum*, autour ; *stare*, être). Se dit de toute particularité qui accompagne un fait, une chose. *Une c. remarquable de ce fait, c'est que..... Peser toutes les circonstances d'une action. Avoir égard aux circonstances. Il fallut pour cela un concours de circonstances extraordinaires. Les circonstances des personnes, du lieu, du temps. On nous a rapporté le fait jusqu'à la moindre c. Souvent les circonstances changent la nature des choses.* — T. Pratiq. *Circonstances et dépendances*, Tout ce qui dépend d'une terre, d'une maison, d'un procès. *Terre adjugée avec ses circonstances et dépendances. Procès renvoyé avec ses circonstances et dépendances.* ‖ Se dit de L'état actuel et temporaire des choses. *La c. n'est pas favorable. Que feriez-vous en pareille c. ? Se trouver dans les circonstances les plus difficiles. Il sait se plier aux circonstances. Se déterminer par c. Prendre les mesures qu'exige la c.* — *Pièce de c.*, Pièce de théâtre écrite à propos d'un fait actuel. On dit de même, *Ouvrage de c.*, *Loi de c.*, Ouvrage, Loi inspirée par les circonstances. = Syn. voy. Cas.

Enc. — En France, la législation criminelle distingue les *Circonstances aggravantes* et les *Circonstances atténuantes.*

Les premières, ainsi que l'exprime le mot *aggravantes*, sont celles qui rendent le délit ou le crime plus grave, au point de vue moral, et qui, par suite, font encourir au coupable une pénalité plus forte. Par ex., le vol, qui par lui-même ne constitue qu'un délit, devient un crime lorsqu'au nombre des circonstances qui l'accompagnent se trouve ou l'effraction, ou l'escalade, ou l'emploi de fausses clefs ; il devient même un crime au premier chef, et est puni des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il est accompagné des 5 circonstances que la loi énumère à l'art. 381 du C. Pénal. Les circonstances aggravantes non mentionnées dans l'acte d'accusation peuvent faire l'objet d'une question spéciale adressée au jury (C. Inst. crim., 338).

Les *Circonstances atténuantes* sont celles qui diminuent la culpabilité de celui qui a commis un crime, et rendent moins sévère la peine qui lui est infligée. Ces circonstances, au reste, ne sont pas énumérées par la loi, mais laissées à l'appréciation du jury. — Il est facile de comprendre que, si l'on ne tenait pas compte des circonstances atténuantes, il ne saurait y avoir de justice distributive parfaite. La loi pénale comprend et incrimine sous une même dénomination tous les faits qui ont entre eux une ressemblance extérieure et matérielle ; elle peut très-bien formuler les caractères d'un crime ; mais elle ne peut classer et qualifier toutes les circonstances particulières qui en atténuent la gravité. Or, tout le monde sait que la position d'un accusé, son âge, sa profession, son éducation, ses préjugés, impriment à son action un caractère différent. — « Les circonstances atténuantes, dit avec raison l'exposé des motifs de la loi du 28 avril 1832, ne sont pas des accessoires du fait principal ; elles sont une partie essentielle de ce fait lui-même, et elles déterminent son plus ou moins haut degré d'immoralité. Un vol est moins criminel lorsque le coupable n'a pas eu pleine conscience de son crime, lorsqu'il a été séduit, lorsqu'il a fait des aveux, témoigné du repentir, essayé une réparation ; comment détacher du fait principal ces circonstances ? Comment les préciser dans leur variabilité ? » C'est donc pour remédier à l'impuissance des dispositions générales que le législateur a introduit, dans toute accusation, le droit d'atténuer le crime et la peine, et de rectifier ainsi par l'appréciation de la conscience l'appréciation générale de la loi.

La loi pénale de 1791 avait enlevé au juge la faculté de graduer et de modifier les peines portées contre les crimes en raison de la culpabilité du condamné. A chaque fait compris dans une même incrimination correspondait une peine uniforme et invariable. Pour ne rien abandonner à l'arbitraire de l'homme, on avait tout soumis à celui de la loi. Il résulta de là que, lorsque les jurés trouvèrent la peine décrétée par la loi hors de proportion avec la criminalité d'un acte, ils prirent le parti d'acquitter purement et simplement le coupable. Afin de corriger cet abus, qui était la négation de toute justice, le Code pénal de 1810 accorda aux juges une certaine latitude dans la fixation des peines. En déterminant un *maximum* et un *minimum*, il permit de graduer le châtiment entre ces deux limites extrêmes. Néanmoins, cette réforme se trouva insuffisante, car le jury, au lieu de se borner à prononcer sur la question de fait, persista à préjuger l'application de la pénalité. Enfin, la loi du 25 juin 1824 admit, pour la première fois, des circonstances atténuantes en matière criminelle, mais pour certains crimes seulement. De plus, ce fut à la Cour, et non aux jurés, qu'elle attribua la faculté de prononcer sur l'existence de ces circonstances. Là encore les jurés, ne pouvant savoir d'une manière certaine si la Cour accorderait à l'individu déclaré coupable le bénéfice des circonstances atténuantes, préférèrent souvent, au grand détriment de la répression pénale, déclarer les prévenus non coupables. En conséquence, le législateur se décida à introduire dans la loi une modification radicale, et la loi du 28 avril 1832 appliqua le principe des circonstances atténuantes à tous les faits déclarés crimes par la loi, et attribua au jury le droit de déclarer l'existence de ces circonstances. La déclaration par le jury qu'il existe des *Circonstances atténuantes*, a pour effet, en général, de contraindre la Cour d'assises d'abaisser d'un degré, au moins, la peine infligée au coupable. Voy. Assises, Crime, Jury, etc.

* **CIRCONSTANCIEL, ELLE.** adj. T. Gram. *Complément c.*, Complément qui exprime une circonstance de temps, de lieu, etc. *Adjectif c.*, Voy. Adjectif.

CIRCONSTANCIER. v. a. Marquer, détailler les circonstances. *C. une affaire. C. un fait.* = Circonstancié, ée. part. *Relation bien circonstanciée.*

CIRCONVALLATION. s. f. (lat. *circum*, autour ; *vallum*, retranchement). T. Guerre. Voy. Castramétation et Fortification.

CIRCONVENIR. v. a. (lat. *circum* ; *venire*, venir). Employer des moyens artificieux auprès de quelqu'un, pour le déterminer à faire ce qu'on souhaite de lui. *Il croyait le c. par ses artifices. Il a circonvenu ses juges. Il s'est laissé c.* = Circonvenu, ue. part. = Conj. V. Venir.

CIRCONVENTION. s. f. Tromperie artificieuse. Peu usité.

CIRCONVOISIN, INE. adj. (lat. *circum* ; *vicinus*, voisin). Ne s'emploie guère qu'au plur. et en parlant Des lieux, des choses, et des personnes collectivement, qui sont proche et autour de celles dont on parle. *Lieux circonvoisins. Les provinces, les nations circonvoisines.*

CIRCONVOLUTION. s. f. (lat. *circum* ; *volutare*, tourner). Se dit de Plusieurs tours faits autour d'un centre commun. ‖ T. Anat. Se dit Des contours que forment les intestins dans l'abdomen, et Des saillies onduleuses que présente la surface de l'encéphale.

CIRCUIT. s. m. (lat. *circuitus*). Enceinte, tour. *Le c. de la ville, des murailles.* ‖ Détour. *J'ai fait un grand c. pour rentrer chez moi.* — Fig., *C. de paroles*, Tout ce qu'on dit avant que de venir au fait. = Syn. Voy. Circonférence.

CIRCULAIRE. adj. 2 g. (lat. *circulus*, cercle). Qui a la forme ou qui décrit la figure d'un cercle. *Forme, figure, ligne c. Mouvement c.* ‖ *Lettre c.*, Lettre écrite dans les mêmes termes, et adressée à différentes personnes pour le même sujet. *Écrire, envoyer, recevoir une lettre c.* Dans ce sens, *Circulaire* s'emploie aussi subst. au fém. *Rédiger une c. Distribuer des circulaires.* ‖ * T. Arith. *Nombres circulaires*, V. Nombre.

CIRCULAIREMENT. adv. D'une manière circulaire, en rond.

CIRCULANT, ANTE. adj. Qui est en circulation. *Espèces circulantes. Billets circulants. Capital c.*, Voy. Capital.

CIRCULATION. s. f. Mouvement de ce qui circule. *La c. du sang, de la séve.* ‖ Par anal., La faculté d'aller et de venir. *Des barricades empêchaient la c. des voitures et même des personnes. La c. est fort active dans cette rue*, Il y passe une grande quantité de personnes. — On dit de même, *La c. de l'air*, en parlant Du renouvellement de l'air dans un lieu. ‖ Par ext., *Mettre un écrit en c.*, Le répandre, le livrer au public. On dit aussi, *Arrêter la c. d'un écrit*, etc. — Fig., on dit encore, *Mettre en c. des idées nouvelles*, Les répandre dans le public.

Enc. — Physiol. — Pris dans son acception la plus générale, le mot *Circ.* désigne tout mouvement progressif d'un liquide quelconque dans les vaisseaux qui le contiennent lors même que ce liquide n'accomplit pas une révolution complète : dans ce sens, il se dit même des mouvements des fluides qui s'observent dans les végétaux. — Chez les animaux, le lait, la salive, l'urine, etc., qui sont sécrétés par des glandes spéciales, *circulent* en parcourant les conduits plus ou moins longs qui les portent de ces glandes au dehors. Le chyle passe également du tube digestif dans le sang, au moyen de vaisseaux particuliers. Les vaisseaux lymphatiques constituent, chez un grand nombre d'animaux, un appareil circulatoire analogue au précédent (v. Digestion et Lymphatique). Mais, lorsqu'on parle de la circ. purement et simplement, il s'agit toujours de la circ. du sang. — Considérée et prise dans ce sens limité et spécial, la *circ.* peut se définir « le mouvement propre du sang à l'intérieur des vaisseaux qui le distribuent dans les différentes parties de l'organisme animal. »

Le sang éprouve, dans certains organes particuliers (v. Respiration), divers changements organico-chimiques qui sont indispensables à l'accomplissement de ses fonctions. Or, comme les différentes parties de l'organisme ont constamment besoin de recevoir du sang qui ait subi ces modifications spéciales, il est absolument nécessaire que la circ. de ce fluide nourricier se continue sans interruption. L'organe qui imprime au sang son mouvement rhythmique a reçu le nom de *Cœur*. Il constitue la seule portion du système vasculaire qui possède la propriété de se contracter. Le reste de l'appareil circulatoire consiste, pour la plus grande partie du moins, en simples canaux membraneux absolument passifs sous le rapport du mouvement circulatoire. Le cœur est donc l'agent essentiel de cette fonction indispensable. Toutefois cette règle souffre quelques exceptions dans les êtres situés au degré le plus inférieur de la série animale.

I. *Circulation chez l'Homme, chez les Mammifères et chez les Oiseaux.* — La circ. se fait de la même manière chez l'Homme, chez les Mammifères et chez les Oiseaux. Dans tous, le cœur est séparé en deux par une cloison complète qui le partage en *cœur gauche* et en *cœur droit*, et chacun de ces cœurs est divisé en 2 cavités appelées, l'une *oreillette*, et l'autre *ventricule*. Le cœur gauche, par ses contractions, chasse le sang dans les artères. Celles-ci le distribuent dans tous les organes, où il traverse les vaisseaux capillaires et se transforme en sang veineux. Des veines, le sang passe dans le cœur droit, et de là dans les poumons, où il se vivifie pour revenir dans les cavités gauches. Pendant ce trajet, le sang ne se répand point librement dans la trame des tissus, car les artères sont continues avec les veines par l'intermédiaire du réseau capillaire. Il se meut donc dans un système de canaux complétement fermé : c'est pourquoi on désigne souvent l'ensemble des canaux que parcourt le sang sous le nom de *Cercle circulatoire*. Mais ce cercle circulatoire peut être considéré comme divisé en deux cercles simultanés, dont l'un commence au cœur gauche G (Fig. 1), traverse les organes et revient au cœur droit D, tandis que l'autre commence au cœur droit, traverse les poumons et revient au cœur gauche. Le premier cercle est plus étendu que le second, il porte le nom de *Grande circ.* ou *Circ. générale*; le second est appelé *Petite circulation* ou *Circ. pulmonaire*. Les animaux chez lesquels la fonction circulatoire s'opère au moyen de ce double mécanisme, sont dits *Animaux à double circ.* Ces faits généraux étant exposés, nous allons entrer dans les détails de la fonction de la circ. et étudier successivement le cours du sang dans le cœur, dans les artères, dans les capillaires et dans les veines.

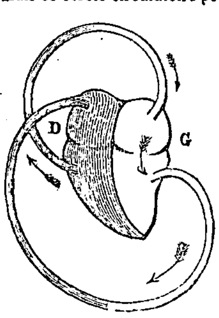

Fig. 1.

A. *Circ. dans le cœur.* — Le sang veineux afflue de toutes les parties du corps dans l'*oreillette droite*, où il est versé par les veines caves, supérieure et inférieure, deux gros troncs où aboutit le système veineux tout entier, ainsi que par les grandes *veines coronaires*, qui sont les veines propres de l'appareil cardiaque. En même temps que l'oreillette droite se remplit ainsi de sang veineux, l'oreillette gauche se remplit de sang artériel; celui-ci lui est amené par les *veines pulmonaires* après s'être vivifié dans les poumons. Lorsque les deux oreillettes se trouvent distendues par le sang, leurs parois réagissent; elles se contractent et le sang de chaque oreillette pénètre dans le *ventricule* qui lui correspond, en traversant les deux *orifices* dits *auriculo-ventriculaires*. Dans ce mouvement de contraction des oreillettes, le sang que contient chacune d'elles est empêché de refluer dans les vaisseaux qui l'ont apporté, soit par le mode même de contraction des oreillettes, laquelle est successive et vermiculaire, soit par la résistance de la colonne sanguine que les veines amènent incessamment aux oreillettes, et qui est animée d'une certaine quantité de mouvement. Il ne peut donc passer que dans les *ventricules* qu'il dilate aussitôt. Mais, à l'instant où la dilatation de ces deux cavités se trouve complète, les parois de chacune d'elles se contractent simultanément. Par cette contraction, le sang veineux contenu dans le *ventricule droit* est chassé dans l'artère pulmonaire qui va le porter aux poumons, où il se vivifiera sous l'influence de l'air, et le sang artériel du *ventricule gauche* est chassé dans l'aorte, qui le distribuera dans l'organisme tout entier. Les deux orifices qui font communiquer chaque ventricule avec l'artère qui lui correspond sont munis de *valvules* dites *sigmoïdes*; ces valvules s'effacent, en s'appliquant contre les parois artérielles au moment de la contraction des ventricules, livrent au sang un libre passage ; mais aussitôt que chaque ventricule a lancé le sang qu'il contenait, les valvules en question se redressent et empêchent que le sang lancé par les ventricules ne rétrograde et ne rentre dans leur cavité. Mais pendant que les valvules sigmoïdes s'effacent puis se redressent pour permettre le passage et le cours du sang dans les artères, les valvules qui garnissent les orifices auriculo-ventriculaires exécutent précisément des mouvements opposés. Ces valvules s'étaient effacées lors de la contraction *auriculaire*, c.-à-d. des oreillettes, elles se redressent, au contraire, au moment de la contraction *ventriculaire* ou des ventricules, et opposent ainsi un obstacle insurmontable au retour du sang dans les oreillettes. — De cette façon, il n'y a de communication libre entre les oreillettes et les ventricules qu'au moment de la contraction des oreillettes, et il n'y a non plus de communication libre entre les artères et les ventricules qu'au moment de la contraction de ces derniers. Tel est le mécanisme de la circ. du sang à travers les cavités du cœur. La cause du mouvement de ce liquide dans cet organe réside tout entière dans la contraction de ses parois musculaires ; mais ce point intéressant de la physiologie sera plus convenablement traité ailleurs (v. Cœur).

B. *Circ. dans les artères.* — C'est aussi la contraction du cœur qui est l'agent essentiel du mouvement du sang dans les canaux artériels. En effet, à chaque contraction ventriculaire, une nouvelle colonne de sang est introduite par compression dans les artères; celles-ci se distendent, et lorsque la contraction a cessé, elles reviennent sur elles-mêmes en vertu de leur élasticité. Le sang se trouve alors comprimé dans leur intérieur; il tend à s'échapper, et comme du côté du cœur les valvules sigmoïdes s'opposent à son mouvement rétrograde, il fuit dans la direction de la périphérie et va se distribuer à tous les organes.

1° *Distribution des artères.* Au sortir du ventricule gauche, le sang artériel pénètre dans l'*aorte* et dans toutes les subdivisions de cette artère. Ces subdivisions sont : les *artères coronaires* qui se distribuent au cœur, le *tronc brachio-céphalique* lequel se subdivise en *carotide primitive* et en *sous-clavière* droites, la *sous-clavière* gauche et la *carotide primitive* gauche. [La Fig. 2 represente le cœur et les gros vaisseaux dans leur position normale. O, oreillette droite ; V, ventricule droit; V', ventricule gauche; PP, poumons; A, aorte. P', art. pulmonaire; CC, carotides primitives; BB, artères sous-clavières; I, veine cave inférieure; B'B', veines sous-clavières dont la réunion forme la veine cave supérieure. T, trachée.] Au moyen des artères que nous venons d'énumérer, le sang se répand dans la tête et dans les membres supérieurs. En effet la *carotide primitive*, après avoir monté le long de la partie antérieure et latérale du cou, se divise au niveau du bord supérieur du cartilage thyroïde en *car. externe* et en *car. interne*. La car. externe s'étend jusqu'au condyle du maxillaire inférieur et se divise à sa terminaison en artère *temporale* et en artère *maxillaire interne* après avoir fourni des rameaux au larynx, à la face, à la langue, au pharynx et à l'oreille. La carotide interne monte le long de la colonne vertébrale, entre dans le crâne par le *canal carotidien*, fournit l'artère *ophthalmique* et se divise en diverses branches destinées au cerveau. La *sous-clavière* distribue le sang par ses subdivisions dans la région du cou, et arrive au creux de l'aisselle, où elle prend le nom d'*axillaire*. L'artère axillaire fournit plusieurs branches qui se répandent dans l'épaule et dans le sommet de la poitrine, et s'arrête au niveau de l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'artère *brachiale* ou *humérale*. Celle-ci distribue le sang dans le bras et se termine au pli du coude en se divisant en artère *radiale* et en artère *cubitale*. Ces deux artères descendent jusqu'à la paume de la main, la première en suivant le bord externe et antérieur de l'avant-bras, la seconde en suivant son bord interne. Arrivées dans la main, elles y forment les *arcades palmaires* superficielle et profonde dont les subdivisions se répandent dans les doigts. — L'*aorte*, après avoir distribué le sang artériel à toutes les parties supérieures du corps, se recourbe sur elle-même et constitue l'*aorte descendante*. Elle fournit dans son trajet les artères qui alimentent le tronc et les membres inférieurs. Les principales d'entre ces artères sont : les *intercostales inférieures* qui se distribuent aux parois thoraciques, les *diaphragmatiques inférieures* qui se perdent dans le diaphragme, le *tronc cœliaque* qui se rend à l'estomac, au foie et à la rate, les *mésentériques supérieure* et *inférieure*, les *lombaires*, les *rénales* et les artères *iliaques primitives*, qui terminent en quelque sorte l'aorte et qui portent le sang aux membres inférieurs. L'*iliaque primitive* naît au niveau de la quatrième vertèbre lombaire et se divise en *iliaque interne* ou *hypogastrique* et en *iliaque externe*. L'artère hypogastrique se distribue dans le bassin et dans les organes qui le remplissent; l'iliaque externe, à son passage par l'arcade crurale, prend le nom d'*artère crurale*. Celle-ci se dirige obliquement en bas, en dehors et en arrière, en fournissant différentes branches, principalement aux muscles de la cuisse. Lorsqu'elle est arrivée au creux du jarret, elle prend le nom de *poplitée*. L'artère poplitée s'étend du tiers inférieur de la cuisse au quart supérieur de la jambe, fournit l'artère *tibiale antérieure*, puis se divise en *péronière* et en *tibiale postérieure*. L'artère péronière est située à la partie postérieure et profonde de la jambe, le long du bord et de la face interne du péroné. Près de la malléole externe, elle se divise en *pér. postérieure*, qui se distribue à la partie externe et supérieure du pied, et en *pér. antérieure* qui va s'anastomoser avec la *tibiale antérieure*, laquelle, née de la poplitée, comme on l'a vu, descend jusqu'au ligament annulaire inférieur, où elle prend le nom de *pédieuse*. La *tibiale postérieure* descend entre les deux plans des muscles postérieurs de la jambe jusque sous la voûte du calcanéum et se divise en deux branches appelées *plantaires*. Les noms mêmes donnés à la plupart des artères indiquent en général assez bien les parties auxquelles elles se distribuent, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.

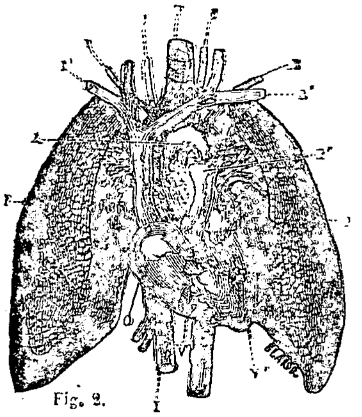

Fig. 2.

Quant au sang veineux qui est chassé par le ventricule droit, lors de sa contraction, il passe dans l'*artère pulmonaire*, appelée autrefois *veine artérieuse*, parce que, comme les veines, elle contient du sang veineux, bien qu'elle ait la structure des artères et remplisse la fonction de ces dernières, qui est de porter le sang du cœur à la périphérie. Ce vaisseau se porte en haut et à gauche et se divise en deux troncs, un pour chaque poumon. Il conduit du cœur au poumon le sang qui doit être soumis à l'acte respiratoire.

2° *Causes accessoires de la circ. artérielle.* — Ce sont la contractilité et l'élasticité des artères. La contractilité de ces vaisseaux, au lieu de se manifester par des contractions brusques, agit graduellement et lentement, de sorte qu'il est difficile de la constater par l'observation directe. Elle est beaucoup plus prononcée dans les petites artères que dans les grandes, et va en augmentant à mesure qu'on s'approche des vaisseaux capillaires. Elle paraît être une des causes de la vacuité relative des artères après la mort, mais elle cesse avec la vie, et c'est pour cela que ces vaisseaux présentent alors moins de résistance à la pénétration des liquides qu'on y injecte. — L'élasticité des artères est une propriété plus importante. C'est grâce à la tunique élastique des parois artérielles que le sang continue à se mouvoir dans les intervalles qui séparent les battements du cœur. Sans cela, la progression du sang n'aurait lieu que par saccades : il s'avancerait uniquement pour faire place à celui que le ventricule gauche lance dans l'aorte à chacune de ses contractions. Au reste, bien que le sang coule dans les artères d'une manière continue, comme on le voit lorsqu'on a divisé une artère, on observe qu'il s'accélère par saccades à chaque contraction du ventricule. C'est également à leur élasticité que les artères doivent de pouvoir se rétrécir dès qu'elles reçoivent moins de sang. Ainsi, par ex., lorsqu'une artère est divisée, on remarque que le volume du jet va toujours en diminuant. Dans les maladies, plus les battements cardiaques sont faibles, plus l'élasticité artérielle résiste à l'impulsion sanguine. Dans ce cas, les artères sont moins distendues et contiennent moins de sang comparativement au système veineux. Ce phénomène devient surtout évident peu de temps avant la mort, et c'est encore l'une des causes de la vacuité des artères dans les cadavres.

3° *Tension du sang dans les artères.* — Cette tension ou, en d'autres termes, la force de la pression à laquelle le sang est soumis dans les artères s'apprécie d'après la hauteur à laquelle il s'élève dans un tube que l'on met en communication avec une artère coupée en travers, ou mieux d'après la hauteur d'une colonne de sang ou de mercure qui fait équilibre à cette pression. Pour résoudre expérimentalement ce problème, Poiseuille a imaginé un appareil aussi simple qu'ingénieux, auquel il a donné le nom d'*Hémodynamomètre*. Cet appareil consiste en un tube en U, dont l'une des branches porte à son extrémité un ajutage horizontal muni d'un robinet. Cet ajutage est introduit dans le calibre d'une artère, et on lie celle-ci sur l'appareil. Cela fait, on verse du mercure dans le tube en U et on ouvre le robinet. Le sang entre dans l'appareil, presse sur le mercure, et l'élévation de la colonne métallique mesure la force dont le sang est animé. L'instrument de Poiseuille a été perfectionné par Ludwig, Sprengler et Valentin, de façon à fournir des indications plus rigoureuses. On a reconnu que la force de la pression à laquelle le sang est soumis fait équilibre, en moyenne, au poids d'une colonne de mercure haute de 15 centim., peu importe que l'artère sur laquelle on expérimente soit plus rapprochée ou plus éloignée du cœur, pourvu toutefois qu'elle soit assez volumineuse. On a calculé, au moyen de ce procédé, que, pour pénétrer dans l'aorte, la colonne sanguine doit éprouver une tension capable de faire équilibre à un poids de 1 kil. 750 gr. En outre, on a constaté que la force de l'impulsion du sang augmente durant l'expiration. En effet, pendant l'acte respiratoire, la poitrine se contracte et par conséquent les gros vaisseaux sont comprimés. En conséquence, la colonne de mercure s'élève un peu à chaque expiration et retombe au moment de l'inspiration. L'augmentation de l'impulsion du sang par l'expiration est si considérable, chez quelques personnes, que le pouls ou battement de l'artère radiale devient imperceptible, quand elles exécutent une très-longue inspiration et retardent autant que possible le moment où elles sont forcées d'expirer. Ce phénomène, dit le prof. Müller, explique peut-être l'origine du conte populaire, d'après lequel certains individus jouissent du pouvoir de suspendre à volonté les battements de leur cœur.

4° *Obstacles au cours du sang dans les artères.* — Ce sont : le frottement du sang contre les parois artérielles, leur élongation au moment de la contraction ventriculaire, les courbures, les nombreuses ramifications et les anastomoses de ces vaisseaux, le refoulement des organes qui les entourent, et enfin la résistance passive qu'oppose à chaque nouvelle colonne de sang lancée par le ventricule la masse sanguine déjà introduite dans les artères par les contractions précédentes. Ces obstacles consomment une certaine quantité de la force d'impulsion que possède le sang ; mais ils ont pour effet de concourir puissamment à régulariser le cours de ce liquide. En effet, ils contribuent, avec l'élasticité des artères, à transformer le cours intermittent du sang en un cours plus uniforme. En conséquence, cette intermittence rhythmique disparaît peu à peu à mesure qu'on s'éloigne du cœur et qu'on se rapproche du point où les vaisseaux plongent dans les organes à texture délicate, comme le système nerveux par exemple.

B. *Circ. capillaire.* — La contraction des ventricules, aidée par l'élasticité et la contractilité des parois artérielles, chasse à chaque instant une certaine quantité de sang dans le système des vaisseaux capillaires. Ce liquide s'engage et circule dans ces vaisseaux en vertu de la force dont il est animé. En observant, à l'aide du microscope, certaines membranes sur les animaux vivants, on voit les globules du sang circuler dans ces tubes au milieu d'un liquide transparent. Ces globules roulent les uns sur les autres et se présentent sous toutes les faces, s'allongent et s'infléchissent dans les coudes des vaisseaux, et changent de direction dans les rameaux capillaires qui sont perpendiculaires aux branches d'entrée et aux branches de sortie. Dans les vaisseaux très-fins, la circ. est toujours beaucoup plus lente que dans les autres. Les globules comprimés entre les parois cheminent avec lenteur et semblent ne se dégager qu'avec peine. Derrière eux, on aperçoit souvent les colonnes sanguines arrêtées ; cependant elles finissent par être entraînées comme par une sorte de débâcle. Les capillaires jouissent d'un certain degré d'élasticité : c'est là une cause de la circ. du sang dans ces vaisseaux à ajouter à la contraction du cœur et à l'élasticité des artères. Les résistances que la masse sanguine éprouve dans les capillaires, sont dues à leur faible calibre qui multiplie beaucoup les frottements. En outre, le calibre additionné des capillaires l'emporte sur celui de l'arbre artériel et de l'arbre veineux. Il en résulte que le sang se meut dans un espace plus large, et que sa vitesse est moindre que dans les deux autres ordres de vaisseaux. Keill a calculé que la résistance éprouvée par le sang dans les capillaires neutralise les neuf dixièmes de la force avec laquelle se meut le sang artériel. Voy. Capillaire et Turgescence.

C. *Circ. veineuse.* — Le sang, en sortant du réseau capillaire, pénètre dans les veines pour revenir aux oreillettes du cœur. — Celui que reçoit l'oreillette droite est amené, ainsi que nous l'avons déjà dit, de toutes les parties de l'organisme, les poumons exceptés. Les veines qui le rapportent au cœur suivent à peu près, quoique en sens inverse, le même trajet que les artères. Mais les vaisseaux veineux sont plus gros, plus nombreux, et, en général, situés plus superficiellement que les vaisseaux artériels. Un grand nombre de veines marchent sous la peau : d'autres accompagnent les artères ; mais, en définitive, tous les canaux veineux se réunissent pour former deux gros troncs nommés *Veines caves supérieure* et *inférieure*, qui débouchent dans l'oreillette droite. La *veine cave supérieure* ou *descendante* représente le tronc commun de toutes les veines sus-diaphragmatiques, à l'exception des veines propres du cœur ou *veines coronaires*, lesquelles s'ouvrent directement dans la même oreillette. La *veine cave inférieure* ou *ascendante* commence à l'angle de réunion des deux veines iliaques primitives qui lui donnent naissance. Elle porte au cœur le sang veineux des membres inférieurs et de tous les organes de l'abdomen. C'est le plus gros vaisseau du corps humain.

Les veines qui portent le sang dans l'oreillette gauche ont reçu le nom de *Veines pulmonaires*. Elles naissent des vaisseaux capillaires dont les poumons sont si abondamment pourvus, se rassemblent en rameaux et en branches qui suivent le même trajet que les divisions de l'artère pulmonaire, et forment enfin quatre troncs qui abandonnent deux à deux chaque poumon et se rendent dans l'oreillette gauche. Bien qu'ils servent à transporter du sang artériel, ces vaisseaux sont de véritables veines, car ils ont la structure de ces dernières, et leur direction est de la périphérie au centre. Les veines pulmonaires ont longtemps été désignées sous le nom d'*Artères veineuses*.

La progression du sang dans les veines est déterminée par la force d'impulsion du cœur, et elle est facilitée par la présence des valvules qui font saillie à l'intérieur de la plupart de ces vaisseaux. Ces valvules sont, en effet, tellement disposées, que toute compression qui agit d'une manière intermittente sur les veines, favorise le mouvement du liquide sanguin vers le cœur. Aussi de toutes les causes accessoires de la circ. veineuse, la plus importante est la contraction musculaire, ainsi qu'on le démontre expérimentalement au moyen de l'hémodynamomètre. L'aspiration de l'air dans la poitrine facilite également l'afflux *du sang veineux dans les oreillettes. En effet, pendant que nous* inspirons, c.-à-d. lorsque notre cage thoracique se dilate, il se forme dans cette cavité un vide partiel, et par conséquent les fluides tant extérieurs qu'intérieurs doivent tendre à remplir ce vide. Ainsi, d'un côté, l'air atmosphérique se précipite dans les poumons et les distend en proportion de la dilatation qu'éprouve le thorax ; de l'autre, les liquides contenus dans les vaisseaux du corps doivent, par l'effet de la pression atmosphérique extérieure, se porter plus vivement vers la poitrine et distendre les troncs des gros vaisseaux. Lorsque les oreillettes se dilatent, le même phénomène se produit.

Les obstacles au cours du sang veineux sont analogues à ceux que nous avons énumérés à propos des artères. Il faut y joindre la pesanteur, dont l'action est nulle sur les artères, et qui peut ralentir et entraver la circ. veineuse des parties situées au-dessous du cœur : les valvules sont surtout destinées à lutter contre l'action de la pesanteur. Il y a encore d'autres obstacles, mais ils sont ou accidentels ou circonscrits. Tels sont l'immobilité prolongée et la vie sédentaire qui prédisposent aux hémorrhoïdes et aux infiltrations des membres ; les pressions ou les constrictions de toute espèce, qui, étant prolongées, amènent la dilatation des veines elles-mêmes ; et enfin les efforts qui suspendent les mouvements respiratoires, et par suite l'influence accélératrice exercée par l'inspiration.

D. *Vitesse de la circ.* — La vitesse du sang n'est pas la même dans tout le système circulatoire. Ce phénomène s'explique aisément quand on observe que le calibre additionné de toutes les artères est plus petit que celui des veines et que la capacité artérielle va sans cesse en augmentant à mesure qu'on s'approche des capillaires qui forment la partie la plus spacieuse de tout le système. On peut donc dire que la capacité du système circulatoire va toujours en augmentant dans les artères, à partir du cœur vers les organes, et toujours en diminuant dans les veines, à partir des organes vers le cœur. Il résulte de là, du moins en général, que la vitesse qui anime le sang à sa sortie du cœur, diminue constamment jusqu'aux capillaires, et qu'elle augmente ensuite à partir des capillaires jusqu'au cœur. Les expériences de Volkmann, Lenz et Hering établissent qu'il faut en moyenne 1/2 minute pour que le sang exécute une révolution complète : il s'ensuit que, dans l'espace de 24 heures, le sang exécute 2,880 fois sa révolution.

E. *Circ. fœtale*, Voy. EMBRYOGÉNIE et FŒTUS.

II. *Circ. chez les Reptiles.* — Le cœur ne présente que trois cavités, savoir : deux oreillettes et un seul ventricule. Le sang *qui vient des différentes parties du* corps est versé par l'oreillette droite dans le ventricule unique, lequel reçoit aussi le sang artériel qui provient des poumons et a été d'abord versé dans l'oreillette gauche. Une portion de ce mélange de sang artériel et de sang veineux retourne ensuite aux poumons, et le reste se rend par les artères aux organes qu'il est destiné à nourrir. On voit par là que le liquide nourricier, dans les Reptiles, n'est que très-imparfaitement revivifié (Fig. 3, représentant une vue schématique du cercle circulatoire chez ces animaux). Ce cercle est donc analogue à celui des Mammifères et des Oiseaux avant la naissance, c.-à-d. lorsque les deux moitiés du cœur communiquent entre elles (v. FŒTUS). — Il est encore à remarquer que, chez les Reptiles, il part du cœur deux aortes qui se dirigent l'une à droite, l'autre à gauche, et qui se réunissent ensuite pour constituer un tronc unique. Un phénomène physiologique d'un haut intérêt, que présentent quelques-uns de ces animaux, est celui de la métamorphose de la circ. branchiale en circ. pulmonaire. Ceux qui subissent les métamorphoses les plus remarquables sous ce rapport sont les Batraciens anoures. Lorsque ces animaux sont jeunes et respirent par des branchies seulement, le sang chassé du ventricule se distribue à ces organes, et de là se rend, pour la plus grande partie, dans une artère dorsale dont les branches vont ensuite se distribuer aux divers organes. Mais lorsque les poumons se développent, la disposition de *l'appareil vasculaire change et devient telle que nous venons* de la décrire.

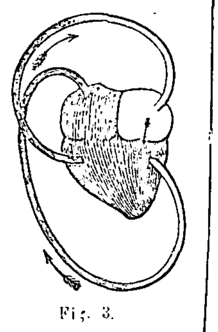
Fig. 3.

III. *Circ. chez les Poissons.* — Chez ces animaux, l'appareil circulatoire se simplifie encore davantage. Le cœur se compose simplement d'une oreillette et d'un ventricule. La première reçoit le sang qui revient par les veines du corps, et le ventricule donne naissance au *tronc artérieux*, lequel est pourvu d'un bulbe contractile et se divise pour produire les artères branchiales. Les veines branchiales se réunissent ensuite pour former l'aorte abdominale, qui est située à la partie antérieure de la colonne vertébrale, et de laquelle naissent les artères qui distribuent le sang à tout le corps (Fig. 4). On voit que le sang, en parcourant ce cercle circulatoire, traverse en entier l'appareil de la respiration, comme chez les Mammifères et les Oiseaux, mais ne passe qu'une seule fois dans le cœur, ce qui rend sa marche plus lente. Enfin, le cœur lui-même correspond par ses fonctions à la moitié droite du même organe chez les Vertébrés supérieurs, car il ne contient jamais que du sang veineux. Nonobstant cette disposition, les organes ne reçoivent que du sang artériel, attendu que tout le sang lancé par le cœur passe par l'appareil respiratoire avant d'aller se distribuer dans le corps. En ce sens, la circ. des Poissons est supérieure à celle des Reptiles.

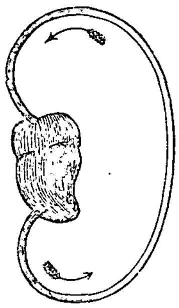
Fig. 4.

IV. *Circ. chez les Invertébrés.* — Elle diffère singulièrement selon la classe où on la considère.

A. *Mollusques.* — Les Mollusques ont un véritable cœur. Deux grandes oreillettes reçoivent le sang qui revient des branchies et le versent dans un ventricule unique ; puis celui-ci pousse le liquide dans une ou deux aortes qui se ramifient dans tous les organes. Les veines qui reviennent de ces parties recomposent un tronc qui se ramifie à la manière des artères dans l'organe respiratoire (poumon ou branchies). Cette partie de l'appareil circulatoire forme ce qu'on appelle les *Veines portes branchiales* ou les *Artères pulmonaires*. Enfin, des veines qui représentent les veines pulmonaires des Mammifères, ramènent le sang aux oreillettes et complètent ainsi le cercle dans lequel se meut le fluide sanguin. Toutefois, on observe, dans plusieurs ordres de Mollusques, certaines dispositions spéciales qu'il est utile de connaître. Chez les Céphalopodes, il y a sur les veines portes branchiales ou pulmonaires deux renflements musculaires contractiles dits *Cœurs branchiaux*. Il résulte de cette disposition qu'il y a chez eux un cœur avant l'organe respiratoire et un cœur après cet organe, comme chez les Mammifères et les Oiseaux, mais avec cette différence que ces cœurs sont séparés au lieu d'être soudés, comme dans les animaux supérieurs. Chez les Mollusques lamellibranches, comme les Huîtres et les Moules, une partie du sang qui revient du corps arrive aux oreillettes sans avoir passé par l'organe respiratoire : telles sont les veines du manteau ; mais le manteau lui-même est le siége d'une sorte de respiration qui s'opère au contact de l'eau aérée.

B. *Crustacés.* — Les Crustacés supérieurs présentent un cœur tubuleux à une seule cavité. Le sang est repris dans toutes les parties du corps par les veines qui le portent aux branchies ; puis les veines branchiales le ramènent au cœur, qui le distribue ensuite dans tout l'organisme. [Fig. 5, représentant la forme générale de la circ. chez ces animaux.] Chez les Crustacés inférieurs, il n'existe pas de circ. pulmonaire distincte de la circ. générale. Une partie du sang est aérée par les *organes respiratoires, pendant que ce* liquide traverse le système circulatoire général.

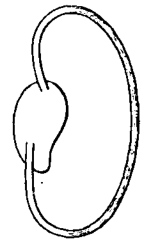
Fig. 5.

C. *Insectes.* — Chez les Insectes, il existe un vaisseau contractile unique. Le sang décrit un simple cercle ; il est chassé par le vaisseau dorsal, revient en suivant la direction opposée après avoir traversé le corps, et rentre ensuite dans ce vaisseau. Les courants sont très-simples et ne se ramifient pas.

D. *Annélides.* — Chez les Annélides, il n'existe pas non plus de distinction évidente entre les artères et les veines. On y trouve simplement un tronc vasculaire contractile, unique, double ou multiple, qui se remplit et se contracte alternativement, et qui, par ce dernier acte, chasse le sang dans les branches et les réseaux intermédiaires. Les contractions des troncs vasculaires s'opèrent progressivement dans une certaine direction, et poussent le sang dans les gros vaisseaux du corps en décrivant un cercle. Un phénomène fort remarquable qu'on observe chez la plupart de ces animaux, c'est l'alternance dans la direction de la contraction, de telle sorte qu'un seul et même cœur en forme de vaisseau se contracte quelque temps dans une direction, puis tout à coup se contracte dans la direction opposée.

E. *Zoophytes.* — Ici la circ. est encore plus imparfaite. Chez les Échinodermes, le mouvement du sang est effectué par un, deux ou plusieurs troncs vasculaires contractiles. Ces troncs, qui ne sont, à proprement parler, ni artères ni veines, chassent le sang dans les branches intermédiaires. Dans les Méduses, les fluides se distribuent par tout le corps au moyen des ramifications en forme de vaisseaux qui partent du sac digestif. Enfin chez les animaux les plus inférieurs de cet embranchement, il n'existe pas de circ. proprement dite. On y trouve des petits courants circulaires de granules qui sont déterminés, non par la contraction d'une partie vasculaire quelconque, mais par le mouvement de cils vibratiles.

V. *Histoire.* — La circ. est une de ces fonctions importantes qui ont le plus excité la curiosité des anatomistes et des physiologistes de tous les temps. Les anciens se représentaient en général le mouvement du sang comme une sorte de flux et de reflux. Proxagoras et, plus tard, Erasistrate distinguèrent les artères des veines. Aretée savait que les artères contiennent du sang, et Galien que ce sang diffère de celui que renferment les veines. Nonobstant ces observations, l'opinion vulgaire d'après laquelle les artères contenaient simplement de l'air ou bien un fluide subtil qu'on désigna sous le nom d'*esprits*, et plus tard d'*esprits animaux*, continua de régner jusqu'au XVII^e^ siècle. Déjà, vers 1559, Servet avait entrevu la petite circ., c.-à-d. la circ. pulmonaire, qui fut aussi l'objet des travaux de Columbus et de Césalpin. Enfin, vers 1600, Fabrice d'Aquapendente découvrit les valvules des veines. Cette découverte étant parvenue à la connaissance de l'Anglais Guill. Harvey, il consacra près de vingt années de recherches à l'étude des mouvements du cœur et du sang, et il eut la gloire d'attacher son nom à cette admirable découverte. Malgré les expériences décisives dont l'appuya ce grand observateur, la jalousie des anatomistes contemporains essaya d'abord de contester la réalité de sa découverte, puis, en désespoir de cause, de lui en ravir l'honneur. Mais la postérité a fait justice de ces critiques aussi fausses que malveillantes. Cependant l'illustre physiologiste anglais n'avait pu donner la démonstration directe du passage du sang des artères dans les veines. Cette démonstration, le microscope devait la fournir ; mais elle fut refusée à la vieillesse de Harvey, qui mourut avant d'en avoir été témoin. En 1661, Malpighi vit sur le mésentère, le poumon et la vessie urinaire des Grenouilles le sang passer des artères dans les veines. Le fait fut plus nettement démontré par Leeuwenhoeck en 1688, et plus tard enfin par G. Cowper. — Depuis cette époque, la circ. a été l'objet d'un très-grand nombre de travaux qui ont porté cette partie de la physiologie au plus haut degré d'exactitude et de précision. — V. ARTÈRE, CAPILLAIRE, VEINE, CŒUR et RESPIRATION.

ÉCON. POLIT. — Le mot *Circ.*, pris dans son sens économique le plus général, comprend tous les phénomènes relatifs au mouvement de la richesse lorsqu'elle est transmise d'une personne à une autre, soit qu'elle passe des mains d'un producteur dans celles d'un autre producteur, soit qu'elle passe des mains du dernier producteur à celles du consommateur. Comme les produits ne changent guère de mains que pour recevoir une nouvelle façon, ou pour être rapprochés et mis à la portée du consommateur, ils acquièrent, du moins en général, une nouvelle valeur dans ces transmissions successives ou dans ce mouvement de circ. Il importe donc que cette circ. soit aussi rapide que possible. En effet, lorsque la circ. est très-active, la portion de capital que représente chaque produit peut être aussitôt appliquée à un nouvel emploi productif, et par conséquent il en résulte une économie notable sur les frais de production. Mais cette question reviendra naturellement s'offrir à notre examen aux mots PRODUCTION, ÉCHANGE et COMMERCE.

Dans un sens plus limité et plus spécial, le terme de *Circ.* s'applique particulièrement au mouvement de la monnaie comme instrument des échanges, et des signes qui la représentent, c.-à-d. des effets de commerce et surtout des billets de banque. Les Anglais désignent cette fraction de la circ. économique générale sous le nom de *Currency*. Comme nous n'avons pas de mot qui corresponde exactement à l'expression anglaise, nous sommes obligés de conserver, pour dénommer cette fonction spéciale, le terme de circ. Michel Chevalier a proposé de lui substituer le terme de *Numéraire ;* mais ce dernier, suivant nous, s'il peut très-bien servir à désigner collectivement la monnaie métallique et la monnaie fiduciaire, laisse trop en dehors l'idée de fonction, qui nous paraît ne devoir jamais être perdue de vue dans l'étude de cette question.

La fonction de la circ., même en la considérant dans le sens spécial et limité attribué au mot *currency*, est une des plus complexes que nous offre la science économique. Pour la comprendre, il est absolument indispensable de connaître parfaitement deux autres questions qui la dominent, c.-à-d. la question de la MONNAIE et celle du CRÉDIT. Nous supposerons donc, dans l'exposition qui va suivre, que le lecteur a étudié les théorèmes *fondamentaux de la science relatifs à ces deux grandes fonc*tions de l'organisme économique. — Pour mettre plus de clarté dans cet exposé, nous diviserons la question, et nous considérerons les phénomènes de la circ. dans les deux cas : 1° d'une circ. purement métallique ; 2° d'une circ. mixte, c.-à-d. d'une circ. composée à la fois de métaux monnayés et de papier convertible en espèces. Quant à la théorie d'une circ. de papier non convertible, théorie qui, malgré son évidente absurdité, compte de nombreux partisans et a suggéré une foule de projets plus ou moins ridicules, nous en parlerons et nous la réfuterons à l'article PAPIER-MONNAIE.

I. *Circ. purement métallique.* — Lorsque les métaux précieux eurent été adoptés pour servir d'étalons ou de types de comparaison entre les différentes valeurs, et qu'on les eut transformés en monnaies pour servir d'instruments intermédiaires entre les échanges, afin d'éviter les inconvénients du troc, tous les individus qui avaient des payements à effectuer, des transactions quelconques à faire, se virent obligés de s'approvisionner d'une certaine quantité d'espèces métalliques : cet approvisionnement dut être nécessairement en raison du nombre et de l'importance des transactions exécutées par chaque individu. Par conséquent, il fallut transformer en monnaie une certaine partie du capital existant dans chaque pays. Mais, comme la monnaie et les métaux précieux sont tout à fait improductifs par eux-mêmes, en tant que *circ.*, c.-à-d. en tant qu'agents de la circ. de tous les autres produits, bien que, comme tels, ils favorisent indirectement la production, il importe que la portion du capital national employée comme intermédiaire dans les échanges soit aussi petite que possible.

Il est évident qu'en aucun pays la somme des espèces en circ. n'est égale à la somme des produits mis en vente, car la masse totale des marchandises ne s'échange jamais d'un seul coup contre la masse totale de la monnaie. Les marchandises s'échangent par portions, souvent même par portions très-minimes, et à différentes époques dans le courant de l'année; par conséquent, la même pièce de monnaie qui a servi aujourd'hui à un échange peut servir demain à un autre échange. Une partie de la monnaie servira à effectuer un grand nombre d'échanges, une autre partie à un très-petit nombre, et une autre enfin, qui sera entassée et mise en réserve, ne servira à aucun échange. Si nous supposons que, dans un même espace de temps, chaque pièce de monnaie serve à effectuer 10 achats dans le pays A, 20 achats dans le pays B, et 30 dans le pays C, il est clair que le premier de ces pays aura besoin d'une quantité d'espèces double et triple comparativement au second et au troisième. Par conséquent, la *rapidité de la circ.* est un des éléments qui déterminent la quantité de métaux précieux ou de monnaie métallique dont a besoin un pays quelconque. Il en résulte qu'il est de l'intérêt de ce dernier, non pas de posséder une grande quantité d'espèces métalliques, mais d'avoir une circ. aussi active que possible.

On aurait donc tort de croire, quoique ce préjugé soit encore fort répandu, qu'une grande abondance d'espèces métalliques constitue la richesse d'un pays, ou même soit un indice certain de sa prospérité. Loin de là, nous allons voir non-seulement que l'augmentation de la monnaie au delà de la quantité indispensable au mouvement des transactions n'est point désirable, mais encore qu'une extrême abondance de métaux précieux peut coïncider avec une grande dépression de l'activité industrielle et commerciale d'une nation. (Ici nous employons comme synonymes les termes *monnaie* et *métaux précieux*, attendu que, dans un état de liberté, la valeur intrinsèque de la monnaie se règle sur celle du métal qu'elle contient, sauf les frais du monnayage.) — Si la masse des métaux précieux ou de la monnaie venait, par une cause imprévue, comme par ex. serait celle de la découverte d'un trésor immense, à doubler subitement, et si cette masse était tout entière affectée à la circ., la masse des produits offerts ne se trouverait aucunement augmentée par cet événement. Il y aurait simplement changement dans la proportion relative de la monnaie et des marchandises, et il faudrait alors deux fois plus de monnaie pour acheter une même quantité de produits. Quelle que soit la proportion dans laquelle les espèces en circ. dans un pays sont augmentées relativement aux marchandises, il s'en suit une hausse dans le prix de celles-ci, ou en d'autres termes, une diminution dans la puissance d'acheter que possèdent les premières. Or, ce changement de rapport n'est en aucune façon utile à la société en général. Il pourrait, à la vérité, être profitable aux débiteurs, mais il serait désavantageux aux créanciers : partant, il ne produirait aucun résultat économique avantageux.

L'hypothèse que nous venons de poser suffit pour faire comprendre qu'il doit exister entre la production d'un pays et la quantité de monnaie qu'il possède une certaine proportion, et qu'il n'est point utile que la première excède les besoins de la circ. Quant à la quantité de métaux nécessaire à un pays quelconque, il est impossible de la déterminer *à priori* : on le comprendra aisément après ce que nous avons dit au sujet de la rapidité de la circ. Supposons qu'un pays ait besoin de 500 millions en espèces métalliques pour effectuer toutes ses transactions intérieures et qu'il ait précisément cette somme en circ., il est certain que, s'il ne survient aucune circonstance qui modifie l'état actuel de l'industrie et du commerce dans ce pays, cette circ. ne saurait tendre à s'accroître, car personne ne désirera se procurer une plus grande quantité de l'intermédiaire circulant pour le conserver improductif dans sa caisse. Il n'est pas non plus possible de diminuer artificiellement la quantité de la monnaie circulante, car alors les individus qui ont besoin d'espèces métalliques se les procurent soit en empruntant à ceux qui ont des accumulations et des réserves de numéraire, soit par le moyen du commerce extérieur. Au reste, dans l'hypothèse d'une circ. exclusivement métallique, la quantité de métaux précieux nécessaire à un pays pour cette fonction varie naturellement selon l'état de son industrie et de son commerce.

Dans le cas d'un pays qui est lui-même producteur de métaux précieux, la valeur de ces métaux est réglée sur les lieux, ainsi que celle de tout autre produit, par leur coût de production, et la proportion de ces métaux employée comme intermédiaire circulant est déterminée par l'état actuel des transactions. Tout le reste est capital et destiné, pour la plus grande partie du moins, à l'exportation. Les pays, au contraire, qui, comme la France et l'Angleterre, sont dépourvus de mines d'or et d'argent, sont obligés de tirer ces métaux du dehors. Ceux-ci sont importés soit des pays de mines, comme produits exotiques et sous forme de lingots, soit d'un pays quelconque, comme solde de marchandises exportées et sous forme d'espèces. Mais ici nous n'avons pas à considérer les questions relatives à ces deux voies d'importation ; il nous suffit d'étudier l'influence que l'introduction d'une nouvelle quantité de métaux précieux exerce sur la circ. du pays importateur.

Le commerce n'importe des métaux précieux de préférence à d'autres espèces de marchandises, que lorsqu'il y trouve un profit plus considérable. Or, lorsque le besoin d'un accroissement dans la circ. ne se fait pas sentir, les importateurs, bien loin d'acheter des lingots, préfèrent de la laine, de la soie, du suif, etc., ou tout autre produit demandé dans leur propre pays et qu'en conséquence ils pensent pouvoir y vendre avec bénéfice. On comprend que, pour le pays lui-même, l'importation de produits tels que la laine, le coton, etc. qui donnent toujours lieu à une série de travaux productifs et à une série de nouvelles transactions, doit être, en règle générale, plus avantageuse que l'importation de lingots. — Les choses se passent à peu près de la même manière dans le commerce avec les pays qui ne sont pas producteurs de métaux précieux, lorsque la balance du commerce se solde en espèces métalliques. Un négociant du Havre qui a exporté des marchandises françaises en Allemagne et les y a vendues avec bénéfice, aime mieux, si la chose lui est possible, y acheter à son tour des produits allemands pour les importer en France lorsqu'il pense pouvoir les vendre également avec profit. Il ne se fait donc solder en espèces que lorsqu'il ne peut pas mieux faire, c.-à-d. lorsque le marché national se trouve tellement approvisionné de marchandises étrangères, et lorsque les prix sont tellement bas, qu'une nouvelle importation ne saurait donner de bénéfice. Le même phénomène se produit quand le commerce intérieur d'un pays éprouve une perturbation violente, comme à la suite d'une révolution. Prenons la France pour exemple. Personne n'ignore que, dans un pareil état de choses, la consommation diminue, les échanges et la production se ralentissent, les salaires s'abaissent, les prix s'avilissent, et que les négociants, pour réaliser leurs marchandises, sont obligés de les exporter à tout prix. Mais, en même temps qu'ils exportent des produits nationaux, ils n'importent point de produits étrangers, attendu que, ceux-ci n'étant demandés ni pour la production industrielle ni pour la consommation du public, leur importation donnerait une perte. Dans les cas de ce genre, le change nous est, comme on dit, favorable, et il se fait alors une importation incessante de métaux précieux jusqu'à ce que la crise ait cessé. Néanmoins cette importation métallique n'agit pas plus sur la circ. que si, au lieu d'or ou d'argent, on avait importé de la laine ou du coton. Bien loin d'augmenter, la quantité des espèces circulantes tend à diminuer. En effet, avec le ralentissement de la production et des échanges, la réduction des salaires, la baisse des prix, etc., qui sont la conséquence de l'état de choses que nous décrivons, la circ. est moins active et réclame moins d'espèces. Ainsi donc c'est avec des importations considérables de métaux précieux ou de monnaies que l'on voit coïncider les plus fortes diminutions de la circ. D'un autre côté, il est vrai, on voit augmenter les réserves et les dépôts métalliques; mais ceux-ci sont du capital et non de la circ. Cependant, au bout d'un temps plus ou moins long, la scène change nécessairement. Les importateurs de lingots les font monnayer; les commerçants dont les exportations ont été soldées en monnaie, tâchent de placer ce capital à intérêts, même en se contentant d'un taux peu élevé; l'exportation longtemps continuée des produits nationaux amène une réaction dans les prix; les produits étrangers, devenus rares, sont vivement demandés; l'esprit d'entreprise, stimulé par l'espoir de profits plus élevés et aidé par la modicité du taux de l'intérêt, se ranime; la production reprend son essor; les matières premières étrangères haussent de prix, de telle sorte qu'il y a bénéfice à les importer plutôt qu'à importer des métaux précieux; les importations deviennent de jour en jour plus considérables, de façon à compenser à peu près les exportations; enfin, les prix en général se relèvent, et la circ. monétaire revient à son état normal.

Si la diminution de la circ. peut coïncider et coïncide en effet très-fréquemment avec l'existence d'un approvisionnement considérable en monnaies et en lingots, elle peut également diminuer par insuffisance de métaux précieux, à la suite de certaines circonstances en général accidentelles. Cette diminution s'observe le plus souvent dans le cas où un pays se trouve tout à coup obligé d'importer des quantités énormes de céréales pour combler le déficit causé par une mauvaise récolte. Alors les dépôts et les réserves métalliques s'épuisent rapidement pour solder (car les exportations ordinaires de marchandises ne sauraient faire équilibre à cette importation extraordinaire) le prix des grains importés. En outre, comme, malgré ces importations, le prix des céréales se maintient constamment à un prix élevé à l'intérieur du pays, il en résulte que la quantité de l'intermédiaire circulant aurait besoin elle-même d'être notablement augmentée. Dans le cas d'une circ. purement métallique, l'action de ces deux causes simultanées agissant en sens inverse est très-grave et cause une perturbation considérable. Le seul moyen capable de prévenir une crise de ce genre serait l'existence dans le pays de réserves métalliques assez puissantes pour pouvoir faire face à toutes les éventualités possibles; mais alors quelle masse énorme de capital enlevée à la production! Quant aux moyens de remédier à la crise une fois déclarée, il n'en est qu'un seul, et il n'est guère moins ruineux : car il consiste à exporter les produits du pays pour recevoir des lingots ou des espèces en échange, et à vendre les premiers à tout prix afin d'en forcer l'écoulement.

Les fausses idées que l'on se fait en général sur la question qui nous occupe, tiennent à ce que l'on ne distingue pas avec soin les deux fonctions que remplissent les métaux précieux, comme agents de la *circ.* et comme *capital*. — Avant l'établissement des banques, tout commerçant et tout simple particulier, indépendamment de la monnaie dont il faisait usage à un moment donné, était obligé d'avoir, par devers lui, une certaine quantité de monnaie en réserve. Cette réserve devait être proportionnelle à l'importance de ses transactions, de quelque nature qu'elles fussent, afin de pouvoir faire face aux demandes accidentelles et à toute exigence imprévue. En conséquence, la somme de capital qui demeurait improductive afin de servir à la circ., était constamment supérieure à celle qu'exigeaient les besoins *actuels* de cette même circ. La création des banques de dépôt vint parer à cet inconvénient, et fut le premier pas fait pour économiser la monnaie comme instrument des échanges. En effet, il est évident que, par leur moyen, une grande partie de la monnaie employée jusqu'alors comme instrument des échanges, ou, en d'autres termes comme *circ.*, put être, sans que la fonction circulatoire en souffrît, restituée au capital du pays et employée comme tel, c.-à-d. appliquée à la production. On voit, d'après cela, que le terme de *circ.* doit s'appliquer exclusivement à cette partie des métaux monnayés qui, à un moment donné, se trouve entre les mains du public afin de remplir la fonction d'agent des échanges, tandis que la partie de cette même monnaie qui est entre les mains des commerçants ou des banquiers attendant un placement doit se ranger dans la catégorie du *capital*. Ce capital peut être, en partie, retiré de la circ., soit d'une manière permanente, soit seulement pour un temps, comme aux époques de l'année où la circ. est moins active. La considération qu'habituellement ces derniers dépôts ont lieu pour fort peu de temps et sont toujours à la disposition des déposants ne fait rien à la question : car, si l'un de ces derniers retire ses fonds, un autre vient en déposer, de sorte que la quantité moyenne des dépôts varie assez peu. Leurs variations, au reste, résultent bien moins de changements survenus dans la circ. elle-même que du placement des capitaux qui cherchent un emploi. Les rapports qui existent entre la monnaie-capital et la monnaie-circulation sont donc déterminés par l'état du commerce et de l'industrie : l'influence des banques est ici absolument nulle. En effet, si le commerce devient plus actif, si l'industrie occupe un plus grand nombre d'ouvriers, s'il y a plus de salaires à payer, si les marchandises haussent de prix, le public sera obligé d'avoir entre les mains une plus grande quantité de monnaie pour faire face à l'accroissement des transactions; par conséquent, la circ. augmentera et les dépôts diminueront. Or, comme dans un pareil état de choses le capital disponible sera moins abondant, en même temps que le désir d'emprunter sera plus grand, il en résultera une hausse du taux de l'intérêt. L'inverse aurait précisément lieu, si le commerce et la production venaient à diminuer, les prix à baisser, etc.; la quantité de monnaie exigée par la circ. serait moindre, les capitaux se dégageraient et viendraient se placer en dépôts, enfin l'intérêt baisserait. Mais, dans tout cela, les banques sont des agents purement passifs, les métaux précieux qui sont entre leurs mains étant ou des dépôts qui attendent un placement, ou des réserves qui sont destinées à faire face aux cas de demandes extraordinaires. Ce n'est point la monnaie en circ. qui est directement et primitivement affectée par l'importation ou par l'exportation des métaux précieux; ce sont seulement les réserves et les dépôts dont nous parlons, c.-à-d. la monnaie considérée comme capital. Il n'est donc pas vrai, comme on le suppose généralement, qu'une circ. purement métallique se dilate ou se contracte exactement en proportion de l'importation ou de l'exportation des métaux précieux : ces dernières n'influent immédiatement que sur les réserves et les dépôts. Ces dépôts et ces réserves peuvent même s'accroître ou diminuer dans des proportions considérables, sans que la circ. proprement dite éprouve le moindre changement dans sa quantité. Les circonstances qui obligent les banques à augmenter leurs réserves ou qui leur permettent de les diminuer, n'agissent pas sur la circ.; elles déterminent simplement la hausse ou la baisse du taux de l'intérêt. Ce n'est que consécutivement, et souvent longtemps après cette hausse ou cette baisse de l'intérêt, que la circ. peut à la fin se trouver affectée. Si par ex. la diminution du taux de l'intérêt vient à stimuler la production, à donner de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers, et à jeter sur le marché une plus grande quantité de produits, il faudra que la quantité de la monnaie en circ. augmente aussi dans une certaine proportion. Au contraire, si la hausse de l'intérêt vient à ralentir notablement la production et à faire diminuer la masse des produits mis en vente, la circ. diminuera naturellement, et une partie de la monnaie qui faisait la fonction d'intermédiaire circulant, ira grossir les dépôts ou bien se convertir en titres portant intérêt, comme les fonds publics, etc. Mais ce qu'il importe de noter, c'est que, dans les deux cas, les changements qu'éprouve la circ. sont l'*effet* (en général même assez éloigné), et non la *cause*, des changements qui s'opèrent dans la quantité des métaux précieux qui se trouve entre les mains des banquiers.

En résumé, avec une circ. purement métallique, ce n'est jamais qu'en dernier lieu, et comme conséquence indirecte d'autres causes, que la *circul. proprement dite* peut être affectée, soit dans le cas d'importation, soit dans le cas d'exportation de métaux précieux. — Dans le premier cas, c.-à-d. dans celui de change favorable qui détermine une importation abondante d'or et d'argent, les effets qui se produisent se manifestent dans l'ordre suivant : 1° Les dépôts et les réserves s'accroissent. 2° Une partie de ce nouveau capital se place en fonds publics et autres portant intérêt; cet intérêt est en général peu élevé, à cause de la hausse des fonds déterminée par le nombre des demandes. Quant à la circ. elle-même, elle n'augmente pas, car cette augmentation n'a aucune raison d'être; parfois, au contraire, elle diminue, ainsi que nous l'avons vu plus haut, par suite de la diminution des transactions. 3° L'abaissement du taux de l'intérêt provoque une nouvelle activité dans les affaires; c'est alors que l'on voit fréquemment la circ. s'accroître; mais cet accroissement est le résultat du mouvement plus énergique imprimé à toutes les affaires. — Dans le cas de change défavorable et d'exportation considérable des métaux précieux du pays, on observe les phénomènes successifs que voici : 1° Les réserves métalliques des banques sont entamées, parce que ces dernières escomptent plus d'effets de commerce contre espèces. 2° La plus grande partie des dépôts sont retirés, et les fonds publics et autres titres de placement baissent par suite de l'accroissement du nombre des vendeurs : si la crise s'arrête là, il peut se faire que la circ. n'éprouve pas d'altération sensible. 3° Le commerce et la production se ralentissent et la circ. diminue inévitablement. — Ainsi donc, ainsi que l'a établi Ch. Tooke, c'est sur les réserves des banques, puis sur les dépôts que se fait d'abord sentir l'influence de l'importation ou de l'exportation des métaux précieux. Dans ce dernier cas, lorsque l'exportation de l'or et de l'argent, comme on le voit à la suite d'une mauvaise récolte, est assez considérable pour faire retirer les dépôts, ce qui met les banques hors d'état de continuer leurs escomptes, il est évident que les classes commerçantes se trouvent dans une détresse inexprimable. Il n'y a alors d'autre ressource pour elles que d'exporter à tout prix les marchandises qu'elles ont en leur possession. Mais si leurs magasins ne sont pas abondamment fournis, ou si cette ressource vient à être insuffisante, il n'existe aucune espèce de remède. En effet, il ne faut pas oublier que, dans notre hypothèse, celle d'une circ. purement métallique, les banques ne peuvent qu'escompter les effets de commerce contre espèces, mais ne possèdent pas la faculté de faire des émissions de billets.

II. *Circ. mixte.* — Lorsque la circ. d'un pays est exclusivement métallique, ce dernier perd absolument non-seulement tout l'intérêt du capital qu'elle représente, mais encore une somme égale au *frai* ou à l'usure des espèces. Nous verrons au mot Crédit quels sont les divers moyens mis en usage pour économiser l'emploi de la monnaie, et nous montrerons que le billet à vue et au porteur, c.-à-d. remboursable à la volonté du possesseur, lorsqu'il a été émis par une maison ou un établissement offrant toutes les garanties nécessaires de solidité et de prudence, est infiniment plus apte que toutes les autres sortes d'effets de commerce à remplir dans un pays l'office de numéraire. Ces sortes de promesses sont appelées *Billets de banque*, parce qu'en général elles ne sont émises que par des banques, et même, dans la plupart des pays, que par des banques privilégiées. Ce sont ces billets qui, dans les États civilisés, circulent concurremment avec les espèces métalliques. Par conséquent, lorsque nous parlerons d'une circ. mixte, il s'agira uniquement d'une circ. composée d'espèces métalliques et de billets de banque, en laissant de côté les autres sortes d'effets de commerce ou de promesses de payer, ces dernières ne pouvant remplir aussi convenablement les fonctions de la monnaie métallique.

Nous avons à établir qu'une circ. mixte d'espèces métalliques et de papier convertible obéit aux mêmes lois générales qu'une circ. purement métallique, et qu'il est impossible, aux banques qui ont la faculté d'émettre du papier, de produire artificiellement une augmentation ou une diminution quelconque dans la circ. du pays. Il suffit pour cela de démontrer qu'un papier convertible n'est pas susceptible de dépréciation. — Un des hommes d'État les plus célèbres de l'Angleterre, sir Rob. Peel, disait : « Nous sommes convaincu que la libre compétition dans la production d'une marchandise quelconque nous doit fournir cette marchandise en aussi grande abondance et à aussi bas prix que possible. Mais nous n'avons pas besoin d'une semblable abondance de monnaie fiduciaire à bon marché. Nous avons seulement besoin d'une certaine quantité de papier, non pas exactement définie et limitée quant à son chiffre nominal, mais telle qu'elle reste toujours équivalente à la somme de monnaie métallique qu'elle représente. Si la valeur du papier tombe au-dessous de celle des espèces, cela est un mal et non un bien. » — Cette opinion est parfaitement juste, et nous l'adoptons entièrement sauf en un point. En effet, Rob. Peel suppose que le papier peut se déprécier relativement aux espèces : or, cela est inévitable s'il s'agit d'un papier non convertible, mais cela ne peut pas être quand le papier (billet de banque, et c'est de celui-là seul que parlait l'éminent économiste) est remboursable au porteur, en espèces et à vue. Nous défions qui que ce soit d'imaginer un état de choses ou de circonstances qui pourrait déterminer les porteurs de billets à garder entre leurs mains des signes inférieurs à la valeur qu'ils représentent et pour laquelle ils les ont reçus, quand il suffit d'aller à la banque et de les présenter au payement pour toucher immédiatement leur montant en espèces. On a allégué, il est vrai, quelques exemples de dépréciation du billet de banque; mais, en les vérifiant, on trouve que dans tous les cas cités, ou bien il y avait suspension des payements en espèces, ou bien la convertibilité immédiate, quoique nominale, n'existait pas réellement.

Maintenant les écrivains qui admettent cette prétendue possibilité de dépréciation du papier convertible, l'attribuent aux excès d'émissions. Or, nous pensons, avec la plupart des économistes qui ont étudié spécialement la question de la circ., qu'il n'est au pouvoir d'aucune banque de porter ses émissions de billets au delà des besoins de la circ. à un moment donné, aussi longtemps que ces billets sont convertibles en espèces. Nous avons déjà vu que l'introduction des billets de banque dans la circ. d'un pays a pour effet de rendre disponible comme capital une plus ou moins grande partie des métaux précieux qui remplissaient auparavant la fonction d'intermédiaire circulant. Dans ce cas, il pourrait arriver que ces métaux, considérés comme marchandise, manifestassent, à cause de leur surabondance momentanée, une certaine tendance à la dépréciation comparativement aux autres marchandises; mais la facilité de transmettre à l'étranger l'or et l'argent qui se trouveraient alors sans emploi dans le pays, empêcherait même que cette tendance se réalisât d'une façon sensible. Il en est nécessairement de même du papier convertible. Une émission de billets de banque ne saurait jamais subir une dépréciation plus grande que celle éprouvée par les métaux dans la circonstance dont il s'agit. En effet, quoique ces billets ne soient pas de nature à se déverser comme l'or et l'argent dans les pays étrangers, cependant comme ils sont convertibles en espèces, ils s'échangeront encore au pair contre elles, et l'exportation métallique s'arrêtera juste au moment où le commerce n'y trouvera plus de profit à réaliser. Par conséquent, le principe de la convertibilité suffit pour empêcher que le papier n'éprouve une dépréciation plus forte ou plus longue que celle des métaux précieux eux-mêmes. On voit, d'après cela, que la valeur ou la puissance d'achat du papier ne peut en aucun cas devenir inférieure à celle de l'or et de l'argent. Le papier convertible peut, il est vrai, se substituer aux espèces métalliques en proportion plus ou moins considérable, suivant l'état du crédit dans un pays; mais il ne saurait faire émigrer la totalité de la monnaie, attendu qu'il en doit rester nécessairement une certaine quantité pour faire les appoints dans les paiements, et surtout, attendu que les banques sont obligées de constituer des réserves plus ou moins fortes en métaux précieux, à cause de la convertibilité de leurs propres billets, sans compter les dépôts d'espèces monnayées ou de lingots qui sont mis entre leurs mains comme capital attendant une destination. Les choses étant ainsi, dès qu'une banque tenterait d'émettre une somme de billets supérieure à celle qu'exigent les besoins de la circ., les billets en excès lui reviendraient immédiatement pour être échangés contre espèces, c.-à-d. pour se transformer en capital, de même que les espèces elles-mêmes, quand elles sont surabondantes, sortent, comme nous l'avons vu, de la circ. pour reprendre la fonction de capital. Quant au simple fait que la circ. de papier est beaucoup plus considérable, comparativement à celle des espèces, dans certains moments que dans d'autres, il serait aussi absurde de le considérer comme une preuve de dépréciation des billets que de voir une preuve de la dépréciation des pièces d'or de 10 fr. dans ce fait qu'à un instant donné elles occupent, dans la circ. métallique et relativement aux pièces d'or de 20 fr., une place plus grande qu'à un autre instant quelconque. Personne n'a encore démontré qu'un billet de banque se soit jamais vendu pour moins que sa valeur en espèces. Au reste, les conséquences logiques que l'on peut déduire du principe de la convertibilité du papier sont confirmées par la pratique. Dans une enquête que le Parlement anglais ouvrit à ce sujet il y a quelques années, il fut établi par le témoignage unanime des banquiers de province que « la somme de leurs émissions est exclusivement réglée par les dépenses et par les affaires de commerce qui se font dans leurs localités respectives; qu'elle varie avec la production et les prix, et qu'ils ne peuvent ni porter leurs émissions au delà du chiffre fixé par ces affaires et ces dépenses, sans voir leurs billets rentrer aussitôt, ni les diminuer sans voir aussitôt le vide qu'ils laissent se remplir de quelque autre manière ».

On a encore prétendu que la circ. de papier, même lorsqu'elle est convertible, peut agir sur les prix selon que les banques augmentent ou restreignent leurs émissions. On peut déjà conclure de ce qui précède, c.-à-d. de l'impossibilité où sont les banques d'accroître ou de diminuer à volonté la circ. de papier, que l'assertion ci-dessus énoncée est inexacte. Néanmoins nous croyons utile de le démontrer plus en détail.— Lorsque les billets de banque chassent les métaux précieux de la circ., ceux-ci se trouvent rejetés sur le marché général du monde en quantité correspondante à celle du papier qui a pris leur place. Dans ce cas, la valeur de l'or et de l'argent doit diminuer comme si les mines avaient jeté sur le marché une quantité de ces métaux égale à celle déplacée par le papier; par conséquent, la substitution d'une circ. mixte à une circ. purement métallique a pour effet d'augmenter les prix en général dans tous les pays où l'on fait usage de monnaie métallique, quoique ces mêmes prix demeurent respectivement les mêmes dans chaque pays. L'influence de cette substitution sur les prix se résout alors en une hausse purement nominale qui résulte de la dépréciation des métaux précieux, mais qui n'affecte pas les prix relatifs entre les différents pays, et qui n'agit pas même sur les changes, sauf au moment où le surplus de ces métaux va se distribuer chez les divers peuples. Mais ce n'est point ce phénomène qu'ont en vue les auteurs qui admettent la possibilité d'agir arbitrairement sur les prix en augmentant ou en diminuant les émissions de billets de banque. La hausse et la baisse des prix dont ils parlent n'est pas nominale : non-seulement elle est réelle, mais encore elle constitue, suivant eux, une cause qui agit puissamment sur les importations et les exportations de marchandises. Or, la circ. à l'intérieur, comme nous l'avons démontré, n'augmente jamais que dans le cas d'un accroissement dans les affaires. Admettre qu'elle puisse augmenter sans un mouvement correspondant dans l'activité des transactions commerciales, c'est supposer que les banques peuvent, à leur gré, maintenir dans la circ. plus de papier que n'en comportent les besoins, et par conséquent y maintenir un papier qui par cela seul se déprécierait inévitablement. En outre, comme les banques n'émettent pas leurs billets sans se faire payer un intérêt, le public, quelque bas qu'on veuille supposer cet intérêt, ne demande aux banques et ne garde jamais entre ses mains que juste la quantité de papier absolument nécessaire à ses transactions quotidiennes. Ainsi donc, nous le répétons, tout papier convertible, quand ses émissions excèdent les besoins de la circ., va immédiatement se présenter au remboursement.

Sans doute, et nous l'avons déjà établi, si l'activité industrielle et commerciale d'un pays vient à augmenter, ou si les prix des marchandises viennent à hausser, il faudra que l'intermédiaire des échanges, quel qu'il soit, augmente aussi dans une certaine proportion ; mais, dans ce cas, ainsi que le font observer Ch. Tooke et J. Wilson, l'augmentation de la circ. est l'effet et non la cause de la hausse des prix. On a objecté à cette observation le fait bien connu de la hausse générale des prix qui a eu lieu en Europe, il y a trois siècles, après la découverte des mines du nouveau continent. A cette époque, dit-on, la hausse des prix n'avait certes pas précédé l'invasion de l'or et de l'argent d'Amérique : elle en fut évidemment la conséquence. Assurément ce fait n'est pas contestable; mais nous nous contenterons de faire remarquer, avec Wilson, que cette objection est l'exemple le plus frappant de la confusion que font beaucoup de personnes entre la circ. et le capital, c.-à-d. entre la monnaie, considérée comme intermédiaire des échanges, et les métaux précieux considérés comme marchandises.

Quelques auteurs, sans commettre cette erreur grossière, pensent néanmoins que l'importation de lingots dans un pays donné produit un effet semblable, quoique local et limité, à l'effet général que détermine un accroissement dans la quantité des métaux précieux extraits des mines. Mais il existe entre les deux choses une différence essentielle. Dans le cas où, par suite de l'état des changes, il se fait dans un pays une importation ordinaire d'or et d'argent, il n'y a rien de changé ni dans la quantité générale des métaux précieux, ni dans leur proportion avec les autres marchandises : il s'opère tout simplement une nouvelle distribution de la masse métallique déjà existante, distribution qui n'a rien de fixe et qui varie à chaque instant par l'effet même des relations commerciales des divers peuples. Au reste, nous avons déjà fait voir que l'importation des métaux précieux, dans le cas de change favorable, n'affectait pas directement la circ., même dans l'hypothèse d'une circ. purement métallique, et qu'au contraire on voyait souvent la circ. diminuer en pareille occurrence.

La théorie qui admet : 1° que les banques peuvent émettre et maintenir dans la circ. plus de billets que n'en exigent les besoins actuels du commerce ; 2° que cet excès dans les émissions détermine la dépréciation du papier, quoique convertible; 3° que cette dépréciation cause une hausse arbitraire dans le prix des marchandises; 4° que les banques ont également le pouvoir, en restreignant leurs émissions, de produire une baisse artificielle des prix, comptait naguère, en Angleterre, un grand nombre de partisans. Ce qui précède suffit, à notre avis, pour démontrer que le principe qui constitue la base fondamentale de cette théorie est faux, et que les déductions logiques qui en ont été tirées sont nécessairement entachées du même vice. Aujourd'hui cette doctrine a perdu beaucoup de terrain. Mais, il y a une quinzaine d'années, ses partisans, que l'on a désignés sous le nom d'*École métallique*, ont eu assez d'influence pour faire prévaloir leur théorie au sein du Parlement. En 1844, sir Rob. Peel fit adopter par les chambres un bill, connu généralement sous la dénomination d'*Acte de Peel* (*Peel's Act*), qui imposa une limite aux émissions, soit de la Banque d'Angleterre, soit des banques provinciales qui avaient la faculté d'émettre des billets. Il fut interdit à la Banque d'Angleterre de porter ses émissions sur valeurs au delà de la somme de 14 millions sterling (350 millions de francs): tous les billets émis en sus ne durent être émis que contre espèces. Ainsi, pour toutes les émissions qui excèdent 14 millions st., la Banque n'est plus qu'un changeur pur et simple, ses fonctions consistant à échanger des billets contre de l'or et de l'or contre des billets, en tout temps et à toute personne. Cette réforme avait pour objet de permettre à la Banque d'étendre ses émissions lorsque le change serait en faveur de l'Angleterre, c.-à-d. lorsque l'or affluerait dans le pays, et de l'obliger à les restreindre lorsque le change serait contraire, c.-à-d. lorsqu'il y aurait exportation des espèces. Les promoteurs du bill supposaient que, grâce à ce mécanisme, la Banque pourrait corriger les changes. Suivant eux, dans le cas d'importation d'espèces, la Banque, en augmentant ses émissions, pourrait accroître la circ. et déterminer ainsi une hausse dans le prix des marchandises, de façon à provoquer une plus grande importation de produits étrangers et à diminuer l'exportation des marchandises anglaises. Dans le cas de change défavorable, au contraire, elle pourrait, en ne faisant plus d'émissions que contre espèces, restreindre la circ. et faire baisser le prix des marchandises, de manière à augmenter l'exportation des produits anglais, à diminuer l'importation des marchandises étrangères, et enfin à arrêter la sortie de l'or. Il suffit, pour écarter toutes ces hypothèses, de se rappeler que les banques sont dans l'impossibilité d'agir sur la circ., l'augmentation et la diminution de celle-ci étant toujours l'effet du mouvement commercial et de l'état des prix eux-mêmes. L'expérience d'ailleurs n'a pas répondu aux espérances des partisans de la réforme en question. En effet, trois années après l'adoption du bill de Peel, au moment d'une violente crise commerciale accompagnée d'une énorme exportation d'or anglais, le gouvernement se vit obligé de suspendre la loi et d'autoriser la Banque à émettre des billets sur valeurs bien au delà de la limite légale. — Ce serait sortir du cadre de notre livre que d'entrer dans de plus longs détails au sujet de cette mesure financière; nous nous contenterons d'avoir établi, aussi clairement qu'il nous a été possible, les principes qui dominent la matière. Toutefois, au mot Crédit, nous verrons s'il peut exister quelque règle fixe pour l'émission d'un papier convertible.

En définitive, une circ. mixte se comporte absolument comme une circ. purement métallique, car le papier qui en fait partie étant convertible à volonté, il est soumis à toutes les influences qui agissent sur une circ. exclusivement composée d'espèces. Wilson exprime énergiquement cette vérité, lorsqu'il dit : « Le mot *convertibilité* signifie identité complète sous tous les rapports avec la monnaie métallique, ou bien il ne signifie rien. » Dans une circ. mixte, la somme totale des agents des échanges n'est affectée que dans les mêmes cas et de la manière que l'est une circ. entièrement métallique, quoique la proportion relative du papier et des espèces puisse varier dans des limites fort étendues, comme l'établissent les comptes rendus des banques. Quoiqu'il soit difficile de déterminer quelle est la proportion moyenne qui existe dans une circ. mixte entre les espèces circulantes et les billets de banque, il nous paraît fort vraisemblable que la quantité des premières éprouve des oscillations moins considérables que celle du papier, au moins dans les pays où le crédit a pris quelque développement.

Mais il faut se garder de confondre les émissions d'une banque avec la circ. du papier. Les émissions de billets par suite d'escomptes peuvent augmenter dans une proportion énorme, et en même temps la circ. de ces mêmes billets rester tout à fait stationnaire. Ainsi, par ex., le 18 sept. 1844, la somme des effets escomptés par la Banque d'Angleterre était de 12,321.816 l. st., et celle de ses propres billets en circ. était de 20,922,232 l. st.; le 5 avril suivant, au contraire, la circ. des billets de banque avait éprouvé une légère diminution (elle n'était plus que de 20,815,234 l. st.), et celle de ses escomptes s'élevait à 18,627,116 liv. st. C'est qu'en effet, les émissions des banques sont bien loin d'avoir pour principal objet de fournir aux besoins de la circ. Les banques sont surtout instituées pour servir d'intermédiaire entre le capital et le travail. Lors donc qu'une banque escompte un effet de commerce et en fournit la valeur en ses propres billets, ces derniers ne tardent pas à lui revenir aussitôt qu'ils ont servi à payer les achats pour lesquels seulement ils ont été demandés. Or, comme les billets des banques ne leur rentrent que pour s'échanger contre des espèces métalliques, il est évident que leurs émissions quand elles ont lieu contre effets de commerce, équivalent en définitive, quoique d'abord elles consistent simplement en papier, à des avances faites sous forme de monnaie métallique. Si donc la situation est telle, qu'il ne soit pas prudent à une banque de prêter des espèces (lesquelles constituent toujours une portion de son capital), il n'est pas moins imprudent pour elle de faire des avances sous forme de billets de banque, attendu que ces derniers lui reviendront presque immédiatement pour s'échanger contre de l'or et diminueront ainsi son encaisse.— Ceci démontre encore la vérité du principe que nous avons établi : c'est que, bien qu'elle puisse à volonté augmenter ou diminuer ses avances de *capital*, une banque n'a ni le pouvoir d'augmenter à son gré la quantité de papier en circ., ni même celui de la diminuer, du moins tant qu'elle a entre les mains des dépôts qui peuvent être retirés à volonté.

Cependant nous reconnaissons que, dans certaines circonstances, notamment aux époques de spéculation, il se produit une augmentation dans la circ., et cela par suite d'émissions de papier plus abondantes. Mais cet accroissement de la circ. suit toujours la hausse des prix (hausse qui est le phénomène essentiel de toute période de spéculation) au lieu de la précéder : elle n'en est point la cause, elle en est l'effet. Malgré cela, comme cet accroissement est à *son maximum au moment* où éclatent les crises commerciales, on est assez généralement porté à supposer que ces crises sont le résultat d'un excès dans les émissions des banques ; et c'est précisément cette erreur qui était partagée par les auteurs et les promoteurs du bill de 1844. Les banques ne contribuent aux crises commerciales que *d'une seule manière. Aux époques de spéculation*, elles se laissent, en général, facilement entraîner à accorder des crédits plus considérables que ne le voudrait la prudence ; puis, quand la révulsion a lieu, elles les restreignent parfois plus brusquement qu'il ne conviendrait. Une conduite inverse serait plus sage et plus conforme aux principes de la science. Le premier devoir des banques est de résister aux entraînements de la spéculation, et de maintenir dans des limites assez étroites les crédits qu'elles accordent, afin de prévenir, autant qu'il est en elles, l'extension désordonnée des affaires. Mais, lorsque la crise est déclarée, elles doivent, au contraire, se montrer aussi larges que le permet le soin de leur propre sûreté, et soutenir de leur crédit toutes les maisons sur la solvabilité définitive desquelles elles n'ont pas de doute, afin que ces maisons ne soient pas entraînées par la débâcle, ce qui rendrait la crise encore plus désastreuse et multiplierait les ruines dans le pays. Dans ce dernier cas, les banques accroissent nécessairement leurs émissions de billets, pour combler le déficit causé par la crise. La plus grande partie de ces billets fait fonction de capital, et le reste celle de circ., en attendant, ce qui ne tarde jamais en circonstance pareille, que l'importation des espèces métalliques ait rétabli l'équilibre normal. Ce rôle des billets, au moment de la crise qui termine toute période de spéculation désordonnée, nous révèle une nouvelle face de la supériorité d'une circ. mixte sur une circ. purement métallique ; mais ce point de vue se trouvera développé à l'article Crédit. — Voy. les écrits spéciaux de J. Wilson, Ch. Tooke, Fullarton, Loyd et Torrens sur la circulation (*currency*). Les trois premiers ont écrit en faveur de la doctrine que nous venons d'exposer, et les deux autres appartiennent à l'école métallique.

CIRCULATOIRE. adj. 2 g. T. Physiol. Qui appartient, qui a rapport à la circulation des liquides chez les êtres vivants.

CIRCULER. v. n. (lat. *circulare*, tourner autour). Se mouvoir circulairement. Se dit Des choses que leur mouvement ramène au point de départ, et principalement Des liquides organiques, soit animaux, soit végétaux. *Le sang circule dans les veines. La séve circule dans les plantes.* — Fig., on dit *Un feu dévorant circule dans mes veines.* || Aller çà et là, aller et venir. *Les voitures circulent jour et nuit dans Paris. La rivière circule dans la prairie.* — Se dit aussi De l'air. *L'air circule facilement dans cette vallée.* || Fig., Passer, aller de main en main. *L'argent, les effets de commerce circulent. Faire c. des billets.* — Par ext., Se propager, se répandre. *Ce bruit circule depuis hier. Faire c. une nouvelle, un écrit.*

***CIRCUMDUCTION.** s. f. (lat. *circum*, autour; *ducere*, conduire). Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point central.

***CIRCUMNAVIGATION.** s. f. Voyage par mer autour du monde.

***CIRCUMPOLAIRE.** adj. 2 g. V. Circompolaire.

CIRE. s. f. (lat. *cera*). Matière molle, très-fusible et ordinairement jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les gâteaux de leurs ruches. *Les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de c.* — Fam., *Être jaune comme c.*, se dit D'une personne qui a la jaunisse ou qui a le teint très-pâle. *Cet habit lui va comme de c.*, se dit D'un habit qui est juste à celui qui le porte. — Prov. et fam., *Ils sont égaux comme de c.*, se dit De deux individus qui ont les mêmes goûts, les mêmes inclinations, etc. — Fig., *C'est une c. molle, on le manie comme de la c.*, se dit D'un enfant docile auquel on fait prendre telles inclinations qu'on veut, et De toute personne qui reçoit facilement les impressions qu'on lui donne. || La bougie qu'on brûle dans les appartements. *Dans cette maison on ne brûle que de la c.* — *Droit de c.*, Certain droit qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs. *Certains officiers ont droit de c.*, On leur doit donner tant de livres de bougie. || Le luminaire d'une église. *Les funérailles ont coûté tant pour la c.* || Fig., Le sceau de la chancellerie. *La rémission était accordée, il ne fallait plus que la c.* Vieux. || Se dit quelquefois pour *Cérumen.* || * T. Ornith. Voy. Oiseau.

Enc. — Le mot *Cire*, d'abord exclusivement employé pour désigner la matière grasse élaborée par les Abeilles, s'applique également à diverses substances analogues d'origine soit animale, soit végétale. — Parmi les Cires d'origine animale, nous citerons celle qui est produite par les différentes espèces du genre Mélipone, qui appartient, comme l'Abeille, à l'ordre des Hyménoptères, et la *C. de Chine* qui est produite par un insecte du même ordre, mais encore mal connu. Quant aux *cires végétales*, elles sont plus nombreuses : celles qui proviennent du *Ceroxylon andicola* et du *Cer. carnauba* (v. Palmier), ainsi que des *Myrica cerifera*, *M. cordifolia*, etc. (v. Myricacées), sont les *seules dont on tire parti dans les pays où croissent ces végétaux.*

La *C. proprement dite*, ou la *C. d'abeilles*, est la seule qui ait été étudiée avec soin au point de vue chimique. A l'état de pureté, elle est parfaitement blanche, insipide et presque inodore. Sa densité = 0,960. La c. est dure et très-cassante à 0°; mais elle se ramollit à 30°, et entre en fusion à 64°. Traitée par l'alcool bouillant, elle se sépare en trois substances distinctes. La *Cérine* ou *Acide Cérotique* ($C^{54}H^{54}O^4$) se dissout dans l'alcool bouillant, mais elle se dépose pendant le refroidissement, sous forme d'aiguilles cristallines. La *Myricine* ($C^{92}H^{92}O^4$) est presque insoluble dans l'alcool et dans l'éther, et fond à 72°. Quand on la chauffe avec une dissolution concentrée de potasse caustique, elle se décompose en une substance neutre, appelée *Mélissine*, et en un acide, appelé *acide palmitique*, qui reste combiné avec la potasse. Enfin, la *Céroléine* est une substance molle, fusible à 29°, qui rougit le tournesol, et qui est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther à froid : aussi la trouve-t-on en dissolution dans la liqueur alcoolique froide qui a servi à traiter la cire. La *cérine* représente à peu près les 2/3 de la masse totale de la c.

Tout le monde sait que la c. constitue la partie solide des alvéoles des Abeilles. Quand on a extrait les gâteaux de la ruche, on en sépare le miel, puis on les coupe en petits fragments que l'on soumet à une compression assez forte pour chasser la matière visqueuse qu'ils contiennent encore. Cela fait, on met fondre la masse obtenue, en y ajoutant un peu d'eau pour que l'action du feu ne puisse la brûler. La fusion terminée, on laisse refroidir lentement le liquide, ce qui permet aux impuretés les plus lourdes de se précipiter au fond du vase. La c. une fois figée, on en retranche la partie inférieure, c.-à-d. celle où les impuretés se sont réunies : cette partie porte le nom de *pied de cire.* — La c. ainsi obtenue est dite *c. jaune*, à cause de sa couleur; *elle a en outre un goût de miel plus ou moins* prononcé. On la dépouille de cette couleur et de cette odeur au moyen de deux opérations subséquentes, la *purification* et le *blanchiment.* — On purifie la c. en la faisant fondre dans des chaudières chauffées au bain-marie. On l'abandonne quelques moments à elle-même afin de donner aux matières étrangères le *temps de se déposer, et on la fait écouler dans un réservoir,* où on la laisse de nouveau reposer, pour obtenir un nouveau dépôt. On la décante une deuxième fois et on l'introduit dans des lingotières percées de trous à travers lesquels elle tombe en minces filets sur un cylindre de bois qui plonge en partie dans une cuve pleine d'eau fraîche. Quand la c. arrive à la surface de ce cylindre, on imprime à ce dernier un mouvement de rotation modéré. La c. se transforme ainsi en rubans qui se solidifient par suite de la fraîcheur de l'eau. On place ensuite ces rubans sur des toiles bien tendues et on les abandonne en plein air. L'action alternative de la rosée et des rayons solaires détruit les matières odorantes et colorantes, et l'on a de la *C. blanche*, qui est en même temps inodore. Enfin on la fond encore une fois pour la couler en petits pains, que l'on vend sous le nom de *C. vierge*. On a essayé, dans ces derniers temps, d'employer le chlore et les chlorures décolorants au blanchiment de la c.; mais on a été obligé de renoncer à ce procédé, parce qu'elle devenait cassante et peu propre à la combustion.

Soit seule, soit mélangée avec d'autres substances, la c. jaune sert à frotter les appartements. La c. blanche est principalement employée pour faire des bougies. Cependant, comme elle est très-ductile et très-susceptible de recevoir et de conserver les formes les plus diverses, les modeleurs en fabriquent des fleurs, des fruits, des pièces d'anatomie, etc. Elle est la base des *cérats et de différentes* préparations pharmaceutiques. Enfin, on en fait usage dans un genre de peinture dit peinture *à l'encaustique.* — La cire la plus estimée dans le commerce, celle qui donne le plus beau blanc, vient de Smyrne, dans l'Asie Mineure, et des départements de notre ancienne Bretagne. L'industrie en tire également de grandes quantités des États-Unis d'Amérique, de Russie, de Hambourg et du Sénégal.

C. à sceller. — On nomme ainsi un mélange de 4 parties de c. blanche et de 1 p. de térébenthine de Venise, que l'on colore en rose pâle avec du vermillon, et que l'on roule en cylindres. Ainsi que son nom l'indique, on s'en sert pour poser des scellés. Quand on veut en faire usage, on la ramollit en la malaxant avec les doigts, puis on l'applique sur la matière, papier, parchemin, etc., et on la comprime fortement avec le sceau dont elle doit conserver l'empreinte.

C. à cacheter. — Elle consiste simplement en un mélange de substances résineuses qui jouit de la double propriété d'être très-fusible, et d'adhérer très-fortement aux corps sur lesquels on l'applique. La c. à cacheter de première qualité se fait avec 4 parties de laque en bâton (stick-lack des Anglais) et 1 p. de térébenthine de Venise; on la colore ordinairement en rouge, avec 3 p. de cinabre. On fond d'abord la laque dans un vase de fer placé sur un feu clair, puis on y introduit les deux autres substances en ayant soin d'agiter constamment avec une spatule. Quand le mélange est parfait, on le transforme en bâtons. Ainsi qu'on le voit, c'est fort improprement qu'on donne à ce mélange le nom de c. — On peut communiquer à cette substance l'odeur que l'on désire, en y incorporant du musc, de l'ambre, du benjoin, de l'essence de citron, de rose, etc. On peut aussi la *colorer* à sa *fantaisie, au moyen de couleurs soit minérales, soit végétales. La c. dorée doit sa coloration* à des paillettes de mica jaune que l'on mêle à la pâte pendant qu'elle est liquide. Celle qui est marbrée n'est qu'un mélange de cires de diverses nuances qu'on réunit en une seule masse. Les cires de qualité moyenne ou inférieure se fabriquent absolument de la même manière ; seulement les matières employées sont plus ou moins communes. Ainsi, par ex., on remplace la térébenthine de Venise par celle de Bordeaux, la laque par un mélange de colophane et de craie, ou de plâtre pulvérisé. On peut aussi substituer à la laque un mélange de colophane et de sous-chlorure de bismuth. La c. préparée avec cette dernière substance est la plus adhésive. — Autrefois toute la c. à cacheter nous venait de l'Inde. Sa fabrication cependant s'introduisit d'abord à Venise, puis en Espagne, qui nous fournit pendant longtemps cet utile produit : c'est même de là que vient le nom de *C. d'Espagne*, sous lequel on la désigne encore fréquemment. Aujourd'hui la c. à cacheter se fabrique partout, mais principalement en France et en Angleterre.

CIRER. v. a. Enduire ou frotter de cire. *C. du fil, de la toile, un parquet, un meuble.* || Mettre du cirage sur une chaussure. *C. des bottes, des souliers.* — Ciré, ée. part. *Taffetas ciré.*

CIRIER. s. m. Celui qui travaille en cire, qui fait et vend toutes sortes de cierges et de bougies. || * T. Bot. Nom vulgaire du *Myrica cerifera* (v. Myricacées).

***CIRIÈRE.** adj. f. T. Ent. *Abeille c.*, V. Abeille.

CIROËNE. s. m. T. Pharm. Voy. Emplâtre.

CIRON. s. m. (gr. κείρειν, ronger). Nom vulgaire donné à Diverses Arachnides remarquables par leur petitesse. Voy. Holêtre. — Par exag., on dit D'une chose extrêmement petite, *Cela n'est pas plus gros qu'un c.* || La petite ampoule qu'un c. fait venir à la main ou ailleurs. *Percer des cirons.* Peu usité.

CIRQUE. s. m. (lat. *circus*, circuit). T. Archit.

Enc. — Lorsque Tarquin l'Ancien eut pris aux Latins la ville d'Apioles, ainsi que le rapportent les antiques légendes romaines, il offrit au peuple, en commémoration de ce succès, un spectacle de courses de chevaux et de pugilat dans la vallée Murcienne, entre les monts Palatin et Aventin. A cette occasion, les sénateurs et les chevaliers firent élever autour de cette vallée un certain nombre de plates-formes nommées *Spectacula*, *Fori* ou *Foruli*, en raison de leur ressemblance avec le pont d'un navire. Chacun y apportait avec lui son siége pour s'asseoir et voir les jeux. Ce champ de course, avec les échafaudages dont il était entouré, fut nommé *Cirque* (*Circus*), *soit* parce que les spectateurs y étaient assis en rond pour assister au spectacle, soit parce que les chevaux y couraient en décrivant un cercle. Toutefois, selon Varron, déjà même avant la mort de Tarquin, un édifice permanent avait été élevé pour la même destination : il avait presque la forme d'un théâtre avec des étages réguliers de *gradins*. Ce c. reçut plus tard le nom de *Grand c.* (*C. maximus*), pour le distinguer du c. de Flaminius et d'autres édifices du même genre, qui ne l'égalaient ni en étendue, ni en magnificence. Au reste, ce monument fut agrandi à plusieurs reprises, en raison de l'accroissement de la population de Rome. On trouve à peine quelques vestiges du grand c. dans le lieu appelé aujourd'hui *Via de Cherchi ;* cependant l'emplacement qu'il occupait est encore reconnaissable. La Fig. 1 représente le plan du *Circus maximus* d'après la description qu'en donne Denys d'Halicarnasse, et la Fig. 2 *représente* la vue perspective d'un c. restauré : à l'aide de ces deux planches, il sera facile de comprendre la disposition de ce genre d'édifices.

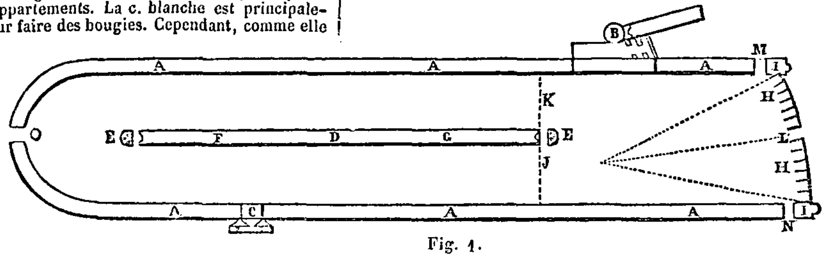

Fig. 1.

Les siéges ou gradins, AA, portaient, comme dans les théâtres, les noms de *Gradus*, *Sedilia* et *Subsellia*, et leur ensemble était désigné sous celui de *Cavea*. La rangée de gradins la plus inférieure était séparée de la carrière ou de l'aire (*Area*) par le *Podium*. Au pied du *podium*, un canal rempli d'eau et appelé *Euripe* (*Euripus*) circonscrivait encore l'*area*. Ce canal avait été creusé par Jules César afin de mettre les spectateurs à l'abri de tout danger dans les combats d'animaux. La *cavea* était divisée dans le sens de sa longueur par des séparations nommées *Précinctions* (*Præcinctiones*) ; d'autres séparations diagonales la partageaient en compartiments nommés *Coins* (*Cunei*), ayant chacun son *Vomitoire* (*Vomitorium*), c.-à-d. sa porte de sortie. En face de la première borne et du côté droit du c., la ligne générale de la *cavea* était interrompue par la loge impériale, B, appelée *Pulvinar :* cette loge occupait ainsi l'endroit le plus commode pour bien voir le commencement et la fin des courses. *La ligne gauche de la cavea était également* interrompue par une autre loge, C, réservée probablement au personnage qui faisait les frais des jeux (*Editor spectaculorum*). Enfin, la partie semi-circulaire où se réunissaient les deux lignes parallèles de gradins, présentait aussi une interruption : c'est là qu'était la *Porte triomphale* (*Porta triumphalis*), O, par laquelle sortaient les vainqueurs. Un mur, D, large d'en-

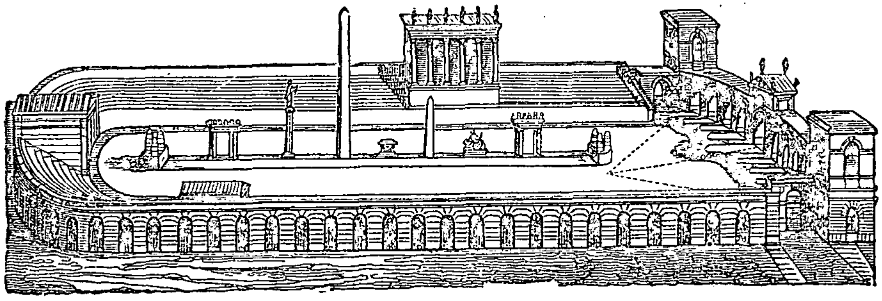

Fig. 2.

viron 4 mètres, mais haut de 1 m. 30 seulement, coupait le c. en deux moitiés latérales dans la plus grande partie de sa longueur : on l'appelait *Épine* (*Spina*) à cause de l'analogie de sa position relativement à l'édifice avec celle de l'épine dorsale par rapport au corps humain. A chacune des extrémités de l'épine étaient placés sur une base, EE, trois cylindres de bois de forme conique qu'on appelait *Bornes* (*Metæ*). Parmi les objets disposés sur la longueur de l'épine, l'un des plus remarquables était une sorte de portique, F, formé de colonnes et soutenant sur son entablement 7 boules coniques appelées *Œufs* (*Ova*) à cause de leur forme. Ces œufs servaient à compter le nombre de tours effectué dans chaque course : à chaque tour, selon Varron, on enlevait un de ces œufs. L'œuf avait été adopté pour cet usage, en l'honneur de Castor et de Pollux. Vers l'autre extrémité de l'épine, on voyait également un portique de même aspect, G; mais son entablement portait 7 dauphins; aussi le nommait-on *Delphinæ* ou *Delphinarum columnæ*. Il ne parait pas que ces figures de dauphins fussent destinées à être déplacées: elles étaient consacrées à Neptune. Ce portique servait sans doute, au point de vue architectural, à faire le pendant du premier. Quelques archéologues prétendent que les colonnes supportant les œufs et les dauphins constituaient les *Falæ* ou *Phalæ* dont parle Juvénal; mais les *phalæ* n'étaient pas des colonnes : c'étaient des tours qu'on élevait, dans certains cas, entre les bornes et l'euripe, par ex., lorsqu'on représentait des combats simulés. Les autres ornements qui décoraient l'épine, tels que les statues, les obélisques, les autels, etc., ne paraissent pas avoir eu de place déterminée. Nous venons de dire que l'*Épine* partageait l'*area* en deux moitiés; cependant elle n'était pas exactement parallèle aux deux côtés de l'édifice. Au contraire, elle obliquait légèrement de gauche à droite à partir de la première borne, de telle sorte que la largeur de la carrière allait toujours en se rétrécissant un peu, de J à K. Cette disposition avait pour but de ménager l'espace tout en laissant aux chars une largeur suffisante pour fournir leur course. En effet, au point de départ, il fallait que les chars pussent courir tous de front; mais comme au bout de quelque temps l'un des concurrents distançait plus ou moins les autres, il n'était plus nécessaire que la carrière offrît la même largeur. — Les remises pour les chevaux et pour les chars, appelées *Carceres* du temps de Varron, étaient situées à cette extrémité du c. où venaient aboutir les deux lignes ou *Cornes* (*Cornua*) de la *cavea*, et l'ensemble des constructions qui formait ainsi le petit côté de l'édifice, se nommait *Oppidum* (la ville), parce qu'avec ses portes et ses deux tours, II, il présentait en effet l'aspect d'une ville fortifiée. Il y avait habituellement 12 *carceres*, HH, et parfois 8 seulement. C'étaient des chambres voûtées, fermées de portes à claire-voie (*Cancelli*) qui s'ouvraient toutes à la fois au moyen d'une corde attachée à des piliers du genre de ceux que les anciens nommaient *Hermæ*. Il y avait un de ces Hermès entre chaque loge ou remise des *carceres*. Les *carceres* sont encore désignés chez les poëtes romains par les noms de *Claustra* (cloîtres), *Crypta* (souterrains), *Fauces* (gorges), *Ostia* (portes), *Repagula* (barreaux) et *Limina equorum* (barrière des chevaux). On remarquera que, dans le plan qui représente le grand c., la ligne des *carceres* n'est point à angle droit avec l'épine. Elle décrit un segment de cercle dont le rayon a environ 140 m. de longueur et dont le centre se trouve à la gauche de l'épine. Il résultait de cette disposition que les chars, pour passer des *carceres* dans la carrière, avaient exactement le même espace à parcourir. — Outre la porte triomphale dont il a déjà été question, le grand c. avait encore trois autres portes: l'une la *Porta pompæ*, L, au centre de l'*oppidum*; la deuxième, *Porta libitinensis*, M, et la troisième, *Porta lænavivaria*, N, sur les côtés et en avant de l'*oppidum*. La première était ainsi nommée parce qu'elle servait d'entrée à la procession (*Pompa circensis*) que l'on faisait en l'honneur des Dieux avant le spectacle, et la dernière, parce que c'était par là qu'on emportait les cadavres de ceux qui avaient péri dans les jeux. C'est au-dessus de la *porta pompæ* qu'était située la tribune (*Suggestus*) du personnage qui présidait aux jeux du c. — Les diverses parties de la carrière (*area*) recevaient encore des noms particuliers. L'espace immédiatement en avant de l'*oppidum* était appelé *Circus primus*, et celui qui avoisinait la première borne était le *Circus interior* ou *intimus*. Dans le *Circus maximus*, cette dernière partie était aussi nommée *ad Murcim* ou *ad Murciam*, à cause d'un autel de Vénus Murtia ou Murcia, qui s'y trouvait placé. Le terme d'*Arène* (*Arena*), qui était propre aux amphithéâtres, s'appliquait quelquefois, en parlant du c., au grand espace libre situé entre les *carceres* et la première borne, lorsqu'il servait à des luttes d'athlètes. Quand il s'agissait de courses de chevaux, la carrière était appelée *Spatium* (l'espace) : on la nommait encore *Campus*, et poétiquement *Æquor*.—A l'entrée de la carrière, deux petits pilastres (*Hermuli*) placés de chaque côté du *podium*, dans la direction de la ligne JK, soutenaient les deux bouts d'une corde enduite de craie, nommée *Alba linea* (la ligne blanche), ou bien encore *Calx* (la chaux) et *Creta* (la craie). Elle servait à régulariser les départs. Lorsque les portes étaient ouvertes, s'il arrivait qu'un attelage plus ardent que les autres s'élançât en avant, il était arrêté par cette corde, jusqu'à ce que le départ s'effectuât régulièrement, au moment où la corde était retirée. Extérieurement le grand c. était entouré d'un portique, et, entre le portique et le mur du *podium*, il y avait plusieurs rangées de voûtes obscures qui supportaient les gradins de la *cavea*.

Le Grand c. (*Circus maximus*) pouvait contenir 150,000 spectateurs, suivant Denys d'Halicarnasse ; 260,000, selon Pline ; et 385,000, d'après Publius Victor. Ces divers chiffres sont sans doute exacts, car ils se rapportent évidemment à des époques différentes. Du temps de Jules César, il avait trois stades de longueur et un de largeur, c.-à-d. environ 634 m. sur 211. Selon Pline, la seule épaisseur des constructions avait un demi-stade ou plus de 100 m.; mais cette épaisseur se trouve comprise dans la largeur assignée au c. par Denys d'Halicarnasse. En règle générale, la longueur d'un c. était égale à cinq fois sa largeur.

Rome possédait une douzaine de cirques. Nous mentionnerons les principaux : le *C. agonalis*, appelé aussi *C. alexandrinus*, parce qu'il avait été agrandi et embelli par Alexandre Sévère, était situé près de l'endroit où est aujourd'hui la place Navone. Le *C. flaminius* était bâti sur les terrains où se trouve l'église de San-Nicolao alle Calcare; on le nommait quelquefois *C. apollinaire*, parce qu'on y célébrait les jeux en l'honneur d'Apollon. Le *C. de Flore* occupait l'emplacement de la place Grimana actuelle. Le *C. de Néron* occupait celui où s'élève à cette heure la basilique de Saint-Pierre. Le *C. d'Héliogabale* ou d'*Aurélien* était situé près de la porte appelée aujourd'hui Porta Maggiore. Enfin, le *C. de Caracalla* était bâti près de la voie Appienne et de la porte Capène, aujourd'hui de Saint-Sébastien : c'est le mieux conservé de tous. Il avait environ 475 mètres de longueur sur 88 de large ; l'épine était longue à peu près de 270 m. On a remarqué que, dans ce dernier c., l'architecte, pour alléger les voûtes qui supportaient les gradins, avait fait usage de poteries creuses. — A l'imitation de Rome, toutes les grandes villes de l'empire avaient aussi des cirques plus ou moins vastes et riches, suivant leur importance. Il reste à peine quelques vestiges de ces monuments ; pour la France, nous citerons seulement les cirques d'Arles et de Vienne, dont on a pu constater l'emplacement et trouver quelques vestiges.

II. Selon les légendes romaines, les jeux du c. furent institués par Romulus, lorsqu'il voulut attirer à Rome les Sabines, afin de procurer des épouses à ses compagnons. Comme ils furent d'abord célébrés en l'honneur du dieu Consus ou Neptune équestre, on les nomma *Ludi Consuales*. Après la construction du grand c., on les appela indifféremment *Jeux du c.* (*Ludi Circenses*), *Jeux romains* (*L. Romani*) et *Grands Jeux* (*Magni Ludi*). — Les cirques étaient spécialement affectés à six sortes de jeux ou de spectacles.

1° *Courses de chars* (*cursus*). — Les chars en usage dans les courses étaient attelés de 2 chevaux (*bigæ*) ou de 4 chevaux (*quadrigæ*). Quatre chars fournissaient ordinairement une course ensemble. Les cochers (*Aurigæ*, *agitatores*) étaient partagés en quatre compagnies ou *Factions* (*factiones*) qui se distinguaient entre elles par la couleur de leur costume ; elles représentaient les quatre saisons de l'année. La faction verte (*Factio prasina*) représentait le printemps ; la rouge (*F. russata*), l'été ; la bleue (*F. veneta*), l'automne ; et la blanche (*F. alba* ou *albata*), l'hiver. Dans l'origine, il n'y avait que deux factions, la blanche et la rouge, et deux chars seulement couraient à la fois. Domitien porta le nombre des factions à 6 en y ajoutant la faction *dorée* (*F. aurata*) et la faction *pourpre* (*F. purpurea*); mais cette innovation ne fut que passagère. Le cocher se tenait debout dans son char, les rênes passées autour du corps, ce qui lui permettait, en cas de besoin, de peser de tout son poids sur les chevaux, en se penchant en arrière ; mais dans le cas où le char venait à verser, il risquait fort de mourir de la mort d'Hippolyte. Pour échapper à ce danger, l'*auriga* portait à sa ceinture un petit couteau fort tranchant, afin de couper les rênes en cas de nécessité : c'est ce qu'on voit sur plusieurs sculptures anciennes, particulièrement sur un fragment de statue de la villa Negroni (Fig. 3) ; ce fragment donne aussi une idée du costume des cochers. — Lorsque tout était prêt, les portes des *carceres* s'ouvraient toutes grandes ; les *Moratores*, ainsi nommés en raison de leurs fonctions, alignaient les chars de front le long de la ligne blanche ; puis le personnage qui présidait aux jeux, ou l'empereur lui-même, donnait le signal du départ. Le plus ordinairement on donnait ce signal en laissant tomber une serviette blanche (*mappa*), ce qui avait fait donner aux jeux du c. le nom de *spectacula mappæ*. Aussitôt, la ligne blanche tombait et les courses commençaient. Les chars devaient faire sept fois le tour de l'épine. Une course de sept tours se nommait *Missus*; le nombre de *missus* parcourus pendant une journée de courses était de 25. Le dernier *missus* était appelé *missus ærarius*, parce que, dans l'origine, les frais en étaient couverts au moyen d'une collecte (*æs*) faite parmi le peuple. A l'issue des courses, le vainqueur descendait de son char et montait sur l'épine pour recevoir sa récompense qui consistait toujours en une somme d'argent considérable. — Les courses de chevaux montés par des cavaliers étaient soumises aux mêmes règles que les courses de chars. — La passion des Romains et, plus tard, celle des habitants de Constantinople pour les courses de chars et de chevaux, allèrent jusqu'à l'extravagance. Des listes des chevaux (*Libelli*) avec leurs noms et leurs couleurs étaient colportées dans la foule ; des paris énormes s'engageaient pour ou contre chaque faction. Quelquefois les disputes entre les factions dégénéraient en violences ouvertes et en rixes sanglantes. Sous Justinien, par ex., il n'y eut pas moins de 40,000 hommes tués pour les factions verte et bleue. Après ce déplorable événement, la dénomination de faction, mais non la chose, disparut des jeux du c. — Voy. STADE.

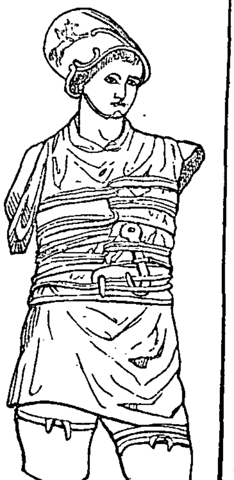

Fig. 3.

2° *Jeux Troyens* (*Ludi Trojæ*). — Ces jeux étaient une sorte de combat simulé qu'on prétendait avoir été inventé par Enée. Ils étaient exclusivement exécutés par des jeunes gens qui appartenaient aux premières familles de Rome, et qui combattaient à cheval. Auguste et les empereurs qui lui succédèrent se plaisaient beaucoup à ces jeux ; Virgile les a décrits dans le v^e chant de son Énéide.

3° *Combats de cavalerie et d'infanterie* (*Pugna equestris et pedestris*). — Ces combats étaient la représentation fidèle d'une véritable bataille. A cette occasion, on établissait un camp dans l'intérieur même du cirque.

4° *Luttes gymnastiques* (*Certamen gymnicum*). — Il sera parlé ailleurs de ces sortes de jeux.—V. ATHLÈTE, PUGILAT, etc.

5° La *Chasse* (*Venatio*). — Les Romains nommaient ainsi les exhibitions d'animaux sauvages que l'on faisait combattre soit entre eux, soit avec des hommes. Le plus souvent ces sortes de jeux se donnaient dans le c.; parfois, cependant, ils avaient lieu dans les amphithéâtres. Les individus qui combattaient contre les animaux féroces étaient nommés *Bestiaires* : c'étaient tantôt des criminels condamnés à mort ou bien des prisonniers, tantôt des hommes qui faisaient de ce métier périlleux une véritable profession. Sous ce rapport ils se rapprochaient des gladiateurs ; aussi en parlerons-nous à ce mot. — La première *Venatio* dont les historiens fassent mention, eut lieu l'an 251 av. J. C., lorsque L. Métellus fit paraître dans le c. 142 éléphants qu'il avait amenés de Sicile après sa victoire sur les Carthaginois : on les tua dans le c., parce que l'on ne savait qu'en faire. L'an 186 av. notre ère, M. Fulvius donna au peuple le spectacle d'une chasse où il y eut des lions et des panthères. Dans les jeux donnés 18 ans plus tard, en 168, par les édiles curules P. Cornélius Scipio Nasica et P. Lentulus, on vit 63 panthères d'Afrique et 40 ours ou éléphants. Ce fut l'édile curule Claudius Pulcher, qui le premier, en 99, fit combattre des éléphants dans le c.. Sylla, étant préteur, fit paraître à la fois 100 lions qui furent tués dans le c. à coups de javelines par des Numides que le roi Bocchus avait envoyés à cet effet. Pendant qu'il était édile curule, 58 ans av. J. C., Scaurus montra aux Romains un hippopotame et 5 crocodiles, pour lesquels on avait creusé un *Euripe* dans le c. Dans son second consulat (55 avant J. C.), Pompée offrit au peuple une *venatio* où figurèrent, outre une multitude d'autres animaux, 600 lions et 18 à 20 éléphants, qui tous furent tués. Les éléphants, attaqués à coups de javelines par des Gétules qu'on leur avait opposés, essayèrent de briser les barrières qui les séparaient des spectateurs : c'est pour éviter un danger de ce genre que Jules César fit creuser le premier euripe autour du c. Dans les jeux que ce dernier donna au peuple dans son troisième consulat (45 av. J. C.), la *venatio* ne dura pas moins de 5 jours : ce fut alors que l'on vit à Rome, pour la première fois, des girafes ou caméléopards. Jules César introduisit également à Rome les combats de taureaux : ces animaux étaient poursuivis dans le c. par des cavaliers thessaliens qui les fatiguaient d'abord, puis les saisissaient par les cornes et les immolaient. L'empereur Auguste fit paraître (29 ans av. J. C.) un hippopotame, un rhinocéros, un serpent long, dit-on, de 50 coudées, et 36 crocodiles. — La passion du peuple pour ce genre de spectacles allant toujours croissant, les empereurs s'efforçaient sans cesse de surpasser leurs prédécesseurs. Lors de la consécration de l'amphithéâtre de Titus (le Colisée), le nombre des animaux tués s'éleva à 9,000 ; il atteignit 11,000 dans les jeux célébrés par Trajan, après ses victoires sur les Daces. Sous les empereurs, on imagina une nouvelle espèce de *venatio*, dans laquelle les animaux n'étaient pas tués par des bestiaires, mais étaient abandonnés au peuple qui se précipitait dans l'*area*, chacun emportant ce qu'il pouvait saisir. Dans cette dernière sorte de jeux, on plantait de grands arbres par tout le c. afin de lui donner l'apparence d'une forêt, et on avait soin de n'y pas lancer des animaux féroces proprement dits. Probus donna une chasse de ce genre, dans laquelle il fit paraître 1,000 autruches, 1,000 cerfs, 1,000 sangliers, 1,000 daims et une multitude d'autres animaux sauvages. Le lendemain, il y eut, non plus dans le c., mais dans l'amphithéâtre, un autre spectacle où l'on tua 100 lions, 100 lionnes, 200 léopards et 300 ours. Il serait superflu de multiplier davantage ces citations : celles qui précèdent suffisent pour donner une idée de la multi tude vraiment incroyable d'animaux que l'on amenait à Rome pour l'amusement du peuple; cependant la liste des bêtes que Gordien l'Ancien avait réunies pour son triomphe, et qui furent montrées au peuple par son successeur Philippe, aux Jeux séculaires, mérite d'être mentionnée à cause de leur variété et de la rareté de quelques-unes d'entre elles. On y remarque, en effet, 32 éléphants, 10 élans, 10 tigres, 60 lions apprivoisés, 30 léopards apprivoisés, 10 hyènes, 1 hippopotame, 1 rhinocéros, 10 girafes, 10 *archoléontes* (on ignore quel est l'animal ainsi nommé), 20 onagres (peut-être étaient-ce des zèbres), 40 chevaux sauvages, et un nombre immense d'animaux de tout genre. — Voy. Gladiateur.

6° La *Naumachie* (*Naumachia*). Voy. ce mot.

Les jeux sanglants du c. disparurent lorsque le christianisme eut pris possession de l'empire romain. Constantin le Grand, après sa conversion, commença d'abord par abolir les processions (*Pompa circensis*) et les cérémonies religieuses qui précédaient la célébration des jeux. Les combats de gladiateurs furent supprimés par un édit d'Honorius (403 ap. J. C.); cependant ce même empereur et Théodose rendirent une loi qui avait pour objet d'assurer les convois de bêtes destinées aux spectacles, et qui infligeait une amende de 5 livres d'or à quiconque leur ferait quelque mal. A Constantinople, on continua de faire paraître des animaux féroces dans les jeux jusqu'à l'époque de Justinien; enfin, les courses de chars ne cessèrent dans cette dernière ville que lorsqu'elle fut prise par les croisés, en 1204.

III. Aujourd'hui, on donne encore le nom de *Cirque* à des enceintes circulaires et couvertes, destinées aux spectacles donnés par des écuyers. Ces édifices, par leur forme et leur disposition générale, mériteraient beaucoup mieux le nom d'*Amphithéâtres*. Paris possède à cette heure deux cirques, le *C. Napoléon* et le *C. de l'Impératrice*, qui servent, le premier, pendant l'hiver, et le second pendant l'été.

IV. Enfin, les géographes et les géologues appliquent la dénomination de *Cirque* à de grands espaces plus ou moins régulièrement circulaires, dont la circonférence est formée par des rochers ou par des collines. Leur fond, est en général, plus ou moins irrégulier. Parfois encore, on désigne par le même nom certains cratères volcaniques de grandes dimensions, celui de l'Etna, par ex.; mais, « pour éviter la confusion, il convient, dit Rozet, de n'appliquer cette dénomination qu'aux espaces circulaires dont la formation n'est pas due à l'accumulation des matières rejetées par les volcans : ces derniers sont des *Cratères*.» Les chaînes de montagnes de la France nous offrent des cirques magnifiques : ils sont surtout communs dans les Pyrénées, où on les désigne sous le nom de *Oule*. Le plus célèbre est le c. de Gavarnie, département des Hautes-Pyrénées, où l'on admire la cascade du gave de Pau, qui n'a pas moins de 405 mètres de chute.

*** CIRRATULE** ou *** CIRRHATULE.** s. f. T. Zool. Voy. Dorsibranches.

CIRRE ou **CIRRHE.** s. m. (lat. *cirrus*, filament). T. Bot. Voy. Vrille. || * T. Zoolog. Se dit De certaines plumes qui sont dépourvues de barbules; Des barbillons d'un grand nombre de Poissons; Des espèces de petites lanières que présente le manteau de certains Mollusques; Des appendices qui, dans une foule d'Annélides, remplissent les fonctions d'organes tactiles. — Voy. Cirrhopodes.

*** CIRRHIPÈDES.** s. m. pl. Voy. Cirrhopodes.

*** CIRRHODERMAIRES.** s. m. pl. T. Zool. V. Échinodermes.

*** CIRRHOPODES.** s. m. pl. (lat. *cirrus*, cirre; gr. ποῦς, πόδος, pied). T. Zool.

Enc. — Les *Cirrhipèdes* ou *Cirrhopodes* constituent, dans l'embranchement des *Articulés*, une classe distincte que l'on place aujourd'hui entre les Crustacés et les Annélides. G. Cuvier avait rangé ces animaux parmi les Mollusques, dont ils formaient le dernier ordre; mais les travaux de Martin-Saint-Ange ont démontré que, malgré les analogies que les Cirrh. ont avec les Mollusques, ils en offrent plus encore avec les Crustacés, sans que pour cela on puisse les placer avec ces derniers. — Les animaux qui composent cette classe nagent librement dans les premiers temps de la vie; mais bientôt après ils se fixent pour toujours, Ils changent alors complétement de forme, et ils se renferment dans une enveloppe nommée *Manteau*, qui présente des traces évidentes de divisions circulaires ou anneaux. Ils n'ont pas d'yeux. La bouche est composée de mâchoires latérales et de mandibules ressemblant à celles de certains Crustacés. La face abdominale du corps présente deux rangées de filets nommés *Cirrhes* et composés d'une multitude de petites articulations ciliées. Ces cirrhes représentent des espèces de pieds ou de nageoires. Ils sont au nombre de 12 paires, recourbés sur eux-mêmes, et l'animal les fait constamment sortir et rentrer par l'orifice de sa gaîne. Les branchies sont situées sur les parties latérales du corps et fixées à la base des pieds. La circulation se fait dans des cavités sans parois distinctes; il n'y a point de cœur proprement dit. L'appareil nerveux se compose d'une double chaîne de ganglions symétriques. Enfin, chaque animal est hermaphrodite.

Les Cirrh. se divisent en deux familles : les *Anatifes*, qui sont fixées par un pédicule cylindrique, et les *Balanes* qui n'ont point de pédicule.

La première se compose de 5 genres. Le genre *Anatife proprement dit* (*Anatifa*) a pour caractères une coquille composée de 5 valves rapprochées en forme de cône aplati par une membrane, et supportées par un pédicule creux et contractile. Ce pédicule est toujours fixé aux rochers, à la quille des navires ou à des morceaux de bois flottants. L'espèce la plus répandue dans nos mers est l'*Anat. lisse* (*Anat. lœvis* ou *Lepas anatifera*). [Fig. 1.] Ce nom bizarre rappelle un préjugé vulgaire encore fort répandu chez les habitants du Nord de l'Europe, qui croient que cet animal donne naissance aux Bernaches, aux Macreuses et aux Canards sauvages. La ressemblance grossière qu'offre la coquille de l'An. avec un oiseau a produit sans doute cette erreur grossière. — Les *Pouce-pieds* ont 5 valves principales et plusieurs petites vers le pédicule. On trouve sur nos côtes plusieurs espèces de ce genre, dont la plus remarquable est le *P.-p. imbriqué* (*Polliceps imbricatus*) [Voy. Articulés, Fig. 5]. Les autres genres de cette famille sont les *Cineras*, les *Otions* et les *Tetralasmis*.

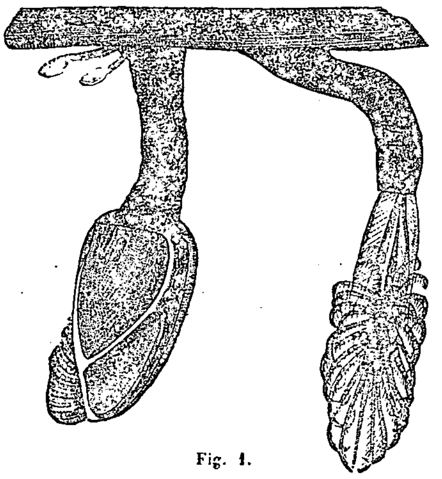

Fig. 1.

Dans la famille des *Balanes*, les genres sont plus nombreux; mais le plus important est le genre *Balane proprement dit* (*Balanus*). Les animaux qui le composent sont contenus en entier dans une espèce de coquille conique et courte, fixée par la base et composée de plusieurs pans articulés entre eux. La ressemblance grossière qu'ils offrent avec le gland du chêne leur a valu et leur nom scientifique et leur nom vulgaire de *Glands de Mer*. La fécondité de ces Cirrh. est prodigieuse; ils tapissent quelquefois les flancs des navires en si grand nombre, qu'ils en ralentissent la marche. Ils agitent continuellement leurs cirrhes dans l'eau avec une grande vitesse : avec les plus longs ils établissent un tourbillon où s'engagent les animaux dont ils se nourrissent, et avec les plus courts ils empêchent ces derniers de s'échapper. Au moindre danger, ils cessent de se mouvoir et ferment leurs opercules. Les Balanes se trouvent dans toutes les mers. Les mêmes espèces se rencontrent dans des parages fort éloignés, de sorte qu'il est difficile de dire si celles de nos côtes sont indigènes. Quoique leur chair soit peu nourrissante, elles entrent dans l'alimentation des habitants des côtes. Les Grecs estimaient surtout les Balanes qui venaient d'Égypte. On dit que l'espèce la plus répandue, le *Bal. Tulipe* (*B. tintinnabulum*) est regardée par les Chinois comme un mets délicat : ils l'apprêtent au sel et au vinaigre. Le *Bal. balanoïde* (*B. balanoïdes* ou *Lepas balanus*) [Fig. 2] est très-répandu sur les côtes de France. Les autres genres de cette famille sont peu connus; nous nous contenterons de citer les *Acastes* qui, pour la plupart, vivent dans les éponges, les *Coronules*, les *Diadèmes* et les *Tubinicelles*, qui se fixent sur la peau des grands animaux marins et particulièrement des Baleines.

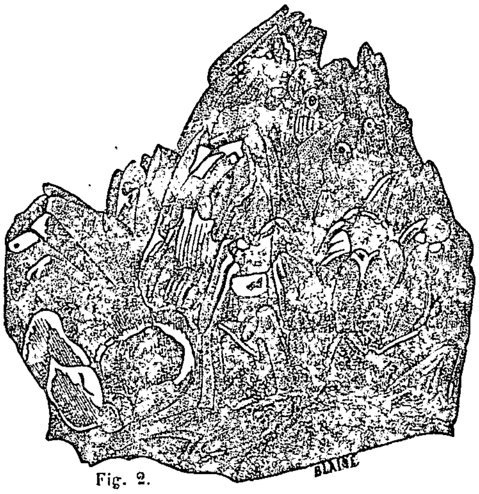

Fig. 2.

*** CIRRHOSE.** s. f. T. Méd. Voy. Foie.

CIRSAKAS. s. m. Voy. Sirsacas.

*** CIRSE.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

*** CIRSOCÈLE.** s. m. (gr. κίρσος, varice; κήλη, tumeur). T. Méd. Tumeur variqueuse des veines spermatiques.

CIRURE. s. f. Enduit de cire préparée.

*** CIS.** s. m. T. Entom. Voy. Xylophages.

CISAILLER. v. a. T. Technol. Couper avec des cisailles des pièces de monnaie fausses ou légères, ou des lames de métal quelconque. = Cisaillé, ée. part.

CISAILLES. s. f. pl. Gros ciseaux qui servent à couper des plaques ou des feuilles de métal. || Rognures qui restent de la monnaie qu'on a fabriquée. Dans ce sens, on dit aussi au sing., *De la cisaille.*

CISALPIN, INE. adj. (lat. *cis*, en deçà; *Alpes*, Alpes). Qui est en deçà des Alpes. *Les peuples cisalpins. La Gaule cisalpine.*

CISEAU. s. m. (lat. *cæsus*, coupé). Instrument plat qui est taillé en biseau à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour travailler le bois, le fer, la pierre, etc. *C. de sculpteur, de maçon, de menuisier, d'orfèvre. Le manche d'un c. — Ouvrage de c.*, Ouvrage de sculpture. || Fig., se dit de La manière et du style d'un sculpteur. *Ce sculpteur a le c. hardi, délicat, etc.*

CISEAUX. s. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches mobiles tranchantes en dedans, et jointes ensemble par une vis ou par un clou. *Une paire de c. Mettre les c. dans une étoffe. C. de tailleur, de jardinier, de chirurgien.* — On dit quelquefois au sing., *Mettre le ciseau dans une étoffe. Le chirurgien lui a donné trois coups de ciseau.* || Poétiq., *Les ciseaux de la Parque, Le fatal ciseau*, Voy. Parque.

CISELER. v. a. (lat. *cædere*, couper). Travailler avec le ciseau. *C. de la vaisselle d'argent.* = Ciselé, ée. part. *Velours ciselé*, Voy. Velours. = Conjug. V. Geler.

CISELET. s. m. Petit ciseau dont se servent les orfèvres, les graveurs, etc.

CISELEUR. s. m. Celui dont le métier est de ciseler.

Enc. — Le *Ciseleur* est l'artiste qui sculpte les métaux, et particulièrement le cuivre. C'est lui qui produit les candélabres, les vases d'ornement, les feuillages, les rinceaux, les guirlandes de fleurs et la plupart des pièces de décoration qui enrichissent les meubles de luxe. Mais, avec la division du travail établie aujourd'hui, le cis. proprement dit se contente de mettre la dernière main à une œuvre à laquelle plusieurs artistes ont déjà concouru successivement. S'agit-il, par ex., d'un candélabre? Le dessinateur en trace la forme; le mouleur exécute en cire les indications du dessin : avec ce modèle de cire, le sculpteur obtient un creux dans lequel il coule du plâtre dur afin d'avoir un autre modèle en matière assez résistante pour pouvoir être manié facilement. Ce dernier est ensuite livré au fondeur, qui coule la pièce, et la remet au cis. qui doit la terminer. En effet, c'est le cis. qui, prenant pour guide le modèle en plâtre dont nous venons de parler, fouille les creux, ravive les arêtes, enlève les coutures et répare tous les défauts que la fonte peut présenter. — On donne également le nom de *cis.* à l'artiste qui, travaillant sur les métaux creux, leur donne les formes en relief les plus variées en repoussant le métal par derrière au moyen d'outils de forme appropriée. Mais les ouvrages de ce genre, pas plus que les produits de l'estampage, ne sont de la ciselure proprement dite, et c'est faute d'un terme plus convenable qu'on leur applique la même dénomination. — L'art de la ciselure a été pratiqué dès les temps les plus reculés; mais c'est surtout depuis la Renaissance qu'il a produit les œuvres les plus remarquables. Parmi les plus célèbres ciseleurs de cette époque, nous citerons le Florentin Benvenuto Cellini, et les Français Jean Goujon et Pierre Germain. Parmi les contemporains, nous nommerons Fauconnier, Kirstein, Feuchère, Bourdoucle, Fauque et Fannières, qui tous appartiennent à la France.

CISELURE. s. f. L'art de ciseler; Le travail fait par le ciseleur. || T. Archit. Petit bord qu'on fait avec le ciseau au parement d'une pierre, pour la dresser.

*** CISOIRES.** s. f. pl. Gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

*** CISSAMPELOS.** s. m. T. Bot. V. Ménispermacées.

*** CISSE** ou *** CISSUS.** s. m. T. Bot. V. Ampélidées.

*** CISSOÏDE.** s. f. (gr. κίσσος, lierre). T. Géom.

Enc. — On nomme ainsi une courbe du second degré, qui a été inventée par Dioclès, pour résoudre le fameux problème de la *duplication du cube* ou de la construction de deux moyennes proportionnelles entre deux droites données. Son nom dérive d'un mot grec qui signifie *lierre*, parce que cette courbe monte le long de son asymptote comme le lierre grimpe sur le tronc d'un arbre élevé. Cette courbe se décrit de la manière suivante.

— De l'extrémité A du diamètre AB d'un cercle, on tire une ligne droite AC (Figure ci-contre) qui aille rencontrer la tangente CB menée à l'autre extrémité du diamètre AB; puis on prend CP égal à la corde AD: le point P sera un point de la cissoïde. Si l'on fait tourner la droite AC des deux côtés du diamètre AB, dans le plan du cercle, jusqu'à ce qu'elle arrive à se confondre avec une tangente à ce cercle au point A, et qu'on prenne dans chacune de ces positions successives une longueur CP égale à la corde correspondante, la série des points P formera la courbe cherchée. Il résulte de là que la cis. se compose de deux branches infinies qui s'approchent sans cesse et de plus en plus de la tangente CBC, sans jamais la rencontrer, par conséquent sans jamais l'atteindre. Cette tangente est une asymptote de la cis. Maintenant, si l'on prend le point A pour l'origine des coordonnées et le diamètre AB pour l'axe de l'abscisse, l'équation de la courbe est $x^3 = (a-x)\, y^2$, a étant le diamètre du cercle générateur. Une des propriétés les plus remarquables de la cis. c'est que l'espace total compris entre les deux branches de cette courbe et son asymptote est égal à trois fois la surface du cercle générateur. — On doit à Newton un procédé pour décrire cette courbe mécaniquement par le mouvement d'une règle rectangulaire.

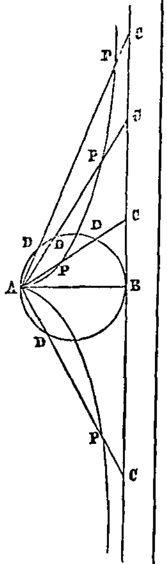

*** CISTACÉES** ou *** CISTINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs trimères ou pentamères, à étamines en nombre ordinairement indéfini et jamais tétradynames, à fruit capsulaire, à placentas pariétaux, et à graines pourvues d'un albumen, avec un embryon courbe ou en spirale. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées ou suffrutescentes, à rameaux souvent visqueux. Feuilles entières, opposées ou alternes, pourvues ou dépourvues de stipules, généralement penninervées, mais quelquefois à nervures disposées en éventail. Fleurs en grappes le plus souvent unilatérales, blanches, jaunes ou rouges, et très-peu durables. Sépales 3-5, continus avec le pédicelle, persistants, inégaux, les 3 intérieurs à estivation tordue. Pétales 5, très-rarement 3, hypogynes, fugitifs, souvent chiffonnés dans l'estivation, et tordus en sens contraire de celui des sépales. Étamines en nombre défini ou indéfini, hypogynes, distinctes; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, à une ou plusieurs loges; ovules orthotropes, très-rarement anatropes; style unique; stigmate simple. Fruit capsulaire, ayant le plus souvent 3 ou 5 valves, quelquefois 10, tantôt uniloculaire avec les placentas pariétaux dans l'axe des valves, tantôt à 5 ou 10 loges imparfaites fermées par des cloisons partant du milieu des valves, et se réunissant au centre du fruit. Graines en nombre défini ou indéfini. Embryon renversé, courbe ou en spirale, situé au milieu d'un albumen farineux ou quelque peu corné; radicule éloignée du hile. [Fig. 1. *Cistus Berthelotianus;* 2. Coupe verticale de l'ovaire et du calice; 3. Coupe de l'ovaire seul; 4. Coupe d'une graine (l'extrémité pointue est le véritable sommet); 5. Coupe du calice et de l'ovaire de l'*Helianthemum canariense.*]

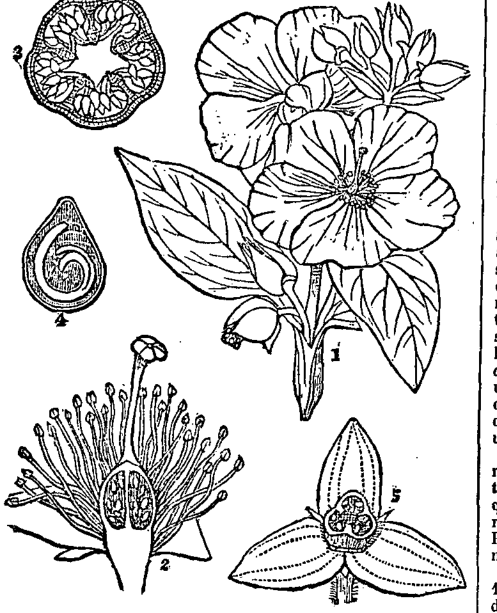

Cette famille comprend 7 genres et 185 espèces. Les espèces qu'elle renferme habitent surtout le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique; elles sont rares dans l'Amérique et presque étrangères à l'Asie. — On ne leur connaît pas de propriétés très-prononcées. C'est le *Ciste de Crète* (*Cistus creticus*) et quelques autres espèces du même genre qui produisent la substance résineuse et balsamique nommée *Ladanum* ou *Labdanum*. Cette résine était autrefois très-estimée comme tonique stimulante et résolutive : on l'employait surtout dans les catarrhes chroniques. La récolte du ladanum se fait au moyen d'un fouet muni d'un long manche et formé de plusieurs courroies qu'on passe à plusieurs reprises sur les arbustes, et qui se chargent de la matière résineuse que sécrètent toutes les parties du végétal. — L'*Hélianthème commun* (*Helianthemum vulgare*), autrefois fort estimé comme vulnéraire, est aujourd'hui complétement oublié. La gomme *Kutira*, qui s'emploie dans les provinces du nord-ouest de l'Inde aux mêmes usages que la gomme adragante, s'obtient du tronc du *Cochlospermum Gossypium*. La décoction des racines du *Cochl. insigne*, nommé au Brésil *Butua do Curvo*, est usitée contre les douleurs internes, surtout lorsqu'elles proviennent de blessures ou d'accidents; elle passe aussi pour favoriser la résolution des abcès en voie de formation. Enfin, le *Cochl. tinctorium* s'administre dans les cas d'aménorrhée : on s'en sert en outre pour teindre en jaune.

CISTE. s. m. (gr. χίστος). T. Bot. Voy. CISTACÉES. = CISTE. s. f. T. Archéol. Voy. CISTOPHORE.

*** CISTÉLIDES.** s. m. pl. T. Ent. V. STÉNÉLYTRES.

*** CISTINÉES.** s. f. pl. Voy. CISTACÉES.

CISTOPHORE. s. f. (gr. χίστη, corbeille; φέρω, je porte). T. Archéol. = s. m. T. Numism.

Enc. — Les Grecs donnaient le nom de *Cistes* à des corbeilles mystiques que l'on portait dans les processions en l'honneur de Cérès et de Bacchus : elles étaient fermées et contenaient divers objets consacrés à ces divinités. Ces corbeilles étaient ordinairement en osier; quelquefois, cependant, elles étaient en métal, mais alors on leur conservait l'aspect d'un ouvrage de vannerie. Les personnes qui, dans les cérémonies religieuses, étaient chargées de porter ces corbeilles s'appelaient *Cistophores;* c'étaient presque toujours des jeunes filles appartenant aux premières familles. — Les numismates se servent du même mot pour désigner certaines monnaies grecques d'argent qui ont pour type principal une *ciste* à moitié ouverte, de laquelle sort un serpent, et qui offrent au revers des figures très-variées. Les cistophores sont sortis des ateliers monétaires de Pergame, d'Éphèse, de Sardes, de Tralles, d'Apamée et de Laodicée. Ils étaient fort recherchés dans toute l'Asie occidentale à cause de l'élévation et de l'invariabilité de leur titre.

*** CISTUDE.** s. f. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

CITADELLE. s. f. (R. *cité*). Forteresse qui commande une ville. Voy. FORTIFICATION.

CITADIN, INE. s. (R. *cité*). Se dit Des habitants d'une ville, d'une cité, par opposition à Ceux qui vivent habituellement dans la campagne. *Un honnête c.* ‖ Se disait autrefois, en parlant De certaines villes d'Italie, pour désigner Les habitants qui n'appartenaient pas au corps de la noblesse. *Le chancelier de Venise était toujours du corps des citadins.*

CITATEUR. s. m. Celui qui cite habituellement, dans sa conversation ou dans ses écrits. Peu us.

CITATION. s. f. (R. *citer*). Acte par lequel on appelle quelqu'un devant le magistrat. Dans ce sens, il ne s'employait guère autrefois qu'en Matière ecclésiastique; aujourd'hui il se dit surtout en parlant De la justice de paix. — Il se dit aussi de L'acte par lequel on assigne un témoin. V. TÉMOIN. ‖ L'ordre que, dans certaines circonstances, le grand maître de Malte envoyait à tous les chevaliers de se rendre dans cette île. ‖ Allégation d'un passage, d'une autorité, soit qu'on rapporte le passage lui-même, soit qu'on se contente d'indiquer le lieu où il se trouve. *Il nous fit une longue c. de Cicéron. Une fausse c. Il multiplie trop les citations. Remplir un livre de citations.*

Enc. — Pris dans son acception étymologique, le mot *Citation* désigne tout acte de procédure par lequel une personne en appelle une autre en justice, c.-à-d. tout acte introductif d'instance : c'est dans ce sens que ce terme est souvent employé dans le langage vulgaire; il est alors un simple synonyme du mot *Assignation*. Mais, dans la langue juridique, on réserve le terme de cit. pour désigner l'acte par lequel une personne est sommée de comparaître en justice de paix, ou bien devant un tribunal correctionnel et de police, et l'on donne le nom d'*Exploit d'ajournement* à l'acte par lequel on appelle une partie devant un tribunal de première instance ou de commerce. Enfin, ce dernier est nommé *Acte d'appel* lorsqu'on assigne à comparaître devant une cour d'appel, et *Acte de pourvoi* lorsqu'on introduit une instance devant la cour de cassation.

Tout ce qui concerne les actes introductifs d'instance est réglé par la loi française. Nous ne parlerons pas ici de la question de compétence, c.-à-d. de la question de savoir devant quel tribunal il faut assigner selon les cas; nous nous contenterons d'indiquer brièvement les règles posées par le Code de Procédure civile relativement à la forme de ces actes et à la manière dont ils doivent être notifiés.

De l'ajournement. — L'exploit d'ajournement doit contenir : 1° la date des jours, mois et an, les noms, profession et domicile du demandeur, la constitution de l'avoué qui occupera pour lui et chez lequel l'élection de domicile sera de droit, à moins d'une élection contraire par le même exploit; 2° les noms, demeure et immatricule de l'huissier, les noms et demeure du défendeur, et mention de la personne à laquelle copie de l'exploit sera laissée; 3° l'objet de la demande et l'exposé sommaire des moyens; 4° l'indication du tribunal qui doit connaître de la demande, et du délai pour comparaître, le tout à peine de nullité. Il doit aussi, à peine de nullité, être laissé copie de certaines pièces, et, en matière réelle et mixte, l'exploit doit indiquer la nature de l'héritage, la commune où il est situé et deux au moins des tenants et aboutissants (C. Proc., 64, 65). La loi veut, en outre, que l'ajournement soit signifié par huissier à personne ou à domicile. Si l'huissier ne trouve personne au domicile, il doit remettre de suite la copie à un voisin qui signera l'original. Enfin, si le voisin ne peut ou ne veut signer, l'huissier remettra la copie au maire ou à l'adjoint de la commune, qui visera l'original sans frais. L'huissier doit faire mention du tout tant sur l'original que sur la copie (C. Pr., 68). Il existe, en outre, certaines règles particulières qui doivent être observées, sous peine de nullité, dans quelques cas particuliers, comme, par ex., lorsqu'il s'agit d'établissements publics, de communes, etc. (C. Pr., 69, 70). D'un autre côté, la loi accorde au défendeur un délai de huitaine pour comparaître : ce délai est augmenté en raison des distances, à savoir d'un jour par 3 myriamètres, etc. On peut même assigner à bref délai avec permission du juge (C. Pr., 72 et s.). La loi pose également diverses règles qui concernent spécialement l'huissier. Celui-ci ne peut instrumenter pour ses parents et alliés (C. Pr., 66). Il est encore tenu de mettre à la fin de l'original et de la copie de l'exploit, le coût d'icelui, à peine de 5 fr. d'amende. Dans le cas de transport d'un huissier, il ne lui doit être payé, pour tous frais de déplacement, qu'une journée au plus (C. Pr., 62, 67). Enfin, l'huissier est responsable. Quand son exploit est déclaré nul par son fait, il peut être condamné aux frais de l'exploit et à ceux de la procédure annulée, sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu. Nous ferons observer aussi qu'aucun exploit ne peut être donné un jour de fête légale, si ce n'est avec la permission du président. Les règles que nous venons d'exposer sont applicables en matière commerciale (C. Pr., 415 et s.). La loi permet seulement de réduire à un jour le délai donné au défendeur, et même de l'assigner de jour à jour et d'heure à heure, et de saisir ses effets mobiliers (C. Pr., 416 et s.). — L'*Acte d'appel* est également soumis à ces règles, quant à sa forme et à la manière de le notifier (C. Pr., 456); néanmoins il n'est pas nécessaire qu'il contienne les griefs que l'appelant impute au jugement qu'il veut attaquer.

De la citation. — La cit. n'est pas soumise à des règles aussi rigoureuses que l'exploit d'ajournement. — La cit. devant le juge de paix doit indiquer les noms, profession et domicile du demandeur; les noms, demeure et immatricule de l'huissier; les noms et demeure du défendeur; l'énonciation sommaire de l'objet et des moyens de la demande; le juge de paix qui doit connaître de la demande; enfin le jour et l'heure de la comparution (C. Pr., 1). Quoique la loi ne prescrive pas ces mentions sous peine de nullité, cependant le juge de paix peut considérer comme non avenue une semblable cit. — La cit. devant le juge de paix doit aussi, tout comme l'exploit d'ajournement, être signifiée à personne ou à domicile. Si l'huissier ne trouve personne, il doit, sans s'adresser au voisin, laisser la copie au maire ou à l'adjoint de la commune (C. Pr., 4). Les délais accordés au défendeur sont moindres que pour l'ajournement. Dans les cas urgents le juge peut encore donner une *Cédule* pour abréger le délai et permettre de citer dans le jour et même à l'heure indiquée. Enfin, à la différence de ce qui a lieu en matière civile où l'instance ne peut être introduite que par un exploit d'ajournement, les parties peuvent se présenter devant le juge de paix sans qu'aucune cit. ait été donnée. Néanmoins, on ne doit pas confondre avec la cit. l'*Avertissement* à se transporter devant le juge de paix qui, d'après la loi du 2 mai 1855, doit précéder tout acte introductif d'instance, afin de tâcher de concilier les parties. — Voy. *Justice* DE PAIX.

CITÉ. s. f. (lat. *civitas*). Contrée ou portion de territoire dont les habitants se gouvernent par leurs propres lois. *Les cités de l'ancienne Grèce.* — L'ensemble des citoyens d'un État libre. — *Droit de c.*, Aptitude à jouir des droits politiques attribués aux membres d'un État libre. *Accorder, obtenir le droit de c.* ‖ Ville; grand nombre de maisons réunies sur un même point, et parfois enfermées de murailles. *Une grande, une belle c.* Ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. — * *La c. sainte*, Jérusalem ou Rome. — Fig., dans le langage de l'Écriture sainte, *La c. de Dieu, La c. céleste*, Le ciel, le séjour des bienheureux. ‖ Dans quelques villes, La partie la plus ancienne de la ville, celle où se trouve l'église cathédrale ou principale. *On divisait autrefois Paris en Ville, Cité et Université. Il habite dans la c.* ‖ * *C. ouvrière*, Grand édifice partagé en un grand nombre de petits appartements exclusivement destinés à loger des ménages d'ouvriers, et où ils trouvent réunies diverses commodités qui manquent dans les maisons ordinaires.

Syn. — *Ville.* — *Ville* se dit de l'ensemble des maisons et des édifices ordinairement renfermés dans une enceinte; *cité* se dit surtout de la réunion des citoyens, des habitants de la *ville*. La *ville* est à la *cité* ce que la maison est à la famille dans le sens propre et naturel. La *cité* peut être répandue comme la famille; la *ville* est renfermée comme la maison. Un Lacédémonien disait : « A Sparte, la *cité* sert de murs à la *ville*. »

Enc. — I. Dans le troisième livre de sa *Politique*, Aristote commence ses recherches sur la nature des États par cette question : « Qu'est-ce qui constitue un *citoyen* (πολίτης)? » et il le définit « celui qui participe au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire ». Cette définition ne peut s'appliquer, il est vrai, aux différents États de la Grèce, ni même à un État quelconque considéré aux différentes époques de son histoire; mais elle résume avec précision les idées que l'on attache habituellement, aujourd'hui comme dans l'antiquité, au terme de citoyen.

Dans les temps héroïques, chaque État était gouverné par un prince : il y avait des sujets, et non des citoyens. Sous ces gouvernements primitifs, on aperçoit bien l'ombre d'un conseil, d'une assemblée ; mais c'est un conseil sans indépendance, dont les fonctions se bornent à donner un assentiment dont le prince pourrait se passer. La notion de citoyen n'y existe qu'on tant qu'elle exprime la condition des hommes libres nés dans le pays, par opposition à celle des esclaves et des hommes libres venus du dehors. — Mais l'élévation d'une classe dominante absorba et déborda graduellement les monarchies primitives. *Les principaux traits caractéristiques de cette classe étaient* l'éclat de la naissance, la transmission héréditaire de priviléges, la possession du sol et l'accomplissement du service militaire. Les noms de γάμοροι, ἱππεῖς, εὐπατρίδαι, répondaient à ces distinctions. A la rigueur, les membres de cette classe seuls étaient citoyens, quoique les classes inférieures fussent nettement *séparées des serfs ou des esclaves. Le plus souvent*, ils habitaient les villes fortifiées, tandis que le peuple (δῆμος) vivait à la campagne et se livrait aux travaux de l'agriculture. Mais partout où le peuple se trouva renfermé dans les murs de la c., partout où il put devenir matelot, artisan, et faire le commerce, la différence des rangs s'effaça rapidement, et la richesse devint la seule distinction réelle. Les querelles des nobles entre eux, et le mélange de population provenant de l'immigration, tendirent également à relever les classes inférieures de leur abaissement. On ne doit pas oublier que la possession d'esclaves domestiques, si elle ne plaçait pas l'homme du peuple dans des rapports nouveaux avec la classe gouvernante, lui donna, jusqu'à *un certain point, le temps de s'occuper* des devoirs les plus élevés du citoyen, et contribua ainsi à accroître son importance politique. Durant les troubles qui suivirent les temps héroïques de la Grèce, la naturalisation s'accorda, pour ainsi dire, à qui la voulait ; mais elle fut donnée avec plus de réserve à mesure que les droits de citoyen acquirent une plus haute importance.

A Athènes, la population formait trois classes : les citoyens (πολῖται), les étrangers fixés dans le pays (μέτοικοι), et les esclaves (δοῦλοι). — Les citoyens constituaient la classe supérieure. Ils occupaient seuls tous les emplois publics, et le pouvoir législatif et judiciaire était exclusivement entre leurs mains. *Pour être citoyen de naissance, il fallait être né d'un citoyen* et d'une femme libre, unis en légitime mariage ; mais on n'est pas bien certain que, dans les temps antérieurs à Périclès, sous Solon, par ex., un enfant né d'un citoyen et d'une étrangère encourût quelque sorte d'incapacité civique par suite de la condition de sa mère. Il en fut tout autrement sous Périclès. En effet, *ce dernier fit adopter une loi qui exigea rigoureusement* la qualité de citoyen pour les deux époux, et établit que le fils d'un Athénien et d'une étrangère suivrait la condition de sa mère. Cette loi fut exécutée avec tant de rigueur, que près de 4,000 personnes, déclarées coupables d'avoir usurpé le titre de citoyen, furent vendues comme esclaves. Le peuple, toutefois, la suspendit un instant pour conférer les droits entiers de citoyen au fils que Périclès avait eu d'Aspasie. Elle paraît même être assez promptement tombée en désuétude, puisque, sous l'archontat d'Euclide (403 av. J. C.), Aristophon la fit momentanément rétablir ; mais nous n'avons aucun renseignement positif sur ces variations.

Les résidents étrangers (μέτοικοι) furent toujours en grand nombre à Athènes. Lors du recensement fait par Démétrius de Phalère (309 av. J. C.), on n'en comptait pas moins de 10,000, y compris les femmes et les enfants. Ils venaient de toutes les parties de la Grèce, et même des pays barbares, et ils étaient attirés à Athènes, soit par les ressources qu'offrait cette ville pour les plaisirs et pour l'instruction, soit par les facilités qu'on y trouvait pour se livrer au commerce. Parmi ces résidents, il y avait aussi un bon nombre d'affranchis de citoyens athéniens. Les étrangers ainsi fixés à Athènes ne pouvaient y acquérir de propriétés foncières ; ils étaient donc obligés de louer des maisons ou des appartements. Comme, en outre, ils ne faisaient pas partie de la cité, et que cependant ils étaient sans cesse en relations d'affaires avec ses membres, tout résident étranger devait choisir pour patron (προστάτης) un citoyen qui lui servait d'intermédiaire dans toutes ses affaires, et qui de plus répondait de sa conduite. Chaque famille d'étrangers payait une taxe annuelle de 12 drachmes, qui se réduisait à 6 quand son chef était une femme veuve. Les μέτοικοι étaient encore soumis, du moins en général, aux diverses charges tant ordinaires qu'extraordinaires qui pesaient sur les citoyens. Ils étaient même obligés, tout comme les derniers, de servir dans l'armée ou sur la flotte, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, pour la défense de la cité. En revanche, l'État leur permettait de se livrer librement à leur commerce ou à leur industrie, et leur assurait une protection efficace. — Les résidents étrangers pouvaient encore obtenir certains priviléges particuliers, tels que l'ἐπιγαμία ou le droit d'épouser une citoyenne, l'ἔγκτησις ou le droit d'acquérir des terres, l'ἀτέλεια μετοικίου ou l'exemption de la taxe à laquelle était soumis tout résident étranger. L'ensemble de ces priviléges constituait l'ἰσοτέλεια ou ἰσοπολίτεια, et ceux auxquels ils étaient conférés étaient appelés ἰσοτελεῖς. Ils payaient les mêmes impôts que les citoyens, et pouvaient plaider devant les tribunaux et faire leurs affaires sans l'intervention d'un προστάτης. Lorsque les droits de cité étaient accordés à un étranger en récompense de services rendus à l'État, on pouvait y ajouter le rang appelé προεδρία ou εὐεργεσία.

Les individus qui avaient obtenu même le plus haut degré de naturalisation n'étaient pas absolument égaux aux citoyens de naissance, mais on ne sait pas au juste de quelle incapacité particulière ils restaient encore frappés. Niebuhr pense qu'ils étaient exclus de l'assemblée du peuple ; d'autres croient qu'ils étaient inéligibles aux fonctions publiques, ou tout au moins à celles d'archonte. Lorsqu'un étranger aspirait à être naturalisé, sa demande était portée devant deux assemblées successives ; il fallait qu'à la seconde elle fût sanctionnée par le vote de 6,000 citoyens au moins. Dans le cas même où le scrutin lui était favorable, le décret qui prononçait son admission restait pendant *une année entière, comme du reste tout autre décret*, susceptible d'être attaqué. L'année écoulée, on inscrivait le nom du nouveau citoyen sur les registres d'une tribu (φυλή) et d'un *dême* (δῆμος), mais on ne le portait ni sur celui d'une *phratrie* (φρατρία), ni sur celui d'une famille (γενός).

L'objet de l'institution des phratries était de constater la filiation et la légitimité de la naissance parmi les citoyens. Aussi quand on contestait à quelqu'un sa qualité de citoyen, on apportait le registre de la phratrie à laquelle il prétendait appartenir, et ce registre levait tous les doutes relativement aux droits de ses parents et à sa propre identité. Toute femme qui se mariait, lors même qu'elle était citoyenne, était inscrite dans la phratrie de son mari, et tout enfant était enregistré dans la phratrie et dans la famille de son père. Cette inscription se faisait le troisième jour de la fête des *Apaturies*, c.-à-d. le 13 du mois de pyanepsion. Lorsqu'il s'agissait d'enfants régulièrement adoptés, elle avait lieu le second jour des fêtes appelées *Thargélies*, le 8 du mois de thargélion. Ceux qu'on enregistrait ainsi devaient être nés en légitime mariage et de parents qui fussent eux-mêmes citoyens, sauf les variations dans la législation auxquelles nous avons déjà fait allusion. — D'après cela, il est facile de comprendre pourquoi le citoyen naturalisé n'était pas inscrit dans la phratrie ; mais comme le même motif ne s'appliquait plus à ses enfants, ceux-ci, si leurs femmes étaient citoyennes, *étaient enregistrés dans la phratrie de leur grand-père maternel*. L'inscription sur les registres du *dême* constituait encore une nouvelle garantie contre l'usurpation du titre de citoyen. Lorsque le fils d'un citoyen était *éphèbe*, c.-à-d. avait atteint l'âge de puberté ou 16 ans, il était tenu de se consacrer pendant deux années aux exercices du gymnase, et à l'expiration *de ce temps on l'inscrivait sur les registres de son dême.* Il prêtait le serment exigé des citoyens, et il était armé en présence de l'assemblée. Cette dernière inscription avait lieu à l'époque de la fête des Panathénées. Le jeune citoyen pouvait alors se marier ; mais, avant d'être admis à prendre part à l'assemblée du peuple, il devait servir pendant deux années comme περίπολος, c.-à-d. faire le service militaire à la frontière.

Le titre de citoyen conférant des droits politiques très importants, des lois spéciales furent adoptées à diverses époques pour en réprimer l'usurpation. Les dernières, celles qui régirent la matière pendant les beaux siècles d'Athènes, dataient de la seconde année de la 90ᵉ olympiade (419 avant J. C.). De temps *à autre, il était* procédé dans chaque dême à une révision (διαψήφισις) des registres où étaient inscrits les noms des citoyens. Cette révision était faite par les *Dêmotes* (δημόται), c.-à-d. par les membres du dême qui avaient droit de voter dans les assemblées du peuple, et sous la présidence du *Dêmarque* (δήμαρχος) ou d'un membre du sénat. Lorsque l'un des *dêmotes* contestait le droit de quelque citoyen porté sur le registre, on procédait régulièrement contre l'inculpé. Si la réunion des *dêmotes* le jugeait coupable, on rayait son nom sur le registre, on le déclarait intrus et on le reléguait dans la classe des étrangers. Quand le citoyen expulsé n'acquiesçait pas au verdict prononcé contre lui, il avait le droit d'en appeler au tribunal des Thesmothètes ; *mais, s'il succombait dans ce nouveau* jugement, il était vendu comme esclave et ses biens étaient confisqués.

A Athènes, les droits du citoyen comprenaient la faculté de prendre part aux assemblées populaires, celle de voter les lois, celle de concourir à l'élection des magistrats, celle de participer au pouvoir *judiciaire*, et *enfin celle d'être admissible* à tous les emplois publics. Mais pour posséder ces droits dans toute leur plénitude, il fallait être ἐπίτιμος, ou, en d'autres termes, n'avoir encouru aucune sorte d'*Atimie* (ἀτιμία), c.-à-d. d'incapacité légale. On distinguait deux espèces d'*atimie*, l'atimie partielle et l'atimie totale. Dans le premier cas, le citoyen perdait l'exercice de ses droits, soit pendant un certain espace de temps, soit pour certains actes particuliers, comme lorsqu'un débiteur du trésor public était privé de la faculté d'assister aux assemblées du peuple et de remplir aucune fonction judiciaire, ou lorsqu'un individu qui avait intenté une poursuite contre quelqu'un et qui n'avait pas obtenu le cinquième des votes de l'assemblée, était privé du droit d'*intenter certaines poursuites*. L'atimie totale était encourue par ceux qui avaient commis les crimes les plus odieux, tels que la concussion, le parjure, etc.

A Sparte, comme à Athènes, il y avait des citoyens de naissance et des citoyens par concession. Les premiers étaient nés de parents qui étaient citoyens eux-mêmes ; on les soumettait, dès la naissance, à *plusieurs séries de rudes épreuves qui ne se* terminaient que lorsqu'ils avaient atteint leur trentième année. A cet âge, ils étaient admis à la jouissance de tous les droits politiques. Les citoyens de la deuxième classe se recrutaient presque tous parmi les *Ilotes* ou *Hilotes* affranchis qui s'étaient signalés par des services éminents. Il était extrêmement rare que *des étrangers fussent admis à jouir du droit de cité*. Les ilotes étaient moins des esclaves que des serfs attachés à la glèbe. Quand ils étaient affranchis, ils pouvaient obtenir, surtout en récompense de leur bravoure, divers priviléges qui les rapprochaient de plus en plus des citoyens de naissance. Enfin, leurs descendants pouvaient parvenir à la plénitude des droits de cité. Ainsi par ex., on sait que Callicratidas, Lysandre et Gylippe descendaient d'ilotes émancipés. (V. ILOTE.)

Quant à la classe nombreuse qui était désignée sous le nom de *Périœciens* (περίοικοι), et qui représentaient les descendants de la population qui possédait le territoire de Lacédémone avant la conquête dorienne, elle constituait un peuple vassal ou plutôt encore un peuple distinct et séparé des Spartiates, autant *par leurs mœurs et par leurs coutumes que par leur origine*. Ils n'étaient pas admis à voter dans l'assemblée de Sparte ; mais il paraît qu'ils possédaient des droits civils dans les communautés dont ils faisaient partie, et qu'on aurait pu appeler *Cités*, si elles eussent constitué des corps tout à fait indépendants. Ils avaient part à la division des terres, et jouissaient du privilége exclusif de se livrer au commerce et à l'industrie. Enfin, à l'armée, ils servaient ordinairement dans les rangs des *oplites* ou soldats pesamment armés. Thucydide cite même le cas d'un périœcien qui commandait en chef la flotte lacédémonienne.

II. Chez les Romains, le mot *Cité* s'appliquait à une communauté politique, souveraine et indépendante : en conséquence, il est défini par Cicéron « la réunion et l'assemblée d'hommes associés par le droit ». Il est encore fréquemment employé par les écrivains, pour exprimer l'ensemble des droits qui étaient propres au citoyen romain (*civis*), comme dans ces phrases : *Donner la cité ; Usurper la cité*, etc. « Sous la République, dit le savant historien du droit romain, Savigny, il existait deux classes de citoyens romains, l'une qui participait au pouvoir souverain, et l'autre qui était privée de cette participation (*optimo jure, non optimo jure cives*). Ce qui distinguait particulièrement la première classe, c'était le droit de voter par tribus (*jus suffragii*), et la capacité d'exercer les magistratures (*jus honorum*). » Le droit de cité proprement dit (*jus civitatis*) comprenait ce que les Romains appelaient le *Droit public* (*jus publicum*) et le *Droit privé* (*jus privatum*), mais plus particulièrement ce dernier. Le droit privé comprenait le *Droit de mariage* (*jus connubii*) et le *Droit de commerce* (*jus commercii*), et les individus qui ne possédaient pas ces droits n'étaient pas citoyens. Ceux qui jouissaient du droit de suffrage et du droit d'honneurs étaient des citoyens complets, ou, *en d'autres termes, ils étaient citoyens optimo jure*. Quant à ceux qui avaient le droit *privé*, mais non le droit *public*, ils étaient bien citoyens, mais citoyens d'un ordre inférieur. Le terme de *Droit privé* semble avoir été le synonyme de celui de *Droit quiritaire* (*jus quiritium*), et l'expression de *Droit de cité* romaine avoir été l'équivalent de celle de *Droit public*. C'est pour cela que l'on trouve quelquefois dans les écrivains romains, tels que Pline et Ulpien, le *Droit quiritaire* opposé à la *cité romaine*. D'autre part, Tite-Live dit que, jusqu'à l'an 566 de Rome, les habitants de Formies, de Fundi et d'Arpinum, eurent le droit de cité sans avoir le droit de suffrage.

Ulpien a établi avec beaucoup de clarté une distinction qui existait de son temps parmi les individus libres répandus dans la vaste étendue de l'empire romain, mais qui était bien antérieure à lui, et qui très-certainement existait au moins à l'époque de Cicéron. D'après ce grand jurisconsulte romain, il y avait trois classes de personnes libres, savoir : les *citoyens* (*cives*), les *Latins* (*Latini*) et les *étrangers* (*peregrini*). Gaïus indique la même division, lorsqu'il dit qu'un esclave, quand il a reçu la liberté, peut devenir ou citoyen romain ou Latin, ou bien peut entrer dans la catégorie des *peregrini dediticii*, suivant les circonstances. Le *civis*, d'après Ulpien, était celui qui possédait les droits complets du citoyen romain. Le *peregrinus* était incapable d'exercer les droits de *commerce* et de *mariage*, qui étaient caractéristiques du citoyen romain ; mais il était *capable de tous les genres de contrats qu'autorisait le droit des* gens (*jus gentium*). Le *Latin* était dans un état intermédiaire. Il n'avait pas le droit de mariage, et par conséquent il ne possédait ni la puissance paternelle (*patria potestas*), ni les droits d'agnation ; mais il jouissait du droit de *commerce* (*jus commercii*), c.-à-d. du droit d'acquérir la propriété quiritaire, et, par suite, il était capable de tous les actes qui pouvaient dériver de ce genre de propriété, comme la revendication (*vindicatio*), la cession en droit (*cessio in jure*), la mancipation (*mancipatio*), la *factio testamenti*, laquelle comprenait le pouvoir de faire un testament dans la forme romaine, et de devenir héritier par la volonté d'autrui, c.-à-d. héritier testamentaire. — Toutefois, un Latin ou un *peregrinus* pouvait obtenir, par faveur spéciale, certains droits qu'il ne possédait pas en vertu de sa condition. Le Latin, par ex., pouvait obtenir l'*hérédité légitime* qui n'était pas comprise dans la *factio testamenti*, car l'hérédité légitime présupposait l'agnation, et celle-ci présupposait le mariage (*connubium*).

D'après l'opinion de Savigny, la notion de *citoyen* et de *cité* tirait son origine de l'union des patriciens et du peuple (*plebs*) comme un seul état. Quant à la *pérégrinité* (*peregrinitas*), dans le sens ci-dessus établi, elle tirait la sienne de la conquête romaine, lorsque les habitants du pays conquis n'obtenaient pas le droit de cité. Le célèbre historien du droit romain conjecture que la notion de *pérégrinité* s'appliqua dans le principe à tous les citoyens qui appartenaient à des États ayant *contracté alliance* (*fœdus*) avec Rome. Il rapporte même l'origine du droit de *latinité* (*latinitas*) à l'an 545 de Rome (209 avant J. C.). A cette époque, qui était celle de l'invasion d'Annibal en Italie, sur les trente colonies latines, dix-huit seulement demeurèrent fidèles à Rome, pendant que les douze autres refusèrent de l'assister *dans sa lutte contre l'armée carthaginoise*. Ces dernières furent punies, et les premières, en récompense de leur fidélité, obtinrent le *jus commercii*.

Les droits de citoyen romain pouvaient s'acquérir de plusieurs manières. Tout individu, né de parents citoyens romains, était citoyen de droit. Ainsi, un père de famille, un fils de famille, une mère de famille, et une fille de famille, prenaient également le titre de citoyens romains, quoique le père de famille seul fût *sui juris*. Lorsqu'un citoyen romain épousait une Latine ou une *peregrina*, la croyant citoyenne romaine, il n'avait pas la puissance paternelle sur l'enfant né de cette union, attendu que ce dernier n'était pas citoyen romain et suivait la condition de sa mère. Aucun enfant ne suivait la condition de son père, à moins que son père et sa mère ne possédassent le *jus connubii*, c.-à-d. ne fussent tous deux citoyens. Un sénatus-consulte autorisa les parents à prouver leur méprise. Cette preuve faite, la mère et l'enfant devenaient citoyens, et, comme conséquence, tous deux se trouvaient soumis à la puissance paternelle. Au reste, par la suite des temps, l'admissibilité aux droits de cité romaine devint graduellement plus facile.

Parmi les droits dont jouissait le citoyen romain, il en est plusieurs qui méritent d'être cités particulièrement. Le *Droit de suffrage (jus suffragii)* était le droit de concourir au vote des lois et à l'élection des magistrats; le *Droit d'honneurs* (*jus honorum*) était l'aptitude à être élevé aux magistratures. Il fallait être âgé de 17 ans, pour exercer le premier, et avoir 20 ans accomplis pour pouvoir briguer les magistratures inférieures. Quant aux magistratures supérieures, on exigeait un âge plus élevé, selon leur importance. Le *Droit de milice (jus militiæ)* consistait dans le droit, nous dirions actuellement dans l'obligation, de faire partie des légions romaines; celui qui n'était pas citoyen ne pouvait servir que dans les corps auxiliaires. Tout citoyen pouvait être appelé sous les drapeaux depuis l'âge de 17 ans jusqu'à celui de 45. Le *Droit de liberté* (*jus libertatis*) consistait dans l'inviolabilité de la personne. Un citoyen romain ne pouvait ni être battu de verges, ni réduit en esclavage, ni mis à mort. Cependant, lorsque les crimes ou les délits ne pouvaient être punis que par la perte de la vie ou de la liberté du coupable, cette inviolabilité devenait tout à fait fictive. Un Romain, par ex., refusait-il de partir pour l'armée, on le vendait immédiatement comme esclave : on supposait que celui qui craignait de s'exposer au péril pour conserver sa liberté, ne pouvait pas être un homme libre. C'est encore au moyen de fictions analogues qu'on avait trouvé le moyen de bannir un citoyen, de le priver du droit de cité, et même de lui faire subir la peine de mort. Le droit de liberté n'était véritablement respecté que pour le peuple considéré comme la collection des membres de la cité. Ainsi une armée ne pouvait entrer dans Rome, sans une autorisation expresse des comices.

Le droit de cité romaine était exclusif de tout autre droit de cité, c.-à-d. qu'un Romain qui se faisait recevoir citoyen dans une autre ville, perdait par cela même son titre de citoyen et jusqu'au droit de porter la toge. Hors les cas de condamnation à mort, au bannissement ou à la déportation, nul ne pouvait être privé, malgré lui, de son droit de cité. Le citoyen qui le perdait momentanément par un cas de force majeure non légale, comme par ex. lorsqu'il était fait prisonnier de guerre, le recouvrait sans peine à son retour de captivité, en vertu d'un droit particulier que l'on appelait *Droit de retour* (*jus postliminii*).

Un esclave pouvait obtenir le droit de cité par l'affranchissement (*vindicta*), par le cens, et par testament, s'il n'y avait pas d'empêchement légal ; mais, selon les circonstances, il passait dans les rangs des citoyens ou des Latins, ou seulement dans la classe des *peregrini*. (V. ESCLAVAGE.)

Une loi pouvait conférer la cité à un étranger. Tel est le cas d'Archias, qui était citoyen d'Héraclée, ville alliée de Rome, et qui réclamait le droit de cité romaine en vertu de la loi de Silvanus et de Carbon (89 av. J. C.). D'après les dispositions de cette loi, la personne qui voulait en profiter était tenue, dans les soixante jours qui suivirent l'adoption de ladite loi, de signifier au préteur son désir et sa volonté d'acquérir le droit de cité. Cicéron, dans une de ses lettres, parle du droit de cité comme ayant été accordé à tous les habitants de Naples. Dans son discours pour Balbus, il fait allusion à la *loi Julia* (90 av. J. C.), qui avait conféré le droit de cité aux alliés (*socii*) et aux Latins. Il remarque à ce sujet que beaucoup d'habitants d'Héraclée et de Naples s'étaient opposés à cette mesure, préférant au droit de cité romaine leur première relation avec Rome comme cités alliées (*fœderis sui libertatem*). La loi de Silvanus et de Carbon semble avoir eu pour objet de compléter la loi Julia, et de donner, sous certaines restrictions, le droit de cité aux individus qui étaient citoyens des États fédérés (*fœderatæ civitates*). Ainsi, la presque totalité des habitants de l'Italie obtint les droits de cité romaine, tandis que les priviléges des anciennes cités fédérées furent étendus aux provinces, d'abord à une partie de la Gaule, puis à la Sicile, sous le nom de *Droit du Latium* ou de *Latinité* (*jus Latii* ou *latinitas*). Cette *latinité* donnait, à tout individu qui avait exercé quelque magistrature dans sa propre ville, la faculté d'acquérir les droits de citoyen romain, car ce privilége appartenait aux cités fédérées de l'Italie avant qu'elles eussent obtenu le droit de cité romaine. Vraisemblablement le *jus Latii* comprenait encore la *latinité* d'Ulpien, c.-à-d. le *jus commercii*.

Avec l'établissement du pouvoir impérial, les droits politiques des citoyens romains furent à peu près réduits à néant; cependant le droit de cité conserva encore une assez haute importance au point de vue du droit privé. La constitution de Caracalla, qui accorda le droit de cité à tout le monde romain, s'appliquait seulement aux communautés et non aux individus; son effet fut d'élever toutes les villes de l'empire au rang de *municipes*, et d'élever tous les Latins au rang de citoyens. Dès lors la distinction de citoyens et de Latins ne s'appliqua plus qu'à certains individus, à savoir aux affranchis et à leurs enfants. La *pérégrinité* cessa également d'être applicable aux communautés, et ne s'appliqua plus qu'aux individus qui formaient la classe des *dediticii*. Enfin, la législation de Justinien supprima tout ce qui subsistait encore de cette ancienne division des personnes en classes diverses; la seule distinction qu'on voit après lui est celle-ci : sujets de César et esclaves. — Voy. BANNISSEMENT, CENS, COMICES, FAMILLE, ESCLAVAGE, etc.

Chez les peuples modernes, *Droit de cité*, plus souvent appelé *Droit de bourgeoisie*, est tantôt un titre d'adoption, tantôt un titre purement honorifique. Dans le premier cas, il confère une sorte de naturalisation et donne à celui qui l'a obtenu les priviléges politiques ou municipaux attribués aux habitants indigènes de la ville.

CITER. v. a. (lat. *citare*). Appeler pour comparaître devant le magistrat. Dans ce sens, il ne s'employait guère autrefois qu'en Matière ecclésiastique. Aujourd'hui il se dit surtout quand il s'agit De comparaître devant le juge de paix, devant un tribunal correctionnel ou de police. — S'emploie aussi en parlant Des témoins. || Se disait encore autrefois De la sommation de se rendre à Malte que le grand-maître de l'ordre adressait à tous les chevaliers, dans certaines occasions. || Alléguer, rapporter. *C. une loi, un passage, un exemple. C. les auteurs anciens. C. des faits.* — *C. son auteur, c. quelqu'un*, Nommer celui de qui l'on tient une nouvelle ou quelque chose de semblable. *Je vous prie, ne me citez pas. Ne citez personne.* || Signaler, indiquer une personne ou une chose qui mérite d'être remarquée. *Il est cité pour sa bravoure. C. quelqu'un pour exemple. On ne peut c. tous ceux qui se distinguèrent. Les connaisseurs citent principalement ce tableau. On cite de lui plusieurs traits fort honorables.* = CITÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ALLÉGUER.

CITÉRIEUR, EURE. adj. T. Géogr. V. ULTÉRIEUR.

CITERNE. s. f. (lat. *cisterna*). T. Archit.

Enc. — Les *Citernes* sont des réservoirs destinés à recueillir et conserver de l'eau, principalement de l'eau pluviale. On les divise habituellement en deux chambres de grandeur inégale : le *citerneau*, où les eaux se réunissent et déposent les matières qui les troublent, et la *citerne* proprement dite où elles se conservent. En général, ces réservoirs sont souterrains et situés à l'ombre pour que l'évaporation soit moins rapide. C'est pour la même raison que leur porte est en général tournée vers le Nord. L'usage des citernes remonte à la plus haute antiquité. Il y a même des pays qui, soit à cause de l'absence de sources naturelles, soit à cause de la nature marécageuse des eaux provenant du sol, seraient inhabitables sans le secours des citernes où l'on recueille les eaux pluviales. Les Romains en ont laissé plusieurs de fort belles, parmi lesquelles nous citerons celle de Pouzzoles ; mais la plus remarquable de toutes celles qui existent à cette heure est la grande cit. de Constantinople ; 424 piliers disposés sur deux rangs en soutiennent la voûte.

CITERNEAU. s. m. Voy. CITERNE.

*** CITHARE.** s. f. T. Archéol. Voy. LYRE.

CITOYEN, ENNE. s. (R. *cité*). Membre d'une cité, habitant d'un État libre qui a droit de suffrage dans les assemblées publiques. *Être privé des droits de c. La qualité de c.* — *C. français*, Celui qui jouit en France des droits politiques, tels que le droit de concourir à l'élection du corps législatif, celui de siéger comme juré, etc. — *Bon c.*, Celui qui est zélé pour les intérêts de son pays. *Il s'est conduit en bon c.* On dit dans un sens anal. *Un grand c.*, et dans un sens contraire, *Un mauvais c.*, etc. || Habitant d'une ville, d'une cité. *Les plus riches citoyens de la ville. Un simple c. Le domicile des citoyens doit être inviolable.* || S'emploie adject., dans le sens de Bon citoyen. *Un ministre c. Un soldat c.*

Enc. — D'après la loi qui nous régit, tout Français de naissance, c.-à-d. né en France ou à l'étranger d'un père français, est *Citoyen* de plein droit, à l'âge de 21 ans. Les droits qui constituent le cit. se distinguent en droits *civils*, droits *civiques* et droits *politiques*.

Les *droits civils* sont les droits d'aller et de venir, d'exercer librement son industrie ou son commerce, de posséder, de disposer de ses biens, d'établir domicile, de constituer une famille civile par le mariage, d'être tuteur, curateur, etc. Le Code Nap. détermine les droits et les conditions requises pour en jouir. Les droits civils appartiennent à tous les Français sans exception, même aux mineurs, aux interdits et aux femmes mariées; néanmoins ces derniers ne peuvent les exercer que par l'entremise de leurs tuteurs curateurs ou maris. La loi française accorde à l'étranger la jouissance des mêmes droits civils que ceux qui sont accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartient (C. Nap. 11). L'étranger domicilié en France avec l'autorisation du chef du gouvernement, y jouit de tous les droits civils, tant qu'il continue d'y résider (C. N. 13). — Les *droits politiques* proprement dits consistent dans le droit de vote, d'élection et d'éligibilité, ainsi que dans celui d'être juré. Comme on le voit, ils sont relatifs au pouvoir de faire la loi et de rendre la justice, et correspondent ainsi aux droits de cité, tels que les comprenait l'antiquité. — Les *droits civiques* ont une grande affinité avec les droits politiques. Ce sont le droit de voter dans les élections municipales et autres, quand il s'agit de l'administration locale de la commune, de l'arrondissement et du département, celui de port d'armes, celui de servir dans l'armée et dans la garde nationale, l'admissibilité aux fonctions et aux emplois publics, etc. Ces droits, ainsi que les précédents, sont réglés par la loi constitutionnelle du pays. Fort souvent on confond les droits civiques avec les droits politiques : notre législation elle-même ne distingue pas toujours ces deux catégories de droits ; mais toutes les fois que la loi punit un citoyen par la privation de ses droits civiques, les droits politiques sont nécessairement compris dans cette interdiction.

La qualité de citoyen se perd : 1° par la naturalisation en pays étranger ; 2° par l'acceptation, non autorisée par le chef du pouvoir exécutif, de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger ; 3° par l'acceptation, non autorisée, du service militaire à l'étranger ou par l'affiliation à une corporation militaire étrangère ; 4° par tout établissement fait en pays étranger sans esprit de retour; 5° par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes. — On peut aussi encourir la privation de tous les droits civiques et politiques, et même d'une partie des droits civils. Cette privation, qui constitue une peine infamante, est appelée *Dégradation civique*. Elle consiste : 1° dans la destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics ; 2° dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité, et en général de tous les droits civiques et politiques et du droit de porter aucune décoration ; 3° dans l'incapacité d'être juré et expert, d'être employé comme témoin dans les actes, et de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements ; 4° dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants et sur l'avis conforme de la famille ; 5° dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école ou d'enseigner, et d'être employé dans aucun établissement d'instruction. — Quoique les peines correctionnelles n'emportent pas, en général, la privation des droits politiques, cependant il est quelquefois laissé à la prudence des tribunaux de prononcer l'interdiction totale ou partielle des droits de vote, d'élection, d'éligibilité, et d'être nommé aux fonctions de juré et autres fonctions publiques. Cette interdiction ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi. Enfin, les droits civiques et politiques sont suspendus par l'interdiction judiciaire, ainsi que par l'état de débiteur failli et d'héritier immédiat ou de détenteur à titre gratuit de la succession totale ou partielle d'un failli.

Lorsqu'un individu a perdu ses droits de citoyen comme conséquence de la perte de la qualité de Français même, il lui suffit de recouvrer celle-ci pour rentrer dans ses droits. « Le Français qui aura perdu sa qualité de Français, dit le C. Nap. 18, pourra toujours la recouvrer en rentrant en France avec l'autorisation du chef du gouvernement, et en déclarant qu'il veut s'y fixer et qu'il renonce à toute distinction contraire à la loi française. Cependant si l'individu en question a perdu sa qualité de Français en prenant, sans autorisation, du service militaire à l'étranger, il est traité avec plus de sévérité : il ne peut la recouvrer qu'en remplissant les conditions imposées à l'étranger lui-même pour devenir cit. La réhabilitation rend également les droits de cit. au Français qui les a perdus par suite d'une condamnation judiciaire. — Voy. NATURALISATION.

CITRATE. s. m. T. Chim. Voy. CITRIQUE.

CITRIN, INE. adj. Qui est de couleur de citron.

CITRIQUE. adj. T. Chim.

Enc. — L'*Acide citrique* existe dans un grand nombre de fruits acides, tels que les citrons, les oranges, les tamarins, les groseilles communes, etc. On l'extrait ordinairement des citrons, parce qu'il s'y trouve en plus grande abondance, et c'est à cette circonstance qu'il doit le nom sous lequel il est connu. Pour l'obtenir, on abandonne, pendant quelque temps, le jus de citron à sa fermentation spontanée ; il s'en sépare des matières mucilagineuses, et on filtre le jus pour les séparer. Cela fait, on le sature en y introduisant par petites portions de la craie en poudre fine, et on porte le mélange à l'ébullition. Il se forme ainsi un *citrate de chaux* insoluble, qui se précipite. On jette ce sel sur une toile, on le lave à l'eau chaude, on le décompose en le mettant en contact avec de l'acide sulfurique légèrement en excès ; puis on sépare le sulfate de chaux par la filtration, et on évapore avec précaution la liqueur acide jusqu'à ce qu'on voie se produire à sa surface une croûte cristalline. Alors on l'abandonne à elle-même, et l'acide citrique se dépose sous forme de gros cristaux. — L'acide citrique a une saveur agréable et fort acide. On le distingue de l'acide tartrique, avec lequel il a une grande ressemblance, en ce qu'il ne précipite pas la potasse, et ne forme de précipité dans l'eau de chaux que lorsqu'on soumet la liqueur à l'ébullition. Cet acide se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide et dans les 3/4 de son poids d'eau bouillante. Cristallisé à froid, il a pour formule $C^{12}H^{5}O^{11},3HO+2HO$, et se déshydrate à 100°. Cristallisé à la température de l'eau bouillante, sa composition se représente par la formule $C^{12}H^{5}O^{11},3HO+HO$, et il ne se déshydrate qu'à une chaleur plus élevée.

L'acide citrique est un acide tribasique susceptible de former trois séries de sels nommés *Citrates*, dont les plus importants sont ceux de soude, de potasse, de chaux, de plomb, d'argent, de magnésie, de fer et de zinc. Les citrates alcalins sont très-solubles dans l'eau ; il en est de même de ceux de magnésie, de fer, de zinc, de cobalt, etc. Les citrates neutres de chaux, de strontiane et de baryte y sont, au contraire, fort peu solubles.

Soumis à l'action de la chaleur, l'acide citrique donne naissance à trois acides, savoir : l'*Acide aconitique* ($C^{12}H^{3}O^{9},3HO$), et les acides *Itaconique* et *Citraconique*, qui sont isomères entre eux ($C^{10}H^{4}O^{6},2HO$). — L'acide citrique a été découvert par Scheele en 1784. On l'emploie comme rongeant dans les fabriques de toiles peintes. On s'en sert aussi pour enlever les taches de rouille et pour préparer une dissolution de fer avec laquelle les relieurs donnent à la peau de mouton une apparence marbrée. Enfin, mélangé avec du sucre et des matières aromatiques, il fournit plusieurs variétés de limonades estimées. La limonade sèche, si utile aux voyageurs, se prépare en aromatisant avec quelques gouttes d'essence de citron, 500 gr. de sucre et 16 gr. d'acide citrique. — Voy. FER et MAGNÉSIUM.

CITRON. s. m. (lat. *citrus*). Fruit du citronnier, V. AURANTIACÉES. || Par ellipse, s'emploie adjectiv., en parlant Des choses qui sont de la couleur jaune pâle du c. *Un ruban c. Une robe c.*

CITRONNÉ, ÉE. adj. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron. *Tisane citronnée.*

CITRONNELLE ou *** CITRONELLE.** s. f. Nom vulgaire donné à différentes plantes qui exhalent une odeur de citron. Telles sont la *Mélisse officinale* (Labiées), l'*Aurone des jardins* (Composées), et le *Goyavier* (Myrtacées) qu'on appelle *C. de la Guyane.*

CITRONNIER. s. m. T. Bot. V. AURANTIACÉES.

CITROUILLE. s. f. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

* **CITULE.** s. f. T. Ichth. Voy. SCOMBÉROÏDES.

CIVADIÈRE. s. f. T. Mar. Voy. VOILE.

CIVE. s. f. T. Bot. Voy. CIVETTE.

CIVET. s. m. T. Cuisine. Sorte de ragoût fait de chair de lièvre, et où la civette entre habituellement comme assaisonnement. *Un c. de lièvre. Manger un c.*

CIVETTE ou **CIVE.** s. f. T. Bot. Nom vulgaire d'une petite espèce d'oignon.

CIVETTE. s. f. T. Mamm.

Enc. — La *Civette* est le type d'une famille de la section des Carnivores à laquelle on a donné le nom de *Viverridés.* Les animaux qui composent cette famille sont plantigrades ou semi-digitigrades; leurs membres sont courts, leurs doigts ne sont pas profondément divisés, leur corps est allongé ; ils ont deux dents tuberculeuses en haut et une seule en bas de chaque côté. On les divise en deux groupes : dans le premier, la plante des pieds est velue; dans le second, elle est nue.

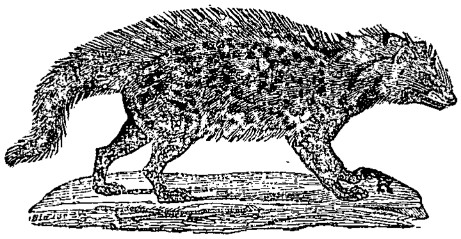
Fig. 1.

I. Le premier groupe comprend 6 genres. Les 5 premiers ont 5 doigts à chaque pied ; mais le 6° n'en a que 4 aux membres postérieurs. — 1° Le g. *Civette* (*Viverra*) est caractérisé par des pouces postérieurs courts et par l'existence d'une poche profonde divisée en deux sacs, située chez les deux sexes au-dessous de l'anus, et tapissée par un appareil glandulaire qui sécrète une substance odorante et très-pénétrante, qu'on nomme *Civette*, et qui est fort analogue au musc et au castoréum. Cette substance est demi-fluide, onctueuse et jaunâtre ; mais elle devient brune et s'épaissit à l'air. On la recueille en vidant la poche qui la contient avec une petite cuiller, puis on la renferme immédiatement dans un vase que l'on tient exactement bouché. On l'obtient en plus grande abondance si l'on a soin d'agacer l'animal. Le plus souvent, quand on la retire, on la mélange à des substances onctueuses et à des sucs végétaux, de sorte que la Civ. du commerce est presque toujours falsifiée. Ce produit peut être rangé parmi les substances stimulantes et antispasmodiques ; mais aujourd'hui on ne l'emploie guère que dans la parfumerie. L'odeur qu'il exhale est tellement persistante, qu'il est impossible d'en débarrasser la peau et même le squelette de l'animal qui le sécrète. Le g. Civ. comprend 2 espèces : la *Civ. d'Afrique* et le *Zibeth.* — La *Civ. d'Afrique* (*Viv. civetta*) [Fig. 1] est de couleur cendrée, tachetée de noir et inégalement barrée. Deux bandes noires entourent son cou, et une autre entoure la face; sa queue, plus petite que le corps, est noire au bout, avec 4 ou 5 anneaux vers la base. Elle porte une crinière susceptible de se relever tout le long du dos et de la queue. Sa taille est d'environ 66 c. Cet animal habite les contrées les plus chaudes de l'Afrique. Il supporte la captivité, mais son caractère farouche et irascible ne lui permet pas de s'apprivoiser. Quand il est irrité, il répand une odeur très-forte. — Le *Zibeth* (*Viv. Zibetha*) n'a point de crinière ; il est cendré et ponctué de noir ; 8 ou 10 anneaux noirs couvrent sa queue. Il a sur les côtés du cou 4 bandes noires sur un fond blanc. Sa taille est moins élevée que celle de la Civ. Il habite l'archipel Indien, les Philippines et l'Inde continentale. Il a les mêmes mœurs et les mêmes propriétés que la Civ. — 2° Les *Genettes* (*Genetta*) diffèrent des Civettes en ce qu'elles n'ont pas de poche véritable. Celle-ci se réduit à un enfoncement léger, dont l'excrétion n'est pas sensible, quoiqu'il y ait une odeur manifeste. Le type du g. est la *Gen. commune* (*Viv. Genetta*) qui est répandue dans le midi de l'Europe et commune dans le département de la Gironde. Son pelage, qui forme un article assez important de pelleterie, est gris, tacheté de brun ou de noir ; il est noirâtre au museau, taché de blanc au sourcil, aux joues, sur les côtés du nez, à anneaux noirs et blancs sur la queue, qui est aussi longue que le corps. Cet animal vit le long des ruisseaux et près des sources. Parmi les autres espèces du g. nous citerons la *Fossane* (*Gen. fossa*) de Madagascar, la *Gen. panthérine* (*G. pardina*) du Sénégal, et la *Gen. de Barbarie* (*Gen. Afra*). — 3° Le g. *Bassaride* (*Bassaris*) ne renferme qu'une seule espèce, appelée *Bas. rusée* (*Bas. astuta*), qui est propre à l'Amérique méridionale et représente dans le nouveau continent la famille des Viverridés. Son pelage est gris fauve uniforme, et sa queue a 8 anneaux noirâtres incomplets en dessous. — 4° Le g. *Ichneumie* (*Ichneumia*) a les pouces postérieurs très-courts, le nez prolongé et la queue très-longue, mais non préhensile. Les animaux qui le composent se trouvent en Afrique, vivent dans les terriers et sont à la fois insectivores et carnivores. L'espèce type est l'*Ich. à queue blanche* du Sénégal. Son pelage est fauve cendré en dessus et noir en dessous. — 5° Le g. *Ailure* ou *Panda* (*Ailurus*) a les pouces postérieurs très-développés, la tête allongée, le nez mobile. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Panda éclatant* (*Ail. refulgens*). Cet animal a une longueur de 1 m., y compris la queue, qui est longue de 30 centim. environ ; ses formes sont massives, son cou est court ; sa fourrure se compose de poils longs, très-doux, laineux à la base, bruns fauve et à reflets dorés sur les parties supérieures, blancs sur la face, le museau et les oreilles, noirs sous l'abdomen et aux extrémités. Une bande brune passe derrière les yeux et va s'unir sur le cou à celle du côté opposé. La queue, qui se termine en pointe, est noire à son extrémité et annelée de jaune et de brun dans le reste de son étendue. Le Panda n'a été trouvé que dans la chaîne de l'Himalaya. Il fréquente le bord des torrents, se plaît dans les arbres, vit d'Oiseaux et de petits Mammifères. — 6° Le g. *Cynictis* ou *Cynopus* a été ainsi nommé parce que ses pieds postérieurs n'ont que 4 doigts, comme ceux des Chiens. Il est propre à l'Afrique australe. L'espèce la mieux connue est le *Cyn. de Stedmann* (*Herpestes penicillatus* de Cuvier). Cet animal est de la taille de la Fouine ; il est assez élégant ; son pelage est fauve, sauf à la queue, qui est de couleur blanche.

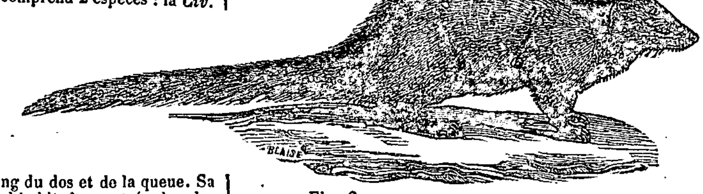
Fig. 2.

II. Le deuxième groupe des Viverridés comprend 9 genres. Huit d'entre eux ont 5 doigts partout ; un seul, le dernier, a 4 doigts seulement à chaque pied. — 1° Le genre *Mangouste* (*Herpestes*) a les pouces postérieurs courts, les ongles antérieurs obtus et la tête allongée. Les espèces dont il se compose ont une taille moyenne, la tête petite et terminée par un museau fin pourvu de moustaches, la queue longue, grosse à la base et non prenante, le pelage assez dur, la poche anale simple et volumineuse. Elles sont douces, intelligentes, et peuvent vivre en domesticité. Elles habitent les contrées chaudes de l'ancien continent dans les endroits secs et découverts et ont un grand instinct pour chasser les Reptiles. La *Mang. d'Égypte* ou *Rat de Pharaon*, l'*Ichneumon* des anciens (*Viv. Ichneumon, Herpestes Pharaonis*), est un peu plus grande que nos Chats. Elle est grise, à queue longue terminée par un flocon noir. Elle chasse les Rats, les Oiseaux, les petits Reptiles dont elle détruit les œufs, et fait un dégât considérable dans les poulaillers où elle pénètre. Sa démarche est très-circonspecte ; au moindre bruit elle s'arrête et rétrograde. Elle était adorée par les Égyptiens, sans doute parce qu'elle détruit un grand nombre de Reptiles. Les anciens prétendaient même qu'elle se jetait dans le corps des Crocodiles pour les tuer : nous n'avons pas besoin de dire que c'est là une pure fable. Il est facile d'apprivoiser cet animal ; en captivité, ses allures sont analogues à celles de nos Chats. — La *Mang. des Indes* ou *Mang. à bandes* (*Viv. mungos, Herp. fasciatus*) [Fig. 2] est plus petite que la précédente. Elle est brune ; le dos et les flancs sont recouverts de longs poils blanchâtres terminés de roux et marqués de brun dans leur milieu. Elle habite les Indes orientales, où elle est célèbre par les combats acharnés qu'elle livre aux Reptiles et aux Serpents venimeux. Les habitants du pays affirment qu'elle se guérit de la morsure de ces derniers en mangeant la racine de l'*Ophiorhiza mungos.* Les autres espèces de Mangoustes sont peu connues : nous nommerons seulement la *Mang. numidique* (*Herp. numidicus*) qui habite l'Algérie. — 2° Le genre *Crossarque* ou *Mangue* (*Crossarchus*) diffère des Mangoustes par son museau qui jouit d'une grande mobilité, et qui est terminé par un mufle sur le bord duquel s'ouvrent les narines. On n'en connaît qu'une seule espèce, la *Mangue obscure* (*Cr. obscurus*). Sa longueur est de 40 centim. depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue ; son pelage est gris-brun, excepté sur les joues, qui sont plus pâles ; sa queue est très-fournie. La poche anale sécrète une matière onctueuse très-puante dont l'animal se débarrasse en se frottant contre un corps dur. La Mangue habite l'Afrique occidentale. Le Jardin des plantes a possédé pendant quelques années un de ces animaux. Sa propreté était extrême ; il déposait toujours ses excréments dans le même coin de sa cage ; il était doux, aimait beaucoup les caresses et faisait entendre un petit cri aigu quand on le quittait. Il buvait en lapant et se nourrissait indifféremment de viande, de pain, de carottes et de fruits. — 3° et 4°. Les genres *Galidie* et *Galidictis* ont les pouces postérieurs courts comme les précédents, mais leurs ongles antérieurs sont allongés et comprimés. — 5° Le genre *Ictide* (*Ictides*) a les pouces postérieurs bien développés ; sa palmature est à peine marquée ; ses mâchelières sont très-épaisses ; son corps est trapu, sa tête grosse, et sa queue prenante. Il comprend 2 espèces. Le *Benturong* (*Ict. albifrons*) [Fig. 3] a une longueur totale de 65 centim. environ ; sa couleur est gris noirâtre. Le *Bent. noir* (*Ict. ater*) est plus grand que le précédent et a le pelage noir. Tous les deux ont été trouvés à Malacca et dans les îles de Java et de Sumatra. — 6° Le genre *Paradoxure* (*Paradoxurus*) a les mâchelières beaucoup moins épaisses que l'Ictide. Sa queue est droite, non prenante, légèrement contournée et s'enroule sur elle-même : c'est ce dernier caractère qui lui a valu son nom. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, la plus remarquable est le *Par. type* (*Par. typus*), appelé aussi *Pougoné* ou *Martre des Palmiers.* Le Pougoné est brun jaunâtre avec quelques mouchetures plus brunes, les pieds, le museau, une partie de la queue noirâtres, un sourcil blanc et une tache blanche sous l'œil. Il a 1 m. de longueur totale, et sa queue a 45 centim. environ. Il habite Malacca, Java, Pondichéry, et se plaît dans les lieux boisés. Ses mœurs sont inconnues. — 7° Le genre *Hémigale* (*Hemigalus*) diffère surtout du précédent par sa queue, qui n'est pas susceptible de s'enrouler sur elle-même. Il ne renferme encore qu'une espèce, l'*H. zébré* (*H. zebra*), qui est long d'environ 90 centim. Son poil est court, lisse, alternativement blanc et brun fauve, de manière à former une série de bandes blanches et brunes qui couvrent les épaules, les hanches, le dos et la base de la queue. Cet animal habite l'Inde. Il est à la fois insectivore et frugivore. — 8° Le genre *Cynogale* (*Cynogalus*) a les pouces postérieurs bien développés comme les trois genres précédents, mais sa palmature est incomplète. L'espèce unique dont il se compose est le *Cynog. de Bennett.* Cet animal a la taille du Zibeth, vit dans les lieux humides, et cherche sa nourriture dans les ruisseaux et les fleuves : c'est le plus aquatique des Viverridés. On le trouve à Bornéo, à Malacca, à Sumatra. — 9° Le genre *Suricate* (*Suricata*) est le seul de ce groupe qui ait quatre doigts à tous les pieds. On n'en connaît qu'une espèce, le *Sur. du Cap* ou *Sur. viverrin.* On ne sait rien sur ses habitudes naturelles, mais on a pu l'étudier en captivité. On a remarqué qu'il vivait de chair, de lait, de fruits, et que ses mœurs étaient assez semblables à celles de nos Chats. Il paraît même plus susceptible d'attachement.

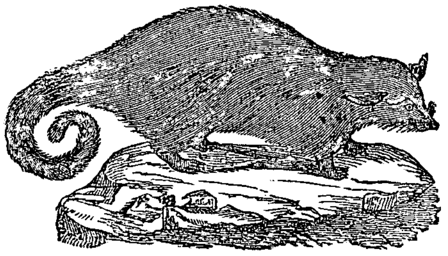
Fig. 3.

CIVIÈRE. s. f. Espèce de brancard sur lequel on porte à bras de la pierre, du fumier, et toute sorte de fardeaux. ‖ Fig. et prov., *Cent ans bannière, cent ans c.*, se dit en parlant Des changements de fortune qui arrivent dans les familles.

CIVIL, ILE. adj. (lat. *civilis*). Qui regarde et qui concerne les citoyens. *La vie civile. La société civile. La guerre civile. Troubles civils. Lois civiles. Code c.* V. CODE. *Droit c.* V. DROIT. *Droits civils.* V. CITOYEN. *État c.* V. ÉTAT. *Jour c.* V. JOUR. *Liste c.* V. LISTE. ‖ T. Jurispr. Se dit par opposit. à Criminel. *Code c. Matière civile. Affaire civile. Procédure civile. Tribunal c. Les effets civils d'un jugement.* On dit dans ce sens, *Le c. et le criminel. — Intérêts civils.* V. INTÉRÊT. *Mort civile.* V. MORT. *Partie civile.* V. PARTIE. *Requête civile.* V. CASSATION. *Responsabilité civile*, V. RESPONSABILITÉ. ‖ Se dit aussi par oppos. à Militaire, et quelquefois à Ecclésiastique. *Le courage c. Un emploi c. Les autorités civiles et militaires. Les autorités civiles et les autorités ecclésiastiques. Fonctionnaire c.* On dit subst., *Le c. et le militaire.* ‖ * T. Astron. *Année civile.* V. ANNÉE. ‖ Courtois, honnête, poli, bien élevé. *Un homme fort c. Il est c. à l'égard de tout le monde, envers tout le monde. Il m'a reçu d'une manière fort civile.* = Syn. Voy. AFFABLE.

CIVILEMENT. adv. En matière civile, en droit civil. *Procéder, juger, poursuivre c. — Être mort c.*, Être frappé de mort civile. — *Être c. responsable.* V. RESPONSABILITÉ. ‖ Honnêtement, avec politesse. *Vivre c. avec quelqu'un. Agir, parler c. Recevoir, traiter c. quelqu'un.*

* **CIVILISABLE.** adj. 2 g. Susceptible d'être civilisé. *Aucun peuple sauvage ne s'est montré aussi c. que les indigènes de la Nouvelle-Zélande.*

* **CIVILISATEUR, TRICE.** adj. Qui civilise, qui favorise le progrès de la civilisation. *L'influence civilisatrice de la religion.*

CIVILISATION. s. f. Action de civiliser, ou État de ce qui est civilisé. *C. avancée. Les progrès de la c.*

CIVILISER. v. a. (R. *civil*). Se disait autrefois pour Rendre civile une matière criminelle, réduire une cause criminelle à une procédure ordinaire et civile. *C. un procès, une cause criminelle.* ‖ Se dit aujourd'hui pour, Rendre civil et sociable ; Polir les mœurs ; Améliorer l'état intellectuel, moral et matériel d'un peuple, d'un pays. *Le christianisme a civilisé les barbares. Le commerce concourt activement à c. les peuples.* = SE CIVILISER. v. pron. Devenir civil et sociable; Se développer sous le rapport intellectuel, moral et physique. *Ces peuples se civilisent lentement.* — Fam., *Il se civilise*, se dit D'un homme qui prend des manières plus douces, plus affables, qui s'habitue au monde. || Fam., Se dit d'une querelle qui commence à s'apaiser, ou D'une nouvelle moins fâcheuse qu'elle n'avait paru d'abord. *La querelle commence à se c. Cette affaire se civilise.* Vieux et peu us. = CIVILISÉ, ÉE. part.

CIVILITÉ. s. f. (lat. *civilitas*). Honnêteté, courtoisie, manière honnête de vivre et de converser dans le monde. *Un homme plein de c. Il manque de c. Les règles de la c.* || Se dit Des actions, des paroles civiles, des compliments, et de tout autre témoignage semblable de bienveillance ou d'égard. *Faire c. à quelqu'un. Faire des civilités. Mes civilités à monsieur votre père. Il m'a comblé de civilités. Après les premières civilités.* — *La c. puérile*, Titre d'un vieux livre fait pour apprendre la c. aux enfants. Par allusion à ce livre, on dit fam. et par plaisant., D'un homme qui manque aux devoirs ordinaires de la c., *Il n'a pas lu la c. puérile.*

Syn. — *Politesse.* — La *civilité* est réglée par l'usage; c'est un cérémonial qui est imposé par la coutume. La *politesse* est plus que la *civilité*; elle suppose toujours celle-ci : c'est la *civilité* modifiée par la bienveillance ou par la délicatesse des manières. Un homme du peuple, un simple paysan, peuvent être *civils*; il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être *poli*. La *civilité* est souvent trop cérémonieuse et par là fatigante ; la *politesse* est exempte de cet excès. La *civilité* évite tout ce qui pourrait blesser quelqu'un ; la *politesse* veut davantage, elle s'attache à être agréable. Malheureusement elle est quelquefois le vernis qui sert à cacher l'absence des vertus sociales.

CIVIQUE. adj. 2 g. Qui concerne le citoyen. *Droits civiques. Dégradation c.* V. CITOYEN. || Qui est d'un bon citoyen; Patriotique. *Les vertus civiques. Un chant c.* — *Couronne c.* V. COURONNE.

CIVISME. s. m. Réunion des qualités qui font le bon citoyen; Zèle pour les intérêts de son pays. *Il a donné des preuves de c. Certificat de c.* V. CERTIFICAT.

Syn. — *Patriotisme.* — Par le *patriotisme*, on aime, on fait profession d'aimer sa patrie. Par le *civisme*, on se consacre à sa patrie, à ses concitoyens; on les sert de tous les moyens que l'on a en son pouvoir. Le *civisme* est la conduite d'un bon citoyen, le zèle à en remplir tous les devoirs; le *patriotisme* est le sentiment dont tout bon citoyen est animé, pour les avantages et le bonheur de sa patrie.

* **CIXIE.** s. f. T. Entom. Voy. CICADAIRES.

CLABAUD. s. m. (lat. *clamare*, crier). Se dit proprement d'Un chien de chasse qui donne de la voix sans être sur les traces de la bête; et Fig., D'un homme qui parle beaucoup et mal à propos. *C'est un cl.* Familier. || Fig. et fam., se dit D'un chapeau qui a les bords pendants. *Ce chapeau est cl., fait le cl.*; on dit même *Un chapeau en cl.*, et *Un chapeau cl.*

CLABAUDAGE. s. m. Le bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent, qui donnent de la voix. || Fig. et fam., Vaine criaillerie. *Je ne m'inquiète point de ces clabaudages.*

CLABAUDER. v. n. Aboyer fréquemment. Ne se dit au propre que D'un chien de chasse qui aboie ordinairement sans être sur les voies de la bête. || Fig. et fam., Crier, faire du bruit mal à propos, sans sujet, et en général avec malignité. *Cet homme ne fait que cl. Il n'a fait que cl. contre vous.*

CLABAUDERIE. s. f. Criaillerie importune, sans sujet, et en général avec une intention de dénigrement. *Il nous étourdit par ses clabauderies.* Fam.

CLABAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui clabaude. Fam. *C'est un cl. perpétuel.*

* **CLADOBATE.** s. m. T. Mamm. V. INSECTIVORES.

* **CLADONIA.** s. m. T. Bot. Voy. LICHENS.

CLAIE. s. f. (gr. κλείω, je ferme). Ouvrage à claire-voie en forme de carré long, et fait de brins d'osier ou de branches d'arbres entrelacés. *Une cl. à passer du sable. A la guerre, on se sert de claies pour construire des retranchements. Jadis on traînait sur la cl. les cadavres de ceux qui avaient été tués en duel ou qui s'étaient suicidés.*

CLAIR, AIRE. adj. (lat. *clarus*). Éclatant, lumineux, qui répand de la lumière. *La lune est claire. Le feu est cl. de sa nature. Ce bois fait un feu très-cl.* || Subst., *Le cl. de la lune* ou *Cl. de lune*, La lumière, la clarté de la lune. *Au cl. de la lune. Il fait cl. de lune, grand clair de lune, un beau cl. de lune.* — En T. Peint., on appelle *Cl. de lune*, Un tableau qui représente un paysage éclairé par la lune. = Qui reçoit beaucoup de jour, de lumière. *Cette église est trop claire. Cette chambre, cette galerie est fort claire.* On dit dans ce sens, *Il fait bien cl. dans cette chambre*, etc. — Absol., *Il fait cl.*, Il fait jour. *Il ne faisait pas encore cl. quand nous partîmes.* Cela s'entend aussi quelquefois Du cl. de la lune. = Luisant, poli. *Cette vaisselle est fort claire. Un plancher bien cl. et bien frotté.* — *Teint cl.*, Teint vif et uni. = En parlant Des couleurs, signifie, Moins foncé, plus approchant du blanc. *Vert cl. Rouge cl. Cl.-brun.* — *Cheveux clair-bruns*, Cheveux d'un brun peu foncé. *Cette dame est clair-brune*, Elle a les cheveux clair-bruns. || T. Peint. Se dit substantiv., et le plus souvent au plur., Des couleurs qui représentent les jours, les parties les plus éclairées. *Les clairs de ce tableau sont bien entendus.* — T. Tapisserie. Se dit encore Des laines et des soies teintes en couleurs claires qui servent à rehausser l'ouvrage. *Cette tapisserie sera bientôt terminée, il n'y manque plus que les clairs.* = Transparent, qui laisse passer librement la lumière, en sorte que l'on peut voir au travers. *Des vitres bien claires. Cl. comme un cristal de roche. De l'eau claire, du vin cl. Une claire fontaine. Cette liqueur est claire.* — *Le temps est cl.*, *le ciel est cl.*, Il n'y a aucun nuage dans l'air. — Substantiv., *Tirer du vin au cl.*, Le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé. — Fig., *Tirer au cl. une difficulté, un fait*, Le dégager de tout ce qu'il présente d'obscur, de difficile. = Qui a peu de consistance. Dans ce sens, il est opposé à Épais, et il ne se dit proprement que Des choses liquides. *Ce sirop est trop cl. Cette bouillie est trop claire. Lait cl.* — *Lait cl.*, se dit quelquefois pour Petit-Lait. || Signifie aussi, Qui n'est pas bien serré, dont les parties ne sont pas très-rapprochées. *Toile claire. Il a les cheveux bien clairs. Les blés sont clairs.* = Se dit en outre De la voix et des sons, et signifie, Net, aigu. *Cet enfant a la voix claire. Les voix de femmes sont plus claires que les voix d'hommes.* = Fig., Intelligible, aisé à comprendre. *Idée claire. Une expression claire. Style cl. Son discours était très-cl. Ses vers ne sont pas clairs. Il s'est exprimé en termes fort clairs. Il est cl. que... Cela est cl. et net.* — *Méthode claire*, Qui rend la chose à laquelle elle s'applique plus aisée à comprendre. *Un commentaire bien cl.*, Qui résout bien les obscurités, les difficultés d'un texte, d'un ouvrage. || Se dit aussi des personnes. *Cet auteur n'est pas cl. Cet homme a l'esprit cl.*, Il saisit les choses avec facilité et netteté, il a le jugement net. || Évident, manifeste. Qui ne peut donner lieu à incertitude, à équivoque. *Votre droit est cl. comme le jour. Preuve claire. C'est un profit tout cl. La raison, la conséquence en est claire. Ce procédé, cette conduite, ces discours ne sont pas clairs. Cette affaire n'est pas claire.* Elle est embrouillée. — *Clairs deniers, argent cl.*, L'argent, les deniers qu'on peut toucher quand on veut, qu'on peut recevoir aisément. *Il s'est payé des plus clairs deniers de la recette. C'est de l'argent cl.* On dit substantiv., *Il a dépensé le plus cl. de son bien.* = CLAIR. adv. D'une manière claire, distincte. *Voir cl. Entendre cl.* || Figur. et fam., *Voir cl.*, *voir fort cl.*, Avoir l'esprit pénétrant. *Il n'est pas facile de le tromper, il voit fort cl. Voir cl. dans une affaire*, La bien connaître. *Avant de signer, je veux y voir cl.* — Fig. et fam., *Entendre clair*, A demi-mot. *Il ne faut pas beaucoup d'explication avec lui, il entend fort clair.* || *Parler cl.*, Parler avec une voie claire et aiguë. — Fig., *Parler cl. et net*, Franchement, nettement, sans ménagements, sans détours. On dit de même, *Il s'en est expliqué haut et cl.* || *Cl. et net*, signifie quelquefois, Tous frais déduits. *Il gagne cl. et net cent mille francs dans cette affaire.* — *Semer cl.*, Répandre la graine de loin en loin, et en moindre quantité qu'à l'ordinaire.

* **CLAIRÇAGE.** s. m. * **CLAIRCE.** s. f. V. SUCRE.

CLAIRE. s. f. T. Techn. Les cendres lavées ou les os calcinés dont on se sert pour faire les coupelles.

CLAIREMENT. adv. D'une manière claire, nettement, distinctement. *De cette hauteur on distingue cl. sa maison. J'ai distingué cl. sa voix.* || Évidemment, manifestement. *Démontrer cl. une proposition. Il prouve cl. tout ce qu'il dit. Je vois cl. qu'il vous trompe.* || Fig., D'une manière intelligible, ou Franchement, sans détour. *Parler, s'exprimer cl. Expliquer cl. un passage. Expliquez-vous cl.*

CLAIRET. adj. *Vin cl.*, Vin léger et de couleur peu foncée. — Substantiv., *Boire du cl.* = CLAIRET. s. m. Infusion de plantes aquatiques dans du vin, édulcorée avec du miel ou du sucre. || T. Joaillier. Pierre dont la couleur est trop faible.

* **CLAIR-ÉTAGE.** s. m. T. Archit.

Enc. — On désigne sous ce nom, et quelquefois même sous celui de *Clerestory* usité chez les Anglais, cette série de hautes fenêtres qui, dans les églises du moyen âge et particulièrement dans celles d'architecture ogivale, sont destinées à éclairer la grande nef de l'édifice. Le cl.-ét. est toujours situé au-dessus des arcades du rez-de-chaussée de la nef, et une fenêtre correspond à chacune de ces dernières. Néanmoins, dans la plupart des grands édifices religieux construits au XIIe siècle, et jusqu'à la fin de la période ogivale, il existe, entre les arcades du rez-de-chaussée et le cl.-ét., une galerie étroite qui est ménagée dans l'épaisseur du mur, et qui circule, en général, tout autour de la nef centrale. Cette galerie s'ouvre sur la nef par une série d'ouvertures en plein ceintre ou en ogive, suivant l'époque de sa construction. Chaque ouverture est ordinairement divisée en trois parties (*tres fores*) par deux colonnettes, disposition qui a fait donner à la galerie tout entière le nom de *Triforium*. Le plus souvent, et cette particularité s'observe principalement dans les églises antérieures à la fin du XIIIe siècle, le triforium ne tire son jour que de l'intérieur de la nef elle-même, et, par conséquent, il est toujours plus ou moins obscur. Mais, au XIVe siècle, on voit, dans un certain nombre d'églises, le triforium devenir transparent. Pour cela, il fallut introduire deux modifications nouvelles dans la construction de l'édifice : 1° abaisser le comble des nefs latérales au-dessous de la ligne occupée par cette galerie elle-même; 2° percer de part en part le grand mur de la nef dans l'épaisseur duquel était pratiqué le triforium. Dans ce dernier cas, une claire-voie garnie de vitraux remplace la paroi de maçonnerie qui fermait extérieurement le triforium. La galerie ainsi nommée a toujours eu très-peu de profondeur. Cependant on peut remarquer qu'elle devient de plus en plus étroite, à mesure qu'on approche de la fin de la période ogivale, où elle ne représente plus qu'une série de petites arcades destinées uniquement à servir de décoration. [La fig. 1 représente une travée de la grande nef de Notre-Dame de Paris, et la fig. 2 une travée de Saint-Ouen à Rouen : A indique l'arcade du rez-de-chaussée, B le triforium, et C le clair-étage. On remarquera qu'à Notre-Dame la partie du triforium comprise dans chaque travée ne présente que deux colonnettes et trois ouvertures, tandis qu'à Saint-Ouen, les colonnettes et les ouvertures se sont multipliées.] — C'est à tort que quelques archéologues donnent le nom de triforium aux tribunes qui se voient dans quelques grandes basiliques, comme celle de Saint-Paul hors les murs à Rome (V. BASILIQUE, Fig. 3). Ces tribunes, en effet, ne sont point pratiquées dans l'épaisseur du mur seulement;

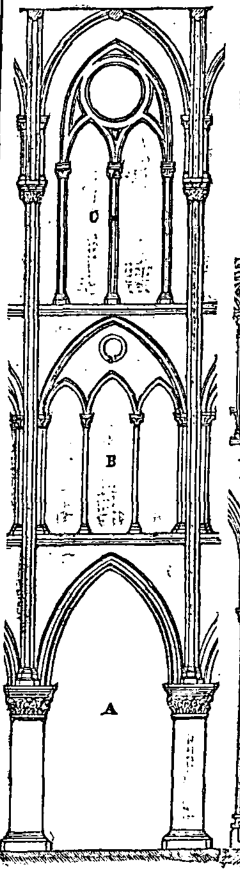

Fig. 1.

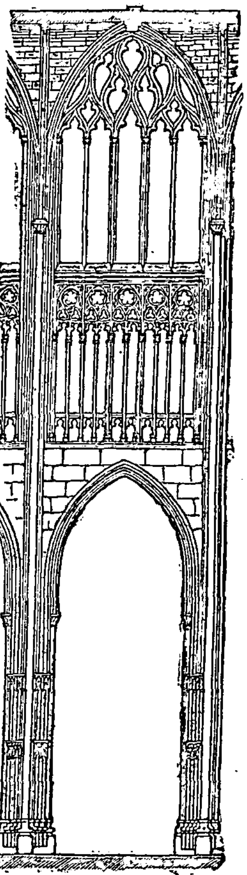

Fig. 2.

elles sont établies au-dessus des nefs latérales. Il fallait d'ailleurs qu'elles fussent spacieuses, puisqu'à l'origine elles étaient destinées, celle de gauche aux veuves, et celle de droite aux vierges consacrées à Dieu.

* **CLAIRETTE.** s. f. T. Bot. V. Vigne et Valérianées.

CLAIRE-VOIE. s. f. Ouverture faite à rez-de-chaussée dans le mur d'un parc ou d'un jardin, et qui n'est fermée que par une grille, ou par une espèce de fossé appelé *Saut-de-loup. Des claires-voies.* = A claire-voie. Loc. adv. qui s'emploie en parlant De tout ouvrage de charpente, de menuiserie ou de vannerie, dont les pièces laissent du jour entre elles. *Porte à cl.-voie. Panier à cl.-voie.* — Par ext., se dit D'un tissu qui n'est pas serré. *Cette toile est faite à cl.-voie.* || T. Agric. *Semer à cl.-voie,* Répandre de la semence sur la terre de façon que les grains laissent entre eux de grands intervalles vides.

CLAIRIÈRE. s. f. (R. *clair*). Endroit d'une forêt tout à fait dégarni d'arbres. *Se promener dans une cl.* || T. Techn. Endroit d'une toile, qui est plus clair que le reste.

CLAIR-OBSCUR. s. m. T. Peint. Imitation des effets de contraste qui se produisent lorsque certaines parties d'un lieu reçoivent une vive lumière pendant que les autres restent dans une obscurité plus ou moins profonde. *La science du cl.-ob. Rembrandt entendait admirablement le cl.-ob.* || Se dit quelquefois Des effets de la lumière sur les corps qu'elle frappe. *Un architecte doit connaître les effets du cl.-ob.* || *Dessin, peinture de cl.-ob.* ou *en cl.-ob.*, Dessin, peinture où l'on n'emploie que du blanc et du noir, ou du blanc avec quelque autre couleur brune.

CLAIRON. s. m. (R. *clair*). T. Mus. Sorte d'instrument à vent. Voy. Trompette. || Celui qui joue du clairon. || * T. Ent. Voy. Malacodermes.

CLAIR-SEMÉ, ÉE. adj. Se dit Des végétaux qui ne sont pas bien serrés, qui sont séparés les uns des autres par des intervalles plus grands qu'à l'ordinaire. *Du blé cl.-semé. De l'avoine cl.-semée. Des arbres cl.-semés.* || Fig., *La population est très-cl. semée sur les bords du Missouri. Les beautés sont cl.-semées dans ce poëme.* — Prov., *L'argent est cl.-s. chez lui,* Il en a fort peu.

CLAIRVOYANCE. s. f. Sagacité et pénétration dans les affaires. *Rien n'échappe à sa cl.* Syn. V. Perspicacité.

CLAIRVOYANT, ANTE. adj. Qui a de la clairvoyance. *Esprit cl. Une femme très-clairvoyante.*

CLAMEUR. s. f. (lat. *clamor*). Grand cri. Se dit ordinairement Des cris confus de plusieurs personnes réunies. *Cl. tumultueuse. Une grande cl. Cela excita les clameurs de l'assemblée. Il s'éleva une cl. universelle.* || Fig., Injure, outrage. *Braver les clameurs des sots. Il se laissa intimider par leurs clameurs.* — *La cl. publique,* L'indignation publique, de quelque manière qu'elle se manifeste.

Enc. — Dans la coutume de Normandie, on nommait *Clameur de haro* un usage en vertu duquel on pouvait, sans aucun mandement ni permission de justice, faire comparaître sur-le-champ devant le juge la partie dont on avait à se plaindre. Selon la tradition, le terme de *haro* est une invocation du nom de Raoul ou Rollo 1er, duc de Normandie. « Ce duc était, dit un ancien auteur, si grand justicier que, de son temps, les laboureurs laissaient leurs charrues et semences au bout du champ et leurs maisons ouvertes pour l'assurance qu'ils avaient de sa grande probité et diligence à faire punir les malfaiteurs. De sorte que toute la province ne semblait qu'une famille, et ceux qui étaient oppressés s'écriaient *Harou* (*ha Raoul*), comme l'appelant à leur aide : et, depuis, ce cri a passé en forme d'action. » Selon l'ancien coutumier de Normandie, le *haro* ne pouvait être interjeté que pour cause criminelle, comme pour feu, larcin, homicide ou autre péril évident.

CLAN. s. m. (gaélique, *clann*, race).

Enc. — Dans l'histoire d'Écosse, le mot *clan* sert à désigner des agglomérations de familles qui portent des dénominations communes et qui toutes, à en croire la tradition, descendraient d'une souche unique. Mais cette communauté d'origine est loin d'être démontrée. Il est plus probable que les clans se sont formés de la réunion de différentes familles, dont les moins importantes se trouvaient, vis-à-vis des autres, dans un état de sujétion analogue à celui des clients de l'ancienne Rome relativement à leurs patrons : ces familles vassales auraient ensuite pris peu à peu le nom de la famille dominante. Les clans occupent le nord, l'ouest et une partie du centre de l'Écosse. Plusieurs sont divisés en branches qui se distinguent par des noms particuliers. Chacun a un chef dont le pouvoir se transmet régulièrement à ses descendants mâles ; mais, dans les anciens temps, l'ordre de succession n'était pas nettement fixé. Suivant un manuscrit gaélique récemment découvert et que l'on suppose écrit vers 1440, la formation des clans remonterait à une époque bien plus ancienne qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

CLANDESTIN, INE. adj. (lat. *clandestinus*). Qui se fait en cachette, et ordinairement contre les lois ou la morale. *Mariage cl. Relations clandestines. Assemblée clandestine. Écrit cl. Démarches clandestines.*

CLANDESTINE. s. f. T. Bot. Voy. Orobanchées.

CLANDESTINEMENT. adv. D'une manière clandestine, en cachette. *Se marier cl. Ils se réunirent cl.*

CLANDESTINITÉ. s. f. T. Jurisp. Le vice d'une chose faite en secret et contre la loi. *La cl. est une cause de nullité pour le mariage ; elle vicie la possession et empêche la prescription.*

CLANPIN. s. m. (altérat. du vieux franç. *clopin*, boiteux). Se dit popul. D'un soldat retardataire, d'un traînard, et par ext., D'un ouvrier paresseux et fainéant.

* **CLAOXYLON.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

CLAPET. s. m. (lat. *clavis*, clef). Sorte de petite soupape qui se lève et se baisse par le moyen d'une simple charnière.

CLAPIER. s. m. Nom que l'on donne aux petits trous creusés exprès dans les garennes et où les lapins se retirent. — Par ext., Cage de bois où l'on nourrit des lapins domestiques. — *Lapins de cl.*, ou simplem. *Clapiers,* Lapins élevés dans ces sortes de cages. || * T. Chir. Se dit D'un abcès profondément situé ou à trajet sinueux d'où le pus s'écoule difficilement.

CLAPIR (se). v. pron. (R. *clapier*). Se blottir, se cacher dans un trou. Se dit particulièrement Des lapins. = Clapi, ie. part.

CLAPOTAGE ou **CLAPOTIS.** s. m. T. Mar. Agitation légère des vagues qui se croisent et s'entrechoquent dans tous les sens.

CLAPOTER. v. n. (*onomatopée*). T. Mar. Éprouver l'agitation qu'on nomme clapotage. *La mer clapote.*

CLAPOTEUSE. adj. f. T. Mar. On dit que *La mer est cl.*, Lorsqu'elle est agitée par de petites lames courtes qui se succèdent rapidement en venant de plusieurs côtés.

CLAPOTIS. s. m. Voy. Clapotage.

CLAQUE. s. f. (*Onomatopée.*) Coup donné du plat de la main. *Donner une cl. à quelqu'un.* Fam. || * T. Théâtre. Se dit d'Un certain nombre d'individus qui, moyennant salaire, applaudissent une pièce, un acteur. *La cl. se place habituellement au-dessous du lustre.* || Espèce de soulier qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de l'humidité et de la boue.

CLAQUE. s. m. Chapeau qui peut s'aplatir et qu'on peut porter aisément sous le bras.

* **CLAQUE-BOIS.** s. m. T. Mus. Instrument composé d'une série de morceaux de bois durs et sonores, qui vont en diminuant de longueur, et dont chacun fait entendre le son d'une des notes de la gamme, quand on les frappe avec un marteau ou avec une baguette.

CLAQUEDENT. s. m. T. de Mépris, qui se dit d'Un pauvre misérable qui tremble de froid. Pop. || Se dit encore d'Un homme qui parle beaucoup de lui avec jactance, et souvent contre la vérité. Fam. et peu us.

CLAQUEMENT. s. m. Bruit que font des choses frappées l'une contre l'autre, ou les unes contre les autres. *Un cl. de mains, de dents. Le cl. du bec de la cigogne. Des claquements de fouet.*

CLAQUEMURER. v. a. Renfermer dans une étroite prison. *On le claquemura à la Bastille.* — * Par ext., Tenir quelqu'un renfermé. *Elle claquemure sa fille dans sa chambre et s'en va au bal.* = se Claquemurer. v. pron. Se tenir renfermé. *Il se claquemure dans sa chambre et ne voit personne.* Fam. || * Fig. Se borner exclusivement à une chose. *Il se claquemure dans sa spécialité.*

CLAQUER. v. n. Faire un certain bruit aigu et éclatant. *Cl. des mains. Voilà un fouet qui claque bien.* — On dit de quelqu'un qu'*Il claque des dents* ou que *ses dents claquent,* Lorsque ses dents se choquent par un tremblement que cause le froid, la peur, etc. = Claquer. v. a. *Cl. quelqu'un,* Lui donner une claque, des claques ; et Fig., L'applaudir. En ce dernier sens, ne se dit que D'un auteur dramatique ou d'un acteur. *Ses amis l'ont claqué.* = Claqué, ée. part.

CLAQUET. s. m. Petite latte qui est sur la trémie d'un moulin, et qui bat continuellement avec bruit. — Pop., on dit D'une personne qui parle beaucoup, *La langue lui va comme un cl. de moulin.*

CLAQUEUR. s. m. T. Théâtre. Applaudisseur à gages ; individu payé pour applaudir les pièces ou les acteurs. Se dit fam. et par mépris.

CLARIFICATION. s. f. T. Techn.

Enc. — La *Clarification* est l'opération par laquelle on sépare d'un liquide les matières étrangères qui troublent sa transparence. Les procédés employés varient suivant la nature du liquide et celle des substances dont on veut le débarrasser. — Dans une foule de cas, surtout lorsqu'il s'agit de matières solides et en suspension dans un liquide, il suffit d'abandonner celui-ci à lui-même pour que les molécules solides gagnent le fond du vase. Le dépôt opéré, on n'a qu'à enlever le liquide au moyen d'un siphon ou par simple décantation. Ce procédé de cl. a reçu le nom de *Dépuration.* — Lorsqu'il est insuffisant, on a recours à la *Filtration.* Celle-ci s'opère en introduisant le liquide à clarifier dans un appareil appelé *filtre*, dont les pores laissent passer les parties fluides, tandis qu'ils retiennent les molécules solides (V. Filtre). — Enfin, dans un assez grand nombre de cas, on emploie le procédé de la *Coagulation.* Lorsque le liquide à clarifier contient de l'albumine, on coagule celle-ci soit à l'aide de la chaleur, soit à l'aide des acides. Ainsi, par ex., quand un pharmacien veut clarifier le suc vert extrait d'une plante qui contient de l'albumine, il suffit de chauffer ce suc : bientôt on voit une matière blanche nager dans la liqueur. Cette matière est l'albumine coagulée, qui a entraîné avec elle la chlorophylle et les portions de fibres divisées qui troublaient la transparence. On voit par là que l'albumine possède la propriété d'emprisonner dans ses mailles, au moment même où elle se coagule, les substances étrangères contenues dans les liquides : c'est sur cette propriété qu'est fondé le procédé de *coagulation par intermède.* Dans ce mode, tantôt on emploie la chaleur, tantôt on opère à froid. L'emploi de la chaleur est indispensable, quand le liquide à clarifier ne contient pas de principe astringent. C'est ainsi qu'on procède pour clarifier les sirops et le sucre : on ajoute aux premiers du blanc d'œuf qui est de l'albumine presque pure, et aux seconds du sang d'animal, dont le sérum contient une forte proportion d'albumine, puis on les soumet à l'action de la chaleur. On opère à froid, au contraire, quand il s'agit de clarifier des liqueurs qui renferment un principe astringent. Tels sont le vin, la bière, le cidre, qui d'ailleurs seraient altérés par la chaleur. Dans ce cas, on ajoute simplement de l'albumine au liquide à clarifier, et celle-ci est coagulée par les acides et par l'alcool que contiennent ces liqueurs. L'opération de la clarification des vins et autres liqueurs spiritueuses est plus souvent désignée sous le nom de *collage*, parce qu'à l'albumine on substitue de la *colle* ou *gélatine*, qui jouit de la même propriété. C'est uniquement par motif d'économie qu'on donne la préférence à la gélatine. Ces substances, c.-à-d. l'albumine et la gélatine, forment dans le sein du liquide une sorte de réseau qui enveloppe les molécules hétérogènes en suspension et les entraîne au fond du vase.

CLARIFIER. v. a. (lat. *clarus*, clair ; *fieri*, devenir). Rendre claire une liqueur qui est trouble. *Cl. du vin.* || Par ext., Purifier une substance fluide quelconque. *Cl. un sirop. Cl. du sucre.* = se Clarifier. v. pron. Devenir clair, *Se purifier. Cette eau commence à se cl. Ce sirop se clarifie.* = Clarifié, ée. part. *Petit-lait cl.*

CLARINE. s. f. (lat. *clarus*). Sonnette pendue au cou des animaux qu'on fait paître dans les forêts.

CLARINETTE. s. f. Instrument à vent et à anche. V. Hautbois. || Celui qui joue de cet instrument. *Il est première cl. à l'Opéra.* * On dit aussi *Clarinettiste.*

CLARTÉ. s. f. (lat. *claritas*). Lumière, lueur, splendeur. *La cl. du jour. La cl. du soleil, de la lune, des étoiles. Lire à la cl. du feu, des flambeaux. Une trop grande cl. éblouit.* En ce sens, ne s'emploie guère au plur. qu'en poésie. — Poétiq., *Jouir de la cl. du jour, de la cl.*, Vivre. On dit de même : *Revoir la cl. du jour, revoir la cl.*, Revivre ; *Perdre la cl. du jour, perdre la cl.*, Mourir. || Fig., dans le style oratoire et poétique, *Les saintes clartés du christianisme. De fausses clartés les égarent.* En ce sens, s'empl. le plus souvent au plur. = Transparence. *La cl. du verre, de l'eau.* || Fig., Qualité des idées, du discours, du style, qui les rend propres à être facilement compris. *Parler, écrire avec cl. Expliquer une chose avec cl. Il faut de la cl. dans le style. Ces principes sont d'une grande cl.* — *Avoir de la cl. dans l'esprit, dans les idées,* Avoir des idées saines, claires et nettes. On dit dans ce sens, *Cl. d'esprit.*

Syn. — *Lumière, Lueur, Éclat, Splendeur.* — La *lumière* est ce au moyen de quoi les objets sont visibles ; les autres mots n'expriment que des gradations de la *lumière.* La *lueur* est une lumière faible, un commencement de *clarté* ; elle est le plus souvent passagère et fugitive, car il est dans la nature de ce qui est faible, de s'évanouir, de périr bientôt. Un feu follet jette une *lueur* ; une *lueur* d'espérance ne se soutient pas ; cependant une *lueur* peut être quelquefois durable. La *clarté* est une *lumière* suffisante, un jour pur et qui chasse les ombres : comme la *lueur*, elle peut fort bien n'être pas durable. Un éclair produit une très-vive *clarté* qui vous laisse à l'instant dans une obscurité profonde. On voit nettement et assez, quand on voit *clair*. Il y a une *clarté* pâle et faible, comme une *clarté* vive et brillante. *Éclat* désigne une grande *lumière*, ainsi qu'un grand bruit : l'*éclat* est une forte et très-brillante *lumière*, une *clarté* aussi abondante que vive. La *splendeur* est la plus grande *lumière*, un *éclat* éblouissant, la plénitude de la *lumière* et de l'*éclat*. Ce mot se dit au propre, et particulièrement du soleil et des astres, qui renferment la plénitude de la *lumière*. Au figuré, il est synonyme de pompe, de magnificence, etc. Ainsi donc la *lueur* est une *lumière* faible et légère ; la *clarté*, une *lumière* assez vive et plus ou moins pure ; l'*éclat*, une *lumière* brillante ou une vive *clarté ;* la *splendeur*, la plus grande *lumière* et le plus vif *éclat*.

CLASSE. s. f. (lat. *classis*, du gr. κλῆσις, convocation). L'ordre suivant lequel on range diverses personnes, on distribue diverses choses. *Cet ordre de chevalerie renferme trois classes de membres. Il y a trois classes de grands d'Espagne. Un grand de la première cl. Les naturalistes ont divisé chaque règne en classes, et les classes en ordres et en familles. Pour le cadastre, on établit différentes classes de terres.* ‖ Se dit Des rangs que la diversité et l'inégalité des conditions établissent parmi les hommes réunis en société. *Les diverses classes de la société. La cl. moyenne. La cl. laborieuse. Les classes inférieures. Les hautes classes, les basses classes. Toutes les classes de citoyens.* ‖ Par ext., se dit encore Des personnes ou des choses qui ont entre elles une certaine conformité, qui sont de même nature, etc. *Il appartient à cette cl. d'hommes sans mœurs qui... Ces objets forment une cl. à part. — C'est un savant, un artiste de la première cl.*, Du premier mérite. — Fam., *C'est un fripon, un menteur, etc., de la première cl.*, C'est un fripon fieffé, un grand menteur, etc. = Dans les colléges, désigne Les divisions entre lesquelles on répartit les élèves, selon leur degré d'instruction. *Cl. de rhétorique, d'histoire, de quatrième. En quelle cl. êtes-vous? Nous sommes dans la même cl. Ce professeur fait la troisième cl.* En ce sens, au lieu de *Seconde cl.*, *Troisième cl.*, etc., on dit absolument, *Seconde, etc. Il est en cinquième. Ce professeur est chargé de la quatrième. Basses classes*, Celles par où commencent les écoliers, jusqu'à la quatrième inclusivement. *Faire ses classes*, Faire ses études. — S'emploie dans un sens analogue dans quelques autres établissements d'instruction publique. *Les classes du Conservatoire. Cl. de solfége.* ‖ Se dit Des écoliers qui sont d'une même cl. *Cette cl. est forte. Toute la cl. a eu congé.* ‖ Par ext., se dit Des salles où les écoliers de chaque cl. s'assemblent pour recevoir les leçons de leur professeur. *Les élèves entrent en cl. Au sortir de la cl. On l'a mis à la porte de la cl.* ‖ Le temps que les écoliers sont assemblés pour prendre la leçon. *Au commencement, à la fin de la cl. Entre la cl. du matin et celle du soir. — La rentrée des classes*, Le temps où les élèves reprennent leurs études, après les vacances. On dit aussi, *L'ouverture des classes. — Ouvrir une cl.*, Commencer à faire des leçons dans un lieu où il ne s'en faisait pas encore. ‖ T. Mar. V. *Administration* MARITIME.

CLASSEMENT. s. m. Action de classer, de mettre dans un certain ordre. *Le cl. de ces papiers sera fort long.* ‖ Résultat de cette action, de ce travail. *Le cl. de ces matières est fort bien fait.*

CLASSER. v. a. Ranger, distribuer par classes. *Cl. des plantes. Cl. une collection minéralogique.* — Assigner la classe à laquelle une chose appartient ou doit appartenir. *Cet oiseau est classé parmi les échassiers.* ‖ Mettre dans un certain ordre. *Cl. des papiers. Cl. des livres par ordre de matières.* ‖ * Attribuer un certain rang parmi des choses de même genre. *On classe l'opium au premier rang des narcotiques.* — Se dit aussi Des personnes. *On classe Rubens parmi les plus grands coloristes.* = * SE CLASSER. v. pron. S'emploie dans tous les sens du v. a., mais avec la signification passive. *Les caractères de ces plantes sont bien tranchés, aussi se classent-elles fort aisément. Ce poisson se classe dans la famille des scombéroïdes. Dans beaucoup de bibliothèques, les livres se classent par ordre de formats. Par ce tableau, ce peintre s'est classé parmi les grands artistes de notre époque.* = CLASSÉ, ÉE. participe.

* **CLASSIFICATEUR.** s. m. Se dit Des savants qui s'occupent surtout de classification, particulièrement dans les sciences naturelles.

CLASSIFICATION. s. f. Distribution régulière de diverses choses suivant un plan quelconque. *Bonne, mauvaise cl. Cl. naturelle, artificielle. Buffon dédaignait les classifications. Cl. des minéraux, des végétaux. La cl. des lois.* ‖ Action de classer.

Enc. — « Aussitôt que l'homme, dit A. M. Ampère, a acquis un certain nombre de notions sur quelque objet que ce soit, il est porté naturellement à les disposer dans un ordre déterminé, pour les mieux posséder, les retrouver, et les communiquer au besoin. Telle est l'origine des classifications, qui non-seulement procurent à l'homme les avantages dont nous venons de parler, mais encore contribuent à augmenter la somme de ses connaissances relatives à chacun des objets dont il s'occupe, en l'obligeant à considérer cet objet sous différentes faces, et en lui faisant découvrir de nouveaux rapports que, sans cela, il aurait pu ne pas apercevoir. »

On distingue généralement deux sortes de classifications : les *naturelles* et les *artificielles*. Dans ces dernières, quelques caractères, ordinairement aussi apparents que possible, mais toutefois choisis arbitrairement, servent à déterminer la place de chaque objet. On y fait abstraction des autres caractères, de sorte que les objets se trouvent par là même rapprochés ou éloignés d'une manière souvent fort bizarre. Dans les classifications naturelles, au contraire, on emploie concurremment tous les caractères essentiels aux objets dont on s'occupe, mais en discutant l'importance de chacun d'eux. Les résultats de ce travail ne sont adoptés qu'autant que les objets qui présentent le plus d'analogie se trouvent toujours les plus rapprochés, et que les groupes des divers ordres qui en sont formés se trouvent aussi d'autant plus voisins qu'ils offrent des caractères plus semblables, de telle manière qu'il y ait toujours une sorte de passage plus ou moins marqué de chaque groupe au groupe qui le suit.—On désigne habituellement les classifications naturelles sous le nom de *Méthodes*, et les classifications artificielles sous celui de *Systèmes.* Ces dénominations nous paraissent tout à fait impropres. En effet, les classifications artificielles n'étant guère, de l'aveu même de leurs auteurs, que des procédés pour arriver à déterminer et à nommer les objets, la dénomination de *méthode*, qui signifie *chemin vers*, leur convient beaucoup mieux qu'aux classifications naturelles. En revanche, le nom de *système*, qui veut dire *réunion de plusieurs choses en un tout*, est bien mieux approprié aux classifications naturelles, car il exprime le but général de la cl. elle-même. D'ailleurs, tout système étant également, par cela seul qu'il présente une coordination régulière, une méthode, le terme *système* a une compréhension plus large que celui de *méthode :* par conséquent, les classifications naturelles devraient, selon nous, être appelées systèmes, le mot méthode étant réservé pour désigner les classifications artificielles.

Par cela même que les classifications artificielles reposent sur des caractères dont le choix est arbitraire, on peut en imaginer à volonté. Mais ces différents systèmes qui en général vivent peu et ne tardent pas à se supplanter l'un l'autre, loin de contribuer au progrès des sciences, ne servent trop souvent qu'à y porter une confusion fâcheuse. Leur principal inconvénient est de disposer ceux qui les suivent à n'examiner dans leurs objets que ce qui se rapporte au mode de classification qu'ils ont adopté. C'est ainsi que les disciples de Linné, l'auteur de la cl. artificielle la plus remarquable qui ait jamais été faite, ne tenaient souvent compte, dans leurs descriptions des végétaux et des animaux, que des caractères relatifs au système de leur maître. Au contraire, les classifications naturelles, précisément parce qu'elles emploient tous ceux qu'offrent les objets, exigent qu'on les considère sous toutes les faces, qu'on en étudie tous les rapports, et conduisent ainsi à la connaissance la plus complète qu'il soit donné à l'homme d'atteindre. — Mais cette nécessité même d'étudier à fond les objets dont on s'occupe, fait qu'à mesure qu'on découvre de nouveaux rapports, il faut modifier les classifications. Grâce à ces modifications, elles tendent de plus en plus à se rapprocher de la perfection, sans cependant pouvoir jamais y parvenir, car, pour cela, il faudrait que l'homme n'ignorât absolument rien de tout ce qui est relatif aux objets classés.

Jusqu'à présent, il n'y a que les classifications auxquelles on est parvenu en histoire naturelle, après une foule de tentatives et d'essais malheureux, qui puissent soutenir un examen un peu sévère ; et ce sont en effet celles qui devaient les premières atteindre un certain degré de perfection, parce que les objets qu'on y considère présentent des caractères déterminés avec précision et dont le simple énoncé suffit assez souvent pour définir les divers groupes qu'en forme le naturaliste. L'importance d'une bonne cl. dans une science quelconque est considérable ; néanmoins il ne faut pas se l'exagérer. Il ne faut pas surtout se figurer que l'on puisse jamais parvenir, même dans une étude circonscrite, en zoologie par ex., à construire une cl. qui exprime complétement tous les rapports des objets que l'on étudie. Comme nous ne pouvons exposer les choses que successivement, nous sommes obligés, dans toute cl., d'adopter une *série linéaire*. Or, dans la nature, il n'existe pas de série de cette sorte. Tel genre que nous plaçons à la fin d'une famille parce qu'il sert de passage à la famille suivante, peut avoir encore des analogies très-évidentes qui tendraient à le faire ranger ailleurs : or, nous ne pouvons le placer dans deux endroits à la fois. Il y a donc nécessité de négliger les rapports les moins importants pour tenir compte des caractères prédominants. Ce principe, désigné par Cuvier, sous le nom de *subordination des caractères*, est indispensable dans toute cl. des objets naturels : on peut critiquer telle ou telle application de ce principe ; mais il est impossible de ne pas le reconnaître et de ne pas s'y soumettre.

Malheureusement pour les sciences, une foule de savants, au lieu de travailler à enrichir leur domaine de découvertes sérieuses, ne songent guère qu'à remanier les classifications généralement admises, ou à en créer de nouvelles ; car il est plus aisé d'inventer des noms nouveaux que d'accroître le nombre des faits connus. Ce travers est d'autant plus fâcheux qu'il arrive un instant, et nous sommes à l'une de ces heures, où il est plus facile d'apprendre complétement les faits qui forment le domaine d'une science naturelle, que de se rendre maître des diverses classifications et des différentes nomenclatures dont cette science a été l'objet.

Nous venons de parler des *nomenclatures*. Une nomenclature bien faite est assurément une des parties les plus utiles d'une bonne cl. ; mais on oublie trop souvent qu'une nomenclature n'a qu'un objet, celui de soulager la mémoire. Les termes déjà passés en usage doivent, autant que possible, être conservés, sauf à restreindre ou à augmenter leur signification. Est-on obligé de forger des mots nouveaux, il est absurde de croire qu'il soit possible d'exprimer en un seul mot tous les rapports que présente l'objet à dénommer. Cette prétention a fait imaginer par plusieurs auteurs une foule de termes aussi hétéroclites au point de vue philosophique qu'au point de vue euphonique. Par ex., dans un essai de cl. générale des sciences publié en Angleterre, nous trouvons le nom de *Paronophytologie mérizoscopique* pour désigner la *Géographie botanique*, celui d'*Idiorthologie optosymboloscopique* pour désigner l'*Orthographe*, et celui d'*Anoopneumatologie thélématoscopique* pour remplacer les termes d'*Ethique* et de *Morale*.

Les sciences dites naturelles, ainsi que nous l'avons déjà observé, sont les premières dans lesquelles on ait établi des classifications à peu près satisfaisantes. Les difficultés que présentait un pareil travail, quoique très-grandes, attendu l'énorme quantité de faits qu'il avait fallu recueillir avant de pouvoir parvenir à un résultat quelconque, n'étaient cependant pas insurmontables ; car, dans ces classifications, on n'a égard qu'à la nature des objets. Pour les sciences qui sont purement abstraites, comme les mathématiques, les difficultés sont bien moindres encore. Mais il en est tout autrement de celles que présente la cl. de l'ensemble des connaissances humaines. Assurément, une semblable cl. serait une œuvre des plus brillantes : bien des tentatives ont été faites à ce sujet depuis l'antiquité jusqu'à ce jour ; mais toutes sans exception ont été infructueuses. En effet, dès qu'il ne suffit plus de considérer la nature des objets en eux-mêmes pour les classer, dès qu'il faut tenir compte des rapports qui les lient les uns aux autres, comme ces rapports se multiplient à l'infini et que leur complexité va sans cesse en augmentant, nous n'avons point de principe tellement général et tellement élevé, qu'il puisse nous servir de guide dans une pareille entreprise. Pour nous, lorsque nous envisageons les efforts faits par une multitude de savants pour aboutir aux classifications généralement suivies à cette heure en botanique et en zoologie, nous osons dire que cette entreprise d'une cl. universelle est aussi chimérique que la recherche de la pierre philosophale. Sachons donc nous contenter de classifications partielles ; mais travaillons sans cesse à les améliorer au fur et à mesure des progrès de chaque science. — Voy. BOTANIQUE, ZOOLOGIE, MINÉRALOGIE, etc.

CLASSIQUE. adj. 2 g. (lat. *classicus*, v. CENS). Se dit Des auteurs, soit anciens, soit modernes, qui peuvent être proposés pour modèles dans leur langue. *Homère, Platon, Démosthène, Cicéron, Virgile, etc., sont des auteurs classiques. Ouvrage cl. Les auteurs classiques français.* ‖ Par ellipse, on dit substantiv., *Les classiques français, etc.* ‖ Se dit, par opposit. à Romantique, en parlant Des écrivains qui suivent les règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. Se dit aussi Des ouvrages de ces écrivains. *Auteur, écrivain cl. Poésie, poëme cl. — Le genre cl.*, ou simplement *Le cl.*, Le genre des écrivains classiques. — Substantiv., *Les classiques et les romantiques*, Les partisans du genre cl. et ceux du genre romantique. ‖ Dans les Beaux-Arts, se dit De ce qui rappelle la manière des anciens, De ce qui est conforme aux règles qu'ils ont eux-mêmes observées. *L'architecture cl. Les ouvrages de ce sculpteur se distinguent par leur pureté cl. Les traditions classiques.* ‖ *Terre cl., sol classique*, Pays qui fut habité dans les temps anciens par quelqu'un des peuples célèbres dont la littérature et les arts nous ont servi de modèles. *La Grèce est la terre cl. de la poésie et des beaux-arts.* — Par anal., on dit *La terre cl. de la liberté*, en parlant D'un pays que l'on se figure, à tort ou à raison, jouir ou avoir joui de la plus grande somme de liberté. ‖ Se dit encore Des choses qui ont rapport aux classes des colléges. *Études classiques. Exercice cl. Livres classiques*, Qui servent aux leçons dans les classes. — Par ext., s'applique aussi Aux auteurs, aux ouvrages qui peuvent servir à l'enseignement et qui font autorité en quelque matière que ce soit. *L'ouvrage de ce jurisconsulte est devenu cl.*

* **CLASTIQUE.** adj. 2 g. Voy. CÉROPLASTIQUE.

* **CLATHRE.** s. m. T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

CLATIR. v. n. T. Chasse. Se dit D'un chien qui redouble son cri, en poursuivant le gibier. Peu us.

CLAUDE. s. et adj. (lat. *Claudius*, nom d'un empereur romain). Par allusion à ce personnage, se dit pour Sot, imbécile. *Il n'est pas si cl. qu'on le croit.* Fam.

CLAUDICATION. s. f. (lat. *claudicare*, boiter). Action de boiter.

CLAUSE. s. f. (lat. *clausum*, ce qui est conclus). Disposition particulière faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat, ou de tout autre acte, soit public, soit particulier, etc. *Cl. expresse, conditionnelle, dérogatoire. Mettre, insérer, glisser une cl. dans un acte, dans un contrat. Satisfaire aux clauses. Il y a une cl. qui porte... Cl. résolutoire*, Celle qui, par son accomplissement, opère la résolution de l'acte et remet les choses au même état que s'il n'y avait point eu de convention. *Cl. pénale*, Celle qui, pour assurer l'exécution d'une obligation, impose une peine à quelqu'un au cas où il ne ferait pas la chose à laquelle il s'est obligé, ou ne la ferait pas dans le temps voulu. *Cl. codicillaire.* V. Codicillaire. *Cl. de six mois*, Celle qui porte le pouvoir réciproque de résilier le bail d'une maison, en avertissant six mois auparavant. On nomme *Bail sans cl.*, Un bail où cette cl. n'existe pas. — * *Clauses de style*, Celles qui s'insèrent habituellement dans les contrats de même genre.

CLAUSTRAL, ALE. adj. (lat. *claustrum*, cloître). Qui appartient au cloître ou au monastère. *La discipline claustrale. Offices claustraux.* V. Office. *Prieur cl.* Voy. Abbaye.

* **CLAVAGELLE.** s. f. T. Zool. Voy. Enfermés.

* **CLAVAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. Champignon.

* **CLAVALIER.** s. m. T. Bot. Voy. Xanthoxylées.

CLAVEAU. s. m. (lat. *clavus*, clou). T. Archit. Voy. Arcade. ‖ T. Art vétér. Syn. de *Clavelée.*

CLAVECIN. s. m. (lat. *clavicymbalum*). V. Piano.

CLAVELÉ, ÉE. adj. Qui a la clavelée.

CLAVELÉE. s. f. T. Méd. vét. Voy. Mouton.

CLAVETTE. s. f. (lat. *clavus*, clou). Espèce de clou plat, qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville, d'un boulon, etc., pour les arrêter.

* **CLAVICORDE.** s. m. T. Mus. Voy. Piano.

* **CLAVICORNES.** s. m. pl. (lat. *clava*, massue; *cornu*, corne, antenne). T. Entom.

Enc. — Les Insectes classés sous cette dénomination constituent, dans la méthode de Latreille, l'une des principales familles de l'ordre des *Coléoptères :* c'est la 4e de la division des *Pentamères.* Le caractère essentiel de cette famille est d'avoir les antennes presque toujours plus grosses vers leur extrémité, et souvent même terminées en massue. Elles sont plus longues que les palpes maxillaires, avec la base nue ou à peine recouverte. Les pieds sont impropres à la natation, et les articles des tarses, du moins ceux des postérieurs, sont ordinairement entiers. Tous les Clav. se nourrissent, au moins à l'état de larves, de matières animales. Latreille a divisé cette famille en deux sections.

A. *Première section.* — Cette section comprend 8 tribus, qui ont pour caractères communs : Antennes toujours composées de 11 articles, plus longues que la tête, et ne formant point, depuis le troisième article, de massue fusiforme ou cylindrique ; dernier article des tarses, ainsi que ses crochets, petit ou de longueur moyenne.

1° Les *Palpeurs* ont la tête ovoïde, séparée du corselet par un étranglement; leurs antennes, aussi longues au moins que la tête et le corselet, vont un peu en grossissant vers le bout, ou sont presque filiformes, avec les deux premiers articles plus longs que les autres ; les palpes maxillaires sont longs, saillants et renflés à leur extrémité ; l'abdomen est ovalaire et enchâssé latéralement par les élytres. Les Insectes de cette tribu sont de petite taille. Ils ne forment que 2 genres : *Mastige* (*Mastigus*) et *Scydmène* (*Scydmænus*). Le type du premier est le *Mast. à longs palpes* qui se trouve dans le midi de l'Europe ; nous citerons comme type du second le *Scyd. de Godart.* Ces Insectes se trouvent à terre sous les détritus de végétaux et dans les fourmilières. Ils sont répandus dans les deux continents, mais plus en Europe que partout ailleurs.

2° Les *Histéroïdes* se distinguent par l'écartement des quatre pieds postérieurs qui est plus prononcé que pour les deux antérieurs, et par le peu de longueur des élytres qui ne couvrent jamais l'abdomen entier. Ils ont des dents sur le côté externe des jambes, des antennes terminées en une massue solide, la tête enfoncée dans le corselet, le corps courbé et de forme carrée. Ils se nourrissent de cadavres, de matières corrompues, etc. Leur démarche est lente. Lorsqu'ils se croient en danger, ils font les morts en collant leurs pattes contre le corps et en demeurant immobiles. Les larves se nourrissent des mêmes matières que l'insecte parfait. Elles sont presque linéaires, et pourvues de six pattes courtes, que terminent deux filets articulés, ainsi qu'un appendice tubulaire qui paraît servir à la progression. A la fin de l'été, elles se pratiquent une cellule très-lisse où elles passent à l'état de nymphe. Celle-ci donne naissance à l'insecte parfait au printemps suivant. Cette tribu se compose de plusieurs genres, dont le plus remarquable est le g. *Escarbot* (*Hister*), qui est assez nombreux en espèces et répandu dans toutes les parties du globe. Nous citerons l'*Esc. des cadavres* (*H. cadaverinus*) [Fig. 1, grossie] qui est long de 7 à 8 millim. et entièrement noir, et l'*H. quadrimaculatus*, dont chaque élytre est marquée de deux taches rouges. Ces deux espèces sont communes aux environs de Paris. Les genres *Hololepte* (*Hololepta*), *Abrée* (*Abræus*), *Ontophile* (*Ontophilus*), offrent peu d'intérêt. Une espèce d'Abrée, l'*Abræus globosus*, est très-commune aux environs de Paris, dans les fourmilières.

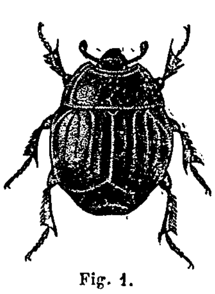
Fig. 1.

3° La tribu des *Silphales* se compose d'Insectes dont la tête est enfoncée dans le corselet comme dans la tribu précédente et dans celles qui vont suivre ; mais les pieds sont insérés à égale distance les uns des autres, les tarses ont 5 articles très-distincts, les antennes se terminent en une massue perfoliée, et les élytres présentent généralement en dehors un rebord saillant. Cette tribu comprend 5 genres. — Les *Boucliers* ou *Silphes* (*Silpha*) ont la forme d'un bouclier déprimé. Ils vivent, pour la plupart, dans les corps morts. Ils exhalent une odeur nauséabonde, et, quand on les touche, ils rejettent par la bouche une liqueur noirâtre. Quelques-uns grimpent sur les plantes, et même sur des arbres élevés et dévorent les chenilles. Ces Insectes sont répandus dans les deux hémisphères. Les espèces les plus communes dans nos pays sont : le *B. thoracique* qui a le corps noir, le corselet rouge, et les élytres marquées de trois lignes flexueuses ; le *B. à quatre points* qui se tient communément sur les jeunes chênes et dont le corps est noir, avec le corselet et les élytres jaunâtres, et deux points noirs sur chaque élytre ; et, enfin, le *B. obscur*, qui est long de 13 à 18 mill., et a le corps d'un noir obscur, finement ponctué, avec trois côtes sur les élytres. — Les *Nécrophores* (*Necrophorus*) sont remarquables par la finesse de leur odorat. Peu de temps après qu'une Taupe, une Souris ou un Reptile sont morts, on voit arriver de toutes parts une foule de Nécrophores qui se glissent sous le cadavre, creusent la terre jusqu'à ce que le corps soit tombé dans ce trou, et alors l'ensevelissent en rejetant sur lui la terre qu'ils avaient déblayée, ce qui exige au moins 24 heures d'un travail assidu. Cette habitude leur a fait donner le nom d'*Enterreurs* ou de *Porte-morts*. Le cadavre enterré, ils s'en repaissent et y déposent leurs œufs qui se changent promptement en larves. Celles-ci, pour passer à l'état de nymphes, s'enfoncent profondément dans la terre et s'y construisent une loge ovale qu'elles enduisent d'une matière gluante. Ces Insectes, comme beaucoup d'autres qui vivent de charognes, exhalent une forte odeur de musc. Ils sont répandus partout, mais principalement dans le Nord de l'Europe et de l'Amérique. Les espèces les plus communes en France sont : le *Nécr. fossoyeur* ou *Point de Hongrie* (*N. vespillo*) [Fig. 2, grossie], long de 15 à 20 millim., noir, avec l'extrémité des antennes rouge et deux bandes orangées sur les étuis ; le *Nécr. des morts*, plus petit que le précédent, qui vit dans les champignons ; et le *Nécr. germanique*, long souvent de plus de 27 mill., tout noir avec une tache ferrugineuse sur le front. — Le genre *Sphérite* (*Sphærites*) a pour type le *Sph. glabre* qui se trouve en Suède et en Autriche. — Le genre *Nécrode* (*Necrodes*) a des représentants en Europe, dans les contrées orientales du nouveau monde, aux Indes orientales et à la Nouvelle-Hollande. L'une des plus jolies espèces est la *Néc. des rivages* (*N. littoralis*) [Fig. 3, un peu grossie], qui est commune le long de la Seine, au-dessous de Paris, sur les carcasses d'animaux. Elle est noire, avec trois côtes longitudinales sur les élytres. — L'espèce type du genre *Agyrte* (*Agyrtes*) est l'*Ag. marron* (*Ag. castaneus*) qui se trouve quelquefois aux environs de Paris.

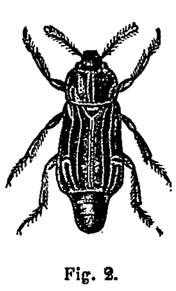
Fig. 2.

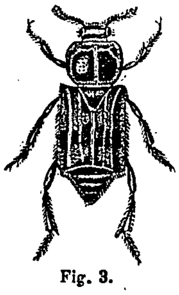
Fig. 3.

4° La tribu des *Scaphidites* diffère de la précédente par ses mandibules fendues ou bidentées à leur extrémité. Leur corps est ovalaire et convexe ; leurs pieds sont allongés et grêles ; leurs antennes sont longues et terminées par une massue allongée. Cette tribu ne comprend que deux genres. — Les *Scaphidies* (*Scaphidium*) appartiennent à l'Europe, à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique. Elles vivent dans les champignons, ou dans les vieux bois très-humides et en décomposition. L'espèce type est la *Scaph. à quatre taches*, qui est noire, avec quatre taches rouges sur les élytres, et qui est assez répandue dans toute l'Europe. — Le genre *Cholève* (*Choleva*, *Catops*) est propre aux parties septentrionales de l'Europe et de l'Amérique.

5° Les *Nitidulaires* ont le corps en forme de bouclier rebordé comme les Silphales, les mandibules bidentées ou échancrées au bout comme les Scaphidites ; mais elles diffèrent de ces deux tribus par leurs tarses dont quatre articles seulement sont visibles en dessus. Les Insectes qui en font partie ont des mœurs très-variées. Les uns habitent sur les fleurs, les autres sur les champignons, sous l'écorce des arbres malades, ou même dans les matières animales corrompues. — Le genre *Nitidule* (*Nitidula*), est très-nombreux en espèces, qui pour la plupart vivent, en été, sur les fleurs. L'espèce type est la *Nit. bronzée*, longue de 2 millim., de forme ovoïde-oblongue, d'un vert bronzé brillant, et à antennes noirâtres terminées par une grande massue obtuse. Elle est si commune en France, qu'on peut la récolter par milliers en passant un filet de toile sur les plantes. — Le genre *Colobique* (*Colobicus*) ne comprend que trois espèces. Une seule, le *Col. marginé*, se trouve parfois sous les écorces, aux environs de Paris. — Les *Thymales* (*Thymalus*, *Peltis*) sont répandus dans les deux mondes. Ils sont nocturnes et lignivores. Quelques espèces de ce genre, le *Thym. bordé*, par ex., sont presque hémisphériques. — Les *Cerques* (*Cercus*) sont voisins des Nitidules et encore plus petits. Comme ces dernières, ils ne fréquentent que les fleurs. Il y en a en Europe et dans l'Amérique septentrionale. L'espèce type est le *Cerque Pou* (*C. pedicularis*) qui se trouve aux environs de Paris. — Les *Bytures* (*Byturus*) vivent aussi sur les fleurs et appartiennent aux mêmes contrées. L'espèce la plus remarquable est le *Byt. laineux* ou *Dermeste velours jaune* (*Byt. tomentosus*), commun auprès de Paris. Sa larve cause en Angleterre de grands dégâts dans les cultures de framboisiers.

6° La tribu des *Engidites* offre des mandibules échancrées comme chez les précédentes, mais s'en distingue en ce que ces mandibules ne débordent pas le labre, ou ne le débordent que de très-peu et simplement sur les côtés. Elle ne comprend que deux genres. — Les *Dacnés* (*Dacne* ou *Engis*) habitent l'Europe, l'Amérique et l'Afrique. Les espèces exotiques sont d'assez grande taille, et sont d'un noir brillant, avec des taches jaunes, rouges ou fauves sur les élytres. Les espèces européennes sont plus petites et à antennes terminées brusquement par une massue perfoliée. Elles vivent dans les champignons pourris et sous l'écorce des arbres. La plus connue est la *Dacne humérale*, qui se trouve aux environs de Paris. Elle est longue seulement de 2 mill.25. — Les *Cryptophages* (*Cryptophagus*) sont également très-petits. Ils vivent dans les bois, sous les écorces, et même dans les maisons habitées, où on les trouve souvent derrière les vitres. Ils sont surtout très-répandus en Europe. L'espèce type est le *Crypt. des celliers :* on la trouve à Paris.

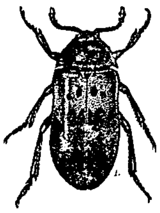
Fig. 4.

7° Les *Dermestins* ont le corps ovoïde, épais, garni d'écailles ou de poils caducs qui le colorent diversement. Les antennes sont ordinairement plus courtes que la tête et le corselet ; la tête est enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux ; le présternum est souvent dilaté antérieurement ; les pieds sont contractiles, mais non complétement, les tarses restant toujours libres, avec les jambes étroites et allongées. — Parmi les 8 genres que renferme cette tribu, le plus remarquable est le g. *Dermeste* (*Dermestes*). Les Insectes qui le composent, quand ils sont à l'état parfait, vivent sur les fleurs, et les femelles ne recherchent les substances animales que pour y déposer leurs œufs. Mais les larves sont connues par leur extrême voracité et font de grands ravages dans les magasins de pelleteries et dans les cabinets d'histoire naturelle. Elles détruisent en très-peu de temps les collections zoologiques, et font, chez les fourreurs, des dégâts aussi rapides. Comme elles ne travaillent jamais à découvert, on ne s'aperçoit de leurs ravages que lorsque tout est consommé. Néanmoins elles sont d'une grande utilité dans la nature en ce qu'elles complètent la destruction des cadavres dont elles font des squelettes parfaits. Ces larves dévorent également les plumes, la reliure des livres, la graisse, le fromage et toute espèce de matières animales, de sorte qu'on les rencontre aussi dans les offices et les garde-manger. Elles ont le corps allongé, velu, et formé de 12 anneaux distincts dont le dernier est garni d'une touffe de poils ; leur tête est écailleuse, leurs mandibules sont dures et tranchantes, leurs 6 pattes sont cornées et terminées par un ongle crochu. Pour préserver les collections zoologiques de leurs ravages, on a conseillé beaucoup de moyens, tels que l'alun, le sublimé corrosif, l'arsenic, l'orpiment, le réalgar, le vert-de-gris, le tan en poudre, le camphre, l'essence de térébenthine, l'huile de pétrole, le soufre, etc. On donne aujourd'hui la préférence au savon arsénical de Bécœur, qui est composé d'oxyde blanc d'arsenic, de potasse, de chaux en poudre, de savon et de camphre. On imbibe la surface interne des peaux d'une dissolution de cette pâte, en évitant d'en placer aux parties extérieures, et d'en laisser tomber sur les plumes ou sur les poils. Il convient, en outre, d'exposer souvent au grand air les objets qu'on veut conserver : il est même bon de les soumettre de temps en temps à une chaleur de 80° à 160° au moyen d'un appareil au bain-marie, connu sous le nom de *Nécrentome.* — Les Insectes parfaits marchent lentement; lorsqu'on les touche, ils contractent leurs antennes et leurs pattes, renfoncent leur tête dans leur corselet et font les morts jusqu'à ce qu'ils croient le danger passé. L'espèce la plus redoutable et la plus répandue chez nous est le *Derm. du lard* (*D. lardarius*) [Fig. 4. grossie]. Cet Insecte est long de 7 à 9 millim., noir, avec la base des étuis fauve et marquée de trois points noirs. Sa larve est assez longue, couverte de longs poils très-touffus et d'un brun noirâtre, atténuée à l'extrémité et terminée par deux épines crochues. Les autres espèces qu'on rencontre en France sont le *Derm. murin*, le *Derm. des cadavres*, le *Derm. carnivore* et le *Derm. renard* (*D. vulpinus*). Il y a quelques années, ce dernier causa de si grands ravages dans les magasins de peaux de Londres, qu'une récompense de 500,000 francs fut offerte à celui qui trouverait le moyen d'anéantir cet Insecte. — Le g. *Aspidiphore* (*Aspidiphorus*) a pour type l'*Aspid. orbiculé* qu'on trouve en Suède et aux environs de Paris. Cet Insecte vit d'une espèce de lichen qui croît sur les bois morts. — Le g. *Mégatome* (*Megatoma*) est répandu en Europe, en Amérique et dans la Nouvelle-Hollande. L'espèce la plus répandue chez nous est le *Még. des pelleteries* (*M. pellio*). C'est un petit insecte, long de 5 millim. 5, dont le corps est noir avec trois points blancs sur le corselet et un sur chaque étui : ces points sont formés par un duvet. La larve est fort allongée, d'un brun roussâtre, luisante, et garnie de poils roux : ceux de l'extrémité postérieure forment une queue. — Les genres *Limnichus*, *Trogoderme* et *Attagène*, ne comprennent que de petites espèces d'Insectes qui n'offrent aucun intérêt. — Les *Anthrènes* (*Anthrenus*) sont très-petits et presque globuleux. Les élytres et le corselet sont agréablement colorés par une poussière écailleuse analogue à celle des Lépidoptères. A l'état parfait, ces Insectes vivent sur les fleurs et dans nos maisons, comme les Dermestes ; mais leurs larves, comme celles de ces derniers, font de grands ravages dans les collections zoologiques, particulièrement dans celles d'entomologie : elles attaquent aussi les pelleteries. Ces larves se distinguent de celles des Dermestes par la présence de houppes de poils érectiles que l'animal redresse dès qu'on l'irrite ou qu'on l'approche. Elles changent plusieurs fois de peau et mettent près d'un an avant de passer à l'état de nymphes. Cette métamorphose s'opère sans que la larve se dépouille de sa dernière peau qui se fend le long du dos et sert de coque à la chrysalide. L'espèce la plus répandue et la plus connue est l'*Anth. des musées* (*A. museorum*) [Fig. 5. très-grossie]. C'est un Insecte long de 2 mill. 25 seulement, noir, avec trois bandes transversales, d'un blanc grisâtre sur les élytres. Sa larve est couverte de poils gris et brunâtres. — L'unique espèce du g. *Globicorne*, le *Globicornis rufitarsis*, a été trouvée sur le tronc des ormes de l'avenue de Saint-Cloud. Cet Insecte n'a que 3 millim. de longueur.

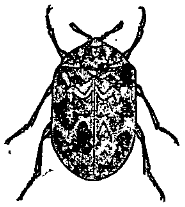

Fig. 5.

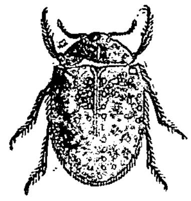

Fig. 6.

8° La tribu des *Byrrhiens* se reconnaît à ses pieds parfaitement contractiles. Les jambes peuvent se replier sur les cuisses et les tarses sur les jambes, de sorte que l'animal semble, dans cet état de contraction, privé de pattes et inanimé. Les Insectes de ce groupe ont le corps court et bombé; ils ne forment que 2 genres. — Les *Byrrhes* (*Byrrhus*) se rencontrent dans les endroits sablonneux, sous les pierres. Ils font peu usage de leurs ailes, et cherchent à échapper à leurs ennemis, plutôt en contrefaisant le mort qu'en prenant la fuite. Ils se ramassent alors en une masse globuleuse qui a fait donner le nom de *Pilule* à l'espèce la plus répandue chez nous. Le *Byrrhe pilule* (*B. Pilula*) se trouve dans les environs de Paris; il a près de 7 millim. de longueur. Son corps est brun, couvert d'un duvet serré, et présente quelques lignes longitudinales plus foncées sur les élytres. — La seule espèce européenne du g. *Nosodendre* (*Nosodendron*) est le *Nos. à bouquets* (*N. fasciculare*) [Fig. 6, très-grossie]. Cet insecte se tient dans les plaies des vieux ormes et des marronniers d'Inde, principalement de ceux dont la séve s'échappe. On le trouve vers le milieu du printemps.

B. *Seconde section.* — Cette section est beaucoup moins nombreuse que la première. Parmi les Insectes qui la composent, les uns ont des antennes de 11 ou 10 articles, tantôt en forme de massue presque cylindrique ou de fuseau, arquées et un peu dentelées en scie, tantôt presque filiformes; les autres ont les antennes de 9 ou 6 articles. Chez la plupart, les tarses sont terminés par un article muni de deux forts crochets. Chez tous, la tête est enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, le présternum est dilaté en avant, les pieds sont peu contractiles; leur forme est ovoïde. Ils vivent dans l'eau, même dans la boue, sous les pierres, près des rivages. Ils se divisent en deux tribus.

1° Les *Acanthopodes* (*Acanthopoda*) ont les jambes aplaties, larges, armées extérieurement d'épines; leurs tarses sont courts, leur corps est déprimé; leurs antennes, un peu plus longues que la tête, sont composées de 11 articles. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre, appelé *Hétérocère* (*Heterocerus*). Les Hétérocères sont de petits insectes à corps ovalaire un peu aplati, et recouvert d'une fine pubescence qui empêche l'eau de les mouiller. Ils sont éminemment fouisseurs; ils sont toujours enfoncés dans la vase et dans le sable, sur le bord de l'eau. On les fait sortir de leur trou en marchant ou en trépignant sur le sol. Leurs larves vivent dans les mêmes lieux. L'espèce type de ce g. est l'*Hét. bordé* [Fig. 7, très-grossie], qui est long de 3 mill. Il a le corps brunâtre, très-soyeux, avec de petites taches jaunâtres ou rougeâtres sur les élytres. On le trouve aux environs de Paris.

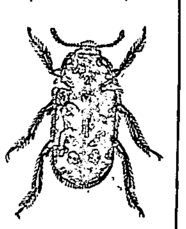

Fig. 7.

2° La tribu des *Macrodactyles* est formée d'Insectes à jambes étroites, à tarses longs, au corps épais et convexe. — Le g. *Dryops* (*Dryops, Parnus*) a les antennes formées de 11 articles, terminées en massue, plus courtes que la tête et reçues sous les yeux dans une cavité. L'espèce la plus répandue est le *Dry. à oreilles* (*Dry. prolifericornis*) long d'environ 4 millim., brun jaunâtre, couvert d'un duvet grisâtre et à pattes rougeâtres. On le rencontre aux environs de Paris. On trouve aussi des espèces de ce genre en Amérique et en Afrique. Tous ces Insectes vivent au bord des eaux, où ils font des creux dans la vase et parmi les plantes aquatiques. — Les *Potamophiles* (*Potamophilus, Hydera*) ont les antennes de 11 articles, peu épaisses à leur extrémité. L'espèce type est le *Pot. acuminé* qu'on trouve quelquefois au bord des eaux près de Paris. Les *Elmis* (*Elmis*) ont les antennes presque filiformes et de 11 articles. Ils sont tous très-petits et habitent les eaux rapides. Ils se tiennent fixés fortement sur les pierres tapissées de mousse. L'espèce la plus connue est l'*Elm. canaliculé* des environs de Paris. — Le g. *Macronyque* (*Macronychus*) a les antennes filiformes, composées de 6 articles seulement. La seule espèce européenne est le *Macr. à quatre tubercules*, qui vit dans les ruisseaux, s'accroche aux bois flottants et y dépose ses œufs. — Le g. *Géorisse* (*Georissus*) est des plus singuliers: il s'éloigne des précédents par la forme globuleuse de son corps et par ses tarses de 4 articles: ses antennes terminées en massue n'en offrent que 9. Il a pour type le *Géor. pygmée* qui se trouve aux environs de Paris et dans une grande partie de l'Europe septentrionale, où il habite le bord des eaux, dans la vase. C'est un très-petit Insecte de couleur noirâtre.

CLAVICULE. s. f. (lat. *clavicula*, petite clef). T. Anat. Os pair qui s'articule avec le sternum et avec l'omoplate, et qui sert d'arc-boutant à l'épaule. V. SQUELETTE. — Petite clef. N'est guère d'usage en ce sens que fig. et dans cette phrase: *La cl. de Salomon*, Titre d'un livre faussement attribué à Salomon.

CLAVICULÉ, ÉE. adj. T. Zool. Pourvu de clavicules. *Les rongeurs claviculés.*

* **CLAVICYLINDRE.** s. m. (lat. *clavis*, clef). T. Mus.

Enc. — Le *Clavicylindre* est un instrument à touches qui a été imaginé en 1808 par le physicien Chladni. Il avait à peu près la forme d'un piano, mais il était plus petit. Le corps sonore consistait en un cylindre de verre qui était installé dans l'intérieur de la caisse, et qu'on faisait tourner au moyen d'une manivelle à pédale, munie d'un volant. Pour jouer de cet instrument on abaissait les touches, comme fait un pianiste, et celles-ci mettaient en mouvement des baguettes qui produisaient les sons par leur frottement contre le cylindre. Le cl.-cyl. avait, quant à la qualité et au timbre du son, une grande analogie avec l'harmonica; mais il l'emportait sur ce dernier en ce qu'il donnait des sons filés qu'on pouvait graduer à volonté en pressant plus ou moins les touches.

CLAVIER. s. m. (lat. *clavis*, clef). Chaîne ou cercle d'acier ou d'argent, servant à tenir plusieurs clefs ensemble. *Cl. d'argent, d'acier.*

Enc. — Le mot *Clavier* a d'abord été employé pour désigner l'ensemble des *touches* de l'orgue, c.-à-d. des petits leviers qui servent à ouvrir et à fermer les tuyaux de cet instrument. Par analogie, on a ensuite donné le même nom à la rangée des leviers qui, dans certains instruments à cordes, frappent celles-ci pour les faire résonner. Dès lors, on a appelé *instruments à clavier* tous les appareils de musique qui présentent ce mécanisme. L'*Orgue* est le plus ancien de tous ces instruments et le type de ceux où le son est produit par l'action de l'air; une de ses variétés, qui est d'origine toute moderne, porte le nom d'*Orgue expressif.* La famille des instruments à cordes et à cl. est très-nombreuse: nous citerons seulement le *Clavicitherium*, en usage au XVe siècle; le *Clavecin*, l'*Épinette*, le *Clavicorde*, qui remontent à une époque bien moins reculée; le *Piano*, qui ne date que de la fin du XVIIIe siècle; le *Claviharpe* et le *Clavilyre*. Le *Clavicylindre*, dont nous venons de parler, appartient à une troisième famille d'instruments à cl. On dit habituellement, en parlant de ces instruments, *Présenter quelqu'un au cl.*, *lui mettre les doigts sur le cl.*, pour Lui donner les premières leçons de piano, d'orgue, etc. *Posséder son cl.*, signifie encore Être familiarisé avec ce système de touches.

* **CLAVIFORME.** adj. 2 g. (lat. *clava*, massue). T. Bot. et Zool. Qui est en forme de massue.

* **CLAVIGÈRE.** s. m. T. Entom. Voy. TRIMÈRES.

* **CLAVIHARPE.** s. m. T. Mus. Instrument du genre de la harpe et à cordes verticales, que l'on fait résonner au moyen d'un clavier. *Le cl. a été inventé en 1812 par Dietz.*

* **CLAVIJA.** s. m. T. Bot. Voy. MYRSINACÉES.

* **CLAVILYRE.** s. m. T. Mus. Instrument presque semblable au claviharpe, qui a été inventé en 1820 par l'anglais Bateman.

* **CLAVIPALPES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les *Coléoptères* ainsi nommés par Latreille constituent, dans la méthode de ce savant entomologiste, la septième et dernière famille de la division des *Tétramères*. — Les caractères qui distinguent les *Clavipalpes* des autres familles de la même division sont leurs antennes que termine une massue perfoliée et très-distincte, et leurs mâchoires qui sont armées intérieurement d'une dent cornée. Comme dans les autres Tétramères, le dessous des trois premiers articles des tarses est garni de brosses, et le pénultième est bilobé. Quelques-uns, mais en petit nombre, ont les articles des tarses entiers, mais ils s'éloignent des autres Tétramères à tarses analogues en ce que leur corps est presque globuleux et se contracte en boule. Les Clavip. ont le corps arrondi, bosselé: leurs mandibules dentées indiquent des animaux rongeurs. On les divise en 6 genres.

1° Le genre *Érotyle* (*Erotylus*) est le plus remarquable de la famille par l'éclat des couleurs et les formes singulières des espèces qui le composent. Ces espèces de Coléoptères se tiennent sur les agarics et les bolets, dans l'intérieur desquels leurs larves vivent et se développent. Quand on saisit un de ces Insectes, il contracte ses pattes sous le ventre et contrefait le mort. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses, mais appartiennent presque toutes à l'Amérique méridionale. L'espèce type est l'*Er. histrion* (*E. Histrio*) [Fig. 1], qui habite le Brésil. C'est un insecte long de 23 à 27 millim., d'un noir brillant, de forme naviculaire, avec les élytres gibbeuses, mélangées de bandes assez régulières et de points noirs et jaunes: chaque élytre a en outre deux taches rougeâtres, l'une sur l'épaule, l'autre à l'extrémité. — 2° Les *Triplax* sont de petits Coléoptères de forme ovale ou oblongue. Parmi les espèces européennes que renferme ce genre, nous citerons comme type le *Tr. russique*, qui est long de 5 à 6 mill., et de couleur rougeâtre, avec les antennes, la poitrine et les élytres noires, ornées de stries ponctuées. Cet Insecte est très-commun dans toute l'Europe sur les bolets du pommier. — 3° Les *Tritomes* (*Tritoma*) ne se distinguent des Triplax que par leur forme hémisphérique ou presque ronde. Ils sont tous d'Amérique, sauf une seule espèce qui vit en Europe sur les bolets: c'est le *Tr. à deux pustules* (Fig. 2, très-grossie). Il est noir, avec une grande tache rouge à la base de chaque étui. — 4° Le g. *Langurie* (*Languria*) est répandu en Asie, en Amérique et en Afrique. — 5° Les *Phalacres* (*Phalacrus*) se trouvent en Europe, en Afrique, en Amérique et en Australie: ce sont de très-petits Insectes de 1 à 2 millim. L'espèce type est le *Ph. brillant.* — 6° Le dernier genre de cette famille, le g. *Agathidie* (*Agathidium*) comprend tous les Clavip. dont les articles des tarses sont simples, et dont le corps est presque globuleux. Ces insectes sont tous européens et vivent dans les bois, sous les champignons. Trois d'entre eux se trouvent aux environs de Paris. L'espèce type est l'*Ag. séminule* (Fig. 3, très-grossie).

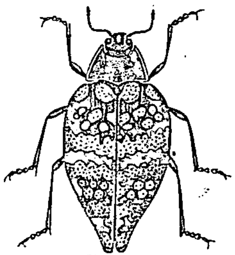

Fig. 1.

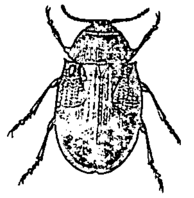

Fig. 2.

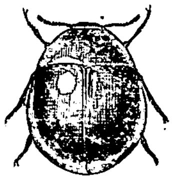

Fig. 3.

* **CLAYMORE.** s. f. Épée écossaise à lame longue et large.

CLAYON. s. m. Petite claie sur laquelle on fait ordinairement égoutter les fromages. — Claie ronde sur laquelle les pâtissiers portent diverses pâtisseries.

CLAYONNAGE. s. m. Assemblage fait avec des pieux et des branches d'arbres, pour soutenir des terres et les empêcher de s'ébouler.

* **CLAYTONIE.** s. f. T. Bot. Voy. PORTULACÉES.

CLEF. s. f. [On prononce toujours *Clé*, et plusieurs l'écrivent de cette façon.] (lat. *clavis*). Instrument fait ordinairement de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. *Forcer, frapper une cl. Il tient tout sous cl., sous la cl. Fermer une porte à cl., à la cl. Donner un tour de cl. Fausse cl.*, Cl. qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage. — Fig. et prov., *Mettre la cl. sous la porte*, Quitter furtivement sa maison, parce qu'on a de mauvaises affaires. *Mettre les clefs sur la fosse*, Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée. — *Avoir la cl. des champs*, Avoir la liberté d'aller où l'on veut. On dit de même, *Donner la cl. des champs*, Mettre en liberté. *On a donné la cl. des champs à ces écoliers, à ces oiseaux.* On dit encore, *Prendre la cl. des champs*, S'en aller, s'enfuir. ‖ *Gentilshommes de la cl. d'or*, Certains grands officiers de la cour d'Autriche, d'Espagne, etc., qui ont le droit d'entrer dans la chambre du souverain, et qui, pour marque de ce droit, portent une cl. d'or à la ceinture. ‖ Fig., *Les clefs de Saint-Pierre*, L'autorité du saint-siége. *Les clefs des trésors de l'Église*, Le pouvoir d'accorder des indulgences. *Les clefs du paradis, du royaume des cieux, La puissance des clefs*, La puissance de lier et de délier. ‖ Fig., se dit de Certaines places fortes de la frontière, des endroits dont la possession procure une entrée facile dans le pays. *Strasbourg est une des clefs de la France. Les Thermopyles étaient la cl. de la Grèce.* ‖ Fig., se dit d'Une science qui prépare à l'étude d'une autre science, qui sert d'introduction à celle-ci. *L'anatomie et la physiologie sont les clefs de la médecine.* ‖ Fig., en parlant De certains ouvrages où les noms sont déguisés, ou qui sont écrits d'une manière énigmatique, se dit de L'explication des noms supposés, ou des termes obscurs. *J'ai la cl. de cette satire. La cl. de la cabale.* — *La cl. d'un ouvrage, la cl. d'un système*, Ce qui est nécessaire pour l'intelligence d'un ouvrage, d'un système. On dit dans un sens anal., *La cl. d'une affaire, etc.*, Ce qui met à même d'en pénétrer le secret, de la bien connaître. — *Cl. de chiffre*, L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer en grande partie les dépêches secrètes. ‖ T. Mus. V. NOTATION. = Dans une foule d'Arts et de Métiers, on donne le nom de *Clef* à Un outil, à une partie d'appareil qui sert à ouvrir ou à fermer, à monter ou à démonter, à tendre et à détendre, à serrer et à maintenir certaines choses. *La cl. d'un robinet*, La pièce mobile qui, selon la position qu'on lui donne, retient ou laisse échapper le fluide que renferme le vaisseau auquel le robinet est adapté. *La cl. d'un poêle*, Sorte de petite bascule placée dans le tuyau à une certaine hauteur, et au moyen de laquelle on suspend, quand on veut, le tirage. — *Les clefs d'un instrument à vent*, Les petites soupapes au moyen desquelles le musicien ferme et ouvre l'instrument. — *Cl. de piano, de harpe, etc.*, Outil qui sert à tourner les chevilles d'un piano, etc., pour tendre ou pour relâcher les cordes. *Cl. de pendule, de montre, de lampe, etc.*, Outil qui sert à monter une montre, etc. — *Cl. de pistolet, de carabine, d'arquebuse*, L'instrument avec lequel on bandait autrefois ces armes. — *Cl. de pressoir*, Vis qui sert à serrer ou à lâcher un pressoir. — *Cl. de lit*, Instrument avec lequel on tourne les vis pour monter ou démonter un bois de lit. *Cl. de voiture*, Instrument qui sert à monter et à démonter les écrous, etc. ‖ * T. Chir. Se dit De plusieurs instruments dont les dentistes se servent pour arracher les dents. *Cl. de Garengeot. Cl. à noix.* ‖ T. Archit. Voy. ARCADE et VOÛTE. ‖ * T. Charp. Espèce de coin qui passe dans une mortaise à l'extrémité d'une lierne, et qui sert à empêcher l'écartement des pièces de bois. ‖ T. Vén. *Cl. de meute.* V. MEUTE.

Enc. — Une *Clef* comprend trois parties essentielles : l'*Anneau*, qui sert à la saisir ; la *Tige*, qui en est comme le corps ; et le *Panneton*, qui entre dans la serrure et en fait fonctionner le mécanisme. Cette dernière partie est presque toujours fendue ou percée de mille manières suivant la disposition des gardes de la serrure. On appelle *C. forée* celle dont la tige est creuse, et *C. bénarde*, celle qui est pleine et terminée par un bouton. — Les anciens avaient des clefs fort semblables aux nôtres. Il est vraisemblable que leur usage fut introduit de l'Égypte dans la Grèce, bien qu'Eustathe attribue l'invention de cet instrument aux Lacédémoniens, et Pline l'ancien à Théodore de Samos, le même qui, suivant Pausanias, inventa l'art de fondre le fer et le bronze. On ne sait pas positivement avec quelle matière les Grecs faisaient leurs clefs ; quant aux Romains, ils préféraient le fer pour les plus grosses, et pour les autres, ils employaient le bronze, l'or, et même le bois, comme nous l'apprend saint Augustin. La plupart de celles qui ont été trouvées à Pompéi et ailleurs sont de bronze. Telle est celle que représente la Fig. 1, et qui était une cl. de porte d'entrée. La languette fixée au bout de l'anneau est percée d'un trou pour y passer un cordon par lequel le portier (*janitor*) suspendait cette sorte de cl. à sa ceinture. Quant aux clefs des appartements intérieurs, elles étaient confiées aux esclaves attachés au service de ces mêmes appartements. Lorsqu'une jeune Romaine entrait, pour la première fois, dans la maison de son mari, on lui remettait les clefs des chambres où étaient renfermées les provisions ; de même, on les lui retirait dans le cas de divorce. Outre les clefs ordinaires, les Romains en avaient d'autres qu'ils appelaient *Clefs laconiennes* (*clavis laconica*), dont on ne connaît pas bien la destination ; il paraît cependant qu'avec cette sorte de cl., on ne pouvait ouvrir une porte que de l'intérieur (Fig. 2). — En France, les clefs étaient très-grossièrement faites pendant le moyen âge ; mais, à partir du XVe siècle, les anneaux et les pannetons se couvrirent de fines ciselures qui en firent de véritables bijoux. Les clefs modernes ne se recommandent pas en général par la richesse de leur décoration ; on se contente de les faire sûres et commodes. (V. SERRURERIE.)

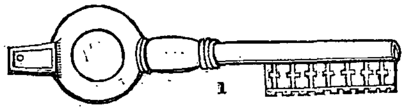
1

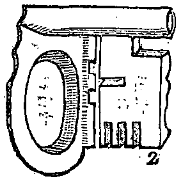
2

* **CLÉCHÉE.** adj. f. T. Blas. Voy. CROIX.

CLÉMATITE. s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES et ARISTOLOCHIACÉES.

CLÉMENCE. s. f. (lat. *clementia*). Vertu qui consiste à pardonner les offenses, et à modérer les châtiments. Il ne se dit proprement que de Dieu, des souverains, et de ceux qui sont dépositaires de leur autorité. *La cl. divine. La cl. est la vertu des rois. Trait de cl. User de cl. Traiter avec cl. Il n'espère que dans la cl. royale.* ‖ Par ext., L'indulgence d'un père pour ses enfants.

CLÉMENT, ENTE. adj. Qui a la vertu de clémence. *Dieu est cl. et miséricordieux. Prince, juge, père cl.*

CLÉMENTINES. s. f. pl. *Les cl.*, Recueil de décrétales de Clément V, fait par Jean XXII. ‖ Recueil de pièces faussement attribuées à s. Clément d'Alexandrie.

* **CLÉODORE.** s. m. T. Zool. Voy. PTÉROPODES.

* **CLÉOME.** s. f. T. Bot. Voy. CAPPARIDÉES.

* **CLÉONYME.** s. m. T. Ent. Voy. PUPIVORES.

CLEPHTE ou **KLEPHTE.** s. m. (gr. κλέπτης, voleur). Nom qui a été donné aux montagnards libres de l'Olympe, du Pinde, etc., parce qu'ils faisaient fréquemment des descentes à main armée sur les terres cultivées et dans les villes soumises à la domination des Turcs.

* **CLEPSINE.** s. f. T. Zool. Voy. HIRUDINÉES.

CLEPSYDRE. s. f. (gr. κλέπτω ; je cache, ὕδωρ, eau).

Enc. — La *Clepsydre* est peut-être le premier instrument qu'on ait inventé pour mesurer la durée. Elle consistait primitivement en un vase d'argile, de métal ou de verre, à l'extrémité inférieure duquel se trouvait un tuyau étroit, par lequel l'eau s'échappait goutte à goutte et venait tomber dans un récipient sur lequel une échelle graduée marquait les heures. Parfois c'était le réservoir lui-même qui portait l'échelle graduée. L'eau, en atteignant successivement chacune de ces divisions, marquait les différentes parties du jour et de la nuit. On voit sur le champ qu'un appareil de ce genre n'était pas susceptible de donner des indications bien exactes, attendu que la vitesse de l'écoulement diminuant avec la hauteur de la colonne liquide, il ne pouvait pas sortir du vase des quantités égales d'eau dans des temps égaux. Malgré ce défaut, la cl. était en usage chez tous les peuples de l'antiquité, particulièrement en Égypte, en Phénicie, en Grèce, en Chaldée, etc. Les prêtres égyptiens s'en servaient pour leurs observations astronomiques. Les Grecs l'employaient dans les tribunaux, pour mesurer la longueur des plaidoiries. C'est par allusion à cet usage que les orateurs exprimaient par le mot ὕδωρ (*eau*) le temps pendant lequel il leur était permis de parler. Afin de prévenir toute supercherie, un officier, appelé ἐφύδωρ, était chargé de la surveillance de la cl. On suspendait l'écoulement du liquide pendant la lecture des lois et des décrets, ainsi que pendant la déposition des témoins. Le temps, et par conséquent la quantité d'eau accordée aux orateurs variait suivant l'importance des causes ; il y avait même des cas où on laissait toute latitude à ces derniers : c'est ce qui faisait donner le nom de δίκαι πρὸς ὕδωρ, *procès à l'eau*, aux affaires de la première espèce, et celui de δίκαι ἄνευ ὕδωρ, *procès sans eau*, à celles de la deuxième. L'inexactitude des indications fournies par la cl. donna lieu à diverses tentatives pour perfectionner cet appareil. Parmi ceux qui se livrèrent à ces recherches, on cite surtout Ctésibius, célèbre mathématicien d'Alexandrie, qui vivait 135 ans environ av. J. C. Il donna à sa nouvelle cl. le nom d'*Horloge hydraulique.* L'eau tombait sur des roues dentées qu'elle faisait tourner. Le mouvement régulier de ces roues se communiquait à une petite statue qui tenait à la main une baguette. Cette statuette s'élevait peu à peu à côté d'une colonne sur laquelle étaient gravées les heures. Suivant la hauteur à laquelle elle se trouvait, la baguette indicatrice de la statue correspondait avec l'heure du jour. Les anciens avaient encore imaginé d'autres espèces de clepsydres où l'heure était indiquée par une aiguille mobile qui marchait sur un cadran semblable à nos cadrans d'horloge (Fig. ci-contre). Dans cet appareil, l'aiguille était portée par un axe mobile A, autour duquel s'enroulait une chaîne aux deux extrémités de laquelle étaient suspendus, d'un côté un flotteur F, et de l'autre un contre-poids P, un peu plus léger que le flotteur. A mesure que le récipient se remplissait, le flotteur était soulevé, le contre-poids descendait, la chaîne faisait tourner l'axe mobile, et l'aiguille qui était attachée à ce dernier marquait l'heure sur le cadran.

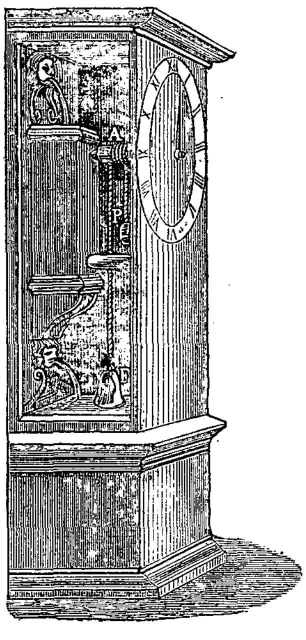

* **CLEPTIQUE.** s. m. T. Ichth. Voy. LABROÏDES.

CLERC. s. m. [Le C final ne se prononce point, excepté dans la loc. *De clerc à maître.*] (lat. *clericus*). Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure. En ce sens, il est opposé à Laïque. *Autrefois il était défendu de mettre la main sur les prêtres ou sur les clercs.* Au moyen âge, le titre de *Cl.* se donnait à tout individu gradué ou du moins lettré, parce qu'alors il n'y avait que les membres du clergé qui eussent de l'instruction. De là sont venues ces phrases proverbiales : *Il est habile homme et grand cl. Il n'est pas grand cl. en cette matière. Les plus grands clercs ne sont pas les plus fins.* ‖ Dans les parlements, on appelait *Conseiller-cl.*, Un conseiller qui était pourvu d'une charge affectée aux ecclésiastiques. — *Cl. de chapelle*, chez le roi, etc., Officier de la chapelle, qui est employé à certaines fonctions ecclésiastiques, sous les aumôniers. — *Cl. de la chambre*, à Rome, Prélat officier de la chambre apostolique. — *Cl. du secret*, Titre qu'on donnait anciennement aux fonctionnaires appelés plus tard *Secrétaires d'État.* ‖ Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire ou d'un avoué. *Cl. de notaire, d'avoué.* Autrefois on disait de même *Cl. de procureur, de rapporteur, etc. Maître cl.*, Le premier des clercs qui travaillent dans une étude. On dit aussi *Principal cl.* et *Premier cl.* — Fam., *Vice de cl.*, Faute qui se trouve dans une pièce par l'ignorance ou l'inadvertance d'un cl. Vieux. — Figur. et prov., *Pas de cl.*, Faute commise dans une affaire par ignorance, inexpérience ou imprudence. *Il fait souvent des pas de cl.* ‖ Dans les anciens corps de marchands ou de métiers, et dans quelques communautés, Celui qui portait les billets et qui faisait les autres commissions pour les affaires de ces corps. *Il était cl. des drapiers.* — Dans les Paroisses, *Cl. de l'œuvre*, Celui qui a soin de certaines choses qui concernent l'œuvre de la paroisse. — *Cl. d'office*, chez le roi, et dans la maison de quelques grands princes, Officier qui avait autrefois la charge de contrôler ce qu'on livrait pour la bouche du prince. ‖ Fig. et prov., *Compter de cl. à maître*, Ne rendre compte que de la recette et de la dépense, sans être tenu d'aucune responsabilité particulière.

CLERGÉ. s. m. (R. *clerc*). Le corps des ecclésiastiques. Se prend dans un sens plus ou moins étendu. *Le cl. catholique. Le cl. de France. Le cl. était autrefois le premier ordre du royaume. Convoquer, assembler le cl., les membres du cl. Le cl. du diocèse. L'évêque parut à la tête de son cl. Le cl. d'une ville, d'une paroisse.*

Enc. — On distingue le *Cl. catholique* en cl. *régulier* et en cl. *séculier*. Le premier se compose des ecclésiastiques qui vivent dans le monde (*in seculo*), tels que les évêques, les curés, etc., et qui sont spécialement chargés de diriger les consciences des fidèles et de leur procurer les secours et les sacrements de la religion. Le second comprend les religieux et les religieuses appartenant aux différents ordres monastiques ; en un mot, tous les ecclésiastiques qui vivent sous une *règle (regula)* particulière. Avant 1789, le cl. était reconnu comme le premier corps de l'État, ayant droit de préséance dans les assemblées religieuses et politiques ; non-seulement il exerçait sur chacun de ses membres une juridiction exclusive dont ceux-ci ne pouvaient être distraits que dans certains cas déterminés ; mais encore ses tribunaux connaissaient de certaines causes entre les laïques, telles que les procès concernant les mariages, les accusations d'usure, etc., etc. En outre, le cl. possédait des biens propres qui étaient exempts d'impôts. Tous ces priviléges ont disparu à la révolution. A cette époque, un schisme déplorable ayant éclaté dans l'Église de France au sujet de la nouvelle organisation ecclésiastique qu'un pouvoir incompétent voulut imposer au cl., sous le nom de *Constitution civile du cl.*, les membres qui acceptèrent cette prétendue constitution reçurent le nom de *Cl. constitutionnel* ou *assermenté*, tandis qu'on crut flétrir du nom de *Cl. réfractaire* les ecclésiastiques qui persistèrent à rester fidèles à l'Église catholique. — Voy. les mots CONCORDAT, ECCLÉSIASTIQUE, etc.

* **CLERGIE.** s. f. (R. *clerc*). *Bénéfice de cl.*, Privilége établi autrefois en faveur de quiconque avait reçu les premiers éléments des lettres. *Grâce au bénéfice de cl., un condamné à mort, par le seul fait qu'il savait lire, ne pouvait être exécuté.*

CLÉRICAL, ALE. adj. Qui appartient au clergé, qui concerne les ecclésiastiques. *Les fonctions cléricales. Les priviléges cléricaux.* — *Titre cl.*, Le revenu dont chaque clerc devait autrefois faire preuve avant d'être ordonné.

CLÉRICALEMENT. adv. D'une manière cléricale.

CLÉRICATURE. s. f. L'état ou la condition du clerc, de l'ecclésiastique. *Droit de cl. Priviléges de cl.*

CLICHAGE. s. m. T. Typogr.

Enc. — Le mot *Clichage* est le nom moderne de l'opération typographique appelée autrefois *Stéréotypie.* Cette opération consiste à transformer en *Cliché*, c.-à-d. en une masse solide et unique, une page composée en caractères mobiles. Le cl. offre aux éditeurs des avantages précieux : 1° Quand un libraire a écoulé une édition d'un ouvrage, et qu'il en veut donner une seconde, il n'a pas besoin de faire les frais d'une composition nouvelle ; 2° quand il pense que son livre se vendra à un très-grand nombre d'exemplaires, mais dans un laps de temps un peu long, il n'est pas obligé de tirer immédiatement le nombre d'exemplaires qu'il croit pouvoir vendre ; il ne les tire qu'au fur et à mesure de la vente ; 3° il facilite singulièrement la correction des textes, parce qu'on peut introduire dans un cliché les corrections jugées nécessaires, sans courir le risque de faire de nouvelles fautes, comme il arrive lorsqu'on est forcé de recourir à une nouvelle composition.

Les premiers essais de cl. appartiennent au XVIIe siècle : toutefois c'est seulement à la fin du siècle suivant que l'invention commença à donner des résultats satisfaisants. Alors parurent les procédés de Firmin Didot et d'Herhan, qui furent exploités jusqu'à la découverte des moyens plus simples et plus économiques actuellement en usage. Aujourd'hui le cl. s'opère de plusieurs manières : les deux procédés les plus usités sont connus sous les noms de *Cl. au plâtre* et de *Cl. au papier*.— 1° *Cl. au plâtre.* Chaque forme étant placée dans un châssis de fer, on l'enduit d'un corps gras, puis on étend sur sa surface, avec un pinceau, une bouillie bien claire de plâtre très-fin ; on fait pénétrer la bouillie dans les interstices des caractères en la frappant à petits coups avec une brosse ; puis, sur cette première couche, on en étend une seconde dont l'épaisseur est réglée par un deuxième châssis placé sur le premier. Lorsque le plâtre est durci, il se détache sans peine de la forme, grâce à l'enduit dont celle-ci a été revêtue, et l'on obtient ainsi un moule qui présente en creux tous les reliefs de la feuille composée en caractères mobiles. On fait sécher ce moule avec soin ; puis, après l'avoir introduit dans une boîte métallique percée de deux trous, on le plonge dans une chaudière remplie du même alliage métallique qu'emploient les fondeurs en caractères. Le métal en fusion entre dans la boîte par les deux ouvertures, et va remplir tous les creux du plâtre. On laisse refroidir et l'on a une planche en relief, appelée *Cliché*, qui est la reproduction exacte de la forme en caractères mobiles. Il ne reste plus qu'à débarrasser le cliché du plâtre qui peut encore y adhérer. — 2° Le *Cl. au papier* est en général préféré au procédé qui vient d'être décrit. Il est plus simple, plus économique, et donne en même temps des produits supérieurs. Pour prendre l'empreinte de la lettre, on couvre une feuille de papier fin d'une couche de céruse, et on l'applique sur les pages ; puis on la frappe avec une brosse à longs poils afin de la faire pénétrer dans toutes les parties de celles-ci. Sur cette feuille on en étend une seconde, puis une troisième, et l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'on obtienne une espèce de carton d'une certaine épaisseur. Lorsque toutes les feuilles sont bien battues, on met le tout en presse, forme et papier, et l'on fait sécher à une vive chaleur. La dessiccation terminée, on possède un moule en creux semblable à celui que donne le procédé ci-dessus. Alors on enferme ce moule dans une boîte de fonte, qui est munie à sa partie supérieure d'une espèce de petit entonnoir par lequel on verse l'alliage métallique. L'opération se termine comme dans le cl. au plâtre.

Le cl. s'emploie également pour les gravures sur bois et sur cuivre que l'on intercale dans le texte. Les procédés sont les mêmes, sauf certaines précautions qui ont pour objet de ménager les finesses du burin, et quelques modifications dans la composition de la matière, à laquelle on donne un peu plus de consistance. Enfin, on se sert encore du cl. pour certaines impressions lithographiques, qui exigent des tirages considérables. Dans ce cas, la pierre, après avoir reçu le dessin ou l'écriture, est couverte d'un acide qui en ronge le grain, excepté aux endroits où l'encre la protége. On a ainsi une empreinte en relief sur laquelle on coule du plâtre. Cette dernière opération produit une nouvelle empreinte, qui est en creux, au moyen de laquelle on obtient un cliché qui peut s'imprimer par la presse typographique. — Nous avons dit que le cl. offrait l'avantage précieux de pouvoir épurer les éditions successives d'un livre sans risquer de commettre de nouvelles fautes typographiques. Pour cela, on entaille le cliché à l'endroit où se trouve le mot ou la phrase à corriger ; on enlève le texte défectueux et on le remplace par un nouveau texte composé en caractères mobiles, mais que l'on réunit, à l'aide d'une soudure, aux parties du cliché qui sont en contact avec eux. — Voy. STÉRÉOTYPIE, GALVANOPLASTIE, etc.

CLICHÉ. s. m. Voy. CLICHAGE et PHOTOGRAPHIE.

CLICHER. v. a. T. Typogr. Faire des clichés. = CLICHÉ, ÉE. part.

CLICHEUR. s. m. Ouvrier qui fait des clichés.

CLIENT, ENTE. s. (lat. *cliens*). Chez les anciens Romains, Ceux qui se mettaient sous la protection des plus puissants citoyens. Dans ce sens, n'est usité qu'au masc. V. PATRON. || Par ext., Celui ou celle qui charge de la défense ou de la conservation de ses droits un avocat, un avoué, un notaire, etc. *Cet avocat a beaucoup de clients. Recevoir ses clients.* — Se dit aussi Des parties à l'égard de leurs juges. || * Par anal., se dit également de Celui ou de celle qui confie à un médecin, à un chirurgien, etc., le soin de sa santé. || * S'emploie encore, mais abusivement, comme synonyme de Chaland.

CLIENTÈLE. s. f. coll. (lat. *clientela*). Se disait, chez les anciens Romains, de Tous les clients d'un patron. *Il avait assemblé toute sa cl.* — La protection que le patron accordait à ses clients. *Il était sous la cl. de Scipion.* || Par ext., se dit de Tous les clients d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire, d'un médecin, — * et même D'un commerçant. *Il a une nombreuse cl.*

CLIFOIRE. s. f. Espèce de seringue que font les enfants avec un bâton de sureau.

CLIGNEMENT. s. m. Action de cligner les yeux. *Que signifient ces clignements d'yeux.* — Se dit ordinairem. d'Une mauvaise habitude de cligner les yeux. *Il a un cl. perpétuel.*

CLIGNE-MUSETTE. s. f. Jeu d'enfants dans lequel tous les joueurs se cachent en divers endroits, à l'exception d'un seul qui cherche à découvrir leur cachette. *Jouer à la cl.-mus., à cl.-mus.*

CLIGNER. v. a. (R. *clin*). N'est usité que dans ces phrases, *Cl. l'œil, cl. les yeux*, Fermer les yeux à demi. — * On dit aussi neutral., *Cl. de l'œil* ou *des yeux.* = CLIGNÉ, ÉE. part. *Tenir les yeux clignés.*

CLIGNOTANT, ANTE. adj. Qui clignote. *Des yeux clignotants.* || T. Anat. *Membrane clignotante.* V. ŒIL et OISEAU.

CLIGNOTEMENT. s. m. Mouvement spasmodique et involontaire des paupières.

CLIGNOTER. v. n. (fréquentatif de *Cligner*). Remuer fréquemment les paupières par un mouvement involontaire et spasmodique. *Il ne fait que cl. Une lumière trop vive fait cl. les yeux.* On dit aussi activ., *Cl. les yeux.*

CLIMAT. s. m. (gr. κλίμα, inclinaison). T. Géogr.

Enc. — *Ce terme se prend dans deux significations très-différentes.* Dans l'une, qui est la signification primitive, il s'applique à une division systématique du globe ; dans l'autre, qui est dérivée de la première, il s'applique à une étendue quelconque de pays, considérée au point de vue de ses circonstances météorologiques, et particulièrement de sa température. De là, la distinction des *climats astronomiques* et des *climats physiques.*

I. *Climats astronomiques.* — Les géographes anciens employaient le mot *Climat* pour désigner cette obliquité de la sphère relativement à l'horizon qui est la cause de l'inégalité du jour et de la nuit. Ils avaient partagé l'espace compris entre l'équateur et le pôle en 30 parties ou zones parallèles, distinguées les unes des autres par la durée de leur plus long jour au solstice d'été ; de là le nom d'*Inclinaisons* qu'ils leurs donnaient. C'est au moyen de ces climats qu'on déterminait la situation des lieux à la surface de la terre, avant qu'on eût imaginé d'employer les latitudes. Sur ces 30 climats, 24 étaient situés entre l'équateur et le cercle polaire, et 6 entre ce dernier et le pôle même. Les premiers étaient appelés *Climats de demi-heure* ou *Climats horaires*, parce que, de l'un à l'autre, le plus long jour croît d'une demi-heure. Les seconds étaient nommés *Climats de mois*, parce que, passé le cercle polaire, le plus long jour de chacun de ces climats surpasse d'un mois celui du précédent. D'après cela, on voit que le premier cl. de demi-heure s'étend de l'équateur à ce parallèle de latitude où le jour le plus long a 12 heures et demie ; le second finit au parallèle où le plus long jour est de 13 heures, et ainsi de suite. Par conséquent, si du nombre d'heures du plus long jour en un lieu donné, on retranche 12 heures, le nombre de demi-heures restant indiquera le cl. dans lequel ce lieu est situé. Par ex., le plus long jour à Paris étant de 16 heures, on ôte 12 de 16, et il reste 4 heures ou 8 demi-heures. Paris est donc situé dans le 8e cl. Veut-on savoir, au contraire, quel est le plus long jour d'un lieu, le cl. de ce lieu étant connu, on procède d'une façon inverse. Si par ex. nous savons que Londres est dans le 9e cl., nous trouverons son plus long jour en ajoutant 9 demi-heures à 12, et nous aurons 16 heures et demie. — Le premier cl. de mois s'étend du cercle polaire jusqu'au parallèle au-dessus duquel le soleil reste sur l'horizon pendant un mois entier. Le second va de ce dernier parallèle jusqu'à celui où le soleil reste visible pendant deux mois, et ainsi de suite en avançant vers le pôle, où le soleil est alternativement visible et invisible pendant la moitié de l'année. Le tableau suivant indique le numéro d'ordre des climats de demi-heure et des climats de mois, la durée du plus long jour de chacun d'eux, le degré de latitude qui forme leur limite du côté de l'équateur, et leur étendue exprimée en degrés de latitude. Pour ne pas compliquer ce tableau, nous avons négligé les effets de la réfraction qui augmente la durée du jour, surtout vers les pôles. Sous le pôle même, la réfraction seule (sans le crépuscule) augmente le jour qui est de 6 mois, de 67 heures.

CLIMATS HORAIRES.	PLUS LONG JOUR.		LATITUDE.		ÉTENDUE DES CLIMATS	
N°s d'ordre.	Heures.	Min.	Degrés.	Min.	Degrés.	Min.
0	12	0	0	0	0	0
1	12	30	8	34	8	34
2	13	0	16	43	8	9
3	13	30	24	10	7	27
4	14	0	30	46	6	46
5	14	30	36	28	5	42
6	15	0	41	21	4	53
7	15	30	45	29	4	8
8	16	0	48	59	3	30
9	16	30	51	57	2	58
10	17	0	54	28	2	31
11	17	30	56	36	2	8
12	18	0	58	25	1	49
13	18	30	59	57	1	32
14	19	0	61	16	1	19
15	19	30	62	24	1	8
16	20	0	63	20	0	56
17	20	30	64	8	0	48
18	21	0	64	48	0	40
19	21	30	65	20	0	32
20	22	0	65	46	0	26
21	22	30	66	6	0	20
22	23	0	66	20	0	14
23	23	30	66	28	0	8
24	24	0	66	32	0	4
I	1	mois	67	23	0	51
II	2		69	10	2	27
III	3		73	39	3	49
IV	4		78	31	4	52
V	5		84	5	5	34
VI	6		90	0	5	55

Ainsi qu'on le voit, les climats soit de demi-heure, soit de mois, n'ont pas la même étendue. Les premiers sont d'autant *plus larges qu'ils sont plus près de l'équateur*, tandis que, au contraire, les seconds vont en s'élargissant vers les pôles. Cette différence vient de ce que les climats horaires dépendent de la *grandeur de l'arc du tropique voisin qui est sur l'horizon*, au lieu que les climats de mois dépendent de l'arc de l'écliptique, lequel reste toujours sur l'horizon, pendant que la sphère fait sa révolution diurne.

Au lieu des divisions que nous venons de donner, Ptolémée adopta des climats qui correspondaient à un accroissement d'un quart d'heure dans la durée du plus long jour. L'espace compris entre l'équateur et le cercle polaire eût donc été divisé en 48 zones au lieu de 24 ; mais comme ces zones, dans les latitudes plus élevées, devenaient très-étroites, il ne continua les climats de quart d'heure que jusqu'au 24e, c.-à-d. jusqu'au parallèle où le plus long jour est de 18 heures. De 18 à 20 heures, il procéda par climats de demi-heure ; enfin, de 20 à 24 heures, il mesura la largeur du cl. par la différence d'une heure entière dans la longueur du jour.

II. *Climats physiques.* — « Le mot *Climat*, dit Alex. de Humboldt, embrasse, dans son acception la plus générale, toutes les modifications atmosphériques dont nos organes sont affectés d'une manière sensible, telles que la température, l'humidité, les variations barométriques, le calme de l'atmosphère ou les effets des vents, l'intensité de la pression électrique, la pureté de l'air ou ses mélanges avec des émanations gazeuses plus ou moins salubres ; enfin, le degré de diaphanéité habituelle, cette sérénité du ciel si importante par l'influence qu'elle exerce non-seulement sur le rayonnement du sol, sur le développement des tissus organiques dans les végétaux et la maturité des fruits, mais aussi par l'ensemble des sensations morales que l'homme éprouve dans les zones diverses. »

Il y a deux causes générales dont le climat de chaque pays *dépend surtout : 1° sa distance de l'équateur ou sa Situation géographique ;* 2° sa hauteur au-dessus du niveau de la mer ou son *Altitude.* Mais l'effet de cette double cause est généralement modifié par diverses circonstances qui exercent sur chaque localité une influence plus ou moins considérable. Parmi ces circonstances, nous signalerons la configuration et l'étendue des pays, la pente générale des terrains et leur exposition locale, la direction des chaînes de montagnes qui le partagent ou qui l'avoisinent, la nature du sol qui est plus ou moins favorable au rayonnement et à l'évaporation, la proximité ou la distance de la mer, l'action des vents qui mélangent les températures des différentes latitudes, et même les changements qui résultent de la culture. L'étude de ces diverses causes et des effets complexes qu'elles produisent en se combinant entre elles, constitue la science nommée *Climatologie.*

A. *Influence de la latitude.* — La température de chaque pays dépend, en majeure partie, de la chaleur qu'il reçoit directement du soleil. En estimant la somme de chaleur solaire reçue par un espace donné à la surface du globe dans le cours d'une année, nous pouvons supposer que le soleil reste constamment à l'équateur, parce que l'excès de chaleur au-dessus de la moyenne en été est exactement balancé par l'abaissement au-dessous de la moyenne en hiver. L'effet produit sur une surface donnée dépend du nombre de rayons qui tombent sur cette surface, et de l'obliquité de leur direction relativement à elle. Or, le nombre de rayons qui tombent sur une zone d'une largeur donnée, sur une surface d'un degré, par ex., est proportionnel au cosinus de sa latitude, et l'effet d'un rayon oblique diminue également proportionnellement au cosinus de la latitude ; *par conséquent, la diminution de la température moyenne*, en allant de l'équateur aux pôles, doit être proportionnelle au carré du cosinus de la latitude. Il suit de là que les variations *de la température moyenne doivent être à leur maximum* vers la latitude moyenne de 45°. Les résultats tirés de l'observation confirment complétement les conclusions déduites de la théorie. Sous la zone tempérée, le caractère du cl. change rapidement. Ainsi, par ex., dans le midi de la France et en Italie, presque sous le 45e parallèle, la région de la vigne se trouve contiguë à celle de l'olivier et du figuier. D'autre part, on n'observe qu'un très-faible accroissement de chaleur, en allant du tropique à l'équateur. De même à l'autre extrémité de l'hémisphère, c.-à-d. en allant du cercle arctique à la plus haute latitude connue, l'intensité du froid n'éprouve qu'un accroissement peu considérable. La loi du carré du cosinus donne seulement une variation d'environ 4°,5 de l'échelle centigrade du cercle polaire au pôle même. Dans le système climatologique de l'Europe occidentale, la température moyenne à la latitude de 45° est d'environ 13° ou 13° 5 centigr. La température moyenne sous l'équateur devrait donc être, d'après la théorie, 26° ou 27°. Enfin, dans tout autre lieu quelconque, on trouvera la température moyenne locale en multipliant le nombre invariable 27 par le carré du cosinus de la latitude. — Voy. TEMPÉRATURE, TERRE, SOLEIL et SAISONS.

B. *Influence de l'altitude.* — Le froid augmente dans une progression très-rapide à mesure qu'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. La neige qui, sous toutes les latitudes couvre le sommet des montagnes très-élevées, le prouverait suffisamment, lors même que ce phénomène important n'aurait pas été *l'objet d'expériences plus directes.* Mais on en a fait un grand nombre qui établissent non-seulement le décroissement constant et régulier de la température à mesure qu'on s'élève au-dessus *du niveau de la mer, mais encore donnent la loi suivant* laquelle a lieu ce décroissement. D'après la théorie, ce dernier doit suivre la même progression que le décroissement de la densité ; *mais cette loi est troublée par les particularités locales.* Les variations de température aux différentes hauteurs sont l'effet simultané de trois causes générales : 1° l'absorption des rayons solaires dans leur passage à travers l'atmosphère, absorption qui est beaucoup plus grande dans les couches denses situées vers la surface du sol que dans les régions supérieures de l'atmosphère ; 2° le rayonnement de la surface ; et 3° le courant ascendant. Ces deux dernières causes agissent aussi avec plus d'intensité sur les couches atmosphériques voisines de la surface de la terre. Toute circonstance qui modifie ces causes doit donc aussi modifier la loi qui exprime le décroissement de la température résultant de l'élévation seule. Ce décroissement sera plus lent au-dessus de la surface de la mer, ou d'un pays couvert de neige, qu'au-dessus d'une surface sablonneuse ou d'un désert dépourvu de toute végétation. Il sera, au contraire, plus rapide sur les flancs inclinés d'une montagne conique que sur une cordillère qui présente des plaines d'une grande étendue s'élevant en étages les unes au-dessus des autres. Néanmoins, à de grandes élévations, l'influence perturbatrice de *ces causes devient insensible, et l'on observe alors une température* uniforme et presque invariable. Sous la zone torride, Humboldt a trouvé que, entre les altitudes de 3,000 à 5,800 mètres, un accroissement de 191 m. 4 dans l'élévation correspondait à un abaissement de 1° du thermomètre centigr. Mais, à mesure que l'on s'élève, le décroissement de la température devient de plus en plus rapide, parce que l'action des causes modificatrices va constamment en diminuant d'intensité et cesse enfin d'être appréciable. — Voy. ATMOSPHÈRE.

C. *Influence de la configuration du sol.* — La configuration du sol exerce sur la température et toutes les circonstances *météorologiques d'un pays une influence considérable, et qu'il* importe de signaler avec quelques détails.

1° *Configuration horizontale.* — La configuration que présente toute grande étendue de terre, en tant que cette configuration est déterminée par le contact de l'Océan, c.-à-d. la plus ou moins grande étendue de côtes que possède un pays comparativement à sa superficie, modifie d'une manière extraordinaire les effets de la latitude. Le voisinage de la mer modère les températures excessives. Comme l'Océan n'éprouve que de légères variations dans sa température propre, il tend à égaliser la distribution périodique de la chaleur dans les différentes saisons de l'année, et par conséquent à élever la moyenne hibernale ainsi qu'à abaisser la moyenne estivale dans les pays qu'il avoisine, aussi loin que son influence se fait sentir. De là, le contraste singulier qui existe entre le cl. des îles et des côtes et le cl. de l'intérieur des continents, et la distinction universellement admise des *climats maritimes* et des *climats continentaux.* L'Europe présente un remarquable exemple de ce contraste. D'Orléans et de Paris à Londres, à Dublin, à Édimbourg, et même plus au nord, la température moyenne de l'année décroît très-peu, nonobstant l'accroissement de la latitude; tandis que, dans la partie orientale du continent, chaque degré de latitude, suivant Humboldt, produit une variation de 0°,61 du thermomètre centigr. dans la température moyenne. Une petite île, une langue de terre, ou une côte dentelée, en contact avec une grande masse d'eau qui conserve pendant l'hiver une grande partie de la chaleur qu'elle a *reçue pendant l'été, possède un cl. plus modéré, des hivers* plus doux, des étés plus frais, et, dans les latitudes élevées, une température moyenne un peu supérieure à celle qu'on observe, sous la même latitude, dans l'intérieur des continents. Ainsi, par ex., d'une part, la moyenne hibernale de Paris est 3°,3; celle d'Édimbourg, 3°,47; celle de l'île de Man, 5°,59; celle de l'île d'Unst (Shetland), 4°,05; et celle des îles Feroë, 3°,90. D'autre part, on voit la température moyenne diminuer considérablement depuis les côtes occidentales de l'Europe jusqu'au delà du méridien de la mer Caspienne. Les villes d'Amsterdam et de Varsovie sont situées presque sous le même parallèle, la latitude *de la première étant 52° 22′, et celle de la seconde* 52° 14′; cependant, la température moyenne annuelle d'Amsterdam est d'environ 11°,68 centigr., et celle de Varsovie de 7°,5 seulement. La latitude de Copenhague est de 55° 41′ et celle de Kazan 55° 48′; malgré cela, la température moyenne de Copenhague est 8°,2, et celle de Kazan 2°,2. — Voy. MER.

2° *Configuration verticale.* — Le cl. d'un pays n'est pas influencé uniquement par sa configuration horizontale, il l'est aussi par le *relief* du sol, c.-à-d. par sa configuration verticale. Les montagnes agissent de plusieurs manières sur le cl. des plaines adjacentes : leurs rochers, quand ils sont nus, réverbèrent la chaleur; elles abritent la contrée qu'elles dominent contre certains vents plus ou moins dominants; elles donnent naissance à des courants d'air froid qui descendent des régions supérieures de l'atmosphère, et qui sont déterminés par la perturbation que cause dans l'équilibre de la chaleur le rayonnement de leurs flancs et de leurs cimes. Une circonstance qui exerce encore une puissante influence sur la température moyenne annuelle et qui se rapporte à la configuration verticale du sol, car elle résulte le plus ordinairement de la position des chaînes de montagnes, c'est l'*exposition* d'un pays, ou son inclinaison relativement à l'équateur, c.-à-d. soit vers cette ligne, soit dans un sens opposé. Néanmoins, on doit distinguer l'exposition *générale* de l'exposition *locale.* — La France occidentale, par ex., a l'exposition générale vers le coucher d'équinoxe : cependant la vallée de l'Allier est exposée au nord; celle du Rhône au sud; celle de l'Oust, en Bretagne, au sud-est. Ainsi, la pente générale d'une grande contrée n'exclut aucune des pentes locales les plus opposées. Néanmoins, on peut admettre comme principe général, mais en l'appliquant seulement à de grandes étendues, comme au bassin total d'un fleuve, que la somme positive de toutes les expositions locales est dans le même sens que l'exposition générale.

Tout le monde sait de quel effet, pour la température, est l'exposition d'un terrain relativement au soleil. Un coteau incliné de 45 degrés vers le midi reçoit, quand le soleil se trouve élevé de 45 degrés, les rayons solaires perpendiculairement à sa surface, tandis que, sur une plaine, ces mêmes *rayons frappent le sol sous un angle plus obtus de 45 degrés,* c.-à-d. avec un quart de moins d'énergie; enfin, le coteau incliné au nord de 45 degrés seulement sera frappé de rayons solaires sous un angle de 90 degrés, c.-à-d. dans une direction telle qu'ils glisseront le long de la surface. Ces différences, déjà sensibles dans un pays de collines, deviennent énormes dans les contrées couvertes de hautes montagnes. C'est ainsi que, dans le Valais, on voit les Alpes d'un côté couvertes de glaces éternelles, tandis que les vergers et les vignobles ornent les coteaux opposés de tous les charmes de la fécondité. — Il y a encore une autre circonstance à observer. L'angle d'incidence des rayons solaires est bien déterminé, pour un moment donné du jour, par l'exposition d'un terrain; mais il varie aussi avec la marche diurne du soleil. Le coteau qui le matin recevait les rayons solaires sous un angle direct, les reçoit déjà plus obliquement à midi, et peut-être les rayons de l'après-midi ne feront-ils que glisser sur la surface de ce terrain. Il arrive précisément le contraire pour les coteaux exposés au couchant. Il résulte de là que toute *exposition occidentale* (depuis *sud-ouest jusqu'à nord-ouest*) doit être plus chaude que l'exposition orientale correspondante, toutes choses étant égales d'ailleurs. « En effet, dit Malte-Brun, les rayons du matin, qui frappent directement les coteaux exposés au levant, ont à combattre le froid qui s'y est rassemblé pendant la nuit. Lorsque l'atmosphère, dans l'après-midi, sera à son plus haut degré d'échauffement, le rayon solaire ne viendra plus concentrer cette masse de chaleur sur les terrains en exposition orientale, car il n'y tombera qu'obliquement. Au contraire, les coteaux qui penchent vers le couchant se sont déjà pourvus de chaleur pendant toute la matinée; et lorsque le rayon solaire viendra les frapper directe*ment, rien ne viendra contrarier son action.* Ainsi donc, en vertu de ce principe, les expositions *Sud-Sud-Est* et *Sud-Ouest* sont les plus chaudes de toutes, tandis que, par contre-coup, celles *Nord-Nord-Est* et *Nord-Est* sont les plus froides. » Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'est ici question que de l'hémisphère boréal, et que nous faisons abstraction d'une foule de circonstances locales et temporaires.

3° *Influence de la nature du sol.* — La nature du sol doit influer sur les climats de plusieurs manières. Tous les terrains ne s'échauffent pas avec le même degré de promptitude; tel sol perd vite la chaleur acquise, tel autre la conserve longtemps. Les exhalaisons qui diffèrent *selon la nature du sol, s'élèvent* dans l'atmosphère et s'identifient avec elle. Les terrains argileux et ceux qui sont imprégnés de sel refroidissent l'atmosphère; les amas de sable, lorsqu'ils sont secs, augmentent la chaleur. On croit en général que le grand froid et l'air malsain des gouvernements d'Astrakhan et d'Orembourg sont en partie dus à la nature saline du sol, tandis que plusieurs provinces de la France doivent en partie leur température sèche et salubre à ce que leur sol est sablonneux, calcaire, et en général léger. Les terrains rocailleux et arides fournissent le moins de vapeurs. Le contraire doit se dire des terrains marécageux; ces terrains, et même les sables constamment imprégnés d'humidité, diminuent la chaleur, et comme les eaux y sont en général stagnantes, la durée des gelées s'y prolonge, sans que pour cela elles amènent un ciel serein et exempt de brouillards insalubres. Voilà pourquoi l'hiver de la Hollande, sous 52° de latitude, *est souvent plus désagréable que celui des îles danoises,* sous le 55° parallèle. L'effet des marécages dans les régions chaudes est encore plus funeste, à cause des miasmes putrides et délétères qui s'en élèvent.

4° *Influence de la culture.* — L'homme influe lentement, mais néanmoins avec puissance, sur le cl. d'un pays. Sans la culture, il n'y aurait pas de climats salubres et agréables. Les fleuves, avant que l'homme les ait domptés, exercent des ravages périodiques : lorsqu'ils débordent, leurs eaux forment des marais pestilentiels. Un labyrinthe de buissons et de ronces couvre les plus fertiles coteaux; les forêts deviennent impéné*trables aux rayons solaires; aucun vent ne* vient disperser les exhalaisons putrides qui résultent de la décomposition des végétaux. Mais le travail et l'industrie changent la face de la terre : les marais sont desséchés, les rivières coulent dans leurs lits déblayés et régularisés; le feu et la hache éclaircissent les forêts; la terre, sillonnée par la charrue, s'ouvre aux rayons solaires, au souffle des vents; l'air, le sol et les eaux prennent peu à peu un caractère de salubrité, et la nature vaincue cède son empire à l'homme qui s'est créé une patrie. Cependant il importe que l'homme agisse avec prévoyance. La destruction des végétaux arborescents poussée trop loin amène surtout des conséquences *funestes. Dans les îles du Cap-Vert, l'incendie général des forêts* a desséché les sources et l'atmosphère. La Perse, l'Italie, la Grèce et bien d'autres contrées ont en partie perdu de cette manière leur heureux cl. Quant à la température, les changements qu'y peut produire la culture sont fort difficiles à déterminer; cependant on admet généralement que celle-ci a pour effet de diminuer la rigueur des hivers, et peut-être aussi de rendre les étés un peu moins chauds.

5° *Influence des hydrométéores.* — Il est aisé de comprendre que l'état habituel de l'atmosphère doit exercer une influence considérable sur le cl. d'une région donnée. Lorsque le matin, en été, le temps est calme et serein, la température s'élève notablement en quelques heures. Mais si les nuages couvrent le ciel et interceptent les rayons lumineux, le thermomètre monte peu ou même baisse bien avant le moment du maximum de chaleur. L'inverse a lieu quand le ciel est couvert le matin et serein dans l'après-midi. En hiver, au contraire, le thermomètre monte quand le ciel se couvre, et baisse sensiblement quand les nuages se dissipent. Ainsi l'expérience démontre qu'en hiver, les jours couverts sont plus chauds de plusieurs degrés, tandis que c'est l'inverse en été. Cette différence entre les deux saisons résulte de l'absorption des rayons calorifiques par l'atmosphère et de la marche du réchauffement dans ces deux saisons opposées. En été, la terre perd par le rayonnement une partie de la chaleur qu'elle a reçue du soleil; mais elle en reçoit bien plus qu'elle n'en perd. Quoique les rayons calorifiques obscurs soient absorbés relativement beaucoup plus que les autres, toutefois la chaleur reçue est plus considérable que la chaleur émise; mais si pendant l'été le ciel est couvert, il y a abaissement de la température. En hiver, au contraire, la terre se refroidit en général, la perte due au rayonnement nocturne étant plus grande que l'échauffement par l'action solaire. Mais, comme les nuages s'opposent au rayonnement et réfléchissent vers la terre une partie des rayons obscurs qu'elle émet, il y a élévation de la température par les temps couverts. « Ajoutez à cela, dit Kæmtz, que les vapeurs précipitées pendant l'hiver sont à une hauteur bien moindre qu'en été, et que la chaleur latente qui devient libre au moment de leur condensation peut agir sur le sol. »

L'abaissement de température qu'on remarque en été par un temps couvert est encore plus considérable quand il pleut. Non-seulement les masses d'eau qui se précipitent des régions supérieures et froides de l'atmosphère, abaissent notablement la température en vertu de leur grande capacité pour le calorique, mais encore cette eau en s'évaporant absorbe une quantité considérable de chaleur aux dépens de la terre et des couches atmosphériques qui sont en contact avec le sol. De là, le refroidissement qui s'observe après les pluies d'orage. — C'est entre les tropiques que l'influence de l'état du ciel sur la température est surtout remarquable. La hauteur méridienne du soleil variant peu dans ces régions, ce sont surtout les pluies qui règlent la marche de la température, marche totalement différente de ce qu'elle est dans nos contrées. Lorsque le soleil est très-éloigné du zénith, c.-à-d. se trouve dans l'hémisphère boréal pendant les mois de décembre et de janvier, la température est relativement très-basse. A mesure que la hauteur méridienne du soleil augmente, la chaleur augmente aussi, et elle irait sans *cesse en croissant jusqu'à ce que le soleil fût au zénith;* mais alors la pluie commence, la chaleur diminue, et c'est seulement plus tard, quand le soleil s'éloignant du zénith se trouve dans l'autre hémisphère, qu'il y a un nouvel accroissement dans la température, lequel atteint son maximum lorsque la pluie vient à cesser, et diminue de nouveau pour atteindre le minimum dont nous venons de parler. Ainsi donc, tandis que dans nos régions la température a un maximum et un minimum, elle offre deux *maxima* et deux *minima* dans les pays intertropicaux. Les deux derniers sont l'un au milieu de la saison sèche, et l'autre au milieu de la saison humide, lorsque la distance *zénithale du soleil de midi est aussi grande que possible;* les deux maxima surviennent au commencement et à la fin de la saison humide. — V. NUAGES, PLUIE, etc.

6° *Influence des vents.* — Les vents qui règnent dans chaque contrée modifient singulièrement l'action réunie de tous les éléments qui constituent le cl. physique et que nous venons d'examiner, car ils sont la cause la plus puissante des ruptures d'équilibre dans la température. Mais leur nature, leur direction et leur intensité dépendent elles-mêmes de causes multiples et fort diverses, telles que le voisinage des mers, l'élévation des montagnes, l'exposition générale et locale, etc. Toutes les variations des vents résultant de *modifications survenues dans* l'équilibre de l'atmosphère, il s'ensuit que la chaleur d'un cl. et le froid d'un autre exercent l'une sur l'autre une influence continuelle. Les parties septentrionales d'un grand continent enverront quelquefois leur air froid vers les parties *méridionales,* et réciproquement. Mais la grande mobilité de l'atmosphère ne permet pas qu'on borne ces faits à des localités; toute la masse de chaleur et de froid qui entoure le globe est dans un flux et un reflux continuel et universel. Ainsi la chaleur de la zone torride et le froid polaire se balancent mutuellement, et de la fluctuation de leur équilibre dépendent les variations de chaud et de froid qu'on ressent dans les régions tempérées. Tout vent dans la zone tempérée, venant du pôle voisin, est froid, et tout vent équatorial est chaud, sauf les exceptions déterminées par les localités. Le vent du sud, par ex., rafraîchit les environs du cap de Bonne-Espé*rance,* tandis que le vent du nord a le même effet pour l'Europe. Un vent de terre, s'il vient par-dessus des plaines très-élevées et ouvertes, est presque toujours froid et sec dans les zones tempérées. Mais, entre les tropiques, s'il passe par des plaines peu élevées, couvertes de sables brûlants, il doit être sec et chaud. Les vents qui prennent naissance sur les montagnes ne se plient pas non plus absolument à une règle générale; car il y a des montagnes couvertes de glaces, et d'autres où il règne une humidité singulière : les vents y prennent donc des caractères différents. Quant aux vents de mer, ils sont, presque sans exception, humides, chargés de brouillards et de vapeurs salines. *Comme l'air qu'ils amènent est* presque toujours ou plus chaud ou plus froid que l'air de terre, ils occasionnent constamment cette sorte de décomposition des vapeurs atmosphériques qui nous procure de la pluie. Il s'ensuit que tout pays de la zone tempérée, qui n'est séparé de l'équateur que par une grande étendue de pays contigus, a nécessairement l'air plus habituellement chaud que tel pays qui voit entre lui et la zone torride de vastes mers. Par contre-coup, les pays des zones tempérées, qui ont entre eux et le pôle voisin beaucoup de terres, et qui sont séparés de l'équateur par des mers, auront le cl. habituellement plus froid que d'autres pays situés sous la même latitude, mais sous *une autre combinaison de localités.* Les mêmes considérations s'appliquent également aux contrées de la zone torride. Les vents alizés, en soufflant continuellement de l'est par-dessus la mer, contribuent à rendre toutes les côtes maritimes orientales moins chaudes que celles exposées au couchant. D'un autre côté, plus un continent est large de l'est à l'ouest, plus ces vents s'échauffent en passant par-dessus des terres brûlées par le soleil. C'est par ce motif que les Antilles jouissent d'une température modérée, comparativement à la Sénégambie, que le Congo est plus chaud que le Zanguebar, etc. Si le Pérou jouit d'un cl. moins chaud que le Brésil, c'est que l'élévation de l'immense plateau des *Cordillères ou toute autre circonstance* locale exerce une influence capable d'anéantir l'effet d'une cause générale

D. *Lignes isochimènes, isothères et isothermes.* — D'après ce qui précède, on voit que les climats astronomiques, c.-à-d. que les zones géographiques formées par les parallèles de latitude, sont bien loin de correspondre aux climats physiques. En conséquence, les physiciens ont imaginé de tracer sur la mappemonde, d'après les résultats fournis par l'observation directe, d'autres séries de lignes qui servent à indiquer les températures des lieux par lesquels elles passent. Ces lignes ont reçu de Humboldt le nom d'*Isochimènes,* d'*Isothères* et d'*Isothermes,* dénominations qui sont tirées du grec ἴσος, égal; χειμών, hiver; θέρος, été; et θερμὸς, chaleur. Ainsi que l'expriment leurs noms, ces lignes passent par les lieux dans lesquels on a constaté que les moyennes hibernales, estivales ou annuelles sont les mêmes. Toutes ces lignes, loin de coïncider avec les parallèles qui joignent les points situés à la même distance de l'équateur, représentent des courbes à courbure variable.

1° Les *Isochimènes* s'abaissent vers le sud à mesure qu'on s'éloigne des côtes occidentales de l'Europe en marchant vers l'orient, parce que les pays situés vers l'est ont des hivers beaucoup plus rigoureux que ceux qui sont à l'ouest. On a trouvé que les lieux qui présentent la même température moyenne d'hiver peuvent différer entre eux de 18 et même de 20 degrés en latitude. L'hiver de l'Écosse est aussi doux que celui de Milan; dans l'île d'Unst, l'une des Shetland, située par 60° 52′ de latitude nord, la moyenne hibernale est 4°,05; et à Trieste, par 45° 39′, elle est 4°,01.

2° Les *Isothères*, au contraire, s'élèvent vers le pôle quand on marche d'occident en orient, et c'est seulement dans l'intérieur du continent qu'à latitude égale les moyennes estivales sont les mêmes. Ainsi, à Tubingue (lat. 48° 31′), à Dunkerque (51° 2′), à Wilna (54° 41′), à Iakoutzk, en Sibérie (62° 1′), la moyenne estivale est d'environ 17°; car elle est respectivement pour chacun de ces lieux, 17°,01; 17°,68; 17°,06 et 17°,20. — Dans l'Amérique du Nord, on observe quelque chose de semblable; car, à distance égale de l'équateur, les lieux situés à l'ouest des monts Alleghanys ont des hivers plus froids et des étés plus chauds que ceux qui sont situés au bord de la mer.

3° Il est aisé de comprendre que ces conditions climatologiques doivent avoir une influence considérable sur la distribution géographique des êtres organisés. Beaucoup d'animaux, particulièrement les Mammifères, qui ne peuvent pas faire d'aussi grandes migrations que les Oiseaux, évitent les climats extrêmes. Si donc on trace une ligne par les points qui limitent au nord l'espace habité par ces animaux, cette ligne coïncidera presque avec une isochimène. Ainsi, par ex., en Suède, l'Élan se rencontre encore sous le 65° lat.; mais, en Asie, il ne dépasse pas le 55°. — Les mêmes observations s'appliquent à la distribution climatologique des végétaux. Néanmoins, il importe de distinguer les végétaux arborescents de ceux qui ne sont qu'annuels. Les arbres ne résistent pas aussi énergiquement aux rigueurs de l'hiver que les végétaux herbacés vivaces. Malgré cela, si leur période de floraison et de fructification n'est pas longue, ils s'élèvent le long des côtes de l'Océan jusqu'à de hautes latitudes, tandis qu'ils s'arrêtent beaucoup plus au sud dans l'intérieur du continent. Ainsi, aux environs de Penzance, sur la côte méridionale de l'Angleterre, les Myrtes, les Camélias, les Fuchsias, etc., passent tout l'hiver en plein air, quoique leurs fruits ne mûrissent pas en été. Les côtes méridionales de notre Bretagne présentent le même phénomène. Le Hêtre s'étend en Norwége jusqu'au 60° degré. Sur la côte occidentale de la Suède, sa limite extrême est sous le 58°; elle est par 57° dans le Smoland et sur la côte orientale dans le voisinage de Kalmar. En Lithuanie, elle se trouve entre 54° et 55°; dans les Karpathes, aux environs du 49°, et, dans les montagnes de la Crimée, vers 45°. Le Houx, qui s'avance jusqu'en Écosse et en Norwége, gêle quelquefois aux environs de Halle et de Berlin. Diverses espèces de Bruyères, l'Aune, le Peuplier noir, le Lierre, le Gui, le Lilas, l'Épine-Vinette, le Myrtil, ont une distribution géographique analogue. — Les végétaux annuels, et surtout les Céréales, se comportent d'une manière différente. La durée et la rigueur de l'hiver ne leur importent que jusqu'à un certain point; la chose essentielle pour eux, c'est la période pendant laquelle ils se développent. En Norwége, on cultive encore de l'Orge dans quelques lieux situés sous le 70°. En allant à l'est, sa limite s'abaisse vers le sud, et, en Sibérie, on ne trouve pas de Céréales au delà du 60°. La limite septentrionale du Maïs, en France, est déterminée par les mêmes lois. Sur les bords de l'Atlantique, elle est au sud de la Rochelle par 45° 30′; mais, sur le Rhin, elle se trouve entre Mannheim et Strasbourg par 49° latitude. — Les végétaux arborescents peu sensibles au froid de l'hiver, mais qui exigent des étés chauds, ont, sur la côte ouest de l'Europe, une limite dépendant de la courbe des isothères. Ainsi la vigne n'est plus cultivée avec avantage sur nos côtes, au delà de 47° 30′. Dans l'intérieur du pays, elle s'élève vers le 49°, et vient couper le Rhin à Coblentz par 50° 20′. En Allemagne, elle ne dépasse pas le 51°, auquel elle reste sensiblement parallèle dans l'est du continent européen.

4° Les *lignes isothermes*, ainsi que nous l'avons dit, sont celles qui passent par les points de la surface du globe où la température moyenne annuelle est la même. Berghaus a donné le nom d'*Équateur de chaleur* à l'isotherme qui passe par les points où l'on a constaté la moyenne la plus élevée. Cette ligne suit à peu près l'équateur terrestre, sauf certaines inflexions au nord ou au sud de ce dernier, qui sont déterminées par les circonstances locales. Humboldt a fixé approximativement à 27°,5 la chaleur de l'équateur, et en effet, si l'on examine la température de différents points situés près de la ligne équinoxiale, on trouve pour moyenne 27°,53, ce qui confirme singulièrement le résultat donné par l'illustre voyageur. Toutefois ceci n'est vrai que des côtes, la température, dans l'intérieur de l'Afrique et de l'Amérique, étant plus élevée qu'au bord de la mer. — L'*Isotherme de* 25° passe un peu au nord d'Acapulco, par la Vera-Cruz, puis un peu au nord de la Havane, coupe la côte occidentale d'Afrique entre l'embouchure du Sénégal et le cap Blanc. De là elle s'élève brusquement au nord, passe au nord de la mer Rouge ainsi que par Aboucheher, sur le golfe Persique, et enfin descend au sud et coupe le groupe des Philippines en traversant l'île de Luçon dans sa partie boréale. — L'*Isoth. de* 20° coupe la côte ouest de l'Amérique vers le milieu de la presqu'île de la Californie, se porte vers la côte orientale du nouveau continent dans la Caroline du Sud (par 32° lat.), passe entre Madère et Ténériffe, traverse le Maroc, passe au sud d'Alger et de Tunis, puis entre le Caire et l'île de Candie, s'élève vers le nord dans l'intérieur de l'Asie, et descend ensuite vers la côte orientale qu'elle coupe dans le voisinage de Formose. — L'*Isoth.* de 15° passe près de San-Francisco (Nouvelle-Californie), près de Nashville et de Raleigh, dans la Caroline du Nord. En Europe, elle suit la frontière qui sépare au nord le Portugal de l'Espagne, passe entre Rome et Florence, traverse la partie septentrionale de la Turquie, et atteint enfin la côte orientale de l'Asie, dans la partie méridionale de la Corée et du Japon. — L'*Isoth. de* 10° passe par l'embouchure de la Colombie, puis à très-peu de distance de New-York, de Dublin, de Londres, de Dresde, de Prague, de Nicolaïef, de Sébastopol, et coupe la côte est de l'Asie au nord de l'île de Nipon. — L'*Isoth. de* 5° coupe l'île de Sitka, le lac Michigan, passe un peu au nord d'Halifax, traverse la partie méridionale de Terre-Neuve, passe au nord des îles Feroë, un peu au sud de Drontheim, puis un peu au nord de Christiania et de Stockholm, au sud de Moscou et de Kazan, et enfin atteint la côte est d'Asie au milieu de la chaîne des îles Kouriles. — L'*Isoth. de* 0° coupe la partie méridionale du lac Winipeg, la baie de la Table sur la côte du Labrador, touche le cap Nord en Laponie, passe un peu au nord d'Uleaborg, de Kazan, de Slatoust, de Bernaul, et atteint la côte orientale de l'Asie vers le 56° parallèle au milieu du Kamtschatka.

Nous ne parlerons pas des isothermes inférieures à 0°; mais nous dirons quelques mots de la température *attribuée* au pôle lui-même, car il est peu probable qu'on parvienne jamais à résoudre ce problème par l'observation directe. Si la terre ferme s'étendait jusqu'au pôle, Arago a calculé que la température doit y être de 32° au-dessous de 0°. Si, au contraire, les mers, ainsi que les voyages les plus récents portent à le croire, s'étendent jusqu'au pôle, la température moyenne de celui-ci, selon Kæmtz, doit se rapprocher de 8 degrés au-dessous de 0°. On voit, d'après cela, que le pôle terrestre boréal n'est point le lieu le plus froid de notre hémisphère. Les lieux les plus froids de cet hémisphère, ou les *pôles du froid*, sont situés au nord des deux continents: d'après Kemtz, l'un doit se trouver au nord du détroit de Barrow, en Amérique, et l'autre près du cap Taimura, en Sibérie. On ne peut guère leur assigner une température moyenne supérieure à 18° au-dessous de 0°.

E. *Cl. des diverses parties du globe.* — 1° *Europe.* Quand on la considère d'une manière générale, on peut regarder l'Europe comme un prolongement péninsulaire de l'ancien continent, interrompu et entrecoupé par de nombreux bras de l'Océan et par des mers intérieures. Les vents qui y dominent sont ceux d'ouest. Or, pour toute la partie occidentale de cette grande région, ces vents viennent de la mer et, par conséquent, ils s'adoucissent beaucoup en passant sur une immense étendue d'eau, dont la température superficielle, même au mois de janvier, sous les parallèles de 45° et de 50°, ne tombe jamais au-dessous de 8°,89 et de 10°,56 centigr. En outre, l'Europe est située directement au nord d'une immense étendue de terres tropicales (l'Afrique et l'Arabie) qui, par son rayonnement diurne, contribue puissamment à augmenter la température. Du côté du nord, le froid qui est propre aux latitudes élevées est mitigé par de nombreuses circonstances favorables. L'Europe n'a qu'une très-minime portion de terre qui soit située sous le cercle polaire, et ses côtes septentrionales sont séparées des glaces polaires par une large ceinture de mer ouverte, dont la température se maintient à une élévation considérable par suite de sa communication avec l'Océan Atlantique et de l'existence du *Gulfstream*, c.-à-d. du vaste courant marin qui transporte une partie de la température du golfe du Mexique jusque dans les mers qui avoisinent le pôle.

2° *Asie.* — Les circonstances qui contribuent à rendre le cl. de l'Europe doux et tempéré sont presque toutes renversées en ce qui concerne l'Asie. La limite nord de cette dernière s'étend par delà le parallèle de 70°, et en quelques endroits atteint celui de 75°. Sur toute sa longueur elle touche presque aux glaces polaires, car, pendant le court été de ces hautes latitudes, il n'existe qu'une étroite zone d'eau entre ces glaces et la terre. Aucune chaîne de montagnes n'arrêtant les vents du nord, ceux-ci soufflent sur une plaine glacée, qui s'étend au nord vers le pôle terrestre et plus à l'est vers le pôle du froid. — L'influence réfrigérante de ces vents n'est pas contre-balancée par la présence de déserts brûlants dans la partie méridionale du continent. Du méridien des monts Ourals jusqu'à celui du cap Tchoukotski, dans une étendue de 140 degrés de longitude, il n'y a point de terre sous l'équateur, excepté les portions peu considérables formées par les îles de Sumatra, de Bornéo, de Célèbes et de Gilolo; par conséquent, les régions de l'Asie situées dans la zone tempérée ne sont pas échauffées par des courants ascendants d'air chaud comme ceux qui s'élèvent des déserts de l'Afrique et qui sont si bienfaisants pour l'Europe. La disposition des grandes chaînes de montagnes et l'élévation générale du pays contribuent aussi puissamment à abaisser la température. En effet, l'Himalaya et le Kuen-lun présentent, sur une grande étendue du continent, une barrière infranchissable aux vents chauds qui viennent de l'équateur. Les plateaux élevés et les groupes de montagnes prodigieuses du Thibet, etc., accumulent et conservent la neige jusque fort avant dans l'été, et donnent ainsi naissance à des courants descendants d'air froid qui abaissent la température des contrées environnantes. Enfin, l'Asie étant limitée du côté de l'occident par l'Europe, les vents d'ouest sont, pour la plus grande partie du continent, des vents de terre, et leur rigueur est augmentée par le grand élargissement de la terre du côté du nord.

3° *Afrique.* — Par sa situation géographique et sa configuration, l'Afrique est nécessairement de toutes les parties du globe celle qui possède le cl. le plus chaud. En effet, elle est presque tout entière comprise entre les deux tropiques; d'immenses plaines de sable couvrent une partie de sa surface; aucun bras de mer ne pénètre dans l'intérieur des terres afin d'en adoucir la température; les parties les plus tempérées, celles qui avoisinent la Méditerranée, reçoivent à peine l'influence des vents du nord et du nord-est, car ceux-ci se sont réchauffés en passant sur le continent européen ou asiatique avant d'atteindre les côtes africaines. Enfin le système de plateaux qui existe dans l'intérieur de l'Afrique n'est point assez développé pour corriger les inconvénients de la position géographique.

4° *Amérique.* — Les deux moitiés du Nouveau Continent doivent être considérées indépendamment l'une de l'autre. Le cl. de l'Amérique du Nord est fort analogue à celui de l'Europe; néanmoins, ainsi que le fait voir la marche des lignes isothermes, la température est moins élevée, à latitudes égales, sur les côtes orientales de l'Amérique septentrionale que sur celles de l'Europe. Après ce que nous avons dit des causes particulières qui donnent à l'Europe cette température supérieure dont elle jouit, on comprendra aisément que l'absence de ces circonstances doit abaisser celle de l'Amérique. L'étude des lignes isothermes nous montre encore que ces lignes s'élèvent en général vers le nord en passant de la côte est à la côte ouest du Nouveau Continent: par conséquent la température moyenne annuelle sur les bords occidentaux de l'Amérique se rapproche beaucoup plus de celle qu'on observe sur les côtes occidentales de l'Europe. Ce sont encore des circonstances particulières, telles que l'action des vents d'ouest, la présence de hautes montagnes capables d'arrêter les vents du nord-est, etc., qui déterminent cette modification dans l'état habituel de la température. — L'Amérique méridionale offre, par sa situation géographique, une certaine analogie avec l'Afrique; mais elle est beaucoup moins large que cette dernière, et, en outre, elle s'étend beaucoup plus du côté du pôle austral. Ses côtes doivent donc jouir, sauf certaines parties soumises à des conditions particulières, d'une température plus modérée. Quant à l'intérieur du continent, sa configuration verticale le place dans un cas tout exceptionnel. L'immense plateau des Cordillères contribue à abaisser la température sur toute l'étendue des côtes occidentales, et la modère également dans la vaste étendue de terres située entre lui et la côte orientale par les nombreux cours d'eau qu'il y verse.

5° *Hémisphère austral.* — Les terres situées dans l'hémisphère austral jouissent en général d'un cl. moins chaud que celles situées aux latitudes correspondantes de l'hémisphère boréal. Cela tient d'abord à ce que presque toutes ces terres sont des îles d'une petite étendue, et dont l'Océan adoucit la température. En outre, celles qui sont assez grandes pour subir moins complétement l'influence de la mer ambiante, comme Bornéo, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Hollande, renferment de hautes montagnes qui condensent les vapeurs atmosphériques. Quant à la basse température observée dans les latitudes australes élevées, elle paraît résulter surtout de la configuration de cet hémisphère. Dans l'hémisphère boréal, les courants équatoriaux sont poussés vers les hautes latitudes par les vents régnants du sud-ouest; dans l'hémisphère austral, au contraire, le courant de la mer des Indes tourne au nord sur la côte occidentale de l'Afrique, et ne va point réchauffer les contrées qui entourent le pôle austral. Il paraît aussi qu'il n'y a point de courants allant du cap Horn au pôle sud.

6° *Cl. de la France.* — Il est impossible de dire d'une manière générale quel est le cl. moyen de la France. La différence de latitude de nos provinces, la configuration du sol, la présence de hautes montagnes toujours couvertes de neige, la pente différente des versants, l'élévation très-variable des diverses contrées au-dessus du niveau de la mer, l'influence des vents, celle de la mer sur les nombreux départements qui l'avoisinent, déterminent, dans la climatologie de notre pays, des diversités trop considérables pour qu'on puisse tirer des observations une moyenne générale ayant une certaine valeur, même comme représentation approximative de l'état des choses. Il est donc indispensable de partager le territoire français en régions qui puissent faire l'objet d'observations ayant un caractère scientifique. — Dans un mémoire remarquable sur la Météorologie de la France, mémoire qui fait partie de l'ouvrage intitulé *Patria*, Martins divise le territoire français en cinq régions climatologiques: 1° *Région Vosgienne* ou *du Nord-Est*, qui comprend l'espace situé entre le Rhin, la Côte-d'Or, les sources de la Saône et le plateau qui s'étend de Mézières à Auxerre; mais c'est dans la vallée du Rhin que ce climat s'observe avec ses caractères les plus tranchés. 2° *Région Séquanienne* ou *du Nord-Ouest.* Cette région embrasse toute la France septentrionale, en prenant pour sa limite, au sud, la ligne qui, de Mézières passe par Auxerre, par Moulins, va joindre le Cher, suit cette rivière jusqu'à Tours à son confluent dans la Loire, et longe ensuite ce dernier fleuve jusqu'à son embouchure. 3° *Région Girondine* ou *du Sud-Ouest.* Elle s'étend depuis la Loire et le Cher jusqu'aux Pyrénées; mais sa limite à l'est n'est pas exactement déterminée, faute d'observations suffisantes. Toutefois Martins pense qu'elle doit comprendre le plateau central de l'Auvergne. 4° *Région Rhodanienne* ou *du Sud-Est.* Cette région a des limites naturelles bien tracées, car elle embrasse le bassin du Rhône tout entier, à l'exception de sa partie la plus méridionale, celle qui est située au delà de Viviers. 5° *Région Méditerranéenne* ou *du Sud.* A cette région appartiennent les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de l'Hérault, la partie méridionale des Basses-Alpes et du Gard, et enfin la partie orientale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Maintenant voici comment Martins résume les caractères propres à chacun des cinq climats qui correspondent à ces régions. — *Cl. Vosgien.* La température moyenne est de 9° 6 centigr. environ. Les hivers sont plus rigoureux que dans les autres régions, leur moyenne ne dépassant pas 0° 6. D'autre part, les étés sont plus chauds à latitude égale que dans la partie occidentale de la France; l'été moyen est de 18° 6. Ainsi, la différence moyenne entre l'été et l'hiver est de 18° La température la plus haute observée à Strasbourg a été 34° 7, et à Nancy 37° 6. Le plus grand froid noté à Strasbourg a été 23° 4 au-dessous de zéro; à Nancy, il a été de 26° 3. Le nombre moyen annuel des jours de gelée est de 70. La quantité de pluie est plus considérable que dans les autres climats, à l'exception du cl. Rhodanien: elle est en moyenne de 669 millim. par année. Les pluies d'été l'emportent sur celles d'automne; le nombre moyen des jours de pluie est de 137. Les vents régnants sont le sud-ouest et le nord-est, qui soufflent à peu près aussi souvent l'un que l'autre. Les orages sont au nombre de 24 en moyenne chaque année, et plus fréquents en été qu'en automne.

— *Cl. Séquanien.* La moyenne annuelle de la température est 10° 9. La moyenne de l'hiver est 3° 95; celle de l'été 17° 6. La différence entre les moyennes de l'hiver et de l'été est donc de 13° 6. Le maximum de température observé à Paris a été 36° 2, et le minimum —19°. Le nombre annuel des jours de gelée est de 56 en moyenne. La quantité annuelle de pluie est de 546 millim. en moyenne à Paris. Elle augmente vers l'ouest et dans les presqu'îles de la Manche et de la Bretagne, où elle est vraisemblablement plus forte que dans la région Vosgienne, ce qui dépend de l'influence maritime. A l'est de Paris, la plus grande quantité de pluie tombe dans l'été; dans l'ouest, les pluies d'automne l'emportent. Le nombre moyen des jours pluvieux dans toute la région est de 140. Le vent dominant est celui de sud-ouest ou d'ouest; puis viennent les vents de nord-ouest et nord-est. La moyenne des orages est de 16 par année, plus de la moitié ont lieu en été. — *Cl. Girondin.* La température moyenne générale est 12° 7. La moyenne des hivers est 5° environ, celle des étés 20° 6, et la différence entre les moyennes de ces deux saisons est 15° 6. Le minimum moyen de la température est — 12° environ, et le maximum moyen 35°. Le nombre moyen des jours de gelée est de 23 par année. La quantité moyenne de pluie est évaluée à 586 millim.; un tiers tombe en automne, un quart en été. La moyenne des jours pluvieux est de 130. Les vents du sud-ouest et du nord-est dominent dans la partie septentrionale de la région; dans la partie méridionale, ce sont, à cause de la chaîne des Pyrénées, ceux du nord-ouest ou du sud-est. Le nombre des orages est d'environ 18 par année; la plupart éclatent pendant l'été. — *Cl. Rhodanien.* La température moyenne de l'année est 11° environ; celle de l'hiver 2° 5; celle de l'été 21° 3, et la différence entre les moyennes de ces deux saisons — 18° 8. Le maximum de température à Mâcon a été 38° et le minimum — 18° 6. La quantité de pluie qui tombe annuellement est de 946 mill. Sur cette quantité, un tiers tombe en automne et un quart en été. Le nombre moyen des jours de pluie est de 116. Les vents du *nord et du sud dominent*; les vents du nord-ouest et d'ouest soufflent encore assez souvent. On compte à peu près 28 jours d'orage par année. Enfin, on peut mettre, au nombre des caractères du cl. Rhodanien, les tremblements de terre qui sont ici plus fréquents et plus violents que dans aucune autre région de la France. — *Cl. Méditerranéen.* Ce cl., ainsi que l'observe Martins, est le plus nettement tranché de tous les climats de la France. La température moyenne est plus élevée, les hivers sont moins froids et les étés sont plus chauds. La moyenne annuelle de la température est 14° 8; la moyenne hibernale est 6° 5, et celle de l'été égale 22° 6. Ainsi, la différence de ces deux moyennes est d'environ 16°. Toutefois on a vu, en 1820, à Marseille, le thermomètre descendre à 17° 5 au-dessous de 0°. Le nombre moyen des jours de gelée est, à Marseille, de 11 par année. La quantité moyenne annuelle de pluie est de 651 millim.; mais le nombre des jours de pluie n'est que de 53. Sur la quantité de pluie constatée, deux cinquièmes tombent en automne, un quart en hiver et un autre quart en été. Le vent dominant, comme force et comme fréquence, est le nord-ouest dans la moitié orientale, et l'ouest dans la moitié occidentale de la région méditerranéenne. Le premier, appelé *Mistral* par les habitants, est parfois d'une telle violence qu'il déracine les plus gros arbres et enlève les toitures les plus solides. Les orages, au nombre de 12 environ chaque année, ont lieu principalement en automne et en été; il en éclate aussi dans l'hiver.

F. *Du cl. dans ses rapports avec l'homme.* — Le cl. exerce sur l'homme physique, intellectuel et moral une influence incontestable qui avait déjà été remarquée avec une sagacité singulière par l'un des plus grands observateurs de l'antiquité, *Hippocrate.* Cette influence est surtout manifeste quand on considère l'espèce humaine vivant sous des climats opposés. Tandis que l'habitant des pays intertropicaux peut presque se passer de vêtements, n'a besoin que d'une faible quantité d'aliments, et récolte presque sans aucune peine la somme de subsistances nécessaires à l'entretien de la vie, l'homme qui habite les pays froids est obligé de se livrer à un travail pénible et incessant pour se procurer les vêtements, l'abri et la nourriture substantielle qui sont indispensables à son bien-être. Rien donc ne stimule le premier à sortir de son inertie, tout au contraire excite le second à déployer constamment son activité et à en varier les manifestations de mille manières. Les besoins du premier restent presque stationnaires; ceux du second s'accroissent sans cesse. Le premier est imprévoyant et se laisse dominer par les passions du moment et par les plaisirs sensuels; le second songe au lendemain, acquiert plus aisément l'habitude de dominer ses passions, et cherche des plaisirs plus nobles et plus épurés. Sous le rapport de la vie intellectuelle, les habitants des pays froids et des pays chauds présentent encore une différence remarquable. Ceux-ci obéissent plus à l'imagination qu'à la raison, sont plus disposés à la contemplation proprement dite, et se laissent envahir par les superstitions les plus déplorables; ceux-là, habitués qu'ils sont à faire un usage régulier de leur faculté d'observation et de leur jugement, apportent cette même habitude dans leurs recherches intellectuelles et dans toutes les choses qui concernent la vie sociale. Toutefois, on aurait tort de croire que le cl. exerce sur l'homme une influence tellement prédominante que celui-ci soit, pour ainsi dire, fatalement esclave de la température du pays où il est né. Un illustre publiciste, Montesquieu, a malheureusement beaucoup exagéré cette influence des climats, particulièrement sur les idées morales et les institutions sociales. Le cl. détermine simplement une tendance; mais cette tendance, l'homme est partout capable de la surmonter. La raison est un don commun que Dieu a départi à tous les hommes, et la Providence a également gravé dans tous les cœurs les mêmes lois morales, pour ne pas parler des lumières particulières que la religion nous a données. — Maintenant, pour rester dans le domaine de l'observation directe, nous terminerons cet article par quelques remarques sur l'action purement physiologique des climats et sur leur influence dans la production des maladies.

1° *Climats chauds.* — Le tempérament bilioso-lymphatique prédomine dans les pays chauds. L'influence de la chaleur décolore la peau dans la race blanche. La circulation est plus active que dans les contrées tempérées. Cette circulation explique la tendance extrême aux hémorrhagies qui s'observe chez l'Européen pendant les premiers temps de son séjour dans les régions tropicales. Cependant l'appareil respiratoire fonctionne avec moins d'énergie, la proportion d'oxygène introduite dans le poumon et celle de l'acide carbonique exhalé étant moins considérables que sous tout autre cl.; ce qui n'empêche pas que les organes de la respiration ne soient fréquemment attaqués par les affections les plus graves, à cause sans doute des brusques variations de la température. Enfin, la calorification y est plus faible, bien que la chaleur moyenne de l'homme soit plus élevée. Les forces musculaires sont peu développées dans les contrées tropicales; néanmoins, les indigènes, qui sont obligés de vivre de leur travail, résistent beaucoup mieux à la fatigue que les Européens, dont ils sont loin d'avoir la force physique; mais aussi, quand ils sont atteints de quelque maladie, l'adynamie se manifeste presque aussitôt chez eux, même parmi ceux qui vivent avec le plus de sobriété. L'indolence dont on leur fait souvent un reproche, s'explique facilement quand on réfléchit que, *sous la zone torride, le moindre mouvement que l'on fait à l'air*, soit le soir, soit le matin, lorsque la chaleur est à son minimum, suffit pour exciter une transpiration copieuse. L'abondance de cette transpiration est le premier phénomène qui se manifeste chez les Européens transportés sous les tropiques; les Africains et les Asiatiques eux-mêmes, bien qu'habitués dès l'enfance aux chaleurs excessives de leurs climats respectifs, ne peuvent la prévenir qu'à l'aide d'onctions huileuses qui ont pour effet de ralentir l'évaporation. En même temps que la sécrétion cutanée prend d'énormes proportions, la sécrétion biliaire acquiert, de son côté, une activité prodigieuse. On pense généralement que le foie supplée alors le poumon, et opère, sous la forme de bile, la séparation de la portion de carbone qui, sous un cl. froid, eût été entraînée par la respiration sous forme d'acide carbonique. Cette augmentation dans l'activité des fonctions du foie détermine si fréquemment des maladies des voies biliaires, que, suivant Levacher, il est peu d'habitants des Antilles qui ne soient plus ou moins affectés d'hypertrophie, de granulations ou de quelque état anormal de l'organe hépatique. D'un autre côté, la présence d'une grande quantité de bile dans les voies digestives et le reflux de ce fluide, produisent l'anorexie, des nausées, un état général d'affaiblissement de corps et d'esprit; la langue se couvre d'un enduit jaunâtre; les yeux et le teint se colorent en jaune; les urines sont rares, etc. Tous ces phénomènes se montrent chez les Européens aussitôt après leur débarquement. Aussi, ne doit-on pas être surpris que les excès de table et l'abus d'une alimentation excitante soient les causes principales des maladies qui moissonnent des milliers de nouveaux arrivants dans les premiers temps de leur séjour. Chez les *indigènes et les acclimatés, cette irritabilité des voies digestives* est parvenue à un tel degré de chronicité, qu'ils peuvent presque impunément surcharger leur estomac de mets fortement épicés et de boissons alcooliques. Les climats chauds excitent le système nerveux à un degré dont on ne peut se faire une idée dans les pays tempérés, et qui se trouve encore augmenté par le repos absolu auquel l'homme est condamné par l'élévation de la température. C'est à cette excitation que l'on doit l'inégalité d'humeur, l'inconstance, le caractère fougueux et entreprenant, l'éloignement des plaisirs simples, la passion des distractions bruyantes et des émotions fortes qui caractérisent les populations des pays chauds. Bref, l'exaltation constante des fonctions cérébrales rend raison de la fréquence des maladies du système nerveux, qui sont, pour ainsi dire, endémiques sous les latitudes intertropicales. Au reste, selon les saisons, c'est telle ou telle catégorie de maladies qui est prédominante. La saison la plus meurtrière est celle où l'action de l'humidité se combine avec celle de la chaleur excessive. L'air est alors corrompu par des miasmes délétères dont les effets sont si nuisibles que, suivant Annesley, plus des deux tiers des individus qui meurent dans les régions intertropicales, succombent par l'influence de la *mal'aria.*

2° *Climats froids.* — Les peuples qui habitent les pays froids présentent entre eux de très-grandes différences. Il y a loin, par ex., des Suédois et des Norwégiens, si remarquables par leur haute stature et leur constitution vigoureuse, aux Lapons et aux Esquimaux dont on connaît la petite taille et la difformité. Cependant, au point de vue physiologique, ces peuples offrent des ressemblances frappantes, qui proviennent de l'action des *agents extérieurs. Ainsi, c'est le tempérament sanguin qui* domine chez eux. La circulation est peu active; mais les organes respiratoires sont doués d'une activité singulière. La fonction calorifique est également remarquable par son énergie. Le capitaine Parry rapporte que les Esquimaux des environs de l'île Melville habitent *dans des huttes construites par assises* avec des blocs de neige durcie, artistement taillés et assemblés en forme de dôme régulier; une ouverture circulaire très-basse leur sert d'entrée, et le sommet de ces étranges demeures livre passage à la lumière par un trou que l'on ferme à l'aide d'un fragment de glace bien diaphane: ils y vivent pendant l'hiver, par une température moyenne de — 25° à — 32°, qui descend quelquefois à — 46°. On trouve encore chez les habitants des régions arctiques l'appareil locomoteur fortement développé et l'usage, généralement répandu, des onctions huileuses sur la peau, afin de prévenir le fendillement de l'épiderme et les gerçures de la peau. Le refoulement des humeurs du dehors au dedans donne aux viscères intérieurs une activité inconnue dans les autres climats; par conséquent, l'appétit est plus vif, la digestion plus rapide. Il leur faut d'ailleurs des aliments éminemment réparateurs et surtout très-carbonés, afin de compenser l'énorme déperdition de carbone qui s'opère par la voie respiratoire. Quant au système nerveux, c'est l'appareil dont l'activité est la moindre. La sensibilité est obtuse, et l'imagination fort peu développée. — Les maladies les plus communes dans les pays dont nous parlons sont dues à l'action directe du froid: c'est ainsi que la congélation entraîne souvent la perte des extrémités. L'ophthalmie y est endémique, surtout dans les régions arctiques, ce qui est dû à la congélation des larmes et à l'action d'une trop vive lumière par suite de la réverbération de la neige. Les congestions cérébrales ou pulmonaires sont assez fréquentes, mais la phthisie est rare. Quant aux affections de la peau, elles sont plus communes qu'on ne le croirait de prime abord: les plus communes sont la gale, la variole et une espèce de lèpre tuberculeuse, appelée *Spedalskhed* en Norwége, qui attaque principalement les habitants des côtes et déforme le visage d'une manière hideuse. — Néanmoins les climats froids sont plus sains que les pays chauds; et l'acclimatement s'y opère avec beaucoup plus de facilité. Au reste, les ressources que l'homme trouve dans une civilisation avancée lui permettent de se soustraire aux conséquences fâcheuses d'une température beaucoup trop basse, tandis qu'il lui est impossible de se mettre à l'abri des atteintes d'une chaleur excessive. V. ALIMENT, CALORIFICATION, RESPIRATION, etc.

3° *Climats tempérés.* — Les habitants des zones tempérées n'éprouvent aucune de ces influences extrêmes qui exagèrent ou paralysent certaines fonctions aux dépens des fonctions antagonistes. L'équilibre est l'état habituel de l'organisme, *sauf l'action passagère des froids les plus rigoureux de l'hiver* et des chaleurs les plus ardentes de l'été, contre laquelle d'ailleurs il est possible et assez facile de se prémunir. L'habitant des climats tempérés, qu'on nous permette cette expression, est l'*homme normal.* Ses maladies ne présentent pas, du moins en général, ce caractère particulier qui résulte de la prédominance absolue d'un système organique sur un autre système. Les saisons, il est vrai, déterminent bien la fréquence plus ou moins grande de certaines affections particulières, mais il est en général aisé de se soustraire à l'action de ces causes morbifiques spéciales. Loin de l'entraver en aucune manière, les pays tempérés favorisent l'essor de l'activité humaine dans toutes les directions: aussi sont-ils depuis trois mille ans le siége des civilisations les plus avancées, et le berceau des sciences, des arts et de l'industrie.

G. *De la mutabilité des climats.* — La théorie des climats présente encore une dernière question: Doit-on admettre que la température du globe ait changé depuis les temps historiques? — Cette question est fort difficile à résoudre, car l'étude de la chaleur est une science tout à fait moderne, et dont l'origine est contemporaine de l'invention du thermomètre, c.-à-d. date seulement de 1590. En outre, les documents historiques qui pourraient aider à la solution du problème sont fort rares. Cependant ceux que nous possédons nous portent à croire que *notre planète n'a pas éprouvé*, depuis près de 4,000 ans, de changement appréciable dans sa température. Le savant botaniste Schouw, par ex., a démontré que la température moyenne de la Palestine n'a pas changé: il s'appuie sur ce que le dattier et la vigne y croissaient du temps de Moïse, comme du temps *de Théophraste, de Strabon, de Josèphe et de Pline, et comme* aujourd'hui. Or, le dattier exige au moins 21° centigr. et la vigne au plus 22°, ce qui donne lieu de supposer qu'à l'époque dont nous parlons, la température moyenne de la Judée était de 21°,5 environ, ainsi qu'elle est encore à cette heure. D'après Strabon, les Cévennes étaient la limite septentrionale de l'olivier dans la Gaule; il en est de même actuellement. Enfin, Théophraste nous apprend que le dattier apporté de Perse en Grèce n'y mûrit pas; c'est ce qu'on observe également de nos jours. Des observations continuées pendant une longue suite d'années, pendant quelques siècles peut-être, permettront sans doute à nos neveux d'arriver à la solution positive de la question dont il s'agit. Arago s'exprime ainsi à ce sujet. « Qu'on se rappelle qu'entre les tropiques, et en pleine mer, la température de l'Océan varie très-peu; que la moyenne température, déduite de trois ou quatre passages de la ligne, que la moyenne déduite de dix, douze ou vingt observations analogues faites sans choix entre 10° de latitude nord et 10° de latit. sud, est partout la même, et l'on concevra qu'on puisse, par les éléments numériques obtenus dans le bassin pélagique, attaquer avec succès la question restée jusqu'ici indécise de la constance des températures terrestres, sans avoir à s'inquiéter des influences locales naturellement fort circonscrites, provenant du déboisement des plaines et des montagnes, du desséchement *des lacs et des marais.* » Nous ne parlerons pas ici de la température de notre globe avant qu'elle fût habitée par l'homme et par les animaux dont les espèces vivent aujourd'hui: c'est aux mots TERRE et GÉOLOGIE que nous aborderons ce grand problème. — Voy. encore l'art. GÉOGRAPHIE.

CLIMATÉRIQUE. adj. 2 g. et s. f.

Enc. — Les anciens donnaient le nom de *Climatériques* à certaines époques de la vie de l'homme qu'ils croyaient susceptibles d'exercer une influence considérable sur sa santé, sur sa *position de fortune, etc. Cette croyance* superstitieuse *paraît* tirer son origine de la théorie des nombres de Pythagore. Les années dont le chiffre est un multiple de 7, étaient des époques essentiellement climatériques. La quatorzième année (2×7) était considérée comme l'époque de la puberté, et la vingt et unième (3×7), *comme celle de la virilité. Aristote dit que la* trente-cinquième année (5×7) est le temps où le corps est parvenu au plus haut degré de vigueur physique, et que la quarante-neuvième (7×7) marque le moment où l'intelligence a atteint son plus haut degré de développement. Mais la soixante-troisième année de la vie était l'*année cl.* par excellence: on l'appelait aussi la *grande cl.*, par l'unique motif que soixante-trois (9×7) est le multiple des deux nombres mystiques 7 et 9. Cette année était regardée comme très-dangereuse pour la vie des hommes qui arrivaient à cet âge. Une lettre d'Auguste, que nous a conservée Aulu-Gelle, et où il est fait mention de l'année cl. 63, nous montre combien cette superstition était accréditée chez les Romains. Quelques astrologues ont encore donné à cette année le nom d'*Héroïque*, comme étant particulièrement fatale aux grands hommes. Enfin, une autre année cl., soixante-dix (7×10), était regardée comme la limite ordinaire de la vie de l'homme. J. Bodin dit que, pour les hommes, le nombre cl. est 7, et 6 pour les femmes. — Aujourd'hui, ces rêveries sont tombées en discrédit, du moins en général; cependant on donne encore le nom de *Climatériques*, ou mieux de *Critiques*, à certaines périodes de la vie, où il se produit des changements considérables dans l'organisme : telles sont les époques de la puberté, de la menstruation, de la cessation de cette dernière fonction, etc.—Les physiciens emploient assez souvent l'adjectif *Climatérique* dans le sens de *Climatologique*.

* **CLIMATOLOGIE.** s. f. (gr. κλίμα ; λόγος, science). T. Géogr. phys. La science qui traite des climats. *Essais de cl. asiatique.* = * Climatologique. adj. 2 g. Qui a rapport à la climatologie. *Études climatologiques. Cette région cl.*

* **CLIMAX.** s. m. T. Rhét. Mot gr. qui sign. Échelle, et qui s'emploie quelquefois pour désigner une Suite de termes disposés graduellement du plus faible au plus fort. On dit ordinairement *Gradation*. ‖ T. Mus. Trait où deux parties vont à la tierce en montant ou en descendant diatoniquement. — Trait de chant qui est répété plusieurs fois de suite, et toujours un ton plus haut.

CLIN. s. m. (gr. κλίνω, j'abaisse). Mouvement très-rapide de la paupière qu'on baisse et qu'on relève au même instant. Il se joint toujours au mot Œil. *Se faire obéir par un cl. d'œil, d'un cl. d'œil. J'ai remarqué ses clins d'yeux. Faire un cl. d'œil à quelqu'un*, Lui faire un signe de l'œil. ‖ Fam., *En un cl. d'œil, en moins d'un cl. d'œil*, En un moment, en fort peu de temps. *Cela fut fait en moins d'un cl. d'œil. C'est l'affaire d'un cl. d'œil, cela fut fait d'un cl. d'œil*, Cela doit se faire ou a été fait avec une extrême promptitude.

* **CLINANTHE.** s. m. T. Bot. Voy. Inflorescence.

CLINCAILLE, CLINCAILLERIE, CLINCAILLIER, etc. V. Quincaille, etc.

CLINIQUE. s. f. et adj. 2 g. (gr. κλίνη, lit). T. Hist. relig. Voy. Hérésie. ‖ T. Méd. *Médecine cl.*, Celle qui s'occupe du traitement des maladies considérées individuellement. *Leçon cl.*, Celle qui est donnée par le professeur près du lit des malades. — *Cl.* se prend quelquefois substantiv. et au fém., pour désigner L'enseignement qui se fait dans les hôpitaux auprès du lit des malades. *Cours de cl., Professeur de cl. Cl. médicale, chirurgicale*, etc. *La cl. de l'Hôtel-Dieu, de la Charité.*

CLINQUANT. s. m. (allem. *klingen*, résonner). Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies, les dentelles, etc. — Se dit plus ordinairement Des petites lames ou feuilles de cuivre doré, argenté ou colorié, qui brillent beaucoup. *Les habits de théâtre sont souvent chargés de cl.* ‖ Fig., en parlant Des productions de l'esprit, se dit Des fausses beautés d'un ouvrage, des pensées brillantes, mais sans solidité, etc.

* **CLINUS.** s. m. T. Ichth. Voy. Gobioïdes.

* **CLIO.** s. f. (gr. κλέος, gloire). T. Myth. V. Muse. ‖ T. Astron. Voy. Planète. ‖ T. Zool. Voy. Ptéropodes.

CLIQUART. s. m. Sorte de pierre calcaire très-estimée à Paris pour les constructions.

CLIQUE. s. f. Société de gens qui s'unissent dans un but de cabale, d'intrigue. *Ils sont de la même cl.* Très-fam.

* **CLIQUET.** s. m. T. Mécan. Voy. Engrenage.

CLIQUETER. v. n. (R. *claquet*). Faire un bruit qui imite le claquet d'un moulin, quand il est en mouvement. = Conjug. V. Caqueter.

CLIQUETIS. s. m. (R. *cliqueter*). Proprement, Le bruit que font les armes quand on les choque les unes contre les autres; et, par extens., Le bruit à peu près semblable que font certains corps lorsqu'on les remue ou qu'on les choque. *Un cl. d'épées, de chaînes, de verres.* ‖ Figur., *Cl. d'antithèses*, se dit D'une suite d'antithèses où l'affectation est trop évidente. On dit de même, *Un cl. de mots, de phrases*, en parlant De mots et de phrases sonores qui n'ont guère de sens.

CLIQUETTE. s. f. Sorte d'instrument fait de deux os, de deux morceaux de bois, de deux tessons, etc., qu'on met entre les doigts, et dont on tire quelque son mesuré, en les frappant l'un contre l'autre. *Les ordonnances obligeaient autrefois les lépreux à porter des cliquettes, afin qu'on se détournât de leur chemin.*

CLISSE. s. f. Clayon; espèce de petite claie faite d'osier, de jonc, qui sert à divers usages, et particulièrement à faire égoutter les fromages. ‖ T. Chir. On dit mieux *Éclisse*. Voy. Fracture.

CLISSÉ, ÉE. adj. Qui est garni, entouré d'une clisse.

* **CLITORIE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CLITORIS. s. m. T. Anat. Petit tubercule érectile situé à la partie antérieure de l'appareil génital externe chez la femme.

* **CLIVAGE.** s. m. T. Minér. V. Cristallographie.

CLIVER. v. a. (all. *klieben*, fendre). T. Lapidaire. *Cl. un diamant*, Le fendre, en profitant adroitement de ses divisions naturelles, pour enlever promptement les parties défectueuses et éviter ainsi du travail à la meule. ‖ * T. Minér. Par ext., Diviser un cristal quelconque selon ses points naturels. = * Se Cliver. *Le sulfate de chaux se clive très-facilement.* = Clivé, ée. participe.

CLOAQUE. s. f. (lat. *cloaca*). T. Archéol. V. Égout. = Cloaque. s. m. Lieu destiné à recevoir les immondices. *Tomber dans un cl.* — Par exag., se dit D'un endroit malpropre, infect et malsain, et même D'une personne sale et puante. *Sa maison est un cl. Cette ville est un vrai cl.* ‖ Fig., *C'est un cl. d'impureté, un cl. de toutes sortes de vices*, se dit D'une personne qui est souillée de toutes sortes d'impuretés, qui a toutes sortes de vices. ‖ T. Anat. Réceptacle commun qui, chez un grand nombre d'animaux (les Monotrèmes, les Oiseaux, les Reptiles, etc.), est situé à l'extrémité du tube intestinal, et qui n'a qu'une seule issue pour les excrétions stercoraires et urinaires, ainsi que pour les produits de la génération.

CLOCHE. s. f. (all. *glocke*). Instrument sonore fait de métal, creux, ouvert, qui va en s'élargissant par en bas, et au milieu duquel est suspendu un battant pour le mettre en vibration. *Un bruit de cloches. Un coup de cl. Toutes les cloches sont en branle. Sonner les cloches à volée. Tinter les cloches. Convoquer au son de la cl.* Fam., *N'être pas sujet au coup de cl.*, Être libre et maître de son temps. — Fig. et prov., *C'est le son des cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut*, C'est une chose à laquelle on peut donner telle explication que l'on voudra. *Qui n'entend qu'une cl. n'entend qu'un son*, Pour prononcer dans une affaire il faut entendre les deux parties. *Faire sonner la grosse cl.*, Faire parler ou agir celui qui a le plus de crédit dans une affaire. — *Gentilshommes de la cl.*, Voy. Noblesse. ‖ T. Cuisine, Ustensile de fer, de cuivre, ou de terre cuite, dont la forme se rapproche de celle d'une cl., et qui sert à faire cuire des fruits et d'autres objets. — Ustensile de métal qui a à peu près la même forme qui sert à couvrir les mets, pour les empêcher de se refroidir. — * Ustensile de verre dont on couvre le fromage pour le mieux conserver. ‖ T. Hortic. Vase de verre qu'on met sur certaines plantes, telles que les melons, pour les garantir du froid ou accélérer leur végétation. ‖ T. Chim. Vase de cristal et de forme en général cylindrique dont on se sert pour recueillir les gaz, pour les mesurer, etc. ‖ T. Techn. *Cl. de plongeur* ou *Cl. à plongeur*, V. Plongeur. ‖ T. Bot. *Fleurs en cl.*, Voy. Fleur. ‖ T. Méd. V. Ampoule.

Enc. — I. Quelques auteurs, le père Kircher, entre autres, prétendent que l'invention des *Cloches* est due aux Égyptiens : cependant ils n'appuient leur assertion d'aucune preuve. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que les Grecs et les Romains s'en servaient pour divers usages. Suivant Aristophane, le soldat chargé des rondes de nuit dans les camps grecs portait une clochette, ce qui lui faisait donner le nom de *Codonophore* (κώδων, cloche, φέρειν, porter). Lucien nous apprend qu'à Rome, dans les grandes maisons, on réveillait les esclaves au son de la cl. Du temps de Martial, il existait aussi à Rome des cloches qui indiquaient l'heure de l'ouverture des bains publics. D'autres témoignages apprennent que l'on se servait de cloches pour annoncer la vente de certaines denrées, convoquer à certaines réunions, etc. Mais les cloches, telles que les employaient les anciens, avaient des dimensions ordinairement très-petites, et ces instruments ne sont devenus ce que nous les voyons aujourd'hui qu'après leur introduction dans les églises chrétiennes.

II. D'après Baronius, l'usage des cloches pour annoncer les saints offices aurait été adopté, dans l'Église d'Occident, aussitôt après le triomphe du christianisme, c.-à-d. au commencement du IVe siècle. Jean Fimger attribue cette innovation à saint Paulin, évêque de Nole en Campanie, mort en 431, et Polydore Virgile au pape Sabinien (604), successeur immédiat de saint Grégoire. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'usage des cloches était généralement établi au VIIIe siècle, peut-être même au VIIe. Les témoignages de saint Ouen, archevêque de Rouen en 640, de Bède le Vénérable, mort en 732, et du moine de Saint-Gall, contemporain de Pépin le Bref et de Charlemagne, ne permettent aucun doute à cet égard. Quant à l'Église d'Orient, l'usage des cloches ne commença à s'y introduire qu'au IXe siècle. Mais après la conquête de l'empire grec par les Turcs, ceux-ci frappèrent d'interdiction l'usage des cloches et ne les tolérèrent que dans un petit nombre de lieux, entre autres, au mont Athos. Les chrétiens orientaux qui habitent l'empire ottoman, se servent de lames ou de plaques de fer qu'ils suspendent aux arbres voisins des églises ou aux côtés du porche, et sur lesquelles ils frappent avec des marteaux. Ils emploient encore un instrument nommé le *grand signal*, qui consiste en une planche d'érable suspendue avec des chaînes de fer à la partie supérieure des tours de l'église, et sur laquelle ils carillonnent avec des marteaux de bois. Le *signal de main* ne diffère du précédent que par ses dimensions; on le tient par le milieu avec la main gauche et on le frappe avec la main droite.

III. Les différentes parties qui composent une cl. ont reçu des noms particuliers. On nomme *Patte* l'extrémité inférieure, qui se termine en angle aigu. Les *Faussures* sont l'espèce de tore que le bord présente extérieurement. Le *Cerveau* est la partie supérieure de la cl.; il est renforcé en dessus par l'*Onde* ou *Calotte*. Enfin, on appelle *Anses* les anneaux, généralement au nombre de sept, à l'aide desquels la cl. est fixée au *Mouton*, c.-à-d. à la pièce de charpente mobile sur deux tourillons, qui a pour destination de la soutenir en l'air. — Quant aux proportions qui doivent exister entre les diverses parties d'une cl., on les détermine à l'aide d'un module spécial. Ce module, qu'on appelle *Bord*, est l'épaisseur du métal là où frappe le battant. Ainsi, on dit qu'une cl. est en 14, 15 ou 16 bords, suivant que son plus grand diamètre renferme 14, 15 ou 16 fois cette épaisseur. Par conséquent, une cl. en 14 bords, dont le bord aurait 10 cent. d'épaisseur, présenterait un diamètre de 1 m. 40 cent. Quant à la hauteur d'une cl., il est établi en règle générale qu'elle doit être au plus grand diamètre comme 12 est à 15. — Le poids relatif de deux cloches se détermine au moyen de ce principe : les poids des corps semblables sont en raison directe de leurs cubes, ou en d'autres termes, un volume quelconque, s'il est semblable et double d'un autre, pèse le poids du premier, multiplié par le cube du rapport qui existe entre eux. D'après cela, si l'on compare une cloche de 1 mèt. de diamètre et du poids de 550 kilogr., avec une autre cloche de 3 mèt. de diamètre, on trouve que leur rapport est comme 1 est à 3, et que la dernière pèse 550 kilogr. × 3 élevé au cube, c.-à-d. 550 × 27, ou 14,850 kilogr.

IV. On a vu au mot Bronze que le métal des cloches est un alliage de cuivre et d'étain. La proportion des deux métaux que l'expérience a démontré être la plus convenable, est celle de 78 parties pour le premier et de 22 pour le second. — Les cloches sont ordinairement moulées dans la fosse où on les coule, et sur une base ou plate-forme en terre et en brique, que l'on appelle *Meule*. Le moule ne peut servir qu'une fois. Il se compose de deux parties principales, le *Noyau* et la *Chape* ou *Surtout*, entre lesquelles on ménage un espace vide, nommé *Modèle* ou *Fausse-cl.*, qui présente exactement les dimensions que doit avoir la cl. elle-même dans ses différentes parties. Le noyau est la section interne du moule; on le fait en briques, et l'on ménage dans son intérieur une cavité dans laquelle on fait du feu pour faciliter le séchage. La fausse-cl. consiste en une épaisseur de terre séparée des autres parties par une couche de cendres qui l'empêchent d'y adhérer et facilitent ensuite le démoulage. C'est sur sa face extérieure que les fondeurs disposent les inscriptions et les divers ornements dont les cloches sont ordinairement recouvertes. Ils exécutent ce travail au moyen d'empreintes obtenues avec un mélange de cire, de poix blanche, d'huile de pavot et de graisse. La partie de la chape qui doit se trouver immédiatement en contact avec ces empreintes et les reproduire elle-même, se fait avec de la terre très-fine pétrie avec de la fiente de vache. On emploie, pour le reste, la même terre, mais on substitue le crottin de cheval à la fiente. Le moule terminé, on le fait sécher en allumant du feu sous le noyau. On enlève ensuite la chape pour débarrasser la fausse-cl. de la terre qui la remplit. Cette opération achevée, il ne reste plus qu'à remettre cette même chape en place, à ajuster à sa partie supérieure le moule des anses qui s'exécute toujours à part, à fixer l'anneau, appelé *Bélière*, destiné à soutenir le battant, et à donner issue au métal en fusion. Ce dernier est introduit dans la fausse-cl. par une ouverture ménagée à côté des anses. Le battant se fabrique isolément ; son poids est le 20e environ de celui de la cl. ; cependant, pour les très-grosses cloches, on le fait proportionnellement un peu moins lourd.

V. Les premières cloches n'avaient pas un grand volume. C'est seulement au XVe siècle que leur poids et leurs dimensions ont commencé à prendre des proportions considérables. Les grosses cloches, appelées *Bourdons*, de Reims et de Rouen, datent du siècle suivant; le premier pèse 11,259 kilogr., et le second 5,876. Cette dernière ville possédait autrefois une cl. célèbre appelée *George d'Amboise*, du nom de son donateur. Elle avait été fondue en 150[illegible], et pesait 17,800 kilogr. : on la brisa en 1793. Le bourdon de Notre-Dame de Paris est moins ancien : il pèse 15,664 kil. Mais la plus grosse cloche qui existe au monde est celle du Kremlin, à Moscou Elle a été coulée en 1733 par Michel Monterine, et ne pèse pas moins de 196,464 kilogrammes. Son diamètre est de 7 mètres 47, et sa hauteur, de 6 m. 82. Elle a été abandonnée pendant plus d'un siècle à l'endroit même où on l'avait fondue; c'est seulement le 6 août 1836 qu'on l'a soulevée pour la placer sur un piédestal.

VI. Suivant plusieurs écrivains, la cérémonie de la *Bénédiction des cloches* aurait été introduite sous le pape Jean XIII, en 972; mais cette opinion est contraire aux anciens textes, particulièrement au témoignage d'Alcuin, qui parle de cette cérémonie comme étant en usage de son temps. Il est tout à fait probable que cet usage remonte à l'époque même où les cloches furent introduites dans le culte chrétien, car l'Église a toujours eu pour coutume de bénir tous les objets qui étaient employés au culte. Néanmoins, c'est seulement au VIIIe siècle qu'on a donné à cette cérémonie un certain appareil. — Il n'appartient qu'à l'évêque de bénir les cloches, mais un simple prêtre peut y procéder avec son autorisation expresse. Cette bénédiction s'accompagne toujours d'une grande pompe. Parmi les cérémonies qui ont lieu dans cette circonstance, les plus remarquables sont l'ablution de la cloche par le célébrant avec de l'eau bénite mêlée de sel, et les onctions qu'il pratique sur elle avec l'huile des infirmes, ainsi qu'avec le saint chrême. C'est cette partie du cérémonial qui a valu à la *bénédiction* *des cloches* la dénomination vulgaire de *Baptême* sous lequel on la désigne habituellement. En outre, comme il est prescrit de mettre chaque cl. sous l'invocation de la Vierge ou de quelque saint, le vulgaire applique encore le titre de *Parrain* et de *Marraine* aux personnes qui sont chargées de désigner le nom sous l'invocation duquel elles désirent que la cl. soit placée, et qui sont ordinairement choisies parmi les habitants les plus considérables de la paroisse.

CLOCHEMENT. s. m. Action de boiter.

CLOCHE-PIED (À). loc. adv. Sur un seul pied.

CLOCHER. v. n. (lat. *claudicare*). Boiter en marchant. || Fig. et fam., *Ce vers cloche*, La mesure n'y est pas. — *Dans cette affaire, dans ce raisonnement, dans cette comparaison, etc., il y a quelque chose qui cloche*, Il y a quelque chose de défectueux. On dit de même : *Ce raisonnement cloche. Il n'y a point de comparaison qui ne cloche.*

CLOCHER. s. m. Bâtiment de maçonnerie ou de charpente, dans lequel sont pendues les cloches, et qui est ordinairement élevé au-dessus d'une église. || Fig. et prov., *Il n'a jamais perdu de vue le cl. de son village*, se dit D'un homme qui n'a jamais voyagé. On dit aussi, *Il n'a vu que le cl. de son village*, Il est sans expérience, il ne connaît point le monde. *Il faut placer le cl. au milieu de la paroisse.* Il faut mettre à la portée de tous une chose dont tous ont besoin. *Tirer du cl.*, Employer de son mieux la dernière ressource qui reste. || *Course au cl.*, V. COURSE. || Par ext., se dit quelquefois pour Paroisse. *Il y a tant de clochers en France.*

Enc. — Les *Clochers* les plus anciens ne paraissent pas antérieurs au VIII^e siècle. Il en est fait mention pour la première fois par Anastase le Bibliothécaire, qui nous apprend que le pape Étienne II fit placer trois cloches dans une tour érigée sur la basilique de Saint-Pierre, à Rome. A mesure que l'usage des cloches se généralisa, on construisit des édifices spéciaux destinés à les recevoir. Ces édifices affectèrent tout d'abord la forme de tours, parfois rondes, mais le plus souvent carrées. Tantôt ces tours étaient isolées de l'église, on leur donnait alors le nom de *Campaniles*; tantôt, et c'était le cas le plus ordinaire, elles étaient annexées au temple lui-même et constituaient un de ses traits caractéristiques. Lorsqu'une église n'avait qu'un seul cl., il était le plus ordinairement situé au-dessus de la façade principale, ou bien au-dessus du transept : quand elle en avait deux, ils occupaient les deux bras de ce dernier, ou les deux extrémités de la façade. — Avant l'introduction du style ogival, c.-à-d. pendant l'époque où dominèrent en Occident l'architecture romane et la byzantine (X^e, XI^e et XII^e siècles), les clochers présentèrent des formes très-variées. Tantôt la tour était simplement surmontée d'une toiture à quatre pans (Fig. 1. Cl. byzantin de Saint-André-le-Bas, à Vienne; XII^e siècle); tantôt les pignons étaient au nombre de quatre, un pour chacune des faces de la tour; tantôt, et cette forme est une des plus fréquentes au XI^e siècle, la tour était couronnée par une pyramide à quatre faces en charpente ou en pierre, ordinairement obtuse, mais parfois un peu élancée. Quelques clochers se terminaient par une plate-forme qu'on pouvait utiliser pour la défense. Un certain nombre d'églises, surtout celles des campagnes, étaient dépourvues de tours : alors au-dessus de la façade de l'édifice, on élevait une ou deux arcades à jour, où étaient suspendues les cloches. Ce genre de construction a reçu le nom de *Clocher-arcade*. La forme des ouvertures pratiquées dans les murailles des clochers était en rapport avec le style architectural du reste de l'édifice, aussi n'avons-nous pas à en parler ici. — Au XII^e siècle, où l'on voit se faire la transition de l'architecture romane et byzantine à l'architecture ogivale, les clochers tendent à s'élever de plus en plus. Dans les grands édifices, la *tour* proprement dite est couronnée par une pyramide polygonale, le plus souvent à six ou à huit faces, qui atteint parfois une grande hauteur. Dès lors le cl. se compose de deux parties principales, la *Tour* et la *Pyramide*, appelée ordinairement *Flèche* ou *Aiguille*. Mais, afin de ménager la transition entre la forme carrée de la tour et la forme polygonale de la flèche, on construisit des clochetons plus ou moins élégants sur les angles de la première. C'est aussi à la même époque que l'on commença à admettre des imbrications dans la décoration des flèches. — Dans la période ogivale, la figure des clochers reste essentiellement la même. Cette partie de l'église se compose toujours d'une tour et d'une flèche, seulement la forme des fenêtres et le genre de décoration varient en raison des modifications que subit alors l'art architectural. Le plus souvent, lorsque la flèche manque, ou bien lorsqu'elle est tronquée, c'est tout simplement que les clochers n'ont pas été terminés. Ces derniers sont toujours au nombre de deux et situés sur les côtés de la façade principale. Quelquefois une troisième tour en forme de dôme s'élève à l'intersection du transept, sans cependant rappeler la forme de la coupole byzantine. Dans quelques églises encore, on voit deux tours carrées aux extrémités du transept; mais celles-ci sont presque toujours restées inachevées. A la fin du XIII^e siècle et au XIV^e, c.-à-d. à l'époque la plus brillante de l'art ogival, on commença à bâtir les flèches un peu en retraite des murs des tours qui les supportaient, et à établir autour de la base de ces mêmes flèches, de petites galeries munies de balustrades à jour. (Fig. 2. Cl. de St-Pierre, à Caen, fin du XIII^e s.) En même temps les flèches reçurent de nouveaux ornements; les trèfles, les quatre-feuilles et les rosaces à jour furent entremêlés aux imbrications, et les crochets se multiplièrent le long des arêtes. A la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e, la décoration des clochers devient vraiment exubérante. Les flèches sont découpées à jour, et surchargées d'ornements; mais elles étonnent par leur hardiesse et par leur légèreté (Fig. 3. Flèche de Fribourg en Brisgau). Au XVI^e siècle, l'art ogival est à son déclin; il exagère le défaut du siècle précédent, l'excès de l'ornementation; puis il disparaît brusquement. Aussi beaucoup d'églises construites vers la fin de cette grande époque architecturale n'ont point été achevées, et les tours n'ont point reçu leur couronnement ordinaire, la flèche qui s'élançait dans le ciel. — Après la chute de l'art ogival, on construit bien encore des tours tantôt rondes, tantôt carrées, pour y suspendre les cloches : on les orne d'ordres superposés, etc.; mais ces clochers, comme d'ailleurs les églises elles-mêmes, cessent de présenter le caractère religieux des cathédrales du moyen âge : l'art disparaît avec la foi ardente et naïve qui l'inspirait.

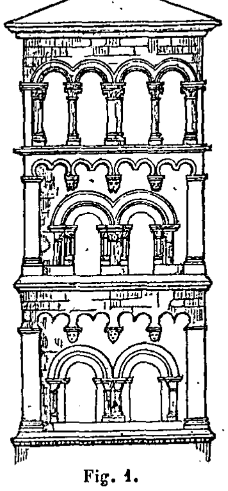
Fig. 1.

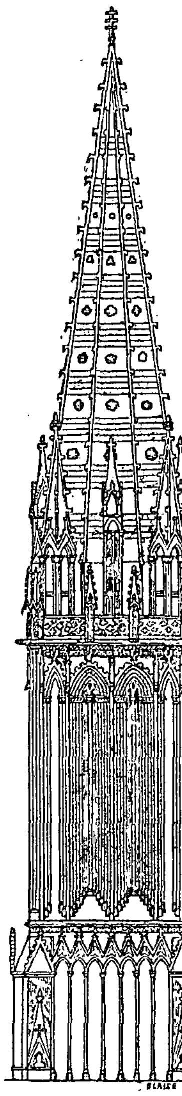

Fig. 2.

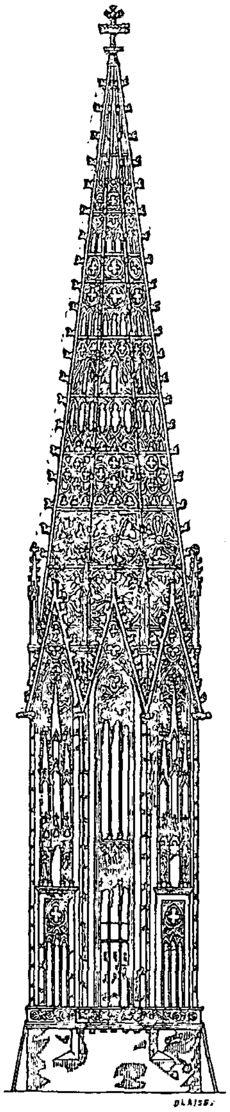

Fig. 3.

Le plus ordinairement, les deux clochers qui décorent la façade de nos grandes cathédrales gothiques sont de hauteur inégale. On croit généralement que les églises métropolitaines avaient seules le droit d'avoir deux tours de même hauteur, et que l'inégalité des clochers était prescrite aux églises suffragantes comme un signe de vassalité ou de dépendance. Mais cette opinion ne s'appuie sur aucun document. En effet, ainsi que le remarque Batissier, « plusieurs églises cathédrales, celles de *Toul*, de *Coutances*, d'*Angers*, de *Paris*, par ex., qui étaient soumises à une juridiction supérieure (Paris n'a un archevêché que depuis Louis XIII), ont deux tours semblables; tandis qu'il y a des métropoles qui ont des tours inégales : nous citerons Bourges, Sens, Rouen, etc. ». — Voy. les mots ARCHITECTURE et CAMPANILE.

*** CLOCHETON.** s. m. T. Archit.

Enc. — Le *Clocheton* est une sorte de petite tourelle que les architectes du moyen âge ont fréquemment employée, surtout à partir du XII^e siècle, pour flanquer les gables, surmonter les contre-forts, garnir les flèches à leur point de départ. Le cl. n'est pas toujours un simple ornement; il sert encore, principalement sur les contre-forts, à augmenter, par son poids, la solidité de la construction. On confond assez souvent le cl. avec le *pinacle*, et la plupart des archéologues avouent même qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'un de l'autre. Cependant ils s'accordent généralement à donner le nom de pinacles aux couronnements qui ne ressemblent ni à une petite flèche, ni à un petit clocher.

CLOCHETTE. s. f. Dimin. Petite cloche ou sonnette qu'on peut porter à la main. *Sonner une cl.* || T. Bot. Nom vulgaire donné à diverses plantes, telles que les *Campanules*, les *Liserons*, les *Muguets*, etc., dont les corolles imitent la forme d'une cloche.

CLOISON. s. f. (lat. *clausus*, fermé). Espèce de petit mur peu épais, fait de bois ou de maçonnerie, et qui sépare les diverses pièces d'un appartement. *Leurs chambres sont séparées par une cloison de briques.* — On dit quelquefois en Archit., *Mur de cl.*, par opposit. à *Gros mur* et à *Mur de refend.* || T. Bot. Se dit des lames qui séparent en plusieurs loges la cavité de l'ovaire ou du fruit. || T. Anat. Toute partie qui divise en deux une cavité, ou qui sépare une cavité d'une autre cavité. *La cl. des ventricules du cœur. La cl. des fosses nasales.*

CLOISONNAGE. s. m. Tout ouvrage de cloison. || Se dit particulièrement D'une cloison de bois.

CLOISONNÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui a une ou plusieurs séparations dans son intérieur. *Coquillage cl. Tube cl. Filament cl.*

CLOÎTRE. s. m. (lat. *claustrum*, clôture). Cette partie d'un monastère où sont les cellules, et qui est faite en forme de galeries, avec un jardin ou une cour appelée *Préau*, au milieu. — Par ext., se dit souvent pour Monastère. *Se retirer dans un cl.* V. ABBAYE. || Enceinte de maisons où logeaient autrefois les chanoines des églises cathédrales ou collégiales. *Le cl. de Notre-Dame.* || T. Jardin., Espace carré, bordé d'arbres ou de charmilles taillées en arcades et imitant un cl.

CLOÎTRER. v. a. Contraindre à entrer dans un monastère, et à y prendre l'habit. *Il résolut de cl. sa fille.* = SE CLOÎTRER. v. pron. Se retirer dans un couvent; et Fig., Se tenir renfermé chez soi. = CLOÎTRÉ, ÉE. part. *Religieuses cloîtrées*, Religieuses auxquelles il est interdit de sortir de l'enceinte de leur couvent.

CLOÎTRIER. s. m. Religieux fixé dans un monastère; à la différence de Ceux qui ne font que passer, ou qui ont ailleurs un bénéfice où ils sont domiciliés.

*** CLONIQUE.** adj. 2 g. T. Méd. Voy. CONVULSION.

CLOPIN-CLOPANT. loc. adv. et fam. En clopinant.

CLOPINER. v. n. (all. *klopfen*, frapper). Marcher avec peine et en clochant un peu. Fam.

CLOPORTE. s. m. T. Zool. Voy. ISOPODES.

CLOQUE. s. f. T. Hortic. Espèce de maladie qui attaque les feuilles du pêcher. *Les feuilles attaquées de la cl. ou, comme disent les jardiniers, cloquées, se replient sur elles-mêmes, se froncent, se rident, changent de couleur et forment une touffe de figure indéterminée.*

CLORE. v. a. (lat. *claudere*). Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus. *Cl. les passages. Cl. les yeux d'un homme mort ou mourant. Cl. la bouche.* || Fig., *Cl. l'œil*, Dormir. *Cl. la bouche à quelqu'un*, L'empêcher de parler, ou le réduire à ne pouvoir répondre. = Enfermer et entourer, environner de haies, de murs, de fossés, etc. *Cl. un jardin, un parc, un bourg, une ville. Cl. de haies, de murailles, etc.* || Fig., Arrêter, terminer, *Cl. un traité, un inventaire. Cl. un marché. Cl. un rôle, un compte.* — Dans le langage des assemblées délibérantes, Déclarer terminé. *Cl. une discussion. Cl. la session des chambres. Cl. un concile.* — Dans les tournois et les joûtes, *Cl. le pas* signifiait Terminer le tournoi, de même que *Ouvrir le pas* signifiait Commencer le tournoi. = CLORE. v. n. Se dit quelquefois à la troisième personne pour Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus. *Cette porte ne* *clôt pas bien. Avec un bourrelet, elle clora mieux.* = Clos, ose. part. *J'ai trouvé porte close. Chambre bien close. Ville close. Jardin clos de murailles.* || Fig., *Avoir les yeux clos*, Être mort. *Il n'eut pas sitôt les yeux clos que... — Un propriétaire est obligé de tenir son locataire clos et couvert*, Il est obligé d'entretenir son logement en bon état de clôture et de couverture. *Se tenir clos et couvert*, Se tenir en lieu de sûreté de peur d'être pris; se dit aussi pour Être peu communicatif, cacher ses pensées et ses desseins. — *Nuit close*, Le moment où il commence à faire tout à fait nuit. *Nous arrivâmes à nuit close, à la nuit close.*

Conjug. — Le verbe *Clore* n'est usité, dit l'Académie, qu'aux 3 personnes du sing. du présent de l'indic., *Je clos, tu clos, il clôt;* au futur de l'indic., *Je clorai*, etc.; au conditionnel, *Je clorais*, etc.; ainsi qu'aux temps composés *J'ai clos, J'avais clos, J'aurai clos, J'aurais clos, Que j'aie clos, Que j'eusse clos.* Nous pensons, avec quelques grammairiens, que l'emploi de ce verbe à l'impératif et au présent du subj. n'aurait rien de choquant, et que, par conséquent, l'on pourrait dire : *Clos ce verger; Il faut que tu closes ton jardin.*

Syn. — *Fermer.* — *Clore* indique quelque chose de plus vaste que *fermer*. Une ville est *close* de murailles, un jardin est *clos* de murs, un champ est *clos* de haies; un passage est *fermé*, des portes sont *fermées*, une trappe est *fermée*. On *ferme* ce qui est couvert ou creux. On *clôt* ce qui était tout découvert et sans enceinte. *Clore* indique quelque chose de plus rigoureux. Une fenêtre *fermée* peut n'être pas bien *close*. Il n'y a point de jour, d'issue, de passage, dans ce qui est *clos*. Le propriétaire d'une maison est obligé de tenir le locataire *clos* et couvert, c.-à-d. bien fermé de toutes parts. Quand on *ferme* la bouche à quelqu'un, il ne dit plus rien ; quand on la lui *clôt*, il n'a plus rien à dire, il ne peut plus rien dire. *Clore* indique quelque chose de plus stable ; ce qui est *clos* est fermé à demeure, ce qui se *ferme* s'ouvre. On ouvre et on *ferme* les portes, les fenêtres, un coffre, les boutiques, les spectacles ; mais les places *closes* et les choses employées pour la clôture, telles que les murs, les palissades, les haies, les cloisons, etc., ne s'ouvrent point ou ne sont point faites pour s'ouvrir et se fermer alternativement.

CLOS. s. m. Espace de terre cultivé et fermé de murailles, ou de haies, de fossés, etc.

CLOSEAU. s. m. Petit jardin de paysan, clos de haies.

* **CLOSERIE.** s. f. Dans certaines provinces, Petite exploitation rurale close, dont le tenant ne possède pas de bœufs de labour.

CLOSSEMENT, CLOSSER. Voy. Gloussement, etc.

* **CLOSTRE.** s. m. T. Bot. Voy. Organographie.

* **CLOTHO.** s. f. T. Mythol. Voy. Parque. || T. Zool. Voy. Araignée.

CLÔTURE. s. f. (lat. *claustrum*). Enceinte de murailles, de haies, etc. *Faire une cl. autour d'un parc. Mur de cl. Des clôtures de haies.* || Fig., L'obligation où sont les religieuses de ne point sortir de leur couvent. *Faire vœu de cl. Rompre la cl.* || Fig., Action d'arrêter, de terminer une chose, ou de déclarer qu'elle est terminée. *La cl. d'un compte, d'une liste, d'un procès-verbal. La cl. d'une assemblée, d'une discussion*, ou simplement, *La cl. Parler contre la cl. La cl. d'un théâtre. On donnera telle pièce pour la cl.*

CLOU. s. m. (lat. *clavus*). Petit morceau de fer ou d'autre métal, qui a une pointe et ordinairement une tête, et qui sert à attacher ou à pendre quelque chose. *Attacher avec des clous. Ficher, cogner, enfoncer un cl. River, rabattre un cl. — Clous d'or, clous d'argent*, Petites pointes d'or ou d'argent, dont on pique des tabatières, des boîtes, etc., pour les orner. — *Cela ne tient ni à fer ni à cl.*, Cela est mal attaché. Se dit aussi D'une chose qui sert à meubler une maison, mais qui n'est point scellée dans la muraille. Fig. et fam., on dit aussi, *Cette affaire ne tient ni à fer ni à cl.*, Elle n'est pas solidement faite. — *Il ne manque pas un cl. à cette maison*, Il n'y manque rien. — *Cela ne vaut pas un cl. à soufflet*, Cela n'a aucune espèce de valeur. || Fig. et prov., *Compter les clous de la porte*, Attendre longtemps à une porte. *Être gras comme un cent de clous*, Être fort maigre. *Un cl. chasse l'autre*, Une nouvelle passion, un nouveau goût en fait oublier un autre; se dit aussi Des personnes. *Cet intrigant a obtenu la place de son protecteur : un cl. chasse l'autre.* || T. Bot. *Cl. de girofle*, V. Myrtacées. || T. Méd. Sorte d'abcès. V. Furoncle. — *Cl. hystérique*, V. Hystérie. || T. Art vétér. *Cl. de rue*, Sorte d'abcès qui survient chez les chevaux, les bœufs, etc., lorsqu'un clou leur a percé le pied. *Mon cheval a pris un cl. de rue*, ou simplement *un cl.*

Enc. — Les clous, suivant l'usage auquel on les destine, varient singulièrement de forme et de dimensions. Ainsi l'on distingue les clous à bateaux, les clous à tapissiers, les clous à souliers, les clous à ardoises, les clous à lattes, les clous à roues, etc. Il y a aussi des clous rivets, des clous sans tête, des clous à vis, etc. En général, tous se font avec du fer ; mais on les divise encore, d'après le procédé employé pour leur fabrication, en clous forgés, clous à la mécanique, clous d'épingle ou pointes, clous découpés et clous fondus.

Les *Clous forgés* se fabriquent avec du fer en verge, c.-à-d. avec des baguettes de fer de première qualité. La forge est établie au milieu de l'atelier et disposée de manière que plusieurs ouvriers puissent se placer autour d'elle. Chacun d'eux a toujours plusieurs verges à sa disposition, afin que les autres chauffent pendant qu'il en travaille une. Quand la verge est chauffée à blanc, il la saisit avec la main gauche, et façonne rapidement la pointe, à l'aide d'un marteau, sur une petite enclume appelée *Tas;* puis il étire la tige, et la coupe en la plaçant sur un ciseau fixé au tas et en frappant dessus, mais de manière à ne pas la séparer entièrement de la verge. Alors il introduit le clou à demi-façonné dans une sorte de moule ou de calibre en fer aciéré, que l'on appelle *Clouière* ou *Cloutière*. Ce moule est percé d'un trou en rapport avec l'espèce de clou que l'on veut obtenir, et son épaisseur totale est moindre que la longueur du clou, afin que la pointe de celui-ci dépasse toujours un peu en dessous. Aussitôt que le clou est introduit dans la cloutière, l'ouvrier le détache de la verge en imprimant à cette dernière un simple mouvement de torsion, et il termine l'opération en façonnant la tête à coups de marteau. Le clou achevé, il le fait sortir de la cloutière en lui donnant un léger coup de bas en haut, et aussitôt il en commence un autre. Un bon cloutier fait ordinairement 1 ou 2 clous par chaude, c.-à-d. 12 à 15 et même 20 par minute, suivant la grosseur.

Les *Clous à la mécanique* sont toujours de forme ronde. Les machines au moyen desquelles on les fabrique sont tellement disposées, que le fil de fer y arrive régulièrement et se transforme en clous sans qu'il soit nécessaire que la main de l'homme intervienne. Ces clous présentent, sur les précédents, le double avantage d'être infiniment moins chers, et, ce qui tient à leur forme, de ne pas faire fendre le bois.

Les *Clous d'épingles*, appelés vulgairement *Pointes de Paris*, se font à la mécanique ou à la main ; le premier procédé est le plus employé. Le second comprend quatre opérations : 1° on coupe les fils de fer en bouts de 6 à 7 décim. de longueur, et on les dresse au marteau ; 2° on les aiguise par leurs extrémités sur une meule pour former les pointes ; 3° on les coupe par leur milieu à l'aide d'une cisaille, de façon que chaque morceau de fil de fer forme deux clous ; 4° on fait les têtes. Pour cela, on place les clous ébauchés dans un étau au-dessus duquel on laisse dépasser une quantité de fer suffisante, puis, d'un seul coup de marteau, on rabat et on aplatit cette extrémité.

Les *Clous découpés* se font avec de la tôle douce d'épaisseur convenable. On divise cette tôle en bandes parallèles d'une largeur égale à celle des clous, dans une direction normale aux fibres du fer. Ensuite, au moyen de machines appropriées, on découpe ces bandes en petits coins qui ont alternativement leur pointe d'un côté, puis de l'autre. Ainsi ébauchés, les clous sont livrés à des ouvriers qui en façonnent la tête à l'étau et au marteau, comme pour les pointes. Enfin, on les introduit, avec du grès et du gravier, dans un tonneau auquel on imprime un mouvement de rotation très-rapide, ce qui fait disparaître une partie des aspérités produites par le découpage.

Les *Clous en fonte de fer* se moulent dans le sable d'après les procédés en usage pour les autres produits des fonderies. Comme ils sont très-cassants au sortir du moule, on les fait recuire. On les polit ensuite au moyen du tonneau dont nous venons de parler. Enfin, on les blanchit en les jetant dans un bain d'étain. Cette sorte de clous est très-peu répandue chez nous, parce que la matière première y est trop chère. Il en est autrement en Angleterre, où l'on a trouvé le moyen de faire des clous en fonte tellement douce, qu'on peut les plier en tous sens sans les rompre.

CLOUER. v. a. Attacher avec un clou, avec des clous. *Cl. une caisse. Cl. des planches, des lattes, des ardoises.* — Par ext., Maintenir une chose dans une certaine position, d'une manière quelconque. *Il le saisit à la gorge et le tint cloué contre la muraille.* || Fig. et fam., Obliger quelqu'un à rester dans un lieu, dans une certaine position. *Son emploi le cloue à Paris. Ma maladie me cloua dans mon lit.* = Cloué, ée. part. || Fig. et fam., on dit qu'*Un homme est cloué dans une maison, auprès de quelqu'un*, etc., pour dire qu'Il n'en bouge pas; qu'*Il est cloué sur sa besogne, sur ses livres, à son bureau*, etc., pour dire qu'Il est toujours à travailler; qu'*Il est cloué sur son cheval*, pour dire qu'Il s'y tient très-ferme et ne quitte point la selle.

CLOUTER. v. a. Garnir de clous. Se dit seulement en parlant De ces petits clous d'or ou d'argent dont on orne les boîtes, les tabatières, etc. — *Cl. un carrosse*, Garnir l'impériale d'un carrosse de plusieurs rangs de gros clous bronzés, pour un deuil de cour. *Il n'y a que le roi et la famille royale qui fassent cl. leurs carrosses.* = Clouté, ée. part.

CLOUTERIE. s. f. Fabrique de clous; Commerce de clous.

CLOUTIER. s. m. Celui qui fait ou vend des clous.

* **CLOUTIÈRE.** s. f. T. Techn. Voy. Clou.

* **CLOWN.** s. m. [On pron. *Cloun*). Mot anglais qui sign. Bouffon, paillasse, et qui est aujourd'hui naturalisé chez nous dans le même sens.

CLOYÈRE. s. f. Espèce de panier dans lequel on apporte les huîtres. || Le nombre d'huîtres que contient un de ces paniers.

CLUB. s. m. [On pron. *Clube.*] Réunion de personnes qui s'assemblent régulièrement dans un lieu fixe. *Le cl. des services réunis. Le cl. des échecs.* — Se dit surtout Des réunions où l'on discute sur les affaires publiques. *Le cl. de la réforme. Le cl. des Jacobins, des Feuillants*, etc.

* **CLUBIONE.** s. f. T. Zool. Voy. Araignée.

CLUBISTE. s. m. Membre d'un club politique. Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

* **CLUPES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les *Clupes* (*Clupeæ*) constituent, dans la méthode de Cuvier, une famille de Poissons qui appartient à l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux* : cette famille est la cinquième et dernière de l'ordre. D'une part, les Clupes se distinguent des Salmones par l'absence de nageoire adipeuse ; de l'autre, ils diffèrent des Cyprinoïdes, des Ésoces et des Siluroïdes, par leur mâchoire supérieure qui est formée, comme chez les Saumons, par de petits intermaxillaires sans pédicule, et sur les côtés, par des maxillaires qui prennent quelquefois un allongement considérable. En outre, leur corps est comprimé et très-écailleux, avec des écailles grandes et généralement peu adhérentes ; le ventre est souvent tranchant ; la vessie natatoire manque rarement ; l'estomac est allongé, et le pylore entouré d'un grand nombre de cæcums. — Cette famille comprend un assez grand nombre de genres dont les plus intéressants sont le genre *Hareng* et le genre *Anchois*. Mais ces deux genres étant, à cause de leur importance, l'objet d'articles spéciaux, nous ne parlerons ici que des autres.

Le genre *Cailleu-Tassart* (*Chatœssus*) est très-voisin des Harengs; néanmoins il s'en distingue par l'absence de dents et par le dernier rayon de leur nageoire dorsale qui se prolonge en un filament plus ou moins long. Les espèces dont il se compose habitent les mers des Indes et d'Amérique. Le type du genre est le *Cailleu-Tassart des Antilles* (Fig. 1), auquel les habitants du pays donnent aussi le nom de *Savalle*. Ce poisson est de couleur bleu céleste sur le dos et les nageoires; l'abdomen et les flancs brillent de l'éclat de l'argent. Il fréquente les eaux de la Chine, des Antilles, de la Caroline et de la Jamaïque; il est long de 33 à 40 centim. Sa chair est grasse, d'une saveur agréable, d'une digestion facile ; cependant il arrive assez souvent que son ingestion cause des accidents graves; ce qui doit faire exclure ce poisson de la classe des aliments. Dans certaines saisons et dans certains parages, sa chair acquiert des propriétés vénéneuses et cause la mort dans d'épouvantables convulsions, après une démangeaison universelle à la peau, des coliques violentes, des sueurs froides et des vertiges. — Le g. *Odontognathe* (*Odontognathus, Gnathobolus*) ne renferme qu'une seule espèce, l'*Od. aiguillonné* (*Odont. mucronatus*), qui vit dans la mer sur les côtes de la Guyane. Ce poisson a la forme d'une petite Sardine, quoique plus comprimé, et présente sur tout son corps le brillant de l'argent. — Les *Pristigastres* (*Pristigaster*) ont le ventre très-comprimé et formant un arc convexe tranchant et dentelé. Il y en a dans les deux Océans. Le g. *Notoptère* (*Notopterus*), longtemps placé parmi les Gymnotes, ne renferme qu'une espèce, le *Notopt. Kapirat*, qu'on trouve aux Indes, dans les étangs d'eau douce. — Les *Thrysses* (*Thryssa*) n'ont été encore rencontrés qu'aux Indes orientales. — Les *Mégalopes* (*Megalops*) ressemblent aux Harengs par leur forme générale, mais leur ventre n'est point tranchant, leur corps n'est pas comprimé; enfin, le dernier rayon de leur dorsale, même de leur anale, se prolonge en filet. On en connaît trois espèces, le *Még. filament* ou *filamenteux*, le *Még. nasique*, qui tous deux habitent les Indes orientales, et le *Még. gigantesque* qui habite l'Amérique. Ce dernier, qu'on désigne vulgairement sous les noms de *Savalle* ou d'*Apalike*, atteint jusqu'à 4 mètres de longueur. Sa chair est grasse, pesante et de difficile digestion. — Les *Élopes* (*Elops*) et les *Butyrins* (*Butyrinus*) ont le corps long et arrondi, et la bouche peu fendue : ils ne diffèrent que par le nombre des rayons à la membrane des ouïes; les premiers en ont jusqu'à 30, et les seconds 12 ou 13. Les Élopes et les Butyrins habitent les deux Océans. Ils sont argentés, assez grands, et donnent de bon bouillon. — Le genre *Chirocentre* (*Chirocentrus*) a été créé pour une seule espèce, l'*Esoce chirocentre*, remarquable par son corps long et comprimé, son ventre tranchant et non dentelé, et ses pectorales longues et pointues que soutient un rayon externe très-dur. Ce poisson est commun dans toutes les mers des Indes. Sur les marchés de l'île de France, on lui donne les noms de *Sabre* et de *Sabran*. — Les espèces qui composent les genres *Hyodon, Amie* (*Amia*) et *Érythrin* (*Erythrinus*) habitent les eaux douces. Les deux premiers genres se trouvent dans l'Amérique du Nord, et le second dans les pays chauds. — Les *Vastrès* (*Sudis*) sont également des poissons d'eaux douces. Des six espèces qui compo-

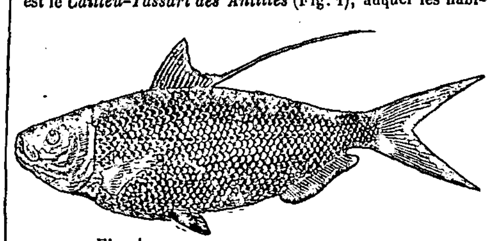
Fig. 1.

sent ce genre, deux vivent dans le Nil et les quatre autres dans l'Amazone et ses affluents. La plus remarquable est le *Vas. de Cuvier* (*Sud. gigas*) qui est de très-grande taille : il a le museau oblong, de grandes écailles osseuses et la tête fort rude. Les Vastrès du Brésil donnent lieu à des pêches considérables. Frais, ils sont excellents à manger ; salés, ils sont préférés au poisson salé de l'Amérique du Nord. Les peuples de l'Amérique se servent de l'os hyoïde de ces poissons, en guise de râpe, pour réduire les fruits en pulpe. — Le g. *Ostéoglosse* (*Osteoglossum*) se compose d'une seule espèce propre au Brésil, et qui ne diffère des Vastrès que par la présence de deux barbillons sous la mâchoire inférieure. — Les *Lépisostées* (*Lepisosteus*) sont remarquables par la forme de leurs mâchoires, dont l'inférieure est aussi longue que la supérieure, et qui toutes deux sont hérissées de dents en râpe sur toute leur surface et armées de longues dents pointues sur leurs bords. Leur corps est ordinairement verdâtre en dessus et violet en dessous. Les écailles qui le recouvrent sont d'une dureté pierreuse : elles résistent au choc des balles de fusil. Les Lépisostées habitent les rivières et les lacs des parties chaudes de l'Amérique. Ils atteignent la taille de 65 à 70 centim., et ils sont bons à manger. On en connaît trois espèces : le *Lép. Caïman* (*Lep. osseus*) [Fig. 2], le *Lép. spatule* (*Lep. spatula*) et le *Roblo* (*Lep. Roblo*).

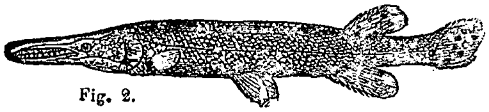

Fig. 2.

— Le genre *Polyptère* ou *Bichir* a le corps allongé et revêtu d'écailles pierreuses, comme le précédent ; mais il se distingue au premier coup d'œil de tous les Poissons par la présence, le long du dos, d'une série de nageoires séparées, soutenues chacune par une forte épine. La caudale entoure le bout de la queue, l'anale en est fort près, et les ventrales sont très en arrière. Ce genre ne renferme encore que deux espèces. La première, le *Pol. Bichir* (Fig. 3), a été découverte dans le Nil par Ét. Geoffroy Saint-Hilaire, lors de l'expédition d'Égypte ; elle a 16 dorsales. La seconde, appelée *Pol. du Sénégal*, du nom du fleuve où on l'a trouvée, n'a que 12 dorsales. La chair de ces Poissons est bonne à manger.

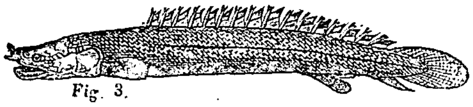

Fig. 3.

*** CLUSIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à feuilles simples, opposées et dépourvues de stipules, à fleurs symétriques et à pétales équilatéraux, à anthères adnées, à graines solitaires ou peu nombreuses, et à stigmates sessiles et rayonnés. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbustes, quelquefois parasites, exsudant un suc résineux. Feuilles dépourvues de stipules, opposées, coriaces, entières, avec la nervure médiane très-prononcée. Fleurs ordinairement nombreuses, axillaires ou terminales, blanches, roses ou d'un rouge foncé, articulées avec leur pédoncule, hermaphrodites ou unisexuelles par avortement. Sépales au nombre de 2, 4, 5, 6 ou 8, imbriqués par paires alternes, ordinairement persistants, arrondis, membraneux, souvent inégaux et colorés comme les pétales. Pétales hypogynes, égaux en nombre aux sépales, passant quelquefois aux sépales par une transition insensible. Étamines nombreuses, tantôt distinctes, tantôt réunies en un ou plusieurs faisceaux, hypogynes, rarement en nombre déterminé. Filets de longueurs différentes ; anthères adnées, introrses ou extrorses, s'ouvrant quelquefois transversalement ou par un pore au sommet, parfois très-petites, parfois même plongées dans un réceptacle charnu. Disque charnu, quelquefois à 5 lobes. Ovaire solitaire, supère, à une ou plusieurs loges ; ovules solitaires, orthotropes ou anatropes, droits ou ascendants, ou bien nombreux et attachés au placenta central ; style nul ou très-court ; stigmate pelté ou rayonné. Fruit sec ou succulent, à une ou plusieurs graines, déhiscent ou indéhiscent. Graines fréquemment logées dans une pulpe, revêtues d'une peau mince et membraneuse, toujours dépourvues d'ailes, très-souvent munies d'un arille ; albumen nul ; embryon droit ; cotylédons épais, non séparables ; radicule tournée vers le hile, ou bien en sens contraire. [Fig. 1. *Arrudea clusioïdes* ; 2. *Cambogia gutta* ; Fleur femelle avec les étamines stériles entourant le pistil ; 3. Fleur mâle ; 4. Anthère à déhiscence transversale ; 5. Ovaire coupé horizontalement.]

La famille des *Clusiacées*, que beaucoup de botanistes désignent sous le nom de *Guttifères*, comprend 30 genres et 150 espèces, dont la plupart appartiennent à l'Amérique méridionale ; toutes sont essentiellement propres à la flore des tropiques. On en rencontre quelques-unes à Madagascar et sur le continent africain. Elles croissent habituellement dans des lieux à la fois humides et excessivement chauds.

Les différentes espèces de Cl. sécrètent un suc gommo-résineux, jaune, âcre et purgatif. L'une de ces sécrétions est connue dans le commerce sous le nom de *Gomme-Gutte* ; on s'en sert dans la peinture ainsi qu'en médecine. A dose un peu élevée, elle est un purgatif violent et dangereux. La meilleure gomme-gutte vient de Siam ; on nous l'apporte sous forme de bâtons. On pense, mais sans en avoir la certitude, qu'elle provient du *Garcinia cochinchinensis*. On a supposé qu'une autre sorte, expédiée en masse, est produite par le *Camboge gutte* (*Cambogia gutta* aussi nommé *Hebradendron cambogioïdes*) ; mais les expériences de Wight démentent cette supposition, car elles démontrent que les larmes du Camb. gutte sont une substance entièrement différente de la vraie gomme-gutte. Roxburgh rapporte qu'il a souvent reçu de Tellicherry des échantillons de gomme-gutte provenant du *Garcinia pictoria*, et qu'il a toujours trouvé cette gomme-résine, lorsqu'elle était récente, même sans avoir été raffinée, d'un plus beau ton de couleur que toute autre dont il ait eu occasion de faire l'essai ; toutefois, elle était moins durable que la gomme-gutte de la Chine. Le même fait est confirmé par Royle. Quant au suc que fournit le *Xanthochymus pictorius*, il est de qualité tout à fait inférieure. — On extrait une huile grasse des graines du *Calophylle inophylle* (*Calophyllum inophyllum*), et ses racines exsudent une résine regardée, par quelques auteurs, comme identique avec la résine *Tacamahaca* ou *Tacamaque* de l'île Bourbon. La vraie résine *Tacamahaca* des Indes orientales provient du *Caloph. Calaban*, qui fournit aussi la résine *Maynas*. Selon Martius, le *Caloph. du Brésil* donne également une résine âcre, mais aromatique, qui a une odeur de citron. L'arbre qui produit la *Gomme à cochon* de la Jamaïque est, d'après Bancroft, une Clusiacée voisine des genres *Ochrocarpus* et *Garcinia*. Cette gomme est une substance résineuse qui brûle avec fumée, en répandant une odeur aromatique agréable. Macfagden la croit identique avec celle qu'on nomme au Brésil *Mani* ou *Canani*, et en conséquence, il pense qu'elle provient du *Moronobea coccinea*, qui produit cette dernière sorte de gomme-résine. Aux Indes occidentales, où l'on en fait une grande consommation, on l'emploie aux mêmes usages que la poix. On l'administre quelquefois sous forme de pilules, comme succédanée du baume de Copahu. Endlicher, au contraire, croit que la Gomme à cochon de la Jamaïque est fournie par le *Clusia flava*. Le *Baume de Marie* est produit par le *Verticillaria acuminata*. Un grand nombre d'autres espèces de la famille, telles que le *Brindonier* (*Brindonia indica*), le *Rheedia lateriflora*, etc., donnent des substances résineuses analogues. Aux Antilles, le suc du *Mammea Americana*, appelé vulgairement *Abricotier d'Amérique* ou *de Saint-Domingue*, est employé pour détruire les Chiques (*Pulex penetrans*). C'est encore à la famille des Clusiacées qu'appartient l'*Arbre à beurre* ou *Arbre à suif* de Sierra-Leone (*Pentadesma butyracea*), qui doit son nom au suc jaune et graisseux qui sort du fruit lorsqu'il est coupé. La fleur du *Clusia insignis* laisse écouler de son disque et de ses étamines une quantité considérable de résine, à tel point que Martius dit avoir obtenu de deux fleurs seulement trente grammes de cette substance. Les femmes, au Brésil, emploient cette résine broyée avec du beurre de cacao, comme un topique efficace contre les gerçures du sein. Quelques arbres de la famille sont précieux pour les qualités de leur bois. C'est le *Calophyllum angustifolium* qui fournit ces espars droits appelés *Péon* à Pinang et dans les îles à l'est du golfe du Bengale. Le bois des arbres du genre *Mésua* est remarquable par son extrême dureté : aussi lui donne-t-on vulgairement le nom de *Bois de fer*. Les racines et l'écorce des *Mésuas* sont amères, aromatiques, et douées de propriétés sudorifiques prononcées ; leurs feuilles sont mucilagineuses ; leur fruit, avant sa maturité, est aromatique, âcre et purgatif ; enfin, les boutons de fleur du *Mesua ferrea* se vendent sur les marchés de l'Inde, sous le nom de *Nagkesur*. Ils sont recherchés pour leur odeur aromatique, et on leur attribue aussi des propriétés médicinales. Un petit nombre de Clusiacées produisent des fruits délicieux et figurent avec honneur au dessert sous les latitudes tropicales. La *Pomme Mammi* ou *Abricot sauvage* de l'Amérique du Sud, qui est le fruit du *Mammea Americana*, rivalise, dit-on, avec la *Mangouste* ; ses graines sont vermifuges ; ses fleurs donnent, par distillation, une liqueur spiritueuse aromatique, nommée aux Antilles *Eau de Créole*. La séve fermentée du même végétal constitue une liqueur vineuse agréable. Les baies volumineuses du *Platonia insignis*, appelé *Pacoury-uva* par les Brésiliens, sont douces et excellentes ; les graines qu'elles renferment ont la saveur de l'amande. La *Mangouste* elle-même est le fruit du *Mangoustan* (*Garcinia Mangostana*), arbre commun dans les Moluques et dans les contrées voisines du détroit de Malacca. Elle a la réputation d'être le plus délicieux de tous les fruits ; elle ressemble à une Orange de moyenne grosseur ; son péricarpe forme une sorte d'écorce spongieuse qu'on regarde comme astringente et vermifuge, et qu'on emploie, dans la Chine, pour la teinture en noir. La chair renfermée sous cette écorce est blanche, molle et très-fondante, d'une saveur sucrée, accompagnée d'une légère acidité et d'une odeur qui rappelle celle de la Framboise. On croit généralement que le *Garc. Mangostana* ne peut pas croître hors d'une atmosphère à la fois très-chaude et très-humide ; toutefois, d'après le docteur Wight, elle aurait été introduite dans les jardins de Courtallum, où elle aurait commencé à porter fruit en 1840. Le fruit du *Garc. pedunculata* se rapproche, dit-on, de celui du *Garc. Mangostana* ; mais ceux du *Garc. Kydiana* et du *Garc. cornea* sont bien inférieurs. Le bois de ce dernier est appelé *Bois de corne*, à cause de sa dureté et de sa transparence. Le fruit rouge et épineux du *Brindonier*, réduit en gelée ou en sirop, est fort recherché dans l'Inde ; on l'emploie avec succès, comme rafraîchissant et un peu laxatif, dans les fièvres aiguës. — Comme plantes d'ornement, on cultive, dans les serres chaudes d'Europe, plusieurs espèces de Clusiacées, mais surtout le *Clusia rosea*, appelé vulgairement *Figuier maudit* à Saint-Domingue, qui est remarquable par ses grandes et belles fleurs roses.

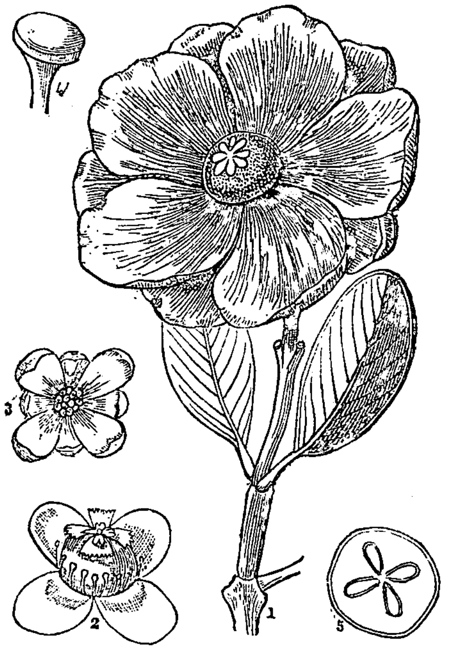

*** CLUYTIA.** s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

*** CLYPÉASTRE.** s. m. T. Zool. Voy. Trimères et Échinodermes.

CLYSOIR. s. m. (gr. κλύζω, je lave).

Enc. — Le *Clysoir* est un instrument destiné, comme la seringue, à administrer des lavements. Il consiste en un simple tube flexible et imperméable, long de 1 mètre environ. Son extrémité supérieure est évasée en forme d'entonnoir, tandis que l'autre se termine par une canule. Pour s'en servir, on le dispose de façon que l'orifice évasé se trouve à une certaine hauteur au-dessus du malade, et le liquide versé dans cet orifice pénètre dans les intestins en vertu de la même loi qui fait monter l'eau dans les jets d'eau. Le clysoir proprement dit est presque entièrement abandonné aujourd'hui ; on lui préfère le *Clysopompe*. Ce dernier appareil consiste essentiellement en un petit corps de pompe aspirante et foulante, qui s'adapte à un vase dans lequel on verse le liquide à injecter. A ce corps de pompe, qui est habituellement en étain, est ajusté un tuyau de caoutchouc que termine une canule. Quand on veut en faire usage, on soulève le piston qui fait entrer le liquide dans le corps de pompe, puis on l'abaisse, ce qui le refoule dans le tube de caoutchouc. Le clysopompe offre, sur la seringue, le grand avantage de n'exiger aucun effort, et surtout de permettre d'administrer un lavement sans déranger la position du malade.

*** CLYSOPOMPE.** s. m. Voy. Clysoir.

CLYSTÈRE. s. m. (lat. *clyster*). Voy. Lavement.

*** CNÉMIDOSTACHYS.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

*** CNESTIS.** s. m. T. Bot. Voy. Connaracées.

*** CNICUS.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

*** CNIDOSCOLUS.** s. m. Voy. Euphorbiacées.

*** CO** — Cette syllabe, dérivée du latin *cum* (avec), entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de mots ; elle exprime alors Concours, union, simultanéité d'action. Elle se produit sous les formes, *co*, *com*, *con*, et détermine souvent le redoublement de la première consonne du radical. *Coaccusé*, *Codemandeur*, *Codirecteur* ; *Compère*, *Comparaître* ; *Conjuré*, *Conspiration* ; *Comminatoire*, *Connexité*, *Correspondre*, etc.

COACCUSÉ, ÉE. s. T. Jurisp. crim. Celui qui est accusé avec un ou plusieurs autres.

COACTIF, IVE. adj. Qui a droit ou pouvoir de contraindre. *Puissance coactive.*

COACTION. s. f. T. Morale et Jurisp. Contrainte, violence qui ôte la liberté du choix.

COADJUTEUR. s. m. (lat. *cum*, avec ; *adjutorium*, aide, secours). Celui qui est adjoint à un prélat, pour l'aider à remplir ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder après sa mort. *C. d'un évêque. C. de Reims, etc. C. de l'archevêché de... Il faut qu'un c. soit sacré sous le titre d'un autre évêché. Le c. jouit des mêmes prérogatives que le titulaire.* || Parmi les Religieux, se dit de Certains pères ou frères qui ont différentes fonctions, selon la différence des ordres.

COADJUTORERIE. s. f. La charge et dignité de coadjuteur ou de coadjutrice.

COADJUTRICE. s. f. Religieuse adjointe à une abbesse pour les fonctions de sa place, et qui est ordinairement destinée à lui succéder après sa mort.

*** COADNÉ, ÉE.** adj. (lat. *cum*, avec ; *ad*, auprès ; *natus*, né). T. Bot. Se dit Des parties soudées entre elles, principalement à leur base.

*** COAGULABLE.** adj. 2 g. Qui peut se coaguler.

COAGULATION. s. f. L'état d'une chose coagulée, ou L'action par laquelle elle se coagule. — Voy. LAIT, SANG, CLARIFICATION, etc.

COAGULER. v. a. (lat. *coagulare*). Cailler, figer, faire qu'une substance liquide prenne une certaine consistance. *La présure coagule le lait.* = SE COAGULER. v. pron. *L'albumine se coagule par la chaleur.* = COAGULÉ, ÉE. part.

COAGULUM. s. m. [On pron. *Coagulome.*] Caillot, partie caillée d'un liquide. ‖ Ce qui coagule. *La présure est un c.*

***COALESCENCE.** s. f. T. Didact. Soudure spontanée de deux parties auparavant séparées. = COALESCENT, ENTE. adj. Se dit D'une partie qui est soudée avec une autre.

COALISER (SE). v. pron. (lat. *coalescere*, s'unir). Se liguer, former une coalition. *Ces deux partis se sont coalisés.* = COALISÉ, ÉE. part.

COALITION. s. f. Réunion de différents partis, ligue de plusieurs puissances. *Former une c.* Voy. ALLIANCE. ‖ Concert de mesures pratiqué par plusieurs personnes, dans la vue de nuire à d'autres ou à l'État.

Enc. — En termes de Droit, on appelle *Coalition* tout accord fait entre ouvriers pour obtenir une augmentation de salaire, et entre patrons pour abaisser ce même salaire, ou pour fixer le prix des marchandises. Les coalitions d'ouvriers se manifestent d'abord par la suspension des travaux. En France, on donne à cette suspension le nom de *Grève*, parce que c'est sur la place de Grève, à Paris, que, de temps immémorial, se sont réunis les ouvriers sans ouvrage. On se sert des expressions *Faire grève*, *Se mettre en grève*, pour dire qu'une catégorie d'ouvriers abandonne ses ateliers en attendant le redressement de ses griefs qui se résument ordinairement par une demande d'augmentation de salaires. — La loi relative aux coalitions est ainsi conçue : « Sera punie d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois, et d'une amende de 16 fr. à 3,000 fr. : 1° toute c. entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer l'abaissement des salaires, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution ; 2° toute c. de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution. Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. — Seront aussi punis des peines portées par l'article précédent, et d'après les mêmes distinctions, les directeurs d'ateliers ou entrepreneurs d'ouvrage et les ouvriers, qui, de concert, auront prononcé des amendes autres que celles qui ont pour objet la discipline des ateliers, des défenses, des interdictions, ou toutes proscriptions sous le nom de *Damnations* ou sous quelque qualification que ce puisse être, soit de la part des directeurs d'atelier ou entrepreneurs contre les ouvriers, soit de la part de ceux-ci contre les directeurs d'atelier ou entrepreneurs, soit les uns contre les autres. — Dans les cas prévus par les deux articles précédents, les chefs ou moteurs pourront, après l'expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant 2 ans au moins et 5 ans au plus (Code Pénal, articles 414, 415 et 416 modifiés par la loi du 1er déc. 1849) ». Enfin, les articles 419 et 420 du même Code portent : « Tous ceux qui, par des bruits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou c. entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendent à ne la pas vendre ou à ne la vendre que moyennant un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises, ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10,000 fr. Les coupables pourront de plus être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police, pendant 2 ans au moins et 5 ans au plus. — La peine sera d'un emprisonnement de 2 mois au moins et de 2 ans au plus, et d'une amende de 1,000 à 20,000 fr. si les manœuvres ont été pratiquées sur grains, grenailles, farines, substances farineuses, pain, vin ou tout autre boisson. La mise en surveillance qui pourra être prononcée sera de 5 ans au moins et de 10 ans au plus ».

La loi, ainsi qu'on le voit, comprend sous le chef de *Coalition* deux choses bien distinctes : 1° le concert pour faire hausser le prix des denrées et des marchandises ; 2° l'entente entre les patrons ou entre les ouvriers pour changer le tarif des salaires. Le premier cas se présente fort rarement, et ne peut même se produire que dans quelques circonstances exceptionnelles, comme lorsque certaines industries se trouvent de fait monopolisées entre les mains d'un très-petit nombre de producteurs. En dehors de ces conditions, et sur un marché étendu, le concert dont parle le Code est à peu près impossible, et les prix se règlent uniquement par le principe de l'offre et de la demande.

Il en est de même pour les salaires. La loi de l'offre et de la demande s'applique également aux valeurs des marchandises, aux profits, aux services, etc. : elle règle d'une manière souveraine le prix courant de tout ce qui se vend et s'achète ; les conventions arbitraires ne peuvent prévaloir contre elle. Aussi la plupart des économistes et quelques jurisconsultes pensent-ils que la c. devrait être retranchée du nombre des délits, et par conséquent regardée comme un fait licite. Cette opinion a prévalu en Angleterre ; l'opinion opposée a inspiré, au contraire, la législation française. En Angleterre, la c. pure et simple, c.-à-d. tant qu'elle se borne à un simple concert et à un simple refus de travail, n'est point considérée comme punissable. La loi ne l'atteint que lorsque les coalisés emploient la menace ou la violence pour contraindre à entrer dans la c. les individus qui, pour une cause quelconque, ne veulent pas suspendre leur travail. La loi française a repoussé cette distinction, parce que, suivant les auteurs de notre législation, la c. ne reste jamais à l'état de négation pure et simple, et qu'elle aboutit nécessairement à la contrainte et à la violence. Quelque juste que paraisse, en principe, la distinction de la loi anglaise, il est incontestable que jusqu'à présent il n'y a pas d'exemple de c. qui n'ait été accompagnée de violences et de désordres plus ou moins graves.

En outre, par le fait que les coalitions d'ouvriers sont les seules qui se manifestent par des formes de contrainte et de violence, la loi anglaise les atteint presque toujours, tandis qu'elle ne trouve pas d'application dans le cas des coalitions de patrons ; la loi française, au contraire, frappe ces dernières des mêmes peines. — Au reste, ce n'est pas seulement dans le Code Pénal et devant les tribunaux que les coalitions d'ouvriers trouvent une punition : elles sont punies plus sévèrement encore par la force même des choses. Les ouvriers ont toujours été les premières victimes des coalitions : non-seulement ils perdent les salaires qu'ils auraient gagnés pendant ce chômage volontaire, mais encore ils consomment improductivement les épargnes réalisées sur leur travail antérieur, et réduisent à la plus déplorable détresse eux-mêmes et leurs familles, sans que de ces pertes et de ces souffrances il puisse jamais sortir pour eux aucune compensation, aucune amélioration durable de leur sort. — Voy. SALAIRE.

***COAPTATION.** s. f. (lat. *cum*, avec ; *aptare*, ajuster). T. Chir. Action d'adapter ensemble les deux bouts d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé.

***COARCTATION.** s. f. (lat. *cum ; arctare*, rétrécir). T. Physiol. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit.

COASSEMENT. s. m. Le cri des grenouilles et de quelques espèces de crapauds.

COASSER. v. n. (gr. κόαξ, grenouille). Crier. Il ne se dit qu'en parlant Des grenouilles et de quelques espèces de crapauds.

COASSOCIÉ. s. m. T. Com. Celui qui est associé avec d'autres. ‖ * On dit aussi au fém. COASSOCIÉE.

COATI. s. m. T. Mamm.

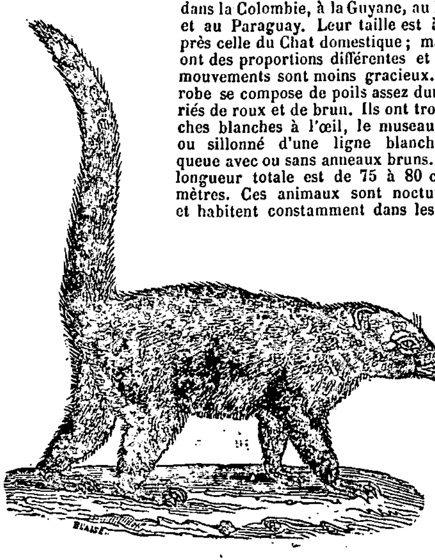

Enc. — On nomme *Coati* (*Nasua*) un genre de Mammifères qui appartient à l'ordre des *Carnassiers* et à la section des *Carnivores Plantigrades*. On s'accorde généralement à le ranger dans la famille des *Ursiens*. Les caractères qui distinguent ce genre sont : corps allongé ; tête étroite ; nez très-long et très-mobile ; yeux petits ; langue douce et extensible ; dents au nombre de 40, dont 6 incisives, 2 canines et 12 molaires à chaque mâchoire ; mamelles au nombre de 6 et abdominales ; pieds tous munis de 5 doigts à demi palmés et armés d'ongles puissants qui servent à fouir ; queue très-longue, poilue, mais non prenante. — Plusieurs zoologistes admettent dans ce genre 2 espèces, l'une appelée *C. brun* ou *C. solitaire* (*Viverra Nasua*) et l'autre *C. roux* ou *C. social* (*Viv. narica*) ; mais la plupart pensent, avec d'Azara, que ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, et que les différences observées dans la coloration ou dans les mœurs de l'animal dépendent simplement de l'âge, du sexe ou de la race. Les Coatis sont propres au nouveau continent : on les trouve au Mexique, dans la Colombie, à la Guyane, au Brésil et au Paraguay. Leur taille est à peu près celle du Chat domestique ; mais ils ont des proportions différentes et leurs mouvements sont moins gracieux. Leur robe se compose de poils assez durs variés de roux et de brun. Ils ont trois taches blanches à l'œil, le museau brun ou sillonné d'une ligne blanche, la queue avec ou sans anneaux bruns. Leur longueur totale est de 75 à 80 centimètres. Ces animaux sont nocturnes, et habitent constamment dans les bois. Comme ils grimpent aisément, leur vie presque entière se passe sur les arbres. Lorsqu'ils descendent, ils ont la tête en bas ; ils se maintiennent au moyen de leurs griffes. Ils sont omnivores, et, suivant les circonstances, se nourrissent d'Insectes, de Vers, d'Oiseaux, d'œufs et de petits Mammifères. Ils boivent en lapant. Ils se servent de leur nez long et mobile pour palper et flairer les objets, ainsi que pour fouiller dans la terre ; mais ils ne se creusent point de terrier, comme le dit Buffon. Ils ont l'odorat très-délicat, quoiqu'ils répandent eux-mêmes une odeur désagréable. Ils vivent seuls ou réunis par paires, et ne sont point naturellement défiants ; on les apprivoise sans peine, ils aiment beaucoup les caresses, et ne sont dangereux que lorsqu'ils mangent. Néanmoins ils ne s'attachent point, et leur obstination est remarquable. Le besoin qu'ils ont sans cesse de grimper et de fureter partout, de visiter tous les trous, et de creuser dès qu'ils croient découvrir quelque chose, les rend extrêmement incommodes. Leur colère se manifeste par un cri fort aigre, et leur joie par un petit sifflement assez doux. Leur morsure est dangereuse à cause de leurs canines fortes et tranchantes. Pour se reposer, ils se couchent en rond comme les Chiens.

COBÆA. s. m. ou **COBÉE.** s. f. T. Bot. V. POLÉMONIACÉES.

COBALT. s. m. T. Chim.

Enc. — Le *Cobalt* est un métal d'un gris d'acier clair, semblable au platine quand il est poli, dur, cassant, peu malléable, légèrement ductile à chaud. Sa densité, d'après Berzelius, = 369,0. — Le C. entre en fusion à 130 degrés du pyromètre de Wegwood, c.-à-d. à peu près à la même température que le fer. Mais, de même que ce dernier, il n'est pas volatilisé par la chaleur de nos fourneaux les plus ardents. Il est magnétique au même degré à peu près que le fer, avec lequel il présente, comme on le voit, d'assez nombreuses analogies. Lorsqu'il n'est point poreux, et lors même que, par des moyens mécaniques, on l'a réduit en poudre extrêmement ténue, il ne s'altère point à la température ordinaire en présence de l'oxygène de l'air : il faut le chauffer au rouge pour qu'il s'oxyde lentement ; à une température très-élevée, il brûle avec une flamme rouge ; mais quand il provient de la réduction de son oxyde par l'hydrogène, il forme une masse grise et poreuse qui peut s'enflammer spontanément au contact de l'air. L'humidité de l'atmosphère a sur lui moins d'action que sur le fer. Toutefois, à la longue, elle produit à sa surface une couche de rouille d'un brun noir. Le C. est attaqué et dissous par l'acide chlorhydrique. L'acide sulfurique le dissout également ; et cette réaction est accompagnée, comme avec le fer et le zinc, d'un dégagement de gaz hydrogène. — Dans les laboratoires, on prépare le C. en réduisant les oxydes de ce métal à l'aide du charbon par voie de cémentation ; mais alors on a une véritable *fonte de Cobalt*, c.-à-d. du *C. carburé*. On peut encore l'obtenir en réduisant ces oxydes par l'hydrogène ; dans ce cas, le métal est sous la forme d'une poudre grise qui est pyrophorique, comme nous l'avons dit plus haut : c'est une sorte d'*éponge de Cobalt*. Le meilleur procédé, pour se procurer ce métal parfaitement pur, consiste à le préparer avec de l'oxalate de C. On tasse fortement ce dernier dans un tube de porcelaine fermé à l'une de ses extrémités ; on mastique le tube lui-même dans un creuset avec de l'argile, et on chauffe fortement le tout dans un fourneau à reverbère. L'oxalate de C. se décompose : il se dégage de l'acide carbonique, et il reste au fond du tube un culot métallique très-pur. La réaction qui a lieu alors se représente par la formule $CoO,C^2O^3 = 2CO^2 + Co$.

Combinaisons du C. avec l'Oxygène. — On en connaît deux bien définies, le *Protoxyde* (CoO) et le *Sesquioxyde* (Co^2O^3) : celui-ci n'offre aucun intérêt. Quant au premier, il s'obtient à l'état d'hydrate, en traitant par la potasse la solution d'un sel de C., de l'azotate ou du sulfate, par ex. La potasse s'empare de l'acide et met en liberté le protoxyde, lequel se sépare sous forme d'un précipité bleu gélatineux. Ce précipité lavé, puis séché et calciné à l'abri du contact de l'air, se présente sous forme d'une poudre gris cendré. C'est une base assez énergique qui a beaucoup d'affinité pour les acides, et donne naissance à des sels rouges isomorphes avec ceux de fer et des autres protoxydes de même formule. Chauffé au contact de l'air, le protoxyde de C. se suroxyde partiellement et se change en un oxyde qui ressemble, par sa composition et ses propriétés, à l'oxyde de fer magnétique.

Combinaisons du C. avec les métalloïdes. — Parmi ces combinaisons, il n'en est qu'une qui mérite de nous arrêter : c'est le *Chlorure de C.* ($CoCl$). On prépare ce chlorure en faisant dissoudre de l'oxyde de C. dans de l'acide chlorhydrique. La dissolution étendue est de couleur rose pâle ; elle devient bleue lorsqu'elle est concentrée ou qu'on élève sa température. Il faut attribuer ce changement de couleur, non à une déshydratation, mais à une modification isomérique du sel. Les cristaux de chlorure de C. changent aussi de couleur en même temps que leur température s'élève. Roses à froid, ils deviennent d'un beau bleu lorsqu'on les chauffe légèrement, et cela sans abandonner leur eau de cristallisation. En refroidissant, ils reprennent leur coloration rose primitive. Cette propriété remarquable permet d'employer le chlorure de C. comme *Encre sympathique*. Les caractères tracés avec la dissolution froide cessent d'être visibles dès qu'ils sont secs : ils apparaissent en bleu quand on approche le papier du feu, puis ils disparaissent de nouveau par le refroidissement. Leur coloration bleue est d'autant plus belle que le chlorure est plus pur ; elle est verte, s'il contient du nickel.

Sels de C. — Les sels de C. sont presque tous d'une couleur rouge-groseille ou fleur de pêcher qu'ils communiquent aussi à leurs dissolutions ; mais quelques-unes d'entre elles changent de couleur, par suite d'une modification isomérique, comme lorsqu'il s'agit du chlorure, ou par suite d'une déshydratation, lorsque la liqueur est très-concentrée ou que sa température est très-élevée. La couleur rouge ou rose se change en un bleu plus ou moins intense. Les sels de sesquioxyde de chrome jouissent également de la propriété de prendre deux couleurs différentes ; mais ces couleurs sont le violet et le vert. Les dissolutions de sels de C., traitées par la potasse, laissent précipiter le protoxyde qui est bleu-lavande, tandis que le même réactif précipite les sels de chrome en gris bleuâtre ou verdâtre, et ceux de nickel en une substance gélatineuse couleur vert-pomme. L'ammoniaque ne forme point de précipité dans les dissolutions de C. où l'acide est en excès. Elle se comporte de la même façon dans les dissolutions acides de nickel. Les carbonates alcalins précipitent les sels de C. en rose, et en vert ceux de chrome et de nickel. Les sels de C. donnent encore, avec les phosphates alcalins, un précipité bleu ; avec les arséniates, un précipité rose ; avec le prussiate jaune de potasse, un précipité vert sale ; avec les sulfhydrates de potasse, de soude et d'ammoniaque, un précipité noir, etc. Enfin, chauffés avec le borax au chalumeau, ils donnent une perle d'une couleur bleue caractéristique. Aucun des sels de C. ne mérite, d'ailleurs, une description particulière.

Applications industrielles du C. — L'oxyde et l'arséniate de C. ont la propriété de se combiner facilement avec les matières vitrifiables, telles que le borax et les silicates, et de leur communiquer une coloration bleue très-belle et très-intense, ce qui a fait dire aux fabricants d'émaux que la couleur du C. *mange* toutes les autres. Cette propriété est fort utilisée dans l'industrie pour colorer en bleu les porcelaines et le verre, et pour fabriquer des couleurs également bleues très-employées en peinture.. — Il a été parlé du *Smalt* ou *Bleu d'azur* au mot Azur. Il ne nous reste donc plus qu'à dire ici quelques mots du produit appelé *Bleu de C.*, que Thénard avait proposé naguère pour remplacer l'outremer naturel, avant l'invention de l'outremer artificiel. Ce bleu est encore nommé *Bleu Thénard.* Il se prépare de la manière suivante. On précipite, d'une part, une dissolution d'alun par du carbonate de soude, et, d'autre part, une dissolution d'azotate ou de sulfate de C. par du phosphate de potasse. On obtient ainsi deux précipités gélatineux d'alumine et de phosphate de C. qu'on mélange dans la proportion de 3 parties en volume du second, pour 12 ou 15 p. du premier. On dessèche ce mélange ; on le calcine dans un creuset avec un peu d'oxyde de mercure, afin de produire un dégagement d'oxygène qui empêche l'oxyde de C. d'être réduit par les vapeurs combustibles du foyer, et l'on a, après l'opération, une poudre d'un bleu magnifique, très-propre aux usages de la peinture, et tout à fait inaltérable.

Minéral. — Le C. n'est pas fort répandu dans la nature, et bien qu'on connaisse cinq ou six espèces minérales qui contiennent ce métal, il n'y en a que deux qui soient exploitées. Le minéral le plus abondant est le *C. arsenical*, appelé aussi *Arséniure de C.* et *Smaltine.* On le trouve à Allemont, dans le Dauphiné ; à Sainte-Marie-aux-Mines, Vosges ; à Schneeberg, en Saxe ; à Riegelsdorff, dans la Hesse, etc. Le C. arsenical de Riegelsdorff contient, suivant Stromeyer : Arsenic, 74,22 ; Cobalt, 20,31 ; Fer, 3,42 ; Cuivre, 0,16 ; Soufre, 0,89. La quantité de ce minéral exploitée en Europe s'élève à 20,000 quintaux *environ, dont la valeur est d'à peu près 1 million de francs.* — L'*Arsénio-sulfure de C.*, qu'on désigne encore sous les noms de *C. gris*, de *C. éclatant* et de *Cobaltine*, est plus rare que le précédent, mais il est plus riche en métal. La Cobaltine exploitée à Skutterud, en Norwége, et à Tunaberg, en Suède, est ainsi composée : Soufre, 20,08 ; Arsenic, 43,47 ; Cobalt, 33,10 ; Fer, 3,23. — Les autres espèces minérales sont la *Koboldine* ou *Sulfure de C.*, l'*Arséniate de C.* ou *Érythrine*, le *Sulfate de C.* ou *Rhodalose*, et le *C. oxydé noir* : elles ne sont pas exploitées. — Dès l'an 1540, le minerai de C. grillé était employé pour colorer le verre en bleu ; mais ce fut seulement en 1733 que le C. lui-même fut isolé par Brandt. Ce métal, à l'état de pureté, est d'ailleurs sans usages, et le traitement de son minerai n'a pour objet que la fabrication de certains composés dont on fait usage pour colorer les porcelaines et les émaux, ainsi que pour fabriquer le *Bleu d'azur* et le *Bleu de Cobalt.*

Extraction du C. — Nous venons de voir que les deux minerais de C. qu'on exploite contiennent encore des proportions plus ou moins considérables d'arsenic, de soufre et de fer. Pour les besoins des laboratoires, on donne la préférence à la Cobaltine ou sulfo-arséniure de C. On commence par pulvériser ce minerai, puis on le chauffe graduellement dans la mouffle d'un fourneau à coupelle. Le soufre et une partie de l'arsenic sont brûlés et se dégagent sous forme d'acides sulfureux et arsénieux. Le reste de l'arsenic se métamorphose en acide arsénique et demeure combiné avec le C. oxydé, de manière à constituer de l'arséniate de C. On chauffe ce sel à l'abri de l'air avec du charbon en poudre, qui le réduit à l'état d'arséniure ; on rétablit ensuite le courant d'air de manière à brûler une nouvelle quantité d'arsenic ; enfin, on mélange la matière grillée avec du nitre et du carbonate de soude, et on chauffe le tout dans un creuset. Il se forme alors de l'arséniate de soude, qu'on enlève par l'eau bouillante, et de l'oxyde de C. Mais ce dernier renferme presque toujours un peu de peroxyde de fer. On l'en débarrasse en le traitant par l'acide azotique et en mettant, *dans la solution d'azotate ainsi obtenue, un peu de carbonate* de soude qui précipite le fer. L'azotate est ensuite décomposé soit à l'aide de la potasse, si l'on veut seulement isoler l'oxyde de C. ; soit avec l'acide oxalique, si l'on se propose d'obtenir du C. métallique comme il a été dit plus haut.

* **COBAYE.** s. m. T. Mam. Voy. Cabiai.

* **COCA.** s. m. T. Bot. Voy. Érythroxylées.

COCAGNE. s. f. Ce mot est surtout usité dans cette loc. prov. et figurée. *Pays de c.*, Pays où l'on a tout à souhait et en abondance. *Le véritable pays de c. est dans le royaume des fées.* ‖ Par allusion à cette fable, on appelait autrefois *Cocagne*, Une fête donnée au peuple, où il y avait des distributions de comestibles et des fontaines de vin. — *Mât de c.*, Espèce de mât rond et lisse, planté en terre, au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller détacher en grimpant sans aucun secours. — V. Pastel.

COCARDE. s. f. (anc. *coquarde*, de *coq*).

Enc. — L'emploi de la *Cocarde* dérive de l'usage où l'on était autrefois de se distinguer, dans les combats, particulièrement dans les guerres civiles, en attachant, soit à la coiffure, soit à quelque autre partie du vêtement ou même de l'armure, un signe quelconque de reconnaissance. Ainsi, au massacre de la Saint-Barthélemy, les massacreurs portaient une croix de papier au chapeau. Pendant les troubles de la Fronde, les partisans des princes se reconnaissaient à un bouquet de paille, et ceux du roi à un morceau de papier qu'ils portaient, les uns et les autres, fixé à la coiffure. La c. n'a véritablement commencé à faire partie du costume militaire que dans les dix premières années du xviiie siècle, c.-à-d. à l'époque de la suppression assez générale de l'aiguillette et des nœuds d'épaule ; cependant sa forme et sa couleur restèrent indéterminées jusqu'en 1767. A cette époque, un règlement adopta la couleur blanche pour les soldats ; mais il ne s'appliqua aux officiers qu'à partir de 1776. Néanmoins ces derniers n'étaient tenus de prendre la c. officielle que lors des prises d'armes, et on leur permettait de porter, en dehors du service, des touffes ou rosaces de ruban noir. La c. n'était encore qu'un insigne purement militaire, lorsqu'en 1789 on lui attacha une signification politique. Le 13 juillet, les Parisiens adoptèrent, comme signe de l'insurrection qui se préparait, une c. blanche et verte ; mais ces couleurs furent presque aussitôt *proscrites et remplacées par celles de la ville de Paris, qui* étaient le rouge et bleu. Le blanc n'y fut introduit que le 17, lorsque Louis XVI accepta la nouvelle c. à l'Hôtel-de-Ville. La c. tricolore devint dès lors la c. nationale de la France, et, depuis cette époque, elle n'a pas cessé de l'être, sauf pendant les quinze années de la Restauration, où elle fut remplacée par la c. blanche de 1767.

COCASSE. adj. 2 g. Plaisant, risible, mais avec quelque trivialité. Se dit Des personnes et des choses. Très-fam.

* **COCCINELLE.** s. f. T. Ent. Voy. Trimères.

* **COCCOBRYON.** s. m. T. Bot. Voy. Pipéracées.

* **COCCOLOBA.** s. m. T. Bot. Voy. Polygonacées.

* **COCCULUS.** s. m. T. Bot. Voy. Ménispermacées.

COCCYX. s. m. [L'X se pron. comme S.] T. Anat. Voy. Squelette.

COCHE. s. m. (allem. *kutsche*, voiture couverte). Se disait autrefois d'une Espèce de chariot couvert, dont le corps n'était pas suspendu et dans lequel on voyageait. *Aller en c., par le c., par la voie du c. Prendre le c.* — Fig. et fam., *Donner des arrhes au c.*, Prendre quelque engagement dans une affaire. *Manquer le c.*, Laisser échapper une occasion favorable. ‖ S'est dit Des personnes qui étaient dans le c. *Le c. dîna dans telle hôtellerie.* ‖ *C. d'eau*, se dit de Certains bateaux couverts établis pour transporter d'une ville à une autre les voyageurs et les marchandises. *Le c. de Melun.*

COCHE. s. f. Truie. *Une grosse c.*

COCHE. s. f. (celt. *coch*, entaille ?). Entaille faite à un corps solide. — *La c. d'une arbalète*, L'entaille qui est sur le fût, et qui sert pour arrêter la corde quand on bande l'arbalète. *La c. d'une flèche*, L'entaille qui est au gros bout de la flèche, et dans laquelle on fait entrer la corde de l'arc. ‖ Entaille qu'on fait sur un morceau de bois, pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit.

COCHENILLAGE. s. m. Décoction faite avec la cochenille, pour teindre en écarlate.

COCHENILLE. s. f. (lat. *coccineus*, écarlate). T. Ent.

Enc. — On nomme ainsi un genre d'Insectes qui appartient à l'ordre des *Hémiptères*, et qui constitue à lui seul la famille des *Gallinsectes*. Ces Insectes ont beaucoup d'analogie avec les Pucerons ; mais ils s'en distinguent par leurs tarses, qui sont composés d'un seul article distinct, que termine un crochet unique. Les mâles ont l'abdomen terminé par deux soies et sont pourvus de deux ailes qui se recouvrent horizontalement, tandis que les femelles sont toujours aptères. Mais la bouche de celles-ci est munie d'un bec ou suçoir, qui manque chez les mâles. Les antennes sont en forme de fil ou de soie, et offrent le plus souvent onze articles. Quelques entomologistes pensent que les prétendus mâles du genre Coch. n'appartiennent point à cette famille ; ils les regardent comme une espèce particulière de Diptères qui déposerait ses œufs dans le corps des véritables Cochenilles, et dont les larves, après leur éclosion, vivraient aux dépens de ces dernières.

« L'écorce de plusieurs de nos arbres, dit Latreille, paraît souvent comme galeuse, à raison d'une multitude de petits corps ovales ou arrondis, en forme de bouclier ou d'écaille, qui y sont fixés et auxquels on ne découvre pas d'abord d'organes extérieurs indiquant un insecte. Ce sont néanmoins des *animaux* de cette classe et du genre des Cochenilles. Les uns sont des individus femelles ; les autres, des mâles dans leur premier âge et dont la forme est presque la même. Mais il arrive une époque où tous les individus éprouvent de singuliers changements. Ils se fixent alors : les larves des mâles pour un temps déterminé, celui qui est nécessaire à leurs dernières transformations, et les femelles pour toujours. Si l'on observe celles-ci au printemps, on voit leur corps acquérir peu à peu un grand volume et finir par ressembler à une gale, tantôt sphérique, *tantôt réniforme, etc. Chez les unes, la peau est unie et très*-lisse ; chez les autres, elle offre des incisions ou des indices de segments. C'est dans cet état que les femelles s'accouplent, et qu'elles pondent bientôt après leurs œufs, dont le nombre est très-considérable. Leur corps se dessèche ensuite et devient une coque solide qui couvre ces œufs. D'autres femelles enveloppent les leurs d'une matière cotonneuse et très-abondante qui les garantit. Les jeunes Gallinsectes ont le corps ovale, très-aplati et pourvu des mêmes organes que celui de la mère. Ils se répandent sur les feuilles, et vers la fin de l'automne, gagnent les branches pour s'y fixer et y passer l'hiver. Les uns, comme les femelles, se préparent, au retour de la belle saison, à devenir mères, et les autres, comme les larves des mâles, se transforment en nymphes et sous leur propre peau. Lorsqu'ils ont acquis des ailes, ces mâles sortent à reculons de l'extrémité postérieure de leur coque, et vont trouver leurs femelles. Ils sont beaucoup plus petits qu'elles, et périssent presque aussitôt après la fécondation. » — Les Gallinsectes paraissent nuire aux arbres, en déterminant par leur piqûre une transpiration trop abondante : aussi excitent-ils la vigilance de ceux qui cultivent particulièrement les pêchers, les orangers, les figuiers et les oliviers. On connaît au moins 50 espèces qui font partie de cette famille : plusieurs sont précieuses par la magnifique couleur rouge qu'elles fournissent à la teinture.

1° La plus intéressante de toutes est la *Cochen. du Nopal* (*Coccus Cacti*), qu'on désigne encore sous le simple nom de *Coch.* Le mâle est très-petit ; il a le corps allongé et de couleur rouge foncé avec les ailes blanches (Fig. 1, très-grossie). La femelle est beaucoup plus grande, et, lorsque sa croissance est terminée, elle est longue d'environ 2 millim. et grosse comme un petit pois : son corps est brun foncé et recouvert d'une poussière blanchâtre (Fig. 2, très-grossie). Cet Insecte est originaire du Mexique, dont il constitue l'une des principales richesses. Sa découverte date de 1518 et son importation en Europe de 1523. Les Mexicains cultivent, pour le nourrir, d'immenses champs de l'espèce de Cactus appelée *Nopal*, d'où le nom de *Nopaleries* donné à ces cultures. (Fig. 3. Insectes sur un Nopal, *Opun-*

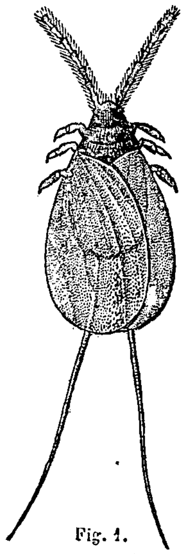
Fig. 1.

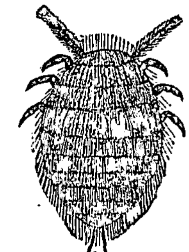
Fig. 2.

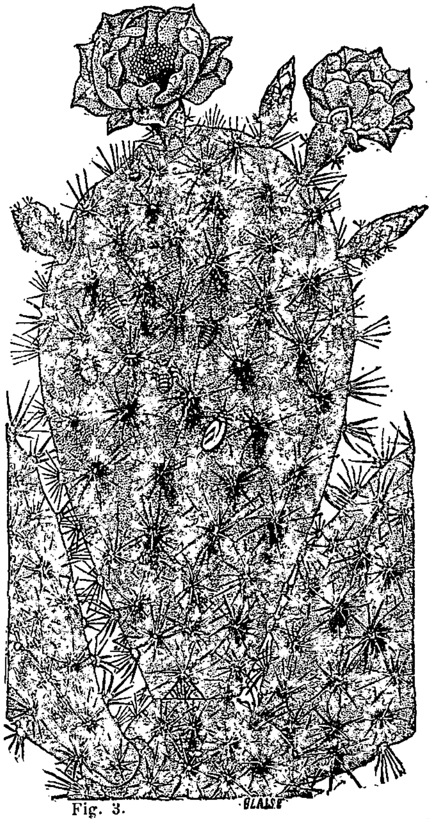

Fig. 3.

tia coccinilifera). Ces Insectes donnent jusqu'à 6 générations par an, ce qui permettrait d'obtenir autant de récoltes, sans la saison des pluies. En général, on en a trois chaque année. Lorsqu'on veut faire une éducation, on choisit un certain nombre de femelles très-grosses et on les place sur les Nopals les plus vigoureux. Celles-ci pondent leurs œufs, et la reproduction a lieu avec une telle rapidité, qu'en peu de temps les plantes sont couvertes d'Insectes. Comme les Cochenilles renferment plus de matière colorante lorsqu'elles sont pleines, on les récolte au moment où elles vont pondre, c.-à-d. dès qu'on aperçoit sur les Nopals quelques Insectes nouvellement nés. On recueille ces Hémiptères au moyen d'un panier de paille ou d'un bassin de fer-blanc échancré sur un de ses bords. On engage dans cette échancrure la partie étroite des articles du Nopal, et on fait tomber les Cochenilles en raclant la surface du végétal avec un couteau à tranchant émoussé. Ensuite on plonge quelques instants les Insectes dans l'eau bouillante pour les faire périr, et on termine en les faisant sécher soit au soleil, soit dans une étuve, soit sur une plaque métallique chauffée. La dessiccation opérée, les Cochenilles ont l'aspect de petites graines ridées et d'un gris pourpré, mais dont cependant la nuance varie suivant le procédé employé pour les dessécher. Ces variétés constituent autant de sortes commerciales que les marchands désignent sous les noms de *Coch. rouge*, *Coch. jaspée* ou *argentée*, *Coch. noire.*

La Coch. fine se cultive surtout en Amérique, dans les provinces mexicaines de Tlascala, d'Oaxaca, de Guatemala, et dans le Honduras. D'après Al. de Humboldt, le Mexique, au commencement de ce siècle, récoltait chaque année 880,000 livres (environ 400,000 kilogr.) de Coch. fine, chaque livre contenant environ 70,000 insectes. Depuis que cette substance est exploitée par l'industrie européenne, on a cherché à acclimater dans divers pays l'Hémiptère qui la produit. Les essais ont parfaitement réussi aux Antilles, aux Canaries, dans la partie méridionale de l'Espagne, en Algérie, enfin partout où les Cactus croissent spontanément. Le commerce tire aujourd'hui de ces différentes contrées une partie des approvisionnements dont le Mexique avait autrefois le monopole.

2° La *Coch. sylvestre* (*Coccus sylvestris*) vit également au Mexique; elle est un peu plus petite que la Coch. fine, et se recouvre d'une matière cotonneuse très-abondante. Elle fournit une couleur moins belle, aussi sa valeur commerciale est inférieure. Comme sa culture exige moins de soins et moins de frais, ce sont surtout les habitants pauvres qui s'y livrent. Cette espèce reçoit, dans le commerce, le nom de *Coch. sauvage*, tandis que la précédente est appelée *Coch. mestèque.*

3° La *Coch. laque* (*C. lacca*) est particulière à l'Hindoustan, où elle croît sur plusieurs variétés de Figuiers (*Ficus indica, religiosa*, etc). Elle est rougeâtre, de forme ovalaire, et a l'abdomen terminé par des soies presque aussi longues que le corps. Cette espèce fournit la gomme laque, et donne deux récoltes par an, en février et août.

4° La *Coch. de Pologne* (*C. polonicus*), dont on a fait un nouveau genre sous le nom de *Porphyrophora*, est très-répandue dans le nord de l'Europe, particulièrement dans les provinces polonaises. Elle vit sur les racines du *Scleranthus perennis.* C'est la moins globuleuse de toutes les Cochenilles. Elle a des antennes à 8 articles et un bouquet de poils à l'extrémité de l'abdomen. Son éducation, autrefois très-active, a beaucoup perdu de son importance depuis l'introduction de la Coch. fine. Une espèce du même genre, le *Porphyrophora d'Arménie*, est commune dans la partie de l'Asie qui lui donne son nom.

5° La *Coch. du Chêne vert* (*Coccus ilicis*), que l'on nomme habituellement *Kermès*, et qui a été érigée en genre sous le nom de *Lecanium*, se trouve sur le Chêne vert dans toutes les parties de l'Europe méridionale. Cet insecte est gros comme un petit pois, et d'une couleur violacée. On s'en servait autrefois pour la teinture en cramoisi; mais elle n'est utilisée aujourd'hui que dans quelques manufactures orientales.

6° La *Coch. des serres* (*Coccus adonidum*) est rosée et de forme elliptique. Sa couleur ne paraît pas propre à la teinture. Cette espèce est fort multipliée dans nos serres, où elle cause de grands ravages.

Chimie. — Quand la Coch. a été bien desséchée, elle se conserve très-longtemps sans s'altérer. Ainsi on a reconnu que des Cochenilles récoltées depuis 130 ans étaient aussi riches en principe colorant que d'autres fraîchement cueillies. Ce principe a reçu, de Pelletier et Caventou, le nom de *Carmine.* Suivant De la Rue, la Coch. renfermerait deux matières colorantes: l'*acide carminique* ($C^{28}H^{14}O^{16}$) et une substance azotée qu'il ne nomme pas. Ce qu'on appelle *Carmin* est un mélange du principe colorant de la Coch. et de diverses matières albuminoïdes. On peut l'obtenir de plusieurs manières. L'un des procédés les plus usités consiste à verser de l'alun et de la crème de tartre dans une décoction de Coch. L'opération donne pour résultat un dépôt solide, pulvérulent, d'un rouge magnifique, qui est très-employé, à cause de son éclat et de sa vivacité, par les peintres en miniature et les fabricants de fleurs artificielles. On en fait également usage pour colorer les bonbons et certaines liqueurs. La préparation du carmin passe pour avoir été découverte par un moine de Pise; mais c'est Homberg qui, le premier, a fait connaître la composition de ce produit. La *Laque carminée*, longtemps connue sous le nom de *Laque de Florence*, parce qu'elle a été d'abord fabriquée dans cette ville, ainsi que le Kermès, fournit une couleur dont la beauté est loin d'égaler celle du carmin. On la prépare en faisant bouillir la Coch. avec une dissolution faible de carbonate de soude, et en versant de l'alun dans la liqueur. Il se forme un précipité rouge composé d'alumine combinée avec la matière colorante: c'est lui qui constitue la laque carminée.

COCHENILLER. v. a. Teindre une étoffe dans un bain fait avec de la cochenille. = COCHENILLÉ, ÉE. part.

COCHER. s. m. (R. *coche*). Celui qui mène un carrosse ou toute autre voiture du même genre. — *C. du corps*, Le c. qui menait le carrosse où était ordinairement la personne du roi, de la reine, du dauphin, etc. ‖ T. Astron. Voy. CONSTELLATION.

COCHER. v. a. (R. *coq*). Se dit Du coq quand il couvre la poule; et, par ext., Des autres oiseaux quand ils couvrent leurs femelles. = COCHÉ, ÉE. part.

COCHÈRE. adj. f. *Porte c.*, Porte par laquelle passent les voitures pour entrer dans la cour d'une maison, d'un hôtel.

COCHET. s. m. Petit coq; poulet à qui la crête vient et qui commence à chanter.

COCHEVIS. s. m. T. Ornith. Voy. ALOUETTE.

COCHLÉARIA. s. m. [On pron. *Cocléaria.*] T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

* **COCHLOSPERMUM.** s. m. T. Bot. V. CISTACÉES.

COCHON. s. m. Porc, pourceau. Fam., *Sale comme un c.*, *gras comme un c.*, Très-sale, très-gras. ‖ Figur. et fam., *Avoir des yeux de c.*, Avoir de très-petits yeux. *C'est un c.*, *un gros c.*, *un vilain c.*, se dit D'un homme qui ne fait que manger et dormir, et D'un homme malpropre ou qui fait quelque chose d'inconvenant. ‖ Prov. et bass., *Camarades, amis comme cochons*, se dit De deux personnes qui mènent ensemble une vie crapuleuse. *Il semble que nous ayons gardé les cochons ensemble*, se dit Pour faire sentir à un inférieur qu'il s'oublie et qu'il en use avec trop de familiarité. — Ce terme est un peu libre et ne se dit que par dérision.

Enc. — La dénomination de *Cochon* (*Sus*) ne s'applique pas uniquement à ces variétés domestiques du genre Sanglier que tout le monde connaît et désigne sous ce nom. Les naturalistes l'appliquent encore au genre *Sanglier* lui-même, ainsi qu'à tout le groupe mammalogique dont le Sanglier est le type. Ce groupe, qui appartient à l'ordre des *Pachydermes*, a été récemment érigé en famille sous le titre de *Suidés* ou *Suilliens.* — Cette famille se distingue par les caractères suivants : Pieds fourchus, avec deux doigts mitoyens grands, munis de sabots forts et aplatis en dedans, et deux extérieurs plus courts et ne touchant presque pas la terre; dents incisives en nombre variable, dont les inférieures sont toujours couchées en avant; canines sortant de la bouche et se recourbant (les inférieures surtout) vers le haut; museau terminé par un *Boutoir* ou *Groin* propre à fouiller la terre. Ce boutoir est l'organe le plus singulier dans ces animaux : il a assez de force pour soulever et retourner la terre comme le soc d'une charrue. A ces caractères ajoutons encore la présence entre la peau et les muscles d'une épaisse couche de graisse appelée *Lard*, qu'on ne retrouve que chez les Cétacés et les Phoques, le peu de développement de la cavité cérébrale, le développement énorme de la face et particulièrement du nez, la finesse extrême de l'odorat, la faiblesse des sens de l'ouïe et de la vue, et nous aurons l'ensemble des traits qui constituent la physionomie commune de cette famille. Les Suidés comprennent quatre genres, le *Cochon proprement dit* ou *Sanglier*, le *Babiroussa*, le *Phacochère* et le *Pécari.*

I. Le *Sanglier* (*Sus scrofa*) a 44 dents, savoir : 6 incisives en haut et 6 en bas, dépourvues de racines proprement dites et croissant pendant toute la vie de l'animal, 2 canines à chaque mâchoire, recourbées ordinairement vers le haut et latéralement, 14 molaires supérieures et 14 inférieures, dont les postérieures sont tuberculeuses. En outre, ils ont à tous les pieds quatre doigts, dont les deux mitoyens seuls reposent sur la terre. Ce genre se compose de plusieurs espèces, dont la plus répandue est le *Sang. commun* ou *Sang. d'Europe.*

Le *Sanglier commun* (*Sus scrofa*) [Fig. 1] est d'un noir brunâtre sur tout le corps; ses soies sont roides et dures, particulièrement le long de l'épine, où elles forment une sorte de crinière hérissée quand l'animal est irrité; ses défenses sont prismatiques, recourbées en dehors et un peu vers le haut; ses oreilles sont droites, courtes et fort mobiles; ses yeux sont très-petits; ses membres sont robustes et son corps est gros et trapu. Cet animal a la vue faible, l'ouïe assez fine, et l'odorat extrêmement développé. Le mâle atteint ordinairement la taille de nos plus grands Cochons; la femelle, appelée *Laie*, est un peu plus petite et moins bien armée. Les petits, nommés *Marcassins*, sont rayés de blanc et de noir et sont très-recherchés pour la table. Le Sang. habite les grandes forêts de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, dans les climats chauds et tempérés. Il n'a pas été trouvé en Amérique. Il se retire dans les fourrés les plus épais où il se choisit une retraite appelée *Bauge*, d'où il ne sort qu'à la dernière extrémité quand il est attaqué. Il se réunit ordinairement à sa femelle en décembre ou en janvier : celle-ci, après 120 jours de portée, met bas 6 à 8 petits, qu'elle cache dans des fourrés épais pour les soustraire non-seulement à la voracité des Loups, mais encore à celle des mâles de son espèce. Le Sang. acquiert tout son développement dans l'espace de 5 ou 6 ans. Sa vie est de 20 ans; suivant Aristote, elle irait jusqu'à 30. Lorsqu'il est vieux, il vit ordinairement seul. Les femelles se réunissent en troupes avec leurs portées de deux à trois ans; elles se défendent mutuellement et deviennent furieuses quand leurs petits sont menacés. La chasse au Sang. est très-dangereuse. La grande force de cet animal et ses puissantes défenses le rendent redoutable aux Chiens et aux chasseurs. Lorsqu'on est parvenu à lui faire quitter sa bauge, il fuit d'abord sans trop se presser, se retourne souvent quand il est serré de trop près, et estropie les Chiens assez hardis pour l'approcher. Mais quand il est effrayé par le bruit de la chasse et par la détonation des armes à feu, il fuit avec une rapidité surprenante, marche droit devant lui, renverse et déchire tout ce qu'il rencontre. S'il est blessé, il se retourne et perce droit à travers la meute pour se venger de celui qui l'a frappé. Enfin, lorsqu'il est épuisé par la perte de son sang et que les forces lui manquent, il s'accule contre un arbre et vend encore chèrement sa vie. Il éventre tous les Chiens qui arrivent à sa portée, et n'est généralement vaincu que par le Chien assez adroit pour le *coiffer*, c.-à-d. pour le saisir par l'oreille et ne plus le lâcher. Les Sangliers de 4 ans sont les plus difficiles à chasser, parce qu'ils courent très-longtemps, et qu'à cet âge leurs défenses, plus droites et plus tranchantes, font des blessures plus profondes. C'est le soir que le Sang. va chercher sa nourriture ; il fait alors de grands ravages dans les champs cultivés aux bords des forêts. Il vit de racines, de grains et de fruits; il dévore aussi les Reptiles, les œufs d'Oiseaux, et avec son boutoir il fouille la terre pour y chercher des Vers et des larves de Hannetons : il déterre aussi les Mulots, les Taupes et les jeunes Lapins. Cet animal est la souche de nos Cochons domestiques : nous parlerons plus bas de ces derniers.

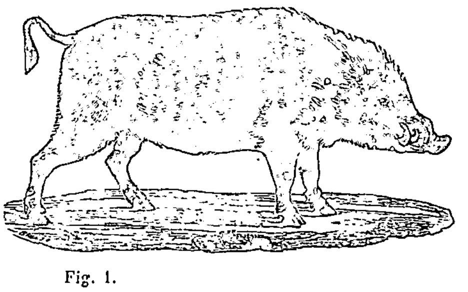
Fig. 1.

Le *Sanglier à masque* (*Sus larvatus*) doit son nom à la présence, de chaque côté du museau et près de la défense, d'un gros tubercule charnu et velu, presque semblable à une mamelle de femme. Ces tubercules sont soutenus par une proéminence osseuse, et ils s'unissent l'un à l'autre le long de la ligne médiane du museau, de manière à figurer une sorte de masque dans lequel l'animal aurait la moitié de la tête enfoncée : aussi a-t-il un aspect véritablement hideux. Le Sang. à masque est de la taille du Sang. commun ; mais il a le garrot plus élevé et le train de derrière plus bas, ce qui lui donne quelque analogie avec la Hyène. Cet animal se trouve dans l'Afrique australe et à Madagascar ; il est extrêmement farouche et dangereux. — Le *Bène* ou *Sang. des Papous* (*Sus papuensis*) est de petite taille, à soies rousses, fauves et courtes, celles de la région dorsale hérissées. Les canines supérieures sont très-petites et de même forme que les incisives. Cet animal a été trouvé dans l'archipel des Papous et à la Nouvelle-Guinée, où il habite dans les marécages et dans les forêts qui avoisinent la mer. Comme sa chair est excellente, les naturels lui font vivement la chasse. Pris jeune, le Bène se soumet aisément. C'est sans doute de cette espèce que dérivent les Cochons domestiques répandus dans diverses îles de l'Océanie.

II. Les *Phacochères* (*Phacochærus*) se distinguent essentiellement des Sangliers par la structure de leurs molaires qui sont composées de cylindres unis par de la substance corticale, et qui se poussent d'avant en arrière à peu près comme celles de l'Éléphant. Ils en diffèrent encore par leurs formes extérieures plus lourdes et plus trapues; leur crâne est très-élargi; leur groin offre un grand aplatissement; leurs yeux sont placés très-près des oreilles, et en outre tellement disposés que ces animaux ne voient presque que de face. De chaque côté des joues, il leur pend un gros lobe charnu qui achève de rendre leur figure hideuse, et qui leur a valu le nom de *Cochons à verrues*. Leurs défenses sont arrondies; leur pelage ne se compose que de soies dures et rares, produites par une peau épaisse et rugueuse. Durant leurs premières années, ils montrent de la gaieté et s'apprivoisent même jusqu'à un certain point; mais bientôt tous ces signes de douceur s'effacent, et quand leur développement est complet, ils deviennent féroces et indomptables. Ils se nourrissent essentiellement de matières végétales, et ils fouissent pour découvrir les bulbes et les racines. Ce genre ne renferme que deux espèces bien distinctes. Le *Phacochère d'Afrique* (*Phac. africanus*) [Fig. 2], appelé aussi *Sang. du Cap-Vert*, *Ph. à incisives*, a environ 1 mèt. 35 cent. de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue; sa hauteur entre les épaules est de 90 cent.; sa queue a 15 à 16 cent. de longueur; son corps est couvert de soies noirâtres, longues et fines, surtout aux épaules, au ventre et aux cuisses. Cet animal est pourvu de deux incisives à la mâchoire supérieure, et de six à l'inférieure. Le nombre total de ses dents est de 24. Cette es-

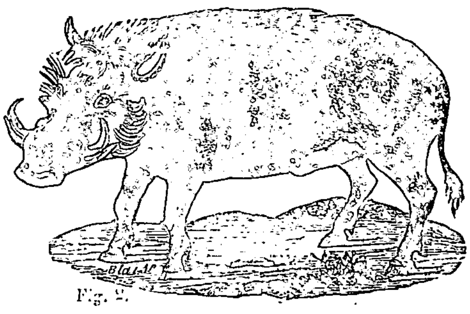
Fig. 2.

pèce a été trouvée aux îles du Cap-Vert. — Le *Ph. d'Éthiopte* (*Ph. æthiopicus*), *Ph. du Cap*, *Ph. édenté*, est de la taille du précédent. Il s'en distingue principalement parce qu'il manque d'incisives, non-seulement dans les vieux individus, mais aussi dans les jeunes. En outre, il a les yeux garnis en dessous de lambeaux charnus. Les épaules et le cou sont pourvus d'une crinière longue et épaisse formée de poils gris et brun obscur. La tête est noirâtre et le reste du corps d'un gris-roux. Il ne se trouve pas en Éthiopie, comme son nom pourrait le faire croire, mais au Cap de Bonne-Espérance.

III. Le genre *Babiroussa*, ou *Cochon-cerf*, ayant été l'objet d'un article spécial, nous nous contentons de le mentionner ici.

IV. Le genre *Pécari* (*Dicotyle*) se distingue par ses canines qui ne sortent pas de la bouche, par l'absence de doigt externe aux pieds de derrière, par la présence sur la région des lombes d'un organe glanduleux qui produit une matière odorante, et par le manque presque complet de queue. Les Pécaris sont propres à l'Amérique méridionale, où ils vivent dans les forêts par troupes fort nombreuses, afin de se défendre contre leurs ennemis. Il paraît que leur chair est très-bonne lorsqu'on les prend jeunes. Ce genre comprend deux espèces, appelées vulgairement *Cochons d'Amérique*, le *Péc. à collier* ou *Patira* (*Dic. torquatus*), et le *Tajassou* (*Dic. labiatus*). — Le premier (Fig. 3) a toutes les apparences extérieures d'un jeune Sanglier; ses dimensions sont celles d'un Chien de moyenne taille; ses poils sont épais et roides, et son pelage forme des anneaux larges, alternativement blancs et noirs. La matière sécrétée par la glande dorsale du Pécari a une odeur fétide, qui approche de celle de l'ail. Elle sort en plus grande abondance quand l'animal est en colère. — Le *Tajassou* est plus grand que le précédent; sa couleur est généralement noire; la matière produite par la glande dorsale est inodore, selon Fréd. Cuvier. — Ces deux espèces sont l'objet d'une chasse fort active par les habitants du pays, qui regardent le Pécari comme un excellent gibier. Toutes deux sont faciles à apprivoiser et se reproduisent très-bien en captivité.

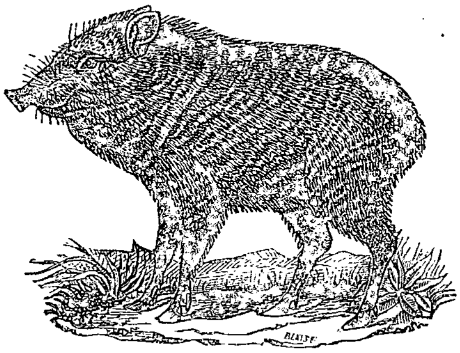

Fig. 3.

V. Le *Cochon domestique*, appelé aussi *Porc* et *Pourceau*, a conservé, malgré l'ancienneté de son esclavage, les mœurs du Sanglier commun dont il dérive. Il n'a rien perdu de la brutalité de son caractère et de la rusticité de ses mœurs. Cependant il reconnaît ceux qui le soignent, et les suit à la voix. Il sait encore se défendre contre les Loups : on a vu des troupeaux de Cochons se réunir en cercle quand ils étaient attaqués et présenter le boutoir de toutes parts. — Le Porc est surtout élevé comme producteur de viande et de graisse. La *Truie* (on nomme ainsi la femelle du Porc domestique, tandis que le mâle reçoit le nom de *Verrat*) est remarquable par son extrême fécondité. Elle fait deux et même trois portées par an, et, quoiqu'elle n'ait que 12 mamelles, elle fait jusqu'à 17 petits à la fois. Vauban a calculé qu'après dix générations, les descendants d'une seule Truie pourraient être au nombre de 6,434,838. La durée de la gestation varie entre 100 et 120 jours. Suivant le dicton des paysans, la Truie porte 3 mois 3 semaines et 3 jours. Les jeunes que l'on désigne sous le nom de *Cochonnets*, de *Porcelets*, de *Gorets*, se sèvrent à l'âge de six semaines. L'époque du sevrage est critique pour eux : il faut avoir soin alors de leur donner du lait et de la farine, de les faire jouir du grand air, de les préserver de la pluie et du froid, et de les tenir chaudement dans une loge propre et bien aérée. Les Porcelets que l'on destine à la boucherie, et qu'on nomme *Cochons de lait*, se portent au marché lorsqu'ils ont 20 à 30 jours. Le Co. grandit jusqu'à 5 ou 6 ans, et peut vivre jusqu'à 20. — On considère le Co. comme recherchant par goût la malpropreté; mais en cela on interprète mal son instinct. En effet, il est le seul de nos animaux domestiques qui ne dépose ses excréments ni sur sa litière ni dans son habitation : c'est le besoin de nettoyer sa peau qui le porte à se vautrer quelquefois dans la boue. En conséquence, on doit veiller à ce que l'habitation du Porc soit tenue dans un grand état de propreté. Il convient également qu'elle soit à proximité d'une mare pour que l'animal puisse s'y plonger et s'y laver. On peut nourrir les Porcs soit avec des substances végétales, soit avec toute sorte de débris d'animaux; mais presque partout on les nourrit exclusivement de matières végétales. En général, on se trouve bien de faire subir, aux divers produits végétaux qu'on leur destine, certaines préparations : la cuisson, la fermentation ou même le simple mélange rendent le trèfle et la luzerne plus alimentaires et plus salubres. Mais quand on fait ces diverses préparations, il faut avoir soin d'enlever les plantes nuisibles, telles que les pavots, la morelle, la mercuriale et la jusquiame, plantes que le Co. distingue fort bien et refuse de manger quand elles sont crues, mais qu'il ne reconnaît plus après la cuisson, et avec lesquelles il s'empoisonne. Il n'est pas vrai que l'emploi des substances animales rende le Porc plus vorace et plus féroce; mais il est probable que les exemples de voracité observés assez fréquemment chez ces animaux proviennent de ce que trop souvent ils ne reçoivent qu'une alimentation insuffisante. Le régime du pâturage leur est aussi très-avantageux, et un enfant peut les conduire avec la plus grande facilité dans les bois, dans les prés et même dans les marais, qui n'exercent sur eux aucune influence pernicieuse. Ces animaux, étant exclusivement destinés à donner des produits en graisse et en viande, sont mis à l'engrais. Le temps le plus favorable pour l'engraissement est l'automne ou le commencement de l'hiver, parce qu'alors les aliments sont plus abondants. Ceux-ci doivent être distribués régulièrement et par petites rations; ils doivent être aussi variés que possible. Comme le sommeil favorise l'engraissement des Porcs, on ajoute souvent à leur ration une certaine quantité de laitue. — Tout le monde sait quelle énorme consommation il se fait de chair de porc, et combien cette viande est précieuse pour l'alimentation des classes pauvres. Toutes les parties de cet utile animal sont livrées à la consommation, la tête, les pieds, les intestins, le sang, etc., et le déchet n'est réellement que de 5 à 6 pour 100. Ses soies elles-mêmes sont recherchées pour la fabrication des brosses, des balais, etc. Un Co. de moyenne taille en fournit à peu près 500 grammes.

Le Co. domestique forme de nombreuses variétés. Celles de nos contrées dérivent du Sanglier commun et diffèrent essentiellement des variétés exotiques qui paraissent dériver du Sanglier des Papous. Cependant les unes et les autres se reproduisent ensemble et donnent naissance à des produits féconds. Ces variétés sont généralement distribuées par les naturalistes dans deux catégories, appelées l'une *Petite race*, et l'autre *Grande race*. En outre, le croisement de ces deux races prétendues a donné naissance à de nouvelles variétés.

La *Petite race* se compose d'animaux qui sont tous de petite taille et qui paraissent particuliers à l'Asie et à l'Afrique, quoiqu'ils soient maintenant assez répandus en Europe et en Amérique. Ils sont très-prolifiques, s'engraissent facilement et ont été avantageusement employés pour améliorer nos Cochons indigènes. Comme cette race comprend de nombreuses variétés, nous nous contenterons de citer les deux principales. — Le *Co. de la Chine*, que l'on confond fort souvent avec le Co. de Siam, a le corps épais, le museau court et concave en dessus, le front bombé. Il est couvert de soies noires, roides, frisées sur les joues et à la mâchoire inférieure. — Le *Co. de Siam* ou *Co. de Tonquin*, appelé encore *Co. de Chine* et *Co. du Cap* (Fig. 4), est répandu dans tout le midi de l'Afrique et de l'Asie, et dans quelques îles de la mer du Sud. Ses oreilles sont droites; son ventre est très-bas; sa queue pendante se termine par un flocon soyeux; ses soies sont noires ou marron foncé.

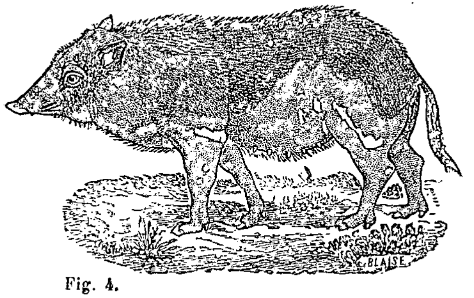

Fig. 4.

La *Grande race* appartient exclusivement à l'Europe. Elle est beaucoup plus grande que l'autre, et ses oreilles sont plus ou moins pendantes. Le *Co. à grandes oreilles* est le plus grand de tous. Son corps est efflanqué, et ses oreilles très-amples lui masquent les yeux. Il est plus rare en France qu'en Angleterre et en Allemagne. Il n'est ni robuste, ni fécond, et sa chair est grossière. — Le *Co. anglais* et le *Co. commun* dérivent du précédent. Ils lui ressemblent quant aux formes; mais leur chair est meilleure, et le dernier a surtout l'avantage de s'engraisser plus facilement et plus promptement. Le Co. commun a été modifié diversement par l'influence du climat, des soins et de la nourriture, soit dans sa couleur, soit dans ses formes. Quoique sa couleur la plus commune soit le blanc sale, il est tantôt noir, tantôt pie, tantôt roux; mais ses soies sont constamment faibles et rares. Parmi les nombreuses sous-variétés qu'il a fournies, nous citerons seulement les plus intéressantes. Le *Co. du Jutland* a le corps allongé, les oreilles pendantes, le dos courbé et les jambes longues. Engraissé à l'âge de deux ans, il peut fournir 100 à 150 kilogr. de lard. Le *Co. de Zélande*, plus petit que le précédent, a les oreilles relevées et le dos fortement garni de soies : il donne aussi beaucoup de lard. Le *Co. noir à jambes courtes* a la tête petite, des plis au-dessus des yeux, les mâchoires épaisses, le cou peu étendu, les oreilles droites, le corps allongé : il est propre au midi de l'Europe. — Les *Cochons de France* présentent des différences très-nombreuses dans la nuance, les formes, la grosseur du poil, l'ampleur des oreilles et le volume de la tête. On peut les réunir sous deux types principaux. L'un est à poil blanc, à taille élevée, à corps long, à oreilles pendantes, à membres forts, et se trouve dans la Normandie, l'Anjou, le Poitou, l'Auvergne et la Lorraine. L'autre est toujours pie ou presque noir. Il est plus trapu et plus court; il a les membres plus fins, les oreilles droites ou presque droites. Sa chair est plus ferme, plus fine et plus estimée. Ce type est surtout répandu dans le Limousin, le Quercy, la Bresse, le Charolais, le Dauphiné, les Pyrénées, etc. Au reste, les marchands distinguent, dans chacun de ces types, une foule de *sortes* ou d'espèces qu'il est difficile de caractériser.

Races mixtes. — Le croisement de la grande race avec la petite a fourni une race mixte qui se compose de plusieurs variétés. Le *Co. de Guinée* a les oreilles allongées, une queue qui descend jusqu'à terre, un pelage doux et frisé, et d'un roux un peu vif; sa tête est assez mince. Cette variété est très-commune au Brésil. — Le *Co. nain* ou *à jambes courtes* est le plus petit de tous. Il est ordinairement d'un blanc-jaunâtre. Il est assez répandu en France, en Savoie, en Calabre et en Espagne. Le *Co. de Pologne* ou *de Russie* est jaune tirant sur le roux. — Le *Co. croisé anglais* est de toutes ces variétés la plus remarquable. Les Anglais ayant des relations fréquentes avec l'Asie, ils ont importé les Cochons de la mer du Sud avec plus de suite que les autres peuples de l'Europe et ont ainsi créé des races qui, par leurs formes et leurs qualités, se rapprochent des races d'Orient, tandis que, par leur taille et leur force, elles ressemblent aux anciennes races anglaises. Depuis longtemps ils fournissent des types destinés à améliorer les races de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. Ces races nouvelles sont rousses, noires, pies ou blanches. Le *Co. du Berkshire* est roussâtre, à corps épais et trapu, à oreilles dressées; sa tête est fine et ses os sont grêles en proportion du poids du corps. Le *Co. du Hampshire* ressemble au précédent. Il est plus fort de taille, à côte plus plate, et exige moins de soins pour se développer. Le *Co. d'Essex* (Fig. 5) est petit plutôt que grand, à corps épais, à dos légèrement convexe, à cou court, à membres grêles, à tête fine, à museau pointu. Ce dernier est d'un entretien facile, et possède une grande aptitude à prendre de la graisse : il n'existe pas de variété plus estimée. Le *Co. d'York* ou *Co. de Lincoln* a le dos horizontal, les côtes rondes, les os plus fins, le poil blanc. Le *Co. de Leicester* est également blanc : il est très-bas sur jambes et susceptible de prendre beaucoup de graisse. Ces races perfectionnées peuvent servir à améliorer nos races françaises, en augmentant leur facilité d'engraissement et en diminuant le poids des parties du corps qui ont le moins de valeur. Pour croiser les races blanches, on conseille particulièrement le Co. de Leicester, et pour les races noires ou pies, celui du Hampshire ou d'Essex.

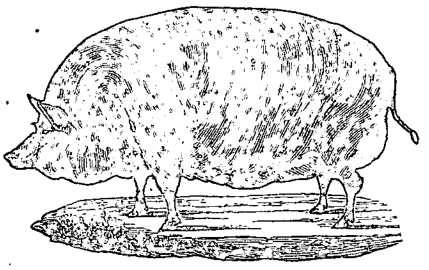

Fig. 5.

VI. On appelle encore *Co. de blé*, le HAMSTER; *Co. de Barbarie* et *Co. d'Inde*, le Cavia Apéréa (V. CABIAI); *Co. de mer*, le Marsouin (Voy. DAUPHIN), et *Co. de terre*, l'Oryctérope (V. ÉDENTÉS).

COCHON. s. m. T. Métall. Mélange impur de métal et de scories, qui bouche quelquefois les fourneaux où l'on fond les métaux. || Dans l'affinage, se dit, Du gonflement ou du soulèvement des cendres dans la coupelle.

COCHONNÉE. s. f. Ce qu'une truie fait de petits cochons en une portée.

COCHONNER. v. n. Se dit D'une truie qui met bas. = COCHONNER. v. a. Faire salement ou grossièrement un ouvrage. *Il cochonne la besogne. Voilà qui est bien cochonné.* Fam. = COCHONNÉ, ÉE. part.

COCHONNERIE. s. f. Malpropreté. Très-fam. || Par ext., se dit Des choses sales, gâtées ou sans valeur. *Que voulez-vous faire de ces cochonneries?* Fam. || Fig., se dit, soit Des actions obscènes ou dégoûtantes, soit de propos de même genre. *Dire des cochonneries.* Pop.

COCHONNET. s. m. Sorte de boule à deux faces, marquées chacune de points ou de chiffres, depuis un jusqu'à douze. *Jouer au c.* || L'objet que des gens qui jouent à la boule ou au palet jettent devant eux pour leur servir de but.

COCO. s. m. Le fruit du cocotier. || Boisson rafraîchissante faite avec de l'eau et du bois de réglisse. *Marchand de c. Boire du c.* Pop.

COCON. s. m. (lat. *concha*, coquille). L'enveloppe soyeuse et ordinairement ovoïde que se filent un grand nombre de Chenilles pour s'y transformer en chrysalides. — Pris absol., il ne se dit que Du cocon du Ver à soie. || * Par ext., Petit sac soyeux dans lequel certaines Araignées renferment leurs œufs.

* **COCORLI.** s. m. T. Ornith. Voy. MAUBÊCHE.

COCOTIER. s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

COCTION. s. f. T. Didactique. Action soutenue de la chaleur sur les matières animales ou végétales, et L'effet de cette action. — Se dit surtout en parlant D'une chose que l'on fait cuire dans l'eau bouillante ou dans un autre liquide. || T. Physiol. et Méd. anciennes. Voy. DIGESTION et HUMEUR.

COCU. s. m. (R. *coucou*). Celui dont la femme manque à la fidélité conjugale. S'emploie toujours par dérision, et aujourd'hui est un peu libre.

COCUAGE. s. m. L'état d'un homme qui est cocu. Un peu libre et ne se dit que par dérision.

* **CODA.** s. f. T. Mus. Mot ital. qui sign. *Queue* et qui sert à désigner Un certain nombre de mesures ajoutées à un morceau pour le terminer d'une façon plus brillante.

* **CODAGAPALE.** s. m. T. Bot. Altération du mot *Pa lapatta.* Voy. APOCYNÉES.

* **CODARIUM.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

CODE. s. m. (lat. *codex*). Recueil, compilation des lois, constitutions, rescrits, etc., faits par ordre des empereurs romains. *C. Théodosien. C. de Justinien.* — Se dit aussi de quelques compilations des ordonnances des rois de France, et même De quelques ordonnances particulières. *Le c. de la marine. Le c. noir.* — Aujourd'hui, *Code* se dit principalement de Tout corps de lois renfermant un système complet de législation sur une matière déterminée. *C. civil. C. de commerce. C. pénal*, etc. V. DROIT. || Par ext., plusieurs auteurs ont donné le titre de *Code* à Des ouvrages de droit traitant d'une matière spéciale. *C. des chasses. C. des curés. C. des propriétaires et des locataires*, etc. — Se dit encore D'un ouvrage qui renferme un corps de doctrine, un ensemble de préceptes relatifs à une matière quelconque. *Ce livre est un c. de morale.* || Fig., *Le c. de la morale, de l'honneur*, Les préceptes de la morale, etc. || En Pharm. Recueil de formules pour la préparation des médicaments. On dit mieux *Codex.* V. PHARMACOPÉE.

CODÉBITEUR. s. m. T. Jurispr. Celui qui a contracté une dette conjointement avec un autre.

CODÉCIMATEUR. s. m. Celui qui percevait les dimes avec un autre décimateur.

* ***CODÉINE.*** *s. f. T. Chim. Voy.* OPIUM.

CODÉTENTEUR. s. m. T. Jurispr. Celui qui retient avec un autre une somme, une succession, un héritage.

CODEX. s. m. Voy. PHARMACOPÉE.

* ***CODIÆUM.*** s. m. *T. Bot.* Voy. EUPHORBIACÉES.

CODICILLAIRE. adj. 2 g. [On pron. *Codicilaire.*] *Qui est contenu dans un codicille.* — *Clause codicillaire*, Clause d'un testament par laquelle le testateur déclare que, si son testament ne peut valoir comme tel, il entend qu'il vaille comme codicille.

CODICILLE. s. m. [On pron. *Codicile.*] (lat. *codicillus*, dimin. de *codex*). T. Droit. Voy. TESTAMENT.

* **CODIFICATION.** s. f. Rédaction d'un corps de lois, d'après un plan systématique. = * CODIFIER. v. a. Rédiger un corps de lois systématiquement coordonnées. = CODIFIÉ, ÉE.

CODILLE. s. m. T. Jeu de l'hombre, du tri, du quadrille. *Faire ou gagner c.*, Gagner sans avoir fait jouer.

CODONATAIRE. adj. 2 g. Associé, conjoint avec un autre dans une même donation.

COECUM. s. m. T. Anat. Voy. INTESTIN.

COELIAQUE. adj. Voy. CÉLIAQUE.

* **COELIOXYDE.** s. f. T. Entom. Voy. APIAIRES.

COEFFICIENT. s. m. T. Mathém.

Enc. — En Algèbre, on appelle *Coefficient* toute quantité, numérique ou littérale, qui en multiplie une autre. Ainsi dans $3a$, expression qui équivaut à $a + a + a$, 3 est le co. de a. Dans ax, a est le co. de x, ou x celui de a; mais, en général, quand plusieurs facteurs entrent au même titre dans un produit, le co. est celui qui précède les autres. Lorsqu'un seul des facteurs est une quantité numérique, c'est ordinairement lui qu'on regarde comme le co. des autres. Dans tous les cas, on peut toujours supposer le co. 1 dans une quantité, parce que m est la même chose que $1 \times m$, ou $1\,m$. — Dans les équations, les coefficients sont les facteurs connus qui accompagnent les inconnues. Ainsi, l'équation $3y^2 - 2xy + 4 = 0$ a pour coefficients $3, -2$, et même 4, ce dernier nombre pouvant être considéré comme le co. de x^0 ou de y^0. — Parmi les méthodes d'élimination en usage dans les calculs algébriques, il en est une qui porte le nom de *Méthode des coefficients indéterminés.* Cette méthode a été entrevue par Viète, mais c'est à Descartes qu'elle doit son développement et sa première application importante. Elle consiste généralement à supposer une équation avec des coefficients indéterminés dont on fixe ensuite la valeur en comparant ses termes avec ceux d'une autre équation qui lui doit être égale.

En Physique mathématique, le terme *Co.* s'emploie dans plusieurs acceptions différentes; mais on a toujours soin de le faire suivre d'un autre mot qui précise parfaitement sa signification. Ainsi, on appelle *Co. de dispersion*, la différence entre les indices de réfraction des deux couleurs extrêmes du spectre solaire. Le *Co. de frottement* représente la valeur absolue de la résistance au glissement sous l'unité de pression, etc. — Voy. ALGÈBRE, ÉQUATION, DIFFÉRENTIEL, RÉFRACTION, ÉLASTICITÉ, FROTTEMENT, etc.

COEMPTION. s. f. (lat. *cum*, avec; *emptio*, achat). T. Droit romain. Achat réciproque, V. MARIAGE.

* ***COENDOU.*** s. m. T. Mam. Voy. *PORC-ÉPIC.*

* **COENOMYIE.** s. f. T. Ent. Voy. NOTACANTHE.

* **COENURE.** s. m. T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX.

COERCIBLE. adj. 2 g. (lat. *coercere*, resserrer). T. Phys. Qui peut être resserré dans un moindre espace. Voy. GAZ.

COERCITIF, IVE. adj. T. Jurisp. Qui possède le droit de coercition. *Puissance coercitive.* || * T. Phys. *Force coercitive*, V. AIMANT, etc.

COERCITION. s. f. T. Jurispr. Action par laquelle on empêche quelqu'un d'agir contre la justice; Droit qu'on a de contraindre quelqu'un à obéir à la loi.

COÉTAT. s. m. État qui partage avec un autre la souveraineté d'un pays. Peu us.

COÉTERNEL, ELLE. adj. Qui existe de toute éternité avec un autre. *Le Verbe est c. au Père. Plusieurs philosophes païens ont supposé que la matière était coéternelle à Dieu.* = * COÉTERNITÉ. s. f. Se dit De l'existence coéternelle. *La c. de la matière et de Dieu implique contradiction.*

CŒUR. s. m. (lat. *cor*). Organe creux et musculaire qui est le principal agent de la circulation du sang, et qui est situé dans la poitrine. *Le mouvement, les battements, les pulsations du c. Palpitations de c. Maladie du c. Le c. a cessé de battre.* — Fam., on dit *Tant que le c. me battra au ventre, dans le ventre*, et mieux, *Tant que le c. me battra*, pour dire Tant que je vivrai. || Par ext., La partie de la poitrine où les battements du c. se font sentir. *Il le pressa tendrement contre son c., sur son c. La main sur mon c.* = Se dit, dans un sens particulier, Du c. considéré relativement aux modifications qu'il éprouve sous l'influence des passions. *Le c. lui bat. Son c. est agité. Son c. palpite. Le c. lui tressaillait de joie. Le chagrin resserre le c. Serrement, épanouissement de c. Il a le c. serré, oppressé de douleur. Avoir le c. saisi. Avoir un poids sur le c.* || Fig., se dit Du c. considéré comme le siége des passions et l'organe de la sensibilité morale. *Avoir le c. navré de douleur, de tristesse. Avoir le désespoir dans le c. Son c. est plein d'amertume. Le c. gros de soupirs. Il en a le c. gros. Son c. nage dans la joie. Toucher le c. de quelqu'un. Le c. lui saigne. Cela fait fendre le c. Ces paroles lui pénétrèrent le c. Ses accents ont retenti jusqu'au fond de mon c. Mon c. s'ouvre à l'espérance. Cela est gravé dans mon c. Les plaisirs, les peines du c. Un c. flétri par la douleur.* — *Cela va au c.*, Cela touche, émeut. *Se ronger le c., Ronger son c.*, S'affliger, se chagriner, se tourmenter. *Avoir quelque chose sur le c.*, En avoir du ressentiment. On dit de même, *Cela lui tient au c.* — Prov., *Je veux en avoir le c. net*, Je veux savoir ce qui en est, je veux me délivrer de mes doutes à ce sujet. || Se dit plus particulièrement de Cette faculté de l'âme qui nous rend capables d'amour, d'amitié, etc. *Régner sur les cœurs. Se concilier tous les cœurs. Il sut gagner tous les cœurs. Élever son c. à Dieu. J'ai fait cela de c. et d'affection. Il a le c. à l'étude, au jeu. Il a le c. porté à cela. Je l'aime de tout mon c. Le c. d'un ami, d'un père, d'un époux, d'une mère. Un c. de père. Un ami qui nous parle du c. L'amour est le tyran des cœurs. Obtenir, posséder le c. d'une personne. Donner son c. Faire don de son c. La paix du c. Un c. libre. Avoir le c. tendre. Un c. embrasé d'amour. Il sut trouver le chemin de mon c. Mon c. est à toi pour jamais. Perdre le c. de son époux. L'union des cœurs. Quel autre m'a ravi, dérobé ton c.? L'ami, l'amie du c.*, Celui, celle que l'on aime le plus tendrement. — Fig. et fam., *Son c. commence à parler, son c. a parlé*, se dit D'une jeune personne qui éprouve les premiers sentiments de tendresse, de préférence pour quelqu'un. *Ces deux personnes ne sont qu'un corps et qu'une âme, ce n'est qu'un c.*, Elles s'aiment beaucoup l'une l'autre. — *Mon c., mon petit c., mon cher c.*, Expressions de tendresse dont on se sert en parlant A une personne que l'on aime; ou, par badinage, en parlant A une personne avec qui l'on vit familièrement. — *Prendre une chose à c.*, S'en affecter, y être vivement sensible. *Vous prenez cela trop à c.* On dit de même, *Cette affaire lui tient au c.*, Il s'y intéresse fort. — Famil., *Avoir c., avoir le c. au métier*, Travailler avec zèle, avec ardeur; affectionner ce qu'on fait, ce qu'on doit faire. On dit de même, *Avoir c. à l'ouvrage.* — *De bon c., de grand c., de tout son c.*, Volontiers, avec plaisir. *A contre-c.*, Avec répugnance, malgré soi. — Prov. et pop., *Prendre son c. par autrui*, Se mettre en la place de quelqu'un, agir à son égard comme en pareil cas nous voudrions qu'on agît au nôtre. Vx. || Se dit en parlant Des inclinations morales considérées en général. *C'est un bon c., un mauvais c. Avoir bon c., mauvais c. Il a le c. droit, le c. excellent. C. dissimulé. C. gâté. C. dur. C. compatissant. La pureté du c. Être doux et humble de c. Régler les mouvements de son c. Suivre l'impulsion de son c.* — Fig., *N'avoir point de c.*, Être dépourvu de toute sensibilité, de toute bonne inclination; n'avoir aucune générosité dans les sentiments. *C'est un c. d'or*, se dit fam. De quelqu'un qui a beaucoup de sensibilité, d'heureuses inclinations. *Être tout c.*, Être très-généreux, très-bienfaisant. *Avoir un c. de tigre*, Être d'une extrême cruauté. *Cet homme a le c. endurci, c'est un c. endurci*, Il est tellement opiniâtre qu'on ne peut le fléchir; et, en langage de dévotion, Il est extrêmement obstiné dans le péché. *Avoir le c.* ou *un c. de roche, un c. de marbre, un c. de diamant, etc.*, Avoir l'âme dure, insensible. = Se dit quelquefois par oppos. à L'esprit, dans les divers sens figurés qui précèdent. *Ce sermon plaît à l'esprit et ne touche pas le c. Former l'esprit et le c. des enfants. Son esprit égara son c.* = Se dit aussi, soit absolument, soit avec un adj., en parlant Du courage, de la fermeté d'âme, de la constance. *Il a du c. Prendre c. Reprendre c. Un c. généreux. Un c. bas. Il a le c. haut. Il est tout c. Cela lui a enflé le c., lui a abaissé le c., lui a rendu le c. Cela relève le c. Le c. lui revient. Le c. lui manque.* Prov., *Le c. haut et la fortune basse*, Se dit De quelqu'un qui a plus de courage ou d'orgueil que de fortune. — Fig., *Un c. de lion*, Un grand courage; et fam., *Un c. de poule*, Une extrême poltronnerie. — Fig. et fam., *Mettre, remettre le c. au ventre à quelqu'un*, Lui donner, lui redonner du courage. *Faire contre fortune, contre mauvaise fortune bon c.*, Ne pas se laisser abattre par la contradiction, par les échecs, par les revers. — *Ce malade a le c. bon*, Son courage se soutient, ou Il a encore des forces. *Avoir le c. mort*, Se sentir très-faible, épuisé, abattu. = La pensée intime, les dispositions secrètes de l'âme. *Dieu sonde les cœurs. Dieu voit le fond des cœurs. Vous lisez dans mon c. Descendre dans son c., au fond de son c. Son c. démentait sa bouche. C'est son c. qui a parlé. Le c. des rois est dans la main de Dieu*, Il tourne leurs volontés comme il lui plaît. *Se parler c. à c.*, Se parler avec une entière franchise, sans aucune réserve. — Prov., *Il dit cela de bouche, mais le c. n'y touche.* Il parle contre sa pensée. Dans un sens analogue, *Il le dit des lèvres, mais le c. n'y est pas.* — Fig., *Avoir le c. sur les lèvres*, Être franc et sincère. On dit dans le même sens, *Avoir le c. sur la main.* = Se prend quelquefois abusivement pour L'estomac. *Mal de c. Il a le c. barbouillé. Le c. lui fait mal. Le c. lui soulève. Des soulèvements de c. J'ai encore mon dîner sur le c. Avoir le c. noyé, le c. noyé d'eau*, Être incommodé pour avoir trop bu d'eau. — Fig. et fam., *Cela lui fait mal au c., il en a mal au c.*, Il ne voit cela qu'avec déplaisir, il en est choqué. *Ce vin va au c.*, Il réjouit, il excite agréablement. On dit de même, *Cette liqueur, cette eau-de-vie va au c.* — Pop., *Cet homme a bon c., il ne rend rien*, se dit D'un homme dont l'estomac ne rejette point ce qu'il a reçu; et, Fig., D'un homme qui ne rend jamais ce qu'on lui a prêté. || Le mot *Cœur* entre dans plusieurs autres locutions ou phrases figurées, proverb. et fam., que nous supprimons ici pour éviter les répétitions; on les trouvera aux mots ABONDANCE, AFFAIRE, BOUCHE, DÉCHARGER, DIRE, DONNER, GAIETÉ, LOIN, OUVRIR, PARLER, PESER, TÊTE, etc. = Se dit de Certains bijoux, ornements, etc., qui ont à peu près la forme d'un c. *Une croix d'or surmontée d'un c.* || En Botan., on dit dans le même sens, *Une feuille en c., des pétales en c., etc.* = Une des quatre couleurs du jeu de cartes, dont les points sont figurés par des cœurs. *Roi de c. Dix de c., etc. Il a quatre cœurs dans son jeu. Son point est en c.* = Par anal., Le milieu de quelque chose, particulièrement d'un État ou d'une ville. *Le c. de la ville, du royaume. L'ennemi était au c. de l'Allemagne.* — *Au c. de l'hiver, au c. de l'été.* Au plus fort de l'hiver ou de l'été, par le plus grand froid ou par le plus grand chaud. — *C. de cheminée*, Le milieu de la cheminée où est ordinairement une plaque. = La partie intérieure du tronc d'un arbre. *Une table faite de c. de noyer.* || Se dit Du milieu d'un fruit, particulièrement d'une pomme et d'une poire. *Cette pomme, cette poire est gâtée dans le c.* — Par analog., *Le c. d'une laitue, d'un chou, etc.* = PAR CŒUR. loc. adv. De mémoire. *Apprendre, savoir une chose par c. Réciter par c.* || Figur. et fam., *Savoir un homme par c.*, Connaître parfaitement son caractère et ses habitudes. — Fig. et prov., *Dîner par c.*, Se passer de dîner involontairement. || * T. Zool. Nom vulg. Des coquilles du genre *Bucarde*. V. CARDIACÉS. || * T. Bot. *C. de bœuf*, Voy. ANONACÉES. || * T. Astron. *C. du Scorpion, du Lion*, V. CONSTELLATION. = Syn. Voy. COURAGE.

Enc. — Le *Cœur* est cette portion du système vasculaire qui, par sa contraction rhythmique, détermine la progression du sang dans les vaisseaux.

I. *Anatomie.* — Chez l'Homme et chez les Mammifères, le *Cœur* se compose de deux conduits ou sacs musculaires étroitement unis et situés, l'un sur le trajet du sang noir pour le chasser vers les poumons, l'autre sur le trajet du sang rouge pour le projeter dans toutes les parties du corps. Ces deux conduits musculaires sont séparés *uniquement par une cloison*; *mais*, malgré leur union intime, ils sont parfaitement indépendants l'un de l'autre, de sorte qu'on peut considérer chacun d'eux comme formant un organe distinct : l'un, le *Cœur droit* ou *pulmonaire*, affecté à la circulation du sang veineux; l'autre, le *C. gauche* ou *aortique*, affecté à la circulation du sang artériel. Chacun de ces cœurs est étranglé à sa partie moyenne, et cet étranglement simulant une cloison incomplète, il en résulte que tout l'organe se trouve divisé en quatre cavités par deux cloisons qui sont perpendiculaires l'une à l'autre : l'une dirigée suivant son axe, complète; l'autre perpendiculaire à cet axe et incomplète. Les deux cavités supérieures sont les *Oreillettes*, les deux inférieures sont les *Ventricules*. Chaque oreillette communique avec le ventricule du même côté, mais les cavités droites ne communiquent pas avec les cavités gauches.

Le c. est situé dans la partie de la poitrine qu'on appelle le *Médiastin*, entre les poumons, au-devant de l'aorte, de l'œsophage et de la colonne vertébrale, derrière le sternum qui le protége antérieurement, et au-dessus du diaphragme qui le sépare des organes contenus dans l'abdomen. Il est maintenu dans sa position par les gros vaisseaux auxquels il est suspendu, et par une membrane fibro-séreuse, appelée *Péricarde*, qui l'entoure sans le contenir. Sa forme est celle d'un cône à surface légèrement comprimée, dont l'axe est dirigé en bas, à gauche et en avant. Son volume est très variable suivant les individus. En général, cet organe est plus petit chez la femme que chez l'homme. On peut évaluer sa longueur, de la base au sommet, à 128 millim., sa plus grande largeur à 95 millim., et sa plus grande épaisseur à 68 millim. Son poids augmente non-seulement jusqu'à l'époque *du complet développement, mais encore jusqu'à la soixantième* année, âge auquel celui de tous les autres organes a coutume de diminuer : ainsi son poids moyen est de 260 gram. de quinze à trente ans, de 290 de trente à cinquante, et de plus de 300 à soixante. Ce poids moyen est à celui du corps comme 1 est à 158, chez l'homme, et comme 1 est à 149 chez la femme.

Les cavités du c. sont lisses, polies et tapissées par une membrane fine, très-adhérente au tissu musculaire; mais elles offrent des anfractuosités qui sont formées par des faisceaux plus ou moins saillants de ce tissu. Les oreillettes présentent, à leur partie supérieure, un petit prolongement aplati et creux, nommé *Appendice auriculaire*, et une cavité principale appelée *Sinus*. Dans le sinus de l'oreillette droite s'abouchent, en haut, la veine cave supérieure; au-dessous et plus en arrière, la veine cave inférieure, qui est pourvue d'une valvule appelée *Valvule d'Eustachi*, au-dessous de laquelle on trouve encore l'orifice des veines coronaires et cardiaques. Dans l'oreillette gauche s'abouchent postérieurement les veines pulmonaires droites, et, sur le côté externe, les veines pulmonaires gauches. La cloison qui sépare les oreillettes, et qui ne laisse entre elles aucune communication, présente inférieurement, du côté de l'oreillette droite, une dépression superficielle, appelée *Fosse ovale*, et dans l'oreillette gauche un petit repli semi-lunaire. Dans chaque oreillette, l'orifice auriculo-ventriculaire, c.-à-d. l'ouverture qui établit la communication entre l'oreillette et le ventricule correspondant, est garni d'une valvule; celle de l'orifice auriculo-ventriculaire droit est appelée *Valvule triglochine* ou *tricuspide;* celle de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche est la *Valvule mitrale*. Dans la cavité des ventricules, *un grand nombre de faisceaux musculaires, connus sous le nom* de *Colonnes charnues*, soulèvent la membrane interne, ou ne tiennent à la substance de l'organe que par leurs extrémités; quelques-unes donnent naissance à une multitude de petits tendons qui se fixent au bord de la valvule placée à l'orifice auriculo-ventriculaire correspondant. Près de cet orifice, on voit, dans le ventricule droit, l'embouchure de l'artère pulmonaire : dans le gauche, celle de l'aorte. Chacune de ces artères est pourvue, à son origine, de trois valvules appelées, à cause de leur forme, *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, dont le bord libre présente dans son milieu un petit tubercule, de consistance semi-cartilagineuse, nommé *Tubercule d'Aranzi :* ces valvules ont pour usage de fermer complétement l'ouverture artérielle lorsqu'elles sont abaissées.

Chez le fœtus, les deux oreillettes sont confondues en une seule, dans les premiers temps de la conception; et, quand se forme leur cloison, il reste encore une ouverture de communication, à laquelle on a donné le nom de *Trou ovale* ou *Trou de Botal*, parce qu'on en attribue la découverte à l'Italien Léonard Botal (en 1562), quoique Galien et Vésale en aient parlé avant lui. Ce trou occupe la place où sera plus tard la *Fosse ovale*, et ne commence à se fermer que dans le troisième mois, par le développement d'une espèce de valvule composée d'un double feuillet membraneux, et qui n'est complète qu'au dixième mois. Il ne reste alors qu'un canal oblique, qui s'oblitère lui-même peu à peu. La cloison des ventricules présente aussi, pendant les six premières semaines, une ouverture d'autant plus grande qu'on l'examine à une époque moins éloignée de la conception.

La texture du c. est principalement musculaire; néanmoins, dans cet organe comme dans tous les autres, la fibre rouge et contractile emprunte un point d'appui à des tissus plus résistants qu'elle. C'est ainsi que le c. présente des anneaux fibreux qui servent, pour ainsi dire, de charpente à son tissu musculaire. Ces anneaux fibreux, appelés aussi *Zones fibreuses*, couronnent les orifices placés à la base des ventricules et envoient des prolongements dans l'épaisseur des valvules correspondantes : les plus caractérisés sont ceux des orifices artériels. — Les fibres musculaires sont de 2 ordres : les unes sont communes aux 2 ventricules ou aux 2 oreillettes; les autres sont propres à chaque sac musculeux. Les fibres communes ou *unitives* recouvrent les fibres propres et forment une sorte d'aponévrose contractile qui enchaîne le c. droit au c. gauche. Les fibres *propres* des ventricules composent par leur ensemble deux cylindres creux, parallèles et adossés l'un à l'autre. Par leur extrémité supérieure, ces cylindres répondent aux orifices auriculo-ventriculaires, et, par leur extrémité inférieure, ils regardent la pointe du c. Les fibres propres des deux oreillettes s'insèrent aux zones auriculo-ventriculaires. — Les artères du c. sont au *nombre de deux, et correspondent, l'une au* sillon ventriculaire et l'autre au sillon auriculo-ventriculaire, qu'on observe à la face externe de cet organe. Leur trajet les a fait comparer à une couronne : d'où le nom d'*artères coronaires* qu'on leur a donné. Les veines du c. sont la grande veine coronaire et les veines de Galien; ces dernières sont très-petites et rampent au-devant du ventricule droit. Les vaisseaux lymphatiques suivent la grande veine coronaire. — Les nerfs viennent de deux sources. Les uns naissent des ganglions cervicaux du grand sympathique, les autres proviennent des pneumogastriques. Enfin, il existe à la surface externe du c., dans le sillon des oreillettes et des ventricules, une très-petite quantité de tissu cellulaire.

Les membranes séreuses du c. sont au nombre de trois. L'une entoure cet organe; la seconde tapisse les cavités droites; la troisième tapisse les cavités gauches. La première s'appelle *Péricarde* et les deux autres *Endocardes*. Les *Endocardes* sont unis, très-minces et transparents; ils se confondent sans ligne de démarcation évidente, le gauche avec la tunique interne des veines pulmonaires et de l'aorte, le droit avec la membrane interne des veines caves et de l'artère pulmonaire. Le *Péricarde* est une membrane mixte composée d'un feuillet fibreux qui constitue pour le c. un moyen de fixité et d'un feuillet séreux qui facilite le glissement de cet organe, et qui est intimement uni au feuillet fibreux dans une grande partie de son étendue. Ces deux feuillets constituent ainsi une seule et même membrane, qui représente un sac sans ouverture, enveloppant le c. et l'origine des gros vaisseaux. Le feuillet fibreux a la forme d'un cône dont la base regarde en bas et le sommet en haut; il adhère au feuillet séreux par sa face interne.

II. *Physiologie.* — Les *mouvements propres du c.* ont reçu des noms particuliers; celui de contraction est appelé *Systole;* celui de repos ou de relâchement est appelé *Diastole*. La systole est un état actif; la diastole, au contraire, est un état passif : elle correspond au repos des fibres musculaires. Lorsque le c. se contracte, ses quatre cavités n'entrent pas simultanément en jeu. Les deux oreillettes se contractent ensemble; il en est de même des deux ventricules. La contraction du c. est successive; elle a lieu des oreillettes vers les ventricules. Ainsi, pendant que les oreillettes sont en systole, les ventricules sont en diastole, et vice versâ. Il est facile de constater ces phénomènes, en ouvrant un animal vivant. Alors on observe, en outre, que les oreillettes et les ventricules se durcissent et se raccourcissent en tous sens, au moment de leur contraction. La systole ventriculaire détermine encore un phénomène particulier, appelé *Pulsation du c.:* c'est le choc ou le battement de l'extrémité inférieure et antérieure de cet organe contre les parois de la poitrine. L'explication la plus satisfaisante de ce phénomène est due à Sénac. Lorsque les ventricules projettent l'ondée sanguine dans les courbures des gros vaisseaux, ceux-ci, en vertu de leur élasticité, tendent à se redresser comme un ressort, et ce mouvement de redressement se communique à l'extrémité du ressort qui est représenté par la partie *libre* du c., c.-à-d. par sa pointe. — Nous venons de dire que la systole et la diastole ventriculaires alternaient avec la systole et la diastole auriculaires; mais cette alternance offre un rhythme particulier. En effet, la contraction des ventricules suit immédiatement celle des oreillettes; puis, il y a un intervalle de repos entre la contraction des ventricules et celle des oreillettes. Si, par ex., dit *Béclard, on suppose* qu'une contraction complète du c. ait une durée représentée par le chiffre 3, l'observation montre que la contraction des oreillettes peut être, à peu de chose près, évaluée à 1, celle des ventricules à 1, et l'intervalle à 1 également. Dans le premier moment, les oreillettes sont en systole et les ventricules en diastole; dans le second, les oreillettes sont en diastole et les ventricules en systole; dans le troisième, les ventricules et les oreillettes sont en diastole.

Lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine d'un homme, dans la région précordiale, on entend deux *Bruits* qui se succèdent presque sans intervalle; puis survient un intervalle ou un moment de silence; puis de nouveau les deux bruits, et ainsi de suite. Le premier de ces bruits est sourd, profond; le second est plus clair et dure un peu moins longtemps que le premier. Le maximum d'intensité du premier bruit s'observe vers le cinquième espace intercostal, un peu au-dessous ou en dehors du mamelon, et celui du second un peu plus bas, c.-à-d. dans le troisième espace intercostal et près du bord gauche du sternum. En outre, on remarque que le premier bruit coïncide avec le pouls, et par conséquent avec la contraction ventriculaire, tandis que le second suit immédiatement cette contraction; mais, comme il y a repos du c. après la systole des ventricules, il en résulte que le second bruit coïncide avec cet intervalle de repos En comparant donc le rhythme des bruits avec celui des contractions auriculaires et ventriculaires du c., on trouve que le premier bruit correspond à la systole des ventricules, le second au temps de repos de l'organe, et le silence à la systole des oreillettes. Ces faits bien établis nous conduisent directement à l'explication de ce curieux phénomène sonore : en effet, il réside dans le choc du sang contre les valvules cardiaques. Le premier bruit, qui coïncide avec la contraction des ventricules, a lieu à l'instant où l'ondée sanguine, qui tend à s'échapper par les orifices auriculo-ventriculaires, détermine subitement la tension des valvules qui ferment ces orifices et empêchent que le sang ne rétrograde dans les oreillettes. Le second bruit, qui a lieu immédiatement après le premier et pendant le repos du c., coïncide exactement avec le moment où les valvules sigmoïdes, un instant appliquées contre les parois artérielles pour laisser passer le sang chassé par les ventricules, reviennent fermer les orifices artériels, sous la pression en retour des colonnes sanguines. Le premier bruit est sourd, parce que les valvules auriculo-ventriculaires sont fixées à des anneaux profonds, entourées de parois charnues et épaisses, le second bruit est plus clair, parce que les valvules sigmoïdes sont attachées aux tuniques artérielles, c.-à-d. à des parois membraneuses libres. Le maximum du premier bruit s'entend plus bas que le second et plus en dehors, parce que les valvules tricuspide et mitrale se prolongent dans la direction de l'axe du cœur, et par en bas dans l'*intérieur même des ventricules. Le maximum du second bruit* s'entend plus haut et plus en dedans, c.-à-d. au point où correspond précisément l'insertion des valvules sigmoïdes dans l'aorte et dans l'artère pulmonaire. Cette explication des bruits du c. est à la fois la plus simple et la plus satisfaisante : elle est due au docteur Rouannet qui la proposa dès 1832. De nombreuses expériences et une foule d'observations pathologiques sont venues confirmer son exactitude : aussi est-elle aujourd'hui généralement adoptée. Au reste, on comprendra aisément que notre cadre ne nous permet pas d'exposer, et encore moins de discuter, les nombreuses théories que cette question a fait naître. Nous laisserons de côté les modifications qu'éprouvent ces bruits physiologiques dans le cas d'altérations des valvules et des orifices du c., et les bruits anormaux qui, dans certaines maladies, se produisent à la périphérie de cet organe, ce que nous en avons dit ailleurs étant suffisant. V. AUSCULTATION.

La *force de contraction* du c., c.-à-d. l'énergie avec laquelle il se contracte dans la systole ventriculaire, s'évalue en mesurant la tension qu'éprouve la colonne sanguine dans les canaux artériels. Nous avons donné ce calcul dans notre article CIRCULATION. C'est au même mot que nous avons indiqué la vitesse avec laquelle le sang parcourt le cercle circulatoire tout entier; c'est au mot POULS que nous étudierons *le système et le nombre* des battements du c. et des artères : il ne nous reste donc plus qu'à dire ici quelques mots des causes mêmes qui déterminent les mouvements de l'organe central de la circulation.

Les mouvements du c. dépendent à la fois et de la respiration et du système nerveux. L'influence de la respiration sur les contractions cardiaques se démontre expérimentalement. Ainsi, *lorsque par une lésion du cerveau ou de la moelle allongée* on abolit les mouvements respiratoires chez un animal à sang chaud, il suffit de rétablir artificiellement la respiration pour réveiller les contractions du c. et les voir persister pendant quelques heures. Cette expérience tend à établir que le sang est le stimulus normal qui met en jeu la contractilité du c. Cependant, on n'est point autorisé pour cela à nier l'influence du système nerveux sur les mouvements de cet organe. Cette influence se manifeste de la manière la plus évidente par les modifications que les passions et les autres affections du système nerveux impriment aux battements du c. Les curieuses expériences de Flourens qui, au moyen de la respiration artificielle, a entretenu les contractions cardiaques pendant plus d'une heure chez de jeunes chiens auxquels il avait enlevé l'encéphale, la moelle allongée et la moelle épinière, sont démonstratives en faveur de l'influence de la respiration; elles ne le sont pas à l'égard des nerfs. En effet, dans ces expériences, le c. se trouve encore en communication; sinon avec le système nerveux central, du moins avec le système nerveux du grand sympathique. Lorsque, par ex., on pose sur une table le c. arraché de la poitrine d'un animal vivant, cet organe, quoique vide de sang, continue encore de se contracter rhythmiquement. Or, ce fait ne peut s'expliquer qu'en admettant *que les filets nerveux* distribués dans la substance du cœur exercent encore sur ce viscère une influence toute spéciale qui est la cause immédiate de ses contractions. Comme le c. reçoit des filets nerveux de deux sources, du grand sympathique et du système encéphalo-rachidien par les pneumogastriques, on a cherché à déterminer la part qui revenait à chacun de ces ordres de filets dans le phé*nomène de la contraction cardiaque.* Une multitude d'expériences ont été entreprises dans ce but sans résoudre la question d'une façon absolue. L'illustre physiologiste J. Müller résume ainsi le résultat de ses recherches : « La source constante des contractions du c. est donc, en premier lieu, la puissance motrice du nerf grand sympathique; mais ce sont les centres nerveux, c.-à-d. le cerveau et la moelle épinière, qui entretiennent et déterminent cette puissance. Les centres nerveux, à leur tour, peuvent être déterminés par tous les organes du corps. De là vient qu'une affection locale peut causer un sentiment général de malaise dans l'organisme entier, et que toute maladie locale intense modifie les contractions du c. et par conséquent les battements du pouls. » — V. CIRCULATION, POULS et SANG.

III. *Pathologie.* — Malgré sa situation dans la cage thoracique, où il semble protégé de toutes parts contre l'action des causes morbifiques, le c. est très-fréquemment le siége de maladies plus ou moins graves. — Nous ne parlerons pas des maladies chirurgicales du c., c.-à-d. des plaies pénétrantes et non pénétrantes de cet organe, non plus que de la présence dans ses cavités ou dans l'épaisseur de ses parois de corps étrangers venus du dehors. On sait que ces affections sont presque nécessairement mortelles. Cependant, sur le grand nombre de cas de plaies pénétrantes du c. qui ont été observés, on a quelques exemples de guérison : la guérison est un peu moins rare, lorsqu'il s'agit d'une plaie non pénétrante.

Parmi les maladies proprement dites du c., l'une des plus importantes est l'*Inflammation*. Celle-ci peut affecter le péricarde (*Péricardite*) ou l'endocarde (*Endocardite*), ou ces deux membranes simultanément (*Endo-péricardite*), ou la substance charnue elle-même (*Cardite*). Les trois premières, et surtout la péricardite, sont des affections fréquentes. Dans quelques cas de cardite, on a trouvé une infiltration de pus ou un abcès dans l'épaisseur du tissu musculaire. Le plus souvent cette dernière maladie s'accompagne d'endocardite et de péricardite. On a aussi rencontré des cas d'*Ulcération* et de *Ramollissement* de la substance du c. qu'on pense être le résultat de l'inflammation de cet organe : ces lésions peuvent encore déterminer une *rupture* des parois cardiaques qui est inévitablement fatale.

L'*Hypertrophie* du c. est une maladie dont la fréquence est bien connue. Le terme d'hypertrophie signifie simplement augmentation d'épaisseur des parois du c.; mais comme l'hypertrophie s'accompagne presque toujours de *Dilatation*, c.-à-d. d'un accroissement de la capacité des cavités cardiaques, on lui donne vulgairement le nom d'*Anévrysme*. On a vu, dans certains cas d'hypertrophie de ce genre, le poids du c. atteindre et même dépasser 2 kilog.

La *Dilatation* pure et simple des cavités cardiaques, sans altération des parois, n'a jamais été bien constatée; quant à la dilatation avec amincissement des parois, elle n'a été observée que très-rarement. — L'*Anévrysme vrai du c.*, c.-à-d. la dilatation partielle des parois de cet organe, est également fort rare, quoiqu'on en ait un certain nombre d'exemples. Tantôt cet anévrysme forme une tumeur saillante à la surface du c.; tantôt il ne consiste qu'en une dilatation sacciforme de la membrane interne du ventricule, située dans l'épaisseur des parois de l'organe, mais sans former de relief ou de tumeur à sa surface externe. — L'hypertrophie du c. est rarement une maladie primitive; elle n'est ordinairement qu'une conséquence d'une affection plus locale et plus circonscrite : nous voulons parler des *altérations des valvules et des orifices du c.* Les valvules sont le plus souvent affectées d'*Indurations* soit cartilagineuses, soit osseuses, soit calcaires. Parfois encore elles offrent des *végétations* assez semblables à des verrues. Les lésions de ce genre déterminent un rétrécissement de l'orifice affecté et une gêne correspondante de la circulation, le sang n'arrivant plus qu'en quantité moindre dans la cavité du vaisseau où il doit passer. Il en résulte que le c., pour vaincre l'obstacle opposé au passage du sang, redouble pour ainsi dire d'efforts; il s'hypertrophie et ses cavités se dilatent. Dans d'autres cas, l'un des appareils valvulaires, sans qu'il y ait rétrécissement de l'orifice, est affecté de telle façon qu'il ne peut plus remplir exactement l'office de soupape auquel il est destiné. La circulation est encore troublée, mais d'une manière différente du cas précédent; car alors le sang reflue dans la cavité, oreillette ou ventricule, dont il vient de sortir : c'est ce qu'on appelle *Insuffisance des valvules*. Ici, encore, il se produit une hypertrophie des parois de la cavité dans laquelle reflue le sang; mais cette hypertrophie se développe moins vite et a moins d'inconvénients, parce que le c. a seulement à lutter contre le surcroît de travail que lui donne la régurgitation. Enfin, les deux états dont il s'agit peuvent se combiner, c.-à-d. qu'il peut y avoir à la fois rétrécissement d'un orifice et insuffisance des valvules qui lui appartiennent. On conçoit qu'avec cette double altération l'hypertrophie du c. doit devenir plus considérable : car elle n'est autre chose que l'effort de l'économie pour satisfaire aux besoins de la circulation. D'après ce qui précède, il est facile de comprendre comment certaines altérations organiques et physiologiques du c. se lient ensemble et dépendent les unes des autres; mais il reste à savoir quelle est la cause primordiale qui agit sur les valvules et les orifices eux-mêmes. Cette question, longtemps controversée, nous paraît avoir été résolue par les recherches du professeur Bouillaud, du moins pour l'immense majorité des cas. Pour lui, ces altérations des valvules et des orifices sont la conséquence de l'endocardite.

Bien que les phlegmasies et l'hypertrophie soient les maladies du cœur qui s'observent le plus fréquemment, cet organe est encore susceptible de devenir le siége d'autres affections de nature fort diverse. Ainsi on a observé quelques cas d'*Induration* du c., mais coïncidant en général avec une hypertrophie. Ce viscère peut aussi être affecté de *Dégénérescence*, soit *graisseuse*, soit *fibreuse*, soit *cartilagineuse*. Le *Ramollissement gélatiniforme*, rencontré chez quelques vieillards, est assurément une forme spéciale de dégénérescence. Ses parois peuvent devenir le siége de *Concrétions ossiformes* et *calcaires*; des *Concrétions polypiformes*, remarquables par leur adhérence avec la tunique interne du c., peuvent se former dans les cavités de cet organe; la présence de *Kystes* et d'*Hydatides* a été constatée dans l'épaisseur des parois et dans l'intérieur des cavités cardiaques; enfin, quoique ces cas soient rares, on a observé quelques exemples de cœurs affectés d'altération *tuberculeuse* et *squirrheuse* ou *cancéreuse*.

Pour terminer cette nomenclature pathologique, nous mentionnerons les *Affections nerveuses* du c., c.-à-d. celles qui ne présentent pas de lésions matérielles appréciables, ou qui, du moins ne s'accompagnent pas de lésions qu'on puisse rattacher directement aux phénomènes morbides. Ces affections sont au nombre de deux, les *Palpitations* et l'*Angine de poitrine* (V. ANGINE et PALPITATION). Les auteurs rapportent encore aux affections nerveuses du c. certains phénomènes pathologiques qui offrent une singulière analogie avec les névralgies.

Il résulte, de ce qui précède, que l'ancienne opinion qui regardait les maladies du c. comme tres-rares est complétement dénuée de fondement. Il en est de même de cette croyance vulgaire qui attribuait ces affections à des causes purement morales, telles que les émotions vives, les passions tristes, etc. Les causes des maladies du c. n'offrent rien de spécial : ce sont les mêmes qui, dans d'autres circonstances, déterminent d'autres affections. C'est peut-être l'action des agents atmosphériques, la chaleur, le froid et l'humidité, qui occasionnent le plus ordinairement les maladies de l'organe central de la circulation. La coïncidence générale de la phlegmasie des membranes interne et externe du c. avec le rhumatisme, et particulièrement avec le rhumatisme articulaire aigu, est un des faits pathologiques les plus importants et les mieux démontrés, ainsi qu'il résulte des travaux du prof. Bouillaud. La plupart des autres causes morbifiques agissent sur le c. soit directement, soit indirectement. Parmi les premières, nous citerons tous les efforts violents qui entravent l'acte respiratoire, tels que les cris, la course, l'usage des instruments à vent, etc., les excès vénériens et alcooliques, l'exercice de professions insalubres, les coups et les violences extérieures sur la région précordiale, etc. Parmi les dernières, nous citerons toutes celles qui altèrent le sang dans sa composition ou dans ses propriétés, comme la chlorose, le scorbut, la pléthore, la goutte, etc. Les maladies du poumon retentissent souvent sur le c., dont les fonctions sont si intimement liées aux siennes propres. Certaines affections du système nerveux central sont dans le même cas. Quant aux causes prédisposantes, les auteurs mentionnent l'hérédité, le tempérament sanguin et le lymphatique, etc. Un fait bien constaté, c'est que les hommes y sont plus sujets que les femmes, sans doute à cause de leur genre de vie qui les expose davantage aux vicissitudes atmosphériques. Enfin, on a encore noté que les cavités gauches du c. sont plus fréquemment que les droites le siége de lésions valvulaires, d'hypertrophies et de dilatations; ce qu'on attribue, mais sans preuve, à l'action plus stimulante du sang artériel.

Les maladies du c. présentent deux ordres de *symptômes*. Les uns sont généraux et dérivent du trouble de la circulation; les autres sont particuliers, résident dans le c. lui-même, et dépendent de l'altération spéciale dont cet organe est affecté. Le plus constant et le premier des symptômes généraux est la dyspnée. C'est même une chose digne de remarque qu'elle soit plus vive dans les maladies du c. que dans celles du poumon. En même temps il existe un sentiment d'angoisse et une tendance remarquable aux syncopes. Le malade se ressent de cet état de souffrance perpétuelle et de l'anxiété qui en résulte : aussi est-il généralement triste et abattu. La circulation se faisant mal, les extrémités deviennent plus froides; il survient de l'œdème aux membres inférieurs, puis de l'ascite : plus tard, l'infiltration séreuse gagne les membres supérieurs et la face. La figure acquiert un aspect facile à reconnaître; elle est bouffie, et tantôt pâle et tantôt violacée. Enfin, la tendance aux hémorrhagies est commune : il semble que ce soit un moyen dont se sert la nature pour soulager la circulation. Ces écoulements de sang ont lieu en général par les poumons ou par les narines; d'autres fois ils s'opèrent par les voies intestinales et même par la vessie. Ces phénomènes généraux présentent d'assez notables différences, selon que la maladie siége dans le c. droit ou dans le c. gauche; mais nous ne pouvons les exposer ici. Nous ne décrirons pas non plus les signes particuliers qui permettent d'arriver à un diagnostic plus précis, et de dire, dans certains cas, quelle est la nature et l'étendue de l'altération dont le c. est affecté. Les principaux phénomènes sur lesquels le médecin fonde son diagnostic spécial sont la douleur précordiale, la matité ou la sonorité de la région du cœur à la percussion, le frémissement que la main y perçoit, la force et la faiblesse de l'impulsion, les modifications que présentent les bruits du c. et que nous révèle l'auscultation, les pulsations veineuses et les changements qui s'observent dans le pouls artériel. Depuis l'admirable découverte de l'auscultation par Laënnec, le diagnostic des maladies du c. a fait des progrès inouïs grâce aux travaux d'une foule de médecins, parmi lesquels nous citerons Andral, Chomel, Bouillaud, Rostan et Gendrin, en France, et Hope en Angleterre. Cependant ce perfectionnement du diagnostic n'est relatif qu'aux phlegmasies du c., ainsi qu'aux hypertrophies de cet organe et aux altérations des orifices et des valvules. Quant aux autres affections morbides de ce viscère que nous avons mentionnées, on arrive tout au plus à soupçonner leur existence.

Le *pronostic* des maladies du c. est toujours grave, ce qui dépend de l'importance de l'organe affecté : en outre, la nature de la lésion et la médiocrité des ressources dont la thérapeutique dispose dans ces maladies, peuvent encore ajouter à la gravité du jugement qu'en porte le médecin. Malgré cela, comme les affections du c. ne produisent que peu de réaction dans l'économie, il en résulte qu'elles ont pour la plupart une longue durée. Il faut en excepter les inflammations aiguës, qui ont toujours une marche très-rapide et dont la gravité est extrême. — Les indications générales du traitement se tirent de la nature même de la maladie et des fonctions que remplit le c. Toute inflammation de cet organe ou de ses membranes doit être traitée par les moyens les plus énergiques que possède la médication antiphlogistique. Quant aux lésions organiques, le traitement qu'elles réclament n'est pas toujours le même. Comme le plus souvent il s'agit de faciliter la circulation qui se trouve gênée par un obstacle mécanique, tel qu'un rétrécissement, une hypertrophie, etc., on a recours aux saignées, aux débilitants, à la diète, aux diurétiques et aux divers agents qui exercent sur le c. une action sédative spéciale. Mais si, au contraire, la gêne de la circulation résulte de l'incomplète occlusion des orifices qui permet le retour du sang dans les cavités cardiaques, il est évident que les moyens utiles dans le cas précédent sont nuisibles dans celui-ci, car alors l'hypertrophie du c. devient salutaire. Il faut donc, dans ce dernier cas, entretenir les forces du c. au lieu de les diminuer. — V. CYANOSE, PASSION, etc.

COEXISTANT, ANTE. adj. Qui coexiste.

COEXISTENCE. s. f. Simultanéité; état de plusieurs choses qui existent dans le même temps.

COEXISTER. v. n. Exister ensemble.

* **COFFÉÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

COFFRE. s. m. (lat. *cophinus*, corbeille). Sorte de meuble propre à serrer et à enfermer des hardes, de l'argent, etc., et qu'on ouvre en levant le couvercle. — Fig. et prov., *Rire comme un c.*, Rire à gorge déployée. — Prov., *Cette fille est belle au c.*, se dit D'une fille qui n'est pas belle, mais qui a beaucoup d'argent en mariage. — Fig., *Les coffres du roi*, se disait autrefois pour Le trésor royal. On dit dans un sens analog., *Les coffres de l'État.* ‖ *Coffre-fort*, Armoire qui est ordinairement de fer, qui se ferme avec des serrures très-solides, et dans laquelle on serre son argent et ce qu'on a de plus précieux. ‖ *C. d'autel*, La table d'un autel, avec l'armoire qui est au-dessous. ‖ *Le c. d'un carrosse*, La partie d'un carrosse sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir, et qui a un couvercle qui se lève et s'abaisse comme celui d'un coffre. = La capacité de la cage thoracique, l'espace qui est enfermé sous les côtes. *Il a reçu un coup d'épée dans le c.* Ce sens a vieilli, excepté dans cette phrase famil., *Avoir le c. bon, avoir un bon c.*, Avoir un bon estomac, une bonne poitrine. — Par ext., on dit, *Cette jument a un grand c., un beau c.*, Elle a les flancs fort larges et propres pour porter des poulains. — Les chasseurs emploient aussi ce mot pour désigner Le corps de la bête fauve. *Le c. du cerf.* ‖ * T. Ichth. Voy. SCLÉRODERMES.

COFFRER. v. a. Mettre dans un coffre. Inusité au propre. ‖ Fig. et fam., Emprisonner. *Il a fait c. son débiteur. Il a été coffré ce matin.* = COFFRÉ, ÉE. part.

COFFRET. s. m. Petit coffre.

COFFRETIER. s. m. Ouvrier qui fait des coffres.

COFIDÉJUSSEUR. s. m. T. Jurisp. Chacun de ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette. Voy. CAUTION.

* **COGNAC.** Nom d'une ville du département de la Charente, fameuse par ses eaux-de-vie. On l'emploie subst. et au masc. pour désigner L'eau-de-vie que l'on y distille. *Un tonneau de c. Du vieux c.*

COGNASSE. s. f. Coing sauvage, moins gros et moins jaune que l'autre.

COGNASSIER. s. m. T. Bot. Voy. POMACÉES.

COGNAT. s. m. **COGNATION.** s. f. [Le G est dur.] (lat. *cum*, avec; *natus*, né). T. Jurisp. Voy. AGNAT.

COGNÉE. s. f. (lat. *cuneus*, coin). Outil de fer en forme de hache, qui sert à couper du gros bois. *La c. d'un bûcheron.* ‖ Fig. et prov., *Mettre la c. à l'arbre*, Commencer une entreprise. *Aller au bois sans c.*, Entreprendre quelque chose sans se munir de ce qui est nécessaire pour réussir. *Jeter le manche après la c.*, Se rebuter, abandonner totalement une affaire, une entreprise, par dégoût, par découragement, au lieu de songer à y porter remède.

COGNE-FÉTU. s. m. Fig. et prov., on appelle ainsi Un homme qui se donne bien de la peine pour ne rien faire. *C'est un vrai c.-fétu.* On dit aussi pop., *Il ressemble à Cogne-fétu, il se tue et ne fait rien.*

COGNER. v. a. (R. *coin*). Frapper fort sur une chose pour la faire entrer, ou pour la faire joindre avec une autre. *C. un clou. C. une cheville.* ‖ Frapper. *Il s'est cogné la tête contre la muraille.* — Fig., *Se c. la tête contre un mur*, Entreprendre une chose impossible ou dont on n'est pas capable. ‖ Pop., Battre, rosser. *Je me charge de le c. Il s'est fait c. comme il faut.* ‖ S'emploie neutralem. dans le sens de Heurter. *Cognez à la porte, sur le plancher, contre la fenêtre.* = SE COGNER. v. pron. Se frapper, *Il s'est cogné contre l'angle de la porte.* = COGNÉ, ÉE. part.

COHABITATION. s. f. T. Jurisp. L'état de deux personnes qui habitent ensemble. ‖ Plus particul., État d'un mari et d'une femme qui vivent ensemble, en remplissant les devoirs du mariage. ‖ Par ext., se dit Du commerce charnel de deux personnes libres.

COHABITER. v. n. T. Jurisp. Vivre ensemble comme mari et femme. — *C. avec une personne*, Avoir avec elle un commerce charnel.

COHÉRENCE. s. f. T. Didact. Liaison, union, connexion d'une chose avec une autre.

COHÉRENT, ENTE. adj. (lat. *cum*, avec; *hærere*, être fixé). Se dit Des parties d'un tout qui sont liées entre elles, et Du tout lui-même relativement à la liaison de ses parties. S'emploie surtout au fig. *L'empire ottoman n'est pas formé de parties cohérentes. Ce raisonnement est c. dans toutes ses parties.*

COHÉRITIER, IÈRE. adj. T. Jurisp. Celui, celle qui hérite avec un autre. *Partage entre cohéritiers.*

COHÉSION. s. f. (lat. *cohæsio; de cohærere,* être uni ensemble). T. Physique.

Enc. — La *Coh.* est la force en vertu de laquelle les particules des corps homogènes sont maintenues réunies, ou en vertu de laquelle elles résistent à l'effort fait pour les séparer. Ainsi, elle diffère de l'*Adhésion* en ce que celle-ci est la force qui maintient réunis deux corps hétérogènes mis en contact, comme une goutte d'eau sur une lame de verre, ou deux corps de même matière, comme deux masses de plomb, lorsque leurs surfaces lisses ont été pressées l'une contre l'autre. — Les trois états sous lesquels se présentent les corps sont déterminés par le degré de force cohésive qui existe entre leurs molécules. Cette force est très-grande dans les solides, faible dans les liquides, et nulle dans les gaz. Elle ne varie pas seulement avec la nature des corps, mais encore suivant l'arrangement de leurs molécules, comme on le voit dans la trempe de l'acier et la cuisson des argiles. Quant à son intensité, nous ne connaissons pas la loi de son accroissement et de son décroissement; nous savons seulement qu'elle décroît rapidement à mesure que la distance augmente, et même que la coh. devient absolument nulle, aussitôt que cette distance devient appréciable aux sens. La coh. décroît aussi à mesure que la température s'élève, car la force répulsive du calorique augmente la distance qui les sépare. — Dans les liquides pris par grandes masses, la coh. est toujours plus faible que la pesanteur : aussi obéissent-ils alors à cette dernière force. C'est pour cela qu'ils n'affectent aucune forme particulière, mais prennent celle des vases qui les renferment. Au contraire, lorsqu'ils se présentent sous de petites masses, c'est la coh. qui l'emporte, et ils prennent une forme sphéroïdale; les gouttes de rosée qui sont suspendues le matin aux feuilles des arbres, présentent un exemple de ce phénomène. On observe le même fait quand on répand du mercure sur une surface plane. On peut également répéter cette expérience avec de l'eau, pourvu qu'on ait soin de couvrir la surface plane d'une légère couche de poussière, comme du noir de fumée, de la sciure de bois, etc.

Il serait d'un haut intérêt, pour la science et pour les arts industriels, de pouvoir mesurer exactement la force de coh. qui unit les molécules des substances que nous employons comme matériaux, soit dans les machines, soit dans les constructions. De nombreuses expériences ont été entreprises dans cette vue; mais elles n'ont guère donné que des résultats dont il est presque impossible de tirer parti dans la pratique. Néanmoins elles ont servi à mieux faire connaître la constitution physique des corps expérimentés. — Voy. Adhésion et Résistance.

* **COHIBITION.** s. f. (lat. *cohibere,* empêcher). Contrainte par laquelle quelqu'un est empêché d'agir.

COHOBATION. s. f. T. Chim. Voy. Distillation.

COHOBER. v. a. (arabe, *cohob,* distiller). T. Chim. Distiller une seconde fois. = Cohobé, ée. part.

COHORTE. s. f. (lat. *cohors*). Corps d'infanterie parmi les Romains. V. Légion. — Dans le style oratoire ou poétique, se dit de Toutes sortes de troupes. *Il rallia ses cohortes.* S'emploie surtout au plur. || Par ext. et fam., se dit d'Une troupe de gens quelconques. *Le prévôt s'y transporta avec toute sa c.*

COHUE. s. f. (lat. *cœtus,* réunion). Se disait autrefois Du lieu où se tenaient les petites justices. || Ne s'emploie aujourd'hui qu'au Fig., pour désigner Une réunion de personnes où règnent le tumulte et la confusion. *Ce n'était point une assemblée, c'était une c. Il y avait trop de c. à ce bal.*

COI, TE. adj. (lat. *quietus*). Tranquille, calme, paisible. N'est guère usité que dans ces locut. famil. : *Se tenir c., Demeurer c., Rester c.* || *Chambre coite,* Chambre bien fermée et bien chaude. Vx.

COIFFE. s. f. (all. *kopf,* tête). Sorte de vêtement de tête. Se dit principalement D'un ajustement de tête qui est propre aux femmes et qui est fait de quelque tissu léger. *Une c. de taffetas, de dentelle.* Anciennement, s'employait au plur. pour désigner Les voiles qu'on attachait à la c. elle-même. *Attacher, lever, baisser, ôter ses coiffes.* — *C. de nuit* ou *de bonnet de nuit,* C. de toile que les hommes mettent quelquefois dans leur bonnet de nuit. — *C. de chapeau,* C. de taffetas ou de toile, dont on garnit le dedans des chapeaux. || T. Anat. Nom que l'on donne vulgairem. à la portion des membranes fœtales qui recouvre quelquefois la tête de l'enfant au moment de la naissance. || T. Bot. Voy. Mousse et Cryptogame.

COIFFER. v. a. Couvrir la tête. *Il me coiffa d'un grand chapeau.* — Fam. et par plaisanterie, *C. quelqu'un de quelque chose,* Le lui jeter, le lui appliquer sur la tête. *Il le coiffa d'un seau d'eau.* || Fig. et fam., *Cette femme coiffe son mari,* Elle lui est infidèle. — *C. quelqu'un d'une opinion,* La lui faire embrasser. Se dit par dénigr. — *Il ne faut qu'un verre de vin pour le c.,* Pour l'enivrer. On dit de même, *Se c. le cerveau.* || Orner, parer la tête avec ce qui sert à la couvrir, ou Arranger, friser les cheveux. *On la coiffa de fleurs, de plumes, etc., avec un bonnet, en cheveux. Votre femme de chambre vous a coiffée avec beaucoup de goût.* — Absol., *Savez-vous c.?* Savez-vous ajuster les coiffures, arranger les cheveux? *C. bien, c. mal,* Ajuster, arranger les coiffures, les cheveux, avec goût et élégance, ou sans goût ni grâce. *Ce bonnet, ces plumes coiffent bien,* Font une coiffure élégante. || *C. une bouteille,* Mettre une enveloppe par-dessus le bouchon pour empêcher que le vin ne s'évente. || T. Vénerie. *Les chiens ont coiffé le sanglier,* Ils l'ont pris aux oreilles. || T. Mar. On dit qu'*Un bâtiment coiffe,* Lorsque, par une fausse manœuvre ou par un changement de vent subit, le vent frappe sur l'avant des voiles. = se Coiffer. v. pron. Se couvrir la tête. *Les Turcs se coiffent d'un turban.* || Fig., *Se c. de quelqu'un,* S'engouer de quelqu'un. *Se c. d'une opinion,* Adopter une opinion et s'y tenir avec entêtement. *Se c. le cerveau,* ou simplem., *Se c.,* S'enivrer. || *Se c.,* s'emploie absol. en parlant Des personnes qui ajustent elles-mêmes leur coiffure ou leurs cheveux. *Je me suis coiffée moi-même. Elle s'était coiffée à la Ninon.* — On dit même D'une personne qui est habituellement coiffée avec goût, *Elle se coiffe bien, Elle se coiffe à merveille, etc.* Dans le sens contraire, on dit, *Elle se coiffe mal, etc.* = Coiffé, ée. part. *Une femme coiffée en paysanne.* || *Être bien coiffé,* Avoir une parure de tête, une perruque, un chapeau, un bonnet qui sied bien, et, par ext., Avoir les cheveux bien plantés. || *Cet enfant est né coiffé,* Il est venu au monde la tête recouverte de la membrane qu'on appelle Coiffe. Mais, comme ce phénomène fort simple est considéré, dans l'opinion populaire, comme un présage de bonheur, on dit Fig. D'un homme heureux, qu'*Il est né coiffé.* || *Ce chien est bien coiffé,* Il a les oreilles longues et pendantes. || T. Jeu d'échecs. *Un pion coiffé,* Un pion auquel on attache un signe et qui, d'après les règles du jeu, a un emploi particulier.

COIFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de couper, de friser, d'arranger les cheveux.

COIFFURE. s. f. Couverture et ornement de tête. *Le turban est la c. des Turcs. Une c. de femme.* || La manière dont les femmes disposent leurs cheveux, suivant le pays et la mode. *C. à boucles, à la Ninon.*

Enc. — Une idée superstitieuse a été attachée à la chevelure par tous les peuples anciens, et c'est ce qui explique les soins et les honneurs dont elle a été constamment l'objet parmi eux. Une longue chevelure était considérée comme un signe de force; elle constituait l'une des parties caractéristiques du costume du héros, du brave par excellence, et par suite, de l'homme libre. Une courte chevelure impliquait, au contraire, une idée de faiblesse, de sujétion et de dégradation. Les Indiens, les Égyptiens, les Hébreux, les Perses, les Grecs, les Germains, les Gaulois et les Goths portaient les cheveux longs. Homère appelle les Grecs *Ceux qui soignent leur chevelure.* Cette tradition héroïque paraît s'être surtout conservée chez les Spartiates. A l'époque d'Hérodote, ces derniers ne manquaient jamais de la peigner et de l'arranger avant de marcher au combat. C'est à ce soin que se livraient Léonidas et ses compagnons lorsqu'ils furent aperçus par les espions de Xerxès avant le combat des Thermopyles. Les Romains, durant les quatre premiers siècles de leur histoire, portèrent également les cheveux longs; quant aux esclaves, soit chez les Grecs, soit chez les Romains, ils avaient la tête rasée, ce qui les distinguait suffisamment des hommes libres.

Les cheveux courts étant considérés comme un signe de dégradation, on en vint, par une analogie assez naturelle, à les regarder également comme un témoignage de douleur et d'affliction profondes. En conséquence, les Hébreux et les Grecs livraient aux ciseaux leur longue chevelure dans le cas de deuil privé ou de quelque grande calamité publique. Cette coutume persista même chez les femmes grecques lorsque les hommes se mirent à porter les cheveux courts; mais alors ceux-ci laissèrent leur chevelure inculte et l'abandonnèrent à elle-même. Il en était de même chez les Romains. Chez ces deux peuples, les marins qui avaient échappé à un naufrage se rasaient la tête et consacraient leur chevelure à quelque divinité.

Dans la Grèce, ainsi qu'à Rome, lorsque régna la coutume des cheveux courts, les jeunes garçons continuèrent de porter leur chevelure entière jusqu'à l'âge de puberté. Alors ils la coupaient et la consacraient aux Dieux. A Athènes, cette cérémonie avait lieu le troisième jour de la fête des Apaturies. A Rome, elle s'accompagnait de la prise de la toge virile. Dans cette dernière ville, les Vestales faisaient encore le sacrifice de leur chevelure lorsqu'elles prononçaient leurs vœux.

Les Grecs appelaient κόμη et les Romains *coma* l'ensemble de la chevelure : ils avaient ensuite des expressions particulières pour en désigner soit l'arrangement, soit les particularités. Ainsi, chez les premiers, ἔθειρα désignait une chevelure arrangée avec soin; χαίτη, qui signifie proprement la crinière du lion, signifiait une chevelure longue et flottante; φόβη, pris dans son sens exact, s'appliquait à une chevelure mise en désordre par un sentiment de frayeur; ποκάς, dérivé de πέκω, peigner, se disait d'une chevelure peignée et bien tenue; θρίξ, d'où sont venus les mots grecs τρίχωμα, τρίχωσις et le latin *tricæ,* avait la signification de chevelure en général; κόρβη, du vieux mot κόρ, qui signifiait tête, désignait proprement les cheveux du sommet de la tête. C'est de la même racine que venait le nom de *corymbe,* κόρυμβος, qu'on donnait à une certaine manière d'arranger les cheveux en usage chez les femmes grecques. Lorsque ce genre de coif. était porté par un homme, elle était appelée κρώβυλος, terme qui dérivait du même radical. Les Figures 1 et 2, qui représentent, l'une la tête de l'Apollon du Belvédère, et l'autre la tête d'une statue de Diane qui se trouve au Musée Britannique, donnent une idée exacte de cette coiffure. Les cheveux étaient retenus, tantôt par un bandeau, tantôt par une longue épingle à la tête de laquelle les Athéniennes aimaient à donner la forme d'une cigale afin de rappeler qu'elles appartenaient à une nation autochthone. Le mot μαλλός, qui veut dire laine, s'appliquait à une chevelure courte et crépue, assez semblable à une toison. On en trouve des exemples dans quelques sculptures grecques fort anciennes, particulièrement sur des têtes d'Hercule (Fig. 3. Tête d'Hercule, du Musée de Londres). On donnait le nom de κέρας à une sorte de coif. dans laquelle les cheveux étaient relevés sur les tempes de manière à figurer des cornes : elle se voit fréquemment sur les têtes de Faunes et de Satyres. Enfin, les termes κίκιννος, πλοχμός, πλοκάμος, χλιδαί et βόστρυχος, désignaient une chevelure tombant en anneaux, soit naturels, soit artificiels. Ces trois termes semblent s'appliquer plus particulièrement au genre de coif., commun aux deux sexes, que présentent les monuments étrusques et les plus anciens produits de l'art grec.

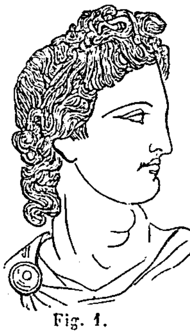
Fig. 1.

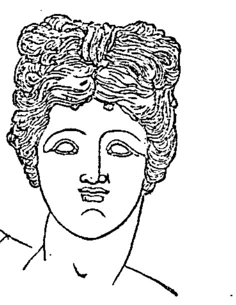
Fig. 2.

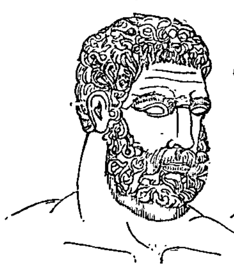
Fig. 3.

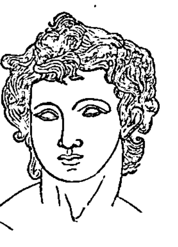
Fig. 5.

Chez les Romains, *capillus* désignait l'ensemble de la chevelure; *crinis,* une chevelure disposée avec soin; *cincinnus,* du grec κίκιννος, une coif. formée de tresses mises en rond (Fig. 4, représentant une tête de femme faisant partie d'un groupe de marbre trouvé à Apt, dans le midi de la France) telle que la portent encore les femmes de Mola di Gaëta, dans le royaume de Naples. *Cæsaries,* de *cædo,* couper, s'appliquait exclusivement à la chevelure des hommes, qui était courte, par opposition à celle des femmes, qui était longue. Enfin, on nommait *cirrus,* toute mèche de cheveux bouclés; *capronæ,* les mèches qui tombaient sur le front, et *antiæ,* celles qui descendaient des tempes sur les oreilles. Ces deux dernières espèces de mèches sont très-bien indiquées sur la tête d'une statue de Cupidon (Fig. 5) qui appartient au Musée de Londres.

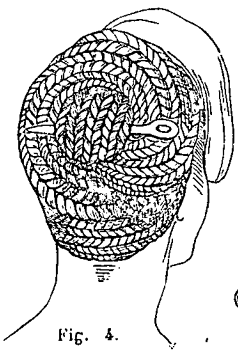
Fig. 4.

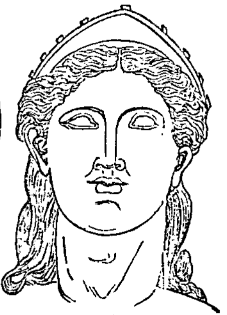
Fig. 14.

Les artistes grecs ont toujours attribué à chaque divinité une coif. caractéristique, qui a bien reçu quelques légères modifications, suivant les temps et les lieux, au fur et à mesure des progrès de l'art, mais où néanmoins l'on retrouve invariablement le type primitif et consacré. Aussi un antiquaire exercé peut-il, sans crainte de se tromper, et à l'examen seul de la chevelure, nommer le dieu ou la déesse que représente une statue grecque. Nous en allons citer quelques exemples.

La tête du lion est le type de celle de Jupiter, surtout quant à la disposition des cheveux, qui sont relevés à la partie supé*rieure du front et retombent en formant sur chaque joue* des boucles nombreuses qui vont se confondre avec la barbe (Fig. 6 et 7; l'une est une tête de lion qui fait partie du Musée Britannique; l'autre est la tête d'une statue qui se voit au Vatican, et qu'on suppose être une copie du Jupiter Olympien de Phidias).

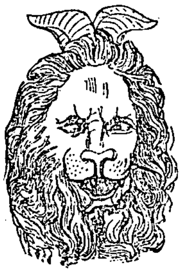
Fig. 6.

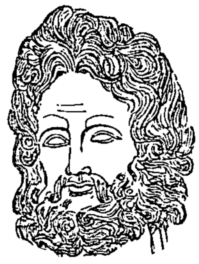
Fig. 7.

Le même genre d'arrangement de la chevelure se retrouve dans tous les descendants réels ou prétendus de Jupiter, tels qu'Esculape, Alexandre, etc. — Pluton ou Sérapis avait les cheveux plus longs, un peu plats, et descendant plus bas sur le front afin de rendre son aspect plus sombre et plus sévère. Souvent encore il portait sur la tête le boisseau (*modius*) symbolique (Fig. 8. Tête du Musée Britannique). Le boisseau est décoré d'un rameau d'olivier, parce que, dans les sacrifices offerts à Pluton, on se servait d'huile au lieu de vin. — La chevelure de Neptune est moins longue et moins ondoyante que celle de Jupiter. Elle est relevée sur le front et retombe en boucles qui semblent humides (Fig. 9, au Musée Britannique). — Apollon *est ordinairement représenté avec le χρώβυλος (Fig. 1)*; mais lorsque sa chevelure n'est pas attachée sur le sommet de la tête, elle est toujours longue et flottante sur le cou et sur les épaules, ainsi qu'on le voit sur une très-belle et très-ancienne statue grecque qui est aujourd'hui à Londres (Fig. 10) : c'est à cette circonstance que ce dieu doit les épithètes d'*intonsus* et d'ἀκερσεκόμης (non tondu) que lui donnaient les poëtes. — Bacchus porte également sa chevelure entière; car, ainsi qu'Apollon, il est le type de la jeunesse perpétuelle. A l'époque de sa plus grande splendeur, l'art grec donnait à Mercure une chevelure courte et bouclée (Fig. 11. Statue du Vatican, que l'on a prise, pendant longtemps, pour un Antinoüs); mais dans les temps primitifs, il le représentait avec des cheveux tressés dans le style étrusque, liés autour de la tête par une bandelette, et accompagnés d'une barbe entière disposée en pointe. — La chevelure d'Hercule était courte, frisée, et présentait une grande analogie avec les flocons de poils qui pendent entre les cornes du taureau. Cet animal lui a évidemment servi de type (Fig. 12 et 13, représentant, l'une la tête de l'Hercule Farnèse, l'autre celle d'un taureau qui fait partie d'un bas-relief antique conservé à Rome). — Junon (Fig. 14) a les cheveux partagés sur le front. Elle porte constamment une sorte de diadème appelé en latin *corona*, et en grec σφενδόνη (fronde) à cause de son analogie avec une fronde, la partie supérieure du diadème figurant la partie la plus large de cet instrument, tandis que les cordes de ce dernier représentent le bandeau qui entoure la tête. — Pallas est presque toujours armée d'un casque; mais lorsqu'elle n'en a pas, ses cheveux sont noués au sommet de la tête, d'où ils retombent ensuite en longs anneaux parallèles. — Vénus et Diane portent quelquefois la coif. appelée *corymbe* (Fig. 2); mais le plus souvent, on représente ces deux divinités coiffées comme les jeunes filles grecques, c.-à-d. avec les cheveux séparés sur le front, ramenés en arrière de façon à cacher la partie supérieure des oreilles, puis liés et formant un chignon sur la nuque (Fig. 15. Une fille de Niobé). Quelquefois ces cheveux sont réunis et liés tout à fait au sommet de la tête (Fig. 16. D'après un bas-relief antique, à Rome). — Voy. aussi les mots MITRE, RÉSILLE, etc.

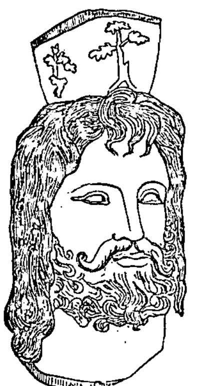
Fig. 8.

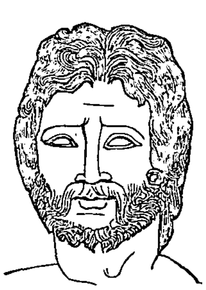
Fig. 9.

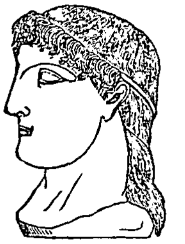
Fig. 10.

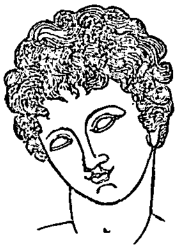
Fig. 11.

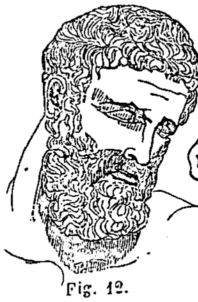
Fig. 12.

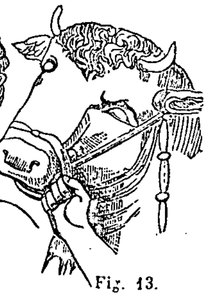
Fig. 13.

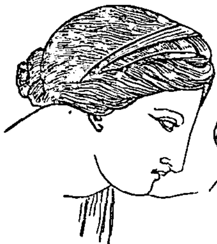
Fig. 15.

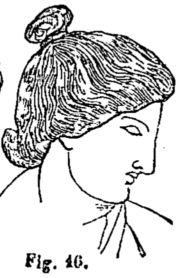
Fig. 16.

Dans les premiers temps, les Romains portaient les cheveux longs, ainsi qu'on le voyait dans les statues antiques qui subsistaient à l'époque de Varron; mais cet usage était abandonné vers l'an 300 avant notre ère : aussi les Romains du siècle d'Auguste qualifiaient-ils leurs ancêtres de *capillati, intonsi*, c.-à-d. chevelus. Quant aux Romaines, elles disposèrent d'abord leurs cheveux avec une grande simplicité, vraisemblablement comme les Grecques; mais, dès le commencement de l'empire, elles imaginèrent une variété presque infinie de coiffures, dont plusieurs sont décrites par Ovide. Les Figures qui précèdent représentent quatre de ces coiffures; elles appartiennent à différentes époques (Fig. 17. Buste d'Octavie, nièce d'Auguste, au Musée Capitolin; 18. Messaline, cinquième femme de l'empereur Claude; 19. Sabine, femme d'Adrien; 20. Plautille, femme de Caracalla).

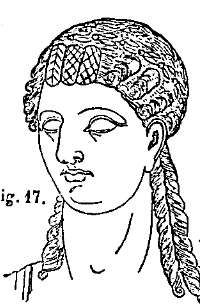
Fig. 17.

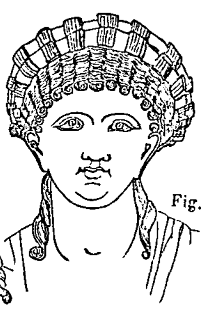
Fig. 18.

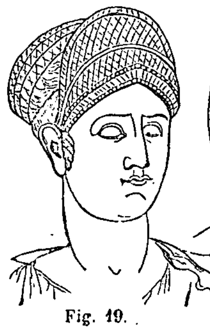
Fig. 19.

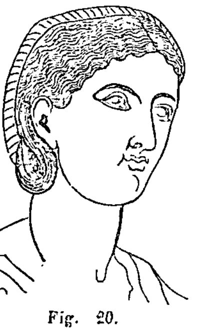
Fig. 20.

Les Gaulois et les Germains portaient les cheveux longs, et, dans la plupart de leurs tribus, cette longue chevelure était le seul signe extérieur qui distinguât l'homme libre. Après la conquête de la Gaule méridionale par les Romains, la mode romaine de porter les cheveux courts s'étant introduite avec les autres usages de Rome dans les provinces du Midi, les Romains prirent de là occasion d'appeler *Gallia comata*, c.-à-d. *Gaule chevelue*, cette partie du pays que leurs armes n'avaient pas encore soumise, tandis que leur conquête ou la province Narbonnaise était appelée *Gallia braccata* ou *Gaule en pantalons*, et que le nord de l'Italie, ou Gaule cisalpine, qui était occupé par des peuples celtiques devenus tout à fait Romains, était surnommé *Gallia togata*, c.-à-d. *Gaule en toges*. L'idée d'une *supériorité sociale était si bien attachée à une longue chevelure*, qu'en France, sous les deux premières races, quand on déposait un prince ou qu'on voulait rendre son héritier légitime inhabile à lui succéder, on se contentait de lui raser la tête. A cette époque, le clergé seul avait conservé la coutume romaine d'avoir les cheveux courts, en signe de la servitude spirituelle à laquelle il se vouait volontairement, et n'en conservait même qu'une étroite couronne. La mode des longs cheveux persista pendant une partie du moyen âge. Mais peu à peu l'idée de prérogative qu'on attachait à une longue chevelure s'amoindrit, puis disparut tout à fait. Cependant cette révolution ne fut complète que sous François Ier, sauf quelques exceptions, car aujourd'hui encore les paysans de la Bretagne portent leurs cheveux longs et les laissent flotter sur les épaules. A partir de ce prince jusqu'à Louis XIII, on ne porta que les cheveux courts. Sous ce dernier, les cheveux longs reparurent encore, et ceux qui trouvèrent insuffisants ceux que la nature leur avait donnés, y suppléèrent au moyen de perruques qui, très-modestes d'abord, acquirent, sous Louis XIV, des dimensions formidables. Le XVIIIe siècle vit disparaître les grandes perruques; on se contenta de laisser croître les cheveux sans cependant leur laisser prendre une longueur exagérée; mais on les frisa et on les couvrit de poudre blanche. Les élégants les emprisonnèrent en même temps dans une bourse de soie ou de velours qui pendait sur le collet de l'habit, tandis que les bourgeois et les gens du commun les nouaient derrière la tête de manière à en faire une espèce de *chignon relevé appelé Catogan, ou bien les attachaient* avec un ruban et en faisaient une espèce de queue qui descendait quelquefois jusqu'aux reins. La Révolution bannit la poudre et les perruques, et remit en honneur les cheveux courts. Sous le Directoire, les anciennes modes reparurent un instant : on ajouta même à la queue, au catogan et à la poudre, des nattes ou *tresses* et des *plaques* ou *faces*, qui couvraient les joues en s'allongeant parfois sur les épaules. Enfin, les cheveux courts reprirent faveur à l'époque du Consulat. Depuis lors, la longueur des cheveux a plusieurs fois varié, mais ces variations sont insignifiantes. — Nous venons de parler de la chevelure des hommes, celle des femmes n'en différa pas beaucoup jusqu'au XIVe siècle; mais, à cette époque, les dames imaginèrent de la surmonter d'une haute coiffure conique nommée *Hennin*, à l'extrémité de laquelle on ajouta un voile qui descendait plus ou moins bas suivant la qualité des personnes. Il traînait à terre pour une princesse, descendait jusqu'aux talons pour la femme d'un chevalier, et s'arrêtait à la ceinture pour une bourgeoise. Le hennin atteignait quelquefois un mètre de hauteur; aussi, comme le fait remarquer Juvénal des Ursins, les dames étaient obligées de se baisser au passage des portes. Cette coif. bizarre ne disparut que sous le règne de Charles VIII, où, passant d'une extrémité à l'autre, on adopta de petits bonnets fort bas. La coif. resta basse jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Elle reprit alors de la hauteur, et les choses furent même poussées si loin, que les architectes durent faire les portes plus hautes, *parce que, comme au temps des hennins*, les femmes ne pouvaient plus y passer. Au siècle suivant, la hauteur des coiffures devint extravagante. La mode naquit alors de fixer dans les cheveux des objets de mille espèces qui transformaient la tête des élégantes en un parterre ou en une boutique de curiosités. Nous citerons, comme une des coiffures les plus singulières de la fin du XVIIIe siècle, celle dite à *la Belle-Poule*, qui fut créée à l'occasion du combat brillant que la frégate de ce nom livra aux Anglais en 1778. Ce qui la caractérisait, c'était une petite frégate armée en guerre, qu'on ajustait, au moyen d'une armature en fil de fer, entre les boucles et les tresses de cheveux. Bientôt après, par une réaction naturelle, la mode des coiffures plates commença à reprendre le dessus, et depuis la Révolution son règne s'est maintenu. Toutefois les femmes se sont évertuées à varier leurs coiffures, de même que les autres parties de leur ajustement, de mille manières différentes. Nous n'entreprendrons pas de décrire ces variations périodiques et pour ainsi dire annuelles. Cette histoire se trouve fort au long dans les livres et dans les journaux consacrés aux modes.

COIN. s. m. (lat. *cuneus*). Angle, endroit où se fait la rencontre de deux lignes ou de deux surfaces, soit en dedans, soit en dehors. *Le c. d'une rue, d'une maison, d'une cheminée, d'une chambre, d'un jardin, d'un champ, d'un bois. Serrer quelque chose dans un c. Les coins d'un mouchoir, d'une nappe, etc. Les coins du poêle, du drap mortuaire, étaient tenus par...* — Absol. et fam., se dit quelquefois pour, Le c. de la rue où l'on se trouve, où l'on habite. *L'épicier du coin.* — *Les coins de la bouche*, Les commissures des lèvres. On dit de même, *Le c. de l'œil. Regarder, observer du c. de l'œil*, Regarder, observer à la dérobée. On dit aussi, *Faire signe du c. de l'œil*, Faire signe de façon à n'être aperçu que de la personne à laquelle on s'adresse. || Fig., *Les quatre coins de la terre, du monde, de la France, de la ville, etc.* Les extrémités de la terre, de la France, etc., les plus éloignées entre elles. *Les quatre coins et le milieu d'un pays, d'un bois, etc.*, Tout ce qui est contenu dans l'espace d'un pays, etc. *J'ai couru les quatre coins et le milieu du bois.* — *Les quatre coins*, Jeu d'enfants dans lequel quatre d'entre eux vont d'un coin à un autre d'un espace carré, tandis qu'un cinquième, placé au milieu, tâche de s'emparer de l'un des coins au moment où il est vide. *Jouer aux quatre coins.* || Fig., *Mourir au coin d'un bois, d'une haie*, Mourir sans secours et sans assistance. Prov., *Cet homme a la mine de demander l'aumône au c. d'un bois*, se dit D'un homme de mauvaise mine, qui a plutôt l'air d'un voleur que d'un mendiant. || *Le c. du feu*, L'un des côtés de la cheminée où l'on se place ordinairement pour se chauffer. — Fig. et fam., *Ne bouger du c. du feu, du c. de son feu*, Garder presque toujours le logis. *N'aimer que le c. de son feu*, Aimer la vie retirée. *Les plaisirs du c. du feu*, Les plaisirs de la vie domestique. *Il n'a jamais quitté le c. de son feu*, Il n'a jamais voyagé, ou il n'a jamais vu le monde. *Cela ne se dit, ne se fait qu'au c. du feu*, Ce sont de ces choses qu'il ne faut dire, qu'il ne faut faire qu'en famille, qu'entre amis. *Allez lui dire cela au c. de son feu*, ou *Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu*, Vous ne seriez pas bien venu à lui tenir ce langage dans un endroit où il serait le maître. = T. Jeu. Au trictrac, *Grand c.*, ou simplement, *Coin*, La dernière case à la droite du joueur. *Prendre son c. Battre le c. de son adversaire.* On dit aussi, *C. bourgeois*, La dernière case du petit jan. — A la paume, *Tenir son c.*, se dit Lorsque deux personnes qui jouent partie contre deux autres, défendent chacune leur côté. Fig. et fam., *Tenir son c., tenir bien son c. dans une compagnie*, S'y faire estimer, s'y faire distinguer. = T. Menuiserie. Se dit de Certains meubles en forme de petites armoires, qui se placent dans les angles d'une chambre, d'un salon, etc. = Petite partie ou portion d'une maison ou d'un appartement. *Il est logé dans un petit c. Il ne me faut qu'un c. où je puisse m'établir avec quelques livres.* Dans un sens anal., on dit, *Un petit c. de terre*, Un petit espace de terrain. || Endroit qui n'est pas exposé à la vue. *Jetez cela dans un c. Je les aperçus qui riaient dans un c.* — Par ext., se dit d'Un endroit quelconque, mais plus ordinairement d'Un lieu retiré et peu fréquenté. *Il s'est logé dans un c. du faubourg. Il vit retiré dans un c. de sa province.* || T. Mécan. Pièce de fer ou de bois en forme de prisme, dont on se sert ordinairement pour fendre du bois. — Fig. et prov., *Faire c. de même bois*, Se servir, pour mettre une chose en œuvre, d'une partie de cette même chose. || T. Artill. *C. de mire.* V. Tir. || T. Art mil. chez les Anciens. Troupe d'infanterie formant un bataillon triangulaire, dont l'angle principal était tourné vers l'ennemi. || La partie d'un bas dessinée en pointe, et dont l'extrémité inférieure répond à la cheville du pied. *Ces bas ont des coins à jour.* || T. Art vét. Se dit De certaines dents du cheval. Voy. Cheval. || T. Techn. Morceau d'acier gravé en creux, dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles. *Le c. du roi. Cette monnaie est à tel c., marquée au c. de...* On dit D'une médaille parfaitement conservée, qu'*Elle est à fleur de c.* — Le poinçon qui sert à marquer la vaisselle. *De la vaisselle marquée au c. de Paris.* — Fig., *Cela est frappé, est marqué à tel c.*, Cela porte tel cachet, on y reconnait tel caractère. *Ces vers sont frappés au bon c. Cet ouvrage est marqué au bon c.*, Ces vers sont parfaitement faits; cet ouvrage est un des meilleurs dans son genre.

Enc. — Le *Coin* n'est autre chose qu'un prisme triangulaire ordinairement de fer, qu'on emploie quelquefois pour soulever les corps, mais dont on se sert le plus souvent pour les fendre ou les diviser. — On distingue deux sortes de coins, le c. *simple* et le c. *double*. Le c. simple est un prisme triangulaire rectangle ABC*cba* (Fig. 1), qui a pour profil le triangle rectangle ABC; le plus grand des deux côtés AB est la *hauteur* du coin, le plus petit BC est la *largeur* de sa *base*, qu'on nomme habituellement *tête*; l'hypoténuse AC est sa *longueur*; l'arête A*a* est le *tranchant*. Le c. double (Fig. 2) est composé de deux prismes triangulaires rectangles ADE*eda*, AEC*cea*, joints ensemble suivant leur hauteur AE.

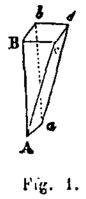

Fig. 1.

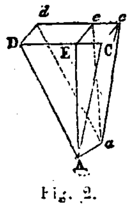

Fig. 2.

En général, on classe le c. au nombre des machines simples, c.-à-d. des puissances mécaniques auxquelles on rapporte toutes les espèces de machines quelconques; mais cette vue n'est pas exacte, attendu que le c. peut être lui-même considéré comme une forme du *Plan incliné*. Son mode d'action et l'avantage mécanique qu'il présente sont évidemment ceux de cette dernière machine. Soit DE un arbre (Fig. 3) assujetti par des guides FG, HI, qui lui permettent de se mouvoir verticalement de bas en haut ou de haut en bas, mais non latéralement. Si l'on fait mouvoir dans le sens CB le coin ou le plan incliné ACB, on fera prendre à l'arbre la position indiquée sur la Fig. 4. Ainsi, pendant que le c. avance horizontalement d'une quantité CB, l'arbre s'élève d'une quantité CA. On peut dire, en faisant abstraction du frottement, que le rapport du poids DE à la puissance équilibrante appliquée perpendiculairement à la tête du coin AC est le même que le rapport de la ligne CB à la ligne AC. D'où il suit que plus l'angle B, qu'on appelle l'angle ou le tranchant du coin, est aigu, plus le c. a de puissance.

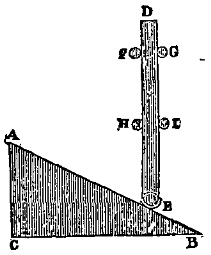

Fig. 3.

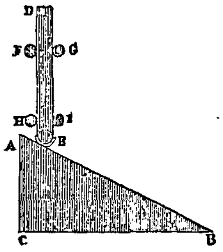

Fig. 4.

Quoique le c. agisse absolument à la facon du plan incliné, il est, dans la pratique, tout à fait impossible d'appliquer avec quelque précision l'évaluation théorique de sa puissance. Cela tient à l'énormité du frottement produit et surtout à la nature des forces qu'on applique d'ordinaire à cet instrument. Ces forces sont des percussions qui produisent leur effet instantanément ou dans un temps inappréciable, tandis que les résistances qu'elles ont à vaincre, telles que celles qui résultent de la cohésion des corps, agissent d'une manière continue et permanente. Il est donc impossible de comparer entre elles des forces de natures si différentes, et, par conséquent, de faire usage des règles qu'on suit habituellement pour évaluer le pouvoir d'une machine. L'ébranlement produit par la percussion détruit pour un instant le frottement qu'éprouvent les côtés du c., et augmente singulièrement son effet de pénétration. En outre, lorsque le c. est employé à fendre du bois ou d'autres substances, les parties du bloc se séparent en général bien en avant du tranchant du c., comme on le voit dans la Figure 5. Dans ce cas, le c. agit encore comme un levier, la puissance étant appliquée à la partie supérieure du bloc en contact avec les côtés du c., et la résistance se trouvant à l'endroit où les fibres commencent à se séparer. — Dans les arts, on emploie le c. lorsqu'il s'agit d'appliquer une force énorme sur un très-petit espace. C'est ainsi qu'il sert à fendre les bois de charpente et les blocs de pierre, à redresser les murs qui penchent et à élever les vaisseaux dans les chantiers. Dans ces deux derniers cas, on place les coins sous le corps que l'on veut soulever, et on les chasse avec violence. Les coins sont encore usités dans les moulins à huile. Des graines oléagineuses sont renfermées dans des sacs de crin que l'on place entre des planches épaisses de bois dur. On fait pénétrer des coins entre ces planches; puis on fait tomber des pilons sur la tête de ces coins. On obtient ainsi une pression telle que les graines se prennent en masses presque aussi solides que du bois.

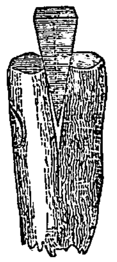
Fig. 5.

Tous les instruments tranchants et piquants, tels que haches, couteaux, canifs, rasoirs, ciseaux, aiguilles, agissent à la manière du c.; mais l'angle de ce dernier est plus ou moins aigu, selon la destination de l'instrument. Plus on fait cet angle aigu, plus on accroît sa puissance mécanique; mais en revanche la force de l'instrument diminue d'autant. Il a donc fallu, dans la pratique, établir une limite à l'acuité de l'angle. On le fait, en général de 30° dans les outils à couper le bois; pour le fer, on emploie un angle de 50° à 60°, et, pour le cuivre, de 80° à 90°. Les outils qui doivent agir par pression peuvent être plus aigus que ceux qui sont destinés à agir par percussion; et, en général, moins le corps qu'on veut diviser offre de résistance, moins on a besoin de force, et plus on peut faire l'instrument aigu.

COÏNCIDENCE. s. f. T. Géom. État de deux choses qui coïncident. *La c. de deux lignes, de deux surfaces.* || Fig., se dit aussi en parlant De choses qui arrivent en même temps. *La c. de ces deux événements est très-remarquable.*

COÏNCIDENT, ENTE. adj. T. Géom. Qui coïncide. *Signes, figures coïncidentes.* || T. Méd. *Symptômes coïncidents*, Ceux qui se montrent simultanément. On dit ordinairement *Symptômes concomitants.*

COÏNCIDER. v. n. (lat. *cum*, avec; *incidere*, tomber). T. Géom. On dit que *Deux lignes, deux surfaces coïncident*, Lorsque, étant appliquées l'une sur l'autre, elles se correspondent et se confondent absolument. || Fig., se dit en parlant De choses qui arrivent en même temps. *Ces deux événements coïncidèrent.*

COING. s. m. [On pron. *Coin.*] Fruit du cognassier.

COÏNTÉRESSÉ. s. m. Celui qui a avec un autre quelque intérêt commun dans une affaire, dans une entreprise.

COÏON. s. m. (ital. *coglione*). Poltron, lâche, qui a le cœur bas, qui est capable de souffrir lâchement des indignités. Fam. et libre.

COÏONNER. v. a. Traiter quelqu'un de coïon; ou Se moquer de quelqu'un, lui faire de mauvaises plaisanteries. *Il n'est pas homme à se laisser c.* = Coïonner. v. n. Faire ou dire de mauvaises plaisanteries. *Il ne fait que c.* = Coïonné, ée. part. Fam. et libre.

COÏONNERIE. s. f. Bassesse de cœur, lâcheté, indignité. *Faire des coïonneries, Il a fait voir en cette occasion toute sa c.* || Sottise, impertinence, plaisanterie libre. *A-t-on jamais ouï parler d'une pareille c.? Il nous a dit cent coïonneries.* — Ce mot est fam. et libre.

COÏT. s. m. [On fait sentir le T.] (lat. *coitus*). Rapprochement des sexes pour la reproduction de l'espèce. N'est guère usité qu'en parlant De l'espèce humaine.

COITE. s. f. Voy. Couette.

* **COIX.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

COJOUISSANCE. s. f. T. Jurisp. Se dit en parlant D'une chose dont la jouissance est commune à deux ou à plusieurs personnes.

COKE. s. m. T. Minér. Voy. Houille.

COL. s. m. (lat. *collum*). La partie du corps qui joint la tête aux épaules. Il est vieux en ce sens, et ne se dit plus guère que par euphonie. V. Cou. = Se dit De différentes choses offrant quelque anal. avec la partie du corps humain ainsi nommée. T. Anat. *Le c. du fémur, de l'humérus, etc.* La partie rétrécie qui se voit au-dessous de la tête de ces os. *Le c. de la matrice, de la vessie*, La partie inférieure et la plus étroite de ces organes. || *Le c. d'une bouteille, d'un matras*, etc. V. Cou. || *C. de chemise*, La partie de la chemise qui entoure le cou. On disait autrefois dans un sens anal., *C. de rabat, c. de pourpoint. Faux c.*, Col de chemise rapporté, qui se fixe autour du cou au moyen de cordons, de boutons, etc. — * Ornement de lingerie que les femmes se mettent autour du cou et qui retombe sur les épaules. — Espèce de cravate qui s'attache derrière le cou avec une boucle. *Un c. de satin.* — *C. de cravate*, Ce qu'on met dans une cravate pour lui donner de la fermeté. || T. Géogr. Passage étroit entre deux montagnes. *Le c. de Tende.* Voy. Montagne.

COLAO. s. m. Sorte de ministre d'État à la Chine.

COLARIN. s. m. T. Archit. L'astragale qui, dans la colonne toscane et dans la dorique romaine, se remarque à la partie supérieure du fût.

* **COLASPIS.** s. m. T. Ent. Voy. Cycliques.

COLATURE. s. f. (lat. *colare*, filtrer). T. Pharm. Sorte de filtration dans laquelle on fait passer un liquide à l'étamine pour le débarrasser de quelques impuretés. || Le liquide qui a été soumis à cette opération.

COLBACK. s. m. (turc, *kalpack*).

Enc. — Le *Colback* a été introduit dans l'armée française par les chasseurs à cheval de la garde consulaire qui en avaient trouvé le modèle en Égypte. Il consiste en un bonnet à poil, ordinairement de peau d'ours, qui a la forme d'un cône tronqué. C'est, chez nous, une coiffure exclusivement militaire, en usage dans divers corps de cavalerie légère, hussards, chasseurs et guides. Il est également porté par les tambours-majors. Le c. est en général dépourvu de plaque et terminé supérieurement par une sorte de poche conique de drap de couleur, appelée *Chausse*, à laquelle est attaché un gland.

* **COLCHICACÉES.** s. f. pl. **COLCHIQUE.** s. m. T. Bot. Voy. Mélanthacées.

COLCOTHAR. s. m. T. Chim. Voy. Fer.

COLÉGATAIRE. s. 2 g. T. Jurisp. Celui ou celle qui est légataire avec un ou plusieurs autres individus.

COLÉOPTÈRE. adj. et s. m. (gr. κολεὸς, étui; πτέρόν, aile). T. Entom.

Enc. — On comprend sous le nom de *Coléoptères* (*Coleoptera*) un des ordres principaux de la classe des Insectes. Il comprend tous ceux qui ont quatre ailes, dont les deux supérieures, plus solides, et désignées sous le nom d'*Élytres* (du grec ἔλυτρον, étui), recouvrent comme des étuis les inférieures, qui sont membraneuses et le plus ordinairement pliées en travers. Les Insectes qui composent cet ordre, sont les plus nombreux et les mieux connus. Ils ont particulièrement fixé l'attention des naturalistes par leurs formes singulières, leurs couleurs brillantes ou agréables, et la consistance de leurs téguments qui rend leur conservation plus facile.

Le *Corps* ou *Tronc* est composé de trois parties principales: la *Tête*, le *Thorax* et l'*Abdomen*.

Dans la *Tête* on distingue le crâne, la bouche, les yeux et les antennes. — Le *Crâne* s'articule en arrière avec le thorax. Tantôt l'axe de sa plus grande longueur est parallèle à celui du corps, tantôt il forme un angle avec lui. — La *Bouche* se compose généralement des parties suivantes : 1° du *Chaperon*, qui est un prolongement du crâne; 2° du *Labre* ou lèvre supérieure, pièce mobile, impaire, transversale, qui est attachée en dessous du chaperon; 3° de deux *Mandibules* ou mâchoires supérieures, pièces solides, tranchantes et dentelées, qui sont destinées à saisir ainsi qu'à briser les aliments solides; 4° de deux *Mâchoires* proprement dites qui sont plus grêles, modifiées diversement suivant la nature des aliments, et dont chacune est munie en dehors d'un ou de deux appendices articulés appelés *Palpes maxillaires* ou *supérieurs*; 5° de la *Lèvre inférieure*, appelée simplement *Lèvre* par opposition à *Labre*. Elle est supportée par la *Ganache* ou partie inférieure de la tête, et formée de deux pièces, l'une inférieure (*Menton*) et l'autre supérieure (*Languette*). Elle porte, en outre, deux palpes appelés *Palpes labiaux ou inférieurs. Toutes ces parties* varient dans leurs formes et leurs proportions suivant les familles et les genres. — Les *Yeux* sont au nombre de deux. Leur situation varie beaucoup relativement aux autres parties. Ils sont à facettes, et jamais lisses, si ce n'est peut-être dans quelques Brachélytres. Ils sont en outre arrondis, ovales et à surface chagrinée. Quelques Col. aquatiques semblent avoir quatre yeux; mais cela tient à ce que chaque œil est divisé en deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure, à peu près comme dans le poisson appelé *Anableps*. — Les *Antennes* sont au nombre de deux; elles présentent des formes variées, et sont ordinairement plus volumineuses dans les mâles. Le nombre de leurs articles est presque toujours de onze.

Le *Thorax* ou *Corselet* se divise en 3 segments nommés : *Prothorax*, *Mésothorax* et *Métathorax*. — Le *Prothorax* supporte la tête et la première paire de pattes; il a des mouvements assez étendus. — Le *Mésothorax* est très-étroit et semble comprimé par les deux autres segments qui sont beaucoup plus développés. Il supporte la seconde paire de pattes et les élytres, ainsi que l'*Écusson*, pièce plus ou moins triangulaire qui se voit entre celles-ci. Il présente antérieurement un rétrécissement formant un court pédicule qui s'emboîte dans la cavité postérieure du prothorax. — Le *Métathorax* supporte la troisième paire de pattes et les ailes membraneuses. Ces deux derniers segments sont soudés ensemble par leurs bords.

L'Abdomen est *sessile, c.-à-d. uni au thorax par sa plus* grande largeur. Il se compose de six ou sept anneaux presque toujours membraneux en dessus et cornés en dessous. A son extrémité libre se trouve placé le cloaque ou l'anus, lequel est fendu transversalement. Enfin, sur les côtés, chaque anneau présente une petite ouverture appelée *Stigmate*, qui n'est autre *chose que l'orifice des trachées.*

Dans les membres, nous avons à considérer les *Élytres*, les *Ailes* membraneuses et les *Pattes*. — Les *Élytres* ne peuvent s'écarter du corps qu'à angle droit, elles ne frappent pas l'air dans le vol, et une fois étendues elles restent fixes. Leur écartement précède nécessairement le développement des ailes membraneuses. Leur forme, leur consistance et leur couleur sont très-variables. A l'état de repos, elles se joignent l'une contre l'autre par leur bord interne, et présentent sur le dos une ligne médiane appelée *Suture*. Quelquefois elles se soudent par la suture, d'où résulte comme conséquence l'absence d'ailes membraneuses. Chez certains Col. elles ne sont pas assez développées pour cacher complétement les ailes, et alors elles ne recouvrent pas entièrement l'abdomen. — Les *Ailes* proprement dites sont membraneuses, insérées en dedans des élytres et veinées avec des anastomoses. Elles se coudent sur leur bord externe et forment ainsi une articulation angulaire qui leur permet de se replier en travers et de se cacher entièrement sous les élytres, quoiqu'elles aient une longueur à peu près double de ces dernières. Un ligament élastique les ramène à l'état de flexion ou d'extension. — Il y a trois paires de pattes, et chaque patte se compose de six parties, appelées *Trochantin*, *Hanche*, *Trochanter*, *Cuisse*, *Jambe* et *Tarse* : 1° Le *Trochantin* sert à l'articulation de la hanche avec la pièce solide qui forme le thorax en dessous et qu'on a nommée l'*Épimère*. 2° La *Hanche* *est tantôt globuleuse, tantôt transverse ; elle est toujours* subordonnée par ses formes à la nature des mouvements de l'Insecte. 3° Le *Trochanter* est un article très-court, trigone ou quadrangulaire, qui unit la cuisse à la hanche. Il acquiert une grandeur insolite chez les Carabiques et les Nécrophores. 4° La *Cuisse* est assez allongée, tantôt arrondie, tantôt plate, tantôt globuleuse. Elle est souvent sillonnée le long de son bord pour recevoir l'un des bords de la jambe auquel elle sert de gaîne, comme le manche à la lame d'un couteau à ressort. 5° La *Jambe* varie, comme la hanche et la cuisse, dans ses formes et ses proportions. 6° Le *Tarse* a surtout été étudié avec soin, parce que c'est le nombre de ses articles qui a servi à déterminer les sections établies dans l'ordre des Col. Le nombre et la forme de ces articles sont très-variables et paraissent beaucoup influer sur les mœurs et les habitudes de ces Insectes. On a fait cette remarque assez curieuse que le nombre des articles aux tarses est semblable et constamment le même dans les pattes moyennes et dans les antérieures. Les *Crochets* qui terminent les tarses sont simples ou fourchus, ordinairement au nombre de deux et rarement au nombre de quatre.

Nous ne parlerons point ici de la structure interne des Col., attendu que, sous ce rapport, ils diffèrent peu des autres Insectes, et que nous exposerons, à ce mot, les faits les plus importants relatifs à l'anatomie de cette grande classe d'animaux. — Les *Sexes* se distinguent à l'extérieur par des différences qui résident surtout dans les antennes et dans les pattes. L'accouplement est unique et dure depuis quelques heures jusqu'à un ou deux jours. Cet accouplement terminé, le mâle meurt, et la femelle meurt immédiatement après la ponte. Les *Œufs* sont globuleux, ovales ou oblongs, de couleur variable. Ils sont déposés soit dans les eaux tranquilles, soit sur certaines plantes, soit dans l'intérieur du bois, soit dans la terre, soit sur les matières végétales ou animales en décomposition. Les *Larves* qui en naissent sont ordinairement molles, à six pattes écailleuses, à tête cornée, sans yeux distincts, avec des rudiments d'antennes, des mandibules et des mâchoires plus ou moins développées suivant la nature de leurs aliments. L'abdomen est plus ou moins allongé ou courbé sur lui-même, et composé de douze ou treize anneaux dont neuf présentent des *stigmates* sur les côtés. Elles changent plusieurs fois de peau, et restent très-longtemps, quelquefois même trois ou quatre années, avant de se transformer en nymphes. Leur croissance du reste est d'autant plus prompte que leur nourriture est plus abondante et la température plus élevée. A l'état de *Nymphes*, les Coléoptères *ne prennent plus de nourriture. Ils sont inactifs, immobiles*, quoique toutes leurs parties soient distinctes. Ces nymphes sont d'un blanc plus ou moins transparent ou jaunâtre et dans un état de mollesse extrême. La plupart se tapissent dans des cavités dont elles ont consolidé les parois pour en faire une espèce de coque. C'est en général sous la forme de larves que les Col. *font le plus de tort à l'agriculture et à l'industrie*. Tout le monde connaît les ravages des Bruches, des Charançons, des Calandres, des Anthrènes, des Dermestes, des Hannetons, etc.

Les Col. sont répandus dans toutes les contrées du globe. On évalue à plus de 30,000 le nombre des espèces connues, et tous les jours on en découvre de nouvelles. Parmi ces Insectes, les uns sont aquatiques, les autres sont terrestres et ont les habitudes les plus variées. Les uns sont diurnes, les autres nocturnes. Ils vivent soit de proie vivante, soit de matières animales ou végétales putréfiées ou desséchées, soit du crottin des animaux herbivores, soit des parties ligneuses des végétaux, soit des feuilles, soit des fleurs, soit des fruits. Il est à remarquer qu'aucun d'eux n'est venimeux. Quelques-uns seulement, qui sont armés de fortes mandibules comme les Scarites, les Capricornes, les Cerfs-volants, mordent ou pincent fortement quand on les saisit sans précaution. — Il n'y en a pas non plus qui soient employés dans l'industrie. Les Cantharidiens seuls, par leur propriété vésicante, sont utiles en médecine.

Les Col. se divisent en quatre grandes sections, d'après le nombre des articles de leurs tarses :

I. *Pentamères*. Cinq articles à tous les tarses.
II. *Hétéromères*. Cinq articles aux quatre tarses antérieurs, et quatre seulement aux postérieurs.
III. *Tétramères*. Quatre articles à tous les tarses.
IV. *Trimères*. Trois articles à tous les tarses.

Chacune de ces sections se subdivise en un plus ou moins grand nombre de familles. — Les *Pentamères* comprennent 6 familles, savoir : les CARNASSIERS, les BRACHÉLYTRES, les SERRICORNES, les CLAVICORNES, les PALPICORNES, les LAMELLICORNES. — Les *Hétéromères* se composent de 4 familles : les MÉLASOMES, les TAXICORNES, les STÉNÉLYTRES et les TRACHÉLIDES. — *Les Tétramères en forment 7, appelées* : CURCULIONITES, XYLOPHAGES, PLATYSOMES, LONGICORNES, EUPODES, CYCLIQUES et CLAVIPALPES. — Quant aux *Trimères*, ils n'en forment que 3, les *Fongicoles*, les *Aphidiphages* et les *Psélaphiens*. — La plupart de ces familles sont encore partagées en sections ou en tribus. Ainsi, les *Carnassiers* sont divisés en CICINDÉLÈTES, CARABIQUES et HYDROCANTHARES; les *Serricornes*, en STERNOXES, MALACODERMES et LIMEBOIS; les *Lamellicornes*, en SCARABÉIDES et LUCANIDES, etc. — Voy. tous les mots imprimés en petites capitales.

* **COLÉORAMPHE.** s. m. T. Ornith. Voy. CHIONIS.

* **COLÉORHIZE.** adj. et s. f. T. Bot. Voy. GRAINE.

COLÉRA-MORBUS. s. m. Voy. CHOLÉRA-MORBUS.

COLÈRE. s. f. (gr. χολέρα, maladie noire; de χολή, bile). Mouvement désordonné de l'âme par lequel nous sommes vivement excités contre ce qui nous blesse. *Grande, violente, furieuse c. Noble, sainte, juste c. L'effort de la c. Les effets de la c. Transport de c. Excès de c. L'ardeur, la violence, la chaleur, l'impétuosité de la c. Les premiers bouillons de la c. Il fit cela tout en c. Entrer dans une grande c. Être en c. Se mettre en c. Émouvoir, irriter, allumer la c. de quelqu'un. Réprimer, refréner, calmer la c. de quelqu'un. La c. le transporte, le met hors de lui. Attirer sur soi la c. de quelqu'un. C'est la c. qui lui a fait dire* ou *faire cela.* — Fig., *La c. de Dieu, la c. du ciel, la c. céleste.* || Se dit, dans un sens anal., en parlant Des animaux. *La c. du lion. Ce chien est en c.* || Fig., *La mer est en c.*, Elle est fort agitée. = COLÈRE. adj. 2 g. Qui est sujet à se mettre en c. *Un homme très-c.*

Syn. — *Courroux*, *Emportement*. — Ces trois mots désignent une émotion violente contre quelqu'un qui nous résiste, qui nous offense, etc.; mais la *colère* dit une passion plus intérieure et de plus de durée, qui dissimule quelquefois et dont il faut se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition : ce terme du reste est en général du style emphatique. L'*emportement* n'exprime qu'un mouvement extérieur qui éclate et fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement. Il n'est le plus souvent que la manifestation de la *colère*.

Syn. — *Colérique*. — L'adjectif *colère* indique un caractère établi, une passion passée à l'état d'habitude. *Colérique* exprime seulement une disposition, une tendance. L'homme *colère* s'abandonne à sa passion sans mesure ou sans réserve; il a perdu tout empire sur elle. L'homme *colérique* y résiste : il peut même arriver que personne ne se doute de sa tendance à la colère.

COLÉRIQUE. adj. 2 g. Enclin à la colère. *Homme c. Humeur c.* — Voy. CHOLÉRIQUE.

* **COLÉUS.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

COLI. s. m. Voy. COLIR.

* **COLIADE.** s. f. T. Ent. V. *Lépidoptères* DIURNES.

COLIART. s. m. T. Ichth. Voy. RAIE.

COLIBRI. s. m. T. Ornith.

Enc. — Les charmants Oiseaux désignés communément sous le nom de *Colibris* et d'*Oiseaux-Mouches*, appartiennent à l'ordre des *Passereaux* et à la section des *Ténuirostres* de Cuvier. Ils constituent une tribu fort nombreuse en espèces (on en compte plus de 150), qui a été érigée en famille sous le nom de *Trochilidés*. — Ces Oiseaux ont pour caractères communs : Bec plus long que la tête ; les deux mandibules de même longueur : la supérieure élargie à la base, carénée en dessus, l'inférieure logée dans la supérieure ; langue extensible, cylindrique à la base et bifide à l'extrémité; ailes étroites et très-allongées; tarses très-grêles et très-courts; pieds impropres à la marche, à trois doigts devant et un derrière.

Les *Trochilidés*, à deux ou trois exceptions près, sont les plus petits de tous les Oiseaux et ceux dont les formes sont le plus gracieuses. Ils ont toujours excité l'admiration par le luxe de leur plumage tout resplendissant de l'éclat des saphirs, des rubis et des émeraudes. Les Indiens, frappés de leurs magnifiques couleurs, les nommaient *Rayons* ou *Cheveux du soleil*. La forme de leurs ailes, jointe à la brièveté de l'humérus et au défaut d'échancrure du sternum, les rend propres au vol continu, comme les Martinets, et leurs rectrices largement développées leur servent admirablement à se diriger dans les airs. Grâce à ces dispositions, ces Oiseaux voltigent sans cesse avec un battement d'ailes si rapide qu'elles semblent immobiles. On les voit s'arrêter *quelques instants près d'une fleur, la sonder avec* leur langue effilée, puis partir comme un trait pour en chercher une autre, se jeter à droite, à gauche, par saccades aussi vives que brusques, s'arrêter, se retourner subitement, et déployer une activité vraiment merveilleuse. Leur voix est un cri aigu représenté par *tère, tère*. Ils ne chantent jamais, et quand ils volent, *ils font entendre un bourdonnement semblable à celui* des Guêpes ou au ronflement du rouet. Ils vivent tantôt solitaires, tantôt réunis en grand nombre dans les lieux où se trouvent des arbres en fleurs. Ils se retirent à l'ombre des forêts pendant la chaleur du jour, sans pour cela garder le repos, qui n'est pas dans leur nature active et pétulante. Leur pétulance se traduit d'ailleurs dans toutes leurs actions : à la vue d'un obstacle, ils crient, s'acharnent et s'irritent. Dans leur dépit, ils déchirent les fleurs à coups de bec et dispersent au loin leurs pétales avec colère. En les voyant voler de fleur en fleur, et plonger leur petite langue au sein des corolles, on a cru longtemps que la substance mielleuse des nectaires était leur nourriture exclusive; mais on a trouvé dans leur gésier de petits Coléoptères et même des Araignées, et il est incontestable aujourd'hui que, si les petites espèces vivent plus spécialement du miel des fleurs, les grosses sont en outre insectivores. Les femelles font deux pontes par an, et pondent chaque fois deux œufs blancs, allongés, et à peu près de la grosseur d'un petit pois. Le nid destiné à les recevoir est gros comme une coquille de noix ou comme la moitié d'un œuf de poule. Il est fortement tissu, recouvert à l'extérieur de lichens, de mousses ou d'écorces, et à l'intérieur de filaments soyeux ou du duvet de l'Asclépias. Il est attaché indifféremment à une branche d'arbre, à la tige d'une herbe sauvage, à une feuille d'ananas ou d'aloès. Le mâle et la femelle concourent ordinairement à la confection de leur nid. *La mère couve alternativement avec le mâle pendant* dix ou douze jours. Les petits, au sortir de l'œuf, sont gros comme des Mouches. Ils sont nourris avec tendresse par leurs parents pendant une vingtaine de jours. La mère, d'après Dutertre, leur fait sucer sa langue couverte du suc emmiellé des fleurs. Le père et la mère les défendent courageusement contre *d'autres Oiseaux bien plus forts qu'eux, et ne s'inquiètent alors* d'aucun péril. C'est ainsi qu'ils s'attachent aux pas de ceux qui leur enlèvent leurs petits, qu'ils s'établissent pour les nourrir dans les cages où ils sont enfermés. On en a même vu qui suivirent leur progéniture sur les vaisseaux et qui continuèrent leurs soins assidus pendant toute la traversée. Si les adultes brillent d'un plumage richement orné, les jeunes ont le plus souvent une livrée sombre, et c'est seulement vers la troisième année qu'ils acquièrent la parure qu'ils garderont toute leur vie. Les femelles ont aussi une livrée plus terne que les mâles, et sont généralement plus petites.

Ces Oiseaux ont des ennemis redoutables. Les Reptiles, les petits Mammifères grimpeurs leur font une guerre incessante; mais de tous leurs adversaires, le plus dangereux est la grosse espèce d'Araignée appelée Mygale aviculaire. Elle tend ses rets autour du nid de ces frêles Oiseaux, et les dévore, eux, leurs œufs et leurs petits. Ces Oiseaux se laissent facilement approcher : on peut les prendre en se plaçant dans un buisson fleuri, avec une verge enduite de glu, dont on les frappe lorsqu'ils bourdonnent près d'une fleur; mais cette méthode a l'inconvénient de gâter leur plumage. Le plus souvent on les étourdit en leur lançant du sable avec une sarbacane, ou de l'eau avec une seringue, ou bien encore, on les chasse, comme les Papillons, avec un filet de gaze verte. Mais l'on ne peut guère s'en emparer dans l'espoir de les conserver. Accoutumés à une vie active et vagabonde, ils ne peuvent supporter la captivité et ne tardent pas à succomber à l'ennui. Il est, en outre, fort difficile de leur donner une nourriture convenable. On est cependant parvenu à les conserver quelques mois en les nourrissant de sirop, de biscuit et de miel. Les Péruviens et les Mexicains savent composer, avec les plumes des Trochilidés, des ornements dont on vante la fraîcheur et la délicatesse, et jadis les Indiennes portaient des pendants d'oreilles formés de leur corps desséchés.

Les *Trochilidés* comprennent deux genres, le g. *Colibri* (*Tro-*

chilus) et le g. *Oiseau-Mouche* (*Ornismya*) : le premier est caractérisé par son bec arqué, tandis que le second a le bec droit. Les Oiseaux-Mouches sont en général plus petits que les Colibris. — Ces deux genres sont exclusivement propres au *nouveau monde. Les Colibris proprement dits* paraissent craindre davantage le froid : ils habitent le Brésil, la Guyane, la partie septentrionale Paraguay et les Antilles. Les Oiseaux-Mouches ont une distribution géographique moins restreinte. On les rencontre au nord, jusqu'à la Nouvelle-Écosse, et au sud, jusqu'au détroit de Magellan. Quelques espèces même paraissent avoir l'habitude des migrations. — Nous citerons comme type du genre Colibri l'une des espèces les plus remarquables par l'éclat de son plumage. C'est le *Col.-Topaze* (*Troch. pella*) [Fig. 1], dont le corps est marron pourpré, la tête noire, et dont la gorge jaune topaze changeant en vert est encadrée de noir. Il a 16 centim. de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, sans y comprendre les deux longs brins. Le croisement de ces brins a fait aussi donner à cette espèce le nom de *Col. à queue fourchue*. Cet Oiseau habite la Guyane française, dans le voisinage des fleuves et des rivières.

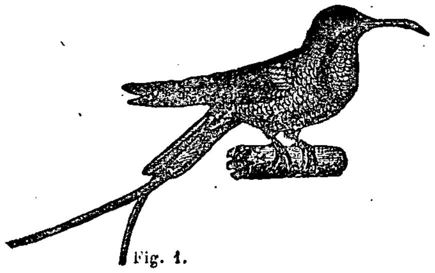

Fig. 1.

Dans le genre *Oiseau-Mouche*, nous mentionnerons les espèces suivantes : l'*Ois.-M. géant* (*Orn. gigantea*) est ainsi nommé parce que sa taille atteint celle d'une Hirondelle de cheminée. Le *plus petit des Oiseaux-Mouches* (*Orn. minima*), qui est de la grosseur d'une Abeille et d'un beau gris violet. Le *Rubis-Topaze* (*Orn. moschita*) [Fig. 2] est très-commun au Brésil et à la Guyane. Son corps est brun ; mais le dessus de sa tête éclate comme un rubis, et sa gorge brille du plus beau jaune de topaze. L'*Ois.-M. Huppe-Col* (*Orn. ornata*) [Fig. 3] est l'une des plus petites espèces du genre. Il a le dos brun ; son ventre présente quelques reflets dorés ; sa gorge est verte avec des reflets dorés ; sa tête porte une longue huppe d'un beau rouge ; enfin, de chaque côté de son cou, il y a quatorze plumes longues et rousses, vertes seulement à leur extrémité, et qu'il éclate comme des panaches. Cette petite espèce se trouve à Cayenne.

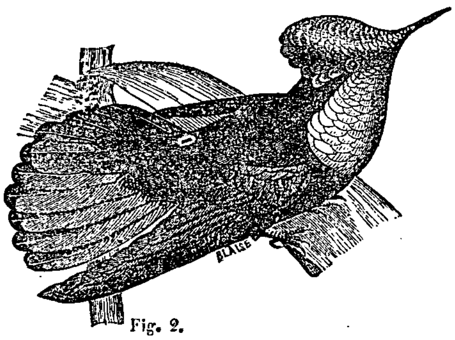

Fig. 2.

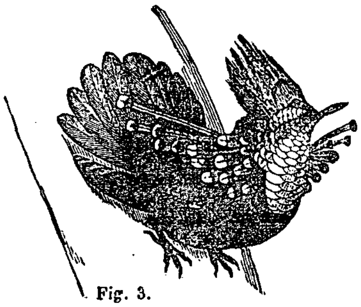

Fig. 3.

Nous rapprocherons des Colibris le genre *Souï-Manga* (*Cinnyris*) qui offre les plus grandes analogies avec eux, et que l'on peut considérer comme représentant dans l'ancien continent la famille des Trochilidés, car il habite l'Afrique, l'Inde et le grand archipel Indien. Les Souï-Mangas ont le bec long et très-grêle (tantôt droit et tantôt arqué), avec le bord des deux mandibules finement dentelé en scie ; leur langue, qui peut s'allonger hors du bec, se *termine en une petite fourche*. Ce sont aussi de petits Oiseaux dont les mâles, au temps des amours, brillent de couleurs métalliques et approchent de l'éclat des Colibris. Ils vivent sur les fleurs dont ils pompent le suc : leur naturel est gai et leur chant assez agréable. Leur beauté en a fait apporter beaucoup dans nos cabinets ; mais le plumage des femelles et celui des mâles hors la saison des amours étant tout différent de leur plumage brillant, on a peine, dit Cuvier, à bien caractériser les espèces. Nous donnons ici comme type du genre le *Souï-Manga à poitrine rouge* (*Cin. senegalensis*) [Fig. 4]. Il a 12 centim. de longueur. Un vert doré éclatant couvre le sommet de la tête et le gosier ; la gorge et la poitrine sont variées de bleu, de violet, de vert et de rouge, changeant en brun ou *en rouge uniforme, suivant les reflets* de la lumière. Un brun vineux velouté colore le reste du corps.

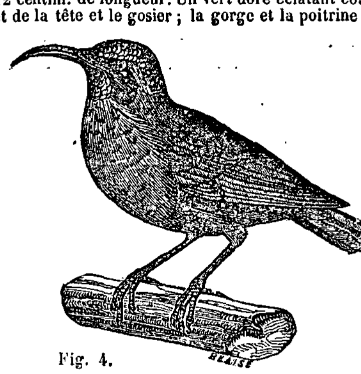

Fig. 4.

COLICITANT. s. m. (lat. *cum*, avec ; *licitans*, qui enchérit). T. Prat. Se dit de Deux ou plusieurs cohéritiers ou copropriétaires au nom desquels se fait une vente par licitation. N'est guère usité qu'au plur.

***COLICODENDRON.** s. m. T. Bot. V. CAPPARIDÉES.

COLIFICHET. s. m. Babiole, bagatelle, petit objet de fantaisie, sans utilité réelle. ‖ Ajustement de femmes qui ne sert qu'à la parure. ‖ Petit ornement non motivé et qui ne convient point au lieu où il est placé. *Cette église est surchargée de colifichets.* — Fig., Tout ornement placé mal à propos dans quelque ouvrage d'esprit. *Cette pièce est pleine de traits d'esprit, mais ce ne sont que des colifichets.* — * Par anal., se dit Des ornements du chant, lorsqu'ils sont mal placés ou trop répétés. ‖ Sorte de pâtisserie sèche et légère, faite sans beurre et sans sel, qu'on donne à manger aux oiseaux. ‖ T. Monnaie. Petite machine dont se servaient les ajusteurs pour réduire les espèces au poids légal.

COLIMAÇON. s. m. Voy. LIMAÇON.

*** COLIN.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Colins* (*Ortyx*) forment la troisième tribu du grand genre *Perdrix* ou de la famille des *Perdicinées.* Ces Oiseaux sont les représentants des Perdrix et des Cailles dans le nouveau continent. Leurs caractères sont : Bec gros et court, bombé et plus haut que large ; tête entièrement emplumée ; tarses lisses ; queue en général plus longue que chez les Perdrix propres. — Cette tribu peut se diviser en deux groupes, selon que la tête de l'Oiseau est pourvue ou dépourvue d'ornements. Dans le premier, nous citerons le *Colin de Sonnini*, qui habite l'Amérique méridionale ; le *C. Zonécolin*, décrit par Buffon sous le nom de *Caille huppée du Mexique*, qui se trouve dans ce pays et dans la Guyane ; le *C. peint*, et le *C. à grande queue du Mexique;* le *C. de Douglas*, le *C. coquet*, et le *C. à aigrette*, qui tous trois habitent la Californie. Ce dernier (Fig. ci-dessous) est le type du genre *Lophortyx*, établi par le prince *Ch.* Bonaparte. Il est de la taille d'une Perdrix. Il a la gorge noire encadrée de blanc, les côtés du cou perlés, le ventre et les flancs maillés de noir et de bleu ; sa huppe est formée de plumes noires recourbées. — Le second groupe comprend le *C. tocro*, appelé aussi *Perdrix de la Guyane*, le *C. de Virginie* ou *Perdrix boréale* de Vieillot, et le *C. des Malouines*. Le Tocro se distingue par son bec robuste dont la mandibule supérieure est munie à son milieu de deux fortes dents. Le *C. de Virginie* est extrêmement répandu dans tout le territoire des États-Unis. Depuis une vingtaine d'années, il a été acclimaté en Angleterre où il vit et se multiplie en liberté. Il ne serait pas d'une grande difficulté de naturaliser en France cet Oiseau, non plus que les élégantes espèces propres à la Californie. — Les Colins ont en général les mœurs et les habitudes des Perdrix. Cependant lorsqu'ils sont trop vivement poursuivis, ils cherchent leur sûreté sur les arbres, où ils se blottissent et restent immobiles, perchés sur les plus grosses branches. Quand ils ont été dispersés, ils se rappellent comme les Cailles et les Perdrix. Le *C. de Virginie* fait alors entendre une espèce de sifflement que Vieillot exprime par les syllabes *ho-oui*. Cette espèce est très-recherchée aux États-Unis comme gibier, et on la chasse activement. — Les Colins ont, comme les Cailles, de *la tendance à engraisser*. Leur nourriture habituelle consiste en graines de différentes sortes et en baies qui croissent près de la surface de la terre. Ces Oiseaux sont beaucoup plus féconds que les Perdrix. Celui de Virginie construit, au pied d'une touffe de hautes herbes ou d'un bouquet d'épis, un nid de gazon de forme ronde, dont l'entrée est assez semblable à celle d'un four, et où la femelle pond 10 à 18 œufs. Quelques espèces de Colins, cela est du moins constaté pour le C. de Virginie, ont l'habitude d'émigrer ; ces émigrations, qui se font du nord-est au sud-ouest, ne sont pourtant pas annuelles. Lorsqu'elles ont lieu, c'est, en général, au commencement d'octobre. « Alors, dit Audubon, les bords de l'Ohio sont, pendant plusieurs semaines, couverts de troupes de ces Oiseaux. Aussitôt qu'ils ont traversé les principaux cours d'eau qui se trouvent sur leur route, ils se répandent dans le pays et reprennent leur genre de vie ordinaire. » — V. PERDRIX.

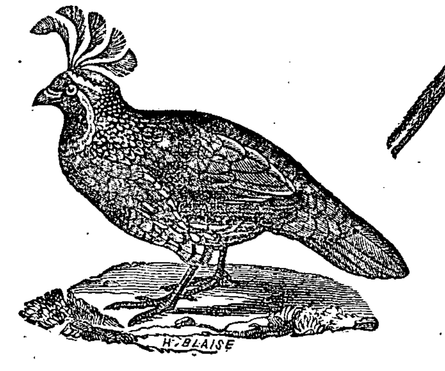

COLIN-MAILLARD. s. m. Sorte de jeu où l'un des joueurs, que l'on appelle c.-m., a les yeux bandés et poursuit les autres à tâtons, jusqu'à ce qu'il en ait saisi un, dont il est obligé de dire le nom, et qui alors prend sa place. *Jouer à c.-m., au c.-m. Le jeu de c.-m. a, dit-on, été ainsi nommé par allusion à un guerrier appelé Colin et surnommé Maillard à cause du maillet qui était son arme ; dans une bataille, Colin ayant eu les yeux crevés, se fit guider par ses écuyers et n'en continua pas moins de combattre.*

*** COLIN-TAMPON.** s. m. Expression fam. et pop. qui se dit De quelque chose dont on ne fait aucun cas. *Je m'en soucie comme de Colin-Tampon.*

*** COLIOU.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les Oiseaux ainsi nommés forment un genre bien limité qui appartient à l'ordre des *Passereaux*, section des *Conirostres*. Ses caractères sont : Bec court, épais, conique, un peu comprimé, à mandibule supérieure un peu arquée, couvrant les bords de l'inférieure, qui est plus courte et droite ; tarses *nus et annelés; doigts totalement séparés, pouce court*; ongles très-arqués, le postérieur le plus court de tous ; ailes courtes ; queue très-longue, conique et à douze pennes.

Les *Colious* (*Colius*) sont exclusivement propres à l'Afrique. On les trouve depuis le Cap jusqu'au Sénégal, et même en Abyssinie. Ils ont des plumes fines et soyeuses à teintes généralement cendrées. Leur tête est ornée d'une huppe. Ils sont de la grosseur du Bruant, mais d'une forme plus allongée. Ils aiment à vivre en société : ils se divisent en petites troupes de 15 à 20, nichent ensemble dans les mêmes buissons, et y dorment pressés les uns contre les autres. Il paraît que pendant leur sommeil ils se tiennent suspendus la tête en bas. Leur marche *est fort lente ; ils se traînent en quelque sorte sur* le ventre ; ils grimpent avec difficulté, la tête en bas, avec leurs deux pieds successivement et même en s'aidant du bec, à la manière des Perroquets ; leur vol est lourd et peu soutenu. Leur voix est un cri monotone et triste qu'ils répètent plusieurs fois de suite. Leur nourriture consiste en bourgeons, en fruits et en pousses de graines potagères : aussi sont-ils le fléau des jardins dans les lieux habités. En revanche, ils sont bien fournis en chair et très-bons à manger. — Ce genre comprend six espèces, dont le type est le *Col. à dos blanc* (*Col. leuconothus*) [Fig. ci-dessus]. Cet Oiseau a 17 centim. de longueur depuis le bout de

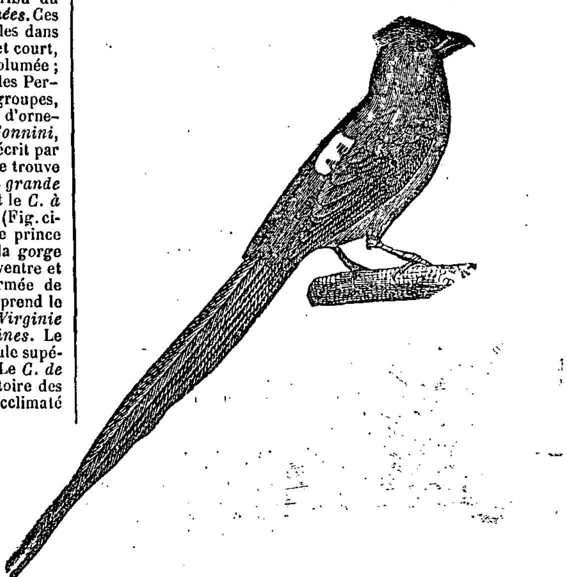

bec jusqu'à celui de la queue; sa huppe est très-rabattue; il a le cou, les scapulaires, les couvertures des ailes et de la queue gris perlé avec une teinte vineuse sur la poitrine; il a le ventre d'un blanc rougeâtre; mais ce qui le distingue, surtout, c'est une bande blanche sur un fond noirâtre qui s'étend depuis le milieu du dos jusqu'au croupion. Il forme des troupes nombreuses dans la Cafrerie et aux environs du Cap.

COLIQUE. s. f. (gr. κῶλον, côlon). T. Méd. Se dit de Toute douleur plus ou moins vive qui a son siége dans la cavité abdominale, et qui redouble par intervalles. = * Colique. adj. 2 g. T. Anat. *Artères coliques*, *Veines coliques*, Qui appartiennent au côlon.

Enc. — I. Ainsi que l'exprime la définition ci-dessus, le terme *Col.*, malgré son étymologie, ne s'applique pas seulement à une douleur qui a son siége dans l'intestin côlon; il se dit encore des douleurs qui affectent les autres viscères contenus dans l'abdomen. Ainsi, on appelle *Col. d'estomac*, celle qui a son siége dans cet organe (V. Gastralgie); *Col. hépatique*, celle qui a son siége à la région du foie, et principalement vers la vésicule biliaire (V. Foie); *Col. néphrétique*, celle dont la cause réside dans les reins ou dans les canaux excréteurs (V. Rein); *Col. utérine*, celle dont l'organe utérin est le siége (V. Utérus).

II. Quant aux coliques qui ont leur siége dans le tube intestinal lui-même, on les distingue en *Coliques symptomatiques* et en *Coliques idiopathiques*. Au nombre des premières, nous nommerons la *Col. inflammatoire*, qui est l'un des phénomènes constants de l'entérite ou de la colite, c.-à-d. de la phlegmasie de l'intestin grêle ou du côlon (V. Intestin); la *Col. vermineuse*, qui est causée par la présence d'helminthes ou vers dans les intestins; la *Col. de miséréré*, autrement appelée *Iléus*, mais qui doit son nom vulgaire aux angoisses extrêmes que le malade éprouve; la *Col. stercorale*, qu'on attribue à la rétention des matières fécales dans les intestins, rétention qui peut elle-même dépendre de la même cause que les douleurs de col.; la *Col. bilieuse*, ainsi nommée parce qu'on l'attribuait jadis à la surabondance de la bile, mais qui est simplement l'une des formes de l'entérite; la *Col. hémorrhoïdale*, qui est causée par la suppression du flux hémorrhoïdal et la métastase de la congestion sanguine sur l'intestin (V. Hémoprhoïdes); la *Col. menstruelle*, qui est due à une congestion sanguine intestinale, et qui tantôt précède ou accompagne l'évacuation menstruelle, tantôt résulte de la suppression de cette évacuation (V. Menstruation); la *Col. métallique*, appelée encore *Col. des peintres*, *Col. de plomb*, *Col. saturnine*, qui est l'un des phénomènes caractéristiques de l'intoxication par le plomb (V. Plomb); la *Col. de cuivre*, qui résulte de l'intoxication par le cuivre. Cette dernière reçoit aussi le nom de *Col. métallique* (V. Cuivre). Enfin, la col. se montre comme phénomène constant dans la péritonite, dans le choléra, dans la fièvre jaune, etc.

III. La *Col. idiopathique* ou *essentielle* est dite encore *Col. nerveuse*, *spasmodique* ou *convulsive*. Cette affection devient d'autant plus rare que le diagnostic devient plus précis, et que le médecin met plus de soin à explorer toutes les fonctions et tous les organes. La col. spasmodique survient quelquefois sans cause connue; parfois elle est produite par une vive émotion de plaisir ou de peine. Plus fréquemment, disent les auteurs, elle succède à l'impression du froid ou à la suppression d'une évacuation accoutumée; mais alors comment qualifier de nerveuse une col. qui est nécessairement précédée d'une congestion vers l'intestin?—L'invasion est en général soudaine; la douleur est intense et s'accompagne de contractions spasmodiques des parois abdominales, de borborygmes, parfois de vomissements, de constipation et d'anxiété générale. La pâleur de la face, l'altération de la physionomie, l'anxiété morale et physique, la petitesse et parfois l'inégalité du pouls, les sueurs froides et même les défaillances, sont les principaux symptômes qui accompagnent la douleur. — La durée de cette affection est ordinairement courte, d'une à quelques heures seulement. Sa terminaison est toujours heureuse; néanmoins les secours de l'art ne sont pas inutiles, ne fût-ce que pour abréger et diminuer les souffrances du malade. — Les moyens usités en pareil cas sont les narcotiques et les antispasmodiques combinés, les boissons légèrement aromatiques et les bains. — La *Col. flatulente* ou *venteuse* nous paraît n'être qu'une forme particulière de la col. idiopathique: ce qui la caractérise, c'est le développement abondant de gaz dans le tube intestinal. On lui oppose habituellement les substances dites carminatives.

IV. On désigne sous le nom de *Coliques végétales* des affections jusqu'à ce jour fort mal déterminées, qui présentent pour symptôme principal des douleurs intestinales d'une grande intensité. Cette catégorie comprend la *Col. de Madrid*, dite aussi *Col. d'Espagne* et *Mal de Galice*, et la *Col. de Poitou*. La première paraît être causée par l'influence de l'air froid du soir et de la nuit succédant rapidement à une chaleur très-forte pendant le jour. Elle affecte surtout les étrangers qui ne prennent pas contre les vicissitudes atmosphériques les mêmes soins que les indigènes. Cette maladie est quelquefois mortelle. Le traitement le plus efficace consiste dans l'emploi des purgatifs et surtout de l'opium qu'on porte parfois à des doses très-élevées. — La *Col.* dite *de Poitou* est appelée en Angleterre *Col. de Devonshire*. Ces dénominations lui viennent des lieux où on l'a primitivement observée. Du reste, cette maladie a été vue en Picardie, en Normandie, en Hollande, en Espagne, en Hongrie, à la Guyane, etc. Selon les uns, elle est due aux vicissitudes atmosphériques, comme la col. de Madrid; selon d'autres, elle est causée par l'usage de fruits acerbes, non parvenus à maturité, ou de boissons de mauvaise qualité. Cette affection entraîne quelquefois la mort. Nos connaissances, soit relativement à la cause de la maladie, soit relativement aux lésions organiques qui la caractérisent, sont trop insuffisantes pour qu'on puisse lui opposer un traitement rationnel. Aussi se borne-t-on en général, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus sage, à faire de la médecine de symptômes.

COLIR ou **COLI.** s. m. Officier de la Chine, qui est un censeur universel, et qui a droit d'entrer dans les maisons pour s'instruire de ce qui s'y passe.

COLIS. s. m. [On pron. *Coli.*] T. Comm. Caisse, balle de marchandises, ballot. *J'ai expédié aujourd'hui vingt colis.*

COLISÉE. s. m. Voy. Amphithéâtre.

* **COLITE.** s. f. T. Méd. Voy. Intestin.

COLLABORATEUR, TRICE. s. (latin, *cum*, avec; *laborare*, travailler). Celui, celle qui travaille de concert avec un autre, qui l'aide dans ses fonctions, dans l'exercice de son emploi. ‖ Se dit le plus souvent en parlant Des œuvres littéraires. *Il a deux collaborateurs. Une collaboratrice.*

* **COLLABORATION.** s. f. Action de travailler ensemble, en commun à une même œuvre. Ne se dit guère que Des œuvres littéraires. *Il n'écrit qu'en c. avec un tel. Il a touché mille francs pour sa part de c.*

COLLAGE. s. m. T. Papeterie. V. Papier. ‖ L'action de coller du papier de tenture dans les appartements. ‖ * T. Œnologie. Voy. Clarification.

COLLANT, ANTE. adj. Qui colle. S'emploie surtout dans cette loc., *Pantalon c.*, Pantalon fort juste qui dessine les formes.

* **COLLAPSUS.** s. m. (lat. *collabi*, tomber). T. Méd. On désigne en général sous ce nom Une diminution subite et générale de l'énergie du système nerveux et de toutes les fonctions qui en dépendent. *Le c. ne diffère guère de l'adynamie que par la promptitude avec laquelle il survient.*

COLLATAIRE. s. m. [On pron. les deux L dans ce mot et les quatre suivants.] (R. *collation*). Celui à qui on a conféré un bénéfice.

COLLATÉRAL, ALE. adj. T. Jurisp. N'est guère d'usage qu'en parlant De parenté et de succession hors de la ligne droite, soit descendante, soit ascendante. *Parents collatéraux*, Les oncles, les frères, les sœurs, les cousins germains, etc. *Ligne collatérale*, Celle que forment les parents collatéraux. — *Succession collatérale*, Celle qu'on recueille d'un parent en ligne collatérale. On dit de même, *Héritier c.*, Celui qui hérite d'un parent en ligne collatérale. ‖ T. Archit. *Nef collatérale*, Nef des bas-côtés d'une église. ‖ T. Géogr. *Points collatéraux*, Les points qui sont au milieu de deux points cardinaux. *Le nord-est, le nord-ouest, le sud-est et le sud-ouest sont les quatre points collatéraux.* = Collatéral. s. m. Parent c. *Il n'a que des collatéraux pour héritiers.*

COLLATEUR. s. m. Celui qui a droit de conférer un bénéfice. — *C. ordinaire*, ou simplem., *Ordinaire*, Celui qui de droit commun conférait le bénéfice.

COLLATIF, IVE. adj. Qui se confère. N'est usité qu'en matières bénéficiales. *Bénéfice c. Dignité collative.*

COLLATION. s. f. (lat. *collatio*; de *conferre*, accorder). Droit de conférer un bénéfice. — Lettres par lesquelles le collateur conférait le bénéfice. — *Avoir de belles, de grandes collations*, Avoir le droit de conférer plusieurs bénéfices considérables. ‖ Action par laquelle on confère la copie d'un écrit avec l'original, ou deux écrits ensemble, pour savoir s'il n'y a rien de plus ou de moins dans l'un que dans l'autre. *J'ai fait la c. de cette copie avec l'original, sur l'original.*

COLLATION. s. f. [On pron. *Colation.*] (lat. *collatio*, conférence). Repas léger que les catholiques font les jours de jeûne, au lieu de souper. *Faire c. Ce repas est nommé c. parce que, dans les monastères, on lisait pendant ce temps les conférences* (collationes) *des saints Pères.* ‖ Tout repas fait dans l'après-dîner ou la nuit. *Il y a eu bal et c. On servit une c. magnifique.*

COLLATIONNER. v. a. [On prononce les deux L.] Conférer un écrit avec son original, ou conférer deux écrits ensemble, afin de vérifier s'il y a quelque chose de plus ou de moins dans l'un que dans l'autre. *C. sur l'original, à l'original. C. sur les registres.* ‖ T. Librairie. V. Brochage. = Collationné, ée. *Copie collationnée à l'original. Extrait c.* On met au bas de certains actes, *Collationné à l'original par....*

COLLATIONNER. v. n. [On pron. *Colationner.*] Faire le repas qu'on appelle Collation.

COLLE. s. f. (lat. *colla*). Matière gluante et tenace, dont on se sert pour joindre deux choses et pour faire qu'elles tiennent ensemble. ‖ Pop., Bourde, menterie, chose controuvée à plaisir. *Voilà une bonne c. Il lui a donné une colle.*

Enc. — On distingue la *colle-forte* proprement dite et la *c. d'os*, la *c. de poisson*, la *c. à bouche* et la *c. de pâte.* Toutes ces colles, à l'exception de la dernière, s'extraient des matières animales et sont presque entièrement composées de gélatine.

1° *Colle-forte.* — Les substances propres à donner cette variété de c. sont très-nombreuses. On emploie surtout les rognures des mégissiers et des tanneurs, les peaux de lapin et de lièvre épilées, les muscles, les tendons et même les intestins des bœufs et des chevaux, etc. Ces substances sont, autant que possible, manipulées à l'état frais. Quand on ne peut pas s'en servir immédiatement, on les préserve de la fermentation en les faisant macérer dans un lait de chaux, qui dissout le sang et les parties molles putrescibles; ensuite on les égoutte et on les fait sécher en plein air. — Lorsqu'on veut en faire usagse, on les plonge de nouveau dans un lait de chaux, on les rince et on les met à égoutter sur des claies. Cette deuxième opération a pour objet de transformer en carbonate la chaux dont elles sont imprégnées. Les matières ainsi préparées sont introduites dans une chaudière avec de l'eau qu'on fait bouillir jusqu'à ce qu'une petite quantité de liquide, puisée dans la masse et refroidie, puisse se prendre en gelée. Alors on fait passer le liquide dans une seconde chaudière, chauffée à 100°, où on le laisse séjourner quatre ou cinq heures. Ce temps suffit pour que les impuretés qu'il tient en suspension tombent au fond de l'appareil. On soutire le liquide et on le coule dans des moules de bois, où il se prend en gelée après douze ou dix-huit heures. Une fois prise, on détache la c. du moule avec une lame de couteau mouillée et on la renverse sur une table également mouillée, où on la divise en plaques ou feuilles. On fait sécher ces dernières et, enfin, on les lustre, en les plongeant dans un bain d'eau chaude et en les frottant avec une brosse humide. — La *c. d'os* se prépare par deux procédés qui sont l'un et l'autre dus à Darcet. Le second, qui est le plus récent et le plus usité, ne diffère pas de celui au moyen duquel on prépare la gélatine (V. ce mot). — Les colles bien fabriquées sont peu ou point colorées, assez claires, à cassure conchoïde. Leurs feuilles ont les bords un peu dentelés; plongées dans l'eau, elles gonflent beaucoup sans se dissoudre. — Les emplois de la c.-forte sont trop connus pour que nous ayons à les énumérer; nous dirons seulement qu'on peut la conserver longtemps prête à être employée, en la liquéfiant par une addition de vinaigre et d'alcool.

2° *C. de poisson.* — La c. de poisson ou *Ichthyocolle* se prépare avec les vessies natatoires de quelques espèces d'Esturgeons, particulièrement avec celles de l'*Acipenser Huso*, qui est extrêmement commun dans la mer Caspienne et dans tous les fleuves qui s'y jettent. On trempe ces vessies dans l'eau; on les dépouille avec soin de leur membrane extérieure et du sang qui les salit; on les comprime dans des sacs de chanvre; on les ramollit avec les mains et on les roule en cordons auxquels on donne la forme d'une lyre. On termine l'opération en les faisant sécher au soleil, et quelquefois en les blanchissant au soufre. Dans quelques pays, on ajoute aux vessies natatoires la peau, l'estomac et les intestins des Esturgeons. On coupe ces matières en morceaux et on les fait dissoudre dans de l'eau bouillante, mais la c. obtenue par ce procédé est loin de valoir la précédente. — L'ichthyocolle sert à fabriquer le taffetas d'Angleterre, à donner l'apprêt à plusieurs tissus, à clarifier le vin. Elle entre aussi dans la confection de gelées alimentaires fort agréables au goût. Enfin, on en fait des feuilles transparentes qui servent de vitres dans les navires.

3° *C. à bouche.* — La c. à bouche est surtout usitée pour réunir plusieurs feuilles de papier les unes à la suite des autres ou pour coller le papier sur les planches à dessiner. C'est tout simplement de bonne c.-forte de Flandre qu'on a aromatisée avec de l'essence de citron et à laquelle on a ajouté 10 pour 100 de son poids de sucre blanc en poudre.

4° *C. de pâte.* — Cette c. est formée de farine de blé ou de seigle délayée dans l'eau et chauffée jusqu'à ébullition. Le liquide s'épaissit peu à peu par l'effet de la chaleur, et se transforme, par le refroidissement, en une gelée légèrement tremblante. Quelques bouillons suffisent pour terminer l'opération. La c. de pâte ne peut guère servir que pour le papier. Elle est surtout employée par les cartonniers, les relieurs, les colleurs de papiers peints, etc.

COLLECTE. s. f. (lat. *collecta*). Se disait autrefois de La levée des deniers, de la taille et autres impositions qui se faisaient par assiette. *Faire la c.* — Le temps pendant lequel un collecteur était en fonctions. *Pendant sa c. Du temps de sa c.* ‖ Quête faite pour une œuvre de charité ou pour un objet d'intérêt commun. *La c. a produit tant.* ‖ T. Lit. Voy. Messe.

COLLECTEUR. s. m. Celui qui était nommé, dans une paroisse, pour recueillir les tailles ou quelque autre imposition levée par assiette.

COLLECTIF, IVE. adj. (lat. *collectivus*). T. Gram. Se dit De tout mot au singulier qui désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses. *Peuple, multitude, armée, sont des termes collectifs. Un nom c.* On dit quelquefois substantivement, *Un c. Les collectifs.* — *Sens c.*, *valeur collective*, Le sens, la valeur que prend un mot au singulier qui n'est point c. de sa nature, lorsqu'il sert à désigner une réunion, une classe entière d'objets. *Dans cette phrase*, Le lion est courageux, *le mot* Lion *a une valeur collective. Employer un mot dans un sens c.* ‖ Qui renferme, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses. *Un être c. Un tout c.* — *D'une manière collective,* En considérant les objets dont on parle comme ne formant qu'un tout.

Enc. — I. On distingue deux sortes de *noms collectifs*, les collectifs *généraux*, et les collectifs *partitifs*. — Les premiers expriment la totalité ou une quantité déterminée des personnes ou des choses dont on parle ; ils sont toujours précédés d'un des déterminatifs *le, la, ce, cette, mon, ton, notre, etc. Le nombre des élus. La totalité des hommes. La moitié des navires. Cette espèce de pommes. L'armée française.* — Les seconds désignent seulement une partie des personnes ou des choses dont il est question ; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et sont ordinairement précédés de l'article indéfini *un, une : Une armée française. Une quantité de poires. Une flotte ennemie.* — Au reste, la plupart des noms collectifs peuvent devenir généraux ou partitifs, suivant l'idée qu'on y attache. Ainsi, dans les exemples qui précèdent, le mot *armée* est un coll. général, quand il est construit avec l'article *la*, parce qu'il exprime la totalité des troupes françaises. Il n'est plus, au contraire, qu'un coll. partitif, lorsqu'il est précédé de l'article indéfini *une*, car alors il ne désigne plus qu'une partie de ces mêmes troupes.

II. Les noms collectifs ne donnent lieu à aucune règle particulière pour l'accord des mots, verbes, adjectifs, pronoms ou participes, qui les accompagnent, s'ils ne sont suivis d'aucun complément : *Une armée française occupe l'Algérie. L'armée française est une des mieux disciplinées d'Europe.* Mais il en est autrement lorsqu'ils sont construits avec un complément. Dans ce dernier cas, on suit les deux règles que voici : 1° Quand les noms sont des collectifs généraux, c'est avec ces noms que l'accord a lieu, parce qu'ils expriment une idée totale, indépendante des termes subséquents, et qu'ils représentent l'idée générale sur laquelle s'arrête l'esprit : *L'armée des infidèles fut entièrement défaite. La pluralité des maîtres n'est pas bonne. Il a fourni le nombre d'exemplaires demandé.* — 2° Lorsque les noms sont des collectifs partitifs, c'est avec leur complément que l'accord se fait, parce que c'est ce complément qui exprime l'idée principale : *Une infinité de jeunes gens se perdent, parce qu'ils lisent des livres impies. Une partie des infidèles y furent tués. Une vingtaine d'hommes ont péri. Il trouva une partie du pain mangé, une partie des citrons gâtés, une partie des liqueurs bues.* — Ces règles, toutefois, ne sont pas absolues, et nos meilleurs auteurs s'en sont quelquefois affranchis. Tantôt un coll. général est suivi d'un pronom au pluriel ; tantôt c'est avec un col. partitif que s'accorde le verbe ou l'adjectif. Le premier cas est excessivement rare, et propre à la poésie. C'est ainsi que Racine, dans son *Alexandre*, a dit :

> Tout ce *peuple* captif, qui tremble au nom d'un maître,
> Soutient mal un pouvoir qui ne fait que de naître ;
> *Ils ont* pour s'affranchir les yeux toujours ouverts.

Le second cas est plus fréquent et se rencontre dans nos meilleurs prosateurs. C'est ainsi que Voltaire a écrit : *Une nuée de critiques s'est élevée contre La Motte*, et Fénelon : *Une* NUÉE *de traits* OBSCURCIT *l'air et* COUVRIT *tous les combattants.* On ne saurait blâmer ces manières d'écrire. En effet, dans ces derniers exemples, c'est l'idée de *nuée* que voulaient surtout représenter Fénelon et Voltaire : en conséquence, ils lui ont subordonné tout le reste de la phrase.

COLLECTION. s. f. (lat. *collectio*). Réunion de plusieurs objets qui ont ensemble quelque rapport. *Une c. de tableaux, de livres, d'antiques, de médailles, de curiosités. C. botanique, archéologique, etc. On trouve à Paris de riches collections en tout genre.* ‖ Recueil, compilation de plusieurs ouvrages sur une même matière, qui appartiennent à un même genre. *C. des conciles, des canons. C. des économistes français.* ‖ Recueil de passages sur une ou plusieurs matières, tirés d'un ou de plusieurs auteurs. ‖ * T. Méd. Amas de pus, de sang, qui se fait dans une cavité naturelle ou artificielle. *C. de pus, de sang. C. sanguine, purulente.*

Syn. — *Recueil.* — *Collection* exprime l'action de rassembler plusieurs choses ; *recueil* signifie l'amas de ces choses : c'est par la *collection* qu'on forme le *recueil.* — *Recueil* exprime l'idée de ranger ce qui est ramassé ; *collection* n'exprime que l'idée de mettre ensemble : ainsi le *recueil* n'est pas une simple *collection.* D'un *recueil* de pensées vous faites un livre ; avec une *collection* de livres vous composez une bibliothèque. Ce *recueil* est un ouvrage particulier ; cette *collection* n'est qu'un assemblage de choses. Par cette raison, on dit plutôt un *recueil* de poésies, d'anecdotes, etc., réunies en un corps ; et une *collection* de plantes, de coquilles, de médailles rassemblées dans un cabinet. — On appelle plutôt *recueil* une petite *collection*, et *collection* un grand *recueil*. On publie un *recueil* de pièces fugitives, de pensées choisies, de quelques œuvres d'un auteur ; on édite la *collection* des conciles, des Pères, des historiens, des œuvres complètes d'un auteur, ou des ouvrages de divers auteurs qui ont travaillé dans le même genre.

* **COLLECTIONNER.** v. a. Recueillir diverses choses, peu à peu et successivement. *Il a collectionné une foule de livres rares.* = COLLECTIONNÉ, ÉE. part.

* **COLLECTIONNEUR.** s. m. Celui qui collectionne.

COLLECTIVEMENT. adv. D'une manière collective. *L'homme*, c'est-à-dire tous les hommes, *pris c.*

COLLÉGE. s. m. (lat. *collegium ;* de *colligere*, choisir ensemble). Corps ou compagnie de personnes notables qui sont revêtues d'une même dignité. *Il y avait, dans l'ancienne Rome, un c. des augures, un c. des pontifes, etc. Le c. des électeurs, des princes, des villes de l'empire. Le c. des cardinaux* ou *Le sacré c.* Voy. CARDINAL. — *C. électoral*, Assemblée d'électeurs convoqués pour élire des députés. *Président d'un c. électoral. Le bureau du c.* ‖ Établissement public où l'on enseigne les langues, les lettres et les sciences. V. UNIVERSITÉ. — Par ext., La réunion des écoliers qui sont en pension dans un c. *Tout le c. est à la promenade.* — Fam., *Cela sent le c.*, Cela a un air de pédanterie. *Il sent encore son c.*, se dit D'un jeune homme qui conserve encore dans le monde les manières d'un écolier, ou * D'un ancien professeur qui a l'air pédant. — *Amitié de c.*, Amitié formée au c. et continuée dans l'âge mûr. On dit de même, *Amis de c.*

Enc. — Le *Collége de France* est un établissement d'enseignement supérieur qui a été fondé à Paris, en 1530, par le roi François Ier. Les professeurs chargés des cours portaient jadis le titre de *Lecteurs royaux*. Dans le principe, le Col. de France ne posséda que deux chaires, l'une de grec et l'autre d'hébreu. Mais le succès qu'obtint la nouvelle institution engagea bientôt François Ier à lui donner de plus grands développements. C'est ainsi qu'il y créa une chaire de mathématiques en 1532, une chaire de langue et de littérature latine en 1534, une chaire de médecine et une autre de philosophie en 1542. Ce prince prit en même temps des mesures pour faire aux professeurs une position indépendante : il leur accorda un traitement annuel, les exemptions de tous impôts et subsides, et les déclara justiciables des seuls parlements. Le Col. de France reçut, sous les successeurs de ce roi, des modifications qui accrurent son personnel et changèrent plusieurs fois son organisation intérieure. A la Révolution, il ne fut pas supprimé comme les autres institutions monarchiques ; mais il fut placé sous la direction du ministre de l'Intérieur. Une ordonnance royale du 11 oct. 1832 le fit passer dans les attributions du ministre de l'Instruction publique, tout en le laissant en dehors de l'administration universitaire. Au reste, l'historique des modifications qu'a éprouvées le Col. de France n'offrant qu'un médiocre intérêt, nous nous bornerons à ce que nous venons de dire. Quant à la manière dont se recrute le corps des professeurs, elle a plusieurs fois varié. Aujourd'hui, lorsqu'une chaire devient vacante, deux listes de candidatures dressées, l'une par les professeurs du Col., l'autre par les membres de la section correspondante de l'Institut, sont présentées au ministère de l'Instruction publique, qui les soumet à l'empereur ; mais le ministre, s'il le juge à propos, peut lui-même présenter un autre candidat au choix du chef de l'État. — Le Col. de France est placé à la tête de l'enseignement public, bien au-dessus des Facultés qui sont spécialement destinées à compléter l'instruction classique, tandis que sa mission consiste à ouvrir de nouvelles voies à la science et à populariser toutes les découvertes scientifiques de quelque importance. Aujourd'hui le nombre des chaires que possède le Coll. de France s'élève à 28 ; en voici les titres : Mécanique céleste, Mathématiques, Physique générale et mathématique, Physique générale expérimentale, Chimie, Histoire naturelle des corps inorganiques, Histoire naturelle des corps organisés, Embryogénie comparée, Médecine, Droit de la nature et des gens, Histoire des législations comparées, Économie politique, Histoire et morale, Philologie et archéologie égyptiennes, Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, Langue arabe, Langue persane, Langue turque, Langue et littérature chinoise et tartare-mandchou, Langue et littérature sanscrite, Langue et Littérature grecque, Langue latine, Poésie latine, Philosophie grecque et latine, Langue et littérature française du moyen âge, Langue et littérature française moderne, Langues et littératures étrangères de l'Europe moderne, Langue et littérature slave.

COLLÉGIAL, ALE. adj. Ne se dit guère qu'au fém. et dans cette loc., *Église collégiale*, Église sans siége épiscopal, et qui néanmoins avait un chapitre de chanoines. On dit aussi subst., *Une collégiale*. V. CHANOINE.

COLLÉGIEN. s. m. Celui qui étudie au collége.

COLLÈGUE. s. m. (lat. *collega*). Se dit ordinairement de Ceux qui sont revêtus des mêmes fonctions ou de la même mission. *Le consul envoya de secrets avis à son c. Il était mon c. à la chambre des députés. On lui donna pour collègues tels et tels.*

Syn. — *Confrère.* — Deux personnes sont *confrères*, quand elles exercent la même profession ou appartiennent à la même société, à la même corporation ; elles sont *collègues*, lorsqu'elles remplissent la même mission ou sont investies des mêmes fonctions. Les avocats sont *confrères ;* il en est de même des notaires entre eux, des médecins entre eux, des membres d'une académie, etc. Les consuls romains étaient *collègues*, des ministres sont *collègues*. Les membres du corps législatif, du sénat, etc., sont *collègues*. Les membres d'un même parquet sont encore *collègues.* Deux personnes peuvent être *collègues* ou *confrères*, comme aussi elles peuvent être *collègues* et *confrères* tout à la fois. Un médecin et un avocat tous deux membres d'une même Académie sont *confrères*, mais ne sont pas *collègues*. Un général et un ingénieur, tous deux ministres, sont *collègues*, mais ne sont pas *confrères*. Les chirurgiens militaires sont en même temps *collègues* et *confrères*. On peut être *collègue* au conseil d'État, au corps législatif, et *confrère* au barreau, à l'Académie.

* **COLLÉMACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. LICHENS.

COLLER. v. a. Joindre et faire tenir deux choses ensemble avec de la colle. *C. du papier. C. une image sur du carton. C. une feuille d'acajou sur d'autre bois. C. contre la muraille, à la muraille. C. deux choses ensemble.* ‖ Par ext., se dit, en parlant De choses qui sont fortement unies entre elles ou à d'autres. *Cette pommade a collé ses cheveux. Le sang avait collé sa chemise sur la peau. Ses paupières étaient collées ensemble.* — Fig. et fam., *Être collé sur son cheval, collé sur la selle*, Être ferme et inébranlable sur son cheval. *Cet enfant est toujours collé sur ses livres*, Il s'applique constamment à l'étude. *Avoir les yeux collés sur quelqu'un, sur quelque chose*, Regarder attentivement et longtemps quelqu'un, etc. *Avoir la bouche collée, les lèvres collées sur quelque chose*, Les y tenir longtemps appliquées. ‖ Enduire, imprégner de colle. *C. de la toile, du papier.* ‖ *C. du vin*, Y verser de l'albumine ou quelque substance gélatineuse pour le clarifier. V. CLARIFICATION. ‖ T. Jeu de billard. On dit fig., *C. une bille sous bande*, ou simplement, *C. une bille*, Pousser une bille de telle manière qu'elle s'arrête fort près de la bande. Par ellipse, on dit *C. son adversaire, Le c. sous bande. Vous êtes collé.* = COLLER. v. n. Se dit D'une chose qui s'applique très-exactement sur une autre. *Ce pantalon, ce bas colle bien. Cet habit est collé, semble collé sur le corps.* = SE COLLER. v. pron. Se dit D'une chose qui adhère à une autre. *Ses cheveux se sont collés ensemble. Sa chemise se colla sur sa plaie.* ‖ Fig. et fam., *Se c. contre une chose, à une chose, sur une chose*, Se tenir appliqué contre une chose. — Par exagér., on dit encore, *Se c. contre un mur, se c. à la porte, se c. contre la fenêtre*, etc., pour Se tenir constamment auprès du mur, de la fenêtre, etc. — Dans ces deux sens, on dit également, *Être collé, se tenir collé contre une chose.* ‖ * T. Jeu de billard. *Se c.*, Pousser sa propre bille tout auprès de la bande. *Ah ! je me suis collé.* = COLLÉ, ÉE. part.

COLLERETTE. s. f. Sorte de petit collet de linge, dont les femmes se servent quelquefois pour se couvrir la gorge et les épaules. ‖ T. Bot. L'involucre des ombelles, dans les plantes de la famille des *Ombellifères*. Peu usité.

COLLET. s. m. Cette partie de l'habillement qui est autour du cou. *C. d'habit. C. droit, montant, rabattu. C. brodé.* — Par ext., Morceau de drap ou d'étoffe, ordinairement taillé en rond, qui est cousu à la partie supérieure de certains vêtements, et qui tombe de manière à couvrir les épaules. *C. de manteau. Redingote à c., à plusieurs collets.* ‖ Pièce de toile fine qu'on mettait autrefois autour du cou par ornement, et qui s'appelait autrement *Rabat. C. de toile, de batiste, à dentelle, à passement. Grand c. Petit c.* — Fig. et fam., *Les gens à petit c.*, ou *Les petits collets*, se disait autrefois Des ecclésiastiques. On disait encore, *Le petit c.*, pour désigner La profession ecclésiastique. *Prendre, quitter le petit c.* ‖ *C. monté*, C. de femme où il y avait de la carte ou du fil de fer pour le soutenir. *Du temps des collets montés*, Dans le vieux temps. — Fig. et fam., *C'est un c. monté*, se dit D'une personne qui affecte la pruderie ou une gravité outrée. *Cela est c. monté, est bien c. monté*, Cela est antique, ou Cela a un air contraint et guindé. ‖ *Sauter au c. de quelqu'un. Le prendre, le saisir au c.*, Le saisir au cou pour lui faire violence. — Par ext., *Prendre, saisir quelqu'un au c., lui mettre la main sur le c.*, L'arrêter et le faire prisonnier. — Fig. et fam., *Prendre quelqu'un au c.*, Le forcer de vous écouter. *C'est un profit qui vous saute au c.*, C'est un profit qui vous arrive inopinément. *Voilà mille écus de rente qui lui sautent au c.* — Fam., *Prêter le c. à quelqu'un*, Se présenter pour lutter ou combattre corps à corps avec lui ; et Figur., Être prêt à lui tenir tête, à disputer contre lui. *Je suis aussi fort que lui ; je lui prêterai le c. quand il voudra. Il fait le docteur : je lui prêterai le c. sur quelque matière que ce soit.* ‖ Par ext., *C. de buffle*, Sorte de pourpoint fait de peau de buffle, qui était à grandes basques et sans manches. ‖ T. Boucherie. *C. de mouton, C. de veau*, La pièce, la partie du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête. = T. Chasse. Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc. *Tendre un c. Prendre des perdrix au c.* ‖ T. Anat. V. DENT. ‖ T. Bot. V. RACINE, TIGE, CHAMPIGNON.

* **COLLÈTE.** s. f. T. Ent. Voy. ANDRENÈTES.

COLLETER. v. a. Prendre quelqu'un au collet pour lui faire violence. *Il le colleta et voulut le jeter par* *terre.* — Dans un sens anal., se dit aussi Des animaux. *Le dogue colleta le loup.* = se Colleter. v. pron. Se dit De deux individus qui se prennent au collet. *Ils se sont colletés.* = Colleter. v. n. Tendre des collets pour prendre des lièvres, des lapins, des perdrix, etc. *Il passe son temps à c.* = Colleté, ée. part. || T. Blas. Se dit D'un animal qui a un collier d'un émail ou d'une couleur différente de celle du corps : *Levrette de sable colletée d'argent.* = Conjug. V. Caqueter.

COLLEUR. s. m. Celui qui fait des cartons. Vieux ; on dit aujourd'hui, *Cartonnier.* || Celui qui colle du papier peint sur les murs d'un appartement.

COLLIER. s. m. (lat. *collare*). Rangée de perles ou d'autres choses de même nature, que l'on porte au cou en manière d'ornement. *C. de perles, de pierreries, etc. Enfiler un c. Son c. est défilé.* || La chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres, les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre. *Il portait le c. de l'ordre du Saint-Esprit. Le roi lui envoya le c. de tel ordre.* On dit par ellipse, *Le c. du Saint-Esprit, de la Toison d'or*, etc. — Fig. et prov., *C'est un des grands colliers, un des gros colliers de sa compagnie*, Il a une grande influence, une grande autorité dans sa compagnie. On dit dans le même sens, *C'est un chien au grand c.* || Cercle de fer, d'argent, de cuir, ou de quelque autre matière, que l'on met autour du cou de certains animaux et quelquefois même des esclaves. — *C. de force*, C. garni de pointes tournées en dedans, dont on se sert pour dresser les chiens d'arrêt. || La partie du harnais des chevaux de charrette ou de labour, qui est faite de bois et rembourrée, et à laquelle les traits sont attachés. — Fig. et fam., *C. de misère*, se dit D'un travail pénible qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. *Voilà les vacances finies, il faut reprendre le c. de misère.* — *Cheval de c.*, Cheval propre à tirer. *Cheval franc du c.*, Cheval qui tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner de coups de fouet. Fig. et prov., *Être franc du c.*, se dit De celui qui est toujours prêt à faire les choses que son devoir, son honneur, etc., exigent de lui ; et, D'un homme courageux qui est toujours prêt à marcher au combat. || T. Zool. Par analog., Marque naturelle en forme de cercle, qui se voit quelquefois autour du cou des mammifères ou des oiseaux, et qui diffère par sa couleur du reste de leur poil ou de leur plumage. || T. Archit. Astragale taillé en perles, en olives, ou en chapelet. || * T. Techn. Se dit souvent pour désigner Un cercle de fer qui sert à consolider une pièce, à maintenir plusieurs pièces ensemble.

Enc. — Le *Collier* figure comme objet de toilette dans l'histoire de la vie privée de la plupart des nations. Chez certains peuples, les Persans par ex., les hommes le portaient aussi habituellement que les femmes. Ainsi, dans la fameuse mosaïque qu'on croit représenter la bataille d'Issus, on voit plusieurs individus de cette nation décorés de colliers d'or. De semblables représentations ne sont pas rares sur les monuments égyptiens. Le col. était d'un grand usage chez les Bretons, qui l'appelaient *Torc*, d'où dérive sans doute le latin *torques* ou *torquis* qui a la même signification. Il en était de même chez les Gaulois, et l'on sait que le Romain Manlius *Torquatus* dut ce surnom à ce qu'il tua dans un combat singulier un chef de cette nation et s'empara du c. que portait ce dernier. A Rome, cet ornement figurait parmi les récompenses qu'on donnait aux soldats. Il consistait habituellement en deux fils métalliques roulés en spirale. On voit dans les Musées des colliers de ce genre qui ont près de 1 mètre et demi de longueur. Certaines classes d'officiers, tels que les *Dragonnaires* (*Draconarii*) qui portaient l'enseigne particulière de chaque cohorte, avaient des colliers d'une forme spéciale qui servaient à les faire reconnaître. Quant aux colliers à l'usage des femmes, ils présentaient les formes les plus variées. Une inscription trouvée à Riez mentionne un c. dédié à Esculape, qui était formé de deux serpents d'or enroulés autour l'un de l'autre. — Au moyen âge, quand se formèrent les ordres de chevalerie, les membres de ces associations adoptèrent le c. comme marque distinctive ; néanmoins l'ancienne coutume de le donner comme récompense à ceux qui avaient fait preuve de bravoure ne disparut pas tout à fait : seulement on donna le nom de *Chaîne* à ce qu'on avait primitivement appelé c. Louis XI, en fit notamment plusieurs distributions. En 1477, par exemple, il donna une chaîne d'or de la valeur de 500 écus à l'un de ses plus braves capitaines, Raoul de Lannoy, qui, au siége du Quesnoy, était monté l'un des premiers à l'assaut. Ce prince, en lui conférant cette récompense, l'accompagna de ces paroles : « Pâque-Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat ; il faut vous enchaîner ; car je ne veux point vous perdre, désirant me servir de vous encore plus d'une fois. » — Depuis le XVe siècle, le c. a cessé de faire partie des récompenses militaires pour devenir exclusivement une parure de femme ou le signe distinctif de quelques agents subalternes, tels que les huissiers des palais impériaux, des ministères, etc. Dans ce cas, on lui donne simplement le nom de *Chaîne*. D'ailleurs, cette sorte de c. se compose, comme une chaîne proprement dite, d'anneaux engagés les uns dans les autres.

COLLIGER. v. a. [On pron. les deux L.] (lat. *colligere*, réunir). Faire des collections des endroits notables d'un livre. = Colligé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

*** COLLIMATION.** s. f. *** COLLIMATEUR.** s. m. (lat. *collimare*, viser). T. Astron. et Géod.

Enc. — Le terme de *Collimation*, dérivé du latin *collimare*, viser ou mirer, s'emploie dans le même sens que les mots *mire* et *visée*. C'est ainsi qu'on appelle *Ligne de collimation* la ligne optique que l'on suppose passer par les deux pinnules d'un graphomètre quand on vise un objet, ainsi que l'axe optique d'une lunette, c.-à-d. la ligne qui passe par le centre des verres. On appelle aussi *Erreur de collimation* la différence qui existe, dans cet instrument, entre l'axe optique et l'axe de figure du tube. — On donne le nom de *Collimateur*, ou *Viseur flottant*, à un instrument inventé, il y a quelques années, par le capitaine Kater, pour déterminer le *point horizontal*. Cet instrument consiste en un petit télescope muni de fils en croix à son foyer, et fixé, aussi horizontalement que possible, sur un flotteur, de fer plat, que l'on place sur une cuve à mercure. En conséquence, lorsqu'on l'abandonne à lui-même, le collimateur prend toujours une même inclinaison invariable à l'horizon (Fig. 1). Si les fils en croix sont éclairés par une lumière placée au foyer de l'objectif, les rayons qui en partiront seront parallèles, et par conséquent pourront être amenés au foyer par l'objectif d'un autre télescope, où ils formeront une image *comme s'ils venaient d'un objet céleste dans leur direction*, c.-à-d. à une hauteur égale à leur inclinaison. Ainsi, le point d'intersection des fils du coll. peut s'observer *comme si c'était une étoile*, et cela quelque rapprochés que les deux télescopes soient l'un de l'autre. En transportant ensuite le coll. d'un côté à l'autre d'un cercle, nous apercevons deux objets *quasi célestes*, à des hauteurs exactement égales, des deux côtés opposés du centre ; et si on les observe successivement avec le télescope du cercle, en faisant que sa croix coupe celle du viseur [Fig. 2] (les fils de ce dernier étant à cet effet inclinés de 45° sur l'horizon), la différence des lectures sur son limbe sera égale à deux fois la distance zénithale de l'un ou l'autre, d'où l'on déduit immédiatement le point horizontal. La détermination du *point zénithal* s'obtient d'une manière directe quand on fait usage d'un coll. flottant à télescope vertical. Cet instrument, qui est également dû à Kater, est, sous plusieurs rapports, préférable au précédent.

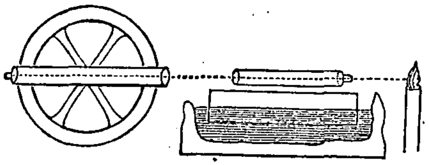

Fig. 1.

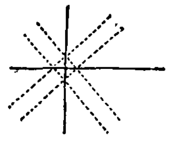

Fig. 2.

COLLINE. s. f. (lat. *collis*). Petit monticule qui s'élève en pente douce au-dessus de la plaine. *Le haut, le pied, le bas de la c. C. plantée de vignes.* Poétiquem. *La double c.*, Le Parnasse.

COLLIQUATIF, IVE. adj. **COLLIQUATION.** s. f. [On pron. *col-li-coua-tif, tion.*] T. Méd.

Enc. — *Colliquation* vient du latin *colliquescere*, se fondre, et désigne cette diminution rapide des parties solides de l'organisme, qui semblent se dissoudre et se liquéfier dans certaines maladies. Ce phénomène s'accompagne toujours et nécessairement d'excrétions extrêmement abondantes, soit par la voie cutanée, soit par la voie intestinale. Ces flux sont appelés *colliquatifs* : tels sont les *sueurs colliquatives* qui se manifestent dans la dernière période de la phthisie pulmonaire et les *diarrhées colliquatives* qu'on observe dans les fièvres adynamiques, mais particulièrement dans le choléra-morbus.

COLLISION. s. f. [On pron. les deux L dans ce mot et dans les onze suivants.] (lat. *collisio*). T. didactique. Le choc de deux corps. || * Fig., Lutte violente entre plusieurs personnes appartenant à des partis contraires. *Les groupes étaient exaspérés ; une c. paraissait imminente.*

COLLOCATION. s. f. (lat. *collocatio*). T. Pratiq. Action par laquelle on range des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. *On a fait la c. de ses créanciers.* || L'ordre, le rang dans lequel chaque créancier est placé. *Bordereau de c. Il a été payé suivant sa c.* — *C. utile*, Celle pour le payement de laquelle il y a suffisamment de deniers. V. Hypothèque. || La somme qui revient à un créancier suivant son rang. *Recevoir le montant de sa c.* || *C. de l'argent*, L'emploi qu'on fait de l'argent en le plaçant à intérêt.

*** COLLODION.** s. m. T. Chim. Voy. Cellulose.

*** COLLOÏDE.** adj. 2 g. T. Méd. Voy. Cancer.

*** COLLOPHORA.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

COLLOQUE. s. m. (lat. *colloqui*, parler ensemble). Dialogue, entretien de deux ou de plusieurs personnes, *Ils ont ensemble de fréquents colloques.* Fam. — *Le c. de Poissy*, Conférence célèbre qui fut tenue à Poissy, en 1561, entre les catholiques et les protestants. = Colloques. s. m. pl. Titre de certains ouvrages qui contiennent des dialogues sur diverses matières. *Les Colloques d'Érasme.*

COLLOQUER. v. a. (lat. *collocare*, placer). Placer, mettre quelqu'un en une place. *Ils m'ont assez mal colloqué.* Fam. || T. Pratiq. Ranger des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés sur le prix provenant de la vente judiciaire d'un objet appartenant à leur débiteur commun. = Colloqué, ée. part.

COLLUDER. v. n. (lat. *cum*, avec ; *ludere*, jouer). T. Palais. S'entendre avec sa partie adverse au préjudice d'un tiers.

COLLUSION. s. f. Intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers. *C. secrète, visible, manifeste.* || Toute intelligence secrète dans les affaires pour tromper un tiers.

COLLUSOIRE. adj. 2 g. T. Palais. Qui se fait par collusion. *Acte c. Arrêt c.*

COLLUSOIREMENT. adv. D'une façon collusoire.

*** COLLUTOIRE.** s. m. T. Méd. Voy. Gargarisme.

COLLYRE. s. m. (lat. *collyrium*), T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom toute espèce de médicament topique qu'on applique sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. On distingue les *Collyres secs*, qui consistent en des poudres qu'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tuyau de plume ; les *Collyres mous*, qui sont des onguents ou des pommades ; et les *Collyres liquides*, qui se préparent avec des eaux distillées, des infusions ou décoctions de plantes, auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses. Les principaux collyres en usage sont les suivants : *C. d'Ammon*, préparé avec le cyanure de zinc, la gomme arabique, l'eau de merise et le laudanum ; *C. de Beer*, mélange d'extrait de Saturne, d'eau de rose et d'esprit de romarin ; *C. de Bénédict*, dissolution d'extrait d'opium dans une infusion de pensée sauvage ; *C. de Boerhaave*, poudre de calomel, d'aloès et de sucre candi ; *C. de Brun*, mélange de vin d'aloès, d'eau de rose et de teinture de safran ; *C. d'Erhard*, dissolution de borax dans l'eau de sureau ; *C. de Fernandez*, mélange de calomel, d'aloès et de camphre, avec de la térébenthine et du jaune d'œuf ; *C. de Fischer*, dissolution de sulfate de zinc et de sel ammoniac dans un mélange d'eau safranée et d'alcool camphré ; *C. de Gimbernat*, solution de 5 centigr. de potasse caustique dans 30 gram. d'eau ; *C. de Graefe*, solution laudanisée de sulfate de zinc dans l'eau de rose rendue mucilagineuse ; *C. d'Helvétius* ou *Eau divine*, dissolution de pierre divine dans de l'eau (la *Pierre divine* est composée de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, à parties égales, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant du camphre à la masse fondue) ; *C. de Himly*, dissolution de 1 à 3 décigram. de carbonate de potasse dans 30 gram. d'eau ; *C. de Hufeland*, solution de 4 grammes de teinture de datura dans 100 gram. d'eau ; *C. de Jungken*, mélange pulvérulent de calomel, de sucre et d'opium ; *C. de Krimer*, mélange d'acide chlorhydrique, de mucilage et d'eau de rose ; *C. de Lanfranc*, préparé avec 250 gram. de vin blanc, 50 gram. d'eau de plantain, autant d'eau de rose, 4 gram. de sulfure jaune d'arsenic, 2 gram. d'oxyde vert de cuivre, 3 décigram. de myrrhe et autant d'aloès ; *C. de Newman*, infusion acétique d'arnica saturée avec du carbonate d'ammoniaque ; *C. de Plenck*, dissolution de borax et de sucre dans l'eau de rose ; *C. de Richter*, mélange de blanc d'œuf et d'eau de rose battus en écume ; *C. de Rust*, mélange d'extrait de Saturne, d'eau de sureau et de teinture d'opium ; *C. de Saint-Jerneron* ou *Eau d'Alibour*, dissolution de sulfates de cuivre et de zinc dans une décoction de rue, avec addition d'eau-de-vie camphrée ; *C. de Stark*, dissolution d'acétate de plomb et de sel ammoniac dans l'eau de rose ; *C. de Tunnermann*, dissolution de 4 gram. d'acétate de plomb dans 65 gram. d'eau, à laquelle on ajoute 3 gram. de potasse caustique ; *Eau céleste*, liquide bleu obtenu en versant 32 gouttes d'ammoniaque liquide dans 125 gram. d'eau distillée tenant en dissolution 20 centigr. de sulfate de cuivre.

COLMATAGE. s. m. T. Agric. Voy. Desséchement.

*** COLOBE.** s. m. T. Mamm. Voy. Semnopithèque.

*** COLOCASIE.** s. f. T. Bot. Voy. Aracées.

COLOMBAGE. s. m. T. Charpent. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente, dans un pan de bois.

*** COLOMBAIRE.** s. m. (lat. *columbarium*). T. Archéol. Voy. Cimetière.

*** COLOMBAR.** s. m. T. Ornith. Voy. Pigeon.

COLOMBE. s. f. (lat. *columba*). Pigeon. Ce mot est consacré à la poésie et au style soutenu. *La c. était l'oiseau de Vénus.* || S'emploie également, au lieu de Pigeon, dans toutes les phrases tirées ou imitées de l'Écriture sainte. *Le Saint-Esprit descendit en forme de c. sur Notre-Seigneur* Jésus-Christ. *La simplicité de la c.* = V. Pigeon.

COLOMBIER, s. m. Bâtiment en forme de tour ronde ou carrée, où l'on retire et nourrit des pigeons. *C. à pied*, C. qui a des boulins depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée. *Autrefois il n'était permis qu'aux seigneurs hauts justiciers d'avoir des colombiers à pied.* ‖ Fig. et prov., *Faire venir, attirer les pigeons au c.*, Attirer des chalands, des personnes qui apportent du profit; et, dans le sens contraire, *Chasser les pigeons du c.* ‖ T. Papeterie. Voy. Papier.

***COLOMBI-COLINS.** s. m. pl. ***COLOMBI-GALLINES.** s. f. pl. ***COLOMBI-HOCCOS.** s. m. pl. T. Ornithol. Voy. Pigeon.

COLOMBIN, INE. adj. Qui est d'une couleur mélangée entre le rouge et le violet, approchant du gris de lin. *Taffetas c. Couleur colombine.* Vieux; on dit aujourd'hui, *Gorge de pigeon.*

COLOMBINE. s. f. T. Agric. La fiente de pigeon; et, par extens., Celle des volailles. V. Engrais.

***COLOMBINES** et ***COLOMBI-TURTURES.** s. f. pl. T. Ornith. Voy. Pigeon.

***COLOMBIUM.** s. m. T. Chim. Voy. Tantale.

***COLOMBO.** s. m. T. Bot. Voy. Ménispermacées.

***COLOMGALLES.** s. m. pl. T. Ornith. Voy. Pigeon.

COLON. s. m. (lat. *colonus*). Celui qui cultive une terre, dans quelque pays que ce soit. *Le pays manque de colons. — C. partiaire.* V. Fermage. = Plus ordinairement Celui qui fait partie d'une colonie, qui habite une colonie. *Un riche c. De nombreux colons.*

CÔLON. s. m. (gr. χῶλον). T. Anat. V. Intestin.

***COLONAT.** s. m. T. Hist. Voy. Servage.

COLONEL. s. m. (R. *colonne*). T. Hist. milit.

Enc. — Le titre de *Colonel* a paru, pour la première fois, dans l'armée française, sous le règne de Louis XII. Alors il servait à désigner les capitaines ou chefs des bandes d'infanterie. Lorsque François Ier créa ses légions, il attribua ce titre au chef de chacun de ces corps. Au retour de l'ancienne organisation, c.-à-d. lorsqu'on abandonna le système des légions pour reprendre celui des bandes, les chefs des nouvelles troupes continuèrent à être appelés colonels, et ils conservèrent ce titre jusqu'en 1544, où l'on créa la charge de *Colonel général*. Les chefs des divers corps militaires, qui eux-mêmes reçurent bientôt (1558) le nom de *Régiments*, s'appelèrent alors *Mestres de camp*. Ils reprirent leur ancien titre en 1661, redevinrent *mestres de camp* en 1780, et enfin *colonels* en 1788. Cette dernière dénomination fut supprimée en 1793 et remplacée par celle de *Chef de brigade*, qui disparut à son tour en 1803, où l'on revint à l'ancienne. Depuis cette époque, tout chef qui commande un régiment porte le titre de col., et l'on appelle *Lieutenant-colonel* l'officier supérieur qui vient immédiatement après le col. et le remplace en cas d'absence. — Le titre de Col. est encore attribué à des officiers qui, sans avoir de troupes sous leurs ordres, ont le grade et portent les insignes de col. Il y a des colonels de cette classe dans les corps impériaux d'état-major, du génie et d'artillerie. — Hors de son régiment, le col. peut être chargé du commandement des places fortes et remplir les fonctions de chef d'état-major des divisions territoriales et des divisions de l'armée. Dans son régiment, son autorité embrasse toutes les parties du service. Il est responsable de la discipline, de l'instruction, de la tenue et de la police de ses subordonnés. Il dirige l'administration du corps, de concert avec le *conseil d'administration*, et veille à ce que les officiers et les sous-officiers ne s'écartent pas des limites de leurs attributions. De plus, il a le droit de nommer aux grades de caporal et de sous-officier, et il prononce l'admission des soldats, des caporaux et des sous-officiers dans les compagnies d'élite. Les insignes principaux de son grade consistent généralement en deux épaulettes à graine d'épinards, d'or ou d'argent.

Sous l'ancien régime, la première compagnie de chaque régiment s'appelait *Compagnie colonelle* ou simplement *Colonelle*, parce qu'elle avait le colonel lui-même pour capitaine. — Autrefois encore, on donnait le nom de *Colonel général* à un officier supérieur, à un maréchal ou à un prince, qui était censé commander, soit toutes les troupes de la même arme, soit toutes celles d'un même uniforme. Ce titre a paru, pour la première fois, dans l'armée française, en 1544, lorsque François Ier créa la charge de *Col. général de l'infanterie;* c'était la plus importante de toutes. Il y eut par la suite des colonels généraux *des Suisses et des Grisons, de la cavalerie légère, des chasseurs, des carabiniers*, etc. Ce titre, qui depuis longtemps au reste était purement honorifique, a disparu en 1830.

COLONELLE. adj. et s. f. Voy. Colonel.

COLONIAL, ALE. adj. Qui est relatif aux colonies, qui vient des colonies. *Régime c. Règlements coloniaux. Denrées coloniales.*

COLONIE. s. f. (lat. *colonia*). Réunion d'hommes sortis d'un pays pour aller en habiter un autre; et, par ext., La population qui s'est formée et qui se perpétue dans le lieu de leur établissement. ‖ Lieu, pays habité par une colonie. *Marseille était une c. de Phocéens. La Martinique est une c. française. Le gouverneur d'une c.* — Absol., Les colonies des Antilles françaises. *Il est mort dans les colonies, aux colonies.*

Enc. — I. Divers motifs ont, à différentes époques, conduit les hommes à fonder des colonies. Tantôt, ainsi qu'on l'observe pour la plupart des colonies grecques de l'antiquité, elles étaient fondées par des citoyens qui abandonnaient volontairement leur pays et allaient établir ailleurs une nouvelle cité dans l'espoir de s'y créer des conditions d'existence meilleure; tantôt, comme on le voit pour les colonies romaines, elles avaient pour but de maintenir sous le joug des nations vaincues; tantôt enfin, elles étaient fondées dans un intérêt commercial ou dans le but d'enrichir la *mère-patrie* ou *métropole*, en lui ouvrant de nouveaux marchés dont celle-ci pouvait à son gré exclure les étrangers : telles étaient les colonies phéniciennes et telles sont la plupart des colonies modernes.

La nature du lien qui unit une col. à sa métropole varie nécessairement en raison même du but qui a présidé à la fondation de la col. La plupart des colonies grecques étant fondées par des aventuriers qui ne recevaient aucune assistance de leur État maternel, constituaient des États nouveaux et réellement indépendants : leurs obligations à l'égard de la mère patrie dérivaient simplement de leur origine. Elles étaient analogues à celles qui subsistent entre un homme et ses parents ou amis, et nullement à celles qui subsistent entre des sujets et leur gouvernement. Les colonies romaines, au contraire, étant fondées par l'État dans un but politique important, restèrent toujours dans une dépendance complète de la métropole. Elles étaient des espèces de stations militaires qui formaient en quelque sorte les avant-postes de la grande armée dont le quartier général était à Rome. La conquête d'une province quelconque n'était regardée comme achevée que lorsqu'on y avait établi des colonies et construit des routes pour la rendre accessible aux légions. Les colonies à destination purement commerciale ont presque toujours été soumises à des règlements particuliers imposés par la métropole dans son intérêt propre et exclusif : de là résultait encore un lien de dépendance très-étroit et en général singulièrement oppressif.

II. Les avantages qu'on suppose résulter du monopole du commerce avec une col., monopole que toutes les nations modernes qui ont des colonies se sont efforcées de s'assurer, nous paraissent tout à fait illusoires. Les liens de parenté joints à la communauté de langage, de mœurs et d'habitudes, donnent d'énormes avantages aux commerçants de la mère patrie, et leur permettent, pourvu que leurs marchandises soient à peu près à aussi bon marché que les produits étrangers, d'approvisionner presque exclusivement le marché colonial. Mais, toute tentative pour établir un monopole en faveur de la mère patrie, en prohibant dans une col. l'importation des produits étrangers, est nécessairement inutile ou préjudiciable, non-seulement à la col., mais encore à la métropole elle-même. Si la mère patrie peut produire les articles demandés dans la col. au même prix ou à meilleur marché que les autres pays, elle sera maîtresse du marché colonial, sans qu'il y ait besoin pour cela d'aucune intervention législative ou réglementaire. Si elle ne le peut pas, à moins d'exclure les produits étrangers moins chers que les siens, alors il est évident que les marchandises expédiées pour les colonies ne peuvent être produites qu'en détournant une partie des capitaux et de l'industrie de la mère-patrie vers des directions comparativement désavantageuses, c.-à-d. en les attirant vers des travaux où la mère patrie est surpassée par d'autres pays. Dans ce cas, il est certain qu'aucune force ne sera capable de maintenir ce monopole artificiel, sauf le cas exceptionnel où il s'agit d'une col. peu étendue et facile à garder. De bonnes marchandises à bon marché sont sûres de se frayer partout un passage en dépit de toutes les barrières. Les règlements tyranniques et la pénalité sanguinaire de l'Espagne et du Portugal n'ont jamais empêché leurs colonies transatlantiques d'être inondées des produits fabriqués d'Angleterre, de France et d'Allemagne. La possibilité d'offrir des marchandises à un prix comparativement bas est le seul moyen de conserver un marché quelconque. C'est par là que l'Angleterre conserve sur les marchés des États-Unis la même supériorité que lorsque ce vaste pays était sous sa dépendance. Du moment qu'elle perdra cet avantage, elle perdra non-seulement le marché des États-Unis, mais encore celui de *toutes ses propres colonies.* Tout monopole artificiellement établi, avons-nous dit plus haut, est préjudiciable à la fois à la col. et à la métropole. Voici en quels termes un savant économiste, James Mill, démontre cette vérité.

« Le monopole commercial qu'une métropole peut se réserver avec ses colonies est de deux sortes :

» Premièrement, elle peut commercer avec ses colonies par le moyen d'une compagnie armée d'un privilége exclusif. Dans ce cas, la col. n'a pas d'autres acheteurs que cette compagnie à qui elle puisse vendre quoi que ce soit, ni d'autres vendeurs de qui elle puisse acheter ce dont elle a besoin. La compagnie peut donc lui faire acheter aussi cher qu'il lui plaît les marchandises qu'envoie la métropole, et forcer de vendre à aussi bon marché qu'elle veut les marchandises que la col. envoie à la mère patrie. En d'autres termes, la col. peut être obligée de donner, pour le produit d'une certaine quantité de travail de la métropole, une plus grande quantité de marchandises que celle-ci n'en pourrait obtenir au même prix de la col. elle-même dans le cas d'un commerce libre. — Le commerce, dans les circonstances que nous venons de supposer, présente deux cas : le premier est le cas où la col. reçoit de la métropole des objets de luxe et d'agrément; le second, celui où elle reçoit des objets de première nécessité pour la vie ou pour l'industrie, tels que le blé, le fer, etc. — Dans le cas où la col. reçoit seulement des objets de luxe de la métropole, il y a une limite aux profits que l'on peut faire sur le travail de la col. Les colons peuvent refuser d'acheter ces objets de luxe ou d'agrément, s'ils sont obligés, pour se les procurer, de sacrifier une trop grande portion du produit de leur travail, et ils peuvent juger plus à propos d'employer ce travail à se procurer les objets de luxe et d'agrément que leur pays est dans le cas de produire. — Si la col. dépend de la métropole pour des objets de première nécessité, la chose est différente, et la compagnie privilégiée exerce sur la col. un pouvoir absolument despotique. Elle peut la forcer à lui donner tout le produit de son travail pour la quantité des objets de première nécessité, tout juste indispensable pour permettre aux colons de vivre. Si ce sont des objets de première nécessité pour la subsistance, la chose est évidente. Si ce sont des objets tels que du fer et des outils sans lesquels le travail des colons ne peut être employé d'une manière productive, le résultat est précisément le même. On peut leur faire donner pour ces articles une si grande portion du produit de leur travail, qu'il ne leur reste plus rien que ce qui est strictement nécessaire pour les faire subsister; car il est de l'intérêt de la métropole de ne pas diminuer la population de la col., parce qu'elle diminuerait en même temps le produit du travail, c.-à-d. la quantité de marchandises qu'elle peut recevoir de la colonie.

» Au lieu de commercer avec ses colonies par l'intermédiaire d'une compagnie privilégiée, la métropole peut ouvrir ce commerce à tous ses marchands, en défendant seulement à la col. de trafiquer avec les marchands des autres pays. Dans ce cas, la concurrence des marchands de la métropole réduit le prix de tous les articles que reçoit la col. à un prix aussi bas qu'il est possible de les fournir, c.-à-d. à aussi bas prix qu'on les vend dans la métropole elle-même, plus les frais de transport. Si l'on dit que les colonies offrent un débouché à la métropole, je répondrai que le capital qui fournit des marchandises aux colonies produirait toujours des marchandises quand les colonies n'existeraient plus, et ces marchandises trouveraient encore des consommateurs. Il n'y a donc absolument aucun avantage à retirer, lorsque la libre concurrence existe, de cette partie du commerce avec les colonies qui consiste à leur fournir des marchandises, puisqu'on n'y gagne pas plus que les profits ordinaires du capital, c.-à-d. qu'on aurait pu obtenir, si ce commerce n'eût pas existé. — Si ce commerce présente quelque avantage, il doit donc résulter du bon marché des marchandises que la col. fournit à la métropole. Il est évident que, si la quantité des marchandises, de sucre par ex., que la col. envoie à la métropole, est assez grande pour fournir à sa demande, au delà de ce qui a lieu dans les autres pays, et de manière à le rendre plus commun, et par conséquent moins cher que dans ces derniers, la métropole gagne à forcer la col. à apporter tous ses produits chez elle, puisqu'elle serait obligée de les payer aussi cher que les autres pays, si les colons étaient libres de vendre là où ils pourraient obtenir les meilleurs prix. Mais si la métropole obtenait l'avantage dont nous parlons, elle ne l'obtiendrait qu'aux dépens de la col. Dans le cas d'un commerce libre, toutes deux gagnent; sous l'empire des restrictions, tout ce que l'une gagne, l'autre le perd. La métropole, en forçant la col. à lui vendre ses produits moins cher qu'elle ne les vendrait à d'autres pays, lui impose tout simplement un tribut, indirect il est vrai, mais non moins réel, parce qu'il est déguisé.

» Si l'on peut gagner quelque chose à restreindre le commerce avec les colonies de toute autre manière que par l'établissement d'une compagnie privilégiée, ce ne saurait être qu'en forçant les colonies à ne vendre qu'à la métropole, et non pas en les forçant à n'acheter que d'elle. Ce serait donc une grande amélioration au système colonial que d'ouvrir à tout le monde les ports des colonies, de leur permettre d'acheter les marchandises dont elles auraient besoin de la nation qui peut les leur donner à meilleur marché, et de se borner seulement à les restreindre dans la vente de leurs productions, c.-à-d. de leur permettre d'acheter à qui il leur plairait, mais de ne leur permettre de vendre qu'à la métropole. — Mais, en même temps, on doit observer que, si les marchands de la métropole ont la liberté d'exporter les denrées provenant des colonies, le prix de ces denrées s'élève bientôt chez eux au niveau de celui des autres pays. La concurrence doit aussi élever proportionnellement le prix des marchandises dans les colonies, et de la sorte les bénéfices de la métropole se trouvent perdus. »

III. Une col. peut être avantageuse et contribuer à augmenter la richesse de la mère patrie, lorsqu'elle produit un revenu qui excède les dépenses qu'exigent sa propre défense et son propre gouvernement; mais c'est ce qui a lieu rarement. Le premier établissement d'une col. exige presque toujours des frais énormes; et dès qu'elle a acquis une grande importance, toute tentative pour la contraindre à augmenter le revenu direct de la mère patrie aboutit au mécontentement d'abord, puis à la révolte ouverte. Personne n'ignore que c'est une malheureuse tentative de ce genre qui amena la guerre d'Amérique. Afin d'écarter à l'avenir toute chance d'un désastre semblable, l'Angleterre a résolûment abandonné la prétention de faire contribuer ses colonies à quoi que ce soit, si ce n'est aux frais que nécessitent leur propre gouvernement et leur milice locale. La métropole leur fournit gratuitement toutes les troupes et toutes les escadres dont elles ont besoin pour leur défense et leur sécurité. Ainsi, au lieu de tirer un revenu quelconque de ses possessions coloniales, elle dépense pour elles, chaque année, en temps de paix, plus de 50 millions de francs.

Lorsqu'une col. possède le monopole naturel d'un produit ou d'un article très-demandé, on peut supposer qu'en frappant d'un droit élevé l'exportation de ce produit, la mère patrie peut en retirer un avantage considérable; mais, en fait, il n'en est point ainsi. Un droit très-élevé a pour résultat de limiter l'exportation et par suite de restreindre la culture, de telle sorte que le droit perçu sur ce produit ne donne plus qu'un revenu insignifiant. Il n'est personne qui n'ait entendu parler des profits énormes réalisés par les Hollandais sur les épices dont la possession des Moluques leur assurait le monopole. Mais, ce bénéfice élevé était uniquement la conséquence de la limitation des quantités vendues. Pour prévenir la dépréciation par l'accroissement des approvisionnements, les Hollandais en étaient venus à *détruire* une partie des produits! Aujourd'hui cette politique tyrannique et à vues étroites est définitivement jugée. En effet, ce système a causé aux Hollandais eux-mêmes des pertes énormes. Les ventes se sont trouvées réduites au point de pouvoir à peine employer les capitaux d'un seul négociant, et l'on a calculé que le revenu total obtenu par le gouvernement ne s'était pas élevé au dixième de ce qu'il eût été si le commerce des épices eût été libre, et soumis simplement à un droit modéré d'exportation.

Quand une nation tire du dehors la totalité ou seulement une quantité considérable d'un objet de consommation important, elle est nécessairement exposée à de graves inconvénients en cas d'hostilités entre elle et les peuples qui lui fournissent cet article, surtout quand elle ne peut se le procurer que de quelques pays seulement. Si cet article, au contraire, peut être fourni par une col., l'approvisionnement en est comparativement assuré. La possession d'une telle col. peut donc être extrêmement précieuse. A cette heure, par ex., toute interruption du commerce entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, en mettant obstacle à l'exportation du coton en laine qui est nécessaire aux manufactures anglaises, serait évidemment désastreuse pour le premier de ces pays; si donc l'Angleterre recevait de l'une de ses colonies la totalité ou même seulement la plus grande partie du coton dont elle a besoin, ce serait pour elle un avantage considérable. Cependant cette dépendance mutuelle qu'établissent entre deux nations les nécessités de la vie industrielle, a son côté excellent. Elle établit entre leurs intérêts une solidarité que chacune d'elles redoute de rompre, et préserve les deux peuples des fléaux de la guerre. Si les manufactures anglaises se trouvaient forcées de chômer par suite du manque de coton, la détresse des ouvriers et des entrepreneurs serait grande; mais celle des producteurs et des marchands de coton des États-Unis serait également très-fâcheuse.

IV. Ce qui précède n'implique aucune critique de l'idée même de col. : ce que blâme la science économique, c'est seulement l'idée de monopole et d'exploitation exclusive qui en est presque inséparable aux yeux du vulgaire. De tout temps, les peuples ont attaché une grande importance à avoir des colonies nombreuses et florissantes, et ils ont eu raison. Une col., quand elle est convenablement située et sagement administrée, offre un triple débouché au travail, au capital, et à la population en excès d'un vieux pays. La main-d'œuvre étant toujours très-demandée dans les colonies qui possèdent un sol fertile et où la population est encore peu dense, les travailleurs y obtiennent une rémunération plus élevée et ont devant eux une perspective de bien-être qui leur était fermée dans la mère patrie, où, d'autre part, le marché du travail se trouve un peu moins encombré. Les capitaux transmis du vieux pays au pays neuf y sont employés d'une manière plus productive en général, et en même temps plus avantageuse pour le capitaliste. S'il est d'une bonne économie de tirer ses marchandises du lieu où on les trouve au meilleur marché, il n'y a pas économie moindre à produire les marchandises là où elles peuvent être produites à meilleur marché. Si c'est une bonne spéculation pécuniaire de porter les objets de consommation des pays où il y en a trop dans ceux où ils sont rares, c'est une spéculation également bonne de faire la même opération pour le travail et pour les *instruments* de travail. Une nation qui fonde une col. dans une contrée déserte ou habitée seulement par des peuplades sauvages, étend l'empire de la civilisation dans des proportions qui peuvent être illimitées. Une telle col. n'offre pas seulement un débouché désirable pour la population surabondante et sans emploi dans la mère patrie; elle crée de plus pour ses propres produits et ceux des autres pays un marché qui prend un accroissement rapide. Il n'est pas douteux que l'Europe n'ait retiré de grands avantages de la découverte et de la civilisation de l'Amérique; mais, quelque importants qu'aient pu être ces avantages, c'eût été bien autre chose sans les règles impolitiques imposées par les divers États de l'Europe à leurs colonies du nouveau continent. L'Amérique presque tout entière serait aujourd'hui habitée et cultivée; elle verserait les trésors inépuisables de sa merveilleuse fécondité dans notre vieil hémisphère, si elle eût été peuplée par des colonies libres et dégagées de toute entrave. Il est donc évident qu'après avoir colonisé un pays, il n'est point nécessaire, pour réaliser les avantages dont nous parlons, que la métropole le tienne dans un état de tutelle, de dépendance et de vasselage, sous prétexte qu'il offrira un débouché et des moyens de fortune à la population en excès ou inoccupée de la mère patrie. L'intérêt seul des émigrants établis les premiers dans le pays suffit pour tenir ce débouché toujours ouvert; car la prospérité de toute col. nouvelle est liée à l'accroissement de sa population et de ses capitaux. Les colonies anglaises, bien que soumises à de nombreuses entraves, ont toujours joui d'une plus grande liberté que celles de toute autre nation; c'est pour cela que leur progrès, soit avant, soit après l'ère de leur indépendance, a été proportionnellement beaucoup plus rapide. Les colonies de l'Espagne, d'autre part, quoique occupant les plus belles provinces du nouveau continent, virent leur progrès contrarié par la jalousie aveugle et par la rapacité imprévoyante de la métropole. Le gouvernement y était administré entièrement par les natifs de la vieille Espagne; les colons y étaient soigneusement exclus de toute dignité et de toute fonction publique; il était défendu à une col. de trafiquer avec une autre; et si des étrangers avaient essayé de s'y établir, ils eussent été passibles de la peine capitale. En conséquence, les colonies espagnoles ne firent que des progrès fort lents, et lorsqu'enfin elles réussirent à secouer le joug de la mère patrie, elles devinrent, à cause de leur inexpérience en matière de gouvernement, la proie des désordres les plus déplorables. La guerre d'Amérique semble avoir décidé, autant du moins que l'expérience peut résoudre un problème de ce genre, la question de la meilleure politique à suivre à l'égard des colonies. Lorsque la Grande-Bretagne perdit les admirables colonies qui forment maintenant la république des États-Unis, on crut généralement que c'était fait de la prospérité commerciale de l'Angleterre. Cependant c'est précisément le contraire qui a eu lieu. Nonobstant l'indépendance de l'Amérique du Nord, l'Angleterre continue de récolter tous les avantages auxquels elle aurait pu raisonnablement prétendre comme fondatrice de cet immense empire conquis sur le désert. Le commerce anglais, à cause de la communauté de langue, de mœurs, d'habitudes et de goût qui existe entre les deux pays, obtiendra toujours la préférence sur le marché américain. En même temps que l'Angleterre est exonérée du fardeau de gouverner et de défendre une immense contrée située à 1500 lieues de distance, ses relations commerciales avec ses anciennes colonies s'accroissent en raison du développement de celles-ci et de leur accroissement en population et en richesse. En 1776, au commencement de la guerre de l'indépendance, les exportations de produits anglais pour l'Amérique du Nord étaient d'environ 32 millions de francs; elles s'élevèrent à 90 millions en 1784, après que l'indépendance des États-Unis eût été reconnue; et elles montaient, en 1853, à plus de 591 millions.

La politique vient assez souvent imposer certaines dérogations aux lois de la science économique. Ainsi, pour maintenir le lien qui subsiste entre une col. et la métropole, ou pour quelque autre motif, il est quelquefois indispensable d'attribuer à certains produits de la col. des avantages particuliers sur les marchés de la mère patrie, et, par conséquent, d'imposer sur les consommateurs de celle-ci une taxe au profit des producteurs de celle-là. C'est, par ex., ce qui a lieu pour l'Angleterre et le Canada. La première s'impose de nombreux sacrifices pour conserver la possession d'une col. précaire et qui ne lui rend nul profit. Il en est de même de toutes les colonies qui doivent être surtout considérées comme des stations militaires et navales; tel est le cas de plusieurs des colonies anglaises et françaises.

V. Ce que dit Ad. Smith des causes de l'accroissement rapide et de la prospérité des colonies fondées dans une situation avantageuse, est parfaitement d'accord avec les principes que nous venons d'exposer, ainsi qu'avec le témoignage de l'histoire. Lorsqu'une col. est fondée dans un canton totalement désert ou peu peuplé, chaque colon peut se procurer une étendue considérable de terres fertiles. Il n'a point de fermage à payer, et les taxes qui lui sont imposées sont insignifiantes. Si les règlements coloniaux lui permettent de se procurer, soit de la mère patrie, soit d'un autre pays également avancé en industrie, les produits manufacturés dont il a besoin, il applique tous ses moyens d'action à l'industrie agricole, celle de toutes qui, dans les circonstances où il est placé, lui offre le plus d'avantages. Dans les colonies de cette nature, la main d'œuvre est très-demandée, parce que le taux élevé des salaires combiné avec le bas prix des terres, change rapidement les simples travailleurs en propriétaires du sol, qui, à leur tour, ont de l'ouvrage à offrir à de nouveaux travailleurs. Par suite de ces circonstances, la population et la richesse s'accroissent avec une rapidité extraordinaire. Quelquefois même, ainsi qu'on l'observe aux États-Unis, cette progression se continue pendant une longue période, et la population double tous les vingt ou tous les vingt-cinq ans. — Néanmoins, tout en reconnaissant que la facilité d'acquérir des terres fertiles et inoccupées est la cause principale de la rapidité des progrès que font les colonies nouvelles, nous ne prétendons nullement affirmer que leur prospérité tienne uniquement à cette cause. Une situation avantageuse pour le commerce et la navigation peut donner un grand essor à la prospérité d'une col., même quand elle ne possède pas un territoire fort étendu, et la faire croître et se développer plus vite même que si elle disposait d'une étendue illimitée de terres fertiles. Telle paraît avoir été la cause principale du développement rapide des colonies grecques dans l'antiquité. Les plus célèbres d'entre elles, Syracuse et Agrigente en Sicile, Tarente et Locres en Italie, Éphèse et Milet dans l'Asie Mineure, avaient pris rang parmi les marchés les plus importants de l'ancien monde. Toutes ces colonies étaient des ports de mer; elles étaient établies dans les situations les plus favorables pour faire un très-grand commerce, et, en réalité, c'est surtout au commerce et à la navigation qu'elles durent leur richesse et leur splendeur. Le peu d'étendue de leurs possessions territoriales tenait d'abord à l'esprit grec, qui ne voyait guère l'État que dans l'enceinte de la cité, et sans doute aussi à l'impuissance où étaient ces colonies de soumettre les habitants du pays.

Les colonies fondées dans les temps modernes se sont trouvées dans des circonstances tout à fait différentes. Les contrées où elles s'établirent étaient ou très-peu peuplées, ou complétement désertes, ou bien encore seulement habitées par des nations appartenant à des races faibles, mal armées et incapables d'opposer un obstacle sérieux aux envahissements des colons. Ceux-ci se dispersèrent donc sur une vaste étendue de territoire, et leurs établissements présentèrent en général un caractère plus agricole que commercial. Mais ce fait lui-même leur avait donné une grande solidité. Une fois qu'elles eurent surmonté les difficultés inhérentes à un premier établissement, leur caractère agricole ne s'opposa nullement à l'accroissement de leur prospérité, bien au contraire. Les plus florissantes des colonies de l'antiquité ne peuvent sous aucun rapport être comparées aux États-Unis. Quant à la lenteur des progrès des colonies espagnoles et portugaises, nous en avons déjà dit la cause.

VI. Dans les colonies grecques, le principe de l'égalité était appliqué dans toute sa rigueur: en conséquence de ce principe, les terres acquises par la col. étaient partagées entre tous les colons par lots à peu près égaux. Il en est tout autrement dans les temps modernes. En raison de la grande étendue des pays presque déserts où se forment ces établissements, les colons les plus pauvres peuvent sans doute y acquérir un lot de terre; mais ceux qui appartiennent aux classes élevées, protégés qu'ils sont par le gouvernement colonial ou par celui de la métropole, obtiennent des concessions de terre d'une grande étendue, non dans le but de les cultiver, mais uniquement pour les garder jusqu'à ce que l'accroissement de la population dans leur voisinage ait donné à ces terrains une grande valeur. Ces vastes espaces réservés, en interceptant les communications entre les différentes parties du territoire, et en augmentant les difficultés et les frais des transports, ont souvent causé un préjudice énorme aux intérêts d'une col. naissante. Mais il existe divers moyens praticables de remédier à un pareil abus. Le plus efficace et le plus simple peut-être consisterait à vendre les terres à un prix peu élevé, ainsi que le font, par ex., les Anglo-Américains, et, en outre, à proportionner l'étendue de chaque vente au capital dont pourrait disposer chaque colon, en stipulant que personne ne recevrait au delà d'un certain nombre d'hectares, et que tout lot de terre ferait retour au domaine de l'État, si, dans un temps donné, le concessionnaire ne l'avait pas mis en culture.

Mais, non contents de critiquer cet abus déplorable, des économistes distingués affirment que toutes les difficultés qui accompagnent une colonisation nouvelle résultent de la trop grande dispersion des colons, et que, pour obvier à cet inconvénient et assurer aux nouvelles colonies le maximum de prospérité possible, il suffit de forcer les colons à se tenir rapprochés les uns des autres en exigeant un haut prix pour la concession des terres désertes et inoccupées, c.-à-d. en rendant la col. aussi semblable que possible à un vieux pays civilisé. Mais si, d'une part, un prix de vente excessivement bas peut permettre à des spéculateurs d'acheter de vastes étendues de terrain et d'introduire ainsi dans la col. tous les inconvénients qui résultent des concessions imprudentes dont nous avons parlé; d'autre part, un prix trop élevé a le défaut d'opposer un obstacle insurmontable au développement de la colonisation. En effet, ce ne sont point les gens riches qui se résolvent à quitter leur pays natal pour s'exposer aux périls et aux travaux qui accompagnent tout nouvel établissement dans une contrée inhabitée. Ceux qui émigrent ainsi ont toujours été et seront toujours, du moins en général, des individus gênés, qui espèrent, en s'établissant ailleurs, améliorer leur position. Or, exiger de ces émigrants un prix élevé pour un terrain inoccupé, c'est leur enlever une partie considérable du capital qu'ils ont pu apporter, et les priver des moyens de défricher et de cultiver leurs terres. Il est très-vrai qu'une certaine concentration des colons favorise la combinaison et la division du travail; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que les colons, comme les autres individus, sont les meilleurs juges de leurs propres intérêts. — Quant à la proposition d'appliquer les sommes produites par la vente des terres à l'introduction de nouveaux colons dont le gouvernement colonial payerait les frais de transport, elle est parfaitement sage et rationnelle. Ce système multiplie le nombre des bras dont une col. nouvelle a toujours besoin; il introduit des travailleurs pauvres, il est vrai, et qui sont d'abord obligés de s'employer comme salariés, mais qui, au bout de peu d'années, peuvent à leur tour, à l'aide de leurs épargnes, prendre rang dans la classe des propriétaires ou des commerçants.

VII. Nous terminerons cet article par l'énumération des colonies que possède actuellement la France. — AFRIQUE : île de *La Réunion*, ci-devant *Bourbon*, l'une des Mascareignes (77 kilom. sur 53; 110,000 hab.); l'île de *Mayotte*, l'une des Comores (50 kilom. sur 32; 6,000 hab.); l'îlot de *Nossi-Bé*, au N.-O. de Madagascar (32 kilom. de tour; 6,000 hab.); *Madagascar*, plusieurs points inoccupés à cette heure; les îles de *Gorée* et de *Saint-Louis*, dans la Sénégambie, et quelques forts ou postes établis dans la partie continentale de cette vaste contrée (Daganna, Richard-Tol, Saint-Charles, Backel, Albreda, Scedhiou, etc.); *Algérie* ou *Afrique française* (900 kilom. de côtes environ, et 250 kilom. environ de profondeur dans les terres; 4,300,000 hab., dont plus de 200,000 européens. — ASIE : villes et banlieues de *Pondichéry* (40,000 hab.), sur la côte du Carnatic; de *Chandernagor* (32,000 hab.), dans le Bengale; de *Karikal* (15,000 hab.), sur la côte de Coromandel; de *Mahé* (3,000 hab.), sur la côte de Malabar; d'*Yanaon* (7,000 hab.), dans le pays des Circars. La France possède en outre des loges ou factoreries sur divers points de la presqu'île indienne, notamment à Balassore, Calicut, Cassimbazar, Dacca, Mazulipatan, Patna et Surate, et a le droit d'en établir à Moka et à Mascate, en Arabie. — AMÉRIQUE : les trois petites îles de *Saint-Pierre*, de la *Grande-Miquelon* et de la *Petite-Miquelon*, dans l'archipel de Terre-Neuve, avec 1,500 habitants permanents : elles sont importantes comme station pour la pêche de la morue. La *Guadeloupe* (128,000 hectar.; 130,000 hab.); la *Martinique* (74,900 hectar.; 120,000 hab.); la *Désirade* (17 kilom. sur 9; 1,250 hab.); *Marie-Galande* (17 kilom. sur 15; 11,780 hab.). Les *Saintes* (groupe d'îlots dont les deux principaux sont la *Terre d'en haut* ou *du Vent* et la *Terre d'en bas* ou *de dessous le Vent;* 1,160 hab.); les deux tiers de l'île de *Saint-Martin* (l'autre tiers aux Hollandais). Toutes ces îles font partie de l'archipel des Antilles. La *Guyane française* n'a que 30,000 hab., mais son étendue (150,000 kilom. carrés) et sa fertilité en font une de nos possessions les plus précieuses. — OCÉANIE : Archipel des *Iles Marquises* (îles principales : Nouka-Hiva ou Marchand, Ohivaoa ou la Dominica, Roa-Houga, Roa-Poua, Ohitayoa ou la Madalena, Ohitao ou Christina); Archipel des *Iles de la Société* (îles principales : Otahiti ou Taïti, Eiméo, Raiatea, Huahine, Barabora); la *Nouvelle-Calédonie* (grande île de 370 kilom. de longueur sur 50 de largeur. — Nous renverrons les lecteurs qui désireraient étudier cette grande question des colonies aux deux ouvrages dont voici les titres : *Lectures on colonisation and colonies*, par HERMAN MERIVALE. *On government of dependencies*, par G. CORNWALL-LEWIS. Londres, 1841.

COLONIES AGRICOLES. — Parmi les divers moyens qu'on a tentés pour éteindre la mendicité, on doit citer au premier rang les établissements connus sous le nom de *Colonies agricoles*. Ce sont des colonies *intérieures* fondées sur des terrains incultes et stériles qu'il s'agit de défricher. Les promoteurs de ce système croyaient pouvoir, en fixant ainsi les pauvres valides à la terre, exonérer la société des frais d'entretien qu'ils lui coûtent, tout en l'enrichissant d'un accroissement de produits. « Malheureusement, dit Molinari, on oublia que le capital nécessaire à la création et à l'exploitation de ces colonies devait inévitablement s'élever fort haut; car, d'un côté, les terres restant à défricher dans les pays civilisés sont généralement d'une qualité inférieure, et, d'un autre côté, les travailleurs qu'il s'agissait d'employer aux défrichements étaient de la plus mauvaise espèce. Aussi l'expérience ne devait pas tarder de dissiper les illusions que l'on s'était faites au sujet de ce nouveau remède pour l'extinction de la mendicité. » — Les premières colonies de ce genre ont été établies en Hollande, il y a une trentaine d'années, par les soins d'une société de bienfaisance organisée par le général Van den Bosch et placée sous le patronage du prince Frédéric. Cette société compta, dès le début, plus de 15,000 souscripteurs. Elle créa successivement : les trois colonies de *Frederick's Oord*, sur les confins des provinces d'Over-Yssel, de Drenthe et de Frise, où furent établies des familles indigentes ; l'*Ommerschans*, près d'Ommers dans l'Over-Yssel, servant de dépôt de mendicité ; les trois établissements de Veen-Huysen, près d'Assen, dans la province de Drenthe, dont le premier sert d'asile aux orphelins et aux enfants trouvés, et les deux autres sont destinés aux mendiants ; et enfin l'institut agricole de Wateren, pour recevoir 70 orphelins destinés à diriger et surveiller les travaux agricoles des colonies. A la fin de 1847, *ces divers établissements réunissaient une population totale de* 11,793 habitants, dans laquelle on comptait, outre les employés et leurs familles, 3,465 colons libres, 649 vétérans de l'armée, 1,511 orphelins et enfants abandonnés, et 5,145 mendiants. Ces colonies subsistent encore ; mais leur situation financière va chaque année en empirant, malgré les ressources de la société et le subside considérable qu'elle reçoit du gouvernement. Ainsi, en 1848, son capital, tant mobilier qu'immobilier, ne dépassait pas 3 millions de florins, tandis que ses dettes s'élevaient de 8 à 9 millions. En présence de ces résultats, on peut regarder comme manquée l'expérience des colonies agricoles hollandaises. — On a été moins heureux encore en Belgique. Une association semblable à celle de La Haye s'étant formée à Bruxelles, en 1822, elle organisa une col. libre sur les landes de la Campine, dans la commune de Wortel, province d'Anvers, et un dépôt agricole de mendiants à Merxplas-Rycke-Versel, dans la même province. Lors de la séparation de la Belgique et de la Hollande, ces deux établissements échurent à la Belgique. Mais le gouvernement ayant refusé de les soutenir, ils succombèrent en 1836, et l'on évacua sur les dépôts de mendicité le petit nombre de colons qu'ils renfermaient. — En France, les colonies agricoles sont restées à l'état de projet jusqu'en 1848 ; on n'a du moins fait, avant cette année, que des essais fort peu importants. Toutefois nous nommerons, parmi ces essais, la col. d'Ostwald, fondée en 1830 par Schützenberger, maire de Strasbourg, pour recevoir les pauvres sans asile. Mais le 19 septembre 1848, une loi votée par l'Assemblée constituante décréta que 12,000 colons seraient conduits et installés en Algérie aux frais du gouvernement. Cette loi fut immédiatement mise à exécution, *et des milliers d'ouvriers sans ouvrage qui encombraient le pavé* de Paris furent dirigés sur l'Afrique. Les résultats obtenus sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. — Ainsi donc l'expérience a prononcé contre les colonies agricoles dans les trois pays qui ont sérieusement voulu les organiser, et l'on ne s'en étonnera pas si l'on remarque que ces colonies manquaient des éléments les plus essentiels au succès de la colonisation. En Hollande et en Belgique, on n'avait ni bonnes terres, ni bras pour les cultiver. En Algérie, les bonnes terres abondaient ; mais les colons ramassés sans choix étaient tout à fait incapables d'exécuter les travaux qu'exige une semblable entreprise. — Les colonies agricoles établies dans le but de donner une profession aux enfants trouvés et aux orphelins, et celles qui sont destinées aux jeunes libérés sont une tout autre conception. Celles-ci seront étudiées à l'article PÉNITENTIAIRE, et celles-là au mot ENFANT TROUVÉ.

COLONIES MILITAIRES. — Nous avons vu plus haut que la plupart des colonies romaines pouvaient, à juste titre, recevoir cette qualification caractéristique. Néanmoins ce terme de col. militaire s'emploie presque exclusivement pour désigner les établissements de soldats cultivateurs fondés par le gouvernement russe. Lorsque l'empire de Napoléon eut été renversé par les efforts de l'Europe coalisée, l'empereur Alexandre, désireux de maintenir constamment sur pied une armée formidable, sans pour cela ruiner les finances de l'État, adopta avec empressement le plan de colonies militaires conçu par le général Araktchéief. A cet effet, dès 1818, des colonies de soldats furent établies dans les provinces méridionales de l'empire, particulièrement dans les gouvernements de Nowogorod, de Cherson, de Charkow et d'Iekaterinoslaw. Des terres furent distribuées à des paysans, serfs de la couronne, sous la condition d'entretenir les soldats envoyés parmi eux : en même temps ces soldats furent astreints à exécuter certains travaux agricoles au profit des paysans. En outre, toute la population civile mâle des territoires ainsi organisés dut s'exercer au maniement des armes, afin de pouvoir, au besoin, servir de réserve. En 1825, c.-à-d. moins de dix ans après le commencement de la colonisation, 60,000 fantassins et 30,000 cavaliers se trouvaient établis au milieu de 400,000 cultivateurs. Les frais de premier établissement et autres s'élevaient, en 1826, à environ 130 millions de francs. Sous le rapport financier, l'entreprise ne répondit pas aux espérances qu'on en avait conçues ; et bientôt même elle parut dangereuse sous le rapport politique, à ce point qu'en 1830 il fallut désarmer un grand nombre de colons. Aujourd'hui les colonies militaires russes n'entretiennent plus que des régiments de cavalerie. Ces régiments sont au nombre de 24, et présentent un effectif de 50,000 hommes et de 42,000 chevaux, divisés en 264 escadrons, dont 160 de guerre et 104 de réserve, qui sont disséminés dans les gouvernements de Cherson et de Charkow. Chaque colon doit le logement d'un soldat par charrue, c.-à-d. pour chaque domaine de 98 hectares ; et, de plus, il est astreint à donner deux journées de travail par semaine aux domaines que *la couronne s'est réservés.* Les villages sont bâtis par escadrons et comprennent 184 maisons ; neuf villages forment un régiment, et chaque régiment a un haras particulier pour la remonte. Enfin, il existe, dans chaque col., des hôpitaux, des écoles, ainsi que des sociétés de secours.

On donne quelquefois, mais abusivement, le nom de *Colonies militaires* à certains districts qui appartiennent à l'Autriche, et qui forment le gouvernement dit des *Confins militaires*. Le territoire ainsi nommé est divisé en quatre *généralats* (dont les chefs-lieux sont Agram, Péterwardein, Temesvar et Hermanstadt) qui sont eux-mêmes subdivisés en *régiments*, *bataillons*, etc. La population y est organisée et administrée militairement. Chaque agglomération de 100,000 âmes fournit, en temps de guerre, un régiment de 4,800 hommes. En temps de paix, la moitié de cet effectif doit être constamment sur pied et prête à marcher pour la police de la contrée et le service de la frontière. Dans ces colonies, la terre appartient collectivement aux familles ; et, pour l'aliéner, il faut garantir que le nouveau possesseur remplira toutes les obligations du service militaire. Ainsi qu'on le voit, le gouvernement des Confins militaires ne comprend que des territoires limitrophes de l'empire Ottoman. Leur organisation militaire remonte au XVIe siècle ; à l'origine, elle avait pour objet de mettre les populations allemandes à l'abri des invasions des Turcs.

COLONISATION. s. f. Action de coloniser, ou Le résultat de cette action. *Plan de c. pour l'Algérie.*

COLONISER. v. a. Former en colonie ; établir une colonie, des colonies dans un pays. *C. un pays.* = COLONISÉ, ÉE. part.

COLONNADE. s. f. coll. T. Archit.

Enc. — On désigne sous ce nom une série de colonnes disposées symétriquement en galerie ou en circuit, soit autour, soit sur un des côtés seulement d'un édifice, à l'intérieur ou à l'extérieur, pour servir de décoration ou de promenade. Quand elles forment l'entrée d'un temple, on emploie ordinairement le terme de *Péristyle*, et non celui de col. Les anciens ont laissé plusieurs exemples très-remarquables de constructions de ce genre. Nous nous contenterons de citer les nombreuses colonnades dont le sol de l'Égypte est en quelque sorte couvert, et celles, plus magnifiques encore, que nous présentent les ruines de Balbeck et de Palmyre, dans le désert de Syrie (V. ARCHITECTURE, Fig. 47). Parmi les colonnades modernes, nous nommerons d'abord les deux colonnades dont le Bernin a entouré la place circulaire en face de la basilique de Saint-Pierre de Rome, et qui *ont été commencées en 1661, sous le pape Alexandre* VII. *Chacune* d'elles présente quatre rangs de colonnes doriques formant trois allées, dont une, celle du milieu, est assez large pour que deux voitures y puissent passer de front. Chaque rang comprend 24 pilastres et 140 colonnes. Ces colonnes sont monolithes, en pierre de travertin, et hautes de 28 mèt. 60 c., y compris la base et le chapiteau. L'entablement qu'elles supportent est surmonté d'une balustrade, au-dessus de laquelle se voient 192 statues de 3m,55 de haut. Paris possède également plusieurs colonnades qui méritent d'être citées. Indépendamment de la magnifique col. du Louvre, qui sera décrite ailleurs (v. LOUVRE), nous mentionnerons celles qui décorent les bâtiments de la place de la Concorde, par Gabriel ; celle qui entoure l'église de la Madeleine, due à Vignon ; et enfin, celle de la Bourse, érigée sur les dessins de Brongniart (v. BOURSE).

COLONNE. s. f. (lat. *columna*). Sorte de pilier circulaire qui est ordinairement destiné à soutenir un entablement ou à décorer les édifices. — Fig., *Les colonnes de l'État, de l'Église*, Ceux qui en sont les plus fermes soutiens. On le dit quelquefois Des choses. *La justice et la paix sont les colonnes d'un empire.* ‖ Fig., *Les colonnes d'Hercule*, Les deux montagnes du détroit de Gibraltar. ‖ *Les colonnes d'un lit*, Les piliers qui soutiennent le ciel des lits à l'ancienne mode. On dit aussi, *Un lit à colonnes.* ‖ T. Anat. *C. vertébrale*, V. VERTÈBRE et SQUELETTE. = Dans un livre, dans un écrit, etc., dont les pages sont divisées, de haut en bas, en deux ou plusieurs parties, Chacune des divisions ou des compartiments de la page est appelée c. *Il y a trois colonnes à la page. Ce journal est imprimé par colonnes, à deux, à trois colonnes. Écrivez le total dans cette c.* — *Une colonne de chiffres*, Plusieurs chiffres placés les uns au-dessous des autres. *La c. des unités, des dizaines, etc. Faites l'addition de cette c.* = T. Art Milit. Corps de troupes disposé en marchant dans un ordre qui a peu de front et beaucoup de profondeur. *Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en c. Serrer, déployer la c. La tête d'une c. L'armée marche sur trois colonnes.* Se dit aussi dans la Tactique navale. — *C. d'attaque*, Celle qui est chargée de commencer l'attaque. *C. mobile*, Corps de troupes destiné à parcourir un pays, en différents sens, pour y maintenir la tranquillité ou en chasser les partis ennemis. = T. Physique. Se dit D'une quantité de matière fluide de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminées réellement ou par la pensée. *C. d'eau. Il y a une c. d'air qui pèse sur la c. de mercure contenue dans le baromètre.* ‖ * T. Mécan. *C. d'eau*, V. HYDRAULIQUE.

Enc. — La *Colonne* se compose de trois parties principales : le *Fût* ou corps, qui en est l'élément principal et essentiel ; le *Chapiteau* ou tête, dont l'emploi a dû être suggéré par la nécessité de donner à l'entablement ou aux poutres transversales une assiette plus large et plus stable, et la *Base* ou pied, qui supporte le fût et repose sur le sol ; mais ce dernier membre n'est pas tellement indispensable qu'on ne puisse le supprimer quelquefois.

I. La col. se rencontre dans l'architecture de tous les peuples ; mais elle présente une variété infinie, non-seulement sous le rapport de la matière dont elle est composée et de son mode de construction, mais encore et surtout sous celui de sa décoration et de sa disposition. Ces différences ont donné naissance à diverses expressions techniques que nous devons d'abord faire connaître.

1° Sous le rapport de la matière, on distingue : la col. *diaphane*, qui est faite d'une substance transparente : telles étaient les colonnes de cristal du théâtre de Scaurus ; la col. *fusible*, qui se compose de divers métaux et autres matières fondues ou vitrifiées ; la col. *métallique*, qui est de métal fondu ou frappé ; la col. *moulée*, qui est composée de cailloux liés avec un ciment *susceptible de se polir comme le marbre : telles sont les colonnes* de l'ancienne Julia Cæsarea, découvertes à Alger ; la col. *de pierre*, la col. *de marbre*, et enfin la col. *de bois*, qui a servi de prototype à toutes les autres. V. ARCHITECTURE *grecque*.

2° Considérée sous le rapport de la construction, l'on appelle col. *d'assemblage*, celle qui est formée de membrures de bois assemblées ; col. *incrustée*, celle qui est faite de plaques de marbre appliquées et mastiquées sur un noyau de pierre, de brique, etc. ; col. *jumelée* ou *gémellée*, celle dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et liés ensemble par des crampons ; col *de maçonnerie*, celle qui est construite en moellons revêtus de plâtre ou de stuc ; col. *en tambours*, celle dont le fût est formé d'assises de pierre ou de marbre dont la hauteur est moindre que le diamètre ; col. *en tronçons*, celle dont le fût est de trois ou quatre morceaux qui ont plus de hauteur que de diamètre ; col. *annelée*, celle où les lignes qui séparent les tronçons ou les tambours sont masquées au moyen d'espèces d'anneaux ; et col. *variée*, celle qui est ornée de bronze doré, ou composée de diverses matières disposées par tambours de différentes hauteurs et de différentes couleurs.

3° La forme des colonnes présente des variétés nombreuses : nous ne nommerons que les principales. La col. *cylindrique* a le même diamètre dans toute sa hauteur. La col. *diminuée* offre, depuis la base jusqu'à la naissance du chapiteau, une diminution continue et progressive, en sorte que le profil de son fût présente deux lignes droites légèrement convergentes. La col. *fuselée* a la forme générale d'un fuseau. La col. *renflée*, tout en allant en diminuant de diamètre de la base au chapiteau, éprouve un léger renflement vers le tiers de sa hauteur. La col. *polygonale* est taillée à pans ou à facettes. La col. *en balustre* a la forme du membre architectural de ce nom (v. BALUSTRE). La col. *cannelée* a le fût couvert de cannelures, c.-à-d. de petits canaux semi-cylindriques ou à peu près, qui se dirigent généralement en droite ligne de bas en haut, mais qui parfois s'élèvent en décrivant une spirale. La col. *à cannelure lisse* est celle qui n'admet aucun ornement dans les cannelures. La col. *rudentée* est celle dont les cannelures sont remplies par des *rudentures*, c.-à-d. par des bâtons, des roseaux ou des câbles. La col. *cannelée rudentée* n'offre de rudentures que dans sa partie inférieure. La col. *ornée* présente, dans toute la longueur de son fût, ou par intervalles, ou enfin depuis le tiers inférieur, soit de petites branches ou bouquets de laurier, de lierre, de chêne, etc., soit des fleurons et autres ornements qui sortent le plus souvent des bâtons ou roseaux formant la rudenture. La col. *godronnée* est l'opposé de la col. cannelée : elle porte des demi-cylindres en saillie. La col. *bandée* a des bandes unies ou sculptées qui excèdent le nu de son fût cannelé. La col. *rustique* est ornée de bossages. La col. *coloritique* est décorée de feuillages ou de fleurs disposées en spirale autour de son fût. La col. *feuillée* a le fût taillé en feuilles. La col. *menue* est ornée de coquillages. La col. *pastorale* a le fût semblable à un tronc d'arbre revêtu de son écorce et pourvu de ses nœuds. La col. *serpentine* est formée de plusieurs serpents entortillés, dont les têtes servent de chapiteau : il existe une col. de ce genre en bronze à Constantinople, dans la place de l'At-Meidan, qui était autrefois l'hippodrome. La col. *torse* a son fût tout entier contourné en spirale. La col. *ovale* est celle dont le fût est aplati et dont le plan est ovale. Enfin, on donne *généralement le nom de col. composée* à celle dont les ornements sortent de la forme ordinaire et des usages reçus, et celui de col. *irrégulière* à celle qui sort des proportions des cinq ordres et des règles communes.

4° Quand on les envisage sous le rapport de la disposition, on appelle col. *adossée* ou *engagée* celle qui tient au mur ; *angulaire*, celle qui occupe l'angle d'une construction ; *flanquée*, celle qui est engagée de la moitié ou d'un tiers de son diamètre entre deux demi-pilastres ; *liée*, celle qui est attachée à une autre par un corps. Les colonnes *cantonnées* sont engagées dans les encoignures d'un pilier carré. Deux colonnes sont dites *accouplées*, lorsqu'elles sont placées l'une à côté de l'autre, de façon à presque se toucher, comme à la colonnade du Louvre. On nomme *groupées*, les colonnes placées 3 à 3 ou 4 à 4 sur un même socle ou piédestal. La col. *isolée* est celle qui n'est attachée à aucun corps. On l'appelle *solitaire*, quand elle est unique. Les colonnes sont dites *inférieures* ou *supérieures* suivant qu'elles se trouvent à la partie inférieure ou à la partie supérieure d'un édifice qui a plusieurs ordres superposés. Les colonnes *majeures* régissent la façade d'un monument. On appelle *médianes* les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonnement plus large que les autres. On appelle *rares* les colonnes dont les *entre-colonnements sont très-larges*, et *serrées*, celles qui, au contraire, ne sont pas séparées par des intervalles considérables.

II. Nous avons dit que la col. se rencontre dans l'architecture de tous les peuples ; maintenant nous allons essayer de décrire aussi sommairement que possible les caractères particuliers que ce membre important de l'architecture a affectés chez les principales nations de l'antiquité, ainsi que dans l'art du moyen âge. Néanmoins, dans cet exposé rapide, nous laisserons de côté ce qui concerne l'art classique, c.-à-d. l'art grec et l'art romain, l'importance de cette dernière étude nous ayant déterminé à lui consacrer un article spécial. Voy. ORDRE.

1° *Inde*. L'architecture indienne a fait de la col. un usage qui a été quelquefois poussé jusqu'à la profusion. Dans presque tous les monuments parvenus jusqu'à nous, les colonnes sont très-multipliées, très-massives et surchargées d'ornements (v. ARCHITECTURE, Figures 20, 21, 23). Les chapiteaux ont très-souvent une forme sphéroïdale aplatie et sont couverts de cannelures verticales. D'autrefois ils manquent totalement et sont remplacés par des lions, des taureaux, des éléphants ou des animaux fantastiques. Le fût est tantôt cylindrique, tantôt carré ou polygonal. Il admet une ornementation très-variée, et offre souvent de grandes sculptures en ronde bosse, représentant des personnages ou des figures symboliques (*Ib.* Fig. 23). La base n'est pas sans quelque analogie avec celle de la col. hellénique.

2° *Égypte*. Les monuments de l'ancienne Égypte n'ont de colonnes que dans les cours, où elles forment des portiques, ou dans des salles, dont elles soutiennent le plafond. On n'y remarque aucune proportion rigoureuse entre leur diamètre et leur élévation. En outre, elles ont presque toujours une apparence de lourdeur que l'on a essayé de racheter en les allongeant au moyen d'une pierre cubique placée immédiatement sur le chapiteau. Les colonnes égyptiennes sont de plusieurs espèces. Les unes sont parfaitement cylindriques et reposent sur une base de même forme, mais un peu plus large que le fût. Dans les autres, qui sont en bien plus grand nombre, le diamètre diminue de hauteur de la base au sommet. Parmi ces dernières, il en est qui ont une ressemblance frappante avec le tronc du palmier. Elles sont un peu renflées à leur partie inférieure, et ornées de sculptures qui figurent assez bien les tuniques engaînantes qu'on remarque à la naissance des plantes bulbeuses. Leur fût est conique dans le reste de la hauteur, et sa partie supérieure paraît quelquefois composée d'un faisceau de tiges reliées par des anneaux. Les fûts sont tantôt lisses, tantôt chargés d'ornements peints ou sculptés. (V. ARCHITECTURE, Figures 24 à 27.) Les chapiteaux sont généralement évasés en calice, et simulent la fleur du lotus, suivant les uns, ou celle du papyrus, selon les autres (*Ib.* Fig. 27). D'autres fois ils sont renflés par le bas, rétrécis par le haut, et ressemblent assez volontiers à la graine ou au bouton de la même plante (Fig. 1. Du temple de Karnac).

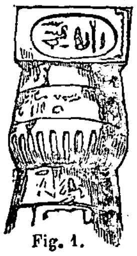

Fig. 1.

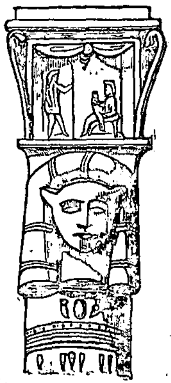

Fig. 2.

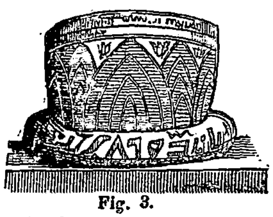

Fig. 3.

Un autre chapiteau, bien plus gracieux que les précédents, est formé de feuilles de palmier. (V. ACANTHE, Fig. 2, et ARCHITECTURE, Fig. 26.) Par une singularité remarquable, il est peu de portiques où il ne se trouve, ce qui fait présumer qu'il tenait à un usage religieux. Certains chapiteaux consistent en un massif rectangulaire, orné, sur chacune de ses faces, d'une tête d'Isis que surmonte un dé carré sur lequel est représentée, tantôt une porte pyramidale, tantôt une espèce de portique (Fig. 2. Du temple de Dendérah). Enfin, on trouve des chapiteaux, assez rares d'ailleurs, qui sont constitués par un simple tailloir. (V. ARCHITECTURE, Fig. 32.) Ils font partie de colonnes cylindriques, portant 12 à 16 cannelures longitudinales. Quant aux bases des colonnes égyptiennes, elles sont toujours d'une grande simplicité : les unes consistent en un disque circulaire sans ornement ; les autres, en une section cylindrique arrondie à sa partie supérieure, décorée ou non de sculptures ou de peintures (Fig. 3).

3° *Perse* et *Assyrie*. Si l'on en juge par ce qui reste des ruines de Persépolis (v. ARCHITECTURE, Fig. 18), les colonnes persanes étaient beaucoup plus sveltes que celles des Indous et des Égyptiens. Parmi celles que présentent ces ruines, quinze sont encore debout. La hauteur totale des plus élevées est d'un peu plus de 18 mètres, et leur diamètre dépasse 1m,30. Le fût va en diminuant de bas en haut : il est aussi décoré de cannelures. Les chapiteaux sont assez variés. Les uns (Fig. 4) ont une certaine analogie avec des campanules, et se terminent par une espèce de dé cubique orné d'enroulements sur chacune de ses faces. Les autres ressemblent à deux demi-taureaux adossés de manière que leur dos présente un vide carré, sans doute destiné à recevoir une poutre (Fig. 5). Le piédestal est assez bas et a la forme d'un lotus renversé (Fig. 6). Les colonnes assyriennes offrent des dispositions semblables, ainsi que le prouvent les ruines découvertes à Khorsabad. Déjà, dans ces colonnes, on voit poindre quelque chose du goût et de l'élégance qui caractériseront l'art de la Grèce antique.

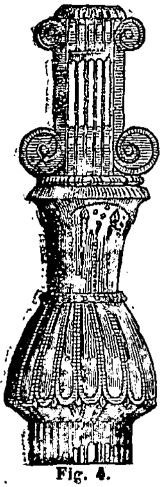

Fig. 4.

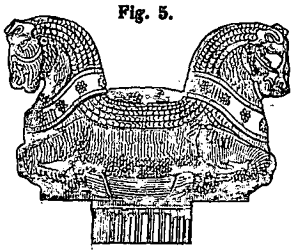

Fig. 5.

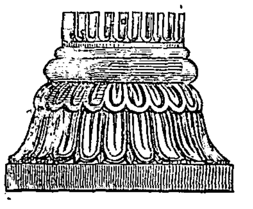

Fig. 6.

4° *Art Byzantin*. La col. byzantine dérive de la col. gréco-romaine, particulièrement de la col. composite. Elle est surtout caractérisée par la forme du chapiteau, qui est cubique. Les feuilles d'acanthe sont remplacées par des feuillages et des entrelacs enroulés de diverses manières, ou par d'autres ornements ressemblant quelquefois à des fleurons, et offrant presque toujours très-peu de saillie (Fig. 7).

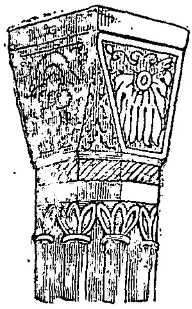

Fig. 7.

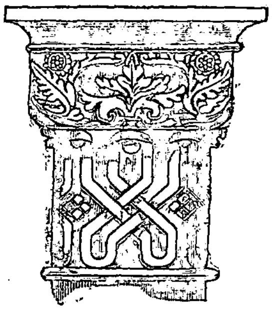

Fig. 8.

5° *Art Arabe*. Les Arabes peuplèrent d'abord leurs palais et leurs mosquées de colonnes enlevées aux monuments grecs ou romains. Ce n'est guère qu'à partir du Xe siècle que l'architecture arabe se constitua, en Espagne surtout, dans toute son originalité. Dans les édifices moresques antérieurs à cette époque, les fûts des colonnes sont, en général, des imitations de l'art gréco-romain, et les chapiteaux, quoique sculptés par des ouvriers arabes, reproduisent le type du chapiteau composite. Les colonnes des temps postérieurs sont presque toujours remarquables par une grande légèreté ; elles sont souvent annelées, et supportent des chapiteaux de forme très-variée et ornés avec beaucoup de goût de palmettes, d'entrelacs et de rinceaux à feuilles de lotus. Le plus souvent ils présentent l'aspect d'un vase cubique arrondi par le bas. D'autres fois, ils sont composés de plusieurs rangs de petites niches placées en encorbellement (Figures 8, 9 et 10. De l'Alhambra).

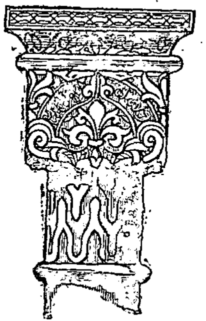

Fig. 9.

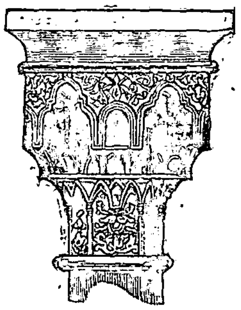

Fig. 10.

6° *Art Roman*. — Dans la plupart des édifices qui appartiennent à la première époque de l'architecture romane, c.-à-d. qui ont été élevés du Ve au XIe siècle, la col. a toujours une base et un chapiteau ; mais il n'y a aucune proportion entre ses différentes parties. Le chapiteau est une imitation, presque toujours grossière, du chapiteau composite. Les archéologues appellent *piliers-colonnes* des supports à fût gros et court que l'on rencontre fréquemment dans les cryptes et les parties basses des églises. Ils sont bâtis en massifs de pierres ou de moellons, et non formés de tronçons ou de tambours. Quelques moulures simples remplacent ordinairement le chapiteau, et une plinthe tient lieu de base. Dès le XIe siècle, on voit s'opérer un changement important. Sans revenir aux proportions établies par les anciens, la col. prend une forme élancée et élégante. Les colonnes cantonnées commencent à se montrer ; elles se placent ordinairement sur les faces d'un pilier carré et rarement sur les angles. Elles sont, en général, engagées jusqu'à la moitié de leur épaisseur ; quelquefois cependant elles ne sont qu'accolées. Assez souvent la colonnette placée sur la face antérieure du pilier s'élance jusqu'à la voûte pour recevoir la retombée de l'arc-doubleau, tandis que les autres s'arrêtent à la hauteur du pilier lui-même. Le chapiteau affecte déjà les formes les plus variées ; néanmoins il se compose toujours d'une corbeille et d'un tailloir. Cette dernière partie offre des moulures plus nombreuses que dans le chapiteau antique ; elle est en même temps plus large que le chapiteau lui-même (Fig. 11. De l'église souterraine de Jouarre). La corbeille est quelquefois, surtout dans les pays méridionaux, une imitation de la corbeille composite ou de la corbeille corinthienne (Fig. 12. Cathédrale de Soissons) ; mais la forme dominante est celle d'un cube dont les faces sont chargées d'ornements sculptés de peu de relief, quelquefois même de simples peintures. Toutefois cette forme a reçu, selon les temps, les lieux, le génie ou le goût des architectes, une multitude infinie de modifications qui ont donné naissance à autant d'espèces de chapiteaux. Comme il est impossible de les classer soit chronologiquement, soit géographiquement, parce que les modifications qui les ont produites n'ont été soumises qu'aux lois du caprice, on a imaginé de distinguer ceux qui se rencontrent le plus souvent par des dénominations tirées de leurs formes générales. Les Figures suivantes indiquent les plus importantes de ces formes, et nous dispensent de toute explication. On a ainsi le *chapiteau cylindrique* (Fig. 13. Saint-Germain-des-Prés) ; le *ch. cubique* (Fig. 14. Saint-Remi de Reims) ; le *ch. conique* (Fig. 15. Cathédrale du Puy) ; le *ch. cordé* (Fig. 16. Saint-Géréon, à Cologne) ; le *ch. pyramidal* (Fig. 17. Église de Ratisbonne) ; le *ch. campanulé* (Fig. 18. Palais ducal à Venise) ; le *ch. infundibuliforme*, qui présente la forme d'un entonnoir ou d'une corbeille proprement dite, à

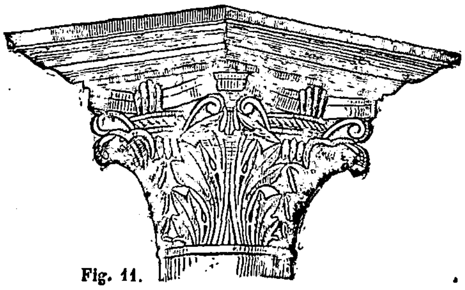

Fig. 11.

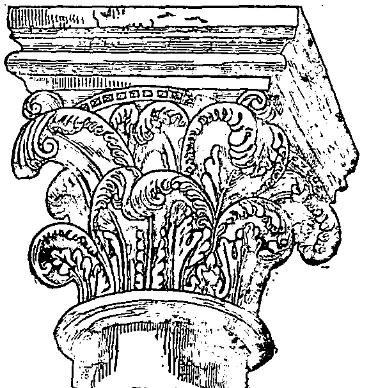

Fig. 12.

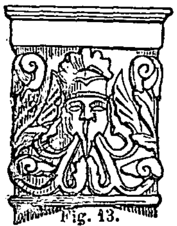

Fig. 13.

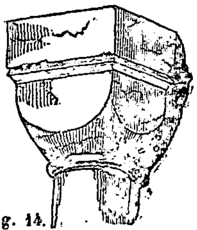

Fig. 14.

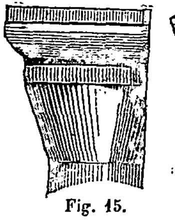

Fig. 15.

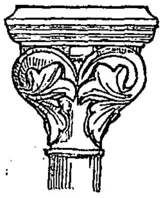

Fig. 16.

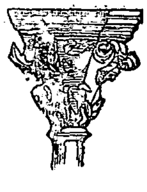

Fig. 17.

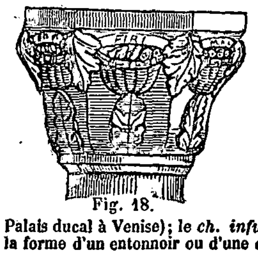

Fig. 18.

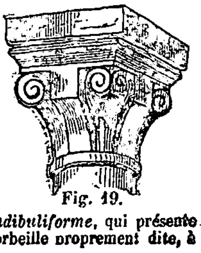

Fig. 19.

bords plus ou moins évasés (Fig. 19. Saint-Nicolas de Caen; et Fig. 20); et enfin le *ch. godronné* (Fig. 21).

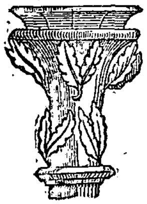
Fig. 20.

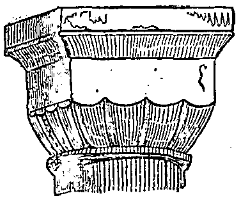
Fig. 21.

Mais ce qui, plus encore que sa forme, caractérise le chapiteau roman à partir du XIe siècle, c'est la décoration iconographique dont il est souvent revêtu. Les sculptures qui ornent ce chapiteau représentent fréquemment des êtres fantastiques ou réels, tels que des monstres, des chimères, des sirènes, des centaures, des serpents enlacés, des oiseaux becquetant des fruits, des colombes buvant dans un calice, etc. D'autres fois, l'artiste a reproduit des traits de l'histoire de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Souvent alors il choisissait quelque scène terrible, comme la pesée des âmes, le jugement dernier, etc. Les chapiteaux à sujets sont dits *historiés;* on les appelle *symboliques*, lorsque l'image annonce une intention symbolique. Plus on approche de l'ère ogivale, plus l'ornementation du chapiteau devient surchargée. Les représentations végétales, les enroulements et les galons perlés s'emploient avec profusion.

Lisses au commencement de la période romane, les fûts deviennent, dès le XIe siècle, aussi variés que les chapiteaux. Ils sont rarement monolithes, du moins pour les grandes colonnes, et on dissimule les tambours au moyen d'annelets placés à différentes hauteurs. Leur forme générale est cylindrique, mais on en trouve souvent qui sont en balustre, fuselés, renflés, coniques, etc. Au XIIe siècle, lorsque l'art ogival va paraître, ils se recouvrent d'ornements excessivement variés. Les Figures 22 à 29 peuvent donner une idée de ce qu'on est convenu d'appeler fûts *en spirale*, 22; *losangés*, 23; *gaufrés*, 24; *imbriqués*, 25; *chevronnés*, 26 et 27; *contre-chevronnés*, 28; *étoilés*, 29. D'autres sont chargés de rubans, d'entrelacs, d'enroulements, de nattes, de stries, de carrés de damier, de perles, de torsades, de têtes de diamant, etc., quelquefois même de traits historiques ou de sujets de fantaisie. A la même époque, les fûts des colonnettes et ceux des colonnes de décoration prennent des formes extraordinaires: deux fûts, par ex., se tordent ensemble comme un câble, se nouent, s'entrelacent, se plient en zigzags (Figures 30 à 33); mais ces formes ne sont jamais données aux colonnes véritables, c.-à-d. à celles qui supportent réellement une partie quelconque de la construction.

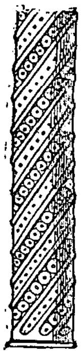
Fig. 22.

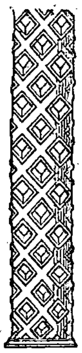
Fig. 23.

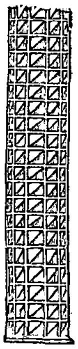
Fig. 24.

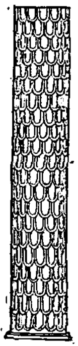
Fig. 25.

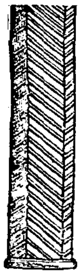
Fig. 26.

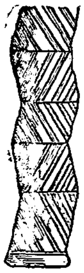
Fig. 27.

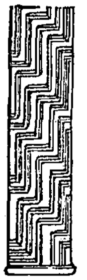
Fig. 28.

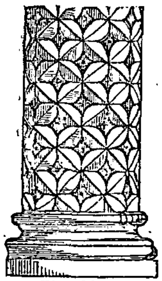
Fig. 29.

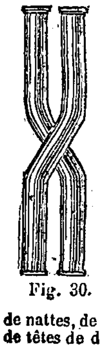
Fig. 30.

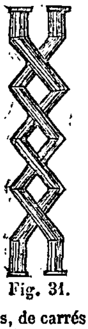
Fig. 31.

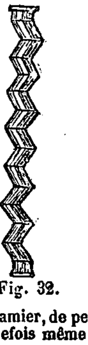
Fig. 32.

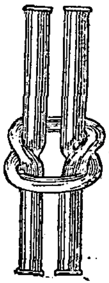
Fig. 33.

Durant la période de l'architecture romane, la base de la col. n'est pas moins variée que le fût et le chapiteau. On y remarque fréquemment des réminiscences plus ou moins heureuses des ordres antiques, et surtout de la base attique. A partir de la fin du XIe siècle, elle se couvre souvent d'une riche décoration. A la même époque, les feuillages qui ornent fréquemment le tore inférieur, forment une *patte* ou *griffe* sur les quatre angles de la plinthe ou du socle (Fig. 34. Saint-Bénigne, à Dijon). D'autres fois, ces angles sont rachetés au moyen de fleurons, de masques, ou de quelque autre figure. Il n'est pas rare de voir, aux portails des églises, les bases remplacées par des représentations d'animaux et surtout par des lions, sur lesquels reposent les colonnes (Fig. 35. Église de Saint-Denis). Il arrive même quelquefois que les colonnes s'appuient sur les épaules de personnages renversés.

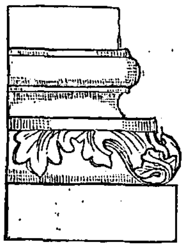
Fig. 34.

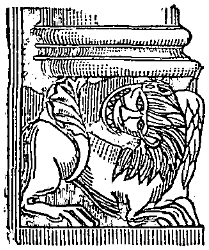
Fig. 35.

7° *Art Ogival.* Les colonnes de la période ogivale offrent les mêmes dispositions générales que celles de la précédente; mais leur emploi est beaucoup plus rare. En effet, à la col. proprement dite se substitue le *pilier* qui, il est vrai, est lui-même formé de colonnes engagées les unes avec les autres, ou décoré sur ses faces de colonnettes offrant les dispositions les plus variées (v. PILIER). Le chapiteau ogival est infiniment plus élégant que celui de l'époque romane. Comme ce dernier, il est assez souvent, au XIIIe siècle, cubique, conique, cylindrique, etc.; mais, en général, c'est la forme d'une corbeille évasée qu'il affecte de préférence. En outre, son ornementation est caractéristique; elle devient purement végétale. Néanmoins, au lieu de remettre en honneur l'acanthe des anciens, l'artiste du moyen âge fait de larges emprunts à la flore indigène. Il aime surtout les feuilles de renoncule, de fraisier, de chêne, de laurier, de rosier, de vigne, de persil, de nénuphar, de roseau, auxquelles le XIVe siècle et le XVe ajoutent successivement la mauve frisée, le chou, la chicorée et l'acanthe épineuse. Ces feuilles sont disposées sur un ou plusieurs rangs superposés. Le chapiteau du XIIIe siècle, en particulier, est habituellement décoré de *feuilles à crochets*, sorte de feuille de fantaisie qui s'enroule en volute à l'une de ses extrémités d'une façon assez gracieuse. Le sommet des crochets porte un bouquet de feuilles ou une fleur à cinq lobes, quelquefois même une tête d'homme ou d'animal (Fig. 36. Chapiteau à crochets; Saint-Nicolas, à Blois). — Au XIVe siècle, les crochets disparaissent; le tailloir passe de la forme carrée à la forme octogone; les feuilles qui décorent le chapiteau forment souvent deux groupes distincts situés l'un au-dessus de l'autre; de plus, ces feuilles s'infléchissent sur le chapiteau, qui commence à ne plus se distinguer aussi complétement du fût de la col. — Au XVe siècle paraissent les feuillages frisés et galbés. Souvent alors, au lieu de chapiteau, on ne trouve qu'une espèce de corniche qui court autour des colonnettes, et sous laquelle ces feuillages rampent et s'entrelacent. Parfois, au lieu d'ornements végétaux, on voit des figures représentant des traits d'histoire ou des personnages célèbres. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, le chapiteau manque assez souvent. Dans ce cas, les nervures des piliers se prolongent sans interruption et vont se joindre aux arceaux ramifiés de la voûte. — Nous ferons remarquer que, partout où le style ogival a régné, la forme et l'ornementation du chapiteau ont été les mêmes. L'Angleterre seule fait exception. En effet, quand on examine les monuments gothiques de ce pays, on ne tarde pas à s'apercevoir que les chapiteaux y sont ordinairement composés *de moulures superposées*, plus ou moins saillantes, plus ou moins nombreuses, et très-fréquemment unies (Fig. 38. Cathédrale d'Hereford, XIIIe siècle); quelques-unes seulement offrent une décoration végétale dont le caractère accuse une importation étrangère.

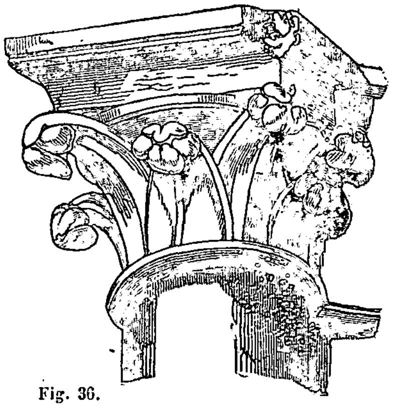
Fig. 36.

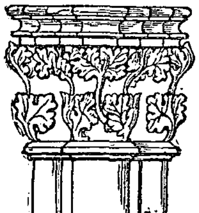
Fig. 37.

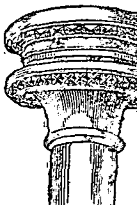
Fig. 38.

8° *Renaissance.* Les artistes de cette époque reviennent peu à peu aux colonnes antiques; néanmoins, avant d'adopter franchement les traditions gréco-romaines, ils font différentes tentatives pour créer des types originaux. Certains chapiteaux de cette période sont surtout remarquables sous ce rapport. On y trouve des combinaisons parfois très-gracieuses d'ornements végétaux, d'arabesques et de figures humaines ou fantastiques: tel est le chapiteau représenté Fig. 39.

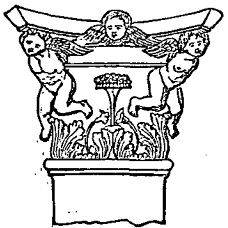
Fig. 39.

III. Les colonnes solitaires reçoivent différentes dénominations suivant l'usage auquel elles sont destinées. On appelle col. *astronomique* une col. dont le tailloir est disposé en plate-forme pour servir d'observatoire. Telle est la col. que l'on voit à Paris près de la Halle aux blés. Ce monument a été érigé par Catherine de Médicis sur les dessins de J. Bullant, pour les observations astrologiques du fameux Oronce Finé. Cette col. est d'ordre dorique, haute de 30 mèt., et porte aujourd'hui à son sommet un gnomon qui a été établi par Pingré. Un escalier à vis construit à l'intérieur conduit à la plate-forme. La col. *crucifère* porte une croix; la col. *funéraire*, une urne; la col. *statuaire*, une statue, etc. On distingue encore les colonnes *itinéraires*, *milliaires* et autres, dont le nom seul indique la *destination*.

Les colonnes érigées pour conserver le souvenir de quelque événement remarquable et le plus souvent pour célébrer une guerre heureuse ou pour honorer un prince plus ou moins digne de mémoire, sont appelées colonnes *historiques* ou *mémoriales*, mais plus habituellement colonnes *monumentales*. C'est l'architecture romaine qui a érigé les plus anciennes colonnes de ce genre qui soient parvenues jusqu'à nous. La plus antique est celle qui fut élevée sur le Forum pour rappeler la victoire navale remportée par le consul Caïus Duilius sur les Carthaginois, l'an 261 avant J. C. Cette col. (Fig. 40), que l'on conserve aujourd'hui au Musée du Capitole, est en marbre blanc et ornée de proues de navires (*rostra*), d'où le nom de col. *rostrale* qu'on lui donna et qu'on donne encore à cette heure aux colonnes destinées à célébrer une victoire navale. — La *Col. Trajane*, ainsi nommée de l'empereur en l'honneur duquel elle fut élevée, est le plus remarquable des monuments antiques de ce genre. Elle est d'ordre dorique, construite en marbre blanc, et revêtue de bas-reliefs de marbre qui représentent les victoires de Trajan sur les Daces. Ces bas-reliefs sont disposés en spirale et font 23 tours: on n'y compte pas moins de 2,550 figures humaines, outre une multitude d'animaux, de machines de guerre, etc. Un escalier de 185 marches conduit au sommet de la col., qui jadis était ornée de la statue de Trajan, et qui porte aujourd'hui celle de saint Pierre. Cette col., œuvre du célèbre architecte Apollodore de Damas, a 3 m. 93 cent. de diamètre, et 39 m. 60 de hauteur de la base du piédestal au tailloir, sur lequel s'élève la statue du prince des apôtres. — La *Col. Antonine*, qu'on pense généralement avoir été érigée en l'honneur de l'empereur Marc-Aurèle Antonin, est bien inférieure, sous le rapport de l'art, à la précédente. Elle est également d'ordre dorique, construite de marbre blanc et entourée de bas-reliefs de marbre formant 20 spires. Ces bas-reliefs figurent les victoires de Marc-Aurèle sur les Marcomans. Cette col. a 37 m. 70 de haut depuis le pavé jusqu'au sommet, lequel est, en outre, surmonté d'une statue de saint Paul, qui, avec son piédestal propre, a 7 m. 80. Le diamètre du fût est de 3 m. 57. L'escalier intérieur a 190 marches. — Une autre col. antique fort célèbre est celle qu'on voit près d'Alexandrie, en Égypte, et qu'on désigne

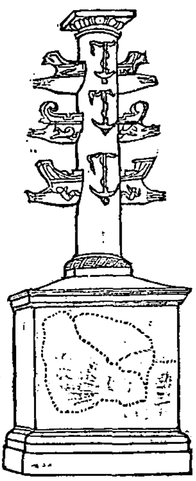
Fig. 40.

vulgairement sous le nom de *Col. de Pompée.* C'est une magnifique col. monolithe, de granit rose, qui a 28 m. 75 c. de hauteur et 3 m. de diamètre. Le chapiteau qui la termine est d'ordre corinthien. Il paraît avoir été autrefois surmonté d'une statue colossale en porphyre. On a longtemps ignoré l'origine de ce monument; mais on sait aujourd'hui qu'il a été érigé en l'honneur de Dioclétien par un gouverneur d'Égypte nommé Pompéius ou Pompéianus. Le nom de ce gouverneur explique la tradition erronée qui veut que cette col. ait été élevée à la mémoire du grand Pompée.

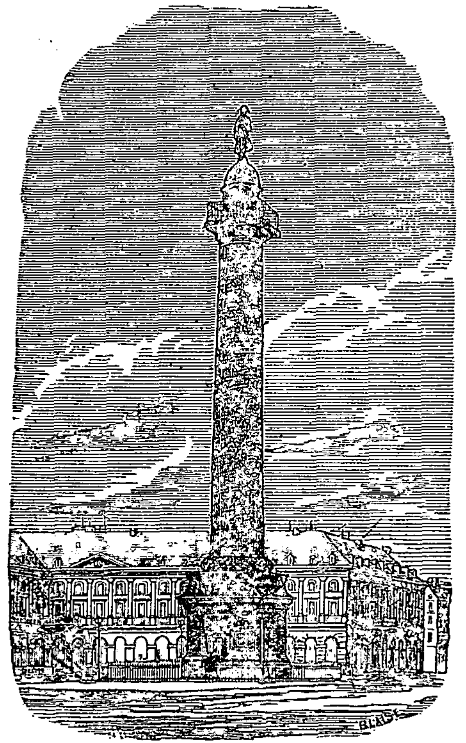

Fig. 41.

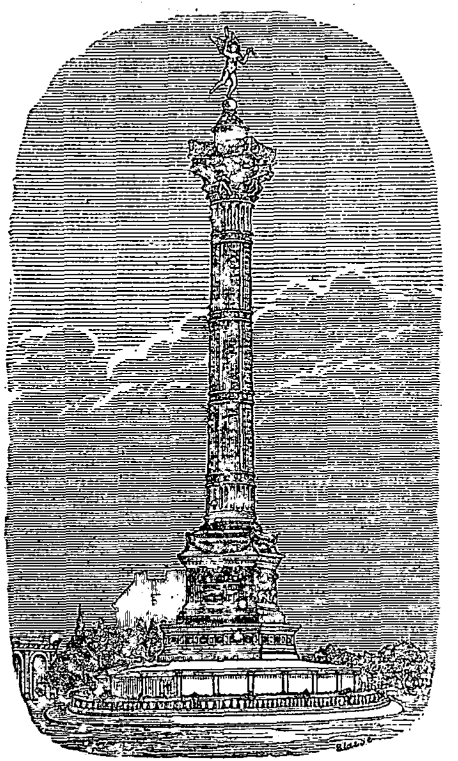

Fig. 42.

A l'imitation des anciens, les modernes ont également érigé des colonnes monumentales. Paris en possède deux extrêmement remarquables, la *Col. Vendôme* et la *Col. de Juillet.* La première est ainsi appelée du nom de la place où elle s'élève. Elle a été érigée pour célébrer la mémorable campagne de 1805, et construite par les architectes Lepère et Gondoin, sous la direction du savant Denon. Comme la col. Trajane, dont elle est une imitation exacte, son fût est recouvert de bas-reliefs en spirale, modelés sur les dessins de Bergeret et représentant la série chronologique des principaux faits accomplis depuis le départ du camp de Boulogne jusqu'à la bataille d'Austerlitz (Fig. 41). Le bronze qui a servi à fondre ces bas-reliefs, ainsi que les divers ornements du piédestal, a été fourni par 1200 pièces d'artillerie prises à l'ennemi pendant la campagne. Cette col. a 43 mèt. 55 centim. y compris son piédestal: le diamètre du fût est de 3 m. 78. Le chapiteau est surmonté par une plate-forme à laquelle conduit un escalier intérieur de 176 marches. Autrefois on voyait sur cette plate-forme une statue en bronze de Napoléon, en costume d'empereur romain. Cette statue, qui était due à Chaudet, ayant été enlevée et détruite sous la Restauration, on en plaça une nouvelle après la révolution de juillet. Celle-ci est également en bronze; mais l'empereur est représenté dans son costume militaire habituel: elle est du sculpteur Seurre aîné. — La *Col.* dite *de Juillet* est située sur la place de la Bastille, et a été élevée en commémoration de la révolution de 1830. Elle est tout en bronze, et haute de 50 m. y compris son piédestal et la statue, représentant le Génie de la liberté, qui la couronne. Cette col. a été construite sur les plans des architectes Alavoine et Duc. — La col. qui orne la place du Châtelet est consacrée à la gloire des armées de la République et de l'Empire. — La *Col. de Napoléon*, érigée à Boulogne, est en marbre du pays. Elle a plus de 50 m. de hauteur; mais elle est d'un effet peu agréable, à cause de la nudité des assises. La première pierre de cette col. avait été posée le 9 novembre 1804, et cependant elle n'a été achevée que sous le gouvernement de Louis-Philippe.

Parmi les colonnes historiques que l'on remarque à l'étranger, nous citerons celle qui a été élevée à Londres par le célèbre architecte Christophe Wren, en mémoire du terrible incendie de 1666. Les Anglais l'appellent le *Monument.* C'est une belle col. dorique en pierre de Portland, qui a 64 mèt. de haut, et dont le sommet offre pour amortissement une urne d'où s'échappent des flammes. La face orientale du piédestal offre une sculpture de Gabriel Cibber, qui représente Londres, sous la figure d'une femme couchée sur des ruines, au milieu des flammes, et sauvée par le Roi, la Liberté, le Génie et la Science. L'Angleterre possède encore une col. de 40 m. 90 c., qui a été élevée par ordre du parlement, devant la façade du château de Blenheim, en l'honneur des victoires du duc de Marlborough. Elle est couronnée par la statue de ce général. — Enfin, on remarque à Saint-Pétersbourg une fort belle col., qu'on désigne sous le nom de *Monument d'Alexandre*, et qui a été érigée, en 1830, par l'empereur Nicolas à la mémoire de son frère Alexandre Ier. Quoique ce monument soit peu original sous le rapport de la conception, il est cependant remarquable par les dimensions de son fût, qui est formé d'un seul bloc de granit de 26 m. 64 c. de longueur. La col. est d'ordre dorique, et sa hauteur totale n'a pas moins de 47 m., y compris la base, le chapiteau et la statue de bronze doré qui la surmonte: celle-ci représente un ange sous la figure d'Alexandre tenant la croix. Après la col. de Pompée, c'est le plus grand monolithe qui existe.

* **COLONNETTE.** s. f. Dimin. Petite colonne.

COLOPHANE. s. f. T. Chim. Voy. Térébenthine.

COLOQUINTE. s. f. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne de la couleur. *Matière colorante.*

* **COLORATION.** s. f. Effet que produisent les couleurs. *La c. de la peau devient plus intense sous l'influence des rayons solaires.*

COLORER. v. a. (lat. *colorare*). Donner la couleur, de la couleur. *Le soleil colore les fleurs et les fruits. Les nuages étaient colorés par le soleil couchant. C. le verre en bleu, en rouge, etc. Un vif incarnat colorait son visage. L'orient se colore. Les nuages se coloraient d'une teinte pourprée.* ‖ Fig., Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais. *C. une injustice. C. un mensonge. Il a si bien coloré sa faute que...* = se Colorer. v. pron. Prendre une couleur qu'on n'avait pas. *Ces pêches commencent à se c. Les nuages se coloraient d'une teinte pourprée. A ces paroles, son visage se colora d'une aimable rougeur.* = Coloré, ée. part. *Vin coloré*, Vin d'une couleur rouge un peu foncée. *Avoir le teint coloré*, Avoir le teint rouge, vermeil. *Il n'a pas même un titre coloré*, Un titre apparent. — * *Style coloré*, Plein d'images et animé. ‖ T. Bot. Se dit Des parties d'une plante qui ont une autre couleur que celle qui leur est ordinaire. *Feuille colorée.*

* **COLORIAGE.** s. m. Synon. d'*Enluminure.*

COLORIER. v. a. Appliquer les couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin, etc. *C. une estampe, un dessin, une statue.* ‖ Se dit absol. De l'emploi des couleurs dans la peinture. *Ce peintre colorie mieux qu'il ne dessine.* Peu us. = Colorié, ée. part. *Figures coloriées. Planche coloriée.*

COLORIS. s. m. (lat. *color, coloris*, couleur). L'effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs dans les tableaux, principalement pour les figures humaines. *C. frais, chaud, vigoureux, tendre, vif. Le c. d'un tableau. La beauté, la perfection, la vigueur du c. Le c. de tel peintre est excellent. Ce tableau pèche par le c.* — Par ext., *Un beau c.*, Un teint frais et vermeil. Se dit aussi Des fruits. *Voilà des pêches d'un beau coloris.* ‖ Fig., s'emploie en parlant Du style et des pensées, *Manquer de c. Revêtir ses pensées d'un c. gracieux.*

Syn. — — *Couleur.* — Les *couleurs* sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à la position de la lumière, des corps environnants et de l'œil du spectateur. La *couleur* se considère plutôt comme cause d'impression, et le *coloris* comme un effet résultant d'un mélange de *couleurs.* Les tableaux du Titien excellent par la beauté du *coloris*; et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art tout particulier que ce peintre avait de préparer et d'employer ses *couleurs.*

COLORISTE, s. m. T. Peint. Se dit D'un peintre en parlant de sa manière d'employer les couleurs. *C'est un bon c., un grand c., un mauvais c.* — Par anal., on dit quelquefois D'un écrivain, *C'est un habile c., un grand c.* ‖ Celui qui colorie des estampes, des gravures. Dans ce sens, s'emploie aussi au fém. *Une habile coloriste.*

COLOSSAL, ALE. adj. D'une grandeur extraordinaire. *Monument c. Des statues colossales. Proportions colossales.* — * Peut aussi se dire au masc. *Les monuments colossaux de l'antique Égypte.* ‖ Fig., se dit De certaines choses qui ont une étendue ou une force extraordinaire. *Empire c. Puissance colossale.*

COLOSSE. s. m. (lat. *colossus*). Statue d'une grandeur extraordinaire. ‖ Fig., *Un c., un grand c.*, Un homme de fort grande stature. — Se dit aussi Des animaux. *Ce cheval est un c.* ‖ Fig., se dit D'un empire, d'un souverain très-puissant. *La chute de ce c. était prévue depuis longtemps.*

Enc. — Les Grecs et les Romains désignaient sous ce nom, dont l'étymologie est inconnue, toute statue qui dépassait les dimensions naturelles.

Suivant le prophète Daniel et l'historien grec Diodore de Sicile, les temples de Babylone renfermaient des statues d'une grandeur extraordinaire, et, entre autres, une image de Jupiter qui avait 40 pieds de hauteur. Les temples souterrains de Salcette et d'Ellora, dans l'Inde, sont encore décorés d'une multitude de statues colossales de dieux et de déesses, qui remontent à une époque très-reculée, et dont les moindres dépassent 4 mètres. En Égypte, des colosses, toujours monolithes, en granit de Syène ou en brèche agatifère, faisaient nécessairement partie de la décoration des temples et des palais. On les plaçait dans l'intérieur des cours, de chaque côté des portes principales; ou bien on en formait des espèces d'avenues qui conduisaient à ces édifices. Les deux colosses qui subsistent encore près du tombeau dit d'Osymandias, au milieu des ruines de Thèbes, n'ont pas moins de 19 mètres 82 centim. chacun, et cependant ils sont assis. L'un d'eux paraît être la célèbre statue de Memnon, dont, au dire des anciens, la bouche émettait des sons harmonieux dès que les premiers rayons du soleil levant venaient la frapper. Wilkinson a découvert que ce phénomène, si longtemps controversé et si inexplicable, était dû à une pierre sonore cachée dans les flancs de la statue, et qu'un homme, placé dans une niche intérieure, frappait avec une baguette de fer. Ce col. est, dit-on, le portrait d'Aménophis III qui régnait vers l'an 1680 avant notre ère. La tête de l'autre statue, dite du jeune Memnon, pèse 12,000 kilogr. Elle passe pour le chef-d'œuvre de la sculpture égyptienne, et orne, à cette heure, le musée de Londres. Dans l'intérieur de l'édifice dont nous venons de parler, se trouve une troisième statue, mais complétement brisée. Les fragments répandus sur le sol donnent l'idée d'une carrière; l'oreille a près de 98 centim. de longueur, et on compte 7 mèt. 15 de distance entre les deux épaules. Ce col., d'un seul bloc de granit, doit avoir pesé 1 million de kilogr. Nous nommerons encore la statue gigantesque du *Sphinx*, qui se voit à 300 pas de la seconde pyramide, dans la moyenne Égypte. Cette sculpture colossale a 39 mèt. 48 centim. de longueur; la tête et le cou, les seules parties qui ne soient pas enfouies dans les sables, ont ensemble 8 mèt. 77 de hauteur.

L'art grec a produit aussi un certain nombre de colosses; mais aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous. Les statues de la Minerve d'Athènes et du Jupiter d'Olympie, toutes deux dues à Phidias, étaient des statues colossales. La hauteur totale de la Minerve atteignait 12 mèt.; mais la déesse était représentée debout. Le Jupiter, au contraire, était représenté assis; néanmoins il était haut de 11 mèt. Sa hauteur aurait atteint 15 mèt., s'il eût été debout. Toutefois le col. le plus célèbre de la Grèce est sans contredit celui de Rhodes, que les anciens avaient mis au nombre des sept merveilles du monde. C'était une statue creuse de bronze consacrée au soleil. Commencée par Charès de Linde, élève de Lysippe, elle fut terminée par Lachès, et coûta 300 talents. Sa hauteur était de 90 pieds d'après Hygin, de 70 coudées suivant Pline, et de 105 selon Festus. Le col. était placé à l'entrée du port. Il fut renversé par un tremblement de terre, 56 ans après son érection. — Rome posséda également plusieurs colosses. Le premier fut sans doute la statue de Jupiter, que Sp. Carvilius fit élever au Capitole avec les armures conquises sur les Samnites : ses dimensions étaient telles, qu'on l'apercevait du mont Albain. Mais le plus célèbre des colosses élevés à Rome était la statue de Néron, haute de 33 à 37 mètres, que cet empereur avait fait ériger devant son fameux palais doré (*domus aurea*). Elle était de marbre et due au Gaulois Zénodore. Quelques années après, Vespasien la consacra au soleil. — Au moyen âge et dans les temps modernes, le goût des colosses a presque entièrement disparu ; on ne les a plus employés que dans quelques circonstances exceptionnelles, où l'éloignement du point de vue obligeait de donner aux statues des proportions extraordinaires. Parmi ces colosses, nous citerons le Jupiter Fluvius, de Jean de Bologne, qu'on voit à la villa Pratolino, près de Florence. Il a au moins 21 mètres de hauteur ; sa tête est un belvédère auquel les yeux servent de fenêtres. La statue de saint Charles Borromée, qu'on voit sur la hauteur d'Arona, près de Milan, est haute de 21 mèt. 76, sans son piédestal, qui a lui-même près de 15 mèt. Elle est en cuivre battu. Enfin, la statue colossale de la *Bavière* placée, il y a quelques années, au-devant du Walhalla bavarois, près de Munich, a 22 mèt. de haut, y compris le piédestal, qui a 7 mèt. Elle est de bronze et due au célèbre sculpteur Schwanthaler.

COLOSTRUM. s. m. [On pron. *Colostrome.*] T. Physiol. Voy. LAIT et ALLAITEMENT.

COLPORTAGE. s. m. L'action de colporter, ou La profession de colporteur. *Faire le c.*

COLPORTER. v. a. (lat. *collo portare*, porter sur le cou). Faire le métier de colporteur ; Porter, dans les rues et par les campagnes, des marchandises, des livres, des papiers publics, etc., pour les vendre. *C. des livres, des toiles, etc. — C. une nouvelle, une histoire scandaleuse, etc.*, La répandre en la racontant dans les diverses maisons où l'on va. = COLPORTÉ, ÉE. part.

COLPORTEUR. s. m. Petit marchand ambulant qui porte ses marchandises sur son dos ou devant lui, dans une manne, dans une balle, etc. || Par ext., Celui qui crie et qui vend dans les rues les bulletins, les arrêts, etc., avec approbation de l'autorité. || * Fig., Celui qui se plaît à raconter des nouvelles, des bruits scandaleux partout où il va. *C'est un c. de scandales.*

Enc. — L'industrie du colportage embrasse tous les genres de marchandises, et cela devait être, car le colp. se charge surtout d'approvisionner les habitants des localités les moins peuplées et les plus retirées, et par conséquent celles où ne peuvent s'établir des commerçants à demeure. Quelques matières cependant, telles que les bijoux d'or et d'argent, le tabac, les cartes à jouer, les boissons, lui sont absolument interdites. Le colp. doit être pourvu d'une patente et se conformer aux règlements de police. Quant au colportage des livres et imprimés, il est en outre soumis à des formalités particulières. La loi du 27 juillet 1849 exige que tout distributeur ou colporteur de livres, écrits, brochures, gravures et lithographies, soit pourvu d'une autorisation délivrée, pour le département de la Seine, par le préfet de police, et, pour les autres départements, par les préfets. Ces autorisations sont toujours révocables. Les contrevenants peuvent être condamnés par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement de un à six mois, et à une amende de 25 à 500 fr., sans préjudice des poursuites qui pourraient être dirigées pour crimes ou délits, soit contre les auteurs, soit contre les éditeurs de ces écrits, soit contre les distributeurs ou colporteurs eux-mêmes. De plus, en vertu d'un décret de 1852, tout livre destiné au colportage doit être revêtu d'une estampille, qui est appliquée, dans le département de la Seine, par le préfet de police, et, dans les autres départements, par les préfets. En vertu du même décret, une commission spéciale est chargée d'examiner chaque livre ou gravure, avec le pouvoir souverain d'en autoriser ou d'en interdire le colportage. Au reste, cette commission n'exerce aucune espèce de censure : elle se borne à repousser les ouvrages blessants pour les mœurs, injurieux pour la religion et grossièrement mensongers envers l'histoire. Elle a frappé de prohibition le colportage des arrêts de cours d'assises, des histoires de brigands, et des relations des crimes de toute nature, la lecture de semblables écrits étant sans utilité pour la morale, et pouvant même exercer une mauvaise influence sur l'éducation publique.

* **COLUBRINE.** s. f. T. Bot. Voy. RHAMNACÉES.

* **COLUMELLE.** s. f. (lat. *columella*, dimin. de *columna*, colonne). T. Zool. V. CONCHYLIOLOGIE. || T. Bot. Colonne constituée par un prolongement de l'axe de la fleur, au delà du niveau auquel sont insérés les carpelles. Voy. aussi CRYPTOGAMIE.

* **COLUMELLIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées polypétales et non symétriques, à étamines épipétales, à anthères sinueuses s'ouvrant longitudinalement, et à embryon petit, avec albumen abondant. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbustes toujours verts. Feuilles opposées, sans stipules, entières ou dentées en scie. Fleurs jaunes, terminales. Calice supère, quinquéparti. Corolle en roue, 5- ou 8-partie, à estivation imbriquée. Étamines au nombre de 2, insérées à la gorge de la corolle et alternant avec ses divisions. Anthères arrondies, trilobées, s'ouvrant extérieurement, consistant chacune en 3 paires de cellules étroites, un peu sinueuses, à déhiscence longitudinale, et placées sur un connectif solide et charnu. Ovaire infère, biloculaire ; ovules en nombre indéfini ; style simple, lisse ; stigmate capité, bilobé. Disque épigyne, charnu. Fruit capsulaire, biloculaire, polysperme, à double déhiscence, septicide et loculicide ; test poli ; embryon conique, dressé, dans l'axe d'un albumen charnu ; cotylédons ovales obtus ; radicule conique, plus longue que les cotylédons. [Fig. 1. *Columellia oblonga*; 2. Fleur ; 3. Moitié de l'ovaire ; 4. Fruit.]

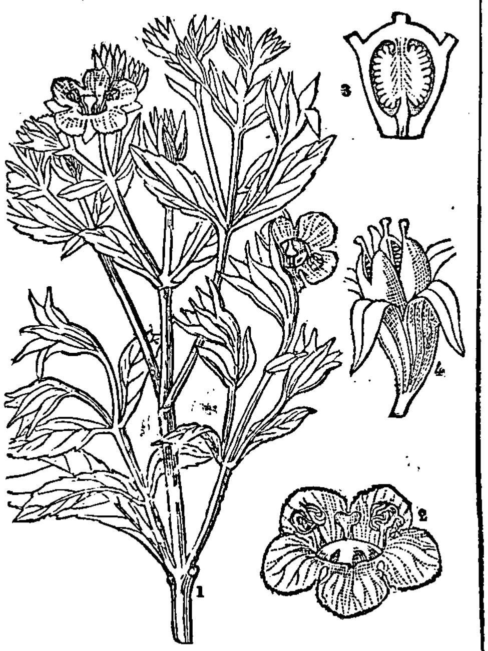

Cette petite famille se compose du seul genre *Columellia*, dont on ne connaît encore que trois espèces. Toutes appartiennent à la flore du Mexique et du Pérou : elles sont sans usages.

* **COLUMNÉA.** s. f. T. Bot. Voy. GESNÉRACÉES.

COLURE. s. m. T. Géogr. astr. Voy. SPHÈRE.

* **COLUTEA.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **COLYDIE.** s. f. T. Ent. Voy. XYLOPHAGES.

* **COLYMBÉTÈS.** s. m. T. Ent. V. HYDROCANTHARES.

COLZA. s. m. T. Bot. Voy. CHOU.

COMA. s. m. (gr. κῶμα, sommeil profond). T. Méd.

Enc. — Dans un assez grand nombre de maladies, on observe un assoupissement plus ou moins prononcé, qui a reçu le nom d'*État soporeux*, et qui peut offrir tous les degrés possibles. La simple *Somnolence*, appelée aussi *Sopor*, est le premier de ces degrés : c'est un état intermédiaire entre le sommeil et la veille, mais qui est pénible et insurmontable. Le *Coma*, qu'on désigne aussi sous le nom de *Cataphora*, est un assoupissement plus profond, un sommeil lourd et pesant, dans lequel tombe le malade aussitôt qu'il cesse d'être excité. C'est ordinairement le symptôme d'une congestion sanguine ou d'un épanchement dans l'intérieur du crâne. On en distingue deux variétés. Dans l'une, appelée *C. vigil*, le sommeil est accompagné de rêvasserie, de demi-délire. Le malade a les yeux fermés, mais il les ouvre quand on l'appelle, et les referme aussitôt ; il parle seul et change fréquemment de position. Dans l'autre forme, dite *C. somnolentum*, le malade est profondément assoupi ; mais il reste immobile, et on n'observe point de signes d'agitation. On peut le réveiller, mais il retombe dans son état comateux après avoir à peine ouvert les yeux et dit quelques paroles. Le troisième degré de l'état soporeux est la *Léthargie*. Ici, le sommeil est plus profond encore et continuel. On a la plus grande peine à en tirer le malade, et quand on l'a réveillé, ses idées sont sans suite, ses réponses incohérentes, et il retombe dans son état habituel. Dans le cas qui nous occupe, le mot *Léthargie* a une signification différente de celle qu'on lui donne vulgairement quand on le fait synonyme de *Mort apparente*. Enfin, on appelle *Carus* l'état soporeux porté au plus haut degré. Il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des stimulants les plus énergiques.

* **COMARET.** s. m. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

COMATEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui concerne le coma, qui y est analogue. *Sommeil c.*

* **COMATULE.** s. f. T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

COMBAT. s. m. Action par laquelle on attaque ou l'on se défend. *C. d'homme à homme. C. singulier. C. à outrance. Appeler quelqu'un au c. C. d'une armée contre une autre armée. C. sur terre, sur mer. C. naval. Attirer l'ennemi au c. Présenter, éviter, accepter, soutenir, rétablir, finir, faire cesser le c. Au fort, dans la chaleur du c. Se retirer du c. Le c. fut rude, sanglant, opiniâtre. — C. judiciaire*, V. ORDALIE. — Action des animaux qui se battent ou que l'on fait battre les uns contre les autres. *C. d'animaux, de coqs, de taureaux.* — Au prop. et au fig., on dit, *Être hors de c., Mettre quelqu'un hors de c.*, N'être plus en état, mettre hors d'état de combattre. || Poétiq. et dans le style élevé, s'emploie souvent au plur. pour désigner La guerre. *Le Dieu des combats. L'art, le destin des combats. Au milieu des combats.* || Se dit aussi de Certains jeux publics des anciens, où l'on disputait de force et d'adresse dans les différents exercices du corps. *Combats gymniques. C. à la course, à la lutte. C. du ceste, etc. Les combats du cirque.* || Fig., Toute sorte de contestation, de débat, de lutte. *C. de civilité, d'esprit, de générosité. C. littéraire.* || Au sens physique et au sens moral, L'opposition et la contrariété de certaines choses entre elles. *Le c. des éléments. Le c. des vents. Le c. des préjugés contre les lumières.* — Fig., La lutte des sentiments intérieurs, des mouvements opposés que l'âme éprouve. *Il faut soutenir bien des combats pour vaincre ses passions.* — Se dit aussi de Certains états d'agitation, de trouble et de souffrance. *La vie de l'homme est un c. perpétuel.* =Voy. BATAILLE.

* **COMBATIVITÉ.** s. f. T. Physiol. V. PHRÉNOLOGIE.

COMBATTANT. s. m. Homme de guerre marchant en campagne sous les ordres d'un chef. *Une armée de vingt mille combattants.* — Se dit plus ordinairement De ceux qui prennent actuellement part à un combat. *La nuit vint séparer les combattants.* || Chacun des soutenants ou des assaillants d'un tournoi. *Quand les deux combattants furent en présence.* || Fig. et prov., on dit, *Le combat finit faute de combattants*, Lorsque tout le monde se retire d'une partie de jeu, d'un bal, etc.

Enc. — Le *Combattant* (*Machetes, Tringa pugnax*) est un oiseau qui constitue, dans l'ordre des *Échassiers* et dans la famille des *Longirostres*, un genre distinct que Cuvier place entre les Maubèches et les Chevaliers. Il se rapproche des Maubèches par le port et par le bec, et des Chevaliers par la palmure entre les doigts extérieurs et par la longueur des jambes. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce ; mais les variations de son plumage, suivant l'âge et le sexe, ont fait créer par les naturalistes plusieurs espèces imaginaires, telles que le *Tringa variegata*, le *T. littorea*, le *T. equestris*, le *Totanus cinereus*, etc. Le *Comb.*, appelé aussi *Paon de mer* (Fig. ci-dessous) est plus petit qu'une Bécassine. Il est célèbre par les combats furieux que les mâles se livrent au printemps pour la possession des femelles. A cette époque, il porte autour du cou une épaisse crinière de plumes qui présentent des arrangements si bizarres et des couleurs si variées, dans chaque individu, que jamais on n'en trouve deux semblables. Cependant ses pieds, qui sont toujours jaunâtres, son bec et sa demi-palmure externe servent à le faire reconnaître. Cet oiseau est très-commun dans le nord de l'Europe, particulièrement en Hollande. Il vit en société, habite les marais voisins des lacs et des rivières, et se répand en automne sur les bords de la mer. Sa femelle niche dans les herbes, où elle pond quatre ou cinq œufs pointus, d'un vert clair taché de brun. Le Comb. vient aussi sur nos côtes, au printemps ; mais il n'y niche pas.

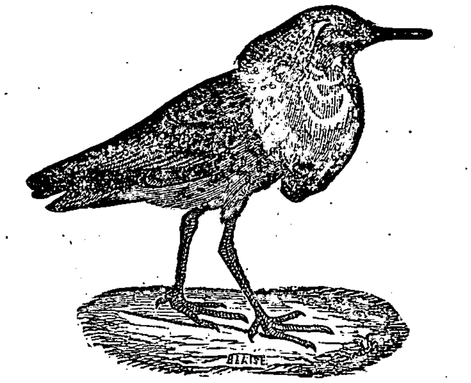

COMBATTRE. v. a. Attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque. On fait souvent ellipse du régime. *C. les ennemis, les bêtes féroces. C. vaillamment. C. à outrance. C. de près, de loin, corps à corps, à pied, à cheval, en champ clos, à l'épée, au pistolet.* — Dans une acception plus étendue, Faire la guerre. *C. les ennemis de son pays. C. pour son pays, pour un principe, etc.* || Fig., se dit tant au sens phys. qu'au sens mor. *Il a combattu les philosophes avec leurs propres armes. C. les difficultés. C. les raisons, les sentiments, les opinions d'autrui. C. un avis par de bonnes raisons. C. les vices, les préjugés, l'erreur.* — Dans le style soutenu, *C. les vents, la faim, etc.* Lutter contre les vents, etc. — *C. une maladie*, Employer les remèdes que l'on croit propres à la faire cesser. Se dit aussi De l'action même des remèdes. *Ce remède pourra* *c. le mal avec succès.* — *C. ses passions, sa paresse, sa colère, la volupté, etc.*, Y résister. S'emploie absol., lorsque le sens indique suffisamment de quel penchant il s'agit. *Combien n'ai-je pas combattu pour vaincre cet amour!* = Combattre. v. n. Au propre, *C. contre les ennemis de son pays. C. contre quelqu'un.* — Au fig., *C. contre les préjugés, contre l'erreur, contre l'injustice*, Lutter contre les préjugés, etc. — *C. contre les vents, la faim, la soif*, Lutter contre les vents, etc. — *C. contre ses passions, contre les tentations*, Faire effort pour y résister. || *C. en soi-même*, Ne savoir quelle détermination prendre, peser les raisons pour et contre, en sorte qu'il y a incertitude dans l'esprit. || *C. de civilité, de politesse, de générosité, etc.* On dit aussi, *C. de civilité, etc., avec quelqu'un.* = se Combattre. v. pron. Lutter ensemble. *Ces raisons se combattaient dans son esprit.* = Combattu, ue. part. *Opinion combattue. Sentiments combattus. Un homme c. en lui-même. Il se sentait c.* = Conjug. V. Battre.

* **COMBE.** s. f. (gr. κύμβος, enfoncement). Vallon, ravin. N'est usité que dans les provinces du Midi.

COMBIEN. adv. de quantité (lat. *quantum*). Quelle quantité, quel nombre. *C. y a-t-il de personnes? C. de soldats j'ai vus. C. de fois est-il venu? C. de jours, c. de temps avez-vous mis pour faire ce voyage? De c. de jours se compose ce mois-ci? Demandez-lui c. nous avons de lieues à faire. C. avez-vous d'argent? Il est incroyable c. cet auteur a écrit d'ouvrages. Il y avait là je ne sais c. de gens. A c. de tentations n'est-il pas exposé. C. il a montré de sagesse et de courage. Pour c. de temps est-il malade? Pour c. voulez-vous de cette marchandise?* || S'emploie souvent absol., lorsque le sens permet de suppléer aisément le subst. auquel il se rapporte. *C. avez-vous dans votre bourse? C. avez-vous gagné? C. avez-vous mis pour ce trajet? De c. le surpasse-t-il en hauteur? Demandez-lui c. il y a d'ici à la ville. On ne saurait croire c. cet auteur a écrit. C. voudraient être à votre place. C. peu s'en sont retirés.* — Se dit pour A quel prix? *C. voulez-vous de ce volume? C. vaut cela? A c. évaluez-vous cela? Je ne sais c. cela lui a coûté.* — Se dit également pour A quel point. *Si vous saviez c. il vous aime. C. cet homme-là est au-dessus de l'autre! C. il m'est pénible de vous parler ainsi!* = Substant. *Il veut me vendre sa charge, nous en sommes sur le c.* Très-fam.

COMBINAISON. s. f. Assemblage de plusieurs choses disposées deux à deux; et, par ext., Assemblage de plusieurs choses disposées ensemble dans un certain ordre. Se dit tant au sens phys. qu'au sens moral. *La c. des lettres. C. de lettres, de chiffres, de couleurs, etc. Faire une c., des combinaisons. Ce drame offre la plus singulière c. d'incidents qu'on puisse imaginer.* || Fig., se dit Des mesures, des calculs par lesquels on prépare le succès de quelque affaire. *Les combinaisons de la politique. De sages, de fausses combinaisons.* || T. Chim. Voy. Chimie.

Enc. — En termes de Mathématiques, on appelle *Combinaison* la réunion de plusieurs objets en groupes composés d'un nombre quelconque de ces objets. Ce groupement peut s'effectuer de trois manières différentes, qu'on désigne sous les noms d'*arrangements*, de *permutations* et de *combinaisons proprement dites*.

I. *Arrangements.* — Ce mot désigne tous les groupes que l'on obtient, en disposant à la suite les uns des autres, et dans tous les ordres possibles, 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, etc., un nombre donné d'objets, *de manière que le même objet n'entre qu'une fois dans chaque groupe.* La seule question qui se présente est de déterminer le nombre des arrangements qu'on peut faire avec 3, 4,...... m objets pris 1 à 1, 2 à 2, 3 à 3, ... n à n. Supposons d'abord 4 objets, a, b, c, d. Il est évident que ces quatre objets, pris 1 à 1, donnent 4 arrangements. Pris 2 à 2, ils forment autant d'arrangements qu'on peut placer de fois, à la suite de chaque arrangement 1 à 1, chacun des objets qui n'y entrent pas. Ainsi, les arrangements 1 à 1 étant a, b, c, d, les arrangements 2 à 2 sont au nombre de 12, savoir : *ab, ac, ad; ba, bc, bd; ca, cb, cd; da, db, dc;* c.-à-d. que le nombre des arrangements 2 à 2 est égal au nombre des arrangements 1 à 1 multiplié par le nombre des objets moins un. En effet, $12 = 4(4-1)$. De même, si l'on place à la suite de chaque arrangement 2 à 2, chacun des objets qui n'y entrent pas, on aura les arrangements 3 à 3 dont le nombre sera évidemment égal au nombre des arrangements 2 à 2 multiplié par le nombre des objets moins 2. Ainsi ce nombre sera égal à $4(4-1)(4-2) = 12(4-2) = 24$. On verrait de même que le nombre des arrangements 4 à 4 est égal au nombre des arrangements 3 à 3 multiplié par le nombre des objets moins 3, et que, dans le cas actuel, il serait égal à $4(4-1)(4-2)(4-3) = 24$. Généralisant ce principe, et considérant maintenant un nombre m d'objets, nous voyons que le nombre de leurs arrangements 1 à 1 est m; que le nombre de leurs arrangements 2 à 2 est $m(m-1)$; que le nombre de leurs arrangements 3 à 3 est $m(m-1)(m-2)$; que le nombre de leurs arrangements 4 à 4 est $m(m-1)(m-2)(m-3)$, et qu'en résumé si l'on désigne par A_n le nombre de leurs arrangements n à n, on aura la formule

$$A_n = m(m-1)(m-2)(m-3)\ldots.[m-(n-1)],$$

qui donne la règle suivante : On obtient le nombre des arrangements d'un nombre déterminé d'objets, en retranchant successivement du nombre total des objets la suite naturelle des nombres depuis zéro jusqu'à celui qui marque le nombre des objets moins un qui doit entrer dans chaque arrangement, et en multipliant tous ces restes entre eux. Exemple : Trouver le nombre des mots de 5 lettres que l'on peut former avec les 25 lettres de l'alphabet, en ayant soin de ne faire entrer qu'une fois chaque lettre dans le même mot. Cette question revient à celle-ci : Trouver le nombre des arrangements qu'on peut faire avec 25 objets pris 5 à 5. D'après la formule ci-dessus ou la règle qu'elle résume, on a :

$$A_5 = 25.24.23.22.21 = 6{,}375{,}600.$$

II. *Permutations.* — On appelle ainsi les groupes que l'on obtient en plaçant un nombre déterminé d'objets dans toutes les positions possibles, de manière que tous les objets entrent dans chaque groupe, et que chaque objet ne s'y trouve qu'une seule fois. Ainsi, 2 lettres, a, b, donnent les deux permutations *ab, ba;* 3 lettres, a, b, c, donnent les six permutations *abc, acb, bac, bca, cab, cba*. Le problème à résoudre est de déterminer le nombre de permutations que l'on peut faire avec m objets. On pourrait, pour cela, se fonder sur la théorie des arrangements, car il suffit de remarquer que les permutations de m objets ne sont autre chose que les arrangements de m objets pris m à m. D'où il suit que, si l'on désigne par P_m le nombre des permutations de m objets, on aura la formule :

$$P_m = m(m-1)(m-2)\ldots..3\times2\times1,$$

ou, en intervertissant l'ordre des facteurs,

$$P_m = 1.2.3.4\ldots..(m-1)m$$

qui se traduit ainsi : Le nombre des permutations d'un nombre déterminé d'objets est égal au produit de toute la série naturelle depuis 1 jusqu'à ce nombre. Mais on arrive à cette règle directement de la manière suivante. Supposons connu le nombre des permutations qu'on peut effectuer avec $m-1$ objets, et désignons le par Q. Si l'on prend l'un des objets donnés et qu'on le place à la droite de chacune de ces Q permutations, on obtiendra Q permutations de m objets finissant par cet objet. Si l'on prend de la même manière tous les autres objets successivement, il est clair qu'on aura le nombre total des permutations de m objets, nombre qui sera égal à $Q\times m$. Soit $m=2$, Q désigne alors le nombre des permutations de 1 objet; par suite $Q=1$ et $Q.m=1.2$. Soit $m=3$, Q représente alors le nombre des permutations de 2 objets qui est égal à 1.2; donc $Q.m=1.2.3$. Si $m=4$, $Q=1.2.3$, et alors $Q.m=1.2.3.4$. En général, le nombre de permutations que l'on peut faire avec m objets est exprimé par le produit continu

$$1.2.3.4.5\ldots..(m-1)m.$$

Ainsi, par exemple, le nombre des permutations que l'on peut faire avec 12 vases est égal à :

$$1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12 = 479{,}001{,}600.$$

III. *Combinaisons.* — Ce mot est particulièrement employé pour désigner tous les groupes qu'on obtient en disposant les uns à la suite des autres et dans tous les ordres possibles 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, etc., un nombre déterminé d'objets de manière à ce que le même objet n'entre qu'une fois dans chaque groupe et que deux quelconques de ces groupes diffèrent au moins par un des objets qui s'y trouvent. Pour la théorie des combinaisons, il y a un problème principal à résoudre : Étant donnés un nombre d'objets et le nombre de ces objets dans chaque combinaison, trouver le nombre de ces combinaisons. Il faut considérer qu'en combinant 2 à 2 deux lettres a, b, on n'obtient qu'une seule combinaison *ab;* que 3 lettres a, b, c, en donnent trois, *ab, ac, bc;* que 4 lettres a, b, c, d, en comportent six : *ab, ac, ad, bc, bd, cd;* qu'en général, si l'on suppose formées toutes les combinaisons n à n de m lettres, on obtiendra tous les arrangements n à n de ces m lettres en effectuant sur chaque combinaison toutes les permutations dont elle est susceptible. Par conséquent, le nombre des combinaisons de m lettres n à n est égal au nombre de leurs arrangements n à n divisé par le nombre des permutations de n lettres. Si l'on désigne par C_n ce nombre de combinaisons, on aura

$$C_n = \frac{m(m-1)(m-2)(m-3)\ldots\ldots[m-(n-1)]}{1\,.\,2\,.\,3\,.\,4\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\,n}$$

Ainsi, le nombre des combinaisons de 5 objets 2 à 2 est égal $\frac{5\,.\,4}{1\,.\,2} = 10$; celui de 6 objets 2 à 2 est $\frac{6\,.\,5}{1\,.\,2} = 15$. — Pour obtenir le nombre de toutes les combinaisons qu'on peut faire avec m objets, on les combine d'abord 1 à 1, puis 2 à 2, puis 3 à 3 et ainsi de suite, et on fait leur somme. Ce nombre est représenté par la formule 2^m-1. Ainsi toutes les combinaisons possibles que l'on peut faire avec 3 lettres sont au nombre de $2^3-1 = 7$, savoir : *abc, ab, ac, bc, a, b, c.* Le nombre de toutes les combinaisons possibles que l'on peut faire avec 24 objets est égal à $2^{24}-1 = 15{,}497{,}215$. — Si maintenant l'on désire trouver le nombre de changements que peut subir un nombre déterminé d'objets en les groupant de toutes les manières possibles, on aura un nombre bien plus considérable. En effet, 2 lettres a, b, peuvent être groupées 2 à 2 de 4 manières : *aa, ab, bb, ba;* trois lettres, prises 2 à 2, peuvent être groupées de 9 manières : *aa, ab, ac, ba, bb, bc, ca, cb, cc.* En général, le nombre des changements qu'on peut faire avec m objets pris 2 à 2 est égal à m^2; si on les prend 3 à 3, ce nombre est égal à m^3; si on les prend m à m, ce nombre est égal à m^m. Il suit de là que le nombre des changements de m objets pris par 2, par 3, et ainsi de suite jusqu'à m, est la somme des termes de la progression géométrique :

$$m + m^2 + m^3 + m^4 + \ldots.. + m^m = m\left(\frac{m^m-1}{m-1}\right).$$

Ainsi donc, si $m = 5$, le nombre de tous les changements possibles sera égal à $5\left(\frac{5^5-1}{4}\right) = 3{,}905$; et si $m = 24$, on aura le nombre suivant qui est de 34 chiffres :

$$1{,}391{,}724{,}288{,}887{,}252{,}999{,}425{,}128{,}493{,}402{,}200.$$

COMBINER. v. a. (lat. *cum*, avec; *binare*, accoupler). Assembler plusieurs choses en les disposant deux à deux; et, par ext., Les arranger, les disposer entre elles dans un certain ordre. Se dit, tant au sens phys. qu'au sens moral. *C. des nombres. C. des lettres, etc. C. des raisonnements, des preuves, des incidents. Il ne sait pas c. ses idées*, Les coordonner pour les exposer clairement. || Fig., se dit en parlant Des dispositions, des moyens que l'on prend, des calculs que l'on fait pour parvenir à un certain résultat. *C. un plan. Ces deux généraux combinèrent habilement leurs opérations, leurs manœuvres. Il a combiné sa marche avec celle du premier corps d'armée.* || T. Chim. Unir deux ou plusieurs corps de manière qu'ils n'en forment qu'un seul. = se Combiner. v. pron. S'arranger, se disposer. *Ces figures se combinent ainsi. Nos idées se combinent de mille manières.* || T. Chim. S'unir de manière à former un nouveau corps. *L'hydrogène se combine aisément avec le chlore.* = Combiné, ée. part. *Des opérations mal combinées. Un plan sagement combiné. Les deux substances combinées.* — *Armée combinée*, Armée composée de troupes appartenant à deux ou à plusieurs puissances alliées. On dit de même, *Flotte combinée.* = Combiné. s. m. T. Chim. Tout corps qui est le résultat d'une combinaison. *Un combiné.*

COMBLE. s. m. (lat. *culmen*, sommet). Toute construction de bois, de fer ou de maçonnerie, placée au-dessus d'un édifice, pour en soutenir la couverture. || *Ruiner, détruire un édifice de fond en c.*, Le ruiner entièrement, depuis le fond jusqu'au faîte. Par ext., on dit aussi D'une ville, *Les ennemis la ravagèrent de fond en c.* — Fig. et fam., *Ruiner quelqu'un de fond en c.*, Lui faire perdre tous ses biens, ou son crédit et son honneur, ou tout cela ensemble. *Ruiner une doctrine, un système de fond en c.*, En démontrer complétement l'erreur ou la fausseté. || Fig., Le plus haut degré de quelque chose, particulièrement de l'honneur, de la joie, des désirs, de l'affliction, des maux, des vices, etc. *Parvenir, arriver au c. des honneurs, de la fortune, de ses désirs. Il est au c. de ses vœux. Ce fut le c. de nos maux. Il a mis le c. à ma félicité, à ma douleur. C'est le c. de l'effronterie. L'irritation des esprits était au c.* = Pour comble. loc. prépositive. Pour dernier surcroît. *Il tomba malade et pour c. de malheur, pour c. de disgrâce*, ou simplement *pour c., il perdit sa fortune.*

COMBLE. s. m. (lat. *cumulus*, excédant). Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein, *Le c. d'un boisseau, d'une mesure. Il a donné cela pour le c.* = Comble. adj. 2 g. Qui est rempli jusque par-dessus les bords. *Voilà un boisseau c., tout c.* || Fig. se dit d'un Lieu rempli de monde. *Nous ne pûmes entrer au spectacle, la salle était comble.*

Enc. — En termes d'Architecture, on appelle *Comble*, tout assemblage de pièces de bois ou de fer destinées à soutenir la couverture d'un édifice. — Les combles reçoivent des dénominations particulières suivant leur forme et leurs dispositions; mais, en général, on les divise en deux classes principales, suivant qu'ils sont composés de surfaces planes ou de surfaces courbes. Dans la première catégorie, on donne indifféremment à ces surfaces les noms de *Pans*, d'*Egouts*, de *Versants* et de *Rampants;* dans la seconde, on les nomme simplement *Égouts*. — La hauteur qu'il convient de donner à un c., relativement à sa base, se détermine surtout d'après l'espèce et le poids de la couverture qu'il doit supporter. Dans les contrées où les neiges et les pluies sont abondantes, il est de règle de faire les combles plus élevés que dans les pays méridionaux, afin que la toiture ait une plus forte inclinaison.

I. Les *Combles à surfaces planes* peuvent se combiner d'une infinité de manières : nous ne parlerons ici que des plus usités, c.-à-d. des *Combles simples*, des *Combles brisés* ou *à la Mansard* et des *Combles pyramidaux*.

1° Les *Combles simples* peuvent n'avoir qu'un égout. Dans ce cas, on les dit *en appentis*, ou on les appelle simplement *Appentis*. Ces combles s'emploient surtout pour couvrir les bâtiments qui, comme les hangars, sont adossés à d'autres bâtiments ou à des murs isolés. Les combles qui n'ont que deux égouts sont formés par deux versants inclinés en sens contraire et formant un angle à leur sommet. Leurs extrémités se terminent par des murs triangulaires qu'on appelle *Pignons*. — La partie principale d'un c. se nomme *Ferme;* c'est une espèce de cadre vertical, qui se dresse transversalement au droit de chaque point résistant de la construction. Elle est dite *en équerre*, lorsque sa hauteur est égale à la moitié de sa largeur; elle est *surhaussée*, quand sa hauteur est supérieure à la mesure ci-dessus, et *surbaissée*, quand sa hauteur est moindre. Il y a beaucoup d'autres variétés de fermes; mais celles que nous venons de nommer sont les plus usitées. Enfin, on appelle *Travée*, la distance qui sépare deux fermes; cette distance varie ordinairement de 3 à 4 mètres.

Dans sa combinaison la plus simple (Fig. 1), une *Ferme* se compose de 4 pièces principales, savoir : 2 *Arbalétriers*, *aa*, qui forment les côtés d'un angle plus ou moins aigu ; 1 *Entrait* ou *Tirant*, *bb*, pièce horizontale qui relie les arbalétriers par le pied pour contenir leur écartement, et 1 *Poinçon*, *d*, qui descend du sommet de l'angle sur le milieu de l'entrait, relie ces deux parties l'une à l'autre, et s'oppose à la flexion qui pourrait résulter du propre poids de la dernière. Habituellement 2 nouvelles pièces, *ee*, appelées *Contre-fiches*, unissent le poinçon aux arbalétriers et ont pour destination de les maintenir dans leurs positions respectives. Fort souvent aussi, au lieu de s'assembler avec l'entrait, le poinçon repose sur une autre pièce *c* (Fig. 2), nommée *Faux entrait*, laquelle peut encore elle-même être fortifiée par 2 *Aisseliers*, *ff*. — Les pièces que nous venons de nommer ne constituent qu'un simple support : nous allons maintenant passer en revue celles qui y prennent leur point d'appui. Le *Sous-faîte*, *g*, s'assemble dans le faux entrait, afin d'augmenter la stabilité des fermes. Le *Faîtage*, *h*, qui forme le *Faîte* ou *Sommet* du comble, s'étend sur toute la longueur de la construction. Dans les grands édifices, il se compose de plusieurs pièces placées bout à bout à la suite les unes des autres ; il est porté par tous les poinçons des fermes, et ses extrémités s'appuient sur le point culminant des pignons. Les *Pannes*, *i*, s'appuient également sur les pignons et sur les arbalétriers ; elles sont maintenues sur ceux-ci au moyen de petits morceaux de bois appelés *Tasseaux* ou *Chantignoles*, *k*, assemblés ou cloués sur ces derniers. C'est sur les pannes que portent les *Chevrons*, *m*, c.-à-d. les pièces sur lesquelles se clouent les *Lattes* destinées à recevoir les tuiles ou les voliges des couvertures en ardoises. L'ensemble des chevrons forme ce qu'on appelle le *Lattis*. On les place sur les pannes dans le sens de la pente du toit, à 44 centim. environ du milieu de l'une à celui de l'autre, et l'on cheville leur extrémité supérieure avec le faîtage, tandis que leur extrémité inférieure est assemblée dans une pièce nommée *Sablière* ou *Plate-forme*, *n*, qui a toujours moins d'épaisseur que de largeur et se pose en général sur le haut des murs ; quelquefois, cependant, on la fait porter sur les extrémités des entraits. Les *Coyaux*, *o*, sont des espèces de petits chevrons qui s'appuient à la fois sur les grands chevrons et sur la plate-forme ou sur l'entablement de l'édifice, afin de rejeter les eaux au delà des murs. On n'en fait usage que lorsque l'inclinaison des rampants est très-prononcée, et lorsque les chevrons portent sur la plate-forme. Quand les murs ont beaucoup d'épaisseur, on forme la sablière de deux pièces, dont l'une reçoit les chevrons, et l'autre les coyaux ; on a alors ce qu'on appelle une *double plate-forme*. De petites pièces appelées *Entretoises* sont placées entre les deux parties des doubles plates-formes pour les *entretenir*, c.-à-d. pour les relier de manière à empêcher leur écartement. Enfin, on nomme *Blochet* et *Chanlatte* deux pièces qui servent, la première à tenir lieu d'entrait dans certains combles, la seconde à recevoir les tuiles ou ardoises afin de faire tomber les eaux pluviales au delà du pied des murs.

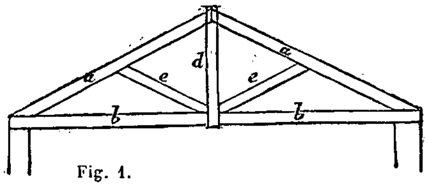

Fig. 1.

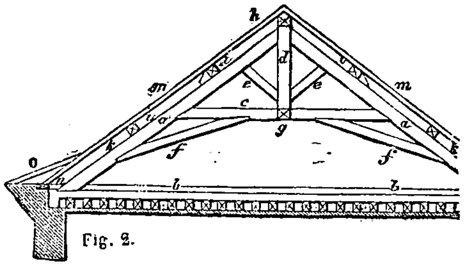

Fig. 2.

Nous avons dit que les combles simples se terminent ordinairement par des pignons en maçonnerie ; souvent on supprime ces pignons et on établit à leur place des pentes triangulaires formant égout. Ces pentes s'appellent *Croupes*. Les grandes faces reçoivent alors le nom de *Longs-pans*, et les angles qui résultent de la rencontre des croupes et des longs-pans celui d'*angles d'arêtiers*. Les croupes sont formées par des *demi-fermes*, au nombre de trois, lorsque le c. a une grande largeur, et de deux seulement dans le cas contraire. La demi-ferme qui est placée dans le prolongement du faîtage est appelée *demi-ferme de croupe;* les deux autres, qui vont du milieu de la ferme la plus voisine de l'extrémité du c. aux angles du bâtiment, sont nommées *demi-fermes d'arêtiers*. On nomme *Empanons* les pièces qui remplissent les fonctions de chevrons. Elles s'appuient, d'un côté, sur les plates-formes et, de l'autre, sur les arêtiers où elles sont assemblées. On conçoit que ces empanons doivent être nécessairement d'inégale longueur.

2° Les *Combles brisés*, que l'on appelle aussi *combles à la Mansard* ou *Mansardes*, parce que c'est l'architecte Jules Mansard qui leur a donné leur disposition actuelle, se composent de quatre plans inclinés en sens contraire, et deux à deux (Fig. 3). Les faces inférieures, *aa*, qui sont très-inclinées (de 64° à 66°), forment le *vrai comble*, et les faces supérieures, *bb*, qui le sont très-peu (de 24° à 26°), constituent le *Faux comble*. On nomme *Brisis* l'angle que forme de chaque côté la jonction du vrai et du faux c., et *Arête de brisis* l'arête horizontale qui en résulte. Les combles brisés, de même que les combles simples, se terminent à leurs extrémités, par des pignons ou par des croupes; ils s'exécutent aussi par travées, et se composent à peu près des mêmes pièces. Néanmoins on n'admet dans leur partie inférieure (Fig. 4) que des *jambes de force*, *a*, qui s'assemblent par le pied dans l'entrait, *b*, et par le haut dans le faux entrait, *c*, qui soutient la *panne de brisis*, *d*. Ce genre de c. a été imaginé pour obvier aux inconvénients qu'offrent les combles simples dont les rampants ont beaucoup de hauteur. Ils présentent, en outre, cet avantage qu'on peut pratiquer dans leur partie inférieure, c.-à-d. dans le vrai c., des logements plus habitables et plus commodes que ceux qui sont établis dans les combles ordinaires.

3° Les *Combles pyramidaux* ou *de forme pyramidale* sont employés pour les édifices dont le plan est formé par un polygone régulier; ils présentent autant de versants triangulaires que le polygone a de côtés. On les appelle aussi *Pavillons*, et on les distingue les uns des autres en indiquant le nombre de leurs faces. Ainsi, un pavillon est dit carré, pentagonal, hexagonal, octogonal, etc., selon qu'il a quatre versants, ou cinq, six, etc. La hauteur des combles pyramidaux est très-variable ; cependant elle est rarement inférieure au tiers de la largeur des bâtiments, et elle n'excède pas, du moins en général, le double de cette même largeur.

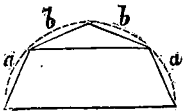

Fig. 3.

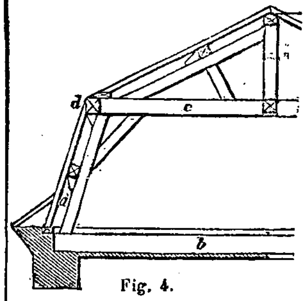

Fig. 4.

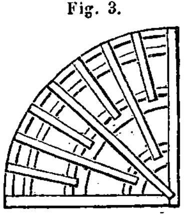

Fig. 5.

II. Les *Combles formés de surfaces courbes* sont ceux dont la construction demande peut-être le plus de soin. Il en existe un grand nombre d'espèces. — Le *C. conique* est celui dont la base est circulaire. La forme de ce c. ne permettant pas de conduire tous les chevrons de la base au sommet, on limite ordinairement à 4 ou à 8, suivant la hauteur de la construction, le nombre de ceux auxquels on conserve cette disposition (Fig. 5). Ces chevrons sont dits *principaux* ou *jointifs;* ils forment avec le poinçon le sommet du c. A l'endroit où ils sont séparés par un intervalle de 40 à 50 centim., on les réunit par des entretoises circulaires ou *Liernes*. C'est en outre à ces liernes que vient se fixer l'extrémité supérieure des chevrons intermédiaires et plus petits dont le bout opposé repose sur la plate-forme.

On entend par *C. en dôme* celui dont la surface extérieure a la forme d'une calotte sphérique ou elliptique. La charpente d'un c. de ce genre se compose en général de deux maitresses-fermes courbes, qui se croisent à angle droit. Dans l'intervalle qui sépare chaque demi-ferme de l'autre, on établit 8, 10 et jusqu'à 12 demi-fermes de moyenne grandeur, ainsi qu'un pareil nombre d'autres fermes plus petites encore. Mais les extrémités supérieures de ces fermes secondaires s'assemblent dans les liernes, comme on l'a vu pour les combles coniques. Quelquefois, au lieu d'assembler ces différentes fermes dans le poinçon ou dans les liernes, on les fait toutes ou presque toutes aboutir à une plate-forme circulaire qui sert en même temps de base à la petite construction appelée *Lanterne*, qu'on établit souvent au sommet de ces édifices. Les figures 6 et 7 donnent une idée suffisante de la disposition que l'on donne à la charpente d'un dôme. Cette charpente, d'ailleurs, est susceptible d'une infinité de combinaisons dans l'exposé desquelles il nous est interdit d'entrer. Nous dirons seulement qu'on la formait autrefois de pièces de bois d'un très-fort équarrissage, qui avaient, entre autres défauts, celui de charger outre mesure la maçonnerie, tandis qu'on la compose aujourd'hui de pièces bien plus légères, sans pour cela nuire à la solidité de l'édifice.

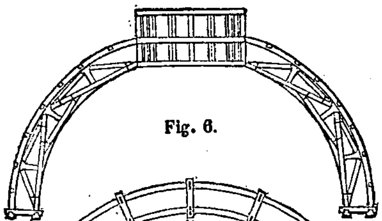

Fig. 6.

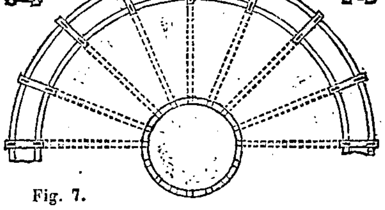

Fig. 7.

Cette amélioration est due à Philibert Delorme (1561). Elle consiste à composer les combles de courbes faites de planches posées de champ, les unes à côté des autres, et solidement reliées entre elles au moyen de boulons. Des courbes semblables avaient été quelquefois employées en Italie avant que Philibert eût fait connaître sa méthode ; mais il est le premier qui en ait généralisé l'usage pour toute espèce de combles. Les *combles à la Philibert* sont infiniment plus légers et beaucoup plus économiques que les combles ordinaires; ils ne fatiguent pas les murs et ne tendent pas à les écarter. Leur supériorité a été rendue évidente par la comparaison qu'a faite Rondelet du dôme des Invalides, à Paris, établi à la manière ordinaire, avec le dôme *Della Salute*, à Venise, construit d'après le nouveau mode. Il résulte de ce travail que, si le premier avait été formé comme le second, il ne renfermerait que 1,968 pièces de bois, au lieu de 6.484 qu'on y compte. Il serait, par conséquent, allégé d'un poids inutile de 4,516 pièces représentant un poids d'environ 450.000 kilog. Enfin, il n'aurait coûté que 35,424 fr., au lieu de 116,722 fr., somme à laquelle on évalue sa dépense. Toutefois, si les combles à la Philibert présentent de grands avantages économiques, nous devons dire que ces avantages n'existent véritablement que dans les grandes constructions, à cause du soin que réclament la formation et la pose des courbes. — Les combles dont nous parlons peuvent être circulaires, demi-circulaires, elliptiques, en ogive, etc. Les fermes, *aa* (Fig. 8) dont on les compose, sont formées de planches courbes, boulonnées 2 à 2 ou 3 à 3, de manière que l'extrémité de l'une corresponde au milieu de l'autre. On laisse entre elles une distance de 66 centim. à 1 mètre, et on les relie par des entretoises ou liernes *b* chevillées avec soin. Ces liernes réunissent trois fermes, et leur ensemble offre l'aspect d'une série d'échelons. Les fermes s'assemblent par le pied dans une plate-forme placée en retraite sur la moitié des murs, et on complète la surface extérieure du c. au moyen de planches qui tiennent lieu de coyaux, et que supporte une petite sablière reposant elle-même sur la corniche. Le sommet du c. se recouvre avec des espèces de chevrons formés de planches jointives, comme le reste de la construction. C'est sur ces chevrons que l'on fait porter le lattis destiné à recevoir la toiture. — Le système de construction des combles à la Philibert a reçu, depuis l'époque de cet architecte, deux perfectionnements remarquables. Ainsi Rondelet a substitué, aux liernes qui traversent les fermes, d'autres liernes non interrompues, entaillées à mi-bois et clouées, les unes au-dessus, les autres au-dessous des planches (Fig. 9, *aa*, fermes; *bb*, liernes), et Lacase a imaginé de faire les courbes avec des solives refendues et assemblées à trait de Jupiter. Les hommes compétents regardent ces deux innovations comme très-avantageuses sous le rapport de l'économie, sans nuire en rien à la solidité de la construction.

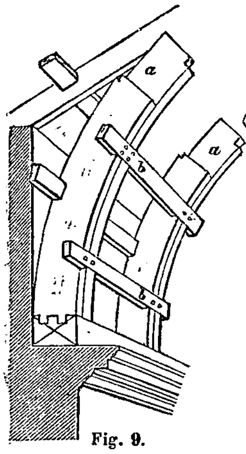

Fig. 9.

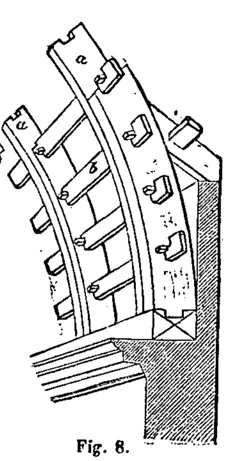

Fig. 8.

III. Nous terminerons ce que nous avons à dire des combles par quelques mots sur les ouvertures qu'on y pratique ordinairement. Ces ouvertures sont de deux sortes : les *Trémies* destinées à donner passage aux tuyaux de cheminée, les *Lucarnes* destinées à faire pénétrer la lumière dans les greniers et les mansardes. — Les *Trémies* se placent ordinairement entre deux chevrons. Lorsque la cheminée est plus large que l'intervalle de ces deux pièces, le chevron que l'on est obligé de couper s'assemble dans une petite pièce transversale portée par les chevrons adjacents. — Les *Lucarnes* sont de petites fenêtres qu'on élève sur le lattis des longs-pans et des croupes. La lucarne est dite *carrée*, lorsqu'elle est formée carrément; *ronde*, lorsque l'ouverture ou baie est circulaire; *bombée*, quand sa partie supérieure est une portion de cercle; *à la capucine*, lorsqu'elle est couverte en croupe de c.; *à la demoiselle*, lorsqu'elle est portée sur les chevrons et couverte en contre-auvent ou en triangle; et enfin *à la flamande*, quand elle est construite en maçonnerie, couronnée d'un fronton et posée sur l'entablement.

Au mot Charpenterie, nous avons déjà parlé de la substitution du fer au bois pour les travaux de charpente. Aujourd'hui cette substitution est générale lorsqu'il s'agit de construire des combles d'une grande portée. On peut voir de belles applications de ce système à la rotonde de la Halle aux farines, *au palais de l'Industrie*, aux Halles centrales, à Paris, ainsi qu'aux gares extrêmes de la plupart des grandes lignes de chemins de fer.

COMBLEMENT. s. m. Action de combler un creux, un vide. Peu usité.

COMBLER. v. a. (lat. *cumulare*). Remplir une mesure, un vaisseau jusque par-dessus les bords. *C. un boisseau. C. une mesure, la mesure.* ‖ Fig., *C. une personne de biens*, Lui faire de grands biens. On dit dans le même sens : *C. de bienfaits, de grâces, de faveurs, d'honneurs, de présents, de bénédictions, de louanges, de gloire, de joie, etc.* * Par ellipse, s'emploie quelquefois absol. dans le langage fam. *Vous me comblez.* — Mettre le comble à quelque chose, la rendre complète. *Il a comblé sa perfidie.* ‖ Remplir un creux, un vide. *C. un fossé, une vallée.* ‖ Fig., *C. les désirs, les vœux, les souhaits de quelqu'un*, Les satisfaire, les remplir. — *C. un déficit*, Faire en sorte qu'il cesse d'exister. = SE COMBLER. v. pron. Se remplir. Se dit d'une cavité. *Cette vallée s'est comblée par suite de l'éboulement des terres supérieures.* = COMBLÉ, ÉE. p.

COMBLÈTE. s. f. T. Vénerie. Fente qui est au milieu du pied du cerf.

*** COMBRÉTACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs dichlamydées, polypétales, à feuilles dépourvues de glandes et entières, à ovaire uniloculaire, à placentas axiles, à ovules pendants, à graines sans albumen, et à cotylédons convolutés. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbustes à feuilles alternes ou opposées, entières et sans stipules. Pétiole portant souvent deux glandes à son extrémité. Fleurs hermaphrodites, ou unisexuelles par avortement. Calice adhérent, à limbe 4- ou 5-lobé et caduc. Pétales partant de l'orifice du calice et alternant avec ses lobes; ils manquent fréquemment. Étamines naissant du même point, en nombre double de celui des segments du calice; très-rarement en nombre égal ou en nombre triple; filets distincts, subulés; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement ou par des valves recourbées. Ovaire uniloculaire, à 2 ou 4 ovules, suspendus par des funicules au sommet de la cavité; style unique; stigmate simple. Fruit drupacé, bacciforme ou nuciforme, uniloculaire, monosperme par avortement des autres graines, indéhiscent, souvent ailé. Graines pendantes, sans albumen; embryon avec la radicule tournée vers le hile; plumule peu apparente; cotylédons foliacés, ordinairement convolutés, quelquefois plissés. [Fig. 1. *Combretum purpureum* ou *Poivrea purpurea*; 2. Fleur coupée et ouverte; 3. Coupe de l'ovaire. — 4. Fruit de *Terminalia*; 5. Coupe transversale de l'embryon.] — La famille des *Combrétacées*, créée par R. Brown, est désignée sous les noms de *Gyrocarpées*, par Nees d'Esenbeck; d'*Illigérées*, par Blume; de *Myrobalanées*, par Jussieu, et de *Terminaliacées*, par Jaume-Saint-Hilaire. Elle comprend 22 genres et 200 espèces, qui toutes habitent les contrées tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On n'en trouve aucune en dehors des tropiques. — Elles ont presque toutes des propriétés astringentes. L'écorce du *Bucida Buceras* est employée par la tannerie. Les tanneurs de Rio-Janeiro font une grande consommation de l'écorce du *Conocarpus racemosa*, l'une des plantes que les Brésiliens désignent sous le nom vulgaire de *Manglier*. Les fruits du *Terminalier bélerin* (*Terminalia belerica*), appelés dans le commerce *Myrobolans bélerins*, sont astringents et toniques. L'amande de ces fruits se mange dans l'Inde, et passe pour être enivrante. L'écorce contient en abondance une gomme assez semblable à la gomme arabique, qui est soluble dans l'eau et qui brûle sans résidu dans la flamme d'une bougie. Le *Chigomier ou Combret à feuilles alternes* (*Combretum alternifolium*) donne par exsudation une gomme de même nature. L'écorce du *Terminalia alata* est astringente et fébrifuge. Le fruit du *T. chebula* est très-astringent, de même que les galles produites par ce végétal : aussi les teinturiers en font grand cas. Ces deux substances associées à l'alun donnent une couleur jaune très-solide, et avec un sel de fer elles donnent un noir excellent. A la Jamaïque, la racine du *T. latifolia* s'administre contre la diarrhée. Diverses espèces appartenant aux genres *Terminalia*, *Conocarpus* et *Pentaptera*, fournissent de très-bon bois de charpente. On mange les amandes du *Badamier* (*T. Catalpa*) et de quelques autres; elles ont un goût fort agréable. Celles du *T. citrina* sont d'un usage fréquent, comme purgatif doux, dans la médecine indienne. Le *T. Benzoin* donne, par incision, un suc laiteux qui contracte, en séchant, l'odeur du benjoin; on s'en sert, en guise d'encens, dans les églises de l'île Maurice. D'après Martius, le *T. argentea* du Brésil, nommé dans ce pays *Caxapora do Gentio*, donne une résine douée de propriétés purgatives actives.

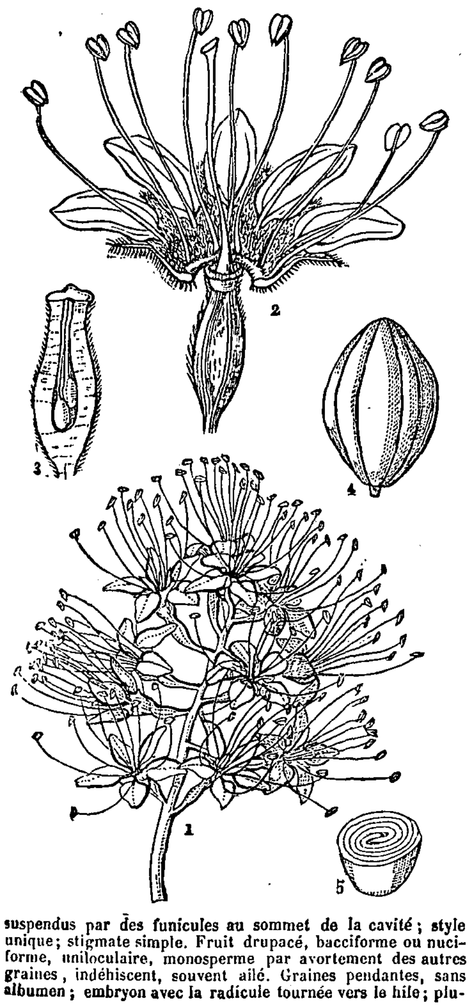

En Europe, les plus belles espèces du genre *Combretum* sont fort recherchées comme plantes d'ornement; mais elles ne peuvent être cultivées que dans la serre chaude.

COMBRIÈRE. s. f. T. Pêche. Filet propre à prendre des thons et autres grands poissons.

COMBUGER. v. a. *C. des futailles*, Les remplir d'eau pour les imbiber avant de les employer. = COMBUGÉ, ÉE. part.

*** COMBURANT, ANTE.** adj. Se dit de Tout corps qui donne lieu au phénomène de la combustion. ‖ T. Méd. Se dit de Tout agent qui peut déterminer la brûlure. = S'emploie aussi substantiv. au masc.

COMBUSTIBLE. adj. 2 g. Qui a la propriété de brûler. *Le goudron, le soufre, le bois sec, etc., sont des matières très-combustibles.* = COMBUSTIBLE. s. m. Toute matière avec laquelle on peut faire du feu. *Le c. enchérit tous les jours. La rareté des combustibles. Cette matière est un excellent c.* — V. CHAUFFAGE, etc.

COMBUSTION. s. f. (lat. *combustio*; de *comburere*, brûler entièrement). Action de brûler entièrement; Entiere décomposition d'une chose par l'action du feu. *L'air est nécessaire à la c. La c. du diamant. La c. des cadavres.* ‖ Fig., Grand désordre, grand tumulte qui s'élève soudainement dans une nation, dans une assemblée, etc. *Ce fut une c. générale.* — Dans ce sens, *Combustion* s'emploie ordinair. avec la prép. *En. Toute l'Europe était alors en c. Cela mit le royaume en c.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, le mot *Combustion* exprime l'idée d'un corps qui se dissipe en produisant de la chaleur et de la lumière; mais, dans le langage scientifique, il se dit aujourd'hui de la combinaison de deux ou plusieurs corps lorsqu'elle s'accomplit avec dégagement de calorique et de lumière. Nous avons exposé, au mot CHIMIE, la théorie de la c. imaginée par Stahl, l'inventeur du phlogistique. Lavoisier, en renversant ce système imaginaire, fit voir que, dans les cas alors connus, la c. résultait de l'union d'un corps avec l'oxygène de l'air. Il distingua deux sortes de c., qu'il désigna par les épithètes de *lente* et *rapide*. Celle-là s'effectuait lentement, sans phénomènes calorifiques et lumineux apparents; celle-ci s'opérait avec rapidité et avec dégagement de chaleur et de lumière. Cette théorie avait deux défauts. 1° Elle faisait le mot *Combustion* synonyme de *Combinaison avec l'oxygène*; or, c'était enlever au premier de ces termes la signification qui lui est propre, conformément à son étymologie. 2° Elle supposait que l'oxygène est le seul principe comburant; or, il peut y avoir c. proprement dite sans la présence de ce gaz. Ainsi, par ex. : l'antimoine brûle dans le chlore gazeux et se combine avec lui à la température ordinaire; le fer brûle dans la vapeur de soufre fortement échauffée, etc. En conséquence, le terme de *Combustion* s'applique à une combinaison quelconque, mais pourvu qu'il y ait en même temps dégagement de chaleur et de lumière. L'*Ignition* consiste également en un dégagement de chaleur et de lumière; mais ici il n'y a point de combinaison : le corps en ignition n'éprouve même aucune espèce d'altération chimique. Si, par ex., l'on frappe vivement un morceau de fer avec un marteau, il dégage du calorique et de la lumière, sans changer pour cela de nature. Il en est de même dans l'expérience du briquet pneumatique; on produit le phénomène de l'ignition, et pourtant l'air que l'on a comprimé dans le tube, ne subit aucune espèce de modification. Le mot *Incandescence* se dit également du phénomène de la c. ou de celui de l'ignition. Conformément à son étymologie (*candescere*, devenir blanc), il se dit de tout corps qui, en dégageant une quantité considérable de chaleur, prend une couleur blanche éclatante. En outre, il ne s'emploie guère qu'en parlant des corps solides.

COMBUSTION HUMAINE SPONTANÉE. — On nomme ainsi, en médecine, la destruction rapide du corps humain, par l'effet d'un feu dont la nature et l'origine sont encore inconnues. Lorsqu'on songe à la quantité de bois nécessaire pour brûler un cadavre humain et à la difficulté qu'éprouvaient les anciens pour réduire en cendres le corps de leurs proches; lorsqu'on pense qu'au moyen âge, dans les exécutions publiques, on avait beaucoup de peine à consumer le corps des suppliciés, et qu'il fallait aider l'action des grands bûchers construits à cet effet par le dépècement des membres et des chairs, on est tenté de révoquer en doute l'idée de la c. du corps de l'homme vivant sans la participation de substances combustibles; et, peut-être même, du moins dans certains cas rares, sans la présence d'une matière en ignition. Cependant les nombreuses observations que possède aujourd'hui la science, nous obligent à ranger cet étrange phénomène au rang des faits physiologico-pathologiques les plus incontestables.

La plupart des faits de c. humaine spontanée ont été présentés par des sujets au moins sexagénaires, fortement chargés d'embonpoint, et livrés depuis longtemps à l'ivrognerie, particulièrement à l'abus des liqueurs fortes. Cette c. est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, et en hiver qu'en été. Néanmoins elle a été observée, quoique très-rarement, dans des conditions tout à fait opposées, c.-à-d. chez des personnes maigres, jeunes et sobres. — Dans ces combustions, le corps n'a jamais été trouvé complétement incinéré; il restait toujours quelques parties à moitié brûlées ou torréfiées, tandis que les autres étaient entièrement consumées, laissant pour tout résidu une matière grasse et fétide, une suie puante et pénétrante, et un charbon léger et onctueux. Les parties non consumées sont *les doigts, les orteils, les pieds ou les mains, quelques pièces de* la colonne vertébrale ou des portions du crâne. Le feu développe si peu de chaleur, que les meubles qui environnent le cadavre sont rarement atteints; on les trouve simplement tapissés, *ainsi que les murs, par la suie dont nous venons de parler.* Lorsqu'on arrive assez tôt pour être témoin de ce mystérieux phénomène, on aperçoit une flamme légère et bleuâtre que l'eau n'éteint pas toujours, et dont la cessation ne met pas invariablement un terme à la c. *Il arrive en effet que, malgré l'ex*tinction de cette flamme, la c. continue à l'intérieur. Souvent les parties qui ont été atteintes par le feu sont frappées de sphacèle, bien qu'on soit parvenu à arrêter la c. — Dans le plus grand nombre des cas de c. spontanée observés jusqu'à présent, on a trouvé une lampe, une chandelle, une chaufferette, une pipe, un foyer de peu d'étendue, etc., à une distance plus ou moins éloignée du point où s'est opérée la c. Il est alors facile de comprendre le mode de transmission de la flamme, et comment le corps animal a pu entrer en c. Néanmoins quelques auteurs, s'appuyant sur certains faits qui ne nous paraissent pas assez rigoureusement observés pour être à l'abri de toute objection, pensent que l'approche d'un corps en ignition n'est pas indispensable à la production du phénomène dont il est question.

Quelle est la cause de la c. humaine spontanée? Parmi les théories auxquelles elle a donné naissance, deux seulement ont attiré plus particulièrement l'attention des physiologistes; néanmoins toutes deux sont insuffisantes. « Les uns, disent Orfila et Devergie, supposent que les liqueurs alcooliques qui sont continuellement ingérées dans l'estomac, pénètrent tous les tissus de l'économie, les imbibent pour ainsi dire, et qu'il arrive un moment où il suffit du voisinage d'un corps enflammé pour que les tissus eux-mêmes brûlent et se consument. Les autres, ayant égard au développement d'une plus ou moins grande quantité d'hydrogène qui se rencontre constamment dans les intestins, supposent que ce gaz peut aussi bien se produire dans les autres parties de l'économie ou les pénétrer, de manière à s'enflammer à l'approche d'un corps en ignition ou sous l'influence du fluide électrique, fluide qui se serait alors manifesté instantanément dans l'individu même, comme on le voit se développer chez un grand nombre d'animaux ou dans quelques parties de certaines personnes placées dans des circonstances particulières. » La première de ces théories se réfute par ces deux observations : 1° que la c. spontanée s'est montrée chez des individus qui ne faisaient pas usage de boissons alcooliques; 2° que l'alcool introduit dans l'économie ne s'y trouve plus tel qu'il a eté ingéré. Quant à la seconde, Orfila répond : « Les expériences de Davy prouvent que la flamme ne peut pas traverser une toile métallique dont les ouvertures sont d'un très-petit diamètre. Dans cette hypothèse, il faudrait cependant admettre que la flamme du corps en c., placée près de l'individu atteint, a pénétré à travers les pores de la peau, phénomène inadmissible. Que si la cause de la c. est reportée de l'hydrogène au fluide électrique développé instantanément chez l'individu, l'explication tombe encore d'elle-même, quand on réfléchit que l'hydrogène ne peut pas brûler sans le contact de l'oxygène, quelle que soit la quantité d'étincelles électriques que l'on y fasse arriver. » Comme on le voit, ce problème réclame de nouvelles études.

COMÉDIE. s. f. (lat. *comœdia*). Poëme dramatique, pièce de théâtre où l'on représente une action de la vie commune, qu'on suppose ordinairement s'être passée entre des personnes de condition privée, et où l'on se propose de peindre d'une manière plaisante les mœurs, les défauts ou les ridicules des hommes. *Le sujet, le plan, le nœud, le dénoûment d'une comédie. C. en vers, en prose, en cinq actes, en un acte. C. française, anglaise, etc. Faire, composer, jouer, représenter une c. Les personnages d'une c. Cet acteur est meilleur dans* *la c. que dans la tragédie. — Les comédies d'Aristophane, de Plaute, de Molière, etc.*, Les comédies composées par ces auteurs. *La c. de l'Avare, du Misanthrope, du Joueur, etc.*, La c. qui porte ce titre, et dont un avare, un misanthrope, un joueur, etc., est le principal personnage. ‖ Par ext., se dit De la représentation d'une pièce de théâtre quelconque. *Il est à la c. Jouer, représenter, donner la c. Il y eut bal et c.* ‖ L'art de composer des comédies. *Il entend bien la c.* ‖ Le lieu où l'on joue la c. pour le public. *Il loge vis-à-vis de la c.* — On nommait autrefois, *Portier de c.*, Celui qui se tenait à la porte du théâtre pour recevoir l'argent du public. ‖ La troupe des acteurs attachés à un même théâtre. *Toute la c. paraîtra dans cette pièce. La troupe de l'Opéra-Comique s'appelait autrefois la c. italienne.* ‖ Fig., on dit D'une aventure risible, *C'est une c., une vraie c.* — Se dit aussi Des actions qui ont quelque chose de plaisant. *Je crois que ces messieurs jouent la c., nous donnent la c. — Donner la c. au public*, Tenir une conduite scandaleuse ou extravagante qui attire l'attention du public. *Donner la c.*, Se faire remarquer par des manières ridicules. *Partout où il va, il donne la c.* — Se dit aussi pour Feinte. *Tout cela n'est qu'une pure c. La vie de cet homme n'a été qu'une longue comédie.*

Enc.—I. Ainsi que la Tragédie, la Comédie grecque naquit du culte de Bacchus; mais celle-ci dut son origine à une partie plus ancienne et plus pure du culte de ce dieu. Une troupe d'individus célébrant Bacchus forma naturellement un *comus* (κῶμος), et leur chant ou hymne constitua la *Comédie* proprement dite (κωμῳδία) ou chant du *comus;* tandis que ce fut seulement à une époque comparativement plus récente que le dithyrambe, ou ode bachique, fut exécuté par un chœur régulier. La tragédie grecque sortit de ce dernier; mais c'est au vieux *comus* des chanteurs bachiques que se rapporte l'origine de la c. Il est vrai qu'Aristote fait venir ce dernier mot de κώμη, village, de sorte que *comédie* voudrait dire *chant de village;* mais cette étymologie est tout à fait inadmissible, bien qu'elle puisse s'accorder avec ce fait que le *comus* bachique allait de village en village, et fut d'abord un amusement de village ou de campagne. Il est évident, d'après la manière dont les écrivains d'Athènes parlent de la procession de Bacchus, que cette procession était un *comus*. Or, de même que la tragédie naquit des récits introduits dans le dithyrambe par le chef du chœur dithyrambique, de même la c., comme branche de la poésie dramatique, naquit des improvisations analogues des individus qui conduisaient le *comus* bachique.

Cette branche du drame grec fut d'abord cultivée par les Icariens, habitants d'un petit village de l'Attique, qui prétendaient avoir reçu, les premiers, le culte de Bacchus dans cette partie de la Grèce. Susarion, naïf de Tripodiscus, dans la Mégaride, fut le premier qui gagna le prix (lequel consistait en une corbeille de figues et une jarre de vin) comme conducteur d'un *comus* de τραγῳδοί icariens, c.-à-d. de chanteurs qui avaient le visage barbouillé de lie, grossier déguisement que l'on substitua quelquefois aux masques portés par les chanteurs du *comus*, lorsque plus tard ils prirent la forme d'un chœur régulier. Les Doriens de Mégare semblent s'être, dès l'origine, distingués par une veine de grossière jovialité, qui naturellement donna un tour particulier aux plaisanteries du *comus* parmi eux; aussi voyons-nous la c., dans le vieux sens de ce mot, faire sa première apparition chez les Mégariens et dans leurs colonies de Sicile. Susarion florissait au temps de Solon, un peu avant Thespis; mais il paraît n'avoir pas eu d'imitateurs. En effet, il n'est pas vraisemblable que la c., avec son esprit hardi de satire et de caricature, eût pu prospérer sous le despotisme des Pisistratides. Les mêmes causes qui engagèrent Pisistrate à encourager la tragédie, devaient le rendre hostile à la c. En conséquence, la c. ne s'établit solidement à Athènes que lorsque l'élément démocratique eut complétement prévalu sur l'élément aristocratique, c.-à-d. à l'époque de Périclès.

Les premiers auteurs comiques de l'Attique, Chionides, Ecphantides et Magnes, florissaient au temps de la guerre médique; mais, trente ans après, parurent Cratinus, Eupolis et Aristophane, qu'Horace, dans ses satires, proclame comme les plus grands écrivains de la c. satirique. Cette branche de la c. semble être issue naturellement de la satire ïambique d'Archiloque et autres: elle était une combinaison du vers mordant de ces derniers avec le *comus* bachique, de la même manière que la tragédie était la combinaison de la rapsodie épique et du chœur dithyrambique. *Cette sorte de c., qu'on distingue par le nom de C. ancienne*, finit avec Aristophane, dont les dernières productions sont au reste très-différentes des premières, et se rapprochent assez de la *C. moyenne*. Celle-ci n'est qu'un affaiblissement de l'ancienne: elle se produisit lorsque le libre esprit démocratique fut étouffé par les événements qui suivirent la guerre du Péloponèse. La c. moyenne, au lieu de se livrer à la satire violente et personnelle, ce qui était le propre de l'ancienne, se proposa plutôt de tourner en ridicule les prétentions philosophiques et littéraires des individus, et de critiquer les faiblesses et les sottises des diverses classes de la société. La c. moyenne fleurit entre l'an 380 av. J. C. et le temps d'Alexandre le Grand, époque où naquit un troisième genre de c. qui fut porté à la perfection par Ménandre et Philémon. La c. de ces écrivains, nommée aussi la *C. nouvelle*, fit un pas de plus que celle qui l'avait immédiatement précédée. Au lieu de critiquer une classe d'individus, elle prit pour sujet le genre humain en général; elle devint en un mot une c. de mœurs et de caractère. Représenter aussi exactement que possible, au moyen d'une intrigue habilement conduite et de situations bien dessinées, la vie des Athéniens comme il la voyait chaque jour autour de lui, tel fut dès-lors le but du poëte.

La c. moyenne et la nouvelle, quoiqu'elles se rapprochent beaucoup plus de ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot c., s'éloignaient cependant singulièrement de sa signification propre et étymologique. En effet, la c. n'avait alors plus rien de la grossière mais vive gaieté du *comus* antique; elle n'avait plus même le chœur comique, qui avait suivi et remplacé le κῶμος: seulement un intermède musical servait à marquer l'intervalle entre les actes. — La danse du chœur comique était nommée *Cordace* (κόρδαξ): elle était singulièrement licencieuse. Les attitudes, les gestes, et même les costumes des danseurs, étaient d'une telle indécence, que les Athéniens eux-mêmes ne les toléraient qu'aux fêtes de Bacchus, où il était permis à tout le monde de s'enivrer en l'honneur du dieu. Un citoyen qui aurait dansé la cordace sans être ivre et sans masque, eût été regardé comme le plus méprisable des hommes. Aussi, bien qu'il ne se fît guère scrupule de violer les lois de la pudeur, nous voyons Aristophane lui-même se faire un mérite d'avoir supprimé la cordace dans les *Nuées*, et d'avoir donné au chœur de cette pièce un costume plus décent que celui habituellement en usage. Suivant Athénée, la cordace était une sorte d'*hyporchème* ou danse imitative, dans laquelle les danseurs exprimaient les mots du chant au moyen d'attitudes et de gestes plaisants.

Le chœur comique se composait de 24 individus; il était donc moitié moins nombreux que le chœur tragique complet; mais, comme les auteurs comiques ne faisaient pas de tétralogies, le chœur comique paraissait tout entier sur la scène, de sorte que, sous ce rapport, la c. avait un avantage considérable sur la tragédie. Le chœur entrait en scène par rangs de six personnes, en chantant le *parodos* (l'entrée) comme dans la tragédie; mais le *parodos* était généralement peu étendu, et le *stasima* (la pause) était encore plus court. Le rôle le plus important du chœur dans l'ancienne c. consistait à débiter la *parabase* (digression), c.-à-d. l'adresse aux spectateurs. Pour cela, le chœur venait se placer entre le *thymélé* ou l'autel de Bacchus et les spectateurs; puis, le visage tourné du côté du public, il lui adressait ordinairement, au nom du poëte comique lui-même, une longue série de tétramètres anapestiques. Lorsque la parabase était complète, elle se composait: 1° du κομμάτιον, courte introduction en vers trochaïques ou anapestiques; 2° d'une longue série d'anapestiques tétramètres, appelée le πνῖγος ou le μακρόν; 3° d'une strophe lyrique, généralement en l'honneur de quelque divinité; 4° de l'ἐπίῤῥημα, qui consistait régulièrement en seize vers trochaïques, dans lesquels le chœur se livrait à des plaisanteries dirigées contre quelque individu en particulier ou même contre le public en général. Quoique fort épurée par le bon goût d'Aristophane, la parabase rappelait encore par les invectives grossières que le poëte s'y permettait, le vieux *comus* rustique qui donna naissance à la comédie.

II. Les premières traces de la c. en Italie peuvent se rapporter aux grossières tentatives du *comus* des Doriens de la Sicile. Dans son Histoire de la littérature grecque, Müller a démontré que les farces osques elles-mêmes, qui furent introduites de la Campanie à Rome sous le nom d'Atellanes (*fabulæ atellanæ*), sont véritablement d'origine dorienne. En effet, plusieurs des personnages qui jouent constamment un rôle dans ces farces, tels que *Pappus, Maccus* et *Simus*, sont évidemment des noms grecs. Mais Épicharme, en donnant un développement plus complet à la c. sicilienne, fraya aussi la voie à l'établissement d'un drame comique plus régulier en Italie. Les imitations d'Épicharme paraissent avoir été communes dans les cités de la Grande-Grèce; et dès l'an 240 av. J. C., Livius Andronicus fit jouer à Rome des traductions et des imitations des comédies grecques, dans lesquelles il n'essaya aucunement d'effacer les caractères qui accusaient leur origine hellénique. Loin de là, à aucune époque, la c. latine ne dissimula son défaut d'originalité. Les imitateurs latins des comédies grecques, quoique plusieurs d'entre eux fussent des hommes de génie, n'hésitaient pas à dire d'eux-mêmes qu'ils étaient des *barbares* (*barbari*) en comparaison de leurs maîtres grecs. Les comiques latins, dont nous pouvons juger par nous-même, comme Plaute et Térence, prirent surtout leurs modèles dans la nouvelle c. grecque. Ce dernier même n'imita jamais qu'elle. Quant à Plaute, quoique imitant surtout les poëtes de la moyenne ou de la nouvelle c., il se rapproche quelquefois davantage de la c. sicilienne d'Épicharme, ou de l'ἱλαροτραγῳδία de Rhinthon et autres. On ignore si l'*Amphitryon*, que Plaute lui-même qualifie de tragi-comédie (*tragico-comœdia*) est une imitation de Rhinthon ou d'Épicharme. Ce passage d'Horace:

> Dicitur Afrani toga convenisse Menandro,
> Plautus ad exemplar siculi properare Epicharmi,

établit nettement que Plaute imitait Épicharme, et A. W. Schlegel en a même conclu que l'*Amphitryon* doit être tiré de quelque pièce d'Épicharme, qui, comme on le sait, avait composé des comédies sur des sujets mythiques.

Quoique la c. romaine, à en juger du moins par ce qui en est arrivé jusqu'à nous, soit entièrement jetée dans le moule grec, cependant plusieurs comiques latins s'efforcèrent de donner à leurs pièces un costume plutôt romain que grec. Ces comédies furent appelées *fabulæ togatæ* du nom du manteau romain, la toge, que les acteurs y portaient, et par opposition aux *fabulæ palliatæ*, c.-à-d. aux comédies qui se représentaient avec le manteau grec ou *pallium*. Les vers d'Horace cités plus haut font assez voir que la c. en toge (*fabula togata*) était simplement une imitation de la nouvelle c. grecque revêtue du costume romain. Assurément les auteurs de ces comédies, comme Plaute et Terence, ne traduisaient pas absolument Ménandre ou Philémon; mais ils prenaient leur sujet dans la vie et les mœurs romaines, puis ils le traitaient en suivant le plan et la méthode *des comiques grecs. Nous avons à ce propos le témoignage* d'Horace:

> Nil intentatum nostri liquere poetæ:
> Nec minimum meruere decus, *vestigia græca*
> *Ausi deserere* et celebrare *domestica facta*,
> Vel qui *prætextas*, vel qui docuere *togatas*.

La *fabula prætextata* dont il est ici question avait un fondement historique. « La *fabula prætextata*, dit Niebuhr, était quelque chose d'analogue à la tragédie: elle représentait les actions des rois et des généraux romains. D'après cela, il est évident qu'elle n'offrait pas l'unité de temps de la tragédie grecque, et ressemblait à un drame historique traité à la manière de Shakspeare. » Les grammairiens parlent quelquefois de la *fable prétexte* comme d'une espèce de c., ce qui certainement est inexact. — Hermann a proposé la classification suivante des pièces romaines, selon leur plus ou moins de conformité avec leurs modèles grecs:

ARGUMENTUM.

Græcum.	*Romanum.*
Crepidata (τραγῳδία).	*Prætextata.*
Palliata (κωμῳδία).	*Togata.* {*Trabeata.* {*Tabernaria.*
Satyrica (σάτυροι).	*Atellana.*
Mimus (μῖμος).	*Planipes.*

Au reste, le sujet de la c. latine est entouré d'une obscurité presque impénétrable: ce qui tient, d'une part, à l'absence de matériaux suffisants, et, de l'autre, aux contradictions et aux confusions des grammairiens et des scholiastes. — V. les mots CHŒUR, BACCHANALES, TRAGÉDIE, ART DRAMATIQUE et THÉATRE.

COMÉDIEN, IENNE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie, ou toute autre pièce dramatique, sur un théâtre public. ‖ Fig., se dit d'Un homme hypocrite, dissimulé, et de celui qui, dans des vues intéressées, feint des passions et des sentiments qu'il n'a pas, ou cherche à donner aux autres une fausse opinion de son mérite. *Méfiez-vous de lui, c'est un grand c.* = Syn. V. ACTEUR.

COMESTIBLE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *comedere*, manger). Qui peut se manger. Ne se dit que De ce qui convient à la nourriture de l'homme. ‖ Adjectiv., ne s'emploie guère que par opposition aux choses qui ne peuvent pas servir d'aliments. *Dans cette armoire sont les viandes et autres choses comestibles. Ce champignon est c., cet autre est vénéneux.* ‖ Substantiv., s'emploie surtout pour désigner Certaines denrées alimentaires d'un usage moins vulgaire, certains mets de prix, soit frais, soit cuits, etc. *Distribution de comestibles. Les comestibles sont chers à Paris. Boutique de comestibles.* Ne se dit guère qu'au plur.

* **COMÉTAIRE.** adj. 2 g. Qui a rapport aux comètes.

COMÈTE. s. f. (gr. κομήτης, chevelu). Se dit de certains astres qui se meuvent autour du soleil, dans des orbes très-allongés. ‖ T. Blason. Étoile à queue ondoyante, qu'on représente avec huit rayons. ‖ T. Artificier. V. PYROTECHNIE. ‖ Sorte de jeu qui se joue avec des cartes, dont une porte particulièrement le nom de c. ‖ T. Mercerie. Espèce de ruban étroit et satiné qui a ordinairement beaucoup d'apprêt.

Enc. — Une *Comète* est un astre qui n'est visible pour la terre que dans une partie de son cours, et qui se meut en décrivant une orbite très-excentrique dont le soleil occupe l'un des foyers. Elle offre en outre, du moins assez souvent, un aspect particulier qui suffit pour la faire distinguer des planètes. — Le nombre des comètes qui ont été astronomiquement observées, ou dont il est fait mention dans les annales historiques, est très-considérable et monte à plusieurs centaines; mais si nous considérons que, dans les premiers siècles de l'astronomie, et même à des époques plus récentes, avant l'invention des télescopes, on ne faisait attention qu'à celles qui étaient remarquables par leur grandeur et leur éclat, et que, depuis que l'on s'est occupé sérieusement de cet objet, à peine s'est-il passé une année sans que l'on ait découvert deux ou trois de ces corps, et que souvent deux et même trois ont paru à la fois, on admettra sans peine qu'il doit en exister au moins plusieurs milliers. Un grand nombre doivent naturellement échapper à toute observation, parce que leurs orbites ne traversent que cette partie du ciel qui est au-dessus de l'horizon pendant le jour. Les comètes qu'entourent de pareilles circonstances ne peuvent devenir visibles que par la rare coïncidence d'une éclipse totale de soleil, cas qui s'est présenté, suivant Sénèque, 60 ans av. J. C., époque où une grande c. se montra en effet très-près de cet astre. On en cite encore quelques-unes qui ont eu assez d'éclat pour être vues pendant le jour, même à midi, par un beau soleil.

I. *Apparence des Comètes.* — Une c. consiste généralement en un point plus ou moins brillant, entouré d'une nébulosité lumineuse, qu'accompagne une traînée également lumineuse. Ce point central s'appelle *Noyau;* la nébulosité se nomme *Chevelure;* la traînée lumineuse portait autrefois le nom de *Barbe*, quand elle précédait l'astre dans son mouvement, et celui de *Queue*, quand elle le suivait. Aujourd'hui, on lui applique invariablement cette dernière dénomination, quelle que soit sa direction. Enfin, on appelle *Tête de la c.* la chevelure et le noyau réunis (Comète de 1819, fig. ci-après).

Nous venons d'indiquer l'aspect ordinaire des comètes; mais ces astres offrent souvent des caractères extérieurs fort différents. Les plus petites comètes, c.-à-d. celles qui ne peuvent être aperçues qu'à l'aide du télescope ou très-difficilement à l'œil nu, ne présentent ordinairement aucune apparence de queue, et ne se montrent que comme des masses vaporeuses rondes ou un peu ovales. Leur partie centrale est plus dense, mais sans cependant laisser voir un noyau distinct, ni rien que l'on puisse regarder comme un corps solide. Quant aux grandes comètes, il y en a qui manquent entièrement de chevelure et ressemblent si bien à des planètes, que la planète d'Uranus, découverte par Herschell en 1781, a été longtemps prise pour une c. D'autres ont une chevelure et sont dépourvues de queue. Il en est qui offrent plusieurs queues. Enfin, il n'est pas rare d'en rencontrer qui changent de forme dans des espaces de temps parfois très-limités. Les comètes ne peuvent donc pas toujours être reconnues d'après leur aspect seul, attendu cet aspect est extrêmement variable. Aussi les astronomes modernes ne le mettent-ils plus au nombre des caractères essentiels de ces astres. Pour mériter aujourd'hui le nom de c., un astre doit : 1° *être doué d'un mouvement propre ;* 2° *parcourir une ellipse tellement allongée, qu'il se transporte, dans sa course, à de telles distances du soleil et de la terre, qu'il cesse alors d'être visible.* Le mouvement propre distingue les comètes de ces nouvelles étoiles qui paraissent de temps en temps et s'éteignent sans changer de place dans le ciel. Enfin, la forme allongée de leur orbite empêche qu'on les confonde avec les planètes.

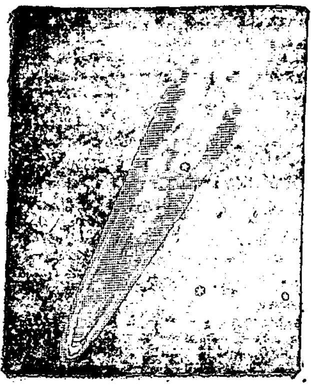

II. *Mouvement et orbites des comètes.* — On a longtemps regardé les comètes comme des météores engendrés dans l'atmosphère. Apollonius de Mynde fut le premier qui soupçonna qu'elles étaient des corps permanents, des astres véritables, et ce fut Tycho-Brahé qui le premier constata qu'elles avaient une marche régulière, malgré l'apparence capricieuse de leurs mouvements. En effet, quelquefois ces corps ne restent visibles que pendant quelques jours; dans d'autres temps, ils le sont plusieurs mois. Quelques-uns se meuvent avec une grande lenteur, d'autres avec une vitesse extraordinaire; enfin, la même c. présente assez souvent ces deux extrêmes de lenteur et de vitesse dans les différentes parties de son orbite. La c. de 1472 décrivit, dans l'espace d'un seul jour, un arc céleste équivalent à 40 degrés d'un grand cercle. Quelques-unes ont une marche *directe*, un certain nombre l'ont *rétrograde*, et d'autres l'ont tortueuse et très-irrégulière. Elles ne se renferment pas, comme les planètes, dans une région déterminée du ciel, mais elles le sillonnent indifféremment dans tous les sens. La variation de leurs volumes apparents, pendant le temps qu'elles restent visibles, n'est pas moins remarquable que celle de leur vitesse. Quelquefois elles font leur première apparition comme des corps doués d'un mouvement faible et lent, avec peu ou point de queue ; mais progressivement elles accélèrent, agrandissent et étendent au loin cette adjonction, qui augmente en longueur et en éclat jusqu'à ce que (comme cela arrive toujours en pareille occasion) elles approchent du soleil et disparaissent dans ses rayons. Au bout de quelque temps, elles reparaissent de l'autre côté, en s'éloignant du soleil avec une vitesse d'abord considérable, mais qui diminue peu à peu. C'est après avoir ainsi dépassé le soleil, et non avant, qu'elles jettent le plus vif éclat, et que leurs queues acquièrent leur plus grande longueur et leur plus grand développement, révélant ainsi, de manière à ne pas permettre le doute, que cette émanation extraordinaire est due à l'action des rayons solaires. A mesure qu'elles continuent à s'éloigner du soleil, leur mouvement se ralentit, et la queue s'éteint ou est absorbée dans la tête, qui s'affaiblit elle-même constamment, et se dérobe enfin tout à fait à la vue, pour le plus souvent ne jamais reparaître à nos yeux.

Sans la clef que nous ont donnée les découvertes de Képler et de Newton, l'énigme de ces mouvements, en apparence irré*guliers et capricieux, aurait pu demeurer à jamais sans solu*tion. Mais Newton, ayant démontré qu'un corps tournant sous l'empire de la loi de gravitation pouvait décrire une section conique quelconque autour du soleil, s'aperçut aussitôt que la proposition générale était applicable au cas des orbites cométaires; et la grande c. de 1680, l'une des plus remarquables dont l'histoire fasse mention, lui fournit une heureuse occasion de mettre sa théorie à l'épreuve. Le succès couronna entièrement son attente. Il s'assura que cette c. décrivait, autour du soleil comme foyer, une ellipse d'une si grande excentricité, qu'on ne pouvait guère la distinguer d'une parabole (cette dernière figure est la limite de la forme d'une ellipse lorsque l'axe de celle-ci devient infini), et que les aires décrites autour du soleil étaient dans cette orbite, comme dans les ellipses planétaires, proportionnelles aux temps. Dès ce moment, on regarda comme démontré que les mouvements des comètes sont réglés par les mêmes lois générales que ceux des planètes, la différence des cas ne consistant que dans l'élongation extraordinaire de leurs ellipses, et dans l'absence de toute limite aux inclinaisons de leurs plans sur celui de l'écliptique, aussi bien que de tout assujettissement à une direction générale dans leurs mouvements d'occident en orient, comme le sont les planètes, plutôt que d'orient en occident. — Dans la plupart des cas, on trouve que les mouvements des comètes peuvent être assez bien représentés par des orbites paraboliques, c.-à-d. par des ellipses dont les axes sont d'une longueur infinie, ou au moins d'une longueur si considérable, qu'on ne pourrait commettre d'erreur sensible dans le calcul de leurs mouvements, pendant tout le temps qu'elles continuent à être visibles, en les supposant réellement infinis. La parabole est cette section conique qui tient le milieu entre l'ellipse, qui rentre dans elle-même, et l'hyperbole qui s'éloigne à l'infini. Ainsi, une c. qui décrit une orbite elliptique, quelque long que soit son axe, doit déjà avoir visité le soleil et y être revenue (à moins de perturbation) à une époque déterminée ; mais si son orbite offre le caractère d'une hyperbole, une fois qu'elle aura dépassé le périhélie, elle ne pourra jamais plus revenir à la portée de nos observations : elle s'élancera nécessairement dans d'autres systèmes, ou se perdra dans l'immensité de l'espace. Il n'est point impossible qu'il existe des comètes décrivant des orbites paraboliques ou hyperboliques; mais nous n'avons aucune certitude à ce sujet. « On peut assurer, dit Quételet, qu'il existe des comètes qui circulent dans des ellipses, puisqu'on a pu calculer leurs retours avec assez de précision ; tandis qu'on n'a pas les mêmes raisons pour soutenir qu'il en est qui décrivent, soit des paraboles, soit des hyperboles ; car, lorsqu'une ellipse est très-excentrique, il est facile de confondre ses arcs avec des arcs de ces dernières courbes. » La c. de 1723, calculée par Burckhardt, *celle de 1771, calculée par le même et par Encke, et la seconde* c. de 1818, calculée par Rosenberg et Schwabe, sont regardées provisoirement comme ayant des orbites hyperboliques.

Lorsque les astronomes veulent déterminer l'orbite d'une c., ils commencent par lui supposer un mouvement parabolique. Cette hypothèse simplifie les opérations, parce qu'il est plus facile de calculer une parabole qu'une ellipse. Elle n'entraîne d'ailleurs aucune erreur, car les comètes ne s'aperçoivent en général de la terre que dans le voisinage de leur périhélie. Or, une ellipse très-allongée et une ellipse à axe infini, de même foyer et de même sommet, ne commençant à se séparer qu'à une grande distance de leur sommet commun, cette séparation n'a lieu pour une c. que dans une région où cet astre ne se voit plus guère. — *Trois positions* d'une c. suffisent pour déterminer toutes les circonstances de son mouvement, pour trouver ce qu'on appelle ses *éléments paraboliques*. Ces éléments sont au nombre de cinq. — 1° Le premier est l'*Inclinaison de l'orbite sur le plan de l'écliptique.* Nous avons déjà dit que les orbites des comètes prennent, relativement au plan de l'écliptique, toutes les inclinaisons possibles. Pour les planètes, au contraire, la plus grande inclinaison connue, celle de Pallas, est seulement de 34° 42′ 41″. — 2° En allant du midi au nord, la c. rencontre le plan de l'écliptique en un point qu'on appelle le *Nœud ascendant.* Ce point, ce *nœud*, est fixé de position par sa longitude. Le nœud et le centre du soleil déterminent la ligne droite suivant laquelle le plan de l'orbite cométaire coupe le plan de l'orbite terrestre. La *Longitude du nœud ascendant* est donc l'angle que l'intersection du plan de l'orbite cométaire avec le plan de l'écliptique fait avec une paral*lèle à la ligne des équinoxes menée par le centre du soleil.* — 3° La *Longitude du périhélie*, c.-à-d. l'angle que le plan mené perpendiculairement au plan de l'écliptique par l'axe de l'orbite parabolique de la c. fait avec la même parallèle à la ligne des équinoxes, fait connaître la direction du grand axe de la parabole. — 4° La *Distance périhélie*, ou la plus courte distance du sommet de la parabole cométaire au centre du soleil, s'évalue en prenant pour unité la moyenne distance de la terre au soleil. La valeur de cette distance périhélie distinguera l'orbite parabolique de la c. de toute autre courbe de même nature qui, contenue dans le même plan, pourrait avoir le même axe et son foyer au centre du soleil. — 5° L'instant précis du *Passage* de la c. au périhélie. — Enfin, l'on a soin d'observer si le mouvement de la c. est *direct* ou *rétrograde*, c.-à-d. si l'astre avance dans le sens des signes ou dans un sens opposé, car les comètes font exception à ce fait si remarquable que toutes les planètes se meuvent d'occident en orient. En effet, sur 146 comètes dont les orbites étaient déterminées en 1846, il y en avait 75 dont le mouvement était direct, c.-à-d. avait lieu d'occident en orient, et 71 pour lesquelles il était rétrograde, ou se faisait d'orient en occident.

Les circonstances physiques de forme, de grandeur, d'éclat des comètes variant souvent en quelques jours, ce n'est pas à de tels caractères qu'on peut reconnaître ces astres. Aussi les met-on absolument de côté pour ne s'attacher qu'aux éléments paraboliques. « Mais, dit Arago, l'identité de deux comètes apparues à des époques différentes sera-t-elle toujours infailliblement démontrée par ce moyen ? Si les éléments paraboliques de deux comètes sont différents, il ne faudra pas s'empresser de conclure *que ce sont deux astres distincts; car, en passant près d'une* planète, une c. peut éprouver une perturbation telle, que sa courbe, après ce dérangement, soit entièrement changée. Que si, au contraire, les deux astres que l'on compare ont à peu près les mêmes éléments paraboliques, leur identité sera très-probable; cependant il ne serait pas impossible que deux comètes différentes décrivissent deux courbes semblables de forme et de position. Mais quand on examine sur combien d'éléments divers devrait porter cette similitude, il n'est guère possible de se refuser à croire que deux comètes qui se montrent avec les mêmes éléments ne soient pas un seul et même astre. »

Afin que les astronomes puissent savoir, quand une comète paraît, si c'est une de celles qui ont déjà été observées, il existe un recueil, dit *Catalogue des comètes*, où sont régulièrement inscrits les éléments de toutes celles qu'on observe. Ce recueil contient actuellement les éléments de plus de 600 comètes, et chaque année en voit augmenter le nombre de deux ou trois en moyenne. L'année 1840, à elle seule, en a fourni huit, et les six premiers mois de 1857 en ont donné trois. La plupart de ces comètes ne sont pas visibles à l'œil nu, et ne peuvent être aperçues qu'à l'aide de bons télescopes.

III. *Perturbations cométaires.* — Nous venons de dire qu'en passant près des planètes, les comètes peuvent éprouver une perturbation telle, qu'elles soient violemment détournées de leur route, et, dans quelques cas, changent entièrement d'orbite. Jupiter joue un très-grand rôle à cet égard. Par une espèce de fatalité, il semble se trouver constamment sur le chemin de ces astres et constituer pour eux une véritable pierre d'achoppement. Au mois de juin 1770, Messier ayant découvert une c., on s'empressa, suivant l'usage, de calculer ses éléments paraboliques, lesquels ne ressemblaient pas à ceux des comètes déjà observées. La c. resta longtemps visible, et l'on reconnut que ses positions différentes ne pouvaient rentrer dans une parabole. Lexell chercha alors les éléments elliptiques de son orbite et trouva que la c. en question avait parcouru en cinq ans et demi une ellipse dont le grand axe n'était que trois fois celui de l'orbite terrestre. « D'après ce résultat, on fut fort étonné, dit Arago, qu'une c. qui, avec une révolution aussi courte, aurait dû se montrer fréquemment, n'eût point encore été aperçue avant Messier, et l'étonnement redoubla, lorsqu'on ne la vit pas revenir, après des intervalles de cinq ans et demi, aux différents points de l'orbite elliptique de Lexell. Les causes de cette disparition mystérieuse, qui, au dernier siècle, excita beaucoup de plaisanteries sur la *c. perdue*, sont aujourd'hui parfaitement connues. C'est une conséquence à la fois et une confirmation nouvelle du système de l'attraction. Si la c. n'a pas été observée avant 1770, c'est qu'elle décrivait une orbite tout à fait différente de celle qu'elle a décrite depuis; et si on ne *l'aperçut pas une seconde fois, c'est que, en 1776, son passage* au périhélie eut lieu de jour, et qu'aux retours suivants, son orbite avait éprouvé des altérations telles, que la c. n'eût pu être reconnue, si elle eût été visible de la terre. C'est l'action de Jupiter sur cette c. qui, en s'exerçant en sens inverse, l'approcha et l'éloigna de nous tour à tour. »

IV. *Comètes périodiques.* — Le nombre des comètes observées est très-grand, et cependant on n'en connaît encore que 150 environ dont les orbites aient pu être déterminées, et sur ces 150 il y en a 5 seulement dont on soit arrivé à calculer exactement le retour. Cette pauvreté de résultats provient de plusieurs causes : 1° Il faut d'abord remarquer que les comètes ne sont l'objet d'observations astronomiques que depuis deux siècles, et qu'un grand nombre d'entre elles ont pu passer inaperçues. 2° Une c. peut n'être que sur l'horizon des terres australes, et, si elle n'est sur le nôtre que durant le jour, nous ne la verrons pas, bien qu'elle soit sous nos yeux. 3° Ces astres ne sont visibles que dans une petite partie de leur cours, c.-à-d. lorsqu'ils sont très-rapprochés du soleil. Ils circulent alors avec une très-grande vitesse ; mais plus leur ellipse s'allonge, et plus leur marche se ralentit avec l'action solaire. Ainsi il peut arriver que, vers son apogée, l'astre soit presque immobile et ne puisse revenir à nous qu'après des milliers d'années. 4° Les variations que présente l'aspect des comètes constituent encore une autre difficulté. Ainsi une c., très-belle lors de la première observation, peut ne pas l'être du tout à son retour, ou même être entièrement invisible pour nous. La fameuse c. de 1811, par ex., était à peine visible en avril et mai ; elle s'enfonça alors dans les feux du soleil, et ne reparut qu'à la fin d'août, *au delà du périhélie, mais avec un éclat qui la rendait méconnaissable.* On ne peut donc, comme nous l'avons déjà dit, s'en fier qu'à l'égalité des éléments de l'orbite, pour être assuré que deux apparitions sont relatives au retour de la même comète. Mais si l'attraction de Jupiter, d'Uranus, de Saturne, etc., change ces éléments, comment faire pour reconnaître l'astre ? 5° La plus forte des causes d'erreur réside dans l'observation elle-même. D'un côté, les petites comètes ne sont que des points vaporeux ; de l'autre, les grandes forment un nuage variable et mal terminé. La c. de 1729, par ex., fut visible pendant six mois. Trois astronomes en calculèrent l'orbite, et arrivèrent chacun à un résultat différent. Auquel donner la préférence ? Le même fait s'est reproduit en 1743, 1759, 1762, 1763 et 1766. Avec de pareilles difficultes, doit-on être surpris si, sur moins de 200 comètes dont on a calculé la marche, il n'y en a que cinq dont on puisse prédire les retours avec certitude ?

Les 5 comètes dites *périodiques*, parce qu'elles se montrent régulièrement à nous après un intervalle de temps déterminé, sont celles de Halley, d'Encke, de Biéla, de Faye et de Brorsen. Chacune d'elles porte le nom de l'astronome qui l'a découverte ou qui en a calculé l'orbite.

A. *C. de Halley.* — C'est la plus ancienne c. périodique connue. Edm. Halley ayant calculé ses éléments d'après son passage au périhélie en 1682, époque où elle parut avec un grand éclat et avec une queue de 30° de longueur, fut amené à conclure l'identité de cet astre avec les grandes comètes de 1531 et de 1607, dont il avait aussi déterminé les éléments. Les intervalles de ces apparitions étant de 75 à 76 ans, Halley fut encouragé à prédire le retour de cette c. pour 1757. Cependant l'appari*tion de l'astre n'eut pas lieu. Alors Clairaut, reprenant* les calculs de l'astronome anglais, trouva que Saturne devait retarder le retour de la c. de 100 jours et Jupiter de 518, faisant en tout un retard de 618 jours, et annonça qu'on verrait la c. vers le milieu d'avril 1759. Il prévint, toutefois, qu'il pourrait y avoir une erreur de 30 jours, en plus ou en moins. Sa prédiction se réalisa, car la c. passa au périhélie le 12 mars de cette année. — La c. de Halley a paru pour la dernière fois en 1835. L'époque de son retour avait été calculée par Damoiseau, du Bureau des longitudes, qui avait fixé au 4 novembre son passage au périhélie. Rosenberg et de Pontécoulant, qui firent les mêmes calculs, trouvèrent, le premier, le 11, et le second, le 13 du même mois. L'astre passa le 16 à son périhélie. Personne n'eut la hardiesse d'annoncer le jour où l'astre devait commencer à être visible ; on savait seulement que sa position, par rapport aux étoiles, était marquée jour par jour dans les éphémérides et dans diverses cartes, et qu'on devait commencer à le chercher dans les premiers jours d'août. Or, c'est en dirigeant leur télescope vers le point de la sphère céleste où les calculs plaçaient la c. que, le 5 août 1835, Dumouchel et Vico l'aperçurent de l'observatoire de Rome. Après son passage au périhélie, la position de son orbite était telle, qu'à peine pouvait-on la voir en Europe à cause de sa proximité de l'horizon ; mais elle fut alors visible pour les astronomes de l'hémisphère austral, et elle continua d'être observée par J. Herschell, au Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la fin de mars 1836, où sa distance à la terre, augmentant de plus en plus, la rendit invisible.

En remontant à des époques antérieures à 1531, on trouve que la c. de Halley se montra en Europe en 1456. A cette époque, elle passa près de la terre, et se montra avec une queue qui occupait près de 60° du ciel et avait la forme d'un grand sabre. Cette apparition, arrivant au moment où Mahomet II venait de s'emparer de Constantinople, produisit une consternation universelle dans les pays chrétiens. « Les mathématiciens pronostiquèrent une peste terrible, des récoltes insuffisantes, des combats meurtriers, etc.; en sorte que le pape Calixte III ordonna, l'année suivante, à tous les fidèles, d'implorer, chaque jour, au son de la cloche, à midi, le secours du ciel contre les Turcs, dont les armes menaçaient l'Occident. » La c. de Halley est encore, à ce qu'on suppose, la même que celles de l'an 134 et de l'an 52 av. J. C., et que celles de 400, *855, 930, 1006, 1230, 1305 et 1380; mais cette identité n'est* pas prouvée. Les astronomes anglais, qui partagent cette opinion, la nomment *C. de la conquête*, parce que l'apparition de 1066 eut lieu à l'époque même où Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, s'empara de l'Angleterre.

En comparant la durée de la révolution de la c. de Halley à celle de la terre autour du soleil, on trouve, au moyen de la troisième loi de Képler, que, en prenant pour unité la moyenne distance de notre globe au soleil, le grand axe de l'orbite elliptique est 35,9, et la distance périhélie 0,58 seulement. D'après cela, on voit que son grand axe s'étend au delà de l'orbite de la nouvelle planète de Neptune.

B. *C. d'Encke.* — Cette c., qu'on appelle aussi quelquefois *C. à courte période* ou *C. de* 1200 *jours*, fut découverte à Marseille, le 26 nov. 1818, par Pons. Ses éléments paraboliques furent calculés par Bouvard, qui les présenta au Bureau des longitudes le 13 janv. de l'année suivante, et il fut reconnu qu'elle était la même que celle observée en 1805. Enfin, Encke, de Berlin, démontra qu'elle exécutait sa révolution en 1211 jours ou 3 ans et 1/3 environ, et il annonça qu'elle serait visible, dans l'hémisphère austral, au mois de juin 1822. Cette prédiction se réalisa complétement ; en effet, le 2 juin de cette année, Rümker, astronome de l'observatoire de Paramatta, dans la Nouvelle-Galles du Sud, la découvrit près de la position qui lui avait été assignée. L'observation de cette c. a détruit l'idée que se faisaient les astronomes de la longueur du grand axe des orbites elliptiques des astres de cette classe. Lorsqu'elle est à son aphélie, la distance de la c. d'Encke au soleil est à peine quatre fois celle de la terre à cet astre ; par conséquent, son orbite *est entièrement comprise* dans celle de Jupiter. A son périhélie, elle est éloignée du soleil du tiers environ du rayon de l'écliptique, et se trouve ainsi plus rapprochée que Mercure. — En comparant les intervalles entre les passages successifs de cette c. au périhélie, après avoir tenu rigoureusement compte de *toutes les perturbations dues à l'action des planètes, il s'est révélé* ce fait singulier, que ses périodes vont sans cesse en diminuant, ou ce qui revient au même, que le grand diamètre de l'ellipse diminue lentement, mais régulièrement, et que, par conséquent, la moyenne distance de l'astre au soleil devient incessamment plus petite. C'est exactement l'effet que produirait la résistance d'un milieu éthéré très-subtil dans les régions où se meut la c., car une semblable résistance, en diminuant la vitesse réelle de l'astre, diminuerait aussi sa force centrifuge, et donnerait au soleil plus de prise pour l'attirer à lui. Telle est, pour expliquer ce phénomène, la solution proposée par Encke, solution qui est généralement admise. Il ne paraît même pas possible d'en donner une autre. La c. d'Encke finira donc probablement par tomber dans le soleil, à moins qu'elle ne se dissipe tout à fait auparavant, ce qui pourrait bien arriver, lorsque l'on considère la ténuité de sa substance, et qu'on fait attention qu'à chaque réapparition elle a perdu de son éclat.

C. *C. de Biéla.* — Cet astre a été découvert le 27 fév. 1826 par l'ingénieur autrichien dont elle porte le nom et qui se trouvait alors à Josephstadt, près de Prague, en Bohême. Gambart, qui l'aperçut le 9 mars suivant à Marseille, détermina ses éléments paraboliques, reconnut qu'elle avait déjà été observée en 1805, 1795, 1789 et 1772, et lui attribua une révolution de 2410 jours ou d'environ 6 ans 3/4. La plus petite distance de cette c. au soleil = 0,86, et sa plus grande distance à cet astre = 6,20, la distance moyenne de la terre au soleil étant prise pour unité ; son orbite s'étend donc au delà de celle de Jupiter. Cette c. est petite, dépourvue de queue, et ne présente aucune apparence de noyau solide. La matière lumineuse est seulement *un peu plus épaisse vers le centre, mais pas assez néanmoins* pour empêcher de voir les étoiles au travers. Par une coïncidence singulière, son orbite coupe à peu près celle de la terre. On a remarqué que, à son apparition de 1831, cette c. perça, le 29 oct., l'orbite terrestre en un point où la terre se trouva un *mois après ; mais notre globe était alors éloigné de ce même* point de plus de 20 millions de lieues, puisqu'il parcourt, en moyenne, 674,000 lieues par jour. En 1805, la même c. était passée dix fois plus près, c.-à-d. à 2 millions de lieues environ.

D. *C. de Faye.* — Cette c. a été découverte le 22 nov. 1843, à l'observatoire de Paris, par l'*astronome de ce nom, qui déter*mina son orbite. Peu de temps après, Goldschmidt reconnut que cet astre décrit une ellipse dont l'excentricité est assez faible relativement à celle des comètes périodiques connues, et calcula que la durée de sa révolution est d'environ 7 ans et 1/2. Les catalogues ne renfermant aucune orbite qui représente entièrement la sienne, c'est uniquement sur la connaissance des éléments de son orbite elliptique qu'on se fonda pour prédire son retour pour le commencement de 1851. La c. revint en effet passer à son périhélie à l'heure donnée par le calcul. Dans sa plus courte distance au soleil, la c. s'en trouve plus éloignée que Mars, et, dans son plus grand éloignement, elle s'en écarte à une distance supérieure à celle de Jupiter. En d'autres termes, sa distance périhélie est 1,7, et sa distance aphélie est 5,9.

E. *C. de Brorsen.* — Cet astre a été découvert le 26 fév. 1846 par l'astronome de ce nom. Il vient d'être retrouvé par Brunhs, à son second retour au soleil depuis 1846. Sa révolution est d'environ 5 ans et 1/2.

Il y a encore d'autres comètes dont on croit connaître la marche; mais comme leurs retours n'ont pas encore eu lieu, on attend que l'observation vienne confirmer les calculs. De ce nombre est la *C. de* 1680, que Newton a étudiée, et à laquelle il attribue une révolution de 575 ans. Ce serait, selon lui, la même qui aurait été vue en 1106, 531 de notre ère, et 43 et 619 av. J.-C. Nous nommerons aussi la *C. de* 1556, que l'on appelle quelquefois *C. de Charles-Quint*, parce que son apparition n'aurait pas été, dit-on, sans influence sur l'abdication de ce prince. On la regarde comme la même qui avait été vue en 1264. Elle aurait dû reparaître en 1848, c.-à-d. après une période de 292 ans; mais Bomme, de Middelbourg, a fait voir que les astronomes qui avaient calculé les éléments de cette c., n'avaient pas tenu compte des attractions planétaires, et rectifiant leurs travaux, il a fixé le retour de cet astre au mois d'août 1858. *Cependant, afin de faire la part de causes de perturba*tions indéterminées, cet astronome a admis la possibilité d'une erreur de deux ans, en plus ou en moins, de telle sorte que la c. aurait pu se montrer en 1856, comme elle peut n'apparaître que dans le cours de 1860.

Enfin, la magnifique c. de 1843 pourrait bien être également une c. périodique. Quelques astronomes l'ont identifiée avec la célèbre c. de 1668 observée par J. D. Cassini, avec celles de 1494, 1317, etc. : ils lui attribuent ainsi une période de 175 ans. D'autres l'identifient non-seulement avec cette même c. de 1668, mais encore avec celle de 1689, etc. En conséquence, *ils* lui donnent une période de 21 années et 320 jours environ, dont la grande période de 175 ans se trouve être un multiple. Clausen même subdivise encore cette période de 21 ans en trois autres plus petites, équivalant à peu près à 7 ans et 100 jours.

V. *Constitution physique des Comètes.* — Si la théorie des mouvements de ces astres est très-avancée, il reste au contraire beaucoup à faire encore pour arriver à une connaissance exacte de leur constitution physique. Nous allons exposer aussi brièvement que possible l'état actuel de la science, en passant successivement en revue le noyau, la chevelure et la queue des comètes, puis en disant ce que l'on sait de l'origine de leur lumière, de leur densité et de leur masse.

A. Nous avons déjà vu que, parmi les comètes, il y en a qui ont des noyaux et d'autres qui en sont dépourvues. Les petites comètes, qui ne sont guère visibles qu'à l'aide du télescope, et ce sont de beaucoup les plus nombreuses, ne paraissent, avons-nous dit, que comme des masses rondes ou un peu ovales, plus denses vers le centre, où cependant on n'aperçoit aucun noyau distinct, *ni* rien qu'on puisse être fondé à regarder comme un corps solide. Quant aux grandes comètes, il n'y en a que quelques-unes auxquelles les astronomes se croient autorisés à attribuer un noyau solide, c.-à-d. un noyau véritable. Néanmoins la question est controversée, et plusieurs pensent qu'il n'existe *de corps solide au centre d'aucune c.* « Toutes les fois, dit sir J. Herschel, que de puissants télescopes ont été dirigés sur ces astres, ils n'ont pas manqué de dissiper l'illusion qui attribue de la solidité à la partie la plus condensée de la tête. » Ce qui semble confirmer cette manière de voir, c'est que le noyau d'au*cune c. n'a présenté de phase.*

Les noyaux sont ordinairement très-petits; quelquefois cependant ils sont remarquables par leurs dimensions et par leur éclat. Arago cite le noyau de la c. de 1798, qui avait 11 lieues de diamètre; celui de la c. de 1799, qui en avait 154; celui de la c. de 1807, qui en avait 222, et celui de la seconde c. de 1811, dont le diamètre était de 1,089 lieues. Relativement à l'éclat, nous mentionnerons la grande c. de 1843, qui a été aperçue par beaucoup de personnes en plein midi, à une très-petite distance du soleil, sans le secours d'aucun instrument, ainsi que les comètes de 1744, de 1532, de 1402, et celle qui parut un peu avant l'assassinat de Jules César, et qu'*après l'événement* on supposa avoir pronostiqué sa mort. Ces comètes avaient probablement, selon la plupart des auteurs, des noyaux solides et opaques. D'autres noyaux se sont montrés entièrement ou presque entièrement diaphanes. Ces derniers paraissent évidemment formés de matières gazeuses à travers lesquelles se voient les étoiles de 5°, de 6°, de 7° et même de 11° grandeur. Suivant sir John Herschel, les nuages les plus légers qui flottent dans les plus hautes régions de notre atmosphère, doivent être regardés comme des corps denses et massifs en comparaison de ces matières, et le brouillard le plus faible qui s'élève parfois à la surface de la terre présente, au passage de la lumière, une barrière bien autrement supérieure à celle qui peut provenir de leur accumulation. Au reste, nous reviendrons bientôt sur cette question.

B. La nébulosité qui accompagne ordinairement le noyau, ou qui constitue à elle seule la tête entière des comètes sans noyau, est si rare et si transparente, que, malgré son énorme épaisseur, elle laisse passer les lumières les plus faibles, et qu'à travers sa *masse les étoiles* de dixième et de onzième grandeur, et même au-dessous, sont vues sans aucune déperdition de leur éclat. On peut donc la considérer comme une vapeur excessivement légère, et les changements de forme qu'éprouvent les comètes dans des intervalles de temps parfois très-rapprochés, viennent à l'*appui de cette opinion. Les modifications singulières subies* par la c. de Halley en 1835, en sont un exemple remarquable. Nous allons rapporter la description qu'en fait Sir J. Herschel.

« Lorsqu'on l'aperçut pour la première fois à une distance encore très-considérable du soleil, son aspect était celui d'une petite nébulosité ronde ou *légèrement ovale, tout à fait dé*pourvue de queue, et avec un petit point de lumière plus concentrée situé dans la nébulosité, mais excentriquement. Ce fut seulement le 2 octobre que la queue commença à se développer, et dès ce moment elle s'accrut avec assez de rapidité, car le 5 elle était déjà longue de 4° ou 5°. Elle atteignit sa plus grande longueur apparente (environ 20°) le 15 octobre. A partir de ce jour, quoique la c. ne fût pas encore arrivée à son périhélie, sa queue diminua avec une telle rapidité, qu'elle était déjà réduite à 3° le 29 oct., et à 2° et 1/2 le 5 nov. Il y a tout lieu de croire qu'avant le périhélie, elle avait complétement perdu sa queue. En effet, quoique, à Poulkova, la c. ait été encore vue le jour même de son passage au périhélie, Struve ne fait pas mention de la queue. — Mais les phénomènes les plus extraordi*naires qu'ait* présentés cette c. dans cette partie de sa carrière, sont ceux qui se manifestèrent au moment où sa queue commença de paraître et qui se lient à la formation de cet appendice singulier. Le jour même où l'on aperçut le premier rudiment de queue, le 2 octobre, ainsi que nous l'avons dit, le noyau, qui jusqu'alors avait été petit et peu brillant, acquit subitement un éclat beaucoup plus considérable, et on le vit émettre, de sa partie antérieure, c.-à-d. de celle qui était tournée *du côté* du soleil, un jet ou un torrent de lumière. Cette émission, après s'être arrêtée quelques jours, recommença le 8 avec une intensité apparente beaucoup plus grande, puis continua, sauf quelques intermittences de temps à autre, tant que la queue elle-même demeura visible. La forme de cette éruption lumineuse, et la direction dans laquelle elle s'échappait du noyau, subirent au reste, pendant ce temps, des modifications singulières et capricieuses dont les différentes phases se succédaient les unes aux autres avec une telle rapidité, que jamais la c. n'offrit le même aspect deux nuits de suite. Tantôt elle lançait un jet unique et qui divergeait très-peu du noyau ; tantôt ce jet présentait la forme d'un éventail, d'une queue d'hirondelle, ou offrait l'aspect d'un bec de gaz qui s'échappe par un orifice aplati ; d'autres fois enfin, deux jets, trois jets, ou même un plus grand nombre, étaient lancés dans des directions différentes. (Les Figures 1, 2, 3 et 4 représentent, à un fort grossissement, *l'aspect du noyau avec ses jets de lumière, le* 8, le 9, le 10 et le 12 octobre. L'échelle de ces figures n'a pas permis de reproduire la tête elle-même ; mais dans toutes, la partie antérieure de cette tête est supposée dirigée vers le haut de la gravure. La Fig. 5 représente la tête et le noyau tels qu'on les voyait le 9 octobre.) La direction du jet principal os*cillait des deux côtés d'une ligne* qui aurait joint le soleil au noyau, à la manière d'une aiguille aimantée qui oscille autour d'une position moyenne : son changement de direction était apparent même d'heure en heure. Ces jets, quoique très-brillants à l'endroit même où ils sortaient du noyau, s'évanouis*saient rapidement et devenaient diffus à mesure qu*'ils s'avançaient dans la chevelure. En même temps, ils se courbaient en arrière, comme le fait un jet de vapeur ou de fumée, lorsque, après s'être échappé d'un orifice étroit, il est repoussé plus ou moins obliquement par un vent puissant; comme il ne peut résister à son action, il est chassé *en sens opposé, et forme une* traînée de vapeur qui obéit en général à la direction du courant. — En réfléchissant sur ces phénomènes, il me paraît impossible de se refuser à admettre les conclusions suivantes : 1° que l'action des rayons solaires agit avec énergie sur la matière du noyau des comètes et la dilate prodigieusement, de manière à ce que celle-ci s'échappe, comme à l'état de vapeur, aux points de sa surface qui offrent le moins de résistance; 2° que ce phénomène a lieu surtout dans la partie du noyau qui est tournée du côté du soleil, car la vapeur s'échappe en général dans la direction de cet astre; 3° qu'après avoir été ainsi lancée dans la direction du soleil, la vapeur se trouve empêchée de persévérer dans cette direction par quelque force qui agit dans la direction du soleil à la c., de telle façon qu'elle est ramenée et refoulée à d'énormes distances en arrière du noyau, où elle constitue la queue ou du moins toute la partie de la queue qui se compose de substance matérielle; 4° que cette force, quelle que soit sa nature, agit inégalement sur les matériaux de la c., dont la plus grande portion n'est point vaporisée, et dont la portion vaporisée reste en majeure partie dans son voisinage pour former la tête et la chevelure; 5° que la force qui agit ainsi sur la substance dont la queue est composée, ne saurait être identique avec la gravitation ordinaire, car elle est centrifuge ou répulsive relativement au soleil, et manifeste une *énergie* de beaucoup supérieure à la force de l'attraction qui agit dans la direction de cet astre. — Après le passage au périhélie, on perdit de vue la c. pendant plus de deux mois, et lorsqu'on la revit (le 24 janv. 1836), elle présenta un aspect totalement différent, comme si elle avait éprouvé dans l'inter*valle quelque grand changement physique. Ainsi elle n'offrait* plus aucun vestige de queue, mais apparaissait à l'œil nu comme une étoile brumeuse de 4° ou de 5° grandeur, et, dans les télescopes puissants, comme un petit disque rond, bien limité, d'un peu plus de 2″ de diamètre, et entourée d'une nébulosité ou chevelure *d'une étendue beaucoup plus grande.* A l'intérieur du disque, quoique dans une situation un peu excentrique, on voyait un noyau petit, mais brillant, d'où un rayon lumineux vif, mais court, s'étendait vers le bord postérieur du disque, c.-à-d. vers le bord le plus éloigné du soleil (Fig. 6). A mesure que la c. s'éloigna du soleil, la chevelure disparut

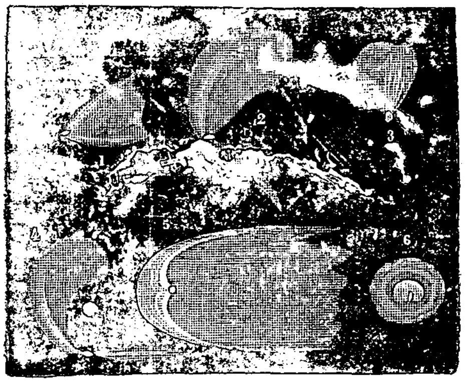

bientôt, comme si elle était absorbée dans le disque, lequel, d'autre part, ne cessa d'acquérir des dimensions plus considérables, et cela avec une telle rapidité, qu'en une semaine (du 25 janv. au 1ᵉʳ fév.) le volume actuel de l'espace illuminé s'était dilaté dans le rapport de plus de 40 à 1. La c. continua ainsi de croître en dimensions avec la même rapidité jusqu'au moment où elle cessa d'être visible, par suite de cet accroissement lui-même, sa lumière s'affaiblissant à mesure que sa grandeur augmentait. Pendant que se produisait cette augmentation dans les dimensions de la c., la forme du disque, par suite de l'accroissement graduel de sa longueur dans la direction opposée au soleil, passa à celle d'une paraboloïde (Fig. 7) dont la portion antérieure présentait seule une limite nette semblable à celle qu'offre le bord des planètes, tandis que la base était diffuse et mal définie. Enfin, tandis que l'enveloppe parabolique allait sans cesse se dilatant et perdant de sa netteté, le noyau lui-même éprouva peu de changements. Quant au rayon lumineux qui partait de ce dernier, il augmenta en grandeur et même comparativement en éclat, conserva constamment sa direction dans l'axe de la paraboloïde, et n'offrit aucun de ces phénomènes irréguliers et fantastiques qui caractérisaient les jets de lumière émis par la partie antérieure du noyau avant le périhélie. Si l'office de ces jets était d'alimenter la queue, il semblerait que ce rayon ait eu l'office inverse de ramener successivement au noyau la matière de la queue quand celle-ci se condensait de nouveau. A la fin, ce rayon lui-même s'évanouit à son tour, et, au dernier moment, la c. présenta exactement le même aspect qu'on lui avait vu à sa première apparition en août 1835, c.-à-d. celui d'une petite nébulosité arrondie avec un point brillant près de son centre. »

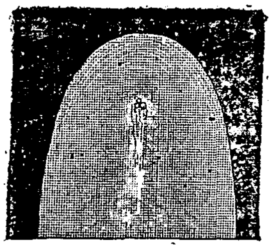
Fig. 7.

La c. de 1843 nous offre encore un exemple de ces changements : ce dernier est surtout remarquable par sa rapidité. Cet astre apparut tout à coup, le 17 mars, dans une région du ciel où on n'avait rien vu la veille. Cependant il était orné d'une queue immense qui sous-tendait un arc d'environ 40°. Évidemment, la c. n'aurait pu surprendre ainsi à l'improviste les astronomes de l'Europe, si, avant le 17, elle avait présenté les mêmes circonstances de grandeur et d'éclat. Le 28 mars, le rayon de sa tête (de ce qu'on appelle la nébulosité) était de 19,000 lieues, et sa queue avait 60 millions de lieues de longueur, avec une largeur de 1,320,000. — Enfin, la c. de Biéla a même présenté, en janv. 1846, un phénomène peut-être inouï jusqu'alors dans les annales de la science. Elle se divisa en deux parties, formées chacune d'un noyau accompagné d'une chevelure, lesquelles continuèrent de se mouvoir en restant à une petite distance l'une de l'autre. A sa réapparition en 1852, la c. s'est montrée encore avec ses deux parties distinctes ; seulement la distance de leurs noyaux avait considérablement augmenté.

Un autre point paraît hors de doute : c'est que la chevelure augmente de grandeur réelle à mesure que la c. s'éloigne du soleil. Cette découverte est due à Hévélius. Elle a d'abord rencontré une très-vive opposition, car on ne pouvait comprendre qu'une masse gazeuse pût se dilater à mesure qu'elle se transportait dans des régions plus froides, où, au contraire, elle eût dû se condenser. La c. à courte période a prouvé l'exactitude de cette observation. Le 28 octobre 1828, elle était trois fois plus loin que le 24 déc., et cependant, à la première de ces deux époques, le diamètre de sa nébulosité était 25 fois plus grand qu'à la seconde. Valz a essayé d'expliquer ce fait en supposant une condensation de volume, due à la pression d'un milieu éthéré qui deviendrait plus dense dans le voisinage du soleil. « Il est très-possible, cependant, dit J. Herschel, que ce changement ne provienne d'aucune expansion ou condensation réelle de volume (sauf celle qui peut résulter de la convergence ou de la divergence des diverses paraboles décrites par chacune des molécules de la c. relativement à un sommet commun), mais qu'il indique plutôt le passage alternatif des matières évaporables des régions supérieures d'une atmosphère transparente, tantôt à l'état de nuage visible, tantôt à l'état de gaz invisible, par les seuls effets du froid et de la chaleur. »

Dans les comètes à noyau, les parties de la chevelure qui avoisinent ce point central sont rares, diaphanes et peu lumineuses ; mais, à une certaine distance, la matière nébuleuse s'éclaire subitement et forme autour de l'astre comme une espèce d'anneau lumineux. Toutefois ce qui paraît un anneau circulaire en projection doit être en réalité une enveloppe sphérique. Ces anneaux sont quelquefois au nombre de deux et même de trois. L'anneau de la c. de 1811 avait 10,000 lieues d'épaisseur, et l'intervalle qui le séparait du noyau était de 12,000 lieues. Les comètes de 1799 et de 1807 montraient également des anneaux de 8,000 et de 12,000 lieues d'épaisseur. Lorsque la c. est pourvue d'une queue, les anneaux ne représentent que des demi-cercles dont la convexité fait face au soleil, et des extrémités desquels partent les rayons les plus divergents de la queue.

C. La *queue* n'est point un attribut essentiel des comètes. Ainsi les comètes télescopiques n'offrent aucune apparence de cet appendice. Parmi les plus brillantes même, il y en a qui en sont aussi totalement dépourvues, et d'autres qui n'ont que des queues très-courtes et très-faibles. Les comètes de 1585 et de 1763, par ex., n'offrirent aucun vestige de queue, et Cassini dit que celle de 1682 était aussi ronde, aussi nette et aussi claire que Jupiter. D'autre part, nous avons beaucoup d'exemples de comètes pourvues de queues ayant une longueur prodigieuse. Ainsi la c. de 1680, avec une tête qui ne surpassait pas en éclat une étoile de 2ᵉ grandeur, couvrit de sa queue une étendue céleste de 90°, et celle de 1769 un espace de 97°. Enfin, la fameuse c. de 1811 sous-tendait un arc de 23°. On a évalué les longueurs respectives de ces queues à 41 millions, 16 millions et 36 millions de lieues. Nous avons cité tout à l'heure les 60 millions de lieues de la c. de 1843. Parfois même les queues des comètes sont multiples. La petite c. de 1823 en avait deux faisant entre elles un angle d'environ 160°, dont la plus brillante était, comme à l'ordinaire opposée au soleil, et dont l'autre, plus faible, était presque dirigée vers cet astre. Mais la c. la plus remarquable sous ce rapport est celle de 1744 (Fig. 8), qui n'avait pas moins de 6 queues, étalées comme un immense éventail, s'étendant à une distance de près de 30° en longueur. — Au reste, une c. paraît n'avoir jamais de queue lorqu'elle est loin du soleil; mais dès qu'elle en est à environ 30 millions de lieues, cet appendice commence à se montrer, croît en étendue tant qu'elle se rapproche de cet astre, et acquiert en général son plus grand développement peu après le périhélie. Ensuite, à mesure que la c. s'éloigne du soleil, la queue diminue graduellement et cesse d'être perceptible.

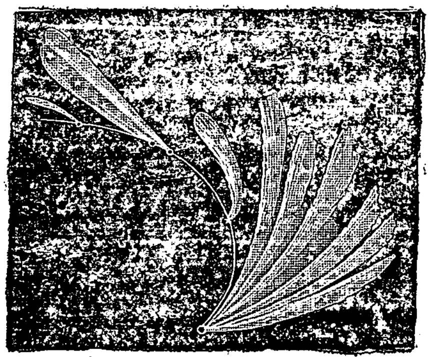
Fig. 8.

La queue d'une c. est ordinairement *opposée* au soleil, c.-à-d. qu'elle se trouve sur le prolongement de la ligne qui joint le soleil et le centre de la nébulosité. Cependant cette règle n'est pas absolue. Ainsi, sans rappeler la queue en éventail de la c. de 1744 et la queue *directe* de la c. de 1823 que nous venons de citer, nous dirons qu'on a vu des queues tellement courbes, qu'elles ressemblaient presque à un quart de cercle, et d'autres qui étaient perpendiculaires à la ligne menée du soleil à la c. Lors même que la queue est opposée, elle incline en général un peu vers la position que l'astre vient de quitter, et cette déviation est d'autant plus prononcée que l'on s'éloigne davantage de la tête. On a encore remarqué que la partie centrale de la queue est presque toujours occupée par une bande obscure, de sorte que ses bords paraissent bien plus brillants que le centre. — Tous ces faits ont été l'objet d'explications plus ou moins ingénieuses sans que nous en soyons beaucoup plus avancés. « On composerait un volume, dit Arago, s'il fallait seulement analyser tout ce qui a été écrit sur la cause de la queue des comètes, et cependant on n'est arrivé à rien de satisfaisant. Ainsi, dit-on, que les parties les plus légères de la nébulosité sont détachées et transportées au loin par l'impulsion des rayons solaires ? Voilà bien la queue opposée au soleil ; mais, nous venons de le voir, la règle n'est pas générale ; mais la queue est quelquefois perpendiculaire à la prétendue ligne d'impulsion ; mais on a vu jusqu'à six queues à la fois ; mais des comètes dont la nébulosité semble extrêmement légère n'ont pas de trace de queue, etc. L'astronomie ressemble, sous ce rapport, aux autres sciences, et malheureusement il n'en est aucune qui, sur divers points, ne force l'écrivain impartial à dire : *Je ne sais pas.* »

Cependant on admet généralement, et la chose est en effet très-plausible, que la structure d'une c., vue en section dans le sens de sa longueur, doit être celle d'une enveloppe creuse, de forme parabolique, renfermant près de son sommet le noyau et la tête, à peu près comme la représente la Fig. 9. Cela expliquerait la division apparente de la queue en deux branches latérales principales, l'enveloppe présentant ses bords obliquement à la ligne visuelle et offrant ainsi au regard une plus grande épaisseur de matière illuminée. On explique encore assez naturellement l'inclinaison que présente habituellement la queue de la c. vers la région qu'elle vient de quitter, en supposant qu'elle éprouve dans sa course une certaine résistance de la part de l'éther, résistance qui agit plus fortement sur la matière de la queue par suite de la moindre condensation des molécules cométaires. — Enfin, les observations faites au sujet de diverses comètes, et particulièrement de celle de Halley, démontrent que le soleil exerce sur ces astres errants une action extraordinaire, surtout quant à la formation de leur queue, bien que nous ne puissions pas nous rendre compte de tous les détails du phénomène. D'ailleurs, comment une c., quelles que soient sa nature et sa constitution physique, ne serait-elle prodigieusement modifiée par cette puissante source de calorique, à mesure qu'elle s'approche de cette dernière. Nous avons déjà vu que la distance de la c. d'Encke au soleil à son périhélie était seulement le tiers du rayon de l'orbite terrestre. Mais d'autres comètes s'en rapprochent bien davantage. Ainsi la c. de 1680, à son périhélie, était 166 fois plus proche du soleil que notre globe. La chaleur qu'elle en reçut dut être, selon les calculs de Newton, 28,000 fois plus grande que celle que nous recevons nous-mêmes du soleil, température 27,500 fois plus forte que celle de nos étés, et 2,000 fois environ plus élevée que celle du fer en fusion. La c. de 1843 s'est encore plus rapprochée du soleil que la précédente, car la plus courte distance de son noyau à la surface de cet astre a été seulement de 32,000 lieues. J. Herschel évalue la chaleur qu'elle dut recevoir du soleil à celle que verserait sur la terre une collection de 47,000 soleils. Mais il fait observer que la c. ne resta que fort peu de temps exposée à cette température inexprimable, car sa vitesse, au périhélie, était de 15,000 lieues par seconde.

Fig. 9.
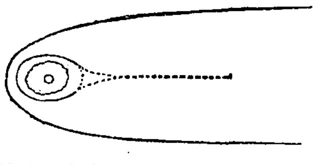

D. On s'est demandé si les comètes sont lumineuses par elles-mêmes, ou si, comme les planètes, elles ne font que réfléchir une lumière empruntée. Il y a tout lieu de croire qu'elles reçoivent toute leur lumière du soleil : néanmoins cette importante question n'est pas entièrement résolue. Il résulte d'expériences faites par Arago en 1819 et 1835, à l'observatoire de Paris, sur les comètes de ces deux années, que la lumière provenant de leurs noyaux ainsi que de leurs queues manifestait des traces de polarisation : par conséquent cette lumière contenait des rayons réfléchis, c.-à-d. venant du soleil. Une autre raison d'admettre que la lumière des comètes est empruntée, c'est que leur éclat diminue progressivement à mesure qu'elles s'éloignent de nous, quoiqu'elles conservent encore des dimensions très-appréciables. Si ces astres, comme le sont les étoiles, étaient lumineux par eux-mêmes, leur éloignement de notre globe diminuerait sans doute leurs dimensions apparentes, mais nullement la clarté de leur surface. On sait, en effet, qu'un astre lumineux par lui-même ne perd de son éclat que lorsque ses dimensions apparentes sont tellement diminuées par l'éloignement, qu'il n'apparaît plus que comme un point. Malheureusement les changements considérables que les comètes éprouvent dans leur constitution, à mesure qu'elles s'éloignent du soleil, ne permettent pas d'appliquer rigoureusement à ces astres les déductions de la loi que nous venons de signaler.

F. D'après ce qui précède, on voit que tout nous porte à admettre que les comètes se composent d'une matière vaporeuse, d'un quelque chose, comme le dit Herschell, qui participe de la nature de la fumée ou du brouillard. « Les vapeurs les plus légères, dit-il encore, qui flottent dans les plus hautes régions de notre atmosphère, et semblent au coucher du soleil se noyer dans la lumière et se couvrir de rougeur comme si elles étaient réellement en combustion, sans offrir d'ombre ni d'obscurité, doivent être regardées comme des corps denses et massifs en comparaison de la contexture tout éthérée d'une c C'est très-probablement au faible pouvoir coercitif qu'exerce sur ces molécules gazeuses l'attraction d'une masse centrale si petite que nous devons attribuer le prodigieux développement des atmosphères des comètes, qui, en effet, sont infiniment plus volumineuses que les autres corps de notre système planétaire. Si la terre, en conservant son volume actuel, était réduite par un changement intérieur, comme l'excavation de ses parties centrales, au millième de sa masse actuelle, la puissance coercitive qu'elle exerce sur l'atmosphère diminuerait dans la même proportion. Par conséquent, cette dernière deviendrait mille fois plus volumineuse, et même bien davantage, en raison du décroissement de la force de la gravitation résultant de l'éloignement où se trouveraient du centre les parties supérieures. Newton a calculé que, si un globe d'air ayant la densité qu'il présente à la surface de la terre, et ayant seulement un pouce de diamètre, pouvait être transporté à une hauteur au-dessus de notre globe égale simplement au rayon de ce dernier, son volume, par suite du décroissement de la gravité, augmenterait au point de former une sphère dont le rayon dépasserait l'orbite de Saturne. Ainsi donc, il n'est point impossible que la queue d'une grande c. soit seulement composée de quelques livres ou même de quelques onces de matière. »

Dans ces derniers temps, un membre distingué de l'Institut, Babinet, a entrepris de résoudre le problème de la masse et de la densité des comètes. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le résumé de ce remarquable travail, tel qu'il a été publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* — « C'est un fait bien établi que les étoiles de 10ᵉ, de 11ᵉ grandeur, et même au-dessous, ont été vues au travers de la partie centrale des comètes *sans déperdition sensible de leur éclat.* Parmi les observateurs qui ont fréquemment constaté ce fait optique, se trouvent Herschel, Piazzi, Bessel, Struve, etc. Dans la plupart des cas, dit Hind, il n'y eut pas la plus petite diminution perceptible dans l'éclat de l'étoile. La c. d'Encke, qui est quelquefois visible à l'œil nu, et présente généralement une masse arrondie, formait, en 1828, un globe régulier d'environ 500,000 kilom. de diamètre, sans noyau distinct, et Struve vit au travers de sa partie centrale une étoile de 11ᵉ grandeur, sans noter de diminution d'éclat. Dans une observation de Valz, ce fut au contraire une étoile de 7ᵉ grandeur qui effaça presque entièrement l'éclat d'une brillante c. Partons de ces faits observés.

» Puisque l'interposition d'une c. éclairée par le soleil n'affaiblit pas sensiblement l'éclat de l'étoile devant laquelle elle forme un rideau lumineux, il s'ensuit que l'éclat de la c. n'est pas le 60ᵉ de celui de l'étoile, car autrement l'interposition d'une lumière égale à un 60ᵉ de celle de l'étoile eût été sensible. On peut donc admettre tout au plus que la c. égalait en éclat le 60ᵉ de la lumière de l'étoile. Ainsi, dans cette hypothèse, en rendant la c. 60 fois plus lumineuse, elle aurait eu un éclat égal à celle de l'étoile, et si on l'eût rendue 60 fois 60 fois, c'est-à-dire 3,600 fois plus lumineuse que l'étoile, à son tour elle eût fait disparaître celle-ci par la supériorité de son éclat. (On sait qu'une lumière 60 fois plus intense qu'une autre, éteint complétement celle-ci, c.-à-d. la rend tout à fait invisible.) La conclusion de ceci est donc qu'il aurait fallu illuminer la substance cométaire au delà de 3,600 fois plus qu'elle n'était alors illuminée par le soleil, pour qu'elle pût faire disparaître une étoile de 11e grandeur. On peut admettre que le clair de lune fait disparaître toutes les étoiles au-dessous de la 4e grandeur; ainsi l'atmosphère illuminée par la pleine lune acquiert assez d'éclat pour rendre invisibles toutes les étoiles de 5e grandeur et au-dessous.

» Il y a, entre la 5e grandeur et la 11e, six ordres de grandeur, et d'après le fractionnement qui règle ces divers ordres, *on peut admettre qu'une étoile qui est d'un seul degré de grandeur* au-dessus d'une autre étoile est 2 fois et 1/2 plus lumineuse que cette dernière. On tire de là que l'étoile de 5e grandeur est environ 250 fois plus brillante que l'étoile de 11e grandeur. Ainsi l'illumination de l'atmosphère par la lune est bien plus intense que celle de la substance cométaire par le soleil lui-même, puisqu'il faudrait rendre la c. 3,600 fois plus lumineuse pour qu'elle pût éteindre une étoile de 11e grandeur, tandis que l'éclat de l'atmosphère éclairée seulement par la lune suffit pour rendre invisibles des étoiles qui sont 250 fois plus brillantes. La disproportion devient encore plus frappante quand on fait attention que, d'après les mesures de Wollaston, l'illumination de la pleine lune est un peu moindre que la 800,000e partie de l'illumination du plein soleil. — Pour compléter les données de notre calcul définitif, nous rappellerons que, d'après la densité de l'air dans les couches inférieures de l'atmosphère et son poids total indiqué par la colonne barométrique, toute la couche aérienne qui constitue l'atmosphère est équivalente à une couche d'environ 8 kilom. d'épaisseur, ayant pour densité celle de l'air à la surface de la terre.

» Nous avons déjà trouvé qu'il faudrait rendre la c. 3,600 fois plus lumineuse pour qu'elle éteignît l'éclat d'une étoile de 11e grandeur. Pour rendre invisible une étoile de 5e grandeur, il faudrait la rendre 3,600 × 250 fois plus brillante qu'elle ne l'est. En d'autres termes, il suffirait que l'atmosphère fût 3,600 × 250 fois moins compacte qu'elle ne l'est pour être équivalente à la c. Comme 3,600 × 250 font 900,000, il suffirait de la 900,000e partie de l'atmosphère pour faire le même effet d'illumination que la c.; mais comme celle-ci est en plein soleil tandis que l'atmosphère est éclairée seulement par la lune quand elle éteint les étoiles de 5e grandeur, cette circonstance donne encore à l'atmosphère un avantage dans le rapport de 800,000 à 1; ce qui, dans des circonstances pareilles, donne à l'atmosphère une supériorité égale à 900,000 × 800,000, ou bien 720 milliards. — Ce n'est pas tout : l'épaisseur de la sub*stance cométaire étant de 500,000 kilom., tandis que celle de* l'atmosphère n'est que de 8 kilom., il faut augmenter le rapport ci-dessus dans la proportion de 500,000 à 8, ce qui le porte à 45 millions de milliards. — Ainsi, d'après ces données, la substance d'une c. ne pourrait être évaluée, en densité, à une quantité aussi élevée que celle de l'atmosphère diminuée par l'énorme diviseur 45 millions de milliards. Le choc d'une substance si peu compacte serait tout à fait nul, et il n'en pourrait pénétrer aucune parcelle, même dans les parties les plus dilatées de notre extrême atmosphère. Il résulte de ce qui précède que la masse aussi bien que la densité d'une c. sont infiniment petites, et, sans hypothèse aucune, on peut dire qu'une lame d'air ordinaire de 1 millimètre d'épaisseur, transportée dans la région d'une c. et éclairée par le soleil, serait beaucoup plus brillante que la comète.

» La masse de la terre, d'après la densité moyenne donnée par Baily, peut être évaluée à 6,000,000,000,000,000,000,000,000 kilogr.; en assimilant plus haut la matière des comètes à de l'air dont la densité serait 45,000,000,000,000,000 fois moins dense que l'air ordinaire, cela revenait à l'assimiler à la substance terrestre diminuée environ à 194,000,000,000,000,000,000,000 fois sa densité ordinaire. A ce tarif, une c. grosse comme la terre pèsera seulement 30,000 kilogr.; cela fait 30 tonnes de 1,000 kilogr. ou bien le poids de 30 mètres cubes d'eau. — Lorsque sir John Herschell, dans son dernier ouvrage sur l'astronomie, avait parlé de *quelques onces* pour la masse de la queue d'une c., il avait trouvé à peu près autant d'incrédules que de lecteurs. Combien cependant son évaluation est exagérée en présence de la détermination qui précède! »

VI. *Influences cométaires.* — L'opinion que les apparitions de comètes sont accompagnées de perturbations dans la nature se rencontre non-seulement dans les classes ignorantes, mais encore chez certaines personnes que l'élévation de leur esprit et l'étendue de leur instruction devraient mettre à l'abri de l'erreur commune. Nous ne chercherons pas à expliquer cette *étrange anomalie; nous nous contenterons de dire rapidement* quelques mots sur les effets principaux que l'on attribue aux apparitions de ces astres.

1° Les comètes ont-elles une influence sensible sur le cours des saisons? — A cette question, la prévention populaire répond oui, mais la science doit dire non. En effet, en consultant les observations météorologiques qui se font dans les observatoires, on ne trouve aucune différence sensible entre les températures moyennes des années fécondes en comètes et celles qui n'en ont pas. Ce résultat est entièrement conforme à la théorie, car les comètes ne pourraient agir sur la terre que par leur attraction, ou par les rayons lumineux qu'elles lancent, ou par la matière gazeuse que leur queue introduirait dans notre atmosphère. Or, en ce qui concerne la force attractive, on admet bien qu'elle pourrait, si elle était suffisante, déterminer des marées comme celles que la lune produit; mais on ne voit pas comment il en résulterait une élévation de température. Les rayons lumineux ne seraient pas non plus capables d'amener ce résultat, puisque, comme nous le savons, ils ont infiniment moins d'intensité que ceux de la lune. Enfin, on ne peut pas attribuer à l'introduction, dans notre atmosphère, de la matière de la queue des comètes, l'élévation de température qu'on attribue à ces astres, puisque la queue de la c. qui s'est le plus rapprochée de la terre a toujours été éloignée de plusieurs centaines de mille lieues de notre globe. « En pareille matière, dit Arago, ce serait vouloir s'égarer que de considérer des observations isolées. Voilà pourtant ce qui arriva en 1835, lorsque certains auteurs s'obstinèrent à considérer la c. de Halley, alors visible, comme la cause immédiate de la douce température dont on jouit à Paris pendant les mois d'oct. et de nov. Il fallut, pour jeter quelques doutes dans ces esprits systématiques, leur faire remarquer qu'au moment où la saison était chaude dans la capitale, on éprouvait un froid inusité à Marseille, d'où il serait résulté que la c. agissait en plus ou en moins suivant les lieux. Le mois de déc. fit surgir une difficulté plus grave encore : la c. venait alors de passer au périhélie, et, par conséquent, de s'échauffer beaucoup. Cependant, en décembre 1835, le froid fut très-vif à Paris. L'astre froid aurait donc échauffé notre horizon, tandis que l'astre échauffé l'aurait refroidi. La méthode de la réduction à l'absurde employée par les géomètres ne doit pas, comme on le voit, être dédaignée en météorologie. »

2° Est-il possible qu'une c. vienne choquer la terre? — Les comètes se mouvant dans toutes les directions imaginables, traversant les orbites planétaires dans les sens les plus divers, et passant souvent entre Mercure et le soleil avant de se transporter aux points où leur éloignement les dérobe à notre vue, il n'est pas absolument impossible qu'elles viennent choquer notre globe. Mais ce choc est en même temps excessivement improbable. « L'évidence de cette proposition sera complète, si, dit Arago, l'on compare au petit volume de la terre et des comètes l'immensité de l'espace dans lequel ces globes se meuvent. Le calcul des probabilités fournit le moyen d'évaluer les chances d'une pareille rencontre, et il montre qu'à l'apparition d'une c. inconnue, il y a 281 millions à parier contre 1 qu'elle ne viendra pas choquer notre globe. On voit qu'il serait ridicule à l'homme, pendant les quelques années qu'il a à passer sur la terre, de se préoccuper d'un pareil danger. »

3° Mais si la rencontre avait lieu, quels en seraient les effets? — Si l'astre avait un noyau solide et un grand diamètre, ils seraient effroyables. « Supposons, dit Arago, le mouvement de translation de la terre anéanti, aussitôt tout ce qui n'est pas adhérent à sa surface, comme les animaux, les eaux, etc., partira avec une vitesse de 8 lieues par seconde. Si le choc ne faisait que ralentir le mouvement de rotation, les mers s'élanceraient de leurs bassins, l'équateur et les pôles seraient changés, etc. » — Mais si les comètes ne sont, comme le pensent aujourd'hui la plupart des astronomes, qu'un amas de matière presque éthérée, non-seulement la rencontre de l'un de ces astres avec la terre n'occasionnerait aucun bouleversement dans cette dernière; elle arriverait même sans que personne s'en *aperçût. « La moindre toile d'araignée, dit à ce sujet Faye,* opposerait peut-être plus d'obstacle à une balle de fusil. »

4° La terre peut-elle passer dans la queue d'une c., et quelles seraient pour nous les conséquences de cet événement? — Si la rencontre de notre globe avec la tête, et surtout avec le noyau d'une c., est tout à fait improbable, la possibilité de son passage dans la vapeur qui constitue la queue d'une c. est beaucoup moins éloignée, attendu la prodigieuse longueur qu'atteignent certaines queues cométaires. Il est surtout facile de concevoir que les comètes ayant très-peu de masse, et, par conséquent, très-peu de force attractive, puisque l'attraction s'exerce proportionnellement aux masses, la terre, ordinairement beaucoup plus puissante, attire à elle et amène dans son atmosphère les parties externes de leur queue, lors même que celle-ci reste toujours très-éloignée de nous. Quant aux conséquences qu'entraînerait l'introduction d'un nouvel élément gazeux dans notre atmosphère, elles dépendraient nécessairement de la nature et de l'abondance de cet élément. Mais la science n'ayant eu à enregistrer aucun fait de ce genre, elle ne peut rien affirmer à ce sujet. Bien plus, les calculs de Babinet établissent que notre atmosphère, attendu son extrême densité, même à sa limite supérieure, comparativement à celle de la matière cométaire, serait absolument impénétrable à celle-ci. — Nous pouvons donc conclure cet article en répétant, avec Arago, que « la liaison que beaucoup d'esprits ont cherché à établir entre l'apparition des comètes et les révolutions du monde physique et moral ne repose sur aucun fondement. » — On lira avec autant de plaisir que de profit la *Notice sur les Comètes* par Fr. Arago, dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1836.

COMICES. s. m. pl. T. Hist. rom. Assemblées du peuple romain, pour élire des magistrats, ou pour traiter des affaires importantes de la république. || * S'emploie au singulier dans la loc., *Comice agricole.*

Enc. — Le terme de *Comices*, dérivé de *com-eo* pour *co-eo*, se réunir, servait à désigner les assemblées publiques du peuple romain où se décidaient les affaires les plus importantes de l'État, telles que l'élection des magistrats, le vote des lois, les déclarations de guerre, les traités de paix, et, dans quelques cas, le jugement des individus accusés de crimes publics. On distinguait trois sortes de c., conformément aux trois différentes divisions du peuple romain : 1° les *C. par curies*, ou l'assemblée des curies, dont on rapportait l'établissement à Romu*lus; 2° les C. par centuries, ou l'assemblée des centuries, dans* lesquels le peuple votait conformément à la classification établie par Servius Tullius; 3° les *C. par tribus*, ou l'assemblée du peuple conformément à sa division en tribus locales. Les deux premières sortes de c. ne pouvaient avoir lieu que par l'autorité du sénat, et il fallait en outre prendre les auspices; les c. des tribus n'exigeaient pas ces formalités.

I. *C. par curies* (*Comitia curiata*). — Ce sont les c. primitifs de l'ancienne Rome, à l'époque où les citoyens proprement dits (*populus*) étaient partagés en 3 tribus, dont chacune renfermait 10 curies, de sorte que celles-ci étaient au nombre de 30. De plus, chacune de ces curies se composait de 10 *gentes* ou maisons, et ce nombre de *gentes* correspondait aussi au nombre des membres qui les représentaient dans le sénat. La création de trois nouvelles centuries par Tarquin l'Ancien n'introduisit aucun changement dans le nombre des curies, qui resta le même. L'hypothèse suivante émise par Niebuhr pour expliquer ce fait paraît être la plus vraisemblable. Il suppose qu'une partie des 300 maisons (*gentes*) anciennes s'était éteinte. Si, par ex., l'on admet qu'il n'en restât plus que 5 par curie au lieu de 10, on put alors réunir les 150 *gentes* encore existantes en 15 curies, et remplir les 15 curies vacantes avec des *gentes* nouvelles, de telle sorte que chaque curie continuât de renfermer le même nombre de *gentes* qu'auparavant. « Cette hypothèse, ajoute Niebuhr, est confirmée et presque constatée par ce que disent les historiens, que Tarquin doubla le sénat en portant de 150 à 300 le nombre de ses membres. Seulement on confond ici deux changements, entre lesquels s'est probablement écoulé un espace de temps considérable. »

Les c. par curies, qui étaient ainsi, comme on le voit, ouverts aux seuls citoyens primitifs de l'ancienne Rome, avaient principalement pour objet de confirmer quelque décret du sénat : un sénatus-consulte en était le préliminaire indispensable, et, relativement aux élections et aux lois, ces c. avaient simplement le pouvoir de confirmer ou de rejeter ce que le sénat avait déjà décrété. Les objets principaux pour lesquels on con*voquait les c. par curies étaient les suivants : 1° Le vote de la* loi dite *lex curiata de imperio.* Cette loi, qui était la même que l'*auctoritas patrum*, était nécessaire pour conférer au dictateur, aux consuls et aux autres magistrats, l'*imperium* ou le commandement militaire; sans cela, ils avaient seulement la *potestas*, c.-à-d. l'autorité civile, et n'avaient pas le droit de se mêler des affaires militaires. C'est ainsi que, dans Tite-Live, Camille parle des *comitia curiata, quæ rem militarem continent*, et les oppose aux *comitia centuriata quibus consules tribunique militares creantur.* 2° On convoquait encore les c. par curies pour sanctionner la forme particulière d'adoption appelée *adrogation*, pour confirmer les testaments, et pour la cérémonie nommée *detestatio sacrorum.* — L'assemblée avait lieu dans la partie du Forum appelée *comitium*, où était élevée la tribune (*suggestum*). La présidence des c. par curies appartenait aux magistrats patriciens; mais quand il s'agissait de choses religieuses, la présidence était dévolue aux pontifes. Les votes s'y recueillaient et s'y comptaient, non par *gentes*, mais par curies, et c'est pour cela sans doute que Tarquin ne voulut pas altérer le nombre des curies quand il augmenta celui des tribus. Dans les temps postérieurs, lorsque les assemblées des c. par curies ne furent plus qu'une affaire de forme, leurs suffrages furent représentés par les trente licteurs des curies, qui avaient auparavant pour fonction de convoquer les curies à l'époque où elles se réunissaient réellement. Ce mode de convocation avait fait donner aux c. par curies le nom de *comitia calata*, c.-à-d. *Comices appelés.*

II. *C. par centuries* (*Comitia centuriata*). — Ces c., qui sont aussi quelquefois appelés *Comitia majora*, c.-à-d. *Grands comices*, furent la conséquence de l'introduction de la nouvelle constitution généralement attribuée à Servius Tullius. Ce législateur semble s'être proposé : 1° d'unir en un seul corps le *populus* ou les patriciens, c.-à-d. les citoyens primitifs des trois tribus, et la *plebs* ou la masse de la population libre qui s'était accrue et développée à côté des premiers; 2° de donner la prépondérance, *dans l'État, à la richesse et au nombre plutôt qu'à la naissance* et aux prétentions de famille. Afin d'arriver à ce but, il établit un système dans lequel les citoyens étaient appelés à voter sur toutes les questions importantes d'après leur équipement militaire ou le rang qu'ils occupaient dans l'armée, ou, en d'autres termes, d'après le montant de leur propriété; car c'était cette dernière qui les mettait à même de s'équiper selon la règle prescrite. Dans plusieurs États de la Grèce, les soldats pesamment armés étaient en même temps les citoyens les plus riches et ceux qui jouissaient de la plénitude des droits de cité. Ainsi donc le principe qui réglait les votes dans l'État d'après le mode de service militaire, n'était pas particulier à la constitution de Servius. Dans ce système, on pouvait considérer l'État tout entier comme formant une armée régulière, comprenant la cavalerie, l'infanterie pesamment armée, la réserve, les charpentiers, les musiciens et le train des équipages. Ainsi, à Rome, la cavalerie comprenait d'abord les six centuries équestres, ou les *sex suffragia*, qui constituaient le corps du *populus*, et qui votaient déjà dans les c. par curies, et, de plus, les douze centuries de chevaliers (*equites*) plébéiens, choisis parmi les membres les plus riches de la cité. Quant à l'infanterie, on y distinguait cinq classes de soldats composées de la manière suivante. — 1° Ceux dont la propriété s'élevait au moins à 100,000 as ou livres de cuivre pesant. Ils avaient pour équipement une armure de bronze complète. Afin de donner à cette classe riche et importante une influence politique particulière, on la considérait comme formant 80 centuries, savoir : 40 de jeunes hommes (*juniores*) de 17 à 45 ans, et 40 d'hommes plus âgés (*seniores*), de 45 et au-dessus. — 2° Ceux dont la propriété était de 75,000 à 100,000 as exclusivement. Ils portaient le bouclier (*scutum*) de bois, au lieu du bouclier (*clypeus*) de bronze, et n'avaient pas de cotte de mailles. Ils composaient 20 centuries, dont 10 de *juniores* et 10 de *seniores.* — 3° Ceux dont la propriété était au-dessous de 75,000 as, mais était au moins de 50,000. Ils n'avaient ni cotte de mailles ni jambières. *Cette classe formait également 20 centuries, partagées aussi en* *juniores* et *seniores.* — 4° Ceux dont la propriété était au-dessus de 25,000 as sans aller jusqu'à 50,000. Ils avaient pour armes la pique et le javelot. Cette classe comprenait aussi 20 centuries. — 5° Ceux dont la propriété était entre 12,500 et 25,000 as. Ils étaient armés d'arcs et de frondes, et formaient 30 centuries. — Les quatre premières classes composaient la phalange, et la cinquième constituait l'infanterie légère. Les citoyens qui étaient trop pauvres pour être rangés même dans la cinquième classe, étaient considérés comme surnuméraires, et formaient 4 centuries, savoir : deux centuries dites les *accensi* et les *velati*, dont la propriété dépassait 1,500 as; une centurie de prolétaires (*proletarii*), dont la propriété, inférieure à 1,500 as, dépassait 375; et une centurie dite des *capite-censi*, dont la propriété était au-dessous de 375 as. Toutes ces centuries étaient classées selon leur propriété; mais, outre celles-ci, il y en avait trois autres qui étaient classées selon leur genre de travail. C'étaient les *fabri* ou charpentiers, attachés aux centuries de la première classe, les *cornicines* ou *cornistes*, et les *tubicines* ou *liticines*, c.-à-d. les trompettes, qui étaient rangés dans la quatrième classe. Ainsi il y avait en tout 195 centuries, savoir : 18 de cavalerie, 140 d'infanterie pesamment armée, 30 d'infanterie légère, 4 de réserve et de valets de camp, et 3 d'ouvriers et de musiciens. D'après cela on voit que, dans le vote par centuries, la prépondérance appartenait à la première classe, car en y comprenant les chevaliers et les charpentiers, elle formait 99 centuries ; tandis que les quatre autres classes, en y ajoutant les surnuméraires et les musiciens, n'en formaient que 96. En supposant même que les charpentiers dussent voter plutôt avec les classes inférieures qu'avec la première, à laquelle ils étaient annexés, celle-ci, avec les chevaliers seuls, avait encore une majorité d'une centurie.

On observait le même principe lorsque l'armée entrait en campagne. Comme les centuries de *seniores* étaient composées de personnes que leur âge exemptait généralement du service militaire, nous ne nous occuperons ici que des *juniores*. La première classe envoyait ses 40 centuries de *juniores*, dont 30 formaient les *principes*, et les 10 autres étaient rangées parmi les triaires (*triarii*). Ces derniers, comme le présume Niebuhr, devaient probablement leur nom à ce qu'ils étaient choisis parmi les trois classes d'infanterie pesamment armée. La deuxième classe et la troisième fournissaient 20 centuries chacune, c.-à-d. deux fois le nombre de leurs jeunes votes, et 10 centuries de chacune de ces classes étaient placées parmi les triaires : les autres étaient des *hastaires* (*hastati*) armés de la pique et du bouclier. La quatrième classe fournissait 10 centuries, le nombre de ses jeunes votes, qui formaient les hastaires sans boucliers. La cinquième fournissait 30 centuries, auxquelles on donnait le nom de *rorarii*, parce que, au commencement du combat, ils faisaient tomber sur l'ennemi une pluie (*rorem*) de pierres et de traits. A ces centuries, on ajoutait 10 pelotons (*turmæ*) de cavalerie formant 300 hommes. Tels étaient, ainsi que l'a fait voir Niebuhr, les principes qui réglaient la classification des centuries, soit dans la cité, soit dans le camp.

Les c. par centuries se tenaient dans le Champ de Mars, hors de la ville, où ils s'assemblaient comme l'armée de la cité (*exercitus urbanus*). Conformément à leur organisation militaire, on les convoquait au son de la trompette, et non par la voix des licteurs, ainsi que cela se pratiquait pour les c. par curies. Les objets habituels pour lesquels on réunissait les c. par centuries, étaient l'élection des magistrats, le vote des lois et le jugement des causes capitales, lorsqu'il s'agissait de crimes contre l'État. Ils étaient convoqués par le roi ou, sous la République, par les magistrats qui exerçaient quelques-unes de ses fonctions, c.-à-d. par le dictateur, par les consuls, par les préteurs, et quand il s'agissait de créer des magistrats, par l'*interroi* (*interrex*). Les préteurs ne pouvaient présider les c. qu'en l'absence des consuls, ou bien avec leur autorisation, lorsque ceux-ci étaient présents. Les consuls réunissaient les c. pour la nomination de leurs successeurs, ainsi que pour celle des préteurs et des censeurs. La convocation devait se faire 17 jours avant celui de l'assemblée. Cet intervalle était appelé *trinundinum*, de *tres nundinæ*, ou trois jours de marché, parce que les habitants de la campagne venaient à Rome tous les 8 jours, et passaient les 7 autres aux champs. Quand les c. étaient réunis, on commençait par prendre les auspices. Le magistrat qui présidait, accompagné de l'un des augures, dressait une tente hors de la cité pour observer les auspices. Si la tente n'était pas dressée dans la forme requise, tout ce qui se faisait dans les comices était entaché d'un vice radical, et le magistrat qui aurait été élu en pareil cas, était forcé d'abdiquer sa charge. Diverses circonstances rompaient les c. et obligeaient de les remettre à un autre jour. C'est ce qui avait lieu lorsqu'il survenait un orage, lorsque l'étendard placé au sommet du Capitole était enlevé, et lorsqu'un individu était saisi d'une attaque d'épilepsie, maladie qui de là avait reçu le nom de *Morbus comitialis*. Enfin, l'*intercession* d'un tribun du peuple avait également pour effet de dissoudre l'assemblée.

La première formalité qu'avait à remplir le président des c., était de répéter les paroles d'une formule de prière que l'augure avait prononcée avant lui. Ensuite, s'il s'agissait d'une élection, on lisait les noms des candidats, ou bien, s'il était question de voter une loi ou de prononcer un jugement, un héraut faisait à l'assemblée lecture de la proposition ou de la formule. Après quoi la parole était donnée aux orateurs pour ou contre. La question était alors soumise au peuple par cette interrogation : *Velitis, jubeatis, Quirites?* C'est pour ce motif que le projet de loi était appelé *rogatio* (demande), et que le peuple était dit *jubere legem* (ordonner la loi). Enfin, le peuple était invité à voter par cette formule : *Si vobis videtur, discedite, Quirites;* ou par cette autre : *Ite in suffragium, bene juvantibus Diis, et quæ patres censuerunt, vos jubete.* L'ordre dans lequel devaient voter les centuries était tiré au sort, et celle qui votait la première était appelée *centuria prærogativa*. Les autres étaient dites *jure vocatæ*. Dans les premiers temps, chaque citoyen exprimait verbalement son suffrage; mais plus tard le vote au scrutin fut établi par une série de lois spéciales appelées *leges tabellariæ*. — Pour voter, les centuries étaient successivement introduites dans un espace clos en planches (*septum* ou *ovile*), dans lequel on pénétrait par un étroit passage (*pons*) légèrement élevé au-dessus du sol. Il y avait sans doute plusieurs baraques de ce genre, car les auteurs latins en parlent généralement au pluriel. Des individus appelés *diribitores*, et placés à l'entrée du *pont*, distribuaient à chaque citoyen les *tablettes* (*tabellæ*) dont on se servait pour voter. Quand il s'agissait d'une élection, les tablettes portaient les initiales des candidats. S'il s'agissait de voter ou de rejeter une loi, chaque votant recevait deux tablettes : l'une portant l'inscription U. R., abréviation de *uti rogas*, c.-à-d. je vote pour la loi; et l'autre portant simplement un A. Cette lettre signifiait *antiquo*, c.-à-d. je tiens pour l'ancienne loi. Dans le vieux système d'élection, un officier nommé *rogator* demandait à chaque citoyen son vote. Dans le système du scrutin, chacun jetait la tablette qu'il voulait dans une boîte placée à l'extrémité de la baraque, et des individus, appelés *custodes* (gardes), placés près de la porte vérifiaient les votes en marquant des *points* (*puncta*) sur une tablette. De là l'usage d'employer métaphoriquement le mot *punctum* dans le sens de *suffrage*, comme on le voit par ce vers d'Horace :

> Omne tulit *punctum* qui miscuit utile dulci.

Les *diribitores*, *rogatores* et *custodes* étaient en général des amis des candidats, qui remplissaient volontairement cet office; mais plus tard Auguste choisit, pour remplir ces fonctions, 900 personnages appartenant à l'ordre équestre.

Pour qu'une proposition adoptée par les *comitia centuriata* eût force de loi, il fallait encore qu'elle fût sanctionnée par les *comitia curiata*, sauf le cas où il s'agissait d'un crime capital contre l'État, car alors les c. par centuries décidaient seuls. A l'origine, les plébéiens faisaient leurs testaments aux c. par centuries, tandis que les patriciens faisaient les leurs aux c. par curies; et de même que l'*adrogation* exigeait un décret des curies, de même l'*adoption* entre plébéiens devait exiger un décret des centuries. En outre, de même que les licteurs des curies furent plus tard les représentants de celles-ci, de même les cinq témoins qui étaient exigés pour certaines transactions représentaient, suivant Niebuhr, les cinq classes qui comprenaient toutes les centuries, parce que ces transactions avaient anciennement besoin d'être validées par les *comitia centuriata*.

III. *C. par tribus* (*Comitia tributa*). — Les trois anciennes tribus patriciennes, appelées *Ramnes*, *Tities* et *Luceres*, ou *Ramnenses*, *Titienses* et *Lucerenses*, d'après les noms des trois héros éponymes de l'ancienne Rome, Romulus ou Rémus, Titus Tatius et Lucérus, qui représentaient respectivement la souche Romaine propre, la souche Sabine et la souche Latine ou Tyrrhénienne, ne doivent pas être confondues avec les 30 tribus plébéiennes de Servius Tullius. Ces dernières n'exprimaient nullement une distinction de race, mais indiquaient simplement une division locale et territoriale. De ces 30 tribus, 4 appartenaient à la ville de Rome et les 26 autres au territoire environnant. Aussi, lorsque Porsenna eut forcé Rome à lui céder le tiers de son territoire, le nombre des tribus se trouva réduit à 20. Les 4 tribus urbaines étaient désignées, d'après les quartiers qu'elles occupaient, par les noms de *Suburrana*, *Esquilina*, *Collina* et *Palatina*. Quant aux 16 tribus rurales qui continuèrent d'appartenir à Rome après la conquête de Porsenna, elles portaient toutes les noms d'anciens personnages, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Sergia*, etc. Mais à mesure que Rome agrandit son territoire, le nombre des tribus rurales dut naturellement s'accroître. La dernière addition eut lieu l'an 241 av. J. C., et le nombre des tribus se trouva alors fixé à 35, chiffre qui resta toujours le même, attendu qu'à partir de cette époque Rome ne s'incorpora plus aucune des nations conquises.

La question de savoir si les tribus locales, telles que les avait établies la constitution de Servius, ne renfermaient que les plébéiens ou comprenaient également les patriciens, est fort controversée parmi les érudits. Niebuhr pense que les plébéiens y furent seuls admis jusqu'à l'époque de la législation décemvirale, mais que vers cette époque, les patriciens cessèrent d'en être exclus. Quoi qu'il en soit, comme dans la division du peuple par tribus la très-grande majorité était partout composée de plébéiens, les c. par tribus devaient nécessairement présenter un caractère essentiellement démocratique. Tant qu'elles ne comprirent que les plébéiens, les assemblées des tribus (*Com. tributa*) ne purent exercer une grande influence sur les affaires publiques, même après l'établissement de la République. Leurs fonctions se bornaient à la levée de l'impôt et des soldats, et à l'administration des affaires locales. Cependant les lois dites *Valeriæ leges*, parce qu'elles avaient été proposées par le consul Valérius Publicola (508 av. J. C.), donnèrent à ces c. une certaine importance, particulièrement la loi qui décrétait que tout individu condamné à mort, au fouet ou à l'amende, par la sentence d'un magistrat, aurait le droit d'en appeler au peuple. Mais ce fut surtout l'institution des tribuns (*tribuni plebis*) (494 av. J. C.) qui agrandit le rôle des c. par tribus. Les critiques modernes qui pensent que, dans le principe, les patriciens étaient exclus des *Com. tributa*, croient que l'introduction de ces derniers dans les tribus eut lieu après la période décemvirale. Malgré ce changement, l'esprit qui animait les comices par tribus resta plébéien, et les résolutions qui y étaient prises conservèrent le vieux nom de *plébiscite*, lequel signifiait simplement résolution de la *plebs*.

Les comices par tribus s'occupaient principalement des affaires intérieures et des questions qui intéressaient les droits du peuple, tandis que celles qui concernaient les affaires et les relations extérieures de l'État, se traitaient surtout dans les c. par centuries. Toutefois cette distinction disparut peu à peu vers la fin de la République. — Les c. par tribus avaient seulement le droit d'élire aux magistratures *mineures* (*minores*). L'an 472 av. J. C., la loi Publilia leur attribua l'élection des tribuns du peuple; bientôt une autre loi y ajouta celle des édiles; plus tard, ils obtinrent celle des questeurs et d'un certain nombre de tribuns militaires. On voit souvent les tribus élire les proconsuls, leur assigner les provinces, et prolonger leur autorité (*imperium*). A une époque plus récente encore, elles prétendirent même au droit de choisir les membres des colléges sacerdotaux. Dans le principe, le pouvoir législatif des tribus se bornait à rendre, sur la proposition des tribuns, des plébiscites qui n'étaient obligatoires que pour les plébéiens, et qui avaient surtout pour objet les affaires de la localité. Au reste, ces plébiscites n'avaient pas besoin d'être sanctionnés par les curies ou par le sénat. Mais lorsque les c. par tribus furent devenus la représentation du peuple tout entier, il était tout naturel que les résolutions prises par eux liassent tous les citoyens sans distinction. C'est ce qui eut lieu en effet; mais d'abord il fallut pour cela que le plébiscite fût confirmé par le sénat, par les curies ou par les centuries. Enfin, la loi Hortensia (286 av. J. C.) assimila complétement les plébiscites aux lois proprement dites. Néanmoins il faut observer que, même à l'époque où les plébiscites obligeaient tous les citoyens, on rencontre plusieurs cas dans lesquels un plébiscite est précédé d'un sénatus-consulte ; d'après cela nous distinguerons deux sortes de plébiscites : 1° ceux qui avaient rapport à l'administration de la République, et qui constitutionnellement appartenaient au sénat, étaient toujours précédés d'un sénatus-consulte que les tribuns portaient devant les tribus ; 2° ceux qui intéressaient la souveraineté et les droits du peuple n'étaient jamais précédés d'un sénatus-consulte, car naturellement ils n'en avaient pas besoin. Les tribus avaient aussi le pouvoir d'abolir les anciennes lois. La permission d'entrer à Rome en triomphe était d'abord accordée par le sénat ; mais d'assez bonne heure, les c. par tribus commencèrent à exercer le même droit, et à la fin même ils accordèrent cette autorisation sans sénatus-consulte préalable. Le droit de décider de la paix et de la guerre avec les nations étrangères fut aussi fréquemment usurpé par les tribus ; d'autres fois elles l'exercèrent avec l'autorisation du sénat. — La juridiction des tribus était peu étendue; elle était limitée aux cas de violation des droits du peuple. Alors les tribuns ou les édiles pouvaient citer tout citoyen quelconque, même les patriciens, devant les c. par tribus ; mais la peine infligée par ceux-ci consistait en une simple amende. Cependant, avec le temps, les *Comitia curiata* devinrent une sorte de tribunal d'appel pour tous les crimes qui n'entraînaient pas la peine capitale. Parfois encore, après l'expiration de leur office, les magistrats et les généraux étaient cités devant les tribus pour rendre compte de leur conduite et de leur administration. Enfin, elles jugeaient les simples particuliers dans les cas de crimes non prévus par la loi.

Les c. par tribus pouvaient se réunir, soit à l'intérieur, soit au dehors de la ville ; mais, dans ce dernier cas, pas à plus d'un mille de distance, attendu que le pouvoir des tribuns ne s'étendait pas au delà. Pour les élections, ils se tenaient en général au Champ de Mars, mais quelquefois aussi au Forum, au Capitole ou au cirque Flaminius. — Les c. étaient ordinairement présidés par les tribuns du peuple assistés par les édiles. Aucune résolution ne pouvait être soumise aux tribus sans avoir été communiquée aux tribuns et sans leur consentement. Le collége des tribuns élisait ou tirait au sort celui de ses membres qui présiderait les c. Cependant, lorsqu'il s'agissait de nommer les tribuns, les édiles, les questeurs, les prêtres et autres magistrats, on voit souvent les consuls présider eux-mêmes les *Comitia tributa*. On cite même un cas où le grand pontife (*pontifex maximus*) Q. Furius présida les c. aux élections des tribuns. Les règles relatives aux convocations, au mode de proposition des lois, à la manière de voter la dissolution de l'assemblée, etc., sont trop semblables à celles que nous avons exposées par les c. par centuries, pour les répéter ici. Nous ferons seulement deux remarques. Pour la convocation des c. par curies, le tribun qui devait les présider faisait simplement inviter le peuple par des messagers (*viatores*), sans aucune des solennités usitées aux c. par centuries. On ne prenait pas non plus les auspices pour les *Comitia tributa*, attendu que le droit des auspices appartenait aux seuls patriciens; cependant les tribuns l'obtinrent par la suite.

IV. On voit, d'après ce qui précède, quel était le caractère essentiel des deux dernières espèces de c. A leur établissement par Servius Tullius, les c. par centuries étaient en réalité des assemblées aristocratiques, car les chevaliers et les premières classes y exerçaient, grâce au grand nombre de leurs centuries, une si grande influence, que les classes inférieures n'y jouaient qu'un rôle négatif. Mais lorsque, par la suite des temps, ces dernières classes eurent conquis une large part du pouvoir politique, force fut bien d'introduire l'élément démocratique dans ces assemblées. On ne connaît d'une manière précise ni la nature, ni la date de cette révolution. Les critiques les plus compétents s'accordent à admettre que le changement en question consista dans un amalgame des centuries et des tribus, mais ils ne s'entendent plus sur la manière dont se fit cette opération : quant à l'époque où eut lieu cette modification de la constitution des c., celle qu'on lui assigne avec le plus de probabilité est l'an 220 avant J. C., sous la censure de C. Flaminius, qui, suivant Polybe, donna à la constitution un caractère plus démocratique. Les c. par centuries, après avoir été ainsi modifiés, continuèrent d'exister à côté des c. par tribus, quoique ceux-ci eussent acquis une importance supérieure. Mais, à l'époque de la corruption des mœurs, lorsqu'on eut incorporé les Italiens et les affranchis dans les 35 anciennes tribus, les c. par tribus perdirent le caractère de modération qui les avait précédemment distingués, et devinrent des foyers de troubles et de violences. En conséquence, ils furent abolis par Sylla, suivant plusieurs historiens ; tandis que, selon d'autres, ce dictateur se contenta de les priver du droit d'élire les prêtres, et les dépouilla du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire. Quoi qu'il en soit, Pompée rétablit l'ancien état de choses, à cette exception près qu'il ne leur rendit pas le pouvoir judiciaire. D'autres atteintes furent portées aux droits des citoyens par la dictature de J. César. En effet, il se réserva à lui-même et au sénat, conjointement, le droit de décider de la paix et de la guerre. Le peuple ne conserva que le droit d'élire les magistrats ; mais ce pouvoir même se trouva en réalité fort restreint, car César s'attribua la faculté de nommer lui-même la moitié des magistrats, à l'exception des consuls, et, de plus, il avait pour habitude de recommander aux citoyens les candidats qui lui étaient agréables. Or, qui aurait osé résister au désir exprimé par César? Après la mort du dictateur, les c., instruments serviles entre les mains des chefs de parti, ne servirent qu'à sanctionner leurs actes et à donner une forme légale à leur pouvoir tyrannique. Sous Auguste, les fonctions des c. furent réduites à la sanction des lois nouvelles et à l'élection des magistrats recommandés par l'empereur; aussi, comme on peut aisément le croire, ces assemblées étaient une véritable comédie. Tibère ne voulut pas même laisser au peuple ce simulacre de pouvoir, et attribua les élections au sénat. Alors, une fois celles-ci terminées, on les annonçait au peuple assemblé dans ses c. par centuries ou par curies.

Caligula rétablit les c. sur le pied où ils étaient sous Auguste; mais bientôt on en revint au régime établi par Tibère. A quoi bon, en effet, conserver un usage ou même un nom qui n'avait plus aucune espèce de signification?

Comices agricoles. — On nomme ainsi des associations libres formées dans le but de favoriser l'amélioration des procédés agricoles et des races les plus utiles d'animaux domestiques. Ils diffèrent des *Sociétés d'agriculture* en ce que celles-ci s'occupent de préférence de la discussion des théories agricoles, tandis que les c. ont surtout pour mission de faire passer ces théories dans la pratique, quand l'expérience en a démontré l'utilité. Les c. se composent en général de praticiens plus ou moins habiles, et, bien que leur influence n'ait pas encore produit, du moins, en France, tous les résultats qu'on en peut espérer, c'est cependant à leurs efforts que notre agriculture doit les principaux progrès qu'elle a accomplis dans ces dernières années, tels que l'introduction des prairies artificielles, la pratique d'assolements plus rationnels, l'emploi d'instruments perfectionnés, l'amélioration des races indigènes, le drainage, etc.

L'origine des c. agricoles est antérieure à la révolution de 1789; mais ces institutions étaient alors peu nombreuses, et n'eurent pas le temps de porter leurs fruits, car elles ne tardèrent pas à disparaître avec la monarchie. Quelques c. créés pendant la période révolutionnaire n'eurent pas un meilleur succès. L'institution attira de nouveau l'attention du gouvernement après la chute de l'empire, et une circulaire ministérielle du 22 mai 1820 prescrivit aux préfets d'organiser des c. dans chaque département. Les populations furent assez longtemps à apprécier les avantages que pouvaient produire ces associations; cependant, une fois l'élan imprimé, celles-ci se propagèrent avec assez de rapidité, et il n'y a aujourd'hui aucun de nos départements qui n'en possède plusieurs. On en comptait 425 le 31 décembre 1852, ce qui, joint aux 133 sociétés d'agriculture existant à la même époque, porte à 558 le nombre des associations agricoles que nous avions il y a quatre ans. Ces diverses associations reçoivent, de l'État et des départements, des subventions qui leur servent à établir des concours de machines agricoles et d'animaux domestiques, et à distribuer des primes d'encouragement aux agriculteurs et à leurs coopérateurs, c.-à-d. aux ouvriers agricoles eux-mêmes.

Les c. agricoles sont actuellement régis par la loi du 20 mars 1851. Aux termes de cette loi, il doit être établi un ou plusieurs comices par arrondissement; les propriétaires, fermiers et colons de la circonscription peuvent en faire partie s'ils ont 21 ans au moins. On peut aussi y admettre d'autres personnes, mais seulement, pour ces dernières, dans la proportion du dixième des membres. Les c. doivent être chargés du jugement des concours et de la distribution des primes. C'est aux préfets qu'appartient le droit d'approuver leurs règlements, et aux conseils généraux celui de déterminer leurs circonscriptions.

COMINGE ou * **COMMINGE.** s. f. T. Artill. V. Bouches a feu.

COMIQUE. adj. 2 g. (lat. *comicus*). Qui appartient à la comédie proprement dite. *Pièce c. Poëte c. Le genre c. Sujet c. Style c. Verve c.* — *Troupe c.*, Troupe de comédiens. || Plaisant, propre à faire rire. *Visage, air c. Aventure c. Cette intrigue est tout à fait c.*

COMIQUE. s. m. Le genre comique, la comédie. *Cet auteur entend bien le c. Cet acteur n'est bon que dans le c. Le haut c. Le bas c. Le c. de caractère, de situation. Le c. larmoyant.* — Fig., *Avoir du c. dans la figure*, Avoir une physionomie qui provoque le rire. *Avoir du c. dans l'esprit*, Avoir une disposition à saisir et à rendre le ridicule. || Auteur c. *Molière est notre premier c.* || Comédien qui est habituellement chargé de représenter les personnages plaisants ou bouffons. *Il tient l'emploi de premier c. C'est un excellent c. Jouer les comiques*, Tenir l'emploi de c. — Fig. et fam., *C'est le c. de la troupe*, se dit D'une personne qui, dans une société, amuse ordinairement les autres par ses bouffonneries.

COMIQUEMENT. adv. D'une manière comique.

COMITE. s. m. (lat. *comitari*, accompagner). Officier préposé pour faire travailler la chiourme d'une galère.

COMITÉ. s. m. (lat. *comitatus*). Réunion de personnes commises par une autorité quelconque, par une assemblée, etc., pour la discussion de certaines affaires, de certains objets. *Nommer un c. Il s'est tenu plusieurs comités sur cette affaire. Le rapport du c. Le président, le secrétaire d'un c.* || *C. secret*, se dit en parlant Des assemblées législatives, lorsqu'elles excluent le public de leur salle, pour délibérer en secret. *La chambre s'est formée en c. secret. Demander le c. secret. Examiner, discuter une proposition en c. secret.* || Fam., Société limitée à un petit nombre de personnes entre lesquelles règne une certaine familiarité. *Nous souperons ce soir en petit comité.*

COMMA. s. m. (gr. κόμμα, segment). T. Mus. Voy. Intervalle. || T. Imprim. Voy. Ponctuation.

COMMAND. s. m. T. Jurisp. La personne que l'avoué ou tout autre mandataire qui se porte acquéreur d'un bien s'est réservé de nommer ultérieurement, et pour laquelle il déclare avoir acquis. *Déclaration de c.*

COMMANDANT. adj. et s. m. Celui qui commande dans une place, ou qui commande des troupes, une troupe. *Capitaine c. Les officiers commandants. Cela regarde le c.* — S'emploie plus particulièrement pour désigner Les chefs de bataillon ou d'escadron, ainsi que L'officier qui commande en chef dans une place.

COMMANDE. s. f. Ordre donné à un fabricant, à un ouvrier, de faire un certain ouvrage, qui doit ordinairement être achevé dans un temps prescrit. *Il a reçu une forte c. On lui a fait plusieurs commandes.* — *Ouvrage de c.*, Tout ouvrage que l'on fait exprès pour la personne qui en a donné l'ordre. || Fig. et fam., *Maladie de c., joie de c., douleur de c., etc.*, Maladie, joie, douleur, etc., feintes et supposées.

COMMANDEMENT. s. m. Ordre que donne celui qui commande, qui a pouvoir de commander. *C. verbal, par écrit. Il a fait cela par votre c. J'obéis à vos commandements.* En ce sens, on dit par excellence : *Les commandements de Dieu et de l'Église. Observer les commandements. Pécher contre un c.* — *Secrétaires des commandements*, Les principaux secrétaires des princes et des princesses de la famille régnante. *Secrétaire d'État et des commandements*, Qualité que les secrétaires d'État prenaient autrefois dans leurs titres. *Lettres signées en c.*, Lettres ou arrêtés qui étaient signés par un secrétaire d'État. || Autorité, pouvoir de commander. *Avoir c. sur quelqu'un. Il a le c. sur les troupes. Avoir le c. des troupes, d'une armée. Prendre, accepter, refuser le c. Aspirer au c.* — *Avoir le c. d'une province, d'une place*, Y avoir la qualité, la place de gouverneur, de commandant. || T. Guerre et Mar. Se dit, dans un sens particulier, de Tout ordre bref qu'on donne à haute voix pour faire exécuter certains mouvements, certaines manœuvres. *Au c. de... vous ferez telle chose. Il n'entendit pas le c.* || Se dit quelquefois, en général, de L'action de commander, et de la manière de commander. *Avoir le c. doux, rude, dur. Il a l'habitude du c. Prendre le ton du c. Tempérer la sévérité du c.* — *Il a le c. beau*, se disait autrefois D'un officier qui commandait de bonne grâce. Il se dit encore, mais ironiq., D'un homme qui donne des ordres impossibles ou très-difficiles à exécuter, ou bien qui prétend commander, quoiqu'il n'ait point d'autorité. — *Avoir quelque chose à son c.*, Pouvoir s'en servir à sa volonté. *Il a les voitures de ses amis à son c.* — *Avoir une chose à c.*, L'avoir en main, pouvoir facilement en disposer. *Il a tout à c., l'argent, etc.* — Fig. *Avoir la parole à c., avoir l'anglais à c., etc.*, S'énoncer, parler l'anglais, etc., avec une grande facilité. || T. Pratiq. Exploit par lequel un huissier, en vertu d'un jugement ou d'un titre exécutoire, commande, au nom de la justice, de satisfaire aux obligations énoncées dans le titre. *Toute saisie-exécution doit être précédée d'un c. Le c. non suivi d'exécution n'a de valeur que pendant trois mois.*

Syn. — *Ordre, Injonction, Précepte.* — L'*ordre* émane de l'autorité, le *commandement* du pouvoir. Habituellement, le *commandement* est fait directement à la personne qui doit obéir; fort souvent, l'*ordre* est transmis à celui qui doit l'exécuter. Le *commandement* est la notification de l'ordre. L'*injonction* est la sommation d'obtempérer à une ordonnance ou à une décision de l'autorité. *Précepte* se dit de quelque chose de moral qu'on est obligé de suivre; il marque particulièrement l'empire sur les consciences.

COMMANDER. v. a. (latin. *commendare*, donner mandat, confier). Ordonner, enjoindre quelque chose à quelqu'un. *Dieu nous commande de l'aimer. La loi commande telle chose. Commandez qu'il parte sur-le-champ.* Par civilité, on dit : *N'avez-vous rien à me c.?* || Fig., au sens moral. *L'honneur vous commande ce sacrifice. Les circonstances commandaient ces mesures.* — Fig., *C. le respect, l'estime, l'admiration, etc.*, Inspirer un respect, une estime, etc., dont il est impossible de se défendre. || *C. quelque chose à un ouvrier*, Lui donner ordre de faire quelque chose de son métier. *C. un dîner, une tourte, à un traiteur. Il a commandé un habit, des souliers, etc.* || Avoir le commandement, l'autorité. *C. une armée, un régiment, l'avant-garde, l'aile droite, etc. C. un vaisseau, une armée navale.* — *C. une expédition, une attaque, un siége, etc.*, Être chargé de diriger une expédition, une attaque, un siége, etc. On dit de même, *C. la manœuvre.* || Dans un sens particulier, Mener à la guerre une troupe dont on a le commandement. *Dans cette campagne, il commandait les dragons. L'officier qui commandait l'artillerie.* — *C. une troupe, des soldats, etc., pour une expédition, un coup de main, une attaque, etc.*, Donner à une troupe, etc., l'ordre de faire une attaque, une expédition, etc. *Tel régiment fut commandé pour ouvrir la tranchée.* || Fig., en parlant Des choses, Dominer par son élévation. *Cette éminence commande la plaine. La ville est commandée au nord par deux collines élevées.* — Dans l'Art militaire, se dit particulièrement D'un lieu élevé d'où l'on peut attaquer et battre une position inférieure en tirant de haut en bas : *La citadelle commande la ville.* = Commander. v. n. Avoir droit et puissance de commander, avoir autorité; donner des ordres. *Le père commande à ses enfants, le maître à ses domestiques, le capitaine à ses soldats, etc. Il commande dans la citadelle, dans la ville, dans une province. C. sur mer. C. en maître, en roi. Il faut savoir obéir pour savoir bien c.* Par civilité, on dit, *Vous n'avez qu'à c.* — Prov., *Commandez à vos valets*, se dit A une personne qui donne trop impérieusement ses ordres à des gens qui ne dépendent point d'elle. || Fig., *C. à ses passions, se c. à soi-même*, Maîtriser, réprimer ses passions. *Je ne pouvais c. à mon impatience. Il n'a jamais su se c.* (*se*, pour *à soi*). — Fig., *Cette place forte commande à tout le pays*, Elle le tient en respect. = se Commander. v. pron. * Être susceptible d'être enseigné, d'être imposé. *Ces choses-là ne se commandent pas.* — On dit encore, *Ce sentiment ne se commande point*, Ne dépend pas de notre volonté. = Commandé, ée. part.

Syn. — *Ordonner.* — Celui qui gouverne *ordonne;* celui qui fait exécuter *commande*. On *ordonne*, en vertu de l'autorité, à celui qui doit obéir; on *commande*, en vertu d'un pouvoir à celui qui doit exécuter. Il faut le droit pour *ordonner*, il ne faut que la force pour *commander*. Le magistrat, la justice *ordonnent*, la loi en main; un officier, un général, *commandent*, en vertu de leur grade, une troupe, une armée. Un général *ordonne* un assaut à des troupes; un officier supérieur le *commande* ou le conduit.

COMMANDERIE. s. f. Bénéfice affecté à l'ordre de Malte ou à quelque autre ordre militaire.

COMMANDEUR. s. m. Chevalier d'un ordre militaire ou hospitalier, pourvu d'une commanderie. *C. de Malte, de Saint-Lazare, de l'ordre Teutonique.* || Dans plusieurs ordres militaires et autres, se dit d'Un grade plus ou moins élevé, qui est purement honorifique. *Dans l'ordre de la Légion d'honneur, le grade de c. est le troisième.* — *Commandeurs de l'ordre*, Ecclésiastiques qui avaient l'ordre du Saint-Esprit. || *C. des croyants*, Titre que prenaient les califes.

COMMANDITAIRE. s. m. **COMMANDITE.** s. f. T. Dr. et Comm. V. Société.

* **COMMANDITER.** v. a. Verser des fonds dans une société en commandite. *C. un négociant, une maison de commerce.* = Commandité, ée. part.

COMME. adv. (lat. *quomodò*, comment). Comment, de quelle manière. *Vous savez c. il s'est conduit envers moi. Voici c. l'affaire se passa. Vous voyez c. les empires se succèdent les uns aux autres.* En ce sens, il se dit aussi par exclamation. *C. vous voilà fait! C. vous me traitez!* — *C. quoi*, Comment. *C. quoi avez-vous fait cela.* Peu us. — A quel point, combien. *C. il est changé! Vous voyez c. il travaille. C. il m'est doux de penser que...!* || En qualité de.. en tant que.. *Le pape peut être considéré c. chef de l'Église, ou c. prince temporel. Je vous dis cela c. votre ami* ou *c. ami. Il agit c. tuteur de ses enfants. Cette plante s'emploie c. vermifuge. Il proposa c. expédient de faire telle chose. Cette pièce a du mérite c. ouvrage de circonstance. On le regarde c. le plus grand écrivain de ce siècle. On considéra ce météore c. le présage de quelque événement funeste. Cette mesure fut rejetée c. trop violente.* || En quelque façon, en quelque sorte. *La lumière est c. l'âme des couleurs. Il me fait tant de bien qu'il est c. mon père.* || Par exemple. *Les grands écrivains du* XVIIe *siècle, c. Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, etc. Les mots français en* al, *c.* Hôpital, animal, etc., *font leur pluriel en* aux. || Autant que. *Rien n'anime nos soldats c. l'espoir d'obtenir la croix.* = Comme. conj. explicative. De même que, ainsi que. *Ils sont faits l'un c. l'autre. Il est hardi c. un lion. Ce bois est dur c. du fer. Cela est froid c. glace. Faites c. lui, c. cela. C. je l'espère. C. l'on dit. C. vous voyez. C. il est évident. Je regarde cette affaire c. manquée. Je l'ai reçu c. vous-même. Je lui ai parlé c. à vous. A l'étranger c. en France. C. il avait fait le mal involontairement, il voulut aussi le réparer. C. son rôle est de commander, le nôtre est d'obéir. C. le soleil efface les autres astres, ainsi, etc.* — Par exagér., *Il est c. insensé. Il est c. mort. Cela est c. fait.* — Fig. et prov., *C. on fait son* *lit on se couche*, On doit s'attendre à éprouver les conséquences de sa bonne ou de sa mauvaise conduite, de son habileté ou de son impéritie, etc. — *Un homme c. lui*, Un homme de sa probité, de son intelligence, de son rang, etc. *Un homme c. vous est au-dessus de la calomnie.* On dit de même, *Une âme, une vertu c. la sienne, etc.* — Fam. *C. cela*, Ni bien, ni mal. *Il se porte c. cela. Comment a-t-il fait son travail? C. cela.* — Fam., *Il est c. cela*, C'est son caractère, sa manière d'être, etc. || *C. si*, De même que si. *Il me voulait engager dans cette affaire, c. si elle eût été juste. Il traite ses domestiques c. s'ils étaient ses esclaves.* || Attendu que, parce que. *C. il aimait le bien public, il a toujours éloigné de lui les intrigants. C. ses raisons paraissaient les meilleures, elles prévalurent. C. il vous a trompé et qu'il pourrait vous tromper encore, vous ferez bien de l'éviter.* — Est quelquefois suivi de la conjonct. Aussi. *C. il entreprend trop de choses à la fois, aussi le voit-on toujours échouer.* Peu us. || Lorsque, dans le temps, dans le moment où. *C. le roi était à Paris, il arriva que. C. nous abordions, nous fûmes entourés par une multitude d'hommes.* || Dans les locut. conjonctives, *C. aussi* et *C. en effet*, *Comme* est purement explétif et représente à peu près la conj. *Et. S'il est homme de bien, c. en effet il l'est, il dira que... Le contrat porte que,... c. aussi que...* Cette dernière loc., qui appartient au style de la Prat., est aujourd'hui peu usitée. = * Comme que. loc. conj. De quelque manière que... *C. que tout aille. C. que vous fassiez, vous n'y parviendrez jamais.* Vx. = Comme ainsi soit que. loc. conj. Attendu que, vu que. Vieux. = Obs. gram. Voy. Ainsi.

*** COMMÉLYNÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, hypogynes, à 3 sépales opposés aux carpelles, à 3 pétales, à 6 (ou 3) étamines, à placentas axillaires, avec un embryon en forme de poulie, à demi plongé dans un albumen charnu. — *Caract. bot.*: Plantes herbacées. Feuilles planes, étroites, ordinairement engaînantes à la base. Sépales 3, distincts des pétales, herbacés. Pétales colorés, parfois soudés à leur base. Étamines 6, ou en nombre moindre, quelques-unes étant déformées ou abortives, hypogynes; anthères biloculaires, introrses. Ovaire à 3 loges oligospermes; style unique avec un seul stigmate. Capsule à 2 ou 3 loges et 2 ou 3 valves, les valves portant les cloisons au milieu. Graines souvent jumelles, insérées par la totalité de leur surface latérale sur l'angle interne de la cellule; hile linéaire, avec une papille qui recouvre l'embryon; embryon en forme de poulie, antitrope, à moitié enseveli dans une cavité de l'albumen éloignée du hile; albumen épais et charnu. [Fig. 1. *Ancilema crispatum*, Fleur; 2. Calice et pistil; 3. Capsule; 4 et 5. Graines; 6. Coupe d'une graine pour montrer l'embryon; 7. La papille; 8. L'embryon.]

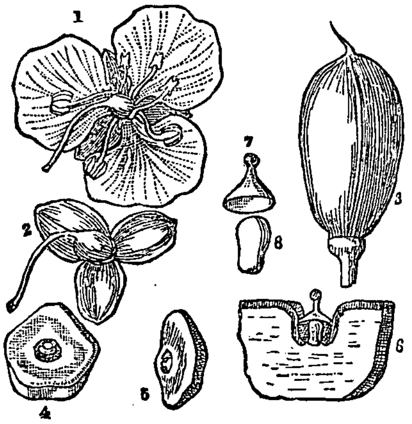

La famille des *Com.* contient 16 genres et 260 espèces, qui sont principalement répandues dans les Indes Orientales et Occidentales, dans l'Australie et dans l'Afrique. On en trouve quelques-unes dans l'Amérique du Nord; mais aucune espèce n'est indigène ni de l'Europe, ni de l'Asie septentrionale.

Les usages de ces plantes et de leurs produits sont assez limités. On peut manger cuits, en raison de la fécule abondante qu'ils contiennent, les rhizomes charnus des espèces de *Commelyna* appelées *cœlestis*, *angustifolia*, *tuberosa* et *striata*. Les Chinois emploient ceux de la *C. medica*, comme remède contre la toux, l'asthme, la strangurie et une foule de maladies. Au Brésil, on se sert pour le même usage de la *Tradescantia diuretica*. Aux Indes Orientales, on administre dans les coliques flatulentes la décoction du *Cyanotis axillaris*. Dans le même pays, la *Tradesc. malabarica*, bouillie dans l'huile, est usitée contre la gale et la lèpre. Boyle mentionne la *Murdannia scapiflora* comme jouissant de quelque réputation dans la matière médicale des Indous. La *Commelyna Rumphii* est regardée dans l'Inde comme emménagogue. Les feuilles de la *Flagellaria indica* passent pour astringentes et vulnéraires. — Le genre *Tradescantia*, qui compte à lui seul une quarantaine d'espèces, contient de fort belles plantes d'ornement. A ce titre on cultive en pleine terre, dans tous les parterres des pays tempérés d'Europe, la *Tradescantia Virginiana*, très-connue sous le nom vulgaire d'*Éphémère de Virginie*. Les fleurs des deux variétés, l'une bleue, l'autre blanche, de cette jolie plante, ne durent individuellement que quelques heures; mais elles se succèdent en grand nombre pendant toute la belle saison.

COMMÉMORAISON. s. f. Voy. Commémoration.

*** COMMÉMORATIF, IVE.** adj. Qui rappelle quelque chose à la mémoire, qui rappelle un souvenir. *Fête commémorative.* || T. Méd. *Signes commémoratifs*, Les traces que porte un malade d'une affection ancienne et qui servent à éclairer le diagnostic actuel. *Circonstances commémoratives*, Circonstances passées à la connaissance desquelles on arrive, soit par les signes commémoratifs, soit par les déclarations du malade ou d'autres personnes.

COMMÉMORATION. s. f. (lat. *commemoratio*). Action de rappeler à la mémoire. *On a chanté un* Te Deum *en c. de cette victoire. On a érigé une colonne de bronze en c. de cet événement.* — Fam., *Faire c. de quelqu'un*, En parler, en faire mention. || T. Liturg. Mention que l'Église fait d'un saint ou d'une sainte, le jour qu'on célèbre une autre fête. — *C. des morts*, La mention que le prêtre fait des trépassés, à l'endroit du canon de la messe appelée *Memento*, et La fête que l'Église célèbre, le deux novembre, le *Jour des Morts*. Dans le langage liturgique, on dit aussi *Commémoraison*.

COMMENÇANT, ANTE. s. Celui, celle qui en est encore aux premiers éléments d'un art, d'une science. *Ce livre est trop difficile pour un c., pour des commençants.*

COMMENCEMENT. s. m. Le premier moment de l'existence d'une chose. *Le c. du monde. Dieu n'a point eu de c. Depuis le c. de la monarchie. Dès le c. Les commencements des grands États sont obscurs. Donner c. à quelque chose.* — *Prendre c., prendre son c.*, Commencer. *Cette monarchie a pris son c. dans tel siècle.* — Absol., *Au c.*, se dit pour Au c. du monde. *Au c. Dieu créa le ciel et la terre.* || Ce par quoi une chose commence; la première partie d'une chose qui doit avoir une suite, un accroissement, etc. *Bon, heureux, mauvais c. Le c. de l'année. Nous étions au c. de l'été. Le c. d'un livre, d'un ouvrage, d'une histoire. Cette action fut le c. de sa fortune. Le c. et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver seuls.* || Principe, cause première. *Dieu est le c. et la fin de toutes choses.* || T. Jurisp. *C. de preuve*, se dit de Ce qui fournit quelque présomption de la vérité d'une promesse ou d'un fait, sans en établir la certitude. *C. de preuve par écrit.* = Commencements. s. m. pl. Les premières leçons, les premières instructions dans un art, dans une science. *Il a de bons commencements dans la peinture, etc. Les commencements de cette science sont assez difficiles.*

COMMENCER. v. a. (ital. *cominciare*). Faire, produire le commencement d'une chose, donner à une chose un commencement d'existence. *C. un bâtiment, un ouvrage, un discours, une tâche, une affaire, une négociation. C. la guerre, le combat.* || *C. un métier*, S'y appliquer pour la première fois ou depuis peu de temps. — *C. une carrière*, Y faire les premiers pas. || *C. l'année, la journée*, Être encore dans les premiers temps de l'année, dans les premières heures de la journée, etc. On dit de même, *Nous ne faisons que de c. campagne. C. l'année, la journée, etc., par telle ou telle chose, par faire telle ou telle chose*, se dit en parlant De la première chose qu'on fait au commencement de l'année, de la journée, etc. On dit à peu près dans le même sens: *Ce prince commença son règne par rétablir l'ordre dans les finances.* || *C. quelqu'un*, Lui donner les premières leçons de quelque science, de quelque art. *Ce maître n'est bon qu'à c. les enfants. C'est cet écuyer qui l'a commencé. Ce jeune homme a été bien commencé.* — *C. un cheval*, Lui donner les premières leçons de manége. — *Cette nourrice a commencé cet enfant*, Elle est la première qui lui ait donné le sein. || S'emploie souvent absol. *Je n'avais pas commencé qu'il arriva. Quand commencez-vous? Par où commencez-vous? Je commencerai par vous dire que.. Il a commencé par où il fallait finir. Je ne fais que de c., que c. S'il continue comme il a commencé, il ira loin.* Prov., *N'a pas fait qui commence. Il commence par où les autres finissent*, A ses premiers débuts, il fait aussi bien, il se comporte aussi bien que ceux qui exercent le métier ou la profession depuis longtemps. = Commencer. v. n. *L'année commençait. Le sermon commence. Ce livre commence bien. Le premier acte commence par.. La dispute a commencé par.. Commencez par vous faire estimer. Le spectacle commence à telle heure. La forêt commence à tel endroit.* || S'emploie quelquefois impersonn. *Il commence déjà à faire jour. Il commençait à pleuvoir.* = Commencé, ée. part. = Conj. V. Avancer.

Obs. gram. — *C. de, C. à, C. par.* — *C. de*, se dit lorsqu'il s'agit d'une chose qui aura de la durée et quand on considère particulièrement cette durée. *C. d'exister*, c'est être au premier moment de la durée de son existence. *C. à*, s'emploie quand il s'agit d'une action qu'on ne fait encore qu'imparfaitement, mais qui est susceptible d'accroissement, d'amélioration, de développement. *Un enfant commence à parler*, lorsqu'il ne prononce encore que quelques mots et d'une manière imparfaite. *Un orateur commence de parler*, lorsqu'il prononce les premières phrases de son discours. Les exemples suivants montrent différentes applications de la règle ci-dessus. *Il avait commencé d'écrire sa lettre. Je commençais à peine de dormir, quand ce bruit me réveilla. On a commencé de bâtir sa maison il y a un mois. On commença d'ouvrir la tranchée. Charles X commença de régner en 1824. C. de dîner, de jouer*, etc. — *Mon enfant commence à lire, à écrire. Je commence à comprendre. La dispute commençait à s'échauffer. Son orgueil commence à me déplaire. Il va mieux, il commence à reprendre des forces. Il commence à jouer, et je crains qu'il ne prenne la passion du jeu.* — Néanmoins, dans le langage fam., on dit fréquemment, *Commençons à dîner, à jouer*, au lieu de *Commençons de dîner, de jouer.* — *C. par*, signifie en général, Faire au commencement une chose préférablement à une autre. *C. par une chose pour parvenir à une autre. Il faut c. par un bout et finir par l'autre.* Il s'emploie aussi dans le sens de, Éprouver quelque chose au commencement. *Cette armée commença par des défaites et finit par des victoires.* Mais c'est la signification générale de la phrase qui, dans ces cas, indique seule le sens propre de la locut. *C. par.*

COMMENDATAIRE. adj. 2 g. **COMMENDE.** s. f. (lat. *commendare*, confier). Voy. Abbaye.

COMMENSAL. s. m. (lat. *cum*, avec; *mensa*, table). Celui qui mange habituellement avec quelqu'un à la même table. *C'est mon c. Nous sommes commensaux.* — Par ext., *Être c. d'une maison*, se dit De quelqu'un qui la fréquente beaucoup et y mange fort souvent. || Se disait autrefois Des officiers de la maison du roi qui avaient bouche à la cour, pendant qu'ils étaient de service.

COMMENSALITÉ. s. f. Droit des commensaux de la maison du roi. *L'Académie française jouissait du droit de c.*

COMMENSURABLE. adj. 2 g. T. Math.

Enc. — Le terme de *Commensurable*, ainsi que l'indique son étymologie (*cum*, avec, et *mensura*, mesure), s'applique aux quantités qui peuvent être mesurées par une mesure commune, et on appelle *incommensurables* celles qui ne peuvent avoir de mesure commune. Deux lignes, dont l'une a 6 mètres et l'autre 7, sont deux lignes commensurables, parce qu'elles sont toutes deux mesurées par une même ligne prise pour unité, qui est ici le mètre. Dès qu'il existe une ligne, quelque petite qu'elle soit, qui peut mesurer exactement deux autres lignes, celles-ci sont *commensurables*. D'autre part, le côté d'un carré est *incommensurable* avec sa diagonale, parce que, le côté étant représenté par 1, la diagonale est représentée par $\sqrt{2}$, et qu'il n'existe aucun nombre, quelque petit qu'on le suppose, qui puisse diviser exactement $\sqrt{2}$ ou y être contenu exactement. Nous avons vu également, au mot Cercle, que la circonférence de cette figure est incommensurable avec son rayon. — Tous les nombres entiers, pouvant être mesurés par l'unité, sont *commensurables*. Il en est de même des nombres fractionnaires soit entre eux, soit avec les nombres entiers, car il est toujours possible de trouver une unité fractionnaire qui les mesure. Mais il n'en est pas ainsi de $\sqrt{2}$ avec un nombre entier ou fractionnaire quelconque. — *Commensurabilité* et *Incommensurabilité* se disent de la propriété des quantités d'être commensurables ou incommensurables.

COMMENT. adv. (latin. *quâ mente*, dans quelle intention, dans quel but). Pourquoi, d'où vient que? *C. ne m'avez-vous pas averti? C. vous êtes-vous avisé de venir ici? C. s'est-il adressé plutôt à moi qu'à un autre?* — Substant., *J'aime à savoir le pourquoi et le c. d'une chose.* Ne s'emploie guère que fam. || De quelle façon, de quelle manière. *Je vous dirai c. la chose s'est passée. Voyons c. il s'en tirera. Je ne sais c. il peut subsister. Il a, je ne sais c., échappé à toutes les recherches. C. se porte-t-il? C. a-t-il pu en réchapper? C. faire? C. cela? C.? que dites-vous?* || S'emploie quelquefois par exclamation et pour marquer la surprise où l'on est de quelque chose. *Comment! vous voilà. C.! est-il donc vrai qu'il soit mort?*

COMMENTAIRE. s. m. (lat. *commentarium*)

Éclaircissements, observations et remarques sur un livre, sur un texte, pour en faciliter l'intelligence. *Un ample et savant c. C. sur Aristote, sur Hippocrate. Faire un c., des commentaires. On ne peut entendre ce livre sans c.* — Fig. et fam., *Cela n'a pas besoin de c.*, se dit D'une chose qui est très-claire et n'a pas besoin d'être expliquée. *Point de c.*, se dit Pour imposer silence à un inférieur qui prend la liberté de faire des observations sur les ordres qu'on lui donne. ‖ Interprétation maligne, qu'on donne aux discours ou aux actions de quelqu'un. *Il fait des commentaires sur les actions de tout le monde. Voilà comme je l'ai ouï conter; mais le c. ajoute que... On ferait là-dessus un beau c. On fit bien des commentaires.* = Commentaires. s. m. pl. Titre donné à certains mémoires historiques écrits par ceux qui ont eu la plus grande part aux événements qui y sont rapportés. *Les c. de César.*

COMMENTATEUR. s. m. Celui qui fait un commentaire, des commentaires.

COMMENTER. v. a. (lat. *commentare*, disserter). Faire un commentaire, des commentaires. *C. la Bible. Plusieurs savants ont commenté Homère.* ‖ Absol. Ajouter malignement à la vérité de la chose. *Il en dit plus qu'il n'y en a, il commente un peu.* = Commenter. v. n. Tourner en mauvaise part, interpréter malignement. *Il commente sur tout. Je ne crains pas que l'on commente sur mes actions. Il n'y a point à c. là-dessus.* = Commenté, ée. part.

COMMER. v. n. (R. *comme*). Faire des comparaisons, dire qu'une chose est comme une autre. *Il ne fallait pas c. si désobligeamment.* Fam. et vieux.

COMMÉRAGE. s. m. Propos, conduite de commère. Famil.

COMMERÇABLE. adj. 2 g. Qui peut être négocié. Ne se dit que Des effets publics, des lettres de change, etc. *Effets commerçables.* On dit aujourd'hui, *Négociable.*

COMMERÇANT. s. m. Celui qui se livre au commerce. *Un riche c.*

Enc. — L'art. 1er du Code de Commerce est ainsi conçu : « Sont *commerçants* ceux qui exercent des actes de c. et en font leur profession habituelle. » Ainsi, pour avoir la qualité de commerçant, il faut remplir deux conditions : 1° faire des actes de commerce; 2° en faire sa profession habituelle.

La loi répute *actes de commerce* « tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage; toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau; toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics; toute opération de change, banque et courtage; toutes les opérations des banques publiques; toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers, entre toutes personnes, les lettres de change ou remises d'argent faites de place en place (C. Com. 632) ». La loi répute pareillement actes de commerce « toute entreprise de construction, et tous achats, ventes et reventes de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure; toutes expéditions maritimes, etc. (*ib.* 633) ». — Ainsi qu'il résulte de cette énumération, les choses mobilières sont seules susceptibles de faire l'objet d'actes de commerce. Par conséquent, l'acquisition de biens-fonds ou immeubles, même dans le but de les revendre en détail et de tirer profit de cette opération, ne constitue point un acte commercial aux termes de la loi.

Quant à la seconde condition indispensable pour caractériser le c., c.-à-d. la *profession habituelle*, on doit entendre par là un exercice assez fréquent et assez suivi pour constituer en quelque sorte une existence sociale. Ainsi quelques actes isolés de commerce ne suffisent pas pour faire attribuer la qualité de c. à celui qui les a faits, quoique ces actes puissent le soumettre momentanément à la juridiction commerciale (C. Com. 631). Selon quelques jurisconsultes, il est certains faits qui établissent par eux-mêmes la qualité de c. et qui rendent inutile toute recherche *ultérieure* : tels sont, par ex., l'ouverture d'un magasin, l'apposition d'enseignes ou d'affiches, l'autorisation obtenue pour un commerce soumis à la formalité préalable de l'autorisation, le paiement des patentes ou autres impôts spéciaux auxquels les commerçants sont soumis, et enfin le titre de c. pris dans des actes ou extraits.

Dans notre législation, la qualité de c. produit certains effets légaux qui placent l'individu auquel elle appartient dans une position particulière. Ainsi, les commerçants sont soumis à la juridiction spéciale des tribunaux de commerce (C. Com., 631); ils peuvent seuls être déclarés en faillite (437 et suiv.); les dettes commerciales à partir de 200 fr. entraînent la contrainte par corps (Loi 17 av. 1832, art. 1). Ils sont en outre obligés à tenir une comptabilité régulière, à faire des inventaires annuels, etc. — En France, la profession commerciale est ouverte à tout le monde, aux étrangers comme aux nationaux : il suffit qu'ils soient capables de contracter. Les femmes mariées et les mineurs peuvent également faire le commerce, mais sous certaines conditions. La femme, pour être marchande publique, a besoin du consentement de son mari (C. Com., 4); c'est une conséquence de la position que la loi civile (C. N., 220) fait à la femme dans le mariage. Quant aux mineurs, le Code de commerce s'exprime ainsi à leur égard : « Tout mineur émancipé de l'un et de l'autre sexe, âgé de 18 ans accomplis, qui voudra profiter de la faculté que lui accorde l'art. 487 du C. Nap., de faire le commerce, ne pourra en commencer les opérations ni être réputé majeur quant aux engagements par lui contractés pour faits de commerce : 1° s'il n'a été préalablement autorisé par son père, ou par sa mère, en cas de décès, interdiction ou absence du père, ou, à défaut du père et de la mère, par une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal civil; 2° si, en outre, l'acte d'autorisation n'a été enregistré et affiché au tribunal de commerce du lieu où le mineur veut établir son domicile (C. Com. 2). » Enfin, il y a certaines personnes auxquelles l'exercice du commerce est interdit. Ce sont : les ecclésiastiques (Décret de Gratien, Corps du droit canonique, 1re part., dist. 88); les magistrats (Ord. de 1560, art. 109); les avocats, les avoués, les notaires, les huissiers; les consuls en pays étrangers, élèves consuls et chanceliers; les agents de change et courtiers; les officiers et administrateurs de la marine et différents fonctionnaires publics. Au reste, bien que l'exercice du commerce soit interdit à toutes ces personnes, si de fait cependant et par infraction à leur devoir elles se livraient à des actes de commerce, elles acquerraient par là la qualité de commerçant et seraient soumises à toutes les conséquences qui en résultent. — Voy. Commerce, Vente, etc.

COMMERÇANT, ANTE. adj. Qui commerce, où il se fait un grand commerce. *Un peuple c. Une ville, une place commerçante.*

COMMERCE. s. m. (lat. *commercium;* de *cum*, avec, et *merx*, marchandise). Signifie rigoureusement Échange de marchandises, ou plus généralement de valeurs contre valeurs. — Dans un sens plus restreint, il désigne La fonction industrielle qui a pour objet de transporter les produits de tout genre et de les mettre à la disposition du producteur et du consommateur. — Enfin, on lui donne encore une signification plus étendue, mais aussi beaucoup plus vague, en comprenant, sous la dénomination de *Commerce*, L'ensemble des industries manufacturière, commerciale et voiturière. Ce dernier sens est le plus usuel. *Établir, rétablir, favoriser, encourager, protéger, gêner, défendre, entraver, interdire le c. La paix entretient, fait aller, fait fleurir le c. La guerre paralyse le c. Le c. va bien, va mal. Le c. est florissant, perdu, ruiné. Le c. languit. La liberté du c. C. de contrebande. C. maritime. C. des colonies, de l'Inde, du Levant. Le c. de la Russie avec la Chine. Le c. français. Le c. des épiceries, des grains, des soieries, des toiles, des cuirs, etc. Faire c. de toutes sortes de marchandises. Affaires, entreprises de c. Villes de c. Maison de c. Effets de c. Branche de c. C. en gros, en détail, C. avantageux, lucratif. Faire un grand c. Société de c. Traité de c. Code de c. Tribunal de c. Le ministère du c. et des travaux publics.* — Fig., *Faire un mauvais, un méchant, un vilain c., un honteux, un infâme c.*, Se mêler de quelque pratique ou de quelque intrigue qui n'est pas honnête. ‖ Par ext., Le corps des commerçants et négociants. *Cette loi a mécontenté le c. Le haut c. Le petit c.* = Fig., se dit Des relations, des communications, des liaisons que les hommes ont les uns avec les autres, pour quelque objet que ce soit. *Dans le c. de la vie, du monde. Avoir, entretenir c. d'amitié avec quelqu'un. Ils ont grand c. ensemble. Ils sont en grand c. l'un avec l'autre. Il a rompu tout c. avec eux. J'ai cessé tout c. avec lui. Quel c. ont-ils ensemble? Ils entretiennent c. de lettres* ou *par lettres. C. d'esprit, de littérature, d'idées, de sentiments, de galanterie. C. innocent, suspect, scandaleux. C. charnel. — Il est d'un c. agréable, d'un bon c.*, Il est facile de vivre avec lui, il est d'agréable société. *Il est d'un c. sûr*, Il est discret, on peut se fier à lui. — *Avoir c., être en c. avec..*, se dit, en mauvaise part, D'une liaison illicite entre deux personnes de sexe différent. ‖ *Jeu de c.*, Jeu de cartes qui se joue entre trois, quatre, jusqu'à neuf personnes.

Syn. — *Négoce, Trafic.* — Le mot *Commerce* signifie échange de valeurs. Toutes les fois donc qu'on fait un échange, on fait un acte de *commerce;* mais on n'est pas pour cela *commerçant* ou *négociant*. Ces deux derniers termes impliquent une idée de profession; mais *négociant* a un sens plus vague et plus étendu que *commerçant:* il en est de même du mot *négoce* relativement au mot *commerce*, ainsi qu'il résulte de l'étymologie du premier (*negotium*, affaire). *Trafic* dérive de *traficium*, mot de la basse latinité, composé de *trans*, au delà, et de *facere*, faire. D'après cela, il désigne proprement l'industrie qui consiste à acheter une marchandise dans un lieu pour la revendre dans un autre. *Trafic* ne s'emploie guère seul; on désigne ordinairement le genre de marchandises sur lequel il opère : *Trafic d'argent, de grains*, etc. Ces expressions sont encore usitées dans le langage figuré; mais tandis que *commerce* se dit rarement en mauvaise part, *négoce* et *trafic* se prennent toujours dans un sens odieux. *On ne sait quel négoce font ces gens-là. La traite des nègres est le plus infâme des trafics.*

Enc. — I. *Idée et définition du commerce.* — Le terme de *Commerce*, pris dans son sens propre, désigne cette fonction économique qui a pour objet d'effectuer entre les divers producteurs, ainsi qu'entre les producteurs et les consommateurs l'échange des produits. Considéré à ce point de vue, le c. ne saurait constituer une industrie spéciale. En effet, ainsi que le remarque Dunoyer, « nous faisons tous des *échanges* dans la société, nous sommes tous *marchands* de quelque chose, nous sommes tous *commerçants;* mais *commercer, vendre, acheter, échanger*, n'est proprement un métier pour personne. » Il en dut être ainsi à l'origine de la société, et même encore à l'époque où la division du travail commença de s'établir, c.-à-d. lorsque les hommes, obéissant à la diversité de leurs aptitudes et de leurs goûts, commencèrent de se consacrer de préférence et plus ou moins exclusivement à des occupations diverses. Alors chacun d'eux fut obligé de troquer ou d'échanger ceux de ses propres produits qu'il ne voulait pas consommer lui-même, contre les objets produits par d'autres travailleurs et que ces derniers désiraient également échanger. Plus tard, lorsque cette même division du travail eut décuplé la puissance productive des travailleurs, multiplié proportionnellement la quantité des produits, et augmenté dans la même progression le nombre des échanges, il devint nécessaire que certains individus s'occupassent spécialement de mettre les produits de toutes les catégories de travailleurs à la portée et à la disposition de ceux qui en avaient besoin. Dès lors, le c., pris dans son acception commune, fut constitué. Le c. est donc une conséquence de la division du travail, et celle-ci ne saurait guère subsister sans lui. La division du travail et le c. réagissent constamment l'un sur l'autre. Toute nouvelle subdivision du premier provoque un nouveau développement du second; réciproquement, celui-ci ne peut pas s'étendre sans provoquer une nouvelle division du travail et un meilleur emploi des agents de la production.

Le c., considéré dans le sens plus limité que nous venons d'indiquer, est donc une branche particulière de travail, et constitue une industrie distincte. On le définit généralement, avec J.-B. Say, « l'*industrie* qui met un produit à la portée de celui qui doit le consommer. » Mais cette définition a donné lieu à une critique parfaitement juste de la part de Dunoyer. En effet, elle confond deux fonctions bien différentes, l'*échange* et le *transport* des produits. Quelques économistes sont même allés plus loin que Say : « Le c., dit Verri, n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu dans un autre. » Assurément le transport des marchandises est un des moyens qu'emploie le c., mais il n'est pas l'objet du c. : la preuve en est dans ce fait que souvent le c. a lieu sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucun transport. Supposons, par ex., qu'une manufacture de chapeaux soit établie dans la rue de Richelieu, à Paris, et qu'une boutique y soit attachée pour la vente. Évidemment ceux qui ont établi cette boutique sont engagés dans une entreprise commerciale, et, néanmoins, ils n'ont eu à faire aucun transport de marchandises. L'erreur de Verri est donc des plus grossières. Quant à la définition de Say, si elle est inexacte, elle a du moins l'avantage de représenter fidèlement l'idée que l'on se fait le plus généralement du c., et d'ailleurs elle est facile à rectifier en retranchant simplement l'expression qui concerne ou implique l'idée de transport. En conséquence, nous définirons le c. « l'*industrie* spéciale qui a pour objet d'effectuer les échanges », et, par suite, nous définirons le commerçant « l'industriel qui sert d'intermédiaire pour les échanges entre le producteur et le consommateur ». L'industrie des transports, appelée par Dunoyer industrie *voiturière*, l'industrie de la banque, etc., quelque utiles ou même quelque indispensables qu'elles puissent être à l'existence et au développement du c., en sont essentiellement distinctes, car le c. réalise l'échange, tandis qu'elles ont pour unique objet, soit de préparer, soit de faciliter ce dernier.

II. *Utilité du c.* — L'inexactitude de la définition du c. donnée par J.-B. Say, a empêché l'illustre économiste d'apprécier toute son influence. « Dans le commerce, dit-il, il y a production véritable, parce qu'il y a une modification productive d'utilité et de valeur. Le marchand, après avoir acheté une denrée à son prix courant, la revend à son prix courant; mais ce dernier prix est supérieur au premier, parce que le marchand a mis la denrée dans une situation qui a réellement augmenté son prix, et la société est enrichie par cette augmentation. » Quoique ceci soit très-vrai, ce n'est pas toute la vérité, ni même la plus grande partie de la vérité. Supposons qu'un chapelier et un cordonnier demeurent dans des maisons voisines; si l'un échange ses chapeaux pour les chaussures de l'autre, la société, assurément, ne gagnera pas grand chose par cet échange local de produits, cependant il y aura pour elle un profit matériel qui résultera de cette transaction. En effet, par suite de cet échange, chacun de ces producteurs pourra se consacrer exclusivement à sa propre spécialité; le chapelier ne sera pas obligé de gaspiller son temps en grossiers essais pour faire ses souliers, et le cordonnier ne sera pas forcé de faire lui-même ses chapeaux. Or, c'est en cela que consiste l'utilité *particulière* du c. En effet, ce qu'un individu donne en échange d'un objet quelconque est, en général, l'équivalent exact de ce qu'il reçoit; mais la facilité d'échanger permet à chacun, comme on vient de le voir, d'appliquer tout son temps et toute son activité à un travail spécial, et, par là, détermine un accroissement illimité dans la production des objets de tout genre qui peuvent servir à la satisfaction de l'infinie variété des besoins de l'homme.

Lorsque l'échange des produits est opéré par les producteurs eux-mêmes, ils doivent inévitablement perdre une grande portion de leur temps et en éprouver de grands inconvénients. S'il n'y avait pas de marchands, un fermier qui voudrait vendre sa récolte, se verrait d'abord obligé de chercher des acheteurs et de disposer de son blé par portions correspondantes aux demandes des divers individus disposés à l'acheter; puis, après en avoir reçu le prix, il serait forcé d'envoyer en dix ou vingt endroits différents, peut-être fort éloignés les uns des autres, pour se procurer avec cet argent les objets dont il aurait besoin. Ainsi, outre qu'il serait exposé à une multitude d'embarras et d'inconvénients, son attention serait continuellement détournée des travaux de sa ferme. Obligé de perdre un temps considérable pour rechercher les objets produits par les autres, il se contenterait de ce qui lui serait strictement indispensable et renoncerait à se procurer les articles propres à accroître son bien-être et celui de sa famille. Dans un pareil état de choses, l'œuvre de la production dans ses différentes branches, serait perpétuellement interrompue, et beaucoup d'industries que l'on exerce avec succès dans un pays commerçant ne pourraient être pratiquées. C'est la nécessité d'obvier à ces inconvénients qui a donné naissance à une classe distincte d'industriels appelés *Commerçants* et *Marchands*. Sans s'employer eux-mêmes à faire subir aux objets aucune transformation nouvelle, les marchands rendent les plus grands services aux producteurs : ils achètent aux agriculteurs et aux manufacturiers les choses que ces diverses catégories de producteurs ont à vendre ; et enfin ils réunissent dans des magasins et dans des boutiques toutes les sortes d'objets qui peuvent être demandées par les consommateurs, de sorte que chacun peut aller s'approvisionner sans obstacle ni perte de temps, et même à meilleur marché qu'il ne le pourrait faire autrement, de tout ce dont il a besoin. Ainsi donc, le c. permet aux différents ordres de travailleurs de continuer leurs travaux sans interruption, car chacun connaissant d'avance l'endroit où il peut vendre ses produits et acheter les objets qu'il désire, nul n'est plus détourné de son œuvre de production. N'ayant plus à chercher ni acheteurs pour leurs propres produits, ni vendeurs pour les articles dont ils ont besoin, l'agriculteur et le manufacturier peuvent améliorer leurs industries respectives et y apporter tous les perfectionnements dont elles sont susceptibles. Le c. permet aussi aux habitants de chaque contrée de s'appliquer spécialement à la nature de travaux et au genre de production pour lesquels le sol qu'ils possèdent est le mieux approprié et présente quelque avantage particulier : ce qui est une autre forme de la division du travail. La facilité des échanges est donc en réalité le principe vivifiant, et, pour ainsi dire, l'âme de l'industrie.

III. *Des classes commerçantes.* — Les individus qui se livrent au c. sont généralement divisés en deux classes : les *marchands en gros* et les *marchands en détail*. Cette division, comme d'ailleurs tous les autres genres de division du travail, s'est opérée uniquement à cause de son utilité manifeste. Les marchands en gros achètent de première main aux producteurs leurs produits spéciaux et aux lieux mêmes de production ; mais, au lieu de mettre ces produits immédiatement à la disposition des consommateurs, ils les revendent aux marchands en détail et aux débitants qui les détaillent et les distribuent au public dans la mesure et de la façon qui lui est le plus commode. Chacune des parties intéressées trouve son compte à cette division. Si le marchand en gros prétendait aussi vendre ses denrées en détail, il serait incapable de donner à chacune des parties de son travail cette attention exclusive si essentielle au succès de toute opération industrielle. Un détaillant doit être constamment à sa boutique, non-seulement pour répondre aux demandes qui lui arrivent à chaque instant, mais encore pour se renseigner sur tout ce qui concerne ses chalands, sur leur situation, leurs besoins, etc. Le marchand en gros, au contraire, obligé qu'il est de s'informer de ce qui se passe dans différents lieux à la fois et dans des contrées souvent fort éloignées, ne peut pas donner cette attention minutieuse à ce qui se passe dans son voisinage. Lors même qu'il le pourrait, le capital avec lequel il mène son c. de gros, ne serait peut-être pas suffisant s'il voulait y joindre le c. de détail. Enfin, s'il n'y avait qu'une seule classe de marchands, le capital et le nombre des individus employés dans les entreprises commerciales ne seraient probablement pas moindres qu'à présent ; mais le marchand, obligé de s'appliquer principalement à une seule partie de ce travail complexe, serait pour le reste contraint de l'abandonner aux soins d'employés subalternes, changement qui entraînerait souvent pour lui les conséquences les plus fâcheuses.

Il n'est pas rare d'entendre des gens déblatérer contre le c. et les classes marchandes. Le c., à les en croire, consiste uniquement dans l'art d'acheter à bon marché et de vendre cher, et le marchand est un être parasite qui *exploite*, c.-à-d. pressure à la fois le producteur et le consommateur. Ce qui précède suffit, ce nous semble, pour démontrer combien cette classe intermédiaire est utile et indispensable au développement du travail et de la production, ainsi qu'à l'accroissement du bien-être des consommateurs ; néanmoins, nous ajouterons encore quelques mots à ce sujet. Il est très-vrai que le commerçant vend parfois fort cher ce qu'il a acheté à fort bon marché ; mais il faut observer que le travail du commerçant est souvent bien supérieur à celui de l'individu que l'on veut gratifier exclusivement du titre de producteur. « Le travail et les dépenses, dit Mac'Culloch, qu'exige l'extraction d'une certaine quantité de houille du fond de la mine ne surpassent pas ceux que nécessite son transport de Newcastle à Londres, et il est beaucoup plus difficile et plus dispendieux de transporter une pièce de bois du Canada en Angleterre que d'abattre l'arbre. » Le profit du commerçant ne saurait excéder celui que donne toute autre espèce d'entreprise industrielle, car la concurrence est là pour y mettre ordre. Les profits supérieurs que donnent certains genres de c. résultent généralement des risques que l'on y doit courir, ou bien encore de la quantité considérable de capitaux qu'ils exigent, conditions qui se retrouvent également dans toutes les entreprises agricoles ou manufacturières. Il est bien entendu que nous ne considérons pas ici les espèces de c., qui, sous un prétexte ou sous un autre, ont été érigées en monopoles ; car, dans ce cas, la concurrence, dont l'un des rôles essentiels est de niveler les profits, ne peut faire sentir sa bienfaisante influence, et alors les marchands peuvent véritablement faire la loi aux producteurs et aux consommateurs.

IV. *C. intérieur.* — Nous avons démontré plus haut que la fonction essentielle du c. dans l'œuvre générale de la production consiste à effectuer l'échange des produits, et à permettre aux hommes, après qu'ils se sont divisé les divers travaux selon leurs aptitudes particulières, de se livrer ensuite exclusivement et sans interruption à l'espèce de travail que chacun a adopté de préférence. Mais ce n'est pas tout : le c. *intérieur*, c.-à-d. celui qui se fait entre tous les habitants d'un même pays, offre un autre avantage. Il permet aux habitants des différentes parties de ce pays de donner à leur travail la direction qui peut être la plus productive. La différence du sol, du climat et des productions naturelles des différentes provinces d'un même pays, rend chacune plus spécialement propre à une branche particulière d'industrie. Ainsi les pays de plaine conviennent surtout à la culture du blé et des autres céréales ; les montagnes à l'élève des bestiaux ; les bords de la mer à la pêche ; une province où abonde la houille, et qui possède un grand nombre de voies de communication fluviales ou autres, devient naturellement le siége de l'industrie manufacturière, etc. Or, il est certain que les habitants de ces différentes provinces, en s'adonnant spécialement aux branches de la production auxquelles la Providence semble avoir prédestiné la partie du territoire qu'ils occupent, et en échangeant le surplus de leurs produits pour celui des autres provinces, obtiendront incomparablement une plus grande abondance et une plus grande variété de produits utiles ou agréables, que s'ils s'étaient indistinctement appliqués à toute espèce de travaux. C'est donc encore le c. qui rend possible cette *division territoriale du travail*, laquelle n'est pas moins avantageuse à la société que la division du travail entre les individus. En effet, admettons l'hypothèse où il n'existerait aucune relation commerciale entre les habitants des différentes provinces d'un même pays, tous ces avantages disparaîtront. Réduits forcément aux ressources de leurs territoires respectifs, les habitants de chacun d'eux manqueront d'une foule de choses nécessaires, tandis qu'ils pourront en avoir d'autres en abondance. Les uns auront une surabondance de blé, en même temps qu'ils seront entièrement privés de vin, de houille et de fer, et d'autres auront un surcroît de ces derniers articles et très-peu de grains. Bien plus, les habitants de chacune de ces provinces n'ayant plus à échanger l'excédant de leurs propres produits contre l'excédant des produits des provinces voisines, ils produiront toujours de moins en moins, et la misère succèdera à l'abondance. C'est ce qui explique pourquoi les habitants des contrées les plus vastes et les plus riches de la terre, mais qui n'ont pas entre eux de relations commerciales étendues, sont nécessairement pauvres et misérables. Cette adjonction de la division du travail entre les différentes parties d'un même pays à la division du travail entre individus, rend les forces productives de l'industrie incommensurablement plus grandes, et augmente non-seulement la masse des choses nécessaires à l'existence, mais aussi celle des commodités et des jouissances à un degré dont il est difficile de se rendre compte, et qui ne saurait être surpassé que par les effets du c. étranger.

Sous un autre rapport, le c. intérieur n'est pas moins avantageux à un pays quelconque. Il crée entre les diverses parties du pays le plus vaste, pourvu que celui-ci possède les voies de communication indispensables au développement des relations commerciales, un intérêt commun. Les différentes parties de ce territoire s'approvisionnent réciproquement ; les habitants de chaque province sont, au point de vue de la production, de l'échange et de la consommation, dans une dépendance mutuelle. Aucune de ces provinces ne peut souffrir sans que les autres n'en éprouvent le contre-coup ; aucune d'elles ne prospère sans que les autres ne s'en ressentent également. Il règne entre elles toutes une solidarité et une communauté d'intérêts qui déterminent l'unité matérielle de l'État, de même que l'unité morale de ce dernier résulte de la communauté d'idées, de langue, de mœurs et de religion.

V. *C. extérieur.* — Ce que le c. intérieur est, de province à province, pour un même pays, le c. *extérieur* ou *étranger* l'est à l'égard des contrées du globe les plus distantes les unes des autres. En effet, les différentes contrées ne produisent chacune que certaines denrées particulières : *Non omnis fert omnia tellus*. Il y a assurément une différence bien moindre entre les produits des diverses provinces d'un pays, même très-étendu, qu'entre les produits de contrées fort éloignées les unes des autres et situées sous des climats opposés. En donnant ainsi à chaque contrée quelque chose que ne produisent pas les autres, la Providence a voulu que les nations les plus diverses dépendissent mutuellement les unes des autres par l'échange réciproque de leurs produits spéciaux. Or, sans le c. étranger, non-seulement ces nations ne pourraient jouir des produits utiles ou agréables que leur sol ne donne pas, mais encore chacune d'elles demeurerait complétement isolée, et n'aurait aucune occasion d'entretenir avec les autres ces communications pacifiques qui concourent si activement au progrès de la civilisation.

Pour apprécier complétement les avantages du c. étranger, il convient de le considérer sous ses divers aspects, et d'examiner successivement : 1° son utilité pour nous approvisionner de denrées et d'articles dont, sans lui, nous serions totalement privés ; 2° son influence sur la multiplication et l'abaissement du prix des productions particulières à notre pays ; 3° l'influence qu'il exerce sur nous en nous faisant connaître les découvertes et les inventions étrangères, et en stimulant notre esprit d'invention ; 4° l'action indirecte qu'il exerce sur l'industrie en augmentant à la fois nos besoins et les sources de notre bien-être.

1° En ce qui concerne l'utilité du c. extérieur considéré comme ayant pour effet de procurer à chaque nation les denrées et les produits dont sans lui elle serait privée, cette utilité est trop évidente et trop palpable pour avoir besoin d'explications plus longues après ce que nous avons déjà dit. La France, comme la plupart des autres pays de l'Europe, est abondamment pourvue de produits indigènes, et cependant c'est de l'étranger que nous sommes obligés de tirer le coton qu'emploient nos manufactures, les bois de teinture et d'ébénisterie, le café, le thé, les épices, le sucre de canne, le cuivre, l'étain, l'or et l'argent, et une multitude d'autres articles plus ou moins importants. Or, si ces importations venaient à cesser, il est facile de concevoir quelle prodigieuse réduction nous éprouverions aussitôt non-seulement dans nos jouissances et nos commodités, mais encore dans nos moyens d'entretenir et d'occuper nos propres travailleurs. Le c. étranger n'aurait-il pour effet que de nous approvisionner de cette variété infinie de produits exotiques, on ne saurait estimer trop haut son utilité et son importance.

2° Mais telle est la bienfaisante influence du c. que, en même temps qu'il nous procure une multitude de productions nouvelles, il multiplie et rend moins chères celles qui sont propres à chaque pays. Il agit ainsi, en permettant à chaque peuple de se livrer spécialement aux genres de travaux pour lesquels il possède quelque avantage naturel ou acquis, et en ouvrant à ses produits le marché du monde entier. L'Angleterre, par ex., ne saurait produire du vin comme celui de Bordeaux : cela pourtant ne fait pas renoncer les Anglais au plaisir d'user de cette délicieuse boisson. Pour se la procurer, ils n'ont autre chose à faire qu'à expédier pour la France ou pour quelque pays créancier de la France certains articles dans la production desquels ils ont la supériorité, et ils obtiennent du vin de Bordeaux en échange, au prix que ce dernier coûte à produire dans les circonstances les plus favorables.

Lorsque la demande d'un article est limitée à un pays particulier, aussitôt que celui-ci est approvisionné, l'industrie qui le produit reste stationnaire, car c'est, on peut le dire, l'étendue du marché qui détermine la division du travail et le perfectionnement de l'industrie. Adam Smith a montré que, grâce à l'extrême division du travail dans une manufacture d'épingles occupant dix ouvriers, on peut fabriquer 48,000 épingles par jour, et depuis l'époque où il écrivait, ce nombre a presque doublé. Mais si la demande n'avait pas suffi pour enlever cette quantité d'épingles, on n'aurait songé ni à diviser ainsi le travail ni à perfectionner les machines ; en conséquence, le prix des épingles serait infiniment plus élevé. Ce principe est d'une application universelle. La fabrication du coton est assurément l'industrie manufacturière qui, en Angleterre, occupe le plus de bras et emploie le plus de capitaux. Eh bien ! l'immense développement qu'elle a pris est entièrement dû au c. En effet, en supposant même que le coton en laine fût un produit indigène de la Grande-Bretagne, les Anglais n'auraient jamais pu faire des progrès si prodigieux dans cette fabrication si elle n'avait pas eu accès sur les marchés étrangers. L'étendue illimitée de ces marchés a provoqué une émulation générale parmi les manufacturiers, a suscité l'invention de machines merveilleuses destinées à économiser la main-d'œuvre, et, comme conséquence toute naturelle, a réduit le prix des tissus de coton à moins d'un quart de ce qu'il eût été si ces produits n'avaient eu pour débouchés que le seul marché indigène. La plupart des grandes industries manufacturières, soit en Angleterre, soit en France, soit en Allemagne, nous fourniraient des exemples semblables. C'est l'accès des marchés étrangers qui a permis aux divers peuples d'accroître leur production en l'améliorant. Ainsi donc, comme nous l'avons dit plus haut, non-seulement le c. approvisionne tous les pays d'une grande variété d'articles nouveaux et utiles, mais encore il abaisse le prix des principaux produits de chacun de ces pays, et rend ces produits accessibles à une multitude d'individus qui auparavant n'y pouvaient atteindre.

3° L'influence qu'exerce le c. en faisant connaître aux habitants de chaque pays les inventions et les découvertes étrangères, et en stimulant leurs efforts par la concurrence qu'il établit entre eux et les étrangers, n'a besoin que d'être signalée, tant elle est évidente. Ainsi donc, le c. distribue entre les divers peuples les productions de la science et de l'art, aussi bien que celles de la nature. Il est le grand instrument au moyen duquel les bienfaits de la civilisation se répandent dans le monde. Aussitôt qu'un perfectionnement un peu considérable se produit dans un art important, fût-ce en Chine ou au Pérou, il ne tarde pas d'être connu et pratiqué en France, en Angleterre, etc. Il n'est plus possible aujourd'hui de monopoliser une invention. Les relations incessantes que le c. établit entre tous les peuples, font de toute découverte, quelle qu'elle soit, un bienfait commun à l'humanité tout entière. Ainsi, l'ingénieuse machine inventée par Whitney, des États-Unis, pour séparer le coton des capsules qui le renferment, n'a pas été moins avantageuse à tous les peuples qui emploient cette matière première qu'aux Américains qui la produisent. Les admirables inventions de Watt et d'Arkwright n'ont pas moins contribué à accroître le bien-être des habitants du Brésil et de la Sibérie que celui des Anglais eux-mêmes. Il est de la nature du c. de détruire tous les genres de monopoles. Par lui, chaque pays profite de la fécondité des autres et de l'habileté acquise par les producteurs étrangers, et, réciproquement, il les fait lui-même profiter de tous les avantages qu'il peut posséder exclusivement. De cette manière, les intérêts des différents peuples se rapprochent et se confondent. Ils se communiquent mutuellement leurs produits, leurs arts et leurs sciences. Où en seraient aujourd'hui les nations les plus civilisées, si chacune d'elles fût demeurée enfermée dans ses étroites limites et privée de toute communication avec l'étranger ? Sans nul doute, nous aurions nous-mêmes inventé quelques-unes des machines ou des industries que nous avons introduites chez nous du dehors ; mais il serait ridicule de prétendre que nous les eussions toutes inventées. De plus, sans l'exemple et la concurrence des peuples étrangers, il est probable que ces inventions seraient restées à l'état presque rudimentaire et n'auraient point été portées au degré de perfection où elles sont déjà parvenues.

4° L'influence que le c. exerce sur l'industrie en augmentant indéfiniment le nombre des articles propres à satisfaire quelqu'un de nos besoins, n'est pas moins puissante et avantageuse que les influences dont nous venons de parler, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait aussi manifeste. Chez les tribus barbares et sauvages où l'homme se contente de calmer sa faim et de s'abriter contre le froid par les moyens les plus grossiers, l'industrie est, pour ainsi dire, nulle. Dans cet état, si la douceur du climat rend le vêtement et le logement une chose de peu d'importance, si la terre produit spontanément une assez grande quantité de fruits, comme on le voit dans les pays tropicaux, les habitants restent plongés dans l'indolence et semblent mettre leur bonheur à s'affranchir de tout travail. Aussi a-t-on remarqué depuis longtemps que les peuples qui habitent des contrées moins favorisées de la nature, sont ceux qui ont fait les plus rapides progrès dans l'industrie et dans les arts. En outre, dans les sociétés civilisées et commerçantes, l'introduction incessante de nouveaux produits utiles ou agréables stimule constamment l'activité humaine et provoque des efforts continuels de la part des individus qui désirent se procurer la satisfaction à laquelle répondent ces articles nouveaux. Les besoins de l'homme civilisé, loin d'être une quantité fixe et limitée, sont essentiellement progressifs et indéfinis. Ils s'accroissent sans cesse à mesure qu'augmentent les moyens de les satisfaire. A peine un désir est-il satisfait, qu'un autre surgit et nous excite à de nouveaux efforts, à de nouveaux travaux. Le travail, ainsi l'a voulu la Providence, est la condition de l'homme sur la terre, et le désir est l'aiguillon qui le force à travailler sans relâche. Il est facile de comprendre le rôle important que joue ici le c. Les moyens de satisfaction que possède chaque peuple considéré isolément, sont ordinairement en assez petit nombre. En général, un homme peut aisément se procurer les choses indispensables à l'entretien de la vie, et s'il lui fallait faire de grands efforts pour s'en procurer une quantité un peu plus considérable, très-certainement il ne les ferait pas, ou bien il ne tarderait pas à se lasser. Les hommes ne se livrent pas au travail et ne pratiquent pas l'économie pour le plaisir d'être laborieux et économes, mais uniquement pour les avantages que leur procurent ces vertus sociales. Par conséquent, plus ces avantages sont multipliés, c.-à-d. plus est grande la variété de besoins qu'ils doivent satisfaire ou la somme de jouissances qu'ils doivent procurer, plus grande aussi est l'énergie que l'homme déploiera à leur poursuite.

Il résulte de là que le véritable moyen d'appeler un peuple à la civilisation et de le rendre actif et industrieux consiste à lui créer de nouveaux besoins, à provoquer ses désirs, à lui inspirer le goût du bien-être et des jouissances de la vie civilisée. Par conséquent, le procédé le plus sûr pour arriver à ce résultat, c'est de favoriser chez ce peuple le c. étranger, car, pour se procurer les articles que lui apporte ce c. et qui excitent sa convoitise, il faut donner d'autres produits en échange : or ces produits ne peuvent s'obtenir que par le travail. C'est ainsi que le c. sera, après le christianisme toutefois, l'agent de civilisation le plus puissant pour faire sortir les peuples indigènes de l'Afrique, de la torpeur et de la barbarie où ils sont comme ensevelis.

L'importance du rôle que joue le c. extérieur dans la vie des peuples est encore démontrée par un événement considérable de notre propre histoire. On sait que Napoléon, dans le but de ruiner l'industrie, le c. et la navigation de l'Angleterre, interdit, par les fameux décrets de Berlin (21 nov. 1806) et de Milan (17 déc. 1807), l'introduction de toutes les marchandises anglaises dans les divers pays soumis à son empire ou dépendant de ses alliés, c.-à-d. dans l'Europe entière. Ce système d'interdiction générale et absolue qu'on désigne habituellement sous le nom de *Blocus continental*, fit plus de mal à l'industrie et au commerce de la France et des nations qui furent contraintes d'entrer dans cette fatale coalition qu'à ceux de la Grande-Bretagne. Sans doute, les fabricants anglais eurent d'abord à souffrir de la prohibition qui fermait la plus grande partie de l'Europe à leurs produits; mais, grâce à la puissance de ses forces navales, le gouvernement britannique eut bientôt ouvert dans toutes les autres parties du monde de nouveaux et considérables débouchés à ses nationaux. Il s'empara de la plupart des colonies françaises, danoises, hollandaises, et de quelques-unes des colonies espagnoles. Le pavillon anglais supplanta dans toutes les mers les pavillons européens; les marchandises anglaises furent les seules pour lesquelles la mer resta libre et sans dangers. Le prodigieux accroissement que prirent, pendant la période impériale, l'industrie et le c. anglais, est la preuve la plus incontestable de l'inanité du système gigantesque si vivement poursuivi par Napoléon, comme devant ruiner son implacable ennemie. Mais, tandis que l'Angleterre, grâce à l'absence de toute concurrence commerciale, croissait en puissance et en prospérité, les États du continent souffraient cruellement, d'une part, de la perte des débouchés que la Grande-Bretagne offrait naguère à leurs produits agricoles et manufacturiers, et d'autre part, du renchérissement inouï des denrées coloniales dont l'usage était devenu pour les consommateurs un besoin de première nécessité, ainsi que des matières exotiques indispensables à certaines industries, telles que le coton, l'indigo, les bois de teinture, etc. Si la sollicitude de l'empereur pour la France et les encouragements qu'il donna à l'industrie nationale atténuèrent un peu les souffrances du pays, il n'en fut pas de même pour l'Allemagne, la Russie et les contrées agricoles du centre de l'Europe. L'Angleterre avait été jusqu'alors leur marché principal. Ce marché fermé par le blocus continental, elles ne trouvaient ni à écouler les produits de leur sol, ni à acheter, sinon à des prix exorbitants, les articles manufacturés auxquels elles étaient accoutumées. Ce système aliéna à la France tous les peuples qui y étaient soumis, et fut une des causes principales de la facilité avec laquelle l'Angleterre réussit plus tard à les coaliser tous, sans exception, contre notre pays et contre Napoléon. L'empereur n'avait pas réfléchi que l'Angleterre était plus nécessaire encore aux peuples européens, comme acheteur de leurs propres produits, qu'ils ne lui étaient eux-mêmes nécessaires comme acheteurs des produits de l'industrie britannique. On peut donc dire, sans exagération, qu'une erreur économique sur la nature du c. a été l'une des principales causes de la chute déplorable de Napoléon et de la ruine du premier empire français.

VI. *Balance du c.* — C'est le terme dont on se sert communément pour exprimer la différence qui existe entre la valeur des *exportations* d'un pays et celle des *importations* dans ce même pays. On dit que la balance est *favorable*, lorsque la valeur des exportations dépasse celle des importations, et *défavorable*, lorsque la valeur des importations dépasse celle des exportations. Pendant longtemps on a cru qu'il était de l'intérêt des nations d'avoir cette balance *favorable*, c.-à-d. d'exporter plus de marchandises que d'en importer, et l'on estimait leur prospérité d'après l'état de cette balance, parce que la différence des exportations sur les importations se soldait en espèces métalliques et que ces dernières étaient considérées comme constituant la richesse par excellence. Dans cette théorie, le c. extérieur était considéré comme la branche de travail la plus productive pour une nation, et même comme la seule qui pût l'enrichir, en attirant du dehors au dedans la plus grande quantité possible de métaux précieux. De là le nom de *système mercantile*, par lequel on désigne souvent la théorie de la balance du c. Malgré sa longue domination, ce système est radicalement faux, car il procède d'une notion erronée du rôle de la monnaie dans les échanges, et d'une conception également erronée relativement à la nature du commerce.

A. — La monnaie étant une marchandise comme toute autre denrée ou tout autre produit de l'industrie, il est absurde de considérer les métaux précieux comme l'unique ou même comme la principale richesse. Les pays producteurs de métaux précieux exportent ces métaux comme nous-mêmes nous exportons nos vins et nos soieries et par le même motif, c.-à-d. pour recevoir en échange les articles dont ils ont besoin. Il s'ensuit, d'après l'opinion que nous réfutons, que plus le Mexique exporte d'argent, plus il a sa balance défavorable, et cependant les propriétaires de mines de ce pays croient s'enrichir lorsqu'ils tombent sur des filons abondants et peuvent exporter de plus grandes quantités d'espèces métalliques. Quant aux pays qui n'ont pas de mines, une fois qu'ils sont suffisamment approvisionnés de métaux précieux, soit pour leur circulation en espèces, soit pour les besoins de certaines industries (bijoutiers, orfévres, doreurs, etc.), ils ne tiennent aucunement à importer du numéraire en échange de leurs marchandises, mais à importer, soit les matières premières nécessaires à leurs fabriques, soit les articles de consommation qu'ils ne produisent pas eux-mêmes ou qu'ils ne pourraient produire qu'à plus de frais. Serait-ce donc qu'un négociant ne sait pas calculer et ne connaît pas ses véritables intérêts lorsque, par ex., après avoir expédié des soieries au Brésil et les y avoir vendues avec bénéfice, il aime mieux, au lieu de rapporter le numéraire avec lequel on l'a payé, acheter au même endroit des cafés qu'il importe en France et qu'il revend ensuite avec un nouveau bénéfice? — Nous avons déjà vu, au mot CIRCULATION : 1° que la quantité d'espèces dont un pays a besoin pour effectuer ses échanges est limitée par le nombre même de ces échanges ; 2° qu'il y a économie et avantage pour un pays à réduire autant que possible la somme des métaux employés comme espèces circulantes ; 3° que l'accroissement de la quantité des métaux précieux dans un pays, si ces derniers ne pouvaient se déverser au dehors, déterminerait une diminution dans leur valeur, c.-à-d. dans leur puissance d'achat. Or, de ces démonstrations, sur lesquelles il est inutile de revenir, il résulte évidemment et nécessairement que la fonction spéciale du numéraire est celle d'agent des échanges, et que son abondance, loin d'être le signe infaillible de la prospérité d'un pays, est généralement une preuve ou de sa pauvreté, ou au moins d'une détresse temporaire. C'est ainsi qu'un pays peu industrieux et où il se fait peu d'échanges a besoin, pour effectuer un petit nombre de transactions, d'une somme en numéraire comparativement très-supérieure à celle d'un pays où fleurissent l'industrie et le commerce : l'Espagne et l'Angleterre nous fournissent un exemple de ce contraste. Comme exemples du second cas, nous rappellerons la situation où s'est trouvée la France après la révolution de 1830 et celle de 1848. A chacune de ces deux époques, le crédit commercial, aussi bien que le crédit public, profondément atteint par ces commotions soudaines, avait complétement disparu. Il en était résulté que les échanges ne s'effectuaient plus qu'argent comptant, et que, malgré la diminution trop réelle de la somme totale des échanges, les besoins en numéraire étaient devenus immédiatement plus forts. Or, la vente des marchandises étant devenue par cela même plus difficile au dedans, on fut obligé de faire des efforts plus qu'ordinaires pour leur procurer, même au prix de sacrifices considérables, c.-à-d. au moyen de ventes à perte, de plus larges débouchés au dehors. De là un accroissement notable dans les exportations et une énorme diminution dans les importations. Par conséquent, dans ces deux périodes, la balance du c. nous fut infiniment plus favorable qu'aux époques qui les avaient précédées ou qui les suivirent. Les partisans de la balance doivent donc en conclure que la France jouissait, au milieu de ces deux crises, d'une prospérité sans exemple.

B. Le c., ainsi que nous l'avons établi, a pour fonction distincte et spéciale l'échange, et, s'il emploie la monnaie comme intermédiaire, c'est uniquement pour faciliter cette opération. Or, dans un échange, il y a toujours transmission inverse de deux produits, de deux marchandises. Dans le cas du c. extérieur, la nature de l'opération ne change pas : ce sont deux pays qui échangent, soit directement, soit indirectement, leurs produits. A moins de circonstances exceptionnelles, comme celles où se trouva la France après 1830 et 1848, il y a nécessairement équivalence entre les marchandises importées et exportées, car toute vente implique un achat, et la prétention de vendre sans acheter est tout aussi ridicule que celle d'acheter sans vendre. La Suède, par ex., paie en fers nos vins de Bordeaux ; les États-Unis échangent leurs cotons contre nos soieries; la Russie envoie à l'Angleterre ses goudrons et ses chanvres en échange des tissus de coton, des draps et de la quincaillerie qu'elle en reçoit ; le Brésil paie en sucre et en cafés, en bois de teinture et en cuirs, les tissus de tout genre, les savons, les vins, en un mot, tous les articles européens. C'est uniquement avec ce qu'il produit qu'un peuple peut acheter ce qu'il ne produit pas, et, à la rigueur, on pourrait, dans ces échanges, se passer d'espèces métalliques. D'ailleurs, il est de l'intérêt des commerçants, ainsi que nous l'avons établi à l'article CHANGE, d'opérer leurs transactions avec le moins de numéraire possible, et en évitant les soldes et les transports d'espèces. Or, ce qui est avantageux à chacun des négociants d'un pays considérés individuellement, ne saurait être désavantageux pour ces mêmes commerçants pris ensemble. Aussi est-ce précisément de cette manière que s'opère l'immense majorité des transactions commerciales faites entre pays différents.

On demandera peut-être en quoi consistent les bénéfices des nations, si ce n'est pas dans la balance du c., c.-à-d. dans l'excédant des exportations sur les importations? La réponse est facile. Deux peuples peuvent bénéficier à la fois sur leurs importations respectives, et cela, sans que le numéraire ait figuré dans leurs transactions. Si, par ex., un commerçant français expédie 100 pièces de soie en Suède, où elles lui sont payées par 200 tonnes de fer, il peut réaliser, au moyen du fer vendu en France, le bénéfice de son exportation de soiéries en Suède. De même, le négociant suédois pourra faire, en Suède, sur les soieries qu'il a achetées avec ses fers, un bénéfice précisément égal à celui que le français a fait lui-même. Nos deux négociants auront donc gagné, sans que la balance du c. ait rien à y voir, par cette simple raison que chacun d'eux a acheté, avec un article qui dans son pays représentait, par ex., 1,000 de frais de production, un autre article qui lui aurait coûté 1,400 de frais de production s'il avait voulu le produire lui-même. Le bénéfice du commerçant consiste donc dans la différence de valeur d'une même denrée, dans les lieux où elle surabonde et où il l'achète, et dans ceux où elle manque et où il la vend.

La fausseté du système mercantile se démontre aussi très-bien par l'absurde. Il suffit pour cela de tirer de cette théorie les conséquences extrêmes qu'elle renferme. Un membre de la dernière Assemblée législative ayant fait à la tribune l'apologie de cette doctrine surannée, Fréd. Bastiat, dans une vive et spirituelle brochure intitulée *Spoliation et Loi*, lui répondit en ces termes : « Permettez-moi d'apprécier le mérite de la règle selon laquelle les partisans de la balance calculent les profits et les pertes. Je le ferai en racontant deux opérations commerciales que j'ai eu l'occasion de faire. J'étais à Bordeaux. J'avais une pièce de vin qui valait 50 fr.; je l'envoyai à Liverpool, et la douane constata sur ses registres une *exportation de* 50 *francs*. Arrivé à Liverpool, le vin se vendit 70 fr. Mon correspondant convertit les 70 fr. en houille, laquelle se trouva valoir, sur la place de Bordeaux, 90 fr. La douane se hâta d'enregistrer une *importation de* 90 *francs*. Balance du c. en excédant de l'exportation, 40 fr. Ces 40 fr., j'ai toujours cru, sur la foi de mes livres, que je les avais gagnés. M. M...... m'apprend que je les ai perdus, et que la France les a perdus en ma personne. Ma seconde opération eut une issue bien différente. J'avais fait venir du Périgord des truffes qui me coûtaient 100 fr. Elles étaient destinées à deux célèbres ministériels anglais qui devaient me les payer à un très-haut prix que je me proposais de convertir en livres. Hélas! j'aurais mieux fait de les dévorer moi-même (je parle des truffes, non des livres ni des tories). Tout n'eût pas été perdu comme il arriva, car le navire qui les emportait périt à la sortie du port. La douane, qui avait constaté à cette occasion une sortie de 100 fr., n'a jamais eu aucune rentrée à inscrire en regard. Donc, dira M. M..., la France a gagné 100 fr.; car c'est bien de cette somme que, grâce au naufrage, l'exportation surpasse l'importation. Si l'affaire eût autrement tourné, s'il m'était arrivé pour 200 ou 300 fr. de livres, c'est alors que la balance du c. eût été défavorable et que la France eût été en perte! »

« En réfléchissant à la nature des échanges, dit Jos. Garnier, on ne tarde pas à s'apercevoir que c'est seulement par exception, c.-à-d. dans les cas de ruse, de dol ou d'ignorance, que l'une des parties contractantes peut se trouver lésée. En général, dans ces opérations, les intérêts se balancent, les valeurs s'équilibrent. Il est en effet difficile qu'une nation, qui est la collection d'un grand nombre d'individus travaillant chacun dans leur intérêt particulier, cède la masse de ses produits pour des produits de valeur inférieure, de sorte que les relevés administratifs, qui indiquent les importations d'un pays, ne devraient, en prenant la moyenne de quelques années seulement, présenter aucune différence notable entre les exportations de cette nation pour tous les pays et les importations de tous les pays au sein de cette nation. Il semble même que la différence, s'il devait y en avoir une, devrait être forcément en faveur des importations; car, enfin, les raisons qui portent à l'échange sont qu'on a plus besoin des produits que l'on reçoit que de ceux que l'on donne, et que l'on accorde, par conséquent, moins de valeur à ceux-ci qu'à ceux-là. De plus, même à quantités égales, les produits exportés n'ont pas encore reçu toute la façon commerciale dont ils sont susceptibles (les frais de transport, par ex., n'y sont pas encore compris), tandis que les produits importés peuvent être considérés comme achevés sous ce rapport. Si donc il y a des relevés officiels qui indiquent une différence notable provenant d'un excès d'importation ou d'exportation, tout porte à croire que ces relevés ne sont pas l'expression complète de ce qui se passe dans le c. de la nation que l'on considère, soit que les employés de l'administration commettent des erreurs de faits ou de calcul, soit qu'ils prennent des bases d'évaluation qui ne sont pas justes. En outre, ces tableaux ne peuvent tenir compte de la contrebande, des lettres de change et autres titres, non plus que de la monnaie que portent les voyageurs. » A ce propos, le même écrivain fait spirituellement remarquer que jadis tous les tableaux officiels dressés, chez tous les peuples commerçants, par leurs administrations respectives, constataient, pour chacun d'eux, un excédant de ses exportations sur ses importations.

Il y a près d'un siècle que le système mercantile a été ruiné de fond en comble par les travaux de Turgot et d'Adam Smith. Néanmoins, il conserve encore un si grand empire sur une foule d'esprits qui n'ont jamais porté une attention réfléchie sur les fonctions de la vie économique des nations, que nous avons cru devoir, à l'exemple de tous les économistes contemporains, étudier avec soin cette question. La même cause qui a engendré la déplorable théorie de la balance du c. subsiste encore aujourd'hui : c'est une confusion née et entretenue par un vice du langage vulgaire, où le mot *argent* est pris constamment comme expression de richesse. « La double fonction que remplit l'argent, dit Adam Smith, et comme instrument de c. et comme mesure de valeur, a donné naturellement lieu à cette idée populaire que l'argent fait la richesse, ou que la richesse consiste dans l'abondance de l'or ou de l'argent. L'argent servant d'instrument de c., quand nous avons de l'argent, nous pouvons bien plutôt nous procurer toutes les choses dont nous avons besoin, que nous ne pourrions le faire par le moyen de toute autre marchandise. Nous trouvons à tout moment que la grande affaire, c'est d'avoir de l'argent : quand une fois on en a, les autres achats ne souffrent pas la moindre difficulté. D'un autre côté, l'argent servant de mesure des valeurs, nous évaluons toutes les autres marchandises par la quantité d'argent contre laquelle elles peuvent s'échanger. Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent, et d'un homme pauvre qu'il n'a pas d'argent, etc. S'enrichir, c'est acquérir de l'argent. En un mot, dans le langage ordinaire, richesse et argent sont regardés absolument comme synonymes. » — Pour se mettre à l'abri de cette confusion qui se présente à l'esprit comme une cause d'erreur perpétuelle chez toutes les personnes qui ne sont pas familières avec les considérations économiques, ajouterons-nous, il n'existe qu'un seul moyen : c'est de regarder toujours ce qui est caché derrière l'argent, derrière la monnaie métallique, et de faire abstraction de celle-ci, toutes les fois que sa fonction se réduit à celle d'intermédiaire.

VII. *Restrictions apportées au c.* — Nous avons vu plus haut que les arguments par lesquels on démontre l'utilité du c. intérieur, s'appliquent complétement au c. extérieur. Or, aujourd'hui il n'est plus personne qui ne professe que le c. intérieur d'un pays doit jouir d'une entière liberté, et cependant, quand il s'agit du c. extérieur, on rencontre une foule de bons esprits qui repoussent bien loin cette liberté et pensent qu'un gouvernement a le droit de la limiter à son gré. La limitation du c. extérieur s'opère généralement, soit en interdisant l'importation de ces mêmes produits étrangers ou l'exportation de certains produits nationaux, soit en soumettant l'importation de certains produits étrangers à des droits de douane élevés, qui ont pour effet d'élever artificiellement le prix de ces derniers, ce qui oblige le consommateur à acheter de préférence les produits indigènes similaires. La première de ces mesures constitue la *Prohibition*; la seconde a reçu le nom de *Protection douanière* ou simplement de *Protection*. Nous allons examiner cette question, d'abord au point de vue théorique, c.-à-d. scientifique, et ensuite au point de vue pratique, c.-à-d. au point de vue de l'art.

A. Nous avons vu que, dans toute opération commerciale, il y a échange de deux produits, et que les deux parties contractantes ne font cet échange que parce que chacune d'elles y trouve ou pense y trouver un bénéfice. En matière d'industrie et de c., le meilleur guide de chaque individu est son propre intérêt. « Nul sentiment dans l'homme, dit avec raison J.-B. Say, ne tient son intelligence éveillée autant que l'intérêt personnel : il donne de l'esprit aux plus simples. » Sans doute, ce guide n'est pas toujours infaillible pour nous diriger dans ces sortes d'affaires; mais il est incomparablement meilleur qu'aucun autre. Si le trafic avec un pays ou sur un article quelconque donne de la perte, ou s'il est seulement moins profitable que d'autres, il sera bientôt abandonné, sans qu'il soit besoin d'aucune intervention du législateur. Il est tout aussi peu nécessaire de rendre un décret pour l'empêcher, qu'il le serait d'intervenir pour empêcher les particuliers de livrer leur travail ou leurs marchandises au-dessous du cours. Tout règlement qui porte atteinte à la liberté du c., comme de toute autre branche d'industrie, est inutile ou pernicieux. Il est inutile quand il a pour objet de protéger l'intérêt des particuliers en les empêchant de s'engager dans des entreprises désavantageuses, et il est pernicieux quand il les empêche de se livrer à des opérations qui leur seraient profitables.

Il est vrai que, lorsque le législateur intervient dans l'ordre de choses dont nous parlons, il n'affiche pas la prétention de diriger la conduite particulière des individus; il veut simplement, dans l'intérêt de la nation tout entière, protéger telle ou telle branche de l'agriculture, telle ou telle espèce d'industrie. C'est là une illusion complétement chimérique. Et d'abord, une protection spéciale accordée à une branche particulière quelconque du travail national ne peut avoir lieu qu'au détriment de toutes les autres classes. En effet, la prohibition d'un article quelconque importé de l'étranger, afin d'encourager dans le pays la fabrication de ce même article, a pour résultat immédiat d'élever le prix de ce dernier. Cette hausse de prix est assurément un bénéfice pour les individus qui se livrent à ce genre de production; mais il nous est impossible d'imaginer quel peut être le bénéfice tiré de cette mesure par les autres habitants du pays, à moins qu'ils ne regardent comme un profit l'avantage de payer plus cher l'article en question. — On ne manque pas d'alléguer que, dans ce cas, l'entrave ainsi mise à l'entrée de l'article étranger aura pour effet d'augmenter la demande de l'article similaire produit dans le pays, par conséquent d'augmenter la demande du travail national, et qu'ainsi il y aura compensation. Mais, ici encore, on ne fait pas attention que, si le consommateur est obligé d'acheter plus cher l'article protégé, il sera forcé de restreindre ses achats d'autres produits : donc, si l'industrie protégée vend davantage, les industries non protégées vendront moins (et cela exactement dans la même proportion), et le travail de celles-ci diminuera d'autant. Les restrictions apportées au c. extérieur peuvent donc, selon l'espèce d'article que le législateur croit devoir protéger, favoriser la production de cet article; mais elles n'agissent ainsi qu'aux dépens de quelque autre genre de production. Elles ne sauraient d'ailleurs accroître en aucune façon la quantité totale du travail dans un pays. Tout ce que l'interdiction des marchandises étrangères peut opérer, c'est de substituer une espèce de demande à une autre. Prenons l'Angleterre pour exemple. On a dit aux Anglais que, lorsqu'ils buvaient de la bière ou du porter, ils consommaient des produits de l'industrie anglaise, tandis que, quand ils buvaient du Porto ou du Bordeaux, ils consommaient les produits de l'industrie des Portugais ou des Français. Mais, au fond, il n'y a aucune différence réelle entre les deux cas. En effet, qui est-ce qui engage les étrangers à fournir leurs vins aux Anglais ? C'est que ceux-ci envoient directement ou indirectement en Portugal ou en France une masse équivalente de produits anglais, avec lesquels ils paient les vins. L'Angleterre ne reçoit rien gratis de l'étranger, car le c. ne vit pas de libéralités. Il est clair comme le jour que l'Anglais qui ne boit que du vin de France, qui ne mange que du pain fait avec du blé de Pologne, qui ne porte que des vêtements faits avec du drap de Saxe, etc., occasionne, par cela même une exportation équivalente de cotonnades, de quincailleries, de cuirs et d'autres produits de l'industrie anglaise. Par conséquent, il encourage autant cette industrie que s'il consommait exclusivement des produits anglais. Une certaine quantité de vin de Porto et une certaine quantité de quincaillerie de Birmingham ont une valeur égale : ainsi donc, consommer directement cette quincaillerie, ou, après l'avoir échangée contre du vin, consommer ce vin, c'est chose absolument indifférente en ce qui concerne le travail de la population anglaise.

Toutefois il arrive rarement que les restrictions à l'importation des articles étrangers bornent leur effet à substituer une sorte d'emploi à une autre. Le plus souvent elles ont pour résultat de changer la distribution des capitaux et du travail dans le pays, en les poussant à s'engager dans des voies moins productives, et d'élever le prix des marchandises. Un pays importe rarement de l'étranger un article qu'il peut produire à aussi bon marché. Dans la très-grande majorité des cas, les articles importés ne pourraient être produits dans le pays qu'avec des frais de production de beaucoup supérieurs. Supposons, par ex., que nous importions pour 1,000,000 de francs d'un article, que l'importation de cet article vienne à être prohibée, et que la même quantité que nous en importions ne puisse être produite chez nous pour moins de 1,500,000 fr. C'est pour les consommateurs la même chose que si l'article en question eût été frappé d'une taxe particulière de 500,000 fr.; mais pour l'État, c'est tout autre chose, car, dans le cas d'une taxe, ce que les consommateurs auraient perdu serait entré dans ses coffres, tandis que, dans le cas d'une prohibition, l'élévation de prix, causée par une plus grande difficulté de production, ne profite absolument à personne.

Ainsi que nous l'avons vu, le plus souvent la prohibition ou les droits élevés mis à l'importation permettent aux entrepreneurs de l'industrie protégée de faire des bénéfices extraordinaires aux dépens des consommateurs et au détriment des industries non protégées. Ainsi, par exemple, si l'Angleterre venait à prohiber les soieries étrangères, cette circonstance, en diminuant la masse des soieries sur le marché anglais et en les faisant hausser de prix, serait fort avantageuse dans le premier moment aux fabricants anglais, car elle élèverait leurs profits au-dessus du taux ordinaire ; mais cette faveur légale, nous ne dirons pas légitime, ne procurerait cependant à ces fabricants qu'une prospérité momentanée. La conséquence prochaine de la prohibition serait que les personnes engagées dans ce genre de fabrication se mettraient aussitôt à étendre leurs opérations, en même temps que beaucoup de personnes qui se livraient à d'autres entreprises y renonceraient pour s'appliquer à une branche d'industrie placée dans une position si favorable. Ce transport des capitaux et du travail à l'industrie privilégiée ne s'arrêterait que lorsque les profits se trouveraient ramenés au taux commun. Si l'on fait attention aux divers phénomènes qui se passent dans ce cas, on voit qu'il y a nécessairement perte pour le pays. Comme les capitaux ne s'improvisent pas, ils quittent, pour s'engager dans une industrie plus ou moins artificielle (car elle a besoin de protection), des industries naturelles et vraiment nationales (car celles-ci n'avaient pas besoin de protection). De plus, comme, lorsque les capitaux voient s'ouvrir devant eux une carrière où il y a chance de bénéfices plus considérables, ils s'y précipitent souvent avec une ardeur mal calculée, il arrive fréquemment qu'il y a excès de production de l'article favorisé, lequel est bientôt suivi d'une réaction qui détermine une baisse des prix et des salaires au-dessous du niveau ordinaire. — Il n'existe qu'un seul cas où l'avantage d'un profit plus élevé soit permanent, c.-à-d. dure autant que la mesure protectionniste : c'est celui de l'industrie agricole, car alors, la culture se portant sur des terres de qualité inférieure, il en résulte une hausse dans la rente des bonnes terres; mais cette hausse, il importe de le noter, ne profite ni aux fermiers, ni aux travailleurs agricoles : le propriétaire foncier en recueille seul tout le bénéfice.

Ce n'est pas tout. — Une interdiction d'acheter au meilleur marché possible est également une interdiction de vendre le plus cher possible. Le haut ou le bas prix d'un article ne s'établit et ne peut se reconnaître que par la quantité d'autres produits contre lesquels il s'échange. Supposons, en prenant toujours l'Angleterre pour ex., qu'en expédiant une certaine quantité de cotonnades au Brésil, on pût obtenir en échange 150 boucauts de sucre, tandis que la même quantité, expédiée à la Jamaïque, ne s'y échangerait que contre 100 boucauts : il est évident qu'en prohibant l'importation du sucre du Brésil, on force les négociants à vendre leurs marchandises aux deux tiers du prix qu'ils en auraient pu tirer. Supposer qu'un système qui produit de pareils résultats puisse être un moyen d'augmenter la richesse nationale, c'est supposer une chose évidemment absurde.

Enfin, tandis que la liberté du c. stimule, par l'effet de la concurrence extérieure, les industriels non protégés à améliorer leurs instruments et leurs produits, les industriels protégés, qui sont maîtres du marché intérieur, cèdent presque inévitablement à cette tendance si naturelle à l'homme, l'indolence et l'indifférence. Ils dorment volontiers sur le doux oreiller du privilége. « Pourquoi, disait un de ces heureux du jour, ferais-je les frais de machines perfectionnées ? Ne suis-je pas protégé ! »

Nous terminerons ces considérations par quelques mots sur un argument philanthropique à l'usage des adversaires quand même de la liberté commerciale. Lorsque la protection du gouvernement est réclamée en faveur d'une industrie quelconque, on ne manque jamais de mettre en avant l'intérêt des classes laborieuses, en affirmant que cette industrie leur fournira de nouveaux moyens d'existence. Ceux qui invoquent cet argument commettent une étrange erreur. Nous avons vu plus haut que la protection n'a pas d'autre effet que de déplacer les capitaux et le travail déjà occupés ailleurs ; par conséquent, elle ne saurait être d'aucun avantage aux ouvriers. Si la prohibition a pour effet de faire produire dans le pays un article qui se tirait auparavant du dehors, cela même ne crée pas de nouveaux emplois pour le travail, puisqu'elle a pour résultat nécessaire de restreindre la production nationale des articles avec lesquels on achetait l'article étranger actuellement prohibé. Donc, ici encore, il n'y a nulle création nouvelle de travail pour les classes salariées. Loin de là, les industries privilégiées ne pouvant produire qu'avec des frais supérieurs, les articles qu'elles fournissent s'adressent à une classe de consommateurs d'autant plus limitée que le renchérissement de ces articles est plus grand. En conséquence, leur production est nécessairement plus restreinte, et partant elles doivent occuper un nombre d'ouvriers proportionnellement moindre. En ce sens, la protection serait donc plutôt préjudiciable aux classes ouvrières.

Nous croyons avoir démontré péremptoirement les inconvénients des restrictions apportées dans une foule de pays à la liberté de l'échange ou du c.; nous aurons peu de chose à dire sur leur injustice, car elle est palpable. Lorsque le système restrictif permet à une catégorie d'industriels d'élever leur prix, évidemment c'est aux dépens des consommateurs forcés de l'article protégé, lesquels sont obligés de payer plus cher. Cette protection, lors même qu'elle s'étend à un certain nombre d'industries afin d'amoindrir l'inégalité de leur position, est encore injuste relativement, car il n'est pas possible au législateur d'accorder à toutes les industries privilégiées la faveur d'un renchérissement de leurs produits exactement proportionnel. « Mais que dire, observe Jos. Garnier, des nombreux services humains qui payent tribut et ne reçoivent, ne sont pas même susceptibles de recevoir aucune compensation par l'action des tarifs de douanes ? Ces services sont si nombreux, qu'ils occupent la masse même de la population. Pour qu'un service puisse recevoir la protection douanière, il faut que le travail auquel il donne lieu s'incorpore dans un objet materiel susceptible de passer la frontière; car ce n'est que sous cette forme que le produit similaire étranger peut être repoussé ou grevé d'une taxe. Or, il est un produit extrêmement précieux, la sécurité, qui n'est pas dans ce cas. Ce service absorbe les fonctions d'une multitude de personnes, depuis les ministres jusqu'aux gardes champêtres : tels sont les magistrats, les militaires, les collecteurs de taxes, etc. Une autre classe qui ne peut pas être protégée, c'est celle qui rend des services immatériels : professeurs, médecins, avocats, avoués, notaires, auteurs, artistes, etc., etc. Une troisième classe est celle qui s'occupe exclusivement de distribuer les produits : banquiers, négociants, marchands en gros et en détail, courtiers, assureurs, voituriers, etc. Une quatrième se compose de tous ceux qui font un travail se consommant sur place et à mesure qu'il se produit : tailleurs, cordonniers, menuisiers, maçons, charpentiers, forgerons, jardiniers, etc. Une cinquième comprend tous les ouvriers salariés, puisque les ouvriers étrangers sont admis à la douane sans droits protecteurs, » — et, ajouterons-nous, puisque les salaires ne sont pas plus élevés dans les industries privilégiées elles-mêmes que dans les autres, car la protection n'exerce aucune influence favorable sur la rémunération des ouvriers. — « Enfin, il faut compter comme radicalement exclus des faveurs de la protection tous ceux qui cultivent ou fabriquent des choses qui ne redoutent en aucune façon la concurrence étrangère. »

B. Les principes que nous venons d'établir au sujet de la liberté commerciale ne sauraient être contestés au point de vue théorique, c.-à-d. au point de vue de la science pure. Ils découlent, en effet, comme des conséquences nécessaires de cette vérité aussi évidente qu'un axiome de géométrie : *On n'achète des produits qu'avec des produits*. Mais, de même que les formules de la mécanique pure ne peuvent, dans l'application pratique, se réaliser avec toute leur rigueur mathématique, de même les formules abstraites de la science économique ne peuvent pas toujours s'appliquer dans toute leur pureté. « Il existe, dit Rossi, des circonstances de temps et d'espace, des besoins particuliers tenant à la nationalité, qui peuvent modifier dans la pratique l'application de la règle, sans que ces exceptions soient une raison pour révoquer en doute les déductions de la science, en tant que déductions scientifiques. »

Le premier cas d'exception à la règle doit, suivant nous, se tirer de la nationalité. Avant de savoir si un peuple sera plus ou moins riche, il s'agit pour lui de constituer son indépendance politique. C'est à l'homme d'État d'examiner si, en cas de guerre avec les peuples voisins, la France, par ex., pourrait se trouver au dépourvu de fer, d'armes, de munitions, de chevaux, etc. Dans le cas où la réponse serait affirmative, il serait évidemment indispensable d'encourager chez nous la production de ces articles. Mais cette exception doit être renfermée dans des limites aussi étroites que possible. En effet, il serait ridicule, comme le fait très-bien observer Rossi, de craindre, en cas de guerre, une disette de sucre, de café, de cannelle, de châles, de mousseline, de soieries, etc., car nous pourrions nous en passer à la rigueur ; et, s'il nous plaît de recevoir ces denrées et ces articles, l'ennemi lui-même nous les apportera, moyennant une prime. Or, il vaut mieux courir le risque de payer une prime à un moment donné, et pendant un temps limité, que de payer à perpétuité un prix trop élevé à une certaine catégorie d'industriels, pour des objets que le c. libre nous fournirait à meilleur marché. — Cet argument de l'indépendance et de la sûreté d'un peuple cesse donc d'être valable dès qu'il s'agit de produits qui ne sont pas indispensables au maintien de l'existence nationale. Car, l'importance des relations commerciales entre deux peuples (d'où résultent pourtant une solidarité et une dépendance réciproques) est aussi un gage de paix et de sécurité pour chacun d'eux. A ce sujet, nous avons déjà cité, au mot COLONIE, l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis. Ces deux peuples, en effet, ainsi que nous l'avons fait remarquer, ont un égal besoin, celui-ci de vendre sa récolte de coton et celui-là de l'acheter.

La seconde exception est relative à la création de certaines industries qu'il importe à un peuple de naturaliser chez lui. Pour nous, cette exception rentre en partie dans la première. Ainsi, par ex., nous croyons qu'il a été utile à la France de protéger la fabrication des machines à vapeur, car cet objet touche aussi à la question de la défense territoriale. L'importation libre des machines étrangères eût vraisemblablement prévenu et empêché chez nous la fondation d'usines capables de les produire. Or, comme une pareille industrie, qui exige un immense outillage et l'emploi d'une foule d'ouvriers tout à fait spéciaux, ne s'improvise pas, l'interruption de l'importation de cet article eût pu entraîner, dans telle ou telle circonstance qu'il est aisé de prévoir, de très-graves inconvénients. Toutefois il est juste que la protection de l'État, attendu qu'elle impose un sacrifice aux consommateurs, ne dure que précisément le temps nécessaire. Mais ce n'est point la science économique qui peut fixer la durée de cette protection ; c'est là une question pratique qui est du ressort de l'administration.

La troisième exception est relative aux faits accomplis. Lorsqu'une industrie, quelque artificielle qu'elle puisse être, s'est établie dans un pays sous la sanction et avec la protection même abusive du législateur, elle ne peut être condamnée brutalement à disparaître par l'effet de la concurrence étrangère. S'il y a eu erreur de la part des individus qui se sont engagés dans la voie d'industries non viables sans l'assistance de la protection et du privilége, elle n'est pas imputable à eux seuls, car le gouvernement et la masse de la nation partageaient cette erreur. Ils ne peuvent donc pas en être seuls responsables, et leurs intérêts méritent d'être ménagés avec une extrême sollicitude. Deux choses appellent dans ce cas l'attention du législateur qui veut réparer la faute du passé, l'intérêt des ouvriers et celui des entrepreneurs. Il est de toute justice que les salariés occupés par l'industrie condamnée aient le temps de se déplacer et de choisir un autre genre de travail plus ou moins analogue, et que les entrepreneurs aient celui de retirer les capitaux employés dans cette même industrie et de leur donner une autre direction. Or, ces capitaux sont fixes ou circulants. Ces derniers se déplaceront à peu près sans perte ; quant aux premiers, il y en aura toujours une partie de compromise. — Toutefois on aurait tort de croire que la transition du régime de la protection à celui de la liberté puisse être ruineuse pour beaucoup d'industries. En la rendant graduelle, en établissant que les droits protecteurs seront progressivement abaissés dans une proportion connue et fixée d'avance (le laps de temps à accorder à chacune ne peut être déterminé qu'après une enquête sérieuse) jusqu'au point où ils n'auraient plus que le caractère de droits fiscaux, nous sommes convaincus que pas une des industries actuellement établies chez nous ne disparaîtrait. D'abord, comme l'ont démontré les Expositions universelles de Londres et de Paris, la distance qui sépare les produits des diverses industries françaises d'avec les produits similaires étrangers, n'est pas assez considérable pour qu'avec quelques efforts nos industriels ne parviennent à la faire disparaître complétement. C'est ainsi que nous avons vu nos fabriques de sucre indigène, stimulées par l'abaissement des droits qui les protégeaient, se mettre à même de soutenir avec succès la concurrence du sucre colonial. C'est ainsi que, parmi les nombreuses manufactures anglaises qu'on prétendait devoir être ruinées par la réforme générale des tarifs introduite par sir Rob. Peel en 1846, aucune n'a succombé. En second lieu, ce procédé de diminution progressive des tarifs agissant simultanément pour toutes les industries privilégiées, chacune d'elles, en particulier, trouverait une compensation dans l'universalité de la mesure, car elle profiterait de toutes les réductions en même temps qu'elle en subirait une. Avec une réforme entreprise sur ces bases, à peine verrait-on disparaître non pas une industrie, mais quelques rares établissements fondés dans des conditions tout à fait désavantageuses, comme par ex. nous avons vu disparaître quelques fabriques de sucre indigène créées dans nos provinces du Midi. — Pour plus de détails sur les questions relatives au c. tant intérieur qu'extérieur, nous renverrons au *Dictionnaire du Commerce*, par MAC'CULLOCH, auquel nous avons fait de larges emprunts ; au *Dictionnaire d'Économie politique*, publié par GUILLAUMIN, et à tous les traités généraux d'Économie politique. — Voy. aussi les articles CHANGE, CIRCULATION, DÉBOUCHÉ, INDUSTRIE, DOUANE, ÉCHANGE, PRIME, PRODUCTION, SALAIRE, etc.

COMMERCER. v. n. Faire le commerce. *C. dans le Levant, en Espagne, dans les colonies. Cette nation commerce avec tous les peuples de la terre.*

COMMERCIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui est relatif au commerce. *Industrie commerciale. Opérations, entreprises commerciales. Agents commerciaux. Règlements commerciaux.*

COMMÈRE. s. f. Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux. On lui donne ce nom, tant à l'égard du parrain, qu'à l'égard du père et de la mère de l'enfant. *C'est ma c.* ‖ Fam., se dit d'une Femme curieuse et bavarde, qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier et qui parle de tout à tort et à travers. *C'est une franche c.* Se dit quelquefois Des personnes de l'autre sexe. *Cet homme est une vraie c.* — Fam., *C'est une bonne c., une fine c., une maîtresse c.*, C'est une femme qui a de la tête, qui est entreprenante et rusée.

* **COMMETTAGE.** s. m. T. Techn. Voy. CORDERIE.

COMMETTANT. s. m. Celui qui charge un autre du soin de quelque affaire d'intérêt. *Son c. lui a donné des instructions fort étendues.* ‖ Se dit aussi D'affaires publiques. *Tous les mois, ce député rendait compte de ses votes à ses commettants.*

COMMETTRE. v. a. (lat. *committere*). Faire. Dans ce sens, ne se dit qu'en parlant De ce qui est péché, crime ou faute. *C. un péché, un crime, une faute, une méchante action. Ils commirent de grands excès. C. une irrévérence, une incivilité.* = Préposer à une chose, charger de faire une chose. En ce sens, ne se dit que Des personnes. *C. un homme à un emploi, à l'exercice d'une charge. Il fut commis pour garder les prisonniers. On les a commis exprès pour cela.* — T. Prat. *C. un rapporteur*, Nommer un juge pour être rapporteur dans une affaire. ‖ Confier. *J'ai commis cela à vos soins. Je vous ai commis le soin.* = Compromettre, exposer mal à propos à quelque danger, à quelque chose de désagréable. *Je ne veux point que vous me commettiez là-dedans. C. sa réputation. C'est c. l'autorité du roi que d'en user de la sorte.* — *C. deux personnes l'une avec l'autre*, Les mettre dans le cas de se brouiller ensemble. ‖ T. Techn. *C. un cordage*, Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage. = SE COMMETTRE. v. pron. Se compromettre, s'exposer mal à propos à quelque danger, à quelque chose de désagréable. *C'est se c. que de fréquenter des gens de cette espèce. Un ambassadeur se commet, quand il excède ses pouvoirs.* ‖ *Se c. avec quelqu'un*, S'exposer, se mettre au hasard d'avoir une affaire, un démêlé avec lui. *Vous ferez bien de ne vous pas c. avec lui, c'est un homme dangereux.* = COMMIS, ISE. part. = Conj. Voy. METTRE.

* **COMMIA.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

COMMINATOIRE. adj. 2 g. (lat. *comminari*, menacer). T. Jurispr. Se dit D'une clause, d'une disposition légale, d'un jugement, etc., qui renferme quelque menace en cas de contravention. *Les peines comminatoires ne sont point encourues de plein droit, et peuvent n'être pas infligées.*

* **COMMINUTIVE.** adj. f. T. Chir. Voy. FRACTURE.

* **COMMIPHORA.** s. m. T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

COMMIS. s. m. (lat. *commissus*). Celui qui est chargé par un autre de quelque emploi, de quelque fonction dont il doit lui rendre compte. Se dit surtout de Ceux qui sont employés dans les bureaux d'une administration, soit publique, soit privée. *C. au ministère. C. de bureau. C. expéditionnaire. C. de l'octroi* ou *C. aux barrières. C. des douanes. Les commis d'un négociant, d'un banquier, d'un marchand. Il est c. d'un tel, chez un tel. Il a plusieurs commis sous ses ordres.* — *C. marchand. C. d'ordre*, Celui qui, dans une grande administration, enregistre les pièces à leur arrivée. *C. voyageur*, C. qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

Syn. — *Employé.* — Le *commis* a une mission, une commission ; il a ses instructions et agit en vertu de ses pouvoirs. L'*employé* a une tâche ; il reçoit les ordres de son chef et les exécute sous sa direction.

COMMISE. s. f. T. Jurispr. féod. Confiscation d'un fief au profit d'un seigneur, faute de devoirs rendus par le vassal. *Fief tombé en c.*

COMMISÉRATION. s. f. (lat. *commiseratio*). Pitié, compassion. *Exciter la c. publique.*

Syn. — *Compassion, Pitié.* — La *compassion* proprement dite est ce sentiment de peine et de douleur, que nous éprouvons à la vue de la douleur ou de la souffrance d'autrui. *Commisération* exprime encore le même sentiment, mais avec quelque chose de moins passif. La *compassion* est souvent stérile ; la *commisération* se traduit au dehors par quelque acte qui a pour but de soulager l'être souffrant ou malheureux. *Pitié* a aujourd'hui un sens bien vague. En général, on fait ce mot synonyme de *compassion :* il en différerait cependant beaucoup, si, conformément à son étymologie (*pietas*, piété), il s'y rattachait une idée religieuse.

COMMISSAIRE. s. m. (lat. *committere*, commettre). Celui qui est commis pour remplir des fonctions ordinairement temporaires, et relatives à un objet particulier. *Des commissaires furent nommés de part et d'autre, pour fixer les limites. On donna des commissaires à ce criminel d'État pour lui faire son procès. Le roi nomma des commissaires pour examiner, pour juger. L'assemblée élut deux commissaires pour faire les dispositions convenables. Rapport des commissaires chargés par l'Académie des sciences pour assister aux expériences de...* — *Les commissaires d'un bal, d'une fête, d'un banquet.*

Enc. — Le mot *Commissaire* (*Commissarius*), que l'on trouve employé, pour la première fois, dans une ordonnance de saint Louis, à la date de 1254, désigne, dans notre nomenclature administrative, certains fonctionnaires de l'ordre judiciaire, militaire ou civil, qui sont chargés, soit temporairement, soit d'une manière permanente, d'une mission particulière ou de fonctions spéciales.

Ainsi, sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de *Commissaires* aux membres de ces tribunaux d'exception auxquels le gouvernement renvoyait les affaires qu'il voulait soustraire aux tribunaux ordinaires. On appelait encore *C. de la cour* tout membre du parlement ou de quelque autre cour supérieure qui était délégué par ses collègues pour procéder à certaines opérations. On disait alors : *Travailler de grands commissaires*, lorsqu'un certain nombre de conseillers, avec le président, travaillaient extraordinairement, dans le palais même, à l'examen d'une affaire ; et *Travailler de petits commissaires*, lorsque c'était chez le président que ces conseillers s'assemblaient pour le même objet. — Aujourd'hui, dans les tribunaux, on appelle *C.* ou mieux *Juge-commissaire*, un juge délégué par le tribunal auquel il appartient, pour remplir une mission temporaire et faire son rapport, s'il y a lieu.

Dans la hiérarchie militaire, on donnait autrefois le nom de *Commissaires* à des officiers chargés de la partie administrative du service de l'armée. Ces officiers avaient été créés en 1355 sous le nom de *Conducteurs des gens de guerre*. Un arrêté du 29 janv. 1800 partagea leurs attributions entre deux corps distincts et indépendants l'un de l'autre : le premier, sous le titre d'*Inspecteurs aux revues ;* le second, sous celui de *Commissaires des guerres*. Les *Inspecteurs* furent chargés de la levée, de l'organisation, du licenciement, de la solde et de la comptabilité des corps, de la tenue des contrôles et de la formation des revues. Les *Commissaires* eurent dans leurs attributions la surveillance des approvisionnements en tout genre, la levée des contributions en pays ennemi, la police des étapes et convois militaires, de l'artillerie, des ambulances et des hôpitaux, des prisons, des corps de garde et de tous les autres établissements militaires ; les distributions de vivres et de fourrages, le chauffage, l'habillement et l'équipement ; enfin, la vérification de toutes les autres dépenses, la solde exceptée. Le commissariat des guerres et l'inspection aux revues ayant été supprimés par ordonnance du 29 juill. 1817, on les remplaça par le *Corps de l'intendance militaire*. — Avant 1789, on appelait *C. d'artillerie* un officier qui était spécialement commis pour surveiller le matériel de l'artillerie. — A la même époque, on donnait le nom de *C. général de la cavalerie* à un officier supérieur qui commandait la cavalerie légère sous l'autorité du colonel général et du mestre de camp général, ou en leur absence. Enfin, par extension, son régiment recevait aussi le nom de *C. général*.

Dans l'administration maritime, on appelle *C. général* un haut fonctionnaire qui remplit, à l'égard des troupes de marine et des équipages embarqués, les mêmes fonctions que l'intendant militaire dans le département de la guerre. Ce fonctionnaire fait établir les clauses des adjudications et des marchés, contrôle les recettes et les dépenses de la caisse des invalides de la marine, et les liquidations des bris et naufrages : il surveille le service de l'inscription maritime, et administre, sous les ordres du préfet maritime, les dépenses relatives au personnel et au matériel de la flotte à terre ou à la mer. Il y a un c. général dans chaque arrondissement maritime, et, au-dessous de ce fonctionnaire, se trouvent un c. de 1re classe, un de 2e, un adjoint, un sous-c. et un aide-commissaire.

Sous l'ancien régime, le titre de C. était encore attribué à certains fonctionnaires appartenant à l'administration civile. Ainsi, on nommait *C. départi* un intendant de province, et *C. des pauvres*, la personne qui, dans une paroisse, était chargée de recueillir la taxe qu'on y avait établie pour les pauvres. Sous le gouvernement conventionnel, on donna le nom de *Commissaires de la Convention* aux représentants du peuple envoyés en mission dans les départements et aux armées. En 1848, on a qualifié de *Commissaires* et de *Sous-commissaires du gouvernement* les individus qui furent chargés de remplir provisoirement les fonctions de préfet et de sous-préfet. Cette expression, *C. du gouvernement*, s'emploie encore aujourd'hui dans plusieurs significations. On désigne ainsi : 1° un officier chargé, dans les conseils de guerre, de remplir, de concert avec le rapporteur, les mêmes fonctions que le procureur impérial dans les tribunaux civils ; 2° un orateur choisi par le gouvernement pour soutenir un projet de loi devant les assemblées délibérantes ; 3° un fonctionnaire délégué par le gouvernement auprès des grandes entreprises industrielles pour en surveiller les opérations. — Les dénominations de *C. de police* et de *C.-priseur* sont attribuées, la première à un ordre particulier de fonctionnaires publics, et la seconde à une certaine classe d'officiers ministériels (v. POLICE et ENCHÈRES). — Enfin, on donne le nom de *Commissaires-experts* à trois fonctionnaires attachés à l'administration centrale des douanes, pour vérifier, en cas de doute ou de contestation, l'espèce, la qualité ou l'origine des marchandises présentées à l'importation ou à l'exportation.

COMMISSARIAT. s. m. La fonction, l'emploi de commissaire. *Il a obtenu un c.* ‖ La durée des fonctions d'un commissaire. *Il s'est absenté tout le temps de son c.* ‖ * Le bureau d'un commissaire. *Je vais au c.*

COMMISSION. s. f. (lat. *commissio*). Fait, action, chose commise. En ce sens, n'est guère usité que dans cette loc., *Péché de c.*, par opposit. à *Péché d'omission.* = Charge qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose. *C. honorable, agréable, difficile, pénible, fâcheuse. Donner à quelqu'un c. de faire quelque chose, lui donner une c., le charger d'une c. Faire, exécuter, remplir une c. S'acquitter de sa c. Outre-passer sa c. Révoquer une c. Les envoyés ayant exposé leur c. Il a reçu c. d'aller en tel lieu. Elle a c. d'acheter les plus belles étoffes.* ‖ Charge d'acheter, de faire quelque emplette. *Donner une c. C'est lui qui fait toutes les commissions de la ville. On m'a envoyé plusieurs commissions et point d'argent. Je ne veux plus me charger de vos commissions. Elle est toujours chez les marchands pour quelque c.* ‖ Message dont on charge un domestique, un subalterne, un commissionnaire. *Il est allé, on l'a envoyé en c. On lui a donné plusieurs commissions.* ‖ T. Comm. Profession de celui qui fait habituellement des actes de commerce pour le compte d'autrui. *Maison de c. Il fait aujourd'hui la c.* — Ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire. *Il lui en a coûté trois pour cent de c. sur ces marchandises.* ‖ Mandement du prince, ordonnance du magistrat ou de quelque autre personne ayant autorité de commettre, de députer. *C. verbale, par écrit. Expédier, sceller une c. Sa c. porte que.. Il exerce cette charge en vertu de la c. qu'il a obtenue, en vertu de sa c., par sa c. Obtenir c. d'un juge. Le parlement décerna c. Faire enregistrer une c. Il a reçu une c. de son supérieur, de son général. Quand ils furent rassemblés, il leur exposa la teneur de sa c. Montrez-moi votre c. Délivrer, expédier des commissions pour la levée des impôts.* Peu usité aujourd'hui dans ce sens. — *C. rogatoire*, Voy. ROGATOIRE. ‖ Emploi qu'on exerce comme y ayant été commis pour un temps. Ce sens, peu usité aujourd'hui, se disait autrefois par oppos. à Office ou Charge. *Ce n'est pas une charge, ce n'est qu'une simple c. Le temps de sa c. expire bientôt. Il est hors de c. C'est une c. fort lucrative. On lui a continué sa c. On l'a continué dans sa c.* ‖ T. Mar. Lettre de marque. *Un navire ne peut aller en course sans être pourvu d'une c. de son gouvernement.* ‖ *Ce vaisseau est en c.*, Il est en armement. = Réunion de personnes chargées de quelque fonction spéciale, de quelque travail, de l'examen de quelque affaire. *La c. du sceau. C. d'enquête. On créa une c. chargée de recevoir les réclamations et d'y faire droit. La chambre a nommé la c. qui doit être chargée de l'examen du projet de loi. Amendements proposés par la c. C. du budget, des pétitions, etc. Le rapport, les conclusions de la c. Le président, le rapporteur, les membres d'une c. L'Académie a nommé une c. qui devra s'occuper de cet objet. Il faisait partie de la c.* = Se dit aussi de Certains tribunaux d'exception. *C. militaire. Une c. fut établie pour faire le procès aux rebelles.*

COMMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une commission pour quelque particulier. ‖ Celui dont le métier est de faire des messages, de porter des fardeaux par la ville. *A Paris, les commissionnaires doivent être autorisés par la préfecture de police qui leur délivre une médaille.*

Enc. — En matière commerciale, on appelle *Commissionnaire*, selon la définition de la loi, celui qui agit en son propre nom, ou sous un nom social, pour le compte d'un commettant (C. Com. 91). Ainsi le c. diffère du mandataire ordinaire, en ce que ce dernier agit au nom de son mandant (C. N. 1984), tandis que le c. agit en son nom personnel et s'engage lui-même vis-à-vis des tiers avec lesquels il contracte pour le compte de son commettant. Au reste, le mandat commercial ou, en d'autres termes, le *Contrat de commission* produit les mêmes effets que le mandat ordinaire (C. N. 1984).

Le Code de Commerce distingue deux sortes de *Commissionnaires*, les *Commissionnaires en marchandises* et les *Commissionnaires pour les transports*. — La profession des premiers consiste à vendre ou à acheter, pour le compte d'autrui, toutes sortes de marchandises, moyennant un salaire qu'on appelle *Commission*, et qui varie de 1 à 5 pour 0/0. Les commissionnaires sont, en général, dans l'habitude de faire à leurs commettants certaines avances sur les marchandises qu'il reçoivent pour être vendues. Dans ce cas, le c. devient consignataire, et il a privilége sur le montant desdites marchandises jusqu'à concurrence des sommes avancées, intérêts et frais. Si les marchandises ont été vendues et livrées pour le compte du commettant, le c. se rembourse sur le produit de la vente, de préférence aux autres créanciers du commettant. Cependant, pour qu'il y ait lieu au privilége : 1° il faut que les marchandises aient été expédiées d'une autre place que celle où le c. réside ; 2° ou bien, si l'individu qui a déposé ou consigné ses marchandises réside dans le lieu du domicile du c., celui-ci ne jouit du privilége qu'autant qu'il s'est conformé aux dispositions prescrites par le C. Nap. pour les prêts sur gage (C. Com. 93 à 95). Le c. pour la vente des marchandises doit en toutes choses se conformer au mandat qui lui a été donné. Si donc il lui a été dit de vendre au *comptant*, il ne peut vendre à crédit sans engager sa responsabilité ; de même il doit vendre au prix qui lui a été fixé. Néanmoins, lorsqu'il a fait des avances sur marchandises, et que l'époque fixée pour le remboursement de ces avances est arrivée, il peut, en obtenant l'autorisation du tribunal, vendre les marchandises au cours du jour.

Le c. qui a reçu des marchandises pour les vendre peut aussi se rendre garant du payement desdites marchandises au moyen d'une convention particulière qui prend, en droit, le nom de convention *del credere*. Dans ce cas, à la commission ordinaire on ajoute habituellement un droit particulier auquel on donne le nom de *Ducroire*, traduction barbare de l'expression italienne *del credere*. Ce *ducroire* n'est qu'une prime d'assurance que le vendeur paie à son c. Il est en général de 1 p. 0/0.

Les *Commissionnaires pour les transports* sont parfois désignés sous les noms spéciaux de *commissionnaires de roulage* et de *commissionnaires-chargeurs*, selon qu'ils se chargent d'expédier les marchandises par terre ou par eau. Ce que nous avons à en dire sera mieux placé au mot TRANSPORT.

COMMISSIONNER. v. a. Délivrer à quelqu'un une commission par laquelle on l'autorise à faire quelque chose. *Il était commissionné par son gouvernement.* = COMMISSIONNÉ, ÉE. part.

COMMISSOIRE. adj. m. T. Jurisp. *Pacte c.*, Clause dont l'inexécution opère la nullité d'un contrat.

COMMISSURE. s. f. (lat. *commissura*). T. Anat. Point où deux parties se réunissent. *La c. des lèvres, des paupières, des nerfs optiques.*

COMMITTIMUS. s. m. (Mot latin qui sign., *Nous commettons*). On appelait autrefois C. ou *Lettres de C.*, Des lettres de chancellerie par lesquelles les causes qu'une personne avait, tant en demandant qu'en défendant, étaient commises en première instance aux requêtes du palais ou aux requêtes de l'hôtel. *Faire expédier, faire signifier un C. Tous les commensaux de la maison du roi avaient droit de C.* — *C. du grand sceau*, Lettres qu'on obtenait pour les causes qui étaient hors du ressort du parlement de Paris. *C. du petit sceau*, Celles qui n'étaient valables que dans l'étendue d'un parlement. ‖ Le droit de C. *On ôta le C. à plusieurs communautés.*

COMMITTITUR. s. m. (Mot latin qui sign., *Il est commis*). T. Pratiq. Se disait autrefois d'Une ordonnance par laquelle le président d'un tribunal commettait un juge pour faire quelque instruction. *Requête de C. Mettre le C. au bas d'une requête.*

COMMODAT. s. m. T. Droit. Voy. PRÊT.

COMMODE. adj. 2 g. (lat. *commodus*). En parlant des choses, Qui est aisé, convenable, dont l'usage est utile et agréable. *Habit c. Maison c. Une voiture c. Un outil c. Un port c. C'est une chose bien c. que de... Cela est c. pour la ville, pour la campagne. C. dans la chambre, dans le lit. Cela est très-c. à un individu qui voyage.* — *Vie c.*, Vie agréable et tranquille. ‖ En parl. des personnes, signif., Doux, facile, indulgent. *C'est un homme fort c.* Dans le sens contraire, on dit D'un homme sévère, chagrin, exigeant, avec lequel on ne peut pas plaisanter, *C'est un homme qui n'est pas c.* Fam. — *Être c. dans la société, être c. à vivre*, Être d'une société douce et aisée, d'un commerce facile. On dit dans le même sens, *Avoir l'humeur c., l'esprit c.* — *C'est un maître c.*, Qui ne rudoie pas ses domestiques, qui ne les charge pas de trop de travail. ‖ Se dit aussi De quelqu'un qui pousse l'indulgence jusqu'à la faiblesse. Ainsi, on dit D'un mari qui ferme les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme, D'une mère qui donne trop de liberté à sa fille, *C'est un mari c., une mère c.* ‖ T. Morale. Relâché. *Avoir une dévotion, une morale c.* ‖ Fam. et ironiq., on dit quelquefois De ce qui est contraire à la politesse, à l'usage, ou même à l'équité et à la morale, *C'est c. Voilà qui est c. Au lieu de s'excuser, il a mieux aimé tout nier, c'est c.*

COMMODE. s. f. Espèce d'armoire plus large que haute et garnie de tiroirs où l'on serre du linge, des habits, etc. *Une c. d'acajou.*

COMMODÉMENT. adv. Avec commodité, d'une manière commode. *Être logé c. Vous pouvez faire cela commodément.*

COMMODITÉ. s. f. Chose commode ; état, situation commode ; moyen commode. *Une voiture est une c., est d'une grande c. Les dégagements font toute la c. d'une maison. Il y a bien des commodités dans cette maison-là. C'est un petit appartement où l'on a toutes ses commodités. Se mettre à sa c. Pour plus de c. Les commodités de la vie.* Prov., *On n'a pas toutes ses commodités en ce monde.* — *Prendre ses commodités où on les trouve*, Prendre ses aises dès qu'on en trouve l'occasion. ‖ Le temps convenable, l'occasion. *Il faut prendre la c. des gens. Faites cela à votre c. Prenez votre c. Je me sers de la c. que m'offre le départ de M. un tel pour vous écrire.* ‖ La facilité de jouir d'une chose. *Avoir une chose à sa c. Le voisinage du parc nous procure la c. de la promenade.* ‖ Se dit, dans un sens particulier, D'un moyen de transport pour aller d'un lieu dans un autre. *J'ai pris la c. du coche, du bateau, des petites voitures. Avez-vous une c. pour aller là ?* = COMMODITÉS. s. f. pl. Les lieux d'aisances, les privés d'une maison.

* **COMMODORE.** s. m. T. Mar. Titre que l'on donne en Angleterre, en Hollande et aux États-Unis de l'Amérique du Nord, à un capitaine de vaisseau qui est chargé temporairement du commandement d'une division de bâtiments de guerre.

COMMOTION. s. f. (lat. *commotio*). Secousse, ébranlement plus ou moins violent. *La c. du tremblement de terre s'est fait sentir jusqu'à... Les commotions se succédaient rapidement. La c. électrique*, Celle qui est causée par une décharge électrique. — Fig., *Les grandes commotions qui bouleversent les empires.* ‖ Fig., Agitation subite excitée dans les esprits. *Cette nouvelle causa une grande c. parmi le peuple.*

Enc. — Dans le langage médical, on appelle *Commotion* la secousse imprimée à un organe par un coup ou par une chute sur une partie plus ou moins éloignée de cet organe ; tel est l'ébranlement du cerveau causé par une chute sur les pieds. Ce qui caractérise la c. considérée comme maladie, c'est l'altération, la suspension ou l'abolition des fonctions de l'organe affecté, sans lésion apparente de son tissu. Ce sont surtout les centres nerveux, et principalement le cerveau, qui présentent ce phénomène. Les effets que produit la c. varient nécessairement selon l'organe qui en est atteint : elle peut, d'ailleurs, s'accompagner de lésions diverses dans d'autres parties. La mort, peut être causée par la simple c. du cerveau ; d'autres fois, cette c. ne détermine qu'un étourdissement passager. — Le pronostic et le traitement de la c. diffèrent selon la nature de l'organe ébranlé, selon le degré de son intensité et selon les circonstances qui l'accompagnent. Pour la c. du cerveau, qui est la plus fréquente et la plus grave, il faut d'abord ranimer les fonctions cérébrales au moyen des stimulants diffusibles et des cordiaux. L'emploi intempestif de la méthode antiphlogistique peut être, dans certains cas, fatal au malade. Au contraire, cette médication devient indispensable lorsqu'à la période de collapsus succède une réaction vive qui annonce une congestion inflammatoire. Les révulsifs sont également fort avantageux dans ce dernier cas. Lorsque c'est un autre organe, le foie, par ex., qui a été atteint par la c., il est aisé de concevoir qu'on ne saurait lui appliquer les mêmes règles : alors le plus souvent c'est à la méthode antiphlogistique qu'il convient de recourir immédiatement.

COMMUABLE. adj. 2 g. T. Jurisp. *Peine c.*, Qui peut être commuée.

COMMUER. v. a. (lat. *commutare*, changer). Changer. Ne se dit guère que dans cette phrase, *C. une peine*, La changer en une peine moindre. *Il était condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.* On dit à peu près dans le même sens, *C. un vœu.* = COMMUÉ, ÉE. part.

COMMUN, UNE. adj. (lat. *communis*). Dans son acception la plus générale, se dit Des choses auxquelles tout le monde participe, ou a droit de participer. *Le soleil et l'air sont communs. La lumière est commune à tous les hommes.* — Dans un sens plus restreint, se dit Des choses dont l'usage appartient à plusieurs. *Une cour commune. Un escalier, un chemin c. Cela est c. à tout le bourg. Cette terre est commune entre eux. Maison commune*, V. MAISON. = Qui est propre à différents sujets. *Le boire et le manger sont communs à l'homme et aux animaux. La vie végétative est commune aux animaux et aux plantes. Traits, caractères communs. Ami, ennemi c. Intérêt c. Péril c. Ils étaient unis par des goûts communs. Ces deux quantités n'ont pas de mesure commune. Ces deux choses-là n'ont rien de c. entre elles. Je n'ai rien de c. avec lui. Sens c.*, V. SENS. ‖ Se dit Des choses auxquelles plusieurs personnes contribuent. *Voyager, entreprendre une chose à frais communs. Faire bourse commune. Faire vie commune*, Vivre à frais communs. — *Vie commune*, se dit aussi en parlant Des religieux ou des religieuses qui vivent en communauté. = Général. *Le bruit c. C'est l'opinion commune. La commune façon de parler. La commune renommée. Erreur commune. Le bien c. L'intérêt c. La langue commune*, La langue qui est généralement parlée dans un pays. *La voix commune*, L'opinion générale. — *D'une commune voix*, A l'unanimité. *D'un c. accord*, De concert. ‖ Ordinaire, qui se pratique habituellement. *L'usage en est fort c. Il n'y a rien de si c., rien n'est plus c. C'est une chose bien commune. Cela est c. entre les militaires, parmi les militaires. Il est assez c. de voir...* — *Les mots, les termes communs de la langue*, Les mots, les termes ordinaires de la langue, par oppos. à Ceux qui ne sont usités que dans les arts et dans les sciences. — *Année commune*, V. ANNÉE. — *Vie commune*, Les événements ordinaires de la vie ; les mœurs communes d'un peuple. *Ce romancier choisit ses sujets dans la vie commune.* ‖ Vulgaire, bas, par opposit. à Noble, distingué. *Il a l'air c., la figure commune, des manières communes.* ‖ Qui se trouve en abondance. *Les abricots sont fort communs cette année.* ‖ Se dit encore Des objets de peu de valeur ou d'une qualité médiocre. *Ce mar-*

chand n'a que des marchandises communes, n'a rien que de c. — Qui est grossier et à bas prix, *Il n'achète que les viandes les plus communes. Il se contente des vêtements les plus communs, d'une nourriture commune.* ‖ Médiocre, peu estimable dans son genre. *Il a fait un discours très-c. C'est un orateur fort c. Une idée, une pensée commune. Rien de plus c.* = T. Jurispr. *Époux communs en biens*, Entre lesquels il y a communauté de biens. Se dit quelquefois, au singul., de L'un des époux entre lesquels il y a communauté. *L'époux c. en biens peut, etc.* — *Le droit c.*, La loi reçue dans un État, l'usage qui y est généralement établi. — *Délit c.*, se disait autrefois, par opposition à *Cas privilégié*, d'un Délit qui avait été commis par un ecclésiastique, et qui était de la compétence du juge ecclésiastique. ‖ T. Droit can. Dans le style de la chancellerie romaine, *Expédier en forme commune*, signifie, Expédier sans grâce, sans remise. — Figur., on dit D'un homme à qui on a gagné tout son argent en peu de temps, ou D'un homme mort en peu de temps entre les mains de plusieurs médecins, *On l'a expédié en forme commune.* ‖ T. Gram. *Nom c.*, Voy. Nom. *Genre c.*, V. Genre. ‖ T. Rhét. *Lieux communs*, Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. V. Lieu. — Par ext., on appelle aussi *Lieux communs*, Des réflexions ou des idées triviales et rebattues. *Tout son livre est rempli de lieux communs. Ce qu'il y a de meilleur dans tout son discours n'est qu'un lieu c. sur les conquérants.* ‖ T. Prosodie. *Syllabe commune*, Syllabe qui est tantôt brève et tantôt longue. = Commun. s. m. Se dit d'Une société formée entre deux ou plusieurs personnes. *Il faut prendre cette dépense sur le c. Ils ont mis leur bien en c. Ils travaillent et vivent en c. Ils jouissent de la succession en c. jusqu'à ce qu'ils aient fait le partage.* — On dit qu'*Un homme vit sur le c.*, Lorsqu'il vit aux dépens tantôt de celui-ci, tantôt de celui-là. — Fig. et prov., *Il n'y a point d'âne si mal bâté que celui du c.*, Les affaires d'une société sont souvent en fort mauvais état, parce que, chacun des membres comptant sur les autres, personne n'en prend soin. ‖ Le plus grand nombre; ceux qui ne se distinguent de la masse par aucune sorte de supériorité. *Le c. des hommes, des philosophes, des lecteurs. Cette personne est du c. C'est un homme qui est hors du c., qui passe le c., qui est au-dessus du c. Sa charge le tire du c.* — *Une personne du c.*, se dit quelquefois pour, Une personne du peuple. — Est encore usité en parlant Des choses. *Cet ouvrage n'est pas du c.* ‖ T. Lit. *Le c. des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, etc.*, L'office général des apôtres, des martyrs, etc., pour lesquels l'Église n'a point réglé d'office particulier. — Fig. et prov., on dit D'un homme médiocre dans son genre, ou qui ne se distingue par aucune qualité éminente, *Il est du c. des martyrs.* = Se dit encore Des domestiques inférieurs dans les grandes maisons ; et, par ext., Du bâtiment où ils logent. *C'est du vin du c.*, ou *pour le c. La salle du c.* — *Grand c.*, Les offices destinées à la nourriture de la plupart des officiers de la maison du roi. *Petit c.*, Certaines offices détachées du grand c. pour la nourriture de quelques officiers privilégiés. *Grand c.*, se dit aussi Du lieu où ces officiers travaillent, et qui est destiné pour leur logement. ‖ Dans les grandes maisons, se dit au plur. Des bâtiments consacrés aux cuisines, aux remises, aux écuries, en un mot aux différentes parties du service. *Cet hôtel a des communs très-vastes.*

Syn. — *Ordinaire, Vulgaire, Trivial.* — Le fréquent usage rend les choses *ordinaires, communes, vulgaires* et *triviales* ; mais il y a à cet égard un ordre de gradation entre ces mots, qui fait que *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, et que *commun*, qui dit moins que *vulgaire*, enchérit sur *ordinaire*. En outre, *ordinaire* désigne plutôt la répétition des actions, et *commun* la multitude des objets, tandis que *vulgaire* s'applique à la connaissance des faits, et *trivial* à la tournure du discours. Enfin, ces mots se disent souvent par rapport au peu de mérite des choses. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué ; ce qui est *commun* n'a rien de recherché ; ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble ; ce qui est *trivial* a quelque chose de bas.

COMMUNAL, ALE. adj. Qui concerne une commune ou les communes; qui appartient à une commune. *Arrondissement c. Fête communale.* — *Biens communaux*, ou substantiv., au masc. pluriel, *Les communaux.* Voy. Bien.

COMMUNAUTÉ. s. f. Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. *C. religieuse. Une c. de religieux, de religieuses, de femmes. Les règlements d'une c. La c. de Saint-Sulpice. Vivre en c. Entrer, être dans une c.* — *Dîner à la c.*, Dîner au réfectoire avec les autres. ‖ Par ext., Maison religieuse où l'on vit en c. *Le jardin de la c. Nous visitâmes toute la c.* ‖ Se disait autrefois de Certains corps laïques qui faisaient une société pour leurs intérêts communs. *La c. des procureurs, des notaires. Les communautés d'arts et métiers.* ‖ Se disait aussi, Du corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village. *Toutes les communautés de la province.* = S'emploie quelquefois en parlant De deux ou de plusieurs personnes auxquelles certaines choses sont communes. *Ils sont unis par une rare c. de sentiments. Il y a entre les diverses classes de la société une certaine c. de biens et de maux.*

Enc. — I. Nous faisons voir au mot Mariage que notre législation, en matière de conventions matrimoniales, admet deux types principaux, le *Régime de la communauté* et le *Régime dotal*, celui-ci emprunté au droit romain, et celui-là emprunté à notre ancien droit national, c.-à-d. au droit coutumier. La C. est un régime dans lequel les époux mettent en commun, c.-à-d. en société, tout ou partie, soit de leurs biens, soit des profits qu'ils feront pendant le mariage. Or, comme ce régime réalise, au point de vue philosophique, ainsi qu'au point de vue chrétien, un idéal d'association conjugale bien supérieur à celui qui résulte du régime dotal, les redacteurs du Code Napoléon ont donné d'une manière générale la préférence au premier et l'ont érigé en droit commun. Il suit de là cette conséquence, que la c., telle que la définit et la règle le C. Nap., régit les époux à défaut de contrat de mariage. C'est ce qu'on appelle le régime de la *C. légale* (C. N. 1393). En outre, si les parties, ainsi qu'elles en ont la faculté, ont jugé à propos de modifier sur certains points, par leur contrat de mariage, les règles spéciales établies pour la c. légale, celles-ci reprennent leur empire pour tous les points où il n'y a pas eu dérogation expresse ou implicite (Art. 1528).

La *Communauté* est *légale* ou *conventionnelle*. Elle est dite *légale*, lorsqu'elle est exclusivement réglée par le C. Nap.; elle est dite, au contraire, *conventionnelle*, lorsque les règles de la c. légale ont été modifiées par les conventions des parties. — Au reste, qu'elle soit légale ou qu'elle soit conventionnelle, la c. commence du jour du mariage contracté devant l'officier de l'état civil : on ne peut stipuler qu'elle commencera à une autre époque (C. N. 1399).

II. *C. légale.* — Nous commencerons naturellement par exposer les règles qui sont propres à ce régime. En conséquence, nous traiterons successivement de la formation de la c., de son administration, et de sa dissolution.

A. *Formation de la c.* — Le législateur, en créant un intérêt commun entre les époux, a néanmoins conservé à chacun un intérêt propre et distinct. En conséquence, ce système d'association matrimoniale nous offre à considérer trois masses distinctes de biens, et pour ainsi dire, trois patrimoines différents : 1° celui du mari ; 2° celui de la femme ; 3° celui de la c. On donne le nom de *Biens communs* aux biens de celle-ci. Ceux de ces biens qui sont acquis postérieurement à la célébration du mariage, prennent encore le nom de *Conquêts* ou *Acquêts*. Enfin, les biens personnels de chacun des époux sont appelés *Propres de c.* ou simplement *Propres*.

Voyons maintenant quels biens sont communs et quels autres sont propres, ou en d'autres termes, quels sont les biens qui entrent dans la communauté, et quels sont ceux qui n'y entrent pas. — En thèse générale, la loi fait entrer dans la c. les biens meubles : quant aux immeubles, ceux-là seuls y entrent qui ont été acquis pendant le mariage. Ainsi donc l'*actif* de la c. comprend : 1° tous les biens meubles que possédaient les époux en se mariant et ceux qui leur échoient pendant le mariage même par succession ou donation (à moins, dans ce dernier cas, que le donateur n'ait exprimé l'intention contraire); 2° tous les fruits des biens qui restent propres aux époux ; 3° les biens immeubles acquis pendant le mariage. Au reste, c'est la qualité de bien commun qui se présume, et tout immeuble est réputé acquêt de c., s'il n'est prouvé que l'un des époux en avait la propriété ou la possession légale antérieurement au mariage, ou qu'il lui est échu depuis à titre de succession ou donation. En résumé, la c. a : 1° la pleine propriété de tout le mobilier existant lors de la célébration, ainsi que du mobilier survenu depuis, sauf certaines exceptions ; 2° la pleine propriété des immeubles acquêts de c.; 3° l'usufruit de tous les propres des époux. Par conséquent restent propres aux époux les immeubles qu'ils possédaient au jour du mariage et ceux qui leur sont échus à titre de succession ou de donation. En outre, la loi considère comme propres les immeubles qui sont arrivés aux époux pendant le mariage et dans certaines circonstances spéciales qu'elle détermine aux articles 1405 et suiv. Nous citerons pour exemple l'immeuble acquis pendant le mariage à titre d'échange contre l'immeuble appartenant à l'un des deux époux.

Il existe une corrélation parfaite entre le *passif* et l'actif de la c. Sont considérées comme dettes de c., et par conséquent peuvent être poursuivies, non-seulement contre l'époux qui les a contractées, mais encore contre la c. : 1° les dettes *mobilières* dont les époux étaient grevés au moment de la célébration du mariage (il n'est pas besoin de dire que ces dettes doivent résulter d'un acte authentique antérieur au mariage ou avoir reçu avant la même époque une date certaine); 2° les dettes, tant en capitaux qu'arrérages ou intérêts, contractées par le mari pendant la c., ou par la femme du consentement du mari (mais si ces dettes ont été faites dans l'intérêt exclusif de l'époux qui les a contractées, celui-ci doit en indemniser la c.); 3° les arrérages et intérêts seulement des rentes ou dettes passives qui sont personnelles aux deux époux ; 4° les réparations usufructuaires des immeubles qui n'entrent point en c.; 5° les aliments des époux, l'éducation des enfants et toute autre charge du mariage (C. N. 1409). On comprend qu'il en doit être ainsi, puisque la c. prend tous les revenus actifs des époux, qu'elle a la jouissance de leurs propres, et qu'elle garde tout le produit de leur travail. La loi met aussi à la charge de la c. les dettes mobilières dont peuvent se trouver grevées les successions et donations qui échoient aux époux pendant le mariage, sauf la récompense pour celles relatives aux immeubles propres à l'un ou à l'autre des époux (C. N. 1411-1414).

B. *Administration de la c.* — Le mari administre seul les biens de la c. Il jouit à cet égard de pouvoirs bien autrement étendus que ceux d'un administrateur ordinaire, car il peut vendre ces biens, les aliéner et les hypothéquer sans le concours de la femme. Cependant, il ne peut disposer entre-vifs à titre gratuit ni des immeubles de la c., ni de l'universalité ou d'une quotité du mobilier, si ce n'est pour l'établissement des enfants communs. Il peut néanmoins disposer de tel ou tel effet mobilier spécifié à titre gratuit et particulier au profit de toutes personnes, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit (C. N. 1421, 1422). Malgré ce que nous venons de dire au sujet des donations de biens communs faites indûment par le mari, la nullité de ces donations n'est pas absolue, car elle n'existe que dans l'intérêt de sa femme, si cette dernière accepte la c. après la dissolution de celle-ci. En conséquence, tant que la c. dure, la donation s'exécute, et si, après la dissolution, la femme renonce à la c., tous les biens communs devenant par là biens personnels du mari, celui-ci se trouve n'avoir disposé que de sa chose et la donation reste valable. Dans le cas, au contraire, où la femme accepte la c., le partage des biens communs se fait comme si la donation n'avait pas eu lieu, et alors la femme prend chez le donataire, s'ils s'y trouvent, les biens qui échoient à son lot, sauf au donataire à reprendre sur les biens du mari ce qu'il aura restitué à la femme. Quant à la donation testamentaire faite par le mari, elle ne peut excéder sa part dans la c. (C. N. 1423).

La loi confie également au mari, sous sa responsabilité personnelle, l'administration de tous les biens personnels de la femme. Mais ici son mandat se borne à la perception des fruits et à l'exercice des actions mobilières et possessoires. Il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement. Il a seulement le droit de les louer. Toutefois, de crainte qu'il n'en abuse, au préjudice soit de sa femme, soit de ses héritiers, la loi le soumet, sous ce rapport, aux règles établies pour les tuteurs et les usufruitiers, c.-à-d. que les baux qu'il a passés pour un temps excédant 9 années, ne sont obligatoires que pour la période de 9 ans commencée (C. N. 1428-1430).

En un mot, le mari est le chef de la c.; ses dettes sont celles de la c. et réciproquement, et il s'ensuit que les biens communs se trouvent engagés par tous actes obligatoires du mari, aussi bien par ses actes illicites que par ses contrats ou ses quasi-contrats. Aussi les amendes encourues par lui peuvent-elles se poursuivre sur les biens de la c. (C. N. 1424, 1425). Il n'en est pas de même de la femme : tant que dure la c., les amendes encourues par la femme ne peuvent s'exécuter que sur la nue propriété de ses biens personnels (C. N. 1424). En principe, la femme ne peut engager les biens de la c. qu'avec le consentement exprès ou tacite du mari ; mais alors elle oblige non-seulement la c., mais encore le mari (C. N. 1419). C'est en vertu de cette règle que la femme marchande publique engage et son mari et la c. par les actes qu'elle fait pour son commerce. Quant aux dépenses faites pour l'entretien du ménage, la femme doit être considérée comme ayant l'autorisation de son mari, et, par conséquent, ces dépenses sont à la charge de la c. et du mari. Bien plus, si la femme, en contractant avec le consentement du mari, a agi, non pas en son nom, mais comme mandataire du mari et en exécutant la procuration expresse ou tacite de celui-ci, elle oblige le mari et la c. sans s'obliger elle-même (C. N. 1420). On voit ainsi que, sans le consentement du mari, les actes de la femme, en général, n'obligent ni la c. ni le mari, et ne peuvent être poursuivis que sur la nue propriété de ses biens personnels, puisque les revenus de ces mêmes biens sont aliénés à la c. pendant le mariage. La femme n'oblige la c. et le mari, sans le consentement de celui-ci, que lorsqu'il s'agit : 1° de rendre ou de conserver au mari sa liberté ; 2° d'établir un enfant par mariage ou autrement en l'absence du mari ; néanmoins, dans ces deux cas, elle doit être autorisée par justice (C. N. 1427). Telles sont les positions respectives que la loi fait au mari et à la femme sous le régime de la c. légale : elles sont la conséquence naturelle du rôle dévolu à chacun des deux sexes dans l'ordre social, ainsi que dans l'association conjugale. Comme on le voit, le rôle de la femme est presque complétement passif ; mais pour prévenir les abus que le chef de la c. et de la société matrimoniale pourrait faire de son pouvoir, la loi accorde à la femme certaines prérogatives. Ainsi, par ex., elle peut demander la séparation de biens, renoncer à la c., et même n'accepter celle-ci que sous bénéfice d'inventaire. Elle peut encore stipuler qu'en cas de renonciation à la c., elle retirera son apport franc et quitte. Enfin, elle a une hypothèque légale sur les biens de son mari (C. N. 2121).

Nous venons de voir, d'une part, que les actes du mari engagent toujours la c., et par conséquent peuvent porter préjudice à la femme appelée à la partager ; et, d'autre part, que, dans certains cas, les actes de la femme engagent non-seulement la c., mais encore le mari. En conséquence, toutes les fois qu'une opération faite dans le cours de la société conjugale a procuré un bénéfice à l'un des époux, soit aux dépens de l'autre, soit aux dépens de la c., il en doit être fait récompense ou indemnité, après la dissolution de la c., par l'époux qui a recueilli le bénéfice. Réciproquement, si c'est la c. qui a recueilli un profit au détriment du patrimoine d'un époux, récompense est due à ce dernier sur les biens communs. Le C. Nap. s'occupe d'abord des récompenses dues à un époux, soit par l'un des conjoints, soit par la c. (1431-1436), puis de celles dues à la c. par l'un des époux (1437). Nous signalerons à ce sujet un avantage que la loi fait à la femme lorsqu'elle s'est engagée solidairement avec son mari pour les affaires de la c. ou du mari. Elle n'est réputée, à l'égard de celui-ci, s'être obligée que comme caution, et elle doit être indemnisée de l'obligation qu'elle a contractée. Ainsi le législateur, considérant sans doute que le plus souvent la femme qui s'engage avec son mari, ne le fait que dans le but de garantir l'obligation que celui-ci contracte, déclare que le droit pour la femme d'être traitée par rapport au mari comme simple caution, et de pouvoir dès lors exiger la récompense de tout ce qu'elle aura payé, existe, alors même qu'il s'agit des affaires de la c., c.-à-d. d'affaires pour lesquelles le mari et la femme devraient, en principe, contribuer également. Ce droit de récompense, inutile lorsque la c. est bonne et que la femme l'accepte, est au contraire fort utile à celle-ci lorsque la c. est mauvaise et que la femme l'a acceptée.

C. *Dissolution de la c.* — Les causes qui entraînent la dissolution de la c. sont, d'après l'art. 1441 du C. Nap. : 1° la mort naturelle; 2° la mort civile ; 3° le divorce; 4° la séparation de corps; 5° la séparation de biens. Cette énumération n'est pas complète, car il faut y joindre le jugement en nullité de mariage putatif (C. N. 201, 202), et dans certaines circonstances, la déclaration d'absence (C. Nap. 124). En outre, il convient de retrancher deux des causes mentionnées plus haut, savoir: la mort civile et le divorce, qui sont actuellement abolis.

Autrefois le défaut d'inventaire de la part du survivant des époux communs en biens avait pour effet d'empêcher la dissolution de la c. et de faire continuer cette c. entre le survivant et les héritiers du prédécédé. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; mais le défaut d'inventaire expose l'époux survivant aux poursuites des parties intéressées, relativement à la consistance des biens et effets communs, dont la preuve peut être faite tant par titres que par la commune renommée. En outre, s'il y a des enfants mineurs, le défaut d'inventaire fait perdre au survivant la jouissance de leurs revenus; et même le subrogé-tuteur qui n'a point obligé celui-ci à faire inventaire, est solidairement tenu de toutes les condamnations qui peuvent être prononcées au profit des mineurs.

De quelque manière que la c. se dissolve, la femme, et ce droit appartient également à ses héritiers et ayants cause, a le choix d'accepter cette c. ou d'y renoncer. C'est là une disposition d'ordre public, et toute convention par laquelle la femme se dépouillerait à l'avance de cette faculté, serait nulle et non avenue. Ce droit d'option n'appartient du reste jamais au mari, et cela est de toute justice, car il doit accepter les suites de sa bonne ou de sa mauvaise administration.

L'*Acceptation* de la femme peut être *expresse* ou *tacite.* Elle est expresse, lorsque la femme a pris dans un acte la qualité de commune. Dans ce cas, elle ne peut plus renoncer à moins qu'il n'y ait eu dol de la part des héritiers du mari, ou qu'étant mineure, les formalités que sa minorité rendaient nécessaires n'aient pas été accomplies. L'acceptation est tacite lorsqu'elle a fait un acte qui implique la volonté d'être commune. En outre, la veuve qui a diverti ou recélé quelques effets de la c. est déclarée commune, malgré sa renonciation, et il en est de même pour ses héritiers (C. Nap. 1460). Si la femme commettait ce détournement, après avoir renoncé, l'irrévocabilité de la renonciation ne permettant plus de la déclarer acceptante, elle se rendrait coupable de vol.

La *Renonciation* se fait par une déclaration passée au greffe du tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel le mari avait son domicile, et inscrite sur le registre des renonciations à succession (C. Nap. 1457). Au reste, les créanciers de la femme peuvent attaquer la renonciation qui aurait été faite par elle ou par ses héritiers en fraude de leurs créances, et accepter de leur chef la c. (C. Nap. 1464). Lorsque c'est par la mort naturelle du mari que la c. se dissout, comme la femme se trouve en possession des biens de la c. et qu'elle en pourrait facilement détourner une partie, la loi veut que, dans les trois mois du jour du décès du mari, la femme fasse dresser un inventaire fidèle et régulier qu'elle devra affirmer sincère et véritable lors de sa clôture. A défaut par elle d'avoir fait dresser cet inventaire dans le délai légal, la femme est déchue du droit de renoncer et reste définitivement acceptante. En outre, la femme doit faire sa renonciation dans les trois mois et quarante jours après le décès du mari. La femme qui n'a pas fait sa renonciation dans le délai prescrit, n'est pas pour cela déchue de la faculté de renoncer, si toutefois elle a fait inventaire et ne s'est point immiscée dans les biens de la c.; mais elle peut être poursuivie comme commune jusqu'à ce qu'elle ait renoncé. Si, sur ces poursuites, elle ne renonce pas et se laisse condamner comme commune, elle est irrévocablement acceptante. Enfin, si elle meurt avant d'avoir opté, étant encore, soit dans le délai de l'inventaire, soit dans le délai pour délibérer, la loi accorde un nouveau délai à ses héritiers (C. Nap. 1461). Lorsque la dissolution de la c. arrive par la séparation de biens et de corps, la femme qui n'a point, dans les trois mois et quarante jours après la séparation définitivement prononcée, accepté la c., est censée y avoir renoncé. Enfin, soit qu'elle accepte, soit qu'elle répudie la c. dissoute par le décès de son mari, la veuve a le droit de prendre sur les biens communs : 1° son deuil et celui de ses domestiques, eu égard à la position sociale et à la fortune de son mari ; 2° le logement et la nourriture pour elle et ses domestiques également, pendant tout le temps que lui accorde la loi pour faire inventaire et délibérer. Ce droit lui est absolument personnel et ne passe pas à ses héritiers (C. N. 1465, 1481). Dans le cas de dissolution de la c. par la mort de la femme, ses héritiers sont tenus, s'ils veulent renoncer à la c., de faire leur renonciation dans les délais et dans les formes que la loi prescrit à la femme survivante (C. N. 1466).

L'acceptation confirme chez la femme sa qualité de commune, de copropriétaire des biens, et dès lors elle lui donne droit de prendre sa part de l'actif de la c., comme elle la soumet réciproquement à l'obligation de supporter aussi sa part dans les contributions au passif et dans le paiement à faire aux créanciers. La loi exige d'abord, comme préliminaire du partage, qu'il soit procédé au *rapport* de tout ce dont les époux sont débiteurs envers la c. Ensuite chacun d'eux exerce ses reprises sur la masse totale des biens. La masse des biens dont parle le Code, n'est pas seulement l'ensemble des biens communs, mais l'ensemble des biens quelconques existant dans la maison et que la loi considère comme formant une seule masse, parce que tous, même les propres des époux, étaient réunis sous l'administration du mari et sous le droit de la c. usufruitière de ces propres. Chacun des époux prélève : 1° les biens personnels qui ne sont point entrés en c., s'ils existent en nature, ou ceux qui ont été acquis en remploi; 2° le prix de ses immeubles qui ont été aliénés pendant la c. et dont il n'a point été fait remploi ; 3° les indemnités qui lui sont dues par la c. — Les prélèvements de la femme s'exercent avant ceux du mari. Ils s'exercent, pour les biens qui n'existent plus en nature, d'abord sur l'argent comptant, ensuite sur le mobilier, et subsidiairement sur les immeubles de la c. : dans ce dernier cas, le choix des immeubles est accordé à la femme. De plus, en cas d'insuffisance de la c., la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari. Ce dernier, au contraire, ne peut exercer ses reprises que sur les biens de la c. Une fois les rapports faits et les reprises prélevées, l'actif de la c. se partage par moitié entre le mari et la femme (C. N. 1468 et suiv.).

Relativement au passif de la c., passif qui comprend, indépendamment de ce qui est dû par elle au moment de la dissolution, tous les frais faits pour les actes qui préparent, accompagnent ou consomment le partage, il faut distinguer les parts que chacun des époux prend dans les dettes, de la quotité pour laquelle chacun d'eux doit répondre aux poursuites des créanciers, sauf recours contre son conjoint. Entre les époux, les dettes se partagent par moitié, sauf convention contraire. Cette règle reçoit une exception dans le cas où la femme, ayant fait bon et fidèle inventaire, n'est tenue que jusqu'à concurrence de son *émolument* : c'est là le bénéfice d'inventaire dont jouit la femme commune. L'*émolument* en proportion duquel la femme doit alors supporter les dettes, comprend tout l'avantage qu'elle a retiré de la c., mais non pas, bien entendu, les sommes ou biens qu'elle a prélevés pour les récompenses à elles dues par la c., puisque ce n'était là que reprendre ce qui lui appartenait. Quant au droit de poursuite des créanciers, ils peuvent l'exercer contre le mari pour la totalité des dettes de la c. par lui contractées, sauf son recours contre la femme ou ses héritiers pour la moitié desdites dettes; mais il n'est tenu que pour moitié de celles personnelles à sa femme et qui étaient tombées à la charge de la c. La femme, de son côté, peut être poursuivie pour la totalité des dettes qui procèdent de son chef et étaient entrées dans la c., sauf son recours contre le mari ou ses héritiers pour la moitié desdites dettes. Dans le cas où elle s'est obligée personnellement pour une dette de la c., elle ne peut être poursuivie que pour la moitié de cette dette, à moins que l'obligation ne soit solidaire. Elle peut d'ailleurs opposer aux créanciers comme au mari son bénéfice d'inventaire. Néanmoins ce bénéfice n'est opposable aux créanciers que pour les dettes dont la femme est tenue comme commune seulement et sans être personnellement obligée, tandis qu'il est opposable au mari pour tout le passif de la c., sans exception ni distinction. Lorsque la femme oppose au créancier son bénéfice d'inventaire, le mari est tenu pour le surplus. Enfin, quand l'un des époux a payé aux créanciers au delà de la portion dont il était tenu, il est présumé avoir voulu libérer son conjoint, et il n'a droit à aucune répétition contre eux, sauf le cas où la quittance porte que la somme a été payée par l'époux pour la part dont il est tenu; mais il a son recours contre son conjoint pour ce qu'il a payé de trop. — Toutes les règles qui précèdent sont applicables aux héritiers du mari et de la femme respectivement, car les héritiers exercent les mêmes droits et sont soumis aux mêmes actions que le conjoint qu'ils représentent (C.N. 1482 et s.).

Les effets de la renonciation sont faciles à comprendre. Cet acte rendant la femme complétement étrangère à la c., elle n'a aucun droit sur les biens communs qui dès lors deviennent la propriété exclusive du mari. Elle reprend simplement tout ce qu'elle prélèverait *avant partage* si elle avait accepté. Toutefois elle ne peut plus ici, comme en cas d'acceptation, se payer de ses indemnités par l'appropriation en nature de biens de la c. En effet, comme, dans le cas de renonciation, elle n'est plus qu'une simple créancière, elle n'a droit qu'à un paiement en argent, qu'elle peut poursuivre sur tous les biens du mari. Cependant elle est encore autorisée à enlever tout ce qui est vêtement ou linge à son usage particulier; mais cette faveur lui étant personnelle, elle ne peut jamais être exercée par ses héritiers. D'un autre côté, la femme renonçante n'a rien à supporter dans les dettes de la c., et si elle se trouvait obligée d'en payer quelqu'une, non comme commune, car elle ne peut être poursuivie à ce titre, mais comme s'étant engagée personnellement, elle aurait son recours pour le tout contre son mari (C. N. 1492 et suiv.).

Indépendamment de la *séparation de corps* qui entraîne nécessairement la *séparation de biens*, une seule cause permet à la femme, mais lui permet toujours d'obtenir celle-ci : c'est un dérangement tel dans les affaires du mari, qu'il y ait danger pour la femme de perdre tout ou partie de ses biens présents ou futurs (C. N. 1443). Nous ferons remarquer en passant que la séparation judiciaire peut être obtenue par la femme, non pas seulement sous le régime de la c. soit légale, soit conventionnelle, mais encore sous tous les autres régimes, même sous le régime dotal. — Toute séparation volontaire est nulle (C. Nap. 1443). Bien plus, cette séparation, quoique prononcée en justice, est également nulle, si elle n'a point été exécutée par le paiement réel des droits et reprises de la femme effectué par acte authentique, jusqu'à concurrence des biens du mari, ou au moins par des poursuites commencées dans la quinzaine qui a suivi le jugement et non interrompues depuis. Le jugement qui prononce la séparation de biens doit être affiché dans certains lieux désignés par le Code (1445). Quant à ses effets, il remonte au jour de la demande. Les créanciers personnels de la femme ne peuvent, sans son consentement, demander la séparation de biens. Ceux du mari, au contraire, peuvent se pourvoir contre la séparation prononcée et même exécutée en fraude de leurs droits : ils peuvent encore intervenir dans l'instance en séparation pour la contester. Quoique le consentement des époux ne puisse pas établir entre eux la séparation de biens pendant le mariage, il suffit cependant pour la faire cesser, à la seule condition qu'il soit constaté par acte authentique et public. Alors la c. est rétablie et reprend son effet, du jour du mariage, comme si elle n'avait jamais éprouvé d'interruption. Néanmoins demeurent valables les actes qui, dans cet intervalle, ont pu être faits par la femme dans la limite des pouvoirs que lui conféraient les articles 1449 et 1450 du C. Nap. Nous verrons plus loin, quand nous parlerons de la séparation de biens contractuelle, les effets de la séparation de biens judiciaire.

III. *De la c. conventionnelle.* — Les époux étant libres de modifier la c. légale par toute espèce de conventions, pourvu que celles-ci ne soient contraires ni aux bonnes mœurs, ni à l'ordre public, il était impossible au législateur de prévoir toutes les sortes de stipulations qui peuvent être introduites dans les contrats de mariage. Cependant il a cru devoir donner certaines règles relatives aux conventions particulières qui se rencontrent le plus fréquemment. Les modifications énumérées et prévues par le Code sont au nombre de huit (Art. 1497); mais on peut les réduire et on les réduit habituellement sous les cinq chefs suivants: 1° restriction de la c. légale ; 2° extension de cette c.; 3° paiement séparé des dettes des époux ; 4° réserve de l'apport de la femme ; 5° modification des règles ordinaires relatives au partage de la c.

1° *Clauses restrictives de la c.* — Les époux peuvent restreindre l'étendue que la loi donne à la c. ordinaire, soit en stipulant une simple c. d'acquêts, soit en excluant de la c. tout ou partie de leur mobilier.

A. *C. réduite aux acquêts.* — La c. d'acquêts ne comprend dans son actif que les gains provenant, pendant le mariage, de l'industrie des époux, et les fruits ou revenus de leurs biens, perçus ou échus pendant le mariage. Par conséquent, elle leur laisse en propre tous les biens tant meubles qu'immeubles qui leur appartiennent au jour de la célébration, et tous ceux qui leur arrivent pendant le mariage autrement que comme résultat de leur industrie. Réciproquement, le passif comprend seulement les dettes contractées pendant le mariage pour la société conjugale, les intérêts ou arrérages des dettes personnelles aux époux, et les charges usufructuaires de leurs biens. Toutes les dettes existant lors de la célébration, et celles dont sont grevées les successions ou donations mobilières qui échoient pendant le mariage à l'un des époux, lui restent personnelles. Dans la c. d'acquêts, comme sous la c. légale, tout bien est réputé commun jusqu'à preuve contraire par l'époux qui le réclame comme propre. Relativement au mobilier, soit existant au moment du mariage, soit échu depuis, la loi, sans distinguer entre le mari et la femme, exige un inventaire en bonne forme. Toutefois, lorsqu'il s'agit du mobilier échu à la femme pendant le mariage, comme on ne peut pas la rendre responsable de la négligence ou peut-être de la fraude du mari, la loi permet à la femme ainsi qu'à ses héritiers, à défaut de cet acte, de prouver par témoins et même par commune renommée la consistance du mobilier à elle échu.

B. *Exclusion totale ou partielle des biens meubles.* — Un époux peut exclure de la c. tout ou partie de son mobilier, soit présent, soit futur, soit présent et futur. Cette exclusion peut avoir lieu de quatre manières: 1° quand l'époux déclare exclure la totalité ou telle partie de ses meubles ; 2° quand il déclare mettre telle partie en c., ce qui exclut le reste virtuellement; 3° quand il stipule que telle partie de son mobilier ou une certaine somme à prendre sur ce mobilier sera employée en acquisition d'immeubles qui lui seront propres, cas auquel la stipulation reçoit le nom particulier de *Clause d'emploi;* 4° quand il ne met son mobilier en c. que jusqu'à concurrence de telle somme, ce qui en exclut l'excédant. On donne généralement le nom d'*Immobilisation* ou de *Réalisation* à la clause d'exclusion du mobilier, parce qu'elle assimile à des immeubles et réalise au profit de l'époux, en la lui constituant propre, la totalité ou une partie de sa fortune mobilière. Le terme de *Réalisation* s'applique aussi, dans un sens plus restreint, aux trois premiers cas ci-dessus, et par opposition à la dernière stipulation qui prend alors le nom particulier de *Clause d'apport.*

Clause de réalisation. — Quand un époux se réserve tout ou partie de son mobilier de l'une des trois premières manières indiquées plus haut, il supporte proportionnellement ses dettes mobilières. Si donc l'époux réalise tous ses meubles présents, il supporte toutes ses dettes actuelles; s'il réalise ceux à échoir par succession ou donation, il supporte les dettes de ces successions ou donations; s'il ne réserve enfin qu'une quote part des uns ou des autres, il supporte dans les dettes une part proportionnelle; mais s'il ne se réserve qu'un ou plusieurs meubles déterminés, il n'a aucune dette à sa charge, de même qu'il les a toutes si c'est seulement sur un ou plusieurs meubles déterminés que porte sa mise en communauté.

Clause d'apport. — La clause d'apport diffère de la clause de réalisation en ce qu'elle ne produit pas toujours la réalisation, ou ne la produit que d'une manière imparfaite. En effet, il n'y a d'exclu de la c. que ce dont le mobilier de l'époux dépasse la somme par lui promise. Or, il se peut que ce mobilier n'excède pas la somme ou même ne l'atteigne pas. Quand il y a excédant, cet excédant n'est pas rigoureusement propre à l'époux, il appartient à la c., laquelle en est simplement débitrice. L'époux a en réalité donné son mobilier en paiement de la dette qu'il avait contractée vis-à-vis de la c., et celle-ci a acquis, sauf à compter, la propriété de tous les meubles. Au reste, c'est à l'époux débiteur de l'apport à prouver, lors de la dissolution de la c., qu'il a payé sa dette en entier par le mobilier provenu de son chef. La preuve de la consistance de ce mobilier est soumise à des règles différentes, selon qu'il a été apporté lors de la célébration, ou acquis pendant le mariage. Dans le premier cas, l'apport est suffisamment justifié quant au mari, par la déclaration portée au contrat que son mobilier est de telle valeur, et à l'égard de la femme, par la quittance que le mari lui donne ou à ceux qui l'ont dotée. Dans le second cas, la preuve se fait conformément aux règles exposées plus haut pour la c. d'acquêts. Nous ajouterons que l'époux est garant

envers la communauté des meubles qu'il lui donne en paiement (C. N. 1500 et suiv.).

2° *Clauses extensives de la c.* — De même que les époux peuvent exclure de leur société de biens tout ou partie de leurs meubles, de même ils peuvent y faire entrer tout ou partie de leurs immeubles. Toute clause ayant cet objet se nomme *Clause d'ameublissement.*

A.— L'*Ameublissement* est en outre *déterminé* ou *indéterminé :* il est déterminé lorsque l'époux a déclaré ameublir et mettre en c. un tel immeuble en tout ou jusqu'à concurrence d'une certaine somme ; il est indéterminé, quand l'époux a simplement déclaré apporter en c. ses immeubles jusqu'à concurrence d'une certaine somme. Dans le premier cas, la c. est propriétaire des immeubles, et le chef de cette c. peut dès lors les aliéner comme les *conquêts* immobiliers. L'ameublissement indéterminé, au contraire, ne donne à la c. qu'une créance qui frappe sur les immeubles jusqu'à concurrence de la somme pour laquelle ils sont ameublis ; aussi la c., bien qu'elle n'en soit pas propriétaire, peut-elle les hypothéquer jusqu'à concurrence de cette somme (C. N. 1505 et s.).

B. — *C. à titre universel.* Les époux peuvent aussi établir, par leur contrat de mariage, une c. universelle de leurs biens tant meubles qu'immeubles, soit présents, soit à venir seulement, soit présents et à venir à la fois.

3° *Séparation des dettes.* — On peut stipuler, soit pour les deux époux, soit pour l'un d'eux, que les dettes qui, de droit commun, doivent entrer dans la c., en seront exclues. Cette exclusion *est expresse ou virtuelle. Elle est expresse quand il est dit* au contrat que l'un des époux ou chacun d'eux supportera seul ses dettes ; elle est virtuelle, quand l'un ou chacun d'eux se réserve en propre l'universalité de ses meubles, soit qu'il ne fasse aucun apport, soit qu'il n'apporte qu'une certaine somme ou bien des objets particuliers. C'est une conséquence de ce principe de notre vieux droit français admis par le Code, que les dettes mobilières sont partout à la charge de l'actif mobilier. Entre les époux, l'effet de la séparation des dettes consiste en ce que les dettes exclues de la c. ne sont acquittées par celle-ci qu'à la charge, par l'époux qu'elles concernent, d'en payer récompense lors de la dissolution. Cette obligation subsiste soit qu'il y ait eu, soit qu'il n'y ait pas eu inventaire. A l'égard des créanciers, l'effet de la séparation est subordonné à la condition que le mobilier entré dans la c. du chef de leur débiteur ait été constaté par un inventaire ou état en bonne forme. Si le mobilier apporté par les époux n'a pas été constaté par un inventaire, les créanciers de l'un et l'autre des époux peuvent poursuivre leur paiement sur le mobilier non inventorié comme sur tous les autres biens de la c. (C. N. 1510).

Il faut distinguer de la séparation de dettes la clause de *Franc et quitte*, c.-à-d. la clause qui déclare l'un des époux *franc et libre* de toutes dettes. Dans ce cas, l'époux déclaré quitte et dont la c. a néanmoins payé des dettes antérieures au mariage, doit récompense de la totalité de la somme payée et de tous les intérêts de cette somme depuis le jour du paiement jusqu'au jour de la *dissolution. D'un autre côté,* la clause de *franc et quitte* n'empêche pas les créanciers de l'époux de poursuivre leur paiement sur tous les biens communs (C. N. 1511 et s.).

4° *Réserve de l'apport de la femme.* — La femme peut se réserver le droit de reprendre, en renonçant à la c., tout ou partie des biens meubles provenant de son chef. La loi fait cet avantage à la femme, en compensation du rôle en quelque sorte passif qu'elle lui donne dans la c. On doit, dans l'interprétation de cette clause, s'en tenir aux termes stricts du contrat. D'ailleurs, *il est bien entendu que les apports ne peuvent être* repris que déduction faite des dettes personnelles à la femme, qui auraient été acquittées par la c. (C. N. 1514).

5° *Modifications des règles ordinaires relatives au partage de la c.* — Nous avons vu que, dans la c. légale, les dettes devaient se partager par moitié. Cette règle peut être modifiée de quatre manières différentes : — 1° On peut convenir qu'avant de procéder au partage, d'ailleurs égal, l'un des époux aura droit à un *préciput.* Ce préciput auquel la mort naturelle seule donne ouverture, n'est pas considéré comme un avantage sujet aux formalités des donations. S'il est fait à la femme, cette dernière ne peut exercer son prélèvement que lorsqu'elle accepte la communauté, à moins que le contrat de mariage ne lui ait réservé ce droit, même en cas de renonciation. Hors ce dernier cas, le préciput se prélève seulement sur la masse partageable, et non sur les biens personnels de l'époux prédécédé (C. N. 1515 et s.). — 2° Le partage de la c. peut se faire par portions inégales. Alors l'époux survivant qui se trouve réduit à une part inférieure à la moitié, ou ses héritiers, ne supporte qu'une part proportionnelle dans les dettes de la c. : toute convention contraire est nulle. — 3° L'un des époux peut ne recevoir qu'une somme fixe pour tout droit de c. Dans ce cas, la clause constitue un forfait qui prend le nom de *Forfait de c.* Cette clause oblige l'autre époux à payer la somme convenue, que la c. soit bonne ou mauvaise, suffisante ou insuffisante. Il est en outre obligé à payer toutes les dettes de celle-ci. Toute*fois, si c'est la femme survivante qui a, moyennant une somme* convenue, le droit de retenir toute la c., elle a le choix ou de payer cette somme, en demeurant obligée à toutes les dettes, ou de renoncer à la c. — 4° Enfin, la totalité de la c. peut être attribuée soit au mari, soit à la femme, soit au survivant des deux époux. Dans ce cas, les héritiers de l'autre époux font la reprise des apports et capitaux tombés dans la c. du chef de leur auteur. Cette stipulation n'est point réputée un avantage sujet aux règles relatives aux donations, soit quant au fond, soit quant à la forme, mais simplement une convention de mariage et entre associés (C. N. 1520 et s.).

Relativement aux différentes modifications que les époux peuvent apporter à la c. légale, nous ferons encore une observation. Lorsqu'il y a des enfants issus d'un précédent mariage, toute convention qui aurait pour résultat de donner à l'un des époux au delà de la portion fixée par l'art. 1098 (c.-à-d. plus qu'une part d'enfant légitime le moins prenant), est sans effet pour tout ce qui excède cette portion. Néanmoins les simples bénéfices résultant des travaux communs et des économies *faites sur les revenus respectifs, quoique inégaux des deux* époux, ne sont pas considérés comme un avantage fait au préjudice des enfants du premier lit (C. N. 1527).

Le Code range encore sous la rubrique de la c. deux régimes particuliers qui pourtant excluent complétement toute espèce de c.; ils ne sont classés ainsi que par opposition au régime dotal, dont ils diffèrent essentiellement en ce qu'ils ne permettent pas de stipuler l'inaliénabilité des immeubles de la femme.

III. *Régime exclusif de c.* — Lorsque les époux se marient sous ce régime, le mari conserve l'administration des biens meubles et immeubles de la femme : il a par conséquent le droit de percevoir les fruits desdits biens, et le mobilier que celle-ci apporte en dot ou qui lui échoit pendant le mariage, à charge de le restituer après la dissolution du mariage ou après la séparation de biens. Dans le cas où ce mobilier comprend des choses dont on ne peut faire usage sans les consommer, il doit en être joint un état estimatif au contrat de mariage, ou il doit en être fait inventaire lors de l'échéance, et le mari en doit rendre le prix d'après l'estimation. Le mari est d'ailleurs tenu de toutes les charges de l'usufruitier. Quoique les fruits des biens de la femme soient perçus par le mari et censés lui être apportés pour soutenir les charges du mariage, il peut être convenu que la femme touchera annuellement, sur ses seules quittances, certaines portions de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels. Quant aux immeubles que la femme s'est constitués en dot, ils ne sont point inaliénables ; néanmoins ils *ne peuvent être aliénés sans le consentement du mari ou, à son* refus, sans l'autorisation de la justice. C. N. 1530 à 35.

IV. *Régime de la séparation de biens.* — La séparation de biens qui résulte du contrat de mariage prend le nom de séparation *contractuelle* ou *conventionnelle*, pour la distinguer de la séparation de biens judiciaire dont il a été question plus haut. Au reste, leurs effets sont en général les mêmes. Ainsi dans l'une et l'autre espèce de séparation, la femme a l'entière administration de ses biens et la jouissance libre de ses revenus; mais elle ne peut aliéner ses immeubles sans le consentement spécial de son mari ou, à son refus, sans y être autorisée par justice, toute autorisation générale d'aliéner ses immeubles donnée à la femme, soit par contrat de mariage, soit depuis la célébration, étant nulle. Quant à ses biens meubles, la femme a encore le droit de les aliéner ; toutefois elle ne peut le faire que pour ses besoins et dans la limite des besoins de sa famille : d'où cette conséquence qu'elle ne peut jamais en disposer qu'à titre onéreux. La séparation contractuelle ne diffère de la séparation judiciaire qu'en un seul point. Dans la première, la femme, à défaut de stipulations particulières, ne contribue aux charges du mariage que jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus, tandis que, dans la seconde, comme les circonstances font présumer qu'en général le mari aura peu de ressources, et que d'ailleurs les revenus des biens dont la femme reprend la jouissance devaient, d'après le contrat primitif, être affectés aux charges du mariage pour la totalité, la femme y contribue proportion*nellement* à ses facultés et à celles du mari. Dans les deux cas, elle doit supporter entièrement ces frais, s'il ne reste rien à ce dernier. Enfin, lorsque la femme séparée a laissé la jouissance de ses biens à son mari, celui-ci n'est tenu, soit sur la demande que sa femme pourrait lui faire, soit à la dissolution du mariage, qu'à la représentation des fruits existants, et il n'est point comptable de ceux qui ont été consommés jusqu'alors. (C. N. 1536 à 39.) — V. Mariage et Dot.

COMMUNAUX. s. m. pl. Voy. Communal.

COMMUNE. s. f. Se disait autrefois Du corps des bourgeois d'une ville, ou des habitants d'un bourg, d'un village. *La c. de tel lieu prit les armes. L'affranchissement, les priviléges des communes.* — Se disait aussi, mais au plur., Des milices bourgeoises et Des habitants de la campagne en général. *L'arrêt enjoignit aux communes de lui courir sus. On assembla les communes.* ‖ En Angleterre, *La chambre des communes*, ou simplement, *Les communes*, La seconde des deux chambres du parlement d'Angleterre, qui est composée des députés des comtés et des villes du royaume. = Division territoriale administrée par un maire. *C. rurale. La c. de Sèvres.* ‖ Collectiv., Ceux qui habitent une c., en tant qu'ils ont des intérêts et des droits communs. *Ces biens ont été achetés par la c. La c. s'est imposée extraordinairement.* ‖ * Le corps des officiers municipaux d'une ville, d'une c. *La c. de Paris prit un arrêté.* ‖ Par ext., L'hôtel où s'assemblent les officiers municipaux. *Il se rendit à la c.* ‖ Autrefois, se disait au plur. dans le sens de *Biens communaux. Mener paître les troupeaux dans les communes.*

Enc. — I. Le terme de *Commune*, qui aujourd'hui n'exprime plus dans notre langue qu'une division du territoire envisagée au point de vue de l'administration civile, servait, il y a sept cents ans, à désigner une ville qui était affranchie du joug féodal, qui se gouvernait elle-même au moyen d'une magistrature élective, qui avait le droit de faire des statuts en matière civile, commerciale, judiciaire et de police, qui parfois même jouissait du droit de paix et de guerre, qui possédait, en un mot, la plupart des *prérogatives des cités ou républiques* de l'antiquité.

A l'époque de l'établissement du régime féodal, quelques grandes villes, grâce au nombre et à la richesse de leurs habitants, avaient seules réussi à se mettre à l'abri de la plupart des vexations imposées à la population des campagnes et des localités de peu d'importance. Plusieurs fois, les abus odieux qui résultaient inévitablement du système féodal, de cette anarchie organisée, si l'on peut parler ainsi, provoquèrent des réactions violentes. Les serfs se soulevèrent tumultueusement et *furent écrasés. Les villes « machinèrent aussi la guerre »; mais* elles agirent avec prudence et conquirent une liberté plus ou moins complète. Les unes devinrent des *Bourgeoisies*, les autres s'érigèrent en *Communes;* d'autres obtinrent des chartes qui, sans les constituer ou en communes ou en bourgeoisies, leur assurèrent néanmoins la jouissance de priviléges suffisamment étendus.

Les villes de *bourgeoisie* jouissaient de droits et de priviléges qui avaient pour but de mettre les biens et la personne des citoyens sous la sauvegarde des lois ; mais elles différaient des communes en ce qu'elles ne pouvaient s'administrer ellesmêmes et en ce que leurs habitants ne formaient pas une association jurée. Elles avaient, comme les communes, des magistrats municipaux ; mais ces magistrats étaient placés sous la surveillance d'un officier royal ou seigneurial, et elles recevaient leurs lois et leurs règlements du suzerain dont elles dépendaient. Une *commune*, au contraire, était, ainsi que nous l'avons dit, une espèce de petite république indépendante (*respublica*). Ses habitants formaient une association de défense mutuelle. Lorsqu'ils avaient payé à leur ancien seigneur la redevance convenue pour le prix de leur liberté, ils fermaient les portes de leur ville et s'organisaient comme ils l'entendaient. « *Commune*, dit un écrivain du XIIᵉ siècle, est un mot nouveau et détestable, et voici ce qu'on entend par ce mot : les gens taillables ne paient plus qu'une fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent; s'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une *amende légalement fixée*; et, *quant aux levées d'argent qu'on* a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont entièrement exempts. » Le régime communal faisait donc succéder au règne de la force le règne de la loi votée par les habitants mêmes de la c. Ainsi donc, comme le fait très-justement observer Augustin Thierry, « le mot de c. exprimait, il y a sept cents ans, un système de garanties analogue, pour l'époque, à ce qu'aujourd'hui nous comprenons sous le mot constitution. »

II. La question de l'origine des communes a été fort controversée entre les érudits. Aujourd'hui cependant on s'accorde généralement à admettre que cette origine est multiple. Parmi ces petites républiques, les unes n'étaient que la continuation des municipes romains; les autres devaient leur affranchissement à la révolte ou à une concession volontaire de la part de leur seigneur. Les premières existaient presque toutes dans les provinces méridionales de l'ancienne Gaule; les autres, et c'est à elles qu'appartient à proprement parler la dénomination de *communes*, étaient disséminées dans les provinces du centre et du nord de la France.

Nous venons de parler de la perpétuité du système municipal romain dans le Midi. Il est établi, en effet, que la plupart des villes du Languedoc et de la Provence avaient conservé sans interruption, sous la suzeraineté de leurs évêques ou de leurs comtes, la jouissance d'une partie des priviléges municipaux qu'elles tenaient de l'administration romaine. Quelques grandes cités des autres provinces de la Gaule se trouvaient dans le même cas, mais leur régime constituait comme une exception, tandis qu'il était la règle générale sur les bords de la Méditerranée, c.-à-d. dans les pays où la domination romaine avait duré le plus longtemps, et où les invasions des peuples germaniques avaient été incomplètes ou passagères. Toutefois, même dans les villes les plus favorisées, les libertés municipales avaient été profondément modifiées et altérées; mais le souvenir d'un meilleur état de choses vivait encore dans les esprits, et il ne fallait qu'une occasion pour provoquer un nouveau mouve*ment. Cette impulsion vint du dehors. Pendant la première* moitié du XIᵉ siècle, la célèbre querelle des investitures ranima dans toutes les villes du nord de l'Italie l'indépendance municipale. Gênes et Milan, Pise et Florence, libres des entraves féodales, adoptèrent le consulat des villes de la Romagne, mais en donnant à cette magistrature une extension inconnue dans cette contrée. En effet, les consuls ne furent pas seulement investis de l'autorité judiciaire comme dans l'État de l'Église; on leur confia encore le pouvoir exécutif avec ses attributions les plus importantes, telles que le droit de faire la paix et la guerre. Le contre-coup de cette révolution politique se fit si rapidement sentir au delà des Alpes, qu'en moins d'un quart de siècle les villes du midi de la France adoptèrent le consulat des cités italiennes, et les seigneurs, voyant qu'il y aurait impossibilité de leur part à prétendre arrêter ce mouvement, s'empressèrent de reconnaître le nouvel état de choses qui en était résulté, les uns gratuitement, les autres moyennant certaines redevances. A partir de ce moment, les évêques et les comtes du Languedoc et de la Provence ne conservèrent plus sur leurs villes qu'une suzeraineté nominale et quelques droits purement honorifiques. Libres dans leur administration intérieure, ne reconnaissant d'autre juridiction que celle de leurs propres magistrats qui rendaient la justice, non d'après les coutumes féodales, mais d'après la loi écrite, c.-à-d. la loi romaine, protégées enfin contre tout mauvais vouloir seigneurial, moins encore par leurs chartes que par la force de leurs murailles et la bravoure de leurs milices, ces villes purent se livrer en toute sécurité à l'industrie et au commerce, et elles arrivèrent en peu de temps au plus haut point de prospérité. On les vit, pendant tout le XIIᵉ siècle, non-seulement traiter sur le pied d'une parfaite égalité avec leurs suzerains, mais encore conclure des alliances à l'étranger; et il fallut, pour amener leur décadence, cette furieuse guerre des Albigeois qui, pendant vingt ans, ravagea nos provinces méridionales.

Suivant Aug. Thierry, une ligne tirée de l'ouest à l'est, et passant au *sud du Poitou, au nord du Limousin, de l'Auvergne* et du Lyonnais, marque la limite où s'arrêta ce qu'on peut appeler la réforme consulaire. Au delà de cette limite, le mouvement révolutionnaire changea de caractère et produisit un état de choses qui, bien qu'analogue au fond, différa essentiellement par la forme de celui qui s'était établi au sud de la Loire. Dans les villes du nord et du centre, où le régime féodal avait entièrement altéré le système romain et sur lesquelles il pesait de tout son poids, l'exemple des cités lombardes et provençales ne *pouvait être un mobile suffisant de rénovation.* Il fallut qu'un élément germanique, la *ghilde*, vînt se joindre à cette impulsion étrangère. — Qu'était-ce que la *ghilde?* « Dans l'ancienne Scandinavie, dit Aug. Thierry, ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble, terminaient la cérémonie par un festin religieux. Assis autour du feu et de la chaudière du sacrifice, ils buvaient à la ronde et vidaient successivement trois cornes remplies de bière, l'une pour les dieux, l'autre pour les braves du vieux temps, la troisième pour les parents et les amis dont les tombes, marquées par des monticules de gazon, se voyaient çà et là dans la plaine; on appelait celle-ci la coupe de l'amitié. *Le nom d'amitié (minne) se donnait aussi quelque*fois à la réunion de ceux qui offraient en commun le sacrifice, et, d'ordinaire, cette réunion était appelée *ghilde*, c.-à-d. *banquet à frais communs*; mot qui signifiait aussi association ou confrérie, parce que tous les cosacrifiants promettaient par serment de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères. Cette promesse de secours comprenait tous les périls, tous les grands accidents de la vie; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales encourues pour des crimes et des délits, même avérés. Chacune de ces associations était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner; chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres; elle formait ainsi une société à part au milieu de la nation ou de la tribu. La société de la ghilde ne se bornait pas, comme celle de la tribu ou du canton germanique, à un territoire déterminé; elle était sans limites d'aucun genre; elle se propageait au loin et réunissait toute espèce de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur et à l'artisan libre. C'était une sorte de communion païenne qui entretenait, par de grossiers symboles et par la foi du serment, des liens de charité exclusive, hostile même à l'égard de ceux qui, restés en dehors de l'association, ne pouvaient prendre les titres de *convive, conjuré, frère du banquet.* » Cette institution fut apportée dans la Gaule par les conquérants germains, et ils la conservèrent encore après leur conversion au christianisme; mais alors, au lieu de la placer sous le patronage d'un dieu ou d'un héros, ils la mirent sous l'invocation d'un saint. A la longue, le banquet fraternel tomba en désuétude; néanmoins l'association jurée, le serment d'assistance réciproque, et l'espèce de police domestique que les associés exerçaient entre eux, se maintinrent dans toute leur force. On voit, par divers capitulaires, que ces *ghildes* étaient fréquentes, non-seulement parmi les hommes de race franque, mais parmi les habitants de toute espèce et de toute condition, même parmi les serfs de la glèbe. Les écrivains du temps leur donnent le nom de *conjurations*, *à cause du serment de mutuelle assistance que prêtaient tous* les membres de l'association.

Les ghildes offraient un moyen trop puissant d'opposition pour que les mécontents ou les opprimés ne fussent pas tentés d'y avoir recours contre leurs ennemis. Aussi est-ce par des associations de ce genre que commença la réaction contre la féodalité. La grande association des paysans de la Normandie contre leurs seigneurs pendant la minorité du duc Richard II en est une preuve frappante, mais non pas unique. Chaque *conventicule* ou ghilde particulière nomma deux députés pour former une assemblée générale et centrale, afin qu'une sanction commune et publique régularisât les délibérations des ghildes particulières. Cette assemblée générale eut lieu, et l'on y prêta le serment de se défendre contre les seigneurs. On connaît le résultat de cette tentative d'affranchissement. Les révoltés furent attaqués par la noblesse normande avant qu'ils eussent eu le temps de s'organiser, et l'on punit avec la dernière rigueur tous ceux qui ne trouvèrent pas la mort sur les champs de bataille. Les tentatives de ce genre réussirent mieux dans les villes où la ghilde constituait déjà un commencement et un type d'organisation. La ville de Cambrai, soulevée contre son évêque, qui était en même temps son seigneur féodal, fut la première qui s'avisa de former une association, non personnelle comme les ghildes primitives, mais purement locale et comprenant tous les habitants de la cité. « Les bourgeois, dit un contemporain, se prêtèrent le serment, sur les choses saintes, de se donner les uns aux autres foi, force et aide. » La révolte commença en 957, *mais ce ne fut qu'en 1076 que la c. fut définitivement* constituée. De Cambrai le mouvement, gagnant de proche en proche, s'étendit vers le sud comme la propagande italienne marchait, à la même époque, du sud au nord. Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, obtinrent des chartes au commencement du XIIe siècle; Laon acheta d'abord la sienne, mais elle eut ensuite à lutter contre son seigneur, qui essaya de lui ravir ses libertés. Les communes Amiens, de Sens, de Soissons, de Reims et de Vézelai vinrent ensuite. En moins de quarante ans, et malgré la vive résistance que leur opposèrent les intéressés, toutes ces communes se constituèrent en vertu du même prin*cipe et d'après le même type, savoir la ghilde unie à ce qu'elles* conservaient encore du régime municipal romain. Depuis lors, le mot *Commune*, qui, jusqu'à cette époque n'avait eu que le sens vague de compagnie, réunion, jouissance en commun, désigna spécialement « *la municipalité constituée par association mutuelle sous la foi du serment.* »

Le mouvement communal fut loin d'être systématique. Il n'y eut jamais ou presque jamais d'alliance entre les villes pour obtenir plus facilement leur affranchissement; chacune d'elles agit isolément, travailla pour son compte : aussi ce fut pour la plupart une rude tâche, sujette à de nombreuses vicissitudes. *Il ne suffisait pas, en effet, à une ville d'arracher à son seigneur* telles ou telles libertés; il lui fallait encore pouvoir les défendre; on les modifia, on les détruisit, on les rétablit, on les dépassa; les chances varièrent presque à l'infini. Parmi les communes, les unes conquirent leurs libertés à main armée; les autres, et c'est le plus grand nombre, les achetèrent à leurs seigneurs en consentant à payer à ces derniers des redevances plus ou moins considérables, à leur rendre des services plus ou moins onéreux. En général, voici comment se formait une c. Les habitants se réunissaient dans une église ou sur la place publique de leur ville, et après s'être juré assistance réciproque, ils dressaient l'état des griefs dont ils demandaient le redressement, et celui des franchises dont ils désiraient la jouissance. Cette *conjuration* ou association par serment était l'acte fondamental de la c.; mais, tant que cette confédération n'était pas reconnue par le seigneur, on la disait *en état de tolérance* ou *de souffrance*: enfin, on l'appelait encore *turbulenta conjuratio*. Si le seigneur ne voulait pas la reconnaître, la guerre commençait entre lui et les bourgeois; dans le cas *contraire, les parties contractantes* stipulaient dans un acte spécial les conditions de leur accord, le nombre, la nature et l'étendue de leurs concessions réciproques, et c'est cet acte, appelé *Charte de c.*, qui donnait à la c. le caractère de légalité qui la constituait définitivement. De cette manière, « les bourgeois entraient dans l'ordre social; ils avaient, comme les nobles, la liberté féodale, le droit de ne payer que les services qu'ils avaient librement consentis, et, pour conséquence, le droit de résister à toute taxe, à toute charge qu'on voudrait leur imposer illégalement. »

Quelques auteurs ont attribué à Louis le Gros l'affranchisse*ment des communes. C'est une erreur évidente, car la révolu*tion communale est antérieure au règne de ce prince : mais on ne peut sans injustice lui refuser l'honneur d'avoir reconnu l'importance de ce mouvement et de l'avoir favorisé. Il comprit qu'il trouverait dans les communes des auxiliaires fidèles et non moins désireux que la royauté elle-même de ruiner le régime féodal. D'ailleurs, la protection que la royauté accorda aux communes fut toujours payée à beaux deniers comptants. Il y avait pour les rois double bénéfice dans cet affranchissement des villes, car ils se fortifiaient également de ce qu'ils donnaient à celles-ci et de ce qu'ils ôtaient aux seigneurs. Au reste, l'intervention des rois fut primitivement provoquée par les villes elles-mêmes, qui, suspectant la bonne foi de leurs seigneurs, se mirent sous la protection de l'autorité royale, et les rois ne manquèrent pas de saisir avec empressement cette occasion d'étendre leur autorité et d'accorder leur patronage à ceux qui s'étaient soustraits à la suzeraineté seigneuriale. Ils firent même plus : ils finirent, au XIVe siècle, par déclarer qu'à eux seuls appartenait le droit d'établir des communes.

III. L'organisation des communes était assez simple. Dans chacune de ces petites républiques, le pouvoir exécutif était confié à des magistrats électifs nommés *Maires*, *Majeurs*, *Échevins* ou *Jurés*, dans le Nord; *Syndics*, *Consuls*, *Jurats* ou *Capitouls*, dans le Midi. Ces magistrats étaient assistés d'un conseil également électif, au sein duquel on appelait, dans les circonstances importantes, les habitants les plus notables. Dans plusieurs villes, un second conseil était chargé d'examiner une *deuxième fois les questions déjà discutées dans le premier.* Enfin, dans quelques cités du Midi, à Toulouse, par ex., les affaires d'une importance capitale étaient soumises aux délibérations d'une assemblée générale de tous les bourgeois. Chaque c. avait un édifice spécial (*Hôtel de ville*) pour les réunions des magistrats et des divers conseils, un sceau particulier, des armoiries particulières, ainsi qu'un beffroi qui renfermait la cloche municipale. Cette cloche servait à divers usages : elle avertissait de l'approche de l'ennemi, appelait aux assemblées, sonnait le couvre-feu, etc. On la considérait comme le symbole de l'indépendance de la cité : en conséquence, lorsqu'on dépouillait une ville de sa charte communale, on lui enlevait en même temps son beffroi.

Outre la juridiction municipale, les villes communales jouissaient de plusieurs priviléges qui n'étaient en grande partie que la conséquence du recouvrement de leur liberté. Ces priviléges variaient d'une ville à l'autre, quant à l'étendue; mais en général ils consistaient dans l'exemption à perpétuité de tous droits de prise, tailles injustes, prêts forcés, et de toutes exactions déraisonnables. De plus, les chartes communales rendaient aux veuves la libre disposition d'elles-mêmes que la tyrannie féodale leur avait enlevée, et aux pères le droit de marier leurs filles, de faire entrer leurs fils dans les ordres sacrés sans avoir besoin d'en acheter la permission, de retenir leurs enfants mineurs sous leur tutelle, et d'emporter en mourant l'espoir que leurs dispositions testamentaires seraient exécutées. En général, les communes avaient le droit de guerre, c.-à-d. qu'elles pouvaient défendre, au besoin, par la force des armes, leurs intérêts compromis. Indépendamment de ces priviléges généraux, chaque c. en possédait encore un certain nombre d'autres qui lui étaient particuliers et qui variaient suivant les circonstances locales.

IV. L'organisation communale était à peine dans toute sa force qu'elle entra en pleine décadence. Plusieurs communes, jugeant trop pesantes les charges auxquelles les assujettissait la jouissance des priviléges communaux, demandèrent elles-mêmes la suppression de leurs chartes. D'autres, en très-grand nombre, fatiguées des dissensions intestines causées par les coteries qui se disputaient les magistratures, renoncèrent au droit *de se gouverner elles-mêmes, dans l'espoir de trouver, sous la* domination royale, plus d'ordre et de repos. Enfin, beaucoup d'autres ne purent résister à l'ascendant d'un protecteur tout-puissant, dont elles avaient d'abord recherché l'appui dans leur lutte contre les seigneurs, mais dont le patronage n'avait pas tardé à mettre leur indépendance en danger. Telles furent les causes générales du dépérissement des communes. Ce dépérissement commença dans les dernières années du XIIIe siècle, et ses progrès furent si rapides qu'il n'existait peut-être aucune c. véritable à la fin du siècle suivant. Toutefois les communes ne disparurent pas sans laisser de traces de leur existence, sans avoir exercé sur l'avenir de la société une utile et durable influence. Elles initièrent les grandes villes à la connaissance des travaux publics, à la répartition des impôts, à la comptabilité régulière, etc. En un mot, elles mirent en vigueur ces deux grands principes des peuples modernes, le vote de la loi et celui de l'impôt par les citoyens. — V. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, et Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* et *Récits des temps mérovingiens.*

COMMUNÉMENT. adv. Ordinairement, généralement. *On dit c. Cela se pratique c. Telle est l'idée qu'on s'en fait c. — A parler c.; C. parlant*, Selon l'opinion commune, selon la façon de parler ordinaire.

COMMUNIANT. s. m. Celui qui communie. *Il y a eu deux mille communiants à Pâques à Notre-Dame.* || Celui qui est capable de communier, en âge de pouvoir communier. *Il y a tant de communiants dans cette paroisse. — Premiers communiants*, Ceux qui vont faire ou qui viennent de faire leur première communion. On dit de même, au fém., *Premières communiantes.*

COMMUNICABLE. adj. 2 g. Qui se peut communiquer, dont on peut faire part. *Ce droit n'est point c. — Ces deux rivières sont communicables*, Elles peuvent être jointes par un canal. *Ces deux appartements sont communicables*, On peut établir une communication de l'un à l'autre.

*** COMMUNICANT, ANTE.** adj. Qui communique. *Vases communicants.* || Qui établit une communication. *Artères communicantes.*

COMMUNICATIF, IVE. adj. Qui se communique facilement. *Le bien est de soi c. Le rire est c. Cet homme a une gaieté communicative.* || Se dit plus ordinair. Des personnes, et sign., Qui aime à faire part aux autres de ses pensées, de ses connaissances, de ses sentiments. *C'est un homme peu c. Cette femme est très-communicative.*

COMMUNICATION. s. f. (lat. *communicatio*). Action de communiquer, ou L'effet de cette action. *La c. du mouvement, de l'électricité. La c. d'une maladie. C. de biens, de maux. La c. des idées.* || Se dit particulièrement Des informations que l'on donne à quelqu'un, de la connaissance que l'on a obtenue de quelque chose. *J'ai une c. à vous faire. Il a reçu des communications d'un haut intérêt. Avoir, donner c. d'une chose à quelqu'un. Prendre, obtenir c. d'une chose.* — T. Procéd. *C. de pièces*, Exhibition qu'une partie fait à l'autre des pièces sur lesquelles elle fonde sa demande. *La c. se fait d'avoué à avoué.* On dit en ce sens, *Donner, recevoir en c. — C. au ministère public, au parquet*, Remise que l'on fait au parquet de toutes les pièces, dans les causes où le ministère public doit ou veut être entendu. = Commerce, relation, correspondance. *Ils ont grande c. ensemble. Ils entretiennent c. de pensées et de sentiments. Je n'ai plus avec lui aucune c. Avoir, entretenir c. avec les ennemis de l'État. Ils ont rompu, on leur a interdit toute c. Intercepter, faciliter, etc., les communications. Établir des communications entre deux personnes, entre deux villages, entre deux villes, etc. Mettre deux personnes en c. Les communications que le commerce établit entre les peuples.* = Le moyen par lequel deux choses communiquent entre elles. *C. d'une chambre, d'un corps de logis à l'autre. Porte, escalier de c. La c. des deux mers. Le détroit de Gibraltar fait la c. de l'Océan et de la Méditerranée. Couper les communications d'une ville. Voies de c.*, Les routes, chemins, canaux, fleuves et rivières navigables. V. Voie. || T. Art milit. *Lignes de c.*, V. Ligne.

Enc. — En termes de Rhétorique, on donne le nom de *Communication*, 1° à une figure de pensée, 2° à une figure de mot. — *Par la première, l'orateur*, convaincu de la bonté de sa cause ou feignant de l'être, semble s'en rapporter en quelque point à la décision des juges, des auditeurs, de son adversaire même. C'est ainsi que, dans son discours pour C. Rabirius, Cicéron, s'adressant à Labiénus, son adversaire, l'apostrophe ainsi : « Qu'eussiez-vous fait dans une circonstance aussi difficile, vous qui prîtes lâchement la fuite, tandis que, d'un côté, la fureur et la méchanceté de Saturninus vous appelaient au Capitole, et que, de l'autre, les consuls imploraient votre secours pour la défense de la patrie et de la liberté? Quelle autorité auriez-vous respectée? Quelle voix auriez-vous écoutée? Quel parti auriez-*vous embrassé? Aux ordres de qui vous seriez-vous soumis?* » — La *C. dans les paroles* est une espèce de trope qui consiste à rendre commun à plusieurs personnes ce qui ne se dit que d'une seule. Elle se manifeste ordinairement par l'emploi du pronom personnel, par un changement de personne ou par la substitution du pluriel au singulier. Lorsque, par ex., un avocat s'identifie avec son client de manière à s'appliquer à lui-même ce qui n'appartient qu'à ce dernier, il emploie la figure appelée c. C'est ce que fait l'Intimé dans les *Plaideurs*, lorsqu'il plaide pour le chien accusé de vol :

> De vol, de brigandage, on *nous* déclare auteurs;
> On *nous* traîne, on *nous* livre à *nos* accusateurs.

COMMUNIER. v. n. Recevoir le sacrement de l'eucharistie. *C. à Pâques. C. toutes les bonnes fêtes. C. à sa paroisse. C. à telle messe. C. de la main de l'évêque.* = Communier. v. a. Administrer à quelqu'un le sacrement de l'eucharistie. *C'est son curé qui l'a communié.*

= Communié, ée. part. Qui a reçu l'eucharistie. *Il est mort confessé et communié.*

COMMUNION. s. f. (lat. *communio*). Union de plusieurs personnes dans une même foi. *Les diverses communions chrétiennes. La c. des fidèles. La c. de l'Église. Il s'est séparé, on l'a retranché de la c. de l'Église. Il n'est pas de notre c. La c. des saints.* V. Église. = La réception du sacrement de l'eucharistie. *La sainte c. Aller à la c. S'approcher de la c. Se préparer, se présenter à la c. Faire sa première c. Donner la c. Admettre quelqu'un à la c.* — V. Eucharistie. ‖ Par ext., L'antienne, le verset que le chœur chante pendant que le prêtre communie.

COMMUNIQUER. v. a. (lat. *communicare*). Faire part de, transmettre. Au sens physique : *Un corps qui communique son mouvement à un autre. Le feu communique sa chaleur. Le soleil communique sa lumière à toute la terre. L'aimant communique sa vertu au fer et à l'acier. Il lui communiqua sa maladie.* — Au sens moral : *C. son savoir, ses lumières, ses vertus à quelqu'un. Il communiqua sa joie, sa douleur à tout le monde. Il sut lui c. son zèle. C. sa puissance. Dieu lui communique ses grâces.* = Donner connaissance, informer de quelque chose, exhiber. *C. ses affaires à un ami. Il ne m'en a rien communiqué. Je lui ai communiqué mon intention, mon secret. Des renseignements fort exacts m'ont été communiqués. Quand ils se furent communiqué leurs réflexions. On lui a communiqué les titres. Les ambassadeurs se communiquèrent respectivement leurs pouvoirs. C. les pièces d'un procès.* = Communiquer. v. n. Donner connaissance, informer de quelque chose. *J'ai communiqué de cette affaire avec lui. Il en faut c. à un homme intelligent. Il a fait cela sans en c. à personne.* ‖ Être en relation, en correspondance. *C. avec les savants. C. avec les ennemis. C. avec un accusé. Nous ne pûmes longtemps c. ensemble. Il ne communique avec personne.* ‖ En parlant De quelque partie d'un bâtiment, d'une route, d'un fleuve, etc. Être en rapport, conduire, aboutir. *Cette chambre communique à* ou *avec telle autre par un corridor. Cette porte communique à un souterrain. Le chemin que vous suivez communique à la grande route. Ce canal communique à tel fleuve* ou *avec tel fleuve.* = se Communiquer. v. pron. Se transmettre. *Le mouvement d'un corps se communique à un autre. La chaleur du feu se communique aux corps environnants. Cette maladie se communique aisément. La joie et la douleur se communiquent peu à peu.* ‖ Être de facile abord, se rendre familier. *Les princes d'Orient se communiquent rarement à leurs sujets. Vous vous communiquez trop aisément.* ‖ Être en rapport, conduire, aboutir. *Ces deux appartements se communiquent par un corridor. Ces deux fleuves se communiquent.* = Communiqué, ée. part. — *Dans les journaux, le mot *Communiqué*, mis entre parenthèse à la fin d'un article, indique Que l'article a été envoyé par l'autorité supérieure.

* **COMMUNISME.** s. m. Voy. Socialisme.

* **COMMUNISTE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la doctrine du communisme. *Les rêveries communistes de Platon.* ‖Subst., Partisan du communisme.

COMMUTATIF, IVE. adj. Qui est relatif à un échange, aux échanges. Ne se dit guère que dans ces deux locut., *Contrat c.*, et *Justice commutative.* Voy. Contrat et Justice.

COMMUTATION. s. f. (lat. *commutatio*, changement). N'est usité qu'en Matière criminelle, dans cette locution, *C. de peine*, Changement d'une peine en une autre moins grave.

* **COMOCLADIA.** s. m. T. Bot. V. Anacardiacées.

COMPACITÉ. s. f. T. Phys. Qualité de ce qui est compacte. *Il n'y a point de c. absolue, toute matière étant poreuse.*

COMPACTE. adj. 2 g. (lat. *compactus*, lié ensemble). T. Phys. Qui est condensé, dont les molécules sont fort serrées. *Substance c. Les métaux les plus compactes sont les plus pesants.* ‖ * Fig., *Une foule c.*, Foule nombreuse où l'on est très-pressé. ‖ T. Librairie. *Édition c.*, Édition dont chaque volume renferme la matière de plusieurs volumes des éditions ordinaires.

COMPAGNE. s. f. (R. *compagnon*). Au propre, se dit d'Une femme par rapport à son mari. *Se choisir une c.* — Par ext., La femme ou la fille qui partage le sort de quelqu'un. *Elle voulut être la c. de sa captivité.* — Par une ext. plus grande, Fille ou femme qui a quelque liaison d'amitié, de familiarité, avec une autre fille ou femme de même condition, ou qui sert avec elle dans la même maison et dans le même emploi. *C'est la c. de sa fille.* ‖ Se dit quelquefois en parlant Des animaux, et surtout des tourterelles. *La tourterelle gémit quand elle a perdu sa c.* ‖ Est encore usité en parlant Des choses qui vont ordinairement ensemble. *Les infirmités, compagnes de la vieillesse. La médiocrité, c. du repos.*

COMPAGNIE. s. f. Se dit D'une ou de plusieurs personnes qui sont auprès d'une autre pour l'assister, pour la garantir de l'ennui. *Il a toujours besoin d'une c. Sa fille lui tient c., lui fait c. C'est pour lui une agréable c. Elle est sortie en c. de son frère. Il serait heureux de jouir souvent de votre c. Ma mère a pris une dame, une demoiselle de c.* — *Être bonne c., mauvaise c.*, Être d'une société agréable, amusante, ou d'une humeur triste, maussade. *Être en c.*, Être occupé avec une ou plusieurs personnes. *Aller de c., faire quelque chose de c.*, Aller, faire quelque chose ensemble. — * Fig., *Aller de c.*, se dit De personnes de même mérite, de mêmes qualités, de mêmes habitudes. S'emploie surtout par dénigrement. *Ces deux auteurs vont de c. Ils sont bien faits pour aller de c.* ‖ Se dit quelquefois en parlant Des animaux que l'homme a auprès de lui. *Son chien est sa seule c.* — Se dit aussi De certains animaux par rapport à ceux de leur espèce. *Le chevreuil et sa femelle vont toujours de c.* = Assemblée de plusieurs personnes réunies pour le plaisir d'être ensemble, de jouir des agréments de la société. *Bonne, mauvaise c. C. nombreuse, choisie. Aimer la c. Recevoir c. chez soi. Allez recevoir la c. Il fut bien reçu lui et sa c. Introduire quelqu'un dans une c. Il voit la meilleure c. Fréquenter la mauvaise c. Les mauvaises compagnies l'ont perdu.* Prov., *Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise c.*, et *Il n'y a si bonne c. qui ne se sépare.* — *Il est c.*, se dit De quelqu'un que l'on voit rarement, ou qu'on reçoit avec quelque cérémonie. On dit aussi D'un inférieur qui agit avec trop de familiarité, *Il se croit c.* Ces deux façons de parler sont vieilles et peu usitées. ‖ En parlant Des personnes considérées individuellement et relativement aux qualités, c'est-à-dire à la politesse, au ton, aux manières, qui les rendent plus ou moins propres à l'espèce de société qu'on appelle C., on dit, *Cet homme* ou *Cette femme est de bonne c., de mauvaise c.*, ou par ellip., *est bonne c., mauvaise c.* = Se dit Des sociétés commerciales qui ont pour objet de très-grandes opérations et dont les membres sont ordinairement en grand nombre. *Former, faire, fonder une c. L'administration, les actionnaires d'une c. La c. des mines de la Loire. Les compagnies des chemins de fer.* — *Un tel et compagnie*, Un tel et ses associés. Par abréviation, on écrit ordinairement., *Un tel et Cie.* = Réunion de personnes formant un corps, une assemblée, tels que des magistrats, des religieux, des savants, des gens de lettres, etc. Autrefois, *Compagnie* se disait principalement Des grands corps de magistrature. *Les compagnies supérieures, souveraines. Les compagnies haranguèrent le roi. La savante c. Il a eu tous les suffrages de la c.* — *La c. de Jésus*, Nom que prend la société des jésuites. = *C.*, se dit d'Un certain nombre de gens de guerre commandés par un capitaine; mais aujourd'hui, il sign. spécialement Une subdivision du bataillon ou de l'escadron. *C. d'infanterie, de cavalerie, de gendarmes, de carabiniers, de dragons, de fusiliers. Régiment de tant de compagnies. Mettre sur pied une c. Lever, commander, casser, licencier une c. La tête, la queue de la c. C. de cavalerie bien montée. Les lieutenants, les sous-lieutenants d'une c. Le cadre d'une c. Première, seconde c.* — *Vendre une c.*, signifie, en Angleterre et dans les autres pays où cette espèce de transaction est permise, Se démettre en faveur d'un autre, pour une certaine somme, du droit qu'on a de commander une c. On dit de même : *Acheter une c.; Se défaire d'une c., etc.* — Autrefois, on appelait *C. franche*, une Troupe irrégulière qui n'était incorporée dans aucun régiment; * *Compagnies d'ordonnance*, Les premières compagnies de cavalerie régulière qui aient été créées en France ; et *Grandes compagnies*, Les bandes d'aventuriers qui désolèrent la France au xiv^e siècle. = T. Chasse. *Une c. de perdrix, de perdreaux, de faisandeaux*, Une bande de perdrix, etc. ‖ T. Vén. On appelle *Bêtes de c.*, Les jeunes sangliers qui vont encore par troupes. — Fig. et prov., et par plaisant., *Être bête de c.*, Aimer la société, et se laisser facilement mener où les autres veulent. *Il fera ce que vous voudrez, il est bête de c.*

Syn. — *Troupe, Bande.* — La *troupe* est la réunion purement locale de plusieurs individus pour aller ensemble; la *bande* est, ou une portion détachée d'un plus grand nombre, ou une *troupe* dont les individus se suivent ; une *compagnie* est la réunion de plusieurs individus liés ensemble par un rapport moral, par l'identité de l'occupation, de l'emploi, de l'intérêt ou de l'attachement. = *Société.* — Les personnes qui composent une *compagnie* se connaissent les unes les autres, et ont entre elles une certaine familiarité ; une *société* réunit des personnes qui le plus souvent sont inconnues les unes aux autres, et ne se trouvent rassemblées que par une circonstance particulière, comme un bal, un concert, etc.

Enc. — La *Règle de Compagnie*, appelée aussi *Règle de Société*, a pour objet de partager un nombre proposé en parties qui soient entre elles dans des rapports donnés. Elle doit son nom à ce qu'on s'en sert le plus souvent pour partager, entre plusieurs associés, le bénéfice ou la perte résultant de leur société. — Trois individus ont formé une société commerciale : l'un y a mis 32,000 fr., l'autre 28,000, et le troisième 45,000. A la dissolution de la société, ils veulent partager le bénéfice commun, qui s'élève à 63,575 fr. On demande quelle est la part qui doit revenir à chacun d'eux? Évidemment, la part de gain de chaque associé doit être à sa mise comme le gain total est à la mise totale. Il suffira donc : 1° de faire la somme des parties proportionnelles données ; 2° de faire autant de règles de trois qu'il y a de parties à trouver, d'après la formule suivante : *la mise totale : une mise particulière :: le gain total : gain particulier.* Par conséquent, dans l'exemple que nous avons choisi, la mise totale étant de 105,000 fr., on écrira les trois proportions ci-après :

105,000 : 32,000 :: 63,575 : x = 19,375 fr. 24 c.
105,000 : 28,000 :: 63,575 : x = 16,953 33
105,000 : 45,000 :: 63,575 : x = 27,246 43

La somme des gains particuliers devant être égale au gain total, on n'a qu'à les additionner pour vérifier la justesse de tous les calculs précédents.

Dans l'ex. ci-dessus, nous avons supposé que les fonds mis en commun avaient été employés pendant le même temps, et devaient alors rapporter proportionnellement les uns autant que les autres ; mais il arrive fort souvent, dans les associations commerciales, non-seulement que les mises de fonds sont inégales, mais encore que les fonds ont été fournis à la société à des époques différentes. Trois personnes, par ex., ont versé, la première 3,000 fr., qui ont été pendant six mois dans la société, la seconde *4,000* qui y ont été pendant cinq mois, et la troisième 8,000 qui y sont restés pendant neuf mois. Le bénéfice à diviser monte à 12,050 fr. : combien revient-il à chacun des associés? — Pour résoudre le problème, on réduira toutes les mises à un même temps, en opérant comme il suit. La mise de 3,000 fr. a dû produire, pendant six mois, autant que 6 fois 3,000 *ou 18,000 pendant un mois; la mise de 4,000 a dû produire*, pendant cinq mois, autant que 5 fois 4,000 ou 20,000 pendant un mois ; enfin, la mise de 8,000 fr. a dû produire, pendant neuf mois autant que 9 fois 8,000 ou 72,000 fr. pendant un mois. Ainsi donc, la question se trouve réduite à cette autre : les mises des trois associés sont 18,000 fr., 20,000 fr. 72,000 fr.; combien revient-il à chacun sur le gain total de 12,050 fr.? En opérant comme nous l'avons fait tout à l'heure, on trouvera pour le gain respectif des trois associés, 1,971 fr. 82 c.; 2,190 fr. 91 c.; 7,887 fr. 27 c.

Nous terminerons ce bref article par la question suivante qui offre la plus grande analogie avec celles que nous venons de résoudre. On demande de partager entre trois héritiers une succession de 84,560 fr., mais de manière que la part du second soit les 2/5 de celle du premier, et que la part du troisième soit les 7/8 de celle du second. — Il est évident que la part du troisième sera les 7/8 des 2/5 de celle du premier, ou, en d'autres termes, les 14/48, ou bien encore les 7/20 de cette part. Les trois parts cherchées seront donc entre elles dans les mêmes rapports que les nombres 1 (part du premier), 2/5 (part du second), et 7/20 (part du troisième). En réduisant ces trois nombres au même dénominateur, on trouve 20/20, 8/20 et 7/20. Ainsi donc, en prenant les numérateurs, on a les trois nombres 20, 8 et 7 qui sont proportionnels aux premiers. Or, leur somme étant 35, on voit que si l'on divise la succession en trois parts exprimées par les fractions 20/35, 8/35 et 7/35, on aura résolu le problème. En conséquence, il suffit maintenant de prendre le 35^e de la succession, et de le multiplier par 20, par 8 et par 7. Le 35^e de 84,560 fr. est 2,416 fr.; la part du premier héritier sera donc 2,416 × 20 = 48,320 ; celle du second 2,416 × 8 = 19,328 ; et celle du troisième 2,416 × 7 = 16,912 *Total des trois parts* = 84,560 fr. — V. Proportion.

COMPAGNON. s. m. (en vieux fr., *compaing;* du lat. *cum*, avec, ensemble, et *paganus*, villageois, ou *panis*, pain). Camarade, associé, qui est habituellement avec un autre, qui fait avec lui la même chose. *Un ancien c. C'est son fidèle c. On lui a donné un tel pour c. Il n'a pas besoin de c. C. d'école, d'étude, de voyage, de gloire, d'infortune, etc.* — *C. d'armes*, Celui qui a fait la guerre avec un autre. Se disait jadis de deux Chevaliers qui avaient fait serment d'amitié et qui ne se quittaient pas. — Prov., *Qui a c. a maître*, On est souvent obligé de céder aux volontés de ses associés, des personnes avec qui l'on vit. — Fam., *Traiter de pair à c.*, Traiter d'égal à égal. ‖ * S'emploie quelquefois en parlant Des animaux. *Le chien est le plus fidèle c. du malheureux.* ‖ Famil., on dit d'Un homme qui est plein d'entrain, de gaieté, d'activité. *C'est un c., un bon c. ; Il* *est bon c.* — *C'est un gentil c., un hardi c.*, C'est un homme déterminé, un homme d'exécution. On dit, au contraire, D'un homme qui est capable de faire de mauvais tours, *C'est un dangereux c.* ‖ Celui qui a fait son apprentissage en quelque métier, mais qui travaille encore pour le compte d'un maître. *C. tailleur. C. cordonnier. Il était c. chez tel maître, dans telle boutique. Ce tailleur avait tant de compagnons.* On dit plus souvent, *Ouvrier* ou *Garçon.* — Fig. et fam., *C'est un homme qui ne peut souffrir ni c. ni maître*, Qui ne peut souffrir ni égal ni supérieur. ‖ Artisan qui fait partie d'une société de compagnonnage. *Il s'élève de fréquentes querelles entre les compagnons de sociétés différentes.* — Fam., *Faire le c.*, Faire l'entendu. — Fam., *C'est un petit c.*, C'est un homme pauvre et de naissance commune.

COMPAGNONNAGE. s. m.

Enc. — *Compagnonnage* est le nom générique sous lequel on désigne certaines associations mystérieuses formées entre ouvriers du même état ou d'états analogues. Les sociétés de c. sont au fond des sociétés de secours mutuels. Les membres de chacune d'elles se promettent réciproquement aide, secours, assistance ; ils doivent se considérer comme formant une seule famille ; l'ouvrier auquel le travail manque, qui tombe malade ou se trouve dans le besoin, reçoit une indemnité sur le fonds commun, et la prévoyance s'étend jusqu'à sa femme et à ses enfants. — Toutefois, cette institution est entachée de deux vices capitaux : elle met souvent un obstacle à la liberté du travail ; elle est une source permanente de rivalités et de haines, qui parfois se traduisent en hostilités ouvertes et en violences graves, entre les compagnons des différentes sociétés.

La haute antiquité du c. ne saurait être contestée. En effet, cette institution a dû nécessairement naître en même temps que les corporations ouvrières ; or, l'histoire nous apprend qu'il existait des corporations de ce genre dans la Grèce (ἑταίρια), à Rome (*collegia opificum*), ainsi que dans la Judée. Quant à l'Égypte, la corporation n'était qu'une subdivision de la caste. Mais quoique le c. remonte à une époque fort reculée, ce n'est point un motif pour accepter la légende qu'ont adoptée les sociétés de c. Cette légende, à laquelle les compagnons s'attachent avec un respect superstitieux, ne repose sur aucun fondement et porte en elle-même des preuves d'anachronismes évidents. Quoi qu'il en soit, les compagnons font remonter leur origine à la fondation du Temple de Jérusalem. Ils reconnaissent en outre trois fondateurs principaux. Les uns se disent *Enfants de Salomon*, les autres *Enfants de maître Jacques*, et les troisièmes, *Enfants du père Soubise.* Ils ont chacun un *Devoir* particulier, c.-à-d. un ensemble de règles qu'ils jurent d'observer, qui doit rester secret et qui n'est dévoilé qu'aux initiés.

Les *Enfants de Salomon* prétendent que ce roi, après les avoir employés à la construction du temple, leur donna un devoir et les unit fraternellement dans l'enceinte du temple. Ils se divisèrent, dès l'origine, en *Compagnons étrangers*, dits les *Loups* (c'étaient les tailleurs de pierre), et en *Compagnons du Devoir de Liberté*, dits les *Gavots* (c'étaient les menuisiers et les serruriers). A ces deux catégories primitives vint s'ajouter plus tard une fraction des charpentiers qui s'étaient séparés des Enfants du père Soubise. Ces derniers furent d'abord désignés sous le nom de *Renards de Liberté*, et ensuite de *Compagnons de Liberté.* — Les *Loups* se subdivisent en deux classes, les *Compagnons* et les *Jeunes-hommes.* Ils ne *hurlent* pas et *topent* rarement. Ils s'appellent entre eux du nom de *Coterie*, et se désignent par le nom de leur pays précédé du sobriquet que reçoit chacun d'eux en entrant dans la société : La Prudence de Draguignan, par ex. — Les menuisiers du *Devoir de Liberté* se divisent en trois ordres, les *compagnons reçus*, les *compagnons finis*, et les *compagnons initiés.* Ils ne hurlent ni ne topent. Ils se qualifient entre eux de *Pays.* Le tutoiement leur est interdit par leur devoir.

Les *Enfants de maître Jacques* prétendent que leur fondateur naquit dans une petite ville des Gaules, appelée *Carte*, aujourd'hui Saint-Romili. Il voyagea dans la Grèce, où il étudia l'architecture. Là ayant appris que, pour la construction du Temple, Salomon faisait appel à tous les grands artistes, il se rendit à Jérusalem. Les travaux achevés il revint dans la Gaule, où il mourut assassiné par un disciple du père Soubise. Les Enfants de maître Jacques comprennent les tailleurs de pierre, *Compagnons du Devoir*, ou *Compagnons passants*, dits *Loups-garous ;* et les menuisiers et serruriers *du Devoir*, dits les *Devoirants* et, par corruption, les *Dévorants.* On les appelle aussi *Chiens.* — Les *Loups-garous* sont divisés en deux classes, les *Compagnons* et les *Aspirants.* Ils topent, mais ne hurlent pas. *Ils professent une haine profonde contre les Loups.* — Les *Dévorants* forment aussi deux classes, les *Compagnons* et les *Aspirants.* Ils ne portent pas de surnom, mais ils se désignent entre eux par leur nom de baptême, suivi du nom de leur pays natal : Pierre le Gâtinais, par ex. Ils ne reçoivent pour compagnons que des catholiques. — Aux trois grands corps d'état, charpentiers, menuisiers et serruriers, qui constituent la famille primitive de maître Jacques, se sont adjoints plus tard un grand nombre d'autres métiers. Ainsi les fondeurs, les forgerons, les cloutiers, les chaudronniers, les ferblantiers, les couteliers, les taillandiers, les maréchaux, les charrons, les vitriers, les tanneurs, les corroyeurs, les bourreliers, les selliers, les cordonniers, les teinturiers, les tisserands, les tondeurs, les chapeliers, les cordiers, les vanniers, les sabotiers, les boulangers, etc., sont également enfants de maître Jacques et prennent le nom de *Dévorants.*

Le *Père Soubise*, fondateur du troisième ordre de c., était, suivant la légende populaire, un ami de maître Jacques. Après avoir travaillé tous deux au Temple, ils revinrent ensemble dans la Gaule ; *mais alors le père Soubise se sépara de son* ami, et choisit d'autres disciples. Les *Enfants du père Soubise* ne comprenaient, dans le principe, qu'un seul corps d'état, les charpentiers ; mais depuis longtemps les plâtriers et les couvreurs s'y sont adjoints. Les charpentiers qui composent la société mère prennent le nom de *Compagnons passants*, de *Bons drilles*, ou simplement de *Drilles.* Ils se divisent en deux classes, les *Renards* ou aspirants et les *Chiens* ou maîtres ; mais le Renard est toujours le martyr du Chien. Il existe égalité de salaire pour tous les ouvriers charpentiers. Les Drilles hurlent, topent, et passent pour se battre assez volontiers, quand l'occasion s'en présente. Chez eux, l'apprenti est appelé *Lapin*, l'aspirant *Renard*, le compagnon *Chien*, et le patron *Singe.*

Personne n'ignore que les différents ordres de c. vivent dans un état perpétuel de mésintelligence et d'hostilité. Indépendamment de l'importance que chaque société de compagnons attache à la légende de son fondateur, indépendamment de la rivalité qui existe entre leurs diverses professions, dont plusieurs affectent une certaine prééminence sur les autres, « la cause, dit Léon Say, qui contribue le plus à entretenir un état de choses aussi déplorable, c'est la persistance des compagnons dans les pratiques mystérieuses propres à chacun des ordres de c. Ainsi un grand nombre d'entre eux *hurlent*, c.-à-d. poussent des cris bizarres en articulant des sons qu'eux seuls peuvent comprendre. *D'autres, pour se reconnaître, topent.* Quand deux compagnons se rencontrent sur une route, à une vingtaine de pas l'un de l'autre, ils s'arrêtent, se posent, et s'adressent à haute voix les demandes et réponses suivantes : « Tope ! — Tope ! — Quelle vocation ? — Charpentier. Et vous, le pays ? — Tailleur de pierre. — Compagnon ? — *Oui*, le pays. Et vous ? — *Compagnon aussi.* » Alors ils se demandent à quel devoir ils appartiennent ; s'ils font partie de sociétés ennemies, ils ne veulent ni l'un ni l'autre céder le pas, et le plus souvent il s'engage une rixe, dont les conséquences sont quelquefois fatales. » — Nous ne parlerons pas des couleurs, des cannes, des emblèmes qui servent à distinguer les différentes classes de compagnons, des cérémonies plus ou moins ridicules qu'ils pratiquent dans certaines réunions, et notamment à l'occasion d'un enterrement, etc. Tous ces débris des mœurs d'un autre âge sont trop absurdes pour qu'ils tardent encore longtemps à disparaître.

Nous avons dit que le c. est quelquefois coupable de porter une atteinte grave à la liberté du travail. Ainsi, par ex., lorsque deux sociétés rivales ont établi leurs *devoirs* dans la même ville, il est rare qu'elles y vivent en paix : des injures, les compagnons ennemis en viennent aux luttes ouvertes, jusqu'à ce que les plus faibles soient contraints de vider les lieux. Parfois, lorsque ces luttes, trop souvent sanglantes, n'amènent pas ce résultat, on *joue la ville.* Les deux sociétés réunissent leurs meilleurs ouvriers, et produisent chacune un *chef-d'œuvre.* Un jury plus ou moins impartial est chargé de prononcer sur le mérite respectif des deux ouvrages, et la société vaincue est obligée de quitter la ville. Il y a environ 150 ans, dit l'historien du c., Agricol Perdiguier, deux sociétés rivales de tailleurs *de pierre jouèrent Lyon pour un siècle. Le délai expiré*, les membres de la société bannie voulurent venir de nouveau travailler à Lyon ; mais les premiers occupants repoussèrent leurs rivaux. Il s'en suivit de longues discussions, puis des luttes déplorables, des assassinats, et enfin plusieurs condamnations aux *travaux forcés. En 1808, les serruriers jouèrent Marseille.* Enfin, le c. facilite singulièrement la formation des coalitions, surtout quand il s'agit de mettre en interdit la maison d'un patron qui a déplu aux membres de quelque société d'ouvriers.

Nous terminerons cet article par quelques mots sur ce que, dans le c., on appelle le *Tour de France*, c.-à-d. sur le voyage que font les compagnons dans différentes villes pour y exercer temporairement leur métier. Le tour de France n'est pas le tour de la France, car le nord en est exclu. Le compagnon, partant de Paris, visite successivement, avant d'y rentrer, Sens, Auxerre, Dijon, Châlons-sur-Saône, Lyon, Vienne, Saint-Étienne, Valence, Avignon, Marseille, Toulon, Nîmes, Alais, Montpellier, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Bordeaux, Agen, Saintes, la Rochelle, Rochefort, Nantes, Angers, Saumur, Tours, Blois et Orléans. Ces villes, et toutes celles où sont déposés les codes des compagnons, sont appelées *Villes de devoir ;* les autres sont des *Villes bâtardes.* — Quand un compagnon arrive dans une ville, il se rend d'abord chez la *Mère* de la société à laquelle il appartient. Cette mère n'est autre chose que la maison où est le siége de la société. Au reste, ce titre de mère se donne également à l'individu, femme ou homme, qui tient cette maison. Le nouvel arrivant y est reçu et nourri. Le *Rouleur* vient l'y prendre et le conduit à l'*Embauchage.* Le rouleur est le membre de la société qui est chargé d'embaucher les ouvriers, de lever les acquits, d'accueillir les arrivants et de convoquer les assemblées en cas d'urgence. Ses fonctions ne durent qu'une semaine, et chaque compagnon les remplit à tour de rôle. Le rouleur, avons-nous dit, prend le compagnon et le conduit chez le maître qu'il sait avoir besoin d'ouvriers, et le lui présente en disant : « Voilà *un ouvrier que je viens vous embaucher.* » *Le maître, en signe* d'acquiescement, remet au rouleur trois ou cinq francs, que celui-ci rend au compagnon ou retient, selon l'usage de la société. Les *Acquits* sont des espèces de certificats de paiement et de bonne conduite. Le compagnon doit les *lever* lorsqu'il quitte, soit le maître chez lequel il a travaillé, soit la mère qui l'a hébergé et nourri. Il est tenu de les présenter lorsqu'il passe d'une ville dans une autre. Il résulte de cette coutume que le compagnon est soumis à un contrôle sérieux. Lorsqu'un membre de la société a commis un acte d'improbité, il est même puni avec une sévérité rigoureuse. On le chasse ignominieusement de l'assemblée convoquée *ad hoc ;* puis on le signale dans les villes de devoir, de telle sorte qu'il n'est accueilli nulle part. La caisse de chaque société est alimentée par les cotisations de ses membres. Le premier dimanche de chaque mois, les compagnons se réunissent et fournissent une somme égale pour couvrir les frais de la société. Ces frais consistent : à solder le crédit ouvert chez la mère au compagnon dénué de ressources qui arrive, à lui fournir de l'argent en cas de départ précipité, à lui donner des secours s'il tombe malade, et s'il meurt, à lui rendre les honneurs funèbres. Lorsqu'une société est épuisée par suite de dépenses extraordinaires, elle fait appel aux sociétés affiliées des autres villes, et cet appel est toujours entendu. — Pour plus de détails sur ce sujet curieux, nous renverrons à l'*Histoire du compagnonnage*, par AGRICOL PERDIGUIER. — Voy. aussi CORPORATION et FRANC-MAÇONNERIE.

COMPARABLE. adj. 2 g. Qui peut être mis en comparaison. *Un homme c. aux plus grands hommes de l'antiquité. Y a-t-il rien de c. à cela ?* — On dit, *C. avec*, lorsque le sens est négatif, et qu'on parle De choses qui sont de nature absolument différente. *L'esprit n'est pas c. avec la matière.*

COMPARAISON. s. f. (lat. *comparatio*). Action de comparer, de chercher les ressemblances ou les différences qui peuvent exister entre deux personnes ou entre deux choses. *Faire la c., faire c. d'une chose avec une autre. Faire la c. de deux étoffes, de deux couleurs. Faire c. de deux personnes* ou *entre deux personnes. Ce poëme ne soutient pas la c. avec tel autre. On ne saurait établir de c. entre ces deux personnes, entre ces deux choses. Cette personne ne peut être en c. avec telle autre. Ne faites point entrer cet homme-là en c. avec un si grand personnage. Pour faire une juste c. entre ces deux auteurs, il faut... Prendre une chose pour terme de c. Il n'y a point de c. d'un tel à un tel*, ou *d'un tel avec un tel*, ou *entre un tel et un tel, de telle chose à telle chose. C'est un auteur hors de c. Cette chose est hors de c.*, Elle est excellente et sans pareille. — T. Prat. *C. d'écritures*, Vérification que l'on fait de deux écritures, pour juger si elles sont de la même main. *Pièce de c.*, Pièce d'écriture dont l'auteur est connu et que l'on compare à celle dont on le soupçonne d'être également l'auteur. — Par ext., *Pièce de c.*, se dit De tout ce qui peut servir de type pour juger de la qualité ou du mérite d'autres objets de même nature. ‖ Discours par lequel on indique les ressemblances ou les différences qui existent ou que l'on croit apercevoir entre deux choses, entre deux personnes. *C. des hommes illustres grecs et romains. En faisant une telle c., je n'ai point eu dessein de vous offenser. Belle c. ! Quelle sotte c. !* — Prov., *C. n'est pas raison*, Une c. ne prouve rien. *Toute c. cloche*, Il n'y a point de c. qui soit exacte en tout. *Toute c. est odieuse*, Il est dangereux de comparer deux personnes ensemble, parce que l'une d'elles peut s'en offenser, et parfois même toutes les deux. — On dit encore : *Trêve de c.*, ou *Point de c., s'il vous plaît*, Pour faire sentir à un inférieur qu'il ne doit pas traiter d'égal à égal avec ceux qui sont au-dessus de lui, *ou qu'il ne doit pas s'autoriser de leur exemple. = EN COMPARAISON DE. loc. prép. Au prix de, à l'égard de. *Ce n'est qu'un ignorant en c. d'un tel.* = PAR COMPARAISON. loc. adv. et prép. Relativement, par rapport. *Beaucoup de choses ne sont bonnes ou mauvaises que par c. Ce livre n'est amusant que par c. à tel autre.* = SANS COMPARAISON. loc. adv. Se dit D'une personne ou d'une chose avec laquelle aucune autre ne peut être comparée. *Il est, sans c., le plus savant de tous nos professeurs. Cette chose est sans c.*, Elle est sans pareille. — Se dit encore, Pour atténuer ce qu'une c. pourrait avoir de blessant pour quelqu'un. *Il a fait, sans c., comme le valet de la comédie.*

Syn. — *Similitude.* — La *similitude* n'exige, selon l'étymologie du mot, que de la ressemblance entre les objets ; la *comparaison*, par le même motif, établit une sorte de parité entre eux. La *similitude*, purement pittoresque, se borne à indiquer les apparences semblables, les traits communs aux choses ; la *comparaison*, plus philosophique, recherche les qualités réelles et considère leur égalité dans les objets. Aussi on *compare* surtout des objets du même genre ou de la même qualité ; tandis qu'on *assimile* plutôt des objets étrangers l'un à l'autre. On *assimile*, sous certains rapports, l'homme à un animal ; on *compare un héros à un autre, selon le degré de leur* valeur et le mérite de leurs exploits. Si je dis, « Achille est semblable à un lion », c'est une *similitude ;* je désigne seulement l'espèce de courage ou de furie qu'il fait éclater. Mais quand je dis, « Achille est tel qu'un lion », c'est une *comparaison*, car je lui *attribue les mêmes qualités et au même degré qu'au lion.* En résumé, la *similitude* est bien une espèce de *comparaison ;* mais, contente d'un rapport apparent, elle n'est ni aussi naturelle, ni aussi rigoureuse que doit l'être la parfaite *comparaison.* Par la *similitude* on veut rendre un objet plus sensible au moyen d'un autre ; par la *comparaison*, on veut appliquer à un objet l'idée entière de l'autre.

Enc. — PHILOSOPH. — La *Comparaison* est l'acte par lequel l'esprit cherche à découvrir les rapports qui existent entre deux ou plusieurs objets, entre deux ou plusieurs idées. Ces rapports peuvent se présenter, pour ainsi dire, d'eux-mêmes à l'esprit, c.-à-d. qu'alors nous n'avons pas à faire un effort particulier pour arriver à leur connaissance. Mais ordinairement il n'en est point ainsi : il nous faut, pour découvrir un rapport, employer toute notre attention. C'est donc par l'attention, c'est en la dirigeant successivement sur les choses entre lesquelles nous supposons l'existence possible d'un rapport, que nous parvenons à découvrir ce dernier. Trop souvent, cependant, malgré l'effort le plus intense et le plus soutenu, ce rapport nous échappe, et nous avons comparé sans résultat. La c. ne constitue point une faculté psychologique spéciale; elle n'est autre chose que l'attention déterminée par une intention particulière. On doit se garder également de confondre la c. avec la perception même du rapport découvert. Celle-ci n'est point un acte libre: elle est un simple résultat qui s'impose souvent à notre esprit comme malgré lui. La c., au contraire, est toujours un acte absolument libre, car elle n'a d'autre cause déterminante que notre volonté. — « La c. dit C. Jourdain, exerce une influence notable sur la formation de la pensée. Elle engendre la plupart de nos idées de rapports, et contribue à les éclaircir toutes. Elle devient par là la condition de celles de nos idées générales qui sont dérivées de l'expérience. » Aussi est-ce surtout dans l'étude des sciences physiques et naturelles qu'éclatent l'importance et la nécessité de la c.; ces sciences lui doivent, à proprement parler, leur existence, car, sans la c., l'observation resterait complétement stérile. Enfin, la c. explique une catégorie de jugements, tels que les théorèmes des mathématiques, qui consistent dans la perception de rapports généralement susceptibles d'échapper à la simple vue.

RHÉTORIQ. — En Littérature, la *Comparaison* est définie une figure de pensée par laquelle l'écrivain rapproche deux choses qui se ressemblent, soit par plusieurs côtés, soit par un seul. L'effet de cette figure est de donner au discours plus de grâce, ou plus de force et de clarté. Dans l'art oratoire, la c. ne doit pas être un simple ornement du discours; il faut qu'elle rende plus sensible l'idée que l'on veut exprimer. C'est ainsi que Bossuet, dans l'éloge de la reine d'Angleterre, voulant peindre sa fermeté au milieu d'une révolution qui avait renversé son trône, exprime sa pensée par cette image: « Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre; ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'État, lorsqu'après en avoir porté le faix, elle n'est pas même courbée sous sa chute. » Thomas, dans son éloge de Sully, nous donne l'ex. d'une très-belle c. morale: « L'idée seule de Sully était pour Henri IV ce que la pensée de l'Être suprême est pour l'homme juste, un frein pour le mal, un encouragement pour le bien. » Enfin, cette pensée de Bacon contient une c. remarquable par son exactitude et sa profondeur: « Les hommes ont peur de la mort comme les enfants ont peur des ténèbres. » Ce dernier ex. nous montre que le langage philosophique lui-même peut, dans quelques cas, faire un heureux usage de la c. Cette figure est bien plus employée dans l'art oratoire, principalement dans le genre démonstratif; mais c'est surtout la poésie qui en fait le plus fréquent usage. Ici, la c. a simplement pour objet de faire image, de développer une idée trop simple, de donner, pour ainsi dire, un corps aux sentiments et aux idées. C'est ainsi que, dans la Henriade, l'ardeur guerrière de d'Egmont est peinte par le poëte au moyen de cette c. magnifique:

Tel qu'échappé du sein d'un riant pâturage,
Au bruit de la trompette animant son courage,
Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
Indocile, inquiet, plein d'un feu belliqueux,
Levant les crins mouvants de sa tête superbe,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe;
Tel paraissait d'Egmont, etc.

« Les comparaisons, dit Le Clerc, doivent être vraies, nobles, employées à propos et avec discrétion. Prodiguées, elles importunent et fatiguent. » Nous avons déjà vu que la c. ne doit pas être employée de la même façon dans l'art oratoire et dans la poésie. Mais, dans la poésie elle-même, l'auteur doit être beaucoup plus sobre de comparaisons lorsqu'il fait parler un personnage animé d'une violente passion que lorsqu'il nous fait un tableau ou une narration. C'est qu'en effet, plus le sentiment intérieur a de chaleur et d'énergie, plus il maîtrise l'homme lui-même et l'empêche de regarder autour de lui. La c. appartient proprement au langage de l'imagination et non à celui de la passion. Ce dernier emploie de préférence la métaphore.

On dit souvent que la c. n'est qu'une *métaphore* prolongée. Il y a en effet une grande analogie entre les deux figures; cependant il n'y a pas identité entre elles. Quand Homère dit qu'*Achille est tel qu'un lion*, c'est une *comparaison*; mais quand il dit du même héros, *Ce lion s'élançait*, c'est une *métaphore*. Dans la c., le héros ressemble au lion; dans la métaphore, il est identifié avec le lion.

GRAMMAIRE. — Quand on compare deux termes par rapport à une même qualité, cette qualité se présente, ou au même degré ou à des degrés divers, dans l'un et dans l'autre terme. Ainsi, en comparant Alexandre à César, on peut dire: « Alexandre fut *plus habile* ou *moins habile*, ou *aussi habile* général que César. » On dira encore, en parlant d'un écolier: « Cet écolier est *sage*, *presque sage*, *très-sage*, *peu sage*, *assez sage*, *trop sage*, *trop peu sage*. » Ces diverses formes de langage qui expriment différents degrés de la même qualité ont été appelées, par les grammairiens, *Degrés de qualification*, ou *Degrés de signification*, ou encore *Degrés de comparaison*. La première de ces dénominations est préférable aux deux autres; mais la dernière est la plus usitée. Parmi ces degrés, les uns expriment la qualité d'une manière absolue comme dans le second des exemples qui précèdent (*sage*, *très-sage*, *peu sage*, etc.), tandis que les autres ne l'expriment que d'une manière relative, comme dans le premier exemple. De là, la distinction des degrés de qualification en *relatifs* et *absolus*. De plus, les différents degrés de qualification ou de c. ont été réduits à trois, qui ont reçu les noms de *Positif*, de *Comparatif* et de *Superlatif*, et qui constituent respectivement le *premier*, le *second* et le *troisième* degré de comparaison.

I. *Positif.* — Le *Positif* est l'adjectif dans sa simple signification: il exprime la qualité d'une manière absolue: *Les enfants* sages *sont chéris de leurs parents.*

II. *Comparatif.* — Le *Comparatif* exprime une c. Or, comme il peut y avoir entre les objets comparés un rapport de *supériorité*, d'*infériorité*, ou d'*égalité*, on distingue trois sortes de *comparatifs*, de *supériorité*, d'*infériorité*, et d'*égalité*.

A. Le *Comparatif de supériorité* indique que la qualité se trouve, dans l'un des termes, à un degré plus élevé que dans l'autre: *Paul est* plus savant *que Pierre; C'est bien fait de prier, mais c'est* mieux *fait d'assister les pauvres* (Massillon). Comme on le voit par ces exemples, le comparatif de supériorité se forme en mettant les adverbes *plus*, *mieux*, devant l'adjectif ou le participe, et en faisant précéder le second terme de la conjonction *que*. Dans plusieurs langues, notamment en grec et en latin, le comparatif de supériorité est représenté par un seul et même mot qui dérive, tantôt directement du positif: *sapiens*, sage; *sapient-ior*, plus sage; tantôt d'un autre radical ayant le même sens: ainsi *bonus*, bon, a pour comparatif *melior*. Ce mode de formation n'est pas entièrement inconnu en français. Notre langue, en effet, possède trois comparatifs en un seul mot, *meilleur*, *moindre* et *pire*, qui viennent du latin *melior*, *minor*, *pejor*, et qui s'emploient pour *plus bon*, *plus petit*, *plus mauvais*. Ex.: *Ce pain est* bon, *mais celui-ci est* meilleur; *Cette colonne est* moindre *que l'autre; Il y a de* mauvais *exemples qui sont* pires *que les crimes.*

B. Le *Comparatif d'infériorité* marque que la qualité possédée par les deux termes de la c. se trouve à un degré moins élevé dans l'un que dans l'autre. On le forme en plaçant l'adverbe *moins* devant le positif et la conjonction *que* après: *Le naufrage et la mort sont moins funestes* que *les plaisirs qui attaquent la vertu.* Ce mode de formation s'observe dans le grec et le latin, ainsi que dans les diverses langues modernes.

C. Le *Comparatif d'égalité* indique qu'une qualité existe au même degré dans les objets comparés. Comme le précédent, on l'obtient en mettant l'adverbe *aussi* devant l'adjectif, et *que* après: *Aux solstices, les nuits sont* aussi *longues que les jours.*

III. *Superlatif.* — Le *Superlatif* exprime la qualité portée à un très-haut degré, ou au plus haut degré, soit en plus, soit en moins. On le nomme *Superlatif absolu*, quand il indique cette qualité d'une manière absolue, sans aucune c. avec d'autres objets de même espèce; et *Superlatif relatif*, lorsqu'il exprime cette même qualité par c. à une autre chose.

A. Le *Superlatif absolu* suit, pour sa formation, les mêmes règles que le comparatif de supériorité. Dans les langues classiques, tantôt il dérive du positif lui-même, par un changement de terminaison (l'adjectif latin *prudens*, prudent, devient au superlatif *prudent-issimus*); tantôt il provient d'un radical étranger qui a le même sens (l'adjectif *bonus*, bon, a pour superlatif *optimus*); dans quelques cas enfin, il s'exprime par le positif précédé d'un adverbe (μάλιστα, en grec, et *maximè*, en latin). Ainsi, par ex., l'adjectif *conspicuus*, remarquable, a pour superlatif *maximè conspicuus*. En français, c'est cette dernière règle que l'on suit, et l'on forme le superlatif en plaçant, avant le positif, la particule adverbiale *très*, ou l'un des adverbes *fort*, *bien*, *infiniment*, *extrêmement*, ou quelquefois encore les deux mots *le plus*. *Le style de Fénélon est* très-*riche*, fort *coulant et* infiniment *doux*, *mais il est quelquefois prolixe; Celui de Bossuet est* extrêmement *élevé*, *mais il est quelquefois dur et rude; C'est la scène qui a été le* plus *applaudie*. L'ancien français employait un grand nombre de superlatifs simples tirés du latin, tels que: *altisme*, *saintisme*, *pesme*, etc., qui venaient d'*altissimus*, *sanctissimus*, *pessimus*, etc. La langue actuelle n'a conservé qu'un fort petit nombre de ces formes latines: tels sont les superlatifs *sérénissime*, *éminentissime*, *illustrissime*, qui s'accolent toujours à quelque nom de dignité. Les auteurs comiques jouissent encore du privilége de pouvoir forger, selon l'occasion, des superlatifs de cette forme; c'est ainsi que Molière a dit:

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime*.

B. Le *Superlatif relatif* n'est en réalité qu'un comparatif étendu à toutes les choses semblables. Il s'exprime par un comparatif de supériorité ou d'infériorité, précédé de l'article *le*, *la*, *les*, *du*, *de la*, *des*, ou d'un adjectif possessif, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, même quand ces comparatifs sont en un seul mot, comme *meilleur*, *moindre* et *pire*. *La prospérité est* la plus *forte épreuve de la sagesse; Vous êtes* mon plus *fidèle ami*, le plus *fidèle de mes amis; C'est* la plus *vertueuse des femmes*; *Il est de* la pire *espèce; C'est* son moindre *défaut*. Cette formation du superlatif au moyen de l'article est regardée comme particulière aux langues modernes; cependant elle n'était pas tout à fait inconnue à la langue grecque.

IV. *Observations grammaticales.* — L'emploi des adjectifs soit au comparatif, soit au superlatif, donne fréquemment lieu à certaines difficultés grammaticales dont nous allons parler.

A. Commençons par les *comparatifs*. — 1° Dans les comparatifs d'égalité, le *que* qui précède le verbe n'est jamais suivi de la négation *ne: Il est aussi heureux*, ou *il n'est pas aussi heureux que vous le pensez*. Le contraire a lieu pour les comparatifs de supériorité: *Il est plus grand que vous* ne *croyez; Je le crois moins heureux qu'il* ne *l'était*. Dans ce dernier cas, cependant, on supprime la négation, lorsque le verbe est construit avec une des conjonctions *quand*, *lorsque*: *Il est plus vertueux que* lorsque *vous l'avez connu; Elle est moins malade que* quand *vous l'avez vue.* — 2° En général, il faut que la construction du second membre de la c. suive le même ordre que celle du premier. En conséquence, la phrase: *On voit plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse*, est vicieuse; il faut dire, *que d'un excès de tristesse*; car ici, la c. n'est pas entre la tristesse et la joie, mais entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre. — 3° Enfin, lorsque dans les comparatifs d'égalité, c'est entre deux qualités qu'on établit une c., l'adjectif qui exprime la qualité la moins connue doit se placer dans le premier terme. Ainsi donc l'on dira: *Turenne était aussi sage que vaillant*, et non *aussi vaillant que sage*, parce que ce qui est le plus connu dans Turenne, c'est la vaillance.

B. La difficulté principale qui se présente au sujet des *superlatifs*, c'est l'emploi de l'article devant les adverbes *plus*, *moins* et *mieux*. Dans quels cas l'article doit-il rester invariable, et dans quels cas doit-il s'accorder avec le substantif?

1° Lorsque l'adjectif exprime la qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à une autre personne ou à une autre chose de la même espèce, l'article ne correspond point au substantif, mais seulement à l'adjectif. Il est alors pris adverbialement, et par conséquent, ne peut être susceptible des modifications de genre et de nombre. Dans ce cas, l'adjectif est au superlatif absolu, et il faut invariablement écrire *le plus*, *le moins*. Ainsi on dira: *Cette scène est une de celles qui furent* le plus *applaudies; Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont* le moins *rapides; Les objets qui lui étaient* le plus *agréables étaient ceux dont la figure était régulière; La manière de nous vêtir qui demande* le plus *de temps, est celle qui est* le moins *assortie à la nature;* parce que, dans ces exemples, on marque que la qualité est élevée au plus haut degré possible, sans qu'il y ait c. avec d'autres objets de la même espèce. C'est comme si l'on disait: *Cette scène est une de celles qui furent applaudies le plus, au plus haut degré; Il s'est baigné dans l'endroit où les eaux sont rapides au moindre degré*, etc. — On doit également employer le *superlatif absolu*, ou, ce qui est la même chose, l'article *le* doit également rester invariable, lorsque les adverbes de c., *plus*, *moins*, *mieux*, ne sont suivis ni d'un adjectif, ni d'un participe. On dira donc, en parlant d'une femme: *C'est elle qui me plaît le plus* ou *le mieux* ou *le moins*.

2° Lorsque la qualité exprimée par l'adjectif est accompagnée d'une idée de relation, on a alors affaire à un *superlatif relatif*. Dans ce cas, l'article conserve sa nature propre et s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Par conséquent, on dira: *De toutes ces jeunes filles celle-ci est* la plus *laborieuse; Ces jeunes gens sont* les plus *forts de leur classe; Ces pommes étaient* les moins *mûres de toutes; Cette maison est* la moins *solide du quartier*, parce que, dans toutes ces phrases, on indique, il est vrai, une qualité portée au plus haut degré; mais en même temps il y a c. avec d'autres objets de la même espèce.

Mais faut-il dire: « Les opinions *le plus* ou *les plus*, *le moins* ou *les moins* suivies? Les sentiments *le plus* ou *les plus* approuvés? Ceux qui étaient *le plus* ou *les plus* favorables? — La réponse dépend de ce que l'on veut faire entendre. Considérées en elles-mêmes et sans comparaison, des opinions peuvent être *plus* ou *moins* suivies; si c'est là ce que l'on a intention d'exprimer, l'article doit rester invariable, parce qu'il a une signification adverbiale, et *le plus*, *le moins*, signifient alors *le plus*, *le moins qu'il est possible*. Si, au contraire, l'on a en vue d'autres opinions *moins* ou *plus suivies* que celles-là, et que l'on veuille indiquer cette c., alors c'est au nom que se rapporte l'article, et il faut dire *les plus*, *les moins*. De même, si l'on n'a égard qu'au degré d'approbation que tels ou tels sentiments ont pu obtenir, on dira *le plus approuvés;* mais si l'on compare cette estime à celle que d'autres sentiments méritent ou ont méritée, on dira *les plus approuvés*. De même encore, on dira ceux qui étaient *le plus favorables*, si l'on veut parler de ceux qui ont accordé toute la bienveillance possible; et *les plus favorables*, si, parmi diverses personnes favorables, on n'entend parler que de celles qui l'ont été au plus haut degré. L'article doit également s'accorder devant tout superlatif dont le rapport est déterminé: *Les arbres* les plus *hauts sont* les plus *exposés aux coups de la tempête;* et rester invariable dans le cas contraire: *Les arbres* le plus *chargés de fruits*. En parlant d'une femme, on dit: *Dans une fête, dans un bal, elle était* la plus *belle;* mais il faudrait dire: *C'est dans son négligé qu'elle était* le plus *belle*. Cependant on évite généralement l'emploi de l'expression adverbiale *le plus*, *le moins*, devant un adjectif à terminaison féminine, et alors on a recours à une périphrase. Ainsi, l'idée exprimée dans notre dernier ex. peut très-bien s'énoncer par cette autre phrase: *C'est dans son négligé qu'elle avait* le plus *de beauté*. Mais lorsque l'adjectif n'a qu'une terminaison pour les deux genres, on conserve la forme ordinaire: *C'est dans le tête-à-tête qu'elle est* le plus *aimable*.

Nous terminerons ce paragraphe en présentant quelques exemples propres à faire comprendre la distinction que nous avons, d'après tous les grammairiens, établie entre le superlatif absolu et le superlatif relatif. « Hélie ne put reprendre ses enfants, lors même qu'ils étaient *le plus* coupables; Hélie ne put condamner ses enfants, qui étaient *les plus* coupables des Hébreux. La lune n'est pas la planète *la plus* éloignée de la terre; La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est *le plus* éloignée. Le sanglier est un des animaux qui ont la peau *la plus* dure; C'est sur le dos que le sanglier a la peau *le plus* dure. C'est aujourd'hui que nos leçons ont été *le mieux* apprises; Il y aura un prix pour les leçons *les mieux* apprises dans l'année. »

V. *Des degrés de c. dans les adverbes.* — Dans la langue grecque, les adverbes forment leur comparatif et leur superlatif d'une manière en général régulière et fort semblable à celle dont les adjectifs forment les leurs. En latin, le comparatif de l'adverbe est semblable au comparatif neutre de l'adjectif: quant au superlatif, il est semblable au vocatif masculin et singulier du superlatif de l'adjectif: *longe*, loin; *longius*, plus loin; *longissime*, très-loin. — Dans notre langue, les comparatifs et les superlatifs des adverbes se forment en plaçant devant l'adverbe lui-même l'un de ces autres adverbes *plus*, *moins*, *très*, *bien*, etc., ou l'une des locutions adverbiales *le plus*, *le moins*. Exemples: *Plus sagement; Moins effrontément; Très-exactement; Le moins souvent; Le plus cruellement*. L'adverbe *mieux* fait seul exception. Comme il constitue un véritable comparatif, il n'a besoin que de prendre l'article *le* pour devenir un superlatif. Enfin, les adverbes dont le superlatif est formé au moyen de l'article, suivent les règles que nous avons exposées plus haut en parlant des superlatifs relatifs. Par conséquent, suivant l'idée que l'on voudra exprimer, on dira: « Les opinions *le mieux* ou *les mieux* établies; Les arbres *le plus* ou *les plus* profondément enracinés; Les maisons *le moins* ou *les moins* solidement bâties.

VI. *Des degrés de c. dans les noms et dans les pronoms.* — La langue grecque possède la faculté de former facilement des comparatifs et des superlatifs avec les noms. Les noms susceptibles de cette formation sont ou des noms communs (κλέπτης, voleur; comparatif, κλεπτίστερος; superlatif, κλεπτίστατος) ou des noms abstraits (κέρδος, avantage; comparatif, κερδίων; superlatif, κέρδιστος). Ce qui se redouble, en pareil cas, c'est le degré de la qualité que ces noms expriment. La langue française obtient le même résultat par un autre moyen. Elle met un adjectif devant le nom commun, comme dans ces exemples: *C'est un grand voleur, un profond scélérat*, etc. — Quant aux pronoms, comme ces mots n'expriment que des qualités accidentelles du sujet, que des circonstances relatives à l'acte de la parole, ils sont, en réalité, très-peu susceptibles des degrés de c. Aussi considère-t-on comme de simples licences poétiques, les formes αὐτοτέρος, et αὐτοτατος (mot à mot, *plus lui-même, le plus lui-même*), que cite le grammairien Apollonius, et le terme *ipsissimus* créé par Plaute, qui a la même signification que le dernier des mots grecs ci-dessus.

COMPARAÎTRE. v. n. (lat. *comparere*). Paraître devant un juge, se présenter en justice. *Il a comparu devant le tribunal de Dieu. C. en jugement, en justice. C. en personne, personnellement, par procureur. Assigner à c. Refuser de c. Faute de c.* — * *On comparaît aussi devant un notaire*, Pour faire une déclaration, passer un contrat, etc. = Conjug. V. Paraître.

COMPARANT, ANTE. adj. T. Prat. Qui comparaît devant un juge, devant un notaire, etc. *Tels et tels comparants en leurs personnes. Ladite dame comparante.* ‖ Substantiv., *Le c., la comparante a déclaré... Les non-comparants.*

COMPARATIF, IVE. adj. (lat. *comparativus*). Qui met en comparaison. Ne se dit que Des choses. *Tableau c. des forces militaires de deux États. État c. Anatomie comparative.* ‖ T. Gram. Qui sert à établir une comparaison. *Adjectifs comparatifs.* — Subst., *C. de supériorité, etc.* Voy. Comparaison.

COMPARATIVEMENT. adv. Par comparaison à quelque chose. Ne s'emploie guère que dans le langage didactique. *Ces choses-là ne sont bonnes ou mauvaises que comparativement.*

COMPARER. v. a. (lat. *comparare;* de *cum*, avec, et *par*, égal). Examiner les rapports, les ressemblances et les différences qu'il y a entre une chose et une autre, entre une personne et une autre. *C. Virgile et Homère. C. plusieurs choses ensemble* ou *entre elles. C. une traduction avec l'original. Quand je compare mon sort à celui de ces infortunés.* = Égaler, juger égal. *On ne saurait c. Lucain à Virgile.* ‖ T. Littérat. Marquer les rapports de ressemblance entre des choses ou des personnes qui sont de nature ou d'espèce différente. *Homère compare Diomède, au milieu des Troyens, à un lion au milieu d'une bergerie. On compare les conquérants à des torrents impétueux. Boileau compare l'idylle à une bergère.* ‖ T. Pratiq. *C. des écritures*, Les confronter, et examiner si elles sont de la même main. = se Comparer. v. pron. Chercher les rapports qui existent entre soi-même et une autre personne. *On est forcé d'être modeste, quand on se compare avec lui.* ‖ *Être comparé. *La ligne et la surface ne sauraient se c.* ‖ S'égaler à.. *Osez-vous bien vous c. à un si grand écrivain?* = Comparé, ée. part. ‖ *Anatomie comparée*, V. Anatomie.

Obs. gram. — Quand on *compare deux choses*, on suppose qu'il y a, entre l'une et l'autre, des rapports que l'on ne connaît point et qu'on cherche à découvrir. *Comparer une chose à une autre*, c'est examiner si les qualités connues de l'une se retrouvent dans l'autre, et à quel degré elles s'y trouvent. Ainsi donc, dans les deux cas ci-dessus, les deux choses que l'on considère doivent avoir quelque chose de commun qui puisse être le fondement de la comparaison. Ainsi l'on *comparera* une pièce de toile *à* une autre pièce de toile; mais on ne *comparera* pas une pièce de toile *à* une barre de fer, parce qu'il n'y a rien de commun entre elles. — Cependant on peut considérer deux choses de nature différente, mais pour établir la différence de leurs propriétés, résultant de la différence de leur nature. Dans ce cas, on emploie la préposition *avec*. Ainsi l'on dira: « *Comparer* la vertu *avec* le vice », tandis qu'il serait incorrect de dire: « *Comparer* la vertu *au* vice. » *Comparer à* suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance entre deux termes; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. « *Comparons*, dit Buffon, *les œuvres de la nature* aux *ouvrages de l'art. Que l'on compare*, dit le même écrivain, *la docilité du chien* avec *la fierté du tigre*.

COMPAROIR. v. n. T. Prat. N'est guère usité qu'à l'infinitif et dans ces phrases, *Être assigné à c.*, A se présenter en justice. Vieux; on dit, *Comparaître.*

COMPARSE. s. f. (lat. *cum*, avec; *sparsus*, dispersé). Entrée des quadrilles dans un carrousel. = T. Théât. Se dit Des personnages muets qui ne servent qu'à figurer. Dans ce sens, il est masc., dit l'Académie; nous croyons cependant qu'on peut aussi l'employer au fém. *Il était parmi les comparses. Je le vis avec une c. de l'Opéra.*

COMPARTIMENT. s. m. (lat. *compartiri*, partager). Case, division. *Cherchez dans le troisième c. du tiroir. Boîte à compartiments.* ‖ Assemblage de plusieurs figures, de plusieurs choses disposées avec symétrie. *Des compartiments de marqueterie. Les compartiments d'un tapis, d'une broderie. Parterre à compartiments, C. de plafond.* ‖ T. Relieur. Se dit de Certaines dorures à petits fers, qui se mettent sur le dos ou le plat des livres. *Livre doré à compartiments.*

COMPARTITEUR. s. m. T. Palais. Signifiait autrefois, Celui des juges qui avait ouvert un avis contraire à celui du rapporteur, et sur l'avis duquel la compagnie s'était partagée.

COMPARUTION. s. f. T. Palais. Action de comparaître devant le juge. *Faire acte de c. C. personnelle. Mandat de c. En cas de non-comparution.*

COMPAS. s. m. (lat. *cum*, avec; *passus*, pas). Instrument de mathématiques dont on se sert pour prendre des mesures, etc. ‖ Fig. et fam., *Faire toutes choses par règle et par c.*, ou bien *par c. et par mesure*, Avec une grande exactitude, une grande circonspection. — *Avoir le c. dans l'œil*, Mesurer presque aussi juste à la simple vue qu'on pourrait le faire avec un c. ‖ T. Mar. *C. de route*, V. Boussole.

Enc. — Le *Compas* est un instrument en usage pour mesurer les longueurs et décrire des arcs de cercle. Les poëtes grecs en attribuent l'invention à Talaüs, neveu de Dédale; mais il remonte certainement à une époque bien plus ancienne, car il a dû naître à l'origine même des études géométriques. Dans sa forme la plus simple, le c. se compose de deux branches triangulaires appelées *jambes*, qui sont très-pointues à l'une de leurs extrémités et jointes ensemble à l'autre, au moyen d'une charnière dont la vis ou l'écrou peut se serrer à volonté, lorsque le jeu de celle-ci est trop libre. Ce c. se fait ordinairement en cuivre, à l'exception des pointes pour lesquelles on préfère l'acier trempé. L'instrument ainsi disposé est appelé *C. à pointes sèches* (Fig. 1). On l'emploie principalement pour mesurer les longueurs. Quand on veut s'en servir pour *tracer* des arcs de cercle sur le papier, on remplace une des pointes par un *tire-ligne* ou par un porte-crayon, que l'on fixe, au moyen d'une vis de pression, dans un petit canal creusé dans l'une des jambes. Le c. ainsi modifié est appelé *C. changeant de pointes*. Enfin, si l'on veut décrire des arcs d'un plus grand rayon que ne le comporteraient les jambes simples, on augmente la longueur de la jambe à tire-ligne par l'addition de pièces particulières nommées *Rallonges* (Fig. 2. C. changeant de pointes; 3. Tire-ligne; 4. Porte-crayon; 5. Rallonge).

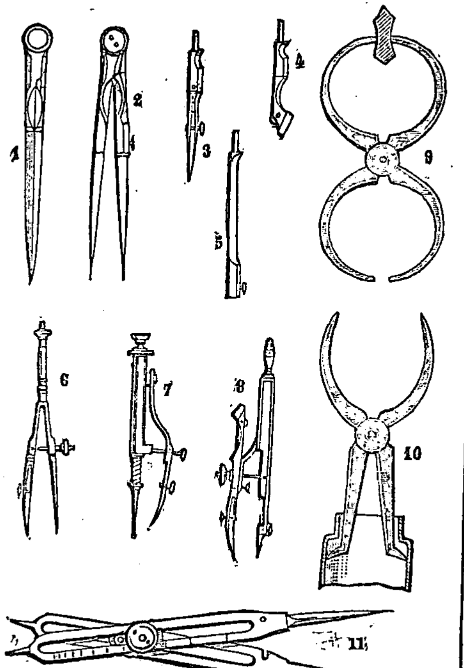

Le c. que nous venons de décrire est le *C. ordinaire;* mais on a varié la construction et la forme de cet instrument de manière à satisfaire aux différents besoins des arts graphiques. Nous nous contenterons de citer les espèces principales. — Le *C. à balustre* sert à décrire de très-petits cercles: on l'appelle ainsi, parce que sa tête est surmontée d'un petit prolongement en cuivre dont la forme offre une certaine analogie avec le membre d'architecture dont il porte le nom (Fig. 6). C'est par ce prolongement qu'on tient le c. entre le pouce et l'index quand on veut s'en servir. Il est en outre muni d'une vis qui maintient invariable l'écartement des branches; une de ses variétés s'appelle *C. à pompe* (Fig. 7). Ce dernier sert à tracer des arcs de cercle ponctués. — Le *C. à ressort* est formé d'une tige d'acier pliée en deux, et ressemble à une paire de pincettes. L'élasticité du métal tient les jambes constamment écartées, et on règle leur éloignement au moyen d'une vis qui les traverse toutes les deux. On fait des *C. à balustre et à ressort* (Fig. 8). — Le *C. à trois* branches est un c. ordinaire à la tête duquel est fixée une troisième branche. Cette branche additionnelle a une charnière particulière et peut se mouvoir indépendamment des deux autres. Avec cet instrument, on peut prendre trois points à la fois, et par conséquent transporter d'un seul coup un triangle d'un dessin sur un autre. — Le *C. d'arpenteur* s'emploie pour exécuter sur le terrain les mêmes opérations qui s'exécutent sur le papier avec le c. ordinaire. Il ne diffère de ce dernier que par les dimensions. On le fait généralement en bois, et on lui donne environ 2 mètres de longueur. Un appareil particulier maintient ses branches à la distance nécessaire.

Le *C. d'épaisseur* s'emploie pour déterminer l'épaisseur d'un objet. Il se compose de deux branches en forme d'S, assemblées à leur milieu, ainsi que le représente la Fig. 9. Comme ces branches ont la même forme et sont aussi égales que possible, il en résulte que, lorsqu'on les ouvre, l'arc formé de chaque côté par leurs extrémités est exactement le même. Si donc on saisit un corps avec deux de ces pointes, l'écartement des deux autres indique l'épaisseur de ce corps. Les ouvriers donnent le nom de *Maître à danser* (Fig. 10) à une variété du c. d'épaisseur dont ils se servent pour mesurer le diamètre intérieur des objets creux. — La construction du *C. de réduction* est basée sur ce principe, que les triangles semblables ont leurs côtés homologues proportionnels. Il se compose (Fig. 11) de deux doubles branches réunies à coulisse au moyen d'un bouton à vis que l'on peut serrer à volonté, et autour duquel elles tournent. Ces branches sont graduées de telle sorte qu'on peut, en faisant glisser le bouton dans la coulisse, modifier la longueur des branches dans la proportion que l'on désire. Ainsi, la distance des deux pointes les plus rapprochées est, à volonté, la moitié, le tiers, le quart, etc., de la distance des deux pointes opposées. On se sert de ce c. pour réduire les dimensions d'un plan dans un rapport donné. L'invention de cet ingénieux instrument est communément attribuée à Just Byrge, en 1603; mais elle remonte à une époque plus reculée, puisqu'il en est question dans le *Théâtre des machines* du Dauphinois Jacques Bresson, dont les planches ont été dessinées en 1569. — Le *C. à verge* s'emploie pour décrire de très-grands arcs. Il consiste en une longue règle le long de laquelle glissent et se fixent à volonté, avec des vis de pression, deux boîtes munies, l'une d'une pointe métallique, l'autre d'un crayon, d'un tire-ligne ou même d'une seconde pointe. Quand on veut se servir de cet instrument, on place les boîtes à la distance nécessaire; puis, en se servant de la pointe de la première comme d'un pivot, on trace avec le traçoir de la dernière la figure demandée.

Enfin, on donne le nom de *C. de proportion* à un instrument qui n'a rien du c. proprement dit, car il n'a pas même de pointes. Il se compose simplement de deux règles de cuivre réunies par une charnière, de façon à pouvoir s'ouvrir comme notre ancien pied de roi. La construction de cet instrument repose sur le même principe que celle du c. de réduction. Sur les deux faces des règles qui forment le c. de proportion sont tracées différentes échelles dont les principales sont celles des parties égales, des cordes, des polygones, des plans, des solides, etc. On emploie cet instrument pour diviser une droite, un angle ou un arc en plusieurs parties égales, pour mesurer les angles tracés sur le papier, pour inscrire des polygones dans un cercle, pour construire des figures dans un rapport donné avec d'autres figures, pour trouver les côtés de solides multiples les uns des autres, etc.; en un mot, pour résoudre un nombre très-considérable de problèmes géométriques, dont on trouvera l'énoncé et la solution dans l'ouvrage d'Ozanam, qui a pour titre, *Usage du c. de proportion.* L'invention de cet instrument a été disputée à Galilée par Balthazar Capra, l'un de ses élèves. — Les Anglais font encore usage d'un autre c. de proportion, auquel ils donnent le nom de *Secteur*, et sur lequel sont tracées les lignes des sinus, des sécantes, des tangentes, etc. On peut, au moyen de cet instrument, résoudre graphiquement tous les problèmes de la trigonométrie rectiligne.

COMPASSEMENT. s. m. Action de compasser, ou Le résultat de cette action. Ne s'emploie guère qu'au fig., pour désigner Une régularité froide et affectée. *Le c. de son discours, de ses actions.* Peu us.

COMPASSER. v. a. Mesurer avec le compas. *C. les degrés, les distances sur une carte.* ‖ Disposer avec une exacte symétrie. *Il a bien compassé ses allées.* — Fig., *C. ses actions, ses démarches*, Les bien régler. ‖ T. Guerre. *C. les feux*, Les disposer de manière qu'ils fassent tous leur effet en même temps. = Compassé, ée. part. ‖ Fig., *Être compassé dans ses discours, dans son style, dans ses actions, etc.*, Y mettre une régularité, une exactitude poussées jusqu'à l'affectation. On dit de même, absol., *Être compassé, être extrêmement compassé.* = Syn. Voy. Affecté.

COMPASSION. s. f. (lat. *compassio*). Pitié, mouvement de l'âme qui nous rend sensibles aux maux d'autrui. *Avoir c. de la misère d'autrui. Avoir pitié et c. Être touché, ému de c. Inspirer, exciter de la c. L'état* *de ces pauvres gens fait c., est digne de c.* || Fig., *Faire c.*, se dit, par mépris, en parlant De certaines choses qu'on trouve ridicules ou absurdes. *Voilà un raisonnement qui fait c. Ce que vous dites là fait c.* = Syn. Voy. Commisération.

COMPATIBILITÉ. s. f. Se dit Des qualités qui peuvent se concilier, s'accorder ensemble, et surtout en parlant Des caractères et de l'esprit. *Il y a une grande c. d'humeur entre ces deux personnes. Il n'y a guère de c. d'esprit entre elles.* S'emploie le plus souvent avec la négation. || Se dit De deux charges, de deux fonctions qui peuvent être exercées en même temps par la même personne. — *Lettres de c.*, Lettres patentes par lesquelles le prince permettait de posséder en même temps deux charges qui ne pouvaient, suivant la règle commune, être exercées par une même personne.

COMPATIBLE. adj. 2 g. Qui peut exister, s'accorder avec un autre. Se dit Des choses physiques et morales. *Les propriétés qu'on attribue à cette substance ne sont pas compatibles entre elles. Ces deux caractères, ces deux esprits-là, ne sont pas compatibles. Ces maximes ne sont pas compatibles avec celles de l'Évangile.* || Se dit aussi en parlant D'une charge, d'une fonction qui peut être exercée en même temps qu'une autre. *Les fonctions de ministre et celles de député ne sont pas compatibles.*

COMPATIR. v. n. (lat. *cum*, avec; *pati*, souffrir). Être touché de compassion pour les maux d'autrui. *Je compatis à votre douleur, à votre affliction.* — Tolérer avec indulgence les faiblesses de son prochain. *Il faut c. aux infirmités de son prochain, à la faiblesse humaine.* || S'accorder, aller ensemble. Se dit Des personnes et des choses, mais ne s'emploie guère qu'avec la négation. *Ils ne sont pas d'humeur* ou *d'une humeur à c. ensemble. Personne ne peut c. avec lui. Ces deux projets ne peuvent c. l'un avec l'autre.*

COMPATISSANT, ANTE. adj. Qui compatit, qui prend part aux maux d'autrui. *Cœur c. Ame compatissante.* || Qui exprime la compassion. *Jeter un regard c. Soins compatissants.*

COMPATRIOTE. s. 2 g. (lat. *cum*, avec; *patria*, patrie). Celui ou celle qui est de même patrie, de même pays qu'une autre personne. *C'est mon c. Sa c. est arrivée. Nous sommes compatriotes. Secourir ses compatriotes.*

* **COMPELLATIF.** s. m. T. Gram. Le mot d'une phrase par lequel on appelle la personne à laquelle on s'adresse. = * Compellatif, ive. adj. *Mot c.*, *Phrase compellative*, Par laquelle on interpelle une ou plusieurs personnes.

* **COMPENDIEUSEMENT.** adv. En abrégé. = Compendieux, euse. adj. Qui est abrégé, sommaire.

* **COMPENDIUM.** s. m. (On pron. *Compaindiome*). Mot emprunté du latin, qui signifie Abrégé. *C. de philosophie, de médecine*, etc.

* **COMPENSATEUR.** s. m. Qui donne, qui produit une compensation. *C. magnétique*, V. Boussole. — Adject., *Pendule c.*, V. Pendule et Horlogerie.

COMPENSATION. s. f. Action de compenser. *Faire c. d'une chose avec une autre.* — Résultat de cette action. *C. équitable. C. de dépens.* || Se dit D'un certain équilibre entre les choses, du dédommagement d'un mal par un bien, d'une perte par un profit, d'un inconvénient par un avantage, d'une valeur moindre par un supplément. *Cela fait c. Il y a c. Il y eut tant par c. Cela doit entrer en c. de la perte qu'il a faite. Cela mérite c. Cela demande une c. Il lui céda cela en c. En comparant ensemble les diverses conditions des hommes, on y remarque une espèce de c. de bien et de mal, qui tend à rétablir entre elles l'égalité.* || T. Droit. Voy. Contrat.

COMPENSER. v. a. (lat. *compensare;* de *cum*, avec, et *pensare*, peser, apprécier). S'emploie en parlant soit Des choses, soit des personnes, et se dit Des avantages et des désavantages, du bien et du mal, des qualités et des défauts, etc., dont les uns balancent les autres. *Les bonnes récoltes compensent les mauvaises. Le gain de cette année compense la perte de la précédente. Cet homme a des défauts, mais il les compense par ses bonnes qualités. Elle a un défaut que rien chez elle ne compense.* || Établir une compensation, faire une compensation. *Il a compensé ce que je lui devais avec ce qu'il me doit. Cette dette compense telle autre dette.* — T. Prat. *C. les dépens*, Ordonner, par jugement, que chaque partie supportera les frais qu'elle a faits dans un procès. = se Compenser. v. pron. *Les deux années se compensent. Ses défauts et ses qualités se compensent. Les deux dettes se compensaient.* = Compensé, ée. part. *Dépens compensés.*

COMPÉRAGE. s. m. La relation, l'affinité qui existe entre deux personnes qui ont tenu ensemble un enfant sur les fonts baptismaux. — Celle qui existe entre le parrain ou la marraine et la mère ou le père de l'enfant. Voy. Mariage.

COMPÈRE. s. m. T. Relation, qui se dit D'un homme qui a tenu un enfant sur les fonts par rapport au père et à la mère de l'enfant, et par rapport à la marraine de ce dernier. *C'est mon c., car il a tenu un de mes enfants*, ou *j'ai tenu un de ses enfants*, ou *j'ai tenu un enfant avec lui.* || Fig. et prov., *Tout se fait, tout va par c. et par commère,* Tout se fait par faveur et par protection. — Fig. et fam., *C'est un bon c.*, C'est un homme gaillard et de bonne humeur. On dit de même, *Un gros c., etc. C'est un vigoureux c.*, C'est un homme plein de vigueur et très-courageux. *C'est un rusé c.*, ou simplement, *C'est un c.*, C'est un homme adroit, fin et qui ne perd jamais de vue ses intérêts. || Celui qui est secrètement d'intelligence avec un escamoteur, avec un charlatan, pour l'aider à faire ses tours, à abuser le public; et, par ext., Celui qui seconde une personne quelconque pour quelque supercherie.

COMPÈRE-LORIOT. s. m. Nom vulg. de l'Orgelet.

COMPÉTEMMENT. adv. [On pron. *Compétament.*] D'une manière compétente, convenablement. Peu us.

COMPÉTENCE. s. f. T. Jurisp. Le droit qu'un tribunal, qu'un juge a de connaître de telle ou telle matière et de telle ou telle affaire. *Cette affaire est de la c. du juge de paix. Décliner la c. d'un tribunal. Question de c.*, V. *Organisation* judiciaire, *Juge de* paix, *etc.* — Par ext., en parlant d'une personne quelconque, Capacité de juger d'un ouvrage, de parler sciemment sur une matière, etc. *Cela n'est pas de votre c. Cette question est hors de sa c.* || Concurrence à la même chose, ou prétention d'égalité. *Je ne veux pas qu'on me mette en c. avec un tel. Je n'entre point en c. avec lui.* Vieux; *on dit aujoud'hui *Compétition.*

COMPÉTENT, ENTE. adj. T. Jurispr. Qui appartient, qui est dû. Ne se dit en ce sens, que D'une portion de quelque bien, de quelque héritage. *Le père a donné à chacun de ses enfants la portion compétente.* Peu us. || Se dit encore D'un tribunal, d'un juge qui a droit de connaître de telle ou telle affaire. *Il n'est pas juge c. de cette matière. Le tribunal a été déclaré c.* On dit, dans un sens anal., *Autorité compétente.* — Par ext., en parlant D'une personne quelconque, Celui qui est capable de donner son avis sur une chose, sur une matière, qui peut en bien juger. *Il n'est pas juge c. de cela. Vous n'êtes pas c. pour cela.* || T. Prat. *Partie compétente*, Celui qui a qualité pour contester en justice, pour être partie au procès. *Il est partie compétente en cette affaire.* || Convenable, suffisant, requis. *Il n'a pas l'âge c. pour être député.*

COMPÉTER. v. n. (lat. *competere*, convenir, appartenir). T. Jurisp. Appartenir en vertu de certains droits. *Ce qui lui peut c. et appartenir dans la succession de son père.* || Être de la compétence. *Cette affaire ne compète point à tel tribunal.* = Conjug. V. Appéter.

COMPÉTITEUR. s. m. (lat. *competitor;* de *cum*, avec, et *petere*, demander, rechercher). Concurrent, celui qui prétend à la même dignité, au même emploi, ou au même avantage que veut obtenir une autre personne. *C'est son c. Ils étaient compétiteurs au consulat. Il y a bien des compétiteurs dans la carrière de l'industrie. Vous avez là un dangereux c.*

* **COMPÉTITION.** s. f. Concurrence, rivalité.

COMPILATEUR. s. m. Celui qui compile.

COMPILATION. s. f. Recueil formé de morceaux pris çà et là, dans un seul ou dans plusieurs auteurs. *Son livre n'est qu'une c., mais c'est une c. utile.*

COMPILER. v. a. (lat. *compilare*). Faire un recueil, une compilation, des compilations. *Il compila ce qu'il avait trouvé de plus intéressant dans les auteurs sur telle matière. Passer sa vie à c.* = Compilé, ée. part.

COMPITALES. s. f. pl. (lat. *compitalis*, de carrefour). Fêtes que les Romains célébraient chaque année en l'honneur des dieux Lares. *Les c. avaient toujours lieu en hiver : on offrait alors aux dieux Lares des sacrifices dans les carrefours.*

COMPLAIGNANT, ANTE. adj. Qui se plaint en justice de quelque tort qu'il prétend qu'on lui a fait. *La partie complaignante.* — Substant., *Le c. La complaignante. Les complaignants.* Peu us.

COMPLAINTE. s. f. T. Prat. Plainte en justice, ou action qu'on intente soit pour être conservé dans sa possession, soit pour y être réintégré. *C. en réintégrande. Être demandeur en c.*, V. Pétitoire. || Au plur., se dit quelquefois, dans le langage famil., pour Lamentations. *A quoi servent toutes ces complaintes?* || Chanson populaire sur un sujet tragique ou pieux. *La c. du Juif errant. On a fait une c. sur cet assassinat. Vendeur de complaintes.*

COMPLAIRE. v. n. S'accommoder, se conformer au sentiment, au goût, à l'humeur de quelqu'un pour lui plaire, acquiescer à ce qu'il souhaite. *Je veux bien lui c. en cela. Ce que j'en fais n'est que pour vous c.* = se Complaire. v. pron. Prendre plaisir. *Il se complaît toujours à rendre service. Elle ne s'est jamais complu qu'à colporter des médisances.* || Se plaire, se délecter en soi-même, en ses productions, en ses ouvrages, y mettre sa satisfaction, son plaisir. *Il se complaît en lui-même, en sa personne. Il se complaît dans tous ses ouvrages, dans tout ce qu'il fait.* Se dit presque toujours par ironie. = Conjug. V. Plaire.

Syn. — *Plaire.* — *Plaire* marque un fait tout simple; pour *complaire*, il faut s'en donner la peine. On *plaît* au premier abord, par les agréments attachés à sa personne et souvent sans être disposé à *complaire*. On ne *complaît* que par les soins, les attentions, les *complaisances*, en s'accommodant à l'humeur, aux sentiments, aux goûts, aux caprices même de celui auquel on veut être agréable. Il y a des personnes auxquelles nous sommes obligés de *complaire*, mais non pas de *plaire*, ce dernier fait ne dépendant pas de nous: ainsi on doit *complaire* à son père. Sans doute, on cherche quelquefois à *plaire*, mais c'est en mettant en évidence ses qualités propres et personnelles; tandis que, lorsqu'on cherche à *complaire*, on a nécessairement recours à des moyens accessoires, parmi lesquels la flatterie tient le premier rang. Aussi le verbe *complaire* a-t-il souvent une signification à double face. — On *se plaît à* une chose, et on se *complaît dans* une chose. Dans le premier cas, c'est aimer une chose, y avoir goût; dans le second, c'est l'aimer avec excès, la savourer, y être obstinément attaché.

COMPLAISAMMENT. adv. Avec complaisance.

COMPLAISANCE. s. f. Douceur et facilité de caractère qui fait qu'on se conforme aux goûts, aux sentiments, qu'on acquiesce aux désirs, aux volontés d'autrui. *La c. doit être réciproque. Il faut avoir de la c., beaucoup de c. Il n'a de c. pour personne. J'attends cela de votre c. Abuser de la c. de quelqu'un. Faire une chose par c. Il ne faut pas avoir de basse, de lâche c., de c. criminelle. Avoir une c. aveugle pour quelqu'un.* || Acte de c. *C'est là une c. délicate. Il a eu pour moi cette c. Avoir de grandes complaisances pour quelqu'un.* || Plaisir, satisfaction. Se dit en parlant Des personnes qu'on estime, qu'on aime, ou des choses dans lesquelles on se complaît. *Parler d'une personne* ou *d'une chose avec c. Jeter des regards de c. sur quelqu'un. Regarder avec c., avec un œil de c.* — *Se regarder avec c., avoir une grande c. pour tout ce qu'on fait*, Être fort satisfait de sa personne, de son mérite, avoir beaucoup d'amour-propre. = Complaisances. s. f. pl. T. Écriture sainte. Amour, affection. *Dieu dit dans l'Évangile : C'est ici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

Syn. — *Condescendance*, *Déférence.* — La *Complaisance* est le soin, le désir de complaire, de faire ce qui plaît aux autres. La *déférence* est la disposition à acquiescer aux sentiments, aux volontés d'un autre. La *condescendance* nous fait descendre volontiers, quitter notre supériorité ou notre autorité, pour nous prêter à la satisfaction des autres. Avec de la *complaisance*, on est d'un commerce doux; avec de la *déférence*, on est d'un commerce honnête; avec de la *condescendance*, on est d'un commerce commode. Il faut de la *complaisance* pour tous; de la *déférence* pour ceux qui ont sur nous une sorte de supériorité soit par l'âge, soit par toute autre cause; de la *condescendance* pour nos subordonnés, pour les faibles et pour ceux qui sont malheureux.

COMPLAISANT, ANTE. adj. Qui a de la complaisance pour les autres. *Un homme, un esprit doux et c. Humeur complaisante. Il s'est montré fort c. pour nous, envers nous.* — Racine, dans son *Iphigénie*, a dit: *Les Dieux à vos désirs toujours si complaisants.* = Complaisant, ante. s. Se dit d'Une personne qui a beaucoup de déférence pour une autre, qui est fort assidue auprès d'elle, et qui s'attache à lui plaire dans quelque vue d'intérêt. *Je n'aime pas les complaisants.*

Un vil c. C'est la complaisante, une des complaisantes de telle dame. || Dans un sens particulier, se dit d'Une personne qui favorise les galanteries d'une autre. *Il ne se doute guère qu'il est le c. de sa femme.*

COMPLANT. s. m. T. Agric. Plant de vigne composé de plusieurs pièces de terre.

* **COMPLECTIF, IVE.** adj. T. Bot. V. Préfoliation.

COMPLÉMENT. s. m. (lat. *complementum;* de *complere*, remplir). Ce qui s'ajoute ou doit s'ajouter à une chose pour la rendre entière, complète. *Le c. d'une somme. Le c. de la dot. Cette loi sert de c. à telle autre. Ce volume forme le c. de l'ouvrage.* || T. Théol. *C. de béatitude*, Le comble de la béatitude. *La résurrection des corps sera le c. de la béatitude des saints.* || T. Mathém. *C. d'un angle*, V. Angle. *C. arithmétique*, V. Logarithme. || T. Gram. Voy. Régime.

Syn. — *Supplément.* — Le *complément* est ce qui manque à une chose pour la rendre complète, entière ; le *supplément* est ce qui s'ajoute à une chose déjà complète.

COMPLÉMENTAIRE. adj. 2 g. Qui sert à compléter. || *Jours complémentaires*, V. Année et Calendrier.

COMPLET, ÈTE. adj. (latin. *completus*, rempli). Entier, achevé, parfait, à quoi il ne manque aucune des parties nécessaires. *Un habillement c. OEuvres complètes. Succès c. Ruine complète. Victoire complète. Année complète et révolue. Énumération complète. On ne peut avoir une idée complète de la Divinité.* || * Fig., *Un homme c.*, Auquel il ne manque aucune des qualités requises pour constituer un grand homme, un génie supérieur. — *Une journée complète*, Une journée bien remplie, bien occupée. || T. Bot. *Fleur complète*, Voy. Fleur. || On dit substantiv., *Le c. d'un régiment. Ce régiment est au c., au grand c., excède le c.* Ne se dit guère que dans ces phrases et d'autres semblables.

Syn. — *Entier.* — Une chose est *entière*, lorsqu'elle n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, et que ses parties sont jointes ou assemblées de la façon dont elles doivent l'être ; elle est *complète*, lorsqu'il n'y manque rien et qu'elle a tout ce qui lui convient. *Entier* a plus de rapport à l'intégrité de la chose, et *complet* à sa perfection relative.

COMPLÈTEMENT. s. m. Action de rendre complet. *Le c. des hommes de ce régiment.*

COMPLÉTEMENT. adv. D'une manière complète. *L'ouvrage est c. achevé. Cela est c. absurde.*

COMPLÉTER. v. a. Rendre complet. *C. un nombre, une somme. C. un régiment. C. un ouvrage dépareillé. Cette nouvelle perte a complété sa ruine.* = Complété, ée. part. = Conjug. V. Allécher.

COMPLÉTIF, IVE. adj. T. Gram. Qui sert de complément. *Mot c. Phrase complétive.* Peu us.

COMPLEXE. adj. 2 g. (lat. *complexus*, qui contient). T. didactiq., qui s'emploie par opposit. à *Simple.* Qui embrasse plusieurs choses. *Idée c. Terme c. Proposition c. L'action de ce drame est si c. qu'il est difficile d'y rien comprendre.* || * T. Gram. *Sujet c., Attribut c.*, Voy. Analyse.

Enc. — On appelle *Nombres complexes* les nombres qui renferment des unités d'une certaine nature réunies à une ou plusieurs subdivisions de cette unité. Ainsi, les nombres qui contiennent à la fois des *toises, pieds, pouces, lignes* et *points;* des *livres* (monnaie), *sous* et *deniers;* des *livres* (poids), *onces, gros* et *grains;* des *jours, heures, minutes* et *secondes*, etc., sont des nombres *Complexes;* ceux, au contraire, qui ne renferment que des unités de même nature sont dits *Incomplexes.* — *Nous allons exposer ici les procédés à l'aide desquels on* effectue sur les nombres complexes les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique. Dans ce qui va suivre, nous supposerons connus les rapports que les différentes parties de ces nombres ont soit entre elles, soit à l'égard de l'unité principale.

I. Addition. — Pour faire cette opération, on écrit tous les nombres proposés les uns au-dessous des autres, de manière que toutes les parties de même espèce se trouvent chacune dans une même colonne verticale; et, après avoir souligné le tout, on commence *l'addition par les parties de l'espèce la plus petite.* Si la somme de ces parties ne compose pas une unité de l'espèce immédiatement supérieure, on l'écrit sous les unités de son espèce; mais si elle renferme assez de parties pour constituer une ou plusieurs unités de l'espèce immédiatement supérieure, on retient celles-ci, en n'écrivant au-dessous de la colonne que le nombre des parties qui excèdent les unités retenues. Quant à ces dernières, elles s'ajoutent avec leurs semblables, sur lesquelles on procède de la même manière. Voici un exemple (A) de la marche qu'on doit suivre, il s'agit de livres, de sous et de deniers.

La somme des deniers est 31 qui renferme deux douzaines de den. ou 2 sous; je pose les 7 den. et je retiens 2 sous. J'ajoute ces 2 sous aux unités de sous, ce qui donne 15 sous; mais je pose seulement le chiffre 5, et je retiens la dizaine pour l'ajouter aux dizaines. Or je trouve ainsi 5 dizaines. Mais 2 *dizaines de sous faisant une livre, je prends la moitié de 5 qui* est 2, avec 1 pour reste. Je pose ce reste, et je porte les 2 liv. retenues à la colonne des liv. que j'additionne comme à l'ordinaire.

A

227₶	14s	8d
2549	18	5
184	11	11
17	10	7
2979	15	7

Notre second exemple (B) présente une addition de toises, pieds, pouces et lignes. La somme des lignes monte à 41, qui font 3 po. 5 lig.; je pose les 5 lig., et je retiens les 3 po. que je reporte aux po. Le tout me donne 30 po. qui valent 2 pieds 6 po. Je pose les 6 po. et je retiens les 2 pi. qui, additionnés avec la colonne des pieds, me donnent 15 pi. Mais 15 pi. valent 2 toises 3 pi. Je pose donc les 3 pi., et j'ajoute les 2 toises retenues avec celles de la colonne des toises: le tout monte à 85, en sorte que la somme est 85T 3P 6p 5l.

B

54T	2P	3p	9l
12	5	4	11
9	4	11	11
8	2	9	10
85	3	6	5

II. Soustraction. — On écrit les nombres proposés comme dans l'addition, et on commence la soustraction par les unités de l'espèce la plus basse. Si le nombre inférieur peut être retranché du nombre supérieur, on écrit le reste au-dessous. S'il ne peut être retranché, on emprunte, sur l'espèce immédiatement supérieure, une unité que l'on réduit à l'espèce inférieure, et on l'ajoute au nombre dont on ne peut retrancher. On fait la même chose pour chaque colonne, en ayant toujours soin, lorsqu'on a été obligé d'emprunter, de diminuer d'une unité le nombre sur lequel on a fait cet emprunt. Enfin, on écrit chaque *reste, à mesure qu'on le trouve, au-dessous du nombre* qui l'a donné. — Les deux exemples ci-après (C et D) montreront la manière de procéder.

Ex. : C. Ne pouvant ôter 9 deniers de 6, j'emprunte 1 sou qui vaut 12 den., lesquels, avec les 5 den. écrits, font 18 deniers. De ces 18 den. j'ôte 9, et il reste 9. J'ôte ensuite 12 sous, non pas de 17 sous, mais de 16 qui restent après l'emprunt, et je trouve 4; enfin, je retranche 75 livres de 143, et il me reste 68.

C

143₶	17s	6d
75	12	9
68	4	9

Ex. : D. Comme je ne puis ôter 9 den. de 5 d. et que d'ailleurs il n'y a pas de sous sur lesquels je puisse emprunter, j'emprunte nécessairement 1 livre sur les 163 liv.; mais, par la pensée, je laisse 19 sous à la place du 0; et, après cela, j'opère comme dans l'ex. précédent.

D

163₶	0s	5d
84	18	9
78	1	8

Preuve. — La preuve de l'addition se fait de la même manière que pour les nombres incomplexes, avec cette seule différence, qu'il faut, quand on passe aux subdivisions de l'unité, substituer au rapport décimal la valeur relative de chaque partie à l'égard de celle qui la suit à droite.

Ex. : E. On opère sur les livres comme dans la preuve des nombres incomplexes, puis on convertit les 2 liv. *en dizaines de sous, ce qui donne* 4 de ces dizaines, lesquelles, ajoutées à celle écrite dans la colonne, forment le nombre 5 dont on retranche les 3 unités de cette colonne. On place au-dessous le reste 2, que l'on compte pour des dizaines par rapport aux 4 unités de la colonne suivante. Il reste encore 2 sous qu'il faut convertir en deniers. Enfin, les 24 den. résultant de cette conversion s'ajoutent aux 6 qui sont écrits; ce qui fait 30. Or, l'addition des deniers de tous les nombres étant aussi 30, il ne reste rien à la dernière colonne. Donc l'addition était exacte. — Nous n'avons pas à parler de la preuve de la soustraction, attendu qu'elle se fait au moyen d'une addition et que nous venons à l'instant d'exposer les règles de celle-ci.

E

1241₶	12s	9d
436	7	8
38	15	10
875	18	3
2592	14	6
1122	22	0

III. Multiplication. — On peut réduire la multiplication des nombres complexes à la multiplication d'une fraction par une fraction. Ainsi par ex., si l'on demande ce que doivent coûter 54 toises 3 pieds de maçonnerie à raison de 42 liv. 17 sous 8 den. la toise, on peut réduire le multiplicande 42 l. 17 s. 8 d. tout en deniers, ce qui donnera 10292 den. Or, comme le den. est la 240me partie de la livre, le multiplicande peut être représenté par 10292/240 de la livre. On réduit de même le multiplicateur tout en pieds, ce qui donne 327 pieds. Mais, comme le pied est la sixième partie de la toise, on aura pour multiplicateur 327/6 de toise. Par conséquent, la question se réduit à multiplier $\frac{10292}{240}$ de livre par $\frac{327}{6}$ de toise, ce qui donne $\frac{3365484}{1440}$ de livre, lesquels valent 2337 livres 2 sous 10 den. — Cette méthode s'applique à tous les nombres complexes; mais comme elle est peu expéditive et assez incommode dans la pratique, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Rappelons-nous que multiplier, c'est tout simplement prendre *le multiplicande un certain nombre de fois. Ainsi, par ex.*, multiplier par 8 3/4, c'est prendre le multiplicande 8 fois, et le prendre encore 3/4 de fois ou en prendre les 3/4. Or, on peut prendre ces 3/4, ou en prenant d'abord le quart et en l'écrivant 3 fois, ou bien en prenant d'abord la moitié et ensuite la moitié de cette moitié. — Soit à effectuer la multiplication de 84 par 8 3/4 (F). On multiplie d'abord 84 par 8, et l'on a 672. Ensuite pour obtenir les 3/4 de 84, on prend d'abord la moitié de ce nombre qui est 42; puis le troisième quart s'obtient en prenant la moitié de 42 qui est 21. Additionnant ces trois produits particuliers, on a 735 pour le produit total. — Pour appliquer ceci aux nombres complexes, il faut remarquer que les différentes espèces d'unités inférieures à l'unité principale, sont des fractions les unes à l'égard des autres. Par conséquent, pour multiplier facilement par ces espèces de nombres, il faut faire en sorte de les décomposer en parties *aliquotes* de l'unité principale (un nombre est dit *partie aliquote* d'un autre nombre lorsqu'il est contenu exactement dans celui-ci), ou de les décomposer en parties aliquotes les unes des autres. Enfin, lorsque cette décomposition produit des parties aliquotes peu commodes pour le calcul, on y supplée par des *Produits auxiliaires* ou par des *Faux produits*, comme disaient les anciens arithméticiens. — Quelques exemples feront beaucoup mieux comprendre la règle que toutes les explications.

F

84
8 3/4
672
42
21
735

Ex. : G. On demande combien doivent coûter 54 toises 3 pieds de maçonnerie à raison de 72 livres la toise. — On multiplie d'abord, comme à l'ordinaire, 72 livres par 54. Ensuite, pour multiplier par 3 pieds, qui sont la moitié de la toise et doivent par conséquent coûter la moitié du prix de celle-ci, on prend la moitié de 72 ou 36. En additionnant les produits partiels, on trouve le produit total.

G

72₶		
54T	3P	
288₶	0s	0d
360		
36		
3924₶	0s	0d

Ex. : H. Soit à multiplier 72 liv. par 54 toises 5 pieds. — On multiplie 72 par 54. Puis, au lieu de multiplier 72 par 5/6, car 5 pieds font les cinq sixièmes d'une toise, on décompose ces 5 pieds en 3 et en 2, le nombre 3 formant la moitié, et le nombre 2 formant le tiers de la toise. Ainsi donc, on prend d'abord *la moitié de 72 livres, ou 36, et ensuite* le tiers de 72, ou 24. L'addition de ces produits donne le nombre cherché.

H

72₶		
54T	5P	
288₶	0s	0d
360		
36		
24		
3948₶	0s	0d

Ex. : I. Après avoir multiplié 72 par 5 toises, on multipliera par 4 pieds; mais pour cette seconde multiplication, on décomposera les 4 pieds en 3 pieds et 1 pied. Pour les 3 pieds, on prendra la moitié du prix de la toise, c.-à-d. la moitié de 72 livres, et pour le pied restant, on prendra le tiers du nombre qui représente le prix des 3 pieds : on aura ainsi 36 et 12. Ceci fait, il faut encore multiplier 72 par 8 pouces. Au lieu de comparer ces pouces à la toise, on les comparera au pied, et on les décomposera en 4 pouces et 4 pouces, qui sont chacun le tiers du pied, et qui, par conséquent, donneront chacun le tiers de 12 livres, soit deux fois 4 livres.

I

72₶		
5T	4P	8p
360₶	0s	0d
36		
12		
4		
4		
416₶	0s	0d

Lorsque le multiplicande est aussi un nombre complexe, on procède comme nous allons l'expliquer dans l'exemple suivant (K). — On multipliera d'abord 72 liv. par 27. Ensuite, pour multiplier 6 sous par 27, on décomposera ces 6 sous en 5 sous et 1 sou. Les 5 sous faisant le quart de la livre, *doivent, quand on les multiplie par* 27, donner 27 fois le quart de la livre ou le quart de 27 liv., lequel est 6 liv. 15 sous. Pour multiplier 1 sou par 27, on remarquera que 1 sou est la cinquième partie de 5 qu'on vient de multiplier; ainsi, on prendra le cinquième des 6 liv. 15 sous, qui sera 1 livre 7 sous. A l'égard des 6 deniers, on fera attention qu'ils sont la moitié de 1 sou : par conséquent, on prendra la moitié de 1 livre 7 sous qu'on a obtenus en multipliant 1 sou par 27. Jusque-là tout le multiplicande est multiplié par 27. — Pour le multiplier par 4 pieds, on s'y prendra de la même manière que dans l'ex. précédent (I). Ainsi, pour les 4 pieds, on prendra d'abord pour 3 pieds la moitié de 72 liv. 6 sous 6 den., c.-à-d. 36 liv. 3 sous 3 den., et ensuite, pour 1 pied, le tiers de ce dernier produit, c.-à-d. 12 liv. 1 sou 1 den. — Enfin, pour multiplier le multiplicande par 8 pouces, on décomposera ces 8 po. en deux fois 4 po. Or, 4 po. étant le tiers de 1 pi., on prendra deux fois le tiers du produit obtenu pour 1 pi., ou 4 liv. 4 den. et 1/3 répétés deux fois. Il ne restera plus alors qu'à additionner tous ces produits partiels pour avoir le produit total.

K

72₶	6s	6d	
27T	4P	8p	
504₶			
144			
6	15		
1	7		
0	13	6	
36	3	3	
12	1	1	
4	0	4	1/3
4	0	4	1/3
2009₶	0s	6d	2/3

Jusqu'à présent, les parties du multiplicande ont été assez faciles à évaluer. Dans les exemples suivants, on a recours, pour rendre le calcul plus commode, à un artifice particulier. — Une toise d'*ouvrage coûtant* 34 liv. *10 sous 2 den., on* demande combien coûteront 17 toises du même ouvrage (L). — On multiplie 34 liv. par 17; puis on multiplie les 10 sous par 17, en prenant la moitié de 17. Maintenant, il faut multiplier 2 den. par 17. Or, 2 den. sont la sixième partie de 1 sou, et, par conséquent, la soixantième partie de 10 sous. Mais, comme il n'est pas facile, à première vue, de prendre la soixantième partie de 8 liv. 10 sous, on aura recours à un *produit auxiliaire.* Au lieu donc de prendre directement le produit de 2 den., on prendra le produit de 1 sou, et on terminera en prenant le sixième du produit ainsi obtenu. Le produit de 10 sous par 17 étant 8 liv. 10 sous, le produit de 1 sou sera la dixième partie de ce nombre, c.-à-d. 17 sous. On écrit ces 17 sous à la colonne des sous, mais *on barre* le chiffre, attendu qu'il ne doit pas figurer dans l'addition, car on cherche seulement le produit de 2 den., et on n'introduit le produit dont il s'agit que comme auxiliaire pour faciliter le calcul. Actuellement, il n'y a plus qu'à prendre le sixième du produit de 1 sou, sixième qui sera égal au produit de 2 den. Le sixième de 17 sous étant 1 sou 10 deniers, on l'écrira au-dessous du produit barré, et on additionnera les produits partiels.

L

34₶	10s	2d
17T		
238₶		
34		
8	10	
~~0~~	~~17~~	
0	1	10
686₶	11s	10d

Ex. : M. On demande combien on pourra faire faire d'ouvrage avec une somme de 34 liv. 10 sous 6 den., *à raison de 1 livre* pour 17 toises. — Il faut multiplier 17 toises par 34 liv. 10 sous

6 den., c.-à-d. prendre 17 toises autant de fois que la livre est contenue dans 34 liv. 10 sous 6 deniers :

```
        17T
        34℔  10s   2d
     ------------------------------------
        68T  0P    0p   0l   0pts
       51
  M      8   3
         0   5     1    2    4     4/5
         0   0    10    2    4     4/5
     ------------------------------------
       586T  3P   10p   2l   4pts  4/5
```

Ainsi, on multipliera d'abord 17 toises par 34 ; ensuite, pour multiplier 17 toises par 10 sous, on prendra la moitié de 17 toises, parce que 10 sous sont la moitié de la liv., et on aura 8 toises 3 pi. Pour multiplier par 2 den., on cherchera, pour plus de facilité, ce que donnerait 1 sou, en prenant le dixième de ce qu'ont donné 10 sous. Ce dixième est 0 toises 5 pi. 1 po. 2 lig. 4 points et 8/10 ou 4/5 de point. On barrera ce produit auxiliaire, comme ne devant pas figurer dans le produit total ; mais on en prendra le sixième pour avoir le produit de 2 den., et on écrira au-dessous ce sixième, qui est 0 toise 0 pi. 10 pou. 2 lig. 4 points et 24/30 ou 4/5 de point.

IV. Division. — *Division d'un nombre complexe par un nombre incomplexe.* Si le dividende seul est complexe, et si en même temps le dividende et le diviseur ont des unités d'espèces différentes, on divisera d'abord les unités principales du dividende, conformément à la règle ordinaire. Ce qui restera de cette division, on le réduira en unités de la seconde espèce, qu'on ajoutera avec celles de même espèce qui se trouveront dans le dividende, et on divisera le tout comme à l'ordinaire. On réduira pareillement le reste de cette division en unités de la troisième espèce, auxquelles on ajoutera celles de la même espèce qui se trouveront dans le dividende, et on divisera le tout comme ci-dessous. Enfin, on continuera de réduire les restes en unités de l'espèce suivante, tant qu'il s'en trouvera d'inférieures dans le dividende.

Ex. : N. On a donné 4783 livres 3 sous 9 den. pour 87 toises d'ouvrage, on demande à combien revient la toise? — Il faut diviser 4783 liv. 3 sous 9 deniers par 87, en commençant par les liv. Les 4783 liv. divisées par 87, selon la règle ordinaire, donnent 54 liv. pour quotient, et 85 liv. pour reste. Ces 85 liv., réduites en sous, donnent, avec les 3 sous du dividende, 1703. Ces 1703 sous divisés par 87 donnent 19 sous pour quotient et 50 sous pour reste. Enfin, ces 50 sous réduits en deniers font, avec les 9 deniers du dividende, 609 deniers qui, divisés par 87, donnent 7 deniers pour quotient.

```
           N
 4783℔   3s   9d  | 87
  433             |-----------------
   83             | 54℔   19s   7d
 ------           |
 1703s
  833
   50
 ------
  609d
  000
 ------
```

Mais si le dividende et le diviseur ont des unités de même espèce, il faut, avant de faire la division, examiner si le quotient doit être ou ne doit pas être de même espèce qu'eux, ce que l'état de la question décide toujours. — 1° Dans le cas où, le dividende et le diviseur étant de même espèce, le quotient devra être aussi de même espèce qu'eux, la division se fera précisément comme dans le cas précédent. Par ex., si l'on proposait cette question : 1243 liv. ont produit un bénéfice de 7254 liv.; à combien cela revient-il par livre? il est évident que le quotient doit avoir des unités de même espèce que le dividende et que le diviseur, c.-à-d. doit être des livres, et qu'on doit diviser 7254 liv. par 1243, en réduisant, comme dans l'ex. ci-dessus (N), le premier reste de cette division en sous, et le second reste en deniers. On trouvera ainsi que chaque liv. a produit 5 liv. 16 sous 8 deniers 760/1243 de bénéfice. — 2° Mais lorsque, le dividende et le diviseur étant de même nature, le quotient devra être d'espèce différente, alors il faudra commencer par réduire le dividende et le diviseur chacun à la plus petite espèce qui soit dans le dividende ; après quoi on fera la division comme dans le cas précédent, et on y traitera les unités du dividende, comme si elles étaient de même espèce que celles que doit avoir le quotient. Par ex., si l'on proposait cette question : Combien, pour 7954 liv. 11 sous 7 den., fera-t-on faire d'ouvrage, à raison de 72 liv. la toise? il est clair, par la nature de la question, que le quotient doit être des toises et parties de toise. On réduira donc 7954 livres 11 sous 7 den. tout en deniers, ce qui donnera 1909099 ; on réduira également 72 liv. en den., et on aura 17280. Enfin, on divisera 1909099 par 17280, et on aura pour quotient 110 toises 2 pi. 10 po. 6 lig. 19/20.

Division d'un nombre complexe par un nombre complexe. — Lorsque le diviseur est aussi un nombre complexe, il faut le réduire à sa plus petite espèce, et multiplier le dividende par le nombre qui exprime combien il faut de parties de la plus petite espèce du diviseur pour composer l'unité principale de ce même diviseur. Alors la division se trouve réduite au cas précédent où le diviseur était incomplexe. — Une somme de 854 liv. 17 sous 11 den. a été employée à payer 57 toises 5 pi. 5 po. d'ouvrage : on demande à combien revient la toise? — Évidemment, il faut diviser 854 liv. 17 sous 11 d. par 57 toises 5 pi. 5 po. A cet effet, je réduis les 57 toi. 5 pi. 5 po. tout en pouces, ce qui me donne 4169 pour nouveau diviseur. Or, comme il faut 72 po. pour faire la toise, qui est l'unité principale du diviseur, je multiplie par 72 le dividende proposé, 854 liv. 17 sous 11 d., ce qui me donne 61552 liv. 10 sous pour nouveau dividende, en sorte que je divise comme il suit (O) :

```
        O
  61552℔  10s  | 4169
  19862        |------------------------
   3186        | 14℔   15s   3d  1833
 -------       |                 ----
  63730s       |                 4169
  22040
   1195
 -------
  14340d
   1833
 -------
```

Les 61552 liv. divisées par 4169 donnent 14 liv. pour quotient, et 3186 pour reste. Ces 3186 liv., réduites en sous, donnent, avec les 10 sous du dividende, 63730 sous qui, divisés par 4169, donnent 15 sous pour quotient, et 1195 sous pour reste. Ces 1195 sous réduits en deniers valent 14340 den., lesquels divisés par 4169 donnent 3 den. pour quotient et 1833 den. pour reste, en sorte que le quotient est 14 liv. 15 sous 3 den. 1833/4169 de den. — Pour comprendre la raison de cette règle, il faut faire attention que les 57 toises 5 pi. 5 po. valant 4169 po., et le pouce étant la soixante et douzième partie de la toise, le diviseur est 4169/72 de la toise. Or, pour diviser par une fraction, il faut renverser la fraction diviseur, et multiplier ensuite par cette fraction ainsi renversée. En conséquence, il faut ici multiplier 72/4169, ce qui revient à multiplier d'abord 72 et à diviser ensuite par 4169, ainsi que le prescrit la règle que nous exposons. — Comme la division d'un nombre complexe par un nombre également complexe se réduit, ainsi qu'on vient de le voir, à la division par un nombre incomplexe, on doit avoir ici les mêmes attentions à l'égard de la nature des unités que dans la division d'un nombre complexe par un nombre incomplexe.

Preuve. — La preuve naturelle de la multiplication des nombres complexes se fait par la division, et *vice versâ*, celle de la division par la multiplication. Mais, pour la preuve de la multiplication, il est en général plus simple, à cause des fractions compliquées que renferme souvent le produit, de doubler le multiplicande et de prendre la moitié du multiplicateur, ou réciproquement. Quant à la preuve de la division, il est pareillement plus commode de doubler les deux termes ou d'en prendre la moitié, et d'effectuer sur les deux nombres ainsi modifiés une nouvelle division : le quotient doit être le même que le précédent.

Observation. — La pratique réitérée des opérations qui se font sur les nombres complexes a suggéré aux calculateurs divers procédés particuliers qui simplifient le travail. Nous ne pouvons les exposer ici ; cependant nous montrerons comment on convertit sur-le-champ les sous en livres. Comme il s'agit pour cela de diviser par 20 le nombre de sous proposé, on divise d'abord celui-ci par 10, en séparant un chiffre sur sa droite. Ensuite, on prend la moitié des chiffres qui sont à gauche, ce qui divise par 2, et donne par conséquent des livres. Lorsqu'il reste une unité, elle représente une dizaine de sous, et il faut la joindre au chiffre séparé sur la droite, qui exprime des sous. C'est ainsi que 5798 sous produisent 579,8, puis 289 liv. 18 sous. — Voy. Fraction.

COMPLEXION. s. f. (lat. *complexio*, assemblage). Tempérament, constitution du corps. *Bonne, mauvaise c. C. robuste, délicate, faible, forte.* = Inclination, disposition du caractère, penchant. *C. triste, gaie. C. amoureuse.*

Syn. — *Constitution, Tempérament.* — *Complexion* désigne la réunion des conditions physiques extérieures et sensibles propres à tel ou tel individu, et constituant son état de santé. Le mot *Constitution* est à peu près synon. du précédent, mais il est plus usité dans le langage de la physiologie. *Tempérament* se dit surtout pour indiquer l'état et la disposition des organes, relativement à la prédominance que les uns peuvent avoir sur les autres, et à certaines tendances physiques ou morales que l'on croit en résulter naturellement.

COMPLEXITÉ. s. f. T. Didact. Qualité de ce qui est complexe. *La c. d'une proposition.*

* **COMPLEXUS.** s. m. T. Anat. Nom donné à deux paires de Muscles qui sont situés dans la région cervicale et contribuent au mouvement de rotation de la tête. *Le grand c. Le petit c.*

COMPLICATION. s. f. Assemblage, concours de causes, d'effets ou de circonstances tellement liés les uns aux autres qu'il est difficile d'en saisir tous les rapports. *Ce qui fait la difficulté des sciences sociales, c'est cette c. indéfinie de causes et d'effets qui agissent et réagissent sans cesse les uns sur les autres.* — Se dit particulièrement en Méd. *C. de maladies, de symptômes.* || Se dit encore D'un tout, dont les diverses parties sont tellement nombreuses ou tellement agencées entre elles, qu'il est malaisé d'en apercevoir les rapports. *La c. de cette machine fait qu'elle se dérange promptement. Il y a dans ce roman une trop grande c. d'aventures, d'incidents, etc.* || Concours de diverses choses différentes. Ne se dit guère qu'en parlant de choses fâcheuses. *C. de malheurs, d'accidents, de maux, etc.* — T. Jurisp. On dit qu'*Il y a c. de crimes*, Lorsqu'un accusé est prévenu de plusieurs crimes.

COMPLICE. adj. 2 g. Qui a part au crime d'un autre. *Il n'est point c. de ce crime.* || Fig., *La vanité est c. de l'ignorance.* = Complice. s. 2 g. *Nommer, déclarer ses complices. Elle devint sa c.* || Fig. *Il en fit le c. de sa haine.*

COMPLICITÉ. s. f. Participation au crime d'un autre. *Ils étaient liés par la c. du même crime.*

Enc. — On entend par *Complicité* toute participation à un acte condamnable dont une autre personne est l'auteur. A Rome, les complices étaient frappés de la même peine que les auteurs principaux du crime. Ce principe de la législation romaine a toujours subsisté chez nous. On le retrouve dans les Etablissements de saint Louis (liv. V. § 32), ainsi que dans l'Ordonn. de 1670 (Tit. 16, art. 4). Enfin, il a été sanctionné par l'Assemblée constituante (Loi du 25 sept.-6 oct. 1791) et par les rédacteurs de la loi pénale qui nous régit actuellement. « Les complices d'un crime ou d'un délit seront punis de la même peine que les auteurs mêmes de ce crime, sauf les cas où la loi en aurait disposé autrement (C. P. 59). » La loi considère comme complices ceux qui par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué le crime ou le délit, ou donné des instructions pour le commettre ; ceux qui auront procuré des armes, des instruments ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir ; ceux qui auront, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs du crime ou du délit dans les faits qui l'auront préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'auront consommé (C. P. 60). Sont en outre assimilés aux complices ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'État, la paix publique, les personnes ou les propriétés, leur fournissent habituellement logement, lieu de retraite ou de réunion ; et ceux qui sciemment auront recélé des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime (C. P. 61, 62). — Il existe toutefois, en faveur des *recéleurs*, une double exception à la règle qui veut que les complices soient punis de la même peine que les auteurs principaux. Dans le cas où la peine de mort est applicable aux auteurs principaux, cette peine est remplacée, pour les recéleurs, par celle des travaux forcés à perpétuité. En outre, quand la peine des travaux forcés ou celle de la déportation est applicable aux recéleurs, elle ne peut être prononcée contre eux que lorsqu'ils sont convaincus d'avoir eu, au temps du recel, connaissance des circonstances auxquelles la loi attache les peines de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation ; sinon, ils ne subissent que la peine des travaux forcés à temps (C. P. 63).

Les rédacteurs de notre Code pénal ont été vivement blâmés par un grand nombre de criminalistes pour avoir admis l'ancien principe romain sur la c., et pour n'avoir pas distingué les complices en diverses catégories suivant leur degré de culpabilité, ainsi que la chose a lieu dans la plupart des législations modernes. Cette critique n'est fondée qu'en partie. En effet : 1° le C. pénal lui-même établit une distinction à l'égard des recéleurs ; 2° en disant que « les complices seront punis de la *même peine* que les auteurs mêmes, » l'art. 59 n'entend pas une peine *identique* ou *d'une durée égale*, mais simplement une peine de *même nature ;* 3° la faculté que possède le juge de graduer la durée de la peine en raison de la culpabilité des condamnés, et celle qu'a le jury d'admettre des circonstances atténuantes, corrigent dans la pratique ce que le texte de la loi paraît avoir de trop rigoureux.

La loi française ne punit la c. que lorsqu'il s'agit de crimes et de délits ; ainsi elle ne l'admet pas en matière de contravention. Nous ferons encore observer que l'accusation de c. cesse en général avec l'accusation principale. En conséquence, lorsqu'un délit a été effacé par une amnistie, les complices ne peuvent plus être poursuivis. Il peut arriver cependant que l'accusé principal soit mis hors de cause, et que les complices soient punis. C'est ce qui a lieu, par ex., lorsque le prévenu a été contraint, lorsqu'il a agi sans discernement (C. P. 64, 66), lorsqu'il s'agit d'un vol commis par l'un des époux au préjudice de l'autre (C. P. 380), etc. Dans tous ces cas, en effet, l'accusé jouit d'une exception qui lui est absolument personnelle, et le crime ou le délit n'en existe pas moins pour ses complices. Enfin, nous rappellerons que, si la loi punit comme complices ceux qui donnent refuge aux malfaiteurs pendant le cours de leurs méfaits, elle ne punit le fait de donner asile à un individu qui se cache après avoir commis un crime, que si ce crime est de nature à entraîner une peine infamante. En outre, lorsqu'un criminel a été recélé par ses ascendants ou descendants, par un époux, par un frère ou une sœur, ou par ses alliés au même degré, la loi déclare cet acte non punissable (C. P. 248).

COMPLIES. s. f. pl. T. Lit. Voy. Bréviaire.

COMPLIMENT. s. m. (lat. *complementum*, ce qui complète). Paroles civiles, obligeantes, par lesquelles on témoigne à quelqu'un le respect, l'affection, l'estime qu'on a pour lui, ou la part que l'on prend à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux. *C. sincère, affectueux. C. de félicitation, de condoléance. C. bien froid, bien sec. De fades, d'ennuyeux compliments. C. bien tourné, mal tourné. Je lui fis c. sur son mariage. Je lui fis c. de son courage. Il reçut bien mon c. Il ne reçoit point de c. là-dessus. Il m'a chargé de vous faire ses compliments. Il lui rendit son c. Tout son discours ne fut que c., qu'un simple c. La conversation se passa en compliments. Lettre de c., pleine de compliments. Des compliments à perte de vue.* Fam., *C. bien troussé*, C. délicat et bien tourné. — Fam. et ironiq., on dit à Quelqu'un qui a fait une faute, une maladresse. *Je vous en fais mon c.* — Fig. et fam., *Rengaîner son c.*, Voy. Rengaîner. || Se dit quelquefois dans un sens opposé à l'acception précédente ; mais il est alors accompagné d'une épithète qui indique ce sens : *Vous lui avez fait là un fort mauvais c. Il m'est venu faire un étrange c., un sot c. Voilà un fâcheux c.* — On dit encore, par ironie, *Voilà un joli c., un c. très-flatteur pour lui.*

|| Se prend aussi pour Cérémonie, civilités. *Ne faisons point de compliments; Laissons là les compliments; Trêve de compliments; Sans c. s'il vous plaît; Point de c., etc.*, Façons de parler familières dont on se sert pour engager une personne à être moins cérémonieuse. — *Sans c.*, Franchement, cordialement, sans flatterie. *Je lui dis sans c. qu'il fallait qu'il en passât par là. Je vous dis sans c. que votre ouvrage est fort bon.* || Se dit quelquefois par opp. à L'intention réelle, aux promesses effectives. *Il vous a fait des offres de service, c'est par pur c.* || Discours solennel adressé à une personne revêtue de quelque dignité. *Toutes les compagnies allèrent faire c. au gouverneur.* — Petit discours en vers ou en prose qu'un enfant adresse à son père, à sa mère, ou à quelque autre personne, le jour de leur fête ou le premier jour de l'an. *Il a fort bien récité son c. Un recueil de compliments.*

COMPLIMENTER. v. a. Faire complimenter, faire des compliments. *C. quelqu'un. On l'envoya c. tel prince. On le complimenta de la part de... Je l'ai complimenté sur son mariage, sur la mort de son père.* || Absol., Faire des civilités. *C'est trop c. Ne perdons point de temps à c.* = COMPLIMENTÉ, ÉE. part.

Obs. gram. — On ne doit pas employer indifféremment les expressions *complimenter quelqu'un* et *faire compliment à quelqu'un.* Toutefois la nuance qui existe entre elles est plus facile à saisir qu'à définir. *On complimente les rois* dans certaines circonstances: *on leur adresse un compliment*, mais *on ne leur fait pas un compliment* ni *des compliments. Faire compliment*, c'est féliciter; *faire des compliments* ou *un compliment*, c'est faire des politesses ou adresser des éloges.

COMPLIMENTEUR, EUSE. adj. Qui fait trop de compliments. *C'est un personnage fort c.* — Subst., *Un c. éternel. Une complimenteuse insupportable.*

COMPLIQUER. v. a. (lat. *complicare*, plier, envelopper). Faire un ouvrage, un tout, dont les parties sont ou trop nombreuses ou tellement agencées qu'il est difficile d'en saisir les rapports. *L'inventeur a trop compliqué sa machine.* || Rendre confus, difficile à démêler, à éclaircir. *Vous avez trop compliqué l'action de votre drame. Un nouvel incident vint c. l'affaire. Des symptômes singuliers vinrent c. le diagnostic. Ceci complique la question, le problème, etc.* = SE COMPLIQUER. v. pron. *L'affaire se complique de plus en plus. L'action, le problème se complique. Cette maladie se complique de telle autre*, Une nouvelle maladie vient s'y joindre et l'aggraver. = COMPLIQUÉ, ÉE. part. *Une machine compliquée. Ce procès est singulièrement c. Des lois compliquées. Le sujet de cette pièce est bien c., trop c. C'est une maladie compliquée.*

Syn. — *Impliquer.* — Conformément à leur étymologie, *impliquer* signifie plier, envelopper dans; *compliquer*, plier, envelopper avec. Le premier ne présente que l'idée de contenance ou d'insertion; le second présente l'idée d'une multiplicité d'objets indistincts, confondus, embrouillés. On *implique* quelqu'un dans un complot en l'y faisant participer; on *complique* une affaire en l'entremêlant d'une foule de circonstances qui la rendent embarrassée. *Impliqué* se dit des personnes et des choses; *compliqué* ne se dit que des choses, car les personnes ne peuvent être conçues comme formant un pêle-mêle, un tout confus.

COMPLOT. s. m. (angl. *plot*, intrigue?). Dessein criminel, concerté secrètement entre deux ou plusieurs personnes. *Un c. dangereux, détestable. Un infâme, un horrible c. Faire, former, tramer un c., des complots. Ils avaient fait c. de le tuer. Il était de c. avec un tel. Leur c. a été découvert. On déjoua tous leurs complots.* || * Fig. et par ext., Intrigue, cabale. *Ils avaient fait c. de faire tomber la pièce.*

Enc. — La loi pénale donne les noms de *Complot* et d'*Attentat* au crime qui a pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité du souverain, soit enfin d'attenter à sa vie ou à sa personne, ainsi qu'à la vie ou à la personne des membres de la famille régnante (C. P. 86, 87); mais elle établit une distinction entre le c. et l'attentat. Le c. n'est qu'une résolution concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes; l'attentat est une résolution qui a été exécutée ou qui a reçu un commencement d'exécution (C. P. 88, 89). Pour bien saisir la différence qui existe entre le c. et l'attentat, il faut distinguer avec soin les *actes préparatoires* et les *actes d'exécution.* Ainsi, par ex., l'achat de munitions ou d'armes est un acte préparatoire; l'action de se mettre en marche en armes constitue un acte d'exécution. Il existe encore une autre différence entre le c. et l'attentat: c'est que le premier suppose nécessairement le concours de plusieurs personnes, tandis que le dernier peut être l'œuvre d'un seul individu.

A la différence des infractions ordinaires qui ne sont qualifiées de *crimes* que lorsqu'elles se sont manifestées par un acte matériel, par un commencement d'exécution (C. P. 2), la simple résolution concertée et arrêtée de c. est *punie par la loi.* Cette exception, qui est fondée sur des motifs politiques, a été consacrée dans tous les temps et chez tous les peuples. A Rome, le c. était puni du dernier supplice, à moins que le coupable ne s'exilât volontairement. Notre ancienne législation rangeait le c. contre le roi ou contre le gouvernement parmi les crimes de lèse-majesté au premier chef, et la législation de 1791 lui appliquait la peine de mort. Le C. pénal de 1810 assimilait au parricide le c. contre la vie ou la personne du roi, et frappait de la même peine le c. et l'attentat. C'est la loi de 1832 qui la première a établi la distinction que nous avons mentionnée entre le c. et l'attentat. Enfin, une loi de fév. 1848 a aboli la peine de mort en matière politique.

Actuellement, la loi punit de la peine de parricide l'attentat contre la vie ou la personne de l'Empereur (L. 10 juin 1853). Par attentat contre la personne, on doit entendre toute violence matérielle exercée sur la personne du souverain, bien que cette violence n'ait pas pour but de donner la mort. Si l'attentat a été dirigé contre la vie des membres de la famille impériale, *il* est *également puni de la peine de mort*; *il est puni* de la déportation s'il a été dirigé seulement contre leur personne. La même loi prononce la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée, contre l'attentat dont le but est, soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale. — Quant au c. proprement dit, il entraîne la peine de la déportation, lorsqu'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution; dans le cas contraire, la peine est seulement la détention. Mais la loi ne punit pas seulement le c., elle punit encore la proposition faite et non agréée de former un c. pour arriver aux crimes ci-dessus mentionnés. La peine est alors celle de l'emprisonnement (C. P. 89). Enfin, la simple résolution formée par un seul individu de commettre l'un des crimes dont nous venons de parler, si toutefois il y a eu un acte préparatoire quelconque, est punie de la peine de la détention (C. P. 90). — Le C. pénal de 1810 prononçait certaines peines contre la non-révélation d'un c. par celui qui en avait connaissance, et en même temps il affranchissait de toute peine celui qui, après avoir pris part à un c., l'avait révélé. La première de ces dispositions a été abrogée par la loi de 1832, mais la seconde subsiste encore aujourd'hui (C. P. 108). — Voy. OFFENSE.

COMPLOTER. v. a. Faire un complot. *Ils ont comploté sa perte, sa ruine, sa mort. Ils avaient comploté de le voler.* || Absol. *Ils avaient comploté ensemble, entre eux. Il complotait avec un tel.* = COMPLOTÉ, ÉE. p.

COMPONCTION. s. f. (lat. *compunctio*: de *cum*, avec, et *pungere*, piquer). Douleur, regret d'avoir offensé Dieu. *Une c. véritable. Une vive c. de ses fautes. Avoir de grands sentiments de c. La c. de cœur est nécessaire pour la véritable pénitence.*

*** COMPONÉ, ÉE.** adj. T. Blason.

Enc. — Dans le langage héraldique, ce terme se dit d'une bordure, d'un pal, d'une bande, d'une fasce, d'une croix ou d'un sautoir, quand cette pièce se compose de morceaux carrés d'émaux alternés à la manière d'un échiquier: ces morceaux carrés se nomment *Compons.* Les armes de la ville d'ANGOULÊME sont: *D'azur semé de France, à la bande componée d'argent et de gueules* (Fig. 1). Les héraldistes appellent encore *Contre-componée* une bordure componée, lorsque les compons font opposition à d'autres pièces également alternes. DE SÈVE porte: *Fascé d'or et de sable à la bordure contre-componée de même* (Fig. 2). Ici, en effet, les compons d'or de la bordure répondent aux fasces de sable, et ceux de sable aux fasces d'or.

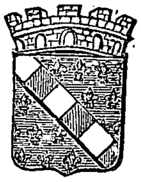

Fig. 1.

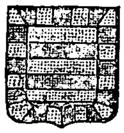

Fig. 2.

COMPONENDE. s. f. (lat. *componere*, composer). Composition qui se fait sur les droits dus à la cour de Rome, quand on veut obtenir quelque dispense, ou les provisions de quelque bénéfice.

COMPORTEMENT. s. m. Manière d'agir, de vivre, de se comporter. *Il n'est pas bien réglé dans ses comportements.* Vx et inus.

COMPORTER. v. a. (lat. *cum*, avec; *portare*, porter). Être en proportion, avoir de la convenance avec, admettre. *Son revenu ne comporte pas la dépense qu'il fait. Ce sujet ne comportait pas tant d'ornements. Le lieu ne comporte pas un plus long entretien sur ce sujet. Mon caractère ne comporte pas que je fasse une telle démarche.* = SE COMPORTER. v. pron. Se conduire et en user d'une certaine manière. *Il s'est bien comporté, mal comporté dans cette affaire. Il s'est comporté en véritable ami, etc. Ils se sont comportés en gens de cœur.* || * T. Mar. On dit D'un bâtiment qu'*Il se comporte bien à la mer*, Lorsque ses mouvements sont doux, et que, par un mauvais temps, il ne fatigue ni dans sa coque, ni dans ses agrès. || T. Prat., *Vendre un immeuble ainsi* ou *tel qu'il se poursuit et comporte*, Le vendre dans l'état où il se trouve. = COMPORTÉ, ÉE. p.

*** COMPOSANT, ANTE.** adj. T. Chim. Se dit Des corps qui servent à en composer d'autres. *Les corps composants.* || Subst. *La chimie retrouve les composants dans les composés.*

COMPOSÉ. s. m. Un tout formé de deux ou de plusieurs éléments, de deux ou de plusieurs parties. Se dit Des choses physiques et des choses morales. *L'homme est un c. de corps et d'âme. Ce médicament est un c. de plusieurs substances. L'eau est un c. de deux gaz, l'hydrogène et l'oxygène. Cet homme est un c. d'ignorance et de présomption.* || Se dit Des mots composés, et particulièrement, en Versification, Des mots qui ont la même terminaison que ceux dont ils sont formés. *Complaire est un c. de plaire. La rime du simple avec le c., ou des composés entre eux, n'est pas reçue.*

COMPOSÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs monopétales, dichlamydées, à corolle valvaire dans l'estivation, à anthères syngénèses, à ovaire uniloculaire et à ovule dressé dépourvu d'albumen. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, très-rarement suffrutescentes. Feuilles alternes ou opposées, sans stipules, ordinairement simples, mais assez souvent très-divisées. Fleurs (appelées *Fleurons*) unisexuelles ou hermaphrodites, *réunies en capitules, et sessiles sur un réceptacle* commun qu'entoure un involucre. Bractées, quand elles existent, situées à la base des fleurons, et appelées *Paillettes du réceptacle.* Calice tubuleux, intimement soudé à l'ovaire, à limbe nul ou membraneux et divisé en paillettes, en écailles, en arêtes, ou formé de soies ou poils lisses ou scabres, ciliés ou plumeux, représentant une aigrette sessile ou stipitée. Corolle insérée au sommet du tube du calice, monopétale, ordinairement décidue, tantôt régulière et tubuleuse, avec un limbe divisé en 4 ou 5 dents; tantôt irrégulière, et alors labiée ou ligulée. Étamines insérées sur le tube de la corolle, en nombre égal à celui de ses divisions et alternes avec elles; anthères introrses, soudées entre elles et formant un cylindre que traverse le style. Ovaire infère, uniloculaire, à ovule unique et dressé; style unique, filiforme; stigmates 2, distincts ou cohérents. Fruit constitué par un akène indéhiscent, prolongé ou non en bec supérieurement, nu au sommet, ou couronné par le limbe du calice. Graine unique, dressée; embryon droit; radicule dirigée vers le hile, albumen nul. [Fig. 1. *Chrysanthemum leucanthemum.* 2. Anthères de la *Centaurea Cyanus*; 3. Fruit mûr de la même; 4. Coupe perpendiculaire d'un jeune fruit. — 5. Akène et aigrette du *Taraxacum Dens-Leonis.*]

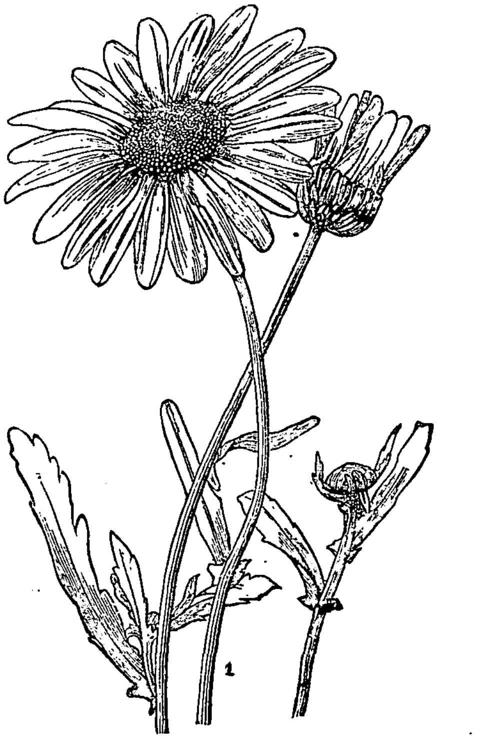

La famille des *Composées* est ainsi appelée à cause de ses capitules qui sont vulgairement désignés sous le nom de Fleurs, et qui cependant sont en réalité constitués par une réunion ordinairement fort nombreuse de petites fleurs insérées sur un réceptacle commun. Linné avait donné à cette famille le nom de *Syngénésie à cause de la soudure des anthères de la fleur*, et L. C. Richard celui de *Synanthérées* qui a la même signification : Lindley a proposé la dénomination d'*Astéracées*, mais celle de *Composées* étant la plus usitée, nous avons adopté cette dernière.

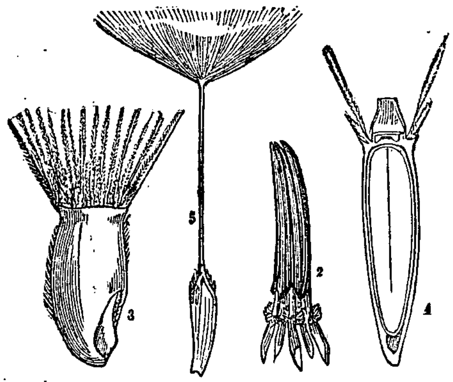

Les Composées forment une famille si parfaitement naturelle, qu'elle a été admise comme telle par les premiers botanistes systématiques. Elle est caractérisée, aux yeux du vulgaire, par l'insertion de ses fleurs multiples sur un réceptacle entouré d'un involucre; mais, aux yeux du botaniste, c'est la soudure de ses anthères qui la caractérise essentiellement. C'est ce caractère en effet qui sépare les Comp. de toutes les autres familles végétales, à l'exception des Calycérées, qui ont aussi leurs étamines soudées, mais qui se distinguent des Comp. par leur ovule pendant. — Le nombre prodigieux de plantes qui font partie de la fam. dont nous parlons rendait absolument nécessaire d'y établir un certain nombre de divisions et de subdivisions, pour en faciliter l'étude et le classement. Plusieurs auteurs ont entrepris ce travail ingrat, rendu plus malaisé encore par l'uniformité générale des caractères propres à toutes les Comp. Tournefort le premier divisa cette famille en trois grandes classes ou sections, savoir : les *Semi-flosculeuses*, à capitules uniquement formés de *Demi-fleurons*, c.-à-d. de fleurs à corolle en languette; les *Flosculeuses*, uniquement formées de *Fleurons*, c.-à-d. de fleurs tubuleuses dans toute leur longueur; et les *Radiées*, formées de *fleurons* au centre et de *demi-fleurons* à la circonférence. Plus tard, Vaillant partagea les Comp. en trois nouvelles classes qui correspondent aux précédentes, dans l'ordre suivant :

Chicoracées.	(Semi-flosculeuses).
Cynarocéphales. . . .	(Flosculeuses).
Corymbifères.	(Radiées).

C'est cette même division qu'adopta Jussieu pour ses familles naturelles. Enfin, en 1830, un botaniste allemand, Lessing, proposa une nouvelle classification qui, après avoir été remaniée par De Candolle, a été universellement adoptée par les botanistes actuels. — Dans cette classification, les Comp. forment 3 sous-familles, les *Tubuliflores*, les *Labiatiflores* et les *Liguliflores*, qui se subdivisent en 8 tribus. Nous allons indiquer les caractères distinctifs de ces trois sous-familles, ainsi que ceux des tribus qui les composent.

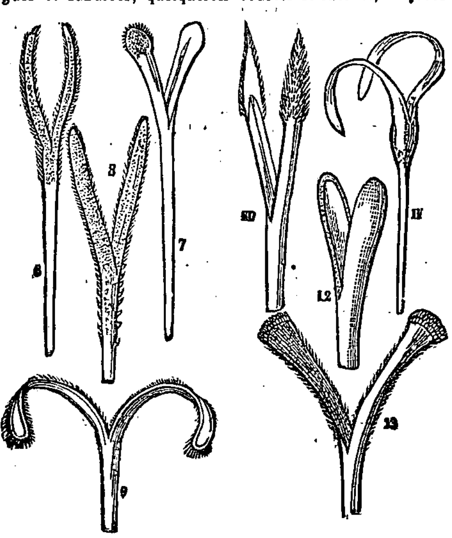

I. *Tubuliflores*. — Capitules tantôt flosculeux, tantôt radiés. Fleurons hermaphrodites (les seuls que l'on puisse considérer comme fleurs normales) tubuleux, avec 5 dents égales, rarement 4. On divise, comme il suit, cette section en 5 tribus. — 1° *Vernoniées*. Style cylindrique, à branches généralement longues et subulées, quelquefois courtes et obtuses, toujours garnies de poils. Bandes stigmatiques saillantes, étroites, s'arrêtant au-dessous de la partie moyenne des branches. Capitules généralement flosculeux. Feuilles alternes ou opposées (Fig. 6. Style de l'*Albertinia erythropappa*). — 2° *Eupatoriées*. Style cylindrique, à branches longues, presque en massue, garnies de papilles vers leur extrémité extérieure. Bandes stigmatiques étroites, peu saillantes, s'arrêtant ordinairement au-dessous de la partie moyenne des branches. Capitules généralement flosculeux. Feuilles opposées ou alternes (Fig. 7. Style de l'*Anisochæta mikanioïdes*). — 3° *Astéroïdées*. Style cylindrique, à branches linéaires un peu aplaties en dehors, également et finement pubescentes en dedans. Bandes stigmatiques saillantes, s'étendant jusqu'à l'origine des poils extérieurs. Capitules généralement radiés. Feuilles alternes ou opposées (Fig. 8. Style de *Blumea senecioïdes*). — 4° *Sénécionidées*. Style cylindrique, à branches linéaires allongées, généralement tronquées et terminées au sommet par un pinceau de poils, mais se prolongeant quelquefois au delà en un appendice long ou en un cône court. Bandes stigmatiques saillantes, se prolongeant, sans se rejoindre, jusqu'au pinceau ou jusqu'à la base de l'appendice. Capitules généralement radiés. Feuilles alternes opposées (Fig. 9. Style du *Mendezia bicolor* ; 10. Id. du *Lipochæta umbellata*). — 5° *Cynarées*. Style renflé supérieurement et presque toujours garni d'un pinceau de poils au niveau du renflement. Branches du style libres ou cohérentes, pubescentes en dehors. Bandes stigmatiques atteignant le sommet des branches et s'y réunissant. Capitules généralement flosculeux. Feuilles alternes (Fig. 11. Style de l'*Aplotaxis nepalensis*).

II. *Labiatiflores*. — Dans cette sous-famille les fleurons hermaphrodites, ou au moins les fleurons unisexuels, sont divisés en deux lèvres. Cette sous-famille comprend 2 tribus. — 6° *Mutisiées*. Style cylindrique ou un peu renflé, à branches ordinairement obtuses ou tronquées, très-convexes en dehors, revêtues supérieurement d'un duvet fin, égal, rarement nul (Fig. 12. Style de la *Leucomeris spectabilis*). — 7° *Nassauviées*. Style jamais renflé, à branches longues, linéaires, tronquées, revêtues de poils seulement au sommet. Bandes stigmatiques saillantes, restant séparées (Fig. 13. Style du *Leuceria tenuis*).

III. *Liguliflores*. — Ici les capitules sont entièrement demi-flosculeux, ou, en d'autres termes, toutes les corolles sont ligulées. Cette sous-famille ne se compose que d'une seule tribu. — 8° *Chicoracées*. Style non renflé en nœud, à branches filiformes et pubescentes. Bandes stigmatiques restant séparées, et n'atteignant pas le milieu de la longueur des branches du style. Plantes laiteuses. Feuilles alternes (Fig. 20. Fleuron ligulé du *Brachyramphus obtusus*). — Les figures suivantes représentent un certain nombre de types de fleurons, pris dans chacune des tribus de la famille; 14. Fleuron tubuleux de la *Webbia aristata*, avec double aigrette (Vernoniées); 15. Fleuron tubuleux d'*Anisochæta mikanioïdes*, avec aigrette de quatre soies (Eupatoriées); 16. Fleuron tubuleux de *Berthelotia lanceolata*, avec une aigrette soyeuse (Astéroïdées); 17. Fleuron ligulé de *Lipochæta umbellata*, avec aigrette formée de deux paillettes ailées inégales (Sénécionidées); 18. Fleuron tubuleux avec un renflement à la gorge, de l'*Aplotaxis nepalensis* (Cynarées); 19. Fleuron ligulé bilabié d'*Oreoseris lanuginosa* (Mutisiées); 20. Fleuron ligulé de *Brachyramphus obtusus* (Chicoracées).

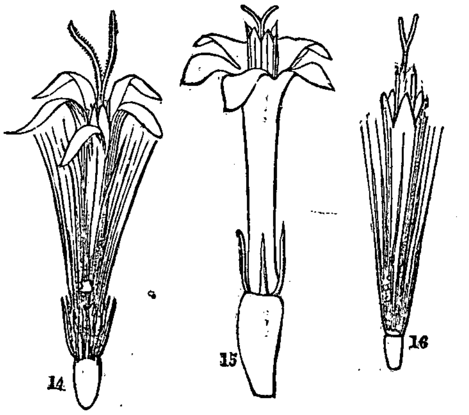

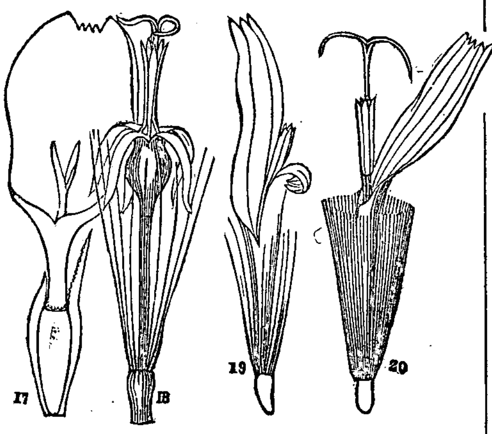

Nombre et distribution géographique des Composées. — Les Comp. constituent la famille la plus nombreuse non-seulement des plantes phanérogames, mais encore du règne végétal tout entier. En effet, elles comprennent plus de 1000 genres et de 9,000 espèces. On les rencontre dans toutes les parties du monde, mais dans des proportions très-différentes. D'après les calculs de Humboldt, elles forment 1/7 des plantes phanérogames de la France, 1/8 de celles de l'Allemagne, 1/15 de celles de la Laponie; dans l'Amérique septentrionale, elles sont dans la proportion de 1/8, mais elles constituent la *moitié* de la végétation phanérogame de l'Amérique tropicale. Elles ne forment, selon Brown, que 1/16 de la flore du nord de l'Australie; elles n'excèdent pas 1/23 parmi les plantes recueillies par Smith au Congo, sur la côte occidentale du continent africain. En Sicile, leur proportion est d'un peu plus de la moitié; il en est de même aux îles Baléares. A l'île Melville, cette proportion n'est pas de plus de 1/16, à peu près comme dans les parties tropicales de la Nouvelle-Hollande. Jusqu'ici il ne paraît pas que la distribution géographique des Comp., considérées comme famille, soit soumise à une loi fixe d'augmentation ou de décroissement de nombre relativement à la latitude. Cependant il est certain que les *Chicoracées* sont principalement répandues dans les pays froids, et les *Corymbifères* dans les pays chauds. De plus, tandis que dans les régions septentrionales les Comp. sont, en général, des plantes herbacées, elles deviennent frutescentes et même arborescentes à mesure qu'on se rapproche de l'équateur. La plupart des espèces qui habitent le Chili sont des arbustes, et plusieurs de celles qu'on rencontre à Sainte-Hélène sont des arbres, dont quelques-uns dépassent 8 mèt. De Candolle avait déjà signalé ce fait remarquable que, dans les îles éloignées du continent, les végétaux ligneux sont beaucoup plus communs que les végétaux herbacés. Les Comp. confirment cette observation. En effet, si l'on compare le nombre des Comp. arborescentes dans les îles éloignées et dans les continents, on trouve qu'elles sont dix fois plus nombreuses dans les premières que dans les seconds. Les genres de la section des *Bilabiées* appartiennent presque tous aux parties de l'Amérique méridionale situées au delà des tropiques. — De Candolle a noté que, parmi les 8,523 Comp. connues de son temps, 1,229 étaient annuelles, 243 bisannuelles et 2,491 vivaces; 2,264 formaient des sous-arbrisseaux de 20 centimètres à 1 mètre de haut; 366, des arbustes de 1 à 5 mèt.; 72, de petits arbres, et 4 seulement, des arbres de plus de 8 mètres. Il connaissait 81 espèces de Comp. ligneuses, sans avoir de notions plus précises à leur sujet; 126, à tiges grimpantes ou sarmenteuses, et 1,647 sur lesquelles il n'avait, sous ce rapport, aucun renseignement positif. Quant à leur distribution géographique, elles étaient ainsi réparties : 347 dans les îles de la mer du Sud, 2,224 en Afrique, 1,827 en Asie, 1.042 en Europe, et le reste en Amérique. Sur les 1,042 espèces européennes, 447 appartenaient à l'Europe septentrionale et centrale, et 595 à l'Europe méditerranéenne. — En 1845, Lasègue évaluait déjà le nombre des Comp. à 9,590. A ce sujet, cet écrivain fait observer que cette famille a constamment formé environ le dixième des espèces végétales connues et décrites. « Ainsi, dit-il, Linné, sur 8,500 espèces alors connues, comptait 785 Comp.; en 1809, la proportion était de 2,800 sur un total de 27,000 plantes; en 1838, De Candolle décrivait 8,523 Comp. : c'était encore 1/10 des plantes connues; aujourd'hui enfin, on compte en tout environ 95,000 espèces végétales, et, sur ce chiffre, 9,500 appartiennent à la fam. dont nous parlons. »

IV. *Usages*. — A. Les plantes de la première section sont généralement caractérisées par la présence d'un principe amer, combiné avec un principe astringent, une substance résineuse âcre, et une certaine quantité d'huile essentielle; enfin, les racines de quelques espèces renferment de la fécule. En conséquence de la présence de ces éléments, et suivant la prédominance particulière de l'un ou de l'autre, elles jouissent de propriétés tantôt toniques, tantôt stimulantes et tantôt astringentes. — Parmi celles qui possèdent des propriétés amères, toniques et aromatiques, nous placerons en première ligne les diverses espèces du genre *Armoise* ou *Artémise* (*Artemisia*) qui de tout temps ont été employées en médecine. La plus connue est assurément l'*Arm. Absinthe* ou *grande Absinthe* (*Art. Absinthium*), dont l'amertume est passée en proverbe, et dont nous avons déjà parlé (v. ABSINTHE). Cette espèce, ainsi que la *petite Absinthe* ou *Abs. romaine* (*Art. pontica*), sont de toute antiquité usitées comme vermifuges. L'*Art. Abrotanum* est cultivée comme plante d'agrément, à cause de son odeur agréable et de la propriété qu'on lui attribue d'éloigner les insectes nuisibles à la conservation du linge et des vêtements; elle est très-connue sous les noms vulgaires d'*Aurone des jardins*, de *Citronnelle* et de *Garderobe;* elle peut servir à fabriquer une espèce de bière aromatique, et on l'a proposée pour remplacer le thé. L'*Estragon* (*Art. Dracunculus*) appelé aussi *Serpentine* par les jardiniers, doit ses différents noms aux formes flexueuses de ses racines; ses feuilles fraîches servent comme fourniture de salade; on en prépare un vinaigre aromatique; c'est l'assaisonnement habituel des cornichons. L'*Art. glacialis* (*Génépi* ou *Génipi vrai*) fait la base du vulnéraire suisse. L'*Art. Mutellina* (*Gén. blanc*) et l'*Art. spicata* (*Gén. noir*), plantes fort communes dans les Alpes, entrent l'une et l'autre dans celle de la liqueur amère et aromatique appelée *Crème d'Absinthe*. L'*Art. acetica*, usitée en Perse et aux Indes contre diverses maladies, exhale, suivant Jacquemont, une forte odeur de vinaigre, origine de son nom spécifique. L'*Art. Chinensis*, ou *Armoise au moxa*, est couverte d'un duvet cotonneux que les Chinois emploient pour préparer les moxas. Les médecins indous font grand cas des feuilles de l'*Art. Maderaspatana* comme stomachique; ils les emploient aussi en topiques antiseptiques et en fomentations anodines. L'*Art. indica* est regardée dans tout l'Indostan comme désobstruante et antispasmodique. On connaît en Europe, sous les noms de *Semen Cinæ* (vulgairement *Semencine*), de *Semen contra vermes*, et par abréviation, de *Semen-contra*, un médicament actuellement peu usité, mais autrefois fort employé en qualité de vermifuge. Ce médicament n'est point, ainsi que semble l'indiquer son nom, une graine ou une réunion de graines; un examen attentif permet d'y reconnaître les fleurons desséchés de plusieurs espèces d'Armoises, telles que l'*Art. Sieberi*, l'*Art. Lercheana*, l'*Art. contra*, l'*Art. pauciflora*, l'*Art. judaica*, etc. Les sommités fleuries de l'*Art. Vahliana* sont également usitées comme anthelminthiques, sous le nom de *Semen Cinæ levanticum* ou *Semen Cinæ in granis:* on les récolte dans les provinces du nord-est de la Perse. Les bestiaux des Tartares Kirghiz et des Kalmouks ont pour principale nourriture l'*Art. alba* et quelques autres espèces qui sont fort répandues sur l'immense plateau de la Tartarie. Les sommités fleuries de l'*Art. cærulescens*, qui croît dans les provinces méditerranéennes de l'Europe, fournissent un médicament vermifuge désigné sous les noms de *Semen Seriphii* et de *Barbotine*. Les mêmes propriétés se retrouvent dans l'*Art. camphorata* et l'*Art. Gallica*, nommées dans quelques localités, en France, *Sanguérie* ou *Sanguérite*. Enfin, l'*Arm. commune* (*Art. vulgaris*), qui est avidement recherchée par les bêtes ovines, est d'un usage vulgaire comme emménagogue. Cette plante est appelée dans nos campagnes *Herbe* ou *Fleur de Saint-Jean*, et assez souvent *Remise*, altération de son vrai nom d'*Artémise*. La *Tanaisie* (*Tanacetum vulgare*), genre voisin des Armoises, possède des propriétés vermifuges actives : dans certaines localités on l'appelle *Barbotine*. La *Tanaisie Balsamite* de Linné, qui fait aujourd'hui partie du genre *Pyrèthre* sous le nom de *Pyrethrum Tanacetum*, est cultivée dans nos jardins à cause de son odeur forte et agréable. Ses noms vulgaires sont nombreux: *Balsamite, Grand Baume, Coq des jardins, Menthe-Coq, Menthe à bouquets, Menthe romaine, Menthe Notre-Dame, Herbe de Sainte-Marie*, etc. Sa saveur est chaude et amère. C'est un stimulant assez énergique, qu'on employait autrefois comme vermifuge, mais surtout comme antispasmodique. La *Vernonie anthelminthique* (*Vernonia anthelminthica*), nommée *Ascaricide de l'Inde* par H. Cassini, est fort usitée dans l'Indostan, où on l'appelle *Calagéri*. La poudre de ses graines s'administre comme vermifuge, et l'infusion de la plante entière s'emploie dans les affections goutteuses et rhumatismales. — Les espèces du genre *Buphthalme* (*Buphthalmum*) sont aromatiques et légèrement toniques. Le *B. à feuilles de saule* et le *B. à grandes fleurs* ou *Œil-de-Bœuf* du midi de la France, donnent une boisson théiforme agréable. Dans le genre *Solidage* (*Solidago*), on remarque la *Solid. des bois* ou *Verge-d'or* (*Sol. virga aurea*), qui était jadis fort estimée comme sudorifique et vulnéraire, et la *Sol. odorante* qui s'emploie aux États-Unis comme astringente, particulièrement dans la dyssenterie. A la Louisiane, la racine du *Silphium à feuilles en cœur* (*Sil. terebinthinaceum*) s'administre comme chez nous la Rhubarbe : aussi l'appelle-t-on *Rhubarbe de la Louisiane*. Dans l'Inde, la poudre et l'écorce du *Sphéranthe* (*Sphæranthus indicus*) sont usitées comme toniques, astringentes et fébrifuges. Parmi les 600 espèces environ que renferme le g. *Seneçon* ou *Séneçon* (*Senecio*), *nous mentionnerons seulement* le *Sen. vulgaire* (*Sen. communis*) dont les feuilles sont employées dans nos campagnes en guise de topiques émollients et résolutifs sur les tumeurs inflammatoires, et la *Jacobée* (*Sen. Jacobæa*), appelée vulgairement *Herbe* ou *Fleur de Saint-Jacques* et *Jonc à mouches*, à laquelle on attribue à peu près les mêmes propriétés. La *Lampourde commune* (*Xanthium strumarium*) était autrefois usitée dans les maladies de la peau : de là l'épithète de *strumarium* et le nom populaire d'*Herbe aux écrouelles* qu'elle a reçus. — Les feuilles des diverses espèces du genre *Achillée* (*Achillea*) contiennent une huile essentielle et un principe amer, résineux et astringent. La *Mille-feuille* commune (*Ach. Millefolium*) a la réputation d'être un excellent astringent. Les montagnards de l'Écosse en préparent un onguent qui guérit promptement les coupures. Chez nous, elle porte les noms vulgaires de *Saigne-nez, Herbe de Saint-Jean, Herbe aux charpentiers, Herbe aux coupures* et *Herbe militaire*. L'*Ach. setacea*, l'*Ach. nobilis*, et quelques autres espèces, sont légèrement toniques et stimulantes. L'*Ach. Ageratum*, qui croît dans le midi de la France et de l'Europe, jouit de propriétés stimulantes prononcées. On la désigne vulgairement sous le nom d'*Eupatoire de Mésué*, bien qu'elle n'appartienne point au genre *Eupatorium*. Les espèces du genre *Ambrosie* (*Ambrosia*) ont une odeur aromatique et une saveur un peu amère : elles passent pour stomachiques et résolutives. On emploie ainsi chez nous l'*Amb. maritime*, appelée communément *Herbe vineuse*, parce qu'on la fait infuser dans du vin. Le genre *Ptarmique* (*Ptarmica*), établi aux dépens du genre *Achillea*, possède des propriétés médicales analogues. Dans les Alpes suisses, l'infusion des sommités fleuries des *Ptarmica nana, atra* et *moschata*, se prend en guise de thé. La dernière est le principal ingrédient de la liqueur spiritueuse et aromatique nommée *Eau d'Iva*. Toutes les parties de la *Pt. commune* (*Pt. vulgaris*) sont douées d'une saveur piquante qui provoque la salivation; ses feuilles desséchées sont parfois employées comme sternutatoires, mais leur action sur la muqueuse nasale doit être attribuée aux dents qui garnissent leurs bords. Cette plante figure dans nos jardins sous le nom de *Bouton-d'argent;* on la nomme aussi dans quelques lieux *Lin sauvage*, à cause de la ténacité des fibres de sa tige; sa racine est aromatique.

L'huile essentielle que contiennent généralement les plantes de la section des Tubuliflores, est tantôt âcre et tantôt amère. Elle est surtout sécrétée par les sommités fleuries; aussi, dans plusieurs espèces, ces sommités sont-elles très-usitées en médecine. L'espèce la plus précieuse sous ce rapport est l'*Anthemis nobilis*, plus connue sous son nom vulgaire de *Camomille romaine;* on la cultive fréquemment dans les jardins comme plante d'ornement; l'infusion chaude des fleurs de la Camomille est extrêmement usitée comme stimulante et antispasmodique. Les mêmes propriétés se retrouvent dans la *Matricaire camomille* (*Matricaria Chamomilla*), appelée vulgairement *Cam. commune*. Les capitules desséchés de la *Santoline odorante* (*Santolina odoratissima*) ont une odeur très-forte; on les vend au Caire comme succédanés de la *Camom. romaine*, sous les noms de *Babouny* et de *Zeysoum*. D'après Forskahl, le suc de la plante s'emploie en manière de collyre contre les maladies des yeux. Le *Pyrèthre matricaire* (*Pyrethrum Parthenium*), connu sous les noms vulgaires de *Matricaire* et d'*Espargoutte*, doit à son odeur forte et aromatique et à sa saveur chaude et amère d'être employé comme tonique excitant et antispasmodique. On en faisait autrefois grand usage dans les cas d'aménorrhée ou de menstruation difficile : de là son nom de *Parthenium*. On prétend que les abeilles redoutent particulièrement l'odeur de cette plante, et qu'il suffit, pour les écarter, de tenir à la main quelques fleurs de *Pyr. Parthenium*. Quelques Compos. de la même section paraissent être redoutées par d'autres animaux. On assure que la jolie plante si connue sous les noms de *Marguerite des prés*, de *grande Marguerite* et de *grande Pâquerette* (*Chrysanthemum leucanthemum*), a la propriété de chasser les puces. Les Bosniaques la mêlent dans la litière de leurs bestiaux, et les insectes sont détruits en fort peu de temps. Dans quelques espèces l'action stimulante est singulièrement énergique. Toutes les parties de la plante herbacée appelée *Marute* (*Maruta fœtida*) et vulgairement *Maroute* ou *Camomille puante*, sont douées d'une odeur fétide, et possèdent une telle âcreté, qu'elles déterminent la vésication de la peau lorsqu'on la manie beaucoup. La décoction de la Maroute, prise à la dose d'une tasse à thé, provoque le vomissement et des sueurs abondantes. On observe des propriétés analogues dans l'*Anthemis tinctoria*, vulgair. *Camomille jaune*, et dans la *Santoline* (*Santolina Chamæcyparissus*), appelée *petit Cyprès, Aurone femelle*, etc. — Chez certaines Tubuliflores, l'huile essentielle qui leur est propre, devient remarquable par sa saveur chaude et piquante. C'est ce qu'on observe dans l'*Anacycle Pyrèthre* (*Anacyclus Pyrethrum*), nommé en France *Pyrèthre* et *Pariétaire d'Espagne*. Sa racine charnue fait éprouver aux mains de ceux qui la récoltent la sensation d'un froid très-vif, suivi bientôt d'une chaleur brûlante. Elle est douée d'une saveur chaude, âcre, persistante. Elle est surtout usitée comme masticatoire dans certaines affections de la bouche, mais on peut encore l'employer comme rubéfiant. Plusieurs espèces du genre *Spilanthe* (*Spilanthus*), notamment le *Spil. acmelle* (*Spil. Acmella*), le *Sp. brun* (*Sp. fusca*) et le *Cresson de Para* (*Sp. oleracea*) si usité comme antiscorbutique, le *Bident trifolié* (*Bidens tripartita*), vulgair. appelé *Chanvre d'eau* ou *Ch. aquatique*, la *Tanaisie* et quelques autres, possèdent les mêmes propriétés, mais à un degré moins élevé. — L'*Arnica montana*, plante très-répandue dans les parties montueuses de la France, est communément désignée sous les noms vulgaires de *Panacée des chutes* et de *Tabac de montagne* ou *des Vosges*. Ces dénominations disent assez les usages auxquels on l'emploie. Cette plante a été en outre prônée dans les cas de fièvres putrides et aiguës, de paralysie et d'amaurose; mais on a fort exagéré ses vertus. Suivant Versman, le principe actif de l'Arnica est une résine d'une excessive âcreté, et non point un alcaloïde, ainsi que l'avait prétendu Thomson. Les mêmes propriétés ou au moins des propriétés fort analogues subsistent dans le *Doronicum pardalianches* (*Doronic pardalianche* ou *Dor. romain*), ainsi que dans plusieurs espèces du genre *Inule, Aunée* ou *Aulnée* (*Inula*). La plus remarquable parmi ces dernières est l'*Inula Helenium*, appelée dans les officines *Enula campana*, et connue vulgairement sous le nom de *Panacée de Chiron*. Sa racine contient une poudre blanche amylacée, nommée *Inuline*, une huile volatile, une résine âcre et un principe extractif amer. Cette racine est tonique, diaphorétique, diurétique; elle était jadis fort usitée dans les cas de dyspepsie, d'affections pulmonaires, etc. : c'est avec elle qu'on prépare le *Vin d'Aunée* des anciennes pharmacopées. L'écorce de la *Schizogyne soyeuse* (*Sch. sericea*) est employée aux Canaries comme antiodontalgique. — Les espèces du genre *Eupatoire* (*Eupatorium*) et des genres voisins n'ont parfois que les propriétés stimulantes et aromatiques communes aux Tubuliflores; mais souvent elles sont astringentes, et quelques espèces sont émétiques et purgatives. Ces dernières propriétés sont surtout prononcées dans les racines de l'*Eupatoire d'Avicenne* ou *Eup. chanvrine* (*Eupatorium cannabinum*), plante fort commune dans tous les marais de l'Europe. L'*Ayapana* (*Eup. Ayapana* ou *triplinerve*) est un sudorifique puissant. Ses feuilles fournissent une infusion très-agréable qui se rapproche beaucoup du thé. Cette plante, qui est indigène du Brésil, est regardée dans le pays comme un excellent antidote contre la morsure des serpents venimeux. Après avoir scarifié la blessure, on y applique des feuilles broyées d'Ayapana, en ayant soin de les renouveler fréquemment. En même temps on administre au malade quelques cuillerées du suc exprimé de la même plante, jusqu'à ce que tous les symptômes aient disparu. L'*Eup. perfoliatum* jouit de propriétés analogues. La *Mikania opifera* est employée, de même que l'Ayapana, dans les cas de morsure par les serpents venimeux. L'action de la *Mik. officinalis* est semblable à celle de la Cascarille. Le vulnéraire si célèbre, connu sous le nom de *Matico*, qu'on disait être préparé avec l'*Artanthe elongata*, provient, selon Hartweg, de l'*Eup. glutinosum*. D'après Alex. de Humboldt, la *Mikania Guaco* est nommée *Vijuco del Guaco*, c.-a-d. *Liane du Guaco* dans toute l'Amérique espagnole, où elle est considérée comme un remède extrêmement précieux contre la morsure des serpents venimeux. Cependant Hancock refuse positivement toute propriété de ce genre à la Mikania; il soupçonne que le fameux contre-poison appelé *Guaco* provient d'une espèce d'Aristoloche. — A la Guyane, on se sert des rameaux de la *Baillière rude* (*Baillieria aspera*) pour enivrer le poisson. Nous pourrions ajouter aux espèces médicinales que nous venons de citer une longue liste d'autres plantes appartenant aux genres *Baccharis, Acanthospermum, Tagetes, Conyza, Elephantopus, Blumea*, etc., toutes plus ou moins utilisées dans différents pays; mais ce serait entrer dans des détails vraiment dénués d'intérêt.

Quelques Comp. de la même section sont ou pourraient être employées comme plantes tinctoriales. On extrait des corolles du *Dahlia* (*D. mexicana*) un très-beau carmin; au Brésil, les femmes se servent de l'*Eclipta erecta* pour teindre leurs cheveux en noir, de même que les Romains se servaient du *Xanthium strumarium* (*Lampourde*) pour teindre les cheveux en jaune. L'*Anthemis tinctoria* donne une teinture jaune-citron fort solide. Le *Ceradia furcata*, plante d'une consistance analogue à celle des plantes grasses, qu'on trouve dans les parties les plus stériles du sud-ouest de l'Afrique, fournit une substance résineuse qui brûle en répandant une odeur assez agréable, et qu'on a nommée pour cette raison *Bdellium d'Afrique;* l'*Erigeron canadensis*, vulgairement *Vergerette* ou *Queue-de-Renard*, donne par incinération une grande quantité de carbonate de potasse, le cinquième de son poids environ.

Les graines d'un très-grand nombre de Tubuliflores contiennent une huile douce abondante. Les plus remarquables sous ce rapport sont : la *Guizotia oleifera*, appelée autrefois *Verbésine cultivée* (*Verbesina sativa*), et qui se cultive sur une très-grande échelle dans l'Inde, où on la nomme *Ram-til;* l'*Hélianthe annuel* (*Helianthus annuus*), appelé aussi *Soleil* ou *Tournesol des jardins*, dont les graines ont une saveur de noisette assez agréable; et le *Madia sativa*, plante originaire du Chili. Il y a beaucoup à rabattre sur ce qu'ont avancé certains agronomes au sujet des qualités et de l'abondance de l'huile de Madia. Cette huile a une odeur forte et une âcreté qui ne permettent de l'employer que dans la savonnerie. Aussi, après quelques essais, a-t-on généralement abandonné la culture de cette plante, quoiqu'elle puisse réussir dans les contrées les plus sèches de l'Europe.

Les espèces de la tribu des *Cynarées* sont, en général, caractérisées par une amertume très-prononcée. Un grand nombre passent pour toniques, diaphorétiques, diurétiques, etc. La racine de quelques-unes fournit une gomme-résine assez abondante. Les feuilles et les fleurs de quelques autres sont employées dans la teinture. Enfin certaines espèces contiennent une huile fixe, plus ou moins purgative, et ne présentent aucune trace de l'odeur aromatique qui est si générale dans la famille des Comp. — La *Grande Centaurée* (*Centaurea Centaurium*) est souvent employée comme tonique amer; on la dit aussi sudorifique. Le *Behen blanc* ou *Cent. Behen* (*Cent. Behen*), du mont Liban, jouit des mêmes propriétés. La *Jacée* (*Cent. Jacea*) est amère et légèrement astringente : elle abonde dans nos prés, et on la regarde comme un excellent fourrage. La *Chausse-trape* ou *Chardon étoilé* (*Cent. Calcitrapa*) a été préconisée comme succédané du quinquina, et sa racine passe pour un excellent diurétique. La *Centaurea Cyanus*, qui est si répandue dans nos champs de céréales, et qu'on désigne sous les noms de *Bleuet, Bluet, Barbeau, Aubifoin, Blavette*, etc., passait jadis pour être douée de vertus ophthalmiques : aussi l'appelait-on vulgairement *Casse-lunettes*. Le *Chardon bénit* (*Cnicus benedictus*, naguère *Centaurea benedicta*) doit son nom aux merveilleuses propriétés qu'on lui attribuait comme tonique, apéritive, diaphorétique et fébrifuge. Le *Chardon-marie* (*Silybum marianum*), appelé aussi *Ch. Notre-Dame* et *Ch. argenté*, passe aussi pour apéritif, sudorifique et diurétique. Dans le midi de la France, on mange ses jeunes pousses en salade et en friture. Le *Cirse des champs* (*Cirsium arvense*) était nommé *Chardon hémorrhoïdal*, parce qu'on le regardait comme un spécifique contre les hémorrhoïdes. Cette plante est souvent couverte de tubercules causés par des piqûres d'insectes; c'est sans doute cette analogie bien éloignée qui lui a fait attribuer cette propriété. Les racines du *Rhapontic vulgaire* (*Rhaponticum scariosum*), qui croît dans les Alpes, passent pour être utiles dans le scorbut. Celles du *R. acaule* de la Barbarie sont bonnes à manger. Les habitants se servent en outre de cette plante pour écarter les teignes des vêtements. Les *Bardanes*, la *grande* et la *petite* (*Lappa major* et *minor*), ont longtemps joui, ainsi que plusieurs autres espèces appartenant aux genres voisins, d'une grande réputation, comme toniques, apéritives, sudorifiques, diurétiques, etc. On faisait jadis beaucoup d'usage de la *grande Bardane*, vulgairement nommée *Glouteron*, dans les affections rhumatismales et dans les maladies de la peau. On l'a également vantée comme un excellent succédané de la salsepareille. Enfin, son fruit amer et légèrement âcre a été employé comme diurétique. — L'écorce de la *Carline acaule* (*Carlina acaulis*), plante qui croît dans nos prairies et qui était jadis employée dans les opérations magiques, contient en abondance une matière résineuse et une huile amère, âcre et d'une odeur forte, qui agit comme purgatif drastique. Une autre espèce, la *C. gommeuse* (*C. gummifera*), est usitée de temps immémorial pour ses propriétés vermifuges. Sa grosse racine charnue, et les capitules très-développés de ses fleurs, laissent écouler une gomme-résine qui se durcit sous forme de larmes comme le Mastic. On prétend que la racine à l'état frais est dangereuse pour l'homme et pour les bestiaux, mais on mange les réceptacles après les avoir confits avec du miel ou du sucre. Le réceptacle charnu de deux autres espèces du même genre, *C. subacaulis* et *C. acanthifolia*, se mange également en guise d'Artichaut. On attribue à la racine d'une plante d'Arabie qui se vend chez les droguistes d'Europe, sous le nom de *Costus arabicus*, des propriétés analogues à celles qui distinguent la racine de la Carline gommeuse. On suppose généralement que ce Costus est une espèce voisine du *Cardopatum corymbosum;* mais Falconner a constaté que le *Costus* des anciens était la racine de l'*Aucklandie* (*Aucklandia Costus*), plante qui habite les pentes humides dont est environnée la vallée de Cachemire, à une hauteur de 2,500 à 3,000 mèt. au-dessus du niveau de la mer. La racine de cette plante possède une odeur aromatique pénétrante; on la considère comme douée de propriétés aphrodisiaques, et on la brûle dans les temples en guise d'encens. Au Cachemire, on n'en fait guère usage en médecine; mais on s'en sert principalement pour éloigner les insectes des ballots renfermant les précieux châles de ce pays. Les Arabes modernes estiment comme apéritive la racine de l'Artichaut (*Cynara Scolymus*); ils nomment *Kunkirzid* la gomme qu'on extrait de cette racine, et l'emploient comme vomitif. Quelques plantes des genres voisins sont utilisées comme tinctoriales. La fleur sèche du *Carthame* (*Carthamus tinctorius*), connue sous les noms vulgaires de *Safran d'Allemagne*, de *faux Safran* et de

Safran bâtard, donne une teinture rouge très-vive, mais très-fugace. Mêlée avec du talc, elle constitue le fard nommé *Rouge végétal*, *R. d'Espagne* et *R. en assiette.* Ses graines, appelées *Graines de perroquet*, sont violemment purgatives pour l'homme, et nutritives pour les perroquets : on les employait jadis contre l'hydropisie. La *Serratule*, *Sarrette* ou *Serrette tinctoriale* (*Serratula tinctoria*), donne une teinture jaune qu'on dit plus solide que celle de la Gaude. Les fleurs de la *Calendule officinale* (*Calendula officinalis*), appelée encore *Souci des jardins* et *Fleur de tous les mois*, sont quelquefois mêlées frauduleusement à celles du Carthame. On les employait autrefois comme apéritives et sudorifiques, mais elles sont aujourd'hui presque inusitées. On s'en sert fréquemment pour colorer le beurre. D'après le colonel Sykes, la graine du *Carthame de Perse* (*Carth. persicus*) donne une huile mangeable lorsqu'elle est récente; on en fait usage faute d'autre; les feuilles de la plante sont aussi mangées en guise de légumes. Le même auteur assure que le tourteau de ces graines est très-nourrissant pour les vaches laitières. Les graines de l'*Onoporde* (*Onopordon Acanthium*), vulg. appelé *Pet-d'âne* et *Chardon aux ânes*, renferment une quantité d'huile fixe considérable. Murray dit que chaque pied peut donner 6 kilog. de graines et que ces 6 kil. fournissent 1 kil. et 1/2 d'huile. On prétend encore que le réceptacle de cette espèce, si on l'améliorait par la culture, pourrait devenir comestible et suppléer avantageusement l'Artichaut.

B. La section des *Labiatiflores* renferme peu de plantes d'une grande utilité. Au cap de Bonne-Espérance, les feuilles de la *Printzia aromatica* s'emploient aux mêmes usages que le thé. A la Chine, les feuilles de l'*Anandrie discoïde* (*Anandria discoïdea*) sont employées dans les cas de catarrhe chronique et de dyspnée, comme béchiques. C'est également comme béchiques qu'on emploie encore quelquefois chez nous celles du *Tussilage commun* (*Tussilago Farfara*) ou *Pas-d'âne.* La décoction de la *Trixis brasiliensis* s'administre, dit-on, avec succès comme astringent, dans les cas où le flux menstruel est trop abondant. La *Moscharia pinnatifida* exhale une odeur de musc, et le *Flotovia diacanthoïdes* fournit un bois blanc très-dur.

C. La sous-famille des *Liguliflores* ou *Chicoracées* contient un beaucoup plus grand nombre de végétaux utiles que la précédente. La plupart des plantes qui la composent contiennent un suc lactescent, amer, astringent ou narcotique. Parmi celles qui sont usitées comme amères, toniques et apéritives, nous nommerons les diverses espèces du genre *Chicorée* (*Cichorium*) et la *Dent-de-Lion* ou *Pissenlit* (*Taraxacum Dens Leonis*). L'infusion de la racine de cette dernière plante s'administre tous les jours comme apéritive et diurétique. On emploie la plante entière comme amer et antiscorbutique; enfin on l'a vantée comme fort utile dans les cas de diarrhée chronique. Les racines du *Salsifis* (*Tragopogon porrifolius*) passent également pour être apéritives et diurétiques. Deux espèces du genre *Hieracium*, appelées vulg. *Épervière des murs* (*H. murorum*) et *Piloselle* (*H. Pilosella*), étaient jadis estimées comme toniques, apéritives et astringentes. La première était même regardée comme un remède souverain contre les affections du poumon, et cela à cause des taches qui marquent ses feuilles. On attribuait aussi des propriétés apéritives et diurétiques à la *Cupidone* ou *Chicorée bâtarde* (*Catananche cœrulea*) et à diverses espèces du genre *Laiteron* ou *Laitron* (*Sonchus*), aujourd'hui inusitées. Enfin, la *Lampsane commune* (*Lapsana communis*) s'employait autrefois en topique et comme émolliente dans les gerçures et les excoriations du mamelon, d'où son nom vulgaire d'*Herbe aux mamelles*. Toutes les espèces du genre *Laitue* (*Lactuca*) sont tempérantes et un peu laxatives, et renferment un principe narcotique jouissant de propriétés analogues à celles de l'opium, qui a reçu les noms de *Lactucarium* et de *Thridace*. On prepare habituellement cet extrait avec la *L. des jardins* (*L. sativa*); mais, suivant Aubergier, la meilleure thridace s'obtient de la *L. altissima.* Dans l'île de Lemnos, on prépare avec la *Chondrille jonciforme* (*Chondrilla juncea*) un extrait analogue à la thridace, et appelé *Colla* par les habitants. Le *Mulgedium floridanum*, plante remarquable par son amertume qui lui a valu le nom de *Fiel-de-terre*, est employé dans la Floride contre la morsure des serpents à sonnettes. Les racines du *Nabalus serpentaria* et du *N. albus* donnent un suc très-amer et lactescent, qui est également fort réputé, dans l'Amérique du Nord, dans les cas de morsure par des serpents venimeux. Quelques espèces de Liguliflores sont encore remarquables par l'âcreté de leur suc. Ainsi la *Zacynthe à verrues* (*Zacyntha verrucosa*) est usitée comme caustique dans les régions qui forment le littoral méditerranéen. Enfin, la *Crépide lacérée* (*Crepis lacera*) est regardée, dans le royaume de Naples, comme une plante vénéneuse.

V. *Espèces alimentaires.* — C'est la sous-famille des Liguliflores qui fournit le plus grand nombre d'espèces utiles au point de vue de l'alimentation de l'homme. Tout le monde connaît les usages des diverses espèces du genre *Cichorium* et du genre *Lactuca* (v. CHICORÉE et LAITUE). Les racines de la *Scorsonère* (*Scorsonera hispanica*) et celles du *Salsifis* (*Tragopogon porrifolius*) forment un aliment aussi sain qu'agréable. La *Sc. glastifolia* n'est guère inférieure à la *Sc. hispanica.* A Palerme, on cultive surtout la *Sc. deliciosa.* Enfin, les Kalmouks mangent la racine gommeuse de la *Sc. tuberosa.* Les racines du *Tragopogon pratense* (*Salsifis sauvage* ou *Barbe-de-bouc*) et celles du *Myscolus* (*Scolymus hispanicus*), appelées *Cardouilles* et *Cardousses* dans le midi de la France, se mangent lorsqu'elles sont jeunes, et ressemblent alors beaucoup à celles du Salsifis et de la Scorsonère; mais on prétend que celles du *Myscolus* sont diurétiques. On mange encore, dans la Grèce, les racines et les feuilles de l'*Helminthie vipérine* (*H. echioïdes*). Dans le Levant et dans le midi de la France, on mange en salade la *Picridie commune* (*Picridium vulgare*), appelée encore *Terre crépie.* Chez nous, on mange également, dans quelques localités, les feuilles et les racines d'une espèce de *Laiteron* (*Sonchus oleraceus*). Enfin, dans beaucoup d'endroits, les jeunes pousses du *Pissenlit* (*Taraxacum Dens-Leonis*) sont assez estimées en salade.

Dans la section des Tubuliflores nous ne trouvons guère que trois genres de plantes véritablement alimentaires : l'un est le genre *Cynara*, l'autre le genre *Helianthus*, et le troisième le genre *Dahlia.* Le premier ne renferme guère qu'une espèce intéressante, le *Cyn. Carduncutus* ou *Cardon.* Cette plante, originaire de la *Barbarie*, a été d'abord introduite en Espagne, d'où elle s'est répandue par toute l'Europe. A l'état sauvage, on l'appelle *Cardonnette* ou *Chardonnette.* Lorsqu'elle n'a point encore été améliorée par la culture, ses côtes, c.-à-d. les nervures médianes de ses feuilles (ce sont les seules parties de la plante qui se mangent), sont peu développées, coriaces et d'une amertume très-désagréable. On en cultive quatre sortes : le *Cardon d'Espagne*, armé de toutes parts d'aiguillons pointus, c'est la variété la plus rapprochée de l'état de nature et par conséquent la moins délicate; le *Cardon de Tours*, dont les épines sont moins nombreuses et moins fortes; le *Card. plein*, qui est dépourvu d'épines, et le *Card. à côtes rouges* également sans épines. Les Cardons sont sensibles aux gelées; on les sème par couches en janvier, et en avril on les lie et on les butte pour faire blanchir les feuilles intérieures. Soustraites ainsi à l'action de la lumière, les côtes, qui sont appelées *Cardes* par les jardiniers, s'étiolent, c.-à-d. blanchissent et deviennent plus tendres. Au bout de trois semaines à un mois, elles sont bonnes à manger. L'*Artichaut* (*Cynara Scolymus*) n'est, suivant nous, qu'une variété du *Cyn. Carduncutus* obtenue par la culture (v. ARTICHAUT). — Le genre *Helianthus* fournit à l'agriculture une espèce des plus précieuses : c'est l'*Hélianthe tubéreux* (*Hel. tuberosus*), vulgairement appelé *Topinambour*, *Poire de terre* et *Artichaut de Jérusalem.* Cette plante, qui paraît être originaire du Mexique, produit des tubercules assez semblables à ceux d'une Pomme de terre allongée. Leur peau est brune; leur chair est blanche et d'une contexture analogue à celle de la Rave; leur saveur se rapproche de celle des Artichauts. On les mange assaisonnés de diverses manières; mais ils sont surtout usités pour la nourriture des bestiaux. Ils conviennent particulièrement aux moutons et aux vaches : les chevaux eux-mêmes s'en accommodent fort bien; mais il faut toujours, à quelque espèce de bestiaux qu'on les donne, y joindre une certaine quantité de fourrage sec. Les feuilles, vertes ou sèches, présentent une utilité presque aussi grande que les tubercules, avantage que ne présente pas la Pomme de terre : elles constituent un bon fourrage. Enfin, les tiges forment un excellent combustible pour chauffer le four. Vilmorin a obtenu, il y a quelques années, une variété de Topinambour à tubercules jaunes; mais ses qualités ne diffèrent en rien de celles de l'espèce commune. Enfin, l'un des plus précieux avantages de cette plante, c'est qu'elle ne redoute pas le froid, et qu'elle donne des produits dans des terrains secs et stériles, impropres à toute autre culture. — Le *Dahlia* produit aussi des tubercules que les Mexicains, dit-on, mangent cuits sous la cendre; mais ils ont une saveur empyreumatique telle, que les palais européens ne pourraient s'y habituer, à moins de nécessité absolue. On peut toutefois s'en servir pour engraisser la volaille.

VI. *Plantes d'ornement.* — La grande famille des Comp. renferme un certain nombre de plantes remarquables par leur beauté, et qui contribuent à faire l'ornement de nos jardins. Au premier rang vient se placer le *Dahlia variable*, dont la culture a su obtenir près de 2,000 variétés de toutes couleurs et de toutes nuances, sauf la couleur bleue. Après le Dahlia, nous citerons les plantes cultivées dans nos jardins sous le nom de *Chrysanthèmes*; mais les plus belles sont classées par les botanistes dans le genre *Pyrèthre*, comme le *Chr. de la Chine* et le *Chr. de l'Inde* (*Pyrethrum sinense* et *indicum*). La *Reine-Marguerite* (*Callistephus sinensis*) ne leur cède guère en beauté. La *grande Marguerite*, *Marg. des prés* (*Chr. leucanthemum*), quoique indigène, est presque leur rivale. La *Pâquerette* (*Bellis perennis*), ou *petite Marguerite*, vient spontanément embellir toutes nos pelouses. Dans le genre *Aster*, nous nommerons le joli *Aster amellus*, vulgairement *Œil-de-Christ.* Le genre *Solidage* (*Solidago*) nous offre la *Sol. du Canada*, plus connue sous le nom de *Gerbe d'or*, ainsi que les espèces appelées *Sol. altissima* et *bicolor.* Nous nous contenterons de mentionner les fleurs élégantes que nous fournissent les genres *Coreopsis*, *Calliopsis*, *Tagète* (vulgairement *Œillet* ou *Rose d'Inde*), *Rudbeckia*, *Chrysocome*, *Cinéraire*, *Cacalia*, *Érythrée*, *Gazania*, *Gaillardia*, *Cladanthe*, *Souci*, *Zinnia*, etc. Les genres *Gnaphalium*, *Helichrysum* et *Xeranthemum* nous donnent ces fleurs que l'on désigne communément sous le nom d'*Immortelles*, parce que les bractées scarieuses de leur involucre se conservent plusieurs années avec leur couleur, pourvu qu'on ait le soin de les cueillir encore fraîches et de les faire sécher en les tenant renversées. C'est avec l'*Hélichryse d'Orient*, appelé vulgairement *Immortelle jaune*, qu'on fait les couronnes dont nous aimons à orner les tombeaux de ceux qui nous furent chers.

COMPOSER. v. a. (lat. *componere*, mettre ensemble). Former, faire un tout de l'assemblage de plusieurs parties. Se dit Des choses physiques et des choses morales. *Dieu a composé l'homme d'un corps et d'une âme. Toutes les pièces qui composent cette machine. C. un remède avec divers ingrédients. J'ai composé ce mot avec deux mots grecs. Le spectacle sera composé de trois pièces. Il s'était composé un petit cercle d'amis. Les fidèles sous un même chef composent l'Église. Les patriciens et les plébéiens composaient le peuple romain.* ‖ Faire ou produire quelque ouvrage d'esprit, ou quelque œuvre d'art. *C. un livre, un discours, un poëme, un drame, des vers. — C. un tableau. C. des plans et des dessins. C. un ballet, etc. — C. la musique d'un opéra. C. un opéra, un air, un chœur, une symphonie, une contredanse, un motet, une messe.* — Se dit absol. dans ce sens. *Il a besoin d'être seul quand il compose. C. avec soin, avec négligence. C. de tête. C'est un malheureux obligé de c. pour vivre. Il apprend à c. C. sur le piano*, Se servir du piano pour c. de la musique. ‖ Absol., dans les Colléges, Faire un devoir donné par le professeur. *Les écoliers composent aujourd'hui pour les prix. C. en prose, en vers, en grec, en thème, etc.* ‖ *C. son visage, sa mine, sa contenance, son geste, ses actions, etc.*, Arranger, accommoder son visage, son geste, etc., selon l'état où l'on veut paraître, selon l'effet qu'on veut produire. ‖ T. Impr. V. TYPOGRAPHIE. = SE COMPOSER. v. pron. Être composé. *L'édifice entier se compose de trois bâtiments principaux. Les éléments dont un corps se compose. Notre entendement se compose de plusieurs facultés.* ‖ Accommoder son visage, sa contenance, son geste, à l'état où l'on veut paraître. *Se c. selon les temps, selon les lieux. Ayez soin de vous c. lorsque vous serez devant lui.* = COMPOSER. v. n. S'accommoder, s'accorder sur quelque différend, en traiter à l'amiable. *C. à l'amiable avec ses créanciers. C. d'une somme qui est due. C. de ses intérêts, de ses droits, de ses prétentions. Vous me devez tant, composons. Ils ont composé ensemble.* ‖ Capituler, convenir que l'on se rendra, que l'on rendra une place, un poste sous certaines conditions. *Le gouverneur se pressa trop de c., de demander à c. Les ennemis ne voulurent c. qu'à telle condition.* Dans ce sens, on dit plus ordinairement *Capituler.* ‖ Fig., *On ne compose point avec sa conscience. Il est quelquefois permis de c. avec les préjugés de son temps.* = COMPOSÉ, ÉE. partic. *Un corps, un être c.*, Voy. COMPOSÉ, subst. — *Machine composée, fort composée*, Machine dans la construction de laquelle il entre beaucoup de pièces différentes. — *Mot c.*, Formé de deux ou de plusieurs mots joints ensemble. *Passe-temps, soutenir, inconvenant, sont des mots composés. Verbe c. Substantif c.* — *Être c., fort c.*, Avoir, ou affecter d'avoir un air grave, un air sérieux et modeste. *Cet homme est toujours guindé, toujours c.* Se dit aussi De l'air, des actions, etc. *Il a l'air extrêmement sérieux et c. Un visage c. Un maintien c. Toutes ses actions sont composées.* Syn. V. AFFECTÉ. ‖ T. Arith. *Raison composée*, V. PROPORTION. * *Nombre composé*, V. NOMBRE. ‖ T. Bot. *Fleur composée*, V. FLEUR et COMPOSÉES. *Feuille composée*, V. FEUILLE. * *Fruit composé*, V. FRUIT. ‖ T. Mécan. *Mouvement composé*, V. FORCE. ‖ T. Mus. *Intervalle composé*, V. INTERVALLE. ‖ T. Philos. *Sens composé*, V. SENS.

COMPOSITE. adj. 2 g. L'un des cinq ordres d'architecture. — S'emploie aussi subst. pour désigner cet ordre. *Le c. participe de l'ionique et du corinthien.* Voy. ORDRE.

COMPOSITEUR. s. m. Celui qui compose en musique. *Un bon, un savant, un grand c.* ‖ T. Jurisp. *Amiable c.*, V. ARBITRE. ‖ T. Typog Celui qui assemble, qui arrange les caractères pour en former des mots, des lignes, des pages.

COMPOSITION. s. f. (lat. *compositio*). Action de composer quelque chose, de former un tout, soit par l'arrangement de plusieurs parties, soit par le mélange ou la combinaison de plusieurs choses. *Il est occupé à la c. d'une machine nouvelle. La c. des mots. Chef-d'œuvre, gentilhomme, aujourd'hui, sont des mots formés par c. Procéder à la c. des lots dans un partage. Le capitaine de ce navire s'occupe de la c. de son équipage. Notre esprit fait sans cesse des compositions et des décompositions. Ce pharmacien entend bien la c. des remèdes.* ‖ Résultat de l'action de composer, de l'arrangement de plusieurs parties, du mélange ou de la combinaison de plusieurs choses. *La c. du corps humain est admirable. Les ressorts qui entrent dans la c. d'une machine. La c. du spectacle était assez piquante. Il entre plusieurs substances dans la c. de ce médicament. La c. de ce spécifique est encore un secret. Le stras est une c. qui imite le diamant. La c. du sucre de canne est représentée par la formule* $C^{12}H^{11}O^{11}$. = Action de composer un ouvrage d'esprit. *La c. de cette histoire lui a coûté beaucoup de recherches. Il est occupé à la c. d'une nouvelle comédie. Cela lui est échappé dans la chaleur, dans le feu de la c. Il nous a lu une pièce de sa c. Cet ouvrage est d'une c. pénible.* — S'emploie, dans un sens anal., en parlant De musique, de peinture, etc. *Ce pianiste a exécuté un morceau de sa c. Ce ballet est de la c. d'un tel. La c. d'un tableau, d'un plan.* ‖ T. Mus. L'art d'inventer et d'écrire de la musique suivant les règles. *Apprendre, savoir la c. Il excelle dans la c. Les règles de la c.* ‖ T. Peinture.

L'ordonnance générale d'un tableau, la disposition des divers personnages ou des divers objets qu'il représente. *Un tableau d'une savante c. La c. en est belle, hardie, gracieuse.* — * Se dit aussi en parlant Des œuvres de la sculpture. *Ce bas-relief pèche par la c.* ‖ Se dit Des ouvrages d'un écrivain ou d'un artiste. *Achever une c. Une belle, une savante c. Une grande c. Une c. froide, ridicule, extravagante. Il préfère ce genre de c.* ‖ Le devoir que fait un écolier sur le sujet qui lui est donné par le professeur. *Une c. sans faute. Corriger une c. Juger les compositions.* = T. Imprim. V. Typographie. = Accommodement dans lequel l'une des deux parties, ou toutes les deux ensemble, se relâchent plus ou moins de leurs prétentions. *Venir à c. Entrer en c. Venir à une c. amiable. Obtenir une bonne c. Par c. faite, je lui dois tant.* ‖ Fig., *C'est un homme de c., de bonne, de facile c.*, C'est un homme d'accommodement, un homme à qui il est aisé de faire faire ce qu'on veut. *Il est de difficile c.*, Il se tient trop ferme, il est malaisé de le réduire au point où l'on veut. — On dit aussi D'une fille ou d'une femme qui accorde facilement ses faveurs, qu'*Elle est de bonne, de facile c.* = T. Guerre. Convention que fait une place qui se rend. *C. honorable, avantageuse. Recevoir à c. Cette place s'est rendue par c. Les articles de la c. portent que...* On emploie plus ordin. le mot *Capitulation.* ‖ * T. Mécan. *C. des forces, du mouvement*, V. Force.

Enc. — On donne le nom de *Composition* ou de *Prix du sang* à une sorte de dommages-intérêts que, chez les peuples sémitiques et chez les Germains, l'auteur d'un meurtre ou d'une blessure était tenu de payer aux parents de la victime ou à la victime elle-même, si elle avait survécu aux violences dont elle avait été l'objet. C'était une véritable rançon moyennant laquelle l'agresseur se mettait à l'abri de la vengeance et des poursuites personnelles de l'offensé ou de ses proches. Cet usage, qui nous paraît si singulier, avait été imaginé pour diminuer la fréquence des guerres privées. Il subsiste encore chez les Arabes du désert ; mais, chez les Israélites, peuple de même race, il avait été aboli par la législation mosaïque, pour les cas d'homicide volontaire, car la loi de Moïse avait en même temps organisé une justice régulière, forte et égale pour tous. Lorsque les premières lueurs d'une civilisation naissante commencèrent à poindre chez les peuplades germaniques, le rachat du sang ne fut pas aboli ; mais, au lieu de laisser les familles de l'offenseur et de l'offensé débattre entre elles le prix de la c., la loi intervint pour le fixer, et elle le gradua en raison de la qualité des personnes et de la gravité du dommage causé. — La c. portait, chez les Germains, le nom de *Wehrgeld*, qui paraît formé de deux radicaux, *where*, valeur, et *geld*, or. Il signifierait, suivant Adelung, l'*argent qui vaut un homme*, et selon Campe, *argent qui garantit la vie d'un homme*.. Le taux de cette c. varie dans les divers codes des peuplades germaniques. Le chiffre le plus élevé auquel il se trouve fixé ne dépasse pas 1,800 sous d'or, et le plus bas descend jusqu'à 20. La première c. se payait, chez les Franks Saliens, pour le meurtre d'un homme libre, compagnon du roi, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée. La seconde s'appliquait à la mort de l'esclave chez les Bavarois. Entre ces deux limites existe une échelle dont les degrés ne sont pas toujours les mêmes chez les différentes tribus. Ainsi, par ex., la mort de l'évêque était estimée 960 sous chez les Allemands, et 900 chez les Franks Ripuaires. Pour un diacre, on payait 500 sous chez ceux-ci, 400 chez ceux-là, et 200 seulement chez les Bavarois. Chez les Bourguignons, la vie d'un esclave bon ouvrier en or valait 150 sous, autant que celle d'un grand (*Optimas*), lorsque toutefois ce dernier avait été l'agresseur, et beaucoup plus que celle de l'homme libre de condition moyenne, qui n'équivalait qu'à 100 sous. En général, chez les peuplades germaniques, l'origine et la condition des personnes étaient le principal élément du wehrgeld ; cependant, ainsi que le montre ce dernier ex., les circonstances du délit, la rareté ou l'utilité de l'homme tué étaient également prises en considération.

*** COMPOST.** s. m. T. Agric. Voy. Engrais.

COMPOSTEUR. s. m. T. Imprim. V. Typographie.

COMPOTE. s. f. (lat. *compositus*, composé). Espèce de confiture qu'on fait avec du fruit et du sucre, et qui est moins cuite que les confitures faites pour être gardées. *C. de poires, d'abricots, de cerises, etc.* ‖ Se dit aussi d'Une certaine manière d'accommoder les pigeons. *Une c. de pigeons. Mettre des pigeonneaux en c.* ‖ Fig. et pop., *Avoir les yeux, la tête, etc., à la c., en c.*, Avoir les yeux, etc., tout meurtris.

COMPOTIER. s. m. Plat creux dans lequel on sert des compotes de fruits.

COMPRÉHENSIBLE. adj. 2 g. Concevable, intelligible, qui peut être compris. *Cela n'est pas c. Ce raisonnement n'est pas c. Voilà qui est c.*

COMPRÉHENSION. s. f. (lat. *comprehensio*). Faculté de comprendre, de concevoir. *Avoir la c. aisée, facile. Il est de dure c.* ‖ Connaissance entière, parfaite. *La c. des mystères est réservée à l'autre vie.*

Enc. — En Logique, ce mot sert à désigner l'un des deux points de vue généraux sous lesquels nos idées générales peuvent être considérées. En effet, dans chacune de ces idées nous pouvons envisager : 1° ses éléments constitutifs, ou, en d'autres termes, les attributs qui la composent et sans lesquels elle ne pourrait exister ; 2° le nombre plus ou moins grand d'objets auxquels cette idée s'applique, et dont elle est le type commun. — Ainsi, par ex., dans l'idée de triangle nous trouvons l'étendue, la figure, les trois lignes qui forment ses côtés, les trois angles égaux à deux angles droits, etc. : c'est ce point de vue que l'on appelle *Compréhension.* Mais, de plus, l'idée générale de triangle s'applique au triangle rectangle, au triangle scalène, au triangle isocèle, en un mot, à toute espèce de triangle : ce second point de vue se désigne par le terme d'*Extension.* Ce qui constitue essentiellement la différence entre la c. d'une idée et son extension, c'est qu'on ne peut rien changer à la c. sans détruire l'idée générale elle-même, tandis que l'extension de l'idée peut être augmentée ou diminuée sans rien changer à sa nature. Il résulte même de là qu'il y a antagonisme entre la c. et l'extension d'une idée quelconque : plus une idée a de c., moins elle a d'extension, et *vice versâ.* C'est ainsi, par ex., que l'idée d'*être* est de toutes nos idées celle qui a le plus d'extension, parce qu'elle a le moins de c. ; c'est ainsi encore que l'idée d'*insecte* a plus de c. que celle d'*animal*, car elle a une extension bien moins grande.

COMPRENDRE. v. a. (lat. *comprehendere*, prendre ensemble, embrasser). Contenir en soi, renfermer en soi plusieurs choses distinctes. Se dit Des choses physiques et morales. *L'univers comprend tout ce qui est. La France comprend quatre-vingt-six départements. Cette famille de plantes comprend un grand nombre de genres. La philosophie comprend la logique, la morale et la métaphysique. La justice comprend toutes les vertus.* ‖ Faire entrer une partie dans un tout, mettre ensemble dans une même catégorie. *Il a tant de revenu, sans y comprendre ce que rend sa place. Dans tout ce que je dis là, je ne comprends pas telle et telle chose. Dans ce tableau de la population, on n'a pas compris les étrangers. C. plusieurs choses sous une même dénomination.* = Avoir l'intelligence d'une chose, en saisir, en pénétrer le sens. *Je comprends parfaitement bien ce que vous me dites. Cela est difficile à c. Tout ce que j'ai pu c., c'est que... Cette maxime a été mal comprise.* — *C. quelqu'un*, Avoir l'intelligence, pénétrer le sens de ce que dit quelqu'un, de ses explications, etc. *Il faut que vous n'ayez pas compris* ou *que vous ayez mal compris votre professeur. Écrivez plus clairement, si vous voulez qu'on vous comprenne.* ‖ Se dit, dans un sens particulier, De l'intelligence des langues, des mots, etc. *Comprenez-vous l'anglais? Il comprend cette langue. Ce passage est très-difficile à c. Je ne comprends pas ces deux mots. Cet animal semble c. tout ce qu'on lui dit. Cet étranger a beaucoup de peine à se faire c.* ‖ Se faire d'une chose une juste idée, une idée conforme à sa nature. *Je compris alors toute la grandeur du péril. Il sut c. ses devoirs. Les méchants ne peuvent comprendre la vertu. Vous ne comprenez pas l'affaire. Pour bien vous faire c. l'état de la question. Ils comprirent que le moment était venu.* ‖ Se rendre raison d'une chose, en découvrir le motif. *Je ne comprends pas sa conduite. Je ne comprends pas qu'on puisse être fâché de cela. Je ne comprends rien à sa conduite, à son langage, à tout cela.* — *C. quelqu'un*, Se rendre raison de sa conduite, de ses discours, etc. *Il tient une conduite si bizarre, que je ne le comprends pas. Comprenez-vous cette femme avec ses caprices? C'est un homme difficile à c.* ‖ C. s'emploie quelquefois absol. dans les quatre acceptions qui précèdent. *Je vois que vous n'avez pas compris. Comprenez-vous maintenant?* = se Comprendre. v. pron. *Il ne se comprend pas lui-même*, Il ne se rend pas compte de ce qu'il dit, il n'en a pas l'intelligence complète. Dans le sens contraire, on dit, *Il se comprend très-bien.* — * *Ces deux individus ne se comprennent pas entre eux*, Aucun d'eux ne saisit ce que lui dit l'autre, soit parce qu'ils ne parlent pas la même langue, soit parce qu'ils n'attachent pas à certains mots la même signification. ‖ * En parlant des choses, *Se c.*, se dit quelquefois pour Être compris. *Cela se comprend aisément. Une pareille conduite ne se comprend pas.* = Compris, ise. part. *Le pays compris entre le Rhône et les Alpes.* — *Y compris*, En y comprenant ; et *Non compris*, Sans y comprendre. *Il a dix mille francs de revenu, y compris les profits de sa place, non compris la maison où il loge. Depuis tel article du Code jusques et y c. tel autre.* On dit également, en faisant accorder : *Les profits de sa place y c. La maison où il loge non comprise.* = Conjug. V. Prendre.

Syn. — *Entendre, Concevoir.* — Dans le langage ordinaire, ces trois verbes signifient se faire des idées conformes aux objets ; mais *entendre* semble se rapporter plutôt à la valeur des termes dont on se sert ; *comprendre* répond plus directement à la nature des choses, et *concevoir* regarde plus particulièrement l'ordre et l'arrangement des choses. Ainsi on *entend* les langues, on *comprend* les sciences, on *conçoit* ce qui regarde les beaux-arts. Il est difficile d'*entendre* ce qui est énigmatique, de *comprendre* ce qui est abstrait, et de *concevoir* ce qui est confus. La facilité d'*entendre* indique un esprit fin ; celle de *comprendre* est propre à un esprit pénétrant ; celle de *concevoir* désigne un esprit net et méthodique.

COMPRESSE. s. f. T. Chir.

Enc. — On nomme ainsi une pièce de linge fin et à demi usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement replié plusieurs fois sur lui-même, qu'on applique sur les plaies et qui sert à maintenir des substances médicamenteuses, à exercer une compression convenable, etc. On donne aux compresses des formes et des dimensions différentes suivant les circonstances et selon les parties sur lesquelles on les applique. Une c. est dite *fenestrée*, lorsque, dans un point de son étendue, elle est percée d'une ouverture plus ou moins grande ; elle est dite *découpée*, quand ses bords sont plus ou moins profondément divisés. Une c. *en croix de Malte* est une c. carrée et fendue également aux quatre angles. On emploie aussi des compresses *graduées*, soit pour rapprocher par une compression méthodique les bords d'une plaie, soit pour tenir écartées des parties qui tendent à se rapprocher plus qu'il ne convient. La c. *graduée régulière* se fait avec un morceau de linge replié plusieurs fois sur lui-même, de façon que les replis aient tous une largeur égale et se recouvrent régulièrement. Dans la c. *graduée prismatique*, les replis doivent être de plus en plus en plus étroits, de telle sorte que leur ensemble présente la forme d'un prisme triangulaire. Enfin, on traverse tous les replis avec quelques points de suture pour les maintenir dans la forme voulue. — Voy. Bandage.

*** COMPRESSEUR.** s. m. T. Chir.

Enc. — Le nom de *Compresseur* a été donné à divers instruments destinés à exercer une compression plus ou moins forte sur des vaisseaux, pour arrêter les hémorrhagies et faciliter les opérations chirurgicales ; sur des nerfs, pour amortir la sensibilité des parties ; sur un canal, pour empêcher un écoulement incommode, comme l'incontinence d'urine, etc. ; mais c'est sur les vaisseaux artériels que l'on applique le plus souvent les instruments de ce genre. Le *C. de Dupuytren*, qui est destiné à la compression des artères, consiste essentiellement en un demi-cercle d'acier présentant à l'une de ses extrémités une pelote qui sert de point d'appui, et traversé à l'autre par une vis de pression supportant une seconde pelote mobile qu'on serre sur l'artère au moyen de la vis.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. T. Physiq. La propriété que possèdent certains corps de se réduire à un moindre volume sous l'action d'une cause extérieure. V. Corps.

COMPRESSIBLE. adj. 2 g. T. Phys. Qui peut être comprimé, réduit à un moindre volume.

COMPRESSIF, IVE. adj. T. Chir. Qui sert à comprimer. *Bandage c. Appareil c.*

COMPRESSION. s. f. Action de comprimer ; Effet produit dans le corps comprimé. *La c. de l'air. Une forte c.* ‖ * Fig., *La c. des idées n'a d'autre effet que d'empêcher leur manifestation.*

*** COMPRIMANT, ANTE.** adj. T. Phys. Qui exerce une compression. *Force comprimante.*

COMPRIMER. v. a. (lat. *comprimere ;* de *cum*, avec, et *premere*, presser). Agir sur un corps de manière à le réduire à un moindre volume. *On comprime l'air dans un fusil à vent. C. le bras avec un bandage.* ‖ Fig., Empêcher d'agir, d'éclater, de se manifester. *C. les factions. C. un parti. C. les idées.* = * se Comprimer. v. pron. Être comprimé. *L'eau se comprime très-difficilement.* = Comprimé, ée. part. ‖ T. Hist. nat. S'emploie adjectiv. pour désigner Un corps dont la forme semble avoir été modifiée ou déterminée par une pression latérale. *Le corps de beaucoup de poissons est c. La gousse de l'arbre de Judée est comprimée.*

*** COMPROMETTANT, ANTE.** adj. Qui compromet, qui peut compromettre. *Un homme très-c. Parole compromettante.*

COMPROMETTRE. v. n. (lat. *cum*, avec ; *promittere*, promettre). Consentir réciproquement, par acte, de se rapporter sur les différends, sur les procès qu'on a ensemble, au jugement d'un ou de plusieurs arbitres. *Ils ont compromis de toutes leurs affaires entre les mains d'un tel. Je lui ai offert de c. là-dessus, s'il voulait. Ils ont compromis sur tous les chefs du procès.* = Compromettre. v. a. Exposer quelqu'un à se trouver dans quelque péril, dans quelque difficulté, à recevoir quelque chagrin, quelque dégoût, soit en se servant de son nom sans son aveu, soit en l'embarrassant dans des démêlés, dans des affaires. *Je ménagerai si bien les choses, que je ne vous compromettrai pas. Il est gravement compromis.* On dit dans un sens anal., *C. sa dignité, son autorité, sa fortune, sa réputation, etc.*, Exposer sa dignité, son autorité, sa fortune, etc., à recevoir quelque atteinte ; et *C. la dignité, les intérêts, etc., de quelqu'un.* = se Compromettre. v. pron. Exposer son honneur, sa dignité, son autorité, sa fortune, à quelque atteinte. *Il s'est gravement compromis dans cette affaire.* = Compromis, ise. part. = Conjug. V. Mettre.

COMPROMIS. s. m. Acte par lequel deux ou plusieurs personnes s'engagent à s'en rapporter pour quelque différend au jugement d'un ou de plusieurs arbitres. *Faire passer, dresser, signer un c. Ce n'est pas là une chose que l'on doive mettre en c.* V. Arbitrage. ‖ Fig., *Mettre quelqu'un en c. avec un autre*, L'exposer à quelque embarras. *Mettre la dignité, l'autorité de quelqu'un en c.*, L'exposer à quelque atteinte.

COMPTABILITÉ. s. f. [Le P ne se pron. ni dans ce mot ni dans les huit suivants.] Obligation de rendre compte. Peu us. ‖ L'action, la manière de rendre et d'établir des comptes. *Il a mis beaucoup d'ordre dans sa c. Être chargé de la c. Bureau de la c.* — V. Livres.

COMPTABLE. adj. 2 g. Qui est assujetti à rendre compte. *Officier, agent c. Les receveurs sont comptables.* — Figur., *Il n'est c. à personne de ses actions. Nous sommes comptables de nos talents à la patrie.* ‖ Qui impose l'obligation de rendre compte. *Il ne veut point d'emploi c.* — *Quittance c.*, Qui est revêtue des formes nécessaires pour être allouée par qui il appartient. = Comptable. s. m. Celui qui est tenu de rendre compte, ou Qui fait profession de tenir la comptabilité dans une administration publique ou privée. *On a appelé tous les comptables. C'est un excellent c.*

COMPTANT. adj. m. Ne se dit guère que dans ces locut., *Argent c.*, *Deniers comptants*, Argent en espèces, argent compté sur-le-champ. *Il a tant en argent c. Payer argent c., en beaux deniers comptants. Il refusa les billets, et il voulut de l'argent c.* — Fig. et fam., *C'est de l'argent c.*, se dit D'une chose promise, et qui ne peut manquer. *Prendre quelque chose pour argent c.*, Croire trop aisément à ce qu'on dit; S'en trop rapporter à de simples apparences. *Avoir de l'esprit argent c.*, Avoir la repartie prompte, briller dans la conversation. = Comptant. s. m. Se dit pour Argent comptant. *Avoir du c. Voilà tout mon c. Acheter, vendre au c.* Famil. ‖ Autrefois, au Trésor royal, on appelait, *Petit c.*, Le bureau où l'on payait les sommes au-dessous de mille livres, et *Grand c.*, Celui où l'on payait les sommes supérieures. = Comptant. adv. *Vendre, acheter, payer c.* — Fig. et fam., *Payer c.*, Rendre sur-le-champ les bons ou les mauvais offices qu'on a reçus. Se dit surtout dans ce dernier cas. *Il m'a joué un tour, mais je l'ai payé c.*

COMPTE. s. m. (lat. *computatio*). Calcul, nombre total de choses qui ont été ou qui doivent avoir été comptées. Énumération. *Il sait le c. de son argent. J'ai trouvé cent vingt francs dans le sac, c'est le c. Vous avez cru me donner cent francs, vous ne m'en avez donné que quatre-vingt-dix, ce n'est pas le c. Le c. n'y est pas. On lui a donné l'argenterie en c. Sans c. ni mesure. Je ne vous dirai pas toutes ses fredaines, le c. en serait trop long. Monnaie de c.*, V. Change. Fam., *Cela n'est pas de c.*, Cela ne doit pas être compté. *De c. fait*, En comptant bien. ‖ Famil., *C. rond*, se dit d'un Nombre composé de dizaines, de centaines ou de milliers sans fraction. *Dix, trente, cent, cinq cents, mille, sont des comptes ronds. Donnez-moi encore deux francs, cela fera vingt francs; cela fera un c. rond.* Quand on compte par espèces métalliques, *C. rond* se dit d'Un nombre de ces espèces sans fraction. *Quatre napoléons font un c. rond.* — Par opposit. à *C. rond*, on dit quelquefois *Mauvais c.* ou *C. borgne. Quatre francs quatre-vingt-cinq centimes font un mauvais c., un c. borgne.* ‖ Prov., *Erreur n'est pas c.*, On peut toujours revenir sur une erreur de calcul. *A tout bon c. revenir*, On doit toujours être reçu à recommencer un calcul, pour s'assurer de son exactitude. ‖ Fig. et famil., *Faire son c., trouver son c.*, Trouver du profit et de l'avantage. *Il a bien fait son c. dans cette recette. Ne plaisantez pas cet homme-là, vous n'y trouveriez pas votre c.* — *Faire son c.*, signifie encore, Se proposer, s'attendre à, espérer que, etc. *Il fait son c. de partir demain. Il croyait qu'il aurait cette place et faisait son compte là-dessus. Ne faites pas votre c. sur de pareilles promesses.* Ces loc. ont vieilli; au lieu de *Faire son c.*, on dit aujourd'hui *Compter.* — *Avoir son c.*, Avoir ce qu'on espérait, ce qu'on désirait; Être bien dans ses affaires. *Avoir son c., entendre bien son c.*, Entendre bien ses intérêts, et n'être pas facile à duper. — *Être loin de c., loin de son c.*, Être loin de ce que l'on espère, de ce que l'on désire; Se tromper dans ses prévisions, dans ses prétentions, etc. — *Être loin de c.*, se dit aussi De deux personnes qui étant en marché, en négociation, sont encore bien éloignées de pouvoir tomber d'accord. *Ils sont encore loin de c. Il est loin de c. avec moi.* ‖ *A ce c.-là*, Selon cette manière de voir, selon cette supposition. *A ce c.-là, je vois qu'il n'a pas tort.* On dit de même, *A votre c., il n'y aurait rien à reprendre. Au c. de mon adversaire, je devrais, etc.* — *Au bout du c.*, loc. fam. dont on se sert en terminant un raisonnement, un discours, etc., et qui sign., Tout bien considéré, après tout. *Au bout du c., je ne crains rien.* = *C.*, se dit encore quelquefois D'un certain nombre de choses que l'on prend successivement dans la main, et qui, étant plusieurs fois répété, fait la somme ou le total que l'on demande. *A compter cinq à cinq, il faut vingt comptes pour faire cent.* = État de ce qu'on a dépensé, de ce qu'on doit, de ce qu'on a à recevoir ou de ce qu'on a à payer. *Vous avez dépensé cent francs à l'hôtel, voilà votre c. J'ai dépensé pour vous deux cents francs, en voilà le c. Faites-moi le c. de ce que je vous dois. Examinez bien mon c., et vous verrez ce que vous me devez. Voilà le c. de ce que je dois recevoir cette semaine.* ‖ *Donner à un ouvrier son c.*, Lui payer ce qui lui est dû. *Faire le c. à un domestique, lui donner son c.*, Le renvoyer en lui payant ce qu'on lui doit de ses gages. — Fig., *Donner à quelqu'un son c.*, Le traiter comme il l'a mérité. Ne se dit qu'en mauvaise part. = T. Comm. et Admin. État calculé ou non calculé d'effets possédés, administrés, acquis, reçus, dus ou dépensés. *Bon c. C. fidèle. Établir, dresser, rendre, voir, revoir un c. Arrêté de c. Reliquat de c. Livres de comptes*, Les registres et journaux sur lesquels les commerçants, banquiers, etc., portent leur avoir, leurs dettes, leurs recettes et leurs dépenses. ‖ * *C. de capital*, C. qui évalue tout ce que possède un négociant, tant en immeubles qu'en effets mobiliers de toute nature, déchargés de toutes hypothèques et de toutes dettes. *C. de profits et pertes*, Celui par lequel un négociant établit la balance des profits et des pertes qu'il a pu faire. *C. de bilan*, Celui qu'on ouvre au grand-livre pour la clôture des livres. *Bordereau de c.*, Relevé détaillé des diverses espèces de valeurs qui entrent dans un c. particulier. *Débet de c.*, La somme dont la recette excède la dépense. *Solde de c.*, La somme dont le débit excède le crédit, ou dont le crédit excède le débit, lorsque la balance a été faite et vérifiée. *C. courant*, Le c. particulier que tient un négociant en rapport d'affaires avec un autre, afin de savoir constamment sa position à l'égard de ce dernier. *Lorsque deux négociants tiennent chacun un c. courant pour les affaires qu'ils font ensemble, le débit du c. de l'un constitue le crédit du c. de l'autre, et réciproquement. C. courant*, se dit encore De tout crédit ouvert par un banquier à un particulier pour toutes les affaires courantes de celui-ci. *C. de retour*, V. Change. ‖ * *Ouvrir un c.*, Le placer pour la première fois dans le grand-livre, ce qui se fait en écrivant en gros caractères les noms, prénoms et demeure de celui avec qui l'on entre en c. ouvert. *Apostiller un c.*, Mettre des notes et des apostilles à côté de chaque article, aux uns pour les allouer, aux autres pour les débattre. *Vérifier un c.*, L'examiner pour s'assurer qu'il ne s'y est point glissé d'erreur. *Clore un c.*, L'arrêter et en fixer le reliquat. *Coucher une somme sur un c.*, Enregistrer sur un grand-livre, soit en débit, soit en crédit, les parties dont les particuliers deviennent débiteurs ou créditeurs. *Pointer les parties d'un c.*, Mettre un point à côté de chaque partie que le comptable vérifie, pour justifier que la rencontre est juste. *Solder un c.*, Le calculer, le régler, l'arrêter, en faire la balance. *Passer en c.*, Tenir c. à quelqu'un d'une somme qu'on a reçue de lui ou pour lui. *Assurer un c.*, En juger tous les débats, et en faire lever toutes les souffrances et apostilles mises en marge. *Affirmer un c.*, Jurer et assurer qu'il est véritable. *Débattre un c.*, Faire des remarques sur divers articles d'un c., soit pour augmenter la recette, soit pour en faire diminuer la dépense. ‖ *Être de c. à demi avec quelqu'un*, Être en société d'intérêt avec quelqu'un, et partager par moitié les bénéfices et les pertes. ‖ Fig. et fam., *Son c. est bon*, On lui fera un mauvais parti, ou * Il sait la peine, le châtiment qui l'attend. On dit dans un sens anal., *Son c. sera bientôt réglé, etc.* — *Faire c., tenir c. de quelqu'un* ou *de quelque chose*, L'estimer, l'avoir en considération. *J'en fais grand c. Il en fait peu de c. Il n'a tenu aucun c. de mes observations.* — On dit quelquefois D'une femme qui néglige les soins de sa personne, de son ajustement, ou Qui a peu de soin de sa réputation, qu'*Elle ne tient pas c. d'elle.* — *Tenir c. à quelqu'un d'une chose*, Lui en savoir gré, lui en avoir de la reconnaissance. *Je lui tiens c. de sa bonne volonté.* On dit dans un sens anal., *Mettre, faire, entrer en ligne de c.* — *Dieu nous tiendra c. des moindres actes de charité*, Nous en récompensera. ‖ On dit D'une chose qu'une personne a ou aura à payer, qu'*Elle est à son c., sur son c. Les frais de voyage sont à mon c. Les étoffes que prend votre femme seront sur votre c. Je prends cela sur mon c.* — *Prendre sur son c.*, Se charger de quelque chose, en prendre la responsabilité. *Faites ce que je vous dis, je prends tout sur mon c.* — *Sur le c. de quelqu'un*, Sur ce qui le concerne. *On m'a donné sur son c. des renseignements peu favorables. Il n'y a rien à dire sur son c. Nous étions fort inquiets sur son c.* — *Mettre une aventure, faire courir une histoire sur le c. de quelqu'un*, Faire croire qu'elle lui est arrivée. ‖ *Pour le c. de quelqu'un*, En vertu du mandat qu'on a reçu de lui. *Vendre, négocier, acheter, etc., pour le c. de quelqu'un.* On dit par opposit., *Vendre, négocier, etc., pour son propre c., pour son c.* — Fig. et fam., *Il en a pour son c.*, se dit D'un homme à qui il arrive quelque malheur, comme d'être blessé, d'être maltraité, ou de faire quelque perte. On dit de même : *Il en a eu, il en a reçu* ou *on lui en a donné pour son c.* On dit aussi, *C'est pour son c., pour mon c., etc.*, C'est tant pis pour lui, pour moi, etc. *S'il m'arrive quelque mal, eh bien! ce sera pour mon c.* — *Pour mon c., pour son c.*, Pour ce qui me concerne, quant à lui. *Je n'ai, pour mon c., rien à me reprocher. Il a, pour son c., fait les plus grands efforts possibles.* — *Pour le c. de quelqu'un*, A son adresse. *Les applaudissements étaient pour le c. de l'auteur, pour son c.*, et *les sifflets pour celui de l'acteur.* = Se dit particulièrement De l'état de recette et de dépense des choses dont on a eu l'administration. *C. de gestion*, Celui qui est rendu par un comptable, et où il est justifié de la régularité des recettes et des dépenses. *C. de deniers*, Celui où il est justifié de l'emploi des fonds. *C. de matières*, Celui qui est basé sur des inventaires, sur les procès-verbaux ou sur les visa d'entrée et de sortie. *C. d'administration*, Exposé sommaire présenté par une administration aux personnes intéressées, et indiquant les résultats généraux obtenus pendant une certaine période de temps. — *C. de tutelle*, V. Tutelle. — *Avoir une chose en c.*, Être chargé de l'administrer, à la charge de justifier de sa gestion à qui de droit. ‖ *Être de bon c.*, Être fidèle dans les comptes que l'on rend; et Fig. et fam., Parler avec sincérité, avec franchise. *Soyez de bon c., et avouez que la chose ne vous plaît pas.* ‖ Fig., Action de rapporter ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, etc., d'en rendre raison, *Rendre c. de ses actions, de sa conduite. Je lui rendrai c. de vos faits et gestes. Je ne dois c. à personne de ma conduite. Je n'ai point de c. à lui rendre. Dieu nous demandera c. de toutes nos actions. Il lui rendit c. de ce qui s'était passé. On vint nous rendre c. que l'ennemi approchait. Je rendrai bon c. de votre conduite*, Je ferai connaître exactement à qui de droit la conduite que vous avez tenue. Fam. et en manière de menace, *Vous me rendrez bon c. d'une telle conduite*, Je saurai bien vous en punir, vous en faire repentir. *Rendre bon c. de sa conduite*, Faire connaître qu'on a tenu une conduite irréprochable. — *Rendre c. d'une séance de la chambre, etc.*, Analyser et apprécier les discours qui y ont été prononcés, rapporter les incidents qui se sont produits. — *Rendre c. d'un ouvrage dans un journal, etc.* Analyser un ouvrage, en faire connaître les qualités et les défauts. — *Se rendre c. de quelque chose*, Se l'expliquer, le comprendre. *Je ne pouvais me rendre c. de ce que j'éprouvais, de ce que je voyais.* — *C. rendu*, Exposé, récit de quelque fait particulier. *C. rendu de l'état des finances, de l'administration des douanes. Avez-vous lu le c. rendu de la séance?* * On dit aussi, *Le c. rendu d'un ouvrage, d'un drame, etc.*, L'analyse critique d'un ouvrage, etc. ‖ *Compte*, se prend encore pour Marché. *Avoir à bon c., faire bon c.*, Avoir à bon marché, faire bon marché. *Il a eu cela à bon c. Ce marchand vous fera bon c., vous fera meilleur c., vous vendra à meilleur c. que qui que ce soit.* On dit de même, *Vivre à bon c.*, Vivre à bon marché. *C'est une ville où l'on vit à bon c.* — Prov. et fam., *Boire, manger à bon c.*, Manger et boire sans se mettre en peine de savoir ce qu'il en coûtera, et qui le payera. On dit aussi Fig., *Boire, manger*.

rire, se divertir à bon c., Sans s'embarrasser de ce qui se passe, ni de ce qui peut arriver. = *A compte.* Manière de parler abrégée, pour dire qu'On a donné ou reçu quelque chose sur la somme due. *Il a donné cent écus à c.* — S'emploie substantiv. dans le même sens, mais alors on joint les deux mots par un trait d'union. *Il n'a reçu qu'un à-c. Voilà un bon à-compte.*

Enc. — *Cour des Comptes.* Ainsi que nous l'avons déjà dit au mot Budget, beaucoup de gens se figurent encore que l'administration des deniers publics est dépourvue de contrôle, et que les malversations sont choses faciles et fréquentes de la part des hommes qui ont le maniement de ces deniers. C'est là une erreur des plus grossières. L'emploi de tous les fonds qui constituent le budget de l'État, des départements, des communes, des établissements de bienfaisance, etc., est assuré par des règlements aussi simples que sévères. Toutes les opérations de la comptabilité publique sont régies par des règlements spéciaux. Enfin, leurs résultats, après avoir été soumis d'abord à l'examen des administrations centrales dont dépendent les fonctionnaires qui ont un maniement de fonds, sont portés chaque année à la *Cour des Comptes*, juridiction spéciale chargée d'exercer un contrôle sévère sur tous les comptables des deniers publics. Une institution analogue existait en France longtemps avant la révolution, sous le nom de *Chambres des Comptes.* Mais ces chambres, au nombre de 12, établies l'une à Paris et les autres auprès des pays d'états, n'avaient aucune relation entre elles. En outre, comme elles étaient placées sous la dépendance immédiate de l'administration qu'elles étaient chargées de contrôler, leur censure ne pouvait être très-efficace. Aussi furent-elles toutes supprimées par l'Assemblée constituante, qui, pour les remplacer, créa (par la loi du 17 sept. 1791) un *Bureau de Comptabilité nationale*, dont les membres furent nommés par elle et placés sous sa surveillance immédiate. Ce bureau fut chargé de contrôler l'emploi des impôts et de réprimer les abus qui survivaient à l'ancienne administration. Bientôt une loi du 24 juin 1793 transforma le Bureau de Comptabilité en *Commission de Comptabilité nationale.* Cette commission fut organisée sur des bases nouvelles et composée de fonctionnaires responsables qui devaient fournir un cautionnement, et qui étaient placés sous la surveillance du Corps législatif. Cependant elle ne fonctionna jamais qu'imparfaitement, et elle fut supprimée par la Constitution de l'an VIII. C'est à l'Empire que nous devons le rétablissement de cette juridiction qui constitue l'une des plus sûres garanties des citoyens, en tant que contribuables. A cette époque, l'ancienne institution des Chambres des Comptes fut régénérée, sous le nom de *Cour des Comptes*, par la loi du 16 sept. 1807, qui plaça sous sa juridiction tous les comptables de deniers publics sans exception. De plus, elle lui imposa le devoir de présenter à l'Empereur ses observations générales et ses vues d'amélioration relativement à l'administration financière du pays.

La Cour juge les comptes des recettes et dépenses publiques présentés par les receveurs généraux et particuliers des finances, les payeurs du trésor, les receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines, les receveurs des contributions indirectes et des douanes, les directeurs des postes et ceux des monnaies, le caissier du trésor public, l'agent responsable des virements de comptes, le directeur du grand-livre de la dette publique et de celui des pensions, le directeur des transferts au grand-livre. Elle juge également les comptes des trésoriers des colonies, de l'agent comptable du service des colonies, de celui des traites de la marine, de celui des chancelleries consulaires, du trésorier des invalides de la marine, de l'ordre de la Légion d'honneur, de la caisse d'amortissement, de celle des dépôts et consignations, des économes des lycées. Elle juge aussi les comptes des communes, des hospices, des monts-de-piété, des bureaux de bienfaisance, etc., lorsque leur revenu est de 30,000 francs et au-dessus. Enfin, aux termes de la loi du 6 juin 1844 et de l'ordonnance royale du 26 août 1844, elle statue sur les comptes annuels des agents comptables des *matières* appartenant à l'État. — D'autre part, elle prononce sur les pourvois qui lui sont présentés contre les arrêtés pris par les conseils de préfecture au sujet des comptes annuels des receveurs des communes, hospices et établissements de bienfaisance dont le revenu est inférieur à 30,000 francs.

Les comptables des deniers publics sont tenus de déposer leurs comptes au greffe de la Cour dans un délai prescrit. En cas de retard de leur part, celle-ci prononce les peines fixées par les lois et règlements. Les voies d'exécution auxquelles elle peut avoir recours consistent en amendes, séquestres, vente de biens et emprisonnement. La Cour, d'ailleurs, n'est pas compétente pour juger les actes de concussion ou les faux que peut lui révéler l'examen des comptes. Quand elle a constaté des crimes de ce genre, et après avoir entendu son procureur général, la Cour en rend compte au ministre des finances et en réfère à celui de la justice, qui envoie le coupable devant les tribunaux ordinaires. — Lorsqu'un ministre ou un agent comptable quelconque se croit fondé à attaquer un arrêt de la Cour pour violation de formes ou de la loi, il doit se pourvoir dans les trois mois devant le conseil d'État, section du contentieux (décret du 9 mars 1809). Les pourvois des ministres doivent, au préalable, avoir été approuvés par l'Empereur. En cas de cassation d'un arrêt de la Cour des Comptes, l'affaire est renvoyée devant l'une des chambres de la même Cour qui n'en a pas connu. Quant aux erreurs de fait ou matérielles, elles donnent lieu à une *révision* qui se fait suivant les formes ordinaires : les demandes en révision ne sont soumises à aucun délai. Chaque année, la Cour, en assemblée générale, fait un rapport adressé au chef de l'Etat et aux Chambres sur les réformes et améliorations qui lui paraissent devoir être introduites dans l'administration financière, et tous les trois mois, le premier président adresse au ministre de la justice l'état de situation du travail de la Cour.

Aujourd'hui la Cour des Comptes est ainsi composée : 1 premier président, 3 présidents, 18 conseillers-maîtres des comptes, 18 conseillers-référendaires de première classe, 62 référendaires de seconde classe, 1 procureur général, 1 greffier en chef et 6 commis-greffiers. Les maîtres des comptes sont divisés en trois chambres composées chacune d'un président et de 6 maîtres des comptes; les référendaires sont chargés de faire les rapports, mais ils n'ont pas voix délibérative. Les décisions doivent être prises dans chaque chambre à la majorité des voix, et, en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Chaque chambre ne peut juger qu'avec cinq membres au moins. Les membres de la Cour sont nommés à vie, l'inamovibilité étant la condition indispensable de l'indépendance de juges chargés de contrôler les ministres et les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé. Les présidents peuvent être changés chaque année.

***COMPTE-FILS.** s. m. T. Technol.

Enc. — On nomme ainsi un instrument dont on se sert pour mesurer la finesse d'une étoffe quelconque. Il consiste tout simplement en une loupe ajustée invariablement au-dessus d'une lame de cuivre, laquelle est percée d'un trou carré. En appliquant cette lame sur l'étoffe, on compte, à l'aide de la loupe, le nombre de fils que contiennent soit la chaîne, soit la trame, dans cet espace carré; ce qui donne, de la manière la plus exacte, le degré de finesse du tissu.

COMPTE-PAS. s. m. Voy. Odomètre.

COMPTER. v. a. (latin. *computare*). Nombrer, calculer, comprendre dans un compte, dans une énumération. *C. l'heure, les heures. C. des pauses, des silences. Les peuples musulmans comptent les années à partir de l'hégire. C. les voix, les suffrages. C. des soldats. Nous étions vingt, en comptant les enfants. En vous comptant. C. la dépense. Je ne compte pas la perte que cela m'a causée. Sans c. tout ce que je lui ai donné. Il faut c. que vous serez logé et nourri. C. un à un, deux à deux, quatre à quatre. C. sur ses doigts, par ses doigts.* — *C. une somme à quelqu'un*, La lui payer. *Je lui ai compté six cents francs.* ‖ *C. tant d'années, d'hivers, de printemps, etc.*, Être âgé de tant d'années. Ne se dit guère que dans le style poétique. — *C. tant d'années de service, d'emploi, etc.*, Avoir servi, avoir rempli un emploi pendant tant d'années. *Ce prince comptait déjà vingt ans de règne.* On dit de même, en parlant Des monuments, des peuples, des institutions, etc., *C. tant d'années d'existence.* — Fig., *C. les jours, les heures, les moments, etc.*, se dit Pour exprimer l'impatience, l'inquiétude, les tourments que l'on éprouve en attendant une personne ou par suite de son absence. — Figur. et dans le style élevé, on dit *C. ses jours par ses bienfaits; C. ses années par ses triomphes, etc.*, pour signifier que Chacun des jours de quelqu'un est marqué par quelque bienfait, etc. ‖ *C. une chose à quelqu'un*, Lui en tenir compte. *Dieu nous comptera la moindre de nos aumônes.* — Figur., *C. les morceaux à quelqu'un*, Ne lui donner que le strict nécessaire. *C. les morceaux de quelqu'un*, Tenir c. de ce qu'il mange, et, par ext., Tenir compte de ses moindres dépenses. ‖ Fig. et fam., *C. ses pas*, Marcher lentement. *C. les pas de quelqu'un*, L'observer de fort près, surveiller attentivement ses démarches, sa conduite. ‖ *C. parmi, C. au nombre de, etc.*, Avoir au nombre de, ranger une personne ou une chose au nombre de... *Il compte des rois parmi ses aïeux. On le compte parmi les hommes les plus savants de notre époque. On peut c. cet explcit parmi les plus audacieux. Il comptait ce tableau parmi les richesses les plus précieuses du Musée. Il comptait au nombre de ses auditeurs des généraux et des princes. Je crois pouvoir le c. au nombre de mes amis.* ‖ *C. pour*, Réputer, estimer. *On peut le c. pour mort. Il compte pour rien tous les services qu'on lui rend. Je compte cela pour beaucoup.* * On dit aussi quelquefois dans le même sens, *C. comme. Nous devons c. comme un pur néant tout ce qui finit.* ‖ *Compter* signifie encore, Calculer, supputer, venir à compte; et alors il s'emploie d'ordinaire absol. *Il sait lire, écrire et c. Voyons ce que vous avez reçu et ce que vous avez dépensé, il faut c. J'ai compté avec un tel, je ne lui dois rien. Ce n'est pas le tout que de c., il faut payer. Il ne veut ni c. ni payer. C. de clerc à maître.* ‖ Fig., *C. avec soi-même*, Se rendre compte de ses actions. — * *C. avec une personne, avec une chose*, La prendre en considération. *C'est un homme avec lequel il faut c., si vous voulez réussir. Il faut c. avec les obstacles.* ‖ Signifie aussi, Rendre compte; et alors se met avec la prépos. *De. J'ai compté de la dépense et de la recette. Il a touché ces fonds, et en a compté à la cour des comptes.* ‖ *C. par tête, C. par pièce*, se dit, dans les hôtelleries, etc., Quand la dépense de bouche se paie à un prix fixé par personne, ou Quand elle est en raison du nombre de pièces qu'on a demandées. ‖ Fig. et prov., *Qui compte sans son hôte, compte deux fois*, On se trompe ordinairement quand on compte sans celui qui a intérêt à l'affaire, quand on espère ou qu'on promet une chose qui ne dépend pas absolument de nous. On dit de même, *Il a compté sans son hôte.* = Compter. v. n. Être compté. *Cela ne compte pas, ne doit pas c. Il a cessé de c. parmi les vivants.* ‖ Avoir l'intention, se proposer de. *Il compte partir demain.* ‖ *C. sur*, Faire fond, avoir confiance. *On a tort de trop c. sur ses amis. C. sur ses forces, sur sa jeunesse, sur sa fortune. Il compte sur le crédit de son oncle. Il ne faut c. sur rien de ce qu'il promet. Il ne faut pas c. sur ses promesses. Comptez que vous me trouverez toujours prêt à vous servir. Comptez que vous vous en trouverez bien.* = *A c. de*, loc. prépos. A partir de, à dater de... *A c. de demain, on battra le rappel à sept heures.* = se Compter. v. pron. *Voyez combien nous serons à table et n'oubliez pas de vous c. Vous pouvez vous c. parmi les invités. Pensez-vous qu'il se compte pour rien? Cela se compte*, doit se c. = Compté, ée. part. *Nos jours sont comptés. Marcher à pas comptés.* Fam., *Il a douze enfants bien comptés. J'ai cinquante ans bien comptés.* — Prov., *Tout c., tout rabattu*, ou *Tout bien c. et rabattu*, Tout bien considéré. = Syn. Voy. Calculer.

*** COMPTEUR.** s. m. T. Techn.

Enc. — Ainsi que l'indique son nom, un *Compteur* est un instrument qui sert à compter le nombre de révolutions d'un axe tournant ou celui des excursions alternatives d'une tige accomplies dans un temps donné. Il se compose ordinairement d'une série de rouages qui offrent la plus grande analogie avec ceux des montres, et qui font également mouvoir des aiguilles sur un cadran gradué. Le mouvement de l'appareil dont on veut compter les révolutions ou les excursions se communique à l'axe principal du compteur, au moyen de mécanismes divers. — Le c. dont on se sert pour mesurer la quantité de gaz dépensée dans un temps donné, est fondé sur un tout autre principe : nous en parlerons au mot Éclairage.

COMPTOIR. s. m. Chez les marchands, Sorte de bureau ou de table longue et étroite sur laquelle on étale la marchandise que l'acheteur demande. *Demoiselle de c.* ‖ Dans les maisons de Commerce et de Banque, Le lieu où travaillent les commis, où se font et se reçoivent les paiements, etc. *Le c. d'un négociant.* On dit plus ordinairement, *Bureau.* ‖ Fig., se dit Des établissements commerciaux d'une nation à l'étranger. * Ne se dit guère qu'en parlant de l'Asie et de l'Afrique. *Les Hollandais ont plusieurs comptoirs dans les Indes.* ‖ * *C. d'escompte*, V. Escompte.

***COMPTONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Myricacées.

COMPULSER. v. a. (latin. *compulsare*, pousser). T. Prat. Prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge. ‖ Par ext., Examiner des papiers, des livres, etc. *C. des registres. Il compulsa tous les auteurs qui s'étaient occupés de la matière.* = Compulsé, ée. part.

COMPULSOIRE. s. m. T. Prat. Action de prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge.

COMPUT. s. m. (lat. *computare*, calculer). T. Chron.

Enc. — Le mot *Comput*, qui signifie proprement calcul, ne s'emploie qu'en parlant des calculs qui servent à régler le calendrier ecclésiastique, et l'on donne le nom de *Computistes* à ceux qui s'occupent de ces calculs. Le *C. ecclésiastique*, ou simplement le *Comput*, a principalement pour objet de déterminer l'époque de la fête de Pâques. Ses éléments principaux sont les *Lettres dominicales*, le *Nombre d'or* et l'*Épacte.*

I. *Lettres dominicales.* — On a joint de bonne heure aux livres d'église ou de prières un *Calendrier perpétuel*, c.-à-d. pouvant servir toutes les années. Ce calendrier présente un certain nombre de colonnes verticales dans lesquelles figurent les jours de chaque mois suivant leur ordre numérique : 1, 2, 3, 4, 5, etc. — D'autres colonnes renferment les fêtes fixes, c.-à-d. celles qui se célèbrent invariablement à des jours déterminés de l'année. On voulut encore indiquer les jours de la semaine correspondants aux jours du mois, et surtout faire connaître à quels quantièmes ou jours de chaque mois tombaient les dimanches, qui sont véritablement des fêtes mobiles. Si l'année se composait exactement de 52 semaines, toutes les années commenceraient par un jour de même nom. Mais 7 fois 52 ne font que 364 et non 365. Une année commune se compose donc de 52 semaines plus 1 jour, et une année bissextile, de 52 semaines plus 2 jours. Une année commune finit, par conséquent, avec le même jour qui l'a commencée : ainsi le 1er janv. 1857 ayant été un jeudi, le 31 déc. de cette même année sera nécessairement un jeudi. En conséquence, le 1er janv. 1858 devra coïncider avec un vendredi. Par la même raison, 1859 commencera par un samedi et 1860 par un dimanche; mais, comme cette dernière année sera bissextile, le 31 déc. sera un lundi, et le 1er janv. 1861 sera un mardi. Si donc, à côté de la colonne verticale contenant les numéros d'ordre des jours de chaque mois, on eût inscrit les noms des jours correspondants de la semaine pour une année déterminée, ces indications n'auraient pu servir l'année suivante; il aurait fallu les effacer et les remplacer par de nouveaux noms. C'est uniquement pour éviter ces substitutions de noms à d'autres noms sur la même feuille de parchemin ou de papier, qu'on imagina de remplacer les noms des jours de la semaine par les 7 premières lettres de l'alphabet : A, B, C, D, E, F, G. Ces lettres furent appelées *Dominicales*, parce qu'elles indiquent les jours de l'année où tombent les dimanches (*dies dominicalis* ou *dominica*). A désigne invariablement le premier jour de l'année, B le deuxième, C le troisième, D le quatrième, et ainsi des autres jusqu'à G qui correspond au septième. Parvenue à ce terme, la série recommence dans le même ordre, et l'on place A en regard du huitième jour, B en regard du neuvième, etc. D'après cela, si l'année commence par un dimanche, A sera la lettre dominicale de cette année, et partout où l'on trouvera A sur le calendrier, le quantième du mois sera un dimanche. Mais comme, ainsi que nous l'avons vu, une année commune finit par un jour de même nom que celui par lequel elle a commencé, le 1er janv. de l'année suivante tombera un lundi. La lettre A qui marque toujours le 1er janv. de l'année correspondra donc ici à un lundi. Par conséquent, en suivant l'ordre alphabétique, A, B, C, D, E, F, G, on trouvera G pour le premier dimanche de l'année nouvelle, et tous les quantièmes devant lesquels on verra cette lettre seront des dimanches. La troisième année commençant un mardi, la lettre A correspondra nécessairement à mardi, et pour trouver le dimanche il faudra compter jusqu'à F, qui sera ainsi la dominicale de la troisième année. On voit donc que les lettres A, B, C, etc., deviennent successivement dominicales, mais dans l'ordre inverse, G, F, E, D, C, B, A. Après sept ans révolus, ou au commencement de la huitième année, la lettre A redevient dominicale, et tout se reproduit dans le même ordre. Ce que nous venons de dire s'applique exactement aux années communes, mais il n'en est pas de même pour les années bissextiles. Dans ces dernières, le jour intercalaire (ou 366e jour) se plaçant à la fin de février, où il prend le numéro 29, il usurpe la lettre qui sans cela aurait été devant le 1er mars. Afin d'éviter le dérangement que cet incident eût porté dans la correspondance des jours de la semaine et des quantièmes du mois, on a donné aux années bissextiles deux lettres dominicales, la première pour les deux mois de janvier et février, et la seconde pour mars et le reste de l'année.

Lorsqu'on sait par quel jour de la semaine commence une année et qu'on veut trouver la lettre dominicale de cette année, il suffit de se rappeler que le 1er janv. est toujours affecté de la lettre A. Ainsi par ex., sachant que 1851 a commencé un mercredi, on écrit *Mercredi* A, *Jeudi* B, *Vendredi* C, *Samedi* D, *Dimanche* E, ce qui donne E pour la dominicale de l'année. — Le calcul est un peu plus compliqué quand on ne connaît pas le jour correspondant au 1er janv.; mais on le simplifie beaucoup en faisant usage du petit tableau suivant. Veut-on, par ex., déterminer la dominicale de 1859? On cherche d'abord si cette année est bissextile. Elle ne le sera pas, puisque 1859, divisé par 4, donne un reste outre son quotient, qui est 464. Maintenant, on ajoute ce quotient 464 à ce même nombre 1859, ce qui fait 2,323; puis on divise ce total par 7. On trouve pour quotient 331, plus un reste qui est 6. On prend ce dernier chiffre, qui, dans le tableau, correspond à la lettre B. Cette lettre est la dominicale demandée. Si l'année donnée est bissextile, on opère absolument de la même manière, mais alors on se sert de cet autre tableau :

G	F	E	D	C	B	A
1	2	3	4	5	6	7

AG	GF	FE	ED	DC	CB	BA
1	2	3	4	5	6	7

Calculons, par ex., quelles seront les dominicales de 1864, année bissextile, puisque 1864 se divise exactement par 4, en donnant pour quotient 466 sans reste. Ajoutons, comme dans l'ex. qui précède, ce quotient 466 au dividende; nous aurons un total de 2,330. Maintenant nous n'avons plus qu'à diviser ce dernier nombre par 7, et le reste, 6, nous apprend que les lettres CB sont les dominicales cherchées.

II. *Nombre d'or.* — On appelle *Cycle lunaire* une période de 19 années solaires après laquelle les nouvelles lunes ou *néoménies* reviennent aux mêmes quantièmes des mois. Ce cycle ayant été inventé par Méton, célèbre astronome d'Athènes, qui vivait vers l'an 432 avant notre ère, on le nomme très-souvent *Cycle métonique* ou *Cycle de Méton*. Le cycle imaginé par l'astronome grec contenait exactement 6,940 jours. Or, d'une part, ce nombre excède d'environ 9 heures et 1/2 la véritable longueur de 19 années solaires, et d'autre part, il excède de 7 heures et 1/2 la durée de 235 lunaisons. En conséquence, un siècle après Méton, un autre astronome grec, Calippe, proposa la réforme de ce cycle. Il commença d'abord par le quadrupler, ce qui fit une nouvelle période de 76 ans, au bout de laquelle on devait retrancher un jour, en changeant l'un des mois lunaires de 30 jours en mois de 29 jours. En d'autres termes, la *Période calippique* se composait de quatre cycles métoniques, dont les trois premiers étaient de 6,940 jours, et dont le quatrième n'avait que 6,939 jours : la longueur moyenne du cycle de Méton se trouva ainsi réduite à 6,939 jours 3/4. Ce fut avec cette modification que ce dernier fut adopté par les computistes, attendu que le cycle lunaire de 6,939 jours 3/4 s'accordait parfaitement avec le système d'intercalation du calendrier julien. D'après ce que nous venons de dire, il est aisé de comprendre l'utilité de ce cycle. Si l'on dresse une table spéciale représentant une période de 19 années, qu'on écrive 1 à côté de tous les jours de néoménies, et que, pour la seconde année, on écrive 2 à côté de ces mêmes jours, et ainsi de suite jusqu'à 19, il ne s'agira plus que de savoir le rang d'une année quelconque dans le cycle lunaire, pour connaître aussitôt quels jours tomberont cette année-là les néoménies. Le nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire est appelé *Nombre d'or*, soit parce que les Grecs l'inscrivaient en lettres d'or dans leurs temples, soit parce qu'on le marquait ainsi dans les calendriers pour le rendre plus apparent. C'est le moine Denys le Petit (540 ap. J. C.) qui introduisit le cycle lunaire dans la chronologie sacrée. Comme on suppose vulgairement que l'an qui précéda la 1re année de notre ère fut la 1re du cycle, l'année suivante fut la 2e, l'an 3 fut la 3e, et la période recommença l'an 19. En conséquence, pour trouver le rang qu'occupe une année quelconque dans le cycle c.-à-d. le nombre d'or de cette année, voici la règle que l'on doit suivre : *On ajoute* 1 *au millésime de l'année et on divise par* 19 ; *le quotient représente le nombre de cycles écoulés, et le reste indique l'année du cycle, c.-à-d. est le nombre d'or demandé.* En prenant pour exemple l'année 1858, on a $1858 + 1 = 1859$ qui, divisé par 19, donne 97 pour quotient et 16 pour reste. Ce quotient montre que 97 cycles lunaires se sont écoulés depuis l'an 1 av. J. C., et le reste 16, qui est le nombre d'or, nous apprend que 1858 est la 16e année du 98e cycle.

III. *Épactes.* — On appelle ainsi l'âge de la lune au 1er janv. de chaque année, c.-à-d. le nombre de jours dont la dernière nouvelle lune a précédé le commencement de l'année. Ce nom d'*Épacte* vient du grec ἐπακτός, qui signifie *ajouté*. L'année solaire commune se composant de 365 jours, et l'année lunaire de 354 jours, la différence des deux années est donc de 11 jours. Par conséquent, si la lune a été nouvelle à minuit le premier jour d'une année quelconque, elle aura 11 jours le 1er janv. de l'année suivante, et 22 jours le 1er janv. de la troisième année. Les nombres 11 et 22 seront donc les épactes de la deuxième et de la troisième année. Au commencement de la quatrième année, l'âge de la lune sera 33; mais, comme le mois lunaire n'excède jamais 30 jours, l'épacte ne peut pas être plus grande que 30. En conséquence, on retranche 30 de 33, et l'épacte est réduite à 3. Les 30 jours ainsi retranchés forment un mois *embolismique* ou *intercalaire;* par conséquent, chaque troisième année du cycle se compose de 13 mois lunaires. Pour obtenir les épactes de toutes les années successives d'un cycle lunaire, on n'a donc qu'à *ajouter successivement* 11 *à l'épacte de l'année précédente, et à retrancher* 30 *toutes les fois que la somme résultant de l'addition dépasse ce nombre.* Il est tenu compte des années bissextiles par l'addition d'un *jour à tout mois lunaire* dans lequel se trouve le 29 février. En conséquence, si l'on suppose que l'épacte de la première année du cycle commence par une néoménie, les épactes des 19 années dont le cycle se compose seront comme il suit : 11, 22, 3, 14, 25, 6, 17, 28, 9, 20, 1, 12, 23, 4, 15, 26, 7, 18 et 29. Mais l'ordre s'interrompt à la fin du cycle, car si on veut former de la même manière l'épacte de l'année d'après, on trouvera $29 + 11 - 30 = 10$, tandis qu'il faut évidemment 11 pour avoir l'âge de la lune, en supposant bien entendu que toutes les circonstances soient exactement les mêmes qu'au commencement du cycle précédent. Pour comprendre cela, il est nécessaire de se rappeler que le cycle lunaire du calendrier ecclésiastique est composé de la manière suivante : On suppose que les mois lunaires ont alternativement 29 et 30 jours, ou que l'année lunaire commune est de 354 jours; de plus, afin de faire correspondre la période lunaire avec celle de 19 années solaires, on insère 6 mois embolismiques ou intercalaires de 30 jours chacun dans le cours du cycle, et un autre mois de 29 jours à la fin. Il résulte de là qu'après avoir, dans l'hypothèse précédente, ajouté 11 à l'épacte de la 19e année du cycle, on doit retrancher 29 au lieu de 30 pour avoir l'épacte de l'année suivante, c.-à-d. de la première année du cycle suivant. Cette méthode de formation des épactes s'adapte parfaitement au calendrier julien, et on pourrait l'employer indéfiniment, si l'intercalation julienne n'éprouvait pas d'interruption, et si le cycle lunaire, tel que nous l'avons exposé, correspondait exactement aux mouvements vrais de la lune. Mais il n'en est point ainsi : l'intercalation julienne est sujette à correction, et le cycle, comme nous l'avons déjà vu, n'est pas rigoureusement exact. En conséquence, il faut ajuster les épactes de temps en temps, et cette correction se fait la dernière année de chaque siècle.

La série des épactes se réglant d'après le cycle de Méton, il doit nécessairement y avoir une correspondance complète entre elles et les nombres d'or. Si donc on suppose que la première année du cycle a commencé par une néoménie, la concordance entre les nombres d'or (c.-à-d. les années du cycle) et les épactes sera telle que l'indique le tableau ci-dessous :

N. d'or. .	I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.	X.
Épacte. .	0.	11.	22.	3.	14.	25.	6.	17.	28.	9.
N. d'or. .	XI.	XII.	XIII.	XIV.	XV.	XVI.	XVII.	XVIII.	XIX.	
Épacte. .	20.	1.	12.	23.	4.	15.	26.	7.	18.	

D'après cela, on voit que l'un de ces deux éléments du comput, l'épacte ou le nombre d'or, étant donné, l'autre peut se trouver immédiatement. Si le nombre d'or est IX, l'épacte sera celle qui correspond à la neuvième année ou 28; si l'épacte est 12, le nombre d'or sera XIII. Au reste, cette table de correspondance n'est bonne que pour le siècle où nous sommes. Elle doit changer avec les siècles. De 1900 à 2100, il faudra ôter 1 à chaque épacte; 13 répondra au nombre d'or V, 22 à XIV, 0 à XII, 29 à I : cette altération est nécessitée par les causes que nous avons signalées plus haut. — Dans le calendrier grégorien perpétuel, la colonne intitulée *épactes* est formée par les trente nombres décroissants : 30 (ou autrement 0), 29, 28, 27, ... 3, 2, 1, en regard des dates 1, 2, 3, 4, ... 28, 29 et 30 janvier; puis on continue la série des épactes 30 (ou 0), 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, qu'on inscrit en regard des 31 janv., 1er, 2, 3, 4, 5, 6 fév., et ainsi de suite. Mais comme la série des épactes est destinée à représenter des mois lunaires de 29 jours et 1/2 en moyenne, on cumule ensemble, de deux en deux mois, les épactes 25 et 24, pour que les mois soient alternativement de 30 et de 29 jours : ici, par ex., c'est le 5 fév. qu'a lieu cette cumulation des deux chiffres. — Les épactes ont été imaginées au XVIe siècle par Luigi Lilio Ghiraldi, plus connu sous le nom d'Aloysius Lilius, médecin de Naples, et le principal auteur du calendrier grégorien.

IV. *Pâques.* — Maintenant que nous connaissons les trois éléments essentiels du c. ecclésiastique, nous allons nous occuper de la détermination du jour où doivent se célébrer la fête de Pâques et les autres fêtes mobiles.

La Résurrection ayant suivi de près l'équinoxe du printemps, l'Église établit que la fête de Pâques serait célébrée vers l'époque où a lieu ce phénomène astronomique. Elle voulut aussi, en même temps, faire intervenir la marche de notre satellite dans la fixation de la fête, parce que Jésus-Christ était sorti du tombeau après une pleine lune. En conséquence, les Pères du concile de Nicée décidèrent, en 325, que *la fête de Pâques serait célébrée le premier dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars.* On croyait alors que les durées des révolutions de la lune et du soleil étaient connues exactement, et on supposait qu'il suffirait d'intercaler un jour tous les quatre ans pour que l'équinoxe du printemps arrivât toujours le 21 mars. Mais nous avons exposé au mot ANNÉE les conséquences de cette erreur astronomique, qui, au XVIe siècle, déterminèrent le pape Grégoire XIII a entreprendre la réforme du calendrier julien, réforme qui porte son nom, et qui a pour objet de ramener l'équinoxe toujours au 21 mars. — Maintenant, en supposant que l'équinoxe arrive toujours le 21 mars, on cherche le jour de la nouvelle lune en mars, et on compte 13 jours après pour avoir le jour de la pleine lune. Si ce jour est le 21 mars ou au delà, le dimanche suivant sera le dimanche de Pâques; mais si ce jour est avant le 21 mars, cette lune n'est pas pascale, et il faut avoir recours à la lune suivante, pour laquelle on opère de la même manière. Si, par ex., la nouvelle lune de mars est le 3, comme 13 et 3 = 16, le 16 sera la pleine lune; mais ce ne sera pas elle qui déterminera la fête de Pâques, puisqu'elle vient avant le 21. La lune suivante arrivera le 2 avril; or, 13 et 2 = 15; le 15 avril sera donc la pleine lune pascale, et si le dimanche après est le 18, c'est ce jour-là, 18 avril, que devra se célébrer la fête de Pâques. Il faut observer que si la pleine lune tombe le 21 mars, et que le lendemain, 22, soit un dimanche, ce dimanche est la fête de Pâques, qui se présente ainsi le plus tôt qu'elle puisse arriver. D'un autre côté, si la pleine lune a lieu le 20 mars, auquel cas elle n'est point pascale, comme nous venons de le voir, la pleine lune arrive le 18 avril, et si le dimanche qui suit est le 25 avril, la fête de Pâques se célèbre ce même dimanche; c'est le plus tard qu'elle puisse venir. Or, du 22 mars au 25 avril, il y a juste 35 jours, ces deux termes compris. Pâques peut donc occuper 35 places différentes, et, par suite, il y a 35 calendriers ecclésiastiques possibles, attendu que toutes les fêtes mobiles se règlent d'après celle de Pâques.

Nous venons de voir le rôle que la lune joue dans la fixation de la fête de Pâques. Mais cette lune n'est pas la lune vraie ou astronomique, telle qu'elle résulte des observations et des tables; c'est une lune fictive, moyenne, qui peut arriver à d'autres époques que cette dernière : aussi les astronomes et les computistes ne sont-ils pas toujours d'accord pour la détermination du jour pascal. En 1798, la fête de Pâques aurait dû être célébrée, d'après la marche réelle de notre satellite, le dimanche 1er avril; elle ne le fut que le dimanche d'après. Pareille chose arriva en 1818, où, suivant la lune vraie, la fête de Pâques aurait dû être célébrée le 29 mars; cependant elle le fut le 22, en prenant pour régulateur la lune fictive. « On se demande souvent, dit Arago, s'il n'eût pas été plus naturel de prendre pour guide la lune vraie au lieu de la lune moyenne. Examinons cette question. Le temps théorique où la lune vraie est nouvelle, dépend des Tables astronomiques employées qui vont sans cesse en se perfectionnant. Or, le résultat annoncé sur certaines Tables eût été démenti par des Tables nouvelles; l'époque de la célébration de Pâques n'aurait donc pas été déterminée à l'avance avec certitude. Cet inconvénient légitime complétement le choix qu'on a fait d'une lune moyenne appelée *Lune ecclésiastique*, pour régler la fête de Pâques. »

Parmi les diverses méthodes imaginées pour trouver la fête de Pâques pour une année quelconque, celle qui suit est la plus simple. On cherche, en se conformant aux règles que nous avons établies plus haut : 1° le nombre d'or; 2° l'épacte. Ensuite, on distingue trois cas : 1° si l'épacte est plus petite que 24, la pleine lune pascale tombera au mois de mars, et on trouvera le jour en retranchant l'épacte du nombre 44; 2° si l'épacte est plus grande que 24, la pleine lune pascale arrivera en avril, et on la trouvera en retranchant l'épacte de 43; 3° si l'épacte est 24, on la change en 25; et si elle est 25, avec le nombre d'or plus grand que 11, on change 25 en 26, et on pratique la règle précédente. Enfin, le dimanche qui suit cette lune étant celui de Pâques, la lettre dominicale fait connaître ce jour en consultant le calendrier perpétuel. — Soit, par ex., à déterminer le jour de Pâques de 1870, on obtiendra le nombre d'or de cette année, en ajoutant 1 à 1870, en divisant ce nombre par 19, et en prenant le reste 9, qui est l'année du cycle. Ce chiffre, dans le tableau de concordance des épactes et des nombres d'or, correspond à l'épacte 28. Comme le nombre de l'épacte est plus grand que 24, on voit que le jour de la pleine lune arrivera en avril. Maintenant on n'a plus qu'à retrancher l'épacte du chiffre 43, et on a 15, c.-à-d. le 15 avril, pour le jour de la pleine lune pascale. Enfin, le calendrier perpétuel donnant B pour la lettre dominicale de 1870, on trouve que le premier dimanche après le 15, jour de la pleine lune, est le 17. Donc, la fête de Pâques aura lieu le 17 avril, en 1870. Au reste, le tableau ci-après indique les lettres dominicales, le nombre d'or, les épactes et le jour de Pâques pour toutes les années depuis 1857 jusqu'à la fin du siècle.

ANNÉES.	LETTRES DOMINICALES.	ÉPACTES.	NOMBRES D'OR.	PAQUES.
1857	D	4	15	12 Avril.
1858	C	15	16	4 Avril.
1859	B	26	17	24 Avril.
1860	AG	7	18	8 Avril.

ANNÉES.	LETTRES DOMINICALES.	ÉPACTES.	NOMBRES D'OR.	PAQUES.
1861	F	18	19	31 Mars.
1862	E	30	1	20 Avril.
1863	D	11	2	5 Avril.
1864	CB	22	3	27 Mars.
1865	A	3	4	16 Avril.
1866	G	14	5	1 Avril.
1867	F	25	6	21 Avril.
1868	ED	6	7	12 Avril.
1869	C	17	8	28 Mars.
1870	B	28	9	17 Avril.
1871	A	9	10	9 Avril.
1872	GF	20	11	31 Mars.
1873	E	1	12	13 Avril.
1874	D	12	13	5 Avril.
1875	C	23	14	28 Mars.
1876	BA	4	15	16 Avril.
1877	G	15	16	1 Avril.
1878	F	26	17	21 Avril.
1879	E	7	18	18 Avril.
1880	DC	18	19	28 Mars.
1881	B	30	1	17 Avril.
1882	A	11	2	9 Avril.
1883	G	22	3	25 Mars.
1884	FE	3	4	13 Avril.
1885	D	14	5	5 Avril.
1886	C	25	6	25 Avril.
1887	B	6	7	10 Avril.
1888	AG	17	8	1 Avril.
1889	F	28	9	21 Avril.
1890	E	9	10	6 Avril.
1891	D	20	11	29 Mars.
1892	CB	1	12	17 Avril.
1893	A	12	13	2 Avril.
1894	G	23	14	25 Mars.
1895	F	4	15	14 Avril.
1896	ED	15	16	5 Avril.
1897	C	26	17	18 Avril.
1898	B	7	18	10 Avril.
1899	A	18	19	2 Avril.
1900	G	29	1	15 Avril.

V. *Fêtes.* — Parmi les fêtes inscrites au calendrier, les unes sont *immobiles*, c.-à-d. reviennent toujours aux mêmes dates; les autres sont *mobiles*, et dépendent de la fête de Pâques, qui, ainsi que nous le savons, change d'époque chaque année. — Les fêtes immobiles sont : la *Circoncision* (1er janvier), l'*Épiphanie* ou les *Rois* (6 janv.), la *Purification* ou la *Chandeleur* (2 février), l'*Annonciation* (25 mars), l'*Assomption* (15 août), la *Nativité de la Vierge* (8 sept.), la *Toussaint* (1er nov.) l'*Immaculée Conception* (8 déc.), et la *Noël* (25 déc.). Le premier dimanche de l'Avent est le 4e avant la Noël. — Les fêtes mobiles se présentent ainsi qu'il suit en prenant la fête de Pâques pour point de départ. Le *Dimanche des Rameaux* est celui qui précède Pâques. La *Passion* est le dimanche avant les Rameaux; elle arrive donc 14 jours avant Pâques. La *Quadragésime est le 4e dimanche* avant la Passion, ou le 6e avant Pâques. Viennent ensuite, en remontant vers le commencement de l'année, les dimanches dits de la *Quinquagésime*, de la *Sexagésime* et de la *Septuagésime*. La *Quinquagésime*, appelée vulgairement *Dimanche gras*, se trouve donc le 49e jour avant Pâques, et la Septuagésime le 63e. Le *Mercredi des cendres* est celui qui suit la Quinquagésime. On nomme *Quasimodo* le premier dimanche après Pâques. L'*Ascension* est 40 jours après Pâques : en conséquence, elle arrive toujours un jeudi. La *Pentecôte* est le 50e jour après Pâques et le 10e après l'Ascension : ainsi donc elle tombe nécessairement un dimanche. La *Trinité* est le dimanche après la Pentecôte, et la *Fête-Dieu*, le jeudi après la Trinité. On voit d'après cela que, le jour de Pâques étant connu, il est facile de donner à chaque fête mobile la place qui lui convient.

COMPUTISTE. s. m. Voy. Comput.

* **COMTALE.** adj. f. *Couronne c.*, Voy. Comte.

COMTAT. s. m. Comté. Ne s'emploie guère que dans cette dénomination, *Le c. Venaissin*, ou simplement, *Le Comtat*, Territoire enclavé dans la Provence, qui appartenait autrefois au pape. *Carpentras était la capitale du c. Venaissin.*

COMTE. s. m. (lat. *comes*, compagnon). T. Hist.

Enc. — Dans les derniers temps de la République romaine, on appelait quelquefois du nom de *Comes, comitis*, d'où est *venu notre mot Comte, les individus qui formaient la suite* de certains magistrats et particulièrement des gouverneurs de provinces. Mais ce mot ne servait nullement à désigner une fonction spéciale. Sous les empereurs, il devint le titre des personnes qui formaient leur cortége habituel et une marque de domesticité; puis on l'attribua à certains officiers du palais impérial et même aux gouverneurs des provinces (*Comites palatini, C.-provinciales*). Enfin, vers l'époque de Constantin, il s'appliqua à presque tous les grands officiers et fonctionnaires de l'empire. En conséquence, ce prince les divisa en trois classes, *Comites illustres, C. clarissimi* et *C. perfecti*. Au IVe siècle et au suivant, on voit ce titre devenir encore d'un usage plus général : on eut le *Comes Orientalis*, le *C. Africæ*, le *C. Ægypti*, le *C. rei militaris*, le *C. portuum*, le *C. equitum*, le *C. stabuli*, le *C. clibanarius*, etc., etc. Les chefs barbares qui se partagèrent les lambeaux de l'empire romain, conservèrent le titre de *Comites* aux gouverneurs des diocèses et des villes. Sous les deux premières races, ainsi que nous le voyons par Grégoire de Tours et les autres écrivains du temps, les attributions de ces Comtes étaient à la fois civiles, *militaires et judiciaires. En* effet, ces officiers surveillaient la rentrée des impôts, conduisaient à l'armée les hommes de guerre de leur circonscription, présidaient les assemblées judiciaires, prononçaient et faisaient exécuter les jugements. Leur autorité s'étendait sur tous les habitants de leur ressort, à l'exception toutefois des leudes, des évêques, des abbés et de leurs avoués, qui jouissaient de *privilèges particuliers. Ils se faisaient suppléer* dans les villes et bourgs éloignés de leur résidence par des officiers nommés *Vicaires*, *Viguiers* ou *Vicomtes*. Les Comtes ne furent d'abord que les délégués de l'autorité royale; mais après la mort de Charlemagne, ils parvinrent, comme tous les autres grands officiers de l'État, à se rendre indépendants du pouvoir central et à rendre leurs offices héréditaires, de telle sorte que leurs anciens *administrés* devinrent leurs sujets. Cette révolution était déjà consommée dès le règne de Charles le Chauve, car ce prince fut obligé de la sanctionner par le fameux capitulaire de 877, qui reconnaissait l'hérédité des comtés. Après l'abolition du régime féodal, le titre de Comte ne fut plus qu'une qualification purement honorifique héréditaire. Les titulaires de cette distinction prenaient rang entre les Marquis et les Vicomtes, au-dessus de ceux-ci et au-dessous de ceux-là. La couronne *comtale*, c.-à-d. celle dont les Comtes surmontent leurs armoiries, consiste en un cercle d'or, à pointes surmontées de perles (Fig. 1). — Nous avons déjà mentionné le titre de *Vicomte*, dérivé du latin *vice comitis* qui signifie en remplacement du Comte. Il est moins ancien que ce dernier, car on ne le voit apparaître que sous les rois de la première race. Dans la hiérarchie nobiliaire, les Vicomtes prenaient rang après les Comtes et avant les Barons. Ils timbrent leurs armoiries d'une couronne d'or formée d'un cercle rehaussé de quatre pointes dont chacune porte une grosse perle (Fig. 2).

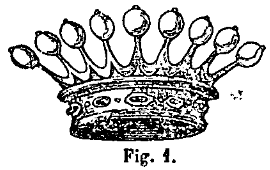
Fig. 1.

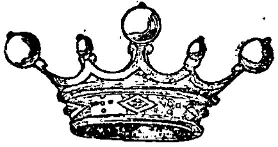
Fig. 2.

COMTÉ. s. m. Titre d'une terre, en vertu duquel celui qui est seigneur de la terre porte la qualité de comte. *Il y avait autrefois un c. de Champagne, un c. d'Artois. Châlons était c.-pairie. L'Angleterre est divisée en comtés.* ‖ Autrefois *Comté* était fém., et il l'est encore dans ce nom de l'une de nos anciennes provinces, *La Franche-Comté.*

COMTESSE. s. f. La femme d'un comte, ou celle qui, par elle-même ou de son chef, possède un comté.

CONCASSER. v. a. (lat. *conquassare*, rompre). Briser et réduire en fragments plus ou moins menus avec le marteau ou le pilon, quelque matière dure, comme le sucre, le poivre, etc. *C. des cailloux. C. du poivre, de la cannelle.* = Concassé, ée. part.

CONCAVE. adj. 2 g. (latin. *concavus*). Se dit, par opposit. à *Convexe*, D'une surface creusée sphériquement. *Surface c. Miroir c. Le ciel nous semble c. Les pétales de cette fleur sont concaves.* — On dit dans un sens anal., *Le côté c. d'une ligne courbe.* ‖ Autrefois, on disait substantiv. et au masc. *Le c. d'un globe.*

CONCAVITÉ. s. f. Une surface concave. *La c. d'un globe, d'un miroir.*—Par anal., *La c. d'une ligne courbe*, Son côté concave. ‖ Par ext., Cavité, creux, excavation. *Les concavités d'une montagne, d'un rocher, de la terre. Les concavités du crâne.*

CONCÉDER. v. a. (latin. *concedere*). Accorder, octroyer. Ne se dit guère qu'en parlant De grâces, de droits, de privilèges, etc. *Le roi avait concédé de grands privilèges à cette ville. On vous concédera cette autorisation.* = * se Concéder. v. pron. Être accordé. *Cette faculté se concède aisément.* = Concédé, ée. part. = Conjug. V. Céder.

CONCENTRATION. s. f. T. Phys. L'action de concentrer, ou L'état de ce qui est concentré. *La c. de la chaleur. La c. des rayons solaires au foyer d'une lentille.* — Fig., *La c. du pouvoir dans les mains d'un seul conduit au despotisme.*

Enc. — En T. de Chimie et de Pharmacie, on donne le nom de *Concentration* à l'opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant, par l'application de la chaleur et par l'évaporation, ou par tout autre procédé, la proportion du liquide dans lequel elles sont dissoutes. C'est ainsi qu'on concentre un acide, en enlevant une partie de l'eau qui le tient en dissolution, soit au moyen de l'évaporation, soit au moyen du froid qui en congèle la partie aqueuse Ce dernier procédé est également employé pour concentrer l'alcool. De là les expressions d'*alcool concentré, d'acide très-concentré*, etc.

CONCENTRER. v. a. (lat. *cum*, avec; *centrum*, centre). T. Phys. Réunir en un centre. *C. les rayons solaires.* ‖ T. Chim. *C. un liquide*, Rapprocher les molécules d'un corps en dissolution. V. Concentration. =Fig., *C. toutes ses affections sur quelqu'un, dans un seul objet. — C. sa fureur, sa haine, etc.*, Contenir, dissimuler sa fureur, sa haine, etc. ‖ T. Guerre, *C. ses forces*, Rassembler, réunir toutes ses troupes sur un même point. = se Concentrer. v. pron. Se dit soit au propre, soit au fig. *Les rayons du soleil se concentrent dans le foyer d'un miroir ardent. Toutes mes idées se concentrèrent sur ce seul objet. Les divers corps de l'armée se concentrèrent sur tel point.*= Concentré, ée. part. *Acide c.*, V. Concentration. ‖ Fig., *Chagrin c., Fureur concentrée.*—On dit aussi D'un homme qui ne se communique point, qui ne laisse rien apercevoir de ce qu'il a dans l'âme, qu'*Il est c. en lui-même.* ‖ T. Méd. *Pouls c.*, V. Pouls.

CONCENTRIQUE. adj. 2 g. T. Géom. Se dit Des cercles ou des courbes qui ont un même centre. *Ces deux cercles sont concentriques.*

CONCEPT. s. m. [On pron. le P dans ce mot et les trois suivants.] T. Philos.

Enc. — Dans le langage philosophique ordinaire, le mot *Concept* désigne une simple vue de l'esprit, la simple *appréhension* d'un objet, sans affirmation ni négation de notre part; mais l'école de Kant l'emploie dans une signification particulière. Comme elle réserve le nom d'*idée* aux données absolues de la raison, et celui d'*intuition* aux notions que nous devons aux sens, elle a choisi celui de *concept* pour désigner les notions générales qui ne sont pas absolues, parce que, dans ce genre de notions, nous réunissons (*capere, cum*) plusieurs objets ou plusieurs attributs sous un type commun. D'après cette école, il existe trois sortes de concepts : 1° les *Concepts purs* qui n'empruntent rien de l'expérience : telles sont la notion de cause et celle de temps ou d'espace; 2° les *Concepts empiriques*, dont l'expérience est la source unique, comme l'idée abstraite de couleur, de plaisir; 3° les *Concepts mixtes*, qui procèdent à la fois des données de l'expérience et de celles de l'entendement pur : telles sont les idées de durée et d'étendue.

* **CONCEPTACLE.** s. m. T. Bot. V. Cryptogamie.

CONCEPTION. s. f. (latin. *conceptio*). Phénomène physiologique par lequel un nouvel être se produit dans le sein maternel. — T. Théol. *L'immaculée c. de la sainte Vierge. La fête de la C. se célèbre le* 8 *décembre.* V. Vierge. ‖ Fig., La faculté de saisir, de concevoir, de comprendre les choses. *Il a la c. vive, facile, dure. Cet enfant n'a pas de c.* — Se dit aussi De nos pensées en général, et particulièrement Des produits de notre imagination. *Rare, grande, admirable c. C. hardie, originale. Cet ouvrage est l'une des plus belles conceptions de l'esprit humain.*

* **CONCEPTUALISME.** s. m. T. Philos. scolast. Voy. Nominalisme.

CONCERNANT. part. prés. du v. *Concerner.* S'emploie comme prép. dans le sens de Touchant, relativement à.. *J'ai quelque chose à vous dire c. cette affaire-là. Une loi c. telle chose.*

CONCERNER. v. a. (lat. *concernere*, voir distinctement). Regarder, avoir rapport à... *Cela concerne vos intérêts, et ceci votre honneur. Voilà pour ce qui vous concerne. Cette affaire concerne le public. Cela concerne sa charge.* = Concerné, ée part.

Obs. gram. — Comme ce v. ne se dit jamais que des choses, il ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel de ses divers temps. En outre, il n'est pas usité à la voix passive. Mais cette absence de passif n'empêche pas que, dans les temps composés de l'actif, le part. *concerné* ne s'accorde en genre et en nombre avec son régime. Par conséquent, des femmes disent : *Cette affaire nous aurait concernées, s'il n'était venu.*

Syn. — *Regarder, Toucher.* — On dit assez indifféremment qu'une chose nous *regarde*, nous *concerne* ou nous *touche*; cependant il y a entre ces trois expressions une nuance délicate. La deuxième enchérit sur la première, et la troisième sur la deuxième. Quoique nous ne prenions qu'une légère part à une chose, pour peu qu'elle nous intéresse, nous pouvons dire qu'elle nous *regarde*; mais il y faut prendre plus d'intérêt pour dire qu'elle nous *concerne*; et enfin, lorsqu'elle est tout à fait personnelle, comme le serait par exemple une affaire de cœur, d'honneur ou de fortune, nous disons qu'elle nous *touche*. Beaucoup de gens s'inquiètent mal à propos de ce qui ne les *regarde* pas, se mêlent de ce qui ne les *concerne* point, et négligent ce qui les *touche* de près.

CONCERT. s. m. (lat. *concertatio*, combat, émulation). Harmonie formée par plusieurs voix ou par plusieurs instruments, ou par une réunion de voix et d'instruments. *Un beau, un grand c. C. d'amateurs.*

C. spirituel. Donner un c. Le programme d'un c. Salle de c. Chanter dans un c. Il y avait beaucoup de monde à ce c. Il a c. chez lui toutes les semaines. ‖ Par ext., se dit de Plusieurs sons ou bruits qui se font entendre à la fois. *Les concerts des oiseaux. Le bruit des vents et celui des flots formaient un sauvage c.* ‖ *Un c. de louanges*, se dit De louanges données en même temps par plusieurs personnes. ‖ Poétiq., se dit, au plur., pour Les vers, les chants d'un poëte. *Prêtez l'oreille à mes concerts.* ‖ Figurém., Accord, union de plusieurs personnes qui conspirent, qui tendent à une même fin. *C. d'opinions. Comme ils avaient agi sans aucun c., comme ils n'avaient pas mis assez de c. dans leurs opérations, ils échouèrent.* = De concert. loc. adv. D'intelligence. *Ils étaient de c. ensemble. Agir de c. avec quelqu'un. Ils ont fait cela de c.*

CONCERTANT, ANTE. s. Celui, celle qui chante ou joue sa partie dans un concert. — * On dit aujourd'hui *Concertiste.* = Concertant, ante. adj. T. Mus. *Symphonie concertante*, Celle dans laquelle deux ou trois instruments, ou même davantage, exécutent alternativement la partie principale, pendant que les autres font entendre de simples accompagnements. *Duo c.*, Celui dans lequel l'un des deux instruments répète les passages que l'autre vient d'exécuter.

CONCERTER. v. a. (lat. *cum*, avec; *certare*, lutter). Répéter ensemble une pièce de musique, pour la bien exécuter quand il en sera temps. *C'est une pièce de musique qu'ils ont concertée ensemble.* Vx et inus. ‖ Fig., Conférer ensemble pour préparer l'exécution d'un dessein, pour convenir des moyens de faire réussir une affaire, une intrigue. *C. un dessein, une entreprise. C. l'exécution d'une affaire. Ils ont mal concerté leurs mesures.* = Concerter. v. n. Faire un concert. *On concerte souvent chez un tel.* Vx. ‖ * T. Mus. Se dit De deux ou de plusieurs instruments ou voix qui exécutent alternativement la partie principale. *Dans l'adagio de la symphonie, le hautbois et la flûte concertent ensemble.* = se Concerter. v. pron. Se dit De personnes qui confèrent ensemble pour préparer l'exécution d'un dessein, etc. *Nous nous concerterons sur les moyens à prendre. Il faut vous c. avec lui.* = Concerté, ée. part. *Un dessein, un plan c. Une entreprise bien concertée. Des mesures bien concertées.* ‖ Ajusté, composé, trop étudié, affecté. *Cet homme-là est fort c. Prendre, avoir un air c.* Peu usité.

*** CONCERTISTE.** s. m. T. Mus. Voy. Concertant.

CONCERTO. s. m. T. Musiq. emprunté de l'italien. Pièce de musique qui sert à faire briller le talent d'un instrumentiste, pendant que plusieurs autres l'accompagnent. *Jouer, exécuter un c. Il y a des concerto de violon, de piano, etc.*

CONCESSION. s. f. (lat. *concessio*). Le don et l'octroi qu'un souverain ou un seigneur fait de quelque privilége, de quelque droit, de quelque grâce, etc. *Ce privilége est une c. de tel roi. Ils ont eu ce droit par la c. de tel prince.* — Se dit Des terres que l'État donne aux particuliers dans une nouvelle colonie, à la condition de les défricher et cultiver. *Il a obtenu une c. à la Guyane.* ‖ T. Adm. Se dit De ce qui est accordé à un particulier ou à une société, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, par l'État, par une commune, etc. *Cette compagnie a obtenu la c. de telle mine, de tel chemin de fer. Faire la c. d'une prise d'eau. C. d'un terrain. C. temporaire. C. perpétuelle* ou *à perpétuité.* V. Adjudication ‖ Par ext., Ce que l'on accorde à quelqu'un dans une contestation, dans un débat. *Faire des concessions à son adversaire. Obtenir de grandes concessions. Exiger de nouvelles concessions.* — Fig., *Cette loi fut une c. faite à l'esprit du temps.* ‖ * T. Blas. *Armes de c.*, V. Armoiries.

Enc. — En termes de Rhétorique, on donne le nom de *Concession* à une figure de pensée, par laquelle on accorde à son adversaire ce qu'on pourrait lui disputer, mais pour en tirer sur-le-champ avantage contre lui. Boileau dans sa satire sur la Noblesse, nous en présente un exemple parfait :

> Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
> Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
> Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
> Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson :
> Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
> Si, de tant de héros célèbres dans l'histoire,
> Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
> Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers ?
> Si, tout sorti qu'il est d'une source divine,
> Son cœur dément en lui sa superbe origine,
> Et n'ayant rien de grand qu'une sotte fierté,
> S'endort dans une lâche et molle oisiveté ?

CONCESSIONNAIRE. s. 2 g. Celui ou celle qui a obtenu une concession.

CONCETTI. s. m. pl. Mot emprunté de l'italien. Se dit Des pensées brillantes, mais dépourvues de justesse. *Ouvrage rempli de c.* ‖ Se dit quelquefois, mais abus., au sing. *Cette pensée n'est qu'un c.*

CONCEVABLE. adj. 2 g. Qui se peut concevoir, comprendre. *Cela est-il c. ? Cela est très-c. Ces choses là ne sont pas concevables.*

*** CONCEVEIBA.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

CONCEVOIR. v. a. (latin. *concipere*). Ne se dit au propre que D'une femme, et signifie, Devenir enceinte. *La Vierge a conçu Notre-Seigneur par l'opération du Saint-Esprit. Le sein qui vous a conçu.* — S'emploie le plus souvent absol., et alors se dit aussi Des femelles de certains animaux. *La sainte Vierge a conçu du Saint-Esprit. Les brebis, les juments, etc., conçoivent plus aisément au printemps qu'en automne.* ‖ Fig., se dit De l'opération par laquelle l'esprit crée, invente, imagine. *C. une idée, un projet, une entreprise, un plan.* ‖ Se dit de même en parlant Des passions, des sentiments, des mouvements de l'âme. *C. de l'espérance, des espérances. C. de l'horreur, du dépit, de la haine. C. des désirs, des soupçons. C. de l'amour, de l'estime, du mépris pour quelqu'un. C. de la jalousie.* ‖ Saisir, comprendre une chose, en avoir une juste idée. *Je conçois bien ce que vous me dites. Je ne conçois rien à cela. Je ne conçois pas qu'un homme sage puisse s'oublier à ce point. Je ne conçois pas comment il s'est pu tirer d'un si mauvais pas.* — Absol., *Il a l'esprit vif, il conçoit très-facilement.* ‖ Exprimer en certains termes. *Il fallait c. cette clause, cette condition en termes plus précis.* Dans ce sens, s'emploie surtout au participe. = * se Concevoir. v. pron. Être compris, saisi par l'intelligence. *Ce raisonnement se conçoit aisément Une pareille conduite ne peut se c.* = Conçu, ue. part. *Ouvrage bien c.* — *Cet article était conçu en termes obscurs. Cette phrase est mal conçue. Son discours était conçu en ces termes.* = Syn. Voy. Comprendre.

*** CONCHIFÈRE.** adj. et s. m. [CH se pron. K dans ce mot et dans les cinq mots suiv.] T. Zool. Voy. Mollusque et Conchyliologie.

CONCHOÏDE. s. f. (gr. κόγχος, coquille; εἶδος, forme.)

Enc. — En Géométrie, on appelle ainsi une courbe inventée par un mathématicien grec, Nicodème, pour résoudre les deux problèmes si célèbres dans l'antiquité de la duplication du cube et de la trisection de l'angle. Elle se construit de la manière suivante : Soit P un point donné par lequel on tire une ligne droite quelconque qui va couper ou rencontrer la ligne droite indéfinie CD dont la position est donnée ; si, sur l'un des côtés de CD l'on prend un segment AB (ou AB′) d'une longueur donnée, le point B (ou B′) tracera la conchoïde. Cette courbe présente des formes différentes selon les différentes positions du point B par rapport au pôle P et à la ligne droite donnée CD.

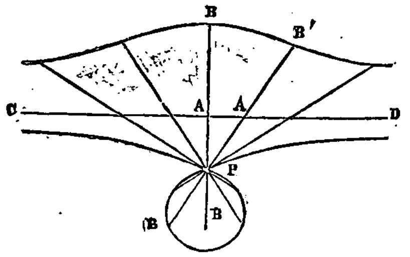

La conchoïde est une courbe du quatrième ordre, car l'équation entre les coordonnées rectangulaires (dont l'origine est située en A sur la ligne droite perpendiculaire à CD) est $x^2y^2=(a^2-y^2)(b+y^2)$, ou $AB=a$ et AP (perpendiculaire à CD) $=b$.

En Minéralogie, le mot *Conchoïde* s'emploie adjectivement, et sert à désigner un genre de cassure auquel se prêtent certains minéraux, et dans lequel la surface des fragments est marquée de stries concentriques, comme celles que présentent les valves de beaucoup de coquilles. Au lieu de *cassure conchoïde*, on dit aussi quelquefois *cassure conchoïdale.*

*** CONCHOLÉPAS.** s. m. T. Zool. V. Buccinoïdes.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. (grec. κόγχος, coquille; λόγος, science). T. Hist. nat.

Enc. — I. Dans le langage ordinaire, on appelle *Coquille* le test calcaire qui recouvre en totalité ou en partie le corps de certains Mollusques, comme les Limaçons, les Huîtres, ou de certains animaux inférieurs, tels que les Oursins et les Holothuries, etc. Mais les zoologistes refusent ce nom à l'enveloppe testacée de ces derniers animaux, et ne s'en servent qu'en parlant des Mollusques, et, en outre, ils l'appliquent non-seulement au corps calcaire qui se développe à la surface extérieure d'un Mollusque, mais encore à celui qui se développe dans l'épaisseur de la peau ; car, dans ces deux cas, la coquille remplit des fonctions analogues : elle protége ou soutient l'animal entier ou certaines parties de son corps contre les chocs extérieurs. Ainsi, le mot *Conchyliologie*, qui signifie littéralement la science des coquilles, n'est autre chose qu'une branche de la science des Mollusques, appelée aujourd'hui *Malacologie.* Elle est à cette dernière ce qu'est l'Ostéologie à l'Anatomie des animaux vertébrés.

Anciennement les zoologistes classaient les Mollusques *Conchifères*, c.-à-d. pourvus de coquilles, d'après la considération exclusive de cette partie ; mais une classification fondée sur cette base unique est absolument dénuée de valeur scientifique. Si, parmi les Vertébrés eux-mêmes, malgré l'étroite correspondance qui existe généralement entre le squelette et la structure entière des divers animaux de cet embranchement, il est impossible d'établir une classification exacte, en se fondant sur l'étude seule des parties osseuses, à plus forte raison en est-il de même pour les Mollusques, où l'on ne remarque aucune relation constante entre la coquille et l'organisation des animaux eux-mêmes. Ceci s'explique aisément : chez les Mollusques, la coquille au lieu d'être composée, comme l'os, d'une substance organisée vivante qui reçoit des vaisseaux sanguins et lymphatiques, et même des nerfs, consiste simplement en un dépôt de carbonate de chaux plus ou moins combiné avec une matière albumineuse. Cette substance crétacée est sécrétée par la peau, et n'est qu'un simple appendice du système cutané, système qui, dans toutes les classes d'animaux, est celui qui offre les dispositions les plus variables. Aussi, dans les classes les plus élevées comme dans les classes les plus inférieures de l'embranchement des Mollusques, observe-t-on des différences considérables, sous le rapport de la coquille, chez les genres les plus étroitement unis. L'Argonaute, le Poulpe, le Calmar et la Seiche, par ex., possèdent tous la même organisation qui les a fait ranger dans le même groupe, celui des Céphalopodes, et cependant leurs coquilles diffèrent par les caractères les plus tranchés (v. Céphalopodes). Si donc on se fût contenté d'étudier leur coquille pour classer ces animaux, on les aurait distribués dans des groupes fort différents les uns des autres. Il en aurait été de même de la Limace et du Limaçon : car celui-ci est pourvu d'une large coquille en spirale, tandis que celle-là n'a qu'une lame mince cachée dans l'épaisseur du manteau.

II. La formation de la coquille commence par l'exsudation de couches d'albumine à la surface externe du manteau ou de la peau de l'embryon. Bientôt à cette exsudation viennent, en général, se joindre de petits cristaux rhomboédriques ou prismatiques de carbonate de chaux. Cette première coquille de l'embryon constitue le noyau de la coquille du Mollusque parfait. Le plus souvent ce noyau est développé avant que l'embryon quitte les enveloppes de l'œuf, mais il ne se forme jamais en même temps que les premiers rudiments de l'animal lui-même : son apparition est toujours précédée par plusieurs phases distinctes du développement de l'embryon. L'accroissement subséquent de la coquille dépend du dépôt de nouvelles couches à la surface interne de la circonférence des couches déjà formées, et c'est leur extension au delà de celles-ci qui détermine la figure de la future coquille. — Dans certains cas, le bord du manteau qui sécrète la matière calcaire, s'étend en dehors en formant un angle droit ou obtus avec le bord de la coquille qui a été produit en dernier lieu, et après avoir déposé une lame calcaire dans cette position, il se rétracte, est résorbé et disparaît pour se prolonger et s'étendre encore de la même façon quelque temps après; mais, pendant l'intervalle, la coquille continue de s'accroître à la manière ordinaire. C'est à ce développement périodique du manteau et à la congestion pléthorique des vaisseaux qui sécrètent la substance calcaire, que sont dues les crêtes qu'on remarque à la face externe de la coquille dans la Vénérupe crénelée (v. Cardiacés) parmi les Bivalves, et dans la Scalaire couronnée (v. Trochoïdes) parmi les Univalves. Si le manteau, au lieu de s'étendre d'une manière uniforme, envoie simplement au dehors un certain nombre de prolongements tentaculiformes détachés, la sécrétion déposée par ces prolongements représentera une rangée d'éminences dont la longueur et l'épaisseur seront déterminées par les parties molles mêmes qui leur ont servi de moule. Or, comme les prolongements du manteau dont nous parlons continuent de sécréter de la matière crétacée jusqu'à ce qu'ils aient été résorbés, les épines, qui d'abord étaient creuses, deviennent solides et se soudent au bord de la coquille. Ce développement du manteau sous forme de filaments sécréteurs qui produisent les épines, peut également alterner avec des périodes de formation ordinaire de la coquille. Alors la surface externe de celle-ci se trouve hérissée de rangées régulières d'épines, comme dans le Spondyle safrané (v. Ostracés) et dans certaines espèces du genre Rocher (v. Buccinoïdes, Fig. 10). Ces éminences sont appelées *Épines* lorsqu'elles ont la forme aciculaire, *Stries d'accroissement* lorsqu'elles forment, comme dans le genre Scalaire, des bourrelets successifs qui ordinairement sont presque perpendiculaires aux tours de spire, et *Varices* lorsqu'elles représentent des nodosités ou des feuillets saillants comme dans les Rochers.

III. La forme conique est la plus simple de celles qu'affectent les coquilles; mais le cône qu'elles représentent peut être très-déprimé, comme dans le genre Ombrelle (v. Tectibranches), ou extrêmement élevé et contracté, comme dans le *Dentale* (v. ce mot), ou de proportions plus ordinaires, comme dans les Patelles (v. Cyclobranches). Le sommet du cône est oblique, excentrique et dirigé, dans les Patelles, l'Argonaute et le Nautile, vers la tête, mais dans la plupart des autres Mollusques, vers l'extrémité opposée du corps. Une coquille peut se composer d'une seule pièce, comme dans les *Univalves non operculés*, ou de deux pièces, comme dans les *Univalves operculés* et la plupart des *Bivalves;* de trois pièces, comme dans les *Térébratules* (v. Brachiopodes), ou de quatre pièces et davantage, comme dans quelques espèces du genre *Pholade* (v. Enfermés) et dans les

Oscabrions ou *Multivalves* proprement dits (v. CYCLOBRANCHES). Quant à l'opercule, cette partie est quelquefois calcaire ; mais *très-souvent elle consiste simplement en une membrane albumineuse*; on dit alors qu'elle est *cornée*. Dans ce dernier cas, elle représente exactement l'état où nous voyons la coquille univalve elle-même dans les genres *Aplysie*, *Calmar*, etc.

A. Les *Coquilles univalves* coniques sont généralement enroulées en spirale. Parfois, comme dans les Ammonites proprement dites (v. AMMONIDÉES, Fig. 1 à 3) et dans le genre Planorbe (v. PULMONÉS), l'enroulement a lieu dans le même plan : ces coquilles sont appelées *Discoïdes* ou simplement *Enroulées;* mais le plus ordinairement l'enroulement affecte une direction oblique, ainsi qu'on le voit dans les Figures 1, 2, 3, 4, et dans la plupart des univalves (v. BUCCINOÏDES, etc.) : on dit alors que la coquille est *turbinée* ou *spirivalve*. *Ainsi*, *les Univalves* coniques représentent fort bien un cône plus ou moins allongé, flexible, et susceptible de se contourner dans différents sens. On donne le nom de *Spire* à toute cette partie d'une coquille qui est formée par l'enroulement d'un cône spiral, et celui de *Tour de spire* ou de *Circonvolution* à chaque révolution complète de ce cône (Fig. 1, *Pleurotome tour de Babel*). Quelquefois le haut de chaque tour enveloppe *les tours précédents : dans* ce cas, la *spire* est *cachée* (v. AMMONIDÉES, Fig. 5, et CÉPHALOPODES, Fig. 6). En règle générale, une coquille univalve turbinée, quand on la regarde dans la position qu'elle aurait si l'animal qui l'habite marchait en face de l'observateur, mais en s'éloignant de *lui*, s'enroule du *sommet* à la *base*, c.-à-d. de la pointe vers l'ouverture, et de gauche à droite : en d'autres termes, les tours de spire se dirigent obliquement du *côté* droit (Fig. 1). Chez certains Mollusques, cependant, le cône spiral de la coquille se contourne en sens opposé : la coquille est dite alors *perverse* ou *sénestre*. C'est ce qu'on observe, par ex., dans diverses espèces terrestres appartenant aux genres Clausilie ou *Nompareille*, *Physe*, *Maillot*, etc. (v. PULMONÉS). Un petit nombre de coquilles marines, telles que le *Fusus sinistrorsus*, présentent également cette disposition.

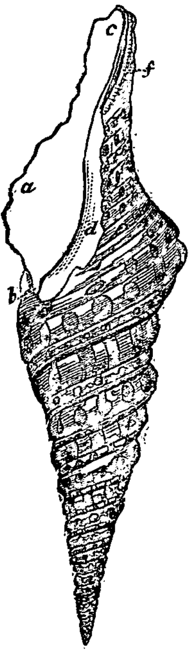

Fig. 1.

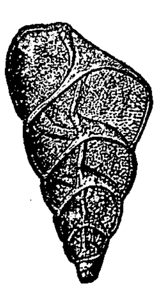
Fig. 2.

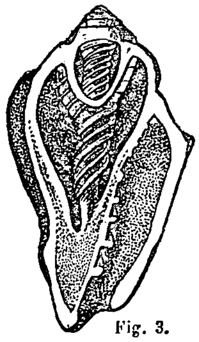
Fig. 3.

La partie sur laquelle s'enroule le cône spiral se nomme *Columelle*. Elle est tantôt *pleine* et tantôt *creuse*. Dans le premier cas, la coquille offre un axe réel, dans le second l'axe est fictif. La columelle pleine ou solide est tantôt *lisse*, comme dans l'*Agathine zèbre* (Fig. 2), et tantôt *plissée*, comme dans la *Volute musique* (Fig. 3 : ces deux coquilles sont sciées pour montrer la disposition de l'axe.) Lorsque la columelle est creuse, l'ouverture que l'on aperçoit à la place de l'axe solide a reçu le nom d'*Ombilic* (Fig. 1. *f*). L'ouverture qui forme la base des *coquilles univalves spirales est limitée* par *deux lèvres :* l'une (Fig. 1. *a*) est appelée *Lèvre droite* ou *externe*, l'autre (ib. *d*) est appelée *Lèvre gauche* ou *interne*, ou *Lèvre columellaire*. Celle-ci offre une surface convexe lisse sur laquelle glisse le pied ou disque locomoteur du Mollusque, lorsque ce dernier veut atteindre le sol.

Dans un grand nombre d'Univalves, l'*ouverture* de la coquille est entière; dans d'autres, elle présente une échancrure ou est percée d'un ou de plusieurs trous. Quelquefois une partie du bord de l'ouverture se prolonge en formant une sorte de gouttière que l'on appelle *Canal* ou *Siphon* (Fig. 1. *c*, et BUCCINOÏDES, Fig. 9, 10, 11). Chez certaines coquilles, l'ouverture présente encore une échancrure palléale opposée au siphon : cette échancrure (Fig. 1. *b*) *est en général désignée* par le nom de *Sinus*. Ces modifications de l'ouverture sont importantes à considérer, parce qu'elles ont un rapport constant avec certaines conditions de l'appareil respiratoire. Ainsi, en groupant ensemble toutes les coquilles univalves spirales qui ont une partie de leur bord échancrée ou prolongée en siphon cannelé, on arrive à former une tribu de Mollusques parfaitement naturelle. En effet, elle ne comprend que des espèces aquatiques, marines ou fluviatiles, et respirant au moyen de deux branchies pectinées qui reçoivent l'eau par l'intermédiaire d'un tube charnu et contractile. De Blainville a donné à ce groupe de Mollusques le nom de *Siphonostomes* ou *Canalifères*. S'il existait dans les autres familles de Mollusques une corrélation pareille entre la coquille et l'organisation de l'animal qui l'habite, la considération des coquilles serait alors du plus haut intérêt pour la classification des Mollusques; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, c'est malheureusement le contraire qu'on observe communément.

La partie appelée *Opercule*, qui se rencontre chez certains *Mollusques* univalves, est *une* plaque *composée de couches* d'albumine qui tantôt offrent simplement une consistance cornée, et tantôt sont pénétrées de sels calcaires ; cet opercule est fixé à la partie postérieure du pied (Fig. 4. *Cyclostome jaune*, avec son opercule), et, lorsque l'animal a rentré ce dernier dans sa coquille, l'opercule ferme plus ou moins exactement l'orifice de celle-ci. — Certains opercules s'accroissent par l'addition de nouvelle matière à leur circonférence tout entière : ils sont alors ou *concentriques*, comme dans le genre Paludine, ou *excentriques*, comme dans le genre Ampullaire et la plupart des Pectinibranches. D'autres opercules s'accroissent par l'addition de nouvelle matière à une partie seulement de leur circonférence : ceux-ci sont ou *spiraux* ou *imbriqués;* dans ce dernier cas, les *couches d'accroissement se succèdent* en séries linéaires. Aucun opercule n'offre la forme annulaire.

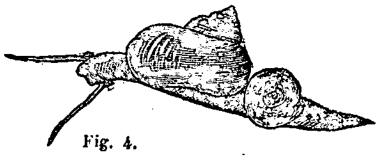
Fig. 4.

— La *structure de l'opercule varie quelquefois dans les espèces* du même genre, du genre Vermet, par exemple. Bien plus, tantôt il existe, tantôt il manque dans les espèces qui appartiennent non-seulement à la même famille, mais encore au même genre : c'est ce que l'on observe dans la famille des Buccinoïdes et dans les genres Volute, Cône, Mitre et Olive. D'après cela, il est facile de comprendre que les caractères tirés de l'opercule ne sauraient avoir qu'une importance fort secondaire dans une classification scientifique des Mollusques univalves. — Quelquefois, au lieu de l'opercule dont nous venons de parler, on trouve, chez certains Mollusques, les Limaçons par ex., au commencement de l'hiver, une espèce de membrane ou de feuillet qui ferme la coquille jusqu'au printemps, pendant que l'*animal reste engourdi : ce feuillet a reçu les noms de Faux opercule* et d'*Épiphragme*.

B. Les *Coquilles bivalves* vraies appartiennent exclusivement à la classe des Acéphales, et tous les Acéphales testacés sans exception possèdent deux valves, bien que, dans quelques cas, ces valves soient trop petites pour recouvrir tout le corps de l'animal. Chez les Tarets même, ce sont les valves qui constituent les petits instruments dont ces animaux se servent pour creuser dans le bois les trous dans lesquels ils font leur habi*tation*, et elles ne paraissent pas avoir d'autre fonction. Au reste, tous les Bivalves chez lesquels la coquille est insuffisante pour protéger le corps tout entier, creusent dans le sable, la pierre ou le bois un trou qu'ils habitent constamment. En outre, *ils le tapissent ordinairement d'une couche de matière calcaire* lisse et compacte, qui forme un véritable tube. Parfois ce tube calcaire est d'une longueur et d'une épaisseur considérables : tel est celui que se fabrique le Taret gigantesque ou Cloisonnaire. Dans le genre Clavagelle, l'une des valves est soudée à ce tube, et, dans le genre Arrosoir, elles le sont toutes les deux. Dans ce dernier genre, le bout le plus large du tube représente un disque percé d'un grand nombre de petits trous qui lui donnent l'aspect d'une pomme d'arrosoir. Il n'existe pas *deux coquilles qui présentent un plus grand contraste que celles* de la Placune et de l'Arrosoir; cependant l'organisation respective des animaux qui les ont fabriquées est essentiellement la même. Dans une classification uniquement fondée sur la considération des coquilles, *on réunirait inévitablement dans un* même groupe les tubes calcaires produits par les Dentales, les Arrosoirs, les Vermets et les Serpules; cependant les trois premiers appartiennent à des classes différentes de Mollusques, et les derniers même appartiennent à un autre embranchement du règne animal : nouvelle preuve que la Conchyliologie ne saurait exister comme science, si on la sépare de la Malacologie.

Relativement à la structure et aux relations physiologiques des coquilles bivalves, nous ferons d'abord observer que *dans tous les Lamellibranches*, c.-à-d. *dans tous les Mollusques* Acéphales qui respirent par des branchies lamelleuses bien développées, l'une des valves correspond au côté gauche, et l'autre au côté droit de l'animal, tandis que chez les Brachiopodes, l'une des valves est appliquée sur la face ventrale, et l'autre sur la face dorsale du Mollusque. Ensuite, dans tous les Bivalves lamellibranches qui sont libres, les deux valves sont symétriques, et la coquille est nommée *équivalve;* mais dans tous ceux qui s'attachent aux corps étrangers par une de leurs valves, cette valve est plus épaisse et plus large que l'autre : en conséquence, les coquilles de cette catégorie sont dites *inéquivalves*. Parmi les Acéphales qui s'attachent aux corps étrangers au moyen d'un byssus, les uns, comme les Tridacnes (*v.* CAMACÉS), *sont équivalves : alors leurs deux valves sont* échancrées pour fournir un passage au byssus; les autres, comme les Peignes, les Avicules et les Houlettes (v. OSTRACÉS), sont inéquivalves : dans ce cas, le byssus passe par une gouttière creusée dans la valve droite.

La surface tant externe qu'interne des coquilles bivalves présente divers points qui méritent d'être étudiés. Si, par ex., on examine la coquille de la *Bucarde Cœur de Diane* (Fig. 5. Les deux valves réunies vues en avant), on remarque que chaque valve à sa partie supérieure forme une protubérance conique recourbée vers la partie par laquelle les deux valves sont unies, et venant presque la rencontrer. Ces proéminences ont reçu le nom de *Crochets* (*Umbo*). *Le Sommet* (*Apex*) ou le bec du crochet correspond au sommet de la coquille univalve : c'est le point où commence le développement de la coquille bivalve. Lorsque ce sommet est dirigé dans le plan transversal de la coquille, et se trouve placé de telle manière qu'une ligne abaissée du sommet sur le bord inferieur de chaque valve la divise en deux *parties égales*, la coquille est dite *équilatérale;* les coquilles du genre Peigne (v. OSTRACÉS) nous en offrent un exemple. Lorsque, en partageant ainsi chacune des valves, on observe une légère inégalité dans les deux moitiés, la coquille est appelée *subéquilatérale*. Enfin, lorsque la différence est bien *marquée*, *on la nomme inéquilatérale*. Lorsque le sommet, ainsi qu'on l'observe le plus ordinairement, se recourbe en dehors du plan transversal, il est toujours plus ou moins dirigé vers la partie antérieure de la coquille. Ainsi, lorsque l'observateur considère une coquille bivalve, une Cythérée ou une Isocarde, par ex., avec la charnière en haut et les crochets dirigés en avant, c.-à-d. précisément dans la position qu'elle occuperait si l'animal vivant rampait en face de l'observateur, mais en s'éloignant de lui, la valve droite correspond à sa droite et la valve gauche à sa gauche. *La Figure 6 représente la valve gauche d'une Cythérée :* *a* est le bord supérieur ou dorsal, *b* le bord inférieur ou ventral, *c* le bord antérieur, *d* le bord postérieur, *e* le sommet du crochet, *f* la lunule; enfin, la hauteur de la valve ou de la coquille se prend de *a* à *b*, et sa longueur de *c* à *d*. Or, si l'on place dans la position ci-dessus indiquée un Bivalve dans lequel *les sommets affectent un enroulement en spirale, comme par* ex. une Isocarde (v. CAMACÉS, Fig. 4), et qu'on la compare avec la coquille univalve d'une Pourpre (v. BUCCINOÏDES, Fig. 8), on remarquera que la valve gauche correspond à une coquille turbinée ordinaire, c.-à-d. dextre, et que la valve droite correspond à une univalve perverse ou sénestre. On a, il est vrai, rencontré quelques cas anormaux dans lesquels les caractères des valves des Bivalves étaient renversés; mais ces exceptions sont analogues à celles que nous présentent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les Univalves sénestres.

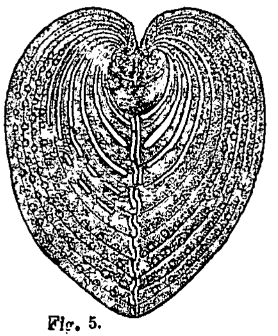
Fig. 5.

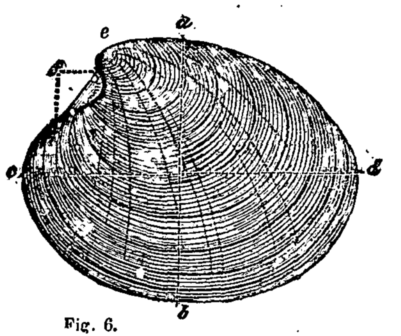

Fig. 6.

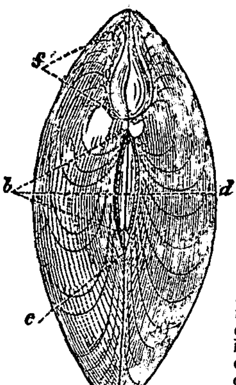

Fig. 7.

Lorsque la circonférence ou le bord d'une valve s'adapte exactement avec celle qui l'accompagne, *on dit qu'elle est régulière* ou *entière;* mais si elle est échancrée en quelque point de manière à ce que cet endroit ne se trouve pas en contact avec la partie correspondante de la valve opposée, elle est dite *irrégulière* ou *émarginée*.

Nous venons de définir certaines parties de la surface externe des coquilles bivalves, à savoir les crochets, les sommets et les bords; mais ce n'est pas tout. En *continuant l'examen de cette surface* extérieure, on trouve ordinairement, en avant des sommets, une dépression d'une étendue et d'une profondeur variables : c'est la *Lunule* (Fig. 6 et 7. *f*); elle peut être ovale, oblongue, lancéolée, cordiforme ou en forme de croissant, comme dans la *Fig.* 5, etc. En arrière des sommets il existe une autre dépression, plus longue et plus étroite que la lunule : on la nomme en général *Écusson* ou *Corselet* (Fig. 7. *b*). et ses bords reçoivent le nom de *Lèvres*. Derrière l'écusson on observe encore quelquefois une petite dépression appelée *Suture* (Fig. 7. *c*). La surface plus ou moins convexe de chaque valve est désignée sous le nom de *Ventre;* elle est terminée par le *Bord*, qui n'est autre chose que la rencontre des deux surfaces interne et externe. Enfin, la ligne *b d* représente l'épaisseur de la coquille.

La partie la plus importante du bord est celle qui forme l'articulation ou la charnière au moyen de laquelle se ferment et s'ouvrent les deux valves. Cette partie, qu'on nomme *Bord cardinal*, présente généralement certaines éminences et certaines dépressions, qui s'engrènent avec les dépressions et les éminences correspondantes de l'autre valve. Ces proéminences, qu'on appelle *Dents*, et ces dépressions, qu'on nomme *Fossettes cardinales*, affectent une régularité et une constance remarquables dans chaque genre et dans chaque espèce de Bivalve. En outre, on a remarqué que toute modification dans la structure de la charnière coïncide ordinairement avec quelque différence plus ou moins importante dans l'organisation des parties molles de l'animal, de sorte que les zoologistes ont attaché avec raison une grande valeur aux caractères tirés de la charnière, particulièrement au point de vue de la classification. Les *Dents* qui sont situées au-dessous du sommet ou du centre de la charnière sont appelées *Dents cardinales; celles au contraire* qui en sont éloignées sont nommées *Dents latérales*. Lorsqu'il n'existe que deux dents, l'une est appelée *Dent antérieure* et l'autre *Dent postérieure*; et lorsqu'elles sont au nombre de 3, on les distingue par les noms d'*antérieure*, de *médiane* et de *postérieure* (Fig. 8. *b*, *a*, *c*; fossette, *d*; lunule, *f*). Enfin, quand la charnière se compose d'un grand nombre de dents, on les appelle *Dents sériales*, comme dans le genre Arche, par ex. (v. **Ostracés**). Le moyen direct d'union des deux valves consiste en un *Ligament*, ordinairement de couleur brune, et composé de fibres élastiques qui sont attachées par leurs extrémités aux deux valves, et s'insèrent en général dans une dépression particulière destinée à les recevoir. Ce ligament constitue un véritable ressort. Il est tantôt intérieur, comme dans les Peignes et les Mactres, et alors il agit par un simple effet de gonflement pour écarter les valves quand le muscle d'attache cesse d'être tendu; tantôt il est extérieur, comme celui des Vénus et des Bucardes: dans ce cas, au lieu d'être *comprimé par la contraction* des muscles d'attache, il est distendu, et c'est en reprenant son état normal qu'il fait ouvrir la coquille quand les muscles se relâchent. Parfois, il y a en même temps un ligament interne et un ligament externe; enfin, certains Mollusques, comme les Pernes, ont une série de ligaments partiels.

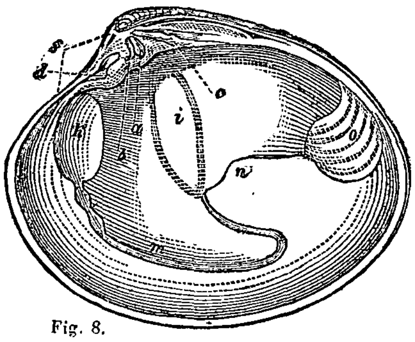

Fig. 8.

Les modifications que présente la surface interne des coquilles bivalves sont peut-être plus importantes encore à considérer, attendu qu'il existe entre elles et la structure des parties molles de l'animal un rapport immédiat, et qu'ainsi elles suffisent pour nous faire connaître certains traits généraux de l'organisation *des Mollusques qui les ont sécrétées. — Les muscles adducteurs* laissent des impressions bien marquées sur la face interne des valves. Lorsque celle-ci ne présente qu'une seule de ces *impressions musculaires*, la coquille appartient nécessairement à un Conchifère *monomyaire*, c.-à-d. à un Mollusque bivalve *unimusculaire*, ou n'ayant qu'un seul muscle d'attache. Si, dans ce cas, il s'agit d'une coquille fossile dont aucune des valves ne porte le caractère qui indique qu'elle a été attachée immédiatement à un corps étranger, on est légitimement autorisé à conclure que l'animal qui a fabriqué cette coquille possédait un byssus et l'organe musculaire appelé pied, mais que ce pied était uniquement propre à servir d'instrument pour diriger les fibres du byssus et en coller les extrémités. Lorsque chaque valve, au contraire, présente deux impressions musculaires, cela prouve que l'animal qui a produit la coquille appartient à la catégorie des Conchifères *dimyaires*, c.-à-d. *bimusculaires* ou pourvus de deux muscles d'attache (Fig. 8. *k*, impression musculaire antérieure; *o*, impression postérieure). Maintenant, si l'on observe encore au-dessous de la charnière une troisième impression musculaire, petite et profonde (ib. *i*), cela nous indique que l'animal possédait un large pied, organisé pour servir d'organe locomoteur ou d'instrument pour creuser les corps étrangers; car le muscle rétractile de ce pied s'insérait dans cette troisième dépression. La ligne *m*, qui unit les impressions des deux muscles adducteurs, indique, par sa profondeur et sa largeur, le développement du bord musculaire du manteau; en conséquence, elle a reçu le nom d'*impression palléale*. Quand cette ligne se continue sans interruption, parallèlement avec le bord de la valve, nous pouvons être assurés que l'animal était ou dépourvu de siphons, ou que ces organes étaient très-peu développés. Mais, lorsque la ligne palléale est interrompue par une échancrure angulaire (*n*) avant sa jonction avec l'impression musculaire postérieure, on peut en inférer avec certitude que l'animal avait des siphons ou tubes musculaires respiratoires bien développés, et une organisation générale en rapport avec cet appareil. Ainsi donc, de même que l'examen du squelette fossile d'un Vertébré nous permet de déterminer la classe, l'ordre et le genre auquel appartenait l'animal vivant, de même l'étude de la coquille d'un Mollusque dont l'espèce est éteinte, nous apprend quelles étaient l'organisation générale et la manière de vivre de l'animal qui l'a produite. Nous pouvons détermi*ner ainsi dans quelle classe il doit être placé. Quant aux affinités* plus immédiates des Bivalves qui déterminent leur classement comme genre et comme espèce, ce sont les modifications de la charnière qui nous les révèlent. Cependant il arrive quelquefois que toute la couche interne et nacrée de la coquille fossile d'un Bivalve est détruite, surtout si elle était enfouie dans de la craie poreuse. Dans ce cas, comme les impressions musculaires et la structure articulaire de la charnière sont exclusivement formées par la couche la plus interne de la coquille, nous n'avons aucun moyen de déterminer la nature et les affinités de l'animal, à moins de connaître la texture et la structure de la coquille, car sans cela nous courrions le risque de prendre la partie d'un Bivalve décomposé pour quelque espèce d'*Acarde* (on nomme ainsi les Bivalves chez lesquels la charnière manque naturellement) non décrite jusqu'ici.

IV. La valve d'une coquille bivalve se compose de deux couches parfaitement distinctes par leur texture ainsi que par leurs organes de formation. La couche interne est sécrétée sous forme de lamelles presque parallèles par les parties centrale et postérieure du manteau: elle constitue la *Nacre*, c.-à-d. la substance lisse et irisée qui revêt l'intérieur de la coquille. La couche extérieure, appelée *Têt*, est sécrétée par le bord épais et glanduleux du manteau, et se compose de fibres coniques qui reposent obliquement par leurs sommets, c.-à-d. par leur extrémité la plus étroite, sur les lamelles nacrées. L'épaisseur des deux couches de la coquille est toujours en raison inverse l'une de l'autre: c'est au sommet que la couche *extérieure est le plus mince, et c'est* au bord qu'elle a le plus d'épaisseur. L'inverse a lieu pour la couche intérieure. L'analyse chimique d'une coquille d'Huître a donné: carbonate de chaux, 98,3; phosphate de chaux, 1,2; matière animale insoluble, 0,5 = 100. — La plupart des coquilles univalves sont composées de trois couches qui consistent en séries de cristaux rhomboédriques ou prismatiques arrangées différemment dans les couches contigues. La principale différence de structure dépend des proportions relatives de la matière animale et des parties terreuses qui constituent la coquille. — La plupart des coquilles marines, quand elles sont externes ou directement en *contact avec l'eau, et quelques coquilles d'eau douce, comme* les Moules, sont revêtues d'un épiderme corné brunâtre, vulgairement appelé *Drap marin*, qui masque leur couleur: aussi, dans les collections, est-on obligé de les dépouiller de cet épiderme et de les polir artificiellement. Quelquefois même on use ou on dissout, au moyen d'un acide, toute la couche externe et calcaire de la coquille pour mettre en évidence la nacre qui tapisse uniquement, ainsi que nous venons de le dire, la surface interne de celle-ci. Quant à la nacre elle-même, elle doit à un simple jeu de lumière ou, pour parler plus correctement, à un phénomène d'*interférence*, ses nuances irisées ou son *orient*, comme on dit en parlant des per*les qui sont des* productions isolées ou maladives de la nacre. Les couleurs variées du têt dépendent du pigment que sécrètent les bords du manteau; mais leur teinte est modifiée par l'influence de la lumière. On remarque, en effet, que la partie de la coquille qui est tournée vers la terre est généralement plus pâle. Chez les Bivalves qui s'attachent aux rochers, comme les Peignes, etc., l'action des rayons lumineux se manifeste par la coloration plus foncée de la valve supérieure.

Hunter a découvert que les Mollusques conchifères avaient la faculté d'absorber une partie de leur coquille précédemment formée. Ce fait, qui a été confirmé par des observations subséquentes, donne lieu, chez certaines espèces, à de singulières modifications dans la forme et la structure de la coquille a mesure que celle-ci se développe. Un autre changement de forme résulte de la décomposition physique ou de la destruction ma*térielle d'une partie de la coquille*: c'est ainsi qu'on voit disparaître le sommet de certaines Univalves lorsque cette partie a été évacuée par l'animal, obligé d'élargir et d'agrandir son habitation en raison de l'accroissement de son propre volume. Les coquilles ainsi tronquées sont dites *décollées*: telles sont le Cérithe décollé, l'Hélice décollée, etc. On observe constamment une décomposition partielle analogue dans beaucoup de Mulettes et d'Anodontes, dont les sommets sont dits *décortiqués*; dans ce cas, la lame extérieure ou colorée se trouve détruite. Il n'y a ni loi générale ni uniformité dans la manière dont les habitants des coquilles, soit univalves, soit bivalves, disposent de *cette partie de leur habitation calcaire qu'ils abandonnent*, à mesure qu'ils grossissent eux-mêmes. Dans les coquilles décollées, la spire évacuée est séparée par une cloison qui consiste en une mince lame de nacre, et, comme les parois de cette spire sont minces et fragiles, elles se brisent ainsi que nous venons de le dire. Dans le Vermet géant, les portions évacuées du tube sont successivement fermées par une cloison à surface concave, de façon à représenter une série de *Loges* ou de *Cellules*, appelées aussi *Chambres* et *Concamérations*, sans communication entre elles; mais la portion de la coquille qui renferme ces chambres n'est pas détruite, comme dans le cas des coquilles *décollées. Les coquilles ainsi cloisonnées sont dites multiloculaires* ou *polythalames*, par opposition aux autres coquilles qui sont *uniloculaires* ou *monothalames*. Le Spondyle varié, parmi les Bivalves, offre une structure analogue. Dans le genre Nautile, la partie évacuée de la coquille représente une série de chambres remarquables par leur régularité (Fig. 9). Mais ici les cloisons calcaires qui forment les parois successives des chambres sont percées d'un trou qui livre passage à un tube membraneux appelé *Siphon*, dont nous avons déjà décrit la fonction (v. Céphalopodes). La même structure, sauf quelques modifications, se retrouve dans le groupe nombreux, mais aujourd'hui presque entièrement éteint, des Céphalopodes siphonifères. Dans l'Argonaute, la spire évacuée de la coquille n'est pas cloisonnée: elle reste complétement en communication avec la partie habitée par l'animal, et joue un rôle dans la fonction reproductive de l'espèce. Dans le Magile antique, la partie postérieure de la coquille, à mesure qu'elle est abandonnée, se remplit peu à peu d'une matière solide cristalline et demi-transparente qui n'est autre chose que du carbonate de chaux. Chez quelques espèces appartenant aux genres Casque, Mitre, Triton, etc., on observe un dépôt semblable de matière calcaire, mais moins épais, dans la partie de la coquille que l'animal a cessé d'habiter. Le même phénomène a lieu dans les longues coquilles turriculées des genres Vis, Cérithe, etc.; dans ce dernier cas, ce dépôt a pour effet d'empêcher la décollation de la coquille.

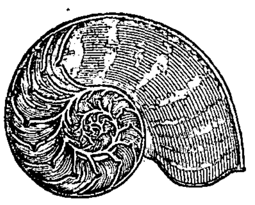

Fig. 9.

V. *La recherche des coquilles, pour* former des collections, doit se faire, pour les espèces fluviatiles, en automne pendant les basses eaux, et au commencement du printemps, quand le soleil engage les Mollusques à sortir de leurs retraites. Un râteau à dents longues et serrées peut aider à les retirer de la vase. Quant aux coquilles marines, elles se trouvent en toutes saisons. On doit surtout explorer le rivage après une tempête ou un vent du large; on est à peu près certain de trouver quelques espèces jetées par les lames sur le sable. A la marée basse, on trouve les coquilles littorales enfoncées dans la vase, où leur présence est indiquée par un petit trou en entonnoir ou par des bulles d'air; *mais il faut avoir soin de* leur couper la retraite en enfonçant de biais une bêche un peu au-dessous de ce trou; sans cela leur fuite rapide nous les déroberait souvent. Certaines espèces, les Patelles, les Haliotides, les Oscabrions, restent adhérentes aux rochers que la marée laisse à découvert; d'autres, comme les Huîtres, les Spondyles, les Moules, les Arches, etc., malgré la plus basse marée, sont encore couvertes d'un peu d'eau; les Moules, les Jambonneaux, etc., tiennent aux rochers à l'aide d'un byssus que l'on détache. Lorsqu'on veut conserver l'animal d'une coquille rare, il suffit de la plonger dans de l'alcool à 25 degrés. — Il nous resterait encore à parler de l'utilité dont les coquilles peuvent *être pour l'homme*, soit sous le rapport alimentaire, soit sous le rapport industriel; mais comme à mesure que nous rencontrons des espèces utiles nous mentionnons ces détails dans les articles consacrés aux différentes familles de Mollusques, nous ne voulons pas faire double emploi. — Voy. Mollusques, etc. Consultez aussi les ouvrages de Blainville, Deshayes, Chenu, etc.

CONCHYLIOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de conchyliologie, qui est savant en conchyliologie.

CONCHYTE. s. f. Coquille fossile appartenant à la famille des *Brachiopodes*, et voisine du genre *Cranie*.

CONCIERGE. s. 2 g. (lat. *conservare*, garder). Celui ou celle qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, d'un château, d'un palais ou d'une prison. *Parlez au c., à la c.*

CONCIERGERIE. s. f. La charge et commission de garder un château, un palais, une maison, un hôtel. — Le logement d'un concierge. || Se dit, dans quelques villes, de Certaines prisons qui étaient autrefois celles où les parlements tenaient leurs prisonniers. *On le conduisit à la Conciergerie.*

CONCILE. s. m. (lat. *concilium*, assemblée).

Enc. — Théologie. — I. Un *Concile* est une assemblée de pasteurs légitimes de l'Église pour régler les affaires qui concernent la foi, les mœurs et la discipline ecclésiastique. On distingue deux sortes de conciles, les *Conciles généraux* et les *Conciles particuliers*. — Les *Conciles généraux*, appelés aussi *Conciles œcuméniques* (du grec οἰκουμενικὸς, qui concerne toute la terre) sont ceux qui représentent l'Église universelle; ils se composent d'évêques et de docteurs accourus, en plus ou moins grand nombre, sur la convocation du pape, de toutes les parties du monde chrétien. — Les *Conciles particuliers* ne représentent, au contraire, qu'une partie de la chrétienté, et leurs membres appartiennent à un ou à plusieurs pays particuliers. Dans cette dernière classe, on distingue: les *Conciles nationaux*, qui sont formés par le haut clergé d'une nation tout entière, et les *Conciles provinciaux* composés des évêques d'une province ecclésiastique seulement. Enfin, on appelle quelquefois, mais improprement, *C. diocésain* ou *épiscopal*, l'assemblée dans laquelle un évêque, entouré de son clergé, règle les affaires de son diocèse. La dénomination propre de cette dernière assemblée est *Synode*.

II. *Institution des conciles*. — Les conciles, soit œcuméniques, soit particuliers, prennent leur source dans la nature *même de l'Église. L'Église étant une société d'institution di*vine, le chef que J. C. a préposé à son gouvernement, peut, quand il le juge à propos, réunir les pasteurs chargés d'enseigner les fidèles pour décider toutes les questions et régler toutes les affaires qui intéressent la religion. J. C. lui-même a ordonné à ses apôtres de se réunir: « Encore une fois, je vous le dis: si deux d'entre vous s'unissent sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père, qui est dans les cieux; car, où il y a deux ou trois d'entre vous assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux » (*Matth.*, XVIII, 19-20); et ailleurs, « Je suis en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité » (*Jean*, XVII, 23). *Ces passages suffisent* à démontrer que les conciles sont d'institution divine. De plus, ils marquent à la fois les grâces attachées à ces saintes assemblées, particulièrement celle d'avoir J. C. présent et l'unité de l'Église avec lui. En conséquence, l'Église a tenu des conciles dès sa naissance même, et depuis lors, toutes les fois qu'elle l'a jugé nécessaire pour conserver l'unité et la communion de la foi. C'est ainsi que nous voyons les apôtres eux-mêmes, 17 ans après la mort du Sauveur, se réunir en c. à Jérusalem, pour décider les contestations qui s'étaient élevées entre les fidèles au sujet des cérémonies prescrites par la loi de Moïse. En agissant ainsi, ils obéissaient au précepte de leur divin maître, et assurés qu'ils étaient de la promesse qu'il leur avait faite, ils rendirent leur décision en ces termes : « *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* » Après les apôtres et à leur exemple, leurs successeurs se réunirent aussi souvent que l'exigèrent les besoins de l'Église.

III. *De la nécessité des conciles.* — Si l'on prend le mot nécessité dans son sens rigoureux et absolu, on peut dire que les conciles, même généraux, ne sont point nécessaires. En effet, réunis ou non, le pape et les évêques forment un tribunal permanent, suprême et infaillible, qui suffit pour terminer toutes les controverses en matière de religion. « Si la tenue des conciles œcuméniques était nécessaire à l'Église, dit le cardinal Gousset, elle l'eût été surtout dans les trois premiers siècles, soit comme moyen, pour l'Église, de développer son organisation native ; soit à raison du besoin de fixer la liturgie et la discipline générale parmi le clergé et les fidèles dispersés de l'univers ; soit pour confondre les anciens hérétiques, qui, sous mille formes différentes, s'efforçaient de concilier les dogmes chrétiens avec les erreurs de la philosophie grecque ou avec les rêves du paganisme. Or, cependant, elle a fait toutes ces choses, elle a surmonté tous les obstacles sans le secours d'aucun c. général; donc, il est vrai de dire que les conciles œcuméniques ne sont point nécessaires à l'Église ». — Néanmoins, quoique l'autorité de l'Église dispersée soit la même que celle d'un c. général, tous les théologiens conviennent que les conciles, principalement les conciles œcuméniques, sont extrêmement utiles. En effet, une assemblée d'évêques venus de tous les points de la chrétienté, lors même qu'elle ne réunit pas tous les évêques, montre plus promptement et d'une manière plus sensible ou plus solennelle quelle est la croyance de toutes les Églises, de l'Église universelle. « Il peut même arriver, dit le savant prélat que nous venons de citer, qu'un c. général soit si utile qu'on puisse moralement le considérer comme nécessaire; tel serait, par ex., le cas d'un schisme qui diviserait l'Église à l'occasion de plusieurs prétendants à la papauté, si l'élection, de part et d'autre, était regardée comme douteuse et qu'aucun d'eux ne voulût se démettre en faveur des autres. »

Si les conciles œcuméniques ne sont point nécessaires, à plus forte raison en est-il de même des conciles particuliers; mais, comme les premiers, ils peuvent être plus ou moins utiles suivant les circonstances. Leur utilité même est telle, que l'Église a toujours recommandé aux évêques de se réunir de temps en temps. Si cependant ces assemblées sont moins fréquentes aujourd'hui qu'autrefois, c'est parce que, dans plusieurs États, la législation subordonne leur tenue à l'accomplissement de formalités qui semblent blesser la dignité de l'Église.

IV. *De la célébration des conciles.* — La tenue des conciles est soumise à des conditions qui varient selon qu'ils sont œcuméniques ou particuliers. — Pour qu'un c. soit œcuménique, il faut : 1° que tous les évêques de la chrétienté y soient convoqués ; 2° qu'un certain nombre d'évêques appartenant aux principales églises y soient présents ; 3° que la liberté la plus complète préside à ses délibérations. Tous les théologiens sont d'accord sur ces trois points. En effet, si la convocation n'était pas adressée à tous les évêques du monde, le c. ne serait point *œcuménique*, et ne représenterait pas l'Église universelle. Aucun évêque ne doit être exclu de cette convocation, à moins qu'il ne soit hérétique ou schismatique. Mais, quoique tous les évêques doivent être appelés au c., il n'est pas nécessaire que tous s'y trouvent; sans cela, l'existence d'un c. œcuménique serait physiquement impossible. Pour représenter l'Église universelle, il suffit de la présence de quelques évêques appartenant aux églises principales, les absents étant censés adhérer d'avance à toutes les décisions qui seront prises. « N'est-ce pas assez, dit Bossuet à ce sujet, qu'il en vienne tant et de tant d'endroits, et que les autres consentent si évidemment à leur assemblée, qu'il sera clair qu'on y aura porté le sentiment de toute la terre. » D'après cela, il pourrait arriver qu'un c. général fût moins nombreux qu'un c. particulier, sans que pour cela on fût en droit de lui contester le titre d'œcuménique. D'ailleurs, s'il s'élevait quelque doute sur l'œcuménicité de l'assemblée, soit à cause du petit nombre des assistants, soit pour tout autre motif, la confirmation du pape et l'acceptation des évêques absents feraient disparaître toutes les difficultés. Ce n'est qu'à la suite d'une approbation de cette nature que le c. de Constantinople de 553, par ex., est devenu c. œcuménique. Quant à la liberté des délibérations, elle est tellement nécessaire pour l'œcuménicité d'un c., qu'une assemblée qui n'agirait que sous l'impression de la crainte ou de la force ne pourrait plus être regardée comme une assemblée délibérante. « En cessant d'être libre, dit le cardinal Gousset, un c. a cessé d'exister, ou il n'existe plus que de nom. »

Le droit de faire les convocations pour un c. général appartient exclusivement au souverain pontife, comme pasteur de l'Église universelle ; mais il peut déléguer, soit par déférence, soit par toute autre cause, à une autre personne le soin d'adresser aux évêques les lettres de convocation. C'est ainsi que, durant les cinq ou six premiers siècles, les papes invitaient les empereurs à convoquer les évêques, ainsi que le prouve la lettre du pape saint Damase à l'empereur Théodose au sujet du premier c. œcuménique de Constantinople en 381. A cette époque, l'Église chrétienne ne s'étendait guère au delà des limites de l'empire romain : il était donc naturel que les empereurs, devenus chrétiens, fussent chargés du soin de convoquer les conciles, puisqu'eux seuls pouvaient en faire les frais. Presque tous les évêques étaient leurs sujets, et ces évêques, presque tous pauvres, n'étaient pas en état de voyager à leurs dépens d'une extrémité de l'empire à l'autre. Ils avaient besoin du secours des voitures publiques, et cela dépendait du gouvernement. Mais, avant la conversion de Constantin, il y avait eu près de 40 conciles particuliers, dont plusieurs avaient été nombreux; on ne s'adressait pas alors aux empereurs païens pour faire les convocations. Ainsi donc il est absurde de prétendre que ce droit de convocation ait jamais appartenu aux empereurs; il est exclusivement propre au souverain pontife, qui l'a reçu de J. C. lui-même, lorsque le Sauveur dit à Pierre : « Paissez mes brebis » (*Jean*, XXI, 17). — Par la même raison, toutes les fois que le souverain pontife a assisté à un c., personne ne lui a contesté le droit d'y présider; mais comme les premiers conciles généraux ont été tenus fort loin de Rome, c'était alors ordinairement l'un des patriarches de l'Orient qui y tenait la première place. Évidemment il ne s'ensuit rien de ce fait contre les droits du saint-siége. Il y a plus, c'est qu'un c. ne saurait être véritablement œcuménique sans la participation du chef de l'Église.

Nous venons de dire que tous les évêques doivent être appelés aux conciles œcuméniques; c'est un droit inhérent à leur dignité. La croyance catholique est que les seuls évêques ont droit de suffrage dans les conciles œcuméniques et provinciaux, car eux seuls ont le titre de pasteurs de l'Église et, comme tels, possèdent seuls le pouvoir d'instruire les fidèles et d'enseigner quelle est la vraie doctrine de J. C. C'est uniquement par privilége, par une faveur spéciale, que les évêques ont accordé ce droit de suffrage à des abbés, à des généraux d'ordres, etc. Mais, en général, indépendamment des membres qui seuls y ont voix délibérative, un c. réunit un plus ou moins grand nombre de simples prêtres éminents par leur science, qui prennent part aux discussions et donnent un suffrage consultatif. Les rois et les princes peuvent aussi être invités à un c., mais simplement pour le faire respecter et être témoins de ses décrets. Enfin, comme cela est arrivé dans les derniers conciles, quand il s'agit de résoudre des difficultés de pure discipline, on a quelquefois recours aux lumières de simples jurisconsultes ou de canonistes.

Quoique la présidence d'un c. général appartienne de droit au souverain pontife, celui-ci peut cependant n'y pas assister; mais alors, il se fait, du moins en général, représenter par un légat. Les autres membres prennent le rang que la hiérarchie établie par l'Église assigne à la dignité dont ils sont revêtus. L'ancienneté de l'ordination décide ensuite la préséance entre ceux du même ordre. C'est le président qui propose ordinairement les matières sur lesquelles le c. doit délibérer; mais les évêques ont le droit de soumettre à l'examen de l'assemblée toutes les questions qu'ils jugent convenable. Comme ces matières ne peuvent pas se traiter en un jour, on divise la durée du c. en *Sessions* ou *Actions*. Les pères du c. discutent d'abord entre eux, dans une réunion particulière, les points à examiner; ils renouvellent cette discussion dans une deuxième réunion également particulière, à laquelle ils invitent ceux qu'un motif quelconque a empêchés d'assister à la première; et c'est seulement après avoir subi ce double examen que la question est portée à la séance publique. « Cet usage, dit un canoniste, a été introduit afin qu'il ne restât plus aucun sujet d'altercation entre les évêques, et que les séances publiques se passassent avec plus de décence. » Toutefois on ne le trouve établi que dans les derniers conciles œcuméniques. Le mode de recueillir les suffrages a également varié. Ordinairement chaque père vote isolément : c'est ce qui a eu notamment lieu au c. de Trente. Les choses se passèrent différemment à celui de Constance, où, pour des raisons particulières, on adopta le vote par nation. — Les opérations du c. terminées, les décrets sont ratifiés et confirmés par le pape. Suivant les canonistes les plus éminents, cette confirmation est tellement nécessaire, que le c. en tire sa vigueur, sa force et son autorité. Au reste, il n'est aucun c. reconnu pour général, dont les décisions n'aient reçu la sanction du saint-siége. — « Mais cette confirmation, dit le card. Gousset, est-elle nécessaire pour l'infaillibilité du c.? Nous distinguons : Ou le pape a présidé le c. par ses légats, ou il l'a présidé en personne. Dans le premier cas, le c. ne devient infaillible que par la confirmation du pape, soit parce que les légats, quel que soit leur caractère, n'ont pas la même autorité que celui qu'ils représentent en ce qui regarde les définitions dogmatiques; soit parce qu'ils ont pu s'écarter des instructions qu'ils ont reçues du vicaire de J. C. Dans le second cas, la confirmation n'ajoute rien à l'autorité du c., puisque les décisions ont été arrêtées par le pape conjointement avec les évêques; elle n'a pas d'autre objet que d'en constater l'œcuménicité. »

Ce qui précède regarde les conciles généraux. Quant aux conciles particuliers, il est admis qu'ils peuvent avoir lieu sans convocation spéciale, lorsque plusieurs évêques se trouvent réunis à l'occasion d'une fête, de la consécration d'une église, etc. ; mais, en général, ils sont convoqués par le patriarche, le primat ou le métropolitain, suivant les cas. A défaut de patriarche ou de primat, les évêques de plusieurs provinces ou d'une nation, qui croient utile de s'assembler dans l'intérêt de la religion, peuvent être convoqués par le pape ou par ses légats, ou bien encore par le chef de l'État, avec l'autorisation du pape ou à la demande des évêques. Les conciles provinciaux sont présidés par le métropolitain. Dans les autres conciles particuliers où plusieurs provinces sont représentées, la présidence appartient au patriarche, au primat, ou au légat qui les a convoqués, et, à défaut de ces dignitaires, à l'évêque qui réunit la majorité des suffrages. Quant aux ecclésiastiques qui ont droit d'assister aux conciles provinciaux, les canonistes nomment, après les prélats, les chapitres cathédraux, les abbés crossés et mitrés, les procureurs des évêques absents, les chapitres des collégiales, les doyens ou archiprêtres, et les curés.

V. *De l'autorité des conciles.* — Il est certain qu'un c. auquel ont été invités tous les pasteurs de l'Église universelle, qui est présidé par le souverain pontife ou par ses légats et confirmé par son autorité, est la voix de l'Église catholique, à laquelle tous les fidèles, sans exception, sont obligés de se soumettre. L'Église ne peut professer sa croyance d'une manière plus authentique et plus éclatante que par la voix de ses pasteurs assemblés et réunis à leur chef. Quiconque refuse de se conformer à cet enseignement est hérétique, cesse d'être membre de l'Église de Jésus-Christ. En effet, J. C. a dit à ses apôtres : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet » afin qu'il demeure avec vous pour toujours. — Cet Esprit-» saint, Paraclet, que mon Père enverra en mon nom, vous en-» seignera tout ce que je vous ai dit » (*Jean*, XIV, 16 et 26). « Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera » toute vérité » (*Ib.*, XVI, 13). Saint Paul nous avertit que Dieu a donné à son Église des pasteurs et des docteurs, « afin que nous ne soyons pas comme des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la malice des hommes et par les ruses de l'erreur qui nous environne » (*Éphés.*, IV, 14). Ces passages et ceux que nous avons déjà cités, en parlant de l'institution des conciles, démontrent que l'Église a toujours tenu pour infaillibles les décisions des conciles généraux. Ce que les apôtres ont dit du premier c. de Jérusalem, « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous » (*Actes*, XV, 28), est vrai de tous les conciles œcuméniques, car J. C. a promis à ses apôtres et à ses successeurs d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. (*Matth.*, XXVIII, 20.) — Quant aux conciles particuliers, on ne peut les regarder comme infaillibles, attendu qu'ils ne représentent qu'une partie de l'Église. « Cependant, fait observer le card. Gousset, toutes choses égales, ils ont généralement plus ou moins d'autorité, selon qu'ils sont plus ou moins nombreux. Nous disons : *toutes choses égales*, car un c. particulier approuvé par le pape, ne fût-il que provincial, nous offre plus de garantie qu'un c. nombreux dont les décrets n'ont point été sanctionnés par le saint-siége. Il peut même arriver que, en vertu d'une approbation pontificale et solennelle et de l'acceptation générale expresse ou tacite des évêques, la décision d'un concile particulier devienne un jugement de l'Église universelle. »

VI. *Conciles œcuméniques.* — Les canonistes ne sont pas absolument d'accord sur le nombre des conciles œcuméniques. Les uns en admettent 21, d'autres en comptent 20, et d'autres 18 seulement : en résumé, il y en a 17 dont l'œcuménicité est unanimement reconnue. Nous allons donner la liste des 21 conciles regardés comme généraux par certains docteurs, en ayant le soin d'imprimer en majuscules les noms de ceux sur lesquels il ne s'élève aucune contestation. Les huit premiers de ces conciles se sont tenus en Orient, et les autres en Occident.

1° C. DE NICÉE, tenu en 325, sous le pape saint Sylvestre et le règne de Constantin, au sujet de l'hérésie d'Arius. Les pères condamnèrent les doctrines de cet hérésiarque, déclarèrent J. C fils de Dieu et consubstantiel à son père, et rédigèrent la célèbre profession de foi connue depuis sous le nom de *Symbole de Nicée*. Ils firent encore divers canons pour conserver l'ancienne discipline et pour fixer l'époque de la célébration de la fête de Pâques. — 2° C. DE CONSTANTINOPLE (1er), réuni en 381, sous le pontificat de saint Damase et sous le règne de Théodose, à l'occasion de diverses hérésies, et particulièrement de celle de Macédonius, qui niait la divinité du Saint-Esprit et qui fut anathématisée. — 3° C. D'ÉPHÈSE, tenu en 431, saint Célestin étant pape et Théodose le Jeune empereur. Il condamna l'hérésie de Nestorius, qui admettait deux personnes en J. C., décida que Marie est *Mère de Dieu*, et confirma la condamnation des Pélagiens prononcée par le pape Zozime. — 4° C. DE CHALCÉDOINE, réuni en 451, sous saint Léon. Il confirma l'anathème lancé à Éphèse contre Nestorius, et condamna Eutychès, qui soutenait qu'il n'y a qu'une seule nature en J. C. Un règlement adopté dans ce c. présente le premier exemple connu de la coadjutorerie. — 5° C. DE CONSTANTINOPLE (2e), tenu en 553, sous le pape Vigile et l'empereur Justinien, à l'occasion des *Trois Chapitres*, c.-à-d. de trois écrits qui favorisaient l'hérésie de Nestorius. Il les condamna et prononça également l'anathème contre les erreurs d'Origène. — 6° C. DE CONSTANTINOPLE (3e), tenu en 680, sous le pape saint Agathon, contre l'hérésie des Monothélites, qui n'admettaient qu'une seule volonté dans J. C. — 7° C. DE NICÉE (2e), tenu en 787, sous Adrien Ier, au sujet des Iconoclastes ou briseurs d'images. Leur impiété est condamnée. — 8° C. DE CONSTANTINOPLE (4e), tenu en 869, Adrien II étant pape. Photius, patriarche intrus de Constantinople, y est déposé et anathématisé : ce fut l'origine du schisme des Grecs. — 9° C. DE LATRAN (1er), tenu en 1123, sous Calixte II. Il ne fait que des canons de discipline. — 10° C. DE LATRAN (2e), tenu en 1139, sous Innocent II. Il condamna l'hérésie manichéenne d'Arnaud de Brescia et de Pierre de Bruis, et publia un grand nombre de canons sur la discipline. — 11° C. DE LATRAN (3e), réuni en 1179, sous Alexandre III, pour condamner les Vaudois et rétablir la discipline que plusieurs années de schisme avaient beaucoup relâchée. Le premier canon de ce c. déclare que si, dans l'élection d'un pape, les cardinaux ne se trouvent pas d'un sentiment unanime, on ne devra reconnaître pour pape que celui qui aura obtenu les deux tiers des voix. Parmi les autres canons portés par ce c., nous citerons ceux qui fixent à 30 ans accomplis l'âge minimum des évêques, mettent les lépreux sous la protection spéciale de l'Église, ordonnent l'établissement d'écoles gratuites dans les églises et les monastères, défendent les tournois, prescrivent l'observation de la trêve de Dieu, etc. — 12° C. DE LATRAN (4e), tenu en 1215, sous Innocent III. Il fait une exposition de la doctrine catholique contre les Albigeois et les Vaudois. — 13° C. DE LYON (1er), tenu en 1245, sous Innocent IV, à l'occasion de l'invasion des Tartares, du schisme des Grecs, des hérésies, et des embarras suscités au saint-siége par l'empereur Frédéric II. Le canon le plus important est celui qui condamne, excommunie et dépose ce prince. — 14° C. DE LYON (2e), tenu en 1274, sous Grégoire X, pour réformer les mœurs, faire un règlement pour l'élection des papes, essayer de réunir l'Église grecque à l'Église latine, et aviser aux moyens de secourir les chrétiens de la Terre sainte. — 15° C. DE VIENNE, tenu en 1311 et 1312, sous Clément V. Il prononça la suppression de l'ordre des Templiers, et condamna les erreurs de divers hérétiques, tels que les Fratricelles et les Beghards. — 16° *C. de Pise*, tenu en 1409, pour mettre fin au schisme qui déchirait l'Église depuis l'an 1377. Il avait été convoqué par les cardinaux de Grégoire XII et de Benoît XIII; mais aucun des deux prétendants à la papauté n'ayant comparu devant le c., ils furent déclarés déchus de leur dignité et séparés de l'Église. Alors les cardinaux, *au nombre de 24*, qui faisaient partie du c., élurent pape le cardinal Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. (Nous devons faire observer ici que l'œcuménicité de ce c. n'est admise que par un petit nombre de canonistes qui professent les doctrines dites gallicanes.) — 17e *C. de Constance*, tenu de 1414 à 1418. L'un de ses principaux objets fut le schisme d'Occident, auquel n'avait pu mettre fin le c. de Pise. Le c. fut ouvert par Jean XXIII, auquel le siége pontifical était disputé par Grégoire XII et Benoît XIII. Jean XXIII et Grégoire XII ayant abdiqué la papauté, mais Benoît XIII *s'étant opiniâtrément* refusé à faire ce sacrifice à la paix de l'Église, le c. le déclara schismatique et le déposa comme ayant été illégitimement élu. Après quoi, les cardinaux élurent Martin Colonna, *qui prit le nom de Martin* V *(en 1417)* : cette élection mit enfin un terme au schisme. Ce c. est encore célèbre par la condamnation qu'il prononça des erreurs de Jean Huss et de Jérôme de Prague, qui prétendaient que la communion sous une seule espèce était abusive et illégitime. Les deux hérésiarques furent ensuite livrés aux magistrats de la ville de Constance, qui les condamnèrent à être brûlés vifs (Deux observations sont ici nécessaires : la première, c'est que l'œcuménicité du c. de Constance est généralement rejetée dans sa 4e session ainsi que dans sa 5e; la seconde, c'est que ce ne furent nullement les pères du c. qui condamnèrent Jean Huss et son disciple Jérôme au supplice.) — 18e *C. de Bâle*, tenu de 1431 à 1439 sous Eugène IV, pour la réunion de l'Église grecque et de l'Église romaine. Les *pères du c. se séparèrent sans avoir pu remplir l'objet de leur* réunion. (Il n'y a qu'un petit nombre de canonistes qui admettent l'œcuménicité du c. de Bâle, et encore y a-t-il division entre eux, les uns le regardant comme tel durant les premières sessions, et les autres pendant les dernières.) — 19e C. de Florence, réuni en 1439 par le pape Eugène IV, pour aviser aux moyens de réunir les deux Églises grecque et latine; mais il ne fut pas plus heureux que les précédents. — 20e *C. de Latran* (5e), tenu de 1512 à 1517, sous les papes Jules II et Léon X. L'affaire la plus importante discutée dans ce c. fut celle de la *Pragmatique Sanction*, qui y fut condamnée à l'unanimité, moins une voix. Le c. reconnut l'utilité des monts-de-piété et soumit l'impression des livres à l'examen préalable des *évêques. Il fit, en outre,* plusieurs *canons pour* la *réforme du* clergé et ordonna une imposition particulière pour être employée à la guerre contre les Turcs. (L'œcuménicité de ce c. n'est contestée que par quelques théologiens gallicans.) — 21e C. de Trente, tenu de 1545 à 1563, sous les papes Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV, contre les erreurs de Luther, de Zwingle, de Calvin, etc., et pour la réformation de la discipline et des mœurs. Ce c. constata définitivement la foi de l'Église catholique dont chacun des dogmes avait été attaqué par quelqu'une des sectes protestantes, et anathématisa les hérésies des novateurs. Il prit, en outre, un grand nombre de mesures importantes en matière de discipline et fit rédiger le célèbre catéchisme qui porte son nom.

VII. *Conciles tenus en France.— Il a été tenu, dans les divers* pays de l'univers catholique, une multitude de conciles particuliers, dont plusieurs, surtout parmi les anciens, jouissent de la plus grande autorité. Dans l'impossibilité où nous sommes de les citer, nous nous bornerons à mentionner les plus importants parmi ceux qui ont été tenus en France avant le c. de Trente. — 197, *Lyon* : c'est le premier concile tenu dans l'ancienne Gaule. Saint Irénée, évêque de Lyon, écrit au pape Victor pour l'exhorter à ne point rompre la communion avec les Asiatiques quartodécimants. — 314, *Arles :* ce c., présidé par les légats du pape saint Sylvestre, condamne les Donatistes. — 360, *Paris (1er)* : on y rejette la formule arienne dite *de Rimini*. — 384, *Bordeaux :* contre les Priscillianistes. — 429, *Troyes : contre* les Pélagiens. — 441, *Orange : il y est fait défense* de livrer les serfs réfugiés dans les églises, et ordre est donné de les protéger. — 505, *Agde :* on y abolit la superstition connue sous le nom de *Sort des saints*. Le 22e canon permet aux prêtres et aux clercs de retenir les biens de l'Église, avec la permission de l'évêque, sans pouvoir néanmoins les vendre et les donner : c'est l'origine des bénéfices. — 529, *Orange :* on y souscrit plusieurs articles envoyés par le saint-siége, touchant la chute, la grâce et le libre arbitre. — 529, *Vaison :* on y décide l'introduction du *Kyrie eleison* en France. — 530, *Valence :* contre les Semi-Pelagiens. — 583, *Lyon :* il ordonne de bâtir dans toutes les villes un asile pour les lépreux, qui y seront nourris aux frais de l'Église. — 585, *Mâcon :* il défend *de travailler et de plaider* le dimanche, et ordonne de payer la dîme à l'Église, sous peine d'excommunication. — 615, *Paris:* on y décide que les donations des évêques et des clercs en faveur de l'Église auront leur effet, indépendamment des formalités. — 660, *Nantes :* on y défend d'inhumer les morts dans l'intérieur des églises. — 799, *Aix-la-Chapelle :* Félix d'Urgel y abjure ses erreurs, et néanmoins il est déposé à cause de ses rechutes.— 822, *Attigny :* Louis le Débonnaire y fait pénitence publique.— 829, *Worms :* un décret de cette assemblée défend l'épreuve de l'eau froide. — 848, *Mayence :* les erreurs de Gothescalc y sont condamnées. — 849, *Redon :* Noménoé y est proclamé roi de Bretagne. — 879, *Mantaille :* le duc Boson y reçoit le titre de roi de Provence.— 992, *Aix-la-Chapelle :* on *y défend les noces* pendant l'Avent, depuis la Septuagesime jusqu'à Pâques, et pendant les quatorze jours avant la Saint-Jean. — 1022, *Orléans :* il condamne les erreurs des Manichéens. — 1041 : il se tint cette année plusieurs conciles pour établir la *Trêve de Dieu.*—1050, *Tours, Brionne* et *Paris* : contre l'hérésie naissante de Bérenger, qui niait la présence réelle. — 1055, *Tours, Angers* et *Rouen:* contre Bérenger; le c. de Rouen anathématise ceux qui refuseraient de croire que, dans la consécration, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de J. C. — 1094, *Autun :* on excommunie le roi Philippe Ier. — 1095, *Clermont* en Auvergne : le pape Urbain II le préside lui-même, et y fait décider la première croisade; on y établit le petit office de la Vierge, pour tous les jours, et son office canonial pour tous les samedis non empêchés. — 1100, *Anse :* on y excommunie ceux qui, ayant pris la croix, refusent d'accomplir leur vœu. — 1104, *Paris*: Philippe Ier y est relevé de l'excommunication prononcée contre lui. — 1122, *Soissons :* Abeilard est condamné à brûler lui-même son traité *De la Trinité*. — 1127, *Nantes :* on y condamne le droit de bris.— 1128, *Troyes :* on y décide de donner une règle écrite et un habit blanc aux Templiers. — 1131, *Reims :* on y condamne l'usage des tournois. — 1140, *Sens :* les doctrines d'Abeilard sont condamnées de nouveau. — 1146, *Vézelai :* Louis VII y prend la croix. — 1152, *Beaugency :* il annule le mariage de Louis VII avec *Éléonore de Guienne*. — 1163, *Tours : présidé par le* pape Alexandre III; les Manichéens y sont condamnés. — 1172, *Avranches :* Henri II, roi d'Angleterre, y est absous de l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. — 1188, *Mans* et *Paris :* on y établit la *Dîme saladine*. — 1193, *Compiègne :* le mariage de Philippe Ier avec Ingeburge est déclaré nul. — 1200, *Vienne :* le légat du pape Innocent III met la France en interdit. — 1209, *Valence :* Raymond VI, comte de Toulouse, y fait sa soumission à l'Église. — 1209, *Saint-Gilles :* le même prince y reçoit l'absolution. — 1210, *Paris :* on y anathématise les erreurs d'Amaury, on y condamne au feu la Métaphysique d'Aristote et on défend de la transcrire, de la lire et même de la garder, sous peine d'excommunication. — 1215, *Paris :* Robert de *Courçon,* légat du pape, y *fait rédiger un règlement pour* l'école de Paris; c'est le plus ancien règlement connu. — 1229, *Paris :* Raimond VI, comte de Toulouse, y fait sa paix avec l'Église et avec le roi. — 1229, *Toulouse :* il est interdit aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, hors le Psautier. — 1236, *Tours :* il est défendu aux croisés et autres chrétiens de tuer ou battre les Juifs, de leur ôter leurs biens, ou de leur faire quelque autre tort. — 1240, *Senlis :* on accorde au pape le vingtième des revenus ecclésiastiques. — 1260, *Arles :* il condamne les extravagances et les hérésies des Joachimites. — 1261, *Paris :* réuni pour implorer le secours du Ciel contre les Tartares.— 1263, *Paris :* le légat du pape obtient le centième des revenus du clergé de France pour 5 ans, *pour* les besoins de la Terre sainte. — 1302, *Paris :* on y délibère sur la bulle *Ausculta fili*. — 1310, *Paris :* on y condamne cinquante-neuf Templiers à la peine du feu comme hérétiques relaps. — 1320, *Sens :* c'est dans ce c. qu'il est fait mention pour la première fois de l'exposition et de la procession du Saint-Sacrement. — 1395, 1398, 1406 et 1408, *Paris :* tous ces conciles ont pour objet de délibérer sur les moyens de faire cesser le schisme d'Occident. — 1429, *Paris :* la *Fête des fous* est supprimée. — 1457, *Avignon :* on y confirme ce qui s'était fait au c. de Bâle, touchant l'Immaculée Conception de la Vierge, et l'on y défend, sous peine d'excommunication, de prêcher le contraire de cette opinion. — 1528, *Paris :* on y condamne les erreurs de Luther et des nouveaux hérétiques. — 1528, *Bourges* et *Lyon : même objet.* — Après le c. de Trente, les conciles particuliers deviennent beaucoup moins nombreux, et l'utilité de ces assemblées semble bien moins considérable. Cela tient à ce que le c. de Trente avait défini si explicitement tout ce qui concerne le dogme et réglé si complétement ce qui regarde les mœurs et la discipline, qu'il ne restait qu'une chose à faire aux conciles particuliers : nous voulons dire d'appliquer les décisions de ce saint c. En conséquence, nous croyons inutile d'en mentionner aucun.

VIII. Le terme de *Concile* se prend encore quelquefois pour désigner les décrets et les canons faits dans un c. : c'est en ce sens que l'on dit : *Un tel c. n'est pas reçu; Recueil des conciles.* — Les principales collections générales des conciles sont *celle dite* du Louvre, Paris, 1644, *en* 37 *vol. in-fol.; celle* des PP. Labbe et Cossart, Paris, 1672, en 17 vol. in-fol.; celle du P. Hardouin, 1715, en 12 vol. in-fol.; celle du P. Mansi, Venise, 1728 à 1732, en 21 vol. in-fol.; réimprimée à Lucques et à Venise, en 26 et en 31 vol. in-fol. — Outre ces immenses compilations, on en a fait d'autres qui ne se composent que des conciles particuliers à un pays; nous citerons, pour la France, la collection du P. Sirmond, Paris, 1629, 4 vol. in-fol.

CONCILIABLE. adj. 2 g. Se dit Des choses qui peuvent se concilier. *Ces sentiments sont fort conciliables. Cette propriété n'est pas c. avec telle autre. Ces deux passages me semblent conciliables.*

CONCILIABULE. s. m. (lat. *conciliabulum*). Assemblée de prélats hérétiques, schismatiques ou illégitimement convoqués. ‖ Par ext.. Réunion secrète d'individus qui ont ou auxquels on suppose des desseins coupables. *Il se trouva à ce c. Ils tinrent plusieurs conciliabules.*

CONCILIANT, ANTE. adj. Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits, les gens d'intérêts opposés. *Homme, esprit, caractère c. Des mesures conciliantes.*

CONCILIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui concilie, ou qui s'efforce de concilier. *Faire office de c., s'interposer comme c. entre des personnes. Saint Louis était le c. des princes chrétiens.* ‖ Adjectiv. *Esprit c.* — * *Dispositions, mesures conciliatrices.*

CONCILIATION. s. f. Action de concilier. *Travailler à la c. des esprits. Il a un esprit de c. Il eut recours aux voies de c.* ‖ T. Droit. L'accord que le juge de paix cherche à amener entre deux individus qui ont un différend. *Essai de c. Appeler, citer en c. Procès-verbal de non-c.* — V. *Juge de* paix. ‖ Action de faire concorder des textes ou des lois qui paraissent en opposition. *La c. des passages d'un auteur. La c. de certaines lois entre elles est chose impossible.*

CONCILIER. v. a. (lat. *conciliare*). Accorder ensemble des personnes divisées d'opinion, d'intérêt, ou des choses qui sont ou qui semblent être contraires. *On a vainement tenté de les c. C. les esprits, les volontés, les cœurs. C. les opinions. C. les partis. C. son intérêt et son devoir. Il concilie dans tout ce qu'il écrit la force et l'élégance. C. des lois. C. deux passages entre eux. C. un auteur avec un autre.* ‖ Attirer, gagner à soi, acquérir. Ne se dit qu'en parlant De la disposition favorable des esprits. *Cela lui concilia les bonnes grâces de son oncle. Sa douceur lui a concilié la bienveillance de tous. Il sut se c. la faveur du prince. Se c. les esprits. Se c. l'attention des auditeurs.* = se Concilier. v. pron. Se mettre d'accord, *Il faudrait tâcher de se c. Leurs goûts ne se concilient pas ensemble.* = Concilié, ée. part. = Conjug. V. Prier. = Syn. Voy. Accorder.

CONCIS, ISE. adj. (lat. *concisus*). Qui est court, resserré; qui fait entendre beaucoup de choses en peu de mots. Ne se dit qu'en parlant Du style. *Écrire en style c., d'un style c. Écrivain c. Phrase concise.*

Syn. — *Précis, Laconique.* — La différence entre *précis* et *concis* est facile à saisir. On est *précis*, quand on ne dit rien de superflu; on est *concis*, quand on dit beaucoup de choses en peu de mots : le premier va droit au fait, mais le second abrége encore le chemin. L'opposé de *précis* est le prolixe, et celui de *concis* le diffus. Si l'on ajoute au *précis*, on tombe dans la prolixité; si l'on retranche au *concis*, on devient obscur. De même que *concis*, le mot *laconique* suppose le moins de paroles possible; mais ce dernier suppose une sorte d'affectation et peut devenir un défaut. Enfin, *précis* et *concis* ne se disent que des choses, et principalement du style; *laconique*, au contraire, se dit également fort bien des personnes.

CONCISION. s. f. Qualité de ce qui est concis. *La c. du style. Tacite est un modèle de c.*

CONCITOYEN, ENNE. s. Citoyen de la même ville, du même État qu'un autre individu. *C'est mon c. Vos concitoyens.*

CONCLAVE. s. m. (lat. *conclave*, chambre). Dr. can.

Enc. — On appelle *Conclave* le lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape, et la réunion même des cardinaux assemblés à cet effet. — Dans les premiers siècles de l'Église, l'election du pape était faite, comme celle des évêques, par le clergé et par les fidèles. Aussi longtemps que l'Église fut persécutée, ce mode d'election n'entraîna nul inconvénient, *car alors la ferveur des chrétiens était au comble.* Mais, après Constantin, il cessa d'en être de même. En conséquence, dès la fin du Ve siècle, en 499, le pape Symmaque essaya de mettre un terme aux intrigues et aux abus auxquels donnait lieu chaque élection au suprême pontificat. Il defendit aux clercs, sous peine de déposition, de promettre leurs suffrages, du vivant du pape, pour l'élection future; il menaça de la privation du sacerdoce celui qui, lié par des promesses antérieures, ne voterait pas selon sa conscience; enfin, il decreta qu'après la mort du pape, celui-là seul serait élevé sur la chaire de saint Pierre qui aurait réuni au moins la majorité des suffrages de tous les ordres ecclésiastiques. Ces mesures malheureusement furent peu efficaces. En outre, un nouvel élément de *trouble vint encore au* VIe *siècle s'introduire dans les élections* pontificales : nous voulons parler de l'influence abusive des empereurs, et du droit qu'ils s'arrogèrent de confirmer le choix fait par le clergé et le peuple romain. En 1059, le pape Nicolas II statua qu'à l'avenir l'élection du pape serait faite par les cardinaux seuls, sauf l'approbation du peuple et du clergé inférieur; mais cette constitution, qui diminuait l'influence exercée jusqu'alors par les empereurs sur l'élection pontificale, fut violemment attaquée par eux et donna naissance à des troubles graves. Ces troubles ne cessèrent que sous le pontificat de Grégoire VII, qui, vers la fin du XIe siècle, parvint à affranchir l'Église de Rome de toute influence étrangère. A cette époque, le clergé et le peuple donnaient encore leur assentiment à l'é*lection faite par les cardinaux.* Alexandre III *décreta en* 1179, dans le 3e concile de Latran, que ces derniers éliraient seuls le pape à l'exclusion absolue de toute autre personne, et que l'election ne serait valide qu'autant que le nouvel élu aurait réuni les deux tiers des suffrages. Cette forme d'élection, qui se pratique encore aujourd'hui, fut observée, pour la première fois, en 1181, dans l'election de Lucius III, successeur immédiat d'Alexandre III. Mais il n'est point encore ici question de c. proprement dit, quoique, à diverses époques et dans certaines circonstances, on ait tenu les cardinaux enfermes plus ou moins rigoureusement, afin de hâter l'élection du nouveau pape. C'est ainsi que les cardinaux furent tenus renfermés lors de l'élection d'Honorius III en 1216, de Grégoire IX en 1227, de Célestin IV et *d'Innocent IV en 1241. Après la mort de Clément* IV, *arrivée à* Viterbe le 29 nov. 1268, comme il était d'usage que l'election se fît dans le lieu même où le pape avait rendu le dernier soupir, les cardinaux se réunirent dans cette ville; mais ils furent deux ans sans pouvoir s'entendre, et les choses en vinrent même au point qu'ils allaient se séparer sans rien conclure. Instruits de ce projet, les habitants se déterminèrent, par le conseil de saint Bonaventure, à les tenir enfermés dans le palais pontifical jusqu'à ce qu'ils eussent terminé l'élection. Malgre cette mesure rigoureuse, le saint-siége resta vacant pendant trois ans, car Grégoire X, successeur de Clément, ne fut élu que le 1er sept. 1271. Enfin, les choses changèrent de face. En effet, Grégoire X décréta l'érection et la clôture du c., et promulgua en 1274, au second concile général de Lyon, une constitution destinée à en régler les détails. Cette constitution porte en substance qu'après la mort du pape, les cardinaux présents doivent attendre pendant dix jours seulement ceux qui sont absents, et se réunir aussitôt après pour l'élection. Cette réunion doit avoir lieu dans le palais même où est mort le pape, si cet événement est arrivé à Rome, et dans le palais épiscopal de la circonscription ou dans tout autre édifice désigné *ad hoc*, si la vacance du saint-siége est arrivée dans quelque autre partie de la chrétienté. Les cardinaux sont tenus de vivre en commun dans une même salle, sans divisions formées par des rideaux ou autrement, et ne communiquant avec l'extérieur que par une ouverture juste assez grande pour laisser passer les vivres. Il leur est défendu, sous peine d'excommunication, d'avoir des relations avec le dehors; ils doivent, sauf le cas de danger ou de nécessité évidente, s'occuper exclusivement de l'objet de leur réunion, et tout accord fait en vue de l'élection est frappé de nullité. Si, trois jours après leur entrée au c., un nouveau pape n'est pas élu, on réduira leur repas à un seul plat, et si, cinq jours après, l'élection n'est pas terminée, on ne leur servira que du pain, du vin et de l'eau. Les dispositions du concile de Lyon furent approuvées, sous Clément V, par le concile général de Vienne, tenu en 1312, puis successivement par les papes Clément VII (1529), Paul IV (1562), Grégoire XV (1621), Urbain VIII (1625), et Clément XII (1732), qui en modifièrent plusieurs parties secondaires. Ainsi, quoique Grégoire X ait ordonné que le c. se tiendrait dans le lieu où le dernier pape serait mort, l'usage a depuis longtemps prévalu de le tenir à Rome exclusivement. La réunion des cardinaux a lieu dans une des galeries du Vatican. La chambre apostolique fait construire dans cette enceinte autant de cellules qu'il doit y avoir de cardinaux présents à l'élection. Ces cellules sont en bois, longues de 4 m. et larges de 3; elles sont rangées sur une même ligne et séparées par un couloir assez étroit. Chacune d'elles renferme un petit cabinet pour les *Conclavistes*, c.-à-d. pour les secrétaires d'honneur que chaque cardinal est autorisé à prendre avec lui. Les cellules sont ensuite numérotées et tirées au sort; puis les cardinaux les font garnir de serge verte, si leur nomination est antérieure au pontificat du pape décédé, et de serge violette, s'ils doivent leur promotion au cardinalat à ce dernier. Toutes les ouvertures de la partie du palais qui renferme le c. sont murées avec le plus grand soin, sauf une seule porte, que l'on ferme avec 4 serrures et dont la garde est confiée au cardinal-camerlingue, au premier maître des cérémonies et au maréchal du c. Les provisions de bouche sont introduites au moyen de huit tours semblables à ceux que l'on voit dans plusieurs couvents de femmes. Nous avons déjà nommé les conclavistes. Chaque cardinal peut en avoir deux, et même trois, s'il est prince. Ce sont presque toujours des personnes appartenant à de grandes familles, que les prélats choisissent pour partager leur clôture, et qui obtiennent, en dédommagement, des gratifications et des priviléges. Il y en a ordinairement deux, un laïque et un ecclésiastique. On admet encore dans le c. des maîtres de cérémonie, le secrétaire du sacré collége, le sacristain, le sous-sacristain, un confesseur, 2 médecins, un chirurgien, un pharmacien, 4 barbiers, 35 domestiques, un maçon et un menuisier. Les cardinaux, comme l'a établi Grégoire X, entrent dans le c. dix jours après la mort du pape. Le jour de l'ouverture, ils se rendent à la chapelle Sixtine, où le doyen, après une prière, donne lecture des constitutions qui règlent la forme de l'élection pontificale. Ils se retirent ensuite dans leurs cellules, où ils peuvent recevoir la visite des prélats et des ambassadeurs. Dans la soirée, le cardinal-doyen fait sonner la cloche pour annoncer la clôture du c. Alors on ferme les portes, on mure les ouvertures, et l'on place des gardes à toutes les avenues. Le cardinal-doyen et le cardinal-camerlingue examinent si toutes les prescriptions d'usage ont été fidèlement exécutées, et un protonotaire apostolique dresse l'acte de la clôture. Dès ce moment, personne ne sort plus, ou, s'il sort, ne rentre plus, et même, quand un cardinal vient à mourir, ses conclavistes sont obligés de rester enfermés jusqu'à la fin. Les cardinaux chefs d'ordre donnent leurs audiences à travers un guichet pratiqué dans la porte laissée libre, et qui ne s'ouvre qu'à cet effet. C'est par les tours que les ambassadeurs et les gouverneurs de Rome peuvent s'entretenir avec les membres du sacré collége; mais, en général, ces entrevues ont lieu à des heures déterminées, et l'on ne peut parler qu'à haute voix, et en latin ou en italien. Toutefois, lorsque des ambassadeurs apportent, au nom de leur cour, l'exclusion de quelque prétendant, ils sont introduits dans le c. et reçus par le corps entier des cardinaux. Enfin, les tours sont gardés par des prélats, qui sont chargés d'examiner les provisions que l'on fait venir par cette voie aux cardinaux, et de veiller à ce qu'on ne glisse aucun billet par ce moyen.

Il nous reste maintenant à parler de l'élection proprement dite. L'élection peut avoir lieu de trois manières : par *Inspiration* ou *Acclamation*, par *Compromis* ou *Délégation*, et par *Scrutin*. Elle a lieu par acclamation, lorsque, sans aucune convention préalable, tous les cardinaux donnent leurs suffrages à la même personne. On ne cite qu'un seul pape qui ait été élu de cette manière. L'élection est dite par compromis, quand les cardinaux, ne pouvant se mettre d'accord, chargent plusieurs d'entre eux du pouvoir d'élire, et s'engagent à reconnaître pour pape celui que ces derniers auront choisi. Enfin, dans l'élection par scrutin, les cardinaux chargent trois d'entre eux du soin de recueillir les suffrages et de les publier immédiatement. Depuis Grégoire XV, on ne fait plus usage que de la voie du scrutin. Le jour où les opérations doivent commencer, les cardinaux entendent une messe du Saint-Esprit, puis on leur distribue des billets destinés aux opérations du scrutin; après quoi le premier cardinal-diacre prend de petites boules sur lesquelles sont écrits les noms de tous les membres du c., les met dans un sac violet qu'il agite à plusieurs reprises, et en tire six. Les trois premières désignent les scrutateurs, les trois autres les *infirmiers*, c.-à-d. ceux qui devront aller dans les cellules recueillir les suffrages des cardinaux malades. Ces préambules terminés, le vote commence. A cet effet, chaque cardinal écrit lui-même, sur un premier pli de son bulletin, son nom, qu'il cache soigneusement; sur un second pli, il fait écrire par son conclaviste le nom de celui auquel il donne sa voix; puis, sur un troisième, la devise qu'il a adoptée : ces divers plis sont fermés avec de la cire d'Espagne et scellés avec un cachet commun. Cela fait, il va déposer son bulletin dans un calice placé sur la table de l'autel. Les infirmiers vont en même temps prendre les votes de ceux que leurs infirmités ont empêchés d'aller à la chapelle. Quand tous les bulletins sont réunis, on les mêle; puis on les extrait les uns après les autres du calice; les scrutateurs les lisent, et tous les cardinaux marquent les noms qu'ils entendent sur une liste imprimée des membres du sacré collége. On compte les voix, et si quelqu'un en réunit les deux tiers, il y a élection. Après le scrutin, les bulletins sont jetés au feu, afin que l'élu ne puisse connaître ceux qui auraient pu lui être contraires. En général, les premiers tours ne servent qu'à faire connaître les candidats qui ont le plus de voix. Alors l'opération recommence comme il vient d'être dit : il y a habituellement deux scrutins par jour. Mais lorsque cette voie fait traîner l'élection trop en longueur, les membres du sacré collége peuvent procéder par *Accès* (*per accessum*). Dans ce nouveau mode, les choses se passent de la même manière : seulement, au lieu d'écrire sur son bulletin, *Eligo N... papam* (je choisis un tel pour pape), comme dans la voie du scrutin, chaque cardinal emploie cette formule, *Accedo ad sententiam N...* (je porte ma voix sur un tel), quand il vote pour l'un des candidats déjà désignés par le scrutin; ou *Accedo nemini* (je ne me joins à personne), quand il s'en tient à son premier suffrage. Alors, si en réunissant les voix du scrutin et celles de l'accès, un cardinal se trouve avoir le nombre des suffrages de rigueur, il est élu; dans le cas contraire, on procède à un troisième vote. — Lorsqu'enfin l'un des cardinaux a obtenu les deux tiers des voix, le premier cardinal-évêque déclare, au nom du sacré collége, que le pape est élu; puis, aussitôt que celui-ci a accepté, il le place sur un siége richement décoré, lui donne l'anneau du pêcheur, et lui demande de quel nom il veut être appelé. Quand le nouveau pontife a répondu à cette demande, le premier des cardinaux-diacres se montre au balcon d'où le souverain pontife donne la bénédiction du jeudi saint, et annonce au peuple l'élection qui vient d'avoir lieu et le nom qu'a pris le nouveau pape. A l'instant, le canon du château Saint-Ange répand l'heureuse nouvelle dans toute la ville. Pendant ce temps, le nouvel élu est revêtu des habits pontificaux et porté dans la chapelle du c. pour y recevoir la première *Adoration* des cardinaux, qui tous, suivant leur rang, viennent lui baiser les pieds, la main et la bouche. Le pape reçoit la seconde dans la chapelle Sixtine, et la troisième sur l'autel de la basilique de Saint-Pierre, où on le porte processionnellement dans son siége pontifical : c'est là l'*Intronisation* proprement dite. La cérémonie se termine par l'absolution générale et la bénédiction que le nouveau pontife donne à tous les assistants. Tandis qu'on porte le pape à Saint-Pierre, on ouvre toutes les portes du c., ou abat toutes les clôtures qui en défendaient l'accès, et le peuple va piller la maison du nouvel élu; de leur côté, les gardes du c. font main basse sur sa cellule. — La cérémonie du *Couronnement* n'a lieu que quelques jours après, et toujours à Saint-Jean de Latran, qui est la véritable église patriarcale de Rome.

CONCLAVISTE. s. m. Voy. Conclave.

CONCLUANT, ANTE. adj. Qui conclut, qui prouve bien ce qu'on veut prouver. *Argument c. Raison, preuve concluante. Ce passage est c. contre vous.*

CONCLURE. v. a. (lat. *concludere*, achever). Achever, arrêter définitivement. *C. une affaire, un traité, un marché. C. la paix. C. une alliance. Les arrangements qui ont été conclus entre nous. La chose est conclue. C'est ainsi qu'il a conclu son discours, son récit.* — Absol., *C'est assez délibéré, il faut c. Il a conclu en disant... Il ne conclut jamais.* ‖ *C. un mariage*, Convenir d'un mariage, en arrêter les conditions. ‖ Tirer une conséquence, et inférer une chose d'une autre. *Il conclut de là que... J'en conclus la nécessité de... Je n'en conclus rien autre chose, sinon que...* — *Cet argument conclut bien*, La conclusion découle nécessairement des propositions précédentes. On dit, dans le cas contraire, *Cet argument ne conclut pas.* — On dit encore, *Cette pièce, cette allégation conclut*, ou *ne conclut pas, ne conclut rien*, Prouve bien ou ne prouve nullement la chose que l'on veut prouver. = Conclure. v. n. T. Procéd. Proposer les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. *L'avocat conclut à ce que... Le procureur général a conclu à la peine de mort, à la mort. Avocat, concluez. Cet avocat plaide longuement et ne sait pas c.* ‖ Opiner. *Plusieurs des juges ont conclu à la peine de mort.* = Conclu, ue. p.

Conjug. — *Je conclus, tu conclus, il conclut; nous concluons, vous concluez, ils concluent. Je concluais; nous concluïons. Je conclus; nous conclûmes. Je conclurai; nous conclurons Je conclurais; nous conclurions. Conclus; concluons. Que je conclue; que nous concluïons. Que je conclusse; que nous conclussions. Concluant.*

Syn. — *Inférer, Induire.* — Ces trois termes se rapportent au raisonnement. *Conclure*, c'est descendre du général au particulier; *induire*, c'est s'élever du particulier au général; *inférer*, c'est affirmer une proposition en se fondant sur les rapports qu'on aperçoit ou qu'on croit apercevoir avec quelque autre proposition acceptée ou reconnue pour vraie. Le premier de ces termes est l'antithèse absolue du second; pour *conclure* on se sert du procédé de l'analyse; pour *induire*, on a recours à la synthèse; quant à *inférer*, il se fonde sur l'analogie.

CONCLUSIF, IVE. adj. T. Gram. Qui marque induction, conclusion. *Le mot* Donc *est une conjonction conclusive.*

CONCLUSION. s. f. La fin d'une affaire, d'une négociation, d'un discours, etc. *La c. d'un traité. La c. d'un mariage. Il faut en venir à la c. Nous touchons au moment de la c., à la c. La c. de son discours fit beaucoup d'impression. La c. d'un roman.* — Fam., *Cet homme est ennemi de la c.*, Il est difficile de faire une affaire avec lui. ‖ * La décision prise à la suite d'une délibération. *La c. fut qu'on prendrait telle et telle mesure.* ‖ La conséquence que l'on tire de quelque raisonnement. V. Syllogisme. ‖ Par ellipse, s'emploie fam., dans le sens de, En un mot, bref. *C., je n'en ferai rien.*

Syn. — *Conséquence.* — Ces deux termes sont synonymes en ce qu'ils désignent également des idées dépendantes de quelques autres idées. Dans un raisonnement, la *conclusion* est la proposition qui suit celles qu'on y a employées comme principes et que l'on nomme Prémisses; la *conséquence* est la liaison de la *conclusion* avec les prémisses. Une *conclusion* peut être vraie, quoique la *conséquence* soit fausse : il suffit, pour l'une, qu'elle énonce une vérité réelle; et, pour l'autre, qu'elle n'ait aucune liaison avec les prémisses. Au contraire, une *conclusion* peut être fausse, quoique la *conséquence* soit vraie : c'est que, d'une part, elle peut énoncer un jugement faux, et, d'autre part, avoir une liaison nécessaire avec les prémisses, dont l'une, au moins dans ce cas, est elle-même fausse. Quand la *conclusion* est vraie et la *conséquence* fausse, on doit nier la *conséquence*, et on le peut sans blesser la vérité de la *conclusion* : c'est qu'alors la négation ne tombe que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses. Quand au contraire la *conclusion* est fausse et la *conséquence* vraie, on peut accorder la *conséquence* sans admettre la fausseté énoncée dans la *conclusion* : ce qu'on accorde ne tombe alors que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses, et non sur la valeur même de la proposition.

Enc. — En termes de Pratique, on appelle *Conclusions* l'exposé sommaire des demandes qu'une partie forme contre sa partie adverse, et des motifs qui établissent la justice de ces demandes. Les c. ne peuvent pas être présentées oralement; elles doivent être écrites, rédigées d'une manière précise et succincte, et signées par les avoués. Autrefois même ces officiers pouvaient seuls en donner lecture à l'audience; mais, depuis le XVII^e siècle, l'usage s'est établi de laisser ce soin aux avocats. On distingue plusieurs espèces de c. Les *C. principales* sont celles que prend d'abord une partie, et qu'elle demande qu'on lui adjuge par préférence. Les *C. subsidiaires* sont celles qu'elle présente pour le cas où le juge ne lui accorderait pas les principales. Les *C. au fond* sont relatives à la contestation en elle-même, comme, par ex., quand on demande qu'une obligation soit annulée comme étant le résultat d'une erreur. Les *C. exceptionnelles* ont lieu lorsque, sans examiner si les prétentions de l'adversaire sont fondées ou non, le défendeur demande une mesure préjudicielle ou incidente, telle que la nullité d'une citation ou une déclaration d'incompétence. Les *C. rectificatives* ou *additionnelles* ont pour objet de faire des modifications aux conclusions déjà prises, sans pour cela changer la nature de la demande. Enfin, les *C. motivées* indiquent les divers moyens de la demande, lorsqu'elles doivent tenir lieu de requête dans les affaires à juger sommairement et à peu de frais. — On donne encore le nom de *Conclusions* à l'opinion émise à l'audience par le membre du parquet qui remplit les fonctions du ministère public. Toutefois ce terme ne s'emploie proprement qu'en matière civile; en matière criminelle, on se sert du mot *Réquisitoire*.

CONCOCTION. s. f. T. Physiol. anc. La digestion des aliments. Inus.

CONCOMBRE. s. m. T. Bot.

Enc. — Le *Concombre* (*Cucumis*) est un des genres les plus intéressants de la famille des *Cucurbitacées*. Les espèces qui le composent sont des plantes herbacées annuelles, couchées, à feuilles alternes, pétiolées, cordées, entières ou lobées, à pédoncules axillaires uniflores, à fleurs jaunes monoïques ou hermaphrodites. Ces plantes sont originaires des parties tropicales et tempérées du continent asiatique; mais on les cultive aujourd'hui dans tous les climats tempérés du globe. — Ce genre comprend deux espèces principales, le *C. cultivé* et le *C. Melon*.

I. Le *C. cultivé* (*Cuc. sativus*) offre une tige grêle, rameuse et hérissée de soies piquantes, qui porte des fruits généralement allongés, à chair blanche ou verdâtre, aqueuse et d'une saveur fade. Les variétés les plus répandues sont : le *C. jaune*, de moyenne grosseur, long et très-productif; le *C. blanc de Bonneuil*, le plus gros de tous; le *C. blanc hâtif*, le *C. jaune hâtif*, et le *C. blanc de Hollande*, de grosseur moyenne et particulièrement propre à la culture sous châssis. Les fruits de toutes ces variétés entrent dans l'alimentation de l'homme; mais on ne les mange que cuits ou confits au vinaigre. Quand ils sont jeunes, on les fait confire au vinaigre, et on les emploie comme condiment, sous le nom de *Cornichons*; cependant on destine surtout à cet usage les fruits de la variété appelée *Petit vert*. Nous citerons encore le *C. prophète*, à fruits globuleux, hérissés, tachetés, et de la grosseur d'une cerise seulement, le *C. chate*, le *C. dudaim*, à chair très-odorante, mais insipide, et le *C. serpent* (*Cuc. flexuosus*), qui doit son nom à la forme flexueuse et très-allongée de son fruit (il atteint parfois un mètre de longueur). Cette dernière espèce se cultive surtout comme plante d'agrément. Quelquefois pour donner à son fruit un aspect plus semblable à celui d'un serpent, on implante à l'une de ses extrémités deux graines rouges d'Abrus pour simuler les yeux, et un morceau bifurqué d'étoffe rouge pour représenter la langue. — En médecine, on emploie la pulpe récente du c. pour faire des applications rafraîchissantes. On la fait également entrer dans une pommade qui porte son nom, et dont on se sert pour adoucir la peau et en faire disparaître les petites efflorescences. Enfin, le suc de c., appliqué sur les dartres, diminue, par sa fraîcheur et ses qualités émollientes, les démangeaisons qui surviennent après les bains sulfureux. Les semences de c. font partie des *quatre semences* froides. — Les concombres ne viennent bien en pleine terre que dans les pays chauds; partout ailleurs ils demandent de grands ménagements.

Le fruit du *C. Melon* (*Cuc. Melo*) ou *Melon* proprement dit, présente les formes les plus variées ; cependant il est le plus souvent sphéroïde, ovale, arrondi, quelquefois déprimé fortement à la base et au sommet, ou sillonné de côtes; sa surface est lisse ou réticulée; son parenchyme est charnu, plus ou moins ferme, plus ou moins sucré, de couleur rouge, orange, verte ou blanche, suivant les variétés. Les semences, dites *Pepins*, sont ovales, blanches, lisses et comme vernissées; elles adhèrent par leur base à une espèce de moelle ou de parenchyme fibreux. Le M. occupe une place importante dans la culture de tous les pays; néanmoins, c'est en Barbarie, en Espagne, en Grèce, dans le Levant, *en Italie, et dans les provinces méridionales de la France* qu'il acquiert toutes ses qualités. — Les jardiniers distinguent un très-grand nombre de variétés de Melons, mais qui se rapportent toutes à trois races principales : le *M. commun* ou *brodé*, le *M. à écorce unie et simple* ou *M. maltais*, et le *M. cantaloup*. — Le *M. brodé* (*Melo reticulatus*) est revêtu d'une peau peu épaisse et couverte d'une sorte de réseau grisâtre qui simule une broderie. Le *M. maraîcher* est le type de cette variété : il est très-répandu; mais sa chair rouge-pâle et aqueuse n'a qu'une saveur médiocre. Les sous-variétés les plus estimées sont le *Sucrin de Tours*, à chair jaune foncé tirant sur le rouge; le *M. de Langeais*, le *M. de Coulommiers* et le *M. de Honfleur*, qui atteint parfois des dimensions colossales. Nous nommerons encore le *Sucrin à chair blanche*, qui est très-parfumé et réussit partout. — Le *M. de Malte* (*M. maltensis*) a la peau fine, peu épaisse et lisse. Sa chair est blanche ou rouge, ferme et cassante, et d'un excellent goût. On distingue le *M. d'hiver*, à chair verte, qui se conserve, dans les fruitiers, jusqu'à la fin de l'hiver; le *M. de Malte à chair rouge* et *à chair blanche*, le *M. de Candie*, le *M. de Morée*, quatre excellentes espèces, dont les fruits sont d'une conservation facile, mais qui ne peuvent se cultiver en plein champ avec succès que dans la région des oliviers. — Le *M. cantaloup* (*M. cantalupo*) a l'écorce très-épaisse, formant des côtes très-saillantes, et couverte de verrues. Sa chair est fine et d'un parfum délicieux. Cette variété est la moins ancienne de toutes. Elle fut introduite, dans le XVe siècle, d'Arménie en Italie, d'où elle passa en France vers 1495. Le *Cantaloup Prescott fond blanc* est la sous-variété la plus répandue dans la grande culture; mais le *Prescott fond noir*, le *Cant. noir des Carmes* et le *C. de Portugal* sont plus estimés. La culture du M. demande une température élevée, une atmosphère humide, et ne vient bien en pleine terre que dans les pays où croît le maïs. Cependant, grâce à l'habileté des jardiniers parisiens, il réussit parfaitement aux environs de la capitale, et donne des fruits remarquables par leur volume et leur saveur exquise.—Les maraîchers de Paris cultivent le melon de deux manières, sous cloche ou sous châssis. Dans les deux cas, ils le sèment sur couche. Cette culture exige les soins les plus minutieux; en revanche, quand elle est bien conduite, elle est fort lucrative. Ainsi, disent Girardin et Dubreuil, sous le climat de Paris, un hectare de Melons cultivés, semés sur couche et transplantés en pleine terre, donne en moyenne 10,000 fruits du poids d'environ 4 kilog. chacun. Le rendement en poids est plus considérable dans le midi; mais les prix de vente étant *moindres, le bénéfice réel est à peu près le même. En Provence*, un hectare de Melons coûte 277 fr. de frais de culture, et produit 50,000 kilog. de melons qui, à 6 cent. le kilog., donnent 3,000 fr. Le bénéfice net est donc de 2,723 fr., c.-à-d. 984 p. 0/0 du capital employé. — *C. d'Ane*, V. CUCURBITACÉES.

CONCOMITANCE. s. f. (lat. *concomitari*, accompagner). Coexistence, simultanéité de deux ou de plusieurs choses. *La c. de ces deux symptômes dans une pareille maladie est bien fâcheuse. La c. de ces phénomènes est très-remarquable. La c. des sons.*

CONCOMITANT, ANTE. adj. Se dit De la chose ou des choses qui en accompagnent une autre, celle-ci étant considérée comme principale. *Symptôme c. Signes concomitants. Sons concomitants.* || T. Théol. Voy. GRÂCE.

CONCORDANCE. s. f. Convenance, accord. *La c. des divers témoignages ne laisse aucun doute sur la vérité du fait.* — Se dit particul. Des auteurs canoniques. *Il y a une merveilleuse c. entre les évangélistes.* || T. Gram. Accord des mots les uns avec les autres, suivant les règles propres à chaque langue. V. GENRE, NOMBRE, etc.

Enc. — On appelle *Concordance de la Bible* une sorte de dictionnaire ou d'index, qui renferme, par ordre alphabétique, tous les mots de l'Écriture sainte, avec l'indication du livre, du chapitre et du verset où ils se trouvent. Ces dictionnaires facilitent singulièrement toutes les recherches qu'on peut avoir à faire quand on étudie les Livres saints. L'un des plus précieux avantages qu'ils présentent, c'est de permettre au lecteur de s'assurer de la véritable signification d'un passage quelconque par la comparaison des autres passages où les mêmes mots sont employés. — Il existe des concordances en latin, en grec et en hébreu. La c. latine la plus ancienne remonte au XIIIe siècle. Elle est due au frère franciscain saint Antoine de Padoue. Presque à la même époque, le dominicain Hugues de Saint-Cher, vulgairement appelé le cardinal Hugues, en composa une autre beaucoup plus complète, à la préparation de laquelle il employa cinq cents moines de son ordre. C'est à cette c. que nous devons la division de la Bible en chapitres. Elle fut successivement améliorée par le franciscain Arlot Thuscus et le dominicain Conrad Halberstade, qui vivaient également au XIIIe siècle. Nous citerons ensuite les concordances de Jean de Ségovie, archevêque de Tolède (XVe s.), de Gaspard de Zamora et de François Lucas ou Luc de Bruges (XVIIe s.), etc.; Mais tous ces ouvrages se trouvent aujourd'hui bien dépassés par la nouvelle c. publiée à Paris, en 1838, par M. Dutripon. — La première c. hébraïque a été faite, de 1438 à 1445, par le rabbin Mardochée Nathan, qui adopta la division par chapitres du cardinal Hugues, et qui créa la subdivision par versets. La meilleure édition a été publiée à Bâle, en 1632, par Buxtorf le fils. Le franciscain Marius de Calasio y a introduit de nombreuses améliorations (Rome, 1621; Londres, 1747). — Il n'existe pas de véritable c. grecque pour l'Ancien Testament, mais on en possède deux pour le Nouveau; celle de Xiste Betulius (1546), qui fut revue et complétée par Henry Estienne (Genève, 1609, 1624); et celle d'Érasme Schmid, professeur de langue grecque à Wittemberg (1638).

CONCORDANT, s. m. (R. *concorde*). T. Mus. V. VOIX. || * T. Poésie. *Vers concordants*, Vers qui ont plusieurs mots communs, et qui cependant présentent un sens opposé. *Les vers concordants ne sont guère usités que dans les scènes d'opéra où plusieurs personnes chantent ensemble.* En voici un exemple :

Dieu puissant que j'implore,
Seconde mon }
Seconde son } dessein.
Renverse son }

CONCORDAT. s. m. Transaction, accord, convention. || T. Comm. Voy. FAILLITE.

Enc. —Dans les premiers temps du christianisme, on donnait le nom de *Concordats* aux conventions qui réglaient les différends des évêques, des supérieurs de monastères et des maisons religieuses; mais aujourd'hui on l'emploie exclusivement pour désigner les transactions intervenues entre les papes et les gouvernements afin de déterminer les droits respectifs des uns et des autres, en ce qui concerne non point les questions de foi qui évidemment ne sauraient être l'objet d'un compromis, mais simplement les questions de discipline ecclésiastique et l'organisation du clergé. Ainsi donc, les concordats sont des actes diplomatiques qui, d'un côté, touchent aux intérêts religieux, et de l'autre, aux intérêts politiques; ce sont des compromis entre les deux puissances spirituelle et temporelle, qui stipulent sur un terrain mixte, et cherchent à éviter toute cause de froissement en réglant à l'amiable leurs attributions respectives. L'Église a signé un grand nombre de concordats avec les différents États européens; mais nous ne parlerons ici que de ceux qui sont particuliers à la France. Ces traités sont au nombre de quatre, et ont été conclus en 1516, 1801, 1813 et 1817.

I. Le *C. de* 1516 eut pour objet de terminer les contestations qu'avait fait naître l'acte connu dans l'histoire sous le nom de *Pragmatique-Sanction de Bourges.* On appelait ainsi un édit rendu, en 1438, dans la Sainte-Chapelle de Bourges, par le roi Charles VII, de concert avec une assemblée de prélats et de grands du royaume. Cet édit avait prétendu consacrer trois choses : 1° la supériorité, en matière de foi, des conciles généraux sur le pape, qui devait être tenu de les assembler au moins une fois tous les dix ans; 2° le droit d'élection aux évêchés et aux autres grands bénéfices par les églises et les chapitres exclusivement; 3° la réforme de certains abus qu'on imputait à la cour de Rome, et particulièrement des taxes auxquelles elle avait assujetti le clergé de France. Comme cette Pragmatique statuait, au nom du pouvoir temporel exclusivement, sur des questions qui, de toute évidence, sont hors de son domaine (nous voulons parler des deux premières), comme en outre, elle était jugée par le Saint-Siége attentatoire à ses droits et à sa dignité, Eugène IV en demanda avec insistance l'abolition à Charles VII; mais il ne put l'obtenir. Pie II fut plus heureux auprès de Louis XI. En effet, par des lettres patentes en date du 27 novembre 1461, ce prince supprima l'ordonnance de son père. Mais cette suppression excita un si grand mécontentement dans les Parlements, que Louis XII, en 1499, se vit obligé de déclarer que la Pragmatique aurait de nouveau force de loi. Toutefois, la papauté revint à la charge, et finit par triompher. Le chancelier Duprat et les cardinaux d'Ancone et de Sanctiquarto, stipulant, celui-là au nom de François Ier, et ceux-ci au nom de Léon X, signèrent, en 1516, un traité qui termina définitivement la querelle. C'est ce traité que l'on appelle *C. de Bologne*, parce que les bases en furent arrêtées dans la ville de ce nom. Le roi abandonna la prétention de subordonner le pape au concile, et renonça par conséquent à la tenue décennale de ce dernier; mais il se fit conférer le droit de nommer aux évêchés et aux autres grands bénéfices ecclésiastiques, sauf l'institution canonique qui ne peut émaner que du pouvoir spirituel. D'un autre côté, il laissa au pape les annates à la condition toutefois de renoncer à quelques-unes des perceptions qui mécontentaient le plus les populations. La publication de ce c. souleva une très-vive opposition de la part des Parlements et d'une partie du clergé; cependant il n'en fut pas moins exécuté, et il a régi l'Église de France jusqu'à la révolution de 1789.

II. Le *C. de* 1801 est assurément l'un des actes les plus remarquables de ce gouvernement réparateur, qui, au commencement de ce siècle, mit fin aux orages de la révolution. En faisant cesser l'espèce de divorce qui existait depuis dix ans entre la France et le Saint-Siége, et en rétablissant dans notre pays le libre exercice du culte catholique, il rendit à la fille aînée de l'Église le rang qu'elle avait toujours occupé parmi les nations chrétiennes. Ce traité célèbre fut signé à Paris le 15 juillet 1801 (26 messidor an IX) par Joseph Bonaparte, Crétet, conseiller d'État, et Bernier, docteur en théologie, au nom du premier consul Napoléon Bonaparte, et au nom du pape Pie VII, par le cardinal Gonsalvi, monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, et le père Caselli, théologien. Il fut échangé le 10 sept. de la même année (23 fructidor), et promulgué le 8 avril 1802 (18 germinal an X). Ce document est tellement important que nous croyons devoir le publier textuellement.

« Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les Consuls de la République. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit. — 1° La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. — 2° Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — 3° Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges. D'après cette exhortation, s'ils se refusent à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante. — 4° Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté confèrera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement. — 5° Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront *également faites par le premier Consul*, et l'*institution* canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'art. précédent. — 6° Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants : « Je jure et je promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française; je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » — 8° La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : *Domine, salvam fac rempublicam; Domine, salvos fac consules.* — 9° Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement. — 10° Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter. — 12° Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non-aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. — 13° Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants-cause. — 14° Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. — — 15° Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire des fondations en faveur des églises. — 16° Sa Sainteté reconnaît au premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. — 17° Il est convenu, entre les parties contractantes, que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'art. ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés par rapport à lui, par une nouvelle convention. » — A l'occasion du c., le souverain pontife publia deux bulles, l'*une, pour le ratifier; l'autre, pour faire connaître la nouvelle* circonscription ecclésiastique de la France en 10 archevêchés et 50 évêchés. Un bref spécial investit en même temps le cardinal Caprara, légat *a latere* auprès du gouvernement français, du pouvoir d'instituer les nouveaux prélats.

Le c. éprouva, à son apparition, de très-vives oppositions, soit de la part des laïques qui n'en comprirent pas d'abord le but et la portée, soit de la part de certains évêques. En effet, plusieurs de ceux qui étaient réfugiés à l'étranger et qui, par cela même, étaient hors d'état d'apprécier la situation réelle des choses en France, refusèrent de se démettre de leurs siéges, malgré les instantes prières de Pie VII. Comme le souverain pontife se vit obligé de passer outre, de les dépouiller de toute juridiction et de déclarer leurs siéges vacants, ils se prétendirent lésés dans leurs droits, persistèrent dans leur opposition, et formèrent, avec un certain nombre d'individus plus exaltés qu'éclairés, le schisme si connu sous le nom de *Petite Église.* La publication des *Articles organiques*, qui fut faite simultanément avec celle du c., comme s'ils en eussent fait partie intégrante, vint augmenter encore les contrariétés du Saint-Siége. On nomme ainsi une loi du 8 avril 1802 (18 germinal an X), par laquelle le gouvernement français tenta de régler, conformément à l'art. 1er du c., non-seulement la police du culte catholique, mais encore celle des autres cultes reconnus par l'État. Cette loi ne comprend pas moins de

121 articles, dont 77 concernent le culte catholique. Nous nous contenterons de citer les plus importants parmi ces derniers. D'après l'article 1er, aucune bulle, bref, rescrit, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement. L'art. 2 porte qu'aucun individu se disant nonce, légat ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane. L'art. 3 déclare que les décrets des synodes étrangers; même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique. L'art. 4 défend de tenir aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante, sans la permission expresse du gouvernement. L'art. 39 établit une seule liturgie et un seul catéchisme pour toutes les églises de France. Les articles 41 et 45 interdisent, l'un, l'établissement d'aucune fête, à *l'exception du dimanche, sans la permission du gouvernement*; l'autre, la célébration de toute cérémonie religieuse, hors des églises, dans les lieux où il y a des temples destinés à différents cultes. L'art. 54 défend aux curés de donner la bénédiction nuptiale à ceux qui ne justifieront pas, en bonne et due forme, avoir contracté mariage par-devant l'officier de l'état civil. Le Saint-Siége protesta contre les articles organiques et en demanda la suppression; mais le gouvernement français ne crut pas pouvoir faire droit à ses réclamations. « Les articles organiques, dit un canoniste moderne, peuvent être considérés sous deux points de vue différents : 1° Si on les regarde comme ne faisant qu'une seule et même chose avec le c. de 1801, dont ils seraient une suite nécessaire et indispensable, il est évident que, dans ce cas, ils sont radicalement nuls sous le rapport canonique, puisqu'ils n'émanent pas des deux parties contractantes, mais d'une seule, de la puissance civile, qui les a publiés à l'insu et contre la volonté de la puissance ecclésiastique. 2° Si, au contraire, on les considère comme une loi purement civile ayant pour objet de régler les rapports qui existent naturellement entre l'Église et l'État, on peut et on doit les admettre avec certaines modifications. C'est ce qu'a fait, dans sa sagesse, l'épiscopat français tout entier. »

III. Le 25 janvier 1813, un nouveau c. fut signé à Fontainebleau par Napoléon et Pie VII alors captif; mais le souverain pontife ayant aussitôt protesté contre la concession qu'il venait de faire, ce c. ne put être appliqué. Nous en dirons autant de celui qui fut conclu à Rome, le 11 juin 1817, entre le même pontife et Louis XVIII. Comme il fut repoussé par les chambres, il n'a jamais eu force de loi. En conséquence, c'est le c. de 1801 qui seul est en vigueur aujourd'hui et qui régit les rapports de la France avec le Saint-Siége.

CONCORDE. s. f. (lat. *concordia*). Union de cœurs et de volontés, bonne intelligence entre des personnes. *Les liens de la c. Entretenir, maintenir, rétablir la c. Cela pourrait altérer la c. qui règne entre eux.*

Enc. — On appelle *Concorde* ou *Harmonie des évangiles* un ouvrage destiné à montrer la conformité des faits rapportés par les quatre évangélistes, ainsi qu'à expliquer les difficultés et à concilier les contradictions apparentes que l'on y rencontre quelquefois. Le premier ouvrage de ce genre est attribué à Tatien, disciple de saint Justin, qui vivait au IIe siècle. Cette c. qui a été longtemps désignée sous le nom d'*Évangile de Tatien*, n'est pas parvenue jusqu'à nous. Les écrits du même genre composés, soit à la même époque, soit un peu plus tard, par saint Théophile d'Antioche, Ammonius d'Alexandrie, et Eusèbe de Césarée, sont également perdus; mais nous possédons le traité de saint Augustin intitulé *De consensu Evangelistarum*, c.-à-d. de l'accord des évangélistes. Dans les temps modernes, on a publié plusieurs concordes plus ou moins remarquables; nous citerons seulement celles de Toinard, Le Roux, etc.

CONCORDER. v. n. Vivre en bonne intelligence. *Ces deux hommes ne pourront jamais c.* Peu us. || Fig., Être d'accord. *Leurs témoignages ne concordent guère. Cela ne concorde pas avec ce que vous aviez dit. Faire c. deux articles d'une loi.*

CONCOURIR. v. n. Coopérer, contribuer à produire un effet conjointement avec un ou plusieurs autres agents. *Il concourut avec moi au succès de cette affaire. C. au bonheur, au malheur, à la ruine de quelqu'un. Plusieurs causes concoururent à produire cette révolution. C. à une même fin.* || T. Phys. et Géom. Se rencontrer. *Deux lignes qui concourent en un point.* || Fig., Être en concurrence, en rivalité, pour obtenir un prix, un emploi, un titre, etc. *C. pour le prix d'éloquence, de peinture, etc. C. pour une chaire de droit, de médecine, etc.* — Absol., *Nous concourûmes la même année.* — Se dit quelquefois Des ouvrages faits par les concurrents. *Les mémoires envoyés après telle époque ne pourront c.* = Conjug. V. Courir.

CONCOURS. s. m. (lat. *concursus*). Action de concourir, de coopérer. *Dieu prête son c. aux hommes. Rien ne favorise autant la végétation que le c. de l'humidité et de la chaleur. Son c. m'a été fort utile. Cette mesure exige le c. de l'autorité civile et de l'autorité militaire. Se prêter un c. mutuel.* || Réunion, rencontre. *Selon Épicure, l'univers a été formé par le c. fortuit des atomes. Le c. des voyelles produit les hiatus. Un c. de circonstances favorables.* — Affluence de la population en quelque endroit. *Grand c. de peuple, de monde. Un immense c. de spectateurs.* || Lutte, concurrence, rivalité de personnes qui se disputent un prix, une chaire, une place, etc. *Ouvrir un c. de peinture. Mettre une chaire au c. Se présenter, être admis au c. Les compositions des concours. Le programme du c. Le c. sera fermé à telle époque.* On dit, dans un sens analogue, *Mettre au c. l'exécution d'un monument, d'une statue, d'un tableau, etc.*

Enc. — L'origine des concours remonte au moins à l'époque de la Grèce héroïque; mais, dans ces temps primitifs, ils n'eurent pour objet que le développement de l'homme physique et le prix était adjugé à celui qui avait déployé le plus de force et d'adresse. Mais, après Solon, Athènes offrit un plus vaste champ à ces luttes pacifiques : la poésie et l'art dramatique eurent aussi leurs c., et, dans les grandes solennités nationales, les Athéniens honorèrent les poëtes qui avaient remporté les prix, à l'égal des athlètes vainqueurs dans les luttes gymnastiques. Les différentes cités de la Grèce imitèrent plus ou moins Athènes; toutefois il faut en excepter Sparte qui ne vécut jamais que pour la guerre. Rome ne connut guère que de nom ces luttes de l'intelligence. Qu'étaient en effet, auprès des admirables c. d'Athènes, ces c. de poésie établis sous les empereurs pour faire briller les beaux-esprits du temps? Après la chute de l'empire, toute institution littéraire disparut pendant plusieurs siècles; mais enfin, la chevalerie vint, avec ses joûtes et ses tournois, faire revivre, en les transformant, les exercices du stade, et les troubadours du XIVe siècle jetèrent les fondements des c. littéraires modernes. Aujourd'hui, les luttes purement physiques sont abandonnées à peu près partout; mais celles de l'intelligence sont en faveur dans toutes les parties du monde civilisé.

En France, et il en est de même dans l'Europe tout entière, les Académies ouvrent, chaque année, diverses espèces de c. Chez nous, l'Académie française couronne des poëmes et des éloges; l'Académie des Beaux-Arts ouvre des c. de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celle des Sciences et celle des Sciences morales et politiques mettent au c. des questions d'érudition et la solution de différents problèmes scientifiques. Les c. ouverts par ces trois dernières Académies sont assurément ceux qui donnent les résultats les plus satisfaisants. Les c. sont encore la voie par laquelle on entre dans certaines écoles, telles que les écoles polytechnique, navale, militaire, forestière, etc.; par laquelle on est admis à faire partie du service de santé des hôpitaux, etc. C'est encore par le c. que l'on arrive à certains emplois, que l'on obtient certains grades, particulièrement dans l'instruction publique : tels sont les c. d'agrégation. — Les c. ont leurs avantages et leurs inconvénients. Assurément, ils ont pour effet d'écarter des grades et des emplois les individus absolument ineptes, mais souvent aussi ils éloignent les hommes les plus capables, qui ne veulent pas compromettre une réputation justement acquise, dans une lutte de quelques instants avec des concurrents qui de longue main se destinent exclusivement à ces épreuves, et savent étaler brillamment des connaissances parfois très-superficielles. L'expérience de plus de vingt années nous a montré que dans ces c., soit par le vice propre du système, soit par le mode de composition des jurys, le prix de la lutte est le plus souvent attribué à des hommes d'une médiocrité notoire, et incapables de porter ombrage aux juges qui les ont préférés. — Quelquefois encore, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Athènes, au siècle de Périclès, à Rome et dans toute l'Italie, au siècle de Léon X, l'on met au c. les œuvres d'art et les monuments qui doivent être exécutés aux frais de l'État. A notre avis, ces derniers c. sont ceux qui offrent le plus d'avantages, à la condition que le public lui-même soit admis à exprimer son propre jugement et à corriger ainsi les entraînements de système et d'école qui caractérisent, en fait de Beaux-Arts, les jurys spéciaux. — Parmi les c. qui ont pour objet d'encourager les études de la jeunesse, nous devons une mention particulière au *C. général*. On nomme ainsi, dans l'Université, le c. qui a lieu, chaque année, entre les élèves les plus distingués des lycées de Paris et du lycée de Versailles, depuis la classe de philosophie jusqu'à la troisième inclusivement. Ce c. remonte à l'année 1746. Il y a autant de prix que de facultés; mais on désigne sous le nom de *Prix d'honneur* le premier prix de dissertation philosophique en français, le premier prix de discours latin et le premier prix de mathématiques spéciales. Les élèves qui ont remporté ces prix sont exempts du service militaire, et dispensés de payer aucuns frais d'inscription, de droits d'examen ou de diplôme dans toutes les facultés.

Enfin, le prodigieux développement industriel qui s'est manifesté chez nous depuis le commencement de ce siècle, a donné lieu à des c. d'un nouveau genre. Nous voulons parler de ces expositions des produits, soit manufacturiers, soit agricoles, à la suite desquels des récompenses honorifiques ou autres sont accordées à ceux qui se sont le plus distingués. On ne saurait contester l'utilité de ces sortes de c.; car ils stimulent vivement l'esprit d'invention, et répandent avec rapidité dans le monde industriel les perfectionnements apportés dans chaque spécialité de travaux. Il en est de même des c. d'ordre inférieur qui s'ouvrent de temps à autre dans nos provinces, et qui ont principalement pour objet de faire connaître et de répandre les meilleurs instruments d'agriculture, d'encourager le perfectionnement de nos races d'animaux domestiques, et de vaincre les habitudes routinières si difficiles à déraciner chez les habitants de nos campagnes.

CONCRET, ÈTE. adj. (lat. *concretus*; de *concrescere*, se condenser). T. Logiq. *Terme c.*, V. Abstrait. || T. Arith. *Nombre c.*, V. Nombre. || T. Chim. Se dit Des substances qui ont une consistance plus ou moins solide, par oppos. à celles de même nature qui sont fluides. *Le camphre est une huile volatile concrète.*

CONCRÉTION. s. f. Action de s'épaissir. *La c. de l'huile.* Peu usité.

Enc. — Ce terme n'est guère employé qu'en Minér. et en Méd. — En Minéralogie, il sert à désigner les substances qui se présentent sous forme de mamelons irréguliers accolés les uns aux autres. Ce mode de formation semble être intermédiaire entre la cristallisation et la simple précipitation. Mais ici, ainsi que le fait observer Rozet, la forme intérieure est toujours influencée par quelque circonstance accidentelle et indépendante de l'attraction moléculaire, telle que le mouvement des eaux, l'existence de quelque saillie à la surface sur laquelle se forme la c., etc. — En Médecine, le mot c. est à peu près synonyme de *Calcul*; cependant il a une signification plus étendue : c'est ainsi qu'on nomme *Concrétions osseuses* ou *tophacées* les ossifications osseuses ou les dépôts de phosphate calcaire qui se forment à l'intérieur de certains organes. V. Calcul.

CONCUBINAGE. s. m. (lat. *cum*, ensemble; *cubare*, coucher). Commerce d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés, et qui vivent ensemble comme s'ils l'étaient.

CONCUBINAIRE. s. m. Celui qui entretient une concubine. *C'est un c. public.*

CONCUBINE. s. f. Celle qui n'étant point mariée avec un homme vit avec lui comme si elle était sa femme. *Entretenir une c.*

CONCUPISCENCE. s. f. (lat. *concupiscere*, désirer ardemment). Inclination aux plaisirs illicites et sensuels. *La c. de la chair. La c. des yeux. Regarder avec les yeux de la c.*

CONCUPISCIBLE. adj. 2 g. T. Philos. scolastique. *Appétit c.*, V. Appétit.

CONCURREMMENT. adv. [On pron. *Concurrament.*] En rivalité, en concurrence. *Ils briguaient c. cette charge.* || Conjointement, ensemble. *Nous pouvons agir c.* — T. Prat. *Ces créanciers viennent en ordre c.*, Ils sont en même rang.

CONCURRENCE. s. f. Compétition de plusieurs personnes qui prétendent à un même avantage. *Entrer en c. avec quelqu'un. Être, se trouver en c. Il y a c., une grande c. Redouter, soutenir la c. La c. l'oblige à diminuer ses prix. La c. tourne au profit des consommateurs.* — Par ext., se dit Des entreprises, des marchandises, etc. *Cette entreprise ne pourra point soutenir la c. avec telle autre.* Les soieries de Lyon défient toute c. || T. Jurisp. Égalité de rang, de droit, entre plusieurs personnes, sur une même chose. *Exercer une hypothèque en c. Venir en c. avec tel ou tel créancier.* || *Jusqu'à c., jusqu'à la c. de*, Jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie, soit entièrement acquittée. *Il sera obligé de rapporter jusqu'à c. de ce qu'il a reçu.* On dit de même, *Jusqu'à due c.*

Enc. — En Écon. polit., ce mot n'a pas une signification différente de celle qui lui est attribuée dans le langage ordinaire : c'est la compétition de deux ou de plusieurs individus qui aspirent au même avantage et s'efforcent à l'envi de l'obtenir. La c. est la conséquence, le résultat nécessaire de la liberté dans l'ordre économique : aussi est-elle indestructible comme son principe. En effet, pour détruire la c., il faudrait anéantir la liberté du travail, la liberté des échanges, et même la liberté de la consommation. C'est à quoi n'ont jamais songé les réformateurs modernes, dans les attaques qu'ils ont dirigées contre elle. Liberté et c. sont deux termes absolument corrélatifs; qui dit l'un, dit l'autre. Mais ce n'est pas là la seule erreur qu'ils aient commise. S'attachant exclusivement à signaler quelques inconvénients qui dérivent de la c. dans certaines circonstances, ils n'ont pas vu que la société, ou, en d'autres termes, que l'espèce humaine est exclusivement et uniquement redevable à la c. de tous les progrès qu'elle a accomplis. C'est ce que nous allons démontrer; après quoi nous parlerons des maux qu'on lui attribue.

I. *Influence de la c. sur la production.* — L'intérêt personnel est le mobile de l'homme dans l'ordre économique : en conséquence, l'homme cherche sans cesse à améliorer sa condition, et de ces millions d'efforts individuels où chacun n'a en vue que sa propre personne, naît le progrès de la société. En effet, tous les industriels, tous les travailleurs, quelle que soit la nature de leurs occupations, sont obligés par la c. qui s'établit entre chacun d'eux et ses rivaux, d'appliquer constamment leur intelligence et leurs efforts à perfectionner leurs produits ou à les *faire à moins de frais (ce qui est aussi un perfectionnement).* « Tous, dit Coquelin, s'ingénient à qui mieux mieux à simplifier le travail, à améliorer les méthodes, à perfectionner les procédés connus et à inventer des procédés nouveaux. Celui-ci invente une machine qui doit abréger le travail et diminuer les frais de production; celui-là, une combinaison chimique qui doit améliorer la qualité de ses produits; un troisième, une nouvelle forme de la division du travail qui doit en simplifier le jeu; un quatrième, une marche plus expéditive ou plus heureuse pour le transport et la distribution des produits, etc. : c'est à qui surpassera ses rivaux par l'abondance et la fécondité de ses innovations. » Maintenant, supprimons un instant, par la pensée, cette c. universelle : nous verrons bientôt toute émulation pour mieux faire disparaître, le mouvement se ralentir, le progrès s'arrêter. Or, ceci n'est point une hypothèse imaginaire. Il suffit de considérer les industries qui sont constituées en monopole. Là, le producteur ne songe jamais à améliorer ses produits, car il n'a point de rivaux. Tout au plus, fait-il (et la chose est rare) quelque effort pour diminuer ses frais de production, quand il pense pouvoir accroître notablement ses bénéfices. Jetons aussi un coup d'œil sur le passé, et comparons les progrès vraiment gigantesques que l'industrie a accomplis depuis cinquante ans, avec ceux qu'elle avait faits pendant les deux siècles précédents. Cette différence prodigieuse que l'on remarque dans les résultats de ces deux périodes, tient à cette seule circonstance, que sous l'ancien régime le travail était réglementé, et qu'aujourd'hui il est, sauf quelques exceptions plus ou moins fâcheuses, à peu près affranchi de toute entrave. Ainsi donc, la liberté du travail ou, en d'autres termes, la c. dans la fonction de la production, a pour effet de rendre celle-ci plus active, plus prompte, plus parfaite et plus économique.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de l'*utilité*, c.-à-d. sous le rapport matériel, que la liberté est indispensable au travail ; elle l'est encore sous le rapport moral ou au point de vue de la *justice*. En effet, en supposant même qu'elle ne fût pas complétement inapplicable, serait-elle conforme aux notions les plus élémentaires de la justice, une loi qui prétendrait assigner à chaque travailleur tel travail plutôt que tel autre, qui ferait violence à ses goûts, qui contrarierait ses aptitudes, qui lui interdirait d'appliquer ses forces et son intelligence au genre de travail qu'il croit devoir être le plus lucratif pour lui-même ? « L'État, dit un philosophe, est avant tout la justice organisée ; sa fonction première, son devoir le plus étroit est d'assurer la liberté. Et quelle liberté y a-t-il dans une société où n'est pas la liberté du travail ? » Remarquons en outre qu'ici, comme toujours, le principe de la justice, quoique différent de celui de l'utilité et supérieur à ce dernier, n'est jamais en contradiction avec lui. Qui ne sait que l'on se consacre avec plus d'ardeur au travail préféré, qu'on y applique mieux son intelligence, et qu'on en obtient des résultats plus satisfaisants ?

Nous faisions tout à l'heure allusion aux progrès immenses que l'industrie a accomplis depuis 50 ans. Ces progrès se sont surtout manifestés par l'invention d'une multitude de procédés, d'instruments et de machines qui ont eu pour effet ou d'abréger le travail, ou de diminuer les frais de production, ou de créer des produits auparavant inconnus, ou tout au moins de faire mieux certains articles qu'on ne le pouvait faire au moyen des anciens procédés ou des anciens instruments. Toute invention industrielle consistant en réalité à substituer du travail exécuté par les forces naturelles à une certaine quantité de travail humain, elle diminue la peine de l'homme, et en même temps augmente la somme de ses satisfactions. Or, il ne se fait et il ne peut se faire de découvertes industrielles que sous le régime de la liberté du travail, sous l'influence de la c. qui stimule incessamment l'activité physique et intellectuelle du producteur. Il est vrai qu'une invention nouvelle n'est point, à de rares exceptions près, mise immédiatement à la disposition de la société. La justice le veut ainsi, car il faut que l'effort fait par l'inventeur reçoive sa rémunération. S'il s'agit d'un procédé susceptible d'être tenu secret, l'auteur de cette conquête sur la nature peut à volonté s'en réserver le monopole ; dans le cas contraire, il prend les mesures qu'exige la législation (v. *Brevets d'*INVENTION) pour s'en assurer la propriété et l'usage exclusif, au moins pendant un certain laps de temps. Durant cette première période, il exploite donc le procédé ou l'instrument à son seul profit. Les consommateurs y gagnent fort peu de chose, car en général l'inventeur, nonobstant la réduction de ses frais de production, exige des acheteurs à peu près le même prix qui est demandé par les producteurs obligés de s'en tenir à l'ancienne méthode. Mais au bout de quelques années, le procédé se répand, la c. intervient, et la rémunération extraordinaire que percevait l'inventeur va toujours en décroissant, jusqu'au moment où la méthode nouvelle, l'instrument nouveau sont connus de tous les producteurs du même article. Alors, le monopole a cessé d'exister. Par conséquent, si l'invention dont il s'agit épargne la moitié de la peine ou diminue de moitié les frais nécessaires pour produire un certain objet, les consommateurs font, dès ce moment, une économie de moitié sur le prix de ce dernier. En d'autres termes, ils obtiennent la même satisfaction qu'auparavant pour une peine moitié moindre, ou bien, pour la même peine, ils obtiennent deux satisfactions au lieu d'une seule. Ainsi donc, c'est la c. qui d'abord a provoqué l'invention ; et plus tard, c'est encore elle qui se charge d'en gratifier la société tout entière.

Bien plus, la c. possède cette puissance singulière, qu'elle annule complétement les effets qui, sans elle, résulteraient fatalement du monopole nécessaire de la terre. Tout le monde sait que tous les terrains ne se ressemblent pas et que certains d'entre eux possèdent sur les autres des avantages naturels considérables. Cela est surtout sensible quand on compare des pays situés dans des climats opposés. A première vue, il semble que la Providence s'est montrée prodigue de ses dons pour les habitants de certaines contrées et avare pour les autres, et que de cette dispensation différente ou inégale des dons de Dieu il devrait résulter une inégalité correspondante dans la condition des hommes. Mais la Providence nous a fait également à tous un don qui rétablit l'équilibre, la liberté : or, celle-ci rend communs à l'humanité tout entière les biens qui paraissent avoir été affectés par privilége à quelques-uns seulement. Tout naturellement celui qui possède un avantage de ce genre songe d'abord à l'exploiter à son profit exclusif, et, sans la c., il attacherait à ses produits la valeur qu'il lui plairait. Sans la c., fait observer spirituellement Bastiat, « le Brésilien, par ex., dirait à l'Européen : Grâce à mon soleil, je puis obtenir une quantité donnée de sucre, de café, de cacao, de coton, etc., avec une peine *égale à 10*, tandis qu'obligé, dans votre froide région, d'avoir recours aux serres, aux poêles, aux abris, vous ne le pouvez qu'avec une peine *égale à 100*. Vous me demandez mon sucre, mon café, mon cacao, mon coton, et vous ne seriez pas fâché que, dans la transaction, je ne tinsse compte que de la peine que j'ai prise. Mais moi, je regarde surtout celle que je vous épargne. Comme ce que je fais avec une peine égale à 10, vous pouvez le faire chez vous avec une peine égale à 100, si je vous demandais en retour de mon café un produit qui vous coûtât une peine *égale à 101*, vous me refuseriez ; mais je n'exige qu'une peine *égale à 99*. Vous pourrez bien bouder quelque temps, mais vous y viendrez, car, à ce taux, il y a encore avantage pour vous dans l'échange. Vous trouvez ces bases injustes ; mais, après tout, ce n'est pas à vous, c'est à moi que Dieu a fait don d'une température élevée. Ainsi, voilà mon café, mon cacao, etc. Prenez-les aux conditions que je vous impose, ou faites-les vous-même, ou passez-vous-en. — Il est vrai que l'Européen pourrait à son tour tenir à l'homme des tropiques un langage analogue : — Bouleversez votre sol, dirait-il, creusez des puits, cherchez du fer et de la houille, et félicitez-vous si vous en trouvez, car, sinon, c'est ma résolution de pousser à l'extrême mes exigences. Dieu nous a fait deux dons précieux : nous en prenons d'abord ce qu'il nous faut, et puis nous ne souffrons pas que d'autres y touchent sans nous payer un droit d'aubaine. » — Si les choses ne se passent pas ainsi, c'est parce que la c. est venue frapper d'impossibilité ces marchés léonins, ces accaparements des dons de Dieu, mettre à néant ces prétentions révoltantes, et voici comment elle opère pour cela.

« Le travail, continue Bastiat, se porte instinctivement du côté où il est le mieux rétribué et ne manque pas de faire cesser cet avantage anormal, de telle sorte que l'*inégalité* est un aiguillon qui nous pousse malgré nous vers l'*égalité*. Il semble que la Bonté infinie qui a répandu ses biens sur la terre ait choisi l'avide producteur pour en opérer entre tous la distribution équitable, et certes, c'est un merveilleux spectacle que l'*intérêt privé* réalisant, sans cesse, sans le savoir et sans le vouloir, l'*intérêt général*. Ainsi, pour revenir à notre exemple, par ce motif que l'homme des tropiques, exploitant les dons de Dieu, reçoit une rémunération excessive, il s'attire la c. Le travail humain se porte de ce côté avec une ardeur proportionnelle à l'amplitude de l'inégalité, et il n'aura pas de paix qu'il ne l'ait effacée. Successivement, on voit le travail tropical *égal à 10* s'échanger, sous l'action de la c., contre du travail européen égal à 80, puis à 60, puis à 50, à 40, à 20, et enfin à 10. Or, quand les choses en sont là, il faut bien apprécier, pour la bénir, la révolution qui s'est opérée. D'abord, les peines prises de part et d'autre sont égales, ce qui est de nature à satisfaire la conscience humaine toujours avide de justice. Ensuite le don de Dieu qui semblait exclusif au Brésil, est devenu commun à tous les hommes. » Ajoutons qu'il en est de même pour toutes les inégalités qui dépendent du milieu dans lequel l'homme est appelé à vivre ; elles disparaissent à la seule condition que la c. puisse sortir ses pleins effets, c.-à-d. que le travail et l'échange soient complétement libres.

Le capital est un des éléments essentiels de toute production. Or, le capital est le résultat d'un travail antérieur ; c'est un produit épargné et appliqué à une nouvelle production. Donc, tout ce qui tend à accroître et à favoriser la production, tend à accroître le capital et favorise sa formation. Il suit de là que la liberté du travail ou la c. est l'agent le plus efficace de la multiplication du capital. Mais la multiplication du capital détermine des effets particuliers, elle fait baisser la rémunération qu'il est en droit d'exiger pour sa part de coopération dans l'œuvre de la production. En effet, il y a à la rémunération du capital deux limites extrêmes, l'une au delà de laquelle on n'emprunte plus, et l'autre au delà de laquelle on ne prête pas. Ces limites, comme le dit Bastiat, sont *zéro-service* pour l'emprunteur, et *zéro-rétribution* pour le prêteur. La rémunération du capital oscille donc entre ces deux termes extrêmes, la c. des emprunteurs la poussant vers la première, et celle des prêteurs vers la seconde : en d'autres termes, elle s'élève quand le capital est rare, et s'abaisse quand il est abondant. La c. que se font les capitalistes (c. qui résulte de ce qu'aucun d'eux ne veut laisser son capital inactif ou improductif, ce qui est tout un) ayant toujours pour conséquence nécessaire la baisse du taux de l'intérêt, il s'ensuit que le producteur, lequel paie alors une rémunération moindre au capitaliste, abaisse le prix de ses propres produits, ce qui est un avantage pour tous les consommateurs sans exception, et par conséquent pour les travailleurs considérés comme consommateurs. Il est très-vrai que, dans ce cas, l'entrepreneur d'industrie désirerait fort s'approprier le bénéfice résultant de la c. que les capitalistes se sont faite entre eux ; mais, la c. que les entrepreneurs se font également entre eux ne le leur permet pas, et ils sont obligés d'abandonner ce bénéfice aux consommateurs, sous forme de réduction du prix des produits. Il peut même arriver que le bénéfice provenant de la diminution de la rétribution affectée au capitaliste se partage en deux fractions : l'une, allant aux consommateurs, comme nous venons de le dire, et l'autre aux travailleurs, sous forme d'augmentation de salaires. Dans ce dernier cas, qui se présente lorsque le capital s'accroît plus rapidement que le nombre des travailleurs, il y a double avantage pour ces derniers, considérés d'une part comme travailleurs, et, d'autre part, comme consommateurs. On voit par là combien il importe à la société tout entière, et particulièrement aux classes laborieuses, qu'une c. énergique stimule l'accroissement du capital afin de déterminer la baisse des produits, et, s'il se peut, une hausse simultanée des salaires. Nous avons d'ailleurs montré, au mot CAPITAL, combien sont chimériques les craintes de ceux qui redoutent sa trop grande et trop rapide accumulation.

L'une des formes les plus importantes qu'affecte le capital est celle d'instruments de travail ou de machines : on peut déjà, d'après ce que nous venons de dire, comprendre l'utilité générale de leur introduction dans l'organisme industriel, et concevoir que ce sont elles qui sont appelées à donner une nouvelle face à la société, en augmentant indéfiniment la somme de satisfactions que chaque homme pourra obtenir pour une même somme d'efforts. Au reste, cette question sera traitée plus amplement dans un autre endroit de ce livre (v. MACHINE).

II. *Rôle de la c. dans l'échange.* — Nous n'avons encore exposé qu'une partie des effets de la c., et nous avons déjà vu que cette liberté si maudite par quelques hommes est le mobile de tout progrès dans l'ordre économique. Ce n'est pas tout, cependant ; car, si la c. est indispensable à la production, elle ne l'est pas moins à la fonction de l'échange, et à celle de la distribution des travaux dans l'immense atelier social.

« C'est la c., écrivait Montesquieu en 1748, qui met un juste prix aux marchandises » : il aurait dû ajouter « ainsi qu'à tous les services que les hommes se rendent réciproquement ». Nous n'avons pas besoin de démontrer de nouveau ici que les produits s'échangent contre des produits ou contre des services, et que ces derniers s'échangent pareillement entre eux (v. COMMERCE, DÉBOUCHÉ, ÉCHANGE). D'ailleurs, tout le monde comprend que lorsqu'un homme nous épargne une peine, nous devons lui en épargner une à notre tour. Il nous confère une satisfaction, résultat de son effort, nous devons faire de même pour lui. Mais qui fera la comparaison ? Car, entre ces produits, ces services, ces efforts, ces peines échangés, il y a de toute nécessité une comparaison à faire pour arriver à l'équivalence, c.-à-d. à la justice. Il faut un juge ou des juges. Qui le sera ? — Pour ne parler que des produits matériels qui se trouvent dans le commerce, ne semble-t-il pas que ce soit un problème insoluble que de déterminer le prix de chacun d'eux ? En effet, ce prix doit représenter exactement les frais de production qu'à coûtés chaque objet, y compris les profits nécessaires de tous ceux qui ont concouru à cette production. Or, chacun des produits qui viennent chaque jour sur le marché pour s'offrir à l'échange, a en général subi tant de manipulations diverses et passé par tant de mains, qui toutes y ont successivement incorporé une certaine quantité de travail et ont droit à une part de sa valeur, que le vendeur lui-même est hors d'état de calculer exactement ce qu'il a coûté avant d'arriver en sa possession. Eh bien ! ce que ne peuvent pas faire les producteurs eux-mêmes, « la c., dit Coquelin, le fait si bien, suivant des principes si sûrs, et avec une précision si infaillible, qu'il n'y a pas, partout où elle agit dans toute sa plénitude, un seul produit qui se vende couramment ni au-dessus, ni au-dessous de ce qu'il a réellement coûté, depuis sa première formation jusqu'à son entier achèvement ». Comment donc cela peut-il être ? C'est que, si un produit quelconque se vendait au-dessous de son prix de revient, il cesserait à l'instant d'être produit ; c'est que, si ce même produit se vendait beaucoup au-dessus de ce prix, d'autres travailleurs se porteraient immédiatement du côté de cette industrie, jusqu'à ce qu'elle ne rendît que les profits ordinaires. Il en est encore ainsi des innombrables services qui ne se réalisent pas sous une forme matérielle. Par conséquent, de même qu'elle ne permet à personne d'accaparer à son profit les dons de la Providence, la c., cet agent infatigable de la justice, ne permet pas qu'un homme puisse longtemps surfaire ses produits ou ses services. Elle veille sans cesse à ce que les échanges soient toujours basés sur le principe de l'équivalence.

III. *De la c. comme distributrice du travail et des capitaux.* — Nous avons dit tout à l'heure que la c. n'était pas seulement chargée d'établir la valeur relative des produits et des services échangés, mais qu'elle avait encore pour mission de distribuer le travail et les capitaux dans l'atelier social, c.-à-d. entre les milliers d'industries dispersées à la surface du globe tout entier. Nous allons laisser parler ici l'un des économistes français les plus distingués et dont la science regrette la perte récente : « Si, dans le monde industriel, dit Ch. Coquelin, les produits sont innombrables et d'ailleurs infiniment variés, les divers genres de travaux qui concourent à la confection de ces produits ne sont ni moins variés, ni moins nombreux. Tous ces travaux d'ailleurs sont nécessaires à peu près au même degré. La dépendance où ils sont les uns à l'égard des autres fait en outre que pas un d'eux ne peut être négligé sans que tout le reste n'en souffre. Comment le boulanger, par ex., fabriquerait-il son pain si le meunier avait oublié de moudre ? Et celui-ci, comment livrerait-il au boulanger la farine, si le cultivateur avait oublié de semer, de récolter ou de battre son grain ? Le cultivateur, à son tour, comment livrerait-il son grain, si le charron et le forgeron n'avaient pris soin de façonner en temps utile les instruments nécessaires au labourage, à la récolte et au battage ? Le travail du forgeron n'est pas moins dépendant de celui du mineur qui extrait le fer de la mine que celui du laboureur ne l'est du sien. Tous sont, en outre, également dépendants du travail du voiturier qui opère les transports de leurs produits respectifs, aussi bien que des services rendus par les agents de la force publique qui pourvoient à la sûreté de ces transports. C'est comme une chaîne immense dont tous les anneaux se tiennent ; qu'un seul de ces anneaux vienne à se rompre, et à l'instant toute la chaîne s'affaisse. Il faut donc qu'il soit pourvu à ce qu'aucun de ces travaux ne soit jamais abandonné ni omis, à ce qu'ils s'accomplissent tous exactement, à leur heure et dans la mesure des besoins de tous les jours. Qui, dans la société, est chargé de pourvoir à un tel besoin ? personne ; et il faut se hâter de dire aussi qu'il n'y a aucun pouvoir humain capable, soit de prévoir et de connaître tous les travaux qui doivent s'accomplir dans les différentes directions de l'industrie, soit de pourvoir à leur exécution. Qui donc le fera ? Ce sera cette même puissance mystérieuse et souveraine qui a déjà réglé la valeur des services échangeables, la c., puissance bien autrement éclairée, bien autrement active et vigilante que ne peut l'être aucune de celles auxquelles le soin des intérêts publics est ordinairement confié. — Les moyens qu'elle y emploie sont d'ailleurs fort simples. Le premier, c'est de tenir tous les intérêts particuliers constamment en éveil, en n'accordant en toutes choses les faveurs de la fortune qu'aux plus vigilants, aux plus adroits, aux plus habiles. Le second, c'est de diriger l'intérêt particulier de chaque homme vers la satisfaction des besoins des autres. Tant que la c. agit seule et que la violence ou la fraude ne se mettent point de la partie, l'unique moyen pour chacun de l'emporter sur ses rivaux, c'est de prévoir mieux qu'eux, de satisfaire d'une manière plus prompte, plus convenable et plus complète, les besoins qui se révèlent autour de lui. Ainsi, grâce à la c., s'il y a dans la société un *million de besoins divers, il y a aussi plusieurs millions d'yeux* incessamment ouverts sur ces besoins, plusieurs millions d'intelligences incessamment occupées à les deviner et à les comprendre, plusieurs millions de bras toujours ardents à les servir. Il n'y a pas de danger qu'un seul emploi nécessaire ou seulement utile échappe à cette vigilance active et générale : à peine s'en trouve-t-il un qui chôme et qui languisse, qu'il se présente une foule de concurrents pour le remplir. Voilà comment dans cette immense chaîne de l'industrie qui se replie sur elle-même en mille sens divers et qui se compose d'innombrables anneaux, il n'y a jamais nulle part ni vide, ni lacune. Voilà comment ce prodige incroyable, *devant lequel la raison humaine doit s'incliner, se* trouve accompli d'une manière si naturelle et si simple qu'on n'en est plus même frappé. — Mais il ne suffit pas encore que tous les emplois de l'industrie soient occupés sans solution de continuité et sans lacune. Il faut de plus qu'ils le soient dans la mesure convenable, c.-à-d. que le nombre des hommes qui les remplissent et la somme des forces ou des capitaux qu'on y consacre, soient toujours proportionnés à l'étendue réelle des travaux à faire. Ici encore nous devons nous faire cette éternelle question : Qui dans le monde serait capable de fournir cette juste mesure ? et nous sommes forcés de répondre encore une fois : personne, non pas même *le producteur. La c. seule* peut le faire et seule le fait : c'est elle seule qui instruit à cet égard tout le monde, à commencer par les travailleurs eux-mêmes, qui sans elle ne seraient pas en état de déterminer la somme de travail nécessaire même dans la branche spéciale de production dont ils s'occupent. Et comment la c. les instruit-elle ? Elle les instruit en augmentant ou en diminuant les *bénéfices moyens* dans chaque branche de la production, selon que le travail qui s'y applique répond plus ou moins bien à l'étendue des besoins. Y a-t-il trop de travail appliqué à telle production particulière, aussitôt, par l'effet de la c., les bénéfices déclinent, et les travailleurs sont avertis par là d'avoir à se porter ailleurs. Y en a-t-il au contraire trop peu, les bénéfices s'élèvent, et c'est un avertissement à ceux qui sont engagés ailleurs d'avoir à se porter là en plus grand nombre. C'est ainsi que, par la seule influence de la hausse ou de la baisse des profits à faire, les travailleurs et les capitaux sont distribués et répartis, avec une précision presque infaillible, dans les divers emplois de la *production, selon la mesure des besoins*, et que l'équilibre se maintient toujours entre les fonctions à remplir et le travail qu'on y consacre. »

IV. *De la c. dans ses rapports avec la consommation.* — Quoique tous les hommes ne soient pas producteurs, la plupart le sont à des titres différents ; mais tous, sans exception, sont pareillement consommateurs. De tout ce que nous avons dit plus haut sur la c., il ressort nécessairement cette vérité qu'elle est un bienfait pour tous les consommateurs, et par conséquent pour l'espèce humaine tout entière. En effet, si elle provoque et stimule l'activité industrielle dans toutes les directions, c'est *pour accroître la somme des produits destinés à l'échange*, et par suite à la consommation ; si elle améliore la qualité des produits, c'est pour mieux servir le consommateur ; si elle s'efforce d'en abaisser le prix, c'est pour les rendre accessibles à un nombre toujours plus considérable d'individus. En un mot, tout ce que fait la c. aboutit à la consommation et profite à tous les enfants d'Adam. C'est par elle que l'homme même qui exécute les travaux les moins rétribués, voit chaque jour s'accroître le nombre des produits auxquels il peut atteindre, et la somme des satisfactions qu'il peut se procurer, moyennant une même quantité de travail, ou, en d'autres termes, moyennant le *même effort.* Il y *a aujourd'hui chez les peuples civilisés, ainsi* que le fait si bien observer Bastiat, une disproportion évidente entre nos consommations et notre travail. *La somme des satisfactions qui aboutit à chaque membre de la société est de beaucoup supérieure à celles qu'il pourrait se procurer par ses propres efforts.* Le moindre artisan détruit, c.-à-d. consomme en un jour plus qu'il ne pourrait créer en une année. Nous n'avons qu'à tourner un instant les yeux sur nous-mêmes, considérer chacune des parties de notre vêtement, chacun des aliments que nous consommons dans une seule journée, chacun des meubles ou objets divers dont nous nous servons pour notre *utilité ou pour notre agrément*, et *nous serons convaincus de la* vérité de cette assertion qui semble au premier abord paradoxale. — « Si nous comparions, dit Bastiat, le bien-être auquel la classe ouvrière est parvenue avec la condition qui serait son partage dans l'hypothèse d'un ordre social d'où la c. serait exclue ; si les statisticiens armés d'un instrument de précision pouvaient mesurer, comme avec un dynamomètre, le rapport de son travail avec ses satisfactions à deux époques différentes, nous reconnaîtrions que la liberté, toute restreinte qu'elle est encore, a accompli en sa faveur un prodige que sa perpétuité même nous empêche de remarquer. Le contingent d'efforts humains qui, *pour un résultat donné, a été anéanti*, est vraiment incalculable. Il a été un temps où la journée de l'artisan n'aurait pu suffire à lui procurer le plus grossier almanach. Aujourd'hui, avec 5 centimes ou la cinq-centième partie de son salaire, il obtient une gazette qui contient la matière d'un volume. Je pourrais faire la même remarque pour le vêtement, la locomotion, le transport, l'éclairage, et une multitude de satisfactions. A quoi est dû ce résultat ? A ce qu'une énorme proportion du travail humain rémunérable a été mise à la charge des forces gratuites de la nature. C'est une valeur (un effort) anéantie, il n'y a plus à la rétribuer. Elle a été remplacée, sous l'*action de la c., par de l'utilité commune et gratuite.* Et, qu'on le remarque bien, quand, par suite du progrès, le prix d'un produit quelconque vient à baisser, le travail *épargné*, pour l'obtenir, à l'acquéreur pauvre est toujours proportionnellement plus grand que celui épargné à l'acquéreur riche : cela est mathématique. — S'il était possible, continue l'illustre économiste, que l'individu, la famille, la classe, la nation, qui se trouvent à la portée de certains avantages naturels, ou qui ont fait dans l'industrie une découverte importante, ou qui ont acquis par l'épargne les instruments de la production, s'il était possible, dis-je, qu'ils fussent soustraits d'une manière permanente à la *loi de la c., il est clair que cet individu, cette famille, cette* nation auraient à tout jamais le monopole d'une rémunération exceptionnelle aux dépens de l'humanité. Où en serions-nous si les habitants des régions équinoxiales, affranchis entre eux de toute rivalité, pouvaient, en échange de leur sucre, de leur café, de leur coton, de leurs épiceries, exiger de nous, non point la restitution d'un travail égal au leur, mais une peine égale à celle qu'il nous faudrait prendre nous-mêmes pour produire ces choses sous notre rude climat ? Quelle incalculable distance séparerait les diverses conditions des hommes, si la race de Cadmus était la seule qui sût lire ; si nul n'était admis à manier *une charrue à moins de prouver qu'il descend en droite* ligne de Triptolême ; si, seuls, les descendants de Gutemberg pouvaient imprimer, les fils d'Arkwright mettre en mouvement une filature, les neveux de Watt faire fumer la cheminée d'une machine à vapeur. »

V. *Inconvénients de la c.* — Nous avons assez longuement insisté sur la c., parce que c'est contre elle qu'ont été surtout dirigées les attaques de ces prétendus réformateurs qui aspirent à changer de fond en comble l'organisation économique de la société telle que l'ont faite six mille ans de progrès continu. Supprimer la c., il est facile de le comprendre d'après ce *qui précède, ce serait supprimer la fonction par laquelle la société*, considérée sous le rapport économique, vit et se développe. A ce point de vue, la c. ou la liberté du travail est indestructible ; mais il importait de montrer ses bienfaits pour répondre aux déclamations furieuses dont elle a été l'objet.

A en croire les adversaires de la c., elle serait une cause permanente d'*antagonisme* parmi les hommes. « Cela est vrai et inévitable, répond Bastiat, tant qu'on ne les considère que dans leur qualité de producteurs ; mais placez-vous au point de vue de la c., et vous verrez la c. elle-même rattacher les individus, les familles, les classes, les nations et les races, par les liens *de l'universelle fraternité. Puisque les biens qui semblent d'abord* être l'apanage de quelques-uns, deviennent, par un admirable décret de la munificence divine, le patrimoine commun de tous ; puisque les avantages naturels de situation, de fertilité, de température, de richesses minéralogiques et même d'aptitude industrielle, ne font que glisser sur les producteurs à cause de la c. qu'ils se font entre eux, et tournent exclusivement au profit des consommateurs, il s'ensuit qu'il n'est aucun pays qui ne soit intéressé à l'avancement de tous les autres. Chaque progrès qui se fait à l'Orient est une richesse pour l'Occident. Du combustible découvert dans le Midi, c'est du froid épargné aux hommes *du Nord. La Grande-Bretagne a beau faire faire des progrès* à ses filateurs, ce ne sont pas ses capitalistes qui en recueillent le bienfait, car l'intérêt de l'argent ne hausse pas ; ce ne sont pas ses ouvriers, car le salaire reste le même ; mais à la longue, c'est le Russe, c'est le Français, c'est l'Espagnol, c'est l'humanité en un mot qui obtient des satisfactions égales avec moins de peine, ou, ce qui revient au même, des satisfactions supérieures à peine égale. — Je n'ai parlé que des biens ; j'aurais pu en dire autant des maux qui frappent certains peuples ou certaines régions. L'action propre de la c. est de rendre général ce qui était particulier. Un fléau ravage-t-il les terres des agriculteurs, ce *sont les mangeurs de pain qui en souffrent. Un* impôt injuste atteint-il la vigne en France, il se traduit en cherté de vin pour tous les buveurs de la terre. Ainsi, les biens et les maux qui ont quelque permanence ne font que glisser sur les individualités, les classes, les peuples ; leur destinée providentielle est d'aller, à la longue, affecter l'humanité tout entière, et élever ou abaisser le niveau de sa condition. Dès-lors, envier à quelque peuple que ce soit la fertilité de son sol ou la beauté de ses ports et de ses fleuves, ou la chaleur de son soleil, c'est méconnaître des biens auxquels nous sommes appelés à participer ; c'est dédaigner l'*abondance* qui nous est offerte ; c'est regretter la *fatigue* qui *nous est épargnée. Dès-lors, les* jalousies nationales ne sont pas seulement des sentiments pervers, ce sont encore des sentiments absurdes. Nuire à autrui, c'est se nuire à soi-même ; semer des obstacles dans la voie des autres, tarifs, coalitions ou guerres, c'est embarrasser sa propre voie. Dès lors, les passions mauvaises ont leur châtiment comme les sentiments généreux ont leur récompense. »

Parmi les abus que l'on reproche à la c., on a souvent insisté sur les fraudes qui se pratiquent dans le commerce. Ces fraudes, nous ne le contesterons pas, sont aujourd'hui devenues trop fréquentes. Mais est-ce que par hasard l'abolition de *la c., en la supposant possible, aurait pour effet de supprimer* la cupidité et la déloyauté du cœur de l'homme ? Bien plus, sans la c., tout échange serait suspect de fraude, car il n'existerait plus de règle pour déterminer la valeur relative des produits et des services échangés. — Cette objection n'a donc aucune portée : ou bien, si elle en a une, il faut être logique, et interdire à l'homme l'usage de toutes ses facultés physiques et intellectuelles, puisqu'il n'en est pas une dont il ne puisse abuser. Au reste, la science économique condamne toute fraude, comme toute spoliation, comme toute violence. Par conséquent, est-elle très-disposée à abandonner au bras séculier, c.-à-d. à la justice pénale, les producteurs qui *trompent sciemment sur la* qualité ou la quantité de la chose vendue par eux. Le vol n'est point l'œuvre de la liberté, mais de la cupidité : c'est donc une affaire de police.

Nous avons démontré que la c. a pour effet de mettre à néant les monopoles artificiels et même les monopoles naturels, ce qui n'empêche pas que les adversaires de la c. ne l'accusent d'aboutir *au monopole universel.* La contradiction est trop évidente pour que nous insistions sur ce point. Au reste, les monopoles réels qui subsistent à cette heure, loin d'être dus à la c., résultent de la négation même de la c. ; ils se sont tous établis sous l'égide de quelque disposition *législative restrictive de la liberté* de l'industrie ou du commerce, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

La c. que se font entre eux les individus qui vivent de salaires, est la seule espèce de c. qui peut produire des effets fâcheux. Ces effets résultent toujours d'une disproportion entre la quantité de capital disponible en salaires et le nombre des hommes appelés à se partager cette somme. Au reste, ils peuvent être soit généraux et permanents, soit partiels et temporaires. — Le premier cas a lieu lorsque les capitaux s'accroissent moins rapidement que la population. Mais, hâtons-nous de le dire, ce cas, nonobstant les assertions contraires de plusieurs *écrivains, est relativement à l'Europe moderne une pure hypothèse.* En effet, si cette hypothèse s'était réalisée, la moyenne du bien-être aurait inévitablement éprouvé une décroissance de plus en plus forte. Or, loin que les choses se soient ainsi passées depuis près de trois siècles, et sauf quelques courtes périodes de perturbation causées par les révolutions, la condition des classes laborieuses n'a pas cessé de s'améliorer. On peut se convaincre de ce fait en comparant leur situation actuelle avec leur situation passée ; on peut s'en convaincre, en voyant que la durée de la vie moyenne a augmenté de plusieurs années ; enfin, on peut s'en convaincre encore en observant que le loyer des capitaux *n'a pas discontinué* de s'abaisser, *preuve évidente que leur accroissement* a été plus rapide que la demande, ou, en d'autres termes, que les progrès de la population. Ce phénomène est surtout évident pour la France, où celle-ci est presque stationnaire.

Le second cas, c.-à-d. le cas d'une baisse des salaires dans quelqu'une des nombreuses catégories du travail industriel est *malheureusement fréquent.* Les salaires baissent alors soit par une diminution du capital destiné à payer le travail, soit par l'augmentation des travailleurs dans telle ou telle industrie. Quoique, ainsi que nous venons de le dire, dans l'état actuel de *la civilisation, le capital pris absolument s'accroisse plus rapidement* que la population, il arrive parfois qu'il diminue dans une industrie donnée : c'est ce qu'on observe soit dans certains moments de stagnation des affaires, résultat d'un engorgement partiel, soit lorsque l'industrie en question se trouve dans une période de déclin (ce qui se voit surtout dans certaines industries de luxe et de mode), parce qu'alors les profits baissant, *les capitaux se portent ailleurs pour chercher un emploi plus* lucratif. Dans toutes les circonstances de ce genre, le nombre des ouvriers se trouvant hors de proportion avec la somme du capital consacré à une industrie particulière, alors, ou bien une partie d'entre eux est congédiée, et l'autre obtient encore le salaire ordinaire ; ou bien, tous les ouvriers restent à l'atelier, mais sont réduits à subir une diminution du prix de leur travail ; ou bien encore, il y a nécessité de renvoyer un certain nombre de travailleurs, et en même temps de diminuer le salaire des autres. La même mesure devient indispensable lorsque quelque grand progrès, comme celui qu'amène l'invention d'une nouvelle *machine en venant substituer le travail de la nature* à celui de l'homme, s'accomplit brusquement dans une industrie quelconque : cette industrie éprouve alors une crise d'autant plus violente qu'elle occupe un plus grand nombre de bras, et les travailleurs congédiés de l'atelier, ou même ceux qui se contentent forcément d'un salaire inférieur à celui qui les rémunérait auparavant, sont condamnés à de cruelles souffrances. Les économistes les reconnaissent, et éprouvent pour elles autant de sympathie assurément que qui que ce soit. Seulement, éclairés par l'étude approfondie des phénomènes de la vie sociale, ils ne pensent pas que ce soit en supprimant ou en limitant la c., à *l'aide de dispositions législatives quelconques, que l'on améliorera* le sort des classes qui vivent de salaires. Ainsi donc, ce qui importe, c'est de rechercher les moyens les plus efficaces de remédier aux maux qui résultent de ces accidents industriels. Lorsque, à la suite d'une rupture d'équilibre dans l'exercice de nos fonctions physiologiques, l'un des organes principaux de la vie est malade, on ne voit pas le médecin proposer de supprimer l'organe affecté, afin de faire cesser la perturbation fonctionnelle de cet organe. De même, la science économique repousse bien loin la proposition faite si souvent par l'ignorance de supprimer la c., parce que celle que se font entre eux *les travailleurs amène parfois des perturbations douloureuses* pour eux. Si nous considérons la multitude de maladies dont chaque partie du corps humain peut être affecté, il y aurait vraiment de quoi effrayer : en effet, tout ce qui est agent de la vie est en même temps agent de maladie. Faut-il donc pour cela repousser les choses mêmes qui sont indispensables à la conservation et au développement de l'organisme humain ? Au reste, si l'on peut nous citer dans le monde un seul principe dont l'action bienfaisante ne soit pas mêlée de quelque douleur et de quelque souffrance, nous consentirons, mais seulement alors, à abandonner celui de la c., et à nous soumettre aux expériences des réformateurs qui *prétendent refondre la société au gré de* leur imagination. — Les travaux les plus remarquables sur la question que nous venons de traiter sont l'art. de Coquelin dans le *Dict. de l'Économie politique* publié par Guillaumin, et surtout le chapitre que Bastiat a consacré à la c. dans ses *Harmonies économiques* : aussi y avons-nous largement puisé.

CONCURRENT, ENTE. s. (lat. *concurrens, concurrentis*). Compétiteur, qui poursuit une même chose et en même temps qu'un autre. *Il a éloigné, écarté tous ses concurrents. Il ne peut souffrir de concurrents.*

CONCUSSION. s. f. Voy. CORRUPTION.

CONCUSSIONNAIRE. s. m. Celui qui fait des concussions. *C'est un c.* — Adject., *Un ministre c.*

* **CONDAMINEA.** s. f. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

CONDAMNABLE. adj. 2 g. [*On ne pron. pas l'M* dans ce mot et dans les 2 suivants.] Qui mérite d'être condamné. *Action, conduite, maxime, opinion c. Il est c. dans sa conduite.*

CONDAMNATION. s. f. Jugement par lequel on condamne, ou par lequel on est condamné. *Il y a eu c.*

contre lui. Prononcer c. C. à mort, à une peine infamante. || *Passer c.*, Consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage; et Fig., Avouer qu'on a tort. *Je passe c. là-dessus.* || *Subir c.*, Acquiescer à un jugement dont on pourrait appeler. — *Subir sa c.*, Subir la peine à laquelle on a été condamné. || Fig., Blâme, critique. *Sa conduite est la c. de la vôtre.* = *Condamnations*, au pl., se dit quelquefois Des amendes et des dommages-intérêts auxquels on a été condamné. *Payer le montant des condamnations.*

CONDAMNÉ. s. m. Celui contre lequel a été prononcée une peine afflictive ou infamante. *Le c. s'est pourvu en cassation. Les condamnés à mort.*

CONDAMNER. v. a. (lat. *condemnare*). Prononcer un jugement contre quelqu'un. *C. un criminel. C. quelqu'un à mort, à la mort, aux travaux forcés, à la réclusion, au bannissement, à l'amende, aux dépens. Être condamné par un tribunal.* — Figur., *Voilà des preuves qui vous condamnent. Les grands sont condamnés à tous les ennuis de l'étiquette. C. un ouvrage à l'oubli. La nature semble avoir condamné ces tristes campagnes à une éternelle stérilité.* || Par anal., *C. un malade*, Déclarer que sa maladie est mortelle. || Blâmer, désapprouver, rejeter. *Il condamne tout ce que les autres font. Je condamne cette opinion. Son livre fut condamné par la Sorbonne. Cette maxime est condamnée de tout homme sage. Il ne faut pas le c. sans l'entendre.* || *C. une porte, une fenêtre, etc.*, Fermer une porte, etc., de telle sorte qu'elle ne puisse plus s'ouvrir, afin d'en interdire l'usage. = se Condamner. v. pron. S'imposer l'obligation de faire ou de ne pas faire. *Se c. à des travaux pénibles. Se c. à un silence absolu.* || Reconnaître qu'on a tort. *Il se condamna lui-même en avouant ses torts.* = Condamné, ée. part.

CONDENSATEUR. s. m. T. Phys. V. Électricité.

CONDENSATION. s. f. T. Phys. Se dit par oppos. à *Raréfaction*, et sign., L'action par laquelle un corps qui occupe actuellement un certain espace, est réduit à un moindre volume, et par conséquent augmente de densité. *Le terme de c. s'emploie surtout en parlant de la liquéfaction des gaz ou des vapeurs.*

CONDENSER. v. a. (latin. *condensare*). Resserrer dans un moindre espace. *Le froid condense les corps. C. l'air.* = se Condenser. v. pron. *Des vapeurs qui se condensent.* = Condensé, ée. part.

* **CONDENSEUR.** s. m. T. Phys. et Technol. Se dit De certains appareils destinés à recevoir des liquides ou des gaz.

CONDESCENDANCE. s. f. Complaisance qui fait qu'on se rend aux sentiments, aux volontés de quelqu'un. *Lâche, molle c. Sage c. Vous avez trop de c. pour lui.* = Syn. V. Complaisance.

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Qui condescend aux volontés de quelqu'un. *Caractère c.* Peu us.

CONDESCENDRE. v. n. (lat. *cum*, avec; *descendere*, descendre). Se rendre, céder avec complaisance aux sentiments, à la volonté, aux goûts, aux désirs de quelqu'un. *Je ne puis c. à ce que vous souhaitez. C'est une chose à laquelle il ne condescendra jamais.* || *C. aux faiblesses, aux besoins de quelqu'un*, Accorder quelque chose à ses faiblesses, etc. *Il faut c. aux faiblesses de l'humanité. Une mère condescend souvent aux fantaisies de ses enfants.*

CONDIMENT. s. m. (lat. *condimentum*). T. Hyg. Synonyme d'Assaisonnement.

CONDISCIPLE. s. m. Compagnon d'étude, celui avec qui on étudie dans la même école, dans la même classe. *Il a été mon c. Nous étions condisciples.*

* **CONDIT.** s. m. (lat. *conditus*). T. Pharm. et Confiserie. Se dit D'une substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. *Les tiges d'angélique se mangent à l'état de condits.*

CONDITION. s. f. (lat. *conditio*). La nature, l'état et la qualité d'une chose ou d'une personne. *La c. des choses humaines est d'être périssables. La c. des princes les oblige à plus de devoirs que les autres hommes. La c. de cet homme est bien malheureuse. La c. humaine. Les misères de notre c. Améliorer sa c.* — Se dit particulièrement Des qualités d'un objet par rapport à sa destination. *Cet ouvrage n'a pas les conditions requises, exigées, demandées.* || État d'une personne considérée par rapport à sa naissance; en ce sens, s'emploie ordin. avec la prép. *De. Être de grande, de mediocre, de basse c., de c. relevée, servile, etc. Il fait trop de dépense pour sa c. Cela est au-dessus de sa c. Il est de c. à pouvoir aspirer à cette charge. L'inégalité des conditions. La mort égale toutes les conditions.* — On dit absol., *C'est une personne de c. Il est homme de c.*, De naissance élevée. *Il sent bien son homme de c.* — *N'être pas de pire c. qu'un autre*, Être en droit de prétendre les mêmes choses ou d'être traité aussi favorablement que lui. || La profession, l'état dont on est. *Chacun doit vivre selon sa c. Toutes les conditions ont leurs désagréments.* — Dans un sens particulier, se prend pour Domesticité; et se dit souvent absolument. *Bonne, mauvaise c. Il est en c. Chercher c. Entrer en c. Changer de c. Ce domestique est hors de c.* || Se dit De la situation d'une personne ou d'une chose, des avantages ou des désavantages qu'on fait à quelqu'un, des circonstances favorables ou défavorables dans lesquelles se trouve une chose. *Bonne c. C. avantageuse. Je vous ferai votre c. si bonne, que... Dans cette affaire, votre c. est la meilleure. Il est en meilleure, en pire c. Cette usine est placée dans d'excellentes conditions, dans de fort mauvaises conditions. Cette ville est dans les meilleures conditions pour faire un grand commerce.* || Se dit De toute circonstance qui limite un droit, ou qui peut exercer une influence quelconque sur une disposition légale, sur une convention, une obligation, etc. *C. expresse, tacite, légale, potestative, suspensive, résolutoire. C. avantageuse, onéreuse, nécessaire, impossible. Accorder, accepter, obtenir des conditions. Faire ses conditions. Les conditions d'un marché, d'un engagement. Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente de... Les conditions d'une capitulation. Se rendre sans c. Se rendre à des conditions honorables, etc. Les conditions du programme d'un concours. Satisfaire aux conditions imposées. Apposer une c. à un contrat, à un marché. Je ferai ce que vous me demandez, mais à une c., c'est que... Je vous ai accordé cela à telle condition.* — Par ellipse, *Vendre une chose sous c., la donner sous c.*, La garantir, s'engager à la reprendre, si elle n'est pas de la qualité qu'il faut. || *Baptiser sous c.*, se dit De la réserve qu'on fait en administrant le baptême à un enfant, lorsqu'on doute s'il a été baptisé validement, s'il est vivant, ou lorsque sa conformation est tellement anormale qu'on ne sait pas s'il est homme. — Fig., fam. et par plaisanterie, on dit D'un homme extrêmement laid ou dépourvu d'esprit, qu'*Il a été baptisé sous c.* || *C. sine quâ non*, Formule latine qui sign., C. sans laquelle non, et qui se dit d'Une c. sans laquelle rien ne se fera ou ne sera considéré comme ayant été fait. *C'est là une c. sine quâ non.* = A condition que. loc. conj. Pourvu que. *Je lui prêterai dix mille francs à c. que vous me les garantirez.* || * T. Technol. *C. des soies*, Voy. Soie. = Syn. Voy. État.

CONDITIONNEL, ELLE. adj. Soumis à certaines conditions, subordonné à quelque évènement incertain. *Cette promesse n'est que conditionnelle. Notre traité, notre contrat est c. Clause conditionnelle* || T. Gram. et Log. Qui marque ou exprime une condition. *Conjonction conditionnelle. Proposition conditionnelle.* = Conditionnel. s. m. T. Gram. V. Mode et Temps.

CONDITIONNELLEMENT. adv. A certaines conditions, à la charge de... *Je ne vous ai promis cela que c.*

CONDITIONNER. v. a. Donner à une chose les qualités requises. *Je vous recommande de bien c. cet ouvrage.* = Conditionné, ée. part. *Marchandises bien conditionnées. Livres bien conditionnés.* || Fig. et fam., *Il est bien c.*, se dit D'un homme tout à fait ivre. *Voilà une sottise, une étourderie, etc., bien conditionnées.* Voilà une grosse sottise, une grande étourderie, etc.

CONDOLÉANCE. s. f. (R. *condouloir*). *Compliment de c., Lettre de c.*, Qui a pour objet de témoigner la part qu'on prend à la douleur de quelqu'un.

* **CONDOMA.** s. m. T. Mamm. V. Antilope.

CONDOR. s. m. T. Ornith. Voy. Vautour.

* **CONDORI.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **CONDOTTIERI.** s. m. pl. (ital. *condottiere;* du latin. *conductus*, loué). Nom sous lequel on désignait Les capitaines d'aventuriers qui, au xiiie siècle et dans les deux siècles suivants, se mettaient à la solde des différents princes; et quelquefois même Les troupes que commandaient ces chefs mercenaires. — On dit aussi au sing. *Un condottiere.*

CONDOULOIR (se). v. pron. (lat. *cum*, ensemble; *dolere*, se plaindre). Participer à la douleur de quelqu'un, témoigner qu'on y prend part. *Se c. avec quelqu'un.* Ne se dit qu'à l'infinitif. Vx.

CONDUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui conduit. *Moïse était le c. du peuple de Dieu. C. de la jeunesse. C. du troupeau. Le c. d'une barque, d'une diligence. C'est la conductrice de toutes ces jeunes filles.* || T. Phys. Se dit Des divers corps de la nature, en tant qu'ils sont plus ou moins propres à transmettre le calorique, le fluide électrique, etc. Voy. Conductibilité, Électricité, Pile. = S'emploie adj. *Un fil c. Les substances conductrices de l'électricité.* || T. Impr. *Points conducteurs*, V. Ponctuation.

* **CONDUCTIBILITÉ.** s. f. T. Phys.

Enc. — Le terme de *Conductibilité* s'emploie pour désigner la propriété dont jouissent les corps de propager soit la chaleur, soit l'électricité, dans leur masse ou à leur surface, et de la communiquer aux corps voisins. Dans cet article, nous considérerons uniquement la c. des corps pour le calorique, et nous renverrons au mot Électricité l'étude de cette propriété en tant qu'elle se rapporte au fluide électrique.

I. *C. des solides.* — Lorsqu'on plonge, par l'une de ses extrémités, une barre métallique dans le feu d'une forge, on sait que la chaleur, gagnant de proche en proche, se transmet vers l'autre extrémité. Or, il est facile de se rendre compte de la manière dont s'opère ce phénomène. Qu'on se figure cette barre divisée en un grand nombre de sections transversales, assez minces pour que tous les points de chacune d'elles puissent être censés avoir à chaque instant une température commune : si la première section est en contact avec une source constante qui agisse immédiatement sur elle seule, cette section atteindra d'abord la température de la source, puis, rayonnant vers la seconde, lui donnera une température égale à la sienne; la seconde section produira le même effet sur la troisième, et ainsi de suite. S'il n'y avait aucune déperdition de chaleur, il est certain que chaque section s'échaufferait successivement jusqu'à ce que la barre tout entière eût atteint la température de la source. Mais, dans la réalité, le rayonnement extérieur modifie ce résultat; car, dès que chaque élément de la barre est échauffé au-dessus de la température de l'air ambiant, il émet dans l'atmosphère, par tous les points de sa surface, plus de calorique rayonnant qu'il n'en reçoit du dehors en temps égal. Cette cause produit à chaque instant, dans chaque section transversale, un refroidissement proportionnel à l'excès de sa température actuelle sur celle de l'air. Il en résulte nécessairement que la température des différents points de la barre va en diminuant à partir de celui qui reçoit directement la chaleur de la source. Enfin, elle cesse même de s'accroître, lorsque l'excès de calorique qui est communiqué à un élément par celui qui précède, ne fait plus que compenser exactement la chaleur qu'il perd dans le même temps par le contact de l'élément suivant et par le rayonnement dans l'air.

L'expérience de chaque jour prouve que, sous le rapport de la c., il y a de grandes différences entre les diverses substances. Ainsi, l'on peut tenir entre les doigts, sans se brûler, un morceau de bois très-court dont une extrémité est enflammée, tandis qu'on ne saisirait pas impunément une barre de fer de même dimension dont un bout serait chauffé jusqu'au rouge. En conséquence, on a distingué les corps en corps *bons conducteurs*, qui transmettent rapidement la chaleur, les métaux par ex.; et en corps *mauvais conducteurs*, qui semblent résister à sa propagation, comme le verre, le charbon, les résines, les bois, et surtout les liquides et les gaz. On peut, en général, distinguer les bons et les mauvais conducteurs au simple toucher par l'impression plus ou moins vive de froid qu'ils font éprouver. Néanmoins, dans ce cas-ci, le phénomène est complexe. En effet, le corps que nous touchons peut nous enlever beaucoup de calorique, non-seulement parce que les molécules de sa surface le transmettent rapidement aux autres, mais encore parce que ces molécules ont une capacité calorifique considérable. Voilà pourquoi le marbre paraît aussi froid qu'un métal quoiqu'il conduise fort mal la chaleur.

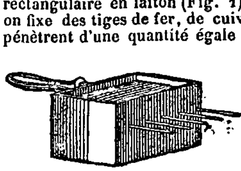
Fig. 1.

Pour comparer le pouvoir conducteur des solides, un médecin hollandais de la fin du dernier siècle, Ingenhouz, a imaginé un petit appareil très-simple qui porte son nom. C'est une caisse rectangulaire en laiton (Fig. 1) sur une des faces de laquelle on fixe des tiges de fer, de cuivre, de bois, de verre, etc., qui pénètrent d'une quantité égale dans l'intérieur. Alors, on recouvre la partie extérieure de chaque tige avec une couche mince de cire (on sait que cette substance fond à 63°); puis l'on verse de l'eau bouillante dans la caisse. Les baguettes s'échauffent en raison de leur c., et, à un même moment, la cire déposée à la surface de chacune d'elles est fondue sur une longueur d'autant plus grande que la matière qui forme la verge conduit mieux le calorique. Ainsi, l'on trouve que la cire qui enduisait la baguette de fer est fondue sur presque toute sa longueur, tandis que celle de la baguette de verre présente à peine quelques traces de fusion. — Un instrument imaginé par Fourier, et appelé *Thermomètre de contact*, permet d'apprécier l'ordre de c. des substances en lames minces, des étoffes, par ex. On étend l'étoffe sur un support chauffé par avance. On pose l'instrument par-dessus, et l'on note le temps nécessaire pour que le thermomètre monte d'un certain nombre de degrés. En répétant l'expérience avec une autre étoffe sur le même support et dans les mêmes circonstances, on détermine facilement quelle est celle des deux qui conduit le mieux la chaleur. On a constaté de la sorte qu'à égalité d'épaisseur, les tissus végétaux, comme le lin, le coton, etc., transmettent la chaleur plus vite que la soie ou la laine. On a reconnu aussi que les substances composées de filaments très-fins ou de petites parcelles, telles que le cuir, le coton cardé, la laine en flocons, le tan, la sciure de bois, etc., sont très-peu conductrices. Cela peut tenir à ce que les parcelles qui composent ces substances étant fort petites et séparées, il se fait entre elles de nombreuses réflexions, ou à ce qu'elles retiennent l'air comme emprisonné dans les cellules qu'elles forment.

Les expériences qui précèdent montrent bien que telle substance conduit mieux la chaleur qu'une autre, mais ne *mesurent* pas sa c. Il serait cependant possible, pour certains corps au moins, de la mesurer exactement à l'aide d'un procédé proposé par Dulong. Il s'agirait de construire, avec la substance à éprouver, un vase sphérique d'une épaisseur uniforme et connue, et de le plonger dans un bain de glace fondante; on introduirait dans la cavité un courant de vapeur d'eau, de manière à y entretenir constamment une température de 100°. La surface extérieure restant toujours à 0°; on apprécierait rigoureusement la c. par la quantité de glace fondue dans un temps donné. Despretz a mesuré les pouvoirs conducteurs des solides par un procédé moins direct. Son appareil (Fig. 2) consiste simplement en une barre prismatique dans laquelle sont creusées, de décimètre en décimètre, de petites cavités que l'on remplit de mercure et où l'on fait plonger des thermomètres. Si l'on expose l'une des extrémités de cette barre à la flamme d'une lampe, on voit bientôt les thermomètres s'élever l'un après l'autre, puis se maintenir à des températures fixes, mais décroissantes d'un thermomètre à l'autre à partir de la source de chaleur. Le même appareil a servi au savant physicien pour vérifier une loi que Lambert de Berlin avait ainsi formulée: « Les distances à la source croissant en progression arithmétique, les excès de température sur l'air ambiant décroissent en progression géométrique. » Toutefois, cette loi ne se vérifie exactement que pour les métaux très-bons conducteurs. Approchée seulement à partir du fer, elle n'est point applicable aux substances non métalliques.

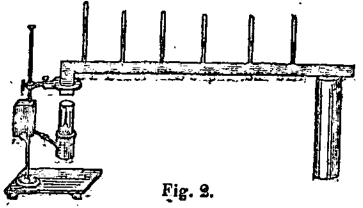

Fig. 2.

Wiedemann et Franz ont également fait de nouvelles recherches sur la c. des corps solides, mais en évitant de pratiquer aucune entaille sur les barres en expérimentation. Ils observaient les températures au moyen de pinces thermo-électriques ajustées avec les précautions convenables. Le tableau suivant indique comparativement les résultats obtenus par Despretz et par les nouveaux expérimentateurs: ces derniers nous paraissent mériter plus de confiance.

	D.	W. F.		D.	W. F.
Or.	1,000,0	1,000	Zinc.	363,0	»
Platine. . .	981,0	158	Étain. . . .	303,9	273
Argent. . .	973,0	1,880	Plomb. . . .	179,5	160
Cuivre. . .	898,2	1,383	Marbre. . .	23,6	»
Laiton. . .	748,6	444	Porcelaine.	12,2	»
Fonte . . .	561,5	»	Terre cuite.	11,4	»
Fer.	374,3	224	Palladium. .	»	118
Acier. . . .	»	218	Bismuth. . .	»	34

Nous ne ferons que mentionner ici les remarquables expériences de Sénarmont sur la c. des corps cristallisés, et celles de Delarive sur la c. des substances organiques. Tout le monde sait que ces dernières conduisent très-mal la chaleur. Ainsi, par ex., un morceau de viande brûle quelquefois d'un côté, tandis qu'il est encore froid de l'autre, et les sachets de sable chaud que l'on applique dans certains cas sur la peau la brûlent quelquefois avant que l'intérieur se réchauffe. Une circonstance à noter, c'est que la c. des corps organiques n'est pas la même dans tous les sens; elle est plus grande dans le sens longitudinal des fibres qui les composent.

II. *C. des liquides et des gaz.* — La c. des liquides n'est point nulle, ainsi que plusieurs physiciens l'ont prétendu; mais elle est extrêmement faible. Ainsi, on peut chauffer la partie supérieure d'une masse d'eau jusqu'à 85 et 90°, sans qu'un thermomètre placé au fond du vase varie d'une manière sensible. Une autre expérience très-simple consiste à fixer un morceau de glace au fond d'un vase plein d'eau froide, et à verser pardessus une couche d'alcool qu'on enflamme. Lorsque la combustion est terminée, on remarque à peine quelques traces de fusion sur les aspérités de la glace. Il est vrai que lorsqu'on chauffe la partie inférieure d'un liquide, la chaleur se propage rapidement dans toute la masse; mais cette propagation n'est pas le résultat de la c.; elle résulte de courants ascendants et descendants qui s'établissent par suite de la dilatation des couches inférieures directement influencées par le foyer (v. ÉBULLITION). Le mercure est le seul liquide qui soit bon conducteur du calorique; on sait, il est vrai, que c'est un véritable métal. — Les gaz, de même que les liquides, s'échauffent très-vite quand on les expose à une source de chaleur; mais alors, comme pour les liquides, c'est par des courants que le calorique se transmet du point échauffé dans toute la masse gazeuse. Quand on vient à gêner les courants, on reconnaît que les substances gazeuses sont de fort mauvais conducteurs.

III. *Applications.* — La facilité plus ou moins grande avec laquelle les corps transmettent la chaleur à travers leur masse est susceptible de nombreuses applications. Nous avons déjà vu au mot CHAUFFAGE de quelle importance est la considération de la c. si différente des métaux et des matières terreuses, briques, faïence, etc., pour la construction des appareils de chauffage. De même il importe d'étudier à ce point de vue les diverses substances qui servent à la fabrication de nos vêtements. En effet, les tissus dont nous nous revêtons ne sont ni chauds ni froids par eux-mêmes; ils ne sont, en aucune façon, une source de chaleur; mais ils la conduisent plus ou moins bien et, par là, ils laissent perdre ou conservent le calorique que développe en nous l'action de la vie. En conséquence, toutes choses égales d'ailleurs, les substances les moins conductrices fournissent les vêtements les plus chauds: la laine, les fourrures, les étoffes ouatées en sont des exemples. Il faut remarquer que les mêmes enveloppes qui empêchent un corps de se refroidir l'empêchent aussi de s'échauffer quand le milieu où il se trouve possède une température supérieure à la sienne propre. Ainsi donc, c'est avec de la laine qu'on enveloppe un vase où l'on veut conserver de l'eau longtemps chaude, et c'est encore avec de la laine qu'on entoure un vase qui renferme de la glace qu'on veut empêcher de se fondre. On transporte actuellement de grandes quantités de glace des États-Unis dans l'Inde à travers les mers les plus chaudes du globe. Pour cela, on la taille en blocs réguliers et on l'isole en l'entourant de substances peu conductrices. Si la glace se conserve longtemps dans nos glacières, cela n'est pas dû seulement à l'énorme quantité de calorique nécessaire pour fondre un poids considérable de glace, cela tient principalement à la difficulté avec laquelle la chaleur du dehors se transmet à travers la terre et les pierres qui forment les parois de l'enceinte. Le peu de c. des gaz explique l'effet des édredons, et, en général, l'utilité des couches d'air interposées entre les vêtements pour maintenir la chaleur. Dans une fourrure, dans les étoffes ouatées, dans le plumage des oiseaux, il faut tenir compte de l'air interposé comme faisant partie de l'enveloppe; car il forme une couche isolante qui ajoute à l'effet de la substance solide, mauvaise conductrice de la chaleur.

CONDUCTION. s. f. (lat. *conductio*). T. Droit romain. Action de prendre à loyer.

CONDUIRE. v. a. (lat. *conducere*). 1° En parlant Des personnes. Mener, guider, faire aller. *C. un aveugle. C. des voyageurs. Il prit des guides qui le conduisirent. Je vais vous c. dans votre chambre, auprès de madame. Il se laissa c. en prison. C. une armée par des défilés.* Poétiq., *C. une femme à l'autel*, L'épouser. — *C. les pas de quelqu'un*, Diriger sa marche. *C. la main de quelqu'un, à quelqu'un*, Lui tenir la main pour lui faire tracer des caractères d'écriture, un dessin, etc. || Fig., *Ses traces nous conduisirent jusqu'au lieu où il s'était caché. La raison le conduit. Il se laisse c. par ses passions. Savez-vous jusqu'où sa fureur peut le c.? On ne conçoit pas ce qui a pu le c. à ce crime. Cela me conduisit à l'entretenir de votre affaire. — Une aveugle fureur conduisait son bras. Quel dessein conduit ici vos pas?* || Commander, régir, gouverner. *C. une armée, des troupes. Ce peuple est difficile à c. C. des ouvriers. Il conduit très-bien sa famille. C. quelqu'un dans ses affaires. Se laisser c. par quelqu'un. C. la conscience de quelqu'un.* — Par méton., *C. une flotte, un vaisseau. C. un orchestre. Il sait bien c. sa maison, son atelier, etc.* || Accompagner quelqu'un par honneur, par politesse, ou pour sa sûreté. *L'ambassadeur fut conduit à l'audience par le premier ministre. Je vous conduirai chez vous. Mes domestiques vous conduiront. Il avait peur d'être attaqué, et se fit c. par ses gens.* = 2° En parlant Des animaux. Mener, faire aller, diriger. *C. des chevaux. C. un troupeau aux champs. Les troupes de chevaux sauvages sont conduites par les individus les plus forts et les plus expérimentés de la bande.* = 3° En parlant Des choses. Mener, faire aller. *C. une charrette, une voiture, une barque, un vaisseau. C. la diligence. C. du vin, des vivres, des marchandises.* — *C. l'eau*, La faire aller d'un endroit à un autre par des canaux, des rigoles, etc. — *C. une ligne*, La faire passer par différents points donnés. || Figur., *C. une chose à sa fin, à son terme*, Y travailler jusqu'à son complet achèvement. *L'ouvrage fut conduit jusqu'au quatrième volume, et en resta là.* — *C. un ouvrage à sa perfection*, Le rendre accompli, aussi parfait que possible. — *C. un État à sa ruine.* || Diriger, régir, administrer. *C. une construction, un travail, une entreprise. C. un dessein, une intrigue, une affaire. C'est lui qui a tout conduit. Il a fort bien conduit sa fortune, mais fort mal conduit les finances de l'État.* || Accompagner, escorter, pour faire honneur ou par mesure de sûreté. *Un détachement de troupes conduisit le convoi jusqu'à l'entrée de la ville.* || Aboutir. *Ce chemin conduit au château.* — Fig., *Une semblable doctrine conduit à l'athéisme.* = SE CONDUIRE. v. pron. Se comporter, avoir telle ou telle conduite. *Il se conduit fort mal. Cette femme s'est toujours bien conduite. Conduisez-vous bien.* || * Se laisser diriger. *La plupart des femmes se conduisent par le cœur.* = CONDUIT, ITE. part. *Une pièce de théâtre, une intrigue bien conduite.* Dont les incidents sont bien amenés.

Syn. — *Guider, Mener.* — *Guider*, c'est faire voir, enseigner, tracer la voie; *conduire*, c'est montrer le chemin, diriger la marche, être à la tête, commander; *mener*, c'est conduire par la main ou comme par la main, faire aller. La boussole *guide* le navigateur; le pilote *conduit* le vaisseau, et les vents le *mènent*; de même, l'itinéraire *guide* le cocher; le cocher *conduit* les chevaux; les chevaux *mènent* la voiture. On *guide* un voyageur, un écolier, un apprenti, en leur montrant la route qu'ils doivent suivre; on *conduit* un étranger, un ami, etc., en l'aidant de ses lumières, de ses conseils; mais on *conduit* aussi des troupes, des travailleurs, des animaux, en ordonnant, en commandant; enfin, on *mène* des enfants, des aveugles, des prisonniers, etc., en les tenant, en les faisant aller de gré ou de force. La raison nous *guide* et nous *conduit*: elle nous *guide* en nous montrant ce qu'il faut faire; elle nous *conduit* lorsqu'elle nous le fait faire. Les passions nous *conduisent* et nous *mènent*: elles nous *conduisent*, lorsque nous les suivons avec réflexion ou liberté; elles nous *mènent*, quand elles nous ravissent la raison et disposent de nous sans nous.

CONDUIT. s. m. Tuyau, canal par lequel coule et passe quelque chose de liquide, de fluide, de l'eau, de l'air, etc. *C. de pierre, de plomb. C. souterrain. C. d'eau. Le c. d'une fontaine. Faire un c. Faire passer par un c. Les conduits de la bile. Le c. auditif. Les conduits nourriciers des os.*

CONDUITE. s. f. Action de conduire, de mener, de guider. *Être chargé de la c. d'un aveugle, d'un troupeau, d'un convoi.* || La direction d'un ouvrage, d'un projet, d'une affaire. *Avoir la c. d'un bâtiment, d'un travail, d'une tranchée. Prendre la c. d'une entreprise. Se charger de la c. d'une affaire, d'un procès.* — *La c. d'un poëme, d'un drame, d'un roman, etc.*, La manière dont les événements, les incidents y sont disposés et amenés. || Se dit encore Du commandement sur les peuples, et du gouvernement, soit politique, soit militaire, soit ecclésiastique. *Être chargé de la c. d'un grand état. Avoir la c. d'une armée, d'un régiment. Être chargé de la c. d'un diocèse, de la c. des âmes.* || L'inspection qu'on a sur les mœurs, sur les actions de quelqu'un. *Être chargé de la c. d'une jeune personne. Ce jeune homme est sous ma c.* || La manière d'agir, de se comporter. *Avoir une bonne, une mauvaise, une sage c. C. régulière, imprudente, équivoque, déplacée, déplorable. La c. de cette femme a toujours été sage. Blâmer la c. de quelqu'un. Je suis satisfait de votre c. La c. que vous tenez ne peut se justifier. Sa c. à votre égard ne mérite que des éloges.* — Absol., *Avoir de la c.*, Avoir une bonne c., une c. sage et prudente. *N'avoir point de c., n'avoir aucune c., être sans c., manquer de c.*, Se conduire mal, agir imprudemment en toutes choses. || *Être chargé de la c. d'un ambassadeur*, Être chargé de l'aller recevoir sur la frontière, ou de l'y accompagner. — * Popul., *Faire la c. à quelqu'un*, L'accompagner, lorsqu'il part pour un voyage, jusqu'au lieu de l'embarquement ou à quelque distance. || T. Hydraul. Suite de tuyaux qui portent et conduisent dans quelque lieu les eaux d'une source, d'une rivière, le gaz destiné à l'éclairage, ou tout autre fluide. *Cette c. a six cents mètres de longueur.*

* **CONDUPLIQUÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Qui est plié en double dans le sens longitudinal.

CONDYLE. s. m. (gr. κόνδυλος). T. Anat. Éminence articulaire. *Les condyles de la mâchoire, du fémur.*

CONDYLOME. s. m. (gr. κονδύλωμα). T. Méd. Se dit De certaines excroissances charnues, qui résultent de la syphilis.

* **CONDYLURE.** s. m. T. Mam. Voy. TAUPE.

CÔNE. s. m. (gr. κῶνος). T. Géom. Solide dont la base est un cercle et qui se termine supérieurement par une pointe qu'on appelle sommet. || Par anal., se dit De tout ce qui présente la figure d'un c. T. Astron. *C. d'ombre*, L'ombre que projette une planète du côté opposé à celui où elle est éclairée par le soleil. — T. Phys. *C. de lumière*, Faisceau de rayons lumineux qui divergent à partir de leur source. — T. Métall. Moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion, pour séparer les parties métalliques des scories. || T. Bot. Voy. FRUIT. || * T. Géol. V. VOLCAN. || T. Zool. V. BUCCINOÏDES.

Enc. — GÉOM. ÉLÉMENT. On appelle *Cône droit à base circulaire*, ou simplement *Cône* (Fig. 1), le solide engendré par la révolution d'un triangle rectangle SAB, qui tourne autour d'un des côtés SA de l'angle droit, ce côté étant supposé immobile. Dans ce mouvement, le côté AB *décrit* un plan circulaire qui est la *Base* du cône, et l'hypoténuse SB en décrit la *Surface latérale.* Le point S est le *Sommet* du cône; SA en est la *Hauteur*, et l'on donne à l'hypoténuse SB le nom de *Côté*, d'*Apothème* ou de *Génératrice:* Toute section HKFI faite perpendiculairement à l'axe est un cercle; toute section SDE, faite suivant l'axe, est un triangle isocèle double du triangle générateur SAB. — Le cône est dit *oblique* lorsque l'axe est incliné au plan de la base. — On appelle *Cône tronqué* ou *Tronc de cône* (même fig.) le volume intercepté entre la base d'un *cône dont le rayon est* AB, et un plan parallèle à cette base qui coupe la surface latérale du cône suivant un cercle dont le rayon est GH. On peut considérer le tronc de cône comme engendré par la révolution du trapèze ABHG, dont les angles A et G sont droits, autour du côté AG. La ligne fixe AG est la *Hauteur* ou l'*Axe* du tronc de cône; le côté opposé BH en est le *côté*, et les cercles BDCE, HKFI en sont les bases. — Deux cônes sont *semblables* lorsque leurs axes sont entre eux comme les diamètres de leurs bases.

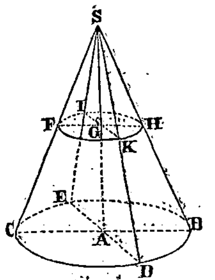

Fig. 1.

Si, dans la base d'un cône droit à base circulaire, on inscrit un polygone régulier d'un nombre déterminé de côtés, et que l'on considère ce polygone comme la base d'une pyramide dont le sommet est en S, cette pyramide sera régulière et évidemment inscrite dans le cône. Il en serait toujours de même, si le nombre des côtés du polygone devenait 2 fois, 4 fois, 8 fois plus grand, etc., de manière à se confondre tout à fait avec la base circulaire du cône: on peut donc regarder le cône lui-même comme la limite vers laquelle tend la pyramide, à mesure que le nombre de ses côtés augmente et que ses faces diminuent, ce qu'on peut exprimer ainsi : *Le cône est une pyramide régulière d'un nombre infini de faces infiniment petites*. Par conséquent, toute propriété de la pyramide régulière, indépendante du nombre et de la grandeur de ses faces, appartient également au cône lui-même. On en déduit les propositions suivantes :

THÉORÈME 1er: *La surface latérale d'un cône droit, à base circulaire, a pour mesure la moitié du produit de la circonférence de sa base par son côté*. — En effet, le cône n'est autre chose qu'une pyramide régulière d'un nombre infini de faces infiniment petites. Or, la surface latérale d'une pyramide régulière ayant pour mesure la moitié du produit du périmètre de sa base par la hauteur de l'une de ses faces, il en est nécessairement de même du cône. — *Remarque*: Soit L le côté d'un cône et R le rayon de sa base; la circonférence de cette base sera $2\pi R$; et ainsi la surface du cône aura pour expression $2\pi R \times \frac{1}{2} L$ ou πRL.

THÉOR. 2e: *La surface latérale d'un tronc de cône droit à bases parallèles, a pour mesure le produit de la demi-somme des circonférences de ses bases par son côté.* — Soit le tronc de cône droit ADEB (Fig. 2), différence des deux cônes droits à bases circulaires SAB; SDE. Par le point A, élevons sur SA la perpendiculaire AV, égale en longueur à la circonférence dont le rayon est AC; joignons SV, et tirons DH parallèle à AV. Les triangles semblables SAC, SDF, ainsi que SAV, SDH, donnent la suite de rapports égaux : $\frac{AV}{DH} = \frac{SA}{SD} = \frac{AC}{DF}$. D'ailleurs, les circonférences AC et DF sont entre elles comme leurs rayons AC et DF; donc $\frac{AV}{DH} = \frac{\text{circ. AC}}{\text{circ. DF}}$. Mais, par construction, AV = circonf. AC, donc DH = circonf. DF. Cela posé, le triangle SAV, qui a pour mesure AV × 1/2 SA est égal à la surface du cône SAB; qui a pour mesure circonf. AC × ½ SA. Par une raison semblable, le triangle SDH est égal à la surface du cône SDE. Donc la surface latérale du tronc de cône ADEB est équivalente à la surface du trapèze ADHV. Or, celle-ci a pour mesure $AD \times \left(\frac{AV + DH}{2}\right)$; donc la surface du tronc de cône ADEB a pour mesure son côté AD multiplié par la demi-somme des circonférences de ses deux bases. — *Remarque:* Si R et *r* sont les rayons des deux bases d'un tronc de cône, L son côté, et S sa surface latérale, on aura $S = \pi (R + r) L$. — *Corollaire:* Par le point K, milieu de AD, si l'on mène KLM parallèle à BA, et KN parallèle à AV, on pourra démontrer, comme plus haut, que KN = circonf. KL. Mais ADHV = AD × KN = AD × circonf. KL; donc on peut dire aussi que la surface d'un tronc de cône a pour mesure son côté multiplié par la circonférence d'une section faite à égale distance des deux bases.

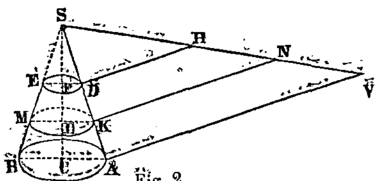

Fig. 2.

THÉOR. 3e. *Le volume du cône droit est égal au tiers du produit de sa base multiplié par sa hauteur.* — Nous savons qu'un cône peut être considéré comme une pyramide régulière d'un nombre infini de faces infiniment petites. Or, celle-ci a pour mesure le tiers du produit de sa base par sa hauteur : donc le théor. ci-dessus n'est que la conséquence de ce qui a été démontré pour la pyramide. — *Remarque.* R étant le rayon de la base du cône et H sa hauteur, son volume aura pour expression $\pi R^2 \times \frac{1}{3} H$, ou $\frac{1}{3} \pi R^2 H$. — *Corollaires* : 1° les cônes d'égales hauteurs sont entre eux comme leurs bases; 2° les cônes de bases égales sont entre eux comme leurs hauteurs; 3° un cône étant le tiers d'un cylindre de même base et de même hauteur (v. CYLINDRE), on peut ajouter que, de même que les *cylindres semblables, les cônes semblables sont entre eux comme* les cubes des diamètres de leurs bases, ou comme les cubes de leurs hauteurs.

THÉOR. 4e. *Un tronc de cône droit à bases parallèles est équivalent à trois cônes droits qui ont pour hauteur commune la hauteur du tronc, et dont les bases respectives sont la base inférieure du tronc, sa base supérieure, et une moyenne proportionnelle entre ces deux bases.* — Il est démontré ailleurs que le volume d'un tronc de pyramide à bases parallèles est égal à la somme des volumes de trois pyramides ayant pour hauteur commune la hauteur du tronc, et pour bases respectives la base inférieure du tronc, sa base supérieure et une moyenne proportionnelle entre ces deux bases. Or, le cône étant une pyramide d'un nombre infini de faces infiniment petites, le tronc de cône est en même temps un tronc de pyramide et il en possède les propriétés. Donc, le tronc de cône ABFD (Fig. 3) est équivalent à la somme de trois cônes qui auraient respectivement pour mesure 1° $\frac{1}{3}$ CE × cercle AC; 2° $\frac{1}{3}$ CE × cercle DE; $\frac{1}{3}$ CE × $\sqrt{\text{cercle AC} \times \text{cercle DE}}$. — *Remarque.* R et *r* étant les rayons des deux bases du tronc de cône, et *h* sa hauteur, on a l'expression : volume du tronc de cône $= \frac{1}{3} \pi h (R^2 + r^2 + Rr)$.

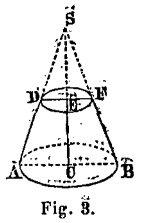

Fig. 3.

Applications numériques. — 1° *Quelle est la surface latérale d'un cône dont la hauteur = 5 mètres, et le rayon de la base = 4 mètres?* Le rayon de la base étant 4, si l'on prend le nombre $\frac{22}{7}$ pour le rapport approché de la circonférence au diamètre, on trouve que la circonférence est exprimée à peu près par le nombre 25,14, la demi-circonférence sera donc exprimée par 12,57. D'ailleurs, comme le côté du cône est l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont les côtés sont 4 et 5, on aura sa longueur en ajoutant le carré de 5 et en prenant la racine carrée de leur somme. On trouve ainsi que le côté est 6,40. Multipliant 6,40 par 12,57, on a pour produit le nombre 80,448 qui exprime en mètres carrés la surface latérale du cône dont il s'agit. — 2° *Quel est le volume d'un cône qui a pour base un cercle dont le rayon est* 5 *mètres* 3, *et pour hauteur* 3 *mètres* 3? En adoptant 3,14 pour la valeur de π, on trouve que la surface de la base est exprimée par le nombre 88,2026, en mètres carrés. Maintenant, en multipliant ce nombre par le tiers de la hauteur qui est 1,1, on obtient 97,02286 qui représente en mètres cubes le volume demandé. — 3° *Quel est, à 1 litre près, la capacité d'un cuvier dont le fond a 1 mètre* 80 *de diamètre, le bord supérieur 2 mètres* 20 *de diamètre, et dont la profondeur est de* 1 *mètre* 50 *cent.*? En appliquant la formule donnée plus haut (Théor. 4e. Remarque), on a vol. $= \frac{1}{3} \times 3{,}14159 \times 1^{m},50\ [(0^{m},9)^2 + (1^{m},1)^2 + 0^{m},9 \times 1^{m},1]$; ce qui donne 4 mètres cubes, ou mieux 47 hectolitres et 28 litres: — 4° *Un cône dont le cercle de base a un rayon de 4 mètres, et dont la hauteur est de 6 mètres, étant coupé par un plan parallèle à la base, distant du sommet de 2 mètres, on demande la surface latérale du tronc de cône et son volume?* Rép. Surface latérale $= 80^{mq},55$; vol. $= 96^{mq},808$.

CONFABULATION. s. f. (lat. *confabulatio*). Entretien familier. *Ils étaient en c.* = CONFABULER. v. n. S'entretenir familièrement. *Ils confabulaient ensemble.* — Ces deux mots sont vieux et ne se disent que par plaisanterie.

* **CONFARRÉATION.** s. f. T. Hist. Voy. MARIAGE.

CONFECTION. s. f. (lat. *confectio*; de *conficere*, exécuter). L'action par laquelle on fait, on fabrique, on exécute quelque chose. *La c. d'un bâtiment, d'un canal, d'un chemin. La c. d'un habit, d'un pantalon. La c. d'un inventaire. La c. des listes électorales, des rôles de contribution.* — Se dit quelquefois dans le sens d'Achèvement. *Jusqu'à parfaite et entière c.* — * Se dit encore Des vêtements et des articles de lingerie qu'on vend tout faits, au lieu de les faire sur mesure. *Magasin de c. Il fait la c.* ‖ T. Pharm. V. ÉLECTUAIRE.

CONFECTIONNER. v. a. Faire, fabriquer, exécuter. N'est d'usage qu'en parlant De certains travaux manuels. *C. une machine, un habillement, des souliers, etc.* = CONFECTIONNÉ, ÉE. part.

CONFECTIONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui confectionne certains ouvrages. *Un c. d'habillements. Une confectionneuse de manteaux de femmes.*

CONFÉDÉRATIF, IVE. adj. Qui concerne, qui présente une confédération. *Un traité c. Une forme de gouvernement confédérative.* Peu usité.

CONFÉDÉRATION. s. f. (lat. *cum*, avec; *fœdus*, *fœderis*, alliance). T. Polit. et Hist.

Enc. — Dans le langage politique moderne, le terme de *Confédération* s'emploie exclusivement pour désigner une réunion de plusieurs États souverains qui sont liés entre eux par un pacte commun pour toutes les mesures d'intérêt général, mais qui d'ailleurs conservent leur indépendance propre pour tout ce qui regarde leur gouvernement intérieur. Il n'est pas nécessaire, pour qu'une c. puisse se former sur des bases solides, que les divers États qui la composent aient une même forme de gouvernement : en effet, la *C. Germanique* nous présente des monarchies plus ou moins absolues, des États où le régime représentatif fonctionne plus ou moins régulièrement, et des *villes libres soumises au régime républicain.* Les confédérations aujourd'hui existantes sont : en Europe, la *C. Germanique* et la *C. Suisse* ou la *C. Helvétique;* et en Amérique, la *C. des États-Unis* du Nord; la *C. Mexicaine*; la *C. Argentine* ou *du Rio-de-la-Plata*, et la *C. de l'Amérique centrale.*

I. *C. Germanique.* — Après avoir détruit l'ancien empire d'Allemagne, Napoléon, pour briser plus complétement la puissance de l'Autriche et de la Prusse, songea à réunir en c. les petits États qui composaient auparavant l'empire germanique. Le 12 juillet 1806, à la suite de négociations tenues secrètes jusqu'à ce jour, les ambassadeurs et fondés de pouvoirs de 16 princes allemands signèrent à Paris, avec le ministre de France, un traité en vertu duquel ils brisaient tout lien qui les rattachait à l'empire germanique, et formaient, sous le protectorat de Napoléon, une c. sous le nom d'*États confédérés du Rhin.* Chacun des membres de la c. était investi d'une souveraineté entière; néanmoins aucun d'eux ne pouvait conclure d'alliance avec l'étranger. En outre, les affaires communes devaient être réglées par une Diète présidée par un prince primat, et divisée en deux colléges, celui des rois et celui des princes. Napoléon, comme protecteur de la c., se réservait le droit de décider de la paix ou de la guerre. La c. devait, dans ses propres guerres, être appuyée par son protecteur avec 200,000 hommes; et elle-même s'engageait à lui fournir, dans toutes les guerres de la France, une armée de 63,000 hommes, chiffre qui pouvait être augmenté selon les circonstances. Plusieurs États qui n'avaient pas signé le traité du 12 juillet 1806, y accédèrent ultérieurement, et en 1811, la *C. du Rhin* comprenait 36 États.

Lorsque les événements de 1814 eurent amené la chute de *Napoléon et de l'empire français, la c. du Rhin était déjà dissoute*; mais il fut stipulé, dans le traité de Paris, que les États de l'Allemagne seraient de nouveau unis par un lien fédératif, pour assurer l'indépendance de la patrie commune, et maintenir l'inviolabilité et la sécurité intérieure de chacun des États confédérés. L'acte qui organisait la nouvelle c. sous le nom de *C. Germanique*, fut signé le 8 janvier 1815. — La c. est représentée par une assemblée appelée *Diète*, qui se compose de plénipotentiaires nommés par les États confédérés. La Diète siége à Francfort-sur-le-Mein, qui est ainsi la capitale de la C. Germanique. Le nombre de votes attribués à chaque État est à peu près en raison de son étendue et de sa puissance. — Dans le *Plenum*, c.-à-d. dans l'*Assemblée générale* de tous les plénipotentiaires, on compte 70 voix qui sont réparties de la manière suivante. *États ayant chacun 4 voix :* Empire d'Autriche (pour l'archiduché d'Autriche, le duché de Saltzbourg, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, Trieste, le Tyrol, la Bohême, la Moravie et la Silésie autrichienne); Royaume de Prusse (pour le Brandebourg, la Poméranie, la Silésie prussienne, la Saxe prussienne, la Westphalie et la province Rhénane); R. de Saxe; R. de Bavière; R. de Hanovre; R. de Wurtemberg. — *États ayant chacun 3 voix :* Grand-duché de Bade; Grand-duché de Hesse-Darmstadt; Électorat de Hesse-Cassel; R. de Danemark (pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg); R. de Hollande (pour le grand-duché de Luxembourg). — *États ayant chacun 2 voix :* Grand-duché de Mecklembourg-Schwerin; Duché de Brunswick; Duché de Nassau. — *États n'ayant chacun que 1 voix:* Grand-duché de Saxe-Weimar; Duché de Saxe-Cobourg-Gotha; D. de Saxe-Meiningen-Hildburghausen; D. de Saxe-Altenbourg; *Gr.-d. de Holstein-Oldenbourg; Gr.-d. de Mecklembourg-Strelitz*; D. d'Anhalt-Dessau; D. d'Anhalt-Kœthen; D. d'Anhalt-Bernbourg; Principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt; Pr. de Schwartzbourg-Sondershausen; Pr. de Hohenzollern-Hechingen; Pr. de Hohenzollern-Sigmaringen; Pr. de Lichtenstein; Pr. de Waldeck; Pr. ou Landgraviat de Hesse-Hombourg; Pr. de Reuss-Greitz; Pr. de Reuss-Schleitz et de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf; Pr. de Lippe-Schauenbourg; Pr. de Lippe-Detmold; Ville libre de Lubeck; V. libre de Francfort-sur-le-Mein; V. libre de Brême; V. libre de Hambourg. — Ce tableau met sous nos yeux la liste des États qui font partie de la C. Germanique. Cependant nous ferons observer que nous avons réuni les deux principautés de Reuss-Schleitz et de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, qui appartiennent à la branche cadette de la maison de Reuss, parce qu'elles n'ont qu'une voix à la Diète, quoiqu'elles constituent deux États distincts et indépendants. Nous ferons encore remarquer que les quatre duchés de Saxe ont 5 voix au lieu de 4 : cette cinquième voix est possédée en commun par suite de l'extinction de la maison de Saxe-Gotha, qui a eu lieu en 1825.

Nous venons de parler de la *Diète générale* ou *Plenum*; mais il faut se garder de la confondre avec la *Diète ordinaire* ou *permanente*. Celle-ci est un simple comité composé de 17 membres pris dans la Diète générale. Dans la Diète permanente, les États principaux n'ont qu'une voix chacun, et les autres voix sont attribuées à deux, trois ou quatre des petits États qui votent collectivement. Voici comment s'opère la répartition : Autriche, Prusse, Saxe, Bavière, Hanovre, Wurtemberg, Bade, Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, Danemark, Hollande, chacun 1 voix, soit 11 voix; Saxe-Weimar, Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen-Hildburghausen, Saxe-Altenbourg, ensemble 1 voix; Brunswick, Nassau, ensemble 1 voix; Mecklenbourg-Schwerin, Mecklenbourg-Strelitz, ensemble 1 voix; Holstein-Oldenbourg, Anhalt-Dessau, Anhalt-Kœthen, Anhalt-Bernbourg, Schwartzbourg-Sondershausen; Schwartzbourg-Rudolstadt, ensemble 1 voix; Hohenzollern-Hechingen, Hohenzollern-Sigmaringen, Lichtenstein, Reuss-Greitz (branche aînée), Reuss-Schleitz et Reuss-Lobenstein-Ebersdorf (branches cadettes), Lippe-Schauenbourg, Lippe-Detmold, Waldeck, ensemble 1 voix; Hesse-Hombourg, Lubeck, Francfort, Brême, Hambourg, ensemble 1 voix.

Les fonctions de la Diète permanente et de la Diète générale sont différentes. Toutes les questions d'ordre secondaire sont définitivement réglées par la première. Quant aux questions importantes, elles y sont simplement discutées; puis elles sont renvoyées au *Plenum*, où elles sont mises en délibération sans discussion. Dans l'assemblée ordinaire, les questions se décident à la majorité absolue des voix ; mais il en faut les deux tiers dans l'assemblée générale. C'est celle-ci qui nomme les membres de la commission chargée de régler par voie d'arbitrage les différents survenus entre deux États. Elle choisit aussi le généralissime des forces de la c. et les membres de la commission de surveillance militaire. Elle peut recevoir les ambassadeurs des puissances étrangères, et même, dans certains cas, accréditer auprès d'elles des agents diplomatiques. Elle décide de la paix et de la guerre. Enfin, elle peut, au besoin, modifier l'acte fédéral. Le représentant de l'Autriche est de droit président de la Diète. C'est lui qui lui soumet les sujets sur lesquels elle doit délibérer ; néanmoins, il ne peut pas supprimer les propositions faites par d'autres membres : il est tenu de les présenter dans un délai déterminé. Il a aussi voix prépondérante en cas de partage. En vertu du pacte d'alliance, les États sont égaux en droits, et indépendants les uns des autres ; ils doivent mutuellement se secourir contre l'étranger. En cas de guerre, aucun d'eux ne peut traiter séparément avec l'ennemi. Il y a une cour suprême des États confédérés, appelée tribunal des *Austrègues;* elle juge sans appel les différends survenus entre deux États, et que n'a pu régler la commission d'arbitrage. Lorsqu'une révolution se manifeste au sein de l'un des États, la c. peut intervenir si la sûreté générale l'exige. La c. dispose d'une armée fédérale puissante. En effet, chaque État fournit pour l'armée active 1 soldat sur 100 habitants, et 1 sur 200 pour l'armée de réserve. Or, la population de la c. étant d'environ 36 millions d'âmes, cela donne pour l'armée active le chiffre de 360,000 hommes. La c. possède en outre plusieurs forteresses de premier ordre. Ces forteresses fédérales sont : Luxembourg, dans le grand-duché de ce nom ; Mayence, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt ; Landau, dans la Bavière rhénane ; et Ulm, dans le royaume de Wurtemberg.

II. *C. Suisse* ou *Helvétique*. — La Suisse est une c. de 22 Etats, appelés *Cantons*, qui sont beaucoup plus étroitement unis que les États allemands, car tous ont une forme analogue de gouvernement, et il n'y a point entre eux d'opposition réelle d'intérêts. Les 22 cantons qui composent la c., sont : Bâle, Soleure, Argovie, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Grisons, Tessin, Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Berne, Lucerne, Zug, Schwytz, Uri, Unterwalden et Glaris. Ces cantons sont souverains et parfaitement indépendants les uns des autres pour tout ce qui concerne leur gouvernement intérieur. Quelques-uns d'entre eux sont eux-mêmes de petites confédérations ; d'autres sont partagés en deux ou trois petites républiques distinctes ; toutefois, ils ne figurent à l'assemblée nationale que comme un seul État. D'après les dispositions principales de la constitution du 12 sept. 1848, la c. a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie, de maintenir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés, et d'accroître la prospérité commune. Le pouvoir fédéral est composé de deux assemblées et du pouvoir exécutif. Les deux assemblées sont le *Conseil national* et le *Conseil des États*. Le premier est formé de députés nommés par les citoyens des cantons à raison d'un député pour 20,000 habitants. Le second se compose de 44 membres, soit 2 représentants par canton. Le *Conseil fédéral*, auquel est confié le pouvoir exécutif, est composé de 7 membres élus par le Conseil national. Le Conseil national a seul le pouvoir de décider les questions de paix ou de guerre, et de traiter avec les puissances étrangères. Il doit veiller au maintien du repos intérieur et de la concorde entre les divers cantons. Il est, en outre, chargé de pourvoir aux intérêts généraux de la c. En conséquence, il a la direction suprême de toutes les forces militaires et la haute surveillance du régime des douanes, etc. Ses décisions, néanmoins, ne sont pas toujours absolues ; dans certaines occurrences graves, elles doivent être ratifiées par les cantons, à la majorité des deux tiers des voix. Les villes de Zurich, de Berne et de Lucerne sont alternativement, pendant deux ans, le siége du gouvernement. — La population de la C. Helvétique est d'environ 2,200,000 habitants. Il n'existe pas, à proprement parler, d'armée permanente ; mais, en cas de nécessité, tout citoyen suisse doit prendre les armes, et les forces du pays peuvent alors représenter 200,000 hommes. — L'origine de la C. Helvétique remonte à l'année 1308, où trois cantons se soulevèrent contre l'empereur d'Allemagne, et s'unirent entre eux par un lien fédéral. Plusieurs États entrèrent successivement dans cette alliance, et le traité de Westphalie, en 1648, reconnut la République des 13 cantons. A partir de 1798, l'organisation de la Suisse a été plusieurs fois modifiée. La Constitution actuelle, qui date du 12 sept. 1848, n'a fait que réformer le pacte du 7 août 1815. Elle a resserré les liens qui unissaient entre eux les cantons, et a donné une plus grande extension aux pouvoirs du Conseil national.

III. *C. des États-Unis*. — Les États-Unis de l'Amérique du Nord forment une République fédérative. Les États qui la composent, tout en conservant leur indépendance pour tout ce qui concerne les relations civiles et municipales, ont constitué une puissance centrale dont les décrets et les lois sont supérieurs à l'autorité particulière de chaque État de la c. et obligatoires pour tous. Dans le gouvernement fédéral, on doit distinguer le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le pouvoir exécutif appartient à un *Président* élu pour quatre années, qui a le commandement en chef des forces de terre et de mer, et qui nomme ou révoque sans contrôle tous les fonctionnaires fédéraux ; enfin, il a un droit de *veto* sur les résolutions du pouvoir législatif. Ce dernier est exercé par un *Congrès* composé d'un *Sénat* et d'une *Chambre des représentants*. Chaque État envoie 2 membres au Sénat ; mais il est représenté dans la Chambre en raison de sa population. Le Congrès a dans ses attributions l'impôt, la dette nationale, le vote des lois qui ont pour objet les relations commerciales des divers États, soit entre eux, soit avec les nations étrangères, la monnaie, les poids et mesures, les postes et les routes postales, les offenses contre la c., les déclarations de guerre, la fixation du chiffre de l'armée et de la marine militaire, l'appel de la milice pour faire exécuter les lois de l'Union, etc. Le pouvoir judiciaire comprend différentes Cours qui toutes relèvent d'une Cour suprême. Ces Cours étendent leur juridiction sur la c. tout entière.

La c. des États-Unis se forma, en 1777, par l'union des 13 colonies anglaises insurgées contre la métropole, et dont l'indépendance fut reconnue, en 1783, par celle-ci, comme elle l'avait déjà été par la France et l'Espagne. Tout le monde connaît les progrès extraordinaires faits par l'Union américaine. A cette heure, sa population dépasse certainement 25 millions d'hommes, répandus sur l'immense territoire qui s'étend de l'Océan Atlantique à l'Océan pacifique, et de la région des grands lacs de l'Amérique septentrionale au golfe du Mexique. La c. comprend actuellement 31 *États* et 5 *Territoires* (on nomme territoires les pays qui sont régis immédiatement par le gouvernement fédéral ; mais aussitôt qu'un territoire possède une population de 60,000 âmes, il a le droit de prendre rang parmi les États). Voici la liste des 31 États : Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut (ces six États sont souvent désignés sous le nom collectif de *Nouvelle-Angleterre*), New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Floride, Alabama, Kentucky, Tennessée, Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Arkansas, Mississipi, Missouri, Wisconsin, Iowa, Louisiane, Texas et Californie. Les 5 territoires sont : Minnesota, Territoire Indien, Nouveau-Mexique, Utah et Orégon. Enfin, à ces États et territoires, il convient d'ajouter le *District fédéral* de Columbia, où s'élève Washington, qui est le siége du Président, du Congrès et de la Cour suprême de l'Union.

IV. Nous nous dispenserons d'exposer l'organisation des confédérations établies au Mexique, sur les rives de la Plata et dans l'Amérique centrale. Ces malheureux pays sont dans un état d'anarchie si habituel, et exposés à des révolutions si fréquentes que ce que nous en pourrions dire n'offrirait aucun intérêt. D'ailleurs, ce qui serait vrai aujourd'hui serait inexact demain. Toutes ces constitutions fédérales ont été plus ou moins modelées sur celle des États-Unis ; mais les législateurs improvisés de l'Amérique du Sud ignoraient qu'avant de transplanter les institutions d'un peuple chez un autre peuple, il faudrait transporter d'abord chez ce dernier les mœurs, les sentiments, les idées de la nation qu'on veut imiter, ou, en d'autres termes, faire une chose absolument impossible.

V. Le terme de *Confédération* se disait autrefois, en Pologne, des ligues que formait la noblesse, sans l'aveu du roi, et souvent même malgré lui, sous le prétexte, réel ou supposé, de maintenir la constitution de l'État. La plus célèbre de ces ligues est la *C. de Bar* (1769), qui se forma contre l'influence russe et contre le roi que Catherine II avait imposé par la force à la Pologne. La défaite des confédérés donna lieu au premier démembrement du pays. Quelques années après, les Polonais, instruits par l'expérience, ayant réformé leur constitution anarchique, aboli l'absurde *liberum veto*, et donné plus de pouvoir à la royauté (1791), la Russie, qui voulait une Pologne livrée à l'anarchie pour en faire plus aisément sa proie, suscita la *C. de Targowicz*, qui prit les armes sous le prétexte de défendre les anciens priviléges de la noblesse. A la faveur de ces dissensions, la Russie procéda, avec la Prusse, à un second démembrement de la Pologne (1793), bientôt suivi d'un troisième (1795) qui anéantit la nationalité polonaise.

CONFÉDÉRER (se). v. pron. Se liguer ensemble, s'unir par confédération. *Se c. avec quelqu'un. Ils se sont confédérés.* = Confédéré, ée, partic. *Les États, les princes confédérés. Les nations confédérées.* || S'emploie substantiv. au masc. *Secourir ses confédérés. Les confédérés de Bar.*

CONFÉRENCE. s. f. Rapprochement que l'on fait de deux ou de plusieurs choses, pour voir en quoi elles s'accordent, et en quoi elles diffèrent. *La c. des ordonnances. C. des temps. C. des textes.* || Entretien que deux ou plusieurs personnes ont ensemble sur quelque affaire ou matière sérieuse. *Nouer une c. Entrer en c. avec quelqu'un. Les conférences pour la paix. La c. fut rompue. Conférences philosophiques, diplomatiques.* — Réunion de diplomates pour conférer ensemble. *La c. de Londres a décidé que.* || Réunion de jeunes avocats et d'étudiants, dans laquelle on discute des questions de droit, pour s'exercer à la plaidoirie. *Former une c. Faire partie d'une c.* || Discours prononcé en chaire, dans lequel on examine quelque point de doctrine, de morale religieuse, ou de discipline ecclésiastique. *Les conférences de Massillon. Il y a ce soir c. à Notre-Dame. Assister à une c.* || * *Maître de conférences*, Titre que portent les professeurs à l'École normale supérieure.

CONFÉRER. v. a. (lat. *conferre*). Rapprocher deux choses pour juger en quoi elles s'accordent, et en quoi elles diffèrent. Se dit particul., Des lois, ordonnances, coutumes, matières de littérature, arts libéraux, etc. *C. la coutume de Paris avec le Code Napoléon. C. un auteur avec un autre. C. les chronologies de deux peuples. C. deux manuscrits.* || Donner, accorder. *C. des honneurs, des dignités, des charges. C. des priviléges à une ville. C. un bénéfice*, Accorder à quelqu'un un bénéfice vacant. — En parlant Des choses saintes, on dit : *C. les ordres sacrés. C. le baptême. Les sacrements confèrent la grâce. Etc.* = Conférer. v. n. Parler ensemble, traiter de quelque affaire. *Nous avons conféré ensemble. Les ambassadeurs conférèrent sur la paix.* = Conféré, ée. part.

Syn. — *Déférer.* — Ces deux verbes se disent des honneurs, des dignités, etc., que l'on donne à quelqu'un. Mais *conférer* s'emploie plutôt en parlant des charges et des priviléges régulièrement accordés à qui de droit ; *déférer* est surtout usité en parlant d'honneurs extraordinaires, ou bien de dignités accordées à quelqu'un avec quelque circonstance particulière. Le consulat était annuel et *conféré* par le peuple romain assemblé dans ses comices. Les Romains *déférèrent* les honneurs divins aux plus détestables de leurs empereurs. Le peuple romain *déféra* le consulat à Scipion et le triomphe à Pompée avant l'âge. Quand la conjuration de Catilina fut découverte, les Romains, convaincus du besoin qu'ils avaient alors des lumières et du zèle de Cicéron, lui *déférèrent* unanimement le consulat ; ils ne firent que le *conférer* à Antoine.

*** CONFERVACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Les *Conf.* constituent l'une des familles de la classe des Algues. Ce sont des végétaux vésiculaires, filamenteux ou membraneux, qui se multiplient par des Zoospores engendrés dans leur intérieur aux dépens de leur endochrome. — *Caract. bot.* : Plantes aquatiques qui fort souvent ne sont pas vertes, mais présentent une coloration olive, violette ou rouge. Cellules solitaires ou réunies plusieurs ensemble, globuleuses, elliptiques, cylindriques ou tubuleuses, quelquefois diversement ramifiées, parfois développées au milieu d'une matière glaireuse, dans laquelle elles sont disséminées ou groupées irrégulièrement, ou placées l'une au-dessus de l'autre en une série régulière de manière à former un thalle articulé ; d'autres sont disposées sur plusieurs rangs et forment une membrane mince ; d'autres, enfin, sont disposées en forme de réseau. Leur accroissement s'opère par une subdivision des cellules, et leur ramification par l'extension latérale de ces mêmes cellules. La propagation s'effectue au moyen de spores qui se développent dans chaque cellule (laquelle en contient soit une seule, soit plusieurs en nombre déterminé ou indéterminé), et qui sont formées par l'endochrome d'une ou de plusieurs cellules ; quelquefois la propagation s'opère par la copulation d'individus distincts, et les spores sont mises en liberté par l'ouverture ou la résorption de la cellule-mère. [Fig. 1. *Protococcus viridis;* 2. Le même commençant à se développer ; 3. Le même à un état plus avancé. — 4 et 5. *Schizogonium murale;* 6. Fragment d'*Ulva* (*Prasiola*) *furfuracea*].

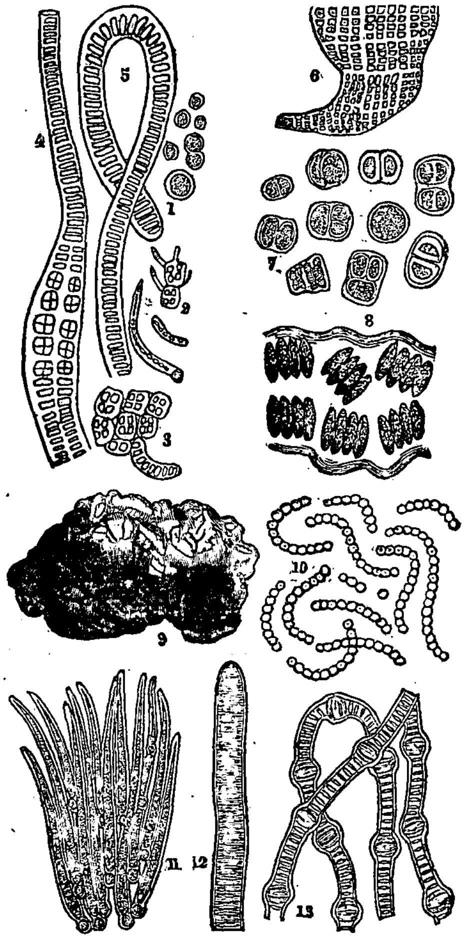

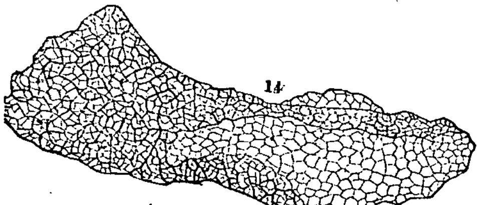

14

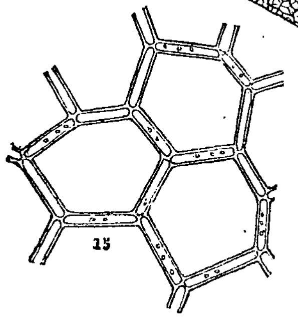

15

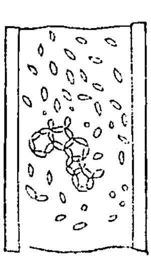

16

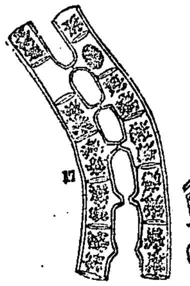

17

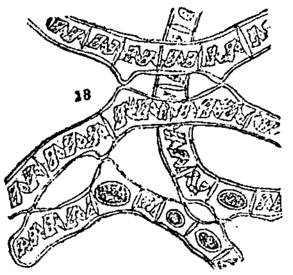

18

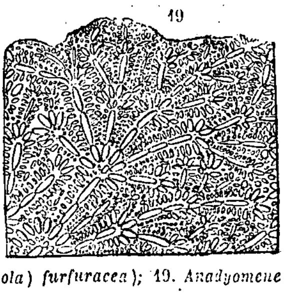

19

[illegible] famille, qui correspond aux *Zoospermées* d'Agardh, ainsi qu'aux *Synsporées* et *Zoospermées* de Decaisne, comprend environ, d'après Endlicher, 66 genres et 368 espèces. On peut la diviser en sept sections. — 1° *Palmellées :* cellules à peu près sphériques ou elliptiques, libres et plus ou moins distinctes, ou réunies au moyen d'une couche glaireuse en une sorte de thalle (Fig. 1, 2, 3. *Protococcus viridis; 7. Palmella cruenta;* 8. *Hormospora transversalis*). — 2° *Nostochinées :* cellules plus ou moins sphériques ou elliptiques soudées de manière à former un filament simple ou ramifié, et unies en plusieurs séries par une couche muqueuse de forme variée (Fig. 9. *Nostoc commune*; 10. *N. cæruleum*. — 3° *Oscillariées :* cellules tubuleuses, nues ou pourvues d'une couche glaireuse ou gélatineuse, continues, mais paraissant être articulées par suite de l'interruption de la matière colorante (Fig. 11. *Rivularia lobata;* 12. *Calothrix tomasiniana*, d'après Payer). — 4° *Confervées :* cellules tubuleuses, unies par leurs extrémités en filaments simples ou ramifiés, tantôt séparés, tantôt joints ensemble par un mucus glaireux (Fig. 13. *Nodularia spumigera*).— 5° *Hydrodictyées :* cellules tubuleuses, unies par leurs extrémités et formant un thalle réticulé (Fig. 14. *Hydrodictyon utriculatum;* 15. Fragment de la plante ayant acquis tout son développement; 16. Fragment d'un article dans lequel les granules ont commencé à se disposer en pentagones pour reproduire une nouvelle plante). — 6° *Zygnémées* ou *Conjuguées :* cellules tubuleuses, cloisonnées, ne se ramifiant jamais et contenant des granules d'endochrome, quelquefois disséminés çà et là ou agglomérés en deux masses principales, mais le plus souvent disposés en une double spirale croisée (Fig. 17. *Zygnema cruciata;* 18. *Spirogyra quinina*).— 7° *Siphonées :* thalle tantôt monosiphone, c.-à-d. consistant en une cellule unique, ordinairement ramifiée de diverses manières, et à branches continues ou articulées; tantôt polysiphone, c.-à-d. composé de plusieurs cellules tubuleuses, mises en contact, ramifiées, et unies de différentes manières ou jointes ensemble au moyen d'une substance intercellulaire; ce sont des plantes marines ordinairement couvertes d'incrustations calcaires (Fg. 4, 5. *Schizogonium murale;* 6. *Ulva* (*Prasiola*) *furfuracea*); 19. *Anadyomene stellata.*

Les Conf. habitent les parties tempérées du globe de préférence aux régions intertropicales. Elles vivent dans les eaux douces ou salées, mais particulièrement dans les premières; certaines espèces même se rencontrent dans l'eau douce comme dans l'eau salée. Tantôt ces plantes flottent librement, tantôt, et c'est le cas ordinaire, elles sont attachées à quelque rocher ou à quelque autre végétal. Une espèce, le *Tiresias ericetorum*, croît sur la terre, mais seulement dans les lieux humides et souvent inondés. D'autres espèces qui appartiennent à la section des Oscillariées, couvrent la surface humide des rochers et de la terre. Enfin, on en a trouvé jusque dans les eaux thermales. Ainsi, l'*Ulva thermalis* végète à la température d'environ 47° cent. dans la source chaude de Gastein. On a également rencontré diverses Oscillaires, entre autres la *Calothrix nivea* dans les eaux hydrosulfureuses d'Harrowgate. Les Conf. donnent souvent une coloration particulière à des volumes d'eau considérables. La Mer Rouge doit son nom à l'abondance du *Trichodesmium erythræum* qui flotte dans ses eaux. Évernor Dupont et Montagne ont donné de curieux détails au sujet de cette espèce. Ce dernier étant à bord de l'*Atalante* au mois de juillet 1843, a vu la Mer Rouge ainsi colorée dans une étendue d'environ 80 lieues. Dunal affirme que la couleur cramoisie des étangs salés des côtes de la Méditerranée est due à la présence du *Protococcus salinus* et de l'*Hæmatococcus salinus*, deux des espèces les plus simples de la famille. Les marais du Schleswic sont teints en rouge par l'*Hæmatococcus Noltii*. Le docteur Drumnond assure que le lac de Glaslough, en Irlande, qui est remarquable par le vert particulier de ses eaux, doit cette nuance à la présence de l'*Oscillatoria ærugescens.* L'eau des Docks du grand Canal près de Dublin, est colorée en vert par une espèce de *Sphærozyga* (*Trichormus*). On attribue encore la coloration verte singulière de certaines eaux douces à la *Sphærozyga* (*Anabaina*) *spiralis* et à l'*Aphanizomenon incurvum.* Enfin, on a vu de vastes prairies être couvertes, après une inondation, d'une couche de *Conferve crépue* (*Conferva crispa*) qui avait 2 à 3 centim. d'épaisseur. La forme et la contexture de cette Conferve ressemblent assez à un tissu de laine pour justifier son nom vulgaire de *Flanelle d'eau.*

S'il peut exister des doutes quant à la nature végétale de quelques espèces de Diatomacées, il n'en est pas de même de la famille qui nous occupe. Grâce aux intéressants travaux de Decaisne, il est certain que les Confervacées ne renferment que des végétaux. Néanmoins, il est curieux de voir les spores de ces plantes, du moins à une certaine période de leur existence, exécuter des mouvements rapides et comme volontaires, soit à l'intérieur de la cellule-mère, soit dans l'eau, quelque temps après s'être échappées de cette cellule. Voici en quels termes J. Agardh décrit ce singulier phénomène. « Les filaments de la *Conferva ærea* sont divisés en petites loges n'ayant d'autre communication entre elles que celle qui résulte de la perméabilité des cloisons. La matière verte contenue dans ces articles semble d'abord tout à fait homogène, comme si elle était fluide; mais ensuite elle devient de plus en plus granuleuse. A leur naissance, les granules adhèrent à la surface interne de la membrane; mais bientôt ils s'en détachent, et d'irréguliers qu'ils étaient deviennent sphériques. Alors ils se rassemblent peu à peu au milieu de l'article en formant une masse qui d'abord est elliptique, puis devient parfaitement globuleuse. Bientôt on voit une espèce de fourmillement s'opérer dans la matière verte. Les granules dont celle-ci est composée se détachent de la masse l'un après l'autre, et ainsi devenus libres, ils se meuvent à l'intérieur de l'article avec une vitesse extrême. En même temps, la membrane externe de l'article se gonfle en un point quelconque de son étendue, et forme un petit mamelon qui finit par s'ouvrir. A l'instant les granules s'échappent en masse; mais ensuite ceux qui restent, nageant dans un plus grand espace, ont beaucoup plus de difficulté à s'échapper, et ce n'est qu'après des chocs innombrables contre les parois de leur prison, qu'ils finissent par en trouver l'issue. Dès que ces granules ou sporules commencent à se mouvoir, ils sont munis d'un petit *rostre* ou prolongement antérieur, qui se distingue constamment du corps lui-même par sa couleur plus pâle. C'est des vibrations de ce rostre que dépend, à ce que je pense, leur mouvement; du moins, il eût toujours été impossible d'y apercevoir des cils. Les sporules, lorsqu'elles se meuvent, présentent toujours ce rostre en avant, comme si elles s'en servaient pour se frayer la route; mais lorsqu'elles cessent de se mouvoir, elles appliquent cet organe le long de leur corps, et reprennent leur forme sphérique. Avant leur sortie de l'article, le mouvement des sporules consiste principalement en courses vives le long des parois des articles, en les heurtant par des chocs extrêmement multipliés. Une fois échappées de leur prison, elles continuent de se mouvoir encore une à deux heures. Elles se retirent toujours vers le bord le plus obscur du vase, où tantôt elles prolongent leurs courses vagabondes, et tantôt restent au même lieu, en faisant vibrer leur rostre en cercles rapides. Ces corpuscules se rassemblent ensuite en masses denses, et s'attachent à quelque corps étranger, au fond ainsi qu'à la surface de l'eau, où ils ne tardent pas à se développer en filaments semblables à la plante-mère. » — Ces organes de mouvement qu'Agardh avait soupçonnés, mais n'avait pu découvrir, Thuret est parvenu à en démontrer l'existence en arrêtant les mouvements de la spore au moyen d'une dissolution légère d'iode ou d'opium. Il a reconnu qu'ils étaient dûs à des *cils* ou *tentacules* d'une extrême ténuité. Chez la *Conferva glomerata* et la *C. rivularis*, le rostre de la spore porte deux cils. Quand ces spores sont immobiles, toutes présentent à cette extrémité de leur corps un point coloré en rose qui vient ajouter à leur ressemblance avec certains Infusoires. Dans le *Chætophora elegans*, le rostre est muni de quatre cils; il est arrondi et porte une couronne de cils chez certaines Conferves (*C. vesicata, tumidula* et *alternata*); enfin, dans le genre Vaucheria, qui appartient à la fam. des Fucacées, la spore représente une vésicule ovoïde entièrement revêtue de cils assez courts (Fig. 20).

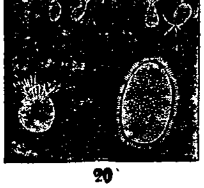

20

Chez les *Hydrodyctions*, espèces de Conf. qui offrent l'aspect d'un tissu réticulaire, les cellules de la plante, lorsqu'elles ont acquis tout leur développement, contiennent un certain nombre de granules sphériques, qui bientôt deviennent elliptiques, et viennent se grouper ensemble 5 par 5 ou 6 par 6 : ces granules elliptiques se soudent alors par leurs extrémités, et forment ainsi des pentagones ou des hexagones réguliers. Chaque granule devient ainsi une cellule d'un nouvel individu (Fig. 14, 15, 16). Mais, quelque curieux que soient ces mouvements, ceux que présentent les Zygnémées sont bien plus remarquables. Lorsque les tubes qui constituent la plante sont assez rapprochés les uns des autres, chaque cellule émet du côté de la cellule correspondante du tube voisin un prolongement qui, en se développant, finit par se trouver en contact avec le prolongement correspondant de l'autre tube. Alors les deux prolongements se soudent ensemble; mais bientôt la paroi qui les sépare est résorbée, ce qui établit une communication entre les deux cellules. Aussitôt que ce passage est libre, les granules d'endochrome des deux cellules se mélangent, se réunissent en une petite masse arrondie ou ovale (Fig. 17 et 18). Enfin, les parois de la cellule se déchirent, et la petite masse devenue libre, constitue la spore qui va former une nouvelle plante. Lorsqu'un tube se trouve replié de telle sorte que ses deux moitiés deviennent voisines, la fécondation s'opère entre ces deux moitiés aussi bien qu'entre deux tubes différents. — Indépendamment de ces mouvements qui ne se manifestent qu'à certaines périodes, et sont propres à certaines parties du végétal, quelques espèces de Conf. en présentent d'un autre genre qui sont exécutés par la plante elle-même, et qui ne cessent qu'avec sa vie. C'est à ces mouvements que les Oscillaires doivent leur nom. Mais ils ne s'effectuent pas chez toutes de la même manière. Ainsi, chez les unes, on observe un mouvement de va et vient de chaque côté de la verticale, tandis que, chez les autres, on remarque un mouvement de torsion : les filaments d'abord droits se contournent en hélice, puis se redressent, et cela continuellement.

Les Conf. ne renferment qu'un fort petit nombre d'espèces dont l'homme puisse tirer parti. En Angleterre, on fait cuire à l'étuvée les espèces appelées *Porphyra laciniata* et *P. vulgaris;* elles constituent, sous le nom de *Laver*, un mets recherché. A leur défaut, on ne dédaigne même pas l'*Ulva latissima*, qu'on appelle *Green-Laver*. Suivant Gaudichaud, l'*Ulva compressa*, très-commune sur nos côtes, est mangée par les habitants des Iles *Sandwich*. Le *Nostoc commun*, vulgairement nommé *Gelée étoilée* (Fig. 9), plante gélatineuse tremblante, qui apparaît subitement après les pluies d'été, est regardé par certaines personnes superstitieuses, comme doué de propriétés vulnéraires et comme un remède efficace contre les douleurs des articulations. L'*Ulva lactuca* s'emploie quelquefois dans les affections scrofuleuses; les anciens s'en servaient contre les inflammations et les affections goutteuses. Son goût est tellement amer et salé, qu'on l'administre mêlée à du jus de citron. On applique parfois en topiques sur les goîtres et les engorgements glanduleux, les Conf. qui habitent les sources thermales, particulièrement les espèces du genre *Sphærozyga*. Les bons effets qu'on leur attribue dépendent, s'ils sont réels, de cette circonstance que ces plantes renferment de petites quantités d'iodures alcalins, ainsi que l'a constaté Henry en analysant les espèces qu'on rencontre dans les eaux thermales de Vaux, de Néris et de Vichy. — V. DIATOMACÉES.

* **CONFERVE.** s. f. Voy. ALGUE et CONFERVACÉES.

CONFESSE. s. f. La confession qu'on fait au prêtre. N'admet pas l'article, et suit toujours un verbe avec l'une des prépos. *à* ou *de. Aller à c. Être à c. Retourner à c. Il vient de c. Il va à c. à telle église.*

CONFESSER. v. a. (lat. *confiteri*, avouer). Avouer, demeurer d'accord. *C. la vérité. C. sa faute. Il a tout confessé. Confessez ce qui en est. J'ai tort, je le confesse. Je confesse que j'ai tort. Il se confesse vaincu. Je confesse avoir, etc.* ‖ C. JÉSUS-CHRIST, *C. la foi de* JÉSUS-CHRIST, Faire profession publique de la foi de JÉSUS-CHRIST, jusqu'à s'exposer aux persécutions. — Absol., *C. de cœur et de bouche*, ou *de cœur comme de bouche*. ‖ Déclarer ses péchés, soit au prêtre dans le sacrement de la pénitence, soit à Dieu seul, dans quelque prière particulière. *C. ses péchés.* ‖ Ouïr un pénitent en confession. *Le prêtre qui l'a confessé. Un prêtre qui confesse un grand nombre de pénitents.* Et absol., *Ce prêtre n'a pas les pouvoirs pour c.* — Fig. et prov., *C'est le diable à c.*, se dit en parlant D'un aveu difficile à faire. = SE CONFESSER. v. pron. Déclarer ses péchés, soit au prêtre dans le sacrement de pénitence, soit à Dieu seul dans quelque prière particulière. *Se c. à un prêtre. Vous avez fait telle faute, vous en êtes-vous confessé?* — Absol., *Se c.*, se dit toujours de la confession sacramentelle. *Il est allé se c.* ‖ Fig. et prov., *Se c. au renard*, Confier son secret à un homme qui est intéressé à en tirer avantage. = CONFESSÉ, ÉE. part. *Une faute confessée est à demi pardonnée*, Une faute qu'on avoue en devient plus pardonnable.

CONFESSEUR. s. m. Le prêtre qui a le pouvoir d'ouïr en confession, et d'absoudre. ‖ T. Hist. relig. Voy. CANONISATION.

CONFESSION. s. f. Aveu, déclaration que l'on fait de quelque chose. *C. sincère, ingénue, forcée, extorquée.* — *La c. d'un criminel*, Ce qu'il confesse devant le juge. *On ne doit pas diviser la c.*, On ne doit pas prendre une partie de ses aveux pour en tirer avantage contre lui, et en même temps rejeter l'autre. || Déclaration que le pénitent fait de ses péchés à un prêtre, pour en recevoir l'absolution. — *Billet de c.*, Attestation donnée par le prêtre à celui qu'il vient d'entendre en c. — Prov., *On lui donnerait le bon Dieu sans c.*, se dit D'un hypocrite dont l'extérieur semble annoncer beaucoup de douceur et de simplicité. — Fig., *Confier quelque chose à quelqu'un sous le sceau de la c.*, A la condition que le secret sera inviolablement gardé. || *Confessions*, au plur., a été donné quelquefois pour titre à Des mémoires contenant l'histoire de la vie, des erreurs et des fautes de l'auteur. *Les Confessions de saint Augustin.* || T. Théol. *C. de foi*, ou simplement *Confession*, Déclaration publique et par écrit de la croyance religieuse que l'on professe. Se dit surtout en parlant Des différentes expositions de leur croyance faites par les sectes protestantes. *La plus célèbre de ces confessions est celle qui fut présentée à Charles-Quint, à la diète d'Augsbourg, en 1530, par les luthériens de l'Allemagne.* || * T. Lit. Le lieu, dans les églises, où reposent les corps des martyrs ou des confesseurs. *La c. est ordinairement placée sous le maître-autel.*

CONFESSIONNAL. s. m. Espèce de niche en boiserie où se met le prêtre pour entendre les confessions. *Il y a plusieurs confessionnaux dans cette église.*

CONFIANCE. s. f. (latin. *confidentia*). Espérance ferme en quelqu'un ou en quelque chose. *Avoir c., grande c., une extrême c., une entière c., une aveugle c. en quelqu'un. Mettre sa c. en Dieu, en soi-même, en ses propres forces. Mettre sa c. dans les richesses. Prendre c. dans l'avenir. Prenez c.* || Assurance qu'on prend sur la probité ou sur la disposition de quelqu'un. *Prendre c. en quelqu'un, lui donner sa c., lui parler avec c. J'avais mal placé ma c. Il a abusé de ma c. Donner des marques de c., témoigner une grande c. à quelqu'un. Mériter, gagner, obtenir, perdre, trahir la c. de quelqu'un. Il est honoré de la c. du prince.* — * *Acheter de c.*, Acheter quelque chose sur la foi de la probité de quelqu'un. *Je ne me connais pas en diamants, aussi ai-je acheté ceux-ci de c.* On dit de même, *Marchandises de c.* — *Homme de c.*, Celui qu'on emploie dans les affaires les plus délicates et les plus secrètes. *Une personne de c.*, En qui l'on peut se confier. *Je lui ferai parler par une personne de c.* — *Place de c.*, Place qui exige une probité ou une discrétion éprouvée. — * Par antiphrase, on dit, *Endormir la c. de quelqu'un*, pour Endormir sa défiance. || Assurance, hardiesse. *Il parle en public avec une grande c. Il manque de c. Ayez plus de c. Abordez-le avec c. Je puis dire avec c. que... Donner, ranimer la c. de quelqu'un. Il marcha au combat avec c.* — Se prend aussi dans le sens de Présomption, suffisance. *Se donner des airs de c. Être plein de c.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, le terme *Abus de c.* s'emploie en parlant de tous les cas où la confiance de quelqu'un a été trompée ; mais, dans le langage juridique, il a une signification beaucoup plus limitée. Selon le Code Pénal (406-409), on se rend coupable de ce délit : 1° lorsqu'on abuse des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur, pour lui faire souscrire, à son préjudice, des obligations, quittances, décharges, etc.; 2° lorsqu'on abuse d'un blanc-seing ; 3° lorsqu'on détourne, au préjudice du propriétaire, des effets, deniers, marchandises, quittances, etc., qui n'ont été remis qu'à titre de dépôt, ou à la charge d'en faire un emploi déterminé ; 4° lorsqu'on soustrait quelque titre, pièce ou mémoire qui a été produit dans une contestation judiciaire. Des peines graduées sont infligées aux coupables de ces délits, indépendamment des dommages-intérêts auxquels ils peuvent être condamnés.

CONFIANT, ANTE. adj. Disposé à la confiance. *C'est un homme trop c.* || Présomptueux, suffisant. *Il a l'air c. et plein de lui-même.*

CONFIDEMMENT. adv. En confidence.

Syn. — *Confidentiellement.* — Ces deux adverbes s'emploient en parlant d'une chose qu'on ne veut pas voir divulguée ; mais *confidentiellement* a moins de force que *confidemment.* Le premier est opposé à officiellement ; on veut simplement que la chose dite *confidentiellement* ne soit pas publiée ; *confidemment* signifie au contraire qu'elle doit rester absolument secrète.

CONFIDENCE. s. f. (lat. *confidere*, se fier). Confiance qui porte quelqu'un à initier une autre personne à ses affaires, à ses pensées les plus secrètes. *Entrer, être, se conserver dans la c. de quelqu'un. Il est très-avant dans la c. du prince.* || Communication qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Recevoir une c. Faire c. de quelque chose à quelqu'un. Faire un échange de confidences.* — Absol., *Être dans la confidence*, Être dans le secret, au courant d'une affaire. On dit de même, *Mettre quelqu'un dans la c.* — *Faire une fausse c. à quelqu'un*, Lui dire quelque chose de faux, mais en secret, afin de lui faire prendre le change. || T. Droit can. Convention secrète et illicite par laquelle quelqu'un donne ou fait donner un bénéfice à un autre, à la condition que ce dernier lui abandonnera la totalité ou une partie des revenus. *Tenir un bénéfice en, par c.* = EN CONFIDENCE. loc. adv. Secrètement, sous le sceau du secret. *Parler en c. Je vous le dis en c.*

CONFIDENT, ENTE. s. Celui ou celle à qui l'on confie ses actes et ses pensées les plus intimes. *C'est son c., sa confidente. Il était le c. de toute l'intrigue.* || Fig. et poétiq., se dit quelquefois en parlant Des objets inanimés. *Rochers confidents de mes peines.* || Personnage subalterne, dans la plupart des tragédies, auquel le poëte donne plus ou moins de part à l'action et au dialogue, et qui en général est chargé des récits. *Il joue les confidents.* || * S'employait autrefois adject., *Ses amis les plus confidents.*

CONFIDENTIAIRE. s. m. Qui tient un bénéfice par confidence.

CONFIDENTIEL, ELLE. adj. Qui se dit, s'écrit ou se fait en confidence. Se dit surtout par oppos. à *Officiel. Avis c. Note confidentielle.*

CONFIDENTIELLEMENT. adv. D'une manière confidentielle, en confidence. *Cela m'a été dit c.* Se dit en gén. par opp. à *Officiellement.* Syn. V. CONFIDEMMENT.

CONFIER. v. a. (lat. *confidere*, se fier). Commettre quelque chose à la probité, au soin, au talent, à la discrétion de quelqu'un. *C. un dépôt. Elle a confié sa fille à une de ses amies. Je lui ai confié l'éducation de mon fils. Le roi lui confia l'administration des finances. C. une place, la défense d'une place. Vous pouvez lui c. vos intérêts, vos projets, vos craintes, vos peines. C'est un secret que je confie à votre foi. Ils se sont confié leurs secrets.* — * Par anal., *C. une chose à sa mémoire.* || Se dit Des choses qu'on expose à des chances heureuses ou malheureuses. *C. des semences à la terre. C'est un secret qu'il est dangereux de c. au papier. C. sa fortune, sa destinée au hasard.* = SE CONFIER. v. pron. Avoir de la confiance, prendre confiance. *Il se confie trop à ses prétendus amis. Se confier en Dieu, dans la providence divine. Se c. en soi-même, en ses forces. Se c. au hasard.* = CONFIÉ, ÉE. part.

Syn. — *Se Confier, Se Fier.* — Le premier de ces verbes a une signification plus étendue que le second. On *se confie* sans restriction et pour toutes choses; on ne *se fie* que sous un certain rapport et pour une affaire particulière. On *se fie* à quelqu'un pour des intérêts peu importants ; on *se confie* à un ami dans les choses qui vous touchent le plus. Enfin, on *se confie* en Dieu, parce que la confiance qu'on a en lui est absolument sans réserve; mais on ne dit pas *se fier* en Dieu, parce que ce mot implique une sorte de restriction.

CONFIGURATION. s. f. Forme extérieure d'un corps; surface qui le borne et lui donne la figure qui lui est propre. *La différente c. des corps. Les cristaux affectent, dans les différents sels, des configurations particulières. La c. des terrains.*

CONFIGURER. v. a. Figurer l'ensemble d'un corps quelconque. = CONFIGURÉ, ÉE. part. — Peu us.

* **CONFINEMENT.** s. m. T. Droit pénal. Voy. *Système* PÉNITENTIAIRE.

CONFINER. v. n. Toucher aux limites d'un pays, d'une terre. *La France confine avec l'Espagne. La prairie qui confine à la forêt.* = CONFINER. v. a. Reléguer dans un certain lieu. *On le confina dans une île, dans un monastère, dans une prison.* = SE CONFINER. v. pron. Se retirer volontairement dans un lieu quelconque. *Il s'est confiné dans sa province, dans une de ses terres, dans la solitude.* = CONFINÉ, ÉE. part.

CONFINS. s. m. pl. (lat. *confinium*, limite). Les limites, les extrémités d'un pays, d'une terre, etc. *Les c. d'un royaume, d'une province, d'un diocèse. Régler les c. d'un État. Il habite sur les c. du département.* — Par méton., *Les c. d'une juridiction.* || Fig., *Les c., les derniers c. de la terre*, Les lieux les plus éloignés de celui où l'on se trouve.

CONFIRE. v. a. (lat. *conficere*, parfaire). Préparer des fruits, des écorces, des tiges de plantes, etc., en les faisant cuire avec du sucre, ou en les tenant plongés dans quelque liqueur qui les pénètre et les conserve. *C. au sucre, au miel, au vin cuit. C. à l'eau de vie, au vinaigre. C. des groseilles, des prunes, de l'angélique, de l'écorce d'orange, des cornichons.* = SE CONFIRE. Être confit. *Les fruits se confisent ordinairement au sucre ou à l'eau-de-vie.* = CONFIT, ITE. part. *Des marrons confits. Des pêches confites.* — Par anal., *Fruits confits sur l'arbre*, se dit De certains fruits, comme les abricots, lorsqu'ils sont bien mûrs, et, pour ainsi dire, cuits par le soleil. || Fig. et ironiq., on dit D'une personne qui est adonnée avec exagération aux pratiques de dévotion, qu'*Elle est toute confite en dévotion.*

Conjug. — *Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent. Je confisais; nous confisions. Je confis; nous confîmes. Je confirai; nous confirons. Je confirais; nous confirions.* — *Confis; confisons.* — *Que je confise; que nous confisions.* — *Confire. Confisant.* On voit que l'imparfait du subjonctif n'est point en usage.

CONFIRMATIF, IVE. adj. Qui confirme. *La cour a rendu un arrêt c. de la sentence des premiers juges.*

CONFIRMATION. s. f. Ce qui rend une chose ferme et stable. Ne se dit qu'en parlant Des choses morales. *La c. d'une sentence, d'un arrêt. C. de privilége, de droits, de prérogatives. J'ai obtenu la c. de cette promesse.* || Nouvelle et plus expresse assurance d'une chose qui déjà avait été donnée pour vraie. *On m'a dit telle chose, j'en ai eu la c. de tel endroit, J'en ai reçu la c. On attend la c. de cette nouvelle. Le courrier en a apporté la c. Ceci a besoin de c., mérite c.*

Enc. — THÉOL. — I. La *confirmation* est un sacrement de la loi nouvelle qui nous communique la plénitude des dons du Saint-Esprit, nous rend parfaits chrétiens, et nous donne la force de confesser la foi de J.-C., même au péril de notre vie. Le nom même sous lequel ce sacrement est désigné indique que par lui le chrétien reçoit un accroissement de forces et devient un soldat parfait de J.-C. Les Pères de la primitive Église l'appellent *Imposition des mains*, *Onction*, *Chrême du salut*, *Sceau de la vie éternelle*, *Consommation du chrétien*, etc.

II. *Institution de la c.* — Il est de foi que la c. est un sacrement institué par N. S. J. C. En effet, nous lisons dans les *Actes :* « Lorsque les apôtres qui étaient à Jérusalem eurent appris que les habitants de Samarie avait reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean, qui étant venus prièrent pour eux afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; mais ils avaient été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors ils leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit (Ch. VIII. 14 à 17). » Et ailleurs : « Et après ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Et Paul, leur ayant imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ils parlaient diverses langues et prophétisaient (XIX. 5 et 6). » Le même apôtre écrit aux Corinthiens: « Or, c'est Dieu qui nous affermit (*confirmat*) avec vous en J. C., et qui a répandu sur nous son onction sainte, et qui nous a marqués de son sceau, et donné dans nos cœurs le gage du Saint-Esprit. » Les apôtres évidemment ne pratiquaient la c. que parce que ce sacrement avait été institué par leur divin maître, et les successeurs des apôtres, d'après l'enseignement de ceux-ci, l'ont pratiquée sans interruption jusqu'à nos jours.

Les protestants ont osé rayer la c. de la liste des sacrements, en prétendant que l'onction et l'imposition des mains dont parlent les passages ci-dessus étaient de simples cérémonies qui accompagnaient le baptême. Mais de nombreux passages dus aux premiers pères de l'Église mettent cette assertion à néant. Nous nous contenterons de citer Tertullien, saint Cyprien et saint Jérôme, qui établissent de la manière la plus nette la distinction entre le baptême et la c. — « Au sortir des fonts baptismaux, dit Tertullien, qui écrivait vers 210, nous recevons l'onction d'une huile bénite, suivant l'ancien usage de consacrer les prêtres par une onction; cette onction ne touche que la chair, mais elle opère un effet spirituel. Ensuite on nous impose les mains, en invoquant, par une bénédiction, le Saint-Esprit. » Dans un autre ouvrage, il écrit : « La chair est baptisée, afin que l'âme soit purifiée ; la chair reçoit une onction, afin que l'âme soit consacrée ; la chair reçoit un signe, afin qu'elle soit fortifiée; la chair est couverte par l'imposition de la main, afin que l'âme soit éclairée par l'Esprit saint ; la chair se nourrit du corps et du sang de J.-C., afin que l'âme s'engraisse de la substance de Dieu même. » Est-il possible de mieux caractériser les trois sacrements du baptême, de la c. et de l'eucharistie? Le même docteur dit ailleurs, que le démon fait imiter par les idolâtres les divins sacrements, « qu'il les fait baptiser ; qu'il fait marquer au front ses soldats, et célébrer l'offrande du pain. » Enfin, dans son livre contre Marcion, il joint encore l'onction des fidèles au baptême et à l'eucharistie, et les nomme sacrements. — Saint Cyprien ne s'exprime pas d'une façon moins claire : « Notre usage, dit-il, est que ceux qui ont été baptisés dans l'Église soient présentés aux évêques, afin que, par notre prière et par l'imposition de la main, ils reçoivent le Saint-Esprit et soient marqués (*consummentur*) du signe du Seigneur. » Le même père dit *que pour être pleinement sanctifié*, il faut recevoir le baptême et la c., qui sont *l'un et l'autre de vrais sacrements.* Enfin, saint Jérôme parle de la c. en ces termes : « C'est la coutume des Eglises que l'évêque se rende, dans les petites villes, auprès de ceux qui ont été baptisés par les prêtres et les diacres, afin de leur imposer la main pour l'invocation du Saint-Esprit. » — Ces textes établissent de la manière la plus formelle que l'Eglise a toujours considéré la c. comme un sacrement, et l'a toujours tellement distinguée du baptême, que l'évêque seul l'administrait. Or, ainsi que le fait observer Bergier, n'est-il pas absurde de supposer que le baptême lui-même pût être alors administré par un prêtre, par un diacre, par un laïque, et qu'il fallût le ministère de l'évêque pour une simple cérémonie?

III. *Ministre de la c.* — Les passages de saint Cyprien et de saint Jérôme, que nous venons de citer, témoignent que, suivant la coutume traditionnelle de l'Eglise, le sacrement de la c. était administré par les seuls évêques. C'est ce que confirme encore le témoignage de saint Innocent 1er, qui occupait la chaire pontificale dans les premières années du IVe siècle. « Les évêques seuls, dit-il, ont le pouvoir de marquer de l'onction, de donner le Saint-Esprit, et cela est démontré non-seulement par la coutume de l'Eglise, mais encore par les Actes des Apôtres, où il est dit que Pierre et Jean furent envoyés pour donner le Saint-Esprit à ceux qui avaient été baptisés. » En conséquence, le concile de Trente n'a fait que se conformer à la tradition constante de l'Eglise universelle lorsqu'il établit que l'évêque seul est le ministre ordinaire de la sainte c., et lorsqu'il déclare que cette proposition est de foi. — Mais ce mot *ordinaire* implique qu'il peut y avoir un ministre *extraordinaire* de la c. En effet, un simple prêtre peut être délégué pour remplir cette sainte fonction; mais l'évêque lui-même n'a pas le droit de donner cette délégation, elle doit, de l'avis unanime des théologiens, émaner du Saint-Siége. Bien plus, le prêtre délégué par le pape ne peut confirmer qu'avec du saint chrême béni par l'évêque, la faculté de conférer la c. n'emportant pas par elle-même celle de consacrer les saintes huiles.

IV. *Effets de la c.* — La c. produit chez celui qui la reçoit dignement des effets particuliers.

A. Il est de foi que la c. confère la grâce sanctifiante, laquelle augmente en nous celle du baptême, et nous rend chrétiens *parfaits*, selon les termes du concile d'Elvire (305). Ce sacrement nous donne, en outre, la plénitude du Saint-Esprit, et répand dans nos âmes les mêmes grâces intérieures que reçurent les apôtres lorsqu'il descendit sur eux, et particulièrement les sept dons attribués au Saint-Esprit. Ces dons précieux sont : 1° le *don de sagesse*, qui nous fait aimer les biens éternels et nous détache d'ici-bas; 2° le *don d'entendement*, par lequel nous concevons les vérités de la religion, autant que cela nous est nécessaire, eu égard au dessein particulier que Dieu a sur nous; 3° le *don de conseil*, qui nous fait choisir à propos ce qui contribue le plus à la gloire de Dieu et à notre salut; 4° le *don de force*, qui nous donne le courage de fouler aux pieds le respect humain, de vaincre les tentations, et de professer notre foi, même au prix de notre vie; 5° le *don de science*, qui nous fait connaître la volonté de Dieu en ce qui concerne le salut, et nous découvre les dangers que nous devons éviter; 6° le *don de piété*, qui nous unit à Dieu d'une manière plus particulière et nous fait embrasser avec joie tout ce qui est du service divin; 7° le *don de crainte*, qui nous inspire un souverain respect pour Dieu, et nous fait éviter ce qui est contraire à sa volonté.

B. Il est également de foi que la c., de même que le baptême et l'ordre, imprime en nous un *caractère*, c.-à-d. un signe spirituel ineffaçable, qui fait que ce sacrement ne peut être réitéré. Aussi ne l'a-t-on jamais conféré une seconde fois, tant chez les Grecs que chez les Latins, à moins qu'il n'ait été administré en dehors des conditions de validité qu'il exige.

V. *Matière, forme et cérémonies de la c.* — A. La matière de la c. consiste dans l'onction du saint chrême et dans l'imposition des mains de l'évêque. Le saint chrême est, comme nous l'avons vu ailleurs, un mélange d'huile d'olive et de baume; mais il faut qu'il ait été béni par l'évêque. L'onction doit être faite sur le front en forme de croix, et par l'évêque lui-même, qui se sert du pouce de la main droite. En aucun cas, le saint chrême ne peut être appliqué à l'aide d'un instrument, car il est indispensable qu'il y ait imposition de la main.

B. La forme de la c. consiste dans les paroles que prononce l'évêque en même temps qu'il fait l'onction du saint chrême : « Je te marque par le signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. »

C. Autant que possible, la c. doit être administrée à l'église. Les *Confirmands*, c.-à-d. les fidèles qui doivent recevoir ce sacrement, étant arrivés, on les fait ranger en ligne, sur la longueur de la nef, les hommes du côté de l'évangile et les femmes du côté de l'épître. La cérémonie commence alors par la récitation de certaines prières. Après quoi, l'évêque prend le saint chrême avec l'extrémité du pouce de la main droite, et appelant chaque confirmand par son nom de baptême, il lui fait l'onction cruciforme sur le front, en prononçant les paroles que nous avons déjà rapportées. L'onction achevée, l'évêque donne un petit soufflet au confirmé, afin de lui apprendre qu'étant parfait chrétien, il doit être prêt à souffrir toute espèce de mépris, d'outrages et d'humiliations pour le nom de J. C. Il lui dit en même temps : « La paix soit avec vous, » pour lui faire entendre que l'on ne conserve la paix que par la patience. — Autrefois, on ceignait le front du confirmé d'un bandeau qu'il devait garder plusieurs jours, et qui, dans les idées symboliques de l'Église, signifiait le soin avec lequel nous devons conserver la grâce de la c. Cet usage n'existe plus aujourd'hui, du moins en France. Un prêtre, au contraire, essuie le front des confirmés avec du coton, immédiatement après que l'onction est faite. Autrefois aussi, on donnait des parrains et des marraines aux confirmands; mais cette coutume est également tombée en désuétude. Le parrain ou la marraine contractait, soit avec le confirmé, soit avec son père et sa mère, la même affinité que dans le baptême.

VI. *Sujet de la c.* — La c. n'est pas absolument nécessaire au salut : toutefois, celui qui, pouvant la recevoir, ne voudrait pas y consentir, commettrait une faute grave. — Il n'y a que ceux qui sont baptisés qui soient capables de recevoir la c.; mais toute personne baptisée peut, quel que soit son âge, être confirmée. Néanmoins, dans l'Église latine, il est d'usage de n'admettre à la c. que ceux qui ont l'âge de raison, c.-à-d. qui ont au moins sept ans révolus. Quant aux adultes, ils peuvent être confirmés à tout âge, pourvu qu'ils se trouvent dans les conditions requises. Parmi ces conditions, les unes regardent le corps, les autres l'âme. Pour les premières, il convient que l'on soit à jeun, au moins quand la cérémonie doit avoir lieu dans la matinée. On doit, en outre, être vêtu d'une manière décente, et se laver le front par respect pour le saint chrême qui doit y être appliqué. Les conditions relatives à l'âme sont au nombre de deux principales : 1° il faut que le confirmand soit instruit des premiers éléments de la foi chrétienne, et connaisse les plus importantes obligations du chrétien; 2° il est nécessaire d'être en état de grâce, c.-à-d. d'avoir conservé l'innocence baptismale, ou de l'avoir recouvrée par la pénitence, car la c. est un sacrement des *vivants*. — Voy., pour plus de détails, la *Théologie morale* de Mgr le Cardinal GOUSSET.

RHÉTOR. — Les rhéteurs donnent le nom de *Confirmation* ou de *Preuve* à cette partie du discours où l'orateur développe les moyens par lesquels il s'efforce de démontrer la vérité énoncée dans la *Proposition*. La c. est donc la partie la plus essentielle du discours, et toutes les autres lui sont subordonnées. Lorsque l'orateur est bien maître de son sujet, il lui est facile de *choisir*, de *disposer* et de *traiter* ses preuves, comme il convient à la question qu'il se propose de discuter. — Les preuves doivent évidemment sortir de la nature même du sujet; elles sont plus ou moins fortes, selon que la proposition à démontrer est complétement vraie ou ne contient qu'une portion de vérité. Lorsque la proposition, au contraire, est tout à fait fausse, l'orateur est obligé de recourir exclusivement aux sophismes : c'est malheureusement ce qui se voit chaque jour dans les débats législatifs et judiciaires. Quand les bonnes raisons sont nombreuses, il est inutile de les présenter toutes; il faut choisir les plus solides, les plus frappantes, celles qui contiennent virtuellement les autres. « Dans le choix des preuves, dit Cicéron, je m'occupe moins de les compter que de les peser. » Lorsqu'on a à défendre une cause douteuse, le choix des raisons est souvent difficile. Alors il importe surtout d'éviter les arguments dont l'adversaire peut tirer quelque avantage. — L'ordre dans lequel les preuves doivent être présentées est d'une grande importance. La plupart des rhéteurs conseillent de commencer par les plus faibles pour s'élever successivement aux plus fortes, selon ce précepte : *Semper augeatur et crescat oratio.* Cicéron veut que l'orateur débute par des arguments solides qui fassent immédiatement impression sur l'auditeur, qu'on place ensuite les preuves médiocres, et qu'on réserve les raisons les plus décisives pour la fin du discours. Quintilien donne à cette dernière méthode le nom de disposition *homérique*, parce que, dans l'Iliade, Nestor range ses troupes d'une façon analogue, en plaçant au centre ses soldats les plus médiocres. Au reste, il est impossible de formuler de précepte absolu sur ce point, car l'orateur doit tenir compte d'une foule de circonstances extérieures qu'on ne peut prévoir. « Les meilleurs moyens, dit avec raison Leclerc, ne sont pas toujours ceux qui par eux-mêmes sont les plus forts, mais ceux qui, relativement aux temps, aux lieux, aux événements, aux opinions même et aux préjugés, peuvent frapper davantage et pénétrer plus avant dans l'esprit. » — A peine est-il besoin de dire que l'orateur doit insister sur les preuves les plus solides et les plus puissantes, en les développant séparément, tandis qu'il doit grouper ensemble les raisons médiocres, car alors celles-ci peuvent encore faire impression par leur nombre et par l'art avec lequel elles sont liées entre elles. Les développements dans lesquels entre l'orateur pour faire ressortir toute la puissance d'une preuve, ont reçu des rhéteurs le nom d'*Amplification oratoire*. Mais il y a ici un écueil à éviter, c'est la multitude des paroles. Celui qui insiste trop longuement sur une preuve, lui enlève sa vigueur, l'énerve et l'use pour ainsi dire. Il importe aussi que l'orateur évite l'abus des antithèses et ces jeux de l'esprit qui ne contribuent ni à la force, ni à la grâce du discours. Enfin, il est même des matières où la plus grande sobriété doit être recommandée. Dans les débats judiciaires et parlementaires, la clarté et la précision sont, du moins en général, les seuls ornements du discours. Il est aussi des sujets pathétiques qui repoussent tout ornement. En prétendant les embellir, on affaiblirait l'impression qu'ils doivent naturellement produire. — La liaison des preuves peut être considérée comme appartenant à leur disposition. Lorsque celle-ci est bien faite, les transitions au moyen desquelles on les enchaîne ensemble viennent tout naturellement à l'esprit. En conséquence, la rhétorique n'a point de règles à poser à ce sujet.

CONFIRMER. v. a. (lat. *confirmare*, affermir). Rendre plus ferme, plus stable, plus assuré; affermir davantage. Ne s'emploie qu'en parlant Des personnes et des choses morales. *Cela m'a confirmé dans mon opinion, dans ma résolution, dans mon dessein. Cet évènement le confirma dans la foi chrétienne. Le temps ne fera que c. le succès de cet ouvrage. Les persécutions n'eurent d'autre résultat que de c. l'Église naissante.* ‖ En parlant De droits, de priviléges, etc., accordés par un État, par un prince, etc., se dit Des nouveaux actes par lesquels ils sont maintenus. *Le roi confirma les droits et franchises de cette ville. Le pape a confirmé les religieux dans leurs priviléges. Cette prérogative lui fut confirmée par lettres-patentes.* ‖ Sanctionner, ratifier. *C. une loi, un décret, une ordonnance. Les décisions des conciles doivent être confirmées par le pape.* — *C. une sentence, un jugement*, se dit D'un tribunal supérieur qui déclare le bien jugé d'un tribunal inférieur. — *C. un acte*, se dit D'un tribunal qui déclare qu'un acte est valable et en ordonne l'exécution. ‖ Appuyer par de nouvelles preuves ce qui a déjà été solidement établi. *Son témoignage confirme le vôtre. Il confirma cette grande vérité par l'autorité des Pères et des Livres saints. L'expérience a confirmé cette théorie. Les apôtres confirmèrent leur mission par des miracles.* ‖ Assurer par de nouveaux rapports la vérité d'une chose qui a déjà été donnée pour vraie. *Des lettres de Vienne confirment chaque jour cette nouvelle. J'avais ouï dire cela hier, mais on vient à l'instant de me le c.* ‖ T. Théol. Administrer le sacrement de la confirmation. *C'est tel évêque qui m'a confirmé.* — Absol., *Il n'appartient qu'aux évêques de c.* — Fig. et fam., par allusion à l'une des cérémonies de la confirmation, *C. quelqu'un*, signifie Lui donner un soufflet. ‖ T. Théol. *Dieu confirme en grâce*, Lorsqu'il accorde une surabondance de grâce qui met en état de persévérer dans la justice. = SE CONFIRMER. v. pron. En parlant Des personnes, S'affermir. *Il se confirma dans cette résolution, en voyant... Je me confirme chaque jour dans l'idée que...* — **Ce malade pourra en réchapper, si le mieux se confirme*, Si son état continue de s'améliorer. ‖ En parlant De certaines choses morales, Devenir certaine, acquérir une plus grande présomption de certitude. *Ce bruit se confirme. Mes soupçons se confirmèrent encore.* = CONFIRMÉ, ÉE. p. = Syn. V. AFFIRMER.

CONFISCABLE. adj. 2 g. Qui est sujet à confiscation. *Toute marchandise de contrebande est c.*

CONFISCANT, ANTE. adj. T. Jurisp. féod. Sur qui il pouvait échoir confiscation.

CONFISCATION. s. f. Adjudication au fisc. ‖ Se dit aussi Des choses confisquées. *Le roi donna aux commissaires la c. de l'homme qu'ils avaient condamné.*

Enc. — I. La peine de la *Confiscation*, c.-à-d. l'adjudication des biens d'un condamné au fisc, remonte à la plus haute antiquité et se retrouve chez toutes les nations. Cette peine qui, dans nos mœurs, nous semble si injuste, parce qu'elle frappe le coupable dans la personne de ses enfants et de ses descendants, paraissait toute naturelle aux peuples des temps primitifs, où le principe de la solidarité de la famille était admis d'une manière absolue. Nous trouvons plusieurs exemples de c. dans les Livres Saints. Ainsi David confisque les biens de Miphiboseth, qui avait suivi Absalon dans sa révolte contre son père, et en donne la moitié à Siba, celui-là même qui lui avait apporté la nouvelle de cette défection. La c. était usitée chez tous les peuples de race hellénique. A Rome, la loi prononçait la c. des biens du condamné qui s'était soustrait par le suicide à la peine prononcée contre lui. Mais, au temps des proscriptions de Sylla, cette peine devint d'une application générale. La loi dite *Valeria de proscriptis*, qui fut proposée par l'interroi L. Valerius Flaccus, sur l'ordre exprès du dictateur (82 av. J. C.), établit vingt catégories de condamnés dont les biens devaient appartenir au fisc, et l'élasticité de ses dispositions enleva en quelque sorte toute sécurité à la propriété individuelle. Cette loi infâme, que l'on appelle aussi loi *Cornelia*, du nom du dictateur lui-même, survécut à cette époque sanglante. La plupart des empereurs s'en servirent comme du moyen le plus simple de remplir leurs coffres ou d'enrichir leurs courtisans : ils condamnaient à mort, sous un prétexte quelconque, les citoyens qui se distinguaient par leur fortune afin de pouvoir la confisquer. Cependant, Trajan refusa la c. des biens des condamnés. D'autres, tels qu'Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle, firent remise aux enfants des condamnés d'une partie ou même de la totalité des biens de leurs pères. Théodose le Grand étendit cette remise jusqu'aux petits-enfants, et, à défaut de descendants, il en accorda le tiers aux ascendants. Enfin, Justinien abolit la c. pour tous les crimes, à l'exception de celui de lèse-majesté.

La c. a existé en France au moins depuis le VIIe siècle. En effet, on la trouve mentionnée dans un édit de l'an 630, rendu par Dagobert Ier sur l'observation du dimanche. Aux termes de cet édit, il était défendu de faire des charrois le jour consacré au repos, sous peine de la c. du bœuf attelé au côté droit. Toutefois, jusqu'au XIIe siècle, l'application de la c. ne fut guère qu'accidentelle, et il faut arriver au règne de Philippe-Auguste pour la trouver définitivement établie. A partir du règne de ce prince, ce fut l'une des peines le plus fréquemment usitées. Toutefois, on observe à ce sujet des variations importantes. Ainsi, par ex., dans les pays de droit écrit, elle n'était, en général, prononcée que pour crime de lèse-majesté divine et humaine. Dans les pays de droit coutumier, au contraire, les biens de tout individu condamné à mort, ou à toute autre peine emportant mort civile, étaient confisqués : *celui qui confisque le corps, confisque les biens*, disait la coutume de Paris, ainsi que la plupart des autres coutumes. — La c. subsiste encore aujourd'hui dans la législation de tous les peuples orientaux et même de plusieurs des nations européennes, par ex., en Russie, en Autriche, et même en Angleterre. — Chez nous, elle a été abolie une première fois, en 1790, par l'Assemblée nationale. Rétablie de nouveau, mais seulement pour les attentats contre la sûreté de l'État et le crime de fausse-monnaie, par les lois du 30 août 1792, etc., elle a été définitivement supprimée par la Charte de 1814.

II. Tout ce que nous venons de dire concerne la c. *générale*. Quant à la c. *spéciale*, elle existe toujours dans notre législation. Cette dernière s'applique dans certains cas de délit ou de contravention. Elle frappe tantôt le corps du délit, quand il appartient à l'accusé; tantôt les choses produites par le délit; tantôt enfin les instruments qui ont servi ou qui ont été destinés à commettre le délit. Ainsi, par ex., le gibier tué en temps prohibé, est confisqué; il en est de même des marchandises qui ont été introduites en contrebande, des produits de la contrefaçon tant extérieure qu'intérieure, etc. On confisque également les engins de pêche ou de chasse prohibés par la loi, etc. En général, c'est au profit de l'État que la c. est prononcée; cependant, quand le délit a causé quelque préjudice à un particulier, elle peut avoir lieu au profit de ce dernier. C'est ce qui se pratique, par ex., dans le cas de contrefaçon.

CONFISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des confitures, des dragées, ainsi que toutes sortes de sucreries.

CONFISQUER. v. a. Adjuger au fisc par suite d'un crime ou d'une contravention aux lois, aux ordonnances, etc. *On confisqua tous ses biens.* — * Par anal., *Son professeur lui a confisqué un mauvais livre.* ‖ T. Jurisp. comm. Se dit abusiv. en parlant Des choses saisies à un individu pour être adjugées à un autre. = Confisqué, ée. part. ‖ Fig. et fam., *C'est un homme confisqué*, C'est un homme de la vie duquel on désespère ou dont la fortune est ruinée.

CONFITEOR. s. m. [On pron. *Confitéor.*] (mot lat. qui sign. *Je l'avoue*). Prière qui commence par ce mot, et qui se dit avant de se confesser, à la messe, et dans diverses autres circonstances. *Dire son c. Il doit réciter vingt confiteor.*

CONFITURE. s. f. Fruits, écorces, racines, etc., qu'on a confits au sucre, au miel, etc. *L'abricot fait une excellente c. Des confitures sèches, liquides. Des confitures à mi-sucre. Une boîte, un pot de confitures. Une tourte aux confitures.*

CONFITURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des confitures. Peu us.

CONFLAGRATION. s. f. Embrasement universel. *Il a été prédit que le monde finira par une c. universelle.* ‖ Fig., Révolution, agitation violente et générale des esprits. *Bientôt la c. devint universelle.*

CONFLIT. s. m. (lat. *conflictus*). Choc. *Ce fut un rude c. Le c. fut sanglant. Le c. de deux armées.* ‖ Fig., Lutte des esprits, des sentiments, des intérêts. *Le c. des intérêts, des passions, des opinions.*

Enc. — On donne le nom de *Conflit* à la lutte qui s'élève entre deux tribunaux qui tous deux revendiquent ou repoussent la même affaire : le c. est appelé *positif*, dans le premier cas, et *négatif* dans le second. On distingue encore le c. de *juridiction* et le c. d'*attribution* : le premier a lieu lorsque la lutte s'établit entre deux autorités revêtues des mêmes attributions, par ex., entre deux tribunaux de première instance ; et le second, lorsque la lutte s'élève entre les tribunaux et l'autorité administrative.

I. *C. de juridiction.* — En Matière Civile, le c. de juridiction se vide par voie de *règlement de juges.* Si un différend est porté à deux ou plusieurs tribunaux de paix ressortissant du même tribunal, le règlement de juges est porté à ce dernier ; mais si ces justices de paix relèvent de tribunaux différents, le règlement est porté à la cour d'appel, et si elles ne ressortissent pas à la même cour d'appel, il est porté à la cour de cassation. De la même manière, si un différend est porté à deux ou à plusieurs tribunaux de première instance ressortissant de la même cour, le règlement de juges est porté à cette cour ; dans le cas contraire, il est porté à la cour de cassation ; enfin, c'est toujours cette dernière qui prononce, lorsque le c. existe entre deux ou plusieurs cours d'appel. (C. Proc. civ. 363).—Le même principe s'applique en Matière Criminelle, correctionnelle et de simple police. Dans le cas où les tribunaux entre lesquels existe le c. ressortissent à un même tribunal supérieur, c'est ce dernier qui prononce le règlement de juges. (C. Inst. crim. 539-541) ; mais, lorsque ces tribunaux ne ressortissent point les uns aux autres, c'est par la cour de cassation qu'il est réglé de juges. C'est également la cour suprême qui prononce, lorsqu'un tribunal militaire ou maritime, ou tout autre tribunal d'exception, d'une part ; une cour d'appel, ou d'assises, ou spéciale, un tribunal jugeant correctionnellement, un tribunal de police ou un juge d'instruction, d'autre part, sont saisis de la connaissance du même délit ou de délits connexes, ou de la même contravention (C. Inst. 526-527). — En Matière Administrative, c'est au conseil d'État qu'il appartient de résoudre les questions de compétence qui s'élèvent entre les tribunaux administratifs.

II. *C. d'attribution.* — La séparation des fonctions administratives et des fonctions judiciaires, sans laquelle il n'y a d'indépendance possible ni pour le pouvoir judiciaire, ni pour le pouvoir exécutif, constitue l'une des bases essentielles du droit public moderne. Il était donc de la plus haute importance de tracer une ligne de démarcation aussi précise que possible entre les attributions des deux pouvoirs, et de déterminer la manière dont seraient réglés les conflits qui peuvent s'élever entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Parmi les contestations dont la décision est réservée à la première, les principales sont celles qui naissent en matière « de contributions directes, de marchés et entreprises de travaux publics, de règlement des indemnités dues à des particuliers pour terrains pris ou fouillés dans l'intérêt public, de grande voirie, de ventes de biens appartenant à l'État, etc. » — Avant l'Ordonnance du 1er mai 1828, l'autorité administrative, abusant des lacunes de la législation antérieure, avait commis des empiétements singuliers sur l'autorité judiciaire. Cette ordonnance y a mis un terme. Ainsi, elle défend d'élever aucun c. en matière criminelle, et détermine les deux seuls cas où il peut être élevé en matière correctionnelle. (Art. 1, 2.) Elle interdit également d'élever le c. lorsqu'il s'agit, soit d'arrêts définitifs, soit de jugements rendus en dernier ressort ou auxquels il a été acquiescé ; mais elle le permet en appel. C'est au préfet qu'appartient le droit d'élever le c., toutes les fois qu'il le juge convenable. La loi exige seulement qu'auparavant, il revendique la cause devant le tribunal qui en a été saisi, ou en d'autres termes, qu'il propose un *Déclinatoire.* (Art. 6, 7.) Par conséquent, le tribunal est toujours appelé à prononcer sur sa propre compétence. Ce débat sur la question de compétence qui précède nécessairement le c. offre un double avantage : si le déclinatoire est fondé, le tribunal le reconnaît presque toujours, se dessaisit lui-même, renvoie l'affaire devant qui de droit, et il n'y a pas lieu à c. ; s'il ne l'est pas, le mémoire présenté par le préfet d'une part, et les motifs sur lesquels le tribunal appuie son jugement de rejet, d'autre part, servent à éclairer l'administration. De plus, la nécessité de motiver le déclinatoire sur une disposition législative est un obstacle à ce que des conflits soient élevés inconsidérément ou comme moyen d'entraver la marche d'une affaire. Lorsque, néanmoins, le déclinatoire opposé par le préfet est repoussé, ce dernier doit, sous peine de déchéance, élever le c. dans le délai de quinzaine après le jugement. (Art. 11.) Dans tous les cas, l'arrêté de c. a pour résultat, non pas de dessaisir de l'affaire le tribunal, mais de renvoyer le jugement de la question de compétence par-devant le conseil d'État, et d'obliger le tribunal à surseoir jusqu'après la décision de celui-ci. C'est la *section du contentieux* qui statue sur les questions de ce genre et son avis doit être approuvé par l'Empereur. En outre, la décision du conseil d'État doit être rendue dans le délai de deux mois ; passé ce délai, l'arrêté du préfet qui a élevé le c. est considéré comme non avenu, et l'instance peut être reprise devant le tribunal ordinaire. (Art. 15, 16.) Quant aux parties qui sont en cause, elles peuvent critiquer le déclinatoire du préfet et prendre des conclusions tendantes à ce qu'il soit repoussé, et, lorsque le tribunal admet ce déclinatoire, elles ont le droit d'interjeter appel du jugement. (Art. 8.) Nul doute aussi que l'une des parties ne puisse prendre l'initiative et soulever la question de compétence.—Le conseil d'État est également le tribunal compétent lorsqu'il s'agit d'un c. *négatif*. L'affaire s'instruit selon la forme ordinaire, et l'ordonnance qui intervient alors détermine l'autorité compétente et renvoie les parties devant elle, en annulant la décision par laquelle elle s'était déclarée incompétente ou dessaisie mal à propos.

III. La constitution de 1848 avait enlevé au conseil d'État, comme n'offrant pas à l'égard du pouvoir des garanties suffisantes d'indépendance, le jugement des conflits entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative. En conséquence, elle avait institué un tribunal spécial appelé *Tribunal des conflits.* Il se composait de quatre conseillers d'État et de quatre conseillers à la cour de cassation, élus pour trois ans par leurs collègues du même corps. Les fonctions de rapporteur étaient alternativement confiées à un conseiller d'État et à un membre de la cour de cassation, et celles du ministère public à deux commissaires nommés par le président de la république et pris, l'un dans le parquet de la cour de cassation, l'autre parmi les maîtres des requêtes au conseil d'État. Enfin il était présidé par le ministre de la justice. Ce tribunal a été supprimé par le Décret du 25 janvier 1852. — V. *Conseil d'*État.

CONFLUENT. s. m. (lat. *confluens ;* de *cum*, avec, et *fluere*, couler). T. Géog. Lieu où deux cours d'eau viennent se réunir pour couler dans le même lit. *Cette ville est bâtie au c. de deux rivières. Le c. du Rhône et de la Saône.*

CONFLUENT, ENTE. adj. T. Méd. En parlant Des affections éruptives, se dit Des pustules, des taches, etc., quand elles sont abondantes au point de se toucher et de se confondre. *Petite-vérole confluente. Phlyctènes confluentes.* ‖ * T. Bot. *Feuilles confluentes*, V. Feuille.

CONFLUER. v. n. Se dit de la réunion de deux grands cours d'eau. *La Dordogne conflue avec la Garonne. Ces deux rivières confluent au-dessous de telle ville.* Peu us.

CONFONDRE. v. a. (lat. *confundere ;* de *cum*, avec, et *fundere*, verser). Mêler, brouiller ensemble plusieurs choses différentes. *Dans le chaos, tous les éléments étaient confondus. La brochure que vous me demandez est confondue avec une masse de paperasses. Il était confondu dans la foule. La mort confond tous les rangs.* ‖ Mêler ensemble des choses de même nature, de manière qu'elles semblent n'en plus faire qu'une. *Ici les deux fleuves confondent leurs eaux. A la longue, le temps finit par c. en un seul le peuple vainqueur et le peuple vaincu.* — Fig., *Nous confondîmes nos pleurs, nos regrets, nos espérances.* ‖ Ne pas distinguer ; prendre une personne ou une chose pour une autre. *Quoi de plus distinct que les perceptions de son, de couleur, de solidité? Nous est-il jamais arrivé de c. deux de ces choses? La ressemblance des deux frères est telle qu'il m'arrive souvent de les c., de c. l'un avec l'autre. Il ne faut pas c. l'innocent et le coupable* ou *avec le coupable. Vous confondez Aristote avec Platon. Il confond sans cesse les noms des personnes qu'il voit tous les jours.* ‖ Mettre en désordre, déconcerter, troubler. *Dieu se plaît à c. les vains projets des hommes. Cette interruption confondit toutes ses idées, et il fut hors d'état de continuer son discours. Cela confond ma raison. Ce que vous racontez-là me confond. A cette insolence, il resta confondu.* ‖ Humilier, couvrir de honte. *Dieu confond l'orgueil des superbes. C. un menteur, un imposteur, un calomniateur*, Le démasquer, montrer qu'il en a imposé. — Fig., par civilité et pour se défendre de louanges excessives, on dit : *Vos louanges me confondent ; Vous me confondez par vos louanges.* On dit de même, *Vos politesses, vos bontés me confondent.* ‖ Dans la discussion, Réduire quelqu'un à ne savoir que répondre, et de façon à l'humilier un peu. *Voilà un argument propre à le c. Cette déposition confondit l'accusé.* — Fig., *C. l'erreur, l'hérésie, le mensonge.* = se Confondre. v. pron. Se mêler. *Les eaux des deux rivières sont longtemps avant de se c. Il échappa de mes mains et se confondit dans la foule. La différence de religion a seule empêché que ces deux peuples se confondissent ensemble. Les deux lignes se confondent. Cette nuance se confond presque avec l'autre. Nos pleurs et nos voix se confondaient.* ‖ Être pris l'un pour l'autre. *Ces dates se confondent aisément.* ‖ Être troublé, déconcerté. *Dès la première question, il parut se c. Plus j'y réfléchis, plus mes idées se confondent. Il s'est un peu confondu dans son raisonnement. Quand nous considérons l'infini, notre intelligence se confond. Cette procédure est tellement embrouillée, qu'il y a de quoi s'y c.* = Confondu, ue. part. — Syn. V. Confus.

CONFORMATION. s. f. (latin. *conformatio*). Manière dont un corps organisé est conformé ; la manière dont les parties qui le composent sont disposées entre elles. *La c. de ses jambes est vicieuse.* ‖ T. Pathol. *Vice de c.*, V. Orthopédie et Tératologie.

CONFORME. adj. 2 g. Qui a la même forme, qui est semblable. *La copie est c. à l'original. Ces écritures sont conformes.* — *Pour copie c.*, Formule par laquelle celui qui délivre une copie reconnaît qu'elle est semblable à l'original. ‖ Fig., Qui convient, qui s'accorde. *Mener une vie c. à sa profession. Ses mœurs ne sont guère conformes à ses principes. Ce plan est assez c. à mes vues. Son humeur est c. à la vôtre.*

CONFORMÉMENT. adv. D'une manière conforme. *Vivre c. à son état. On procéda c. à la loi. C. au conseil du médecin, je le conduisis aux eaux de Vichy.*

CONFORMER. v. a. Rendre conforme. *C. sa vie, ses actions à la doctrine de l'Evangile. C. ses sentiments à ceux de quelqu'un.* = se Conformer. v. pron. S'accommoder, agir conformément à. *Il faut se c. à l'humeur des gens avec lesquels on est obligé de vivre. Il sait se c. aux circonstances. Se c. à la volonté de Dieu. Je me conformerai à vos ordres, à vos instructions.* = Conformé, ée. part. ‖ Est souvent usité adjectiv., en parlant De la conformation des corps organisés. *Cet animal paraît d'abord bizarrement conformé. Voilà une fleur mal conformée.*

CONFORMISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui professe la religion dominante en Angleterre. Par opposit., on appelle *Non-conformistes*, Tous ceux qui appartiennent à quelque autre secte protestante, et même à l'Église catholique.

CONFORMITÉ. s. f. (latin. *conformitas*). Rapport qui existe entre les choses qui sont conformes ; Ressemblance. *C. d'esprit, d'inclinations, de sentiments, de goûts, de principes. La c. d'une chose avec une autre. Il y a entre ces deux choses une c. parfaite.* ‖ *La c. à la volonté de Dieu*, La soumission, l'abandon total de sa volonté propre à celle de Dieu. = En conformité de. loc. adv. qui sign. Conformément à. *Vous m'aviez donné vos instructions, j'ai agi en c. En c. de tel décret, nous requérons, etc.*

CONFORT. s. m. (lat. *cum*, avec ; *fortis*, fort). Assistance, secours, consolation. *Donner aide et c.* Vx et peu us. ‖ * *Confort* ou *Comfort*, Bien-être matériel, aisances, commodités de la vie. *Je n'aime ni le luxe ni les plaisirs du monde, mais je tiens au c.*

* **CONFORTABLE** ou **COMFORTABLE.** adj. Qui a rapport, qui contribue au bien-être matériel. *Voilà un mobilier qui n'est pas riche ; mais il est c.* ‖ Subst. *Nous avons pris des Anglais le goût du c.*

CONFORTABLEMENT. adv. D'une manière confortable. *Il vit sans luxe, mais très-c.*

CONFORTANT, ANTE ou **CONFORTATIF, IVE.** adj. T. Méd. anc. Fortifiant. *Remède c.* ‖ Substantiv., *Vous avez besoin de confortants.* Peu us.

CONFORTATION. s. f. T. Méd. anc. Corroboration ; Action de fortifier ; État de ce qui est fortifié. *Un estomac affaibli a besoin de c.* Inus.

CONFORTER. v. a. Fortifier, corroborer. *Cela conforte l'estomac.* Vx et peu us. ‖ Fig., Encourager, consoler. *C. les affligés.* Vx et inus. = Conforté, ée. p.

*** CONFRATERNEL, ELLE.** adj. De confrère ; Qui a rapport aux relations qui existent entre des confrères. *Les relations des médecins entre eux sont en général peu confraternelles.*

CONFRATERNITÉ. s. f. Relation qui unit des confrères. *Je l'ai bien reçu en considération de la c.*

CONFRÈRE. s. m. Chacun des membres qui constituent une compagnie, une association, un corps quelconque. *Ils sont confrères à l'Académie. Cet avocat est fort estimé de ses confrères du barreau.* ‖ Dans un sens particulier, se dit De ceux qui forment une confrérie, une association pour quelque exercice de piété. *Les confrères du saint-sacrement.* = Syn. V. Collègue.

*** CONFRÉRIE.** s. f.

Enc. — On désigne, sous ce nom, certaines associations établies dans un but de piété, et parfois aussi de bienfaisance simplement. On peut diviser les confréries en trois catégories, les *Confréries de pénitents*, les *Confréries générales* et les *Confréries d'arts et métiers.*

Les *Confréries de pénitents* sont surtout répandues en Italie et dans le midi de la France, et se composent exclusivement de personnes du même sexe. Les membres de ces associations sont nommés Pénitents, parce que, dans leurs exercices religieux et dans les cérémonies publiques du culte, ils portent, en signe d'humilité et de pénitence, un vêtement particulier, appelé *Cagoule*, qui a la forme d'un grand sac muni de manches et d'un long capuchon qui couvre le visage, et descend même sur la poitrine. Deux petites ouvertures, pour les yeux, sont pratiquées à la partie supérieure ; quelquefois, aussi, il y a une échancrure à la hauteur de la bouche afin de laisser la respiration plus libre. Suivant la couleur de leurs cagoules, ces confréries sont appelées *Pénitents blancs*, *P. noirs*, *P. bleus* et *P. gris.* Dans nos départements du midi, ces confréries, outre les pratiques de dévotion auxquelles elles s'appliquent, constituent encore de véritables associations de secours mutuels. La première confrérie de ce genre, dont l'histoire fasse mention, est celle qui fut fondée à Rome, en 1264, sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Pitié. Henri III, roi de France, à son retour de Pologne, en 1572, se fit agréger, à Avignon, à la c. des pénitents blancs et bleus, et quelques années après, en 1583, il fonda à Paris une c. divisée en pénitents blancs, noirs et bleus, dans laquelle il fit entrer les personnes les plus notables de la Cour, du Parlement, de la bourgeoisie et même de l'armée.

Les *Confréries générales* sont composées de personnes des deux sexes et de toutes conditions. Celles-ci sont uniquement instituées dans un but de piété. Ces sortes de confréries sont nombreuses et fort répandues dans tous les pays catholiques. Nous nommerons les confréries du Saint-Sacrement, du Scapulaire, de la Croix ou de la Passion, du Rosaire, du Chapelet, du Sacré-Cœur de Jésus, du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie. Le but *de cette dernière c., qui a été établie à Paris, dans* l'église de Notre-Dame-des-Victoires, est de prier pour la conversion des pécheurs. Cette c. a pris une extension considérable, et le pape Grégoire XVI, par un bref en date du 24 avril 1834, lui a attaché plusieurs indulgences, et l'a érigée en *Archiconfrérie.* Grâce à cette faveur, elle peut s'affilier en tous temps et en tous lieux toutes les associations du même nom.— L'établissement de ces confréries, ainsi que des confréries de pénitents, est un acte de juridiction épiscopale, qui est entièrement réservé à *l'ordinaire.*

La troisième catégorie de confréries se confond avec les corporations de marchands, d'artisans et d'ouvriers. Au moyen âge, lorsque les individus qui se livraient au commerce ou à quelque art industriel, s'organisèrent pour résister avec plus d'efficacité à la tyrannie des seigneurs féodaux, chacune de ces corporations se constitua en c. sous l'invocation et le patronage d'un saint. On retrouve encore quelques traces de ces anciennes confréries dans l'usage où sont les individus qui appartiennent au même corps d'état, de célébrer, avec plus ou moins de solennité, la fête du saint qu'elles avaient jadis choisi pour patron. L'une de ces confréries, et la plus célèbre, est la *C. de la passion*, qui fut le berceau de l'art dramatique en France. Dans le principe, elle se composait de trouvères nomades qui, en 1398, représentèrent, à Saint-Maur-les-Fossés, le grand *Mystère de la Passion.* Ces trouvères furent constitués en c. par lettres-patentes de Charles VI, qui leur permit d'avoir un théâtre à Paris, et leur concéda divers priviléges.

CONFRONTATION. s. f. T. Jurisp. crimin. Action de confronter deux ou plusieurs personnes ensemble. *La c. des accusés.* ‖ Fig., Examen que l'on fait de deux écritures que l'on compare ensemble, ou de différents personnages que l'on confère les uns avec les autres. *La c. des écritures fit reconnaître le faux. Par la c. des passages, il vérifia que...*

CONFRONTER. v. a. (lat. *cum*, ensemble; *frons*, front). T. Jurisp. crim. Faire comparaître les uns devant les autres des accusés, ou des accusés avec des témoins, pour les interroger. *On a confronté les témoins à l'accusé, avec l'accusé. Les accusés ont été confrontés.* ‖ Par ext., se dit Des personnes qu'on met en présence les unes des autres, pour arriver à l'éclaircissement d'un fait. Peu us. ‖ Fig., Conférer une chose avec une autre, examiner deux choses en même temps pour les comparer ensemble. *C. deux écritures ensemble. C. la copie à l'original.*

CONFUS. USE. adj. T. Jurisp. Confondu. *Ces deux droits sont aujourd'hui confus en sa personne.* Vx. ‖ Brouillé, mêlé ensemble. *Le chaos n'était qu'un assemblage c. des éléments. Des groupes confus. Un amas c. de livres, de papiers.* ‖ En parlant Des impressions sensorielles, se dit De celles qui ne sont pas distinctes, qui ne sont pas perçues avec netteté. *Des cris confus ont frappé mon oreille. Des voix confuses. Un bruit c. Un mélange de clameurs confuses. Tous ces objets lui paraissent confus. Il n'éprouve que des sensations confuses.* — Fig., *Bruit c.*, Nouvelle incertaine, sur laquelle on n'a aucun détail précis. ‖ Dans un sens anal., se dit De l'esprit, des idées, et des ouvrages d'esprit. *C'est un esprit c. Des idées vagues et confuses. Je n'en ai qu'un souvenir c. Savoir c. Son discours était si c. que j'ai eu peine à l'entendre. Style c.* ‖ En parlant Des personnes, sign., Interdit, troublé, embarrassé, soit par modestie ou timidité, soit par la honte provenant d'une faute commise. *Il est c. de n'avoir pu répondre un seul mot. Il a été tout c. quand on a reconnu qu'il avait fait un mensonge.* — *Je suis c. de vos bontés. Il a pour moi des attentions dont je suis c.*

Syn. — *Confondu.* — *Confus* et *Confondu* viennent tous deux du même radical latin *confundere.* Toutefois, il y a entre ces deux mots une différence sensible. Ce qui est *confus* est tel de sa nature ; ce qui est *confondu* a été fait tel. *Confus* se dit du tout qui résulte de la réunion sans règle des parties ; et *confondu* se dit des parties elles-mêmes. Le chaos était un amas *confus* des éléments, et, dans le chaos tous les éléments étaient *confondus.* Au figuré, dit Lafaye, *confus* montre le sujet dans tel état, et presque toujours en vertu d'une cause qui lui est propre ; *confondu* présente le même état comme l'effet d'un coup frappé, de l'action d'une cause extérieure. On s'aperçoit à l'air *confus* de quelqu'un qu'il a quelque reproche à se faire. A la vue d'une chose horrible, on reste interdit, *confondu.*

CONFUSÉMENT. adv. D'une manière confuse.

CONFUSION. s. f. (lat. *confusio*). T. Jurisp. *C. de droits*, La réunion en une seule personne des droits actifs et passifs qui concernent un même objet. *Il y a c. de droits lorsque le débiteur hérite du créancier.* ‖ Mélange confus, désordre. Se dit Des choses physiques et morales. *Il a mis tout en c. dans sa bibliothèque. Ses papiers sont dans une c. incroyable. Malgré l'immense concours de peuple qui se pressait à la fête, il n'y a point eu de c. Il y eut une horrible c. La c. se mit dans les rangs de l'armée. Les troupes se retirèrent sans c. et en bon ordre. Au milieu de la c., le prisonnier réussit à s'échapper. La c. des langues. La c. des pouvoirs, des attributions.* — Absol., *Dans ces temps de trouble et de c. Il règne dans ces états un esprit de désordre et de c.* ‖ Manque d'ordre et de clarté dans les choses qui dépendent des opérations de l'esprit. *La c. des idées. Il faut surtout éviter la c. quand on traite de matières aussi difficiles à comprendre.* ‖ L'action de prendre une chose pour une autre. *Vous faites-là une c. de dates. Cette c. de noms lui a fait commettre une grossière bévue. Il y a là, volontaire ou involontaire, une étrange c. de mots.* ‖ T. Jurisp. *C. de part*, se dit Lorsqu'une veuve s'étant remariée avant le délai voulu par la loi, il y a incertitude sur l'auteur de l'enfant. ‖ Grande abondance de choses, grande multitude de personnes. *Il y avait à ce repas une grande c. de mets. Il y a une grande c. de monde sur la place.* Vx. ‖ Embarras, humiliation, honte. *Vos louanges me donnent de la c. Il a eu la c. de ne pouvoir répondre à cet argument. On l'a couvert de c. en lui montrant sa mauvaise foi.* = En confusion. loc. adv. Sans ordre, d'une manière confuse. *Les troupes surprises se battirent en c. Marcher en c.* ‖ En abondance. *Vous y trouverez de tout en c.* Vx.

CONFUTATION. s. f. Voy. Réfutation.

CONGE. s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

CONGÉ. s. m. (ital. *congedo ;* du lat. *concedo*, j'accorde). Permission, autorisation. *Il s'est marié sans le c. de ses parents. Enfin sa disgrâce eut un terme, et il obtint c. de revenir à la cour.* — Proverb., *Pour boire de l'eau et coucher dehors, on ne demande de c. à personne.* ‖ Permission qu'on accorde à quelqu'un de s'absenter, de se retirer. *Donner c. à un soldat. Lui donner un c. absolu. Il a obtenu un c. de semestre, un c. illimité. Ces officiers étaient partis du régiment sans c. Être en c. Partir en c. L'ambassadeur a demandé un c. La chambre a décidé qu'elle n'accorderait plus de congés sans motifs graves. Cet employé a obtenu un c. de deux jours. Son domestique lui a demandé c. pour huit jours.* — Dans un sens particulier, on dit qu'*Un domestique a demandé son c.*, Lorsqu'il a annoncé à son maître qu'il veut quitter son service ; et on dit qu'*Un maître a donné à son domestique son c.*, Quand il l'a renvoyé. ‖ Dans les colléges, les écoles, etc., Exemption qu'on donne aux élèves de venir à la classe. *Donner c. à des écoliers. Nous eûmes trois jours de c. Nous avons c. aujourd'hui.* ‖ Fig. et fam., *Donner c. à quelqu'un, lui donner son c.*, Lui dire ou lui faire entendre qu'on ne le recevra plus dans une maison, dans une société, qu'il doit renoncer à certaines prétentions. *Il allait beaucoup dans cette maison, mais depuis peu on lui a donné son c. Il recherchait cette jeune fille en mariage, mais on lui a donné son c.* — On dit aussi, *Prendre son c.*, Se retirer, se désister volontairement. *Quand j'ai mieux connu ces gens-là, j'ai pris mon c.* ‖ *Prendre congé*, Aller, avant que de partir, saluer les personnes à qui l'on doit du respect, des égards, etc. *Il part pour l'armée, et il a pris c. de l'empereur, du ministre ;* ou simplement, *Il a pris c.* — *Il a pris c. de ses parents, de ses amis*, Il leur a fait ses adieux. — *Audience de c.*, La dernière audience publique, qu'avant de partir un ambassadeur demande et obtient du souverain auprès duquel il est accrédité. *C'est hier que l'ambassadeur de Perse a eu, a pris son audience de c.* ‖ T. Droit. En matière de Louage, Déclaration écrite ou verbale par laquelle l'une des parties signifie à l'autre qu'elle entend mettre fin, pour l'époque fixée par la loi ou par le consentement des parties, à la jouissance antérieurement convenue. *Donner c. verbalement, par écrit. Signifier, accepter un c. J'ai donné c. à mon hôte.* ‖ T. Prat. *C. faute de plaider*, Défaut que le défendeur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne s'est point présenté. ‖ T. Admin. fin. Permission que donne la régie de transporter d'un lieu dans un autre, des marchandises pour lesquelles les droits ont été payés. ‖ * T. Mar. Espèce de passe-port que le commandant d'un navire est obligé de prendre lorsqu'il sort du port et met en mer. ‖ T. Archit. Voy. Moulure.

*** CONGEA.** s. m. T. Bot. Voy. Verbénacées.

CONGÉABLE. adj. 2 g. T. Jurisp. *Terre c., domaine c.* Domaine affermé pour un temps indéfini, mais dont le propriétaire peut toujours, quand il lui plaît, congédier le fermier.

CONGÉDIER. v. a. Renvoyer quelqu'un, lui donner ordre de se retirer. *C. un domestique. C. des troupes. C. un ambassadeur. C. une assemblée. Elle a congédié tous ses prétendants.* = Congédié, ée. part.

*** CONGÉLATEUR.** s. m. Voy. Glacière.

CONGÉLATION. s. f. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. — État d'un liquide solidifié.

Enc. — Presque tous les liquides peuvent passer à l'état solide quand on abaisse suffisamment leur température, c.-à-d. quand on leur enlève une quantité suffisante de leur calorique. On donne à ce phénomène le nom de *Congélation*, tandis qu'on se sert du terme *Solidification*, lorsqu'un corps solide, préalablement rendu liquide, reprend son premier état. Ce passage de l'état liquide à l'état solide a lieu à des températures qui varient suivant les corps. Ainsi, par ex., l'eau distillée se congèle au-dessous de 0°, l'huile d'olive à + 2°,2, le lait à — 1°,1, l'huile de térébenthine à — 10°, le mercure à — 40°, et enfin l'éther sulfurique vers — 44°. — Lorsque les liquides passent à l'état solide, on observe en général que la solidification s'opère à une température fixe, qui est celle de la fusion. Certains liquides, cependant, peuvent être amenés à plusieurs degrés au-dessous de ce point sans que le phénomène de la c. se manifeste. L'eau pure, par ex., peut, ainsi que Fahrenheit l'a observé le premier, en 1724, être soumise à une température de 10 à 12 degrés au-dessous de 0° sans se congeler. Ce phénomène se manifeste quelquefois à l'air libre ; mais il se produit bien plus sûrement quand on diminue la pression que l'air exerce sur la surface du liquide. Pour observer ce phénomène, on n'a qu'à introduire le liquide sous le récipient de la machine pneumatique et à faire le vide. Si alors on entoure l'appareil d'un mélange réfrigérant, en évitant toute espèce d'agitation, l'eau descend à — 12° et même plus bas sans se solidifier. Mais il suffit d'imprimer à la masse un léger ébranlement pour déterminer immédiatement une c. plus ou moins complète. En même temps, le thermomètre qui marquait l'abaissement de température, monte subitement jusqu'au point naturel du changement d'état du corps. La rapidité de la solidification qu'on observe alors et l'ascension du thermomètre s'expliquent aisément. Le calorique latent des premières parties qui se congèlent se porte sur les parties voisines qui sont encore liquides, et les réchauffe ; toutefois, il ne les réchauffe pas assez pour les empêcher de se congeler à leur tour : de là le double phénomène de la solidification et du réchauffement. — Sauf ces cas exceptionnels, le retour à l'état solide, quand il s'opère au point ordinaire de la fusion, a toujours lieu lentement et sans aucune augmentation de température. De plus, il y a, entre les molécules des corps, un groupement soumis à des lois particulières. Ce groupement régulier donne aux corps des propriétés spéciales dont ils sont entièrement privés, quand il n'a pas eu le temps de se former, lorsque, par ex., le passage à l'état solide a lieu d'une manière très-brusque.

La chaleur ayant pour effet de dilater les corps, il semble que tout corps qui a perdu une assez grande quantité de calorique pour se congeler, doive nécessairement diminuer de volume. C'est en effet ce qu'on observe généralement; néanmoins, plusieurs liquides font exception à la règle : telle est encore l'eau, par ex. Elle augmente d'abord de densité en se refroidissant, jusqu'à ce qu'elle soit descendue à 4° au-dessus de zéro; mais, arrivée à ce point, *elle se dilate de nouveau, c.-à-d. augmente* de volume. Cette dilatation persiste et s'accroît encore au moment de la c. Ainsi, le volume de l'eau à + 4° étant 1, celui de la glace est 1,075. La densité de celle-ci n'est donc que 0,930 de celle de l'eau à + 4°. C'est pour ce dernier motif que les glaçons flottent à la surface de nos fleuves. L'augmentation de volume que prend la glace en se formant, est accompagnée d'une force expansive très-considérable, comme Huyghens l'a démontré, pour la première fois, vers 1670. On prend un tube de fer de 1 mètre de longueur et de 3 centimètres de diamètre; on le remplit d'eau, et après avoir fermé à vis ses extrémités, on le place dans une caisse de bois peu profonde. On détermine la c. du liquide en recouvrant le tube d'un mélange réfrigérant de sel et de glace pilée, et alors on ne tarde pas à entendre une explosion. On ouvre alors la caisse et on voit que ce tube qui aurait pu résister à des centaines d'atmosphères se trouve fendu dans toute sa longueur. Nous citerons encore, parmi les effets de la dilatation qui accompagne la c. de l'eau, le phénomène si connu des vases qui se brisent, pendant l'hiver, à l'époque des fortes gelées, et celui des pierres *gélives* qui se délitent parce que l'eau qui s'est glissée dans leurs pores a augmenté de volume en se solidifiant.

Pathol. — Bien que l'organisme jouisse de la propriété de conserver un degré de chaleur à peu près égal sous toutes les latitudes et au milieu des variations les plus fortes de la température atmosphérique (v. Calorification), il ne laisse pas *cependant d'éprouver des accidents plus ou moins fâcheux lorsque* le froid agit d'une manière prolongée, ou bien lorsqu'il devient excessif. On donne le nom de *Congélation* aux phénomènes morbides déterminés par l'action du froid, quoique, dans la plupart des cas, il n'y ait ni solidification des fluides, ni désorganisation des tissus.

I. L'application du froid aux corps vivants, lorsque l'abaissement de température n'est pas excessif, en leur enlevant une certaine quantité de calorique, produit une sensation douloureuse plus ou moins vive, qui varie selon la sensibilité propre des parties affectées et suivant la constitution de l'individu lui-même. Il n'est pas besoin de dire que l'homme accoutumé au froid, d'un tempérament robuste, d'un caractère énergique, résiste mieux à l'influence d'une basse température que l'individu faible, épuisé par la fatigue ou la maladie, et prompt à se démoraliser. On sait aussi que les corps extérieurs, en raison de la facilité plus ou moins grande avec laquelle ils conduisent le calorique, agissent sur nous d'une manière bien différente : les corps solides excessivement froids, l'acide carbonique solidifié, par ex., désorganisent les tissus comme le fait un charbon rouge. Tout le monde sait également, par son expérience personnelle, que l'action du froid atmosphérique est beaucoup plus puissante lorsque l'air est agité, que lorsque ce dernier est immobile; ce qui tient au renouvellement continuel des couches réfrigérantes. Le froid humide exerce aussi une action plus pénétrante que le froid sec.

Les parties qui éprouvent le plus souvent l'action fâcheuse du froid, même modéré, sont les doigts, les orteils, les talons, le nez, les oreilles, les lèvres et les joues; mais les individus qui offrent le plus de prise, sous ce rapport, présentent habituellement une constitution lymphatique prononcée : par conséquent on observe souvent chez eux plus que l'action du froid. La pâleur de la peau, la roideur et l'amincissement des parties, résultat évident du refoulement du sang, sont les premiers phénomènes que détermine l'influence du froid sur les parties saillantes *et excentriques. Lorsque ce sont les doigts qui ont été* ainsi exposés à l'action d'un froid vif, on éprouve souvent un engourdissement douloureux, avec impossibilité de mouvoir ces parties : c'est ce qu'on appelle l'*Onglée.* A ces premiers effets, succèdent la tuméfaction et la coloration rouge ou bleue des téguments, qui proviennent de la stase sanguine dans les capillaires et de l'obstacle que rencontre la circulation. Ces effets s'accompagnent de picotements, de fourmillements et ensuite d'élancements douloureux : c'est alors l'*Engelure* simple. Mais l'affection n'en reste pas toujours là. Fort souvent elle s'aggrave; la partie tuméfiée se ramollit, la peau prend une couleur violacée, se couvre de phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre, qui s'ouvrent ensuite, et parfois se crevassent et se creusent de façon à former des ulcérations plus ou moins profondes, lesquelles pénètrent, dans quelques cas, jusqu'aux tendons et même jusqu'aux os.

La c. complète des parties ne succède guère à la formation des engelures. En général, ce phénomène survient tout à coup sous l'influence d'un froid extrêmement vif. La peau de la partie frappée de c., particulièrement du nez ou des oreilles, blanchit subitement. Il est rare que les individus s'en aperçoivent eux-mêmes, car il y a plutôt absence de sensation dans l'organe affecté que sentiment de froid très-marqué. Aussi, dans la désastreuse retraite de Moscou, nos soldats étaient-ils convenus entre eux de se surveiller et de s'avertir mutuellement lorsque cet accident surviendrait à l'un d'eux. Au reste, les parties congelées peuvent rester assez longtemps dans cet état sans qu'il y ait désorganisation des tissus, et on a pu les ranimer même après plusieurs jours de c.

Lorsque le froid agit sur l'ensemble de l'économie, il tend d'abord à provoquer une réaction générale, qui se manifeste aussitôt que l'individu est soustrait à son action (v. Bain); mais lorsqu'il agit sans interruption, il brise les forces et détermine un engourdissement singulier avec une propension presque irrésistible au sommeil. Le pouls se concentre, devient un peu plus *serré et parfois se ralentit. Le sang refoulé de la périphérie* vers les centres nerveux, les opprime, pour ainsi dire, et produit une sorte de stupéfaction, en même temps que l'action des nerfs périphériques est paralysée par l'absence du stimulus sanguin. L'homme saisi de cette manière par le froid, succombe par les effets combinés de l'asphyxie et de la congestion apoplectiforme des centres nerveux. Lorsque le capitaine Cook était à l'ancre devant la Terre-de-Feu, Banks et le Dr Solander, suivis de quelques autres individus, allèrent sur le rivage pour explorer le pays; mais ils s'avancèrent tellement dans l'intérieur qu'ils *furent surpris par la nuit avant d'avoir pu regagner leur bâtiment*. Le froid était devenu, vers le soir, d'une intensité extraordinaire, et il leur restait de vastes marais à traverser. Solander était né à Upsal, et il avait plusieurs fois traversé les Alpes Scandinaves. Il savait qu'un froid aussi considérable, en agissant d'une manière aussi prolongée, amène une tendance presque invincible au sommeil, et que ceux qui s'y laissent aller succombent infailliblement. Il conjurait donc ses compagnons de marcher avec courage et de ne prendre aucun repos, car quiconque se reposera, disait-il, s'endormira, et quiconque s'endormira ne se réveillera plus. Cette envie de dormir, sous l'influence du froid, est telle, que Solander lui-même, le donneur de conseils, n'y put résister. Banks lui rappelait en vain ses paroles; il s'étendit sur la terre couverte de neige, et ce fut à grand'peine qu'on le tint éveillé. Sur trois individus qui s'étaient reposés, un seul survécut, parce que l'idée du danger fut assez forte en lui pour le ramener vers ses camarades.

II. Les engelures étant une affection généralement fort incommode, il convient de les prévenir autant que possible. Pour cela, il faut éviter les transitions brusques du froid au chaud, et avoir soin de ne pas approcher les mains du feu lorsqu'on rentre chez soi. Aux premiers jours de l'hiver, les individus sujets aux engelures, réussissent parfois à les prévenir en se baignant plusieurs fois par jour les mains ou les pieds dans une décoction de tan à laquelle on ajoute de l'extrait de saturne. Ce bain doit être tiède pour les pieds, mais plutôt froid que tiède pour *les mains. Lorsque les engelures sont médiocrement développées*, on peut provoquer la résolution de l'engorgement en frottant les parties avec la neige, qui détermine une réaction fort utile; mais il faut y recourir fréquemment. On emploie encore les frictions aromatiques, les lotions avec l'eau-de-vie camphrée, l'eau de Cologne, l'eau salée; mais l'un des moyens les plus efficaces consiste dans les lotions avec de l'eau froide acidulée par l'acide chlorhydrique. Il est nuisible d'envelopper chaudement les parties après les avoir refroidies, et de les couvrir de vêtements qui y *entretiennent l'humidité. Quand les engelures* sont très-tendues et très-douloureuses, on y applique de légers cataplasmes de farine de graine de lin froids et arrosés d'eau de Goulard. Enfin, lorsqu'elles sont ulcérées, on les panse avec l'onguent de styrax, le digestif animé, etc.; on touche les chairs fongueuses avec la pierre infernale, et on seconde l'action de ces moyens par un bandage compressif.

Dans le cas de c. subite de quelque partie du corps, on essaie de la ranimer par l'application du froid, afin de provoquer la réaction vitale. On débute par des frictions avec de la neige ou de la glace pilée; puis, lorsque la sensibilité commence à revenir, on emploie de l'eau très-froide, dont on élève graduellement la température jusqu'à 10 et 15 degrés. On fait ensuite des frictions avec de la flanelle sèche. Lorsque c'est l'organisme tout entier qui a subi l'action du froid, on opère d'abord de la même manière; on a recours ensuite au bain froid, etc. Lorsque le malade se trouve plongé dans un état d'engourdissement apoplectiforme, la saignée est d'un très-utile secours. Enfin, on le place dans un lit chauffé, et on lui administre des boissons tièdes légèrement stimulantes. Dans tous les cas, il faut se garder de réchauffer brusquement les parties. L'application intempestive du calorique produit toujours les effets les plus fâcheux, car c'est elle qui détermine la désorganisation des tissus et le sphacèle des parties. Ainsi, par ex., Dubois d'Amiens a vu, en Russie, pendant l'hiver de 1822 à 1823, un voyageur qu'on avait imprudemment réchauffé près d'un vaste four : lorsqu'on voulut *lui enlever ses bottes, on arracha en même temps presque toutes* les parties molles des pieds et des jambes. Dans les cas de ce genre, qui ne sont point rares, la réaction inflammatoire amène sur-le-champ la gangrène.

CONGELER. v. a. (lat. *congelare;* de *gelu*, glace). Faire passer un liquide à l'état solide, en lui enlevant son calorique. *Le grand froid congèle l'eau.* ‖ Fig., Coaguler, figer. *On croyait jadis que certains poisons congelaient le sang.* = se Congeler. v. pron. Passer de l'état liquide à l'état solide. *L'eau se congèle par le froid.* ‖ Fig., Être coagulé. *Le bouillon de jarret de veau se congèle en un moment.* = Congelé, ée. part. = Conjug. V. Geler.

CONGÉNÈRE. adj. (latin. *cum*, ensemble; *genus, generis*, genre). T. Hist. nat. Qui est de même genre, de même espèce; et par exten., Qui se ressemble d'une manière quelconque. *Animaux, plantes congénères.* ‖ T. Anat. *Muscles congénères*, Ceux qui concourent à produire le même effet. Se dit par opposit. à *Muscles antagonistes.*

CONGÉNIAL, ALE, ou CONGÉNITAL, ALE. adj. (lat. *cum*, avec; *genitus*, engendré). T. Physiol. Qui dépend de l'organisation primitive de l'individu; qui existe au moment de sa naissance. *Affections congénitales. Hernie congéniale. Aptitude congénitale.*

CONGESTION. s. f. T. Physiol. et Méd.

Enc. — Conformément à son étymologie (*congestio*, de *congerere*, accumuler), le mot *Congestion* est l'accumulation du *sang dans les capillaires d'un organe.* La c. est dite *active*, lorsqu'elle est spontanée, et *passive*, lorsqu'elle résulte d'un obstacle physique au cours du sang; mais ces expressions sont peu exactes. La prétendue c. passive des auteurs n'est autre chose que la *Stagnation* ou *Stase sanguine*, et pour nous, l'idée de c. implique l'idée d'un mouvement anormal du sang, plus accéléré que de coutume. Au reste, ce phénomène est indépendant de la quantité du sang contenu dans l'organisme, car les congestions arrivent avec plus de fréquence encore chez les sujets les plus faibles, les plus irritables, et chez lesquels en même *temps la masse totale du sang* est peu considérable. La c. n'est pas déterminée par une augmentation dans l'activité de l'organe central de la circulation; elle est produite par l'influence d'un stimulus fixé sur l'organe ou une partie quelconque, et c'est seulement à la suite de la c. qu'on observe l'exagération de la force impulsive du cœur : *ubi stimulus, ibi fluxus*, dit l'adage hippocratique. La c. ne diffère donc pas essentiellement de la *Fluxion*, car elle ne saurait exister sans celle-ci. La fluxion est le mouvement du sang vers une partie quelconque; la c. est l'accumulation qui en résulte. On doit encore distinguer la *Turgescence* de la c. Suivant nous, on doit réserver ce terme pour désigner l'espèce de c. normale qui se manifeste soit à la périphérie cutanée, comme lorsqu'une personne rougit sous l'impression d'un sentiment de honte, de pudeur ou de quelque passion violente, soit dans certains tissus particuliers, tels que le mamelon, etc. Enfin, il faut se garder de confondre la c. avec l'*Engorgement.* Ce dernier mot a une signification plus vague; en effet, il ne se dit pas seulement des vaisseaux sanguins, mais de tous les vaisseaux et de tous les canaux qu'on rencontre dans l'économie animale, et il s'applique surtout au cas de quelque obstacle à la circulation des fluides survenu à l'intérieur des conduits, obstacle qui résulte souvent d'une altération dans la fluidité des liquides eux-mêmes. La fluxion et la c. peuvent disparaître sans laisser aucune trace dans l'organe qui a été congestionné : dans l'engorgement, au contraire, il y a toujours lésion anatomique, jusqu'à ce que l'action de la résorption l'ait *fait disparaître. Le professeur Trousseau a proposé de nommer C. hypostatique* cette espèce de stase qui est la conséquence d'une diminution de l'influx nerveux, comme celle qu'on observe dans diverses affections adynamiques; mais nous ne voyons pas de motif pour distinguer cette sorte d'accumulation sanguine passive de celle qui résulte de la présence d'un obstacle mécanique. Au reste, les congestions, de même que les stases, lorsqu'elles ont une certaine durée, entraînent des phénomènes consécutifs plus ou moins graves; à la c. succède l'inflammation, *l'hypertrophie, le ramollissement ou diverses dégénérescences*; et la stase s'accompagne habituellement d'un épanchement de la partie séreuse du sang dans le tissu de l'organe affecté ou dans les parties voisines. — Voy. Circulation, Inflammation, Hydropisie, etc.

* **CONGESTIONNER.** v. a. T. Méd. Déterminer une congestion. *L'opium congestionne le cerveau.* = Congestionné, ée. part. ‖ Adject. Qui est le siége d'une congestion. *La tête est encore un peu congestionnée.*

CONGIAIRE. s. m. T. Hist. romaine.

Enc. — Dans les premiers temps de la République romaine, on se servait du *conge* (*congius*) pour mesurer l'huile et le vin qu'on distribuait au peuple dans certaines occasions. Ces distributions durent à cette circonstance le nom de *Congiaire* (*congiarium*) qu'on leur donna. Cependant par la suite on continua *de désigner ainsi toute espèce de distribution faite au peuple*, et même les distributions de blé et d'argent. Celles qu'on faisait aux soldats étaient appelées *Donativum;* néanmoins, on leur appliqua quelquefois aussi la première dénomination. Enfin, on se servait également du mot *Congiarium* pour désigner les cadeaux que les personnes d'un rang élevé faisaient à leurs amis. C'est par allusion à cet usage, et pour se moquer du peu de valeur des présents envoyés par Auguste à ses amis, que Fabius Maximus les appelait *Heminaria* au lieu de *Congiaria.* Le sel de cette épigramme consiste en ce que l'*hémine* n'était que la douzième partie du *conge.*

CONGLOBATION. s. f. T. Rhét. Accumulation de plusieurs preuves, de plusieurs arguments, pour démontrer une proposition.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. (lat. *cum*, ensemble; *globatus*, arrondi). T. Anat. *Glandes conglobées*, V. Glande. ‖ * T. Bot. Se dit Des parties rassemblées en boule.

***CONGLOMÉRAT.** s. m. T. Minér. V. Agrégation.

CONGLOMÉRER. v. a. (lat. *cum*, avec; *glomerare*, mettre en peloton). T. Didact. Réunir en boule, en pelote. = Congloméré, ée. part. ‖ Adjectiv., T. Anat. *Glandes conglomérées*, V. Glande. — * T. Bot. Syn. de *Conglobé.* = Conjug. V. Céder.

* **CONGLUTINANT, ANTE.** adj. Syn. d'*Agglutinatif.* Vieux.

CONGLUTINATION. s. f. T. Méd. anc. Coagulation. ‖ * Réunion de plusieurs parties séparées, qui se fait par l'épanchement d'une lymphe plastique.

CONGLUTINER. v. a. (lat. *cum*, ensemble; *gluten*, colle). Coaguler, rendre visqueux. *On croyait jadis que certains poisons conglutinent le sang.* = Conglutiné, ée. part.

CONGRATULATION. s. f. Action de congratuler. *Compliment de c. Acceptez mes congratulations bien sincères.* Vieux et ne s'emploie que très-famil.

CONGRATULER. v. a. (lat. *congratulari*). Féliciter quelqu'un, se réjouir avec lui de quelque chose d'heureux qui lui est arrivé. *Il l'a congratulé sur son mariage.* Ne se dit guère que famil. et en plaisantant. == Congratulé, ée. part.

CONGRE. s. m. T. Ichth. Voy. Anguille.

CONGRÉGANISTE. s. 2 g. Celui, celle qui est membre d'une congrégation laïque.

CONGRÉGATION. s. f. (lat. *congregatio;* de *cum*, ensemble, et *grex*, *gregis*, troupeau).

Enc. — Le terme de *Congrégation* se prend dans plusieurs sens différents.

I. A Rome, on nomme ainsi les différents comités composés de cardinaux ou présidés par des cardinaux commis par le pape, pour s'occuper de divers objets relatifs aux affaires ecclésiastiques. Ces congrégations sont au nombre de 17; mais nous ne citerons que les principales. — La plus ancienne et la première de ces congrégations est celle du *Consistoire*, après laquelle vient la c. du *Dogme* ou du *Saint-Office* (v. Consistoire et Inquisition). La *c. des évêques et des réguliers* est chargée, entre autres attributions, de répondre aux consultations que lui font les évêques et les supérieurs des réguliers. La *C. du Concile* est chargée de résoudre les doutes qui peuvent survenir sur le sens ou sur la manière d'exécuter les décrets du concile de Trente. La *C. des Rites* a pour mission de régler tout ce qui concerne les cérémonies de l'Église, d'examiner *les pièces produites pour la canonisation* des saints, et de décider les contestations qui peuvent naître pour les droits honorifiques dans les Églises. — La *C. de l'Index* est ainsi nommée parce qu'elle est chargée de dresser, après examen, l'*Index librorum prohibitorum*, c.-à-d. le catalogue des livres dont l'usage et la lecture sont interdits. La c. se compose d'un cardinal-préfet, de plusieurs autres cardinaux, de consulteurs, au nombre desquels est le maître du sacré-palais, de l'ordre des Frères prêcheurs, et d'un secrétaire appartenant au même ordre. La c. ne condamne pas seulement les livres hérétiques, mais encore ceux qui attaquent plus ou moins directement la religion, ainsi que ceux contraires aux bonnes mœurs. Au reste, les livres qui ne sont pas écrits dans une intention hostile, ne sont condamnés que temporairement, c'est-à-d. jusqu'à ce qu'ils soient corrigés ou expurgés. Ainsi, lorsque l'ouvrage a subi les corrections convenables, on peut obtenir la levée de la condamnation. De tout temps, l'Église a été dans l'usage de condamner les livres des hérétiques, ainsi qu'on le voit par l'histoire même du premier concile de Nicée, et des conciles subséquents. Mais ce fut en 1559, que le pape Paul IV, pour arrêter la propagande des sectes protestantes, ordonna à la c. du Saint-Office de dresser le catalogue des livres dangereux pour la foi, dont la lecture serait interdite aux fidèles. Le concile de Trente, en 1562, traça les règles à suivre pour l'examen des livres suspects. Enfin, après la séparation du concile, le pape saint Pie V, en 1565, créa la c. actuelle de l'Index, afin de soulager celle du Saint-Office. La c. publie à *Rome le catalogue authentique* des livres *qui ont été condamnés* et que pour cette raison on dit *mis à l'index.* L'*Index* est divisé en trois parties : la première contient les noms des auteurs, la seconde les livres condamnés, et la troisième les ouvrages anonymes. Il y a excommunication *ipso facto* réservée au pape contre ceux qui sciemment impriment, vendent, retiennent, lisent ou défendent les livres des hérétiques qui contiennent quelque hérésie, ou qui, sans contenir aucune hérésie, traitent de la religion. Toutefois les évêques peuvent permettre à certaines personnes de lire et de garder les livres prohibés.— La *C. de la Propagation de la Foi* ou de la *Propagande* (*de propagandâ fide*) *a été fondée, en 1622, par le pape Grégoire* XV. Elle se compose de treize cardinaux, trois prélats et un secrétaire. Elle s'occupe, ainsi que l'indique son titre, de tout ce qui intéresse l'extension de la foi, et de diriger les missionnaires chargés de la conversion des infidèles. Le pape Urbain VIII a joint à cette c. le célèbre séminaire apostolique, appelé *Collége de la Propagande*, où à l'enseignement religieux le plus complet vient s'ajouter l'enseignement de la plupart des langues parlées à la surface du globe. — Il nous suffira de nommer la *C. des affaires extraordinaires*, celle des *Immunités*, celle des *Mœurs des évêques*, et celles de la *Résidence des évêques*, de la *Visite apostolique*, des *Indulgences et saintes reliques*, des *Examens* en théologie, etc. Les décisions des congrégations ne sont que consultatives ; elles ne prennent le titre de décrets et n'ont de force et de valeur qu'après qu'elles ont reçu l'approbation et la sanction du souverain pontife. — On donne également à Rome le nom de *Congrégation* à des commissions ou à des bureaux chargés de certaines parties de l'administration des États-Romains ; mais il est inutile de les énumérer.

II. On donne encore le nom de *Congrégation* à des sociétés de prêtres séculiers, qui, sans faire de vœux, se sont réunis pour s'employer à des œuvres d'utilité publique et religieuse, telles que le soin des colléges et des séminaires, les missions de la ville et de la campagne, etc. Nous citerons les Eudistes, les Lazaristes, les Joséphistes, les Oratoriens et la c. de Saint-Sulpice. Ces congrégations sont surtout utiles en ce qu'elles rendent les établissements plus solides et les services plus constants, parce qu'elles ont toujours des sujets prêts à remplir dignement les places vacantes.

III. Certaines associations de religieux sont également désignées sous le nom de *Congrégation.* « Lorsque le relâchement, dit Bergier, se glissa dans les ordres monastiques, un certain nombre de religieux qui voulaient embrasser la réforme et revenir à la ferveur du premier institut, se séparèrent des autres, formèrent entre eux des sociétés nouvelles, et se donnèrent des supérieurs particuliers. » Tels furent les Bénédictins de la c. de Saint-Vannes, les Chanoines réguliers de la c. de France, les Dominicains de la c. de Saint-Louis, etc. Diverses communautés *religieuses de femmes sont aussi* désignées sous ce titre. En outre, c. est le terme appliqué par la loi civile à toutes les associations religieuses, tant ecclésiastiques que laïques, soit qu'elles vivent en communauté, sous une même régle, soit que leurs membres vivent dispersés, tout en relevant d'une autorité particulière : telle est la c. des *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule.*

IV. Enfin, on distingue encore des *Congrégations* dites *de piété*. Ces congrégations sont de simples confréries, et il en existe *de ce genre dans un très-grand nombre de paroisses.* Les personnes qui en font partie se réunissent à certains jours dans l'église pour y pratiquer ensemble des exercices pieux, y entendre les instructions de leur pasteur, et s'y encourager dans la piété. Le plus ordinairement ces congrégations se placent sous le patronage spécial de la sainte Vierge.

V. Les lois du 13 février 1790 et du 18 août 1792 avaient supprimé toutes les corporations et associations religieuses d'hommes ou de femmes, sans aucune distinction. Mais ces lois de violence ont été abrogées par les articles 291 du Code pénal et l'article 5 des deux Chartes de 1814 et de 1830. Néanmoins les communautés religieuses *doivent* être autorisées *par ordonnance* rendue par le chef du pouvoir exécutif, après examen par le conseil d'État, pour acquérir la qualité de personnes civiles, c.-à-d. pour devenir capables de recevoir, de transmettre et d'ester en jugement ; « mais, dit Vatimesnil, rien n'empêche les individus qui appartiennent aux congrégations non autorisées de se réunir, de vivre en commun et de suivre leurs règles, pourvu que tout se passe dans l'intérieur d'une maison, et que rien n'ait le caractère d'exercice public du culte. Ces individus peuvent même régler par un acte les conditions civiles et pécuniaires de l'association qu'ils forment pour pratiquer ensemble la vie commune. La loi ne saurait voir en eux que de simples particuliers qui ont fait un contrat que ne prohibe aucune disposition de nos lois. On ne peut pas invoquer contre eux l'art. 291 du Code pénal, lors même qu'ils excèderaient le nombre de vingt, car cet art. déclare qu'on ne comptera pas les *personnes domiciliées dans* la *maison*, ce qui prouve que le législateur n'a pas voulu atteindre les associations religieuses ou autres qui se renfermeraient dans l'intérieur d'une maison, et qui ne s'agrégeraient pas des personnes du dehors. » — Quant aux vœux religieux, la loi civile ne les reconnaît que d'une façon fort limitée ; il en sera parlé ailleurs. — Voy. Vœux.

CONGRÈS. s. m. (lat. *congressus*, réunion).

Enc. — Ce terme s'emploie habituellement pour désigner une réunion de plénipotentiaires appartenant à différentes puissances, qui a pour objet de résoudre pacifiquement les différends qui peuvent exister entre leurs gouvernements respectifs et concilier leurs intérêts opposés. Les envoyés à un c., n'étant point adressés à un souverain, ne sont pas munis de lettres de créance, mais de pleins pouvoirs qu'ils échangent et vérifient entre eux. — Les réunions de ce genre appartiennent exclusivement à l'histoire moderne. La première réunion diplomatique à laquelle on accorde généralement ce nom, est le c. qui se tint en 1646 à *Munster* et à *Osnabruck*, et qui se termina par la conclusion du double traité de paix dit *Traité de Westphalie* (1648), lequel mit fin à la guerre de Trente ans. — D'autres congrès importants eurent lieu sous le règne de Louis XIV. Ce sont : le c. de *Bréda* (1667), qui mit un terme à la guerre de la France, des Pays-Bas et du Danemark avec l'Angleterre ; le c. d'*Aix-la-Chapelle* (1668), qui amena la fin de la guerre dite de la *Dévolution ;* le c. de *Nimègue* (1678), à la suite duquel furent conclus les traités de Fontainebleau, de Saint-Germain, de Nimègue, etc. ; le c. de *Ryswik* (1697), qui donna naissance à la paix de même nom ; et le c. d'*Utrecht* (1712-1713), qui termina la guerre de la Succession d'Espagne. Sous le règne de Louis XV, nous citerons seulement le c. de *Cambrai* (1722), où, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, eut lieu la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Autriche. De cette *époque* jusqu'à la *révolution,* il se tint divers c., à *Soissons* (1728), à *Aix-la-Chapelle* (1748), à *Teschen* (1779) ; mais le plus célèbre est celui de *Paris* (1782), qui mit fin à la guerre entre la France et l'Angleterre, et aboutit à la reconnaissance, par cette dernière, de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. — Pendant la période révolutionnaire, il suffira de nommer le c. de *Rastadt* (1797-1799), qui se termina par le lâche assassinat des plénipotentiaires français. Sous le Consulat, le c. d'*Amiens* (1801-1802) amena le traité de paix de ce nom, qui interrompit un instant la guerre acharnée que l'Angleterre faisait à la France. L'empire nous montre le singulier spectacle *du c.* d'*Erfurth* (1808), *auquel prirent part* en personne les empereurs Napoléon et Alexandre, les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, et plus tard le c. de *Châtillon* (1814), où les puissances coalisées contre la France s'engagèrent à ne pas traiter séparément avec Napoléon. Au c. de *Vienne* (1814 et 1815) ces mêmes puissances firent un nouveau remaniement de l'Europe. Sous le gouvernement de la Restauration, nous voyons le c. d'*Aix-la-Chapelle* (1818), qui admit la France à faire partie de la Sainte-Alliance ; le c. de *Vérone* (1822), où fut résolue la guerre d'Espagne, dite de 1823. Enfin, nous terminerons cette énumération par le c. de *Paris* (1855), qui a mis fin à la guerre d'*Orient*, *et auquel ont pris part les représentants de* la *France*, de l'Angleterre, de la Turquie, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et du Piémont.

II. Le terme de *Congrès* est encore usité dans le langage politique, mais dans une acception fort différente. Ainsi, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, on désigne sous le nom de c. les deux corps qui constituent la représentation nationale, c.-à-d. le sénat et la chambre des représentants ; et en Belgique, on donne le nom de *C. national* à l'assemblée des représentants du pays, qui après la révolution de 1830, rédigea la constitution par laquelle les Belges sont encore aujourd'hui régis, et qui appela au *trône le prince Léopold* de *Saxe-Cobourg.*

III. Enfin, le titre de *Congrès* a été adopté depuis une trentaine d'années par différentes réunions libres de savants, de publicistes, etc., appartenant à un même pays ou à des pays divers. Ces réunions se tiennent en général tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, à des époques fixées par avance. La plupart de ces c. ont pour objet de discuter quelque question scientifique d'une haute importance, et d'agir sur les esprits par une propagande pacifique. Tels sont, par ex., le *C. de la Paix*, le *C. des Économistes*, le *C. de Statistique universelle*, le *C. international des Poids et Mesures*, etc. D'autres, tels que les *C. scientifiques*, ont pour objet de mettre en lumière les travaux des savants dispersés dans les diverses localités d'un *même pays ou de pays différents.* La Suisse et l'Allemagne les premières ont donné l'ex. des réunions de ce genre. Cette institution a été importée chez nous par le comte de Caumont. C'est par ses soins en effet que s'ouvrit à Caen, le 20 juillet 1833, le premier *C. scientifique* qui se soit assemblé en France. Depuis cette époque, le c. se réunit régulièrement chaque année, mais toujours dans une ville différente. Cette institution aura-t-elle pour effet, ainsi que l'espère son fondateur, de stimuler la vie intellectuelle dans nos provinces? C'est ce que nous ne prendrons pas sur nous de décider. Quoi qu'il en soit, le c. scientifique de Caen peut être considéré comme le point de départ des *institutions du même genre que nous avons vues naître depuis.* Plusieurs de ces réunions, telles que l'*Association normande*, l'*Ass. de l'Ouest*, l'*Ass. bretonne*, etc., sont appelées *Congrès régionaux*, parce qu'elles s'occupent spécialement de questions relatives à certains groupes de départements.

CONGRÈS. s. m. Épreuve qu'ordonnait autrefois la justice, lorsqu'une femme demandait l'annulation de son mariage pour cause d'impuissance du mari. *Le c. a été aboli en* 1667.

CONGRU, UE. adj. (lat. *congruens*, convenable). T. Théol. *Grâce congrue*, V. Grâce. || T. Droit can. Se disait de La rétribution annuelle que les gros décimateurs étaient tenus de payer aux curés et vicaires qui remplissaient les fonctions du saint ministère en leur lieu et place. *Un édit du* 13 *mai* 1768 *avait fixé à* 500 *livres cette portion congrue.* — Fig. et fam., se dit d'Appointements fort mesquins. *Il a mis ses employés à la portion congrue.* || *Réponse congrue*, Réponse pertinente, précise. *Phrase congrue*, Phrase correcte. Vx et ne se dit qu'en manière de plaisanterie. || * T. Math. *Nombre c.*, V. Congruence.

***CONGRUENCE.** s. f. T. Mathém.

Enc. — Le célèbre mathématicien Gauss a donné ce nom à la relation de deux nombres inégaux, dont la différence est multiple d'un nombre entier. Les nombres comparés sont dits *Congrus*, et l'on appelle *Module* le nombre entier qui divise exactement leur différence. Ainsi, 16 et 10 sont congrus par *rapport au module* 3, *parce que leur différence, qui est* 6, est un multiple de 3, tandis qu'ils sont incongrus relativement à un autre module, au nombre 4, par ex. Lorsque deux nombres sont congrus, chacun d'eux prend, par rapport à l'autre, le nom de *Résidu ;* dans le cas contraire, on lui donne celui de *Non-résidu.* Dans l'ex. qui précède, 16 est résidu de 10 relativement au nombre 3, et non-résidu par rapport au nombre 4. Le signe de la congruence de deux nombres consiste en trois traits horizontaux superposés. Ainsi, l'expression $A \equiv B$ veut dire que A est congruent avec B, en d'autres termes que la différence de ces nombres, A-B, est exactement divisible par un autre nombre ou module sous-entendu qu'on *désigne ordinairement par M.* — On trouvera une exposition très-claire des principes fondamentaux des congruences, dans le *Diction. des Sciences mathématiques*, par A.-S. de Montferrier.

*** CONGRUISME.** s. m. **CONGRUITÉ.** s. f. T. Théol. Voy. Grâce.

CONGRÛMENT. adv. D'une manière correcte ou pertinente. *Il ne parle point élégamment, mais il parle c.* Vx et ne se dit que par plaisanterie.

*** CONICINE.** s. f. T. Chim. Voy. Cigue.

CONIFÈRES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux gymnogènes, à tige continue et plusieurs fois ramifiée, à feuilles simples et aciculaires, à fleurs femelles disposées en cône. — *Caract. bot. :* Arbres élevés ou arbrisseaux toujours verts, à tronc rameux et abondant en résine. Tissu ligneux marqué de disques circulaires. Feuilles linéaires, aciculaires ou lancéolées, entières ; quelquefois fasciculées par suite du défaut de développement de la branche à laquelle elles appartiennent ; *dans ce cas, la feuille primordiale*, à l'aisselle de laquelle elles naissent, est membraneuse, et les entoure en forme de gaîne. Fleurs unisexuées, nues. Fleurs mâles monandres ou monadelphes : chaque fleur, consistant en une seule étamine ou en un petit nombre d'étamines cohérentes, est disposée sur un rachis commun, de manière à former par leur ensemble un chaton, lequel est caduc ; anthères uni- ou multiloculaires, à déhiscence longitudinale, et souvent terminées par un appendice qui représente la portion non transformée de l'écaille qui a servi à former l'étamine. Fleurs femelles disposées en cônes. Ovaire étalé et offrant l'aspect d'une écaille aplatie, dépourvue de style ou stigmate, et développée à l'aisselle d'une bractée membraneuse. Ovules nus, placés par paires ou en plus grand nombre à la face interne de l'ovaire, dressés ou suspendus, et composés de 1 ou 2 enveloppes ouvertes au sommet, y compris le nucelle. Fruit en forme de *cône*, *constitué* par les ovaires écailleux accrus et indurés, et parfois aussi par des bractées, qui tantôt sont avortées, et tantôt s'étendent au delà des écailles sous forme d'appendices lobés. Graine à test crustacé. Embryon situé au milieu d'un albumen charnu, huileux, à 2 ou plusieurs cotylédons opposés ; radicule rapprochée du sommet de la graine et unie à l'albumen par un long tube suspenseur persistant et replié sur lui-même. [Fig. 1. *Pinus pinea.* — 2. *Pinus sylvestris* : vue latérale d'une anthère; 3. Écaille carpellaire et paire d'ovules renversés; 4. Intérieur d'une écaille parvenue à maturité et graines; 5. Pollen; 6. Coupe de la graine, moins l'aile à sa base. — 7. *Abies laryx*, rameau; 8. Anthère; 9. Écailles femelles avec ovules; 10. Cône à maturité; 11. Écaille de ce dernier avec une graine nue.]

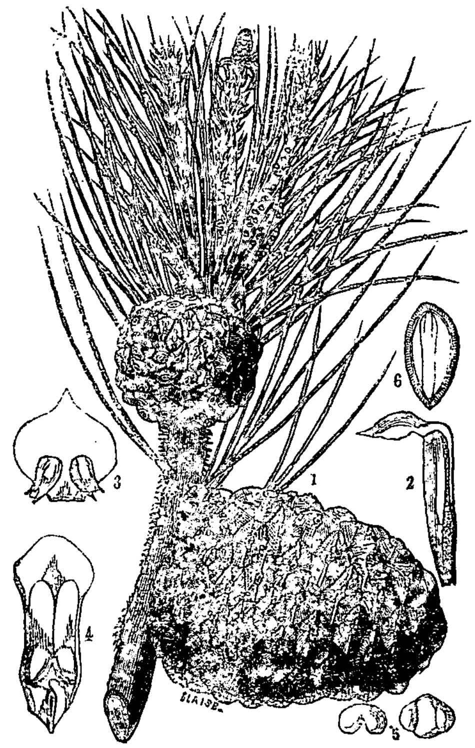

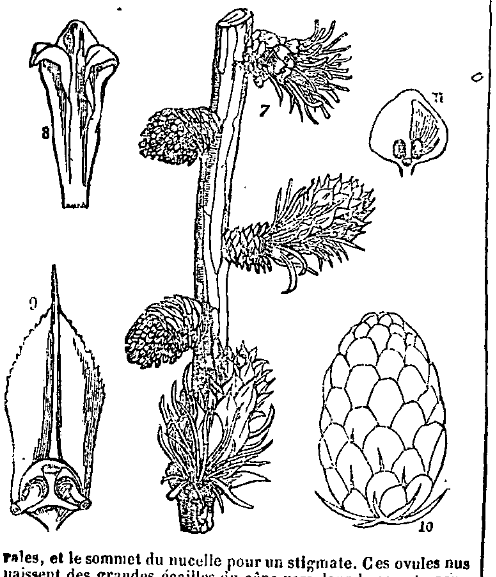

A l'exception des Orchidées, il n'y a peut-être pas de famille naturelle qui ait été aussi longtemps et aussi universellement méconnue que celle des Conifères. Cela tient aux anomalies que présente l'organisation de ces végétaux, et à ce que les recherches des botanistes n'ont pas été dirigées avec cette rigueur de méthode qu'on regarde aujourd'hui comme indispensable. Il n'entre pas dans notre plan d'exposer les idées que les botanistes ont successivement professées sur ce sujet. Ceux qui désirent s'éclairer sur ce point trouveront d'amples renseignements dans l'appendice au voyage de King à la Nouvelle-Hollande, et dans les mémoires de L.-Cl. Richard sur les Conifères et les Cycadées. Aujourd'hui, on admet généralement, avec Robert Brown, que l'organe femelle des Conifères est un ovule nu, dont les téguments avaient été pris à tort pour des enveloppes florales, et le sommet du nucelle pour un stigmate. Ces ovules nus naissent des grandes écailles du cône vers leur base, et occupent la même position relative chez les Conifères et chez les Zamias, genre de la famille des Cycadées. Or, comme on ne peut pas douter de la parfaite analogie qui existe entre les écailles du cône des Zamias et les feuilles fructifères des Cycas, de même on ne peut pas contester qu'il n'y ait une étroite analogie entre les écailles des Conifères et celles des Zamias. Par conséquent, on pourrait appeler les premières des feuilles avortées, si le caractère général de la famille était de produire des feuilles très-développées; mais comme les feuilles des Conifères sont moins développées que les écailles de leurs cônes, on peut considérer ces écailles comme des feuilles métamorphosées et à un état de développement plus avancé que les autres. Au reste, les faits viennent à l'appui de cette manière de voir. Les écailles occupent relativement aux bractées la même position que les feuilles par rapport à leurs gaînes membraneuses; elles entourent l'axe de végétation comme les feuilles elles-mêmes et le terminent ordinairement. Quelquefois, pourtant, dans le Mélèze (*Abies laryx*), par exemple, on voit l'axe se prolonger au delà du cône; les écailles se trouvent alors réunies autour de la partie moyenne de l'axe. Dans l'Araucaria, les écailles ont absolument la même structure que les feuilles ordinaires. Enfin, dans quelques cas, comme celui de l'Abies monstrueux observé et figuré par Richard, elles présentent l'aspect des feuilles ordinaires. Ainsi donc, les écailles des cônes des Conifères et de certaines Cycadées, sont dans ces familles ce que les feuilles carpellaires sont dans les autres végétaux. — En ce qui concerne les fleurs mâles des Conifères, il est évident que dans le Mélèze, le Cèdre du Liban, le Sapin et leurs congénères, chaque anthère est formée par une écaille partiellement transformée, analogue à l'écaille carpellaire indurée des fleurs femelles. Par conséquent, chaque chaton se compose d'un certain nombre de fleurs mâles monandres nues, groupées autour d'un axe commun.

Nous diviserons, avec Lindley, cette famille en deux sections les *Abiétinées* et les *Cupressinées*. Plusieurs auteurs y comprennent les *Taxinées*, et quelques-uns même les *Gnétacées;* mais nous considérons ces deux derniers groupes comme formant deux familles distinctes. Les *Abiétinées* [Fig. 12. *Capressus sempervirens;* 13. Écaille d'un cône mâle avec son pollen; 14. Écaille d'un cône femelle avec ses ovules nus; 15. Cône à maturité; 16. Le même dont on a enlevé une des écailles] se distinguent par leurs ovules suspendus et leur pollen ovale ou courbe, tandis que, dans les *Cupressinées*, les ovules sont dressés et le pollen est sphéroïdal [Fig. 17. *Thuya orientalis*, fragment de rameau portant un cône de fleurs mâles (grossi); 18. Portion d'un rameau femelle; 19 et 20. Écailles avec leurs ovules nus; 21. Coupe verticale d'une graine mûre. — 22. Pollen de *Juniperus virginiana*.

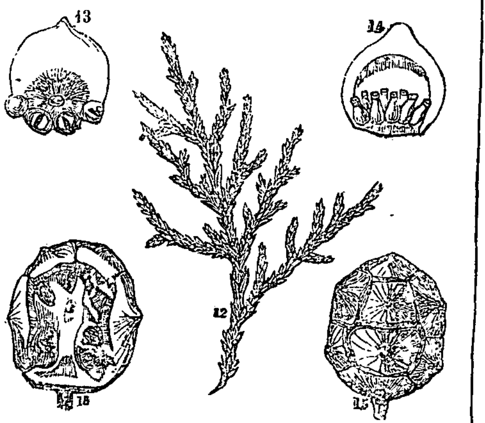

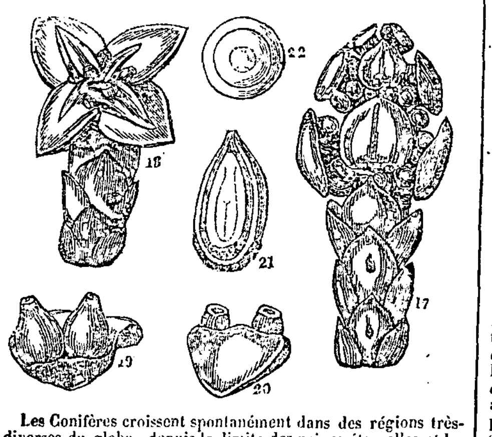

Les Conifères croissent spontanément dans des régions très-diverses du globe, depuis la limite des neiges éternelles et les climats rigoureux de l'Amérique septentrionale, jusqu'aux contrées les plus chaudes de l'Archipel Indien. La plupart se rencontrent dans les pays tempérés. Les espèces qui habitent l'Europe, la Sibérie, la Chine et les régions tempérées de l'Amérique du nord, sont très répandues, et ont un aspect très différent de celui que présentent celles de l'hémisphère méridional. Les Pins, les Mélèzes, les Cèdres, les Sapins de l'hémisphère septentrional sont remplacés, dans l'hémisphère méridional, par les Araucarias, les Podocarpus, les Dammaras, les Eutassas, et les Dacrydium. Cependant on trouve un Callitris (*C. quadrivalvis*) dans l'Atlas, et un Araucaria (*A. Bidwillii*) dans la Nouvelle-Hollande. A la Nouvelle-Zélande, on voit des Dacrydium qui ne dépassent pas la taille des mousses.

Les Con. méritent d'être placées au premier rang des familles botaniques. Les arbres que renferme cette fam. atteignent souvent une taille colossale, présentent le plus noble aspect, et sont tous doués d'une constitution robuste, nonobstant la rapidité de leur croissance. Ils forment une portion considérable des plantations forestières dans les pays civilisés, et des forêts vierges dans les pays où la nature conserve encore son état sauvage. Leur bois est l'objet d'un commerce considérable. Les espèces les plus employées chez nous comme bois de charpente appartiennent aux genres *Sapin* (*Abies*), *Mélèze* (*Laryx*), *Pinus* (*Pin*) et *Genévrier* (*Juniperus*). Nous nommerons parmi les espèces indigènes, le *Sapin épicéa* (*Abies excelsa*) appelé vulgairement *S. de Norwège*, *Épicéa*, etc.; le *Sapin en peigne* ou *S. commun* (*Ab. pectinata*), nommé encore *S. argenté*, *S. blanc*, *S. à feuilles d'If* et *S. de Normandie;* le *Mélèze d'Europe* (*Ab. Laryx*); le *Pin sylvestre* (*Pinus sylvestris*), non moins connu sous les dénominations de *P. commun*, *P. de Riga*, *P. de Russie*, *P. de Genève* et *Pinasse;* le *Pin maritime* (*P. maritima* ou *Pinaster*), appelé aussi *P. de Bordeaux*, *P. des Landes*, *P. pinastre;* le *P. pinceau*, ou *P. Nazaron* ou *P. des Pyrénées* (*P. pyrenaica*); le *P. nain* (*P. pumilio*), vulgairement appelé *Mugho*, *Créon*, *Suffis*, *Torche-pot*, *P. de Briançon*, etc.; le *P. Cembra* (*P. Cembro*), et le *P. Laricio* ou *P. de Corse* (*P. Laricio*). On fait aussi un grand usage du bois que fournissent le *Pin d'Écosse* (*Pinus rubra*), qui est une variété du P. sylvestre; le *Pin du Lord* ou *P. Weimouth* (*P. Strobus*), le *P. austral*, *P. de marais* ou *P. de Virginie* (*P. australis*), qui sont tous deux propres à l'Amérique septentrionale; le *Sapin du Canada* (*Ab. canadensis*), le *Sap. noir* ou *Sapinette noire* (*Ab. nigra*), le *Sap. blanc* ou *Sapinette blanche* (*Ab. alba*), des régions boréales de l'Amérique, et enfin le *Cèdre de Virginie* (*Juniperus virginiana*). Les Grecs emploient beaucoup pour leurs constructions maritimes. le *Pin d'Alep* (*Pinus Halepensis*) et le *P. Pignon* (*P. pinea*) vulgairement appelé *P. cultivé*, *P. de pierre*, *P. doux* et *P. pignon.* Nous avons parlé ailleurs des excellentes qualités du bois que fournit le genre *Cedrus* (v. CÈDRE): celles du *Cyprés toujours vert* (*Cupressus sempervirens*) ne sont pas moins remarquables. C'est en bois de Cyprès qu'étaient construites les fameuses portes de Constantinople qui durèrent, dit-on, environ onze siècles, c.-à-d. depuis l'époque de Constantin jusqu'au temps du pape Eugène IV. Il paraît que les anciens artistes grecs, pour fabriquer les images de leurs divinités, se servaient du bois du *Juniperus oxycedrus*, qu'on désigne aussi sous les noms vulgaires de *Cade* et de *Cèdre piquant.* Le prétendu *Pin des îles Norfolk* (*Araucaria* [*Eutassa*] *excelsa*) est remarquable par ses dimensions. Il en est de même du *Dammara australis* de la Nouvelle-Zélande, appelé *Kawrie* par les indigènes; il atteint une hauteur de 60 mètres: son bois compacte, léger et dépourvu de nœuds l'emporte sur tous les autres sans exception pour faire les mâts de navires. Mais ces deux espèces sont encore surpassées par les gigantesques Conifères de la côte nord-ouest d'Amérique, le *Pinus lambertiana* et l'*Abies Douglasii.* Le premier s'élève jusqu'à 70 mètres, et le second dépasse même cette hauteur, et offre une circonférence de 17 m. à sa base. Le bois du *Sapin de Douglas* est préférable à celui du *Pin de Lambert;* mais celui-ci est encore remarquable par le volume de ses cônes qui ont quelquefois 42 centim. de long.

La plupart des Con. sécrètent des matières résineuses plus ou moins analogues, qui sont d'une grande utilité dans les arts, et même en médecine. Le *Pinus sylvestris* et l'*Abies excelsa* fournissent la résine appelée *poix-résine*, *galipot* et *poix de Bourgogne*, d'où l'on extrait la *térébenthine* de Bourgogne. Le *Pinus Pinaster* donne la *térébenthine de Bordeaux;* l'*Abies pectinata*, celle dite de *Strasbourg;* le *Pinus australis*, celle dite de *Boston;* et le *Laryx europæus*, celle dite de *Venise.* Les branches de ce dernier laissent encore exsuder une substance saccharine appelée *Manne de Briançon.* En Russie, lorsqu'un incendie se déclare dans les forêts de Mélèzes, il sort du tronc, pendant la combustion de l'arbre, une matière gommeuse appelée *Gomme d'Orenbourg*, qui est complétement soluble dans l'eau, comme la gomme arabique. Le *Pinus Pumilio* fournit la substance résineuse appelée *Baume de Hongrie*, et le *Pinus pinea*, celle nommée *Baume des Carpathes;* enfin, l'*Abies balsamea*, appelé *Sapin baumier* ou *Baumier de Gilead*, produit une espèce de térébenthine à odeur très-suave, qu'on désigne communément sous les noms de *Baume de Canada* et de *Baume de Gilead d'Amérique.* L'*Araucaria brasiliensis* donne une résine dont l'odeur est très-suave, et le *Dammara australis*, une résine dure et cassante, analogue au Copal, et qui sert aux mêmes usages, c.-à-d. à fabriquer des vernis. On suppose que c'est ce même arbre qui donne le *Storax liquide.* Le *Pinus tæda*, qui habite la Caroline, produit une résine odorante qu'on emploie en guise d'encens; aussi le nomme-t-on *Pin à l'encens.* Suivant Thomson, la substance résineuse d'un blanc jaunâtre, cassante, inflammable, et d'une saveur aromatique âcre, qu'on appelle *Sandaraque*, exsude du *Genévrier commun* (*Juniperus communis*); mais Brongniart et Schousboe pensent qu'elle provient du *Callitris quadrivalvis* ou *articulata*, appelé *Arar* dans la Barbarie. Le bois de ce dernier arbre est regardé comme indestructible par les Turcs, qui l'emploient pour faire les planchers et les plafonds de leurs mosquées. Les jeunes pousses de l'*Abies canadensis*, de l'*Ab. nigra*, et même quelquefois celles de l'*Ab. alba*, servent à préparer une liqueur antiscorbutique fort utile à bord des navires qui font des voyages de long cours. Cette liqueur que les Anglo-Américains nomment *Spruce beer*, c.-à-d. *Bière de sapin*, se prépare en faisant bouillir dans l'eau les jeunes pousses de l'arbre; on ajoute au liquide de la mélasse ou du sucre d'Érable, puis on laisse fermenter le tout. L'écorce du *Mélèze* (*Laryx europæa*) égale presque celle du Chêne pour le tannage des cuirs; il en est de même de l'écorce de l'*Ab. canadensis.* Les propriétés violemment emménagogues de la *Sabine* (*Juniperus sabina*) ne sont que trop connues. Le *Thuya occidentalis* ou du *Canada*, vulgairement appelé *Cèdre blanc* par les Américains, *Arbre de vie* et *Thuya thériacal*, à cause de sa forte odeur de thériaque, jouit de propriétés diurétiques. Il en est de même du *Genévrier commun* (*Juniperus communis*), du *Taxodium distichum*, nommé *Cyprès de la Louisiane* et *Cyprès chauve d'Amérique*, parce que ses feuilles tombent à l'automne. Tout le monde sait que les baies du Genévrier, d'une saveur sucrée et aromatique, fournissent, par la fermentation, une liqueur spiritueuse appelée *Gin* ou *Genièvre*, et par la décoction, le *Rob de genièvre*, usité comme tonique. Enfin, son bois est employé en fumigations aromatiques. *Les jeunes pousses de Sapin*, particulièrement de l'*Abies pectinata*, sont usitées dans les affections pulmonaires chroniques et rhumatismales, sous le nom de *Bourgeons de Sapin*. On les administre alors sous forme d'infusion. On les fait *encore macérer dans du vin ou de la bière : ces boissons sont fort* usitées comme antiscorbutiques. Les jeunes pousses du *Pinus sylvestris* sont aussi employées au même usage. En outre, on les substitue quelquefois au Houblon dans la fabrication de la bière. *Anciennement, on attribuait des propriétés astringentes et fébrifuges* aux fruits ou noix du *Cupressus sempervirens* et du *C. pendula*. L'huile volatile et fétide que fournit le *Juniperus oxycedrus* est employée, dans la médecine vétérinaire, sous le nom d'*Huile de Cade*, pour *guérir la gale des chevaux et des moutons*. Elle est aussi diurétique et emménagogue. — Enfin, les graines de plusieurs espèces de Con. sont comestibles. Celles du *Pin pignon* (*Pinus pinea*) sont grosses, et contiennent une amande d'un goût fort agréable, qu'on nomme *Pignon*, *Pignon doux*. Dans nos départements méridionaux et dans les autres pays où cet arbre est commun, on consomme une grande quantité de ces amandes, soit en les mangeant à la main, soit en les faisant entrer dans des préparations et friandises très-recherchées, dont certaines leur empruntent leur nom (*Pignonat*). Autrefois, on s'en servait aussi fort souvent pour préparer des émulsions adoucissantes. On mange également les amandes du *Pinus Cembra*, du *P. lambertiana* et du *P. gerardiana*. L'*Araucaria imbricata*, arbre extrêmement répandu dans le Chili, produit des cônes qui égalent presque la tête d'un enfant, et dont chaque écaille renferme une graine cylindroïque, plus grosse que celle du Pin Pignon, et contenant une amande très-douce et de fort bon goût : aussi s'en fait-il une grande consommation dans le pays. Bidwill a vu les habitants de la baie de Moreton, dans la Nouvelle Hollande, faire leur nourriture des graines de l'*Araucaria Bidwillii*.

* **CONIOMYCÈTES.** s. m. pl. Bot. V. Champignon.

CONIQUE. adj. 2 g. Qui a la forme d'un cône. *Miroir c. Un moule c.* || Qui a rapport au cône. *Sections coniques.*

Enc. En Géométrie, on donne le nom de *Sections coniques* aux lignes formées par l'intersection d'un plan avec la surface d'un cône. Ces lignes forment des figures et acquièrent des propriétés différentes, selon les différentes positions du plan relativement à l'axe du cône. On en distingue cinq espèces : — 1° Lorsque le cône est partagé par un plan qui passe par son sommet, l'intersection commune de la surface conique et du plan produit *deux lignes droites* qui se rencontrent au sommet du cône. — 2° Lorsque le plan sécant est parallèle à la base du cône, ou, en d'autres termes, perpendiculaire à l'axe de celui-ci, la section est un *Cercle* (Fig. 1. HLKM). — 3° Lorsque le plan sécant traverse obliquement les deux côtés du cône, de manière à ne pouvoir rencontrer la base de ce dernier que si elle est prolongée hors du solide, la section est une *Ellipse* (Fig. 2. FMEL). — 4° Lorsque le plan sécant est parallèle à l'un des côtés du cône, la section est une *Parabole* (Fig. 1. EDC). — 5° Lorsque le plan qui coupe le cône a une position telle, qu'en prolongeant ce plan il coupe également le cône opposé, la section est une *Hyperbole* (Fig. 3. ECD). [Pour plus de simplicité, nous avons, dans ces définitions, supposé le cône droit.] — Ces cinq figures sont les seules que l'on puisse former par l'intersection d'un plan avec la surface d'un cône ; il y a donc véritablement cinq sections coniques. Mais, comme l'étude des lignes droites et du cercle constitue l'objet propre de la géométrie élémentaire, quand on parle de sections coniques, on veut toujours désigner les trois dernières courbes que nous avons nommées, c.-à-d. l'*Ellipse*, la *Parabole* et l'*Hyperbole*.

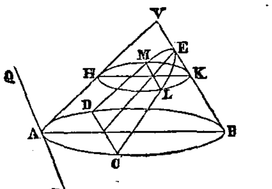

Fig. 1.

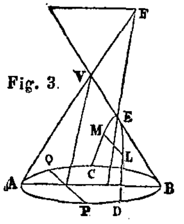

Fig. 3.

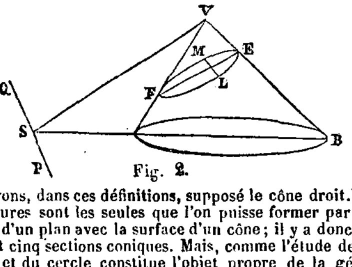

Fig. 2.

L'origine commune des sections coniques fait assez pressentir les analogies que doivent offrir leurs propriétés, ainsi que leurs relations mutuelles. Quant à ces dernières, il est facile de les rendre sensibles en supposant que le plan VPQ tourne autour d'un axe qui passe par V parallèle à PQ, et que le plan sécant EML l'accompagne dans sa révolution en conservant toujours son parallélisme. Supposons donc que la révolution commence lorque le plan VPQ est parallèle à la base. Dans cette position, l'intersection du cône avec EML est un cercle. Lorsque VPQ change sa position et s'incline sur le plan de la base, la section EMFL (Fig. 2) devient une ellipse. Le plan VPQ continuant à tourner, l'ellipse devient de plus en plus allongée, jusqu'à ce qu'enfin PQ devienne tangent au plan de la base (Fig. 1), et alors la courbe, au lieu de revenir sur elle-même, forme deux branches infinies, et devient une parabole. La révolution continuant, la ligne PQ tombe en dedans de la base du cône (Fig. 3) : la section EML présente encore des branches infinies, mais ici son axe EG rencontre le cône opposé en F, qui est le sommet d'une autre section entièrement semblable et égale à EML ; en conséquence, l'hyperbole a deux paires de branches, qui, à cause des cônes opposés, sont appelées hyperboles opposées. Maintenant, supposons que dans cette position (où FQ tombe à l'intérieur de la base) la distance entre les deux plans VPQ et EML vienne à diminuer : à mesure que *cette distance diminuera*, la *courbure des branches hyperboliques* diminuera proportionnellement ; enfin, lorsque la distance se trouvera nulle, la courbure s'évanouira aussi, et les deux branches formeront un système de deux lignes droites qui *se couperont l'une l'autre, au sommet du cône.*

Les géomètres de l'école de Platon sont les premiers qui aient étudié les sections coniques. Ils n'admettaient, il est vrai, dans leur géométrie que le cône droit, et ils supposaient la section *formée par un plan perpendiculaire à son côté. Par conséquent*, les trois sections étaient formées par trois cônes différents, les angles au sommet étant droit, aigu et obtus. Ainsi, la parabole était produite par un cône rectangulaire, l'ellipse par un cône acutangulaire, et l'*hyperbole par un cône obtus*. Suivant Eutocius, Apollonius de Perge serait le premier qui ait démontré qu'on peut obtenir les trois sections avec tout cône droit ou oblique, et quel que soit l'angle de son sommet, l'espèce de la courbe étant déterminée seulement par les *différences d'inclinaison* du plan de la section relativement au cône lui-même. Néanmoins, il a été établi qu'Archimède, qui florissait 50 ans environ avant Apollonius, avait connaissance de ce fait, qu'un même cône peut donner trois sections coniques. Pappus attribue à Apollonius l'invention des noms qui servent à désigner ces courbes ; cependant, il est certain que le terme de parabole se trouve déjà dans les écrits d'Archimède.

Quoique ces trois courbes aient été d'abord signalées comme résultant des sections du cône, elles appartiennent pourtant incontestablement à la géométrie plane. Ainsi, l'on peut définir leur génération et rechercher leurs propriétés en écartant toute considération quelconque de géométrie des solides. En conséquence, la plupart des géomètres modernes traitent généralement ces trois espèces de courbes comme engendrées par le mouvement de points sur un plan. Wallis et le célèbre Jean de Witt paraissent être les premiers qui aient adopté cette méthode.

On a proposé diverses définitions de ces courbes *in plano*. On définit ordinairement la parabole par cette propriété, que la distance d'un point quelconque, dans la courbe, à partir du foyer, est la même que sa distance à la directrice. Pour l'ellipse et l'hyperbole, on les définit le plus ordinairement par la propriété suivante : si l'on prend un point quelconque dans la courbe, et si de ce point on tire des lignes droites aux deux foyers, la somme de ces lignes, dans le cas d'une ellipse, ou leur différence, dans le cas d'une hyperbole, est une quantité constante. Le motif qui semble avoir déterminé le choix de cette propriété pour définir ces courbes, c'est uniquement la facilité avec laquelle on peut les décrire par des procédés mécaniques. Cette propriété, en effet, n'offre aucun avantage particulier pour la recherche des autres propriétés des courbes en question. Ainsi, par ex., non-seulement elle n'indique point l'affinité qui existe entre les trois sections, mais encore elle n'est pas applicable à la parabole, qui n'a qu'un foyer. Aussi Boscovich a-t-il choisi une propriété qui donne une définition également applicable à ces trois sections, et au moyen de laquelle on peut, par une seule démonstration, établir les propriétés générales communes à ces courbes. Cette propriété s'énonce ainsi : un point et une ligne droite étant donnés par position sur un plan, un autre point qui se meut dans le même plan, de telle façon que sa distance du point donné soit dans un rapport constant avec sa distance de la ligne droite donnée, décrit une section conique. Lorsque le rapport constant est un rapport d'égalité, la courbe décrite par le point mobile est une *Parabole ;* lorsque ce rapport est un rapport de minorité, la courbe est une *Ellipse ;* et quand c'est un rapport de majorité, une *Hyperbole*.

On peut encore rechercher les différentes propriétés des *sections coniques* au moyen de l'analyse algébrique ; et de même que toutes les courbes sont dérivées du même cône, de même toutes leurs équations sont renfermées dans une équation générale du second degré, entre deux variables. Dans sa forme la *plus générale*, l'*équation du second* degré entre les deux variables x et y, est : $A y^2 + B xy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$. Or, en assignant certaines valeurs aux coefficients constants A, B, C, D, E, F, ou en supposant certaines relations entre eux, *cette équation devient l'équation d'une ellipse*, d'une hyperbole, d'une parabole, d'un cercle, ou celle d'un système de deux lignes droites ; et l'on peut démontrer que, quelles que soient les valeurs des coefficients, elle ne peut exprimer que l'une ou l'au*tre de ces courbes*.

L'étude des sections coniques, qui, dans l'antiquité, n'était qu'une théorie de mathématiques pures sans application d'aucune espèce, a acquis dans les temps modernes un haut intérêt *à cause de leur usage* **dans** *plusieurs sciences physiques, notamment* dans l'astronomie et la balistique. On a donc pu dire, avec raison, que c'est aux spéculations, en apparence stériles, des philosophes grecs sur les sections coniques, que nous devons les sublimes théories de *Kepler et de* Newton, *car la connaissance* des propriétés de ces courbes a certainement joué un grand rôle dans la découverte de la vraie nature des orbites planétaires et du véritable système du monde. Pourquoi n'en serait-il pas de même de certaines spéculations scientifiques modernes qui paraissent aujourd'hui sans application possible, et qui en conséquence sont regardées avec dédain par les hommes pratiques de notre époque. — Voy. Ellipse, Parabole, Hyperbole.

* **CONIROSTRES.** s. m. pl. T. Ornith. V. Passereau.

* **CONIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Ciguë.

CONJECTURAL, ALE. adj. Qui n'est fondé que sur des conjectures. *Un art c.* — Abusiv., *Une preuve conjecturale.*

CONJECTURALEMENT. adv. Par conjecture. *Je n'en puis parler que conjecturalement.*

CONJECTURE. s. f. Opinion que l'on fonde, jugement que l'on forme sur des analogies, ou sur de simples apparences, relativement à une chose obscure, cachée ou inconnue. *Forte c. Faible, légère, vaine c. C. trompeuse, bien fondée, mal fondée, hasardée. Tirer une c. de... Appuyer, fonder, former, faire des conjectures sur... Je n'en parle que par c. Se perdre en conjectures. Si ma c. ne me trompe. Cet art n'est fondé que sur des conjectures.*

CONJECTURER. v. a. (lat. *conjectare*, augurer). Inférer, porter un jugement en se fondant sur certaines apparences, certaines analogies. *De ces circonstances je conjecture qu'il pourrait bien être notre voleur. Ce que je conjecture de là, c'est que... C. la perte de quelqu'un. Fort souvent un médecin ne peut que c.* = Conjecturé, ée. part.

CONJOINDRE. v. a. Joindre, unir ensemble. Ne se dit guère qu'en parlant De mariage. *C. par mariage. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a conjoint.* = Conjoint, ointe. part. || T. Jurispr. Se dit subst. et au masc. De l'un et de l'autre des époux. *Les futurs conjoints. Le c. survivant.* = Conj. V. Joindre.

CONJOINT, OINTE, adj. T. Musiq. *Degré conjoint*. Voy. Degré.

Enc. — On nomme *Règle conjointe* une operation arithmétique qui a pour objet de déterminer le rapport de deux quantités liées entre elles par d'autres rapports intermédiaires. On l'appelle ainsi, parce que, dans ce calcul, on ramène par voie de multiplication plusieurs rapports donnés à un seul, ce qui donne lieu à un rapport composé. Ainsi, par ex., sachant que 1 *mètre* 30 *cent.* = 4 *pieds* français, et que 27 *yards* anglais = 76 de ces *pieds*, on demande combien 60 *mètres* valent d'*yards ?* Il serait aisé de résoudre le problème au moyen des *proportions*, mais la règle c. nous donne le même résultat d'une manière plus simple et plus directe. En effet, représentons par x le nombre d'yards que nous cherchons, et écrivons les rapports donnés sous forme d'équations :

$$\begin{aligned} 1 \text{ mèt. } 30 &= 4 \text{ pieds.} \\ 76 \text{ pieds} &= 27 \text{ yards.} \\ x \text{ yards} &= 60 \text{ mètres.} \end{aligned}$$

Maintenant, nous multiplions ces égalités membre à membre, et nous égalons les produits, ce qui nous donne

$$1 \text{ m. } 30 \times 76 \times x = 4 \times 27 \times 60,$$

d'où nous tirons

$$x = \frac{4 \times 27 \times 60}{1{,}30 \times 76} = \frac{6480}{98{,}80} = 64{,}37.$$

Par conséquent 60 mètres valent 64 yards 37/100, ou environ 64 yards et 2/5.

Le procédé que nous venons de suivre est facile à comprendre. En effet, chacune des équations particulières étant admise comme vraie, puisqu'elle se trouve dans l'énoncé du problème, il suffit de démontrer que l'égalité des produits membre à membre est également vraie. Pour cela, on n'a qu'à multiplier les deux membres de la première équation par 76, et ceux de la seconde par 4, on aura ainsi les nouvelles équations : 98 mèt. 80 = 304 pieds, et 304 pieds = 108 yards. Maintenant, supprimant les deux termes semblables, on obtient 98 mèt. 80 = 108 yards. Or, cette dernière équation étant équivalente aux deux premières, au lieu des trois équations ci-dessus, on n'en a plus que deux : 108 yards = 98,80 mèt., et 60 mèt. = x yards. En opérant sur ces deux dernières équations, comme on l'a fait sur les précédentes, c.-à-d. en multipliant la première par 60 et la seconde par 108, on obtient : 6480 yards = 5528 mèt., et 5528 mèt. = 98,80 × x yards. Or, supprimant les deux termes semblables dans les deux équations, il nous reste l'équation unique 6480 yards = 98,80 × x yards, ou $98{,}80 \times x = 6480$, ainsi qu'on l'a déjà obtenu.

L'opération que nous venons d'exposer est applicable à une infinité de rapports successivement enchaînés les uns à la suite des autres. Elle est surtout en usage dans la banque et le commerce, où elle est habituellement désignée sous le nom de *Règle d'arbitrage*. Nous ferons remarquer que, quel que soit le problème que l'on ait à résoudre, on peut indifféremment commencer par l'une des équations données ; mais il faut avoir soin de disposer celles-ci de manière que le premier et le dernier terme de la série soient de même nature, et qu'il en soit également de même pour le second terme de chaque équation relativement au premier de l'équation subséquente.

Les exemples ci-après donneront une idée suffisante des applications dont la règle c. est susceptible. — 1° Sachant déjà que 48 francs valent 52 shellings d'Angleterre ; que 15 shell. répondent à 6 florins d'Allemagne; que 50 florins sont équivalents à 7 ducats de Hambourg, et que 14 de ces ducats égalent 40 roubles de Russie, on veut savoir combien 2500 fr. valent de roubles. — Opérant comme précédemment, nous aurons d'abord les équations :

$$\begin{aligned} 48 \text{ francs} &= 52 \text{ shellings,}\\ 15 \text{ shellings} &= 6 \text{ florins,}\\ 50 \text{ florins} &= 7 \text{ ducats,}\\ 14 \text{ ducats} &= 40 \text{ roubles,}\\ x \text{ roubles} &= 2500 \text{ francs;} \end{aligned}$$

d'où nous tirerons l'égalité

$$48 \times 15 \times 50 \times 14 \times x = 52 \times 6 \times 7 \times 40 \times 2500,$$

$$\text{donc } x = \frac{52 \times 6 \times 7 \times 40 \times 2500}{48 \times 15 \times 50 \times 14} = 433\ 1/3.$$

Ainsi, on devra recevoir 433 roubles 1/3 pour 2500 francs. — 2° Un négociant français, voulant faire passer 1200 livres sterling à Londres, va trouver un banquier qui se charge de cette commission moyennant une remise de 1 p. 0,0 sur la somme totale. On demande quelle est, en francs, la somme à payer au banquier, sachant d'ailleurs que 26 livres sterling valent 150 roubles, que 75 roubles font 30 ducats de Hambourg, que 20 ducats de Hambourg correspondent à 42 piastres d'Espagne, et 12 piastres d'Espagne à 65 francs? En opérant absolument comme dans l'ex. qui précède, on trouve que 1200 livres sterling représentent 31,500 francs. Or, comme la commission exigée par le banquier est 1 p. 0,0 de cette somme, soit 315 fr., le négociant devra remettre à ce dernier 31,500 fr. + 315 fr. = 31,815 fr. — 3° Un capitaliste anglais veut faire passer à Pesth, en Hongrie, 2372 livres sterling. Il consulte le cours du change, et il trouve que, s'il emploie pour intermédiaires les banques de Paris et de Vienne, 59 fr. 30 de France valent 5 ducats de l'empereur qui circulent en Hongrie pour la même valeur, et 1 livre sterling vaut 24 fr., et que s'il fait son envoi par la Suisse et l'État de Venise, 4 livres sterling correspondent à 21 écus de Bâle, 50 de ceux-ci à 19 sequins de Venise, et 85 sequins à 86 ducats de l'empereur, il demande laquelle des deux voies lui est la plus avantageuse? Calculant d'abord, comme dans les exemples précédents, ce que donne le change de Paris et de Vienne pour 2372 livres sterling, on trouve

$$2372 \text{ livr. st.} = \frac{24 \times 5 \times 2372}{59.30} = 14 \times 5 \times 40 = 4800 \text{ duc.}$$

Cherchant ensuite combien les mêmes livres sterling valent de ducats de l'empereur, suivant le change de la Suisse et de Venise, on obtient :

$$2372 \text{ livr. st.} = \frac{21 \times 19 \times 86 \times 2372}{4 \times 50 \times 85} = 4787{,}81 \text{ duc.}$$

D'où il résulte que le change de Paris est le plus favorable, puisqu'il procure un bénéfice de 4800 — 4787,81, ou 12,09 ducats.

CONJOINTEMENT. adv. Ensemble, de concert. *Agissons c. dans cette affaire.*

CONJONCTIF, IVE. adj. T. Gram. Qui sert à joindre, à unir. *Particule conjonctive. — Adjectif c., Pronom c.*, V. Adjectif et Pronom. — *Locution conjonctive*, V. Conjonction.

CONJONCTION. s. f. Union. Se dit particul. De l'union de l'homme et de la femme. *C. par mariage. C. illicite.*

Enc. — *Définition et usage des conjonctions.* — La *Conjonction* est cette partie du discours qui sert à lier ensemble deux propositions. Dans cette phrase, *Dieu a parlé* et *tout a été fait*, nous avons deux propositions complètes, *Dieu a parlé*, *Tout a été fait.* Le mot *et*, qui les joint, n'appartient ni à l'une ni à l'autre; il ne fait que les rapprocher, que les lier, en montrant qu'il existe entre elles un rapport quelconque. Dans cette autre phrase, *Annibal fut heureux dans sa jeunesse*, mais *sa vieillesse fut en proie à de grandes tribulations*, nous avons également deux propositions. Le mot *mais* ne fait partie d'aucune des deux; il les lie et indique l'opposition qui existe entre l'idée exprimée par la première et celle qu'exprime la seconde. Dans la phrase, *Je veux* que *vous partiez*, la première proposition est, *Je veux;* la seconde, *Vous partiez.* Le mot *que*, qui les joint, montre en outre qu'il y a un rapport de subordination de la seconde à la première. La phrase, *Je partirai demain* ou *je serai malade*, car *mon voyage est indispensable*, renferme trois propositions : les deux premières sont réunies par le mot *ou*, qui exprime une idée de doute ou d'alternative; mais, de plus, elles sont liées à la troisième, qui marque que la première est la conséquence de la dernière. Dans tous ces exemples, les mots *et*, *mais*, *que*, *ou*, *car*, bien qu'ayant des significations différentes, servent néanmoins tous au même usage : ils lient les propositions entre lesquelles ils sont placés, et même le plus souvent ils indiquent la nature de ces mêmes rapports. Ces mots sont des *conjonctions.*

La c. étant, par sa nature, destinée à joindre ensemble deux propositions, il semble qu'elle ne puisse se trouver qu'entre des propositions : il semble surtout qu'elle ne puisse pas être placée au commencement d'une phrase. Il n'en est rien cependant. En effet, on la rencontre souvent, soit entre deux noms : *Antonin* et *Marc-Aurèle furent les deux plus grands hommes de leur siècle;* soit entre deux adjectifs : *Soyons sévères*, mais *justes;* soit entre deux verbes : *Nous devons aimer Dieu* et *le servir;* soit enfin au commencement d'une phrase : *Si vous le voulez, tout ira bien.* Mais ces exceptions et toutes celles qui leur ressemblent ne sont réellement qu'apparentes. Les trois premières phrases ne sont évidemment que des expressions abrégées qui équivalent à celles-ci : *Antonin fut le plus grand homme de son siècle*, et *Marc-Aurèle fut le plus grand homme de son siècle; Soyons sévères*, mais *soyons justes; Nous devons aimer Dieu et nous devons le servir.* Quant à la dernière, il y a une véritable inversion; c'est comme s'il y avait : *Tout ira bien*, si *vous le voulez.*

La c. est invariable, comme l'adverbe et la préposition : néanmoins elle se distingue aisément de ces deux parties du discours, les seules avec lesquelles on pourrait la confondre. En effet, d'un côté, elle ne sert jamais, comme l'adverbe, à modifier un adjectif, un verbe ou un adverbe; et de l'autre, elle n'exprime pas le rapport qu'une chose offre avec une autre, comme le fait la préposition.

Division des conjonctions. — Les grammairiens ont établi plusieurs sortes de divisions entre les conjonctions. — A. Considérées sous le rapport de leur forme, les conjonctions sont appelées *simples*, quand elles sont exprimées par un seul mot (*or*, *mais*, *que*, *car*, *puisque*, *comment*, *quoique*, etc.) et *composées*, lorsqu'elles sont formées par la réunion de plusieurs mots (*à moins que*, *parce que*, *pourvu que*), etc. Les conjonctions de cette dernière espèce s'appellent aussi *Locutions conjonctives*, et l'on désigne sous celui de *Particules conjonctives* les conjonctions formées par un monosyllabe. — B. Étudiées relativement à leur signification, les conjonctions sont classées en un certain nombre de catégories correspondantes aux diverses opérations de l'esprit. La plupart des grammairiens admettent les divisions suivantes : 1° Les conjonctions *copulatives* sont celles qui se bornent à lier les propositions, sans ajouter aucune idée particulière à l'idée de liaison; il y en a deux : *et*, *ni*. 2° Les conjonctions *augmentatives* expriment une idée accessoire d'accroissement et d'augmentation, et désignent une addition faite à quelque chose qui précède (*de plus*, *encore*, *d'ailleurs*, *au surplus*, *outre que*). 3° Les conjonctions *alternatives* ou *disjonctives* marq[illegible] alternative ou distinction, dans le sens des choses dont on parle (*ou*, *ou bien*, *sinon*, *tantôt*). 4° Les conjonctions *hypothétiques* et *conditionnelles* opposent entre les deux propositions qu'elles unissent une condition sans laquelle ce qu'exprime la première ne saurait avoir lieu (*si*, *soit*, *à moins que*, *pourvu que*, *quand*, *bien entendu que*, *à condition que*, etc.). 5° Les conjonctions *adversatives* expriment une opposition, une restriction avec ce qui précède et ce qui suit (*mais*, *quoique*, *combien que*, *encore que*, *au contraire*, *loin que*, *au moins*, *du moins*, *au lieu de*). 6° Les conjonctions *périodiques*, appelées aussi conjonctions *de temps et d'ordre*, marquent non-seulement une circonstance de temps, mais encore servent tellement à la liaison et à l'ordre du discours qu'elles continuent à en joindre toutes les parties (*pendant que*, *durant que*, *tandis que*, *tant que*, etc.) 7° Les conjonctions *causatives* ou *de motif* expriment la cause de la liaison qu'elles opèrent entre les propositions (*afin que*, *comme*, *car*, *aussi*, *de même que*, *de peur que*, etc.). 8° Les conjonctions *conclusives* servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente (*donc*, *vu que*, *attendu que*, *ainsi*, *partant*, etc.). 9° Les conjonctions *explicatives* sont celles qui lient sous forme d'explication (*savoir*, *de sorte que*, *de manière que*, etc.). 10° Les conjonctions *transitives* marquent un passage, une transition d'une chose à une autre (*or*, *au reste*, *du reste*, *après tout*, etc.). — D'autres grammairiens ne reconnaissent que deux espèces de conjonctions : des conjonctions *copulatives*, qui n'expriment qu'une liaison pure et simple (*et*, *ni*, *car*, *donc*, etc.); et des conjonctions *subordonnantes* ou *subjonctives*, qui font de la proposition qu'elles précèdent la subordonnée de celle qu'elles suivent (*si*, *que*, *quoique*, *attendu que*, etc.).

Observations sur l'emploi des conjonctions. — Nous venons de voir que la plupart des conjonctions indiquent la nature même du rapport qui existe entre deux propositions. Assez souvent, cependant, ce rapport se trouve encore exprimé par un changement dans la forme du verbe de la seconde proposition, quelquefois même dans celle des verbes des deux propositions à la fois. Ainsi, dans la phrase, *Les hommes seraient heureux s'ils le voulaient*, le rapport conditionnel que présentent ces deux propositions est indiqué, non-seulement par la conjonction *si*, mais encore par la forme du verbe de la première proposition, *seraient*. Il en est de même quand on dit : *Je veux* que *vous veniez*, où l'idée de subordination qui existe entre les propositions est marquée à la fois par le mot *que* et par la forme du verbe *veniez*. Ces variations de formes sont, comme nous le verrons ailleurs, ce qu'on appelle des *modes*. Dans certaines langues, dans la langue grecque et dans la latine par ex., elles suffisent quelquefois pour subordonner une proposition à une autre, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emploi d'une c. Ainsi, en latin, les mots *Jubeo exeatis* ont un sens tout aussi clair que leurs équivalents français, *J'ordonne* que *vous sortiez*. Enfin, comme certaines conjonctions sont toujours suivies de l'emploi du même mode, on exprime cette espèce de coexistence en disant que telle c. *gouverne* ou *régit* tel ou tel mode, qu'elle *veut* le verbe à tel ou tel mode.

Nous aurions ici à présenter quelques autres observations sur la place que doivent occuper les conjonctions dans la phrase, sur l'emploi qu'on en peut faire, etc.; mais, comme il est impossible de formuler sur ces divers points aucune règle générale, nous croyons plus convenable de renvoyer tous ces détails aux conjonctions mêmes qui peuvent donner lieu à quelque remarque particulière.

Nombre des conjonctions. — Les auteurs sont fort peu d'accord sur le nombre de conjonctions qui existent dans notre langue. Tandis que Girard le fixe à 53, Marmontel le porte à 112, et d'autres le réduisent à 40, 25 et même au-dessous. Ainsi, l'un de nos grammairiens actuels les plus distingués, Bernard-Jullien n'admet que 13 conjonctions (*et*, *mais*, *car*, *si*, *donc*, *ni*, *ou*, *or*, *que*, *comme*, *quand*, *comment*, *quoique*) qui toutes, selon lui, sont des mots simples, à l'exception de la dernière. Suivant nous, ces recherches sont parfaitement oiseuses; car ce qui nous intéresse, c'est de savoir la fonction que la c. doit remplir, et de reconnaître si tel ou tel mot la remplit exactement, peu importe que ce mot soit simple ou qu'il soit composé. Peu importe aussi, dans ce dernier cas, que les éléments qui forment la c. soient fondus en un seul mot, comme dans *quoique*, ou restent séparés, comme dans *parce que*. Il nous semble même que tout autre point de vue est arbitraire; car, si l'on veut s'inquiéter de l'origine et de la dérivation des mots qui constituent nos conjonctions, on arrive, à l'aide de la logique, à n'en admettre que 3 au plus (*et*, *ni* et *si*), au lieu de 12. En effet, *mais* est l'adv. latin *magis; car* représente un pronom et un substantif latins *quâ re; or* est aussi un subst. lat. *hora; que* est le pron. lat. *quod; donc* est formé d'une prép., d'un adv. et d'un pron., *de unde quod*, etc.

Astron. — On appelle *Conjonction* la rencontre de deux astres au même point du zodiaque. La c. est dite *vraie*, lorsque les deux astres ont la même longitude et la même latitude, et *apparente*, lorsque la longitude seule est la même. Une c. vue de la Terre est encore dite *géocentrique*, et on appelle *héliocentriques* les conjonctions que verrait un observateur placé, par hypothèse, au centre du Soleil. — En outre, les conjonctions de Mercure et de Vénus, planètes qui sont plus près du soleil que la Terre, se distinguent en *supérieures* et *inférieures*. Dans le premier cas, le Soleil est entre la Terre et l'une de ces deux planètes; dans le second, il y a interposition de Mercure ou de Vénus entre le Soleil et la Terre. — Tous les mois, la Lune se trouve en c. avec le Soleil; cette c. se désigne simplement sous le nom de *c. de la lune*. On dit, au contraire, qu'elle est en *opposition*, lorsqu'elle se trouve également avec la Terre sur une même droite partant du Soleil, la Terre étant alors entre la Lune et le Soleil. La c. de la Lune correspond à la *nouvelle lune* et son opposition à la *pleine lune*. Lorsque la c. est parfaite, il y a éclipse de Soleil, et lorsque l'opposition est parfaite, il y a éclipse de Lune (v. Éclipse). Les conjonctions et les oppositions de la Lune ont reçu le nom commun de *Syzigies* (v. Marée). — Il peut y avoir des conjonctions de 3, de 4, etc., planètes; mais ces *grandes conjonctions*, comme disaient les astrologues, sont d'autant plus rares que le nombre des planètes qui doivent se trouver sur la même ligne est plus considérable. On a calculé qu'il y a eu l'an 2461 av. notre ère, le 8 fév., une grande c. de 5 planètes, savoir la Lune, Jupiter, Saturne, Mars et Mercure, dans la constellation des Poissons.

CONJONCTIVE. s. f. T. Anat. ***CONJONCTIVITE.** s. f. T. Méd. Voy. Œil.

CONJONCTURE. s. f. (lat. *cum*, avec; *junctura*, liaison). Situation, état quelconque, qui résulte d'un concours simultané d'événements, d'affaires, d'intérêts. *Heureuse*, *fatale c. C. favorable*, *défavorable. Dans cette fâcheuse c. Profitez de la c. Se plier aux conjonctures de la vie.* = Syn. V. Cas.

CONJOUIR (se). v. pron. Se réjouir avec quelqu'un de quelque chose d'heureux qui lui est arrivé. = Conjouissance. s. f. Témoignage de la part que l'on prend à la joie qu'éprouve une autre personne à la suite de quelque événement heureux. *Compliment*, *lettre de c.* — Ces deux mots sont aujourd'hui inusités.

CONJUGAISON. s. f. (lat. *cum*, ensemble; *jugare*, attacher au joug). T. Gram. L'ensemble des formes que possède un verbe donné. ‖ T. Anat. *C. des nerfs*, se dit de la Réunion de certains nerfs. — *Trous de c.*, V. Vertèbre.

Enc. — Dans la plupart des langues, le verbe admet une très-grande variété de formes grammaticales. Dans la nôtre, par ex., il indique au moyen de flexions particulières : — 1° Les divers états de l'âme, comme la volonté, par l'impératif : *Sors*, *Frappe;* le vœu ou le désir, par le subjonctif : *Je souhaite que cela te réussisse; Puissé-je*, etc. C'est ce que les Latins appelaient *modus* (manière d'être), d'où est venu notre mot français *Mode*, qui a le même sens. — 2° La personne du sujet de la proposition : *Je pars*, *nous partons*, *vous partez*, *ils partent*. — 3° Le moment de la durée, ou le temps auquel se rapporte l'action : *Je lis*, *j'ai lu*, *je lirai* — 4° Le nombre, c.-à-d. si le sujet représente une seule personne ou une seule chose, plusieurs personnes ou plusieurs choses : *Je lis*, *nous lisons*, *ils lisent;* et même quelquefois le genre, comme dans le participe : *Aimé*, *aimée*, *aimés*, *aimées*. — 5° L'état du sujet, c.-à-d. s'il fait ou reçoit l'action, ou même s'il fait l'action et la reçoit en même temps : *Je frappe*, *je suis frappé*, *je me frappe*. Les formes qui indiquent ces dernières circonstances sont désignées chez nous par le mot *Voix*. — La réunion de toutes ces flexions ou variations, disposées selon un certain ordre, s'appelle *Conjugaison;* du latin *conjugatio*, qui veut dire réunion, accouplement ou arrangement symétrique.

De bonne heure, les grammairiens ont remarqué que, dans une même langue, certains verbes expriment les idées de mode, de temps, de nombre, de voix et de personne, par certaines variations, tandis que d'autres verbes emploient, pour marquer ces mêmes idées, des terminaisons entièrement différentes. En conséquence, ils ont formé autant de groupes ou classes de verbes, qu'ils ont trouvé de systèmes particuliers de flexions, et chacun de ces systèmes ou de ces groupes a reçu, par extension, le nom de *conjugaison*. Ainsi, on dit qu'une langue a quatre, cinq, six conjugaisons, pour exprimer que les flexions de ses verbes forment quatre, cinq, six catégories particulières. En outre, les grammairiens ont adopté pour chacune de ces catégories un *Paradigme*, c.-à-d. un modèle auquel on compare tous les verbes à flexions analogues. Ceux dont la c. est parfaitement conforme aux types choisis, sont dits *réguliers*, tandis qu'on appelle *irréguliers* ceux dont les variations s'écartent plus ou moins du modèle. Comme il y a aussi des verbes qui ne possèdent pas toutes les formes particulières aux mots de leur classe, on en a fait encore une catégorie particulière sous le nom de *verbes défectifs*. D'après cela, les expressions *C. régulière*, *C. irrégulière* et *C. défective* n'ont pas besoin d'être plus longuement définies. Enfin, l'on appelle *C. active* l'ensemble des formes que prend un verbe, quand il exprime une action faite par la sujet, et *C. passive* l'ensemble des formes qu'il affecte, lorsque l'action est soufferte par le sujet lui-même.

Le nombre des conjugaisons varie presque pour chaque langue. Bien plus, il arrive souvent que les grammairiens ne peuvent s'entendre sur le nombre des conjugaisons qu'il convient d'admettre dans une langue quelconque. Cette divergence s'explique aisément par ce fait, que les auteurs ne se placent pas au même point de vue, les uns généralisant à l'excès, et les autres tendant trop à particulariser. Ainsi, en hébreu, les uns admettent huit conjugaisons, tandis que d'autres n'en reconnaissent que cinq, et que beaucoup même n'en admettent qu'une seule. Dans la langue turque, on établit, en général, deux conjugaisons, et, en réalité, il n'y en a qu'une. Les grammairiens grecs admettent quatre conjugaisons régulières, l'une pour les verbes dits en ω pur, c.-à-d. dont la terminaison et le radical restent constamment distincts, et les trois autres pour les verbes en αω, εω, οω, appelés *contractes*, dans lesquels la dernière lettre du radical se réunit, à certains temps, avec la première voyelle de la terminaison. On trouve aussi quatre conjugaisons dans la langue latine. Ces conjugaisons se reconnaissent à la désinence de l'infinitif, qui est *are* pour la première, *ēre* pour la seconde, *ĕre* pour la troisième, et *ire* pour la quatrième. Elles ne sont qu'une imitation des conjugaisons grecques. La troisième correspond à la c. en ω pur; les trois autres, celles en *are*, *ēre*, *ire*, sont véritablement des conjugaisons contractes. Dans l'allemand, tous les verbes, à l'exception d'un seul, *seyn*, être, se terminent en *en* au présent de l'infinitif, ce qui a fait dire aux grammairiens que cette langue n'a qu'une seule conj. L'espagnol et l'italien ont trois conjugaisons, qui se distinguent, comme dans les langues précédentes, par le présent de l'infinitif; ce temps est en *ar*, *er* et *ir*, pour le premier; et *are*, *ere*, *ire*, pour le second. Les grammairiens français reconnaissent quatre conjugaisons, distinguées par l'infinitif présent. Ainsi, les verbes en *er* sont dits de la *première c.*; ceux en *ir*, de la *seconde;* ceux en *oir*, de la *troisième*, et ceux en *re*, de la *quatrième*.

Les verbes français, sauf ceux en *er*, qui se conjuguent à peu près tous sur un type unique, présentent un si grand nombre d'exceptions, que la classification communément adoptée est tout à fait défectueuse. Ainsi, dans les verbes en *ir*, en *oir* et en *re*, il arrive très-souvent que le présent de l'infinitif seul est semblable au paradigme. Quelques grammairiens ont cru pouvoir se tirer d'embarras en adoptant autant de paradigmes que l'on peut établir de séries de terminaisons différentes en conjuguant nos verbes à tous leurs temps et à tous leurs modes. On est ainsi arrivé à produire, sans compter la conjugaison en *er*, 15 paradigmes en *ir*, 13 en *oir*, et 23 en *re*, c.-à-d. une cinquantaine de conjugaisons particulières. La plupart ont trouvé plus simple de rejeter dans la liste des verbes irréguliers tous ceux qui s'écartent plus ou moins des quatre paradigmes. « N'est-il pas pitoyable, dit un de nos grammairiens les plus distingués, Bernard-Jullien, d'avoir des règles si mauvaises, des divisions si mal faites, que les individus auxquels on les applique s'en échappent en si grand nombre? — La seule voie rationnelle, ajoute-t-il, pour bien apprendre nos verbes, c'est d'étudier les temps primitifs des verbes simples, puisque les composés se conjuguent absolument de même. C'est là une connaissance tout à fait positive, et qui ne dépend d'aucune théorie préconçue, puisque ce sont des mots français qu'il faut absolument savoir, et qu'il a été jusqu'ici impossible de les réduire en classes analogues, autrement que par les liens de famille qui unissent ces mots. Ainsi donc, le radical du verbe une fois connu, on n'a qu'à y joindre les terminaisons qu'il peut recevoir, et qui se réduisent en réalité à un très-petit nombre. ».

Le tableau ci-après indique les inflexions que présentent les quatre conjugaisons régulières admises par tous les ouvrages qui servent à l'enseignement scolaire. Nous n'y joignons pas, comme cela se pratique habituellement dans les grammaires, la liste des modifications que peut offrir la c. des verbes irréguliers, parce que, dans les articles consacrés à chacun de ces derniers, nous avons soin d'indiquer exactement les formes particulières dont il est susceptible. Enfin, nous ne donnons pas non plus de modèle pour les conjugaisons dites *négative*, *interrogative*, et *négative et interrogative*, parce que quelques mots suffisent pour faire comprendre en quoi elles consistent. 1° Dans la c. négative, on place le temps variable du verbe entre *ne* et *pas* : *Je* ne *viendrai* pas; *Il* n'*est* pas *venu*, etc. 2° On conjugue interrogativement, en mettant le pronom après la forme variable du verbe : *Viendrez*-vous? *Est*-il *venu?* 3° Enfin, dans la c. négative et interrogative, on procède comme dans la négative, mais en plaçant le pronom après la partie variable du verbe : Ne *viendras*-tu *pas? Ne serait*-il *pas venu?*

INDICATIF (1er MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

	Conj. en ER.	*Conj. en* IR.	*Conj. en* OIR.	*Conj. en* RE.
Je	chant *e.*	fin *is.*	reç *ois.*	rend *s.*
Tu	— *es.*	— *is.*	— *ois.*	— *s.*
Il	— *e.*	— *it.*	— *oit.*	rend
Nous	— *ons.*	— iss*ons.*	rec ev*ons.*	— *ons.*
Vous	— *ez.*	— iss*ez.*	— ev*ez.*	— *ez.*
Ils	— *ent.*	— iss*ent.*	reç *oivent.*	— *ent.*

IMPARFAIT.

Je	chant *ais.*	fin iss*ais.*	rec ev*ais.*	rend *ais.*
Tu	— *ais.*	— iss*ais.*	— ev*ais.*	— *ais.*
Il	— *ait.*	— iss*ait.*	— ev*ait.*	— *ait.*
Nous	— *ions.*	— iss*ions.*	— ev*ions.*	— *ions.*
Vous	— *iez.*	— iss*iez.*	— ev*iez.*	— *iez.*
Ils	— *aient.*	— iss*aient*	— ev*aient.*	— *aient.*

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Je	chant *ai.*	fin *is.*	reç *us.*	rend *is.*
Tu	— *as.*	— *is.*	— *us.*	— *is.*
Il	— *a.*	— *it.*	— *ut.*	— *it.*
Nous	— *âmes.*	— *îmes.*	— *ûmes.*	— *îmes.*
Vous	— *âtes.*	— *îtes.*	— *ûtes.*	— *îtes.*
Ils	— *èrent.*	— *irent.*	— *urent.*	— *irent.*

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR SUR-COMPOSÉ.

J'ai eu	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

FUTUR ABSOLU.

Je	chant *erai.*	fin *irai.*	rec ev*rai.*	rend *rai.*
Tu	— *eras.*	— *iras.*	— ev*ras.*	— *ras.*
Il	— *era.*	— *ira.*	— ev*ra.*	— *ra.*
Nous	— *erons.*	— *irons.*	— ev*rons.*	— *rons.*
Vous	— *erez.*	— *irez.*	— ev*rez.*	— *rez.*
Ils	— *eront.*	— *iront.*	— ev*ront.*	— *ront.*

FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

J'aurai	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

CONDITIONNEL (2e MODE).

PRÉSENT.

Je	chant *erais.*	fin *irais.*	rec ev*rais.*	rend *rais.*
Tu	— *erais.*	— *irais.*	— ev*rais.*	— *rais.*
Il	— *erait.*	— *irait.*	— ev*rait.*	— *rait.*
Nous	— *erions.*	— *irions.*	— ev*rions*	— *rions.*
Vous	— *eriez.*	— *iriez.*	— ev*riez.*	— *riez.*
Ils	— *eraient.*	— *iraient*	— ev*raient*	— *raient.*

PASSÉ.

J'aurais J'eusse	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

IMPÉRATIF (3e MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Chant *e.*	Fin *is.*	Reç *ois.*	Rend *s.*
— *ons.*	— iss*ons.*	rec ev*ons.*	— *ons.*
— *ez.*	— iss*ez.*	— ev*ez.*	— *ez.*

SUBJONCTIF (4e MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je	chant *e.*	fin iss*e.*	reç oiv*e.*	rend *e.*
Tu	— *es.*	— iss*es.*	— oiv*es.*	— *es.*
Il	— *e.*	— iss*e.*	— oiv*e.*	— *e.*
Nous	— *ions.*	— iss*ions.*	rec ev*ions.*	— *ions.*
Vous	— *iez.*	— iss*iez.*	— ev*iez.*	— *iez.*
Ils	— *ent.*	— iss*ent.*	reç oiv*ent.*	— *ent.*

IMPARFAIT.

Que je	chant *asse.*	fin *isse.*	reç *usse.*	rend *isse.*
Tu	— *asses.*	— *isses.*	— *usses.*	— *isses.*
Il	— *ât.*	— *ît.*	— *ût.*	— *ît.*
Nous	— *assions.*	— *issions.*	— *ussions*	— *issions.*
Vous	— *assiez.*	— *issiez.*	— *ussiez.*	— *issiez.*
Ils	— *assent.*	— *issent.*	— *ussent.*	— *issent.*

PRÉTÉRIT.

Que j'aie	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

INFINITIF (5e MODE).

PRÉSENT.

	Chant *er.*	Fin *ir.*	Rec ev*oir.*	Rend *re.*

PRÉTÉRIT.

Avoir	chant *é.*	fin *i.*	reç *u.*	rend *u.*

PARTICIPE PRÉSENT.

	Chant *ant.*	Fin iss*ant.*	Rec ev*ant.*	Rend *ant.*

PARTICIPE PASSÉ.

	Chant *é, ée.*	Fin *i, ie.*	Reç *u, ue.*	Rend *u, ue.*

PARTICIPE FUTUR.

Devant	chant *er.*	fin *ir.*	rec ev*oir.*	rend *re.*

CONJUGAL, ALE. adj. (lat. *conjugium*, mariage). Qui concerne l'union du mari et de la femme. *Le lien c. L'amour c. La foi conjugale.*

CONJUGALEMENT. adv. Selon l'union qui doit être entre le mari et la femme. *Vivre conjugalement.*

CONJUGUER. v. a. Exprimer méthodiquement les différentes inflexions et terminaisons d'un verbe. *C. un verbe.* Absol., *Il sait décliner et c.* = SE CONJUGUER. v. pron. Être construit. *Ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire Être.* ‖ Être conjugué. *Le verbe Louer se conjugue comme le verbe Aimer.* = CONJUGUÉ, ÉE. part. ‖ T. Bot. *Feuilles conjuguées*, V. FEUILLE. — Subst. *Conjuguées.* s. f. pl. Voy. CONFERVACÉES.

CONJURATEUR. s. m. Celui qui forme ou dirige une conjuration. Vx et inus. ‖ Soi-disant magicien qui prétend, au moyen de certaines paroles, chasser les démons, détourner les maladies, les tempêtes, etc. *C. des tempêtes.*

CONJURATION. s. f. Association d'individus qui se sont engagés par serment à concourir à l'exécution d'un complot contre l'État, ou contre le souverain. *La c. de Catilina. La c. d'Amboise. Faire, former, tramer une c. contre le prince. Entrer dans une c.* ‖ T. Théol. V. EXORCISME. — Par anal., Paroles, formules mystérieuses au moyen desquelles les soi-disant magiciens prétendent chasser les démons, détourner les maladies, les tempêtes, etc. Dans ce sens, il s'emploie le plus souvent au plur. *Il commença ses conjurations.* — Par ext., Prière très-instante. *Il employa en vain pour le fléchir les prières, les conjurations.*

CONJURER. v. a. (latin. *cum*, ensemble; *jurare*, jurer). Résoudre de concert de commettre quelque attentat. *Catilina et ses complices avaient conjuré la ruine de la République.* — Par ext., en parlant De simples particuliers, on dit, *C. la perte de quelqu'un.* ‖ T. Théol. Exorciser. *Esprit immonde, je te conjure par le saint nom de Dieu.* — Par anal., Prononcer certaines formules au moyen desquelles de soi-disant magiciens prétendent chasser les démons, détourner les maladies, les tempêtes, etc. — Fig., *C. la tempête, c. l'orage.* Détourner par son adresse, par sa prudence, un malheur dont on est menacé. *C. la colère céleste.* S'efforcer par ses prières de calmer la colère céleste. *Il ne put c. sa triste destinée*, Il ne put y échapper. ‖ Par ext., Prier avec instance. *Je vous conjure de venir à mon aide. Je vous en conjure. Je vous conjure au nom de Dieu. Il le conjura par tout ce qu'il avait de plus cher au monde, par l'amour de la patrie, par le souvenir de leur ancienne amitié.* = CONJURER. v. n. Former, tramer une conjuration. *Cinna conjura contre Auguste. Ils conjurèrent contre leur patrie.* — Absol., *Il y a des gens qui sont toujours prêts à c.* ‖ Par ext., *C. contre quelqu'un*, Travailler de concert avec d'autres personnes contre les intérêts de quelqu'un. = CONJURÉ, ÉE. part. *Tout l'univers sembla conjuré contre lui.* ‖ Substantiv., Celui qui est entré dans une conjuration. *On se saisit des conjurés.* Ne se dit guère qu'au pluriel.

* **CONNAISSABLE.** adj. 2 g. Ne s'emploie qu'avec la négation, et se dit D'une personne ou d'une chose qui est tellement changée qu'on a peine à la reconnaître. *Depuis un an, il n'est pas c. Il a tellement embelli sa maison qu'elle n'est plus c.* Peu us.

CONNAISSANCE. s. f. Notion quelconque que l'on a d'une chose. Se dit De toute chose que l'on a vue ou dont on a entendu parler. *J'avais déjà c. de ce fait. Si j'en avais eu c., j'aurais agi autrement. Cela est venu à ma c. Je n'en ai aucune c.* ‖ Dans un sens plus limité, l'Ensemble des notions conformes à la vérité que l'on a sur un objet quelconque. *Il a une profonde c. des hommes. La c. du bien et du mal. Nous ne pouvons avoir de Dieu une c. adéquate. La c. du cœur humain. La c. de l'anglais est fort utile aux commerçants. Cet ingénieur a une parfaite c. du pays.* — *Avoir une grande c. des affaires*, S'entendre très-bien en affaires, en avoir une grande habitude. *Avoir une grande c. des tableaux, des pierreries*, etc., Être capable de bien juger des tableaux, etc. *Avoir une grande c. de l'histoire, de la musique, de la physique, etc.*, Savoir très-bien l'histoire, etc. — *Prendre c. d'une chose, d'une affaire, de ce qui s'est passé, de la conduite de quelqu'un*, Examiner une chose, s'en informer, s'en rendre compte ou s'en faire rendre compte. — *Parler, agir en c. de cause*, V. CAUSE. ‖ Au pluriel et absol., *Connaissances*, se dit Des notions acquises, des idées exactes que l'on a sur un sujet quelconque. *Il a beaucoup de connaissances, de grandes, de profondes, de vastes connaissances. Il possède des connaissances très-variées. Acquérir, amasser des connaissances. Il a toutes les connaissances nécessaires pour cet emploi. Il ne sait pas tirer parti de ses connaissances. De nouvelles découvertes viennent chaque jour agrandir le cercle de nos connaissances. Dans l'état actuel de nos connaissances.* ‖ Se dit Des relations que l'on a avec quelqu'un. *Cet homme est-il de votre c.? A cause de notre ancienne c.* — *Faire c. avec quelqu'un*, Entrer en relation, se lier avec quelqu'un. *Nous fîmes c. sur le paquebot.* On dit aussi, *Faire la c. de quelqu'un. C'est chez vous que j'ai fait sa c. Je profitai de l'occasion pour renouveler c. avec lui.* — Fam., *Une personne de c., une figure de c.*, Une personne que l'on connaît. *Il n'y avait personne de c. à la promenade, au spectacle, etc.*, Je ne connaissais aucune des personnes qui se trouvaient à la promenade, etc. ‖ Se dit encore Des personnes mêmes avec lesquelles on est en relation, que l'on voit habituellement. *Ce n'est pas un ami, c'est une c. On retrouve avec plaisir ses anciennes connaissances. Vous avez là de tristes connaissances. Je ne m'arrêterai pas* *dans cette ville, car je n'y ai aucune c.* — On dit aussi, *Il a fait une fort mauvaise c. Je n'aime pas à faire de nouvelles connaissances.* — * Fam., *Faire une c.*, Nouer des relations avec une personne d'un autre sexe. ‖ Fam. et prov., *Être, se trouver en pays de c.*, Se trouver au milieu de personnes que l'on connaît ; et par ext., Au milieu de choses que l'on connaît. *Dès qu'il est dans une bibliothèque, il se trouve en pays de c.* ‖ Se dit de La conscience que nous avons de notre propre existence et de l'exercice de nos facultés intellectuelles. *Perdre c. Il est resté longtemps sans c. Il reprit promptement c. Je me suis trouvé mal, mais je n'ai pas perdu c. Il a eu, il a conservé toute sa c. jusqu'à sa mort.* — *Être en âge de c.*, Avoir atteint l'âge où l'on agit avec discernement, où l'on peut être responsable de ses actes. ‖ T. Jurisp. Le droit de statuer sur une affaire. *Attribuer à un tribunal la c. de certaines affaires. La c. de cette cause appartient à tel tribunal.* ‖ T. Mar. *Avoir c. d'un navire, avoir c. de terre*, Apercevoir un navire, la terre. ‖ T. Vén. *Connaissances*, au plur., se dit de Certaines marques imprimées par le pied de la bête, et auxquelles on reconnaît l'âge et la grosseur de celle-ci. ‖ *C. des temps*, Voy. *Bureau des* LONGITUDES.

CONNAISSANT. adj. m. T. Prat. Qui se connaît, qui s'entend à quelque chose. Ne se dit guère qu'au plur. *Gens à ce connaissants.*

CONNAISSEMENT. s. m. T. Dr. comm. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, l'indication des lieux où on les porte et le prix du fret. *Le c. peut être à ordre ou au porteur ou à une personne dénommée. Tous les connaissements doivent être signés par le capitaine et par le chargeur.*

CONNAISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se connaît à quelque chose. *C. en diamants, en tableaux, en peinture, en musique, en chevaux, etc. C'est un bon c. en médailles. C'est une bonne connaisseuse en fait de toilette. Je m'en rapporte aux connaisseurs. Il fait le c.* ‖ Adject., *Il porta un œil c. sur ce tableau.*

CONNAÎTRE. v. a. (lat. *cognoscere;* de *cum*, ensemble, et *noscere*, connaître, savoir). Avoir une notion quelconque d'une chose. *Je connais ce chemin. Je connais Bordeaux, mais je ne connais pas Marseille. Connaissez-vous le nouvel ouvrage d'un tel? Je ne le connais pas, je ne l'ai pas lu. Tout le monde connaîtra votre manière d'agir. Je ne connais rien de plus odieux que sa conduite. C. le fort, le faible de quelqu'un. Je ne lui connais point de défaut. Il ne connaît pas ses forces. Par là vous pourrez c. combien il est à craindre. Alors seulement il connut le danger où il se trouvait. Faire c. son opinion, sa volonté. Donnez-lui à c. qu'il pourrait s'en repentir.* — Fam., *Je ne connais que cela*, se dit D'une chose dont il n'est pas permis de se dispenser ou que l'on ne doit pas hésiter à faire. *C'est un père qui commande ; il faut obéir, je ne connais que cela.* On dit de même, *Je ne connais qu'une chose, c'est.....* — *Ne c. que son devoir, que la loi, que la règle, etc.* Ne s'en écarter pour aucun motif. *Ne c. que ses intérêts, etc.*, Ne considérer que ses intérêts, etc. ‖ *Conn.* se dit aussi en parlant Des animaux et de leur instinct. *Ce chien connaît bien son maître. Laissez aller votre cheval, il connaît le chemin. Certains animaux semblent c. les plantes vénéneuses.* ‖ Se dit Des choses dont on a des idées exactes, que l'on sait, dont on se rend compte, dont on a une grande pratique, une grande habitude, *C. Dieu. C. le bien et le mal. C. une science, un art, un métier, une langue, etc. C'est un homme qui connaît bien la guerre. Ce marin connaît très-bien la mer. C. à fond. Il ne parle que de ce qu'il connaît. Je connais la manière de cet artiste. C. les bons livres, les pierreries, les tableaux, etc. Il connaissait tous les secrets du style. C. ses intérêts, ses devoirs. Je ne connais que ce moyen de vous tirer d'affaire. C. un pays. Il n'y a pas un buisson dans cette contrée que je ne connaisse. Je connais tous les chemins qui conduisent à la ville. Je connais bien cet outil et la manière de s'en servir. Il y a des choses que l'expérience seule nous apprend à connaître, comme le monde, les hommes.* — Absolum., *Le désir de c.*, Le désir de s'instruire. ‖ Se dit Des personnes qui ne nous sont pas étrangères, avec lesquelles nous avons des relations. *Connaissez-vous monsieur un tel? Je le connais de vue, de réputation. D'où le connaissez-vous? Il connaît tout le monde. Je connais tous ses amis. Je n'en connais pas un. Je ne connais personne dans cette ville. Je vous le ferai c. Je ne veux pas le c.* — Fam., on dit De quelqu'un qu'on connaît beaucoup. *Je ne connais autre*, et D'un individu qu'on ne connaît pas du tout, *Je ne le connais ni d'Adam ni d'Ève.* — Figur., *Ne point c., ne plus c. quelqu'un*, N'avoir nul égard, nulle considération pour quelqu'un. *Quand il s'agit de ses intérêts, il ne connaît ni parents ni amis, il ne connaît personne.* On dit dans le même sens, *Il ne connaît rien, il ne connaît plus rien.* — *Ne plus c. quelqu'un*, sign. aussi Dédaigner quelqu'un que l'on a connu, le traiter comme une personne étrangère. *Il est comme tous les parvenus, il ne connaît plus ses anciens amis, il ne connaît plus personne. Sa conduite a été tellement méprisable que j'ai refusé de le recevoir ; je ne le connais plus.* — Fam., *Ne c. ni Dieu ni diable*, N'avoir pas de religion. ‖ T. Écrit. sainte. *C. une femme*, Avoir avec elle des relations charnelles. ‖ Se dit Des personnes dont on a pu apprécier le caractère, la moralité, le talent, la conduite, etc. *Je connais bien cet homme, je sais tout ce dont il est capable. Je le connais, il est incapable de vous tromper. Je saurai bien le démasquer et le faire c. Si vous le croyez capable d'une telle action, c'est que vous le connaissez mal. Il gagne, il gagne beaucoup*, ou *il ne gagne pas à être connu. Je le connais pour ce qu'il est.* ‖ Discerner les objets, les distinguer, les reconnaître. *Je ne l'ai vu qu'une fois, mais je le connaîtrais entre mille. Je le connus à sa voix. La nuit était si noire que l'on ne pouvait c. personne. Son style est aisé à c.* ‖ Sentir, éprouver. Se dit soit au sens physique, soit au sens moral. *C'est à peine si l'on connaît l'hiver à Nice. Les anciens ne connaissaient point la petite vérole. Il ne connaît plus le sommeil. Il n'a jamais connu la joie, le chagrin, l'amour, la jalousie, le plaisir, les plaisirs. Son cœur n'a jamais connu la haine. C. la crainte. Ce peuple n'a jamais connu l'esclavage.* ‖ Pratiquer une chose, s'y soumettre. En ce sens, il se joint ordinairement avec la négation. *En Angleterre, on ne connaît point la loi salique. Cet usage n'est pas connu en France. Sa bouche n'a jamais connu l'imposture. Son cœur ne connaît pas la trahison. Ce peuple ne connaît pas les raffinements du luxe. Sa bonté ne connaît pas de bornes. Sa rage ne connut pas de frein. Il ne connaît pas les vains ménagements.* — Par anal., *Ce cheval connaît la bride, l'éperon, etc.*, Il obéit à ce que son cavalier exige de lui. — *Ne point c. de maître, de supérieur*, N'avoir pas de maître, de supérieur, ou Prétendre n'en point avoir et refuser d'obéir. On dit de même, *Je ne connais de maître que vous, que lui. Je ne connais ici d'autre maître que moi.* — Enfin, on dit D'un homme tellement dominé par une passion que rien n'est capable de l'arrêter, qu'*Il ne connaît plus rien.* ‖ T. Jurisp. *C. de*, Avoir autorité pour statuer sur certaines affaires. *Ce tribunal connaissait des affaires civiles et criminelles. Il en connaît en première instance.* = SE CONNAÎTRE. v. pron. Avoir une juste notion de soi-même, de son caractère, etc. *Toute la sagesse humaine peut se réduire à cette maxime: Connais-toi toi-même. Je me connais bien ; à sa vue, je ne pourrais me contenir. Je me connais et je sais ce que je puis faire.* — On dit De quelqu'un qui, par orgueil, oublie ce qu'il est, ce qu'il a été, ou bien qui est complétement dominé par quelque passion, *Il ne se connaît point*, ou *Il ne se connaît plus.* ‖ S'emploie aussi en parlant Des personnes qui se fréquentent, qui ont ensemble des relations plus ou moins habituelles. *Il y a longtemps que nous nous connaissons.* ‖ *Se c. à quelque chose, en quelque chose*, Savoir bien en juger. *Il se connaît en poésie, en peinture, en pierreries, en chevaux. Vous connaissez-vous à cela? pour moi, je ne m'y connais point du tout.* ‖ *Se faire c.*, Dire son nom, sa qualité. *On lui refusa l'entrée, ce qui l'obligea à se faire connaître. L'auteur de ce pamphlet a eu raison de ne pas se faire c.*, De ne pas livrer son nom à la publicité. On dit de même, *Faire c. qui l'on est.* — *Se faire c.*, sign. aussi Dire ou faire quelque chose qui décèle les qualités bonnes ou mauvaises que l'on a, se révéler, se faire remarquer. *Il s'est fait c. dans cette circonstance. Il s'est fait c. avantageusement* ou *peu à son avantage. Il s'est fait c. par ses prodigalités, par son amour pour l'étude, par sa charité*, etc. = CONNU, UE. part. *Le monde connu des anciens. Le plus grand des astres connus. C'est un homme connu. Ce nom m'est connu.* ‖ Subst. et absol., *Il faut aller du connu à l'inconnu*, De ce que l'on sait à ce que l'on ignore. = Conjug. V. PARAÎTRE.

* **CONNARACÉES.** s. f. plur. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs symétriques, monodichlamydées, à placentas axiles, à étamines définies, à fruit apocarpe, à ovules sessiles, ascendants et orthotropes. — *Caract. bot.*: Arbres ou arbrisseaux quelquefois grimpants. Feuilles composées, non ponctuées, alternes et sans stipules. Fleurs terminales et axillaires, en grappes ou en panicules, munies de bractées, hermaphrodites, rarement unisexuelles par avortement. Calice à 5 divisions, régulier, persistant, à estivation imbriquée ou valvaire. Pétales au nombre de 5, insérées sur le calice, à estivation imbriquée, rarement valvaire. Étamines en nombre double de celui des pétales, hypogynes ; celles opposées aux pétales, plus courtes que les autres ; filets ordinairement monadelphes. Carpelle unique ou plusieurs carpelles, ayant chacun un style et un stigmate distincts ; ovules 2, collatéraux, orthotropes, ascendants ; styles terminaux ; stigmates ordinairement dilatés. Fruit déhiscent, folliculaire, se fendant longitudinalement à l'intérieur. Graines dressées, disposées par paires, ou solitaires, avec ou sans albumen, souvent pourvues d'un arille ; radicule supère, à l'extrémité opposée au hile ; cotylédons épais dans les espèces dépourvues d'albumen, et foliacés chez celles qui en ont un. [Fig. 1. *Connarus pinnatus*, Fleur ; 2. Étamines et pistil ; 3. Ovaire ouvert perpendiculairement ; 4. Coupe transversale du même ; 5. Un carpelle pour montrer la graine et l'arille ; 6. Coupe transversale de l'embryon.]

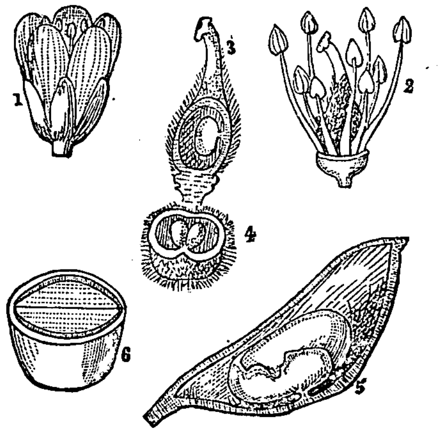

Cette famille ne comprend que 5 genres et 41 espèces, toutes propres aux contrées intertropicales, mais, selon Endlicher, surtout répandues en Amérique. — L'arille de quelques espèces d'*Omphalobium* est mangeable ; les graines de ces espèces sont oléifères. Oxley considère comme un très-bon fébrifuge l'*Eurycoma longifolia*, appelé *Punowur-pait* par les Malais. Le beau *bois de Zèbre* des ébénistes provient, selon Schomburgk, de l'*Omphalobium Lamberti*, très-bel arbre qui croît à la Guyane ; ce bois, à cause de sa rareté, se vend en Europe à des prix très-élevés. Le docteur Wight dit que les espèces suffrutescentes de la famille des Connaracées sont remarquables par la belle couleur rouge des capsules qui renferment leurs graines. Les capsules de plusieurs espèces du genre *Cnestis* sont couvertes de poils qui excitent sur la peau de vives démangeaisons : aussi donne-t-on vulgairement à ces plantes le nom de *Grattelier*, et à leurs capsules celui de *Pois à gratter*.

CONNÉ, ÉE. adj. [On fait sentir les deux N.] (lat. *connatus*, né ensemble). T. Bot. Voy. FEUILLE.

* **CONNECTIF.** s. m. T. Bot. Voy. ÉTAMINE.

CONNÉTABLE. s. m. T. Histoire.

Enc. — Depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à celui du XVIIe, *Connétable* a été le titre du premier officier de la couronne et du premier dignitaire du royaume. Il était, après le roi, le chef souverain des armées ; il en avait le commandement, même lorsque le roi y était. Il statuait sur la nomination des officiers, la marche des troupes, la reddition des places, le partage du butin, et tout ce qui était relatif à l'administration militaire. Dans une ville prise d'assaut, tout lui appartenait, à l'exception de l'or et des prisonniers, qui revenaient au roi, et de l'artillerie, qui était dévolue au grand maître des arbalétriers. « Le c., dit une ordonnance, malheureusement sans date, conservée dans les archives de la Cour des comptes, a droit à la paye d'un jour de tous les gens de guerre, depuis le premier maréchal jusqu'au dernier soudoyer. » Cependant, sous Philippe de Valois, les princes du sang et leurs officiers furent exemptés de ce droit, non pas parce qu'ils étaient princes, mais simplement parce qu'ils faisaient la guerre à leurs dépens et ne recevaient point de *gages* du roi. A la cour, comme à l'armée, le c. tenait le premier rang après le roi. Quand une ville était prise d'assaut ou avait capitulé, le c. présent, on arborait son étendard sur les tours. Lorsque le roi se trouvait au siége en personne, on arborait d'abord l'étendard royal, mais on le remplaçait immédiatement par celui du c. Au sacre du roi, le c. se tenait à sa droite, l'épée nue à la main. Quand le roi faisait son entrée dans une ville de parlement, le c. marchait devant lui, l'épée en main, et vêtu d'un habit de velours bleu, enrichi de fleurs de lis d'or. Enfin, lorsque le roi siégeait aux États-généraux ou dans les lits de justice, le c. était assis à sa droite, toujours l'épée nue à la main. La charge de c. était inamovible. Il avait le droit de faire arrêter les plus hauts dignitaires de l'État, et en même temps il était lui-même inviolable. L'attentat contre sa personne était puni comme un crime de lèse-majesté, ainsi que le montre le jugement rendu contre Pierre de Craon, en 1392, pour avoir attenté à la personne d'Olivier de Clisson. Le c. possédait en outre le droit de justice, et avait immédiatement sous ses ordres un prévôt de la *Connétablie* qui jugeait toutes les fautes commises par les soldats. Il avait encore sa justice ordinaire à la table de marbre de la grande salle du Palais. — Un cérémonial des plus imposants présidait à l'investiture d'un c. Le roi lui-même lui remettait l'épée nue, marque de sa dignité, et les premiers princes du sang lui ceignaient le baudrier. Voici la formule du serment que le c. prêtait alors entre les mains du roi : « Je jure Dieu le créateur, par la foi et la loi que je tiens de lui, et sur mon honneur, que, en l'office de c. de France, duquel le roi m'a présentement pourvu, et duquel je lui fais hommage, je servirai icelui seigneur envers et contre tous qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque en excepter. Je lui obéirai en toute chose comme à mon roi et souverain seigneur, sans avoir intelligence ni particularité à quelque personne que ce soit, au prejudice de lui et de son royaume; et s'il y avait pour le temps présent ou à venir, personne ou communauté *quelconque, soit dedans* ou dehors le royaume de France, qui s'élevât ou voulût faire entreprendre quelque chose contre lui et au préjudice de son royaume, je l'en avertirai et m'emploierai, comme connét. de France, sans rien épargner jusques à la mort inclusivement. » — La marque de la dignité du c. était une épée d'armes, ayant le manche d'or émaillé de fleurs de lis. Quant à ses insignes héraldiques, ils consistaient en deux épées nues placées de chaque côté de l'écu de ses armoiries, *la pointe haute*, et soutenues par un dextrochère armé de gantelets, mouvant d'un nuage (Figure ci-contre).

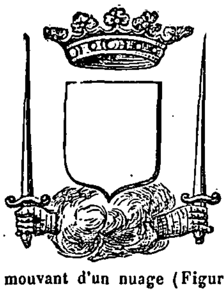

Le titre de c., ou mieux de *Comte de l'étable* (*Comes stabuli*) remonte à l'époque du Bas-Empire; mais alors le c. était simplement un officier du palais impérial, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles de grand-écuyer, c.-à-d. qu'il avait l'intendance des écuries de l'empereur. A l'armée, cependant, *il était* quelquefois chargé du commandement de la cavalerie. Les rois de France, qui imitaient autant qu'il leur était possible la cour de Byzance, voulurent aussi avoir leur c.; mais, dans le principe, cette charge ne différa pas de celle d'un grand-écuyer. Les ducs de Bourgogne, de Champagne, de Normandie, eurent aussi leurs connétables, qui remplissaient à la cour de ces princes les mêmes fonctions. C'est au roi Henri Iᵉʳ que plusieurs auteurs attribuent l'érection de la charge de c. en grand office de la couronne, lorsque ce prince en investit Albéric de Montmorency, en 1060. Suivant d'autres, ce fut seulement en 1191 ou 1193, que le commandement des armées fut attribué au c., qui était alors Dreux de Mello. Enfin, suivant l'opinion généralement admise, c'est le c. Mathieu II le Grand, seigneur de Montmorency, qui reçut le premier le commandement général et souverain des armées. Mathieu II avait été investi de cette dignité, en 1219, par le roi Philippe-Auguste. La puissance de ces grands officiers porta ombrage à plusieurs de nos rois, qui, pour ce motif, laissèrent plus d'une fois cette dignité vacante. Enfin, après la mort de François de Bonne, duc de Lesdiguières, nommé c. de France, en 1609, et décédé en 1626, Louis XIII supprima cette charge par un édit du mois de janvier 1627, avec défense de la rétablir « pour quelques causes, occasions, et en faveur et considération de quelque personne que ce puisse être. » — Depuis Mathieu II de Montmorency jusqu'à Lesdiguières, on compte 30 connétables. Nonobstant la suppression de l'office de c., l'un des maréchaux de France en remplissait les fonctions au *sacre* des *successeurs* de Louis XIII. Ainsi, aux sacres de Louis XIV et de Louis XV, ce furent les deux maréchaux d'Estrées et de Villars qui représentèrent le personnage du c. La juridiction de l'ancienne connétablie, qui s'étendait sur tous les gens de guerre et sur tout ce qui concernait la guerre, tant au civil qu'au criminel, ne disparut point avec le titre de c. lui-même. Elle fut exercée par le corps des maréchaux de France, et présidée par leur doyen. Ce fut même ce tribunal qui plus tard fut chargé de connaître de toutes les affaires relatives au point d'honneur.—Il y avait près de deux siècles que le nom de c. avait disparu de notre histoire, lorsque Napoléon, par un décret du 28 floréal an XII (18 mai 1804), essaya de le faire revivre. Il conféra à son frère, Louis-Napoléon, depuis roi de Hollande et père de l'empereur actuel, le titre de *Grand-connétable*, et donna au marechal Berthier, prince de Neufchâtel, celui de *Vice-connétable*. Ces titres, au reste, n'étaient et ne pouvaient être que purement honorifiques. Toutefois, le c. assistait, avec l'empereur, au travail annuel du ministre de la guerre et du directeur de l'administration militaire. Il était, en outre, spécialement chargé d'installer les maréchaux et de les présenter au serment.

Naguère encore, l'Espagne avait des connétables. Ce titre était conféré aux gouverneurs de certaines provinces : ainsi, il y avait un c. de Castille, un c. de Navarre, etc. L'Angleterre a eu des connétables sous quelques règnes. Enfin, à Rome, l'aîné de la maison Colonne s'appelle *Le Connétable*, comme *étant c.* héréditaire du royaume de Naples.

CONNÉTABLIE. s. f. Voy. CONNÉTABLE.

CONNEXE. adj. 2 g. (lat. *connexus ;* de *cum*, ensemble, et de *nexus*, lié). T. Droit. Se dit Des affaires qui ont entre elles un rapport intime et qui doivent être décidées par un seul et même jugement. *Délits connexes. Cette affaire est c. à telle autre.* || *Se dit aussi en parlant De sciences qui se touchent par un grand nombre de points. *La physique et la chimie sont deux sciences connexes.*

CONNEXION. s. f. Liaison que certaines choses ont les unes avec les autres. *Il n'existe aucune c. entre ce principe et les conséquences que vous en tirez. Il y a une c. évidente entre ces deux sciences, entre ces phénomènes.*

CONNEXITÉ. s. f. Rapport que certaines choses ont entre elles; disposition réciproque qu'elles ont à être unies. *Il existe une grande c. entre toutes les sciences morales. Il n'y a aucune c. entre ces deux causes.*

CONNIVENCE. s. f. Complaisance coupable que l'on a pour une action mauvaise que l'on devrait empêcher et qu'on laisse commettre en feignant de ne pas s'en apercevoir. *Sans la c. des chefs, les subalternes n'auraient pas osé se conduire ainsi.* || Par ext., Accord secret, complicité. *Ces deux fripons étaient de c.* On dit de même, *Agir de c.*

CONNIVENT, ENTE. adj. T. Bot. et Zool. Se dit Des organes qui étant rapprochés par la base, s'écartent d'abord, puis se rapprochent de nouveau les uns vers les autres. || T. Anat. *Valvules conniventes*, Voy. INTESTIN.

CONNIVER. v. n. (lat. *connivere*, clignoter). Feindre de ne pas voir une action mauvaise que l'on devrait empêcher; s'en rendre complice en ne l'empêchant pas. *L'inspecteur et le receveur des douanes connivaient ensemble depuis longtemps. Le juge connivait avec le greffier. Le père connive aux débauches du fils.*

* **CONOCARPUS.** s. m. T. Bot. Voy. COMBRÉTACÉES.

* **CONOCLINIUM.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **CONOHORIA.** s. f. T. Bot. Voy. VIOLARIÉES.

CONOÏDE. s. m. T. Géom.

Enc. — Le solide qui est formé par la révolution d'une section conique autour de son axe a reçu le nom générique de *C.* Mais on donne à ce corps des dénominations différentes selon la nature de la courbe par laquelle il a été engendré. C'est ainsi que l'on distingue trois sortes de conoïdes, le *C. parabolique*, appelé aussi *Paraboloïde;* le *C. elliptique*, nommé encore *Sphéroïde* ou *Ellipsoïde*, et le *C. hyperbolique*, désigné autrement sous le nom d'*Hyperboloïde*.

* **CONOPS.** s. m. T. Entom. Voy. ATHÉRICÈRES.

CONQUE. s. f. (lat. *concha*). Nom donné anciennement à la plupart des coquilles bivalves, et à certaines coquilles univalves, telles que les grands Tritons. *On voyait dans ce tableau Vénus portée sur une c. Les Tritons se servaient de conques en guise de trompettes.* || T. Anat. *C. de l'oreille*, V. OREILLE. || * T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

CONQUÉRANT. s. m. Celui qui a conquis beaucoup de pays. *Il est peu philosophique de confondre tous les conquérants dans un même anathème, et de traiter Alexandre et César comme Attila et Gengis-khan.* — Se dit quelquefois au fém., *Une illustre conquérante.* || Adj. *Un roi c. Une nation conquérante.* — Fig. et famil., *Avoir l'air c.*, Avoir un air présomptueux, se montrer infatué de sa personne.

CONQUÉRIR. v. a. (lat. *conquirere*, amasser). Acquérir par les armes. *C. une ville, un pays, un royaume. Alexandre conquit l'Asie dans l'espace de dix années.* || Fig., Gagner, soumettre, s'attacher. *L'homme s'attache à la terre, et oublie trop qu'il doit c. le ciel. — Les peuples barbares que Boniface avait conquis à la foi. — Sa bonté a conquis tous les cœurs. Il avait conquis l'estime de tout le monde. C. l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un.* = CONQUIS, ISE. part. *Le pays c. Les villes conquises.*

Obs. gram. — *Conquérir* se conjugue comme *Acquérir;* mais il n'est usité qu'à l'infinitif, au prétérit défini, à l'imparfait du subjonctif, au participe présent, au participe passé, et aux temps composés de tous les modes.

CONQUÊT. s. m. T. Dr. Acquêt fait durant la communauté entre le mari et la femme. Voy. ACQUÊT.

CONQUÊTE. s. f. L'action de conquérir; La chose conquise. *Faire une c., des conquêtes. Belle, grande, glorieuse c. Marcher de c. en c. L'amour des conquêtes. Garder, étendre, affermir ses conquêtes. — Vivre comme dans un pays de c.*, Vivre à discrétion. || Fig., *Les paisibles conquêtes de la religion. La science fait tous les jours de nouvelles conquêtes.* — En termes de galanterie. *La c. d'un amant. Il a fait sa c. Tous les jours sa beauté fait de nouvelles conquêtes. Je suis sa c.* — Fam., *Avoir un air de c., se donner des airs de c.*, Avoir l'air conquérant.

CONSACRANT. adj. m. Qui sacre un évêque. *L'évêque c.* || Subst. *Le consacrant.*

CONSACRER. v. a. (latin. *consecrare*). Dédier à Dieu, ou à quelque divinité, avec certaines cérémonies. *C. une personne, à Dieu, au service des autels. On consacre toujours, par des cérémonies religieuses, les églises, les autels, les calices, etc. Les anciens consacraient à leurs dieux, des temples, des autels, des bois. C. des victimes.* — Par extens., *La colombe était consacrée à Vénus, l'olivier à Minerve, etc. Ce lieu est consacré à la douleur.* || Rendre sacré, saint, vénérable. *Ce lieu est consacré par le sang des martyrs.* || Par anal., Perpétuer, rendre durable. *On consacra cet événement par plusieurs monuments. Il fit élever un arc de triomphe afin de c. le souvenir de sa victoire. Cette seule action par laquelle il finit sa vie, doit c. sa mémoire.* — Sanctionner. En parlant Du temps, on dit : *Cet usage est consacré par le temps. Il est difficile de faire disparaître les erreurs, les préjugés que les siècles ont consacrés.* Se dit particul. Des mots, des locutions que l'usage a adoptés. *C'est un mot consacré par l'usage. L'usage consacre parfois des locutions très-vicieuses. L'Église a consacré ce mot*, Elle lui a donné une signification déterminée et il ne peut être pris dans un autre sens. || Dévouer, destiner, employer à un certain usage. *C. sa jeunesse, sa vie, ses veilles, etc., à l'étude, à la guerre, au barreau, à l'art, à la science. Il consacra sa fortune à soulager les pauvres. Je voudrais bien n'avoir consacré mon temps qu'à des choses utiles. — C. à quelqu'un son temps, ses veilles, ses soins, etc.*, Lui dévouer son temps, etc. — *C. sa vie à Dieu*, Se donner entièrement à Dieu. *Après une jeunesse passée dans la dissipation, il fit un retour sur lui-même et consacra à Dieu le reste de ses jours.* || T. Théol. Se dit, dans un sens tout particulier, De ce que fait le prêtre lorsqu'il prononce les paroles sacramentales en vertu desquelles le corps et le sang de N. S. J. C. sont réellement sous les espèces du pain et du vin, *Le prêtre venait de c. l'hostie.* = SE CONSACRER. v. pron. *Se c. à Dieu. Se c. au service des autels. Se c. à l'étude des langues, des sciences. Se c. au service de quelqu'un.* = CONSACRÉ, ÉE. part. *Un autel c. à la Vierge. Un temple c. à Minerve. Des fonds consacrés à une dépense déterminée. Un préjugé c. par les siècles. Une locution consacrée par l'usage. Dans le langage théologique, transsubstantiation est un terme c. Des hosties consacrées.*

CONSANGUIN, INE. adj. (latin. *consanguineus;* de *cum*, ensemble, et *sanguis*, sang). Parent du côté paternel. Il n'est guère usité que dans ces loc. : *Frère c., sœur consanguine*, Frère, sœur de père seulement; par oppos. à *Frère utérin, sœur utérine*, Frère, sœur de mère seulement; et à *Frère germain, sœur germaine*, Frère, sœur de père et de mère. || T. Jurisp. Subst. et au plur., *Les utérins et les consanguins.*

CONSANGUINITÉ. s. f. (On pron. *consangu-inité*). T. Dr. rom. Parenté du côté du père. *Droit de c.* || T. Dr. can. En matière de mariage, se dit De toute parenté, soit du côté du père, soit du côté de la mère.

CONSCIENCE. s. f. (latin. *conscientia*). Sentiment que l'homme a de lui-même et qui l'avertit de ce qui se passe en lui. *L'âme a c. d'elle-même. C. intime. L'homme a c. de sa liberté. Un profond sommeil nous fait perdre la c. de nous-mêmes.* — Par ext., *Avoir la c. de sa force, de son génie.* || Sentiment intérieur par lequel l'homme juge de la moralité de ses actions, et se rend témoignage du bien et du mal qu'il fait. *Suivre les inspirations de sa c. Agir, parler contre sa c., selon sa c. Capituler, transiger avec sa c. C. bourrelée, timorée, scrupuleuse, éclairée, tranquille. Une bonne c. Scrupule de c. Faire une chose pour l'acquit de sa c. Cela peut se faire en sûreté de c., en toute sûreté de c. Délicatesse de c. Remords de c. Le cri, les reproches de la c. Descendre dans sa c. — Faire c. d'une chose, se faire c. d'une chose*, S'abstenir, se faire scrupule d'une action parce qu'on la juge blâmable, contraire aux bonnes mœurs, etc. *Je ferais c., je me ferais c. d'avoir des relations avec un homme tel que vous.* On dit dans le même sens : *Il y a de la c. à jouer contre* *un homme qui ne sait pas le jeu. C'est c. de le laisser dans l'erreur où il est. Ne faites pas cela, il y aurait c.* — *Avoir de la c.. être homme de c.*, se dit D'un homme qui a de la probité et auquel on peut se fier. On dit au contraire d'un homme sans probité, qu'*Il est sans c.*, qu'*Il n'a pas de c.* — Fam., *Avoir la c. large*, N'être pas très-scrupuleux. *Avoir la c. nette*, N'avoir rien à se reprocher. — On dit aussi : *Je mets cela, je laisse cela sur votre c. Je m'en remets, je m'en rapporte à votre c.*, pour exprimer A quelqu'un que l'on s'en rapporte à lui. *Vous aurez cela sur votre c., sur la c.*, Si vous me trompez, etc., je laisse à votre c. le soin de vous punir. || Fig., *Mettre la main sur la c.*, Consulter sa c. Se dit en parlant A quelqu'un qu'on presse d'avouer ses torts, de parler franchement, de dire ce qu'il pense. *Mettez la main sur la c., et dites-nous ce que vous avez fait; avouez-le ; dites-nous ce que vous en pensez.* — *La main sur la c.*, En prenant la c. à témoin. *La main sur la c., je vous déclare...* — Fam., *Dire tout ce qu'on a sur la c., sur sa c.*, Ne rien cacher des sentiments qu'on éprouve, faire connaître ses chagrins, ses douleurs, dire franchement les griefs dont on se plaint. — *En c., en ma c., en bonne c., sur ma c.*, Franchement, loyalement, selon les règles dictées par la c. *Je vous le dis en c. Ce marchand vend en c. En bonne c., pouvez-vous me demander ce prix? Vous êtes obligé en c. à cela, de faire cela.* || Dans le langage religieux, se dit De la manière dont les fidèles doivent penser et se conduire. *Diriger, alarmer, troubler les consciences.* — *Directeur de c.*, L'ecclésiastique qui est chargé du soin de diriger quelqu'un sous le rapport moral et religieux. — *Examen de c.*, Examen commandé par l'Eglise afin de voir ce en quoi on a pu manquer aux devoirs prescrits par la morale ou la religion. — *Liberté de c.*, Le droit de se décider pour telle ou telle croyance religieuse. — *Cas de c.*, Difficulté ou question à résoudre sur ce que permet ou défend la religion. *Proposer, résoudre un cas de c.* Par ext., *Se faire un cas de c. d'une chose*, Répugner à faire une chose parce qu'on la croit mauvaise, contraire à l'honneur ou à la délicatesse. || T. Imprim. Travail payé à l'heure ou à la journée, pour lequel on s'en rapporte à la c. de l'ouvrier. *Une journée de c. Mettre un compositeur en c.* — La réunion des ouvriers qui travaillent de cette manière, et le Lieu où ils travaillent. *Portez cette épreuve à la c. Ce compositeur travaille à la conscience.*

Enc. — Tous les hommes attachent au mot *Conscience* deux acceptions différentes, quoique intimement liées l'une à l'autre.

I. Nous nommons ainsi, comme l'indique fort bien l'étymologie même du mot (*cum*, avec, et *scire*, savoir), le sentiment que nous avons de notre existence individuelle, c.-à-d. de l'activité et des énergies de notre âme. — Lorsque nous éprouvons une sensation, nous nous distinguons aussitôt, non-seulement de cette sensation elle-même, mais encore de la chose extérieure qui l'a produite; en d'autres termes, nous avons consc. de nous-mêmes, nous distinguons ce qui est nous de ce qui n'est pas nous, ou, comme on dit, notre *moi* du *non-moi*, et nous affirmons notre vie individuelle, notre *personnalité.* Si nous éprouvons une série de sensations différentes, nous affirmons aussitôt l'*unité* et la *simplicité* de notre moi, et en même temps la diversité du non moi ou du monde extérieur. Mais ce n'est pas tout. Si notre moi, pour passer de l'etat d'activité virtuelle à l'état d'activité effective, a besoin du conflit du monde exterieur, son activité est desormais incessante. Nous pensons, et notre pensée, nous la distinguons du sujet pensant, comme nous avons distingué le sujet sentant d'avec la sensation. Par la consc., nous affirmons donc que notre moi est un être *actif* et *intelligent*, doué d'énergies aussi variees que le sont nos operations intellectuelles. Au reste, dans la pensée comme dans la sensation, la consc. est simplement le sentiment immédiat et intime de l'état ou de l'action du moi. Ce sentiment est si bien distinct de la pensée proprement dite, que l'énergie de l'un est en raison inverse de l'énergie de l'autre. En effet, plus la pensée est absorbée dans l'objet de sa contemplation, plus la consc. qui l'accompagne est faible et sourde. « Lorsque, dit Vacherot, les hautes vérités du monde intelligible, l'idee du bien, l'idée du beau, l'idée de l'infini, illuminent la pensée humaine de leurs vives clartés, que devient cette lumière intérieure qui éclaire la sphère du *moi?* Qui n'a observé combien elle pâlit durant l'éclat des vérités éternelles? Et si l'objet de sa contemplation, en illuminant l'âme, l'émeut et la transporte, le sentiment du *moi*, la consc. de la personnalité, ne vont-ils point se perdre dans cet enthousiasme de l'extase, si bien défini, le ravissement de l'âme en Dieu? » Maintenant, supposons que nous étendions le bras pour repousser ou pour saisir un objet, non-seulement, par la consc., nous nous distinguons et de l'objet auquel nous tendons, et du bras auquel nous imprimons le mouvement, et du corps auquel ce bras appartient, non-seulement nous nous sentons comme voulant ce mouvement, et comme le produisant en vertu de notre activité propre, mais encore nous distinguons notre moi du désir spontané qu'il forme, de la détermination qu'il a prise, et de la faculté qu'il possède de se déterminer. En un mot, par la consc., nous avons le sentiment de notre activité *spontanée* et *volontaire*, de notre *liberté*, et nous arrivons en même temps à la notion de *causalité.* Enfin, si la consc. nous révèle la personnalité, l'unité, la simplicité et l'activité de notre moi, comme être intelligent et comme être capable de volonté, elle nous révèle par cela même son *immatérialité*, car tous ces attributs sont les contraires de ceux que nous affirmons du monde extérieur en le distinguant de notre moi lui-même. — Les révélations de la consc. sont absolument spontanées, nécessaires, et s'imposent invinciblement à notre croyance. Elles sont les mêmes pour tous les hommes, pour les ignorants comme pour les philosophes, parce que tout ce que notre consc. nous affirme se rapporte exclusivement à ce qui se passe en nous et aux énergies propres de notre être, c.-à-d. aux conditions sans lesquelles nous ne serions pas ce que nous sommes. Il nous est tellement impossible de nier l'une ou l'autre des affirmations de notre consc., que si, par esprit de système, un homme est amené à commettre un pareil non-sens, il est, malgré qu'il en ait, obligé d'agir absolument comme s'il donnait à toutes ces affirmations sans exception, l'adhésion la plus entière. On donne à ces affirmations de la consc. le nom de notions ou de vérités premières, de vérités de *sens commun*. Déjà Cicéron les appelait très-bien *naturæ judicia* et *judicia communibus hominum sensibus infixa*, car elles ne dérivent d'aucune autre vérité, et notre esprit leur donne son adhésion à l'instant même où il les perçoit. Elles sont le point de départ et la base de toutes nos connaissances rationnelles, et constituent dans notre esprit une barrière contre laquelle se brisent inévitablement tous les efforts du scepticisme. Enfin, c'est en nous appuyant sur les notions immédiatement fournies par la consc. que nous nous élevons à la connaissance de Dieu et de ces vérités qui constituent le domaine de la philosophie « Pour devenir parfait philosophe, dit Bossuet, l'homme n'a besoin d'étudier autre chose que lui-même ; et sans feuilleter tant de livres, sans faire de pénibles recueils de ce qu'ont fait les philosophes, ni aller chercher bien des expériences, en remarquant seulement ce qu'il trouve en lui, il reconnaît par là l'auteur de son être. » C'est aussi ce que dit le roi-prophète lorsqu'il s'écrie : « O Seigneur, j'ai tiré de moi une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes. ».

II. Nous venons de voir que la consc. nous révèle avec une autorité irrésistible les énergies propres de notre âme étudiée au point de vue psychologique. Elle remplit le même rôle à l'égard de notre âme considérée au point de vue moral. La notion du bien et du mal, celle de l'obligation de faire le premier et d'éviter le second, sont, comme les notions de personnalité, de liberté, etc., dont nous avons parlé, des vérités simples, primitives et indécomposables qui reposent sur la constitution même de notre être, qui ne peuvent être l'objet ni d'un doute, ni d'une démonstration, et qui nous sont de même révélées par la consc. Aussi tous les hommes, sans exception, leur ont-ils également donné une adhésion immédiate et sans réserve. Selon que, en vertu de notre liberté, nous avons agi ou n'avons pas agi conformément à la loi du devoir, notre âme éprouve un plaisir ou une souffrance caractéristique, que l'on nomme satisfaction morale et remords, car ces sentiments diffèrent essentiellement de ceux que déterminent en nous les sensations agréables ou douloureuses. C'est ce sentiment lui-même qui constitue la consc. morale : il accompagne tout jugement formé par notre raison à l'occasion d'un acte moral quelconque, et il nous révèle l'etat de notre âme à chacune de ses déterminations. Or, comme c'est l'intention qui constitue la moralité de nos actes et de nos pensées, c'est ce sentiment révelateur, la consc., qui doit servir de règle à nos actions. Tout acte par lequel nous allons contre l'avertissement de la consc. est mauvais, dit la philosophie, et, avec elle, la religion : *Omne quod non est de fide peccatum est*, comme s'exprime saint Paul. — La consc. est un sentiment, répétons-nous, car elle ne change point de nature par ce fait que nous l'envisageons dans l'ordre des phénomènes moraux, au lieu de la considérer dans celui des phénomènes psychologiques. Elle n'est donc point un jugement, quoique plusieurs auteurs la qualifient ainsi. Un jugement est une opération purement intellectuelle qui n'a point en elle de vertu obligatoire. Cette vertu ne peut appartenir qu'à ces vérités premières qui s'imposent à nous d'une manière absolue, c.-à-d. avec le caractère d'infaillibilité. Or, le jugement que nous portons sur la moralité d'un acte, lequel est bon ou mauvais indépendamment de ce jugement lui-même, est tellement indifférent, et la révélation de la consc., au contraire, est tellement obligatoire, que nous devons, déclarent à la fois les philosophes et les théologiens, obéir à l'ordre dicté par notre consc., alors même que nous errons dans notre jugement, pourvu que cette erreur soit invincible, c.-à-d. pourvu que nous n'ayons aucun doute au sujet du jugement porté par notre raison, lequel doute nous serait immédiatement révélé par la consc. elle-même. La consc. ne saurait être incertaine, douteuse, erronée, etc.; car elle est un simple sentiment, le sentiment d'une réalité intérieure, et, comme telle, essentiellement subjective : elle est ou elle n'est pas. Mais, comme ce sentiment couvre toujours un jugement, le langage ordinaire a tout naturellement transféré à la consc. ce qui, a parler rigoureusement, doit s'appliquer à nos jugements. Cette confusion a passé ensuite dans le langage de l'ecole. Ainsi, les distinctions qu'elle établit entre la consc. *droite*, la c. *erronée*, la c. *douteuse*, la c. *probable*, la c. *improbable*, sont parfaitement vraies, quand on les applique aux jugements. Au contraire. la distinction établie entre la consc. *scrupuleuse* et la consc. *relâchée*, se rapporte réellement à un état habituel de notre âme elle-même, état que la consc. nous révèle, de même qu'elle nous révèle la déclaration portée par la raison sur ses propres jugements. — La distinction que nous nous efforçons d'établir est à nos yeux d'une haute importance. D'abord elle répond aux sarcasmes si souvent répétés depuis Pascal au sujet de la consc. probable, plus probable, moins probable, etc., des théologiens. Ces sarcasmes tombent en effet d'eux-mêmes dès qu'il est démontré que ces expressions s'appliquent, non à la consc. elle-même, mais aux jugements que porte notre raison. Ensuite, elle fait mieux comprendre, suivant nous, comment, notre consc. étant toujours infaillible, ne nous trompant jamais, et nous dictant toujours des ordres obligatoires, on peut cependant dire, en tant qu'elle est la révélatrice de l'état de notre âme, qu'elle va s'éclairant et s'épurant, soit sous l'influence d'une philosophie digne de ce nom, soit sous l'influence de la religion, soit par la pratique du bien, ainsi que par l'habitude de consulter notre raison et d'empêcher que les passions ne viennent troubler ses jugements. Par le même motif, on peut dire, sans faire violence à la langue, que notre consc. a souvent besoin d'être éclairée par les lumières d'un homme plus avancé que nous-mêmes en intelligence et en moralité, qui puisse lever nos doutes, corriger nos erreurs et diriger notre conduite, quoique ceci se rapporte rigoureusement aux jugements particuliers de notre raison et à notre raison elle-même.

Nous terminerons en répondant à une objection qui présente quelque chose de spécieux. On a pretendu que la consc. était un résultat de l'éducation, une habitude acquise sous l'influence des circonstances et du milieu dans lequel nous vivons. Cette assertion est sans fondement, car ni l'éducation ni les influences extérieures ne peuvent changer la nature d'un être quelconque. Elles ne peuvent agir sur lui que conformément à cette nature elle-même, que dans le sens des aptitudes qu'il a apportées en naissant. Si donc, l'homme qui vient de naître n'était pas déjà virtuellement un être moral, tous les efforts tentés à l'effet de lui inculquer les notions premières qui constituent le fondement de la moralité humaine, seraient vains et stériles. Une éducation mauvaise et des influences délétères peuvent fausser nos idées, pervertir et étouffer nos sentiments, mais elles ne sauraient pas plus créer en nous le sentiment de la consc. que la science humaine n'est capable de doter d'un sens nouveau notre organisme corporel. — Voyez. AME, DIEU et MORALE.

CONSCIENCIEUSEMENT. adv. D'une manière consciencieuse, en conscience, avec conscience. *Agir, travailler c. Nous avons partagé consciencieusement.*

CONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui a la conscience délicate. *C'est un homme c. jusqu'au scrupule.* || *Travail c.*, Travail fait avec tout le soin possible. *Agir d'une manière consciencieuse*, Agir de manière à ne mériter aucun reproche ni de soi-même, ni des autres.

***CONSCIENT, ENTE.** adj. T. Métaph. Qui a la conscience d'un fait qui se passe en lui. Peu us.

CONSCRIPTION. s. f. Voy. RECRUTEMENT.

CONSCRIT. adj. m. (lat. *conscriptus*, inscrit ensemble). T. Hist. romaine. *Pères conscrits*, V. SÉNAT. || Subst. Celui qui est appelé au service militaire. *Une levée de cent mille conscrits. La loi n'admet plus la dénomination de c.* — * Se dit quelquefois ironiq. et pop. pour désigner un Novice dans une profession quelconque. *Est-ce que tu me prends pour un c.?*

CONSÉCRATEUR. s. m. Synon. de *Consacrant.*

CONSÉCRATION. s. f. (latin. *consecratio*). Action de consacrer. *La c. d'un temple, d'une église, d'un calice.* || Absol., L'action par laquelle le prêtre consacre quand il célèbre la messe. *Les paroles de la c. Après la c.* = Voy. BÉNÉDICTION.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. Qui se suit. Ne se dit guère qu'au plur. et en parlant Des choses qui se suivent immédiatement dans l'ordre du temps. *On doit publier les bans par trois dimanches consécutifs. Il a eu trois maladies consécutives. Il m'a servi trois années consécutives.* || T. Méd. *Phénomènes consécutifs des maladies*, Phénomènes qui persistent quelque temps après qu'une maladie a cessé, ou qui se montrent vers son déclin.

CONSÉCUTIVEMENT. adv. Tout de suite, immédiatement après, selon l'ordre du temps. *Il a exercé c. trois grandes charges.*

CONSEIL s. m. (lat. *consilium*). Avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire. *C. prudent, salutaire, intéressé, désintéressé. Bon, sage, mauvais, pernicieux, dangereux c. C. violent. Donner c., un c. Il est l'auteur de ce c. Suivre un c. Approuver un c. Appuyer un c. Se ranger à un c. Agir contre les conseils de quelqu'un. Il l'a perdu par ses conseils. C'est un c. à lui donner. Je ne demande pas votre c. sur ce que j'ai à faire. C'est un homme de bon c. Il m'a aidé de ses conseils. Je ne ferai rien que par vos conseils. Vous auriez besoin de ses conseils. Il a rejeté tous les conseils.* — *Prendre c. de quelqu'un*, Consulter quelqu'un pour se déterminer d'après ses avis. *Ne prendre c. que de soi-même*, N'écouter, ne vouloir écouter que soi-même. — Fig., *Prendre c. des événements*, Se déterminer d'après les événements. *Ne prendre c. que de son ambition, de son amour, de sa fureur, de son avarice, etc.*, Ne se laisser conduire que par son ambition, etc. On dit dans le même sens, *N'écouter que les conseils de l'intérêt, de la vengeance.* || Proverb., *La nuit porte c.*, Il ne faut pas se decider à la hâte, il faut prendre le temps de réfléchir. *Ce c.-là est bon, mais il n'en faut guère user*, se dit D'un c. qu'on ne veut pas suivre. *A nouvelles affaires, nouveaux conseils*, Il faut régler ses résolutions selon les diverses occurrences qui peuvent se présenter. *A parti pris point de c.*, Il est inutile de donner des conseils à un homme qui a pris son parti. ‖ Dans le langage religieux, *Conseil* se dit souvent par oppos. à Précepte, pour exprimer qu'Une chose est simplement recommandée comme bonne pour arriver à une perfection plus grande, mais n'est pas ordonnée. *L'Évangile contient des préceptes et des conseils. Ce n'est pas un précepte, ce n'est qu'un c. Cela n'est que de c.* ‖ Se dit quelquefois pour Résolution, parti. *Le c. en est pris, il n'en faut plus parler. Je ne sais quel c. prendre.* ‖ Dans le style élevé, *Cons.* s'emploie aussi, mais au plur., en parlant Des vues, des principes qui dirigent les souverains, et des déterminations qu'ils prennent. *La justice préside à tous ses conseils. Il n'y eut dès lors en ses conseils qu'irrésolution et faiblesse.* — *Les conseils de Dieu*, Les vues, les desseins, les décrets de la Providence. *On doit se prosterner devant les conseils de Dieu. Les conseils de Dieu sont impénétrables.* — On dit aussi au sing., *Le c. de Dieu. Pour parler ainsi, êtes-vous entré dans le c. de Dieu?* ‖ La personne dont on prend c. Est surtout usité au Palais. *Un tel est son c. J'ai pris maître un tel pour c. Tout accusé a le droit de se choisir un c.* — *C. judiciaire*, V. Interdiction. ‖ Toute assemblée ayant pour mission de donner son avis ou de statuer sur certaines affaires. *Assembler, convoquer le c. Le président, les secrétaires, les membres d'un c. Pendant que le c. délibérait. Le c. n'a pas encore statué.* — Fig. et prov., *Cet homme a bientôt assemblé son c.*, Il n'est pas long à se décider, il ne consulte personne. — *Tenir c.*, se dit, en général, Des gens qui délibèrent, qui se concertent ensemble. *Il tint c. avec ses amis. Les conjurés furent surpris au moment où ils tenaient c.* ‖ Par ext., Les séances d'un c., et Le lieu où siége un c. *Assister au c. Le c. s'est prolongé jusqu'à cinq heures. Le roi a présidé lui-même le c. Il allait au c.* — *Chambre du c.*, La chambre où les juges se retirent pour délibérer et où ils prononcent sur certaines affaires. *Une ordonnance de la chambre du c.* — *Avocat aux conseils*, Avocat au c. d'État et à la cour de cassation. ‖ *Le c. d'un grand seigneur, d'une communauté*, se disait autrefois d'une Réunion d'hommes de loi choisis pour diriger les affaires d'un grand seigneur, etc. = Syn. V. Avertissement.

Enc. — Le mot *Conseil* a servi et sert encore à désigner un grand nombre de corps de nature fort diverse. Nous allons les passer successivement en revue en suivant l'ordre alphabétique. — *C. académique*, voy. Université. — *C. d'administration.* Assemblée permanente ou temporaire, instituée auprès de chaque ministère. particulièrement aux ministères de la guerre et de la marine, pour éclairer les ministres. On donne le même nom à l'assemblée d'officiers, qui, dans chaque corps d'armée, est chargée d'arrêter les comptes. Il y a aussi un cons. de ce genre dans chaque régiment, et dans les bataillons, escadrons ou compagnies, qui forment des corps isolés. Enfin, dans les grandes sociétés industrielles, telles que les compagnies d'assurance et de chemins de fer, on appelle également cons. d'administration la réunion des personnes chargées de donner leur avis sur tout ce qui concerne les intérêts de la société, et de rédiger le rapport fait aux actionnaires. — *C. gén. de l'Agriculture.* On nomme ainsi un cons. institué auprès du ministère du commerce et de l'agriculture, pour délibérer et émettre des vœux sur les propositions et réclamations faites par ses propres membres, soit en leur nom particulier, soit au nom des sociétés d'agriculture. Il donne, en outre, son avis sur toutes les questions que le gouvernement juge à propos de lui soumettre. Ce cons. a été créé en 1819, mais son organisation a reçu plusieurs modifications (Ord. 1831, 1841, etc.). — *C. d'amirauté*, v. Amirauté. — *C. des Anciens*, v. Ancien. — *C. général des Arts et Manufactures*, v. Manufacture. — *C. d'arrondissement*, v. Département. — *C. aulique*, v. Aulique. — *C. des bâtiments civils.* Cons. institué près du ministère d'État pour examiner les projets et devis relatifs aux constructions et réparations des bâtiments civils, ainsi que les projets des alignements des rues et places de Paris et des autres villes, etc. Il donne aussi son avis sur les questions d'art soumises à son examen par le ministre. — *C. de cabinet.* Anciennement on donnait ce nom au cons. le plus intime du prince. Aujourd'hui, en France, on nomme ainsi une réunion de ministres en titre, et de quelques ministres d'État et conseillers d'État, assemblés extraordinairement pour discuter les questions de gouvernement, de législation ou d'administration d'une haute importance. v. Ministre. — *C. des Cinq-Cents*, v. Ancien. — *C. de la Chancellerie.* Cons. autrefois établi auprès du chancelier de France pour lui faire des rapports sur certaines affaires, et particulièrement sur celles de l'imprimerie et de la librairie. — *C. colonial.* Cons. institué auprès du gouvernement des colonies françaises pour discuter et voter, sous forme de decrets coloniaux, les mesures arrêtées par le gouvernement. Ce cons. a particulièrement dans ses attributions la discussion et le vote du budget intérieur (le traitement du gouvernement et les dépenses de la justice et des douanes exceptés), et la détermination, l'assiette et la répartition des contributions directes. De plus, il donne son avis sur les dépenses des services militaires à la charge de l'État. — *C. général du Commerce.* Ce cons. remplit, auprès du ministère du commerce, pour les affaires commerciales, le même rôle que le cons. général d'agriculture pour les questions agricoles. — On nomme encore *C. supérieur du Commerce* un cons. organisé auprès du même ministère (ord. 1831), pour donner son avis sur les projets de lois et sur les ordonnances concernant les tarifs et le régime des douanes en ce qui intéresse le commerce; sur les projets de traités de commerce et de navigation; sur le système général des colonies; sur le système des encouragements pour les grandes pêcheries maritimes; sur les vœux des conseils généraux du commerce, des manufactures et de l'agriculture, et, généralement, sur toutes les questions que le ministre croit devoir soumettre à son examen. — *C. de conscience.* Cons. que, par ord. du 15 sept. 1715, Louis XV, ou plutôt le régent Philippe d'Orléans, avait institué pour l'assister dans l'administration du royaume; il avait, dans ses attributions, les affaires ecclésiastiques. — *C. de direction*, v. Cons. d'État. — *C. de discipline*, (v. Barreau, Avoué, Notaire et Garde *nationale*. — *C. des Dix.* Tribunal secret de l'ancienne République de Venise, qui était chargé de veiller à la sûreté de l'État, ainsi que de poursuivre et de punir tous les ennemis secrets du gouvernement. Ce cons. fut créé en 1310, après la conspiration de Boémond Tiépolo. Il ne devait durer que très-peu de temps, mais il fut prorogé d'année en année, et, enfin, déclaré perpétuel en 1325. — *C. d'en haut.* Cons. particulier des rois de France, sous l'ancienne monarchie, surtout au XVIIe siècle. Il ne faut pas le confondre avec le cons. d'État. Il se composait d'un très-petit nombre de ministres ou de princes, et répondait à peu près au cons. des ministres d'aujourd'hui, mais avec cette différence qu'il avait un droit de juridiction et jugeait les appels du cons. d'État. — *C. d'État*, v. État. — *C. de famille.* Assemblée de parents, convoquée et présidée par le juge de paix pour délibérer sur ce qui concerne les intérêts d'un mineur, ou pour donner son avis sur l'état d'une personne dont l'interdiction est demandée. v. Tutelle. — *C. général de département*, v. Département. — *Grand Conseil*, v. *Conseil* d'État. — *C. de guerre.* On nomme ainsi, dans l'administration militaire: 1° une assemblée que tiennent les officiers généraux d'une armée, ou les officiers supérieurs d'un détachement, d'une place de guerre, etc., pour délibérer sur le parti qu'il convient de prendre dans certaines circonstances; 2° un tribunal particulier chargé de juger les militaires, et dont la juridiction, en temps d'état de siége, s'étend sur tous les citoyens sans exception. v. *Organisation* militaire. Autrefois, on appelait *C. supérieur de la guerre* un cons. permanent de l'administration de la guerre, qui avait dans ses attributions toute la partie législative et consultative de l'administration militaire. Ce cons. fut créé en 1787, supprimé en 1789, rétabli en 1828 et supprimé de nouveau le 27 août 1830. — *C. de l'instruction publique*, v. Instruction *publique*. — *C. des manufactures*, v. Manufacture. — *C. général des mines*, v. Mines. — *C. des ministres*, v. Ministre. — *C. municipal*, v. Municipal. — *C. nautique*, v. Marine. — *C. général des ponts et chaussées*, v. Chaussées. — *C. de préfecture*, v. Département. — *C. des prises.* Commission extraordinaire que, avant 1789, les rois de France établissaient, en temps de guerre, près de l'amiral, pour juger, en première instance, la validité des prises faites en mer par la marine royale ou la marine particulière. — *C. privé.* Cons. particulier d'un souverain, par opposition aux conseils publics. En France, on donne particulièrement ce nom à la réunion des ministres d'État. — *C. des prud'hommes*, v. Prud'homme. — *C. de recensement*, v. Garde *nationale*. — *C. de révision.* Dans l'administration militaire, on nomme ainsi: 1° un tribunal spécialement chargé de reviser les jugements des conseils de guerre; 2° la commission qui est formée, tous les ans, dans chaque département pour prononcer sur les dispenses du service militaire. Elle est aussi appelée *C. de recrutement*. v. Recrutement. — *C. du roi*, v. *Conseil* d'État. — *C. de salubrité*, v. Salubrité. — *C. de santé*, v. Hygiène *publique*.

CONSEILLER. v. a. Donner conseil. *Il m'a bien conseillé, mal conseillé. On a eu tort de lui c. cela. Je ne voudrais pas vous c. de faire telle chose. Je vous le conseille en ami. C. la guerre, la paix.* — *C. quelqu'un*, Lui donner habituellement des conseils. — Absol., *C'est un homme qui conseille sagement.* = * se Conseiller. v. pron. *De semblables choses ne se conseillent pas*, Ne doivent pas être conseillées. — * *Se c. à quelqu'un*, Prendre conseil de quelqu'un. Vx. = Conseillé, ée. part.

CONSEILLER, ÈRE. s. Celui, celle qui donne conseil. *Sage, bon, mauvais c. C'est lui qui a été le c. de cette entreprise.* — Fig., *Le désespoir est un mauvais c. La faim est une mauvaise conseillère.* — Prov., *Ici les conseillers n'ont point de gages*, se dit A ceux qui s'ingèrent de donner des conseils, pour leur faire entendre qu'ils ne doivent point en donner ou qu'ils ont tort d'en donner. ‖ Se dit particul. Des membres de certains conseils. *C. d'État. C. de préfecture. C. aulique, référendaire, etc.* ‖ Autrefois, se disait le plus souvent Des juges établis pour rendre la justice dans une compagnie réglée. *C. au parlement, à la grand'chambre, aux enquêtes, aux requêtes. C. lai. C. clerc. C. à la cour des aides, au présidial de.., etc.* — On appelait *Conseillers-nés*, Ceux qui avaient droit de séance au parlement en vertu de leur dignité. *L'archevêque de Paris, l'abbé de Cluny et l'abbé de Saint-Denis, étaient conseillers-nés du parlement de Paris.* — *C. du roi*, Titre d'honneur attaché à certains officiers et que prenaient aussi les évêques. — *Conseillers d'honneur*, Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charges. ‖ Se dit aujourd'hui Des membres de la cour de cassation, des cours impériales et de la cour des comptes. — *C. honoraire*, C. hors de fonction, mais qui jouit des titres et des honneurs. *Autrefois, après vingt ans d'exercice, un c. pouvait vendre sa charge, et obtenir des lettres de vétérance avec le titre de c. honoraire.* = *Conseillère.* La femme d'un c. *Madame la conseillère.* Vx et peu usité.

CONSENTANT, ANTE. adj. T. Prat. Qui consent. *Le mari est c. La femme présente et consentante.*

CONSENTEMENT. s. m. Acte de la volonté par lequel on permet quelque chose, ou l'on adhère à une chose qui est proposée. *Donner, refuser son c. On lui a arraché son c. à force d'importunités. Demander le c. de quelqu'un. Il l'a fait contre mon c. Cela ne s'est pas fait de mon c. Il s'est marié sans le c. de ses parents. C. donné par écrit. C. verbal. La vente est parfaite par le c. des parties. Celui qui a donné son c. ne peut plus le retirer quand il a été accepté. Un c. donné par erreur, extorqué par violence, ou surpris par dol, n'est pas valable. C. unanime.* — Syn. V. Accord.

CONSENTIR. v. n. (latin. *consentire*). Adhérer à quelque chose; trouver bon, vouloir bien qu'une chose se fasse, donner son consentement à quelque chose. *Les parents ont consenti à ce mariage. Pour moi, je n'y puis c., je n'y consentirai jamais. Je consens à le faire. Je consens que vous le fassiez, à ce que vous le fassiez.* — * *Il consent d'être gouverné par ses amis.* — Absol., *Qui ne dit mot consent*, En certains cas, se taire, c'est c. ‖ T. Mar. Se dit D'une pièce de bois qui plie ou se courbe soit sous l'effort du vent, soit par toute autre cause. *Ce mât a fortement consenti, il faut ménager la voilure.* = Consentir. v. a. T. Prat. et Diplomatie. *C. une vente, une hypothèque. C. un traité.* = Consenti, ie. part. *Ajournement consenti par les parties. L'alliance consentie par ce prince.* = Conj. V. Sentir.

CONSÉQUEMMENT. adv. D'une manière conforme aux principes qui ont été posés. *Raisonner c.* — *Agir c.*, *Parler c.*, Agir ou parler d'une manière conforme à ses vues, à ses principes. — *Il a conduit l'affaire c. à ce qui avait été réglé*, D'une manière conforme à ce qui avait été réglé. ‖ Signifie aussi, Par une suite raisonnable et naturelle, par conséquent. *On a découvert que cet individu était un espion, et c. on l'a arrêté.*

CONSÉQUENCE. s. f. Ce qui dérive, ce que l'on déduit d'un fait, d'un principe; Conclusion. *Tirer, déduire une c. La c. que vous en déduisez est fort juste. Suivre toutes les conséquences d'un principe, en admettre toutes les conséquences. Les conséquences qui découlent, qui résultent nécessairement de votre doctrine, mènent tout droit à l'absurde. Quelle c. voulez-vous en tirer?* — *Cela tire à c.*, Cela constituerait un précédent dont on pourrait se prévaloir à l'avenir. *Je n'y consentirai qu'autant que cela ne tirera pas à c. Je vous le permettrai, mais sans que cela tire à c.*, ou *sans tirer à c.* On dit dans un sens anal., *La faveur, la grâce, l'honneur qu'on lui accorde est sans c. pour d'autres*, ou par ellipse, *est sans c.*, Il a à cette faveur des droits que n'ont pas les autres. ‖ Se dit aussi Des suites qu'une action ou toute autre chose peut avoir. *Cette affaire a eu de tristes conséquences. C'est la c. nécessaire de ce que vous avez fait. Prévoir, comprendre, saisir toutes les conséquences d'une affaire, d'une démarche. Il en supportera les conséquences. Je suis prêt à en subir toutes les conséquences.* ‖ Importance. *Un homme de c., de peu de c. Cela est sans c.*, *n'est d'aucune c. Une affaire sans c., de nulle c. Il a des choses de la dernière c. à vous dire.* — *Une terre, une charge, un emploi de c.* Peu us. — *Ce qu'il dit, ce qu'il fait est sans c.*, On ne doit pas y faire attention, parce que c'est un enfant, un homme léger, etc. — *C'est un homme sans c.*, On ne doit faire attention ni à ce qu'il dit, ni à ce qu'il fait; ou bien encore, C'est un homme d'une réputation ou d'un âge tel que les femmes avec qui il est lié sont à l'abri de tout soupçon. = En conséquence. loc. adv. Conséquemment. *Je vous remercie de votre avis, j'agirai en c.* ‖ Loc. prépos. Conformément à. *En c. de vos ordres, de vos instructions, etc.* = Syn. Voy. Conclusion.

CONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui est d'accord avec lui-même. *Il faut être c. à soi-même. Il est c. à ses* *principes.* — Par ext., *Il est c. dans ses discours, dans sa conduite. Avoir une conduite conséquente à ses principes, une conduite conséquente.* ‖ * T. Phys. *Points conséquents*, V. Aimant.

CONSÉQUENT. s. m. T. Gramm., Math. et Philos. On donne le nom de *Cons.* au second terme d'une proposition, d'un rapport, d'un enthymème, par oppos. à Antécédent, qui se dit du premier terme. V. Rapport, Syllogisme. = Par conséquent. loc. conjonct. Donc, en conséquence. *Il fait jour, par c. le soleil est levé. C'est votre père, par c. vous devez le respecter.* — S'emploie quelquefois absol., par ellipse de la proposition conclusive de la phrase. *Vous m'avez donné votre parole, et par c.*, pour dire, Et par c., vous êtes obligé de la tenir. = Obs. gram. Voy. Ainsi.

CONSERVATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui conserve. *Dieu est le créateur et le c. de toutes choses.* ‖ Titre attribué à certains fonctionnaires et employés, à raison de la nature de leur charge ou de leur emploi. *C. des hypothèques. C. des eaux et forêts. C. du cabinet des médailles, du cabinet des antiques, etc.* = Adject., *Pouvoir c. Le parti c. Les lois conservatrices de nos libertés.* — *Sénat c.*, V. Sénat.

CONSERVATION. s. f. Action de conserver; Résultat de cette action; État de ce qui est conservé. *Ayez soin de la c. de ces fruits. La c. d'un édifice. Chacun a soin de sa propre c. Il ne songe qu'à la c. de sa vie. La c. de l'espèce. Il veille à la c. de ses droits, de sa réputation, etc. Ce tableau, cette statue, cette médaille, etc., est d'une belle c.* ‖ T. Admin. *C. forestière*, V. Forêt. *C. des hypothèques*, V. Hypothèque.

CONSERVATOIRE. adj. 2 g. T. Prat. Qui conserve. *Une opposition est un acte conservatoire.*

CONSERVATOIRE. s. m. Se disait autrefois d'une maison où l'on retirait des orphelines, des filles et des femmes, pour les préserver de la débauche.

Enc. — I. Le nom de *Conservatoire* a été donné aux écoles publiques de musique, parce qu'elles sont destinées à conserver et à propager les bonnes traditions de l'art musical. Cette institution a pris naissance en Italie; mais dans le principe un c. était une fondation pieuse, entretenue par les riches citoyens, et la musique religieuse était l'objet principal de l'enseignement. Aujourd'hui, les conservatoires de l'Italie, tout comme ceux qui ont été créés dans la plupart des capitales de l'Europe, sont entretenus par les gouvernements, et ne songent guère qu'à former des compositeurs et des chanteurs pour le théâtre. Les conservatoires italiens les plus célèbres sont ceux de Naples, de Venise et de Milan; la création de ce dernier cependant date seulement de 1810. La première école publique de musique que nous ayons eue en France, fut fondée, en 1768, sous le nom d'*École royale de Chant et de Déclamation*, par le baron de Breteuil, qui la plaça aux Menus-Plaisirs. La révolution la détruisit. Cependant peu d'années après, le 18 brumaire an II (8 nov. 1793), la Convention décréta l'établissement d'une nouvelle école musicale sous le titre d'*Institut national de Musique.* Son organisation fut réglée par la loi du 16 thermidor an III (3 août 1795), qui en même temps lui imposa un nouveau nom, celui de *C. national de Musique et de Déclamation.* Cette loi fixa le nombre des professeurs à 115, celui des élèves à 600, et le chiffre total de la dépense à 240,000 francs. Depuis cette époque, le c. a subi un assez grand nombre de modifications, particulièrement en 1802 et 1808; il a même, de 1815 à 1830, quitté son nom pour prendre celui d'*École royale de musique;* mais il n'a jamais cessé de rendre d'éminents services à l'art musical, soit en formant des compositeurs, des chanteurs et des instrumentistes d'un grand mérite, soit en publiant un corps d'ouvrages élémentaires composés par les maîtres les plus habiles dans chaque partie de l'art, soit encore en initiant le public, par ses concerts annuels, à la connaissance des œuvres des grands maîtres de tous les temps et de tous les pays. — Plusieurs de nos villes de province possèdent aussi des Écoles de musique, qui ont été érigées par diverses ordonnances royales en succursales du c. de Paris : ce sont Dijon, Lille, Marseille, Metz, Nantes et Toulouse.

II. Le *C. des Arts et Métiers* est encore une création de la Convention. D'après le décret en date du 19 vendémiaire an III (10 oct. 1794) qui l'institua, cet établissement devait être une sorte de muséum industriel, où l'on aurait déposé les machines et les outils-modèles, les livres et les dessins relatifs à tous les genres d'arts et métiers, et où des professeurs spéciaux auraient expliqué la construction et l'emploi des appareils en usage dans les diverses industries. On devait, en outre, y déposer l'original de toute machine d'invention nouvelle ou simplement perfectionnée. Cette grande pensée ne put être immédiatement exécutée, faute d'un local convenable, et le c. ne commença à devenir de quelque utilité qu'à partir de 1795, lorsqu'on le transporta dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Martin des Champs, où il se trouve encore aujourd'hui. Toutefois, on s'habitua beaucoup trop à le considérer comme un magasin de curiosités relatives à l'industrie, et la partie de l'enseignement fut presque entièrement négligée. Mais, sous la Restauration, les choses changèrent de face. Une ordonnance de Louis XVIII, en date du 16 avril 1817, réorganisa le c. et créa un *Conseil de perfectionnement*, chargé de faire des propositions sur « tout ce qui paraîtrait propre à étendre et à multiplier les avantages que le c. des Arts et Métiers est susceptible de procurer à l'industrie nationale, et sur les moyens d'assurer à toutes les parties de son service le degré de perfection auquel elles peuvent parvenir. » D'autres ordonnances postérieures (25 nov. 1819, 4 oct. 1828, etc.) ont successivement complété cette belle institution, et en ont fait un établissement unique au monde. Aujourd'hui, le c. renferme un porte-feuille industriel de la plus grande richesse, un musée technologique qui n'a pas de rival, une bibliothèque technologique qui compte une nombreuse collection d'ouvrages relatifs à toutes les branches de l'industrie, et par-dessus tout il possède plusieurs chaires d'enseignement supérieur qui en font une véritable Faculté industrielle. Ces chaires sont actuellement au nombre de 16, et ont pour objet : la géométrie, la physique, la chimie, la mécanique appliquées aux arts, la chimie appliquée à l'industrie, la chimie agricole, l'économie industrielle, l'agriculture, la filature et le tissage, la teinture, l'apprêt et l'impression des tissus, la construction civile, la géométrie descriptive, la législation industrielle, les arts céramiques, la zoologie agricole, enfin l'administration et la statistique industrielles. Il y a, en outre, une école élémentaire dont les cours embrassent l'arithmétique, les éléments du dessin (figure, machines, ornements), et des notions de géométrie descriptive, avec les applications de cette science à la charpente et à la coupe des pierres.

CONSERVE. s. f. Espèce de confiture sèche faite de substances végétales et de sucre. *C. de framboises. C. de violettes. C. de Provins* ou *de roses de Provins. Cette c. est excellente pour la poitrine.* ‖ * Se dit de Toute espèce de substance alimentaire préparée de façon à se conserver longtemps. ‖ T. Mar. Bâtiment qui fait route avec un autre pour le secourir ou en être secouru au besoin. *Notre vaisseau avait perdu sa c.* — *Aller de c., être de c., naviguer de c.*, se dit De deux ou plusieurs bâtiments qui vont de compagnie ou qui font route ensemble. ‖ T. Opticien. *Conserves*, au pl., V. Lunette.

Enc. — I. Aussitôt que la matière organisée est soustraite aux lois de la vie, elle cesse de pouvoir résister à l'action des agents extérieurs, et elle éprouve plus ou moins promptement cette espèce d'altération particulière, qu'on désigne sous les noms de *fermentation*, de *pourriture* et de *putréfaction.* Dans ce phénomène, les éléments qui constituaient le corps vivant se dissocient, et entrent dans de nouvelles combinaisons, de sorte qu'à la fin il ne reste plus trace de substance organique. Les agents essentiels de l'altération dont nous parlons sont la chaleur, l'humidité et l'air atmosphérique, ou plutôt, l'oxygène que contient ce dernier. Si donc on parvient à soustraire une substance organisée quelconque à l'influence destructive de l'un de ces agents, on empêche ou du moins on retarde indéfiniment sa décomposition. Personne n'ignore que le froid préserve de toute décomposition les substances mêmes qui s'altèrent le plus aisément. Le savant géographe Balbi décrit ainsi le *Marché d'hiver* (*Zimnoï rinok*) de Saint-Pétersbourg : « L'Européen du Midi est frappé d'étonnement en voyant s'élever, sur une vaste place, d'énormes pyramides formées de corps d'animaux entassés les uns sur les autres. Ce sont des bœufs, des moutons, des cochons, des poules; ensuite du beurre, des œufs, des poissons; enfin toutes sortes de provisions : le froid a rendu ces objets durs comme des pierres. Les poissons conservent encore toute leur fraîcheur et leurs couleurs naturelles; on serait presque tenté de les croire vivants. Mais les autres animaux offrent un spectacle, pour ainsi dire, effrayant. On en voit des milliers, tout écorchés, rangés les uns à côté des autres. Leur dureté est extrême; on emploie la hache pour en couper les morceaux, et les éclats volent au loin comme si l'on coupait du bois. Les provisions amassées dans ce marché y sont apportées des parties les plus éloignées de l'empire, au moyen de traîneaux. Tout s'y vend à meilleur marché à cause de la facilité des transports et du grand nombre de vendeurs, et chacun se hâte de faire ses provisions. Elles se conservent d'ailleurs pendant longtemps lorsqu'on a la précaution de les mettre dans des caves garnies de glace qui se trouvent dans toutes les maisons. » Tout le monde sait également qu'Adams et Pallas ont découvert en Sibérie, sur les bords de l'Océan Arctique, des cadavres de Mammouths qui, enfoncés dans une couche de terre congelée, avaient parfaitement conservé toutes leurs parties molles, ainsi que la peau et le poil dont ils étaient recouverts, nonobstant les milliers d'années peut-être qui s'étaient écoulés depuis l'époque où cette race d'animaux a disparu de la surface du globe. Mais, aussitôt qu'ils se trouvèrent exposés à une température plus élevée, ces cadavres tombèrent immédiatement en putréfaction. En ce qui concerne la dessiccation comme agent conservateur, il suffit de rappeler que l'herbe desséchée demeure pendant plusieurs années, sous forme de foin, à l'abri de toute altération. Enfin, relativement à l'influence que la présence de l'air ou de l'oxygène de l'air exerce sur la décomposition des matières organiques, nous dirons qu'un morceau de viande de boucherie introduit sous la cloche de la machine pneumatique et entouré d'une atmosphère d'azote, d'hydrogène ou d'acide carbonique, se conserve des semaines entières, tandis qu'il se putréfie rapidement aussitôt qu'on laisse pénétrer dans l'appareil une certaine quantité d'air ou d'oxygène. Enfin certains corps ont la propriété de prévenir ou d'arrêter la décomposition des substances organisées; mais les phénomènes qui se passent alors n'ont pas encore été interprétés d'une manière satisfaisante. — Il résulte de ce qui précède que tous les procédés en usage pour la conservation des matières organiques forment deux classes bien distinctes : 1° les uns ont pour objet de les soustraire à l'action de l'air, ou de l'eau ou de la chaleur; 2° les autres consistent à les mettre en rapport avec certaines substances particulières nommées *antiseptiques*, parce qu'elles empêchent ou retardent la *fermentation* et la putréfaction.

II. *Conservation des viandes.* — On conserve les viandes : 1° en abaissant leur température; 2° en les débarrassant par la dessiccation de l'eau qu'elles renferment; 3° en les mettant à l'abri de l'action de l'oxygène de l'air; 4° en les soumettant à l'influence de substances antiseptiques.

1° *Froid.* Il suffit, pour conserver la viande indéfiniment, de la maintenir constamment à une température un peu au-dessous de zéro : c'est ce que prouvent les faits que nous avons déjà rapportés. Mais ce procédé n'est praticable que dans certains climats et dans la saison d'hiver. Chez nous, il deviendrait singulièrement dispendieux, à cause de la difficulté de se procurer en tout temps et en quantité suffisante la matière réfrigérante, c.-à-d. la glace. Cependant il est assez usité par les marchands de comestibles, qui, dans l'été, entourent de glace des pièces de gibier, du poisson, etc., afin d'empêcher leur putréfaction.

2° *Dessiccation.* Quand on l'expose à un courant d'air sec et chaud, la viande de boucherie perd rapidement la plus grande partie (94 à 96 centièmes) de l'eau qu'elle contient. Dans cet état, elle se conserve fort longtemps. Ce procédé a été connu de très-bonne heure. Xiphilin rapporte que les Gaulois de l'Armorique se nourrissaient, pendant la guerre, de chair desséchée et réduite en poudre, et Dion Cassius, qui vivait au IIe siècle de notre ère, nous apprend que cette même coutume existait chez la plupart des tribus guerrières de l'Asie Mineure. Aujourd'hui même ce procédé est encore en usage en Chine, en Tartarie, et chez plusieurs peuplades de l'Amérique du Nord. C'est également par la dessiccation que se prépare le *Tasajo* du Paraguay et du Rio de la Plata. On nomme ainsi les lanières de viande sèche qui constituent la base de l'alimentation des indigènes de cette partie de l'Amérique du Sud. Pour préparer le tasajo, on découpe les quartiers de bœuf en bandes très-minces et aussi longues que possible; on saupoudre ces bandes de farine de maïs, afin d'absorber les sucs épanchés à leur surface; on les expose au soleil sur des claies de bambou jusqu'à ce que leur dessiccation soit à peu près complète; enfin, on profite alors du peu de flexibilité qui leur reste pour les rouler en paquets cylindroïdes. C'est sous cette forme qu'on les livre au commerce. Ainsi disposées, les lanières de tasajo sont beaucoup moins accessibles à l'action de l'air et se conservent très-longtemps, surtout si l'on a soin de les tenir dans un lieu sec. Quand on veut en faire usage, on coupe une lanière en morceaux, qu'on fait gonfler dans l'eau, et qu'on soumet ensuite à une cuisson très lente. On obtient ainsi un bouillon d'excellente qualité, mais le bouilli est beaucoup moins tendre que celui de viande fraîche. Le tasajo, dit Payen, offre sur les extraits de viande proposés autrefois par Proust et recommandés dernièrement par Liebig, l'avantage de retenir les principes aromatiques propres à la chair musculaire, lesquels sont entraînés en grande partie par la vapeur d'eau dans la préparation des extraits.

3° *Exclusion de l'air.* — On a mis en avant un assez grand nombre de procédés pour soustraire à l'action de l'air non-seulement les viandes, mais encore tous les produits alimentaires en général. Le plus simple, et en même temps le plus sûr, est celui imaginé par Appert, vers 1809. Cet industriel renfermait les substances à conserver dans des vases de verre ou de grès, en les remplissant autant que possible, puis il les fermait hermétiquement à l'aide de bouchons assouplis ou d'une soudure à l'étain. Après cela, il introduisait les vases dans une chaudière pleine d'eau dont il élevait graduellement la température jusqu'à 100°, et il maintenait le liquide en ébullition pendant une demi-heure, une heure, ou deux heures, suivant le volume des vases. Dans ce procédé, la chaleur développée par l'eau bouillante a pour effet de faire combiner avec les matières alimentaires l'oxygène de l'air contenu dans les vases. Cette combinaison opérée, les matières ne sont plus en présence que du gaz azote, qui est impropre à provoquer la fermentation, et elles persistent dans cet état pendant un grand nombre d'années. Le procédé d'Appert a reçu diverses améliorations. Aux vases de verre ou de poterie, on a substitué des boîtes de fer-blanc, dont le couvercle se soude à l'étain après qu'on les a remplies exactement. Quand ensuite on les plonge dans la chaudière d'eau bouillante, la dilatation des gaz intérieurs les fait gonfler; mais, lorsqu'elles se sont refroidies, elles s'aplatissent et deviennent concaves, ce qui prouve que l'oxygène qu'elles renfermaient a été absorbé. Cette concavité que présentent les boîtes de conserves est donc un indice du succès de l'opération, et l'on reconnaît ainsi, au premier coup d'œil, si elles sont d'une bonne ou d'une mauvaise préparation. Une boîte d'Appert, dont le couvercle est bombé, doit être rejetée, parce que cette distension du métal montre que la fermentation s'est emparée du produit alimentaire et a donné lieu à un dégagement de gaz. — Afin de mieux assurer le succès de l'opération, on a eu l'idée, dans ces dernières années, d'élever au-dessus de 100° la température du bain dans lequel on immerge les boîtes. De cette manière, l'ébullition se propage dans l'intérieur de celles-ci, et la vapeur, qu'on laisse échapper par une issue étroite ménagée dans le couvercle, entraîne presque tout l'air avec elle. On achève alors de remplir les boîtes avec de la sauce, et un grain de soudure suffit pour fermer l'ouverture. Grâce à ce perfectionnement, on peut éliminer la presque totalité de l'air, et les très-rares traces d'oxygène qui restent en contact avec les matières organiques se combinent plus promptement et plus rapidement avec elles. La surélévation de température dont nous parlons est facile à obtenir. Un préparateur de conserves, Fastier, fait dissoudre dans le bain une petite quantité de sel marin ou un mélange de sucre et de sel. Un autre, Chevalier-Appert, immerge les boîtes dans une chaudière fermée par un couvercle à boulons et clavettes et munie d'une soupape et d'un manomètre. On peut ainsi porter sans danger la température de l'eau bien au-dessus de 100°, la maintenir autant qu'on veut au degré nécessaire, et la varier suivant le degré d'altérabilité des pièces. Ainsi, pour les haricots, 100° suffisent, tandis qu'il faut arriver jusqu'au degré correspondant à la pression de 1/2 ou 1/4 d'atmosphère au-dessus de la pression ordinaire pour les pois verts et le bœuf. Quant à la durée du chauffage, elle dépend du volume des boîtes.

Dans le procédé d'Appert, *il est indispensable que* les produits à conserver soient préalablement cuits ou mi-cuits. Il n'en est pas ainsi quand on fait usage des perfectionnements imaginés par *Martin de Lignac*. Ces perfectionnements sont au nombre de deux. Le premier a pour but de conserver le bœuf cru en fragments assez volumineux. Pour cela, on introduit, dans des *boîtes cylindriques* de fer-blanc, un bloc de chair musculaire pesant 10 kilogr., et l'on remplit les intervalles avec un bouillon à demi concentré. On soude alors le couvercle des boîtes, et on les plonge dans une marmite autoclave pleine d'eau, dont on élève la température à 108°. Au bout de deux heures, on retire les boîtes, on fait un trou sur le fond supérieur de chacune d'elles, ce qui permet à la vapeur en excès qu'elles renferment de s'échapper en entraînant l'air et les gaz avec elle. Enfin, on achève l'opération en fermant cette ouverture avec un peu de soudure.

La viande ainsi préparée n'a éprouvé qu'une très-faible cuisson, et n'est aucunement désagrégée. Soumise à la coction avec 4 ou 5 volumes d'eau, elle donne un excellent bouillon et un très-bon bouilli. Le second perfectionnement dû à Martin de Lignac est, en quelque sorte, une combinaison du procédé Appert et du procédé par dessiccation. On découpe la viande en lanières de 2 à 3 centim. d'épaisseur ; on étend ces *lanières* sur des châssis garnis de filets, et on les porte, ainsi disposées, dans une étuve, où un courant d'air chauffé à 30° ou 35° leur enlève graduellement une partie de *leur eau. Lorsqu'elles ont perdu* la moitié environ de leur poids, on les introduit dans des boîtes cylindriques, et on les y comprime jusqu'à ce que la capacité d'un litre *renferme environ 2,400 gram. de viande fraîche.* Cela fait, on remplit exactement les boîtes avec du bouillon à demi concentré ; on les ferme, et on les soumet, dans une chaudière *autoclave, à une température* d'environ 108°. On laisse alors refroidir jusqu'à 100°, et l'on retire les boîtes. Le bœuf préparé par ce procédé peut être mangé tel qu'il sort des boîtes, ou bien *servir à faire* du bouillon. Les procédés que nous venons de décrire sont exploités en France et en Angleterre sur la plus vaste échelle. — A diverses époques, et notamment dans ces derniers temps, on a cherché à soustraire les viandes à l'action de l'air, au moyen d'enveloppes de nature animale. C'était tout simplement absurde ; aussi les essais tentés dans cette voie ont-ils complétement échoué.

4° *Agents antiseptiques*. Parmi ces substances, on doit placer en première ligne le sel, l'acide pyroligneux et la créosote. — L'emploi du sel est aussi ancien qu'il est répandu. On frotte la viande avec du sel marin, on la saupoudre encore de sel, *puis* on la dispose par lits dans un vase de grandeur suffisante, où on la sommet encore à une certaine pression. Au bout de quelques jours, on la retire, on renouvelle le sel, et on l'arrose avec la saumure que la pression a fait écouler. Quelquefois au sel marin on substitue le salpêtre (nitrate de potasse) ; mais comme ce dernier donne un goût très-fort aux produits conservés, il convient de ne l'employer qu'avec sobriété. — Pour préparer la viande avec l'acide pyroligneux, on l'immerge pendant quelque temps dans ce *liquide, et on la fait ensuite sécher* à *l'air* libre. La viande se conserve bien, mais elle acquiert un goût désagréable. La propriété conservatrice de l'acide pyroligneux *paraît due à la présence de la créosote. — C'est également* à cette substance que l'on attribue l'action de la fumée sur les produits animaux. Pour *fumer* ou *boucaner* les viandes, il suffit *de les frotter avec du sel*, puis de les suspendre, pendant 4 ou 5 semaines, dans une chambre disposée *ad hoc*, où l'on brûle des copeaux de chêne très-secs. La règle à suivre, pour que l'opération réussisse bien, est de ne produire que peu de fumée à la fois, ce qui augmente d'autant la durée de la préparation. On donne ainsi au principe conservateur le temps de s'introduire parfaitement dans toutes les parties de la matière organique. Les viandes boucanées constituent une précieuse ressource pour les voyages maritimes. Les meilleures viennent de Hambourg, où leur préparation est devenue une industrie importante. — Le *Saurage* des harengs se pratique absolument comme le boucanage ; seulement on suspend les poissons, préalablement salés, dans une cheminée faite exprès, appelée *Roussable*, et où l'on fait un feu de menu bois, qu'on ménage de manière à obtenir peu de flamme et beaucoup de fumée. L'opération ne dure en général que 24 heures, et l'on peut *saurer* 10 à 12,000 harengs à la fois. Les harengs préparés de cette manière portent les noms de harengs *saurés*, *fumés*, *rouges* ou *saures*, tandis qu'on appelle harengs *blancs* ou *salés*, ceux qui n'ont pas subi cette opération.—Nous nommerons *encore, parmi les antiseptiques* proposés, le gaz acide sulfureux, dont l'emploi a été préconisé dans ces derniers temps ; mais l'expérience lui paraît assez peu favorable.

III. *Conservation des légumes.* — De tout temps, la dessiccation a été employée empiriquement pour conserver les substances *végétales ; mais elle ne suffit pas à elle seule pour* atteindre le but désiré. La méthode Appert avait résolu le problème au point de vue de la conservation ; mais le volume et le poids considérables que présentaient les légumes ainsi préparés, étaient des inconvénients graves : enfin, la valeur des vases où on les renfermait et le prix des transports rendaient le prix de ces conserves beaucoup trop élevé : aussi n'avaient-elles pu entrer dans la consommation générale ; ce n'était même que par exception, et uniquement pour les malades et la table des officiers, qu'elles figuraient dans les approvisionnements maritimes. Le problème avait donc besoin d'être étudié de nouveau. Il fut abordé en 1845 par Masson, jardinier du Luxembourg, et dès 1850, il ne restait presque plus rien à découvrir. Le procédé Masson consiste à dessécher les légumes, préalablement épluchés, par des courants d'air chaud, puis à les comprimer énergiquement au moyen de la presse hydraulique. La dessiccation réduit leur poids de 100 parties à 15, à 11 et à 9 pour les végétaux herbacés, et à 22 ou 20 pour les pommes de terre. Quant à leur volume, il est réduit des quatre cinquièmes environ. Les premières conserves obtenues par cette méthode avaient le défaut d'exhaler une odeur de foin très-marquée ; elles exigeaient, en outre, une immersion de 4 heures au moins dans l'eau, avant de pouvoir être soumises à la coction. Ces défauts n'existent plus depuis que Dolfus, Verdeil et Gannal ont eu l'idée de soumettre les matières végétales à une température de 100° à 105°, avant de les dessécher. Cette opération a pour effet de coaguler l'albumine végétale. Les légumes ainsi traités n'ont besoin, pour être accommodés, que d'une immersion d'une heure ou deux dans l'eau froide, ou seulement de 45 minutes dans l'eau tiède. Ce temps suffit pour leur faire reprendre leur volume, leur forme et même leur couleur. — Les légumes préparés comme nous venons de le dire, sont mis dans le commerce sous forme de tablettes rectangulaires, de dimensions fixes et correspondantes à un certain nombre de rations. Quand ces tablettes ne doivent servir qu'à la consommation des ménages, on se contente de les recouvrir d'une mince feuille d'étain ; mais, lorsqu'elles sont destinées à être transportées ou embarquées, on les enveloppe de papier collé et on les emballe dans des caisses de fer-blanc. Une tablette de 20 centim. de *côté* et de 1 cent. 40 à 1 cent. 60 d'épaisseur, pèse 500 gram. environ, et contient 20 rations pesant 25 gram. chacune. D'après cela, une boîte *métallique de 1 mètre cube peut renfermer* 25,000 rations de légumes secs, qui, trempées dans l'eau pendant une ou deux heures, représentent chacune 200 gram. de légumes frais. L'*usage de ces tablettes se répand chaque* jour *davantage*, et leur préparation constitue déjà une industrie de premier ordre. Pour en donner une idée, nous rappellerons que, pendant la guerre de *Crimée, une seule* maison a fourni à l'armée française 120,000 rations par jour en hiver, et 40,000 en été.

IV. *Conservation du lait.* — Plusieurs procédés ont été successivement proposés à cet effet. Les deux meilleurs, à notre avis, sont ceux de Martin de Lignac et de Mabru. — Voici comment opère le premier de ces industriels. Aussitôt après la traite, le lait est chauffé au bain-marie dans des chaudières à fond plat (car on ne met à la fois qu'une couche de 1 centim. d'épaisseur), et on y ajoute environ 60 gram. de sucre blanc par litre. Lorsque cette évaporation a réduit le lait au cinquième de son volume primitif, on l'introduit dans des bouteilles cylindriques de fer-blanc que l'on immerge, pendant trente minutes, dans un bain-marie chauffé à 105°, en ayant soin de ménager dans le bouchon une petite ouverture pour donner passage à l'air et à la vapeur renfermés dans leur intérieur. Au bout de ce temps, on soude cette ouverture, et on retire les bouteilles qui dès ce moment sont propres à être livrées au commerce. Le lait, ainsi préparé, est dans un état pâteux, un peu translucide et d'une couleur blanc-jaunâtre. Pour s'en servir, on délaie dans cinq fois son volume d'eau tiède la quantité que l'on veut consommer. Le lait reprend aussitôt son aspect laiteux primitif, et peut être employé comme le lait ordinaire. — Le procédé Lignac conserve *le lait en le concentrant et en y mêlant une* substance étrangère ; le procédé Mabru, qui ne date que de quelques années, et qui a obtenu, en 1855, un prix de l'Académie *des sciences, le conserve à l'état liquide et sans y rien ajouter.* Mabru fait usage de bouteilles de fer-blanc ou de verre ordinaire, qui sont munies à leur partie supérieure d'un petit ajutage *en plomb, lequel présente deux entonnoirs réunis par une* douille commune. Après les avoir remplies de lait, ainsi que la moitié de l'entonnoir supérieur, il les plonge dans un bain d'eau à 100°. Les gaz se dégagent par l'entonnoir qui reçoit en même temps le lait dilaté par la chaleur. On fait ensuite refroidir les bouteilles dans l'eau froide, puis on les ferme en pressant fortement la douille un peu au-dessus du goulot, avec une pince. Enfin, on coupe la douille au-dessus de l'étranglement et on soude la section. De cette façon, les bouteilles se trouvent complétement pleines, l'air ne peut y pénétrer, aucun ballottage n'est possible, et la conservation du lait se trouve assurée.

V. *Conservation des œufs.* — Tous les procédés applicables à cet article ont pour objet d'empêcher le contact de l'air. A cet effet, on prend les œufs bien frais, et on enduit leur coquille d'une substance imperméable quelconque. On emploie le plus souvent un mélange d'huile d'olive et de suif, ou mieux d'huile d'olive et de cire. On peut également se servir d'une solution visqueuse de gomme, d'un vernis à l'esprit de vin, et même d'une solution chaude de gélatine légèrement sirupeuse. Mais un procédé beaucoup plus économique et non moins efficace consiste à immerger les œufs dans de l'eau saturée de chaux, et à garder les vases qui contiennent le bain dans un lieu où la température soit peu variable. La conservation est encore mieux assurée par l'addition de 2 ou 3 centièmes de sucre au lait de chaux. Enfin, on peut plonger les œufs dans de l'eau où l'on a fait dissoudre 10 pour 100 de sel marin. Ce dernier procédé a un avantage sur le précédent, c'est qu'on n'est pas obligé de laisser les œufs dans le bain. On peut, en effet, les en retirer au bout de quelques heures, *les parties salines qui se sont introduites* dans les pores de la coquille suffisant pour fermer tout passage à l'air, et, par suite, pour assurer la conservation du produit *animal. — Cons.* l'excellent ouvrage de Payen, intitulé *Des substances alimentaires, et des moyens de les améliorer, de les conserver et d'en reconnaître les altérations*, 3° édit., 1856.

CONSERVER. v. a. (lat. *conservare*). Garder une chose ; ne pas s'en défaire ; ne pas y renoncer. Se dit Des choses physiques et des choses morales. *Conservez cette bague en souvenir de moi. Il a vendu ses tableaux, mais il a conservé ses livres. On doit renvoyer les recrues, on ne conservera que les anciens soldats. Ils ont toujours conservé leurs anciens usages. C. tout son amour, toute sa haine. Il m'a conservé son amitié. Conservez-moi votre protection, vos bonnes grâces.* ‖ Ne pas perdre ce que l'on a ; ne pas se laisser déposséder d'une chose, se maintenir dans sa possession. *C. son bien, ses amis. Ce prince n'a pas su c. ses conquêtes. Un soldat doit défendre et c. son drapeau à tout prix. Elle a conservé sa beauté jusqu'à un âge avancé. C'est à lui que je dois d'avoir conservé la vie. C. l'avantage du vent. C. sa place, son emploi, son rang. C. sa tranquillité. C. tout son sang-froid, sa présence d'esprit. C. l'estime, les bonnes grâces de quelqu'un. C. son innocence, son honneur, sa réputation. C. ses droits, ses priviléges. — C. sa tête, toute sa tête*, se dit, soit D'un vieillard dont les facultés intellectuelles ne sont point affaiblies, soit D'un homme qui, dans des circonstances critiques, n'a pas perdu sa présence d'esprit. — Absol., *Le plus difficile n'est pas d'acquérir, mais de c.* ‖ Laisser subsister une chose. *On va démolir tout le quartier, mais on devrait c. cette vieille tour. Dans chaque régiment on ne conservera que quatre compagnies d'élite. Un tel impôt ne peut être conservé. Il faut c. cette loi.* ‖ Empêcher qu'une personne ou qu'une chose ne périsse ; la sauver de la destruction. *Cette femme n'a conservé aucun de ses enfants. Tous les secours de l'art n'ont pu le c. à ses amis, lui c. la vie. L'incendie était d'une telle violence qu'il fut impossible de c. aucune partie de ce bel édifice. L'histoire conserve le nom des grands hommes.* ‖ Maintenir une chose en bon état ; empêcher qu'elle ne ne se gâte, qu'elle ne dépérisse. *C. des fruits, des meubles, des habits. A force de soins, cette femme a su c. son teint. C. sa voix.* — Par ext., se dit Des choses qui servent à en c. d'autres. *Cette pommade conserve bien le teint. Ces lunettes m'ont conservé la vue. La tranquillité d'esprit contribue beaucoup à c. la santé.* — Sign. quelquefois simplem., Maintenir dans un certain état : le régime du verbe est alors accompagné d'un adj. qui exprime cet état. *Le dépositaire doit c. intact le dépôt qui lui a été confié. C. son honneur intact.* = se Conserver. v. pron. Être conservé, subsister. *Cet usage s'est toujours conservé. Chez les peuples primitifs, les traditions se conservent très-longtemps. Le souvenir de cette grande action se conservera toujours.* ‖ Veiller à la conservation de sa santé, de sa vie. *Un père doit se c. pour ses enfants, un général pour ses soldats. C'est un homme qui ne néglige rien pour se c.* ‖ Rester, se maintenir en bon état. *Ces fruits ne se conservent pas. Les cerises se conservent dans l'eau-de-vie. Cette année les vins se conserveront. Cet homme se conserve très-bien.* — Se maintenir dans tel ou tel état. *Cette viande ne se conservera pas fraîche jusqu'à demain. Elle se conserva pure au milieu de la corruption générale.* ‖ Fig. et absol., *Il lui est bien difficile de se c. au milieu de cette lutte des partis*, se dit D'une personne qui se maintient entre deux partis ou entre des gens qui sont en querelle, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Peu us. — Conservé, ée. part. *Un tableau bien c., Une médaille bien conservée, Des livres bien conservés*, Un tableau, etc., qui a encore toute sa beauté, toute sa fraîcheur. — On dit dans le même sens D'une personne avancée en âge, qu'*Elle est bien conservée.*

CONSIDÉRABLE. adj. 2 g. Puissant, éminent, important. *Mécène, bien que simple chevalier, était à Rome un personnage c. Il s'est rendu c. à force d'intrigue. Le valet de chambre d'un prince est toujours un personnage c. Une famille c.* ‖ Se dit Des choses qui dépassent les proportions ordinaires. *Une ville c. Une armée c. Il s'est écoulé un temps c. Un volume d'eau c. Une fortune c. Ce remède m'a fait un bien c. Ce général a remporté un avantage c. Il tient un rang c.*

CONSIDÉRABLEMENT. adv. Beaucoup. *Il a c. gagné dans cette affaire. Ma santé s'est c. améliorée.*

CONSIDÉRANT. s. m. Se dit de Chacune et de l'ensemble des remarques, des réflexions, qui précèdent le dispositif d'une ordonnance, d'un arrêt ou d'un jugement, et en exposent les motifs. *Avez-vous lu le c. de l'ordonnance de police? Les considérants d'un arrêt. Le premier c. de ce jugement est en contradiction ave le troisième.*

CONSIDÉRATION. s. f. Examen attentif que l'on fait d'une chose avant de se décider, de prendre un parti. *Cela est digne de c., demande une longue c., beaucoup de c.* — En parlant D'un homme léger qui agit et qui parle étourdiment, sans réflexion, sans circonspection, on dit : *Il agit toujours sans c. ; Il n'apporte aucune c. ni dans ce qu'il dit, ni dans ce qu'il fait.* — Par ext., *Cela est de peu de c., ne mérite aucune c.*, Cela a peu ou point d'importance. — *Mettre, faire entrer, prendre quelque chose en c.*, Avoir égard à une chose, en tenir compte. *On prendra vos services en c. — En c. de,* A cause de. *On lui accorda une pension en c. des services qu'il avait rendus.* || Se dit Des motifs, des raisons qui nous engagent à prendre tel ou tel parti, à adopter telle ou telle opinion. *C'est cette c. qui l'a décidé. Une c. aussi peu importante peut-elle vous faire hésiter? Des considérations d'honneur, d'intérêt, l'ont porté à prendre ce parti. Il ne sera retenu par aucune c. C'est une c. qu'il ne faut pas négliger. Il faut peser toutes ces considérations.* || *Considérations*, au pluriel., se dit aussi D'un ensemble de réflexions que suggère l'étude sérieuse que l'on a faite d'une chose. *Considérations sur l'Histoire romaine, sur le Commerce, etc.* || Se dit De la déférence, des égards que l'on a pour quelqu'un. *C'est par c. pour vous que je me suis abstenu. C'est en votre c. qu'il l'a fait. Il n'a de c. pour personne.* — Par ext. *Je suis avec c., avec une parfaite c., avec une c. distinguée, avec une haute c., etc.* Formules de politesse par lesquelles on termine quelquefois les lettres. || Se dit De l'estime, du respect, de l'importance dont jouit quelqu'un. *Il s'est acquis une grande c. dans sa profession. Cet emploi donne peu de c. Il ne jouit d'aucune c. C'est un homme sans c., de peu de c., de nulle c. On n'a nulle c. pour lui. Donner des marques de c. à quelqu'un. On doit témoigner de la c. aux hommes éminents par leur savoir ou par leur vertu.*

Syn. — *Égards, Respect, Déférence.* — Ces termes désignent, en général, l'attention et la retenue dont on doit user dans ses procédés à l'égard de quelqu'un. On a du *respect* pour l'autorité, des *égards* pour la faiblesse, de la *considération* pour le rang et la naissance, de la *déférence* pour la sagesse. On doit du *respect* à soi-même, des *égards* à ses égaux, de la *considération* à ses supérieurs, de la *déférence* à ses amis. Le malheur mérite du *respect;* le repentir, des *égards;* les grandes places, de la *considération;* les prières, de la *déférence.* Enfin, *on dit : J'ai du respect, des égards, de la déférence* pour M. un tel; mais on dit de soi-même : M. un tel a de la *considération* pour moi. — V. aussi Réputation.

CONSIDÉRER. v. a. (latin. *considerare*). Regarder, examiner attentivement. *C. un monument, un tableau. Après l'avoir considéré un instant, il s'écria... Il le considéra longtemps avec intérêt. Considère un peu le maintien et le geste de cet orateur.* || Examiner attentivement, apprécier. *On doit c. cette affaire sous toutes ses faces. C. une chose en elle-même et dans ses rapports avec une autre. Vous devez c. les avantages que vous en retirerez. Considérez un peu le travail que cela m'a coûté. Considérez combien il est important pour vous de... Considérez, je vous prie, que cette étude exige beaucoup de temps.* || Faire attention, avoir égard à. *C'est son seul mérite que je considère. Un juge intègre ne doit c. que les principes du droit et de la justice. C'est un homme qui ne considère rien.* || Estimer, faire cas. *Il était fort considéré dans son pays. C'est un homme que je considère beaucoup. Je considère infiniment le mérite personnel, mais je ne considère ni la naissance, ni la fortune.* || Juger, réputer; dans ce sens, il se joint avec *Comme. Je le considère comme le meilleur peintre de notre époque. Ses élèves le considéraient comme un père. Il faut c. cette chute comme la cause de sa maladie.* = * se Considérer. v. pron. Se regarder. *Il se considérait comme un habile artiste.* = Considéré, ée. part. *Tout bien c.*, Tout étant bien examiné. — T. Prat. *Ce c., il vous plaise...*

CONSIGNATAIRE. s. m. T. Droit. Le tiers entre les mains duquel une consignation est faite. || T. Comm. Le négociant ou commissionnaire auquel on adresse soit un navire pour qu'il en opère le désarmement et le réarmement, soit les marchandises chargées sur un bâtiment, pour qu'il les reçoive en dépôt ou se charge de les vendre.

CONSIGNATION. s. f. Dépôt d'une somme ou d'un objet entre les mains d'une tierce personne. *C. judiciaire. C. préalable de l'amende, des frais. C. d'aliments. Faire une c. au greffe. — Caisse des dépôts et consignations*, V. Dépôt. || La somme ou l'objet déposé. *Retirer sa c.* || T. Comm. *Ces marchandises sont à la c. d'un tel*, Un tel est chargé de les recevoir comme consignataire.

CONSIGNE. s. f. Ordre sous forme d'instruction que l'on donne à une sentinelle, à une vedette, à un chef de poste sur ce qu'il doit faire ou empêcher, et sur ce qui doit être l'objet de sa surveillance. *Donner, observer, violer, changer, lever la c. Faire respecter sa c. Vous avez manqué à la c. Les fonctionnaires doivent se transmettre la c.* — * Se dit aussi de la Punition militaire qui consiste dans la défense faite à un soldat de sortir de la caserne. *Il peut sortir, sa c. est levée.* || Par ext., se dit Des ordres, des instructions données à tout individu préposé à la surveillance d'un lieu public ou chargé d'en garder l'entrée. *La c. est de ne laisser entrer personne avec des paquets. Forcer la c.* || Dans les villes de guerre, L'individu placé aux portes pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville. — On dit dans le même sens, *Portier-consigne.*

CONSIGNER. v. a. (lat. *consignare*). Déposer une somme ou un objet déterminé entre les mains d'un tiers pour le délivrer ensuite à qui de droit. *Lorsque le créancier refuse de recevoir la somme qui lui est due, le débiteur peut la c. en se conformant aux prescriptions de la loi. Avant de présenter une requête en cassation, on doit c. l'amende à laquelle on sera condamné si la requête n'est pas admise. Le créancier qui veut faire incarcérer son débiteur doit préalablement c. les aliments. La partie civile doit préalablement c. les frais présumés du procès. J'ai consigné entre les mains d'un notaire la somme que je lui ai promise. C. en papier*, Déposer, au lieu d'argent, un billet portant obligation de la somme que l'on doit c. || T. Comm. Adresser à un consignataire. *J'ai consigné pour dix mille francs de marchandises à un tel.* || Fig., Mettre par écrit. *Cela a été consigné au procès-verbal. Ce fait est consigné dans les chroniques du temps.* || *C. quelqu'un*, Donner des ordres pour empêcher que quelqu'un n'entre ou ne sorte. *Je l'ai consigné à ma porte. Les soldats furent tous consignés dans leurs casernes.* — * Par ext., Punir quelqu'un en le privant de sortie. *Il a été consigné pour huit jours.* = Consigner. v. n. Donner pour consigne. *On lui a consigné de ne laisser entrer personne.* = Consigné, ée. part.

CONSISTANCE. s. f. L'état de solidité particulier des corps mous. *Cette bouillie a trop de c. Cette pâte n'a pas assez de c. La cire a moins de c. que la résine. Faire évaporer un liquide jusqu'à c. de sirop. Il faut laisser prendre à cette gelée plus de c.* — Par ext., on dit D'un corps solide qui n'offre pas une résistance suffisante, qu'*Il est sans c. Ce terrain n'a point de c.; il est fangeux, sablonneux. Ce bois n'a pas assez de c.* — Figur., On dit D'un homme qui n'a ni fortune, ni crédit, ni considération, qu'*Il est sans c. dans le monde*, ou simplement, *sans c.* || Fig., Stabilité, fixité, permanence. *Cet établissement commence à prendre de la c., acquiert de la c. Les choses de ce monde n'ont point de c. Le temps qu'il fait aujourd'hui n'a pas de c. C'est un esprit sans c., qui n'a point de c.*, C'est une personne qui n'a point de fixité dans ses idées, ses opinions, etc. — *Ce bruit, cette nouvelle prend de la c.*, Devient de plus en plus probable, commence à se confirmer. || Fig., *État de c., âge de c.*, se dit De l'état définitif qu'a atteint une chose qui a dépassé sa période de développement, et dans lequel elle persiste plus ou moins longtemps. *Toutes les choses du monde ont leur état d'accroissement, de c. et de décroissement.* V. Age. — *Les affaires sont dans un état de c.*, Elles sont dans une situation à ne pas devoir changer de sitôt. || T. Droit. Ce en quoi consiste une succession, un domaine, etc. *La c. d'une succession. Donner un état de la c. d'un domaine.*

CONSISTANT, ANTE. adj. Qui consiste en. *Un domaine c. en bois, prairies, vignes, etc.* || T. Phys. Qui a un certain degré de solidité. *Les corps consistants et les corps fluides.*

CONSISTER. v. n. (lat. *consistere*; de *cum*, ensemble, et *sistere*, être). Se dit D'une chose qu'on envisage en elle-même, dans ses qualités essentielles. *La beauté consiste dans la proportion des parties. En quoi donc faites-vous c. la sagesse? Le premier devoir d'un juge consiste à être impartial. La différence qui existe entre nous consiste en ce que... — Le tout consiste à savoir*, Le point important est de savoir, etc. || Être composé, formé de. *Son revenu consiste en rentes sur l'État. Son mobilier consistait en un lit et deux chaises. Cette propriété consistait en une maison avec cour et jardin. Son domaine consiste en dix hectares de bois, trois de prés et vingt de terres arables. Sa nourriture consistait en racines cuites à l'eau.* — * Par anal., *Le commerce de ce pays consiste en coton, sucre, cacao, etc.*

CONSISTOIRE. s. m. (lat. *consistorium*) T. Hist.

Enc. — A Constantinople, sous le Bas-Empire, le mot *Consistoire (consistorium)* servait à désigner l'antichambre qui précédait les appartements de l'empereur, la salle où il réunissait son conseil particulier, et enfin ce conseil lui-même. — Pendant le moyen âge, on appliqua la même dénomination aux synodes, aux assemblées des échevins, et, généralement, à toute espèce de réunion. Aujourd'hui, à Rome, ce terme s'emploie exclusivement pour désigner la congrégation ou assemblée des cardinaux, convoquée et présidée par le pape. On distingue deux espèces de *consistoires*, le *C. public* et le *C. secret.* — Le c. public est le plus solennel de tous. Il se tient dans la grande salle apostolique du palais de Saint-Pierre. Le pape, revêtu de ses ornements pontificaux, y reçoit les princes, et y donne audience aux ambassadeurs. On s'y occupe particulièrement des affaires d'intérêt général, de la canonisation des saints, etc. — Le c. secret a lieu dans une salle particulière nommée la chambre du *Pape-Gai* (*camera Papæ-Gali*). C'est dans cette assemblée que les évêques sont préconisés pour les divers siéges du monde catholique, et qu'il est pourvu à la nomination des cardinaux et des divers officiers de la cour romaine. Les décisions, prises en c. secret, sont ensuite, suivant leur importance ou leur nature, proclamées dans le c. public. — On appelle *Avocats consistoriaux* les avocats qui ont le privilége exclusif de plaider dans le c. public. Enfin, on donne le nom de *Congrégation consistoriale* à une commission de cardinaux et d'autres prélats, chargée de prononcer sur les oppositions aux bulles qui doivent être jugées en c.

En France, on donne encore le nom de c. aux conseils chargés de l'administration des églises protestantes, ainsi qu'à celui qui est chargé de diriger les affaires relatives au culte israélite. — Voy. Culte.

CONSISTORIAL, ALE. adj. Qui appartient au consistoire. *Matières consistoriales. Jugement c. Officiers consistoriaux.* || *Bénéfices consistoriaux*, V. Bénéfice. || *Écoles consistoriales*, Celles qui appartiennent à un consistoire protestant ou israélite.

CONSISTORIALEMENT. adv. En consistoire, selon les formes du consistoire. *Cela fut jugé c.*

CONSOLABLE. adj. 2 g. Qui peut être consolé. *Sa perte est si grande qu'il n'est pas consolable.*

CONSOLANT, ANTE. adj. Qui procure, qui est propre à procurer de la consolation. *Le c. témoignage de ma conscience. Ce qu'il m'a dit n'est guère c. Une nouvelle consolante. Rien n'est plus c. que la pensée qu'il existe un Dieu rémunérateur et vengeur. Il est c. de penser que l'on a fait son devoir.* — Famil., *Cet homme-là n'est guère c.*, Ce qu'il dit n'est guère fait pour rassurer.

CONSOLATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui console. *Dieu est le c. des pauvres et des affligés. Elle fut toute sa vie la consolatrice des malades. Il fut mon c.* || Se dit adjectiv., soit Des personnes qui consolent, soit Des choses qui sont propres à consoler. *Ange c. Espoir c. — L'Esprit c.*, ou Le Saint-Esprit.

CONSOLATIF, IVE. adj. Propre à consoler. *Cet homme n'est pas c. C'est une nouvelle peu consolative.* Fam. et peu us.

CONSOLATION. s. f. Soulagement à la douleur, à l'affliction. *Cela a été pour moi une triste, une douce, une grande c. Il n'eut pas, avant de mourir, la c. de revoir ses enfants. Un grand sujet de c. Donner, apporter, recevoir de la c. Être privé de toute c.* — Par extens., se dit D'un véritable sujet de satisfaction et de joie. *C'est une grande c. pour une mère de voir le bonheur de ses enfants.* || Se dit Des discours et des raisons qu'on emploie pour consoler quelqu'un; dans ce sens, il s'emploie ordinairement au plur. *Adresser des consolations à quelqu'un. Recevoir, repousser les consolations de ses amis. Les consolations de l'amitié, de la philosophie. C'est en vous-même que vous devez chercher des consolations. Consolations spirituelles, Écrire une lettre de c. Vous me donnez là une triste c.* || La personne ou la chose même qui console. *Dieu est toute ma c. Vous êtes ma seule c. Sa fille fut le soutien et la c. de sa vieillesse. La science est sa c. Sa mort fut la délivrance et la c. de tout le peuple.* || T. Jeu de cartes. Tribut qu'à certains jeux doit payer le joueur qui, après avoir demandé à jouer, a perdu. *Je dois tant de c. Une fiche de c.* — Fig. et fam., *Fiche de c.*, Dédommagement d'une perte, adoucissement de quelque disgrâce. *Son tableau a été fort critiqué; mais il l'a bien vendu: c'est une fiche de consolation.*

CONSOLE. s. f. (lat. *consolidare*, assembler).

Enc. — On définit la *Console* une pièce d'architecture saillante et ornée, destinée à porter une statue, un vase, etc., ou à soutenir la saillie d'une corniche, d'un balcon, etc. Le *Corbeau* est défini une pièce saillante destinée à supporter quelque chose, ou encore une grosse console qui a plus de saillie que de hauteur. Il est donc assez difficile de trouver une différence essentielle entre les deux mots, et nous pensons qu'on peut les regarder comme synonymes, à cette seule différence près que la console est un corbeau que l'on a pris soin de décorer d'une façon quelconque. Quelques auteurs ont proposé de réserver l'emploi du mot console pour l'architecture classique et celui de corbeau pour l'architecture du moyen âge.—Les consoles étaient en usage dans l'architecture grecque et dans la romaine : elles affectaient constamment la forme d'une S renversée. Ainsi, la porte ionique du temple de Minerve Poliade présente une c. de ce genre au-dessus de chacun de ses jambages. La Fig. 1 représente une c. prise du palais de Dioclétien à Spalatro ; elle est faite, il est vrai, pour donner une assez triste idée du goût de l'architecte. Mais, c'est dans l'architecture du moyen âge, et surtout dans les édifices religieux, que les consoles sont multipliées. Tantôt elles servent à porter des statues, tantôt elles supportent la retombée des arcs-doubleaux et des nervures des voûtes, tantôt elles soutiennent des espèces de corniches, etc. Au reste, ces consoles affectent les formes et les dispositions les plus variées, tout en participant cependant au caractère général que présente l'architecture de l'édifice, selon l'époque de la construction de ce dernier. Les Figures 2 et 3 appartiennent au XIVᵉ siècle, et la 4ᵉ est de la fin du XIIIᵉ. —

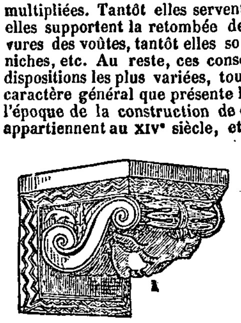
1

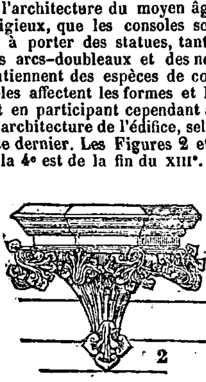
2

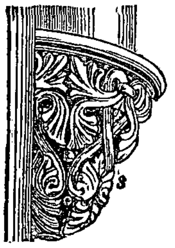
3

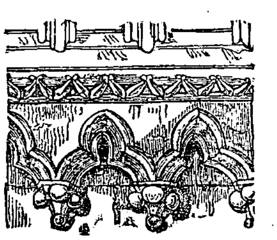
4

Par analogie, on désigne actuellement sous le nom de *Console* une espèce de meuble qui imite la forme d'une cons. antique, et qui sert à orner un appartement. On pose ordinairement dessus des bronzes, des vases, etc. — V. MODILLON.

CONSOLER. v. a. (lat. *consolari*). Adoucir, diminuer, par des soins, des égards, des paroles, etc., la douleur, l'affliction de quelqu'un. *C. les affligés, les malades. Elle a été facilement consolée. Laissez-moi le soin de vous c. C. la douleur, l'affliction de quelqu'un.* — Absol., *Cet homme ne sait pas c. Le temps ne peut c. Dieu lui seul console.* ‖ Se dit Des choses mêmes qui adoucissent, diminuent la douleur, l'affliction. *Rien ne pouvait c. sa douleur. Cet espoir me console. Il faut peu de chose pour c. un enfant. Ses soins consolaient ma vieillesse.* —Fig., *Les sciences et les arts ont éclairé et consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient.* = SE CONSOLER. v. pron. *Calypso ne pouvait se c. du départ d'Ulysse. Il se consolera aisément d'avoir perdu votre amitié. Elle s'est bientôt consolée. Se c. avec Dieu.* = CONSOLÉ, ÉE. part.

CONSOLIDANT, ANTE. adj. T. Chir. anc. Se disait autrefois Des remèdes que l'on croyait propres à favoriser la réunion des parties divisées et à raffermir les cicatrices. *Remèdes consolidants.* — Substant. *On employa les consolidants.*

CONSOLIDATION. s. f. T. Chir. L'action physiologique par laquelle des os fracturés se réunissent, une plaie se cicatrise, et le Résultat de cette action. *La c. de sa fracture n'est point encore opérée.* ‖ T. Droit. *La c. de l'usufruit à la propriété,* La réunion de l'usufruit à la propriété. ‖ T. Finances. V. DETTE.

CONSOLIDER. v. a. (latin. *consolidare*). Affermir, rendre solide. *C. un édifice, une charpente.* — Figur., *C. sa puissance. C. un traité, une alliance.* ‖ T. Chir. Se dit Des plaies, des fractures. *Il faut beaucoup de temps pour c. une fracture de cette espèce. La cicatrice n'est pas encore consolidée.* ‖ T. Droit. *C. l'usufruit à la propriété,* Réunir l'usufruit, etc. ‖T. Finan. Convertir une dette exigible en dette dont les créanciers ne peuvent demander le remboursement. *On a consolidé la moitié de la dette flottante.* = SE CONSOLIDER. v. pron. Se raffermir, devenir solide. *Ces terres se sont consolidées. Sa puissance se consolida par la paix.* — *La fracture commence à se c.* = CONSOLIDÉ, ÉE. part. *Le tiers c.* ‖ Substantiv., *Les consolidés,* Les fonds publics non remboursables, et dont le gouvernement ne paye que l'intérêt. = Syn. V. AFFERMIR.

CONSOMMATEUR. s. m. T. Théol. Celui qui accomplit. Ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées. *J.-C. est l'auteur et le c. de la foi.* ‖ Celui qui achète un produit pour son propre usage ; Celui qui détruit un produit par l'usage qu'il en fait. *C'est un grand c. de vin, de tabac, etc. La concurrence des producteurs profite aux consommateurs, c'est-à-dire à tout le monde.*

CONSOMMATION. s. f. Action de consommer, achèvement, accomplissement. *La c. d'une affaire, d'un ouvrage, d'un sacrifice. La c. des prophéties.* — — Par ext., *La c. du mariage,* L'union charnelle des époux après la cérémonie nuptiale. *La c. des siècles, des temps,* La fin des siècles, la fin du monde. ‖ L'usage que l'on fait de certains produits dont on ne peut se servir qu'en les détruisant. *La c. du blé, du vin, etc. Il fait une grande c. de linge.* — Absol., *Cette maison fait une grande c. J'ai dans ma cave tout le vin nécessaire à ma c. de l'année.* — *Prêt de c.*, V. PRÊT. — ‖ Par extens., Les choses elles-mêmes que l'on détruit par l'usage qu'on en fait. *Impôts sur les consommations.* — * Pop., *Les consommations sont excellentes dans ce café.* ‖ T. Droit can. L'action par laquelle un patron, laïque ou ecclésiastique, épuisait le droit qu'il avait de nommer à un bénéfice. *Les provisions d'un bénéfice font pour cette fois la c. du droit de collation.*

Enc. — I. *Définition et nature de la cons.* — La *Consommation* est l'accomplissement, la perfection de l'évolution économique, car elle n'est autre chose que la satisfaction des besoins de l'homme. Tous les efforts que nous faisons, soit lorsque nous travaillons à l'œuvre de la production, soit lorsque nous épargnons une partie des produits obtenus par notre travail, soit enfin lorsque nous échangeons les uns avec les autres ces mêmes produits, ont la cons. pour but unique et pour terme suprême. C'est là une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée. Mais, sauf peut-être une seule exception, toutes les fois que nous appliquons un produit quelconque à la satisfaction de nos besoins, il y a destruction totale, quoique plus ou moins rapide, de ce produit, ou, pour parler plus exactement, de l'*utilité*, de la *valeur*, que le travail humain y a incorporée. En effet, de même que l'homme ne peut créer une seule parcelle de matière, de même il est incapable d'en anéantir la moindre molécule : il ne produit et ne détruit que de l'utilité ; en d'autres termes, l'objet dont il a fait usage est devenu, par cela seul, impropre à ce même usage.

Ce mot de cons. a été critiqué par différents auteurs comme trop entaché de matérialité, et comme n'ayant pas la précision qui convient à la science. En conséquence, ils ont proposé de lui substituer divers synonymes tels qu'*Utilisation*, *Transformation*, *Permutation*, etc., qui tous ont été repoussés avec raison comme plus inexacts que le terme actuellement usité. Pour nous, loin de critiquer cette expression de cons., nous sommes d'avis qu'elle est la seule exacte et convenable, à la condition, toutefois, qu'on la prenne dans son acception vraie, telle que la donne l'étymologie (*cum summa*).

II. *Division de la cons.* — J.-B. Say a distingué la cons. en cons. *reproductive* et en cons. *improductive.* Il définit ensuite la cons. reproductive, celle qui détruit une valeur, pour la remplacer par une autre, et il donne le nom d'improductive à celle qui détruit la valeur consommée sans remplacement. — Comme ex. de cons. du premier genre, nous citerons la laine filée qui a servi à fabriquer du drap. Cette laine n'existe plus comme fil, car elle a été transformée en un produit nouveau, lequel a une valeur plus grande que celle du fil lui-même. Nous citerons encore l'indigo qui a servi à teindre le drap en question. Cet indigo a été incorporé dans le drap ; il n'a plus aucune sorte d'utilité en tant qu'indigo ; mais le drap a acquis en plus une valeur égale ou supérieure à celle que possédait la matière tinctoriale. Une journée d'ouvrier, ou mieux le prix payé pour une journée d'ouvrier qui a été employé à réparer une machine nécessaire à un atelier, est encore une cons. reproductive. Quant aux consommations dites improductives, ce sont le pain, la viande, le vin, etc., qui nous servent d'aliments ; les vêtements qui nous mettent à l'abri du froid ; les meubles dont nous faisons usage chaque jour ; les objets de luxe qui satisfont nos goûts et nos caprices, comme les dentelles, les bijoux, etc. ; les services qui n'ont pour but que de nous récréer ou de nous amuser, comme ceux des acteurs, des chanteurs, etc.

Cette division de J.-B. Say a été adoptée par la plupart des économistes, non toutefois sans quelques réserves et sans quelques critiques. Ainsi, on a blâmé le terme d'*improductives* appliqué aux consommations qui ont pour but la satisfaction de nos besoins. Ce reproche est de peu d'importance, car J. B. Say ne l'employait que faute d'un meilleur, et il reconnaît lui-même que les consommations qui satisfont nos besoins ne sont, à rigoureusement parler, ni improductives, ni stériles, puisqu'elles produisent des satisfactions qui sont assurément quelque chose de réel. Au reste, on peut, ainsi que l'a fait Jos. Garnier, substituer à l'expression de cons. improductive celle de cons. *non reproductive*, qui prête moins à une fausse interprétation. — On a fait observer qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer entre la cons. reproductive et la cons. improductive ou non reproductive. La connaissance de la destination de la cons. n'est pas suffisante pour cela ; ce sont les résultats mêmes de la cons. qu'il faut envisager. « Évidemment, remarque Mac Culloch à ce sujet, il ne suffit pas, pour prouver qu'on a employé productivement une certaine quantité de richesse, de dire qu'elle a été dépensée pour l'amélioration du sol, pour creuser un canal, ou pour toute autre entreprise semblable ; car cette richesse peut avoir été appliquée sans discernement ou de telle façon qu'elle ne puisse être reproduite. » La cons. n'est reproductive ajoute cet économiste, que lorsqu'elle donne lieu à la reproduction d'articles d'une valeur égale ou supérieure ; dans le cas contraire, elle n'est pas productive. — Senior note également la difficulté que l'on éprouve parfois à saisir le point qui sépare les deux sortes de consommations. Ainsi, il observe, avec raison, que presque toutes les consommations destinées à l'entretien des travailleurs sont reproductives, et que, parmi celles fort considérables que font les individus les plus riches, il y en a une légère partie au moins qu'on doit considérer comme reproductive. Il y a, dit-il, des occupations sociales qui ne peuvent être remplies qu'avec une certaine représentation qui attire le respect général. — Enfin, les consommations les plus stériles en apparence peuvent même, dans quelque cas, être regardées comme reproductives. Ainsi, certaines distractions, le concert, le spectacle, par ex., qui permettent à l'esprit d'un Lavoisier ou d'un Watt de se reposer et de reprendre de nouvelles forces pour continuer leurs travaux', ont bien quelque droit à cette qualification.

Les consommations se divisent encore en consommations *publiques* et en consommations *privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour le service du public. Les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres sont absolument de même nature ; car elles ne peuvent avoir d'autre but qu'une reproduction de valeurs, ou bien une jouissance pour le consommateur ou les consommateurs.

III. *La cons., une des grandes divisions de la science économique.* — Pour J.-B. Say, ainsi que pour la plupart des auteurs qui ont écrit des traités généraux et méthodiques d'économie politique, la Cons. constitue l'une des grandes branches ou divisions de la science. Dans cette division, le célèbre économiste français et les auteurs qui l'ont suivi traitent non-seulement les questions relatives à l'emploi de la richesse en tant qu'elle est appliquée à la satisfaction des besoins de l'homme (*c. non reproductive*), mais encore celles concernant l'emploi de la richesse en tant qu'elle est appliquée à une œuvre de reproduction (*c. reproductive*). Bien plus, comme une certaine portion de la richesse produite annuellement par un peuple est attribuée au gouvernement pour faire face aux dépenses publiques, c.-à-d. aux dépenses qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions, les mêmes écrivains placent dans cette division, l'exposition de la théorie de l'impôt. — Cette manière d'envisager la cons. a paru défectueuse à plusieurs économistes éminents : nous nommerons surtout Rossi et J. Stuart Mill. Le premier, par ex., dit dans son *Cours* : « Nous avons étudié la science dans ses grandes divisions, la production et la distribution de la richesse, et si nous ne nous sommes pas occupés à part d'une troisième branche qui est désignée dans les livres sous le nom de cons., c'est que pour nous cette branche rentre dans les deux autres. Ce qu'on appelle cons. productive n'est autre chose que l'emploi du cap. ; la cons. qu'on a voulu appeler improductive, l'impôt, rentre directement dans la distribution de la richesse : le reste appartient à l'hygiène et à la morale. » — Rossi nous semble être parfaitement dans le vrai, lorsqu'il renvoie tout ce qui concerne la cons. reproductive au titre de la Production, et la théorie de l'impôt à celui de la Distribution. Mais nous ne saurions l'approuver lorsqu'il veut éliminer du domaine de la science économique ce qui est relatif à la cons. non reproductive. En effet, il nous est impossible de comprendre que l'économie politique, après avoir exposé avec détail les phénomènes si multiples et si complexes que présente la vie sociale, puisse se dispenser d'exposer ce dernier et suprême phénomène économique qui est véritablement la *cause finale* de tous ceux qui l'ont précédé, sans exception. Assurément, l'hygiène et la morale nous donneront d'excellents préceptes sur la manière dont l'homme doit procéder dans l'application de la richesse à ses besoins ; mais ce n'est point un motif pour que l'économie politique n'y joigne pas ses propres conseils. Si ces derniers concordent ou même se trouvent identiques (et c'est ce qui a lieu en effet) avec ceux de la morale et de l'hygiène, ce sera tant mieux pour l'économie politique, qui établira encore par là sa légitimité comme science ; mais ces préceptes, quoique identiques au fond, seront déduits de principes autres que ceux dont partent la morale et l'hygiène. Or, c'est précisément à cause de la différence de son point de départ que la science économique doit, de son côté, formuler ses préceptes ; car, l'on voit malheureusement tous les jours certains individus être sourds à la voix de la morale et se montrer beaucoup plus sensibles à celle de l'intérêt.

IV. *Rapport de la cons. avec la production.*—Dans notre art CONCURRENCE, nous avons déjà établi que s'il y a antagonisme entre les intérêts particuliers des hommes comme producteurs, il y a accord unanime et parfait entre eux en tant que consommateurs. Ceci tient à ce que la cons. est la cause finale de tous les travaux humains, et, comme nous l'avons dit en commençant, la perfection de l'évolution économique. Sur le terrain de la cons., tous les producteurs pensent, parlent et agissent avec le concert le plus admirable : jamais on ne voit apparaître la plus légère dissidence entre eux. A ce double titre, c'est donc la considération de la cons. qui doit dominer la science de la richesse : en d'autres termes, c'est au point de vue du consommateur qu'il faut se placer pour apprécier les divers phénomènes économiques, et particulièrement les applications pratiques de la science. Bastiat est l'écrivain qui a le plus insisté, et avec raison, sur l'importance de ce point de vue, dans ses deux écrits principaux, les *Harmonies économiques* et les *Sophismes économiques.* Voici un passage de ce dernier ouvrage : « Prenons un producteur quel qu'il soit ; quel est son intérêt immédiat ? Il consiste en deux choses : 1° que le plus petit nombre possible de personnes se livrent au même travail que lui ; 2° que le plus grand nombre possible de personnes recherchent le produit de ce genre de travail ; ce que l'économie politique exprime plus succinctement en ces termes : que l'Offre soit très-restreinte et la Demande très-étendue ; en d'autres termes encore : Concurrence limitée. Débouchés illimités. — Quel est l'intérêt immédiat du consommateur? Que l'offre du produit dont il s'agit soit étendue et la demande restreinte. — Puisque ces deux intérêts se contredisent, l'un d'eux doit nécessairement coïncider avec l'intérêt social ou général, et l'autre lui être antipathique. — Mais, quel est celui que la législation doit favoriser comme étant l'expression du bien public, si tant est qu'elle en doive favoriser aucun? Pour le savoir, il suffit de rechercher ce qui arriverait si les désirs secrets des hommes étaient accomplis. — En tant que producteurs, il faut bien en convenir, chacun de nous fait des vœux antisociaux. Sommes-nous vignerons? nous ne serions pas fâchés qu'il gelât sur toutes les vignes du monde, excepté la nôtre. Sommes-nous propriétaires de forges? nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que celui que nous y apportons, quel que soit le besoin que le public en ait, et précisément pour que ce besoin, vivement senti et imparfaitement satisfait, détermine à nous en donner un haut prix. Sommes-nous laboureurs? nous disons : que le pain soit cher, c.-à-d. rare, et les agriculteurs feront bien leurs affaires. Fabriquons-nous des étoffes de coton? nous désirons les vendre au prix le plus avantageux *pour nous*. Nous consentirions volontiers à ce que toutes les manufactures rivales fussent interdites.... afin de diminuer les quantités offertes, et de produire ainsi, à notre profit, la rareté des vêtements. Nous passerions ainsi toutes les industries en revue, et nous trouverions toujours que les producteurs, en tant que tels, ont des vues antisociales. Il suit de là que, si les vœux secrets de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie. La voile proscrirait la vapeur; la rame proscrirait la voile, et devrait bientôt céder les transports au chariot, celui-ci au mulet, et le mulet au porte-balle. La laine exclurait le coton, le coton exclurait la laine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la disette de toutes choses eût fait disparaître l'homme même de dessus la surface du globe.

» Si nous venons maintenant à considérer l'intérêt immédiat du consommateur, nous trouverons qu'il est en parfaite harmonie avec l'intérêt général, avec ce que réclame le bien-être de l'humanité. Quand l'acheteur se présente sur le marché, il désire le trouver abondamment pourvu. Que les saisons soient propices à toutes les récoltes; que des inventions de plus en plus merveilleuses mettent à sa portée un plus grand nombre de produits et de satisfactions; que le temps et le travail soient épargnés; que les distances s'effacent; que l'esprit de paix et de justice permette de diminuer le poids des taxes; que les barrières de toutes natures tombent : en tout cela, l'intérêt immédiat du consommateur suit parallèlement la même ligne que l'intérêt public bien entendu. Il peut pousser ses vœux secrets jusqu'à la chimère, jusqu'à l'absurde, sans que ses vœux cessent d'être humanitaires. Il peut désirer que le vivre et le vêtement, le toit et le foyer, l'instruction et la moralité, la sécurité et la paix, la force et la santé, s'obtiennent sans efforts, sans travail et sans mesure, comme la poussière des chemins, l'eau du torrent, l'air qui nous environne, la lumière qui nous baigne, sans que la réalisation de tels désirs soit en contradiction avec le bien de la société. — On dira peut-être que, si ces vœux étaient exaucés, l'œuvre du producteur se restreindrait de plus en plus, et finirait par s'arrêter faute d'aliment. Mais, pourquoi? Parce que, dans cette supposition extrême, tous les besoins et tous les désirs imaginables seraient complétement satisfaits. L'homme, comme la toute-puissance, créerait toutes choses par le seul acte de sa volonté. Veut-on bien me dire, dans cette hypothèse, en quoi la production laborieuse serait regrettable? »

V. *Statique de la cons.* — Il est superflu de démontrer que la somme des consommations que peut faire un individu ou des satisfactions qu'il peut se donner, est exactement en raison des moyens qu'il a de se les procurer. Ce qui est vrai de l'individu est également vrai d'un peuple et de l'espèce humaine tout entière. Il est donc évident, d'une part, que la somme des satisfactions que l'homme peut obtenir est limitée par celle de sa production actuelle ou épargnée, prise à chaque instant de la durée. Mais, d'autre part, nos désirs et nos besoins étant essentiellement progressifs et indéfinis, il s'ensuit que des deux termes correspondants de l'équation économique, la production et la cons., le premier est nécessairement limité, tandis que le second est virtuellement illimité; dans la réalité, c'est la quantité exprimée par le premier terme qui détermine la quantité que peut représenter le second. Cette vérité, malgré son apparence de *truisme*, est d'une haute importance. En effet, si l'on tire la conséquence légitime qu'elle contient, on voit non-seulement que la production ne peut jamais excéder la cons., mais encore qu'elle doit nécessairement et toujours rester beaucoup au-dessous. Cette simple observation suffit donc pour ruiner la théorie de certains auteurs et pour dissiper les craintes de certaines personnes au sujet de la réalité ou même de la possibilité d'un excès général de production, ou, comme on dit, d'un *encombrement* universel. Mais nous n'insisterons pas davantage sur ce point qui sera discuté plus amplement au mot DÉBOUCHÉS.

L'expérience de tous les jours, ainsi que nous venons de le dire, démontre ce fait que notre cons. est uniquement limitée par les moyens de satisfaire nos besoins. Un travailleur quelconque est limité dans ses achats de tout genre par son salaire, un manufacturier par ses profits, un propriétaire par ses revenus. Mais, ce salaire, ce profit et ce revenu restant les mêmes, la cons. des uns et des autres peut s'accroître, et s'accroît en effet incessamment par suite des perfectionnements graduels qui s'introduisent dans les divers genres de production, et qui tous ont pour effet d'abaisser le prix des produits. C'est ce que nous avons déjà établi en parlant de la CONCURRENCE. Le même phénomène s'observe encore lorsque les gouvernements sont assez intelligents pour réduire les droits élevés qui grèvent certains articles. L'histoire financière de l'Angleterre, depuis une trentaine d'années, c.-à-d. depuis les réformes d'Huskisson jusqu'à celles de Rob. Peel, abonde en faits de ce genre. Nous en citerons quelques-uns aux mots DOUANE, POSTE, etc.

VI. ***Des règles qui doivent présider à la cons.*** — De quelque façon qu'ait lieu la cons. de la richesse produite annuellement dans un pays donné, le progrès ou la décadence de la nation dépend de la balance qui s'établit entre la cons. et la production. Si, à une certaine époque, la production excède la cons., le capital national se trouvera accru proportionnellement, et la population augmentera, ou bien elle restera stationnaire, mais sera mieux pourvue, ou bien, enfin, elle s'accroîtra et aura en même temps plus de moyens de travail et de jouissance à sa disposition. La cons. est-elle simplement égale à la production? il est impossible que le capital du pays s'accroisse, et la société restera stationnaire, à la condition, cependant, que la population le sera également. Si, au contraire, la population augmente sans augmentation correspondante du capital, et, à plus forte raison, si la cons. excède la reproduction, cet excès de cons. ne pouvant avoir lieu qu'aux dépens du capital antérieurement formé, la prospérité nationale diminuera nécessairement, mais avec une rapidité plus ou moins grande, en raison de l'atteinte qu'éprouvera le capital du pays. D'après cela, il est facile de comprendre que, dans tout pays, une partie du produit net général doit être épargnée chaque année et appliquée à la reproduction, et que, si le produit net annuel est tout entier employé en consommations non reproductives, il n'y a pas de progrès possible pour la nation. Il en est en effet d'une nation, qui n'est qu'une collection d'individus, comme des familles et des individus considérés isolément. La fortune d'un individu ou d'une famille ne s'accroît qu'à la condition que tout son revenu annuel, quelle qu'en soit la source, ne soit pas entièrement dépensé en satisfactions personnelles.

Prodigalité, Avarice, Économie. — Relativement à la cons., il y a deux excès à éviter, la *Prodigalité* et l'*Avarice*. « L'une et l'autre, dit J.-B. Say, se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens, l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs; toutefois, elle est, plus que l'avarice, fatale à la société. Elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent; en détruisant un des grands agents de la production, elle met les autres dans l'impossibilité de se développer. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très-grand bien; et, toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds, prive en même temps un travailleur de son salaire. — L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité, ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens; ce trésor amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public; il n'a pas été retiré d'un emploi productif; et, à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie s'il n'est pas dissipé par ses successeurs. Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes, et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. — L'*Économie* est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources et le meilleur emploi qu'on en peut faire. Elle s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore : l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présents, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfants, de même que le soin des vieillards; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être longtemps et avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent, et à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. »

Toutefois l'économie n'a pas de principes absolus, car il est impossible d'établir une mesure fixe comme règle de la dépense individuelle. Les opinions de deux personnes à ce sujet, dans une circonstance quelconque, ne concorderont jamais exactement; et, comme on doit admettre que chacun est le meilleur juge de ce qui est le plus avantageux et le plus convenable pour lui-même, on ne saurait décider *à priori* qui a tort ou raison. En outre, les opinions des individus dépendent en grande partie des circonstances au milieu desquelles ils se trouvent placés. Il est d'ailleurs assez évident que les dépenses d'une personne devront toujours être dans un certain rapport avec sa fortune et son rang dans la société; et que telle dépense qui serait convenable dans un cas, peut être très désavantageuse dans un autre. Ce sont là des matières qui doivent être abandonnées à la prudence individuelle, et, bien que nous voyions certaines personnes dissiper leur fortune dans les plaisirs les plus futiles et en pure perte, nous pouvons être assurés que les efforts du plus grand nombre tendront à l'augmenter.

Lois somptuaires. — Quoique la dissipation des capitaux doive être considérée comme un mal grave, soit qu'étant consacrés à la production, ils se trouvent perdus par l'impéritie de l'entrepreneur d'industrie, soit que leur possesseur les détourne de la fonction productive à laquelle ils étaient d'abord appliqués pour les employer à des dépenses futiles, à des satisfactions sensuelles ou de pure ostentation, il ne s'ensuit point que les gouvernements aient le droit ou le pouvoir d'intervenir pour la réprimer; car un gouvernement, quel qu'il soit, est aussi incapable de déterminer quels sont les actes qui constituent la dissipation directe, que de dire vers quelle espèce d'industrie les capitaux d'un pays doivent être dirigés de préférence. Cela n'empêche pas qu'à diverses époques plusieurs gouvernements n'aient décrété des *lois somptuaires*, c.-à-d. des lois qui avaient pour objet de réprimer les dépenses exagérées des citoyens. Ces lois ont été longtemps populaires à Rome, et elles ont encore été imitées dans différents États modernes, tels que la France, l'Angleterre, etc. Mais, outre que ces lois sont une violation manifeste du droit de propriété, on peut affirmer qu'elles sont incapables de produire aucun effet utile. Loin de là, elles ne peuvent qu'être nuisibles, en ce que, si elles ne sont pas éludées, elles paralysent nécessairement l'activité et les efforts des habitants. Qu'y a-t-il de moins nécessaire ou qui se rattache moins à l'entretien de la vie humaine que les soieries, les dentelles, les bijoux, etc.? Que peut-on imaginer de plus bizarre que la passion pour le tabac à priser et à fumer? Cependant, si, d'une part, on remarque qu'une multitude d'individus ne travaillent que dans le but de se procurer ces jouissances, et si, de l'autre, on considère le nombre immense d'autres travailleurs qu'occupe la production de ces articles et de ces denrées réputées inutiles, on reconnaîtra que les lois somptuaires devaient produire un effet opposé à celui qu'en espéraient leurs auteurs, c.-à-d. entraver la production de la richesse et la formation des capitaux elle-même. En outre, il est clair que des lois de ce genre doivent inévitablement, dans la pratique, agir d'une façon partiale et vexatoire. Ce qui est prodigalité et folie ridicule pour un individu, peut pour un autre n'être qu'une dépense modérée et régulière. Il faut donc, sous peine d'absurdité, que le législateur établisse parmi les citoyens différentes catégories, et, pour ce faire, il est obligé de recourir à des enquêtes aussi odieuses que peu efficaces. Les gouvernements, dit un économiste, n'ont point pour mission de tenir les comptes de leurs sujets et de faire la balance de leurs grands-livres. Si l'État n'est pas ruiné par sa propre extravagance, il ne le sera jamais par celle de ses sujets.

Du luxe. — Il est peu de questions qui aient donné lieu à un aussi grand nombre de controverses que celle du luxe. La raison en est simple. Cette expression ne désigne pas une chose déterminée; elle a au contraire un sens mobile et relatif, et s'applique, selon les temps et selon les lieux, à des objets toujours différents. Il y a trente ans, brûler de l'huile épurée avec une lampe perfectionnée, était regardé comme un grand luxe : aujourd'hui cette dépense est devenue une chose habituelle, car elle est à la portée des simples artisans. Ainsi que l'observe Mac Culloch, « Il n'existe guère un seul article parmi ceux regardés aujourd'hui comme indispensables à l'existence, ou une seule amélioration d'une nature quelconque, qui n'ait été dénoncé, à son apparition, comme une superfluité inutile ou comme étant en quelque sorte nuisible. Il est peu d'articles de vêtement considérés aujourd'hui comme plus essentiels que les chemises; cependant la tradition nous a conservé des exemples d'individus mis au pilori pour avoir osé se servir d'un objet de luxe si coûteux et si inutile! L'usage habituel des cheminées n'exista pas en Angleterre jusqu'au milieu du XVIᵉ siècle, et dans le discours d'introduction qui précède les Chroniques de Hollinshed, publiées en 1577, on se plaint amèrement du nombre considérable de cheminées élevées nouvellement, de la substitution de matelas ou de literie de laine aux paillasses, et de la vaisselle de terre ou d'étain à la vaisselle de bois. Dans un autre endroit, l'auteur se plaint qu'on n'emploie plus que le chêne pour les constructions, au lieu du saule comme on le faisait jadis, et il ajoute : « Autrefois, nos maisons étaient de saule, » mais nos hommes étaient de chêne; tandis qu'aujourd'hui nos » maisons sont de chêne, et nos hommes sont de saule; quelques-» uns même sont tout à fait de paille, ce qui est un triste chan-» gement. » — On voit donc que rien n'est plus variable que les objets qualifiés, selon les temps, d'objets de luxe, et condamnés comme des superfluités ruineuses.

On peut dire en général avec J.-B. Say, que le *luxe* est l'usage des choses chères; ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient fort bien à la définition d'un terme dont le sens est relatif aussi. Cela étant, l'économie politique ne peut critiquer ces sortes de dépenses, bien qu'en général tout à fait improductives, qu'autant qu'elles dépassent ou même absorbent entièrement les revenus des citoyens, de telle sorte qu'elles entament le capital déjà formé ou empêchent son accroissement normal. — Les admirateurs de la simplicité, ou plutôt de la rusticité antique, allégueront peut-être que le bonheur de l'espèce humaine n'est pas augmenté par cette poursuite incessante des choses dites de luxe et même de celles qui constituent aujourd'hui le confortable ou le bien-être; que l'habitude réconcilie les individus avec l'état dans lequel ils sont nés et continuent de vivre; que le Groenlandais, lorsqu'il a une ample provision de poisson, est aussi satisfait et aussi heureux que le riche propriétaire ou l'opulent banquier du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée d'Antin. C'est là une erreur grossière. En effet, nous remarquons que les peuples riches et civilisés sont seuls constamment assurés contre les ravages de la famine qui souvent détruit presque complétement les populations semi-barbares : que ces mêmes pays sont les seuls où les lettres, les sciences et les beaux-arts se développent et peuvent se développer. Nous savons en outre que des goûts plus relevés sont incompatibles avec cette grossièreté de mœurs, cette férocité innée, ce mépris de la vie de l'homme qui caractérisent les peuples restés au bas de l'échelle sociale. L'expérience démontre que les passions grossières et égoïstes ne se fortifient pas par le *goût du luxe et du bien-être*; que, tout au contraire, les nobles sentiments et les sympathies généreuses sont particulièrement développés dans les sociétés industrieuses, opulentes et raffinées.

Ces remarques n'ont nullement pour objet de *défendre* les dépenses extravagantes, mais seulement de montrer que, pour apprécier sainement la question du luxe, il faut l'envisager sous toutes ses faces et considérer ses résultats éloignés et indirects aussi bien que ses résultats directs et immédiats. *Loin de là, la science économique*, nous le répétons, proclame que l'homme doit régler ses consommations, ou en d'autres termes ses satisfactions, de manière à laisser toujours un excédant pour accroître son capital : elle déclare absurdes les consommations qui n'ont pour objet que de satisfaire des goûts d'ostentation et une vanité ridicule. Elle porte le même jugement sur les dépenses qui ont pour objet les recherches d'une sensualité extrême. — « La cons. improductive, dit Say, embrasse la satisfaction de besoins très-réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une cons. qui ne satisfait aucun besoin réel? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même? d'une destruction de valeurs qui ne se propose d'autre but que cette destruction? — *Elle procure, dites-vous, des bénéfices aux producteurs des objets consommés?* Mais la dépense qui ne se fait pas pour de vaines consommations, se fait toujours; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans la rivière. Il s'emploie soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfouir, on consomme et l'on fait consommer tout son revenu; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la c. est égal à la somme des revenus. D'où il suit : 1° Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses, est nécessairement ravi à un autre genre de production; 2° Que l'encouragement qui résulte de cette dépense ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente; or, on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives. — Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours la cons. (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule cons. improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus! Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la seule vente actuelle de leurs produits sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts; les poëtes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savants que les hommes d'État, ont célébré le luxe sur tous les tons; les riches se sont empressés d'adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits! » Cette maxime absurde est cependant regardée par la multitude comme un article de foi; et il faudra bien des années encore avant que l'erreur se dissipe, tant les *principes les plus élémentaires* de la science économique sont ignorés ou méconnus.

Les règles que peut poser l'économie politique au sujet des consommations, sont en fort petit nombre : 1° La plus importante *est celle qui est relative à cette portion du revenu annuel* qui, toutes les fois que la chose est possible, doit être épargnée pour accroître le capital; — 2° Say recommande les consommations qui satisfont des besoins réels. « Le luxe d'ostentation, dit-il, *ne procure qu'une satisfaction creuse*; le luxe de commodité procure une satisfaction réelle : ce dernier est moins cher, et, par conséquent, il consomme moins. En outre, satisfaction pour satisfaction, la société considérée en masse, trouve *mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels*, qu'à celle qui contente des besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit chaud dans *une saison rigoureuse. Dans l'un et l'autre cas, des besoins* auront provoqué la production et la cons. de deux richesses qu'on peut supposer égales; mais, dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, et à peine *senti, et dans le second, un bien-être solide, durable, précieux.* — 3° Ad. Smith, Say et la plupart des économistes recommandent encore les consommations lentes de préférence aux consommations rapides. Le motif en est facile à concevoir. Par la *même raison*, Say conseille de choisir pour l'*objet de sa cons.*, les produits de la meilleure qualité, car ils durent plus longtemps et reviennent d'ailleurs en réalité à meilleur marché. — 4° Enfin, Say, Florez-Estrada et quelques autres auteurs signalent les avantages que présentent, dans certains cas, les consommations faites en commun. Ces avantages sont trop évidents pour que nous insistions sur ce point; toutefois les adeptes de l'école de Fourier les ont singulièrement exagérés. La cons. en commun, adoptée dans une certaine limite, diminue les frais généraux; passé cette limite, ceux-ci augmentent par l'impossibilité d'une surveillance assez exacte. — 5° John Stuart Mill condamne avec raison les consommations à crédit. Cette manière de subvenir à ses besoins ne peut être justifiée que par l'absolue nécessité. Les choses achetées à crédit sont toujours plus chères que celles qui se payent comptant, car il faut que le marchand s'indemnise et du retard qu'il éprouve pour son payement et du risque qu'il courra peut-être de n'être pas payé. Elle met le consommateur à la discrétion du vendeur, et présente, enfin, cet autre grave inconvénient, que l'acheteur à crédit ne proportionne aucunement ses consommations à ses ressources réelles, soit qu'il compte trop sur l'avenir, soit qu'il se laisse démoraliser par l'état de gêne où il se trouve et ne s'inquiète pas de l'heure du payement. Cette facilité de crédit que certains marchands offrent, comme à l'envi les uns des autres, aux consommateurs, n'est guère moins préjudiciable à la prospérité de leur propre commerce. Qu'un boulanger fasse crédit, pendant une période de chômage, à un *ouvrier qu'il sait être laborieux et rangé, c'est bien; mais* qu'un marchand de futilités ne se lasse pas de fournir à crédit à des personnes qui lui sont presque inconnues, cela est complétement absurde. — 6° Enfin, Say et Jos. Garnier font ressortir les *inconvénients des gros approvisionnements. C'est là, dit ce* dernier, une manie de province, née à des époques où le commerce était imparfait, et que perpétuent la vanité et un faux calcul. Partout où l'on peut se procurer en tout temps les choses *dont on a besoin, les meilleures provisions, les plus complètes*, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins le risque de perdre, se trouvent chez le marchand.

VI. *Des dépenses publiques.* — Ainsi que nous l'avons déjà *remarqué, les dépenses publiques ont peu de droit à figurer* dans cette division de l'économie politique qui traite de la cons. ou de la satisfaction. Dans un État bien ordonné, toutes ces dépenses doivent avoir l'utilité publique pour objet; aucune *ne doit se faire pour des futilités stériles. Par conséquent*, l'étude des consommations publiques appartient à la grande division de la Production. — Quant aux moyens par lesquels les gouvernements subviennent à ces dépenses, et dont les principaux sont l'impôt et l'emprunt, cette considération appartient à la grande division de la Distribution de la richesse. Enfin, les consommations privées que font les fonctionnaires et employés publics de tout ordre, étant absolument de même nature que celles faites par les propriétaires, les entrepreneurs d'industrie et les simples salariés, la science n'a rien à dire de particulier à leur sujet. En conséquence, les questions rangées par plusieurs économistes sous la rubrique de *Consommations publiques*, seront traitées par nous sous ces trois chefs : IMPÔT, DETTE et DÉPENSES *publiques*.

CONSOMMÉ. s. m. Bouillon fort succulent produit par de la viande dont on a épuisé tout le suc au moyen de la cuisson. *Prendre un c. Vivre de consommés. Un c. de perdreaux.*

CONSOMMER. v. a. (lat. *consummari*). Achever, accomplir. *L'affaire est consommée. L'œuvre de Dieu fut consommée en six jours. Elle a consommé son sacrifice. C. un crime.* — Fig., *Sa prospérité a consommé son orgueil.* ‖ Se servir des choses qui se détruisent par l'usage. *C. du blé, de la viande, du vin, etc. L'armée consomme beaucoup de drap.* — Absol., *On consomme beaucoup dans cette maison.* ‖ Fig., se dit Des choses qui, pour leur préparation, exigent une certaine quantité d'autres choses. *Ce sirop consomme beaucoup de sucre.* ‖ T. Jurisp. *C. son droit*, Épuiser son droit par l'usage que l'on en fait. ‖ T. Cuis. Neutral., *Faire c. de la viande*, La faire cuire de façon à ce que tout son suc passe dans le bouillon. = CONSOMMÉ, ÉE. part. *Un potage bien c.*, Qui a cuit longtemps. ‖ Adj., Parfait. *Sagesse, prudence, vertu, science, habileté consommée. Méchanceté consommée.* — En parlant Des personnes, Très-savant, très-expérimenté, accompli. *Un homme c. en science. Il est c. dans son art. Un ouvrier c. C'est un courtisan c.*

CONSOMPTIF, IVE. adj. T. Méd. Se disait autrefois Des substances caustiques auxquelles on donne aujourd'hui le nom de *Cathérétiques.* ‖ *On appelle aussi quelquefois *Maladies consomptives*, Les maladies qui s'accompagnent de consomption.

CONSOMPTION. s. f. Action de se consumer. *Il se fait une grande c. de bois dans ce fourneau. La victime fut brûlée jusqu'à entière c. La c. des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie.* ‖ T. Méd. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties du corps. *Le phénomène de la c. s'observe dans la plupart des maladies organiques. Tomber en c. Fièvre de c. C. dorsale. C. pulmonaire*, Phthisie pulmonaire. — Vulgair., *Être malade de c.*, Être atteint de phthisie pulmonaire.

CONSONNANCE. s. f. T. Musiq. Réunion de deux sons qui forment un accord agréable à l'oreille. ‖ T. Gram. Ressemblance de son dans la terminaison de deux ou de plusieurs mots. *Il y a là une c. choquante. Les rimes sont des consonnances.*

CONSONNANT, ANTE. adj. T. Mus. Qui est formé par des consonnances. *Accord c.* ‖ T. Gram. *Mots consonnants*, Qui ont une terminaison semblable. On dit de même, *Terminaisons consonnantes.*

CONSONNE. adj. et s. f. (lat. *cum*, avec; *sonus*, son). T. Physiol. et Gram.

Enc. — Les grammairiens s'accordent à définir les consonnes « *les lettres de l'alphabet qui n'ont point de son par elles-mêmes*, et ne peuvent se prononcer qu'étant jointes à des voyelles. » Cette définition ne saurait être admise comme exacte par la physiologie. Ce qui caractérise essentiellement les consonnes, c'est que le larynx *ne contribue en rien à leur formation*, car plusieurs d'entre elles se prononcent fort bien sans le secours d'aucune voyelle. Les physiologistes rejettent également les catégories que les grammairiens ont essayé d'établir parmi les consonnes, d'après les *organes qui sont censés les produire*. Ces classifications sont vicieuses, soit parce qu'elles réunissent ensemble des consonnes qui, physiologiquement parlant, diffèrent entièrement les unes des autres, soit parce que la production de la plupart d'entre elles exige le concours simultané de plusieurs parties de la bouche. Toutefois, comme dans l'exposition d'un système vraiment physiologique des sons de la voix parlée, nous ne pouvons séparer l'étude des consonnes de celle des voyelles, nous traiterons cette question au mot PAROLE, et nous nous contenterons d'indiquer ici les opinions généralement admises.

Les grammairiens appellent *labiales* les consonnes à la formation desquelles les lèvres (*labia*) sont particulièrement employées (*m, b, p, f, v*); *dentales*, celles qui demandent, pour se former, que la langue vienne s'appuyer sur les dents supérieures (*n, d, t, z, s*); *palatales*, celles qui exigent que le milieu de la langue se rapproche du palais (*gn, g, k, j, ch*); *linguales*, celles dans la production desquelles la langue joue le principal rôle (*l, r, l* mouillée); *gutturales*, celles qui se prononcent par *un mouvement du fond de la gorge* (*h*); *nasales*, celles qui, pour être bien prononcées, exigent que le canal nasal soit parfaitement libre : ces dernières sont la labiale *m*, la dentale *n*, et la palatale *gn*. — D'autres distinctions ont encore été établies par *plusieurs auteurs. C'est ainsi que l'on distingue* les consonnes *b, d, g*, de leurs modifications *p, t, k*, et qu'on désigne les premières par l'épithète de *faibles*, et les secondes par celle de *fortes*. On distingue également les consonnes *muettes* ou *closes*, et les consonnes *sifflantes*. Les premières sont ainsi nommées, parce qu'elles ne laissent pas échapper d'air avant l'explosion définitive (*b, p, g*, etc.), tandis que, le contraire arrivant pour les secondes, il se produit une sorte de petit sifflement (*s, v, f*, etc.). Enfin, on donne le nom de *liquides* aux consonnes qui se joignent aux autres avec une très-grande facilité : telles sont, dans notre langue, *l* et *r*. L'affinité naturelle qui existe entre les consonnes d'un même groupe, fait qu'elles se substituent quelquefois les unes aux autres. Ces substitutions, que l'on nomme *Permutations*, sont très-fréquentes dans certaines langues, les langues sémitiques en particulier. Moins communes dans les langues indo-germaniques, elles sont surtout rares en français. Toutefois, on en trouve chez nous des exemples dans la dérivation et dans la flexion des mots (*dix, dizaine*; *bref, brève*, etc.). Dans quelques cas même, une c., sans qu'il y ait permutation proprement dite, se substitue dans la prononciation à une c. analogue : ainsi, par ex., *d* se prononce comme *t* dans l'expression *grand homme*. Enfin, dans quelques-uns de nos départements méridionaux, on écrit et on prononce indifféremment *b* pour *v*, et *v* pour *b*. De là, le jeu de mots fait sur les Gascons, lorsqu'on dit que, pour eux, *bibere* et *vivere* sont la même chose. — Voy. PAROLE, DIPHTHONGUE et VOYELLE.

CONSORTS. s. m. pl. (lat. *consors*). T. Prat. Ceux qui sont engagés dans la même affaire et y ont le même intérêt. *On l'a condamné lui et ses c. à payer solidairement...* ‖ Fig. et famil., Ceux qui sont engagés avec quelqu'un dans quelque méchante affaire. *Un tel est c.*

CONSOUDE. s. f. T. Bot. V. BORRAGINÉES.

CONSPIRANT, ANTE. adj. T. Mécan. *Puissances conspirantes*, Celles qui agissent sous la même direction, et qui concourent à produire un même effet.

CONSPIRATEUR. s. m. Celui qui conspire. Ne s'emploie guère qu'en parlant D'un attentat. *C'est un des conspirateurs.*

CONSPIRATION. s. f. Dessein formé secrètement par plusieurs personnes contre l'État, ou le souverain, ou l'ordre social. *Ourdir, tramer, machiner, former, faire, revéler, découvrir une c. Tremper dans une c. Il est le chef, l'auteur, l'âme de la c.* ‖ Se dit quelquefois D'une trame ourdie contre un simple particulier. *Il existe une c. contre vous.* — * Fig., *L'indulgence pour le vice est une c. contre la vertu.* = V. COMPLOT.

CONSPIRER. v. n. (lat. *conspirare*). Être unis d'intention et travailler dans un même but, bon ou mauvais, sans s'être concertés. *Ils conspirent au bien public, au malheur de la patrie. Ils conspirent tous à même fin.* ‖ Se concerter pour l'exécution d'un même dessein, bon ou mauvais. *Nous avons tous conspiré pour rétablir l'ordre. Ils ont conspiré contre l'État. Ils conspiraient contre lui.* — S'emploie absolument, et dans ce cas signifie toujours, Faire une conspiration contre l'État ou le souverain. *On conspirait à Béfort, à Saumur, etc.* ‖ Fig., se dit Des choses qui concourent au même effet, tendent au même but. *Tous les événements de cette année ont conspiré au bonheur de l'empire. La nature conspira avec la fortune pour accabler l'État. Mes désirs conspiraient avec les vôtres. Tout conspire à mon bonheur. Tout conspire pour lui, en sa faveur.* = CONSPIRER. v. a. *C. la ruine de l'État. Ils conspirent votre perte.* = CONSPIRÉ, ÉE. part.

CONSPUER. v. a. (lat. *conspuere*). Au prop., Cracher sur... — Ne s'emploie que Fig. et fam., et sign. Traiter avec le plus grand mépris. *On le conspua partout où il osa se montrer. Cet ouvrage a été honni et conspué.* = CONSPUÉ, ÉE. part.

CONSTABLE. s. m. En Angleterre, Titre donné à certains officiers de police, spécialement chargés de maintenir la paix publique. *Les constables ont pour insigne un bâton blanc surmonté d'une couronne.*

CONSTAMMENT. adv. Invariablement, toujours. *Les mêmes causes produisent c. les mêmes effets. La fortune lui a été c. favorable. Il fait c. la même chose.* || Avec persévérance, avec fermeté. *Aimer c. Suivre c. un dessein. Souffrir c. Soutenir c. ce qu'on a avancé.* || Certainement, assurément. *Cette nouvelle est c. vraie.* Vieux et inusité.

CONSTANCE. s. f. (lat. *constantia*). Persévérance, persistance. *Avoir de la c. dans ses attachements, dans ses goûts. La c. d'un amant. La c. de son amitié. Avoir de la c. en amour. Aimer avec c. Poursuivre un dessein avec c.* — * Absol., Persévérance dans l'attachement qu'on a pour une femme. *Il n'a pas de c.* || Fam., Patience. *Il a eu la c. d'attendre pendant dix ans. Il faut bien de la c. pour supporter ses boutades. Faites comme moi, armez-vous de c.* || Fermeté d'âme, courage. Se dit De la puissance que l'âme a sur elle-même et qui lui permet de supporter, sans se laisser abattre, l'adversité et la douleur. *Grande, belle, rare, inébranlable c. Montrer, témoigner, faire paraître sa c., de la c. Souffrir avec c. Jamais sa c. ne s'est démentie un instant. Il opposa aux tourments une invincible c. Le malheur a fini par ébranler, par lasser, par épuiser sa c. La fortune a exercé, a éprouvé sa c., a mis sa c. à une rude épreuve.*

Syn. — *Fidélité.* — La *constance* ne suppose point d'engagement, la *fidélité* en suppose un. On dit *constant* dans ses goûts et *fidèle* à sa parole. Par la même raison, on dit plus communément *fidèle* en amour, et *constant* en amitié. On dit aussi un amant heureux et *fidèle*, un amant malheureux et *constant*, car le premier est engagé, et le second ne l'est pas. La *fidélité* suppose une espèce de dépendance : un sujet *fidèle*, un domestique *fidèle*, un chien *fidèle*. La *constance* exprime une sorte d'opiniâtreté et du courage. On dit *constant* dans le travail, dans les malheurs. La *fidélité* des martyrs à la religion a produit leur *constance* dans les tourments. = *Fermeté.* — La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins et sa raison, et la *constance* est une persévérance dans ses goûts, ses sentiments. L'homme *ferme* résiste à la séduction, aux forces étrangères, à lui-même ; l'homme *constant* n'est point ému par de nouveaux objets : il suit le même penchant qui l'entraîne toujours également. On peut être *constant* en condamnant soi-même sa *constance;* celui-là est *ferme* que rien ne peut écarter du parti qu'il a jugé le plus juste et le plus raisonnable. On peut être *constant* avec une âme pusillanime, un esprit borné ; mais la *fermeté* ne peut être que dans un caractère plein de force, d'élévation et de raison. La légèreté et la facilité sont opposées à la *constance;* la fragilité et la mollesse sont opposées à la *fermeté.*

CONSTANT, ANTE. adj. Qui a de la fermeté, du courage. *Il se montra ferme et c. dans l'adversité, dans les tourments. Une âme constante.* || Persévérant, qui ne change pas. *Il est c. dans ses desseins. C. dans l'amour, en amour. C. dans sa foi. Un cœur c. Une ferme et constante résolution. Une volonté constante. Il a l'esprit très-c.* — Particul., Persévérant dans son amour. *C'est un amant c. Une femme constante.* || Fig., se dit Des choses qui demeurent toujours ou longtemps dans le même état. *Je vous souhaite une santé constante. Fortune fixe et constante. Un bonheur c. Une constante prospérité. Il n'y a rien de c. ici-bas.* || Non interrompu, suivi. *Une étude constante de cette question m'a fait voir... La tradition constante de l'Église.* || Certain, indubitable. *Il est c. que. C'est un fait c. On me l'a donné pour c. Cela est c. C'est une vérité constante.*

CONSTATER. v. a. (lat. *contestari;* de *cum*, ensemble, et *testis*, témoin). Remarquer, s'apercevoir. *Les voisins et tous ceux qui passèrent devant la maison purent c. que la porte était brisée.* || Vérifier la réalité d'un fait, s'en assurer. *Je veux d'abord c. le fait, nous aviserons ensuite.* — *Faire c. par témoins*, Faire vérifier une chose par des tiers qui en déposeront au besoin. *Faire c. par écrit*, Faire dresser un écrit destiné à prouver la réalité d'un fait. || Se dit De l'individu, témoin d'un fait qui le consigne par écrit. *Je constatai par écrit sa déclaration. C. par un procès-verbal.* || Établir la réalité d'un fait, montrer, prouver. *Le procès-verbal du médecin constate que... Il est constaté par une foule de témoignages. Ces expériences constatent l'exactitude de notre théorie.* = * SE CONSTATER. v. pron. Être établi, être prouvé. *Les naissances, les décès, les mariages, se constatent au moyen des actes de l'état civil.* = CONSTATÉ, ÉE. part. *C'est un fait bien constaté.*

CONSTELLATION. s. f. [On pron. les deux L.] (lat. *cum*, ensemble; *stella*, étoile). T. Astron.

Enc. — I. Si un spectateur pouvait exister sans être soutenu par la terre, il embrasserait d'un coup d'œil l'universalité de l'espace, ainsi que tous les corps visibles qu'il renferme ; et, en l'absence de tout moyen pour juger à quelles distances ces corps se trouvent de lui-même, il les rapporterait, dans les directions selon lesquelles ils seraient vus de sa station, à la surface concave d'une sphère imaginaire, dont son œil serait le centre, et qui se trouverait à une distance immense et indéterminée. Peut-être jugerait-il que ceux qui lui paraissent les plus grands et les plus brillants sont plus près de lui que les autres; mais rien ne lui garantirait l'exactitude de cette opinion, non plus que de l'idée que tous seraient à la même distance de lui, et *réellement* rangés sur une surface sphérique. Cependant il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'il rapportât leurs lieux, géométriquement parlant, aux points de cette sphère imaginaire où il les aperçoit. Il y aurait même avantage à agir ainsi, attendu que, par ce moyen, l'aspect et la situation relative de ces astres pourraient être exactement mesurés et notés pour en dresser une carte. Les objets que nous offre un paysage sont à toutes sortes de distances de l'œil ; néanmoins, dans la peinture, nous les représentons sur un même plan et à la même distance, suivant leurs proportions apparentes, et cette représentation n'est pas taxée d'incorrection, pour ce fait qu'un homme placé sur le devant du tableau est figuré plus grand qu'une montagne dans le lointain. Il en est de même pour le spectateur qui considère les corps célestes *projetés* sur cette sphère imaginaire que nous appelons le *Ciel* ou le *Firmament.* Ainsi, on conçoit aisément que la lune, qui nous paraît aussi grosse que le soleil, *peut* être en réalité beaucoup moins volumineuse, et *peut* devoir cette égalité apparente à sa plus grande proximité de la terre. Il est également aisé de concevoir que, si les étoiles nous paraissent bien moins grandes et moins brillantes que le soleil et que la lune, cela tient à la distance prodigieuse où elles se trouvent de notre globe.

Un spectateur placé à la surface de la terre ne peut, à cause de la grande masse sur laquelle il se trouve, voir toute cette portion de l'espace qui est au-dessous de lui. Il est vrai que si son lieu d'observation se trouve à une grande hauteur, l'abaissement de l'horizon permettra à sa vue d'embrasser un peu plus d'un hémisphère ; mais la zone ainsi ajoutée à l'hémisphère n'a presque jamais, sauf dans certaines circonstances tout à fait extraordinaires, plus de 2 degrés de largeur. A moins donc que l'observateur, en changeant de situation géographique, ne transporte ailleurs son horizon (lequel est toujours un plan qui passe par son œil et est tangent à la convexité de la terre) ; ou bien, à moins que les corps célestes ne viennent d'eux-mêmes par leurs mouvements propres, au-dessus de son horizon ; ou bien, enfin, à moins que, par quelque rotation de la terre elle-même sur son centre, l'endroit de la surface terrestre qu'il occupe ne décrive une révolution, et ne soit présenté à une région différente de l'espace, il y aura toujours une moitié environ des objets extérieurs à notre atmosphère qu'il lui sera impossible d'apercevoir. Mais, si nous supposons l'un ou plusieurs de ces cas, l'observateur pourra contempler successivement une plus grande partie ou même la surface entière de la sphère céleste. — Un voyageur, par ex., qui part de Paris et se dirige vers le sud, remarque beaucoup de corps célestes que l'on n'aperçoit jamais de Paris. Chaque nuit, l'une après l'autre, des étoiles nouvelles s'offrent successivement à ses regards, comme si elles s'élevaient du sud au-dessus de l'horizon, quoique ce soit en réalité l'horizon de l'observateur, qui, voyageant avec lui autour de la terre dans la direction du sud, plonge successivement au-dessous de ces astres. Un coup d'œil jeté sur la figure ci-jointe, qui offre trois stations successives d'un voyageur, A, B, C, avec l'horizon correspondant à chacune d'elles, fera mieux comprendre le phénomène dont il s'agit que toutes les explications possibles. — Supposons maintenant que la terre ait elle-même un mouvement de rotation autour de son centre, il est évident que le spectateur en repos, placé sur un point quelconque du globe, sera, sans s'en apercevoir, emporté circulairement avec lui : sans s'en apercevoir, disons-nous, parce que son horizon contiendra toujours les mêmes objets terrestres qui ne cesseront pas d'en être les limites. Cependant, relativement aux objets extérieurs à la terre, c.-à-d. aux corps célestes qui ne participent pas à la rotation supposée de notre globe, l'horizon du spectateur en question aura continuellement changé à leur égard, précisément comme dans le cas du voyageur de tout à l'heure. En effet, en tant qu'il s'agit de la visibilité de ces corps célestes, les choses se passent de la même manière, soit que l'observateur ait été, par la rotation de la terre, successivement emporté dans les situations A,B,C (fig. ci-dessus), soit que la terre, demeurant en repos, il se soit transporté lui-même à ces trois stations. Ainsi, par cette rotation de la terre, l'horizon du spectateur stationnaire s'abaissera constamment au-dessous des objets situés dans cette région de l'espace vers laquelle la rotation l'emporte, et s'élèvera en même temps au-dessus de ceux du côté opposé, présentant successivement à ses regards les premiers, et lui cachant de même les derniers. Toutefois, comme l'horizon de ce spectateur *lui* semble immobile, il rapportera naturellement ces changements au mouvement des corps célestes eux-mêmes. Au lieu donc de juger que son horizon s'approche des étoiles, il pensera que les étoiles s'approchent de son horizon, et, lorsque celui-ci en aura dépassé ou caché quelques-unes, il se figurera qu'elles se sont enfoncées au-dessous de son horizon, ou, comme on dit, qu'elles se sont *couchées;* tandis qu'il croira que les étoiles nouvelles qu'il vient d'apercevoir, et dont il s'éloigne, se lèvent sur son horizon. — Maintenant, si nous supposons (ce qui a lieu en effet) que la terre tourne dans une seule et même direction, c.-à-d. autour d'un seul et même axe jusqu'à ce qu'elle ait accompli une révolution entière et soit revenue à la position d'où elle était partie, lorsque le spectateur a commencé ses observations, il est clair que chaque chose sera alors précisément dans la même position relative qu'au moment du départ : tous les corps célestes paraîtront occuper les mêmes places dans la concavité du ciel qu'à cet instant, excepté ceux qui, dans l'intervalle, peuvent avoir accompli des mouvements réels. Si donc la rotation de la terre continue, les mêmes phénomènes du lever et du coucher des corps célestes, ainsi que de leur retour aux mêmes lieux, se répéteront encore dans le même ordre, et (si la vitesse de rotation est uniforme) à des intervalles de temps égaux, *à l'infini.*

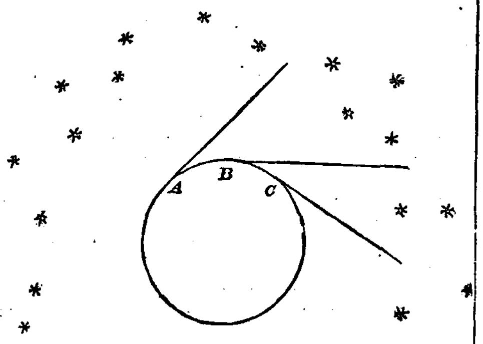

Le phénomène périodique que nous présente la voûte du firmament, lorsqu'elle semble se mouvoir au-dessus de nos têtes en nous présentant successivement les brillants groupes d'étoiles dont elle est parsemée, est désignée sous le nom de *Mouvement diurne apparent* du ciel. Son importance exige que nous entrions dans quelques détails. — Nous supposerons donc que nous soyons nous-mêmes placés, par une belle soirée, bientôt après le coucher du soleil, et au moment où les premières étoiles commencent à paraître, dans un lieu bien découvert, d'où nous pouvons embrasser une étendue considérable du ciel. Nous verrons au-dessus et autour de nous comme une immense voûte hémisphérique, parsemée d'étoiles fort diverses par leur éclat. Après avoir admiré la calme magnificence de ce spectacle sublime, qui, suivant la belle expression du Psalmiste, raconte la gloire de Dieu, fixons plus particulièrement notre attention sur quelques étoiles particulières, choisies parmi les plus brillantes, et rapportons leurs situations apparentes à quelques objets environnants, tels que des édifices, des arbres, etc., mais pris à différents endroits de notre horizon. En comparant de nouveau, au bout d'un instant, ces étoiles avec leurs points de mire respectifs, nous remarquerons nécessairement qu'elles ont changé de place, et se sont avancées, comme par un mouvement général, dans une direction occidentale. Celles qui sont le plus rapprochées de l'occident, ne tardent pas à se plonger au-dessous de l'horizon et à disparaître, tandis que, du côté de l'orient, de nouvelles étoiles apparaissent les unes après les autres, comme si elles sortaient de la terre, et se joignant à la procession générale, prennent leur course avec les autres dans la direction du couchant. Par une étude un peu plus attentive du phénomène, nous observerons que chaque étoile paraît décrire une circonférence dans le ciel, mais que ces circonférences ne sont pas de la même grandeur pour toutes les étoiles, et que les cercles décrits par différentes étoiles diffèrent beaucoup relativement à celles de leurs parties qui sont au-dessus de l'horizon. Quelques-unes, qui sont situées du côté du sud, ne restent que peu de temps au-dessus de l'horizon, et disparaissent après avoir seulement décrit à notre vue le petit arc supérieur de leur cercle diurne ; d'autres, qui se lèvent entre le sud et l'est, décrivent de plus grands segments de leurs cercles au-dessus de l'horizon, restent proportionnellement plus longtemps exposées à nos regards, et se couchent précisément aussi loin du sud du côté de l'occident, qu'elles se sont levées loin de ce même sud du côté de l'orient ; tandis que celles qui se lèvent exactement à l'orient restent visibles pendant 12 heures, décrivent une demi-circonférence entière, et se couchent exactement au point cardinal de l'occident. Celles qui se lèvent entre les deux points cardinaux est et nord, obéissent à la même loi, au moins en ce qui concerne la durée de leur séjour au-dessus de l'horizon et l'étendue du segment visible de leurs cercles diurnes. Le temps et l'arc visible vont en croissant ; les étoiles restent au-dessus de l'horizon plus de 12 heures, et leurs arcs diurnes visibles sont plus qu'une demi-circonférence. Mais les grandeurs des circonférences elles-mêmes diminuent à mesure que nous les observons de l'est au nord, les étoiles qui se lèvent exactement à l'est étant celles qui décrivent les cercles les plus grands. Enfin, si nous portons nos regards plus loin du côté du nord, nous remarquerons des étoiles qui, dans leur mouvement diurne, ne font que raser l'horizon au point nord, ou ne disparaissent qu'un instant au-dessous, tandis que d'autres restent constamment au-dessus, et décrivent, sous nos yeux, des circonférences entières autour d'*un point* appelé *Pôle*, qui semble être le centre commun de tous leurs mouvements, et qui seul, dans tout le ciel, peut être considéré comme immobile. Toutefois, ce point n'est marqué par aucune étoile : c'est un centre purement imaginaire ; mais, non loin de là, c.-à-d. à 1° 36 min., on aperçoit une étoile fort brillante, qui se reconnaît aisément par le très-petit cercle qu'elle décrit, si petit, en effet, que, sans une attention toute particulière et la précaution de rapporter sa place très-délicatement à quelque marque fixe, on peut aisément la supposer en repos, et la prendre, par erreur, pour le centre commun autour duquel toutes les autres étoiles de cette région décrivent leurs circonférences. Cette étoile, à cause de sa proximité du pôle, a reçu le nom d'*Étoile polaire :* on l'appelle aussi simplement la *Polaire.*

Un fait des plus importants que l'on ne peut manquer de reconnaître, c'est que les situations apparentes relatives de toutes les étoiles entre elles ne sont point changées par le mouvement diurne. Dans quelque partie de leur circonférence, ou à quelque heure de la nuit qu'on les observe, les étoiles forment entre elles les mêmes groupes identiques et invariables. Il est vrai que, aux différents moments de leur course, ces groupes occupent des situations différentes par rapport à l'horizon. Ceux du côté du nord, par ex., lorsqu'ils passent alternativement au-dessus et au-dessous de ce centre commun de mouvement dont nous venons de parler, sont réellement renversés à l'égard de l'horizon, tandis que, d'autre part, ils tournent toujours les mêmes points du côté du pôle. Enfin, si nous avons la patience de consacrer une longue nuit d'hiver à l'étude du ciel, nous verrons que les groupes d'étoiles qui s'étaient couchés à l'occident dans les premiers moments de notre observation, se sont levés, c.-à-d. ont reparu de nouveau le matin à l'orient, tandis que les étoiles que nous avions vues se lever à l'orient ont achevé leur course et sont maintenant couchées à l'occident. Ainsi donc, l'hémisphère qui, lorsque nous avons commencé à observer, était au-dessus de nos têtes, se trouve, le matin, au-dessous de nous, et celui qui était sous nos pieds se montre maintenant à nos regards. En un mot, nous remarquerons que toutes les étoiles visibles simultanément ou successivement dans le ciel, offrent l'apparence de milliers de luminaires qui diffèrent par leur éclat et la manière dont ils sont groupés ensemble, mais qui sont invariablement attachés à la surface concave d'une sphère creuse, laquelle a la terre ou plutôt le spectateur pour centre, et tourne autour d'un axe incliné à l'horizon de manière à passer par le point fixe ou pôle dont il a été question tout à l'heure.

Il y a toutefois une portion ou un segment de cette sphère dont nous ne pouvons obtenir la vue, situés que nous sommes à une latitude septentrionale. De même qu'il y a un segment, du côté du nord, adjacent au pôle au-dessus de notre horizon, dans lequel les étoiles *ne se couchent jamais*, de même il y a, au sud, un segment correspondant où les étoiles les plus méridionales, tout en décrivant leurs petits cercles autour du pôle austral, *ne se lèvent jamais* pour nous. Les étoiles qui sont sur la limite extrême de la circonférence de ce segment, ne font qu'effleurer le point méridional de notre horizon, et ne se montrent qu'un instant au-dessus. Tout point d'une surface sphérique a nécessairement un autre point diamétralement opposé : or, comme l'horizon du spectateur placé sous une latitude septentrionale partage sa sphère en deux hémisphères, l'un supérieur et l'autre inférieur, il doit nécessairement exister un pôle abaissé du côté du sud, qui correspond au pôle élevé du côté du nord. Par conséquent, une portion de la surface qui entoure le pôle sud, doit être perpétuellement au-dessous de son horizon, de même que celle qui entoure le pôle nord est perpétuellement au-dessus. — Pour obtenir la vue de ce segment, il faut que nous nous avancions du côté du midi. Alors, une nouvelle série de phénomènes se déploie à nos yeux. A mesure que nous marchons vers le sud, quelques-uns de ces groupes d'étoiles qui, à notre première station, effleuraient simplement notre horizon, du côté du nord, descendront au-dessous et se coucheront. Le temps pendant lequel ils seront cachés à notre vue deviendra peu à peu plus considérable. Cependant ces étoiles n'en continueront pas moins à tourner autour du même point, c.-à-d. autour du pôle, en conservant invariablement entre elles la même position relative. Ainsi, l'axe autour duquel s'opère le mouvement diurne, paraîtra de moins en moins incliné à notre horizon. Le pôle sud s'élèvera dans la même proportion que le pôle nord se sera abaissé, et les groupes d'étoiles qui l'entourent s'offriront à nos regards, d'abord pendant quelques instants seulement ; puis, à mesure que nous avancerons vers le midi, la durée de leur visibilité augmentera proportionnellement. Enfin, en continuant notre marche dans la direction du sud, nous atteindrons une ligne appelée *Équateur*, qui coupe la surface de la terre en deux parties égales. Arrivés là, si nous recommençons nos observations, nous trouverons que les deux centres du mouvement diurne sont à notre horizon, et y occupent les deux points opposés, le pôle boréal ayant été abaissé, et le pôle austral exhaussé. Alors la rotation diurne du ciel nous paraîtra s'opérer autour d'un axe horizontal ; chaque étoile décrira un demi-cercle au-dessus et un demi-cercle au-dessous de l'horizon ; par conséquent, elle restera alternativement visible pendant 12 heures, et cachée pendant 12 heures également. Dans cette situation, *nulle* partie du ciel ne sera dérobée à notre vue *successive*. Dans une nuit de 12 heures (en supposant qu'il puisse y avoir une pareille durée d'obscurité à l'équateur), toute la sphère céleste se sera offerte à nos regards. Si nous dépassons l'équateur, nous verrons le pôle sud s'élever d'autant plus au-dessus de notre horizon que nous avancerons davantage, tandis que celui du nord s'abaissera et disparaîtra d'une hauteur égale. Par conséquent, lorsque nous serons arrivés à une station aussi éloignée de l'équateur du côté du sud que celle d'où nous sommes partis l'était de ce même cercle du côté du nord, nous trouverons tous les phénomènes du ciel renversés. Les étoiles qui, à notre station primitive, décrivaient leurs circonférences entières au-dessus de notre horizon et ne se couchaient jamais, les décrivent maintenant tout à fait au-dessous, et restent constamment invisibles pour nous ; et *vice versâ*, les étoiles, qui, à notre première station, n'étaient jamais visibles pour nous, restent toujours au-dessus de notre horizon. — Enfin, si, au lieu de nous porter vers le midi de notre première station, nous marchons vers le nord, nous verrons le pôle septentrional du ciel s'élever de plus en plus au-dessus de notre horizon, et le pôle méridional s'abaisser de plus en plus au-dessous. Le cercle décrit par chaque étoile approchera davantage d'être parallèle à l'horizon, de telle sorte que, si nous pouvions nous avancer suffisamment vers le nord, nous atteindrions évidemment un point situé *verticalement au-dessous* du pôle boréal du ciel, où nous ne verrions plus ni lever ni coucher d'étoiles, attendu que chacun de ces astres décrirait sur notre horizon un cercle qui lui serait parallèle. On a fait bien des tentatives pour arriver à ce point qui est appelé le *Pôle boréal de la terre* ; mais, une barrière d'une difficulté presque insurmontable, résultant de la rigueur du climat, a jusqu'ici déjoué tous les efforts. Ce que nous disons du pôle boréal s'applique également au pôle austral de la terre, qui même est plus inabordable encore.

II. — Le nombre des étoiles visibles à l'œil nu ne s'élève pas à plus de 5,000 ; mais, lorsqu'on s'aide d'une lunette ou d'un télescope, ce nombre s'accroît d'une manière prodigieuse, et, pour ainsi dire, indéfiniment. Toutefois, les astronomes n'en ont guère catalogué qu'une centaine de mille, afin de servir de points de repère aux observateurs qui étudient les mouvements des planètes et des comètes. Pour distinguer chaque étoile en particulier, on peut lui donner un nom arbitraire qui empêche de la confondre avec les autres ; c'est ce qu'on a fait pour quelques-unes des plus brillantes, telles qu'Aldébaran, Sirius, Rigel, etc. ; mais ce système serait d'une application impossible si on voulait l'étendre aux millions d'astres qui peuplent le ciel, et, même en supposant qu'il en fût autrement, la mémoire la plus heureuse ne pourrait se reconnaître au milieu d'un si grand dédale d'appellations. Il a donc fallu recourir à un autre moyen. En conséquence, les premiers observateurs imaginèrent déjà de diviser les étoiles visibles à l'œil nu en un certain nombre de groupes contigus, qui reçurent des Grecs le nom d'ἀστερίσμοι, et des Romains celui de *Constellationes*, d'où sont venus nos mots *Astérisme* et *Constellation*. Malheureusement, les anciens établirent ces groupes d'une façon tout à fait arbitraire. En outre, en prétendant faire de ces groupes des représentations d'hommes, de monstres, d'animaux, et d'objets inanimés, ils ont couvert le ciel de figures grotesques, qui, le plus souvent, n'ont aucun rapport avec les choses dont elles portent les noms. Cependant, il serait bien difficile de chasser aujourd'hui du ciel ces êtres fantastiques et ridicules, car l'astronomie moderne les a en quelque sorte consacrés, en consentant à en faire usage, et même en créant de nouvelles constellations qui présentent absolument les mêmes défauts. Quoi qu'il en soit, l'indication de la c. à laquelle appartient une étoile, fait connaître approximativement la partie du ciel où se trouve cet astre ; mais cela ne suffit pas, car il faut encore distinguer les unes des autres les diverses étoiles qui composent chacune des constellations. En 1603, un astronome allemand, Bayer, imagina de désigner les étoiles de chaque c. d'après l'ordre de leur éclat, ou, comme disent les astronomes, de leur grandeur, en se servant d'abord des lettres de l'alphabet grec, puis de celles de l'alphabet latin, et enfin de chiffres. D'après cette méthode, qui a été universellement adoptée à cause de sa simplicité, l'étoile la plus brillante de chaque c. porte la lettre α (*alpha*) ; celle qui lui est immédiatement inférieure, la lettre β (*bêta*), et ainsi des autres. C'est ainsi qu'on dit l'α des Gémeaux, le γ du Cygne, le θ du Cocher, etc. — Les étoiles qui brillent dans le ciel du plus vif éclat, sont appelées étoiles de 1re *grandeur* ou étoiles *primaires* ; celles qui viennent ensuite, étoiles de 2e *grandeur* ou *secondaires*, étoiles de 3e *grandeur* ou *tertiaires*, etc. Les dernières étoiles visibles à l'œil nu sont dites *sextaires*, c.-à-d. forment la catégorie des étoiles de 6e *grandeur*. Les étoiles inférieures ne peuvent s'apercevoir sans l'assistance d'instruments d'optique, et, en conséquence, on les appelle *télescopiques*. Les astronomes comptent 15 à 20 étoiles de 1re grandeur, 65 de 2e, 190 de 3e, 425 de 4e, 1100 de 5e et 3200 de 6e. Les étoiles de 1re grandeur sont *Acharnar* ou α de l'Éridan ; *Aldébaran* ou α du Taureau (on l'appelle aussi l'*Œil du Taureau*) ; *Altaïr* ou α de l'Aigle ; *Antarès* ou α du Scorpion (appelée encore le *Cœur du Scorpion*) ; *Arcturus* ou α du Bouvier ; *Asphar* ou α de l'Hydre ; *Bételgneuse* ou *Adaher*, ou α d'Orion ; *Canopus* ou α du Navire ; la *Chèvre* ou α du Cocher ; l'*Épi* ou α de la Vierge ; *Fomalhaut* ou α du Poisson austral ; *Castor* on α des Gémeaux ; *Procyon* ou α du Petit Chien ; *Régulus* ou α du Lion (nommé aussi *Cœur du Lion*) ; *Rigel* ou β d'Orion ; *Sirius* ou α du Grand Chien ; *Véga* ou α de la Lyre ; α et β du Centaure ; et enfin β du Lion.

L'origine des constellations est enveloppée d'une obscurité impénétrable. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'idée de diviser les étoiles en groupes ou catégories remonte à la plus haute antiquité, et qu'on la rencontre chez les plus anciens peuples de la terre, les Chinois, les Égyptiens, les Indous, etc. Cette idée semble d'ailleurs « si simple qu'elle se trouve, dit Arago, à peu près sur tous les points, chez les Péruviens, chez les peuplades errantes, chez les nations les moins civilisées. » Dans le livre de Job, que l'on croit remonter au XVIIIe siècle avant notre ère, il est question de l'Ourse, d'Orion, des Hyades et des Pléiades. Les deux premières constellations sont encore mentionnées dans la prophétie d'Amos, qui vivait vers le IXe siècle. Vers la même époque, Hésiode parle des Pléiades, de la Grande Ourse, de Sirius et du Bouvier ; et Homère, qui était sans doute antérieur à lui, désigne la seconde par ces mots : « le Chariot, qui n'a pas sa part des bains de l'Océan. » Aratus de Tarse, qui vivait 277 ans av. J. C., nous a laissé un traité des constellations connues de son temps, pour la rédaction duquel il a largement puisé dans les travaux des astronomes, ses prédécesseurs, particulièrement dans ceux d'Eudoxe de Cnide, plus ancien que lui de près d'un siècle. La plupart des auteurs attribuent une origine égyptienne aux constellations grecques ; mais, quoique très-probable, le fait n'est pas prouvé. Aristille et Timocharis, astronomes de l'école d'Alexandrie, ajoutèrent, par leurs observations, aux premiers essais des astronomes grecs ; mais c'est à Hipparque, qui florissait dans le IIe siècle avant notre ère, et qui fit ses principales observations à Rhodes en 126 et 127, que l'on doit les premiers efforts pour ramener le dénombrement des étoiles à une méthode régulière. Après la disparition subite d'une grande étoile, qui eut lieu de son temps, cet astronome se proposa de donner à la postérité les moyens de constater les changements semblables qui pourraient avoir lieu ultérieurement. Pour cela, il détermina la longitude et la latitude des étoiles visibles à l'œil nu, et inscrivit le résultat de ses calculs sur un catalogue qui nous a été conservé dans l'Almageste de Ptolémée. Ce catalogue renferme 1,029 ou plutôt 1026 étoiles (car il y a trois doubles emplois), qui sont distribuées en 48 constellations, dont 21 au nord, 15 au midi et 12 dans la région intermédiaire, près de l'équateur, ou plutôt dans cette zone du ciel que parcourt le soleil dans sa course annuelle, et qu'on appelle l'*écliptique*. Mais, comme les figures des constellations ne peuvent pas s'emboîter exactement les unes dans les autres, il y avait dans le ciel de Ptolémée, beaucoup d'étoiles qui n'appartenaient à aucune des constellations entre lesquelles on les voyait briller. Ces étoiles étaient dites *informes*, parce qu'elles ne faisaient partie d'aucune figure (*forma*). Les astronomes modernes se sont emparés de ces étoiles informes pour en faire de nouveaux groupes. En outre, à mesure que les progrès de la géographie ont permis de pénétrer dans l'hémisphère austral, il a été aussi créé dans cette partie du ciel de nouveaux astérismes. Ces diverses créations ont élevé à 109 le nombre des constellations qui partagent le ciel étoilé. Parmi les nouvelles constellations, 2 sont dues à Tycho-Brahé (1603), 12 à Bayer (1603), 5 à Augustin Royer (1679), 11 à Hévélius (1690), 3 a Halley (1700), 14 à Lacaille (1752), 2 à Lemonnier (1776), 1 a Poczobut (1777), 1 à Lalande, 1 au père Hell, et 7 à Bode, vers la fin du siècle dernier.

La liste suivante présente les noms de ces 109 constellations, divisées en 3 catégories : zodiacales, boréales et australes. Celles qui sont comprises dans le cercle de perpétuelle apparition, c.-à-d. qui sont toujours visibles au-dessus de notre horizon, sont marquées de la lettre P ; celles, au contraire, qui étant situées entre le cercle de perpétuelle apparition et de perpétuelle occultation, ne sont visibles que pendant une partie de leur cours, sont désignées par la lettre A.

Const. Zodiacales : 1 le *Bélier*, A ; 2 le *Taureau*, A ; 3 les *Gémeaux*, A ; 4 l'*Écrevisse* ou le *Cancer*, A ; 5 le *Lion*, A ; 6 la *Vierge* ou *Cérès*, A ; 7 la *Balance* ou les *Serres du Scorpion*, A ; 8 le *Scorpion*, A ; 9 le *Sagittaire* ou *Chiron*, A ; 10 le *Capricorne* ou le *Bouc*, A ; 11 le *Verseau* ou l'*Homme qui porte une urne*, A ; 12 les *Poissons*, A. Ces constellations ont été établies par les anciens et sont décrites par Ptolémée.

Const. Boréales ou situées au nord du Zodiaque : 1 la *Petite Ourse*, ou le *Petit Chariot*, ou *Cynosure*, ou la *Queue du Chien*, P ; 2 le *Dragon*, P ; 3 *Céphée*, P ; 4 *Cassiopée* ou la *Chaise*, ou le *Trône*, P ; 5 la *Grande Ourse*, ou le *Grand Chariot* ou le *Chariot de David*, P ; 6 le *Bouvier* ou le *Gardien de l'Ourse*, A ; 7 la *Couronne boréale*, A ; 8 *Hercule* ou l'*Agenouillé*, A ; 9 la *Lyre* ou le *Vautour tombant*, A ; 10 le *Cygne*, ou l'*Oiseau*, ou la *Croix*, A ; 11 *Andromède*, A ; 12 le *Triangle boréal* ou le *Delta*, A ; 13 *Persée*, P ; 14 le *Cocher*, ou *Phaéton*, ou *Érichthon*, A ; 15 le *Serpent*, A ; 16 *Ophiuchus* ou le *Serpentaire*, A ; 17 l'*Aigle* ou le *Vautour volant*, A ; 18 la *Flèche et son Arc* ou le *Dard*, A ; 19 le *Dauphin*, A ; 20 le *Petit Cheval* ou le *Buste du Cheval*, A ; 21 *Pégase* ou le *Cheval ailé* ou la *Grande Croix*, A. Ces 21 const. sont décrites par Ptolémée ; les suivantes ont été établies par les astronomes modernes : — 22 *Antinoüs*, A ; 23 la *Chevelure de Bérénice*, A (ces 2 const. sont dues à Tycho-Brahé) ; 24 la *Girafe* ou le *Caméléopard*, P ; 25 les *Lévriers*, ou les *Chiens de Chasse*, ou *Astérion et Chara*, A ; 26 *Cerbère et le Rameau*, A ; 27 le *Lézard* ou le *Sceptre et la Main de justice*, P ; 28 le *Petit Triangle*, A ; 29 le *Lynx*, P ; 30 le *Petit Lion*, A ; 31 le *Renard et l'Oie*, A ; 32 l'*Écu de Sobieski*, A (ces 9 const. sont d'Hévélius) ; 32 la *Mouche* ou le *Lis*, A (Royer) ; 34 le *Cœur de Charles II*, A (sa principale étoile est placée sur le Collier de Chara) ; 35 le *Mont Ménale* A (ces deux const. sont dues à Halley) ; 36 le *Renne*, P (Lemonnier) ; 37 le *Messier*, P (Lalande) ; 38 le *Taureau de Poniatowski*, A (Poczobut) ; 39 le *Quart de cercle mural*, A ; 40 les *Honneurs de Frédéric*, A ; 41 le *Télescope d'Herschel*, A (ces dernières sont de Bode).

Const. Australes ou situées au sud du Zodiaque : 1 la *Baleine*, A ; 2 *Orion*, A ; 3 l'*Éridan* ou le *Fleuve*, A ; 4 le *Lièvre*, A ; 5 le *Grand Chien*, A ; 6 le *Petit Chien* ou le *Chien Précurseur*, A ; 7 le *Navire*, ou le *Vaisseau* ou *Argo*, A ; 8 l'*Hydre femelle* ou la *Couleuvre*, A ; 9 la *Coupe*, l'*Urne* ou le *Vase*, A ; 10 le *Corbeau*, A ; 11 l'*Autel* ou la *Cassolette*, A ; 12 le *Centaure*, A ; 13 la *Bête*, ou le *Loup*, ou la *Panthère*, A ; 14 la *Couronne australe* ou le *Caducée*, A ; 15 le *Poisson austral*, A. Ces 15 const. sont décrites par Ptolémée ; celles qui suivent sont toutes modernes. — Ce sont : 16 le *Sextant d'Uranie*, A ; 17 la *Licorne* ou le *Monocéros*, A (toutes deux d'Hévélius) ; 18 le *Solitaire*, A (Lemonnier) ; 19 la *Harpe de George*, A (Hell) ; 20 le *Caméléon* ; 21 l'*Abeille* ou la *Mouche australe* ; 22 l'*Oiseau de Paradis*, ou l'*Oiseau indien*, ou l'*Oiseau sans pieds* ; 23 le *Paon* ; 24 l'*Indien* ; 25 le *Toucan* ou l'*Oie d'Amérique* ; 26 l'*Hydre mâle* ou le *Serpent austral* ; 27 la *Dorade* ou *Xiphéas* ; 28 le *Poisson volant* ; 29 le *Triangle austral* ; 30 le *Phénix* ; 31 la *Grue* (ces 12 const. sont de Bayer) ; 32 le *Petit Nuage* ; 33 le *Grand Nuage* ; 34 la *Croix du sud* ou le *Trône de César* ; 35 la *Colombe de Noé* (ces 4 const. sont d'Aug. Royer) ; 36 le *Chêne de Charles II* (Halley) ; 37 l'*Octant* ; 38 la *Montagne de la Table* ; 39 le *Réticule rhomboïde* ; 40 le *Chevalet du peintre* ; 41 le *Compas* ; 42 l'*Équerre et la Règle* ; 43 le *Télescope* ; 44 le *Microscope* ; 45 l'*Horloge* ; 46 le *Burin du graveur* ; 47 la *Boussole* ou le *Compas de mer* ; 48 la *Machine pneumatique* ; 49 l'*Atelier du sculpteur* ; 50 le *Fourneau chimique* (les 14 const. qui précèdent sont de Lacaille) ; 51 l'*Atelier de typographie* ; 52 le *Loch* ; 53 le *Chat* ; 54 l'*Aérostat* ; 55 la *Machine électrique* ; 56 le *Sceptre de Brandebourg*, A (ces 6 dernières sont dues à Bode).

Indépendamment de ces 109 constellations, les astronomes sont encore dans l'habitude de distinguer la *Tête de Méduse*, près de Persée ; les *Pléiades* ou la *Poussinière*, sur le dos du Taureau ; les *Hyades*, sur le front de la même figure ; la *Massue d'Hercule* ; le *Baudrier d'Orion*, nommé quelquefois le *Râteau*, les *Trois Rois*, le *Bâton de saint Jacques* ; l'*Épée d'Orion* ; les *Deux Anes* dans le Cancer, ayant entre eux un amas stellaire appelé la *Crèche*, l'*Étable* ou *Præsepe* ; et enfin, les *Chevreaux* ou les *Boucs*, placés tout près de la Chèvre, dans la const. du Cocher ; ce qui porte à 117 le nombre des astérismes que l'on est à peu près convenu d'admettre.

III. — Pour apprendre à reconnaître les étoiles, on se sert de deux méthodes, les *passages au méridien* et les *alignements*. La première consiste à se placer à la lunette méridienne et à observer l'heure du passage successif des principales étoiles. Ces heures suffisent pour trouver, à l'aide des cartes célestes, le nom de chacune d'elles. Dans la seconde, qui est de la plus grande simplicité et à l'usage de tout le monde, il suffit de connaître d'avance quelques-unes des étoiles les plus remarquables de la voûte céleste : ces étoiles servent à déterminer les autres. On tend un fil, par ex., de manière à *aligner* trois étoiles dont deux sont déjà connues; puis, on a recours à une carte uranographique, et l'on y forme le même alignement, qui conduit ainsi sur l'étoile inconnue, en ayant égard aux distances observées. [La carte ci-jointe représente les principales étoiles de l'hémisphère boréal; les figures mêmes des constellations n'y sont point tracées, parce qu'il en serait résulté une confusion inextricable; néanmoins elle suffit à un commençant pour s'exercer à l'étude du ciel.] — On procède généralement à cette étude, en prenant pour point de départ la const. de la Grande Ourse, et l'on recherche successivement l'*Étoile polaire* et la Petite Ourse, Cassiopée, Céphée, Pégase, Andromède, Persée, etc.

La *Grande Ourse* occupe un espace assez étendu. C'est une des constellations qui ne se couchent jamais à Paris; elle prend, par conséquent, toutes les positions autour du pôle, propriété qu'elle partage avec les trois suivantes. Cette const. se compose de 7 étoiles principales fort brillantes, dont 4 sont disposées en rectangle et 3 forment une ligne courbe, et à des distances à peu près égales sur le prolongement d'un des côtés de ce rectangle. Ces 3 étoiles figurent la *queue*. Les 2 étoiles, α, β, qui leur sont directement opposées, dans le rectangle, se nomment les *gardes*. La *tête* de l'Ourse est représentée par 6 à 7 étoiles moins brillantes qu'on voit disposées en demi-cercle en avant du carré, du côté opposé à la queue. Le contour des *pattes* est indiqué par les étoiles μλ, νξ, et κι. — En prolongeant la droite qui passe par les gardes, cette ligne rencontre une étoile très-brillante, que l'on appelle *Étoile polaire*, à cause de son voisinage du pôle boréal, dont elle n'est éloignée que de 1° 1/2 environ. Cette étoile brille presque seule dans cette région du ciel, et semble être immobile, tandis que les constellations voisines tournent autour d'elle. La polaire fait partie de la *Petite Ourse*. Cette constellation comprend 7 étoiles principales, comme la Grande Ourse; elle a presque la même figure et lui est parallèle, *mais dans une situation renversée. La polaire forme* l'extrémité de sa queue; β, γ, sont les *gardes*.—*Cassiopée* est directement opposée à la Grande Ourse, de l'autre côté du pôle. Elle

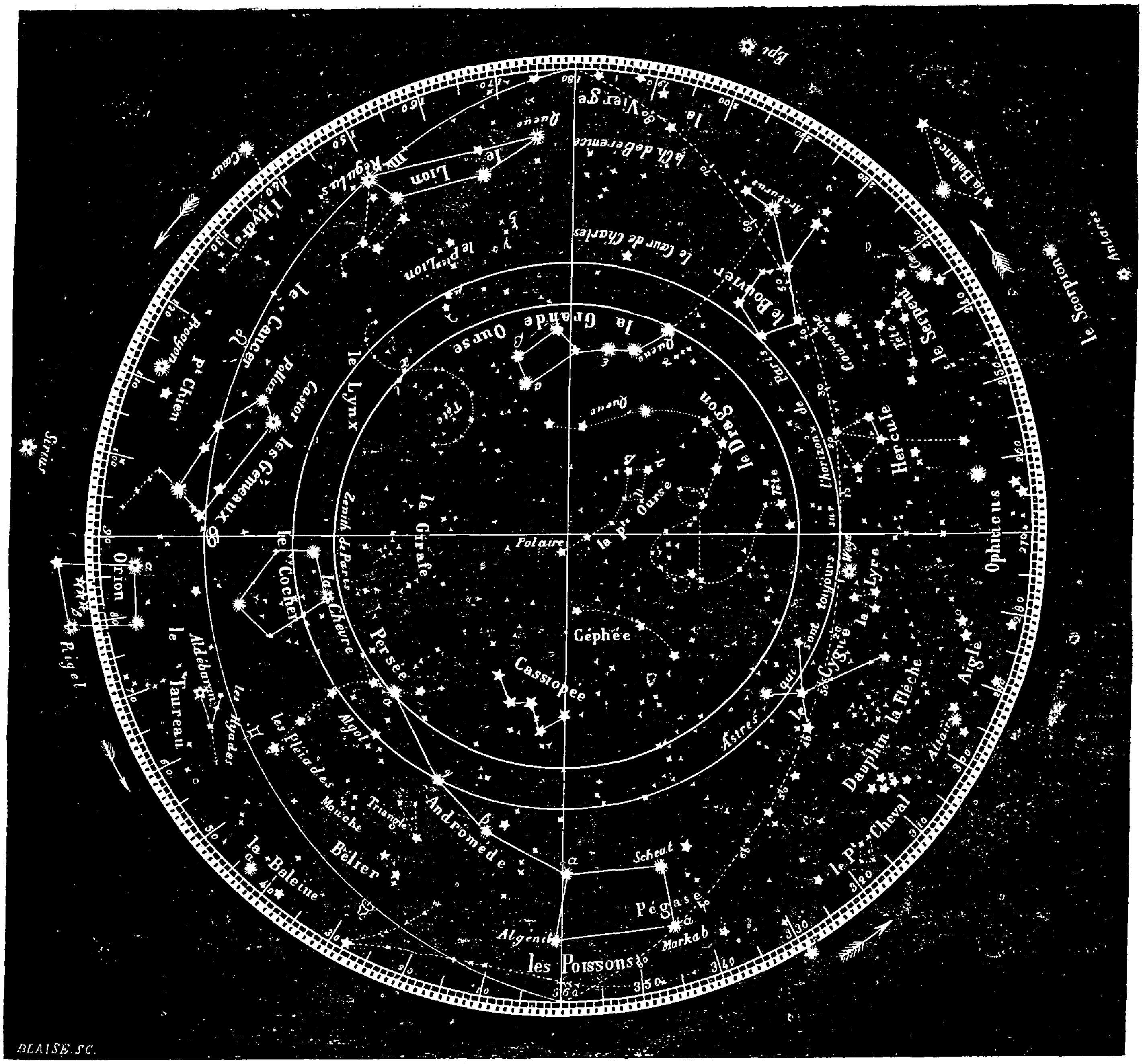
Epi
le Cœur
la Vierge
Ch. de Bérénice
Régulus
le Lion
l'Hydre
le Cœur de Charles
le Bouvier
Arcturus
la Balance
Antarès
le Scorpion
le Serpent
la Couronne
le Pt Lion
la Grande Ourse
le Cancer
Procyon
Pt Chien
Pollux
Castor
les Gémeaux
le Lynx
Sirius
le Dragon
la Pte Ourse
Polaire
Zénith de Paris
la Girafe
Hercule
Ophiucus
Véga
la Lyre
le Cocher
la Chèvre
Orion
Rigel
Aldébaran
le Taureau
les Hyades
les Pléiades
Persée
Algol
Céphée
Cassiopée
Astres qui sont toujours sur l'horizon de Paris
le Cygne
la Flèche
Aigle
Altaïr
Dauphin
Andromède
Triangle
Mouche
Bélier
la Baleine
Scheat
Pégase
Markab
Algenib
les Poissons
le Pt Cheval
BLAISE.SC.

est formée par 5 belles étoiles de troisième grandeur, qui représentent à peu près un M dont les jambes seraient très-écartées. En tirant une ligne de l'ε de la queue de la Grande Ourse à l'étoile polaire, et en la prolongeant d'une quantité égale, on rencontre nécessairement la const. de Cassiopée. — *Céphée* se trouve entre Cassiopée et la Petite Ourse. Elle offre 3 étoiles tertiaires qui forment un arc dont la convexité est tournée vers le Dragon. La ligne droite qui passe par les gardes de la Grande Ourse et par l'étoile polaire, passe également par l'étoile de l'extrémité de cet arc. — Si l'on prolonge au delà de Cassiopée la ligne dont nous venons de parler, elle traverse un carré formé par 4 étoiles secondaires, qui appartiennent à *Pégase*. Maintenant, si l'on joint, par une diagonale, les étoiles α α de ce carré, et qu'on prolonge cette diagonale au-dessous de Cassiopée, l'on rencontre d'abord *Andromède* puis *Persée*. Les 4 étoiles de Pégase, β et γ d'Andromède, et α de Persée, forment la *Grande Croix*. Ces 7 étoiles sont disposées à peu près de la même manière que celles de la Grande Ourse, mais beaucoup plus régulièrement. On remarque, dans la const. de Persée, une étoile de 2e grandeur, *Algol*, qui est extrêmement curieuse en ce que l'intensité de sa lumière change tous les trois jours. — Le *Cocher* se compose de 5 étoiles principales, disposées en pentagone irrégulier, dont une, la *Chèvre*, est de première grandeur. — Le *Dragon* est une const. très-facile à reconnaître à la file d'étoiles doublement sinueuse qui la forme. Sa queue sépare la Petite Ourse de la Grande. — Le *Bouvier* offre une des plus brillantes étoiles du ciel, *Arcturus*, qui se trouve sur le prolongement de la queue de la Grande Ourse. — *Notre cadre nous interdit de pousser plus loin notre énumération*; ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre en quoi consiste la *Méthode des alignements*. Cependant nous ne pouvons pas terminer cet article sans mentionner *Orion*, qui est, sans contredit, la plus belle c. du firmament. Cette c., qui est au sud du zodiaque, mais appartient en partie à l'hémisphère boréal, se compose d'un grand rectangle, aux angles duquel se trouvent deux étoiles de première grandeur α *Adahel* et β *Rigel*, et deux de 2e grandeur. Les 3 étoiles, situées un peu obliquement dans le rectangle, forment le *Baudrier d'Orion*. Enfin, la ligne qui les unit, prolongée au nord-ouest, va rencontrer *Aldébaran* ou l'*Œil du Taureau*, et prolongée au sud-est, elle rencontre *Sirius*, la plus brillante des étoiles, qui fait partie de la const. du *Grand Chien*. — Cons., pour plus de détails, l'*Uranographie* de FRANCŒUR ; voyez aussi nos articles ÉTOILE, ZODIAQUE, etc.

CONSTELLÉ, ÉE. adj. [On prononce les deux L.] T. Astrol. Qui est fait sous l'influence supposée d'une certaine constellation. *Anneau c. Pierre constellée.*

CONSTER. v. n. impers. (latin. *constare*). Être certain, être évident. N'est usité qu'au Palais et s'emploie seulement à l'infinitif présent, ainsi qu'au présent et au prétérit de l'indicatif. *Il paraît c. que... Il conste de cela. Il consta par ses registres que...*

CONSTERNATION. s. f. Trouble, stupeur, surprise douloureuse, à la nouvelle subite du malheur arrivé à autrui ; Accablement d'esprit, épouvante, quand il s'agit du malheur qui nous est arrivé ou d'une calamité qui nous menace. *A la nouvelle de cette catastrophe, la c. fut générale. En apprenant sa mort, sa famille fut dans la dernière c. La perte de cette bataille répandit la c. dans le pays. L'invasion du choléra causa une c. universelle.*

CONSTERNER. v. a. (latin. *consternare*). Troubler, jeter dans l'accablement, épouvanter. *Cette nouvelle consterna tous les esprits. Les familles étaient consternées. Il en fut tellement consterné que...* = CONSTERNÉ, ÉE. part. *Vous me voyez c. Il avait l'air consterné.*

CONSTIPATION. s. f. (lat. *constipatio*). T. Méd.

Enc. — La *Constipation* est l'état d'une personne qui ne peut aller librement à la selle. — Habituellement, les excréments, à la suite d'un séjour prolongé dans le gros intestin, acquièrent une dureté plus ou moins considérable, d'où résulte la nécessité de faire certains efforts ou de recourir à certains moyens artificiels pour évacuer ces matières. — La c. reconnait des causes fort diverses. Il est rare qu'elle soit causée par quelque obstacle mécanique direct ; mais elle résulte assez souvent d'un obstacle mécanique indirect, comme dans le cas de hernie, ou lorsqu'il y a compression exercée sur l'intestin, soit par quelque tumeur, soit par l'utérus durant la grossesse. En général, la c. est le résultat tantôt d'une plus grande activité du système absorbant de l'intestin, tantôt d'une diminution de la sécrétion biliaire, pancréatique ou muqueuse, tantôt enfin d'un affaiblissement de l'influence nerveuse. — La c. n'est le plus souvent qu'un simple dérangement local qui n'altère pas la santé générale ; d'autres fois elle est le symptôme d'une maladie, mais jamais elle ne constitue une maladie par elle-même. L'abondance de la transpiration, l'usage d'aliments secs et de boissons alcooliques, l'abus des médicaments astringents, la vie sédentaire, etc., l'occasionnent assez fréquemment. Au reste, c'est la considération de la cause qui détermine le choix des moyens à diriger contre cette incommodité, et c'est à l'hygiène plutôt qu'à la matière médicale qu'il faut les demander. Elle cède ordinairement aux lavements simples, aux bains tièdes, aux boissons délayantes, à l'usage d'un régime rafraîchissant. On est parfois, notamment chez les vieillards, obligé de recourir aux purgatifs ; mais il est important de ne pas faire abus de ces derniers. Certaines personnes sont sujettes à des constipations opiniâtres, parce qu'elles ont fait des lavements un usage immodéré qui a diminué la tonicité de l'intestin : dans ce cas, il vaut mieux employer les suppositoires.

CONSTIPER. v. a. (lat. *constipare*). Déterminer la constipation. *Les préparations ferrugineuses constipent ceux qui en font usage*, ou absol., *constipent.* = CONSTIPÉ, ÉE. part. ‖ Adject. *Il a toujours l'air c.*

CONSTITUANT, ANTE. adj. Qui constitue. Se dit Des choses qui en constituent d'autres, qui entrent dans leur composition. *Les parties constituantes d'un corps.* ‖ T. Prat. La personne qui donne une procuration ; Celle qui établit une rente, etc. *Ledit sieur c.. Ladite dame constituante.* ‖ Subst., *Le c. déclare...*

Enc. Dans l'histoire de France, on désigne habituellement, sous le nom d'*Assemblée constituante*, deux grandes assemblées politiques qui, à près de soixante années d'intervalle, ont donné chacune à notre pays une constitution également éphémère.

La première de ces deux assemblées est celle des États-généraux de 1789. Un édit de Louis XVI, en date du 24 janv. 1789, ayant convoqué les États des trois ordres de la nation, ceux-ci tinrent leur séance d'ouverture le 4 mai de la même année. Mais la division s'étant mise, dès le principe, entre les députés de la noblesse, du clergé, et du tiers-état, ces derniers se considérant comme les représentants de la nation, se constituèrent indépendamment des autres ordres, et, par un décret du 17 juin 1790, prirent le nom d'*Assemblée nationale*. Cependant, les députés du clergé et de la noblesse ayant fini par se réunir à leurs collègues du tiers, l'assemblée nationale s'occupa immédiatement des réformes pour l'accomplissement desquelles elle avait été convoquée. Elle tint d'abord ses séances à Versailles ; mais, après les journées du 5 et du 6 oct., elle se transféra à Paris, et s'y réunit, pour la première fois, le 19 octobre. Enfin elle se sépara le 30 sept. 1791, après avoir duré deux ans cinq mois, et rendu 2,500 lois ou décrets. — L'œuvre la plus célèbre de cette assemblée est la Constitution dite de 1791. Si cette œuvre n'eut qu'une courte durée, il n'en est pas de même des décrets qu'elle rendit sur une foule de sujets. Nous citerons surtout ceux par lesquels elle proclama l'égalité des impôts, l'abolition des droits féodaux, des priviléges, des justices seigneuriales et de la vénalité des offices (4 août 1789) ; des dîmes ecclésiastiques (12 août) ; la liberté de la presse (24 août) ; la réunion de la Corse à la France (30 nov.) ; la division de la France en départements (15 janv. 1790) ; l'égalité des citoyens devant la loi, et la suppression de la confiscation (21 janv.) ; l'égalité des partages dans les successions (24 fevr.) ; l'institution du jury (30 avril) ; l'établissement de l'uniformité des poids et mesures (8 mai) ; la création des juges de paix et des tribunaux de conciliation (5 août), de la cour de cassation (20 nov.), et des tribunaux de commerce (4 janv. 1791) ; l'abolition des jurandes, maîtrises et corporations, et la création des patentes (13 févr.) ; l'abolition de la torture (31 mai) ; la réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France (23 sept.), etc.

La seconde assembléé, généralement connue sous la dénomination d'*Assemblée constituante*, avait pris, comme la précédente, le nom d'*Assemblée nationale*. Convoquée à la suite de la révolution de février par le gouvernement provisoire, elle ouvrit ses séances, à Paris, le 4 mai 1848. Sa dernière séance eut lieu le 28 mai 1849 ; par conséquent, son existence ne dépassa guère une année. Son œuvre principale fut la Constitution dite de 1848, qui fut votée le 4 nov., et promulguée le 12 du même mois. Mais la seule loi vraiment importante que nous lui devions, est celle du 3 oct. 1848, qui a organisé l'enseignement professionnel agricole.

CONSTITUER. v. a. (latin. *constituere*). Former. Se dit De deux ou plusieurs choses qui, par leur réunion, forment une chose nouvelle. *L'âme et le corps constituent l'homme. La matière et la forme constituent le corps physique. L'amour de Dieu et l'amour du prochain constituent le vrai chrétien.* ‖ *Ce qui constitue une chose*, L'élément essentiel d'une chose. *Ce qui constitue le crime, c'est l'intention.* — Par ext., Être, avoir en soi les éléments essentiels d'une autre chose ; équivaloir à. *Cet acte constitue* ou *ne constitue pas un crime. Des observations isolées ne constituent pas une science.* ‖ Établir, mettre. *C. un homme en dignité. C'est le prince qui m'a constitué juge. Cette résistance les constitue en état de rébellion.* — *C. quelqu'un en frais, en dépenses*, Mettre quelqu'un en frais, etc., être cause qu'il fait de la dépense. *C. quelqu'un prisonnier*, Le déposer dans la prison. ‖ T. Dr. *C. avoué*, V. AVOUÉ. — *C. une rente à quelqu'un*, Créer une rente en sa faveur. *C. une pension*, S'engager à payer une pension. — *C. une dot ; C. une telle somme, un tel immeuble en dot*, Donner une dot, une telle somme, etc., en dot. V. DOT. ‖ Fig., Faire consister en. *Les stoïciens constituaient le souverain bien dans la vertu.* Vx. = SE CONSTITUER. v. pron. *Se c. juge dans sa propre cause. Se c. partie civile. Se c. prisonnier*, Se rendre en prison. *Se c. en dot*, Apporter en dot. = CONSTITUÉ, ÉE. part. *Un empire c. d'une foule de peuples différents doit finir par se diviser. Rentes constituées.* — *Les autorités constituées, les corps constitués*, Établis par la constitution. ‖ *Être bien* ou *mal c.* ; *Avoir le corps bien* ou *mal c.*, Être de bonne ou de mauvaise complexion. — Fig., *État, gouvernement bien c.*, Établi sur de bonnes lois.

CONSTITUTIF, IVE. adj. Ce qui constitue essentiellement une chose. *La divisibilité est une propriété constitutive de l'étendue.* ‖ T. Jurisp. *Titre c.*, Qui établit un droit. *Titre c. de propriété.*

CONSTITUTION. s. f. Composition. *La forme et la matière entrent essentiellement dans la c. des corps.* ‖ L'ordre et l'arrangement des parties d'un tout. *La c. de l'univers. La c. des diverses parties du corps humain.* — Se dit partic., De la complexion du corps humain. *Une bonne c. Une c. robuste, débile, délicate. Il jouit d'une excellente c. Je voudrais avoir une c. comme la vôtre.* ‖ T. Droit. *C. d'avoué*, Déclaration que tel avoué occupera pour telle partie, dans un procès. — *C. de dot, de rente*, V. DOT et RENTE. = Syn. V. COMPLEXION.

Enc. — Dans le langage politique, le terme de *Constitution* s'applique soit à la forme particulière que présente le gouvernement d'une société civile indépendante, c.-à-d. d'un État, soit à la loi ou au corps de lois fondamentales qui déterminent la forme de cet État et règlent les droits politiques des citoyens. C'est dans ce dernier sens que ce terme est surtout usité, car la plupart des États de l'Europe sont aujourd'hui régis par des chartes tantôt votées par les représentants de la nation, tantôt accordées par le souverain. — En moins de soixante années, nous avons eu en France huit constitutions ou chartes. — 1° La première est due à l'Assemblée nationale de 1789 ; elle fut votée le 3 sept. et promulguée le 14 sept. 1791. — 2° La seconde fut votée par la Convention nationale le 24 juin 1793, mais elle ne fut jamais appliquée. — 3° Le 5 fructidor an III (22 août 1795) la Convention vota une nouvelle const. qui porte dans notre histoire le nom de *Const. de l'an III* : c'est elle qui établit le gouvernement directorial. — 4° Après le coup d'État du 18 brumaire, une commission choisie par Bonaparte et par ses collègues, les consuls provisoires, dans le Conseil des Anciens et dans celui des Cinq-Cents, rédigea une quatrième c., celle dite *Const. de l'an VIII*, qui organisa le gouvernement consulaire. Elle fut promulguée le 22 frimaire an VIII (13 déc. 1799). Cette const. fut profondément modifiée par le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802), qui décréta le Consulat à vie, et surtout par celui du 28 floréal an XII (18 mai 1804) qui établit l'Empire français. — 5° La *Charte constitutionnelle* du 4 juin 1814, octroyée par Louis XVIII, a régi la France pendant 16 années. — 6° La *Charte constitutionnelle* du 14 août 1830 a duré jusqu'au 24 févr. 1848, c.-à-d. 18 ans. — 7° La *Const. de* 1848, votée le 4 nov. de cette même année par l'Assemblée nationale convoquée *ad hoc*, n'a guère vécu plus de trois ans, c.-à-d. jusqu'au 2 déc. 1851. — 8° Enfin la *Const.* qui nous régit actuellement porte la date du 14 janv. 1852. Nous croyons utile d'en donner le texte, mais en y introduisant les modifications diverses qu'y ont apportées les sénatus-consultes du 7-10 novemb et du 25 déc. 1852, le statut du 21 juin 1853, ainsi que les décrets des 25 janv.-18 févr., 2-21 févr., 18 déc. et 21 déc. 1852. Nous ne reproduisons pas non plus les articles 5, 11, 16, 17 et 18 du texte primitif, car ils sont virtuellement supprimés sans remplacement.

TITRE Ier. — *Art.* 1er. La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public français.

TITRE II. *Forme du gouvernement.* — *Art.* 2. Le gouvernement de la France est confié à Louis-Napoléon Bonaparte, qui est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. — La dignité impériale est héréditaire dans sa descendance directe et légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. — S'il n'y a pas d'enfants mâles, l'Empereur peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'Empereur Napoléon Ier ; mais dans le cas où, postérieurement à l'adoption, il surviendrait à l'Empereur des enfants mâles, les enfants adoptifs ne pourraient lui succéder qu'après ses descendants légitimes. — A defaut d'héritier direct légitime ou adoptif, S. A. I. Jérôme-Napoléon Bonaparte et sa descendance directe et légitime provenant de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes, sont appelés à succéder à l'Empereur. — Les membres de la famille de Louis-Napoléon Bonaparte, appelés éventuellement à l'hérédité, leurs épouses et leur descendance des deux sexes font partie de la *Famille impériale*. — Les membres de la famille impériale portent le titre de *Princes français*, et le fils aîné de l'Empereur celui de *Prince impérial*. Les princes français sont membres du Sénat et du Conseil d'État à l'âge de 18 ans accomplis ; mais ils ne peuvent y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur. — A défaut de tous ces héritiers légitimes ou adoptifs, un sénatus-consulte proposé au Sénat par les Ministres formés en Conseil de gouvernement avec l'adjonction des présidents en exercice du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur et règle dans sa famille l'ordre héréditaire de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. Jusqu'à ce que cette élection soit consommée, les affaires de l'État sont gouvernées par les Ministres en fonctions, qui se forment en Conseil de Gouvernement, et délibèrent à la majorité des voix. — *Art.* 3. L'Empereur gouverne au moyen des Ministres, du Conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif. — *Art.* 4. La puissance législative s'exerce collectivement par l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif.

TITRE III. *De l'Empereur.* — *Art.* 6. L'Empereur est le chef de l'État. Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce (ces derniers ayant force de lois pour les modifications de tarifs qui y sont stipulées), nomme à tous les emplois, fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois. — *Art.* 7. La justice se rend en son nom. — *Art.* 8. Il a seul l'initiative des lois. — *Art.* 9. Il a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties. — *Art.* 10. Il sanctionne et promulgue les lois, les sénatus-consultes et les décrets. — *Art.* 12. Il a le droit de déclarer l'état de siége dans un ou plusieurs départements, sauf à en référer au Sénat dans le plus bref délai. Les conséquences de l'état de siége sont réglées par la loi. — *Art.* 13. Les Ministres ne dépendent que du chef de l'État ; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne ; il n'y a point de solidarité entre eux ; ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. — *Art.* 14. Les Ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi concu : *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.* — *Art.* 15. La liste civile de l'Empereur et la dotation de la couronne sont réglées pour la durée de chaque règne par un sénatus-consulte spécial.

TITRE IV. *Du Sénat.* — *Art.* 19 et 20. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de Sénateur. — Le nombre de ces derniers ne peut excéder 150. — *Art.* 21. Les Sénateurs sont inamovibles et à vie. — *Art.* 22. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. leur est allouée. — *Art.* 23. Le président et le vice-président du Sénat sont nommés pour un an par l'Empereur, et choisis parmi les Sénateurs. — *Art.* 24. L'Empereur convoque et proroge le Sénat. Il le préside aussi quand il le juge convenable. Les séances du Sénat ne sont pas publiques. — *Art.* 25. Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. — *Art.* 26. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou porteraient atteinte à la Constitution, à la morale, à la religion, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété, à l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. — *Art.* 27. Le Sénat règle, par un sénatus-consulte : 1° la Constitution des colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. — *Art.* 28. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. — *Art.* 29. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le Gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. — *Art.* 30. Le Sénat peut, par un rapport à l'Empereur, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national. — *Art.* 31. Il peut également proposer des modifications à la Constitution. Il faut que la proposition soit signée par dix membres au moins. Si elle est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. — *Art.* 32. Néanmoins, sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1852 et adoptées par le peuple français. — *Art.* 33. En cas de dissolution du Corps législatif, et jusqu'à nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire au gouvernement.

TITRE V. *Du Corps législatif.* — *Art.* 34. L'élection a pour base la population. — *Art.* 35. Il y aura un député au Corps législatif à raison de 35,000 électeurs. Néanmoins, il est attribué un député de plus à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs s'élève à 25,000. Les Colonies et l'Algérie n'en nomment pas. (Le nombre des députés est *actuellement* fixé à 261.) — *Art.* 36. Les députés sont élus par le suffrage universel, au scrutin secret et sans scrutin de liste. — *Art.* 37. Ils reçoivent une indemnité de 2,500 fr. par mois, pendant la durée de chaque session ordinaire et extraordinaire. — *Art.* 38. Ils sont nommés pour 6 ans. — *Art.* 39. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Le gouvernement est représenté dans toutes ses délibérations par des Conseillers d'État, à ce commis par des décrets spéciaux. Les projets de loi présentés par l'Empereur sont apportés et lus au Corps législatif par les Conseillers d'État commis à cet effet, ou, sur les ordres de l'Empereur, par le Ministre d'État, qui en donne lecture en séance publique. Ces projets sont imprimés, distribués et mis à l'ordre du jour des bureaux qui les discutent et nomment, au scrutin secret et à la majorité, une commission de 7 ou 14 membres, suivant la nature des projets, chargés d'en faire le rapport. — *Art.* 40. Tout amendement provenant de l'initiative d'un ou de plusieurs membres, est remis au président et transmis par lui à la commission. Toutefois, aucun amendement n'est reçu après le dépôt du rapport fait en séance publique. Les auteurs de l'amendement ont droit d'être entendus dans la commission. Si celle-ci adopte l'amendement, elle en transmet la teneur au président du Corps législatif, qui le renvoie au Conseil d'État où la commission peut déléguer trois de ses membres pour faire connaître à ce Corps les motifs qui ont déterminé son vote. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil d'État, il ne pourra pas être soumis à la délibération du Corps législatif. — *Art.* 41. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent 3 mois. Ses séances sont publiques; mais la demande de 5 membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. — *Art.* 42. Le compte rendu des séances du Corps législatif, par les journaux ou tout autre moyen de publication, ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif. — *Art.* 43. Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur pour un an : ils sont choisis parmi les députés. Le traitement du président est fixé par un décret. — *Art.* 44. Les Ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. — *Art.* 45. Le droit de pétition s'exerce auprès du Sénat. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. — *Art.* 46. L'Empereur convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, il en doit convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

TITRE VI. *Du Conseil d'État.* — *Art.* 47. Le nombre des Conseillers d'État en service ordinaire est de 40 à 50; celui des Conseillers hors section ne peut excéder 15; celui des Conseillers en service extraordinaire ne peut s'élever au delà de 20. Il y a de plus 40 Maîtres des requêtes, et autant d'Auditeurs, divisés en deux classes de 20 membres chacune, un président, un vice-président et un secrétaire général ayant titre et rang de Maître des requêtes. — *Art.* 48. Les Conseillers d'État sont nommés par l'Empereur et révocables par lui. — *Art.* 49. L'Empereur préside le Conseil d'État quand il le juge convenable. — *Art.* 50. Le Conseil d'État est chargé, sous la direction de l'Empereur, de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration. — *Art.* 51. Il soutient, au nom du Gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif. Les Conseillers d'État chargés de porter la parole au nom du Gouvernement sont proposés par le président du Conseil d'État à l'Empereur qui les nomme. — *Art.* 52. Le traitement de chaque Conseiller d'État est de 25,000 fr. — *Art.* 53. Les Ministres ont rang, séance et voix délibérative au Conseil d'État.

TITRE VII. *De la Haute Cour de Justice.* — *Art.* 54. Une Haute Cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elle, comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre l'Empereur et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État. Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret de l'Empereur. Un sénatus-consulte déterminera l'organisation de cette Haute Cour.

TITRE VIII. *Dispositions transitoires.* — *Art.* 56. Les dispositions des codes, lois et règlements existants qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, restent en vigueur jusqu'à ce que qu'il y soit légalement dérogé. — *Art.* 57. Une loi déterminera l'organisation municipale. Les maires seront nommés par le pouvoir exécutif, et pourront être pris hors du Conseil municipal. — *Art.* 58. La présente Constitution sera en vigueur à dater du jour où les grands Corps de l'État qu'elle organise seront constitués. Les décrets rendus par le Président de la République, à partir du 2 décembre jusqu'à cette époque, auront force de loi.

II. Dans notre histoire, on connaît sous le nom de *Const. civile du clergé*, un décret voté le 12 juillet 1790, par l'Assemblée nationale, à l'effet d'établir une nouvelle organisation ecclésiastique de la France. Ce décret changeait les circonscriptions diocésaines, divisait le territoire en 10 arrondissements métropolitains, et créait un siége épiscopal par département. Il attribuait en outre aux fidèles l'élection des évêques et des curés, supprimait tous les bénéfices ainsi que le casuel, mettait les frais du culte à la charge de l'État et consacrait pour y faire face une somme annuelle de 77 millions. Un traitement, basé sur le chiffre de la population, était accordé à chaque ecclésiastique régulièrement institué. Celui de l'évêque de Paris était de 50,000 livres. Les évêques des villes de 50,000 âmes et au-dessus devaient recevoir 20,000 livres, et ceux des siéges moins importants, 12,000. Le traitement des curés était de 6,000 livres à Paris; dans les départements, il variait de 4,000 livres à 1,200 livres, suivant les localités. — Ce décret fut, on peut le dire, la plus grande erreur commise par l'Assemblée constituante. Sans doute, il y avait lieu de faire disparaître l'inégalité choquante qui existait entre les divers diocèses relativement à leur étendue, puisqu'on en comptait qui avaient seulement 80, 60, 50, 40, 30, 20 et même 17 paroisses, tandis que d'autres en comprenaient jusqu'à 500, 600, 800 et même 1,800. Mais, une réforme de ce genre ne pouvait être régulièrement accomplie que par l'autorité ecclésiastique, ou du moins avec son libre concours, ainsi que cela se fit quelques années après par l'établissement du concordat de 1801. Les défenseurs de la Const. civile du clergé prétendent que l'Assemblée ne touchait point aux choses de dogme, mais uniquement à des choses de pure discipline. Cela peut être; mais est-ce au pouvoir spirituel ou au pouvoir civil qu'il appartient de décider les questions de *discipline ecclésiastique*? Évidemment, c'est au premier, sauf au pouvoir temporel à s'entendre avec le chef de l'Église quand un point de discipline touche aux intérêts de la société civile. L'Assemblée constituante a pu légitimement remplacer l'ancienne circonscription provinciale du pays par la nouvelle circonscription départementale, car, par là, elle réglait exclusivement des attributions politiques et civiles; mais elle ne pouvait changer les circonscriptions diocésaines, attendu que celles-ci règlent des attributions spirituelles. Un diocèse n'est pas simplement une étendue territoriale, c'est surtout un nombre d'âmes soumises à une juridiction spirituelle. Or, nul pouvoir temporel n'a le droit de dire à un fidèle : « Ton supérieur spirituel était un tel évêque, etc.; désormais ce sera un tel autre. » C'est précisément parce qu'un diocèse est essentiellement une circonscription spirituelle, que tout récemment le souverain Pontife a pu, malgré les colères impuissantes de l'Angleterre protestante, établir dans ce pays des circonscriptions de ce genre, circonscriptions qu'on peut comparer, jusqu'à un certain point, à ces divisions idéales par lesquelles les géographes partagent la surface de la terre. A plus forte raison, la Constituante de 1790 était-elle incompétente pour changer le mode d'élection usité depuis des siècles pour les fonctions du ministère ecclésiastique. En outre, ce qui n'avait aucun inconvénient aux temps de la primitive Église, où les chrétiens étaient pleins de foi et de zèle, était impossible et absurde à la fin du XVIII^e siècle, où, dans certains lieux, à Paris, par ex., la majorité des électeurs soi-disant catholiques, était hostile à toute idée religieuse. Cet empiétement de la Constituante eut les conséquences les plus funestes. La grande majorité du clergé ayant refusé de sanctionner cet excès de pouvoir, il y eut scission dans le clergé lui-même qui se divisa en prêtres dits *assermentés* et en prêtres dits *non assermentés* ou *insermentés*, selon qu'ils avaient consenti ou refusé de prêter serment à la Const. civile. Les premiers furent mis, par le pouvoir temporel, en possession des édifices religieux; mais les seconds, se considérant, avec raison, comme les pasteurs légitimes qu'aucun décret de l'autorité civile ne pouvait déposséder, continuèrent d'exercer leur ministère, mais dans des maisons particulières et en secret. De là naquirent des désordres qui portèrent le trouble dans toutes les consciences, et qui ne cessèrent qu'à l'époque du concordat réparateur de 1801.

III. On donne aussi le nom de *Constitutions* aux ordonnances des empereurs romains et grecs, et à certaines décisions émanées des souverains pontifes.

« Une Const., dit Gaïus, est tout ce qu'ordonne le prince soit par décret, soit par édit, soit par rescrit. » Ainsi donc, dans son sens le plus large, le mot *Const.* s'appliquait à toute prescription ou décision émanée de l'autorité impériale, tandis que *Décret* signifiait une sentence rendue par l'Empereur dans une affaire litigieuse, soit en première instance, soit en appel; qu'*Édit* se disait exclusivement des lois qui obligeaient tous les sujets de l'empire; et que *Rescrit* servait à désigner les lettres ou les réponses (*epistolæ*, *subscriptiones*, *responsiones*) adressées par l'Empereur à ceux qui le consultaient, soit comme fonctionnaires publics, soit comme simples particuliers. Il est évident, d'après ces définitions, que les décrets et les rescrits ne pouvaient avoir la même force que les lois générales, puisqu'ils n'étaient le plus souvent rendus que pour décider dans un cas particulier. Néanmoins, comme ils faisaient autorité pour les cas semblables, les jurisconsultes de l'époque impériale les rangeaient parmi les lois.

Les décisions des Papes désignées sous ce même nom de *Const. ont toujours pour objet des questions de foi*. Elles peuvent être rendues, soit sous forme de brefs, ce qui rappelle les rescrits des Empereurs, soit sous forme de bulles, ce qui rappelle les édits. Nous citerons comme ex. de cette dernière forme la *Const. Unigenitus*, rendue, en 1713, par Clément XI, contre les Jansénistes. — *Constitutions apostoliques*, v. APOCRYPHE.

Par extension, on appelle quelquefois *Constitution* les règles ou l'ensemble des règles auxquelles sont soumis certains ordres religieux ou certaines congrégations. C'est dans ce sens qu'on dit les *Constitutions de la Compagnie de Jésus*.

IV. Les termes de *Const. atmosphérique*, *C. épidémique* et *C. médicale* jouent un grand rôle dans certains ouvrages de médecine. Nous ne prétendons pas discuter ici les points délicats de doctrine que soulève l'emploi de ces expressions; nous nous contenterons de les définir aussi rigoureusement que possible. Le terme de *C. épidémique* est celui qui présente le sens le plus clair, et la chose qu'il désigne n'est contestée par aucun auteur. On entend par là cette cause inconnue, que l'on suppose généralement résider dans l'atmosphère, qui détermine à certaines époques, lesquelles n'ont rien de régulier, l'explosion de la même maladie chez une foule de personnes placées dans les conditions les plus diverses. Les *Constitutions atmosphériques*, au contraire, ont quelque chose de régulier. Chaque saison, en effet, a sa c. atmosphérique particulière, qu'on appelle aussi *C. saisonnière*. Pendant la durée de chacune de ces constitutions, il y a prédominance non d'une maladie exclusive, mais de maladies du même genre. Ce phénomène, d'ailleurs, s'explique aisément. Le changement météorologique qui s'opère à chaque renouvellement de saison dans un même pays, équivaut pour les habitants à un véritable changement de climat. Les états météorologiques, amenés par les révolutions annuelles, donnent lieu à des causes morbifiques particulières qui font que tel ou tel genre de maladies est plus fréquent dans telle ou telle saison, et que ces maladies présentent des modifications ou des complications auxquelles on doit avoir égard dans le traitement. Enfin, un certain nombre de médecins disent avoir observé que, pendant certaines périodes de temps plus ou moins longues, parfois même d'une vingtaine d'années, toutes les maladies quelles qu'elles soient, et bien qu'elles diffèrent par leurs caractères spéciaux, présentent un caractère commun qu'elles n'ont pas constamment, par ex., un caractère inflammatoire, bilieux, muqueux, etc. Les conditions absolument inconnues qui auraient pour effet de déterminer ce caractère commun, sont désignées par eux sous le nom de *C. médicale*. En conséquence, ils distinguent une *C. inflammatoire*, une *C. bilieuse*, etc. Suivant ces auteurs encore, on observe des périodes où certains agents thérapeutiques produisent, dans des maladies identiques en apparence, de meilleurs effets qu'à d'autres périodes. Les constitutions médicales sont encore appelées constitutions *stationnaires* par opposition aux constitutions saisonnières. — Beaucoup d'auteurs révoquent en doute toute cette théorie de constitutions médicales ou stationnaires, et n'admettent, comme bien prouvée par l'expérience, que l'existence des constitutions saisonnières ou atmosphériques. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas confondre avec une c. médicale proprement dite, l'influence qu'exerce une c. épidémique sur les maladies qui se développent pendant la durée d'une épidémie : celle-ci est admise par tous les hommes de l'art, et ne saurait d'ailleurs être révoquée en doute. C'est ainsi, par ex., que, pendant une épidémie de grippe, on voit la plupart des maladies régnantes se compliquer de symptômes catarrhaux. — Voy. ÉPIDÉMIE.

CONSTITUTIONNALITÉ. s. f. Conformité à la constitution de l'État. *Je n'attaque pas la c. de la loi, mais celle de l'ordonnance rendue pour l'exécution de la loi.*

CONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui est régi par une constitution, soumis à une constitution. *Gouvernement c. Monarchie constitutionnelle. Roi c.* ‖ Qui est propre, qui est conforme au gouvernement c. *Les formes constitutionnelles. Cet acte n'est pas c.* ‖ Qui est partisan du gouvernement c. *Le parti c.* — Subst., *Tous les constitutionnels votèrent pour lui.* ‖ T. Méd. *Maladie constitutionnelle*, V. MALADIE.

CONSTITUTIONNELLEMENT. adv. D'une manière constitutionnelle. *Agir constitutionnellement.*

CONSTRICTEUR. adj. et s. m. (latin. *constrictor*; de *cum*, ensemble, et *stringere*, serrer). T. Anat. Se dit Des muscles qui resserrent quelque partie en agissant circulairement. *Les muscles constricteurs* ou *les constricteurs du pharynx.*

CONSTRICTION. s. f. T. Physiol. Resserrement.

CONSTRINGENT, ENTE. adj. Qui resserre. Peu us.

CONSTRUCTEUR. s. m. Celui qui construit, qui connaît l'art de construire. *C. de vaisseaux, de machines. C'est un excellent constructeur.*

CONSTRUCTION. s. f. Action de construire. *On a interrompu la c. de ce bâtiment. Navire en c. Navire de c. hollandaise. Cet architecte dirige bien la c. de ce monument. La c. d'une machine, d'un baromètre, etc.* ‖ L'édifice ou le navire lui-même. *On a entrepris une foule de constructions nouvelles. Toute la c. est en bois. Voilà une belle c.* ‖ L'arrangement, la disposition des parties d'un bâtiment, d'un navire, d'une machine, etc. *Une bonne c. Une c. solide. La c. de cette machine est fort ingénieuse. Ce pont est d'une très-belle c.* ‖ Absol., L'art de construire appliqué soit aux édifices, soit aux navires, soit aux machines. *Cet architecte n'entend absolument rien à la c.* ‖ Fig., se dit quelquefois, en parlant Des compositions littéraires. *La c. de cette tragédie, de ce poëme, n'est pas régulière.* ‖ T. Gram. Se dit Fig. de L'arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue. *Défaut, vice de c. La c. de cette phrase n'est pas française. C. régulière, elliptique, vicieuse.* — *Faire la c. d'une phrase*, ou simplement, *Faire la c.*, Disposer, suivant l'ordre analytique, les différents mots d'une phrase qui renferme une inversion. ‖ T. Géom. La figure qu'on dé-

crit et les lignes qu'on trace pour aider à la démonstration d'un théorème ou à la solution d'un problème.

Enc. — « Pour parler, dit Sylvestre de Sacy, il ne suffit pas de connaître les différentes formes dont un mot est susceptible, il faut encore savoir quel usage on doit faire de ces différentes formes pour lier ensemble les diverses parties qui composent le discours, et dans quel ordre on doit disposer ces diverses parties. Les règles que l'on doit suivre pour ces deux objets sont ce que l'on appelle *Syntaxe*. Cependant on emploie plus ordinairement ce terme pour désigner la première de ces deux parties de la Grammaire, et on donne à la seconde le nom de *Construction*, quoique ces deux mots, dont l'un est grec et l'autre latin, signifient proprement la même chose, l'*art de disposer et de coordonner les différentes parties du discours.* » Un exemple suffira pour éclaircir cette distinction. En latin, on dit indifféremment : *accepi litteras tuas* (j'ai-reçu lettres tes); *tuas accepi litteras* (tes j'ai-reçu lettres) ; *litteras accepi tuas* (lettres j'ai-reçu tes). Il y a là trois *constructions* différentes, puisqu'il y a trois arrangements de mots : et cependant on n'y trouve qu'une syntaxe, car chacun de ces mots présente les mêmes inflexions, c.-à-d. les mêmes signes des rapports que les mots ont entre eux. Les langues qui, comme le grec et le latin, ont des inflexions très variées, sont seules susceptibles de ces nombreux renversements. Celles au contraire qui, n'ont presque pas d'inflexions, sont obligées de suivre à peu près constamment le même ordre de const. D'après cela, il est facile de comprendre pourquoi il n'existe, relativement à la const., aucune règle commune aux différentes langues. Dans toutes néanmoins, on peut ramener le discours à une const. qui semble conforme à la marche ordinaire des opérations de l'esprit, c.-à-d. à l'ordre analytique.

Dans cette const. naturelle, qui est en général celle de notre langue, le sujet se présente toujours le premier : vient ensuite le verbe, puis l'attribut. — Dans le sujet et dans l'attribut, l'Article précède immédiatement le Nom ; l'Adjectif ou la proposition conjonctive qui modifie le Nom, vient après ce dernier. Le complément d'un Nom, d'un Verbe, d'un Adjectif ou d'une Préposition suit, sans intervalle, le mot auquel il sert de complément, et la Préposition se place invariablement entre les deux mots qui forment les termes du rapport auquel elle sert d'exposant. Enfin, les Adverbes suivent immédiatement le mot qu'ils modifient ; car, comme nous l'avons vu ailleurs (voy. ADVERBE), on doit les considérer comme des Prépositions suivies de leur complément. Quant aux différents compléments d'un même mot leur disposition n'est pas aussi rigoureusement déterminée : elle dépend en grande partie du goût de l'écrivain. Ces phrases, *Dieu est bon ; Cette maison a été détruite par le feu du ciel*, présentent des exemples de ce que nous venons de dire. On y voit, en effet, le sujet, le verbe, l'attribut, l'Article, la Préposition et le complément de celle-ci placés dans l'ordre analytique. La phrase suivante de Bossuet nous fournit, au contraire, un ex. de const. où l'ordre des idées est interverti, dans le but de faire image. « Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces. » Construite analytiquement, cette phase devrait être ainsi disposée : « Cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces prenait déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes ; » mais alors elle serait infiniment moins expressive et raconterait simplement un fait, tandis qu'elle parle à notre imagination et forme un véritable tableau.

La const. dont nous venons d'exposer les principes est appelée par les grammairiens *naturelle*, *analytique*, *rationnelle*, *simple*, *directe*, ou *grammaticale*, et ils nomment const. *usuelle* la const. particulière que suit chaque langue dans l'arrangement de ses mots et de ses phrases. Notre langue est soumise à l'ordre analytique pour deux raisons principales : 1° parce que les substantifs régis n'ayant pas de formes particulières qui les distinguent des substantifs régissants, c'est uniquement par la place qu'ils occupent dans le discours qu'on peut les reconnaître ; 2° parce qu'elle est hérissée d'une foule de petits mots, auxiliaires ou autres, qui servent à exprimer les divers rapports indiqués dans les langues classiques par des inflexions particulières.

Suivant Lévizac, la construction est irrévocablement fixée dans notre langue : 1° pour les phrases *expositives*, c.-à-d. qui décrivent simplement, soit en racontant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence ; 2° pour les phrases *interrogatives*, c.-à-d. par lesquelles on fait ou on semble faire une question ; 3° pour les phrases *impératives*, c.-à-d. pour celles qui ordonnent, prient ou exhortent.

1° Dans la phrase expositive, le sujet se place ordinairement devant le verbe, lequel est immédiatement suivi du complément direct et du complément indirect, toutes les fois qu'ils ne sont pas exprimés par des pronoms : *Les Athéniens vainquirent les Perses à Marathon.* — La phrase impérative suit le même ordre : *Soyez soumis à vos parents.* — Il en est de même dans la phrase interrogative, mais seulement lorsque le sujet est exprimé par le relatif *qui*, ou par un substantif précédé du pronom *quel : Qui peut se flatter d'être sans défaut ? Quel homme est exempt de péché ?* Mais si tout autre pronom forme le sujet, il se place après le verbe : *A quoi songez-vous ? Que prétendez-vous faire ?* En outre si le verbe est à un temps composé, le pronom se place entre l'auxiliaire et le participe : *Êtes-vous venu ? A-t-on découvert le complot ?*

2° Dans les petites phrases placées comme incidentes, pour appuyer ce que l'on dit, le sujet suit immédiatement son verbe. De plus si le verbe est à un temps composé, et si le sujet est représenté par un pronom personnel ou par le pronom indéfini *on*, ce sujet se place entre l'auxiliaire et le participe : *Le labourage et le pâturage*, disait Sully, *voilà les mamelles de la France. Sachez donc*, lui ai-je répondu, *que tout cela n'est pas permis.*

3° Dans la phrase expositive, le sujet vient encore après le verbe, lorsque, il n'y a pas de régime direct, ou lorsque ce régime est représenté par l'un des pronoms *que*, *le*, *se*, ou par l'adjectif *tel*. *Ce que demande cet homme ne lui sera pas accordé ; C'est ainsi que l'a décidé le tribunal ; Ainsi s'est terminée la querelle ; Telle a été sa vie.* On peut encore suivre la même règle, si la phrase commence par un mot qui autorise cette inversion : *En vain essaya-t-il de l'attendrir ; Aussi nous empressâmes-nous de le secourir.*

4° Le verbe ne se met jamais au commencement d'une phrase expositive ; c'est, au contraire, l'usage habituel pour les phrases interrogatives ou impératives : *Oseriez-vous tromper votre père ? Apprenez à obéir avant de prétendre commander.*

5° Le régime direct et le régime indirect se placent tous deux entre le sujet et le verbe, lorsqu'ils sont simplement exprimés par un pronom personnel. *Nous les avons vus ; Il leur a ordonné de sortir ; Ils se sont frappés.* Si le même verbe a deux pronoms personnels pour régimes, les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, s'emploient toujours les premiers : *Mon père me l'a promis ; Nous te le raconterons ; Ils se le sont promis.* S'il n'y a dans la phrase que les pronoms *le*, *la*, *les*, *lui*, *leur*, *y*, *en*, c'est aux trois premiers qu'appartient la première place ; *Je le lui dirai ; Il la leur a promise ; Vous l'en avez dissuadée.* La même place appartient aux pronoms *lui* et *leur*, employés avec *y* ou *en : Je leur en parlerai ; Nous l'y enverrons.* — Cette même const. s'applique à la phrase impérative, pour la troisième personne : *Qu'on m'obéisse sur-le-champ.* On peut encore l'employer avec les deux autres personnes, pourvu que la phrase soit négative : *Ne l'en blâmez pas ; Ne me le dites pas.* Mais si la phrase est affirmative, il n'en est plus ainsi. Alors, les pronoms *le*, *la*, *les* prennent la première place, et le pronom *en* occupe la dernière, quel que soit le pronom avec lequel on le construise : *Envoyez-les moi demain ; Racontez-le lui ce soir ; Approchez-vous-en avec respect ; Prêtez-le-nous bientôt.*

6° Lorsque le complément direct du verbe est représenté par l'un des mots *tout* ou *rien*, le complément doit suivre immédiatement le verbe, si celui-ci est à un temps simple ; mais s'il est à un temps composé, le régime se place entre l'auxiliaire et le participe : *Il ne dira rien ; Nous saurons tout ; Il n'a rien dit ; Nous avons tout vu.*

7° Dans les phrases expositives, la règle générale est que l'adverbe suive immédiatement le verbe qu'il modifie, quand ce verbe est à un temps simple, et se mette après l'auxiliaire, s'il s'agit d'un temps composé : *Ne faisons jamais de tort à notre prochain ; Ces enfants ont beaucoup étudié.* — Mais cette règle présente quelques exceptions, et même, pour les circonstanciels autres que l'adverbe, on ne saurait formuler aucune règle générale : l'écrivain doit s'attacher d'abord à faire une phrase claire, et, pour le reste, consulter son goût et son oreille. Ainsi, dans cette phrase : *Avec toute son adresse, il a fait un pas de clerc*, le complément circonstanciel *avec toute son adresse* ne peut se mettre qu'au commencement de la proposition ; car s'il était ailleurs, la clarté du sens laisserait à désirer. Mais l'on peut dire indifféremment : *Il a fait en peu de temps une grande fortune ;* ou *En peu de temps il a fait une grande fortune ;* ou encore, *Il a fait une grande fortune en peu de temps.* — Dans les phrases interrogatives, le complément circonstanciel représenté par un adverbe suit immédiatement le sujet dans les temps simples, et, dans les temps composés, se place tantôt avant, tantôt après le participe : *Viendrez-vous demain ? Êtes-vous venu hier ? Avez-vous beaucoup lu ? Avez-vous lu beaucoup ?* Dans les phrases impératives, ce même complément se met après tous les pronoms qui, n'étant pas accompagnés d'une préposition, suivent le verbe et constituent le régime direct ou indirect de ce dernier. *Parlez-leur hardiment ; Donnons-le-lui loyalement.* Cependant, lorsque le verbe a un régime direct et un régime indirect, on peut quelquefois placer le complément circonstanciel entre les deux régimes : *Adressez-vous immédiatement à lui ; Donnez-lui plutôt ceci.*

8° Lorsque les parties d'une phrase sont liées par des conjonctions ou des locutions conjonctives, la place de ces mots ou de ces locutions varie suivant leur nature. Au reste, aux articles de cet ouvrage qui sont consacrés à chacun d'eux on trouvera des exemples de la place ou des places qu'ils peuvent occuper.

Après avoir exposé les règles fondamentales de la const. simple ou régulière, il nous resterait à parler de la *Const. figurée*, c'est-à-d. de celle qui s'écarte de l'ordre analytique, et qu'on appelle encore const. *indirecte* ou *irrégulière*. Mais, comme les formes que peut présenter la const. figurée résultent nécessairement d'une *Ellipse*, d'un *Pléonasme*, d'une *Syllepse*, ou d'une *Inversion*, nous renvoyons les observations que nous aurions à faire à ce sujet, aux mots ELLIPSE, INVERSION, etc.

CONSTRUIRE. v. a. (lat. *construere ;* de *cum*, ensemble, et *struere*, bâtir). Disposer, assembler les parties d'une chose de manière à en former un tout, et plus spécialement Bâtir. *C. une maison, un pont. C. un navire. C. une machine, un baromètre. Ce navire est construit en fer. Cette maison est construite avec de bons matériaux, en pierres de taille.* ‖ Fig., *C. un poëme*, En arranger, en combiner toutes les parties. *Ce poëme a été construit avec beaucoup d'art.* ‖ T. Gram. et Fig. Arranger les mots d'une phrase suivant les règles et l'usage de la langue. *C. une phrase. Cette période est bien construite.* ‖ T. Géom. *C. une figure*, La tracer, la décrire. *Construisez un polygone dans le cercle.* — Par anal., *C. une carte de géographie.* = *SE CONSTRUIRE. v. pron. Être construit. *Les maisons se construisent ici avec une rapidité merveilleuse.* ‖ Être disposé. *Les membres de la phrase se construisent différemment, suivant qu'on emploie la forme expositive ou l'interrogative.* = CONSTRUIT, ITE. part.

CONSUBSTANTIALITÉ. s. f. **CONSUBSTANTIEL, ELLE.** adj. T. Théol. Voy. TRINITÉ.

CONSUBSTANTIELLEMENT. adv. T. Théol. D'une manière consubstantielle. *Le Fils est c. un avec le Père.*

CONSUL. s. m. L'un des deux magistrats qui se partageaient à Rome le pouvoir exécutif. ‖ Titre donné autrefois, dans certaines villes de France, particulièrement dans le Midi, aux Magistrats municipaux. ‖ Anciennement, à Paris et dans quelques autres villes, on donnait encore ce nom aux Juges choisis parmi les marchands, pour connaître de certaines contestations en matière de commerce. *Les consuls des marchands. Par sentence des juges-consuls.*

Enc. — HIST. ROMAINE. — On appelait ainsi, à Rome, les deux premiers magistrats qui étaient mis chaque année à la tête de la République. « Ce terme (*Consules*), dit Niebuhr, veut dire tout simplement *collègues ;* la syllabe *sul* se trouve dans *præsul* et dans *exsul*, où elle signifie *celui qui est ;* ainsi *consules* est l'équivalent de *consentes*, nom que les anciens donnaient à l'assemblée des Dieux convoquée par Jupiter. » Ceci n'est pas tout à fait exact. La syllabe *sul* a le même radical que le verbe *salio*, *aller* ou *venir ;* par conséquent *con-sil-ium*, signifie simplement *réunion*, comme *conventio* et *contio*. Ainsi les *consuls* sont ceux *qui vont ensemble*, comme *præsul* est *celui qui va devant*, et *exsul*, celui *qui va dehors*. L'institution des consuls paraît liée aux premiers principes du système politique romain. La vieille tradition relative aux deux rois semble indiquer quelque chose de semblable, et l'on prétend que Servius Tullius, dans sa constitution, voulait rétablir l'ancienne division du souverain pouvoir entre deux fonctionnaires. Cependant, le nom de c. ne paraît, dans l'histoire romaine, qu'après l'expulsion de Tarquin le Superbe, lorsque L. Junius Brutus et L. Tarquinius Collatinus (ou M. Horatius, selon Polybe), furent placés à la tête du gouvernement comme chefs du pouvoir exécutif.

A l'origine, les consuls furent les seuls magistrats qui possédassent à Rome une grande autorité, car ils réunissaient tous les pouvoirs des rois dont ils étaient les successeurs. Cicéron dit qu'ils étaient véritablement investis de la puissance royale. Leur costume, d'ailleurs, était celui des rois, à l'exception de la couronne d'or, qu'ils ne portaient jamais, et de la *trabée*, qu'ils ne revêtaient qu'à l'occasion d'un triomphe. Ils portaient des sceptres d'ivoire surmontés d'aigles ; dans les assemblées publiques, ils s'asseyaient sur un trône (*sella curulis*) ; ils présidaient le sénat et y occupaient un siége plus élevé que ceux des membres de cette assemblée ; ils nommaient les trésoriers publics ; ils faisaient la paix et contractaient les alliances avec les étrangers ; ils avaient la juridiction, c.-à-d. qu'ils étaient les juges suprêmes dans toutes les causes judiciaires, de là vient que nous les voyons aussi nommés *Préteurs ;* enfin, ils avaient l'*imperium*, c.-à-d. le suprême commandement des armées de l'État. Le symbole le plus remarquable de leur autorité, c'étaient les *faisceaux* (*fasces*) : on nommait ainsi des paquets de baguettes au milieu desquelles était une hache. Dans le principe, chacun des consuls avait 12 licteurs qui marchaient devant lui avec leurs faisceaux ; mais P. Valerius, surnommé Publicola, à cause du soin qu'il prenait de ne pas déplaire aux citoyens (*populus*), retira la hache des faisceaux, et ordonna que, lorsque les deux consuls seraient ensemble à Rome, un seul d'entre eux serait précédé par des licteurs. L'autre était simplement accompagné d'un officier appelé *Accensus*. Chacun des consuls jouissait alternativement, pendant un mois, de ces distinctions honorifiques. Le plus âgé avait les faisceaux pendant le premier mois. Cet usage resta en vigueur jusqu'au règne d'Auguste, où il fut ordonné, par la loi *Julia et Papia Poppæa*, que la préséance appartiendrait au c. qui aurait le plus grand nombre d'enfants. Lorsque les consuls étaient hors de Rome, et à la tête de l'armée, les haches étaient replacées dans les faisceaux, et chacun d'eux avait ses 12 licteurs comme avant l'époque de Valerius Publicola.

Pendant longtemps les consuls furent exclusivement choisis parmi les patriciens (*populus*), et par conséquent ils prirent toujours parti avec leur ordre dans la longue lutte qui eut lieu entre les patriciens et les plébéiens. L'établissement des *tribuns du peuple* fut la première atteinte portée au pouvoir exorbitant des consuls. Ces nouveaux magistrats présidaient les comices par tribus, de même que les consuls présidaient les autres comices. Ils avaient encore le droit d'arrêter par leur *veto* toute mesure prise soit par les consuls, soit par le sénat. L'office de c. fut suspendu l'an 452 avant J. C. et le gouvernement de la République, confié à une commission composée de 10 magistrats, appelés *Décemvirs*, qui furent en outre spécialement chargés de rédiger un code de lois. Lors du rétablissement du Consulat, l'an 444 avant notre ère, les tribuns proposèrent de choisir un des consuls parmi les plébéiens. Cette proposition donna naissance à une lutte sérieuse et prolongée entre les deux ordres, pendant laquelle l'office de c. fut encore suspendu. Durant cette suspension, les fonctions attribuées aux consuls furent remplies par un conseil de *tribuns militaires*. Enfin, l'an 366 avant J. C., les plébéiens obtinrent que l'un des consuls serait choisi dans leur ordre ; par la suite, on vit même à plusieurs reprises deux consuls plébéiens à la fois.

Les prérogatives et les fonctions qui étaient originairement cumulées par les consuls, furent ensuite partagées entre eux et différents magistrats qu'on créa à mesure que la multiplication des affaires résultant de l'extension de la République devint un fardeau trop considérable pour deux individus. Les *Censeurs*, nommés l'an 442 avant J. C., reçurent une partie de leurs attributions ; et les *Préteurs*, dont l'origine remonte à l'an 365, furent chargés presque exclusivement des fonctions judiciaires auparavant remplies par les consuls. Quand un c. était nommé à quelque commandement ou à quelque gouvernement hors de Rome, il était dit *recevoir une province* (*provinciam accipere*), et quand, après l'expiration de son année de consulat, on le chargeait de quelque commandement à l'étranger, en lui attribuant les pouvoirs consulaires, on lui donnait le titre de *Proconsul*. Les consuls pouvaient aussi être remplacés par un *Dic-*

tateur, qui possédait des pouvoirs encore plus considérables, mais qu'on ne nommait guère que dans des circonstances difficiles. Quelquefois, cependant, les consuls eux-mêmes étaient investis de l'autorité dictatoriale par un décret du sénat. La formule consacree dans ce cas, était : *Videant consules ne quid respublica detrimenti capiat*, c.-à-d. *Que les consuls veillent* au salut de la République.

Assez souvent les consuls étaient élus avant d'entrer en office : on les appelait alors *Consuls désignés*. Dans les derniers temps, ils entraient en fonctions le 1ᵉʳ janvier, et ils devaient, dans les cinq jours qui suivaient, prêter le serment exigé. Le commencement de chaque consulat était toujours célébré par une procession solennelle au Capitole et par un sacrifice à Jupiter Capitolin, après quoi il y avait une grande réunion du sénat. La loi *Annalis*, proposée par le tribun L.-V. Tappulus (180 av. J.), exigeait l'âge de 43 ans pour obtenir le consulat. Néanmoins, plusieurs consuls furent élus avant cet âge. Une autre loi, plus ancienne, voulait qu'il y eût un intervalle de 10 ans entre deux élections du même citoyen à cette dignité. Mais cette loi ne fut jamais strictement observée, car on a plusieurs exemples de 5 ou 6 réélections au consulat : C. Marius, par ex., fut sept fois c.

La dignité de c. survécut à la chute de la République ; mais nous n'avons pas besoin de dire combien alors l'autorité consulaire se trouvait diminuée. Cependant le sombre Tibère enleva au peuple l'élection de ces magistrats et l'attribua au sénat. Plus tard, on multiplia leur nombre, et même on ne les nomma que pour une partie de l'année. Enfin, le titre de c. finit par n'être plus qu'une distinction purement honorifique. Les consuls furent même divisés en plusieurs classes : les consuls *ordinaires* (*ordinarii*), qui étaient les plus proches représentants des anciens consuls ; les consuls *suppléants* (*suffecti*), nommés par les empereurs *pour le reste de l'année ; et les consuls* ***honoraires*** (*honorarii*), qui portaient seulement le nom de c. sans avoir à remplir aucune espèce de fonction. — Les consuls, comme l'archonte éponyme à Athènes, donnaient leur nom à l'année. A cet effet, on conservait des calendriers ou registres annuels nommés *Fastes consulaires*. Le dernier consul éponyme fut Basilius le Jeune, sous le règne de Justinien, l'an 1294 de Rome, et 541 de notre ère. — Voy. Préteur, Censeur, etc.

II. Hist. de France.—Après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) qui renversa le gouvernement directorial, le pouvoir exécutif fut remis à une *commission consulaire* provisoire, composée du général Bonaparte, de Sieyès et de Roger-Ducos. Trente-cinq jours après, on promulguait la Constitution de l'an VIII, qui conférait le pouvoir exécutif à trois consuls définitifs. Bonaparte était nommé premier c., Cambacérès deuxième c. et Lebrun troisième c. Mais le premier c. était le véritable souverain, car ses collègues n'avaient que voix consultative. En outre, la Constitution lui attribuait la nomination des ministres, des conseillers d'État, des agents diplomatiques, des officiers de terre et de mer, des fonctionnaires appelés plus tard préfets et sous-préfets, des membres des conseils départementaux et municipaux, des juges civils et criminels autres que les juges de paix et les membres du tribunal de cassation. Enfin, il avait encore la direction absolue de la guerre et de la diplomatie ; c'est lui qui négociait et signait les traités, sauf leur adoption par le corps législatif. Le premier c. jouissait d'un traitement de 500,000 fr. ; ses deux collègues en avaient seulement 150,000 chacun. Tous trois devaient être logés aux Tuileries, et une garde consulaire était attachée à leurs personnes. Le premier et le second c. furent nommés pour 10 ans, et le troisième pour 5. Néanmoins cet état de choses ne dura pas 3 ans : le 14 thermidor an X (2 août 1802), un premier sénatus-consulte proclama Bonaparte consul à vie, et un autre sénatus-consulte du 16 thermidor (6 août suivant) lui attribua le droit de ratifier les traités, la nomination des sénateurs, le droit de grâce et la *faculté de désigner son successeur. Enfin, moins d'une année* après, un troisième sénatus-consulte, en date du 28 floréal an XII (18 mai 1804), supprima le consulat, et proclama l'Empire héréditaire.

III. Diplomatie.—*Consul* est le titre qu'on donne à un agent diplomatique envoyé par un gouvernement dans une place maritime etrangère, pour y protéger, non-seulement la personne des nationaux en résidence ou en voyage, mais encore les opérations commerciales auxquelles ils se livrent.

L'institution des consuls, ou du moins des fonctionnaire remplissant un rôle analogue, remonte à une époque très-reculée. Dès l'année 526 avant J. C., les Grecs avaient, en Égypte, des magistrats speciaux chargés de juger leurs nationaux. En outre, dans les divers États de la Grèce, les *Proxènes* exerçaient réellement quelques-unes des fonctions aujourd'hui attribuées aux consuls. A Rome, elles étaient remplies par le *préteur des étrangers* (*prætor peregrinus*). La loi des Wisigoths parle aussi d'une magistrature particulière qui avait pour mission de protéger les marchands étrangers. Enfin, pendant le moyen âge, les places de commerce de l'Italie et de la France méridionale avaient, dans les villes étrangères où leurs relations étaient le plus actives, des magistrats spécialement chargés de protéger leurs intérêts. Ces magistrats portaient différents noms ; mais on leur donna, de bonne heure, à Marseille, le titre de *Consuls*, qui devint ensuite d'un usage géneral. — Plusieurs historiens attribuent à saint Louis l'institution des *Consuls à l'étranger* ou *Consuls d'outre-mer*, comme on disait alors, et assignent à cette création la date de 1251, époque à laquelle ils rapportent un traité conclu par ce prince avec le sultan d'Égypte pour établir des consuls à Alexandrie. Mais cette opinion n'est pas exacte, attendu que Montpellier entretenait déjà un c. à Constantinople et un autre en Palestine dès 1243, et que Marseille en avait également un à Tunis en 1250.

Les premiers consuls furent nommés par les villes ou par les marchands et les armateurs dont ils devaient défendre les intérêts. *Ils ne furent institués par le roi qu'au temps des capitulations* signées entre la France et la Turquie, c.-à-d. sous le règne de François Iᵉʳ. Leur nomination appartint dès lors à la Couronne, et ils durent à cette circonstance un très-grand accroissement d'importance au point de vue commercial et politique. Néanmoins, l'institution des consulats ne fut véritablement régularisée, et les attributions des consuls ne furent nettement déterminées que sous le ministère de Colbert, qui conféra définitivement à ces agents le caractère d'agents de l'État.

Aujourd'hui, le corps des consuls se compose de *Consuls généraux*, de *Consuls ordinaires divisés en consuls de* 1ʳᵉ et de 2ᵉ classe, et d'*Élèves-consuls*. Quant aux postes consulaires ils ne se divisent qu'en deux catégories, les *Consulats généraux* et les simples *Consulats*, parce que, pour les consuls, la classe est attachée à la personne et non à la résidence. Les consuls généraux sont choisis parmi les consuls de 1ʳᵉ classe, les premiers secrétaires d'ambassade ou de légation et les employés d'un rang supérieur au ministère des affaires étrangères. Les consuls de 1ʳᵉ classe se recrutent parmi ceux de 2ᵉ, les chefs de bureau et les rédacteurs au ministère des affaires étrangères, les secrétaires de légation et les seconds secrétaires d'ambassade. Le personnel des consuls de 2ᵉ classe est alimenté par diverses catégories d'employés, notamment par les élèves-consuls et les chanceliers. Enfin, pour être élève-consul, il faut être licencié en droit, bachelier ès sciences physiques, et posséder, en outre, une instruction spéciale déterminée par les règlements. Les élèves-consuls sont nommés par le ministre, après examen, et attachés, soit aux consulats généraux, soit aux consulats ordinaires les plus importants. Les consuls généraux français ont rang de contre-amiral ; ceux de 1ʳᵉ et de 2ᵉ classe sont assimilés aux capitaines de vaisseaux et de frégate.

Les devoirs des consuls sont multiples et importants. Ces fonctionnaires, en effet, appartiennent, pour ainsi dire, à la fois à l'ordre administratif, à l'ordre municipal et à l'ordre judiciaire. Le c. doit veiller à la stricte exécution des conventions de commerce, ainsi qu'aux intérêts commerciaux de ses nationaux. *Il doit assister ces derniers de ses conseils dans les occasions* douteuses ou difficiles ; empêcher qu'on ne leur impose des conditions onéreuses ou des exigences illégales ; transmettre et appuyer leurs réclamations aux autorités locales, ou, selon les circonstances, à l'ambassadeur ou au gouvernement français ; tenir celui-ci au courant de tout ce qui peut l'intéresser ; enfin, s'attacher sans relâche à rendre la position et les transactions des sujets de sa nation aussi sûres et aussi avantageuses que possible. Le c. tient encore lieu d'officier de l'état civil, et reçoit, à ce titre, les déclarations de décès et celles de naissance. De plus, il fait contracter mariage conformément aux lois qui régissent la matière en France, et les expéditions qu'il délivre à ce sujet font la même foi que celles qui émanent des autorités ordinaires. C'est encore lui qui délivre et vise les passe-ports, les patentes de santé et les certificats de vie ; qui reçoit les rapports des capitaines de navire à leur arrivée ; qui les assiste en cas de bris ou de naufrage ; qui défend, au besoin, les intérêts des absents ; qui autorise les emprunts à la grosse, autorise les chartes-parties, les procurations ; qui ordonne, s'il y a lieu, la visite des navires, rapatrie les marins naufragés, etc. Enfin, il est revêtu du caractère de magistrat pour la solution amiable des différends qui naissent entre ses nationaux, négociants, navigateurs ou autres. —Il importe qu'un c. possède parfaitement la langue du pays où il réside. Il n'est pas moins nécessaire qu'il connaisse à fond les lois, les tarifs douaniers et les usages de ce même pays, afin de pouvoir, à l'occasion, réclamer sans retard, ou aviser ceux de ses nationaux, qui, par ignorance ou légèreté, voudraient se livrer ou se livreraient à des opérations défendues ou susceptibles d'une répression quelconque.

La loi française défend absolument aux consuls et aux chanceliers de prendre part, soit directement, soit indirectement, à aucune opération commerciale. Cette interdiction est conforme aux véritables intérêts du pays qu'ils représentent, et c'est avec raison que Mac-Culloch voudrait la voir adopter par tous les *gouvernements. « Les consuls, dit cet économiste, doivent fournir*, sur les matières commerciales, les informations les plus entières et les plus promptes, non-seulement au gouvernement qu'ils servent, mais encore aux sujets de ce même gouvernement qui recourent à leur avis et à leur assistance. Mais, quelque avantageuses que soient pour ces derniers de telles informations, elles peuvent parfois être en opposition directe avec les intérêts du c. dans son état de négociant. Or, si l'intérêt privé de celui-ci se trouve en opposition avec ses devoirs publics, on doit raisonnablement présumer qu'il profitera, s'il le peut, des renseignements particuliers que sa situation le met à même d'acquérir, plutôt que de les communiquer à d'autres. Et quand même on croirait à tort que ses intérêts sont opposés à ceux de ses nationaux qu'il doit protéger, ses actes, quelque loyaux qu'ils soient en réalité, se trouveront toujours entachés du soupçon de partialité. En outre, il est certain qu'un c. négociant éprouve mille difficultés pour obtenir des informations, parce qu'on le soupçonne de vues intéressées et personnelles. Aussi, est-il inévitablement l'objet des méfiances perpétuelles, tant de ses compatriotes que des étrangers au milieu desquels il réside. »

Nous venons de dire sommairement en quoi consistent les attributions des consuls, mais il y a, sous ce rapport, une distinction à faire, suivant que ces fonctionnaires exercent en pays de chrétienté ou dans les pays musulmans. Ces derniers ont des pouvoirs bien plus étendus que leurs collègues des États chrétiens. Les motifs de cette différence sont faciles à comprendre. Outre le respect dont il fallait entourer nos agents dans les villes musulmanes, il était indispensable de ne pas abandonner au caprice de la législation orientale et des agents absolus d'un gouvernement despotique ceux de nos nationaux que la curiosité ou des spéculations commerciales attirent dans ces contrées. En conséquence, les conventions avec la Porte assurent aux sujets chrétiens qui résident ou qui voyagent dans ses possessions des priviléges garants de leur existence et de *la libre jouissance de leurs propriétés ; mais, en retour de cette* protection exceptionnelle, les chrétiens sont impérieusement tenus à une obéissance entière aux consuls, afin qu'ils ne puissent compromettre, par des actes blâmables, l'influence et la considération de ces derniers. Afin de donner une sanction à cette partie de l'autorité consulaire, nos consuls sont investis du droit de juridiction civile et même criminelle jusqu'à peine afflictive exclusivement. Les consuls, en pays de chrétienté, n'ont pas besoin de pouvoirs aussi étendus. D'ailleurs, des nations civilisées, dont les mœurs et les lois reposent généralement *sur les mêmes principes d'équité que les nôtres, ne souf*friraient pas chez elles une juridiction rivale qui combattrait la leur et pourrait parfois la paralyser. Dans ces pays, les consuls ne sont, pour les parties, que des agents conciliateurs : ils ne doivent interposer leur autorité qu'autant que celle du pays n'est point appelée à prononcer.

On ne doit pas confondre avec les consuls les *Agents consulaires* proprement dits. Ces derniers sont choisis parmi les Français notables établis dans les localités trop peu importantes pour exiger la présence d'un c. A défaut de Français, on confie ces fonctions à l'un des négociants les plus recommandables du pays. Dans tous les cas, leurs services sont gratuits, mais ils peuvent obtenir, après de longs et bons travaux, le titre honorifique de *Vice-consul*, ce qui leur donne droit à concourir aux emplois de 2ᵉ classe. — Les agents consulaires sont à la nomination et sous la surveillance absolue du c. de leur circonscription. Ils n'ont aucune juridiction, et leurs attributions consistent à rendre aux Français tous les bons offices qui dépendent d'eux, à viser les pièces de bord, et à veiller, dans les limites tracées par les règlements qui les concernent, à l'exécution des conventions internationales conclues par les deux pays.

Indépendamment des consuls et des agents consulaires, il existe encore dans les consulats des employés d'une classe particulière, qui ne font pas partie du corps des consuls, et qu'on désigne sous le nom générique d'*Officiers consulaires :* ce sont les *Chanceliers* et les *Drogmans*. — 1° Les *Chanceliers* sont *des officiers publics placés près des consuls pour les assister* dans leurs fonctions. Ils remplissent, suivant les cas, l'office de secrétaire, de greffier, d'archiviste et de trésorier. De plus, ils exercent, sous le contrôle des consuls, les fonctions de notaire. Enfin, dans les pays autres que le Levant et les États barbaresques, ils sont chargés des traductions officielles. — 2° Les *Drogmans*, ainsi que l'indique leur nom, qui est une corruption du mot turc *tordjiman*, interprète, sont des interprètes attachés aux consulats établis dans les villes du Levant et des États barbaresques. Ils se divisent en *Secrétaires-interprètes de l'Empereur*, *Drogmans* proprement dits et *Élèves-drogmans*. Ces derniers sont choisis parmi les élèves de l'école des langues orientales, dite *École des jeunes de langue*, qui est annexée au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Aucun c. ne peut exercer ses fonctions en pays étranger avant que le gouvernement auprès duquel il est accrédité n'ait consenti à le reconnaître en cette qualité, On appelle *Exequatur* l'acte en vertu duquel un gouvernement constate les pouvoirs d'un c. étranger et lui donne l'autorisation d'exercer ses fonctions. En France, l'*Exequatur* est délivré par le ministre des affaires étrangères, et lu, à l'audience du tribunal de commerce du lieu de la résidence du c., par le greffier, qui dresse procès-verbal de cette lecture. Aussitôt qu'il a obtenu l'accomplissement de cette formalité, le c. a droit à la protection du gouvernement et à l'assistance des autorités locales pour le libre exercice de sa mission. Il peut arborer le pavillon national sur son habitation, *et placer au-dessus de sa porte un panonceau aux armes* de sa nation. Néanmoins, cette marque extérieure ne peut jamais être considérée comme donnant droit d'asile, ni comme pouvant soustraire la maison et ceux qui l'habitent aux poursuites de la justice territoriale. Les archives et les documents relatifs au consulat doivent seuls être à l'abri de toute recherche, sous quelque prétexte que ce soit. Enfin, la personne des consuls est considérée comme inviolable.

Aujourd'hui, le nombre de nos postes consulaires à l'étranger est de 113, sur lesquels on compte 25 consulats généraux et 88 simples consulats. Voici la liste de ces résidences par ordre alphabétique : Alep. Alexandrie, c. g. Amsterdam, c. g. Ancône. Anvers, c. g. — Bagdad, c. g. Bahia. Barcelone, c. g. Belem-au-Para. Belgrade, c. g. Beyrouth, c. g. Bilbao. Boston. Brême. Bucharest, c. g.—Cadix. Cagliari. Caire. (le). Calcutta. Callao. Canée (la). Cap de Bonne-Espérance (le). Caracas, c. g. Carthagène. Charlestown. Christiania. Civita-Vecchia. Cobija. Corfou. Corogne. — Damas. Dantzick. Djeddah. Dublin. — Édimbourg. Elseneur. Erzeroum. — Fernambouc. — Galatz. Gênes, c. g. Gibraltar. Glasgow. Guatemala, c. g.—Havane (la), c. g. Honolulu. — Jassy. Jérusalem. — Larnaca. Leipsick. Lima, c. g. Lisbonne. Liverpool. Livourne, c. g. Londres, c. g. — Malaga. Malte. Manille. Mayence. Milan. Mogador. Montevideo, c. g. Moscou. Mossoul. — Naples. Newcastle. New-York, c. g. Nice. N.-Orléans. — Odessa. Ostende. — Palerme. Palma. Panama. Philadelphie. Port-au-Prince, c. g. Port-Louis. Port-Maurice. Porte. Porto-Rico —Quito, c. g. — Richmond. Riga. Rio-Janeiro. Rotterdam. — Sainte-Marthe. Saint-Pétersbourg. Saint-Sébastien. Salonique. San-Francisco. Santander. Santiago-du-Chili, c.g. Santiago-de-Cuba. Santo-Domingo Séville. Shang-Haï. Singapour. Smyrne, c. g. Stettin. Sydney Syra. — Tampico. Tanger, c. g. Tiflis, Trébizonde. Trieste. Tripoli de Barbarie, c. g. Tunis, c. g. — Valence. Valparaiso. Varsovie. Venise, c. g. Vera-Cruz. — Zanzibar. — Cons. le *Guide prat. des consulats*, par Al. de Clercq et de Vallat, *le Dict. du Droit commercial marit.*, par Ald. Caumont, etc.

CONSULAIRE. adj. 2 g. Qui est propre, qui appartient aux consuls romains. *Dignité c. Pouvoir c. Faisceaux consulaires.* — *Homme c.*, *Personnage c.*, ou simplement, *Consulaire*, Celui qui avait été consul. *Famille c.*, Celle où il y avait eu un ou plusieurs consuls. *Provinces consulaires*, Celles où l'on n'envoyait pour gouverneurs que des personnages de dignité c. * *Année c.*, Période de temps qui s'écoulait entre deux installations successives des consuls. ‖ *Gouvernement c.*, Le gouvernement établi en France par la Constitution de l'an VIII. || Autrefois, se disait aussi De ce qui concernait la juridiction des consuls. *La justice consulaire.*

CONSULAIREMENT. adv. A la manière des juges-consuls. *Demande jugée consulairement.*

CONSULAT. s. m. T. Hist. romaine. La dignité de consul. *Demander, briguer, obtenir le c.* — Le temps pendant lequel un consul exerçait sa charge. *Sous le c., pendant le c. de Cicéron. Son c. fut remarquable par..* || Absol., se dit Du gouvernement consulaire en France, et Du temps pendant lequel ce gouvernement a existé. *L'établissement du c. A l'époque du c.* || Autrefois, La magistrature exercée par les officiers municipaux qui, dans certaines villes, portaient le nom de consuls. || La charge de consul dans une ville étrangère. *Il a obtenu le c. de Smyrne.* — Par ext., Le lieu où demeure un consul et où il a ses bureaux. *Allez au c. de Russie. La chancellerie d'un c.* — * On désigne encore sous ce nom Les rapports de mer et autres déclarations que les capitaines sont obligés de faire pardevant les consuls à leur arrivée dans un port étranger.

CONSULTANT. s. m. Celui qui donne avis et conseil. Se dit principalement Des avocats et des médecins. — *Avocat c.*, Avocat qui ne plaide pas, et qui donne seulement son avis, ordinairement par écrit, sur les affaires qu'on lui soumet. — *Médecin c.*, Celui qui donne des conseils aux malades sans les suivre habituellement dans le cours de leurs maladies. *Médecin c. du roi.* || S'emploie subst., *Un tel était au nombre des consultants.* — Se dit quelquefois encore, substantiv., De celui même qui demande conseil à un avocat, à un médecin. *La maladie dont se plaint le c. Il serait avantageux pour les consultants de se porter parties civiles.*

CONSULTATIF, IVE. adj. Qui est constitué pour donner son avis sur certaines matières spéciales. *Comité c. d'artillerie. Chambres consultatives du commerce.* — *Voix consultative*, V. Voix.

CONSULTATION. s. f. Conférence que l'on tient pour examiner ensemble une affaire ou une maladie. *Faire une c. Entrer en c. Ils furent longtemps en c. Les médecins n'ont rien résolu après une longue c.* — Au Palais, *Le banc, la chambre, le pilier des consultations*, se disait autrefois Des lieux où se tenaient les avocats consultants et où l'on devait aller pour avoir leur avis. || L'avis par écrit que les avocats ou les médecins donnent relativement à l'affaire, à la maladie sur laquelle on les consulte. *J'ai produit la c. de mon avocat. Il a fait voir la c. du médecin.* — Par ext., se dit quelquefois de La demande d'avis elle-même. *Cet avocat n'a répondu qu'hier à ma consultation.*

* **CONSULTE.** s. f. (ital. *consulta*). Nom donné en Italie A certains conseils soit permanents, soit temporaires. *La c. des finances de Rome. La c. cisalpine.*

CONSULTER. v. a. (lat. *consultare*). Prendre avis, conseil de quelqu'un. *C. les devins, les oracles, les avocats, les médecins, les docteurs, les experts. Il a consulté les casuistes sur ce point. C. son confesseur, son ami.* || Se dit Des choses que l'on examine pour y chercher des renseignements, des éclaircissements. *C. les faits, les livres, l'histoire, les auteurs, les traditions.* — *C. son miroir*, Se regarder, s'ajuster au miroir. — *C. les yeux de quelqu'un*, Chercher à deviner la pensée de quelqu'un. — Famil., *C. son chevet*, Passer la nuit avant que de se déterminer, se donner le temps de délibérer sur une chose. || Fig., Prendre conseil de. *C. sa conscience, son devoir, ses forces*, Examiner si la conscience, le devoir, les forces permettent de faire ce qu'on se propose. *Il ne consulte que ses intérêts, son goût, ses passions*, Il ne se laisse guider que par ses intérêts, etc. *C. les intérêts des autres*, En tenir compte, y avoir égard. — *Sans c.*, Sans tenir compte, sans faire attention. *Sans c. le péril qui le menace, il s'élance.* || Se dit aussi De la chose sur laquelle on prend conseil. *C. une affaire, une maladie. Cette affaire a été consultée aux meilleurs avocats.* Vieux; on dit maintenant, C. sur une affaire. *Il a été consulté sur cette affaire.* || Absol., Conférer, délibérer. *Ils consultent ensemble. Il en veut c. avec ses amis. Les médecins ont consulté sur sa maladie.* — * Donner des consultations. *Cet avocat plaide et consulte.* — * Demander des conseils ou délibérer, réfléchir sur une chose. *Il consulta très-longtemps avant de se décider.* = se Consulter. v. pron. Délibérer avec soi, peser mûrement les motifs de la détermination que l'on a à prendre. *Consultez-vous bien avant de vous décider. Je n'ai rien à vous dire là-dessus, c'est à vous à vous c.* = Consulté, ée. p.

CONSULTEUR. s. m. Docteur commis par le Pape pour donner son avis sur certaines matières qui regardent la foi ou la discipline. *C. du saint-office.*

CONSUMANT, ANTE. adj. Qui consume. *Un feu c.*

CONSUMER. v. a. (latin. *consumere*). Détruire, réduire à rien; user. *Le feu consuma tout ce grand édifice. La victime fut consumée par le feu. La rouille consume le fer. Le temps consume toutes choses. Cette maladie le consume.* || Détruire une chose en en faisant un mauvais usage, perdre inutilement. *C. son patrimoine. Il consuma tout son bien en débauches. Le dernier rejeton de tant de rois consumait sa jeunesse auprès de son père retiré à Rome.* || Employer sans réserve. *J'ai consumé tout mon temps à cet ouvrage. Ils consument leur vie dans ces pénibles travaux.* || Dans un sens partic., se dit Des passions, des chagrins, qui à la longue font tomber dans le dépérissement. *La douleur le consume. Être consumé de regrets. Le feu qui me consume ne s'éteindra qu'au tombeau.* = se Consumer. v. pron. Être consumé. *Ce bois se consume promptement.* || Dissiper son bien, détruire sa santé, épuiser ses forces, perdre son temps, etc. *Se c. en procès, en dépense. Se c. d'ennui et de tristesse. Se c. dans les austérités. Se c. sur un ouvrage. Se c. en regrets inutiles, en efforts insensés, etc.* — Absol., *Cet homme se consume*, Il dépérit soit par le travail, soit par le chagrin, soit par toute autre cause intérieure. = Consumé, ée. part. *C. de vieillesse, de travaux, d'austérités, de débauches, etc.*

CONTACT. s. m. [On fait sentir les deux consonnes finales.] (lat. *contactus ;* de *cum*, avec, et *tactus*, part. de *tangere*, toucher). État de deux corps qui se touchent; Action par laquelle deux corps se touchent. *Le c. de deux sphères n'est qu'un point. Le point de c. Il y a des maladies qui se communiquent par le simple c. C. médiat, immédiat.* || Fig., Liaison, relation. *C'est le commerce qui a mis les peuples sauvages en c. avec les nations civilisées. Fuyez le c. des méchants.*

CONTAGIEUX, EUSE. adj. Qui se prend et se communique par contact. *Un mal c. La peste passe généralement pour contagieuse.* || Qui transmet la contagion. *Principe c. Air c.* || Fig., se dit Des vices, des erreurs, et, en général, de toutes les choses moralement mauvaises, qui se communiquent par l'exemple ou la fréquentation. *Un exemple, un vice c. Cette erreur fut contagieuse. La manie du suicide est quelquefois contagieuse. Tout le monde le fuit, on dirait que son malheur est c.* || Se dit quelquefois Des choses qui n'ont rien de pernicieux. *Le rire et le bâillement semblent être contagieux.*

CONTAGION. s. f. Communication d'une maladie par le contact médiat ou immédiat. *Ce mal se prend par c.* — Se dit De la maladie elle-même et spécialement De la peste. *Grande c. La c. a fait de grands ravages. Pendant la c.* || Figur., se dit De toutes les choses moralement mauvaises ou pernicieuses qui se communiquent par l'exemple ou la fréquentation. *La c. des mauvaises mœurs, des mauvais exemples. Cette manie est une véritable c.*

Enc. — Le terme de *Contagion*, ainsi que l'indique son étymologie, s'applique à toute maladie qui se transmet d'un individu malade à un individu sain par le moyen du contact. Toutefois on distingue deux sortes de contact, savoir : le contact *immédiat*, qui est l'attouchement de l'individu affecté, et le contact *médiat*, qui est l'attouchement, non du malade lui-même, mais des vêtements ou des effets qui ont servi à ce dernier : de là aussi deux sortes de c., la c. *vive* ou *immédiate*, et la c. *morte* ou *médiate*.

I. Ce qui caractérise essentiellement les maladies *contagieuses proprement dites*, telle que nous venons de les définir, c'est qu'elles se transmettent par un *virus*, lequel est absorbé par la peau dénudée de son épiderme ou par les membranes muqueuses. Mais que doit-on entendre par ce terme lui-même ? Pour certains auteurs, un *Virus* est un principe subtil, de nature inconnue, qui se trouve mêlé avec le pus, le mucus, la salive, le sang, ou toute autre substance organique susceptible d'être absorbée. Pour d'autres, au contraire, le virus ne consiste point en un principe particulier; mais, dans leur opinion, le pus, le mucus, etc., peuvent devenir contagieux ou *virulents* par le seul fait d'un changement de proportion dans les éléments qui les constituent. « Il en est peut-être, sous ce rapport, dit Chomel, comme des poisons végétaux les plus terribles qui cependant ne contiennent point d'autres éléments que ceux qui constituent le sucre, par exemple. » Cette manière de voir est la seule qui nous paraisse rationnelle, et, en conséquence, nous appellerons *virus* toute matière organique altérée dans sa composition et susceptible de déterminer une altération identique dans l'organisme qui la reçoit. — Quoi qu'il en soit, les maladies contagieuses immédiates sont la *Variole*, la *Vaccine* ou *Cow-pox*, la *Syphilis*, la *Rage*, la *Pustule maligne*, le *Charbon*, la *Pourriture d'hôpital*, l'*Ophthalmie purulente des nouveau-nés*, et la *Morve*. — Deux autres affections encore, la *Gale* et le *Favus* ou *Teigne faveuse*, sont rangées dans cette catégorie, car elles se transmettent par contact; mais elles diffèrent essentiellement des précédentes en ce qu'elles ne sont nullement sous la dépendance d'un virus. — Parmi les maladies, énumérées ci-dessus quelques-unes seulement sont susceptibles de se communiquer par contact médiat : telles sont, la *Syphilis*, la *Pustule maligne*, le *Charbon* et la *Pourriture d'hôpital*, auxquelles on peut encore ajouter la *Gale* et le *Favus*.

II. La plupart des auteurs donnent une extension beaucoup plus grande au terme de *contagion*, car ils comprennent sous ce titre certaines maladies qui se transmettent par l'intermédiaire de l'air. Néanmoins, pour éviter toute confusion, ils distinguent ce mode de transmission par le nom de *C. miasmatique*. Les maladies rangées dans cette nouvelle catégorie sont la *Variole*, la *Scarlatine*, la *Rougeole*, la *Coqueluche* et la *Morve*. Il y a tout lieu de croire que la transmission de ces maladies s'opère au moyen d'*effluves* qui émanent du corps de l'individu malade, et qui sont absorbées par la muqueuse aérienne de l'individu sain. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que la c. de ces maladies (au moins pour les trois premières) est surtout à craindre pendant la période de desquamation. — Nous ferons observer, en passant, que la *Variole* et la *Morve*, se transmettant également par c. *immédiate* et par c. *miasmatique*, forment, pour ainsi dire, le trait d'union entre ces deux groupes d'affections.

III. Les maladies contagieuses miasmatiques ne sont pas les seules qui se transmettent par l'intermédiaire de l'air ; mais celles que nous venons de nommer sont toujours transmissibles de cette manière, indépendamment des conditions atmosphériques et des circonstances locales, tandis que celles dont il nous reste à parler ne deviennent ainsi transmissibles que dans certains cas particuliers. En d'autres termes, celles-ci exigent pour se propager de cette façon un concours de causes étrangères à la maladie elle-même. On désigne sous le nom d'*Infection* ce dernier mode de transmission, et l'on appelle *infectieuses* les maladies qui ont acquis occasionnellement cette fâcheuse propriété de pouvoir se transmettre par l'intermédiaire de l'air. Les maladies qui appartiennent à cette troisième catégorie sont le *Typhus*, la *Dyssenterie*, la *Fièvre jaune*, la *Peste d'Orient*, et peut-être le *Choléra*. Aucune de ces affections, nonobstant le préjugé contraire, n'est essentiellement transmissible par la voie de l'air, ainsi que le sont la Scarlatine, la Rougeole, etc. Ici, les causes qui déterminent l'aptitude *infectieuse* sont l'encombrement des malades, la disette, la démoralisation, et les émanations sorties des égoûts, des cloaques et des matières organiques en décomposition. En conséquence, il suffit d'éloigner ces causes pour faire disparaître la transmissibilité du typhus, par ex. Dupuytren vit à plusieurs reprises et coup sur coup cette affection apparaître, puis cesser, dans une salle de l'Hôtel-Dieu, suivant que le nombre des malades était augmenté, puis diminué de vingt. A Vilvorde, le typhus ayant éclaté dans un dépôt de mendicité servant aussi de prison, cette maladie, qui sévissait avec une fureur toujours croissante et avait frappé la plupart des médecins et des employés, cessa du jour au lendemain, quand on eut fait ouvrir les portes et renouveler l'air des cachots dans lesquels elle avait pris naissance. Ajoutons qu'au moment où le mal se montrait le plus contagieux, suivant l'auteur du récit, beaucoup d'employés, qui devaient être devenus autant de foyers de c., avaient fui et s'étaient répandus dans la ville; cependant le typhus ne s'y montra pas.

Il résulte de ces considérations que, dans les maladies contagieuses miasmatiques, il importe d'isoler les malades pour empêcher la transmissibilité de l'affection ; tandis que, au contraire, pour les maladies infectieuses, il faut les disséminer, c.-à-d. faire absolument le contraire de ce qu'on pratique généralement aujourd'hui au moyen des cordons sanitaires, des lazarets et des quarantaines.

IV. On a beaucoup discuté, dans ces dernières années, la question de la c. de la *Peste* et de la *Fièvre jaune*. La doctrine des médecins *contagionistes*, si longtemps acceptée comme incontestable, a été fort ébranlée par les observations et les arguments des *non contagionistes*. Suivant ces derniers, aucune de ces maladies n'est essentiellement contagieuse; mais il peut se produire, dans certaines circonstances, des foyers d'infection ; et ce sont ces derniers cas qui, mal interprétés par les contagionistes, ont donné lieu à la théorie régnante. Quant au *Choléra*, il est aujourd'hui mille fois démontré que sa transmission n'a jamais eu lieu d'un individu malade à un individu sain, et qu'il a constamment déjoué les mesures prises, dans cette hypothèse, pour arrêter sa propagation. Toutefois, il est peut-être susceptible, comme le typhus, de déterminer des foyers d'infection. Nous disons peut-être, car, le choléra asiatique étant incontestablement *épidémique*, il est fort possible de confondre un phénomène d'épidémie avec un phénomène d'infection et même de c. — Une autre maladie, regardée jadis avec effroi et considérée comme éminemment contagieuse, la *Lèpre*, n'est transmissible d'aucune façon, pas même par le contact le plus immédiat. Reste seulement à savoir si notre lèpre actuelle est identiquement la même que la lèpre du moyen âge.

CONTAMINATION. s. f. Souillure. *Les contaminations légales de la loi de Moïse.*

CONTAMINER. v. a. (lat. *contaminare*). Souiller. *D'après la loi de Moïse, ceux qui touchaient les morts, ou qui mangeaient les animaux qu'elle avait déclarés immondes, étaient contaminés.* = Contaminé, ée. part.

CONTE. s. m. * Récit. *Faites-nous le c. de ce qui s'est passé hier au foyer du théâtre.* || Narration, récit d'aventures imaginaires, soit qu'elles aient de la vrai-

semblance, soit qu'il s'y mêle du merveilleux. *Un c. de fées. Contes arabes. Les contes de Boccace. Dire, faire, réciter un c. Contes en prose, en vers.* — Pop., *C. gras, C. licencieux.* ‖ Se dit Des choses qui ne méritent pas d'être crues ou auxquelles on se refuse d'ajouter foi. *Ce sont des contes que vous nous faites-là. C'est un grand faiseur de contes. Il est venu me faire des contes pour m'engager à cela. Il nous amuse ici avec ses contes. C'est un c. fait à plaisir, un c. en l'air, etc.* — *C'est un homme qui fait bien un c.*, Qui en fait facilement accroire. — Ironiq., *Voilà un beau c., de beaux contes.* ‖ Famil., *C. de vieille, de bonne femme, de ma Mère l'Oie, de la cigogne, de Peau d'âne. C. à dormir debout, C. bleu, C. borgne,* se dit Des fables dépourvues de toute vraisemblance, comme celles avec lesquelles on amuse les enfants. ‖ Fam., Histoire vraie ou fausse faite sur quelqu'un et que l'on colporte soit par désœuvrement, soit par méchanceté. *C'est un bon c. Il embellit, il enrichit, il enjolive, il brode un peu le c. Vous ajoutez au c. Vous oubliez telle circonstance, elle est encore du c. On fait d'étranges contes sur cet homme-là.* = Syn. Voy. Conter.

CONTEMPLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui contemple, qui médite. *C. des merveilles de Dieu, des secrets de la nature.* Le féminin est peu usité.

CONTEMPLATIF, IVE. adj. Qui se livre à la méditation. *Homme, esprit c.* — *Vie contemplative*, Voy. Actif. ‖ Subst., se dit De ceux qui se vouent à la vie d'oraison et de méditation.

CONTEMPLATION. s. f. Action de contempler. *Profonde, grande, perpétuelle, dévote c. Être en c. S'adonner à la c. La c. des choses divines, des astres, etc.* — *Être, rester en c. devant quelqu'un ou quelque chose*, Regarder avec admiration. *Il resta en c. devant elle.* ‖ *En c. de*, se disait autrefois dans les contrats, etc., pour En considération de...

CONTEMPLER. v. a. (lat. *contemplari*). Considérer avec attention, avec admiration ; Méditer sur. *C. un édifice, un tableau, etc. C. les astres, le ciel. C. la grandeur et les perfections de Dieu. Je restai quelque temps à la c.* — Fig., *L'univers vous contemple.* ‖ Absol., Méditer. *C'est un homme qui passe sa vie à c.* — * se Contempler. v. pron. Se considérer soi-même avec attention ; Admirer sa propre personne. *Lorsque l'homme se contemple, il reconnaît à la fois et sa grandeur et sa bassesse. Elle est toujours à se c.* = Contemplé, ée. part.

CONTEMPORAIN, AINE. adj. Qui est du même temps. S'emploie subst. dans le même sens. *Le Dante était c. de Pétrarque. Nous sommes contemporains. Il rendit de nombreux services à ses contemporains.* — *Historiens contemporains*, Ceux qui ont écrit sur les événements qui se sont passés de leur temps. On dit dans le même sens, *Histoire contemporaine; Raconter les événements contemporains, etc.*

CONTEMPORANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou plusieurs personnes à la même époque. *La c. de ces deux écrivains a été contestée.* Peu us.

CONTEMPTEUR. s. m. [On pron. le P dans ce mot et le suiv.]. Qui méprise. *C. des dieux, de la vertu, etc.* Ne s'emploie que dans le style soutenu.

CONTEMPTIBLE. adj. 2 g. Qui est digne de mépris. *C'est un homme vil et c.* Vx. ‖ Se dit aussi quelquefois Des choses qui sont indignes d'attirer l'attention. *Il n'y a rien de plus c. aux yeux d'un homme sensé que les jongleries du magnétisme.*

CONTENANCE. s. f. Capacité, étendue. *Ce navire est de la c. de huit cents tonneaux. Ce champ est de la c. de deux hectares et un tiers.* ‖ Le maintien, la posture, la manière de se tenir. *Bonne, mauvaise c. C. grave, sérieuse, gauche, embarrassée, forcée, ridicule, modeste, fière, assurée. Ne savoir quelle c. faire, quelle c. tenir.* — *Être embarrassé de sa c., n'avoir point de c.*, Ne savoir de quelle manière se tenir. — *Porter quelque chose par c.*, Pour se donner un maintien. *Il porte une canne par c.* — *Servir de c.*, se dit Des choses que l'on porte pour se donner un maintien. *Son éventail lui servait de c.* — *Perdre c.*, Perdre son maintien ordinaire par suite de l'embarras qu'on éprouve. *L'obstination avec laquelle il les regardait leur fit perdre c.* ‖ Fig., *Faire bonne c.*, Témoigner de la fermeté, de la résolution. *Quoique moins nombreux que l'ennemi, nous fîmes bonne c.*

CONTENANT, ANTE. adj. Qui contient, qui renferme en soi. *Cette bouteille est la partie contenante, et le vin la partie contenue.* — Substantiv., *Le c. est plus grand que le contenu.*

CONTENDANT, ANTE. adj. Concurrent, compétiteur, qui dispute quelque chose avec un autre. N'est guère usité que dans ces locut. : *Les parties contendantes; Les princes contendants.* ‖ Substantiv., *Il y avait plusieurs contendants. Les contendants qui aspiraient au prix de la course.* Se dit plus ordinairement au plur. et au masc. qu'au sing. et au fém.

CONTENIR. v. a. (latin. *continere*). Comprendre, renfermer. Se dit Des choses qui ont de la capacité ou de l'étendue. — 1° Relativement à cette capacité ou à cette étendue. *Cette cuve contient trois cents hectolitres. Cette salle de spectacle peut c. deux mille personnes. Ce parc contient trente hectares. Ce flacon ne contient presque rien*, A une très-petite capacité. — 2° Relativement aux choses qui y sont comprises ou renfermées. *Cette pièce ne contient plus que quelques bouteilles de vin. La forêt contient une grande quantité de gibier. La salle du théâtre ne contenait pas deux cents personnes. Il a perdu sa bourse qui contenait toute sa fortune. Tout ce qui est contenu sous les cieux. Cette bouteille ne contient plus rien.* — Par anal., *Ce volume contient la Bible tout entière.* ‖ Fig., se dit en parlant Des doctrines et autres choses abstraites. *Ce livre contient toute la doctrine de Platon. La définition doit c. le genre et la différence. Sa lettre contenait les expressions les plus touchantes. Cette histoire contient des détails fort intéressants. Ce que vous dites-là contient une horrible impiété. Ce précepte contient tous les autres. La charité contient toutes les vertus.* ‖ Être composé de. *Ce volume contient six cents pages. Son ouvrage contient vingt chapitres. Cette loi contient douze articles.* ‖ Retenir, maintenir. *Les digues ont été faites pour c. les rivières dans leur lit. Les gardes avaient peine à c. la foule. Trois hommes ne pouvaient c. ce furieux.* ‖ Figur., *C. quelqu'un dans le devoir, dans l'obéissance*, ou simplem. *C. quelqu'un. Il est impossible de c. ce jeune homme. C. des provinces qui menacent de se soulever.* — *C. ses passions*, Les réprimer. *C. son indignation, sa fureur, ses transports, etc.* = se Contenir. v. pron. Se retenir, s'empêcher de faire paraître quelque sentiment vif, et particulièrement sa colère. *Quand je l'entendis parler de la sorte, j'eus bien de la peine à me c. Tâchez de vous c.* ‖ Se modérer sur les choses qui peuvent être préjudiciables à la santé. *Tout le monde n'a pas la force de se c. Il est plus facile de s'abstenir que de se c.* = Contenu, ue. part. = Conj. V. Tenir.

CONTENT. adj. (lat. *contentus*, part. de *continere*). Celui dont le cœur est satisfait, soit parce qu'il a ce qu'il désire, soit parce qu'il s'accommode de ce qu'il a. *Un homme c. Je ne l'ai jamais vue si contente. Avoir le cœur, l'esprit c. Il vécut pauvre et c. Il ne sera pas c. qu'il n'ait obtenu cette place. Je ne serai c. que lorsque je serai au milieu de mes enfants.* — *Avoir l'air c., le visage c.*, Faire paraître sa satisfaction sur son visage. — Prov., *Il est riche qui est c.* Vieux. ‖ *Être c. de quelqu'un*, Être satisfait de la conduite de quelqu'un, de ses procédés, de son travail. *Son père a été très-c. de lui. Il est très-c. de vous.* — * On dit que l'*On est c. de soi*, Lorsqu'on a fait tout ce que l'on voulait ou pouvait faire. — Ironiq., *Il est c. de lui-même, de sa personne, de sa petite personne*, Il a trop bonne opinion de lui-même. ‖ *Être c. de quelque chose*, Éprouver de la satisfaction de quelque chose ; Trouver une chose juste, convenable, etc. *Ce père doit être c. de la conduite de son fils. Que je suis c. de vous voir! Je suis fort c. que vous ayez réussi. Je suis c. de ma santé. Il ne fut pas c. du prix que je lui offrais. Il est c. de tout. Elle n'est jamais contente de rien. Le public a paru assez c. de cette comédie. Je ne suis pas c. de votre ouvrage.* — *Être c. de quelque chose*, signifie aussi, Ne rien demander de plus ou de mieux. *Être c. de son sort, de sa fortune, de sa position. Il est c. de peu.* — *Non c. de l'avoir volé, vous l'avez encore maltraité.* ‖ *Être c. de*, Agréer, consentir volontiers. *Je suis c. de vous rendre ce service. Je suis c. de vous céder cette terre, à la charge... Si vous voulez, j'en suis bien c.* Fam.

CONTENTEMENT. s. m. Satisfaction qui produit la paix de l'âme. *Un homme inquiet n'a jamais de c. Il y a bien du c. à vivre en honnête homme. C'est un grand c. pour un père de voir ses enfants prospérer. Le succès de cette affaire lui a donné du c. Vivre dans le c. Recevoir, donner du c.* Prov., *C. passe richesse*, Celui dont le cœur est satisfait est plus heureux que l'homme le plus riche. — *Ce n'est pas c.*, Cela ne suffit pas, je n'en suis pas satisfait. *Vous ne m'offrez que cela, ce n'est pas c.* = Syn. V. Aise.

CONTENTER. v. a. Rendre content. *Il faut peu de chose pour le c. C'est un homme que rien ne contente. Le peu de bien qu'il a le contente. Personne ne saurait le c.* ‖ Donner de la satisfaction. *Ce jeune homme contente bien ses parents, ses maîtres, etc. Cela m'a fort contenté.* ‖ Fig., se dit Des choses perçues par nos sens ou par notre raison, et auxquelles nous n'avons rien à reprendre. *C. les oreilles, les yeux. Cet opéra ne contente que les yeux. Ces raisons ne sauraient me c.* — Dans le même sens, *Personne n'a jamais pu me c. sur ce sujet*, Me donner des explications convenables. ‖ Fig., se dit Des passions, etc. *C. ses désirs, ses appétits, ses passions. C. sa curiosité. Les grandeurs irritent plus les passions qu'elles ne les contentent. Cette place a contenté son ambition. Rien ne saurait c. son avarice.* ‖ Faire ce que quelqu'un désire de nous, le satisfaire. *Si l'on veut c. ses ouvriers, il faut les payer exactement. Les domestiques sont gens fort difficiles à c. Il contente tous ceux qui ont affaire à lui. C. ses créanciers.* ‖ Apaiser quelqu'un en lui donnant quelque chose. *Cet homme ira se plaindre partout, si on ne le contente.* = se Contenter. v. pron. S'accommoder d'une chose, en être satisfait. *Se c. des apparences. Se c. de son sort, d'une position modeste. Se c. de peu. Se c. de ce qu'on a. Je ne me contente pas de vos raisons.* — Absol., *Il faut savoir se c.*, Réprimer ses désirs. ‖ Satisfaire ses désirs. *Il y a longtemps que je désire ce livre, il faut que je me contente.* ‖ Se borner à, *Contentez-vous de la démarche que vous avez faite. Ne vous contentez pas d'y être allé une fois, retournez-y tous les jours. Vous devriez vous c. de l'avoir trahi, sans en vouloir encore à sa réputation.* = Contenté, ée. part.

CONTENTIEUSEMENT. adv. Avec débat, avec dispute. Peu us.

CONTENTIEUX, EUSE. adj. Qui est contesté ou qui peut l'être. *Droit c. Affaire contentieuse.* ‖ Qui se plaît dans la dispute. *Esprit c. Humeur contentieuse.* ‖ T. Droit adm. *Juridiction contentieuse*, Juridiction où le juge administratif décide selon les règles du droit, par opposition à *Juridiction gracieuse*, Où le juge prononce suivant l'équité. — *Contentieux* se dit encore subst. et collect., De l'ensemble des affaires contentieuses soit d'une administration publique, soit d'une administration privée. *Le c. du ministère des finances. Il était chargé du c. au chemin de fer de l'Est. Bureau du c. La section du c. au conseil d'État.*

CONTENTIF. adj. m. T. Chir. Qui sert à maintenir en place. *Bandage c. Appareil contentif.*

CONTENTION. s. f. (lat. *contentio ;* de *contendere*, bander). Grande application de l'esprit à un objet de méditation. *Une trop forte c. fatigue promptement.* On dit aussi *C. d'esprit. Ce problème exige une grande c. d'esprit, une grande c.* — * Se dit quelquefois en parlant De certains organes des sens. *Il faut une grande c. de l'oreille pour saisir des sons aussi peu distincts.* ‖ Dispute, débat. *C'est une source de c. éternelle. Il est ennemi de toute c. Il y a matière à c. Il s'éleva entre eux une vive c.* — Chaleur, véhémence dans la dispute. *Ils disputèrent de part et d'autre avec beaucoup de c.* Vieux. ‖ T. Chir. L'ensemble des moyens qu'on emploie pour maintenir une partie quelconque dans la position voulue.

CONTENU. s. m. Ce qui est renfermé dans quelque chose. *Le contenant est plus grand que le c.* ‖ Fig., Ce que contient un écrit. *Le c. de sa lettre, d'un livre, d'un arrêt. Je vous en dirai le contenu.*

CONTER. v. a. Narrer, faire le récit d'une chose. *Contez-nous cette histoire. Il nous a conté tout ce qui s'était passé, comment la chose s'était passée. Contez-nous-en les détails.* — Fam., *C. ses raisons, ses affaires, ses chagrins, etc., à quelqu'un*, L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, des motifs de sa conduite, etc. ‖ Se dit surtout De récits imaginaires, vraisemblables ou invraisemblables. *Tous les jours à la veillée, il nous contait une histoire nouvelle. Il aimait à entendre c. des aventures extraordinaires. Elle contait à ravir* *les histoires de fées. J'ai ouï c. à ma grand'mère.* ‖ Fam., *En c. de belles,* Conter des choses difficiles à croire, * ou C. des choses scandaleuses. *Il vient de nous en c. de belles. Quand vous êtes entré, il m'en contait de belles sur vous.* — * Par antiphrase, *C'est une histoire que vous me contez-là,* C'est un conte fait à plaisir, etc. — *En c. à quelqu'un,* Lui donner comme vraies des choses fausses ou sans vraisemblance. *Il nous en conte. Croyez-vous pouvoir m'en c.?* Croyez-vous pouvoir m'abuser par vos mensonges? — *En c. à une femme,* Lui dire des douceurs, des galanteries. *Il en conte à toutes les femmes. Elle s'en laisse c. Elle aime à s'en faire c.* On dit dans le même sens, *C. fleurettes à une femme.* ‖ Absol., Faire des récits. *Les vieillards aiment à c.* — *Cet homme conte bien,* Il narre bien, il fait agréablement un récit. ‖ Poétiq., se dit Des discours que le poëte adresse aux objets inanimés. *J'irai c. ma peine aux rochers de ces bords.* = Conté, ée. p.

Syn. — *Narrer, Raconter.* — *Narrer* et *raconter* se rapportent à l'exposition d'un fait, d'un événement qui s'est passé; *conter* se dit de choses qui souvent n'ont pas existé. *Narrer* se dit dans le style soutenu; *conter* est du style familier; *raconter* appartient à tous deux. On *narre* avec étude ou avec art, pour attacher, pour intéresser son auditoire. On *raconte* avec exactitude, pour rendre compte, pour expliquer les faits. On *conte* avec agrément, pour amuser, pour plaire, pour récréer ceux qui vous écoutent. — En conséquence, le *récit* doit être simple, fidèle et circonstancié. Le *conte* doit être familier, court, piquant et curieux. La *narration* doit être claire, élégante et plus ou moins ornée suivant le sujet. Au reste, le *récit* et la *narration* se rapprochent beaucoup. Toutefois, le premier se rapporte au fond même de l'événement, de la chose qui en fait l'objet; tandis que la *narration* se rapporte à celui qui fait le *récit,* et à la manière dont il le fait.

CONTESTABLE. adj. 2 g. Qui peut être contesté. *Cette maxime est fort c. Ce fait n'est pas c.*

CONTESTANT, ANTE. adj. Qui conteste en justice. *Les parties contestantes.* ‖ Substantiv. et au masc. *Les contestants.*

CONTESTATION. s. f. Débat entre deux ou plusieurs personnes qui ont des prétentions à une même chose, ou qui soutiennent des opinions contraires. *Cela devint le sujet d'une c. Être en c. sur quelque chose. Il aime la c. La journée se passa en vaines contestations. C. en justice. Cet article est l'objet d'une grande c., ne peut être l'objet d'aucune c. Cet acte donnera lieu à beaucoup de contestations.* — *Une terre qui est en c.,* Qui est l'objet d'une contestation. = Syn. Voy. Altercation.

CONTESTE. s. f. Contestation. *Ils sont en c. Sans c.* Vieux.

CONTESTER. v. a. (lat. *contestari*). Refuser de reconnaître le droit qu'une personne prétend avoir à quelque chose. *On lui contesta son nom, sa qualité d'héritier, d'enfant légitime. Vous pouvez très-bien lui c. la propriété de cette maison. Il me conteste cette maison. Sa créance est contestée. Il est impossible de lui c. ce droit.* — * Par extens., *C. l'autorité des lois.* ‖ Nier la justesse d'un principe, d'une maxime, etc., la vérité d'un fait, etc. *C. la justesse d'une proposition. C. un fait. C. le mérite de quelqu'un. C. l'authenticité d'un livre. Il est impossible de c. la vérité de ce qu'il dit.* ‖ Absol., Débattre, disputer. *Il se plaît à c. C'est un point sur lequel on contestera longtemps. Je ne veux pas c. avec vous.* = Contesté, ée. p. *Des droits contestés. Un fait c. C'est un point fort c.*

CONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait un récit. *On interrompit le c. au milieu de son récit.* — Partic., Celui, celle qui fait habituellement des récits. *C'est un c. agréable. Un c. ennuyeux.* ‖ Absol. et fam., Celui, celle qui débite des faussetés ou des choses frivoles. *Ne l'écoutez pas, c'est un c., c'est une conteuse.* — On dit de même, *Un c. de sornettes, de fagots, de fleurettes, etc.* ‖ * Adject., *La conteuse vieillesse,* Qui aime à faire des récits.

CONTEXTE. s. m. (latin. *contextus*). Le texte d'un acte envisagé comme formant un tout complet. *Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même c.* ‖ L'ensemble des clauses et dispositions d'un acte considérées relativement au sens qui en résulte. *Il résulte du c. de l'acte que...* On dit de même, *Il résulte du c. de cet article,* De la manière même dont cet article est rédigé.

CONTEXTURE. s. f. La manière dont les parties d'un corps sont liées entre elles. *La c. des os, du rein, du foie, du poumon.* ‖ Par ext., La liaison des différentes parties d'une composition littéraire. *La c. d'un poëme, d'une tragédie, d'un roman.*

Syn. — *Texture.* — Ces deux mots signifient « état de ce qui est tissu; » mais *contexture* annonce une complication plus grande, un entrelacement de fils qui se croisent dans tous les sens. En parlant des tissus organiques, *texture* se dit de ceux qui sont les plus simples, comme les nerfs, les muscles, etc., dont toutes les fibres sont parallèles; *contexture* se dit des os, des glandes, etc., dont les éléments constitutifs affectent des dispositions très-variables. Au figuré, on dit la *texture* d'une scène et la *contexture* d'une pièce dramatique. Pour être orateur, il ne suffit pas de se distinguer par l'habile *texture* des périodes, il faut encore se montrer habile dans la *contexture* du discours.

CONTIGU, UË. adj. (latin. *contiguus*). Qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre deux. *Maisons contiguës. Appartements contigus. La Normandie est contiguë à la Bretagne. Mon jardin est c. au vôtre.*

CONTIGUITÉ. s. f. [L'U et l'I font deux syllabes.] État de deux choses qui sont contiguës. *La c. de ces deux maisons, de ces deux provinces.*

CONTINENCE. s. f. (latin. *continentia*). Abstention volontaire des plaisirs charnels. *La c. est une vertu. Le don de la c. Vivre dans la c. Observer, garder la c., la plus exacte c. C. perpétuelle. Observer la c. dans le mariage.* = Syn. V. Chasteté.

CONTINENCE. s. f. Capacité, étendue. *La c. d'un vase, d'un champ.* Vx; on dit aujourd'hui *Contenance.*

CONTINENT, ENTE. adj. Qui vit dans la continence. *Il est très-c.* ‖ T. Méd. *Fièvre continente,* Voy. Fièvre.

CONTINENT. s. m. T. Géog. Grand espace de terre que la mer n'entoure pas de tous côtés. *La Morée est jointe au c. européen par un isthme. La Sicile est séparée du c. de l'Italie par le détroit de Messine.* — Se dit aussi Des deux plus vastes espaces de terre ferme que la mer entoure de tous côtés. *L'ancien c. comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le nouveau c. comprend les deux Amériques.* ‖ Absol., Le c. européen par rapport à l'Angleterre et à quelques autres îles. *Visiter le c. Voyager sur le c. Les peuples du c.*

Enc. — I. A la fin de la période tertiaire, notre globe présentait, à peu de chose près, le même aspect qu'il nous offre aujourd'hui relativement à la distribution de la terre et de l'eau. La prépondérance de la terre sur l'eau qu'on observe dans l'hémisphère boréal indique l'action, à une période géologique très-éloignée, d'une énorme accumulation de forces intérieures sous ces latitudes septentrionales. Les forces qui ont élevé les deux grands continents au-dessus de l'abîme, ont évidemment agi à angles droits l'une par rapport à l'autre, c.-à-d. presque parallèlement à l'équateur dans l'Ancien Cont., et suivant la direction du méridien dans le Nouveau. Toutefois, la structure des côtes opposées de l'Atlantique indique l'existence d'une certaine relation entre ces deux masses de terre. — Les montagnes, par leur forme tourmentée et leur dispersion, portent témoignage de l'existence ancienne de convulsions violentes analogues à nos tremblements de terre modernes; tandis que les plateaux élevés et cette succession de terrains par lesquels les continents s'abaissent de ces hauteurs jusqu'aux plaines, jusqu'à l'Océan et enfin au-dessous des eaux, montrent également que la terre doit avoir été en général soulevée par une pression lente et graduelle, analogue à celle qui agit encore aujourd'hui en élevant la côte de la Scandinavie et quelques autres parties de la terre au-dessus du niveau de l'Océan. La durée des périodes pendant lesquelles se sont effectuées ces grandioses opérations de la nature doit être incalculable, attendu que la partie de la surface du globe émergée au-dessus des eaux, présente une superficie d'environ 37,657,000 milles géographiques carrés, soit 12,916 millions d'hectares environ. — L'Océan couvre donc encore près des 3/4 de la surface du globe, car il occupe une superficie d'environ 110,865,000 milles, soit 38,027 millions d'hectares. Mais sa distribution est très-inégale, soit qu'on la considère dans les hémisphères boréal et austral, soit qu'on l'examine dans les hémisphères oriental et occidental. En faisant abstraction de la Terre de Victoria, dont nous ne connaissons pas l'étendue, on trouve que l'hémisphère boréal renferme 3 fois plus de terre que l'hémisphère austral. Dans ce dernier, la terre n'occupe qu'un 16ᵉ de l'espace compris entre le cercle antarctique et le 13ᵉ de latitude sud, tandis qu'entre les parallèles correspondants de l'hémisphère nord, les étendues respectives occupées par la terre et l'Océan sont à peu près égales. Lorsqu'on partage le globe en deux hémisphères par un méridien coupant l'île de Ténériffe, on observe, en outre, que la terre a une prépondérance considérable sur la mer dans l'hémisphère oriental, et que le contraire a lieu dans l'occidental. En conséquence de cette inégale répartition de la terre et des eaux à la surface du globe, la France se trouve presque au centre de la plus grande masse de terre, et la partie sud de la Nouvelle-Zélande, qui est à peu près notre antipode, se trouve au centre de la plus grande masse d'eau. En réalité, il n'y a que 1/27ᵉ de la terre qui corresponde également à de la terre dans l'hémisphère directement opposé, et, sous l'équateur, les 5/6ᵉˢ de la circonférence du globe sont occupés par les eaux. Néanmoins, il faut observer qu'il existe encore entre le cercle antarctique et le pôle austral, un espace inexploré deux fois plus grand que l'Europe, et que nous ne savons presque rien du bassin polaire boréal. Relativement à la terre seule, l'Ancien Cont. occupe une superficie d'environ 23,411,000 milles géographiques carrés (ou à peu près 8,030 millions d'hectares), tandis que l'Amérique n'a que 11,146,000 milles (3,823 millions d'hectares), et que l'Australie, avec toutes les îles de l'Océanie et de l'Archipel indien, en a au plus 3,100,000 (1,063 millions d'hectares). L'Afrique a plus de 3 fois et l'Asie plus de 4 fois la superficie de notre Europe. Enfin, l'étendue des continents est 23 fois plus grande que celle de toutes les îles prises ensemble. — Nous ne savons presque rien, avons-nous dit, des terres polaires; cependant la découverte récente d'une grande masse de terre volcanique près du pôle austral, est un fait important dans l'histoire de la géographie physique, quoique la sévérité du climat la rende incapable d'être habitée par des êtres animés, et même d'entretenir la vie végétale; mais elle semble former un contre-poids à la prépondérance de terre que présente l'hémisphère boréal.

II. La tendance de la terre à prendre la forme péninsulaire est un fait très-remarquable en lui-même; mais il l'est encore davantage par cette circonstance que presque toutes les péninsules sont dirigées vers le sud. Ce phénomène doit évidemment résulter de quelque cause inconnue qui a agi avec une énergie extraordinaire. Les immenses péninsules continentales de l'Afrique, de l'Amérique méridionale et du Groënland, les péninsules asiatiques de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Corée, du Kamtschatka, les péninsules américaines de la Floride, de la Californie et d'Alaska, aussi bien que les péninsules européennes de la Scandinavie, de l'Ibérie, de l'Italie et de la Grèce, sont toutes dirigées vers le sud. Parmi ces nombreuses péninsules, les unes sont arrondies, comme la Scandinavie et l'Espagne; d'autres ont la forme d'un coin, comme l'Amérique méridionale, l'Inde et le Groënland; plusieurs sont longues et étroites, comme Malacca, la Californie et Alaska. La plupart de ces péninsules présentent, à leur extrémité, une île ou un groupe d'îles: telles sont l'Amérique du Sud, le Groënland, Alaska, Kamtschatka, l'Inde, Malacca, la Corée, la Sicile, etc. L'extrémité sud de l'Australie est également formée par la Terre de Van Diémen. On a observé encore une autre particularité dans la structure des péninsules: c'est qu'elles se terminent en général d'une manière abrupte par des promontoires, c.-à-d. par des caps en forme de montagnes, qui sont souvent la dernière partie des chaînes continentales. Nous citerons comme exemples le cap Horn qui est le dernier chaînon des Andes; le cap Comorin, qui termine les Gattes; le cap de Bonne-Espérance avec la montagne de la Table; le cap Farewell qui forme l'extrémité du Groënland, etc.

Il existe une analogie frappante entre l'Amérique du Sud et l'Afrique, sous le rapport de leur figure et de la masse non interrompue qu'elles présentent, tandis que l'Amérique du Nord ressemble à l'Europe en ce que, comme celle-ci, elle est profondément coupée par des golfes, des baies et des mers intérieures. Quant à l'Australie, aux îles de la côte orientale de l'Asie, de l'Archipel indien et de l'Océanie, elles constituent évidemment les plateaux et les sommets des chaînes de montagnes du continent sous-marin qui unit l'Asie à la côte ouest de l'Amérique. Les deux grands continents se terminent au nord par une ligne en général très-brisée, et comme les terres de cette zone s'abaissent graduellement au-dessous de l'Océan Glacial, la côte est parsemée d'îles et de rochers innombrables toujours couverts de neige, qui ne sont autre chose que les sommets des plateaux et des montagnes de cette vaste région. Le 70ᵉ parallèle forme la latitude moyenne de ces rivages septentrionaux qui, des deux côtés du détroit de Behring, offrent la plus grande analogie sous le rapport de la forme, de la direction et des îles adjacentes.

III. La forme péninsulaire des continents augmente considérablement l'étendue de leurs côtes, ce qui est d'une haute importance pour la civilisation et le commerce. Toutes les côtes de l'Europe sont profondément découpées par l'Océan Atlantique, qui y a formé des mers intérieures considérables, de telle sorte que cette partie du monde, relativement à sa surface, est celle qui possède la plus grande étendue de côtes. En effet, on l'évalue à environ 31,500 kilomètres, à partir du détroit de Waigatz, dans l'Océan Glacial, jusqu'à celui de Caffa à l'entrée de la mer d'Azof. — La côte de l'Asie a été fort travaillée par les courants, et, sans doute aussi, par l'action de l'Océan sous l'influence de la rotation de notre globe d'occident en orient. A l'est et au sud particulièrement, elle nous offre des mers, des golfes et des baies extrêmement vastes, et ses bords orientaux sont escarpés et semés de chaînes d'îles qui y rendent la navigation dangereuse. L'étendue des côtes maritimes de l'Asie est estimée à environ 61,000 kilom. — La côte d'Afrique n'a guère plus de 29,000 kilomèt.; car, à l'exception du golfe de Guinée dans l'Atlantique, et du golfe des Syrtes, dans la Méditerranée, elle ne présente aucune découpure. — Les côtes de l'Amérique du Nord ont vraisemblablement été considérablement modifiées par le courant équatorial et le *Gulf-stream.* Il y a tout lieu de croire que ce sont ces courants, combinés avec l'action volcanique, qui ont creusé le golfe du Mexique et séparé du cont. les Antilles et les îles Bahama. La côte occidentale est moins brisée; mais celle qui est baignée par l'Océan Glacial présente un véritable labyrinthe de golfes, de baies et d'îles. Les côtes soit orientales, soit occidentales, de l'Amérique Méridionale, sont très-entières, excepté dans la partie méridionale du Chili et vers le cap Horn; car la violence effrayante des vagues et des courants dans ces hautes latitudes a rongé les terres autour des montagnes et a produit une multitude de détroits et de canaux qui pénètrent fort avant dans les terres. Le contin. tout entier de l'Amérique possède une étendue de côtes évaluée à 57,000 kilom. environ. Ainsi donc, si l'on compare la superficie respective de chacune de ces grandes parties du monde avec l'étendue linéaire de leurs côtes, on trouve que 1 kilom. de côtes répond à 160 kil. de superficie pour l'Europe, à 359 pour l'Amérique, à 369 pour l'Asie, et à 531 pour l'Afrique.

IV. Les continents ont été élevés par un puissant effort des forces agissant à l'intérieur du globe sous de vastes espaces, et la croûte stratifiée de la terre tantôt est demeurée de niveau, tantôt s'est ondulée, tantôt s'est creusée en cavités, suivant l'intensité de ces forces. Une portion plus mince de la surface du globe, cédant à la pression de ces mêmes forces, a formé de profondes fissures qui ont livré passage aux massifs qui constituent les divers systèmes de montagnes. Les violentes secousses qui ont soulevé ces dernières se manifestent de la manière la plus évidente dans la disposition de leurs couches. Les centres où ce soulèvement s'est produit avec le maximum d'énergie, sont caractérisés par la présence de roches plutoniques (on *nomme ainsi le granit et les autres roches dont l'origine est* ignée) qui forment généralement l'axe ou le noyau des montagnes, et sur les flancs desquelles sont superposées les roches stratifiées, lesquelles présentent toutes les inclinaisons possibles relativement à l'horizon, s'enfoncent à des profondeurs variables, ou s'étendent plus ou moins loin dans les plaines. Quelque énormes que nous paraissent les chaînes de montagnes et les plateaux, elles ne constituent qu'une masse peu considérable comparativement à celle que représentent les parties planes des continents. Néanmoins c'est de ces chaînes et de ces plateaux que dépendent l'étendue et la figure de ces derniers.

Au reste, les continents et les chaînes de montagnes ont été, en beaucoup de lieux, modifiés par des changements géologiques postérieurs, tels que les fentes et les cavités formées par simple érosion, ainsi que le démontre la correspondance des couches. Les falaises calcaires qui bordent les rivages opposés de la Manche, prouvent que la Grande-Bretagne faisait jadis partie du Cont. européen ; la formation géologique des Orcades et de l'Irlande est la même que celle des Highlands d'Écosse ; elle est également identique des deux côtés du détroit de Gibraltar ; celle de la Turquie d'Europe se continue dans l'Asie Mineure, et celle de la Crimée dans le Caucase ; les deux rivages *du détroit de Bab-el-Mandeb appartiennent à la même* région volcanique ; enfin les couches géologiques observées des deux côtés du détroit de Behring sont identiques et appartiennent à la même époque. Au reste, ceci est le cas général pour toutes les îles voisines des côtes continentales.

La forme du grand Cont. a été déterminée par une immense zone de montagnes et de plateaux situés entre le 30e et le 40e ou 45e parallèles de latitude nord, et qui s'étend, dans la direction de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, depuis les côtes de la Barbarie et du Portugal sur l'Océan Atlantique, jusqu'à l'extrémité la plus reculée de l'Asie, c.-à-d. jusqu'au détroit de Behring, *dans l'Océan Pacifique. Au nord de cette chaîne se trouve* une vaste plaine qui s'étend presque depuis les Pyrénées jusqu'à l'extrémité de l'Asie La plus grande partie de cette plaine immense ne présente que de légères ondulations, et, en faisant abstraction des deux systèmes de montagnes Britannique et Scandinave, n'offre d'autre interruption que celle de la chaîne de l'Oural, qui d'ailleurs est fort peu élevée. Les basses terres au sud de cette zone montagneuse sont singulièrement découpées par l'Océan, et présentent l'aspect le plus varié. La plus grande partie de celles qui sont situées entre la mer de la Chine et l'Indus est d'une fertilité merveilleuse, tandis que celle qui *s'étend de l'Indus au pied de l'Atlas*, est, à *quelques exceptions* près, l'une des régions les plus arides que présente la surface du globe. En outre, la continuité de ces basses terres est interrompue par un certain nombre de chaînes très-étendues et fort élevées. L'Atlas et les montagnes de la péninsule Ibérique constituent l'extrémité occidentale de la grande zone montagneuse qui traverse l'Ancien Continent dans presque toute son étendue : l'identité de leur structure montre qu'elles ont été jadis unies, et leur parallélisme qu'elles sont le résultat du même soulèvement. Aujourd'hui, cependant, elles sont séparées par une grande fissure qui constitue le détroit de Gibraltar. D'après les sondages du capitaine Smith, la profondeur du détroit varie de 292 à 914 mètres dans sa partie la plus étroite ; mais elle atteint 1,755 mètres entre Gibraltar et Ceuta.

V. Ainsi que nous l'avons déjà vu, l'Europe forme la moindre partie de l'Ancien Cont. ; mais, grâce à sa constitution climatologique, à sa configuration géographique et à la disposition de ses bassins hydrographiques, elle est incontestablement beaucoup mieux partagée qu'aucune autre grande région du globe pour progresser rapidement dans les voies de l'industrie et de la civilisation. La plus grande longueur de l'Europe se prend du cap Saint-Vincent, en Portugal, jusqu'à la chaîne de l'Oural, dans le gouvernement de Perm, un peu à l'ouest d'Iékatérinbourg, en Russie : elle est de 2,926 milles géogr. ou d'environ 5,419 kilom. Sa plus grande largeur absolue se trouve entre le cap Noskünn, dans le Finmark, et le cap Matapan, en Morée ; elle monte à 2,100 milles ou 3,890 kilomèt. Quant à sa superficie, elle est évaluée à 2,720,000 milles carrés, ou 933 millions d'hectares. — La plus grande longueur de l'Asie, prise du cap Oriental, sur le détroit de Behring, jusqu'au cap Ras-Bad, près de Djeddah, en Arabie, est de 5,820 milles ou 10,778 kilom., et sa plus grande largeur est de 3,780 milles ou 7,000 kilomèt. : celle-ci se compte depuis l'Oural, à 64° de latitude nord, jusqu'à l'embouchure du May-Kaoung ou Camboge. En ne tenant pas compte des bras de mer qu'il faudrait traverser, on trouverait même 4,590 milles ou 5,800 kilom. pour sa plus grande largeur, à partir du cap Sacré ou Swerovostotchnoï, en Sibérie, et le cap Tamdjong-Bourou, extrémité de la péninsule de Malacca. Enfin, nous estimons sa surface totale à 12,191,000 milles carrés, ou 4,181 millions d'hectares environ. — La plus grande longueur de l'Afrique se prend du cap Bugaroni, dans l'Algérie, jusqu'au cap des Aiguilles, au sud-est du cap de Bonne-Espérance ; elle est de 4,380 milles (8,112 kilom.). On compte en général sa largeur du cap Vert jusqu'au cap Calmez sur la mer Rouge, ce qui donne 3,170 milles (5,871 kilom.) ; mais la plus grande largeur absolue du Cont. africain est entre le cap Vert et le cap d'Orfui, car, dans cette direction, elle s'élève à 4,034 milles (7,471 kilom.). Sa superficie est évaluée à environ 8,500 milles carrés, ou à près de 2,916 millions d'hectares.

Tout le monde sait que le Nouveau Cont. est formé par deux grandes péninsules qu'unit un isthme long et étroit : aussi le divise-t-on en Amérique du Nord, Amérique du Sud et Amérique Centrale. Quoique la direction générale de cette partie du monde soit du nord au sud, il est à remarquer que l'Amérique méridionale se trouve presque tout entière située à l'est de l'Amérique septentrionale. La forme de ce Cont. est essentiellement déterminée par la puissante chaîne des Andes qui le traverse depuis le cap Horn jusqu'aux bords de l'Océan Arctique. Dans sa longue course, cette immense chaîne change de caractère, et ces changements correspondent à peu près aux trois divisions du Cont. américain. Ainsi, les Andes de l'Amérique du Sud diffèrent matériellement de celles de l'Amérique Centrale et du Mexique, et toutes deux diffèrent également des montagnes Rocheuses, appelées aussi monts Chippeways, qui forment le prolongement septentrional de cette grande cordillère. — Quant aux dimensions exactes du Cont. américain, il est indispensable, pour les apprécier, de considérer isolément chacune de ses grandes divisions. La plus grande longueur de l'Amérique du Sud, en comptant de la pointe Gallinas, voisine du cap Vela, dans la Nouvelle-Grenade jusqu'au cap Horn (car la Terre de Feu ne saurait être séparée du Cont.) est de 4,170 milles géogr., soit 7,722 kilom. ; et sa plus grande largeur, prise entre le cap Blanc, au Pérou, et le cap Saint-Augustin, au Brésil, est de 2,750 milles, ou 5,093 kilom. Sa superficie totale est généralement estimée à plus de 5 millions de milles carrés (1,715 millions d'hectares). — La plus grande longueur de l'Amérique du Nord, prise seulement dans sa partie continentale, c.-à-d. depuis le cap Lisburn, sur l'Océan Glacial arctique, jusqu'au golfe de Tehuantepec, est d'environ 4,060 milles, ou 7,519 kilom. Sa plus grande largeur absolue, prise du cap Romanzof, dans la mer de Behring, à la côte de la Nouvelle-Écosse, sur l'Atlantique, dépasse 3,500 milles, ou 6,500 kilom. Quant à sa superficie, on la porte à environ 6 millions de milles carrés, ou 2,058 millions d'hectares. — L'Amérique Centrale consiste en une bande tortueuse, dont la direction générale est du nord-ouest au sud-est. Mesurée entre le rétrécissement de Tehuantepec et celui de Darien, elle a une longueur d'environ 1,200 milles (2,222 kilom.) ; mais sa largeur varie de 25 à plus de 400 milles ou de 48 à 800 kil. Sa superficie est évaluée à environ 140,000 milles carrés, ou à 48 millions d'hectares. Mais il est vraisemblable que cette partie de l'Amérique n'a pas toujours été réduite à une aussi faible étendue. L'identité des restes fossiles de quadrupèdes éteints, donne lieu de croire que l'Archipel des Indes Occidentales a fait jadis partie du Cont. Ainsi, l'isthme si tortueux et si tourmenté qui forme l'Amérique Centrale, et la *chaîne sinueuse d'îles qui court de Cumana* à la péninsule de la Floride, ne seraient que les débris dispersés d'un Cont. non interrompu. L'énergie encore si puissante des feux souterrains de l'Amérique Centrale, la nature volcanique de plusieurs des îles de l'Archipel dont quelques-unes ont encore des volcans non complétement éteints, et enfin les terribles tremblements de terre auxquels toute cette région est sujette, donnent une extrême probabilité à l'opinion des géologues qui pensent que la mer des Antilles et le golfe du Mexique sont le résultat d'un immense affaissement de la croûte terrestre dont l'action a pu être encore augmentée par l'érosion des courants, soit constants, *soit temporaires, qui existent dans ces mers.* L'affaissement de cette vaste masse de terre doit avoir été considérable, attendu que l'Océan offre une très-grande profondeur entre les îles. Il doit avoir eu lieu après la destruction des grandes races de mammifères, et par conséquent à une époque géologique très-récente. Le soulèvement du plateau du Mexique est vraisemblablement contemporain de cet affaissement.

On considère généralement comme un cont. particulier l'Australie ou Nouvelle-Hollande, qui est située comme une île au milieu de l'Océan Pacifique oriental. Cette vaste terre a 2,400 milles (4,445 kilom.) de l'est à l'ouest, et 1,700 (3,148 kil.) du *nord au sud ; enfin, sa superficie peut être évaluée* à 2,400,000 milles carrés ou 823 millions d'hectares. Mais évidemment on y doit rapporter encore la Nouvelle-Guinée au nord, et la terre de Van-Diémen au sud. Ces deux îles, d'ailleurs très-peu distantes du Cont. australien, sont traversées par la même chaîne de montagnes, et présentent une complète similitude de structure avec celui-ci. Il est donc très-probable qu'elles en ont été séparées à une époque fort récente, géologiquement parlant. Le célèbre géologue Léopold de Buch pense même que l'immense circuit qui commence à la Nouvelle-Zélande et passe par l'île Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, les îles *Salomon, la Nouvelle-Bretagne, le Nouveau-Hanovre, la Nou*velle-Irlande, la Louisiade et la Nouvelle-Guinée, formait jadis la limite orientale et septentrionale du Cont. australien.

VI. La hauteur moyenne des continents au-dessus du niveau de la mer est la moyenne entre l'élévation de toutes les terres hautes et basses prises ensemble. Alex. de Humboldt, qui a effectué ce calcul, a trouvé que les plateaux avec leurs terrasses, exercent sur le résultat total une influence beaucoup plus grande que les chaînes de montagnes. En effet, si l'on suppose la masse des Pyrénées réduite en poudre et étendue également sur toute la surface de l'Europe, l'exhaussement produit serait seulement de 1 mètre 82 centim. Les Alpes qui occupent une superficie quatre fois plus grande que celle des Pyrénées, ne produiraient qu'un exhaussement de 6 mèt. 70 c. Le plateau de l'Espagne, au contraire, quoique sa hauteur moyenne ne dépasse pas 585 mèt., élèverait de 23 mètres le sol de l'Europe. Ainsi, le seul plateau de la péninsule Ibérique produirait un effet près de 4 fois plus grand que le système des Alpes tout entier. — Une grande étendue de terres basses fait nécessairement une compensation pour les terres élevées, ou au moins diminue l'effet de celles-ci. L'élévation moyenne de la France, en y comprenant les Pyrénées, le Jura, les Vosges, et les autres montagnes de l'intérieur, est de 265 mèt., tandis que l'altitude moyenne du Cont. européen pris en totalité, est seulement de 204 mètres, parce que la vaste plaine européenne, qui est neuf fois grande comme la France, n'a qu'une élévation moyenne de 116 mètres au-dessus de l'Océan. Par conséquent, l'altitude moyenne de la France est de 61 mèt. supérieure à celle du Cont. européen tout entier. — L'immense plateau de l'Asie orientale, avec ses chaînes de montagnes colossales, élève beaucoup moins la moyenne altitude de ce cont. qu'on ne le croirait au premier abord. Ceci tient à la vaste dépression qui entoure la mer Caspienne, et plus encore à la prodigieuse étendue de la plaine Sibérienne qui est d'un tiers plus grande que l'Europe. Les intumescences que présentent ces vastes plaines sont insignifiantes relativement à leur superficie. En effet, Tobolsk est seulement à 35 mèt. au-dessus du niveau de l'Océan, et même le territoire où coule l'Angara supérieure, quoique plus rapproché de l'Océan Indien que de l'Océan Arctique, n'a qu'une altitude de 353 mèt., c.-à-d. inférieure même à celle de Moscou. Enfin, l'élévation du tiers de l'Asie atteint à peine 78 mètres. L'effet du grand Gobi, ou de cette partie du plateau qui est situé entre le lac Baïkal et la muraille de la Chine, est diminué par une vaste dépression de 780 mèt. qui est le fond d'une ancienne mer depuis longtemps desséchée, de sorte que la hauteur moyenne de ce grand désert n'excède pas 1,286 mètres. En conséquence, quoiqu'il soit deux fois aussi grand que l'Allemagne, il n'exhausse que de 39 mèt. le niveau général du Cont. asiatique. Quant au plateau du Thibet, dont l'altitude moyenne est de 3,536 mètres, il n'exhausse le sol asiatique que de 109 mèt., même en y comprenant les chaînes de l'Himalaya et du Kuen-lun qui l'entourent. Somme toute, la hauteur moyenne de l'Asie entière au-dessus de la mer est de 350 mèt. et demi. — Nonobstant sa hauteur et sa longueur, la chaîne des Andes élève fort peu le niveau moyen du sol de l'Amérique du Sud ; ce qui dépend de l'immensité des plaines qui se déploient à l'est de la grande Cordillère. Si toute cette masse de montagnes était pulvérisée et répandue également sur cette immense région, l'exhaussement du sol serait seulement de 158 mètres. Cependant, en ajoutant aux Andes les systèmes de montagnes secondaires et le plateau du Brésil, on obtient 344 mèt. et demi pour l'altitude moyenne de l'Amérique méridionale. Enfin, l'Amérique du Nord dont les chaînes de montagnes sont fort inférieures à celles de la précédente, doit surtout l'augmentation de son altitude moyenne au vaste plateau du Mexique, de sorte qu'elle a 229 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

En résumé, l'altitude moyenne du Nouveau Cont. considéré dans sa totalité est de 284 mèt., et celle des masses continentales de l'Europe et de l'Asie est de 308 mètres. On remarque, en outre, que les zones septentrionales des deux continents sont celles qui sont les moins élevées, puisque les hauteurs moyennes de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont respectivement 204 et 229 mètres au-dessus de l'Océan. Il paraît, d'après cela, que *la force interne qui, dans les diverses périodes géologiques*, a donné à notre globe ses reliefs si variés, s'est manifestée sous l'Asie avec une énergie plus forte que partout ailleurs ; elle a agi un peu moins violemment sous l'Amérique du Sud, beaucoup moins sous l'Amérique du Nord ; enfin, c'est sous l'Europe que son intensité a été la moins considérable.

Nous connaissons si peu de chose du lit de l'Océan, que nous ne pouvons rien affirmer, soit au sujet de ses hauteurs et de ses dépressions, soit au sujet du rapport qui existe vraisemblablement entre la moyenne profondeur des eaux et l'élévation moyenne de la terre. La plus grande profondeur de l'Océan que *l'on ait pu mesurer au moyen de sondages a été trouvée récemment* dans la partie nord du bassin de l'Atlantique : elle était de 9,600 mètres. Laplace, en se fondant sur la faible influence que la totalité des mers exerce sur la force de la gravitation, a calculé que la profondeur moyenne de l'Océan devait être de 7,000 à 7,500 mètres. Or, comme la hauteur moyenne des continents est d'un peu plus de 300 mètres, et que leur étendue est à peu près le quart de celle de l'Océan, on comprend qu'ils pourraient être facilement submergés ; mais la densité de l'eau n'étant que le 5e de celle de la terre, et la terre elle-même allant en augmentant de densité vers son centre, Laplace a prouvé *qu'aucune cause physique ne pouvait déranger l'équilibre* général de l'Océan. Par conséquent, une inondation universelle résultant de la simple instabilité des mers est impossible. — V. MER, ILE, MONTAGNE, etc.

CONTINENTAL, ALE. adj. Qui appartient au continent européen. *Les puissances continentales.* || *Système c.*, V. COMMERCE.

CONTINGENCE. s. f. T. Didactique. La possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas ; se dit par oppos. à *Nécessité.* — Se dit De la tournure que peuvent prendre les affaires, et ne s'emploie guère que dans ces loc. peu usitées : *Selon la c. des affaires, selon la c. des cas,* Selon que les affaires tourneront, selon ce qui arrivera. || T. Géom. *Angle de c.*, L'angle que font deux lignes, l'une droite et l'autre courbe, qui se touchent en un point.

CONTINGENT, ENTE. adj. (latin. *contingere*, arriver). Qui peut arriver ou n'arriver pas. *C'est une chose contingente, sur laquelle il ne faut pas compter. Futur c.*, Ce qui peut arriver ou n'arriver pas. *Propositions contingentes,* Celles qui énoncent une chose qui peut être ou n'être pas. — *Portion contingente,* La part qui peut revenir à quelqu'un dans un partage ; ou La part des frais communs d'une société pour laquelle chacun doit contribuer à proportion de l'intérêt qu'il y a. || Substant., La part que chacun doit recevoir, ou La part que chacun doit fournir. *Il a reçu son c. dans la succession de son père. Nous devons payer chacun tant pour notre c. Fournir son c. en hommes et en argent.* — * *Le c. de* 18..., Le nombre de jeunes soldats que la France a fourni ou doit fournir en 18...

CONTINU, UE. adj. (lat. *continuus*). Dont les parties ne sont pas séparées les unes des autres et s'entretiennent. *Etendue continue. Parties continues. Ma-*

chine à papier c. ‖ Qui n'est pas interrompu dans sa durée. *Dix jours continus de beau temps, de pluie, de froid. Travail c. Étude continue. Éprouver des souffrances continues. Fievre continue. Vingt ans de guerre continue. Bruit c. Mouvement c. Jet c.* — Fig., *Élégance, pureté continue du style,* Style constamment élégant et pur. ‖ T. Archit. *Piédestal c.*, V. Piedestal. ‖ T. Mus. *Basse continue*, V. Basse. ‖ T. Math. *Quantité, fraction, proportion continue*, V. Quantité, etc. = S'emploie quelquefois subst., dans le langage didactique. *Les parties du c. Le c. est divisible à l'infini.*

Syn. — *Continuel.* — *Continu* se dit de l'étendue et de la durée ; *continuel* ne se dit que de cette dernière. Dans les deux cas, une chose *continue* ne souffre aucune division ; une chose *continuelle* présente des interruptions. Une pluie *continue* ne cesse point, une pluie *continuelle* revient depuis longtemps. Le cliquet d'un moulin ne fait pas un bruit *continu*, mais simplement un bruit *continuel*, car ce *bruit* se compose de chocs successifs. En un mot, ce qui est *continu* dure sans interruption, et ce qui est *continuel* ne dure que parce qu'il revient toujours.

CONTINUATEUR. s. m. Celui qui continue. Ne se dit que D'un auteur qui continue l'ouvrage d'un autre. *Lacépède a été le c. de Buffon.*

CONTINUATION. s. f. L'action par laquelle on continue une chose, par laquelle une chose se continue; et La durée de la chose continuée. *Se charger de la c. d'un ouvrage. Il a rencontré les plus grandes difficultés dans la c. de cette histoire. Il a contribué plus que tout autre à la c. des troubles. La c. de la guerre. C'est la c. du mauvais temps qui m'a empêché d'aller vous voir.* ‖ La chose qui est ajoutée à une autre pour la continuer, pour la prolonger. *La c. des Annales de Baronius. La c. d'un mur, d'une allée, etc.*

Syn. — *Continuité.* — *Continuation* est pour la durée, et *continuité* pour l'étendue. On dit la *continuation* d'un travail et d'une action, la *continuité* d'un espace et d'une grandeur; la *continuation* d'une même conduite, et la *continuité* d'un édifice. = *Suite.* — *Continuation* et *suite* marquent la liaison d'une chose avec ce qui la précède. *Continuation* se dit d'une chose non achevée, et *suite* se dit d'une addition à ce qui est fini. On dit la *continuation* d'une vente, et la *suite* d'un procès, pourvu cependant que, dans ce dernier cas, il ne soit pas intervenu un jugement définitif et sans appel.

CONTINUE (a la). loc. adv. A la longue, à la fin. *On peut être patient, mais à la c. on se lasse.* Vx et famil.

CONTINUEL, ELLE. adj. Qui dure sans interruption. *Travail c. Attention continuelle. Soins continuels. Inquietudes continuelles. Chaleur, pluie continuelle. Changement c. Faire de continuels efforts. Une suite continuelle de malheurs.* = Syn. Voy. Continu.

CONTINUELLEMENT. adv. Sans cesse, sans relâche, toujours. *Il travaille c. Il joue c. Il est c. à méditer. Ils se disputent continuellement.*

CONTINUER. v. a. Poursuivre ce que l'on a commencé ; Donner une suite à ce qui est commencé. *C. sa lecture, son discours, son récit. C. son voyage, sa route, ses démarches. C. ses études. C. un travail, un livre, un poëme.* ‖ S'emploie absol., par ellipse du mot Discours, Récit. *La mémoire lui a manqué au milieu de son discours, et il ne put c. Si vous voulez connaître la fin de mon histoire, laissez-moi donc c. Continuez, je vous prie. Si vous continuez sur ce ton, on saura vous faire taire. Messieurs, continua l'orateur. Sans doute, continuai-je.* ‖ Prolonger. *C. une ligne, une allée, une muraille.* ‖ Maintenir, conserver à quelqu'un la possession de quelque chose. *C. un bail. On lui a continué sa pension. C. ses bienfaits, ses bontés à quelqu'un. On lui continua ses priviléges.* ‖ Maintenir quelqu'un dans un emploi. *On le continua prévôt des marchands. C. un préfet. On le continua dans son gouvernement.* = Continuer. v. n. Durer, ne pas cesser. *La pluie, le vent, le mauvais temps, le beau temps continue. Il faut espérer que la guerre ne continuera pas. Si le mal continue, on appellera un médecin.* ‖ S'étendre, se prolonger. *Cette chaîne de montagnes continue jusqu'à tel endroit.* = se Continuer. v. pr. * Être continué. *Cette publication se continuera.* ‖ Se prolonger. *Ces montagnes se continuent depuis tel endroit jusqu'à la mer.* = Continué, ée. part.

Obs. gram. *Continuer de, Continuer à.* — *C. de* marque seulement la continuité de l'action ou du mouvement commence, la non-interruption. *Si vous placez un corps rond sur un plan incliné, il continuera de rouler jusqu'au bas. On continua de lui payer sa pension jusqu'à sa mort. Malgré le bruit qui se faisait autour d'elle, elle continuait de lui... Je continuai de marcher jusqu'à l'endroit indiqué. Je continuerai de vous avertir de tout ce qui se passera.* — *C. à* marque une succession, une répétition d'actes de même nature, et, par extension, il exprime la persévérance dans une habitude. *Il continuait à le frapper, à lui dire des injures. Si vous continuez à lire à la lumière, vous perdrez la vue. Continuez à bien faire, et vous vous en trouverez bien. Ne continuez pas à boire, à mentir*, etc.

Syn. — *Persévérer, Persister.* — *Continuer*, c'est simplement faire comme on a fait jusque-là ; *persévérer*, c'est *continuer* sans vouloir changer ; *persister*, c'est *persévérer* avec constance ou opiniâtreté. On *continue* par habitude ; on *persévère* par réflexion ; on *persiste* par attachement. = *Poursuivre.* — *Continuer* marque la suite du premier travail ; *poursuivre* marque également la suite, mais il montre une volonté déterminée et persistante d'arriver à la fin. On *continue* son voyage, après avoir séjourné dans une ville ; on le *poursuit*, nonobstant les dangers de la route, les difficultés du chemin et les incommodités de la saison.

CONTINUITÉ. s. f. [U et I font 2 syllabes.] Liaison non interrompue des parties d'un tout. *La c. des parties.* — *Solution de c.*, Division de parties auparavant continues. *Le coup qu'il a reçu n'est qu'une simple contusion, il n'y a point de solution de c.* ‖ Par anal., Durée continue. *La c. de ce bruit est intolérable. La c. des maux finit par accabler.* ‖ T. Philos. *Loi de c.*, La loi suivant laquelle aucun changement ne s'exécute dans la nature que par degrés insensibles. = Synon. Voy. Continuation.

CONTINÛMENT. adv. Sans interruption. *Il faut y travailler continûment.*

* **CONTO.** s. m. Voy. Monnaie.

CONTONDANT, ANTE. adj. (latin. *contundere*, broyer). T. Chirur. On appelle *Corps* ou *instruments contondants*, Tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants, qui meurtrissent et déchirent les parties sans les piquer ni les couper. V. Contusion.

CONTORNIATE. adj. et s. f. (ital. *contorno*, contour). T. Numismat.

Enc. — On appelle *Médailles contorniates*, ou simplement *contorniates*, de grandes pièces de bronze qui présentent près de leur bord un cercle creux (en italien *contorno*), d'où leur est venu leur nom. La face ou l'*avers* de ces pièces représente toujours les traits d'un empereur ou d'un personnage célèbre, tandis que leur revers offre des scènes, tantôt mythologiques, tantôt et le plus souvent relatives aux jeux du cirque. On remarque, en outre, dans le champ, des monogrammes formés des lettres E, P, ou R renversé, et diverses petites figures (un arc avec son carquois, un astre, une victoire, etc.), qui semblent avoir été ajoutées après coup. La cont. ci-contre porte la tête d'Alexandre le Grand coiffée de la dépouille d'un lion, et entourée de la légende Alexander; dans le champ, on remarque un monogram. formé d'un E et d'un P; et le revers représente Ulysse aux prises avec le monstre Scylla. — Les contorniates sont assez rares. Elles semblent avoir été frappées à Constantinople, depuis le règne de Constantin Ier jusqu'à celui de Valentinien III, mais on ne sait absolument rien de précis sur leur destination. Toutefois on croit communément qu'elles avaient quelque rapport avec les jeux du cirque, et qu'on les donnait à certains spectateurs qui avaient droit à des places réservées.

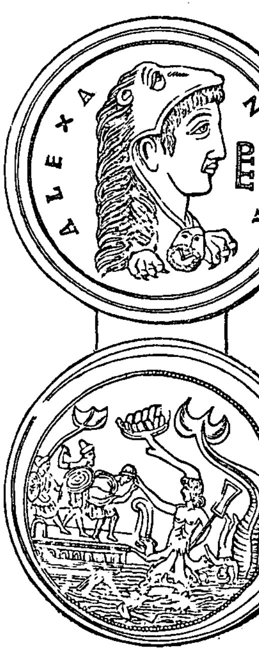

CONTORSION. s. f. (latin. *contorsio*). Attitude forcée des membres, déformation des traits du visage, par suite d'un mal intérieur. *La colique cause d'horribles, de cruelles contorsions. Cet épileptique faisait des contorsions épouvantables. La c. des bras, des muscles du visage, etc.* ‖ Par ext., se dit des Grimaces ou gestes exagérés que font involontairement certaines personnes. *L'orateur se démenait et faisait des contorsions continuelles. Ce pianiste croit par ses contorsions donner plus d'expression à son jeu. Elle serait jolie sans ses contorsions ridicules.* ‖ T. Beaux-Arts. Attitude outrée.

CONTOUR. s. m. Ligne ou surface qui termine extérieurement un corps ou les parties d'un corps. — Ne se dit guère qu'en parlant Des objets dont les formes sont arrondies. *Tracer le c. d'une figure. Le c. d'une colonne, d'un dôme. Les contours d'un beau corps. Des contours purs, hardis, moelleux, élégants. Des contours bien accusés, dessinés avec art.* — *Les contours d'une draperie*, Les tours qu'elle fait aux endroits où elle est relevée. ‖ Se dit aussi D'une enceinte quelconque. *Le c. d'une ville, d'une forêt, d'une contrée.*

CONTOURNER. v. a. Dans les Arts du dessin, Donner à un objet les contours qu'il doit avoir. *C. des volutes. Il aurait fallu c. ce bras autrement.* ‖ Déformer, dévier. *Cette position finit à la longue par c. les jambes. La chaleur a contourné ce morceau de bois.* ‖ T. Anat. Se dit quelquefois D'une chose qui fait le tour d'une autre. = se Contourner. Se dévier. *Sa taille se contourne. Ses jambes s'étaient contournées. Cet arbre se contourne.* = Contourné, ée. part. *Le fût de cette colonne est c. en forme de vis. Taille contournée. Jambe contournées. Ce tronc d'arbre est tout contourné.*

CONTRACTANT, ANTE. adj. Celui, celle qui contracte. Ne se dit que dans cette loc., *Les parties contractantes.* ‖ Subst. et au masc. pl. *Les contractants. L'un des contractants.*

CONTRACTE. adj. 2 g. T. Gram. grecque. Se dit Des déclinaisons et des verbes où il y a contraction. *Déclinaison c. Verbes contractes.*

CONTRACTER. v. a. (lat. *contrahere*). Faire une convention. Se dit surtout De certaines conventions d'une nature spéciale. *C. mariage, un mariage. C. alliance. C. un engagement, une obligation. C. des dettes*, Faire des dettes. — Figur., *C. des obligations envers quelqu'un*, En accepter des services qui engagent à la reconnaissance. ‖ Absol., Faire un contrat, passer un contrat, s'obliger. *C. avec quelqu'un par-devant notaire. Le mineur est incapable de c.* ‖ Se dit Des liaisons qui se forment entre deux personnes par une continuelle fréquentation. *C. amitié. C. familiarité avec quelqu'un. C. des liaisons.* — Se dit aussi Des habitudes qui s'acquièrent par la répétition fréquente des mêmes actes. *C. de bonnes, de mauvaises habitudes. C. un vice, un défaut.* ‖ Prendre, acquérir; se dit De l'état, des qualités accidentelles de certaines choses. *Ces deux corps ont contracté une telle adhérence qu'on ne peut les séparer. Ce vin a contracté un goût désagréable.* — Se dit encore Des maladies que détermine la répétition de certains actes, l'influence des milieux, un principe contagieux, etc. *Les gens de cette profession sont sujets à c. telle maladie. C'est une maladie qu'il a contractée à l'armée.* ‖ Resserrer, diminuer le volume d'un corps par le rapprochement de ses parties. *Le froid contracte les corps.* — Se dit aussi Du raccourcissement des muscles. *La fureur contractait les muscles de son visage, contractait ses traits.* ‖ T. Gram. Réunir deux voyelles ou deux syllabes pour n'en former qu'une seule. *Dans notre langue, on contracte* A le *en* Au, De le *en* Du. = se Contracter. v. pron. *Le mariage est un engagement solennel qui doit se c. publiquement.* — *C'est un défaut qui se contracte aisément.* — *Les corps se contractent par l'action du froid.* — *Les muscles, en se contractant, impriment le mouvement aux diverses parties du corps.* — *Dans les verbes grecs en εω, εε, se contracte en ει.* — Contracté, ée. part. *Il avait les traits contractés par la fureur.*

CONTRACTILE. adj. 2 g. T. Physiol. Qui est doué de contractilité. *Les tissus contractiles.*

* **CONTRACTILITÉ.** s. f. Physiol. V. Irritabilité.

CONTRACTION. s. f. T. Phys. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, d'où résultent la diminution de son volume et l'accroissement de sa densité. *Force de c.* ‖ T. Physiol. Raccourcissement. Se dit surtout en parlant Des tissus musculaires. *C. volontaire. C. involontaire. On apercevait les contractions de l'intestin. La systole du cœur consiste dans la c. de cet organe.*

Enc. — En T. de Grammaire, la réduction ou la réunion de deux voyelles, de deux syllabes en une seule, a reçu le nom de *Contraction.* Toutefois on distingue deux sortes de contractions, la *Crase* (du grec κρᾶσις, mélange) et la *Synérèse* (du grec συναίρεσις, réduction). Dans la première, il y a suppression de l'une des voyelles ou des syllabes. Tels sont, en latin, le mot *mi* pour *mihi*, et en grec ἀληθῆ pour ἀλήθεια. C'est également par crase, que nous prononçons et que nous écrivons quelquefois *Oût* au lieu de *Août*. Dans la *Synérèse*, au contraire, il n'y a aucune suppression, aucun changement dans l'écriture. Ainsi, c'est par synérèse que les poëtes latins font quelquefois de deux syllabes les mots trisyllabiques *Orpheus*, *deerant*, etc. La *Diérèse* (du grec διαιρεσις, division) est l'opposé de la synérèse : d'une diphthongue, elle fait deux syllabes, comme lorsque les Latins écriveut *aulai* pour *aulæ*.

CONTRACTUEL, ELLE. adj. T. Jurisp. Qui est stipulé par contrat. *Institution contractuelle.*

CONTRACTURE. s. f. Le rétrécissement que présente la partie supérieure d'une colonne. Voy. Ordre.

Enc. — En T. de Médecine, on donne le nom de *Contracture* au raccourcissement avec rigidité des muscles destinés à mouvoir les articulations. Les muscles des membres supérieurs, et, en particulier, les fléchisseurs, sont ceux qui sont le plus souvent affectés de c. Ce phénomène morbide résulte ordinairement d'une lésion des centres nerveux. Lorsque la c. persiste longtemps, *le tissu musculaire éprouve une sorte de transformation*; les fibres deviennent tendineuses, et forment des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau.

CONTRADICTEUR. s. m. Celui qui contredit. *Cet avis n'a pas trouvé de c., a rencontré beaucoup de contradicteurs.* || T. Jurisp. *Légitime c.*, Celui qui a qualité pour contrôler certaines opérations, et en présence duquel elles doivent être faites. *Un inventaire de mineurs se fait en présence du subrogé-tuteur, qui est le légitime c. — Acte sans c.*, Acte fait sans que les parties intéressées y aient été appelées.

CONTRADICTION. s. f. Action de contredire; Opposition que l'on fait aux idées, aux sentiments et aux opinions de quelqu'un. *Son avis a été adopté, a été reçu sans c., a passé sans c., n'a point éprouvé de c. C'est un homme qui ne peut souffrir la c. Les contradictions ne l'ont pas rebuté. Être en c. avec les gens sensés*, Différer d'opinion avec eux. — *Esprit de c.*, Disposition à contredire sans cesse. *Il a l'esprit de c. Son esprit de c. le rend insupportable. C'est un esprit de c. Faire une chose par esprit de c.*, Pour le plaisir de contrarier. || Se dit aussi de L'opposition, de l'inconséquence qui existe entre les discours d'une même personne, ou entre ses discours, ses idées, ses principes et sa manière de se conduire, ou entre ses actes eux-mêmes. *Il y a une c. manifeste dans ce que vous venez de nous dire. Cette loi est en c. avec telle autre. Cette c. n'est qu'apparente. Les contradictions de cet accusé l'ont perdu. Signaler les contradictions qui se trouvent dans un ouvrage. Il tombe dans les contradictions les plus grossières. Il y a entre ses discours et ses actes une c. choquante. Sa conduite est pleine de contradictions. Être en c. avec soi-même. Plus on voit le monde, plus on le trouve plein de contradictions.* — * Figur., *L'homme est la c. même*, Il offre des contradictions perpétuelles entre ses discours, ses idées, ses sentiments et ses actes. || T. Log. Incompatibilité absolue de deux notions, de deux affirmations. *Être et n'être pas simultanément implique c. — Principe de c.* V. Jugement et Identité. — * *Contradiction* se dit encore De deux propositions incompatibles, mais qui paraissent également vraisemblables. V. Antinomie.

CONTRADICTOIRE. adj. 2 g. Qui est en contradiction; Qui exprime des choses directement opposées l'une à l'autre. *Tenir des discours contradictoires. Cette proposition est c. à telle autre. Cela est c. Des nouvelles contradictoires. Oui et Non sont des termes contradictoires.* || T. Jurisp. Se dit De certains actes de procédure faits en présence des parties intéressées. *Procès-verbal c. — Arrêt, Jugement c.*, V. Jugement.

CONTRADICTOIREMENT. adv. D'une manière contradictoire. *Ces deux propositions sont c. opposées.* || T. Jurisp. Se dit Des jugements rendus après avoir ouï les parties, ou après qu'elles ont produit. *Un arrêt rendu contradictoirement.*

CONTRAIGNABLE. adj. 2 g. T. Prat. Qui peut être contraint par quelque voie de droit à faire ou à donner quelque chose. *Les commerçants sont contraignables par corns.*

CONTRAINDRE. v. a. (lat. *constringere*). Obliger quelqu'un à faire quelque chose contre son gré, soit en employant la violence physique, soit en lui faisant redouter les conséquences que pourrait entraîner son refus. *On saura bien l'y c. On l'y contraindra par force. Il fut contraint à cette démarche. J'y fus contraint. On le contraignit à se battre. La garnison fut contrainte de mettre bas les armes. Il a contraint sa fille à épouser ce malotru. La loi nous contraint à faire telle chose sous peine de.* || Mettre dans la nécessité de. *Deux horribles naufrages contraignirent les Romains d'abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois. La pluie qui survint nous contraignit de rentrer.* || T. Prat. Obliger par quelque voie de droit à donner ou à faire quelque chose. *C. quelqu'un par voie de justice, par justice. C. par saisie de biens, par corps et autres voies. Si vous ne le payez pas, il vous fera c., il enverra les huissiers pour vous c.* || Gêner quelqu'un, en l'obligeant par quelque considération à s'abstenir de quelque chose. *Je ne veux vous c. en aucune manière. Sa présence me contraint. — C. ses goûts, son humeur, etc.* || Serrer, presser, mettre à l'étroit. *Cette chaussure le contraint si fort, que...* Vx. = se Contraindre. v. pron. Se gêner, se retenir. *Ne vous contraignez pas pour moi, je vous prie. Il sait se c. quand il en est besoin.* = Contraint, ainte. part. = Conjug. Voy. Peindre.

Syn. — *Obliger, Forcer, Violenter.* — Ces quatre mots ne sauraient s'employer l'un pour l'autre. *Contraindre, forcer, violenter*, désignent quelque chose que l'on fait contre son gré; *obliger*, au contraire, n'a pas toujours ce sens; car le plus souvent c'est de son plein gré qu'on s'*oblige* et qu'on remplit ses *obligations*. En revanche, *obliger* a cela de commun avec *forcer* et *violenter*, qu'il exprime l'absence de liberté, du moins après l'*obligation* contractée. Quant à *contraindre*, il ne signifie pas absolument que notre liberté nous soit ravie. *Obliger* est un acte qui impose un devoir ou une nécessité; *contraindre* est un acte de persécution ou d'obsession qui arrache plutôt qu'il n'obtient un consentement; *forcer* est un acte de puissance qui, par son énergie, détruit celle d'une volonté opposée; enfin, *violenter* se dit des mauvais traitements et des outrages, qui violent, pour ainsi dire, notre volonté et notre liberté.

CONTRAINT, AINTE. adj. Gêné, embarrassé, forcé. Est opposé à Aisé, naturel. *Il a l'air c. Mouvement c. Attitude contrainte. Des manières contraintes. Il y a toujours chez lui quelque chose de c., de gêné. Il n'y a rien de c. dans ses manières. Avec lui, je suis toujours c.* || Fig., en parlant Des productions de l'esprit ou de l'art, Qui manque d'aisance, de naturel. *Style c. Versification contrainte. Il y a quelque chose de c. dans la manière de ce peintre.* || Serré, à l'étroit. *Je suis c. dans mon habit.* — Par anal., on dit, *La mer est contrainte dans ce détroit.* || T. Mus. *Basse contrainte*, V. Basse.

CONTRAINTE. s. f. Violence que l'on emploie contre quelqu'un pour lui faire faire quelque chose malgré lui. *Employer la c. User de c. Faire quelque chose par c. Agir sans c.* || La retenue que l'on s'impose, soit par bienséance, soit par tout autre motif; et L'état de gêne qui en résulte. *La c. qu'imposent les bienséances. C'est une grande c. que d'être toujours obligé de se taire. La grande, la dure c. où il est. Vivre dans la c.* || La gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits, dans ses souliers, etc. *Vos habits sont trop étroits, vous devez être dans une grande c. Comment pouvez-vous souffrir cette c.?* Vx. — Fig., *La c. de la mesure, de la rime.* || T. Pratiq. Toute voie de droit au moyen de laquelle on force quelqu'un à faire ou à donner quelque chose. *C. par saisie de biens. C. par corps.* || T. Adm. fin. Ordre de payer décerné contre un redevable de deniers publics ou de droits dus au fisc. *Décerner une c. Porteur de contraintes.*

Enc. — On donne le nom de *Contrainte par corps* au droit que possède un créancier de faire incarcérer son débiteur qui ne remplit pas son obligation, et à cette incarcération elle-même. —Cette mesure n'a nullement pour objet de faire de la personne du débiteur le gage du créancier : elle est tout simplement un moyen coercitif pour vaincre la mauvaise volonté d'un débiteur qui refuse de remplir son obligation; elle est une simple épreuve de la solvabilité réelle de ce dernier, et c'est précisément pour ce motif que la durée de l'emprisonnement est, en général, déterminée par l'importance de la dette.

I. En France, les biens seuls du débiteur peuvent servir de gage à ses créanciers; à Rome, au contraire, la personne même *de ce débiteur constituait ce gage : bien plus, ce fut d'abord* le seul qui fut accordé au créancier. Lorsqu'un débiteur n'avait pas payé sa dette dans les trente jours, appelés *dies justi*, qui suivaient le terme fixé, le créancier pouvait l'amener devant le magistrat (*in jus vocare*). Là le créancier, saisissant son débiteur par quelque partie de son corps, prononçait la formule : *Quod tu mihi judicatus sive damnatus* (*sestertium X millia*) *quæ dolo malo non solvisti, ob eam rem ego tibi* (*X millium*) *judicati manus injicio.* Le débiteur ne pouvait repousser cette mainmise (*manum sibi depellere*); en conséquence, à moins qu'il ne trouvât une caution (*vindex*), il était aussitôt emmené par son créancier qui le tenait prisonnier dans sa propre maison. La loi des XII Tables réglait elle-même la quantité de nourriture que devait recevoir le débiteur et le poids des fers dont il pouvait être chargé. Cette situation durait soixante jours. Pendant ce temps, le créancier était tenu de conduire son prisonnier, par trois jours de marché consécutifs, devant le magistrat, dans le *comitium*, en proclamant la somme qui lui était due, afin que les parents et les amis du débiteur, avertis du sort qui le menaçait, fissent leurs efforts pour le libérer. Le délai expiré sans que le paiement fût effectué, le débiteur était définitivement adjugé (*addictus*) à son créancier, qui avait alors le choix ou de lui faire remise de sa dette et de le renvoyer libre, ou de le vendre comme esclave au delà du Tibre, c.-à-d. en territoire étranger, ou enfin de le mettre à mort. Lorsqu'il y avait plusieurs créanciers ils se distribuaient le prix, pour lequel le débiteur avait été vendu, ou ils se partageaient son corps, s'ils avaient préféré le mettre à mort. Jusqu'à quel point les créanciers usaient-ils de ce droit incroyable? C'est ce qu'il est extrêmement difficile de dire. Il semble cependant résulter d'un certain nombre de textes que cette disposition de la loi fut plus d'une fois exécutée à la lettre. Ce n'est pas tout : non-seulement la loi romaine adjugeait le débiteur insolvable à son créancier; mais encore elle permettait à tout chef de famille de *se donner, lui et ceux qui étaient sous sa puissance, en gage* pour sûreté de la dette qu'il contractait. Ceux qui s'étaient ainsi donnés en gage étaient appelés *nexi* ou *nexu vincti*; ils devaient travailler pour leur créancier jusqu'à l'entier paiement de la dette : tant qu'ils ne s'étaient pas acquittés, ils étaient assimilés de fait aux esclaves. Quand on considère l'inexorable rigueur de cette loi, il devient aisé de comprendre que l'histoire *n'exagère pas*, lorsqu'elle nous dépeint le sort misérable des plébéiens sous l'oppression de leurs créanciers patriciens. Nous savons d'ailleurs que les misères des *addicti* et des *nexi* doivent être rangées au nombre des causes qui, pendant plusieurs siècles, agitèrent la république romaine. Cette rigueur du droit primitif finit cependant par s'adoucir. Les préteurs accordèrent aux créanciers un recours sur les biens de leurs débiteurs; ensuite la loi *Pœtilia Papiria, De nexu* (an 428 de R., 326 avant J. C.), prohiba l'engagement du débiteur quant à sa personne; enfin, dans les derniers temps de la république, la loi *Julia*, en établissant au bénéfice des débiteurs malheureux et de bonne foi le bénéfice de la cession de biens, leur donna le moyen d'échapper à la c. par corps. Celle-ci, toutefois, ne cessa pas de subsister pour les débiteurs qui n'avaient pas de biens, ou qui n'étaient pas admis au bénéfice de la cession. En effet, le créancier, quand il n'était pas payé, pouvait obtenir du magistrat un ordre qui l'autorisait à emmener son débiteur, à le détenir dans sa maison et à le faire travailler à son profit. Mais ce dernier ne perdait pas pour cela son *ingénuité*, et ses enfants ne pouvaient être contraints à servir aussi pour les dettes de leur père. Plus tard, les empereurs, notamment Zénon et Justinien, défendirent aux particuliers d'avoir chez eux des prisons privées, et il paraît même que, dans les derniers temps, les débiteurs qui n'avaient pas payé leurs dettes étaient simplement enfermés dans des prisons publiques.

II. La c. par corps paraît avoir de tout temps été autorisée par notre ancienne législation; mais il semble qu'elle n'était prononcée que lorsque les parties s'y étaient soumises elles-mêmes, ce qu'elles pouvaient faire pour toute espèce d'obligation. Néan*moins une ordonnance royale en date du 4 fév. 1393 défendit* de mettre à exécution les contraintes par corps auxquelles les chrétiens s'étaient soumis au profit des juifs, et interdit aux notaires de recevoir de pareilles stipulations. Diverses ordonnances ren dues à ce sujet jusqu'au milieu du XVIe siècle accordèrent à diverses catégories de marchands la faculté de contraindre par corps leurs créanciers; mais ce fut seulement l'ord. de janvier 1560 qui établit d'une manière générale la c. en matière de commerce. Quelques années plus tard, l'ord. de Moulins (fév. 1566) y soumit tous les débiteurs de sommes d'argent, quelle que fût d'ailleurs la cause de l'obligation; mais cette disposition ayant donné lieu à une foule d'abus, l'ordonnance d'avril 1667 proscrivit la c. par corps en matière civile, sauf quelques cas particuliers, et ne l'autorisa qu'en matière commerciale et de deniers publics. Ces principes se trouvent reproduits dans la loi du 15 germinal an VI (4 avril 1798) qui rétablit d'une manière définitive la c. par corps momentanément abolie par la Convention, et ils forment encore la base de notre législation actuelle.

III. Les dispositions qui déterminent les cas dans lesquels peut avoir lieu la c. par corps sont éparses dans nos différents Codes. Elles sont d'ailleurs complétées par les lois du 17 avril 1832 et du 13 déc. 1848. Nous allons les passer en revue aussi succinctement que possible.

1° En *matière de commerce*, la c. par corps doit être prononcée contre toute personne condamnée pour dette commerciale au paiement d'une somme principale de 200 fr. et au-dessus. Quant aux condamnations prononcées par le tribunal de commerce contre des individus non négociants, pour signature apposée soit à des lettres de change réputées simples promesses, soit à des billets à ordre, *elles n'emportent point la c.*, à moins que les signatures et engagements ne reconnaissent pour cause des opérations de commerce, trafic, change, banque ou courtage. La loi exempte encore de la c. par corps les femmes ou filles non légalement réputées marchandes publiques; les mineurs non commerçants ou qui ne sont point réputés majeurs pour faits de leur commerce, ainsi que les veuves ou héritiers *des justiciables des tribunaux de commerce. En outre, la cont.* ne peut être prononcée contre le débiteur qui a commencé sa 70e année, et elle cesse de plein droit le jour où il a atteint cet âge (Loi 1832, art. 1 à 5). La durée de l'emprisonnement ne peut excéder trois mois, lorsque le montant de la condamnation au principal ne s'élève pas à 500 fr.; six mois, pour une dette de 1000 fr.; neuf mois pour 1500 fr.; un an, pour 2000 fr. Elle augmente ensuite de trois mois pour chaque nouvelle somme de 500 fr., sans pouvoir excéder trois années pour les sommes de 6000 fr. et au-dessus (L. 1848, art. 4). De plus, pour toute condamnation au-dessous de 500 fr., même en matière de lettres de change et de billets à ordre, le juge peut suspendre l'exercice de la c. par corps, pendant trois mois au plus, à compter de l'échéance de la dette.

2° En *matière civile*, la c. par corps ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un jugement, et le juge ne peut la prononcer que dans les cas déterminés par la loi elle-même (C. N. 2063). Sa durée doit être fixée par le jugement : elle peut varier de six mois à cinq ans (C. Nap. 2067; L. 1832, art. 7; L. 1848, art. 12). L'exercice de la c. n'empêche ni ne suspend les poursuites sur les biens (C. Nap. 2069). Le juge est autorisé à prononcer la c.

par corps : contre les stellionataires, contre les dépositaires infidèles, dans le cas de dépôt nécessaire ; contre les officiers publics pour la représentation de leurs minutes quand elle est ordonnée ; contre les notaires, avoués, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs et gardes de commerce, pour les restitutions des titres à eux confiés et des deniers par eux perçus pour leurs clients en raison de leurs fonctions ; contre les reliquataires de comptes de tutelle ou curatelle, d'administration de corps, communautés, établissements publics, etc. ; et contre les individus condamnés à des dommages-intérêts (C. N. 2059, et s. ; L. 1848, art. 1 et s. ; C. Procéd. 126). La c. ne peut être prononcée pour une somme moindre de 300 fr. ; elle ne peut l'être non plus ni contre les mineurs, ni contre les septuagénaires, les femmes et les filles, que dans le cas de stellionat (C. N. 2064 et s.). Enfin, elle cesse de plein droit lorsque le débiteur incarcéré a commencé sa 70e année, s'il n'est pas stellionataire (C. Proc. 800).

3° En *matière de deniers publics*, sont soumis à la c. par corps : les comptables des deniers de l'État, des communes, hospices et autres établissements publics, ainsi que leurs cautions, et leurs agents et préposés ayant personnellement géré ou fait la recette ; les entrepreneurs, fournisseurs et soumissionnaires ; les traitants qui ont passé des marchés intéressant l'État ; les communes, les établissements de bienfaisance et autres établissements publics, et qui sont déclarés débiteurs par suite de leurs entreprises ; leurs cautions, ainsi que leurs agents et préposés. Dans tous ces cas, la c. ne peut avoir lieu que pour une somme principale supérieure à 300 fr., et sa durée ne peut excéder 5 ans. (L. 1832, art. 8 et s. ; L. 1848, art. 12.)

4° Tout jugement qui intervient au profit d'un Français contre un *étranger non domicilié* en France emporte la c. par corps, à moins que la somme principale de la condamnation ne soit inférieure à 150 fr., sans distinction entre les dettes civiles et les dettes commerciales. Le président du tribunal peut même permettre, avant le jugement, et aussitôt que la dette est échue, l'arrestation provisoire du débiteur étranger, à moins que celui-ci ne justifie qu'il possède sur le territoire français un établissement de commerce ou des immeubles d'une valeur suffisante pour assurer le paiement de sa dette, ou qu'il ne fournisse pour caution une personne solvable et domiciliée en France. Lorsque le débiteur étranger a commencé sa 70e année, il ne peut être contraint par corps, et son emprisonnement cesse dès qu'il atteint cet âge. La c. ne peut être prononcée contre une femme étrangère pour une dette civile (L. 1832, art. 14 et s.).

5° La *c. par corps* peut encore être prononcée en *matière criminelle*, *correctionnelle* et *de police*, tant au profit de l'État, pour paiement des amendes, restitutions, dommages-intérêts et frais, qu'au profit des particuliers pour réparation civile des *crimes, délits ou contraventions*. Cette c. par corps, dont la loi elle-même détermine la durée, est indépendante des peines pécuniaires prononcées contre les condamnés (L. 1832, art. 53 et s. ; L. 1848, art. 8 et s.).

IV. *D'après ce qui précède*, on voit que la tendance constante du législateur est à diminuer la rigueur de la c. par corps. En outre, la loi actuelle a pris toutes les précautions possibles pour prévenir l'abus qu'on pourrait faire de cette mesure. Ainsi, la *c. par corps ne peut être prononcée contre* le débiteur au profit de son mari, de sa femme, de ses ascendants ou descendants, de ses frères ou sœurs, oncle, tante, grand-oncle, grand'tante, neveu, nièce, petit-neveu, petite-nièce, ou de ses alliés au même degré (L. 1832, art. 19 ; *L. déc. 1848, art. 10*). *Elle ne peut être* exercée simultanément contre le mari et la femme, même pour des dettes différentes (L. 1848, art. 11). Dans l'intérêt des enfants mineurs du débiteur, les tribunaux sont autorisés à surseoir, par le jugement même de *condamnation*, à *l'exécution* de la c. En outre, la loi accorde au débiteur toute facilité pour se libérer ; elle veut qu'il obtienne son élargissement, lorsqu'il paie ou consigne le tiers du principal de la dette et de ses accessoires, en donnant pour *le surplus une caution acceptée* par le créancier ou reçue par le tribunal (L. 1832, art. 24, 25 ; L. 1848, art. 6). Ce n'est pas tout : afin de sauvegarder la liberté du débiteur, la loi déroge expressément pour lui aux règles ordinaires de la procédure. En effet, toute disposition d'un jugement relative à la c. par corps est toujours sujette à l'appel, alors même que le jugement est en dernier ressort, et cet appel, le débiteur contre lequel la c. a été prononcée, peut l'invoquer dans les trois jours qui suivent son emprisonnement, quand bien même il aurait acquiescé au jugement et aurait laissé expirer les délais ordinaires de l'appel (L. 1832, art. 20 ; L. 1848, art. 7). Enfin, la loi veut que les règles tracées par elle pour la mise à exécution de la c. par corps soient littéralement suivies, à peine de nullité de l'emprisonnement. En règle générale, la c. ne peut être exécutée qu'un jour après la signification avec commandement du jugement qui l'a prononcée. Le débiteur ne peut être arrêté : 1° avant le lever et après le coucher du soleil ; 2° les jours de fêtes légales ; 3° dans les édifices consacrés au culte, pendant les exercices religieux ; 4° dans le lieu et pendant la tenue des séances des autorités constituées ; 5° dans une maison quelconque, même dans son domicile, à moins qu'il n'ait été ainsi ordonné par le juge de paix du lieu, lequel juge doit, dans ce cas, se transporter dans la maison avec l'officier ministériel. La loi exige, en outre, que le débiteur, s'il le requiert au moment de son arrestation, soit conduit sur-le-champ devant le tribunal de 1re instance du lieu où l'arrestation aura été faite, lequel statuera en référé sur les réclamations qui pourront être formées par ce débiteur relativement à son arrestation. L'officier ministériel qui, lors de l'arrestation d'un débiteur, se refuserait à le conduire en référé devant le président du tribunal, serait passible d'une amende de 1000 fr., sans préjudice des dommages-intérêts (C. Procéd. 780 ; L. 1832, art. 22). — Quand un créancier fait incarcérer son débiteur, il est obligé de consigner d'avance les aliments pour 30 jours. La somme destinée aux aliments est de 30 fr. à Paris, et de 25 fr. dans les autres villes, pour chaque période de 30 jours. A défaut par le créancier d'avoir consigné d'avance les aliments, le débiteur est élargi et il ne peut plus être incarcéré pour la même dette (C. Proc. 800 ; L. 1832, art. 28 et s.). Enfin, le débiteur, *indépendamment des causes qui ont été signalées* plus haut, obtient son élargissement par le consentement du créancier, par le paiement des sommes dues, et par le bénéfice de la cession des biens (C. Proc. 800).

CONTRAIRE. adj. 2 g. (lat. *contrarius*). Opposé. Se dit Des choses physiques et des choses morales. *Directement c. Totalement c. Le froid et le chaud sont contraires. Avoir le vent c.*, ou *vent c. Des avis, des sentiments contraires. Deux arrêts contraires. Cela est c. à la loi de Dieu, à l'honneur, aux bonnes mœurs. C. à la vérité. Cela est c. à ce que vous aviez dit.* — T. Log. *Propositions contraires.* V. Proposition. ‖ Se dit aussi Des personnes. *Cet homme m'a toujours été c. J'espère que vous ne me serez pas c. dans cette affaire. Ce sont des familles qui ont toujours été de parti c. En cela vous êtes c. à vous-mêmes. La fortune cessera enfin de vous être c.* — T. Prat. *Les parties sont contraires en fait*, Leurs allégations sont tout à fait contradictoires. ‖ Nuisible. *Cet aliment est c. à un estomac faible. L'ivrognerie est c. à la santé. Le café vous est c. Ce que vous faites là est c. à vos intérêts.* = Contraire. s. m. Se dit D'une chose opposée à une autre. *Vous dites aujourd'hui le c. de ce que vous disiez hier. Il écrit tout le c. de ce qu'il pense. Je lui ai prouvé le c. Il me soutient le c. Je ne dis pas le c. Notre acte porte le c. Il a fait tout le c. de ce qu'il avait promis. — Le chaud est le c. du froid. Tel mal guerit par son c.* — Fam., *Aller au c. d'une chose*, S'y opposer, y contredire. *Allez-vous au c. de cela ? Personne ne va au c.* ‖ On dit, au plur., *Les contraires*, en parlant Des choses dont les qualités essentielles sont incompatibles et ne sauraient exister dans le même sujet. *Deux contraires ne peuvent subsister ensemble. Concilier les contraires. C'est des contraires que résulte l'harmonie du monde.* = Au contraire, Bien au contraire, Tout au contraire. Loc. adv. qui marquent Opposition. *Loin de vous enrichir dans cette affaire, au c. vous vous y ruinerez. Vous dites que cela arriva de la sorte ; tout au c., il arriva que... Tant s'en faut que cela soit ainsi, qu'au c...*

CONTRAIREMENT. adv. En opposition à. *C. aux dispositions de la loi.*

CONTRALTO. s. m. T. Mus. Voy. Voix.

CONTRAPONTISTE. s. m. Voy. Contre-point.

CONTRARIANT, ANTE. adj. Qui aime à contrarier. *Un homme c. Vous êtes bien contrariante. Esprit, caractère c. Humeur contrariante.* ‖ Qui est de nature à contrarier. *Cela est c.*

CONTRARIER. v. a. En parlant Des personnes, Se montrer contraire, s'opposer aux désirs, aux volontés, aux projets de quelqu'un. *Elle n'aime pas à être contrariée dans ses caprices. Il la contrarie dans tous ses desseins. Nous n'aimons pas les censeurs qui contrarient nos penchants.* ‖ En parlant Des choses, Faire obstacle, gêner. *Pendant toute la traversée, nous fûmes contrariés par les vents. Cette mort contrarie tous nos projets. Malgré les obstacles qui le contrariaient, il ne renonça point à son entreprise. Un mouvement qui en contrarie un autre. C. la nature. Cette loi contrarie son projet.* ‖ * Par extens., Vexer, taquiner, en s'opposant aux désirs, etc., de quelqu'un. *Elle contrarie sans cesse son petit frère. Cette visite, en m'empêchant de sortir, me contraria vivement.* — Absol., *Il aime à c. Vous ne faites que c.* = se Contrarier. v. pr. *Vous vous contrariez vous-même*, Vous êtes un obstacle à vous-même. ‖ *Ces deux choses se contrarient*, Se font obstacle réciproquement, ne peuvent subsister ou aller ensemble. — Contrarié, ée. part.

CONTRARIÉTÉ. s. f. Opposition entre des choses contraires. Se dit au sens physique et au sens moral. *La c. des éléments. La c. qui existe entre le froid et le chaud. C. d'humeurs, de sentiments, d'opinions, de desseins. La c. de leurs esprits, de leurs caractères. C. de lois, d'arrêts. Il existe une c. manifeste entre ces deux passages.* ‖ Obstacle, empêchement, difficulté. En ce sens, s'emploie ordinairem. au pl. *J'ai éprouvé mille contrariétés dans cette affaire. Son entreprise a réussi, mais après bien des contrariétés. Cette proposition a passé sans c. dans le conseil.* — * Contre-temps. *Il pleut juste au moment où nous allons sortir ; quelle c. !* ‖ * Le sentiment pénible que cause un contre-temps, un obstacle à un désir, à un projet. *Vous ne sauriez croire la c. que j'en ai éprouvée.* Fam.

CONTRASTE. s. m. Opposition entre deux ou plusieurs choses. Se dit au sens physique et au sens moral. *C. d'ombre et de lumière. Le c. de ces deux couleurs. Le c. du doux et de l'amer. Leurs caractères offrent un c. parfait. C. de sentiments. Le c. de ces deux idées est puéril. Le c. de ces grandes passions produit un effet merveilleux. Ces deux objets forment un c. singulier, sont en c. Mettez en c. l'avarice et la prodigalité. Le caractère de Philinte forme avec celui d'Alceste un c. admirable. L'histoire de sa vie offre des contrastes inattendus.* ‖ Absol., se dit, dans les Beaux-Arts et en Littér., Des effets que le peintre, le musicien, l'écrivain, etc., essaient de produire par des oppositions de couleurs, de figures, de disposition, de tonalité, de rhythme, de sentiments, de passions, d'idées, etc. *Ce peintre entend bien les contrastes. Voilà un beau c. Ce c. produit un puissant effet. Employer, rechercher les contrastes. Abuser des contrastes. Ce c. est de mauvais goût. — L'art des contrastes*, L'art de produire d'heureux effets par les oppositions que peut employer l'artiste ou l'écrivain.

CONTRASTER. v. n. Former un contraste, des contrastes. Se dit au sens physique et au sens moral. *Les lumières et les ombres de ce tableau contrastent bien. En voulant faire c. ces deux groupes, il a détruit l'unité de son tableau. Sa conduite contraste avec son état. Ces deux caractères contrastent l'un avec l'autre.* = Contraster. v. a. T. Peint. et Sculpt. Faire contraster. *Ce peintre sait admirablement c. les têtes de ses figures tout en leur conservant l'air naturel.* = Contrasté, ée. part. *Des figures bien contrastées. Des caractères bien contrastés.*

CONTRAT. s. m. (lat. *contractus*). T. Droit.

Enc. — I. *Définitions.* — La loi définit le *Contrat*, une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose (C. Nap. 1101). Quant au mot *Convention*, c'est un terme générique qui exprime l'accord, l'agrément des parties contractantes : *in idem placitum duorum pluriumve consensus*. On voit, par cette définition, que la convention est l'élément essentiel du contrat, et partant la cause même de l'obligation. Il suit de là que les règles prescrites par la loi, pour la validité des conventions, sont applicables à tous les contrats, bien que quelques-uns d'entre eux, comme la *vente*, le *louage*, etc., soient, en raison de leur nature spéciale, soumis en outre à certaines règles particulières (1107). Il ne faut pas, du reste, confondre la *Pollicitation* avec le *Contrat*. Celle-là est simplement l'offre de contracter. Tant qu'elle n'a pas été acceptée, elle ne produit aucune obligation. Aussi celui qui l'a faite est maître de la retirer ; mais il ne le peut plus une fois l'acceptation intervenue. Dès ce moment il y a convention et l'obligation est formée.

II. *Division des contrats.* — Après avoir défini le cont., la loi le considère, soit relativement au nombre d'obligations auxquelles il peut donner naissance, soit relativement à l'intérêt de la partie qui s'oblige. Dans le premier cas, les contrats sont *bilatéraux* ou *unilatéraux* ; dans le second, ils sont à *titre onéreux* ou à *titre gratuit* ; enfin, les contrats à titre onéreux se subdivisent en contrats *commutatifs* et en contrats *aléatoires*. — Le cont. est dit *bilatéral* ou *synallagmatique* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres, comme dans la vente et le louage (1102) ; il est *unilatéral* lorsqu'une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait engagement de la part de ces dernières, comme dans le prêt (1103). Le cont. à *titre onéreux* est celui qui assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose (1106). Lorsque chacune des parties s'engage à donner ou à faire une chose qui est regardée comme l'équivalent de ce qu'on lui donne ou de ce qu'on fait pour elle, le cont. est *commutatif*. Lorsque l'équivalent consiste dans une chance de gain ou de perte pour chacune des parties, d'après un événement incertain, il est *aléatoire* (1104). Les contrats aléatoires sont : le cont. d'assurance, le prêt à la grosse aventure, le jeu et le pari, et le cont. de rente viagère (1964). Enfin, le cont. à *titre gratuit* ou de *bienfaisance* est celui dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit (1105).

Les contrats peuvent encore se diviser, mais le Code ne mentionne pas cette distinction, d'après la manière dont ils se forment : ils sont alors ou *consensuels*, ou *réels* ou *solennels*. Les premiers sont ceux qui sont parfaits par le seul consentement des parties, comme la vente, le louage, la société, etc. Les contrats *réels* sont ceux qui, indépendamment du consentement des parties, ont besoin, pour se former, de la délivrance de la chose qui en fait l'objet : tels sont le dépôt, le gage, le commodat et le prêt de consommation. Enfin, les contrats *solennels* sont ceux qui, pour être obligatoires, doivent être faits avec les formes voulues par la loi. Ces derniers sont les contrats de donation, d'adoption, de mariage, etc. — Par conséquent le principe fondamental de notre droit en matière de convention, *le consentement oblige*, doit être entendu avec cette restriction qu'il y a des contrats qui, par suite de la nature des choses, soit par suite de la volonté de la loi, ne peuvent se former par le seul consentement des parties. Lorsqu'il s'agit de *contrats solennels*, et que les *formalités voulues par la loi* manquent, la convention est radicalement nulle. Lorsqu'il s'agit de contrats *réels*, la simple convention oblige les parties, mais ne donne pas naissance au cont. Ainsi, par ex., la convention *par laquelle je m'engage à vous prêter telle somme dans tel* temps est obligatoire pour moi ; mais ce n'est pas cette convention qui forme entre nous le cont. de prêt : ce dernier n'est réellement formé que lorsque je vous compte les espèces que je vous ai promises.

Enfin, on distingue encore les contrats en *contrats nommés* et en *contrats innomés*. Les premiers sont ceux qui, par suite de leur nature spéciale, reçoivent un nom particulier, comme la vente, le louage, etc. Les contrats *innomés* sont ces nombreuses conventions auxquelles donnent naissance les relations de la vie civile; car, ainsi que le dit la loi romaine, *plura sunt negotia quam vocabula*.

III. *Conditions essentielles pour la validité des conventions.* — Elles sont au nombre de quatre, savoir : Le consentement de la partie qui s'oblige; La capacité de contracter; Un objet certain qui forme la matière de l'engagement; Une cause licite de l'engagement (1108).

A *Consentement.* — La raison nous dit que celui-là seul est obligé qui a consenti : le consentement est donc l'élément essentiel de la convention. Mais il ne suffit pas qu'il existe, il faut encore qu'il ait été donné librement et avec pleine connaissance de cause. En conséquence, le consentement n'est pas valable, s'il n'a été donné que par ***erreur***, s'il a été extorqué par ***violence***, ou surpris par *dol*. — 1° L'*Erreur* n'est une cause de nullité que lorsqu'elle porte sur la substance même de la chose qui est l'objet de la convention. Elle ne l'est point lorsqu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on a intention de contracter, à moins que la considération de cette personne ne soit la cause *principale* de la convention (1110). Ainsi, par ex., je commande un tableau à un peintre que je prends pour un autre parce qu'il habite l'appartement que ce dernier occupait : je pourrai faire annuler ma convention, parce que la considération de la personne en est ici la cause principale. Enfin, les auteurs enseignent que l'erreur de droit est également une cause de nullité des conventions. — 2° La *Violence* est toujours aussi une cause de nullité de la convention, soit lorsqu'elle a été exercée contre la partie contractante, soit lorsqu'elle l'a été sur son époux ou sur son épouse, sur ses descendants ou sur ses ascendants : peu importe, du reste, qu'elle ait été exercée par un tiers autre que celui au profit duquel la convention a été faite (1111, 1113). Pour qu'il y ait violence, il faut que l'acte ou la menace soit de nature à faire impression sur un individu raisonnable, et à lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal *considérable* et *présent*. Mais la seule crainte révérentielle envers le père, la mère ou autre ascendant, sans qu'il y ait eu de violence exercée, ne suffit point pour vicier le cont. (1112, 1114). Enfin, un cont. ne peut plus être attaqué pour cause de violence, si depuis qu'elle a cessé, il a été approuvé soit expressément, soit tacitement, soit en laissant passer le temps de la restitution fixé par la loi (1115). — 3° Le *Dol* est aussi une cause de nullité de la convention, mais seulement lorsqu'il réunit les caractères déterminés par la loi, c.-à-d. « lorsqu'il a été pratiqué par la personne même avec laquelle on a contracté, et que les manœuvres pratiquées par elle sont telles qu'il est évident que, sans elles, la partie qui attaque le contrat n'aurait pas contracté (1116). » Cette dernière règle est une application de la distinction faite par les anciens auteurs entre le *dol principal* et le *dol incident*. Le dol principal, dit Pothier, est celui qui fait naître chez l'une des parties l'idée de contracter : le dol incident est celui qui est pratiqué dans le cours d'une négociation déjà entamée, et qui a seulement pour objet d'amener cette partie à accepter des conditions auxquelles elle n'aurait pas souscrit si elle n'avait pas été trompée. Ainsi, aux termes du Code, le dol principal est le seul qui soit une cause de nullité. Quant au dol incident, il ne rend point la convention annulable, mais il donne ouverture à une action en dommages-intérêts ou en diminution du prix. Comme le dol ne se présume pas, c'est à celui qui s'en plaint à l'établir. — Au reste, le dol et la fraude allégués contre un acte peuvent être prouvés par témoins ou à l'aide de présomptions graves, précises, concordantes (alors même qu'il s'agit d'un acte authentique), ainsi que par l'interrogatoire sur faits et articles. Les questions de dol ou de violence capables de faire annuler la convention sont des questions de fait qui rentrent dans le domaine exclusif des juges du fond. Enfin, nous ferons observer que la convention contractée par erreur, violence ou dol, n'est point nulle de plein droit : elle donne simplement lieu à une action en nullité ou en rescision (1117). Ainsi donc, l'erreur, la violence et le dol, bien qu'ils invalident le consentement, ne le détruisent pas radicalement, du moins en général, car il est des circonstances où ce dernier est absolument nul. C'est ce qui arrive lorsque la partie qui s'oblige est, au moment même où elle donne son consentement, privée de sa raison, par suite de folie, d'ivresse, ou de toute autre cause. Il en est encore de même quand les parties, bien que jouissant pleinement de leur raison, ont compris, celle-ci une chose, celle-là une autre, et ne se sont pas rencontrées sur la nature ou sur l'objet de la convention, si, par ex., l'une a entendu louer sa maison et l'autre l'acheter. Dans ce cas évidemment, la convention n'a pu se former, il n'y a rien eu de fait : c'est ce qu'on exprime en disant que la convention est nulle.

De la nature toute personnelle d'un acte tel que le consentement, il résulte qu'on ne peut, du moins en général, s'engager ou stipuler en son propre nom que pour soi-même (1119). Ainsi, par ex., j'ai promis à Jacques que Pierre lui bâtirait sa maison. Il est évident qu'il n'y a là aucune obligation ni pour Pierre, ni même pour moi : pour Pierre, parce qu'il ne peut se trouver engagé sans son consentement; pour moi, parce que n'ayant contracté qu'au nom de Pierre, je ne me suis pas engagé moi-même. La convention par laquelle on s'engage en son propre nom pour autrui, ne peut produire aucun effet. Mais, il n'en serait plus de même si l'on se portait garant de celui pour lequel on s'engage : car, bien que l'on n'ait pas engagé le tiers, on s'est alors engagé soi-même. En conséquence, si le tiers refuse de tenir l'engagement, on peut demander une indemnité à celui qui s'est porté fort ou qui a promis de faire ratifier (1120). On peut même stipuler au profit d'un tiers, lorsque telle est la condition d'une stipulation que l'on fait pour soi-même ou d'une donation que l'on fait à un autre. Celui qui a fait cette stipulation ne peut plus la révoquer, si le tiers a déclaré vouloir en profiter (1121). Les cas suivants : Je vous vends ma maison si vous constituez une rente à Pierre; ou Je vous donne ma maison si vous donnez 10,000 fr. à Jacques, sont des exemples de ces stipulations. En effet, dans ces deux cas, je puis vous forcer à l'accomplissement de la stipulation, soit en refusant de vous livrer ma maison, soit en demandant la résolution de la vente ou la révocation de la donation si j'ai déjà rempli mon obligation. Il en est de même si la stipulation pour autrui est accompagnée d'une clause pénale, comme, par ex., si je stipule avec vous que vous bâtirez la maison de Paul, et que, si vous ne le faites pas, vous me paierez telle somme. — Il n'est pas besoin de dire que, quand on stipule ou quand on s'engage, on stipule pour soi et ses héritiers et *ayants cause*, et qu'on les engage, à moins que le contraire ne soit exprimé ou ne résulte de la nature de la convention. Toutefois il y a une distinction à faire relativement aux *ayants cause*. Par ayants cause, on entend tous ceux qui sont en notre lieu et place, soit quant à tous nos droits, soit quant à tel ou tel droit particulier. Les premiers sont nos ayants cause *universels*, ils succèdent à tous nos droits actifs et passifs. Les acheteurs, les donateurs, les co-échangistes sont nos ayants cause *particuliers* : ils peuvent seulement invoquer et l'on peut seulement invoquer contre eux les conventions par lesquelles leur auteur, avant la vente, la donation ou l'échange, avait modifié les droits qu'ils tirent de lui.

B. *De la capacité des parties contractantes.* — La deuxième condition que la raison et la loi exigent pour la validité d'une convention, c'est que la personne qui s'oblige soit capable de contracter. Cette capacité est de droit commun (1123), et l'incapacité est l'exception. Les incapables de contracter sont : les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi, et généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats (1124). Ainsi, par ex., les tuteurs ne peuvent acheter les biens de ceux dont ils ont la tutelle. De même, les mandataires ne peuvent devenir acquéreurs des biens qu'ils sont chargés de vendre; les administrateurs des biens des communes ou des établissements publics confiés à leurs soins; les officiers publics, des biens nationaux dont les ventes se font par leur ministère, etc. Ces dernières incapacités sont désignées sous le nom de ***relatives***, tandis que celles des mineurs, des interdits et des femmes mariées constituent les incapacités *générales*. Néanmoins le mineur, l'interdit et la femme mariée ne peuvent attaquer, pour cause d'incapacité, leurs engagements que dans les cas prévus par la loi. Quant aux individus capables de s'engager, ils ne peuvent jamais opposer l'incapacité de la personne avec laquelle ils ont contracté (1125).

C. *De l'objet ou de la matière des contrats.* — L'objet d'une convention est la chose à laquelle on s'engage : cet objet peut être, soit une chose (*res*) que le débiteur s'engage à donner ou à livrer, soit un fait qu'il s'oblige à accomplir ou dont il promet de s'abstenir (1126). Du reste, il n'y a que les choses qui sont dans le commerce qui peuvent être l'objet d'une convention (1128). On voit donc que les faits physiquement impossibles, les faits illicites, c'est-à-dire contraires soit aux bonnes mœurs, soit à l'ordre public; les choses qui n'existent pas dans la nature, celles auxquelles l'homme ne peut atteindre, celles qui sont dans le domaine public, etc., ne peuvent faire l'objet d'un contrat. Il faut, de plus, que l'objet de la convention soit tel, qu'il puisse procurer une utilité appréciable à prix d'argent. Ainsi, je m'engage à vous aller chercher demain pour faire une promenade : l'objet de la convention n'étant pas appréciable à prix d'argent, vous ne pouvez m'y contraindre. La loi (1129) exige, en outre, que l'objet soit déterminé au moins quant à son *espèce*, c.-à-d. qu'il soit indiqué de telle sorte que le promettant soit sérieusement lié et contraint à procurer au stipulant une utilité réelle. Ainsi, la promesse de donner un cheval est valable, mais celle de donner un animal est sans effet. Du reste, le simple usage ou la simple possession d'une chose peut être, comme la chose même, l'objet du cont. (1127). Il en est de même des choses futures. Cependant on ne peut renoncer à une succession non ouverte, ni faire aucune stipulation sur une pareille succession, même avec le consentement de celui de la succession duquel il s'agit (1130).

D. *De la Cause.* — La *Cause* d'une obligation est la raison, le motif immédiat de l'engagement de la partie qui s'oblige. C'est ce qu'un exemple fera mieux comprendre. Ma maison est devenue trop petite pour moi, et je la vends. Or, ce n'est point la petitesse de ma maison qui est la cause de l'obligation; elle est simplement le motif qui me détermine à la mettre en vente. Ce qui me décide à la livrer à un autre, c'est le prix que me paie ou promet de me payer l'acheteur. La cause de l'obligation est donc l'intérêt que trouve l'une des parties à s'obliger envers l'autre. Ainsi, on peut s'obliger envers quelqu'un, soit parce qu'on a à remplir à son égard quelque obligation antérieure, ou à réparer quelque dommage, ou à compenser quelque avantage reçu ou à recevoir; soit parce que l'autre partie s'oblige elle-même envers nous; soit, enfin, parce qu'on veut faire une libéralité. Par conséquent, les contrats de bienfaisance ont une cause morale; les contrats unilatéraux à titre onéreux ont pour cause le fait ou la prestation accomplie ou à accomplir par l'individu envers lequel on s'oblige; dans les contrats bilatéraux, l'obligation de l'un est la cause de l'obligation de l'autre : c'est pour ce motif qu'on appelle encore ces derniers ***synallagmatiques***, du mot grec **συναλλασσω**, j'échange. Il résulte de là que, si l'une des parties manque à son engagement, l'autre se trouve déliée. La condition *résolutoire*, dit l'art. 1184, est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques pour le cas où l'une des parties ne satisfera point à son engagement. Toutefois le cont. n'est point résolu de plein droit. La partie envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté a seulement le choix, ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages-intérêts. La résolution doit être demandée en justice, et il peut être accordé un délai selon les circonstances. — La loi n'accorde aucun effet à l'obligation *sans cause*, ou sur une *fausse cause*, ou sur une *cause illicite* (1131). — Une obligation est *sans cause*, lorsque le fait en vue duquel elle a été contractée cesse d'exister ou ne se réalise pas. Ainsi, je tiens à loyer une maison qui est tout à coup détruite par un incendie : la cause de mon obligation a cessé d'exister, et je ne puis être obligé de payer le prix de location convenu. De même dans la prévision d'un service que vous devez me rendre, je me reconnais votre débiteur : ce service, vous ne me le rendez pas; mon obligation se trouve ainsi sans cause, et, partant, sans validité : elle ne peut donc avoir aucun effet. L'obligation a une *fausse cause*, par ex., lorsque me croyant à tort votre débiteur, je vous souscris une obligation; comme la dette n'existe pas en réalité, je serai en droit de me refuser à l'acquitter. — La cause d'une convention est ***illicite***, lorsque ce qu'on a stipulé en retour de son obligation est prohibé par la loi ou contraire soit aux bonnes mœurs, soit à l'ordre public (1133). Au reste, la loi présume toujours qu'une obligation a une cause : c'est en ce sens qu'il faut interpréter l'art. 1132 : « La convention n'est pas moins valable, quoique la cause n'en soit pas exprimée. » En conséquence, c'est à l'obligé qui prétend que son obligation est sans cause, à le prouver. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de lettres de change ou de billets à ordre (V. CHANGE), le défaut de cause ne peut jamais être opposé au tiers de bonne foi.

IV. *Effets des conventions.* — Les conventions légalement formées ont pour effet de lier les parties et de donner naissance à des obligations que celles-ci sont forcées de remplir. Elles tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites; elles doivent être exécutées de bonne foi; en conséquence, elles obligent non-seulement à ce qui est exprimé dans l'acte, mais encore à toutes les suites que la loi, l'usage ou l'équité donnent à la convention selon sa nature (1134, 1135); enfin, lorsqu'il y a lieu de les interpréter, c'est à la commune intention des parties qu'il faut se référer. Tel est le principe auquel se ramènent toutes les règles générales données par le législateur (C. N. 1156 et s.) pour l'interprétation des conventions. — Du reste, les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes : elles ne nuisent point aux tiers, et ne leur profitent que dans certains cas exceptionnels (1165). — La *Contre-lettre* nous offre un ex. de l'application du principe que les stipulations n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes (1321). On appelle ainsi un écrit, authentique ou sous seing privé, destiné à rester secret entre les parties et par lequel elles annulent ou modifient une convention relatée dans un acte, authentique ou sous seing privé, qui est destiné à être montré au public. Ainsi, Pierre a, par acte public, vendu une maison à Paul, moyennant la somme de 10,000 fr.; mais, par un second acte fait en même temps que l'acte de vente ou postérieurement, les parties déclarent que la vente en question est fictive, et qu'en réalité Pierre reste propriétaire dudit immeuble. Cependant, si Paul vient à donner la maison que Pierre a feint de lui vendre, ou s'il l'a grevée d'une hypothèque, Pierre sera tenu de respecter cette aliénation totale ou partielle de la maison, bien que cette aliénation soit postérieure à la contre-lettre. Quant aux créanciers, ils se trouvent, relativement aux actes faits par leur débiteur dans une position toute particulière. Il est de principe en droit que tous les biens d'un débiteur constituent le gage commun de ses créanciers (2093). La loi a donc dû donner à ces derniers les moyens de se mettre à l'abri des fraudes que leur débiteur pourrait commettre à leur détriment. En conséquence, elle déclare que les créanciers peuvent exercer tous les droits et actions de leur débiteur, à l'exception de ceux qui sont attachés à sa personne, et même attaquer, en leur nom personnel, les actes faits en fraude de leurs droits (1166, 1167). L'action *révocatoire* des créanciers prend aussi le nom d'action *Paulienne*, du nom du préteur qui l'avait introduite dans le droit Romain.

V. *Révocation et Rescision des conventions.* — Les parties peuvent ou *révoquer* leurs conventions par consentement mutuel, ou les faire *annuler* en justice (1134). — La révocation des conventions par consentement mutuel ne peut porter aucun préjudice aux droits acquis à des tiers postérieurement à la convention primitive. Quant au droit qu'ont les parties de demander la nullité des conventions qu'elles ont faites, il faut distinguer entre les conventions *nulles* et celles qui sont simplement *annulables*. Les conventions sont *nulles*, lorsque l'une des conditions essentielles à la validité du cont. manque absolument, car alors la convention n'existe pas en réalité. Aussi la partie contractante contre laquelle on invoque une convention pareille peut toujours se prévaloir de sa nullité. Néanmoins, lorsque celui qu'elle oblige a exécuté son obligation, il ne peut plus revenir sur cette exécution après un laps de trente années. Il n'en est pas de même pour les conventions *annulables*. Bien qu'elles soient viciées, elles n'en existent pas moins. En conséquence, tant que leur annulation n'a pas été demandée, et elle ne peut plus l'être après le délai fixé par la loi, elles produisent les mêmes effets que les conventions valables. Elles peuvent, en outre, être ***ratifiées*** soit tacitement, soit par un acte exprès La *ratification* est ***tacite***, lorsque la partie qui peut en demander l'annulation l'exécute volontairement, ou lorsqu'elle laisse passer le délai fixé pour demander cette annulation (1338). Le Code Nap. appelle indifféremment *action en nullité* ou *action en rescision*, l'action par laquelle on peut demander l'*annulation* d'une convention annulable. Cette action doit être exercée dans un délai de dix ans, dans tous les cas où la durée de cette action n'a pas été limitée à un moindre temps par une loi particulière. Ce délai court, dans le cas de violence, du jour où elle a cessé; dans le cas d'erreur ou de dol, du jour où ils ont été découverts, et pour les actes passés par les femmes mariées *non autorisées*, du jour de la dissolution du mariage. Quant aux actes faits par les interdits et par les mineurs, il court du jour où l'interdiction est levée et de celui de la majorité (3104). — Aux causes qui rendent les conventions annulables, et dont il a déjà été question, il faut ajouter la *Lésion*. La lésion est le préjudice que subit l'une des parties contractantes : elle fait présumer un défaut de consentement libre et éclairé. La loi civile admet la rescision pour lésion dans trois cas : en matière de ***vente*** ou de ***partage***, et en cas de *minorité* (Voy. VENTE et

Succession). — Relativement aux mineurs, il y a une question préjudicielle à résoudre : Le mineur a-t-il le droit de faire rescinder les actes faits par lui, sans prouver qu'il a été lésé, c.-à-d. en arguant de sa simple qualité de mineur? Cette question est l'objet d'une vive controverse. Quant à nous, nous pensons que, parmi les actes faits par le mineur, il faut distinguer ceux qui sont d'une nature telle que le tuteur n'aurait pu les faire lui-même sans certaines formalités (457), et ceux que ce tuteur aurait pu faire sans aucune formalité. Les premiers sont toujours annulables ; les autres ne le sont que si le mineur prouve qu'il a été lésé. Ainsi, par ex., si le mineur a donné à *bail*, s'il a *vendu* ou *acheté* des meubles, ces actes ne sont annulables que pour cause de lésion : si au contraire il a *emprunté*, s'il a *vendu* ou *hypothéqué* un immeuble, il peut demander l'annulation de ces actes sans prouver qu'il y a eu lésion. Quant aux actes faits par le tuteur avec les formalités requises, le mineur ne peut en demander l'annulation ; il est, relativement à ces actes, considéré comme majeur (1314). En outre, si le mineur est commerçant, banquier ou artisan, il n'est point restituable contre les engagements qu'il a pris à raison de son commerce ou de son art. Il n'est point non plus recevable contre les conventions qu'il a souscrites dans son contrat de mariage avec l'assistance de ceux dont le consentement lui était nécessaire pour se marier (1308, 1309). Enfin, il n'est plus recevable à revenir contre l'engagement qu'il avait souscrit en minorité, lorsqu'il l'a ratifié étant majeur, soit que cet engagement fût nul en la forme, soit qu'il fût seulement sujet à restitution (1311). — Pour que la lésion puisse être une cause d'annulation, il faut qu'elle soit la conséquence de l'acte lui-même : le mineur ne peut donc exciper de la lésion, pour demander l'annulation d'un acte, lorsque cette lésion ne résulte que d'un événement casuel et imprévu. Du reste, la simple déclaration de majorité faite par le mineur ne fait point obstacle à sa restitution. Mais il en serait autrement si le mineur avait trompé l'autre partie sur son âge au moyen de manœuvres frauduleuses, car il n'est pas restituable contre les obligations résultant de ses délits ou quasi-délits (1306, 1307, 1310).— L'action en rescision a pour effet de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la convention. Celle-ci est alors censée n'avoir jamais existé. Par conséquent, les servitudes ou autres droits réels dont une maison vendue a pu être grevée par l'acheteur, s'évanouissent par suite de l'annulation de la vente, tandis qu'elles subsistent dans le cas de révocation de cette dernière. La rescision oblige les parties à se restituer réciproquement tout ce qu'elles ont pu recevoir en exécution de l'acte annulé. Cependant les mineurs, les interdits et les femmes mariées ne sont point tenus de restituer ce qu'ils ont reçu, à moins qu'il ne soit prouvé que ce qui a été payé a réellement tourné à leur profit (1312).

VI. *Des obligations.* — L'*Obligation* se définit un lien de droit (*vinculum juris*, disait la loi romaine) qui astreint une personne à une prestation quelconque au profit d'une autre personne. Indépendamment des conventions qui sont la cause la plus fréquente des obligations, il existe d'autres causes qui peuvent donner naissance à celles-ci. Ces causes sont : les *quasi-contrats*, les *délits*, les *quasi-délits* et la *loi* (1101, 1370).

VII. *Effet des obligations conventionnelles.* — Lorsqu'une personne s'engage, elle s'oblige à *donner*, à *faire*, ou à *ne pas faire* quelque chose (1101, 1126).

1° Par *obligation de donner*, on entend l'obligation de transférer en propriété un corps certain. Celui qui a contracté l'obligation de donner est tenu de livrer la chose et de la conserver jusqu'à la livraison, à peine de dommages-intérêts envers le créancier (1136). Cette obligation de livrer est parfaite par le seul consentement des parties (1138) ; elle rend donc le créancier véritablement propriétaire de la chose. Par conséquent, elle donne au créancier le droit de revendiquer cette chose entre les mains du débiteur, et en même temps la met aux risques et périls du créancier, dès l'instant qu'elle a dû être livrée. — Mais en est-il de même des tiers? c.-à-d. les créanciers du créancier ont-ils le droit de revendiquer la chose entre les mains du débiteur de ce dernier? Évidemment, lorsqu'il s'agit de choses mobilières, l'obligation de donner ne peut produire cet effet : la nature des choses s'y oppose invinciblement ; c'est d'ailleurs ce que reconnaît le C. Nap. : « Si la chose qu'on s'est obligée de donner ou de livrer à deux personnes successivement est purement mobilière, celle des deux qui en a été mise en possession réelle est préférée, et en demeure propriétaire, encore que son titre soit postérieur en date, pourvu toutefois que la possession soit de bonne foi (1141). » Quant aux choses immobilières, il faut que la transmission soit rendue publique au moyen de la transcription sur un registre ouvert à tous, pour qu'elle existe à l'égard des tiers ; c'est ce qui a été réglé par la loi du 23 mars 1855. Avant cette loi, la question était fort controversée, parce que les rédacteurs du Code avaient oublié de regler, ainsi que le promettait l'art. 1140, les effets de l'obligation de donner ou de livrer un immeuble. Cependant la transcription était déjà exigée pour que l'obligation de donner un immeuble à titre gratuit eût toute sa perfection à l'égard des tiers (939) ; or, il n'y avait pas de raison pour qu'il n'en fût pas ainsi pour la transmission d'un immeuble à titre onéreux.

2° *De l'obligation de faire ou de ne pas faire.*— L'obligation de faire ou de ne pas faire se résout en dommages-intérêts en cas d'inexécution de la part du débiteur. Cependant, comme la loi permet l'exécution forcée, toutes les fois que cette exécution n'est pas de nature à ne pouvoir être accomplie que par le débiteur en personne, elle accorde au créancier le droit de demander que ce qui aura été fait par contravention à l'engagement soit détruit. Il peut même se faire autoriser à le détruire aux dépens du débiteur, sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu. Le créancier peut également, en cas d'inexécution, être autorisé à faire exécuter lui-même l'obligation aux dépens du débiteur (1442-1445).

3° *Des dommages et intérêts résultant de l'inexécution des obligations.* — Il y a lieu à dommages et intérêts, non-seulement lorsque le débiteur se refuse absolument à exécuter ce à quoi il s'est obligé, mais encore lorsqu'il y a *faute* ou *retard* de ce dernier. — Le debiteur est *en faute* toutes les fois que pour l'execution de son obligation, il n'a pas fait tout ce qu'il devait faire. En effet, l'obligation imposée au débiteur de veiller à la conservation de la chose, le soumet à y apporter tous les soins d'un bon père de famille. Mais l'appréciation de la faute est une question de fait qui dépend des circonstances mêmes de l'affaire et de la nature du cont. (1137). — Le *retard*, dans l'exécution d'une convention entraîne la condamnation du débiteur à des dommages-intérêts, à moins qu'il ne prouve que cette inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, d'un cas fortuit ou d'une force majeure (1147, 1148). Toutefois cette règle souffre exception : 1° lorsque le debiteur s'est formellement chargé des cas fortuits; 2° lorsque le créancier prouve que l'événement de force majeure a été précédé d'une faute de la part du débiteur ; 3° lorsque le cas fortuit ne s'est réalisé que postérieurement à la mise en demeure, à moins, dans ce dernier cas, que le débiteur n'établisse que le cas fortuit aurait également eu lieu, et aurait produit le même effet chez le creancier, si la chose lui eût été livrée (1302). Les dommages et intérêts sont dus à partir de la *mise en demeure* du débiteur. Un débiteur n'est point en demeure, ainsi qu'on le croit généralement, par cela seul que le terme convenu pour l'exécution de son obligation est expiré sans qu'il l'ait remplie. Il faut, pour cela, qu'une sommation ou quelque acte équivalent (un commandement, une assignation) soit venu prouver au débiteur que le créancier n'entend lui accorder aucun délai. Néanmoins il est des cas où le débiteur est en demeure sans aucun acte déclaratif de la volonté actuelle du creancier ; c'est ce qui a lieu : 1° lorsque celui-ci a formellement stipulé que la mise en demeure résulterait de la seule échéance du terme ; 2° lorsque la chose que le débiteur s'était obligé de donner ou de faire ne pouvait être donnee ou faite que dans un certain temps qu'il a laissé passer (1139, 1146). — Enfin, quand l'obligation est de ne pas faire, celui qui y contrevient doit les dommages-intérêts par le seul fait de la contravention (1145).

Les dommages et intérêts dus au créancier sont, en général, de la perte qu'il a faite et du gain dont il a été privé. Le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prevus ou qu'on a pu prévoir lors du cont., lorsque ce n'est point par son dol que l'obligation n'est point exécutée. Dans le cas même où l'inexécution résulte du dol du debiteur, les dommages et intérêts ne doivent comprendre, à l'égard de la perte éprouvée par le créancier et du gain dont il a été privé, que ce qui est une suite immédiate et directe de l'inexécution de la convention (1149-451). Lorsque la convention porte que celui qui manquera de l'exécuter paiera une certaine somme à titre de dommages et intérêts, il ne peut être alloue à l'autre partie une somme plus forte ni moindre (1152). C'est là une véritable clause à forfait. — Dans le cas où l'obligation se borne au paiement d'une certaine somme, les dommages et interêts résultant du retard dans l'exécution ne consistent jamais que dans la condamnation aux intérêts fixes par la loi, sauf les règles particulières au commerce et au cautionnement. Les intérêts qui sont dus sans que le créancier soit tenu de justifier d'aucune perte, et à cause du simple retard, reçoivent le nom d'*intérêts moratoires*. Ils ne courent que du jour de la demande, excepté dans les cas où la loi les fait courir de plein droit (1153 et s.). — Voy. Intérêt.

VIII. *Des diverses espèces d'obligations.* — Les obligations se divisent en *obligations conditionnelles*, *à terme*, *alternatives*, *solidaires*, *divisibles*, *indivisibles*, et avec *clause pénale*.

1° L'obligation est *conditionnelle*, lorsqu'on la fait dependre d'un événement futur et incertain, soit en la suspendant jusqu'à ce que l'évenement arrive, soit en la résiliant, selon que l'événement arrivera ou n'arrivera pas (1168). La condition est dite *suspensive* dans le premier cas, et *résolutoire* dans le second. — On distingue encore la condition en *casuelle*, *potestative* et *mixte*. La condition *casuelle* est celle qui ne depend que du hasard. — Elle est *potestative*, lorsque la réalisation de l'événement duquel dépend la condition est au pouvoir de l'une ou de l'autre des parties contractantes. Ainsi, par ex., si Pierre dit à Paul : « Je vous vends ma ferme tel prix, si vous cédez ce terrain à mon frère, » cette obligation peut produire de l'effet ; car, bien que Paul soit libre de céder ou de ne pas céder son terrain, s'il consent à le céder, Pierre se trouvera lié. Il en serait de même si Pierre s'engageait à l'égard de Paul, sous cette forme : « Je vous promets 1000 fr., si je bâtis sur mon terrain. » Mais si, au contraire, il dit à Paul : « Je vous donnerai 1000 fr., si je veux, » il n'y aura plus d'obligation ; car ici Pierre ne s'engage pas en réalité. Ainsi que le dit fort bien Pothier, une pareille condition détruit l'existence même de l'obligation : c'est le cas qu'a en vue l'art. 1174 du C. Nap., quand il dit : « Toute obligation est nulle, lorsqu'elle a été contractée sous une condition potestative de la part de celui qui s'oblige. »— La condition est *mixte*, lorsqu'elle dépend à la fois de la volonté de l'une des parties contractantes et de la volonté d'un tiers : « Je vous vends ma maison, si vous épousez ma nièce (1169 et s.). »

Toute condition d'une chose impossible, ou contraire aux bonnes mœurs, ou prohibée par la loi, est nulle et rend nulle la convention qui en dépend (1172). Néanmoins, lorsqu'il s'agit de dispositions à titre gratuit, les conditions impossibles, contraires aux lois et aux mœurs, n'annulent pas l'obligation : elles sont simplement réputées non écrites (900). Relativement à la manière dont les conditions doivent être accomplies, la loi pose en principe qu'il faut se référer à la volonté des parties. Ainsi donc, la question de savoir si la condition doit être accomplie dans les termes mêmes où elle est conçue, *in formâ specificâ*, ou par équipollent, *per æquipollens*, est une question d'intention qui doit se décider par les circonstances. Quant aux autres règles que pose le Code (1176, 1177), elles découlent de la nature même des choses, et n'offrent aucune difficulté. Disons seulement que la condition est réputée accomplie, lorsque c'est le débiteur, obligé sous cette condition, qui en a empêché l'accomplissement (1178).

Lorsque la condition est *suspensive*, l'obligation ne peut être exécutée qu'après l'événement. Mais s'il s'agit d'un événement arrivé, quoique actuellement encore inconnu des parties, l'obligation a son effet du jour où elle a été contractée. Quant à la chose qui fait l'objet de la convention, la loi la laisse aux risques du débiteur jusqu'à l'événement de la condition. Si elle perit sans qu'il y ait de sa faute, l'obligation s'éteint faute d'objet. Si elle se détériore, également sans la faute du débiteur, le créancier a le choix ou de résoudre l'obligation, ou d'exiger la chose dans l'état où elle se trouve, sans diminution du prix. Enfin, si la chose s'est detériorée par la faute du débiteur, le créancier a le droit, ou de résoudre l'obligation, ou d'exiger la chose, dans l'état où elle se trouve, avec des dommages-intérêts (1181, 1182). Au reste, attendu que le créancier a une espérance dès l'instant que l'obligation conditionnelle est formée, il peut, avant que la condition soit accomplie, exercer tous les actes conservatoires de son droit (1180).

La condition *résolutoire* opère, lorsqu'elle s'accomplit, la révocation de l'obligation, et remet les choses au même état que si l'obligation n'avait jamais existé. Elle ne suspend point l'exécution de l'obligation ; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu (1183). C'est une conséquence de ce principe, que la condition accomplie a un effet rétroactif au jour auquel l'engagement a été contracté (1179). Un autre effet de la rétroactivité de l'obligation, c'est que, si le créancier est mort avant l'accomplissement de la condition, ses droits passent à son héritier (1179).— La condition *résolutoire tacite* qui existe dans tout cont. bilatéral, produit les mêmes effets que la condition résolutoire ordinaire, et, par conséquent, est opposable aux tiers acquéreurs et à tous ceux qui auraient obtenu un droit quelconque sur l'immeuble ; mais, tandis que la condition résolutoire ordinaire produit son effet de plein droit, la résolution du cont. doit être demandée en justice contre la partie qui n'a point accompli son obligation (1184). Le délai pour exercer cette demande est de 30 ans (2262).

2° *Obligation à terme.*— Le terme diffère de la condition, en ce qu'il ne suspend point l'engagement dont il retarde seulement l'exécution. Par conséquent, ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance ; cependant, si le débiteur a payé auparavant, il ne peut répéter ce qu'il a payé. Le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur, à moins qu'il ne resulte de la stipulation ou des circonstances qu'il a été aussi convenu en faveur du créancier. Enfin, le débiteur ne peut plus se prévaloir du bénéfice du terme lorsqu'il a fait faillite, ou lorsque, par son fait, il a diminué les sûretés qu'il avait données par le cont. à son créancier (1185 et s.).

3° *Des obligations alternatives.* — L'obligation est *alternative*, lorsqu'au lieu de n'avoir qu'un seul objet, elle en présente plusieurs, dont un seul cependant devra être livré au gré de celle des parties à laquelle appartient le choix. En principe, ce choix appartient au débiteur ; mais on peut convenir du contraire (1186, 1190). Dans le cas de perte de l'une ou de chacune des choses, objet de l'obligation alternative, il faut distinguer si le choix appartient au débiteur ou s'il appartient au créancier. Dans le premier cas, si l'une des choses périt, l'obligation devient pure et simple. Le prix de cette chose ne peut pas être offert à sa place, que le débiteur soit en faute ou non. Si toutes deux ont péri, et que le débiteur soit en faute à l'égard de l'une d'elles, il doit le prix de celle qui a péri la dernière. Enfin, si les deux choses ont péri sans la faute du débiteur, et avant qu'il soit en demeure, l'obligation est éteinte (1302). Lorsque le choix appartient au créancier, et que l'une des choses a péri, sans la faute du débiteur, le créancier doit avoir celle qui reste ; mais si le débiteur est en faute, le créancier peut demander la chose qui reste ou le prix de celle qui a péri. Dans le cas où les deux choses ont péri, si le débiteur est en faute à l'égard des deux ou même à l'égard de l'une d'elles seulement, le créancier peut demander le prix de l'une ou de l'autre, à son choix (1193 et s.).

4° *Des obligations solidaires.*— En principe, lorsqu'il y a plusieurs créanciers d'une même dette, ou lorsqu'il y a plusieurs débiteurs, la dette se divise de plein droit : chaque débiteur n'est tenu que pour sa part de la dette, et chacun des créanciers ne peut non plus demander que sa part de la créance. Il n'en est plus de même lorsqu'il y a solidarité soit entre les créanciers, soit entre les débiteurs : dans ce cas, chacun des débiteurs est tenu de la totalité de la dette, et chacun des créanciers peut demander également la totalité de la créance.

La solidarité *entre créanciers* est fort rare, car elle ne présente d'autre utilité que celle de faciliter le recouvrement de la créance en permettant à chacun des intéressés de faire pour la totalité de la créance les poursuites que, sans cela, il n'aurait pu faire que pour sa part. Cette solidarité ne peut résulter que d'une convention expresse : elle a pour effet de rendre les créanciers mandataires les uns des autres pour tout ce qui concerne la conservation des droits communs. C'est ce mandat qui donne au débiteur le droit de se libérer en payant, à son choix, à l'un ou à l'autre des créanciers solidaires, pourvu toutefois que le paiement intervienne avant toutes poursuites de la part de l'un d'eux. Mais, comme le mandat que possède chacun des créanciers a uniquement pour objet la conservation et la réalisation du droit de tous, lorsqu'il va au delà, il n'agit que pour sa part. Si donc il fait remise de la dette, cette remise ne libère le débiteur que pour la part de ce créancier (1197-1199).

La solidarité *entre débiteurs* ne se présume point : elle ne peut résulter que d'une convention expresse ou d'une disposition formelle de la loi. Au reste, l'obligation peut être solidaire, quoique l'un des débiteurs soit obligé différemment de l'autre au paiement de la même chose ; par ex., si l'un est obligé conditionnellement, tandis que l'engagement de l'autre est pur et simple, ou si l'un a pris un terme qui n'est point accordé à l'autre (1201). Lorsque plusieurs débiteurs sont obligés solidairement, la loi suppose que la dette les concerne tous pour un intérêt égal, de sorte que chacun d'eux est débiteur pour sa part, et caution de ses codébiteurs pour les parts de ceux-ci. En conséquence, lorsqu'un seul débiteur a payé la dette solidaire en entier, il peut répéter contre les autres la part de chacun, et faire supporter à tous ceux qui sont solvables, proportionnellement, les parts qu'il ne pourrait recouvrer contre les insolvables (1213, 1214). D'un autre côté, celui à qui le créancier a fait remise de la solidarité n'est pas moins tenu de supporter sa part dans l'insolvabilité; car, si le créancier peut renoncer à ses droits, il ne peut modifier en rien les droits des débiteurs entre eux (1215). En outre, si l'affaire pour laquelle la dette a été contractée solidairement ne concerne que l'un des coobligés solidaires, il est évident que ce dernier pourra être actionné pour le tout par le débiteur qui aura payé toute la dette (1216).

Relativement au créancier, tous les débiteurs sont tenus également; et chacun d'eux peut, au choix de ce créancier, être contraint au paiement de la chose entière, sans qu'il puisse jamais lui opposer le bénéfice de division ou de discussion. Le débiteur poursuivi ne peut pas même opposer au créancier les poursuites que celui-ci aurait déjà exercées contre un autre débiteur, puisque ces poursuites laissent subsister l'obligation avec tous ses effets, tant qu'elles ne sont pas suivies de paiement (1203, 1204). Cependant les débiteurs solidaires ne sont pas responsables les uns à l'égard des autres, quant aux faits qui ont pour résultat d'augmenter l'obligation : la responsabilité de ces faits est personnelle à chacun d'eux. Ainsi, tandis que la poursuite exercée contre l'un d'eux peut interrompre la prescription et même faire courir les intérêts contre tous, la mise en demeure de l'un ne saurait constituer les autres en demeure, et par conséquent les rendre passibles de dommages-intérêts (1206, 1207). De même, la perte de la chose arrivée par la faute ou pendant la demeure de l'un d'eux, ne décharge pas les autres de l'obligation d'en payer le prix; mais on ne peut leur réclamer des dommages-intérêts, tandis qu'il en est autrement pour celui qui est en faute ou en demeure (1205). Quant à la perte arrivée sans la faute et avant la demeure d'aucun des débiteurs, elle les libère tous. Enfin, il est des circonstances qui ont pour effet de libérer les uns sans libérer les autres. A cet égard, on distingue les *exceptions* que le codébiteur solidaire poursuivi par le créancier peut lui opposer, en exceptions *absolues* ou communes à tous les débiteurs, et en exceptions *personnelles* ou particulières à un ou quelques-uns d'entre eux. — Les exceptions *absolues* ont lieu, lorsque l'obligation n'a pas de cause ou d'objet, ou n'en a que d'illicites; lorsqu'il y a eu paiement réel, ou novation, ou compensation opposée par le débiteur poursuivi; lorsque la dette totale a été remise par le créancier, ou éteinte par la prescription, etc. Parmi les exceptions *personnelles*, les unes ne peuvent être opposées que par le débiteur à qui elles sont personnelles; les autres, bien que personnelles à l'un des débiteurs, peuvent être opposées par tous les débiteurs, mais seulement pour la part de dette afférente à ce débiteur. Les exceptions exclusivement personnelles à chaque débiteur sont celles résultant de son incapacité ou du vice de son consentement; les autres sont la compensation, lorsqu'elle n'a pas été opposée par le codébiteur dont le créancier est débiteur à son tour, la confusion, et la remise de la solidarité faite par le créancier à l'un des débiteurs (1208 et s.).

5° *Obligations divisibles et indivisibles.* — L'obligation est *divisible* ou *indivisible*, selon qu'elle a pour objet, ou une chose qui dans sa livraison, ou un fait qui dans l'exécution, est ou n'est pas susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. En règle générale, aucune obligation, quel que soit son objet, ne peut être exécutée *divisément* entre le créancier et le débiteur : le créancier peut refuser tout paiement partiel. Il n'y a donc pas lieu, lorsque l'obligation est entre un seul créancier et un seul débiteur, de s'occuper de la *divisibilité* ou de l'*indivisibilité* de l'obligation; mais il en est autrement quand celle-ci existe entre plusieurs débiteurs ou plusieurs créanciers, ce qui se présente notamment lorsqu'un créancier ou un débiteur vient à mourir en laissant plusieurs héritiers. Dans ce cas, la divisibilité s'applique aux héritiers, qui ne peuvent demander la dette ou qui ne sont tenus de la payer que pour les parts dont ils sont saisis ou dont ils sont tenus comme représentant le créancier ou le débiteur (1220). Cependant ce principe reçoit exception à l'égard des héritiers du débiteur, lorsque la dette est hypothécaire, lorsqu'elle est d'un corps certain, lorsque l'un des héritiers est chargé seul par le titre de l'exécution de l'obligation; lorsqu'il résulte, soit de la nature de l'engagement, soit de la chose qui en fait l'objet, soit de la fin que se sont proposée les contractants, que leur intention était que la dette ne pût s'acquitter partiellement (1221).

6° *Des obligations avec clause pénale.* — Pour mieux assurer l'exécution d'une obligation, ou pour prévenir tout retard dans son exécution, les parties peuvent convenir d'une prestation, qui tiendra lieu de dommages-intérêts : une convention de ce genre constitue une *clause pénale.* L'obligation accessoire que crée la clause pénale n'existe qu'autant que l'obligation principale n'est pas elle-même nulle; mais l'obligation principale ne saurait dépendre de la validité ou de la nullité de la clause pénale (1227). Lorsque cette clause est destinée à assurer l'exécution de l'obligation principale et à tenir lieu pour le créancier de dommages-intérêts, on ne peut demander en même temps le principal et la peine. On ne peut le faire que lorsque celle-ci a été stipulée pour le simple retard. C'est en vertu du même principe qu'au lieu de demander la clause pénale, le créancier peut, à son choix, poursuivre l'exécution de l'obligation principale. La peine ne peut d'ailleurs être prononcée qu'après la mise en demeure du débiteur (1228 et s.).

7° *Des obligations naturelles.* — Les auteurs distinguent encore les obligations, en *obligations civiles* et en *obligations naturelles.* L'obligation *naturelle* est celle qui existe d'après l'équité, mais dont l'exécution n'est prescrite par aucune disposition légale. Cette sorte d'obligation a cela de particulier, c'est que le législateur ne la sanctionne qu'après son exécution. Par conséquent, elle donne simplement naissance à une exception qui permet au créancier de l'obligation de repousser le débiteur qui, après l'avoir remplie, voudrait revenir sur cette exécution. Ainsi, par ex., si un individu paie une dette de jeu ou une dette pour laquelle il y a prescription, il ne pourra demander la restitution de ce qu'il aura payé. Néanmoins il faut bien se garder de ranger au nombre des obligations naturelles celles dont l'invalidité tient à une défense de la loi, qui les réprouve et les condamne comme contraires à l'ordre public. Dans ces cas, en effet, celui qui a payé peut réclamer contre le paiement effectué.

IX. *Extinction des obligations.* — Les obligations s'éteignent par le *paiement*, par la *novation*, par la *remise volontaire*, par la *compensation*, par la *confusion*, par la *perte de la chose*, par la *nullité* ou la *rescision*, par l'effet de la condition *résolutoire*, et par la *prescription* (1234). Nous avons parlé tout à l'heure de la nullité et de la rescision, ainsi que de l'effet de la condition résolutoire; le paiement, la novation et la prescription seront l'objet d'articles particuliers; en conséquence, nous ne nous occuperons ici que de la remise, de la compensation, de la confusion et de la perte de la chose.

1° Il y a *remise de la dette*, lorsque l'extinction résulte uniquement de la renonciation que le créancier fait de sa créance. Cette remise est *conventionnelle* ou *non conventionnelle.* Lorsqu'elle est conventionnelle, elle est soumise aux règles générales des conventions, et c'est à la volonté des parties qu'il faut se référer pour en apprécier la portée. Néanmoins la loi prévoit certains cas. Ainsi la remise ou décharge conventionnelle au profit de l'un des débiteurs solidaires libère tous les autres, à moins que le créancier n'ait expressément réservé ses droits contre ces derniers; mais alors il ne peut plus répéter la dette que déduction faite de la part de celui auquel il a fait la remise (1235). La remise accordée au débiteur principal libère les cautions. Celle accordée à la caution ne libère pas le débiteur principal; et celle accordée à l'une des cautions ne libère pas les autres (1287). — La remise non conventionnelle d'une dette est *expresse*, lorsque, par ex., elle résulte d'un testament. Elle est *tacite*, lorsque le créancier a remis volontairement au débiteur le titre original sous signature privée, ou la grosse du titre. Dans le premier cas, la remise de l'original fait preuve de la libération; dans le second, elle établit seulement une prescription qui peut être combattue par la preuve contraire. Cette remise faite à l'un des débiteurs solidaires a le même effet au profit de ses codébiteurs (1282, 1284).

2° La *Compensation* est l'extinction simultanée des obligations dont deux personnes sont réciproquement débitrices, et qui, en raison de cette réciprocité, s'anéantissent l'une l'autre de plein droit, par la seule force de la loi, même à l'insu des débiteurs, mais seulement jusqu'à concurrence des quotités respectives des deux dettes (1289, 1290). Les conditions requises pour que la compensation s'opère sont au nombre de quatre. Il faut que les deux parties soient bien réellement débitrices l'une de l'autre; que les objets des deux dettes soient des sommes d'argent ou des choses fongibles de même espèce, de telle façon que chacun des deux débiteurs eût pu accomplir le paiement de la chose qu'il doit par la livraison de la chose qui lui est due; que les deux dettes soient *liquides*, c.-à-d. qu'elles aient une existence certaine et une quotité déterminée; enfin, que chacune des deux dettes soit actuellement exigible, c.-à-d. soit telle que le créancier puisse immédiatement et efficacement contraindre le débiteur au paiement (1291). Lorsque ces conditions existent, la compensation a lieu, quelles que soient les causes de l'une ou de l'autre des dettes, excepté toutefois dans le cas : 1° de la demande ou restitution d'une chose dont le propriétaire a été injustement dépouillé; 2° de la demande en restitution d'un dépôt ou prêt à usage; 3° d'une dette qui a pour cause des aliments déclarés insaisissables (1293). Du principe que la compensation s'opère de plein droit, il résulte que celui qui, ayant droit d'opposer la compensation, a néanmoins payé une dette, ne peut plus, en exerçant la créance dont il n'a point opposé la compensation, se prévaloir, au préjudice des tiers, des privilèges et hypothèques qui y étaient attachés, à moins qu'il n'y ait eu une juste cause d'ignorer la créance qui devait compenser sa dette (1299). En effet, ce n'est plus en réalité l'ancienne créance qu'il fait valoir, mais une créance nouvelle résultant du paiement de l'individu. Enfin, le débiteur qui a accepté purement et simplement la cession qu'un créancier a faite de ses droits à un tiers, ne peut plus opposer au cessionnaire la compensation qu'il eût pu, avant l'acceptation, opposer au cédant (1295).

3° La *Confusion* est le concours sur la même personne de deux qualités incompatibles, dont l'une détruit l'autre, et rend impossible le maintien de l'obligation. Lorsque les qualités de créancier et de débiteur se réunissent dans la même personne, il se fait une confusion qui éteint les deux créances. La confusion qui s'opère dans la personne du débiteur principal profite à ses cautions; mais celle qui s'opère dans la personne du créancier ne profite à ses codébiteurs solidaires que pour la portion dont il était débiteur (1300, 1301).

4° *Perte de la chose due.* — Personne ne pouvant être tenu à quelque chose d'impossible, toute obligation doit s'éteindre quand son objet a péri, peu importe qu'il y ait ou non de la faute du débiteur. Mais il faut établir ici quelques distinctions. Si la chose a péri par la faute du débiteur, ou s'il était en demeure, il doit des dommages-intérêts, à moins que, ne s'étant pas chargé des cas fortuits, il ne prouve que la chose aurait également péri chez le créancier si elle lui avait été livrée. Mais si le débiteur a soustrait la chose, il en doit toujours la valeur, lors même qu'elle a péri sans sa faute. Enfin, si la perte de la chose n'est en rien imputable au débiteur, et s'il n'était pas en demeure, il est entièrement libéré : mais c'est à lui à prouver le cas fortuit. Toutefois il est tenu, s'il possède quelques droits ou actions relatives à cette chose, de les abandonner au créancier. Dans ce cas, le créancier n'en doit pas moins le prix de la chose : c'est la conséquence de la règle, *res perit domino.* Cette règle, il est superflu de le faire observer, n'est pas applicable au cas où l'objet de l'obligation est une *chose indéterminée*, c.-à-d. une chose déterminée seulement par le genre auquel elle appartient, car les genres ne périssent pas, *genera non pereunt* (1302, 1303).

X *Des preuves relatives aux obligations.* — Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver, et réciproquement celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation (1315) : en d'autres termes, et d'une manière générale, celui qui élève une prétention, quelle qu'elle soit, doit la prouver, qu'il soit du reste *demandeur* ou *défendeur.* Le Code (1316) indique cinq moyens de preuve : la preuve *littérale*, la preuve *testimoniale*, la *présomption*, l'*aveu* de la partie et le *serment.* Ce qui est relatif à l'aveu, à la présomption et au serment, faisant dans ce livre l'objet d'articles particuliers, nous ne parlerons ici que de la preuve littérale et de la preuve testimoniale.

1° *Preuve littérale.* — La preuve *littérale* est celle qui résulte des actes authentiques ou sous seing privé, de certains écrits même sans signature, des tailles, des copies de titres et des actes récognitifs.

Les *actes authentiques* font pleine foi de la convention qu'ils renferment entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause. L'acte qui n'est point authentique par l'incompétence ou l'incapacité de l'officier public, ou par un défaut de forme, vaut comme écriture privée, s'il a été signé des parties (1312, 1319). — L'*acte sous seing privé*, reconnu par celui auquel on l'oppose, ou légalement tenu pour reconnu, fait foi comme l'acte authentique (1322). Lorsqu'il contient des conventions synallagmatiques, il n'est valable qu'autant qu'il a été fait en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. Il suffit d'un original pour toutes les personnes ayant le même intérêt. Chaque original doit contenir la mention du nombre des originaux qui en ont été faits; néanmoins ce défaut de mention ne peut être opposé par celui qui a exécuté pour sa part la convention portée dans l'acte (1325). — Voy. BILLET.

Indépendamment des actes authentiques ou sous seing privé, la loi attache encore une force probante à certains écrits sans signature. Ainsi les *Registres des marchands* font preuve légale et complète contre d'autres marchands; mais ils ne font pas preuve de fournitures contre les personnes non marchandes. Ils font également preuve complète contre le marchand lui-même; seulement, celui qui veut en tirer avantage ne peut les diviser, en ce qu'ils contiennent de contraire à sa prétention (1329, 1330). — Les *Registres* et *papiers domestiques* ne font jamais foi au profit de la personne par qui ils sont tenus; mais ils font foi contre elle dans deux cas : quand ils énoncent un paiement reçu, et quand ils contiennent la mention que la note a été faite pour suppléer le défaut du titre en faveur de celui au profit duquel ils énoncent une obligation (1331). — Enfin, l'écriture mise par le créancier à la suite, en marge ou au dos d'un titre qui est toujours resté en sa possession, fait foi, quoique non signée ni datée par lui, lorsqu'elle tend à établir la libération du débiteur. Il en est de même de l'écriture mise par le créancier au dos ou à la marge soit d'un titre, soit d'une quittance, pourvu que ce double soit entre les mains du débiteur (1332). — Les *Copies de titres*, lorsque l'original subsiste, ne font foi que de ce qui est contenu au titre, dont la représentation peut toujours être exigée. Quand ce dernier a péri, elles font encore foi d'après certaines distinctions énumérées par la loi (1334 et s.).

Dans beaucoup de provinces, certains fournisseurs, mais particulièrement les boulangers et les bouchers, font usage, pour tenir leurs comptes, d'un procédé particulier. Ils prennent un bâton fendu en deux moitiés, appelées *Tailles*, dont ils gardent l'une et remettent l'autre à leur pratique. Chaque fois qu'ils font une fourniture à celle-ci, ils ajustent les deux tailles ensemble, et font simultanément sur chacune d'elles une coche ou entaille particulière. L'acheteur remporte sa taille, de façon qu'elle doit toujours correspondre à celle que le vendeur garde pardevers lui. Cette manière de compter est une espèce de preuve écrite : en conséquence, la loi dit que les tailles font foi entre les personnes qui en font usage (1333).

On appelle *acte récognitif*, celui qui, se référant à un autre plus ancien, vient prouver la volonté de maintenir les droits constatés par le premier acte, qui prend par rapport au second le nom de titre *primordial.* Du reste, les actes récognitifs ne dispensent point de la représentation de ce dernier, à moins que sa teneur n'y soit spécialement relatée : ce qu'ils contiennent de plus, ou ce qui s'y trouve de différent, n'a aucun effet. Cependant, s'il existe plusieurs reconnaissances conformes, soutenues de la possession, et dont l'une a 30 ans de date, le créancier peut être dispensé de représenter le titre primordial (1337).

2° *Preuve testimoniale.* — La crainte de la subornation des témoins, et aussi le désir de restreindre le nombre des procès, ont déterminé le législateur à prohiber en règle générale, et sauf quelques exceptions, la preuve *testimoniale.* Le C. Nap. pose à cet égard deux principes. Le premier, c'est que tout fait présentant un intérêt supérieur à 150 fr. ne peut jamais être prouvé par témoins; le second, c'est que la preuve testimoniale est également prohibée, même pour un fait soulevant un intérêt inférieur à 150 fr., lorsqu'il s'agit d'aller à l'encontre ou au delà de ce qui est dit dans un écrit (1341). Néanmoins ce second principe n'interdit pas le recours à la preuve testimoniale pour interpréter l'acte ou pour prouver tout fait se trouvant en rapport intime avec celui que l'écrit constate et venant exercer sur lui une influence plus ou moins profonde. Ainsi, quand un écrit constate que Pierre a prêté 1000 fr. à Paul, celui-ci pourra fort bien prouver par témoins qu'il a rendu cette somme. Dans la prohibition de la preuve testimoniale, la sévérité de la loi est telle qu'il n'est pas nécessaire, pour tomber sous l'interdiction portée par l'art. 1341, que l'intérêt fût supérieur à 150 fr., au moment de la naissance de l'obligation. Il suffit pour cela que la valeur de l'objet réclamé dépasse actuellement ce taux. Ainsi, par ex., le témoignage est inadmissible pour un capital inférieur par lui-même à 150 fr., si les intérêts échus au moment de la demande font monter au-dessus de ce chiffre le total de la somme due (1342). Il est également inadmissible, lorsque la demande comprend plusieurs objets qui par leur réunion excèdent cette valeur de 150 fr., quand même ces créances seraient nées à des époques différentes et pour différentes causes. Il n'en serait autrement qu'autant que les créances auraient pris naissance de personnes diverses, et seraient venues ensuite, par succession ou autrement, se réunir sur une seule tête (1345). Pour donner une sanction à cette règle, la loi veut que toutes les demandes qui ne peuvent pas être justifiées par écrit soient faites en même temps et réunies dans un seul exploit, avec injonction au juge de déclarer non recevables celles qui pourraient lui être soumises plus tard (1346). Enfin, celui qui a d'abord demandé plus de 150 fr. ne peut plus être admis à la preuve testimoniale, même en restreignant sa demande primitive. Ajoutons que la preuve testimoniale, sur la demande d'une somme même moindre de 150 fr., ne peut être admise, lorsque cette somme est déclarée être le restant ou faire partie d'une créance plus forte qui n'est point prouvée par écrit (1343, 1344). — Les règles ci-dessus reçoivent exception, lors même qu'il s'agit d'un intérêt supérieur à 150 fr., quand il existe un *Commencement de preuve par écrit*. On appelle ainsi tout acte par écrit qui est émané de celui contre lequel la demande est formée ou de celui qu'il représente, et qui rend vraisemblable le fait allégué (1347). Ces règles reçoivent encore exception toutes les fois qu'il a été impossible au réclamant de se procurer une preuve écrite de l'obligation contractée envers lui. Cette seconde exception s'applique : 1° aux obligations qui naissent des *quasi-contrats*, des *délits* et des *quasi-délits;* 2° aux *dépôts nécessaires* faits en cas d'incendie, ruine, tumulte ou naufrage, et à ceux faits par les voyageurs en logeant dans une hôtellerie, le tout suivant la qualité des personnes et les circonstances du fait ; 3° aux obligations contractées en cas d'*accidents imprévus* où l'on ne pourrait pas avoir fait des actes par écrit ; 4° au cas où le créancier a perdu le titre qui lui servait de preuve littérale, par suite d'un *cas fortuit*, *imprévu* et *résultant d'une force majeure*; 5° enfin, en matière commerciale (C. N. 1348 ; C. Com. 109).

XI. *Des engagements qui se forment sans convention.* — Nous avons vu que si les conventions des parties sont la source la plus ordinaire des obligations, elles n'en sont cependant pas la seule, et qu'à côté des obligations conventionnelles, il y en a qui naissent sans convention. Parmi ces obligations non conventionnelles, les unes résultent de l'autorité seule de la loi ; les autres naissent d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé. Les premières sont les engagements formés involontairement, tels que ceux entre propriétaires voisins, ou ceux des tuteurs et des autres administrateurs qui ne peuvent refuser la fonction qui leur est déférée. — Les seconds résultent des *quasi-contrats* et des *délits* ou *quasi-délits* (1370).

A. *Quasi-contrats.* — Les *quasi-contrats* sont les faits purement volontaires de l'homme dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties (1371). La loi range parmi les quasi-contrats la *gestion d'affaires* et le *paiement de l'indu.*

1° La *gestion d'affaires* est le fait volontaire d'une personne qui, sans avoir reçu mandat à cet effet, agit dans l'intérêt d'un tiers. Le gérant d'affaires est soumis à toutes les obligations qui résultent du *mandat* lui-même. Ainsi, il doit accomplir ou terminer l'affaire et y apporter les soins d'un bon père de famille (1372, 1374). Cependant, à la différence du mandataire, qui en cas de mort du mandant n'est tenu de continuer l'affaire qui lui a été confiée qu'autant qu'il y a péril en la demeure (1991), le gérant est obligé, dans le cas où le maître vient à mourir avant que l'affaire soit consommée, de continuer sa gestion jusqu'à ce que l'héritier ait pu en prendre la direction (1373). Quant au maître, il est tenu, lorsque l'affaire a été utilement entreprise et bien administrée, de remplir les engagements personnels qu'a pris le gérant, et de lui rembourser toutes les dépenses utiles ou nécessaires qu'il a faites, quel que soit du reste le résultat de sa gestion, que ce résultat soit une perte ou un profit. En revanche, le gérant peut être condamné à des dommages-intérêts, lorsqu'il y a eu perte résultant de sa faute ou de sa négligence. Enfin, s'il est établi que le gérant a fait l'affaire contre le gré du maître, le premier ne pourrait réclamer que les dépenses qui ont tourné au profit du second.

2° *Paiement de l'indu.* — Lorsqu'une personne, qui par erreur se croyait débitrice, a acquitté une dette, elle a le droit de répétition contre le créancier. Néanmoins ce droit cesse dans le cas où le créancier a supprimé son titre par suite du paiement, sauf le recours de celui qui a payé contre le véritable débiteur. Quant à celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû, il est tenu de le restituer à celui de qui il l'a reçu (1376, 1377). S'il y a eu mauvaise foi de la part de celui qui a indûment reçu, il est tenu de rendre la chose et les fruits. En conséquence, s'il s'agit d'une somme d'argent, il doit rendre cette somme avec les intérêts du jour du paiement. Quant à la restitution de la chose elle-même, s'il s'agit de choses indéterminées, il doit rendre des choses de même quantité et qualité ; si la chose indûment reçue est un immeuble ou un corps certain, il doit la restituer en nature ; s'il a vendu la chose, il en doit la valeur réelle ; enfin, si elle s'est détériorée ou a péri, même par cas fortuit, il est également tenu d'en payer la valeur réelle (1378, 1380). Mais lorsque le créancier est de bonne foi, il ne répond ni des détériorations, ni de la perte provenant de sa faute, et s'il l'a aliénée, il ne doit restituer que le prix de la vente. Au reste, celui qui par erreur a livré l'immeuble qu'il ne devait pas, peut le revendiquer entre les mains du tiers acquéreur. D'un autre côté, celui auquel la chose est restituée doit tenir compte, même au possesseur de mauvaise foi, de toutes les dépenses nécessaires et utiles qui ont été faites pour la conservation de la chose (1378 et suiv.).

B. *Délits et Quasi-délits.* — Celui qui, par sa faute, a causé à autrui un dommage, est obligé de le réparer, soit qu'il l'ait fait avec intention de nuire (*délit*), soit qu'il l'ait fait sans intention, c.-à-d. par simple négligence ou par imprudence (*quasi-délit*) (1382, 1383). Ce n'est pas tout : non-seulement on est responsable du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre et des choses que l'on a sous sa garde. Ainsi, le *père* et la *mère*, après le décès du mari, sont responsables du dommage causé par leurs enfants *mineurs* habitant avec eux ; le *tuteur* est également responsable, quand c'est lui qui est chargé de la garde de l'enfant ; les *maîtres* et les *commettants*, du dommage causé par leurs *domestiques* et *préposés* dans les fonctions auxquelles ils les ont employés ; les *instituteurs* et les *artisans*, du dommage causé par leurs *élèves* et *apprentis* pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance. Cette responsabilité cesse cependant lorsque les père et mère, instituteur et artisan, prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait dont on voudrait les rendre responsables (1384). Quant aux maîtres et commettants, ils ne peuvent profiter de cette exception, lorsque leurs domestiques ou préposés ont agi dans l'exercice même des fonctions auxquelles ils étaient employés. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage causé par l'animal, soit que celui-ci fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. Le propriétaire d'un bâtiment est également responsable du dommage causé par la ruine de ce dernier, résultant du défaut d'entretien ou du vice de la construction (1384 et s.). L'*action civile* en réparation du dommage causé n'est prescrite que par 30 années. — V. MARIAGE, VENTE, etc.

CONTRAVENTION. s. f. Action par laquelle on contrevient à une loi, à une ordonnance, à un règlement, à un traité, ou à un contrat qu'on a fait. *C'est une c. manifeste à l'acte que nous avons fait. Vous êtes en c. avec les règlements.* Voy. CRIME.

* **CONTRAYERVA.** s. f. T. Bot. Voy. PASSIFLORÉES.

CONTRE. prép. (lat. *contra*). Prise dans son acception la plus générale, cette prép. indique, tant au sens physique qu'au sens moral, Un rapport d'opposition, soit entre des personnes, soit entre des choses, soit entre des personnes et des choses. Elle sert à marquer : ‖ 1° La direction d'une chose ou d'une personne sur une autre chose ou sur une autre personne. *Les imprécations qu'il lançait c. moi. Les calomnies qu'il a répandues c. elle. L'irritation de ce père c. ses enfants. Lancer un verre c. le mur. Marcher c. l'ennemi. Écrire c. les athées. S'élever c. les avis de quelqu'un. Faire une sortie c. quelqu'un. Qu'avez-vous à dire c. cela ? Une satire c. les femmes. Cela est c. vous. Faire une loi c. la diffamation.* ‖ 2° La lutte, le choc, entre des personnes, ou entre des choses, ou entre des personnes et des choses. *Donner de la tête c. une muraille. Se battre c. quelqu'un. Ils combattirent l'un c. l'autre. Le combat de David c. Goliath. Avoir un procès c. un voisin. Plaider c. quelqu'un. Il a tout le monde c. lui. Lutter c. la mauvaise fortune. Des sujets qui se révoltent c. leur souverain.* — Fig. et prov., *C'est le pot de terre c. le pot de fer*, V. POT. *Aller c. vent et marée*, V. VENT. ‖ 3° La résistance. *C. un tel ennemi la défense est inutile. Ce général ne pouvait tenir c. une armée aussi nombreuse. Que vouliez-vous qu'il fît c. trois? Il prit leur défense envers et c. tous. Les hommes corrompus s'endurcissent bien vite c. ce qui pourrait les toucher. Il ne put tenir c. mes reproches.* ‖ 4° L'incompatibilité, le désaccord. *Des goûts c. nature. Cela est c. l'honneur, c. l'ordre public, c. toute bienséance, c. l'usage, le bon sens, la raison, la vérité. Pécher c. la prudence. Parler c. sa pensée, c. sa conscience. Il a fait cela c. mon sentiment, c. l'avis, c. la volonté de tous ses parents, contre les défenses qu'on lui en avait faites. Il parle et agit c. ses sentiments. Agir, aller c. ses intérêts. Il est sorti de bonne heure c. sa coutume. C. toute attente il réussit.* ‖ 5° L'apposition. *J'étais assis c. le mur. Ce champ est c. le bois. Sa maison est c. la mienne. Attacher quelque chose c. la muraille*, L'attacher à la muraille. — Fig. et prov., *Élever autel c. autel*, Voy. AUTEL. = CONTRE. s. m. Se dit Des raisons, des faits, des circonstances défavorables en quelque affaire, et alors on l'oppose ordinairement à *Pour*, employé aussi subst. *Pour bien connaître une affaire, il faut en savoir le pour et le c. La chose n'est pas sans difficulté, il y a du pour et du c. Soutenir le pour et le c. Avancer le pour et le c.* ‖ A certains Jeux, *Faire c.*, se dit Lorsqu'un des joueurs faisant jouer, un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi. *Quand celui qui fait c. vient à perdre, il perd le double de ce qu'il aurait pu gagner*. On appelle substantiv., *Le contre*, Celui qui a fait c. *Le c. paye double.* — * Au Billard, *Faire un c.*, se dit Du joueur dont la bille, au lieu de toucher deux autres billes pour faire un carambolage, touche deux fois la même bille. ‖ * T. Escr. *Parer un c.*, Parer un dégagement. = CONTRE, s'emploie quelquefois adv. par ellipse de son complément, et marque L'opposition que l'on fait aux idées, aux sentiments de quelqu'un. *Toute l'assemblée a voté c. Je n'ai rien à dire c. Pour moi je suis c. Parler pour et c.* = TOUT CONTRE. loc. adv. Tout auprès. *J'étais tout c.* = CI-CONTRE. loc. adv. qui se dit pour désigner La page, la colonne, etc., qui est vis-à-vis, à côté de celle qu'on lit. *La page ci-c. Voyez ci-c.* En comptabilité, sert à désigner qu'une même somme sera rapportée ou additionnée. = * LÀ-CONTRE. loc. adv. Contre cela. *Qui diantre peut aller là-c. ?* Vx. = PAR CONTRE. loc. adv. En compensation. Vx et ne s'emploie guère que dans le style commercial. = CONTRE entre dans la composition de plusieurs mots de la langue, dont nous allons rapporter les plus autorisés et les plus usités.

CONTRE-ALLÉE. s. f. Allée latérale et parallèle à une allée principale. *Les c.-allées sont sablées.*

CONTRE-AMIRAL. s. m. Titre d'un officier général dans la marine militaire. Voy. AMIRAL. ‖ Le vaisseau monté par un c.-amiral.

* **CONTRE-APPEL.** s. m. Second appel qui se fait ordinairement à l'improviste pour s'assurer de l'exactitude du premier appel.

CONTRE-APPROCHES. s. f. plur. T. Fortific. Travaux faits par les assiégés pour aller au-devant de ceux des assiégeants.

CONTRE-BALANCER. v. a. Se dit de Deux forces opposées, dont l'une fait équilibre à l'autre. ‖ Fig., se dit De choses opposées qui sont à peu près égales en force, en valeur, en mérite, ou qui se compensent. *Ses raisons contre-balancent les vôtres. Ses bonnes qualités contre-balancent ses défauts. La puissance de la Hollande a longtemps contre-balancé celle de l'Angleterre.* = SE CONTRE-BALANCER. v. pron. *Ces deux poids se contre-balancent mutuellement. Ses défauts et ses qualités se contre-balancent. Dans la monarchie constitutionnelle, les pouvoirs doivent se contre-b.* = CONTRE-BALANCÉ, ÉE. part.

CONTREBANDE. s. f. L'importation clandestine de marchandises prohibées dans un pays. — Par ext., Fraude par laquelle on élude le paiement des droits qui frappent les marchandises soit aux frontières, soit à l'intérieur. *Faire la c. Marchandises de c., introduites par c.* ‖ Se dit également Des marchandises de c. elles-mêmes. *Un bâtiment chargé de c. C'est de la c.* ‖ Fig. et fam., *C'est un homme de c.*, se dit D'un individu qui s'est faufilé dans une société, et duquel on se défie.

Enc. — I. Le terme de *Contrebande* se dit de toute violation aux prescriptions économiques et fiscales d'un État, soit en frustrant le Trésor public des taxes dont certains produits sont grevés, soit en important ou en exportant des marchandises prohibées, tant à l'entrée qu'à la sortie. Toutefois le mot *fraude* désigne plus particulièrement les infractions à la loi fiscale, et le mot c. celles à la loi économique du pays. Nous ne parlerons ici que de la c. qui consiste à introduire frauduleusement, à l'intérieur, des marchandises prohibées ou dont l'entrée est assujettie au paiement de certains droits. L'introduction en fraude de ces marchandises s'opère de trois manières. La première consiste dans l'importation de petites quantités de marchandises à laquelle se livrent les populations limitrophes des frontières. Cette c., dite de *filtration*, porte sur des objets de consommation commune, tels que boissons, tabac, café, vêtements, substances alimentaires, denrées coloniales, etc. : elle est de peu d'importance au point de vue de la perte qu'éprouve le Trésor. La seconde espèce de c. est celle que font un très-grand nombre de voyageurs lorsqu'ils rentrent en France : celle-ci est plus préjudiciable, car elle porte en général sur des objets d'une certaine valeur et frappés de droits élevés. Mais la fraude la plus considérable est celle qui se fait par la *c. de spéculation.* Celle-ci consiste à acheter des marchandises à l'étranger et à les introduire en fraude, pour les revendre à l'intérieur avec profit, ou bien à les introduire soit pour le compte de négociants étrangers ou de certains négociants nationaux, soit pour le compte du consommateur français lui-même. Ces différents genres de spéculations sont dirigés par des entrepreneurs ou par des compagnies d'assurances établies sur le territoire étranger. Ces entrepreneurs ont à leur service des bandes nombreuses de contrebandiers qui marchent tantôt par troupes, tantôt et le plus souvent, isolément ou par très-petits groupes. Habituellement même les contrebandiers qui opèrent isolément se chargent, moyennant une prime fixée à l'avance, d'introduire à leurs risques et périls les marchandises qu'on leur confie. On a évalué en France à 300,000,000 de fr. la valeur des marchandises introduites en fraude de tout droit ; mais nous croyons ce chiffre énormément exagéré.

La c., il faut l'avouer, ne trouve dans nos mœurs aucune réprobation. Il n'est presque personne qui se fasse scrupule d'acheter des produits introduits de cette manière, et, bien plus, les populations assez voisines de la frontière, pour être facilement approvisionnées de certains articles ou de certaines denrées par la c., seraient fort contrariées si la surveillance de la douane devenait plus efficace qu'elle ne l'est. Cependant la c. a des inconvénients graves : elle habitue à violer certaines lois et à manquer de respect aux autres ; elle établit une inégalité entre les citoyens qui se conforment aux prescriptions douanières et ceux qui les éludent ; elle accoutume à se mettre en dehors de la loi une classe de gens qui mènent par elle une vie d'aventures et de violences. Enfin, dans tous les pays où la c. est largement exercée, l'état moral des populations frontières parmi lesquelles se recrutent les contrebandiers, éprouve des atteintes déplorables. Il faut encore avouer que la c. *sera absolument indestructible tant que les tarifs de douanes* ne consisteront pas en simples droits fiscaux peu élevés. En Turquie, la c. est inconnue, parce que ce pays n'a, pour tout droit de douane, qu'un simple droit de 5 pour 100 sur tous les produits quels qu'ils soient. L'Angleterre était un des pays où la c. était jadis le plus active : depuis la réforme des tarifs douaniers, elle est à peu près nulle. Plus les droits sont élevés, plus la c. se trouve encouragée : aussi, sur nos frontières, est-elle *organisée sur la plus vaste échelle. Les peines les plus sévères* n'ont jamais pu en arrêter les progrès. — Quant aux peines que porte la législation actuelle, elles sont surtout pécuniaires, et cela avec raison, car ce sont les entrepreneurs de c. qu'*il* importe essentiellement de décourager. Toute introduction par terre de marchandises prohibées ou taxées à plus de 20 fr. par 100 kilog. entraîne l'arrestation des contrevenants et leur traduction devant le tribunal correctionnel, qui, outre la confiscation de la *marchandise et des moyens de transport*, prononce une amende qui n'est jamais au-dessous de 500 fr., et qui peut être égale à la valeur des marchandises saisies. La c. faite sur les côtes maritimes, hors *de l'enceinte des ports de commerce, donne lieu* aux mêmes peines. Aucune marchandise, quelle qu'elle soit, ne peut être introduite par mer sans le congé par écrit des préposés des douanes, sous peine de confiscation des marchandises et d'une amende de 100 fr. L'emprisonnement auquel le coupable est condamné peut varier, selon les cas, de trois jours à trois ans. Si, dans l'accomplissement d'un fait de c., les délinquants étaient armés ou s'ils ont fait acte de rébellion contre les *agents de l'autorité, ils sont renvoyés devant la cour d'assises*; car alors il y a crime joint au délit. — La recherche des fils, tissus et tricots de laine ou de coton, et de tous les autres tissus frappés de prohibition à l'entrée, peut avoir lieu dans tout l'intérieur de l'empire. Si les marchandises sont reconnues d'origine étrangère, les détenteurs sont punis, outre la confiscation, d'une amende égale à leur valeur, et qui, dans aucun cas, ne peut être au-dessous de 500 fr. — Cons. l'ouvrage de Villermé fils, intitulé *Les Douanes et la Contrebande*, 1851.

II. En termes de Droit international, on désigne sous le nom de *C. de guerre* les objets propres aux usages de la guerre, et *dont le transport à destination des pays belligérants est interdit* aux neutres en cas de guerre maritime. — Lorsque deux États sont en guerre, les autres États qui veulent rester *neutres*, c.-à-d. absolument étrangers à la querelle, ont le droit de continuer avec chacune des parties belligérantes leurs relations d'amitié et de commerce. Mais, il est évident que pour jouir de cet avantage, les États neutres sont rigoureusement tenus à ne fournir soit à l'un, soit à l'autre des belligérants aucun secours quel*conque qui puisse lui permettre de soutenir la lutte avec plus* d'efficacité, ou de la prolonger plus longtemps, car alors l'autre partie belligérante se verrait obligée de considérer l'État intervenant comme puissance ennemie. *Il* y a donc violation de la neutralité, lorsqu'un État soi-disant neutre expédie à l'un des belligérants des armes, des poudres ou des munitions de guerre. De même, si les sujets d'un État neutre, alléchés par l'appât du gain, se livrent à un pareil trafic, ils compromettent leur *pays*, et s'exposent à toute la rigueur des peines en usage dans le droit international. Toutefois, lorsqu'il s'agit de déterminer la nature et les espèces de marchandises qui doivent être considérées comme c. de *guerre*, *il existe un profond* désaccord entre les États du continent européen et l'Angleterre. La France, ainsi que les autres puissances continentales, ne regarde comme c. de guerre que les bouches et armes à feu, les armes blanches, les projectiles, la poudre, le salpêtre, le soufre, les objets d'équipement, de campement et de harnachement militaires, et tous les instruments quelconques destinés directement à l'usage de la guerre. Les vivres ne sont considérés comme c. *de guerre que lorsqu'ils sont destinés à un port ennemi en état* de blocus effectif. L'Angleterre y ajoute une foule d'autres objets qui, bien qu'employés par les arts de la paix, sont également propres aux usages de la *guerre* : tels sont les agrès, les bois de construction, les munitions navales de toute espèce, les vivres, quelle que soit leur destination, et enfin l'or et l'argent monnayés. Il est facile de comprendre combien le système français est plus libéral et plus favorable au commerce des *neutres*, et il y a lieu d'espérer que la Grande-Bretagne renoncera désormais à soutenir une doctrine qui a pour effet d'étendre les maux de la guerre aux peuples mêmes qui veulent res*ter en dehors de la lutte.* — *D'après la loi commune des nations*, le transport, par un neutre, des articles qualifiés c. de guerre, à destination d'un port appartenant à l'une des puissances belligérantes, lors même qu'ils sont expédiés à un simple négociant, est puni de la confiscation. Le navire lui-même est confisqué lorsque les objets prohibés forment plus des trois quarts du chargement, car alors on ne saurait présumer la bonne foi du capitaine du bâtiment. Dans le cas où les objets de c. ne *forment pas les* trois quarts de la cargaison, le navire surpris en fraude par un croiseur de la partie belligérante adverse peut continuer sa route, à la condition de livrer volontairement *les marchandises prohibées dont il est chargé.* Si cependant le transbordement de ces objets n'est pas possible, le navire fraudeur est conduit par le croiseur dans un port de l'État auquel appartient celui-ci, pour s'y voir condamner à la confiscation de tout ce qui est c. de guerre. — Voy. Neutres.

* **CONTREBANDÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit Des pièces dont les bandes sont opposées.

CONTREBANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait la contrebande.

* **CONTREBARRÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit Des pièces dont les barres sont opposées.

CONTRE-BAS (en). loc. adv. T. Archit., qui marque Direction ou position de haut en bas, par opposit. à *Contre-haut*, qui sign. De bas en haut. *Poser une pièce de construction en c.-bas.*

CONTRE-BASSE. s. f. T. Mus. Sorte de violoncelle. V. Archet. ‖ * Celui qui joue de cet instrument. *Il est c.-basse à l'orchestre de l'Opéra-Comique.* ‖ * *Voix de c.-basse*, Voy. Voix.

* **CONTRE-BASSISTE.** s. m. T. Mus. Celui qui joue de la contre-basse.

* **CONTRE-BASSON.** s. m. T. Mus. V. Hautbois.

CONTRE-BATTERIE. s. f. Batterie de canons opposée à une autre, ou destinée à protéger une batterie de brèche. ‖ Fig. et fam., Ce que l'on fait pour déjouer les menées de ceux qui nous sont contraires. *Il connaissait l'intrigue organisée contre lui, et il dressa sous main une c.-batterie pour la déjouer.*

CONTRE-BOUTANT. s. m. V. Contre-fort.

CONTRE-BOUTER. v. a. Appuyer un mur d'un autre mur, posé à angles droits. = Contre-bouté, ée part.

* **CONTRE-BRASSER.** v. a. T. Mar. *C.-brasser les voiles*, Brasser au vent les voiles orientées au plus près. = Contre-brassé, ée. part.

CONTRE-CALQUER. v. a. T. Gravure. = Contre-calqué, ee. part. — V. Calque.

CONTRECARRER. v. a. S'opposer directement aux vues, aux projets de quelqu'un. *Il se plaît à me c. en tout.* = Contrecarré, ée. part.

CONTRE-CHARME. s. m. Charme contraire qui détruit ou empêche un autre charme. Inus.

CONTRE-CHÂSSIS. s. m. Châssis de verre ou de papier qu'on met devant un châssis ordinaire.

CONTRE-CHEVRON. s. m. T. Blas. V. Héraldique. = Contre-chevronné, ée. adj. Se dit D'un écu où les chevrons sont opposés les uns aux autres.

CONTRE-CLEF. s. f. T. Archit. Voy. Arcade.

CONTRE-COEUR. s. m. T. Archit. Voy. *Cheminée.*

CONTRE-COEUR (a). loc. adv. Avec répugnance, à *regret, malgré soi. Il ne l'a fait qu'à c.-cœur.*

* **CONTRE-COMPONÉ, ÉE.** adj. Blas. V. Componé.

CONTRE-COUP. s. m. Répercussion d'un corps sur un autre. *La balle a donné contre la muraille, et il a été blessé du c.-coup.* ‖ Le choc que reçoit la partie du corps opposée à celle qui a reçu directement le coup. V. Commotion. ‖ Fig., Événement qui *arrive par suite* ou à l'occasion d'un autre. *Son ami a été ruiné et il l'a été aussi par c.-coup. Vous en sentirez le c.-coup. Cela reviendra sur vous par c.-coup.*

CONTRE-COURANT. s. m. Courant inférieur dont la direction est opposée à celle du courant supérieur.

CONTREDANSE. s. f. (angl. *country dance*, danse de campagne ?). Sorte de danse qui a ses figures propres et où plusieurs couples figurent les uns vis-à-vis des autres. *Une figure de c. Danser une c. Engager une dame pour la prochaine c.* ‖ L'air sur lequel on exécute cette danse. *Jouer une c. Recueil de contredanses.*

* **CONTRE-DÉGAGEMENT.** s. m. T. Escr. L'action de dégager en même temps que l'adversaire dégage. = * Contre-dégager. v. n. Dégager en même temps que son adversaire.

CONTREDIRE. v. a. Dire le contraire, contester. *C. quelqu'un. C. une proposition. Il n'aime pas à être contredit. Quand on veut le c., il prétend qu'on ne le comprend pas.* — Absol., *Cet homme aime à c. Il contredit sans cesse.* ‖ Être en opposition avec. *Voilà qui contredit ce que vous venez d'avancer. Certaines lois de la Crète contredisaient la nature. L'événement a contredit toutes les prévisions.* ‖ T. Palais. Dresser des écritures pour détruire les moyens de la partie adverse. = se Contredire. v. pron. Être réciproquement en opposition avec d'autres, ou Être en opposition avec soi-même. *Ces deux vieilles filles ne cessent de se c. Ces deux assertions semblent se c. Cet auteur se contredit souvent. Vous vous contredisez vous-même.* = Contredit, ite. part. = Conjug. V. Dire ; seulement à la deuxième personne du pluriel du prés. de l'indic. et de l'impératif, ce verbe fait *Vous contredisez, Contredisez-moi*, et non *Vous contredites, etc.*

CONTREDISANT, ANTE. adj. Qui aime à contredire. *Esprit c. Humeur contredisante.*

CONTREDIT. s. m. Réponse que l'on fait contre ce qui a été dit. *Cela resta sans c.* Peu us. ‖ T. Palais. *Contredits*, au plur., Les écritures fournies pour répondre aux moyens et raisons de la partie adverse. *Les dits et contredits.* = Sans contredit. loc. adv. Bien certainement. *Il est, sans c., le plus habile physicien de notre époque.*

CONTRÉE. s. f. (lat. *constrata*, part. fém. de *consternere*, étendre). Certaine étendue de pays. *C. riche, fertile, pauvre, marécageuse, déserte. Ce sont les meilleures terres de la c. Errer de c. en c. Toutes les contrées du nouveau monde.*

* **CONTRE-ÉCARTELÉ.** adj. T. Blas. Voy. Écu.

CONTRE-ÉCHANGE. s. m. Troc. Se dit De la personne qui vend. *Il m'a donné un cheval, je lui ai donné en c.-échange ma vieille voiture.* Peu us.

CONTRE-ENQUÊTE. s. f. Enquête qu'on fait pour l'opposer à une autre enquête.

* **CONTRE-ÉPAULETTE.** s. f. V. Épaulette.

CONTRE-ÉPREUVE. s. f. T. Gravure. Épreuve qui reproduit à rebours l'épreuve primitive. ‖ *Fig.*, se dit D'un ouvrage qui n'est qu'une faible imitation d'un autre. *Les Puniques de Silius ne sont qu'une pâle c.-épreuve de l'Énéide.* ‖ Dans les assemblées délibérantes, Vote sur la proposition contraire à celle qui a d'abord été mise aux voix. *On va faire la c.-épreuve. Demander la c.-épreuve. La moitié de la chambre se leva à la c.-épreuve.*

CONTRE-ÉPREUVER. v. a. T. Gravure. Faire une contre-épreuve. = Contre-épreuvé, ée. part.

CONTRE-ESPALIER. s. m. T. Hortic. Rangée d'arbres plantés vis-à-vis d'un espalier, et taillés comme ceux de ce dernier.

CONTRE-EXTENSION. s. f. T. Chir. Action opposée à l'extension, qui consiste à retenir fixe et immobile la partie supérieure d'un membre, quand on réduit une luxation ou une fracture.

CONTREFAÇON. s. f. Imitation ou reproduction frauduleuse de l'œuvre d'autrui. *La c. d'un livre, d'une pièce de musique, d'une statue, d'une gravure, d'un dessin, d'une machine, etc. La c. littéraire, industrielle, etc. Condamner quelqu'un pour c.* ‖ L'objet même produit par la c. *Ceci est une c. On a fait plusieurs contrefaçons de cet ouvrage.* = Voy. Invention, Propriété, Marque et Travail.

CONTREFACTEUR. s. m. Celui qui est coupable de contrefaçon.

CONTREFACTION. s. f. T. Droit crim. Imitation criminelle ou falsification des monnaies, des effets publics, des poinçons, etc. On dit ordinair. *Contrefaçon.* ‖ Par ext., L'action d'imiter, dans des vues coupables, l'écriture ou la signature de quelqu'un. *La c. de ce billet est évidente.*

CONTREFAIRE. v. a. Représenter en imitant. *C. quelqu'un. C. la voix, la démarche, les gestes, l'écriture de quelqu'un. Ce perroquet contrefait tous les bruits qu'il entend.* — Se dit habituellement en mauvaise part De celui qui copie les autres pour les tourner en ridicule. *Sa manie de c. tout le monde l'a fait détester. Cet enfant contrefait tous ses professeurs.* ‖ Feindre d'être ce qu'on n'est pas. *C. l'idiot, l'insensé, l'homme ivre. C. l'homme de bien.* ‖ Déguiser. *C. sa voix, son visage, son écriture.* ‖ Imiter par contrefaçon ou par contrefaction. *C. un livre, une gravure, C. l'écriture, la signature de quelqu'un. C. une pièce de monnaie, un billet de banque. C. le poinçon d'un fabricant. C. un ruban, une étoffe, etc.* ‖ Rendre difforme, défigurer. *Il a eu une attaque qui lui a contrefait tout le visage.* = se Contrefaire. v. pron. Déguiser son caractère. *Je suis trop franche pour pouvoir me c. longtemps.* = Contrefait, aite. part. *Edition contrefaite. Pièce contrefaite.* ‖ Adjectiv., Difforme. *Cet enfant est c. Il a les membres contrefaits, les jambes contrefaites. Une taille toute contrefaite.* = Conjug. Voy. Faire. = Syn. V. Copier.

CONTREFAISEUR. s. m. Celui qui contrefait les personnes ou les animaux. Inus.

CONTRE-FICHE. s. f. T. Charpent. Voy. Comble.

CONTRE-FINESSE. s. f. Finesse opposée à une autre. *User de c.-finesse.* Peu us.

CONTRE-FORT. s. m. T. Archit. Mur contre-bou-

tant, servant d'appui à un autre mur pour résister à la poussée qu'éprouve ce dernier. || T. Géogr. Par anal., se dit Des petites chaînes de montagnes latérales qui se détachent de la chaîne principale. *Les contre-forts des Pyrénées.* || T. Technol. Voy. Cordonnier.

Enc. — Un *Contre-fort* est un pilier de maçonnerie placé à l'extérieur d'un édifice pour soutenir la poussée d'une voûte, d'une terrasse ou de tout autre effort. Le plus souvent, ce pilier fait corps avec l'édifice. On appelle *racine du c.-f.* la partie de ce dernier qui est adhérente à l'édifice, et *queue du c.-f.* celle qui est en saillie. D'autres fois, le c.-f. proprement dit est plus ou moins éloigné de la construction qu'il est destiné à soutenir : il est alors relié à celle-ci par un *arc-boutant* qui d'un côté s'appuie sur le c.-f., et de l'autre maintientla muraille. Dans ce cas, le c.-f. lui-même reçoit le nom de *pilier-butant* ou de *contre-boutant*. L'arc-boutant représente un segment d'arc plein cintre ou d'arc ogival. — Le c.-f. a joué un rôle très-important dans l'architecture religieuse du moyen âge. En effet, lorsque, à l'époque de l'adoption du style roman, on substitua des voûtes aux plafonds de la basilique primitive, on sentit le besoin de renforcer de distance en distance les murs latéraux afin qu'ils pussent résister à la poussée des nouvelles constructions. Les premiers contre-forts présentèrent peu de saillie. Tantôt ils consistaient en pilastrès peu épais qui faisaient saillie sur le nu de la muraille, et le plus souvent s'élevaient jusqu'à la corniche (Fig. 1); lorsque ces pilastres portent supérieurement des arcades, ils sont désignés par plusieurs archéologues sous le nom de *bandes lombardes*. Tantôt ils figuraient des colonnes plus ou moins complétement engagées, qui servaient à la fois de moyen de solidité et d'ornement (Fig. 2). Tantôt enfin, c'étaient des piliers épais de maçonnerie qui ne s'élevaient qu'à une certaine hauteur et se terminaient supérieurement par une retraite en larmier. Cette dernière sorte de c.-f. devint bientôt d'un usage ordinaire, mais en subissant certaines modifications. Ainsi, les contre-forts de ce genre nous offrent habituellement un, deux ou trois ressauts, et se terminent à leur partie supérieure par un pignon (Fig. 3). On rencontre, durant la période romane, des contre-forts de construction exceptionnelle. On en voit, par ex., qui ont la forme de demi-tours pouvant servir à la défense de l'édifice. D'autres fois, ils se divisent en deux parties : l'une, inférieure, consistant en un pilastre épais et solide ; l'autre, supérieure, consistant souvent en une colonne engagée (Fig. 4. Église des Saints-Apôtres, à Cologne). A mesure que les édifices gagnèrent en hauteur et les voûtes en développement, on sentit la nécessité de leur donner des dimensions de plus en plus considérables. Les contre-forts devinrent alors très-massifs ; mais, pour masquer leur lourdeur, on imagina de cantonner leurs angles de colonnettes, et de décorer leur face saillante d'imbrications ou d'autres ornements.

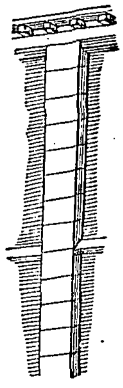
Fig. 1.

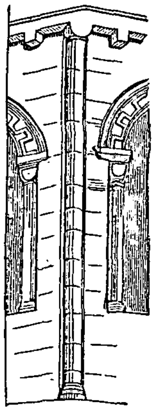
Fig. 2.

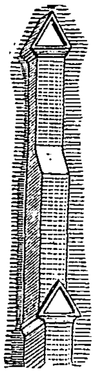
Fig. 3.

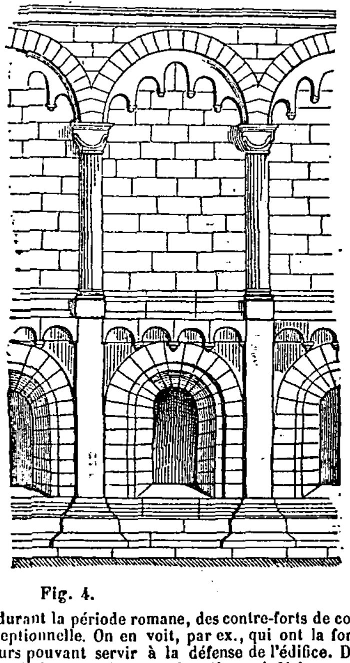
Fig. 4.

L'architecture ogivale, chez laquelle le besoin de soutenements extérieurs existait bien plus fortement encore que dans l'architecture romane la plus développée, réclama des appuis bien plus efficaces que cette dernière, pour résister à la poussée des voûtes élancées des nefs principales et des chœurs. C'est alors que prirent naissance les arcs-boutauts proprement dits. Trois arcs aériens se projettent quelquefois l'un au-dessus de l'autre. Ils servent ordinairement de conduits pour l'écoulement des eaux pluviales qui sont vomies par des gargouilles. En général, les contre-forts qui supportent ces arcs-boutants servent en même temps à séparer les unes des autres les chapelles qui bordent extérieurement les nefs latérales de l'édifice. Afin d'augmenter la solidité de ces contre-forts, on les surmonta de pinacles et de clochetons qui eurent en outre pour effet de dissimuler ce qu'un système d'arcs-boutants complétement nu aurait pu offrir de disgracieux. — Les arcs-boutants et les contre-forts du XIVe et du XVe siècle diffèrent peu, quant à leurs dispositions générales, de ceux du XIIIe siècle. Mais ils sont plus nombreux, parce qu'en donnant aux fenêtres du clair-étage une très-grande largeur, on fut obligé de soutenir plus énergiquement les murs affaiblis. Au XVe siècle, on les voit souvent faire face aux angles des murs, ce qui était très-rare dans les siècles antérieurs. En outre, leur ornementation devient constamment plus riche, ou pour mieux dire, infiniment plus chargée. Dans plusieurs grandes églises du XIVe siècle et du XVe, l'intrados des arcs-boutants est décoré de contre-arcatures découpées à jour. Les figures 5 et 6 représentent, la première un c.-f. de l'église de Saint-Ouen à Rouen (XIVe siècle), et la seconde un c.-f. de celle de Saint-Maclou dans la même ville (XVe siècle). Notre figure 7 offre un échantillon du style perpendiculaire qui régnait en Angleterre à l'époque où dominait chez nous le style flamboyant : c'est un c.-f. de Trinity-College, à Oxford : il date de 1490 environ. Enfin, notre planche 8 représente, d'après Britton, un c.-f. qui, au lieu de porter un clocheton, est surmonté d'une statue colossale ; mais ces derniers exemples sont rares.

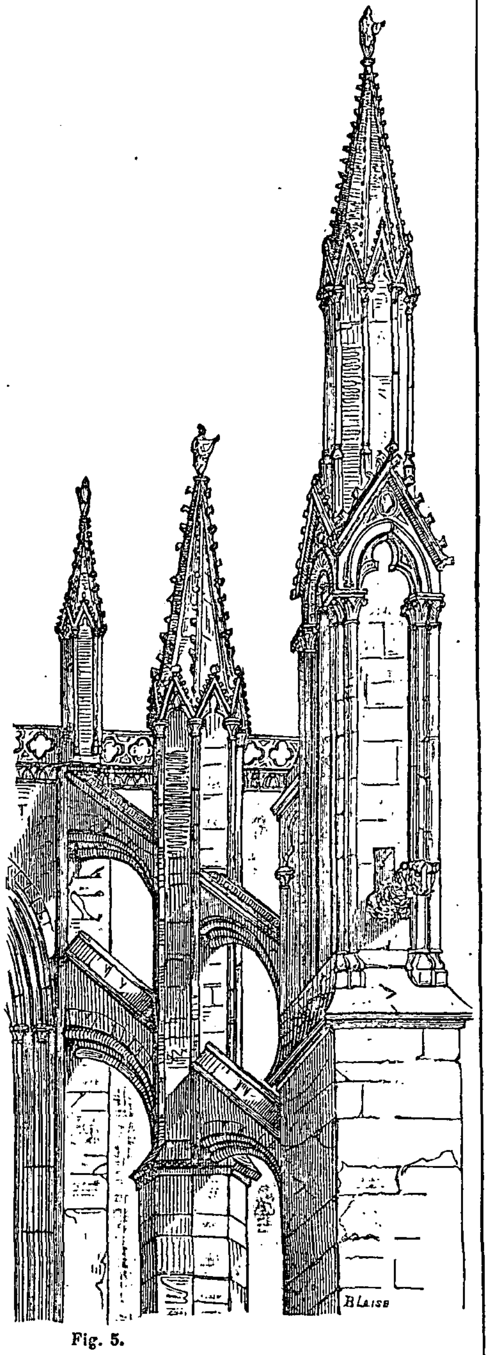

Fig. 5.

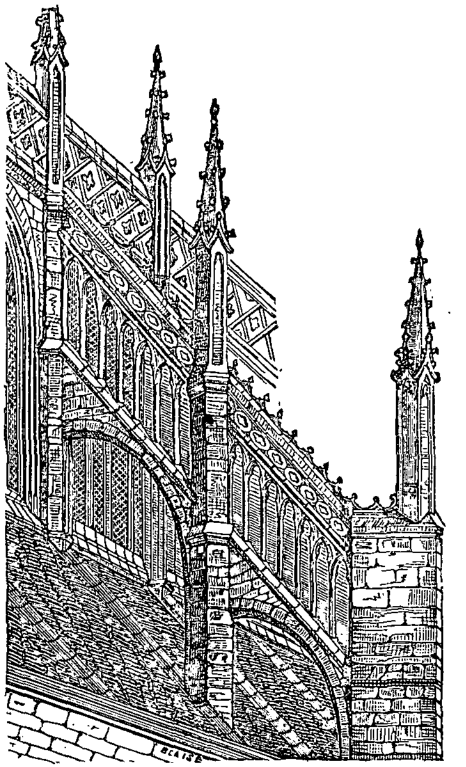

Fig. 6.

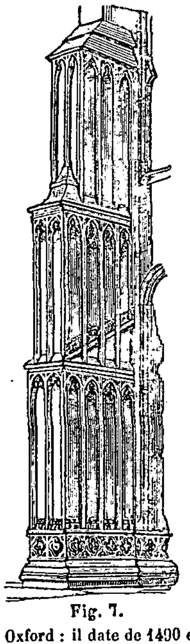
Fig. 7.

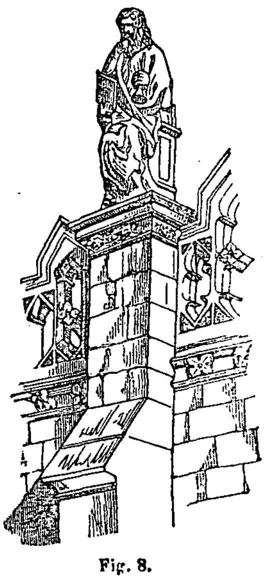
Fig. 8.

Les architectes de la renaissance abandonnèrent le c.-f. ogival et le remplacèrent par des pilastres, des consoles renversées, etc., qu'ils surmontèrent de statues, d'obélisques, de vases, ou d'autres ornements semblables. Les contre-forts de ce genre ont été en usage jusqu'à la fin du dernier siècle.

CONTRE-FUGUE. s. f. T. Mus. Voy. Fugue.

CONTRE-GARDE. s. f. Voy. Fortification.

CONTRE-HACHER. v. a. T. Dessin et Grav. Croiser les hachures d'un dessin par d'autres hachures. = Contre-haché, ée. part.

CONTRE-HACHURE. s. f. Se dit Des hachures qui croisent les premières hachures d'un dessin.

CONTRE-HÂTIER. s. m. Grand chenêt de cuisine qui a des crochets ou des chevilles de fer en dedans comme en dehors. On dit aussi simplement *Hâtier*.

* **CONTRE-HAUT** (en). loc. adv. Voy. Contre-bas.

CONTRE-INDICATION. s. f. T. Méd. Indication contraire aux autres indications.

CONTRE-JOUR. s. m. L'endroit opposé au grand jour, où le jour ne donne pas à plein. *Les femmes aiment d'ordinaire le c.-jour.* = A contre-jour. locut. adv. Contre le jour. *Se mettre, se placer à c.-jour. Comment voulez-vous juger de ce tableau, vous êtes à c.-jour. Vous ne le voyez qu'à c.-jour.*

CONTRE-LATTE. s. f. Latte qui se pose perpendiculairement entre deux chevrons, et qui est plus longue et plus épaisse que les lattes ordinaires.

CONTRE-LATTER. v. a. Garnir de contre-lattes. = Contre-latté, ée. part.

CONTRE-LETTRE. s. f. T. Droit. Voy. Contrat.

CONTRE-MAÎTRE. s. m. T. Mar. Troisième officier de manœuvre, qui est au-dessous du maître et du second maître d'équipage. ‖ Ouvrier qui est chargé de diriger et de surveiller les ouvriers d'une manufacture, d'un atelier, etc.

CONTREMANDER. v. a. Révoquer l'ordre que l'on a donné; donner un ordre contraire. *Le roi avait mandé cet officier; il l'a contremandé. Il avait commandé un dîner, il l'a contremandé.* = Contremandé, ée. part.

CONTRE-MARCHE. s. f. T. Strat. Se dit De la marche d'une armée dans une direction contraire ou opposée à celle qu'elle paraissait vouloir suivre. *Cette c.-marche trompa l'ennemi.* ‖ T. Tactique. Évolution par laquelle une colonne fait volte-face. ‖ T. Mar. Évolution qui s'exécute en virant vent devant.

CONTRE-MARÉE. s. f. T. Phys. Voy. Marée.

CONTRE-MARQUE. s. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à des ouvrages d'or ou d'argent. *Les commerçants mettent des c.-marques à leurs ballots. Faire une c.-marque à de la vaisselle d'argent.* ‖ Billet que délivrent les contrôleurs d'un théâtre ou d'un spectacle quelconque, à ceux qui sortent pendant la représentation, afin qu'ils puissent rentrer.

CONTRE-MARQUER. v. a. Apposer une seconde marque. *C.-marquer un ballot de marchandises.* = Contre-marqué, ée. part.

CONTRE-MINE. s. f. T. Art mil. Voy. Mine.

CONTRE-MINER. v. a. Faire des contre-mines. *Les assiégés avaient contre-miné le bastion. Tous les dehors de la place avaient été contre-minés.* ‖ * Figur., *C.-miner les menées de quelqu'un*, Leur en opposer d'autres. = Contre-miné, ée. part.

CONTRE-MINEUR. s. m. Celui qui travaille à une contre-mine.

CONTRE-MONT. locut. adv. En haut. *Tomber à la renverse les pieds c.-mont. Gravir c.-mont*, Gravir une montagne. Vx et presque inus. — On dit encore qu'*Un bateau va à c.-mont*, Lorsqu'il remonte le courant.

CONTRE-MUR. s. m. Petit mur construit tout le long d'un autre pour le fortifier, pour le conserver.

CONTRE-MURER. v. a. Faire un contre-mur. *La loi oblige à c.-murer les lieux d'aisances, les contre-cœurs de cheminée, etc.* = Contre-muré, ée. part.

CONTRE-OPPOSITION. s. f. Dans le langage parlementaire, Cette fraction de l'opposition qui se détache, sur certaines questions, de son parti, pour voter avec la majorité de la chambre.

CONTRE-ORDRE. s. m. Révocation d'un ordre. *Donner un c.-ordre. Recevoir un c.-ordre*

* **CONTRE-OUVERTURE.** s. f. T. Chirur. Incision pratiquée dans un point plus ou moins éloigné de l'ouverture d'une plaie, d'un abcès, lorsque celle-ci n'est pas située d'une manière favorable à l'écoulement du pus ou à l'extraction d'un corps étranger.

CONTRE-PARTIE. s. f. T. Mus. Se dit D'une partie de musique opposée à une autre. *La basse est c.-partie du dessus.* — Plus ordin. La partie qui sert de second dessus. *Faire une c.-partie à un air. Chanter, jouer la c.-partie.* ‖ Fig., Opinion, sentiment, système contraire. *Quoi que vous disiez, il prendra toujours la c.-partie.*

* **CONTRE-PENTE.** s. f. T. Hydraul. L'interruption du niveau de pente, qui fait que les eaux s'arrêtent.

CONTRE-PESER. v. a. Contre-balancer, servir de contre-poids. *Ces raisons-là sont trop faibles pour pouvoir c.-peser les autres.* Vx; on dit aujourd'hui *Contre-balancer.* = Contre-pesé, ée. part.

CONTRE-PIED. s. m. T. Chasse. Se dit Des chiens, lorsque, étant tombés sur les voies de la bête, ils prennent le chemin qu'elle a fait, au lieu de prendre celui qu'elle tient. *Les chiens ont pris le c.-pied du cerf, du sanglier.* ‖ Fig., Le contraire. *Il fait toujours le c.-pied de ce qu'on lui dit. C'est justement le c.-pied de ce que vous disiez.* Ce mot n'est pas usité au pluriel.

CONTRE-PLATINE. s. f. T. Arqueb. Voy. Fusil.

CONTRE-POIDS. s. m. Poids qui sert à contre-balancer une force opposée, ou à en modérer l'action. *C.-poids d'horloge, de tournebroche. Cela fait le c.-poids, fait c.-poids, sert de c.-poids.* ‖ Fig., se dit Des qualités bonnes ou mauvaises, des sentiments, et en général de toutes les choses morales, politiques, etc., qui servent à en contre-balancer d'autres. *La crainte de Dieu est un puissant c.-poids à nos mauvaises inclinations. Sa lâcheté fait le c.-poids de son insolence. Il est heureux que la prudence de la femme serve de c.-poids à l'étourderie du mari. En Angleterre, les trois pouvoirs de l'État se servent mutuellement de c.-poids.*

CONTRE-POIL. s. m. Le rebours du poil, le sens contraire à celui dans lequel le poil est couché. *Vous prenez le c.-poil.* = A contre-poil. loc. adv. En sens contraire à celui du poil. *Étriller un cheval à c.-poil. Faire la barbe à c.-poil. Brosser un chapeau à c.-poil.* ‖ Fig. et fam., *Prendre une affaire à c.-poil*, La prendre dans un sens contraire à celui qui convient, la prendre à rebours. *L'avocat avait pris l'affaire à c.-poil, aussi il l'a perdue.* — *Prendre quelqu'un à c.-poil*, Choquer les sentiments, les idées, les goûts, les habitudes, etc., de quelqu'un. *Quand on ne le prend pas à c.-poil, on en fait tout ce qu'on veut.*

CONTRE-POINT. s. m. T. Mus.

Enc. — Le *Contre-point* est l'art d'écrire de la musique à deux ou à plusieurs parties. L'origine de ce terme remonte à l'usage où l'on était, avant l'invention de l'écriture musicale actuelle, de se servir de points pour représenter les sons. Le c.-p. est à l'harmonie ce que l'art de développer ses idées est à la grammaire et à la syntaxe. Celle-ci enseigne à écrire correctement la musique; celui-là apprend à combiner ensemble les différentes parties harmoniques, et à développer la pensée musicale sous les diverses formes dont elle est susceptible. On distingue plusieurs espèces de contre-points. Le *C. simple* est celui où les différentes parties vont toujours ensemble note contre note, ou plutôt note contre sa valeur rigoureuse. Le *C. fleuri* est celui où les parties procèdent par des valeurs et des rhythmes différents. Le *C. double* est celui que l'on combine de façon que les parties puissent se renverser du grave à l'aigu, c.-à-d. passer du dessus à la basse, et réciproquement. Le c.-p. devient *triple* ou *quadruple*, quand on l'écrit à trois ou quatre parties différentes, dont chacune peut être mise tour à tour au-dessus, à la basse et aux parties intermédiaires. On appelle *C. fugué*, celui qui admet les formes de la fugue; *C. libre*, celui qui autorise certaines licences; et *C. rigoureux*, celui qui suit strictement les règles tracées par les maîtres. Les traités de musique parlent encore du *C. rétrograde*, du *C. par mouvements contraires*, etc.; mais ces diverses variétés rentrent dans le c.-p. double: ce sont d'ailleurs des tours de force parfaitement ridicules. — L'invention du c.-p. est généralement attribuée à Gui d'Arezzo, qui vivait au commencement du XIe siècle; mais ce terme ne désignait réellement aux yeux de cet artiste qu'une nouvelle notation musicale: c'est seulement dans les temps modernes qu'il a reçu sa signification actuelle. Aujourd'hui on donne le nom de *Contrapuntistes* aux compositeurs qui excellent dans l'art du c.-p., et l'on cite, parmi les plus célèbres, J. Séb. et Emm. Bach, Hændel, les deux Haydn, Mozart, Beethoven et Cherubini. Ce dernier a écrit le meilleur cours de contre-point que l'on possède.

* **CONTRE-POINTE.** s. f. T. Armur. *C.-pointe de lame*, La partie tranchante que présente le dos de la lame d'un sabre, à quelque distance de la pointe. — Voy. Escrime.

CONTRE-POINTER. v. a. Se dit De certains ouvrages d'étoffes qu'on pique des deux côtés avec du fil ou de la soie. *C.-pointer une couverture, une jupe. C.-pointer du taffetas.* ‖ T. Artill. Se dit Des bouches à feu qu'on oppose à d'autres. *Nous contre-pointâmes six pièces de douze.* ‖ Fig. et famil., Contredire, contrecarrer. Peu usité. = Contre-pointé, ée. part.

CONTRE-POISON. s. m. Antidote, remède qui empêche l'effet du poison. *Donner, administrer, faire prendre un c.-poison, du c.-poison.* V. Poison. ‖ Fig., *Ce livre est le c.-poison des mauvaises doctrines.*

CONTRE-PORTE. s. f. La seconde porte d'une place de guerre. ‖ Seconde porte, ordinairement faite de serge et rembourrée de laine, qu'on met devant la porte ordinaire d'un appartement, pour mieux se garantir du vent et du froid.

* **CONTRE-RÉTABLE.** s. m. T. Archit. V. Rétable.

CONTRE-RÉVOLUTION. s. f. Révolution politique qui a pour but de détruire les résultats d'une révolution antérieure.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. et s. 2 g. Qui est favorable à la contre-révolution, qui y tend. *Mesures c.-révolutionnaires. Doctrines c.-révolutionnaires. Les c.-révolutionnaires furent battus.*

CONTRE-RUSE. s. f. Ruse opposée à une autre. Inus.

CONTRE-SANGLON. s. m. Courroie clouée sur l'arçon de la selle du cheval, et dans laquelle on passe la boucle de la sangle pour l'arrêter.

CONTRESCARPE. s. f. Voy. Fortification.

CONTRE-SCEL. s. m. Voy. Sceau.

CONTRE-SCELLER. v. a. Mettre le contre-scel. *C.-sceller des lettres.* = Contre-scellé, ée. part.

CONTRE-SEING. s. m. Signature de celui qui contre-signe. *Cette ordonnance porte le c.-seing du ministre des finances.* — *Avoir le c.-seing d'un ministre*, Avoir l'autorisation de signer en son nom. — *Avoir le c.-seing.*, sign. encore Avoir le droit de contre-signer les lettres et les paquets pour qu'ils soient exempts des droits de poste.

CONTRE-SENS. s. m. Sens contraire au sens naturel d'un discours, d'une proposition, d'une phrase. *Vous interprétez mal ce que je dis, vous prenez le c.-sens de mes paroles.* — Par ext., Tout sens différent du sens véritable d'un texte, d'un discours. *Cette traduction est pleine de c.-sens.* — Par anal., Toute manière de lire, de prononcer, de déclamer, etc., qui ne s'accorde pas avec le sens des paroles. *Cet acteur fait continuellement des c.-sens. Sa manière de lire est un c.-sens perpétuel. Cette musique forme un véritable c.-sens avec les paroles.* ‖ En parlant Des étoffes, du linge, et d'autres choses, sign. Qu'elles ne sont pas dans le sens ou du côté qu'elles doivent être. *En coupant ma robe, vous avez pris le c.-sens de l'étoffe.* ‖ Fig., se dit aussi Des affaires. *Vous avez pris le c.-sens de l'affaire.* — A contre-sens. loc. adv., qui s'emploie dans les différentes significations qui précèdent. *Vous avez pris à c.-sens ce qu'il vous a dit. Expliquer un passage à c.-sens. Jouer un rôle, déclamer à c.-sens. Couper, coudre une étoffe à c.-sens. Prendre une affaire à c.-sens.*

CONTRE-SIGNER. v. a. Signer un acte, en vertu des fonctions qu'on exerce, après que celui dont cet acte émane y a lui-même apposé sa signature. *Toute ordonnance royale doit être c.-signée par un ministre. C.-signer un brevet, des lettres patentes.* ‖ Se dit aussi Des lettres qui viennent des bureaux d'une administration supérieure et sur lesquelles on met le nom du ministre ou de l'administrateur qui les envoie. *Le secrétaire général a c.-signé cette lettre.* = Contre-signé, ée. part.

* **CONTRE-STIMULISME.** s. m. T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom un système médical qui a pris naissance en Italie, au commencement de ce siècle. D'après Rasori, son auteur, la vie est le résultat de deux forces opposées, également actives, qui se contre-balancent et s'équilibrent parfaitement dans l'état de santé. Ces deux forces opposées sont appelées *stimulus* et *contre-stimulus*, et les effets qu'elles produisent sont désignés sous les noms de *stimulation* et de *contre-stimulation*. Les maladies résultent non de la soustraction du stimulus ou du contre-stimulus, mais de l'excès de l'une ou de l'autre de ces forces; de là deux classes de maladies et deux classes d'agents thérapeutiques: les *stimulants*, appelés aussi *hypersthénisants*, pour combattre l'excès du contre-stimulus, et les *contre-stimulants*, nommés encore *hyposthénisants*, pour combattre celui du stimulus. On range au nombre des *stimulants* les boissons alcooliques, l'opium, et les substances aromatiques. Quant aux *contre-stimulants*, ils se divisent en deux catégories : les contre-stimulants *indirects* qui sont l'abstinence, la saignée et l'action du froid ; et les contre-stimulants *directs*, qui réunissent une foule de substances dont l'action diffère essentiellement : tels sont les préparations mercurielles, antimoniales, ferrugineuses, les acides minéraux, les purgatifs alcalins, la gomme-gutte, le séné, l'ipécacuanha, la scille, le colchique, la digitale, le rhus, la belladone, la strychnine, les préparations cyaniques, etc.

Il n'est pas besoin de démontrer que la conception physiologique sur laquelle repose la doctrine du contre-stimulisme est une hypothèse absolument gratuite. La théorie pathologique et la classification des agents thérapeutiques basées sur cette donnée sont donc également inadmissibles. Toutefois, si l'on doit dédaigner toutes ces rêveries, il y a lieu de tenir compte des nombreuses expériences faites par les médecins de l'école italienne sur l'action de certains médicaments. Ils nous ont appris à mieux distinguer l'action primitive et l'action secondaire des agents thérapeutiques ; ils nous ont fait connaître combien cette action était modifiée par le mode d'administration et le dosage des substances les plus actives ; enfin, nous leur devons bon nombre d'observations nouvelles et utiles dans le domaine de la matière médicale et de la thérapeutique. — Le meilleur ouvrage à consulter sur la doctrine du contre-stimulisme est celui du prof. GIACOMINI, qui a pour titre : *Traité de thérapeutique et de matière médicale.*

CONTRE-TEMPS. s. m. Circonstance imprévue, accident inopiné qui dérange nos projets, déconcerte les mesures que nous avons prises. *La pluie survint au moment où nous allions sortir ; quel fâcheux c.-temps ! Tous ces c.-temps ont eu pour effet d'empêcher notre voyage. Il a essuyé beaucoup de c.-temps. — Tomber dans un c.-temps, dans des c.-temps,* Tomber dans des circonstances fâcheuses qui dérangent les mesures qu'on avait prises ; ou Faire une chose dans une conjoncture tout à fait défavorable. ‖ T. Danse. Sorte de pas. *On fait des c.-temps dans le menuet.* ‖ T. Musiq. Manière particulière de marquer la mesure en appuyant sur le temps faible et en passant légèrement sur le temps fort. *Faire des c.-temps. Mesure à c.-temps.* = A CONTRE-TEMPS. loc. adv. En prenant mal son temps, mal à propos. *Il agit et parle toujours à c.-temps.*

CONTRE-TERRASSE. s. f. T. Archit. Terrasse appuyée contre une autre plus élevée.

CONTRE-TIRER. v. a. Faire la contre-épreuve d'une estampe. *C.-tirer une estampe.* ‖ C.-tirer un tableau, un plan, une carte ; les copier trait pour trait au moyen d'une toile fine, d'un papier huilé, d'un canevas, etc., qu'on met dessus. Peu us. = CONTRE-TIRÉ, ÉE. part.

CONTREVALLATION. s. f. T. Guerre. Fossé et retranchement qu'on fait autour d'une place assiégée pour empêcher les sorties de la garnison. *Lignes de c.*

CONTREVENANT, ANTE. s. Celui, celle qui contrevient. *Les contrevenants seront condamnés à l'amende.*

CONTREVENIR. v. n. Faire une chose contraire à ce qui est prescrit, ordonné, ou Ne pas faire ce qui est prescrit, ordonné. *C. aux commandements de Dieu, au précepte de la charité. C. à la loi, aux règlements de police, à un engagement, à un traité. C. aux ordres qu'on a reçus.* = Syn. V. ENFREINDRE.

CONTREVENT. s. m. Grand volet de bois, qui s'ouvre et qui se ferme du côté extérieur de la fenêtre, et qui sert à garantir du vent et de la pluie. *Ouvrez les contrevents.*

CONTRE-VÉRITÉ. s. f. Ce que l'on dit dans l'intention de faire entendre le contraire. *Lorsqu'on dit à quelqu'un qui nous a rendu un mauvais service :* Vous êtes bien aimable, je vous en ai beaucoup d'obligation, *c'est une c.-vérité.* = Syn. Voy. ANTIPHRASE.

CONTRIBUABLE. s. m. Celui qui doit contribuer aux dépenses publiques, qui paie les impositions.

CONTRIBUER. v. n. (lat. *cum*, ensemble ; *tribuere*, donner). Coopérer à un acte, prendre part à l'exécution d'une entreprise ; être en partie la cause d'un certain résultat. *Tout homme qui contribue de quelque manière que ce soit à un dommage doit le réparer. C'est une fort vilaine action, et vous y avez contribué comme les autres. Je n'y ai contribué en rien. J'approuve votre entreprise, j'y contribuerai dans la mesure de mes forces. Il y a contribué de ses soins. C. au gain d'une bataille, au succès d'une affaire, à la perte d'un procès. Le chagrin qu'il en ressentit contribua beaucoup à sa mort. Cette découverte contribua beaucoup au progrès de la médecine. La corruption des mœurs contribua à dégoûter les citoyens du mariage. Vous avez contribué à le perdre. C. au bonheur, à la fortune, à l'avancement de quelqu'un.* ‖ Payer une part de quelque dépense ou charge commune. *C. pour un quart dans une dépense, à une dépense. Les cohéritiers contribuent entre eux au paiement des dettes et charges de la succession, chacun dans la proportion de ce qu'il y prend. Tous les habitants de la ville ont contribué pour la construction de ce pont. C. aux charges publiques en proportion de sa fortune. — C. aux pertes,* Supporter sa part dans les pertes. *Il est juste que tous les associés contribuent aux pertes de la société.* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des sommes que l'on paie à l'ennemi, pour se garantir du pillage et autres exécutions militaires. *Il a fait c. toute la province. Toute la ville a été obligée de c.* = CONTRIBUÉ, ÉE. part.

CONTRIBUTION. s. f. Ce que chacun doit donner pour sa part dans une dépense ou une charge commune. *C. aux dettes, aux charges d'une société, d'une succession.* — Se dit spécialement en Matière d'impôt. *C. foncière. Rôle, registre des contributions. C. volontaire.* ‖ T. Droit. *C. aux pertes,* V. SOCIÉTÉ. *Distribution par c.,* V. SAISIE. *C. au jet dans la mer,* La répartition entre tous les cointéressés des pertes et dommages provenant de la nécessité où le capitaine d'un navire s'est trouvé, soit par suite d'une tempête, soit pour échapper à l'ennemi, de jeter en mer une partie de son chargement ou de couper ses mâts et d'abandonner ses ancres. V. AVARIE. ‖ Se dit aussi particulièr. De ce que les habitants d'un pays occupé par l'ennemi sont obligés de payer à ce dernier. *Lever des contributions. Contributions en argent, en denrées. Il mit le pays à c.* — Par ext. et fam., *Mettre à c.,* Faire contribuer de quelque manière à une dépense. *Mettre ses amis à c. Mettre à c. la charité, la crédulité publique.* — Figur. et par anal., on dit encore, *Il a mis à c. tous les jurisconsultes qui ont écrit sur ce sujet.*

Enc. — Les mots *Contribution* et *Impôt* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre, pour désigner les différentes sources du revenu public. Néanmoins celui-ci pourrait se dire surtout par rapport au législateur qui impose les charges, et celui-là par rapport à l'imposé qui doit contribuer pour une part quelconque à l'acquittement des taxes publiques. Dans notre système financier, le terme c. est employé de préférence à celui d'impôt : en conséquence, c'est ici que nous exposerons le système de taxation en usage chez nous, et c'est à l'article IMPÔT seulement que nous traiterons cette question au point de vue de la science économique pure. — En France, on distingue deux grandes classes de contributions, les *contributions directes* et les *contributions indirectes.*

I. *Contributions directes.* — Les impôts compris dans cette classe sont ainsi nommés parce qu'ils atteignent directement les personnes ou les biens. En outre, ils sont perçus d'après un rôle nominatif des contribuables, particularité que n'offrent pas les contributions indirectes ; puisque celles-ci sont exigées sans détermination de ceux qui doivent les payer, et sont simplement prélevées sur certains produits considérés abstractivement des personnes. Notre système financier reconnaît quatre contributions directes proprement dites, la *C. foncière*, la *C. personnelle* et la *Taxe mobilière*, la *C. des portes et fenêtres*, et la *C. des patentes.*

Depuis 1789, c'est un axiome du droit public de la France que nul impôt ne peut être établi que par une loi, et que toutes les charges publiques sont supportées par tous les habitants du territoire proportionnellement à leurs facultés. En conséquence, le pouvoir législatif est appelé à voter régulièrement l'impôt ; seulement il vote, chaque année, l'impôt direct pour l'année suivante, tandis que, si les circonstances l'exigent, il peut voter l'impôt indirect pour plusieurs années de suite.

A. *Principal et centimes additionnels.* — Chacune des contributions directes peutse diviser en deux parties : l'une, qui est fixée d'une manière presque invariable et qui est tout entière destinée à subvenir aux dépenses faites dans l'intérêt général du pays, porte le nom de *Principal ;* l'autre, qui est plus mobile de sa nature et qu'on augmente ou diminue chaque année selon les besoins du moment, est appelée *Centimes additionnels.* Cette seconde partie des contributions directes est ainsi nommée parce qu'elle s'ajoute au principal et s'exprime en centièmes de ce même principal. Supposons, par ex., que le principal de la c. foncière soit de 180 millions et que le Corps législatif vote 45 cent. additionnels sur cette c., ces cent. devront produire une somme égale aux 45 centièmes du principal, soit 81 millions ; ce qui portera le total de cette c. à 261 millions. Les centimes additionnels sont en général établis sur le principal des quatre contributions ; néanmoins il est certaines dépenses auxquelles il est pourvu au moyen de cent. addit. sur l'une seulement des quatre contributions directes. Ainsi, par ex., les salaires des gardes champêtres sont pris sur les centimes additionnels à la c. foncière ; les frais des bourses de commerce sur les centimes additionnels à la c. des patentes, etc. — On distingue les centimes additionnels *généraux*, les cent. additionnels pour *dépenses départementales*, et les cent. addit. pour *dépenses communales.* — Les centimes *généraux* pour toute la France sont votés par le pouvoir législatif. Les uns n'ont point d'affectation spéciale et font partie, comme le principal des contributions, des fonds généraux du budget de l'État. Les autres sont affectés aux dépenses spéciales suivantes : dépenses ordinaires des départements ; secours en cas de grêle, d'incendie, d'inondation, etc. ; dégrèvements et non-valeurs ; réimpositions. Ceux qui sont destinés aux dépenses départementales sont versés en partie au Trésor et tenus à la disposition du ministre de l'intérieur pour être employés au paiement des dépenses fixes et communes, en partie dans les caisses des receveurs généraux pour être appliqués par les préfets pour les dépenses ordinaires ; le surplus est versé au Trésor pour former un *Fonds commun* destiné à aider ceux des départements qui ne sont pas assez riches pour suffire à leurs dépenses ordinaires. Les centimes additionnels *départementaux* et *communaux* sont, en partie du moins, *facultatifs.* Ainsi que leur nom l'indique, ils sont spécialement affectés au service, les uns des départements, les autres des communes. Les premiers sont votés par les conseils généraux, approuvés par la loi des finances de chaque année, et appliqués aux dépenses ordinaires départementales. En cas d'insuffisance de ces centimes, les conseils peuvent demander l'établissement d'impositions extraordinaires, qui sont ensuite autorisées par des lois spéciales. Les seconds sont votés par les conseils municipaux, qui peuvent également, si les contributions ordinaires ne suffisent pas à leurs dépenses, s'imposer, sauf approbation, le nombre de centimes qu'ils jugent nécessaire pour satisfaire à ces dépenses.

B. *Répartition.* — Nous venons de dire que les contributions directes, tant en centimes additionnels qu'en principal, sont votées chaque année, pour l'année suivante, par le pouvoir législatif. Mais pour les trois contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres, qui sont des impôts de répartition, il ne se contente pas de les voter ; il en fait une première répartition entre les 86 départements, c.-à-d. fixe *le contingent de chacun* d'eux dans des tableaux annexés à la loi des recettes et appelés *États de répartement.* Il faut donc faire ensuite une nouvelle répartition dans chaque département, d'abord entre les arrondissements, puis entre les communes, et enfin entre les divers contribuables.

La répartition entre les arrondissements est confiée aux conseils généraux. Elle est basée, pour la c. foncière, sur les résultats du cadastre, les baux, les actes de vente et les informations obtenues par l'administration ; pour la c. personnelle et mobilière, sur un tableau dressé par le directeur des contributions directes, et renfermant, par arrondissement et par commune, le nombre des individus passibles de la taxe et le montant de la valeur locative de leur habitation ; enfin, pour les portes et fenêtres, sur un deuxième tableau, également formé par le directeur des contributions directes, et présentant le nombre des ouvertures imposables, le montant de la taxe et le projet de la répartition. — Une fois fixé, le contingent de chaque arrondissement est divisé entre les communes par le conseil de ce même arrondissement. Enfin, celui de chaque commune est réparti entre les contribuables par une commission composée du maire, d'un adjoint et de cinq citoyens, contribuables fonciers, nommés par le sous-préfet, et vulgairement appelés *Commissaires répartiteurs.* Cette commission exécute son travail au moyen de documents qui varient suivant la nature de la c. Ainsi, pour l'impôt foncier, c'est le rôle cadastral, dûment modifié à cause des mutations (v. CADASTRE), qu'on prend pour base de la répartition. Pour la c. personnelle et mobilière, on se sert d'une matrice dressée par les répartiteurs eux-mêmes, *de concert avec le contrôleur des contributions directes*, et approuvée par le conseil municipal. C'est également d'un état établi par les répartiteurs qu'on fait usage pour la répartition de la c. des portes et fenêtres.

C. *Assiette des contributions directes.* — Nous croyons utile de dire quelques mots de l'*assiette* de ces quatre contributions, c.-à-d. des bases d'après lesquelles elles sont établies sur les personnes ou les choses qu'elles atteignent.

1° *C. foncière.* — Cette c. frappe, par égalité proportionnelle, sur toutes les propriétés immobilières, bâties ou non bâties, à raison de leur revenu net imposable, calculé sur un nombre d'années déterminé. On appelle *revenu net imposable* tout ce qui reste du produit d'une propriété, déduction faite des frais de production et d'entretien.

a. Propriétés non bâties. — Le revenu imposable étant le revenu net, il s'agit de rechercher ce dernier. — Pour les *terres arables*, on commence par constater la nature des produits que fournit ou peut fournir la propriété à imposer, en s'en tenant aux cultures en usage dans la commune. On calcule ensuite la valeur du revenu brut qu'elle peut rendre, année commune, en la supposant cultivée sans travaux ni dépenses extraordinaires, mais selon la coutume du pays, et en formant l'année commune sur quinze années antérieures, moins les deux plus fortes et les deux plus faibles. On déduit ensuite, du produit brut moyen, tous les frais de culture, de semence, de récolte et d'entretien, et le reste indique le revenu net, ou en d'autres termes, le revenu imposable. — Le revenu imposable des *jardins potagers* s'évalue d'après le produit de leur location possible, année commune, et en calculant l'année commune comme on vient de le voir. Mais, dans aucun cas, ce revenu ne peut être inférieur à celui des meilleures terres labourables de la commune. Quant aux *jardins d'agrément*, leur revenu net imposable est toujours évalué au taux de celui de ces mêmes terres. — Le produit net des *vignes* s'évalue de la même manière. Cependant, avant de l'établir, on défalque un quinzième du produit brut, en considération des frais de dépérissement annuel, des dépenses de replantation partielle et des travaux particuliers qu'il faut exécuter pendant les années où chaque nouvelle plantation est sans rapport. Enfin, on modifie encore les résultats obtenus, quand il s'agit de vignes qui ne durent qu'un certain nombre d'années, après lesquelles on est obligé de laisser reposer le terrain en le consacrant à une autre culture. — L'évaluation du revenu net des *prairies* naturelles et artificielles se fait en procédant à peu près de la même manière que pour les terres arables. — Les terres uniquement propres au pâturage, telles que les *pâtis*, les *palus*, les *marais*, les bas prés, etc., sont imposées d'après le revenu net que leur propriétaire est présumé pouvoir en obtenir, année commune, soit en les exploitant lui-même, soit en les louant sans fraude à un fermier auquel il ne fournirait ni bestiaux, ni bâtiments. Quant aux *terres vaines et vagues*, aux *landes*, *bruyères*, et généralement aux terrains habituellement inondés et dévastés, on les impose d'après leur produit net et moyen, quel qu'il puisse être, sans toutefois que leur cotisation puisse être inférieure à celle d'un décime par hectare, parce qu'il est admis en principe, dans notre législation, que toute propriété foncière doit payer l'impôt. Néanmoins, si le propriétaire de ces terrains trouve qu'une taxe pareille soit trop onéreuse, il a la faculté de s'y soustraire en les abandonnant à perpétuité à la commune; mais la commune elle-même n'a pas ce privilége et doit toujours être soumise à la taxe.

Le calcul du revenu imposable des bois, enclos, étangs, canaux, mines et carrières, salines, marais salants, tourbières, et chemins de fer, est soumis à des règles particulières dans lesquelles le cadre de ce livre nous interdit d'entrer; nous dirons seulement que les canaux de navigation et les railways sont taxés en raison du terrain qu'ils occupent, et comme terres de première qualité.

b. Propriétés bâties.—Elles sont évaluées : 1° en raison de la superficie qu'elles occupent, et sur le pied des meilleures terres labourables; 2° proportionnellement à leur élévation, d'après la valeur locative, déduction faite de l'estimation de la superficie. — Pour les *maisons d'habitation*, leur revenu net imposable se détermine d'après leur valeur locative, calculée sur dix années, mais déduction faite d'un quart de cette même valeur pour indemniser le propriétaire du dépérissement et des frais d'entretien et de réparation. Au reste, aucune maison ne peut être *cotisée*, quel que soit son revenu, au-dessous de ce que le serait le terrain qu'elle enlève à la culture, évalué au double des meilleures terres de la commune, si elle n'a qu'un rez-de-chaussée, et au quadruple, si elle a plusieurs étages.— Les mêmes règles s'appliquent à l'évaluation du revenu imposable des usines, mais avec cette différence que c'est le tiers de la valeur locative, et non le quart, qu'on doit retrancher de cette même valeur. — Enfin, les bâtiments ruraux, tels que granges, écuries, et généralement toutes constructions destinées à loger le bétail ou à emmagasiner les récoltes, ne paient, ainsi que les cours de fermes, la cont. foncière que pour le terrain qu'ils occupent, mais sur le pied des meilleures terres de la commune.

c. Exemptions. — Quoique, en principe, toute propriété foncière soit soumise à l'impôt, la loi admet cependant quelques exemptions. Parmi ces exemptions, les unes sont permanentes ou temporaires, les autres totales ou partielles. Ainsi, la c. foncière ne frappe jamais les rues; les places publiques servant aux foires et marchés, les grandes routes, les chemins vicinaux, les ponts publics, les promenades publiques, les halles couvertes, les édifices consacrés à un culte public, les cimetières, les évêchés, les bâtiments occupés par les tribunaux, les colléges, les écoles et maisons nationales d'éducation, les grands et petits séminaires, les musées, les bibliothèques publiques, les jardins départementaux de botanique, les pépinières départementales, les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, les mairies, les hospices, les dépôts de mendicité, les prisons, les bureaux de bienfaisance, les caisses d'épargne, les asiles publics d'aliénés, les institutions publiques d'aveugles et de sourds-muets, les bois et forêts de l'État, les arsenaux, magasins, casernes et autres établissements militaires, les manufactures de poudre de guerre et de tabac, les haras, etc., et, généralement, toutes les propriétés nationales, départementales ou communales, exclusivement affectées à des services publics, et ayant une destination d'utilité générale.

Des exemptions temporaires sont accordées aux propriétés particulières, bâties ou non bâties: aux premières, pour cause d'*inhabitation*, de construction ou de reconstruction; aux secondes, pour cause de défrichements, desséchements, plantations, semis, etc., c.-à-d. pour tout ce qui tend à améliorer ou accroître le produit, et, par suite, à augmenter la richesse nationale. En ce qui concerne l'inhabitation, cette matière est réglée par la loi de finances du 28 juin 1833. « Dans les villes de 20,000 âmes et au-dessus, porte l'art. 5 de cette loi, et lorsque les conseils municipaux en auront fait la demande, les vacances, pendant un trimestre au moins, de tout ou partie des maisons dont les propriétaires ne sont pas dans l'usage de se réserver la jouissance, pourront, en cas d'insuffisance des sommes allouées sur le fonds de non-valeurs, donner lieu au dégrèvement de la portion d'impôts afférente au revenu perdu. Ces dégrèvements seront prononcés par les conseils de préfecture, à titre de décharge et réduction, et réimposés au rôle foncier de l'année qui suivra la décision. » Dans les villes au-dessous de 20,000 âmes, les demandes fondées sur le même motif sont considérées comme demandes en remise ou modération, et décidées par le préfet. — Quant au fait de construction ou de reconstruction, il est réglé que les maisons, fabriques et manufactures, forges, moulins, et, en général, tous les édifices nouvellement construits, ne doivent être soumis à la cont. foncière que la troisième année après leur achèvement; mais le terrain qu'ils enlèvent à la culture continue d'être imposé, pendant les deux années, comme il l'était précédemment.

Pour les exemptions accordées aux propriétés non bâties, voici, en peu de mots, de quelle manière elles se règlent. La cotisation des marais desséchés ne peut être augmentée pendant les 25 premières années après leur entier desséchement. Celle des terres en friche depuis 10 ans, que l'on plante ou sème en bois, n'éprouve également aucune augmentation pendant les 30 premières années du semis ou de la plantation. Lorsque des terres vaines et vagues, en friche depuis 15 ans, sont plantées en vignes, en mûriers ou en arbres fruitiers, elles sont exemptes de toute augmentation pendant 20 ans, et 10 seulement, si on les met en rapport de quelque autre manière. Quant aux semis et plantations de bois sur les dunes, ainsi que sur le sommet et le penchant des montagnes, ils donnent droit à une exemption d'impôt de 20 années. Enfin, le revenu imposable des terrains déjà en valeur, qui sont ensuite plantés en vignes, mûriers ou autres arbres fruitiers, ne peut être évalué, pendant les 15 premières années de la plantation, qu'au taux des terres d'égale valeur non plantées; et celui des terrains déjà en valeur, qu'on plante ou sème en bois, n'est évalué, pendant les 30 premières années de la plantation, qu'au quart de celui des terres d'égale valeur non plantées.

2° *C. personnelle et mobilière.*—Ces deux contributions ont été réunies et déclarées impôts de répartition par la loi du 21 avril 1832. Elles frappent tous les habitants français ou étrangers, quel que soit leur sexe, pourvu qu'ils jouissent de leurs droits et ne soient pas réputés indigents. On considère comme se trouvant dans les conditions requises les veuves et les femmes séparées de leurs maris, ainsi que les garçons et filles majeurs ou mineurs ayant des moyens suffisants d'existence, soit par leur fortune personnelle, soit par la profession qu'ils exercent, lors même qu'ils habitent avec leur père, mère, tuteur, etc.

La *taxe personnelle*, qui constitue une véritable capitation, est fixée à un chiffre peu élevé, afin qu'elle ne puisse paraître onéreuse, et aussi afin d'atténuer ce qu'elle a de contraire au principe de l'égalité relative. Elle représente simplement la valeur de 3 journées de travail. Mais comme ce prix varie suivant les localités, il est déterminé, par les conseils généraux, pour chaque département et pour chaque commune. Cependant il ne peut, en aucun cas, être inférieur à 50 centimes, ni supérieur à 1 fr. 50 cent.

La *taxe mobilière* est due pour toute habitation meublée. Elle est basée sur la valeur locative de la partie consacrée à l'habitation personnelle. Il n'est pas nécessaire, pour y être soumis, d'avoir la propriété des meubles; il suffit de résider habituellement dans un appartement garni. Seulement, dans ce cas, le logement est évalué, déduction faite de la valeur locative des meubles.

Ces deux taxes sont dues pour l'année. Par conséquent, si un contribuable vient à mourir, ses héritiers sont tenus de payer sa cote, non pas en leur nom personnel, mais comme ses représentants. En outre, les propriétaires sont responsables de leurs locataires pour la contribution de l'année courante. — Les seules exemptions, à part les indigents, que comportent ces deux impôts, sont les agents diplomatiques et les individus qui font partie de l'armée active. Ajoutons que, dans plusieurs villes, les loyers peu élevés sont affranchis de ces taxes; mais ce que cette exemption toute locale ferait perdre au Trésor lui est restitué par la commune sur ses propres revenus. C'est ainsi qu'à Paris, les loyers au-dessous de 200 fr. ne sont pas assujettis à cette sorte de c. directe.

3° *C. des portes et fenêtres.*—Cette c., qui a été créée par la loi du 4 frimaire an VIII (24 nov. 1798) constitue, pour ainsi dire, le complément de la c. mobilière. Elle frappe toutes les ouvertures qui donnent sur la voie publique, sur les cours ou sur les jardins des habitations et usines, ainsi que sur les champs et les prés. Toutefois, pour être imposable, il faut qu'une ouverture puisse se fermer et s'ouvrir à volonté, car si elle était destinée à rester constamment ouverte ou fermée, elle ne pourrait être soumise à la taxe. Il faut, en outre, qu'elle se trouve dans certaines conditions déterminées. — Ainsi, en ce qui concerne les portes, la loi ne s'applique qu'à celles qui ouvrent une communication entre les maisons d'habitation et les cours, les jardins, ou l'extérieur; mais elle ne porte pas sur celles qui ne servent qu'à faire communiquer entre elles les diverses pièces d'un même édifice, ou qui ferment des enclos, des parcs et des jardins séparés des habitations, et ne renfermant pas eux-mêmes des bâtiments réputés habitables. Ne sont pas non plus considérées comme imposables, les barrières d'avenue, les barrières volantes, les clôtures en claie fixées par un lien d'osier et celles même qui roulent sur gonds ou sur pivots.— Quant aux fenêtres, on n'impose que celles qui éclairent les maisons d'habitation et donnent à l'extérieur des bâtiments, quel que soit d'ailleurs leur mode de clôture, volets, châssis dormants ou mobiles, vitres, canevas, toile ou papier; mais on ne soumet pas à la taxe les ouvertures pratiquées dans les murs des cours, des jardins, des parcs ou des clos, fermées par des volets ou des jalousies, et ayant vue sur la voie publique ou sur les champs, lors même que les cours, jardins, parcs ou clos sont contigus à l'habitation.

La c. des portes et fenêtres est due aussitôt que l'édifice où se trouvent les ouvertures est achevé et habitable, qu'il soit occupé ou non. Elle ne peut donner lieu à aucun dégrèvement pour cause de non-location. Néanmoins la loi accorde des exemptions à trois catégories d'édifices : 1° aux locaux non destinés à l'habitation, tels que bûchers, buanderies, écuries, remises, granges, greniers, étables, caves, etc.; 2° aux manufactures, c.-à-d. aux grands établissements industriels, divisés en ateliers, et employant un nombreux personnel d'ouvriers; 3° aux locaux employés à un service public, militaire ou d'instruction publique, ou appartenant à un hospice, sauf, pour plusieurs d'entre eux, certaines restrictions spécifiées par les règlements sur la matière.

La c. des portes et fenêtres est répartie entre les contribuables d'après un tarif basé sur la nature et la position des ouvertures, et l'importance des localités. Les portes et fenêtres des maisons de 1 à 5 ouvertures forment une seule catégorie, dont la taxe augmente avec le chiffre de la population, laquelle est, à cet effet, divisée en six classes : 1° au-dessous de 5000 âmes; 2° de 5000 à 10,000; 3° de 10,000 à 25,000; 4° de 25,000 à 50,000; 5° de 50,000 à 100,000; 6° au-dessus de 100,000 âmes. Au contraire, pour les maisons à 6 ouvertures et au-dessus, les ouvertures sont partagées, selon leur position, en un certain nombre de classes soumises à des taxes variables. Ainsi, on distingue : 1° les portes cochères, charretières ou de magasins, dont l'impôt croît avec la population; 2° les portes ordinaires et les fenêtres du rez-de-chaussée, de l'entresol et des deux premiers étages, dont la taxe augmente également selon le chiffre des habitants; 3° les fenêtres du troisième étage et des étages supérieurs, dont la c. diminue dans les localités de moins de 2,000 âmes. Enfin, nous ferons remarquer que, dans les communes de plus de 5,000 âmes, la taxe correspondante au chiffre de la population ne s'applique qu'aux constructions comprises dans les limites intérieures de l'octroi, celles qui dépendent de la banlieue étant portées dans la classe des communes rurales.

4° *C. des patentes.* — Cette c. frappe exclusivement le commerce et l'industrie. Aux termes de la loi du 25 avril 1844, tout individu qui exerce un commerce, une industrie, une profession, et qui n'est pas compris dans les exceptions établies par la loi, est soumis à cette taxe. La c. des patentes se compose d'un *droit fixe* et d'un *droit proportionnel.*—Le *droit fixe* est établi pour certaines industries ou professions, d'après sept classes subdivisées par un tarif général, suivant huit degrés de population; pour certaines autres, eu égard à la population, mais d'après une échelle particulière de tarif relative à chaque spécialité de travail; enfin, pour quelques autres, sans égard à la population, mais d'après une échelle de tarif pour la fixation duquel il est tenu compte du nombre des ouvriers, des métiers, des machines, etc., employés par le commerçant ou fabricant. — Le *droit proportionnel* est établi sur la valeur locative, tant de la maison d'habitation que des magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars et autres locaux servant à l'exploitation des industries imposables. Il est en général fixé au 20° de la valeur locative pour toutes les professions imposables, sauf diverses exceptions énumérées dans la loi, et qui élèvent, diminuent ou suppriment ce droit dans certains cas déterminés. Il est du 15° pour les avocats, notaires, avoués, agréés au tribunal de commerce, greffiers, huissiers, docteurs en médecine et en chirurgie, officiers de santé, dentistes, vétérinaires, commissaires-priseurs, référendaires au sceau, architectes, chefs d'institution et maîtres de pension.

Comme on le voit, la c. des patentes est un *impôt de quotité*, c.-à-d. qui détermine immédiatement ce que chaque contribuable doit payer. Mais afin d'intéresser les communes à la perception de cette taxe, il leur est attribué 8 pour 100 du produit brut.— Nous terminerons en faisant observer que celui qui se livre à un commerce ou à une industrie patentable, sans être patenté, non-seulement s'expose à des poursuites de la part du fisc, mais se prive encore de la faculté [illegible] en justice ou de faire tout acte extra-judiciaire relatif à [illegible] commerce, tout industriel qui intente une action étant tenu [illegible] sa patente pour qu'il en soit fait mention en tête des actes.

D. *Autres taxes considérées comme contributions directes.* La taxe établie par la loi du 20 février 1849 sur les *biens de mainmorte* pour équivaloir aux droits de mutation auxquels échappent les immeubles de ce genre, est une véritable c. directe. Elle est calculée à raison de 62 centimes et demi pour franc du principal de la c. foncière. — Enfin, on est convenu, principalement à raison de la désignation des agents chargés de la perception et du recouvrement, d'assimiler aux contributions directes un certain nombre de droits perçus par l'État, et dont les principaux sont : les redevances fixes et proportionnelles sur les mines; les prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux; les taxes pour les travaux de desséchement des marais, pour l'entretien, la reconstruction ou la réparation des digues, ou pour le curage des canaux ou rivières non navigables; la rétribution sur les propriétaires ou entrepreneurs d'eaux minérales; le droit annuel dû par les maîtres de pension; la rétribution scolaire payée par les enfants qui fréquentent les écoles publiques; les droits d'inscription et de collation de grades dans les facultés de droit, des lettres, etc.; les taxes pour la vérification des poids et mesures; et la c. pour l'entretien des bourses et des chambres de commerce.

E. *Des réclamations.* — Un contribuable peut être indûment taxé ou surtaxé. Il est *indûment taxé*, lorsqu'on l'impose pour un bien qu'il n'a pas, qu'on le porte au rôle de la c. personnelle ou mobilière dans une commune où il n'a pas d'habitation, ou qu'on cotise deux fois son bien ou sa personne. Il est *surtaxé*, lorsque, dans sa cote, il y a violation de l'égalité proportionnelle, erreur de cotisation ou de calcul; dans les deux cas, il a droit à former une réclamation. S'il prétend avoir été indûment imposé, sa demande est une *demande en décharge;* s'il se prétend surtaxé, c'est une *demande en réduction*. Si, reconnaissant la justice de la taxe, il déclare ne pouvoir la payer entièrement à cause de la perte d'une partie de ses facultés imposables, il forme une *demande en modération;* enfin, s'il a entièrement perdu ces mêmes facultés et se trouve hors d'état d'acquitter sa taxe, il en sollicite la *remise*. Dans tous les cas, les réclamations doivent être faites dans les trois mois qui suivent la publication des rôles, et envoyées, sous forme de pétition, au sous-préfet de l'arrondissement, en les accompagnant de la quittance des termes échus de la cotisation. Le sous-préfet les transmet au préfet, qui, après avoir pris les renseignements, prononce en conseil de préfecture, quand il s'agit de réductions ou de décharges, et en vertu de sa seule autorité, s'il est question de remises ou de modérations. Il est à remarquer que les rôles des contributions étant annuels, les décisions n'ont d'effet que pour l'exercice auquel elles se rapportent, et que les contribuables ne peuvent s'en prévaloir pour les exercices suivants.

F. *Du paiement et des moyens de recouvrement.* — Les contributions directes sont payables par douzièmes, et chaque douzième est exigible le premier de chaque mois pour le mois qui précède. Mais on peut payer plusieurs douzièmes à la fois, ou même la totalité des contributions de l'année. Il est même quelques cas où le contribuable est tenu de payer à la fois toute sa c.; c'est ce qui a lieu par ex., en matière de patentes, quand le patentable n'exerce pas son industrie à domicile, et en matière de c. personnelle et mobilière, lorsque le contribuable déménage hors du ressort de la perception. Enfin, les contributions directes sont *quérables;* c.-à-d. que l'agent chargé de les recouvrer doit se transporter, pour les recevoir, dans chaque commune; elles sont en outre *portables* dans la commune, c.-à-d. qu'elles doivent être payées dans le bureau que l'agent des recouvrements y a établi.

Le contribuable qui n'a pas acquitté, le premier du mois, le douzième échu pour le mois précédent, est dans le cas d'être poursuivi; mais les poursuites ne peuvent commencer que dix jours après que le retardataire a été prévenu par une sommation gratuite. Les voies de contrainte employées sont : l'*avertissement*, la *garnison collective*, la *garnison individuelle*, le *commandement*, et enfin la *saisie*, qui a pour effet de mettre sous la main de l'État les meubles, effets ou fruits pendants par racines du contribuable, pour être ensuite vendus jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour payer les contributions arriérées, ainsi que les frais

G. *Administration des contributions directes.* — Le service des contributions directes forme une des directions générales du ministère des finances. Il a été organisé par la loi du 3 frimaire an VIII (24 nov. 1799), modifiée et complétée par les ordonnances du 9 janvier 1841 et 17 décembre 1844. A la tête de ce service se trouve un *directeur général* qui a dans ses attributions la surveillance et la suite de toutes les opérations relatives à l'assiette, à la répartition et au recouvrement des impôts perçus en vertu des rôles, les travaux du cadastre, la surveillance de l'exercice des poursuites, et l'exécution des règlements qui s'y rapportent. Il y a en outre dans chaque département un *directeur*, un *inspecteur* et un certain nombre de *contrôleurs* auxquels il convient de joindre les percepteurs, les receveurs particuliers, et le receveur général des finances. Le *directeur* est chargé de surveiller et diriger le service ; il fait opérer le recensement de la matière imposable, rédige les matrices des rôles, relève, pour la révision du contingent de l'impôt foncier, les actes enregistrés qui peuvent faire connaître la vraie valeur des propriétés, établit les tableaux des imposables aux contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, prépare les projets de répartition pour les conseils généraux et d'arrondissement, rédige les cotes, en arrête le relevé, et les envoie, après la signature du préfet, aux receveurs. L'*inspecteur* surveille l'administration et la comptabilité des percepteurs, ainsi que le travail des *contrôleurs*. Ceux-ci prennent part aux opérations du cadastre et aux travaux préparatoires des mutations ; ils assistent les répartiteurs, les renseignent sur les faits, les rappellent à l'exécution des lois et règlements, font les calculs et rédigent la matrice. Les *percepteurs* sont spécialement chargés du recouvrement des impôts, et leur ressort se compose habituellement, dans les campagnes, d'un certain nombre de communes. Ils relèvent directement des *receveurs particuliers* d'arrondissement, qui, à leur tour, sont sous la surveillance immédiate du *receveur général* établi au chef-lieu départemental.

II. *Contributions indirectes.* — Après avoir porté en compte le produit des quatre contributions directes, le budget classe ainsi les autres sources de revenus du Trésor : enregistrement, timbre et domaines ; produits des forêts et de la pêche ; douanes et sels ; contributions indirectes, et produits des postes. La plupart des auteurs rangent ces diverses sources sous la rubrique commune de contributions indirectes ; mais il est aisé de voir que cette dernière catégorie réunit ensemble les choses les plus diverses. En effet, existe-t-il un impôt plus direct que le droit de mutation ? Est-il possible de confondre avec les produits du timbre et des douanes les revenus produits par les forêts de l'État, qui ne sont une charge pour personne ? Peut-on mettre sur la même ligne les taxes purement fiscales sur les boissons et les sels avec les postes qui sont simplement une industrie monopolisée par l'État ? Au reste, cette classification n'a aucune prétention scientifique ; elle est purement administrative, c.-à-d. établie au point de vue des exigences de la perception et du recouvrement des revenus publics. L'enregistrement, le timbre et les domaines constituent une administration distincte ; il en est de même des eaux et forêts, ainsi que des postes ; quant à celle des douanes, tantôt elle a été séparée de celle des contributions indirectes, tantôt elle y a été réunie : c'est ce qui existe, par ex., à cette heure. Considérée dans son organisation actuelle, l'administration des contributions indirectes est chargée de la perception des droits sur les boissons, sur les sels, sur les sucres indigènes, sur les voitures publiques, sur la navigation intérieure, sur la garantie des matières d'or et d'argent, et sur les cartes à jouer. Elle est en outre chargée de la régie des douanes, de la fabrication et de la vente des tabacs, et enfin de la vente des poudres à feu. En conséquence de l'importance des questions que soulèvent ces trois dernières branches ou qui s'y rattachent, nous consacrerons des articles spéciaux aux mots DOUANE, POUDRE, et TABAC. Quant aux autres branches du revenu public qui ne sont point comprises *dans les attributions* de la régie des contributions indirectes, elles seront également étudiées isolément aux mots ENREGISTREMENT, DOMAINE, FORÊTS, PÊCHE, POSTE, TIMBRE, etc.

A. *Impôt sur les boissons.* — Cet impôt remonte aux premiers temps de la monarchie ; cependant c'est seulement à la fin du XVIIe siècle qu'il est devenu une ressource permanente pour le gouvernement. Supprimé le 27 mars 1791, il fut rétabli par la loi des finances du 5 ventôse an XII (25 fév. 1804). Il est actuellement régi par la loi du 28 avr. 1816 modifiée, dans certaines dispositions, par plusieurs lois ou ordonnances postérieures. Cet impôt frappe le vin, le cidre, le poiré, l'hydromel, la bière, les eaux-de-vie, les esprits, les fruits à l'eau-de-vie et les liqueurs. Il s'applique également aux piquettes ou râpés provenant de vendanges ou de fruits à cidre ou à poiré, ainsi qu'aux vins factices. La loi considère comme liqueurs les vins dont la force alcoolique dépasse 21 centièmes, et soumet à une double taxe ceux qui renferment de 18 à 21 pour 100 d'alcool. Enfin, elle affranchit de toute taxe les boissons exportées aux colonies ou à l'étranger, et les eaux-de-vie versées sur les vins ; mais, dans ce cas, l'exemption ne profite qu'à 7 départements (Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var), pourvu encore que la quantité d'alcool ainsi employée, ne dépasse pas 5 litres par hectolitre de vin, et qu'après le mélange le liquide ne contienne pas plus de 18 centièmes d'alcool.

La législation relative aux boissons divise les redevables en six catégories : simples particuliers ; propriétaires récoltants, fermiers et bouilleurs de cru ; détaillants simples et débitants liquoristes ; marchands en gros simples, et marchands en gros liquoristes ; distillateurs de profession ; et *brasseurs* ; *puis elle* applique à chacune d'elles des règles différentes, soit relativement au mode de perception, soit relativement à la nature, à la quotité et à l'exigibilité de l'impôt. — Quant à ce dernier, il comprend diverses taxes appelées droit de *circulation*, dr. de *consommation*, dr. d'*entrée*, dr. de *détail*, dr. de *taxe unique*, dr. de *licence*, dr. de *remplacement* (à Paris), et dr. de *fabrication des bières*.

1° Le droit de *circulation* est dû pour les vins, cidres, poirés et hydromels, qu'on transporte d'un lieu à un autre (Paris excepté) à *destination de simples particuliers.* Ce droit varie selon le lieu de destination. A cet effet, tous les départements sont répartis en 4 classes, d'après la valeur moyenne des vins. La 1re *classe*, où le droit est de 60 centimes par hectolitre, comprend les départements suivants : Alpes (Basses-), Ariége, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gard, Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées (Basses-), Pyr. (Hautes-), Pyr.-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, et Vaucluse. Les départements qui *forment la* 2e *classe, où le droit est de* 80 *cent.*, sont : Ain, Allier, Alpes (Hautes-), Ardèche, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Drôme, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire (Haute-), Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Marne (Haute-), Meurthe, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône (Haute-), Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Yonne. Dans la 3e *classe*, le tarif est de 1 fr. l'hectol. : Aisne, Ardennes, Cantal, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Loire, Lozère, Morbihan, Oise, Rhin (Bas-), Rhin (Haut-), Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vienne (Haute-), Vosges. La 4e *classe* comprend le reste des départements, savoir : Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme : dans celle-ci, le droit est de 1 fr. 20 cent. Quant au droit que paient les cidres, poirés et hydromels, il est invariablement fixé à 50 centimes.

2° Le droit de *consommation* ne frappe que les spiritueux. Quelle que soit la qualité du redevable, il est fixé, en principal, à 34 fr. par hectol. d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, et par hectol. d'eau-de-vie ou d'esprit en bouteilles, ainsi que par hectol. de liqueurs et de fruits à l'eau-de-vie. Pour percevoir la taxe sur les alcools et les eaux-de-vie en cercles, on évalue leur force alcoolique au moyen de l'alcoomètre ; puis on ramène, en faisant la correction à l'aide de tables dressées *ad hoc*, la température du liquide à 15° centigr. Les alcools et esprits employés à la fabrication des vernis et eaux de senteur sont passibles de ce droit et y sont soumis au moment de la fabrication.

3° Le droit d'*entrée* est une taxe locale qui s'applique à toutes les espèces de boissons, *la bière exceptée. Il frappe également* les vernis à alcool et les eaux de senteur, mais il n'est dû que dans les villes dont la population est au moins de 4000 âmes. Les faubourgs des villes y sont assujettis ; mais les individus qui habitent des maisons éparses et détachées du lieu principal, à l'exception des débitants, en sont affranchis. Le tableau suivant indique la quotité du droit en principal et par hectol. selon la population des villes, et selon le département auquel elles appartiennent.

POPULATION des communes	VINS EN CERCLES ET EN BOUTEILLES dans les départements de :				CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS
	1re cl.	2e cl.	3e cl.	4e cl.	
4,000 à 6,000	0,30	0,40	0,50	0,60	0,25
6,001 à 10,000	0,45	0,60	0,75	0,90	0,40
10,001 à 15,000	0,60	0,80	1,00	1,20	0,50
15,001 à 20,000	0,75	1,00	1,25	1,50	0,65
20,001 à 30,000	0,90	1,20	1,50	1,80	0,75
30,001 à 50,000	1,05	1,40	1,75	2,10	0,90
50,001 et au-dessus	1,20	1,60	2,00	2,40	1,00

Le droit sur l'alcool contenu dans les eaux-de-vie et esprits soit en cercles, soit en bouteilles, dans les liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, ainsi que dans les vernis et eaux de senteur, varie uniquement en raison de la population : ainsi il est fixé à 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 16 fr., d'après les catégories ci-dessus.

4° Le *droit de détail, comme son nom l'indique, n'est* dû que pour les boissons vendues au détail. Il se perçoit sur le vin, le cidre, le poiré et l'hydromel, à raison de 15 p. 100 du prix de vente, et sa perception est assurée, du moins en général, au moyen de l'*exercice*.

5° Le droit de *licence* ne doit pas être confondu avec la taxe des patentes, car les individus assujettis au premier n'en paient pas moins la seconde. Pour les débitants de boissons, les cabaretiers, liquoristes, cafetiers, aubergistes, restaurateurs, etc., la quotité du droit varie selon la population des villes, conformément à la classification donnée plus haut : ainsi, elle est de 8, 10, 12, 14, 16, 18 et 20 fr., pour les communes ayant 4000 âmes jusqu'à 50,001 et au-dessus ; dans celles qui ont moins de 4000 âmes, le droit est réduit à 6 fr. Il est invariablement fixé à 50 fr. pour les marchands en gros, et à 10 fr. pour les distillateurs et bouilleurs, quel que soit le chiffre de la population. Quant aux brasseurs, ce droit est de 20, de 30 ou de 50 fr. selon les départements. — Nous devons noter que les propriétaires qui vendent en gros, même sur les foires et marchés, les boissons provenant de leur récolte, ne sont point assujettis à la licence.

6° Dans les villes sujettes au droit d'entrée, on donne le nom de *taxe unique* à un droit qui tient lieu du droit d'entrée et du droit de détail en ce qui concerne les vins, les cidres, les poirés et les hydromels. Cette taxe se perçoit à l'entrée ; elle a l'avantage de dispenser les détaillants des désagréments de l'exercice. Dans les villes à taxe unique, le droit d'entrée et celui de consommation pour les spiritueux s'acquittent aussi simultanément à l'entrée. C'est aux villes elles-mêmes qu'il ap*partient de prononcer l'établissement de la* taxe unique ; mais elles doivent fixer le tarif de telle façon qu'il assure au Trésor un produit égal au produit moyen des droits de détail et d'entrée pendant les 3 années précédentes.

7° Enfin, à Paris, on appelle droit de *remplacement* une taxe qui se paie aux entrées, et qui tient lieu de toutes les autres taxes. Ce droit est, en principal, de 8 fr. par hectol. pour le vin ; de 4 fr. pour le cidre, le poiré et l'hydromel ; et de 50 fr. pour l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, etc.

8° Le droit de *fabrication de la bière* est, comme l'indique suffisamment son nom, particulier à cette boisson. Il est fixé, en principal, à 2 fr. 40 cent. par hectol. de bière forte, et à 60 cent. seulement pour la petite bière. Ce droit est le seul, avec la licence, dont la bière soit frappée au profit du Trésor.

9° *Formalités pour la perception.* — La loi assure la rentrée de l'impôt des boissons au moyen de certaines formalités à la circulation et à l'entrée des villes, ainsi que par des *exercices* c.à-d. des vérifications à domicile. Aucune espèce de boisson, à l'exception de la bière, ne peut être mise en mouvement sur la *voie publique sans que le conducteur ou le porteur soit muni* d'un permis ou *Expédition* délivrée par les agents de la régie des contributions indirectes, qui indique les noms, la qualité et la demeure de l'expéditeur, du destinataire et du conducteur, la nature et la quantité des liquides transportés, et leur force alcoolique, s'il s'agit d'esprits ou d'eaux-de-vie en cercles, enfin la route qui doit être suivie et le délai dans lequel le transport sera effectué. Si, au moment du départ, on paie le droit de circulation, le droit de consommation ou celui de détail, la quittance qui constate ce paiement se nomme *Congé* : c'est la règle générale, quand le destinataire est un simple particulier. Quand le paiement de la taxe doit se faire seulement au lieu de destination, ou bien lorsque l'exemption de la contribution est subordonnée à quelques formalités de la part du destinataire, c'est un *Acquit-à-caution* que l'on reçoit : c'est la règle générale, quand le lieu de destination est Paris, et quand le destinataire est un marchand de vins. Enfin, s'il y a exemption absolue de la taxe, ce qui n'a guère lieu que pour les boissons qu'un récoltant ou un simple particulier transporte de l'une à l'autre de ses caves, la régie délivre un *Passavant.* Toute fausse déclaration, quant aux noms, demeures et qualités des expéditeurs, destinataires ou conducteurs, quant à la nature et à la quantité des boissons, quant au nombre et à l'état des vaisseaux, constitue une contravention qui donne lieu à la saisie des chargements et à l'application d'une amende de 100 à 600 fr. Il en est de même du transport avant ou après le délai indiqué dans l'expédition, ou bien par une autre route. Les moyens de transport peuvent encore être saisis pour garantie de l'amende. Toute introduction dans un lieu sujet aux droits d'entrée, de spiritueux et de boissons, autres que la bière, ainsi que de vendanges et fruits à cidre ou à poiré, doit être précédée d'une déclaration au bureau par lequel aura lieu l'introduction. En même temps, le conducteur doit remettre les expéditions de la régie qui ont autorisé le transport et payer le droit d'entrée, si les produits sont destinés à la consommation du lieu. Lorsque ces derniers doivent seulement le traverser, le conducteur est tenu de consigner ou de faire cautionner le montant du droit à l'entrée : alors on lui délivre un *Passe-debout*, au moyen duquel la consignation est restituée ou la caution libérée, après que la sortie du lieu est justifiée. Enfin, les débitants de boissons, les brasseurs et les distillateurs sont soumis à des vérifications particulières qui ont pour objet de rechercher s'ils se conforment, quant au paiement de l'impôt, à toutes les obligations édictées par la loi. Ces vérifications sont désignées sous le nom générique d'*Exercices ;* cependant on les appelle *Recensements*, quand elles ont lieu chez les marchands en gros.

10° *Abonnement.* — La régie des contributions indirectes est autorisée à contracter avec les débitants de boissons des abonnements, c.-à-d. à convenir avec eux d'un prix fixe pour tenir lieu du montant éventuel des taxes qu'ils pourraient être assujettis à payer. — L'*abonnement individuel* ne porte que sur la vente au détail : il est fait à l'année ou à l'hectolitre. Le contribuable s'évite ainsi les ennuis de la perception au détail. — L'*abonnement par commune* est celui qu'une ville, représentée par son conseil municipal, fait avec la régie, pour remplacer les droits de détail et de circulation auxquels les débitants de la commune sont assujettis dans l'intérieur. Pour cela, il faut que la commune s'engage à verser dans les caisses de la régie, par 24es et de quinzaine en quinzaine, la somme convenue pour l'abonnement. Dans les villes qui ont obtenu cet abonnement, tout exercice chez les débitants est supprimé, et la circulation est libre à l'intérieur. — L'*abonnement par corporation* est celui qui est fait avec les débitants d'une commune. Dans ce cas, la perception du droit au détail, par exercice, se trouve remplacée par une somme fixe équivalente au produit de ce droit, et répartie sur la totalité des redevables, qui alors sont tous solidaires les uns des autres pour le paiement. Cet abonnement est payable par douzièmes.

B. *Impôt sur le sel.* — Cet impôt est actuellement réglé par la loi du 31 décembre 1848. Il est de 10 fr. par 100 kilogr. sur les sels indigènes et ceux provenant de l'Algérie ou des colonies. Le droit sur le sel se perçoit sur les quantités réellement fabriquées, et il est dû par l'acheteur au moment de la déclaration d'enlèvement. Néanmoins les sels *transportés par mer n'acquit*tent le droit qu'au moment de l'embarquement, et ceux qui remontent en rivière qu'au bureau de douane le plus voisin ; quant à ceux admis à l'entrepôt, ils paient à mesure qu'ils en sont retirés pour être consommés. Il est fait, pour cause de déchet, une déduction qui varie de 3 à 5 p. 100, suivant les localités, à l'exception des sels de l'Algérie et des colonies qui ne jouissent d'aucune remise. De plus, on accorde l'exemption de toute taxe aux sels destinés à l'exportation étrangère, à la pêche maritime, aux salaisons pour les approvisionnements de la marine ou des colonies, enfin aux salaisons de poissons, soit en mer, soit à terre, mais, dans ce dernier cas, sous certaines conditions particulières. Quant aux sels employés pour l'alimentation des bestiaux, ils jouissent seulement d'une modération de droits ; ces sels sont taxés à 5 centimes par kilogr., mais il faut qu'ils soient dénaturés, au moyen de mélanges indiqués, en présence des agents de l'administration. Enfin, dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, la population des marais salants, désignée sous le nom de *Paludiers*, a la faculté d'introduire en franchise 200 kilogr. de sel par famille, à la condition d'en convertir le prix en blé destiné à leur consommation : c'est en raison de cette circonstance que ces quantités de sel sont appelées *Sels de troque*. — Dans le but d'empêcher la fraude, la libre circulation des sels est interdite dans une zone de 15 kilom. à partir des côtes et dans un rayon de 15 kilom. autour des mines de sel, des sources d'eau salée et des usines qui en exploitent les produits. Il leur faut, pour circuler dans ces limites, un congé ou acquit-à-caution délivré par les agents des contributions indirectes ou des douanes.

C. *Impôt sur le sucre indigène.* — Le sucre indigène a été taxé, pour la première fois, en 1837, époque à laquelle une loi du 18 juillet frappa sa fabrication d'un droit de 10 fr. les 100 kilogr. Depuis lors ce droit a varié plusieurs fois; mais il est actuellement de 45 fr., en principal, pour les sucres dits de *premier type;* toutefois il augmente proportionnellement pour les qualités supérieures. Les glycoses, c.-à-d. les produits saccharins non cristallisables, sont soumises à un droit de 2 fr. par 100 kilogr. Les sucres raffinés au-dessus du 1er type, fabriqués dans les raffineries ou dans les fabriques de sucre indigène, avec des matières saccharines exotiques, sont grevés d'un droit de 10 fr. Au reste, ces droits sont remboursés pour les sucres exportés à l'étranger. Le paiement des droits sur les sucres est assuré au moyen des exercices et par les entraves mises à leur circulation. En effet, aucune expédition ne peut être faite des fabriques que sur déclaration du fabricant, après vérification par les employés de la régie, et sur délivrance d'un *acquit-à-caution*, qui doit toujours accompagner les sucres dans l'étendue de tout arrondissement où il existe une fabrique et dans les cantons limitrophes. — V. Sucre et Prime.

D. *Taxe sur les voitures.* — Cet impôt frappe les voitures publiques, c.-à-d. celles qui servent publiquement au transport des personnes. La loi les divise en *voitures de terre, voitures d'eau* et *voitures de chemins de fer.*

Voitures de terre.— On les distingue en plusieurs catégories: 1° Les *voitures à service régulier*, c.-à-d. faisant à jour et heure fixes le trajet d'un point à un autre. Elles ne peuvent être mises en circulation sans une licence qui est de 5 fr. par an par voiture à 4 roues, et de 2 fr. par voiture à 2 roues, et elles paient en outre une taxe de 10 p. 100 en principal sur le produit brut des places, ainsi que sur celui du port des paquets et marchandises; toutefois il est accordé deux déductions, l'une d'un tiers pour places vides, l'autre de 10 pour 100, quand aucun pourboire n'est réclamé des voyageurs. — 2° Les *voitures d'occasion et à volonté* sont celles que les particuliers mettent accidentellement en circulation à prix d'argent. Elles ne sont pas soumises à la licence, et, au lieu d'un droit variable, elles paient un droit fixe qui est déterminé d'après le nombre de places qu'elles renferment, mais il n'est jamais inférieur à 40 fr. en principal. La loi assimile à cette classe de voitures celles à service régulier, qui, dans leur trajet journalier, ne sortent pas d'une ville ou d'un rayon de 15 kilom. des limites de cette ville. — 3° Les *voitures en service extraordinaire* sont celles que les entrepreneurs de voitures à service régulier sont quelquefois obligés d'employer pour suppléer à l'insuffisance de ces dernières. Ces voitures sont passibles d'un droit qui est de 10 p. 100, en principal, des sommes réellement payées par les voyageurs, sous la déduction d'un 10e pour le pourboire, si elles circulent isolément, et qui est égal à celui que paient les voitures à service régulier quand elles marchent avec celles-ci. Elles sont d'ailleurs assujetties à la licence. — 4° Enfin, les *voitures à service accidentel*, c.-à-d. qui ne servent qu'occasionnellement, comme, par ex., les véhicules quelconques, qui, dans toutes les grandes villes, servent à transporter le public aux fêtes patronales, aux foires, etc., des localités voisines, sont uniquement assujetties à un droit de 15 centimes par place et par jour.

Voitures d'eau.— Comme les voitures de terre à service régulier, les voitures d'eau sont soumises au droit de licence de 5 fr. et à celui de 10 p. 100 du produit des places; elles sont, en revanche, exemptes de tout droit quant au transport des marchandises. Ajoutons que les voitures d'eau ne sont passibles de l'impôt que lorsqu'elles mettent en communication au moins deux points établis, à l'intérieur, sur des fleuves, rivières ou canaux, comme par ex. Paris et Rouen, Rouen et le Havre, Toulouse et Bordeaux.— Les *voitures de chemins de fer* sont également astreintes au droit de licence de 5 fr. La taxe pour le transport des voyageurs est fixée, en principal, à 10 p. 100 des recettes effectives, ou, en d'autres termes et en y comprenant le double décime, aux 12/112es des recettes brutes. Elles paient encore le même droit sur le produit des marchandises transportées à *grande vitesse.* — La régie peut consentir des abonnements avec les entrepreneurs de voitures publiques.

E. *Impôt de la navigation.* — Cet impôt est régi par la loi du 9 juillet 1836, modifiée par les ordonnances du 27 oct. 1837 et du 30 nov. 1839. Il est perçu en raison de la charge réelle des bateaux ou du volume des trains. A cet effet, les marchandises sont divisées en 2 classes, dont la deuxième comprend toutes les marchandises encombrantes, telles que bois, houille, tourbe, fumier, pierres, moellons, plâtre, briques, chaux, ardoises, etc. Le tarif est de 1 centime et 1/2 par tonne de 1000 kilog. et par myriamètre pour la deuxième classe, et de 3 cent. et 1/2 pour la première. Dans le bassin de l'Aa et de l'Escaut, le tarif est différent. Les bateaux chargés de grès, moellons, sable, engrais, fumier et cendres, paient 2 cent., et tous les autres 5, par tonne et par myriamètre. La taxe n'atteint pas les bateaux employés par l'administration de la guerre ou celle des ponts et chaussées, ainsi que les bateaux de pêche uniquement chargés d'engins de pêche, les bacs et batelets servant à passer d'une rive à l'autre, et enfin les bateaux appartenant aux simples particuliers et destinés au transport des engrais ou des denrées de leurs propriétaires. — Les droits de navigation sur les canaux exploités au compte de l'État sont comme sur les rivières navigables. Le produit des bacs ou passages d'eau est déterminé par les conditions des baux faits par l'État avec les entrepreneurs.

F. *Droit de garantie sur les matières d'or et d'argent.* — La *garantie* a pour objet, en constatant le titre des matières d'or et d'argent, de préserver le public des fraudes que pourrait faire naître le commerce de l'orfévrerie. Elle a de plus en vue la perception d'un impôt particulier, d'autant moins sujet à critique qu'il porte sur une chose essentiellement de luxe. Il est fixé, en principal, pour l'orfévrerie à 20 fr. par hectogramme d'or, et à 1 fr. par hectogr. d'argent. Lorsque les métaux sont en lingots, le droit est de 8 fr. 18 cent. par kilogr. d'or, et de 82 cent. par kilogr. pour l'argent dit de *tirage*, c.-à-d. pour les lingots destinés à l'argue.

G. *Droit sur les cartes à jouer.* — Nous ne faisons que le mentionner, car il en a été question à l'article Carte.

H. *Service des contributions indirectes.* — Le service des contributions indirectes existait avant 1789, sous le nom d'*Administration des Aides*, mais ses attributions et son organisation variaient presque dans chaque province. Supprimé en 1791, il fut reconstitué, sous la désignation de *Régie des Droits réunis*, par la loi du 5 ventôse an XII (25 fév. 1804), qui rétablit l'impôt sur les boissons. Un décret du 25 mars 1815 l'appela *Régie des contributions indirectes*. Enfin, un nouveau décret, en date du 27 déc. 1851, l'a réuni à la régie des douanes sous le titre commun de *Direction générale des douanes et des contributions indirectes*. Ainsi que nous l'avons déjà vu plus haut, elle comprend trois branches distinctes : les Douanes, les Tabacs et les Contributions indirectes.

L'administration centrale des douanes et des contributions indirectes comprend sept divisions. A la tête de chacune de ces divisions, sauf celle du personnel, est un employé supérieur, portant le titre d'*Administrateur*. Le *Conseil d'administration* est composé du *Directeur général* et des administrateurs. Ces sept divisions se divisent en vingt-trois bureaux. — Quant à la distribution territoriale, chaque département forme une *Direction*, à la tête de laquelle se trouve un chef de service, appelé *Directeur*. Trois départements cependant font exception ; ce sont : la Corse, qui est rattachée à la direction du Var, et le Nord et la Seine-Inférieure, qui, à cause de leur importance, constituent, le premier trois directions, et le second, deux. En outre, à Paris, la perception des droits sur les boissons relève d'une direction particulière dite *des Droits d'entrée et d'octroi*. Enfin, nous ferons remarquer que les chefs de service des circonscriptions du littoral et de la frontière de terre sont à la fois directeurs des douanes et des contributions indirectes. — Chaque direction est divisée en *Inspections*, dont le ressort se compose ordinairement d'un arrondissement, et dont le titulaire est chargé de la surveillance du service, de la vérification de la comptabilité, des écritures des agents inférieurs, etc. De plus, il y a généralement, dans chaque arrondissement, une *Recette principale*, laquelle embrasse plusieurs *recettes particulières* distinguées en *sédentaires*, en *ambulantes*. On appelle *recettes sédentaires* les circonscriptions où il existe séparément des agents pour la constatation des droits, c.-à-d. pour les exercices, et pour la perception. La plupart des villes sont dans ce cas ; il en est même quelques-unes, telles que Bordeaux, Lyon, etc., qui renferment plusieurs recettes. Les receveurs sédentaires remplissent en outre, du moins en général, les fonctions de *receveurs buralistes*, c.-à-d. tiennent les bureaux où les contribuables font les déclarations d'établissement et où se délivrent les expéditions nécessaires pour le transport des boissons, la mise en circulation des voitures, etc. Dans chaque recette sédentaire, il y a une ou plusieurs *sections d'exercice*, formées chacune au moins d'un commis principal et d'un simple commis. Quand les sections sont au nombre de plus de deux par recette sédentaire, elles ne se composent que de simples commis, mais alors la direction de l'exercice est confiée à un *Contrôleur*, et le ressort de cet exercice lui-même prend le nom de *Contrôle*. — Les *receveurs particuliers ambulants* ont les mêmes attributions que les receveurs sédentaires, sauf, en ce qui concerne les fonctions de receveur buraliste, qui sont exercées par des agents spéciaux placés sous leurs ordres. Leur circonscription comprend ordinairement plusieurs communes; aussi les divise-t-on en *receveurs à cheval* et *receveurs à pied*, suivant que les distances qu'ils ont à parcourir leur rendent ou non nécessaire l'emploi d'une monture. Les divers agents dont nous venons de parler embrassent dans leurs attributions les différentes contributions indirectes. Cependant il existe certaines localités où l'on a été obligé de spécialiser les fonctions, c.-à-d. d'attacher des employés particuliers à chaque nature de contribution; malheureusement il nous est impossible d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet. Les lecteurs que ces questions intéressent particulièrement pourront d'ailleurs consulter l'excellent *Dictionnaire de l'Administration française*, par Maurice Block (Levrault, 1856).

CONTRISTER. v. a. (lat. *contristare*). Affliger profondément, rendre très-triste. *Il ne faut pas c. ses amis. Cette nouvelle l'a fort contristé. Vos lettres contristent mon âme.* = Contristé, ée. part. = Syn. V. Affliger.

CONTRIT, ITE. adj. (lat. *contritus*, de *conterere*, broyer). T. Théol. Qui a un grand regret de ses péchés. *Un cœur c.* — Se dit aussi dans le langage ordinaire, et sign. Affligé, contristé. *Il est bien c. de vous avoir offensé. Il en a l'âme toute contrite.* — Se dit souvent Par manière de plaisanterie. *Et tu n'en es pas c.! Quel air c.!*

CONTRITION. s. f. T. Théol. Regret d'avoir péché, qui a son principe dans l'amour de Dieu. *Un acte de c.* Voy. Pénitence.

CONTRÔLE. s. m. (R. *contre, rôle*). Registre double qu'on tient pour la vérification d'un autre registre. — Se disait autrefois De l'inscription sur un registre spécial, de certains actes, particulièrement des actes judiciaires et extra-judiciaires, pour en assurer la conservation et leur donner date authentique. *Le c. du sceau. Le c. des exploits. Le bureau du c.* — Par ext., Le droit qu'on payait pour l'inscription d'un acte. *Payer le c. d'un acte.* V. Enregistrement. ‖ L'état nominatif des personnes qui appartiennent à un corps, à une troupe. *Il est porté sur le c. Dresser le c. d'une compagnie. Être rayé des contrôles de l'armée.* ‖ La marque qu'on imprime sur les ouvrages d'or et d'argent pour faire foi qu'ils ont payé les droits et qu'ils sont au titre fixé par la loi. *Tous les objets d'or et d'argent doivent être soumis au c. Le bureau du c.* — Par ext., Le lieu où est établi le c. *Aller au c.* V. Contribution. ‖ Le bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre. *Passez au c.* ‖ Vérification. S'empl. surtout en ce sens dans les administrations financières. *Il est chargé de l'inspection et du c. de la caisse, de la comptabilité.* — Fig. et fam., Censure, critique. *Je plains ceux qui sont soumis à son c. Vous ne pouvez exercer aucun c. sur lui.*

CONTRÔLER. v. a. Autrefois, Inscrire sur un registre spécial, enregistrer. *Faire c. des exploits. C. un acte de vente.* ‖ Mettre le contrôle sur les objets d'or et d'argent pour en constater le titre, etc. *Il a fait c. son argenterie.* ‖ Vérifier, surveiller; se dit surtout en ce sens dans le langage des administrations financières. *Il est chargé de c. la gestion du caissier.* — Fig. et fam., Censurer, reprendre, critiquer. Se dit ordinair. D'un censeur injuste et chagrin. *Quel droit avez-vous de le c.? Vous contrôlez tout ce qui se fait chez lui. Je vous défends de c. mes actions.* — Neutral., *Il contrôle sur tout.* = Contrôlé, ée. part. *Bijou contrôlé.*

CONTRÔLEUR. s. m. Celui qui est chargé de surveiller et vérifier certaines opérations. *Il y avait autrefois en France un c. général des finances, un c. général des bâtiments, un c. général de la marine du roi, etc. C. des contributions directes. C. des ouvrages d'or et d'argent. C. au monnayage. Les contrôleurs des théâtres ont pour mission de recevoir et de vérifier les billets et les contre-marques. — C. de la bouche*, Celui qui, dans les maisons princières, est chargé de fonctions à peu près semblables à celles qu'exerce le maître d'hôtel dans la maison d'un riche particulier. ‖ Fig. et fam., Celui qui se mêle de censurer, de contrôler la conduite et les paroles d'autrui. *C'est un c. perpétuel.* — En ce sens, on dit *Contrôleuse*, au fém. *C'est une contrôleuse intolérable.*

CONTROUVER. v. a. (italien. *controvare*, forger). Inventer une fausseté. Se dit ordinair. Des faussetés par lesquelles on cherche à nuire à quelqu'un. *C'est un fait qu'on a controuvé pour le perdre. La nouvelle était controuvée.* = Controuvé, ée. part. *Il n'y a pas un mot de vrai à tout cela ; ce sont toutes choses controuvées.*

* **CONTROVERSABLE.** adj. 2 g. Qui est susceptible d'être controversé; qui peut donner lieu à une controverse.

CONTROVERSE. s. f. (latin. *controversia*). Débat, contestation sur une question, sur une opinion, etc. *Cette question a donné lieu à de grandes controverses. Il n'y a pas là matière à c. Cela est hors de c. Son avis passa sans c. Il ne faut point mettre cela en c. Ce sera un sujet de c.* ‖ Dans un sens partic., La discussion qui a pour objet des questions de dogme et de morale religieuse. *Traiter un point de c. Il est versé dans les matières de c. — Étudier la c.*, Étudier les matières de c. *Prêcher la c.*, Éclaircir dans la chaire des points de dogme contestés entre les catholiques et les différentes sectes protestantes.

* **CONTROVERSER.** v. a. Discuter. *C. une question.* — Absol., *Nous étions à c.* = Controversé, ée. p.

CONTROVERSÉ, ÉE. adj. Débattu, qui est l'objet d'une controverse. *C'est un point c. dans les écoles, parmi les docteurs. Une matière controversée.*

CONTROVERSISTE. s. m. Celui qui traite, par écrit ou autrement, des sujets de controverse. Ne se dit qu'en Matière de religion. *C'est un célèbre c.*

CONTUMACE. s. f. et adj. 2 g. (latin. *contumax*, opiniâtre, réfractaire). T. Jurisp. crim.

Enc. — La *Contumace* est l'état de celui qui, mis en accusation pour un crime emportant une peine afflictive ou infamante, ne se présente point dans le délai qui lui est fixé, ou qui, après s'être présenté ou avoir été saisi, s'évade avant le jugement. — L'accusé qui est dans cet état est également appelé *Contumace* ou *Contumax*.

Lorsqu'un individu prévenu de crime est absent, l'arrêt de mise en accusation lui est notifié à son domicile, et il est tenu de se présenter dans le délai de 10 jours. Les 10 jours expirés sans qu'il se soit présenté, le président de la cour ou du tribunal rend une ordonnance portant injonction de comparaître dans un nouveau délai de 10 jours; sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi, qu'il sera suspendu de l'exercice de ses droits de citoyen, que ses biens seront séquestrés, qu'il sera procédé contre lui, etc. A l'expiration de ce nouveau délai, le prévenu est à l'état de c.; le séquestre est apposé, à la diligence du directeur des domaines, sur tous les biens meubles et immeubles du c., sans en excepter les arrérages de rentes incessibles et insaisissables; mais il ne peut atteindre les biens de la femme de l'accusé, lors même que celui-ci en aurait la jouissance. Il est ensuite immédiatement procédé au jugement de la c., qui a lieu sans jury, et sans qu'aucun conseil, aucun avoué puisse se présenter pour défendre l'accusé; cependant ses parents ou amis peuvent, s'il est dans l'impossibilité absolue de se rendre, faire valoir son excuse et en plaider la légitimité; la cour ordonne, s'il y a lieu, qu'il sera sursis, pendant un temps déterminé, au jugement du prévenu : dans le cas contraire, la cour prononce sur la c. Si l'accusé est condamné, un extrait du jugement de condamnation est affiché dans les 3 jours, par l'exécuteur des hautes œuvres, à un poteau planté au milieu de l'une des places publiques du chef-lieu de l'arrondissement où le crime a été commis : c'est ce qu'on appelle l'*Exécution en effigie.* A partir de cette exécution, les biens du c. sont régis, comme biens d'absent, par l'administration des domaines, à l'exclusion des héritiers présomptifs; néanmoins il peut être accordé sur ces biens, durant leur séquestre, des secours à la femme, aux enfants, au père ou à la mère du condamné. La condamnation par c. emporte encore la dégradation civique et la privation des droits civils. Si le c. est arrêté ou se constitue prisonnier avant la prescription de la peine prononcée contre lui, c.-à-d. dans le délai de 5 ans à partir de l'exécution par effigie, la condamnation est anéantie de plein droit ; l'accusé reprend l'administration et la jouissance de ses biens, et il est jugé de nouveau, d'après les règles ordinaires, avec cette seule différence qu'il est condamné aux frais occasionnés par sa c., même quand il est renvoyé de l'accusation. Lorsque, au contraire, il persiste dans sa c., l'arrêt devient définitif.

Aux termes des articles 27 du Code Nap. et 18 du C. pén., la condamnation par c., devenue définitive, aux travaux forcés à perpétuité ou à la déportation, emportait la mort civile. Mais la loi du 31 mai 1854 a aboli la mort civile en lui substituant certaines incapacités légales. D'après l'art. 3 de cette loi, l'individu condamné contradictoirement à une peine afflictive perpétuelle ne peut disposer de ses biens, en tout ou en partie, soit par donation entre vifs, soit par testament, ni recevoir à ce titre, si ce n'est pour cause d'aliments ; de plus, tout testament par lui fait antérieurement à sa condamnation est nul. Or, ces incapacités frappent de plein droit le c. qui a laissé expirer le délai de 5 ans à partir de son exécution en effigie ; et lorsque, se représentant après ce délai, il est acquitté, elles produisent néanmoins leur effet pour tout le temps qui s'est écoulé depuis l'expiration même de ce délai.

CONTUMACER. v. a. T. Jurisp. crim. Instruire la contumace; Déclarer quelqu'un contumace. *Faire c. un criminel. Il s'est laissé c.* = CONTUMACÉ, ÉE. part. Inusité.

CONTUMAX. adj. 2 g. Voy. CONTUMACE.

CONTUS, USE. adj. T. Chir. Qui est le siége d'une contusion. *Il a la jambe contuse.*

CONTUSION. s. f. (latin. *contusio;* de *contundere*, meurtrir, écraser). T. Chir.

Enc. — Les *Contusions* sont des blessures faites par le choc ou la pression d'un corps dur, non tranchant, ni piquant, sans perte de substance ni déchirure de la peau. Lorsque la c. est légère, la partie frappée est un peu douloureuse ; elle se tuméfie et devient rouge ; puis ces phénomènes se dissipent sans laisser de traces. Si la c. a été assez violente pour déterminer la rupture des vaisseaux capillaires, il y a *Ecchymose*, c.-à-d. extravasation de sang. L'ecchymose *par infiltration* consiste dans la dissémination du sang dans les aréoles du tissu cutané ou du tissu cellulaire; l'ecchymose *par épanchement* résulte de l'accumulation du sang en une partie où les tissus ont été désorganisés et les vaisseaux déchirés. L'ecchymose paraît au moment même de l'action du corps contondant, si son siége est à la peau ou sous les ongles ; mais lorsqu'elle se fait dans l'épaisseur du tissu intermusculaire ou dans la profondeur des membres, elle ne se manifeste qu'au bout de quelques heures, ou même de quelques jours. — La c. détermine ordinairement une tuméfaction plus ou moins considérable. S'il n'y a que de l'infiltration, la partie lésée est dure et tendue ; s'il existe un épanchement de sang, la tumeur est rénitente et fluctuante. Dans ce dernier cas, quand elle a son siége sur un plan résistant, à la tête ou aux mains par ex., on la désigne vulgairement sous le nom de *Bosse sanguine.* — Lorsque l'ecchymose se manifeste aussitôt après l'action du corps contondant, la peau présente une teinte rouge, bleuâtre, noirâtre, plombée, qui s'élargit par degrés, et qui devient successivement violacée, jaunâtre, citrine, mais en conservant toujours une teinte plus foncée au centre qu'à la circonférence. Ces nuances varient en durée et en intensité selon la violence de la c., selon que son siége est superficiel ou profond, suivant l'âge et la constitution du blessé. En général, la coloration bleuâtre paraît du 2ᵉ au 3ᵉ jour ; la nuance noir vert du 5ᵉ au 6ᵉ; et la teinte citrine du 7ᵉ au 10ᵉ. Le plus souvent il ne reste aucune trace vers le 15ᵉ jour. Lorsqu'une c. violente a donné lieu à une ecchymose profonde, plusieurs jours peuvent se passer sans qu'il y ait aucune coloration de la peau; mais dès son apparition, les nuances violacées et citrines se manifestent successivement.

L'étendue de la coloration varie selon le siége de la c., la finesse de la peau et la résistance du plan sur lequel reposent les parties molles. La cause la plus légère, par ex., suffit à produire l'ecchymose dans les paupières. A la suite des entorses avec épanchement de sang autour de l'articulation, on voit souvent la presque totalité de la jambe prendre une teinte violacée ; cette dissémination du sang dépend de la direction des aponévroses ; il en est de même à la cuisse, au bras, dans la région dorsale. Cette remarque est importante, car elle peut faire éviter des erreurs de pronostic, et empêche d'attribuer à une blessure légère une gravité qu'elle n'a pas. Enfin, il arrive quelquefois qu'il n'y a aucune apparence extérieure des désordres existant profondément. A l'ouverture du corps d'un soldat atteint par un boulet, Dupuytren trouva tous les muscles de la région lombaire, les muscles abdominaux et le rein gauche déchirés, les apophyses transverses des vertèbres lombaires et les dernières côtes brisées, les cavités abdominale et thoracique remplies de sang ; et cependant la peau ne présentait aucune altération. Le Dʳ J. Raid a également consigné plusieurs observations d'épanchements considérables de sang dans les tissus sans aucune lésion extérieure. On désigne ce résultat d'une c. très-violente par le mot d'*Attrition.* Les suites en sont ordinairement graves, et si elles ne sont pas mortelles, la suppuration donne lieu à des abcès, et les lésions d'organes entraînent une longue maladie. — L'action des corps contondants peut encore produire une solution de continuité de la peau : on dit alors qu'il y a *Plaie contuse.* La perte de substance ou l'attrition des tissus ne permet pas le plus souvent une guérison prompte, si la plaie contuse est étendue, car la suppuration lui fait suivre la marche des plaies en général. — Le traitement des contusions n'offre quelque difficulté que dans les cas graves : nous n'en parlerons pas ici, car c'est l'affaire de l'homme de l'art. Quant aux contusions légères, les indications sont fort simples. Il faut favoriser la résorption du sang épanché dans les tissus. Pour cela, quand la c. est récente, il suffit d'appliquer des compresses imbibées d'eau froide et souvent renouvelées ; on peut aussi employer l'eau végéto-minérale, ou l'eau vinaigrée avec addition de sel commun. L'eau-de-vie camphrée et les eaux spiritueuses, vulgairement désignées sous le nom de *Vulnéraires*, produisent également d'excellents effets. S'il vient à se manifester, dans la partie contuse, de la tension, de la douleur et de la chaleur, on doit abandonner les réfrigérants et les résolutifs, et recourir aux topiques émollients. L'usage populaire de comprimer violemment les bosses sanguines n'est justifiable que dans quelques cas rares, où le refoulement du sang dans les tissus voisins facilite sa résorption ; mais, le plus souvent, il produit un mauvais effet, car la compression a pour effet de déchirer les mailles des tissus et de rendre la c. plus lente à guérir. Les sangsues et les ventouses scarifiées ne sont guère indiquées que dans les cas de c. profonde des membres ou des cavités splanchniques : il convient alors de recourir préalablement à la saignée générale, surtout quand le sujet est robuste; mais les sangsues et les ventouses sont plus nuisibles qu'utiles lorsque la c. est superficielle. — On emploie quelquefois encore les cordiaux à l'intérieur : cette pratique ne peut être avantageuse que dans le cas de c. grave, ou bien lorsque, par l'effet de la commotion, il y a stupeur ou tendance à la stupeur. V. PLAIE.

* **CONTUSIONNER.** v. a. Meurtrir, faire une contusion. *J'ai fait une chute qui m'a tout contusionné.* = SE CONTUSIONNER. v. pron. Se faire une contusion. = CONTUSIONNÉ, ÉE. part.

CONVAINCANT, ANTE. adj. Qui a les qualités requises pour convaincre. *Preuve convaincante. Argument c. Ce que vous dites là est c.*

CONVAINCRE. v. a. (latin. *convincere*). Amener quelqu'un par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes à reconnaître la vérité d'une proposition ou d'un fait. *C. quelqu'un d'une vérité. Je l'ai convaincu par cette raison, par de bonnes raisons. Il est donc impossible de vous c. Je n'ai pu l'en c.* ‖ Donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute, d'une action mauvaise. *C. un accusé du crime qui lui est imputé. Il fut convaincu de mensonge. On le convainquit d'avoir trahi sa patrie.* — Fig., *Sa doctrine fut convaincue d'erreur.* = SE CONVAINCRE. v. pron. S'assurer par soi-même. *Je veux m'en c. par moi-même, par mes propres yeux. Il se convaincra par expérience. Vous vous convaincrez alors que j'agissais dans votre intérêt. Il se laissa c. Se laisser c. à l'évidence.* = ÊTRE CONVAINCU. Être assuré. *Je suis convaincu qu'il l'a fait à bonne intention. Soyez convaincu que j'y mettrai tous mes soins.* = CONVAINCU, UE. part. ‖ *Atteint et convaincu*, loc. usitée autrefois dans les jugements criminels pour exprimer que l'accusé était reconnu coupable. *Il a été atteint et convaincu de meurtre.* = Conj. V. VAINCRE. = Syn. Voy. CONVICTION.

CONVALESCENCE. s. f. (lat. *convalescere*, se fortifier). Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé et des forces; État de langueur générale qui subsiste plus ou moins longtemps après une maladie grave. *Entrer, être en c. Il est en pleine c. Pendant sa c. La c. sera longue.*

CONVALESCENT, ENTE. adj. Qui est en convalescence. *Il est encore c. Je suis enchanté de la savoir convalescente.* ‖ Subst., *C'est un excellent régime pour un convalescent.*

* **CONVALLAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

CONVENABLE. adj. 2 g. Qui convient, qui est à propos, qui est suffisant. *Vous auriez dû choisir un temps plus c. C'est pour elle un parti c. Ce service a reçu une récompense c.* ‖ En rapport avec, conforme. *Cet emploi n'est pas c. à ses talents. Vos lettres m'inspirent des projets de retraite convenables à mon âge. Faire une dépense c. à sa fortune. Il faut le recevoir d'une manière c. à son rang.* ‖ Décent, selon les convenances, avantageux. *Il n'est pas c. à un homme âgé de se conduire ainsi. Cette démarche n'est pas c. S'il est c. que j'y aille, je suis prêt. J'ai jugé c. d'agir ainsi. Cela ne m'est pas, ne peut m'être c.*

CONVENABLEMENT. adv. D'une manière convenable. *Il répondit c. Il s'est conduit c. J'agirai c. à vos intérêts. Il faudra le traiter c.*

CONVENANCE. s. f. Le rapport qui existe entre deux ou plusieurs choses conformes, qui peuvent aller ensemble. *Ces choses-là n'ont point de c. l'une avec l'autre. Quelle c. peut-il y avoir entre des choses si différentes? Il n'y a aucune c. entre le style de cet ouvrage et la matière dont il traite. C. de fortune, de condition. C. d'humeur, de caractère, de goût, etc.* — *Pécher contre la c.*, Associer, combiner ensemble des choses qui ne sauraient aller ensemble. *C'est pécher contre la c. que de faire figurer dans un même tableau des personnages de siècles différents.* ‖ Bienséance, décence; dans ce sens, s'emploie ordinair. au plur. *Il n'y aurait aucune c. à agir ainsi. Observer, garder, braver les convenances. Votre conduite blesse toutes les convenances. Les convenances sociales.* — On dit, dans un sens anal., *Les convenances oratoires.* — *Mariage de c.*, Mariage de bienséance où les rapports de naissance, de fortune ont été plus consultés que l'inclination. — *Raisons de c.*, Raisons de pure bienséance; ou bien Raisons qui sont probables et plausibles, mais ne sont point démonstratives. Peu us. ‖ Utilité particulière qu'une chose a pour quelqu'un. *Cette terre m'a coûté cher, mais on m'a fait payer la c.* — *Avoir une chose à sa c.*, Comme on la désire. On dit de même, *Cette chose est à ma c.*, Elle est comme je la désire. = Syn. Voy. DÉCENCE.

CONVENANT, ANTE. adj. Conforme, bienséant, sortable. Vieux.

CONVENIR. v. n. (lat. *convenire:* de *cum*, ensemble, et *venire*, venir). Faire un accord, une convention. *C. du prix de quelque chose. C. d'un arbitre, du temps, du lieu. Convenons de nos faits. Nous sommes convenus de partir ensemble. Ils convinrent d'attaquer l'ennemi le même jour.* — Par ext., S'accorder, être d'accord. *Les historiens ne conviennent pas sur la date de cet événement. Les hommes et les femmes conviennent rarement sur le mérite d'une femme; leurs intérêts sont trop différents.* ‖ Demeurer d'accord, reconnaître. *Tout le monde convient maintenant que la terre tourne autour du soleil. On convient généralement que c'est un honnête homme. Je conviens de ce que vous dites, mais convenez aussi qu'il est impossible de... Il est convenu lui-même de son erreur. Convenez que vous avez tort. Pourquoi refusez-vous d'en c.?* ‖ En parl. Des choses, Avoir du rapport, être conforme. *Cela convient à ce que vous disiez. La déposition du second témoin ne convient pas avec celle du premier. Leurs récits conviennent en tout.* ‖ Être convenable; se dit Du rapport de convenance qui peut exister soit entre des personnes, soit entre des personnes et des choses, soit entre des choses. *Cet homme, ce parti ne convient pas à votre fille. C'est un employé qui vous conviendrait très-bien. Cette place me conviendrait fort. J'ai deux partis à vous proposer, choisissez celui qui vous conviendra le mieux. Ce régime ne saurait lui c. Il ne vous convient pas de parler avec tant d'assurance. Ce sont des plaisirs qui conviennent mal à un homme de votre âge. Cela convient à sa position. Ce style ne convient pas au sujet que vous traitez. Le mot convient à la chose.* — Par ext., Plaire, agréer. *Cette propriété me convient beaucoup. Ce drap ne me convient nullement. Il ne me convient pas de lui écrire.* ‖ Être utile, expédient; dans ce sens, il s'emploie impersonnellement. *On délibéra longtemps pour savoir ce qu'il convenait de faire et de ne pas faire.* = SE CONVENIR. v. pron. Se dit en parlant De personnes entre lesquelles il existe une conformité de goûts, de caractère, d'âge, de position, etc. *Ces deux hommes ne sauraient se c. Ce jeune homme et cette demoiselle se conviennent très-bien. Nos goûts, nos caractères, etc., ne peuvent se c.* — CONVENU, UE. part. *C'est chose convenue entre toutes les parties intéressées. C'est c.* = Conj. Voy. VENIR.

Obs. gram. — On conjugue *Convenir* avec l'auxiliaire *être*, et on le fait suivre de la prépos. *de*, lorsque ce verbe signifie faire un accord ou demeurer d'accord. Il prend au contraire l'auxiliaire *avoir*, et on le fait suivre de la préposit. *à*, lorsqu'il marque un rapport de convenance.

CONVENTICULE. s. m. Assemblée peu nombreuse. Se prend toujours en mauvaise part. *Ce ne fut qu'un c.*

CONVENTION. s. f. (lat. *conventio*, de *convenire*). Accord, pacte entre deux ou plusieurs personnes. *Je m'en tiens à la c. La c. était que, portait que...* Voy. Contrat. || Se dit Des stipulations particulières, des clauses que contient un acte. *Voici les conventions que renfermait l'acte fait entre les parties.* — *Conventions matrimoniales*, Celles faites par les époux dans leur contrat de mariage. Autrefois il se disait, dans un sens particul., Des avantages accordés à une femme par le contrat de mariage. *Il ne lui était dû ni douaire ni conventions.* ||*De c.*, loc. adj. Conventionnel, qui n'a de valeur, de sens, de réalité que par l'effet d'une c. *Signes de c. Langage de c. Monnaie de c.*, V. Change. || *Qui résulte non d'une c. formelle, mais de l'usage établi, de l'opinion dominante. *Vertus de c. Il y a dans l'architecture des ornements de c. La comédie italienne a plusieurs personnages de c.*

CONVENTION. s. f. T. Hist. moderne.

Enc. — On appelle *Conventions* certaines assemblées nationales munies de pouvoirs extraordinaires, soit pour établir une constitution, soit pour la changer, la modifier ou la compléter. Ce mot a été, pour la première fois, employé dans ce sens, lors de la révolution d'Angleterre de 1688, époque à laquelle on donna le nom de *Conv.* à l'assemblée extraordinaire du Parlement qui, après la fuite de Jacques II, déclara la vacance du trône et y appela la maison d'Orange en remplacement des Stuarts. On a aussi appelé *Conv.* le congrès général de l'Amérique du Nord, qui, le 17 sept. 1787, après la proclamation de l'indépendance des États-Unis, décréta la constitution qui régit encore ce pays. Dans l'histoire de France, on appelle *Conv. nationale*, ou simplement *Convention*, l'assemblée célèbre qui fut convoquée, le 10 août 1792, pour succéder à l'Assemblée législative. La Conv. tint sa première séance le 20 sept. 1792 et sa dernière le 26 oct. 1795 (4 brumaire an IV), après avoir duré 3 ans 35 jours, et avoir rendu 8,370 décrets. Nous citerons parmi ses actes les plus importants : l'abolition de la royauté et la proclamation de la république (22 sept. 1792); la réunion de la Savoie (27 nov. 1792) et du comté de Nice à la France (31 janv. 1793) ; l'établissement des premières lignes télégraphiques (26 juill.) ; l'abolition de l'esclavage dans les colonies (4 fév. 1794) ; la création de l'École polytechnique (1er juin 1794) ; celle du Conservatoire des Arts et Métiers (18 oct.) ; l'uniformité des poids et mesures suivant le système décimal (7 avr. 1795) ; l'institution du Bureau des Longitudes (25 juin) ; la constitution dite de l'an III (22 août) ; la réunion de la Belgique, du pays de Liége et du Luxembourg à la France (1er oct.); et, enfin, la création de l'Institut et de l'École normale supérieure (25 oct. 1795).

CONVENTIONNEL, ELLE. adj. Qui résulte d'une convention. *Valeur conventionnelle. Préciput c.* || *Qui est l'effet non d'une convention formelle, mais de l'usage reçu, de l'opinion dominante. *Une vertu conventionnelle. Des beautés conventionnelles.*

CONVENTIONNEL. s. m. Membre de la Convention nationale. *Un ancien c.*

CONVENTIONNELLEMENT. adv. Sous convention.

CONVENTUALITÉ. s. f. État d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE. adj. Qui est du couvent, qui appartient au couvent. — *Assemblée conventuelle*, Qui est composée de tous les membres de la communauté du couvent. *Messe conventuelle*, Celle où assiste toute la communauté. *Prieuré c.*, *Prieur c.*, V. Abbaye. || *Religieux conventuels*, ou simplem. *Conventuels*, Religieux qui ont le droit de demeurer toujours dans le même couvent, à la différence de ceux qui n'y sont que pour peu de temps, comme pendant la réunion d'un chapitre. — Voy. Cordelier.

CONVENTUELLEMENT. adv. En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse. *Vivre c. Des religieux c. assemblés.*

CONVERGENCE. s. f. T. Géom. et Phys. Disposition de deux ou plusieurs lignes qui se dirigent sur un même point. *La c. de deux lignes. La c. des rayons lumineux réfléchis par un miroir concave.*

CONVERGENT, ENTE. adj. T. Géom. et Phys. Se dit Des lignes qui se dirigent vers un même point. *Lignes convergentes. Rayons convergents.*

CONVERGER. v. n. (lat. *convergere*). T. Géom. et Phys. Se dit Des lignes qui tendent vers un seul et même point. *Ces deux lignes convergent. Les rayons lumineux qui ont traversé une lentille convexe convergent vers son foyer.*

CONVERS, ERSE. adj. (lat. *conversus*, converti). N'est guère usité que dans ces dénominations : *Frère c.*, *Sœur converse*, qui se disent D'un religieux ou D'une religieuse qui ne sont employés qu'aux œuvres serviles du monastère.

CONVERSATION. s. f. (lat. *conversatio*). Entretien entre deux ou plusieurs personnes sur un sujet quelconque. *C. agréable, aisée, enjouée, badine, intéressante, instructive, sérieuse. C. ennuyeuse, puérile. C. suivie, sans suite, interrompue, à bâtons rompus. Entrer en c. Lier c. Être en c. Suivre la c. Renouer c. Reprendre la c. où elle en était. Relever, animer, soutenir la c. Rompre, interrompre une c. Se plaire à la c. Prendre part à la c. Laisser tomber la c. Changer la c. La c. s'échauffe, languit. La c. dura une heure. La c. tourna, tomba sur telle question. Par forme, par manière de c. Je voudrais jouir de votre c. Cela est bon pour la c. Cette plaisanterie peut passer en c. Le ton, le langage, le style de la c. C'est un homme de bonne c.* — *Être à la c.*, Y prendre part, ou simplem. Écouter ce qui s'y dit. || La manière dont quelqu'un converse. *Sa c. est peu amusante. Il aime votre c.*

Syn. — *Entretien.* — Ces deux mots désignent en général un discours mutuel entre deux ou plusieurs personnes; mais avec cette différence que *conv.* se dit en général de quelque discours mutuel que ce puisse être ; au lieu qu'*entretien* se dit d'un discours mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi on dit qu'un homme est de bonne *conv.*, pour dire qu'il parle bien des différents objets sur lesquels on lui donne lieu de parler ; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien.* Ce dernier se dit de supérieur à inférieur ; on ne dit point d'un sujet qu'il a eu une *conv.* avec le roi, on dit qu'il a eu un *entretien :* on se sert aussi du mot d'*entretien*, quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par ex., ces deux princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix. *Entretien* se dit pour l'ordinaire des discours mutuels imprimés, à moins que le sujet n'en soit pas sérieux ; alors on se sert du mot *conv.* Enfin, lorsque plusieurs personnes, surtout au nombre de plus de deux, sont rassemblées et parlent entre elles, on dit qu'elles sont en *conv.*, et non pas en *entretien.*

CONVERSE. adj. et s. f. T. Log. V. Proposition.

CONVERSER. v. n. (lat. *conversari*). S'entretenir avec quelqu'un. *Ils conversèrent longtemps ensemble. Nous avons conversé très-familièrement. Il aime à c. avec les savants.* || Figur., *C. avec les livres, avec les morts, avec les grands hommes de l'antiquité*, S'appliquer à la lecture ; Étudier les écrits des auteurs qui sont morts, les vies des grands hommes de l'antiquité. || T. Tactiq. Exécuter une conversion. *C. à droite.*

CONVERSION. s. f. (lat. *conversio*). Transformation d'une chose en une autre. *La c. des métaux. La c. des maladies.* || Figur., Changement d'un acte, d'une procédure en une autre. *C. d'une obligation en rente viagère. C. d'un procès civil en procès criminel.* || Fig., Passage d'une croyance erronée à une croyance meilleure ; Changement de mœurs, de conduite, de sentiments, de mal en bien. *Prier Dieu pour la c. des infidèles, des hérétiques et des pécheurs. Travailler à la c. des âmes. L'Église célèbre, le 25 janvier, la mémoire de la c. de saint Paul. Mon fils est devenu aussi studieux qu'il était paresseux, c'est une c. que je n'espérais plus.* V. Abjuration. — *Par ext., Changement de parti, d'opinion, de résolution. *Si la conviction fait quelques conversions, combien l'argent n'en fait-il pas davantage!* || T. Fin. *C. de monnaies*, Changement de monnaies contre d'autres de même valeur. — *C. des rentes.* Voy. Dette. || T. Log. *C. d'une proposition.* Voy. Proposition. || T. Tactiq. Mouvement par lequel le front d'une troupe change sa direction en tournant ou pivotant sur l'une de ses extrémités. *C. à droite, à gauche. Le point de c.*

CONVERTIBLE. adj. 2 g. Se dit D'une chose qui peut être convertie en une autre ou changée pour une autre. *On a cru pendant longtemps que certains métaux étaient convertibles en or. Un billet de banque doit toujours être c. en espèces. Papier c.*, Qu'on peut toujours changer contre espèces métalliques. || T. Logiq. *Proposition c.*, Celle qui peut devenir la converse d'une autre proposition.

CONVERTIR. v. a. (latin. *convertere*). Changer, transformer une chose en une autre. *Les alchimistes croyaient que l'on pouvait c. certains métaux en or. Aux noces de Cana, Jésus-Christ convertit l'eau en vin. Dans l'Eucharistie, le pain et le vin sont convertis au corps et au sang de J.-C. Ces aliments sont convertis en chyle. C. des raisins en vin.* || Se dit Du changement que l'on apporte à une chose quant à sa forme. *C. du fil en toile, du chanvre en corde. Les lingots d'or apportés de la Californie sont portés à la Monnaie où on les convertit en espèces.* || Se dit aussi, mais surtout dans le langage des affaires, Du remplacement d'une chose par une autre. *C. un billet de banque en espèces. C. ses meubles en argent. C. une obligation en contrat de rente viagère. C. le 5 pour 100 en 4 et demi.* — Fig., *C. une peine corporelle en une peine pécuniaire.* || Fig., Amener quelqu'un à sa croyance, ou Amener un pécheur à s'amender. *C. les idolâtres, les hérétiques à la vraie foi. C. les pécheurs.* — Par ext. et fam., *C. quelqu'un*, Le faire changer d'opinion ou de résolution. *J'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour l'amener à notre manière de voir, mais il n'y a pas moyen de le c.* = se Convertir. v. pron. *Ce vin s'est converti en vinaigre. Son amour se convertit en haine. Se c. au christianisme. Il s'est converti dans sa dernière maladie.* || T. Log. *Ces deux termes se convertissent*, Ils peuvent se dire réciproquement l'un de l'autre. *Étendue et Divisibilité sont deux termes qui se convertissent.* On dit aussi que *Deux propositions se convertissent*, Lorsque l'une est la converse de l'autre. = Converti, ie. part. *Une pécheresse convertie.* || S'emploie subst., et alors se dit en général D'une personne convertie à la religion catholique. *Une nouvelle convertie. De nouveaux convertis.* — Fig. et fam., *Vous prêchez un converti*, Vous parlez inutilement pour convaincre un homme qui est de votre avis.

CONVERTISSEMENT. s. m. Changement. *Demander le c. d'une obligation en contrat de rente viagère. Le c. des espèces de monnaies.* Inus. ; on dit aujourd'hui *Conversion.*

CONVERTISSEUR. s. m. Celui qui s'efforce de faire des conversions ou se flatte d'en faire. *C'est un grand c.* Ne se dit que fam. et par forme de plaisanterie.

CONVEXE. adj. 2 g. (latin. *convexus*). Se dit, par oppos. à *Concave*, de La surface extérieure d'un corps bombé. *Surface c. Un corps c. Un miroir, un verre c.* — On dit aussi, *Le côté c. d'une ligne courbe, d'une parabole, d'une ellipse.*

CONVEXITÉ. s. f. La surface externe de ce qui est convexe. *La c. d'un globe, d'une lentille.* — Par anal., on dit aussi, *La c. d'une ligne courbe.*

***CONVICT.** s. m. Mot anglais qui sign. *Convaincu*, et qu'on applique, en Angleterre, aux criminels condamnés à la déportation. Voy. Pénitentiaire.

CONVICTION. s. f. (lat. *convictio ;* de *convincere*, convaincre). Certitude que l'on a de la vérité d'un fait, d'un principe. *Tout ce qu'il me disait portait la c. dans mon âme. L'évidence peut seule nous donner une véritable c. Être dans une entière c. J'ai une pleine, une entière c. de ce que je vous avance. Avoir l'intime c. d'une chose. Une c. profonde. Agir par c.*, Agir sans aucune vue intéressée. || Preuve évidente et indubitable d'un fait. *On a en main les convictions de son crime. On a trouvé dans ses papiers la c. de son intelligence avec les ennemis. Ce qu'il vient de dire sans y penser fournit une c. contre lui.* Vx. — * *Pièces de c.*, Pièces qui doivent servir à convaincre un accusé.

Syn. — *Persuasion.* — Ces deux mots expriment l'acquiescement de l'esprit à ce qui lui a été présenté comme vrai. La *conviction* est un acquiescement fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible. Je ne pouvais croire telle chose : on m'en a donné tant de preuves que j'en suis *convaincu.* La *persuasion* est le plus souvent déterminée par des raisons qui s'adressent au cœur et qui peuvent tromper. La bonne opinion que j'ai de vous suffit pour me *persuader* que vous ne me trompez pas. On se *persuade* aisément ce qu'on désire ; on est, par amour-propre, quelquefois très-fâché d'être *convaincu* de ce qu'on se refusait à croire. A Athènes, où subsistait le jugement par un jury extrêmement nombreux, il suffisait de *persuader*, c.-à-d. de toucher et d'émouvoir l'assemblée ; avec notre organisation judiciaire, il faut *convaincre* les juges, c.-à-d. leur prouver ce qu'on avance : ce qui démontre, pour le dire en passant, que notre rhétorique ne doit pas être calquée sans restriction sur celle des anciens. La *conviction* n'est pas susceptible de plus ou de moins ; la *persuasion*, au contraire, peut être plus ou moins forte. On *persuade* à quelqu'un de faire une chose ; on le *convainc* de l'avoir faite ; mais, dans ce dernier cas, *convaincre* ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

CONVIER. v. a. (R. *convive*). Inviter. *C. quelqu'un à un festin, à une noce, à un bal, à une cérémonie, à une assemblée. Un grand nombre de personnes avaient été conviées. Je l'ai convié à dîner.* || Par ext., Engager à faire quelque chose. *On l'a convié de s'y trouver, à s'y trouver, de faire telle chose, à faire telle chose. On l'a* *convia de chanter.* ‖ Fig., se dit Des choses qui peuvent déterminer à faire quelque chose. *La gloire, la raison, votre devoir vous convient à vous montrer digne de vos aïeux. Tout vous y convie. Le beau temps nous convie à la promenade.* = Convié, ée. part. ‖ S'emploie subst., en parlant Des personnes invitées à un repas. *Il a bien reçu, bien traité les conviés. Il n'était pas du nombre des conviés.*

Syn. — *Inviter.* — *Convier* signifie littéralement inviter à un repas; mais, par extension, on l'applique à d'autres objets. *Inviter* signifie vaguement engager à une chose quelconque; mais, par une application très-usitée, il se dit aussi, même sans addition, à l'égard d'un repas. Néanmoins *convier* renferme une idée de concours qui manque à *inviter*. Le concours peut être soit des personnes qui sont *conviées*, soit des personnes ou des objets qui *invitent* à la fois. On *convie* à un banquet, à un festin, à des noces où il y a un nombre de *convives*. On *invitera* plutôt une personne à déjeuner, à dîner, à souper. Les compagnies, les corps, sont *conviés* à une cérémonie, à une fête. Un savant, un physicien est *invité* à une recherche, à une expérience. Le beau temps *invite* à la promenade; le beau temps et la bonne compagnie nous y *convient*. Dans ces exemples, le nombre seul fait la différence des termes. La fortune *invite* en montrant de loin des récompenses; la vertu *convie*, en plaçant la récompense dans l'action même. *Inviter* à faire le bien, en le faisant soi-même, c'est y *convier*; car l'exemple ajoute une grande force au discours.

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*.

Substituez à ce dernier mot celui d'*inviter*, comme vous refroidirez ce sentiment! comme vous gâterez ce beau vers! Cependant le mot *conv.*, autrefois si justement préféré, pour son énergie particulière, au mot vague d'*inviter*, lui a presque partout cédé la place, même quand il s'agit d'exprimer son idée propre et naturelle. Serait-ce donc parce que c'est l'affection qui *convie*, et la politesse qui *invite?*

CONVIVE. s. 2 g. (latin, *conviva;* de *cum*, ensemble, et *vivere*, vivre). Celui ou celle qui assiste à un repas avec d'autres personnes. *Il était du nombre des convives. Il y avait de charmantes convives.* — On dit D'un homme agréable à table, *C'est un bon c.; c'est un joyeux, un agréable, un aimable, un charmant c.*

CONVOCATION. s. f. (lat. *convocatio*). Action de convoquer. *La c. d'une assemblée, d'un concile. La c. des colléges électoraux, du Corps législatif. Billet, lettre de convocation.*

CONVOI. s. m. (R. *voie*). La réunion des personnes qui accompagnent un corps mort qu'on porte à la sépulture. *Un magnifique c. Assister au c. Être invité à un c. Le c. passera par telle rue.* ‖ T. Mar. Réunion plus ou moins grande de bâtiments de commerce naviguant sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'État. *Nous avions deux frégates pour escorter notre c. Le c. des Indes.* — La force navale qui escorte les navires marchands. *On nous donna un vaisseau pour nous servir de c.* ‖ T. Admin. milit. Réunion de transports conduisant d'un point à un autre des malades et des blessés, ou bien des munitions de guerre ou de bouche, des bagages, des effets d'armement et d'habillement, etc. *Escorter un c. Attaquer un c. Nous nous emparâmes de plusieurs convois.* — * *Un c. de prisonniers de guerre*, Colonne de prisonniers escortée par une troupe de soldats. — La troupe même qui escorte un c. quelconque. ‖ * T. Chemins de fer. Suite de wagons traînés par la même locomotive. *Nous partirons par le c. de dix heures. Le c. était très-nombreux.*

CONVOITABLE. adj. 2 g. Qui peut être convoité, qui est désirable. Vx.

CONVOITER. v. a. Désirer avec avidité et par suite d'une passion déréglée. *C. ardemment les richesses. C. le bien d'autrui.* = Convoité, ée. part.

CONVOITEUX, EUSE. adj. Qui convoite. Vieux.

CONVOITISE. s. f. Désir immodéré, déréglé, illicite. *La c. des richesses, des honneurs. Regarder quelque chose d'un œil de c.*

CONVOLER. v. n. (lat. *convolare*). N'est usité que dans ces phrases famil. : *C. en secondes, en troisièmes noces; C. à un second mariage, etc.* Se marier pour la seconde, pour la troisième fois, etc. — S'emploie quelquefois abs. *Cette veuve ne sera pas longtemps sans c.*

CONVOLUTÉ, ÉE, et * **CONVOLUTIF, IVE.** adj. T. Bot. Voy. Préfoliaison et Préfloraison.

* **CONVOLVULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées, monopétales et symétriques, à 5 étamines libres, à placentas basilaires, à cotylédons foliacés et plissés. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées ou frutescentes, ordinairement grimpantes et lactescentes, lisses ou simplement pubescentes, quelquefois croissant en arbrisseaux dressés. Feuilles alternes, entières ou lobées, rarement pinnatifides, toujours dépourvues de stipules. Inflorescence axillaire ou terminale; pédoncule uni- ou multiflore; les pédoncules partiels généralement accompagnés de deux bractées, qui quelquefois prennent un grand développement après la floraison. (Dans le genre *Mina*, l'inflorescence est unilatérale, et représente une grappe presque scorpioïde.) Calice persistant, à 5 divisions, remarquablement imbriquées, comme s'il y avait plus d'un verticille, souvent très-inégales. Corolle monopétale, hypogyne, régulière, caduque; limbe entier ou quinquélobé, plissé; tube dépourvu d'écailles; étamines 5, insérées à la base de la corolle et alternant avec ses segments. Ovaire simple, à 2 ou à 4 loges, rarement uniloculaire, quelquefois partagé en 2 ou 4 divisions distinctes. Graines peu nombreuses; ovules en nombre indéterminé, dressés, et, quand il y en a plus d'un, collatéraux; style unique, ordinairement divisé à son sommet, ou bien en même nombre que les divisions de l'ovaire, et naissant de la base de celles-ci; stigmates obtus ou aigus. Disque annulaire, hypogyne. Capsule succulente ou coriace, renfermant de une à 4 loges; valves adaptées, sur leurs bords, aux angles d'une cloison peu serrée qui porte les graines à sa base. Graines contenant une petite quantité d'albumen mucilagineux; embryon courbe; cotylédons foliacés et ridés; radicule infère, voisine du hile. [Fig. 1. *Ipomæa batatoïdes;* 2. Pistil et disque annulaire; 3. Coupe transverse de l'ovaire. — 4. Capsule de *Convolvulus tricolor;* 5. Coupe verticale de la graine.]

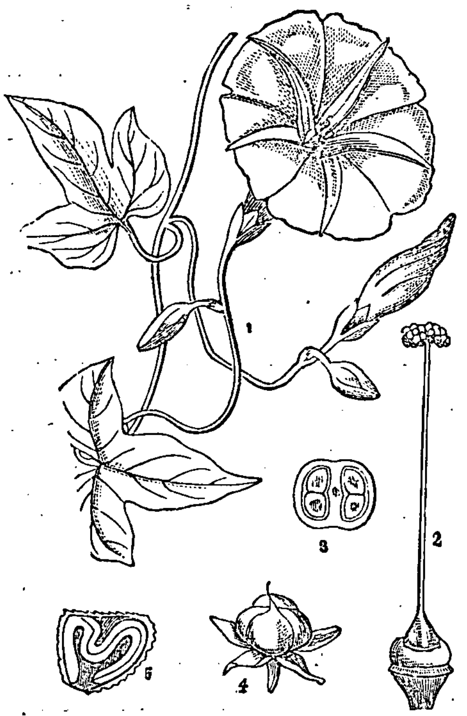

La famille des *Convolvulacées* comprend 43 genres et 660 espèces, répartis en deux groupes : les *Convolvulées*, à carpelles soudés, et les *Dichondrées*, à carpelles distincts. Ces plantes abondent dans toutes les contrées tropicales; mais on n'en trouve qu'un petit nombre d'espèces dans les pays tempérés, et aucune dans les régions boréales; elles s'enroulent autour des rameaux des arbustes, ou bien elles rampent parmi les herbes sauvages des bords de la mer.

Les racines de ces plantes contiennent une plus ou moins grande quantité d'un suc laiteux, âcre et fortement purgatif. Cette propriété purgative dépend de la présence d'une résine particulière qui constitue le principe actif du *Jalap*, de la *Scammonée* et des racines de plusieurs autres espèces, qui sont douées de qualités analogues. La *Scammonée* est exclusivement fournie par le *Convolvulus Scammonia*, plante vivace de la Syrie. L'*Ipomæa tuberosa*, appelé *Vigne* ou *Liane à tonnelles* à la Jamaïque, le *Pharbitis cathartica* de Saint-Domingue, deux convolvulacées du Brésil nommées par Martius *Piptostegia Gomezii* et *P. Pisonis*, et quelques autres plantes de la même famille, produisent une résine purgative semblable à la Scammonée. La meilleure sorte de *Jalap* provient de l'*Exogonium Purga*, très-belle plante grimpante à longues fleurs d'un rouge cramoisi; mais on met aussi dans le commerce, sous le même nom, la résine produite par d'autres espèces. D'après Hartweg, le vrai *Purga-Macho* ou *Jalap mâle* de Mestitlan, serait l'*Ipomæa batatoïdes*. La racine de l'*Ipomæa pandurata* ou *Mechamek*, plante indigène de l'Amérique, est employée aux États-Unis en guise de Jalap. Elle agit comme la Rhubarbe : on lui attribue en outre des propriétés diurétiques. Guibourt a décrit une espèce de Jalap douée d'une odeur de rose; mais on ignore de quelle espèce il provient. On importe du Brésil en Europe, sous le nom de *Gomma da Batata*, une gomme-résine purgative qui provient de l'*Ip. operculata*. Il serait facile de dresser une longue liste d'autres Convolvulacées dont les propriétés purgatives ont été constatées. Celles d'entre ces plantes qui méritent une mention particulière sont surtout l'*Ip. Turpethum*, commune aux Indes orientales, dans l'archipel de la Malaisie, dans l'Australie, à Timor, à Tahiti, aux îles des Amis, aux îles Mariannes, à l'île Tinian, etc.; le *Convolvulus althæoïdes*, jolie plante des bords de la Méditerranée; le *Grand Liseron des haies* (*Calystegia sepium*), la *Soldanelle* (*Calyst. soldanella*), le *Liseron des champs* (*Convolvulus arvensis*), les *Conv. maritimus, macrocarpus*, etc., communs dans tous les pays tempérés de l'Europe. Chez quelques espèces, les graines participent aux propriétés purgatives des racines. Les graines du *Kaladana* ou *Pharbitis cærulea*, administrées à la dose de 2 grammes à 2 grammes et 1/2, agissent comme un purgatif prompt, sûr et agréable. Le *Convolvulus dissectus* contient une grande quantité d'acide prussique : c'est l'une des plantes avec lesquelles on prépare la *Liqueur de Noyau*. Les feuilles de plusieurs espèces sont émollientes. Les Hindous emploient la décoction des feuilles de l'*Argyreia bracteata* en fomentation dans les cas de tumeurs scrofuleuses des articulations; les mêmes feuilles bouillies s'appliquent en cataplasmes. Au Brésil, les feuilles de l'*Ipomæa maritima* servent au même usage. Les espèces du genre *Rhodorhiza* donnent par la distillation une huile essentielle amère balsamique, nommée *Huile de Rhodes*. Les racines du *Rhod. florida*, du *Rhod. scoparia* et de l'*Ipomæa Quamoclit*. sont usitées comme sternutatoires. Le bois des *Rhodoriza* repand, en brûlant, une odeur suave, et s'emploie en fumigations. Selon le docteur Uslar, d'Oaxaca, le poison connu au Mexique sous le nom de *Guaco* provient d'une espèce de Convolvulacée.

Le genre le plus important de la famille est, sans contredit, le genre *Batatas*, qui se compose de plantes herbacées ou suffrutescentes. L'espèce principale de ce genre est le *Batatas edulis*, appelé vulgairement *Batate comestible* ou *Patate douce*, qui est originaire de l'Amérique méridionale, mais qui est aujourd'hui cultivé dans presque toutes les contrées intertropicales. C'est une plante à tige rampante, rarement volubile, dont les feuilles sont le plus souvent anguleuses ou même lobées et longues de 1 à 2 décim. Ses racines produisent en abondance des tubercules de dimensions et de formes variables, mais très-féculents et sucrés. La Batate joue un grand rôle dans l'agriculture des pays chauds. Ses fanes servent à la nourriture des bestiaux, et leur valeur nutritive est telle, qu'à l'état sec, elles équivalent au triple de leur poids en foin ordinaire. Les racines tuberculeuses sont aussi mangées par les animaux, mais c'est surtout à l'alimentation de l'homme qu'on les emploie. Toutefois, elles sont moins nutritives que celles de la pomme de terre, dans le rapport de 20 à 36; de plus, elles ont une saveur sucrée et fade, qui a été un obstacle à la propagation de leur culture chez nous. Mais ce défaut, si c'en est un, peut facilement se corriger par une préparation culinaire convenable. Dans tous les cas, la culture de la Batate mérite toute l'attention des agriculteurs de nos départements méridionaux, les seuls où elle puisse se pratiquer en grand avec succès. Ses produits y remplaceraient aisément les autres racines fourragères, dont les récoltes sont fréquemment compromises par l'excès de la sécheresse. — Nous connaissons déjà un assez grand nombre de variétés de la Bat. comestible. Nous citerons, entre autres, la *Patate rouge*, la *P. jaune longue*, la *P. rose de Malaga*, la *P. blanche de l'île de France*, la *P. violette de la Nouvelle-Orléans*, et, enfin, la *P. igname*. Cette dernière est celle qui produit les tubercules les plus gros; on en a vu qui pesaient jusqu'à 4 kilogr. En outre, ils sont beaucoup moins doux que les autres. — Nous avons dit que la culture de la Pat. convenait surtout à nos départements du Midi. Suivant Vilmorin et Poiteau, la grande culture ne pourra dépasser le 46° degré de latitude nord. Cette plante offre cet avantage précieux de s'accommoder de toute espèce de terrains; néanmoins c'est dans ceux qui sont profonds et de consistance moyenne qu'elle donne les produits les plus abondants. Les agronomes recommandent diverses méthodes pour la culture de la Patate. Suivant A. de Gasparin, il suffit de creuser des fosses de 35 centim. de côté sur 20 de profondeur, à 60 centim. de distance les unes des autres, et de faire la plantation dans ces fosses. Celle-ci se fait au moyen de bourgeons détachés de tubercules, et qu'on a d'abord fait développer sous châssis. C'est vers le milieu de mai, lorsque ces bourgeons n'ont plus rien à craindre des gelées tardives qu'on les enfouit dans les fosses, de manière qu'ils ne présentent que deux ou trois feuilles hors du sol, et l'on remplit les trous avec du terreau bien ameubli et mélangé d'un peu de terre. La récolte se fait du 15 sept. au 10 oct. Toutefois il y aurait imprudence à attendre ce dernier terme, parce que les tubercules qui n'ont pas été arrachés avant les pluies d'automne, renfermant trop de parties aqueuses, se dessèchent moins bien et se conservent moins facilement. On commence par couper les tiges qu'on donne en vert aux bestiaux ou qu'on fait sécher afin de les employer plus tard comme fourrage sec. On enlève ensuite les tubercules avec la bêche, et on les emmagasine après les avoir laissés se ressuyer sur place un jour au soleil. On a obtenu de 30 à 32,000 kilogr. de tubercules vendables par hectare; mais ces divers chiffres paraissent pouvoir être dépassés de beaucoup. — Une autre espèce du genre *Batatas*, que nous croyons devoir encore mentionner, est le *B. jalapa*, appelé naguère *Ipomæa macrorhiza*, et qui, nonobstant le nom spécifique qu'elle porte actuellement, est tout à fait inerte. Cette plante habite le sol sablonneux de la Géorgie et de la Caroline, et ses racines produisent de 18 à 22 kilogr. de tubercules pleins d'une fécule blanche et insipide. — Pour la culture de la Patate, on consultera utilement le *Cours d'Agriculture* de Girardin et Du Breuil.

CONVOLVULUS. s. m. T. Bot. V. Convolvulacées.

CONVOQUER. v. a. (latin. *convocare*, appeler ensemble). Avertir ou ordonner de se réunir; Faire assembler. *C. les états. C. le parlement. C. un concile. C. les colléges électoraux, le Corps législatif. C. le ban et l'arrière-ban. C. la garde nationale. J'ai été convoqué pour l'assemblée des actionnaires. L'assem-*

blée des créanciers est convoquée pour tel jour. = Convoqué, ée. part.

CONVOYER. v. a. T. Marine et Guerre. Escorter. *C. des navires marchands. C. des munitions, un train d'artillerie.* = Convoyé, ée. p. = Conj. V. Employer.

CONVOYEUR. s. m. Bâtiment qui en convoie d'autres. — Adjectiv., *Un bâtiment c.*

CONVULSÉ, ÉE. adj. T. Méd. Se dit Des membres ou des muscles qui sont le siége de convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. Qui tient de la nature de la convulsion; Qui est accompagné de convulsions. *Mouvement c. Agitation convulsive. Rire c. Toux convulsive.* || Qui détermine des convulsions.

CONVULSION. s. f. (lat. *convulsio; de convellere*, secouer). Mouvement involontaire des muscles, accompagné de secousses plus ou moins violentes. *Avoir, éprouver des convulsions violentes. C. épileptique. Tomber en c. Être sujet aux convulsions. Mourir dans les convulsions.* || Par extens., se dit Des mouvements violents ou désordonnés causés par les passions. *Les convulsions de la rage, du désespoir.* || Fig., se dit Des grands troubles qui agitent les États. *Convulsions politiques. Ce pays est agité de convulsions continuelles.*

Enc. — Le mot de *Conv.* s'applique à toute contraction involontaire et instantanée qui se manifeste dans un ou plusieurs muscles appartenant au système musculaire de la vie animale, tandis que les mouvements anormaux dont les fibres musculaires de la vie organique sont le siége, sont plutôt désignés sous le nom de *Spasmes*. Néanmoins on emploie souvent ce dernier terme, même en parlant des muscles soumis à l'empire de la volonté, lorsque la partie affectée est peu étendue: c'est ainsi qu'on dit *spasme de la paupière* pour désigner les mouvements convulsifs de cette partie.

La contraction musculaire ayant pour agents directs les muscles, et pour agents secondaires, mais d'une nécessité absolue, les nerfs, le cordon rachidien et le cerveau, la conv. peut provenir d'une lésion des muscles, des nerfs, de la moelle épinière ou de l'encéphale. Les convulsions purement musculaires sont très-rares et toujours bornées à un ou à plusieurs muscles. La *Crampe* résultant d'un effort ou d'une fausse position de muscles, est la plus fréquente des convulsions de ce genre. Dès que l'état convulsif existe dans un certain nombre de muscles en même temps, et affecte, par ex., tous ceux d'un membre, il est certain que la cause réside ailleurs que dans ces organes. On peut présumer que la cause de la lésion réside dans un nerf, lorsque les muscles auxquels il se distribue sont seuls convulsés: cet accident n'arrive guère qu'à la suite des plaies, des piqûres, des contusions faites aux nerfs. Mais toutes les fois que les convulsions sont générales ou se manifestent dans une moitié du système musculaire, elles ont leur cause dans l'encéphale. Elles peuvent cependant être moins générales et avoir encore leur source dans cet organe; car on observe fréquemment comme symptômes évidemment liés à une affection cérébrale, des mouvements convulsifs dans un bras seulement, dans un membre inférieur, dans le bras et la jambe de côtés opposés, etc.; mais ceci résulte de la localisation évidente, quoique encore indéterminée, des fonctions motrices dans l'encéphale.

« Pour nous faire une idée de la nature des convulsions, et pour remonter à leur cause, dit Georget, parcourons les divers degrés d'une échelle qui commencerait à l'état de santé, et se terminerait au plus haut point de l'état convulsif. Nous apercevrons déjà une action musculaire augmentée et légèrement involontaire dans une excitation du cerveau, causée par la joie, la colère, une frayeur légère, l'ennui qui provoque le bâillement, l'influence des liqueurs spiritueuses, la fureur maniaque, etc. Un froid intense provoque des claquements de dents et un tremblement général; le rire excité par le chatouillement est un véritable état convulsif. A un premier degré d'irritation cérébrale, nous rapporterons le frissonnement, les pandiculations, les bâillements, le rire, les crispations, les agitations, les impatiences musculaires qui précèdent ordinairement une attaque d'hystérie. A un degré plus intense, nous rattacherons les mouvements insolites de la chorée, les convulsions hystériques, la roideur cataleptique: peut-être l'asthme convulsif et la coqueluche doivent-ils être rangés dans cette classe. Les convulsions épileptiques sont plus intenses que celles de l'hystérie et de la catalepsie. Enfin, les convulsions déterminées par l'inflammation du cerveau sont de l'agitation, des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement musculaire, de la carphologie,e des *soubresauts* ou tressaillements des tendons, des accès épileptiformes; puis, quand la mort ne survient pas trop tôt, des contractures, une roideur tétanique permanente. Ainsi, *accélération, augmentation* de l'action des muscles; *agitation, tremblement* musculaire; *convulsions cloniques*, ou contractions et relâchements alternatifs; *convulsions toniques*, ou état de contraction permanente et sans relâchement, telles sont les trois formes générales des mouvements musculaires soustraits en partie ou tout à fait à l'influence de la volonté. »

Les convulsions ne constituent jamais à elles seules une maladie: elles sont toujours un simple phénomène symptomatique, dont la signification est d'ailleurs extrêmement variable. Ainsi, chez les enfants, par suite de la prédominance du système nerveux, on observe fréquemment des convulsions violentes qui dépendent, non d'une lésion quelconque, mais de ce que le sang se porte vers l'encéphale avec un peu plus d'énergie qu'à l'ordinaire, comme dans le travail de la dentition. Elles indiquent, au contraire, un danger grave lorsqu'elles surviennent dans le cours d'une fièvre éruptive, d'une inflammation quelconque, et du travail puerpéral (dans ce dernier cas, les convulsions reçoivent le nom d'*Éclampsie*). Dans la chorée, l'hystérie et l'épilepsie, l'apparition des convulsions, malgré leur intensité, n'est presque jamais dangereuse. Ces dernières sont vulgairement désignées sous le nom d'*Attaques de nerfs*, par l'habitude qu'ont prise les personnes qui entourent les individus atteints de ces maladies, de dissimuler sous une dénomination vague des affections que les préjugés ou l'amour-propre ne permettent pas d'avouer. — Voy. Spasme.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. 2 g. Qui a des convulsions. Ne se dit qu'en parlant De certains fanatiques qui, sous l'influence d'une perturbation du système nerveux, présentaient le phénomène de convulsions violentes. *Les convulsionnaires de Saint-Médard.*

* **CONYZE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

COOBLIGÉ. s. m. Celui qui est obligé avec un ou plusieurs autres.

* **COOKIA.** s. m. T. Bot. Voy. Aurantiacées.

COOPÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui opère, qui travaille avec quelqu'un. *J'ai eu dans ce travail plusieurs coopérateurs. Les ministres de l'Église sont les coopérateurs de Jésus-Christ.*

COOPÉRATION. s. f. Action de coopérer. *J'ai été bien heureux dans une affaire aussi difficile de rencontrer votre c. Dieu ne nous sauve qu'avec notre c. La c. de la grâce.*

COOPÉRER. v. n. (lat. *cum*, ensemble, et *operari*, travailler). Opérer, travailler conjointement avec quelqu'un. *C. au succès d'une entreprise. C. à la conversion de quelqu'un. Il faut dans les maladies que la nature coopère avec les remèdes.* = Conjug. V. Céder.

COOPTATION. s. f. Admission extraordinaire dans un corps, accompagnée de dispense. *L'ancienne université de Paris conférait quelquefois ses dignités par c.*

COOPTER. v. a. (lat. *cooptare*). Admettre quelqu'un dans un corps en le dispensant des conditions ordinairement requises. *L'université de Paris coopta Pierre Halley en 1641.* = Coopté, ée. part. — Peu usité.

COORDINATION. s. f. Action de coordonner; État des choses qui sont coordonnées. *Une habile c. La c. de tous les êtres.*

COORDONNÉES. s. f. pl. T. Géom. Voy. Abscisse.

COORDONNER. v. a. Disposer convenablement les différentes parties d'un tout en vue d'une fin particulière. *Le Créateur a sagement coordonné tous les êtres. Toutes les parties de cet ouvrage, de ce système, sont bien coordonnées entre elles.* = Coordonné, ée. part.

COPAHU. s. m.; **COPAIER** ou **COPAYER.** s. m. T. Bot. et Matière médic. V. Baume et Légumineuses.

COPAL. s. m. T. Bot. Voy. Diptéracées, Légumineuses et Résine.

* **COPALCHI.** s. m. T. Bot. et Matière médic. Voy. Euphorbiacées et Loganiacées.

COPARTAGEANT, ANTE. adj. et s. Celui qui partage, qui est appelé à partager avec un ou plusieurs autres un objet quelconque. *Héritier c. Les puissances copartageantes. Avant de procéder au tirage des lots, chaque c. est admis à proposer ses réclamations contre leur formation.*

COPEAU. s. m. (gr. κόπτω, je coupe). Éclat de bois mince et léger qu'enlève le rabot, la hache ou tout autre outil semblable, quand on abat un arbre ou quand on met en œuvre une pièce de bois. *Menus copeaux. Brûler des copeaux. — Vin de c.*, Voy. Vin.

COPECK. s. m. Voy. Monnaie.

* **COPÉPODES.** s. m. pl. T. Zool. V. Entomostracés.

COPERMUTANT. s. m. (lat. *cum*, avec, et *permutare*, changer). Chacun de ceux qui prennent part à un échange. Se dit particul., en Droit can., De chacun de ceux qui permutent ensemble leur bénéfice.

* **COPHOSE.** s. f. (gr. κωφός, sourd). T. Méd. Diminution ou abolition du sens de l'ouïe.

COPHTE ou **COPTE.** s. m. T. Relation.

Enc. — On appelle *Cophtes* ou *Coptes* ceux des habitants actuels de l'Égypte qui descendent de la population primitive du pays. L'origine de ce mot a été l'objet de longues discussions: cependant aujourd'hui les philologues s'accordent à y voir une simple altération du terme grec Αἰγύπτιος, Égyptien. La population c. ne dépasse pas le chiffre de 160,000 individus, dont 6000 environ professent le catholicisme, et le reste appartient au culte chrétien-jacobite. Néanmoins leur type se reconnaît dans une partie des musulmans que la conquête jetés parmi eux, et une foule de familles arabes-égyptiennes issues évidemment de l'union des vaincus avec les vainqueurs, présentent tous les caractères physiologiques de la race indigène. — Ce qui intéresse surtout la science dans l'histoire de cette antique population, ce sont les débris de sa langue nationale. Cette étude, si importante pour l'interprétation des monuments de l'ancienne Égypte, était cependant restée complétement négligée jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque où Peyresc appela sur elle l'attention des savants. Depuis lors, la langue c. a été l'objet d'un très-grand nombre de travaux, parmi lesquels nous nous bornerons à citer ceux de Kircher, Wilkins, Lacroze, Jablonski, Étienne Quatremère, A. Peyron, Champollion le jeune, Tattam, etc. — L'ancienne langue égyptienne offre deux dialectes distincts: l'un, le dialecte sacré, réservé à la caste sacerdotale et représenté par deux systèmes d'écriture, l'*hiéroglyphique* et l'*hiératique;* l'autre, le dialecte vulgaire, qui était parlé par la population tout entière et auquel appartenait un système d'écriture presque entièrement alphabétique. Le premier ayant disparu lors de la conversion de l'Égypte au christianisme, le second reçut, par le fait même de cette conversion, des modifications assez profondes, consistant principalement dans l'introduction du vocabulaire grec pour tout ce qui concernait les matières religieuses. En outre, les lettres grecques furent généralement substituées aux lettres nationales dans la langue régénérée, sauf quelques caractères de l'ancienne écriture qui furent conservés parce que ceux de l'alphabet hellénique étaient insuffisants pour rendre tous les sons de la langue égyptienne. Le c., ainsi constitué, nous est connu par un assez grand nombre de monuments; ce sont, en général, des recueils de sermons, des vies des saints, ou des traductions des livres sacrés. Mais il résulte de l'examen de ces écrits que le c., après sa transformation par le christianisme, comprenait encore trois dialectes locaux, le *memphitique*, parlé dans la basse Égypte, le *baschmourique* (*oasitique* d'Étienne Quatremère), particulier aux grandes oasis, et le *saïdique* ou *thébain*, propre à la haute Égypte, qui différaient entre eux par la permutation de certaines lettres, la fréquence des voyelles et l'emploi d'aspirations plus ou moins rudes. L'un des caractères principaux du c. est d'être essentiellement formé de radicaux monosyllabiques, de sorte que tout mot composé de plusieurs syllabes est nécessairement un mot dérivé ou un mot composé. Les radicaux, en effet, peuvent se combiner ensemble, et de plus, il existe dans cette langue un grand nombre de particules qui s'emploient comme préfixes ou comme suffixes, et qui modifient le sens intrinsèque du radical. « Les radicaux coptes, dit Peyron, ne signifient rien par eux-mêmes, leur sens n'étant déterminé que par les suffixes et les préfixes dont on les accompagne. Ainsi, le radical *sont*, construit avec les particules propres aux noms, correspond aux mots latins *creator, creatio, creatura*, etc.; mais si l'on joint à ce même radical les particules des verbes, il produit toute la conjugaison du verbe *creare;* néanmoins, au milieu de toutes ces annexions, le radical lui-même reste toujours invariable. » Il résulte de là que l'étude de la langue c. est d'une extrême facilité. Il suffit de connaître les valeurs des particules employées comme préfixes et suffixes, et d'apprendre la signification pure des radicaux primitifs. Le c. d'ailleurs ne présente aucune espèce d'inversion, le sujet, le verbe et son complément se suivant invariablement.

COPIE. s. f. Écrit qui en reproduit un autre. *Copie exacte, très-fidèle. La c. d'un acte. L'original et la c. C. collationnée à l'original. La c. d'un manuscrit. Donner, prendre c. Faire tirer une c. Retenir, garder c. Distribuer des copies d'une pièce de vers. Envoyez-m'en la c. C. figurée*, Celle dans laquelle on reproduit exactement la forme des caractères, la disposition des lignes, les ratures, etc., d'une pièce. — Dans les colléges, le Devoir écrit que chaque écolier remet au professeur. *Vous ne m'avez pas donné votre c. Classer les copies.* — * *Droit de c.*, V. Propriété *littéraire.* || Imitation exacte d'un ouvrage de peinture, de sculpture ou de gravure. *Une bonne, une mauvaise c. Une c. de la Vénus de Milo. Une c. de Raphaël. Ce n'est pas un original, ce n'est qu'une c. C. de l'antique. Avoir des copies des meilleurs originaux, des meilleurs tableaux. La c. ne le cède guère à l'original.* — Fam., se dit quelquefois D'un portrait, par opposition à La personne qu'il représente. *L'original vous plairait plus encore que la c.* || Dans les Arts du Dessin et en Littérature, Tout ouvrage dont l'idée, le plan, la disposition, le style, sont empruntés ou imités d'un autre. *Les tragédies de Colardeau ne sont que de pâles copies de celles de Racine. Nos églises actuelles ne sont que de mesquines copies des admirables églises du moyen âge ou des anciennes basiliques.* || Fig., se dit D'une personne qui ressemble beaucoup à une autre, ou qui s'attache à l'imiter dans ses gestes, dans ses manières, etc. *Cette jeune fille est en tout la c. de sa mère. Cet acteur s'est fait la c. de tel autre.* || Fam., *C'est une mauvaise c. d'un fort bon original*, se dit D'un homme qui ne réussit pas à en imiter un autre qui excelle dans son genre; et *C'est un original sans c.*, se dit D'un homme qui se rend ridicule par sa singularité. || T. Typogr. L'écrit ou l'imprimé d'après lequel on compose. *C. manuscrite. Le compositeur n'a pas assez de c. pour achever la feuille. Une c. mal ponctuée.*

COPIER. v. a. Faire la copie d'un écrit. *C. fidèlement, exactement. Copiez-moi vite cette pièce. C. un écrit mot à mot. C. de la musique.* || En parlant Des œuvres d'art, Reproduire servilement, ou simplement Imiter. *C. un tableau, une statue, un bas-relief, une gravure. Cet édifice est copié sur tel autre.* — *C. la nature,* La reproduire exactement. *Il ne faut pas c. servilement la nature. Dans le Misanthrope, Molière a admirablement copié la nature.* || Figur., Imiter les actions, les gestes, les attitudes, les manières de quelqu'un. *Rien de plus ridicule que les gens qui ne peuvent être eux-mêmes et qui ont toujours quelqu'un à c. Il copiait jusqu'à ses défauts.* — *C. un auteur, un artiste,* Tâcher d'imiter sa manière; il se dit ordinairement avec une intention de critique. || Contrefaire quelqu'un, par dérision. *Cet homme a une facilité singulière à c. les gens.* = se Copier. v. pron. Se dit D'un écrivain ou d'un artiste qui, par absence d'idées ou d'imagination, est obligé de se répéter sans cesse. *Ce peintre, cet écrivain manque absolument d'invention : il ne fait que se c.* = Copié, ée. part.

Syn. — *Contrefaire, Imiter.* — Ces termes désignent, en général, l'action de faire ressembler. On *imite* par estime; on *copie* par stérilité; on *contrefait* par amusement. On *imite* par écrit; on *copie* les tableaux; on *contrefait* les personnes. On *imite* en embellissant; on *copie* servilement; on *contrefait* en chargeant.

COPIEUSEMENT. adv. Avec abondance. N'est guère usité que dans ces sortes de phrases : *Manger c.; Boire c.* = Syn. Voy. Abondamment.

COPIEUX, EUSE. adj. (lat. *copiosus,* de *copia,* abondance). Ne se dit guère que dans ces sortes de phrases : *Un repas c. Une selle, une évacuation copieuse.*

COPISTE. s. m. Celui qui copie en quelque genre que ce soit. *Un méchant c. Faute de c. Ce peintre n'est qu'un habile c.* || Celui qui s'attache à imiter le style d'un auteur, d'un artiste. Se dit souvent avec une intention de dénigrement. *Ce poëte est un insipide c. de Lamartine. Ce peintre n'est qu'un c. d'Eugène Delacroix.* On dit aussi D'un écrivain éminent, d'un grand artiste, qu'*Il n'a fait que de mauvais copistes*, pour dire que Plusieurs ont tenté de l'imiter, mais sans succès. On dit de même, en parlant D'un peintre qui manque d'originalité, *Ce n'est qu'un c., qu'un froid, qu'un pâle c.*

* **COPROLITHE.** s. m. (gr. κόπρος, excrément; λίθος, pierre). Voy. Paléontologie.

* **COPROPHAGES.** s. m. pl. (gr. κόπρος; ἔφαγον, je mangeais). T. Entom. Voy. Scarabéides.

COPROPRIÉTAIRE. s. 2 g. Celui ou celle qui possède avec un ou plusieurs autres la propriété d'une maison, d'une terre, etc. ou d'un objet mobilier.

* **COPROSMA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

COPTE. s. m. Voy. Cophte.

COPTER. v. a. (gr. κόπτειν, frapper). *C. la cloche,* La faire sonner en la frappant seulement d'un côté avec le battant. = Copté, ée. part.

***COPTIS.** s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

COPULATIF, IVE. adj. T. Gram. Qui sert à lier les mots. *Conjonction copulative.* — Subst., *La copulative Et.*

COPULATION. s. f. (latin. *copulatio*). Union des sexes pour la reproduction. Se dit plus particulièrement de l'homme et de la femme.

COPULE. s. f. (lat. *copula*, lien). T. Log. et Gram. Se dit Du mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut. *Le mot* Être, *exprimé ou sous-entendu, est la c. de toutes les propositions.*

COQ. s. m. [On pron. le Q.] Oiseau domestique qui est le mâle de la poule. — Famil., *Être rouge comme un c.*, se dit D'une personne à qui une émotion subite fait monter le sang au visage. — Prov., *Être comme un c. en pâte*, se dit D'un homme qui est très-bien dans un endroit, qui a toutes ses aises; ou D'un individu qui est dans son lit bien chaudement et bien couvert, de sorte qu'il n'y a que la tête qui paraisse. || Figure de c. qu'on met sur la pointe des clochers et qui sert de girouette. *Le c. du clocher.* || Figur. et famil., on dit De l'homme qui est le plus considérable de son village, à cause de sa richesse ou de quelque autre avantage, qu'*Il est le c. du village. C'est le c. de l'endroit. C'est un c. de paroisse.* || T. Technol. *Le c. d'une montre*, V. Horlogerie.

Enc.—I. Le genre *Coq* (*Gallus*) appartient à l'ordre des *Gallinacés*, auquel il a même donné son nom, et à la famille des *Faisans* ou *Phasianidés.* Il a pour caractères : Bec médiocre, fort, nu à la base, à mandibule supérieure convexe, courbée vers la pointe; narines à demi recouvertes par une membrane; joues nues; tête surmontée d'une crête charnue unie ou dentelée, quelquefois remplacée par une huppe; deux barbillons charnus qui pendent de la base du bec (chez la femelle, crête petite ou nulle, et barbillons moins développés); tarses robustes, nus, scutellés, armés, chez le mâle, d'un long éperon appelé *Ergot;* les trois doigts intérieurs unis par une membrane jusqu'à la première articulation; ailes courtes, larges, étagées, à quatrième rémige plus longue que les autres; queue comprimée, distique, à quatorze rectrices débordées par les couvertures; pennes du milieu recourbées chez les mâles. L'anatomie de cet oiseau présente deux particularités qu'on ne peut passer sous silence. La première est le volume et l'énergie de son troisième estomac ou *gésier.* Sa puissance est telle que, d'après les expériences de Réaumur, Redi et Spallanzani, il peut, en moins de quatre heures, réduire en poudre impalpable une boule de verre assez forte pour porter un poids de deux kilogr. La seconde, au contraire, est le faible volume de son cerveau. C'est en effet celui des oiseaux chez lequel la masse cérébrale est le plus disproportionnée avec le reste du corps (comme 1 est à 412); aussi son intelligence est-elle très-bornée et son industrie nulle.

Indépendamment des caractères différentiels que nous avons déjà indiqués, le mâle, auquel on réserve le nom de *Coq*, se distingue de la femelle, qu'on appelle *Poule*, par son plumage qui brille d'un éclat métallique, tandis que celui de cette dernière est plus terne; par sa taille, qui est d'un tiers plus grande; par la longueur des couvertures supérieures de la queue, qui, se recourbant et retombant gracieusement en arc, cachent en grande partie les rectrices caudales, et enfin par son chant. Ce dernier, qui se représente très-bien par les syllabes *co-que-ri-co*, est clair et très-perçant. Il le fait entendre la nuit comme le jour. En été, son chant de nuit commence à 2 ou 3 heures du matin, et en hiver, à 10 ou 11 heures du soir. Il a, en outre, un chant particulier, beaucoup plus doux, pour inviter sa femelle à manger. La voix de la Poule est un *Caquetement* ou *Gloussement* susceptible de certaines modulations, et qui, dans la frayeur, devient un cri aigu et discordant.

Ces oiseaux sont des animaux lourds et pesants; ils s'élèvent avec difficulté, et, lorsqu'ils veulent voler, ils sont toujours obligés de se tenir à une petite distance du sol et de se reposer très-souvent. Ils sont omnivores; néanmoins ils se nourrissent par préférence de petites graines, et ils avalent en même temps de petites pierres qui facilitent le broiement de ces graines lorsque leur gésier se contracte, et favorisent ainsi la digestion. Lorsqu'ils cherchent leurs aliments, ils ont l'habitude de gratter la terre avec leurs pattes. Le mâle est polygame, c.-à-d. qu'il peut suffire à plusieurs femelles. On ne doit pas lui en laisser plus de 10 à 12, quoiqu'il puisse en avoir un plus grand nombre. Quand il s'est approché de l'une d'elles, il se dresse sur ses pattes, bat des ailes, et entonne un chant de victoire. En général, il s'attache davantage à certaines femelles, les approche plus souvent que les autres, les appelle quand il a trouvé quelque nourriture, et ne mange que lorsqu'elles ont satisfait leur appétit. Enfin, autant il est ardent en amour, autant il est jaloux. S'il se présente un autre Coq, il court à lui pour l'attaquer, et la lutte ne se termine que par la mort ou la retraite de l'un des champions. — La Poule est également remarquable par sa grande faculté reproductrice. Elle pond toute l'année, excepté pendant la mue, qui dure environ cinq ou six semaines. La Poule sauvage fait, pour déposer ses œufs, un nid assez semblable à celui des Perdrix; la Poule domestique, au contraire, pond dans le premier endroit venu, et, très-souvent, sans aucune préparation.

Il n'y a pas d'oiseaux aussi universellement répandus que les Coqs, et cependant il n'en est point dont l'origine soit plus incertaine. On présume généralement qu'ils ont été introduits de l'Inde en Perse et de la Perse en Europe, d'où ils ont été portés dans le nouveau continent. Un autre problème est de savoir, parmi les espèces sauvages, quelle est celle qui a donné naissance aux espèces domestiques; mais cette question n'est pas moins insoluble que la première, car personne n'ignore combien la domestication modifie profondément les races animales. Nous parlerons d'abord des principales espèces sauvages, et nous citerons ensuite les races domestiques les plus intéressantes.

II. *Espèces sauvages.* — 1° Le *Coq de Sonnerat* (*Gallus Sonneratii*) est le premier qui ait été observé à l'état sauvage. Il a été découvert, ainsi que l'indique son nom, par le naturaliste Sonnerat, qui le rencontra dans les montagnes des Gattes qui séparent le Malabar du Coromandel. Le mâle de cette espèce a la crête dentelée, la collerette grise émaillée de plaques jaunes, séparées par des espaces blancs et noirs; le devant du corps est couvert de plumes grises ayant au centre une flamme blanche bordée de noir. Il a 75 centim. de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue. La femelle, d'un tiers plus petite, est rousse, avec les plumes du dessus du corps blanches, bordées de brun et munies de petits traits de la même couleur. On a cru, pendant longtemps, que cette espèce était la souche de nos races domestiques; mais cette opinion est aujourd'hui complétement abandonnée.— 2° Le *C. Ayam-Alas* (*G. fuscatus*) habite Sumatra et Java, où il vit sur la lisière des bois montagneux. C'est une espèce de haute taille, dont le plumage est de couleur sombre, mais brille de reflets métalliques. Il a la crête simple et un mince fanon pendant sous la gorge. La femelle en est dépourvue. Le mot *Ayam* signifie Coq en javanais. — 3° Le *Coq Bankiva* (*G. Bankiva*) a été découvert à Java par le naturaliste Leschenault; mais depuis cette époque, il a été trouvé encore à Sumatra et dans les Philippines. Le mâle a la crête dentelée et des barbillons semblables à ceux du nôtre. Il est orné d'une collerette orangée et dorée autour du cou, et a le corps noir en dessous. La Poule a, comme la nôtre, une crête rudimentaire et des appendices membraneux sous le cou : elle est d'un roux brun vermiculé en dessus, et roux clair avec des flammes blanchâtres en dessous. Ces oiseaux, dont la taille est de 30 à 40 centim. de hauteur, se tiennent sur la lisière des grandes forêts : leur caractère est, dit-on, très-farouche. — 4° Le *Coq bronzé* (*G. æneus*), qui paraît propre à l'île de Sumatra, a tout le plumage bronzé, avec les couvertures de la queue d'un roux vif et les plumes de la collerette couleur de cuivre rouge. Il a deux petits barbillons et une crête grande et lisse. — 5° Le *Coq Iago* a reçu de Temminck le nom de *Coq géant* (*G. giganteus*), à cause de sa haute taille qui est presque le double de celle de notre espèce vulgaire. Cet oiseau habite Java et Sumatra; mais on le trouve à l'état domestique dans le pays des Mahrattes. — 6° Le *Coq sans croupion*, ou *Coq sans queue* (*G. ecaudatus*), est remarquable par l'avortement de la dernière vertèbre coccygienne, d'où il résulte qu'il n'a point de croupion, et, par conséquent, point de queue. Cet oiseau se distingue, en outre, par l'éclat de son plumage. Le Coq sans queue habite les forêts et les lieux déserts de Ceylan dont il paraît originaire. Cette espèce est encore désignée par les auteurs sous les noms de *Coq de Ceylan, C. de Perse, C. de Virginie, C. Lafayette* et *C. Wallikikili*, qui, en cingalais, signifie Coq sauvage.—7° Le *Coq nègre* (*G. morio*), appelé par Buffon *Coq de Mozambique*, doit son nom spécifique à la couleur de sa crête, de ses caroncules et de son épiderme. Il a même, dit-on, le périoste noir, quoique sa chair, d'après le colonel Sykes, soit blanche et d'ailleurs de bon goût. Cette espèce vit à l'état sauvage dans les Indes; mais on la trouve en domesticité chez les Mahrattes, en Allemagne et en Belgique.

III. *Espèces domestiques.* — Nos Coqs domestiques peuvent se partager en deux groupes, les races de grande taille, et les races de taille moyenne ou petite.

1° Les *races de grande taille* paraissent descendre du Coq Iago ou géant. En effet, ce dernier a des rapports si intimes avec les races dites *Coq de Caux* et *de Padoue*, et *Coq russe*, qu'on peut à peine l'en distinguer. Le *Coq russe* est aujourd'hui assez répandu en France, où on le recherche à cause de la grandeur de sa taille, qui atteint jusqu'à 66 centimètres, et de l'excellente qualité de ses œufs, que leur couleur grisâtre tirant sur le jaune sale fait aisément reconnaître. Cet oiseau a le plumage ordinairement roussâtre en dessus et plus clair en dessous, les ailes courtes, la queue presque nulle; les tarses grands, très-forts, en général de couleur jaune; la crête souvent double et en forme de couronne, les barbillons très-développés. La Poule est un peu plus petite que le mâle. Quant au nom de l'espèce, on n'en connaît pas l'origine; on sait seulement que ce Coq n'existe dans aucune des parties de la Russie. Il produit, avec nos Poules ordinaires, des hybrides féconds plus grands que leurs mères. C'est encore à cette race qu'on rapporte les *Coqs de Rhodes, de Perse, de Pégu, de Bahia*, etc.

2° On admet généralement aujourd'hui que les *races domestiques de moyenne taille* sont issues du *Coq Bankiva.* Parmi ces races, nous citerons notre *Coq ordinaire*, ou *C. villageois.* (*G. domesticus*), dont il y a deux variétés, l'une à pieds noirs, l'autre à pieds jaunes; le *C. de Turquie* (*G. pusillus*), qui est recherché pour la beauté de son plumage; le *C. pattu* (*G. plumipes*), à pattes courtes et emplumées; le *C. de Bantam* (*G. banticus*), qui a beaucoup de rapports avec les précédents, et chez lequel les plumes du tarse forment comme des manchettes : cette race est souvent désignée chez nous sous le nom de *Petite poule anglaise;* le *C. de Camboge*, dont les ailes traînent à terre à cause du peu de hauteur de ses jambes; le *C. nain* (*G. pumilio*), à pattes courtes et emplumées, et de petite taille : il est appelé par Buffon *C. de Madagascar;* le *C. huppé* (*G. cristatus*), dont la crête est remplacée par une touffe de plumes qui forme une huppe fort élégante (Fig. 1); le *C. à duvet*, ou *C. laineux* (*G. lanatus*), race domestique fort répandue au Japon, en Chine et dans la Nouvelle-Guinée, est remarquable par ses plumes blanches et décomposées, ce qui leur donne une certaine ressemblance avec des poils; le *C. crépu* ou *frisé* (*G. crispus*), commun dans toutes les parties chaudes de l'Asie, et distingué de toutes les autres espèces par les nuances de ses plumes qui sont renversées en dehors : cette race curieuse est très-sensible au froid et s'élève difficilement dans nos climats; elle est quelquefois huppée; et enfin le *C. à cinq doigts* (*G. pentadactylus*), fort vanté en Angleterre, sous le nom récent de *Dorking*, qui se distingue en ce qu'il a 3 doigts devant et 2 derrière.—Quant aux fameux *Coqs cornus*, qu'on voit quelquefois dans nos basses-cours et surtout dans certaines ménageries de bas étage, ils ne constituent pas une espèce particulière. Ce sont des Coqs ordinaires que l'on a munis, par un procédé fort simple, de l'appendice qui les caractérise. Pour obtenir un Coq cornu, on prend un jeune poulet, on lui coupe la crête, et l'on implante un ergot enlevé à un Coq, dans une cavité qui se trouve à la partie postérieure de la base de cette crête. Au bout d'une quinzaine de jours, cette espèce de corne a contracté une union parfaite avec la partie de l'oiseau sur laquelle on l'a pour ainsi dire greffée. Dès lors elle participe au développement des autres parties du corps. On a vu des Coqs cornus chez lesquels cet appendice avait acquis une longueur de 20 centimètres. — De tous les oiseaux de basse-cour, le coq est celui qui nous rend le plus de services. On l'élève, non-seulement pour sa chair, mais aussi à cause de l'abondance de ses œufs. On peut également tirer parti des plumes qui couvrent la région inferieure de son corps. Toutefois, pour que l'éducation du c. soit véritablement avantageuse, il faut qu'elle se fasse en grand et avec économie. Ces deux conditions ne peuvent être bien remplies qu'à la campagne, parce qu'on peut forcer, pour ainsi dire, ces oiseaux à pourvoir eux-mêmes, sinon à la totalité, du moins à une grande partie de leur nourriture.

La statistique des œufs de Poule a souvent été l'objet de plaisanteries plus ou moins spirituelles; mais, quoiqu'il ne soit pas possible d'évaluer d'une manière exacte la production de cet article à l'intérieur de la France, on peut s'en faire une idée par la consommation de la ville de Paris et par la somme de nos exportations d'œufs en Angleterre. En 1855, Paris a consommé 1,594,392 kilogr. d'œufs, ce qui, à raison de 47 gram. par œuf, donne près de 34 millions d'œufs. Quant à ceux que nos départements du littoral expédient chaque année en Angleterre, les relevés de la douane les portent à près de 8 millions de kilogr., valant environ 9 millions de francs. D'après cela, on voit que l'élève de l'*espèce galline*, même sans compter le produit considérable qu'elle donne en viande, n'est nullement à dédaigner. Il est donc d'un haut intérêt d'améliorer autant que possible cette industrie. — Chaque pays a ses races de prédilection. Dans les environs de Paris, on donne la préférence à la *race de Caux*, à cause de sa grande taille, du volume de ses œufs et de la délicatesse de sa chair ; mais cette race est médiocrement féconde. En outre, les *Poussins* sont plus difficiles à élever. Comme ils arrivent à une taille assez forte sans être couverts de plumes, ils redoutent extrêmement le froid. *Ailleurs on préfère la race ordinaire du Coq villageois.* En Belgique, la variété la plus estimée est la *Poule grise campinoise*, dite *Poule de tous les jours*, parce qu'en effet elle pond presque tous les jours sans interruption, du printemps à l'automne. En Espagne, c'est la *Poule noire*, presque égale à la précédente pour la production des œufs, qui obtient la préférence. En Angleterre, les fermiers ont fait de nombreux essais pour augmenter leur production en œufs et en volailles. Dans ce but, ils ont multiplié et modifié diverses races orientales, parmi lesquelles ils ont surtout vanté la *Poule de la Cochinchine* et la *Poule de Brahmapoutre* (Fig. 2. *Coq Brahmapoutre*). « Mais la faveur dont ces races sont l'objet, dit un habile agronome, A. Ysabeau, semble fondée plutôt sur la mode que sur la raison ; ces races donnent de gros œufs et de belle volaille, mais elles produisent peu, mangent beaucoup, et coûtent plus qu'elles ne pouvent rapporter. » A cette heure, une autre race, à laquelle on a donné le nom de *Dorking*, fait, chez nos voisins, concurrence aux races orientales : c'est simplement le *Coq pentadactyle* (Fig. 3) que nous avons déjà mentionné. L'éleveur distingué, Fisher Hobbs, de Boxted-Lodge (Essex), qui est le promoteur de cette variété, regarde les Dorkings comme les meilleurs oiseaux de basse-cour, et les plus convenables pour les fermes ordinaires. Suivant lui, ils produisent beaucoup et leur chair est bonne.

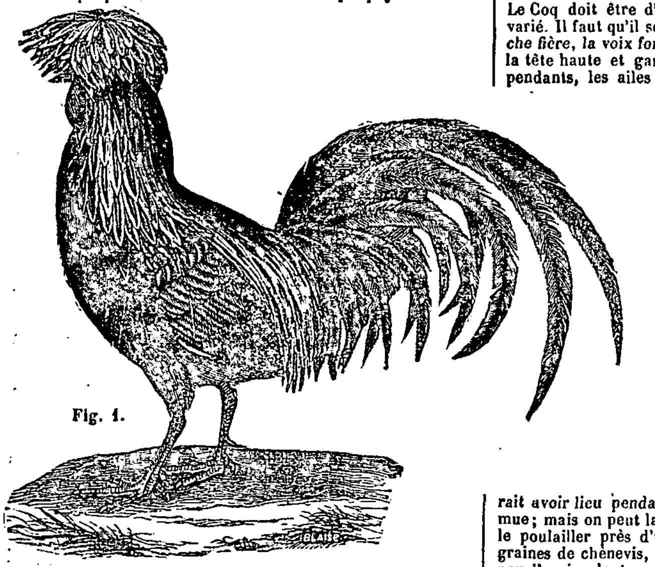

Fig. 1.

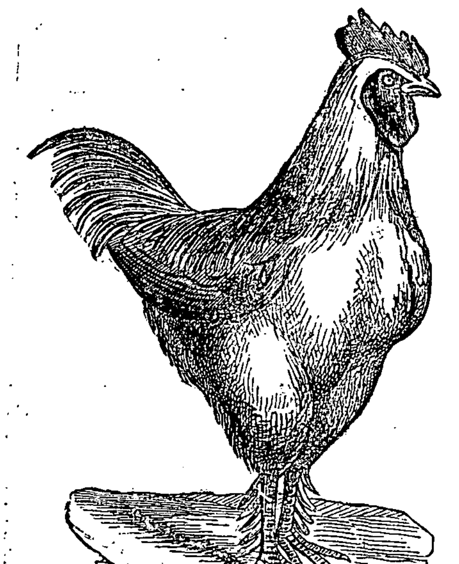

Fig. 2.

Quelle que soit l'espèce à laquelle on donne la préférence, le choix des individus reproducteurs est d'une haute importance. Le Coq doit être d'une taille moyenne, à plumage brillant et varié. Il faut qu'il soit fort et vigoureux ; qu'il ait une *démarche fière, la voix forte, le bec court et épais, la poitrine* large, la tête haute et garnie d'une large crête et de barbillons bien pendants, les ailes fortes, les cuisses longues, musculeuses, bien munies de plumes, et les tarses armés de longs éperons. L'époque de sa plus grande vigueur est de 6 mois à 4 ans ; on ne doit donc l'employer à la reproduction ni avant ni après cet âge. La Poule doit être de taille moyenne, de constitution robuste, et sinon noire, du moins d'une couleur brune, tannée, rousse ou variée de noir et de blanc. *Il faut, en outre, que* sa tête soit grosse, son œil vif, sa crête flottante, son pied noirâtre, et qu'elle n'ait point d'éperons. Les éleveurs rejettent les Poules blanches, parce qu'elles s'épuisent trop vite ; celles qui chantent comme des Coqs, ou qui ont des éperons, ainsi que celles qui sont criardes et querelleuses, parce qu'elles sont mauvaises couveuses. — Dans nos pays, les Poules ne pondent pas à la même époque. En effet, dans nos départements du Midi, la ponte commence en janvier et finit en septembre, tandis que, dans ceux du Nord, elle ne commence qu'en mars et finit aux premiers froids. Sans la vicissitude des saisons, elle pourrait avoir lieu *pendant toute l'année, excepté à l'époque de la* mue; mais on peut la faire durer pendant l'hiver, en plaçant le poulailler près d'un four, et en donnant aux Poules des graines de chènevis, de sarrasin ou de tournesol mêlées à un peu d'avoine dont on a émoussé les pointes. Les Poules pondent le plus souvent un œuf tous les deux jours, quelquefois un œuf chaque jour, et très-rarement deux par jour. En général, on regarde comme une bonne pondeuse celle qui en produit de 16 à 18 par mois. Quand une poule a fait une vingtaine d'œufs, elle s'arrête et manifeste le désir de couver; mais on le lui fait passer, dit-on, en lui trempant le derrière dans l'eau. Après cela, on n'a qu'à lui enlever ses œufs, et elle continue à pondre comme précédemment.

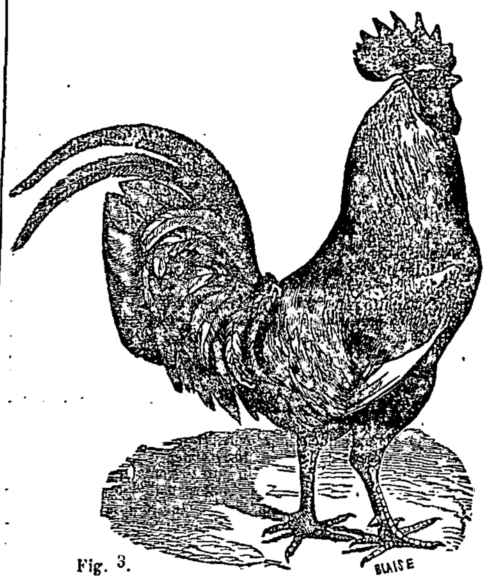

Fig. 3.

Les Poules n'ont pas besoin du Coq pour pondre ; mais alors *leurs œufs sont clairs, c.-à-d. ne sont pas propres à être couvés*, car ils ne produiraient pas de Poulets. On dit vulgairement que les œufs pointus renferment des mâles et les ronds des femelles. Mais cette assertion n'est pas exacte, et l'on ne peut y ajouter foi. Néanmoins il paraît qu'il est possible de reconnaître à certains signes la nature des œufs. Les femmes de l'Archipel grec, dit-on, ne se trompent jamais à ce sujet. Il leur suffit pour cela de *mirer* les œufs, c'est-à-dire de les placer entre l'œil et un rayon de soleil. Ceux qui présentent de petits globules clairs et en forme d'étoiles sont rejetés comme stériles. En outre, elles regardent comme devant donner des mâles ceux dont la couronne ou calotte intérieure, qui se montre au gros bout, est placée horizontalement ou à peu près, et comme devant produire des femelles ceux dont cette même couronne a une position plus ou moins oblique. Enfin, 5 ou 6 jours après le commencement de l'incubation, elles les examinent de nouveau et rejettent ceux qui n'offrent pas de filets sanguinolents, c.-à-d. qui ne montrent pas un commencement de développement. — Les jeunes Poules pondent souvent des œufs sans coque, appelés *œufs hardés*, constamment inféconds, et les Poules grasses, au contraire, des œufs à coque fort épaisse. Parmi les autres anomalies que peuvent présenter les œufs, nous citerons les œufs qui ont deux jaunes et ceux qui n'en ont point. Ce sont les premiers qui donnent naissance aux Poulets monstrueux ayant deux têtes et quelquefois aussi deux poitrines. Quant aux seconds, ils sont absoluments inféconds. Ils sont en général produits par une Poule ou trop jeune ou épuisée, et non par des Coqs, ainsi que le prétend un préjugé singulièrement répandu. D'après un autre préjugé fort enraciné dans nos campagnes, ces prétendus *œufs de coq* donnent naissance à des Serpents. C'est tout *simplement la chalaze ou cordon* du vitellus *que le vulgaire prend* pour un petit Serpent renfermé dans l'œuf. Ces deux erreurs ont été complétement réfutées, il y a déjà longtemps, par Thomas Bartholin et Lapeyronie, mais ce n'est pas une raison pour qu'elles disparaissent.

A l'état de domesticité, la Poule ne prend pas le soin de se construire un nid. Si l'on ne lui en prépare pas un, elle se cache et va pondre dans quelque coin reculé, sur la terre ou dans la poussière. Lors donc qu'on veut la faire couver, il faut lui faire un nid avec un panier d'osier, préalablement lavé à l'eau de chaux, et dans le fond duquel on dispose une couche de *foin. On ne doit pas confier à une Poule plus de 15 à 18 œufs*; c'est ce qu'on appelle une *Couvée*. La couveuse s'accroupit sur ses œufs, étend ses ailes pour les couvrir et les remue doucement pour les faire jouir d'une égale température. La chaleur communiquée par la Poule à ses œufs s'élève jusqu'à 40° centigrades. L'incubation dure ordinairement 21 jours : quelquefois, cependant, elle se termine au 19e, comme aussi elle peut atteindre le 24e. Au bout de ce temps, le petit brise la coque de l'œuf où il est renfermé, au moyen d'un petit onglet qui arme l'extrémité de son bec, étend les jambes, sort la tête de dessous son aile, allonge le cou, pousse son premier piaulement, et se glisse sous le ventre de la couveuse, où il se sèche; après quoi, il se lève, marche et va chercher sa nourriture. Alors commence pour la mère une vie de sollicitude singulière. S'oubliant elle-même, elle ne s'occupe que de ses *Poussins :* c'est pour eux qu'elle cherche de la nourriture, et elle ne mange que *lorsqu'ils sont repus; s'ils ont froid, elle les réchauffe* sous ses ailes, et les y met à l'abri des intempéries des saisons aussi bien que de la serre des Oiseaux de proie. De timide qu'elle était, elle devient audacieuse, s'élance contre l'ennemi, crie, s'agite avec fureur et désespoir, et réussit souvent à mettre l'agresseur en fuite. — Pour que la couvée prospère, il faut la tenir dans un lieu chaud, propre et exempt d'humidité. Il convient aussi de donner aux jeunes Poussins une nourriture choisie, comme de la soupe, de la mie de pain mêlée à du lait et à des jaunes d'œufs, du chènevis, du maïs cuit; on peut même leur donner de la chair hachée menu, car ils en sont *extrêmement friands*.

Dans quelques pays, on fait éclore artificiellement les poulets. En Égypte, on dispose les œufs tantôt dans du fumier, tantôt et le plus habituellement dans des fours appelés *Mamals*, qui peuvent contenir de 40 à 80,000 œufs, et dont on gradue convenablement la température. Dans les îles de la Sonde, ainsi que dans les Philippines, surtout à Luçon, ce sont, dit-on, des hommes qui font l'office de couveuses. Les œufs sont rangés en couche dans de la cendre et recouverts d'une épaisse couverture de laine ou de coton, formant, à l'aide de quelques légères traverses, une surface plane sur laquelle s'étendent les hommes chargés de l'incubation. Ils restent presque sans bouger jusqu'au moment où les petits vont éclore. Une longue expérience leur ayant appris à connaître ce moment, ils aident la sortie des petits en brisant adroitement la coquille avec leurs doigts.

Lorsqu'on veut élever avec succès cette espèce d'Oiseaux de basse-cour, le local qui doit leur servir de demeure, ou en d'autres termes de *Poulailler*, doit être l'objet de soins constants. On l'établit aussi voisin que possible d'une étable ou d'une écurie et à l'exposition du levant, afin de garantir ses hôtes contre le froid et l'humidité. Il faut, en outre, le tenir avec la plus sévère propreté, l'assainir avec des fumigations de chlore, gratter et laver les perchoirs, balayer le sol et le recouvrir d'un lit de feuilles et de gravier. Grâce à ces soins, on éloigne des Poules et des Poulets la plupart des maladies auxquelles ces animaux sont sujets, comme la *vermine*, la *gale*, la *goutte*, la *diarrhée*, et le *bouton* ou *ciron*, sorte de tumeur du *croupion qui se termine par un abcès*. La *Pepie est ordinairement* causée par l'usage d'une eau sale et fétide; elle est donc aussi facile à prévenir. Elle consiste en une pellicule blanche, mince, un peu transparente, qui se développe sur la langue de l'oiseau. Toutefois on la guérit aisément en enlevant cette pellicule et en versant un peu de lait sur la langue même. La *mue*, sans être une maladie, réclame aussi quelques soins particuliers. Pendant cette période, il faut tenir la volaille chaudement, ne pas la laisser trop longtemps dehors, et la nourrir, autant que possible, de millet et de chènevis.

On donne le nom de *Chapon* à un jeune Poulet qu'on a privé *de ses facultés reproductrices. Pour que l'opération* réussisse, l'animal ne doit pas être âgé de plus de quatre mois. Dès ce moment, ses allures deviennent pacifiques; sa voix s'enroue et se perd presque complétement; sa crête devient flasque et pendante, ce qui détermine à la lui couper, et sa vie se passe à boire, à manger et à dormir. Le Chapon s'engraisse plus aisément que le Poulet, et sa chair est plus délicate. L'engraissement est rendu plus facile quand on tient l'animal dans un endroit frais et obscur, et quand on le nourrit avec de la farine de maïs. On habitue encore le Chapon à conduire les jeunes couvées. A cet effet, on choisit un individu vigoureux, on lui *déplume le ventre que l'on* frotte avec des orties; on *lui* donne ensuite de la mie de pain trempée dans du vin et on le met sous une cage avec deux ou trois Poulets un peu grands, qui, en lui passant sous le ventre, adoucissent les douleurs qu'il ressent. Bientôt il s'attache à eux, et l'on peut alors lui en confier un plus *grand nombre :* il les conduit et les surveille *comme ferait* la mère. — La *Poularde* est une jeune Poule sur laquelle on a pratiqué une opération analogue à celle qu'on fait subir au Chapon. Tout le monde sait combien ces animaux sont recherchés pour la délicatesse de leur chair. L'engraissement des Poulardes et des Chapons constitue une industrie assez importante dans certaines localités, particulièrement dans l'Ain et la Sarthe; c'est surtout sur le marché de la Flèche que se vendent les Poulardes dites du Mans. Les Chapons et les Poulardes s'engraissent plus facilement dans une *Mue* ou *Épinette*, sorte de cage composée de loges étroites dans lesquelles la volaille ne peut remuer, la tête de l'oiseau sortant seulement par un trou auprès duquel se trouve une auge qui contient sa nourriture. Le plancher est à claire-voie afin de livrer passage aux excréments. C'est ainsi que le luxe de nos tables nous porte à mutiler et à tenir dans une étroite prison ces pauvres oiseaux nés pour la liberté!

Ce n'est pas tout. De toute antiquité, l'homme, mettant à profit l'ardeur belliqueuse des Coqs, s'est fait un plaisir cruel de les faire combattre les uns contre les autres. L'usage des combats de Coqs était répandu chez tous les peuples de la Grèce, mais principalement chez les Rhodiens. Les Romains empruntèrent des Grecs cet amusement barbare, et il resta en honneur chez *eux jusqu'à la fin de l'empire. En* Chine et *dans les îles de la* Sonde, tous les habitants sont passionnés pour les combats de Coqs. A Java et à Sumatra, il est rare de rencontrer un Malais voyageant dans le pays sans avoir son *ayam sabongann*, c.-à-d. son Coq de combat, sous le bras, prêt à le faire lutter contre le premier adversaire venu. Les parieurs poussent même leur frénésie au point de mettre en enjeu non-seulement tout leur argent, mais encore leurs femmes et leurs filles. Dans l'Europe moderne, les Anglais sont les seuls qui se plaisent encore à ces jeux barbares. Bien plus, afin de rendre le combat plus meurtrier, ils arment les combattants d'un éperon d'acier. Nous dirons toutefois que cette sauvage distraction est aujourd'hui à peu près abandonnée par les classes bien élevées.

On a encore donné vulgairement le nom de *Coq* à diverses espèces d'animaux qui appartiennent à des genres ou même à des ordres et à des classes différentes : nous ne ferons ici qu'indiquer cette synonymie : *Coq de bouleau*, *C. bruant*, *C. de bruyère*, *C. de montagne*, v. Tétras; *C. d'été*, *C. merdeux*, v. Huppe; *Coq d'Inde* (on pron. *Cô d'Inde*), v. Dindon; *C. indien*, le Hocco, v. Alector; *C. Macartney*, le Houppifère, v. Faisan; *C. de marais*, la Gélinotte, v. Tétras; *C. de mer*, le Pilet, v. Canard; *C. de roche*, le Rupicole, v. Manakin. — En Botanique, le *Pyrèthre tanaisie* est souvent désigné sous les noms vulgaires de *Coq-des-jardins* et de *Menthe-coq*. Voy. Composées.

Archéologie. — I. L'exactitude avec laquelle le Coq marque les heures de la nuit en chantant ordinairement par trois différentes fois, à minuit, à deux heures et au point du jour, l'a fait prendre, de bonne heure, chez les anciens, pour l'emblème de la vigilance et de l'activité. Les mythographes gréco-romains racontent qu'Alectryon, favori de Mars, fut changé par ce Dieu en Coq (ἀλέκτωρ), parce qu'il s'était endormi au lieu de veiller à la porte du palais de Vénus. Malgré le rôle que le paganisme faisait jouer au Coq dans ses légendes, cette personnification de la vigilance par la figure de cet animal est si naturelle, que les chrétiens de la primitive Église ne craignirent pas de le mettre au nombre des emblèmes de la vraie religion. Ainsi, on voit le Coq figurer dans les *catacombes pour signifier* la vigilance chrétienne et le zèle pour le service de Dieu. Un peu plus tard, on en fit l'emblème particulier des ministres de la religion, et principalement des prédicateurs « qui, dit saint Eucher, au milieu des ténèbres de la vie présente, s'appliquent à annoncer, par leur parole, comme par un chant sacré, la lumière de *l'éternité.* » C'est à *ces idées symboliques* que l'on doit l'usage de surmonter d'une figure de Coq la croix de nos clochers. Cette coutume remonte à une époque fort reculée, car il en est question dans les écrivains du IXe siècle. Quant à la plus ancienne représentation que l'on connaisse d'une croix de clocher surmontée d'un Coq, elle se trouve dans la tapisserie de Bayeux, qui date du temps de Philippe Ier.

II. C'est au double sens que présente le mot latin *gallus*, qui veut dire à la fois *Coq* et *Gaulois*, que la France doit d'avoir eu, pendant quelque temps, le Coq pour symbole. Mais c'est à tort que l'on répète chaque jour qu'il figurait sur les enseignes des Gaulois. L'adoption du Coq pour emblème de notre nation remonte simplement au XVIIe siècle, où on le voit d'abord figurer sur quelques médailles, en guise d'*armes parlantes*. En 1665, le Quesnoy, assiégé par les Espagnols, ayant été délivré par les troupes françaises, on frappa, à l'occasion de cet événement, un jeton de cuivre sur lequel se voit, dans le lointain, une représentation de la ville, et sur le devant un Lion (le Lion de Castille) qui fuit poursuivi par un Coq, représentant ici les Gaulois ou les Français. De plus, comme suivant une croyance antique rapportée par Pline, le chant du Coq fait fuir le Lion, on ajouta au jeton la légende : *Cantat, fugat*. Ce jeton est le premier monument sur lequel le Coq ait représenté la France. Mais ce même symbole se rencontre sur un grand nombre de médailles frappées postérieurement par les ennemis de Louis XIV, surtout par les Hollandais, qui ont représenté *de mille manières* le Lion batave poursuivant le Coq français. Enfin, à la révolution, le Coq, qui jusqu'alors n'avait servi à figurer la France qu'exceptionnellement entre les mains de nos artistes, ou par dénigrement entre celles des artistes ennemis, fut adopté comme emblème national; parce qu'on se souvint que c'était l'oiseau du *dieu* Mars et *le symbole du courage et de la vigilance. Mais*, quelques années après, il fut remplacé par l'Aigle impériale. Adopté de nouveau après la révolution de 1830, il a dû une seconde fois, en 1852, céder la place à l'oiseau de Jupiter.

COQ. s. m. (lat. *coquus*, cuisinier). T. Mar. Se dit, sur les grands bâtiments, de L'homme qui fait la cuisine de l'équipage; on dit aussi *Maître c.* ‖ Dans les corderies, l'ouvrier qui fait chauffer le goudron.

COQ-A-L'ÂNE. s. m. Discours sans suite, et qui n'a ni rime ni raison. Fam., *Un coq-à-l'âne. Cet homme vous répond toujours par des coq-à-l'âne.* Fam.

COQUE. s. f. (gr. κόκκος, petit corps rond). Enveloppe extérieure de l'œuf. *Une c. d'œuf. Les poulets courent au sortir de la c. Œufs à la c.* Œufs cuits dans leur c. — Fig., prov. et fam., *Ne faire que sortir de la c.*, *Être à peine sorti de la c.*, N'être encore qu'un enfant. *Il est à peine sorti de la c. et il fait déjà l'important.* ‖ Par anal., L'enveloppe ligneuse de la noix, de l'amande et autres fruits de la même espèce. — *Je n'en donnerais pas une c. de noix*, Cela n'a aucune espèce de valeur. V. Fruit. — *C. du Levant*, V. Ménispermacées. ‖ T. Zool. S'emploie quelquefois dans le sens de *Cocon*. ‖ T. Techn. *Coques de perle*, V. Perle *artificielle.* ‖ T. Mar. *La c. d'un bâtiment*, Le corps d'un bâtiment, abstraction faite de la mâture et du gréement.

COQUECIGRUE. s. f. Baliverne, conte en l'air, récit qui n'a pas le sens commun. *Il nous vient conter des coquecigrues.* — On dit aussi D'une personne stupide qu'*Elle raisonne comme une c.* Très-fam.

COQUELICOT. s. m. T. Bot. Voy. Papavéracées.

COQUELOURDE. s. f. T. Bot. Nom vulg. donné au *Faux narcisse*, V. Amaryllidacées; au *Lychnis coronaria*, V. Caryophyllées; et à la *Pulsatille*, V. Renonculacées.

COQUELUCHE. s. f. Espèce de capuchon que portaient autrefois les femmes. ‖ Fig. et fam., par allus. à ce capuchon, on dit : *C'est la c. de toutes les femmes*, Elles en raffolent, elles en sont coiffées. *Être la c. de la cour, de la ville, de son quartier*, Y être fort en vogue.

Enc. — Ce nom a été donné successivement en France à plusieurs maladies épidémiques, et d'abord, à ce qu'il paraît, à un catarrhe épidémique qui régna sous Charles VI, en 1414, suivant l'historien Mézeray, et qui s'accompagnait d'un enrouement considérable. On désigna encore sous le même nom certaines épidémies catarrhales qui eurent lieu en 1510, 1557 et 1577; mais ces affections paraissent n'avoir été que de simples épidémies de *grippe*. C'est Willis qui le premier a décrit la véritable c. sous la dénomination de *toux convulsive des enfants*. Quant au mot c., il semble venir, comme le dit Valleriola (1589), de ce que ceux qui étaient affectés de cette maladie se couvraient la tête d'un capuchon ou coqueluchon.

La c. *débute comme une bronchite ordinaire, et ne présente* d'abord que les symptômes de cette dernière maladie : c'est ce qui constitue la première période; mais, au bout de quelques jours, la toux se manifeste avec ses caractères propres. Les quintes reviennent à des intervalles plus ou moins longs; elles consistent en secousses violentes et convulsives qui se succèdent *brusquement et sans intervalle*; de façon à suspendre presque complétement l'inspiration, et qui se terminent par un mouvement inspiratoire lent, pénible et accompagné d'un sifflement caractéristique. L'invasion de la quinte est précédée d'un chatouillement incommode, d'une sensation pénible au pharynx ou à l'estomac, de dyspnée et d'une anxiété extrême. Pendant la quinte, les secousses et l'agitation sont souvent accompagnées de douleurs déchirantes dans la poitrine; le pouls est accéléré et concentré; la face devient bouffie, rouge et même violacée; la glotte se remplit de mucosités filantes; le malade est obligé de s'accrocher à un objet solide pour lui servir de point d'appui; enfin la suffocation paraît imminente. Tout à coup l'air pénètre en sifflant dans les voies respiratoires, et les mucosités qui les remplissaient sont évacuées par un effort d'expectoration ou de vomissement. Après la quinte, la fatigue, la pesanteur de la tête, le trouble de la respiration et de la circulation diminuent assez promptement. Les quintes se renouvellent plus souvent la nuit, le soir et le matin, que dans la journée.

La c. s'observe fréquemment sous la forme épidémique. Elle attaque de préférence les enfants, depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition : son caractère contagieux est aujourd'hui généralement admis. Il y a aussi tout lieu de croire qu'elle n'attaque jamais qu'une fois la même personne. — La durée de cette affection est toujours assez longue : il est rare qu'elle cesse avant un mois ou six semaines, et quelquefois elle persiste plusieurs mois. Au reste, *elle est en général peu dangereuse*, sauf lorsqu'il existe déjà ou survient quelque complication. — Durant la première période, le traitement de la c. est celui de la bronchite simple; mais aussitôt que la toux convulsive apparaît, il faut recourir à d'autres moyens. Ces moyens sont multiples et dépendent des indications. Les émissions sanguines *sont généralement nuisibles*, à *moins de pléthore ou de* phlegmasie concomitante. Les antispasmodiques sont particulièrement indiqués; mais celui qui a donné les meilleurs résultats est la belladone. On l'administre à doses progressives jusqu'à ce que des signes de narcotisme commencent à se manifester. Les révulsifs rendent aussi les plus grands services. L'application extérieure de la pommade stibiée d'Autenrieth a été maintes fois suivie de succès. Mais un moyen plus efficace est l'emploi de légers vomitifs, très-fréquemment répétés. On peut choisir entre l'ipécacuanha et l'émétique; ce dernier nous semble préférable. Les vomitifs agissent comme révulsifs, et de plus ils facilitent l'expectoration des mucosités glaireuses dont la présence augmente beaucoup la fréquence et la durée des quintes. En général, on doit combiner ensemble l'emploi des émétiques et des antispasmodiques.

COQUELUCHON. s. m. Espèce de capuchon. *Elle portait un c.* Ne se dit guère que par plaisanterie.

COQUEMAR. s. m. (lat. *coquere*). Bouilloire, ordinairement de fer battu ou de cuivre, à large ventre, avec un bec pour diriger le liquide, et une anse pour saisir le vase. *Les coquemars ont ordinairement un couvercle à charnière.*

COQUERET. s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

COQUERICO. s. m. (Onomatopée). Le chant du coq. Popul.

COQUET, ETTE. adj. (R. *coq*). Qui a de la coquetterie, qui use de coquetterie. *C'est une grande coquette. Une femme coquette, bien coquette, trop coquette. Des manières coquettes. Il a l'esprit c., l'humeur coquette. Un vieillard c.* ‖ S'emploie substantiv., surtout en parlant Des femmes. *Une franche coquette. Une vieille coquette. Le manége d'une coquette.*

COQUETER. v. n. Être coquet ou coquette, user de coquetterie. *Cette femme aime à c. Elle coquette avec tout le monde.* Fam. = Conj. Voy. Caqueter.

COQUETIER. s. m. Marchand d'œufs en gros. ‖ Petit ustensile de table dans lequel on met un œuf pour le manger à la coque.

COQUETTERIE. s. f. Désir de plaire, d'attirer les hommages. Se dit le plus souvent en mauvaise part, en parlant De la c. inspirée par la seule vanité. *Un peu de c. ne messied pas à une femme. La c. est toujours un signe d'égoïsme et de sécheresse de cœur. Il passa sans faire attention à elle; sa c. a dû cruellement en souffrir.* ‖ Par ext., se dit Des manières, des paroles, et des moyens employés pour plaire et attirer les hommages. *Il y a bien de la c. dans ses manières. User de c. Dire, faire des coquetteries. Ne vous laissez pas prendre à ses coquetteries.* — * S'emploie encore, par oppos. à Amour, en parlant De relations entre des personnes de sexe différent où la vanité a seule part. *Il n'y a entre eux que de la c.* ‖ * Se dit quelquefois De la recherche exagérée de la toilette. *Elle a ruiné son mari avec sa c. Elle se met avec une c. ridicule pour son âge.* ‖ Le manége, les moyens qu'on emploie pour faire valoir ses avantages, quels qu'ils soient. *Il joue du piano avec une sorte de c. Ne vous faites donc pas tant prier pour chanter; c'est trop de c.* ‖ Se dit encore D'une certaine manière de parler, d'écrire, d'arranger certaines choses. *Il y a une sorte de c. dans son style, dans sa conversation. Tout cela était disposé avec c.*

COQUILLAGE. s. m. Terme générique qu'on applique vulgairement à Tous les animaux testacés. Il se dit tantôt de la *Coquille* ou enveloppe testacée de l'animal, tantôt de l'animal considéré isolément. *Pêcher, ramasser des coquillages. Cette côte est pleine de coquillages. Voilà un fort beau c. Un c. rare. Des débris de coquillages. Sur les côtes de la mer, les pauvres gens se nourrissent en partie de coquillages.*

COQUILLART. s. m. T. Carrier. Lit de pierres de taille qui est parsemé de coquilles.

COQUILLE. s. f. (lat. *conchula*, dimin. de *concha*). La partie dure et calcaire qui constitue le squelette, ordinairement externe, des mollusques, comme dans les limaçons, les moules, etc. V. Conchyliologie. — *C. des peintres*, V. Mytilacés; *C. de Pharaon*, V. Trochoïdes; *C. de Saint-Jacques*, V. Ostracés. ‖ Fig. et prov., *Rentrer dans sa c.*, se dit par allus. au limaçon, et sign., Se retirer d'une entreprise téméraire, abandonner un propos hasardé, se remettre à sa place, ou y être remis par l'effet d'une menace. *Ne faire que sortir de la c.*, Être encore fort jeune et, par conséquent, manquer d'expérience. *A qui vendez-vous vos coquilles? Portez vos coquilles à d'autres; C'est vouloir vendre des coquilles à ceux qui viennent de Saint-Michel;* ces phrases se disent A quelqu'un qui veut nous en faire accroire et que nous avons deviné, pour lui faire entendre qu'on n'est pas dupe de sa finesse. On dit aussi, qu'*Un homme vend bien ses coquilles, fait bien valoir ses coquilles*, pour signifier qu'Il fait bien valoir sa marchandise, son travail. On dit encore dans un sens anal., *Il ne donne pas ses coquilles*, Il est peu généreux. ‖ Par anal., Coque d'œuf, de noix, d'amande, etc.; se dit surtout Lorsque ces coques sont vides ou cassées. *Une c. de noix. Des coquilles d'œufs.* ‖ Dans les Arts, se dit De certains objets auxquels on donne plus ou moins la forme d'une coquille ou d'une conque marine. *On sert souvent les hors-d'œuvres dans des coquilles de porcelaine. Une c. de marbre forme le bassin de la fontaine.* — *C. d'épée*, La partie de la poignée d'une épée qui sert à protéger le poignet. * *C. à boulet*, Chacune des deux moitiés d'un moule de fer qui ont la forme d'une demi-sphère, et qui servent à façonner les boulets. *C. d'escalier*, Voy. Escalier. ‖ T. Techn. Voy. Papeterie. ‖ T. Typog. Voy. Épreuve.

COQUILLIER. s. m. Collection de coquilles ; et Le lieu où on les rassemble.

COQUILLIER, IÈRE. adj. T. Géologie. Se dit Des pierres qui contiennent des coquilles fossiles. *Calcaire c. Pierre coquillière.*

COQUIN, INE. s. (lat. *coquinus*, de cuisine). T. Inj. et Mépris. Fripon, fourbe, misérable, infâme, lâche. *C'est un méchant c. Un tour de c. On l'a traité comme un c. Il a fui comme un c., comme un lâche c.* ‖ S'emploie souvent Dans la colère, sans qu'on attache à ce mot un sens rigoureusement exact. *Mon c. de domestique.* ‖ Se dit quelquefois en plaisantant, sans aucune idée d'injure ou de mépris, et avec le sens vague de Mauvais sujet. *Tu es un grand c. Mon c. de neveu.* — Se dit également D'un homme qui a ou qu'on suppose avoir quelque bonne fortune : *Tu es un heureux c., un petit c.*; et même, par amitié, D'un enfant espiègle et mutin : *C'est un aimable petit c.* — * On dit encore adjectiv., *Des yeux coquins*, Des yeux vifs et éveillés. ‖ Adjectiv., *Métier c.*, Emploi où l'on se plaît parce qu'il n'y a rien ou presque rien à faire. *Vie coquine*, Vie douce, molle et fainéante à laquelle on s'accoutume facilement. ‖ Dans un sens particulier, on dit D'une femme qui se conduit mal, *C'est une coquine*, et adjectiv., *Cette femme est bien coquine.*

COQUINERIE. s. f. Action de coquin. *Il m'a fait une coquinerie du premier ordre.* ‖ Caractère du coquin. *J'ai des preuves de sa c.* Fam. dans les deux sens.

COR. s. m. (lat. *cornu*, corne). T. Chir.

Enc. — On nomme ainsi une tumeur épidermique, dure, calleuse et circonscrite, qui survient soit à la face supérieure des orteils, soit sur leurs parties latérales, et quelquefois aussi à la plante des pieds, aux extrémités antérieures des métatarsiens ; *enfin, il s'en forme encore de très-douloureux entre les orteils* eux-mêmes. Les cors sont ordinairement causés par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites ou trop dures. Ils se composent d'une portion superficielle, sèche, en tête de clou (*clavus*), formée de plusieurs couches d'épiderme superposées et sans aucune organisation apparente, et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, d'aspect corné, et demi-transparente, qui part du centre de la première et s'enfonce à travers le derme jusqu'aux tendons, aux ligaments et même jusqu'au périoste. Cette portion paraît organisée, car on y a découvert des vaisseaux à l'aide du microscope ; c'est elle qui distingue le cor du simple *Durillon*, qui consiste simplement dans l'induration des couches épidermiques. Les cors, dans les temps humides, se gonflent comme tous les corps hygrométriques ; ils augmentent de volume, et exercent une pression plus forte sur les parties sous-jacentes ; de là les souffrances plus grandes qu'ils occasionnent alors, souffrances qui ont leur siége, non dans la substance inerte du cor lui-même, mais dans les parties qu'il comprime. Pour faire cesser les douleurs produites par un cor, on se contente le plus souvent d'enlever les couches épidermiques superficielles à des époques plus ou moins rapprochées ; mais les pédicures extirpent complétement ces tumeurs en cernant, avec une aiguille courbe et à pointe mousse, le tubercule calleux, et en pénétrant ainsi jusqu'à ses *plus profondes adhérences. On a préconisé tour à tour*, pour détruire les cors, des emplâtres de toute espèce, les feuilles de jouharbe ou d'éclaire, la baudruche, etc. ; mais ces moyens sont généralement inefficaces. La cautérisation par les caustiques liquides et mous, tels que l'acide azotique, l'acide sulfurique, la potasse, etc., réussit quelquefois ; mais de graves accidents peuvent en résulter. L'emploi de la pierre infernale offre beaucoup moins de dangers, car il est infiniment plus facile de limiter son action.

En termes de Médecine vétérinaire, on donne encore le nom de *Cor* à une affection de la peau qui est le résultat d'une compression forte et longtemps continuée. Cette affection est caractérisée par une inflammation douloureuse des parties qui environnent l'endroit contus, tandis que la peau de cet endroit est devenue insensible. Cet accident ne peut se produire que dans les parties presque immédiatement situées sur les os. C'est particulièrement aux côtes, sur les points comprimés par la selle, qu'on les rencontre. La portion de la peau ainsi privée de vie forme une escarre qui finit par se détacher, en conséquence de la suppuration qui s'établit au pourtour. Le traitement est alors le même que celui des plaies suppurantes.

COR. s. m. Sorte d'instrument à vent. ‖ T. Vén. *Chasser à c. et à cri*, Chasser à grand bruit, avec le c. et les chiens. — *Figur. et famil.*, *Vouloir, demander, poursuivre une chose à c. et à cri*, La vouloir, etc., à toute force.

Enc. — I. Les anciens donnaient le nom de *Cor* (*cornu*) à un instrument à vent qui différait de la trompette (*tuba*) en ce qu'il était courbé de manière à représenter un C, au lieu d'être droit comme celle-ci. Son nom lui vient de ce que, à l'origine, il consistait en une simple corne ; mais, plus tard, on le fit de bronze. Cet instrument était muni d'une pièce transversale par laquelle on le saisissait (Fig. 1). Le *classicum*, car dans le principe ce terme désignait simplement un signal, se donnait avec le cor : plus tard, il s'employa pour désigner l'instrument lui-même.

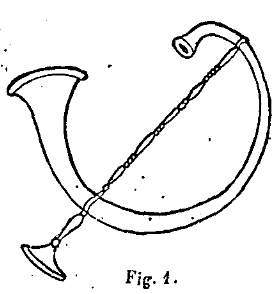

Fig. 1.

II. Notre *Cor* ordinaire *présente cependant* une différence essentielle avec celui des anciens ; il décrit un cercle complet. On pense que cette modification à l'instrument primitif remonte seulement au XVIIe siècle : du moins, c'est à l'année 1680 et à un facteur français que l'on attribue l'invention de l'instrument appelé encore aujourd'hui *Trompe* ou *Cor de chasse*, parce qu'on ne s'en servit d'abord que pour jouer des airs de chasse. Mais ayant pénétré en Allemagne, il y reçut, vers 1690, des perfectionnements qui le rendirent propre à faire partie des orchestres. Il repassa le Rhin, ainsi modifié, vers 1730, et fut admis à l'Opéra en 1757. — Le *Cor ordinaire* consiste en un tube de cuivre, de forme conique et allongée, qui tourne trois fois sur lui-même de manière à présenter la figure d'un cerceau. L'une des extrémités de ce cylindre se termine par un épanouis*sement en forme de cône que l'on nomme Pavillon. C'est* à l'autre extrémité, qui est la plus étroite, que s'adapte l'*Embouchure*, espèce de petit godet percé d'un trou étroit que l'on fait d'or, d'argent, d'ivoire, mais plus souvent de cuivre, et qui sert à introduire l'air dans l'instrument. Le cor ne donne qu'un petit nombre de sons naturels, car ceux-ci sont dus uniquement au travail des lèvres et de la langue sur l'embouchure en même temps que l'instrumentiste fait pénétrer l'air dans le tube : ici les lèvres font véritablement l'office d'anches membraneuses. Mais, en 1760, un Allemand, nommé Hampl, trouva le moyen d'étendre un peu l'échelle de ces sons, en introduisant la main dans le pavillon et en fermant plus ou moins cet orifice. Les notes obtenues par cet artifice sont appelées *sons bouchés*. Elles sont beaucoup plus faibles que les autres, mais elles ont un timbre doux et mélancolique qui ne manque pas de charme. Malheureusement, elles ne sont pas entendues dans les effets de grande sonorité d'orchestre. Nonobstant cette amélioration, le cor présentait encore des lacunes considérables, car il ne pouvait jouer que dans le ton donné par sa construction primitive. *Un autre musicien* allemand, appelé Haltenhoff, *eut* d'abord l'idée d'ajouter à l'instrument une pompe à coulisse, destinée à régler la justesse quand les intonations s'élèvent par la chaleur ; puis, un peu plus tard, on imagina d'élever ou d'abaisser à volonté toute l'échelle des sons de l'instrument, ou, *en d'autres termes, d'obtenir des sons naturels dans toutes* les gammes, en adaptant au cor des tubes d'allonge de différentes longueurs et de différentes grosseurs, nommés *Corps de rechange.* Ainsi, par ex., si le cor est en *ut*, en y ajoutant un tube qui baisse *ut* d'un ton, l'instrument sera en *si bémol*, et tous les sons ouverts du ton *ut* se trouveront des sons ouverts de *si bémol.* Il résulte de là que l'artiste, en jouant toujours en *ut* pour les yeux, joue réellement, pour l'oreille, dans le ton exprimé par le tube de rechange. On porte à dix le nombre des tons les plus favorables à cet instrument, savoir : *si bémol* et *ut* graves, *ré*, *mi bémol*, *mi dièse*, *fa*, *sol*, *la*, *si bémol* et *ut* aigus : or, comme il y a un corps de rechange pour chacun d'eux, il en résulte que tout cor complet est accompagné de dix tubes d'allonge au moins.

III. Le système des corps de rechange satisferait à tous les besoins, si la musique ne modulait pas, ou si, en modulant, elle donnait le temps de changer le tube transpositeur ; mais il n'en est pas toujours ainsi. Il importait donc de remédier à ce dernier inconvénient : c'est ce qu'a fait un facteur allemand nommé Stœlzel. A cet effet, il imagina de faire communiquer, au moyen de pistons ou cylindres, le tube principal de l'instrument avec des tubes auxiliaires. Ainsi, par ex., veut-on faire entendre dans l'octave moyenne du cor la note *la*, qui n'y existe pas, il suffit de jouer la note *si* bémol, et d'appuyer en même temps le doigt sur un premier piston, qui, faisant communiquer l'instrument avec un tube auxiliaire, fait parcourir à la colonne d'air l'espace nécessaire pour baisser la note d'un demi ton. Pour le *la* bémol, l'exécutant joue la même note, et un second piston fait parcourir à la colonne d'air l'espace d'un ton, qui produit précisément le *la* bémol. Enfin, s'il veut obtenir une note qui n'existe pas dans l'instrument, à la distance d'un ton et demi d'une note ouverte, par ex., *ré* bémol dans la seconde octave du cor, il joue *mi*, en abaissant les deux pistons dont la *réunion forme précisément l'intervalle d'un ton et demi. Ce* nouveau système de cor est connu sous le nom de *Cor à pistons* ou *à cylindres* (Fig. 2). De nombreuses améliorations dues à divers facteurs, particulièrement aux frères Sax, en ont fait un instrument de premier ordre, et l'ont mis en rapport avec les exigences de la musique actuelle. Le cor à pistons a autant de corps de rechange que le cor ordinaire, mais il n'est pas nécessaire de changer aussi souvent ces tubes d'allonge, parce que le mécanisme que nous venons d'exposer permet de jouer dans plusieurs tons avec le même cor. Suivant Kastner, un bon artiste doit pouvoir jouer dans tous les tons avec cet instrument, au moyen des corps de rechange *fa*, *mi* et *mi* bémol, ce qui offre un double avantage, car ces corps de rechange ont un timbre plus ferme et plus beau que tous les autres. — Le cor à pistons est maintenant d'un usage universel en Allemagne et en Suisse. Cependant les cornistes français se servent encore, en général, du cor ordinaire, parce qu'ils s'imaginent qu'il a une qualité de son bien supérieure à celle de son rival. Ceci est un préjugé, dit Fétis ; mais il paraît provenir de la médiocrité de la plupart des cors à pistons fabriqués chez nous. Le tableau ci-dessous indique A, l'étendue du *Cor de chasse ;* B, celle du *Cor ordinaire ;* C, celle du *Cor à pistons.* — Pour les instruments appelés *Cor anglais* et *Cor de bassette*, v. Hautbois.

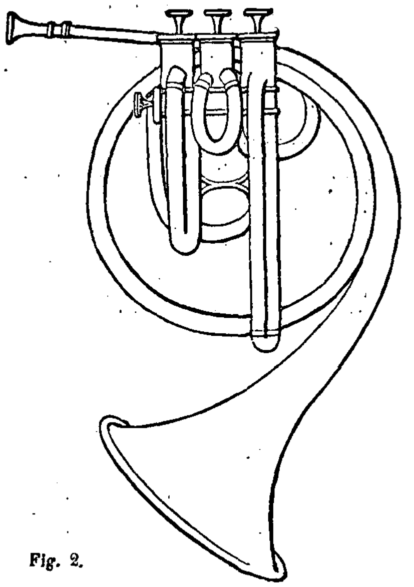

Fig. 2.

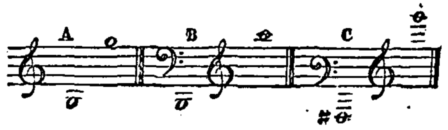

*** CORACIAS.** s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

*** CORACINE.** s. f. (gr. χόραξ, corbeau). T. Ornith.

Enc. — Les ornithologistes actuels donnent le nom de *Coracines* (*Coracina*), à cause des rapports que ces oiseaux présentent avec les Corbeaux (*Corax*), à un petit nombre d'espèces qui appartiennent, comme ces derniers, à l'ordre des *Passereaux*, mais à la section des *Dentirostres.* L'espèce type du genre Coracine est la *Pie à gorge ensanglantée* d'Azara (*Coracina scutata*, Temminck) qui est fort répandue au Brésil.

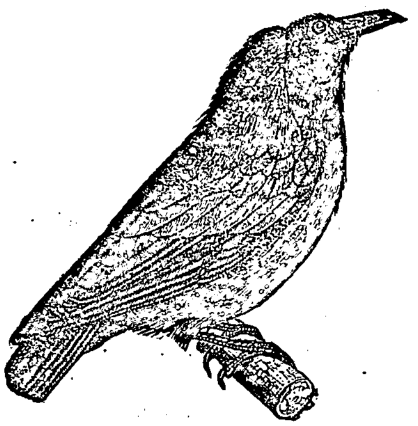

Cet oiseau est de la taille d'une Corneille noire, avec tout le devant du cou et le haut de la poitrine couverts d'un plastron du plus beau rouge vermillon et quelques taches rousses écaillées sur le haut du ventre et les couvertures inférieures de l'aile. Le bec est fort, droit, avec l'extrémité légèrement crochue et échancrée, et de couleur bleue. — Geoffroy Saint-Hilaire a réuni à ce genre les genres *Gymnocéphale*, *Gymnodère* et *Céphaloptère*, qui forment ensemble la famille des *Coracininés.* Au reste, jusqu'à présent du moins, ces trois derniers genres ne renferment chacun qu'une seule espèce. Le *Céphaloptère orné* a été décrit ailleurs (v. Céphaloptère). Quant au *Gymnocéphale* (Fig. ci-dessus), il doit cette dénomination à ce que sa tête et une grande partie de sa face sont dénuées de plumes. Il est grand comme une Corneille, a le plumage couleur tabac d'Espagne, et habite la Guyane. Il a été *décrit par Buffon sous le* nom de *Choucas chauve*, et les Nègres de Cayenne le désignent sous celui d'*Oiseau mon père.* — Le *Gymnodère*, comme l'indique l'étymologie de ce mot, a le cou nu, ainsi que le tour des yeux ; mais il a la tête couverte de plumes veloutées : c'est le *Col nud de Buffon. Cet oiseau est de la taille* d'un Pigeon, noir, avec les ailes bleuâtres. Il est propre à l'Amérique méridionale. Les mœurs de ces différentes espèces sont fort peu connues.

*** CORACOÏDE.** adj. 2 g. T. Anat. *Apophyse c.*, Apophyse qui termine en dehors le bord supérieur de l'omoplate. * De ce mot, ont été formés *Coraco-brachial*, *Coraco-claviculaire*, *Coraco-huméral*, *Coraco-hyoïdien*, *Coracoïdien*, et *Coraco-brachial*, qui se disent De certains muscles ou ligaments attachés d'une part à l'apophyse coracoïde, et de l'autre au bras, à l'os hyoïde, etc.

CORAIL. s. m. (gr. κοράλλιον). Genre de Polype. Voy. Alcyoniens. || La production calcaire de l'animal, lui-même, laquelle est ordinairement rouge. — Poét., *Une bouche de c.*, *des lèvres de c.*, Une bouche fraîche et vermeille, etc.

CORAILLEUR. s. et adj. m. Qui va, qui est destiné à la pêche du corail. *Les corailleurs de la Calle. Navire corailleur.*

CORALLIN, INE. adj. Qui est rouge comme du corail. On disait autrefois en poésie, *Une bouche coralline, des lèvres corallines.* Inus. aujourd'hui.

CORALLINE. s. f. T. Bot.

Enc. — Les *Corallines* ont été classées tour à tour parmi les animaux et parmi les végétaux. Lamouroux, Lamarck et Cuvier les rangeaient parmi les polypiers; mais les travaux de Link, de Kützing et de Decaisne ont montré que ce sont des Algues de la famille des *Céramiacées*. Ce qui a donné lieu à l'opinion qui considère ces êtres comme appartenant au règne animal, c'est la difficulté de reconnaître leur fructification, et la circonstance qu'ils sont toujours encroûtés de sels calcaires avec lesquels se trouve combinée une matière colorante. Ces Algues croissent par touffes sur les rochers du bord de la mer. Leur couleur varie entre le vert et le rouge, et prend toutes les nuances intermédiaires. L'espèce la plus intéressante est la *C. officinale* qu'on employait autrefois en médecine comme anthelmintique, de la même façon que la *Mousse de Corse.*

CORAN. s. m. Voy. Alcoran.

* **CORB.** s. m. T. Ichth. Voy. Sciénoïdes.

* **CORBE.** s. f. T. Métrol. V. Capacité.

CORBEAU. s. m. Gros oiseau dont le plumage est noir, et qui vit ordinairement de charognes. *Noir comme un c. Les croassements des corbeaux. Servir de pâture aux corbeaux.* — Fig., se disait autrefois Des gens qui, dans un temps de peste, enlevaient les malades pour les porter à l'hôpital, ou les morts pour les enterrer. || T. Archit. Voy. Console. — *C. de fer*, Morceau de fer qui est scellé dans une muraille, et qui sert à soutenir une pièce de bois sur laquelle portent les solives. || T. Astron. Voy. Constellation.

Enc. — L'oiseau si répandu chez nous et si connu sous le nom de *Corbeau* (*Corvus*) est le type d'une nombreuse famille qui appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la division des *Conirostres*. Cette famille, qu'on désigne aujourd'hui par la dénomination des *Corvidés*, comprend un plus ou moins grand nombre de genres, au gré des ornithologistes. Pour nous, afin de nous écarter le moins possible de la classification suivie par Cuvier, nous y comprendrons 7 genres, dont plusieurs sont eux-mêmes subdivisés en sous-genres. Les caractères généraux assignés à cette famille sont : une taille grande et massive, un bec épais et fort, la mandibule supérieure un peu voûtée et dentée, les narines couvertes par des poils ou des plumes décomposées, et des tarses forts et robustes.

I. Les espèces qui forment le g. *Corbeau* se distinguent par leur bec fort, plus ou moins aplati sur les côtés, et dont les narines sont recouvertes par des plumes roides dirigées en avant.

1° Le *Corbeau commun* (*Corvus corax*) est le plus grand des oiseaux de l'ordre des Passereaux qui habitent l'Europe. Sa taille égale celle du Coq. Son plumage est tout noir, sa queue arrondie, le dos de sa mandibule supérieure arqué en avant. Il se trouve dans toutes les parties du monde. Deux espèces particulières habitent, l'une la partie australe de l'Afrique, et l'autre l'Amérique septentrionale. Une quatrième espèce, le *C. leucophée* ou *de Feroë* (Fig. 1), est particulière au nord de l'Europe. Elle se distingue essentiellement par quelques parties blanches dans son plumage.

La marche du C. proprement dit est grave et posée, son vol élevé et facile. Les lieux où il se plaît sont les vastes forêts et les rochers; si des montagnes où il se choisit une retraite, il descend quelquefois dans la plaine, c'est pour y chercher sa subsistance, et cela n'a guère lieu que dans l'hiver. Plus retiré que les Corneilles, on ne le voit jamais en grandes bandes. Il sent les cadavres de très-loin, et se porte, à de très-grandes distances aux lieux où il en existe; mais, à leur défaut, il vit de fruits, de graines, d'insectes, de mollusques qu'il emporte pour en briser la coquille contre les rochers. On prétend qu'il attaque aussi et dévore des animaux vivants, comme les Grenouilles, les Rats, les Mulots, les Perdrix, etc. Toutefois, comme les charognes sont la nourriture qu'il semble préférer, son corps exhale une mauvaise odeur, et sa chair est répugnante : aussi était-elle interdite aux Juifs. — Cet oiseau s'habitue très-aisément à la domesticité : lorsqu'il est privé, il ne craint ni les Chats, ni les Chiens, et il se rend redoutable non-seulement aux enfants qui le tourmentent, mais encore aux hommes, sur les jambes desquels il se jette et dont il perce les vêtements. On a des exemples de Corbeaux dressés à la fauconnerie, sans parler de la fameuse légende romaine relative à Valerius Corvinus qui avait dressé un C. à lui servir d'auxiliaire quand il combattait. Le C. a le talent d'imiter le cri des autres animaux et même la parole humaine. Dans l'antiquité, son croassement et les circonstances de son vol étaient un objet d'étude pour l'art augural. Mais, en général, il était considéré comme un oiseau de mauvais présage, et son croassement est encore redouté par beaucoup de gens. — Non-seulement le C. est monogame, mais encore il y a lieu de croire que les couples restent attachés pour toute la vie : ainsi, pendant 30 ans, on a observé un même couple qui venait chaque année faire son nid au même endroit. Ces oiseaux établissent leur nid dans les crevasses des rochers, ou dans les trous des murailles, au haut des vieilles tours abandonnées, et quelquefois sur le sommet des arbres isolés. Ce nid est spacieux et construit avec des rameaux et d'autres substances dures; mais l'intérieur en est tapissé de graminées, de mousse et de bourre. La femelle y pond, au mois de mars, 5 ou 6 œufs d'un vert pâle et bleuâtre, marquetés d'un grand nombre de taches obscures. Le mâle partage avec elle tous les soins de l'incubation. Quand les petits sont éclos, il pourvoit aussi à leur subsistance et les défend contre les Oiseaux de proie avec le plus grand courage. On ne connaît pas exactement la durée de la vie des Corbeaux, mais elle est certainement très-considérable : peut-être, ainsi qu'on le prétend vulgairement, dépasse-t-elle un siècle.

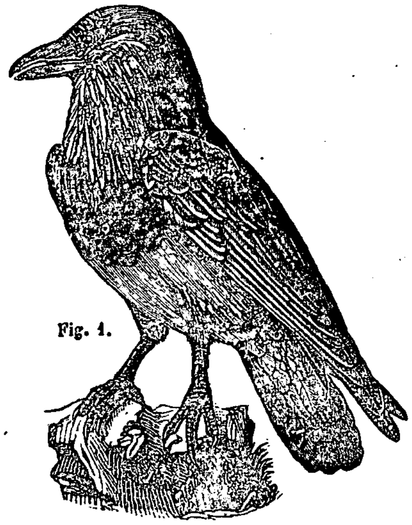
Fig. 1.

2° La *Corneille* (*Corvus corone*) est d'un quart plus petite que le C. commun; elle a la queue plus carrée, et le bec moins arqué en dessus. L'espèce la plus commune est la *Corneille corbine*, appelée simplement *Corneille* ou *Corbine* : elle a le plumage entièrement noir, à reflets violets. La *Corn. mantelée* (*Corvus cornix*), nommée vulgairement *Bedaude* (Fig. 2), a le dos, la poitrine et le ventre d'un gris cendré, et le reste du plumage noir. — Les Corbines, répandues dans l'ancien et le nouveau continent, se nourrissent, comme les Corbeaux, de charognes, et y ajoutent les Insectes, les Vers, les Poissons, les grains, les fruits et les œufs d'Oiseaux. Elles se joignent, pendant l'hiver, aux Freux et aux Corneilles mantelées, et on les voit, durant le jour, chercher dans les terres fraîchement labourées des Lombrics et des larves de Hannetons. A l'approche de la nuit, elles se rassemblent en bandes nombreuses, et se juchent pêle-mêle dans les forêts, sur de grands arbres qu'elles paraissent avoir adoptés. Vers la fin de l'hiver, tandis que les Freux vont nicher dans d'autres climats, les couples de Corbines songent à leur future famille. Sous ce rapport, leurs mœurs sont les mêmes que celles des Corbeaux. La Corneille s'apprivoise comme le C.; elle apprend aussi à parler, et a été également dressée à la fauconnerie. Son odorat étant très-subtil, elle ne donne guère dans les piéges des oiseleurs. Cependant, en hiver, on l'attrape, ainsi que le Corbeau, d'une manière assez originale. On met de la viande dans des cornets de papier dont les bords intérieurs sont enduits de glu, et qu'on plante dans la neige aux endroits fréquentés par ces oiseaux. En plongeant la tête dans ces cornets, ils s'y empêtrent, et, après s'être élevés perpendiculairement à une grande hauteur, ils retombent, épuisés de fatigue, et sans être parvenus à se débarrasser de ce masque qui leur couvre les yeux.

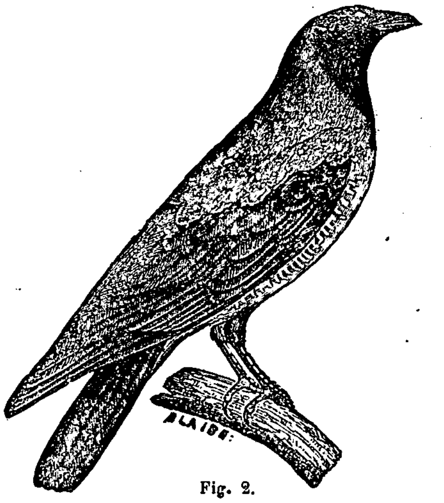

Fig. 2.

3° Le *Freux* (*Corvus frugilegus*) est un peu plus petit que la Corneille : il a aussi le bec plus droit et plus pointu que celle-ci. Tout son plumage est d'un beau noir. Excepté dans sa première jeunesse, le tour de la base du bec est dépouillé de ses plumes, probablement, dit Cuvier, parce que l'oiseau fouille souvent dans la terre pour y chercher sa nourriture. — Les habitudes de ces oiseaux sont tout à fait semblables à celles des Corneilles; mais, le plus souvent, ils quittent notre pays à la fin de l'hiver. Ceux qui n'émigrent pas commencent à faire leur nid au mois de mars : on en voit ordinairement 10 ou 12 sur le même arbre. Les Freux ne recherchant point les charognes, on a pour eux moins de répugnance; mais ils sont très-défiants et difficiles à approcher. Néanmoins, pendant l'hiver, on les prend aux mêmes piéges que les Corbeaux et les Corneilles.

4° Le *Choucas* (*Corvus monedula*), appelé aussi *Petite Corneille des clochers*, est à peu près de la taille d'un Pigeon. Son plumage est d'un noir profond, qui tire ordinairement au cendré autour du cou et sous le ventre. Sa mandibule supérieure n'est guère plus sensiblement arquée que l'inférieure. Cette espèce niche dans les clochers ou les vieilles tours, vit en troupes, et se nourrit de graines, de fruits, de Vers de terre et de larves d'Insectes : elle paraît ne toucher aux charognes qu'à défaut d'autres aliments. On la trouve dans toute l'Europe jusqu'à la partie occidentale de la Sibérie. Toutefois ces oiseaux nous quittent en juin et ne reviennent qu'en automne.

5° Le *Corbivau* (*Corvus vulturinus* ou *albicollis*), dont le nom est formé de la première syllabe des mots *corbeau* et *vautour*, égale au moins le Corbeau commun par sa taille. Il s'en distingue par son bec convexe et tranchant en dessus et plus fortement courbé. On en connaît deux espèces qui sont propres à l'Afrique, et qui toutes deux ont une bande blanche sur le cou au-dessous de la nuque. — Le Corbivau a le même goût que le Corbeau pour la charogne, et il y joint un appétit marqué pour la chair vivante.

II. Le genre *Pie* (*Pica*) est caractérisé par sa taille inférieure à celle de la Corneille, par son bec à bords tranchants et à mandibule supérieure plus arquée que l'autre, et surtout par sa queue longue et étagée. Notre *P. commune* (*P. melanoleuca*) est un fort joli oiseau, d'un noir soyeux, à reflets pourpres, bleus et dorés, à ventre blanc, avec une grande tache de même couleur sur l'œil. Parmi les espèces exotiques, qui toutes sont également remarquables par leur plumage, nous citerons seulement la *P. de Collie* (*P. Colliei*) [Fig. 3]. Sa tête et son dos sont d'un bleu gris; ses joues et sa gorge sont blanches et encadrées de noir; le dessous du corps est blanc, la queue bleu brun, avec chaque rectrice terminée de blanc; enfin, sa tête est ornée d'une belle huppe noire.

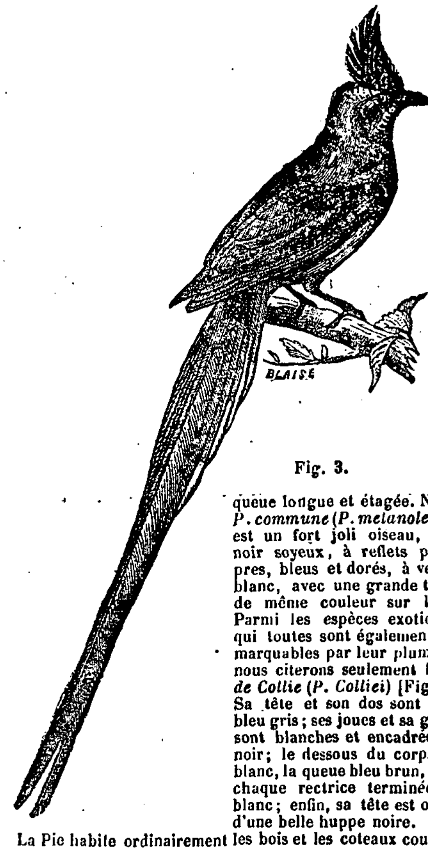

Fig. 3.

La Pie habite ordinairement les bois et les coteaux couverts d'arbres, et vit plutôt en famille que par grandes troupes, car, sauf durant l'hiver, on ne rencontre guère ces oiseaux que par couples. Lorsque l'époque de la reproduction est venue, chaque couple travaille de concert à la construction du nid. Celui-ci est consolidé extérieurement par des bûchettes longues, flexibles et liées ensemble avec un mortier de terre gâchée. Il présente à sa partie supérieure une sorte de couvercle à claire-voie fait de petites branches épineuses solidement entrelacées, qui ne laissent, sur l'un des côtés, qu'une ouverture circulaire assez grande pour que les parents puissent aisément sortir et entrer. Le fond de ce nid est garni de racines de chiendent et de débris d'autres plantes excessivement flexibles. Plusieurs observateurs dignes de foi assurent que les Pies commencent au printemps plusieurs nids simultanément; mais elles ne perfectionnent que celui qu'elles destinent à leur nouvelle famille : les autres semblent avoir pour objet de détourner l'attention de leurs ennemis, et de tromper sur la vraie place qu'occupe celui destiné à l'éducation des jeunes. La femelle pond 7 ou 8 œufs d'un vert blanchâtre, moucheté de gris cendré et de brun olivâtre. Le mâle et la femelle se partagent les soins de l'incubation, dont la durée est de 14 jours environ. Les petits, qu'on appelle *Piats* dans beaucoup de localités, naissent aveugles et sont plusieurs jours dans cet état. Les parents les élèvent avec une grande sollicitude, les défendent avec acharnement contre les Oiseaux de proie, et leur continuent leurs soins, même longtemps après qu'ils ont pris leur volée. La Pie est remarquable par sa vivacité et sa pétulance. Ainsi que le Geai, elle saute, au lieu de marcher comme fait le Corbeau. Mais autant ses mouvements sont lestes et gracieux lorsqu'elle est à terre, autant son vol est pénible et disgracieux. Elle aime beaucoup à se percher sur les rameaux morts qui se trouvent à la cime des arbres, et saute sans cesse de branche en branche en poussant des cris assourdissants.

« Il n'est peut-être pas, dit Gerbe, d'oiseau plus défiant que la Pie. Un rien la tient en émoi et la fait s'éloigner au plus vite. L'approche de l'homme surtout la fait fuir au loin. Au contraire, le Chien, le Renard, les grands et les petits Oiseaux de proie ne lui inspirent aucune frayeur. Elle les aborde, les assaille, voltige autour d'eux en poussant des cris qui ameutent tous les individus des environs, les poursuit avec acharnement, les frappe à coups de bec, et ne les abandonne que lorsqu'ils sont à une assez grande distance des lieux qu'elle fréquente habituellement. Nonobstant cette méfiance extrême, aucun oiseau ne s'apprivoise aussi facilement. Elle se laisse toucher et prendre dans les mains, ce que les autres oiseaux, même les plus dociles, ne souffrent pas. Bechstein parle d'une Pie, qui comme un Chat, venait se frotter contre la personne qui l'avait élevée jusqu'à ce qu'elle la caressât. Elle suivait partout son maître jusqu'à plus d'une lieue de distance hors du logis, et s'attachait tellement à ses pas, qu'il était obligé de l'enfermer quand il ne voulait pas avoir sa compagnie. L'indépendance de ses semblables vivant en liberté ne la tentait pas trop ; car assez souvent elle se mêlait à elles et les accompagnait assez loin, mais elle ne manquait jamais de revenir au logis. Comme les Sansonnets, les Geais, les Corbeaux, etc., la Pie peut retenir et répéter quelques mots qu'elle a l'habitude d'entendre souvent. *Margot* est celui qu'elle prononce le plus aisément ; ce nom sert même à la désigner dans le vulgaire. Pour augmenter la facilité qu'elle a d'articuler les sons, on lui coupe ordinairement la bride fibreuse, ou filet, qui assujettit la base de la langue, et, pour favoriser son naturel très-jaseur, il est bon de la tenir en cage. »

De même que les Corbeaux, les Corneilles, les Freux, etc., la Pie a un instinct de prévoyance très-remarquable. Elle cache les restes de sa nourriture, et fait pour l'hiver des amas de provisions quelquefois considérables, en noix, amandes et fruits secs. Elle est d'ailleurs omnivore. Si des Perdreaux ou de jeunes Poulets s'éloignent un peu trop de leur mère, elle se jette dessus, leur perce le crâne et leur dévore la cervelle : elle porte également le ravage dans les nids des Oiseaux qui sont trop faibles pour se défendre, mange leurs œufs et enlève leurs petits. Enfin, elle fait la guerre aux Mulots, aux Souris, aux gros Insectes, aux larves, etc. C'est cette habitude de faire des provisions qui l'a fait accuser de vol. « En captivité, dit le savant naturaliste que nous venons de citer, la Pie prend un certain plaisir à s'attaquer à tous les corps luisants qui s'offrent à sa vue. Si on lui jette une pièce de monnaie, elle la considère d'abord, tourne tout autour, puis la becquète, et si elle peut parvenir à la saisir dans son bec, elle se retire à l'écart et essaie de l'entamer. Ses efforts étant inutiles, comme elle a pour habitude de cacher ou de mettre en réserve tout ce dont elle ne peut tirer parti pour le moment, on la voit chercher un endroit retiré où elle puisse déposer l'objet saisi. Il n'y a pas d'autre malice dans son acte. »

III. Les *Geais* (*Garrulus*) ont le bec court et épais, les deux mandibules finissant par une courbure subite et presque égale. Lorsque leur queue est étagée, elle s'allonge peu. Dans la colère, les plumes de leur front, qui sont lâches et effilées, se redressent plus ou moins. — Tout le monde connaît notre *Geai d'Europe* (*Gr. glandarius*), bel oiseau d'un gris vineux, à pennes et à moustaches noires, et remarquable surtout par la grande tache d'un bleu éclatant que présente une partie des couvertures de l'aile. Cet oiseau habite les bois et les buissons, niche sur les arbres ou les taillis, et pond 5 ou 7 œufs d'un bleu verdâtre avec des points d'un brun olivâtre. Il se nourrit ordinairement de glands, de noisettes, de fèves, de baies, et quelquefois d'Insectes et de Vers. Il a, comme la Pie, l'instinct de faire des provisions pour la mauvaise saison, et conserve cette habitude de cacher les objets qu'il ne peut employer immédiatement, même à l'état de domesticité. Il est d'ailleurs facile à apprivoiser, mais irascible et criard. On compte au moins une dizaine d'espèces étrangères à l'Europe. La plus remarquable est le *Geai bleu huppé de l'Amérique septentrionale* (*Gar. cristatus*) [Fig. 4], ainsi nommé à cause de la belle couleur bleue que présentent la huppe, les parties supérieures, la queue, les couvertures et les pennes secondaires des ailes, avec des raies noires sur les dernières parties, dont le bord externe est d'un bleu violet et l'extrémité violette. De même que notre Geai, il s'apprivoise aisément.

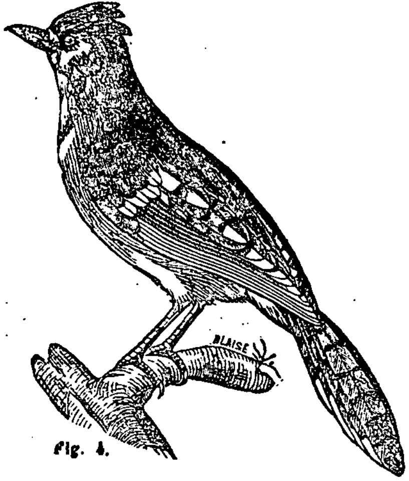

Fig. 4.

IV. Le g. *Chocard*, *Choquard* ou *Choquart*, se compose d'une seule espèce, le *Ch. des Alpes* (*Pyrrhocorax alpinus*), appelé aussi quelquefois, mais improprement, *Choucas des Alpes*. Cet oiseau (Fig. 5) a le bec médiocre, assez grêle, légèrement arqué en dessus dans toute sa longueur, les narines cachées par les plumes du front, qui sont dirigées en avant, les pattes robustes et les ongles grands, arqués et très-acérés. Le Ch. a le plumage noir, le bec jaune, les pieds d'abord noirs, puis jaunes et enfin rouges. Sa taille est celle du Choucas des clochers. Il niche dans les fentes des rochers des plus hautes montagnes, d'où il descend l'hiver en grandes troupes dans les vallées. Il vit d'Insectes, de Limaçons, mange aussi des grains et des fruits, et ne dédaigne pas les charognes.

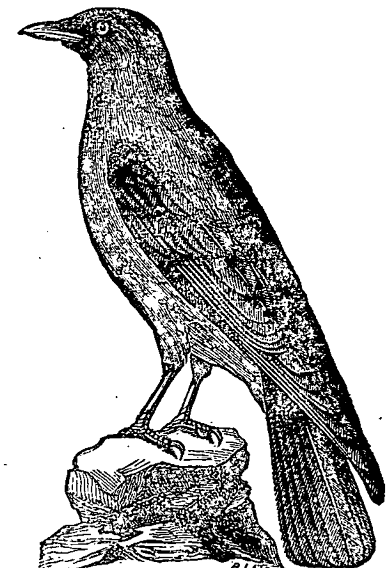

Fig. 5.

V. Les *Casse-noix* (*Caryocatactes* ou *Nucifraga*) se distinguent par leurs deux mandibules également pointues, droites et sans courbure, et principalement par la forme de leurs pieds. Ainsi le doigt externe est soudé au médian à sa base, et l'interne totalement séparé; quant aux ongles, ils sont très-allongés, comprimés et fort acérés. Ce genre ne se compose peut-être que d'une seule espèce répandue en Europe et en Asie (Fig. 6). C'est un oiseau brun, tacheté de blanc sur tout le corps. Il habite les pays de forêts, et se cramponne aux arbres, soit pour extraire de dessous les écorces ou de l'intérieur du bois mort les larves perforantes, soit pour dépecer les cônes des arbres résineux et se nourrir de leurs amandes. Il niche dans des trous d'arbres où il pond 5 ou 6 œufs d'un gris fauve avec quelques taches plus foncées. Le Caryocatacte est connu pour son peu de défiance : il suffit de lui présenter un appât pour qu'il donne dans le piége qu'on lui tend.

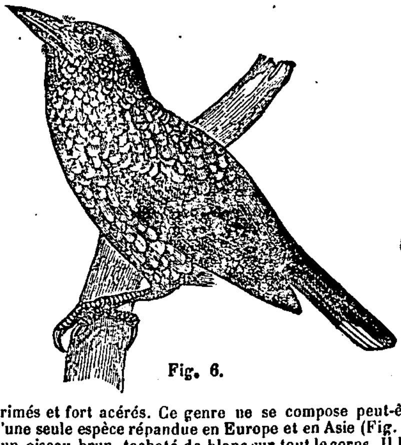

Fig. 6.

VI. Le genre *Témia* ou *Crypsirina* est subdivisé en deux sous-genres, *Témia* et *Glaucopis* ou *Temnura*. On ne connaît qu'une seule espèce du premier, le *Témia variable*, qui est propre à l'île de Java, et trois du second : l'une de la Cochinchine et les deux autres de Bornéo et de Sumatra. Avec le port et la queue des Pies, le Témia présente un bec élevé, à mandibule supérieure bombée, et dont la base est garnie de plumes veloutées, presque comme les Oiseaux de paradis. Les Glaucopes ont le même bec, le même port, mais sous la base de leur bec pendent deux caroncules charnues.

VII. Les *Rolliers* (*Coracias*) ont le bec fort, comprimé vers le bout, avec la pointe un peu crochue, les narines oblongues, placées au bord des plumes et non recouvertes par elles, les pieds courts et forts. Ce sont des oiseaux de l'ancien continent, assez semblables aux Geais par leurs mœurs et par les plumes lâches de leur front. Leur plumage est peint de couleurs vives, mais rarement harmonieuses. Ce genre n'est représenté en Europe que par une seule espèce, le *R. commun* (*C. garrula*) (Fig. 7), qui est à peu près de la taille du Geai, et qui est remarquable par son plumage vert d'aigue-marine, avec le dos et les scapulaires fauves, et du bleu pur au fouet de l'aile. Son cri est un croassement peu agréable. C'est un oiseau fort sauvage, quoique assez sociable avec ses semblables, qui vit dans les bois les moins fréquentés, niche dans les creux d'arbres, et nous quitte en hiver pour des climats plus chauds. Il se nourrit de Vers, d'Insectes et de petites Grenouilles. — Cuvier rapproche des Rolliers, et avec raison, le genre *Rolle* (*Colaris*) qui est entièrement exotique. Les oiseaux qui le composent appartiennent tous à l'Afrique, aux Indes orientales et aux îles de la Malaisie. Ils diffèrent des Rolliers par leur bec plus court, plus arqué, et élargi à la base au point d'y être plus large que haut.

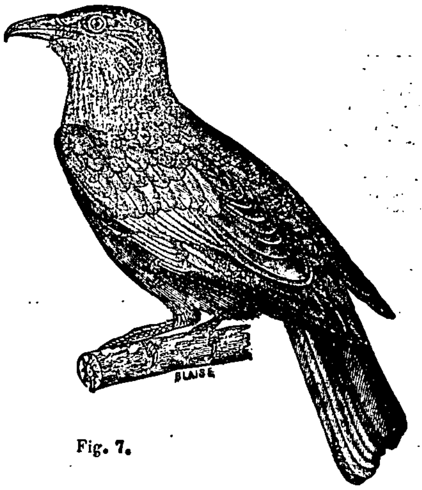

Fig. 7.

On a encore étendu fort improprement le nom de *Corbeau* à des oiseaux d'ordres fort différents. Ainsi l'on a appelé *Corbeau aquatique* l'*Ibis acolor*, v. IBIS ; *C. blanc*, le Vautour papa, v. VAUTOUR ; *C. cornu*, le CALAO ; *C. de mer*, le Grand CORMORAN ; *C. de nuit*, la Hulotte (v. CHOUETTE), et l'ENGOULEVENT, etc.

ARCHÉOL. — Lorsque les Romains entrèrent en lutte avec la puissance essentiellement maritime de Carthage, leur infériorité dans l'art de la navigation et dans la tactique navale les exposait à des défaites certaines. Le consul Duilius, pour obvier à cette infériorité, imagina de transformer, autant que possible, les combats maritimes en combats de terre. A cet effet, il fit construire une machine ingénieuse dont Polybe nous a laissé la description, et qui reçut le nom de *Corbeau* (*Corvus*) parce qu'elle saisissait les navires ennemis comme cet oiseau saisit sa proie avec son bec et ses ongles. Elle consistait en un mât d'environ 7 mètres de hauteur sur 22 centim. de diamètre, planté verticalement à l'avant des navires. Au pied de ce mât tournait, dans des espèces de gonds, l'une des extrémités d'une échelle longue de 10 mètres et large de 1 m. et demi, et dont l'autre extrémité était munie inférieurement d'un croc de fer

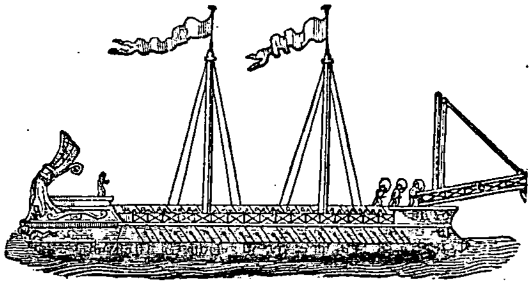

Fig. 1.

et supérieurement d'un anneau de même métal. Une corde fixée à cet anneau allait passer dans la gorge d'une poulie installée à la partie supérieure du mât, et redescendait ensuite dans le navire. Le c. de Duilius représentait ainsi une sorte de pont-levis dont l'échelle formait le tablier (Fig. 1). En temps ordinaire, cette échelle était dressée le long du mât; mais dans les combats, quand un navire ennemi était à proximité suffisante, on lâchait la corde, le c. s'abattait sur le vaisseau opposé, et le croc de fer, pénétrant dans sa muraille, ne lui permettait plus de s'échapper. Dès lors les Romains réussirent à rendre inutile la science navale des Carthaginois, et, dans ces batailles maritimes où l'on combattait de pied ferme, ils conservèrent leur supériorité sur ces derniers. C'est, au reste, à cette machine que Duilius fut redevable de sa fameuse victoire de Myles, remportée l'an 260 av. J. C. — Dans l'histoire militaire des anciens, le mot *Corbeau* servait encore à désigner deux autres machines de guerre particulièrement en usage dans les siéges. L'une, appelée *C. démolisseur* (*corvus demolitor*), était employée par les assiégeants pour démolir les défenses de la place attaquée. Elle consistait en une longue pièce de bois armée de crampons de fer à l'une de ses extrémités. Les hommes chargés de manœuvrer cet instrument tâchaient de saisir à l'aide du crampon les pierres qui formaient le couronnement de la muraille, et de les arracher en agissant sur l'autre extrémité de la pièce de bois. Ces premières pierres arrachées, ils continuaient leur œuvre de démolition par le même procédé. L'autre, appelée **C. *à griffes***, servait aux assiégés pour enlever ceux des ennemis qui s'aventuraient un peu trop près de leurs murailles. La Fig. 2 fait suffisamment connaître la disposition et la manœuvre de cet appareil pour nous dispenser de toute explication. Cette dernière machine était encore en usage au moyen âge.

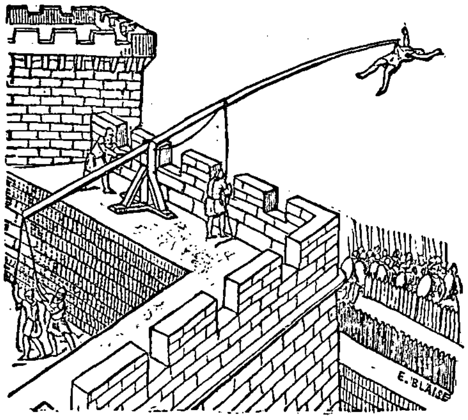

Fig. 2.

CORBEILLE. s. f. (lat. *corbis*). Espèce de panier fait ordinairement d'osier. *Une c. de fleurs. Mettre des fruits dans une c.* || *C. de mariage*, L'ensemble des parures et des bijoux que le futur époux envoie dans une c. à la personne qu'il doit épouser. On dit aussi absol., *Corbeille. Il a dépensé dix mille francs pour la c.* || T. Archit., Sculpt. et Jardinage. Ornement en forme de c. || * T. Zool. Voy. Cardiacés. || * T. Bot. *C. d'or*, Voy. Crucifères.

CORBILLARD. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à un Grand bateau qui allait de Paris à Corbeil. || Grand carrosse à huit places dont on se servait autrefois chez les princes pour voiturer les gens de leur suite. || Espèce de char funèbre dans lequel on transporte les morts au lieu de leur sépulture. *Mettre un cercueil sur le c., dans le c. Le c. des pauvres.*

CORBILLAT. s. m. Le petit du corbeau.

CORBILLON. s. m. Espèce de petite corbeille. *Le c. du pain bénit. Le c. d'un pâtissier.* — Figur. et prov., *Changement de c. fait appétit de pain bénit*, ou *Changement de c. fait trouver le pain bon*, On éprouve un certain plaisir dans le changement. || Espèce de jeu où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en *on. Jouer au c.*

CORBIN. s. m. Corbeau. N'est plus en usage que dans ces locut. : *Bec-de-c.*, *Bec-à-c.* V. Bec.

***CORBINE.** s. f. ***CORBIVAU.** s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

***CORBULE.** s. f. T. Zool. Voy. Cardiacés.

CORCELET. s. m. Voy. Corselet.

***CORCHORUS.** s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

***CORDACE.** s. f. T. Antiq. Voy. Danse.

CORDAGE. s. m. Dénomination générique de toutes les cordes qui servent au gréement et à la manœuvre des navires. *C. de chanvre, de coton. Gros c. Mince c. Les boulets avaient coupé tous les cordages.* || Se dit aussi Des cordes qu'on emploie à des trains d'artillerie ou à des machines. *Il faut bien du c. dans un équipage d'artillerie. Les cordages de cette machine sont trop tendus.* || La manière de mesurer le bois appelé *Bois de corde. On vous a trompé sur le c. Le c. est bon.*

Enc. — On donne le nom de *Cordage* à tout ce qui est cordé pour le service de la marine et de l'industrie. Un c. se compose de brins filamenteux assemblés et tortillés ensemble. On le dit *simple*, quand il est produit par une seule opération, et *composé*, lorsque sa fabrication nécessite plusieurs opérations successives. On appelle *Bitord*, ainsi que son nom l'indique, le c. qui résulte de la réunion de 2 *Fils de caret* commis ensemble, c.-à-d. de la réunion de 2 petits cordons formés eux-mêmes par la torsion d'un certain nombre de filaments de chanvre. Le bitord ne se fait qu'avec des filaments de second brin. Le *Lusin* est aussi composé de 2 fils seulement; mais ces fils sont de premier brin, et de plus, ils sont simplement tortillés ensemble et non commis. Le *Merlin* se fait avec 3 fils de premier brin commis ensemble. Quand on veut obtenir des cordages plus gros, on tord ensemble plusieurs fils de caret (6 au moins) en un faisceau nommé *Toron*. Ces torons constituent les éléments de tous les cordages importants. On appelle *Aussière* un c. composé de 2 à 4 torons : les plus petites aussières sont encore désignées sous la dénomination de *Quaranteniers*. Un *Grelin* est un c. composé de 3 ou 4 aussières commises ensemble. Le nom de *Filin* désigne tout c. qui n'est pas commis en grelin : on le dit filin en 3 et en 4, suivant qu'il est composé de 3 ou 4 torons. Le *Câble* proprement dit ne diffère du grelin que par ses dimensions supérieures. En effet, tout c. formé d'aussières commises ensemble reçoit le nom de *Grelin* quand il ne dépasse pas 30 centim. de circonférence : au-dessus, il prend le nom de *Câble*. Il y a des câbles qui ont jusqu'à 60 centim. de tour; leur longueur normale est de 120 brasses ou 195 mètres. — Les cordages usités à bord des navires reçoivent en outre des dénominations particulières, suivant la destination qu'on leur donne. Ainsi, une *Balancine* est un c. fixé à l'extrémité des vergues, qui sert à leur donner une position horizontale ou inclinée, suivant les circonstances; les *Bras* sont d'autres cordages attachés également à l'extrémité des vergues, et qui servent à les faire tourner autour de leurs mâts; une *Drisse* sert à *hisser* ou à élever à sa place une voile ou une vergue; les *Écoutes* et les *Amures* servent à *border*, c.-à-d. à déployer et à tendre chaque voile pour lui faire recevoir l'impulsion du vent; les *Étais* sont des câbles qui soutiennent les mâts d'un navire contre les efforts tendant à les renverser de l'avant vers l'arrière, et qui, dans ce but, s'étendent de la tête de chaque mât qu'ils embrassent par une espèce d'anneau, à des points d'appui situés plus bas; la *Guinderesse* doit son nom à ce qu'on l'emploie pour guinder et caler les mâts de hune, etc.; les *Haubans* et les *Galhaubans* sont des cordages qui font la fonction d'étais, mais sont situés latéralement, et soutiennent surtout les mâts contre les mouvements de roulis et de tangage; on nomme *Itague* tout c. attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée; un *Pataras* est un grelin employé comme hauban supplémentaire; tout cordage par lequel est suspendu un fardeau, un palan, etc., est appelé *Suspenseur* ou *Suspense*, etc. Enfin, dans la marine, il n'y a que le bout de filin qui sert à mettre la cloche en branle qui soit désigné sous le nom de *Corde*. — On distingue encore les *Cordages noirs*, qui sont goudronnés, et les *Cordages blancs*, qui ne le sont pas. Les cordages noirs se préparent de deux manières : *par immersion*, quand ils sont terminés, ou *en fils*, immédiatement après la filature. Dans le premier cas, on fait chauffer le c. dans une étuve afin de le bien sécher, puis on le plonge dans une chaudière remplie de goudron légèrement chaud; on termine l'opération en le faisant égoutter sur un plan incliné. On goudronne les fils en les plongeant dans un bain semblable; mais avant et après ce bain, on les frotte, pour les lisser, avec un bout de corde appelé *Livarde*. Cette seconde opération fait tomber l'excédant de goudron dont ils sont imbibés. Les expériences de Duhamel ont démontré que le *Goudronnage* affaiblit les cordages et qu'ils résistent moins que ceux non goudronnés à un travail continuel; mais, d'autre part, il est constaté que cette sorte de préparation est indispensable pour tous ceux qui sont destinés à rester sous l'eau, ou à être tantôt dans l'eau et tantôt à sec. Au lieu du goudronnage, les pêcheurs ont recours au tannage pour prolonger la durée de leurs engins : il paraît que ce procédé n'a pas les inconvénients du premier.

Pour avoir le poids (en kilogrammes) d'un mètre de c., il faut multiplier le carré de sa circonférence, exprimé en centimètres, par le nombre 0,0826. Ainsi 1 mètre de grelin ayant 27 centim. de tour, pèsera 60 kilogr. 2154.

Il résulte des expériences de Duhamel que la résistance des cordes blanches à la rupture est proportionnelle au carré du diamètre. En désignant par d le diamètre d'un c. exprimé en centim., on pourra représenter la force nécessaire pour le rompre par 400 kilogr. $\times d^2$. Par conséquent, un c. de 9 centim. de diamètre ne se rompra que sous une charge de 32,400 kil.; mais, dans la pratique, il convient de ne pas dépasser les trois cinquièmes de la force donnée par le calcul ci-dessus. Il faut aussi se rappeler que les cordes blanches mouillées perdent près du tiers de leur force, et que, à diamètre égal, les cordes goudronnées sont de 1/4 ou même de 1/3 moins résistantes que les blanches. — Voy. Câble, Corderie, Frottement.

CORDE. s. f. (lat. *chorda*). Tortis fait ordinairement de chanvre et quelquefois de coton, de laine, de soie, d'écorce d'arbres, de poil, de crin, de jonc, et d'autres matières résistantes et flexibles. *Échelle de c. Soulier de c. Pont de c. C. à puits. Filer, tordre une c. Attacher, serrer, lier avec une c. Tirer un bateau avec une c. Cela était pendu à une c., lié d'une c. Étendre du linge sur une c., sur des cordes. Un prisonnier lié, garrotté de cordes. Couper la c. d'un bateau. Mettre une chose en c.*, La mettre en tortis, lui donner la forme d'une corde. — Fig. et prov., *Vous verrez beau jeu si la c. ne se rompt*, Vous verrez des choses fort surprenantes dans telle affaire, dans telle entreprise, si les moyens employés pour y parvenir ne font pas défaut. *Tirer sur la même c.*, S'entendre, agir de concert pour un intérêt commun. || *C. de jeu de paume*. Grosse c. qui est tendue au milieu d'un jeu de paume et qui est garnie de filets jusqu'en bas, de manière à arrêter la balle lorsqu'elle ne passe pas par-dessus. — Figur. et fam., *Cette affaire a passé à fleur de c.*, Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât. *Cet homme a frisé la c.*, Il s'en est peu fallu qu'il n'ait perdu son procès, manqué son affaire, que la maladie ne l'ait emporté, ou enfin qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur. || Gros câble tendu en l'air et attaché par les deux bouts, sur lequel dansent certains bateleurs. *Danser sur la c. Danseurs de c.* — Fig. et fam., *Danser sur la c.*, se dit De quelqu'un qui est engagé dans une affaire hasardeuse, qui se trouve dans une situation difficile où il y a toujours danger imminent. || Le supplice de la potence. *Cela mérite la c. Cet homme a mérité la c. Il a échappé la c. C'est un homme échappé de la c.* — Fig. et fam., *Il a frisé la c.*, se dit D'un homme qui a été bien près d'être condamné pour ses méfaits, ou D'un individu qui mériterait de l'être. *Filer sa c.*, Faire des actions qui peuvent mener au gibet. *Mettre la c. au cou à quelqu'un*, Le mettre en danger d'être condamné; ou, dans un sens plus général, Être cause de sa ruine, de sa perte. *Il ne faut point parler de c. dans la maison d'un pendu*, Il ne faut point parler de choses qui peuvent embarrasser ou humilier les personnes présentes. *Il a de la c. de pendu dans sa poche*, se dit D'un homme qui est heureux au jeu ou Qui se tire heureusement des situations les plus difficiles. On dit D'un mauvais garnement, d'un scélérat, *C'est un homme de sac et de c. Ce sont des gens de sac et de c.* On dit aussi, en parlant D'une affaire mauvaise et où l'on peut se compromettre, que *Le fouet et la c. en sont dehors*, pour faire entendre Qu'il n'y a point de peine afflictive à craindre. — *La c. au cou*, Avec une corde autour du cou. *Il a fait amende honorable la c. au cou. Dix des principaux habitants vinrent le trouver pieds nus et la c. au cou.* Fig., *Se rendre la c. au cou, venir la c. au cou*, Se rendre à discrétion. || Tortis de boyaux, de chanvre, de crin ou de toute autre matière dont on garnit les arcs ou les arbalètes pour les bander. *Mettre une c. à un arc. Changer une c. Tendre, bander la c.* — Fig. et prov., *Avoir deux cordes à son arc, plus d'une c. à son arc*, Avoir plusieurs moyens pour parvenir à son but, à ses fins. || Fil de métal, de boyau, etc., qu'on tend sur certains instruments de musique, et qu'on fait résonner avec les doigts, avec un archet, ou avec des touches, etc. *C. de guitare, de harpe, de violon, de piano. Hausser, baisser, détendre une c. Il pince bien, il touche bien les cordes. Il attaque bien la c. Flatter la c.*, La toucher avec délicatesse. — Par anal., se dit De la voix humaine. *Sa voix est criarde dans les cordes élevées. Ce chanteur a de belles cordes dans le bas.* — Figur. et fam., *Toucher la grosse c.*, Parler de ce qu'il y a de principal dans une affaire, en toucher le point important. *Toucher la c. sensible*, Parler de ce qui intéresse particulièrement une personne, de ce qui lui fait le plus de peine ou le plus de plaisir. On dit, dans un sens anal., *Ne touchez pas cette c.-là. C'est une c. qu'il ne faut pas toucher. Si vous touchez cette c.-là, vous réveillerez toutes ses douleurs.* || Se dit aussi Des fils dont une étoffe est tissue, surtout en parlant De draps et de tissus de laine. *Ce drap a la c. bien fine. Son habit est tout râpé, il montre la c., il est usé jusqu'à la c.* — Figur. et prov., *Cet homme montre la c.*, Il laisse apercevoir sa misère, on voit qu'il en est réduit aux expédients. *Cela montre la c.*, se dit D'une ruse, d'une finesse grossière et facile à découvrir. *Cela est usé jusqu'à la c.*, se dit D'une ruse, d'une plaisanterie, d'un bon mot, d'un argument, etc., qui ont été si souvent employés, que tout le monde les connaît. || * T. Anat. *Cordes vocales*. V. Larynx. || T. Géom. V. Cercle. || T. Métrol. Ancienne mesure pour les bois, qui valait quatre stères environ. *J'ai acheté dix cordes de bois.* — *Bois de c.*, Bois neuf.

Enc. — Au mot Cordage, nous venons de parler des *Cordes* usitées dans la marine et dans l'industrie, et à l'article Corderie, nous exposerons le procédé par lequel on les fabrique; il ne nous reste donc ici qu'à dire quelques mots des *Cordes sonores*, c.-à-d. de celles qu'on emploie dans certains instruments de musique. — On divise ces cordes en 3 catégories : *C. à boyau*, *C. métalliques*, et *C. filées*. Les premières sont faites avec l'intestin grêle du mouton, ainsi que nous l'avons dit au mot BOYAUDERIE. Les cordes à boyau sont toujours mises en vibration par le pincement ou par le frottement ; telles sont celles de la guitare, du violon, du violoncelle, de la harpe, etc. Les secondes sont de laiton ou d'acier : celles de laiton, par ex., forment les octaves basses du piano ; on emploie celles d'acier pour les octaves supérieures. Les cordes de métal sont le plus souvent mises en vibration par le choc de marteaux, comme dans le piano ; mais on peut aussi les faire vibrer à l'aide d'une plume, comme dans la mandoline. Les cordes filées sont de simples cordes de soie ou de boyau recouvertes sur toute leur longueur par une spire en fil de laiton. On fait usage de cordes de ce genre dans le violon, la guitare, la harpe, etc.; elles peuvent donc être excitées soit par le frottement, soit par le pincement. Le procédé usité pour couvrir une c. de soie ou de boyau avec un fil métallique est très-simple: On la tend avec deux crochets; puis, au moyen d'un petit mécanisme qui est mû par une manivelle, et qui est combiné de telle façon que les crochets et la c. tournent en même temps, on enroule le fil métallique sur celle-ci de la même manière que le fil sur le fuseau d'un rouet. Dans les instruments de musique à cordes, chacune de celles-ci est en général désignée par le nom de la note qu'elle rend à vide, c.-à-d. quand on la fait vibrer dans toute sa longueur. — Pour les *Vibrations* des cordes sonores, voy. ACOUSTIQUE.

CORDEAU. s. m. Petite corde. Se dit le plus ordinairement De la petite corde dont se servent les ingénieurs, les maçons, les jardiniers, pour tracer des lignes droites, pour aligner leurs travaux. *Une allée tirée au c. Aligner une muraille au c. Tracer un travail avec le c.*

CORDELER. v. a. Tordre en forme de corde. *C. des cheveux.* = CORDELÉ, ÉE. part. = Conj. V. APPELER.

CORDELETTE. s. f. Petite corde.

CORDELIER. s. m. Se dit Des membres d'un ordre religieux fondé par saint François d'Assise. || Fig. et fam., par allus. au costume des cordeliers, on dit D'un homme qui ne se fait scrupule de rien, qu'*Il a la conscience large comme la manche d'un c.*, ou simplement qu'*Il a la conscience large.* On dit aussi, par une grossière équivoque fondée sur la robe grise des cordeliers, en parlant D'un homme ivre, qu'*Il est gris comme un c.* — Fig. et prov., *Parler latin devant les cordeliers*, Parler d'une chose qu'on ne sait pas devant des gens qui l'entendent très-bien. *Aller sur la haquenée, sur la mule des cordeliers*, Aller à pied un bâton à la main.

Enc. — Les *Cordeliers* formaient l'un des quatre ordres mendiants : ce nom leur venait de la corde qu'ils portaient en guise de ceinture. On les appelait encore *Franciscains*, du nom de saint François d'Assise, leur fondateur, et *Frères mineurs* ou *Minorites*, parce que, d'après leurs statuts, ils étaient les derniers, les moindres (*minores*) de tous les religieux. — Cet ordre a pris naissance en Italie, au commencement du XIIIᵉ siècle. Vers 1208, le fils d'un négociant d'Assise, Jean Bernardoni, plus connu sous le nom de François, ayant entendu lire ces paroles de l'Évangile, qu'il ne faut porter *ni or, ni argent, ni provisions pour le voyage*, résolut de conformer désormais sa vie à ce précepte. En conséquence, il renonça à la succession de son père, et se retira dans la solitude de la Portiuncule, près de sa ville natale, où il jeta les fondements de son ordre. Les *Frères mineurs*, comme il appela lui-même ses compagnons, ne devaient rien posséder, mais vivre de leur travail ou de l'aumône. La règle qu'il rédigea dans ce sens fut approuvée par Innocent III, en 1209, et Honorius III, en 1223. — Les frères mineurs consacraient leur temps à la prière et à la prédication. Ils ne vivaient que d'aumônes. Leur costume consistait en une robe de gros drap gris munie d'un petit capuce, et serrée à la taille au moyen d'une corde blanche nouée de trois nœuds. Ils portaient, en outre, un manteau et un chaperon de la même étoffe que la robe ; enfin, ils avaient pour chaussure des sandales de cuir. Les cordeliers furent introduits en France par saint Louis. Ils obtinrent presque aussitôt d'être agrégés à l'Université de Paris, et firent du couvent que ce prince leur avait donné dans le quartier actuel de l'École-de-Médecine, une des premières écoles du temps. C'est dans cette maison que professa Jean Scot, surnommé le *docteur subtil*, dont ils adoptèrent les doctrines, circonstance qui leur valut d'être quelquefois appelés *Scotistes*. En 1789, les cordeliers comptaient un grand nombre de maisons en France. Ils se divisaient en *C. de la grande observance*, et *C. de la petite* ou *de l'étroite observance*. On donnait le premier nom à ceux qui, s'étant écartés de l'esprit de la règle de SaintFrançois, acceptaient les rentes qu'on voulait bien leur donner, tandis que le second servait à désigner les frères qui, s'attachant étroitement à la lettre des statuts de l'ordre, vivaient uniquement d'aumônes. Ces derniers s'appelaient aussi *Conventuels*. — Outre les frères mineurs, l'ordre de Saint-François renfermait une corporation de religieuses que ce saint avait instituée sous le nom de *Sœurs de Saint-François*, et qu'il mit ensuite sous la direction de sainte Claire d'Assise, circonstance qui les fit appeler *Sœurs de Sainte-Claire* ou *Claristes*. Ces religieuses formaient le *second ordre de Saint-François*. — Enfin, on donnait le nom de *tiers ordre de Saint-François* à une réunion de laïques, hommes et femmes, vivant dans le monde, même dans le mariage, qui s'obligeaient à mener une vie véritablement chrétienne, et à observer la règle de Saint-François, autant du moins que les exigences de la société pouvaient le leur permettre.

CORDELIÈRE. s. f. T. Blas. et Archit.

Enc. — En termes de Blason, on donne le nom de *Cordelière* à un cordon plein de nœuds que la plupart des femmes nobles, surtout les veuves, mettaient autrefois autour de l'écu de leurs armes. L'introduction de cet ornement héraldique est généralement attribué à la reine Anne de Bretagne, veuve de Louis XII (1499), mais c'est à tort, car on en trouve des exemples antérieurs. La c. héraldique, suivant la plupart des auteurs, est une imitation du cordon que portaient les cordeliers, si vénérés à cette époque. Ce qui confirme cette opinion, c'est que plusieurs prélats, sortis de l'ordre des Franciscains, portaient des cordelières autour de leur écu. Ainsi, on voyait encore, il y a 80 ans, sur un vitrail de l'église de Saint-Père de Chartres, le blason d'Élie de Bourdeilles, cardinal-archevêque de Tours, précédemment frère mineur, entouré d'une c. d'argent. — Aujourd'hui, le nom de c. s'applique encore à une espèce de ceinture lâche, formée d'un gros cordon de soie ou de laine, que portent quelquefois les femmes, et même les hommes, quand ils sont revêtus d'une robe de chambre. — Enfin, en Architecture, ce même terme sert à désigner une baguette sculptée en forme de corde.

CORDELLE. s. f. Corde de moyenne grosseur dont on se sert pour le halage des bateaux, pour tirer l'eau d'un puits, etc. *Haler à la c.*

CORDER. v. a. Mettre en corde. *C. du chanvre.* — *C. du tabac*, Mettre du tabac en corde, en roulant et tordant ensemble les feuilles. || Affermir un ballot, une caisse, etc., en l'entourant d'une corde fortement serrée. *Je viens de c. ma malle.* || *C. du bois*, Le mesurer à la corde. = SE CORDER. v. pron. *Ce chanvre se corde bien. Le bois tortu ne se corde pas si bien que l'autre.* — Se dit aussi Des raves quand elles deviennent creuses et filandreuses. *Les raves commencent à se corder.* = CORDÉ, ÉE. part. *Bois mal c. Raves cordées.*

CORDERIE. s. f. Lieu où l'on fait des cordes, des cordages; celui où on les garde quand ils sont faits. || L'art de fabriquer les cordes. *Apprendre la c.*

Enc. — On peut employer pour la fabrication des cordes un assez grand nombre de matières filamenteuses. Toutefois la force de résistance de ces matières est très-variable, ce qui fait qu'elles ne sont pas également applicables à tous les emplois. Chez nous, les cordes se fabriquent presque exclusivement avec le chanvre, dont les brins sont d'une grande longueur, et réunissent la force et la souplesse. On fait encore des cordes de puits avec les fibres de l'écorce de Tilleul, mais elles sont bien moins solides que celles de chanvre. Quant aux cordages fabriqués avec la *Pite*, ou filament que donne l'Agave americaine, avec le *Quer* ou fibres de l'enveloppe des noix de coco, avec le *Bastin*, sorte de jonc du Levant, ils sont surtout en usage dans les pays qui produisent eux-mêmes les matières premières dont ces cordes sont faites. Les cordages de *Coton*, dont il se fabrique une assez grande quantité aux États-Unis et en Angleterre, sont, à cause de leur élasticité supérieure, fort employés pour transmettre les mouvements dans les machines; parfois aussi ils sont usités dans la marine. Nous nous contenterons de nommer les cordages de fils métalliques, qui ont l'avantage d'être fort résistants et l'inconvénient d'être très-peu flexibles; d'ailleurs ils ne sont pas du ressort de la corderie proprement dite.

Le chanvre qui est destiné à la confection des cordes doit être préalablement débarrassé des corps étrangers et de l'étoupe la plus grossière, puis soumis à l'opération du *peignage*, qui se fait à l'aide de peignes de fer, afin de séparer les diverses qualités de filaments. Les filaments les plus longs reçoivent le nom de chanvre de *premier brin* : ils n'ont jamais plus d'un mètre de longueur; les autres sont appelés chanvre de *second* et de *troisième brin*, suivant leurs dimensions; enfin, les filaments les plus courts constituent l'*Étoupe*. — L'industrie de la corderie proprement dite se compose de deux opérations : la *Filature*, appelée aussi *Filage*, et le *Commettage*.

I. La *Filature* consiste à répartir très-également et sans interruption les brins des matières filamenteuses à côté et à la suite les uns des autres, et à les réunir en leur donnant en même temps un degré de torsion suffisant pour rendre leur assemblage aussi complet que possible. On obtient ainsi un petit cordon qu'on appelle *Fil de caret*, et qui est plus ou moins fin selon le nombre de brins dont on le compose. Les ateliers des fileurs sont ordinairement à découvert, le long des murs d'une ville, d'un jardin, dans une allée ou un fossé, mais, autant que possible, à l'abri du vent et du soleil. On ne rencontre guère de corderies couvertes que dans les arsenaux maritimes, afin de pouvoir travailler en tout temps. Les fils de caret se font à la main. Les instruments nécessaires à cette opération sont d'ailleurs fort simples. Ce sont un *Rouet* à plusieurs broches, qui sert à tordre les filaments; un *Touret* ou dévidoir sur lequel on enveloppe le fil, et plusieurs *Chevalets* ou *Râteliers*, entre les dents desquels le fil est placé à mesure qu'il se fabrique, pour qu'il ne traîne pas à terre. Le rouet et le touret étant fixés aux deux extrémités de la corderie, et chaque fileur ayant attaché à sa ceinture son *Peignon* de chanvre, c.-à-d. un faisceau de chanvre peigné de grosseur convenable, le maître fileur, qu'on appelle aussi *Maître de roue*, commence par faire une petite boucle de chanvre, et l'engage dans le crochet de la première broche du rouet. Aussitôt le tourneur de roue mettant le rouet en mouvement, le fileur s'éloigne à reculons en fournissant incessamment du chanvre qui est tordu par le mouvement du rouet, et forme un bout de fil de caret. Il enveloppe alors ce fil avec un morceau de lisière de drap, nommé *Paumelle*, qui empêche le fil de se détordre et de se replier sur lui-même. En même temps, avec la main gauche, il dispose convenablement les brins de chanvre qui doivent servir à prolonger le fil. Il continue ainsi, en reculant à petits pas et en serrant le fil avec la paumelle, à mesure qu'il se forme, et en ayant soin, pour qu'il ne balaye pas la terre, de le faire passer entre les dents des râteliers plantés de distance en distance sur toute la longueur de l'atelier. Quand le premier fileur se trouve à 5 ou 6 mètres de distance du rouet, deux autres fileurs commencent en même temps, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les broches soient occupées. De cette manière le travail se fait sans confusion, car les fileurs arrivent au bout de l'atelier les uns après les autres, sans se gêner dans leur travail. Le premier fileur, arrivé à l'extrémité de l'atelier, en donne avis, par un cri, à l'ouvrier qui tourne le rouet. Aussitôt celui-ci détache son fil de la broche ; puis, un autre ouvrier le passe sous une petite poulie fixée au sol de la corderie, l'enveloppe d'une corde d'étoupe nommée *Livarde*, et charge celle-ci avec une grosse pierre. Ces préliminaires terminés, un troisième ouvrier saisit le fil avec une autre livarde et le conduit au touret sur toute la longueur duquel il le distribue également. Le passage du fil dans les livardes a pour objet de l'unir au moyen d'un frottement continuel, et aussi de lui enlever l'excès de torsion qu'il pourrait avoir. A cet effet, le fileur, qui n'a point abandonné son fil, l'attache au crochet d'un appareil appelé *Émerillon* (petit morceau de bois en forme de sifflet, à chaque bout duquel est un crochet de fer tournant) qu'il tient à la main, et qui permet aux filaments de se détordre autant que cela peut être nécessaire. Quand il est arrivé au rouet, il détache le fil de l'ouvrier immédiatement parti après lui, et le joint, en le tortillant, au bout du sien : c'est ce qu'on nomme *Épisser*. Le second fileur, sentant que son fil ne tortille plus, cesse de filer et marche en avant en obéissant au mouvement du touret. Parvenu au rouet, il décroche le fil de celui qui le suit, et répète la manœuvre exécutée pour le sien par le maître de roue. Les autres fileurs, arrivant successivement au rouet, épissent leur fil au fil précédent, de façon que le rouet et le touret soient toujours en mouvement. Enfin, lorsque ce dernier est suffisamment chargé, on le transporte au magasin des fils de caret et on le remplace par un autre touret vide. Un bon fileur, travaillant comme nous venons de le dire, fait, chaque jour, de 29 à 34 kilogrammes de fil de premier brin. Ce fil est jugé de bonne qualité lorsqu'il est uni, serré, égal, et lorsque les filaments décrivent des hélices parfaitement semblables, car alors ils doivent résister tous de concert au poids dont le fil peut être chargé.

II. Le *Commettage* consiste à réunir plusieurs fils de caret en les tordant ensemble uniformément. Il sert à faire des ficelles, des torons, etc. Le rouet ordinaire du fileur peut servir pour *commettre* les ficelles et les petites cordes, mais il manquerait de force pour les gros cordages. Dans ce cas, on emploie un rouet de fer d'une grande solidité et d'une construction plus ou moins compliquée. Quand le cordier ne veut faire qu'une corde à deux fils ou bitord, il attache son fil à l'un des crochets du rouet, l'étend en le passant sur les chevalets, et va l'accrocher à une poulie ou à un crochet que porte un poteau planté à une distance égale à la longueur qu'on veut donner à la ficelle ; puis il revient l'attacher au second crochet du rouet, de sorte que le deuxième fil n'est que le prolongement du premier. Cet arrangement des fils se nomme *Ourdissage*. Le cordage étant ainsi ourdi, le cordier prend les fils à leur point de réunion au poteau, et les attache au crochet d'un émerillon qui est lui-même lié, par une corde qui passe dans son anneau, à un traîneau, ou *Carré*, chargé de pierres plus ou moins pesantes, suivant qu'on veut obtenir un commettage dur ou mou. Il saisit alors le *Toupin* (on nomme ainsi un morceau de bois en forme de cône tronqué, de grosseur proportionnée à la corde à fabriquer, et sillonné d'autant de rainures longitudinales que cette même corde doit avoir de fils ou de torons) et le place entre les deux fils de manière que ceux-ci se trouvent dans deux rainures diamétralement opposées, et que la pointe de l'instrument touche au crochet de l'émerillon. Cette disposition terminée, il ordonne de tourner le rouet afin que chacun des fils puisse prendre un plus grand degré de torsion, opération qui a pour résultat de les raccourcir. Quand le tortillement est suffisant, il éloigne le toupin de l'émerillon, et le fait glisser sans interruption jusqu'au rouet, qui n'a pas cessé de tourner. On voit alors les deux fils se rassembler, se rouler l'un sur l'autre et former une corde qui ne tend plus à se détordre, ainsi que le fait un simple fil, quand on vient à l'abandonner à lui-même. — Ce que nous venons de dire de la fabrication du bitord s'applique également au merlin, mais le tortillement des aussières et des grelins exige, en raison de la grosseur des torons qui les composent, des précautions particulières dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Il nous suffira de dire ici qu'une torsion excessive, et l'on regarde comme telle celle qui réduit les fils ou les torons au tiers (d'où l'expression *commettre au tiers*), ôte de la force aux cordages. Duhamel veut qu'on ne pousse pas le raccourcissement au delà du cinquième ou du quart au maximum. En ce qui concerne particulièrement les grelins, il est reconnu qu'ils sont, à nombre égal de fils, beaucoup plus forts que les aussières ; ils ont d'ailleurs la propriété de ne se désunir qu'avec la plus grande difficulté, et les fils y sont tellement serrés et tortillés, que lorsque quelques-uns viennent à se rompre, le cordage n'est affaibli qu'à cet endroit, le reste conservant toute sa force. Il est également démontré que l'on augmente la force des cordages en augmentant le nombre des torons. Enfin, dans les cordages à plus de 3 torons, il existe dans l'axe un espace vide qui croît avec le nombre de ces derniers ; on remplit ce vide avec une espèce de boudin, appelé *Mèche*, que l'on forme de fils non tordus, et auquel on donne juste la longueur que doit avoir le cordage après le commettage. Cette mèche n'ajoute rien à la force des cordages, car elle se rompt au premier effort un peu considérable.

Le commettage, tel que nous venons de le décrire, présente plusieurs inconvénients, celui, entre autres, de produire des torons dont les fils sont inégalement tordus. En effet, les fils étant ourdis d'une même longueur et formant un faisceau que l'on tord par les deux bouts en sens inverse, il en résulte qu'après la torsion, les fils placés à la circonférence du toron sont fortement tendus, tandis que ceux du centre sont refoulés sur eux-mêmes. Ainsi l'effort que le toron doit supporter ne se ré partit pas également sur tous les fils, ce qui diminue considérablement sa force de résistance. Les machines imaginées par les Anglais Chapman et Huddar et perfectionnées ensuite par les Français Lair et Hubert, parent très-bien à cet inconvénient. La force des nouveaux cordages est à celle des anciens comme 21 est à 10, quand ils sont composés de fils blancs, et de 16 à 10, lorsque les fils ont été goudronnés. Malheureusement, ces appareils ne se trouvent encore que dans les grands ateliers du commerce et de l'État; ils n'ont pu pénétrer dans les petits établissements où le besoin d'un puissant outillage ne se fait guère sentir. — Nous citerons encore, parmi les perfectionnements récents introduits dans l'industrie de la corderie, la fabrication des cordages plats. Ces cordages qui sont aujourd'hui en usage dans toutes les mines, ont l'avantage de ne pas faire tourbillonner les tonneaux d'extraction, en se tordant et se retordant sous le poids de la charge, ce qui les usait très-rapidement. Ils sont faits avec 2, 4 ou 6 aussières commises, les unes à droite, les autres à gauche, et ensuite unies ensemble au moyen d'une corde qui les traverse par leur centre.

***CORDIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales et symétriques, à étamines libres et au nombre de 5, à placentas axiles, et à cotylédons foliacés pliés longitudinalement.— *Caractères bot.:* Végétaux arborescents. Feuilles alternes, scabres, sans stipules, d'une contexture dure et rude. Fleurs en panicules, jamais roulées en crosse, accompagnées de petites bractées. Calice infère, à 4 ou 5 dents, ordinairement à côtes saillantes. Corolle monopétale, à 4 ou 5 divisions, régulière, imbriquée. Étamines naissant de la corolle et alternant avec ses divisions; anthères versatiles. Ovaire supère, 4 ou 8-loculaire avec un ovule pendant et anatrope dans chaque loge; style continu; stigmates 4 ou 5-fide, à segments recourbés. Fruit drupacé, à 4 ou à 8 loges dont une partie avorte fréquemment. Graines suspendues au sommet des cellules par un funicule sur lequel la graine est retournée; embryon renversé; cotylédons plissés longitudinalement; albumen nul; radicule supère. [Fig. 1. *Cordia sebestena*; 2. Calice; 3. Pistil; 4. coupe transversale de l'embryon.]

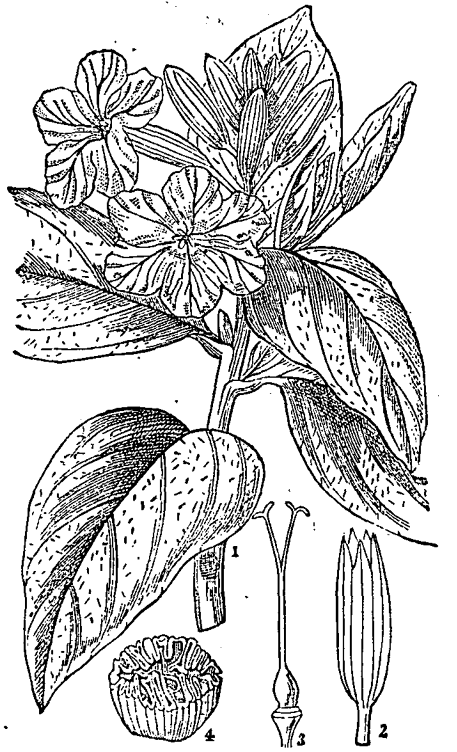

Cette famille, créée par R. Brown aux dépens de celle des Borraginées, contient 11 genres et 180 espèces qui, presque toutes, appartiennent aux régions intertropicales des deux hémisphères. On en trouve quelques-unes dans les parties les plus froides de l'Amérique du Sud.— La pulpe de leur fruit est succulente, mucilagineuse et émolliente, comme on le voit dans les fruits des *Sébestiers*, notamment du *Cordia Myxa*, vulgairement appelé *Bois de Chik*, et du *C. latifolia*, que l'on croit être les végétaux désignés par Dioscoride sous le nom de *Persea*. Les noix, lorsqu'on les coupe, répandent une odeur désagréable; mais leur amande a le goût de la noisette fraîche. Ces fruits sont bien les vrais *Sébestes* de la matière médicale européenne; cependant, d'après Roxburgh, les médecins hindous des Circars du Nord n'en font aucun usage. Lorsqu'ils sont mûrs, les habitants du pays les mangent; mais ils sont surtout recherchés, à cause de leur goût douceâtre, par différentes sortes d'oiseaux. Le bois du *C. Rumphii* est brun, agréablement veiné de noir; et répand une odeur de musc. Le bois du *C. Gerascanthus*, nommé *Bois de Chypre* et *Orme d'Espagne*, est fort estimé aux Indes occidentales. L'écorce du *C. Myxa* est un tonique faible usité dans l'Inde pour préparer des gargarismes astringents; sa racine est considérée comme laxative. Le bois en est tendre et de peu d'usage, si ce n'est comme combustible. Au reste, c'est un des bois dont il est le plus facile d'obtenir du feu par le frottement. On prétend aussi que les anciens Egyptiens s'en servaient pour fabriquer les boîtes où ils renfermaient leurs momies.

CORDIAL, ALE. adj. (latin. *cor*, cœur). Se dit De certains médicaments qui ont la propriété d'augmenter rapidement l'action circulatoire et la chaleur générale du corps. *Breuvage c. Potion cordiale.* — Subst., *Le vin vieux est un excellent c. Les cordiaux sont des excitants et des stimulants diffusibles.* ‖ Fig., Qui est plein d'affection, qui procède du fond du cœur. *Amour c. Affection cordiale.* — En parlant Des personnes, Affectueux, sincère. *Un homme franc et c. C'est un ami c.*

CORDIALEMENT. adv. De tout cœur, affectueusement, sincèrement. *Je vous aime c. Il m'a parlé c. et en ami. Vivre c. avec ses parents, avec ses amis.* — *Détester, haïr c. quelqu'un*, Le détester profondément.

CORDIALITÉ. s. f. Manière affectueuse et ouverte avec laquelle on parle, on agit. *Il nous a accueillis avec c. Il lui parla avec beaucoup de c.*

CORDIER. s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des cordes.

CORDIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'un cœur, particulièrement d'un cœur de carte à jouer.

CORDON. s. m. Une des petites cordes dont est composée une plus grosse. *Une corde à trois cordons. Ce c. n'est pas assez tors.* ‖ Très-petite corde ou bien petite tresse ronde ou plate, faite de fil, de soie, de coton, etc. *Attacher, lier, nouer avec un c. Porter une croix pendue à un c. C. de sonnette. C. de montre. Les cordons d'une bourse. Cordons de souliers. Un c. de chapeau.* — Absol., La petite corde au moyen de laquelle un portier ouvre la porte à ceux qui veulent entrer ou sortir. *Demander le c. Le c., s'il vous plaît.* ‖ Lacet de soie dont on se servait naguère en Turquie pour étrangler les personnages éminents dont le sultan voulait se défaire. *Le Grand Seigneur lui envoya le c.* ‖ *T. Blas. Ornement terminé par un certain nombre de houppes qui accompagne les armoiries des prélats. Voy. CARDINAL, etc. ‖ Large ruban qui fait partie des insignes de certains ordres de chevalerie. *Avoir les cordons de plusieurs ordres. Le grand c. de la Légion d'honneur.* — *C. bleu*, Ruban large, moiré et bleu, auquel était attachée la croix de l'ordre du Saint-Esprit. *Le roi lui donna le c. bleu.* Se dit aussi Des chevaliers de cet ordre. *Il se trouva dans cette assemblée quatre ou cinq cordons bleus.* Figur. et par plaisanterie, on dit D'une cuisinière habile, *C'est un c. bleu.* — *C. rouge*, Ruban moiré et couleur de feu, auquel était attachée la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. *Le roi donna le c. rouge à trois maréchaux de camp.* Se dit aussi Des commandeurs de cet ordre. *Il était c. rouge.* — *C. noir*, Ruban moiré et noir, auquel était attachée la croix de l'ordre de Saint-Michel. *Il reçut le c. noir.* ‖ Petite cordelette bénite que portent les membres de certaines confréries. *Le c. de saint François d'Assise. Il était de la confrérie du C.* ‖ T. Anat. et Bot. Se dit De différentes parties qui ont de la ressemblance avec une petite corde. *C. spermatique. C. nerveux. C. ombilical. C. pistillaire.* ‖ T. Archit. Grosse moulure qui règne tout autour d'une muraille, d'un bâtiment, ou le long d'une corniche dans un appartement; etc. *C. uni. Un c. orné de feuillage.* ‖ T. Horticult. *C. de gazon.* Bande de gazon qui règne le long de quelque platebande. ‖ T. Technol. Le petit bord façonné qui forme la circonférence des monnaies. *Le c. de cette pièce d'or a été rogné.* ‖ Rangée, file de plusieurs choses placées les unes à côté des autres. *L'illumination était fort belle; des cordons de verre de couleur régnaient tout le long des Champs-Elysées.* ‖ T. Guerre. *C. de troupes*, ou simplement *Cordon*, Suite de postes garnis de troupes, qui peuvent communiquer entre eux. *On n'établit guère de c. de troupes que pour empêcher la propagation d'une maladie réputée contagieuse.* Dans ce cas, on l'appelle aussi *C. sanitaire.*

CORDONNER. v. a. Tortiller ensemble plusieurs filaments pour en former un cordon; mettre en cordon. *C. de la filasse de chanvre, de la soie. C. des cheveux*, Entourer avec un ruban des cheveux qui sont tortillés. = CORDONNÉ, ÉE. part.

CORDONNERIE. s. f. La fabrication des souliers. *Il apprend la c. Passé maître en c. Atelier de c.* ‖ Le lieu où l'on vend des souliers, des bottes. Vx. ‖ Dans les colléges, etc., Le magasin où sont déposées les chaussures.

CORDONNET. s. m. Petit cordon, petite tresse ou petit ruban de fil, de soie, d'or ou d'argent, que fabriquent les passementiers. *Du c. pour broder une robe.* ‖ T. Techn. La marque qui est empreinte sur la tranche des monnaies d'or et d'argent.

CORDONNIER. s. m. Celui qui confectionne ou qui vend des souliers, des bottes, des brodequins, et autres chaussures semblables.

Enc. — Ce mot s'écrivait autrefois *Cordouannier*, dérivé de *cordouan*, dénomination par laquelle on désignait des cuirs ou peaux de chèvre préparés à Cordoue, dans l'Andalousie. Sous le régime des jurandes et des maîtrises, les cordonniers se divisaient en trois corporations: cordonniers pour hommes, cordonniers pour femmes et enfants, et cordonniers-bottiers. Tous prenaient la qualité de maîtres *cordonniers-sueurs*, du latin *sutor*. Ils pouvaient, ainsi que les corroyeurs, mettre en suif les cuirs dont ils se servaient. Aujourd'hui on ne distingue plus que des cordonniers pour hommes et des cordonniers pour femmes. Quelques-uns cependant travaillent pour les deux sexes, car cette spécialisation des occupations est un simple résultat de la division économique du travail. Au reste, les procédés de fabrication sont à peu près les mêmes pour les uns et les autres. Pour faire un soulier quelconque, on coupe d'abord le *Quartier* et l'*Empeigne*. Le *Quartier* est cette partie de la chaussure qui emboîte le talon et à laquelle sont attachées les *Oreilles*, c.-à-d. les languettes auxquelles se fixent les boucles ou les courroies; l'*Empeigne* est la partie qui couvre le reste du pied. Cette première opération terminée, on assemble le quartier avec l'empeigne, et l'on coud sur le bord inférieur de cette dernière, pour la soutenir, de petits morceaux de cuir appelés *Ailettes*. On renforce en même temps le quartier en y collant intérieurement une pièce de cuir nommée *Contre-fort*. Cela fait, on met la première semelle sur la forme; on l'*arrondit* avec un tranchet, puis on applique l'empeigne sur cette même forme, ce qui s'appelle *monter*. Le soulier étant monté, on coud la première semelle avec l'empeigne, en ayant soin de placer entre elles une lanière de cuir appelée *Trépointe*, qui a pour objet de soutenir la couture qui les unit, et qui fait le tour de la chaussure en s'arrêtant au talon. On coud ensuite la deuxième semelle et l'on fait le talon. Il ne reste plus qu'à parer les semelles et à les noircir; après quoi, on démonte le soulier, on découpe le quartier et l'empeigne pour leur donner la hauteur voulue, et on applique la *bordure*. Les opérations sont à peu près les mêmes pour les chaussures de femmes; seulement, on ne donne souvent à ces dernières qu'une seule *Semelle :* ou du moins, ce qu'on est convenu d'appeler première semelle ne consiste qu'en un morceau de peau très-mince et simplement collée; de plus, on coud la dernière semelle sans trépointe. Quant aux bottes, on commence d'abord par *lever la tige*, c.-à-d. par la couper, si l'on n'aime mieux la prendre en fabrique toute préparée. On la coud et on la monte sur la forme pour faire le soulier, ce qui s'exécute de la même manière que pour un soulier ordinaire.

Ce qui précède s'applique aux procédés ordinaires de la cordonnerie. Mais on fabrique, depuis quelques années, des chaussures où la trépointe est entièrement supprimée et où la couture des semelles est remplacée par une sorte de clouage fait à la mécanique. Ces chaussures sont généralement connues sous le nom de *chaussures clouées* ou *chevillées*. On les distingue suivant la forme des clous ou chevilles qui entrent dans leur fabrication, en chaussures *à vis* de Lefébure et Duméry, chaussures *à clous dentelés* de Pénot, chaussures *à clous en forme de* V, de Clovis Bernier, etc. Les semelles et les empeignes sont presque toujours découpées à l'emporte-pièce, et c'est à des machines ingénieuses, mues par des hommes ou par la vapeur, que sont confiées les opérations du montage et du chevillage. Les chaussures clouées coûtent un peu moins que les autres et sont d'un bon usage; mais on leur reproche d'être bien moins élégantes que ces dernières. Aussi, pensons-nous que les procédés nouveaux ne sont réellement destinés à prendre un grand développement que pour la cordonnerie dite *de confection*, en raison des économies qu'on peut réaliser sur la main-d'œuvre. — V. CHAUSSURE.

***CORDYLINE.** s. f. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

***CORÉE.** s. m. T. Entom. Voy. GÉOCORISE.

CORELIGIONNAIRE. s. 2 g. Se dit Des personnes qui professent la même religion. *Il fait beaucoup de bien à ses coreligionnaires.*

***CORÉMA.** s. m. T. Bot. Voy. EMPÉTRACÉES.

***CORÉOPSIS.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

CORIACE. adj. 2 g. (latin, *corium*, cuir). Qui est dur comme du cuir. *Cette viande est c. La chair de cet animal est très-c.* — Figur. et famil., se dit D'un homme dur, difficile, avare, et dont on a de la peine à tirer quelque chose. *C'est un homme c. Il est très-c.* ‖ T. Bot. et Zool. Se dit Des parties qui ont la dureté, la consistance du cuir. *Feuille coriace. Test c.* — On dit aussi, mais rarement, *Coriacé, ée.*

CORIAMBE. s. m. Voy. CHORIAMBE.

CORIANDRE. s. f. T. Bot. Nom d'une plante de la famille des Ombellifères, ainsi que de sa graine. Voy. OMBELLIFÈRES.

***CORIARIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées symétriques, à calice et corolle imbriqués, à étamines définies, à ovaires distincts, surmontés d'un gynobase charnu, à placentas axiles, et à embryon dépourvu d'albumen. — *Caract. bot.* : Arbustes à branches opposées, parfois très-longues, minces, souvent au nombre de 3 de chaque côté, celle du milieu étant la principale. Feuilles opposées, simples, entières, à nervures saillantes. Bourgeons écailleux. Inflorescence en grappes terminales et axillaires. Fleurs monoïques ou dioïques. Calice campanulé et quinquéparti. Pétales 5, alternant avec les lobes du calice, plus petits que ceux-ci, charnus, et munis à l'intérieur d'une carène saillante. Étamines 10, hypogynes, dont 5 alternent avec les pétales et 5 leur sont opposées; filets filiformes; anthères oblongues, biloculaires. Carpelles 5, disposés obliquement autour d'un gynobase épais; 5 stigmates longs et subulés; ovules solitaires, pendants, anatropes. Fruit formé de 5 coques crustacées, monospermes, indéhiscentes, et recouvertes par le calice devenu membraneux et par la corolle charnue. Graine pendante, sans albumen; embryon droit; 2 cotylédons charnus; radicule courte, obtuse, rapprochée du hile. [Fig. 1. *Coriaria nepalensis.* — 2. *Cor. myrtifolia*, fleur sans son calice; 3. Pistil; 4. Coupe verticale du même.]

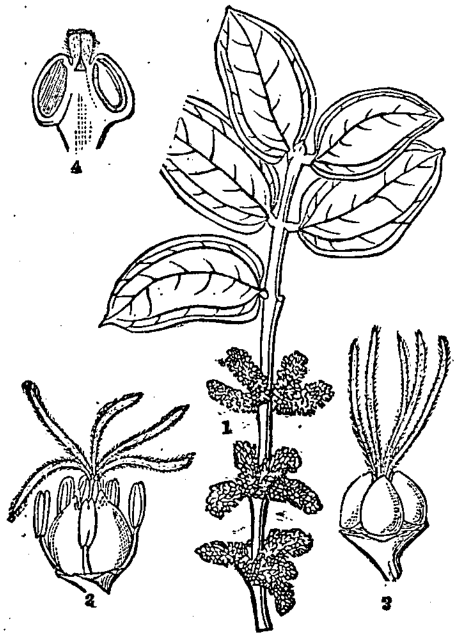

La famille des Coriariées, établie par de Candolle, ne comprend qu'un seul genre et 8 espèces, éparses çà et là dans le midi de l'Europe, le Chili, le Pérou, le Népaul et la Nouvelle-Zélande. — Le *Coriaria myrtifolia*, appelé vulgairement chez nous *Redoul*, *Corroyère* et *Sumac des teinturiers*, est, ainsi que le *Cor. ruscifolia*, fort employé dans la tannerie et dans la teinture en noir. Leur fruit est vénéneux. En 1809, 20 soldats français, qui appartenaient au corps d'armée de la Catalogne, ayant mangé des fruits du *Cor. myrtifolia*, 3 d'entre eux moururent, et 15 autres furent très-malades et frappés d'un engourdissement qui mit quelque temps à se dissiper. Les feuilles de cette plante sont quelquefois mêlées au séné, fraude coupable dont il peut résulter de graves accidents, allant jusqu'au tétanos et au coma apoplectique. Cet arbuste ne doit pas être confondu avec le *Rhus coriaria*, qui sert aux mêmes usages dans le midi de la France et le nord de l'Afrique, et qui appartient à la famille des Anacardiacées. Au rapport de Royle, les habitants du nord de l'Hindostan mangent sans inconvénient le fruit du *Cor. nepalensis*, et Forster affirme qu'à la Nouvelle-Zélande les indigènes sucent avec plaisir les baies du *Cor. sarmentosa*, bien qu'ils regardent ses graines comme vénéneuses.

***CORINDON.** s. m. (*Korund*, nom indien).

Enc. — Le *Corindon* est une substance anhydre, vitreuse ou pierreuse, cristallisable, et se clivant en rhomboèdres de 86° 4′ et 93° 56′. Sa densité est 4, et sa pesanteur spécifique varie entre 3,97 et 4,16. C'est le minéral le plus dur après le diamant. Il est infusible au chalumeau ordinaire et inattaquable par les acides. Il est essentiellement formé d'alumine; mais on le trouve souvent mélangé de peroxyde de fer, d'oxyde de titane ou d'oxyde chromique. Le c. possède la double réfraction. Il est presque toujours transparent ou translucide, avec un éclat vitreux. Incolore à l'état pur, il offre des teintes plus ou moins vives de rouge, de bleu, de jaune, de vert et de violet, selon l'oxyde colorant avec lequel l'alumine se trouve combinée. Enfin, quelques variétés sont opaques et d'un gris obscur ou d'un brun noirâtre, tandis que d'autres présentent des cristaux, en partie limpides, en partie colorés, dont les nuances sont souvent disposées régulièrement, chacune d'elles répondant à une des couches d'accroissement du cristal.

On peut ramener à 4 le nombre des variétés du genre c. : 1° le *C. hyalin* comprend tous les cristaux désignés sous le nom de *Gemmes orientales*, et fournit une grande partie des pierres fines employées par la joaillerie; le *C. bleu*, ou *Saphir oriental*; le *C. rouge cramoisi*, ou *Rubis oriental*; le *C. jaune pur*, ou *Topaze orientale*; le *C. violet pur*, ou *Améthyste orientale*; et le *C. vert*, ou *Émeraude orientale*. Ces gemmes sont très-recherchées et toujours d'un prix élevé, surtout lorsqu'elles sont sans défaut. Le rubis parfait, d'une belle teinte de feu, vaut même plus, quand il dépasse 3 karats, que le diamant du même poids. Un beau saphir de 10 karats est estimé 1324 fr., et celui de 20 karats 4295. A poids égal, le prix du saphir n'est en général que le quart de celui du rubis. Nous nommerons encore le *C. girasol*, à fond blanc et à reflets changeants, et le *C. astérie* ou *C. étoilé*, qui présente le remarquable phénomène optique que nous avons expliqué au mot Astérisme. — 2° Le *C. adamantin*, ou *Harmophane*, renferme un grand nombre de pierres fines provenant de l'Inde, de la Chine et du Thibet. Il est translucide, lamelleux, et se divise facilement en fragments rhomboïdaux; mais ses nuances sont beaucoup moins éclatantes que celles du précédent. — 3° Le *C. compacte* est gris ou noirâtre, entièrement opaque, et d'un aspect terreux. — 4° Le *C. émeril* ou *ferrifère* offre une texture grenue et une teinte brune, rougeâtre ou brunâtre. On le réduit en une poudre plus ou moins fine, appelée *Émeri*, qui sert à polir les métaux, les glaces, les pierres fines et les verres d'optique.

Le c. appartient aux terrains de cristallisation; il s'y trouve disséminé dans les granites, les micaschistes, les roches basaltiques, les filons feldspathiques qui traversent des syénites, etc. Les plus belles variétés de c. viennent de l'Inde, de la Chine et du Thibet. Le c. hyalin et le c. adamantin d'Europe sont, en général, d'une grande impureté, et leur valeur est peu considérable; ils existent principalement en Laponie, dans les Alpes et dans nos anciennes provinces d'Auvergne et de Velay. Quant au c. émeril, presque tout celui qui est consommé par l'industrie provient de l'île de Naxos, en Grèce, des îles de Jersey et Guernesey, et d'Ochsenkopf, près de Schwarzenberg, en Saxe.

***CORINNE.** s. f. T. Mamm. Voy. Antilope.

CORINTHIEN, IENNE. adj. T. Archit. Voy. Ordre.

CORIS. s. m. T. Zool. Voy. Cauris.

***CORIS.** s. m. T. Bot. Voy. Primulacées.

***CORIZE.** s. f. T. Entom. Voy. Hydrocorises.

CORME. s. f. Fruit du cormier.

CORMIER. s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

***CORMOPHYTES.** s. f. pl. (gr. κόρμος, tige; φύτον, plante). Voy. Botanique.

CORMORAN. s. m. (corrupt. de *corbeau marin*).

Enc. — Les *Cormorans* (*Phalacrocorax*, Cuv.; *Hydrocorax*, Vieillot) constituent un genre distinct dans l'ordre des *Palmipèdes*, famille des *Totipalmes* de Cuvier. Ils sont caractérisés par leur bec allongé, comprimé latéralement et arrondi en dessus, à mandibule supérieure crochue au bout, et par leur doigt du milieu dont l'ongle est denté en scie. Rangés entre les Pélicans et les Frégates, ils se distinguent des premiers par la faible dilatabilité de la membrane qui s'étend sous la gorge, et des secondes par leur queue ronde et composée de 14 pennes. Ces oiseaux sont essentiellement ichthyophages, et ils font une telle consommation de poisson, qu'ils peuvent dépeupler en peu de temps les eaux les mieux fournies. Aussi habiles plongeurs qu'excellents nageurs, ils poursuivent leur proie avec une étonnante rapidité; ils la saisissent avec le bec, la jettent en l'air et la reçoivent la tête la première, avec une telle adresse, qu'ils ne manquent jamais leur coup. Mais ils sont aussi lourds à terre qu'agiles dans l'eau. En effet, une fois posés, ils ne bougent plus et l'on peut les approcher de très-près sans qu'ils aient l'air de s'étonner de la présence de l'homme. Toutefois leur vol est assez rapide et soutenu, quoiqu'ils ne paraissent pas s'avancer bien loin en pleine mer, ni s'enfoncer profondément dans les terres. Ils se tiennent ordinairement non loin du rivage ou des cours d'eau, sur les arbres ou sur les rochers, où ils nichent et vivent en bandes nombreuses. Les femelles pondent au printemps de deux à quatre œufs d'un blanc sale ou verdâtre, et les petits naissent au bout de 30 jours; mais ils ne quittent leur nid que lorsqu'ils sont en état de voleter. La chair des Cormorans étant de mauvais goût, on ne leur fait la chasse que pour débarrasser les pièces d'eau de voisins dangereux. Autrefois les Anglais mettaient à profit l'habileté des Cormorans pour la pêche et en faisaient de véritables pêcheurs domestiques. Cet usage a disparu depuis longtemps chez nos voisins, mais il subsiste encore chez les Chinois. Pour cela, on habitue ces oiseaux à rapporter le poisson qu'ils prennent; et quand ils avalent leur proie, on la leur fait rendre en leur pressant l'œsophage avec la main, ou bien on leur passe un anneau au bas du cou pour les empêcher de l'avaler. — Les Cormorans habitent toutes les parties du globe. L'Europe en possède 4 espèces, savoir : le *Grand C.*, ou *C. commun* (*Hydrocorax carbo*), qui a la taille d'une Oie; le *Petit C.*, ou *C. nigaud* (*H. graculus*); le *C. Largup* (*H. cristatus*), et le *C. Pygmée* (*H. Pygmæus*). Les espèces étrangères, au nombre de dix environ, sont difficiles à déterminer : nous nous contenterons de citer le *C. dilophe* (*H. dilophus*) [Fig. ci-dessus] de la Nouvelle-Zélande, dont la tête est ornée de deux touffes de plumes, l'une sur le front, et l'autre sur l'occiput.

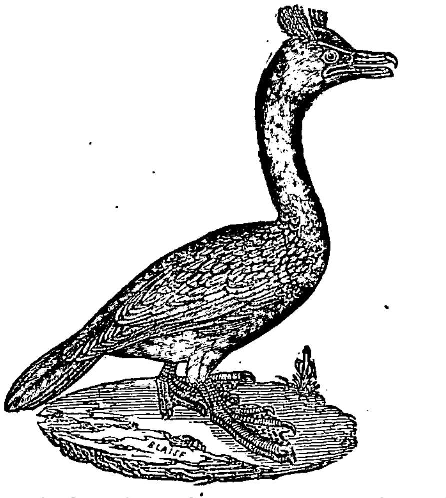

CORNAC. s. m. Mot indien qui sert à désigner Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant.

***CORNACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées, polypétales et tétramères, à corolle valvaire, à feuilles opposées et dépourvues de stipules, à fruit contenant deux ou plusieurs loges, sans double disque épigyne, à graines volumineuses et solitaires, avec un petit embryon dans un albumen fort abondant. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbustes; rarement plantes herbacées. Feuilles (excepté dans une seule espèce) opposées, entières ou dentées, avec des nervures pinnées; point de stipules. Fleurs en capitule, en ombelle ou en corymbe, tantôt nues, tantôt pourvues d'un involucre, quelquefois unisexuelles par avortement. Sépales supères. Pétales 4, oblongs, larges à la base, insérés dans le haut du calice, réguliers, à préfloraison valvaire. Étamines 4, insérées entre les pétales, alternant avec eux; anthères ovales-oblongues, biloculaires. Ovaire adhérent, à 2, quelquefois à 3 loges, couronné par un disque. Ovules solitaires, pendants, anatropes; style filiforme; stigmate simple. Drupe bacciforme, couronné par le calice, et renfermant un noyau biloculaire. Graines pendantes, solitaires. Embryon dans l'axe d'un albumen charnu, de même longueur; radicule

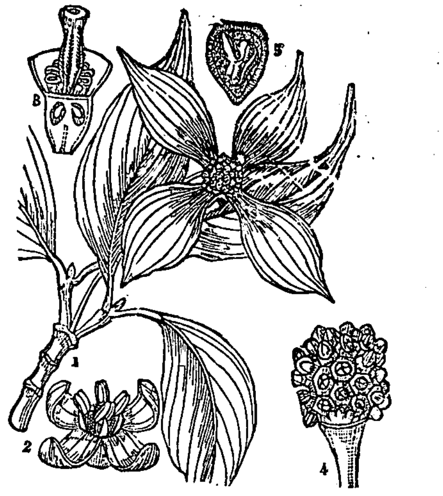

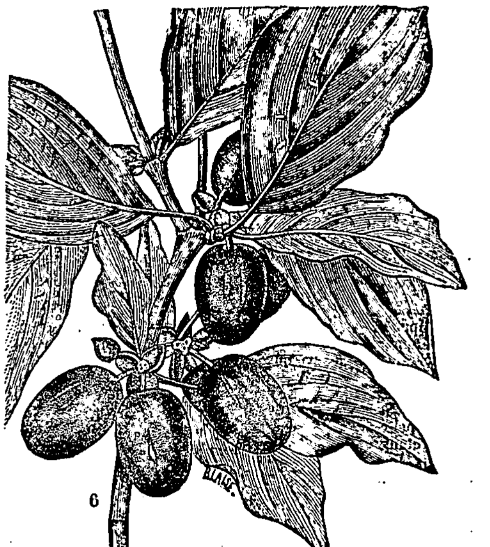

supère plus courte que les deux cotylédons qui sont de forme oblongue. [Fig. 1. *Benthamia japonica*; 2. *Fleur*; 3. Coupe verticale du pistil; 4. Capitule de fruits; 5. Coupe d'une graine.] La famille des Cornacées a été établie par de Candolle aux dépens de celle des Caprifoliacées. Elle se compose de 9 genres et de 40 espèces, qui sont répandues dans tous les pays tempérés de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; les genres de cette famille attribués à la flore africaine sont douteux. — L'écorce de diverses espèces de *Cornouillers* (*Cornus florida*, *sericea* et *circinata*) est rangée parmi les meilleurs toniques de l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, on la regarde comme le plus efficace des succédanés du quinquina, dans les cas de fièvre intermittente. En se frottant les dents avec les jeunes branches du *C. florida*, dépouillées de leur écorce, on leur donne une blancheur éclatante. Les Indiens retirent une bonne couleur écarlate de l'écorce fibreuse de la racine de cette même espèce. En Italie, on extrait des baies du *Cornus sanguinea*, appelé chez nous *Cornouiller sanguin*, *C. femelle* et *Bois punais*, une huile bonne pour l'éclairage et la fabrication du savon. Le *Cornus mascula* ou *Cornouiller mâle* (Fig. 6) est le *Cornus* des anciens, dont les petits bouquets de fleurs jaunes étoilées apparaissant sur les branches encore nues de l'arbre, sont parmi les premiers messagers du printemps. Son fruit, qui ressemble à une petite prune rouge, a une saveur acerbe, qui devient supportable quand il est blet. On le désigne sous le nom de *Cornouille*, de *Corne*, et quelquefois, mais à tort, sous celui de *Corme*. Les Turcs s'en servent pour préparer des sorbets. Autrefois on employait le fruit et les feuilles comme médicaments astringents. Le *Cornus officinalis*, grand arbuste du Japon, diffère un peu de celui d'Europe; il est cultivé pour son fruit, dont la décoction est *usitée généralement par les Japonais contre les fièvres intermittentes*. Les baies du *C. suecica* passent pour avoir des propriétés toniques qui augmentent l'appétit; aussi les habitants des montagnes lui ont-ils donné le nom de *Lus-a-chrasis* (plante des gourmands).

CORNAGE. s. m. T. Art vétér.

Enc. — En termes d'Art vétérinaire, on donne le nom de *Cornage*, ou celui de *Sifflage*, à un bruit que font entendre, en respirant, certains animaux, notamment le cheval, bruit qui a été comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. Le c. n'est point par lui-même une maladie, mais il est toujours le symptôme d'une affection des voies respiratoires. C'est dans le catarrhe aigu, nasal ou pulmonaire, et dans la gourme qu'il survient le plus souvent: il tient alors à l'engouement des voies respiratoires, et disparaît avec lui. Cependant, lorsque la membrane muqueuse s'est indurée par suite de la prolongation excessive du catarrhe, l'animal reste *cornard* ou *corneur* toute sa vie. Les bêtes affectées de c. ont toujours la respiration courte, ce qui résulte évidemment de ce que la quantité d'air introduite dans l'appareil respiratoire se trouve diminuée par l'effet du gonflement ou de l'épaississement avec induration de la muqueuse.

CORNALINE. s. f. (latin, *carneolus*, couleur de chair). T. Minér. Voy. Agate.

CORNARD. adj. et s. m. T. Injure, qui se dit D'un mari qui est trompé par sa femme. Bas et grossier. || * T. Art vétér. Voy. Cornage.

* **CORNARET.** s. m. T. Bot. Voy. Pédalinées.

CORNE. s. f. (latin, *cornu*). Appendice, en général, formé d'une substance solide, que porte la tête de certains animaux, et qui leur sert ordinairement d'arme offensive et défensive. *C. lisse* ou *lissée*, *raboteuse*, *cannelée*, *aiguë*, *pointue*, *triangulaire*, *torse*, *recourbée*. *Les animaux qui ont des cornes, qui portent des cornes, qui sont armés de cornes. Un taureau qui donne, qui frappe de la c., qui est dangereux de la c. Le taureau l'enleva sur ses cornes. Le bélier heurte de ses cornes. Être blessé d'un coup de c. Prendre, saisir, attacher une bête par les cornes. Des ouvrages faits de c. Tabatière, peigne, lanterne de c. Un couteau à manche de c.* — *Bêtes à c.*, se dit surtout Des bœufs, des vaches et des chèvres, par opposit. Aux brebis et aux moutons. || Figur. et fam., *Attaquer le taureau, la bête par les cornes*, Entamer une affaire par le côté le plus difficile. *Montrer les cornes*, Se mettre en défense. *Porter des cornes, avoir des cornes*, se dit D'un mari dont la femme n'est pas fidèle. *Les cornes lui en sont venues à la tête*, se dit D'un individu qui a été fort surpris d'une chose à laquelle il ne s'attendait pas. Fam., *Faire les cornes à quelqu'un*, Lui faire, par dérision, avec deux doigts, un signe qui représente les cornes. || *C. d'abondance* ou *C. d'Amalthée*, C. qu'on représente remplie de toutes sortes de fruits et de fleurs, et qui, selon la Fable, aurait été arrachée ou de la tête de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter, ou de celle d'Achéloüs, lorsque s'étant transformé en taureau, il fut vaincu par Hercule. *Dans l'antiquité, la c. d'abondance était l'attribut des divinités bienfaisantes; elle est aujourd'hui l'emblème de l'agriculture et du commerce.* || T. Artill. *C. d'amorce*, C. de bœuf dans laquelle on mettait autrefois le pulvérin qui servait à amorcer les bouches à feu. || Instrument à vent ou cornet rustique, fait d'une corne, dont se servent les bergers. || La moitié d'une c. coupée dans sa longueur, et taillée de manière à pouvoir faciliter l'entrée d'un soulier. || Par ext., se dit Des points, des angles saillants que présentent certains objets. *Les cornes d'un croissant. Chapeau à cornes. Les cornes d'un bonnet carré. Les cornes d'un autel antique.* — *Faire une c. à un livre, à un feuillet, etc.*, Plier le coin, l'angle d'un feuillet dans un livre, pour marquer l'endroit qu'on veut retrouver. On dit de même, *Faire une c. à une carte*, pour indiquer Qu'on est venu en personne. || T. Art mil. *Ouvrage à cornes*, V. Fortification. || T. Mar. *C. d'artimon*, V. Voile. || La partie dure qui est au pied du cheval, de l'âne, etc. Dans ce sens, il ne se dit qu'au singulier. *Ce cheval a la c. cassante. Il a la c. bonne, la c. ferme. Cette substance ramollit la c.*

Enc. — En Zoologie, on nomme ainsi les appendices solides et plus ou moins longs qui font saillie sur la tête d'un grand nombre d'animaux; mais le plus ordinairement ce terme s'applique aux appendices que présentent certaines espèces de Mammifères, auxquelles ils servent d'armes offensives et défensives.

I. Considérés chez les Mammifères, ces prolongements sont de nature diverse. Tantôt ils sont en os, auquel cas on les appelle *Bois*; tantôt ils sont formés d'un tissu *sui generis*, qui est lui-même désigné sous le nom de *Corne* ou de tissu corné; d'autres fois, ils sont formés à la fois d'os et de corne; enfin, ils peuvent consister en un prolongement osseux revêtu d'une peau garnie de poils. Les cornes du premier genre sont exclusivement propres à la famille des Cerfs; celles du second se rencontrent chez le Rhinocéros; celles du troisième caractérisent les familles des Moutons, des Bœufs et des Antilopes; et celles du quatrième s'observent chez la Girafe. Au reste, les cornes osseuses ou bois et les cornes vraies (*cerata*) ressemblent, pendant toute la période de leur formation, aux cornes de la Girafe, en ce qu'elles sont alors couvertes d'un tégument velu et très-vasculaire. La substance osseuse de ces prolongements est en effet sécrétée par les vaisseaux de ce tégument, de sorte que la présence de ce dernier est indispensable à leur développement aussi longtemps que dure celui-ci. Lorsque leur développement est complet, et que les bois ont acquis leurs dimensions et leur forme caractéristiques (qui dans l'Élan et le Cerf Wapiti sont vraiment remarquables), l'afflux du sang vers ces parties diminue graduellement, les vaisseaux s'oblitèrent, et la circulation dans la membrane formatrice finit par se suspendre. Alors le tégument lui-même se ride, sèche, se fend et se détache par l'effet des mouvements instinctifs auxquels se livre le Cerf avec ses bois nouvellement poussés et consolidés. La peau et le périoste de la tête, qui auparavant se continuaient avec le bois, se terminent maintenant à la base du bois par une ligne interrompue. De cette base on voit alors se développer une protubérance osseuse, appelée *Meule*, qui semble destinée à protéger le bord du tégument persistant. En effet, lorsque, comme dans le Muntjac, ce tégument se prolonge jusqu'à la moitié de la hauteur du bois, la meule se développe immédiatement au-dessus du tégument, et, par conséquent, ici, au milieu et non à la base des bois. Quelques physiologistes pensent que la meule sert à comprimer les vaisseaux du périoste du bois, et que sa formation est différée jusqu'au moment où le développement du bois va s'achever; mais l'observation nous montre que la meule apparaît plutôt, et la saine physiologie nous enseigne que la cessation, ainsi que le commencement du développement du bois doit être le résultat d'opérations plus profondes, et liées à l'organisation même de l'animal. Le fait le plus remarquable dans l'économie des bois, c'est qu'ils tombent et se renouvellent chaque année; leur chute s'opère en même temps que celle des poils. Les tentatives faites pour découvrir la cause finale de ce phénomène ont échoué jusqu'à ce jour. Dans le genre Axis, par ex., les mâles ne perdent pas tous leurs cornes en même temps, mais à différentes périodes de l'année. Dans le Renne, les branches qui partent de la base du bois et se projettent en avant, servent habituellement à écarter la neige qui couvre les lichens dont cet animal fait sa principale nourriture: c'est pourquoi la femelle a besoin de bois aussi bien que le mâle, et elle en est pourvue; mais ceci est une rare et singulière exception, car les femelles des autres espèces de la famille sont privées de ces appendices. Les vraies cornes, c.-à-d. celles qui sont en partie ou en totalité formées de substance cornée, ne tombent jamais. Dans les Antilopes, elles sont ordinairement l'attribut exclusif des mâles, et leur base osseuse est généralement solide. Dans le Mouton et dans le Bœuf, les deux sexes en sont pourvus; mais la base osseuse de leurs cornes est creuse. Cependant le terme de *Cornua cava* s'applique ordinairement à toutes les cornes composées d'os et de corne, et réciproquement tous les Ruminants qui ont des cornes de ce genre sont nommés *Cavicornes*. Cette extension forcée du terme paraît tenir à ce que l'on s'est borné à considérer l'étui corné externe, qui pourtant n'est qu'une partie, et non la plus essentielle, de la corne. La corne ou les cornes du Rhinocéros consistent en une agglutination de fibres cornées, qui sont simplement attachées au tégument; mais ce dernier adhère, avec une force plus qu'ordinaire, à la surface rugueuse de l'os sous-jacent. La corne du Rhinocéros diffère de celle des autres Mammifères, en ce qu'elle est située sur la ligne médiane du front, de sorte que quand il y en a deux, elles sont placées l'une derrière l'autre, et non latéralement et symétriquement comme dans les Ruminants.

Un petit nombre de Ruminants ont naturellement deux paires de cornes, c'est ce qu'on voit dans l'énorme animal fossile appelé *Sivathérium*, dont on a découvert les restes dans les régions montagneuses de l'Himalaya, où vit encore aujourd'hui la petite espèce d'Antilope surnommée *Quadricorne*. Dans les descriptions zoologiques, les cornes sont caractérisées d'après leur position, leur direction et leur forme. Ainsi, on distingue les cornes nasales (*cornua nasalia*), frontales (*frontalia*), pariétales (*parietalia*); les c. penchées en avant (*prona*), penchées en arrière (*reclinata*), courbées en dedans (*recurva*), courbées en dehors (*vara*); les c. à sommets courbés en avant (*redunca*); les c. qui représentent à peu près la figure d'une lyre (*lyrata*); les c. contournées en spirale (*gyrata*), etc. On les divise encore, selon la durée de leur existence, en c. persistantes (*perennia*), qui durent pendant toute la vie de l'animal, et en c. caduques (*decidua*) ou annuelles (*annua*), qui tombent chaque année. Enfin, elles sont dites osseuses (*ossea*), solides (*solida*), creuses (*cava*), selon leur structure ci-dessus décrite.

II. Dans les autres classes du règne animal, il existe un grand nombre d'espèces dont la tête présente des appendices saillants plus ou moins analogues, sous le rapport de la forme ou de la structure, aux cornes des Mammifères. La protubérance frontale du Casoar à casque et du Calao consiste en un os recouvert d'un étui corné; la tige cornée mince et mobile qui orne la tête du Kamichi cornu est encore plus remarquable. — Dans les Reptiles, nous trouvons des Crapauds, des Vipères et des Iguanes qui portent sur la tête des appendices également désignés sous le nom de cornes. — Plusieurs espèces de Poissons offrent aussi des prolongements qui simulent plus ou moins les cornes des animaux supérieurs. — La dénomination de cornes s'applique encore vulgairement aux tentacules rétractiles ou pédoncules oculaires de certains Mollusques, comme les Limaçons. — Enfin, c'est dans la classe des Insectes que les appendices désignés sous ce nom se présentent à nous avec les dimensions les plus diverses, ainsi que sous les formes les plus variées et les plus singulières.

III. En Zoologie, on donne encore le nom de *Cornes d'Ammon* à certaines coquilles fossiles (v. Ammonidées), et en Botanique, on désigne sous celui de *Corne de cerf* le *Plantago coronopus* (v. Plantaginées), le *Sisymbrium coronopus* (v. Crucifères), etc. — Enfin, en Anatomie, on applique cette dénomination de *Cornes* à diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent: telles sont les cornes de l'os hyoïde, du sacrum, du coccyx, du cartilage thyroïde, de la matrice, etc.

Technol. — Tout le monde connaît cette foule de petits meubles et d'objets divers, souvent fort élégants, que l'industrie moderne fabrique avec les parties cornées fournies par la dépouille des animaux. Ce sont les cornes du bœuf, du buffle, de la chèvre et du mouton qui sont le plus souvent employées. — La première préparation que leur fait subir l'ouvrier *cornetier* consiste à les débarrasser de leur noyau intérieur. On y parvient en les faisant macérer pendant 15 à 20 jours dans l'eau froide. Cette macération ayant détruit le tissu cellulaire qui unissait l'étui corné à son noyau osseux, il suffit alors de frapper vivement la c. sur un morceau de bois pour détacher le noyau. Cela fait, on scie la pointe de chaque c., ainsi que sa *gorge* ou base, si celle-ci présente quelques défauts, et l'on procède à la transformation en plaques des parties conservées. Cette transformation s'appelle *Aplatissage*, et l'on distingue l'*apl. à blanc* et l'*apl. à vert*. Pour aplatir à blanc, on ramollit les morceaux en les traitant successivement par l'eau froide et par l'eau bouillante. Au sortir de ce bain, on les chauffe en les tenant au-dessus d'une flamme claire, puis on les fend longitudinalement sur leur côté aplati. Les lames ainsi obtenues sont aussitôt mises sous presse jusqu'à complet refroidissement. Après avoir subi ces opérations, la c. conserve la même apparence extérieure qu'auparavant; elle offre un mélange de veines blanches et opaques et de parties plus ou moins transparentes. Quand on veut obtenir des plaques d'une grande transparence, il faut recourir à l'aplatissage à vert, en ayant soin toutefois de choisir des cornes blanches, car rien ne peut enlever aux cornes noires leur opacité naturelle. Les cornes qu'on veut aplatir à vert doivent avoir préalablement subi l'aplatissement à froid. On les fait d'abord chauffer au-dessus d'un feu de charbon de bois; après quoi, on enlève les parties noircies par la fumée, ou trop épaisses, ou défectueuses. Cette partie de l'opération se nomme *dolage*. Quand elle est terminée, on ramollit de nouveau les cornes dans l'eau, on les imbibe à chaud de suif ou de graisse, et on les met sous presse. Elles sont alors brunes à la surface, mais elles ont acquis une transparence qui devient apparente lorsqu'on regarde le jour à travers, et qui est entièrement visible aussitôt qu'on les polit. — Les plaques de c. sont généralement assez épaisses; mais on obtient des feuilles aussi minces qu'on le désire, en refendant les plaques sur leur épaisseur au moyen du ciseau ou de la scie circulaire. Enfin, lorsqu'on a besoin de plaques plus grandes que celles qu'on peut tirer d'une c. naturelle, on réunit plusieurs plaques ensemble, en se servant pour cela de la propriété que possède la c. de se souder sur elle même avec l'aide de la pression et de la chaleur. Grâce à cette propriété, on peut utiliser toutes les rognures et déchets de c. qu'on ramasse dans les ateliers. On les introduit dans des moules qu'on chauffe graduellement, et dans lesquels on les comprime à mesure que l'élévation de la température opère leur ramollissement. C'est par un procédé analogue qu'on obtient les tabatières, les boutons, les manches de couteaux, et autres objets semblables. — Enfin, on donne à la c. l'aspect de l'écaille en la mouillant par places avec certaines solutions métalliques. Ainsi, on produit des taches rouges avec une solution d'or dans l'eau régale; des taches noires, avec le nitrate d'argent; des taches brunes, avec le nitrate de mercure, ou une bouillie de litharge délayée avec une solution de potasse, etc.

CORNÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature ou qui a l'apparence de la corne. *Tissu c. Substance dure et cornée.* || * T. Minér. *Argent c.*, V. Argent.

Enc. — On désigne sous le nom de *Tissu corné* la partie dure et résistante des cornes, des ongles et des sabots des animaux. L'observation microscopique a également démontré l'existence de ce tissu dans l'épiderme et dans les poils, dont il forme la couche la plus superficielle. — Ce tissu est essentiellement caractérisé par sa composition anatomique. Il est formé de cellules épithéliales pavimenteuses qui ne sont que des cellules modifiées du réseau de Malpighi. Les plus superficielles de ces dernières se transforment peu à peu en cellules cornées, à mesure qu'au-dessous d'elles il s'en forme de nouvelles. Ces cellules présentent en outre des particularités de grandeur, de forme et de disposition, selon qu'on les considère dans l'ongle, dans l'épiderme ou dans les poils. 1° Dans les ongles, le tissu c. constitue la partie la plus superficielle de ces organes, c.-à-d. la *substance unguéale* proprement dite. Il est spécialement destiné à protéger les extrémités des doigts et des orteils. Les stries longitudinales qu'on y observe sont indépendantes de sa structure ; elles correspondent seulement aux crêtes de la couche muqueuse. Quand on soumet cette substance à l'action de l'acide sulfurique ou d'une dissolution de potasse caustique, on reconnaît qu'elle est formée de *lamelles cornées* soudées entre elles, stratifiées, et d'autant plus serrées qu'elles sont plus superficielles. Ces lamelles sont elles-mêmes constituées par l'union de plusieurs cellules qui ressemblent à des squames ou écailles polygonales et sont toutes munies d'un noyau central. Les plus profondes sont presque rondes ; celles de la superficie sont aplaties et plus larges. Leur diamètre moyen est de 32 millièmes de millim. Cette disposition est la même dans les cornes. Les diverses couleurs que présente la corne sont dues à des granulations pigmentaires interposées aux cellules. 2° Dans l'épiderme, le tissu c. forme la couche externe qui est demi-transparente. On y découvre des lamelles très-évidemment stratifiées, et adhérentes entre elles ; le nombre des couches qu'elles forment varie dans les diverses parties du corps. Elles sont constituées par des cellules métamorphosées du réseau de Malpighi, qui sont d'autant plus irrégulières qu'elles sont plus extérieures. Sous l'action de réactifs (acide acétique, potasse, soude), ces cellules se dilatent en forme de vésicules : on y reconnaît l'existence d'un noyau rudimentaire. Les cellules ont un diamètre de 3 centièmes de millim. 3° Les cellules observées dans les poils sont dépourvues de noyau, et représentent, à vrai dire, de petites lamelles transparentes quadrilatères, qui, en s'imbriquant les unes sur les autres, forment une simple tunique au poil. Ces cellules, plus larges que longues, ne se gonflent sous l'influence d'aucun réactif.

CORNÉE. s. f. T. Anat. Voy. Œil.

CORNÉENNE. s. f. T. Géolog. Substance pierreuse dont la pâte est sensiblement homogène, mais qui cependant résulte de l'agrégation de plusieurs espèces minérales. *La c. constitue la base de diverses roches mélangées.*

CORNEILLE. s. f. Oiseau noir qui fait partie de la famille des *Corvidés.* V. Corbeau. || Fig. et fam., *C'est la c. d'Esope, c'est la c. de la fable*, se dit D'un auteur qui a fait un ouvrage composé de morceaux pris dans d'autres ouvrages. *Y aller de cul et de tête comme une c. qui abat des noix*, Faire une chose avec ardeur, mais sans attention et sans précaution. Pop.

CORNEMUSE. s. f. (lat. *cornu ; musa*, chant, air). Instrument de musique à vent, composé de deux tuyaux et d'une peau de mouton, qu'on enfle par le moyen du premier tuyau appelé *Porte-vent*, et dont on varie les sons au moyen du second tuyau, lequel est percé de trous. *La c. est un instrument rustique. Enfler une c.*

CORNER. v. n. Sonner d'un cornet ou d'une corne. *Le vacher a corné dès le matin.* — Par anal., *Il ne fait que c.*, se dit D'un homme qui joue mal du cor, ou D'un homme qui importune ses voisins en ne cessant de sonner du cor. || Parler dans un cornet, afin de se faire entendre à un sourd. — Figur. et famil., *C. aux oreilles de quelqu'un*, L'entretenir sans cesse d'une chose, afin de la lui persuader. *C'est à force de lui c. aux oreilles qu'il l'a déterminé à...* || Se dit encore Des oreilles, quand on y éprouve un bourdonnement. *Les oreilles me cornent.* — Fig. et fam., on dit aussi A une personne qui entend de travers ce qu'on lui dit, ou qui croit entendre un bruit qui n'est pas réel. *Les oreilles vous cornent.* On dit encore, Lorsqu'on veut faire entendre à une personne qu'on a beaucoup parlé d'elle en son absence, *Les oreilles ont bien dû vous c.* = Corner. v. a. *C. quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, La lui répéter incessamment. *C. quelque chose partout* ou *par toute la ville*, La colporter partout au point d'importuner les gens. = Corné, ée. part.

CORNET. s. m. Petit cor, petite trompe. *C. de postillon. C. de vacher.* — *C. à bouquin*, Sorte de trompe recourbée qui est ordinairement faite d'une corne. || Morceau de papier roulé en forme de c. *Faire des cornets de papier. Mettre des dragées dans un c.* — *Un c. de tabac, de dragées, etc.*, Qui contient du tabac, etc. || Espèce d'oublie à laquelle on donne la même forme. *Manger des cornets.* || Espèce de petit vase de corne, d'ivoire, de cuir, etc., dans lequel on agite les dés, avant de les jeter sur le tapis. || La partie de l'écritoire dans laquelle on met de l'encre. *Un c. de plomb, d'argent. Mettre de l'encre dans le c. Un c. d'encre*, Un c. rempli d'encre. || T. Anat. Se dit De petites lames osseuses, contournées sur elles-mêmes en forme de cornets, et situées à l'intérieur des fosses nasales. || T. Zool. *C. de postillon*, Voy. Céphalopodes.

Enc.—Musique.—Le *Cornet* est en quelque sorte un diminutif du cor dont il a d'ailleurs suivi tous les perfectionnements. On fait aujourd'hui des cornets *ordinaires* et des cornets *à pistons*. Les premiers n'ont qu'un très-petit nombre de notes. Le c. en *sol* est celui dont se servent les postillons en Allemagne. On peut l'accorder en *fa*, et même plus bas encore ; mais alors il perd le timbre qui lui est propre pour prendre celui de la trompette. Les cornets à pistons exécutent facilement toutes les notes intermédiaires qui manquent au c. ordinaire. En outre, sur le c. à 3 pistons on peut donner beaucoup de notes de deux manières différentes : il est donc préférable au c. à 2 pistons. Ces cornets sont munis de corps de rechange ; ceux qui leur appartiennent en propre sont *la bémol*, *la* et *si bémol* ; les autres sont à l'unisson de la trompette. (La Fig. ci-contre représente un c. à pistons en *si bémol* d'Ad. Sax.) L'étendue totale du c. à pistons est du *si* au-dessous, à *mi* au-dessus de la portée (clef de *sol*). — On donne encore le nom de *Cornet* à un jeu d'orgue composé de quatre tuyaux qui résonnent à la fois sur chaque touche, et qui sont accordés à l'octave, à la double quinte et à la triple tierce.

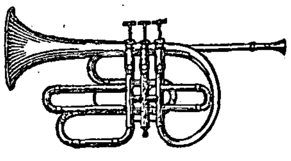

Physique. — On appelle *C. acoustique* un instrument conique très-évasé à l'une de ses extrémités pour rassembler une plus grande quantité d'ondes sonores, mais au contraire resserré à l'autre en un conduit étroit pour pouvoir être inséré dans le canal auditif externe. En même temps que cet instrument, destiné à remédier à la faiblesse de l'ouïe, rassemble et concentre les ondes sonores, ses parois ébranlées par les vibrations de l'air, vibrent elles-mêmes et renforcent les sons arrivés du dehors, qui sont ainsi transmis avec une intensité plus grande à la membrane du tympan et à l'oreille interne. Les cornets acoustiques les meilleurs sont ceux qui font subir le moins grand nombre de réflexions aux ondes sonores. La forme la plus convenable est celle d'un paraboloïde dont le foyer est à petite ouverture, parce que les rayons qui, arrivant parallèlement à l'axe, vont frapper la surface, n'éprouvent qu'une seule réflexion pour parvenir au foyer. — Les petits cornets acoustiques, ou plutôt les *Conques auditives artificielles*, imaginées par Larrey pour être adaptées au pavillon de l'oreille et cachées par les cheveux, ne produisent que très-peu d'effet.

CORNETTE. s. f. (R. *corne*). Sorte de coiffure dont les femmes se servent dans leur déshabillé. *C. de nuit. Elle était en c.* — Se dit aussi De la coiffure que portent les sœurs de Charité et les villageoises dans certaines provinces. || Longue et large bande de taffetas que les conseillers au parlement portaient autrefois au cou, pour marque d'honneur, et que François Ier accorda aux professeurs du collége de France. || T. Mar. Sorte de pavillon d'étamine aux couleurs nationales : sa forme est celle d'un carré long ; la partie rouge est fendue et représente deux longues pointes ou cornes. *La c. est la marque distinctive du capitaine de frégate, et du lieutenant de vaisseau ou de frégate, lorsqu'il commande une réunion de trois bâtiments de guerre au moins. La c. se hisse à la tête d'un mât comme une flamme.* || Autrefois, L'étendard d'une compagnie de cavalerie ou de chevau-légers. *La c. était aux armes du capitaine.* — La compagnie elle-même. — *C. blanche*, anciennement Le premier régiment de cavalerie de France, qui était le régiment du colonel général de la cavalerie. *Il était lieutenant dans la c. blanche.* — Au masc., *Cornette* se disait aussi de L'officier chargé de porter l'étendard, et d'Un officier de certains corps de la maison du roi, qui cependant ne portait point l'étendard. *Il était le plus ancien c. du régiment. Il était c. dans la première compagnie des mousquetaires.* — Au fémin., L'emploi de ces officiers. *Son frère avait acheté une c. dans les chevau-légers.*

CORNEUR. s. m. Celui qui corne. Famil. — Adj., *Cheval c.*, V. Cornage.

CORNICHE. s. f. (gr. χορωνίς, extrémité). T. Archit. La partie supérieure de l'entablement. Voy. Entablement. || Par extens., Tout ornement saillant qui règne au-dessous d'un plafond, au-dessus d'une porte, d'une armoire, etc.

CORNICHON. s. m. Petite corne. *Les cornichons d'un chevreau.* || T. Bot. et Hortic. Voy. Concombre.

CORNIER. adj. Qui est à la corne, à l'angle de quelque chose. *Pilastre c.*, Qui est à l'encoignure d'un bâtiment. — T. Adm. for. *Pieds corniers*, Les gros arbres choisis pour marquer les bornes d'une coupe de bois.

CORNIÈRE. s. f. Canal de tuiles ou de plomb qui est à la réunion des deux pentes d'un toit, et qui en reçoit les eaux. On dit aussi adjectiv., *Une jointure c.*

CORNIÈRES. s. f. pl. Équerres de fer attachées aux angles du marbre d'une presse d'imprimerie, afin de maintenir la forme.

CORNILLAS. s. m. Le petit d'une corneille.

CORNOUILLE. s. f. Le fruit du cornouiller.

CORNOUILLER. s. m. T. Bot. Voy. Cornacées.

CORNU, UE. adj. Qui a des cornes. *Bete cornue. Satyre c.* || Par ext., se dit De certaines choses qui présentent des saillies en forme de corne. *Une pièce de terre cornue.* || Fig. et fam., *Des raisons cornues, des raisonnements cornus*, se dit De méchantes raisons, de raisonnements qui ne concluent pas. *Des visions cornues*, Des idées bizarres et extravagantes.

CORNUE. s. f. T. Chim. et Technol.

Enc. — Une *Cornue* est un vase à col allongé et recourbé, dont on se sert en chimie et dans les arts industriels pour certaines distillations : son nom lui vient de la forme qu'elle présente (*cornu*, corne), forme qui lui a valu aussi la dénomination de *Retorte*, sous laquelle on la désigne fréquemment. Les cornues sont faites de verre blanc, de grès, de porcelaine, de platine, de cuivre, de fonte de fer ou de plaques de tôle, suivant l'usage auquel on les destine. On distingue dans les cornues ordinaires 3 parties : la *Panse*, la *Voûte* ou partie supérieure et le *Col*. Une c. est dite *tubulée*, quand sa voûte est percée d'une ouverture qu'on peut fermer à volonté avec un bouchon. Lorsqu'elle sert aux distillations, on l'accompagne toujours d'un vase ou récipient pour recevoir les produits (Fig. ci-contre).

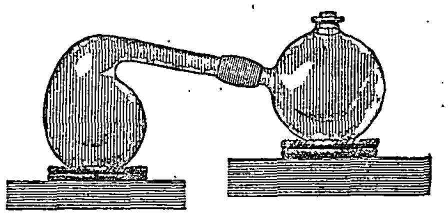

Fort souvent, on la joint à ce vase au moyen d'un tube intermédiaire appelé *Allonge* ; cette addition a ordinairement pour objet de tenir le récipient à une plus grande distance du foyer. Enfin, lorsque les cornues de verre ou de grès doivent supporter une température élevée, on les *lute*, c.-à-d. on les enduit d'une couche d'argile plus ou moins épaisse dans toutes les parties qui doivent être exposées à l'action du feu. — Les cornues de platine ne sont guère usitées que pour la fabrication de l'acide sulfurique, celles de cuivre pour la rectification de l'acide pyroligneux et la distillation des liquides alcooliques. Quant à celles de fonte ou de tôle, ce sont les plus employées dans les arts industriels. — V. Alambic, Distillation, Éclairage, etc.

* **CORNULAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Alcyoniens.

COROLLAIRE. s. m. (lat. *corollarium*).

Enc. — Le mot latin *corollarium* signifiait primitivement un don gratuit, ce qui était donné à quelqu'un en sus de ce qui lui était strictement dû. Le terme français *Corollaire* rappelle encore ce sens primitif lorsqu'on l'emploie dans le langage de la discussion ; car il signifie alors « Ce qu'on ajoute par surabondance, afin de fortifier les raisons dont on s'est servi pour prouver une proposition, » comme dans cette phrase : « A ce qui a été dit, on peut ajouter comme cor., pour cor., etc. » Mais c'est surtout dans le langage des mathématiques que cette expression est usitée. Elle se dit alors D'une conséquence qui découle d'une proposition déjà démontrée, sans l'assistance d'aucune autre proposition ou d'une démonstration spéciale. Ainsi, par ex., quand on a démontré qu'un triangle qui a deux angles égaux a également deux côtés égaux, on en déduit, comme cor., que si les trois côtés d'un triangle sont égaux, ses trois angles sont aussi égaux. Comme on le voit, cette dernière acception dérive encore du sens originaire de *corollarium*.

COROLLE. s. f. (lat. *corolla*, diminutif de *corona*, couronne). T. Bot. Voy. Fleur.

CORONAIRE. adj. T. Anat. Se dit De certains vaisseaux du cœur et de l'estomac. V. Cœur et Estomac.

CORONAL, ALE. adj. (latin, *corona*, couronne). T. Anat. Voy. Crâne.

CORONER. s. m. [On fait sentir l'R final.] (latin, *coronator*). Mot anglais qui sert à désigner, dans la Grande-Bretagne, un officier de justice qui, dans tous les cas de mort non naturelle ou violente, est chargé, au nom de la couronne, de faire une enquête à ce sujet, avec l'assistance du jury. *Il y a en général plusieurs coroners par comté.*

CORONILLE. s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

CORONOÏDE. adj. f. T. Anat. Se dit de Deux apophyses ou éminences osseuses, l'une au maxillaire supérieur, l'autre au cubitus, qui offrent une certaine ressemblance avec le bec d'une corneille.

* **CORONOPUS.** s. m. T. Bot. Voy. Plantaginées.

* **CORONULE.** s. f. T. Zool. Voy. Cirrhopodes.

* **COROPHIE.** s. f. T. Zool. Voy. Amphipodes.

* **COROSOL,** * **COROSOLLIER.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

CORPORAL. s. m. T. Liturgie.

Enc. — Le *Corporal* (du latin *corpus*, *corporis*, corps) est un linge bénit que le prêtre, en disant la messe, étend sur l'autel pour mettre le calice dessus et recevoir les fragments de l'hostie. Il représente le linceul dans lequel le corps de Jésus-Christ fut enveloppé après sa mort : dans le rite ambroisien, il est même appelé *Sindon* (linceul). Les corporaux doivent être de toile de lin très-blanche, pas trop claire et sans aucun ornement, si ce n'est au bord. Par sa blancheur, le c. est encore le symbole de l'état de pureté où doivent être et le prêtre et ceux qui reçoivent l'eucharistie. L'institution du c. est attribuée au pape Eusèbe (310) ou au pape Sylvestre (vers 330).

CORPORATION. s. f. (latin, *corpus*, *corporis*, corps). Réunion d'individus en un corps particulier, reconnu par l'autorité, et ayant ses règlements propres, ses priviléges, etc.

Enc. — I. Avant la révolution, l'exercice des arts et métiers, en France, était concentré entre les mains d'un très-petit nombre d'individus, qui seuls pouvaient fabriquer ou vendre certains objets. Ces individus étaient organisés en associations appelées *Corporations*, *Communautés*, et souvent *Maîtrises*, parce que ceux qui en faisaient partie se donnaient le titre de *Maîtres*. Chaque maîtrise avait une administration régulière et des statuts spéciaux dont l'exécution était confiée à des commissaires choisis par les maîtres. Ces commissaires s'appelaient *Jurés* ou *Syndics*, et leur réunion constituait, sous le nom de *Jurande* ou de *Syndicat*, une sorte de petite c. dans la grande. L'esprit général des statuts était de restreindre le plus possible le nombre des maîtres, afin de concentrer le monopole et les bénéfices qui en résultaient dans les mains d'un petit nombre de privilégiés. En conséquence, on ne pouvait acquérir la maîtrise qu'après avoir satisfait à des formalités très-multipliées et souvent insurmontables. Il fallait notamment avoir fait un apprentissage d'une durée toujours excessive, avoir travaillé un certain nombre d'années comme *Compagnon* chez un maître, produire un *Chef-d'œuvre*, c.-à-d. une pièce de travail dont l'exécution était censée donner la mesure de la capacité de son auteur, et enfin payer une multitude de droits qui absorbaient en pure perte les épargnes réalisées par l'aspirant. Il n'y avait d'exception que pour les fils de maître et ceux qui épousaient la veuve d'un maître : ils étaient affranchis de la plupart de ces obligations, particulièrement de celles du chef-d'œuvre et de l'apprentissage. Quant aux ouvriers, l'immense majorité se trouvant hors d'état de suffire aux dépenses, ils étaient réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence, ou à porter leurs connaissances à l'étranger. Mais ce n'était pas tout. Dans presque tous les métiers on prolongeait le plus possible la cherté et la durée de l'apprentissage, afin de procurer aux maîtres un plus grand bénéfice gratuit. Dans plusieurs corporations, le nombre des apprentis et celui des compagnons était limité ; dans quelques autres, on n'admettait que les fils de maître ou ceux qui épousaient des veuves de maître. D'autres enfin excluaient tous les *étrangers*, et, par ce mot, on entendait ceux qui n'étaient pas nés dans la ville même, ou, si on les recevait, on exigeait d'eux, par ex., des droits trois et même quatre fois plus élevés que ceux payés par les ouvriers de la localité. L'esprit de monopole était même poussé si loin, que les femmes ne pouvaient exercer, pour leur compte, les métiers les plus convenables à leur sexe, tels, par ex., que celui de la broderie.

On pourrait supposer qu'après avoir surmonté ces obstacles, le nouveau maître avait la faculté de travailler à son gré et d'exercer librement son industrie. Loin de là. D'abord, il ne pouvait l'exercer que dans la localité même où il avait été reçu. En second lieu, s'il était manufacturier, et que sa fabrication exigeât l'emploi de produits appartenant à plusieurs branches industrielles, il fallait qu'il se fit recevoir maître dans toutes les corporations auxquelles appartenait la confection de ces produits. Enfin, il était tenu de se conformer à des règlements conçus dans des principes si exclusifs, qu'ils allaient jusqu'à déterminer le nombre d'ouvriers, la nature des matières, des procédés et des outils à employer, ainsi que la qualité et les dimensions des produits à fabriquer. En outre, afin de veiller à l'exécution de ces règlements, les syndics des communautés étaient autorisés à faire des visites chez les fabricants, et même à saisir les marchandises, s'ils les jugeaient fabriquées en contravention aux règlements. De là une foule de tracasseries mesquines et de vexations odieuses produites par la jalousie et l'intérêt privé. « Ces visites, dit un inspecteur des manufactures de cette époque, fournissaient le pretexte de fouiller dans les ateliers, d'y tout bouleverser, de dévoiler, de s'approprier les procédés secrets qui font quelquefois la fortune de ceux qui les exercent ; de suspendre le travail, de connaître l'état des affaires et d'exposer le crédit des particuliers. — J'ai vu, continue-t-il, dans une seule matinée, couper par morceaux, 80, 90, 100 pièces d'étoffe ; j'ai vu renouveler cette scène chaque semaine pendant un grand nombre d'années ; j'ai vu, les mêmes jours, en faire confisquer plus ou moins avec amendes plus ou moins fortes ; j'en ai vu brûler en place publique, les jours et heures de marché ; j'en ai vu attacher au carcan avec le nom du fabricant, et menacer celui-ci de l'y attacher en cas de récidive. J'ai vu tout cela à Rouen, et tout cela était voulu par les règlements, ou ordonné ministériellement. — J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le metier, les enlever, les saisir ; assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender les sentences affichées, et tout ce qui s'ensuit, tourments, disgrâces, honte, frais, discrédit. Et pourquoi ? Pour avoir fait des pannes de laine qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France ; et cela, parce que les règlements de France ne faisaient mention que des pannes de poil. J'en ai vu user ainsi pour avoir fait des camelots en largeurs très-usitées en Angleterre, en Allemagne, etc., demandés en France par nombre de lettres vues et connues ; et cela parce que les règlements prescrivaient d'autres largeurs. J'ai vu tout cela à Amiens, et je pourrais citer vingt sortes d'étoffes, toutes fabriquées à l'étranger, toutes circulant dans le monde, toutes demandées en France, toutes occasionnant les mêmes scènes à leurs imitateurs. — J'ai vu tout cela, et bien pis, puisque la maréchaussée a été mise en campagne et qu'il en est résulté en outre des emprisonnements, uniquement parce que des fabricants compatissants, au lieu d'exiger que des ouvriers vinssent de 2, 3 et 4 lieues travailler en ville, leur donnaient à travailler chez eux ; ouvriers pauvres, ne vivant que du travail de leurs mains et ayant besoin de tout leur temps. J'ai vu, sentence en main, huissiers et cohorte poursuivre à outrance dans leur fortune et dans leur personne de malheureux fabricants pour avoir acheté leurs matières ici plutôt que là, et pour n'avoir pas satisfait à un prétendu droit créé par l'avidité, vexatoirement autorisé, perçu avec barbarie. »

II. Veut-on savoir comment le système des corporations encourageait les progrès de l'industrie et stimulait le génie des inventeurs ? Il suffira de citer quelques faits entre mille. — L'art de vernir et d'emboutir la tôle date de 1761 ; il exigeait l'emploi d'ouvriers et d'outils appartenant à plusieurs corps d'état ; mais comme l'inventeur n'etait pas assez riche pour se faire recevoir dans tous ces métiers, il fut obligé d'aller exploiter son industrie à l'étranger, et la France fut privée des bienfaits de cette découverte jusqu'au moment où le travail devint libre, c'est-à-dire jusqu'à la révolution. En effet, l'industrie de la tôle vernie nous fut rendue en 1793 par Deharme, qui y introduisit en même temps plusieurs perfectionnements. Ami Argand est, comme on sait, le véritable inventeur des lampes à double courant d'air, vulgairement nommées *Quinquets*. Ces lampes parurent si utiles, que le gouvernement crut devoir en récompenser l'auteur par un privilége de fabrication exclusive pendant quinze années. Mais, pour produire son effet, ce privilége devait être enregistré au parlement, et une corp., se disant « communauté des ferblantiers, serruriers, taillandiers, maréchaux-grossiers », s'opposa à l'enregistrement, par le motif que ses statuts lui réservaient le droit de faire les lampes. De cette prétention naquit un procès, qu'Argand gagna, il est vrai, mais non sans perte de temps et d'argent. Une opposition, bien plus grande encore, éclata lorsque Réveillon dota la France de l'industrie des papiers peints. Il lui fallut lutter contre un grand nombre de corporations qui, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, lui suscitèrent mille obstacles. Créait-il un outil nouveau, on lui contestait le droit de le fabriquer. Se servait-il d'un outil déjà en usage dans une profession, on prétendait lui en interdire l'emploi. Imaginait-il quelque procédé de perfectionnement, aujourd'hui les graveurs, demain les imprimeurs, une autre fois les tapissiers, l'accusaient d'empiéter sur leurs droits. Ces vexations ne cessèrent que lorsque Réveillon eut obtenu, pour son établissement, le titre de *Manufacture royale*. Mais les haines que lui portaient les corporations ne s'éteignirent pas pour cela ; c'est à elles en effet qu'on doit attribuer la dévastation de sa fabrique dans l'émeute du 28 avril 1789. Un constructeur d'instruments de physique et de mathématiques, Lenoir, ayant construit un petit fourneau pour les besoins de ses ateliers, les syndics de la corp. des fondeurs vinrent eux-mêmes démolir sa construction, parce qu'il ne faisait point partie de leur communauté. Il fut obligé, pour avoir le droit de la relever, de solliciter un privilége spécial du gouvernement. C'était, en effet, à cette dernière ressource que recouraient les inventeurs lorsqu'ils voulaient conserver à leur pays le résultat de leurs recherches ; encore même, comme nous venons de le voir, la protection royale ne suffisait-elle pas toujours pour les mettre à l'abri des tracasseries intéressées des corps de métiers. — Lorsqu'il fut question d'autoriser la fabrication des toiles peintes, les privilégiés réclamèrent de toutes parts. Rouen fait valoir la prospérité due à ses manufactures de cotonnades (leur établissement avait quelques années auparavant excité une opposition très-vive). Elle voit, si l'on permet les toiles peintes, son commerce désolé, ses métiers abandonnés, « les femmes, les enfants, les vieillards plongés dans la misère, les terres les mieux cultivées retomber en friche, et la Normandie, cette belle et riche province, devenir déserte ». La ville de Tours montre « les députés de tout le royaume gémissants, et voit une *commotion qui occasionne une convulsion dans le genre nerveux politique* ». Reims présente sa requête signée de plus de 50 marchands qui disent nettement « qu'on veut leur ôter leur pain ». Lyon ne saurait se taire « sur un projet qui a répandu la terreur dans toutes les fabriques ». Paris « ne s'est jamais présenté pour une affaire aussi importante au pied du trône, que le commerce arrose de ses larmes ». Amiens « regarde la permission du port et l'usage des toiles peintes comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures du royaume doivent être anéanties ». Enfin, ce mémoire se termine par ces paroles solennelles : « Au reste, il suffit pour proscrire à jamais le port et l'usage des toiles peintes ou teintes, que le royaume frémisse d'horreur quand il entend annoncer qu'elles vont être permises.... *Vox populi*, *vox Dei !* »

III. Mais si les corporations étaient constamment en guerre avec les inventeurs, elles étaient loin de vivre en harmonie entre elles. En effet, en voulant classer rigoureusement les différentes parties du domaine industriel, on avait entrepris une œuvre impossible et ouvert la porte à des querelles interminables. Ainsi, il était défendu aux savetiers de raccommoder les souliers au delà des deux tiers sous peine d'empiéter sur les attributions des cordonniers. Mais à quel signe précis reconnaître la limite des droits des uns et des autres, et comment ? Les fripiers ne pouvaient non plus vendre que de vieux habits, car autrement ils auraient porté atteinte à la prérogative des tailleurs ; mais à quel point un habit cesse-t-il d'être neuf et doit-il être considéré comme vieux ? Ces exemples suffisent pour faire comprendre à combien de contestations devait donner lieu un pareil régime, surtout entre métiers voisins dont les attributions ne pouvaient être nettement distinguées. Aussi, les tailleurs et les faiseurs de doublures étaient en lutte au XIVe siècle les uns contre les autres, obtenaient réciproquement des arrêts en faveur de leurs prétentions, et dépensaient tout leur fonds commun en frais inutiles. Ces luttes se renouvelaient sans cesse et à tout propos. On estimait à 800,000 francs les sommes qu'elles faisaient entrer chaque année, à Paris seulement, dans la bourse des gens de justice. De plus, les procès entre communautés étaient interminables, et l'on en connaît qui, commencés au XVIe siècle, n'étaient pas encore vidés à la révolution.

En ce qui concerne le progrès industriel, le régime que nous étudions avait pour effet immédiat de le retarder indéfiniment, puisque, abrités derrière leurs priviléges et n'ayant point de concurrence à redouter, les producteurs ne faisaient aucun effort pour améliorer leurs produits et en abaisser le prix afin de les mettre à la portée du plus grand nombre. La liberté est le stimulant indispensable du travail et de la production : les faits le prouvent de la manière la plus irréfragable. A Milan, par ex., en plein moyen âge, la proclamation de la liberté du travail porta l'industrie de la laine à un si haut degré de prospérité, que cette ville put alimenter de ses draperies tous les marchés de l'Europe ; mais, plus tard, le commerce de Milan ayant eu la fantaisie de s'organiser en corporations, à l'imitation de ce qui se pratiquait ailleurs, il suffit de quelques années de ce régime pour faire disparaître presque toutes les fabriques du pays. Les rares partisans des corporations citent l'Angleterre, où elles ont existé et où elles existent même encore. C'est pourtant le pays, disent-ils avec raison, où l'industrie a pris les développements les plus gigantesques. Mais ici il y a à faire une observation importante. « Les Anglais, comme le dit très-bien H. Baudrillart, aiment leurs vieilles lois ; ils se plaisent à en proclamer la stabilité, l'éternité, bien entendu qu'on ne les appliquera pas, ou qu'une adroite interprétation les accommodera au temps présent. Ils ont des corporations ; le statut d'Élisabeth n'a jamais été révoqué ; mais, malgré la généralité de ses termes, les Anglais ont dit : Le système doit être maintenu, mais seulement pour les villes de marché du temps d'Élisabeth et pour les métiers alors connus et incorporés. Tout autre métier est libre, et les métiers réglementés, eux aussi, sont libres dans toute autre localité. C'est ainsi que les nouvelles découvertes et les métiers nouveaux, même les anciens métiers dans des localités peu importantes jadis, se sont trouvés libres, et n'ont rien eu à démêler avec les statuts et les chartes. Il suffisait d'un nom nouveau ou d'une ville nouvelle pour échapper à la gêne. » — Ajoutons à cela que tous les anciens centres manufacturiers de l'Angleterre sont énormément déchus, et que les grandes métropoles industrielles du pays sont des villes presque entièrement nouvelles.

Considérées par rapport à la personne même des ouvriers, les maîtrises et jurandes ne valaient pas mieux. « Elles pesaient, dit le savant professeur que nous venons de citer, sur leur liberté comme sur leur bien-être. L'apprentissage était forcé dans toutes les carrières et prolongé dans toutes bien au delà de la nécessité. Quand venait pour un compagnon l'heure de passer maître, il rencontrait pour juges ceux qui étaient intéressés à l'écarter comme rival. Ils lui demandaient un *chef-d'œuvre*, mais un chef-d'œuvre exécuté selon certaines règles, afin que son génie fût contraint de s'arrêter à la hauteur de leur médiocrité. Nul ne pouvait s'écarter des procédés reçus, sous peine d'amende. » Il y a plus, les maîtres avaient imaginé des prohibitions destinées à les mettre à l'abri de la concurrence de leurs apprentis devenus maîtres à leur tour ; ainsi, dans certains métiers, l'ouvrier ne pouvait pas ouvrir boutique dans la même ville que son ancien patron ; dans d'autres, c'était seulement dans la même rue. — Quant au public, il était impitoyablement rançonné, car les producteurs, entièrement maîtres du marché, haussaient à volonté les prix, que les syndics et les jurés, fabricants eux-mêmes, se gardaient bien de faire baisser. On prétend quelquefois que les produits étaient meilleurs, et les ventes plus loyales. Tout cela est erreur et illusion. On avait bien imaginé, pour surveiller la fabrication, des règlements minutieux jusqu'à l'absurde ; mais ces règlements ou étaient inexécutables ou s'exécutaient mal. D'ailleurs, les maîtres étant portés par esprit de corps à se soutenir les uns les autres, celui qui se plaignait de quelqu'un d'entre eux était toujours condamné, et se lassait de poursuivre de tribunaux en tribunaux une justice plus dispendieuse que l'objet de sa plainte.

IV. On ne sait pas positivement à quelle époque, ni dans quel pays, les corporations ouvrières ont commencé à se former. Les uns rapportent leur origine aux colléges d'artisans qui existaient dans l'empire romain, les autres à ces ghildes germaniques dont nous avons eu déjà occasion de parler au mot COMMUNE. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ces associations ont dû naître du double besoin que la population ouvrière a éprouvé de se protéger et de s'administrer elle-même, à une époque où elle ne trouvait en dehors d'elle ni protection, ni administration. Des écrivains superficiels attribuent à saint Louis l'organisation des maîtrises et jurandes, parce que le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, prévôt de Paris, date de cette époque. Mais Boileau n'inventa et n'organisa rien ; il ne fit que mettre par écrit, que rédiger en corps, les coutumes qui régissaient depuis longtemps l'industrie. On a répété aussi que les communes avaient produit les corporations ouvrières. Nous croyons que la plupart des corporations existaient déjà, et que le mouvement communal a eu simplement pour effet de resserrer le lien qui unissait soit les membres de chaque corps entre eux, soit les diverses corporations entre elles.

C'est à cette période seulement de leur histoire, nous voulons dire à cette période où les producteurs industriels eurent à lutter contre l'anarchie et contre la tyrannie féodales, que le régime des corporations fut légitime ; il fallait en effet que les travailleurs s'unissent entre eux afin de parvenir à s'émanciper. En outre, les corporations réclamèrent la reconnaissance et la protection de la royauté. Cette protection leur fut accordée, moyennant finances toutefois. — Au XIIIe siècle, il n'y avait à Paris qu'une centaine de corps de métiers ; mais leur nombre augmenta tellement par la suite, que Sauval porte à 1551 le nombre de ceux qui existaient sous Louis XIV. Les nouvelles corporations avaient été créées à diverses époques, soit par le dédoublement des anciennes, soit par l'érection en maîtrises de métiers qui jusqu'alors avaient vécu en liberté. Dans tous les cas, cette énorme multiplication des jurandes n'avait eu d'autre origine qu'une raison fiscale ; en effet, c'était uniquement à prix d'argent que les rois reconnaissaient les nouvelles sociétés *ouvrières, et ils recouraient à cette ressource* toutes les fois que la pénurie du Trésor les y forçait. « C'est sans doute l'appât de ce moyen de finance, dit Turgot, qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel. Cette illusion a été portée chez quelques personnes jusqu'au point d'avancer que le *droit de travailler* était un *droit royal*, que le prince pouvait vendre, et que les sujets devaient acheter. »

La nécessité d'affranchir l'industrie et le commerce de toute entrave était évidente pour tous les bons esprits dès le milieu du dernier siècle. En conséquence, un édit royal rendu par Louis XVI, sur la proposition de Turgot, au mois de fév. 1776, décréta la suppression des corporations. Rétablies aussitôt après la chute de ce ministre, elles furent abolies de nouveau, et cette fois définitivement, par l'Assemblée constituante (loi du 17 mars 1791). *Malgré cela, sous l'Empire*, il y eut quelques tentatives pour ressusciter les communautés, mais pourtant sans loi, sans décret, et comme subrepticement. Sous prétexte d'ordre et de police, on provoqua certains commerçants à se réunir, à nommer des conseils et des syndics, sous le nom de *Délégués*, à se cotiser pour certaines dépenses communes, à dresser des règlements et des statuts, dont quelques-uns furent homologués en silence. Mais à peine ces nouvelles associations furent-elles réunies, que l'esprit de corps se réveilla, et l'on vit recommencer entre les divers métiers les querelles et les prétentions des temps passés. Ainsi, les épiciers demandèrent le commerce exclusif *de l'indigo, du sucre et du café, mais sans vouloir renoncer* au droit de vendre l'eau-de-vie, qui était réclamé par les marchands de vin, ni celui de vendre les substances médicinales, qui était revendiqué par les pharmaciens. Ces essais n'eurent pas d'autres suites; cependant ils se renouvelèrent sous la Restauration, mais sans plus de succès. En 1821, une pétition, signée par 2000 individus, se disant les représentants du commerce parisien, ayant été renvoyée par le ministère au Conseil général des manufactures, composé des hommes les plus éminents à cette époque dans l'industrie, le Conseil se prononça catégoriquement contre toute tentative de cette nature. Il déclara que l'institution *des maîtrises « ne saurait être rétablie* sans faire perdre à notre industrie les immenses avantages obtenus avec la liberté, et que les progrès dans tous les genres de fabrication, depuis que l'industrie était délivrée de ses entraves, en disaient plus contre les corporations, que toutes les déceptions de l'intérêt, de la paresse et de la vanité, ne pouvaient prouver en faveur de leur rétablissement ». En conséquence, il ne fut donné aucune suite à la pétition, et l'exercice de l'industrie continua d'être libre comme il l'est encore aujourd'hui, sauf quelques restrictions motivées par d'autres considérations, et qui sont mentionnées en leur lieu et place. — Voy. BOUCHERIE, BOULANGERIE, TRAVAIL, etc.

* **CORPORÉITÉ.** s. f. T. Didact. Qualité de ce qui est corporel ; ce qui constitue un corps.

CORPOREL, ELLE. adj. Qui a un corps. *Les êtres corporels. Dieu n'est point c.* ‖ Qui appartient au corps, qui concerne le corps. *Plaisir c. Peine corporelle. Vous ne songez qu'aux choses corporelles.*

CORPORELLEMENT. adv. D'une manière corporelle, qui a rapport au corps. *Punir c.* — Se dit par oppos. à *Spirituellement. Manger, recevoir le corps de N. S. J.-C. réellement et corporellement.*

CORPORIFIER. v. a. Attribuer un corps à ce qui n'en a point. *Il y a eu des hérétiques qui corporifiaient les anges.* ‖ Mettre, fixer en corps les parties éparses d'une substance. *C. des globules de mercure.* = CORPORIFIÉ, ÉE. Peu usité.

CORPS. s. m. [On pr. *cor.*] (lat. *corpus*). Toute portion de matière. *C. solide, liquide, gazeux. C. simple, élémentaire, composé, complexe. C. organique, organisé. C. pesant, léger, compacte, dense, spongieux, opaque, diaphane, transparent, aérien, sphérique, irrégulier. Les c. célestes. Les c. sublunaires. Le mélange des c. Le choc de deux c. Tout corps a trois dimensions, longueur, largeur et hauteur.* — *Faire c.*, se dit De deux ou de plusieurs choses qui sont unies de manière à n'en faire qu'une seule. *Ces deux substances mises en présence se combinent aussitôt et font c. de telle façon qu'on ne peut plus les séparer.* — Fig., *Prendre l'ombre pour le c.*, L'apparence pour la réalité. Prov., *L'envie suit la vertu, le talent, le génie, etc., comme l'ombre suit le c.* = La partie matérielle d'un être animé. Il se dit Des animaux, mais surtout De l'homme, et s'empl., 1° Dans un sens gén. : *Le c. de l'homme. Le c. humain. Le c. d'un animal. Un c. vivant. Les diverses parties du c.* ‖ 2° Par opposit. à Ame, esprit, etc. *L'homme est composé de c. et d'âme, d'un c. et d'une âme. L'âme est attachée au c. La destination du c. et de l'âme. L'âme agit sur le c. et le c. sur l'âme. Quand l'âme abandonne le c. La mort est la séparation de l'âme et du c. L'esprit et le c. sont souvent en lutte.* — Fam. et par exagérat., *Se tuer le c. et l'âme*, Se donner beaucoup de peine, s'exténuer de fatigue. *Il s'est tué le c. et l'âme pour amasser quelque chose à ses enfants.* — *Se donner à quelqu'un de c. et d'âme, c. et âme*, Se dévouer entièrement à quelqu'un. — Fig. et prov., *C'est un c. sans âme*, se dit D'une personne qui a de la beauté, mais qui manque d'esprit; ou * D'un individu qui est privé de celui qui le dirigeait en toutes choses; ou D'une compagnie, d'un parti, d'une armée, qui n'a plus de chef ou qui n'a qu'un chef incapable. ‖ 3° En parlant De la taille, de la conformation. *Le c. de cet homme est bien proportionné. Un beau c. Un c. malbâti. Le c. de cet animal est singulièrement conformé. Les grâces du c.* ‖ 4° En parl. de la constitution du c., de sa santé, de ses fonctions, de ses besoins, des accidents qu'il peut éprouver. *Un c. bien constitué, mal constitué. C. vigoureux, robuste, délicat, frêle, faible, énervé, exténué, cacochyme. Les forces, la santé du c. Les besoins du c. La nutrition, le développement du c. Avoir le c. brisé, moulu. Il avait le c. tout enflé. Il éprouve des douleurs par tout le c. Macérer son c. Traiter délicatement son c. Prendre du c.*, Prendre de l'embonpoint. Popul., *Cet homme n'est pas traître à son c.*, Il se ménage beaucoup, il se procure toutes les commodités en son pouvoir. — Prov., *Gagner sa vie, son pain, manger son pain à la sueur de son c., de son front*, Gagner sa vie par un labeur très-rude, en se donnant beaucoup de peine. — Fam., *Faire bon marché de son c.*, Ne pas craindre d'exposer sa vie. *Faire folie de son c.*, se dit quelquefois D'une fille qui se livre au libertinage. *C'est un pauvre c.*, se dit De quelqu'un qui n'a ni esprit, ni vigueur. — Fig. et fam., *C'est un c. de fer; Il a un c. de fer*, C'est un homme robuste et capable de résister aux plus grandes fatigues. — Fig. et prov., *Faire c. neuf*, se dit De quelqu'un qui a fait une longue maladie, lorsque sa santé se rétablit et que son c. semble se renouveler. On dit aussi Des chevaux mis au vert, qu'*Ils font c. neuf.* ‖ 5° En parlant De la souplesse, de l'agilité, des exercices physiques. *C. souple, agile. Les exercices du c. Rien de plus gracieux que les mouvements de son c. La vieillesse appesantit le c. Ce saltimbanque fait de son c. tout ce qu'il veut. Il tient le c. droit et roide.* ‖ 6° En parlant De lutte, de combats. *Ils luttaient c. à c. Ils se sont pris c. à c. Je le combattrai c. à c. Il le couvrit de son c., lui fit un rempart de son c.* — *A c. perdu*, Avec impétuosité, sans considérer ni craindre le danger. *Il se jeta à c. perdu dans la mêlée.* Fig. *Il s'est jeté à c. perdu dans ce parti, dans une entreprise impossible.* — *A bras le c.*, V. BRAS. — *A son c. défendant*, En repoussant une attaque. *Il n'a fait usage de ses armes qu'à son c. défendant.* Fig. et fam., *S'il y a consenti, ç'a bien été à son c. défendant. Je ne l'ai fait qu'à mon c. défendant*, Contre mon gré, à regret, parce que je ne pouvais faire autrement. — Fig. et famil., *Tomber sur le c. de quelqu'un*, Malmener quelqu'un de paroles, ou dire de lui, en son absence, des choses désobligeantes. ‖ 7° Se dit, dans un sens plus limité, tant chez l'homme que chez les animaux, De la poitrine et de l'abdomen pris ensemble, c.-à-d. De cette partie du c. qu'on appelle autrement le *Tronc. Cet enfant a le c. bien fait, mais il a les jambes mal conformées. Cet animal a le c. long et fluet, et les membres fort courts.* — *Il lui passa son épée au travers du c. Je lui envoyai une balle dans le c. et une autre dans la tête. Il a un coup d'épée, une balle, un abcès, une tumeur dans le c.* — Fig. et fam., *Faire de son c. une boutique d'apothicaire*, Prendre des médicaments à tort et à travers. — Famil., *Il faut voir, on verra ce que cet homme a dans le c.*, Ce qu'il est capable de faire. On dit de même, *C'est un homme qui n'a rien dans le c.*, Qui n'est capable de rien. — Fig. et prov., *Avoir le diable au c.*, Être méchant, furieux. *Il ne fait que quereller et battre tout le monde, il a le diable au c.* On le dit aussi D'un animal. *Ce cheval a le diable au c.* Se dit encore en parlant D'un homme qui nous étonne par son adresse, sa force, son courage, son talent, son esprit, la fécondité de ses ressources. *Cet homme fait des choses extraordinaires, il faut qu'il ait le diable au c. Je ne sais où votre frère prend tout ce qu'il dit ; je crois qu'il a le diable au c.* ‖ *Corps* se prend aussi pour C. mort, cadavre. Dans ce sens, il se dit le plus souvent Du corps humain. *Mettre, porter un c. en terre. Ensevelir, enterrer un c. Exposer un c. Jeter de l'eau bénite sur le c. Procéder à la levée d'un c. Suivre, accompagner le c. au cimetière. Ouvrir, embaumer, disséquer un c. Faire l'autopsie d'un c. Le champ de bataille était jonché de c. La résurrection des c.* — *C.-saint*, Le c., le cadavre d'un saint. *On trouva dans la crypte plusieurs c.-saints.* Prov., on dit D'un homme qu'on enlève de vive force, promptement, et sans qu'il ait le loisir, ni le moyen de résister, qu'*On l'enlève comme un c.-saint.* On disait originairement *Cahorsain*, parce qu'au moyen âge on enleva plusieurs fois les usuriers vulgairement appelés *Cahorsains.* — *Corps glorieux*, L'état d'un c. qui est dans la gloire céleste. Famil. et abusiv., on dit D'une personne qui est longtemps sans éprouver de besoins corporels, *C'est un c. glorieux.* = *Corps* s'emploie aussi avec la signific. de Personne. Pop., on dit D'un individu bizarre, singulier, plaisant, facétieux, *C'est un drôle de c., un plaisant c., etc.* — Se dit Des personnes par opposition aux choses, et surtout relativement aux voies judiciaires de contrainte ou d'exécution. *Le navire a péri c. et biens. Séparation de c. et de biens. Il s'y est obligé c. et biens. Les juges ont ordonné qu'il serait pris, saisi, appréhendé au c. Décret de prise de c. Condamner par c. Contrainte par c.* — Dans cette dernière acception, on dit quelquefois subst., *Le par-c. Il a payé, parce qu'il craignait le par-c.* — *Répondre de quelqu'un c. pour c.*, En répondre comme de soi-même. *Je connais sa probité, je réponds de lui c. pour c.* — Dans un sens spécial, se dit De la personne du Roi. *Les gardes du c. Le cocher du c.* = Par ext., La partie de certains habillements destinée à couvrir depuis le cou jusqu'à la ceinture. *Un c. de cuirasse. Un c. de robe. Les manches d'un c. Ce c. est trop long et trop étroit. Élargir, rétrécir un c. Un c. garni de baleine. Un c. de baleine* ou *baleiné. Un c. rembourré*, Pour cacher les défauts de la taille. *Un c. de fer*, Pour empêcher que la taille ne se déforme. = *Corps* se dit Figur., De l'être collectif que forme un peuple, un État, une société unie par les mêmes lois, les mêmes croyances, etc. *Par son ascendant, il réunit en c. de peuple ces tribus éparses. Le c. de l'État. Les cités antiques de la Grèce furent asservies parce qu'elles ne comprirent pas le besoin de se constituer en c. unique. L'Église est un c. mystique dont J. C. est le chef, et dont les fidèles sont les membres.* — *Le c. d'un État, d'un royaume*, se dit encore Du territoire dont il est formé à un moment donné. *Louis XIV réunit l'Alsace et la Franche-Comté au c. du royaume.* ‖ Fig., Réunion d'individus qui, par suite de leur naissance, de leurs fonctions, de leurs occupations, de leur industrie, etc., sont groupés ensemble et constituent une société particulière dans l'État ou dans l'Église. *Le clergé était considéré comme le premier c. de l'État. Le c. de la noblesse. Les c. des marchands. Les c. de métiers. Les merciers étaient un c. séparé des drapiers, faisaient, formaient un c. à part, faisaient c. à part. Les gens de ce métier ne font point c., ne font point de c. Un c. considérable, respectable, influent. Il n'est pas de ce c.-là. Il a été agrégé au c., reçu au c. Il est membre, un des membres de ce c. Le c. des avoués. Le c. des mines, des ponts et chaussées. Les différents c. de l'État. Le c. législatif. La chambre des députés et celle des pairs étaient des c. politiques. Le c. de la magistrature. Les c. constitués. Les c. militaires. Le c. de ville* ou *Le c. municipal. La cour de cassation s'y rendit, y assista en c. Marcher en c. Visite de c. Repas de c. Esprit de c.* — *C. diplomatique*, V. DIPLOMATIE. — *C. de ballet*, La troupe des danseurs qui exécutent un ballet, par oppos. à ceux qui dansent un pas. ‖ Se dit aussi D'une partie plus ou moins considérable d'une armée. — *Un c. d'armée. L'armée était divisée en trois c. Il commandait un c. de douze mille hommes. Marcher en c. d'armée. C. de bataille. C. de réserve. C. détaché, séparé, avancé. C. d'infanterie, de cavalerie. C. d'auxiliaires, d'alliés.* L'ensemble de ceux qui appartiennent à certaines armes spéciales. *Le c. de l'artillerie, du génie, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers.* On dit dans un sens anal., *C. d'état-major.* — Se dit encore D'un régiment, d'une troupe quelconque, par rapport à ceux qui en font partie. *Il est bien vu dans son c. Rejoindre son c. Rester au c. Se rendre au c.* — *Vieux c.*, se disait autrefois, en France, Des six plus anciens régiments d'infanterie française. *Le régiment de Picardie était le premier des vieux c.* — * *C. franc*, C. de troupes légères, exclusivement composé de volontaires, et dont l'entretien n'est pas à la charge du gouvernement. *Les c. francs peuvent rendre de grands services lorsqu'un pays est envahi par une armée ennemie.* ‖ *C. de garde*, Un certain nombre de soldats placés en un lieu pour faire la garde.

C. de garde avancé. Poser, mettre, établir des c. de garde. Surprendre, enlever un c. de garde. On dit plus ordinairement *Poste.* — *C. de garde,* se dit surtout maintenant Du lieu où se tient un poste de soldats. *Bâtir un c. de garde. Le c. de garde de la mairie, de la barrière, etc. On le conduisit au c. de garde.* — *Mots, railleries, plaisanteries de c. de garde,* Plaisanteries, etc., basses et grossières. = Par anal. avec la situation et le rôle du tronc par rapport aux membres, *Corps,* se dit De la principale partie d'une foule de choses. *Le c. d'un vaisseau, d'un navire,* Le vaisseau, le navire, abstraction faite des ponts, mâts, voiles, cordages, etc. *Le c. d'un carrosse,* Le coffre, la partie qui est suspendue. *Le c. d'un violon, d'une guitare, etc.,* La boîte qui constitue la partie résonnante de l'instrument. *Le c. d'une pompe,* Le tuyau dans lequel joue le piston. — *Le c. d'une place, d'une forteresse,* La place, la forteresse considérée sans ses dehors. — *Le c. d'un édifice,* La grosse maçonnerie, sans y comprendre la charpente, les cloisons, la menuiserie, etc. — *C. de logis* ou *C. de bâtiment,* La partie principale d'un bâtiment, abstraction faite des pavillons, des ailes, et des autres constructions accessoires. *Voilà un beau c. de bâtiment. Ces deux pavillons accompagnent fort bien le c. de bâtiment. Cette maison se compose de deux c. de logis séparés par une cour. C. de logis de devant, de derrière. C. de logis simple,* Celui qui n'a qu'une pièce de profondeur; *C. de logis double,* Celui qui en a deux. *C. de logis,* se dit encore quelquefois D'une construction détachée de la masse principale. *J'habite un petit c. de logis sur le jardin.* — *Le c. du soleil, d'une planète,* La partie solide du soleil, d'une planète, abstraction faite des enveloppes qui peuvent l'entourer. — *Le c. d'un livre, d'un ouvrage,* Le livre considéré sans la préface, les annotations, les tables, etc. *Le c. d'une lettre,* Le contenu d'une lettre, sans les formules de compliment, la date, la signature, etc. *Le c. d'une lettre,* en calligraphie, est le principal trait dont une lettre est formée. V. CARACTÈRE. — *Le c. d'une devise,* V. DEVISE. = Se dit aussi De l'épaisseur, de la solidité de certaines choses qui de leur nature sont ordin. un peu minces. *Ce papier n'a pas de c. Voilà une étoffe qui a du c. Cette lame d'épée n'a pas assez de c.,* Elle est trop mince. — Par ext., se dit également De la consistance des choses liquides, qu'on fait épaissir par le feu ou autrement, comme les sirops, les onguents, les emplâtres. *Ce sirop doit cuire davantage, il n'aurait pas assez de c. Il faut donner plus de c. à cet onguent.* — Par anal., se dit même De la force et de la vigueur de certains vins, de certaines liqueurs. *Un vin qui a du c., qui n'a point de c., qui prend du c.* = Fig., Collection, recueil de pièces ou d'ouvrages de même nature composés par des auteurs différents. *Le c. des poëtes grecs, latins. Le c. des historiens de France, de l'Histoire Byzantine. Il faudrait rassembler toutes ces pièces et en faire un c.* — On dit dans un sens anal., *C. de droit civil. C. de droit canon. Un c. de lois.* — *C. de doctrine,* Réunion, ensemble d'idées, de principes, qui forment un tout complet, un système. Ne se dit guère qu'en parlant De morale et de religion. ‖ T. Dr. *C. de délit,* V. DÉLIT. — *C. de preuves,* Réunion de différentes sortes de preuves qui toutes ensemble établissent un fait. — *C. héréditaire,* La masse des biens qui composent une succession; Vx. = T. Mar. *C. mort,* se dit Figur., de Tout objet établi sur le rivage ou sur le fond d'une rade, pour l'amarrage des navires : c'est le plus souvent une grosse ancre borgne avec une chaîne ou un câble, dont le bout est porté par un bateau ou par une caisse flottante. *Saisissez le câble du c. mort.* = T. Bot. *C. cotylédonaire,* V. GRAINE. *C. ligneux,* V. TIGE. ‖ T. Anat. Le nom de *Corps* se donne, non-seulement à La partie principale de la plupart des os et des muscles, comme *C. du fémur, C. du sphénoïde, C. du biceps brachial,* mais encore A une multitude d'organes souvent tout à fait différents par leur forme, leur nature, leur situation, etc., comme *C. calleux, C. caverneux, C. réticulaire, C. vitré, C. d'Highmore, etc.* ‖ T. Chir. *C. étranger,* V. ÉTRANGER.

Enc. — I. *Division des Corps.* — Un *Corps* est une portion quelconque de matière, ayant une existence indépendante, et qui frappe nos sens par les qualités qui lui sont propres. C'est par ces qualités ou propriétés que nous distinguons les uns des autres les corps en très-grand nombre que nous offre la nature. Mais, selon le point de vue auquel nous nous plaçons, nous considérons de préférence telle ou telle propriété. Ainsi, par ex., en Histoire naturelle, les c. sont divisés en deux grandes classes, les *C. organiques* ou *organisés* et les *C. bruts* ou *inorganiques* (v. MATIÈRE). Les chimistes les distinguent essentiellement en *C. simples* et en *C. composés* (v. CHIMIE). Les physiciens, se plaçant à un point de vue plus général, au lieu de rechercher, comme les chimistes, ce en quoi les corps diffèrent entre eux, étudient, au contraire, ce en quoi ils se ressemblent, c.-à-d. les propriétés qui leur sont communes.

II. *État des Corps.* — Les particules d'un même c. simple ou composé peuvent se trouver dans trois états d'agrégation, sans que pour cela la nature intime de ce c. soit changée. — 1° Un corps est à l'*état solide,* lorsque ses particules sont tellement adhérentes entre elles qu'on ne peut les séparer sans effort. En conséquence de cette adhérence, les c. solides ont une forme déterminée qu'ils conservent indéfiniment, et ils peuvent être mus dans toute leur masse à la fois, lorsqu'une force suffisante agit sur un point quelconque de leur surface. — 2° Quand un c. est à l'*état liquide,* l'adhérence qui unit ses particules est si faible, qu'elles glissent les unes sur les autres avec la plus grande facilité. Il en résulte que les c. liquides n'ont pas une forme déterminée, et sont obligés de prendre celle des vases qui les renferment. — 3° Dans les corps à l'*état gazeux,* les molécules non-seulement n'ont aucune adhérence entre elles, mais encore elles tendent constamment à s'écarter les unes des autres et à occuper un espace de plus en plus grand. — Nous ferons remarquer en passant que la plupart des c. simples et un grand nombre de c. composés peuvent successivement passer par les trois états solide, liquide et gazeux.

III. *Propriétés générales des Corps.* — Les *propriétés des corps* peuvent se définir de différentes manières selon les points de vue sous lesquels nous les considérons. Elles se distinguent en *propriétés générales* qui conviennent à tous les corps sans exception, et en *propriétés particulières,* qui ne se rencontrent que dans certains corps ou dans certains états des corps. Les propriétés *générales* admises par les physiciens sont : l'impénétrabilité, la divisibilité, la porosité, la compressibilité, la dilatabilité, l'élasticité et la mobilité. Nous allons les passer successivement en revue.

1° *Impénétrabilité.* — L'impénétrabilité est généralement définie « cette propriété des c. en vertu de laquelle deux portions de matière se rencontrant, aucune d'elles ne peut occuper la place ou une partie de la place de l'autre sans l'en exclure. » Ainsi qu'il est facile de le comprendre, l'impénétrabilité constitue moins une propriété des c. que leur essence même; sans l'impénétrabilité, la matière serait une abstraction pure. Relativement aux c. solides, l'impénétrabilité n'a pas besoin d'être démontrée. Quant aux corps liquides, il suffit d'expériences fort simples pour la mettre hors de doute. Si, par ex., on remplit un vase d'eau jusqu'au bord, et que l'on y plonge un c. solide non susceptible de se dissoudre, l'eau débordera du vase en quantité exactement égale au volume de ce c. Lorsqu'on enfonce avec force un bouchon de liége dans une bouteille pleine de vin, le ventre de celle-ci se brise tandis que le col reste intact. Cependant, lorsqu'on mêle ensemble de l'eau et de l'alcool, le mélange occupe un espace moindre que celui auparavant occupé par les deux liquides séparément. Ce fait semble, au premier abord, contraire à la loi de l'impénétrabilité des c.; mais il s'explique aisément en observant que la température moyenne des deux liquides a diminué. La diminution du volume est donc le résultat de l'expulsion d'une partie du calorique qui était interposé entre les molécules des deux c. mélangés. — L'impénétrabilité des gaz ou fluides aériformes, se démontre avec non moins de facilité. On n'a qu'à prendre un vase de verre d'une certaine largeur, à le remplir d'eau aux trois quarts, puis à faire flotter à la surface de l'eau une petite lame de liége portant une bougie allumée. Maintenant, que l'on prenne une cloche de verre de forme allongée, qu'on la renverse au-dessus de la bougie, et qu'on enfonce cette cloche jusqu'au fond du vase, on verra la bougie descendre à une certaine profondeur, et continuer de brûler pendant quelques instants. Cette expérience démontre que l'air contenu dans la cloche, quoique peu dense, se compose néanmoins de parties suffisamment résistantes pour agir sur l'eau, en vertu de leur impénétrabilité, comme agirait tout c. solide placé dans les mêmes circonstances. Cet air empêche le liquide de remplir complétement la cloche, et entretient la combustion de la bougie, lors même que celle-ci se trouve descendue à la partie inférieure du récipient.

2° *Divisibilité.* — C'est la propriété que possèdent les c. de pouvoir être séparés en parties distinctes. Mais sont-ils tous divisibles au même degré ? Pour les liquides, il est incontestable qu'ils se composent naturellement de parties tellement petites qu'elles échappent à nos sens. En effet, en les examinant, nous n'apercevons sur leur surface aucune trace d'inégalité, et en plongeant la main dans leur masse, nous ne pouvons palper leurs molécules et les sentir distinctement, comme nous sentirions des grains de sable. En ce qui concerne les solides, tout nous porte à croire que nous n'atteindrons jamais la limite de leur divisibilité, quoique nous puissions déjà les réduire, surtout certains d'entre eux, à un degré de division véritablement prodigieux. « Le poli que prennent les c., fait remarquer Pouillet, est une preuve de l'extrême divisibilité de la matière, et le contact des surfaces polies est une autre preuve de la limite des perceptions du toucher. L'acier poli, le diamant et les pierres précieuses ne sont pour la main qu'une seule et même chose; en les touchant, nous ne sentons qu'une surface géométrique, et cependant toutes ces superficies sont travaillées avec les fines poussières de l'émeri ou du diamant, et chaque grain de poussière y trace un sillon proportionné à sa grandeur : voilà des cavités et des saillies que le toucher ne peut plus sentir. Mais, continue le savant physicien, les dernières parcelles de matière qui échappent au toucher sont encore perceptibles à la vue. L'œil aperçoit sur la pierre de touche les parcelles d'or qui servent à l'essai, et dont la main la plus délicate ne sentirait pas la présence. Les bulles de savon qui donnent de si brillantes couleurs sont de minces lames d'eau dont Newton a mesuré l'épaisseur. Auprès de leur sommet, elles n'ont ordinairement que 1/10,000ᵉ de millimètre, et elles se réduisent à 1/100,000ᵉ, quand elles laissent voir une tache noire quelques instants avant d'éclater. Les ailes transparentes des insectes n'ont qu'une épaisseur à peu près pareille, et c'est pour cette raison qu'elles brillent du même éclat. Enfin, les pellicules de verre qu'on souffle à la lampe ont aussi la même ténuité et les mêmes couleurs. » Parmi les matières colorantes, l'indigo nous offre un ex. très remarquable de la propriété que nous étudions. Un centigramme de cette substance délayé dans 100,000 grammes d'eau produit une teinte bleue assez intense pour être aperçue dans toute la masse. Mais chaque gramme peut être facilement divisé en 1000 parties, de sorte qu'un seul centigr. d'indigo est susceptible de donner cent millions de parties visibles. Les substances odorantes sont encore susceptibles de se diviser bien davantage. C'est ainsi qu'un seul grain (5 centigr.) de musc, placé dans une chambre, s'y fait sentir pendant l'espace de vingt années, sans perdre sensiblement de son poids, quoiqu'il dégage incessamment de nouvelles particules odorantes qu'emporte les unes après les autres le renouvellement de l'air. L'étude de la nature organique offre à l'œil armé du microscope des faits de divisibilité peut-être plus prodigieux encore; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler : ils trouveront mieux leur place aux mots SANG, INFUSOIRES, etc. Enfin, pour les fluides aériformes, nous savons que leurs molécules, par leur petitesse, échappent absolument à tous nos moyens d'investigation. Ainsi que nous l'avons dit, nous ne pouvons reconnaître, au moyen des sens, le volume des molécules de l'eau; de même, nous ne pouvons mesurer celles de la vapeur d'eau, qui, sous la même pression, occupe un espace 1700 fois plus grand.

Quoique, mathématiquement parlant, nous ne puissions nous figurer des *Atomes* véritables, c'est-à-d. des particules de matière absolument insécables, puisqu'elles ont toujours un poids et un volume quelconques, cependant tous les travaux des physiciens et des chimistes nous obligent d'admettre que, dans la nature, les molécules élémentaires des c. ne dépassent pas un certain degré de division, et que ces molécules demeurent absolument invariables, quant à leur forme, à leur volume et à leur poids, quelles que soient les opérations que nous pratiquions sur ces c., quelles que soient les combinaisons dans lesquelles nous les forcions à entrer. Bien plus, nous devons également attribuer le même caractère d'invariabilité et d'indivisibilité, même à des molécules que nous savons certainement être composées de molécules hétérogènes, comme celles du cinabre qui sont formées de 16 de soufre et de 101 de mercure, ou, ce qui revient au même, de 200 de soufre et 1250 de mercure. Ce sont ces molécules que nous appelons *atomes,* bien que, considérées en elles-mêmes notre pensée les conçoive parfaitement bien comme susceptibles de division. — V. CHIMIE, ISOMORPHISME, DENSITÉ, etc.

3° *Porosité.* — On donne le nom de *Pores* aux espaces vides qui existent entre les particules qui composent un c. quelconque. Ces interstices sont plus ou moins apparents dans certains corps, tels que l'éponge, le bois, certaines pierres, différents tissus organiques, etc.; mais, le plus souvent, ils sont invisibles, même au microscope. Il est au reste facile de reconnaître que tous les c., sans exception, sont doués de *porosité,* c.-à-d. sont pourvus de pores en nombre prodigieux, quoique tous cependant ne soient pas poreux au même degré. Dans les cabinets de physique, on démontre cette propriété générale des c. par diverses expériences fort simples. A cet effet, on fixe sur la machine pneumatique un tube de verre muni à sa partie supérieure d'un godet dont le fond est formé par un disque de bois d'environ 1 centim. d'épaisseur et coupé perpendiculairement aux fibres. On verse ensuite de l'eau dans le godet et on fait le vide dans le tube. Dès les premiers coups de piston, on voit l'eau tomber en pluie fine dans l'intérieur du tube, après avoir passé au travers des pores du disque ligneux. Si l'on répète l'expérience en substituant au disque de bois un cuir épais de buffle et du mercure à l'eau, on voit le métal tomber dans l'appareil sous forme de pluie argentée. De même quand on met un œuf ou une noix fraîche dans un verre d'eau sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure qu'on produit le vide, l'air contenu dans l'œuf ou la noix se dilate, et s'échappant par les pores de la coquille, traverse l'eau sous forme de petites bulles. — Les substances minérales sont toutes plus ou moins poreuses; mais leur porosité varie suivant leur nature et l'arrangement de leurs molécules : celles qui le sont le plus sont les pierres opaques et celles dont les parties sont arrangées irrégulièrement. Ainsi, quoique la craie et le marbre aient la même composition, leur porosité est très-différente. Quand on verse de l'eau sur un morceau de craie, elle disparaît à l'instant dans les pores de cette substance, tandis que celle qu'on verse sur un morceau de marbre n'est pas sensiblement absorbée. En revanche, le marbre qui imbibe très-difficilement l'eau, imbibe très-bien l'huile et les corps gras fondus. Les fontaines de pierre filtrantes, dont nous nous servons dans nos maisons, nous offrent encore un ex. bien caractérisé de porosité dans une substance minérale solide. Les métaux les plus compactes sont également poreux. Quand on renferme de l'eau dans une boule d'or, et qu'on soumet celle-ci à une pression considérable, on voit le liquide suinter à travers le métal. Cette expérience a été faite pour la première fois par les membres de l'Académie *del cimento,* à Florence, en 1661. — Indépendamment de ces expériences, la porosité des c. nous est démontrée par une foule de phénomènes qui se présentent constamment à notre observation. Ainsi, par ex., la transpiration cutanée met hors de doute la porosité de notre peau et de notre épiderme, bien que les pores de ce dernier soient trop ténus pour livrer passage aux plus fines gouttelettes de mercure. Tous les tissus animaux et végétaux, sans exception, sont perméables aux fluides; c'est la condition essentielle de la nutrition de nos divers organes. Tous les jours nous sommes témoins de phénomènes de contraction et de dilatation des c., même des plus denses, tels que le fer, l'or, etc., autre preuve évidente de leur porosité. Enfin, le verre, le diamant, en un mot, tous les corps transparents, lors même qu'ils sont imperméables aux liquides et aux gaz, sont nécessairement poreux, puisqu'ils se laissent traverser par les rayons de la lumière. — Mais nous reviendrons encore tout à l'heure sur cette question des pores.

4° *Compressibilité.* —La compress. est la propriété qu'ont les **c.** de se réduire à un moindre volume, lorsqu'on les soumet à une forte pression. Cette propriété n'est qu'une conséquence de leur porosité. L'éponge est tellement compressible qu'on peut la réduire jusqu'au dixième de son volume apparent. Le papier, le bois et tous les tissus, qui se laissent pénétrer par les fluides, peuvent être privés de ces fluides par la compression, et, par suite, perdre une partie de leur volume. Les métaux sont éminemment compressibles. Ainsi, quand on frappe avec un marteau un bloc de fer, d'argent ou d'étain, le choc de l'outil y laisse une marque très-apparente, ce qui prouve incontestablement qu'il y a eu refoulement des parties à l'endroit du choc. L'*Écrouissage* des métaux est fondé sur leur compressibilité : par la percussion, ils deviennent plus compactes; leurs parties se refoulent les unes sur les autres, et forment une masse plus serrée. La fabrication des monnaies et des médailles, et de tous les produits obtenus par estampage, nous fournit également la preuve de la compressibilité de l'or, de l'argent, etc. L'énergique pression du balancier façonne ces métaux comme la pression de la main peut façonner la cire, et ils se compriment de telle sorte que la pièce frappée a un volume sensiblement plus petit que le disque métallique qui ne l'est pas. Parmi les minéraux d'un autre genre, les pierres elles-mêmes se laissent comprimer et diminuent de volume, quand on leur fait porter une charge considérable. Les murs, qui servent de base aux édifices, et les colonnes employées pour soutenir de lourdes constructions, donnent souvent des preuves très-fâcheuses de compressibilité, car elles compromettent la solidité des édifices.

Les liquides sont infiniment moins compressibles que les solides. Longtemps même on les a regardés comme incompressibles. Mais les recherches faites en Angleterre par Canton, en 1761, et par Perkins, en 1819; celles d'Œrstedt, faites à Copenhague, en 1823, celles de Colladon et Sturm exécutées à Genève en 1827 ; et enfin celles de Despretz, Regnault, Grassi et Wertheim, faites dans ces dernières années, ont mis hors de doute la compressibilité des liquides, et ont même donné la mesure de cette propriété pour un assez grand nombre d'entre eux. La Fig. ci-contre représente l'appareil au moyen duquel Œrsted a observé la compressibilité des liquides. Il se compose essentiellement d'un réservoir de compression *cc* fait en verre épais, et d'un réservoir *zz* terminé par un tube capillaire *tt'*, que le savant physicien danois a nommé *Piézomètre.* Œrstedt donne à peu près au piézomètre la forme et les dimensions d'un gros thermomètre cylindrique ; seulement le tube reste ouvert et se termine supérieurement par un entonnoir *t'*. Un point important pour l'exactitude de l'instrument est de graduer ce tube *tt'* en parties bien égales, dont la capacité soit une fraction connue de la capacité du cylindre *zz*. Pour cela, on détermine le poids du mercure contenu dans le cylindre qui sera, par ex., de 1000 grammes, et le poids du mercure contenu dans une longueur donnée du tube qui sera, par ex., de 2 décigrammes pour une longueur de 100 millimètres. Alors il est évident que la capacité correspondante à 1 millim. du tube (supposé bien calibré) sera 0,000002 de la capacité du cylindre, et, comme on peut lire aisément les demi-millimètres, soit sur le tube lui-même divisé au diamant, soit sur une échelle qui lui est adaptée, on pourra observer les millionièmes du volume primitif. — Supposons maintenant qu'on veuille employer ce piézomètre à déterminer la compressibilité de l'eau ; on le remplit de ce liquide bien purgé d'air, et, par de légères variations de la chaleur, on fait pénétrer dans le tube une petite colonne d'air I, de mercure ou de carbure de soufre, qui sépare et limite le volume d'eau sur lequel on veut opérer. Le piézomètre ainsi ajusté, on adapte à son échelle un petit manomètre à air, c.-à-d. un tube cylindrique *oo'* de 10 à 15 millim. de diamètre et de 15 à 20 centim. de longueur, fermé en haut et ouvert en bas. Il reste à comprimer la grande masse d'eau du réservoir *cc'*, afin qu'elle transmette sa pression au liquide contenu dans le piézomètre au moyen de l'ouverture de l'entonnoir *t'*. Pour cela, on visse l'appareil DPP' sur la forte virole en métal VV' qui termine le réservoir en verre. On voit en BB' un tube par lequel on verse de l'eau jusqu'au piston S, et que l'on ferme ensuite; pendant qu'on verse cette eau, on tient le piston S élevé au-dessus du trou latéral *n*, afin que l'air s'échappe par cette ouverture latérale *n;* ensuite on abaisse ce piston jusqu'à ce qu'il ferme ou laisse au-dessus de lui cette même ouverture. Enfin, cela fait, il suffit de tourner la traverse TT' pour faire descendre la vis GS qui pousse le piston devant elle, et la pression que ce piston exerce sur l'eau qui remplit le réservoir se communique au liquide du piézomètre et à l'air du manomètre. Alors on voit l'index I descendre, et en même temps l'eau monter dans le manomètre *oo'* dont elle réduit ainsi l'air à un volume de plus en plus petit. En examinant combien de fois ce volume est plus petit, on a le nombre de fois que la pression exercée par le piston vaut la pression atmosphérique. Par ex., si l'air du manomètre était réduit à un volume moitié du tube *oo'*, c.-à-d. à un volume deux fois plus petit qu'auparavant, cela signifierait que la pression du piston S vaut deux fois celle de l'atmosphère, car auparavant, c.-à-d. avant que le piston pressât le manomètre, celui-ci ne supportait d'autre pression que celle de l'atmosphère, et son volume remplissait tout le tube *oo'* : or, les pressions supportées par une quantité d'air quelconque sont en rapport inverse des volumes de cet air ; donc, puisque, à présent, on suppose que l'air du manomètre *oo'* n'a plus qu'un volume moitié de ce qu'il était auparavant, il faut en conclure que la pression de cet air est au contraire double de ce qu'elle était auparavant, c.-à-d. double de la pression atmosphérique, ou qu'elle vaut deux atmosphères. Ainsi, on observe en même temps le manomètre *oo'*, pour avoir la mesure de la pression, et l'index du piézomètre, pour avoir la diminution de volume correspondant à cette pression.

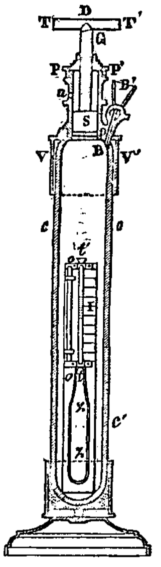

Fig. 1.

Œrstedt, dans ses expériences, avait supposé que la capacité du piézomètre *zz* demeurait invariable ; mais les recherches de Poisson, de Sturm et Colladon, et de Wertheim, ont démontré qu'elle diminue par suite de la pression éprouvée par ses parois. En introduisant cette correction dans leurs recherches, Colladon et Sturm ont trouvé que la compressibilité des liquides, évaluée en millionièmes de leur volume primitif était, par chaque atmosphère, égale à 3,38 pour le mercure ; 30,35 p. l'acide sulfurique ; 30,55 p. l'acide nitrique; 33,05 p. l'ammoniaque ; 40,55 p. l'acide acétique ; 47,85 p. l'eau non privée d'air ; 49,65 p. l'eau privée d'air ; 69,85 p. l'éther nitrique ; 71,35 p. l'essence de térébenthine ; 77,65 p. l'éther acétique ; 82,43 (moyenne) p. l'éther chlorhydrique ; 91,40 (moyenne) p. l'alcool ; 127,55 (moyenne) p. l'éther sulfurique. — La chaleur dégagée pendant la compression des liquides est toujours si faible qu'elle n'a pu être observée avec exactitude, tandis qu'elle est très-considérable dans la compression des solides, ainsi que le démontre la haute température d'une pièce de monnaie quand elle sort de dessous le balancier.

De tous les c. que nous offre la nature, les fluides aériformes sont ceux qui se compriment le plus aisément, et se réduisent au moindre volume. Il suffit d'expérimenter avec le briquet à air pour le démontrer. En poussant avec la main le piston de cet instrument, on peut comprimer l'air du cylindre de façon à ce qu'il n'occupe plus que la dixième ou même la vingtième partie de l'espace primitif. Mais la résistance augmentant à mesure que le piston descend, il arrive un moment où, quelque effort qu'on fasse, on ne parvient pas à lui faire toucher le fond du tube ; car il faudrait pour cela que l'air perdît son impénétrabilité, ou, en d'autres termes, qu'il fût anéanti. Mais aussitôt qu'on l'abandonne à lui-même, l'air reprend son premier volume, propriété sur laquelle nous reviendrons ailleurs. Nous noterons, en passant, que la plupart des fluides aériformes passent à l'état liquide lorsqu'on les soumet à de très-grandes pressions (v. GAZ, DILATATION, LIQUÉFACTION, CARBONE, etc.).

5° *Dilatabilité.* — On nomme ainsi la propriété qu'ont les c. de changer de volume sous l'influence de la chaleur. Ainsi, un c. a la propriété de s'agrandir quand on élève sa température, de se contracter quand on le refroidit, et de reprendre exactement ses dimensions premières lorsqu'on le ramène à la même température. — Pour les solides, on distingue la *dilatation linéaire,* c.-à-d. suivant une seule dimension, et la *dilatation cubique,* c.-à-d. en volume. Pour constater la première, on emploie l'appareil ci-dessous (Fig. 2). Une tige métallique est maintenue fixe à l'une de ses extrémités par une vis de pression, tandis que son autre extrémité reste libre. Mais celle-ci se trouve en contact avec une aiguille mobile sur un cadran gradué. On chauffe la verge de métal, et, à mesure qu'elle s'échauffe, elle se dilate et fait marcher l'aiguille dont la course sur le cadran indique la quantité de la dilatation produite. La dilatation cubique se démontre à l'aide de l'instrument appelé *Anneau de S'Gravesande.* Il consiste tout simplement en un anneau métallique dans lequel passe librement, à la température ordinaire, une petite sphère métallique. Lorsque l'on fait chauffer cette boule, elle ne peut plus passer à travers cet anneau, preuve évidente de l'augmentation du volume du petit globe de métal. En effet, aussitôt que ce dernier est refroidi, il revient à son premier volume et passe de nouveau par l'anneau. Dans l'architecture, on a tiré plusieurs fois un parti très-ingénieux de la faculté que possède le fer, comme les autres c., de se dilater sous l'influence de la chaleur et de revenir, par le refroidissement, à ses dimensions primitives. C'est ainsi qu'on est parvenu, au moyen de tirants de fer, d'abord chauffés, puis refroidis, à rétablir dans leur aplomb les murs du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris ; qu'on a consolidé la coupole de Saint-Pierre de Rome, en l'armant de cercles de fer, etc.

Fig. 2.

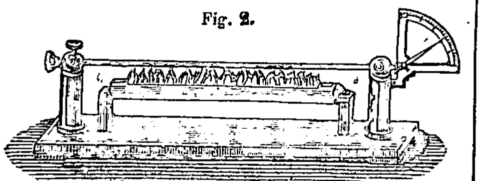

La dilatation des liquides et celle des gaz se démontrent plus aisément encore. On prend un tube de verre à l'extrémité inférieure duquel on a soufflé une boule de verre (Fig. 3). On remplit d'eau cet appareil jusqu'au point O, par ex.; puis on plonge la boule dans l'eau chaude. La colonne d'eau, en se dilatant, monte alors jusqu'en P. Si, au contraire, on met la boule dans la glace pilée, elle descend en M ; enfin, elle revient au point O lorsqu'on abandonne l'appareil à la température ordinaire. — Pour constater la dilatabilité des gaz, de l'air, par exemple, on prend un appareil absolument semblable ; seulement le tube doit être beaucoup plus étroit. On introduit dans celui-ci une colonne de liquide coloré ou de mercure C qui est soutenu à une certaine hauteur par l'air de l'intérieur du tube, et qui sépare ce dernier de l'air extérieur (Fig. 4). Lorsqu'on échauffe le ballon, ce qu'on peut faire simplement en approchant la main, on voit l'index coloré s'élever dans le tube, et redescendre quand on éloigne la main. Cette expérience démontre que les gaz (car tous présentent le même phénomène que l'air) sont les c. qui possèdent la dilatabilité la plus prononcée.

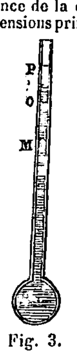

Fig. 3.

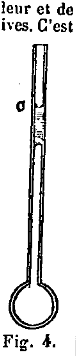

Fig. 4.

Les deux dernières propriétés que nous venons d'étudier, la compressibilité et la dilatabilité, sont évidemment la conséquence de la porosité des c. En effet, si les molécules qui composent un c. ne laissaient pas entre elles des interstices, c.-à-d. étaient parfaitement appliquées les unes aux autres sans aucun intervalle, on ne concevrait pas, l'impénétrabilité de la matière étant admise, qu'elles pussent se serrer davantage pour occuper un volume moindre. Cependant il ne suffit pas pour expliquer les phénomènes de la compressibilité, de la dilatabilité, etc., de reconnaître l'existence de pores ou d'interstices entre les molécules matérielles, en supposant qu'elles se touchent seulement par quelques points de leur surface ; il faut aller plus loin et admettre : 1° que ces molécules ne se touchent en aucune façon ; 2° que les distances qui les séparent sont comme infinies par rapport à leurs dimensions. « En effet, dit le professeur Pinault, dans l'hypothèse du contact des molécules d'un c., sa diminution de volume n'aurait lieu que parce que les molécules, en tournant sur elles-mêmes, se disposeraient les unes à l'égard des autres d'une nouvelle manière qui présenterait moins d'espaces vides qu'auparavant. Or, ce n'est pas là du tout la supposition à laquelle se porte naturellement l'esprit de quiconque pèsera attentivement les circonstances qui accompagnent la diminution de volume d'un c. Ainsi, en suivant la diminution de volume d'un c. par le refroidissement, on ne voit se former aucune déformation ; tout, dans le c., paraît conserver sa forme. L'extérieur du c. conserve la même forme ; les cavités intérieures du c., quand il en existe, conservent la même forme, et ainsi du reste. De sorte que tout se passe de la même manière que si toutes les distances des divers points du c. se raccourcissaient de la même proportion en conservant du reste les mêmes directions les unes par rapport aux autres. Ainsi, cette circonstance nous éloigne tout à fait d'imaginer que les molécules des c. tournent sur elles-mêmes, puisqu'elles ne pourraient tourner ainsi sans que les directions de leurs diverses dimensions changeassent. On peut encore dire par rapport aux cavités intérieures d'un c. qui se contracte par le refroidissement, qu'à la vue de leur persévérance dans la même forme, quelque petites qu'elles soient, on est porté à croire qu'il en est de même pour toutes les cavités de l'intérieur du c., même celles qui sont invisibles, que les espaces vides existant entre les molécules conservent toujours la même forme pendant la contraction, et qu'ainsi les molécules qui comprennent entre elles ces espaces ne tournent pas les unes par rapport aux autres. Enfin, si les molécules d'un c. étaient tournées les unes par rapport aux autres d'une autre manière après la contraction qu'avant, les propriétés physiques changeraient par cette contraction ; car le résultat ordinaire de tout changement survenu dans la disposition mutuelle des molécules est une altération plus ou moins considérable dans l'aspect de la contexture de ce c., dans son éclat, sa couleur, son action sur la lumière, dans les sons qu'il rend, dans sa dureté, son *élasticité,* etc. C'est ainsi que la trempe donne des propriétés nouvelles aux larmes bataviques, à l'acier et autres c., parce que cette trempe arrange leurs molécules dans une autre disposition. C'est encore ainsi que, quoique le diamant et le charbon ne soient que la même substance, leurs propriétés sont néanmoins si différentes. On pourrait encore citer l'exemple du marbre blanc et de la craie, car l'un et l'autre sont la même substance, et une infinité d'autres exemples encore. Or, en général, les propriétés d'un c. sont les mêmes après le refroidissement qui l'a diminué, qu'avant. Donc on ne peut attribuer cette diminution à ce que les molécules du c. auraient tourné les unes à l'égard des autres ; donc on ne peut admettre que les molécules se touchent, même quand ce ne serait que par quelques points. Si ces raisons ne nous forcent pas absolument, au moins elles nous portent puissamment à admettre la première partie de notre proposition ; seulement ce qui inquiète, c'est de savoir comment les molécules peuvent se tenir à une certaine distance les unes des autres sans se toucher. Or, cet embarras disparaît, pour peu qu'on réfléchisse, parce qu'on voit alors que tout ce qui résulte de là, c'est qu'il faut admettre que non-seulement les molécules s'attirent par quelques points, comme, par ex., par leur centre, mais que de plus elles se repoussent par d'autres points, comme, par ex., par leur surface, et que c'est cette répulsion qui les tient écartées à de certaines distances les unes des autres. Au reste, la considération des liquides, non-seulement vient renforcer les raisons qui précèdent, mais encore va nous servir à établir la seconde partie de notre proposition. En effet, le caractère propre aux liquides consiste en une parfaite mobilité de leurs molécules, en vertu de laquelle celles-ci roulent sur elles-mêmes, sans aucune résistance ni tendance à revenir à la position d'où on les a dérangées. Or, cela ne peut venir que de ce que ces molécules ne s'attirent ni ne se repoussent pas plus par certaines de leurs parties que par d'autres, car, sans cela, au lieu de rouler sur elles-mêmes également en tous sens, elles résisteraient, et, quand on les aurait dérangées de la position où elles s'attirent le plus, elles reviendraient à cette position, sitôt qu'on les abandonnerait à elles-mêmes, comme cela arrive à une lame d'acier, qui résiste quand en la courbant on tend à faire tourner ses molécules sur elles-mêmes, et qui revient à sa première position sitôt qu'on l'abandonne à elle-même. Mais, comme nous avons vu que les molécules des c. sont des corpuscules dont les dimensions sont inégales en différents sens, et qui, en conséquence, s'attirent plus par certaines parties que par d'autres, il ne nous reste qu'un moyen de concilier cela avec la propriété que nous venons de signaler dans les liquides, savoir : de supposer que, dans ces c., les molécules sont à une telle distance les unes des autres que leurs dimensions ne soient presque rien par rapport à cette distance; car alors chaque molécule pourra être regardée comme un point, et, par conséquent, comme agissant toujours de la même manière sur les molécules environnantes, dans quelque sens qu'on la tourne sur elle-même. Ainsi, dans les liquides, la distance qui sépare les molécules est comme infinie par rapport à leurs dimensions. Or, cette distance diffère peu de celle qui sépare les molécules des c. solides, car le volume d'une livre de quelque substance que ce soit à l'état solide diffère à peine du volume d'une livre de la même substance à l'état liquide. Par conséquent, notre proposition a lieu dans les solides comme dans les liquides. Quant à l'état gazeux, comme la même substance a toujours un volume plusieurs centaines de fois plus grand sous cet état que sous celui de liquide, il s'ensuit que notre proposition a encore lieu, à bien plus forte raison, pour les fluides aériformes. »

6° *Élasticité.* — L'élasticité est la propriété qu'ont les c. de reprendre, en tout ou en partie, leur forme ou leur volume primitifs, lorsque la force qui altérait cette forme ou ce volume cesse d'agir. C'est ainsi qu'une lame d'acier que l'on courbe et qui se redresse aussitôt qu'on l'abandonne à elle-même, que l'air qui reprend son volume primitif dès qu'on cesse de le comprimer dans le briquet pneumatique ou autrement, sont des c. *élastiques*. On voit que la porosité est encore le principe de l'élasticité, comme de la compressibilité et de la dilatabilité. Les liquides et les gaz possèdent cette propriété au plus haut degré et d'une manière parfaite. Bien plus, ces derniers tendent constamment à s'écarter les uns des autres : de là le nom de *fluides élastiques* par lequel on les désigne fort souvent. Quand aux c. solides, leur élasticité est extrêmement variable ; ainsi, tandis que le caoutchouc manifeste cette propriété à un degré éminent, elle est presque nulle dans l'argile, le plomb, les graisses, etc. Dans tous les cas, l'élasticité résulte constamment d'un dérangement des molécules, soit qu'il ait lieu par pression, flexion, traction ou torsion. Mais, pour les c. solides, lorsque la force altérante agit avec une intensité trop grande, ils se rompent ou conservent la forme nouvelle qu'on leur a donnée : on dit alors que leur *élasticité* est *forcée*. — Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'étude de cette propriété, car son extrême importance nous obligera à lui consacrer un article particulier.

7° *Mobilité.* — Il en est de même de la *mobilité* ou de la propriété que possèdent les c. de céder parfaitement à toute cause de mouvement : nous l'étudierons ailleurs. V. Inertie, Force, Mouvement.

IV. *Propriétés particulières des Corps.*—Dans beaucoup de traités de Physique, après avoir exposé les propriétés générales des c., on parle de certaines propriétés qui présentent leur maximum de développement dans quelques métaux, et dont l'étude offre un intérêt particulier au point de vue de la science et de l'industrie : ce sont la ténacité, la malléabilité, la ductilité et la dureté. Nous traiterons de la première en parlant de l'Élasticité ; mais nous dirons ici quelques mots des trois autres.

1° *Malléabilité.* — C'est la propriété qu'ont les métaux de s'aplatir sous le marteau ou par l'action du laminoir, de manière *à se transformer en lames plus ou moins minces. L'or est* le plus malléable de tous les métaux. On peut le réduire en feuilles ayant seulement 9 cent-millièmes de millimètre d'épaisseur, et il ne faut qu'un poids de 65 milligrammes de ces feuilles pour couvrir une surface de 3 mètres 68 millim. carrés. Les feuilles d'or dont se servent les relieurs sont si minces qu'il en faut 10,000 pour faire l'épaisseur d'un millimètre. Après l'or, les métaux usuels se classent ainsi qu'il suit, sous le rapport de leur malléabilité : argent, platine, cuivre, étain, zinc, plomb, fer. L'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas malléables.

2° *Ductilité.* — On entend par ductilité la propriété en vertu *de laquelle certains c.*, particulièrement les métaux, peuvent être réduits en fils plus ou moins longs et plus ou moins minces. Il y a des corps, comme les métaux, qui sont ductiles à chaud et à froid ; d'autres, tels que le verre, ne le deviennent que par la chaleur ; il en est enfin qui, à l'exemple de l'argile, ne peuvent l'être que par l'interposition d'un liquide entre leurs molécules. Parmi les métaux, le platine est celui dont la ductilité est la plus grande. Wollaston a obtenu des fils de platine qui n'avaient que 1 douze-centième de millimèt. d'épaisseur, c.-à-d. qu'il faudrait plus de 140 de ces fils pour former un faisceau de la grosseur d'un fil de soie d'un seul brin. Quoique le platine soit le plus pesant de tous les c. connus, 1000 mètres de longueur d'un pareil fil ne pèseraient pas plus de 5 centigrammes. Pour obtenir ces fils, Wollaston avait imaginé un procédé aussi simple qu'ingénieux. Il prenait un fil de platine de 1/100ᵉ de pouce anglais d'épaisseur ; il le fixait dans l'axe d'un moule cylindrique de 1/5ᵉ de pouce de diamètre ; puis il remplissait le moule d'argent en fusion. Il avait ainsi un cylindre d'argent avec un axe de platine. Alors il faisait passer le cylindre à la filière ; les deux métaux s'allongeaient également et conservaient leurs rapports d'épaisseur. Enfin, lorsqu'il avait amené le fil d'argent au plus haut degré de finesse dont ce métal est susceptible, il le faisait bouillir dans l'acide azotique qui dissolvait l'argent et mettait à nu le fil de platine. Les fils ainsi préparés servent à former les réticules des télescopes. Après le platine, c'est l'or qui tient le premier rang pour la ductilité. Avec 1 gramme d'or, on obtient un fil de 3000 mètres de longueur ; et il suffit de 31 grammes de ce métal pour dorer un fil d'argent long de 200 myriamètres. Après l'or, les métaux usuels se rangent ainsi qu'il suit dans l'ordre de leur ductilité absolue : argent, fer, étain, cuivre, plomb, zinc, nickel. Bien que les métaux malléables soient en même temps ductiles, on voit, en comparant cette liste avec la précédente, que ces deux propriétés ne se rencontrent pas cependant toujours au même degré dans le même c. Ainsi, par ex., la malléabilité du plomb est supérieure à celle du fer, tandis que c'est le contraire qui a lieu pour la ductilité.

3° *Dureté.* — C'est la résistance que les c. solides opposent à l'action des instruments qui tendent à les user ou à les rayer. Cette propriété ne doit pas être confondue avec celle que possèdent plusieurs d'entre eux, de résister à la percussion, car un c. peut être en même temps *dur* et *fragile*, comme le sont, par ex., le verre et le diamant lui-même. — Au reste, la dureté n'est qu'une propriété relative, car un c. dur par rapport à un autre c. peut être mou comparativement à un troisième. On constate la dureté relative de deux c. en cherchant quel est celui qui raie l'autre. Le diamant, comme tout le monde le sait, est le plus dur de tous les c., car il les raie tous et n'est rayé par aucun d'eux. Les métaux, à l'état de pureté, sont en général assez mous ; mais leurs alliages sont ordinairement plus durs. C'est pour cela que, dans la fabrication des monnaies, on allie environ un dixième de cuivre à l'or et à l'argent, et que, pour les pièces de billon, on ajoute un peu de zinc au cuivre.

V. *Propriétés organoleptiques.* — Parmi les propriétés particulières à certains c., il en est qui affectent spécialement les sens du *goût*, de l'*odorat* et du *toucher* : on les désigne, d'après Chevreul, sous le nom de propriétés *organoleptiques*, du grec ὄργανον, organe, et ληπτικός, saisissable. L'étude de ces propriétés n'est pas sans importance, non pas qu'elles puissent servir à déterminer *à priori* la nature et l'espèce d'un c. ; mais elles peuvent donner sur-le-champ à son sujet certaines notions faciles à saisir, et qu'il est aisé de rapporter à quelque type généralement connu. Ainsi, on dit qu'un c. est insipide, inodore, ou bien qu'il a une saveur aigre, amère, terreuse, etc. ; qu'il a une odeur piquante, suffocante, aromatique, alliacée, éthérée, etc. Lorsque le c. qu'on étudie n'est pas susceptible, sous aucun de ces deux rapports, d'être comparé à quelque autre substance connue, on dit qu'il a une saveur ou une odeur *sui generis*. Quant aux impressions produites sur l'organe du toucher, on les indique par les mots doux, tendre, lisse, gras, onctueux, etc.

Histoire. — L'expression de *Corps législatif* a été introduite dans notre histoire par la constitution de l'an VIII. Cette constitution ayant supprimé le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents créa, pour les remplacer, deux assemblées particulières, l'une le *Tribunat*, composée de 100 membres, l'autre, le *Corps législatif*, composée de 300 membres. Ces deux assemblées étaient le résultat de l'élection ; mais leurs attributions étaient fort différentes : la première discutait les lois, et la seconde les votait silencieusement. Ainsi, après avoir examiné un projet de loi, le Tribunat nommait des orateurs chargés de le discuter contradictoirement, avec les commissaires du gouvernement, devant le C. législatif, qui, les deux parties entendues, adoptait ou repoussait la loi proposée, sans débat et au scrutin secret. *Le Tribunat ayant été supprimé par l'Empereur en* 1807, le C. législatif conserva ses attributions ; il continua de voter silencieusement les lois demandées par le gouvernement, après avoir simplement entendu les orateurs du conseil d'État. Cette assemblée disparut en 1814, et fut remplacée par la Chambre des Députés. — La constitution de 1852 a fait revivre cette dénomination de C. législatif ; mais elle s'applique aujourd'hui à une assemblée fort analogue à nos anciennes Chambres des Députés. — V. Constitution.

CORPULENCE. s. f. La taille de l'homme considérée relativement à sa grandeur et à sa grosseur. *Un homme de cette c. doit manger beaucoup.*

CORPULENT, ENTE. adj. Qui est de forte corpulence. *Elle était très-corpulente.*

CORPUSCULAIRE. adj. T. Didact. Qui est relatif aux corpuscules, aux atomes. Ne s'emploie guère que dans cette loc. : *Physique* ou *Philosophie c.*, Système de physique ou de philosophie qui prétend rendre compte de tous les phénomènes par la combinaison et le jeu des corpuscules ou atomes.

CORPUSCULE. s. m. T. Phys. Corps d'une extrême ténuité. *Les atomes sont des corpuscules insécables.*

* **CORRÉA.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

CORRECT, ECTE. adj. (lat. *correctus*). Où il n'y a pas de faute. Se dit De l'écriture et de l'impression, comme du langage et du style. *Écrire d'une manière correcte. Une copie correcte. Ces éditions sont fort correctes. Son langage, son discours, son style n'est pas c. Cette phrase est correcte.* — Par ext., *Auteur c.*, Auteur dont le style est c. ‖ *Dessin c.*, Dessin pur, exact, qui marque bien la forme des objets. — Par ext., *Peintre c.*, Peintre qui dessine purement.

CORRECTEMENT. adv. Sans faute, conformément aux règles. *Il écrit, mais il ne parle pas c. Dessiner c.*

CORRECTEUR. s. m. Celui qui corrige, qui reprend. *Sévère c.* ‖ *C. d'imprimerie*, Celui qui corrige les épreuves d'une imprimerie. ‖ Se disait autrefois De certains officiers de la chambre des comptes. *Il était c. des comptes.* ‖ Chez les Minimes, on donne le nom de *Correcteur* au supérieur de la maison. *Le père c.*

CORRECTIF. s. m. Ce qui a la vertu de corriger, de tempérer. *Le sucre est le c. du citron. Ce médicament est trop énergique, il lui faut un c.* ‖ Fig., se dit De toute locution qui a pour objet d'atténuer l'effet d'une proposition, d'une expression trop forte ou trop hardie ; par ex. : *En quelque façon, Pour ainsi dire, Si j'ose parler ainsi, etc. — Cette proposition est trop hardie, elle a besoin d'un c.*

CORRECTION. s. f. (lat. *correctio*). Action de corriger ; Le résultat de cette action. Se dit en parlant Des choses morales et politiques. *La c. des défauts. La c. des mœurs, des abus. Cela a grand besoin de c.* ‖ Changement que l'on fait à un ouvrage de littérature, à un ouvrage d'art, afin de l'améliorer. *La c. qu'il a faite à ce vers d'Eschyle est excellente. Cet ouvrage a besoin de nombreuses corrections. Il y a là des choses qui demandent c. Faire des corrections à une pièce de théâtre. — Recevoir une pièce de théâtre à c.*, La recevoir à condition que l'auteur y fera des changements. ‖ La qualité de ce qui est correct. *La c. du langage, du style. Il parle et écrit avec beaucoup de c. Son livre ne se recommande guère que par la c. — C. de dessin.* Pureté du dessin. *Ce peintre serait au premier rang, s'il y avait plus de c. dans son dessin.* ‖ T. Typograph., *La c. des épreuves*, L'art ou l'action de corriger les épreuves, d'indiquer les fautes de composition, afin qu'on les fasse disparaître. *Il n'entend rien à la c. — La c. de cette épreuve exigera beaucoup de temps. Signes de c.* — Toute indication portée sur un manuscrit ou sur une épreuve pour marquer un changement fait ou à faire. *Ce manuscrit est si chargé de corrections qu'il en est illisible. Il y a peu de corrections sur l'épreuve.* — Le travail du compositeur qui exécute les changements indiqués sur l'épreuve. *On vient de terminer la c. de votre feuille.* ‖ Réprimande et admonition soit d'un égal envers son égal, soit d'un supérieur envers son inférieur. *C. paternelle. Douce, sévère c. Je lui ai fait une petite c.* — Peine, châtiment. *On lui a fait subir une rude c. La c. a été trop forte. Il a subi la c. qu'il méritait. Le père doit user de c. envers ses enfants.* — Le pouvoir, le droit de reprendre, de châtier. *Les enfants sont sous la c. du père.* Vieux et peu usité.— *Maison de c.*, V. Prison. ‖ T. Adm. Autrefois, Le bureau où travaillaient les correcteurs des comptes. ‖ T. Pharm. Opération par laquelle on affaiblit ou on modifie l'action d'un médicament en le mêlant avec d'autres substances. ═ Sauf correction, Sous correction. loc. adverbiales dont on se sert Pour adoucir ce qui pourrait déplaire à ceux devant qui l'on parle. *Messieurs, je maintiens, sauf c., que cela est faux.*

Syn. — *Exactitude.* — La *cor.* est relative aux mots et aux phrases, l'*exactitude* aux faits et aux choses. L'auteur qui écrit *correctement*, traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourrait y être très-*incorrect* ; ce qui est écrit *exactement* dans une langue, rendu fidèlement, est exact dans toutes les langues. La *cor.* naît des règles qui varient d'une langue à l'autre, et même d'un temps à l'autre dans la même langue ; l'*exactitude* naît de la vérité qui est une et absolue.

Enc. — En termes de Rhétorique, on appelle *Correction* ou *Épanorthose* une figure de pensée par laquelle celui qui parle se reprend lui-même, comme s'il voulait dire mieux ou autre chose que ce qu'il vient de dire. Ces phrases : « Je l'aime ; que dis-je, aimer ? Je l'idolâtre.—Peut-être sera-t-il touché de nos misères… Mais non, jamais son cœur n'a connu la pitié, » sont des exemples de cette figure. Dans son oraison funèbre de Turenne, Fléchier en a fait un bel emploi. Après avoir vanté la haute naissance de Turenne, l'orateur se reprend ainsi : « Mais que dis-je ? il ne faut pas l'en louer ici ; il faut l'en plaindre : quelque glorieuse que fût la source dont il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait infectée. Il recevait avec ce beau sang des principes d'erreur et de mensonge ; et, parmi ses exemples domestiques, il trouvait celui d'ignorer et de combattre la vérité. »

Droit. — On désigne sous le nom de *Correction*, la punition que le père peut infliger à son enfant en le faisant détenir dans une prison publique, et celle que le juge peut prononcer contre l'individu âgé de moins de seize ans qui a été acquitté comme ayant agi sans discernement. La première est appelée *c. paternelle*, et la seconde *c. judiciaire*. — Si l'enfant est âgé de moins de seize ans commencés, le père peut le faire détenir pendant un temps qui ne peut excéder un mois : à cet effet, le président du tribunal de première instance est tenu, sur la demande du père, de délivrer l'ordre d'arrestation. Lorsque l'enfant a seize ans commencés, mais cependant n'est pas encore majeur ou émancipé, le père ne peut requérir sa détention que pendant six mois au maximum. Toutefois ici, le président peut refuser l'ordre d'arrestation et, à plus forte raison, abréger le temps de la détention demandé par le père. Il n'y a, dans l'un et l'autre cas, aucune écriture ni formalité, si ce n'est l'ordre même d'arrestation, lequel ne doit pas énoncer les motifs de la punition. Le père souscrit seulement une soumission de payer tous les frais et de fournir les aliments convenables. Ce dernier reste toujours libre d'abréger la durée de la détention par lui ordonnée ou requise (C. Nap. 375 et suiv.). — Lorsqu'un accusé âgé de moins de seize ans est convaincu d'un crime ou d'un délit, mais est acquitté comme ayant agi *sans discernement*, il peut être remis à ses parents. Mais si le tribunal ou la cour le juge convenable, il peut ordonner que l'enfant sera conduit dans une maison de c., pour y être élevé et détenu pendant un *certain temps fixé par le jugement* : néanmoins la durée de cette détention ne peut excéder l'époque où l'accusé aura accompli sa vingtième année. (C. Pén. 66).

CORRECTIONNEL, ELLE. adj. T. Droit. Se dit Des peines qu'on applique aux actes qualifiés délits par la loi; De ces délits eux-mêmes; et Des tribunaux qui en connaissent. *Peine correctionnelle. Délit c. Tribunal de police correctionnelle.* Voy. Délit et Organisation *judiciaire.*

CORRÉGIDOR. s. m. Mot espagnol qui sign. *Correcteur*, et qui sert à désigner Le premier magistrat, le premier officier d'une ville ou d'une province où il n'y a pas de gouverneur.

CORRÉLATIF, IVE. adj. T. Didact. Se dit De deux choses qui ont une relation réciproque. *Père et Fils, Droit et Devoir, sont des termes corrélatifs.* || Se dit aussi De certains mots qui vont ordinairem. ensemble, et qui servent à indiquer une relation entre deux membres de phrase. *Tellement et Que sont des mots corrélatifs.* — Les membres de phrase unis de cette façon sont dits *Corrélatifs.* ||Subst., *Devoir est le c. de Droit.*

CORRÉLATION. s. f. (lat. *cum*, ensemble; *relatio*, rapport). T. Didact. Relation réciproque entre deux choses. *Les termes de Père et de Fils emportent c. La c. qui existe entre les deux membres d'une phrase. Il y a une c. évidente entre ces deux principes.*

CORRESPONDANCE. s. f. Conformité, rapport qui existe entre les choses. *Il y a de la c. entre ces deux idées. Il y avait entre eux une parfaite c. d'opinions. Il existe entre le poumon et le foie une certaine c. Il régnait une parfaite c. entre toutes les parties de ce vaste édifice.* || Commerce régulier de lettres entre deux personnes. *Avoir, entretenir une c. avec quelqu'un. Notre c. a été interrompue pendant longtemps. Reprendre une c. interrompue. C. littéraire, scientifique, politique. C. secrète.* — Par ext., se dit Des lettres mêmes. *J'ai pu me procurer la c. de ces deux hommes d'État. La c. de Grimm. La c. de Gœthe avec Schiller. Publier la c. de quelqu'un.* — * Le fait même d'écrire les lettres. *Ce commis est chargé de la c.* || Par anal., se dit Des relations habituelles qu'ont entre eux des commerçants habitant des villes différentes. *Ce négociant a des correspondances dans toutes les villes de l'Europe.* — S'emploie quelquefois en parlant De personnes quelconques. *Avoir des correspondances suspectes. Entrer en c., être en c., rompre toute c. avec quelqu'un.* || Se dit encore Des communications établies entre des lieux différents. *La c. entre ces deux villes a lieu par cette route. La c. sera plus prompte par cette voie que par toute autre.* — *Voiture de c.*, Voiture publique qui prend les voyageurs arrivés par une autre voiture, et les transporte plus loin ou dans une autre direction. — *Service de c.*, Service de poste qui transporte les lettres sur les routes où il n'y a pas de malles-postes.

CORRESPONDANT, ANTE. adj. Se dit Des choses qui se correspondent, qui ont entre elles des rapports. *Lignes correspondantes.*

CORRESPONDANT. s. m. Négociant avec lequel un autre négociant est en correspondance régulière, en relation habituelle d'affaires. *Mon c. me mande que... Il vous faut des correspondants dans toutes les villes de commerce.* || Toute personne avec laquelle on est en commerce réglé de lettres, pour affaires, nouvelles, etc. *Les journaux de Londres entretiennent à Paris des correspondants. Nous apprenons par notre c. de New-York. Un c. bien informé.* || Celui qui est chargé par des parents de pourvoir aux besoins d'un enfant, d'un jeune homme envoyé dans quelque ville pour y faire ses études, etc. *Tous ces élèves seront remis entre les mains de leurs correspondants. Son c. vient de lui payer sa pension.*

CORRESPONDRE. v. n. (lat. *cum*, ensemble; *respondere*, répondre). Se dit Des choses qui se rapportent, qui cadrent ensemble. *Ce pavillon ne correspond pas du tout avec celui-ci. Ces deux ailes se correspondent très-bien.* — Fig., *Cet article du Code correspond à tel autre.* || Se dit aussi Des choses qui communiquent entre elles. *Cette chambre correspond à telle autre par un couloir. Toutes les pièces de mon appartement se correspondent.* || Avoir un commerce de lettres avec quelqu'un. *J'ai longtemps correspondu avec lui. Nous avons cessé de c.* || Avoir des communications, des relations. *L'armée ennemie nous empêchait de c. avec Paris.* || Répondre par ses sentiments, par ses actions, aux sentiments, aux intentions d'une autre personne. *Je vous ai rendu toutes sortes de bons offices, mais vous n'y avez pas correspondu. Cet enfant ne correspond pas à l'affection de ses parents.* Ce sens vieillit.

CORRIDOR. s. m. [On pron. *Coridor.*] (ital. *corridore*, de *correre*, courir). Galerie étroite qui sert de passage pour aller à plusieurs appartements, à plusieurs pièces.

CORRIGER. v. a. (lat. *corrigere*). Ôter un défaut, enlever ce qui est défectueux; se dit Des personnes et Des choses. *Il n'a qu'un défaut; mais il sera difficile de l'en c. Une bonne indigestion le corrigera de sa gourmandise. Pour c. notre esprit de ses faiblesses, il faut lui donner de nouvelles vues. C. ses affections déréglées. Corrigez cette humeur violente. C. les mœurs d'un peuple. C. des abus. C. un ouvrage, un dessin, un plan. C. son style. C. des vers, une pièce de musique. C. un thème, une version. C. une épreuve. C. une copie sur l'original.* || Fig., Réparer. *C. l'injustice du sort.* — *C. la fortune*, se dit D'un fripon qui triche au jeu. || Reprendre, châtier, punir. *Cet enfant a grand besoin d'être corrigé. Un père qui aime ses enfants ne craint pas de les c.* || Tempérer, adoucir; se dit surtout Des aliments, des boissons, des médicaments. *Il faut c. la crudité de l'eau avec un peu de vin. Vous corrigerez ce collyre avec un peu de mucilage. C. l'acrimonie de la bile.* || T. Mar. *C. la route d'un navire*, Rectifier sa marche lorsqu'il a été dévié par l'action des courants, des vents ou quelque autre cause. = se Corriger. v. pron. Se défaire d'un vice, d'un défaut. *Il ne pourra jamais se c. de ce défaut.* — Absol., *Mon fils commence à se c.* || S'adoucir, se tempérer. *L'acidité des groseilles se corrige par le sucre.* = Corrigé, ée. part. *Édition revue et corrigée.* = Corrigé. s. m. Dans les Colléges, Tout devoir donné aux élèves et qui a été corrigé par le professeur. *Le c. d'un thème, d'une version.* — *Recueil de corrigés*, Recueil de devoirs faits et corrigés.

Syn. — *Reprendre, Réprimander.* — Celui qui *corrige* montre ou au moins prétend montrer la manière de rectifier le défaut; celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer la faute; celui qui *réprimande* veut punir ou mortifier le coupable. *Corriger* regarde toutes sortes de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit et de langage; *reprendre* ne se dit guère que pour les fautes d'esprit ou de langage; *réprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs et de la conduite. Il faut savoir mieux faire pour *corr.*; on peut *reprendre* plus habile que soi; il n'y a que les supérieurs qui soient en droit de *réprimander*.

CORRIGIBLE. adj. 2 g. Qui peut être corrigé. *Cet homme n'est pas c.* Se dit surtout Des mœurs et ne s'emploie guère qu'avec la négative.

CORROBORANT, ANTE, CORROBORATIF, IVE. adj. T. Méd. Qui fortifie. *Remède c.* || Subst., *Le vin est un c.* — Peu us.

CORROBORATION. s. f. T. Méd. Action de corroborer; L'état de ce qui est corroboré.

CORROBORER. v. a. (lat. *corroborare*). T. Méd. Fortifier, donner du ton. *Le vin corrobore l'estomac.* —Absolum., *Le vin sert à c.* || Figur., *Il pensait c. son système par ces analogies.* = Corroboré, ée. part.

CORRODANT, ANTE. adj. Qui est capable de corroder. Inus.; on dit *Corrosif, ive.*

CORRODER. v. a. (latin, *corrodere*, ronger). Ronger, désorganiser. *Ce poison lui a corrodé les intestins. Un ulcère avait corrodé les chairs de la jambe. Cet acide va c. le vase où vous le renfermez.* = Corrodé, ée. participe.

CORROI. s. m. (lat. *corium*, cuir). La façon que le corroyeur donne au cuir. || Massif de terre glaise dont on garnit le fond et les côtés d'un bassin, d'un canal, etc., pour empêcher l'infiltration des eaux. *Faire, appliquer un c.*

CORROMPRE. v. a. (lat. *corrumpere*). Gâter, altérer, changer en mal. *La grande chaleur corrompt la viande. La gangrène corrompt les chairs. Les émanations putrides corrompent l'air.* || Fig., au sens moral, *C. les mœurs d'un jeune homme. C. l'âme, le cœur. Les louanges ne servent qu'à c. ceux qui les goûtent. Les mauvaises compagnies corrompent l'esprit des jeunes gens. Cette nation a été corrompue par le luxe.* — *C. une fille, une femme*, La séduire, la débaucher. — Figur., se dit aussi en parlant Du langage, du style, du goût. *C. une langue. La lecture des mauvais auteurs corrompt le style, le jugement, le goût.* || Engager quelqu'un, par des dons ou des promesses, à faire quelque chose contre son devoir, sa conscience, etc. *C. des témoins. Il essaya de c. ses juges. Le prisonnier corrompit ses gardes et s'évada. C. par argent, par dons, par promesses. C. par des présents.* || Altérer la forme, la figure, ou l'état de certaines choses. *C. la forme d'un chapeau. C. la taille.* Ce sens a vieilli; * néanmoins il est encore usité Dans le langage de certaines industries. *C. un cuir*, Le plier. *C. la cire*, Lui faire perdre sa ductilité en la faisant fondre dans l'eau et en la pétrissant ensuite. — Figur., en parlant D'un passage ou d'un texte qui est altéré. *Il a corrompu ce passage. On croit que le texte est corrompu en cet endroit.* On dit de même, *C. le sens d'un passage, d'un texte*, Lui donner une interprétation fausse ou forcée. || Fig., au sens moral, Troubler, diminuer. *La crainte corrompt le plaisir. Cette nouvelle vint c. notre joie.* = se Corrompre. v. pron. *La viande se corrompt très-vite en été. Quand la masse du sang vient à se c. L'air se corrompit bientôt par le mélange de ces miasmes. Son cœur s'est corrompu à la lecture de ces romans. C'est par le luxe que les nations se corrompent. Le siècle commence fort à se c. Le goût se corrompt avec les mœurs. La langue latine commença à se c. peu de temps après Auguste. Ce juge se laissa c.* = Corrompu, ue. part. *Eau corrompue. Mœurs corrompues. Nations corrompues par la mollesse. Cœur corrompu. Ame corrompue. Juge corrompu. Mot corrompu par l'usage. Texte corrompu. Langue corrompue. L'italien, l'espagnol et le français sont du latin corrompu*, Sont des langues formées du latin par des altérations de divers genres.

Syn. — *Séduire, Suborner.* — *Séduire* et *suborner* ne se disent qu'au sens moral, c'est donc dans ce sens que nous considérons le mot *corrompre. Séduire* se dit à l'égard de l'esprit, de la raison, du jugement, en parlant d'opinions, d'erreurs, de préjugés : il en est de même de *corr.; suborner* ne regarde que les actions morales. *Suborner* et *séduire* ne s'appliquent qu'aux personnes, tandis que l'on *corrompt* aussi les choses : ainsi on *corrompt* les mœurs et les lois; mais on ne les *séduit* ni ne les *suborne.* — En parlant des personnes, l'idée commune à ces trois termes, est celle de faire faire à quelqu'un des choses contraires à son devoir, à l'honneur, à la justice, à la fidélité, à la pureté, à la vertu. Conduire ou induire quelqu'un au mal, en lui imposant et en l'abusant par des moyens spécieux, c'est le *séduire.* Engager quelqu'un à une mauvaise action, en l'y intéressant, en le gagnant par des manœuvres sourdes, c'est le *suborner*. Inspirer à quelqu'un le vice, en l'infectant de mauvais sentiments, de mauvais principes, par quelque manière que ce soit, c'est le *corr*. On *séduit* l'innocence, la bonne foi, la jeunesse, le sexe, les gens simples qui ne sont point en garde contre l'artifice, et qu'il est facile de prévenir, de tromper, de mener, en les abusant par des apparences, par des dehors attrayants, par des illusions, des prestiges, des impostures. On *suborne* les lâches, les faibles, des gens sans vertu, des hommes pervertis, des femmes, des témoins, des domestiques, des juges, des gens prévenus de quelque passion ou disposés à des faiblesses, en les gagnant ou en les captant par des flatteries, par des promesses, par des menaces, mais surtout par l'intérêt. On *corrompt* ce qui est pur, sain, bon, vertueux, mais corruptible; accessible au vice, ou capable de changer en mal; et on y parvient par tous les moyens possibles, par la subornation, par la séduction, par toute sorte de pratiques, d'actions, d'influences, enfin par la force de la contagion.

CORROSIF, IVE. adj. (lat. *corrodere*, ronger). Qui corrode, qui ronge. *Substances corrosives*, Celles qui, mises en contact avec des parties vivantes, les désorganisent peu à peu. *Les acides minéraux et certains alcalis sont corrosifs. Le sublimé c. n'est autre chose que le deutochlorure de mercure.* — Par exagér., *Humeur corrosive*, Humeur qui irrite les parties avec lesquelles elle est en contact. || Subst., *Les corrosifs sont de véritables caustiques; cependant ce dernier terme indique un plus haut degré d'énergie et une action plus prompte.*

CORROSION. s. f. L'action ou l'effet de ce qui est corrosif. *La c. de l'estomac.*

* **CORROYAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Acier.

CORROYER. v. a. (lat. *corium*, cuir). T. Technol. *C. des cuirs*, Leur faire subir certaines opérations qui ont pour objet de les rendre plus lisses et plus souples. Voy. Cuir. — *C. de la terre glaise*, Battre et pétrir de la terre glaise, afin d'en faire un massif qui tienne l'eau. *C. un bassin de fontaine, un canal, etc.*, Y mettre un massif de terre glaise pour retenir l'eau. — *C. du mortier*, Mêler ensemble de la chaux et du sable, pour en faire du mortier. — *C. du fer*, Le battre à chaud et prêt à fondre; Réunir, souder plusieurs morceaux de fer ensemble, de manière qu'ils n'en forment plus qu'un seul. — *C. du bois*, En ôter la superficie grossière, le dresser pour le mettre en œuvre. = Corroyé, ée. part.

* **CORROYÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Coriariées.

CORROYEUR. s. m. Artisan dont le métier est de corroyer les cuirs.

* **CORRUGATION.** s. f. (lat. *corrugatio*). T. Méd. Crispation, plissement léger de la peau.

CORRUPTEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui corrompt l'esprit, les mœurs, le goût, etc. *Un vil c. Un c. de la jeunesse. Le c. d'une jeune fille. Une corruptrice des mœurs. Ces écrivains furent les premiers corrupteurs du goût, du langage.* ‖ Celui qui détourne quelqu'un de son devoir par dons, promesses, etc. *Les corrupteurs des témoins ne sont pas moins coupables que les témoins eux-mêmes.* ‖ Adject., *Un langage c. Doctrines corruptrices.*

CORRUPTIBILITÉ. s. f. Le fait d'être corruptible.

CORRUPTIBLE. adj. 2 g. Sujet à la corruption. *Tous les corps organisés sont corruptibles.* ‖ Fig., Qui a des dispositions à se laisser corrompre. *Un juge c. C'est un homme qui n'est pas c.*

CORRUPTION. s. f. (latin, *corruptio*). Altération dans les qualités essentielles, dans la substance d'une chose; Putréfaction, pourriture. *La c. de la viande, de l'eau, de l'air, du sang, des humeurs. La c. se développe rapidement. Cela tend à la c. Il y a des terres où les corps se conservent longtemps sans c. C'est une erreur de croire que la c. d'une chose puisse être la génération d'une autre. On croyait autrefois que les vers s'engendraient de c.* ‖ Figur., Toute dépravation dans les mœurs. *La c. des mœurs. La c. de la jeunesse. La c. du cœur de l'homme. La c. du siècle. C'est dans les temps de c. que les lois se multiplient. Le monde n'est que c. Il y a chez lui un fond de c. Des germes de c.* ‖ Se dit Des moyens qu'on emploie pour détourner quelqu'un de ses devoirs, pour le déterminer à faire quelque chose contre sa conscience, etc. *Employer la c. Avoir recours à la c. Moyens de c. — Ce juge est soupçonné de c.*, De s'être laissé corrompre. ‖ Altération qui se trouve dans un texte, dans un passage d'un auteur. *Il y a c. dans ce texte-là.* — Se dit aussi en parlant Du langage, du goût. *L'imitation inintelligente des littératures étrangères est une cause de c. pour le langage et pour le goût. La c. de notre langue fait des progrès rapides. — Ce mot se dit par c. pour tel autre, est formé de tel autre par c.*, Il n'en est qu'une altération.

Syn. — *Dépravation.* — *Dépravation* vient du latin *pravus*, tortu, contrefait, mal fait au physique et au moral; *corruption* est également formé des mots latins *cum*, ensemble, et *rumpere*, rompre, diviser, briser. Ainsi, conformément à leur signification étymologique, la *dépravation* défigure, déforme, dénature, et la *corr.* altère, désunit, décompose, dissout. Par la *dépravation*, on marque formellement l'opposition directe de la chose avec la règle, l'ordre, le modèle donné; par la *corr.*, on désigne la viciation, la détérioration de la chose. *Dépravation* s'applique naturellement aux objets auxquels notre esprit attache ordinairement les qualifications de droit, réglé, régulier, bien *fait*, bien *ordonné*, beau, *parfait*, *et autres* idées analogues; et *corr.* à ceux auxquels nous joignons les qualifications de sain, pur, innocent, intègre, bon, saint, et autres idées semblables. Ainsi, nous disons *dépravation d'esprit* et *corr. de cœur*, parce que déjà nous disons un esprit droit, bien fait, et un cœur pur, innocent. La *corr.* du cœur, dit Abadie, est la source de l'incrédulité : l'incrédulité est proprement une *dépravation d'esprit*. La *corr. des sentiments* produit la *dépravation des principes;* et, à son tour, la *dépravation* des principes produit la *corr.* des sentiments. Nous disons la *corr. de la chair et du sang*, parce que nous disons une *chair saine*, un *sang pur;* et nous ne dirons pas la *dépravation de la chair et du sang*, car nous ne pouvons pas dire une *chair droite*, *un sang juste*, puisqu'il ne s'agit point de leur conformation et de leur régularité. Nous disons une *doctrine corrompue*, par opposition à une *doctrine saine*. On dit, en matière d'arts et de belles-lettres, la *dépravation* et la *corr*. du goût, parce que le goût a ses règles, qu'il est ou n'est pas conforme à l'ordre naturel, qu'il est réglé ou déréglé, et parce qu'on dit en même temps, un *goût sain*, *bon*, *pur*, etc.

Enc. — Tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions, est une *Forfaiture*. La loi range au nombre des forfaitures : 1° les concussions commises par les fonctionnaires publics; 2° la corruption de ces mêmes fonctionnaires; 3° les soustractions commises par des dépositaires publics; 4° la participation à des affaires incompatibles avec la qualité de fonctionnaire; 5° les abus d'autorité soit contre les particuliers, soit contre la chose publique; 6° certains délits relatifs à la tenue des actes de l'état civil; 7° l'exercice de l'autorité publique illégalement anticipé ou prolongé (C. Pén. 166-197). La forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves, est punie de la dégradation civique : toutefois les simples délits ne constituent pas les fonctionnaires en forfaiture (166, 167). Nous ne parlerons ici que de la *concussion* et de la *corruption.*

I. Les fonctionnaires, les officiers publics, les percepteurs et receveurs des impôts ou des revenus publics ou communaux, ainsi que leurs commis et préposés, se rendent coupables du crime de conc., lorsqu'ils ordonnent de percevoir, qu'ils exigent ou qu'ils reçoivent ce qu'ils savent n'être pas dû, ou excéder ce qui est dû, pour droits, taxes, contributions, deniers ou revenus, ou pour salaires ou traitements. En dehors de l'exercice de leurs fonctions, le fait dont il est question ne constituerait que le délit d'escroquerie. D'après la discussion qui a eu lieu au Conseil d'État, dans la séance du 5 août 1809, il n'y aurait pas lieu de poursuivre l'agent qui aurait commis la perception illégale en vertu d'un ordre émané de son supérieur hiérarchique, et qui n'en aurait pas profité. Le crime de conc. est puni de la réclusion, s'il est commis par des fonctionnaires ou des officiers publics, et d'un emprisonnement de 2 à 5 ans, s'il est le fait de leurs commis ou préposés. Les coupables sont de plus condamnés à une amende qui varie du douzième au quart des restitutions et des dommages-intérêts (174).

II. La loi punit, comme coupable du crime de corr., tout fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, tout agent ou préposé d'une administration publique, qui agrée des offres, dons ou promesses, pour s'abstenir d'un acte qui entre *dans l'ordre de ses devoirs*, *ou pour faire un acte* de sa fonction. Dans le premier cas, la peine est celle de la dégradation civique. Il en est de même dans le second cas, s'il s'agit d'un fait juste, mais non sujet à salaire. Les coupables sont en outre condamnés à une amende qui varie de 200 fr. au double de la valeur des choses reçues ou des promesses agréées. Si la corr. a pour objet un fait criminel emportant une peine plus forte que celle de la dégradation civique, cette peine plus forte est appliquée. Le juge statuant en matière criminelle, ou le juré, qui s'est laissé corrompre soit en faveur, soit au préjudice de l'accusé, est puni de la réclusion, outre l'amende dont il vient d'être fait mention; *mais si*, *par l'effet de la corr.*, il y *a eu condamnation* à une peine supérieure à celle de la réclusion, cette peine, quelle qu'elle soit, est infligée au coupable. — Indépendamment de la corr. proprement dite, le Code prévoit le cas auquel un juge ou un administrateur se déciderait par faveur pour une partie ou par inimitié contre elle; le coupable est puni de la dégradation civique. — La loi ne se contente pas de punir le fonctionnaire qui s'est laissé corrompre, elle punit également l'agent de la corr. Elle considère comme corrupteur, non-seulement celui qui par dons, offres, ou promesses, corrompt ou tente de corrompre un fonctionnaire ou agent de l'ordre administratif ou judiciaire, mais encore celui qui le contraint ou tente de le contraindre par voies de fait ou menaces. Les peines prononcées contre les fonctionnaires qui se sont laissé corrompre sont, sous les mêmes distinctions, applicables aux corrupteurs; cependant, si les tentatives de corr. ou de contrainte *n'ont* eu aucun effet, les auteurs de ces tentatives sont simplement punis d'un emprisonnement de 3 à 6 mois, et d'une amende de 100 à 300 francs. En outre, les choses livrées par le corrupteur sont confisquées au profit des hospices du lieu ou la corr. a été commise (177-183).

CORS. s. m. pl. (latin, *cornu*, corne). T. Vénerie et Blason. Voy. Cerf.

*** CORSAC.** s. m. T. Mamm. Voy. Chacal.

CORSAGE. s. m. La partie du corps humain comprise entre les épaules et les hanches. *Beau c. Joli, gentil corsage. Haut de c. C. délié.* Se dit surtout en parlant Des femmes. — S'emploie encore en parlant Du cerf et du cheval. *Ce cheval a un beau c.* ‖ Par extens., La partie du vêtement qui, chez les femmes, recouvre cette partie du corps. *Le c. d'une robe.*

CORSAIRE. s. m. Bâtiment armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement. — Celui qui commande ce bâtiment. *Il fut pris par un c.* — Adjectiv., *Bâtiment c. Capitaine c.* ‖ Par ext., se dit aussi Des pirates. *Les corsaires d'Alger, du Maroc. Faire le métier de c.* — Figur., on dit D'un homme cupide, dur et impitoyable, *C'est un c., un vrai c.*

Enc. — Tout armement de navire destiné à faire la *course*, c.-à-d. à *courir sus* aux bâtiments ennemis afin de s'en emparer, ainsi que de leurs effets, doit être autorisé par le gouvernement auquel il appartient. Cette autorisation, qui est toujours personnelle et au nom du capitaine du bâtiment c., est appelée *Lettre de marque*. Il est en outre exigé de l'armateur un cautionnement pour garantie de la bonne conduite du capitaine et de l'équipage. Il est de principe dans le droit international, que l'équipage du bâtiment armé en course soit composé, pour un tiers au moins, de nationaux. Le bénéfice résultant des prises n'appartient pas tout entier aux corsaires capteurs; L'État et la caisse des invalides de la marine y prennent leur part. — Quoique le droit de course paraisse avoir toujours été reconnu comme légitime chez tous les peuples navigateurs, en temps de guerre, il y a longtemps que la voix de la justice s'élève contre ce pillage public et autorisé de la propriété privée, tandis que cette même propriété est généralement respectée par les armées de terre. Il y a donc lieu d'espérer que cet usage barbare ne tardera pas d'être aboli d'un commun accord entre les nations civilisées. Déjà, lors de la guerre entre la Russie d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre, les gouvernements de ces deux derniers pays, par une déclaration en date *du 29 mars 1854*, *ont* refusé d'autoriser les armements en course. — « Sa Majesté l'Empereur, dit cet acte, déclare que, mue par le désir de diminuer autant que possible les maux de la guerre et d'en restreindre les opérations aux forces régulièrement organisées de l'État, elle n'a pas pour le moment l'intention de délivrer des lettres de marque pour autoriser les armements en course. » Puisse cette déclaration devenir une disposition définitive et l'un des articles fondamentaux du droit des gens moderne !

CORSELET. s. m. T. Guerre. V. Cuirasse. ‖ T. Entom. Voy. Insecte et Coléoptères.

CORSET. s. m. Partie du vêtement des femmes qui enveloppe la taille et se met sur la chemise. ‖ T. Chir. Large bandage qui embrasse la plus grande partie du tronc. — Voy. Orthopédie.

Enc. — Le c., tel qu'il est usité aujourd'hui, c.-à-d. renforcé de baleines, souvent muni de plusieurs lames de fer, et comprimant étroitement la poitrine ainsi que l'abdomen, paraît être une invention moderne. On attribue généralement son introduction en France à Catherine de Médicis. C'est en vain que les physiologistes et les philosophes ont signalé les inconvénients de cette sorte de vêtement, la mode et une coquetterie mal entendue l'ont maintenu jusqu'à présent. Nous n'énumérerons pas, après tous les hygiénistes, les maux graves qu'entraîne inévitablement son usage, les troubles de la fonction respiratoire, de la circulation, de la digestion, etc., qu'il détermine ; nous ne répéterons pas que son emploi dans la jeunesse favorise singulièrement le développement des affections chlorotiques, tuberculeuses, strumeuses, rachitiques, etc.: tout cela serait superflu ; mais, puisque c'est le désir de plaire, la pensée d'augmenter l'élégance de leur taille qui porte les femmes à s'étreindre ainsi la poitrine et les reins dans une machine presque inextensible et inflexible, qu'elles se comparent aux statues de l'antiquité qui représentent des femmes n'ayant jamais connu cet usage barbare, et qu'elles disent de quel côté se trouve l'avantage de l'élégance et de la beauté des formes. Pour nous, nous pouvons affirmer que les jeunes personnes, malheureusement bien rares, qui n'ont pas été soumises à l'étreinte de cet étau ridicule et nuisible, ont la taille plus élégante et surtout infiniment plus *souple que celles qui ont dévoué leur corps* au supplice imposé par la mode. Ce phénomène, du reste, s'explique aisément : la poitrine et le bassin acquièrent alors tout leur développement normal et la finesse de la taille en ressort d'autant mieux. L'usage du c. n'est autorisé par l'hygiène que dans le cas où il existe une certaine exubérance des organes mammaires; mais, dans ce cas, il suffit de les soutenir avec une ceinture de forme particulière, d'un tissu ferme, mais sans baleines et sans lames métalliques, telle à peu près que l'espèce de camisole étroite portée à cet effet par les dames grecques et par les matrones romaines.

CORTÉGE. s. m. (italien, *corteggio*). Suite de personnes qui en accompagent une autre avec cérémonie, et pour lui faire honneur. *Un c. nombreux. Grand c. Être du c. Faire partie du c. Grossir le c. Faire c. Inviter au c. Le c. n'est pas encore sorti du palais. Le c. se mit en marche.* ‖ Par extens., et souvent par plaisanterie, Toute réunion de personnes qui en suivent une autre pour quelque cause que ce soit. *Ce fou était suivi d'un c. d'enfants.* ‖ Figurém., se dit dans le style soutenu, Des choses qui accompagnent une autre chose. *Les infirmités sont le c. de la vieillesse.*

CORTÈS. s. f. pl. [On pron. l'S.] (esp. *corte*, cour). Assemblée des États en Espagne et en Portugal. *Les c. furent convoquées. Il était membre des c.*

CORTICAL, ALE. adj. (lat. *cortex*, écorce). T. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'écorce. *Couches corticales. Pores corticaux.* ‖ T. Anat. *Substance corticale*, V. Encéphale.

*** CORTIQUEUX.** adj. m. T. Bot. V. Fruit.

CORUSCATION. s. f. (latin, *coruscatio*). T. Phys. Éclat de lumière. *La c. d'un météore.*

CORVÉABLE. adj. 2 g. Qui est soumis à la corvée. *Il était taillable et corvéable à merci.* ‖ Subst., *On a commandé les corvéables.*

CORVÉE. s. f. T. Dr. féodal. Travail ou service gratuit qui était dû par certaines personnes soit au roi, soit au seigneur. ‖ Par ext., se dit De certains travaux que font tour à tour les soldats d'une compagnie. *C. pour aller chercher les vivres, le bois, etc. On a commandé tant d'hommes de c. Il est de c.* ‖ Fig. et famil., se dit De toute chose qu'on est obligé de faire et qu'on trouve pénible, onéreuse ou désagréable. *J'ai fait là une rude c., une vraie c. Je me serais bien passé de cette c. Dispensez-moi de cette c.*

Enc. — Autrefois, on donnait le nom de *Corvées* (dans la basse latinité *corbadæ*, *corvatæ*, mots dérivés de *curvatus*, parce qu'on travaille à la terre le corps *courbé*) à des services *vilains* et gratuits auxquels était assujettie une grande partie des habitants de la France. On les distinguait en *Corvées royales* et *Corvées seigneuriales*.

I. Les corvées *royales* consistaient : 1° en journées de travail pour l'ouverture, l'entretien et la réparation des routes; 2° en fournitures de moyens de transport pour les équipages militaires. *Celles-ci remontaient aux derniers temps* de l'empire romain ; quant à celles-là, elles dataient seulement de la fin du règne de Louis XIV. — A cette époque, quelques intendants de province ayant reçu l'ordre de mettre promptement les routes en bon état pour assurer le service des armées, et n'ayant ni le temps, ni les fonds nécessaires pour organiser des ateliers salariés, imaginèrent de mettre en réquisition les paysans du voisinage, et de leur faire exécuter gratuitement les travaux. Ce système ayant paru aussi commode qu'ingénieux, d'autres intendants y eurent recours, et enfin, en 1737, le contrôleur général Orry jugea à propos de le réglementer et de l'étendre à tout le royaume. Toutefois « ce ne fut pas, dit *un écrivain* du temps, sans murmures de la part des peuples, et sans répugnance de la part d'un grand nombre d'administrateurs. »

II. Les corvées *seigneuriales* tiraient généralement leur origine de l'affranchissement des serfs. En effet, en donnant la liberté à ces derniers, les seigneurs avaient voulu conserver les moyens de faire cultiver gratuitement leurs terres. Pour y parvenir, ils avaient imaginé de se faire reconnaître par les nouveaux hommes libres, le droit à un certain nombre de services gratuits. C'est ce qui explique pourquoi ces corvées avaient en général un caractère essentiellement agricole. — Les corvées seigneuriales étaient *réelles* ou *personnelles*. Tout habitant de la seigneurie était assujetti à ces dernières par le fait même de sa résidence dans la circonscription féodale. A l'origine, elles avaient pour objet de maintenir constamment le manoir du seigneur en bon état de défense, afin qu'il pût, au besoin, servir d'asile à la population. Elles consistaient en journées de travail pour le curage des fossés, la réparation ou la construction des tours, remparts et palissades, la fabrication et le fourbissage des armes, armures, engins de guerre, etc. Mais elles changèrent peu à peu de caractère, et enfin elles se confondirent, quant à la nature des obligations imposées, et tout en conservant leur nom, avec les corvées réelles. Aussi, en dernier lieu, ce qui distinguait les corvées réelles des personnelles, c'est que le corvéable devait celles-ci en personne, et ne pouvait se faire remplacer. — Les corvées *réelles* étaient dues par les fonds de terre ou à cause d'eux. Elles embrassaient toutes les opérations de la culture du sol, et il était loisible aux redevables de les faire faire par d'autres. On les distinguait en c. du fauchage, c. de la fenaison, c. de la moisson, c. des vendanges, c. des charrois, c. de labourage, c. de la taille et de l'entretien des haies, etc. D'autres fois, elles étaient destinées à satisfaire à des besoins de nature très-diverse; ainsi, il y avait la c. des commissions, la c. du transport des lettres, la c. des chemins, etc. — En général, les corvéables n'étaient assujettis qu'à quelques-unes de ces charges : ainsi, les uns devaient le labourage, et non le fauchage; d'autres devaient la c. de la moisson, et non celle des vendanges, etc. Quant à la répartition des corvées entre les habitants d'une même seigneurie, elle dépendait des conditions consenties, à l'époque de l'affranchissement, par les parties intéressées. — Dans le principe, les corvées paraissent avoir été *à mercy*, c'est-à-d. exigibles par le seigneur toutes les fois qu'il le jugeait utile. Plus tard, elles furent réglementées, moins peut-être pour soulager les corvéables que dans le but d'affaiblir l'autorité des seigneurs. Toutefois, il ne fut jamais possible de détruire entièrement les abus auxquels leur perception donnait lieu. — A l'époque qui précéda immédiatement la révolution, le nombre des corvées était ordinairement limité. Quand les titres ne prescrivaient rien à ce sujet, l'usage voulait que le seigneur ne put exiger plus de 12 journées de travail par année. En outre, la prestation de ces journées était séparée par des intervalles plus ou moins longs, et distribuée de manière que l'accomplissement du devoir féodal ne pût nuire ni à la culture, ni à la levée des récoltes des terres du corvéable. Les redevables étaient obligés de se munir de leurs instruments de travail, et souvent même de se nourrir à leurs frais; mais la nourriture des animaux de trait ou de somme était toujours à la charge du seigneur. Celui-ci ne pouvait convertir ses droits de corvées en redevances pécuniaires. Le nombre des corvées personnelles était invariable, et tous les individus qui composaient un ménage y étaient astreints. Quant aux corvées réelles, comme elles n'étaient dues que par le fonds, elles se partageaient entre les acquéreurs de ce dernier, s'il venait à se diviser. Les roturiers seuls étaient soumis à la c. personnelle; mais les nobles et les ecclésiastiques n'étaient pas toujours à l'abri des corvées réelles, parce que c'étaient des droits attachés à la terre ou des conditions de l'inféodation. Toutefois ils pouvaient fournir un homme ou payer en argent le prix des journées qu'ils devaient.

III. Malgré les adoucissements qu'on y avait apportés, le système des corvées pesait lourdement sur les habitants des campagnes, et leur était d'autant plus onéreux qu'ils étaient plus pauvres : aussi était-il devenu odieux à la nation presque tout entière. Turgot, qui pressentait et voulait éviter une révolution, avait compris qu'il était urgent de l'abolir; cependant, il ne s'attaqua d'abord qu'aux corvées royales. Les fournitures pour les transports militaires furent supprimées par un arrêt du Conseil du 29 août 1775. Un autre arrêt du 6 fév. 1776 étendit la mesure aux corvées des chemins, et les remplaça par un impôt spécial applicable à *tous les propriétaires sans exception.* Quoique ces deux édits ne touchassent pas aux corvées seigneuriales, les classes privilégiées s'irritèrent de cette égalité devant l'impôt, et firent entendre les plus vives réclamations. Le parlement de Paris réclama, de son côté, avec une grande véhémence, et poussa l'imprudence jusqu'à déclarer « que le peuple de France était taillable et corvéable à volonté », et que « la suppression de la c. tendait évidemment à l'anéantissement des franchises primitives des nobles et des ecclésiastiques, à la confusion des états et à l'interversion des principes constitutifs de la monarchie. » Louis XVI ayant eu la faiblesse de congédier Turgot, son successeur fit rapporter l'arrêt du 6 fév. et les choses furent remises dans l'ancien état. Mais ce ne fut pas pour longtemps; l'abolition des corvées fut, en effet, l'un des premiers actes de la révolution. Toutefois, l'Assemblée nationale ne supprima que les corvées personnelles (4 août 1789, loi du 15 mars 1790), et maintint les corvées réelles, mais en les déclarant rachetables. Ces dernières ne disparurent définitivement que lorsque, par la loi du 17 juill. 1793, la Convention proclama l'anéantissement de tous les droits féodaux.

IV. *Prestations.* Nous venons de voir que les corvées, soit royales, soit seigneuriales, avaient souvent pour objet l'entretien des routes. C'est par une réminiscence de cet usage, que, dans les campagnes, on donne vulgairement le nom de *corvées* aux prestations créées par la loi du 26 juill. 1824 relative aux chemins vicinaux. Mais pour montrer que ces prestations n'ont en réalité rien de commun avec les corvées de l'ancien régime, il suffira de faire remarquer qu'elles sont une charge commune à tous les citoyens sans distinction et que, de plus, chacun peut se dispenser de les acquitter personnellement, soit en présentant un remplaçant, soit en payant une taxe représentant la valeur des journées de travail dont il est redevable.

CORVETTE. s. f. (lat. *corbita*, bâtiment de transport, dérivé de *corbis*, corbeille). T. mar.

Enc. — La *Corvette* est un bâtiment de guerre qui tient le milieu entre la frégate et le brick. Elle porte 3 mâts, sans compter le beaupré ; quelquefois cependant le mât d'artimon est remplacé par un mâtereau muni d'une simple brigantine. En outre, la c. est armée 20 à 30 bouches à feu et n'a pas de batterie sur le pont. Ce genre de bâtiment est construit de façon à pouvoir marcher rapidement, et il doit à sa légèreté d'être employé de préférence, dans la marine française, pour les voyages de circumnavigation. On appelle *Corvette-aviso* une c. plus légère que les corvettes ordinaires, qui sert, dans les armées navales, à transmettre aux divers bâtiments les ordres de l'amiral. Cette espèce de c. est peu élevée au-dessus de l'eau et n'a point de batterie couverte. Enfin, on donne le nom de *Corvettes-bricks* à certains bricks d'un fort tonnage ; et celui de *C. de charge* à un bâtiment de transport de 800 tonneaux, à batterie couverte et à trois mâts verticaux, mais plus fin que les flûtes et les gabares.

* **CORVIDÉS.** s. m. pl. T. Ornith. Voy. Corbeau.

CORYBANTE. s. m. T. Hist. anc. Voy. Cybèle.

* **CORYDALIS.** s. m. T. Bot. Voy. Fumariacées.

CORYLACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs en chatons et monochlamydées, à ovaires 2- ou pluriloculaires, à ovules pendants ou peltés, avec un embryon amygdaloïde sans albumen. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbustes à feuilles stipulées, alternes, simples, souvent à nervures se dirigeant directement de la côte centrale au bord. Fleurs unisexuelles; fleurs mâles en chatons ; fleurs femelles, agrégées ou en chatons. Fleurs mâles : 5 à 20 étamines, insérées dans la base d'une bractée écailleuse ou d'un calice membraneux, valvaire, généralement distinct. Fleurs femelles : ovaire couronné par les rudiments d'un calice adhérent, à l'intérieur d'un involucre coriace (*cupule*) de forme variable, avec plusieurs loges et plusieurs ovules qui avortent pour la plupart ; ovules jumeaux ou solitaires, pendants ou peltés ; stigmates multiples, subsessiles, distincts. Fruit représentant un gland uniloculaire, de consistance osseuse ou coriace, plus ou moins renfermé dans l'involucre. Graines solitaires, au nombre de 1, 2 ou 3 ; embryon large ; cotylédons charnus et plano-convexes ; radicule petite et supère. [Fig. 1. *Fagus sylvatica; aa*, Chatons mâles; *bb*, Chatons femelles; 2. Fleur femelle avec les écailles de l'involucre arrachées pour montrer les ovaires au sommet ; 3. Fleur mâle ; 4. Fleur femelle à moitié de son développement, avec son involucre qui consiste alors en écailles soudées qu'on a rabattues. — 5. *Quercus pedunculata*, Fleur mâle ; 6. Fleur femelle ; 7. Coupe verticale de celle-ci montrant une jeune cupule et les ovules ; 8. Coupe transversale de l'ovaire. — 9. *Quercus Skinneri*, Gland et cupule de grandeur naturelle.]

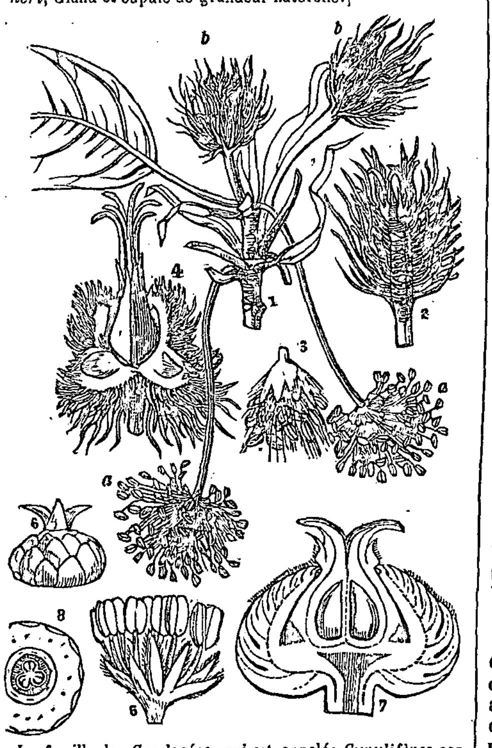

La famille des Corylacées, qui est appelée *Cupulifères* par Richard et Endlicher, *Quercinées* par Jussieu, et *Castanées* par Adanson, comprend seulement 8 genres renfermant 265 espèces. — Les espèces qui la composent habitent les forêts des pays tempérés de l'ancien et du nouveau continent. Très-communes en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Nord, elles sont plus rares dans le nord de l'Afrique, au Chili et dans la partie sud de l'Amérique méridionale. On n'en trouve aucune au Cap de Bonne-Espérance. Ce sont surtout les *Chênes* et les *Châtaigniers* que l'on trouve dans les régions intertropicales des deux hémisphères ; les espèces de ces genres sont fort communes sur les plateaux élevés, mais elles sont inconnues dans les vallées de la zône équatoriale. Le genre *Hêtre* est celui qui s'avance le plus vers le sud ; on en rencontre quelques espèces dans la Nouvelle-Zélande, dans la Tasmanie et dans les terres australes de l'Amérique méridionale. On assure que le *Fagus procera* dépasse en grandeur les *Auracarias.*

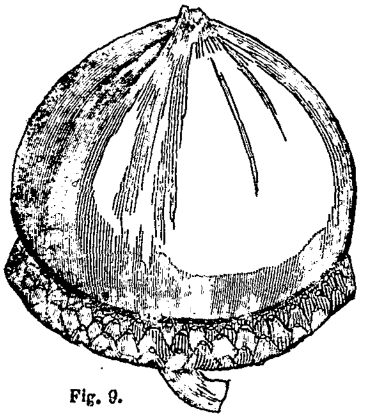

Fig. 9.

Parmi les genres que renferme cette famille, les plus intéressants sont le *Chêne* (*Quercus*), le *Châtaignier* (*Castanea*), le *Coudrier* (*Corylus*), le *Hêtre* (*Fagus*), et le *Charme* (*Carpinus*), qui tous sont répandus dans les diverses parties de l'Europe. L'importance des deux premiers nous ayant déterminé à leur consacrer des articles spéciaux, nous n'y reviendrons pas ici. — Les principales espèces du genre *Noisetier* (*Corylus*) sont le *Noisetier Avelinier* (*C. Avellana*), dont le fruit appelé *Noisette* ou *Aveline* est si connu que nous n'avons pas besoin de le décrire, et le *Noiset. franc* (*C. tuberosa*), dont l'amande est encore plus estimée que celle de l'Avelinier. Outre leur excellent goût qui fait rechercher ces fruits pour la table, on en peut retirer une huile fort bonne et peu inférieure à celle d'amandes douces. La tige de ces arbrisseaux n'atteint pas d'assez fortes proportions pour pouvoir être employée dans la menuiserie ; mais elle fournit un charbon léger, très-propre à la fabrication de la poudre. — Le *Hêtre commun* (*Fagus sylvatica*), appelé vulgairement *Fau*, *Foyard* et *Fayard*, est un des arbres les plus utiles de nos forêts. Il atteint en moyenne la hauteur de 20 mètres, croît plus vite que le Chêne, réussit dans presque tous les terrains, et fournit un bois excellent pour la charpente, à la simple condition de le couper au moment où l'arbre est encore en sève, ou de le laisser dans l'eau pendant 4 ou 5 mois avant de l'employer. Comme il est presque incorruptible dans l'eau, il est excellent pour la construction des ouvrages submergés. Enfin, son grain serré et sa dureté le font aussi employer pour les pièces exposées à de nombreux frottements. Les fruits du Hêtre ajoutent un nouveau prix à cet arbre. Ces fruits, qu'on désigne sous le nom de *Faînes*, sont fort recherchés par les animaux frugivores, notamment par les Porcs qui en sont très-friands. Leur amande, quoiqu'un peu astringente, est agréable à manger. On la fait quelquefois torréfier pour l'employer en guise de Café. Mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est qu'elle fournit en abondance une huile qui peut servir à la préparation des aliments, et qui a l'avantage, quand elle a été convenablement préparée, de se conserver plusieurs années sans rancir. — Le *Charme* (*Carpinus betulus*) forme en grande partie l'essence de nos forêts, où il atteint une hauteur de 12 à 15 mètres. Il est surtout précieux par la qualité de son bois, qui est blanc, dur, pesant, d'un grain fin et serré. Les charrons et les mécaniciens en font un grand usage : on en fait des roues de moulin, des vis, des pressoirs, des manches d'outils, etc. C'est aussi un très-bon bois de chauffage, qui donne beaucoup de chaleur avec une flamme vive et claire, et qui produit un excellent charbon. — Le *Lithocarpus javanensis*, que les Malais nomment *Passan-Batou*, c.-à-d. *Chêne-pierre*, à cause de la dureté de son bois, est, suivant Blume, un arbre véritablement précieux sous ce rapport. Enfin, le *Synædris ossea* mérite encore d'être mentionné à cause de son fruit qui est mangeable et qui se vend sur les marchés de Canton.

CORYMBE. s. m. (gr. κόρυμβος, bouquet). T. Bot. V. Inflorescence. = Corymbifère. adj. 2 g. Qui a des fleurs disposées en corymbe. = Corymbifères. s. f. pl. Voy. Composées.

* **CORYPHA.** s. m. T. Bot. V. Palmiers.

CORYPHÉE. s. m. (gr. κορυφαῖος, qui est à la tête). Chez les anciens, Celui qui était à la tête des chœurs, dans les représentations scéniques. — Le chanteur qui a le même emploi dans nos opéras. ‖ Fig., Celui qui se distingue particulièrement au milieu de ceux de son parti, de sa secte, de sa profession. *C'est cependant le c. du parti. Pétrarque était le c. des poëtes de son temps.*

* **CORYPHÈNE.** s. m. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

* **CORYSTE.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

CORYZA. s. m. (gr. κόρυζα, morve). T. Méd.

Enc. — On donne le nom de *Coryza* à l'inflammation de la *membrane pituitaire*, c.-à-d. de la muqueuse des fosses nasales, inflammation qui, dans le langage vulgaire, est appelée *Rhume de cerveau*. — Le c. est quelquefois causé par une action locale comme l'application d'une substance irritante sur la muqueuse pituitaire; mais, dans l'immense majorité des cas, il est déterminé par l'impression du froid et surtout par le refroidissement de la tête ou des pieds. Les tempéraments lymphatiques y paraissent en outre plus particulièrement prédisposés. — La marche du c. ne diffère aucunement de celle des autres phlegmasies des muqueuses. Au début, il se caractérise par une sensation de sécheresse dans les fosses nasales, par une gêne plus ou moins grande de la respiration, par des picotements et par de fréquents besoins d'éternuer; en même temps, la voix devient nasillarde. Bientôt la membrane sécrète un mucus clair et aqueux qui, lorsqu'il est très-abondant, peut déterminer l'excoriation de la lèvre supérieure. Ces symptômes s'accompagnent assez souvent de phénomènes généraux tels que la fréquence du pouls et la céphalalgie, dont l'intensité est en rapport avec l'étendue de l'inflammation, laquelle peut gagner les sinus frontaux et maxillaires, et se propage fréquemment jusqu'aux bronches. Lorsque la muqueuse des bronches est envahie par la phlegmasie, cette dernière affection devient le phénomène principal et le plus important de la maladie. Au bout de 2 à 3 jours de l'écoulement séreux dont nous venons de parler, la matière sécrétée par la pituitaire devient plus consistante, et prend une couleur blanche, puis jaune verdâtre; son abondance diminue et avec elle l'inflammation. En général, le c. ne dure que de 5 à 8 jours et se guérit presque constamment de lui-même; il suffit de se préserver de l'action du froid. Il est rare que cette légère affection devienne chronique, et plus rare encore qu'elle passe à la forme ulcéreuse. Quelquefois cependant il convient de hâter sa disparition à l'aide de pédiluves chauds ou de vapeurs émollientes dirigées vers les fosses nasales. — Chez les *nouveau-nés*, au contraire, le c. est une affection assez grave, attendu que souvent l'enfant se trouve dans l'impossibilité de teter, sans être menacé de suffocation. En outre, l'inflammation de la pituitaire peut quelquefois donner lieu à la formation de fausses membranes. Les fumigations émollientes ayant l'inconvénient d'augmenter le gonflement de la muqueuse, il faut alors recourir aux dérivatifs et aux laxatifs, et même à une légère émission sanguine, lorsqu'il y a manifestement des symptômes de congestion encéphalique. — Quant au c. qui est l'un des symptômes précurseurs ou concomitants des fièvres éruptives, variole, rougeole, scarlatine, etc., nous n'avons rien à en dire: car c'est alors un phénomène tout à fait subordonné à la maladie principale.

COSAQUES. s. m. pl. Peuples de l'Ukraine et des bords du Don qui sont soumis à la Russie, et lui fournissent une sorte de cavalerie légère à laquelle on donne le même nom. *Les C. du Don. Les C. nous harcelaient continuellement.* On dit aussi au sing., *Un cosaque.* || *La cosaque*, Sorte de danse imitée de la manière de danser des Cosaques.

* **COSCINIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Ménispermacées.

COSÉCANTE. s. f. [On pron. fortement l'S dans ce mot et dans les 2 suiv.] T. Math. V. Trigonométrie.

COSEIGNEUR. s. m. Se disait autrefois de Celui qui possédait une terre, un fief avec un autre. *Il était c. d'une telle paroisse avec un tel.*

COSINUS. s. m. T. Math. Voy. Trigonométrie.

COSMÉTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. κοσμητικός, propre à parer; de κοσμέω, je pare). T. Hyg.

Enc. — On appelle *Cosmétiques* les substances et préparations destinées à entretenir ou à accroître la beauté. Parmi ces substances, les unes servent à nettoyer la peau et à lui donner plus de fraîcheur et de souplesse; les autres ont pour but de faire disparaître les traces de l'âge, d'aviver les couleurs du visage, ou de simuler celles de la jeunesse.

L'eau fraîche et pure est certainement le meilleur c. que l'on puisse employer pour nettoyer la peau, mais il est souvent nécessaire de seconder son action au moyen de diverses préparations, particulièrement du savon. Le savon dissout les substances grasses qui adhèrent au derme, et ramollit les productions pileuses. Toutefois, il ne convient pas quand la peau est le siége d'une éruption ou d'une inflammation. Dans ce cas, on remplace le savon ordinaire par d'autres espèces de savons, qu'on désigne sous le nom de *Crêmes*, et qui sont fabriqués avec un alcali et de l'huile d'amandes douces ou de la moelle de bœuf, du beurre de cacao, etc. — Les eaux de toilette sont, en général, des alcoolats (eau de Cologne, eau de Portugal, eau de lavande ambrée, etc.) ou des vinaigres diversement aromatisés. Employés sans discernement, ces liquides, quoique étendus d'eau, produisent une astriction plus ou moins vive de la peau: sous ce rapport, les vinaigres ont plus d'inconvénients que les alcoolats. Ces liquides passent à tort pour calmer l'irritation. Les préparations adoucissantes de la peau ne s'appliquent guère qu'aux mains et au visage. Les plus usitées sont des pommades graisseuses, ou des huiles douces, d'olive, d'amandes, etc., avec addition de quelques gouttes d'un alcoolat odorant.

Les compositions que les femmes appliquent sur leur visage pour donner plus d'éclat à leur teint

> *Et* réparer des ans l'irréparable outrage,

sont désignées sous le nom de *Fards*. L'usage de ces compositions remonte à la plus haute antiquité; car nous savons, par les livres saints, qu'il était connu chez le peuple juif. Les dames grecques et romaines aimaient également à se farder. En France, c'est aux Italiens de la suite de Catherine de Médicis que nous devons l'introduction de cette mode. Toutefois elle ne devint générale parmi les dames de condition que vers la fin du XVII^e siècle. On distingue les *Fards blancs* et les *Fards rouges*. Les premiers sont des mélanges de craie de Briançon et de divers oxydes ou sels métalliques, tels que le carbonate de plomb, appelé *Blanc d'argent*, l'oxyde ou le sous-nitrate de bismuth, appelé *Blanc de fard*, *Blanc de perles*, etc. Les seconds contiennent trop souvent du mercure (vermillon, cinabre) ou du plomb (minium). On les prépare aussi soit avec des matières colorantes végétales, telles que l'orseille, l'orcanette, le carthame, soit avec le carmin ou la cochenille. Ainsi, le *Fard végétal* ou *Rouge d'Espagne* se prépare avec le carthame des teinturiers; le *Vinaigre de rouge* n'est qu'une légère solution de carmin suspendue dans du vinaigre au moyen d'un peu de mucilage. Si les fards donnent au teint un éclat passager, c'est toujours aux dépens de l'appareil cutané. Les plus innocents flétrissent inévitablement la peau, comme on le voit chez les individus attachés aux théâtres. Quant à ceux dans la composition desquels entre le mercure, le plomb, etc., ils peuvent donner lieu à des accidents fort graves, tels que les affections saturnines et la cachexie mercurielle.

Les cosmétiques en usage pour les cheveux sont destinés à les assouplir. Ils consistent en des graisses ou huiles diversement colorées et aromatisées. Quels que soient les noms bizarres dont les affuble le charlatanisme industriel, ils n'agissent en réalité que par le corps gras qu'ils renferment. Lorqu'elles sont uniquement composées de substances innocentes, ces préparations n'ont d'autre inconvénient que de salir la tête. Au reste, elles ne conviennent qu'aux personnes dont les cheveux sont durs, secs et cassants, et doivent être rejetées par celles qui les ont naturellement huileux. Quant aux préparations destinées à arrêter la chute des cheveux, ou à rendre aux têtes chauves l'ornement naturel dont elles sont privées, nous ne pouvons dire qu'une chose, c'est que, si l'on peut, à l'aide de pommades toniques ou stimulantes, empêcher la chute prématurée des cheveux chez des personnes encore jeunes, ou à la suite de certaines maladies fébriles, il est absolument impossible de réparer les ravages de la calvitie produite soit par l'âge, soit par certaines affections particulières du cuir chevelu. Dans ce dernier cas, il n'y a qu'à se résoudre à supporter philosophiquement une disgrâce à laquelle toutes les promesses des charlatans ne sauraient apporter aucun remède, si tant est que leurs drogues ne renferment aucun ingrédient nuisible à la santé. — Les c. employés pour teindre les cheveux sont de deux sortes: les uns teignent sans brûler et les autres en brûlant. Les premiers n'ont aucune fixité et ne présentent d'autre inconvénient que de salir la tête, et de former, en se mêlant à la sueur, des filets plus ou moins colorés qui se répandent sur le front et sur les tempes. La fameuse *Pommade mélainocome* appartient à cette classe; ce n'est qu'un mélange d'un corps gras et d'une poudre noire faite avec du liége carbonisé. Les c. de la seconde espèce produisent des effets plus durables, mais comme ils sont composés de substances énergiques qui ne changent la couleur des cheveux que par une action chimique, il peut résulter de leur emploi des effets plus ou moins graves. Parmi les préparations de ce genre, nous citerons l'*Eau de Java* et l'*Eau d'Égypte*, qui contiennent du nitrate d'argent, et l'*Eau de Chine*, qui n'est qu'une solution de nitrate d'argent et de nitrate de mercure. Ces trois liquides produisent une coloration noire assez belle, mais ils sont capables de cautériser profondément les tissus. Les autres préparations qui renferment de l'acétate ou du sous-acétate de plomb, ou ne sont que des mélanges d'eau, de litharge, de craie, et de chaux vive hydratée et récemment éteinte, ne sont guère moins dangereuses. — Nous en dirons autant des compositions dépilatoires. Comme elles sont composées de sulfure d'arsenic et de chaux vive, ou de quelque autre matière caustique, elles ont pour effet immédiat d'altérer la peau, et peuvent, en outre, s'il y a résorption, causer de grands accidents. — Enfin, nous terminerons en citant l'emploi du *Kohl* (sulfure d'antimoine pulvérisé) dont les femmes de tout l'Orient, à l'exemple des femmes de l'Égypte, de la Grèce ainsi que de l'ancienne Rome, se servent pour peindre en noir les sourcils et les cils.

COSMÉTIQUE. s. f. La partie de l'hygiène qui traite de l'usage des cosmétiques. *Criton d'Athènes et la reine Cléopâtre avaient, dit-on, écrit sur la c.*

***COSMIQUE.** adj. 2 g. (gr. κόσμος, monde). T. Astr. *Lever c., coucher c.*, Voy. Lever. — *Matière c.*, Matière à divers degrés de densité que plusieurs astronomes supposent avoir donné naissance, par sa condensation, aux différents corps célestes, et que beaucoup pensent constituer actuellement les *Nébuleuses.*

COSMOGONIE. s. f. (gr. κόσμος, monde; γενός, naissance). Nom donné aux différentes doctrines qui ont pour objet d'expliquer la formation de l'univers. *La c. d'Hésiode.* — Voy. Création.

COSMOGONIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmogonie. *Système c.*

COSMOGRAPHE. s. m. Celui qui a fait une étude spéciale de la cosmographie.

COSMOGRAPHIE et **COSMOLOGIE.** s. f. (gr. κόσμος, monde, γραφείν, décrire, et λόγος, science).

Enc. — Le mot *Cosmographie* signifie la description de l'univers. Si donc on la prenait dans toute l'extension du sens étymologique, la c. comprendrait l'astronomie tout entière, la géographie, la géologie, etc. Le beau livre d'Al. de Humboldt, intitulé *Cosmos*, offre seul l'exemple d'un ouvrage de ce genre. Mais habituellement, on désigne sous ce nom une simple description de la terre envisagée comme planète et dans ses rapports avec les autres astres. Nous avons en France plusieurs bons ouvrages élémentaires où la science est considérée dans cette limite beaucoup plus étroite; le meilleur, à notre avis, est celui du savant astronome Faye. — *Cosmologie* signifie la science des lois par lesquelles est gouverné l'univers; il est peu usité dans ce sens, ces deux termes *Cosmographie* et *Cosmologie* étant en général pris indifféremment l'un pour l'autre.

COSMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmographie.

COSMOLOGIE. s. f. Voy. Cosmographie.

COSMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmologie. *Essai c.*

COSMOPOLITE. s. m. (gr. κόσμος; πολίτης, citoyen). Citoyen du monde. Se dit De celui qui fait profession de n'avoir point de patrie. *Un c. regarde l'univers comme sa patrie.* || Fam. et par ext., Celui qui est sans cesse à voyager, et qui se plie aisément aux usages, aux mœurs d'un pays où il se trouve. *C'est un c.* — Adj., *Un esprit c. Une existence c.*

* **COSMOPOLITISME.** s. m. Doctrine, opinion de celui qui se dit cosmopolite.

* **COSMORAMA.** s. m. (gr. κόσμος; ὅραμα, vue).

Enc. — On appelle ainsi une sorte de spectacle optique des plus simples et des plus curieux. Une série de peintures à la gouache ou à l'aquarelle sont disposées horizontalement autour d'une table semi-circulaire et réfléchies par des miroirs placés vis-à-vis, mais diagonalement. Le spectateur les regarde à travers une lentille convexe placée immédiatement en face de chaque miroir. Enfin, les tableaux sont éclairés par des lampes qui sont disposées de manière à ne pouvoir être réfléchies par les miroirs, et qui, par conséquent, ne peuvent être vues par le spectateur.

COSSE. s. f. Syn. vulgaire de Silique. *C. de genêt.* — Se dit surtout de L'enveloppe de certains fruits, appelés communément *Légumes*, comme pois, fèves, lentilles, etc. *C. dure, tendre, longue. Des cosses de fèves. Des pois en c. Pois sans c.* ou *Pois goulus*, Sorte de pois dont la c. est si tendre qu'on peut la manger.

COSSER. v. n. Se dit Des béliers qui heurtent la tête les uns contre les autres.

COSSON. s. m. T. Entom. Voy. Curculionites.

COSSON. s. m. T. Agric. Le nouveau sarment que donne la vigne après qu'on l'a taillée.

COSSU, UE. adj. Qui a une cosse fort développée. Se dit Des pois, des fèves, etc. *Des fèves bien cossues.* || Fig. et popul., Riche, opulent. *C'est un homme c. Une maison fort cossue.* — Popul., on dit encore D'un homme qui dit des choses invraisemblables, qu'*Il en conte de bien cossues.*

* **COSSUS.** s. m. T. Entom. Voy. Nocturnes.

* **COSSYPHE.** s. m. T. Ent. Voy. Taxicornes.

COSTAL, ALE. adj. T. Anat. Qui appartient aux côtes. *Vertèbres costales. Muscles costaux.*

* **COSTO-.** En T. Anat., on emploie les adj. *Costo-claviculaire, Costo-pubien, Costo-scapulaire, Costo-sternal, Costo-vertébral, etc.*, pour désigner Certains muscles ou ligaments qui s'attachent, d'une part, aux côtes ou à l'une des côtes, et de l'autre à la clavicule du pubis, etc.

COSTUME. s. m. (italien, *costume*, usage, habillement). La manière de se vêtir. *Le c. français. Le c. breton. Le c. moderne est fort laid. Les femmes de ce pays ont un c. très-pittoresque.* || L'habillement lui-même. Dans ce sens, il se dit: 1° en parlant Des habits dont on se sert au théâtre, ou pour se déguiser dans un bal, etc. *C. de théâtre, de bal. C. de paillasse, de bergère. Louer un c.* — 2° en parlant De l'habillement officiel des personnes revêtues d'une dignité, ou exerçant une fonction particulière. *Le c. de préfet, de maire, etc. Être en grand c. C. de ville.* || T. Peinture. Se dit De la forme particulière que présentent chez un peuple, à une époque donnée, les habillements, les armes, les meubles, les édifices, etc. *Garder, observer, négliger le c. Pêcher contre le c. L'école romaine a mieux observé le c. que l'école lombarde.* — Est encore usité, en parlant De la physionomie morale d'un peuple, de ses usages, de ses croyances, etc. *C'est la fidélité du c. qui fait le mérite des romans de Walter Scott.*

COSTUMER. v. a. Revêtir d'un costume. *Elle avait costumé sa fille en bergère.* = se Costumer, v. pron. *Se c. en Turc. Cet acteur sait très-bien se c.* = Costumé, ée. part. *Bal costumé.*

COSTUMIER. s. m. Celui qui fait, vend ou loue des costumes. *Le c. de l'opéra.*

* **COSTUS.** s. m. T. Bot. V. Amomées et Composées.

COTANGENTE. s. f. T. Math. V. Trigonométrie.

COTE. s. f. [L'O est bref.] (latin. *quot*, combien). Quote-part. *Sa c. s'élève à tant. Payer sa c. — C. mal taillée*, Arrêté de compte en gros, sans discuter rigoureusement ce qui devrait revenir à chacun. *Pour en finir, nous avons fait une c. mal taillée.* ‖ La marque numérale ou alphabétique dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. *Ces pièces sont sous la cote* A. *La c. n° 1, la c. n° 2.* ‖ T. Bourse. L'indication du taux des effets publics, du change, etc. *La c. de la bourse, de la rente, des chemins de fer.*

CÔTE. s. f. (lat. *costa*). T. Anat. On nomme ainsi Les os courbes et plats qui concourent à former les parois de la poitrine. *L'homme a douze côtes de chaque côté. Il a eu deux côtes fracturées. Se briser une c. Dieu forma Ève d'une c. d'Adam. Une c. de bœuf, de baleine.* — Famil., on dit D'une personne ou d'un animal fort maigre qu'*On lui compterait les côtes.* — Fig. et pop., *Mesurer les côtes à quelqu'un*, Le battre à coups de bâton, etc. — *Rompre les côtes à quelqu'un*, Le battre à outrance. — *Serrer les côtes à quelqu'un*, Le presser vivement pour l'obliger à faire quelque chose. ‖ Fig., Extraction, descendance. *Nous sommes tous de la c. d'Adam.* — Prov., on dit D'un homme qui se pique mal à propos de noblesse, ou qui se targue d'une haute naissance, qu'*Il s'imagine être de la c. de saint Louis.* — *Côte à côte*, loc. adv. A côté l'un de l'autre. *Ils allaient, ils marchaient c. à c. Il était c. à c. de son père.* — *Se dit aussi Des choses. *Les deux navires voguaient c. à c.* ‖ Par anal., se dit De différentes choses qui ont quelque ressemblance avec les côtes des animaux. *Des côtes de melon.* — *Les côtes d'un navire, etc.*, Les pièces de bois qui sont à la quille et montent jusqu'au plat-bord. — *La c. d'une feuille*, La grosse nervure du milieu. — * *Étoffe à côtes*, Étoffe qui présente des lignes saillantes dans le sens de sa longueur ou de sa largeur. — *Les côtes d'une coupole, d'un dôme*, Les saillies qui divisent leur surface. — *Les côtes d'une colonne*, Les listels qui séparent les cannelures. = Le penchant d'une montagne, d'une colline, la montée d'une route. *C. fertile, agréable, plantée de bois. C. de vignobles. La c. de telle montagne, de tel endroit. Le long de la c. Sur la c. Sur le haut, au bas de la c. C. rude, roide. Descendre, monter la c.* — *A mi-c.*, Vers le milieu d'une c. = Le rivage de la mer. *C. basse, escarpée, inabordable. La c.* ou *les côtes de France, d'Angleterre, etc. Les côtes de l'Océan, de la Méditerranée. La France a plus de cinq cents lieues de côtes. Donner à la c. Se briser à la c. Échouer sur la c. Se perdre sur une c. Le vent poussa, jeta le navire à la c., sur la c. Le bâtiment est à la c. Raser, longer, ranger la c. Découvrir la c. Les matelots crièrent c. On alluma des feux le long des côtes. Batterie de c.*, Pour défendre la c. *Les habitants des côtes. Faire c.*, Faire naufrage en touchant le bord de la terre. — * Par méton., *Côte* se dit pour Les habitants de la c. *Toutes les côtes de la Manche étaient en armes.* ‖ Par ext., se dit Des approches de la terre, jusqu'à une certaine distance au large. *Une c. dangereuse, pleine d'écueils. La flotte ennemie parut à la c., sur la c., sur nos côtes.* ‖ *Gardes-côtes*, Ceux qui sont chargés de surveiller les côtes. — Les vaisseaux qui sont chargés de faire la police des côtes. — *On dit au sing., dans les deux sens, *Un garde-c.*

Enc. — Les *Côtes* se divisent en *côtes escarpées*, ordinairement constituées par un sol de roche qui est coupé plus ou moins brusquement, et en *côtes basses*, qui sont en général formées par des terrains argileux et mous s'abaissant en pentes douces jusqu'à la mer.

Le premier genre de côtes offre encore deux subdivisions. On les appelle *Falaises* ou *côtes par escarpement*, lorsqu'elles plongent brusquement dans la mer de manière à laisser les flots battre librement leur base. Telles sont celles qui bordent la Manche en France et en Angleterre; telles sont encore, du moins en général, les côtes de la Méditerranée et de la mer Noire. L'Amérique n'offre presque pas d'autres côtes sur l'Océan Pacifique, depuis le cap Horn jusqu'au détroit de Behring. Souvent les côtes escarpées sont précédées de lignes de rochers qui, tantôt montrent leurs têtes au-dessus de l'eau, tantôt restent cachés au-dessous, mais en formant toujours de dangereux écueils. On les dit alors *Côtes escarpées et dentelées.* En beaucoup d'endroits, ces rochers forment des labyrinthes d'îles qui entourent les côtes; ou bien les rochers qui forment la c. elle-même présentent d'innombrables crevasses ou *fiords* dans lesquelles la mer bat avec fureur. On trouve des exemples de ces dispositions dans l'*archipel de Merguy*, aux Indes orientales, dans le *Skiergård* de Suède et de Norwège, dans le *Jardin du roi* et *de la reine*, du golfe du Mexique, près de Cuba, et sur la côte ouest de l'Amérique du Sud, à partir de son extrémité la plus australe jusque vers le 41° degré de latitude, c.-à-d. sur une longueur d'environ 120 myriamètres. Les marins donnent le nom d'*Accore* à toute côte escarpée qui plonge à pic dans la mer.

Les *côtes basses* peuvent également, suivant Malte-Brun, se distinguer en deux classes : 1° les *côtes par collines ;* telles sont, par ex., celles que présentent les îles du Danemark, la Suède méridionale et la Poméranie. Les côtes de ce dernier genre semblent appartenir plus particulièrement aux lacs et aux petites mers intérieures. 2° Les *côtes par dunes* et *par atterrissements.* Celles-ci se présentent sous l'aspect de plaines sablonneuses ou marécageuses qui vont se perdre en pente douce dans la mer ; mais elles sont de différentes natures. Tantôt ce sont, comme sur les rivages de la Gascogne et du Jutland, d'anciennes côtes par collines autour desquelles les flots ont amoncelé des amas de sables, fixes ou mobiles ; tantôt ce sont à la fois des dunes amassées par la mer, et des atterrissements apportés par les fleuves, comme en Hollande, en Égypte, à l'embouchure du Mississipi. Souvent encore la mer forme des atterrissements limoneux, comme les terres noyées des côtes de la Guyane française. Les côtes basses sont parfois exposées sans aucun rempart naturel à toute la fureur des flots ; il en est d'autres, comme le Nord-Jutland, par ex., qui sont protégées contre eux par une série de dunes fixes entremêlées de rochers.

CÔTÉ. s. m. (lat. *costa*). La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal, depuis l'aisselle jusqu'à la hanche. *C. droit, gauche. Le c. lui fait mal. Avoir un mal de c., mal au c., un point au c., un point de c. Il reçut un coup d'épée dans le c. Il fut blessé au c.* Fam., *Se tenir les côtés de rire*, Rire excessivement. ‖ Par extens., La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal. *Il boite des deux côtés. Il était perclus de tout le c. gauche. Se coucher sur le c. Il était à son c., à ses côtés. Avoir l'épée au c. Du c. de l'épée.* — Famil., *Être sur le c.*, Être blessé ou malade au point de ne pouvoir se remuer qu'avec peine. *Le voilà sur le c. pour six semaines au moins.* Fig., se dit De quelqu'un qui est mal dans ses affaires, ou D'un courtisan qui commence à perdre sa faveur, son crédit. *Il est sur le c.* — *Jeter, mettre quelqu'un sur le c.*, Le renverser par terre mort ou dangereusement blessé. — Fig. et fam., *Mettre, faire passer quelque chose du c. de l'épée*, Mettre quelques fonds à couvert, en réserve. On le dit plus ordinairem. en mauvaise part. *Avant d'abandonner ses biens à ses créanciers, il a mis quelque chose du c. de l'épée.* ‖ Par anal., se dit Des parties opposées, latérales d'une chose. *Les côtés d'une armoire, d'une cheminée, etc. Il y a un pavillon de chaque c. de l'édifice. Les côtés d'un chemin, d'une allée, etc. Les troupes étaient rangées des deux côtés de la rue.* — *Le c. de l'épître, le c. de l'évangile*, Le c. droit, le c. gauche de l'autel. — *Le c. du roi, le c. de la reine*, désignaient autrefois Le c. droit, le c. gauche du théâtre. — *Les côtés d'un vaisseau, d'un navire*, Les flancs d'un vaisseau, à partir du plat-bord. *Le c. de tribord, de bâbord* ou *Le c. droit, le c. gauche.* On dit qu'*Un navire est sur le c.*, Quand il est échoué, renversé sur le c. *Le navire resta sur le c. jusqu'à la marée montante. Mettre un navire sur le c.*, L'incliner sur l'un de ses côtés pour le caréner, le radouber, etc. — *Les bas côtés d'une église*, Les nefs latérales. — Dans le langage parlementaire, *Le c. droit, le c. gauche*, Le c. de la salle qui est à la droite, à la gauche du président. *Siéger au c. droit, au c. gauche.* Par ext., Les membres de l'assemblée qui siégent à la droite ou à la gauche du président. *Il a toujours siégé au c. gauche*, ou simplem. *à la gauche. Il a fait longtemps partie du c. droit* ou *de la droite. Tout le c. droit* ou *toute la droite se leva contre l'amendement.* — Figur. et fam., *Mettre un tonneau, une bouteille sur le c.*, Les vider. ‖ Se dit également Des faces que présente un objet. *Les côtés d'un prisme, d'une pyramide. Les quatre côtés du monument étaient décorés de bas-reliefs. Les deux côtés d'un tableau, d'une médaille, etc. Le c. extérieur, intérieur; de derrière, de devant.* — En parlant Des étoffes. *Le c. de l'envers, de l'endroit. Vous ne regardez pas cette étoffe du beau c., du bon c.* — Fig., en parlant Des personnes et des choses. *Il se montre toujours par le beau c., par le bon c. Il prend les choses du mauvais c. Il voit tout du beau, du mauvais c. Les Français saisissent très-bien le c. ridicule des choses. De quelque c. que vous considériez cette affaire. On a tourné son affaire de tous les côtés. Ce n'est là qu'un c. de la question.* ‖ Se dit même Des lignes qui forment le contour, la limite d'une surface. *Les côtés d'un triangle, d'un polygone. Le cercle est considéré comme un polygone d'un nombre infini de côtés. Les côtés d'une table.* ‖ Se dit encore en parlant De la position opposée de deux objets ou de deux lieux par rapport à un troisième qui les sépare. *Il y avait des gardes de chaque c. de la voiture. Ce c. du fleuve est plus fertile que l'autre. Il est de l'autre c. de la rivière. Il faut aller de l'autre c. du bois. Mettez-vous de ce côté-ci de la table. De l'autre c. des Alpes. De ce c.-ci de la Méditerranée.* — Fam., *De l'autre c.*, Dans la pièce voisine. *Passons de l'autre c. La société est de l'autre c.* ‖ La partie d'une chose vers laquelle on se dirige, par laquelle elle peut être abordée. *Attaquer la place du c. le plus faible. On y aborde de tous côtés, de tout c. On n'y peut aborder d'aucun c. On peut y entrer par deux côtés, de ce c.-ci, de ce c.-là.* — Fig., *Le c. faible d'une chose*, Ce que cette chose a de défectueux. *C'est là le c. faible de votre affaire. Ce système a bien des côtés faibles. Voilà le c. faible de cette institution.* On dit aussi, *Le c. faible d'une personne*, Le défaut habituel d'une personne, Sa passion dominante; ou Ce qu'elle sait le moins, La chose où elle est le moins habile. *Vous l'avez attaqué par son c. faible. J'ai découvert son c. faible.* — *Prendre quelqu'un par son c. faible. Il dessine très-bien, mais le coloris est son c. faible.* ‖ Fig., se dit en parlant Des personnes qui sont en présence, en lutte, en discussion, ainsi que Des partis opposés. *Tout le tort est de votre c. Il y a des torts des deux côtés. Avoir, mettre les rieurs de son c. Je me suis rangé de son c. Se mettre du c. du plus fort. Avoir Dieu de son c. De quel c. es-tu? Je suis du c. de la justice. Je ne suis ni pour un c., ni pour l'autre; ni d'un c., ni de l'autre; d'aucun c.* ‖ Fig., se dit encore, dans un sens anal., en parlant De deux ou plusieurs personnes envisagées relativement les unes aux autres, mais sans aucune idée d'antagonisme. *Agissez de votre c., nous agirons du nôtre. J'ai fait, de mon c., ce que je m'étais engagé de faire.* ‖ On dit aussi Fig., *D'un c., d'un autre c.; d'un c., de l'autre*, Pour marquer le double point de vue sous lequel on envisage une chose. *Quand, d'un c., je considère leur puissance, et, de l'autre, ma faiblesse, je ne puis m'empêcher de craindre. Sous ce rapport, on pourrait peut-être l'excuser, mais d'un autre c., il y a bien des raisons pour le condamner.* ‖ Sert aussi à marquer La direction, la tendance, le point de départ, et se dit en parlant Des personnes et des choses. *Le navire penchait tantôt d'un c., tantôt de l'autre. Tirez ce bout-là de votre c., je tirerai celui-ci du mien. L'effroi se répandit de tout c., de tous côtés. Ils arrivaient de tous côtés, de deux côtés opposés. Ils s'en sont allés chacun de leur c., chacun de son c. Aller de c. et d'autre. Nous partirons ensemble, nous allons du même c. Vous ne venez donc plus de nos côtés, qu'on vous voit si rarement. Il demeure du c. du Palais-Royal. La Lorraine tire du c. de l'Allemagne. Mettez-vous du c. du feu. De quel c. vient l'orage, le vent? Le vent s'est tourné du c. du midi, etc. Un cri s'éleva du c. des ennemis. C'est de ce c. que vient le bruit.* — Fig., *Il m'arriva de tous côtés des plaintes contre cet homme. Du c. de la santé, de la fortune, etc., vous n'avez rien à désirer. Je ne crains rien de ce c. De ce c.-là il est parfaitement tranquille.* — Fig. et famil., *Ne savoir plus de quel c. se tourner*, Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressources. *Regarder, voir de quel c. vient le vent*, Regarder dehors, sans aucun dessein et par désœuvrement; Observer la marche des événements pour régler sa conduite d'après ce qui arrivera. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. = La ligne de parenté. *Ils sont parents du c. du père, du c. de la mère. Le c. paternel, maternel. Il est de son c. et ligne.* — *Être du c. gauche*, Être bâtard. = À CÔTÉ. loc. prépos. Tout auprès, soit à droite, soit à gauche. *Se mettre du c. de quelqu'un. Ma maison est à c. de la sienne. Je demeure à c. de Monsieur un tel. A c. du village. A c. du but.* — Se dit au sens moral. *Mettre le trivial à c. du sublime.* ‖ Fig., on dit qu'*Un homme est à c.* ou *marche à c. d'un autre*, pour marquer Qu'il y a entre eux égalité de naissance, de mérite, etc. *Racine marche à c. d'Euripide.* On dit, dans le même sens, *Mettre un artiste, un écrivain à c. d'un autre. Passer à c. d'une question, d'une difficulté, etc.*, Ne pas la résoudre, l'éluder. *Être à c. de la question*, Ne pas bien saisir la question, s'en écarter. = A CÔTÉ. loc. adv. Auprès, à droite, ou à gauche. *Il marchait à c. Passez un peu à c.* — On dit au prop. et au fig., *Donner à c.*, Manquer le but. *En tirant, il a donné à c. Le coup porta à c. Il s'est trompé dans cette affaire, il a donné à c.* = DE CÔTÉ. locut. adverb. De biais, de travers, obliquement. *Il regarde de c. Il marche, il va de c. Sa perruque est de c. Il faut vous tourner un peu plus de c. Sa maison n'a qu'une vue de c.* — Figurém., *Regarder de c.*, Regarder avec dédain, ressentiment ou embarras. *Je ne sais ce que je lui ai fait, mais il me regarde toujours de c. Mettre, ranger une chose de c.*, L'éloigner, l'écarter un peu pour que l'espace qu'elle occupait devienne libre. *Mettez cette chaise de c., elle gêne le passage.* On dit aussi dans ce sens, *Se ranger, se mettre de c.* — *Mettre une chose de c.,* La mettre en réserve. *Un bon père de famille doit tous les ans mettre quelque chose de c. J'ai dit au marchand de me mettre cet objet de c.* — Fig., Passer sous silence. *Je mets de c. tous les reproches que je pourrais vous faire.* — *Mettre, laisser une chose, une personne de c.,* La négliger, au moins pour un temps, ne pas s'en occuper. *J'ai mis toutes mes affaires de c. pour venir vous voir. Je ne comprends pas qu'on laisse de c. un administrateur aussi capable.*

COTEAU. s. m. Penchant d'une colline. *C. fertile. C. planté de vignes.* || Par ext., La colline même prise dans toute son étendue. *Les coteaux qui bordent la Saône. Le long du c. Sur le haut du c. La rivière passe au pied du c.*

CÔTELETTE. s. f. Côte de mouton, de veau, d'agneau, de cochon, etc., avec la chair qui y est attachée. Ne se dit que Des côtes qui sont détachées de l'animal, séparées les unes des autres, et destinées à être accommodées ou déjà accommodées pour être mangées. *Acheter des côtelettes de veau. Mettre des côtelettes sur le gril. Servez-nous des côtelettes.*

COTER. v. a. Marquer avec des chiffres ou des lettres, numéroter. *C. les pièces d'un procès. Ce registre devrait être coté et paraphé. C. un régistre par première et dernière.* — *C. un chapitre, un article, un verset, etc.,* Marquer le numéro d'un chapitre, etc. *C. à la marge.* || Indiquer le prix, le taux de quelque chose. *C. le prix des marchandises, le cours des effets publics, etc. La rente est cotée à tant.* = Coté, ée. p

COTERIE. s. f. (R. *cote*). Autrefois, Espèce de société particulière formée par des personnes que réunissaient des goûts communs, quelque but de plaisir, etc. || Aujourd'hui, Société particulière où plusieurs individus se coalisent en vue d'un intérêt particulier et en général fort mesquin. Ne se dit que par dénigrement. *Ordinairement les villes de province sont partagées en coteries ennemies les unes des autres. C. littéraire, politique. Il fait partie d'une c. très-remuante. Je ne veux être d'aucune c.*

COTHURNE. s. m. T. Antiq.

Enc. — Le *Cothurne* (*Cothurnus*, κόθορνος) était une sorte de bottine fort usitée chez les Grecs et chez les Romains. Il se distinguait du *calceus*, car il montait au moins jusqu'au milieu de la jambe et quelquefois jusqu'au genou, de façon à enfermer le mollet : *Alte suras vincire cothurno*, dit Virgile (En. I, 337). Il se laçait par-devant afin de dessiner autant que possible les formes de la jambe. Ainsi qu'on le voit par les statues antiques, il était souvent orné avec beaucoup d'élégance et de goût. Le c. était la chaussure habituelle des chasseurs, des cavaliers, etc.; il faisait aussi partie du costume des hommes constitués en dignité. Le cuir de cette bottine était fréquemment teint en pourpre ou en quelque autre couleur éclatante. — On faisait parfois la semelle du c. beaucoup plus épaisse qu'à l'ordinaire, vraisemblablement en y insérant des plaques de liége. Ces cothurnes à chaussures très-épaisses n'étaient guère qu'à l'usage des femmes qui voulaient paraître plus grandes, ou des acteurs grecs dans la tragédie : ces derniers pensaient ainsi se donner une stature plus imposante et un air plus majestueux. De là, la locution que nous avons empruntée des auteurs grecs et latins, *Chausser le c.*, pour dire composer des tragédies, ou jouer des rôles tragiques, ou encore enfler son style à l'imitation du style héroïque usité dans ce genre de poëme dramatique. — Comme les chasseurs, ainsi que nous l'avons dit, portaient ordinairement le c., les poëtes et les sculpteurs représentaient habituellement Diane avec cette sorte de chaussure. On l'attribuait également à Bacchus, à Mercure et à quelques autres divinités. Les figures ci-dessus représentent deux cothurnes empruntés à deux statues du Musée Pio-Clementino, à Rome. La première est d'après une statue de Diane chasseresse (*Diana succincta*), et la seconde d'après une statue de la déesse Roma.

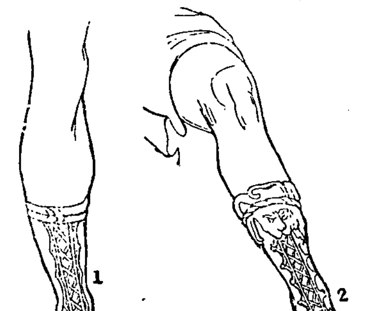

* **COTIA.** s. m. T. Mam. V. Agouti.

* **COTICE.** s. f. T. Blas. Voy. Héraldique.

CÔTIER. adj. T. Mar. Qui a la connaissance, la pratique d'une côte. *Pilote c.* — Substant., *Ce pilote est bon c.* || *Navigation côtière,* Celle qui se fait le long des côtes, près des côtes.

CÔTIÈRE. s. f. T. Mar. Suite de côtes de mer. *Il croise sur cette c.* Vx. || T. Hortic. Planche de jardinage qui va un peu en talus et qui est ordinairement adossée à une muraille. On dit plus souvent *Ados.*

COTIGNAC. s. m. [On pron. *Cotigna.*] (Nom d'un bourg dans le Var). Sorte de confiture faite avec des coings). *Boîte de c. Du c. d'Orléans.*

COTILLON. s. m. Cotte ou jupon de dessous. Ne se dit guère que Du jupon des femmes du peuple et des paysannes. *C. de serge.* — Fig. et pop., *Aimer le c.,* Aimer les femmes et particulièrement les grisettes. || Sorte de danse. *Danser le c.*

* **COTINGA.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Le genre *Cotinga* (*Ampelis*) appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la section des *Dentirostres* de G. Cuvier. Il donne son nom à la famille des *Ampélidés*, qui comprend, outre le g. Cotinga, les genres *Piauhau*, *Tersine*, *Échenilleur*, *Jaseur* et *Procnia*. Les caractères de la famille sont : bec court, déprimé, large à sa base et très-fendu ; narines rapprochées de la pointe du bec, souvent à demi cachées par de petites plumes serrées ; ailes à rémiges assez longues, dont quelques-unes des premières sont souvent rétrécies ; queue médiocre et généralement fourchue ; tarses et doigts courts, l'externe plus long que l'interne et soudé assez loin avec le médian ; ongles élevés, courts et très-arqués. Tous les oiseaux qui composent la famille sont essentiellement percheurs et frugivores, comme l'indique la conformation de leur bec et de leurs pattes. En outre, tous appartiennent aux régions tropicales du Nouveau Monde, ou de l'Afrique, à l'exception du genre Jaseur, qui est commun à l'Amérique septentrionale et à l'Ancien Continent. — 1° Les *Cotingas* (*Ampelis*) sont des oiseaux de la taille d'un Merle. La plupart se font remarquer par l'éclat du pourpre et de l'azur qui colorent le plumage des mâles à l'époque de la pariade. Le reste de l'année, les deux sexes n'ont que des teintes grises ou brunes. Ces oiseaux habitent surtout le Brésil et la Guyane, où ils vivent solitaires dans la profondeur des bois et dans les lieux marécageux. Le plus connu est le *C. bleu* (*A. cærulea*), appelé vulgairement *Cordon bleu* (Fig. 1), dont le mâle est d'un beau bleu d'outremer, à reflets violets sur quelques points, avec la gorge, la poitrine et le haut du ventre d'un pourpre éclatant, les pennes des ailes et de la queue, le bec et les pieds d'un beau noir. La livrée de la femelle est moins riche, et diffère parfois beaucoup de celle du mâle. Nous nommerons encore le *C. Pompadour* (*A. pompadora*) qui est d'un beau pourpre clair, avec les pennes des ailes blanches. — 2° Le g. *Piauhau* (*Querula*) se distingue du précédent par son bec, qui est plus fort et plus pointu. L'espèce type est le *P. ordinaire* (*Q. rubricollis*), qui est tout noir, à l'exception d'une tache pourpre sur la gorge. Cet oiseau habite la Guyane : son cri est exprimé par son nom. — 3° Le g. *Tersine* (*Tersina*) est formé d'une seule espèce, la *T. bleue*, qui vit au Brésil. — 4° Le g. *Échenilleur* (*Ceblepyris*) est remarquable par quelques-unes des plumes du croupion dont la tige est forte, roide dans la plus grande partie de sa longueur, et terminée par un flocon de barbes. Les espèces de ce genre sont propres à l'Afrique et aux Indes, où elles se nourrissent des chenilles qu'elles trouvent sur les arbres les plus élevés. Elles n'ont rien de l'éclat des vrais Cotingas. — 5° Les oiseaux du g. *Jaseur* (*Bombycilla*) ont la tête ornée d'un toupet de plumes ; mais ils se distinguent surtout par les pennes secondaires de leurs ailes qui ont le bout de la tige élargi en un disque ovale, lisse et rouge ; ils vivent en bandes nombreuses. L'Europe en possède une espèce appelée, on ne sait pourquoi, *Jaseur de Bohême* (*B. garrula*) [Fig. 2]. Cet oiseau est un peu plus grand qu'un Moineau, à plumage gris vineux, avec la gorge noire, l'aile noire variée de blanc, et la queue noire bordée de jaune au bout. Du nord qu'il habite, le Jaseur vient par troupes dans nos contrées, mais à des intervalles fort irréguliers. — 6° Le g. *Procnia*, qui est caractérisé par son bec plus faible et plus déprimé, ne se trouve qu'en Amérique. Le type de ce genre est l'*Averano* (*Pr. variegata*) [Fig. 3], qui est propre au Brésil, où on l'appelle *Ave de verano*, c.-à-d. Oiseau d'été, parce qu'il ne chante qu'au plus fort de l'été. Le mâle, sous son plumage parfait, est presque blanc ; sa tête est rousse ; ses ailes sont noires ; enfin, sa gorge est nue et garnie d'un grand nombre de caroncules aplaties, longues de 27 millimètres, larges de 2 1/4 millim., bleuâtres chez l'oiseau vivant et noires chez l'oiseau mort.

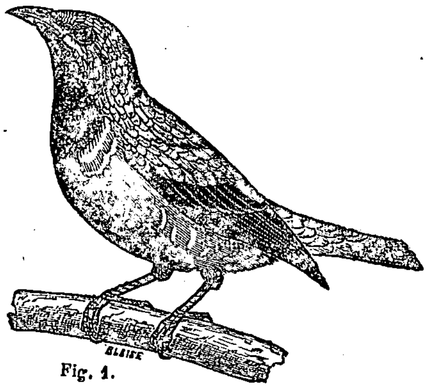

Fig. 1.

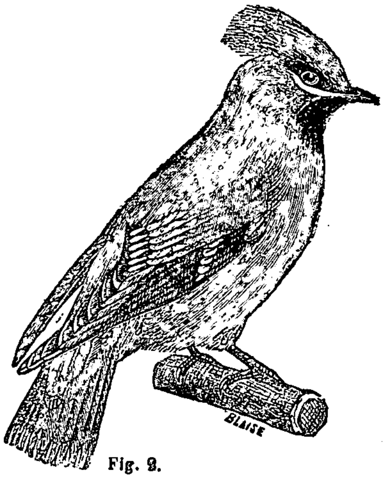

Fig. 2.

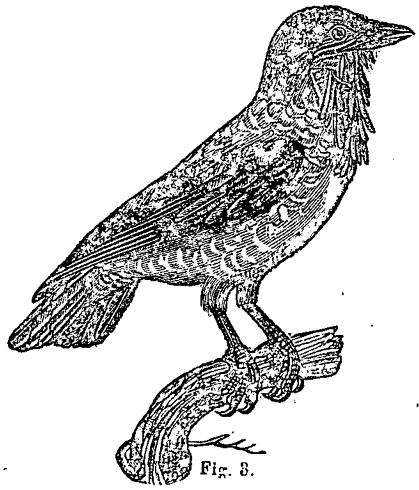
Fig. 3.

* **COTINUS.** s. m. T. Bot. Voy. Anacardiacées.

COTIR. v. a. Meurtrir. Popul., et ne se dit que Des fruits. *La grêle a coti les pommes.* = Coti, ie. part.

COTISATION. s. f. Action de cotiser, de répartir entre un certain nombre d'individus la somme nécessaire pour couvrir une dépense commune. *Cette c. est mal faite. C. volontaire, forcée. Le rôle des cotisations.* Vx. — L'action de se cotiser. *Cette c. spontanée a produit en un instant la somme qui était nécessaire.* || Quote-part. *J'ai donné vingt francs pour ma c.*

COTISER. v. a. Taxer, imposer quelqu'un ; régler la part qu'il doit payer de quelque dépense commune. *On l'a cotisé à tant.* = se Cotiser. v. pron, Se taxer soi-même. *Il faut que les habitants de la commune se cotisent selon leurs facultés.* — Par extens., se dit De plusieurs personnes qui contribuent, chacune selon ses moyens, à former une certaine somme. *Ses amis se sont cotisés pour lui faire une pacotille.* = Cotisé, ée. p.

COTISSURE. s. f. Meurtrissure. Se dit Des fruits.

COTON. s. m. (lat. *cotoneum malum*, cognassier). Duvet qui enveloppe la graine du Cotonnier. — Fig. et fam., *Élever un enfant dans du c.,* L'élever trop mollement. || Par ext., Espèce de duvet qui vient à la surface des fruits, des feuilles, etc., de certains végétaux ; Bourre qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques autres arbres. — Figur., Le poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens. *Son menton commençait à se couvrir du premier c.* ‖ On dit qu'*Une étoffe jette du c., son c.,* Lorsqu'elle jette une sorte de bourre qui ressemble à du c. — Fig. et prov., on dit D'un homme qui a perdu sa réputation, ou qui est fort mal dans ses affaires, ou bien encore qui, étant malade, dépérit rapidement : *Il jette un vilain c., un mauvais c.* Dans les deux premiers cas, on dit aussi par ironie : *Il jette là un beau c.* ‖ *T. Chim. *C.-poudre*, V. CELLULOSE.

ENC. — I. *Du Cotonnier.* — Le Cotonnier (*Gossypium*) constitue le genre le plus important de la famille des *Malvacées*, tribu des *Hibiscées*. Les végétaux qui le composent sont des herbes vivaces, ou plus généralement des arbustes qui atteignent quelquefois jusqu'à 6 mètres de hauteur. Leurs feuilles sont alternes, pétiolées, cordées, palmatinervées, tri- ou quinquélobées, à lobes aigus. Leurs fleurs sont grandes, belles et remarquables par une ample corolle. Leur fruit, vulgairement désigné sous le nom de *Coque* ou de *Gousse*, est une capsule arrondie ou ovale, pointue à son sommet, s'ouvrant par 3 ou 4 valves, et divisée intérieurement en 3 ou 4 loges, contenant chacune de 3 à 7 graines *noires, ovoïdes, enveloppées dans un* flocon de duvet, long, très-fin, de couleur blanche ou roussâtre. C'est ce duvet qui, sous le nom de *Coton*, joue, dans l'industrie moderne, un rôle si remarquable. (Fig. 1. Involucre entier du *G. vitifolium;* 2. Calice entier; 3. Fleur à laquelle on a enlevé la partie antérieure du tube staminal; 4. Graine de grandeur naturelle revêtue des poils qui constituent le coton. D'après d'Orbigny). Les botanistes regardent la multitude des Cotonniers cultivés ou existant à l'état sauvage, comme de simples variétés d'un petit nombre d'espèces; mais ils ne sont pas d'accord sur le nombre de ces dernières. Ainsi, Linné en comptait 5, Lamarck 8, De Candolle 13, tandis que Rohr en admet 29, et le docteur Royle seulement 4. Nous nous contenterons de citer ici les espèces les plus importantes.

1° Le *C. herbacé* ou *C. de Malte* (*Goss. herbaceum*) est une plante annuelle qui s'élève de 50 centimètres à 1 mèt. 50 et même à 2 mèt., suivant la fertilité du terrain. Il se distingue par la brièveté des lobes de ses feuilles, qui sont courts, arrondis, et que termine une pointe brusque, et par la glande qui existe à leur base. La fleur est *jaune pâle*, avec *une tache pourpre* au bas de chaque pétale. La capsule est à 3 loges et de la grosseur d'une noix. Le coton en est jaunâtre ou blanc pur. Cette espèce est originaire de l'Asie. — 2° Le *C. arborescent* (*G. arborescens*) est un arbrisseau de 5 à 6 mèt. de hauteur qui dure plusieurs années. Ses fleurs sont purpurines, et ses feuilles, portées sur des pétioles allongés et bi-stipulées, sont divisées en 5 lobes profonds. Ses capsules sont 3 ou 4-loculaires. Cette espèce vit dans l'Inde, en Chine et en Arabie, d'où elle a été introduite aux Canaries, qui, à leur tour, l'ont transmise à l'Amérique. Elle produit un duvet d'excellente qualité ; mais elle est moins cultivée que la précédente, parce que sa taille élevée rend difficile la récolte du c. — 3° Le *C. de l'Inde* (*G. indicum*) est originaire du pays qu'indique son nom. Il ne dépasse pas 4 mèt. Ses fleurs sont purpurines ou jaunes avec l'onglet pourpre. Ses capsules ont 4 loges et 4 valves. Ses feuilles, généralement petites, présentent 3 ou 5 lobes allongés ou aigus. — 4° Le *C. velu* (*G. hirsutum*) est particulier à l'Amérique. C'est une plante herbacée annuelle ou bisannuelle, rameuse, velue. Ses fleurs sont jaunes, et ses feuilles, qui sont molles et pubescentes des deux côtés, ont les pétioles également velus. — 5° Le *C. religieux* ou *à trois pointes* (*G. religiosum*) est un petit arbuste de 1 mèt. à 1 mèt. 50. Il est caractérisé par ses fleurs, qui sont successivement blanches, rousses et rouges, et par la longueur du style. Sa capsule a 3 loges et 3 valves, et fournit un c. d'une blancheur éclatante ou de couleur rousse, suivant les variétés. — 6° Le *C. à feuilles de vigne* (*G. vitifolium*) [Fig. 5], doit son nom à la ressemblance de ses feuilles avec celles de la vigne. Il porte des fleurs grandes, pédonculées et jaunes, avec une tache rouge à l'intérieur de l'onglet. Sa capsule est ovoïde et triloculaire. Cette espèce, qui paraît originaire de l'Inde, s'élève à 3 ou 4 mèt. au-dessus du sol. — Les planteurs se contentent de diviser toutes les espèces de Cotonniers en trois grandes classes, fondées sur la différence de la taille, et qu'ils nomment *Cotonniers herbacés, Cot.-arbustes* et *Cot.-arbres.*

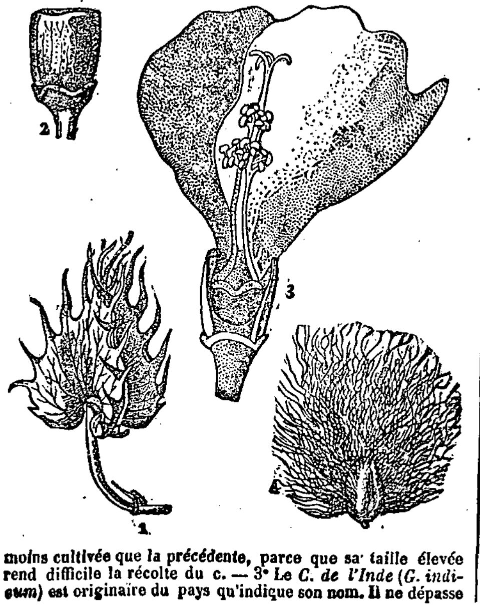

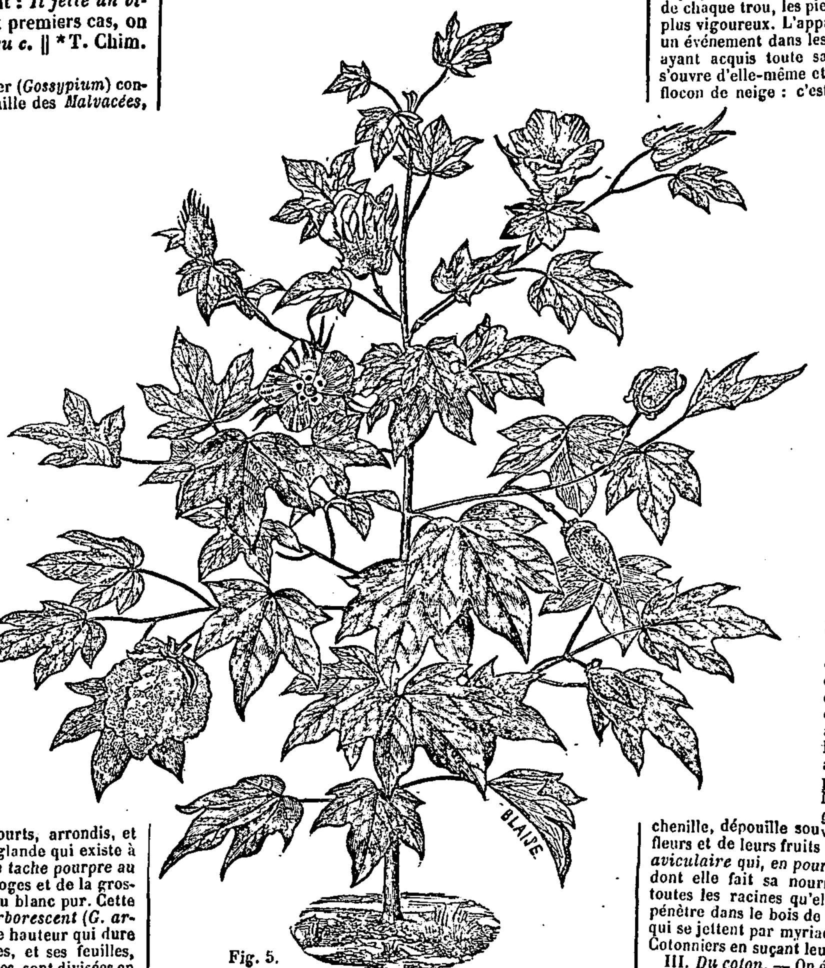

Fig. 5.

La zone occupée par le Cotonnier est extrêmement étendue. En effet, cette plante croît non-seulement dans les parties tropicales des deux hémisphères, mais encore dans les pays où la température ne descend pas au-dessous de 16°,25 à 17°,50 cent., ce qui a lieu, par ex., en Grèce et en Espagne. En Europe, la culture du Cotonnier s'arrête au 45° de latitude nord. En Asie, elle *s'étend jusqu'au 46° du côté d'Astrakhan, et au 41° dans la* partie orientale, en Chine et au Japon. Ses limites sont à peu près les mêmes dans l'Amérique du Nord ; mais dans l'Amérique du Sud, elles ne descendent que jusqu'au 30° de latitude australe sur la côte orientale, et au 33° sur la côte occidentale. Elle embrasse tout le continent africain.

II. *Culture du Cotonnier.* — Le Cotonnier demande un sol sec et sablonneux. Le sel paraît aussi contribuer à la bonne qualité de ses produits, car on remarque que les meilleures variétés, particulièrement le *Sea Island*, ne prospèrent complétement que sur les côtes de la mer. Quant à sa culture, elle exige les soins les plus minutieux : aussi ne peut-elle occuper de très-grands espaces. Aux États-Unis, par ex., les plus grandes plantations ne couvrent pas plus de 15 à 16 hectares. Quand on veut former une *Cotonnière*, on choisit un terrain meuble et bien divisé, afin que les racines des plantes puissent s'étendre librement. Les graines se sèment en ligne et en quinconce dans des trous de 25 à 30 centim. de profondeur, et éloignés les uns des autres de 1 m. pour les variétés herbacées, et de 1 m. 50 à 2 m. pour les autres. On plante 4 à 5 graines autour de chaque trou en ayant soin de laisser entre elles un espace de 10 à 15 cent. et de ne pas les enfouir à plus de 3. Les jeunes Cotonniers lèvent au bout de 8 jours. Aussitôt, on les sarcle, c.-à-d. on les débarrasse des mauvaises herbes qui pourraient les étouffer, et l'on renouvelle de temps en temps cette opération jusqu'à l'époque de la floraison. On a également soin d'arracher, autour de chaque trou, les pieds les plus faibles pour n'y laisser que le plus vigoureux. L'apparition de la première fleur est toujours un événement dans les plantations. 70 jours après, la graine ayant acquis toute sa maturité, la capsule qui la renferme s'ouvre d'elle-même et le duvet s'en échappe sous la forme d'un flocon de neige : c'est le moment de la récolte. Seulement, comme le Cotonnier porte en même temps des boutons de fleurs, des fleurs, et des fruits mûrs, il en résulte que cette phase de la culture dure plusieurs mois. La cueillette se fait en enlevant avec les doigts les graines et la matière filamenteuse qui les enveloppe, mais en laissant la capsule sur la plante. Un bon ouvrier peut ramasser 125 à 150 kilog. de c. par jour. Une fois cueilli, on le fait sécher en plein air, puis on l'emmagasine. Ce séchage préalable a pour objet principal de faciliter la séparation des filaments d'avec les graines, séparation qu'on opère au moyen de machines dont la disposition varie suivant les pays.

La récolte achevée, on *donne un* dernier sarclage, et l'on enlève le bois mort. Au Brésil, on se contente de briser la tige, et on la laisse sur le sol ; mais il vaut mieux la tailler à 33 centimètres de terre. — Les Cotonniers herbacés produisent dès la première année. Il en est quelquefois de même des autres espèces. En général, cependant, c'est seulement au bout de 2 ans que la plante commence à produire. Les variétés vivaces sont soumises à une taille annuelle. Enfin, au bout de quelques années, ordinairement 4 ou 6, ces végétaux perdent sensiblement leur faculté productive ; on peut alors les receper, mais le plus souvent, on détruit la plantation et on la rétablit sur un autre terrain. La culture du Cotonnier, en effet, épuise énormément le sol, et l'on compte par centaines de milliers les hectares qu'elle a frappés de stérilité aux États-Unis. Les plantations sont, en outre, sujettes aux attaques de divers ennemis. Les plus redoutables sont deux espèces de Noctuelles (*Noctua subterranea* et *N. gossypii*), dont la dernière, à l'état de chenille, dépouille souvent les tiges de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits dans l'espace de 24 heures ; la *Mygale aviculaire* qui, *en poursuivant dans la* terre les petits insectes dont elle fait sa nourriture, ou en creusant son nid, coupe toutes les racines qu'elle rencontre ; le *Bostriche moine*, qui pénètre dans le bois de la tige et des branches ; et les *Kermès*, qui se jettent par myriades sur les plantations et font périr les Cotonniers en suçant leur sève.

III. *Du coton.* — On évalue la production moyenne d'un hectare de Cotonniers à 1,200 kilogr. de coton brut, c.-à-d. mêlé de sa graine, et à 8 ou 900 de c. nettoyé. Mais comme un homme n'en saurait éplucher plus de 1/2 kilog. par jour, on a recours à des machines, lesquelles diffèrent selon les pays. L'une des plus simples est celle qu'on désigne en Amérique sous le nom de machine à rouleaux (*roller-gin*). Elle consiste en deux rouleaux en fer ou en bois dur, et d'un très-petit diamètre, qui tournent horizontalement en sens contraire, et qu'on met en mouvement avec une pédale ou par le moyen de l'eau. Ces rouleaux peuvent, en outre, s'écarter ou se rapprocher à volonté afin que les graines ne puissent passer dans leur intervalle. Quand on leur présente le coton, ils saisissent les filaments, les attirent à eux et les séparent des semences. Cet appareil épluche de 4 à 5 kilog. de c. à l'heure. Le moulin à scie (*saw-gin*) de l'Américain Witney, se compose d'un système de cylindres munis de dents recourbées qui agissent comme des cardes. On fait avec cette machine trois fois plus de travail qu'avec la précédente, mais elle a l'inconvénient de déchirer les longs filaments du c. Enfin, lorsque le c. a été nettoyé de ses graines, on le purge de la poussière dont il est chargé en le battant avec des baguettes ou en l'agitant avec des appareils appropriés. Il ne reste plus après cela qu'à l'emballer pour l'expédier aux fabriques : *dans le commerce, on l'appelle alors C. en laine.*

Les cotons varient de couleur et de qualité suivant l'espèce de Cotonniers dont ils proviennent. Ainsi, les uns sont d'un blanc terne, les autres d'un blanc argenté ; d'autres tirent sur le roux ou le brun ; il y en a qui offrent toutes les nuances du jaune beurré. Quant à leurs qualités, elles consistent essentiellement dans la ténacité, la flexibilité, la souplesse, et surtout dans la longueur de leurs filaments. Dans le commerce, on divise les cotons en deux catégories, les *longues-soies* et les *courtes-soies*, et l'on désigne en outre chacune d'elles par le nom du lieu de provenance. Le *Sea-Island*, qu'on appelle vulgairement *Géorgie longue-soie*, est le premier de tous les cotons connus, comme aussi c'est le plus cher. Les autres cotons de la catégorie des *longues-soies* se classent dans l'ordre suivant : Bourbon, Jumel ou Égypte, Porto-Rico, Cayenne, Fernambouc, Motril ou Grenade, Bahia, Camouchi, Para, Maragnan, Haïti, Minas, Guadeloupe, Cuba, Martinique, Trinité de Cuba, Cumana, Caraque et Carthagène. A la tête des *courtes-soies* se place le c. de la Louisiane : viennent ensuite, en les rangeant dans l'ordre de leur valeur respective, Cayenne, Alabama, Mobile, Tennessée, Caroline, Géorgie, Sénégal, Virginie, Soubonjack, Kirkagach, Kinick, Surate, Madras, Alexandrie et Bengale. — Il résulte de cette énumération que ce sont les États-Unis qui produisent les plus beaux et les meilleurs cotons. De plus, ce pays fournit à lui seul les 3/4 des cotons consommés, chaque année, par l'industrie du monde entier. Les longues-soies d'Amérique servent à fabriquer les tissus les plus fins, comme les percales, les tulles et les mousselines, tandis que les courtes-soies s'emploient pour les étoffes communes ou de finesse moyenne, notamment pour les indiennes. Le Brésil ne produit que des longues-soies, recherchées surtout pour la confection des madapolams et de la bonnetterie. Les longues-soies de l'Inde sont propres à la fabrication des mousselines et de toutes les autres étoffes fines. Les courtes-soies du même pays ne sont guère employées que pour la passementerie et les gros tissus. On fait le même usage des courtes-soies du Levant, et l'on se sert de ses longues-soies pour fabriquer des étoffes de finesse moyenne, mais d'une grande solidité.

Quoiqu'il dure moins longtemps que le chanvre et le lin, le c. se recommande, entre toutes les plantes textiles, par ses qualités hygiéniques qui le rendent également propre à garantir du froid et de la chaleur. Comme il est mauvais conducteur du calorique, il conserve mieux la température propre du corps dans les pays septentrionaux, et comme il absorbe promptement la sueur, il rend, dans les pays chauds, la transpiration plus facile et plus libre, et prévient ainsi les graves maladies produites par la suppression de l'exhalation cutanée. — Les graines qui ne sont pas employées à la reproduction de la plante, servent à la nourriture du bétail et à faire de l'huile. — Le principal usage médical du c. a lieu dans les brûlures, où on l'applique sous forme d'ouate, pour calmer les douleurs qu'elles produisent. Au Brésil, la décoction des jeunes feuilles et des graines du Cotonnier à feuilles de vigne s'administre contre la dyssenterie. On les fait encore macérer dans le vinaigre, et on les emploie ainsi en topiques dans le cas de migraine.

IV. *Développement de la culture et de l'industrie cotonnières.* — Le Cotonnier paraît avoir été cultivé dans l'Inde dès la plus haute antiquité, et nous savons par le père de l'histoire, Hérodote, que, de son temps, c.-à-d. au Ve siècle av. J. C., les habitants de ce pays portaient habituellement des vêtements de c. « Les Indiens, dit-il, possèdent une sorte de plante qui produit, au lieu de fruits, de la laine d'une qualité plus belle et meilleure que celle des Moutons : ils en font leurs vêtements. » Il n'est pas question dans son livre que les Assyriens et les Egyptiens fissent usage de cette sorte de tissus. Ces deux peuples paraissent, en effet, n'avoir connu, à cette époque, que les étoffes de lin et de laine. En Égypte, parmi les milliers de tombeaux qu'on a ouverts, on n'a jamais trouvé dans les bandelettes qui entouraient les momies, le moindre vestige de tissu de c. Arrien, qui vivait au IIe siècle de notre ère, confirme le témoignage d'Hérodote. Il nous apprend, en outre, que les Indiens nommaient cette plante *Tala*, et il en décrit la capsule. Mais, à cette époque, le Cotonnier avait déjà franchi l'Indus, car Strabon rapporte qu'on le cultivait à l'entrée du golfe Persique, et Pline l'Ancien nous apprend qu'il était connu dans la haute Égypte et l'Arabie, et que l'on fabriquait avec son duvet des vêtements pour les prêtres égyptiens. Le commerce des tissus de c. prenait en même temps de grands développements. Au IIe siècle av. J. C., il était entre les mains des Arabes, qui allaient les chercher à Barygaza, aujourd'hui Barotch, dans l'Inde, et les apportaient au port égyptien d'Adulé, sur la mer Rouge. Au VIIIe siècle, les Arabes introduisirent le Cotonnier dans l'Afrique du nord, d'où ils le firent passer en Espagne. Au XIIIe siècle, les manufactures de Fez et de Maroc jouissaient d'une grande réputation, et leurs produits trouvaient un placement facile dans les pays musulmans. En Europe, les premiers Cotonniers furent plantés dans la plaine de Valence. Des fabriques s'élevèrent presque aussitôt à Cordoue, à Séville et à Grenade, et, au XIVe siècle, les mousselines de cette dernière ville étaient réputées plus belles et plus fines que celles de Syrie. A la même époque, la culture du Cotonnier devint générale en Chine, où l'opposition des ouvriers en laine et en soie en avait longtemps empêché le développement. C'est aussi au XIVe siècle que l'industrie cotonnière pénétra en Italie, où elle se concentra à Venise et à Milan, et que les Turcs l'importèrent dans l'Albanie et la Macédoine. Cent ans plus tard, les Européens la trouvèrent en pleine prospérité à Cuba, au Mexique et au Pérou, où le Cotonnier paraît avoir été de tout temps cultivé. Il paraît aussi que les indigènes de l'Afrique centrale, de la Sénégambie et de la côte de Guinée, ont cultivé de bonne heure le c. et confectionné leurs vêtements avec son duvet. Il est certain du moins qu'en 1590, de la toile de c. fabriquée en Afrique fut apportée de Benin à Londres.

On ne connaît pas l'époque précise de l'introduction de l'industrie cotonnière en Angleterre. Il en est fait mention pour la première fois dans le *Traité du commerce*, publié en 1641 par Lewis Roberts ; mais, à cette date, Manchester et plusieurs autres villes possédaient des fabriques de c. déjà fort anciennes. Aikin rapporte aux premières années du XIVe siècle l'arrivée, dans la Grande-Bretagne, des premières balles de c. qu'on y ait vues ; elles y furent apportées par des navires vénitiens et génois. On ne sut d'abord tirer aucun parti de la nouvelle matière textile, et l'on se contenta d'en faire des mèches ; mais, en 1430, des tisserands de Chester et de Lancastre eurent l'idée d'en fabriquer des futaines, et cet essai ayant réussi, des armateurs de Bristol et de Londres allèrent chercher de la matière première dans le Levant. La nouvelle industrie fut tellement favorisée par le gouvernement, qu'au milieu du XVIIe siècle, il n'y avait presque pas de petite paroisse qui ne possédât, pour occuper les agriculteurs pendant la mauvaise saison, un certain nombre de métiers à tisser. En 1701, l'Angleterre exporta seulement pour 583,750 fr. de cotons filés ou tissés ; mais ce chiffre s'éleva à 5,008,750 fr. en 1764, à 462,160,000 en 1833, et il dépasse aujourd'hui 700 millions. Suivant le rapport de la commission française de l'Exposition de Londres, publié en 1854, les fabriques anglaises employaient à cette époque 277 millions de c. brut, et produisaient 247 millions de kilog. de fils ou de tissus, dont 73 millions pour la consommation intérieure, et 174 millions pour le commerce extérieur.

Les États-Unis d'Amérique ne sont pas seulement le pays où la culture du Cotonnier a lieu sur la plus grande échelle, ils sont encore, après l'Angleterre, celui où l'industrie cotonnière a pris le plus grand développement : ces deux sources de richesses se sont d'ailleurs accrues avec une rapidité qui tient du prodige. La première exportation de c. faite pour l'Angleterre fut expédiée, en 1774, de Charlestown : elle était de 7 balles ou environ 1000 kilog. En 1784, le même port y expédia 9 à 10 mille kilogr. Mais, en 1786, on commença à planter dans la Géorgie le célèbre *Sea-Island*, qui provenait de Bahama ; le sol et le climat se trouvèrent si favorables à cette variété de Cotonnier, que sa culture, ainsi que celle de plusieurs autres espèces, se propagea rapidement dans la Caroline du Sud, à Mobile, dans l'Alabama, etc. Dès 1791, les États-Unis exportaient 86,000 kilogrammes de coton, et 3 millions en 1795. Mais ceci n'était que le prélude ; car les exportations de c. des États-Unis s'élevaient à 80 millions en 1820, à 358 en 1840, à 448 en 1850 ; enfin, en 1853, elles atteignaient le chiffre de 587 millions de kilogr. valant 600 millions de francs. Quant aux manufactures américaines, les premières datent seulement de 1824 ; mais chacune d'elles égale en importance les plus grands établissements anglais, et, sous ce rapport, Lowel ne le cède guère à Manchester. Les manufactures américaines consomment une masse de c. qui s'est élevée de 1 million 200 mille kilogr. en 1825, à 121 millions en 1853, c.-à-d. qui a plus que centuplé en 28 ans.

L'industrie cotonnière ne remonte pas, pour la France, au delà du XVIIe siècle. En 1668, il ne fut importé en France que 220,000 kilogram. de c. en laine et 708,780 kilogr. de c. filé. En 1750, l'importation du premier s'élevait déjà à 1,875,600 kilogrammes, et celle du second à 986,344. Amiens est une des premières villes où cette industrie se soit établie en grand. Toutefois, c'est seulement depuis la révolution et surtout depuis la chute de l'empire que cette industrie a acquis une haute importance. Nos importations de c. en laine pour nos fabriques, qui étaient de 4,770,221 kilogr. en 1789, s'élevaient à 10,716,465 en 1803, à 16,414,606 en 1815, à 24,667,312 en 1825, à 38,759,819 en 1835, et ainsi de suite progressivement jusqu'à ce jour. En 1856, elles atteignaient 84,200,000 kilogr. Nos exportations ont naturellement suivi une progression analogue ; cependant, ce n'est qu'à partir de 1822 ou 1823 que leur mouvement de hausse s'est définitivement prononcé. Ainsi, nous avons exporté pour 21,289,000 fr. de tissus de c., en 1789 ; pour 18,507,918 en 1812 ; pour 7,978,807 en 1815 ; pour 42,820,340 en 1825 ; pour 60,608,732 en 1835, et pour 76,000,000 en 1856.

Nous venons de passer en revue les trois États où l'industrie cotonnière est le plus florissante. Nous nommerons encore, suivant le rang que leur assigne la quantité de cot. employée : la Russie, l'Autriche, le Zollverein, l'Espagne, la Belgique et la Suisse. On manque de détails sur l'importance de la fabrication de l'Asie et de l'Afrique ; on sait seulement que la Chine manufacture environ 120 millions de kilogr. de cot., dont 45 lui sont fournis par l'Inde et l'Amérique, et le reste par son propre sol.

Cette industrie occupe plus de 5 millions d'hommes, à 3 millions desquels elle procure du travail manufacturier. On porte à un milliard et demi la valeur des machines qu'elle emploie, et à 3 au moins celle des produits qu'elle livre à la consommation. En une seule année (1853), et en Europe seulement, elle a consommé 679 millions de kilogr. de c. en laine, dont 587 ont été produits par les États-Unis, 31 par l'Égypte, 30 par les Indes-Orientales, 25 par le Brésil, et 6 par les autres pays. A ce sujet, il y a lieu d'espérer qu'une notable partie des cotons qu'emploient nos filatures pourra leur être fournie par l'Afrique française, car les essais de culture qui y ont été faits ont démontré que le sol et le climat sont très-favorables au Cotonnier. Bien plus, le précieux *Sea-Island* de la Géorgie paraît être la variété qui réussit le mieux dans l'Algérie, et les longues-soies qu'elle a déjà produites paraissent ne pas le céder aux plus belles longues-soies des États-Unis. En 1855, l'Algérie nous a envoyé pour 82,000 fr. de c. en laine.

V. *Technologie.* — Nous ne prétendons pas entrer ici dans le détail de la construction des machines compliquées en usage dans les manufactures de c. ; ces détails ne seraient intelligibles que pour un très-petit nombre de personnes, et ces personnes les trouveront beaucoup mieux exposées dans les ouvrages spéciaux. En conséquence, nous nous contenterons d'emprunter aux *Leçons d'économie industrielle*, faites par Blanqui, au Conservatoire des Arts et Métiers, l'exposition succincte des grandes inventions qui ont porté si haut l'industrie cotonnière.

« La filature la plus simple est celle de la quenouille ; elle est encore en usage dans l'Hindoustan, et la supériorité des nankins et autres tissus de l'Inde est due à ce mode de filer, qui dispose plus également les fibres du c., et les tord mieux que les machines à filer. Mais ce procédé ennuyeux et incomplet n'a point été employé en Europe. Dans le comté de Lancastre, au commencement du XVIIIe siècle, la trame seule des tissus était en c. ; la chaîne était en lin d'Allemagne : le c. seul n'était employé que pour faire des mèches de chandelles. Du reste, le cardage se faisait à la main, le filage au rouet, et le tissage au moyen d'un simple métier de tisserand. Les produits de cette fabrication portaient le nom de *Futaines*, et le tisserand, qui n'était souvent qu'un simple paysan qui s'était procuré lui-même la matière première, les vendait écrus aux marchands de Manchester. — En 1740, ceux-ci commencèrent à donner les chaînes et le c. aux tisserands, et, lorsque les futaines leur étaient rendues, ils les teignaient eux-mêmes et les portaient ensuite à dos de cheval dans les principales villes du royaume. En 1733, Watt imagina, dit-on, une machine pour filer le c. ; deux fabriques furent construites à Birmingham et à Southampton ; mais elles échouèrent, et on n'a aucun vestige de cette invention. En 1760, on adopta le mode de la navette imaginé en 1738, par John Kay pour donner plus de largeur à l'étoffe. C'est dans cette même année que Robert Kay, fils de John, inventa la boîte à coulisse au moyen de laquelle le tisserand peut se servir alternativement de trois navettes contenant chacune une trame de couleur différente, sans prendre la peine de les enlever et de les replacer dans la châsse. On introduisait à la même époque l'ourdissoir ou dévidoir prismatique, connu depuis longtemps dans l'industrie des laines. En 1750, il s'éleva une seconde classe de marchands ou *maîtres en futaine* qui résidaient dans la campagne et employaient les tisserands. Ils se rendaient à Manchester et vendaient les pièces aux marchands de la ville qui les teignaient et les expédiaient ensuite aux lieux où on les leur avait commandées. En 1760, on ne faisait pas pour plus de 5 millions de francs de cotonnades ; mais, à partir de cette époque, Manchester exporta des futaines en quantité considérable pour l'Italie, l'Allemagne et les colonies du nord de l'Amérique, au point que les fileurs ne pouvaient pas fournir assez de trame aux tisserands. La fabrication attendait donc une nouvelle impulsion d'un autre Christophe Colomb.

« Un jour, c'était en 1764, un modeste fabricant de peignes à tisser, Thomas Highs, se trouvant à Leigh, dans le Lancashire, chez un de ses voisins, vit entrer le fils de celui-ci tout abattu par la fatigue et l'ennui. Ce jeune homme avait couru toute la matinée pour avoir de la trame sans pouvoir en trouver. Dès cet instant Highs ne cessa de combiner dans son esprit une machine capable de fournir de la trame en assez grande quantité. Cette idée le conduisit chez un horloger de la même ville appelé Kay, à qui il communiqua son projet et le résultat de ses réflexions. Celui-ci s'enthousiasma à son tour, et les deux inventeurs se réunissaient tous les jours dans le grenier de Highs, dont la porte fut soigneusement fermée, pour confectionner les rouages et les autres pièces d'une machine, produit de leurs veilles. Cependant les voisins avaient percé le mystère de ces deux pauvres idéologues, et les quolibets leur pleuvaient de toutes parts. Plusieurs mois s'étaient déjà écoulés sans résultat apparent, lorsqu'un beau jour, à la suite d'un accès de désespoir et de découragement, les rouages furent jetés par la fenêtre pour le plus grand amusement des railleurs. L'horloger Kay eut bientôt pris son parti ; quand on lui demandait combien son maître lui donnait pour fabriquer des machines à filer, il répondait qu'il avait renoncé à la filature et puis il mêlait ses railleries à celles de ses voisins. Highs, au contraire, fut bientôt revenu d'un premier mouvement de faiblesse ; il reporta ses rouages brisés dans son grenier, et, après de nouveaux efforts, il parvint à faire marcher cette machine tant désirée, qui répondit si victorieusement non-seulement à tous les demandeurs de trame de Leigh et du Lancashire, mais encore à ceux de toute l'Angleterre. Highs avait une fille, qui, elle aussi, avait dû souffrir sa part des chagrins de son père. Elle s'appelait Jenny, et Highs la fit marraine de sa machine, qu'il appela *Spinning Jenny* (Jeannette la fileuse). — La première Jenny n'avait qu'une aune carrée et 6 broches. Plus tard, Highs en construisit qui avaient jusqu'à 24 broches. Trois ans après l'invention du pauvre fabricant de peignes, James Hargraves de Blackburn apporta quelques modifications à la pince de la Jenny. Ceux qui connaissent cette machine, savent qu'on appelle ainsi les deux morceaux de bois qui maintiennent la broche sur laquelle s'enroule le fil. Ce fait a induit en erreur quelques historiens qui ont attribué à Hargraves la découverte de Highs. Cette erreur fut encore accréditée par un mémoire d'Arkwright que j'aurai occasion de citer bientôt. — La Jenny ne donnait que la trame ; mais Highs l'eut bientôt complétée au point de se surpasser lui-même, en imaginant une machine capable de filer le c. au degré de consistance et de finesse qu'exige la chaîne, qui jusque-là avait été faite en fil de lin étranger. C'est la machine à cylindres, le *Throstle* des Anglais et la *Continue* des manufacturiers français. Le c. est soumis à la pression de deux paires de cylindres, dont un par paire est cannelé pour laisser passer le fil qui s'amincit et se tord, et puis se renvide sur une bobine. C'est Kay, dit-on, qui a fait la première Continue sur le modèle en bois de son ancien compagnon d'infortune. Comme il faut une force considérable pour la faire marcher, elle ne pouvait servir que dans les fabriques qui, avant l'application de la vapeur, pouvaient disposer d'une chute d'eau ; on lui a aussi donné le nom de métier hydraulique (throstle). Au reste, le fil que donne ce métier est beaucoup plus tordu que celui de la Jenny, et convient particulièrement pour les chaînes. Ainsi, depuis l'introduction de la Continue, on filait les chaînes dans les manufactures, tandis que la trame était produite sur la Jenny par les femmes et les enfants des tisserands.

« Le métier hydraulique était l'invention favorite de Highs ; aussi, tout en rendant la Jenny publique, il s'efforça de réserver pour lui la filature à cylindre, jusqu'à ce qu'il pût se procurer assez d'argent pour établir une fabrique ; car il était encore bien pauvre, et sa famille était devenue plus nombreuse. Mais le vœu si légitime du génie dans la misère ne devait pas être exaucé ; sa découverte devait profiter à d'autres. J'ai déjà eu occasion de citer le nom de Richard Arkwright. — Arkwright est sorti d'un rang obscur, et par une persévérance infatigable et une habileté particulière à manier les hommes, il est parvenu à se faire une fortune considérable et une réputation populaire. Cet homme, qui avait un penchant naturel pour la mécanique, mettait un zèle incroyable à s'approprier les découvertes des autres et savait parfaitement en tirer le parti le plus convenable. Pauvre comme Highs, son esprit moins modeste ne redoutait pas les humiliations en sollicitant des associés et des protecteurs, et c'est ainsi que, par sa remuante activité, il parvint à réunir des actionnaires à diverses époques et à leur faire débourser les sommes nécessaires pour réaliser ses projets. Beaucoup ne réussirent point ; néanmoins on prétend qu'il restait toujours à Arkwright un peu plus qu'il n'avait en commençant, et toujours assez d'habileté pour enthousiasmer de nouveaux sociétaires. Arkwright était, en 1760, barbier coiffeur à Bolton-les-Moors, et déjà renommé par la couleur qu'il savait donner aux cheveux qu'il vendait. Il épousa une femme de Leigh, et c'est dans cette ville qu'il apprit les inventions du malheureux Highs. On pourrait croire qu'il chercha à faire connaissance avec lui, *pour lui surprendre son projet*; mais il déploya plus de finesse. Il sut que Kay, l'ouvrier horloger dont nous avons parlé et qui résidait alors à quelques lieues de là, à Warrington, avait travaillé pour Highs. Il s'introduisit chez lui pour lui faire tourner quelques pièces de cuivre destinées, disait-il, à un grand mécanisme qui devait lui donner le mouvement perpétuel. Un jour, c'était en 1767, il emmena Kay dans un cabaret pour lui parler mécanique. Kay, flatté sans doute de la politesse d'Arkwright, et n'ayant probablement pas de principes bien arrêtés sur le respect de la propriété, lui conseilla de s'occuper plutôt d'une machine à filer, en lui promettant sans *doute quelques bons conseils. Arkwright feignit d'abord une* assez grande indifférence, mais, le lendemain matin, il avait rejoint son homme et il en avait obtenu le modèle de la Continue de Highs. — L'habile barbier fit voir son modèle à plusieurs personnes et il eut bientôt trouvé un bailleur de fonds. Le 3 juillet 1768, il prit une *patente* (brevet d'invention) à Nottingham pour filer avec des cylindres exécutés par Kay qu'il avait pris à ses gages. Il se tenait au courant de tout ce qui se faisait, et, comme les filateurs à la Jenny venaient de perfectionner le cardage et le boudinage, il sut encore être plus adroit qu'eux, et obtint en 1775 une seconde patente. Mais comme les *filateurs continuaient à se servir de ces procédés* qu'Arkwright n'avait pas inventés, il leur intenta des procès et les perdit. Cela ne l'empêcha pas de faire une grande fortune et de recevoir des honneurs; car il mourut à Cromford, dans le Derbyshire, à l'âge de 59 ans, après avoir été fait chevalier et grand shérif de son comté. Quant au pauvre Highs, peu de personnes s'en sont inquiétées et il a dû mourir dans la misère. Il est toutefois vrai de dire qu'Arkwright, en vulgarisant l'idée de Highs, a été l'un des grands instruments de progrès des manufactures de c.; car si la mise à *exécution* est secondaire au mérite de l'invention, elle n'en est pas moins indispensable à la perfection de l'art. *Mais* Arkwright a eu le tort immense de méconnaître le malheureux Highs; et c'est ainsi que, dans un de ses prospectus, il attribue l'invention de la Jenny à Hargraves, sachant bien qu'il était dangereux de faire mention de son véritable inventeur qui avait aussi imaginé le métier hydraulique qu'il s'appropriait.

« La Jenny et la Continue, en consommant beaucoup de trame, eurent bientôt mis les cardeurs à la main hors d'état d'en fournir. C'est là ce qui donna lieu à l'introduction des *Cardes à bloc*. Dans ce perfectionnement, les cardes sont le double des cardes à la main; l'une est fixée sur un banc, et on y applique l'autre avec les deux mains. Mais cela ne suffisait pas; et ce fut la *machine à cardes* qui vint combler la lacune. Cette machine n'est pas l'idée d'un seul inventeur, elle est la somme de plusieurs perfectionnements successifs faits à divers époques. C'est un cylindre de bois garni de cardes, tournant sur un axe horizontal sous une ouverture *concave, également garnie de cardes*. Dans le principe, le c. était étendu à la main sur le cylindre et on l'enlevait avec des cardes à la main; plus tard, on ajouta un second cylindre qui enlevait le c. cardé au premier; et un rouleau cannelé longitudinalement qui pressait celui-ci et enlevait le c. par loquettes. En 1772, John Lees imagina l'appareil alimentateur qui transmet le c. au cylindre; la même année, James Hargraves, qui a aussi perfectionné la Jenny, imagina l'arbre coudé et le peigne destiné à détacher le coton du cylindre; enfin, en 1773, Thomas Highs et Wood organisèrent deux cylindres pour obtenir une loquette ou ruban sans fin.

« L'industrie *cotonnière marchait avec une rapidité extraordinaire*. En 1780, sans compter les nombreuses Jennys des petits filateurs, on comptait 20 manufactures à métiers hydrauliques appartenant à Arkwright ou à des personnes qui lui avaient payé une prime, et de 1785, époque de l'expiration des patentes, jusqu'en 1790, il y en avait 150, répandues en Angleterre, surtout dans le comté de Galles. A ce moment, la *Mull-Jenny* vint donner une nouvelle impulsion à cette fabrication déjà si puissamment vivifiée par le génie du pauvre Highs et le savoir-faire d'Arkwright. La Mull-Jenny est un composé de la Jenny et du métier hydraulique; c'est Samuel Crompton, de Bolton-les-Moors, *qui, en 1775, imagina de marier ces deux idées* du premier inventeur. Dans cette nouvelle machine la mèche passe entre des cylindres placés sur le derrière des métiers et arrive aux broches qui sont placées en avant, au moyen d'un chariot mobile. A mesure que ces broches tournent, le chariot s'éloigne des cylindres un peu plus vite qu'ils ne délivrent les mèches. Les deux premiers cylindres attirent la mèche de la bobine, la seconde l'étend et l'allonge. Au moyen de ces dispositions, et de plusieurs autres dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, on obtient une mèche plus fine qu'avec la Jenny, ou la Continue simple qui ne donne que des chaînes et des trames *assez grossières, c.-à-d. telles qu'il les faut pour les calicots et les* autres étoffes fortes. A l'époque dont nous parlons, ces tissus étaient fabriqués en France, en Saxe et en Suisse, avec du fil produit par le rouet à la main; et le bas prix de la main-d'œuvre balançait les avantages que les Anglais retiraient de leurs perfectionnements dans la filature; mais, d'un autre côté, ceux-ci n'avaient plus de rivaux pour les mousselines fines. Aux puissants mobiles de Highs et de Crompton, la filature ajoutait à la même époque (1790) la vapeur dont Watt venait de vulgariser les prodigieux effets. La chaîne anglaise fut bientôt importée sur le continent, qui depuis n'a cessé de copier les *procédés de la Grande-Bretagne*.

« Maintenant, pour compléter l'histoire de la manufacture du c., il me reste à parler des premières machines à tisser et des perfectionnements qui ont été successivement adoptés. La première tentative du tissage mécanique remonte, dit-on, à 1695, époque à laquelle un nommé de Gennes imagina un métier qui a été décrit dans les *Transactions philosophiques;* mais la première fabrique à tissu, mue par l'eau, ne fut construite qu'en 1765, par Garside, fabricant de Manchester. Elle était, dit-on, garnie de métiers inventés par Vaucanson et analogues à ceux décrits dans l'*Encyclopédie méthodique*. Dix ans après, Cartwright vint révolutionner le tissage par l'invention du métier à tisser, destiné à être mu par l'eau ou la vapeur. Ce nouvel essai eut aussi ses premiers moments de découragement, car la fabrique que Cartwright construisit à Doncaster n'eut aucun succès; mais le Parlement, sur la demande de plusieurs manufacturiers, accorda à l'inventeur une récompense pécuniaire. Cette belle découverte fut suivie du perfectionnement d'Austin de Glasgow, en 1789, et du métier à apprêter de Thomas Johnson de Bradbury, dans le Cheshire, en 1803. Avant cette invention, il fallait un tisserand à chaque métier à vapeur, et maintenant un enfant de 14 ans peut en diriger deux et faire autant de travail que le plus habile ouvrier, sans compter l'avantage qui résulte de la régularité du mécanisme qui est bien supérieure à à *celle des mouvements de* l'homme le plus habile. »

Depuis l'époque où Blanqui faisait cet intéressant exposé, divers perfectionnements plus ou moins importants ont été apportés aux machines à carder, à filer et à tisser le c. Ne pouvant entrer dans ces détails, nous nous contenterons de citer pour la filature, les métiers (*self-acting mull*) dans lesquels les fils se renvident eux-mêmes, et où l'ouvrier n'a plus d'autre soin à prendre que celui de rattacher les fils cassés, et, pour le tissage, l'application du métier à la Jacquard à la fabrication de certains tissus façonnés.

En terminant, nous devons donner l'explication d'un terme *technique employé à chaque instant dans l'industrie cotonnière*, nous voulons parler de la signification du mot N° appliqué aux fils obtenus. Plus un fil est fin, plus le numéro qu'il porte est élevé. En France, le N° des fils représente le nombre de kilomètres que ferait un fil pesant 1/2 kilogr. En Angleterre, il représente le nombre d'écheveaux de fils de 880 yards (804 mètres 66) de longueur, contenus dans une livre anglaise (453 grammes 57).

* **COTONÉASTER.** s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

COTONNADE. s. f. Toute sorte d'étoffe faite de coton.

COTONNER (se). v. pron. Se dit Des choses qui se couvrent d'un léger duvet. *Ses joues commencent à se c.* Peu us. ‖ Se dit plus particulièr. Des étoffes sur lesquelles il se forme une espèce de bourre. *Cette toile se cotonne.* On dit aussi neutral., *Cette étoffe cotonne.* ‖ On dit encore que *Des artichauts, des raves, des pommes, etc., se cotonnent*, Lorsque leur substance devient mollasse et spongieuse comme du coton. = Cotonné, ée. part. *Cheveux cotonnés*, Cheveux très-courts et très-frisés comme ceux des nègres.

COTONNEUX, EUSE. adj. T. Bot. Qui est couvert de poils mous, abondants et feutrés. *Tige cotonneuse.* ‖ Vulgair., se dit Des raves, des artichauts, des pommes et autres fruits, lorsque leur substance est devenue mollasse et spongieuse. *Artichauts c. Poires cotonneuses.*

COTONNIER. s. m. T. Bot. Voy. Coton.

COTONNINE. s. f. Toile de gros coton dont on fait des voiles pour certains bâtiments.

CÔTOYER. v. a. Aller côte à côte de quelqu'un. *Il me côtoyait. Autrefois le vassal ne devait jamais c. son seigneur.* ‖ Aller tout le long de.. *Les anciens navigateurs côtoyaient toujours la terre. L'armée ennemie côtoyait la nôtre. C. la rivière. Il vous faut toujours c. la forêt.* — Absol., *Notre flotte n'osa prendre le large et ne fit que c.* = Côtoyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

COTRE. s. m. T. Mar. Voy. Cutter.

COTRET. s. m. Petit fagot, composé de morceaux de bois de moyenne grosseur et lié par les deux bouts. *C. de bois blanc. Un cent de cotrets.* ‖ Chacun des morceaux de bois dont se compose le fagot. *Un coup de c.* — Fam., *Cet homme est sec comme un c.*, Il est fort maigre et décharné. On dit de même, *Il a des jambes de cotrets.* ‖ Fig. et pop., *De l'huile de c.*, Des coups de bâton. *On l'a frotté d'huile de c.*

* **COTTABE.** s. m. (gr. κότταβος). T. Antiq.

Enc. — Le *C.* était un jeu d'adresse originaire de Sicile, mais qui était en usage dans toute la Grèce. La façon la plus simple de le jouer consistait à jeter d'une certaine distance *dans un bassin métallique* le vin pur contenu dans sa coupe: il fallait, pour gagner, ne pas répandre une seule goutte de liquide. Un autre procédé consistait à faire flotter de petits vases vides sur un bassin plein d'eau: le gagnant était celui qui, en jetant le vin de sa coupe, submergeait le plus grand nombre de ces vases. Dans un troisième procédé, on fichait en terre une pièce de bois, au sommet de laquelle on ajustait une sorte de balance. Au-dessous de chacun des plateaux de celle-ci était un vase plein d'eau, dans lequel était une statuette appelée *Manès*. Les joueurs lançaient le contenu de leur coupe dans l'un des plateaux. Il fallait, pour remporter la victoire, que ce dernier, en s'abaissant, touchât la tête de la statuette de manière à produire un son entendu par les assistants. Le anciens décrivent encore d'autres manières de jouer au c.; mais nous croyons superflu d'entrer dans de plus longs détails sur un sujet aussi peu important.

* ***COTTAGE.** s. m. Nom donné en Angleterre à* L'habitation rurale des fermiers et cultivateurs.

COTTE. s. f. (all. *kutte*). Jupe, la partie de l'habillement des femmes, qui est plissée par le haut et qui va depuis la ceinture jusqu'au bas de la jambe. Ne se dit guère que par plaisant., et en parlant De l'habillement des villageoises. *C. de drap, de serge.* — Fig. et proverb., *Donner la c. verte*, Renverser une fille sur l'herbe en folâtrant avec elle. ‖ *C. d'armes*, Casaque que les chevaliers et les hommes d'armes mettaient autrefois par-dessus leurs cuirasses, et que portent encore les hérauts d'armes. *C. de mailles*, V. Cuirasse. ‖ *C. morte*, chez certains religieux, Les habits, les meubles, l'argent, etc., qu'un religieux laissait en mourant. *Ce religieux a laissé une bonne c. morte. L'abbé avait la c. morte des moines.*

* **COTTE.** s. m. T. Ichth. V. Joues cuirassées.

COTTERON. s. m. Petite cotte courte et étroite. Vx.

COTUTEUR. s. m. T. Droit. V. Tutelle.

COTYLE. s. m. (gr. κοτύλη, petite écuelle). T. Métrol. V. Capacité. L'Académie fait ce mot féminin. = Cotyle. s. m. T. Anat. Cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. Inus.

COTYLÉDON. s. m. (gr. κοτυληδών, cavité). T. Anat. V. Fœtus. ‖ T. Bot. V. Graine. — Genre de plantes. Voy. Crassulacées.

* **COTYLÉDONAIRE.** adj. 2 g. T. Bot. Qui a rapport aux cotylédons. *Corps c.*, Voy. Graine.

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. T. Bot. Se dit Des végétaux dont l'embryon est pourvu de cotylédons.

COTYLOÏDE. adj. T. Anat. *Cavité c.*, Cavité de l'os iliaque qui reçoit la tête du fémur. V. Articulation.

COU. s. m. (lat. *collum*). [Quelquefois on dit, par euphonie, *Col*, surtout en poésie; on dit aussi *Col*, lorsque ce mot s'emploie en parlant des choses.] La partie du corps qui joint la tête au thorax, soit chez l'homme, soit chez les animaux. *Le c. d'un homme, d'un cheval, d'une cigogne. Long c. Grand c. Gros c. Avoir le c. de travers. Allonger, pencher le c. Avoir mal au c. Porter sur son c., à son c. Charger quelque chose sur son c. Tordre le c. à un poulet. Se casser le c. Il a pensé se rompre le c. Les vertèbres du c. Avoir un c. de cigogne, de grue, d'autruche*, Avoir le c. long et grêle. — Fig., *Un c. d'ivoire, d'albâtre, etc.*, Un c. remarquable par sa blancheur. — *Couper le c. à quelqu'un*, Séparer la tête de son corps, lui trancher la tête. — Pop. et par pléonasme, *Il sera pendu par son c.* — Par exag., *Se casser le c.*, Se blesser en tombant; et Fig., Échouer dans une entreprise, dans un projet. — Fig. et fam., *Rompre, casser le c. à quelqu'un*, Lui enlever ses espérances de fortune, d'avancement, ou Lui rendre de mauvais offices qui l'empêchent de réussir. — *Sauter au c., se jeter au c. de quelqu'un*, L'embrasser avec beaucoup d'affection. Fam., *Se pendre au c. de quelqu'un*, Passer les bras autour du cou de quelqu'un et l'embrasser à plusieurs reprises. *Cet enfant est toujours pendu au c. de sa mère.* — Fig., *Prendre ses jambes à son c.*, V. Jambe. ‖ *Le col* ou *le c. d'une bouteille, d'une cruche, d'une cornue, d'un matras, etc.*, La partie longue et étroite par laquelle on emplit et on vide ces vases. ‖ T. Carross. *C. de cygne*, V. Cygne. ‖ * T. Ornith. *C. coupé*, Espèce de Gros-Bec. *C. jaune*, Espèce de Roitelet. *C. Rouge*, Le Rouge-Gorge. *C. tors*, Le Torcol.

* **COUA.** s. m. T. Ornith. V. Coucou.

* **COUAGGA.** s. m. T. Mam. Voy. Zèbre.

COUARD. s. m. (lat. *caudatus*, qui a une queue). Poltron, qui n'a point de courage. *C'est un c.* Famil. * Anciennement on disait adjectiv., *Couard, arde.*

COUARDISE. s. f. Lâcheté, poltronnerie. Fam.

* **COUCAL.** s. m. T. Ornith. Voy. Coucou.

COUCHANT. adj. Qui se couche. Ne se dit guère que dans ces deux loc.: *Chien c.* et *Soleil c.* — *Chien c.*, V. Chien. — *Soleil c.*, se dit Du soleil, *quand il est* près de descendre sous l'horizon. *Il arrivera chez vous au soleil c. Il travaille depuis le soleil levant jusqu'au soleil c.* Fig. et prov., *On adore plutôt le soleil levant que le soleil c.*, On courtise plutôt la puissance, la faveur naissante que celle qui est sur son déclin. = Couchant. s. m. Le lieu de l'horizon où le soleil se couche. *Ma maison est exposée au c. Le c. d'hiver, d'été.* — Par ext., La région de la terre qui, par rapport à celui qui parle, est située du côté où le soleil se couche. *Cette région est au c., est située vers le c. Entre le midi et le c.* ‖ Fig. et poét., *Être, toucher à son c.*, se dit D'une personne qui vieillit ou dont le génie baisse.

***COUCHE.** s. f. (lat. cubile). Lit. N'est guère usité* que dans le style poétique et soutenu. *La c. nuptiale.*

La c. royale. Partager la c. de quelqu'un. La même c. les reçut tous les deux. Il arrosait de ses pleurs sa couche solitaire. — Figur., *Souiller, déshonorer la c. de quelqu'un*, Séduire sa femme. *Souiller la c. nuptiale*, se dit D'une femme qui manque à la fidélité conjugale. — Fig., *Dieu a béni leur c.*, Leur a donné beaucoup d'enfants. *Les fruits de sa c.*, Ses enfants. || Dans le langage ordinaire, Le bois d'un lit. *Une c. de bois de noyer.* = Le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement; dans ce sens, s'emploie le plus souvent au plur. *Elle était en c. Elle fit ses couches chez sa mère. Pendant ses couches. Après ses couches, elle retournera à Paris. Elle est relevée de couches.* || Par ext., L'accouchement lui-même. *Une heureuse c. Une mauvaise c. C'est sa première c. C'est une suite de c.* || *Fausse c.*, Accouchement avant terme. *Faire une fausse c. Elle est malade d'une fausse c.* — Fig. et fam., se dit quelquefois D'un projet avorté. *C'est une fausse c.* || Le linge dont on enveloppe un petit enfant. *Une c. de batiste. Changer un enfant de couches.* = T. Jardinage. Planche relevée, et faite ordinairement de fumier mêlé avec de la terre, pour semer certaines plantes qui viennent de graines. *C. de fumier. Une c. de melons. Faire des couches. Semer des melons sur c. Champignon de c. Il faut garantir ces couches avec des paillassons. C. sourde*, Celle qui ne s'élève point au-dessus de la superficie de la terre. || Toute substance qui est étendue, appliquée sur une autre, de manière à la couvrir. *Revêtir un mur d'une c. de plâtre, de mortier. Étendez une nouvelle c. sur celle-ci. Il faudra passer trois couches de peinture sur ces volets. Donner une c., une double c. On a étendu une c. d'or sur ce cadre.* || Se dit encore De certaines choses qu'on dispose par lits. *Il faut arranger ces pommes par couches. Une c. de beurre, de lard.* || T. Géol. Les différents lits qui composent un terrain. *Une c. de sable, de craie, de houille. C. horizontale, inclinée. Couches parallèles.* || T. Bot. *Couches ligneuses, couches corticales*, V. Tige. = A certains jeux, comme le lansquenet, Ce qu'on met sur une carte. *La moindre c. devait être de cinq francs, la plus haute de quarante.* On dit, *Tant de c. et de belle*, pour dire Qu'on met tant sur la carte et que celui qui est pris paye tant à ceux qui ont encore leur carte.

COUCHÉE. s. f. Le lieu où on loge la nuit en voyageant. *Nous arriverons bientôt à la c.* || Le souper et le coucher dans une hôtellerie, une auberge. *La c. nous coûta six francs.*

COUCHER. v. n. (latin. *cubare*). Être étendu pour prendre son repos. *C. dans un lit, sur un matelas, sur un lit de camp, sur la terre, sur la dure. C. à terre. C. sur le dos, sur le côté. C. seul. C. avec quelqu'un. Ils couchèrent ensemble.* — *C. avec une femme*, Avoir commerce avec elle. — Figur. et proverb., *C. dans son fourreau comme l'épée du roi*, ou simplement, *C. dans son fourreau*, Tout habillé. || Passer la nuit dans quelque endroit. *C. dans un cabaret. C. en ville. C. chez soi. Il couche ordinairement où il soupe. C. dans la rue, dans un bois.* Prov., *Pour boire de l'eau et c. dehors, il ne faut demander congé à personne.* — Fig. et famil., *C. à la belle étoile*, ou *à l'enseigne de la lune*, En plein air. = Coucher. v. a. Mettre quelqu'un au lit, l'aider à se déshabiller et à se mettre au lit. *C. un enfant, un malade. Il faut à madame deux femmes de chambre pour la coucher.* || Étendre de son long sur la terre, sur un lit, etc. *Il coucha le blessé sur l'herbe. Saint Louis en mourant voulut qu'on le couchât sur la cendre. Saint Laurent fut couché sur un gril ardent.* — *C. quelqu'un par terre; Le c. sur le carreau*, Le renverser sur la place, ou tué ou très-dangereusement blessé. *Il coucha son homme par terre. Il lui donna un grand coup d'épée et le coucha sur le carreau. Notre première décharge coucha cinquante ennemis par terre.* — Se dit aussi en parlant Des choses. *C. une statue par terre. C. par terre une armoire, une poutre, etc.* || *C. en joue*, Ajuster un fusil et viser pour tirer sur quelqu'un, sur quelque chose. *Il le tenait couché en joue. J'avais déjà couché l'animal en joue.* — Figur. et fam., Observer, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. *Je soupçonne que c'est un escroc, et depuis qu'il est au jeu, je le couche en joue. Il recherche cette fille en mariage, ou il aspire à cette place, il y a bien longtemps qu'il la couche en joue.* || Fig., Insérer, inscrire. *C. une clause dans un acte, dans un traité. La clause est couchée tout au long dans le contrat. C. un article en recette, en dépense. Cet article n'est pas couché sur le registre. Vous êtes couché sur l'état des pensions, sur la liste des récompenses.* Ces façons de parler vieillissent; on dit *Porter*. — *C. par écrit*, Mettre par écrit. *Je lui ai fait c. sa promesse par écrit.* || Renverser, courber, incliner une chose naturellement droite. *La pluie a couché les blés. C. un cep de vigne. C. le poil d'une étoffe.* — Pencher. *Couchez un peu votre papier, vous en écrirez plus commodément.* || Étendre une chose sur une autre. *C. des galons, une dentelle, sur une étoffe. C. une couleur sur une plinthe. C. de l'or sur un cadre.* — *C. des couleurs*, Les étendre avec le pinceau l'une à côté de l'autre, avant de les fondre. || Fig., Mettre au jeu. *Il est grand joueur, il couche mille francs sur une carte.* — *C. gros*, Jouer gros jeu; Hasarder beaucoup, dans quelque affaire que ce soit; ou Faire des promesses difficiles à tenir, ou encore Avancer des choses peu croyables. Ces loc. sont aujourd'hui peu usitées. = se Coucher. v. pron. S'étendre de tout son long sur quelque chose. *Se c. à terre, sur son lit, sur un sofa, etc. Se c. sur le dos, sur le côté.* — Se mettre au lit. *Se c. de bonne heure. Ils se sont couchés fort tard.* — Fig. et popul., *Allez-vous c.*, Laissez-moi tranquille. *Qu'il aille se c.*, Qu'il nous laisse en repos, il nous ennuie. — Fig., prov. et pop., *Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès*, se dit A une personne qui refuse une offre que l'on croit raisonnable. || Fig., en parlant Du soleil et des autres astres, Descendre sous l'horizon. *Le soleil se couchera bientôt. Il y a une heure que la lune est couchée.* = Couché, ée. part. — *Être couché*, Être au lit. — Prov., *On est plus couché que debout*, Le temps que dure la vie est bien peu de chose en comparaison du temps qui la suit. *A soleil couché*, Aussitôt après l'heure où le soleil se couche. On dit aussi, *Avant* ou *après soleil couché.* || T. Bot. *Tige couchée*, V. Tige.

COUCHER. s. m. Action de se coucher. *C'est l'heure de son c. J'assistais à son c.* — *Le c. du roi*, ou simplement, *Le c.*, L'heure à laquelle le roi recevait ceux qu'il admettait à lui faire leur cour avant de se retirer pour se coucher. *Le petit c. du roi*, ou simplem., *Le petit c.*, L'espace de temps qui restait depuis que le roi avait pris sa chemise et donné le bonsoir, jusqu'à ce qu'il se mit au lit. *Il était au petit c. du roi. Cela fut dit au petit c.* || Fig., *Le c. d'un astre*, Le temps où il descend et disparaît sous l'horizon. *Le c. du soleil, d'une planète, d'une étoile. Au c. du soleil.* — *Ce tableau représente un c. du soleil*, Il représente un paysage éclairé par les rayons du soleil couchant. On dit aussi, *Un c. de soleil*, Un tableau qui représente un c. de soleil. *Il a dans son cabinet deux magnifiques couchers de soleil.* — V. Lever. || La façon dont on est couché, soit bien, soit mal. *Il est fort délicat pour le c.* || La garniture d'un lit, comme matelas, etc. *Un bon, un mauvais c.*

COUCHETTE. s. f. Dimin. de Couche.

COUCHEUR, EUSE. s. Qui couche avec un autre. *C'est un bon c. C. incommode. Une mauvaise coucheuse.* || Fig. et fam., *C'est un mauvais c.*, C'est un homme difficile à vivre.

COUCHIS. s. m. Lit de sable et de terre qu'on met sur les madriers d'un pont de bois, pour asseoir le pavé.

COUCI-COUCI. loc. adv. et fam. A peu près; Tellement quellement. *Es-tu content? couci-couci. Il fait son devoir couci-couci.*

COUCOU. s. m. Oiseau de la grosseur d'une grive, dont le chant est représenté par les deux syllabes de son nom, et dont la femelle pond ses œufs dans le nid d'autres oiseaux. || Jouet d'enfant qui consiste en un petit soufflet imitant le chant du c. || *Pendule à c.*, ou simplement, *Coucou*, Horloge de bois. || Se disait naguère De petites voitures qui desservaient les environs de Paris. *Aller en c.* || Les jardiniers appellent *Coucou* Un fraisier qui produit des fleurs, mais point de fruits.

Enc. — Dans les systèmes ornithologiques modernes, l'Oiseau si connu chez nous sous le nom de *Coucou*, constitue le type d'une famille assez nombreuse appelée *Cuculés* ou *Cuculidés*, qui appartient à l'ordre des *Grimpeurs* ou *Zygodactyles*. Cette famille se subdivise assez naturellement en 7 genres, que nous allons passer sommairement en revue.

I. Le g. *Coucou* (*Cuculus*) a pour caractères: Bec peu élevé, convexe en dessus, comprimé à la pointe, recourbé et un peu crochu; ailes longues et pointues, à rémiges graduellement étagées; queue arrondie; tarses médiocres; doigt antérieur externe fort long. — Ce genre n'est représenté chez nous que par une seule espèce, le *C. ordinaire* (*Cuc. canorus*) [Fig. 1]. Les individus adultes dans le sexe mâle ont 28 centim. de longueur; les femelles sont un peu plus petites. Toutes les parties supérieures, le cou et la poitrine sont d'un cendré bleuâtre, qui devient plus foncé sur les ailes; le ventre, les cuisses et les couvertures inférieures de la queue sont blanchâtres, avec des raies transversales d'un brun noirâtre; les rectrices sont noirâtres, avec de petites taches blanches disposées le long de la baguette; le bord membraneux du bec et le tour des yeux sont d'un jaune orangé; enfin, l'iris et les pieds sont jaunes. Les jeunes, quand ils sortent du nid, ont toutes les parties supérieures d'un cendré brun, des taches rousses sur les ailes et une grande tache blanche à l'occiput. Le C. est un oiseau voyageur qui passe l'été en Europe, et se retire, pendant l'hiver, en Afrique et dans les contrées chaudes de l'Asie. Chez nous, il se tient dans les bois, au voisinage des prairies. Ces Oiseaux sont presque exclusivement insectivores, et nous rendent ainsi de grands services. Ils détruisent surtout une quantité innombrable de Chenilles, car ils ont l'estomac très-ample et sont extrêmement voraces. Le C. peut s'apprivoiser, mais ceux qui sont ainsi tenus en captivité meurent en général à l'entrée de l'hiver, époque de la mue.

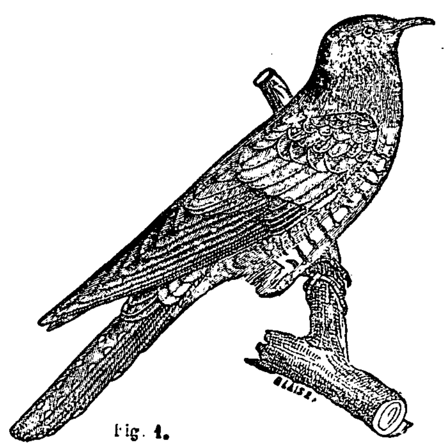

Fig. 1.

Les Coucous sont célèbres par la singulière habitude de pondre leurs œufs dans les nids d'autres Oiseaux insectivores. La cause de ce phénomène, unique dans l'histoire des Oiseaux, n'est pas encore bien connue. Hérissant l'attribuait à la position du gésier, qui est en effet plus en arrière dans l'abdomen, et moins garanti par le sternum que chez les autres Oiseaux; mais cette opinion est d'autant plus invraisemblable que cette conformation existe aussi dans quelques espèces, notamment dans le Hibou et le Casse-noix, qui cependant couvent très-bien leurs propres œufs. L'explication donnée par Florent Prévost, est beaucoup plus probable. Suivant ce naturaliste, dans cette espèce, les mâles, et c'est aussi l'opinion de Vieillot, sont beaucoup plus nombreux que les femelles. En conséquence, tandis que chez tous les Oiseaux polygames les mâles ont plusieurs femelles, ce sont ici les femelles qui ont plusieurs mâles. A leur arrivée dans nos contrées, les mâles qui nous viennent par troupes, se partagent le terrain: chacun d'eux choisit un petit canton dans quelque bois, et ne souffre pas que d'autres viennent s'y établir. Les femelles, au contraire, n'ont pas de demeure attitrée: elles prennent, pour ainsi dire, un certain nombre de cantons dans lesquels résident des Coucous mâles, et se tiennent tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Lorsque la femelle doit pondre, elle se met en quête du nid de quelque petit Oiseau insectivore (c'est le plus souvent un Rouge-gorge, un Troglodyte, une Bergeronnette, un Pouillot, un Pitpit, une Farlouse, quelquefois une Fauvette, une Grive, un Merle, etc.), épie l'absence du propriétaire du nid, et y dépose furtivement un œuf. Assez souvent, le propriétaire du nid surprend la femelle du C., et défend si vigoureusement son domicile, qu'elle se hâte de fuir sans oser revenir. Mais, lorsqu'elle a réussi à déposer son œuf dans le nid étranger, elle examine curieusement ce qui se passe. Parfois son œuf est jeté hors du nid; alors elle le ramasse et le porte ailleurs; elle en fait autant si elle ne juge pas son œuf en sûreté. Ainsi, Florent Prévost a observé que, lorsqu'il tourmentait les Oiseaux que le C. avait chargés d'élever son œuf, celui-ci le retirait et le portait dans le nid d'un autre couple. Un jour, ce naturaliste retira d'un nid l'œuf qu'un C. venait d'y déposer; mais la mère qui veillait à peu de distance, le reprit aussitôt et le replaça dans le nid. Dans certains cas, vraisemblablement lorsqu'elle en a le temps, le C. femelle, avant de déposer son œuf dans un nid, jette dehors ceux qui s'y trouvent déjà. On a dit que cet Oiseau ne pond jamais directement dans le nid, mais simplement à terre, et qu'ensuite il porte avec son bec son œuf dans le nid qu'il a choisi. Il est aujourd'hui prouvé que le C. femelle, toutes les fois qu'il le peut, pond directement dans le nid (Naumann a été témoin du fait); c'est donc seulement quand la chose ne lui est pas possible qu'il agit autrement. Ainsi Prévost, Levaillant et d'autres auteurs ont tué des femelles de Coucous au moment où elles portaient un œuf dans leur gorge, laquelle est, à cet effet, très-dilatée. La femelle pond ordinairement deux œufs en peu de jours; elle place le second dans un nid voisin du premier, mais non dans celui-ci. Cette précaution est nécessaire; car les Coucous étant très-voraces, les petits Passereaux qui ont déjà besoin d'une grande activité pour nourrir un seul C., ne pourraient certainement suffire aux besoins de deux. — Après que le C. femelle est sûr que ses œufs seront soignés, il abandonne le canton où il s'était tenu pendant quelques jours, et passe chez un autre mâle, où il fait une seconde ponte. Il lui faut, suivant Prévost, deux mois environ pour pondre tous ses œufs; c'est pourquoi on trouve de jeunes Coucous non-seulement en mai et en juin, mais encore en juillet et en août. Les œufs que les femelles pondent dans la même saison sont au nombre de 6 et même de 8 ou 10 ; leur couleur varie du blanc jaunâtre au verdâtre, avec des taches olivâtres ou cendrées. D'après ce qui précède, il est facile de concevoir que la femelle, pondant ses œufs en 6 semaines ou 2 mois, ne peut couver comme les autres Oiseaux ; car elle serait obligée de nourrir un petit et de couver plusieurs œufs, ce qui est impossible. De plus, comme elle ne s'attache à aucun mâle, elle se trouve dans le cas des femelles à mâles polygames, qui sont chargées à elles seules du soin de couver leurs œufs et d'élever leurs petits. Mais les Poules, les Cailles, etc., sont granivores, et se tiennent tellement à portée de leur nourriture, dans les prairies ou les champs cultivés, qu'il leur suffit de faire quelques pas pour se la procurer ; d'ailleurs, les petits, en naissant, sont capables de marcher, de suivre leur mère et de manger seuls. Le C., au contraire, étant insectivore, la femelle serait obligée, pour chercher sa nourriture, de faire de longues absences pendant lesquelles les œufs se refroidiraient, ou pendant lesquelles les petits, qui sont d'une faiblesse extrême, deviendraient la proie de leurs ennemis.

Lorsque l'œuf du C. est éclos, malheur aux enfants de la famille qui l'a adopté ! ils ne tardent pas à disparaître. Naumann père dit avoir vu une femelle de C. jeter elle-même hors du nid les petits de l'Oiseau à qui elle avait donné la charge de sa progéniture. D'autres observateurs ont vu le jeune C. se glisser sous le corps des enfants de sa nourrice, les prendre successivement sur son dos et les jeter hors du nid. Mais il n'est point vrai que le C., pour récompenser les soins de sa mère adoptive, la dévore elle-même, ainsi que les petits qui partagent son nid. Malgré cela, le proverbe allemand « ingrat comme un Coucou, » est assez justifié par ce qui précède. Une foule d'autres contes absurdes circulent dans nos campagnes au sujet de l'Oiseau qui nous occupe ; mais nous croyons inutile de les citer. Un fait, cependant, parfaitement authentique, a donné lieu à bien des fables ridicules, c'est celui de Coucous parvenus à leur état de développement complet, trouvés emprisonnés dans des creux d'arbres ayant une ouverture trop petite pour leur livrer passage. Ce phénomène s'explique aisément : quelque petit Passereau insectivore avait fait son nid dans cette cavité, et un C. femelle y avait introduit un œuf ; puis lorsque le jeune nourrisson s'est trouvé assez fort pour quitter le nid, l'ouverture n'a plus été assez grande pour le laisser partir.

Toutes les autres espèces du g. C. sont exotiques. Deux seulement, le *C. ténuirostre* et le *C. criard*, sont rangées par les auteurs avec notre *C. ordinaire*. Les autres ont été distribuées en trois groupes principaux : les *Édolios* (*Edolius*), les *Coucous gros-becs*, et les *Chalcites*. Le type des Coucous Édolios est le *C. geai* (*Cuc. glandarius*), qui habite l'Afrique. Cet Oiseau, qui est tacheté et huppé, se voit quelquefois en Europe, dans l'Andalousie et aux environs de Marseille. Les Chalcites sont des espèces africaines remarquables par leurs couleurs métalliques, qui les ont fait nommer *Coucous cuivrés* ou *éclatants*. L'espèce type est le *Didric* des environs du Cap, qui a le plumage vert-doré, avec des taches blanches sur les ailes, etc.

II. Les espèces qui composent le g. *Coua* ou *Coulicou* (*Coccyzus*), ne diffèrent des Coucous propres que par leurs tarses élevés. Ces Oiseaux sont propres aux contrées chaudes des deux hémisphères. Les Couas africains ont le plumage sec et dur, quoique métallisé ; les Couas asiatiques l'ont doux et soyeux ; les Couas américains ont le plumage de ces derniers, avec des formes plus gracieuses. La plupart des Couas vivent d'Insectes et de Chenilles ; cependant le *C. Delalande*, qui habite Madagascar, se nourrit exclusivement d'Escargots, dont il brise très-adroitement la coquille contre les pierres. Tous construisent des nids dans des creux d'arbres, et prodiguent à leurs petits les soins les plus empressés.

III. Les *Coucals* (*Centropus*) sont propres à l'Afrique, à l'Asie et à la Malaisie. Ce sont de grands oiseaux qui varient de la taille de la Pie à celle du Corbeau. Le caractère auquel on les distingue est l'ongle long, droit et pointu dont leur pouce est armé. Comme les Couas, les Coucals nichent dans des troncs d'arbres. L'espèce la plus connue est le *Houhou*, appelé aussi *Coucou d'Égypte*, qui se nourrit de Criquets et de Sauterelles.

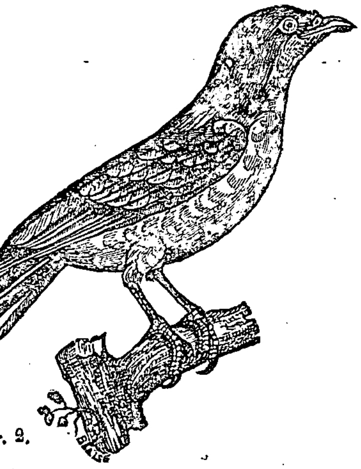

Fig. 2.

IV. Le genre *Courol*, ou *Vouroudrion* (*Leptosomus*) ne comprend que deux espèces, qui habitent Madagascar, et nichent dans les forêts les plus épaisses.

V. Les espèces du genre *Indicateur* (*Indicator*) se distinguent par leur bec, qui est court, haut, et presque conique comme celui du Moineau, dont elles ont la taille. On en connaît 3 ou 4 qui toutes sont propres à l'Afrique australe (Fig. 2. *Grand Indicateur*). Le plumage de ces Oiseaux est sans éclat, mais leurs habitudes les rendent dignes d'intérêt. Ils se nourrissent d'Insectes, mais préfèrent le miel à tout autre aliment. En conséquence, ils se tiennent toujours dans les cantons où il y a des Abeilles sauvages. Les voyageurs ou les Hottentots qui vont à la recherche des nids d'Abeilles n'ont qu'à se diriger vers le lieu où ils entendent un Indicateur. Aussitôt que celui-ci les aperçoit, il va se placer sur l'arbre qui renferme une ruche. Si les chasseurs tardent à s'y rendre, il redouble ses cris, vient au-devant d'eux et retourne à son arbre. Pendant qu'on recueille le contenu de la ruche, il se tient à quelque distance, attendant la part qu'on ne manque jamais de lui laisser. Ces Oiseaux ont la peau extrêmement dure, afin de les protéger contre les piqûres des Abeilles ; cependant, ces dernières qu'ils tourmentent sans cesse, les attaquent aux yeux, et les tuent quelquefois.

VI. Les *Malcohas* (*Melias*) ont le bec très-gros, plus long que la tête, rond à sa base, arqué vers le bout, et un large espace nu autour des yeux. Les diverses espèces de ce genre, au nombre de 6, sont remarquables par la beauté de leur plumage. Elles habitent l'Inde, Ceylan et l'archipel de la Malaisie. Toutes paraissent être frugivores.

VII. Enfin, le genre *Scythrops* est formé par une seule espèce trouvée à la Nouvelle-Hollande. Cet Oiseau (Fig. 3) qui est de la taille d'une Corneille, a le bec plus long et plus gros que les Malcohas, et creusé de deux sillons longitudinaux peu profonds. Le tour de ses yeux est nu ; ses tarses sont glabres, annelés, courts et forts. Son plumage est gris cendré, varié, au dos et aux ailes, de taches oblongues noires, et en dessous, de raies transversales blanches. Le Scythrops semble faire la transition des Cuculidés aux Toucans, dont il se rapproche par son bec ; mais il s'en sépare par sa langue qui n'est pas ciliée.

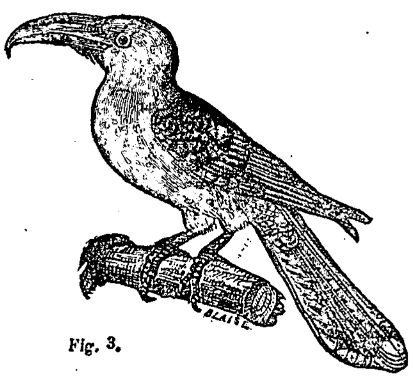

Fig. 3.

COUDE. s. m. (lat. *cubitus*). La saillie que forme à la partie postérieure du bras l'apophyse du cubitus. *Il était appuyé sur son c., sur le c. Donner un coup de c. Il a les coudes fort pointus. Manger les coudes sur la table. Le pli du c.*, La partie antérieure de l'articulation du c., celle où a lieu la flexion de l'avant-bras. — Fig. et pop., *Hausser le c.*, Boire beaucoup. *Il aime à hausser le c. Il a haussé le c.*, Il a trop bu. || Par ext., Partie de la manche qui couvre le c. *Un habit percé aux coudes* ou *par les coudes, qui a les coudes percés.* || L'angle que fait un mur, une allée, une rivière, etc., à l'endroit où sa direction change brusquement. *La rivière fait un c. à cet endroit.*

COUDÉE. s. f. L'étendue du bras depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. Ne se dit que dans cette phrase : *Avoir ses coudées franches, les coudées franches*, Pouvoir librement remuer les bras et étendre les coudes. *A table, j'aime à avoir mes coudées franches.* — Fig. et fam., *Avoir les coudées franches*, Pouvoir agir ou faire quelque chose sans gêne, sans contrainte, sans obstacle. *Maintenant que son père est mort, il a ses coudées franches.* || T. Métrol. Voy. *Mesures de* LONGUEUR.

COU-DE-PIED. s. m. Partie la plus élevée du pied, la partie antérieure de son articulation avec la jambe.

COUDER. v. a. Plier, courber en forme de coude. *C. une barre de fer.* || *C. une manche*, En former le coude. = COUDÉ, ÉE. part. || Adject., Qui fait le coude. *Une barre coudée.*

COUDOYER. v. a. Heurter quelqu'un du coude. *Pourquoi m'a-t-il coudoyé?* = * SE COUDOYER. v. pr. *On se coudoyait dans cette foule à qui mieux mieux.* = COUDOYÉ, ÉE. part. = Conj. V. EMPLOYER.

* **COUDOUS.** s. m. T. Mam. Voy. ANTILOPE.

COUDRAIE. s. f. Lieu planté de coudriers.

COUDRE. s. m. Coudrier. *Cerceaux de c.*

COUDRE. v. a. (latin. *consuere*). Attacher, joindre ensemble deux ou plusieurs choses avec du fil, de la soie, etc., passée dans une aiguille ou à travers des trous pratiqués au moyen d'un poinçon, d'une alène, etc. *C. deux choses ensemble. C. une chose avec une autre. C. des chemises. C. des boutons à un habit, des volants à une robe. C. des souliers. C. un cahier. C. une plaie, les bords, les lèvres d'une plaie. Vous avez très-mal cousu mon pantalon.* — Absolum., *Elle coud très-vite. C. à grands points. Il s'est piqué en cousant. Machine à c.* || Figur. et famil., on dit D'un mal arrivé ou près d'arriver, *On ne sait quelle pièce y coudre*, On ne sait quel remède y apporter. — Figur. et prov., *C. la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force. || Fig., surtout en parlant Des compositions littéraires. *Il s'imagine avoir fait un livre parce qu'il a cousu ensemble des passages d'auteurs anciens. Si l'on cousait ensemble tous ses jours heureux, on ferait à peine d'un grand nombre d'années une vie de quelques mois.* = COUSU, UE. part. *Des bottes mal cousues.* || Fig. et fam., *Être tout cousu d'or, d'écus*, Être fort riche, avoir beaucoup d'argent comptant. *Être cousu de coups*, Être couvert de blessures. *Avoir le visage cousu, tout cousu de petite vérole*, Avoir le visage fort marqué de petite vérole. *Avoir les joues cousues*, Avoir les joues creuses, être exténué. *Ce cheval a les flancs cousus*, Il est maigre et efflanqué.

Conj. — *Je couds, tu couds, il coud; nous cousons. Je cousais. Je cousis. J'ai cousu. Je coudrai. Je coudrais. Couds. Que je couse. Que je cousisse, qu'il cousît. Cousant.*

COUDRETTE. s. f. Dimin. de Coudraie. Vieux, et ne s'emploie que dans les chansons villageoises.

COUDRIER. s. m. T. Bot. Voy. CORYLACÉES.

COUENNE. s. f. La peau du Cochon, surtout lorsqu'elle a été raclée. *C. de lard.* — La peau des marsouins. || T. Méd. Voy. SANG et INFLAMMATION.

COUENNEUX, EUSE. adj. T. Méd. *Sang c.*, Qui est couvert d'une couenne inflammatoire.

COUETTE. s. f. (lat. *quietus*, tranquille?). Lit de plume. *C. bien molle.* Vieux.

* **COUGOURDE.** s. f. T. Bot. Voy. COURGE.

* **COUGUAR.** s. m. T. Mam. Voy. JAGUAR.

* **COUÏ.** s. m. T. Mam. Voy. CASTOR.

COULAGE. s. m. Perte, diminution des liqueurs qui s'écoulent des tonneaux. *Le c. d'une pièce de vin. Marchandises sujettes à c., au c.* || * Par ext., se dit, dans le commerce de détail, des pertes journalières qui arrivent par défaut d'une surveillance assez rigoureuse. *Ce commerce est sujet au c. Il y a beaucoup de c. dans cette maison.*

COULAMMENT. adv. D'une manière coulante, aisée. Se dit en parlant Des discours et du style. *Parler, écrire coulamment.*

COULANT, ANTE. adj. Qui coule aisément. *Cette encre est bien coulante.* — *Vin c.*, Vin agréable à boire et qui passe aisément. — *Nœud c.*, V. NŒUD. || Fig., Ce qui est ou paraît fait naturellement, et ne sent point le travail. *Style c. Ces vers sont bien coulants. Sa prose est coulante.* — * Se dit aussi Des œuvres musicales. *Sa musique n'a pas d'originalité, mais elle est coulante.* — T. Peint. *Dessin c.*, Dessin plus facile que correct. || Fig. et fam., *Être c. en affaires*, Être facile en affaires, accommodant en matière d'intérêt. *Je l'ai trouvé très-c. Il faut être c. en affaires.*

COULANT. s. m. Diamant ou pierre précieuse que les femmes portent à leur cou et qui est enfilé à un cordon de soie, en sorte qu'on le peut hausser et baisser à volonté. || Anneau métallique mobile au moyen duquel on maintient rapprochées les branches d'une tenaille ou d'une pince, les deux moitiés d'une espèce de bourse, etc.

COULÉ. s. m. T. Mus. Trait composé de deux ou plusieurs notes, qui se fait d'un seul coup d'archet sur le violon, l'alto, la basse, etc., ou sans renouveler le coup de langue sur les instruments à vent, etc. *Le c. se marque par la liaison ⁀ qui couvre toutes les notes du trait.* || Sorte de pas de danse. || T. Peinture. L'ensemble des premières teintes qu'on met sur une ébauche. || T. Technol. Se dit de Tout ouvrage jeté en moule.

COULÉE. s. et adj. Voy. CALLIGRAPHIE. = * COULÉE. s. f. T. Géolog. Terrain non stratifié qui s'est répandu sous forme d'une pâte liquide, laquelle s'est ensuite solidifiée par le refroidissement.

* **COULEQUIN.** s. m. T. Bot. V. ARTOCARPÉES.

COULER. v. n. Fluer; se dit Des choses liquides qui se trouvant sur un plan incliné glissent le long de ce plan. *Ce ruisseau coule lentement, coule de source, coule dans la prairie, coule sur des graviers, entre des rochers, etc. La rivière coule au pied des coteaux, le long de la ville, autour des murailles. Le Rhône, à partir de Lyon, coule toujours au midi, vers le midi. Des larmes lui coulaient des yeux. La sueur lui coulait le long du visage. Le sang qui coulait de sa blessure. Le vin coulait du tonneau. Cette encre est trop épaisse, elle ne coule pas bien.*— Famil., *Les bons vins coulent agréablement*, On les boit avec plaisir. — *Faire c. le sang*, Être cause d'une guerre, d'un combat, d'une rixe sanglante. *L'ambition de cet homme a fait c. bien du sang.* || Par méton., se dit D'un vase quelconque qui laisse échapper le liquide qu'il contient. *Le tonneau coule. Ce bassin coule de toutes parts.* — *Cette chandelle coule, le suif coule*, Le suif, en fondant trop vite, coule sur les côtés. — *Le nez lui coule*, Une humeur séreuse lui coule du nez. *La statue, la cloche a coulé*, Le métal en fusion s'est échappé par quelque fente du moule. || Fig., en parlant Du discours ou du style. *La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un ruisseau de miel. Les vers coulent de sa plume sans effort.* — *Cette phrase, ce vers, etc., coule bien*, Il est facile et harmonieux. — Fam., on dit qu'*Une chose coule de source*, Lorsqu'elle vient d'abondance, se produit sans la moindre apparence d'effort. *Ses paroles étaient pleines d'onction et coulaient de source. Il écrit avec une très-grande facilité; cela coule de source.* || Par ext., Circuler. *Le sang coule dans les veines.* — * Figur., *La douce vapeur du sommeil coule dans ses yeux appesantis. L'or des nations y coulait par tous les canaux du commerce.* || Fig., se dit Du temps qui passe. *Les jours, les années, les siècles coulent insensiblement. Le temps coule si vite quand on est heureux.* || Glisser. Il se dit Des choses solides qui glissent et s'échappent. *L'échelle n'avait pas assez de pied, elle coula. Comme il passait dans la rue, une ardoise coula d'un toit et lui tomba sur la tête.* — *Ce rasoir coule bien*, Il rase légèrement, il n'est pas rude. — Fig., *C. sur un fait, sur une circonstance*, Ne mentionner une chose que légèrement et en passant. *Il a prudemment coulé sur ce qui le concernait lui-même. Il n'a fait que c. sur les détails.* || Passer sans faire de bruit, de manière à ne pas être aperçu. *Coulez vite le long de cette muraille. A la faveur de la nuit, les ennemis coulèrent le long de la rivière et s'emparèrent du pont. Le lièvre a coulé le long de la haie.* || *C. à fond*, *C. bas*, ou simplem. *Couler*, se dit D'un navire qui s'enfonce dans l'eau. *Le bâtiment coula bas en vue de la côte. Ce navire fait eau de toutes parts, il va c.* — * Fig. et famil., se dit D'un homme qui a perdu sa réputation, son crédit, D'une entreprise, d'une maison de commerce qui est près de sa ruine. *Ses intrigues sont dévoilées, il ne tardera pas à c. Leur entreprise a coulé.* || T. Danse. Glisser doucement. *Dans cette danse-là, on ne fait que c. Faites deux pas et coulez.* || T. Agricult. En parlant De la vigne et de certains fruits, on dit *La vigne coule, la vigne a coulé; Les melons ont coulé*, Lorsque, au moment de la floraison, une cause quelconque, la pluie, le vent, le froid, la sécheresse, fait tomber le pollen des étamines, avant qu'il ait pu se répandre sur les pistils et les féconder. *La pluie a fait c. la vigne.* = Couler. v. a. Passer un liquide au travers du linge, du drap, du sable. *C. du lait dans un couloir. C. de l'hypocras dans une chausse. C. au travers d'un linge. C. la lessive*, Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude sur le linge qui est dans un cuvier, avec la charrée par-dessus. || Se dit Des métaux ou autres substances en fusion. *C. une statue, une cloche, un obusier*, Les jeter en moule. On dit de même, *C. une gueuse de fer. C. une glace.* — *C. les joints des dalles de pierre*, Verser du plomb fondu entre les joints pour les fermer. || Passer. *C. des jours tranquilles, des jours heureux, d'heureux jours. Il coule dans le repos le reste de ses jours.* || Faire passer, glisser adroitement, subtilement, une chose en quelque endroit ou parmi d'autres choses, sans qu'on s'en aperçoive. Se dit au sens physique et au sens moral. *Il coula la main dans ma poche. En comptant l'argent, il y coula quelques écus faux. Il a coulé ce billet parmi les autres papiers. Il espérait c. cette clause dans le contrat. Il m'avait promis d'en c. un mot dans sa lettre. Il lui en a coulé deux mots à l'oreille.* || Submerger. *Attaquer un vaisseau et le c. bas à coups de canon. Tirer à c. bas.* — Fig., *C. quelqu'un à fond, le c. bas*, Ruiner son crédit, sa fortune. — * Se dit, dans le même sens, D'une maison de commerce, d'une entreprise, etc. *C'est cette mauvaise spéculation qui a coulé bas, qui a coulé leur maison.* — *C. quelqu'un à fond dans une discussion*, Le réduire au silence, à ne savoir que répondre. — *C. à fond une matière*, La traiter d'une manière complète, à fond. *C. à fond une affaire*, L'achever complétement, de manière qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. || T. Danse. *C. un pas*, Le marquer légèrement. — T. Mus. *C. des notes*, Les lier par un même coup de gosier, d'archet, de langue, etc. *De ces quatre notes, il en faut c. deux. C. un trait, un passage.* = se Couler. v. pron. Se glisser adroitement, furtivement. *Je me coulai le long du bois. Il se coula dans la foule. Coulez-vous là tout doucement.* — Fam., Se perdre, se ruiner. *Cet homme s'est coulé à fond, s'est coulé par sa faute.* * *Cette banque s'est coulée par ses fausses spéculations.* = Coulé, ée. part. *Statue coulée en bronze.*

Syn. — *Rouler*, *Glisser*. — *Couler* marque le mouvement de tous les fluides et même des corps solides réduits en poudre impalpable. *Rouler*, se dit d'un corps qui se meut en tournant sur lui-même. *Glisser*, c'est se mouvoir en conservant la même surface appliquée au corps sur lequel on se meut. — Au figuré, *couler* se dit du temps, pour marquer sa continuité; d'une période, d'un vers, d'un discours entier, pour indiquer que les parties en sont bien liées et qu'il ne s'y trouve rien de rude. *Rouler*, se dit de toute action qui se répète souvent sur le même objet. Ainsi, on *roule* de grands desseins dans sa tête, lorsqu'on y réfléchit souvent; et un livre *roule* sur une matière, lorsqu'il envisage celle-ci sous tous ses aspects. *Glisser*, marque ce qui se fait légèrement et sans insister, et ce qui se fait avec adresse ou d'une manière imperceptible.

COULEUR. s. f. (latin. *color*). Impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par la surface des corps. *Les couleurs simples. Les couleurs composées. C. naturelle, artificielle. C. claire, sombre, brune, obscure, éclatante, voyante, tranchante, gaie, vive. C. haute. C. triste, morne. C. faible, légère, douce, forte, chargée. C. fausse, fanée, effacée, ternie. C. rouge, verte, noire, grise, changeante, etc. C. de feu, d'amaranthe, de rose, de citron, de gris de lin, de feuille morte. C. vert-pomme. Cette étoffe est de telle c. La c. d'un fruit. Ce marbre, ce papier est d'une belle c. Variété, mélange de couleurs. Mêler, diversifier, assortir les couleurs. On ne porte plus de cette c., de ces couleurs. Voici la c. à la mode.* || *C.* s'emploie au masc. dans ces loc. elliptiques, *Le c. de feu, de rose, de chair, de citron, etc.*, Ce qui a la c. du feu, etc. *Ce ruban est d'un beau c. de feu.* — S'emploie adjectiv. après un subst. *Ruban c. de feu. Des gants c. de chair.* = Se dit particul., en parlant D'étoffes et de vêtements, pour désigner Toute autre c. que le noir, le gris, le blanc, etc., c.-à-d. pour désigner Une c. moins sombre ou plus gaie. *Elle avait une robe de c. Je ne porte plus que le noir, j'ai renoncé aux habits de c.*, ou ellipt., *à la c.* || Figur., *Reprendre c.*, Rentrer en faveur, rétablir sa fortune; ou bien, Reparaître dans le monde après une longue retraite. Peu us. = *Couleurs*, au pl., se disait autrefois de La livrée dont on habillait les pages, les laquais, etc. *Il a des couleurs magnifiques, des couleurs bizarres, etc. Les couleurs du roi.* || *Porter les couleurs d'une dame*, Autrefois, Avoir quelque partie de son vêtement de la c. qu'une dame affectionnait spécialement. On disait aussi dans ce sens, *Porter une écharpe aux couleurs de sa dame.* — Fig., *Porter les couleurs d'une dame*, Se déclarer publiquement l'adorateur d'une dame. || * *Couleurs nationales*, La c. ou les couleurs qui caractérisent le drapeau d'une nation. *Les dames avaient des ceintures aux couleurs nationales.* — Par ext., Le drapeau national. — Fig., L'opinion particulière professée par quelqu'un, par une feuille publique, par un parti politique. *Cet homme a bien souvent changé de c. en quelques années. La c. de ce journal est encore indécise.* On dit aussi, *Ses opinions ont bien changé de c. depuis un an*, Se sont bien modifiées. = Le teint, la c. du visage. *C. vermeille. C. pâle, blême, livide, plombée, etc. Voilà un enfant qui a de belles couleurs, de bonnes couleurs. Cet homme est bien haut en c. Ses couleurs lui sont revenues. Son teint a repris sa c. habituelle. Le grand air fait venir des couleurs.* || Par ext., L'altération subite qu'éprouve la c. du visage par l'effet de quelque douleur ou de quelque émotion violente. *En apprenant cette nouvelle, elle devint de toutes les couleurs. Il entendit son arrêt sans changer de c. Elle tomba entre leurs bras, inanimée et sans c.* — Se dit aussi de La rougeur qui survient au visage par suite de quelque émotion subite. *La c. lui en monta au visage.* || *Les hommes de c.*, Les mulâtres. || T. Méd. *Pâles couleurs*, V. Chlorose. = La teinte particulière que doivent avoir les viandes qu'on rôtit, le pain, les pâtisseries que l'on met au feu, quand elles sont cuites comme il faut. *Faites du feu clair, afin que le rôti prenne c., afin de lui donner c. Cette croûte n'a pas assez de c.* || Fig. et fam., *L'affaire prend c.*, Prend une bonne tournure, promet un heureux résultat. On dit, dans le sens contraire, *Cette affaire prend une mauvaise c.* = Se dit aussi Des matières colorantes. *Broyer, mêler, préparer des couleurs. Mettre en c. Mettre la première c. Donner la c. Teindre en c. de. Cette étoffe n'a pas bien pris la c. Mon habit a perdu sa c. La c. de votre robe est passée, est fanée. L'air mange les couleurs.* || Se dit particul. Des substances colorantes employées dans un tableau ou dans un ouvrage analogue. *Appliquer, coucher les couleurs. Ce peintre sait très-bien employer les couleurs. Adoucir, amortir, ranimer, rehausser, relever les couleurs, l'éclat des couleurs. Il entend très-bien l'art de fondre les couleurs.* — *Peindre à pleine c.*, Peindre avec un pinceau très-chargé de c. || *C. locale*, La c. propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. — * Fig., se dit De la reproduction exacte de la physionomie d'un peuple, d'un pays, etc. *Ce tableau manque de c. locale.* Se dit encore en parlant De la physionomie morale d'un peuple, de ses mœurs, de ses usages, etc. *Dans cette tragédie, dont l'action se passe à Rome, la c. locale est parfaitement observée.* || Le coloris, la manière dont un tableau est peint. *Ce tableau est d'une belle c., d'une bonne c.* On dit aussi, en parlant De la manière dont un peintre choisit et emploie ses couleurs. *La c. de ce peintre est bonne, mauvaise.* || T. Graveur. *Cette gravure est d'une belle c.*, La lumière et les ombres y sont bien distribuées. = Fig., se dit en parlant Du style d'un écrivain, qui est pour ses œuvres ce que le coloris est pour un tableau. *Il peignit des plus vives couleurs la misère de cette époque. On peut croire que Tacite emploie parfois des couleurs trop sombres. On lui avait peint la situation de la France sous les couleurs les plus fausses.* — Se dit aussi Du caractère même du style et de l'effet particulier qui en résulte. *Le style de cet ouvrage a une c. antique. Les brillantes couleurs de son style. Style sans c. Ce morceau manque de c.; il lui faut donner plus de c.* || L'aspect particulier, la physionomie que prend une chose. *Ce roman prend, vers la fin, une c. plus dramatique. Talma sut donner à ce rôle une c. toute nouvelle.* = Fig., se dit De l'impression que les choses font sur nous selon notre état moral. *Aux yeux d'un homme mélancolique tout revêt de sombres couleurs.* — Famil., *Voir tout c. de rose*, Voir tout en beau. On dit de même, *Tout lui paraît c. de rose. Il n'a que des pensées c. de rose.* = Fig., Prétexte, semblant. *Il l'a trompé sous c. d'amitié. Il s'est rendu maître de l'affaire sous c. de le servir. Je ne vois à cela ni c., ni apparence de vérité.* — Par ext., Apparence spécieuse qu'on donne à un mensonge ou à une action mauvaise, pour la faire accepter ou excuser. *Revêtir un mensonge de belles couleurs. Cela le choquera fort, si vous n'y donnez quelque c. Il sait donner une c. plausible, une c. spécieuse à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il fait de mal.* = T. Jeux de cartes. Chacune des quatre marques appelées Pique, Trèfle, Cœur et Carreau. *Je ne sais pas de quelle c. il tourne. Avez-vous de cette c.? J'ai des quatre couleurs dans mon jeu.* — Au Lansquenet. *Prendre c.*, Entrer au jeu et couper. || T. Blas. Voy. Émail.

Enc. — C'est au mot Dispersion que nous considérerons le phénomène de la décomposition et de la réflexion de la lumière par les corps, d'où résulte la coloration des objets; c'est également ailleurs, à l'article Teinture, que nous traiterons des substances colorantes appelées proprement tinctoriales; nous ne parlerons ici que des couleurs employées dans la peinture artistique et la peinture en bâtiments. Ensuite nous dirons quelques mots sur l'histoire de nos *couleurs nationales* et sur l'usage des *couleurs symboliques* dans le culte catholique.

I. Technol. — Les couleurs usitées dans la peinture et l'industrie sont fournies par les trois règnes de la nature. En conséquence, on les divise en *C. minérales*, *C. végétales* et *C. animales*; mais les premières sont de beaucoup les plus nombreuses.

1° *Blanc*. On fait les blancs avec le *Blanc de Kremtz* ou *de Kremnitz*, appelé aussi *Bl. d'argent*, *Bl. d'écailles*, *Bl. léger*, *Bl. de Hollande purifié*, qui n'est qu'un carbonate de plomb d'une grande pureté. Le *Bl. de Venise* ou *Bl. d'Allemagne*, est un mélange par parties égales de carbonate de plomb et de sulfate de baryte. Le *Bl. de plomb*, ou *Céruse*, est également un carbonate de plomb, auquel on mêle toujours une petite quantité de sulfate de baryte, afin de lui donner une opacité qu'il n'aurait pas sans cela. La *Céruse commune*, employée pour la *peinture en détrempe*, renferme toujours de l'argile blanche, de la terre de pipe ou du blanc d'Espagne (v. PLOMB). Le *Bl. de zinc* est un carbonate de ce métal. Nous nommerons encore les différentes variétés de *Craie*, parmi lesquelles celle connue sous le nom de *Bl. de Troyes* ou *de Meudon* a une certaine réputation. Comme nous l'avons dit ailleurs (v. CHAUX), le *Bl. d'Espagne* n'est que de la craie bien blanche, qui a été concassée, triturée et réduite en pâte avec de l'eau. Enfin, ce qu'on appelle *Bl. de Bougival* est une terre marneuse, extrêmement fine, que l'on trouve dans la commune de ce nom.

2° *Noir*. La substance qui fournit le noir le plus intense et le plus pur est le *Noir d'ivoire* ou *N. de velours;* après lui vient le *N. d'os* ou *N. animal*. Tous deux s'obtiennent en faisant calciner de l'ivoire ou des os, et en réduisant en poudre très-fine les résultats de l'opération. Le *N. végétal* résulte de la carbonisation de noyaux de pêches et d'abricots, de fragments de liége, de sarments, etc. Il donne une nuance beaucoup moins belle que les précédents. Le *N. de lampe* et le *N. de fumée* s'obtiennent en brûlant des huiles ou des substances résineuses (v. CARBONE). La calcination du bleu de Prusse et celle du marc de café produisent encore deux noirs excellents, car ils sont très-intenses et sèchent aisément. On les appelle *N. de Prusse* et *N. de café*.

3° *Rouge*. Les rouges sont particulièrement fournis par des substances métalliques : tels sont le *Rouge de Saturne* ou *Minium* (v. PLOMB), le *Cinabre* ou *Vermillon* (v. MERCURE), et plusieurs variétés d'*Ocres* qui sont des oxydes de fer calcinés, ou le résidu de la calcination du sulfate de fer, résidu qu'on nomme *Colcothar :* on les trouve aussi dans la nature. La variété rouge foncé est communément désignée sous les noms de *Rouge d'Inde*, *Brun rouge*, *R. d'Angleterre*, *R. de Prusse* et *R. de montagne* (v. FER). Le *Pourpre* ou *Rouge de Cassius* est un composé de bioxyde d'étain et de protoxyde d'or. L'*Écarlate* des Anglais est un deuto-iodure de mercure, le *Rouge pourpre* un chromate du même métal, et l'*Orpin rouge* un sulfure d'arsenic. Le règne animal nous fournit la *Cochenille* et le *Carmin*. La *Laque rouge de Venise*, appelée aussi *Vermillon de Chine* ou *de Hollande* est du carmin brûlé dans un vase d'argent. Quant au règne végétal, il donne la *Laque rouge de garance* ou *Laque de Smyrne*, et la *Laque rouge* qui s'extrait du bois de Brésil.

4° *Jaune*. Les substances qui donnent les jaunes sont fort nombreuses. Le *Jaune minéral* appelé aussi *J. de Paris*, *J. de Turner*, *J. de Kasler* ou *J. de Vérone* est un oxychlorure de plomb ; le *Massicot calciné* est un mélange de protoxyde et de bioxyde de plomb ; la *Mine-orange* s'obtient en calcinant la céruse ; le *J. de chrome* est un chromate de plomb ; le *J. d'iode* est un iodure de plomb, le *J. de roi* est un sulfure de cadmium; le *J. d'or*, nommé encore *Orpiment* et *Orpin jaune*, est un sulfure d'arsenic ; enfin le *Jaune de Naples* est un composé d'oxyde de plomb et d'antimoine. Les *Ocres jaunes*, qu'on désigne sous les noms d'*Ocre de ru*, *Terre jaune* et *Terre de montagne*, sont des hydrates d'oxydes de fer, qui produisent des rouges par la calcination. Le *J. de Mars* et l'*Orangé de Mars* sont des ocres artificielles. Parmi les jaunes végétaux, le plus beau est la *Gomme-gutte*, sorte de gomme-résine produite par le *Garcinia cochinchinensis* (v. CLUSIACÉES). Les *laques*, ainsi que les *stils de grain* jaunes, sont extraites de diverses plantes, et précipitées sur de l'alumine ou des mélanges de sels calcaires et d'alumine. Nous citerons le *J. de carthame*, le *J. de curcuma* et la *Laque de gaude* ou *Laque j. d'Anvers*. Les *stils de grain* se préparent avec le bois jaune, le quercitron, le brou du noix, l'écorce d'aune, etc. Le *Stil de grain d'Angleterre* s'extrait de la garance et de la gaude; mais, le plus souvent, on vend sous ce nom un produit composé de craie et d'une décoction de fruits de nerprun, dits *Graines d'Avignon*, parce qu'on en retire beaucoup des environs de cette ville. La belle c. appelée *Jaune indien* est encore un produit végétal ; mais on n'en connaît pas l'origine. Enfin, le *J. doré* ou *Pierre de fiel* s'extrait, dit-on, du fiel d'anguille.

5° *Bleu*. La coul. bleue la plus employée est le composé de cyanogène et de fer connu sous le nom de *Bleu de Prusse;* mais elle a l'inconvénient de s'altérer par le contact prolongé de l'air et d'être décomposée par les alcalis (v. FER). Le *Bl. minéral* n'est que du bleu de Prusse mélangé avec de la craie. Le *Bl. d'outremer naturel* est aujourd'hui remplacé par l'*Outremer artificiel de Guimet* qui est aussi bon et coûte presque 50 fois moins (v. LAPIS). On fait aussi un grand usage du *Bl. de cobalt* ou *Bl. Thenard*, et du *Bl. d'azur* ou *Smalt* (v. COBALT et AZUR). Enfin, les *Cendres bleues*, appelées aussi *Bl. de montagne*, sont un composé cuprique (v. CUIVRE). Le règne végétal nous fournit deux bleus remarquables, le *Pastel* et l'*Indigo;* mais il en sera question ailleurs.

6° *Violet*. On obtient un violet solide en calcinant fortement le peroxyde de fer. Le pourpre de Cassius, mélangé à l'alumine, produit une belle c. violette. Le *Violet végétal* ou *Laque violette* provient de la décoction du bois de Fernambouc.

7° *Vert*. Les verts sont presque exclusivement fournis par des substances minérales. Le *Verdet cristallisé* et le *Verdet-gris* ou *Vert-de-gris* sont des acétates de cuivre. Le *Vert de Scheele* est un arsénite de cuivre ; le *V. de Schweinfurth*, *V. métis*, *V. de Vienne* ou *V. de Brunswick*, est un composé d'arsénite et d'acétate de cuivre ; le *V. de montagne* est un carbonate de ce dernier métal. Le *V. de chrome* est le protoxyde de ce métal. Le *V. de cobalt*, appelé aussi *V. minéral*, *V. de Rinmann* et *V. de Prusse*, est un composé de cobalt et de zinc. Le *V. émeraude*, encore nommé *V. anglais* et *V. tendre*, est un mélange de sulfate de chaux et de deuto-arsénite de cuivre. Les *Terres vertes de Vérone* et *de Chypre* sont composées de silice, d'oxyde de fer, de potasse, de magnésie carbonatée et d'eau. Enfin, le *Vert* dit *de vessie* se fait avec les baies du nerprun, et doit son nom aux vessies dans lesquelles on le renferme.

8° *Brun*. Les *Terres brunes de Cassel* et *de Cologne* sont des argiles que le bitume surtout a brunies. La *Terre d'Ombre* est aussi une argile, mais colorée par les oxydes de fer et de manganèse, et par quelques traces de bitume. La *Terre de Sienne* est une argile ocreuse qui renferme de l'hydrate de sexquioxyde de manganèse. Elle est naturellement d'un jaune verdâtre foncé ; mais la calcination lui communique une teinte rouge brun foncé. La couleur brune, nommée *Bistre*, se fait avec de la suie. La meilleure provient de la combustion de la houille. Le *Brun de Prusse* ou *Br. de bistre* se prépare en calcinant à nu du bleu de Prusse. Nous nommerons encore la *Sépia*, l'*Asphalte*, la *Momie*, etc. Cette dernière est tout simplement du bitume pris dans les cercueils de momies égyptiennes. Quant au *Stil de grain brun*, il provient de la matière colorante de la graine jaune d'Avignon fixée sur l'alumine.

Les couleurs que nous venons d'énumérer se vendent dans le commerce toutes préparées ; mais il en est une foule d'autres qui s'obtiennent par le mélange des couleurs primitives. — Les matières colorantes dont la peinture fait usage une fois extraites ou fabriquées n'ont plus besoin, pour être employées, que de subir quelques opérations fort simples. On commence d'abord par les broyer très-finement à l'eau sur le *Porphyre*, c.-à-d. sur une table horizontale de matière dure, telle que granit, verre, etc. L'instrument avec lequel on les broie, est de forme conique, et représente une petite meule, d'où son nom de *Molette*. Cette opération terminée, on met les couleurs en petits tas ou *trochisques*, qu'on laisse sécher ; puis, on les broie de nouveau, mais cette fois à l'huile, avec l'*Amassette*, espèce de couteau dont la lame est très-flexible. Enfin, on les enferme dans des fragments de vessie, dont on forme de petites bouteilles ou *Nouets* de grosseur convenable, ou bien on les pétrit avec un liquide agglutinant pour en faire des *pains* ou des *pastilles*. Dans les grandes fabriques, on remplace le porphyre et la molette par des machines diversement combinées, qui suppriment le travail manuel. Ces machines, d'ailleurs, sont indispensables pour le broiement des couleurs dangereuses, comme toutes celles où il entre du plomb, du mercure, du cuivre ou de l'arsenic.

II. HIST. — Les *Couleurs nationales* de la France ont varié plus d'une fois. Le *bleu* est la plus ancienne : c'était celle de la bannière de saint Martin de Tours que nos rois faisaient porter à la tête de leurs armées. Le *rouge* parut, vers le XIIe siècle, quand le Vexin fut réuni à la couronne, c.-à-d. lorsque ces mêmes princes devinrent avoués de l'abbaye de Saint-Denis, dont la bannière, comme nous l'avons dit ailleurs (v. BANNIÈRE) était la célèbre oriflamme. — Les deux couleurs se maintinrent simultanément jusqu'au XIVe siècle; mais à cette époque, Henri VI, roi d'Angleterre, devenu maître de Paris et de Saint-Denis, se fit proclamer roi de France et prit, à ce titre, notre étendard national. Dès lors, les Français se virent obligés d'abandonner une c. arborée par leurs ennemis. Le rouge disparut donc de nos drapeaux, et ce fut le *blanc* qui prit sa place. Le culte que Charles VII et son fils Louis XI avaient voué à la Vierge fut vraisemblablement une des causes qui firent choisir cette c. et qui la conservèrent dans nos armées. Toutefois, le blanc ne fut pas, même au temps des derniers Valois et des premiers Bourbons, adopté d'une façon absolument exclusive. En effet, dans plusieurs corps, le bleu réussit à se maintenir jusqu'au XVIe siècle. En outre, pendant les guerres de religion, Charles IX et Henri III donnèrent des écharpes et des drapeaux rouges à leurs soldats, tandis que les troupes calvinistes et le roi de Navarre portaient la bannière blanche. La c. tricolore (bleu, blanc et rouge), fut même plusieurs fois adoptée par nos rois, sinon comme un drapeau, au moins, comme une livrée : c'est ce qui eut lieu sous François Ier, Henri II, François II et Henri III. Henri IV donna les trois couleurs à l'uniforme de ses hallebardiers et de ses valets de pied. Bien plus, aux yeux de ce prince, le tricolore était réellement la c. nationale des Français. En effet, vers la fin de son règne, les Hollandais lui ayant demandé l'autorisation de prendre les couleurs françaises, il y consentit et le drapeau qu'il envoya au stathouder, en signe de consentement, portait les trois couleurs, rouge, blanche et bleue, disposées comme elles le sont encore aujourd'hui dans le drapeau des Pays-Bas. Les trois couleurs parurent de nouveau sur la livrée royale au mariage de Louis XIV, et se maintinrent depuis dans l'uniforme de la Maison du roi. Il se passa un fait plus singulier encore au commencement du XVIIIe siècle, lorsque la France, l'Espagne et la Bavière se coalisèrent contre le reste de l'Europe. Il fut convenu que, pour mieux figurer l'alliance des trois nations, on donnerait aux soldats de l'armée combinée une cocarde qui présenterait la réunion des couleurs propres à chacune d'elles. C'est ainsi que le blanc de la France se trouva réuni au rouge de l'Espagne et au bleu de la Bavière. Néanmoins, ce n'est pas à des circonstances fortuites comme celle-ci qu'il faut attribuer l'origine de nos couleurs actuelles. Ainsi que nous l'avons dit au mot COCARDE, elles datent de la révolution, et du 17 juillet 1789. Le choix fait alors par la population de Paris ne fut cependant légalement consacré qu'en 1793, par un décret de la Convention du 27 pluviôse an II (15 fév. 1793). Ce décret est ainsi conçu : « Le pavillon, ainsi que le drapeau national, sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, de manière que le bleu soit attaché à la garde du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant. »

III. LITURGIE. — L'église catholique n'emploie pas indifféremment toute espèce de couleurs pour les vêtements des ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions. Celles dont elle fait usage, et qui, pour cette raison, sont nommées *couleurs liturgiques*, sont : le *blanc*, le *rouge*, le *vert*, le *violet* et le *noir*. Le *jaune* seul et le *bleu* seul ne sont usités que dans un très-petit nombre de diocèses. A chacune de ces couleurs on attache une signification symbolique. Ainsi, le *Blanc*, emblème de la pureté et de la joie, est affecté aux fêtes de la Vierge, de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de la Toussaint, ainsi qu'à celles des pontifes, des docteurs, des vierges, et, en général, de tous les saints ou saintes qui n'ont pas souffert le martyre. Le *Rouge*, emblème de l'ardente charité, est réservé à la Pentecôte et aux solennités des apôtres et des martyrs. Le *Vert*, figure des temps à venir, est employé pendant les dimanches ordinaires, « durant le temps dit de pèlerinage. » Le *Violet*, symbole de la tristesse et de la mortification, sert pendant l'Avent, et de la Septuagésime à Pâques, ainsi qu'aux Quatre-Temps, aux Vigiles et aux Rogations. Enfin, le *Noir* est la couleur du Vendredi Saint et des Offices des morts. — On ne sait pas à quelle époque précise les couleurs liturgiques ont été définitivement déterminées ; il paraît cependant qu'on les connaissait déjà au XIIe siècle, peut-être même au XIe. — Au reste, plusieurs diocèses ont, à cet égard, conservé quelques usages particuliers. Ainsi, par ex., dans celui de Paris, on peut se servir de la couleur *cendrée* pendant le Carême, comme aussi du *rouge* à la Trinité, à la Fête-Dieu, etc.; du *vert* aux fêtes des pontifes; du *violet*, à celles des docteurs, des justes, etc. A Rome, on emploie la couleur *Rose sèche* pour le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième du Carême, parce qu'elle est regardée comme figurant la joie ressentie par l'Église aux approches de Noël et de Pâques. — Les ornements ecclésiastiques ayant souvent plusieurs couleurs, c'est celle du fond que l'on considère. Quant au *drap d'or*, on le regarde comme tenant lieu de toutes les couleurs. Enfin, il est permis aux églises pauvres de n'avoir que deux ornements complets, l'un noir, et l'autre blanc, avec ramages verts, violets ou rouges.

COULEUVRE. s. f. (latin. *coluber*). Espèce de serpent. ‖ Fig., *Avaler des couleuvres*, V. AVALER.

Enc. — On désigne sous le nom de *Couleuvres* (*Coluber*), ou sous celui de *Colubridées*, une famille extrêmement nombreuse de Serpents non venimeux, c.-à-d. qui sont dépourvus de glandes pour la sécrétion d'une liqueur vénéneuse, et qui, par conséquent, n'ont pas les dents cannelées et tubuleuses des Ophidiens venimeux. Les *Couleuvres* sont, en outre, caractérisées par leur tête ovalaire, déprimée, distincte du tronc par un col assez marqué, et couverte de 9 à 12 écailles plus grandes que celles du reste du corps, par l'absence de crochets aux côtés de l'anus, par leur queue conique, longue, grêle, revêtue en dessous d'une double série de scutelles, tandis que sous le ventre celles-ci ne forment qu'une série. Enfin, leurs dents sont nombreuses, petites, aigues, rétroverses et incapables de faire une morsure dangereuse. — Les Couleuvres sont des Serpents de moyenne ou de petite taille, que l'on rencontre dans les deux hémisphères. Leur nourriture consiste en Souris, Mulots, Lézards, Grenouilles, œufs d'Oiseaux, de Mollusques et autres animaux vivants. Grâce à la dilatabilité de leur mâchoire, ces Serpents peuvent avaler des animaux beaucoup plus gros qu'eux-mêmes. Ils boivent à la manière des Lézards par un mouvement d'aspiration, mais le préjugé vulgaire qui leur attribue la faculté de teter les Vaches, Chèvres, etc., n'a aucun fondement. En effet; leurs lèvres cornées ne peuvent permettre la succion ; de plus, la disposition de leurs dents en forme de carde blesserait l'animal qui ne se laisserait point traire paisiblement, ainsi que le prétendent les habitants des campagnes. Les Couleuvres sont ovipares. La femelle pond de 15 à 20 œufs ellipsoïdes et à enveloppe coriace, qui sont en général agglutinés les uns aux autres. Elle les abandonne dans le sable, les feuilles sèches, l'herbe coupée pour la pâture des bestiaux, ou dans les fumiers, où ils éclosent spontanément sous l'influence de la chaleur solaire ou de celle que développe une fermentation lente. L'éclosion des œufs déposés dans le fumier ne contribue pas peu, dans nos campagnes, à perpétuer la croyance à la fable des œufs de Coq qui donnent naissance à des Serpents. — Les Couleuvres des pays froids et tempérés s'enfoncent dans la terre en automne, et y restent tout l'hiver dans un état d'engourdissement. Ces Serpents sont en général timides; leur prétendu dard n'est autre chose que leur langue, qui est en effet bifide à sa pointe, mais qui est parfaitement inoffensive. Leurs principaux moyens de défense sont la fuite et l'émission d'excréments demi-liquides et doués d'une odeur alliacée très-pénétrante. Enfin, ces animaux sont même susceptibles de s'apprivoiser. Dans quelques pays, on leur fait la chasse et on les mange sous le nom d'*Anguilles de haie;* mais leur chair est sèche et d'un goût fade.

Le nombre des espèces de Couleuvres est très-considérable, près de 150; et, comme les différences qu'elles présentent sont peu prononcées, il est fort difficile de les classer. En outre, chaque auteur a créé une foule de dénominations nouvelles, de sorte que la synonymie de ces Serpents est un dédale presque inextricable. H. Schlegel les distribue en trois groupes, savoir : les *Couleuvres terrestres*, les *C. d'arbres* et les *C. d'eau douce*.

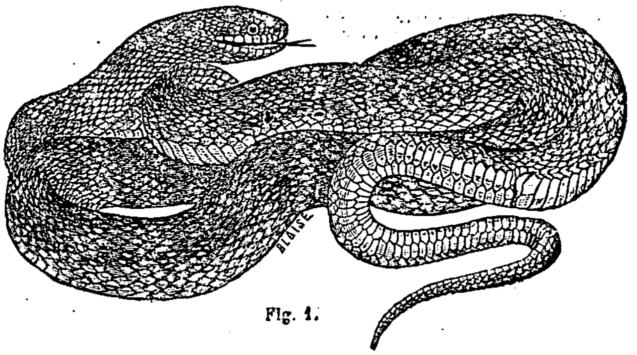

Fig. 1.

I. Le g. *Couleuvre* proprement dit (*Coluber*) est répandu dans les climats chauds et tempérés des deux hémisphères. Notre pays en nourrit plusieurs. — La *C. verte et jaune* (*Col. viridiflavus*) est longue de 1 mètre à 1 m. 30, tachetée de noir *et de jaune en dessus, et toute jaune* verdâtre *en dessous*, avec les écailles lisses. Elle est répandue dans nos départements du midi et dans la forêt de Fontainebleau. — La *C. à quatre raies* (*Col. quadrilineatus* ou *Col. Elaphis*) est fauve en dessus, avec 4 lignes brunes ou noires sur le dos; le ventre est d'un jaune de soufre. C'est le plus grand de nos Serpents d'Europe, car il atteint quelquefois 2 mètres. Il se trouve dans le midi de la France et en Italie. — Le *Serpent d'Esculape* (*Col. Æsculapii*) [Fig. 1] est plus gros et moins long que la C. à quatre raies. Il est brun dessus, jaune-paille dessous et aux flancs, et a les écailles du dos presque lisses. Cette espèce, qui habite l'Italie, la Hongrie, l'Illyrie et la Turquie, tire son nom du Dieu auquel les anciens l'avaient consacrée. — La *C. lisse* (*Col. lævis* ou *austriacus*), qui se trouve par toute la France, est le type *du genre Coronelle de plusieurs erpétologistes*. Ce Serpent a la tête petite, le corps grêle, et ne dépasse pas 1 mètre. Il est roux-brun marbré, de couleur d'acier en dessous, avec deux rangs de petites taches noirâtres le long du dos. Les écailles sont lisses et portent chacune deux petits points noirs à leur extrémité postérieure. Nous nommerons encore, parmi les Couleuvres terrestres, le *Rhinechis d'Agassiz*, qui se trouve en Espagne, dans la France méridionale et dans l'Italie ; la *C. fer à cheval* (*Periops hippocrepis*) du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique ; et la *C. lacertine* (*Psammophis monspessulana*), qui a été trouvée dans le midi de la France.

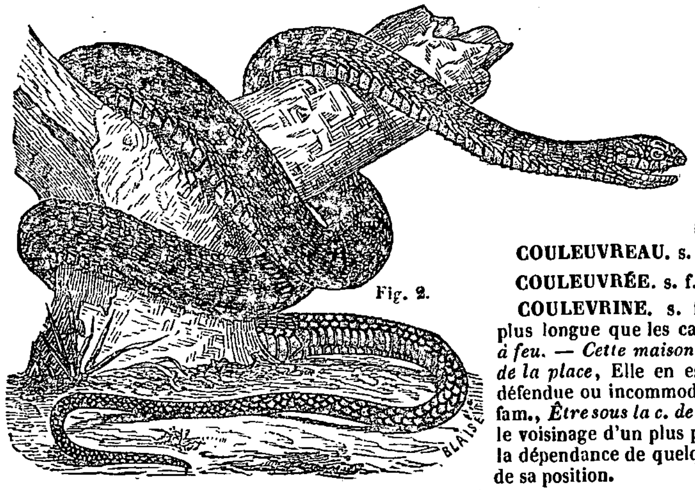

Fig. 2.

II. Les *Couleuvres d'arbres* sont propres aux régions équatoriales, où elles se tiennent dans les grandes forêts et les contrées boisées. Elles sont ainsi nommées parce qu'elles grimpent sur les arbres où elles poursuivent leur proie de branche en branche. Schlegel comprend dans ce groupe les trois genres, *Dendrophis*, *Dryophis* et *Dipsas*. Ces Serpents ont en général des formes grêles et allongées. Nous citerons le *Dendrophis colubrin* (*D. colubrina*) [Fig. 2] de l'Afrique australe.

III. Les espèces rangées dans ce groupe sont fort semblables aux Couleuvres proprement dites, mais elles ont les formes plus ramassées. Elles vivent dans le voisinage des eaux douces ou dans ces eaux douces elles-mêmes, car elles sont très-bonnes nageuses. La *Coul. à collier* (*Tropidonotus torquatus* ou *Natrix torquata*) [Fig. 3] est très-répandue chez nous. Elle habite les prairies voisines des eaux douces, dans lesquelles elle séjourne quelquefois. Ce Serpent est de couleur cendrée, avec des taches noires le long des flancs, et trois taches blanches formant un collier sur la nuque ; les écailles sont carénées, c.-à-d. relevées d'une arête. Il atteint une longueur de 1 m. à 1 m. 30. On le mange dans plusieurs de nos provinces. La *Coul. vipérine* (*Tropidonotus viperinus* ou *Natrix viperina*) est encore une espèce indigène du même genre. Sa couleur est gris-brun, avec une *suite de taches noires formant un zigzag le long du dos*, et une autre de taches plus petites et œillées le long des côtés, ce qui la fait ressembler à la Vipère. Le dessous est tacheté en damier de noir et de grisâtre. Ses écailles sont également carénées. Ce serpent ne dépasse jamais 1 mèt. Il habite le midi de l'Europe, et a été rencontré jusqu'aux environs de Paris. — Le *Rachiodon*, espèce de C. particulière à l'Afrique australe, ne saurait être passé sous silence. Ainsi que l'a découvert le prof. de zoologie à la faculté de Lyon, Jourdan, les vertèbres de la région œsophagienne ont le sommet de leurs apophyses épineuses inférieures garni d'une plaque émaillée semblable à une dent. Ces dents d'espèce si curieuse pénètrent dans l'œsophage à travers des perforations de la membrane de *ce dernier. Cette disposition paraît* avoir pour objet de permettre à ce reptile de briser les œufs qui composent sa nourriture habituelle. — Nous nous contenterons de nommer le genre *Homalopsis* (*Cerberus* de Cuv.) qui appartient aux parties chaudes de l'Asie et des deux Amériques. Il renferme des espèces de grande taille; leurs teintes sont en général lugubres.

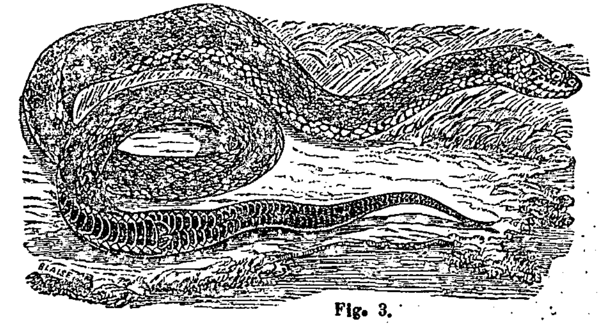

Fig. 3.

COULEUVREAU. s. m. Petit de couleuvre.

COULEUVRÉE. s. f. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

COULEVRINE. s. f. Ancienne pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires. Voy. Bouches *à feu.* — *Cette maison, cette propriété est sous la c. de la place*, Elle en est si proche, qu'elle peut être défendue ou incommodée par son artillerie. — Fig. et fam., *Être sous la c. de quelqu'un*, Avoir son bien dans le voisinage d'un plus puissant que soi; ou Être dans la dépendance de quelqu'un par suite de son emploi, de sa position.

* **COULICOU.** s. m. T. Ornith. Voy. Coucou.

COULIS. s. m. T. Cuis. Suc d'une chose consommée à force de cuire, passé par une étamine, etc. *C. de chapon, d'écrevisses.*

COULIS. adj. m. (angl. *cool*, frais). *Vent c.*, Vent qui se glisse au travers des fentes et des trous. *Il vient un vent c. par cette porte.*

COULISSE. s. f. (R. *couler*). Rainure plus ou moins longue dans laquelle on fait glisser un volet, un châssis, une porte, etc. *Faire une c. Graisser une c.* — Le volet lui-même qui se meut dans cette rainure. — Fig. et fam., *Faire les yeux en c.*, Faire les yeux doux en regardant de côté. On dit aussi par ellipse, *Regarder en c.* ‖ T. Théâtre. Châssis de toile qui est mobile et qui forme la décoration des deux côtés de la scène. *Le feu prit aux coulisses. La première, la seconde c.* — Se dit Des intervalles qui sont entre les coulisses, et, par ext., De toute la partie du théâtre où se tiennent les acteurs. *Pendant toute la pièce il resta dans les coulisses. C'est un pilier de coulisses.* Se dit aussi en parlant Des acteurs et de ceux qui fréquentent les coulisses. *Intrigue, propos de coulisses.* ‖ Le rempli ménagé dans un vêtement ou toute autre chose faite d'étoffe, et dans lequel on passe un cordon, un ruban, au moyen duquel on serre ou desserre ce vêtement. *Passer un lacet dans une c. Serrer une c.* ‖ * T. Anat. Se dit Des rainures profondes de la surface des os, qui sont tapissées par un périoste lisse ou une membrane synoviale pour faciliter le glissement des tendons qu'elles reçoivent. *Les coulisses des malléoles.* ‖ T. Impr. *C. de galée*, V. Typographie. ‖ * T. Bourse. V. Bourse.

COULOIR. s. m. Écuelle de bois qui, au lieu de fond, a une pièce de linge par où l'on coule le lait en le tirant. ‖ Passage de dégagement d'un appartement à un autre. — Dans les salles de spectacle, Passage pratiqué derrière les loges. ‖ T. Anat. S'employait autrefois pour désigner Tout conduit ou canal excréteur. *Les couloirs de la bile.*

COULOIRE. s. f. Vaisseau propre à laisser passer, à faire égoutter la partie la plus liquide ou le suc de quelque substance qu'on veut en séparer.

COULPE. s. f. (lat. *culpa*). T. Théol. Faute, péché. Voy. Pénitence. — Prov., *Dire sa c. de quelque chose*, En faire l'aveu et en témoigner son regret.

COULURE. s. f. (R. *couler*). T. Agric. Se dit De la vigne et de quelques autres végétaux, lorsqu'une circonstance atmosphérique quelconque empêche la fécondation. *La c. de la vigne a ruiné nos vignerons.* ‖ T. Technol. La portion du métal qui s'échappe du moule où la fonte est jetée.

* **COUMAROUNA.** s. m. T. Bot. Voy. Diptéracées.

* **COUMIA** ou * **COUMIER.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

COUP. s. m. [On pron. *Cou.*] (lat. *colaphus*, soufflet?). Effet produit par un corps qui en frappe un autre, résultat du choc de deux corps. — 1° Relativement à l'intensité, à la rapidité, etc. *Un grand c. Un petit c. Un rude c. C. léger, pesant, violent. La force, la pesanteur, la violence du c. Le c. fut si violent, qu'on l'entendit à une grande distance. Une volée, une grêle de coups. Un c. n'attendait pas l'autre. Un c. mal assuré.* — 2° Relativement au corps qui frappe. *Un c. de poing, de pied, de dent, de bec, de corne, de griffe, de patte. Un c. de bâton, de massue, de gaule. Un c. d'aviron. C. de hache, d'épée, de lance, de pique, de poignard, de couteau, de marteau. C. de lancette, de bistouri. C. de pierre. C. de coude. Briser une porte à coups de hache, de marteau. Faire le c. de poing*, Se battre à coups de poing. — Par méton., *C. d'arbalète, de fusil, de pistolet, de canon. C. de feu. Abattre une muraille à coups de canon.* — 3° Relativement à la personne qui frappe. *Donner, porter, allonger, assener un c. à quelqu'un. Charger, rouer, assommer quelqu'un de coups. Manquer son c.* — 4° Relativement à la personne qui est frappée. *Recevoir un c. sur la tête. Se donner un c. contre une porte. Il fut abattu, terrassé du c. Il a reçu un c. sur le bras, dans les chairs. Le c. ne fit qu'effleurer la peau. Détourner, parer, esquiver, rompre, amortir un c.* — *Un c. mortel. Le c. de la mort. Il est tout couvert de coups. Il a reçu tant de coups que son corps n'est qu'une plaie. C. de feu*, Blessure que fait une arme à feu. *C. orbe*, V. Orbe. — *C. de foudre, c. de tonnerre.* L'action de la foudre sur les corps qu'elle frappe. *Il fut tué d'un coup de foudre. Un c. de tonnerre abattit la flèche du clocher.* ‖ Fig. et fam., *Frapper les grands coups dans une affaire*, Employer les moyens les plus énergiques pour la faire réussir. — *C'est un c. d'épée dans l'eau, c'est un c. dans l'eau*, se dit D'un effort inutile, d'une tentative qui n'a point de suite, d'effet. — *Avoir un c. de hache à la tête*, ou simplement, *Avoir un c. de hache, un petit c. de hache*, Être un peu fou ; Avoir quelque manie, quelque bizarrerie. On dit dans le même sens, *Un c. de marteau.* — *C. de bec, c. de dent, c. de langue*, Médisance, raillerie méchante. *Cet homme est insupportable, il donne toujours quelque c. de dent.* On dit aussi : *Donner un c. de patte*, ou *des coups de patte à quelqu'un*, Lui lancer avec finesse quelque trait de raillerie, par une allusion, etc. — *Faire d'une pierre deux coups*, Venir à bout de deux choses par un seul moyen, ou Profiter de la même occasion pour terminer deux affaires. — *Le c. de pied de l'âne*, L'insulte qu'adresse un homme lâche ou faible à celui dont il n'a plus à redouter le pouvoir ou la force. — *Ce fut pour lui un coup de foudre, un c. de massue*, se dit D'un événement imprévu et fâcheux qui vient tout à coup frapper quelqu'un. *Cette nouvelle a été pour lui un c. de foudre.* Famil., on dit dans le même sens, *Il a eu un c. de massue sur la tête.* ‖ *Sans c. férir*, V. Férir. ‖ *C. de grâce*, Le dernier c. que l'exécuteur donnait sur la poitrine à un homme roué vif, afin de terminer ses souffrances. — Fig., Ce qui achève de perdre, de ruiner quelqu'un. *Cet événement fut pour lui le c. de grâce.* ‖ T. Escrime. *C. fourré*, se dit Quand chacun des deux adversaires donne un c. et en reçoit un autre en même temps. *Ils ont fait c. fourré.* — Fig. et fam., *Porter un c. fourré*, Rendre en secret un mauvais office à quelqu'un. — Fig. et fam., *Rabattre les coups*, V. Rabattre. — Prov. et par allusion au duel où Jarnac tua La Châtaigneraie par un c. imprévu, *Donner à quelqu'un un c. de Jarnac, le c. de Jarnac*, Lui faire un mauvais tour auquel il ne s'attendait pas, qui a renversé ses projets, détruit sa fortune. Cela se dit toujours en mauvaise part. ‖ T. Méd. *C. de sang*, V. Apoplexie. *C. de soleil*, V. Érythème et Érysipèle. *C. d'air*, V. Air. ‖ T. Mar. *C. de talon*, Le choc qu'éprouve un navire lorsqu'il touche contre un écueil. = Fig., L'effet que produisent les choses qui nous nuisent, qui nous affectent péniblement. *Il supporta avec une constance admirable les coups du sort, de la fortune, etc. Le rejet de la loi porta un c. mortel au ministère. Cette défaite porta un c. funeste à la gloire de ce prince. Cette loi porta les derniers coups à l'autorité du sénat. Il ne put détourner le c. qui le menaçait. Un tel c. n'a pu partir que de sa main.* ‖ *Porter c.*, Produire l'effet attendu. *Il jouit d'une telle considération, que tout ce qu'il dit porte c. Cette démarche a porté c.* — Se dit particul., en parlant De ce qui nuit. *Ses calomnies ont* *fini par porter c. Cette nouvelle porta c. à sa santé. Cette entreprise a porté c. à sa fortune.* = Le bruit, le son qui résulte du choc de deux corps. *C. sec, sourd. Le c. a retenti. Un c. de cloche, de tamtam. Un c. de tambour. Un c. de sifflet. — Au c. de minuit, de midi, de deux heures, etc.*, Au moment où minuit, où midi, où deux heures, etc., sonnent à une horloge. ‖ Le bruit qui accompagne un éclair. *Quelques coups de tonnerre se faisaient entendre dans le lointain.* — Fam. et iron., *Être secret comme un c. de tonnerre*, se dit D'un individu qui se hâte de divulguer ce qu'on lui a confié. ‖ La décharge et la détonation d'une arme à feu. *Tirer des coups de fusil, de canon. Une salve de cent coups de canon. Nous entendîmes un c. de pistolet.* Fam., *Il est secret comme un c. de canon. — C. de partance*, V. Partance.—*Faire le c. de fusil*, Combattre en tirant des coups de fusil, et partic., combattre en tirailleur.—*Fusil à deux coups*, Fusil de chasse à double canon et à double batterie, avec lequel on peut tirer deux coups de suite, sans être obligé de recharger. ‖ La charge d'une arme à feu. *Les soldats avaient chacun vingt coups à tirer. J'ai encore dix coups de poudre, mais seulement deux coups de plomb. — Tirer à c. perdu, à coups perdus*, Tirer au hasard ou hors de portée. = Comme il est de la nature du choc d'être instantané, on emploie, par anal., l'expression de *Coup* en parlant de Certaines actions dont la durée est très-courte. *Un c. de pinceau, de crayon. Un c. de lime, de ciseau. Un c. de piston, de gouvernail, etc. Lier plusieurs notes d'un c. d'archet. Donnez un c. de balai à ma chambre. Je n'ai pas le temps de me faire coiffer, un c. de peigne suffira.* ‖ *C. de vent*, Mouvement subit et impétueux du vent. *Un c. de vent dispersa notre escadre.* On dit dans le même sens : *Un c. de tempête ; Un c. de mer.* ‖ *C. de filet*, Le jet du filet dans l'eau pour prendre les poissons. *Il a pris dix livres de poisson d'un seul c. de filet. Acheter un c. de filet*, Acheter la quantité de poisson, grande ou petite, qu'amènera le jet du filet.—Fig., *Prendre plusieurs voleurs, plusieurs ennemis, etc., d'un seul c. de filet*, Envelopper et prendre à la fois plusieurs voleurs, etc. *Voilà un beau c. de filet !* se dit dans le même sens, et aussi en parlant De quelque gain ou bénéfice considérable fait dans une seule opération, ou bien au jeu, etc. ‖ Fam., *Donner un c. de main à quelqu'un*, Lui aider momentanément. *Cet homme ne pourra jamais soulever à lui seul ce fardeau, si on ne lui donne un c. de main.*—Figur., *C. de main*, Expédition militaire faite à l'improviste pour surprendre l'ennemi, et sans prendre les dispositions ordinaires. *Il fortifia cette bicoque, pour la mettre à l'abri d'un c. de main.* — Par anal., Toute entreprise hardie où la célérité est la condition du succès. *Faire un c. de main.* ‖ Fig. et fam., *Donner un c. d'épaule*, V. Épaule. — *Donner un c. de collier*, Faire un nouvel effort pour venir à bout de quelque chose. — *Donner un c. de pied jusqu'à tel endroit*, Pousser jusqu'à tel endroit. N'est usité qu'en parlant D'un lieu situé à peu de distance. On dit dans le même sens : *Il n'y a qu'un c. de pied d'ici à cet endroit.* ‖ *C. d'œil*, Regard prompt et de peu de durée. *Jeter un c. d'œil sur quelqu'un, sur quelque chose. Il suffit d'un c. d'œil pour découvrir les défauts de ce tableau. Je vais donner un c. d'œil à ce qui se fait chez moi. Un coup d'œil expressif, dédaigneux, superficiel, distrait. Un c. d'œil d'intelligence. Il vous a lancé un c. d'œil furieux. Il n'a pas seulement obtenu un c. d'œil. Du haut de cette montagne, on embrasse d'un c. d'œil un horizon immense.* Fig., *Jetons un c. d'œil sur les événements de ces dernières années. Jetez un c. d'œil sur les mœurs populaires.* — L'aptitude à saisir à la simple vue, et de manière à s'en former immédiatement une idée exacte, la figure, les proportions et les dispositions des objets. *Avoir le c. d'œil juste. Le c. d'œil est une qualité essentielle à l'artiste.* — On dit, au sens moral, *Avoir le c. d'œil excellent*, Discerner rapidement ce qu'il y a d'important, de principal dans une affaire, etc. ; Juger sur-le-champ le meilleur parti à prendre dans une circonstance donnée. On dit également : *Avoir le coup d'œil juste, sûr, pénétrant*, et Absol., *Avoir du c. d'œil. Ce général est remarquable par son c. d'œil.* — La vue d'ensemble d'un paysage, d'une assemblée, l'aspect général d'un édifice, etc. *Le c. d'œil de cette vallée est magnifique. Rien de plus imposant que le c. d'œil qu'offrait l'assemblée. — Le premier c. d'œil*, La première impression que fait sur nous une personne ou une chose. *Au premier c. d'œil sa figure n'offre rien de remarquable. Il est si laid, qu'on a peine à sauver le premier c. d'œil. Ce premier c. d'œil passé, on finit par s'accoutumer à le voir.* ‖ *C. de chapeau*, Voy. Chapeau. ‖ T. Impr. *C. de barreau. Presse à un c., à deux coups*, V. Typographie. ‖ T. Cuisine. *C. de feu*, Le moment où l'on anime le feu pour donner aux mets le juste degré de cuisson. *La cuisinière est dans son c. de feu. Manquer son c. de feu.* = Se dit aussi Des actions humaines, des actes considérés relativement à leurs effets, à leurs résultats. *Un bon c. Un grand c. Un c. hardi. Un heureux c. Voilà un c. d'étourdi. C'est un c. de désespoir. Ce sont là de vos coups. Faire un mauvais c.*, Commettre un méfait, un crime. *On dirait, à le voir, qu'il vient de faire un mauvais c.* — On dit fam., et le plus souvent en mauvaise part, *Faire son c.*, *Manquer son c.*, Réussir ou échouer dans un dessin, dans une entreprise. ‖ Fam., *Faire un c. de tête*, Faire étourdiment quelque chose de hardi. *Faire des coups de tête*, Faire des étourderies. — Fam., *Faire un c. de sa tête.* Agir sans avoir pris conseil de personne, Ne se dit guère que d'une action imprudente, qui peut avoir des conséquences fâcheuses pour son auteur. ‖ *C. d'éclat*, Action qui doit naturellement causer beaucoup de bruit. ‖ *C. d'ami*, Service qu'on rend à son ami dans une occasion importante. Peu us. ‖ *C. d'essai*, La première action, le premier ouvrage par lequel on fait voir ce que l'on pourra devenir capable de faire. *C. de maître*, Action, ouvrage par lequel on fait preuve d'une grande habileté, d'une haute capacité. *Son c. d'essai fut un c. de maître.* ‖ *C. d'État*, Mesure extraordinaire, et presque toujours violente, à laquelle un gouvernement a quelquefois recours. *On crut qu'un c. d'Etat sauverait la royauté.* — Action qui rétablit les affaires d'un État en danger. *La victoire de Denain fut un coup d'État.* — Figur., en parlant Des affaires concernant de simples particuliers, se dit D'un acte, d'un événement important et décisif. *Ce mariage fut un c. d'État dans cette famille.* ‖ *C. d'autorité*, Usage extraordinaire et en dehors des formes prescrites, qu'une personne fait de son autorité envers ceux qui lui opposent de la résistance. *Ce c. d'autorité mit fin à la sédition.* ‖ *C. du ciel, c. d'en haut, c. de la Providence*, Événement auquel il était impossible de s'attendre, et qui semble providentiel. ‖ *C. de théâtre*, Événement inattendu qui change tout à coup la situation des personnages, soit en bien, soit en mal. *Un c. de théâtre doit être imprévu; néanmoins il doit être la conséquence des événements antérieurs.* —Fig., *La disgrâce de ce ministre fut un c. de théâtre.* = T. Jeux. Se dit De certaines manières de jouer, et Des chances que l'on peut avoir au jeu. Au jeu de Paume, par exemp., on dit : *C. d'arrière-main; C. de grille; Couper un c.*; et à tous les Jeux : *C. de bonheur, de malheur. Il a un c. sûr. Jouer, parier à c. sûr.* —Fig., *C. de fortune. C. de bonheur, de malheur, de hasard, etc.*, Événement extraordinaire et imprévu. — *C. de partie*, C. heureux qui assure le succès de la partie; et Fig., Action qui décide du succès d'une affaire. *En arrêtant les meneurs de la sédition, le ministre a fait un c. de partie.* — Fig. et prov., *Ce c. vaut l'argent*, se dit D'une chose qui vaut la peine qu'on a prise à la faire. On dit de même, par allus. au jeu de Paume, *Le c. vaut la balle.* ‖ *C. de dés*, Toute combinaison que les dés peuvent présenter. *Il a fait un beau c. de dés. Il a trois coups de dés contre lui.* Fig., *C'est un c. de dés* ou *de dé*, C'est une affaire dont le succès dépend du hasard. — *Rompre le c.*, Arrêter, détourner une chance des dés, en les empêchant de rouler. *Je vous romps ce c.-là.* Fig., Empêcher le succès d'une entreprise, l'exécution d'un projet. *Il a essayé de me nuire, mais j'ai rompu le c.* ‖ Au Trictrac. *C. et dés*, se dit pour faire entendre Que celui qui amènera le dé le plus fort jouera le premier. = Fois. *Un c., deux coups, trois coups, etc. Le premier, le second, le troisième c., etc. Il a réussi du premier c. Ce qui ne peut se faire en un c. se fait en deux. Je vous le donne en trois coups. — Encore un c.*, Encore une fois. *Encore un c., je vous dis que je n'y puis consentir. — Pour le c., pour ce c., à ce c.*, Pour cette fois. *Pour le c., il ne m'échappera pas. C'est assez pour ce c., pour un c. Pour ce c.-ci, je vous pardonne. A ce c., je le tiens.* Cette dernière loc. vieillit. ‖ Par ext., La quantité de vin, de liqueur, etc., que l'on boit en une fois. *Boire un c., deux coups. Un c. de vin. Boire à petits coups*, Boire en petite quantité à chaque fois. *Boire un bon c., un grand c., à grands coups*, Boire beaucoup en une seule fois, à chaque fois. *Le c. du milieu*, La liqueur ou le vin de liqueur qui se boit quelquefois entre les deux services. = A coup sûr. loc. adv. Certainement, immanquablement. *Nous réussirons à c. sûr.* = Après coup. loc. adv. Trop tard, après qu'une chose est faite, arrivée. *Il est venu après c. Des ornements ajoutés après c.* = Coup sur coup. loc. adv. Immédiatement l'un après l'autre. *Il lui envoya deux courriers c. sur c. Il a eu trois maladies c. sur c.* = A tous coups. loc. adv. et fam. A tous propos, à tous moments. *Il vient à tous coups me quereller.* = Tout a coup. loc. adv. Soudainement, en un moment. *Cette maison est tombée tout à c. Ce mal l'a pris tout à c.* = Tout d'un coup. loc. adv. Tout en une fois. *Il a gagné mille écus tout d'un c.*

COUPABLE. adj. 2 g. (lat. *culpabilis*). Qui a commis quelque faute, quelque crime. *Être c., se rendre c. d'un crime, d'une faute. Il en est c. On l'a trouvé, il s'est trouvé c. S'avouer c. L'accusé fut reconnu c. Vous êtes bien c. Il est le plus c. de tous. S'il s'enfuit, on le croira c. Être c. de trahison, de négligence.* ‖ Se dit Des choses qui rendent c. *Pensée, dessein, acte c. Négligence c.* ‖ Qui appartient à un individu c. *Main c. Conscience c.* ‖ Subst., Celui qui a commis un crime, une faute. *La justice saura bien atteindre les coupables. C'est vous qui êtes le c. Punir un c. Frapper l'innocent et le c. Souvent l'innocent pâtit pour le c.* — Fam. et par plaisant., se dit de L'auteur d'une chose tout à fait innocente. *Vous voulez connaître l'auteur de ce livre, vous voyez le c.*

COUPANT, ANTE. adj. Qui coupe. *Un outil c. Une herbe coupante.* Fam.

COUPE. s. f. (R. *couper*). Action de couper. *La c. des blés. La c. des cheveux. Cette étoffe est dure à la c.*, Résiste au ciseau. — *La c. d'un bois. Il y a dix ans que la dernière c. de ce bois a été faite. On va commencer la c. de ce bois.* ‖ Certaine étendue de bois sur pied que l'on coupe ou qui est destiné à être coupé. *J'ai vendu la c. tant. Ce bois n'est pas encore en c. Mettre un bois en c. réglée.* Voy. Sylviculture. — On dit, *Acheter un melon à la c.*, A la condition qu'on le coupera pour s'assurer s'il est bon. ‖ L'endroit par où une chose a été coupée. *Ce drap est beau à la c. La c. d'un tronc d'arbre scié horizontalement. On reconnaît aisément les fausses monnaies à la c.* — T. Dessin. La représentation d'un édifice, d'un vaisseau, d'une machine, etc., qu'on suppose coupés verticalement, ou même horizontalement, pour en montrer les détails intérieurs et les dimensions. ‖ La manière dont on taille le drap, le cuir, etc., pour faire des vêtements, des chaussures, etc. *La c. de cet habit est parfaite. Ce tailleur entend bien la c. Ce cordonnier a la c. excellente.* ‖ *C. des pierres*, L'art, la manière de tailler les pierres qui doivent entrer dans la construction d'un édifice. *Il entend très-bien la c. des pierres.* Voy. Stéréotomie. — L'action même de tailler les pierres. *La c. de ces pierres est difficile.* — Par ext., *La c. d'un cintre, d'un dôme, d'un escalier, etc.*, L'inclinaison des joints, des voussoirs. On dit encore dans ce sens : *Donner plus de c. à une plate-bande.* ‖ Figur., *La c. d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre*, La manière dont les parties en sont distribuées. — *La c. d'un vers, d'une phrase*, La manière dont les repos y sont ménagés. *La c. de ses vers est heureuse. Cette phrase a une c. hardie. — La c. du style*, se dit De l'emploi, dans un discours, de périodes ou de phrases de forme et de c. différentes. *Cet écrivain sait varier la c. de son style. La c. de son style est trop uniforme.* ‖ *T. Mus. La disposition des diverses parties dont se compose une pièce de musique. *C. binaire. C. ternaire.* ‖ T. Jeux de cartes. La séparation qu'un des joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne a mêlé. *Il a la c. malheureuse. — Faire sauter la c.*, Rétablir subtilement un jeu de cartes dans l'état où il était avant la c. — *Être sous la c. de quelqu'un*, Être le premier en cartes et ouvrir le jeu immédiatement après la c. et la distribution des cartes. Fig. et famil., Être dans la dépendance de quelqu'un, ou exposé aux effets de son ressentiment. *Si tu tombes jamais sous ma c., tu te le rappelleras.*

COUPE. s. f. (lat. *cupa* ou *cuppa*). Sorte de vase à boire plus large que profond. *C. d'or, d'argent, de cristal. C. ciselée. Boire dans une c..* — Poét., Toute espèce de vase à boire. *Remplir sa c. d'un vin frais.* ‖ Fig., *Boire à la c. des plaisirs. La c. de douleur. Épuiser la c. du malheur, etc. Boire la c. jusqu'à la lie*, Souffrir un malheur, une humiliation dans toute son étendue. On dit ordinairement, *Boire le calice, etc.* ‖ T. Théol. La communion sous l'espèce du vin. *Les laïques avaient autrefois l'usage de la c. On accordait aux rois la c. le jour de leur sacre.* ‖ T. Archit. *C. de fontaine*, Petit bassin de marbre ou de pierre posé sur un balustre ou sur un piédouche, pour recevoir l'eau d'un jet.

COUPÉ. s. m. Pas de danse. *Le c. se fait en se jetant sur un pied et en passant l'autre devant ou derrière.*

COUPÉ. s. m. Voiture de ville dont la caisse n'a qu'un fond. — Le compartiment antérieur d'une diligence, lequel est en forme de c.

COUPEAU. s. m. Le sommet, la cime d'une montagne. Vieux.

COUPE-CUL. s. m. T. Lansquenet. Se dit Lorsque celui qui donne ne fait pas une seule carte et amène la sienne la première. Vx. ; on dit *C.-gorge.* — *Jouer à c.-cul*, Ne jouer qu'un coup, qu'une partie, sans donner revanche.

COUPE-GORGE. s. m. Endroit où l'on court risque d'être assassiné ou volé. *Ne passez pas dans ce bois, c'est un vrai c.-g.* ‖ Par ext., Tout endroit fréquenté habituellement des gens de mauvaise vie, des filous, des escrocs, et où il se commet des violences, des filouteries. *Les cabarets dans la Cité étaient de francs c.-gorge.* ‖ T. Lansquenet. Voy. Coupe-cul.

COUPE-JARRET. s. m. Brigand, assassin, homme toujours prêt à commettre quelque acte de violence. *Il était toujours accompagné de c.-jarrets.*

COUPELLATION. s. f. T. Chim. Voy. Essai.

COUPELLE. s. f. (lat. *cupella*). T. Chim. Petit vase en forme de tasse fait avec des cendres lavées ou des os calcinés, dont on se sert pour séparer, par l'action du feu, l'or et l'argent des autres métaux avec lesquels ils sont alliés. — *Or de c., argent de c.*, L'or et l'argent du plus haut titre. — Figur., *Mettre, passer à la c.*, Mettre à une épreuve rigoureuse, examiner sévèrement.

COUPELLER. v. a. T. Chim. Mettre à la coupelle. ☞ Coupellé, ée. part.

COUPER. v. a. (grec, κοπτείν, couper). Trancher, separer, diviser un corps avec un instrument tranchant. *C. en deux. C. en morceaux. C. par pièces. C. du pain, de la viande, du papier. C. avec un couteau, avec un canif, avec un sabre, avec une hache, avec des ciseaux. C. une corde. On lui a coupé un bras, une jambe. C. la tête à quelqu'un. C. le nez, les oreilles, le poing. C. le cou à un canard. C. les cheveux. C. les ailes à un oiseau. C. de l'herbe. C. des blés. C. du bois. Il y a neuf ans qu'on n'a coupé ce bois. C. une étoffe à la pièce.* — *C. la gorge; C. bras et jambes à quelqu'un.* Voy. Gorge et Bras. — Fam., on dit par forme de menace, *Je lui couperai les oreilles.* — *C. un cheval, un chat, etc.*, Le châtrer. — Se dit absol., en parlant Des instruments qui servent à trancher. *Ce rasoir coupe bien. Ce couteau ne coupe pas.* ‖ Fig. et fam., *C. la bourse à quelqu'un*, Lui voler adroitement sa bourse; ou Tirer de l'argent d'une personne qui n'a pas envie d'en donner. *Se laisser c. la bourse*, se dit encore D'une personne qui est dupe ou trop facile dans une affaire d'argent. *Il s'est laissé c. la bourse pour avoir la paix.* — *C. l'herbe sous le pied à quelqu'un*, Le supplanter dans une affaire, dans un dessein quelconque. — *C. le mal à sa racine*, L'extirper. On dit quelquefois dans le même sens, *C. pied, c. racine. Il faut c. pied à cet abus.* ‖ Tailler suivant les règles de l'art. *C. un habit, une robe. C. des souliers. C. des pierres.* Absol., *Ce tailleur coupe très-bien.* ‖ Par ext., *C. un rocher, une maison, etc.* En enlever, en démolir une partie. *Il a fallu c. la montagne pour y faire passer la grande route. C. en talus le bord d'un chemin.* ‖ Entamer la peau, la chair, y faire une incision. *Vous m'avez coupé à la main.* — *C. dans le vif, jusqu'au vif*, Faire une incision profonde. — Fig., *C., trancher dans le vif*, Agir énergiquement. Se dit en parlant D'abus qu'on veut faire cesser, de relations qu'on veut briser, d'habitudes dont on veut se défaire. ‖ Par anal., se dit Du froid, lorsqu'il fait gercer les lèvres. *Le froid m'a coupé les lèvres.* — Figur., *Ce vent coupe le visage*, se dit D'un vent froid qui cingle le visage. = Traverser, partager. *Il y a quantité de canaux, de haies qui coupent tout ce pays-là. Des routes magnifiques coupent la contrée en tous sens. Une chaîne de montagnes coupe cette province. Je couperai cette pièce par une cloison.* ‖ T. Mar. *Notre flotte ne put c. la ligne ennemie*, Notre flotte ne put la traverser, la scinder en deux parties. ‖ *C. l'eau*, Fendre l'eau en nageant. *C. le courant*, Le traverser à la nage ou en bateau. *C. la lame*, Diviser la lame; se dit De l'avant d'un navire. — *C. les eaux à une place assiégée*, Détruire ou détourner les conduits, les canaux, etc., qui portent de l'eau à cette place. *C. le cours d'un fleuve, d'un ruisseau*, Le détourner ou l'empêcher de suivre son cours naturel. — *C. chemin, c. le chemin à quelqu'un*, Se mettre au-devant de lui sur son chemin pour l'empêcher de passer. Fig., *C. chemin à quelque chose*, En arrêter, en empêcher le cours, les progrès. *On abattit sa maison pour c. chemin à l'incendie. On a coupé chemin aux chicanes par la nouvelle loi. C. chemin à la gangrène, à la fièvre, etc.* On dit aussi : *C. le feu. C. un incendie. C. la fièvre.* — *C. les vivres à une ville assiégée, à une armée, etc.*, Empêcher les vivres d'y entrer, d'y arriver. Figur. et fam., *C. les vivres à quelqu'un*, Lui retrancher les moyens de subsistance. — *C. les communications d'une ville, d'un quartier, d'une province*, Les intercepter, les empêcher. ‖ *C. les ennemis*, Empêcher un corps d'ennemis de rejoindre le gros de l'armée, de rentrer dans la ville, dans la position d'où il est sorti, en se plaçant entre ce corps et le gros de l'armée, etc. *Notre avant-garde, s'étant trop avancée, fut coupée par une division ennemie. Les assiégés, ayant fait une sortie, furent coupés.* On dit de même, *C. la retraite*, Empêcher la retraite. ‖ *C. la parole à quelqu'un*, L'interrompre en prenant la parole, ou Lui imposer silence. — *Les sanglots, les soupirs, etc., lui coupaient la parole, la voix*, L'empêchaient de parler, de s'exprimer d'une manière suivie. ‖ Figur. et famil., *C. court*, Abréger son discours. *Pas tant de phrases, coupez court.* — *C. court à quelqu'un*, se dit Lorsqu'on fait une réponse brusque et catégorique à quelqu'un, et qu'on le quitte là-dessus. *Il voulait entrer dans des explications parfaitement inutiles, mais je lui coupai court.* ‖ Fig., *C. le temps, la journée de quelqu'un*, se dit D'une chose qui interrompt la continuité des occupations de quelqu'un, qui dérange la distribution qu'il avait faite de son temps. *Cette course va me c. ma journée de demain. Ces visites coupent mon temps.* * On dit de même, *C. les occupations, le travail de quelqu'un.* ‖ Se dit partic. D'une chose qui se croise avec une autre. *La route de Paris coupe cette route à... La ligne droite qui coupe deux lignes parallèles se nomme sécante. Un plan qui en coupe un autre.* On dit aussi qu'*Un solide est coupé par un plan, etc.* — *C. quelqu'un*, Le croiser en le dépassant. *Sa voiture coupa la nôtre.* Se dit, dans un sens anal., Des chiens qui abandonnent la voie pour devancer la bête. — *C. par le plus court chemin, par le plus court, par un sentier*, Prendre en travers, par le chemin le plus court. — *C. l'équateur*, Passer d'un hémisphère dans l'autre, en traversant la ligne équinoxiale. ‖ T. Escr. *C. la mesure*, La dégager. ‖ T. Jeu de Paume. *C. le coup*, Pousser la balle de manière qu'elle ne fasse point de bond. ‖ T. Jeu de cartes. Diviser un jeu de cartes en deux parties, avant que celui qui a la main donne. *J'ai coupé les cartes.* Absol., *C'est à vous à c.* — Au Lansquenet, se dit neutral. et sign., Prendre carte et se mettre au nombre des joueurs. *Il coupait. Il ne coupait pas.* ‖ T. Mus. *C. les sons*, Marquer un silence entre chaque note, pour exprimer la douleur, la surprise, etc. ‖ T. Danse. Faire le pas que l'on nomme Coupé. *Coupez, coulez.* = Mêler un liquide avec un autre. *C. du lait avec de l'eau. C. son vin avec de la bière.* — Abs., *C. son vin, c. du lait*, Y mêler de l'eau. = se Couper. v. pron. *Il s'est coupé avec un rasoir. Elle s'est coupée à la main. Il s'est coupé jusqu'à l'os, jusqu'au vif. Cette pierre se coupe aisément*, Elle est facile à tailler. ‖ Se dit particul. Des personnes grasses et surtout des enfants, lorsque la peau se fend dans les plis qu'elle forme. *Cet enfant se coupe.* — *Ce drap, ce velours, etc. se coupe*, Ce drap s'use promptement aux endroits où il s'est formé des plis. ‖ T. Art vétér. Se dit D'un cheval qui s'entre-taille les jambes, ou qui, avec l'un des fers, se blesse avec le boulet de l'autre pied. *Ce cheval se coupe.* ‖ *Ces deux chemins, ces deux lignes, ces deux plans se coupent*, Ils s'entrecroisent. ‖ * Se mélanger. *Le lait se coupe très-bien avec une infusion de mauve.* ‖ Fig., Se contredire, se démentir soi-même dans ses discours. *Il s'est coupé dans son interrogatoire, dans ses réponses. Il est facile de se c. quand on ne dit pas la vérité.* — Coupé, ée. part. *Cheval c. Vin c.* ‖ *Pays c.*, Pays traversé de fossés, de canaux, de rivières. ‖ *Style c.*, Style dont les phrases sont courtes et peu liées. On dit aussi qu'*Une strophe, une stance est bien ou mal coupée*, Selon que les repos y sont bien ou mal placés. ‖ T. Blas. Voy. Écu.

*** COUPE-RACINES.** s. m. T. Agric.

Enc. — Tout le monde sait que les Ruminants sont dépourvus d'incisives à la mâchoire supérieure, et que ces dents sont remplacées en haut par un bourrelet calleux. De là la difficulté qu'ils éprouvent à diviser les racines fourragères qu'on leur donne pour nourriture, et les affections plus ou moins graves de la bouche qu'ils contractent fréquemment en faisant effort pour les diviser. En outre, comme ils mangent souvent avec une extrême avidité, ils avalent quelquefois des tubercules entiers ou bien des morceaux trop volumineux, qui, s'arrêtant dans l'œsophage, amènent promptement la mort de l'animal si leur extraction immédiate n'est pas possible. Il est donc nécessaire de ne donner aux Ruminants domestiques, Bœufs, Vaches et Moutons, que des racines ou des tubercules coupés en fragments assez petits pour que l'animal n'ait plus qu'à les mâcher. Mais si l'on veut diviser à la main la nourriture des bestiaux, on perd un temps précieux. C'est pour obvier à tous ces inconvénients qu'on a imaginé une foule d'instruments nommés, d'après leur usage, *Coupe-racines.* Ces c.-racines sont actuellement en très-grand nombre. L'un des plus simples consiste en une table de bois très-épaisse, dans le milieu de laquelle se trouve une ouverture munie intérieurement de plusieurs lames parallèles. Cette ouverture peut se fermer exactement par un bloc de bois, taillé en échelons et fixé à un levier qui pivote dans une charnière ajustée sur l'un des bords de la table. Pour faire fonctionner l'instrument, il suffit de placer un tubercule quelconque dans l'ouverture, sur le tranchant des lames, et d'abaisser le levier; aussitôt la racine tombe sous la table par tranches dont l'épaisseur varie suivant l'écartement des lames. Ce c.-racines suffit pour les petites exploitations. Celui de Durant de Bellegarde, l'un des meilleurs que nous connaissons, convient surtout aux exploitations moyennes. Cet instrument que représente la Fig. ci-dessous, se compose d'une caisse de bois avec un fond à claire-voie incliné d'environ douze degrés sur l'horizon. Sur ce fond, une planchette armée de couteaux à double tranchant reçoit un mouvement de va-et-vient, par le moyen d'une poignée à bras qu'on manœuvre comme un tiroir, c.-à-dire qu'on tire et qu'on repousse alternativement. Les racines sont coupées en cubes ou en lames selon le jeu des couteaux, et les fragments tombent dans un panier placé sous l'instrument. Cet appareil, manœuvré par un enfant de 12 ans, peut couper 50 kilogrammes de racines par heure. Parmi les c.-racines construits sur une grande échelle, nous citerons seulement celui de Maurel, du grand-duché de Bade, qui a été classé en première ligne par le jury de l'exposition universelle de 1855. Cet appareil consiste en un premier disque horizontal garni de lames qui coupent les racines en tranches. Ces tranches tombent sur deux cylindres horizontaux, armés, l'un de pointes, et l'autre de couteaux circulaires, qui les coupent de nouveau en prismes quadrangulaires. Le modèle exposé coupait 1000 kilogr. de betteraves par heure.

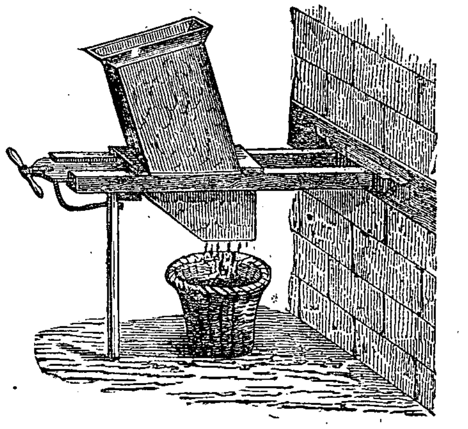

COUPERET. s. m. Couteau de cuisine ou de boucherie à lame très-large et très-forte qui sert à couper de la viande. ‖ T. Techn. Outil d'acier dont on se sert pour couper les filets d'émail.

COUPEROSE. s. f. (lat. *cupri rosa*, rose de cuivre).

Enc. — Ce terme est usité en Chimie et en Médecine. — En Chimie, il a d'abord servi à désigner le deutosulfate de cuivre, qu'on appela *Couperose bleue.* Ensuite, il a été appliqué au deutosulfate de fer, qui reçut le nom de *C. verte.* Enfin, on a nommé *C. blanche* le protosulfate de zinc.

En Pathologie, on désigne sous cette dénomination vulgaire, ainsi que sous celle de *Goutte-rose*, une affection cutanée nommée *Acné* par les médecins. Elle consiste en une inflammation chronique des follicules de la peau, caractérisée par de petites pustules discrètes, à base plus ou moins indurée. Ces pustules sont toujours environnées d'une auréole rosée, ce qui a valu à cette maladie le nom sous lequel elle est généralement connue. Leur siége le plus ordinaire est le nez, les joues, le menton, le front, et la partie supérieure de la poitrine. Les auteurs distinguent un grand nombre de variétés d'Acné; mais on peut les ramener toutes aux quatre espèces décrites par Willan et Bateman, sous les dénominations d'*Acné simple*, *A. ponctué*, *A. rosacé*, et *A. induré*. — L'A. simple est uniquement constitué par quelques petits boutons rouges qui causent un léger fourmillement, et se convertissent bientôt en pustules à pointe blanche, à cause d'une gouttelette de pus qu'elles contiennent. Lorsque cette gouttelette purulente est évacuée soit naturellement, soit artificiellement, comme lorsqu'on presse la pustule ou qu'on l'ouvre avec une aiguille; il se forme une petite croûte très-mince, qui se détache bientôt. En même temps, le bouton rouge lui-même ne tarde pas à disparaître. — Dans l'A. ponctué, on remarque sur la peau des points noirs et saillants, qui sont le résultat de l'accumulation et de la rétention de l'humeur sébacée dans les follicules, lesquels s'enflamment ensuite en formant de petites pustules proéminentes.—L'A. rosacé commence par quelques points rouges sur le nez, les joues, le menton. Après le repas ou à la suite d'un écart de régime quelconque, on y éprouve un sentiment de tension et de chaleur incommodes. Au bout d'un temps plus ou moins long, ces points se multiplient et se rapprochent. La peau est alors rugueuse, comme si son tissu était parsemé de petites tumeurs. Plusieurs de ces tumeurs se transforment en pustules, qui se succèdent les unes aux autres sans que leur base indurée se résolve complétement. L'irritation que ces petites tumeurs pustuleuses entretiennent à la surface cutanée détermine un épaississement général de la peau qui devient le siége permanent d'une coloration rouge violacée. Cette forme de l'Acné s'observe surtout chez les femmes, et constitue la *Couperose proprement dite*. — L'A. induré se distingue par ses pustules nombreuses, rapprochées, volumineuses, violacées et indolentes : aussi ne suppurent-elles que longtemps après leur formation. Dans quelques cas, elles se rassemblent en groupes, forment une sorte de tumeur inflammatoire, et, lorsqu'elles se résolvent, laissent après elles une dépression et une teinte livides. Cette variété de l'Acné peut succéder aux trois autres.— Les causes de l'Acné sont fort peu connues. Sans doute, on peut parfois l'attribuer à un régime trop stimulant, à l'action de certains cosmétiques irritants. Sans doute, dans quelques cas, il paraît se lier à un trouble des voies digestives, etc.; mais fort souvent, on ne peut l'attribuer à aucune influence de ce genre. C'est ainsi que la Couperose (A. rosacé) survient très-souvent chez des femmes qui ont toujours observé le régime le plus sévère et ont mené une vie parfaitement calme. Il est vrai de dire qu'alors elle est plus fréquente chez les individus pléthoriques, chez les femmes qui ont la peau très-fine, et que, dans le sexe, elle se manifeste ordinairement vers l'âge de retour. — Cette maladie n'a par *elle-même aucune gravité; mais elle fait souvent le désespoir* des femmes qui en sont atteintes, soit parce qu'elle les défigure, soit parce qu'elles craignent que le public n'attribue cette affection à ce qu'elles auraient suivi un régime de vie peu convenable à leur sexe. — Quelle que soit la cause présumée ou inconnue de l'Acné, et particulièrement de la variété rosacée, le régime habituel des personnes qui sont atteintes de cette affection cutanée doit consister en viandes blanches, en légumes frais, en fruits aqueux et fondants; elles doivent s'abstenir complétement de liqueurs spiritueuses et même simplement fermentées, fuir les lieux où règne une température trop élevée, *éviter les fatigues* de corps et d'esprit, etc. Quant au traitement, on a tout tenté, et cela le plus souvent en vain. Néanmoins, des laxatifs doux assez fréquemment répétés sont parfois utiles. Enfin, lorsque la maladie est passée à l'état chronique, et que la peau du visage n'est plus le siége d'aucune espèce de congestion ou de tension, on peut essayer de stimuler les fonctions du derme et de provoquer la résorption des petites tumeurs auxquelles celui-ci doit son induration, à l'aide d'applications stimulantes et même au moyen des cathérétiques, comme une solution de nitrate d'argent. Néanmoins ce procédé thérapeutique échoue le plus souvent, et quelquefois il aggrave le mal.

COUPEROSÉ, ÉE. adj. Qui est atteint de la maladie appelée *Couperose*. *Elle a le visage c. Elle est toute couperosée.*

COUPE-TÊTE. s. m. Sorte de jeu que jouent les enfants, en sautant de distance en distance les uns par-dessus les autres.

COUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui coupe. Se dit : 1° De ceux qui coupent les grappes en vendange; 2° Des ouvriers et ouvrières chargés spécialement de couper les vêtements; 3° De ceux qui jouent au lansquenet. ‖ *C. de bourses*, Filou qui dérobe avec adresse l'argent et les autres choses qu'on peut avoir sur soi.

COUPLE. s. f. (lat. *copula*). Deux choses de même espèce que l'on met ou que l'on considère ensemble. *Une c. d'œufs. Une c. de chapons, de lapins. Une c. de boîtes de confitures. Donnez-m'en deux couples.* — *Couple* ne se dit point Des choses qui vont nécessairement ensemble, comme des bas, des souliers, etc. : on dit alors *Paire*. ‖ Le lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble. *Ces chiens ont rompu leur c.*

COUPLE. s. m. Se dit De deux êtres animés d'un même sentiment, ou qui agissent ou sont destinés à agir de concert. *Un c. d'amis. Un c. de fripons. Un beau c. de chiens.* —Partic., Deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage. *Heureux c. Beau c. C. fidèle. Ce serait dommage de séparer un si beau c.* ‖ T. Mar. Se dit De deux membres d'un bâtiment qui s'élèvent d'un même point de la quille et sont opposés l'un à l'autre. *Le maître c. Les couples d'un vaisseau.*

COUPLER. v. a. Attacher des chiens de chasse avec une couple pour les mener. *Il faut c. les chiens.* ‖ Loger deux personnes ensemble, dans les occasions où les logements étaient marqués par les maréchaux des logis. *Il n'y avait pas où loger tout le monde séparément, on coupla les officiers de la marine du roi.* = Couplé, ée. p.

COUPLET. s. m. (R. *couple*). Un certain nombre de vers; espèce de stance qui fait partie d'une chanson, ou quelquefois constitue la chanson entière. *Un c. de chanson. Cette chanson n'a qu'un c. Il tourne bien un c.* — Au plur., se dit souvent pour Chanson. *Des couplets de fête. Faire des couplets contre quelqu'un.* ‖ T. Théât. Morceau formant un sens complet qu'un acteur déclame ou chante sans interruption. *Il a parfaitement dit le c. des imprécations.* ‖ T. Serrurerie. Se dit De deux pattes de fer à queue d'aronde, qui sont assemblées par une charnière, et qui servent à unir un couvercle avec le corps d'une cassette, etc.

COUPLETER. v. a. Faire une chanson, des couplets contre quelqu'un. Fam. = Coupleté, ée. part.

COUPOIR. s. m. Instrument dont on se sert dans la fabrication des monnaies et en différents arts et métiers, pour couper et rogner.

COUPOLE. s. f. (gr. κύπελλον, coupe). L'intérieur, la partie concave d'un dôme. ‖ Se dit quelquefois Du dôme même. — V. Dôme.

COUPON. s. m. Morceau d'étoffe, restant d'une pièce. *Un c. de toile, de drap, etc.* ‖ Se dit De certains papiers de crédit, parce qu'ils sont détachés d'une souche, et représentent une partie aliquote d'une valeur. *Coupons d'intérêts*, Promesses d'intérêts qui sont jointes à une action, et que l'on en détache à l'échéance indiquée. *C. d'action*, Chacune des parties d'une action divisée entre deux ou plusieurs personnes. Voy. Action. ‖ T. Théâtre. *C. de loge*, Chacun des billets qui donnent entrée dans une même loge.

COUPURE. s. f. Petite plaie faite avec un corps ou un instrument tranchant. *Se faire une c. au doigt.* — Par extens., Division partielle faite dans un corps. *Il y a une c. à cette étoffe, à ce cuir.* ‖ Fig., se dit Des suppressions, des retranchements que l'on fait dans une composition littéraire, principalement dans un article de journal, dans une pièce de théâtre. *Il a fait à sa pièce de nombreuses coupures.* ‖ Se dit Des rigoles, des petits canaux pratiqués pour faciliter l'écoulement des eaux ou en changer le cours. ‖ T. Art milit. Se dit des retranchements, fossés, palissades, etc., qui se font dans un ouvrage en arrière d'une brèche pour s'y défendre. *Les assiégés furent chassés de la brèche, mais ils avaient fait des coupures qui arrêtèrent longtemps les assiégeants.*

COUR. s. f. (lat. *curia*). Espace découvert qui dépend d'une maison, d'un hôtel, etc., et qui est environné de murs ou de bâtiments. *C. d'entrée. C. principale. C. pavée, sablée. C. de cuisine. C. à fumier. Toute la c. était pleine de voitures. Maison entre c. et jardin. C. d'honneur*, La principale c. d'un château, d'un palais. *Basse-cour*, V. ce mot. = Le lieu où est le roi avec ses principaux officiers, les grands personnages de l'État. *Il a écrit à la c. Quitter la c. Vivre loin de la c. — Avoir bouche à c.*, V. Bouche. = Se dit de La société particulière qui vit autour du souverain, et qui est formée par les grands personnages et officiers de la couronne, qui sont ordinairement auprès de lui. *La c. du roi, de l'empereur, du pape. C. galante, brillante, magnifique. Le roi tient sa c. en tel endroit. La c. est partie, demeure, va, etc. Avoir une charge à la c. Vieillir à la c. C'est la fleur, c'est l'ornement de la c. Intrigues de la c. Il s'est avancé à la c. Il est fort connu à la c. Les marchands qui suivent la c. L'air, l'esprit, le ton, les usages de la c.* — Par ext., se dit quelquefois De la suite d'un grand seigneur, d'un prince, quoiqu'il ne soit pas prince souverain. *La duchesse du Maine tenait sa c. à Sceaux. La c. de la dauphine. La c. de Meudon. — Un seigneur, une dame, un homme de la c., les gens de la c.*, se dit De ceux qui suivent la c., et vivent à la manière de la c. ‖ Poétiq., *La c. céleste*, Les Anges, le Paradis. ‖ *C. plénière*, Voy. Plénière. — Fig. et prov., C'est la c. du roi *Pétaud* ou *Petaud*, se dit D'un lieu, d'une réunion où règne la confusion, soit parce que chacun y veut commander, soit parce que tout le monde y veut parler à la fois. ‖ Se dit quelquefois pour L'air, le ton de la c., la manière de vivre de la c. *Il entend, il sait bien sa c. Un vrai homme de c. C'est un homme de la vieille c.* On dit aussi, *L'air, l'esprit, le ton de la c. Il a un esprit de c. — Homme de c.*, Celui qui a le ton, les manières en usage à la c. Se prend souvent en mauvaise part. — *Ami de c.*, V. Ami. *Eau bénite de c.*, V. Bénir. ‖ Se prend aussi pour Le souverain, comme chef du pouvoir exécutif, comme dispensateur des grâces, des faveurs. *Recevoir un ordre de la c. La c. ne veut pas que... Il a peur de choquer la c. Il dépend entièrement de la c. Il est bien, il est mal à la c.* ‖ En parl. Des États monarchiques, sign. encore Le gouvernement considéré par rapport à la politique extérieure. *La c. d'Espagne. La c. de France. La c. de Rome. Ces deux cours ont résolu de...* ‖ Fig., Les gens qui entourent une personne, et se montrent empressés à lui plaire. *Cette dame a une nombreuse c. d'adorateurs. Depuis qu'il est devenu plusieurs fois millionnaire, il a une petite c.* ‖ Par ext., *Faire la c., faire sa c.*, se dit De tout ce qu'on fait, à l'égard d'une personne, pour lui plaire, obtenir sa bienveillance, etc. *Faire sa c. au roi, aux ministres, aux grands, etc. Faire la c. à ses juges. C'est mal faire sa c. que de porter de mauvaises nouvelles. — Faire la c. à une femme*, L'entourer de ses soins, de ses assiduités, de ses complaisances, afin de gagner son cœur, de mériter ses bonnes grâces. *Il avait dessein de vous faire la c. Il y a longtemps qu'il fait la c. à cette demoiselle.* Fam., *Faire un doigt de c. à quelqu'un. — Faire la c. d'une chose auprès de quelqu'un*, Se rendre agréable à quelqu'un en lui disant une chose dont il est bien aise qu'on l'informe. *Je porterai moi-même cette nouvelle à mon oncle; je lui en ferai ma c.— Faire sa c. aux dépens de quelqu'un*, Chercher à plaire, à se faire bien venir en disant du mal de quelqu'un. — *Faire la c. de quelqu'un*, Lui rendre de bons offices auprès de quelqu'un. *Comme je sais que vous avez besoin d'un tel, je lui ai bien fait votre c.* = Siége de justice. Se disait autrefois De presque tous les tribunaux. *C. ecclésiastique. C. laïque. C. du parlement. C. des monnaies. C. supérieure. C. présidiale. Arrêt de la c.* On appelait *Cours souveraines*, Celles où les affaires se jugeaient en dernier ressort et sans appel; et *Cours subalternes*, Celles dont les jugements pouvaient être portés à une cour supérieure. — Ne se dit maintenant que Des tribunaux supérieurs. *La jurisprudence de la c. est constante à cet égard. Son appel a été porté à la c. de... La c. a confirmé le jugement. La c. vient de se réunir, d'entrer en séance. Les membres de la c. Conseiller à la c. Avocat à la c. de... Prêter serment devant la c.* ‖ *Mettre hors de c., hors de c. et de procès*, Renvoyer les parties, ou l'une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement. *Les deux parties ont été mises hors de c.* — Substant., *Un hors de c.*, Un jugement qui met hors de c. *Prononcer un hors de c.* Vieux. ‖ Le lieu où siége une c. de justice. *Je vais à la c. des comptes.*

Enc. — Ainsi que nous venons de le dire, le nom de *Cour* a été donné à des juridictions fort différentes, dont plusieurs n'existent plus aujourd'hui. Nous avons déjà parlé de la *C. des Aides*, de la *C. des Comptes*, de la *C. de Cassation*, des *Cours d'Assises;* en conséquence nous renverrons le lecteur aux articles Aide, Compte, etc. Quant aux *Cours d'Appel*, appelées naguère *Cours royales* et actuellement *Cours impériales*, il en sera traité au mot Organisation judiciaire. Il y a quelques années, nous avions une *C. des pairs*, car tel était le nom que prenait la Chambre des pairs lorsqu'elle siégeait comme tribunal pour connaître, en vertu de l'article 28 de la Charte de 1830, des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'État. Aujourd'hui cette juridiction extraordinaire est attribuée à une *Haute Cour de justice*, qui a été instituée par la Constitution de 1852, à l'imitation de celle qu'avait déjà créée la Constitution de 1848.

« La *Haute Cour*, dit l'article 54 de la Constitution actuelle, juge, sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elle comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre l'Empereur ou contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État. » Cette c. se compose de deux chambres, l'une de mise en accusation, l'autre de jugement, et d'un haut jury. Chacune des chambres est composée de 5 juges et de 2 suppléants, nommés chaque année par l'Empereur, dans la première quinzaine de novembre, et choisis parmi les membres de la Cour de cassation. Le haut jury est formé de 36 jurés titulaires et de 4 suppléants tirés au sort parmi les membres des Conseils généraux des départements. La Haute c. ne peut être saisie d'une affaire que par un décret de l'Empereur, lequel désigne, en outre, parmi les juges de chaque chambre, celui qui remplira les fonctions de président; les magistrats du ministère public sont nommés par le même décret. Le président de chaque chambre désigne un greffier, qui prête serment entre ses mains.

Le nom de *C. martiale* a servi pendant quelques années à désigner les tribunaux militaires réguliers appelés aujourd'hui *Conseils de guerre*. Celui de *C. prévôtale*, au contraire, a été donné à certains tribunaux exceptionnels (v. Prévôtal). Voyez aussi Chambre pour le terme *Cour des poisons*, et Chevalerie pour celui de *C. d'amour*.

COURAGE. s. m. (ital. *coraggio*). Fermeté de l'âme qui fait qu'on affronte les périls, qu'on ne se laisse pas abattre par les revers, et qu'on supporte les souffrances physiques. *Grand, noble c. C. fier, mâle, viril, ferme, indomptable, bouillant, héroïque. C. physique. C. guerrier. C. civil, civique. Avoir peu, beaucoup de c. Donner c., du c. Inspirer du c. Rendre le c. Prendre, reprendre c. Perdre c., le c. Exciter, enflammer, échauffer, réveiller, ranimer, relever le c. Glacer, refroidir, abattre, faire fléchir le c. Le c. lui manqua. Manque de c. Faute de c. Signaler son c. Montrer du c. Combattre avec c. Il a plus de c. que de force. Les plaisirs amollissent le c. Elle eut le c. de lui résister. Il est plein de c. Il supporte ses douleurs avec le plus grand c. Son c. ne s'est pas démenti un instant. S'armer de c. Ce revers ne put ébranler son c. Il avait au-dessus de tous les généraux de son temps, cette tranquillité de c. au milieu du tumulte. Le c. moral est souvent plus difficile que le c. physique.* En poésie et dans le style élevé, on dit au plur., *Enflammer les courages.* — *C.* se prend aussi quelquefois dans un sens défavorable. *Faible c. C. équivoque. C. brutal.* — Prov., *Il n'y a plus que c.*, se dit Quand on approche de la fin de quelque travail. — S'emploie en manière d'interjection, Pour exhorter, pour animer. *C., mes amis, c.! Allons, c., mes enfants!* — Figur. et fam., *Prendre, tenir son c. à deux mains*, Faire un effort plus qu'ordinaire pour accomplir quelque chose. ‖ Se dit aussi De certains animaux d'un naturel hardi ou qui passent pour tels, comme le lion, l'aigle, le sanglier, le chien, etc. *Le lion est de tous les animaux celui qui a le plus de c. Ce petit chien est rempli de c.* ‖ *Un grand c.*, se dit quelquefois, dans un sens plus général, pour Grandeur d'âme, caractère noble et ferme. *Un grand c. dédaigne de se venger. Les grands courages ne se laissent point abattre par l'adversité. C'est la religion qui fait les grands courages.* ‖ L'ardeur, le zèle qui poussent à faire, ou avec lesquels on fait quelque chose. *S'il en croyait son c. Il faut gagner cela sur votre c. Il y allait de grand c. Je vous aiderai de grand c., de bon c. Il n'a pas fait cela de bon c.* ‖ *Avoir le c. de*, signifie quelquefois Avoir assez de dureté de cœur pour... *Auriez-vous bien le c. d'abandonner vos enfants? Ce misérable eut le c. de livrer son meilleur ami. Je n'ai pas eu le c. de lui refuser.*

Syn. — *Bravoure, Valeur.* — La *bravoure* tient autant du physique que du moral; le *courage* et la *valeur* sont des qualités essentiellement morales. La *bravoure* est une espèce d'instinct, qui n'est utile qu'à la guerre; le *cour.* est une vertu qui se manifeste dans tous les événements de la vie; la *valeur* est également propre à la guerre, mais elle est supérieure à la *bravoure*, en ce qu'elle a sa source dans le désir de se distinguer: elle se montre partout où il y a un péril à affronter et de la gloire à acquérir. On est *brave* à telle heure et selon les circonstances; on a du *courage* à tous les instants et dans toutes les occasions. La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert; la *valeur* le cherche; le *courage* raisonne les moyens de le détruire. La *bravoure* est d'autant plus impétueuse qu'elle est moins réfléchie; elle veut être guidée; le *cour.* est d'autant plus intrépide qu'il est mieux raisonné: il sait obéir, mais en même temps il est capable de commander.

COURAGEUSEMENT. adv. Avec courage. *Se battre, se défendre c. Il a agi c. dans cette circonstance. Supporter c. l'infortune. Il a souffert la mort c.*

COURAGEUX, EUSE. adj. Qui a du courage. *Il est trop c. pour reculer. Un cœur c. Une âme courageuse. Se montrer c. dans le malheur, dans les souffrances.* ‖ Se dit Des actions, des paroles, etc., qui témoignent du courage. *Un discours c. Une action courageuse.*

COURAMMENT. adv. Sans hésitation, facilement. *Cet enfant lit et écrit déjà c.*

COURANT, ANTE. adj. Qui court. *Chien c.*, Voy. Chien. *Eau courante*, Eau qui coule sans interruption. *Monnaie courante*, Qui a un cours légal. * *Écriture courante*, Écriture facile. ‖ Se dit D'une période de temps dans laquelle on se trouve, qui n'est pas encore terminée. *L'année courante. Le mois c. Le terme c.* — Par ellipse, on dit *Le dix, le vingt du c.*, pour Le dix, le vingt du mois c., du mois actuel. On dit encore, *Fin c.*, pour La fin, le dernier jour du mois c. — Par anal., *Intérêts courants*, Intérêts non échus. *Compte c.*, Voy. Compte. *Main courante*, Voy. Tenue des livres. *Prix c.*, V. Prix. — *Toise courante, aune courante, mètre c., pied c., etc.*, La mesure de quelque chose que ce soit dont la longueur est évaluée en toises, aunes, mètres, etc., sans considérer sa hauteur ou sa largeur, laquelle est censée toujours la même. *Cette muraille a 21 toises courantes. Cette étoffe vaut 6 francs le mètre c. J'ai fait prix à tant le mètre c.* ‖ Fig., en parlant Des affaires, Ordinaire, habituel. *Il est chargé des affaires courantes.* ‖ T. Marine. *Manœuvres courantes*, V. Manœuvre. ‖ T. Typog. *Titre c.*, V. Titre. = Courant. s. m. Le mouvement des liquides, dans la direction de leur pente. *Le c. de l'eau. Suivre le c. de la rivière*, ou simplement *le c. Il fut entraîné par le c. et se noya. Le c. est très-rapide en cet endroit.* — — *Un c. d'eau*, se dit D'une certaine quantité d'eau vive qui se meut dans la direction de la pente du sol. *Ce c. d'eau fait aller plusieurs moulins.* — En parlant De la mer, Mouvement que l'eau a en certains endroits, et qui est indépendant de l'action du vent. *Le c. emporta le vaisseau de ce côté-là. Il y a de dangereux courants sur cette côte. Il y a dans ce détroit un c. sous-marin très-violent.* V. Mer. ‖ Par extens., dans les sciences, se dit D'un fluide quelconque lorsqu'il se meut dans une certaine direction. *C. électrique. C. magnétique. C. d'une pile. C. d'induction.* — Dans le langage ordinaire, *C. d'air*, se dit De l'air en mouvement, lorsqu'il passe à travers un espace resserré. *Il vient par cette porte un c. d'air glacial. Prenez garde aux courants d'air.* ‖ Fig., *Dans le c. de l'année, du mois, de la semaine, etc.*, Dans une époque indéterminée de l'année, du mois, de la semaine. *Je ferai ce voyage dans le courant de l'été.* ‖ Fig., *Le c. du marché*, Le prix moyen actuel des denrées. *Je ne vendrai pas mon blé que je ne connaisse le c. du marché.* ‖ Fig., *Le c. des affaires*, Les affaires ordinaires par oppos. aux affaires extraordinaires. *J'abandonne à mon fils le c. des affaires de ma maison.* — *C. d'affaires*, La quantité moyenne d'affaires que fait un manufacturier, un commerçant, un banquier, un notaire, etc. *Ce négociant a un bon c. d'affaires.* ‖ Fig., *Le c. du monde*, La marche ordinaire des affaires de ce monde. *Se gouverner selon le c. du monde. Se laisser aller au c. du monde*, ou simplem. *au c.* ‖ Fig., *Mettre, tenir quelqu'un au c. d'une chose*, Le mettre, le tenir au fait d'une chose, l'informer de ses progrès, de ses changements, des incidents qui surviennent, etc. *Il faut d'abord que je vous mette au c. de l'affaire. Je l'aurai bientôt mis au c. de ce qu'il a à faire. Je vous mettrai au c. de... Je vous tiendrai au c. de tout ce qui se passera. Tenez-moi au c. des nouvelles.* — *Se mettre au c., être au c., se tenir au c. d'une chose*, S'en informer, en être instruit, faire en sorte d'en être toujours instruit. *Il n'a pas tardé à se mettre, à être au c. de son nouvel emploi. Se tenir au c. des nouvelles.* — Par ellipse, lorsque l'objet dont on parle est connu, on dit simplem., *Je vous mettrai au c. Il est au c. Se tenir au c.* ‖ T. Théât. Fig., *Mettre une pièce au c. du répertoire*, La mettre au nombre des pièces qui se jouent habituellement. ‖ En matière de Rentes, Le terme qui court, qui n'est pas échu, par opposit. à Arrérages. *Je consens à vous remettre les arrérages, mais sans préjudice du c.* — * Se dit aussi Des dépenses de chaque jour, par opposit. à Arriéré. *Il ne peut pas faire face au c.; comment payerait-il l'arriéré?* = Tout courant. loc. adv. En courant, en se hâtant très-vite. *Il est venu tout c.* ‖ Couramment, sans peine. *Il lit tout c. Il récita sa fable tout c. Au trictrac, je le gagne tout c.*

COURANTE. s. f. Espèce de danse grave, actuellement hors d'usage. ‖ L'air sur lequel on dansait une c. = Courante. s. f. Diarrhée. *Il a la c.* Pop.

* **COURATARI.** s. m. T. Bot. Voy. Lécythidées.

* **COURBARIL.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

COURBATU, UE. adj. (lat. *curvatus*). Se dit D'un cheval atteint de courbature, et quelquefois Des personnes.

COURBATURE. s. f. (lat. *curvatura*). T. Méd.

Enc. — La c. est une indisposition caractérisée par une sensation de brisement ou de contusion des membres, avec une extrême lassitude et quelquefois avec abattement des forces. Lorsqu'elle survient à la suite d'efforts violents ou de travaux pénibles, le repos absolu et les bains la dissipent très-promptement. Dans le cas contraire, elle est le symptôme précurseur de quelque affection plus ou moins grave. — Les vétérinaires donnent aussi le même nom à une affection du cheval qui, à la suite d'un excès de fatigue, n'a plus le mouvement des jambes bien libre. La c. est mise par la loi au nombre des vices rédhibitoires.

* **COURBATURER.** v. a. Causer une courbature. *Cela m'a tout courbaturé.* = Courbaturé, ée. part.

COURBE. adj. 2 g. (lat. *curvus*). Se dit, par oppos. à Droit, D'une ligne qui approche de la forme d'un arc; et par oppos. à Plane, D'une surface qui est plus ou moins arrondie. *Ligne c. Surface c.* = Courbe. s. f. T. Géom. Ligne courbe.

Enc. — On donne, en géométrie, le nom de *Courbe* à toute ligne dont les parties successives, infiniment petites, ont des directions différentes. — La théorie générale des courbes et des figures qu'elles limitent, forme l'une des parties les plus importantes et les plus étendues de la science mathématique: elle constitue ce qu'on appelle la haute géométrie ou la géométrie transcendante. Cependant il est facile de comprendre que les courbes qui font l'objet de la science sont uniquement celles où la succession des points qui les constituent observe une loi régulière, susceptible d'être exprimée par une formule mathématique; et non point celles que l'on forme irrégulièrement comme, par ex., les lettres de l'écriture ordinaire.

Quoique les géomètres de l'antiquité, indépendamment de leurs travaux sur les sections coniques, aient étudié les propriétés de quelques autres courbes, telles que la cissoïde, la conchoïde, et différentes sortes de spirales, ils ne sont cependant arrivés qu'à formuler un petit nombre de propositions particulières, qu'ils ont déduites de la considération des circonstances de chaque cas particulier, et qui ne sont pas susceptibles d'une généralisation étendue. Les méthodes générales d'investigation que le géomètre moderne applique avec tant de succès sont dues aux progrès de l'algèbre, et à l'heureuse invention de notre compatriote Descartes, qui imagina de représenter les courbes par des équations algébriques.

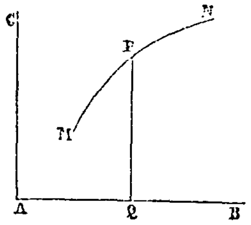

Soient dans le même plan la courbe MN et les deux droites AB, AC, auxquelles on rapporte tous les points de la courbe, AB et AC seront les axes de celle-ci. Prenons un point P dans cette courbe, et tirons PQ parallèle à AC; la ligne AQ sera l'*abscisse* du point P et PQ son *ordonnée*, que nous exprimerons la première par x, et la seconde par y. Si maintenant, pour une valeur donnée de AQ, on peut assigner une valeur correspondante de PQ, c'est-à-dire si PQ peut être exprimé en termes de AQ et en quantités connues, cette expression sera l'*Equation de la courbe.* Or de cette équation on pourra déduire toutes les propriétés de la courbe au moyen de transformations algébriques, sans avoir aucun égard à la figure géométrique.

Cette méthode de définir les courbes au moyen de l'équation entre l'abscisse et l'ordonnée nous permet d'abord de les partager en classes, dont chacune renferme un plus ou moins grand nombre de courbes ayant toutes quelques propriétés communes. Descartes les divisait en deux grandes classes, les *Courbes géométriques* et les *Courbes mécaniques*. Cette division est encore en usage aujourd'hui; seulement on donne à la première classe le nom de *Courbes algébriques*, et à la seconde celui de *Courbes transcendantes*. Les courbes algébriques sont celles dans lesquelles la relation entre l'abscisse et l'ordonnée, ou entre x et y, est représentée par *une équation algébrique ordinaire*; les transcendantes sont celles dans lesquelles cette relation est représentée par une équation différentielle, c'est-à-dire par une équation entre dx et dy. Il existe encore une classe de courbes qu'on peut regarder comme intermédiaire entre les deux précédentes: ce sont les *Courbes exponentielles*, ou celles dans l'équation desquelles une ou deux des quantités inconnues entrent comme exposant. Telle est, par ex., l'équation $y = a$.

Pour se former une idée d'une courbe dont l'équation est donnée, il faut supposer l'équation résolue, c'est-à-dire supposer que la valeur de y se trouve en termes de x et en nombres donnés. Cela étant trouvé, on prend toutes les valeurs positives de x depuis 0 jusqu'à + infinité, et de même toutes les valeurs négatives jusqu'à — infinité. Les ordonnées correspondantes ou valeurs de y, donneront tous les points de la courbe, les ordonnées positives étant prises sur un côté de l'axe de l'abscisse, et les négatives sur le côté opposé.

Les courbes algébriques se subdivisent en différentes catégories appelées *ordres*, selon le degré de l'équation qui représente la relation entre leurs coordonnées. Les lignes droites sont nommées lignes du *premier ordre*, parce que l'équation d'une ligne droite étant de la forme $0 = A + Bx + Cy$, n présente qu'une dimension, c'est-à-dire ne contient pas de puissance ou de produit des variables x et y. Les lignes du second ordre sont celles dont l'équation s'élève à deux dimensions. La forme générale de cette équation est

$$0 = A + Bx + Cy + Dx^2 + Exy + Fy^2;$$

et les courbes qu'elle renferme sont les sections coniques, c'est-à-dire le cercle, l'ellipse, l'hyperbole et la parabole. Ces courbes sont les plus simples de toutes, car les lignes du premier ordre ne sont pas des courbes; aussi donne-t-on habituellement aux sections coniques le nom de *courbes du premier ordre.* Alors, par voie d'analogie, les lignes du troisième ordre, ou celles dont l'équation s'élève au troisième degré, reçoivent le nom de *courbes du second ordre*, et ainsi de suite.

La dimension de l'équation d'une courbe reste la même lorsqu'on change l'origine ou la position de ses coordonnées, ou lorsqu'on opère une transformation quelconque de ses axes. Il suit de là qu'une ligne du n^{me} ordre ne peut jamais être coupée par une ligne droite en un plus grand nombre de points que n points, parce que les ordonnées ne peuvent jamais avoir plus de n valeurs réelles. Cela résulte de la théorie générale des équations;

et, en effet, toutes les propriétés d'une courbe quelconque pouvant se déduire de son équation, une théorie complète des équations algébriques d'un degré quelconque renferme la théorie de toutes les lignes du même ordre. On prouve de cette manière que toutes les lignes d'un ordre quelconque, dont le nombre est impair, ont nécessairement au moins deux branches infinies; car, dans ce cas, l'une au moins des coordonnées est élevée à une puissance impaire dans l'équation, par exemple, à la 3e, à la 5e, etc. : par conséquent, elle aura au moins une valeur réelle, quelle que soit la valeur (qui peut être augmentée à l'infini, soit positivement, soit négativement) que l'on donne à l'autre coordonnée.

Nous avons dit que les lignes du 2e ordre ne renferment que le cercle et les sections coniques. Newton, dans son *Enumeratio linearum tertii ordinis*, compte 72 espèces de lignes du 3e ordre, ou courbes du 2e degré. A mesure que l'ordre s'élève davantage, le nombre des genres et des espèces devient plus considérable. Toutefois les subdivisions en genres et en espèces étant fondées sur quelques propriétés choisies arbitrairement, ne se trouvent pas identiquement les mêmes dans les différents auteurs. Ainsi Cramer, dans son *Analyse des lignes courbes*, compte 14 genres de courbes du 3e ordre, et Euler, dans son *Introductio in Analysin infinitorum*, en compte 16. Quant au nombre total des courbes qui appartiennent à cet ordre, on a calculé qu'il doit s'élever à plusieurs milliers.

Jusqu'ici nous avons uniquement parlé des *Courbes simples*, c'est-à-dire qui sont contenues tout entières dans un plan; mais si l'on trace une courbe sur une surface qui ne soit pas plane, elle aura une double courbure : 1° celle qui appartient à la ligne elle-même; 2° celle qui appartient à la surface sur laquelle elle est tracée. Pour rechercher les propriétés d'une courbe de ce genre, il faut supposer qu'elle est projetée sur deux plans différents perpendiculaires entre eux; les projections seront alors deux courbes ordinaires ayant un axe commun et des ordonnées différentes. L'une de ces courbes sera représentée par une équation entre x et y, et l'autre par une équation entre x et z; de sorte que l'équation d'une courbe de double courbure se compose de deux équations, contenant chacune deux variables, dont l'une est commune aux deux équations et prise sur la ligne d'intersection des deux plans de projection.

Surfaces courbes. Une surface courbe se représente algébriquement par une équation contenant trois variables, par ex., x, y et z. Elle est *géométrique*, lorsque son équation est algébrique, et exprimée en termes finis; et *mécanique*, lorsque l'équation est différentielle, et non algébrique. En conséquence, les surfaces courbes se classent aussi d'après les dimensions des variables dans leurs équations. Lorsque les variables sont seulement du 2e degré, les surfaces sont du 2e ordre; lorsque les coordonnées variables s'élèvent au 3e degré, les surfaces sont du 3e ordre, et ainsi de suite.

COURBE. s. f. T. Charpenterie. Toute pièce de bois cintrée. Se dit surtout Des pièces de ce genre employées dans la construction des navires.

COURBE. s. f. T. Art vétérinaire.

Enc. — On nomme ainsi une tumeur osseuse qui s'observe chez les chevaux, et qui survient le plus souvent à la suite d'un coup, d'une chute, d'un effort, etc. Cette sorte de tumeur est oblongue et située en dedans du jarret sur l'extrémité interne et inférieure du tibia. Elle gêne fréquemment le mouvement de l'articulation. Lorsqu'elle est récente, on tâche de la résoudre; mais quand elle est devenue chronique, on a recours à l'application du feu.

COURBER. v. a. (lat. *curvare*). Rendre courbe une chose qui était droite. *C. une branche, une barre de fer, etc. C. un arc pour le bander. La charge du plancher a courbé cette poutre. La vieillesse l'a tout courbé.* — Poétiquem., *L'âge a courbé sa tête, a courbé son front.* ‖ Fig., *C. le front, c. la tête devant quelqu'un*, Lui donner des marques de respect et de soumission; Se soumettre. = COURBER. v. n. Plier, fléchir. *Il courbait sous le faix.* = SE COURBER. v. pron. Devenir courbe, fléchir, se plier. *Cette poutre se courbe. Se c. pour ramasser quelque chose. Il devient vieux, il commence à se c.* ‖ Fig., Céder, plier sous la volonté d'un autre. *Tout se courbe devant lui. Je ne veux pas me c. devant cet homme.* = COURBÉ, ÉE. part. *C. de vieillesse. Il se tient tout c.*

COURBETTE. s. f. T. Manége. Mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt. *C. haute, basse. Faire faire des courbettes à un cheval. Le faire aller à courbettes.* ‖ Fig. et fam., *Faire des courbettes*, Être bas et rampant devant quelqu'un.

COURBURE. s. f. Forme ou État d'une chose courbe. *Il faut donner à cette pièce de bois plus de c. La c. d'un arc, d'une poutre. La c. de la terre.*

COURCAILLET. s. m. Cri des cailles. ‖ T. Chasse. Voy. APPEAU.

COURCIVE. s. f. T. Mar. Voy. COURSIVE.

COURÉE. s. f. ou ***COURAI.** s. m. T. Marine. Composition de brai, de soufre et d'huile ou de suif qu'on applique très-chaude sur la carène d'un navire préalablement bien nettoyée par un chauffage. *Le c. a pour objet de garantir le bois de la piqûre des vers.*

COUREUR. s. m. Celui qui est léger à la course. *C'est le meilleur c. qu'on ait jamais vu. C. de bague, de tête*, Celui qui court les bagues, les têtes. ‖ Par exag., Celui qui va et vient, qui est souvent par la ville ou en voyage. *C'est un grand c. qui est toujours par monts et par vaux.* ‖ Fig. et famil., *C. de nuit*, Celui qui aime à passer les nuits dehors, qui fait de la nuit le jour. *C. de bals, de spectacles, etc.*, Celui qui a l'habitude d'aller à tous les bals, etc. *C. de filles*, Celui qui fréquente des femmes de mauvaise vie. ‖ Domestique qui court à pied, et dont on se sert pour faire des messages. *Les grands seigneurs avaient autrefois des coureurs qui précédaient leur voiture.* ‖ Cheval de selle que sa taille et sa légèreté rendent propre à la course. *Voilà un c. qui a remporté bien des victoires.* ‖ T. Guerre. Se dit au plur., Des cavaliers détachés du gros de la troupe pour aller à la découverte. *Un parti de coureurs.* ‖ * T. Ornith. Voy. BRÉVIPENNES.

COUREUSE. s. f. Fille ou femme de mauvaise vie. *C'est une infâme c.*

***COURE-VITE.** s. m. T. Ornith.

Enc. — On nomme *Coure-vite* ou *Court-vite* (*Tachydromus*) un genre d'Oiseaux de l'ordre des *Échassiers* et de la section des *Pressirostres* de Cuvier. Il a pour caractères : Bec assez grêle, conique, arqué, sans sillon et médiocrement fendu; ailes moyennes, avec de grandes couvertures aussi longues que les rémiges; queue courte; jambes hautes, en partie dénudées, avec trois doigts courts, sans palmure et sans pouce. — Ce genre renferme 5 espèces, qui toutes sont propres aux parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique; mais on possède fort peu de renseignements sur leurs mœurs et leurs habitudes. Ces Oiseaux sont remarquables par la vitesse de leur course. Celle-ci est telle qu'ils se dérobent facilement aux coups des armes à feu. — Le type du genre est le *C. Isabelle* (*Tachyd. isabellinus*) qui habite l'Afrique septentrionale et se voit quelquefois en France. Son plumage est fauve clair, avec le ventre blanchâtre.

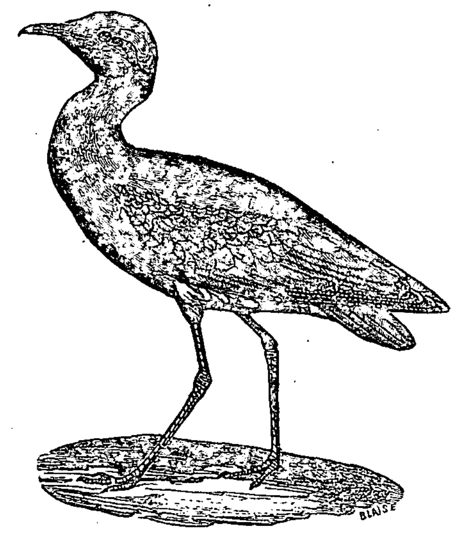

COURGE. s. f. (lat. *cucurbita*). T. Bot. et Jardin.

Enc. — Dans le langage vulgaire, on donne le nom de *Courge* à plusieurs espèces de plantes de la famille des *Cucurbitacées*, qui appartiennent à deux genres différents, le genre *Courge* proprement dit (*Cucurbita*), et le genre *Calebasse* (*Lagenaria*).

I. Les *Courges propres* (*Cucurbita*) sont des plantes herbacées annuelles et à tige fistuleuse, rampantes ou grimpantes, en général munies de vrilles. Les feuilles, ainsi que le reste de la plante, à l'exception des fruits, sont couvertes de poils durs et roides. Les fleurs sont jaunes ou blanches, en entonnoir plus ou moins évasé. Le fruit, qui atteint parfois un volume prodigieux, offre des formes très-variées. Nous nous contenterons de citer les espèces principales de ce genre important. — 1° Le *Potiron commun* (*C. maxima*), appelé aussi vulgairement *Courge* et *Citrouille*, se distingue aisément à son fruit qui est jaune, globuleux, aplati aux deux extrémités, pourvu de côtes et creux à la maturité. Ce fruit est souvent monstrueux : on en a vu qui pesaient 100 kilog. La pulpe est ferme et d'un grain assez fin, mais fade et peu sucrée. On connaît 3 variétés de cette espèce, le *Pot. jaune lisse* ou *Pot. brodé*, le *Pot. vert ardoisé*, et le *Petit vert*. — 2° Le *Pépon* ou *Giraumon* (*Pepo*), encore désigné sous les noms vulgaires de *Courge de Saint-Jean* et de *Citrouille iroquoise*, a un fruit de grosseur médiocre, comparativement à l'espèce précédente. Sa forme est assez variée; mais, dans la race appelée *Pépon turban*, *Bonnet turc* ou *Turbanet* (*P. pileiformis*), il a la peau rougeâtre, marquée de bandes vertes, et sa partie supérieure présente une large excroissance, divisée en quatre parties, qui lui donne un peu l'aspect d'un turban. Sa pulpe est plus colorée, plus dense, plus sèche, plus fine et plus sucrée que celle du Potiron. — 3° Le *Pastisson* (*Melopepo*), nommé encore vulgairement *Bonnet d'électeur*, *Bonnet de prêtre* et *Artichaut de Jérusalem*, n'a qu'un fruit assez petit (1 kil. 1/2 au plus), qui est ordinairement blanc jaunâtre ou vert panaché de jaune, et déprimé avec quatre ou cinq cornes proéminentes. Il se distingue par la finesse de sa pulpe qui est d'un jaune tantôt vif, tantôt pâle. On rapporte au Pastisson le *Potiron d'Espagne*, dont le fruit, de 3 à 4 kil., est aplati, déprimé au centre et des deux côtés, et couvert d'une écorce gris de perle. Sa pulpe fine est d'un excellent goût. — 4° La *Melonnée* (*Cuc. moschata*) est très-recherchée dans nos départements du Midi, ainsi qu'en Italie et aux Antilles; mais dans le nord de la France, elle ne réussit qu'avec le secours des couches chaudes. Son fruit, qui est tantôt aplati, sphérique ou ovale, et tantôt cylindrique, à massue ou en pilon, a une pulpe fine et de bon goût, dont la couleur varie depuis le jaune soufré jusqu'au rouge orange. — 5° La *Barbarine* ou *Courge de Barbarie* (*Cuc. verrucosa*) porte un fruit fort gros et en forme de Concombre, d'un vert foncé et brillant, à côtes saillantes et plus ou moins verruqueuses. — 6° L'*Orangine* ou *Coloquinelle* (*Cuc. aurantia*), appelée aussi *Fausse orange* et *Fausse coloquinte*, doit son nom à la forme et à la couleur de son fruit qui ressemble assez bien à une orange; mais sa pulpe est légèrement amère et ne peut se manger. On le fait quelquefois figurer dans les assiettes de dessert pour attraper les convives. — 7° La *Courge ovifère* (*Cucur. ovifera*), nommée vulgairement *Cougourdette* et *Fausse poire*, est ainsi appelée de la forme de son fruit qui est vert ou jaunâtre, et semblable à une poire ou à une figue allongée. On s'en sert simplement pour faire de petits vases.

II. Le genre *Calebasse* (*Lagenaria*) est représenté chez nous par la *Cal. commune* (*Lag. vulgaris*), vulgairement appelée *Gourde*, *Cougourde* et *Courge-bouteille*. C'est une plante à tige grimpante, à fleurs blanches, à odeur de musc. et à fruits ligneux, tantôt rétrécis au milieu en deux renflements inégaux, tantôt ventrus inférieurement et à col oblong, tantôt allongés en forme de massue. Ces trois variétés de la Calebasse servent aux voyageurs et aux ouvriers à contenir du vin ou de l'eau-de-vie. On en peut faire aussi divers ustensiles assez commodes. Une autre espèce de ce genre, qui est désignée dans l'Inde sous le nom de *Belaschora*, se mange comme le Concombre avant sa maturité.

III. Quoique l'on donne vulgairement le nom de *Citrouille* au Potiron commun, les botanistes appliquent exclusivement cette dénomination (*Citrullus*) à un genre particulier qui renferme deux espèces intéressantes, la *Pastèque* ou *Melon d'eau*, et la *Coloquinte*. Il en sera parlé au mot CUCURBITACÉES.

IV. Les diverses variétés de Courges qui appartiennent aux cinq premières espèces que nous venons de nommer sont d'une haute importance dans l'économie agricole. A l'exception de la Melonnée et de la Barbarine, elles viennent très-bien dans toutes nos provinces et réussissent partout. Leur culture est en outre très-facile. Le plus souvent on se contente de jeter les graines sur des buttes de fumier ou dans des trous remplis de terreau. On n'a d'autre soin à leur donner que de les arroser et de retrancher les branches latérales et les fruits surnuméraires. Cette culture se pratique en grand dans plusieurs de nos départements, où les Courges sont employées soit à la nourriture de l'homme, soit à celle des bestiaux. On donne la pulpe crue, ou cuite et mêlée avec du son, aux Vaches, et en général à toutes les bêtes bovines. On doit toujours la faire cuire pour la donner aux Porcs qui la mangent avec avidité et s'engraissent à vue d'œil à ce régime. Thiébaut de Berneaud assure qu'elle jette les Oiseaux de basse-cour dans un véritable état d'ivresse. On tire des semences ou pepins une huile de fort bon goût quand elle est extraite à froid; mais elle a une couleur verdâtre. Celle qui est extraite à chaud sert à l'éclairage. Les tourteaux se donnent au bétail. — Voy. CUCURBITACÉES.

COURIR. v. n. (latin, *currere*). Aller avec vitesse. Se dit Des personnes et des choses. *C. légèrement. C. de toute sa force, à toutes jambes. C. à pied, à cheval. Ce cheval court comme un cerf. Cet homme court comme un Basque. C. après quelqu'un. C. sur quelqu'un. C. l'un contre l'autre. C. à toute bride. Les officiers couraient de tous côtés pour maintenir l'ordre. Les nuages couraient avec une grande vitesse. Faire c. une boule. Faire c. une corde, une courroie dans une poulie.* Dans un sens plus particul., Lutter à la course. *Ceux qui couraient dans les jeux Olympiques. Ceux qui devaient c. n'attendaient plus que le signal. Faire c. un cheval.* — Par exag., se dit De quelqu'un qui va simplement plus vite que le pas ordinaire. *Vous ne marchez pas, vous courez.* ‖ Se porter rapidement ou avec empressement vers quelqu'un, vers quelque chose. *C. au feu, au médecin. Je cours le prévenir à l'instant. C. aux armes*, S'armer promptement ou à la hâte. — *C. sus à quelqu'un*, V. SUS. ‖ Fig. et prov., *Ce n'est pas le tout que de c., il faut partir de bonne heure*, Ce n'est pas assez de se hâter, il faut prendre ses mesures de loin, quand on veut réussir dans une entreprise. — *C. au plus pressé*, S'occuper de ce qui importe le plus dans le moment. — *C. à l'hôpital*, Se ruiner par des dépenses excessives. — *C. à sa perte, à sa ruine*, Se conduire de manière à se perdre, à se ruiner promptement. — *C. sur le marché, sur les brisées de quelqu'un*, Voy. MARCHÉ et BRISÉES. — *C. à l'évêché, au bâton de maréchal de France, au chapeau de cardinal*, Être en passe de parvenir bientôt à un évêché, etc. — *C. à sa fin*, se dit Des choses qui sont près de finir, qui n'ont pas longtemps à durer. *Nos provisions couraient à leur fin. Sa maladie court à sa fin. Le délai qu'on lui a donné court à sa fin. La saison court à sa fin.* — *C. après*, Rechercher avec ardeur. *C. après les honneurs, les places, les richesses, la renommée, la fausse gloire, etc.* — *C. après des chimères, des fantômes,* Se livrer à des espérances sans fondement. — *C. après l'esprit*, Faire effort pour se montrer spirituel, montrer avec affectation qu'on a de l'esprit. *Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise. C. après l'argent, à l'argent*, Chercher avec empressement toutes les occasions de gagner de l'argent. *C. après son argent*, Continuer à jouer pour regagner ce qu'on a perdu; ou Faire des démarches, des poursuites pour se faire payer d'une somme qui est due. || Ne pas rester chez soi, aller de côté et d'autre, sans but utile, par désœuvrement. *Il court depuis le matin jusqu'au soir; on ne le trouve jamais chez lui.* — Se dit aussi Des courses, des démarches qu'on est obligé de faire pour quelque objet que ce soit. *Il a couru toute la journée pour cette affaire. Cette affaire m'a donné bien à c.* || Fig., se dit De toute action qu'on fait trop vite, et particul., D'une personne qui lit, qui prononce ou qui écrit trop vite. *Il faut aller bride en main, on ne fait pas les affaires en courant. Lisez plus doucement, ne courez pas. J'ai écrit cela en courant.* || T. Marine. Faire route. *C. au nord. C. au sud.* = Couler; en ce sens, se dit Des ruisseaux et des rivières, ainsi que des choses liquides, comme le sang, le vin, l'huile, etc. *Un ruisseau court dans la prairie. Le sang court dans les veines. Une sueur froide courait sur tous mes membres.* || Fig., se dit en parlant Du temps. *Le temps court insensiblement. L'année qui court. Par le temps qui court*, Dans les circonstances actuelles; au temps présent. — Se dit aussi D'un temps déterminé au bout duquel on doit remplir une obligation. *On lui a donné trois mois qui courent à partir de tel jour.* — On dit encore, en parlant Des intérêts, des gages, des loyers, etc., *La mise en demeure du débiteur fait c. les intérêts. Vos gages courront dès aujourd'hui. Le terme qui court.* = Circuler, se propager. En ce sens, s'emploie souvent comme impersonnel. *Faire c. un pamphlet. Il court des bruits fort désavantageux sur son compte. Il court dans cette saison une affection catarrhale. Une nouvelle très-alarmante court depuis hier dans le public.* — *Faire c. la voix*, Demander les avis à ceux qui composent une assemblée. *L'avis qui court*, L'avis qui a le plus de voix dans une délibération non terminée. Vieux. — *Les billets de ce banquier courent sur la place*, On cherche à s'en défaire. Vx. — On dit à table, *Faire c. une santé*, La faire porter par tous les convives. Vx. — *Faire c. le billet*, V. Billet. || Être en vogue. *La mode qui court.* = Se dit D'une chose qui se prolonge le long d'une autre, et particulièr. Des côtes, des terres, des montagnes, etc., qui s'étendent dans une certaine direction. *Cette côte court de l'est à l'ouest. Cette chaîne court du nord au sud.* = Courir. v. a. *C. la poste*, Aller en poste. V. Poste. — Figur., *C. une carrière*, Être engagé dans une profession, une entreprise, etc. *C. la carrière des armes, des lettres. Vous courez une périlleuse carrière. Nous avons couru la même carrière.* || Poursuivre à la course pour attraper, pour saisir. *C. quelqu'un pour le prendre; le c. l'épée dans les reins. C. le cerf, le lièvre, le daim.* — Fig. et prov., *C. le même lièvre*, se dit De deux personnes qui sont en compétition pour la même chose. *Il ne faut pas c. deux lièvres à la fois*, ou *Qui court deux lièvres n'en prend aucun*, Poursuivre deux affaires à la fois, c'est s'exposer à échouer dans toutes les deux. *C. la bague*, Tâcher d'emporter avec la lance la bague suspendue au bout de la carrière. On dit dans des sens analogues: *C. la quintaine. C. les têtes. C. les taureaux, etc.* — Fig., *C. le cachet*, Voy. Cachet. || *C. un bénéfice*, Envoyer un courrier à celui qui a la nomination du bénéfice pour être le premier à le demander. Fig. et famil., *C. un bénéfice, une charge, etc.*, Les poursuivre, les solliciter avec ardeur. || T. Mar. *C. des bordées, c. des bords*, Louvoyer. — *C. le bon bord*, se disait autrefois pour Pirater; maintenant se dit encore Fig. et Famil., pour Fréquenter les mauvais lieux. || Parcourir. *C. les rues. C. les champs. J'ai couru toute la ville sans le trouver. Il a couru toute la France. C. le pays, le monde*, Voyager. On dit aussi absol., *Il a bien couru.* Prov., *Être fou à c. les rues, à c. les champs*, Être extrêmement fou. — Fig. et fam., *Cette nouvelle, cette aventure, cette histoire court les rues*, Elle est sue de tout le monde. *L'esprit court les rues*, L'esprit est commun, tout le monde en a. || Parcourir un pays, etc. pour le piller, le ravager. *Les troupes ennemies ont couru pendant longtemps notre malheureux pays. Les pirates courent la mer.* || Fréquenter. *C. les bals, les spectacles, les maisons de jeu, etc.* — Fig. et fam., *C. les ruelles*, Aller de visite en visite chez les dames. Vx. et ne se dit que par dénigrement. || Figur., Rechercher avec empressement quelqu'un ou quelque chose. Se dit Des personnes ou des choses qui sont en vogue. *On court ce prédicateur. Ce livre est fort couru. Il n'y a pas assez de cette marchandise, tant elle est courue.* || Fig., Être exposé, s'exposer à. *C. de grands risques. Vous courez risque. C. des chances. Il ne court aucun danger. Les périls que nous avons courus.* — *C. fortune, c. risque, c. hasard, courir le risque, c. la chance, etc.*, Être en péril de. *Il court fortune de se faire chasser. J'ai couru hasard de me tuer. Quoi qu'il arrive, j'en veux c. le risque, la chance. C. même fortune*, Être dans les mêmes intérêts, dans la même situation d'affaires. *C. une belle fortune*; Être en passe de parvenir à quelque chose de grand. || Fig., en parlant Du temps. *Ce jeune homme court sa vingtième année*, Il a dix-neuf ans révolus, il est dans sa vingtième année. = Couru, ue. part. *Un cerf couru. Des voleurs courus par les gendarmes. Un prédicateur couru. Un spectacle couru. Un pays couru par les ennemis.*

Conjug. — *Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent. Je courais; nous courions. Je courus; nous courûmes. Je courrai; nous courrons. Je courrais; nous courrions.* — *Cours; courons.* — *Que je coure, que tu coures, qu'il coure; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent. Que je courusse; que nous courussions.* — *Courant.*

*** COURLAN** ou *** COURLIRI.** s. m. T. Ornithol. Voy. Grue.

COURLIS ou **COURLIEU.** s. m. T. Ornith. V. Ibis.

*** COUROL.** s. m. T. Ornith. Voy. Coucou.

COURONNE. s. f. (lat. *corona*). Ornement de tête en forme de cercle, fait de feuillage, de fleurs, etc., et qui se porte comme marque d'honneur, en signe de joie, ou simplement comme parure. *C. de laurier, de lierre, d'olivier, de myrte, de lis, de roses, etc. C. civique, triomphale, rostrale, etc. Mériter, gagner, obtenir une c. Se parer de couronnes. Elle avait sur la tête une c. de roses. Chez les anciens, dans les réjouissances publiques, on ornait de couronnes les statues des dieux, les temples, les maisons, les vases, les navires. Les peintres mettent ordinairement une c. d'étoiles sur la tête de la Vierge et une c. de rayons sur la tête des saints.* — Fig., La gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi. *Recevoir la c. du martyre*, La béatitude que Dieu donne à ses saints. *La c. de gloire. La c. de justice. La c. des saints.* — Fig. et par anal., se dit Des prix décernés dans les colléges, dans les concours académiques, etc. *Il a déjà obtenu plusieurs couronnes.* || L'ornement de tête que les rois, les princes, etc., portent pour marque de leur dignité, ou qui est représenté dans leurs armoiries, etc. *C. impériale, royale, ducale. C. de comte, de marquis, de baron. C. à fleurons. C. fermée. C. ouverte. C. perlée. C. enrichie de pierreries. La triple c.*, La tiare du pape. *La c. d'épines*, Celle que l'on mit sur la tête de N. S. J. C. || Fig., La royauté, la puissance souveraine. *C. héréditaire, élective. Les droits, les prérogatives, les charges de la c. Héritier présomptif de la c. Les grands officiers de la c. A son avénement à la c. Aspirer, prétendre, parvenir à la c. Disputer la c. Affermir sa c. Quitter, abdiquer la c. Renoncer à la c. Céder sa c. à un autre. Perdre sa c. Il a relevé l'honneur, l'éclat de la c. Les biens, le domaine de la c.*, Voy. Domaine. — Fig., *Mettre la c. sur la tête de quelqu'un*, Lui donner la puissance souveraine. — Figur., *C'est un des plus beaux fleurons de sa c., le plus beau fleuron de sa c.*, se dit Des plus belles prérogatives, des plus riches provinces, etc., que possède un souverain; et, par ext., De ce qu'une personne peut avoir de plus précieux, de plus avantageux. On dit de même, *Ajouter un fleuron à sa c.; Perdre le plus beau fleuron de sa c.* || Figur., se dit D'un État monarchique, gouverné par un roi ou par un empereur. *La c. de France, d'Espagne, d'Autriche, de Russie.* — *Traiter de c. à c.*, De souverain à souverain. || La tonsure cléricale. *C. d'évêque, de prêtre, de diacre, de religieux.* || Par anal., se dit De diverses choses qui ont une forme circulaire, qui ressemblent à une c. *Pain en c.*, ou simpl. *Couronne. C. de la Vierge*, Sorte de chapelet qui n'a qu'une dizaine. || T. Agric. *Greffe en c.*, Voy. Greffe. — T. Anat. *C. d'une dent*, V. Dent. — T. Art milit. *Ouvrage à c.*, V. Fortification. — T. Art vétér. Partie du pied du cheval. V. Cheval. — T. Astr. *C. boréale, C. australe*, V. Constellation. — T. Bot. * L'ensemble des appendices libres ou soudés qui surmontent la gorge de la corolle, comme dans le Narcisse, le Laurier-rose, etc.; * Le limbe persistant du calice au sommet de certains fruits, comme la Poire, la Grenade, etc. *C. impériale*, La Fritillaire, V. Liliacées; * *C. royale*, Le Mélilot officinal, V. Légumineuses. * *C. de terre*, Le Lierre terrestre, V. Labiées. || T. Hortic. La touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'Ananas. || T. Méd. *C. de Vénus*, V. Syphilis. || * T. Météor. V. Halo. || * T. Métrol. V. Monnaie. || T. Technol. V. Papier. || * T. Vénerie. V. Cerf.

Enc. — Les anciens, selon Athénée, attribuaient l'invention de cet ornement (*στέφανος, corona*) à Janus Bifrons, qui passait également pour l'auteur de l'art de la navigation et de celui du monnayage. Aussi existe-t-il un assez grand nombre de monnaies grecques, italiques et siciliennes, qui représentent, d'un côté, la tête de Janus et, de l'autre, un vaisseau ou une couronne. A en juger par le silence d'Homère, il ne paraît pas que les Grecs des âges héroïques aient fait usage de couronnes soit *pour récompenser la valeur*, soit *pour servir d'ornement* dans leurs fêtes, car le poëte n'en fait pas mention lorsqu'il décrit la vie voluptueuse des Phéaciens ou celle des prétendants. Néanmoins, dans l'hymne à Vénus attribué à Homère, la tête de cette déesse est ornée d'une c. d'or. C'est dans les jeux athlétiques de la Grèce que s'introduisit pour la première fois l'usage de décerner des couronnes aux vainqueurs comme récompenses honorifiques. Une c. était aussi le seul prix que se disputassent les Spartiates dans leurs luttes gymnastiques, et ils la portaient en allant au combat. Les Romains, après avoir emprunté des Grecs cette coutume, la perfectionnèrent singulièrement, en inventant une grande variété de couronnes, formées de matières différentes et ayant chacune une dénomination et une destination particulières.

I. Nous parlerons d'abord des couronnes destinées à récompenser la valeur, surtout chez les Romains.

1° La c. la plus honorable et celle qui se décernait le plus rarement était la *C. obsidionale*. On nommait ainsi celle qu'une armée bloquée offrait, après sa délivrance, au général qui l'avait dégagée. Elle était faite de gazon, ou d'herbes et de fleurs sauvages, d'où les noms de *graminea corona* et *graminea obsidionalis* que lui donnent les auteurs. On la tressait à l'endroit même où l'armée assiégée avait été renfermée. Ceci rappelait l'ancienne coutume d'après laquelle l'individu vaincu dans une lutte gymnastique arrachait une poignée de gazon dans la prairie même où le combat avait eu lieu, et l'offrait au vainqueur comme signe de la victoire de celui-ci.

2° La *C. civique* était décernée au soldat qui avait sauvé la vie d'un citoyen romain dans une bataille. Elle était accompagnée de l'inscription *Ob civem servatum* (pour avoir sauvé un citoyen), comme on le voit sur une médaille de M. Lepidus (Fig. 1), où les lettres H. O. C. S. signifient *Hostem occidit, civem servavit* (il a tué un ennemi et sauvé un citoyen). Dans le principe, cette c. était d'yeuse; plus tard on la fit de marronnier d'Inde, et enfin on adopta le chêne. Cette c. était fort difficile à obtenir. Il fallait, pour y prétendre, satisfaire à ces trois conditions: avoir sauvé la vie d'un citoyen romain dans une bataille, avoir tué son adversaire, et avoir conservé le terrain où l'action avait eu lieu. En outre, le témoignage d'un tiers n'était pas admis; c'était au soldat qui avait été sauvé à proclamer lui-même le fait. Or, un soldat romain répugnait beaucoup à reconnaître un pareil service à cause des obligations qu'il lui imposait. Sauver la vie d'un allié, quand même c'eût été un roi, ne constituait pas un titre suffisant pour mériter cette c. Le soldat qui l'avait obtenue pouvait la porter constamment. Il avait une place réservée près du sénat à tous les spectacles publics, et les sénateurs, aussi bien que les autres assistants, se levaient à son entrée. Il était exempt de tout impôt, lui, son père et son grand-père. Enfin, le citoyen qui lui devait la vie, était tenu de le chérir comme un père et de lui rendre tous les devoirs d'un fils. Sur la proposition de L. Gellius Publicola, une c. civique fut décernée à Cicéron après la découverte et la répression de la conjuration de Catilina. Parmi les honneurs que le sénat conféra à Auguste, il décréta qu'une c. civique serait suspendue au fronton de sa demeure. C'est en conséquence de ce décret que plusieurs médailles de cet empereur portent au revers une c. de chêne avec les mots *Ob cives servatos*. Pareil honneur fut rendu à Galba, à Vitellius, à Trajan, à Vespasien, etc.

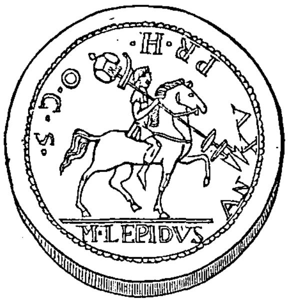

Fig. 1.

3° *C. navale* ou *rostrale* (*rostrata*), appelée aussi *classica*. Il est difficile de dire si ces termes désignent une seule et même c., ou s'ils s'appliquent à deux couronnes différentes. Néanmoins il est probable que la première était inférieure à la seconde, et qu'elle se donnait au soldat qui, le premier, avait sauté dans un vaisseau ennemi. La seconde était décernée au général qui avait détruit la flotte ennemie ou qui avait remporté une victoire navale signalée. Quoi qu'il en soit, elles étaient d'or toutes deux, mais l'une au moins (*rostrata*) était ornée d'éperons de navires comme les *rostres* du Forum, tandis que l'autre (*navalis*) [Fig. 2] représentait les proues tout entières.

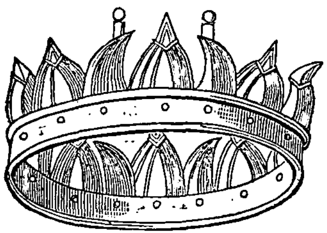
Fig. 2.

4° *C. murale.* Elle était décernée au soldat qui, le premier, escaladait les murs d'une ville assiégée : elle était d'or et décorée de créneaux (Fig. 3).

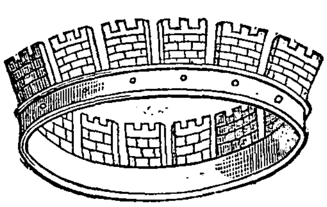
Fig. 3.

5° *C. vallaire* (*C. vallaris* ou *castrensis*). On la décernait au soldat qui, le premier, forçait le retranchement (*vallum*) et pénétrait dans le camp ennemi. Comme la précédente, elle était d'or ; mais ses ornements représentaient les palissades (*valli*) [Fig. 4] qui surmontaient la crête du retranchement. (V. Castramétation.)

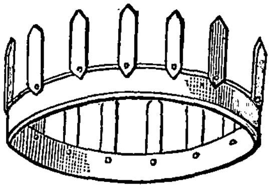
Fig. 4.

6° *C. triomphale.* On en distinguait trois sortes. La première ceignait la tête du général victorieux pendant la cérémonie du triomphe. Elle était faite de feuilles de laurier avec ou sans ses baies. C'est d'une c. sans baies, selon Pline, qu'on se servait dans les triomphes, ainsi qu'on le voit dans la médaille frappée en mémoire de la victoire de Ventidius, lieutenant d'Antoine, sur les Parthes (Fig. 5). Comme elle était la plus honorable des trois, on l'appelait *laurea insignis* et *insignis corona triumphalis.* — La seconde était d'or et souvent enrichie de pierreries; mais comme elle était trop massive et trop lourde pour être portée, elle était tenue au-dessus de la tête du triomphateur par un officier public. Cette c. était, ainsi que la précédente, présentée au général victorieux par son armée. — Les couronnes qui formaient la troisième catégorie étaient également d'or et d'une grande valeur ; mais c'étaient simplement des présents envoyés au général par les provinces, aussitôt qu'on lui avait accordé le triomphe : aussi les appelait-on *Couronnes provinciales.* Dans les premiers temps, ces couronnes étaient des dons purement volontaires ; mais, déjà avant la chute de la République, elles étaient exigées comme un tribut, sous le nom d'*aurum coronarium.*

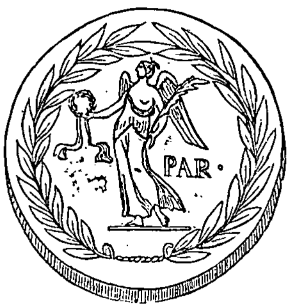

Fig. 5.

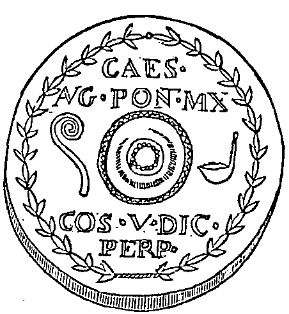

Fig. 6.

7° *C. ovale* ou *d'ovation* (*C. ovalis*). Cette c. était également réservée aux seuls généraux. On la décernait à ceux qui n'avaient mérité que la simple ovation. Cette c. était de myrte, ainsi que la représente la médaille de César-Auguste (Fig. 6) dont nous donnons le dessin.

8° *C. d'olivier* (*C. oleagina*). Cette c. honorifique se décernait aux soldats aussi bien qu'aux chefs. Selon Aulu-Gelle, on l'accordait au général sous les auspices duquel on avait remporté une victoire, lui-même n'étant pas en personne présent à l'action. Cette c. est représentée dans la Fig. 7, d'après une médaille de Lepidus. Des couronnes d'or, sans aucune désignation spéciale, étaient fréquemment décernées par les généraux aux soldats qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat.

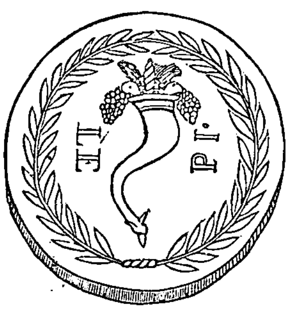
Fig. 7.

En général, les Grecs, dans l'ancienne et meilleure période de leur histoire, firent peu d'usage des couronnes comme récompenses militaires. Ainsi que nous l'avons dit, elles étaient surtout usitées dans les luttes d'athlètes. Mais avant l'époque d'Alexandre le Grand, les couronnes d'or étaient prodiguées, du moins à Athènes, pour récompenser les services les plus insignifiants, soit civils, soit militaires. Cependant, quoique ces couronnes fussent souvent accordées à des hommes peu dignes d'un semblable honneur, elles étaient soumises à certaines restrictions légales relativement au temps, au lieu, et à la manière de les donner. Elles ne pouvaient être décernées que dans les assemblées publiques et par le suffrage du peuple; ou par les sénateurs au sein du sénat; ou par les tribus à leurs propres membres, ou par les *dêmotes* aux membres de leur propre *dême.* Si nous en croyons Eschine, contredit sur ce point par Démosthène, elles ne pouvaient être présentées ni au théâtre, ni dans les jeux publics. Un individu qui remplissait une fonction publique ne pouvait non plus recevoir une c. avant d'avoir rendu ses comptes. Des villes étrangères offraient quelquefois des couronnes à certains citoyens; on les nommait par cette raison *Couronnes d'hospitalité* (*Coronæ hospitales*). Toutefois les ambassadeurs de ces villes devaient auparavant en obtenir la permission du peuple, et le citoyen à qui l'on destinait cet honneur devait préalablement subir un examen public dans lequel toute sa vie était soumise à un contrôle sévère. Lorsque Alexandre eut vaincu Darius, toutes les villes de la Grèce lui votèrent des couronnes d'or.

II. Nous allons maintenant parler des couronnes emblématiques. Quant à celles-ci, ce n'était pas la loi, mais la coutume qui en réglait le choix. — 1° *Couronnes des divinités.* Les couronnes dont les anciens décoraient les statues et les images des dieux n'étaient pas choisies arbitrairement : chacun avait la sienne. Celle de Jupiter était de chêne dépourvu de glands ou de laurier. Celle d'Apollon était de laurier, car cet arbuste lui était spécialement consacré. Minerve avait une c. d'olivier, Cérès une c. d'épis, Vénus une c. de myrte, Bacchus une c. de lierre ou de pampre, Flore une c. de roses. La c. de Pan était de pin, celle d'Hécate de chêne dépourvu de glands, celle d'Hercule de peuplier, parce qu'il avait apporté cet arbre dans la Grèce ; celle des divinités des eaux était de roseaux, etc. — 2° Dans les sacrifices, le prêtre qui sacrifiait, les assistants et les victimes elles-mêmes, avaient la tête ornée d'une c. faite en général du feuillage consacré à la divinité dont on célébrait le culte. Ammien Marcellin donne le nom de *sacerdotale* à la c. que portaient les prêtres à l'exception du Grand Pontife et de son acolyte (*camillus*) lorsqu'ils offraient un sacrifice. A Rome, elle était quelquefois d'or, mais le plus souvent d'olivier ou d'épis de blé (*Corona spicea*). Cette dernière était la c. la plus anciennement usitée chez les Romains. Elle était consacrée à Cérès, et constamment suspendue devant ses temples. On la regardait en outre comme un emblème de paix ; c'est pour cela qu'elle figure sur la médaille ci-contre (Fig. 8) qui fut frappée en commémoration de la fin de la guerre civile entre Antoine et D. Albinus Brutus. — 3° Les Grecs furent les premiers qui imaginèrent de couronner les morts de guirlandes de fleurs et de feuillage. Les Romains les imitèrent en cela, comme en une foule d'autres choses. A Rome, lorsqu'un citoyen qui avait obtenu une c. pour récompense de sa valeur était mort, on la posait sur sa tête pendant la procession funèbre, ainsi que le prescrivait la loi des XII tables. On décorait également de guirlandes de fleurs le cercueil, le tombeau et l'urne cinéraire. Dans la Grèce, ces *couronnes funèbres* ou *sépulcrales* étaient ordinairement faites d'ache. — 4° La coutume de porter des couronnes dans les festins avait également pris naissance dans la Grèce. On attribue son origine à l'usage ancien où étaient les Grecs de se serrer fortement la tête avec un bandeau de laine, afin d'affaiblir l'effet du vin sur le cerveau. Plus tard on remplaça le bandeau par des couronnes faites de différentes fleurs ou plantes, auxquelles on attribuait la vertu d'empêcher l'ivresse, telles que la rose, la violette, le myrte, le lierre, le *philyra* et même l'ache. A Rome, il était interdit aux citoyens de porter en public ces sortes de couronnes, qui étaient nommées *Coronæ conviviales.* — 5° La *C. nuptiale* (*Corona nuptialis*, στέφος γαμήλιον) tirait aussi son origine de la Grèce. Les fleurs dont elle était faite devaient avoir été cueillies par la fiancée elle-même, et non achetées, ce qui eût été de mauvais augure. A Rome, cette c. était de *verveine*, qui devait également avoir été cueillie par la fiancée; celle-ci la portait sous le *flammeum* qui l'enveloppait tout entière. Le fiancé avait aussi une c. sur la tête. Enfin, on décorait de guirlandes les portes de la maison et la couche nuptiale. — 6° On donnait le nom de *Corona natalitia* à la c. qui, soit à Rome, soit à Athènes, était suspendue à la porte de la maison où un enfant venait de naître. A Athènes, cette c. était d'olivier, lorsque l'enfant était du sexe masculin, et de laine dans le cas contraire. A Rome, on la faisait de laurier, de lierre ou d'ache.

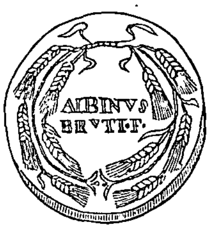

Fig. 8.

III. Indépendamment des couronnes dont nous venons de parler, il y en avait d'autres qu'on désignait sous des dénominations particulières, selon la matière ou la façon dont elles étaient faites. — 1° L'espèce de c. appelée *longue* par les anciens (*Corona longa*) paraît n'être autre chose que l'espèce de guirlande que nous nommons *feston.* On s'en servait pour décorer les tombes, les maisons, les chaises curules, les chars de triomphe, etc. — 2° On donnait le nom de *C. étrusque* à une c. d'or qui imitait une c. de feuilles de chêne, qui était enrichie de pierreries, et qui, en outre, était ornée de rubans (*lemnisci*) ou liens également d'or. Toute c. décorée de rubans était appelée *Corona lemniscata.* — 3° La c. dite *pactilis* était faite de fleurs, de feuillage, de gazon, de lierre, de laine ou de toute autre matière flexible tordue ensemble. C'est sans doute cette même espèce de c. qui se trouve désignée par les auteurs sous les noms de *Corona plectilis*, *C. torta*, *C. plexa*, χυλιστός στεφάνος, etc. — 4° La c. appelée *sutilis* était propre aux prêtres Saliens, qui la portaient dans les cérémonies de leur culte. Dans le principe, elle était composée de diverses espèces de fleurs cousues ensemble, au lieu d'être faite de plantes entrelacées avec leurs feuilles et leurs tiges. Plus tard, on y employa exclusivement des roses. On choisissait pour cela les plus beaux pétales de chaque fleur, que l'on cousait artistement ensemble, de manière à en composer une guirlande fort élégante. — 5° C'était, au contraire, uniquement avec des feuilles, comme des feuilles d'olivier ou de laurier, par ex., qu'on faisait l'espèce de c. appelée *tonsa* ou *tonsilis.* On la nommait ainsi pour la distinguer de la c. dite *nexilis* et autres, dans lesquelles on insérait la branche tout entière. — 6° Enfin, la *C. radiée* (*Cor. radiata*) fut d'abord réservée aux dieux et aux héros déifiés ; mais ensuite elle fut prise par quelques empereurs comme un signe de leur divinité. On peut la voir sur les médailles de Caligula, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Valerius Probus, de Théodose, etc. On la voit également sur la médaille de Marc-Antoine que représente la gravure ci-dessus (Fig. 9).

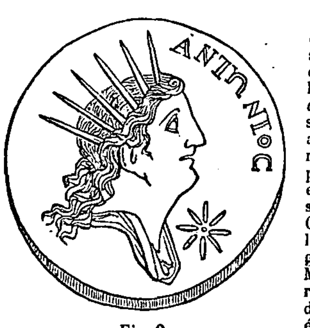
Fig. 9.

Pour compléter cet article, nous aurions à parler des couronnes qui, chez les peuples anciens et modernes, sont le symbole de la souveraineté, ainsi que de celles usitées dans la science héraldique, comme marque des différents titres de noblesse; mais il nous paraît plus convenable de parler de ces diverses espèces d'emblèmes aux mots Empereur, Roi, Duc, Comte, etc.

COURONNEMENT. s. m. Action de couronner ; La cérémonie dans laquelle on couronne solennellement un souverain. *Le c. du roi, de la reine, du pape, etc. La cérémonie du c. Il assista au c. Son c. se fit en tel lieu.* ‖ T. Archit. Tout ornement, tel que corniche, entablement, statue, qui termine supérieurement un édifice ou quelqu'une de ses parties. *L'arc de triomphe avait pour c. un quadrige de bronze. Une statue forme le c. de la colonne. Le c. d'un vaisseau,* La partie qui est au-dessus de la poupe. — Par extens., se dit D'un ornement qui termine la partie supérieure d'un meuble, d'un vase. *Ce c. est mesquin.* ‖ Figur., L'accomplissement, la perfection de quelque chose. *C'est le c. de l'œuvre. Cette action éclatante fut le c. de tous ses exploits. Pour c. d'une si belle vie.*

COURONNER. v. a. (latin, *coronare*). Mettre une couronne sur la tête de quelqu'un. *C. d'une couronne d'or. C. de fleurs, de laurier, de myrte.* Jésus-Christ *fut couronné d'épines.* ‖ Particul., Mettre solennellement la couronne sur la tête d'un souverain. *C. un roi, un pape. Il fut sacré et couronné.* — Fig., Donner le titre de roi, de souverain. ‖ Récompenser quelqu'un en lui décernant une couronne ou un prix. *C. le vainqueur. On couronnera l'auteur du meilleur mémoire.* — Par ext., se dit aussi Des ouvrages, etc., dont l'auteur a mérité le prix. *Le poëme et le discours qu'a couronnés l'Académie sont en effet fort remarquables.* ‖ Fig., Honorer, récompenser. *C. la vertu. Dieu couronne les saints, les martyrs. Ils sont couronnés de gloire. Ses efforts ont été couronnés de succès. N'est-ce pas c. le crime que d'élever un tel homme à cette dignité?* ‖ Dans le style soutenu, se dit De ce qui orne ou entoure la tête en manière de couronne. *De simples fleurs couron-*

naient sa tête charmante. Des cheveux blancs couronnent son front vénérable. || Se dit quelquefois Des choses que l'on décore de couronnes. *On couronna sa tombe de guirlandes de roses. Les Athéniens, après une victoire, couronnaient de fleurs les proues de leurs navires.* — Se dit aussi De quelque représentation artificielle d'une couronne. *L'écu de ses armes est couronné d'une couronne de comte.* — Par anal., se dit Des choses qui en surmontent d'autres, qui en occupent la partie la plus élevée. *Un entablement couronne l'édifice. La croix qui couronne le dôme. Des troupes, des batteries couronnaient toutes les hauteurs. L'imposante chaîne des Alpes qu'on apercevait dans le lointain couronnait le paysage.* || Figur., Apporter la dernière perfection à quelque chose. *Cette dernière action a couronné toutes les autres. Il a couronné sa vie par une mort glorieuse. Le succès a couronné son entreprise.* Prov., *La fin couronne l'œuvre*, V. Œuvre. — *C. les vœux de quelqu'un*, Les remplir. = se Couronner. v. pron. *Dans leurs festins, les anciens se couronnaient de fleurs.* — Fig., *Se c. de gloire*, S'illustrer. || En parlant Des choses, S'orner, s'embellir. *Déjà les bois se couronnent de feuillage.* — On dit absol., qu'*Un arbre se couronne*, Lorsque les branches qui forment le prolongement de sa tige se dessèchent et meurent. || T. Art vétérin. On dit qu'*Un cheval s'est couronné*, Lorsque, en heurtant contre un corps dur ou en tombant, il s'est blessé au genou, et que cette partie présente une place circulaire dégarnie de poils. = Couronné, ée. partic. *Arbre c. Cheval c.* — *Une tête couronnée*, Un souverain. *La république de Venise avait le rang des têtes couronnées.* — *Ouvrage c.*, Syn. d'*Ouvrage à couronne*, V. Fortification. || * T. Versif. *Rime couronnée*, Rime que l'on formait par la répétition des dernières syllabes de chaque vers. *La blanche colombelle, belle.*

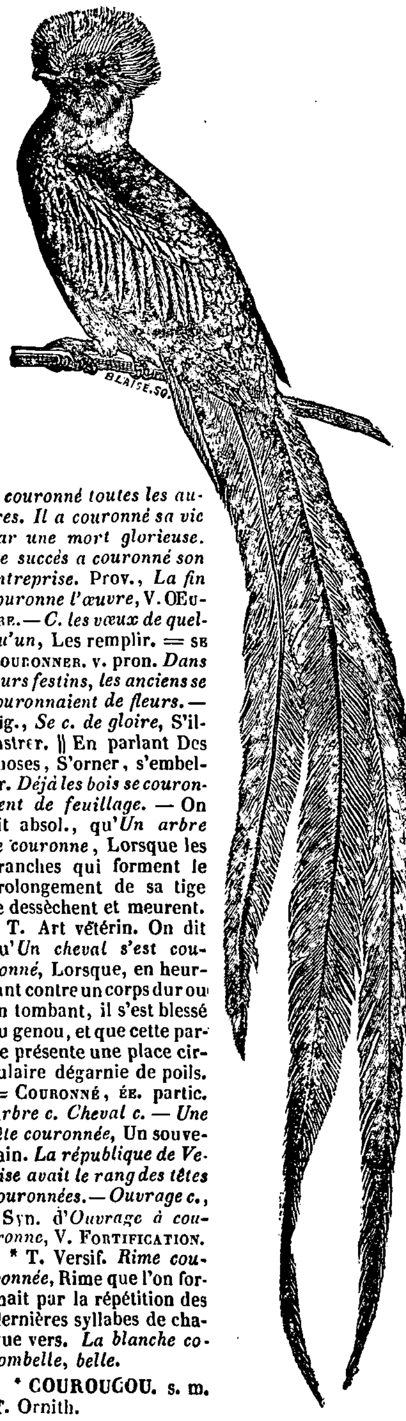

*** COUROUCOU.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Le genre *Couroucou* (*Trogon*) appartient à l'ordre des *Grimpeurs*, dans lequel Cuvier le place à la suite des Barbus. Aujourd'hui il constitue une famille sous le nom de *Trogonidés*. Ces Oiseaux ont, avec les faisceaux de poils des Barbus, le bec court, plus large que haut, courbé dès sa base, avec l'arête supérieure arquée et mousse. Leurs petits pieds sont garnis de plumes jusque près des doigts, leur queue est longue et étagée, leur plumage fin, léger et très-fourni. — Les Couroucous le disputent aux Colibris par l'éclat de leur plumage; mais la petitesse de leur cou et de leurs pieds, qui fait disparate avec le volume de leur corps et la longueur de leur queue, leur donne un aspect lourd et pesant. Leurs plumes sont si faiblement implantées qu'elles tombent à la plus légère agitation, et leur peau est si délicate qu'elle se déchire à la moindre tension. Ces Oiseaux vivent solitaires dans les parties les plus obscures des forêts, perchés sur les moyennes branches des arbres, où ils épient, pour les saisir au passage, les petits Insectes dont ils font leur nourriture. Ils ne quittent guère leur retraite que le soir et le matin pour continuer leur chasse. On les poursuit à cause de la délicatesse de leur chair, et de la beauté de leurs plumes, dont on fait des ornements. Ils se laissent approcher de si près qu'on peut les tuer à coups de bâton. — Les Couroucous habitent les régions intertropicales des deux hémisphères. Ceux de l'ancien continent ont les bords des mandibules lisses ou presque lisses; les espèces américaines au contraire les ont dentelés. Nous citerons comme ex. de ce genre le *C. resplendissant* (*Trogon splendens*) du Brésil et du Mexique (Fig. ci-contre): il a la tête surmontée d'une huppe aplatie, la queue à quatre rectrices flottantes longues de 60 à 80 centim., le tout brillant d'un vert d'émeraude glacé d'or du plus bel effet, et les parties inférieures du corps rouge vermillon.

COURRE. v. a. T. Chasse. Poursuivre. *C. le cerf, le lièvre.* Absol., *Chasse à c.* — *Laisser c. les chiens*, ou simpl., *Laisser c.*, Découpler les chiens afin qu'ils courent après la bête. || Se dit quelquef. pour Courir. *On fit c. après eux et ils furent arrêtés. C. la bague, les têtes, etc. C. le guilledou, etc.* Vx. — *C. un cheval*, Le faire courir à toute bride quand on est monté dessus. *Voulez-vous faire c. votre cheval contre le mien?* Vx. = *Courre* se conj. comme *Courir*, avec lequel il confond ses temps, sauf à l'infin. prés. = Laisser-Courre. s. m. Le lieu où l'on découple les chiens. *Quand on fut arrivé au laisser-c.* || L'air que le cor fait entendre quand on découple les chiens. *Sonner le laisser-c.*

COURRE. s. m. T. Chasse. Endroit où l'on place les lévriers, lorsqu'on chasse le sanglier, le renard ou le loup avec cette sorte de chiens. || *C'est un beau c.*, se dit D'un pays commode pour la chasse.

COURRIER. s. m. Celui qui court la poste pour porter des dépêches. *C. ordinaire, extraordinaire. Recevoir, envoyer, dépêcher, expédier, faire partir un c. Dépêcher quelqu'un en c. Il faut me répondre c. par c. C. de cabinet*, Celui qui porte les dépêches qu'expédie un gouvernement à ses agents diplomatiques. — Figur. et famil., *C. de malheur*, se dit d'Une personne qui vient annoncer quelque mauvaise nouvelle. || Employé de l'administration des postes qui est chargé de porter les lettres d'une ville à une autre, et qui voyage dans une voiture appelée *Malle-poste* ou *Malle. C. de la malle. Le c. de Bordeaux. Le départ, l'arrivée du c.* — Par ext., La voiture qui porte les dépêches. *Le c. a versé. Voyager par le c.* || Figur., La totalité des lettres qu'on écrit ou qu'on reçoit par un seul c. *Faire son c. Lire son c.* || Tout homme qui court la poste à cheval, sans porter de dépêches. *J'ai rencontré quatre à cinq courriers. Voyager en c.* || * Se dit particul., D'un domestique qui va en avant de celui qui voyage en poste et fait préparer les relais. *Il voyageait précédé d'un c.*

COURRIÈRE. s. f. Celle qui court. N'est guère usité qu'en poésie et surtout en parlant De la lune, *La blanche c. des nuits. La renommée enfin, cette prompte c.*

COURROIE. s. f. (lat. *corium*). Pièce de cuir étroite et coupée en long, qui sert à lier, à attacher. *Attacher avec des courroies. Mettre, attacher, nouer, dénouer des courroies. Serrer, lâcher la c.* — * Par anal., se dit D'une bande plus ou moins large, d'un tissu ou d'une matière quelconque qui sert aux mêmes usages. *La première poulie transmet le mouvement à la seconde au moyen d'une c. de gutta-percha. Une c. de coton.* || Fig. et prov., *Allonger la c.*, V. Allonger. *Faire du cuir d'autrui large c.*, Être libéral du bien d'autrui. *Serrer la c. à quelqu'un*, Restreindre ses ressources en diminuant l'argent qu'on lui donne.

COURROUCER. v. a. (gr. κορύσσω, exciter au combat?). Mettre en courroux. Se dit surtout D'un père, d'un supérieur, d'une personne en dignité. *Cette conduite courrouça son père contre lui. Le prince est courroucé. Ses crimes ont courroucé le ciel.* — Par extens., se dit en parlant De certains animaux. *C. un lion, un tigre.* = se Courroucer. v. pron. *Dieu se courrouce contre les méchants.* || Fig. et poét., se dit De la mer. *Quand la mer se courrouce, est courroucée.* = Courroucé, ée. part. *Un père c. Un lion c. Les vagues courroucées. Les vents courroucés.*

COURROUX. s. m. Colère. S'emploie surtout en poésie et dans le style soutenu. *Le c. d'un prince, d'un père. Le c. de Dieu, du ciel. Être, se mettre, entrer en c. Provoquer, éviter, ranimer, apaiser, désarmer, fuir, éviter le c. de quelqu'un.* — Par ext., se dit De certains animaux. *Le c. du lion, de l'éléphant, du tigre, du taureau, etc.* || Figur., se dit en parlant De la mer, des vents, etc. *Le c. des flots. La mer en c. Le c. des vents. Le volcan en c. vomissait des torrents de feu* = Syn. Voy. Colère.

COURS. s. m. (lat. *cursus*). Mouvement des choses liquides, et particul. de l'eau, des rivières et des ruisseaux. *Le c. d'un fleuve, d'un torrent. C. lent, rapide, impétueux. Le torrent entraîna tout dans son c. Arrêter, empêcher, retarder, détourner, couper, rompre le c. d'une rivière. Remonter le c. d'un fleuve. Il faut que les eaux aient leur c. La rivière a pris son c. par cette vallée. Donner c. à des eaux stagnantes. C. d'eau* se dit De toute eau vive et coulante. — Fig., *Donner un libre c. à ses larmes*, Les laisser couler, ne plus faire d'efforts pour les retenir. On dit de même, *Donner un libre c. à ses transports, à sa fureur, à sa douleur*, S'y abandonner, les manifester sans contrainte. || L'étendue que parcourt en longueur un fleuve, un ruisseau, etc. *Le c. de ce fleuve est long de près de cinq cents lieues. Cette rivière est navigable dans la plus grande partie de son c.* || Le mouvement du sang et des humeurs qui circulent dans le corps de l'homme et des animaux. *Il faut que cette humeur ait son c. Le c. du sang.* — *C. de ventre*, V. Diarrhée. || Le mouvement réel ou apparent du soleil et des autres astres. *Le c. du soleil, de la lune, des étoiles. Le c. apparent du soleil est d'orient en occident.* || Fig., se dit De la marche, de la direction, de la tournure que prennent certaines choses. *Nous verrons quel c. prendra cette affaire. Arrêter, retarder le c. d'un procès. Suspendre le c. de la justice. Le c. des événements. Le c. naturel des choses. Tout a repris son c. habituel. Suivant le c. de la nature. Le c. des saisons a été dérangé. Suivre le c. de l'opinion. Interrompre le c. des idées. Ses idées prirent un nouveau c. S'abandonner au c. de son imagination. Les passions reprirent leur c. Il faut que la maladie suive son c. Arrêter le c. d'une doctrine.* || Fig., Espace de temps pendant lequel une chose continue d'exister; durée. *Pendant le c. de dix ou vingt ans. Pendant le c. de la journée. Dans le c. de la maladie. Le c. de ses années. Le c. de son règne. Le c. de notre existence. Dans le c. de cette funeste guerre. Terminer le c. de ses études. Finir, achever le c. de sa vie. La mort interrompit le c. d'une si belle vie. Dans tout le c. de sa vie.* — *Navigation au long c.; Capitaine au long c.*, V. Cabotage. || Fig., Suite, continuité, enchaînement. *Poursuivre le c. de ses triomphes. Une mort soudaine suspendit le c. de ses victoires. Le c. de nos infortunes, de nos prospérités. Être en c. de visites.* || Fig., *Donner c., Avoir c.*, se disent en parlant D'une chose reçue dans le public, qui est accréditée, qui a de la vogue. *Donner c. à un bruit, à une opinion, à une maxime, à un préjugé*, L'accréditer. *Avoir c.*, Être accrédité, être en usage. *Ce bruit eut c. pendant quelque temps. De pareilles absurdités ne pourraient plus avoir c., avoir de c. à notre époque. Cette locution n'a c. que parmi le peuple, que dans la province.* — Se dit, parmi les marchands, dans un sens anal., De la facilité plus ou moins grande avec laquelle se vend un produit, de la vogue qu'il obtient. *C'est la mode qui donne le c. aux étoffes nouvelles.* — *Avoir c.*, signifie aussi en parlant Des monnaies, des billets de banque et effets de commerce, qu'Elles sont reçues dans les paiements, qu'elles circulent comme monnaies légales. *Cette monnaie a c., n'a plus c. Les billets de cette banque n'ont pas c. hors de la localité. Donner c. à la monnaie étrangère*, L'admettre comme monnaie légale. * *Donner c. forcé à des billets*, Décréter qu'ils seront reçus en paiement sans qu'on puisse exiger leur remboursement en espèces. || T. Comm. Se dit Du prix des marchandises constaté par les mercuriales, du taux de la rente et autres valeurs cotées dans les bourses de commerce. *Acheter des marchandises, de la rente, des actions de chemin de fer, etc., au c. du jour. Le c. de la rente, des effets publics, des actions industrielles.* — Fig. et famil., *Le c. du marché, de la place*, L'état et la situation d'une affaire. *Je ne m'engagerai dans cette affaire qu'après avoir bien examiné le c. de la place.* = Suite de leçons sur une matière quelconque. *C. public. C. gratuit. C. de physique, de philosophie, d'histoire, de droit. C. de langue grecque. C. de musique. Faire un c. Ouvrir un c. L'ouverture d'un c. Suivre les c. de la Sorbonne. La durée, la fin d'un c.* — Par exten., Ouvrage qui renferme une suite de leçons sur quelque matière. *Ce professeur a publié un excellent c. de physiologie. Il a fait imprimer son c. C. complet d'économie politique.* — Se dit aussi De l'étude qu'on fait, surtout lorsque cette étude se fait en suivant les leçons orales d'un professeur. *Faire son c. de droit, de médecine. Mon fils vient de finir ses c.* = La longueur d'une chose, sans avoir égard à la hauteur. *Une tapisserie de dix mètres de c.* ‖ T. Archit. *C. d'assise*, Rang continu de pierres de même hauteur, posées de niveau dans toute la longueur d'un mur. Voy. Appareil. = Promenade plantée d'arbres. *Il y avait beaucoup de monde et de voitures au cours.*

Enc. — *On donne le nom de C. d'eau* aux eaux courantes qui franchissent les limites de l'héritage dans lequel elles sortent de terre; elles cessent, dans ce cas, d'être considérées comme sources. — Les eaux courantes sont l'origine d'avantages considérables, soit comme moyens de communication et de transport, tels sont les fleuves et rivières navigables ou flottables; soit comme puissance motrice, tels sont les c. d'eau qui mettent en mouvement une multitude d'usines; soit comme élément de production, tels sont les ruisseaux qui procurent aux vallées les bienfaits de l'irrigation. Dès lors, elles peuvent devenir l'objet de droits divers, qui ont été déterminés par la législation ou par la jurisprudence, mais sans porter atteinte à la jouissance que tous ont de l'eau envisagée comme chose commune. — La diversité des droits dont les c. d'eau peuvent être l'objet, repose principalement sur la distinction de ceux-ci en *c. d'eau navigables ou flottables*, et en *c. d'eau non navigables ni flottables.*

I. *C. d'eau navigables ou flottables.* — La loi distingue entre les c. d'eau *navigables et flottables*, et ceux qui ne sont que *flottables*, parce qu'une rivière peut être flottable, c.-à-d. présenter un fond suffisant pour permettre le transport des trains de bois, sans néanmoins être capable de porter des bateaux de commerce; mais le flottage étant un mode particulier de navigation, qui a été de tout temps assimilé à la navigation véritable, les c. d'eau, qu'ils soient à la fois navigables et flottables, ou seulement flottables, sont régis par les mêmes principes. — *Une Ord. royale du 10 juillet 1835 a désigné pour toute la* France les c. d'eau navigables et flottables; mais il convient d'ajouter à cette liste tous ceux qui, depuis cette époque, ont été déclarés tels par l'autorité souveraine ou par l'autorité administrative.

La décision des contestations relatives à la question de navigabilité des c. d'eau appartenait, sous l'empire de l'Ord. de 1669, concernant les eaux et forêts, aux grands maîtres et aux officiers des maîtrises; elle est attribuée aujourd'hui à l'autorité administrative qui est seule compétente, aux termes de l'Arrêté du Directoire du 2 niv. an IV (23 déc. 1795), pour déterminer, conformément aux lois, ce qui constitue la propriété publique. C'est également cette autorité qui doit connaître des questions relatives à l'étendue et à la limite du lit des c. d'eau navigables ou flottables. Cette limite est fixée au point où arrivent les plus hautes eaux dans l'état normal du fleuve ou de la rivière et au-dessus duquel elles commencent à déborder, et non pas au point où le c. d'eau est navigable par le halage.

La propriété des riverains d'un c. d'eau navigable ou flottable s'étend jusqu'à l'eau, lors même que les eaux se sont retirées d'une rive pour se porter sur l'autre. Les héritages sont seulement grevés de l'obligation de fournir les chemins de halage et les marchepieds nécessaires à la navigation et au flottage; mais les propriétaires jouissent de ces chemins en tout ce qui ne porte pas atteinte à leur destination, et si le fleuve *change de lit ou s'il cesse d'être navigable ou flottable, la servitude* s'éteint de plein droit. Le *Chemin de halage* est celui que parcourent les hommes et les chevaux pour haler ou tirer les bateaux et trains de bois; le *Marchepied* est sur la rive opposée.

A. *Domanialité des cours d'eau navigables et flottables.* — La loi romaine attribuait au domaine public la propriété des fleuves: *flumina omnia publica sunt*, dit-elle; puis elle ajoute: *fluminum publicorum communis est usus sicuti viarum publicarum et littorum.* Ce grand principe n'a jamais cessé d'être en vigueur chez nous. Des ordonnances des XIIIe, XIVe et XVe siècles constatent que les c. d'eau navigables ou flottables faisaient partie du domaine du Roi. D'après l'Ord. de 1669, le domaine de la couronne comprenait « la propriété des fleuves et rivières portant bateaux de leurs fonds, sans artifices et ouvrages de mains, sauf les droits de pêche, moulins, bacs et autres usages que les particuliers pouvaient y avoir par titres et possessions valables. » Aux termes de l'Édit du 3 avril 1683, les fleuves et rivières navigables appartiennent au Roi par le seul titre de la souveraineté, et nul n'y peut prétendre aucun droit, si ce n'est par possession, ou par titre exprès, c.-à-d. inféodation, engagement, aliénation, aveu ou dénombrement. L'art. 2 de la loi du 22 nov.-1er déc. 1790 porte: « Les fleuves et rivières navigables sont considérés comme dépendances du domaine public. » Enfin, cette disposition a été reproduite dans l'art. 538 du Code Napoléon qui s'applique, en outre, aux rivières flottables.

Un c. d'eau déclaré navigable ou flottable est domanial dans les parties inférieures au point où commence la navigation ou le flottage, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les parties navigables ou flottables et les bras secondaires, contre-fossés, ou dérivations qui ne pourraient servir à ces usages; mais la *partie supérieure demeure* classée parmi les c. d'eau qui ne sont ni navigables, ni flottables. Comme tout ce qui dépend du domaine public, les c. d'eau navigables et flottables sont inaliénables et imprescriptibles. Une autre conséquence de la domanialité des c. d'eau navigables et flottables, c'est l'attribution à l'État du droit de pêche. D'après ce même principe, l'État pourrait également prétendre au droit d'encaisser le produit des locations de places et permis de stationnement sur ces c. d'eau et peut-être encore sur les quais ou les ports qui en dépendent. Mais, prenant en considération les charges qui pèsent sur les communes, la loi du 11 frim. an VII (1er déc. 1798) relative à leur ressources et à leurs dépenses, a rangé ce produit parmi les recettes qui s'effectuent à leur profit. Cet abandon a été confirmé par l'art. 31 de la loi du 18 juill. 1837 sur l'administration municipale, qui a classé au nombre des ressources des communes le produit des permis de stationnement et des locations sur la voie publique, sur les ports, rivières, et autres lieux publics. — La domanialité des c. d'eau emporte celle des objets que les fleuves et rivières jettent sur leurs rives, lorsque ces objets n'ont pas de *propriétaires reconnus et qu'ils ne sont* pas réclamés dans le mois. — V. Épave.

B. *Indemnités dues aux riverains.* — La déclaration de l'autorité portant qu'un c. d'eau est navigable ou flottable, peut donner lieu à des indemnités de deux sortes. Les unes sont dues pour la perte du droit de pêche, et sont réglées par les tribu*naux ordinaires (Loi du 15 av. 1829 sur la pêche fluviale).* Les autres sont dues à raison de la servitude de halage (Déc. du 22 janv. 1808, art. 3), mais seulement dans le cas où elle n'a été établie que depuis la promulgation de ce décret. Comme la réserve du chemin de halage ne constitue qu'une servitude, et non une expropriation, les Conseils de préfecture sont seuls compétents, à l'exclusion des tribunaux ordinaires, pour connaître des demandes en indemnité. — Par la même raison, le règlement des indemnités dues en cas de suppression d'usines ou de réduction de force motrice, appartient à l'autorité administrative. Il est clair, en effet, que, comme il s'agit d'eaux qui ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, le retrait d'une concession ou toute autre modification apportée dans le régime de ces eaux ne peut avoir le caractère d'une expropriation, circonstance qui, aux termes de la loi du 3 mai 1841, aurait pour conséquence de faire rentrer la question d'indemnité dans les attributions des tribunaux civils. — Quant à la démolition des constructions, il y a lieu de distinguer. Si elles sont élevées dans le lit du c. d'eau, leur suppression ne constitue qu'un dommage, parce que *le lit*, pas plus que les eaux, n'est *susceptible de propriété* privée; l'action en indemnité doit donc être soumise aux Conseils de préfecture. Si, au contraire, ces constructions sont élevées sur les terres riveraines, leur démolition a le caractère d'expropriation, et les tribunaux ordinaires doivent être appelés à régler l'indemnité. Enfin, conformément aux mêmes prin*cipes, c'est devant l'autorité administrative que doivent être* portées les demandes en indemnité formées par des riverains sur le fondement que l'État, en rétrécissant par des travaux d'art le lit d'une rivière navigable ou flottable, a créé des terrains intermédiaires, qui privent leurs propriétés de l'usage des eaux et de l'accès immédiat à la navigation. Par compensation aux inconvénients auxquels sont sujets les propriétaires riverains, ils ont, d'après une décision du 2 oct. 1844, concertée entre les ministres des finances et des travaux publics, la faculté d'acquérir, de préférence à tous autres, les terrains qui les séparent du nouveau lit du fleuve ou de la rivière, de même qu'ils jouiraient de ce privilége relativement à l'emplacement du lit lui-même, s'il s'agissait d'un c. d'eau supprimé.

La largeur des terrains réservés sur les bords des c. d'eau, soit navigables, soit flottables, étant restreinte par l'autorité, conformément au Déc. du 22 janv. 1808, à ce qu'exigent les besoins de la navigation, la servitude du marchepied est moins considérable que celle du chemin de halage. Si, dans cet état de choses, l'administration reporte le chemin de halage d'une rive sur l'autre, les riverains dont les intérêts sont *lésés par cette* modification, ont-ils droit à une indemnité? Les auteurs répondent négativement, par le motif que l'administration ayant le pouvoir de prescrire l'ouverture d'un chemin de halage sur chacune des rives, elle peut, à plus forte raison, transférer le chemin d'une rive sur l'autre. Cette solution est exacte, s'il s'agit *d'un c. d'eau soumis à la navigation ou au flottage antérieure*ment au décret du 22 janv. 1808, et dont les riverains n'ont, par conséquent, droit à l'indemnité dans aucun cas, ou bien encore, si lors de l'établissement de la navigation ou du flottage, les indemnités ont été réglées sans qu'il fût tenu compte de la différence de largeur entre le marchepied et le chemin de halage. Mais, suivant nous, les propriétaires de la rive sur laquelle est transféré le chemin de halage ont un droit incontestable à indemnité, si la navigation et le flottage n'ayant été établis que depuis le Décret de 1808, ils n'ont été indemnisés que pour la largeur du marchepied.

C. *Entretien et améliorations.* — Les travaux d'entretien des c. d'eau concernent non-seulement la voie navigable elle-même, mais encore les quais et les ports; les travaux d'amélioration ont pour objet des rectifications et des régularisations de rives, et des canalisations de rivières à l'aide de barrages et d'écluses. Les uns et les autres s'exécutent, comme tous les travaux publics, par voie d'adjudication ou sur soumission directe, ou, lorsqu'ils sont de peu d'importance, en régie. Indépendamment des avantages qui en résultent pour la navigation, ces ouvrages d'art peuvent profiter aux communes et aux riverains: aux communes, lorsqu'ils facilitent l'accès de la navigation à leurs ports, ou lorsqu'un chemin de halage difficile est remplacé par un quai spacieux qui sert à la circulation; aux riverains, lorsqu'ils mettent leurs héritages à l'abri des ravages des eaux ou déter*minent la formation d'alluvions dont les propriétés particulières* recueillent le bénéfice. Il est dès lors équitable que les communes et les riverains participent aux dépenses occasionnées par les travaux, dans la proportion des avantages qu'ils doivent en retirer. A cet effet, un décret rendu, après enquête et avis du Conseil d'État, décide qu'il y a lieu de réclamer une part de la plus-value que les travaux d'entretien et d'amélioration ont donnée aux propriétés riveraines. Cette part, dont le décret détermine la quotité, ne peut excéder la moitié. Trois experts nommés, l'un par les intéressés représentés par des syndics choisis parmi eux, l'autre par le préfet, et le troisième par le ministre, estiment les propriétés avant et après l'exécution des travaux. La plus-value est fixée au vu des procès-verbaux d'expertise par une commission composée de sept membres nommés par décret impérial et dont la décision peut être déférée au Conseil d'État. — Les propriétaires de moulins ou d'usines contribuent aussi, dans les proportions déterminées par les règlements d'administration publique, aux frais des travaux dont l'exécution les intéresse, et qui consistent ordinairement dans *l'entretien des levées, des barrages et des écluses.* — Il est généralement donné connaissance aux intéressés des projets de travaux à exécuter, et ils sont admis à fournir leurs observations, sans cependant que le désaccord qui s'élèverait entre eux et l'administration puisse entraver la marche des services.

D. *Police et répression.* D'après l'Ord. de 1669 (Tit. 28, *art. 7) dont la disposition a été interprétée par un arrêt du* Conseil du 24 juin 1777, les riverains doivent laisser sur chaque bord une largeur de 24 pieds et ils ne peuvent planter des arbres, des haies ou des clôtures qu'à la distance de 30 pieds, à peine d'amende, de destruction, à leurs frais, des plantations et clôtures, et de confiscation. Cette inhibition, abrogée par le Code rural du 6 oct. 1791, art. 4, a été remise en vigueur par un Arrêté du Directoire du 13 niv. an V (2 janvier 1797) et par un Décret du 22 janv. 1808, mais toutefois avec cette modification, que l'administration peut, lorsque le service ne doit pas en souffrir, restreindre la largeur des chemins. Les contraventions sont déférées aux Conseils de préfecture et réprimées conformément aux règlements sur la grande voirie. Au reste, les riverains qui veulent se clôturer ne sont pas obligés de demander alignement; il leur suffit de s'assurer par eux-mêmes que leurs constructions ou plantations sont en dehors de la zone déterminée par l'administration. Mais l'exécution de travaux quelconques dans les limites de cette zone ou sur le lit des c. d'eau constitue une contravention, si elle n'a été précédée d'une autorisation. Toute demande en autorisation doit être adressée au préfet avec tous les renseignements propres à en faire connaître le but et les effets. Une enquête est alors ouverte, et, pendant 20 jours, tous les intéressés sont admis à consigner leurs observations sur un registre *ad hoc* déposé à la mairie; puis l'ingénieur se transporte sur les lieux, entend et discute toutes les obser*vations présentées par les intéressés et en rédige procès*-verbal. Si le rapport de l'ingénieur en chef est favorable à la demande, une seconde enquête est ouverte pendant 15 jours. Enfin, l'autorisation est accordée, sous la réserve des droits des tiers. Ces autorisations, qui étaient autrefois des actes du pouvoir souverain, sont aujourd'hui comprises, en vertu du Décret du 25 mars 1852, dans les attributions des préfets. Au reste, elles constituent des actes purement gracieux et ne peuvent, en aucun cas, être poursuivies par la voie contentieuse.

L'Ord. de 1669 renferme, en outre, une multitude d'inhibitions qui ont été reproduites dans l'Arrêt du Conseil du 24 juin 1777, ainsi que dans plusieurs règlements postérieurs; mais, pour obvier aux inconvénients de ces longues énumérations, souvent incomplètes malgré leur prolixité, le Conseil d'État, s'inspirant du principe qui domine toute la matière, a décidé que les dispositions de la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) et des divers règlements généraux ou particuliers, sont purement énonciatives et non limitatives, et que tout fait de nature à porter obstacle à la liberté ou à la sûreté de la navigation constitue une contravention.

Les infractions à la police de la navigation sont constatées par des procès-verbaux, dont la connaissance appartient au Conseil de préfecture. Pendant longtemps, la peine a consisté en une amende qui variait de 300 à 1000 livres; mais la Loi du 23 mars 1842 a autorisé les Conseils de préfecture à réduire la *peine jusqu'au chiffre de 16 francs. Si la contravention résulte* de la construction d'un ouvrage sans autorisation, ou bien de l'exécution de travaux nuisibles soit à la navigation, soit aux ouvrages qui ont pour objet d'en garantir la liberté et la sûreté, le Conseil de préfecture doit ordonner la suppression, aux frais du contrevenant, des travaux exécutés par lui ou pour son compte. — En matière de contravention, il doit être statué sans égard à la question de propriété que le contrevenant soulèverait comme préjudicielle.

L'action publique se prescrit par une année, conformément à l'art. 640 du C. Inst. crim.; mais il n'en est pas ainsi des peines prononcées; la prescription est de 2 ans pour l'amende, et de 30 pour les dommages-intérêts et pour les frais.

II. *C. d'eau non navigables ni flottables.* — On range dans cette catégorie les c. d'eau qui n'ont été déclarés ni navigables ni flottables et qui, en fait, ne sont susceptibles de servir ni à la navigation, ni au flottage. Le flottage, dit à bûches perdues, et qui consiste à lancer à l'eau des pièces de bois que le courant entraîne vers les ports où elles sont recueillies et d'où elles sont dirigées vers les centres de consommation, ne saurait être considéré comme une sorte de navigation. Quand cette espèce de flottage est autorisée, les riverains doivent, aux termes de l'Arrêté du 13 niv. an V, laisser sur les bords un chemin de 1 mèt. 30 de largeur pour le passage des ouvriers chargés de diriger les bûches flottantes et de repêcher les bûches submergées. Les *contraventions de toute nature commises sur les c. d'eau non* navigables, ni flottables, sont de la compétence des tribunaux de simple police.

Sous l'ancienne législation, les seigneurs hauts justiciers possédaient, en vertu du droit féodal, la pleine propriété de tous les c. d'eau non navigables ni flottables. L'État, qui a succédé *à la seigneurie féodale dans la haute justice*, a recouvré de plein droit avec celle-ci le domaine des petites rivières. La législation nouvelle a implicitement reconnu ce principe. En effet, d'une part, l'art. 644 du C. Nap. refuse aux riverains la propriété des eaux, puisqu'il les oblige à les rendre à leur c. naturel après qu'ils s'en sont servis; et de l'autre les riverains n'ont pas davantage la propriété du lit, puisque, dans le cas où un c. d'eau est déclaré navigable et flottable, ils n'ont droit à indemnité qu'à raison du chemin de halage, du marchepied et de la perte du droit de pêche. Les riverains sont donc de simples usagers. Toutefois, les c. d'eau non navigables ni flottables ne font pas précisément partie du domaine public, car l'art. 538 du C. Nap. ne range dans cette classe que les fleuves et rivières navigables ou flottables. La jurisprudence les rattache au domaine commun, dont la nature n'est pas encore bien définie et qui, d'après l'art. 714 du C. Nap., se compose des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous. La conséquence de cette distinction serait, selon nous, que la propriété des c. d'eau non navigables ni flottables pourrait être acquise par prescription, ce qui permettrait aux propriétaires de réclamer, le cas échéant, une indemnité pour expropriation, au lieu de la simple indemnité due pour le halage, le marchepied et le droit de pêche, mais ne les affranchirait pas, à l'égard des fonds inférieurs, de l'obligation de jouir conformément à ce qui est réglé par la loi civile au Titre des *Servitudes*.— Comme complément de cet article, voyez les mots ALLUVION, IRRIGATION, etc. Quant aux lecteurs qui voudraient étudier à fond cette matière, ils devront consulter PROUD'HON, *Du Domaine public*, DAVIEL, *Traité des C. d'eau*, et GARNIER, *Régime des Eaux*.

COURSE. s. f. Action de courir. *C. légère. Longue c. C. pénible. Être léger, vite, infatigable à la c. Mon chien prend les lièvres à la c. Fournir une c., plusieurs courses. Fournir sa c. Il a fait une belle c. C. de bague, de têtes, etc. Pas de c.*, Pas militaire plus vif que le pas accéléré. *Prendre la c., prendre sa c.*, Se mettre à courir. *Prendre sa c.*, sign. aussi Prendre son élan. *Il sauta ce mur sans prendre sa c., sans prendre c.* — Se dit particulièr. Des luttes à la course. *Les courses des Jeux Olympiques, du champ de Mars. C. à pied. C. de chevaux, de chars. Disputer le prix de la c. Gagner, remporter le prix à la c., le prix de la c. A toutes les courses, il a remporté le prix.* — Se dit aussi Des attaques dans les tournois. *En trois courses il rompit trois lances.* ‖ Poétiq. et dans le style soutenu, Le mouvement des astres. *L'astre du jour va commencer sa c. La lune poursuivait sa c. paisible. La nuit était déjà au milieu de sa c.* ‖ Fig., Le mouvement en avant, la marche, le progrès d'une personne, d'une chose. *Rien ne put arrêter ce conquérant, ce fléau dans sa c. Le torrent emporta tout dans sa c. rapide. La c. précipitée du temps.* — En parlant Des personnes, La carrière qu'elles parcourent. *Sa c. fut longue et pénible. La mort vint l'arrêter au milieu de sa c. — Il a fini sa c.*, Il a terminé ses jours. ‖ Se dit aussi Du trajet parcouru ou à parcourir, soit à pied, soit en voiture. *Vous avez encore une c. de trois lieues à faire.* — Le trajet que fait une voiture de place en transportant une ou plusieurs personnes d'un lieu dans un autre. *Prendre un fiacre à la c. Ce cocher a déjà fait plusieurs courses.* — Par extens., Le prix de la c. *Cocher, voilà pour votre c.* — Se dit encore dans ce sens, en parlant Du voyage que fait un courrier porteur de dépêches. *Le courrier a eu tant pour sa c.* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des actes d'hostilité que l'on fait en courant les mers, ou en faisant des incursions sur le territoire ennemi. *Les ennemis firent des courses jusque dans telle province. Les pirates font des courses dans l'Archipel.* — Se dit spécialement en parlant Des corsaires. *Armer un vaisseau en c. Aller en c. Faire la c.*, V. CORSAIRE. ‖ S'emploie en parl. Des allées et venues qu'on fait dans une journée, des pas et démarches qu'on fait pour une affaire. *Il commence ses courses dès le matin. J'y passerai dans mes courses. Il est en c. La moindre affaire oblige à faire beaucoup de courses.* ‖ Se dit quelquefois, surtout au plur., pour Voyages, excursions. *Il a fait bien des courses dans les diverses provinces de la France pour en étudier la géologie.* ‖ T. Technol. L'espace que peuvent parcourir certaines pièces mobiles d'un mécanisme. *Le piston, arrivé au bout de sa c., redescend....*

Enc. — I. L'origine des *courses de chevaux* remonte à une très-haute antiquité, mais, chez les anciens, elles n'étaient pas destinées, comme chez les modernes, à servir d'encouragement à la production chevaline. Elles n'avaient guère pour objet que de servir d'amusement au peuple. (V. CIRQUE et STADE.)

Les courses modernes ont pris naissance en Angleterre, mais on ne sait pas à quelle époque précise. Toutefois, cette époque parait antérieure au règne de Henri II (1154-1189). William Fitz-Stephen, qui vivait au temps de ce prince, nous apprend qu'à Londres, on menait au marché de Smithfield les chevaux dont on voulait se défaire, et qu'afin d'en montrer les qualités, on les faisait courir ensemble et lutter de vitesse. Les amateurs choisirent ensuite pour lieu de leurs luttes les landes d'Epsom, à 7 lieues de Londres. Édouard III (1327-1377), Édouard IV (1461-1483) et Henri VIII (1509-1547) s'occupèrent activement de la production chevaline et eurent dans leurs écuries des coureurs renommés. Ce dernier publia même un bill sur les courses et en établit à Chester et à Hamford. Mais alors les courses différaient entièrement de ce qu'elles sont aujourd'hui. L'art de l'entraînement n'existait pas encore ; de plus, le terrain n'était pas préparé à l'avance. On lançait les concurrents à travers la campagne, et très-souvent c'était aux terrains les plus accidentés que l'on donnait la préférence. A cette époque, en effet, ce que l'on recherchait surtout ce n'étaient pas des chevaux susceptibles d'une grande vitesse, mais principalement des chevaux de guerre et de fatigue capables de porter un cavalier armé de toutes pièces. Le vainqueur recevait une cravache, une clochette, d'abord de bois orné de fleurs, puis d'or ou d'argent, enfin un prix de 10 à 12 livres sterling. Dans les courses telles qu'elles existaient alors, il arrivait souvent qu'un cheval médiocre battait un concurrent doué de qualités supérieures, uniquement parce que le premier avait rencontré moins d'obstacles que le second dans la carrière. Aussi ne tarda-t-on pas à comprendre que, pour apprécier exactement les vitesses respectives de deux chevaux, il fallait les placer tous deux dans des conditions identiques, et par conséquent les faire lutter sur un sol aussi uni que possible. On reconnut que les terrains les plus convenables sous ce rapport étaient ceux que recouvrait un gazon ras : de là le nom de *Turf* (en anglais, gazon), qui a été donné depuis à tous les champs de c. Les premiers hippodromes anglais datent du règne de Jacques Ier (1603-1625). Ce roi chercha à régulariser les courses, et en établit de nouvelles à New-Market, à Croydon, et à Enfield-Chase. C'est sous ce prince que l'art de l'entraînement commence à se montrer. Charles Ier imprima un grand développement aux exercices du turf. Son exemple fut suivi par Charles II, qui fit courir ses chevaux sous son propre nom. Vers 1680, ce prince, pour encourager les courses, fonda un prix de 100 liv. st. En 1711, la reine Anne donna une coupe de la valeur de 150 liv. et fonda des prix royaux dans plusieurs localités. Cette époque vit naître l'usage des paris. George Ier (1714-1727) encouragea la reproduction par le sang arabe, et remplaça les prix d'argenterie par des prix de 100 liv. C'est de son temps que parut *Godolphin Arabian*, qui a produit la meilleure race de coureurs anglais. *Éclipse* date du règne de George II (1727-1760). Les paris étaient déjà si énormes sous le règne de ce prince, qu'en dix-sept mois, Éclipse gagna 625,000 fr. à son maître. Depuis cette époque, les courses se sont généralisées dans toute l'Angleterre et y ont acquis une telle importance qu'il n'est peut-être pas aujourd'hui une ville qui ne possède les siennes. Toutefois, les plus célèbres et les plus suivies sont celles d'Epsom, d'Ascot, de New-Market, d'York, de Goodwood, de Doncaster et de Liverpool.

D'Angleterre, les courses de chevaux se sont répandues dans les différentes parties de l'Europe. Nous ne les suivrons pas dans ces divers pays; nous nous bornerons à dire quelques mots de leur propagation en France. — C'est à lord Pascool qu'on attribue généralement l'introduction des courses parmi nous. Ce riche amateur paria, au mois de novembre 1754, de franchir en 2 heures les 14 lieues qui séparent Paris de Fontainebleau, et il gagna sa gageure de 12 minutes. Deux ans après eurent lieu, d'abord dans la plaine des Sablons, puis à Fontainebleau et au bois de Vincennes, de grandes courses auxquelles prirent part des chevaux appartenant à la première noblesse de France. Interrompues par la révolution, nos courses reprirent faveur sous l'empire. Néanmoins ce fut seulement après la restauration qu'elles entrèrent véritablement dans une voie de progrès. Plusieurs hippodromes furent créés, et des prix furent établis, soit par le gouvernement, soit par des sociétés d'amateurs. L'impulsion donnée aux courses par les Bourbons de la branche aînée, se continua sous le gouvernement de Louis-Philippe. Ce fut, en effet, sous le patronage du duc d'Orléans que se fonda, en 1833, la société d'amateurs qui prit, à l'imitation d'une société anglaise établie, au dernier siècle, à New-Market, le nom de *Jockey-Club* (littéralement, le club des jockeys). C'est de la même année (ord. roy. du 3 mars) que date l'établissement du *Stud-book* (livre de haras) français, sorte de registre matricule destiné à constater la généalogie des chevaux et à recueillir l'historique des courses.

II. On distingue trois sortes de courses : la *C. plate*, la *C. des haies* et la *C. au clocher* ou *Steeple-chase*. Les courses de la première espèce ont lieu sur un terrain uni ou presque uni, et leur objet spécial est de comparer la vitesse des concurrents. Elles sont particulièrement employées pour les animaux de pur sang. Les courses de haies ou avec saut de barrières sont des courses plates combinées avec un certain nombre d'obstacles, consistant en barrières hautes de 1 mètre à 1 m. 10, établies sur deux, quatre ou six rangs, sur toute la longueur de l'hippodrome, et faites avec des barres de bois, tantôt nues, tantôt entourées de paille, ou avec des claies souvent garnies de branchages pour simuler des haies. Ces courses sont quelquefois dangereuses et demandent à être dirigées avec prudence. On y fait souvent figurer le demi-sang ou le trois-quarts de sang à côté du pur sang. Les courses au clocher n'ont pas lieu, comme les précédentes, dans un hippodrome, mais bien en rase campagne. Les concurrents parcourent au grand galop l'espace qui les sépare du but, à travers monts et vallées, et en franchissant les fossés, les haies, les murailles, les ruisseaux, en un mot, tous les obstacles que présente le terrain. Ce dernier genre de c. doit son nom à ce que, dans le principe, on choisissait ordinairement pour but une église de village, dont le clocher pouvait s'apercevoir de loin. C'est le 1er avril 1834 qu'a eu lieu chez nous le premier exemple de steeple-chase, celui de la Croix-de-Berny, sur la route de Versailles à Choisy-le-Roi. Les courses au clocher sont, pour les chevaux, l'épreuve suprême de la vitesse et de la force; mais elles occasionnent si fréquemment des accidents déplorables qu'elles ne méritent pas d'être encouragées. D'autre part, si l'on cherche à prévenir les dangers de cet exercice, on lui enlèvera, ainsi que le fait observer avec raison le professeur Magne, tout l'intérêt qu'il peut offrir. — On distingue encore les courses en *C. de grande vitesse* et *C. de fonds*. Dans les premières, l'espace à parcourir est fort limité, de sorte que les chevaux n'ont à déployer leurs forces que pendant une durée fort courte, tandis que, dans les secondes, la carrière étant beaucoup plus longue, les efforts des animaux qui courent doivent être soutenus assez longtemps. Tel cheval qui sera vainqueur dans une c. à grande vitesse de quelques minutes, sera aisément battu dans une c. de fonds qui durera un quart d'heure ou davantage, par un concurrent moins rapide. Ces deux sortes d'exercices exigent donc des chevaux de qualités assez différentes. L'expression de *C. au trot* n'a pas besoin d'explication. Quant aux courses appelées *Handicap* et *Omnium*, elles ne diffèrent en rien des courses de grande vitesse : ces dénominations sont dérivées simplement des conditions d'admissibilité des chevaux au concours.

III. Nous avons, en France, 54 champs de courses. Les prix qu'on y dispute sont fondés par l'État, les départements, les communes, ou bien proviennent de souscriptions individuelles. Les courses y sont ordinairement réglées par les fondateurs; mais celles du gouvernement ont lieu conformément à l'arrêté ministériel du 17 fév. 1853. — Les prix de l'État ne sont accordés que pour les courses au galop. Ils comprennent : 1° un *grand prix impérial*, de 14,000 fr., pour chevaux n'ayant jamais gagné ce même prix ; 2° des *prix impériaux*, de 4000 fr., pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re classe ; 3° des *prix principaux*, de 2000, 2500 et 3000 fr., pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1re ou de 2e classe, et ayant résidé un an sans interruption dans la division; 4° des *prix spéciaux*, de 1000 et de 1500 fr., pour chevaux de toute espèce ayant résidé deux ans sans interruption dans la division, et n'ayant jamais gagné les prix des classes supérieures. Pour les prix de 3e et de 4e classe, la France est partagée en deux circonscriptions : la *division du Nord*, comprenant 42 départements, et la *division du Midi*, qui en renferme 43. Le terrain des courses de Paris, quoique compris dans la division du Nord, est considéré comme terrain neutre. En conséquence, les prix, soit principaux, soit spéciaux, peuvent y être disputés par les chevaux des deux divisions. C'est à ces courses qu'appartient le grand prix impérial. Les autres prix y sont, en outre, plus importants que dans les autres localités. Ces dernières sont au nombre de 17, savoir : Angers, Autun, Aurillac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, le Pin, Limoges, Moulins, Nantes, Pau, Pompadour, Rennes, Saint-Brieuc, Tarbes, Toulouse et Tours. Outre ces 17 hippodromes, il en est encore quelques autres, tels que ceux d'Amiens, de Chantilly, de Poitiers, etc., qui ne sont pas classés, et auxquels l'État distribue une somme totale de 150,000 fr. Enfin, l'État n'admet à courir pour ses prix que les chevaux entiers ou juments nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au stud-book anglais, soit au stud-book français, ou qui sont issus d'ancêtres dont les noms y figurent. — Les prix des sociétés et des particuliers varient naturellement de valeur suivant les localités. Plusieurs, tels que le *Derby*, le *Saint-Léger* et le *Oak's*, portent des dénominations particulières dont nous devons donner l'explication. En Angleterre, on appelle *Derby* un prix annuel pour poulains de 3 ans qui est fondé à Epsom, et dont l'institution est due à un lord de ce nom. Sur le turf français, on donne le même nom à un prix analogue qui a été fondé par le Jockey-Club, et se dispute à Chantilly, au mois de mai de chaque année. Le *Saint-Léger* est également d'origine anglaise. Il a été établi à Doncaster par le comte de Saint-Léger, pour chevaux et juments de 3 ans; son analogue, parmi nous, a reçu la même dénomination. Enfin, le terme de *Oak's*, littéralement « le prix des chênes, » désigne également, en Angleterre, un prix qui ne peut être disputé que par des pouliches de 3 ans, et qui a été ainsi appelé, parce que le lieu où l'on courait à l'époque de sa fondation était orné d'une magnifique plantation de chênes. Comme les précédents, ce prix a son analogue en France, lequel porte aussi le même nom. Enfin, on donne le nom de *Sweep-Stake* (de *sweep*, balayer, et *stake*, mise de fonds) à un prix qui consiste en une somme provenant de souscriptions convenues entre les propriétaires des chevaux, et qui s'ajoute au prix officiel. — Outre le prix, le vainqueur gagne encore les *entrées*. On appelle ainsi la somme d'argent que paie le propriétaire de tout cheval pour être admis à concourir. Cette somme se réunit ordinairement au prix, à moins, toutefois, de conditions contraires.

IV. Tout cheval admis à courir doit réunir certaines conditions d'âge, de poids et d'origine, qui sont déterminées par les règlements. Un cheval est *qualifié*, quand il présente l'ensemble de ces conditions ; dans le cas contraire, on dit qu'il est *disqualifié*. Il perd alors tout droit à courir, et on nomme *disqualification* la cause, quelle quelle soit, qui le frappe ainsi d'incapacité.— Il arrive quelquefois qu'on s'écarte des règles établies, du moins en ce qui concerne l'âge ; c'est ce qui a lieu notamment pour le *Handicap*. On nomme ainsi des mots anglais *hand in cap*, qui signifient « la main dans la toque, » une sorte de c. de fonds à laquelle tous les chevaux sont admis à prendre part, sous la seule condition d'être chargés d'un certain poids, lequel est fixé par des commissaires et varie suivant les qualités qu'on leur suppose. Cette espèce de c. a été établie afin de donner, même aux chevaux médiocres, la possibilité de gagner le prix. En effet, on égalise les chances en chargeant d'autant plus les concurrents qu'ils sont plus renommés pour leur vitesse. Il existe, en Angleterre principalement, des hommes dont le coup d'œil est si juste qu'ils peuvent apprécier l'âge et les forces des animaux à un degré de justesse qui tient presque du prodige. — Ce qu'on appelle *Omnium* est également une c. pour chevaux de tout âge, à partir de deux ans. — Enfin, on désigne sous le nom de *Catch-Weights* (poids de surprise) une sorte de c. où les parties conviennent de ne pas indiquer le poids que portera chacun des concurrents. Chaque propriétaire de cheval cherche alors le jockey le plus léger, afin de s'en servir le jour de la lutte et de surprendre ainsi ses adversaires. — On appelle *Épreuve* la course d'une longueur donnée fournie par les concurrents, et l'on donne le nom de *Piste* à la voie suivie par les chevaux. Dans les hippodromes, cette voie est ordinairement renfermée entre une double ligne de corde qui sert de barrière. Quand la course est circulaire, les concurrents courent en obliquant toujours à droite : il en résulte que le cheval qui est le plus près de la corde, de ce côté, a l'avantage sur les autres; c'est ce qu'on exprime par les mots *avoir la corde*. Mais cette place, ainsi que les autres, se tire au sort. Enfin, le terme de la course est indiqué par un poteau, dit *Poteau gagnant*, qui est placé en face de la tribune des juges, et qui est presque toujours divisé en deux parties égales par une ligne noire perpendiculaire, laquelle sert de limite suprême. Le cheval gagnant est celui dont la tête arrive la première au poteau. — Tantôt la c. consiste en une seule épreuve, tantôt elle en comprend plusieurs. On dit qu'une épreuve est *nulle*, lorsque les concurrents arrivent ensemble, c.-à-d. tête à tête. Les Anglais se servent, dans ce cas, de l'expression *dead-heat* (course morte), qui est passée dans l'argot de nos hippodromes. Lorsque le prix doit être gagné en deux épreuves, c'est la place occupée par les concurrents à la seconde qui décide. Si les épreuves sont en partie liée, c'est le cheval qui arrive le premier deux fois sur trois qui est le vainqueur. Mais si, dans chacune des trois épreuves, autant de chevaux différents ont obtenu l'avantage, ces chevaux seuls sont admis à figurer à une quatrième épreuve, qui est la dernière. Enfin, si cette épreuve elle-même ne peut faire reconnaître le gagnant, on annule le tout et tous les chevaux engagés peuvent recommencer. Quand le vainqueur a été nommé, il est d'usage de proclamer l'ordre dans lequel sont arrivés au but les trois premiers chevaux qui viennent immédiatement après lui; c'est ce qu'on appelle *placer les chevaux*. — Dans les courses, on dit encore qu'un cheval *se dérobe*, quand il quitte, malgré son cavalier, soit la piste, soit tout autre itinéraire tracé, pour se jeter à travers champs. Il *est distancé*, lorsqu'il y a une distance de 220 mèt. entre lui et le premier arrivé. On emploie la même expression, lorsqu'il se dérobe, lorsqu'il est retiré avant que le prix soit gagné, lorsque, sorti de la piste, il ne court pas la reprendre à l'endroit même où il l'a quittée, ou enfin lorsque son jockey croise ou coudoie en courant un autre jockey. — Le terme de *Sport* ne s'applique pas seulement aux exercices de l'hippodrome; il a un sens plus général et désigne tous les exercices du corps auxquels prend part le cheval, et particulièrement la chasse. La qualification de *Sportsman* se donne à ceux qui s'occupent théoriquement et pratiquement de l'éducation du cheval, à l'amateur qui suit les chasses, qui court ou fait courir. Celle de *Gentleman-rider* (gentilhomme-cavalier) est méritée par celui qui fait de l'équitation et des exercices équestres son occupation favorite; mais ce terme exotique ne s'emploie guère chez nous qu'avec une nuance d'ironie.

V. Pour qu'un cheval soit en état de soutenir les efforts prodigieux qui sont exigés de lui dans le système de nos courses, il faut le préparer convenablement. Cette préparation constitue un art spécial, qui a reçu le nom d'*Entraînement*, de l'anglais *training*, qui signifie proprement dressage. On appelle *Entraîneur* l'homme chargé de diriger l'entraînement; et on dit d'un cheval qui est soumis à cette préparation particulière, qu'il est *en traîne*. — L'entraînement a pour but de mettre les chevaux *en bonne condition*, expression consacrée qui signifie cet état particulier du cheval qui a les muscles fermes et bien développés, est débarrassé de la graisse et des fluides blancs inutiles, et peut se présenter avec honneur sur l'hippodrome. Dans l'entraînement, le cheval est assujetti à un régime alimentaire tout particulier. Sa nourriture doit être légèrement excitante et contenir, sous un petit volume, une grande quantité de principes alibiles. On a recours aux purgatifs pour le débarrasser de sa graisse et des fluides blancs superflus. On lui fait subir des suées abondantes qui produisent le même effet. Enfin, on le soumet à des exercices gradués qui ont pour objet d'assouplir les articulations, de fortifier les muscles et les tendons et d'habituer peu à peu l'animal aux efforts violents qu'on exigera de lui au jour suprême. Les jockeys eux-mêmes, lorsqu'ils dépassent un certain poids, sont également soumis à une sorte d'entraînement, pour les réduire au poids qu'ils ne doivent pas dépasser.

VI. Nous avons déjà blâmé les courses de haies et les courses au clocher comme trop dangereuses pour la vie des hommes et des animaux. D'autre part, leur utilité est tellement contestable que l'on paraît généralement y renoncer. A notre avis, elles servent uniquement à faire briller l'adresse ou plutôt la témérité du cavalier. Quant aux courses de grande vitesse, telles qu'elles sont pratiquées, elles ont été l'objet de jugements fort divers. Si, comme nous le pensons, on doit les juger au point de vue de l'amélioration de la race chevaline, et si nous entendons par là la production de chevaux de plus en plus aptes aux divers services que cette espèce est appelée à nous rendre, le système actuellement suivi donne lieu à de graves objections. — Après avoir établi, ce qui est peu contesté, que les courses de grande vitesse ne font pas produire de bons chevaux de service, et que les succès de l'hippodrome supposent dans les animaux des conditions toutes spéciales qui les rendent impropres à tout autre objet, le prof. Magne s'exprime ainsi: « Le succès, même dans les courses de très-longue haleine, n'est pas un critérium infaillible de l'aptitude à créer de bons produits. Combien de fois n'a-t-on pas vu les coureurs les plus renommés causer, par leurs productions, les plus grands désappointements aux éleveurs, tandis qu'il est arrivé souvent que des étalons fort médiocres pour la course ont donné naissance à des coureurs du premier ordre. — Les courses et les préparations qu'elles exigent, continue le savant hippologue, sont surtout nuisibles aux poulains, parce qu'on est obligé de les entraîner trop jeunes. Elles altèrent leur constitution, et leur occasionnent des maladies de poitrine, des efforts des reins, des écarts, et d'autres affections non moins graves. On attribue aux luttes de l'hippodrome les tares dont sont trop souvent atteints les chevaux pur sang parvenus à l'âge de 4 à 5 ans, et quelquefois au moment de la naissance, car ces tares sont devenues héréditaires. C'est aussi en altérant la constitution des animaux que les courses agissent sur la production chevaline. On a constaté, en Angleterre, que l'entraînement nuit aux pouliches, que celles qui ont couru donnent des chevaux médiocres, et que les étalons n'engendrent en général de très-bons produits que plusieurs années après avoir cessé de courir. » Il peut être bon de conserver les courses à l'anglaise, pour entretenir l'émulation chez les grands propriétaires, pour donner le goût du cheval à des hommes en état de faire des sacrifices pour en produire; mais il en faudrait d'autres pour mettre en évidence les meilleurs chevaux parmi ceux destinés à nos divers services, particulièrement à celui de l'armée. « Dans les courses que nous voudrions voir établir, dit encore le savant prof. d'Alfort, les animaux auraient à parcourir 6, 8 et même 10 kilom., chargés de 50, 70 à 80 kilog. selon leur âge, leur taille ou leur race. Ils ne seraient admis à courir qu'après l'âge de 4 ans. Seraient exclus des concours ceux qui auraient des maladies, des tares héréditaires. La valeur des plus forts prix ne devrait pas dépasser 1500 ou 2000 fr., et il y en aurait beaucoup au-dessous de 1000 fr. Nous les voudrions plutôt nombreux que fort élevés afin que personne ne fût tenté de faire de grandes dépenses pour l'entraînement ni pour le déplacement des chevaux. Nous voudrions, en un mot, que la masse des éleveurs ne fût pas exclue de ces concours par ceux qui peuvent faire les plus grands sacrifices. Il n'y aurait aucune nécessité à exiger des animaux une très-grande vitesse; les courses pourraient avoir lieu sur une route ou sur une terre en friche. Nul besoin ne serait d'établir des hippodromes. Avec ces conditions, les poulains ne souffriraient ni de la préparation, ni des courses, et la récompense serait accordée, à peu près toujours, pour les chevaux les plus capables de remplir les services qu'on exige ordinairement de ces animaux. Des prix de 1000 fr., de 800 fr., de 500 fr. même, encourageraient les éleveurs qui font des chevaux pour les vendre, à choisir et à conserver les belles poulinières, à donner de bons étalons à leurs juments, à bien nourrir les poulains et à les faire dresser. Dans cette circonstance la récompense ne serait qu'un accessoire de la rémunération de l'élevage; car alors les éleveurs compteraient principalement sur le prix de vente des animaux pour rentrer dans leurs déboursés. » On consultera utilement sur ce sujet, l'*Hygiène vétérinaire* de J.-H. MAGNE, prof. à l'École d'Alfort, et on trouvera d'intéressants détails sur les courses dans le livre d'E. CHAPUS, intitulé le *Turf ou les Courses en France et en Angleterre.*

COURSIER. s. m. Cheval de bataille. Il n'est guère usité qu'en poésie et dans le style soutenu. *Noble, généreux c. Un c. fougueux.* ‖ T. Marine. Autrefois, Le passage qui conduisait de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. *Se promener sur le c.* — Par ext., Le canon qui était sous le c. et dont la bouche sortait par la proue. — Se dit encore aujourd'hui Du canon de chasse des chaloupes canonnières, etc., lequel est placé à l'avant. ‖ * T. Hydraul. Passage, canal qui conduit l'eau sous les aubes d'une roue de moulin.

COURSIVE. s. f. T. Mar. Se dit D'une ou de deux planches établies horizontalement le long du plat-bord, de chaque côté de certains bâtiments non pontés, pour passer de l'avant à l'arrière. — Tout passage pratiqué entre les soutes, etc., dans le sens de la longueur d'un bâtiment.

COURSON. s. m. T. Agric. Branche de vigne taillée et réduite à trois ou à quatre yeux. — Branche d'arbre de 12 à 18 centimètres, que le jardinier conserve lorsqu'il est obligé de couper les autres.

COURT, COURTE. adj. (latin, *curtus*). Qui a peu de longueur, qui n'a pas la longueur convenable, qui n'a pas la même longueur qu'une autre chose. — Il est opposé à Long. *Trop c. Bien c. Très-c. Un peu c. Extrêmement c. Cheveux courts. Cerises à courte queue. Il a le cou fort c. Manteau c. Cette robe est plus courte derrière que devant. Avoir une jambe plus courte que l'autre. Vous avez le bras trop c. pour atteindre à cette hauteur. Il a le nez c., le nez trop c. Il a les jambes trop courtes pour sa taille. Herbe courte. Bride trop courte. Épée courte et épaisse. Ces souliers sont trop courts d'un point. Une courte distance. Le trajet est c. Le chemin le plus c. Le plus c. chemin. Ce chemin est plus c. de la moitié, est plus c. de tant de lieues.* — Prov., *A vaillant homme courte épée*, La valeur supplée aux armes. — Fig. et fam., *Son épée est trop courte*, Il n'a pas assez de crédit ou assez de force pour faire ce qu'il se propose. On dit de même, *Il a les bras trop courts pour atteindre jusque-là, pour atteindre si haut.* — Fam., *Être c.*, Avoir la taille petite et épaisse. *Il est c. et trapu. Cette femme est courte et ramassée.* — *Vue courte*, Vue qui ne distingue pas les objets un peu éloignés; et Fig., Défaut de prévoyance, de pénétration. *Il faut que sa vue soit bien courte pour qu'il ne comprenne pas les conséquences de cet événement.* On dit aussi, *Des vues courtes*, Des vues bornées et étroites. *Cet homme n'a que des vues courtes; toutes ses vues sont courtes.* — Par ellipse, on dit *Le plus c.*, pour Le chemin le plus c. *Il arriva le premier parce qu'il avait pris le plus c. Passez par ici, c'est votre plus c.* Fig., *Le chemin le plus c.*, ou simplem. *Le plus c.*, Le moyen de terminer plus promptement quelque chose. *Pour arriver à votre but, le meilleur et le plus c. est de faire...* Prov., *Le chemin le plus long est quelquefois le plus c.*, En ne se hâtant point trop, en suivant le grand chemin, on rencontre quelquefois moins d'obstacles et l'on arrive plus tôt à son but. ‖ Qui est en petite quantité, insuffisant. *Le bouillon est un peu c. Le dîner était vraiment trop c. pour douze personnes.* ‖ Qui a peu de durée. *En été les nuits sont courtes. La vie de l'homme est courte. Le terme que vous me donnez est bien c., est trop c. Son erreur fut courte. La gloire et la prospérité des méchants est courte. Son triomphe fut c. Il est mort après une courte maladie. A de courts intervalles. Dans mes courts moments de loisir. Après une courte délibération. Faire une courte station en quelque endroit.* — *Courte haleine*, V. HALEINE. — Fig., *Il veut la faire courte et bonne*, V. BON. Prov., *Faire courte messe et long dîner*, Être sensuel et peu dévôt. ‖ Bref, de peu d'étendue. Ne se dit guère en ce sens, que des Discours et des ouvrages d'esprit en général. *La rapidité du récit veut que les phrases soient courtes. Votre lettre est beaucoup trop courte. Les règles doivent être courtes et claires. Une courte harangue.* — *Être c.*, se dit D'un orateur, d'un écrivain, et sign. Ne pas parler longtemps. *Soyez c. dans vos explications.* Prov., *Courte prière pénètre les cieux*, Ce n'est pas la longueur, c'est la ferveur qui rend les prières agréables à Dieu. — Prov., *S'en retourner avec sa courte honte*, V. HONTE. ‖ Fig., Borné, peu étendu. *La science humaine est courte. Laissons la Providence nous ménager des solutions qui échappent à notre courte sagesse. Ses pouvoirs, ses moyens sont trop courts pour cela.* — Familièr., *Être c. d'argent, c. de finance*, Avoir peu d'argent. — *Être c. de mémoire, Avoir courte mémoire*, Avoir peu de mémoire, oublier facilement. *Avoir l'esprit c., l'intelligence courte*, Avoir l'esprit très-borné. ‖ Fig., Prompt, facile. *Le plus c. expédient. Il se sert des moyens les plus courts pour arriver. Il a trouvé plus c. de ne rien répondre.* = COURT. adv. *Il s'est fait couper les cheveux si c. que... Cela est pendu trop c. Cette période est coupée trop c. Il finit trop c.* — Pop., *Pour vous le faire c., pour le faire c.*, Pour le dire en quelques mots. — *Demeurer, rester c., tout c.*, se dit de quelqu'un Qui vient à manquer de mémoire en récitant un discours, etc., appris par cœur; ou Qui ne trouve plus ce qu'il doit dire; ou bien encore Qui, dans une discussion, est réduit à ne savoir que dire, que répondre. *Il est resté tout c. au beau milieu de son sermon. Ce n'est pas lui qui resterait c.* — Fig., *Se trouver c.*, Être forcé de s'arrêter dans une affaire, dans une entreprise, faute de moyens suffisants. *Son commanditaire a fait faillite, et il s'est trouvé c.* On dit aussi, *Se trouver à c. d'argent*, ou *Se trouver à c.* — Fig. et fam., *Tenir quelqu'un de c.*, Lui donner peu de liberté. *Sa mère a ses raisons pour la tenir de c.* — *Prendre quelqu'un de c.*, Le presser sans lui donner assez de temps pour faire ce qu'on exige de lui. ‖ Brusquement, subitement. *Il s'arrêta tout c.* — *Tourner c.*, V. TOURNER. ‖ *Tout c.*, signifie aussi, Sans rien ajouter de plus. *Il me répondit non tout c.* — *Couper c.*, V. COUPER.

Syn. — *Bref, succinct.* — *Bref* ne se dit guère qu'à l'égard de la durée; *court* se dit de la durée et de l'étendue; *succinct* se dit exclusivement à l'égard de l'expression. Le long est l'opposé des deux premiers, et le diffus du dernier.

COURTAGE. s. m. La profession d'un courtier; la négociation qu'il fait. *Faire le c. des vins. Se mêler de c.* ‖ *Droit de c.*, ou simplem. *Courtage*, La prime de tant pour cent qu'on donne au courtier. *Il a deux pour cent de c.*

COURTAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est de taille courte et ramassée. Fam., et ne se dit, en ce sens, que Des personnes. *Un gros c. Une grosse courtaude.* — En signe de mépris, on appelle *Courtauds de boutique*, ou simplem. *Courtauds*, Les garçons de boutique chez les marchands. ‖ * Cheval de selle épais et robuste qui, au moyen âge, était la monture de voyage des chevaliers. *Les jours de combat ou de cérémonie, on quittait le c. pour le destrier.* — Aujourd'hui, Cheval auquel on a coupé les oreilles et la queue. *Il était monté sur un c.* ‖ S'empl. adject. dans ce sens, et se dit D'un cheval ou d'un chien à qui on a coupé la queue et les oreilles. — Prov., *Étriller, frotter quelqu'un en chien c.*, Le bien battre.

COURTAUDER. v. a. *C. un cheval*, Lui couper la queue. = COURTAUDÉ, ÉE. part.

COURT-BOUILLON. s. m. Manière d'apprêter le poisson, qui consiste à le faire cuire dans de l'eau avec du vin ou du vinaigre, du beurre, du sel et des épices. *C.-bouillon blanc. C.-bouillon bleu. Mettre un brochet au c.-bouillon.*

COURTE-BOTTE. s. m. Petit homme. Popul.

COURTE-POINTE. s. f. Couverture de parade qu'on place sur un lit. *Des courtes-pointes.*

***COURTEROLLE.** s. f. Nom vulg. de la *Courtilière.*

COURTIER. s. m. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente et l'achat de certaines marchandises, pour les affrétements, pour les assurances. — Par raillerie, *C.* ou *Courtière de mariage*, Celui ou celle qui se mêle de faire des mariages.

Enc. — Les *Courtiers* sont des officiers institués, avec privilége exclusif, par la loi, et nommés par le chef de l'État, pour servir d'intermédiaires dans certains actes de commerce. — Cette profession existait dans l'antiquité; le monde romain avait des proxénètes commerciaux, et dès la fin du XII^e siècle, ceux qui exerçaient en France ces sortes d'offices étaient connus sous le nom de *Courratiers* ou *Courretiers.* Jusqu'à 1789, le courtage en matière de commerce et le courtage en matière de change demeurèrent confondus dans les mêmes mains; mais le Consulat, en rétablissant les agents de change et les courtiers supprimés par la révolution, sépara en principe les deux professions. Néanmoins, le régime général, les conditions imposées, les devoirs à remplir, sont restés les mêmes pour les courtiers et pour les agents de change. Sur ces divers points, nous renvoyons donc à ce que nous avons dit à l'article Agent *de change*, sous la réserve de quelques différences qui seront signalées ci-après.

Il existe chez nous trois sortes de courtiers : les c. de marchandises, les c. d'assurances et les c. interprètes et conducteurs de navires. La loi permet le cumul de deux ou de toutes les branches du courtage. Les courtiers relèvent tous du ministère du commerce; le cautionnement auquel ils sont assujettis varie de 4,000 fr. à 15,000 fr. La patente est la même pour tous les courtiers d'une même place; le taux en est fixé, indépendamment du droit proportionnel de 1/15 de la valeur locative, à 250 fr. pour Paris; 200 fr. pour les villes de 50,000 âmes et au-dessus; 150 fr. pour les villes de 30 à 50,000 âmes, et celles de 15 à 30,000 âmes qui ont un entrepôt réel; 100 fr. pour les villes de 15 à 30,000 âmes, et toutes celles d'une population inférieure qui ont un entrepôt réel; 50 fr. pour les autres communes. — Les émoluments sont perçus d'après des tarifs arrêtés, avec le concours des tribunaux et des chambres de commerce, dans la forme des règlements d'administration publique.

I. *C. de marchandises.* — Ces courtiers, appelés plus communément *Courtiers de commerce*, ont le droit, à l'exclusion de tous autres, de constater le cours légal des marchandises; ils ont également le droit exclusif, mais seulement dans les lieux où ils sont institués : 1° de procéder, par préférence à tous autres officiers publics, à la vente aux enchères de marchandises en gros, désignées dans le tableau annexé au décret du 17 avril 1812, et dans les états dressés par les tribunaux et chambres de commerce, sous l'approbation des préfets; 2° de s'entremettre pour faciliter les opérations de vente et d'achat de marchandises. Dans les localités privées de courtiers, ces attributions tombent sous l'application des règlements ordinaires, ou dans le domaine de la liberté industrielle. Enfin, les courtiers de marchandises ont le droit de s'entremettre, concurremment avec les agents de change, à l'achat et à la vente des matières métalliques; et celui de procéder, concurremment avec les officiers publics compétents, à la vente publique des marchandises et effets du failli, à celle des marchandises avariées par suite d'événements de mer, et à celle des marchandises neuves après cessation de commerce. Dans les grandes villes, chaque c. se livre exclusivement à une spécialité de courtage; ainsi, par ex., à Paris, certains courtiers ne font que le c. des huiles, d'autres des laines, etc. — Lyon possède seul des courtiers spéciaux pour la soie.

II. *C. d'assurances.* — A l'époque où fut rédigé le Code de Commerce, on ne connaissait guère, en France, que le système des assurances appliqué aux chances de mer : en conséquence, le législateur ne songea pas à organiser en monopole le courtage des assurances contre l'incendie, la grêle, etc., et tout ce que dit le C. de Comm., lorsqu'il parle des courtiers d'assurances, n'a trait qu'aux assurances maritimes. La loi n'exige de ces courtiers aucune justification autre que celles imposées aux courtiers qui appartiennent aux autres catégories. Néanmoins, un décret du 22 janv. 1813 porte qu'à Marseille, les aspirants devront subir, devant un jury composé du président du tribunal de commerce, du président de la chambre de commerce, de deux armateurs et de deux assureurs, ces quatre derniers nommés par le préfet, un examen relatif aux obligations professionnelles des courtiers et aux règles des contrats d'assurance et des contrats à la grosse. Cette disposition, quoique spéciale à la ville de Marseille, pourrait, cependant, être appliquée dans toute autre localité par les tribunaux de commerce appelés à donner leur avis sur l'aptitude des candidats. — Les courtiers d'assurances ont le droit exclusif de certifier le taux des primes pour tous les voyages de mer et de rivière; ils s'entremettent pour opérer les assurances maritimes, et ils en rédigent les contrats concurremment avec les notaires. Ils sont tenus de consigner les détails de toutes leurs opérations sur un registre timbré qu'ils représentent aux employés de l'enregistrement à toute réquisition. L'amende, en cas de contravention, est de 50 francs.

III. *C. interprètes et conducteurs de navires.* — Outre les conditions ordinaires, les aspirants qui veulent exercer, non-seulement à l'égard des navires français, mais encore à l'égard des navires étrangers, doivent justifier, au moyen d'une déclaration émanée de quatre négociants ayant fait le commerce avec l'étranger et désignés par le tribunal de commerce, qu'ils connaissent les langues qu'ils demandent à interpréter. Leur titre de nomination désigne expressément les langues pour lesquelles ils sont commissionnés. Ces courtiers, appelés habituellement *Courtiers de navires* ou *Courtiers maritimes*, ont le droit exclusif de constater le cours légal du fret ou nolis; ils exercent également, à l'exclusion de tous autres, mais seulement dans les localités où ils sont établis, le droit de faire le courtage des affrétements, de traduire, en cas de litige, tous les actes de commerce dont la traduction est nécessaire, et de servir de truchement dans les affaires contentieuses de commerce. — L'art. 82 du C. de Comm. dit : « Les *Courtiers de transport* par terre et par eau, constitués suivant la loi, ont seuls, dans les lieux où ils sont établis, le droit de faire le courtage des transports par terre et par eau; ils ne peuvent cumuler dans aucun cas, et sous aucun prétexte, les fonctions de courtiers de marchandises, d'assurances ou de courtiers conducteurs de navires. » Cet article a été évidemment rédigé dans une prévision qui ne s'est point réalisée, car aucune loi n'a constitué les courtiers de transport.

IV. *C. gourmets piqueurs de vins.* — Un décret du 15 déc. 1813 a institué près l'entrepôt des vins, à Paris, 50 agents qui sont nommés par le ministre du commerce sur la présentation du préfet de police, et qui ont le privilége exclusif soit de servir d'intermédiaires dans les transactions relatives aux boissons, soit de remplir l'office d'experts dans les contestations qui s'élèvent au sujet des actes de commerce de cette nature. Ces courtiers fournissent un cautionnement de 1200 fr. et prêtent serment devant le tribunal de commerce. Ils nomment un syndic et 6 adjoints, et ils versent à une bourse commune le tiers de leurs émoluments fixés à 75 centimes par 2 hectolitres et demi. A la différence des courtiers dont nous avons parlé plus haut, les offices des courtiers-gourmets ne sont pas transmissibles sur leur présentation.

L'utilité des fonctions que remplissent les courtiers ne saurait être contestée. En effet, le chef d'un grand établissement industriel qui serait obligé de suivre personnellement l'achat et la vente, perdrait un temps précieux qu'il doit consacrer à ses opérations intérieures; et s'il se faisait remplacer par des commis, il aurait, en fin de compte, souvent dépensé des sommes énormes sans arriver à son but. Le c. fait mieux que le chef lui-même, et coûte moins qu'un commis, car il ne perçoit ses honoraires que sur des opérations réalisées, et ces honoraires sont peu de chose sur chaque affaire. La spécialité de ses fonctions lui donne tout d'abord une supériorité évidente; de plus, il est impartial et désintéressé, attendu qu'il doit satisfaire également les deux parties. Mais si l'existence de courtiers particuliers est utile, comme l'est toute division du travail, on a souvent révoqué en doute la nécessité du privilége légal dont quelques-uns sont revêtus. Nous ne discuterons pas cette question : cependant nous devons dire que le développement prodigieux qu'ont pris les assurances contre l'incendie, etc., est un puissant argument contre le monopole du courtage; car tous les contrats d'assurances se sont faits et se font encore sans l'intermédiaire de courtiers officiels. — Au reste, le privilége dont les courtiers légaux sont investis ne veut pas dire que le commerçant soit obligé de recourir à leur ministère. Tout commerçant a le droit de traiter par lui-même ou par son représentant; mais, quand il emploie un intermédiaire étranger, cet intermédiaire doit être un c. Nonobstant la prohibition de la loi, il existe dans toutes les grandes places de commerce un plus ou moins grand nombre d'individus qui font du courtage sans être revêtus d'un caractère officiel. On les désigne sous le nom de *Courtiers marrons.*

COURTILIÈRE. s. f. T. Entom. V. Grillon.

COURTINE. s. f. (lat. *cortina*). Rideau de lit. Vieux. || T. Art milit. Voy. Fortification.

COURTISAN. s. m. (ital. *cortigiano*). Celui qui vit à la cour, qui fréquente la cour. *Un vieux c. Un c. souple, adroit, fin, rusé.* || Par extens., Celui qui courtise quelqu'un, qui cherche à lui plaire, pour en obtenir quelque chose. *Ceux qui ont des emplois à donner ne manquent jamais de courtisans. — Une coquette aime à se voir entourée de nombreux courtisans.* Il vieillit dans ce dernier sens.

COURTISANE. s. f. (ital. *cortigiana*). Se dit D'une femme de mœurs déréglées qui met ses faveurs à prix, mais se distingue des prostituées vulgaires par une certaine élégance de manières. *Il ne se plaît que dans la société des courtisanes.* — Dans le style élevé, se dit en parlant de Toute femme qui se prostitue. *Une vile c.* — Se dit aussi quelquefois par ext. D'une femme sans mœurs. *Ce n'est qu'une c., qu'une vile c.* || Se dit particul. Des femmes de cette espèce chez les peuples de l'antiquité et dans les grandes villes d'Italie. *Corinthe était célèbre par ses courtisanes. Les courtisanes de Venise.*

COURTISER. v. a. (ital. *corteggiare*). Faire la cour à quelqu'un dans l'espérance d'en obtenir quelque chose. *C. les grands. C. un ministre. Il courtise ce vieillard pour avoir sa succession.* — Famil., *C. une femme, une demoiselle*, Être assidu près d'elle, chercher à lui plaire. *Il a épousé la jeune veuve qu'il courtisait depuis si longtemps. Il passe sa vie à c. les dames.* || Fig., *C. les Muses*, S'adonner aux lettres, et particul. à la poésie. = Courtisé, ée. part.

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. T. Man. *Cheval c.-jointé. Jument c.-jointée*, Cheval, etc., dont les articulations inférieures sont trop courtes.

COURTOIS, OISE. adj. (ital. *cortese*). Civil, gracieux dans ses paroles et dans ses manières. *C. aux dames, envers les dames. Il n'est guère c. Chevalier c.* || Se dit aussi Des manières, des paroles, etc. *Façons, manières courtoises. Paroles courtoises. — Armes courtoises*, V. Tournoi. = Syn. V. Affable.

COURTOISEMENT. adv. D'une manière courtoise. *Il le reçut très-c.*

COURTOISIE. s. f. (ital. *cortesia*). Civilité, affabilité. *Il l'a traité avec beaucoup de c. Il a de la c. dans les manières.* — Par ext., Bon office. *Je vous remercie de votre c.* Fam.

* **COUSCOUSSOU.** s. m. Sorte de mets fait avec de la farine de millet qu'on arrose de bouillon ou qu'on mêle avec de la viande hachée. *Le c. est le mets favori des indigènes de l'Algérie.*

COUSEUSE. s. f. Femme qui coud. Se dit particul. Des femmes qui cousent les livres pour les brocher. || *T. Techn. *Couseuse mécanique*, V. Couture.

COUSIN, INE. s. (lat. *consobrinus*). Se dit De ceux qui sont issus de frères ou de sœurs. *Cousine germaine. Cousins issus de germains. Nous sommes cousins au quatrième degré. C'est mon c. du côté paternel.* || Autrefois, en France, le Roi, dans ses lettres, traitait de *Cousin*, non-seulement les princes de son sang, mais encore plusieurs princes étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux de France, les grands d'Espagne et quelques seigneurs du royaume. — Prov. et fam., *Si telle chose m'arrivait, le roi ne serait pas mon c.*, Je m'estimerais bien plus heureux que lui. || Fig. et famil., se dit De ceux qui sont bons amis, qui vivent en bonne intelligence. *Si vous faites telle chose, nous ne serons pas cousins.*

COUSIN. s. m. (lat. *culex, icis?*). Sorte de moucheron dont le bourdonnement et la piqûre sont fort incommodes. *Chasser les cousins. Être mangé des cousins.* V. Némocères. — Fam. et par un mauvais jeu de mots, *Être mangé des cousins* ou *Avoir toujours des cousins chez soi*, Avoir souvent chez soi des parasites qui se disent cousins ou amis.

COUSINAGE. s. m. La parenté qui est entre cousins. *Il s'est introduit dans la maison sous prétexte de c.* Famil. || L'ensemble de tous les parents de quelqu'un. *Il invita tout le c.* Fam.

COUSINER. v. a. Traiter quelqu'un de cousin. *Il vous cousine; de quel côté est-il votre cousin?* = Cousiner. v. n. Faire le parasite chez l'un ou chez l'autre sous prétexte de parenté ou d'amitié. *Il va c. chez l'un, chez l'autre.* || Famil., on dit De deux personnes d'humeur opposée, qu'*Elles ne cousinent pas ensemble.* = se Cousiner. v. pron. Se traiter réciproquement de cousin. *Je ne sais s'ils sont parents, mais ils se cousinent.* Vieux. = Cousiné, ée. part.

COUSINIÈRE. s. f. Rideau de gaze dont on entoure un lit pour se garantir des cousins.

* **COUSOIR.** s. m. T. Techn. Voy. Reliure.

COUSSIN. s. m. (all. *kissen;* ital. *cuscino*). Sorte de petit sac cousu de tous les côtés et rempli de plume, ou de bourre, ou de crin, etc., pour s'appuyer, pour s'asseoir ou pour mettre les pieds dessus. *Un c. de velours, de tapisserie. C. de voiture, de canapé, etc.*

COUSSINET. s. m. Petit coussin. *C. de selle, de cuirasse.* || T. Archit. Voy. Arcade. || * T. Techn. Le cylindre ou demi-cylindre en bois, en métal ou en pierre dans lequel tournent les tourillons de l'axe d'une machine. — Voy. aussi Chemin *de fer.*

COÛT. s. m. Ce qu'une chose coûte. Il n'est guère usité qu'en style de Palais. *Le c. d'un exploit. Les frais et loyaux coûts.* — On dit quelquefois Famil., *Les menus coûts*, Les petites dépenses. — Prov., *Le c. fait perdre le goût*, Le trop haut prix d'une chose en fait passer l'envie.

COÛTANT. adj. m. *Prix c.*, Le prix qu'une chose a coûté. *Je vous le céderai au prix coûtant.*

* **COUTARÉA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

COUTEAU. s. m. (lat. *cultellus*). Instrument tranchant composé d'une lame et d'un manche, qui sert à couper, surtout à table. *C. de table, de poche, de cuisine. C. pliant. C. à ressort. Le manche, la lame, la pointe, le tranchant, le dos d'un c. C. à lame d'acier, d'argent, etc. C. à manche d'ivoire, de nacre, d'argent. C. à deux lames, à deux tranchants. Émoudre, aiguiser un c. Il lui a donné un coup de c. Il lui a donné du c. dans le ventre. Il tira le c. sur lui. Il lui* *mit le c. à la gorge, sur la gorge.* — *C. de tripière*, C. qui tranche des deux côtés. Fig. et prov., on dit De celui qui dit du bien et du mal de la même personne : *C'est un c. de tripière, un c. à deux tranchants, qui tranche des deux côtés.* — *Jouer des couteaux*, Se battre à coups de couteau. ‖ Figur., *Mettre couteaux sur table*, Donner à manger. — *Être sous le c., Avoir le c. sur la gorge*, Être menacé par un ennemi puissant ; être sous l'influence d'une vive crainte qui détermine à faire ce qu'on ne voudrait pas faire. — *Aiguiser ses couteaux*, Se préparer au combat ou à la dispute. *Ils sont à couteaux tirés, aux couteaux tirés, aux épées et aux couteaux*, Il existe entre eux une vive inimitié, une grande querelle. ‖ Figur. et prov., *C. pendant*, se dit D'un homme qui en accompagne toujours un autre, et qui est prêt à le servir en toute occasion. *Un tel est toujours avec lui, c'est son c. pendant.* — *On vous en donnera des petits couteaux pour les perdre*, se dit Aux enfants à qui l'on refuse quelque chose. ‖Dans le style poët., *Couteau* se dit quelquefois d'un Poignard, ainsi que de L'instrument avec lequel on égorgeait les victimes chez les anciens. *Il porta, il enfonça le c. dans le sein qui l'avait nourri. Le c. sacré. Les couteaux sacrés.* ‖ Épée courte qu'on portait autrefois au côté. *Il avait du désavantage dans cette rencontre, parce que son ennemi avait une épée de longueur, et lui n'avait qu'un c.* Vieux. ‖ *C. de chasse*, Courte épée qui d'ordinaire ne tranche que d'un côté, pour couper les branches, quand on passe au travers des bois, ou pour achever le sanglier et le cerf. ‖ Dans les Arts, on donne le nom de *Couteau* à une foule d'instruments tranchants qui servent à des usages fort différents. *C. à amputation. C. interosseux. C. à cataracte. C. à doler. C. à papier*, C. de bois, d'os, d'ivoire, etc., pour couper les feuillets d'un livre broché, etc. ‖ T. Zool. *Manche de c.*, V. Enfermés.

COUTELAS. s. m. Sorte d'épée courte et large, qui ne tranche que d'un côté.

COUTELIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de faire ou de vendre des couteaux, ciseaux, rasoirs, lancettes, canifs, etc.

COUTELIÈRE. s. f. Étui dans lequel on met des couteaux. Inus. ; on dit maintenant, *Une boîte à couteaux*, et *Une boîte de couteaux*, Lorsqu'elle est pleine de couteaux.

COUTELLERIE. s. f. La fabrication des couteaux, etc. *Il apprend la c.* ‖ Fabrique de couteaux, ciseaux, canifs, etc. *Établir une c.* ‖ Collectiv., Les produits fabriqués ou vendus par les couteliers. *Il se fait un grand commerce de c. dans cette ville. La c. anglaise est à très-bon marché.*

Enc. — On divise généralement la coutellerie en *C. de cuisine, C. de table, C. fermante, Cisellerie, Rasoirs*, et *Instruments tranchants de chirurgie*. Chacune de ces classes se divise en outre en commune, ordinaire, et fine ou de luxe. Mais quel que soit l'article que l'on veuille fabriquer, il faut qu'il passe par quatre séries d'opérations successives : 1° le *Forgeage*, parfois suivi d'un travail à la lime, qui donne la première forme à la lame ; 2° la *Trempe* et le *Recuit*, qui communiquent à l'acier la dureté nécessaire ; 3° L'*Émoulage*, l'*Affilage* et le *Polissage*, qui donnent à la lame sa forme définitive, le tranchant et l'éclat ; 4° le *Montage* ou l'*Assemblage*, qui consiste à joindre ensemble les diverses parties de chaque instrument.

Le *Forgeage* et le travail à la lime sont, en général, des opérations purement manuelles ; cependant on a essayé d'y substituer en partie le travail mécanique. L'une des premières machines inventées à cet effet est due à un fabricant de Sheffield, nommé Smith. Cette machine, qui fonctionne depuis 1827, consiste en une espèce de laminoir dont les cylindres portent, gravées en creux, les deux moitiés du moule de l'objet à fabriquer. Si l'on veut, par ex., faire des lames de couteau, on présente à ces cylindres une vergette d'acier chauffée au rouge, et on obtient une suite de lames placées les unes au bout des autres, et qui n'ont pas besoin d'être forgées. On n'a qu'à séparer chacune d'elles au moyen d'une cisaille, après quoi on la termine par les procédés ordinaires.

La *Trempe* et le *Recuit* ne peuvent être exécutés que par des ouvriers très-intelligents, parce que c'est de ces opérations que dépend la qualité des tranchants. Les objets à tremper sont d'abord chauffés au rouge plus ou moins vif, puis plongés brusquement soit dans de l'eau pure, soit dans de l'eau aiguisée de diverses substances acides ou salines, soit encore dans des bains essentiellement formés de corps gras. L'opération s'exécute ordinairement sur chaque pièce isolément ; cependant, quand il s'agit de très-petites lames, elle a lieu souvent sur un paquet de pièces. Enfin, pour quelques instruments spéciaux, la trempe ne se donne qu'après que le métal a déjà été façonné à la meule. — Les pièces trempées ayant ordinairement une plus grande dureté qu'il ne convient pour l'usage auquel on les destine, on la diminue en les soumettant au *Recuit*. Cette opération consiste à les porter lentement à une température assez élevée, mais toujours inférieure au rouge naissant.

L'*Émoulage*, l'*Affilage* et le *Polissage* s'exécutent au moyen d'une série de meules de différentes grandeurs et de différentes matières, auxquelles on imprime un mouvement plus ou moins rapide à l'aide d'un moteur quelconque, et sur la circonférence desquelles l'ouvrier presse l'objet à façonner. Lorsqu'il s'agit d'*émoudre* l'acier, c.-à-d. de l'entamer fortement pour donner à une lame, par ex., sa forme définitive, on se sert de meules de grès quartzeux à grain fin. Quant à l'affilage et au polissage, il en a été parlé au mot Aiguiserie.

Le *Montage* et l'*Assemblage* terminent la série des manipulations de la c. Tantôt, comme dans la fabrication des ciseaux, ces opérations se réduisent à une révision du travail qui a précédé le polissage ; tantôt, comme pour les couteaux fermants et même pour certains couteaux de table, elles comprennent des opérations secondaires très-multipliées et donnent lieu, en main d'œuvre et en matières premières, à une dépense beaucoup plus considérable que toutes les autres manipulations réunies. Dans certains ateliers, le même ouvrier termine entièrement les objets, tandis que, dans d'autres, la division de cette partie du travail est poussée fort loin. En ce qui concerne les manches, par ex., ici, le monteur est également chargé de les fabriquer ; là, au contraire, il y a des séries particulières d'ouvriers pour leur sciage, leur polissage, leur ciselure, etc.

La fabrication de la c. est encore presque entièrement livrée à l'industrie domestique. Elle a lieu dans une multitude de petits ateliers qui sont groupés dans un centre commun. Parmi les villes où cette industrie est surtout développée, nous citerons Birmingham et Sheffield, en Angleterre ; Solingen, dans la Prusse rhénane ; Liége et Namur en Belgique. En France, les lieux où elle est concentrée sont Langres, Nogent, Thiers, Châtellerault et Saint-Étienne.

COÛTER. v. n. (lat. *constare ;* ital. *costare*). Se dit Du prix auquel une chose a été achetée. *C. peu, beaucoup. C. cher. Cela coûte plus que cela ne vaut. Combien vous coûte, que vous coûte ce cheval ? Cette étoffe coûte* 20 *fr. le mètre. Ce domaine ne lui a pas coûté trop cher.* ‖ Par ext., se dit De la dépense qu'on fait pour une chose quelconque. *L'entretien d'un cheval coûte cher à Paris. Ses enfants lui coûtent beaucoup. Sa nourriture ne lui coûte rien. Son procès lui a coûté cher. Cela n'eût guère coûté à l'État que les frais de premier établissement. Cela lui coûte bon.* ‖ Fig. et fam., *Cela ne lui coûte guère*, se dit De quelqu'un qui prodigue une chose ou ne la ménage pas assez. *L'argent ne lui coûte guère. Ce général expose inutilement ses soldats ; on voit bien que les hommes ne lui coûtent guère.* ‖ Fig., se dit encore en parlant Des pertes, des peines, des soins, qu'une chose nous occasionne, des sacrifices qu'elle nous impose, etc. *Il lui en a coûté un œil pour s'être mêlé de cette bagarre. Cela lui a coûté la vie. Cela peut lui c. la tête. Cette faute lui coûta bien des larmes, bien des regrets. Vous êtes bien heureux qu'il ne vous en coûte que cela. Cette victoire a coûté bien du sang. Cette sottise lui coûtera cher. Cette place lui a coûté bien des bassesses. Ce qui fait le charme de ce livre, c'est qu'il ne coûte aucune attention à l'esprit du lecteur. Ces recherches lui ont coûté bien des veilles, bien du temps, un grand travail. La peine qu'il m'en coûte. Il sait ce qu'il en coûte.* ‖ S'emploie absol. dans toutes les acceptions qui précèdent. *Les plaisirs coûtent. La manie de bâtir coûte. Cette victoire doit c. Ce discours a dû lui c.* — *Rien ne lui coûte*, Il n'épargne rien. *Tout lui coûte*, Tout ce qu'il fait exige beaucoup de travail de sa part. — Fam., *Coûte que coûte*, A quelque prix que ce soit, ou Quoi qu'il puisse arriver. ‖ Figur., se dit encore Des choses qu'on ne fait qu'à regret, qu'avec répugnance. *Je vous avouerai que cette démarche me coûte beaucoup*, ou absolum., *me coûte. Cela me coûte à dire. Il coûte peu aux femmes de dire ce qu'elles ne sentent pas. Il coûte de renoncer à d'anciennes habitudes. Il m'en coûte de vous faire des reproches. Il n'y a que le premier pas qui coûte.* On dit aussi, dans ce sens, *Rien ne lui coûte ; tout lui coûte.*

Obs. gram. — L'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, dit : « Le v. *Coûter*, étant neutre, n'a point de participe ; cependant plusieurs personnes écrivent : *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés ; les efforts que ce travail m'a coûtés, la peine qu'il m'a coûtée.* L'exactitude grammaticale exige : *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûté ; les efforts, la peine que ce travail m'a coûté.* » — La décision de l'Académie est parfaitement fondée, car *Coûter* marque simplement le rapport qui existe entre la chose que l'on s'est procurée, et celle au moyen de laquelle on a obtenu la première. Il ne présente donc jamais le caractère de v. transitif ; par conséquent, son partic. est absolument invariable.

COÛTEUX, EUSE. adj. Qui nécessite une grande dépense. *Les voyages sont c. La réparation de cette maison sera très-coûteuse.*

COUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des coutils.

COUTIL. s. m. [On ne pron. pas l'L.] (lat. *culcita ?*). Espèce de toile lissée et fort serrée, faite de fil de chanvre, et qui sert à faire les lits de plume, des taies d'oreiller, des tentes, etc. *Coutil de Flandre, de Normandie. Il y a du coton dans ce c. Des coutils.*

COUTRE. s. m. T. Agric. Voy. Charrue.

COUTUME. s. f. (lat. *consuetudo*). Habitude qu'a quelqu'un de faire une chose. *Bonne, mauvaise c. Il a c. de se lever matin. Avoir c. de mentir. Faire une chose par c. Il s'en est fait une c. Cela lui a tourné en c.* — *Tourner une chose en c.*, S'autoriser de ce qu'on l'a déjà faite pour vouloir la faire toujours. *Si vous lui permettez cela une fois, il le tournera, il cherchera à le tourner en c.* Prov., *Une fois n'est pas c.* ‖ Se dit aussi en parlant De ce qui arrive souvent aux choses inanimées. *Ce pommier a c. de donner beaucoup de fruits. Cette cheminée a c. de fumer.* ‖ Usage qui existe chez un peuple. *C. ancienne, bizarre, barbare. Garder les vieilles coutumes. C'est une c. établie depuis les temps les plus reculés. Nos pères avaient pour c. de... Cette c. s'est introduite, s'est conservée, s'est fondée, s'est abolie. C'était une c. reçue. Cela est venu en c., a passé en c. C'est la c. du pays de... La c. était que...* ‖ Se dit Des institutions juridiques nées de l'usage d'un pays. *A Lacédémone, il n'y avait pour lois que des coutumes non écrites. C. locale.* — Dans ce sens, s'emploie spécialement en parlant Du droit particulier qui existait, en France, avant 1789, dans différentes provinces, ainsi que dans certaines villes. *La c. de Bretagne, de Paris, etc. La c. générale d'une province. Rédiger une c. par écrit. Se marier suivant la c. de Normandie. Un point de c. La Picardie était un pays de c.* ‖ Se dit encore De certains droits et de certains impôts d'une nature spéciale qui existaient autrefois. *Payer la c. La c. qui se lève en cet endroit sur le vin. Il était fermier de la c. de Bordeaux. Cette marchandise ne doit pas la c.*=De coutume. locut. adv. A l'ordinaire. *Il en use comme de c. Il est plus gai que de c.*

Obs. gram. — On dit *Avoir c.* et *Avoir la c.*; mais ces deux locutions ne s'emploient pas indifféremment l'une pour l'autre. *Avoir c.* se dit de l'habitude qu'a une personne de faire une certaine chose, et *Avoir la c.*, de l'usage particulier suivi par un peuple. Le premier tient à la nature : c'est l'effet de notre penchant ; le second tient à l'opinion, et peut changer au gré de ses caprices. *Mon frère a c. de se lever fort tard. Il y a des pays où les femmes ont la c. de se percer le nez pour y pendre des joyaux.*

Syn. — *Habitude.* — La *coutume* regarde l'objet, elle le rend familier ; l'*habitude* a rapport à l'action même, elle la rend facile. L'une résulte de l'uniformité ; l'autre s'acquiert par la répétition. Un ouvrage auquel on est *accoutumé* coûte moins de peine ; ce qui est tourné en *habitude* se fait presque naturellement, et quelquefois même involontairement.

COUTUMIER, IÈRE. adj. Qui a coutume de faire ou de dire quelque chose, etc. *Il est c. de mentir.* Fam. et peu us. — *Il est c. du fait*, Il a coutume de faire une chose ; se prend ordinairement en mauvaise part. ‖ Qui appartient à la coutume. *Droit c.* — *Pays c.*, se dit, par oppos. à *Pays de droit écrit*, De tout pays où l'on suivait une coutume. V. Droit.

COUTUMIER. s. m. Recueil des coutumes d'un pays. *Le c. de Normandie. Grand c.* ou *C. général*, Recueil général des différentes coutumes de France.

COUTURE. s. f. La réunion de deux choses qui sont cousues ensemble. *Grosse c. C. fine, plate, etc. Faire une c. Les coutures d'un habit, d'une chemise, d'un gant, d'une botte, etc. Une robe sans c. Cette c. ne paraît point. Un habit brodé sur toutes les coutures.* — *Rabattre les coutures*, Les replier et les aplatir sous le carreau. Fig. et pop., *Il faut lui rabattre les coutures*, se dit A un homme qui a un habit neuf, en le frappant par manière de plaisanterie ; ou en parl. D'un homme dont l'orgueil aurait besoin d'être rabaissé. — Fig. et fam., *Battre une armée à plate c.*, La battre, la défaire complétement. ‖ L'action de coudre. *Cette c. est aisée. Il faut encore un ou deux points de c. à cet habit.* ‖ Le métier de celui ou de celle qui coud. *Apprendre la c. Elle ne veut pas quitter la c.* ‖ Par anal., La cicatrice qui reste d'une plaie, soit qu'elle ait été recousue ou non, et même Des grandes marques que laisse la petite vérole sur le visage. *Il lui est resté de ce coup de sabre une grande c. sur le visage. Il a le visage tout rempli de coutures.* ‖ * Marque des joints du moule sur une figure coulée en plâtre ou en métal. ‖ T. Archit. navale. L'intervalle qui se trouve entre deux bordages et que les calfats remplissent d'étoupe ; L'étoupe même qu'on fait entrer dans l'intervalle des bordages.

Enc. — L'idée d'exécuter mécaniquement les travaux de couture paraît avoir pris naissance aux États-Unis. Ce fait s'explique aisément quand on considère le haut prix de la main-d'œuvre dans l'Union américaine. Les premiers essais dans ce genre datent de la fin du dernier siècle; mais il ne furent pas couronnés de succès. Depuis lors, le problème a été presque complétement résolu, et nous possédons aujourd'hui un très-grand nombre de machines à coudre qui fonctionnent convenablement. Notons encore que la plupart d'entre elles sont d'invention américaine. — Ces appareils peuvent se diviser en trois classes: machines à un seul fil et à une seule aiguille, produisant le point de chaînette; machines avec deux fils et deux aiguilles, produisant le point de navette; et machines avec deux fils et deux aiguilles, produisant un double point de chaînette. — Parmi les *couseuses* mécaniques qui appartiennent à la première catégorie, nous nommerons celle de l'américain Singer, qui date de 1854. L'aiguille est fixée dans une broche verticale et percée à une petite distance de la pointe. Elle reçoit le fil d'une bobine placée sur la partie supérieure du bâtis et qui se dévide au fur et à mesure du travail. C'est une pédale qui met l'aiguille en mouvement. Lorsque la pédale s'abaisse, l'aiguille s'enfonce verticalement dans l'étoffe, et remonte aussitôt, mais au moment où elle va s'élever, le fil qu'elle ramène en haut forme une boucle dans laquelle s'engage un crochet horizontal, qui l'empêche de s'échapper, et qui, reprenant sa première position, l'entraîne avec lui. Lorsque l'aiguille est remontée, le mécanisme fait parcourir à l'étoffe l'espace nécessaire pour former un point. Aussitôt l'aiguille s'enfonce de nouveau et forme, en remontant, une seconde boucle dans laquelle s'engage encore le crochet horizontal. Ce dernier, en se retirant, attire à lui cette deuxième boucle et abandonne la première. La même opération se renouvelant à chaque instant, on obtient un point de chaînette en dessous et un point en arrière en dessus. Le point de chaînette ayant le défaut de se défiler très-facilement quand le fil vient à se rompre, l'inventeur a prévenu cet inconvénient en munissant sa machine d'un organe qui forme un nœud tous les huit points. D'autres organes assurent la tension uniforme du fil, et permettent de varier l'étendue du point (depuis 1 centim. jusqu'à 1/2 millim.). Quand la couture est rectiligne, le mécanisme seul conduit l'étoffe; si elle doit être courbe, c'est la main de l'ouvrière chargée de faire fonctionner l'appareil qui dirige le tissu. Enfin, la machine peut faire 500 points et même plus par minute. — Les machines à point de navette ont été imaginées dans le but d'éviter les inconvénients du *déraillement* inhérents au point de chaînette avant l'invention dont nous venons de parler. Dans ces machines, une aiguille verticale, percée près de la pointe, et alimentée par une bobine, comme dans le cas précédent, conduit le fil à travers l'étoffe pour former une boucle. Alors une navette à mouvement circulaire ou rectiligne vient, en traversant cette boucle, y déposer un second fil. Ces deux fils forment ainsi un croisement dont l'intersection doit, pour donner un bon résultat, se loger dans l'épaisseur du tissu. On distingue dans cette catégorie les couseuses des Américains Élias Howe, Seymour, et Singer. Celle de Howe date de 1846; elle est la première machine à coudre qui ait été inventée pour l'usage général, et on la regarde comme l'origine de l'industrie de la couture mécanique aux États-Unis. — Comme type des machines de la troisième classe, nous citerons celle qui a été inventée en 1851 par les Américains Grover et Baker. Les deux aiguilles de cette machine sont alimentées par des bobines particulières. L'une de ces aiguilles est verticale et droite; l'autre, qui tient lieu de la navette mentionnée précédemment, est circulaire et animée d'un mouvement de va-et-vient rotatif dans un plan horizontal. Le mouvement alternatif des deux aiguilles est combiné de telle sorte qu'il en résulte un double point de chaînette dans lequel les boucles successives du fil supérieur sont traversées et embrassées par celles que forme le fil inférieur. Nous nommerons encore la couseuse d'Otis Avery (de Pensylvanie), qui a été achetée par le gouvernement français pour l'usage de l'armée. Ses deux aiguilles marchent par va-et-vient, à peu près dans le plan vertical qui renferme la ligne de la couture, mais en suivant des directions obliques, l'une au-dessous, l'autre au-dessus, de manière qu'en fonctionnant elles se croisent entre les deux étoffes. Cette machine produit un double point de chaînette, qui a cela de particulier que, la chaînette se trouvant entre les deux tissus, la couture ne présente qu'une piqûre ordinaire sur chacune des surfaces extérieures.

COUTURÉ, ÉE. adj. Qui porte des cicatrices, résultant de plaies ou de blessures et ressemblant à des coutures. *Il a le visage c. Il est tout c. de petite vérole.*

COUTURIER. s. m. Celui dont le métier est de coudre. Vieux. ‖ T. Anat. Se dit D'un muscle du membre inférieur qui fléchit la jambe sur la cuisse et la cuisse sur le bassin. *Les deux couturiers, en se contractant ensemble, quand on est assis, font croiser les jambes.* — Adjectiv., *Le muscle c.*

COUTURIÈRE. s. f. Celle qui travaille en couture. *C. en linge, en robes. C. pour femme.*

COUVAIN. s. m. coll. Se dit Des œufs des abeilles, des fourmis, des punaises, et de quelques autres insectes. — Voy. Abeille.

COUVAISON. s. f. Temps où couvent les poules et autres oiseaux de basse-cour.

COUVÉE. s. f. collect. Se dit De tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps, ou Des petits qui en sont éclos. *Il y avait vingt œufs à la c. La poule et toute sa c.* ‖ Figur. et en termes de mépris, Race, engeance. *Le père, la mère, les enfants sont tous fripons; toute la c. n'en vaut rien.*

COUVENT. s. m. (lat. *conventus*). Maison habitée par des religieux ou des religieuses; monastère. *C. de capucins, de chartreux. C. de filles. Se mettre, entrer, se jeter dans un c. Mettre, enfermer une fille au c. La menacer du c. La vie de c.*, La vie religieuse. ‖ Collect., La totalité des religieux ou religieuses qui vivent dans une même maison. *Tout le c. était rassemblé pour l'élection de l'abbesse.*

COUVER. v. a. (latin. *cubare*). Se dit Des oiseaux qui se tiennent sur leurs œufs afin de les faire éclore. *Une poule qui couve ses œufs. Faire c. à une poule des œufs de canard.* — Absol., *C'est l'époque où les oiseaux couvent. Mettre c. des poules. Cette poule veut c. Pendant que la femelle couve.* ‖ Fig. et fam., *C. des yeux une personne* ou *une chose*, La regarder avec complaisance, ne pouvoir en détacher les yeux. *Elle couvait son fils des yeux. L'avare couve des yeux son trésor.* ‖ Fig., en parlant Des desseins, des projets, Y penser sans cesse, en attendant le moment de les mettre à exécution. *Cet homme couve de mauvais desseins. C'est un projet qu'il couve depuis longtemps.* ‖ Fig., *C. une maladie*, Porter en soi le germe d'une maladie. ‖ Fig., *Tout cela couve une guerre civile, quelque grand malheur*, Tout cela prépare, finira par amener une guerre civile, etc. = Couver. v. n. Se conserver à l'état latent; se dit D'une chose qui ne se manifeste par aucun signe extérieur, mais peut éclater tout à coup par suite d'une circonstance particulière. *Ces miasmes pestilentiels couvaient, dit-on, dans des balles de laine, jusqu'au moment où on les ouvrit. La conspiration couvait depuis longtemps. Depuis ce moment, une haine violente couva dans son cœur. Le feu couve sous la cendre.* — Fig., *C'est un feu qui couve sous la cendre*, se dit D'une passion qui sommeille, mais n'attend que l'occasion d'éclater. — Fig. et fam., *Il faut laisser c. cela*, se dit D'un projet qui n'est pas mûr ou pour l'exécution duquel l'occasion ne paraît pas favorable. = se Couver. v. pron. Se préparer. *Il se couve quelque chose là-dessous.* = Couvé, ée. part.

COUVERCLE. s. m. (lat. *coopercülum*). Ce qui est destiné, ce qui sert à couvrir un vase, une boîte, un coffre, etc. *Le c. d'une marmite, d'un pot. C. à pot. Mettre, attacher un couvercle sur.... Attacher un c. à... Baissez le c.*

COUVERT. s. m. Tout ce qu'on met sur une table pour un repas, à l'exception des mets. *Mettre, ranger, ôter le c.* — *Grand c.*, Repas qu'un monarque fait en public avec un certain cérémonial. ‖ L'assiette, la serviette, etc., qui sont destinées à chacun des convives. *Il y a tant de couverts sur la table. Mettez un c. pour monsieur. Il manque un c.* — *Avoir toujours son c. mis chez quelqu'un, dans une maison*, Être certain qu'on y sera toujours reçu à dîner comme un ami de la maison. ‖ Un étui garni d'une cuiller, d'une fourchette et d'un couteau. *Quand il va à la campagne, il porte toujours son c. avec lui.* — Une cuiller et une fourchette réunies. *Une douzaine de couverts d'argent à filets.* = Signifie aussi Le logement, et, dans ce sens, il prend toujours l'article *Le. Donner le c. à quelqu'un. Il n'est pas nourri dans cette maison, il n'y a que le c.* ‖ Lieu planté d'arbres qui donnent de l'ombre. *Allons nous mettre sous le c. de ces grands arbres.* = L'enveloppe, l'adresse d'une lettre, d'un paquet. *Cela est arrivé franc de port sous le c. du ministre.* = A Couvert. loc. adv. ou préposit. A l'abri de. *Être à c. Être, se mettre à c. de la pluie, du mauvais temps.* — Se dit aussi, dans un sens anal., en T. de Guerre. *Être à c., se mettre à c. du canon. L'attaque ne sera pas dangereuse de ce côté, on peut y aller à c.* On dit aussi: *Être à c. d'un bois, d'un marais, d'une rivière, etc.*, Être protégé par un bois, etc. ‖ Fig., sign. En sûreté, et se dit tant au sens physique qu'au sens moral. *Être à c. de ses ennemis. Être à c. de la mauvaise fortune, de la nécessité, du besoin. Mettre son bien, ses effets à c. Rien ne met à c. de la calomnie. Son honneur est à c.* — Fig., *Être à c.*, sign., dans le langage du commerce, Avoir des sûretés qui garantissent les prêts ou les avances que l'on a faites à quelqu'un.

COUVERTE. s. f. T. Techn. Voy. Céramique.

COUVERTEMENT. adv. Secrètement et en cachette. Vieux.

COUVERTURE. s. f. Ce qui sert à couvrir, à envelopper quelque chose. Se dit ordinairement D'une étoffe quelconque employée à cet usage. *Une c. de charrette, de fauteuil, de canapé, etc.* — Employé absol., il s'entend ordinairem. d'une C. de lit. *C. de laine, de coton, de soie. C. piquée. Il tremblait de froid sous une méchante c.* — *Faire la c.*, Replier le drap et la c. d'un lit, afin qu'on puisse y entrer plus facilement. — Fig., *Tirer la c. à soi*, Voy. Tirer. ‖ Le papier, la peau, etc., dont on recouvre un livre. *La c. d'un livre. C. de basane, de maroquin, de chagrin, etc. C. dorée. C. imprimée. De ses livres il ne connaît que la c.* ‖ Ce qui forme la surface extérieure d'un toit. *La c. d'une maison. C. de chaume, de tuile, d'ardoise, de zinc. Abattre, réparer la c. Travailler à la c.* ‖ Fig., Prétexte. *Sous c. d'amitié. Quelle c. peut-il donner à cette vilaine action?* Peu us. ‖ T. Banq. et comm. Garantie donnée pour assurer un paiement. V. Bourse. ‖ * T. Ornith. Voy. Oiseau.

COUVERTURIER. s. m. Celui qui fait ou vend des couvertures.

COUVET. s. m. Sorte de pot dans lequel on met de la braise et que les femmes du peuple mettent sous elles en hiver.

COUVEUSE. s. f. Poule qui couve, ou qui aime à couver. *Cette poule est une bonne c.*

COUVI. adj. m. *Œuf c.*, Œuf gâté pour avoir été à demi-couvé ou gardé trop longtemps.

COUVRE-CHEF. s. m. Bonnet, chapeau. Vieux et ne se dit plus que par plaisanterie. ‖ T. Chir. Sorte de bandage pour la tête. *Le grand c.-chef se fait avec une serviette, et le petit c.-chef avec un mouchoir. Les couvre-chef sont peu usités.*

COUVRE-FEU. s. m. Ustensile de cuivre ou de fer, qu'on met sur le feu pour le couvrir et le conserver pendant la nuit. *Des couvre-feu.* ‖ Le coup de cloche qui, dans certaines villes, marque l'heure de se retirer et de couvrir le feu. *Sonner le c.-feu.*

COUVRE-PIED. s. m. Sorte de petite couverture qui ne s'étend que sur une partie du lit et qui sert à couvrir les pieds. *Un c.-pied de taffetas. Des c.-pieds.*

COUVREUR. s. m. Artisan dont le métier est de couvrir les maisons.

COUVRIR. v. a. (latin. *cooperire*). Se dit D'une chose qui est mise sur une autre, pour la cacher, la protéger, l'orner, etc., et s'emploie, soit en parlant De l'action de celui qui met la chose, soit Du fait même de couvrir résultant de la chose mise sur une autre. *Je vais c. cette statue, ce tableau. La toile qui couvre cette statue. C. son visage, se c. le visage d'un voile. C. une maison. La c. de chaume, de tuile, d'ardoise. C. une couche avec des paillassons. C. de terre, de fumier les racines d'un arbre. C. un livre de parchemin. C. un canapé de velours. C. une charrette, un bateau. C. un plat, un pot, etc. On enleva la terre qui couvrait le cercueil.* — *C. une personne qui est au lit*, Mettre sur elle des couvertures en nombre suffisant pour la garantir du froid ou pour la faire transpirer. *C. le feu*, Mettre de la cendre dessus pour le conserver. — Pop., *C. la joue à quelqu'un*, Lui donner un soufflet. ‖ En parlant Des vêtements, sign. Revêtir. *C. les pauvres. Les vêtements qui le couvrent. Ces malheureux étaient couverts de haillons.* ‖ Par ext., Garantir, mettre à l'abri. *Il le couvrit de son bouclier, de son corps. Ce parapluie est assez grand pour c. trois personnes. Des gabions couvraient ceux qui travaillaient à la tranchée.* — Fig., *C. quelqu'un de sa protection, de sa faveur.* ‖ T. Guerre. Protéger, défendre. *La citadelle couvre la ville. Une armée de quarante mille hommes couvrit nos frontières de ce côté.* — *C. un siége*, Protéger un siége au moyen d'un corps d'armée chargé d'empêcher que l'ennemi ne vienne troubler les assiégeants. — Figur., *Le pavillon couvre la marchandise*, Les marchandises à bord d'un navire neutre, quelle que soit leur origine et leur destination, et pourvu qu'elles ne soient pas contrebande de guerre, doivent être à l'abri de la confiscation de la part des puissances belligérantes. ‖ Figur., Cacher, dissimuler. *Dieu a couvert certaines vérités d'un voile impénétrable à l'homme. Une nuit profonde couvrait sa naissance. Cette apparente prospérité couvrait des abîmes. Un luxe apparent couvrait une pauvreté réelle. Il sait bien c. son jeu, ses desseins, ses défauts.* — T. Guerre. *C. sa marche*, La cacher, la dérober à l'ennemi; et au sens moral, Cacher ses desseins, aller à ses fins, sans que personne s'en aperçoive. ‖ Fig., Pallier, excuser, faire pardonner. *On pourrait c. ses* *fautes en disant que... Quelques beautés ne sauraient c. les nombreux défauts de cet ouvrage.* ‖ Sign. encore Mettre, répandre, jeter en grande quantité une chose sur une autre; et se dit aussi des choses qui se répandent, qui s'étendent sur d'autres. *C. un habit de galons, un manteau de broderies. On couvrit de fleurs les rues où il devait passer. C. la mer de vaisseaux. C. une province de soldats. C. la campagne de morts. C. une table de louis d'or. C. une table de mets. Ce cabriolet m'a couvert de boue. Les eaux débordées couvrirent toute la plaine. La mer couvrait jadis ce désert immense. La neige couvre déjà nos campagnes. La poussière qui couvrait ce tableau. Des ruines couvraient le sol sur un espace de plusieurs lieues. La foule qui couvrait la place publique. Les vaisseaux anglais couvraient toutes les mers. Une rougeur, une pâleur subite couvrit son visage. Je ne pus d'abord reconnaître ses traits, sous la boue et le sang qui couvraient son visage.* — Figur., *D'épaisses ténèbres couvrirent ses yeux. Son discours fut couvert d'applaudissements. Le malencontreux orateur fut couvert de huées. C. quelqu'un de confusion, de honte, d'opprobre, d'infamie. Cette action le couvrit de gloire.* — Fig. et par exagér., *C. d'or un tableau, un domaine, etc.*, En offrir un prix excessif. ‖ Fig., se dit D'un son ou d'un bruit qui en domine un autre et ne permet pas d'entendre ou de distinguer celui-ci. *L'orchestre couvrait les voix des chanteurs. Le fracas du tonnerre couvrait le bruit de la cataracte. Le bruit qui se faisait dans l'assemblée couvrait entièrement la voix de l'orateur.* ‖ Fig., se dit aussi Des recettes que l'on fait et que l'on considère par rapport aux frais, aux dépenses que l'on fait. *Le produit de la recette n'a pas été suffisant pour c. les frais.* ‖ En parlant Des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles, on dit : *Il faut faire c. cette jument. C'est un cheval arabe qui a couvert cette jument. Cette chienne a été couverte d'un épagneul*, ou mieux *par un épagneul.* ‖ T. Jurisp. *C. une enchère*, Enchérir au-dessus de quelqu'un. — *C. la prescription*, L'interrompre. On dit de même, *C. la péremption, C. une nullité, une fin de non-recevoir*, Faire qu'elle ne puisse plus être opposée. Dans un sens anal., on dit, *C. un crime. L'amnistie a couvert son crime*, ou *Son crime a été couvert par l'amnistie*, Grâce à l'amnistie, on ne peut plus le poursuivre pour ce crime. ‖ T. Jeu. *C. une carte*, Mettre une carte sur une autre, ou Mettre de l'argent sur sa carte. = se Couvrir. v. pron. S'envelopper, se revêtir. *Se c. d'un manteau. Se c. d'un habillement modeste. Il n'a pas de quoi se c. Il fait froid, couvrez-vous bien.* — Figur. et prov., *Se c. d'un sac mouillé*, Se servir d'une mauvaise excuse qui aggrave la faute plutôt qu'elle ne l'atténue. — Dans un sens partic., sign. Mettre son chapeau sur sa tête. *Couvrez-vous, Monsieur. Il se couvrit le premier. Les grands d'Espagne ont le droit de se c. devant le roi.* ‖ Se mettre à l'abri derrière quelque chose. *Se c. de son bouclier.* — Par ext., *Se c. de son épée*, Se servir assez adroitement de son épée pour mettre à l'abri toutes les parties de son corps. — Figur., *Se c. d'un grand nom, d'un vain titre.* ‖ T. Guerre. *Se c. d'un bois, d'une colline, d'une éminence, d'un marais*, Se poster près d'un bois, etc., en sorte qu'on ne puisse être attaqué que difficilement de ce côté-là. ‖ Fig., Se cacher, se dissimuler. *Le vice cherche souvent à se c. des apparences de la vertu.* — *Se c. d'un prétexte*, Excuser sa faute sous un prétexte spécieux. ‖ Mettre sur soi; se dit en parl. D'une grande quantité. *Se c. de diamants, de pierreries.* — Figur., *Se c. de lauriers*, Avoir de grands succès militaires; remporter une grande victoire. On dit également, *Se c. de gloire.* — *Se c. de boue*, S'avilir, tomber dans le dernier mépris. On dit dans le même sens, *Se c. d'opprobre, d'infamie. Se c. de crimes.* — *Se c. du sang de quelqu'un*, Tuer ou faire tuer quelqu'un; ne se dit que D'une action criminelle. ‖ Se dit aussi pour marquer Qu'une chose est répandue ou se trouve en grande quantité sur une autre. *La terre se couvre de verdure. Son front se couvrit d'une aimable rougeur.* — Fig., *Ses yeux se couvrirent d'un nuage.* — *Le ciel, le temps, l'horizon se couvre*, Il est obscurci par des nuages. Fig., *L'horizon se couvre*, Des événements malheureux semblent se préparer. ‖ T. Jeu. Au Trictrac, *Se c.*, Placer une seconde dame sur la flèche qui n'en avait qu'une, parce qu'une dame seule peut être battue. = Couvert, erte. part. *Une statue couverte d'un voile. Le visage c. de rougeur. Il arriva c. de sueur et de poussière. L'horizon était formé par des montagnes couvertes de neige.* — Famil., *Être bien c.*, Être bien vêtu, chaudement vêtu. ‖ *Allée couverte*, Allée en berceau. — *Pays c.*, Pays rempli de bois. ‖ Fig. et fam., *Servir quelqu'un à plats couverts*, Lui rendre en secret de mauvais offices. *Je serai plus loyal que lui, je ne le servirai pas à plats couverts.* ‖ *Chemin c.*, V. Fortification. ‖ Dissimulé, caché. *Un homme c. Ennemi c. Haine couverte.* — Figur., *Mots couverts*, Mots qui cachent un autre sens que celui qui se présente d'abord. *Il lui fit entendre en mots couverts, à mots couverts que.....* ‖ Chargé, rempli de. *Une table couverte de mets. Être c. de plaies, de blessures, de cicatrices. Une contrée couverte de bois, de marécages.* — Fig., *C'est un homme c. d'opprobre, d'infamie, de dettes, de vices, de crimes. Ce général revint c. de gloire.* ‖ *Vin c.*, Vin qui est d'une couleur trop foncée. ‖ * T. Archéol. *Allée couverte*, V. Architecture *celtique.* = Conj. V. Ouvrir.

* **COVADO.** s. m. T. Métrol. Voy. Mesure.

COVENANT. s. m. Ligue ou convention formée par les Écossais, en 1586, pour maintenir l'église dite presbytérienne telle qu'elle était alors. *Signer le c. Adhérer au c. Refuser le c. Le c. fut renouvelé en* 1638.

COVENANTAIRE. s. m. Celui qui avait adhéré au covenant.

COVENDEUR. s. m. Celui qui vend avec un autre un objet possédé en commun.

* **COVID.** s. m. T. Métrol. Voy. Mesure.

* **COW-POX.** s. m. [On pron. *Co-pox.*] (angl. *cow*, vache; *pox*, variole). T. Méd. Voy. Vaccine.

* **COXAL.** adj. m. (gr. κοξά, hanche). T. Anat. *Os coxal*, V. Squelette.

* **COXALGIE.** s. f. (g. κοξα; ἄλγος, douleur). T. Méd.

Enc. — L'expression de *Coxalgie* désigne fort inexactement la maladie à laquelle elle s'applique; celle de *Coxarthrocace*, formée des trois mots grecs κοξά, ἄρθρον et κακία, qui signifient vice de l'articulation de la hanche, serait préférable si elle n'était pas aussi barbare; enfin, celle de *Luxation spontanée du fémur*, qui est la plus usitée, a le défaut de n'indiquer qu'un symptôme particulier de l'affection, symptôme qui ne se produit que lorsque celle-ci est déjà fort avancée. — Quoi qu'il en soit de la valeur respective de ces termes, ils désignent une affection de l'articulation coxo-fémorale qui offre tous les caractères anatomiques et physiologiques des tumeurs blanches des articulations. Dans sa première période, la c. ne se révèle localement que par une douleur sourde et profonde de la hanche. D'abord intermittente et erratique, cette douleur devient fixe et plus vive : fort souvent, elle se manifeste bien plus au genou qu'à la hanche elle-même. A cette époque, le malade se plaint de la faiblesse du membre affecté et commence à boiter. La seconde période est marquée par l'allongement du membre, et la troisième par son raccourcissement. Le second de ces phénomènes est la conséquence du premier. En effet, l'allongement du membre résulte de l'altération avec épaississement des surfaces articulaires. Mais, lorsque cette altération est arrivée au point que la cavité cotyloïde n'a plus une profondeur suffisante pour loger et maintenir la tête du fémur, cet os est ramené en haut de la cavité par les muscles qui s'y insèrent, et l'on observe tous les phénomènes caractéristiques de la luxation. Enfin, l'altération des parties affectées suit la marche qui lui est propre; il se forme des abcès dans l'articulation et dans son voisinage, et, dans l'immense majorité des cas, le malade finit par succomber. — C'est qu'en effet, la c. ne constitue pas une simple lésion locale : elle est toujours liée à une affection générale, le plus ordinairement de nature scrofuleuse. Ainsi qu'il est facile de le comprendre, un traitement purement local est donc complétement insuffisant dans cette grave affection. Il faut s'adresser à la cause et à la maladie générale, en même temps qu'on a recours aux moyens thérapeutiques dont l'action est purement topique, comme les révulsifs appliqués sur le trajet de l'articulation, les sétons, les moxas et la cautérisation par le fer rouge. — Il arrive encore fréquemment que pour complaire aux préjugés et au déplorable amour-propre des familles, l'homme de l'art pousse la condescendance jusqu'à déclarer que la maladie ne sera rien, qu'elle n'a pas de gravité, etc. En conséquence, il fait de la médecine expectante, et laisse le mal s'aggraver jusqu'à ce qu'il devienne incurable. C'est là un oubli coupable des devoirs de la profession médicale. Il est indispensable de dire la vérité, pour être autorisé à agir sur-le-champ avec toute l'énergie possible, l'affection n'étant curable qu'au début, et cela encore trop rarement.

* **COXO-FÉMORAL, ALE.** adj. (lat. *coxa*, hanche; *femur*, cuisse). T. Anat. Qui a rapport à la hanche et à la cuisse. *Ligament c.-fémoral. Articulation c.-fémorale.* V. Articulation.

* **COYAU.** s. m. T. Charpent. Voy. Comble.

* **COYPOU.** s. m. T. Mam. Voy. Castor.

CRABE. s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

CRABIER. s. m. T. Ornith. V. Héron. ‖ * T. Mam. Chien, Raton et Marsupiaux.

* **CRABRON.** s. m. T. Mam. Voy. Fouisseurs.

CRAC. Onomatopée par laquelle on exprime le bruit particulier que font certains corps durs et secs lorsqu'on presse dessus ou lorsqu'ils éclatent. *J'entendis c., et ma chaise était cassée. La solive fit c. en éclatant.* ‖ S'emploie aussi famil. et en manière d'interjection, pour marquer La soudaineté d'un fait. *Il me dit adieu, et puis c., le voilà parti!*

CRACHAT. s. m. La salive ou les mucosités que l'on crache. *Crachats muqueux, sanguinolents, etc.* — Prov. et par exagérat., *Il se noierait dans un c., dans son c.*, se dit D'un homme mal habile et malheureux. — Fig. et prov., *Cette maison n'est faite que de boue et de c.*, Elle n'est bâtie que de mauvais matériaux. ‖ * *C. de grenouille*, Voy. Cicadaires. ‖ La plaque que portent les membres des ordres de chevalerie qui sont revêtus d'un grade supérieur. Pop.

CRACHEMENT. s. m. Action de cracher.

Enc. — Le mot *Crachement* est un terme générique qui désigne l'action de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Le cr. reçoit le nom d'*Expuition*, lorsque la matière vient de la bouche seulement, comme la salive; celui d'*Exscréation*, lorsqu'elle vient de l'arrière-bouche et est expulsée avec un bruit particulier, lequel résulte du passage de l'air entre le voile du palais et la base de la langue; et celui d'*Expectoration*, quand elle vient du poumon ou de la trachée et des bronches. — Le terme de *Crachat*, au contraire, s'applique à toutes les matières évacuées par la bouche, sauf les substances introduites du dehors et les matières du vomissement. Les crachats sont le produit de la sécrétion qui s'opère dans les cryptes muqueux des bronches, de la trachée, du pharynx et de la cavité buccale, mêlé avec une certaine quantité de salive. Les crachats sont dits *sanguinolents*, quand à la mucosité se trouve mêlée une certaine quantité de sang; *sanglants*, quand ils sont formés par du sang presque pur; *striés*, lorsque le sang est répandu par filets dans la matière muqueuse; *rouillés*, quand il est fondu avec celle-ci, et lui communique une couleur de rouille; *érugineux*, lorsque leur couleur ressemble à celle de la rouille verdâtre du cuivre; *bilieux*, quand ils semblent colorés en jaune verdâtre par de la bile; et *porracés*, quand ils sont d'un vert de poireau. — Voy. Hémoptysie.

CRACHER. v. a. (latin. *exscreare*). Pousser, jeter dehors la salive, les mucosités ou toute autre chose qu'on a dans la bouche, la gorge, le poumon. *Il crache du sang. Il crache le sang. Il voulut goûter de cette viande, mais le premier morceau qu'il en prit, il le cracha.* Par exag., *C. ses poumons.* — Absol., *Il n'a fait que c. toute la nuit. Ne crachez pas sur les passants. C. au nez, au visage de quelqu'un.* ‖ Figur. et famil., *C. des injures*, Injurier, dire beaucoup d'injures. — Figur. et prov., *Il crache contre le ciel*, se dit D'un homme qui parle contre Dieu, ou contre des puissances que ne peuvent atteindre ses ridicules attaques. *Il a craché en l'air et cela lui est retombé sur le nez*, se dit De quelqu'un qui a dit ou fait une chose dont il lui est arrivé quelque désagrément. On dit aussi, *C. en l'air*, Faire ou dire une chose absolument inutile. *C. du latin, C. du grec*, Parler latin ou grec à tout propos, et par conséquent mal à propos. On dit de même, *C. des sentences, des proverbes, etc.*, Les prodiguer à tout propos dans la conversation. — Fig. et fam., *Cela est à c. dessus*, se dit D'une chose pour laquelle on veut témoigner le plus profond mépris. *C. au bassin*, Voy. Bassin. — Figur. et fam., *Cette plume crache*, se dit D'une plume mal taillée qui fait jaillir l'encre de côté et d'autre. — * On dit de même qu'*Un fusil crache*, Lorsqu'une partie de l'amorce s'échappe en étincelles. Dans les fonderies, on dit également que *Le moule a craché*, lorsque, renfermant quelque humidité, il rejette une partie du métal en fusion. = Craché, ée. part. — Fig. et fam., *C'est son père tout c.*, se dit D'un fils qui ressemble beaucoup à son père.

CRACHEUR, EUSE. s. Qui crache souvent.

CRACHOIR. s. m. Petit vase de faïence, de zinc, ou d'autre matière, dans lequel on crache. ‖ Espèce de boîte sans couvercle, remplie de sable ou de sciure de bois, qu'on met dans les églises, les cabinets, etc., pour y cracher.

CRACHOTEMENT. s. m. Action de cracher.

CRACHOTER. v. n. fréquentatif. Cracher souvent et peu à la fois. *Il ne fait que crachoter.*

CRAIE. s. f. (latin. *creta*). Sorte de pierre calcaire et tendre, qui est blanche et propre à marquer. Voy. Chaux. — * *C. de Briançon*, Voy. Talc.

CRAINDRE. v. a. (lat. *tremere?*). Redouter, appréhender, avoir peur. *C. quelqu'un. C. les méchants. C. les voleurs. Il le craint beaucoup. Il le craint peu. Je ne vous crains pas, je ne crains pas vos menaces.*

Un esclave qui craint son maître. On le craint plus qu'on ne l'aime. Cet homme n'est plus à c. Que craignez-vous de lui? C. quelque chose de quelqu'un. Je n'ai rien à c. de lui. C. le tonnerre. C. le péril, les dangers. C. la violence, l'injustice. C. la douleur, les maladies, la pauvreté. C. les châtiments, les reproches, la honte. C'est un homme qui ne craint rien. Il craint le retour de son père. Il craint ce mariage. C. des obstacles, des difficultés, des embarras. Cette circonstance lui fit c. un changement dans la disposition des esprits. Se faire c. de quelqu'un. C. pour sa fortune, pour sa réputation, pour sa vie, etc. Je ne crains rien pour vous. C. de fâcher quelqu'un. Je crains qu'il ne vienne. Je crains qu'il n'arrive pas à temps. Sa haine est plus à c. que vous ne pensez. Ce malheur est à c. Il est à c. que ce jeune homme ne se conduise mal à Paris. — Fam., *Il ne craint ni Dieu ni diable*, se dit D'un méchant homme, ou D'un homme déterminé qui ne reculerait devant rien. — Absol., *On voit bien qu'il craint. Cela lui apprendra à c. — Je ne crains pas de le dire, de l'affirmer*, Je ne crains pas de le dire, etc., parce que j'en suis certain. ‖ Se dit aussi Des animaux. *Un chien qui craint son maître, qui craint les coups. Ce cheval craint l'éperon. Cet animal craint l'eau*, N'entre dans l'eau qu'avec répugnance. ‖ Respecter, révérer. *C. Dieu. C. son père, sa mère. Un homme craignant Dieu. C. la religion. C. les lois.* ‖ Se dit aussi Des choses par rapport à celles qui leur sont contraires, qui peuvent leur nuire. *Cet arbre ne craint pas le froid. Ce vase ne craint pas le feu. Cette couleur craint le soleil.* Prov., *Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu.* = CRAINT, AINTE. part. = Conjug. V. PEINDRE. = Syn. Voy. APPRÉHENDER.

Obs. gram. — L'emploi de la négation après le v. *Craindre* présente parfois quelques difficultés : nous devons donc en dire un mot. « Il y a alors, dit Girault-Duvivier, deux cas à considérer : lorsqu'on désire la chose exprimée par le complément du verbe, ou lorsqu'on ne la désire pas. — 1° Lorsqu'on désire la chose, on *craint* qu'elle n'arrive pas. La proposition subordonnée est donc toujours négative, et prend *ne pas*, quelle que soit la forme de la proposition principale. *Je crains qu'il ne réussisse pas. Craignez-vous qu'il n'arrive pas?* — 2° Lorsqu'on ne désire pas la chose, on la craint. Dans ce cas, la proposition subordonnée prend *ne* sans *pas*, pourvu que *craindre* n'ait ni la forme négative, ni la forme interrogative. *Il craint que son père ne revienne.* » Quand le v. *Craindre* est affecté d'une négation, la proposition subordonnée ne doit pas prendre *ne*, parce qu'alors il n'y a ni incertitude ni inquiétude. On doit donc dire : *Il ne craint pas que son père arrive.* Lorsque *craindre* a la forme interrogative, il faut, pour que la proposition subordonnée ne prenne pas *ne*, que le v. *Craindre* ait lui-même un sens purement négatif. *Comme il est innocent, peut-il craindre que la justice fasse une enquête?* L'innocent, en effet, ne craint pas que la justice fasse des recherches. Mais si *craindre*, dans sa forme interrogative, présente une idée d'incertitude, la proposition subordonnée exige *ne*, comme dans cet ex. : *Craignez-vous qu'il ne soit arrivé quelque chose de fâcheux à vos enfants?* — La proposition complémentaire prend encore *ne* lorsque le v. *craindre* n'ayant, à proprement parler, ni la forme négative, ni la forme interrogative, il est cependant accompagné de quelques mots qui produisent l'effet d'une négation. *Quand on est bien portant, on ne craint pas, on craint peu, on craint moins, doit-on craindre, on vit sans craindre que les excès incommodent.* — Enfin, lorsque *craindre* est négatif et interrogatif en même temps, on doit joindre *ne* au verbe subordonné : *Ne craignez-vous pas que votre père ne vienne?* car ici il y a inquiétude, au moins, dans l'esprit de la personne qui parle. — Les mêmes observations s'appliquent aux verbes *Appréhender, Trembler* et *Avoir peur*. = Syn. Voy. APPRÉHENDER.

CRAINTE. s. f. Sentiment de trouble et d'inquiétude déterminé dans l'âme par l'idée d'un mal plus ou moins prochain ou simplem. possible. *Grande, vaine, juste c. C. fondée, mal fondée. C. salutaire. La c. du châtiment, de la douleur, du supplice. La c. de la honte, du péché. La c. de la mort. La c. des jugements de Dieu, de l'enfer. La c. de déplaire, de se ruiner, de se déshonorer. Mouvement de c. Avoir de la c. Être en c. Sentir, éprouver de la c., des craintes. Être saisi, pénétré, rempli de c. Le vrai courage n'est pas toujours exempt de c. Je lui ai ôté cette c., je l'ai délivré de cette c. Perdre, abjurer toute c. Donner, inspirer, imprimer de la c.* ou *des craintes. Il faut le retenir par la c., le tenir en c. C'est la c. qui lui a fait faire cela. Il était troublé de c. Il vit toujours en c. Il ne vous dit pas toutes ses craintes. Cette nouvelle a dissipé mes craintes. L'état de ce malade inspire des craintes. Surmonter ses craintes. Flotter entre la c. et l'espérance. La c. est empreinte sur son front. Il passa de la fureur à la c. la plus lâche. Il marchait avec précaution et avec c. Cet événement porta la c. dans toute la ville. Jeter, semer des craintes. La c. de Dieu est le commencement de la sagesse. Si ce n'était la c. de Dieu, si la c. de Dieu ne le retenait. C. grave*, Celle que peut produire un danger considérable et présent; se dit par opposit. à *C. légère. C. servile*, Celle qui naît de la seule appréhension du châtiment. *C. filiale*, Celle qui naît de l'amour et du respect. On dit également, *C. respectueuse.* — T. Droit. *C. révérentielle*, Celle qui naît du respect que nous devons à nos parents. — *De c. de, de c. que*, De peur de, de peur que. *De c. d'être surpris. De c. qu'il ne fût parti. De c. qu'il ne vous séduise.* On dit quelquefois, *C. de malheur, d'accident. C. de pis, etc.* = Syn. Voy. EFFROI.

CRAINTIF, IVE. adj. Timide, peureux, sujet à la crainte. *Un enfant c. Un naturel c. Une âme craintive. Un amour c. Cet animal est c. de son naturel. Les mauvais traitements l'ont rendu c.*

CRAINTIVEMENT. adv. Avec crainte. *Agir, parler c.* Peu usité.

***CRAMBE.** s. m. T. Ent. Voy. TINÉITES.

***CRAMBÉ.** s. m. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

CRAMOISI. s. m. (italien. *cremisino*, de *kermès*). Sorte de teinture qui rend les couleurs où on l'emploie plus vives et plus durables. *Étoffe teinte en c.* — Fig. et prov., *Être sot, être laid en c.*, Être extrêmement sot, extrêmement laid. Vx. ‖ Se dit plus ordinairement D'une couleur de rouge foncé. *Voilà un beau c. Teindre une étoffe en c.*

CRAMOISI, IE. adj. Qui est de couleur cramoisie. *Rouge c. Velours c. Soie cramoisie.* ‖ Figur. et fam., *Devenir tout c.*, Rougir extrêmement, soit de honte, soit de dépit, etc. *Il est devenu tout c. quand je lui ai dit cela.*

CRAMPE. s. f. (all. *krampf*). T. Méd. Contraction convulsive et douloureuse du tissu musculaire. *Avoir des crampes. Il lui prit une c. en nageant.* Autref. on disait aussi, *Goutte-crampe.*

Enc. — On donne ce nom à une contraction involontaire et douloureuse de certains muscles de la vie animale, surtout de ceux de la jambe, du bras, des doigts et du cou. Les crampes de la jambe surviennent le plus souvent pendant la nuit : elles sont également très-fréquentes quand on se livre à l'exercice de la natation. Il suffit, pour les faire cesser, d'appuyer fortement le pied sur le sol, en étendant le membre inférieur de façon à empêcher les contractions musculaires. Les crampes résultent ordinairement d'une fausse position, ou bien de la compression directe d'un muscle ou d'un nerf. Quelquefois, cependant, elles paraissent dépendre d'un état anormal du système nerveux, comme dans les affections saturnines et le choléra-morbus. — On appelle *C. d'estomac*, une douleur vive qui semble avoir son siége dans les parois de ce viscère. On suppose qu'elle est due à la contraction spasmodique de la tunique musculaire de cet organe. Ces crampes s'observent dans la plupart des cas de gastralgie.

CRAMPON. s. m. (all. *krampe*). Pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert dans les ouvrages de maçonnerie, de charpenterie ou de menuiserie, à attacher fortement quelque chose. *Attacher avec un c. Cela est tenu par des crampons de fer.* ‖ Bout recourbé qu'on fait exprès aux fers d'un cheval, quand on veut le ferrer à glace. ‖ * T. Blason. Figure héraldique en forme de Z, laquelle représente un instrument de fer, de même forme et de même nom, qu'on plantait dans les murailles, et auquel on attachait une échelle de cordes, quand on voulait escalader une place. ‖ T. Bot. Tout appendice non roulé en spirale, à l'aide duquel une tige s'accroche aux corps voisins.

CRAMPONNER. v. a. Attacher avec un crampon. *Il faut c. cette pièce de bois. — C. des fers de cheval*, Y faire des crampons. — *C. un cheval*, Le ferrer avec des fers à crampon. = SE CRAMPONNER. v. pron. S'accrocher. *La tige du lierre se cramponne aux corps voisins.* ‖ Fig., S'attacher fortement à quelque chose pour n'en être point arraché. *Il se cramponna si fort aux barreaux de sa prison qu'on eut de la peine à l'en arracher.* — Fig., au sens moral. *C'est un homme qui se cramponne à vous jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce qu'il demande.* = CRAMPONNÉ, ÉE. part. — Figur. et prov., *Avoir l'âme cramponnée dans le corps*, Avoir la vie dure. ‖ T. Blas. Se dit Des croix et autres pièces qui ont à leurs extrémités une demi-potence.

CRAMPONNET. s. m. Petit crampon. ‖ La partie d'une serrure dans laquelle on met le pêne.

CRAN. s. m. Entaille qu'on fait à un corps dur pour accrocher ou arrêter quelque chose. *Le c. d'une arbalète. Hausser, baisser la crémaillère d'un c.* ‖ Fig. et fam., *Monter, descendre d'un c.*, Passer de l'emploi qu'on occupait à l'emploi immédiatement au-dessus ou au-dessous. *Au lieu de l'avancer, on l'a fait descendre d'un c.* — On dit également que *La fortune, le crédit, la santé, l'esprit de quelqu'un a baissé d'un c.*, pour exprimer qu'il a diminué sensiblement. On dit aussi quelquefois, dans le sens contraire, *Hausser d'un c.* ‖ * T. Technol. Voy. TYPOGRAPHIE.

CRAN. s. m. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

***CRANCELIN.** s. m. T. Blas. Portion de couronne à fleurons posée en bande à travers l'écu, du chef à la pointe. Voy. ARMOIRIES, Fig. 18.

CRÂNE. s. m. (gr. χρανίον). T. Anat.

Enc. — Les anatomistes divisent la *Tête*, ou l'extrémité supérieure du corps humain, en deux parties principales, qui sont le *Crâne* et la *Face*.

I. Le *Crâne* est la boîte osseuse ou l'assemblage des os qui renferment et protégent l'encéphale. Il forme les parties supérieure et postérieure de la tête. Sa partie supérieure, arrondie et courbée régulièrement (Fig. 1) est la *voûte*; sa partie inférieure, plate et irrégulière, est la *base* (Fig. 2. Face supérieure et interne de la base; 3. Face inférieure de cette même base). Il se compose de huit os : le *Frontal* ou *Coronal*, les deux *Pariétaux*, les deux *Temporaux*, l'*Occipital*, le *Sphénoïde* et l'*Ethmoïde*. Le *Frontal* (Fig. 1), ainsi que son nom l'indique, occupe la partie antérieure du c., et constitue le front. Les *Pariétaux* (Fig. 1, L) forment la partie supérieure et une grande partie des parois latérales du c. Les *Temporaux* (Fig. 1, T), placés à la partie inférieure et antérieure des pariétaux, concourent à former les parois latérales et la base. La partie du temporal, appelée *Rocher* (Fig. 2, R), est de consistance éburnée, et se trouve percée de cavités multiples pour loger le sens de l'ouïe. L'*Occipital* (Figures 2 et 3, O) complète la voûte au-dessous et en arrière des pariétaux, et constitue une partie de la base, en s'enclavant par son extrémité antérieure, dite *basilaire*, entre les temporaux et en se soudant avec le corps du *Sphénoïde*. Ce dernier (Fig. 2, S) constitue, pour ainsi dire, ainsi que l'indique son nom (du gr. σφὴν, coin; εἶδος, forme), la clef de la base du c. : il s'articule, en effet, avec tous les os de la boîte crânienne. L'*Ethmoïde* (Fig. 2, E) remplit le vide que les deux frontaux laissent inférieurement entre eux : son nom lui vient du gr. ἠθμὸς, crible, parce qu'il est percé d'un grand nombre de petits trous pour le passage des nerfs olfactifs. Outre ces huit os principaux, le c. présente encore quelques petits os surnumeraires, appelés *Os wormiens*. Ces os, en nombre variable, sont ordinairement placés aux angles des sutures de la voûte, et particulièrement à l'angle de la *suture lambdoïde*, c.-à-d. au point de réunion de l'occipital avec les deux pariétaux. Chez l'enfant qui vient de naître, il existe sur ce point,

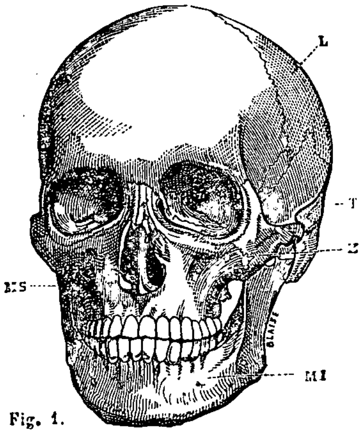

Fig. 1.

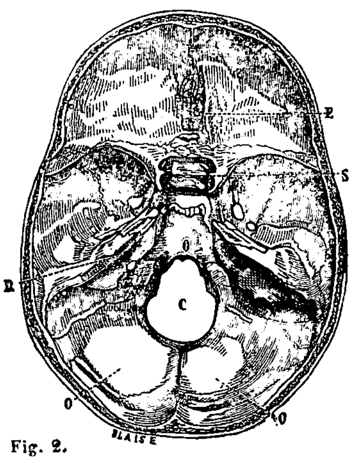

Fig. 2.

ainsi qu'à la réunion des pariétaux avec le frontal, un espace dépourvu de paroi osseuse, de sorte que, dans ces endroits, le **c.** est seulement formé par l'adossement de deux membranes, l'une *externe* et *l'autre interne. Ces espaces ont été nommés* *Fontanelles* (*fontes pulsatiles*), parce que leur peu d'épaisseur et leur souplesse permettent de sentir les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. La fontanelle occipito-pariétale est appelée *Grande fontanelle*, ou *Fontanelle bregmatique*, ou simplement *Bregma.* Ces fontanelles s'oblitèrent au *fur et* à mesure des progrès de l'ossification. Le périoste qui revêt la surface externe des os du c. est nommé *Péricrâne*, et la *Duremère*, membrane de nature fibreuse, leur tient lieu de périoste interne. — Les diverses parties de la surface externe du c. ont reçu des noms particuliers. Sa région antérieure se nomme *Front*, la supérieure *Sinciput* ou *Vertex*, la postérieure *Occiput*, et enfin on appelle *Tempes* les régions latérales comprises entre l'œil et l'oreille. Le c., ou, pour mieux dire, la tête tout entière est supportée par la colonne vertébrale, dont elle forme le prolongement. La cavité de la colonne se continue avec la cavité crânienne par le *Trou occipital* (Figures 2 et 3, C). Les dimensions internes du c. sont, en moyenne, les suivantes : diamètre antéro-postérieur, 14 centim.; diamètre transversal, 12 centim.; diamètre vertical, 11 centim.

II. La *Face* est la partie antérieure et inférieure de la tête. On la divise en *Mâchoire supérieure* et *Mâchoire inférieure.* — Celle-ci est formée par un seul os, le *Maxillaire inférieur* (Fig. 1, MI). La portion moyenne et horizontale de cet os est appelée *corps de la mâchoire*, tandis qu'on donne le nom de *branches* aux portions *montantes qui forment un angle droit* avec le corps. Chacune de ces branches se termine supérieurement par deux apophyses qui sont appelées, l'antérieure *Apophyse coronoïde*, et la postérieure *Condyle maxillaire:* celle-ci s'articule avec une cavité correspondante du temporal, dite *Cavité glénoïde.* — Les os qui entrent dans la composition de la mâchoire *supérieure sont au nombre de treize. Ce sont :* les deux *Maxillaires supérieurs* (Fig. 1, MS), qui présentent, en bas, l'*arcade alvéolaire* supérieure, qui, en haut, constituent la plus grande partie de la paroi inférieure de l'orbite, et qui, en dedans, forment la partie antérieure de la voûte palatine; les deux *Malaires*, appelés également *Zygomatiques* et *Os de la pommette* (Fig. 1, Z), dont une apophyse, en se joignant avec une apophyse correspondante du temporal, forme l'*arcade zygomatique* (Fig. 3, AZ); les deux *Nasaux* ou *Os propres du nez*, qui, par leur bord supérieur, s'articulent avec le coronal; les *Unguis*, petits os très-minces, qui sont situés à la partie antérieure de la paroi interne de la cavité orbitaire; les *Palatins* (Fig. 3, P), qui sont situés à la partie postérieure des fosses nasales et complètent en arrière la voûte du palais; le *Vomer* (Fig. 3, V), qui forme la partie postérieure de la cloison qui sépare l'une de l'autre les deux fosses nasales; et, enfin, les deux *Cornets* inférieurs, qui sont situés, un de chaque côté, à la partie inférieure de la paroi externe des fosses nasales. La face présente, en outre, à considérer quatre cavités, les deux *Orbites* ou *Cavités orbitaires*, qui logent et protégent l'organe de la vue, et les *Fosses nasales*, qui renferment l'organe de l'odorat. La face est revêtue de muscles nombreux qu'il est inutile d'énumérer ici; ses artères lui viennent de la carotide externe; ses veines aboutissent à la jugulaire, et ses nerfs tirent immédiatement leur origine du cerveau. — Chez les Mammifères, la tête est essentiellement constituée par les mêmes pièces que chez l'homme; mais sa forme présente des variations extrêmement remarquables, dont il sera parlé ailleurs. Dans l'espèce humaine elle-même on observe aussi, dans la configuration osseuse du c. et de la face, des différences soit constantes, qui servent à caractériser les diverses races, soit individuelles, qui forment l'objet de la prétendue science appelée craniologie. V. Mammifères, Homme et Phrénologie.

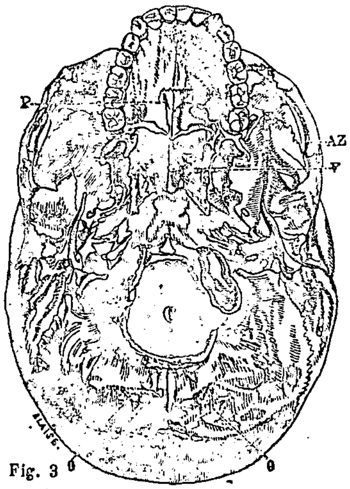

Fig. 3

CRÂNE. adj. 2 g. Se dit D'un homme qui fait le rodomont, le tapageur. *Tu n'as pas toujours été si c. Il a l'air c.* Très-famil. || * Hardi, audacieux, habile. *C'était un c. soldat. C'est un c. tireur.* Pop. || Subst., *C'est un c. Faire le c.* Très-fam.

* **CRÂNEMENT.** adv. D'une manière crâne. *Il s'est c. conduit. Cela est c. peint.* Pop.

* **CRANEQUIN.** s. m. (all. *kranich*, grue). Instrument en pied de biche, formé d'une crémaillère s'engrenant avec une roue dentée, qu'on mettait en mouvement au moyen d'une manivelle. *Le c. servait aux arbalétriers pour bander leur arbalète, d'où le nom de* Crânequiniers *qu'on leur donnait quelquefois.*

CRÂNERIE. s. f. Affectation de bravoure, rodomontade; caractère du crâne. *Ses crâneries n'épouvantent personne. Sa c. me déplaît souverainement.* Popul.

* **CRANGON.** s. m. T. Zool. Voy. Macroures.

* **CRANIE.** s. f. T. Zool. Voy. Brachiopodes.

* **CRÂNIEN, IENNE.** adj. T. Anat. Qui appartient, qui a rapport au crâne. *La cavité crânienne. Les nerfs crâniens.*

* **CRANIOLAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. Pédalinées.

CRANIOLOGIE ou **CRANOLOGIE.** s. f. T. Physiol. Voy. Phrénologie.

* **CRANSON.** s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

CRAPAUD. s. m. (lat. *crepare*, craquer?). Genre de reptiles amphibies de l'ordre des Batraciens. *Les coassements des crapauds.* — Prov. et popul. *Sauter comme un c.*, Faire le dispos lorsqu'on ne l'est guère. *Être chargé d'argent comme un c. de plumes*, N'avoir point d'argent. || Fig. et fam., *C'est un vilain c.*, se dit D'un petit homme fort laid. On dit dans le même sens, *Être laid comme un c.* || Petite bourse de soie dans laquelle les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière. || * Petit fauteuil très-bas dont on se sert pour s'asseoir au coin du feu. || T. Artill. Sorte d'affût de mortier, qui est plat et sans roues. || * T. Art vétér. Maladie du sabot du cheval qui est caractérisée par le suintement d'une humeur fétide sur les côtés de la fourchette, par le ramollissement de la corne, et par le développement de végétations cornées en forme de filaments.

Enc. — Le genre *Crapaud* (*Bufo*) appartient à l'ordre des *Batraciens anoures*, où il constitue le type d'une famille assez nombreuse, appelée *Bufoniformes.* Quoique les animaux qui composent cette famille présentent d'assez grandes analogies avec les Raniformes ou Grenouilles, et avec les Hylæformes ou Rainettes, il est cependant facile de les en distinguer. En effet, les Crapauds diffèrent essentiellement des Grenouilles en ce que leurs deux mâchoires sont dépourvues de dents, tandis qu'il en existe toujours chez celles-ci, au moins à la mâchoire supérieure. Quant aux Rainettes, elles se distinguent des Crapauds et des Grenouilles par leurs doigts que terminent à leurs extrémités des pelotes ou disques élargis, à l'aide desquels elles grimpent et se fixent sur les arbres.

Les Crapauds sont peu nageurs; on les trouve presque toujours à terre, souvent même assez loin des eaux. Ils marchent et courent plus qu'ils ne sautent. Pendant le jour, ils se tiennent dans des trous, sous des pierres ou dans des creux d'arbres; mais, la nuit, ils abandonnent leurs retraites pour faire la chasse aux petits Mollusques, aux Insectes et aux Vers dont ils se nourrissent. Ils sortent également à la suite des pluies chaudes d'été, et ils sont alors quelquefois si nombreux dans certains lieux qu'ils couvrent, pour ainsi dire, le sol. A l'époque des amours, qui a lieu en général au commencement du printemps, *ces animaux se rapprochent des eaux. Ils font alors* entendre un son plaintif et flûté, qui, dans certaines espèces, rappelle celui des Oiseaux de nuit. La femelle dépose ses œufs sous la forme de deux chapelets, qui, réunis bout à bout, ont quelquefois, suivant Bosc, plus de 10 mètres de longueur totale. Dix à douze jours après la ponte, les œufs doublent de volume. Les petits têtards naissent vers le vingtième jour, acquièrent leurs branchies deux ou trois jours après, et suivent les mêmes phases que ceux des Grenouilles. Les Crapauds paraissent vivre très-longtemps, et acquièrent parfois une très-grande taille.

Ces animaux sont des êtres absolument inoffensifs; cependant ils inspirent généralement une véritable aversion, ce qu'on ne peut attribuer qu'à leur aspect déplaisant. Quant à tout ce qu'on raconte de leur venin, de leur morsure, de la faculté qu'ils possèdent de *charmer* les animaux, il faut le reléguer au rang des fables. Bien loin de nuire et d'attaquer, ces Batraciens ne savent même pas se défendre, et deviennent la proie des Cigognes, des Serpents, etc. Lorsqu'ils se voient surpris, ils font suinter des verrues de leur peau une humeur laiteuse, qui n'est nullement un poison, et lancent, par l'anus, le contenu de leur vessie urinaire, lequel est également inoffensif. Enfin, ils profitent de la grande extensibilité de leur peau, qui est peu adhérente aux muscles, pour introduire entre elle et ces derniers une quantité suffisante d'air pour ballonner leur *corps et le placer au milieu d'une épaisse couche de gaz qui* le rend insensible aux chocs extérieurs. — Si, chez les Crapauds, la vie manque d'activité, elle est en revanche d'une extrême ténacité. Ces Reptiles, ayant une respiration fort peu active, et étant susceptibles d'hibernation, il est facile de comprendre qu'ils puissent vivre assez longtemps enfermés dans des espaces très-resserrés. Ainsi, par ex., on a emprisonné des Crapauds dans des blocs de plâtre clos de toutes parts, et on les a trouvés encore vivants 18 mois après; mais il a été constaté que, dans ces expériences, l'air arrivait encore jusqu'à eux en passant à travers les pores du plâtre. Mais quand on avait soin d'empêcher le passage de l'air, la mort s'ensuivait au bout d'un temps assez court. Il faut donc se garder de prendre à la lettre les récits populaires au sujet de Crapauds qu'on aurait trouvés vivants au milieu de vieilles constructions ou de roches de formation très-ancienne. Ces récits sont le résultat d'observations superficielles et doivent leur naissance à la facilité qu'ont ces animaux de pouvoir se blottir dans les moindres failles.— Les prétendues pluies de Crapauds reconnaissent évidemment la même origine, c.-à-d. des observations faites par des personnes qui sont étrangères à l'art d'observer. Le plus souvent, on s'est laissé imposer par la multitude de petits Batraciens qui, dans certaines localités, sortent du sol après une pluie d'orage. Il est encore possible que, dans quelques cas, rares d'ailleurs, une trombe enlève dans une mare et transporte au loin quelques-uns de ces animaux.

La famille des Bufoniformes comprend une cinquantaine d'espèces qu'on a réparties en 12 à 15 genres; mais nous n'en avons en Europe que deux, qui appartiennent au g. Bufo ou Cr. proprement dit. Les espèces de ce genre sont reconnaissables aux glandes, nommées à tort parotides, qu'elles ont au-dessus du cou, en arrière du tympan. *Les mâles sont généralement* pourvus d'une poche sous-gulaire, qui donne à leur voix son timbre caractéristique. Nous venons de dire que nous avions chez nous 2 espèces de Crapauds; ce sont le *Cr. commun* (*B. vulgaris*) et le *Cr. vert* (*B. viridis*). — Le Cr. commun (Fig. 1) est en général gris roussâtre ou gris brun, mais parfois olivâtre ou noirâtre. Il a les parties supérieures plus ou moins tuberculeuses, quelquefois même couvertes d'épines; les parotides bordées de brun inférieurement. Enfin, le mâle est dépourvu de vessie vocale, et son cri a quelque rapport avec l'aboiement d'un chien. Cette espèce s'approche assez souvent de nos habitations. Quelquefois même elle y pénètre et s'y établit. Pennant rapporte l'histoire d'un Cr. commun qui, s'étant réfugié sous un escalier, avait pris l'habitude de venir tous les soirs dans la *salle à manger aussitôt qu'il y apercevait de la lumière.* Il se laissait prendre et mettre sur une table, où on lui donnait des vers, des mouches et des cloportes. Il semblait même, par son attitude, demander qu'on le mît à sa place quand on tardait trop à s'occuper de lui. Cet animal vécut ainsi 36 ans, et mourut à la suite d'un accident. Les prétendues espèces désignées par les auteurs sous les noms de *Cr. vulgaire*, de *Cr. centré*, de *Cr. épineux*, etc., ne sont que des variétés du Cr. commun.

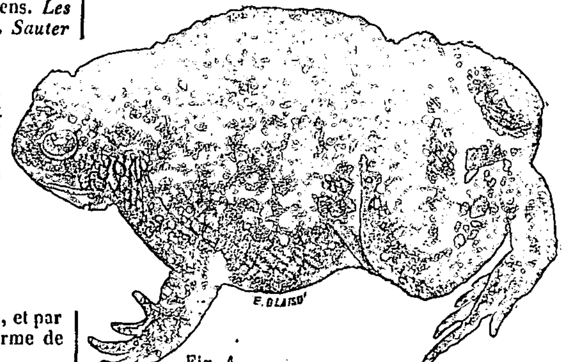

Fig. 1.

Le *Cr. vert* (Fig. 2) se distingue spécifiquement de l'espèce précédente par la présence sur chaque jambe d'une grosse glande semblable aux parotides. Il porte, en outre, une très-faible arête cutanée le long du bord interne du tarse, et a le dos marqué ou non d'une raie longitudinale jaune; il existe, chez le mâle, une vessie vocale sous-gulaire. Ce Cr. est blanchâtre, à taches tranchées d'un vert foncé, et remarquable par les changements de nuance de sa peau, selon qu'il veille ou qu'il dort, qu'il est à l'ombre ou au soleil.—Les autres genres de *la famille des Bufoniformes sont étrangers* à l'Europe, et offrent d'ailleurs peu d'intérêt. Nous nous contenterons de citer le g. *Brachycéphale* du Brésil et de la Guyane, remarquable par l'espèce de petit bouclier qu'il porte à la région dorsale, et le g. *Dendrobate*, qui se distingue par ses doigts lobés analogues à ceux des Rainettes. C'est à ce dernier qu'appartient la *Rainette à tapirer.* Le nom de cette espèce lui vient d'un préjugé bizarre répandu dans le nouveau monde. Les Américains croient que le sang de ce Batracier répandu sur les petites plaies

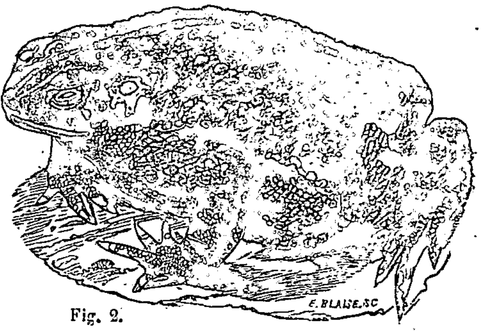

Fig. 2.

produites sur les Perroquets verts par l'arrachement de leurs plumes, donne au nouveau plumage qui se forme un mélange de teintes rouges ou jaunes, et, par conséquent, que ce sang est propre à faire des *Perroquets tapirés*.

Les espèces européennes de Batraciens qu'on désigne sous les noms de *Cr. accoucheur*, *Cr. brun.*, *Cr. éperonné*, *Cr. ponctué* et *Cr. sonnant*, appartiennent à la famille des Raniformes. — Voy. GRENOUILLE.

CRAPAUDAILLE. s. f. (corruption du mot *Crépodaille*). Sorte de crêpe fort clair. *Une coiffe de c.*

CRAPAUDIÈRE. s. f. Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. || Fig. et fam., Lieu bas, humide, malpropre, etc. *Son jardin est une vraie c.*

CRAPAUDINE. s. f. Espèce de pierre qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud, et qui est une dent de spare pétrifiée. *La c. est employée en joaillerie; on en fait quelquefois des bagues.* || Plaque de plomb, de tôle, etc., percée de trous, qu'on met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir, etc., pour empêcher que les crapauds ou les ordures n'y entrent, tout en permettant l'écoulement de l'eau. — Soupape de décharge qui est au fond d'un bassin, d'un réservoir, d'une baignoire. || T. Mécan. Boîte de métal qui reçoit le pivot d'un arbre vertical. — Morceau de fer ou de cuivre creux, dans lequel entre le gond d'une porte. || * T. Art vétér. Crevasse que le cheval se fait aux pieds par les atteintes qu'il se donne sur la couronne avec ses fers. — **C. humorale*, Ulcération située au devant du paturon, directement au-dessus de la couronne, et qui provient ordinairement d'une cause interne. = *A la c.*, T. Cuis., qu'on emploie en parlant De pigeons ouverts, aplatis et rôtis sur le gril. *Mettre des pigeons à la c.*

CRAPAUDINE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

CRAPOUSSIN, INE. s. Se dit par dérision De gens petits et contrefaits. *Ce n'est qu'un c., une crapoussine.* Popul.

CRAPULE. s. f. (gr. κραιπάλη). Débauche grossière et habituelle. *Vivre dans la c.* || Par ext., se dit collect. D'individus qui vivent dans la c. *N'allez pas avec ces gens-là, c'est de la c.* Fam.

CRAPULER. v. n. Vivre dans la crapule. *C'est un homme qui aime à c.* Pop. et peu usité.

* **CRAPULEUSEMENT.** adv. D'une manière crapuleuse. *Vivre c.*

CRAPULEUX, EUSE. adj. Qui se plaît dans la crapule. *Homme c.* || Qui a rapport à la crapule. *Avoir des goûts c. Mener une vie crapuleuse.*

* **CRAQUE.** s. f. Hâblerie, mensonge. *Il nous a conté des craques. Quelle craque!* Pop.

CRAQUELIN. s. m. Espèce de pâtisserie qui craque sous la dent. *Manger des craquelins.* || * Les pêcheurs nomment *Craquelins* ou *Craquelots*, les Crustacés qui viennent de changer de peau et qui sont encore mous.

CRAQUEMENT. s. m. Le bruit que produisent certains corps lorsqu'on appuie dessus, lorsqu'ils se choquent, se brisent, etc. *En m'asseyant sur le fauteuil, il a fait un c. tel que je l'ai cru brisé. Un c. de dents.*

CRAQUER. v. n. (R. *crac*). Se dit, par onomatopée, Du bruit produit par certains corps, lorsqu'on presse dessus, lorsqu'ils éclatent, etc. *La table craque. On entendit c. l'essieu. Les vis du pressoir craquaient.* Famil., *C. ses dents. Faire c. ses doigts en les tirant,* || Dire des hâbleries, des mensonges. *Il ne fait que c.* Popul.

CRAQUERIE. s. f. Menterie, hâblerie. Pop.; on dit plutôt *Craque.*

CRAQUÈTEMENT. s. m. Bruit particulier que font les dents lorsqu'on les fait craquer. Inusité.

CRAQUETER. v. n. Fréquentatif de *Craquer.* Craquer souvent et avec petit bruit. *Quand on jette du sel dans le feu, on l'entend c.* || Se dit Du bruit que certains oiseaux font en frappant l'une contre l'autre les mandibules de leur bec. *On entend c. les cigognes.* = Conjug. V. CAQUETER.

CRAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que craquer. *Ne l'écoutez pas, c'est un c.* Pop.

CRASE. s. f. T. Gram. V. CONTRACTION. || * T. Méd. Se dit de La composition, de l'état du sang et des fluides de l'économie animale. *Dans le choléra, la c. du sang est évidemment altérée.*

CRASSANE. s. f. T. Hortic. Voy. POIRIER.

CRASSE. adj. f. (latin. *crassus*). Épais, grossier. *Humeur c. et visqueuse.* || Figur., *Ignorance c.*, Ignorance grossière et inexcusable.

CRASSE. s. f. Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou des animaux, etc. *La c. des mains. La c. de la tête. Il est plein de c.* — Se dit aussi Des vêtements. *Il porte un habit luisant de c.* || * La couche sale qui se forme à la longue sur les peintures anciennes. On dit D'un tableau qui est en cet état, qu'*Il est sous la c.* || Scorie qui se sépare d'un métal quand on le fond. || Fig. et fam., *C'est un homme né dans la c., sorti de la c.*, se dit par injure, D'un individu d'une naissance ou d'une condition très basse. — *La c. du collége, la c. de l'école*, L'absence de savoir-vivre, le défaut de politesse de ceux qui ont toujours demeuré dans le collége, et n'ont aucun usage du monde. *Il a toujours conservé la c. du collége. Cela sent la c. de l'école.* || Fig., Avarice sordide. *Il a toujours vécu dans la c.*

CRASSES. s. f. pl. Les écailles qui se séparent de quelques minéraux, lorsqu'on les frappe à coups de marteau.

CRASSEUX, EUSE. adj. Plein de crasse, couvert de crasse. *Visage c. Cheveux c. Mains crasseuses. Bonnet c.* || Subst., *Venez que je vous débarbouille, petite crasseuse.* || Se dit encore tant adjectiv. que substant., D'un individu très-avare. *Il a toujours vécu en c. C'est bien la femme la plus crasseuse que j'aie encore vue.*

* **CRASSI.** — Ce mot, dérivé du lat. *crassus*, épais, entre dans la composition de plusieurs termes d'histoire naturelle avec la signific. qui lui est propre. De là les termes *Crassicaude*, qui a une queue touffue; *Crassicaule*, qui a une tige épaisse; *Crassicorne*, *Crassifolié*, *Crassinervé*, *Crassipède*, etc.

* **CRASSULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs polypétales ou monopétales, à calice polyphylle, à placentas pariétaux et à fruit apocarpe, folliculaire. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées ou arbustes à feuilles et tiges succulentes. Feuilles entières ou pinnatifides, sans stipules. Fleurs ordinairement en cymes sessiles, souvent disposées d'un seul côté. Sépales, de 3 à 20, plus ou moins soudés à leur base. Pétales *insérés au fond du calice, tantôt distincts, tantôt soudés en une* corolle monopétale. Étamines insérées avec les pétales, tantôt en nombre égal à ces derniers et alternant avec eux, tantôt en nombre double, et alors celles qui sont opposées aux pétales sont plus courtes et arrivent à maturité plus tard que les autres; filets distincts, subulés; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Plusieurs écailles hypogynes, une à la base de chaque carpelle, quelquefois à peine apparentes. Carpelles en nombre égal à celui des pétales, auxquels ils sont opposés, uniloculaires, s'amincissant pour former les stigmates, quelquefois soudés; styles continus avec les ovaires; ovules suturaux, multiples ou en nombre déterminé, horizontaux ou pendants, anatropes. *Fruit composé de plusieurs follicules* et s'ouvrant par la suture, ou réunis de manière à former une capsule à plusieurs loges et s'ouvrant par le dos. Graines attachées aux bords de la suture, en nombre variable; embryon droit dans l'axe d'un albumen charnu, avec une radicule dont la pointe est dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Sedum acre*; 2. Sa fleur. — 3. *Greenovia (Sempervivum aureum)*, fleur; 4. Pétales et étamines; 5. Fruit mûr · 6. Graine; 7. Embryon.]

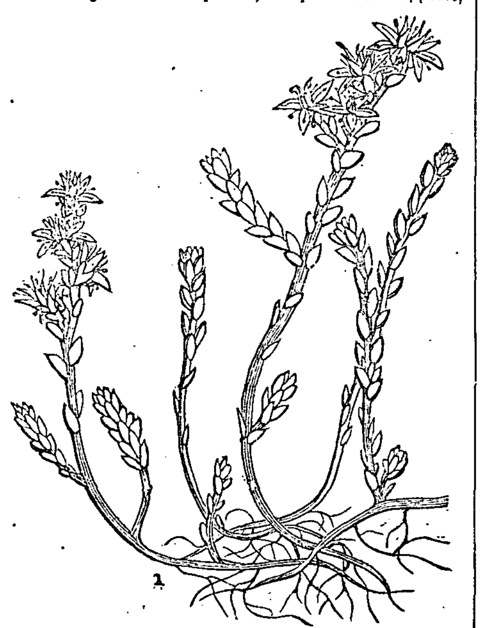

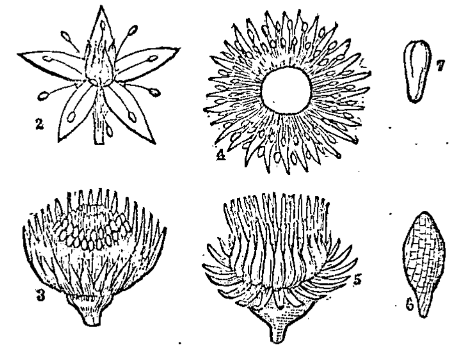

Cette famille comprend 22 genres et 450 espèces qui sont répandues dans les régions les plus opposées. Il en existe en Europe, aux États-Unis, au Mexique, dans le Levant, dans la Chine, dans la Sibérie, etc.; mais le plus grand nombre appartient à l'Afrique australe. On les trouve dans les lieux les plus arides, là où ne pourrait croître ni un brin de gazon, ni une touffe de mousse, sur des roches nues, sur les vieux murs ou dans des plaines de sables brûlants, exposées tour à tour à la rosée glaciale de la nuit, et aux rayons d'un soleil dévorant pendant le jour. La terre semble être pour ces plantes plutôt un simple support qu'une source de nourriture; elles se nourrissent aux dépens de l'atmosphère par des milliers de bouches invisibles à l'œil nu, qui couvrent leur surface, et sont en communication avec les couches succulentes du tissu cellulaire de leur substance intérieure. — Les Crass. se distinguent par des propriétés rafraîchissantes et détersives, jointes chez quelques-unes à une certaine âcreté. Les pêcheurs de l'île de Madère frottent leurs filets avec les feuilles fraîches de la *Joubarbe glutineuse* (*Sempervivum glutinosum*) qui les rend aussi durables que s'ils avaient été tannés, pourvu qu'on ait soin de les tremper ensuite dans une solution alcaline. La *Grande Joubarbe* (*Semp. tectorum*), appelée vulgairement *Artichaut des toits* et *Artichaut sauvage*, contient de l'acide malique combiné avec la chaux. On employait autrefois le suc de ses feuilles contre les hémorrhoïdes et les brûlures. Le *Kalanchoe brasiliensis* est usité dans le pays comme rafraîchissant. Le *Bryophyllum calicinum*, et le *Cotyledon umbilicus*, vulgairement *Nombril de Vénus*, jouissent de propriétés semblables. L'*Orpin reprise* (*Sedum telephium*) est regardé comme astringent, vulnéraire et résolutif. Les habitants de la campagne emploient contre la diarrhée les feuilles de cette plante bouillies dans du lait. L'*Orpin âcre* (*Sed. acre*), connu encore sous les dénominations vulgaires de *Joubarbe âcre* et de *Vermiculaire brûlante*, doit ses divers noms à son âcreté qui le rend rubéfiant, émétique et purgatif. Au cap de Bonne-Espérance, on emploie contre la dyssenterie la *Crassule tétragone* (*Crassula tetragona*), bouillie dans du lait. Enfin, les Groenlandais mangent, en guise de légume, le rhizome charnu du *Rhodiola rosea*, appelé encore *Orpin rose*. Cette plante communique une odeur de rose à l'eau qu'on distille dessus. — Plusieurs espèces de cette famille sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs ou de la bizarrerie de leur port.

* **CRATÆGUS.** s. m. T. Bot. Voy. POMACÉES.

CRATÈRE. s. m. (gr. κρατήρ; lat. *crater*). Chez les anciens, Grand vase où l'on mêlait le vin avec l'eau. || T. Géol. Voy. VOLCAN.

* **CRATÆVA.** s. m. T. Bot. Voy. CAPPARIDÉES.

CRATICULER ou mieux **GRATICULER.** v. a. Voy. DESSIN.

* **CRATOXYLUM.** s. m. T. Bot. Voy. HYPÉRICINÉES.

CRAVACHE. s. f. (corrupt. de *Croate*). Espèce de fouet d'une seule pièce qui a la forme d'une badine, et dont on se sert quand on monte à cheval. *Donner des coups de c.*

* **CRAVACHER.** v. a. Frapper avec une cravache. *Il l'a cravaché d'importance.* = CRAVACHÉ, ÉE. part. Peu usité.

CRAVAN ou * **CRAVANT.** s. m. T. Ornith. V. OIE. || T. Zool. Nom vulgaire donné, en quelques lieux, à l'Anatife.

CRAVATE. s. m. (corrupt. de *Croate*). Cheval de Croatie. *Les cravates sont des chevaux qui supportent très-bien la fatigue.* — Adject., *Cheval c.* On dit auj. *Cheval croate.* || Se disait aussi autrefois Des soldats de certains régiments de cavalerie légère. *Les régiments de cravates avaient été formés sous Louis XIV, à l'imitation de la cavalerie croate. Il était colonel du Royal-c. Il fut poursuivi par un cravate.*

CRAVATE. s. f. (corruption de *Croate*). Morceau d'étoffe légère, de mousseline, de soie, etc., que les hommes se mettent ordinairement autour du cou, et qui se noue par devant. *L'usage de la c. nous est venu des Croates.* ‖ *C. de drapeau*, Morceau d'étoffe de soie long, étroit, et garni à ses extrémités de franges d'or ou d'argent, qu'on attache, comme une c., au haut de la hampe d'un drapeau. *Les premières cravates furent distribuées, en 1668, aux corps d'infanterie.*

* **CRAVATER** (se). v. pron. Mettre sa cravate. *Il ne sait pas se c.* = Cravaté, ée. part. *Il est toujours admirablement c.* Fam.

* **CRAVE.** s. m. T. Ornith. Voy. Huppe.

* **CRAYEUX, EUSE.** adj. T. Géol. Qui contient de la craie. *Terrain c. Plaine crayeuse.*

CRAYON. s. m. (R. *craie*). Petit morceau d'une substance quelconque, solide, grenue et colorée, dont on peut se servir pour tracer des lignes, écrire ou dessiner. *C. noir, blanc, rouge. C. de sanguine, de charbon. C. d'ardoise. C. lithographique. C. de pastel. Dessiner avec un c., au c. Dessin au c. Manier le c. En quelques coups de c., il vous fait un dessin charmant.* — Dans un sens plus partic., Petit morceau de plombagine ou de quelque autre substance analogue renfermée dans une baguette de bois. *Tailler un c. Une note écrite au c.* ‖ Fig., La manière dont un artiste dessine, ou dont une chose est dessinée. *Cet artiste a un c. facile, ferme, large, moelleux.* ‖ Par extens., se dit de Tout dessin fait au c., et particulièr. d'un Portrait fait de cette manière. *Les crayons de cet artiste sont fort recherchés. Il a fait le c. d'un tel.* — Fig., La description qu'on fait d'une personne. *Il nous a fait un fidèle c. de ce singulier personnage.* Vx. ‖ La première idée, la première ébauche d'un tableau qu'on trace au c. *Il n'a pas encore commencé son tableau, il n'en a fait qu'un c., que le c.* — Fig. et par anal., se dit Des ouvrages d'esprit. *Cette pièce n'est pas achevée, ce n'est encore qu'un c., qu'un premier c., qu'un faible c.*

Enc. — Les substances avec lesquelles on fabrique les *Crayons* varient suivant l'usage auquel ceux-ci sont destinés. Les crayons les plus usités sont ceux dits de *Mine de plomb*, qui sont faits avec la *Plombagine*, appelée autrement *Graphite* (v. Carbone). Pour fabriquer ces crayons, il suffit de chauffer fortement la matière première en vase clos, puis de la scier en très-petits parallélipipèdes qu'on enchâsse ensuite dans des cylindres de bois de cèdre. Les meilleurs crayons de cette espèce viennent d'Angleterre, parce que c'est aux environs de Kiswick, dans le Cumberland, que se trouve la plombagine la plus propre à ce genre de produits : encore les gîtes de cette substance sont-ils fort peu abondants. On fait également, en Angleterre, des crayons de qualité inférieure, dits *Composés*, avec les résidus que laisse la fabrication des crayons fins. On réduit ces résidus, d'abord en poudre, puis en pâte, et l'on ramène cette dernière à l'état solide au moyen d'une pression très-énergique. — Les crayons en *plombagine artificielle* ont été inventés, en 1795, par notre compatriote N.-J. Conté. On les prépare en broyant finement de la plombagine commune avec de l'argile parfaitement purifiée. On fait avec ces poudres et de l'eau une pâte très-homogène, que l'on coule dans des rigoles parallèles pratiquées dans une plaque de bois, préalablement bouillie dans de l'huile afin de détruire sa propriété hygrométrique. On recouvre cette plaque avec une planche, également bouillie dans l'huile, et l'on serre fortement les deux pièces. En pénétrant peu à peu par les extrémités des rigoles, l'air dessèche graduellement les crayons, qui se détachent du bois par suite du retrait qu'ils éprouvent, et l'on achève leur dessiccation dans une étuve. Cela fait, les crayons sont placés verticalement dans des creusets, dont on remplit les vides avec du charbon pulvérisé ou des cendres tamisées, puis chauffés à une température d'autant plus élevée qu'on veut obtenir une dureté plus grande. On laisse ensuite refroidir les creusets ; après quoi il ne reste plus qu'à monter les crayons, c.-à-dire à introduire les bâtonnets argileux dans les cylindres de bois. Les crayons communs renferment, le plus souvent, 2 ou 3 parties de plombagine et 1 d'argile. En variant les proportions de ces substances, ainsi que le degré de calcination, on gradue à volonté la dureté des produits. Enfin, en ajoutant au mélange une quantité plus ou moins grande de noir de fumée, on obtient toutes les nuances possibles de noir. — Les *Crayons à dessin* se font à peu près de la même manière que ceux de plombagine. On prépare les crayons noirs avec une pâte composée d'argile et de noir de fumée qu'on passe à la filière, ou que l'on comprime dans des moules quadrangulaires, suivant qu'on veut avoir des crayons ronds ou carrés. — Les *Crayons de couleur* sont faits avec un mélange d'argile et de substances colorantes, telles que la terre d'ombre, le carmin, l'indigo, etc. — Les *Crayons blancs* s'obtiennent en débitant à la scie des pains de craie blanche de bonne qualité. — Les *Crayons rouges*, dits *de Sanguine*, se préparent avec la substance de ce nom, qui n'est autre chose qu'un mélange de sidéroxyde oligiste et d'argile. Lorsque le volume des morceaux de sanguine le permet, il suffit de les débiter en fragments de la forme et de la grosseur convenables. Dans le cas contraire, on mêle cette substance, préalablement broyée à l'eau, avec du mucilage de gomme arabique, auquel on ajoute quelquefois un peu d'eau de savon. — Les *Crayons au pastel* se fabriquent avec un mélange de terre de pipe extrêmement fine et de matières colorantes convenables, comme le jaune de Naples, le vermillon, le bleu de Prusse, le vert de Brunswick, etc. On forme avec ces substances et de la gomme arabique une pâte bien homogène, que l'on transforme en petits cylindres au moyen d'un appareil approprié. Il n'y a plus alors qu'à les faire sécher lentement et à une douce température. — Les *Crayons gris* ou *Crayons d'ardoise* ne sont le plus souvent que des fragments d'ardoise tendre. — Les *Crayons noirs* à l'usage des charpentiers sont des morceaux d'Ampélite, sorte de schiste carbonifère, qu'on taille en baguettes et qu'on renferme dans des cylindres de bois blanc. — Enfin, les *Crayons lithographiques* sont des composés de noir de fumée et de corps gras qu'on prépare spécialement pour les travaux de la lithographie.

CRAYONNER. v. a. Dessiner au crayon. *C. une tête, une main, un arbre, etc.* — Absol., *Il aime à c.* ‖ Dessiner une chose à grands traits, en marquant seulement les lignes principales. *Cela n'est encore que crayonné.* — Fig., *Il nous a parfaitement crayonné le caractère de cet homme. Je vais vous c. son histoire.* ‖ * Écrire rapidement avec un crayon. *Je n'ai eu que le temps de c. quelques mots.*

CRAYONNEUR. s. m. Celui qui crayonne. Ne se dit que par dénigr. *Ce n'est pas un peintre, c'est un c.*

CRAYONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du crayon. *Pierre crayonneuse.*

CRÉANCE. s. f. (lat. *credere*, croire). Croyance que l'on accorde à une chose. *Les choses les plus absurdes trouvent souvent c. chez les personnes qui pensent être le plus dégagées de préjugés. Cette nouvelle ne mérite aucune c., n'est pas digne de c.* — *Donner c.*, Ajouter foi à une chose. *Ne donnez aucune c. à ce qu'il dit.* Signifie aussi Faire qu'une chose mérite c. *Son caractère donne c. à ses paroles.* ‖ La confiance que quelqu'un inspire, qui fait qu'on croit à ce qu'il dit. *Il a beaucoup de c. parmi le peuple. Il a perdu toute c. dans son propre parti. Cet homme ne peut inspirer aucune c.* ‖ Se dit quelquef. pour Croyance religieuse. *La c. des Juifs. La pureté de sa c.* Vx. ‖ T. Diplom. Instruction secrète d'un souverain à son ministre, pour traiter avec un autre souverain. *Il lui exposa sa c.* — *Lettre de c.*, Lettre par laquelle un souverain annonce que confiance doit être donnée à celui qui la remet. — *Cet ambassadeur a présenté ses lettres de c.* — En T. de Banque, *Lettre de c.*, se dit quelquefois pour *Lettre de crédit.* ‖ T. Vén. *Chien de bonne c.*, Chien sur lequel on peut compter. — T. Fauconn. *Oiseau de peu de c.*, Oiseau peu sûr.

CRÉANCE. s. f. Droit qu'on a de demander à quelqu'un le paiement d'une somme d'argent. *C. chirographaire, privilégiée, hypothécaire, solidaire. C. à terme. C. échue, exigible. Bonne, mauvaise c. C. véreuse. Vieille, ancienne c. Céder une c. Contester une c. Faire payer une c. Avoir des créances sur quelqu'un.*

CRÉANCIER, IÈRE. s. Celui, celle à qui il est dû quelque chose et spécialement une somme d'argent. *C. chirographaire, privilégié. C. importun, fâcheux. Il est c. d'un tel pour la somme de... Les créanciers de la succession. C'est un de ses créanciers. Être poursuivi par ses créanciers. Faire perdre tant pour cent à ses créanciers. S'accommoder, prendre des arrangements avec ses créanciers. Cette terre fut vendue à la poursuite et au profit des créanciers.*

CRÉAT. s. m. (ital. *creato*). Celui qui sert de sous-écuyer dans une école d'équitation.

CRÉATEUR. s. m. (lat. *creator*). Celui qui a créé toutes choses. *Dieu est le c. du ciel et de la terre. Le souverain c. de toutes choses.* Absol., *Le C.* — *Recevoir son c.*, Recevoir la sainte communion. ‖ Par ext., Celui qui a inventé, établi, fondé une chose. *Lavoisier est le c. de la chimie moderne. Homère est regardé comme le c. de l'épopée. Pitt fut le c. de la caisse d'amortissement en Angleterre.* = Créateur, trice. adj. S'emploie dans les deux sens ci-dessus. *La puissance d'un Dieu c. Un génie c. Une force créatrice. Feu c.*

* **CRÉATINE.** s. f. T. Chim. Voy. Viande.

CRÉATION. s. f. (lat. *creatio*). Action par laquelle Dieu de rien fait quelque chose. *La c. du monde. La c. de l'homme.* — Absolum., se dit de La c. du monde. *Moïse est l'historien de la c. Depuis la c.* ‖ L'univers, l'ensemble des êtres créés. *Les merveilles de la c.* ‖ Se dit encore en parlant De ce que l'homme invente, établit. *La c. d'un nouveau genre en peinture. La c. du drame moderne. Un mot de nouvelle c. L'admirable c. de ce poëte. Les grandes créations de Michel-Ange.* ‖ L'action de fonder quelque institution nouvelle, d'établir de nouveaux emplois, de nouvelles rentes, etc. *La c. d'une académie. La c. de l'ordre de la Légion d'honneur. La c. de nouveaux emplois. La c. d'une rente, d'une pension, d'un impôt. Une nouvelle c. d'actions. Une c. de pairs. Un sénateur de nouvelle c. Le pape fit une c. de cardinaux. Tel cardinal est de la c. de tel pape.*

Enc. — La *Création* est l'acte par lequel la puissance infinie, sans le secours d'aucune matière préexistante, a produit le monde et tout ce qu'il renferme. Cette définition implique que Dieu est la cause libre et intelligente de l'univers ; que l'univers est distinct de Dieu et de ses attributs ; qu'il est son œuvre, dans le sens le plus absolu, sans le concours d'aucun autre principe. — Deux systèmes, le *Dualisme* et le *Panthéisme*, sans nier directement l'existence de Dieu, nient la création.

I. Le système du *Dualisme* repose sur cette hypothèse que le monde, avec tout ce qu'il renferme, a été tiré d'une matière première, éternelle et nécessaire, comme Dieu lui-même. Le dualisme existe au fond de toutes les doctrines de la philosophie grecque. Les anciennes écoles, en effet, cherchaient les principes des choses dans la matière, dans la substance corporelle. Dans l'école Ionienne, les uns envisageaient la matière comme un élément dont les transformations, les dilatations et les condensations expliquaient tous les phénomènes de l'existence ; suivant les autres, le monde résultait des différentes combinaisons de principes opposés coexistant de toute éternité au sein de la matière. L'école Pythagoricienne s'attacha, il est vrai, à atteindre jusqu'à l'essence des choses, mais sans s'élever au-dessus du monde sensible. Quant aux Éléates, ils niaient résolûment l'existence de l'univers ; à leurs yeux, celui-ci n'était qu'une simple apparence, ou, en d'autres termes, une pure abstraction logique. Platon lui-même considère la matière comme éternelle, increée, indépendante : Dieu n'est que l'organisateur, le moteur, l'architecte du monde. D'après Aristote, la matière, éternelle et increée, est éternellement inséparable de la forme et de l'organisation. Le monde organisé existe donc de toute éternité, avec ses lois et les êtres qu'il renferme. Dieu n'intervient que comme cause absolue du mouvement régulier. Parmi les religions fondées sur la doctrine du dualisme, la plus célèbre est celle que l'on désigne sous les noms de *Mazdéisme*, *Magisme* ou *Sabéisme*, et qui a régné longtemps dans une grande partie de l'Asie.

Tout système dualiste, quelles que soient les formes particulières qu'il revête, selon les écoles, admet que la matière existe par elle-même. Or, on ne peut imaginer que la matière existe par elle-même qu'en la supposant éternelle et infinie. Mais, si elle est infinie, il s'ensuit que Dieu n'est pas infini, ou plutôt que ni Dieu, ni la matière ne sont infinis, car l'un limite nécessairement l'autre, et toute la réalité que l'on accorde à l'un est enlevée à la réalité de l'autre. Leur réunion ne peut pas non plus constituer l'infini, car l'infini, qui est essentiellement un et indivisible, puisqu'il n'est pas l'expression d'une quantité, ne saurait être formé par une collection de quantités diverses. Donc, avec le dualisme, pas d'infini, pas de souveraine perfection, pas de cause suprême et absolue ; et comme il est impossible de concevoir le fini sans l'infini, l'imparfait sans le parfait, le relatif sans l'absolu, le contingent sans le nécessaire, le dualisme détruit à la fois tous ces termes corrélatifs ; il anéantit la réalité du monde non moins que celle de Dieu. En un mot, il supprime les deux termes dont il se proposait de trouver le rapport.

II. Le *Panthéisme* est ancien dans l'histoire de la religion et de la philosophie, où on le voit, quoique toujours identique au fond, se manifester, selon les temps et les lieux, sous des aspects et avec des déguisements divers. Dans les doctrines religieuses, telles que le Brahmanisme et le Gnosticisme, il se présente à nous paré des plus vives couleurs de l'imagination orientale, et constitue l'hypothèse célèbre appelée *Système de l'émanation.* Dans la philosophie, il se produit sous deux aspects en apparence tout à fait opposés. Tantôt il se rapproche du matérialisme le plus grossier, tantôt il prend une forme idéaliste, mille fois plus séduisante et plus dangereuse. Malgré les variétés protéiformes sous lesquelles il s'offre à notre étude, le panthéisme, réduit à son principe fondamental et formulé dans son expression la plus générale, consiste à affirmer qu'il n'existe qu'une seule substance, la substance divine, et que le monde appartient à la substance de Dieu.

« Or, dit le savant auteur de l'*Essai sur le panthéisme*, le docteur Maret, s'il y a un principe clair dans notre raison, c'est celui-ci : — Les modes d'une substance participent aux qualités inhérentes à la substance elle-même, puisqu'ils sont la substance elle-même modifiée d'une certaine manière. Or, la substance divine étant nécessaire et infinie, tout ce que cette substance affecte, tous les modes de cette substance doivent être nécessaires et infinis comme elle. Il est donc contradictoire et impossible que la substance divine soit en même temps finie et infinie, infinie en Dieu, finie dans le monde. Maintenant, pouvons-nous concevoir qu'une même substance soit en même temps bornée et sans bornes, finie et infinie ? Affirmer cette simultanéité d'existences qui s'excluent, n'est-ce pas se contredire et tomber dans l'absurde ? » Si, pour éviter cette absurdité, nous transportons au monde tous les caractères de l'infini, nous tombons dans celle du dualisme, car nous avons alors deux infinis, ou plutôt nous n'avons plus d'infini, plus d'être nécessaire et existant par lui-même. Pour échapper à cette conséquence inexorable, on modifie la formule du panthéisme, et l'on affirme que l'infini n'est pas Dieu isolé du monde, ni le monde isolé de Dieu, mais la réunion du monde et de Dieu.

« Dans cette nouvelle hypothèse, continue l'éloquent professeur en Sorbonne, Dieu est infini ou non. S'il conserve son infinité, il n'y a plus de monde ; s'il ne la conserve pas, il n'y a plus de Dieu. — Examinons la première supposition qui attribue l'infini à Dieu. Dieu est donc véritablement infini, c.-à-d. qu'il est tout l'être, et que, hors de lui, il n'y a rien. Mais que peut-il y avoir hors de l'infinie et unique substance ? Quelle réalité distincte de la sienne peut-il exister ? Le monde peut-il être autre chose qu'un mode, un phénomène interne de la substance divine ? Il n'est donc qu'une apparence, qu'une illusion, et s'évanouit comme un fantôme de l'être. » La réalité du monde étant impossible dans la première supposition, le panthéiste qui veut conserver cette réalité est obligé de dire que l'infini n'a pas son développement en lui-même, qu'il ne se développe que pour le monde et par le monde. « Mais alors, dit encore l'abbé Maret, il faut dire aussi que Dieu n'est que l'être et la force indéterminés, le point initial, le germe enveloppé et obscur. Dépouillé d'intelligence, de liberté et de volonté, il est la force aveugle et ténébreuse, la force fatale qui se déploie dans le monde, s'étend dans l'espace, s'écoule dans les fluides, se dilate dans les gaz, se solidifie dans le minéral, végète dans la plante, sent dans l'animal, et pense dans l'homme. » Ainsi, nous avons un monde sans Dieu, et nous aboutissons logiquement à l'identité absolue de l'être et du néant proclamée par l'école hégélienne.

III. L'incompatibilité absolue des deux systèmes que nous venons d'exposer une fois établie, la doctrine de la cr., telle que nous l'avons définie en commençant, est par cela même démontrée; car cette doctrine, réduite à ses termes les plus généraux et les plus essentiels, est précisément le contraire du dualisme et du panthéisme. Le dualisme suppose l'existence de deux principes, également nécessaires et éternels, la doctrine de la cr. n'en admet qu'un seul. Le panthéisme ne reconnaît dans l'univers que des modes et des attributs de Dieu, et en Dieu qu'une substance sans conscience d'elle-même, sans intelligence, sans liberté, sans volonté; la doctrine de la cr., au contraire, reconnaît dans l'univers un effet, une œuvre de la toute-puissance, de la libre volonté de Dieu, et en Dieu un être à la fois substance et cause, intelligence et force, absolument libre et infiniment bon. Dieu et l'univers sont donc essentiellement distincts l'un de l'autre; car Dieu a la conscience de lui-même, tandis que l'univers ne l'a pas et ne peut pas l'avoir.

Quoique, comme nous venons de le voir, les seules lumières de la philosophie soient capables de dissiper les erreurs que renferment les deux systèmes du dualisme et du panthéisme, car il suffit, pour cela, de mettre en saillie les contradictions nécessaires que renferme chacun d'eux, il paraît fort douteux que la raison humaine, réduite à ses propres forces, puisse s'élever jusqu'à la conception même qui constitue la doctrine de la cr., telle que la professent tous les peuples chrétiens. Ce qui nous porte à douter de la puissance de la philosophie à cet égard, c'est que tous les efforts des plus grands génies de la Grèce ont échoué devant ce problème; c'est que, dans l'antiquité, nous ne retrouvons cette doctrine que chez le peuple juif, le seul peuple qui eût conservé intact le dépôt de la religion primitive; c'est enfin que son introduction dans l'enseignement purement philosophique est bien postérieur à la diffusion générale du christianisme, qui a fait, avec raison, du dogme de la cr. *ex nihilo*, un article de foi.

Nonobstant la nécessité où l'on se trouve, l'hypothèse dualiste et l'hypothèse panthéiste une fois éliminées, d'admettre la doctrine de la cr., on a soulevé, contre cette dernière, diverses difficultés qui tendent à l'obscurcir et à la dénaturer. Nous allons examiner aussi succinctement que possible ces difficultés, ce qui nous procurera l'avantage de développer les parties les plus essentielles de ce dogme.

A. On a d'abord fait des difficultés au sujet de l'expression généralement usitée dans le langage théologique pour désigner l'idée de la cr., *Creare est educere aliquid de nihilo*, « Créer, c'est produire quelque chose de rien. » On a prétendu que *de rien il ne vient rien*, comme si dans la phrase citée le *rien*, le *néant* était posé comme un des facteurs de la cr. Ce reproche ne pourrait s'adresser avec justice qu'à l'école hégélienne, qui proclame l'identité de l'être et du néant. Il est impossible de trouver dans les auteurs chrétiens un seul passage qui puisse donner lieu à une interprétation aussi absurde. L'expression critiquée signifie purement et simplement que Dieu a appelé à l'existence ce qui n'existait pas auparavant, qu'il n'a pas eu, pour cela, besoin d'une matière préexistante quelconque, qu'il a réalisé la substance finie sans lui rien communiquer de son infinie substance, en un mot, qu'il a produit les choses finies par le seul vouloir. « Le *Néant*, dit avec raison un philosophe contemporain, Buchez, commence, ou plutôt il n'y a possibilité de se servir du mot *Néant* que lorsqu'il y a possibilité de parler des êtres créés et finis, auxquels on peut opposer le non-être. Il n'y a point de néant avant la cr.; et après la cr., néant signifie seulement que les êtres créés ont commencé d'exister, qu'ils cesseront d'exister, qu'ils pourraient n'avoir pas été créés, que d'autres auraient pu être créés à leur place, etc. *Rien* ne représente donc point une substance, il n'est qu'une négation. »

B. Beaucoup d'hommes, à notre époque, refusent d'admettre le dogme de la cr. parce qu'il renferme des parties obscures. La curiosité humaine, toujours inassouvie, voudrait savoir le comment de cette merveilleuse production. Est-ce donc que les systèmes dont nous avons parlé plus haut expliquent la cr. d'une façon plus claire que la philosophie chrétienne? Loin de là, non-seulement les hypothèses du dualisme et du panthéisme ne lèvent pas le voile mystérieux qui couvre ce dogme, mais encore elles renferment des contradictions palpables qui nous forcent à les rejeter. Si la doctrine chrétienne sur la cr. nous offre un mystère, elle n'implique du moins aucune contradiction. Notre impuissance à pénétrer jusqu'au foyer de la conscience divine et à découvrir ce qui constitue l'acte même de la cr., n'a rien qui doive nous surprendre ou même nous humilier, car cette impossibilité résulte de la condition même de notre intelligence, qui est d'être finie. Comment, en effet, pourrions-nous essayer d'atteindre à la compréhension de cet acte, si ce n'est par l'assimilation entre les faits résultant de la volonté humaine, et ceux qui sont produits par la volonté de Dieu? Or, cette assimilation est impossible. « En effet, dit un philosophe éminent, A. Frank, la volonté dans l'homme est distincte de la puissance, de la force efficace, et la volition de l'effet qu'elle poursuit; car souvent nous voulons ce que nous ne pouvons pas, non-seulement hors de nous, mais sur nous-mêmes. En Dieu, la volonté et la puissance sont également infinies; ce qu'il veut reçoit par là même l'existence et l'être; autrement il y aurait quelqu'un de plus puissant que lui. La volonté humaine s'exerce dans le temps et par des actes successifs; chacun de ses actes a un commencement et une fin, et l'on en doit dire autant de la série tout entière : la volonté divine s'exerce avant le temps et en dehors du temps; elle n'admet ni commencement, ni succession, ni fin. La volonté humaine ne saurait se concevoir sans un objet; supposons cet objet lié à notre existence aussi étroitement que possible; représentons-le par une idée, dans le temps où elle est soumise aux efforts de l'attention; toujours est-il que nous ne pouvons ni nous en passer, ni le produire, mais seulement nous l'assimiler ou le modifier dans une certaine mesure : la volonté divine, antérieure et supérieure à tout ce qui existe, produit elle-même l'objet qui la subit, et c'est par là qu'elle est vraiment créatrice; c'est par là qu'elle est au-dessus de toute assimilation, de toute comparaison aux êtres finis, et qu'elle échappe à la totalité de nos moyens de connaître. La cr. est un fait que nous sommes obligés d'admettre, puisqu'il contient notre propre existence, mais qu'il nous est refusé d'expliquer et de comprendre. Faut-il donc nous en étonner, quand il n'en est pas autrement des faits les plus constants de l'ordre naturel? Avons-nous une idée bien plus nette des phénomènes de la vie, de la génération, de la reproduction, de la sensibilité, et enfin de notre volonté elle-même?... Ce n'est pas une raison d'admettre tout ce que nous ne comprenons pas; mais il y a des faits et des principes de toute évidence qui n'en sont pas moins des mystères à jamais impénétrables; et la foi, une foi naturelle comme la vie, trouve sa place dans l'ordre de la science aussi bien que dans celui de la tradition. »

C. Plusieurs philosophes, surtout parmi les modernes, tout en admettant la doctrine de la cr. *ex nihilo*, l'ont pervertie en supposant que Dieu est nécessité à cet acte par sa nature, ou que son essence lui a imposé la cr. Pour réfuter cette erreur, il suffit d'observer, avec le docteur Maret, que le monde n'étant pas infini, Dieu ne peut avoir eu un motif infini de créer; or, comme un motif infini seul aurait pu nécessiter Dieu, il s'ensuit que Dieu conserve une liberté illimitée dans l'acte créateur. « On ne peut pas, dit le savant théologien, objecter avec raison contre la liberté divine, qu'il vaut mieux que la cr. soit que si elle n'était pas, parce que la cr. est bonne. La cr. est bonne en effet, puisqu'elle est l'œuvre de Dieu; il est aussi très-évident qu'il vaut mieux pour nous être que n'être pas; mais là n'est pas la question. Pour établir la nécessité de la cr., il faudrait prouver qu'elle est le complément de l'être divin. Or, c'est le contraire qui est démontré. » — « L'idée de la causalité essentielle contenue dans la notion même de Dieu, ajoute le célèbre professeur, ne peut non plus faire naître aucune difficulté sérieuse; car la vraie causalité divine est la causalité interne, qui rend Dieu fécond en lui-même par la génération de son Verbe et par la procession de son Amour. La cr. n'étant pas infinie, ne procure à Dieu aucune perfection nouvelle, aucun nouveau degré d'être; là se trouve le fondement de la souveraine liberté de l'acte créateur. Dieu n'est nécessité que par sa nature; il n'est nécessité que dans la production des personnes divines, dans le développement de sa vie essentielle, dans sa causalité interne. Hors de la sphère de l'infini, commence l'empire de la liberté divine. Dieu peut faire jaillir les mondes du néant; il peut les laisser dans ses abîmes. Il crée, s'il le veut, où il le veut, comme il le veut. Maître souverain de son œuvre, il la façonne comme il lui plaît. L'acte créateur est donc un acte d'infinie liberté. »

Mais tout en reconnaissant que Dieu est absolument libre dans l'acte de la cr., nous ne pouvons pas ne pas admettre que Dieu a eu un motif pour créer, car la suprême sagesse ne saurait agir au hasard ou par caprice. Comme la cr. ne peut procurer à Dieu aucune perfection nouvelle, c.-à-d. ne peut rien ajouter à son essence, à sa félicité, il ne reste qu'un motif que nous puissions concevoir comme le mobile de cet acte, la bonté divine. « Dieu étant essentiellement bon, veut se communiquer et se donner; il appelle les créatures à la vie, au bonheur, à la participation de son essence et de sa félicité. Mais ce grand don étant parfaitement désintéressé, la bonté, quoique essentielle à la nature divine, est essentiellement libre.

» Ici, continue l'éloquent théologien que nous avons si souvent cité, naît une question qu'il importe d'examiner, afin d'écarter tous les nuages qui pourraient s'élever encore autour de ce principe fondamental de la liberté de l'acte créateur. — On peut se représenter que Dieu, lorsqu'il veut créer, choisit, dans le nombre indéfini des types existant dans son intelligence, un type unique pour le réaliser; ou bien qu'il ne fait pas de choix, et qu'il réalise successivement et progressivement tous les types de sa pensée, tous les mondes possibles.

» 1° Dans la première hypothèse, on se demande naturellement la raison du choix de Dieu. Pourquoi appelle-t-il tel monde à l'existence plutôt que tel autre? Au XVIIe siècle, Malebranche et Leibnitz répondirent à cette question par un système célèbre qui a reçu le nom d'*Optimisme*. D'après ces grands hommes, il serait indigne de l'intelligence et de la sagesse qui président aux actes divins, de choisir un monde moins parfait, préférablement à un autre plus parfait. Donc, concluaient-ils, si Dieu se détermine à créer, il doit choisir le monde le plus digne de lui, le monde le plus parfait. Après avoir établi ce principe, ces illustres philosophes s'appliquaient à prouver que de fait ce monde est le plus parfait possible, et que, malgré le mal qu'il renferme, il est le plus digne de Dieu. Quelque brillante que fût cette hypothèse, elle trouva des adversaires décidés et comparables en génie aux inventeurs de l'optimisme. Bossuet et Fénelon crurent voir en lui une doctrine pleine d'erreurs et de dangers. — Si Dieu est tenu au plus parfait, objectaient-ils, il est tenu de créer le monde; car, qui osera soutenir que le néant du monde est plus parfait que son existence? Mais alors Dieu n'est plus libre; la cr. est nécessaire; elle est un résultat nécessaire de l'essence divine, et nous arrivons aux plus déplorables conséquences. On ne leur échappe qu'en affirmant qu'il est indifférent pour Dieu de créer ou de ne pas créer. Mais tout ce que l'on dit pour établir ce principe renverse l'optimisme. En effet, si Dieu est libre de créer ou de ne pas créer, à plus forte raison conserve-t-il sa liberté dans le choix d'un monde moins parfait préférablement à un monde plus parfait. On ne concevra jamais que Dieu pouvant, sans blesser aucune de ses perfections, s'abstenir de créer, soit soumis, s'il se détermine librement pour la cr., à la loi d'une nécessité quelconque.

» 2° Cependant il est des esprits pour qui cette solution n'est pas entièrement satisfaisante; ce choix leur paraît un choix sans motif. Ils craignent que cette notion ne soit dérogatoire à la perfection divine. Il est donc de mon devoir de vous proposer une autre solution, qui peut se soutenir dans les limites de la foi, qui paraît plus propre à lever toutes les difficultés, et qui montre, en outre, que le dogme n'a rien à redouter des progrès de la science. — Dans cette seconde hypothèse, Dieu ne choisit pas un monde entre les mondes possibles, mais il réalise, dans l'indéfini de l'espace et du temps, tous les mondes possibles. Dieu manifeste tout ce qui est en lui; tout ce qui doit naître, naît au moment marqué par l'éternelle sagesse; l'être le plus infime est réalisé comme le plus sublime; tous les mondes sont appelés successivement à l'existence. Chaque monde en particulier est comme un épisode de l'immense poëme de la cr.; toutes les combinaisons s'accomplissent; un plan magnifique se déroule dans une durée indéfinie. Ainsi la cr., dans son ensemble, sera la plus parfaite possible, la plus digne de Dieu, et, sur ce point, l'optimisme aura raison. En même temps, comme la cr. est essentiellement et nécessairement finie, elle sera toujours distincte de l'infini et infiniment au-dessous de lui; la liberté de Dieu restera dans toute son intégrité; l'amour seul, la bonté seule, seront les motifs de l'action divine; et les nobles efforts des adversaires de l'optimisme, en faveur de la liberté de Dieu, seront justifiés. »

D. Le fait de la liberté de Dieu dans l'acte créateur une fois bien compris, les autres difficultés soulevées contre la doctrine de la cr. sont de peu d'importance. Ainsi, par ex., lorsqu'on demande pourquoi Dieu, étant de toute éternité, a-t-il créé le monde à telle époque plutôt qu'à telle autre, on prouve simplement qu'on est étranger aux principes les plus élémentaires de la métaphysique. En effet, il est évident que la cr. étant finie, ses conditions essentielles sont le temps, l'espace et la multiplicité. « Reculez, dit le docteur Maret, dans le passé autant que vous le voudrez; reculez aussi loin que possible le commencement du temps; ne craignez pas d'entasser les millions de siècles sur les millions de siècles : il faut toujours arriver à un point où le temps a commencé, où la cr. n'était pas. Et avant ce point, avant cet instant, qu'avez-vous? que trouvez-vous? L'éternité, Dieu, l'infini tout entier. Tous les moments du temps sont donc absolument indifférents aux yeux de l'Éternel. Par conséquent, à la question ci-dessus posée, il n'y a aucune réponse à donner que celle-ci : Dieu a fait commencer le temps quand il lui a plu. — De même quand on demande pourquoi le monde a-t-il été créé dans le point de l'espace qu'il occupe plutôt que dans tel autre? La réponse ne saurait être différente. Il faut raisonner sur l'espace comme sur le temps. « A quelque point que vous vous placiez dans l'espace, vous avez toujours l'immensité au delà; par conséquent, tous les points de l'espace sont égaux dans l'immensité, et Dieu place le monde où il lui plaît. — Quand on demande, continue l'éminent théologien, ce que faisait Dieu avant la cr.; quand on affirme que la cr. a porté un changement dans l'essence divine, on oublie que le mode d'être de Dieu est l'éternité et l'immutabilité, et que, pour Dieu, il n'y a ni *avant*, ni *après*, ni *succession*. L'éternité est un *présent* éternel; Dieu, par une seule et éternelle vue, embrasse l'universalité et la succession des êtres et de leurs rapports. L'acte divin est éternel, immuable, infini, comme la substance divine elle-même; et, dans ce sens, on peut dire, avec Fénelon, que Dieu est éternellement créant; mais la cr., résultat de l'action divine, n'est pas éternelle, et tous les rapports de *passé*, de *présent*, de *futur*, existent entre les créatures et par elles. »

IV. Il faut se garder de croire que cette question de la cr. n'ait pour l'homme qu'un simple intérêt de curiosité, et que les recherches dont elle a été l'objet de la part des philosophes les plus éminents aient eu pour but unique d'élucider un pur problème de métaphysique. En effet, toute doctrine fausse ou erronée de la cr. entraîne inévitablement les conséquences les plus déplorables. En identifiant Dieu et la cr., par ex., le panthéisme détruit absolument la liberté de l'un et de l'autre; car, alors, dans l'un et dans l'autre, tout se produit par des lois universelles et nécessaires. « L'homme qui s'imagine être libre, dit Spinosa, n'est pas moins digne de risée que la pierre qui se persuaderait qu'elle tombe parce qu'il lui plaît de tomber. » Dès lors il ne saurait exister ni distinction du bien et du mal, ni obligation morale, ni responsabilité, ni mérite, ni démérite, ni peines, ni récompenses soit en ce monde, soit dans l'autre; car dans ce système, l'immortalité des êtres créés est l'absorption dans le grand tout. La négation de la cr. *ex nihilo* est, au point de vue moral et pratique, identique avec la négation de l'existence de Dieu; la moindre erreur métaphysique sur ce sujet est mortelle pour la vie morale de l'homme. Il en est ainsi particulièrement de toute doctrine qui, bien qu'admettant la cr. par la simple volonté de Dieu et la distinction la plus formelle entre le créateur et les êtres créés, conclut à la nécessité de la cr., et dérive cette nécessité de la nature ou de l'essence de Dieu. « Si Dieu a été contraint à nous créer, dit avec raison le prof. Maret, si la cr. était nécessaire à sa félicité, à l'ordre général, quelle reconnaissance lui devons-nous pour le don de l'existence? La reconnaissance naît surtout des bienfaits gratuits et désintéressés; jamais on ne se croira très-lié par un bienfait forcé. La doctrine de la nécessité de la cr. va donc à étouffer dans l'âme humaine le principe même du sentiment religieux, qui est la reconnaissance et l'amour. » — On peut consulter sur cette question tous les traités généraux de théologie, la *Théodicée* de Leibnitz, le traité de l'*Existence de Dieu*, de Fénelon, la *Théodicée chrétienne* et l'*Essai sur le panthéisme*, par l'abbé Maret, etc. Les deux derniers ouvrages que nous venons de citer offrent cet avantage, qu'ils ont plus spécialement en vue la réfutation de certaines spéculations contemporaines.

CRÉATURE. s. f. Tout être créé. *Les créatures animées, inanimées, raisonnables, visibles, invisibles. La sagesse de Dieu éclate dans les créatures les plus infimes.—La c.*, se dit pour l'Être humain considéré par rapport à Dieu. *Le pécheur quitte le créateur pour s'attacher à la c. Malheur à la c. qui se plaît en elle-même et non pas en Dieu.*||Se dit particul. D'un individu de l'espèce humaine qu'on veut qualifier en bien ou en mal. *C'est la meilleure c. du monde. Voilà une étrange c. Quelle sotte c. !* On dit D'une femme grande et belle: *C'est une belle c.;* D'un joli enfant : *C'est une jolie c., etc.* — S'emploie quelquefois par mépris, en parl. Des femmes. *Cette c.-là l'aura bientôt ruiné. Comment peut-on aimer une pareille c.? C'est une vile c.* || Fig., se dit D'une personne qui tient sa fortune ou sa position d'une autre. *Ce ministre s'est fait beaucoup de créatures, a beaucoup de créatures. C'est la c. d'un tel. Tous les employés étaient ses créatures.* — On dit qu'*Un cardinal est la c. d'un tel pape*, pour exprimer qu'Il a été fait cardinal par tel pape.

CRÉCELLE. s. f. (gr. χρέχελος, bruit désagréable). Moulinet de bois qui fait un bruit aigre, et dont on se servait autrefois, au lieu de cloches, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. *Sonner la c.*.

CRÉCERELLE et * **CRÉCERELLETTE.** s. f. T. Ornithol. Voy. FAUCON.

CRÈCHE. s. f. (celt. *krippe?*). Mangeoire à l'usage des bestiaux. *Mettez du foin dans la c.* — Absol., *La c., la sainte c.*, La c. où Notre-Seigneur fut mis au moment de sa naissance, dans l'étable de Bethléem. *Le fils de Dieu a voulu naître dans une c.*

Enc. — Dans quelques hôpitaux, on donne le nom de *Crèches* aux salles destinées à recevoir les jeunes enfants; mais, actuellement, on applique cette dénomination à des établissements de charité où, moyennant une faible rétribution, et quelquefois même gratuitement, on garde et l'on soigne pendant la journée les enfants des mères pauvres qui sont obligées de travailler hors de leur domicile. L'idée première des crèches appartient à madame de Pastoret, mais c'est le vénérable Marbeau, ancien adjoint du 1er arrondissement de Paris, qui a eu l'honneur de la mettre à exécution. La première c. a été ouverte à Paris le 14 nov. 1844. Depuis cette époque, l'institution s'est répandue dans les départements, et, passant la frontière, a pénétré dans plusieurs Etats voisins, mais particulièrement en Angleterre et en Allemagne. Il est facile, quand on connaît les difficultés de tout genre contre lesquelles ont trop souvent à lutter les classes pauvres et laborieuses, de comprendre les services que peuvent rendre les crèches à une foule de ménages d'ouvriers, où, le salaire du père étant insuffisant, il faut que la mère travaille au dehors pour gagner, elle aussi, un salaire quotidien. — Les crèches qui existent dans nos grandes villes industrielles ont toutes été fondées par la charité privée; mais des allocations leur sont accordées, soit par l'État, soit par les départements ou par les communes, lorsque les cotisations volontaires des personnes charitables et les rétributions payées par les familles ne peuvent suffire à leur entretien. En général, la création d'une crèche se fait de concert avec le curé de la paroisse, le bureau de bienfaisance et les dames de charité. Quand on a calculé le nombre probable des enfants à recevoir, ainsi que le chiffre de la recette et celui de la dépense, on forme une société et l'on nomme un comité. Ce comité rédige un règlement, choisit une directrice, délègue la surveillance à une ou plusieurs dames, qui prennent le nom d'*Inspectrices*, et leur adjoint, pour la partie hygiénique du service, un ou plusieurs médecins. Une *berceuse* est nécessaire pour chaque groupe de 5 à 6 enfants. Une rétribution minime est demandée aux mères qui confient leurs enfants à la c. A Paris, par ex., elle est fixée à 20 centimes pour un enfant et à 30 pour deux enfants de la même famille. Le matin, chaque mère apporte son enfant emmaillotté, et vient le reprendre le soir à une heure déterminée. Elle est libre de venir, dans la journée, autant de fois que l'exigent les nécessités de l'allaitement. Si l'enfant est sevré, il lui suffit de déposer, à l'heure de l'entrée, un panier garni de provisions pour la journée. Enfin, les crèches sont fermées les dimanches et jours fériés, parce que ces jours-là, les mères peuvent et doivent soigner elles-mêmes leurs enfants.

CRÉDENCE. s. f. (ital. *credenza*). Sorte de petite table qui est près de l'autel et où l'on met les burettes, le bassin et les autres choses qui servent à la messe ou à quelque autre cérémonie religieuse. *Il y a ordinairement deux crédences, l'une à droite, l'autre à gauche de l'autel.* || Dans certains établissements publics, tels que colléges, séminaires, etc., L'endroit où l'on tient les provisions de bouche.

CRÉDENCIER. s. m. Celui qui tient la crédence, qui, dans un séminaire, etc., est chargé de la garde et de la distribution des provisions de bouche.

CRÉDIBILITÉ. s. f. (lat. *credibilis*, croyable). N'est guère usité que dans cette loc., *Motifs de c.*, Les motifs qu'on a de croire que la religion chrétienne est vraie.

CRÉDIT. s. m. (lat. *creditum*, de *credere*, confier). Faculté qu'on possède de se procurer des capitaux par suite de la confiance qu'on inspire, ou de la solvabilité qu'on présente. *C. privé. C. public. Ce négociant a beaucoup de c. sur la place. Cette maison n'a aucun c., ne jouit d'aucun c. Il a assez de c. pour se procurer à l'instant toutes les sommes dont il a besoin. Il n'a pas su conserver son c.* — *Prêter son c. à quelqu'un*, Garantir le remboursement de la somme qu'il emprunte. || La transmission des capitaux, des marchandises à titre d'avances, à titre de prêt, relativement à sa plus ou moins grande facilité. *Le c. est nécessaire au commerce. Faire des opérations de c. C. hypothécaire. C. agricole. C. commercial. Cette révolution ruina le c. Le développement exagéré du c. Établissements, institutions de c.*, Établissements, etc., destinés à faciliter l'avance des capitaux. — *Faire c., donner à c.*, Donner des marchandises sans en exiger le paiement immédiat. On dit aussi, dans le même sens, *Prendre des marchandises à c. Vendre, acheter à c. Avoir du c. chez un marchand.* — Fam., *Faire c. de la main à la bourse*, Ne point faire de c., vendre argent comptant. — *Ouvrir un c. à quelqu'un*, S'engager à lui faire des avances jusqu'à concurrence d'une certaine somme. *Un banquier lui a ouvert un c. de cinquante mille francs.* Se dit aussi relativement à la personne sur l'ordre de laquelle on fait ces avances. *Son père lui a ouvert un c., lui a fait ouvrir un c. chez un banquier.* On dit également, *Avoir un c. ouvert chez un banquier, un c. de tant sur tel banquier.* — *Lettre de c.*, Lettre par laquelle on mande à quelqu'un de mettre à la disposition du porteur une certaine somme, ou toutes les sommes dont il aura besoin. *Il avait sur la maison R. une lettre de c. illimité.* || Particulièr., Confiance que l'on a dans les effets de commerce, les actions de compagnies, etc. *Les billets de la banque de France jouissent du plus grand c. Les effets de cette maison n'ont aucun c. Les actions de cette compagnie sont remontées de c.* || T. Comptabilité. V. *Tenue des* LIVRES. || La confiance qu'inspire une personne, la considération dont elle jouit, l'influence qu'elle exerce. *Être en c., en grand c. auprès d'un prince, d'un ministre. Avoir du c. sur l'esprit de quelqu'un. Il a grand c., beaucoup de c. parmi ses collégues. Il jouit d'un grand c. dans l'assemblée. Le c. dont il jouissait près de ses concitoyens. Se mettre en c. Cela le mit en c., lui a acquis du c. Établir, rétablir son c. Essayer son c. User son c. User, abuser de son c. Son c. peut beaucoup. Il a obtenu cette position par le c. d'un tel. Il a perdu beaucoup de son c., tout son c. Il est bien déchu de son c. Son c. est bien diminué.* — Fig. et par anal., *La vertu a toujours du c. auprès des gens de bien.* || Fig., *Cette nouvelle prend c., acquiert du c.*, Elle trouve de la créance. *Mettre une opinion en c.*, La faire prévaloir, lui donner de la vogue. = *A crédit*, se dit quelquefois Fig. pour Inutilement, en vain, sans profit. *Personne ne vous sait gré de ce que vous faites, vous travaillez à c. Vous consumez votre temps et votre bien à c.* — Sans preuve, sans fondement. *Vous affirmez cela à c.; quelle preuve en avez-vous?* Peu usité.

Syn. — *Faveur.* — Le *crédit* est la facilité de déterminer la volonté de quelqu'un suivant nos désirs, en vertu de l'ascendant que nous avons sur son esprit, ou de la confiance qu'il a prise en nous. La *faveur* est la facilité que nous trouvons dans une personne disposée à faire tout ce qui nous est agréable, en vertu d'une faiblesse qu'elle a pour nous, ou d'une bienveillance qu'elle nous prodigue. Le *crédit* est une faculté, une force, une puissance que nous exerçons sur autrui, il est dans nos mains; la *faveur* est un sentiment, un penchant, une faiblesse de celui qui se livre à nous, elle est dans son cœur. On dit, la *faveur du prince*, la *faveur du peuple*, et non le *crédit du prince*, le *crédit du peuple*, parce que la *faveur* est la bienveillance même du prince, du peuple qui se porte vers nous, et que le *crédit* est l'ascendant que nous avons nous-même, et dont nous usons sur le prince, sur le peuple. Le *crédit* s'acquiert, la *faveur* se gagne. Les lumières, les talents, les services, les vertus acquièrent le *crédit*, par la bonne opinion, l'estime, la considération, la confiance qu'ils inspirent: les complaisances, les flatteries, les adulations, le dévouement servile, gagnent la *faveur* par une sorte de gratitude, par le retour, l'affection, l'attachement, le besoin de nous. Un bon ministre acquiert du *crédit* sur un roi sage; un courtisan, habile à satisfaire les goûts du prince, gagne sa *faveur*. On gagne la *faveur* du peuple qui aime sans raison; on acquiert du *crédit* dans une compagnie où la justice est consultée. Le *crédit* de Sully triompha souvent de la *faveur* des maîtresses.

Enc. — Cet article sera divisé en trois sections. Dans la première, nous dirons ce qu'est le crédit en général; dans la seconde, nous parlerons des différentes sortes de *Banques;* dans la troisième, nous exposerons l'état de la science au sujet des principales questions relatives à la théorie et à l'organisation des banques de circulation.

I. *Crédit.* — La France est assurément l'un des pays de l'Europe où les questions relatives au cr. sont le plus mal comprises et le moins étudiées; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'elle soit en même temps le pays où l'on se fasse le plus d'illusions à ce sujet, où il se produise le plus de conceptions fantastiques dans le but d'universaliser le cr. Afin donc de donner une idée nette du cr., nous procéderons pas à pas, et nous ferons tous nos efforts pour que notre langage soit aussi clair et aussi intelligible que possible.

A. *Nature et définition du cr.* — Nous définirons le cr. : *la transmission des capitaux, des mains des détenteurs qui ne veulent pas les faire valoir eux-mêmes, dans d'autres mains disposées à les utiliser.* Tantôt cette transmission a lieu sur le simple engagement du crédité, c.-à-d. sur la confiance qu'inspirent son habileté au travail et sa probité : c'est là le *Cr. personnel;* tantôt le capitaliste ne consent à faire des avances au demandeur que sur la garantie d'un gage spécial offert par ce dernier : c'est alors le *Cr. réel.* Dans les relations industrielles et commerciales, les avances se font sans exiger du crédité un gage particulier; celui-ci se contente de remettre à son créditeur un engagement écrit et susceptible de circuler de main en main, par lequel il s'oblige à rembourser dans un bref délai les capitaux à lui fournis. Si l'engagement n'est pas rempli à l'échéance, son exécution est poursuivie sur tout ce qu'il possède. Le cr. qui a lieu dans ces conditions est nommé *Cr. commercial.* Chez tous les peuples industriels, le plus grand nombre des actes de cr. se consomment dans le cercle même des producteurs, c.-à-d. de travailleur à travailleur, de commerçant à commerçant. « Le producteur de la matière première, dit Coquelin, en fait l'avance au fabricant qui doit la mettre en œuvre, en acceptant de lui une obligation payable à terme. Ce dernier, après avoir exécuté le travail qui le concerne, avance à son tour et aux mêmes conditions cette matière déjà préparée à quelque autre fabricant, qui doit lui faire subir une préparation nouvelle, et le cr. s'étend ainsi de proche en proche, d'un producteur à l'autre, jusqu'au consommateur. Le marchand en gros fait des avances au marchand en détail, après en avoir reçu lui-même du fabricant ou du commissionnaire. Chacun emprunte d'une main et prête de l'autre, quelquefois de l'argent, bien plus souvent encore des produits. Ainsi se fait, dans les relations industrielles, un échange continuel d'avances, qui se combinent et s'entrecroisent dans tous les sens. »

La définition que nous avons donnée du cr., et qui, d'ailleurs, est au fond la même que les définitions données par Ad. Smith, Say, Mac Culloch, J. Stuart-Mill, etc., est à nos yeux la seule exacte et précise; exacte, car les différentes formes sous lesquelles se font les avances de capitaux, formes que nous venons d'énumérer à l'instant, y sont toutes contenues; précise, car elle écarte virtuellement toutes ces théories chimériques qui se sont produites dans ces dernières années, et dont nous parlerons ailleurs (v. PAPIER-MONNAIE). Néanmoins il est deux autres définitions du cr. dont nous devons dire ici quelques mots, parce qu'elles ont abusé des esprits d'ailleurs excellents.

Ainsi, on a défini le cr. *une anticipation de l'avenir*. Cette définition, dont nous ignorons l'auteur, n'exprime qu'un phénomène particulier du cr. commercial. En effet, lorsqu'un producteur de matières premières les avance à un autre producteur qui doit les mettre en œuvre, contre la simple obligation de ce dernier, on peut dire, avec raison, de l'un et de l'autre, qu'ils anticipent l'avenir; celui-ci, parce qu'il compte, pour remplir son engagement, avoir fabriqué et vendu le produit œuvre de son travail; celui-là parce que, en consentant ses avances, il tient moralement pour faites des valeurs qui ne peuvent exister qu'au bout d'un certain temps. Mais cette circonstance, attendu qu'elle est spéciale à une forme particulière de cr., ne peut servir de fondement à une définition générale. Nous le répétons, le fait essentiel, fondamental, qui constitue le cr., est la transmission des capitaux.

Le cr., suivant le comte Cieszkowski, *est la transformation des capitaux stables ou engagés en capitaux circulants ou dégagés.* Quoique acceptée par plusieurs économistes distingués, cette définition nous paraît non-seulement complétement fausse, mais encore grosse de conséquences déplorables. D'abord, que signifie en français cette expression, transformer un capital engagé en capital dégagé, si ce n'est faire passer une valeur de l'état de capital fixe à l'état de capital circulant? Or, si tel est le sens qu'y a attaché l'auteur, sa définition est inexacte. En effet, bien qu'il soit assez rare que le cr. se fasse sous la forme de capital engagé, il n'en est pas moins vrai que le dégagement des capitaux engagés n'est pas une condition *sine quâ non* du cr., et que, d'ailleurs, ce n'est pas le dégagement qui constitue celui-ci: il représente simplement un acte préalable au cr. Ainsi, par ex., je veux créditer un industriel pour la somme de 50,000 fr., mais je n'ai pour toute fortune qu'une terre qui en vaut 100,000; je dégage donc mon capital fixe, c.-à-d. je vends ma terre; puis je fais cr., c.-à-d. je transmets les 50,000 fr. au producteur qui me les a demandés. — Mais l'interprétation que nous venons de donner de la définition du noble économiste n'est point du tout la sienne: notre interprétation littérale contient quelque chose de vrai; celle de l'auteur est radicalement fausse. L'ingénieux écrivain n'entend pas faire passer le capital fixe à l'état de capital circulant; il entend simplement faire fonctionner le même capital sous la forme de capital engagé et sous celle de capital dégagé. Reprenons donc notre ex. Au lieu de vendre ma maison, et de dégager mon capital, j'emprunte 50,000 fr., et je donne hypothèque sur mon immeuble. Dans ce cas, je vois bien que ma terre continuera de produire à mon profit comme capital fixe, mais je ne la vois pas fonctionner comme capital circulant. Le capital circulant dont je me trouve possesseur est constitué par les 50,000 fr. (espèces ou marchandises) qu'on m'a avancés contre hypothèque, et qu'à mon tour je peux avancer à qui il me plaira. Ce capital circulant existait déjà entre les mains d'un tiers, lequel m'a fait cr. en me l'avançant, sans que mon capital engagé se soit dédoublé de façon à engendrer de lui-même un capital circulant. Que l'hypothèque favorise le cr., nul n'en doute, car le vieil adage: *Plus cautionis in re quam in personâ*, est encore et sera peut-être toujours vrai Qu'il soit possible de faciliter encore le cr. sur gage au moyen de certaines réformes, cela ne nous paraît pas contestable; mais le gage n'est point le cr., et quelque parfaite que soit la constitution du gage, quelque multipliées que soient les garanties réelles offertes par les demandeurs de cr., tout cela ne multipliera pas les capitaux existants et disponibles.— Mais ce n'est point encore là ce qu'entend l'ingénieux écrivain par sa transformation des capitaux stables en capitaux dégagés. Ce qu'il entend, c'est la création d'un papier-monnaie, garanti par des valeurs réelles (terres, maisons, marchandises), et portant intérêt. Les morceaux de papier une fois imprimés, on les baptise du nom de capital, et le miracle est accompli. Le propriétaire d'une terre de 100,000 fr. garde sa terre (capital engagé), laquelle lui produit un revenu; puis il émet des bons hypothécaires (capital dégagé) jusqu'à concurrence de 50,000 fr.; on a, de cette façon, la solution du problème du cr., d'où se déduit la merveilleuse définition que nous étudions en ce moment. La prétendue définition du cr. imaginée par Cieszkowski n'est donc que la formule d'un système de papier-monnaie, papier-monnaie qui, pour le dire en passant, serait bien inférieur à celui de nos anciens assignats. Or, une conception pareille n'a rien de commun avec le cr., qui exige non point des signes représentatifs, mais des capitaux, ou, en d'autres termes, des marchandises, la monnaie métallique elle-même n'étant capital que parce qu'elle est marchandise.

Comment donc se fait-il que cette définition singulière ait *obtenu une certaine vogue*, et qu'elle se trouve reproduite même par des économistes qui repoussent absolument, et avec raison, toute idée de papier-monnaie? C'est, nous le croyons, parce qu'elle n'est pas exprimée en termes du vulgaire, et qu'elle a une certaine tournure philosophique qui impose. Du reste, ainsi que l'observe très-bien H. Baudrillart, il est facile de juger toutes les conceptions fantastiques imaginées au sujet du cr., et, nous ajouterons, la valeur des définitions qu'on a données de ce grand phénomène économique, par ce principe fort simple : « Le cr. suppose toujours un *capital préexistant* chez le prêteur, de même qu'il suppose chez l'emprunteur un *travail productif*, en mesure de rembourser le capital avancé avec les intérêts. Cette préexistence du capital est une nécessité qu'il ne faut pas perdre de vue un seul instant. Dans le fait, quelle que soit la somme de numéraire et de papier qui circule, l'ensemble des emprunteurs ne peut recevoir plus de charrues, plus d'outils, plus d'approvisionnements de matières premières que l'ensemble des prêteurs n'en peut fournir. »

B. *Utilité du cr.* — Une opinion assez répandue, et que nous regrettons surtout de voir reproduite par Coquelin, c'est que le cr. multiplie les capitaux; cette opinion est une erreur véritablement étrange. « Le cr., dit à ce sujet J. Stuart-Mill, n'est que la permission d'user du capital d'autrui; il n'augmente pas les moyens de production; il ne fait que les transporter de l'un à l'autre. Si l'emprunteur obtient du cr. le moyen de produire davantage et d'employer plus de travail, le prêteur diminue d'autant ses moyens de produire et d'employer plus de travail. La même somme ne peut être employée comme capital en même temps par le propriétaire et par l'emprunteur; elle ne peut fournir des salaires, des outils et des matières pour toute sa valeur à deux séries de travailleurs à la fois. Il est vrai que le capital emprunté à Pierre par Paul, et dont celui-ci se sert dans ses affaires, forme encore une partie de la fortune de Pierre pour une autre destination; il peut compter sur ce capital lorsqu'il prend des engagements; il peut même emprunter, *s'il en a besoin, à Jacques, par ex., une somme équivalente, en* déléguant la propriété de la première en garantie de cet emprunt, de telle sorte qu'il semble, à regarder les choses superficiellement, que Paul et Pierre se servent à la fois de la même somme; mais la moindre réflexion suffit pour montrer que lorsque Pierre a remis son capital aux mains de Paul, celui-ci seul se sert de ce capital, et que Pierre se sert uniquement de l'obligation à lui souscrite par Paul, pour obtenir d'un tiers, Jacques, l'usage d'un autre capital équivalent. Tout capital qui n'appartient pas à celui qui s'en sert réellement est autant de retranché au capital d'un autre. »

S'il n'existait rien de pareil au cr., ou si l'insécurité générale et le défaut de confiance empêchaient l'extension du cr., une foule de particuliers qui possèdent des capitaux plus ou moins considérables, mais qui par suite de leurs occupations, ou faute de la science et de l'habileté nécessaires, ne pourraient les employer utilement, se trouveraient obligés de les laisser improductifs. D'autres fois ces capitaux seraient anéantis par des efforts inhabiles pour en obtenir un profit; plus souvent ils seraient gaspillés et dépensés improductivement. Or, grâce au cr., tous les capitaux de cette catégorie sont prêtés à intérêt à l'industrie et au commerce, où ils sont consacrés à la production, et fournissent du travail à une infinie variété de producteurs. En outre, le cr. fournit le moyen de tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt de la production, de toutes les capacités industrielles qui existent dans un pays. Tel individu *qui n'a que peu ou point de capitaux*, mais dont l'aptitude pour les affaires est connue et appréciée par quelques capitalistes, peut obtenir, soit des avances en espèces, soit des marchandises à cr., et, de cette manière, utiliser au profit de la production générale sa capacité industrielle. Ainsi, bien que les capitaux d'un pays ne soient aucunement multipliés par le cr., ils sont appelés à une activité plus grande dans la production. A mesure que la confiance sur laquelle repose le cr. prend de l'extension, on trouve moyen, ainsi que nous le dirons plus loin, d'appliquer à la production jusqu'aux plus petites fractions de capital, jusqu'aux sommes qu'un simple particulier garde par-devers lui pour subvenir aux éventualités, jusqu'à la fraction de salaire que l'ouvrier peut économiser sur sa dépense quotidienne. De cette façon, le cr. stimule l'épargne et la féconde, non-seulement au profit de celui qui s'y livre, mais encore au profit de la société tout entière. De plus, en stimulant l'épargne, il favorise le développement, chez les classes laborieuses, des habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance, effets moraux qui ne doivent pas être oubliés parmi les avantages du cr. Nous n'avons pas besoin de dire que le cr. produit le même effet moralisateur sur les entrepreneurs d'industrie qui sont obligés d'y avoir recours, car on s'enquiert avec soin de leur probité, de leur moralité et de leur manière de vivre.

Ces considérations ne s'appliquent qu'au cr. accordé aux classes industrielles. « Le cr. accordé par les marchands aux consommateurs qui ne produisent point, dit John Stuart-Mill, n'ajoute rien à la production et diminue même ses forces. Il met pour un temps le capital de ceux qui travaillent au service *de ceux qui ne travaillent pas, et non plus le capital de ceux-ci* au service des travailleurs. Si Pierre, marchand, fait des fournitures à Paul, propriétaire ou rentier, et lui accorde un cr. de 5 ans, toute la portion du capital de Pierre que représentent les fournitures faites, reste 5 ans improductive. Si les fournitures avaient été faites comptant, la somme qu'elles représentent aurait pu être, pendant cette période, dépensée et reproduite plusieurs fois. Si Paul paie à l'échéance, Pierre est personnellement indemnisé, parce qu'il a vendu ses marchandises à un prix plus élevé qui lui est, en définitive, payé par Paul; mais il n'y a point d'indemnité pour les classes laborieuses qui souffrent le plus de tous les détournements temporaires ou durables qui enlèvent les capitaux aux emplois productifs. » Ce système de vente à cr. au consommateur est, en outre, fâcheux pour ce dernier. Outre qu'il paie plus cher et se trouve moins bien servi, alléché qu'il est par les facilités qui lui sont offertes, il se laisse presque toujours entraîner à des dépenses plus considérables que ses moyens ne le lui permettent, et par suite il tombe souvent dans une situation déplorable.

C. *Moyens du cr.* — Nous avons vu que dans les opérations de cr. qui s'effectuent dans le cercle immense de la production, quiconque a livré des capitaux ou des marchandises à cr. devient porteur d'obligations à lui souscrites par le crédité, et par lesquelles celui-ci s'engage à payer, à des termes fixes, la valeur des avances qu'il a reçues. Ces obligations, qu'on désigne communément par le nom d'*Effets de commerce*, constituent, *si l'on peut parler ainsi, la forme essentielle du cr., dont* le capital est la *matière ;* car c'est sur elles que roulent presque toutes les opérations de banque. Au mot CHANGE, nous avons parlé des diverses espèces de billets-promesses créés par les industriels, les commerçants, etc., et nous avons fait voir que leur emploi a pour résultat d'éviter les transports d'espèces, etc., par conséquent d'économiser les frais que coûteraient ces transports, de limiter l'emploi de la monnaie métallique, et de permettre de restituer une partie des métaux précieux à la fonction de capital productif. Lorsqu'un titre de ce genre (lettre de change, billet à ordre, billet au porteur, etc.) est conservé par celui qui l'a reçu, évidemment il ne remplit point les fonctions de monnaie; il est lui-même, au contraire, acheté et vendu contre la monnaie ou contre les marchandises qui ont donné lieu à sa création; mais lorsqu'il circule et sert à plusieurs opérations, il remplit *jusqu'à un certain point* les fonctions des espèces métalliques. Supposons qu'un cultivateur s'acquitte d'une dette de 100 fr. envers l'épicier voisin, en lui donnant un billet souscrit à lui-même par son marchand de blé à Paris; l'épicier, après avoir endossé le billet, le transmet au raffineur auquel il doit du sucre; le raffineur, après endossement, l'envoie à un négociant qui fait le commerce avec les Antilles, et celui-ci le remet à son banquier, lequel en touche le montant à l'échéance. Le billet, dans cet ex., a fait cinq paiements successifs, et a évité le transport et l'emploi d'au moins 100 fr. en espèces métalliques. Une multitude d'effets se *négocient ainsi de marchand à marchand, dans tout pays commerçant*; ils y font donc évidemment partie de l'intermédiaire circulant (*currency*).

Mais il faut éviter ici une confusion que commettent une foule de personnes. Quoique les billets de commerce se substituent dans une certaine mesure à la monnaie, ils ne la *remplacent* pas, dans le sens littéral du mot. Ils la remplacent si peu, qu'ils n'ont d'autorité et de valeur, qu'ils ne circulent, que parce que tous ceux qui les acceptent successivement, sont convaincus qu'avec leur aide ils pourront se procurer de l'argent à volonté. Quand on dit que les billets de commerce remplissent la fonction de monnaie, on fait une métaphore qu'il importe de ne pas prendre pour une réalité. Partout où la monnaie intervient, elle est reçue comme marchandise et éteint les obligations, tandis que l'effet de commerce n'est qu'un titre de créance: on l'accepte simplement comme promesse d'un paiement futur, et les droits de celui qui l'a reçu subsistent, selon la nature de l'effet et les circonstances du cas, soit contre celui duquel il le tient, soit contre celui qui l'a créé, soit encore contre tous ceux qui l'ont successivement endossé.

En énumérant tout à l'heure les bénéfices dont le cr. est la source, nous n'avons pas cité les avantages qui résultent de la substitution de l'usage du papier de cr. à celui du numéraire. Ces avantages, cependant, méritent d'être signalés. On peut aisément se faire une idée de l'économie qu'elle peut produire en épargnant les frais de transport d'espèces; nous dirons ailleurs (v. MONNAIE) la perte qui résulte pour la société de l'usure, ou *frai*, qu'éprouvent les métaux précieux par le fait de la circulation, perte qui n'est point à négliger; mais ce qu'il importe surtout de considérer, c'est l'application qui se peut faire à des emplois productifs, de la somme totale des valeurs employées auparavant à faire la fonction, improductive en soi, d'agent des échanges. — Supposons que le mouvement commercial de la France soit égal en somme à celui de l'Angleterre, ce qui est loin d'être l'exacte vérité, il est évident que nous pourrions, si les combi*naisons économiques que le cr. emploie de l'autre côté de la Man*che étaient aussi généralement répandues chez nous, suffire à tous nos échanges avec la même somme de numéraire circulant. Or, notre circulation métallique s'élève à 3 milliards, tandis que celle de l'Angleterre atteint au plus à 900 millions. Ce serait donc une somme de 2 milliards 100 millions que la France pourrait détourner de cet emploi stérile pour la consacrer à des travaux reproductifs. Partant de là, voyons ce que nous coûte l'imperfection de notre système de circulation. L'intérêt de ce capital inutile, calculé à raison de 5 pour 100, s'élève déjà à la somme de 105 millions de fr. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut évaluer cet intérêt. Comme ces 2 milliards 100 millions seraient convertis en agents reproductifs, ils donneraient, en moyenne, comme tous les capitaux appliqués à l'industrie, le double de l'intérêt ordinaire, c.-à-d. 10 p. 100, ou une somme totale de 210 millions par an. Ainsi donc, le service de nos échanges, en supposant que ceux de l'Angleterre ne soient pas supérieurs aux nôtres, nous coûte annuellement 210 millions de plus qu'à nos voisins. Cependant ce calcul ne *tient pas encore compte de tous les éléments.* « En effet, dit Coquelin, si ces millions que la France emploie de trop dans ses échanges, sous la forme d'une monnaie stérile, étaient convertis en capitaux reproductifs, ils ne rapporteraient sans doute que 10 p. 100 à ceux qui les feraient valoir, mais quelle activité et quel bien-être ne répandraient-ils pas dans le pays? Supposez-les convertis en usines; outre les profits des exploitants, n'y aurait-il pas à mettre en ligne de compte cette masse de travaux qu'ils offriraient à tant de bras inoccupés? Supposez-les convertis en chemins de fer : il faudrait encore ajouter à tout cela les précieuses facilités que le commerce y trouverait pour la circulation de ses produits. Qui ne sait d'ailleurs qu'un capital nouveau, appliqué dans un pays, ne profite pas seulement à ceux qui l'exploitent? C'est pour les classes ouvrières une nouvelle source de travail; c'est pour la société tout entière un principe de vie dont la bienfaisante influence se fait sentir au loin. »

Les combinaisons à l'aide desquelles on est parvenu, chez les peuples les plus avancés en civilisation et en industrie, à réaliser les effets merveilleux que nous venons d'attribuer au cr., se sont développées successivement et dans un ordre logique, ainsi qu'on le verra dans la section deuxième; mais auparavant, nous dirons un mot de la nécessité de certains intermédiaires qui remplissent entre les producteurs, à l'égard du cr., le même rôle que les commerçants à l'égard des échanges : c'est là un simple phénomène de division du travail.

D. *Intermédiaires du cr.* — Nous savons que la circulation de billets négociables, c.-à-d. la faculté pour chaque producteur de négocier les billets qu'il a reçus en paiement de ses marchandises, est le fondement même du cr. Sans cela, le mouvement de la production et des échanges se trouverait arrêté dès le début, puisque d'une part l'avance faite par un producteur ne lui donnerait aucun moyen d'en obtenir ailleurs l'équivalent sous une autre forme, et que, de l'autre, il se verrait lui-même hors d'état de la renouveler le lendemain. Cette négociation des engagements que les producteurs se souscrivent entre eux est tellement la base du cr., qu'on peut très-bien supposer un état de choses où le cr. serait parfait, quoique réduit à ce mécanisme primitif. « Pour cela, dit Coquelin, que faut-il? Une seule chose : que les billets de l'un soient aisément acceptés par l'autre, et qu'ils circulent de main en main. Ainsi, le négociant qui aura reçu un billet pour des marchandises livrées par lui à cr., s'en servira pour acheter ou les matières premières ou les instruments nécessaires à son travail, sans préjudice de ceux qu'il pourra créer dans le même but. Il le passera donc à l'ordre de son vendeur; ce dernier le passera à son tour à l'ordre d'un autre producteur dont il aura des marchandises à recevoir; ainsi de suite, jusqu'à l'échéance. Si une pareille circulation pouvait s'établir d'elle-même et se maintenir toujours suffisamment active et générale, on n'aurait besoin ni des banquiers ni des banques publiques, et le cr. porterait, sans l'intervention de personne, tous ses fruits. On peut même concevoir comment l'emploi du numéraire deviendrait alors presque inutile dans les transactions commerciales, son office étant rempli par le papier des commerçants. Comme chaque négociant aurait à la fois donné et reçu des billets, on pourrait, aux jours des échéances, faire la compensation des uns et des autres, et par cette seule compensation éteindre, sans l'emploi du numéraire, tous les engagements réciproques. — Mais, continue le savant économiste, ceci suppose, ce qui n'est pas, que tous les commerçants se connaissent entre eux, qu'acheteurs et vendeurs, *écartés et dispersés comme ils le sont*, peuvent toujours au besoin se rapprocher et s'entendre, qu'ils ont tous les uns dans les autres une confiance égale. Cela suppose encore que l'importance des billets dont un commerçant est porteur cadre toujours avec celle des achats qu'il veut faire ou des paiements qu'il doit effectuer, et que l'échéance même des billets se rapporte. Or, il s'en faut bien que les choses soient ainsi dans la réalité; et c'est parce que cette circulation libre, et pour ainsi dire spontanée, rencontre dans le monde commercial des obstacles matériels ou moraux de tous les genres, que le commerce a besoin d'une assistance étrangère pour la favoriser ou la remplacer. »

Il y a deux manières de s'entremettre dans la circulation du papier commercial. La première est celle des courtiers ou agents de change : elle consiste à opérer purement et simplement la négociation des billets pour le compte de ceux à qui ils appartiennent, sans s'y intéresser soi-même, et en se bornant à chercher des tiers qui aient besoin de ces billets ou veuillent bien s'en charger. La seconde est celle des escompteurs et des banquiers. Un ex. suffira pour la faire comprendre. Pierre, fabricant de papier, vend à Paul, libraire, 200 rames de papier moyennant le prix de 3000 fr., et en livrant son papier il reçoit un billet à ordre de pareille somme payable dans trois mois. Un mois après ce marché, Pierre a besoin de cette somme de 3000 fr.; il se présente chez un banquier, et offre de lui céder son papier sur Paul, moyennant que le banquier lui avancera la *somme de 3000 fr., déduction faite d'un certain intérêt pour* le temps qui reste à courir. Si celui-ci accepte, Pierre lui transmet par un endossement la propriété du billet de Paul, et touche la somme convenue. Cette opération s'appelle un *Escompte*, et l'on donne le même nom, ainsi que celui d'*Agio*, à la fraction retenue par le banquier à titre d'intérêt, de commission, etc. A voir le nombre immense de billets qu'escomptent ainsi certains individus, on croirait qu'ils ont constamment en caisse des quantités énormes d'espèces métalliques. C'est une erreur. S'il y a des banquiers fort riches, il n'est pas indispensable qu'ils le soient. D'ailleurs, quelque riches qu'ils soient, s'ils étaient réduits à leurs ressources personnelles, ils ne tarderaient pas à se voir à bout de numéraire, et le cercle de leurs opérations serait toujours fort limité. Par quel moyen parviennent-ils donc à effectuer cette masse d'escomptes dont ils se chargent? La chose est fort simple. — Les banquiers se mettent en rapport avec des capitalistes qui ont des fonds disponibles. Ils leur empruntent ces fonds pour un temps plus ou moins long, en leur payant un intérêt pour cela, et ils se servent de ces fonds pour multiplier leurs escomptes. Quand un capitaliste leur retire ses fonds, il s'en présente un autre qui leur en apporte, de telle façon que leur caisse est toujours convenablement garnie. De plus, lorsque les fonds ainsi déposés entre les mains du banquier ne sont pas suffisants, il a la ressource de rentrer dans une partie au moins des fonds qu'il a avancés aux commerçants. Si, par ex., notre banquier veut rentrer dans les fonds qu'il vient d'avancer à Pierre, et cela avant l'échéance du billet que lui a cédé celui-ci, il revêt de sa propre signature ce même billet et le remet dans la circulation. Cette possibilité de remettre dans la circulation le billet en question s'explique aisément, quand on considère que, dans une foule de cas, un commerçant aime mieux un billet que de l'argent, comme lorsqu'il a un paiement à faire dans une ville éloignée, et que l'envoi d'une bonne lettre de change payable dans cette ville peut lui épargner un transport de numéraire. Le commerçant qui n'aurait pas osé se charger du billet souscrit par un autre commerçant qu'il ne connaît pas, le prend sans difficulté dès qu'il le voit endossé, c.-à-d. garanti par le banquier. On voit donc que le banquier joue également le rôle d'intermédiaire entre des capitalistes et des commerçants qui ne se connaissent pas les uns les autres, et entre des commerçants qui ne se connaissent pas davantage entre eux. Il sert à tous de trait d'union, parce qu'il est lui-même connu de tous.

Quoiqu'il ne soit question ici que du rôle d'intermédiaire que joue le banquier, il est facile de reconnaître qu'il se mêle à son fait quelque chose de la fonction élevée de l'*Assureur*. « En effet, dit Coquelin, il est assureur en ce qu'il garantit par des engagements personnels l'emploi des capitaux qu'on lui confie; il l'est encore en ce qu'il revêt de sa propre signature, avant de les rendre à la circulation, les billets qu'il a reçus. Autant comme assureur que comme intermédiaire, il facilite l'usage du cr. et en favorise l'essor. » Grâce à lui, les commerçants sont, à bien des égards, dispensés des embarras et des soucis que leur causerait le placement des billets qu'ils ont reçus. Pourvu qu'ils ne dépassent point une certaine limite convenue avec leur banquier, ils n'ont d'autre soin à prendre, quand ils reçoivent des billets, que de les lui remettre : aussitôt celui-ci leur en verse le montant, sauf escompte, et se charge du reste, c.-à-d. de les toucher à l'échéance, ou de les remettre dans la circulation, etc.

II. *Des diverses espèces de banques.* — L'histoire du cr., ainsi que le dit très-bien le prof. Baudrillart, nous montre que si le cr. est un instrument de progrès, lui-même a obéi dans ses transformations à une loi de perfectionnement continu. Nous allons exposer succinctement les principales phases de cette évolution.

A. *Des banques dans l'antiquité.* — Le change des monnaies sur place est, de toutes les opérations de banque, la plus anciennement connue. Dans l'antiquité, ce commerce était d'une haute importance, à cause de l'extrême variété des monnaies qui existaient alors, chaque État, ayant son système monétaire particulier. En général, les changeurs joignaient à ce négoce le trafic des matières d'or et d'argent, ainsi que l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux précieux. De plus, ils faisaient des prêts pour un temps plus ou moins long, et recevaient eux-mêmes en dépôt, moyennant intérêt, les fonds des particuliers pour s'en servir et les faire valoir à leurs propres risques et périls. — A Athènes, au temps d'Isocrate et de Démosthène, les banquiers (τραπεζίται) jouissaient d'une telle réputation de probité, qu'ils ne donnaient pas même de reconnaissance des fonds qu'on leur remettait en dépôt et qu'ils étaient crus sur parole. Ils recevaient au contraire, de ceux auxquels ils prêtaient, une reconnaissance (χειρογράφον), qu'ils gardaient entre leurs mains ou qu'ils négociaient quelquefois aux capitalistes, selon leurs besoins. Ils faisaient aussi des *virements* pour le compte de leurs déposants. Cette opération, qui consiste en un échange de créances et de dettes soit au moyen d'un transfert sur les livres du banquier, soit au moyen de délégations sur un débiteur éloigné, économisait déjà l'usage du numéraire et évitait les mouvements matériels de fonds. — A Rome, les banquiers étaient appelés *argentarii*. Comme ceux d'Athènes, ils faisaient le change des monnaies, après s'être assurés de leur poids et de leur titre; ils recevaient des dépôts sans intérêt ou à intérêt (dans le premier cas, le dépôt était nommé *depositum* ou *vacua pecunia*, et dans le second *creditum*); ils servaient d'intermédiaires (*interpretes*) aux acheteurs dans les ventes publiques; bref, ils se livraient à toutes sortes de négociations pécuniaires pour le compte de leurs clients, négociations qui étaient régulièrement inscrites sur leurs livres. De là dérivent les locutions, *rationem accepti scribere*, emprunter de l'argent; *rescribere*, rembourser, etc. Le mot *nomen*, qui signifiait proprement un article en compte, servait aussi à désigner une *dette* ou même un *débiteur*, comme lorsque Cicéron dit qu'il a acquis la réputation d'un bon débiteur (*hoc sum assecutus, ut bonum nomen existimer*). — Les boutiques des banquiers de l'antiquité étaient installées autour des marchés et dans les lieux les plus fréquentés. Ils se tenaient assis derrière les tables ou comptoirs (τράπίζαι, *mensæ*) où ils plaçaient leurs monnaies et leurs livres. A Rome, ils se tenaient de préférence sous les portiques qui entouraient le Forum. C'est de cette circonstance que l'on appelait *æs circumforaneum* l'argent emprunté chez un banquier, et que *foro cedere* ou *abire* ou *mergi* signifiait faire banqueroute. Les argentiers de Rome devaient être ingénus, c.-à-d. nés libres : ils étaient divisés en corporations et formaient un collége (*collegium*), de même que les *mensarii*, autre catégorie de banquiers. Mais ces derniers étaient des officiers publics nommés par l'État, qui prêtaient, pour le compte du trésor public, de l'argent comptant aux citoyens qui pouvaient fournir de bonnes garanties. L'institution de ces *mensarii* remontait à l'an 352 avant J. C., époque où les plébéiens étaient tellement écrasés de dettes et si âprement poursuivis par les patriciens, leurs créanciers, qu'il y aurait eu danger pour la république si on ne leur avait facilité les moyens de se libérer. A cette occasion. les *mensarii* furent autorisés à accepter en paiement les bestiaux et les terres au prix de leur estimation loyale.

B. *Banques de dépôt.* — Au moyen âge, le commerce de banque resta à peu de chose près ce qu'il avait été dans l'antiquité, sauf l'invention de la lettre de change, qui vint faciliter singulièrement les opérations de transfert des créances et des dettes; mais il était devenu, *de fait*, un monopole exclusif entre les mains des Juifs et des Lombards. Alors, comme tous les individus investis d'un monopole, ils abusèrent tellement de leur position et commirent de telles exactions dans leur double office de changeurs et de prêteurs sur nantissement, qu'on songea à organiser contre eux une concurrence efficace. Ce fut là l'origine des *Banques de dépôt*. Elles durent naturellement prendre naissance dans les grandes cités commerçantes. La plus ancienne est celle de Venise, fondée en 1171. Les Vénitiens lui donnèrent le nom de *Banco del giro*, c.-à-d. comptoir de virement, parce que, à cette époque, les changeurs, en Italie, avaient l'habitude de faire leur négoce sur les places publiques, assis devant une table ou un comptoir (*banco*), et parce que les virements constituaient l'une des principales opérations du nouvel établissement. La Banque de Venise périt en 1797, avec la république de ce nom. La Banque de Gênes, dite de Saint-Georges, date de 1407 : elle eut le même sort que la précédente, et cessa d'exister avec la république de Gênes. Celle d'Amsterdam fut établie en 1609; elle a duré jusqu'en 1820. Enfin, la Banque de Hambourg, fondée en 1619, dix ans après celle d'Amsterdam, subsiste encore aujourd'hui et fonctionne sur les mêmes bases : c'est la seule institution de cr. de ce genre qui n'ait subi aucune transformation. La Banque de Nuremberg et celle de Rotterdam, fondées la première en 1621, et la seconde en 1635, ont, comme les autres, cessé d'exister.

Les opérations propres aux banques de dépôt étaient peu variées. Elles faisaient en grand le commerce des matières d'or et d'argent et des monnaies étrangères, de sorte que le commerce était toujours assuré de trouver, pour les espèces et métaux qu'il rapportait en échange de ses exportations, un acheteur intègre. Elles faisaient le change de toutes sortes de monnaies, selon le poids et le titre, c.-à-d. selon la valeur intrinsèque de chacune d'elles. Pour cela, toutes les monnaies quelconques étaient ramenées à un type *abstrait*, d'un titre et d'un poids définis, qu'on appelait *monnaie de banque*. On concevra facilement la haute importance de cette fonction à une époque où les souverains se figurant avoir le droit et le pouvoir de déterminer la valeur des espèces, altéraient à chaque instant le titre et le poids des monnaies de leur pays. Les commerçants prirent dès lors l'habitude de régler tous leurs comptes entre eux en monnaie de banque, et de cette façon parvinrent à se soustraire au brigandage des princes faux-monnayeurs. Ces banques recevaient en dépôt (de là le nom générique sous lequel on les désigne) les espèces et les lingots en les évaluant de la même manière, et elles délivraient à leurs dépositaires des certificats transférables, au moyen d'un léger droit. Comme l'estimation des dépôts était toujours un peu inférieure à leur valeur intrinsèque, on comprend comment les certificats purent obtenir une valeur supérieure à celle de l'argent courant, et comment un agio ou différence put s'établir en faveur de la monnaie de banque. Quoique ces établissements, loin de payer un intérêt pour les valeurs métalliques déposées dans leurs caisses, exigeassent au contraire des déposants un droit de garde de 1/4 à 1/2 pour 100, tous les commerçants y apportaient une partie de leurs fonds, à cause de la facilité qu'ils y trouvaient pour effectuer leurs paiements entre eux. En effet, un négociant qui avait un paiement à faire à un autre négociant n'avait pas besoin de déplacer les espèces qu'il avait déposées à la banque : il lui suffisait de donner une simple délégation sur son compte, et par un simple *transfert* ou *virement*, la somme changeait de propriétaire.

C. *Banques d'escompte.* — On a quelque lieu de s'étonner que les banques dont nous venons de parler se soient constamment renfermées dans un rôle aussi borné. Les dépôts effectués dans leurs caisses se montant à des sommes considérables, il est aisé de comprendre l'immense service qu'elles auraient pu rendre au commerce, en utilisant avec profit pour elles-mêmes ces valeurs oisives, en les reversant par une autre voie dans la circulation, et particulièrement en se livrant à l'escompte. Il n'y aurait eu, d'ailleurs, aucun péril à redouter pour la sécurité des dépôts confiés à leur garde, car il eût suffi de constituer à part une réserve spécialement destinée à couvrir les pertes possibles. Coquelin pense qu'on peut expliquer cette singularité par les deux raisons que voici. « D'abord, dit-il, il faut se rappeler que partout où existaient ces banques, les dépôts étaient reçus sous l'autorité de la ville ou de l'État qui s'en rendait caution. Disposer de ces dépôts, même dans des vues louables et avec des garanties satisfaisantes, c'eût été à certains égards violer la foi publique. En second lieu, les banques de dépôt n'avaient pas été instituées seulement pour effectuer par des virements de parties le paiement de toutes les dettes respectives des négociants; elles avaient eu encore pour objet de créer une monnaie idéale inaltérable, qu'on appelait argent de banque : de là cette règle d'effectuer tous les paiements par des cessions de titres ou par de simples écritures, de manière à éviter l'usage alors si dangereux des monnaies courantes. Or, on comprend que si les banques avaient remis immédiatement en circulation, sous forme de prêts ou d'avances, l'argent qu'elles recevaient à titre de dépôt, cet objet essentiel de leur institution était manqué. » — Quoi qu'il en soit, il est certain que, pendant toute la période des banques de dépôt jusqu'à la fin du xviie siècle, les crédits à découvert, déjà usités dans l'antiquité, et les opérations d'escompte, qui étaient la conséquence nécessaire de la lettre de change, furent exclusivement abandonnées aux simples particuliers et aux banques privées. On suivait, dans l'escompte, les procédés que nous avons décrits plus haut en expliquant la fonction fondamentale des intermédiaires du crédit.

D. *Banques de circulation.* — Les banques ainsi nommées réunissent nécessairement les différentes fonctions que remplissent séparément les banques de dépôt et les banques d'escompte : or cette simple réunion est féconde en conséquences. — D'une part, l'expérience des banques de dépôt avait appris : 1° qu'un établissement qui, par son organisation et la sagesse de son administration, a su gagner la confiance publique, peut avoir constamment dans ses caisses une masse considérable de dépôts, même sans en payer intérêt, et à la simple condition d'effectuer les paiements pour le compte des déposants, par des virements de parties ou des transferts sur les livres; 2° que ces fonds, bien que restituables à la première réquisition du déposant, varient seulement dans de certaines limites, de nouveaux dépôts venant en général remplir la place laissée vide par les retraits. D'autre part, l'expérience des banques d'escompte avait prouvé que les billets du commerce escomptés par le banquier, et mis de nouveau dans la circulation avec la signature de celui-ci, circulaient avec beaucoup plus de facilité et dans un cercle plus étendu. Partant de là, il était évident qu'il était possible à une grande institution réunissant un capital de garantie suffisant de se livrer largement à l'escompte des effets de commerce, au moyen, non de son propre capital, mais au moyen de la masse moyenne des fonds confiés par les déposants, et même de porter la somme des escomptes bien au delà de la valeur représentée par la masse des dépôts, en remettant en circulation, après les avoir *assurés* par la signature de la banque, les effets de commerce qu'elle aurait escomptés, ou mieux en leur substituant d'autres billets portant sa signature unique, et payables dans ses bureaux, à vue et au porteur. Ce sont ces billets qu'on désigne sous le nom de *Billets circulants*, ou plus communément sous celui de *Billets de Banque*.

Rien ne paraît, au premier abord, plus simple que cette conception si féconde pourtant en résultats merveilleux. Mais, pour bien apprécier la valeur et la portée de cette substitution du billet de banque à l'effet de commerce, il faut les comparer l'un à l'autre. « Il y a, dit à ce sujet Coquelin, dans la forme et la teneur des effets de commerce deux circonstances essentielles qui les empêcheront toujours de devenir d'un usage général et régulier : la première, c'est la détermination d'une échéance fixe qui fait que le porteur, s'il a besoin de réaliser avant le terme, est obligé de négocier ces billets, parfois avec peine et toujours avec quelques sacrifices; la seconde, c'est la nécessité de les endosser à chaque transfert, car outre l'inconvénient matériel qui peut résulter de la surcharge des endossements, n'est-ce pas, pour chaque endosseur, une chose grave que la responsabilité qu'il accepte, surtout quand il ne connaît pas les endosseurs précédents? Si petit que soit le risque, il y regardera à deux fois avant de l'accepter, et s'il l'accepte, ce ne sera qu'avec un dédommagement bien légitime. C'est par toutes ces raisons et quelques autres, qu'il est inutile de rappeler, que les effets de commerce seront toujours d'un usage coûteux et pénible, et, par conséquent, d'un placement difficile et borné. On reconnaît là tout d'abord un terme fatal, et même assez prochain, où le cr. commercial s'arrête par une sorte d'obstacle matériel. Les banques particulières ont reculé cet obstacle, mais ne l'ont pas détruit. C'est ici qu'on va reconnaître l'utilité des grandes compagnies de banque. De prime abord, on comprend qu'une compagnie, sous quelque rapport qu'on l'envisage, soit comme intermédiaire, soit comme assureur, aurait toujours, quand elle se renfermerait dans le même cercle d'opérations, plus de puissance qu'un banquier particulier. En cela donc, la seule substitution d'une compagnie aux maisons particulières est un progrès : elle recule d'autant la limite où s'arrête le cr. commercial. » Mais c'est surtout par leur manière de procéder que les grandes compagnies financières se distinguent des banquiers particuliers. Au lieu de rendre à la circulation les billets qu'elles viennent d'escompter, après y avoir simplement apposé leur signature à titre de garantie, elles les gardent dans leur portefeuille, et à leur place émettent d'autres billets créés par elles, et qui, ainsi que nous venons de le voir, sont payables *à vue et au porteur*, c.-à-d. sont échangeables contre espèces à la simple présentation qui en est faite. En promettant de payer à vue, toutes les difficultés qui résultaient d'une échéance à terme fixe se sont trouvées supprimées, car un billet payable à volonté égale en valeur un billet qui serait arrivé à son jour d'échéance. De plus, cette valeur que le billet ordinaire ne possède qu'un seul jour, au terme de sa circulation (attendu que s'il n'est pas présenté au paiement ce jour-là même, il peut lui arriver de perdre toute sa valeur par la libération des endosseurs), le billet de banque la possède dès son principe et dans tous les temps. En promettant de payer au porteur, la banque supprime les embarras qui résultent des endossements, des protêts, des recours, etc., la seule signature du directeur de la banque équivalant, pour ainsi dire, à l'endossement successif de tous les actionnaires de l'établissement. Dès lors, le billet de banque rivalise, pour la facilité et la rapidité de la transmission, avec la monnaie métallique. Il est même, dans bien des cas, d'une transmission plus commode et plus sûre en raison de sa légèreté.

Ce qui démontre de la façon la plus évidente la perfection avec laquelle le billet de banque remplit sa fonction d'intermédiaire circulant, c'est qu'on ne le présente au remboursement que lorsqu'on a besoin de monnaie de moindre valeur, comme quand on change une pièce de 20 fr. pour quatre pièces de 5 fr. (Les autres cas qui donnent lieu au change des billets de banque sont exceptionnels.) Au lieu donc de ne circuler que dans un cercle limité d'industriels et de commerçants, il est accepté par tout le monde. Au lieu de ne répondre qu'à certains besoins spéciaux, il remplit presque complétement la fonction de la monnaie métallique. Au lieu que la durée de sa circulation soit limitée par le terme du jour de son échéance, il peut circuler indéfiniment, et souvent il ne rentre à la banque que lorsque la vétusté du papier y contraint le porteur. Ces conséquences qui résultent de la forme et de la teneur du billet de banque sont d'une haute importance. En effet, bien que les billets de banque soient toujours échus, ils ne représentent en réalité, pour l'établissement qui les a délivrés, que des billets à échéance lointaine. Si, par ex., l'on suppose qu'en moyenne ces billets restent pendant trois mois dans la circulation, c'est pour la banque absolument la même chose que si *elle émettait* des effets payables à trois mois. Ainsi, ces billets jouissent de deux propriétés en apparence inconciliables : pour les porteurs, ils représentent des effets constamment échus ; pour la banque, au contraire, ils représentent des billets à terme, et, par conséquent, permettent à celle-ci de porter ses *escomptes et les émissions* de billets qui remplacent les effets escomptés à un chiffre bien supérieur à celui des fonds qu'elle possède dans ses caisses.

Ce qui précède suffit pour faire comprendre le mécanisme général des banques de circulation ; maintenant nous allons parler de quelques-unes de ces *grandes institutions pour montrer* les principales différences que la pratique y a introduites dans les divers pays.

1° *Banques en Angleterre.*—La Banque d'Angleterre doit être citée la première parmi les banques de circulation, non-seulement parce qu'elle est l'établissement de cr. *le plus colossal qui* existe au monde, mais encore et surtout parce que c'est elle qui a introduit dans le mécanisme du cr. cette admirable invention du billet à vue et au porteur. Sa fondation remonte au règne de Guillaume III. Ce fut un gentilhomme écossais, nommé W. Patterson, qui conçut et proposa le plan de son organisation adopte aussitôt et secondé dans son exécution par le gouvernement, entre les mains de qui, d'après une des conditions de ce plan, devait être versée, à titre de prêt, la totalité du capital de l'établissement. La souscription fut remplie en dix jours, et le 27 juillet 1694, la Banque reçut sa charte d'incorporation. Cette charte, originairement accordée pour onze années, a été successivement prorogée et renouvelée à diverses époques. Le capital primitif de la Banque n'était que de 1,200,000 liv. sterl. Il a été augmenté à plusieurs reprises, et il s'élève à 14 millions st. (350 millions de fr.), dont 11 sont placés en consolidés, et 3 en billets de l'Échiquier (bons du Trésor) et autres valeurs. — Toute entreprise commerciale autre que l'escompte des lettres de change et billets à ordre, et le commerce des *monnaies et matières d'or et d'argent*, est interdit à la Banque, ainsi que les achats de propriétés et de revenus fonciers. Néanmoins la Banque est autorisée à faire des prêts sur marchandises, et, par conséquent, à revendre, à défaut de remboursement, le gage non retiré. La Banque n'accorde aucun intérêt pour les *fonds déposés chez elle. Elle escompte*, outre les obligations de l'État à échéance déterminée, les effets de commerce dont l'échéance n'excède pas trois mois : le taux de l'intérêt qu'elle peut exiger a cessé d'être limité. Elle prête sur transfert d'effets publics et de diverses autres natures de valeurs. Elle émet des billets au porteur et à vue, et des *billets qui ne sont* transmissibles que par endossement à 7 jours ou plus de vue ; ces derniers sont appelés *post-bills* et de coupure indéterminée. La moindre coupure des billets au porteur est aujourd'hui de 5 liv. sterl. (125 fr.). Tous les billets au porteur et à vue sont *legal tender* (offre légale) pour tous paiements de plus de 5 *liv. st.*, aussi longtemps que la banque continue de les rembourser en or à la demande des porteurs : en d'autres termes, l'offre de billets de la Banque d'Angleterre en paiement de toute dette excédant 5 liv., ne peut pas être refusé. — En outre des fonctions qu'elle remplit comme institution de cr., la banque d'Angleterre en a d'autres qui en font un véritable instrument financier du gouvernement anglais. Ainsi, elle est chargée de recouvrer les revenus publics, de payer les créanciers de l'État, de constater et de surveiller les mutations qui surviennent dans la propriété de la dette publique, de négocier les billets de l'Échiquier ou Trésor public, et de faire à ce dernier des avances sur le produit des impôts.

Malgré le grand rôle qu'a joué la Banque d'Angleterre, il y a dans l'organisation de ce grand établissement un vice radical qui l'a maintes fois exposé aux plus grands dangers ; nous voulons parler de son union avec le gouvernement, qui est, comme nous venons de le voir, tellement étroite, que la fortune de la Banque dépend absolument de celle de l'État. Dès le principe, comme elle avait versé son capital de fondation entre les mains de ce dernier, elle n'avait d'autres fonds à sa disposition que l'intérêt de ce même capital et une somme de 4000 liv. sterl. qui lui était allouée par l'État en paiement des frais résultant du service de trésorerie dont elle était chargée. A peine fondée, *elle fut sur le point de périr, car*, en 1696, elle fut obligée de suspendre le paiement de ses billets. Alors, pour établir son cr., elle essaya de ruiner celui des autres banques qui fonctionnaient dans le pays. Sur sa demande, le Parlement rendit, en 1708, un acte qui interdisait, dans l'Angleterre et le pays de Galles, le *commerce de banque et l'émission* de *billets* à *toute compagnie*, autre que la Banque d'Angleterre, composée de plus de six associés : c'était, non pas interdire le commerce de banque, mais ne l'autoriser qu'à la condition que les établissements qui s'y livreraient n'eussent aucune solidité, et fussent incapables de remplir leur mission ; c'était, *comme le dit énergiquement Coquelin*, décréter l'instabilité des banques et du cr. Sous l'empire de cette loi absurde, il se fonda en effet une multitude de petites banques, appelées *private banks*, sans solidité aucune, et qui, par les désastres dont elles couvrirent le pays, justifièrent parfaitement l'intention, sinon du législateur qui n'avait pas vu la portée de son acte, du moins celle des actionnaires de la Banque d'Angleterre. — En 1797, la Banque d'Angleterre suspendit encore ses paiements ; cette suspension dura plus de 22 ans. Pendant cette période, le gouvernement fit les efforts les plus énergiques pour sauver la Banque dont le maintien d'ailleurs lui était alors indispensable pour soutenir son propre cr. Il décréta le cours forcé des billets de la Banque et lui permit d'abaisser ses coupures jusqu'à 2 et même 1 liv. st. ; néanmoins, ces billets perdirent jusqu'à 25 pour 100. En 1826, à la suite d'une crise commerciale qui avait déterminé en moins de six semaines la chute de 70 banques privées, le Parlement, tout en maintenant, dans l'intérêt de la banque centrale, la loi de 1708 dans un rayon de 65 milles (environ 105 kilom.) autour de Londres, la rapporta pour toutes les localités situées au delà. En même temps, il interdit toute émission de billets au porteur de moins de 5 liv. st. Alors seulement il put se former en Angleterre des banques plus solides que les *private banks*. Cependant ces nouveaux établissements, qu'on désigne sous le nom de *joint-stock-banks*, ou banques à fonds réunis, manquent souvent des conditions de sécurité qu'on y devrait rencontrer, car la loi anglaise n'admettant point, pour les associés d'une entreprise commerciale quelconque, la faculté de limiter leur obligation aux sommes qu'ils y versent ou s'engagent à y verser, il est difficile de trouver des capitalistes riches consentant à prendre des actions d'une banque qu'ils n'administrent pas eux-mêmes, pour se voir engagés indéfiniment, corps et biens. « Si quelque chose doit exciter l'étonnement, dit Mac Culloch, c'est qu'un homme ayant *réellement* de quoi acheter et payer une action dans une banque, soit assez hardi et assez fou pour s'embarquer dans de pareilles opérations. » Il résulte de là qu'assez fréquemment les banques comptent parmi leurs actionnaires plus d'aventuriers que de capitalistes sérieux. De ces banques, dans les deux catégories (*private banks et joint-stock-banks*), *les unes se bornent aux* opérations ordinaires de nos banquiers, et les autres émettent des billets à vue et au porteur ; mais, en 1833, le Parlement, pour agrandir encore le privilége et la prépondérance de la Banque d'Angleterre, a déclaré les billets de celle-ci *legal tender*.

La dernière modification importante introduite *dans l'organisation* de la Banque d'Angleterre date de 1844, où, sur la proposition de sir Robert Peel, le Parlement décida qu'à l'avenir la Banque serait divisée en deux départements, celui des émissions, et celui des escomptes et des opérations de banque. Le département des émissions reçut l'encaisse métallique et le capital de la Banque, lequel monte à 14 millions sterl., mais, ainsi qu'on l'a vu, est purement nominal, au moins pour 11 millions qui représentent la dette de l'État. Il peut émettre des billets jusqu'à concurrence de ces 14 millions, augmentés du montant de l'encaisse, c.-à-d. que toute émission au delà des 14 millions de liv. st. (350 millions de fr.) ci-dessus doit être garantie par la présence d'une égale somme en espèces dans les caisses de la Banque. Le département de l'escompte reçoit les billets du département des émissions de la même façon que le public, c.-à-d. contre de l'or, et il agit d'ailleurs comme une banque particulière. Le but des auteurs de l'acte de 1844 est facile à voir. Ils ont voulu fixer systématiquement la quantité des billets de banque en circulation, et que les variations nécessitées par les besoins du commerce dans la somme du numéraire circulant de toute nature, portassent exclusivement sur les espèces métalliques, tout cela dans l'intention avouée d'empêcher les émissions exagérées de monnaie de papier. Nous avons montré ailleurs (V. CIRCULATION) combien les principes qui avaient *inspiré* le bill de Peel *étaient erronés*, et raconté que, trois ans après son adoption, une grande crise commerciale obligea le gouvernement à suspendre lui-même cette loi ; la même nécessité vient de se reproduire dans la crise de 1857, et de donner un second démenti aux prévisions du bill de 1844. Tout à l'heure, *nous verrons encore combien est mal fondée cette séparation* des fonctions de l'escompte et de l'émission en vigueur en Angleterre, et qu'en règle générale ce sont les escomptes qui doivent régler les émissions. — Mais en même temps que le bill de 1844 prétendait améliorer l'organisation de la Banque d'Angleterre, *il portait la main sur la constitution des banques provinciales*, soit banques privées, soit banques à fonds réunis. Depuis le jour de la promulgation de cet acte, aucune nouvelle banque de circulation ne peut être établie dans le Royaume-Uni ; le maximum de circulation de chacune des banques existantes ne peut dépasser la moyenne de sa circulation en avril 1844. Toute banque appartenant à moins de six associés, dans laquelle on voudrait introduire des associés nouveaux, perd le droit d'émettre des billets. Si deux banques de circulation se réunissent, elles n'ont le droit d'émettre qu'autant de billets qu'en pouvait émettre l'une des deux. Si une banque provinciale vient à liquider, la Banque d'Angleterre peut obtenir l'autorisation d'ajouter à ses émissions les deux tiers de ce que la feue banque avait le droit d'émettre. Enfin, indépendamment de ces dispositions légales, la Banque d'Angleterre n'accorde la faculté de réescompter chez elle à aucune des banques provinciales qui continuent à émettre des billets. L'objet évident de ces mesures est de subalterniser absolument les banques locales, et de favoriser leur absorption par la banque centrale.

2° *Banque de France.* — Nous n'avons actuellement chez nous qu'un seul établissement de cr. qui émette des billets à vue et au porteur, la loi interdisant cette faculté à toute personne et à toute autre association. Cet établissement qui a reçu le nom de *Banque de France*, est organisé, à quelques légères différences près, sur le modèle de la Banque d'Angleterre ; comme celle-ci, il a également des liens étroits avec le gouvernement du pays.

« La Révolution, dit Courcelle-Seneuil, avait laissé la France sous le régime de la liberté des banques, et aucune disposition *législative ne gênait*, vers la fin du dernier siècle, l'émission des billets à vue et au porteur. Aussi, dès que la catastrophe des assignats et des mandats territoriaux fut un fait accompli, dès que le gouvernement cessa d'émettre du papier-monnaie, le cr. privé reparut. En 1796, une association de banquiers formée *sous le nom de Caisse des comptes-courants*, s'établit pour faire à Paris toutes les opérations de banque dont le commerce aurait besoin. L'intérêt courant était alors à 9 p. 0/0 sur la place de Paris : la caisse créa des billets à vue et au porteur dont l'émission lui permit d'abaisser à 6 p. 0/0 le taux des escomptes. *Deux ans plus tard fut fondée, par une association de* négociants, la *Caisse d'escompte du commerce*, et successivement plusieurs compagnies s'établirent, qui toutes émettaient des billets à vue et au porteur. Les choses allaient ainsi sans abus ni plainte d'aucune part, lorsque, à la suite de la révolution du 18 brumaire, un arrêté des Consuls, en date du 23 niv. an VIII (18 janv. 1800), décréta la formation d'une compagnie appelée à faire, sous le nom de *Banque de France*, le service du commerce, et aussi à être la banque de l'État. » Il ordonna, en outre, que la moitié des cautionnements imposés aux receveurs généraux serait employés en actions de cet établissement. Un mois après, le 24 pluviôse (13 fév.), une assemblée générale des actionnaires délibéra un acte dans lequel furent posées toutes les bases de l'organisation de la banque. Cet acte portait le capital à 30 millions divisés en 30,000 actions de 1000 fr. chacune. Les actionnaires de la Caisse des comptes-courants s'entendirent avec ceux de la Banque de France, et le premier de ces établissements se fondit dans le second en lui apportant ses capitaux et sa clientèle. Les opérations de la Banque, ainsi constituée, commencèrent le 1^{er} ventôse an VIII (20 février 1800).

Trois années ne s'étaient pas encore écoulées, que le gouvernement, pour accroître la puissance d'un établissement qui l'assistait *de son crédit*, fit porter une loi (24 germinal an XI, 24 avril 1803) qui attribuait à la Banque de France, pour une durée de 15 années, le privilége exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur. Les banques qui en avaient émis durent les retirer dans un délai fixé, et il fut en outre statué qu'aucune banque *ne pourrait se former dans les départements* qu'avec l'autorisation du gouvernement, qui pourrait leur en accorder le privilége, et qui fixerait la somme des émissions qu'elle pourrait faire. Tout commerce fut interdit à la Banque de France, hors celui des matières d'or et d'argent. Son capital fut porté à 45 *millions de fr.; le maximum des dividendes annuels fut fixé* à 6 p. 0/0, le surplus des bénéfices devant former un fonds de réserve destiné à être colloqué en rentes sur l'État inaliénables, à moins d'autorisation du gouvernement ; la moindre coupure des billets fut fixée à 500 fr. Enfin, la représentation de l'universalité des actionnaires fut attribuée aux *200* actionnaires propriétaires, depuis plus de six mois, du plus grand nombre d'actions ; leur réunion, sous le nom d'*Assemblée générale*, fut investie du pouvoir d'élire les membres de l'administration, laquelle fut confiée à 15 *Régents* et à 3 *Censeurs*, renouvelés chaque année, les premiers par cinquième, les seconds par tiers, et susceptibles d'être réélus ; il fut institué un *Conseil d'escompte* composé de 12 négociants de Paris, choisis par les censeurs sur une liste triple formée par les régents, renouvelés par quart chaque année, mais rééligibles, conseil destiné à concourir, avec voix délibérative, aux opérations de l'escompte. Enfin, l'autorité exécutive fut remise à un président et à 2 régents élus à cet effet par le conseil général.

En 1805, la Banque ayant été contrainte de faire des avances considérables au Trésor, se trouva dans l'impossibilité de continuer l'échange, à bureau ouvert, de ses billets contre espèces, et se vit réduite à en limiter le remboursement à 500,000 fr. par jour. Cette crise fut l'occasion de la loi du 22 avril 1806. Cette loi éleva le capital à 90 millions, non compris la réserve ; introduisit trois receveurs généraux au nombre des 15 régents ; remit l'autorité exécutive à un gouverneur suppléé par 2 sous-gouverneurs, tous trois nommés par l'empereur et ayant voix délibérative dans le conseil général ; attribua au gouverneur un véto sur toutes les décisions de l'administration, en statuant *qu'aucune ne serait exécutée* qu'après avoir été revêtue de sa signature ; déféra à la juridiction du Conseil d'État les infractions aux lois et règlements qui régissent la Banque et les contestations auxquelles donnerait lieu son administration ; prorogea de 25 ans le privilége de la Banque ; et enfin, pour faire *mieux accepter aux actionnaires les restrictions apportées* à leurs droits, ajouta aux distributions annuelles du dividende, déjà établi à 6 p. 0/0, les deux tiers des bénéfices destinés auparavant à l'acquisition de rentes inaliénables.

Quelque temps après, un décret du 16 janv. 1808 établit les *statuts qui régissent encore la Banque. Aux dispositions déjà* connues, il ajouta : que la transmission de la propriété des actions s'opérerait par de simples transferts sur des registres tenus doubles à cet effet ; que les actions de la Banque pourraient être immobilisées et servir à la constitution de majorats héréditaires ; que les seules opérations que la Banque était autorisée à faire consisteraient : 1° à escompter des effets de commerce à des échéances déterminées qui ne pourraient excéder trois mois, garantis par trois signatures notoirement solvables, ou, dans le cas où ils n'auraient que deux signatures, par un transfert d'actions de la Banque ou de fonds publics ; 2° à se charger, pour le compte des particuliers ou des établissements publics du recouvrement des effets qui lui seraient remis ; 3° à recevoir en compte-courant les sommes versées chez elle, et à payer, jusqu'à concurrence de leur montant, les dispositions qui seraient faites sur elle ; 4° à faire des avances sur effets publics à échéance déterminée, sur dépôts de matières ou monnaies d'or et d'argent ; 5° à tenir une caisse de dépôts volontaires pour tous titres, lingots et monnaies. Il fut statué, en outre, que la Banque pourrait établir des comptoirs dans les villes de département où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité. Le 18 mai de la même année, un autre décret régularisa l'usage de la faculté qui venait d'être accordée à la Banque d'établir des succursales dans les départements. Deux comptoirs furent ouverts à Lyon et à Rouen, le 10 janv. 1809, et un troisième à Lille, le 29 mai 1810. Ces établissements eurent peu de succès, soit parce que la loi leur imposait la charge d'une administration hors de proportion avec l'importance des affaires, soit parce qu'elle les soumettait aux mêmes règles que la Banque mère. Après une expérience de quelques années, celle-ci liquida ses trois comptoirs. En même temps, la Banque se trouvant gênée par l'exubérance de son capital dont elle ne pouvait trouver l'emploi, sollicita et obtint du gouvernement l'autorisation de le diminuer par le rachat d'un certain nombre *d'actions. En 1816, les actions rachetées* avaient déjà réduit le capital réel de la Banque à 67,900,000 fr., non compris la réserve, et, depuis lors jusqu'en 1848, il resta fixé à ce chiffre.

Aucun changement important ne fut opéré dans la Banque

	MONTANT DES OPÉRATIONS.			PRODUITS BRUTS DES OPÉRATIONS.		
	1854	1855	1856	1854	1855	1856
Opérations commerciales à Paris.						
Escompte du papier du commerce	907,446,310	1,156,590,019	1,752,291,727 60	4,601,651 47	5,786,879 50	10,663,422 »
— de bons du Trésor	8,330,544	43,470,906	50,506,167 »	43,430 15	186,365 60	423,894 05
— de bons de la Monnaie	283,335,647	211,780,791	207,725 45	308,271 37	82,414 04	143 30
— de traites de coupes de bois	2,073,390	1,678,573	3,381,446 05	62,161 30	20,696 05	55,991 40
Avances sur actions de canaux	23,801,500	24,686,200	14,276,900 »	256,637 65	241,926 95	145,642 90
— sur rentes	68,122,200	172,118,500	452,094,400 »	701,777 19	1,266,961 60	3,872,260 97
— sur valeurs de chemins de fer	260,683,900	326,229,000	212,071,900 »	1,913,674 36	2,737,770 15	2,004,590 01
— sur lingots	9,495,000	21,487,400	21,003,100 »	22,593 80	52,972 10	38,850 »
Commission sur les billets à ordre	»	»	»	162,370 40	181,751 45	217,755 52
Primes sur matières d'or et d'argent	»	»	»	»	»	»
Droits de garde sur valeurs déposées	»	»	»	50,643 65	83,981 55	163,174 90
TOTAL	1,563,289,091	1,958,049,389	2,505,833,366 10	8,123,211 34	10,641,718 99	17,585,725 09
Opérations commerciales des Succursales	2,160,923,997	2,745,505,028	3,071,806,123 »	10,540,016 76	12,029,405 »	16,177,171 14
TOTAL de ces deux natures de produits	3,724,213,088	4,703,554,417	5,577,639,489 10	18,663,228 10	22,671,123 99	33,762,896 12
Opérations avec le Trésor	160,000,000	145,000,000	220,000,000 »	1,371,323 40	1,264,861 54	2,439,986 90
— avec la ville (Caisse de la boulangerie)	4,500,000	14,800,000	10,800,000 »	56,250 »	155,250 »	128,000 »
Produits accidentels	»	»	»	174,000 »	343,426 88	103,897 82
Produits fixes. — Rentes appartenant à la Banque	»	»	»	3,710,070 »	3,710,194 »	3,687,081 »
TOTAL GÉNÉRAL	3,888,713,088	4,863,354,417	5,808,439,489 10	23,974,871 50	28,141,856 41	40,121,861 91

de France, soit sous le gouvernement de la Restauration, soit sous celui de Juillet qui se contenta de proroger son privilége jusqu'en 1867. Toutefois, le premier permit la fondation de trois banques départementales, à Rouen (1817), à Nantes et à Bordeaux (1818), et le second autorisa successivement l'établissement des banques de Lyon et de Marseille (1835), de Lille (1836), du Havre (1837), de Toulouse et d'Orléans (1838). De son côté, la Banque de France tenta de nouveau de fonder des comptoirs. Ainsi, elle établit deux succursales, à Reims et à Saint-Étienne, en 1836; une à Saint-Quentin, en 1837; une à Montpellier, en 1838; deux autres à Grenoble et à Angoulême, en 1840; quatre nouvelles, en 1841, à Besançon, Caen, Clermont-Ferrand et Châteauroux; une autre à Mulhouse, en 1843; et enfin quatre autres en 1846, à Strasbourg, au Mans, à Nîmes et à Valenciennes. Malheureusement, les banques départementales furent soigneusement isolées par leurs statuts : il leur était interdit de faire aucune opération hors de la ville où elles étaient établies; de payer réciproquement les billets émis par elles; d'étendre le rayon de leurs comptes-courants, même avec élection de domicile par le négociant au siége de l'établissement; d'escompter les effets à deux signatures, même garantis par le dépôt de leurs propres actions; de payer aucun intérêt pour les dépôts, etc. Quant aux comptoirs de la Banque de France, quoique soumis en général aux mêmes restrictions, ils avaient sur ces banques l'immense avantage de pouvoir admettre à l'escompte et au recouvrement du papier sur plusieurs places, et notamment sur Paris. Malgré les entraves ridicules qu'on leur avait imposées, les banques départementales rendirent au commerce d'immenses services, bien supérieurs, il faut le reconnaître, à ceux que rendaient les comptoirs de la Banque de France, parce qu'elles se prêtaient mieux que ces derniers aux besoins et aux habitudes particulières des localités. — Disons encore que deux lois du 14 mars 1834 et du 10 juin 1847, autorisèrent la Banque de France, l'une à prêter sur fonds publics français à échéance non déterminée (rentes), et l'autre à émettre des billets de 200 francs.

Il est presque superflu de rappeler combien la révolution de 1848 fut fatale au cr. « La Banque de France, dit Courcelle-Seneuil, se trouvait en présence d'une de ces paniques extrêmes et aveugles auxquelles on ne peut opposer ni la raison, ni l'habileté. Du 26 fév. au 14 mars au soir, l'encaisse de Paris était descendu de 140 millions à 70, et le lendemain au soir, il était tombé à 59 millions. Il fallait liquider ou suspendre le remboursement des billets. Liquider était impossible; car alors quelle eût été la valeur du portefeuille de la Banque? Le conseil général demanda donc : 1° que les billets de la Banque fussent considérés comme monnaie légale sur tout le territoire de la France; 2° qu'on lui accordât la faculté d'émettre des billets de 100 fr. en addition à ceux de 200 fr. autorisés par la loi du 10 juin 1847; 3° que le maximum de ses émissions fût fixé à la somme de 350 millions; 4° que son bilan fut publié chaque semaine. Ces mesures, qui furent consacrées par un décret du 15 mars, étaient fort habilement conçues. La première opposait à la peur un obstacle matériel; les billets de 100 fr. permettaient d'étendre les émissions; la fixation d'un maximum présentait une garantie contre les abus ordinaires des émissions de papier-monnaie; enfin, la publicité du bilan était un appel à l'opinion. Toutefois la mesure violente du cours forcé ne pouvait réussir qu'à la condition d'être habilement soutenue. Il ne s'agissait pas de retenir les écus et de répondre à toutes les demandes avec des billets; il fallait fournir des espèces aux besoins réels, tels que les paiements de salaires, de solde, de subsistances : c'est ce que fit la Banque, et par ces moyens, par un appui intelligent donné au cr. industriel, elle eut, en quelques jours, raison de la panique, et put maintenir au pair le cours de ses billets. »

Les neuf banques départementales indépendantes n'eurent pas moins à souffrir de la crise que la Banque de France. D'abord le gouvernement accorda le cours forcé à leurs billets; mais comme cette mesure se trouva sans efficacité, le décret du 2 mai 1848 ordonna la réunion de ces neuf banques à la Banque de France. Par l'effet de cette fusion ou absorption des établissements départementaux, le capital de celle-ci se trouva porté de 67,900,000 fr. à 93,250,000 fr. Elle acquit un encaisse de 19,450,000 fr., et la limite maximum de ses émissions fut élevée de 350 à 452 millions.

« Pendant l'année 1848, dit encore Courcelle-Seneuil, la Banque fournit en espèces aux particuliers ou au Trésor une somme de 506 millions. Le 31 mars, elle prêtait à l'État, sans intérêt, 50 millions contre dépôt de bons du Trésor; le 5 mai, elle consentait à la Caisse des dépôts et consignations un prêt de 50 millions sur transfert de rentes; le 3 juin, elle ouvrait à l'État un cr. de 150 millions, avec compensation des intérêts de part et d'autre en compte-courant. Le gouvernement, après avoir usé de ce cr. jusqu'à concurrence de 50 millions, ayant jugé à propos de contracter l'emprunt *onéreux* du 24 juillet, la Banque s'empressa d'escompter la part qu'elle y avait souscrite et qui s'élevait à 22 millions et demi. La ville de Paris, celle de Marseille, le département de la Seine, les hospices de Paris et de Lyon trouvèrent en même temps auprès d'elle des crédits pour une somme de 20 millions. Les grandes usines métallurgiques, engagées pour des sommes considérables avec les compagnies de chemins de fer, voyaient à la fois suspendre leurs commandes et la réalisation de leurs créances : la Banque consentit en leur faveur des avances sur hypothèque pour une somme de 34 millions. Enfin, les prêts sur dépôts de marchandises s'élevèrent à 60 millions. »

Pour donner une idée complète de la crise produite par la révolution de Février, nous rappellerons que, malgré la circonspection bien connue que la Banque apporte dans le choix du papier admis à l'escompte, le total général des effets en souffrance s'éleva à 84,501,000 fr., dont 57,877,000 pour Paris, et 26,624,000 pour les départements. Mais nous devons ajouter aussi qu'à la fin de 1849, le solde à payer était déjà réduit à 8,419,116 fr., et qu'à cette heure, la perte subie par la Banque ne dépasse pas 700,000 francs.

A la suite de cette effroyable tourmente, la Banque de France, désormais investie du monopole des émissions pour toute la France, reprit ses allures ordinaires. Elle songea à étendre sur les principaux points du territoire le réseau de ses succursales. Divers décrets l'autorisèrent à fonder des comptoirs à Metz (1848), Limoges (1849), Angers, Rennes, Avignon (1850), Troyes (1851), Amiens (1852), La Rochelle, Nancy, Toulon, Nevers (1853), Arras, Dijon, Dunkerque (1855), Carcassonne, Poitiers, Saint-Lô (1856), Bar-le-Duc, Tours, Laval et Sédan (1857). La loi du 7 août 1850 supprima le cours forcé des billets de la Banque, et deux décrets en date du 3 et du 28 mars 1852 lui permirent de prêter sur les obligations de la ville de Paris, ainsi que sur les actions et obligations des chemins de fer français. Enfin, la loi du 9-10 juin 1857 a prorogé jusqu'au 31 déc. 1897 le privilége de la Banque. Son capital, qui était représenté par 91,250 actions, a été porté au chiffre de 182,500 actions, d'une valeur nominative de 1000 fr. par action. La Banque a été autorisée à faire des avances sur les obligations émises par la société du Crédit foncier, à élever au-dessus de 6 p. 0/0 le taux de son escompte, et à abaisser à 50 fr. la moindre coupure de ses billets. Enfin, l'article 10 de la nouvelle loi statue que : dix ans après sa promulgation, le gouvernement pourra exiger de la Banque qu'elle établisse une succursale dans les pays où il n'en existerait pas. — Ce n'est pas tout : la nouvelle loi renferme encore les dispositions suivantes : Art. 5. Sur le produit des nouvelles actions, une somme de 100 millions sera versée au Trésor public, pour être portée en atténuation des découverts de ce dernier. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire, sur le grand-livre de la dette publique, la somme de rente 3 p. 0/0 nécessaire pour l'emploi de ladite somme de 100 millions. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal desdites rentes sera ajouté à la Caisse d'amortissement. Les rentes seront transférées à la Banque au cours moyen du mois qui précédera chaque versement, sans que ce prix puisse être inférieur à 75 fr. Art. 6. Sur les rentes inscrites au Trésor au nom de la Caisse d'amortissement, et provenant des consolidations du fonds de réserve de l'amortissement, il sera rayé du grand-livre de la dette publique une somme égale à celle des rentes créées par l'article précédent. Les rentes seront définitivement annulées, en capital et arrérages, à dater du jour où les rentes nouvelles seront transférées à la Banque. Art. 11. Les intérêts qui seront dus par le Trésor, à raison de son compte-courant, seront réglés sur le taux fixé par la Banque pour l'escompte du papier de commerce, mais sans qu'il puisse excéder 3 p. 0/0. — Enfin, à cette loi est annexé un traité entre le Trésor public et la Banque, dont l'article principal est celui-ci. Art. 2. En réciprocité des avantages qui résultent pour la Banque de ce qu'elle reçoit en compte-courant les encaisses disponibles du Trésor, elle s'engage, pour la durée de son privilége, à faire au Trésor, au fur et à mesure de ses besoins, des avances qui pourront s'élever à 80 millions, y compris les 55 millions restant à rembourser sur le prêt prorogé par le traité du 5 mars 1852. Le maximum de ces avances sera réduit à 60 millions, au moyen des remboursements annuels stipulés audit traité. Des bons du Trésor, renouvelables de 3 mois en 3 mois, seront délivrés à la Banque en garantie de ses avances. — Nous ne ferons aucune observation sur la loi dont nous venons de parler. On voit que l'augmentation du capital de la Banque couvre un emprunt de 100 millions fait par l'État : or, c'est là une mesure politique qu'il ne nous appartient pas de discuter. Nous terminerons ces détails relatifs à la Banque par quelques chiffres qui indiquent la nature, le montant et la progression des opérations de cet établissement. — V. ci-dessus.

Pendant l'année 1856, le maximum des *réserves métalliques* de la Banque et de ses succursales s'est élevé à 294 millions (5 juin), et le minimum a été de 157 millions (16 oct.); le *portefeuille* s'élevait à 422 millions le 22 juin, et à 575 le 20 nov.; le 19 juin, la *circulation* était de 600 millions; le 31 juillet, elle était montée à 667; mais, le 25 déc., elle était descendue à 585. En outre, le chiffre des *billets à ordre* tirés de la Banque centrale sur les succursales, et *vice versâ*, a été de 513 millions. Enfin, les deux dividendes de l'année se sont élevés à la somme de 272 fr. par action. Quant à l'importance relative des opérations faites par les 38 succursales en fonction pendant l'exercice 1856, elle est indiquée par le tableau qui suit.

SUCCURSALES.	ESCOMPTES.	AVANCES SUR effets publics, etc.	TOTAL.
Marseille	440,144,000	9,336,000	449,480,000
Lyon	342,187,000	18,670,000	360,657,000
Bordeaux	211,204,000	14,070,000	225,274,000
Lille	180,193,000	29,342,000	209,535,000
Valenciennes	147,867,000	2,729,000	150,596,000
Rouen	131,635,000	8,582,000	140,217,000
Saint-Quentin	123,970,000	4,206,000	128,176,000
Nantes	118,858,000	5,792,000	124,650,000
Le Havre	113,046,000	4,330,000	117,376,000
Besançon	112,003,000	4,947,000	116,950,000
Saint-Étienne	75,736,000	1,117,000	76,853,000
Mulhouse	71,040,000	887,000	71,927,000
Montpellier	65,667,000	1,364,000	67,031,000
Reims	62,008,000	3,583,000	65,591,000
Toulouse	52,766,000	2,464,000	55,230,000
Strasbourg	49,868,000	3,913,000	53,781,000
Angoulême	52,818,000	644,000	53,462,000
Nîmes	51,693,000	324,000	52,017,000
Orléans	38,796,000	11,021,000	49,817,000
Caen	41,861,000	3,158,000	45,019,000
Angers	39,603,000	3,976,000	43,579,000
Le Mans	38,262,000	1,830,000	40,092,000
Nancy	36,250,000	3,547,000	39,797,000
Troyes	38,250,000	273,000	38,523,000
Rennes	30,260,000	5,159,000	35,419,000
Avignon	34,635,000	67,000	34,702,000
Clermont-Ferrand	33,175,000	1,083,000	34,258,000
Amiens	28,513,000	3,211,000	31,724,000
Metz	25,949,000	4,676,000	30,625,000
Toulon	27,723,000	710,000	28,433,000
Limoges	22,812,000	3,948,000	26,760,000
La Rochelle	22,513,000	922,000	23,435,000
Grenoble	16,588,000	2,480,000	19,068,000
Nevers	9,070,000	163,000	9,233,000
Dunkerque	8,093,000	354,000	8,447,000
Châteauroux	4,077,000	1,293,000	5,370,000
Arras	4,229,000	49,000	4,278,000
Dijon	4,205,000	19,000	4,224,000

3° *Banques en Écosse.* — Le plus ancien établissement de cr. de ce pays est la *Banque d'Écosse*. Elle fut fondée à Édimbourg, en 1695, et le Parlement lui attribua, pour vingt ans, le privilége de se livrer aux opérations de banque, à l'exclusion de toute autre compagnie. Mais à l'expiration de ces vingt années, ce privilége ne fut point renouvelé, et bientôt après il s'établit à Édimbourg deux nouvelles banques *incorporées*, la *Banque royale d'Écosse* (1727) et la *British linen Company* (1746), et ailleurs diverses autres banques, fondées sous la forme des sociétés commerciales ordinaires, d'après les principes du droit commun. En Écosse, tous les établissements de cr., et même les simples particuliers, ont la faculté d'émettre des billets à vue et au porteur. La seule différence qui existe entre les banques incorporées et les banques ordinaires, c'est que les actionnaires des premières ne sont pas solidaires entre eux, et ne sont obligés que jusqu'à concurrence de leurs actions. Ceux des secondes, au contraire, sont obligés solidairement sur leurs personnes et sur tous leurs biens, conformément à la loi dont il a déjà été question en parlant des banques anglaises. En mars 1853, les banques écossaises de circulation étaient au nombre de 17, avec 382 comptoirs ou succursales. Elles possédaient ensemble un capital de 11,912,130 liv. sterl. (environ 298 millions de fr.); leur encaisse était de 1,157,510 liv. sterl. (environ 29 millions de fr.); leur circulation s'élevait à 3,443,894 liv. sterl. (86,098,000 fr.) dont 2,271,385 (près de (57 millions) en billets de 1 à 5 liv. (25 à 125 fr.); enfin, la somme des dépôts qu'elles avaient entre les mains dépassait 27 millions sterl. (675 millions de fr.).

A la vue de ces chiffres, deux choses frappent tout d'abord, c'est la modicité du chiffre de la circulation de papier comparé à celui du capital des banques écossaises, et la somme énorme des dépôts. Le premier fait est la preuve irréfragable de la vérité du principe que nous avons établi ailleurs (v. CIRCULATION), qu'une banque, dont les billets sont remboursables à volonté, ne peut porter ses émissions au delà de ce que réclament les besoins des transactions. Cependant, en Écosse, les billets de banque sont presque l'unique agent de la circulation; ils remplacent la monnaie métallique dans toutes les transactions, jusque dans les moindres hameaux, tandis que les paiements de quelque importance se font au moyen de virements sur les livres des banques. La multiplicité des établissements n'est point un obstacle à la circulation des billets d'origine différente. Toutes ces banques reçoivent les billets les unes des autres, et, deux fois par semaine, elles échangent entre elles ceux de leurs billets respectifs que le mouvement des affaires a mêlés et dispersés. Cet usage force les banques à exercer constamment les unes sur les autres une surveillance mutuelle; si l'une d'elles voyait ses billets refusés par les autres, elle serait aussitôt discréditée et obligée de liquider.

Un autre trait caractéristique des banques d'Écosse, c'est qu'elles paient un intérêt aux déposants. Elles ne reçoivent pas en dépôt les sommes inférieures à 10 liv. sterl. (250 fr.), et forment ainsi le complément des caisses d'épargne. Il résulte de là que les économies des classes ouvrières ne constituent point, comme chez nous, un embarras pour le gouvernement en lui créant une dette énorme et toujours exigible à volonté. En outre, ces fonds étant mis à la disposition d'établissements de cr. sont aussitôt employés par ceux-ci d'une façon reproductive. Ils vont féconder l'industrie et le commerce, et commander du travail à ceux-là mêmes qui les ont déposés. Le seul fait regrettable que l'on puisse signaler à ce sujet, c'est l'écart considérable qui existe généralement entre l'intérêt payé pour les dépôts et les hauts dividendes que touchent les actionnaires des banques. Ainsi, ces derniers perçoivent en moyenne 9 p. 0/0, tandis que les premiers n'obtiennent guère que 3 et même 2 1/2 p. 0/0. A tout prendre, cependant, le système adopté par les banques écossaises a fait la richesse du pays. C'est lui qui a fondé la prospérité industrielle et commerciale des villes, qui a porté l'agriculture à un degré inouï d'avancement, qui a créé cette race d'hommes prudents et hardis, probes et laborieux qui peuplent aujourd'hui l'Écosse. Grâce à la masse des dépôts qu'elles ont su attirer, les banques écossaises peuvent, sans courir de risques, non-seulement se livrer aux opérations de banque ordinaires, mais encore consentir des prêts hypothécaires et faire des crédits à découvert sous caution solvable. « Après avoir été d'abord pour les ouvriers de simples caisses d'épargne, dit Coquelin, ces banques deviennent ensuite pour eux des protecteurs. Lorsque l'ouvrier, après avoir fait preuve pendant plusieurs années d'un esprit de prévoyance et d'ordre, arrive enfin à se constituer un capital suffisant pour former un établissement à son propre compte, il peut, avec confiance, s'adresser à la banque qui jusque-là avait tenu ses fonds en dépôt : il est déjà connu d'elle, et il y trouvera presque sûrement assistance et appui. Il a été constaté qu'en 1826, le nombre des crédits à découvert s'élevait à 10,000 pour toute l'Écosse, chiffre considérable pour un si petit pays, et qu'ils variaient de 100 à 5,000 liv. (2,500 à 125,000 fr.), quoique, pour la plupart, ils fussent renfermés dans les limites de 200 à 500 liv. (5,000 à 12,500 fr.). L'importance totale de ces crédits était à cette époque de 5,000,000 liv. (125 millions de fr.), dont environ le tiers avait été effectivement avancé. »

Les banques de circulation de l'Écosse sont les plus solides qui existent au monde. Elles ont subi toutes les grandes crises du siècle dernier et de ce siècle-ci sans éprouver de perturbations considérables. En 1826, elles établissaient avec un orgueil assurément bien légitime, que, dans l'espace d'un siècle, les faillites de banques n'avaient fait perdre au public que la somme assurément fort minime de 36,000 liv. sterl.

4° *Banques aux États-Unis.* — L'Union américaine est certainement le pays du globe où le cr. a pris le plus de développement; les chiffres suivants le démontrent suffisamment. Le nombre des banques et des succursales qui était de 88 en 1811, dépassait 328 en 1830 et atteignait 921 en 1851. Ces 921 établissements réunissaient ensemble un capital de 1,343,536,200 francs; leur portefeuille s'élevait à 2,224,594,519 fr.; leurs espèces en caisse à 262,636,382 fr.; et leur circulation à 834,508,634 fr. Mais, si le cr. est généralement très-répandu aux États-Unis, l'organisation des établissements qui le distribuent, varie essentiellement selon les États qui composent l'Union. Chacun d'eux, en effet, a le pouvoir de légiférer à sa fantaisie au sujet des banques, et il en use ou en abuse. Il suit de là qu'on trouve dans l'Amérique du Nord des banques de tous les systèmes, des banques d'État privilégiées tout comme les banques de France et d'Angleterre, et des banques légalement autorisées, mais jouissant d'une liberté plus ou moins grande. Un phénomène curieux à noter, c'est que le commerce de banque est presque entièrement libre dans les États du Nord, dans ceux qui composent ce qu'on appelle la Nouvelle Angleterre, tandis qu'il est soumis à des entraves et à des restrictions de plus en plus fortes à mesure qu'on s'avance dans le Sud ou l'Ouest. L'organisation des banques privilégiées et entravées de New-York, de la Caroline, etc., est trop semblable à celle des banques européennes, pour qu'il soit utile de l'exposer : nous ne parlerons donc que du régime des banques libres de la Nouvelle-Angleterre, surtout du Massachusetts et du Rhode-Island, parce que ces dernières seules n'ont pas d'analogues sur l'ancien continent.

C'est bien à tort qu'on se figure, en Europe, que le commerce de banque jouit aux États-Unis d'une liberté illimitée, et que c'est dans l'absence de toute réglementation que réside la cause de l'instabilité des banques américaines et de ces crises commerciales périodiques qui, après avoir ravagé le pays, atteignent encore, par contre-coup, le commerce de la vieille Europe. En effet, l'étude des faits démontre deux choses : 1° que les faillites de banques en Amérique ne sont pas plus nombreuses qu'en Angleterre; 2° que ce ne sont point les émissions exagérées de billets par les banques, mais bien les excès de spéculation du commerce américain qui produisent presque périodiquement les désastres par lesquels les banques elles-mêmes sont entraînées; 3° que les banques qui succombent les premières, et dont la chute fait le plus de mal, sont précisément les banques privilégiées et réglementées par une législation minutieuse. Ces vérités, qui choquent nos préjugés, ont été péremptoirement démontrées par deux économistes éminents, H.-C. Carey et Ch. Coquelin. — Les banques du Massachusetts et du Rhode-Island ressemblent aux banques d'Écosse par la liberté dont elles jouissent. En effet, les quelques règles qu'impose la législation du premier de ces États pour toute fondation nouvelle de banque, ne sauraient être regardées comme une restriction ou comme une gêne, sauf peut-être la disposition qui établit une taxe de 1/2 p. 0/0 sur le capital des banques, et celle qui oblige celles-ci à prêter à l'État, s'il le juge convenable, une somme égale au vingtième de leur capital. La législation de Rhode-Island, qui est la plus libérale de toutes en matière de cr., ne contient rien de ce genre. En vertu de cette égale liberté, on serait, *à priori*, porté à supposer que les banques américaines libres ont dû s'organiser et se comporter comme les banques écossaisses : il n'en est rien. En Écosse, les banques sont peu nombreuses, mais elles ont beaucoup de succursales; dans la Nouvelle-Angleterre, les banques sont très-nombreuses, mais elles ont très-peu de succursales. En outre, la somme des dépôts confiés aux banques écossaises est énorme; elle est, au contraire, assez restreinte en Amérique. Ces deux différences sont capitales, et toutes deux résultent de ce simple fait : en Écosse, la responsabilité qui pèse sur chaque actionnaire est illimitée; de là restriction de la tendance à fonder de nouvelles sociétés, et développement de la tendance à étendre les affaires au moyen de comptoirs; aux États-Unis, la responsabilité des actionnaires est bornée à leur mise de fonds : en conséquence, dans ce dernier pays, on est plus disposé à créer de nouveaux établissements, et les individus qui ont quelques épargnes aiment mieux devenir actionnaires d'une banque nouvelle, laquelle pourra leur donner un revenu de 7 à 8 p. 0/0, que déposer leurs fonds dans une banque ancienne qui ne leur bonifierait guère que 4 p. 0/0 d'intérêt. Un seul ex. suffira pour montrer que les choses se passent réellement ainsi. En 1838, Portsmouth, dans le New-Hampshire, comptait six établissements de cr. dont le capital était partagé en 11,045 actions; or, la propriété de ces actions se distribuait comme il suit : Femmes, 2,438; Mécaniciens, 673; Fermiers et laboureurs, 1,245; Caisses d'épargne, 1,013; *Trustees* (administrateurs de fonds d'autrui), 630; N...., 307; Institutions charitables, 548; Corporations et État, 157; Employés du gouvernement, 438; Marins, 434; Marchands, 2,038; Colporteurs, 191; Hommes de loi, 377; Médecins, 336; Membres du clergé, 220 : total égal, 11,045. Les banques libres de la Nouvelle-Angleterre sont donc en réalité de véritables caisses d'épargne, mais des caisses d'épargne qui rendent exactement au déposant tout ce qu'elles produisent. « C'est, dit Coquelin, exactement comme si le propriétaire du capital prêtait lui-même ses fonds au commerce, directement et sans intermédiaire : la banque lui épargne en cela des soins qu'il ne pourrait pas prendre, des risques qu'il ne voudrait pas courir, et, pour ce service, elle ne lui demande rien, les frais de l'établissement étant généralement couverts par les profits dérivant de la circulation de ses billets. Impossible d'imaginer un système à la fois plus rationnel, plus juste, plus économique. De là résulte aussi pour les banques ainsi fondées, une bien meilleure assiette. La plus grande partie des sommes qui, en Écosse, restent à l'état de dépôts, étant ici convertie en actions, le capital social est toujours plus considérable et la masse des dettes bien moindre : double motif de sécurité. En 1830, lorsque le capital propre des banques établies dans l'État de Rhode-Island s'élevait à 33,037,200 fr., le montant des sommes qu'elles avaient en dépôt n'excédait pas 4,649,400 fr. ou le 7e du capital. A la même époque, les banques du Massachusetts possédaient en propre un capital de 110,268,000 fr., et n'avaient à l'état de dépôts que 13,743,000 fr. ou le 8e de leur capital. En même temps, leur circulation était seulement de 8,283,600 fr. pour Rhode-Island, et 39,376,800 fr. pour Massachusetts. On comprend à peine que des établissements ainsi constitués puissent jamais faillir. — En 1830, continue Coquelin, les banques de la Nouvelle-Angleterre, qui comprend les 6 États du Maine, du Vermont, du New-Hampshire, du Connecticut, de Rhode-Island et de Massachusetts, possédaient ensemble, pour une population totale de 1,862,000 habitants, 172 banques réunissant un capital de plus de 190 millions de fr. C'est plus que le double de ce que possédait en dernier lieu toute la France pour une population de 35 à 36 millions d'habitants. Ce chiffre donne, en moyenne, 102 fr. par habitant. De l'un à l'autre État, on remarque pourtant des différences sensibles, et ces différences sont toutes en raison du degré de liberté. Rhode-Island, en effet, où la liberté est entière, occupe le premier rang. Le capital réuni de ses 47 banques, en 1830, s'élevait à 33,037,200 fr. pour une population de 97,000 âmes; ce qui donne comme moyenne, par tête d'habitant, un peu plus de 340 fr. ! » Ajoutons à cela une dernière considération, c'est que le système de banques libres qui existe dans quelques États de l'Union, crée entre ces établissements et leurs débiteurs, qui souvent sont en même temps leurs actionnaires, une solidarité féconde en bienfaits. C'est ainsi, nous disait dernièrement le savant économiste américain Carey, que, dans la crise de 1842, les débiteurs des banques libres s'étant trouvés dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements, celles-ci se bornèrent à prendre hypothèque sur les établissements manufacturiers et autres qui leur devaient, et continuèrent leurs crédits. Trois ans après, les manufactures étaient dégagées, et le mouvement avait repris comme auparavant.

Ce que nous venons de dire des banques de France et d'Angleterre d'une part, et de celles d'Écosse et d'Amérique, de l'autre, nous dispense de parler des établissements de cr. qui existent dans les autres pays civilisés. Comme tous sont modelés plus ou moins exactement sur le type de la Banque d'Angleterre ou de la Banque de France, ils ne peuvent nous fournir la matière d'observations particulières. — Quant aux établissements soit existants, soit encore en projet, qui sont vulgairement désignés sous les noms de *Banque d'échange*, de *Banque monétaire*, etc., les uns sont tout simplement des maisons de courtage multiple, et les autres des conceptions fantastiques bâties sur la chimère du papier-monnaie.

III. *Observations particulières.* — « Les fonctions des banques, dit Ch. Coquelin, peuvent se formuler ainsi : 1° Escompter les effets du commerce, en prenant un intérêt variable selon les temps, et toujours calculé d'après l'éloignement de l'échéance. 2° Émettre des billets payables à vue et au porteur, qu'elles donnent soit en échange des effets de commerce qu'on leur présente, soit en paiement de toute autre dette qu'elles contractent, et qui peuvent circuler dans le public jusqu'à ce qu'il plaise aux porteurs de les présenter à la caisse pour les convertir en argent. 3° Faire des avances aux particuliers, soit en billets de banque, soit en argent, moyennant des garanties, telles que dépôt de marchandises, particulièrement de matières d'or et d'argent, dépôts de titres ou de valeurs publiques, hypothèques sur des biens-fonds. 4° Ouvrir à des particuliers ou à des établissements publics des crédits à découvert, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, soit après avoir exigé préalablement une caution, soit sur la seule garantie de la moralité ou de la solvabilité du crédité. 5° Recevoir en dépôt l'argent des particuliers, à charge de le rendre à toute réquisition, tantôt en s'obligeant à payer un intérêt pour les sommes déposées, tantôt en se chargeant seulement d'effectuer sans rétribution, pour le compte des déposants, tous les paiements et recouvrements d'effets de commerce, tantôt enfin en se bornant à effectuer les paiements par des virements de parties ou des transferts sur les livres, comme faisaient les anciennes banques de dépôt. » Nous avons vu que telles sont, en effet, les opérations essentielles auxquelles se livrent les différentes sortes d'établissements de crédit dont nous avons parlé. Maintenant il nous reste à présenter quelques observations sur ces opérations elles-mêmes, ainsi que sur les conditions d'organisation que doit réunir une banque pour accomplir normalement ses diverses fonctions.

1° *De l'escompte.* — Pour qu'un effet soit admissible à l'escompte, il est indispensable qu'il présente le caractère commercial : il doit donc porter deux *signatures* au moins. Sans cela, la banque ferait non pas un escompte, mais une avance à découvert. Quant à exiger trois signatures, ce peut être une mesure de précaution bonne dans une foule de cas; mais on ne saurait ériger cette pratique en règle absolue. En effet, lorsque les deux signatures sont celles de négociants notoirement solvables, la troisième ajoute bien peu de chose à la sécurité de la banque; elle a simplement pour effet de forcer le porteur du billet à se servir d'un intermédiaire qui fait toujours payer plus ou moins chèrement son concours. Si donc, à Paris, la règle des trois signatures est utile à conserver, car il arrive fort souvent que la banque ne connaît réellement que la troisième signature, qui est ordinairement celle d'un banquier, elle pourrait être mise de côté dans les villes moins populeuses, où la solvabilité de chaque négociant est en général bien connue. — Quant au *taux* de l'escompte lui-même, il doit nécessairement varier selon les circonstances. Lorsqu'un pays possède un grand nombre de banques, on peut être assuré que la concurrence le maintiendra aussi bas que possible. Ainsi, par ex., avant 1848, c.-à-d. à une époque où la Banque de France maintenait invariablement son escompte au taux de 4 p. 0/0, les banques de Lyon et de Bordeaux escomptaient à 3 p. 0/0. Mais, dans un moment de crise commerciale, une banque est obligée ou de restreindre ses escomptes, ou bien de réduire la longueur des échéances admise ordinairement, ou bien encore d'élever le taux de l'intérêt. Les deux premières mesures sont mauvaises, car, en agissant ainsi, une banque peut mettre une maison très-solvable, et qui comptait sur l'escompte de son papier pour faire face à ses engagements, dans la nécessité de suspendre ses paiements. Plus d'une fois la banque d'Angleterre a soulevé, par ces mesures, l'animadversion publique, et a été accusée, non sans quelque apparence de raison, d'augmenter, par sa conduite, la gravité des crises. L'élévation du taux de l'escompte est au contraire parfaitement légitime, car il faut que la banque élève la prime du risque qu'elle court dans les circonstances difficiles, et elle n'a pas d'inconvénient grave. Il n'y a pas un industriel ou un commerçant qui ne se résigne alors à un sacrifice momentané pour être en état de satisfaire à ses obligations.

2° *Des émissions.* — Nous avons déjà établi que le *billet de anque* ne diffère pas essentiellement du billet à ordre et des effets de commerce; *qu'il n'est qu'un simple perfectionnement* de ces derniers dont il supprime les inconvénients; que, comme eux, il est une promesse de payer; qu'il ne circule et n'a de valeur que par la croyance où est le porteur de pouvoir l'échanger contre espèces à volonté. Le billet de banque n'est donc point une monnaie : il épargne simplement l'emploi des espèces métalliques, absolument au même titre, quoique d'une façon plus *commode*, que les effets de commerce. On ne saurait trop le répéter, tant les idées fausses que se font une foule de gens au sujet du billet de banque, sont enracinées et vivaces; la monnaie est une marchandise qui circule à cause de la valeur intrinsèque et spécifique qu'elle possède : le billet de banque, ainsi que tout autre effet de commerce, est un chiffon de papier, sans valeur propre, qui circule seulement comme promesse de payer, et quelque probable que soit ce paiement, il n'est jamais une *certitude mathématique.* La monnaie métallique satisfait à toutes les conditions de l'échange; elle est reçue comme marchandise, et opère un paiement effectif : il n'y a plus de débiteur. L'effet de commerce est un titre de créance; celui qui l'accepte consent simplement à un changement de débiteur, et même le plus souvent il conserve son recours contre celui dont il tient le billet. Si le billet de banque accepté libère le débiteur, c'est parce que le créancier, ayant confiance entière dans la solvabilité de l'établissement, consent à ce que celui-ci soit complétement substitué à son débiteur. Du reste, si, par une métonymie regrettable, on persiste à appliquer la qualification de monnaie au billet de banque, il convient également de la donner à tous les effets de commerce qui remplissent le même office que lui, et c'est ce que font les économistes *en désignant toutes* les *promesses de payer, propres* à la circulation, sous le nom générique de *Monnaie fiduciaire.*

Après ce qui précède, nous croyons superflu de démontrer longuement qu'il ne saurait y avoir aucun rapport entre le droit de *battre monnaie* et celui d'émettre des billets à vue et au porteur. C'est donc un non-sens que de prétendre que l'émission des billets de banque doit constituer un *droit régalien* comme celui du monnayage : les auteurs qui avancent une assertion aussi étrange, semblent même n'avoir jamais compris ce en quoi consiste réellement le droit du souverain relativement à la monnaie métallique. Au reste, si un gouvernement quelconque s'avisait d'émettre des chiffons de papier et ordonnait de les accepter en tous paiements comme monnaie, c.-à-d. comme marchandise, il échouerait complétement, nonobstant tous les droits régaliens imaginables.

En règle générale, dans une banque commerciale, l'escompte et l'émission des billets ne se conçoivent pas l'un sans l'autre. D'une part, sans la faculté d'émettre des billets, une banque d'escompte, réduite à n'opérer qu'avec de l'argent comptant, se verrait bientôt à bout de ressources, et ne pourrait rendre au commerce que des services fort limités. D'autre part, sans la faculté d'escompter, une banque de circulation ne saurait, *le plus souvent, à quelle occasion émettre ses billets. L'escompte* et l'émission sont donc des fonctions complémentaires l'une de l'autre. Si une banque de circulation n'émettait jamais de billets qu'en échange d'effets de commerce choisis avec prudence, elle ne courrait aucun risque. Elle n'aurait pas besoin de capital, et il lui suffirait d'un encaisse des plus minimes pour rembourser quelques billets de la plus petite coupure. On peut donc poser comme un principe général que l'émission des billets circulants doit être réglée par l'escompte des effets de commerce, car alors la banque est assurée de ne pas dépasser les besoins de la circulation. Aussi regardons-nous le régime auquel la Banque d'Angleterre est soumise depuis 1844 comme radicalement vicieux. En séparant absolument l'escompte de l'émission, Sir Rob. Peel a commis une erreur à peine croyable de la part d'un esprit aussi éminent. Toutefois, comme les émissions de billets de banque ont encore lieu pour d'autres causes que l'escompte, il faut tenir un compte particulier des émissions faites pour ces causes elles-mêmes. Si, par ex., les émissions se font contre dépôts d'espèces et de lingots, elles ne peuvent être l'occasion d'aucun inconvénient. Mais quand elles ont lieu contre dépôts de titres (rentes, actions de chemins de fer), contre des marchandises consignées, contre garanties hypothécaires, etc., la banque peut courir de graves *périls. Pour les avances de ce* genre, la science ne saurait poser aucun principe absolu. En effet, la somme de ces émissions doit varier d'après le chiffre du capital de la banque et selon que ce capital est plus ou moins disponible, d'après le chiffre de l'encaisse métallique normal de la banque, et selon que cet encaisse lui appartient ou bien provient de dépôts soit à terme, soit exigibles à volonté.

C'est une opinion accréditée chez une foule de personnes, et même, il faut bien l'avouer, chez quelques économistes, que les banques ont le pouvoir de mettre et de maintenir dans la circulation autant de billets qu'il leur plaît. Nous avons fait justice de cette doctrine dans notre article CIRCULATION; nous n'avons donc pas à y revenir ici.

Une autre idée peu exacte dont nous devons dire quelques mots est celle-ci. On affirme que l'accepteur d'un billet de banque fait à l'établissement qui l'a émis un cr. égal à la somme que représente ce billet, et cette assertion étant supposée vraie, on en conclut que le bénéfice que peut faire une banque doit revenir au public, ou, en d'autres termes, à l'État. A nos yeux, cette manière de voir est fausse, pour la plupart des cas, et notamment pour celui des émissions qui ont lieu à l'occasion d'escomptes. En effet, supposons qu'un négociant fasse escompter par la Banque de France un *billet* à ordre de 500 fr. qu'on lui a donné en paiement, et qu'en échange il reçoive de la Banque un billet de 500 fr. à vue et au porteur. Aussitôt notre négociant s'en va, avec ce billet de banque, payer une dette de 500 fr. qu'il a contractée à l'égard d'un fabricant. A qui le fabricant fait-il cr. en acceptant le billet de banque qui n'est qu'une simple promesse? Évidemment, c'est à l'individu *inconnu qui a créé le billet à ordre de 500 fr.; car c'est lui qui* est la cause de l'émission du billet de banque de même somme. On objectera sans doute que le fabricant n'aurait pas accepté le billet à ordre souscrit par l'inconnu. La chose est vraisemblable, *répondrons-nous; mais cela ne change rien* à la question, car le fabricant aurait pris ce même effet souscrit par cet inconnu, si la banque, au lieu de donner un de ses propres billets à l'individu admis à l'escompte, lui avait rendu l'effet présenté en se contentant d'écrire dessus : *garanti par la banque et payable à volonté à sa caisse.* Le véritable créateur du billet de banque est donc cet individu inconnu dont la banque a escompté l'effet, et c'est à lui que font successivement cr. tous les preneurs du billet de banque. En effet, une banque, ainsi que nous l'avons montré, n'est qu'un intermédiaire qui fait en même temps la fonction d'assureur. Ce que nous disons des émissions déterminées par l'escompte est également vrai pour celles qui ont lieu à l'occasion de toutes autres avances, sauf des avances qui se font contre dépôts d'espèces métalliques ou de lingots. Celui qui après avoir déposé à la Banque 100,000 fr. espèces, prend des billets chez elle jusqu'à concurrence de cette somme, lui fait véritablement crédit.

Ces crédits faits à la Banque par les déposants sont assurément utiles à celle-ci, car elle a l'usage (gratuit en France et à Londres, mais payé en Écosse) des sommes que représentent les billets émis à propos de ces dépôts. Mais une banque ne peut pas s'approprier totalement le bénéfice résultant de cet usage. *On peut dire, sans exagération, que la circulation fiduciaire* qui résulte des émissions d'une banque, est plus avantageuse encore aux classes productrices et à la société en général, qu'aux actionnaires mêmes de l'établissement. En effet, grâce à ses émissions de billets, la banque peut escompter le papier du commerce à un taux bien inférieur à celui que sans cela elle serait obligée de demander. De plus, cette circulation fiduciaire diminuant l'*emploi des espèces métalliques, il en résulte, ainsi* qu'on l'a vu, un double avantage: d'abord une économie sur le frai de la monnaie, puis la possibilité de donner une destination productive à cette partie du capital social qui a cessé de circuler improductivement sous forme d'espèces. Enfin, elle réduit presque à zéro le transport des valeurs de place en place.

3° *Coupures des billets.* — Les coupures des billets de banque exercent une grande influence sur la circulation de ce genre d'effets, et par suite sur leur émission. Quand les coupures sont trop élevées pour être en rapport avec les besoins du plus grand nombre, comme l'étaient naguère celles de 1000 et de 500 fr., seules autorisées pour la Banque de France, les billets se présentent bientôt au remboursement. Plus les coupures sont faibles, plus elles restent dans la circulation, ainsi qu'on l'observe en Écosse où les billets d'une livre st. (25 fr.) épargnent tellement l'emploi des espèces métalliques que celles-ci ne sont plus nécessaires que pour former l'appoint de ces billets. Ces derniers cependant constituent seulement un peu plus du tiers de la circulation fiduciaire du pays. Dans quelques États de l'Union américaine, les coupures descendent jusqu'à un dollar (5 francs 40 cent.). Ceci nous paraît excessif; néanmoins, il faut reconnaître que la question des coupures est une question de pratique. *Ce que l'on a surtout à considérer, ce sont les habitudes commerciales* et les idées ou les préjugés de la masse de la population. La dernière loi relative à la Banque de France a autorisé celle-ci à émettre des billets de 50 fr. L'autorisation est bonne; mais nous croyons que la Banque agira sagement en n'usant pas de cette autorisation en temps ordinaire. Notre pays est assez fréquemment exposé à de longues durées de changes défavorables ,comme par ex. lorsqu'il y a un déficit dans les récoltes. Suivant nous, c'est à un moment pareil, c.-à-d. lorsqu'il nous faudra payer en espèces des importations considérables de céréales, qu'il sera utile d'émettre les nouvelles coupures de 50 fr. pour venir prendre dans la circulation l'office de la monnaie métallique exportée, sauf à la Banque à retirer peu à peu et en temps opportun ces petits billets.

4° *Legal tender; Cours forcé.* — Dans les pays où les banques sont libres, il serait plus qu'imprudent de déclarer leurs billets *legal tender;* mais cette mesure ne nous paraît avoir aucun inconvénient, lorsque l'émission des billets est constituée en monopole comme en France et en Angleterre. Néanmoins, il faut se garder de confondre le *legal tender* avec le *cours forcé.* Les billets de la banque d'Angleterre sont *legal tender*, c.-à-d. sont reçus comme espèces par le Trésor et ne peuvent *être refusés en paiement par les citoyens, tant que* la Banque les rembourse à bureau ouvert. Quand, au contraire, les billets sont soumis au cours forcé, ils doivent être reçus en paiement, *quoique* la Banque ne les rembourse pas. Le cours forcé est le plus funeste présent qu'un gouvernement, à moins de circonstances exceptionnelles, puisse faire à une banque et à son pays. En effet, lorsque les billets d'une banque ont cours forcé et sont devenus, nominalement du moins (ils ne sauraient l'être autrement), *monnaie légale,* il n'existe plus de règle pour la limite des émissions. La banque a beau procéder avec prudence, rien ne peut l'avertir du moment où elle a atteint la limite utile de ses émissions, c.-à-d. où elle a émis la quantité juste nécessaire pour les besoins des transactions intérieures. Lorsque ses billets sont simplement *legal tender*, la banque sait qu'elle doit s'arrêter aussitôt qu'elle les voit arriver au remboursement. Dans le cas du cours forcé, cet avertissement lui manque. Cependant la baisse survient, marche avec une rapidité effrayante, et enfin, la panique s'en mêlant, ne s'arrête plus que lorsque la valeur des billets est tombée à zéro; témoins les billets de la banque de Law et les assignats. — On ne saurait raisonnablement invoquer en faveur du cours forcé l'histoire de la Banque de France en 1848; nous parlons en effet du cours forcé considéré comme régime habituel, et non envisagé comme un simple expédient. Nous avons déjà dit les précautions prises en 1848 pour atténuer la violence de la mesure. Mais nous ajouterons encore que, nonobstant ces précautions, la déclaration légale du cours forcé aurait échoué, sans la conviction intime où était tout le monde que les billets de la Banque étaient encore solidement garantis par son capital et par son portefeuille. En 1848, la déclaration du *cours forcé fut une sorte d'atermoiement imposé par ordre supérieur* aux créanciers de la Banque, c.-à-d. aux porteurs de ses billets. Si le public eût vu autre chose dans cette mesure, nulle puissance humaine n'aurait maintenu son papier au pair.

5° *Avances sur valeurs et crédits à découvert.* — Les banques de circulation qui sont spécialement fondées dans le but de féconder le travail et de favoriser le développement de l'industrie, s'imposent comme règle absolue de ne prêter qu'à très-courts termes. En conséquence, elles n'escomptent le papier de commerce, quelle que soit sa solidité, que lorsqu'il a au plus trois mois à courir. C'est donc par une dérogation grave au principe qui doit les régir, qu'elles font des avances sur des valeurs à échéance non déterminée, ou même sans échéance. Assurément les avances consenties sur dépôts de titres de rente, d'actions de chemins de fer, de titres hypothécaires, etc , peuvent rendre de grands services, surtout quand elles sont faites à des individus qui appliquent ces avances à des travaux productifs; mais nous n'en croyons pas moins qu'elles constituent un danger sérieux. Nous savons bien qu'en faisant de pareilles avances, les banques ont la précaution de se faire souscrire des engagements aussi courts que ceux des effets de commerce admis à l'escompte, engagements qui sont renouvelés indéfiniment; mais supposons une circonstance qui oblige la banque à suspendre ces renouvellements. Les emprunteurs se verront contraints de jeter sur la place une masse énorme de titres qui écrasera les cours et portera la plus rude atteinte au cr. public *et privé. Or, cette éventualité est surtout à redouter, lorsque* c'est une banque privilégiée qui a l'habitude de faire ces avances, car une banque de ce genre conduit ses opérations non pas à l'aide de son capital, mais uniquement au moyen des dépôts qu'on lui confie et qui peuvent être retirés par les propriétaires d'un instant à l'autre. Ce danger serait moindre, si la banque en question bonifiait un intérêt à ses déposants : alors, en effet, les dépôts seraient plus stables. Enfin, il serait presque nul, si elle employait à cet usage une partie de son capital. A ce sujet, notre conviction est entière : une banque d'escompte et de circulation devrait s'interdire toutes opérations de ce genre; mais celles-ci peuvent faire l'objet d'une autre sorte d'établissement de crédit.

Les observations qui précèdent s'appliquent, à plus forte raison, aux crédits à découvert et aux prêts sur hypothèques. Les banques d'Écosse sont les seules qui aient pu se livrer sans inconvénient à ces sortes d'opérations; mais cela tient, ainsi qu'on l'a vu, à l'organisation particulière de ces établissements, qui amène entre leurs mains une énorme quantité de dépôts permanents. Les avances faites à un gouvernement quelconque donnent lieu à des objections analogues. Si la Banque d'Angleterre s'est maintes fois trouvée en péril, cela ne lui est jamais arrivé que par suite des avances qu'elle avait consenties à l'*Échiquier. « Ce n'est pas, disait un de nos plus habiles minis*tres des finances, Hipp. Passy, dans son rapport sur le budget de 1852, ce n'est pas sur des valeurs à échéance courte et certaine, transférables en cas de besoin que le Trésor emprunte, c'est sur des gages non susceptibles de réalisation immédiate et prochaine, et de là des émissions auxquelles manquent plusieurs des conditions exigées par les statuts des banques, afin *d'assurer pleinement la facilité des conversions en numéraire.* »

6° *Capital.* — Les partisans du papier-monnaie citent souvent, à l'appui de leurs doctrines, une note d'un ancien ministre du Trésor sous l'empire, l'habile financier Mollien, qui affirme qu'une banque entourée d'une grande confiance pourrait suffire à un vaste courant d'affaires sans aucun capital. Théoriquement, la chose est vraie, à la condition, toutefois, que la banque ne se livre pas à d'autre opération que l'escompte du bon papier de commerce. Mais, pratiquement, il est incontestable que le public donnera toujours sa confiance à la banque qui aura le plus fort capital. En outre, les banques de circulation ne limitent pas leurs opérations à l'escompte, et cela seul suffit, on doit le comprendre après ce que nous venons de dire, pour changer l'état de la question. Ainsi donc, nous affirmons, au contraire, qu'une banque, normalement constituée, doit avoir un capital propre. Évidemment, les banques libres de l'Amérique du Nord (Massachusetts, Rhode-Island, New-Hampshire, etc.) ne sauraient s'en passer; car, recevant peu de dépôts, c'est au moyen de leur capital propre qu'elles conduisent leurs opérations. Pour les banques d'Écosse, dont les actionnaires sont tous solidaires et engagés sur tout leur avoir, leur capital réalisé peut être très-minime : elles ont, en outre, *la faculté de se servir de dépôts considérables et presque permanents* qui se trouvent entre leurs mains, parce qu'elles paient un intérêt pour cet usage. Mais il en est autrement des banques privilégiées, comme la Banque d'Angleterre et celle de France. En effet, un établissement de ce genre ne recevant que des dépôts toujours temporaires et constamment exigibles, parce que, en sa qualité de banque privilégiée, il ne bonifie aucun intérêt à ses déposants, a besoin d'un capital élevé, lequel constitue la garantie non-seulement des porteurs de billets, mais encore des déposants dont il utilise les fonds à son profit. — Quant à la disponibilité de ce capital, elle doit être, en général, aussi complète que faire se peut. Si cela n'est pas nécessaire aux banques d'Écosse, attendu leur constitution particulière, il en est autrement pour les banques libres qui opèrent avec leur capital, et pour les banques privilégiées qui reçoivent beaucoup de dépôts gratuits. Cependant, on ne saurait exiger qu'elles conservent ce capital dans leurs caisses : elles le placent, en général, en rentes sur l'État, de façon à en tirer un produit. Cette habitude n'est point à blâmer, car elle permet aux banques d'abaisser le taux de leurs escomptes et de leurs avances, et de diminuer le prix des autres services qu'elles rendent au public. Mais, lorsque les dépôts se retirent, elles devraient dégager une certaine partie de ce même capital; et, malheureusement, c'est ce qu'elles ne font pas, parce que cette réalisation leur causerait une perte et les obligerait à diminuer les dividendes auxquels leurs actionnaires sont accoutumés.

7° *Encaisse.* — La question du rapport que l'on suppose devoir normalement exister entre l'encaisse des banques et leurs émissions, a été fort agitée parmi les financiers et les économistes. « *Depuis un certain nombre d'années,* dit *Coquelin,* les directeurs de la Banque d'Angleterre ont adopté, comme règle, d'avoir autant que possible, dans leurs caisses, en or ou en lingots, une valeur égale au tiers du montant total des obligations de la banque, en comprenant, sous ce titre général d'obligations, les dépôts exigibles et les billets qui circulent dans le public. Il *s'en faut bien, il est vrai, que* cette mesure ait été constamment gardée dans la pratique ; mais enfin elle est admise en théorie, et on s'efforce, autant qu'on le peut, d'y revenir. S'autorisant de cet exemple, on a cru pouvoir, en France, adopter une proposition semblable et en faire l'application à tous les cas, en oubliant quelquefois, il faut le dire, les dépôts reçus par les banques et dont elles sont aussi débitrices envers le public, pour ne considérer que les billets. Mais sur quoi cette règle s'appuie-t-elle? Où sont les calculs qui lui servent de base ou *les données qui la confirment? Pourquoi le tiers plutôt* que le quart ou la moitié? Quand même l'expérience aurait montré la convenance de cette proportion par rapport à la Banque de Londres, serait-ce une raison pour l'admettre par rapport à des établissements placés dans de tout autres conditions (et, ajouterons-nous, organisés tout autrement)? Je ne pense pas qu'on ait jamais fourni sur tout cela aucune explication satisfaisante, ni même qu'on ait essayé de la donner. Le fait est qu'il n'y a entre l'encaisse métallique d'une banque et le montant des billets en émission aucune proportion fixe à établir. Cela dépend essentiellement et de l'importance de l'établissement, et de l'étendue de son cr., et du milieu dans lequel il opère, et de beaucoup d'autres circonstances encore fort difficiles à rassembler. » Parmi ces circonstances, Coquelin cite la proportion des coupures émises par les banques, lesquelles, comme nous l'avons déjà vu, restant dans la circulation beaucoup plus longtemps que les billets représentatifs de sommes élevées, permettent de beaucoup diminuer l'encaisse. Puis il continue : « Après tout, cependant, ce mot d'*encaisse métallique* est bien vague. Ce serait encore un point important de savoir de quels éléments cette réserve se compose. Si elle ne consistait, comme c'est le cas ordinaire pour les banques privilégiées, que dans une partie des fonds déposés en compte-courant par les particuliers, ou dans ceux que les gouvernements laissent momentanément disponibles entre leurs mains, on comprend que ce serait là une ressource bien précaire, et qu'un encaisse ainsi formé pourrait *ne pas suffire toujours, alors même qu'en temps* ordinaire il excéderait la moitié de la valeur des billets en circulation. Il ne faut pas l'oublier : ce n'est pas seulement au paiement de leurs billets que ces banques doivent pourvoir, mais au remboursement des dépôts des particuliers, dépôts qui constituent précisément le fonds de sa réserve métallique. Que devient cette réserve, lorsque les déposants, ce qui n'arrive que trop souvent, se présentent en masse, même sans l'explosion d'aucune panique, à cause de la nature gratuite de ces dépôts, et par le seul besoin que les propriétaires éprouvent de *les utiliser*. C'est ce qui explique comment, dans les temps les plus prospères, lorsqu'il venait à s'ouvrir un nouveau débouché pour les capitaux disponibles, on a vu le vide se faire tout à coup dans les caisses de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France. »

En fait, la proportion entre l'encaisse et les émissions varie prodigieusement suivant les temps et les lieux. Ainsi, par ex., en fév. 1845, le rapport de l'encaisse aux billets était comme 13 est à 100 pour les banques d'Écosse ; et le 26 oct. 1852, il était, à la Banque d'Angleterre, comme 91,34 est à 100. Cependant personne n'oserait affirmer que la solidité des banques écossaises soit moindre que celle du grand établissement de Londres. Quant à nous, nous croyons que pour juger de la suffisance ou de l'insuffisance des encaisses, il faut considérer principalement deux choses : 1° A qui appartiennent les espèces qui constituent l'encaisse? 2° A quel sujet ont eu lieu les émissions? Évidemment, si l'encaisse appartient à la banque et si les billets circulants ont été émis en échange d'effets de commerce choisis avec prudence (bien entendu qu'il n'y ait pas de dépôts), l'encaisse peut être réduit à fort peu de chose, et la solidité de la banque être néanmoins complète. C'est ce qui s'observe en réalité dans la plupart des banques de la Nouvelle-Angleterre.

8° *Dépôts*. — Parmi les fonctions des banques, l'une des plus importantes, ainsi que nous l'avons établi, est celle par laquelle elles provoquent l'épargne, favorisent la formation des capitaux, et leur procurent aussitôt un emploi productif. Malheureusement toutes les banques sont loin de remplir également bien cette fonction. En Europe, les banques d'Écosse sont les seules qui se soient réellement préoccupées de cette partie de leur rôle, et nous savons avec quel succès. Néanmoins nous avons vu aussi que les banques libres de la Nouvelle-Angleterre sont bien supérieures, sous ce rapport, aux banques écossaises. Mais quelle différence n'observons-nous pas, sous ce rapport, entre le système des banques libres et celui des banques *privilégiées ! Les établissements privilégiés semblent croire* que cette fonction ne les regarde pas. La masse énorme de dépôts gratuits, c.-à-dire de capitaux inactifs et attendant un emploi que les particuliers confient aux banques de France et d'Angleterre, prouve surabondamment que ces établissements négligent complétement cette partie de leur mission. Plus ces dépôts sont considérables, plus ils condamnent le système. En outre, ainsi que le démontrent péremptoirement Carey et Coquelin, partout où les dépôts sont relativement considérables, si les déposants ont le droit de demander leur argent, il se produit des changements brusques et pernicieux dans le cr. et le mouvement des affaires. Les déposants agissent comme si l'argent était dans leur poche ; la banque, de son côté, agit comme si l'argent lui appartenait. Or, comme il n'y a pas deux capitaux, mais un seul en réalité, le mouvement ascendant des transactions, favorisé par un pareil état de choses, ne tarde pas à se ralentir, et la crise s'ensuit infailliblement. Ce ne sont donc pas les dépôts remboursables qu'il faut accroître, mais les dépôts fixes et le capital des banques, pour qu'elles puissent faire leurs avances en toute sécurité. Or, c'est ce qui est interdit aux banques privilégiées, non moins par l'intérêt privé de leurs actionnaires que par les statuts qui les régissent. Il y a plus, il ne serait pas sage à ces banques d'attirer les dépôts en leur bonifiant un intérêt. En effet, d'un côté, comme cet intérêt serait nécessairement inférieur aux profits ordinaires du capital, ces dépôts, pour être devenus un peu moins mobiles, ne constitueraient cependant qu'un placement temporaire ; et d'un autre côté, la banque, pour être en état de payer ce même intérêt, se verrait forcée de faire travailler constamment la totalité des fonds ainsi déposés dans sa caisse, ce qui l'entraînerait à des opérations aventureuses.

Cette question des dépôts est donc insoluble dans le système des banques privilégiées. Elle se résout, au contraire, d'elle-même dans celui des banques libres. Aussi est-ce aux banques libres seulement que l'on est en droit d'appliquer ce que dit H. Baudrillart des établissements de cr. en général : « Le cr. *réalise d'une manière extrêmement remarquable la solidarité* du travail et du capital. Il crée une véritable association entre le riche et le pauvre, ou plutôt entre la richesse accumulée et la richesse en voie de formation, de même qu'il vient en aide à l'esprit d'épargne. Le cr. seul peut combattre les fâcheux effets qu'aurait à ce dernier point de vue le morcellement démocratique des fortunes, en y remédiant par l'agglomération des capitaux composés des petites épargnes, capitaux qu'il reverse en profits et en salaires aux mains de ceux-là mêmes qui ont contribué à les former. Ces profits et ces salaires deviennent à leur tour une nouvelle source de placements, et cela dans un cercle sans fin. »

9° *Monopole et Liberté des banques*. — La question de savoir si l'industrie des banques doit être libre, ou faire l'objet d'un monopole légal, est certainement la plus grave de celles que soulève le problème du cr. En France, le monopole d'une grande compagnie vient d'être établi par l'État pour une durée de 30 années. En Angleterre, la Banque de Londres marche à grands pas vers ce monopole absolu. Dans les autres États de l'Europe, à l'exception de l'Écosse, la faculté d'émettre des billets à vue et au porteur fait partout l'objet d'un privilége conféré par les gouvernements. L'opinion publique, cela est incontestable, est en faveur du monopole. Les économistes eux-mêmes sont partagés en deux camps : les uns se prononcent pour le régime de la liberté, et les autres pour celui du privilége. Toutefois, ces derniers ne considèrent le monopole que comme une nécessité *temporaire, et ils préféreraient* la liberté des banques, si l'éducation morale et économique des populations était plus avancée. Pour nous, nous ne discuterons pas ici ce point important de la science : néanmoins, les considérations que nous avons présentées au sujet de la nature du billet de banque et des différentes fonctions que doit remplir un établissement de cr., ont dû dissiper, dans l'esprit de tout lecteur attentif, les erreurs principales qui servent de fondement à l'opinion vulgaire, et même, nous l'espérons au moins, ont dû faire reconnaître quelques-uns des avantages que peut procurer *le régime de la liberté*. Au reste, liberté des banques ne veut pas dire que la loi n'ait rien à voir dans ce commerce : nous pensons, avec Courcelle-Seneuil, qu'elle doit toujours exiger de toute banque qui veut se former, une garantie, une seule, celle que présente un capital important et effectivement réalisé. Le plus grave inconvénient des banques privilégiées, c'est qu'elles ne sont point stimulées par l'aiguillon de la concurrence, et négligent certaines parties fort importantes de leurs fonctions, dès qu'elles sont assurées de pouvoir distribuer d'abondants dividendes à leurs actionnaires. Cependant, il ne paraît point nécessaire que les actionnaires des banques privilégiées fassent des profits plus considérables que les prêteurs ordinaires. Ceux-ci d'ailleurs sont exposés à de bien plus grands risques que ceux-là, qui sont toujours assurés de la protection et de la faveur de l'État.

Les bénéfices anormaux que peuvent faire et font toujours les banques privilégiées ont même tellement frappé le public, qu'il a été proposé à plusieurs reprises, soit en Angleterre, soit en France, de conférer à l'État le monopole des émissions de billets à vue et au porteur. Heureusement, cette utopie ne résiste pas à l'examen le plus superficiel. « S'il est vrai, dit Courcelle-Seneuil, que l'administration d'un propriétaire soit préférable à celle de l'État, c'est surtout en matière de banque et de cr. Il est facile à un gouvernement d'émettre des billets circulants ; il ne lui est pas aussi facile d'employer le capital emprunté par ces émissions, de manière à posséder toujours un gage facilement réalisable du remboursement. Une administration bien conduite marche suivant une consigne rigide et invariable à laquelle les opérations de banque ne sauraient être astreintes. Une administration mal conduite accepterait de mauvaises valeurs ou se laisserait dominer par l'esprit de parti et sortirait de toutes les conditions commerciales. La Banque d'État ne peut être qu'une fabrique de papier-monnaie ou le premier pas dans un régime communiste. »

IV. Dans l'article qui précède, nous avons parlé presque exclusivement du cr. industriel et commercial. Nous n'oublierons pourtant pas les institutions de cr. qui ont été fondées en vue de besoins particuliers ; mais il en sera question sous les mots *Crédit* FONCIER et *Cr.* MOBILIER. C'est à l'art. DETTE que nous traiterons du *Cr. public*. Enfin, à l'art. BUDGET, on trouvera la signification qui s'attache au mot *Cr.* dans le langage financier. — Le lecteur qui voudra étudier plus complétement la grande question qui fait l'objet de cet article, devra consulter COQUELIN, *Du crédit et des Banques;* COURCELLE-SENEUIL, *Traité des opérations de Banque;* CAREY, *The credit system in France, Great-Britain, and the United-States;* WILSON, *Capital, Currency and Banking*, et les chapitres consacrés au crédit, dans l'*Économie politique* de J. STUART-MILL.

CRÉDITER. v. a. T. Comm. Écrire sur le journal et sur le grand-livre ce que l'on doit à quelqu'un ou ce que l'on a reçu de quelqu'un. *Je vous ai crédité des sommes que vous m'avez prêtées, que vous m'avez remboursées.* || *Être crédité sur une ville*, Avoir des lettres de crédit sur cette ville. = CRÉDITÉ, ÉE. part.

* **CRÉDITEUR.** s. m. T. Comm. Celui qui a ouvert un crédit à toute autre personne. || Adj., *Compte c.*, Qui énonce les sommes avancées à quelqu'un.

CREDO. s. m. [On pron. *Crédo*]. Mot lat. qui sign. *Je crois*, et par lequel on désigne communément Le symbole des apôtres, qui commence d'ailleurs par ce mot. *Dire, réciter son c. A la grand'messe, on a chanté un c. en musique.*

CRÉDULE. adj. 2 g. (lat. *credulus*). Qui croit trop facilement. *Esprit c. Simplicité c. Le peuple est c. de même que les enfants. Les passions nous rendent crédules.*

CRÉDULITÉ. s. f. Trop grande facilité à croire. *Vous avez trop de c. Une sotte c. C. aveugle. On a abusé de sa c.*

CRÉER. v. a. (latin. *creare*). Produire par le seul acte de la volonté ; de rien faire quelque chose, tirer du néant. Ne se dit que de Dieu. *Dieu a créé le ciel et la terre. Dieu créa l'homme à son image. Dieu a créé toutes choses de rien.* || Par ext., s'emploie en parlant Des choses que les hommes imaginent, inventent. *C. une science, un système philosophique. Eschyle créa la tragédie grecque. C. des mots. Se c. des chimères. L'homme se crée sans cesse de nouveaux besoins. Il a su se c. des ressources inattendues.* Absol., *Le génie crée, l'esprit arrange.* || T. Hist. nat. *C. un genre, une espèce, etc.*, Établir un nouveau genre, etc., pour y ranger des êtres qui ne rentrent pas dans les genres admis auparavant. || Fonder, organiser, établir, instituer. *C. une académie. C. un établissement industriel. Cette grande compagnie commerciale fut créée par Colbert. C. une armée, une marine formidable. C. une législation nouvelle. C. des impôts. C. des charges, des emplois. C. des sénateurs. — C. une rente, une pension*, La constituer. *C. des rentes sur l'État. Il lui a créé une pension sur le plus clair de son bien.* On dit dans un sens anal., *C. des actions*, Émettre des actions. — *C. une pension sur un bénéfice*, se dit Lorsque le pape octroie l'établissement d'une pension sur un bénéfice. || *T. Théât. *C. un rôle*, se dit Du premier acteur qui joue un rôle dans une pièce nouvelle. || En parlant Des choses, se dit dans le sens de Produire, faire naître, susciter. *De nouveaux besoins créent de nouvelles industries. Les intérêts qu'avait créés la révolution.* = CRÉÉ, ÉE. part. *Les êtres créés. Des offices nouvellement créés. Une rente créée sur tel fonds.*

Conjug. — *Je crée, nous créons. Je créais, nous créions. Je créai, nous créâmes. J'ai créé. J'eus créé. J'avais créé. Je créerai, nous créerons. J'aurai créé. Je créerais, nous créerions. J'aurais* ou *j'eusse créé. — Crée, créons. — Que je crée, que nous créions. Que je créasse, que nous créassions. Que j'aie créé. Que j'eusse créé.—Créant. Créé, créée.* — Au futur et au conditionnel, les poëtes suppriment toujours l'*e* muet, soit dans ce verbe, soit dans ceux qui comme *Agréer, Récréer, Suppléer*, se conjuguent de même.

CRÉMAILLÈRE. s. f. (grec. κρεμάω, je suspends). Instrument de fer, qui est ordinairement muni de crans et recourbé en crochet à son extrémité inférieure, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, et qui sert à suspendre au-dessus du feu les chaudrons, les marmites, etc. *Petite c. Grosse c. Pendre la c. Baisser, hausser la c. de deux crans.* — Prov., *Pendre la c.*, Donner un repas pour inaugurer son entrée en ménage ou son installation dans un nouveau logement. On dit, en parlant Des personnes invitées à un repas de ce genre, *Aller pendre la c. chez quelqu'un.* || T. Technol. Se dit De certaines pièces de bois ou de métal, munies de crans, qui servent à supporter, accrocher, arrêter, abaisser, relever, etc. *Fauteuil à c. La roue dentée s'engrène avec une c.* || * T. Art milit. *Ouvrage à c.*, Voy. FORTIFICATION.

CRÉMAILLON. s. m. Petite crémaillère qui s'accroche à une plus grande.

* **CREMANIUM.** s. m. T. Bot. Voy. MÉLASTOMACÉES.

* **CRÉMASTER.** s. m. T. Anat. Voy. TESTICULE.

* **CRÉMATION.** s. f. (lat. *cremare*, brûler). T. Archéol. Se dit de L'usage de brûler les cadavres.

CRÈME. s. f. (lat. *cremor*). La partie la plus grasse du lait ; la couche jaunâtre qui se forme à la surface du liquide, et avec laquelle on fait le beurre. *Manger de la c. Fromage de c. Fromage à la c. Cette c. est aigre. Le lait de cette vache rend beaucoup de c. C. fouettée.* — Fig. et fam., *C. fouettée*, se dit D'un écrit ou d'un discours qui a quelque éclat, mais qui est dépourvu de solidité. || Sorte de mets fait ordinairement de lait et de jaunes d'œufs, et qui a la consistance de la crème. *C. au chocolat, à la vanille, etc. C. frite. C. brûlée.*

Tarte à la c. — *C. de riz*, Espèce de bouillie faite avec de la farine de riz. ‖ Se dit aussi De certaines liqueurs fines. *C. des Barbades. C. de moka.* ‖ Fig. et famil., Ce qu'il y a de meilleur, de plus estimable dans une chose. *Il n'y a plus rien à gagner dans cette affaire, un tel en a eu toute la c. Il a extrait cet auteur avec soin, il en a pris toute la c.* — Se dit aussi Des personnes. *C'est la c. des hommes*, C'est le meilleur des hommes. ‖ T. Chim. *C. de chaux*, Pellicule de carbonate de chaux qui se forme à la surface de l'eau de chaux, au contact de l'air. *C. de tartre*, V. TARTRIQUE.

CRÉMENT. s. m. (lat. *crementum*, accroissement).

Enc. — On nomme ainsi toute syllabe intercalée entre le radical d'un substantif, d'un adjectif ou d'un verbe, et sa terminaison. — Les créments ont surtout lieu dans les langues anciennes : il n'y en a jamais plus de trois, et on les compte à partir de la dernière syllabe exclusivement. En latin, cet accroissement se règle sur le nominatif singulier, pour les noms et les adjectifs, et sur la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif, actif ou neutre, pour les verbes. Ainsi, par ex., il existe un cr. (*sa*) dans *rosarum*, qui vient de *rosa ;* tandis que *sermonibus*, datif pluriel de *sermo*, en compte deux (*mo, ni*), et qu'on en trouve trois (*ma, ba, mi*) dans *amabamini*, deuxième personne du pluriel du futur passif de l'actif *amare*, qui fait *amas* à la seconde personne du présent de l'indicatif. — Le terme de cr., dans les langues sémitiques, s'applique spécialement aux lettres ou syllabes préfixes qui servent à indiquer les temps du verbe.

CRÉMER. v. n. Se couvrir de crème. Ne se dit que Du lait. *En été, le lait crème plus qu'en hiver. Ce lait crème bien, ne crème pas.* = Conjug. Voy. CÉDER.

* **CRÉMERIE.** s. f. Boutique où l'on vend de la crème, des œufs, du beurre, etc.

CRÉMIÈRE. s. f. Femme qui vend de la crème. * On dit aussi au mascul. *Crémier. Boutique de fruitier-crémier.*

* **CRÉMOCARPE.** s. m. T. Bot. FRUIT.

* **CRÉMONE.** s. f. T. Techn. Voy. ESPAGNOLETTE.

CRÉNAGE. s. m. T. Techn. Action de créner.

CRÉNEAU. s. m. (R. *cran*). T. Archit. milit. Voy. CHÂTEAU. ‖ T. Tactique. L'intervalle que les pelotons laissent entre eux dans l'ordre de bataille, et où se placent les chefs de peloton.

CRÉNELAGE. s. m. T. Monnayeur. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELER, v. a. *C. une muraille*, La munir de créneaux. *C. une roue de machine*, Y faire des crans, des dents. *C. une pièce de monnaie*, Faire un cordon sur son épaisseur. = CRÉNELÉ, ÉE. part. *Muraille crénelée.* ‖ T. Blas. Se dit Des pièces qui ont des créneaux sur l'un des bords. *Pal c. Croix crénelée.* ‖ T. Bot. Se dit Des parties d'une plante dont le bord est découpé par des dents arrondies. *Les feuilles du lierre terrestre sont crénelées.* — * S'emploie dans le même sens en Zoologie.

CRÉNELURE. s. f. Dentelure faite en créneaux, découpure faite en dents arrondies. *Il y a des feuilles de plantes, des dentelles qui sont en c., à c.* ‖ T. Bot. Les dents arrondies et obtuses que présentent certaines feuilles à leur circonférence, certains fruits sur leurs côtés ou sur leurs angles. *Les feuilles de la bétoine sont bordées de crénelures.*

CRÉNER. v. a. T. Fondeur en caractères. Évider en dessous la partie de l'œil d'une lettre qui déborde le corps. *On crène les lettres longues afin que la partie excédante puisse se placer sur la lettre voisine.* = CRÉNÉ, ÉE. part. *Lettre crénée.* = Conj. Voy. CÉDER.

* **CRÉNILABRE.** s. m. T. Ichth. Voy. LABROÏDES.

CRÉOLE. s. 2 g. (esp. *criollo*). Nom qu'on donne aux individus issus de race blanche nés au Mexique, aux Antilles et dans l'Amérique du Sud, et chez lesquels il n'y a aucune espèce de croisement avec d'autres races. *Un riche c. Une jeune créole.*

* **CRÉOSOTE.** s. f. T. Chim.

Enc. — La *Créosote* est un liquide huileux, d'une saveur âcre et brûlante, d'une odeur pénétrante et désagréable. D'abord incolore, elle prend une teinte brun rouge par le contact prolongé de l'air et de la lumière. La cr. ne gèle pas à — 27° centigrades ; elle bout à + 200° sans se décomposer, et produit, en brûlant, une flamme fuligineuse. Presque insoluble dans l'eau, elle se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, les huiles, le naphte et le sulfure de carbone. Enfin, elle forme, avec la potasse et la soude, des combinaisons cristallines dont elle se sépare, sans altération, par l'action des acides. Sa composition est représentée par la formule $C^{28}H^{16}O^{4}$. La cr. cautérise les tissus organiques, coagule l'albumine et jouit de propriétés antiputrides très-développées. C'est à sa présence dans la fumée que Reichenbach attribue la propriété que possède celle-ci de conserver les viandes. Mais l'odeur désagréable de la cr. n'a pas permis d'employer directement cette substance à la préparation des conserves animales. Son application à la conservation des bois a été couronnée de succès ; mais ici encore un autre obstacle, l'élévation de son prix, n'a pas permis l'extension de ce procédé. La cr. n'est pas non plus sans usages médicaux. Ses propriétés antiseptiques la font quelquefois employer dans certains cas de carie et de gangrène ; néanmoins, elle n'a pas donné tous les résultats qu'on en espérait. Aujourd'hui elle n'est guère employée que contre la carie des dents : souvent, en effet, elle fait cesser instantanément la douleur. — La cr. doit son nom à ses propriétés antiputrides (χρέας, chair, et σώζειν, conserver). Elle a été découverte par Reichenbach dans les produits que donne la distillation du goudron. C'est encore de cette dernière substance qu'on l'extrait aujourd'hui par une série assez longue d'opérations qu'il est inutile de décrire ici.

CRÊPE. s. m. (latin. *crispus*, frisé). Sorte d'étoffe très-claire. *C. blanc, rose, noir. Un bandeau, un voile, une robe de c. C. funèbre.* — Absol., Morceau de c. noir qui se porte en signe de deuil, et que l'on attache ordinairement au chapeau. *Porter un c. à son chapeau. Les militaires portent le c. au bras.* ‖ Figur. et poét., se dit De l'obscurité qui enveloppe les objets pendant la nuit. *L'ombre d'un c. noir enveloppait la ville.*

Enc. — Le *Crêpe* est un tissu clair, léger et non croisé, qui se fabrique avec de la soie brute non décreusée ou avec de la laine d'une grande finesse. Il sert à faire des vêtements de deuil quand il est noir, et des voiles, des écharpes, ainsi que plusieurs autres objets de la toilette féminine, quand il est blanc. Ce tissu a été inventé à Bologne, en Italie. On le fabrique principalement aujourd'hui à Lyon, en France, et à Norwich, en Angleterre. Les variétés, désignées sous les noms de *Cr. crêpé, Cr. lissé, Cr. simple* et *Cr. double*, diffèrent entre elles, soit parce que leur chaîne a reçu divers degrés de torsion, soit parce qu'elles ont été soumises, après le tissage, à quelques manipulations particulières.

CRÊPE. s. f. Sorte de pâte grasse, plus délayée que celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÊPER. v. a. *C. des cheveux*, Les faire bouffer en les frisant. — * *C. une étoffe*, Lui donner une façon qui fait qu'elle a quelque ressemblance avec le crêpe. = SE CRÊPER. v. pron. Être crêpé. *Ses cheveux se crêpent.* = CRÊPÉ, ÉE. part. *Chevelure, étoffe crêpée.*

CRÉPI. s. m. Couche de mortier ou de plâtre qu'on applique sur une muraille, avec la truelle ou un balai. *Le c. diffère de l'enduit en ce qu'il n'est pas lissé comme ce dernier et reste raboteux. Donner un c. à un mur.*

* **CRÉPIDE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **CRÉPIDULE.** s. f. T. Zool. Voy. CAPULOÏDES.

CRÉPIN. s. m. (de *saint Crépin*, patron des cordonniers). Les cordonniers appellent le sac dans lequel ils portent leurs outils, *Un saint-crépin.* De là, les expressions proverbiales et populaires : *Porter tout son saint-crépin ; Perdre son saint-crépin*, Porter, perdre tout ce qu'on a. = * CRÉPINS. s. m. pl. Menues fournitures des cordonniers. *Marchand de crépins.*

CRÉPINE. s. f. Ouvrage de passementerie travaillé à jour par le haut et pendant en grands filets ou franges par en bas. *C. d'or, d'argent, de soie. La c. d'un dais, d'un lit, d'une tapisserie. De riches crépines.* ‖ * T. Boucherie. L'épiploon des agneaux, des veaux, etc.

* **CRÉPINETTE.** s. f. Saucisse plate entourée de crépine.

CRÉPIR. v. a. *C. une muraille*, L'enduire de mortier ou de plâtre. — *C. du cuir*, Y faire venir le grain. — *C. le crin*, Le faire bouillir dans l'eau après l'avoir cordé, pour le faire friser et le rendre propre aux selliers, tapissiers et autres artisans. = CRÉPI, IE. part.

CRÉPISSURE. s. f. Le crépi appliqué sur une muraille. Peu usité ; on dit *Crépi.*

* **CRÉPITANT, ANTE.** adj. Qui produit un bruit de crépitation. ‖ T. Méd. *Râle c.*, Voy. AUSCULTATION.

CRÉPITATION. s. f. Bruit particulier que produit un corps qui flambe en brûlant, ou du sel qu'on jette sur le feu. ‖ * T. Physiol. Bruit que produit l'air ou un gaz quelconque dans les cellules du tissu pulmonaire, ou dans les aréoles du tissu cellulaire des parties emphysémateuses, lorsqu'on comprime ces parties. ‖ T. Chir. Bruit que produisent les fragments d'un os, quand on imprime certains mouvements à un membre fracturé.

* **CRÉPITER.** v. n. (latin. *crepitare*). Produire un bruit de crépitation.

CRÉPODAILLE. s. f. Voy. CRAPAUDAILLE.

CRÉPON. s. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie, frisée comme le crêpe, mais beaucoup plus épaisse.

* **CREPS.** s. m. [On fait sentir l'S.] Sorte de jeu de dés originaire d'Angleterre. *Le c. est un jeu prohibé.*

CRÉPU, UE. adj. Se dit Des cheveux courts, qui frisent naturellement et ont quelque ressemblance avec la toison des brebis. *Les nègres ont les cheveux crépus.* ‖ * T. Bot. et Zool. Se dit D'organes irrégulièrement plissés sur toute leur surface.

CRÉPUSCULAIRE. adj. 2 g. T. Astron. Qui appartient au crépuscule. *Lumière c.* ‖ *Cercle c.*, Petit cercle de la sphère, qu'on suppose passer par le degré où se trouve le soleil quand le crépuscule cesse. *Le cercle c. est parallèle à l'horizon et abaissé au-dessous de lui de 18 degrés sexagésimaux.*

* **CRÉPUSCULAIRES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Latreille a donné ce nom à l'une des trois grandes sections qu'il a établies dans l'ordre des *Lépidoptères*. L'illustre entomologiste les caractérise en ces termes : « Les *Crép.* ont près de l'origine du bord externe de leurs ailes inférieures, une soie roide, écailleuse, en forme d'épine ou de crin, qui passe dans un crochet du dessous des ailes supérieures, et les maintient, quand elles sont en repos, dans une situation horizontale ou inclinée. Ce caractère se retrouve encore dans la section des *Nocturnes ;* mais les Crép. se distinguent de ceux-ci par leurs antennes en massue allongée, soit prismatique, soit en fuseau. Leurs chenilles ont toujours 16 pattes. Leurs chrysalides ne présentent pas ces pointes ou ces angles qu'on voit dans la plupart des chrysalides des Lépidoptères *diurnes*, et sont ordinairement renfermées dans une coque, ou cachées soit dans la terre, soit dans l'intérieur des tiges, soit sous quelque abri. Ces Lépidoptères ne volent *souvent* que le soir ou le matin. » En effet, ajouterons-nous, parmi les espèces classées dans cette section, il en est plusieurs, telles que les Sésies, les Zygènes, etc., qui ne volent qu'aux heures de la journée où le soleil darde ses rayons avec le plus de force. L'expression de Crép. est donc jusqu'à un certain point inexacte, ainsi que le reconnaissait Latreille lui-même. — Cette section a été divisée en 4 familles, les *Hespéri-sphingides*, les *Sphingides*, les *Sésiades* ou *Sésiéides* et les *Zygénides*.

I. Les *Hespéri-sphingides* ont les antennes toujours simples et épaissies vers leur milieu ou à leur extrémité, qui forme le crochet, se rétrécit en pointe, et n'a pas de houppe d'écailles au bout. Tous ont une trompe très-distincte. Enfin, leurs palpes inférieurs sont composés de trois articles bien apparents. Les principaux genres de cette famille ont reçu les noms d'*Hécatésie, Agariste, Coronis* et *Castnie ;* mais toutes les espèces qui les composent sont étrangères à l'Europe. Nous citerons seulement comme ex. *la Castnie lycus* (Fig. 1) qui habite l'Amérique méridionale.

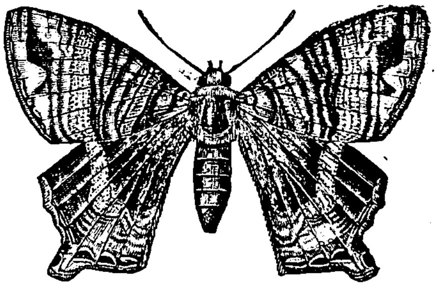

II. Chez les *Sphingides*, les antennes sont toujours terminées par un petit flocon d'écailles. Leurs palpes inférieurs sont larges ou comprimés transversalement et très-fournis d'écailles, avec le troisième article généralement peu distinct. Les Lépidoptères qui composent cette famille sont remarquables par la puissance de leurs ailes et de leur vol. On les voit planer longtemps en bourdonnant au-dessus des fleurs, puis souvent pomper, à l'aide de leur longue trompe, le suc des nectaires, sans même être obligés de se poser. La plupart de leurs chenilles ont le corps massif, ras, allongé, avec une corne dorsale à leur extrémité postérieure, et les côtés rayés obliquement ou longitudinalement. Elles vivent de feuilles et se métamorphosent, en général, dans la terre, sans filer de coque. — Le g. *Sphinx* proprement dit a pour type le *Sph. du troëne* (*Sph. ligustri*) dont les ailes antérieures sont d'un gris rougeâtre, veiné de noir, avec 2 lignes blanches sinueuses près de la côte, et les ailes postérieures d'un rose vif, orné de bandes noires. — Le type du g. *Achérontie* est le papillon si connu chez nous sous le nom vulg. de *Sphinx tête de mort*. Cette espèce (*Acherontia Atropos*) [Fig. 2] est la plus grande de notre pays. Elle a les ailes supérieures variées de brun foncé, de brun jaunâtre et de jaunâtre clair ; les inférieures jaunes avec 2 bandes brunes ; une tache jaunâtre avec 2 points noirs sur le thorax, et l'abdomen jaunâtre avec des anneaux noirs. La tache de son thorax qui imite assez bien une tête de mort, et le bruit aigu qu'il fait entendre ont rendu ce Lépidoptère un objet de terreur superstitieuse dans nos campagnes, particulièrement en Bretagne. La chenille de ce papillon est jaune avec des raies bleues sur les côtés et la queue recourbée en zigzag. Elle vit sur la pomme de terre, le troëne, le jasmin, etc. — Les *Déiléphiles* sont les plus beaux insectes de cette famille. Le *Déil.* ou

***Sph. du laurier-rose* (*Deilephila nerii*)** [Fig. 3] est un magnifique papillon, dont les ailes antérieures, agréablement nuancées de vert et de rose, avec un point noir à la base et des raies d'un blanc rosé, ont de 9 à 10 cent. d'envergure. Les ailes postérieures, noirâtres vers leur base, sont vertes à leur extrémité, avec une ligne blanche de séparation très-sinueuse. Le *Sphinx de la vigne* (*Deil. elpenor*) a le corps rose et les ailes d'un vert tendre, avec des bandes roses. Sa chenille vit sur les épilobes aussi bien que sur la vigne. Le *Sph. du tithymale* (*Deil. euphorbiæ*) est l'espèce du genre la plus répandue chez nous. *Ce Lépidoptère a le dessus du corps d'un* vert olive, les antennes blanches, le dessus des ailes supérieures d'un gris rougeâtre, avec 3 taches et une large bande vertes, et le dessus des inférieures rouge, avec une tache blanche et une bande noire. Sa chenille est noire, avec des points et des taches jaunes, une ligne rouge sur le dos, la queue et les pieds rouges. — Le type du g. *Macroglosse* est le *Sphinx du caille-lait* (*Macroglossa galii*) [Fig. 4], qui est très-commun dans toute l'Europe. C'est un papillon à ailes obscures remarquable par sa trompe qui est plus longue que son corps. — Le g. *Ptérogon* a pour type une jolie espèce à ailes antérieures vertes, qui n'est pas rare dans le midi de la France. — Parmi les *Smérinthes* qui habitent notre pays, nous nommerons seulement le *Sm. ocellé* (*Smerinthus ocellata*), connu sous le nom vulg. de *Sph. demi-paon* (Fig. 5). Cette espèce est remarquable par ses ailes postérieures d'un rouge carmin, ornées d'une grande tache ocellée bleue à centre noir. Sa chenille vit sur les saules.

III. Les *Sésiéides* ou *Sésiades* ont les antennes toujours simples, en fuseau allongé, souvent *terminées par un petit faisceau* de soies ou d'écailles. Leurs palpes inférieurs, grêles et étroits, ont 3 articles très-distincts, et leurs jambes postérieures ont à leur extrémité des ergots très-forts. Chez la plupart, l'abdomen est terminé par une sorte de brosse. Leurs ailes antérieures sont étroites et *allongées*, et les *inférieures*, en général, tout-à-fait transparentes. Plusieurs de ces Lépidoptères offrent une ressemblance singulière avec divers Hyménoptères ou Diptères. Leurs chenilles, qui ont la forme de vers mous, cylindriques et décolorés, rongent l'intérieur des tiges et des racines des végétaux, où elles se construisent avec les débris des matières dont elles se sont nourries, la coque dans laquelle elles doivent subir leur dernière transformation. — L'espèce la plus grande du g. *Sésie* (*Sesia*) est la *S. apiforme* (Fig. 6). Elle est noire, avec 4 taches jaunes sur le vertex et des anneaux jaunes à l'abdomen. Ses ailes sont transparentes, avec les nervures et les bords noirs. On la trouve dans presque toute l'Europe, sur les saules et les peupliers. — L'espèce-type du g. *Thyride* (*Thyris*) est la *Th. fénestrée* qui habite l'Europe méridionale.

IV. Les *Zygénides* sont caractérisés par leurs antennes *renflées vers l'extrémité, souvent très-fortement*, mais toujours dépourvues de houppe d'écailles; par leurs palpes inférieurs de moyenne grandeur ou petits, presque cylindriques, et constamment formés de 3 articles distincts; par leur abdomen sans brosse à son extrémité, et par la petitesse des ergots de leurs jambes postérieures. Ces Lépidoptères ont les ailes un peu étroites, mais en général ornées de couleurs brillantes avec des taches vitrées. Leur vol est pesant et peu prolongé. Leurs chenilles sont cylindriques, ordinairement velues, sans corne postérieure, et en général jaunâtres, avec des taches noires. Elles vivent sur des plantes basses, surtout sur des légumineuses. Pour se transformer en chrysalides, elles se fabriquent une coque de soie allongée, ovoïde ou fusiforme, lisse et comme vernissée, qu'elles attachent aux tiges des végétaux. — Le type du g. *Zygène* et de la famille des Zygénides, est la *Zyg. de la filipendule* (*Zygæna filipendulæ*) [Fig. 7] qui est très-commune chez nous pendant tout l'été. Ce papillon a le corps d'un vert noir ou bleuâtre. Ses ailes supérieures sont d'un bleu d'*acier* et ornées de 6 taches rouge-carmin, tandis que les inférieures sont rouges, avec le bord postérieur bleu noirâtre. Sa chenille est d'un jaune-citron, un peu velue, et marquée de 5 rangées de taches noires. — Le g. *Syntomis* n'a qu'un seul représentant en Europe : c'est la *Syntomide phégée* (*Syntomis phegea*) [Fig. 8], assez répandue dans le midi de la France. — Le type du g. *Procris* est la ***Pr. de la statice*** (***Procris statices***), appelée vulgairement ***Sphinx turquoise***, petit papillon d'un beau vert brillant, avec les ailes postérieures gris cendré. La *Pr. de la vigne* (*Pr. vitis*) est entièrement noirâtre. A l'état de chenille, elle cause *parfois* d'assez grands ravages *dans les vignobles*. —Le g. *Aglaope* ne renferme qu'une seule espèce, appelée *Agl. infausta*, dont la chenille est un fléau pour les amandiers dans la France méridionale. — Le g. *Heterogynis*, qui est propre à l'Espagne, est ainsi nommé parce que les femelles demeurent privées d'ailes et très-semblables à leurs chenilles.— Enfin, le g. *Atychie* ou *Chimère*, dont les espèces appartiennent au midi de l'Europe, a été érigé en famille par divers entomologistes.

Fig. 2.

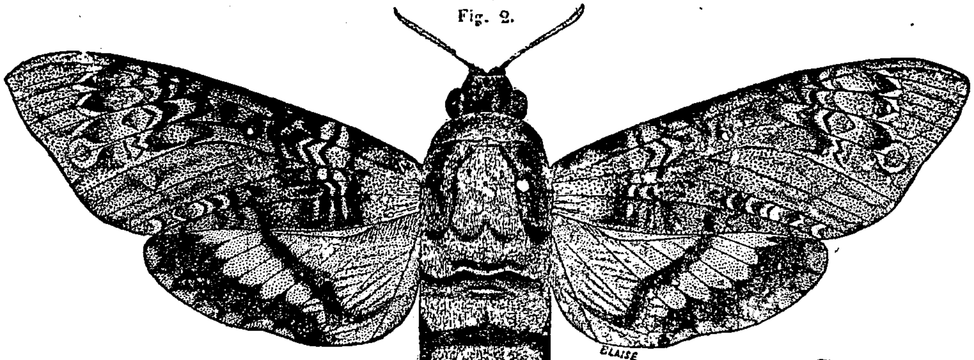

Fig. 4.

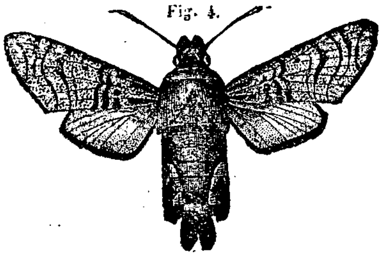

Fig. 6.

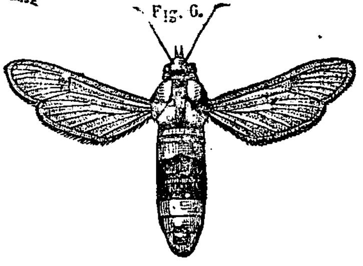

Fig. 8.

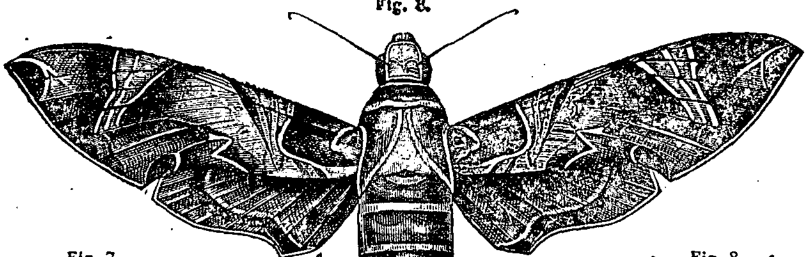

Fig. 7.

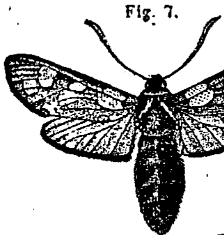

Fig. 8.

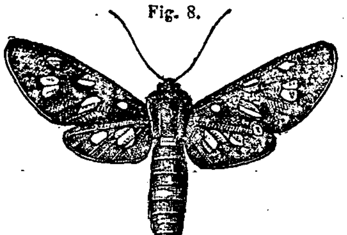

Fig. 5.

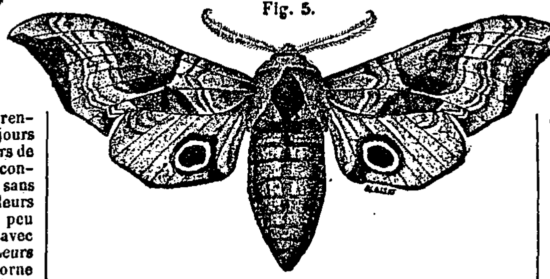

CRÉPUSCULE. s. m. T. Astron. et Météor.

Enc. — Le *Crépuscule est cette lumière incertaine qui* se répand dans l'atmosphère peu de temps avant le lever et après le coucher du soleil. Ce terme vient du latin *crepusculum*, dérivé lui-même de l'adjectif *creperus*, douteux, et équivaut à l'expression *lux crepera*, qui a la même signification. Il y a donc deux crépuscules ; toutefois, dans le langage vulgaire, on désigne particulièrement sous ce nom le cr. du soir, tandis que celui du matin est appelé *Aurore*.

I. Le cr. est produit par l'illumination des couches supérieures de l'atmosphère par les rayons du soleil, lorsque ce dernier se trouvant au-dessous de l'horizon, mais toutefois à une *certaine distance seulement*, *ne peut plus ou ne peut pas* encore nous éclairer directement. Ainsi, quand, suivant l'expression vulgaire, le soleil est couché, les molécules d'air des régions atmosphériques supérieures nous renvoient une portion de la lumière qu'elles ont reçue, et produisent une clarté qui va toujours en diminuant à mesure que l'astre s'abaisse sous l'horizon. On dit que le cr. a fait place à la nuit pleine dès que les étoiles de 6ᵉ grandeur deviennent visibles. On désigne ce cr. sous le nom d'*astronomique*, pour le distinguer du *cr. ordinaire*, qui se termine aussitôt que l'obscurité empêche de continuer les travaux en plein air. *Le même* phénomène a lieu le matin, mais en sens inverse, c.-à-dire que la clarté crépusculaire va en augmentant jusqu'au moment où l'astre se montre directement à notre vue. Il est évident que, si l'atmosphère terrestre n'existait pas, il n'y aurait point de cr.; la nuit succéderait *au jour et le jour* à la nuit brusquement et sans transition.

II. La lueur crépusculaire ne présente pas une intensité uniforme sur toute l'étendue du ciel. Elle est plus intense vers le point de l'horizon dont le soleil se trouve le plus rapproché, et de là va en s'affaiblissant *dans toutes les directions*. Ce point plus éclairé est situé dans le plan vertical qui passe par le centre du soleil. Mais, à mesure que le soleil s'abaisse au-dessous de l'horizon, aussitôt après son coucher, le plan vertical qui lui correspond change de direction, attendu que l'astre, dans son mouvement diurne, nous paraît décrire un cercle oblique à l'horizon ; en conséquence, le point où la lueur crépusculaire est le plus intense se déplace en même temps que le soleil. Il s'éloigne de plus en plus de la position qu'il avait *au moment même du coucher* solaire, et s'avance vers le nord, si l'observateur est dans l'hémisphère boréal, et vers le midi, si ce dernier se trouve dans l'hémisphère opposé. Le cr. du matin présente des circonstances analogues.

Il est à peine besoin de dire que l'intensité de la lueur cré*pusculaire ne dépend pas* uniquement de la quantité dont le soleil se trouve abaissé au-dessous de l'horizon. Elle est plus ou moins modifiée par l'état de l'atmosphère et la quantité, excessivement variable, de vapeurs qu'elle renferme. Ainsi, plus il y a de vapeur condensée pendant le jour, plus le ciel paraît mat, et plus aussi la lumière qui traverse l'at*mosphère est affaiblie, tandis que les rayons réfléchis sont* en fort grand nombre; avec ces circonstances, le cr. est extrêmement long, tandis qu'il est très-court dans le cas contraire. Au Sennaar, par ex., où l'air est si pur que Bruce y voyait Vénus en plein jour, la nuit succède immédiatement au coucher du soleil. La durée du cr. doit en outre varier, dans le même pays, suivant les saisons. En été, où les vapeurs vésiculaires sont plus élevées qu'en hiver, le soleil est, à la fin du cr., plus bas au-dessous de l'horizon que dans l'hiver. De même, le matin, au commencement de l'aurore, il est plus élevé que le soir, vrai*semblablement parce qu'une partie de* la vapeur d'eau s'est précipitée à la surface de la terre. Il résulte de là que la fin du cr. du soir et le commencement du cr. du matin ne correspondent pas toujours à un même abaissement du soleil au-dessous de l'horizon, et qu'on ne peut évaluer qu'approximativement leur durée, en prenant l'abaissement de l'astre pour base unique de calcul. Néanmoins, on admet généralement que, dans les conditions ordinaires, la lueur crépusculaire disparaît seulement lorsque le soleil se trouve abaissé de 18° au-dessous du plan de l'horizon.

En prenant cette moyenne, il devient facile de calculer la durée du cr., tant du matin que du soir. Supposons, par ex., que l'observateur soit en un point quelconque de l'équateur terrestre et que le soleil se trouve à l'un des équinoxes. Comme l'astre, en vertu du mouvement diurne, se meut suivant un cercle qui coïncide avec l'équateur céleste, il parcourra 360° en 24 heures, ou un arc de 15° en 1 heure. Or, dans les circonstances admises, son mouvement aura lieu dans un plan *vertical; il lui faudra donc, pour s'abaisser de 18° au-dessous* de l'horizon, décrire un arc de 18° sur son cercle diurne. Par conséquent, la durée du cr. sera égale au temps qu'il emploiera pour décrire cet arc, c.-à-d. sera de 1 heure 12 minutes. Mais le temps que met le soleil à s'abaisser de 18° au-dessous de l'horizon varie suivant la position du lieu de l'observation et avec la déclinaison de l'astre. Il est en général plus grand que celui que nous venons de trouver pour un point situé sous l'équateur et pour l'époque de l'un des équinoxes. Il y a même un grand nombre de lieux où le cr. dure toute la nuit, c.-à-d. où le soleil, entre son lever et son coucher, ne descend pas jusqu'à 18°. *Paris se trouve dans ce dernier cas, au solstice d'été. En effet*, à cette époque, le plus grand abaissement du soleil, pendant la nuit, au-dessous du plan de l'horizon, ne dépasse pas 17° 42′; alors le cr. du matin suit immédiatement celui du soir. Vers le pôle, la lueur crépusculaire doit paraître 1 mois et 1/2 avant que le soleil soit sur l'horizon, et l'éclairer encore 1 mois et 1/2 après qu'il a disparu : ce qui réduit à environ 3 mois la nuit à laquelle cette région est condamnée. Elle a donc un jour de 9 mois et une nuit de 3.

III. Lorsque le temps est serein, on voit, à mesure que le soleil s'approche de l'horizon, la partie du ciel voisine de cet as*tre se colorer en jaune ou en rouge, les rayons qui ont traversé* une grande épaisseur de l'atmosphère perdant en chemin la plupart de leurs rayons bleus, de sorte que nous ne recevons que les rayons rouges. En même temps, le ciel blanchit vers le zénith, et la clarté va toujours en augmentant vers l'horizon occidental. Peu à peu on remarque aussi à l'orient une teinte rouge qui atteint son maximum au moment où le soleil descend sous l'horizon. Cette coloration à l'orient est produite par les derniers rayons du soleil couchant, car cet astre n'envoie dans cette région du ciel que des rayons rouges, lesquels, après leur réflexion, traversent de nouveau l'atmosphère, et arrivent à *l'œil de l'observateur complétement dépouillés de rayons bleus.* Selon l'état de l'atmosphère, cette coloration varie du rouge de feu au pourpre foncé. De même, à l'occident, le cr. offre toutes les teintes intermédiaires entre le jaune doré et le rouge foncé; néanmoins ce dernier rouge n'est jamais aussi foncé que celui qu'on voit à l'orient.

Lorsque le soleil est descendu un peu au-dessous de l'horizon, on aperçoit au ciel oriental un segment plus ou moins circonscrit de couleur bleu foncé, au-dessus duquel se montre toujours la couleur rouge dont il vient d'être question. En général, la séparation des deux nuances est assez tranchée; mais, par*fois, on observe entre elles un liseré blanc ou jaune. Ce seg*ment, qui a reçu de Mairan le nom de *Second cr.* ou d'*Anticr.*, est dû à l'ombre de la terre qui se projette sur le ciel. « Cette partie du ciel, dit Kaemtz, n'est plus éclairée par les rayons directs du soleil, mais seulement par la lumière diffuse; et comme celle-ci est bleue, elle communique cette teinte au segment tout entier. Tant que la limite supérieure de l'ombre terrestre a une faible hauteur, les teintes rouges du ciel occidental et oriental se confondent vers le haut. Peu à peu l'arc anticrépusculaire s'élève vers le zénith, le ciel y paraît bleu, la rougeur du ciel occidental devient plus foncée, et quelques étoiles isolées deviennent visibles; quelquefois une seconde coloration rouge se montre au ciel oriental. A mesure que le soleil s'abaisse, le segment rouge du ciel occidental, qui s'abaisse avec lui, devient plus net, et l'on voit au-dessus de lui un espace blanc en forme d'arc que l'on pourrait appeler, avec Brandes, *Lueur crépusculaire.* » Le soleil s'abaissant de plus en plus, l'obscurité va en augmentant, la plupart des étoiles commencent à briller, et le cr. est chassé par la nuit.

IV. La diversité de coloration que présente le ciel au moment du cr. du matin et du soir résultant de l'état de l'atmosphère, on conçoit aisément qu'il soit possible de tirer de ces nuances des indices assez positifs relativement au temps qu'il fera le lendemain. Le soir, quand le ciel est bleu, et qu'après le coucher du soleil la région occidentale se couvre d'une légère teinte pourprée, on peut prédire qu'il fera beau, surtout si l'horizon paraît couvert d'une légère fumée. Après la pluie, des nuages isolés, colorés en rouge et bien éclairés, annoncent également le beau temps. Mais il n'en est pas de même d'un cr. jaune blanchâtre, surtout quand il s'étend au loin. Les habitants de la campagne affirment qu'on doit s'attendre à des orages lorsque le soleil est d'un blanc éclatant et se couche au milieu d'une lumière blanche qui permet à peine de le distinguer. Enfin, on peut compter sur du vent ou sur une pluie prochaine, lorsque de légers nuages, appelés *Cirrus*, qui donnent à l'atmosphère un aspect blafard, paraissent plus foncés à l'horizon, et que le cr. est d'un rouge grisâtre au milieu duquel se montrent des parties d'un rouge foncé qui passent au gris, et permettent à peine de distinguer le soleil. Nous venons de voir que la couleur grise du cr. est un signe de mauvais temps, et la couleur rouge un signe de beau temps. — Les colorations diverses de l'aurore n'ont pas tout à fait la même signification. Ainsi, une aurore grise annonce du beau temps, tandis qu'une aurore très-rouge annonce de la pluie. « La raison de cette différence entre une aurore et un cr. gris, dit Kaemtz, vient de ce que, le soir, cette coloration dépend surtout des nuages désignés sous le nom de *Cirrus*, lesquels s'épaississent pendant la nuit, tandis que, le matin, elle dépend d'une autre sorte de nuage, *Stratus*, qui cède bientôt aux rayons du soleil levant. Si, au lever du soleil, il y a assez de vapeurs condensées pour que cet astre paraisse rouge, il est alors très-probable que, dans le cours de la journée, le courant ascendant déterminera la formation d'une couche épaisse de nuages. » — Voy. RÉFRACTION.

CRÉQUIER. s. m. Sorte de prunier. N'est plus usité que dans le langage héraldique. *Le c., dans le blason, ressemble à un chandelier à sept branches. La maison de Créqui porte d'or au c. de gueules.*

CRESANE, ou mieux **CRASSANE.** s. f. T. Hortic. Voy. POIRIER.

CRESCENDO. adv. (lat. et ital. *crescendo*). T. Mus. emprunté de l'ital. qui sign., En renforçant, en enflant par degrés les sons de la voix ou des instruments. *C'est un passage qui doit être exécuté c.* — Figur. et fam., En augmentant. *Sa mauvaise humeur va c.* ‖ Substant., se dit Du passage même que l'on exécute c. *Cette symphonie se termine par un c. admirable.*

*** CRESCENTIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales, non symétriques, à placentas pariétaux, à fruit succulent avec une enveloppe solide, à graines dépourvues d'albumen et à embryon amygdaloïde, avec une radicule courte. — *Caract. bot. :* Arbres de petites dimensions, à feuilles simples, alternes ou réunies en groupes, sans stipules. Fleurs naissant du tronc ou des vieilles branches. Calice libre, entier, se déchirant quelquefois en pièces de forme irrégulière. Corolle monopétale, irrégulière, légèrement bilabiée, à estivation imbriquée. Étamines, 4, insérées sur la corolle, didynames, avec le rudiment d'une cinquième entre la paire postérieure qui est la plus longue; anthères bilobées, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, *entouré par un disque annulaire* jaune, uniloculaire, composé d'une feuille carpellaire antérieure et postérieure, avec 2 ou 4 placentas pariétaux équidistants, qui s'unissent quelquefois et produisent des cellules additionnelles; ovules multiples, horizontaux; style, 1; stigmate bilamellé. Fruit ligneux, indéhiscent, contenant une multitude de graines volumineuses, amygdaloïdes, enfouies dans la pulpe des placentas; écorce coriace et lâche. Embryon droit, sans albumen, avec des cotylédons charnus, plano-convexes, et une radicule courte, placée près du hile. [Fig. 1. *Crescentia obovata*; 2: Coupe transversale de son ovaire. — 3. Fruit du *Cresc. cucurbitina.*]

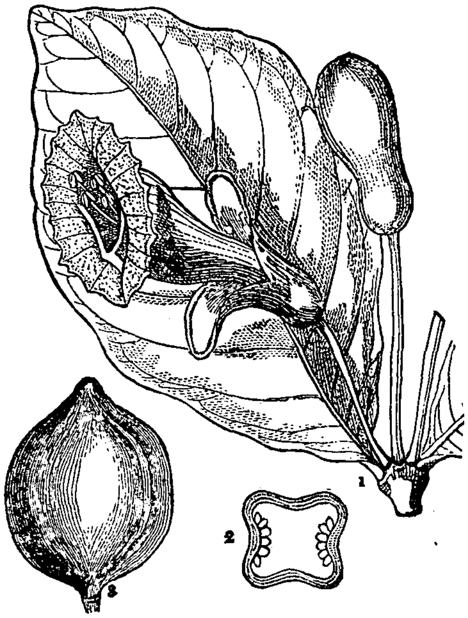

La famille des *Cresc.* comprend 11 genres et 34 espèces, qui sont propres aux contrées tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; elles abondent surtout dans l'île Maurice et à Madagascar. — L'espèce la plus intéressante de la famille est le *Crescentia Cujète*, appelé vulgairement *Calebassier* ou *Arbre aux calebasses*, qui habite les parties tropicales de l'Amérique. Le fruit de cet arbre est volumineux et assez semblable à une gourde. Les nègres mangent la pulpe légèrement acide dont il est rempli; cette pulpe est également usitée en cataplasmes. L'enveloppe solide de ce fruit est employée en guise de bouteille pour conserver des liquides; on s'en sert en outre pour fabriquer différents vases qu'on orne de dessins variés. Celle du *Cresc. cucurbitina* est destinée aux mêmes usages. La pulpe du *Tanæcium Jarowa* jouit des mêmes propriétés que celle du *Cresc. cujete.* Enfin, au Mexique, on mange le fruit de la *Parmenteria edulis*, qui ressemble au Concombre.

*** CRESSERELLE.** s. f. Voy. CRÉCERELLE.

CRESSON. s. m. T. Bot. *C. de fontaine*, *C. alénois*, *C. des prés*, *C. de rivière*, *C. sauvage*, et *C. de terre*, Voy. CRUCIFÈRES. ‖ * *C. du Brésil* ou *de Para*, Voy. COMPOSÉES. ‖ * *C. doré* ou *C. de roche*, Voy. SAXIFRAGÉES. ‖ * *C. d'Inde* ou *du Pérou*, Voy. TROPÆOLACÉES.

CRESSONNIÈRE. s. f. Lieu baigné d'eau où il croît beaucoup de cresson. *C. artificielle.*

CRÉSUS. s. m. (gr. Κροῖσος). Nom du dernier roi de Lydie, de la race des Mermnades, qui fut célèbre par ses richesses, et régna vers l'an 559 avant J.-C. — Fig. et fam., on dit D'un homme fort riche, *C'est un C.*

CRÉTACÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui est ou qui tient de la nature de la craie.

CRÊTE. s. f. (latin. *crista*). Caroncule charnue et rouge qui vient sur la tête des coqs, des poules, et de quelques autres oiseaux. *Ce coq a la c. droite. Il baisse la c. Un pâté avec des crêtes de coq.* — Fig. et famil., *Lever la c.*, Montrer de la hardiesse; devenir arrogant; faire l'important. *Il commence à lever la c., il ne veut plus écouter personne. Baisser la c.*, Être abattu, humilié, mortifié; perdre de son orgueil, de sa vigueur, de ses forces. *Rabaisser la c. à quelqu'un*, Rabattre l'orgueil de quelqu'un, le mortifier. ‖ Par ext., La huppe qui surmonte la tête de certains oiseaux. *La c. d'une alouette.* — La partie relevée et saillante qu'on voit sur la tête de certains reptiles et de quelques poissons. — *C. de morue*, Endroit proéminent du dos de la morue vers la tête. ‖ * T. Bot. Se dit d'appendices charnus qui peuvent appartenir aux organes les plus différents. — *C. de coq*, Celosia cristata, V. AMARANTACÉES; et Corydalis bulbosa, V. FUMARIACÉES. — *C. de paon*, Adenanthera pavonina, V. LÉGUMINEUSES. ‖ T. Anat. Se dit De certaines saillies osseuses. *La c. de l'ethmoïde, du tibia, etc.* ‖ Par anal., on dit : *La c. d'un fossé*, La partie la plus élevée de la terre qui est relevée sur le bord d'un fossé. *La c. d'un rocher, d'une montagne, d'une chaîne*, La partie la plus élevée d'un rocher, d'une montagne, etc., surtout lorsque le sommet ne forme point plateau. ‖ Pièce de fer élevée en forme de crête sur un casque ou sur quelque autre coiffure semblable. *La c. d'un casque, d'un morion.* ‖ T. Architect. L'ensemble des tuiles faîtières d'un toit.

CRÊTÉ, ÉE. adj. Qui a une crête. *Un coq bien c.*

*** CRÊTELLE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

CRÉTIN. s. m. Celui qui est affecté de crétinisme. *Les crétins du Valais.* ‖ Fig. et famil., *C'est un c.*, se dit D'un homme qui a fort peu d'intelligence.

CRÉTINISME. s. m. T. Méd.

Enc. — Les *Crétins* sont des idiots d'une espèce particulière. Ils diffèrent des autres individus dont l'intelligence n'a pas reçu son développement normal en ce que chez eux l'idiotisme s'accompagne presque toujours de certains vices de conformation. En outre, l'arrêt de développement qu'à éprouvé leur intelligence paraît résulter, non d'une cause interne, mais de l'influence de circonstances purement extérieures. Comme les idiots ordinaires, les crétins sont paresseux, indolents, apathiques, et n'ont guère que les instincts de la brute; mais ils s'en distinguent par leurs goîtres volumineux, par leurs chairs molles et flasques, par leur peau ridée, flétrie, jaunâtre ou d'une pâleur cadavéreuse. Ils ont, en outre, la langue épaisse et pendante, les paupières grosses et saillantes, les yeux chassieux et rouges, saillants et écartés, le nez épaté, la bouche béante et habituellement inondée de salive, la figure écrasée, souvent bouffie et violacée, la mâchoire inférieure allongée. On en rencontre beaucoup dont le front, large inférieurement, est aplati et déjeté en arrière supérieurement, ce qui donne à leur crâne la forme d'un cône arrondi vers sa petite extrémité. Les crétins sont souvent muets de naissance. Leur taille dépasse rarement 1 mètre 65 cent., et leur vie ne va guère au delà de 30 ans. Leurs membres sont en général contrefaits, et ils les tiennent presque toujours fléchis.

Les individus atteints de crétinisme n'offrent pas invariablement tous les dehors hideux que nous venons d'énumérer. Dans cette affection, comme dans toutes les autres, il existe des degrés qui peuvent provenir, soit de la constitution elle-même des sujets, soit de diverses circonstances particulières. Ainsi, on rencontre des crétins qui ne sont pas goîtreux, et dont le cou est gros et court, ou maigre et allongé. On remarque, en outre, que ceux qui appartiennent à des familles aisées, et ont été soumis à un régime hygiénique meilleur, ne présentent pas, d'une manière aussi prononcée et aussi générale, l'extérieur repoussant des crétins nés dans la classe pauvre. Il en est même qui sont simplement idiots et goîtreux, et dont la conformation extérieure est à peu près régulière.

Les crétins sont très-nombreux dans cette partie des Alpes qu'on appelle le Valais, la vallée d'Aoste et la Maurienne. On en trouve également dans tous les pays couverts de hautes montagnes et de profondes vallées, tels que la Suisse, le Tyrol, l'Écosse, l'Auvergne, les Pyrénées, etc. On en a aussi rencontré dans les gorges du Caucase, de l'Oural, de l'Himalaya, des Cordillères, des Andes, ainsi que dans la Tartarie chinoise, à Sumatra, et dans plusieurs parties de l'Afrique.

Quoique le crétinisme ait été l'objet de beaucoup de recherches, sa cause est encore une question controversée. Saussure attribuait cette affection à l'air échauffé, stagnant, étouffé et corrompu qu'on respire habituellement dans les basses vallées. D'autres ajoutent à l'action de l'air l'usage habituel de boissons non stimulantes, d'aliments lourds, mal assaisonnés, peu ou point aromatisés, tels que le laitage, les bouillies et les pâtes farineuses, d'où résulteraient une nutrition incomplète, le ramollissement des os, l'atonie du système nerveux, etc. — Plusieurs observateurs ont attribué l'origine du cr. aux mauvaises qualités des eaux dans les pays où cette affection est endémique. On a d'abord supposé que ces eaux contenaient des sels capables d'exercer sur l'organisme une influence funeste; mais des travaux récents, poursuivis avec persévérance par le docteur Chatin, ont démontré que les eaux des vallées, où règne le cr., se caractérisent surtout par l'absence presque complète d'iode. Maintenant, si l'on fait attention, d'une part, que la constitution scrofuleuse est constante chez les crétins et que ces malheureux sont presque toujours affectés de goître, et, d'autre part, que l'iode est le spécifique par excellence de la cachexie strumeuse, on est naturellement amené, avec le savant professeur, à attribuer le développement du cr. à l'absence ou à l'insuffisance de l'iode dans les eaux, et, par suite, dans les substances alimentaires.

* **CRÉTIQUE.** adj. m. T. Versific. anc.

Enc. — Les anciens donnaient le nom de *Pied cr.* à l'espèce de pied plus connu sous le nom d'*Amphimacre* (¯˘¯), et celui de *Vers cr.* à une sorte de vers qui était composé de quatre pieds de ce genre; tels sont ces deux vers de Plaute :

Hoc vide, ut | dormiunt | pessuli | pessumi,
Nec meâ | gratiâ | commovent | se ociùs!

Toutefois le pied cr. peut être remplacé dans ce vers par le *Molosse* (¯¯¯) et ses équivalents :

Aut solu | tos sinat, | quos argen | to emerit.

CRETONNE. s. f. (R. *Creton*, nom d'un fabricant). Sorte de toile blanche très-forte, dont la chaîne est en fils de chanvre, et la trame en fils de lin. *La c. est ainsi appelée du nom du fabricant, Creton, qui fit le premier cette espèce de toile.*

* **CRETONS.** s. m. pl. T. Techn. Voy. Suif.

CREUSEMENT. s. m. Action de creuser. Peu us.

CREUSER. v. a. Rendre cave, creux; faire un creux. *C. une pierre, un tronc d'arbre. C. la terre.* — Faire une chose en creusant. *C. un puits, un fossé. Cet animal se creuse un terrier sur le bord des eaux.* — Absolum., *C. en terre, sous terre. C. dix pieds en terre. C. bien avant. C. sous les fondements. C. dans le sable, dans le roc.* || Figur., *C. sa fosse, son tombeau*, se dit D'un homme qui, par ses excès, altère sa santé et se rend lui-même la cause de sa mort. || Fig. et fam., *Se c. la tête, l'esprit, le cerveau.* Se donner beaucoup de peine pour approfondir une matière, pour résoudre un problème, pour imaginer quelque chose. *J'ai beau me c. la tête, je ne trouve rien. Il s'est creusé le cerveau a chercher le mouvement perpétuel.* || Fig., Approfondir une matière. *C. un sujet, une question.* Absolum., *Personne n'avait encore creusé si avant dans cette science.* = se Creuser. v. pron. Devenir creux. *Cet arbre commence à se c. Une dent qui se creuse.* = Creusé, ée. p. = Syn. V. Approfondir.

CREUSET. s. m. Vase de terre ou de métal dont on se sert pour faire fondre certaines substances. || Fig., se dit en parlant De l'examen sérieux que l'on fait subir aux idées, aux opinions; des épreuves auxquelles la vertu, etc. est soumise. *Éprouver un système au c. de la raison. Cette pensée s'évapore au c. du bon sens. Sa vertu a été mise au c. L'adversité est le c. des âmes fortes.*

Enc. — On donne ordinairement aux *Creusets* la forme d'un cône tronqué, dont le sommet est rond ou triangulaire, et qui est ouvert à la base. La matière dont on les fait varie suivant l'usage auquel on les destine. Les plus usités sont les creusets dits *de Hesse*, qu'on fabrique avec de la terre déjà cuite et de l'argile réfractaire. Ils résistent à des températures d'autant plus élevées qu'ils contiennent moins de chaux et de fer, et supportent, sans se casser, les variations de température les plus brusques. Toutefois, on ne peut pas les employer dans les opérations où la potasse, la soude, l'oxyde de plomb et celui de bismuth entrent pour quelque chose, parce que ces substances dissolvent et vitrifient une partie de la matière du cr. Quoique moins attaquables et moins poreux que ceux-ci, les creusets de grès ou de porcelaine sont plus rarement employés parce qu'ils se cassent sous l'action des plus faibles variations de température. Les creusets dits *de mine de plomb* se fabriquent avec de l'argile mélangée d'une certaine proportion de graphite : ils sont très-réfractaires et servent particulièrement aux fondeurs en cuivre. Les creusets de fer sont usités dans toutes les opérations où l'on emploie des alcalis. Ceux d'argent ne conviennent guère que pour fondre l'azotate d'argent et quelques autres sels, la fusibilité de ce métal s'opposant à ce qu'il supporte des températures un peu élevées. Quant au platine, qui n'est fusible qu'au chalumeau de Brook, il sert à faire des creusets dont l'usage est journalier dans les laboratoires. Cependant il faut avoir soin de ne pas y chauffer les alcalis, les sulfures et les oxydes dont les métaux sont facilement réductibles, parce qu'ils dissolvent le platine ou forment un alliage avec lui. — Le mot cr. paraît venir, non pas de *creux*, mais de *crucibulum*, nom que les alchimistes donnaient à ce vase et qui était dérivé lui-même de *cruciare*, tourmenter, parce que, dans le langage hermétique, on tourmentait les métaux par le feu pour les contraindre à révéler leurs vertus.

* **CREUTZER.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

CREUX, EUSE. adj. Qui a une cavité intérieure. *Ce bâton est c. à l'intérieur. Cette statue, cette colonne est creuse. Un pilier qui est c. en dedans. Une dent creuse.* — Fam., *Avoir le ventre c.*, Avoir besoin de manger. — Fig. et fam., on dit D'un repas insuffisant servi à quelqu'un, et plus figur. encore, D'un gain peu considérable que fait un individu fort avide ou fort dépensier : *Il n'y en a pas pour sa dent creuse.* || Profond. *Une assiette creuse. Un fossé c. de six pieds. Des chemins c. Un antre c.* || Cavé, concave. *Avoir les joues creuses, l'abdomen c.* — *Des yeux c.*, Des yeux très-enfoncés dans leurs orbites. || Fig. et fam., *Il a la tête creuse, c'est une tête creuse*, se dit De quelqu'un qui a peu d'idées saines, qui manque de bon sens. On dit de même *Cerveau c.; Cervelle creuse; Esprit c.* — En parlant Des idées, Chimérique, sans fondement. *Idée creuse. Cette pensée est bien creuse. Des visions creuses.* || Fig. et famil., *Viande creuse*, se dit D'un mets très-léger et peu substantiel. *De la crême fouettée est une viande creuse pour un homme de bon appétit.* — Se dit aussi Des divertissements qu'on donne ou qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. *Il arriva mourant de faim; au lieu de lui offrir à dîner, on le régala de musique; c'était de la viande un peu creuse pour lui.* — Se dit encore des ouvrages futiles et où l'on ne peut puiser aucune instruction. *Les romans sont une viande creuse pour l'esprit.* — *Se repaître de viandes creuses*, Se remplir l'esprit d'idées chimériques, d'espérances mal fondées. || *Trouver buisson c.*, Voy. Buisson. = Creux. adverb. *Sonner c.*, se dit Des corps dont le son, quand on les frappe, indique l'existence d'une cavité intérieure. *Cette statue sonne c. Ce tonneau sonne bien c.* || *Songer c.*, Se repaître d'idées vaines et chimériques.

CREUX. s. m. (lat. *scrobs*). Cavité, espace vide dans l'intérieur d'un corps. *Le c. d'un arbre, d'un rocher, d'une colonne. Faire un c. Tomber dans un c. Cacher quelque chose dans un c.* || Dépression plus ou moins considérable que présentent certaines parties extérieures du corps humain. *Le c. de la main, de l'estomac, de l'aisselle, etc.* || * T. Mar. *Le c. d'un vaisseau*, La profondeur ou la distance qui existe entre le dessus de la quille et le pont supérieur. — *Le c. d'une voile*, L'enfoncement que le vent fait dans une voile quand il l'enfle. || Popul., on dit D'un homme qui a une voix de basse-taille, qu'*Il a un bon c., un beau c.* On dit encore De l'individu lui-même, *C'est un beau c. Quel creux!* || T. Techn. Moule de plâtre ou d'autre matière dont on se sert pour mouler ou pour imprimer quelque figure en relief. *Un c. de plâtre. Un c. d'acier. Graver en c.*

CREVASSE. s. f. Fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre ou qui se crève. *Il y avait plusieurs crevasses à la muraille. La sécheresse fait des crevasses à la terre. Avoir des crevasses aux mains.*

CREVASSER. v. a. (R. *crever*). Faire des crevasses. *Le froid lui a crevassé les mains. La sécheresse fait c. la terre.* = se Crevasser. v. pron. *Cette muraille commence à se c.* = Crevassé, ée. part.

CRÈVE-COEUR. s. m. Grand déplaisir, chagrin mêlé de dépit. *Ce fut pour lui un grand crève-c. de se voir dédaigné par sa famille.* Fam.

CREVER. v. n. (lat. *crepare*). Se rompre par suite d'une cause intérieure. *Son fusil lui creva dans la main. La bombe creva en l'air. Le nuage est près de c. Ce tuyau est trop faible, il pourra bien c. Vous ferez c. ce sac si vous l'emplissez trop. L'abcès crèvera bientôt.* — Famil. et par exag., *C. d'embonpoint*, Être excessivement gras. — Figur. et fam., *C. dans sa peau*, se dit dans le même sens, et aussi De quelqu'un qui éprouve un très-grand dépit et s'efforce de le dissimuler. || Fig. et fam., *C. de biens*, Regorger de biens. *C. de chaud*, Avoir excessivement chaud. *C. de rire*, Rire avec excès. *C. de faim, de soif*, Avoir une faim extrême, etc. *C. d'orgueil, de dépit, de rage, d'envie, etc.*, Être rempli d'orgueil, etc. || Mourir. Ne se dit guère que Des animaux. *Ce chien avala du poison et il en creva. C'est une médecine à faire c. un cheval.* — Par mépris, se dit quelquefois Des personnes. *Il but tant d'eau-de-vie qu'il en creva. Manger à c.*, Manger avec excès. — Popul., *Dussé-je en c., je ferai ce que j'ai dit.* || * A certains Jeux, sign. Perdre la partie pour avoir fait plus de points qu'il n'en fallait pour la gagner. = Crever. v. a. Rompre avec un effort plus ou moins considérable, *Les eaux en débordant ont crevé la digue. Le poids des grains a crevé le plancher du grenier. La tension du gaz creva l'appareil. C. ses bas, ses bottes, etc., en les mettant. Un gros poisson creva le filet. C. le fiel d'une volaille en la vidant. C. un tambour, une vessie. Ce coup creva l'abcès qu'il avait au bras. C. les yeux à quelqu'un.* — *C. un cheval*, Le fatiguer tellement qu'il en meure ou qu'il reste fourbu. || Fig. et fam., *C. les yeux*,, se dit Des choses qu'on a sous les yeux et qu'on ne voit pas. *Le livre que vous cherchez est sur votre table, il vous crève les yeux.* Se dit aussi D'une chose qui est évidente par elle-même. *Cela crève les yeux.* — *C. le cœur*, Causer une grande compassion, navrer. *Ce spectacle vous crève le cœur.* || Fig. et famil., Faire boire et manger avec excès. *Il les creva de bonne chère.* = se Crever. v. pron. * Éclater, se rompre. *Mes bas se crevèrent en les mettant. Le ballon s'était crevé en plusieurs endroits.* || *Se c. de boire et de manger*, ou simpl., *Se c.*, Boire et manger avec excès. = Crevé, ée. part. *Un œil c. Des souliers crevés.* || Substantiv., *Un gros c., une grosse crevée*, Un gros homme, une grosse femme. *Manger, ronfler, rire comme un c.*, Manger, etc., avec excès. Popul. || T. Taill. et Couturière. Se dit De certaines ouvertures pratiquées aux manches des robes de femmes ou des habits à l'espagnole. = Conjug. Voy. Achever.

CREVETTE. s. f. V. Amphipodes et Macroures.

CRI. s. m. Ton de voix aigu ou élevé que l'homme fait entendre soit lorsqu'il est sous le coup d'une douleur ou d'une émotion violente, soit pour se faire entendre de loin. *Cri aigu, perçant, horrible, effrayant, épouvantable. Des cris plaintifs, douloureux. Les cris d'un enfant, d'une femme. Un cri de douleur, d'effroi. de joie, d'allégresse, d'horreur. Jeter un cri. Faire un cri. Pousser de grands cris. Jeter les hauts cris. J'entends un cri.* — * *Demander une chose à grands cris*, L'exiger impérieusement. — Fig. et fam., *Jeter, pousser les hauts cris*, Se récrier, se plaindre hautement. *Le nouvel impôt fera jeter les hauts cris à tout le monde.* || Se dit quelquefois au sing., Des cris poussés par plusieurs personnes à la fois. *Un cri s'éleva dans l'assemblée. Ce ne fut qu'un cri dans toute cette foule.* || La voix de certains animaux, oiseaux, etc. *Le cri du tigre. Le cri d'une souris. Le cri de cet animal est un rugissement prolongé. Le cri de l'aigle. Le cri lugubre de la chouette.* || *Chasser à cor et à c., Demander quelque chose à cor et à cri*, V. Cor. || Par anal., Le bruit aigu que produisent certaines choses. *Le cri de la scie.* — *Le cri de l'étain*, Le petit craquement que ce métal fait entendre lorsqu'on le ploie. || Se dit aussi De certaines phrases très-brèves et que l'on articule de toutes ses forces soit pour demander secours, soit pour manifester quelque émotion vive, etc. *Entendez-vous ces cris. On a poussé un cri d'alarme, de détresse. J'entends le cri, au feu! au meurtre! à l'assassin! Un misérable fit entendre le cri de sauve qui peut! Toute l'armée défila aux cris de Vive l'empereur! Les groupes poussaient des cris séditieux.* || Se dit aussi De l'annonce de leur commerce, de leur industrie que font à haute voix, dans les rues, les marchands et les ouvriers ambulants. *Tous les soirs, à la même heure, j'entends le cri de ce marchand. Les cris de Paris.* || Proclamation du magistrat pour défendre ou ordonner quelque chose. *Il a été défendu par cri public. Publier une ordonnance par cri public.* || Fig., L'opinion manifestée hautement par certaines personnes qui toutes blâment, désapprouvent quelqu'un ou quelque chose. *Il n'y eut qu'un cri, un cri général s'éleva contre ce projet de loi. Je braverai les cris de la cabale. Il n'y a qu'un cri sur telle personne, sur telle chose.* — Se dit aussi, mais plus rarement, en parlant De personnes qui louent, approuvent. *Un cri unanime d'admiration.* — *Le cri public*, L'opinion publique, favorable ou contraire. *Apaiser le cri public. Le cri public est la meilleure des protections.* — Famil., *N'avoir qu'un cri après quelqu'un*, se dit De plusieurs personnes qui en désirent, qui en attendent une autre avec impatience. || Fig., se dit Des plaintes et des gémissements des personnes qui sont dans l'affliction, l'oppression, etc. *Dieu écoute les cris des faibles. Le cri de l'opprimé. Ne fermez pas l'oreille au cri de la misère. Le cri de la douleur publique.* || Fig., Le mouvement intérieur qui nous porte à faire ou à ne pas faire une chose. *Étouffer les cris de sa conscience. Le cri du cœur, de l'amour maternel. Le cri du sang. Le cri de la nature.*

Enc. — I. *Cri d'armes* ou *Cri de guerre.* — On désignait jadis sous ce nom certains mots en usage chez nous, ainsi que chez les autres peuples de l'Europe, pour animer les soldats au combat, ou pour se faire connaître dans les batailles ou dans les tournois. Ce cri était en outre représenté sur les drapeaux et les cottes d'armes. — Le cri le plus ordinaire des Princes, des Chevaliers et des Bannerets, était leur nom ; quelques-uns prenaient le nom des maisons d'où ils étaient sortis : d'autres, celui de certaines villes, parce qu'ils en portaient la bannière : ainsi, par ex., le comte de Vendôme criait *Chartres.* Le comte de Hainault avait pour cri, *Hainault au noble comte*, et le duc de Brabant, *Louvain au riche duc.* La seconde espèce de cri était celui d'*Invocation.* Les seigneurs de Montmorency criaient : *Dieu aide*, et ensuite, *Dieu aide au premier chrétien.* Les ducs de Normandie criaient : *Diex aye*, *Dam Diex aye.* Le duc de *Bourbon* avait pour cri, *Notre Dame*, *Bourbon*, et le duc d'Anjou, *Saint Maurice.* La troisième sorte de cri était celui de *Résolution*, comme celui que prirent les Croisés : *Diex le volt.* Une quatrième espèce de cri était celui d'*Exhortation.* Tel était celui du seigneur de *Montoison*, de la maison de Clermont, à qui Charles VIII cria : *A la rescousse*, *Montoison*, ou celui des seigneurs de Tournon : *Au plus drû*, c.-à-d. au plus fort de la mêlée. La cinquième sorte de cri était dite de *Défi*, comme celui des seigneurs de Chauvigny : *Chevaliers pleuvent.* La sixième était appelée de *Terreur* ou de *Courage.* Les seigneurs de Bar criaient : *Au feu, au feu!* et ceux de Guise : *Place à la bannière.* On donnait à la septième le nom de *Cri d'événement;* tel était celui des seigneurs de Prie, *Cant* (chante) *l'oiseau*, parce qu'un seigneur de cette maison avait chargé l'ennemi dans un bois où chantaient des oiseaux. Enfin, le *Cri de ralliement* constituait la huitième et dernière espèce admise par les héraldistes. Tel était le cri de France, *Montjoie Saint-Denis*, c.-à-d. ralliez-vous sous la bannière de Saint Denis. L'aîné seul pouvait prendre et porter sur ses enseignes et ses cottes d'armes, le cri de guerre de sa maison ; les puînés le changeaient. Ainsi les ducs de Bourgogne, de la maison de France, criaient : *Montjoie au noble duc*, ou *Montjoie Saint Andrieu.* Dans un écu où il y a *cri* et *devise*, le premier se place au-dessus du casque ou de la couronne, et la seconde au bas de l'écu.

II. *Cris séditieux.* — Aux termes de l'article 8 de la loi du 25 mars 1822, tout individu coupable d'avoir proféré publiquement des cris séditieux, est puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 fr. à 4000 fr. La loi ne distingue pas, ainsi que le faisait la loi antérieure de mai 1819, si les cris séditieux ont pour objet de provoquer à commettre un crime ou un délit ; elle ne distingue pas non plus si la provocation faite par ces cris a été ou non suivie d'effet. Enfin, elle ne définit pas les cris séditieux ; elle abandonne cette appréciation à la conscience des juges. Toutefois, la publicité est un des éléments constitutifs du délit dont il s'agit. Bien qu'il ne soit plus nécessaire que le fait, comme le voulait la loi de 1819, se soit passé dans des réunions ou dans des lieux publics, il suffit que les cris séditieux aient eu une publicité quelconque. — Ce délit n'est pas rangé par l'art. 7 de la loi du 8 oct. 1830 dans la classe des délits politiques ; cependant les coupables sont justiciables des cours d'assises, parce qu'aux termes de l'art. 1er de cette loi, ces cours doivent connaître des délits commis par les moyens énoncés en l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819.

CRIAILLER. v. n. Crier, gronder, se plaindre souvent pour des sujets de peu d'importance et même sans sujet. *Il ne fait que c. Cette femme criaille sans cesse après ses domestiques.* Fam.

CRIAILLERIE. s. f. L'action, l'habitude de criailler. *Que cette c. est fatigante!* ‖ Cri, gronderie, plainte importune et sans motif suffisant. *Je suis las de vos criailleries. Cet enfant est insupportable avec ses criailleries continuelles.*

CRIAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de criailler. Fam.

CRIANT, ANTE. adj. Qui excite à se plaindre hautement. *Une injustice criante. Cela est c. Des abus criants.*

CRIARD, ARDE. adj. Qui crie souvent. *Un enfant c. Cette petite fille est bien criarde.* Fam. — Substant., *C'est un grand c. Faites taire cette petite criarde.* Fam. ‖ Qui se plaint, qui gronde souvent et sans motif suffisant. *Il est c. de son naturel.* On dit aussi, *Humeur criarde.* ‖ *Oiseaux criards*, Ceux qui crient souvent et d'une manière désagréable. *Le geai et la corneille sont des oiseaux criards.* ‖ *Voix criarde*, Voix aigre qui déplaît à l'oreille. On dit de même, *Un instrument c.* ‖ Fig., *Tons criards, couleurs criardes*, Tons, couleurs qui tranchent trop fortement, qui offensent la vue. ‖ *Dettes criardes*, Petites sommes que l'on doit à des ouvriers, à des fournisseurs.

* **CRIBLAGE.** s. m. Action ou opération de cribler.

CRIBLE. s. m. (lat. *cribrum*). T. Agric.

Enc. — Le *Crible ordinaire* est une sorte de tamis qui consiste en un cercle de bois appelé *Cerche*, de 10 centim. de hauteur environ, sur lequel est tendue une peau de porc, d'âne, de mouton ou de cheval, percée de trous dont la grandeur est proportionnée à la grosseur de la céréale à nettoyer. On verse les grains dans cet appareil, qu'on agite ensuite avec régularité, de sorte que les impuretés mêlées aux grains passent à travers les trous du cr. et tombent à terre. Les cribles de petites dimensions se tiennent des deux mains ; les grands se suspendent au plancher à l'aide de 3 cordons. Cet appareil fait peu de besogne, et la fait en outre très-imparfaitement. Une foule de machines plus ou moins remarquables ont été imaginées pour remplacer cet ancien et mauvais instrument. — Parmi ces machines, nous citerons d'abord le *Cr. alternatif à plan incliné* de Quentin-Durand. Il se compose essentiellement d'une trémie ordinaire et de 2 grilles parallèles dont on peut varier l'inclinaison à volonté. Le grain introduit dans la trémie est versé sur toute la largeur de la grille supérieure, laquelle est formée de fils de fer placés en long dans le sens de la pente, et assez espacés pour laisser passer les grains. Cette première grille retient seulement les corps étrangers, qui, en vertu de leur propre poids, glissent ensuite vers le bas où ils tombent dans une boîte qui leur est destinée. Quant au grain, après avoir traversé la première grille, il tombe sur la seconde, où il est débarrassé soit de la poussière, soit de la grenaille, soit des grains avortés qui le salissaient, et lui-même finit par glisser au bas du cr., où il arrive complétement épuré. Cet ingénieux appareil a été adopté par l'administration de la guerre. D'après le rapport des commissions officielles, 2 hommes peuvent nettoyer 30 hectolitres de blé à l'heure. — A côté de ce cr., nous devons placer le *Cylindre-crible* ou *Crible-trieur*, de Pernollet (Fig. ci-dessus). Un agronome fort distingué, Aug. Jourdier, le décrit ainsi : « Cet appareil consiste en un cylindre de forte tôle étamée, qui est divisé en 4 compartiments. Le premier, celui qui reçoit directement le grain de la trémie, est percé de trous *longs* attenant à de petits trous *ronds.* Il laisse échapper l'ivraie, la poussière, les petites graines et quelques grains de blé avariés. A peine si ces criblures valent la peine d'être données à la volaille. Les trous *ronds* dont est percé le second compartiment, donnent passage à ce qui a pu franchir le premier, et, en outre, à toutes les nielles et graines rondes, ainsi qu'au petit blé impropre à la mouture. Ce second lot constitue les criblures proprement dites, et se met de côté pour les poules et les pigeons. Dans le troisième compartiment, les trous sont également *ronds*, mais un peu plus grands. Les gros pois qui ont franchi le second cr. n'échappent pas à celui-ci, et tombent mêlés à tout le blé qu'on peut appeler de première-seconde qualité. Ce blé doit se mettre à part pour le repasser à la fin de l'opération. Arrivé au quatrième compartiment, le blé rencontre des trous *longs* au travers desquels il passe entièrement : ces trous, néanmoins, sont disposés de manière que les pierrailles soient retenues dans le cylindre. Elles viennent alors tomber en avant de celui-ci dans une corbeille qu'on place à cet effet au-dessous de O. Le bâti sur lequel tourne le cylindre-cribleur est tout en fer. La trémie T, ainsi que le coffre, est en tôle vernie. Ce dernier est divisé en 4 trémies inférieures qui correspondent à chacune des divisions du cylindre, et sous chacune de ces trémies, on place des corbeilles destinées à recueillir le grain. L'ouverture par laquelle le grain s'échappe de la trémie T est fermée par une coulisse C au moyen de laquelle on règle sa sortie, selon qu'il est plus ou moins chargé de saletés. Le mouvement est communiqué au cylindre par une manivelle et un engrenage : il exige si peu de force qu'un enfant suffirait pour faire ce travail. En général, le mouvement imprimé au cylindre ne doit pas dépasser 10 tours par minute. On peut cependant et on doit l'accélérer d'autant plus que le grain est plus net, et le modérer, au contraire, en raison de ce qu'il est plus sale. Quand le blé à nettoyer est très-chargé d'impuretés, on ne laisse au cylindre que la pente strictement nécessaire pour que le grain s'écoule lentement ; mais, selon qu'il est plus ou moins net, on peut augmenter la pente, et accélérer ainsi l'opération. Il suffit, pour cela, de placer des cales de grosseur voulue sous les pieds de l'appareil. L'inventeur assure que sa machine peut nettoyer 40 hectolitres de grain par jour. En admettant que ce travail soit réduit de moitié avec du blé un peu plus chargé de grenailles, ce serait encore un magnifique résultat. » — On trouvera d'intéressants détails sur les machines à cribler et trier les grains dans l'ouvrage auquel nous venons de faire l'emprunt qui précède : il est intitulé le *Matériel agricole.*

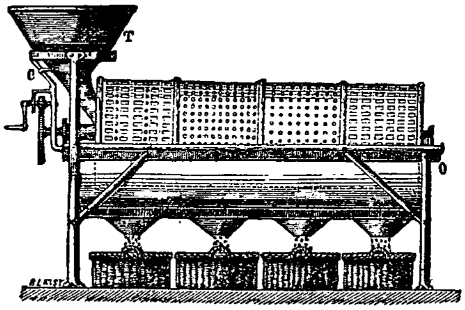

CRIBLER. v. a. Nettoyer avec le crible. *C. du blé.* ‖ Par allus. aux trous du crible, Percer en beaucoup d'endroits. *C. quelqu'un de coups de couteau. Les balles ont criblé ce mur.* = Criblé, ée. part. *Il est c. de blessures, de petite vérole, etc.*, Il est couvert de blessures, de marques de petite vérole, etc. ‖ Fig., *Être c. de dettes, de ridicules*, En avoir un grand nombre.

CRIBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crible.

CRIBLURE. s. f. Le mauvais grain et les ordures qui sont séparées du bon grain par le crible. *On donne les criblures à la volaille.*

CRIBRATION. s. f. T. Pharmac. Opération par laquelle on sépare les parties les plus ténues de certains médicaments d'avec celles qui sont plus grossières, et pour laquelle on se sert d'une espèce de tamis.

CRIC. s. m. (On pron. *Cri.*) T. Mécan.

Enc. — Le *Cric* est une machine qui sert à soulever d'une petite quantité les corps très-pesants. — Le *C. simple* (Fig. 1) se compose d'une barre de fer dentée appelée *Crémaillère*, d'une petite roue également munie de dents qui s'engrènent avec celles de la barre, et d'une manivelle qui sert à faire tourner la roue sur son axe. La crémaillère et le pignon sont logés dans l'épaisseur d'un fort madrier de bois qu'on appelle *Chappe.* L'axe de la roue est solidement fixé au madrier, mais la crémaillère est mobile, et peut monter et descendre. L'extrémité supérieure de celle-ci, qu'on nomme *Tête du cric*, est munie d'une espèce de croissant en fer, que l'on engage sous l'objet à soulever, la base de la chappe étant préalablement bien fixée sur le sol ou sur quelque corps résistant. Alors il suffit de faire tourner la petite roue dentée au moyen de la manivelle ; les dents de la roue font monter la crémaillère, et le fardeau que supporte la tête du c. se trouve soulevé. Pour empêcher que le poids de l'objet ne fasse redescendre la crémaillère, quand on veut suspendre le travail, on fixe en dehors de la chappe, sur l'axe de la manivelle, une autre petite roue à rochet dans les dents de laquelle s'engage un fort cliquet, qui empêche que l'axe et la manivelle ne tournent en sens inverse. — Le *C. composé* est absolument construit comme le c. simple, à cette différence près que la manivelle fait tourner un pignon qui s'engrène avec une roue dentée située au-dessus, laquelle roue dentée tourne avec un second pignon qui fait mouvoir la crémaillère (Fig. 2). Cette seconde sorte de c. est beaucoup plus puissante que la première. Pour calculer les avantages qu'on peut obtenir de cette machine, il suffit de connaître le diamètre de la manivelle. Supposons que le levier de celle-ci ait 32 centimètres, que le rayon de chaque pignon soit égal à 2 centim. et celui de la roue égal à 12 centim. Le rayon du pignon n'étant que le seizième de 32, un seul homme agissant sur la manivelle produira un effort égal à celui de seize hommes. Ce n'est pas tout. Le rayon de la roue étant 12, et celui du pignon qui engrène avec la crémaillère étant seulement 2, la force de l'homme sera sextuplée. Par conséquent, un seul individu produira un effort égal à celui que produirait le concours de 96 hommes, abstraction faite, bien entendu, de la force anéantie par le frottement.

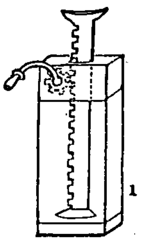

Fig. 1.

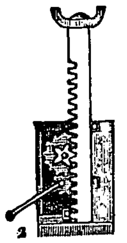

Fig. 2.

On remplace quelquefois la crémaillère par une vis qui est mue par un pignon à dents hélicoïdes ; on a alors un *C. à vis;* mais cette disposition est moins avantageuse que la précédente. — On donne encore le nom de c. à vis à un appareil destiné à tendre les chaînes de fer qui servent à serrer fortement les gros ballots ainsi qu'à les assujettir sur les voitures de roulage. Il consiste en 2 forts écrous que l'on fixe au moyen de 2 crochets aux anneaux extrêmes de la chaîne, et en une pièce de forme carrée dans laquelle se trouvent deux vis, ayant leur pas, l'une à droite, l'autre à gauche. Quand les écrous sont accrochés, en engage les vis dans leur ouverture, et l'on fait tourner la pièce carrée en introduisant un petit levier dans des trous qui y sont pratiqués à cet effet. A mesure que le bloc tourne, les écrous se rapprochent, et, par conséquent, la chaîne se trouve tendue avec une grande puissance. — Une autre machine, appelée *C. à noix*, sert au même usage que ce dernier. Elle représente un c. simple en fer de petite dimension, qui est muni de 2 crochets fixés, l'un à la chappe, l'autre à la crémaillère. On engage ces crochets dans les extrémités de la chaîne, et ils la tendent, en se rapprochant, à mesure qu'on tourne la manivelle.

CRIC-CRAC. [On fait sentir le C à la fin de chaque syllabe.] Onomatopée dont on se sert pour exprimer Le bruit que fait une chose en se cassant ou en se déchirant. Fam.

CRICOÏDE. adj. et s. m. T. Anat. Voy. Larynx.

* **CRI-CRI.** s. m. Nom vulg. du Grillon domestique.

CRID. s. m. Poignard des Malais, dont la lame, longue d'environ 35 centimètres, est en zig-zag. On dit aussi, mais peu exactement, *Cric.*

CRIÉE. s. f. T. Prat. Proclamation publique pour annoncer une vente de biens en justice. *Les criées ne sont plus employées que lorsqu'il s'agit d'un navire saisi ; pour les autres cas, le code de procédure a substitué les affiches à la c. La vente d'un navire saisi doit être précédée de trois criées et publications.* ‖ L'annonce faite à haute voix du montant des enchères sur un objet dont la vente se fait publiquement. *Vente à la c. Audience des criées.*

CRIER. v. n. (grec. κρίζω, je crie?). Pousser un ou plusieurs cris. *Votre enfant crie. Laissez-le c. Il crie de toutes ses forces. Ne le faites pas c. Votre chien crie à la porte. Le paon ne devrait jamais c.* — Fam., *C. comme un perdu, comme un fou, comme un enragé, comme un beau diable. C. à pleine tête, c. à tue-tête,* Jeter de grands cris, c. de toute sa force. On dit dans le même sens, *Il crie comme si on l'écorchait.* || Par dénigr., se dit D'un chanteur qui force trop sa voix. *Cet acteur ne chante pas, il crie; mais le public l'applaudit.* || Élever la voix très-haut. *Discutez tranquillement et sans c. Il est tellement sourd qu'il faut c. pour se faire entendre de lui. Vous criez comme un sourd. C'est à qui criera le plus fort. Je lui ai crié de se détourner, mais il n'a pas fait semblant de m'entendre.* ||Par extens., Gronder, réprimander quelqu'un en élevant la voix. *Vous allez faire c. votre femme. Elle crie toute la journée après ses domestiques.* || Fig., Blâmer, censurer publiquement. *Les moralistes crient contre le vice. Toute la ville criait après lui.* — Se plaindre hautement. *Le peuple crie, tout le monde crie de cela, contre cela. Faire c. ses créanciers.* || Figur., *C. vers quelqu'un*, L'implorer. *C. vers Dieu.* || Figur., Dire une chose hautement, la répéter sans cesse, pour se plaindre, blâmer, avertir, conseiller. *Il crie aux oreilles de tout le monde qu'on lui a fait un passe-droit. Voilà déjà dix ans qu'il crie que tout est perdu. Je n'ai cessé de lui c. d'être plus sage à l'avenir.* Fam. — On dit encore, *La conscience nous crie que l'intérêt ne doit jamais prévaloir sur la justice.* || Proclamer, annoncer une chose au nom de l'autorité. *On a crié à son de trompe qu'on n'eût à ne plus porter d'armes à feu. Il fut crié de par le roi que...* — Autrefois, on disait *C. à son de trompe, c. à ban, c. à trois briefs jours*, Lorsqu'on citait des criminels à comparaître dans un délai fixé. || Par ext., en parlant Des choses, Produire un bruit plus ou moins aigu, résultant du frottement ou d'une cassure. *Cette porte crie quand on l'ouvre. L'essieu crie et se rompt.* — Pop., *Les boyaux me crient*, se dit Lorsqu'on a des borborygmes. = Crier. v. a. Se dit Des choses que l'on crie. *C. les hauts cris*, Jeter de grands cris. — *C. un air*, Le chanter en forçant sa voix. || Se dit particul. De certains mots ou de quelques phrases très-brèves qu'on articule d'un ton de voix très-élevé pour avertir, pour demander secours, implorer, pour rallier des combattants, pour exprimer sa joie, etc. *On lui a crié gare! gare! C. au feu, au meurtre, à l'assassin, au voleur. C. au secours, à la garde, à l'aide. C. tue! tue! C. miséricorde. C. merci. C. haro sur quelqu'un. On criait par toutes les rues, Vive le roi! Autrefois, dans les réjouissances publiques, on criait Noël. La maison du roi s'élança dans la mêlée en criant Montjoie et Saint-Denis!* — Figur., *C. à l'injustice, à l'oppression, à la calomnie, etc.*, Se plaindre hautement d'une injustice, etc. *C. à l'immoralité, au scandale, à l'exagération, etc.* Accuser hautement quelqu'un de scandale, etc. — Figur. et fam., *C. famine*, Se plaindre hautement de la disette qu'on éprouve ou qu'on appréhende. *C. famine sur un tas de blé*, Se plaindre comme si l'on manquait de tout, quoiqu'on soit dans l'abondance. On dit dans le même sens, *C. misère.* — Fig., *C. vengeance*, se dit Des choses qui poussent à la vengeance, qui méritent punition. *Cette injustice crie vengeance. Le sang du juste crie vengeance*, ou absol., *crie.* || Dire une chose hautement; La répéter sans cesse pour se plaindre, blâmer, avertir ou conseiller. *Il ira c. cela partout. On m'a trompé, je le crierai sur les toits. Il y a longtemps que je lui crie: changez de conduite!* || Annoncer publiquement. *Faire c. un objet perdu*, Faire publier que l'on a perdu un objet afin que les personnes qui l'auraient trouvé sachent à qui il appartient. *C. une marchandise*, Annoncer le prix auquel elle se vend. *C. des meubles, etc.*, Les mettre à l'enchère. *Ces meubles ont déjà été criés.* — Se dit aussi, dans ce sens, en parlant De ceux qui courent les rues pour vendre ou pour acheter. *C. des pommes, des fraises. C. de vieux habits. C. des journaux, etc.* = se Crier. v. pron. Être crié, annoncé. *Cette nouvelle se crie par toute la ville. Le discours du trône se crie dans les rues.* = Crié, ée. part. = Conjug. V. Prier.

CRIERIE. s. f. Le bruit que quelqu'un fait en criant, en grondant, ou que font plusieurs personnes qui sont en contestation. *C. importune. Qu'espériez-vous gagner avec toutes vos crieries?* Fam.

CRIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crie, qui a l'habitude de crier: *C'est une crieuse insupportable.* || *C. public*, Celui qui proclame quelque chose en public. *Les crieurs de la bourse. Le c. de ville.* || Autrefois, on appelait *Juré-c.*, ou simplem. *Crieur*, Un officier public qui publiait les édits, etc., au son de la trompette. On donnait aussi le même nom à Certains officiers publics chargés d'aller par la ville pour annoncer les marchandises à vendre, les choses perdues, pour inviter aux funérailles, etc. || Se dit encore Des gens qui courent les rues en annonçant ce qu'ils vendent ou ce qu'ils achètent. *Un c. de vinaigre. Une crieuse de pommes.*

CRIME. s. m. (lat. *crimen*). Action coupable punie par la loi pénale. *C. capital. Un grand c. C. inouï, affreux, atroce, détestable, monstrueux, irrémissible. C. contre les personnes, contre les propriétés, contre la sûreté de l'État. C. de lèse-majesté, de haute trahison, de meurtre, de viol, de faux, etc. Commettre, faire un c. Se rendre coupable, complice d'un c. C'est l'auteur du c. Être prévenu d'un c. Imputer un c. Imputer à c. Poursuivre un c. Convaincre d'un c. Punir un c. Porter la peine de son c. Se purger d'un c. Être condamné pour c. de..., pour ses crimes. Atteint et convaincu du c. de... Ce c. ne restera pas impuni. Abolir un c. Son c. est couvert par l'amnistie, par la prescription. Un homme couvert, souillé, chargé de crimes. Il fut absous de ce c. Pardonner un c.* || Par ext., Toute infraction grave aux prescriptions de la religion ou de la morale. *Notre Seigneur Jésus-Christ a porté la peine de nos crimes. C'est un c. devant Dieu que de... Faire pénitence de ses crimes. La calomnie est un c. des plus lâches.* || Par exagér., se dit Des choses qu'on blâme, qu'on désapprouve. *C'est un c. que d'avoir abattu cet antique monument.* — *Faire un c. à quelqu'un de quelque chose*, Donner, par malveillance, une importance exagérée à une faute légère, ou Faire un reproche d'une chose qui est indifférente ou qui même mérite des éloges. *Si parfois j'étais en retard, on m'en faisait un c. On lui faisait un c. de sa laideur. Ils lui faisaient un c. de sa piété. Imputer à c.* — *Tout son c. est de*, se dit en parlant D'une personne qui, pour une faute légère, ou même pour une action indifférente ou louable, est traitée comme un criminel, ou éprouve les malheurs qu'entraîne généralement le c. *Tout son c. était de s'être trouvé parmi eux. Son mérite a fait tout son c.* On dit de même, *Voilà tout son c., etc.* — Fam., *Ce n'est pas un grand c.*, se dit D'une faute qu'on veut atténuer, excuser. On dit dans le même sens, *Est-ce un si grand c.? etc.* || *Crime* se dit aussi absol. et au sing., en parlant Des dispositions vicieuses qui portent un individu à commettre des crimes. *Être porté au c. Avoir du penchant pour le c. Encourager quelqu'un au c. L'habitude du c. Être endurci dans le c. Vivre dans le c.* || Dans le style soutenu, se dit quelquefois Des personnes criminelles. *Poursuivre, désarmer, châtier le c. Le c. marchait tête levée.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, le mot *Délit* s'entend de toute violation de la loi, et le mot *Crime* d'une violation dont la gravité est manifeste. Cette signification générale du terme délit a été conservée par la plupart des criminalistes. Ainsi, par ex., l'article 1er du Code pénal du 3 brumaire an IV le définissait: « Faire ce que défendent ou ne pas faire ce qu'ordonnent les lois qui ont pour objet le maintien de l'ordre social et la tranquillité publique. » Mais, quand on prend ce terme dans une acception aussi large, il devient indispensable de distinguer les délits en un certain nombre de catégories, selon la qualité des coupables, la nature de l'acte, ou la compétence judiciaire. Ainsi, la qualification de délit *civil* s'emploie par opposit. à celle de délit *militaire*. On appelle aussi délit *civil* le fait innocent en lui-même, et que la loi seule incrimine, et délit *naturel*, l'acte qui est mauvais, immoral, d'après les lois de la conscience. Enfin on applique encore l'épithète de *civils* aux délits qui sont jugés par les tribunaux civils, comme la soustraction des pièces produites dans les contestations en matière civile. — Les délits *communs* sont ceux qui peuvent être commis par toutes personnes indistinctement; les délits *spéciaux* ne peuvent l'être que par les personnes revêtues de certaines fonctions (concussion et autres forfaitures), ou dans certaines conditions déterminées (délits forestiers, de pêche, de presse, etc.). Le délit *simple* est complet par la perpétration de l'acte punissable; il consiste dans un fait; le délit *successif* ou *permanent* se continue pendant un temps plus ou moins long; c'est moins un fait qu'une situation; par ex. la désertion, la séquestration. Cette distinction est importante à l'égard de la prescription qui ne court que du moment où le délit a pris fin. On entend par délit *collectif*, celui qui se compose d'une série de faits dont chacun pris isolément n'est pas punissable; telle était naguère l'usure. Le délit *flagrant* est celui qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. Cette qualification convient aussi au cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique et à celui où il est trouvé porteur d'armes, effets, instruments ou papiers qui font présumer sa culpabilité, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit. Enfin, les délits sont dits *connexes*, soit lorsqu'ils ont été commis en même temps par plusieurs personnes réunies; soit lorsqu'ils ont été commis par différentes personnes, même en différents temps et en différents lieux, mais par suite d'un concert formé à l'avance entre elles; soit encore lorsque les coupables ont commis un délit pour se procurer les moyens d'en commettre un autre, pour en faciliter, pour en consommer l'exécution, ou pour en assurer l'impunité.

Outre ces distinctions qui sont surtout en usage dans la jurisprudence, notre législation divise les délits en trois grandes classes, les *crimes*, les *délits* proprement dits et les *contraventions*. « L'infraction que les lois punissent des peines de police, dit l'article 1er du Code pénal, est une *Contravention;* celle qu'elles punissent de peines correctionnelles est un *Délit*; celle qu'elles punissent d'une peine afflictive ou infamante, est un *Crime*. » La loi militaire établit une distinction analogue entre les crimes, les délits et les contraventions militaires.—Plusieurs auteurs ont cru voir dans cette classification une véritable définition des diverses infractions légales, et en conséquence, ils l'ont critiquée avec une vivacité extrême. Suivant eux, notre législation classerait le fait incriminé uniquement d'après la nature de la peine et suivant la juridiction appelée à prononcer celle-ci. Ces critiques ne sont nullement fondées. La loi n'a pas entendu donner une définition, mais une simple méthode. En effet, notre Code pénal ne qualifie point *à priori* un fait quelconque, et ne punit pas, par ex., d'une peine afflictive et infamante telle ou telle infraction, par cela seul qu'il aura plu au législateur de lui appliquer la dénomination de crime. Procédant d'après un ordre contraire, le législateur a passé en revue les divers faits punissables, puis il a attaché à chacun d'eux une peine proportionnée à sa gravité; et enfin, cela fait, il a établi *à posteriori* ses trois catégories nominales, uniquement pour simplifier le langage juridique. Les infractions qui impliquent le plus haut degré de perversité, et auxquelles sont appliquées, proportionnellement, les peines les plus sévères, ont été qualifiées de *crimes;* les autres de *délits*, etc. La nature de la peine, répétons-nous, a été d'abord mise en rapport avec la gravité de la faute, et ensuite de la nature de la peine est résultée la simple qualification du fait.

Le législateur a tourné le problème que les criminalistes on vainement essayé de résoudre, celui de savoir où finit le déli et où commence le crime. En effet, il est absolument impossible de tracer entre les faits punissables une semblable ligne de démarcation, un même fait pouvant être crime ou délit selon les circonstances qui l'accompagnent ou selon la qualité des coupables. On voit, par ex., des vols qui, par eux-mêmes, peuvent ne donner lieu qu'à un simple emprisonnement, et qui, compliqués de circonstances aggravantes, peuvent rendre applicable la peine des travaux forcés à perpétuité. On est donc forcé de conclure avec Haus, qu'il y a lieu de renoncer à toute division systématique et logique et de s'en tenir à une énumération complète des diverses espèces de crimes et de délits.

CRIMINALISER. v. a. T. Prat. Faire d'un procès civil un procès criminel. *C. une affaire.* = Criminalisé, ée. part.

CRIMINALISTE. s. m. Celui qui écrit sur le droit criminel, ou qui est très-versé dans les matières criminelles. *C'est un bon c., un savant c.*

CRIMINALITÉ. s. f. T. Jurisp. Qualité de ce qui est criminel. *La c. d'un acte.*

CRIMINEL, ELLE. adj. Coupable d'un crime. *Un homme c. Une femme criminelle. Être c. de lèse-majesté. Vous êtes c. devant Dieu et devant les hommes. C'est par là qu'il s'est rendu c.* || Fig., se dit De ce qui appartient à un individu coupable d'un crime. *Une main criminelle. Un cœur c. Une âme criminelle.* || Par ext., Qui est condamnable, ou mauvais au point de vue moral. — Se dit aussi Des actes, des passions, etc. *Une action criminelle. Une passion criminelle. Un amour c. Des regards, des désirs criminels. Un dessein c. Intention criminelle.* || Se dit De tout ce qui a rapport à la répression pénale. *Législation criminelle. Instruction criminelle. Juge c. Affaire, matière criminelle. Procès c. Intenter une action criminelle.* = Criminel. s. m. Tout Individu convaincu de crime; se dit quelquefois, mais abusivement, De celui qui en est simplement accusé. *Un grand c. Un c. d'État. Punir un c. Interroger, juger un c. La prison où l'on met les criminels.* || Se dit aussi De la juridiction pénale. *Le grand, le petit c. Poursuivre quelqu'un au c. Procéder au c.* — Fig. et prov., *Prendre quelque chose au c.*, S'en tenir offensé. *Aller d'abord au c.*, Juger malignement de quelque chose sur la moindre apparence. Vieux.

CRIMINELLEMENT. adv. D'une manière criminelle. *Agir c.* — *Poursuivre une affaire* ou *quelqu'un c.*, Les poursuivre au criminel. On dit aussi, *Juger c.* || Fig., *Expliquer c. quelque chose, en juger c.*, L'expliquer, l'interpréter en mauvaise part.

CRIN. s. m. (lat. *crinis*). Poil long et rude, qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux. *Nouer, tresser, natter les crins d'un cheval. Faire le c., peigner le c. d'un cheval. Se tenir, s'attacher aux crins d'un cheval. Les crins d'un lion. Matelas de c.* — *Cheval à tous crins*, Qui a tous ses crins. || Pop., *Prendre quelqu'un au c.* ou *aux crins*, Prendre quelqu'un aux cheveux. *Je vis le moment qu'ils allaient se prendre aux crins.*

Enc. — Dans le commerce, on distingue le *C. droit* ou *plat*, c.-à-d. tel que le fournit l'animal, et le *C. crépi* ou *frisé*. Ce dernier est d'abord tordu de manière à en faire une sorte de corde, puis on le fait bouillir afin de le dégraisser et de lui conserver la torsion qui lui est indispensable pour faire ressort. Le c. droit *est employé par les luthiers, pour garnir les archets*; par les boutonniers, pour faire des boutons; par les cordiers, pour fabriquer des longes à chevaux et des cordes pour étendre le linge. On l'emploie encore pour fabriquer des tissus appelés *Crinolines*, qui servent à recouvrir les meubles, à confectionner des chaussures, des sacs, des tamis et à faire des cols de cravate, des jupes, etc. La trame seule de ces étoffes est en c.; la chaîne est en fil. Le c. crépi sert aux tapissiers pour garnir les matelas, les chaises, les fauteuils, etc.; aux bourreliers et aux selliers pour rembourrer les bâts, les selles et les voitures. — On donne le nom de *C. végétal* à diverses sortes de fibres végétales qui s'emploient aux mêmes usages que le c. ordinaire. La substance appelée *C. d'Afrique* ou *d'Algérie*, par ex., se prépare avec les fibres des feuilles du palmier nain qui croît en abondance dans toute la Barbarie.

CRINCRIN. s. m. Onomatopée dont on se sert pour désigner Un mauvais violon. *Nous avions deux crincrins pour danser.* Très-fam.

CRINIER. s. m. Artisan qui prépare le crin pour être employé.

CRINIÈRE. s. f. collect. L'ensemble des crins qui surmontent le cou d'un cheval ou d'un lion. — *La c. d'un casque*, La touffe de crin qui garnit la crinière d'un casque de dragon, de cuirassier, etc., et qui flotte par derrière. || Fig., Chevelure longue et en désordre; Vilaine perruque. *Sa c. est toujours malpropre. Il porte toujours une c. rouge.*

* **CRINOÏDE.** s. m. T. Zool. Voy. Échinodermes.

* **CRINOLE.** s. f. ou * **CRINUM.** s. m. T. Bot. Voy. Amaryllidées.

* **CRINOLINE.** s. f. Étoffe de crin dont on fait des cols, des jupons, etc. *Un jupon de c.* — V. Crin.

* **CRINON.** s. m. T. Ornith. Voy. Merle.

* **CRIOCÈRE.** s. m. T. Entomologie. Voy. Eupodes.

CRIQUE. s. f. (angl. *creek*). Petite baie, petit enfoncement que la mer fait dans la côte, et où de petits bâtiments peuvent entrer et se mettre à l'abri. || * T. Art milit. Se dit de certains fossés qu'on creuse quelquefois dans les environs des places fortes, pour couper le terrain de façon que l'ennemi ne puisse pas y conduire de tranchée.

CRIQUET. s. m. T. Entomol. Genre de sauterelles volantes. || Fig. et par dénigr., Petit cheval faible et de peu de prix. *Il était monté sur un mauvais c.* || Figur. et fam., Homme petit et maigre. *Ce petit c.-là est plein de prétentions.*

Enc. — Le g. *Criquet* (*Acridium*) est le type de la famille des *Acridiens* qui constituent la troisième tribu de la famille des *Orthoptères Sauteurs* de Latreille. — Les Acridiens sont caractérisés par leurs antennes tantôt filiformes ou cylindriques, tantôt en forme d'épée ou terminées en massue, et toujours aussi longues au moins que la tête et le corselet. Tous ont les étuis et les ailes en toit ou inclinés, les cuisses postérieures très-renflées, et 3 articles aux tarses. La languette du plus grand nombre n'a que deux divisions. Tous ont 3 yeux lisses distincts, le labre échancré, les mandibules très-dentelées, l'abdomen conique et comprimé latéralement. Les femelles n'ont point de tarière saillante. Ces insectes sautent mieux que les Grylliens et les Loustiens; ils ont un vol plus soutenu et plus élevé, et se nourrissent de végétaux dont ils sont très-voraces. Les Acridiens produisent une stridulation perçante, qui paraît être produite par le frottement des cuisses postérieures contre les nervures des élytres, à la manière d'un archet frottant contre les cordes d'un violon. Beaucoup d'espèces offrent, de chaque côté, près de l'origine de l'abdomen, une grande cavité, fermée intérieurement par un diaphragme très-mince, membraneux et d'un blanc nacré; vraisemblablement cet appareil sert à renforcer le son. Le chant de ces Orthoptères se fait surtout entendre vers la fin de l'été et pendant les beaux jours d'automne. Les différentes espèces d'Acridiens, notamment les Criquets proprement dits, se multiplient avec une très-grande rapidité. Chaque femelle pond environ 90 œufs qu'elle entoure d'une matière glutineuse, et dépose cette masse dans des trous creusés en terre.

Cette tribu comprend environ 16 genres; mais nous nous contenterons de citer les principaux. — Le g. *Pneumore* (*Pneumora*), qui est propre à l'Afrique méridionale, est remarquable par la singularité de sa conformation (Fig. 1. *Pn. tachetée*). Les mâles ont un abdomen très-gonflé et assez semblable à une vessie remplie d'air. La stridulation qu'ils produisent est d'autant plus aiguë que le son est renforcé par cet abdomen vésiculeux qui résonne comme un tambour.— Le g. *Proscopie* (*Proscopia*) ne renferme que des insectes aptères, à corps long et grêle et à tête pyramidale, qui habitent l'Amérique méridionale. — Les *Truxales* (*Truxalis*) se caractérisent par leurs antennes prismatiques et ensiformes, ainsi que par la forme de leur tête qui est élevée en pyramide. Nous citerons comme ex. le *Truxale vermillon* (Fig. 2) qui se rencontre en Égypte. — Les espèces du genre *Criquet* sont dispersées dans presque toutes les régions du monde. Plusieurs d'entre elles atteignent une taille considérable. Leurs ailes sont souvent agréablement colorées, et particulièrement de rouge et de bleu, comme on le voit dans plusieurs espèces de notre pays. Parmi celles qui sont étrangères, le corselet présente souvent des crêtes, de grosses verrues, en un mot, des formes très-bizarres. Certaines espèces, nommées par les voyageurs *Sauterelles de passage*, se réunissent quelquefois par bandes innombrables, prennent leur vol et forment un nuage épais tel que celui qui porte la grêle ou la foudre. En un instant, elles ont détruit toute végétation dans la contrée où elles s'abattent et l'ont changée en désert. Elles causent ainsi des famines terribles; même leur mort est un nouveau fléau, l'air étant corrompu par la quantité effroyable de leurs cadavres restés sur le sol. C'est surtout en Afrique qu'apparaissent ces essaims destructeurs. Cependant on les a quelquefois vus en Europe, et à plusieurs reprises la France méridionale a eu beaucoup à souffrir de leurs ravages. « Les apparitions de Criquets, dit Emile Blanchard, furent redoutables pendant les années 1813, 1815, 1822 et 1824. Des fonds ayant été alloués pour la destruction de ces insectes dévastateurs, la ville de Marseille fit, à la première de ces époques, une dépense de 20,000 fr., et la petite ville d'Arles une de 25,000 fr. Cependant on ne payait que 50 centimes par kilogr. d'œufs et 25 seulement par kilogr. d'insectes. Les années suivantes furent moins malheureuses : on ne dépensa en 1822 que 2227 fr.; en 1824, que 5842 fr., et 6200 en 1825. En Afrique, quelques peuplades mangent ces insectes. On leur arrache ordinairement les ailes et les pattes, et on les fait bouillir, soit dans du beurre, soit dans de l'huile. Quelquefois aussi on les conserve dans de la saumure. Enfin, on les réduit encore en farine après les avoir fait sécher. Les anciens donnaient le nom d'*Acridophages* aux peuplades qui faisaient usage de cette sorte d'aliment. Nous citerons comme type du g., le *Cr. pèlerin* (*Acr. migratorium*) [Fig. 3], long de 65 millim., ordinairement vert, avec des taches obscures, les mandibules noires, les étuis d'un brun clair, tachetés de noir, et une crête peu élevée sur le corselet. — Les *Œdipodes* (*Œdipoda*) se distinguent surtout des Criquets propres, en ce que leur prosternum ne présente pas de tubercule. *L'Œd. germain* (Fig. 4) est commun dans toute l'Europe. Il se trouve quelquefois en immense quantité dans les prairies basses et humides. — Enfin, les espèces du g. *Tetrix* sont dispersées sur toute la surface du globe. Ces insectes sont de petite taille, mais remarquables par leur configuration. En effet, leur corselet se prolonge en arrière, en forme d'écusson, et recouvre tout leur corps. L'espèce-type est le *T. subulé* (Fig. 5) qui est commun dans notre pays.

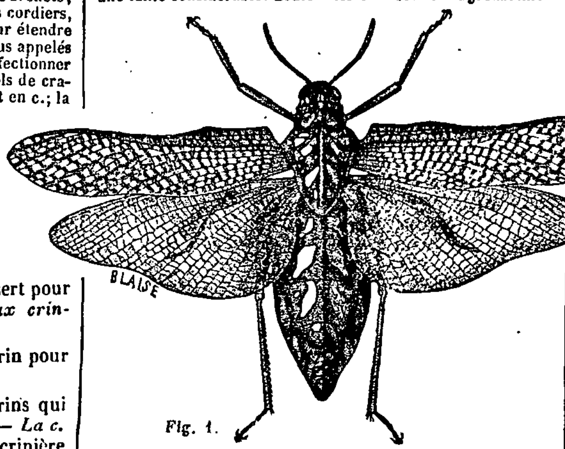

Fig. 1.

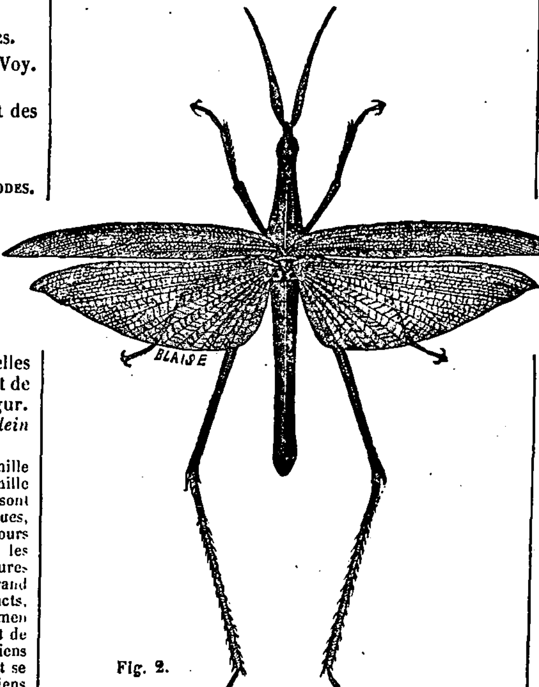

Fig. 2.

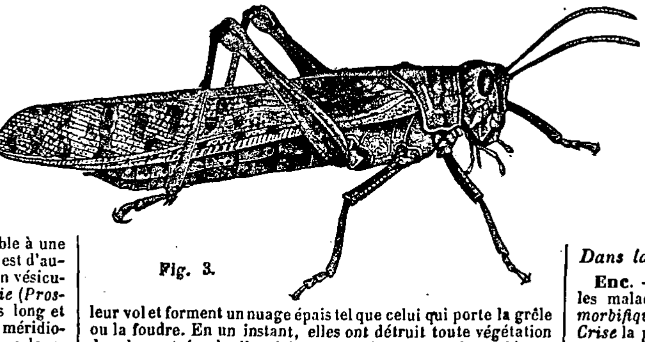

Fig. 3.

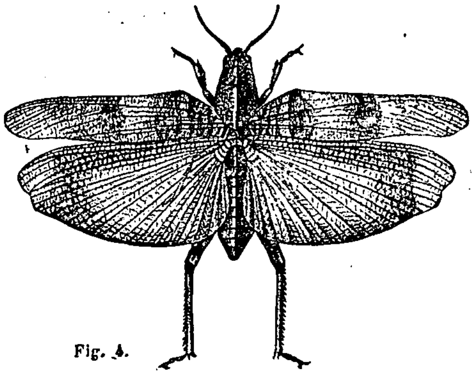

Fig. 4.

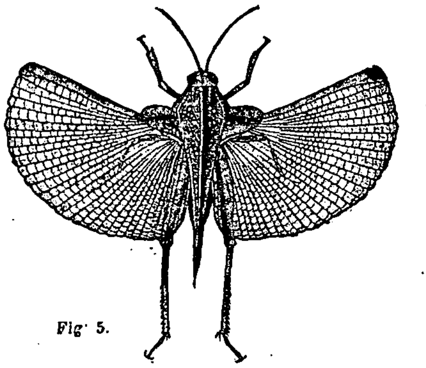

Fig 5.

CRISE. s. f. (latin. *crisis*; gr. *χρίσις*, de *χρίνειν*, juger). T. Méd. Se dit De certains phénomènes qui surviennent dans le cours d'une maladie, et sont le signe d'un changement soit en bien, soit en mal. *Cette c. a sauvé le malade. Cette c. sera funeste.* || Fig., Moment périlleux ou décisif d'une affaire; perturbation qui dérange le cours ordinaire des choses. *Une c. se prépare. Voilà le moment de la c. C. ministérielle. C. commerciale. Les affaires sont dans un état de c. Dans la c. actuelle.*

Enc. — I. Dans l'ancienne médecine où l'on supposait dans les maladies l'existence de deux forces opposées, une *cause morbifique* et la *force médicatrice* de la nature, on nommait *Crise* la perturbation causée par la lutte de ces deux principes contraires, lutte qui avait nécessairement pour objet d'expulser ou de neutraliser la cause morbifique. L'école humoriste alla plus loin. Partant de cette hypothèse qu'il y a, dans toute maladie, une matière morbifique qui se développe spontanément dans l'organisme ou qui est introduite du dehors dans les fluides de l'économie, elle donnait le nom de crise aux phénomènes morbides qui lui paraissaient se lier à l'expulsion de cette *matière peccante*. Ces théories surannées sont aujourd'hui abandonnées *par tous les hommes de l'art, et nous n'en parlerions pas*, si elles ne dominaient encore dans les idées et le langage vulgaires. Il suffit, pour faire justice de ces suppositions gratuites, d'observer que c'est précisément chez les personnes saines et fortes que les prétendus efforts d'élimination sont violents et incoercibles, ou, en d'autres termes, que les maladies revêtent la forme la plus *aiguë*, tandis qu'ils sont nuls ou presque nuls chez les individus scrofuleux, scorbutiques, etc., c.-à-dire chez ceux où il existe une altération réelle des fluides organiques. — Aujourd'hui cependant le terme de crise s'emploie encore dans le langage médical ; mais il désigne simplement la ligne de démarcation que l'on peut quelquefois entrevoir et signaler, tantôt entre l'accroissement et le décroissement d'une maladie, et tantôt entre la marche ascendante de celle-ci et la chute des forces vitales, de sorte que la crise ainsi conçue peut être interprétée comme l'expression du retour à la santé ou l'indice d'une mort prochaine. Dans les maladies, il y a en général *tendance* vers le retour à l'état normal, tendance qui est due à l'action des forces inhérentes à l'organisme vivant. Lorque cette tendance est efficace, on voit les organes dont les opérations régulières avaient été suspendues reprendre leurs fonctions caractéristiques. Ce retour des fonctions à leur type régulier, qui est la simple conséquence du déclin de la maladie, est surtout facile à constater lorsqu'il s'agit de fonctions sécrétoires. Or, les phénomènes auxquels on applique surtout le nom de *critiques, sont précisément des phénomènes de sécrétion. Ajoutons que*, lorsqu'une fonction de ce genre a été suspendue pendant quelque temps, son retour se manifeste habituellement par une certaine exagération du phénomène : c'est un effet de réaction. Les médecins anciens ont donc pris l'effet pour la cause ; suivant eux, la crise était le moyen employé par la nature pour amener la *guérison*, tandis qu'elle est simplement l'indice de ce retour, le résultat de la tendance de l'organisme au rétablissement des fonctions normales.

II. Les médecins de l'antiquité avaient cru remarquer que les crises apparaissaient certains jours plutôt que d'autres. En conséquence, ils avaient donné à ces jours le nom de *critiques* (*dies judicatorii*). D'après Hippocrate et Galien, le 7e jour est le jour critique par excellence, parce que toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le 14e, le 9e, le 11e, le 20e ou le 21e, le 17e, etc. Le 6e était surnommé le *tyran* par Galien, parce que ce jour-là les crises sont ordinairement funestes. Les crises heureuses sont ordinairement annoncées par des signes favorables, qui se montrent en général trois jours auparavant : ces jours étaient appelés *indicateurs* (*dies indicatorii*). Ainsi, l'on voit le 4e, si l'on peut espérer une crise le 7e ; de même, le 11e est indicateur du 14e, le 17e du 20e, etc. A cette heure, la doctrine des jours critiques est, avec raison, complétement abandonnée. Sans doute, on observe dans plusieurs affections, dans les fièvres exanthématiques, par ex., que les phénomènes se succèdent à des intervalles assez réguliers ; mais ni la physiologie ni l'expérience clinique n'autorisent à généraliser ce fait et à l'appliquer à toutes les maladies, même aiguës.

CRISPATION. s. f. Contraction, resserrement, plissement qu'éprouvent certains corps à l'approche du feu ou par quelque autre cause. ‖ T. Médec. Contraction très-faible et involontaire de certains muscles. *Ce bruit me donne des crispations.* Vulgair., on dit aussi, *Crispations de nerfs.* ‖ Fig. et fam., Impatience, contrariété plus ou moins vive. *Sa manière de parler me donne des crispations.*

CRISPER. v. a. (lat. *crispare*). Causer de la crispation, des crispations. *Il fait un froid qui crispe la peau, les nerfs.* ‖ Fig. et fam., Causer de l'impatience, de la contrariété. *Sa lenteur me crispe. Ce bruit me crispe les nerfs, me crispe.* = se Crisper. v. pron. Se resserrer, se replier. *Le parchemin, les cheveux se crispent lorsqu'on les approche du feu.* = Crispé, ée. part. *Avoir les nerfs crispés.*

* **CRISPIN.** s. m. Nom d'un valet de comédie. ‖ Fig., *C'est un c.*, se dit D'un homme qui se plaît à faire le facétieux. ‖ Espèce de manteau court à l'usage des femmes et des enfants.

CRISSER. v. n. (*Onomatopée?*). Se dit Des dents quand elles font un bruit aigu parce qu'on les serre et qu'on les grince fortement.

CRISTAL. s. m. (gr. κρύσταλλος, glace). T. Minéral. et Chim. Se dit De toute substance non organisée qui se présente sous l'aspect d'un corps de forme régulière et terminé par des surfaces planes disposées symétriquement. *Les cristaux de sel marin sont cubiques. Il existe des cristaux de différentes couleurs. — C. de roche* ou simplement *Cristal*, V. Quartz. ‖ Sorte de verre très-limpide qui imite le c. de roche. V. Verre. ‖ Se dit aussi, surtout au plur., Des objets faits de c. de roche ou de c. factice. *Magasin de cristaux.* ‖ Fig. et poét., *Le c. d'une onde pure, le c. des eaux*, se dit pour exprimer L'extrême limpidité des eaux.

CRISTALLERIE. s. f. L'art de fabriquer le cristal factice, de fabriquer les objets de cristal. ‖ Le lieu où l'on fabrique et travaille les cristaux.

CRISTALLIN, INE. adj. T. Minér. Qui appartient aux cristaux. *Formes cristallines.* ‖ Poétiq., Qui est clair et transparent comme du cristal de roche. Ne se dit guère que Des eaux. *Des eaux cristallines.* = Cristallin. s. m. T. Anat. Corps lenticulaire et transparent qui fait partie de l'œil. On dit quelquefois aussi adject., *Corps c. Humeur cristalline.* V. Œil. ‖ T. Astron. Se dit, dans le système de Ptolémée, Des cieux transparents et concentriques qui, selon cet astronome, enveloppaient la terre. *Le premier, le second c.*

CRISTALLISATION. s. f. T. Chim. Phénomène par lequel les parties d'une substance qui est dissoute dans un liquide, se réunissent pour former un cristal. ‖ Se dit aussi D'un groupe de cristaux. *Voilà de belles cristallisations!*

Enc. — On appelle ainsi le phénomène ou l'opération par laquelle un corps passe de l'état liquide ou gazeux à l'état de *Cristal.* — La *Cristallisation* peut s'opérer de trois manières : 1° par *fusion ;* 2° par *volatilisation* ou *sublimation ;* 3° par *dissolution.* La première s'emploie pour les corps qui, comme le bismuth et le soufre, fondent à une température peu élevée. On fait fondre ces corps dans un creuset dont le diamètre égale à peu près la profondeur ; puis, la fusion terminée, on retire le creuset du feu et on le laisse refroidir lentement. La solidification se fait de l'extérieur au centre. Enfin, quand on pense que l'opération est assez avancée, on enlève une partie de la couche extérieure, et on renverse le creuset afin de faire écouler tout ce qui est liquide ; il reste alors dans le vase une géode tapissée de cristaux. — La seconde méthode s'applique aux substances qui passent directement de l'état solide à l'état gazeux, tel est l'arsenic. On introduit le corps dans la partie inférieure d'une cornue qu'on chauffe jusqu'à ce que le corps se réduise en vapeurs. Or, comme la voûte et le col du vase sont moins chauds que le fond, les vapeurs se déposent, sous forme de cristaux, sur ces parties froides. — La troisième méthode, appelée aussi méthode par la *voie humide*, par opposition aux procédés ci-dessus qui constituent la méthode par la *voie sèche*, est celle qui est la plus usitée. On introduit le corps à cristalliser *dans un dissolvant approprié ; on porte* la *liqueur* à *la* température nécessaire pour déterminer son ébullition, puis on l'abandonne à un refroidissement gradué ; ou bien, on opère la dissolution à la température ordinaire, et on l'abandonne à l'évaporation spontanée. Plus le liquide s'évapore lentement et uniformément, plus les cristaux qui se déposent sont réguliers et volumineux. Leblanc a indiqué un moyen très-simple pour obtenir des cristaux d'un volume considérable. Pour cela, on ne laisse dans une dissolution qui s'évapore spontanément qu'un petit nombre de cristaux choisis parmi les plus réguliers qui se sont d'abord produits ; puis on les retourne de temps en temps pour que leur accroissement s'opère également sur toutes leurs faces. Toutefois, ainsi que l'observe Regnault, la régularité des cristaux qu'on a ainsi *nourris*, c'est l'expression consacrée, n'est le plus souvent qu'apparente. Ils sont rarement transparents ; leurs faces sont presque toujours plus ou moins ondulées, et une foule d'imperfections existent à l'intérieur. Nous devons encore faire observer ici que les cristaux obtenus par la voie humide renferment presque toujours une plus ou moins grande quantité d'eau, appelée, à cause de cela, *Eau de cristallisation.*

On n'a encore que des conjectures bien vagues sur les causes de la cr. Néanmoins, on ne peut guère douter qu'elles ne résident, comme les causes des phénomènes chimiques, dans les attractions moléculaires, qui, comme on le sait, ne s'exercent qu'à des distances infiniment petites. On conçoit, en effet, que *les particules similaires d'un corps ont l'une pour l'autre une* attraction réciproque ou *attraction de cohésion*, et qu'un liquide capable de le dissoudre a pour lui une *attraction de combinaison*, celle-ci tendant à séparer les molécules et celle-là à les rapprocher. C'est du rapport qui existe entre ces deux forces opposées que naissent les différents états d'un corps. Si donc l'action du dissolvant est prédominante, le corps sera dissous ; si, au contraire, elle est la plus faible, le corps restera intact ; ou, s'il a été dissous auparavant et que l'attraction de combinaison devienne trop faible, le corps sera réagrégé par l'attraction de cohésion, et, dans le plus grand nombre des cas, il passera à l'état solide, et pourra cristalliser. L'action du calorique produit les mêmes résultats : car ce fluide tendant à écarter les molécules des corps, il se trouve, par conséquent, en opposition avec l'attraction de cohésion ; s'il est plus puissant que cette force, il fait passer le corps de l'état solide à l'état liquide, et, s'il augmente encore, à l'état gazeux ; le retour de ce dernier état aux précédents a lieu quand l'action du calorique diminue, et l'on sait que ces divers changements d'état se produisent à des degrés de température qui sont toujours les mêmes pour chaque espèce de corps.

Mais à quelles lois ces attractions moléculaires elles-mêmes sont-elles soumises? Quelle est la cause qui construit ces polyèdres géométriques si réguliers, qui détermine la mesure de leurs angles et la maintient invariablement? Pourquoi telle substance cristallise-t-elle *d'une manière et non pas d'une autre?* Quels rapports y a-t-il entre la composition chimique d'un corps et les formes régulières qui lui sont propres? Quelles sont encore les causes qui déterminent les variétés de forme que prend une même substance? Il faut l'avouer : toutes ces questions sont insolubles dans l'état actuel de la science. A peine possé*dons-nous quelques notions très-imparfaites* sur les phénomènes qui ont lieu pendant la formation des cristaux dans nos laboratoires, et sur les circonstances qui en font varier les résultats : encore ces notions sont-elles surtout relatives à la cr. des substances qui se précipitent d'une solution. En résumant les faits observés à ce sujet par les divers expérimentateurs, on reconnaît : 1° que la *cr. est en général plus active* dans une solution très-concentrée, par une évaporation prompte, et par conséquent par un air chaud, sec et qui se renouvelle rapidement ; que la nature des appareils, le dépôt de corps étrangers dans la solution, et surtout l'introduction d'un cristal du sel qui y cristallise, ont une grande influence pour la déterminer ; que la cr. est au contraire retardée ou même empêchée par des circonstances opposées ; — 2° que les *cristaux ont en général des formes plus nettes*, quand l'évaporation est lente et la solution tranquille ; — 3° que les *cristaux sont en général plus gros* par une évaporation lente et une solution plus saturée ; — 4° que, dans l'état actuel de nos connaissances, les seules *causes qui paraissent produire des variations de forme dans les cristaux d'un même sel* peuvent se réduire à quatre, savoir : A. *les mélanges mécaniques des matières étrangères* qu'un sel peut entraîner dans sa cr. ; B. *l'influence des corps étrangers*, solides, liquides ou gazeux, qui peuvent se trouver dans la solution sans que les cristaux en soient aucunement mélangés ; C. *les mélanges chimiques de matières étrangères* qu'un sel peut entraîner et retenir avec lui dans ses cristaux ; D. *les variations entre les proportions relatives des principes constituants des sels.* — V. Sel et Cristallographie.

* **CRISTALLISABLE.** adj. 2 g. Qui est susceptible de cristalliser.

CRISTALLISER. v. a. Déterminer la cristallisation d'une substance. *Cristallisez cette liqueur.* = se Cristalliser. v. pron. Se former en cristaux. *Ce sel se cristallisera en cubes.* = Cristalliser. v. n. Se dit dans le même sens, mais est beaucoup plus usité. *Ce sel cristallise en octaèdres. Il cristallise lentement. Faire c. un sel.* = Cristallisé, ée. part. *Azotate d'argent cristallisé.*

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. (gr. κρύσταλλος, cristal ; γραφεῖν, décrire). T. Hist. nat.

Enc. — Quand on observe superficiellement les différents minéraux qui existent dans la nature, on est d'abord porté à les considérer comme des agglomérations de molécules réunies au hasard, et à croire que le nombre de leurs formes extérieures est infini ; mais un examen plus attentif ne tarde pas à montrer que la plupart d'entre eux peuvent *cristalliser*, c.-à-d. prendre, *dans certaines circonstances, une structure et une* forme régulières qui sont absolument semblables chez les individus de même nature. Bien plus, on acquiert la conviction que presque toutes les matières minérales, même celles qui nous apparaissent avec les formes extérieures les plus irrégulières, offrent, dans leur cassure récente, des traces évidentes d'une *texture régulière*, et *qu'elles ne sont que des agrégations de* cristaux enchevêtrés les uns dans les autres et de dimensions quelquefois si petites, qu'on ne peut les reconnaître sans l'assistance du microscope. On donne le nom de *Formes cristallines* à ces formes polyédriques régulières que peuvent prendre les minéraux. Enfin, on reconnaît, d'une part, que la similitude des formes cristallines, dans les individus de même nature, est telle qu'elle peut servir à distinguer les unes des autres les diverses substances cristallisées, et d'autre part, que ces formes, quoique paraissant au premier abord varier à l'infini, se réduisent en réalité à un petit nombre de types auxquels il est facile de les ramener toutes. — La *Cristallographie* est la science qui étudie les formes cristallines et les lois auxquelles elles sont assujetties.

I. *Éléments des formes cristallines.* — On trouve toujours quatre choses dans un cristal : des *faces*, des *angles*, des *arêtes* et des *axes.*

A. *Faces.* — Ce sont les plans qui terminent les cristaux. On trouve rarement des cristaux qui présentent des surfaces convexes : cependant le gypse et le *diamant nous offrent cette particularité* ; mais on peut toujours, ou ramener ces cristaux convexes à des cristaux à faces planes, connus et déterminés, dont les faces auraient été contournées, ou, dans d'autres cas, considérer ces surfaces convexes comme n'étant que l'assemblage de plusieurs faces planes réunies sous des angles très-obtus. — On distingue dans un cristal deux espèces de faces : les *faces principales* ou *dominantes*, qui sont les plus étendues et dont l'ensemble détermine la forme du cristal ; et les *faces secondaires* ou *facettes*, qu'on peut regarder comme additionnelles, parce que la forme générale n'est pas sensiblement altérée par leur présence. — Les faces des cristaux sont soumises à deux lois principales. — 1° En général, à chaque face d'un cristal correspond une autre face qui lui est rigoureusement parallèle, du moins quand il est isolé et régulièrement formé. Toutefois, cette proposition n'est pas toujours facile à vérifier, parce que les cristaux se présentent ordinairement implantés dans une masse solide, disposition qui ne permet d'en examiner qu'une moitié. C'est par suite de cette tendance générale à produire toujours deux faces parallèles, que les cristaux ne présentent jamais de pyramides complètes, le cas du tétraèdre excepté, mais bien la forme de double pyramide, etc. — 2° Les faces des cristaux, sauf un très-petit nombre d'exceptions, sont ordonnées symétriquement, soit toutes ensemble, soit par parties, relativement à leur axe. Tantôt la plupart de ces faces, ou au *moins les principales et les plus étendues, sont* parallèles à l'axe, et alors le cristal a réellement la forme d'un prisme ; tantôt elles sont, en totalité ou par parties, également inclinées à l'axe, et alors chacun des sommets du cristal a la forme d'une pyramide plus ou moins régulière. Il y a aussi des cristaux dont deux faces seulement sont inclinées à l'axe, ou *bien dans* lesquels plusieurs faces ont 2 à 2 la même inclinaison. On en rencontre d'autres où plusieurs faces ont 3 à 3 ou 4 à 4, vers une même extrémité de l'axe, la même inclinaison à cet axe. Enfin, les formes prismatiques et pyramidales dont nous venons de parler sont fréquemment combinées ensemble dans le même cristal, et, dans ce cas, les faces qui tendent à former le prisme et celles qui tendent à former la pyramide sont ordinairement coordonnées au même axe. — Une face est dite *de*

même espèce qu'une autre, lorsqu'elle lui est égale et se trouve dans la même position relative.

B. *Angles.* — On reconnaît trois espèces d'angles dans les cristaux. On appelle *Angles dièdres* ceux que forment les faces prises 2 à 2, et l'on donne le nom d'*Angles plans* à ceux qui sont produits par deux arêtes qui se rencontrent. Les angles de la troisième espèce sont les *Angles solides;* ceux-ci résultent de la réunion d'au moins trois plans en un même point commun, et on les dit *Angles à trois, à quatre, à cinq faces*, suivant le nombre des plans qui les composent. On se sert aussi, dans les mêmes cas, des expressions *triple, quadruple, quintuple*, etc. (Fig. 1. Angle triple ou à 3 faces ; 2. Angle (aux sommets) sextuple ou à 6 faces.) Enfin, on dit qu'un angle solide est *de même espèce* qu'un autre, lorsque les angles plans qui le forment sont égaux, chacun à chacun, à ceux qui déterminent celui-ci. Les angles des cristaux, et l'on entend par là les angles dièdres et les angles plans, sont toujours constants et invariables dans chacune des formes de la même substance. De plus, les cristaux ont toujours des angles saillants et jamais d'angles rentrants. Cette deuxième proposition semble infirmée par les masses cristallines que nous voyons journellement, et où nous remarquons une infinité d'angles rentrants ; mais il ne faut pas oublier que ces masses étant des réunions symétriques de cristaux réguliers, les angles rentrants qu'on y observe sont produits par l'accolement de deux de ces derniers : jamais on ne trouve d'angles de cette sorte dans un cristal isolé.

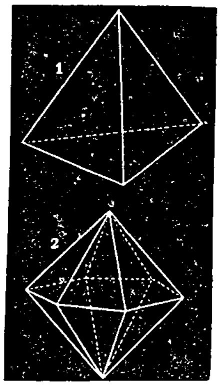

C. *Arêtes.*— On nomme *arêtes* d'un cristal les lignes suivant lesquelles les faces de ce cristal se coupent, et on les divise en *arêtes obtuses* et *arêtes aiguës*, suivant que les plans ou faces qui les déterminent forment entre eux un angle obtus ou un angle aigu. — Une arête est *de même espèce* qu'une autre lorsqu'elle se trouve à l'intersection de 2 plans de même espèce et de même inclinaison mutuelle que ceux qui déterminent celle-ci ; elle est *différente* lorsque les plans qui la déterminent ne sont pas de même espèce que ceux qui forment l'arête à laquelle on la compare, ou, lorsqu'étant de même espèce. ils sont inclinés différemment.

D. *Axes.* — Les *axes* sont des lignes idéales qui passent par le centre des cristaux et autour desquelles les faces sont disposées symétriquement. Ils peuvent aboutir aux angles, aux arêtes ou au centre des faces, quelquefois même à ces divers points dans le même cristal. Les cristaux qui se trouvent dans ce dernier cas sont dits *à plusieurs systèmes d'axes*. Tel est, par ex., l'hexaèdre régulier, dans lequel on obtient un premier système de 3 axes en joignant par des droites les centres des faces opposées (Fig. 3) puis un second de 4 axes, en réunissant les angles (Fig. 4), et enfin un troisième de 6 axes en opérant de la même manière sur le centre des arêtes (Fig. 5). Dans ce cristal, les axes d'un même système sont égaux entre eux, mais cette particularité ne se rencontre pas toujours. Ainsi l'octaèdre oblique (Fig. 6) à base rhombe a pour axes trois lignes qui, réunissant les angles opposés, sont toutes les trois inégales et inclinées l'une sur l'autre. — Dans tout cristal, il existe un point intérieur tel que toute ligne droite qui y passe en se terminant aux faces, se trouve divisée en ce point en deux parties parfaitement égales. C'est ce point qu'on appelle le *centre du cristal*.

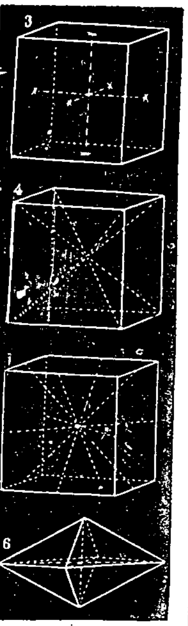

Afin de faciliter l'étude des cristaux, on a imaginé de leur donner une position déterminée. En conséquence, on est convenu de les placer de manière à ce qu'un de leurs axes soit toujours vertical. Lorsque les axes sont parfaitement semblables entre eux, on peut prendre indifféremment l'un ou l'autre, parce que, quel que soit celui que l'on choisisse, le cristal présentera toujours le même aspect. C'est ce qui arrive, par ex., pour le cube ou hexaèdre, où il est ordinairement d'usage d'adopter un des trois angles rectangulaires. Mais si, dans un système d'axes, il s'en trouve un qui n'ait point son analogue, c'est celui-là que l'on préfère, et on lui donne le nom d'*axe principal*, tandis que les autres sont appelés *axes secondaires*. Enfin, lorsque les axes d'un système sont tous inégaux, on peut indifféremment prendre l'un ou l'autre ; mais une fois qu'on a fait son choix, il est convenable de s'y tenir tant que dure l'examen du cristal.

II. *Des formes cristallines.*— Ces formes sont excessivement nombreuses, soit parce que chaque substance peut affecter une forme particulière, soit parce qu'on peut en trouver de très-variées dans le même corps. Celles que l'on connaît aujourd'hui se comptent par milliers, et il est des substances qui en présentent un nombre très-considérable. Ainsi, pour ne citer qu'un ex., on en a compté jusqu'à 1400 dans la chaux carbonatée, toutes parfaitement régulières et ne différant entre elles que par la position, le nombre et la grandeur des faces. Cette multiplicité des formes cristallines semble devoir rendre leur étude aussi longue que difficile ; mais il n'en est rien, parce que, comme nous le savons déjà, elles ne sont que des modifications d'un petit nombre de formes typiques, qu'il suffit de bien connaître pour se rendre compte de toutes les autres.

On distingue dans les cristaux des *formes simples* et des *formes composées*. Dans les premières, les faces sont toutes semblables entre elles. Tels sont le cube ou hexaèdre régulier qui se termine par 6 carrés (Fig. 3), et le dodécaèdre hexagonal, dont les 12 plans sont des triangles isocèles (Fig. 2). Les formes composées sont celles qui offrent des faces différentes : tel est le cas des Figures 7 et 8 qui se composent, la première, de 6 faces carrées et de 8 triangles équilatéraux ; et la seconde, de 6 faces rectangulaires et de 12 triangles isocèles. Nous ferons remarquer que si, dans une forme composée, on prolonge les faces d'une espèce de manière à faire disparaître les faces de l'autre espèce, on arrive à une forme simple. Ainsi, en prolongeant les plans triangulaires de la Figure 7, on obtient un octaèdre régulier, tandis que, en opérant sur les faces carrées, on a un hexaèdre. En conséquence, on est fondé à dire que les formes composées résultent de la combinaison d'autant de formes simples qu'il y a de faces d'espèce différente dans les formes composées. Cependant il arrive quelquefois qu'en prolongeant les faces de même espèce d'une forme composée, on ne peut obtenir une forme simple entièrement limitée. Tel est le cas de la Fig. 8, où le prolongement des faces rectangulaires ne peut donner qu'un prisme régulier à 6 faces indéfinies, tandis que, au contraire, les faces triangulaires aboutiraient à un solide parfaitement fermé, le dodécaèdre hexagonal. On voit, d'après cela, que les faces qui donneraient lieu à un solide illimité, ne peuvent à elles seules produire un cristal.

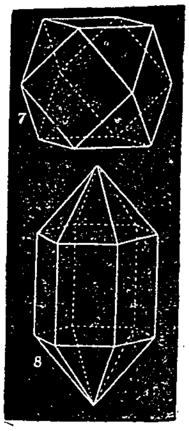

Presque toujours, l'une des formes simples qui constituent les cristaux composés est beaucoup plus développée que les autres, et donne au cristal l'aspect qui le caractérise (Fig. 7 et 8). Cette forme porte le nom de *forme dominante*, tandis que les autres sont appelées *formes secondaires*. Les faces de ces dernières se nomment également *faces modifiantes*. Ainsi, la forme représentée par la Fig. 9 est une combinaison de l'hexaèdre avec l'octaèdre ; mais comme l'aspect du premier domine, on dira que c'est un *hexaèdre modifié par les faces de l'octaèdre*.

Lorsqu'une facette qui n'appartient pas à la forme dominante occupe la place d'une arête ou d'un angle de cette forme, on exprime cette modification en disant que l'arête ou l'angle est *tronqué*, et la facette modifiante s'appelle *Facette de troncature de l'arête* ou *de l'angle* (Fig. 9. Troncature sur les angles ; 10. *Id.* sur les arêtes). Évidemment cette idée de troncature n'est pas exacte, puisque cette arête ou cet angle n'a point existé, et, par conséquent, n'a pas été tronqué ; mais comme le résultat est le même, et que cette expression rend bien la disposition relative de cette facette additionnelle, elle est généralement adoptée. Si la facette de troncature est également inclinée sur les deux faces de la forme dominante, comme dans la Fig. 10, on dit qu'elle est *droite* ou *tangente* à l'arête qu'elle remplace ; dans le cas contraire, la troncature est dite *oblique*, et alors il convient de déterminer l'angle qu'elle présente. Pour les facettes de troncature des angles, on les distingue aussi en *droites* et *obliques*, suivant que leurs inclinaisons sur les faces principales qui déterminent les angles sont égales ou inégales. La Fig. 9 offre un exemple du premier cas. Dans le cas de troncature oblique, on distingue encore leur position relativement aux deux faces qui forment l'une des arêtes de l'angle.

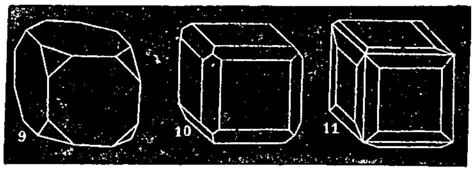

Les arêtes de la forme dominante sont souvent remplacées par deux facettes parallèles à ces arêtes et également inclinées sur les faces principales adjacentes, comme le représente la Fig. 11. On dit alors que l'arête est remplacée par un *biseau*.

Il arrive assez fréquemment qu'un angle de la forme dominante est remplacé par un angle plus obtus ; dans ce cas, on dit qu'il s'est formé un *pointement* sur cet angle. En général, les pointements ont lieu à l'extrémité de l'axe ou de l'un des axes de la forme dominante. De plus, le nombre de leurs faces est le plus souvent égal à celui des faces de la forme dominante qui sont semblablement placées par rapport à l'axe (Fig. 12). Dans quelques cas, cependant, le nombre des faces du pointement est double, et, dans d'autres, il n'est que la moitié (Fig. 13) de celui des faces de la forme dominante.

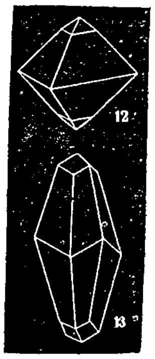

III. *Lois de symétrie.*— On vient de voir que les formes cristallines peuvent passer les unes aux autres au moyen de certaines modifications de leurs arêtes ou de leurs angles. Ces modifications n'ont point lieu au hasard ; loin de là, elles sont soumises à des règles générales qu'il importe de connaître avant de passer à la description des groupes cristallins. « Ces règles, dit Beudant, se réduisent à ceci : dans un cristal quelconque, les *parties de même espèce* sont toutes modifiées à la fois et de la même manière, tandis que les *parties d'espèces différentes* sont modifiées d'une manière différente ; » mais cet énoncé général se compose de quatre cas. — 1° Les arêtes ou les angles solides de même espèce sont tous modifiés à la fois et de la même manière. Ainsi, par ex., lorsqu'on considère le cube, les arêtes étant toutes de même espèce, restent toutes intactes ou sont toutes modifiées à la fois de la même manière ; il en est de même de tous les angles solides. — 2° Les arêtes ou les angles solides d'espèces différentes sont modifiés différemment. Par ex., dans le prisme à bases carrées, les 8 arêtes des bases qui sont de même espèce sont modifiées de la même manière ou restent intactes, tandis que les 4 arêtes latérales qui sont d'espèce différente se modifient d'une autre façon. De même, dans un prisme rhomboïdal, les arêtes latérales qui correspondent à l'angle obtus peuvent être modifiées d'une certaine manière, tandis que les 2 autres qui correspondent à un angle aigu, restent intactes ou sont modifiées tout autrement. — 3° Lorsqu'une arête, ou un angle solide, est formée par des plans de même espèce, les modifications produisent le même effet sur chacun de ces plans. Dans le cube, par ex., où toutes les faces sont égales, les arêtes sont toujours modifiées par une seule facette également inclinée sur les plans adjacents (Fig. 10), ou par 2 facettes de même espèce (Fig. 11) qui sont inclinées de même sur les faces correspondantes. Quant aux angles solides, qui sont formés de 3 angles plans égaux, ils sont modifiés par une seule facette qui est également inclinée sur les 3 plans (Fig. 9), ou par 3 facettes qui sont également inclinées sur les plans correspondants. — 4° Lorsqu'une arête ou un angle solide se trouve formé par des plans d'espèces différentes, les modifications produisent des effets différents sur chacun de ces plans. Soit pour ex. un prisme à bases carrées. Si la modification porte sur les arêtes supérieures qui sont formées chacune par des faces d'espèces différentes, on reconnaît que cette facette (Fig. 59) ne fait pas le même angle sur chacun des plans. Si la modification a lieu sur l'angle solide (Fig. 62), la facette qui en résulte est également inclinée sur les pans du prisme qui sont de même espèce, et s'incline différemment sur la base qui est d'espèce différente.

IV. *Des Systèmes cristallins*.— Les minéralogistes français s'accordent, en général, à admettre 6 systèmes cristallins réguliers, c.-à-dire 6 types principaux auxquels on peut ramener tous les cristaux. Ces types sont le *tétraèdre*, le *rhomboèdre*, le *prisme à base carrée*, le *prisme rectangulaire droit*, le *prisme rectangulaire oblique* et le *prisme oblique à bases de parallélogramme obliquangle*.

1er *Type. Système cristallin tétraédrique*, ou *cubique*, *octaédrique, etc.* — Toutes les formes de ce système peuvent se ramener au tétraèdre. — Le *Tétraèdre régulier* (Fig. 1) est un solide à 4 faces triangulaires, équilatérales, avec 4 angles solides égaux et 6 arêtes égales et semblablement placées. Les modifications d'un cristal devant avoir lieu sur toutes les parties semblables, il en résulte que, dans le tétraèdre, elles se feront à la fois, de la même manière, sur les 6 arêtes ou sur les 6 angles solides. Les modifications sur les arêtes peuvent résulter de leur remplacement par une facette (Fig. 14), ou par deux facettes réunies en biseau (Fig. 15). Dans le premier cas, les facettes prolongées suffisamment donnent naissance à un cube ou hexaèdre (Fig. 16), et, dans le second, au dodécaèdre triangulaire (Fig. 17). Les modifications sur les angles solides peuvent résulter du remplacement de chacun d'eux : 1° par une facette également inclinée sur les 3 faces contiguës (Fig. 18) : dans ce cas, les facettes convenablement prolongées produisent un tétraèdre inverse du premier ; mais si on les prolonge jusqu'à réduire les formes primordiales à des triangles, elles donneront naissance à l'octaèdre régulier (Fig. 19) ; 2° par 3 facettes correspondantes aux faces, ce qui donne des dodécaèdres dont les faces sont des quadrilatères ; 3° par 3 facettes correspondantes aux arêtes qui donnent encore des dodécaèdres, mais à faces triangulaires ; 4° par 6 facettes (Fig. 20), qui, prolon-

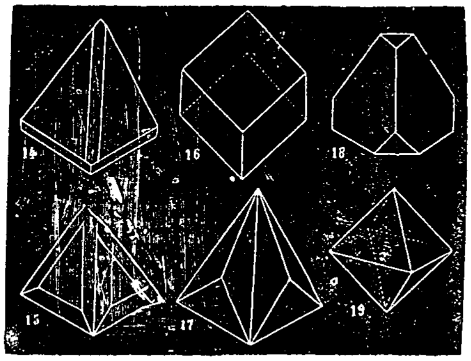

gées suffisamment, produisent des solides à 24 faces triangulaires. — Le *Cube* ou *Hexaèdre* (Fig. 3 à 5) est un solide terminé par 6 faces carrées et égales, avec 8 angles solides égaux et 12 arêtes égales. Les 3 axes de ce solide réunissent les centres des faces opposées, de sorte que chaque face est perpendiculaire à un des axes et parallèle aux deux autres. Ses arêtes peuvent être modifiées par une seule facette (Fig. 10) ou par deux (Fig. 11). Dans le premier cas, les facettes, au nombre de 12, prolongées jusqu'à ce qu'elles se rencontrent, donnent lieu à la formation du dodécaèdre rhomboïdal (Fig. 27); dans le second, le prolongement des facettes, au nombre de 24, conduit à des solides à 24 faces triangulaires (Fig. 21). Quant aux angles, ils peuvent être modifiés par une seule facette (Fig. 9), par 3 facettes correspondantes aux angles du cube, par 3 facettes correspondantes aux arêtes, et enfin par 6 facettes (Fig. 22). Lorsque les facettes des angles sont uniques, chacune d'elles produit un plan triangulaire équilatéral, et leur ensemble conduit à l'octaèdre régulier (Fig. 19). Lorsque le cristal présente 3 facettes correspondantes aux angles du cube, si on les prolonge suffisamment, elles produisent un nouveau solide à 24 faces (Fig. 31) appelé *Trapézoèdre*, parce que toutes ses faces sont des trapèzes. La modification par 3 facettes correspondantes aux arêtes produit également un solide à 24 faces; mais celles-ci sont toujours triangulaires (Fig. 23). La modification des angles du cube par 6 facettes donne un polyèdre de 48 faces triangulaires qui a l'aspect du cube, de l'octaèdre ou d'un sphéroïde, suivant l'inclinaison que prennent les facettes en se prolongeant. — L'*Octaèdre régulier* (Fig. 24) est formé par 8 faces triangulaires équilatérales, 6 angles solides composés de 4 plans, et 12 arêtes égales. Quand ses arêtes sont modifiées par une seule facette, elles donnent lieu a un dodécaèdre rhomboïdal (Fig. 27); quand elles le sont par 2 facettes, il en résulte un solide à 24 faces qui sera celui que nous avons déjà déduit du cube (Fig. 23). La modification des angles par une seule facette (Fig. 25) ramène au cube (Fig. 22); celle par 4 facettes correspondantes aux faces reconduit au trapézoèdre (Fig. 31); celle par 4 facettes correspondantes aux arêtes donne des solides à 24 faces triangulaires (Fig. 21); et celle par 8 facettes produit des solides à 48 faces comme ceux qui résultent du cube, et entre autres à la forme que représente la Fig. 26. — Le *Dodécaèdre rhomboïdal* (Fig. 27) est formé par 12 faces rhombes toutes égales et inclinées entre elles de 120°. Il a 24 arêtes égales, 8 angles solides triples et 6 angles solides quadruples. Il peut être modifié sur les arêtes par 1 ou par 2 facettes, et sur les angles par une ou par plusieurs facettes. La modification des arêtes par une seule facette donne un solide à 24 faces, et par 2 facettes un solide à 48 faces (Fig. 28). Quant aux modifications sur les angles, on les partage en deux genres, attendu qu'il y a deux sortes d'angles, les uns quadruples et les autres triples. Dans la Fig. 29 les angles solides quadruples sont remplacés par 4 facettes; dans la Fig. 30, au contraire, les angles triples sont remplacés par 6 faces. — Les *Trapézoèdres* (Fig. 31) ont 6 angles quadruples qui correspondent aux faces du cube, 12 autres angles solides qui correspondent aux faces du dodécaèdre, et 8 angles triples qui correspondent aux faces de l'octaèdre. On peut donc déduire *de cette forme cristalline ces trois sortes de solides, cube,* dodécaèdre et octaèdre, en remplaçant chacun des angles cités par un plan également incliné sur les plans adjacents, comme le montrent les Figures 32, 33, et 34. — C'est au premier *système cristallin que se rapportent le sel commun, l'alun,* le grenat, le diamant, etc.

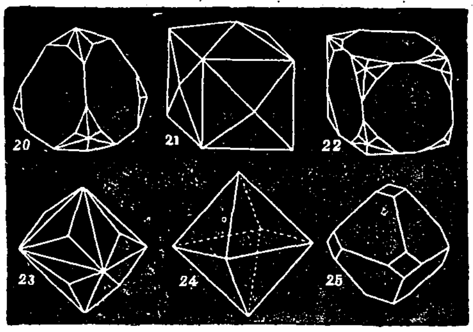

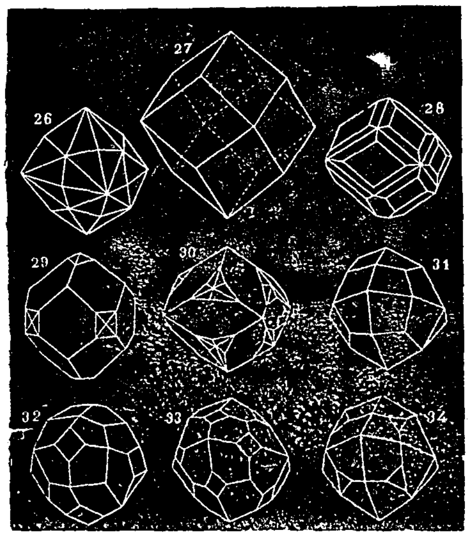

2ᵉ *Type. Système cristallin rhomboédrique.* — Un *Rhomboèdre* (Figures 35, 36, 37) est un solide à 6 faces rhombes, *toutes égales, semblables, et disposées symétriquement autour* d'un axe passant par 2 angles solides opposés et égaux. Par conséquent, 3 arêtes aboutissent à chaque sommet, et les 6 autres sont disposées latéralement. Les angles dièdres des faces qui *forment les arêtes du sommet sont tous égaux entre eux*; ceux des faces qui forment les arêtes latérales sont différents, mais encore égaux entre eux et suppléments des premiers. Il peut exister un nombre infini de rhomboèdres, puisqu'on peut *faire un nombre infini de plans rhombes dont chacun est susceptible* de produire deux solides, l'un aigu et l'autre obtus; néanmoins il existe certaines limites hors desquelles cette espèce de solide ne peut plus avoir lieu : ainsi, l'angle dièdre du sommet ne peut être *ni aussi grand que 180°, ni aussi petit que 60°. Le* rhomboèdre présente un grand nombre de modifications; car elles peuvent porter sur les arêtes culminantes, sur les arêtes latérales, sur les angles culminants, et sur les angles latéraux.

En partant d'un rhomboèdre quelconque, on peut produire par des modifications un nombre infini d'autres rhomboèdres, qui diffèrent du premier, et aussi les uns des autres. En partant de la Fig. 35, par ex., on peut arriver aux rhomboèdres représentés par les Fig. 38, 36, 39 et 37 qui diffèrent les uns des autres par les angles, et qui diffèrent du premier en ce qu'ils ont leurs faces en sens inverse des siennes. On peut également arriver à une autre série de rhomboèdres (Fig. 40 et 41) qui diffèrent des précédents par la position respective des faces. Un rhomboèdre conduira en outre à d'autres rhomboèdres toutes les fois que les facettes modifiantes de même espèce, sans être parallèles, se trouveront au nombre de 6 : ainsi il s'en produira par la modification des arêtes du sommet (Fig. 42), par celle des angles supérieurs correspondant aux arêtes (Fig. 43), par celle des angles supérieurs correspondant aux faces (Fig. 44), et enfin par celle des angles latéraux (Fig. 45). — Tous les rhomboèdres dont il vient d'être parlé, et beaucoup d'autres, peuvent être dérivés de l'un quelconque d'entre eux. En outre, ils peuvent se combiner dans le même solide, et parfois former des polyèdres qu'on a peine à reconnaître au premier abord.

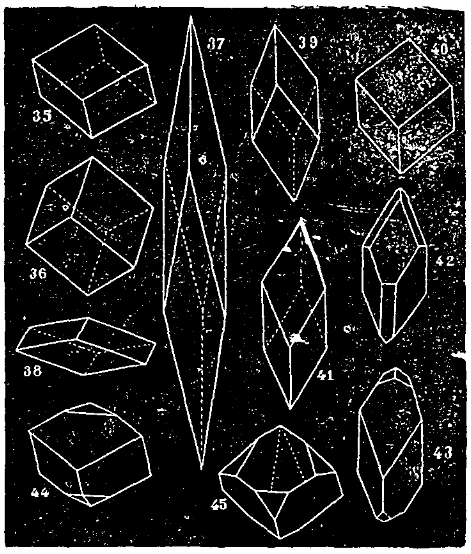

Un rhomboèdre quelconque peut produire le prisme hexagonal régulier de deux manières, par la modification des angles par une seule face parallèle à l'axe, ou par le remplacement des arêtes latérales au moyen d'une seule facette également inclinée sur les faces adjacentes (Fig. 46). Ces facettes, suffisamment prolongées, donnent lieu à un prisme terminé par des sommets rhomboèdres (Fig. 47), et au prisme hexagonal simple, lorsque le sommet a été modifié par une seule face (Fig. 48). — Le rhomboèdre donne également naissance à un dodécaèdre toutes les fois que les facettes modifiantes de même espèce sont au nombre de 12, ce qui a lieu lorsque 6 parties semblables d'un rhomboèdre sont modifiées chacune par 2 facettes. Ces sortes de modifications peuvent avoir lieu sur les arêtes qui concourent au sommet, sur les angles solides du sommet, sur les angles latéraux et sur les arêtes latérales. Les formes qui en résultent sont des dodécaèdres en général à triangles scalènes, ainsi que les représentent les Fig. 49, 50 et 51.— De même qu'on peut passer du rhomboèdre à 2 espèces de prismes à base d'hexagone régulier, on peut passer de ces prismes à diverses sortes de rhomboèdres. Toutefois, ce passage ne saurait se faire par des modifications symétriques, car, dans ces prismes, les parties de même espèce qui peuvent se modifier pour produire un solide pyramidal, sont au nombre de 12. Or, le rhomboèdre n'ayant que 6 faces, il ne peut se produire que lorsqu'il manque la moitié des modifications. Ces modifications doivent donc s'opérer seulement sur 3 des arêtes des bases (Fig. 52), ou sur 3 des angles solides (Fig. 53), pris alternativement. — Lorsque toutes les arêtes, ou tous les angles, d'un prisme hexagonal sont modifiées de la même manière, les facettes prolongées conduisent à la formation d'une pyramide à 6 faces triangulaires isocèles à chaque extrémité de prisme (Fig. 8). Mais si elles se prolongent de manière à effacer aussi les pans du prisme, il en résulte des dodécaèdres à faces *triangulaires isocèles* (Fig. 2 et 54). Les dodécaèdres à triangles scalènes peuvent aussi *se dériver du prisme :* c'est ce qui a lieu lorsque les angles solides sont modifiés par des facettes *irrégulièrement* inclinées sur les faces adjacentes. Enfin, du prisme hexagone on peut *encore dériver des prismes* à 12 faces, par des modifications sur les arêtes latérales.

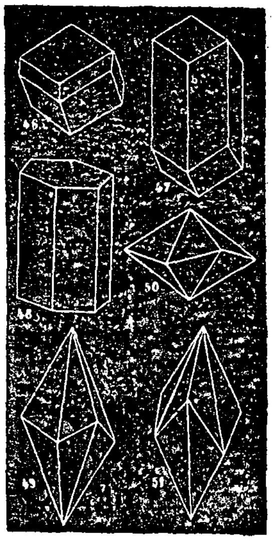

Comme les prismes à base d'hexagone régulier, les dodécaèdres peuvent à leur tour donner *naissance à des rhomboèdres*. Les dodécaèdres à triangles isocèles ne peuvent donner de rhomboèdres que par des modifications non symétriques, en ne prenant que la moitié des faces qui conduisent à d'autres dodécaèdres. Quant aux dodécaèdres à triangles scalènes, *ils* peuvent produire un nombre infini de rhomboèdres par des modifications parfaitement symétriques. La Fig. 55, par ex., représente la formation d'un rhomboèdre par la modification des 6 angles latéraux par une facette. *Les prismes hexagones se déduisent* également des dodécaèdres soit à triangles isocèles, soit à triangles scalènes. Les Fig. 56 et 57 nous montrent la dérivation du prisme hexagone par la modification des arêtes latérales au moyen d'une seule facette *parallèle* à l'axe, et par la *modification* des angles latéraux. — C'est à ce système cristallin qu'appartiennent le nitrate de soude, la pierre calcaire, le cristal de roche, l'émeraude, etc.

3ᵉ *Type. Système prismatique droit à bases carrées.* — Le prisme droit à bases carrées (Fig. 58) est un polyèdre à 6 faces, qui n'a qu'une seule espèce d'angles solides, au nombre de 8, et 12 arêtes, 4 latérales et 4 à chaque base. Comme la hauteur du prisme n'est pas limitée par la position des faces, elle peut varier à l'infini. Lorsque ce prisme est modifié sur ses arêtes latérales par une seule facette, il fournit un prisme octogone; par 2 facettes, il donne un prisme à 12 ou 8 pans, suivant que les nouvelles faces sont combinées avec les primordiales ou les font disparaître. La modification des arêtes des bases par une seule facette (Fig. 59) donne lieu, lorsque les facettes sont assez étendues, à des octaèdres à base carrée (Fig. 60); la Fig. 61 montre le passage à cette forme. Modifié sur les angles par une seule face (Fig. 62), le prisme produira encore un octaèdre à base carrée; mais s'il est modifié sur chacun de ses angles par 2 facettes, celles-ci, en se prolongeant suffisamment, donneront des solides à 16 faces (Fig. 63). Tout ce que l'on a obtenu du prisme (Fig. 58) s'obtient également de son dérivé (Fig. 64); mais celui-ci étant en sens inverse, ce qui se faisait sur les arêtes du premier, se fera sur les angles du second et réciproquement.

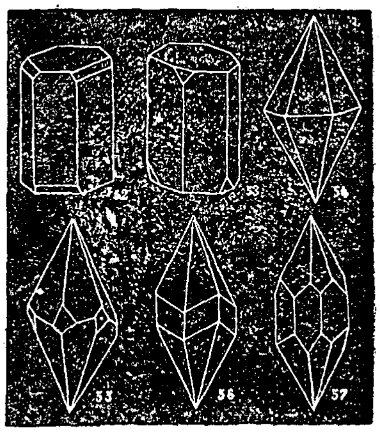

Les modifications de l'octaèdre direct par une face sur les arêtes de la base (Fig. 65), reconduisent au prisme et le donnent complet, lorsqu'étant combinées avec la modification du sommet par une face (Fig. 61), toutes ces faces sont suffisamment prolongées. Les modifications sur les angles solides des bases par une seule facette (Fig. 66) reproduisent, en se combinant avec la modification du sommet, le prisme carré in verse (Fig. 64). La modification avec 2 facettes tournées sur les arêtes latérales, donne un prisme octogone. Les modifications des arêtes culminantes par 2 facettes (Fig. 67) reproduiront les solides pyramidaux à 16 faces. Il s'en formera également par la modification des sommets par 8 facettes, ou des angles latéraux par 4 facettes. D'après ce qui vient d'être dit des octaèdres directs, il est facile de trouver ce qui doit arriver aux octaèdres inverses, car ceux-ci ne diffèrent des premiers que par leur position.

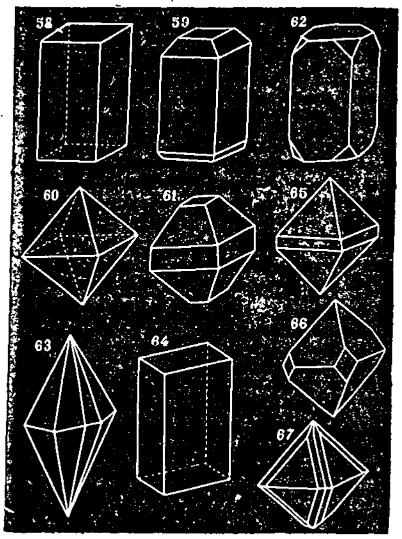

Quant aux solides à 16 faces, il est également aisé d'en déduire diverses espèces de prismes. Ainsi, la modification de 4 des angles latéraux par une face parallèle à l'axe (Fig. 68) donne le prisme (Fig. 58) ; celle des mêmes angles par des facettes tournées vers les arêtes des bases (Fig. 69) ramène au prisme octogone, et celle de 8 des 16 arêtes culminantes (Fig. 70) reproduit un octaèdre. — C'est au système prismatique carré que se rapportent le protochlorure de mercure, le minerai d'étain, etc.

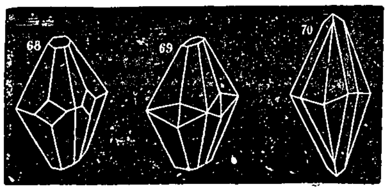

4e *Type. Système prismatique rectangulaire droit.* — Le prisme rectangulaire droit (Fig. 71) a 6 faces, 8 angles solides droits de même espèce et 12 arêtes, dont 4 latérales égales ; pour celles des bases, les unes correspondent aux plus larges faces du prisme, et les autres aux plus étroites. — Les modifications sur les arêtes latérales par une seule facette qui, en général, est inégalement inclinée sur les faces adjacentes, donnent lieu à un prisme octogonal irrégulier (Fig. 72); mais elles produisent un prisme à base rhombe (Fig. 73), si les facettes sont assez prolongées, parce que celles-ci, devant toutes être inclinées également sur les faces du solide primordial, seront nécessairement toutes égales entre elles. Elles peuvent également produire des prismes hexagonaux (Fig. 74 et 75). — Les arêtes qui limitent les bases d'un prisme rectangulaire étant inégales, il y en aura 4, parallèles les unes aux autres, qui pourront être modifiées d'une certaine manière, les 4 autres, qui sont aussi parallèles, restant intactes ou étant modifiées d'une façon différente. Ainsi, la Fig. 76 représente la modification par des facettes sur les grandes arêtes, et la Fig. 77 celle sur les petites arêtes. Lorsque ces facettes se prolongent de manière à masquer le prisme rectangulaire, elles produisent des prismes rhomboïdaux (Fig. 78 et 79), ou des prismes à bases hexagones (Fig. 80 et 81).—Les facettes qui correspondent aux faces du prisme rectangulaire devant se trouver sur les angles des prismes rhomboïdaux, à axe vertical (Fig. 82 et 83), on est conduit à reconnaître l'existence de 2 sortes d'octaèdres rectangulaires qui sont différents l'un de l'autre (Fig. 84 et 85), et qui peuvent être allongés dans un sens (Fig. 86) ou dans l'autre (Fig. 87). Si les modifications des arêtes basiques du prisme qui produisent les deux octaèdres ci-dessus sont réunies et prolongées suffisamment, elles produisent une troisième sorte d'octaèdre également rectangulaire (Fig. 88), mais à axe vertical, tandis que celui des précédents est horizontal. — Les angles solides du prisme étant tous égaux, ils seront tous modifiés à la fois (Fig. 89), et la facette pourra prendre, d'ailleurs, toutes les positions imaginables. Si ces facettes modifiantes s'étendent de manière à masquer le solide, on aura un quatrième genre d'octaèdre (Fig. 90) fort différent des trois autres, c.-à-dire des octaèdres à base rhombe qui pourront varier à l'infini, suivant la position des facettes. — Notre cadre nous interdit d'exposer, soit les modifications dont les solides dérivés simples de ce système sont susceptibles, soit les combinaisons que ces diverses formes peuvent présenter entre elles et qui sont à l'infini. — Le règne minéral nous offre la réalisation d'un très-grand nombre de ces formes et de ces combinaisons. Le soufre, la topaze, le sulfate de plomb, le sulfate de baryte, le tartrate d'antimoine et de potasse, etc., appartiennent à ce système.

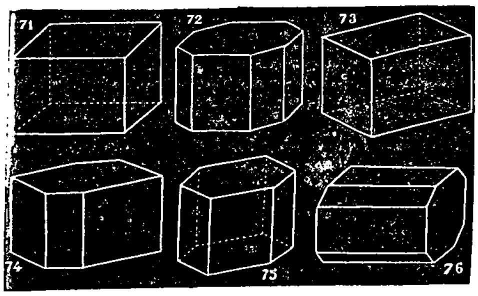

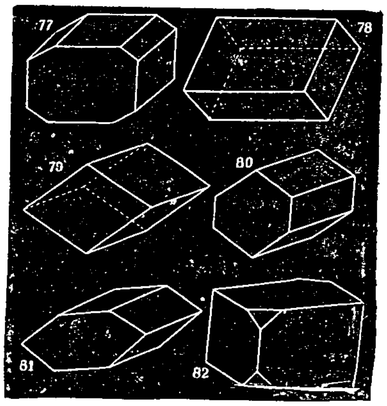

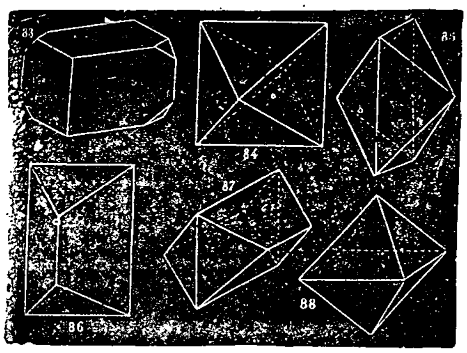

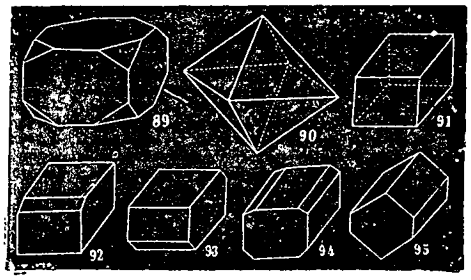

Type. Système prismatique rectangulaire oblique.— Le prisme rectangulaire oblique (Fig. 91) a pour propriétés générales 4 arêtes latérales semblables, 2 arêtes aux angles aigus des faces obliques, 2 aux angles obtus des mêmes faces, 4 arêtes qui correspondent aux faces latérales et 2 sortes d'angles solides. En se modifiant toutes à la fois, car elles sont égales, les 4 arêtes latérales donnent d'abord le prisme octogone oblique irrégulier. Elles peuvent aussi produire un prisme hexagone, généralement irrégulier, en faisant disparaître soit les petites faces, soit les grandes faces primordiales ; mais en faisant disparaître ces deux séries de faces, elles donnent naissance au prisme rhomboïdal oblique. — Les arêtes de la base étant de plusieurs espèces, éprouvent des modifications différentes qui peuvent exister isolément ou se trouver réunies. Lorsque les facettes affectent isolément les arêtes de même espèce, on a des prismes hexagones (Figures 92 et 93), ou octogones (Fig. 94), mais placés dans un autre sens. Si les facettes modifiantes de la Fig. précédente sont prolongées de façon à se rencontrer, elles donnent lieu à deux autres genres de prisme hexagone (Fig. 95), ou même au prisme rhomboïdal oblique (Fig. 96), quand elles masquent à la fois les 2 faces. Parmi les positions que peuvent prendre les facettes sur les arêtes aiguës (Fig. 93), celle où la facette est perpendiculaire à la face oblique est à remarquer ; car elle réduit le prisme oblique à un prisme rectangulaire droit. — Ce qui a lieu sur les arêtes des bases dans le prisme rectangulaire, se fait aussi sur les angles solides des prismes rhomboïdaux qui en sont dérivés. Les facettes peuvent être assez étendues pour réduire à des triangles les faces du solide qu'elles modifient ; alors, on a, selon les angles qui ont été modifiés, trois sortes d'octaèdres différents (Figures 97, 98 et 99). Enfin, quoique les trois modifications sur les arêtes des bases puissent exister isolément, elles peuvent aussi se trouver réunies, et de là il résulte trois nouveaux genres d'octaèdres (Figures 100, 101, 102). Ces six genres d'octaèdres peuvent d'ailleurs présenter un nombre infini d'espèces. — Les angles solides du prisme oblique étant de 2 espèces, ils peuvent être modifiés séparément. Si ce sont les angles solides obtus qui sont modifiés (Fig. 103), les facettes, nécessairement triangulaires, pourront s'étendre de manière à produire une septième espèce d'octaèdre (Fig. 104) qui sera à base rectangle. Si les modifications ont lieu sur les angles aigus (Fig. 105), et si ces facettes s'étendent suffisamment, il en résultera une huitième sorte d'octaèdre (Fig. 106) aussi à base rectangle. Enfin, si les 4 faces produites par la modification des angles existent en même temps (Fig. 107), elles pourront, par leur prolongement, donner lieu à un neuvième genre d'octaèdre (Fig. 108), mais à base rhomboïdale.

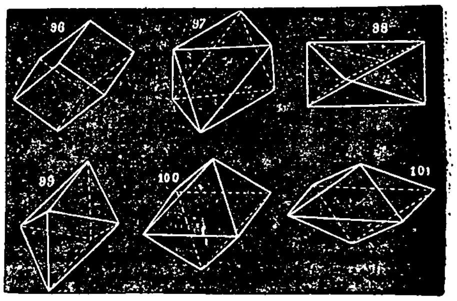

Tout ce qui se fait sur les 4 arêtes latérales du prisme rectangulaire ne se fait que sur les 2 arêtes latérales du prisme rhomboïdal, soit sur les 2 arêtes obtuses, soit sur les 2 arêtes aiguës. Tout ce qui se fait sur les arêtes de la base du prisme rectangulaire a lieu également sur les angles des prismes rhomboïdaux, et réciproquement ce qui se fait sur les angles du premier se fait sur les arêtes correspondantes des autres ou aux angles des facettes tournées vers ces arêtes. — Les divers genres d'octaèdres rectangulaires que nous avons obtenus (Figures 98, 99, 100, 101, 102 et 104) sont aussi susceptibles de se modifier chacun de telle manière, qu'en partant de l'un quelconque d'entre eux, on puisse obtenir tous les solides possibles du système. — Les cristaux formés par la pierre à plâtre, le sulfate de fer, l'acide oxalique, etc., appartiennent à ce groupe.

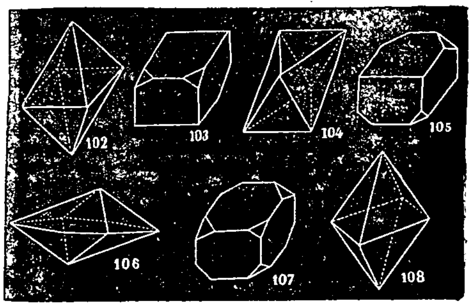

6e *Type. Système prismatique oblique, à bases de parallélogramme obliquangle.* — Cette forme présente deux sortes d'arêtes latérales ; toutes les arêtes des bases sont inégales, et les angles solides sont de 4 espèces à chaque base. Ce solide est donc susceptible de modifications beaucoup plus nombreuses que les précédents ; mais chaque modification donnant au plus deux facettes, il faut, pour obtenir de nouveaux solides simples, comme des octaèdres, le concours d'un plus grand nombre de lois que dans le type du prisme rectangulaire oblique. Au reste, la nature nous présente fort peu de substances qui se rapportent à ce système : nous citerons cependant le sulfate de cuivre et le quadroxalate de potasse.

IV. *Hypothèse des décroissements moléculaires de Haüy.* — Afin d'expliquer les lois de symétrie qui existent entre toutes les formes cristallines, Haüy a imaginé une hypothèse d'une extrême simplicité et qui donne de ces lois une idée pour ainsi dire matérielle. — Ainsi, par ex., si l'on prend un cristal de galène ou sulfure de plomb qui appartient au premier système, et si l'on essaie de le diviser au moyen d'une lame tranchante, on observe que ce cube se clive, c.-à-d. se divise avec une grande facilité suivant trois directions parallèles à ses faces, tandis qu'il résiste suivant toutes les autres. Les fragments ainsi obtenus, ainsi que le noyau restant, ont la forme de parallélipipèdes rectangles. En poussant cette division mécanique aussi loin que possible, on reconnaît, à l'aide du microscope, que les plus petites poussières cristallines présentent cette même forme. De ce fait, on conclut naturellement que les particules du cristal les plus ténues, celles mêmes qui sont matériellement indivisibles, affectent toujours la forme d'un parallélipipède rectangle. Si maintenant nous opérons sur un cristal octaédrique de galène (Fig. 24) et essayons de le cliver parallèment à ses faces, nous n'y parviendrons pas. Mais si nous agissons suivant des plans également inclinés sur les 4 faces qui composent les angles solides de cet octaèdre, nous ferons successivement disparaître la forme de l'octaèdre, et nous aurons un noyau en forme de parallélipipède rectangle qui, par le clivage, continuera à se modifier comme le cristal cubique que nous considérions tout à l'heure. Nous en conclurons donc que les molécules cristallines du cristal octaédrique, de même que celles du cristal cubique, sont de petits parallélipipèdes rectangles. Ce sont ces dernières particules insécables, dont chacune est sans doute formée d'un grand nombre de molécules chimiques, qui constituent les *molécules cristallines intégrantes* des minéralogistes.—Maintenant, quand un corps à l'état de dissolution passe à l'état solide, ses molécules tendent, en vertu d'une force inconnue qui leur paraît inhérente, à se réunir entre elles. Si cette force n'est pas modifiée par des causes étrangères, les molécules s'accumuleront dans tous les sens également. Si, par ex., leur forme primitive est cubique, leur réunion donnera lieu à un cube, lequel s'accroîtra sur chacune de ses faces par l'addition de lames parallèles successives, composées de petits cubes. (La Fig. 109 donne une idée de ce mode de formation; elle représente un cube composé de lames qui se croisent et se subdivisent en une multitude de très-petits cubes.) Mais si une force extérieure quelconque vient gêner ou modifier la force d'attraction des molécules entre elles dans une direction déterminée, par ex. vers une arête, elles se réuniront en moins grand nombre dans cette direction que dans les autres; et cet effet se produisant nécessairement sur toutes les molécules nouvelles qui viendront s'appliquer sur les précédentes, il s'ensuivra que chaque lame successive de molécules, comparée à celle qu'elle recouvrira, sera un peu moins étendue que cette dernière d'une quantité constante égale à une ou plusieurs rangées de molécules; de plus, cette quantité sera la même pour chaque lame. On exprime ce résultat en disant que chaque lame a subi un *décroissement sur une arête* (Fig. 110). Si la cause modifiante a été dirigée vers un angle, ou, ce qui revient au même, vers la diagonale qui lui est opposée, on a un *décroissement sur un angle* (Fig. 111). Enfin, on nomme *décroissement intermédiaire* celui qui se produit quand la force étrangère agit selon une ligne intermédiaire entre un côté et une diagonale. Dans toutes ces expressions, le terme *décroissement* signifie qu'il y a eu un certain nombre de rangées de molécules soustraites sur chaque lame successive appliquée parallèlement à une face déterminée. — Le décroissement étant égal pour chaque lame, quel que soit le nombre de rangées soustraites, il en résulte que, dans la Fig. 110, toutes les arêtes saillantes *rr*, *r'r'*, *mn*, des lames successives seront dans le même plan avec l'arête *ab*, et que, dans la Figure 111, tous les angles saillants *t*, *t*, *t*, des molécules voisines de celles qui ont été soustraites, seront également dans un même plan, lequel coupera le plan supérieur selon une diagonale allant de *d* en *b*. En outre, comme l'épaisseur de chaque lame est infiniment petite, il en résulte que, dans les deux cas, ces arêtes ou ces angles saillants formeront réellement un plan continu, ou, en d'autres termes, une face secondaire.

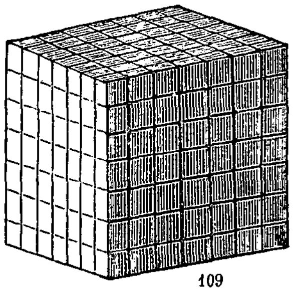
109

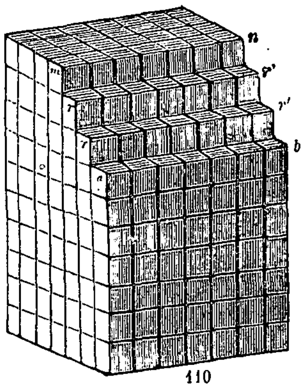

110

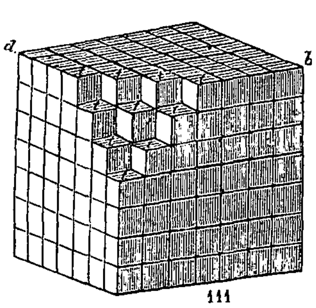

111

Nous venons de voir que le décroissement a lieu sur chaque lame par la soustraction d'une ou plusieurs rangées de molécules; mais rien ne s'oppose à ce qu'on imagine que la force qui produit le décroissement puisse être, dans certains cas, capable d'opérer une soustraction égale sur deux ou plusieurs lames à la fois, ce qu'on peut concevoir encore en supposant que l'épaisseur ou la hauteur de chaque lame décroissante, au lieu d'être celle d'une molécule, soit égale à deux ou plusieurs hauteurs de molécules. Si, par ex., on suppose d'abord que cette hauteur de chaque lame décroissante soit égale à deux hauteurs de molécules et qu'il y ait une rangée soustraite, il est évident qu'en ramenant ensuite chaque lame à n'avoir que la hauteur d'une molécule, le décroissement, considéré en largeur, ne sera plus que d'une demi-rangée de molécules. Dans d'autres cas, il sera de 1/3, 2/3, 3/4, 3/2, etc. Ainsi donc le nombre de rangées soustraites en largeur sur une seule lame, peut être ou entier ou fractionnaire.— Dans tout ce qui précède, il n'est question que de décroissements s'opérant sur une seule arête et d'un côté seulement de cette arête, ou bien sur un seul angle et vers un seul des plans qui le composent. Mais, suivant la marche symétrique adoptée par la nature dans les modifications des cristaux, chaque partie de même espèce de la forme primitive est modifiée de la même manière, ou, en d'autres termes, subit le même décroissement. On conçoit, d'après cela, que le décroissement sur l'arête d'un cube (Fig. 110) ayant lieu sur toutes les autres arêtes, produira, s'il s'opère par une rangée, le solide représenté par la Fig. 112, où l'on reconnaît aisément le dodécaèdre rhomboïdal régulier (Fig. 27). En effet, si l'on suppose les molécules cubiques infiniment petites, les aspérités résultant des soustractions de rangées disparaîtront, et les faces du dodécaèdre deviendront tout à fait planes. On peut donc dire que le dodécaèdre rhomboïdal dérive du cube par un décroissement suivant les arêtes du cube, lequel décroissement se fait par une rangée en largeur et une rangée en hauteur. Supposons maintenant que le décroissement ait lieu sur l'arête du cube par deux rangées en hauteur ou par une demi-rangée en largeur, d'un côté, et par deux rangées de l'autre, on obtiendra 12 faces secondaires qui, en s'agrandissant, feront disparaître les faces du cube, et mèneront au dodécaèdre pentagonal symétrique. Si le décroissement se fait sur l'angle solide d'un cube par une rangée, on arrivera à l'octaèdre régulier. Enfin, on produira le trapézoèdre au moyen d'un décroissement par deux rangées sur chacun des 3 angles plans composant chaque angle solide d'un cube. Ces exemples suffisent pour faire voir comment des cristaux secondaires peuvent être produits par des décroissements sur les parties semblables d'une forme primitive. Nous les avons choisis dans le premier système cristallin; mais le même mode de génération s'applique aux autres systèmes.

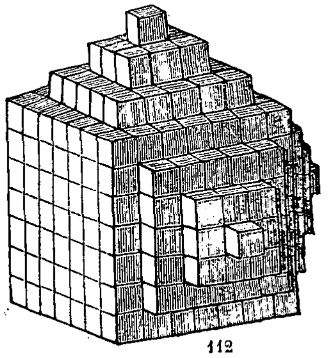
112

V. *Mesure des angles.* — D'après ce que nous avons dit des formes cristallines, de la constance de leurs angles et de ce qu'on appelle système cristallin, il est clair que, pour déterminer exactement la forme d'un cristal, il faut d'abord rechercher ses caractères géométriques. Or, il suffit, pour cela, de mesurer ses angles avec toute la rigueur possible. En cristallographie, quand il s'agit de mesurer des angles, c'est toujours, à moins de spécification contraire, des angles dièdres qu'il est question. La mesure de ces angles sert ensuite à déterminer par le calcul celle de tous les autres, c'est-à-dire des angles solides et des angles plans. — Les instruments employés à cet usage sont appelés *Goniomètres*, du grec *γωνία*, angle, et *μέτρον*, mesure.

Le plus simple de tous est le *goniomètre par application.* Il consiste essentiellement en un demi-cercle gradué auquel sont ajustées deux alidades métalliques. L'une de ces alidades est fixée au 0 de la division, tandis que l'autre est mobile et marque sur le limbe du demi-cercle l'angle du cristal. Ainsi, quand on veut mesurer un angle dièdre, on applique une de ses faces sur l'alidade fixe, de manière que l'arête de l'angle soit perpendiculaire au plan du limbe; puis, on fait mouvoir l'alidade mobile jusqu'à ce qu'elle vienne s'appuyer sur l'autre face de l'angle. Cela fait, on n'a qu'à lire sur le limbe la valeur de l'angle cherché. Cet instrument ne peut donner que des valeurs approchées; en outre, il a l'inconvénient de rayer ou de déformer, en les comprimant, certains cristaux qui n'ont pas assez de dureté. — On a donc aujourd'hui recours à d'autres instruments appelés *goniomètres par réflexion*. Ce sont des demi-cercles ou des cercles entiers, gradués, et disposés de manière à observer un angle dièdre au moyen de la réflexion d'un objet sur l'une et l'autre des faces qui le forment. Les plus usités parmi les instruments de ce genre sont le goniomètre de Wollaston et celui de Babinet. Nous nous contenterons de décrire ce dernier comme le plus parfait qui existe. Cet instrument (Fig. 113) peut être tenu à la main ou monté sur un pied. Il se compose d'un cercle muni de deux lunettes, *a* et *b*, et d'une alidade *c*, qui tourne au centre. La lunette *a* est fixe, tandis que l'autre, *b*, est mobile et accompagnée d'un vernier. De plus, chaque lunette renferme intérieurement deux fils croisés rectangulairement, qui sont placés au centre de l'oculaire, et qui, lorsque la lunette est tournée vers le jour, se trouvent éclairés par un faisceau de rayons parallèles. Enfin, il y a au centre de l'instrument un petit support qui peut faire une révolution sur lui-même et sur lequel on fixe avec de la cire molle le cristal à examiner. Pour se servir de cet appareil, il faut d'abord disposer les lunettes, au moyen des tirages, de manière à voir distinctement les objets éloignés, afin qu'en amenant la lunette *b* vis-à-vis la lunette fixe *a*, l'on aperçoive les quatre fils. Cela fait, on place un des fils de la lunette fixe parallèlement au plan du cercle, et l'on place le cristal sur son support, en ayant soin que son arête soit perpendiculaire au plan du cercle. Il ne reste plus alors qu'à procéder à la mesure de l'angle. A cet effet, on tourne un peu l'oculaire de la lunette *b* pour que ses fils deviennent obliques sur ceux de la lunette *a*, à 45°, par ex., ce qui rend plus facile l'observation des coïncidences dont on aura besoin. Ensuite, on met l'alidade sur 180° et la lunette *b* sur la partie opposée du cercle. Ce résultat obtenu, on fait mouvoir le support du cristal afin de placer ce dernier dans une position telle qu'il puisse réfléchir les fils de mire dans la lunette *b*, et amener le point de croisement des fils de celle-ci sur le fil vertical de la lunette *a*. Cette opération terminée, on fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'on amène l'autre face du cristal à diriger également les lignes de mire, et à produire la même coïncidence entre le point de croisement et le fil vertical de la lunette fixe. Aussitôt on peut lire sur le limbe la valeur de l'angle cherché. Quand on exécute l'opération que nous venons de décrire, il arrive parfois que la lumière extérieure qui tombe sur le cristal est plus forte que celle qui arrive par la lunette *a*. Dans ce cas, il est impossible d'apercevoir l'image des fils de mire, parce qu'elle se perd dans cette lumière. On remédie à cet inconvénient en entourant le cristal d'écrans noirs, afin de le mettre à l'abri de toute lumière qui ne vient pas de la lunette fixe. Le goniomètre de Babinet offre donc le grand avantage de se prêter facilement aux observations en un lieu quelconque, et la nuit tout aussi bien que le jour.

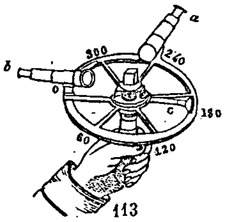

113

VI. *Du clivage.*—Les corps cristallisés sont souvent traversés par des fissures planes dans une multitude de sens, suivant lesquels les molécules adhèrent entre elles avec plus ou moins d'énergie. Si l'on essaie de les briser par la percussion, l'effet du choc se propageant dans les directions de la moindre cohérence, agrandit ces fissures et détermine la division de la masse suivant des surfaces planes, lisses et éclatantes. Ce mode particulier de cassure a reçu le nom de *Clivage*, et l'on appelle *plans de clivage* ou *joints naturels* les faces intérieures qu'il met à découvert. La dénomination de clivage s'applique encore à l'opération par laquelle on obtient cette sorte de cassure.— La propriété de se cliver dépend de la structure régulière des cristaux qui, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, sont composés de rangées de molécules formant des lamelles superposées les unes aux autres; mais elle n'existe pas au même degré dans toutes les substances cristallisées. Ainsi, il y a des cristaux qui en sont à peu près entièrement privés. Dans d'autres, la percussion produit simplement des fissures qui correspondent toujours aux faces naturelles : on dit alors qu'il y a des *indices de clivage*. Enfin, il en existe un grand nombre qui la possèdent à un degré très-remarquable; nous nommerons, parmi ces derniers, le fluor et le diamant, qui se brisent en octaèdres; le sulfate de baryte et la topaze, qui se divisent en prismes rhomboïdaux; le rubis, le saphir et la pierre calcaire cristallisée, qui se partagent en rhomboèdres. Plusieurs corps cristallisés de ce dernier système, le mica, par ex., se clivent en lames plus ou moins minces : on dit alors qu'ils sont *lamellaires* ou *feuilletés*. — Les cristaux qui sont susceptibles de se cliver possèdent en général plusieurs clivages. Ils en ont ordin. 3, 4, 5 ou 6, mais parfois davantage, comme l'antimoine fondu qui en présente jusqu'à 10. Quelquefois tous les clivages d'un même cristal ont le même degré de *netteté*, c.-à-d. que chacun d'eux est aussi facile ou difficile à obtenir que les autres. Quand une masse cristalline a tous ses clivages égalcment nets et faciles, on remarque que les plans de ces clivages se coordonnent symétriquement autour d'un point ou d'un axe central, en sorte qu'on peut obtenir de leur réunion un solide dont toutes les faces soient égales et semblables. Ce solide intérieur porte le nom de *forme primitive* ou *noyau*, parce qu'il est le type dont on peut faire dériver toutes les formes polyédriques extérieures des cristaux de la même espèce, ainsi que nous l'avons déjà dit. — Le clivage est d'une grande utilité dans l'industrie des pierres précieuses. Les lapidaires en tirent surtout parti pour abréger la taille du diamant, dont ils séparent par la cassure les parties nuageuses ou mal colorées. Enfin, les différences que présentent les clivages dans leur nombre, leurs inclinaisons respectives, leur éclat, la facilité et la netteté avec laquelle on les obtient, sont autant de caractères dont les minéralogistes se servent pour distinguer les unes des autres les substances cristallisées.

VII. *Modifications non symétriques.*— Nous savons que les lois de la symétrie dont il a été parlé plus haut, sont sujettes à quelques exceptions, peu nombreuses, il est vrai. Nous citerons les plus importantes. — Les formes non symétriques du système cubique sont le dodécaèdre pentagonal, l'icosaèdre et le triacontaèdre.

Le *Dodécaèdre pentagonal* est un solide à 12 faces pentagonales (Fig. 114) qui est caractérisé par des inclinaisons mutuelles d'environ 127° entre certaines faces, et d'environ 113° 30′ entre les autres. Il est produit par la moitié des modifications qui conduisent au polyèdre à 24 faces triangulaires. Les faces de ce polyèdre, en se combinant avec celles de l'octaèdre régulier, donnent lieu à un *Icosaèdre*, c.-à-d. à un solide de 20 faces, qui est formé de 8 triangles équilatéraux correspondant aux faces de l'octaèdre, et de 12 triangles isocèles (Fig. 115). Souvent il arrive que les faces de l'octaèdre sont fort agrandies par rapport aux autres. Le *Triacontaèdre* (Fig. 116) est un solide à 30 faces quadrilatères, dont 6 sont des rhombes et 24 des trapèzes. Il résulte de la combinaison des faces du cube avec la moitié de celles qui conduisent au solide à 48 faces. — Dans le système *prismatique* carré, nous citerons simplement, comme exemples de dissymétrie, certains prismes qui semblent être à bases carrées et qui présentent une facette modifiante sur deux arêtes latérales opposées (Fig. 117), lorsque, pour avoir la symétrie, il en devrait exister sur les 4 arêtes. — Le système *rhomboédrique nous offre deux grandes exceptions*, l'une dans le quartz ou cristal de roche, et l'autre dans la tourmaline. Ainsi, par ex., il existe des cristaux de quartz qui sont modifiés par des facettes tournées seule à seule vers un pan du prisme (Fig. 118), et des cristaux de tourmaline où les prismes hexagones se combinent *entre eux de manière à ce que tantôt* l'un, tantôt l'autre, n'offre que la moitié de ses faces, et qu'il en résulte des prismes à 9 pans (Fig. 119), etc.

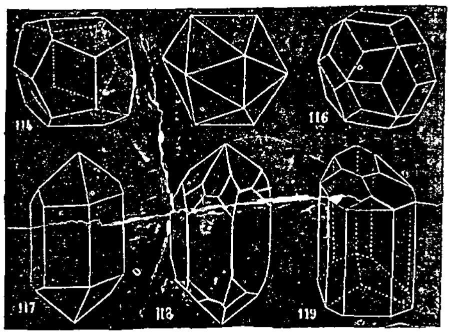

VII. *Dimorphisme* et *Isomorphisme*. — Si les règles qui président à la production des formes cristallines étaient invariables, elles donneraient un moyen aussi exact que facile pour distinguer les différents minéraux; mais il existe deux phénomènes qui diminuent jusqu'à un certain point l'importance de *ce caractère : nous voulons parler du Dimorphisme* et de l'*Isomorphisme*.

A. Pendant longtemps on a cru qu'un même corps ne pouvait affecter que des formes cristallines dérivées d'une forme primitive unique, c.-à-d. appartenant à un même système cristallin : on *sait actuellement que cette règle n'est pas sans exceptions. Ainsi*, par ex., la chaux carbonatée cristallise ordinairement dans le système rhomboédrique; cependant elle se trouve encore sous des formes qui appartiennent au système prismatique rectangulaire droit. Dans le premier cas, on l'appelle *Spath d'Islande*, et, dans le second, *Arragonite*. Le soufre *cristallise également* sous deux formes différentes. Lorsqu'on le fait cristalliser par fusion et refroidissement, il produit des cristaux en prismes allongés obliques, à bases rhombes, qui appartiennent au cinquième système; mais quand on le fait cristalliser par voie de dissolution dans le sulfure de carbone, il prend *la* forme d'octaèdres droits à bases rhombes, qui dépendent du quatrième. On appelle *dimorphes* les substances qui ont la propriété de cristalliser dans deux systèmes cristallins différents, et l'on donne le nom de *Dimorphisme* à cette propriété elle-même, ainsi qu'au phénomène par lequel elle se manifeste. Jusqu'à présent on ne connaît aucune substance susceptible de cristalliser dans plus de deux systèmes; si l'on en découvrait une, on devrait lui appliquer la dénomination de *polymorphe*. — Il y a tout lieu de croire qu'une même substance ne cristallise dans deux systèmes différents que lorsque la cristallisation s'opère dans des circonstances différentes, par ex., à des températures très-éloignées. Il est probable que, dans ce cas, les forces qui tendent à grouper les molécules sous forme de cristaux, varient dans leur nature et leur intensité suivant la température. Ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, c'est que les molécules qui se sont groupées à une haute température, peuvent prendre une disposition différente l'une par rapport à l'autre, lorsque le corps est revenu à la température ordinaire. Ainsi, par ex., *on* remarque souvent que des cristaux qui, formés à une haute température, étaient parfaitement transparents, deviennent bientôt, sous l'influence de la température ordinaire, opaques et pulvérulents. Or, cette désagrégation résulte évidemment de ce que les molécules du cristal tendent à se grou*per différemment en obéissant aux forces qui les sollicitent* aux températures peu élevées. Assez fréquemment même, et c'est ce qui a lieu notamment pour le soufre, on reconnaît que les cristaux microscopiques qui forment la poussière cristalline résultant de cette désagrégation, présentent la forme propre à la substance *dont ils proviennent, lorsque celle-ci cristallise* à la température ordinaire.

B. Il y a des substances de nature différente qui prennent les mêmes formes cristallines ou des formes très-rapprochées, ne différant entre elles que par les dimensions de leurs parties. Tels sont, entre autres, les carbonates de chaux, de protoxyde de fer, de protoxyde de manganèse, de magnésie, et d'oxyde de zinc, qui cristallisent tous en rhomboèdres, et offrent tous le clivage rhomboédrique. Les angles de leurs cristaux sont respectivement de 105° 5′, 107°, 107° 20′, 107° 25′ et 107° 40′. On donne à ces corps le nom d'*isomorphes*, et l'on appelle *Isomorphisme* la propriété en vertu de laquelle ils affectent les mêmes formes. — Les composés isomorphes ont, en général, une composition chimique semblable et sont formés du même nombre d'équivalents; aussi peuvent-ils se remplacer quand ils cristallisent ensemble dans le même milieu. Ce phénomène s'observe très-bien, par ex., dans le sulfate de fer et le sulfate de cuivre. Lorsqu'on les fait dissoudre dans l'eau, chacun de ces sels se combine avec des quantités semblables d'eau, et affecte, en cristallisant, des formes presque identiques si la cristallisation s'opère à des températures convenables. Ces températures ne sont pas les mêmes pour l'une et l'autre substance, mais elles ne diffèrent que de quelques degrés. Maintenant, si l'on place un cristal de sulfate de cuivre dans une dissolution de sulfate de fer à une température voisine de celle où ce dernier cristallise sous la même forme, on observe que le cristal de cuivre continue de croître dans la dissolution en s'emparant d'un certain nombre de molécules de sulfate de fer facilement *reconnaissables à la différence* de leur couleur. Cela fait, si l'on remet le cristal dans une dissolution de sulfate de cuivre, il s'accroit de nouveau en s'assimilant des molécules de sulfate de cuivre, et ainsi de suite. De cette façon, on obtient un gros cristal régulier composé de couches alternativement vertes et *bleues comme les sels qui le constituent. Enfin, si l'on mélange* des dissolutions de sulfate de cuivre et de sulfate de fer, et qu'on fasse évaporer lentement la liqueur, il se produit des cristaux qui contiennent à la fois du sulfate de fer et du sulfate de cuivre, et qui offrent des formes semblables à celles de ce dernier sel, sauf quelques différences dans les angles. Les proportions dans lesquelles les deux sulfates se trouvent combinés, peuvent, au reste, varier à l'infini, suivant les quantités des deux sels qu'on a mélangées dans la dissolution.

VIII. *Groupement des cristaux*. — Il est rare de rencontrer dans la nature des cristaux isolés : en général, ils sont groupés entre eux de différentes manières, et offrent une multitude de dispositions plus ou moins remarquables. En examinant ces groupements, on reconnait dans tous les deux lois suivantes. 1° Les plans de jonction de deux cristaux sont toujours parallèles à des faces existantes ou possibles : en d'autres termes, le plan qui joint deux cristaux ou le plan par lequel un cristal se pose sur un autre, est toujours un de ceux que forment les cristaux ou qu'ils pourraient affecter d'après les lois de la cristallisation. 2° Pour qu'un groupement soit régulier, il faut que les cristaux se réunissent par des faces et des côtés homologues de même étendue. Lorsque les cristaux n'ont de faces que d'une seule espèce, et que celles-ci sont bien proportionnées, ils offrent toujours des groupements de même figure; mais quand ils ont plusieurs espèces de faces, comme alors ils peuvent se réunir par les unes ou par les autres, il en résulte des groupements ou d'espèces différentes ou bien d'apparence très-différente. Certains cristaux peuvent se réunir entre eux de deux manières, d'une manière *directe* et d'une manière *inverse*, c.-à-d. qu'en supposant un cristal dans une certaine position, un autre peut se réunir à lui en se plaçant exactement de la même manière, ou bien dans une position inverse, ainsi que le représentent les Figures 120 et 121; mais ce mode d'accolement ne peut avoir lieu que dans les prismes rhomboïdaux, ou dans les prismes obliques quand ils se réunissent par leurs bases, tandis qu'il n'y a que des groupements directs dans les solides rectangulaires. Pour les cristaux qui se réunissent par des faces appartenant à des pyramides, il y a toujours inversion, attendu que la réunion doit nécessairement se faire par des faces égales et des côtés égaux. Dans le groupement ci-dessus (Fig. 121), il faut remarquer que le cristal B, se trouve placé comme si, étant d'abord dans la même position que A, il avait fait une demi-révolution qui ait amené sa base supérieure en bas et l'inférieure en haut, d'où serait résulté l'inversion. La différence de position ne dépasse jamais une demi-révolution, car au delà, ou bien les cristaux se croiseraient, ou bien, après une révolution complète, ils se retrouveraient dans la position directe. Mais cette différence de position est souvent plus petite, et dans les cristaux dont les faces ont tous leurs côtés égaux, *comme les octaèdres réguliers, elle n'est que* d'un sixième de circonférence. Lorsque, dans un groupement régulier quelconque, l'on considère seulement deux cristaux, on observe toujours que les choses se passent comme si un cristal avait été coupé en deux et qu'une des moitiés eût tourné sur l'autre en *faisant une demi-révolution ou un sixième de révolution. Ainsi*, dans le groupe représenté par la Fig. 122, les choses se passent comme si un cristal (Fig. 123) eût été coupé en deux, suivant la ligne ponctuée, et que la moitié postérieure de celui-ci eût fait une demi-révolution sur l'autre. Dans le groupe Fig. 124, les choses se passent comme si l'octaèdre (Fig. 125) eût été coupé en deux parties égales par un plan, et que la moitié inférieure eût fait un sixième de révolution sur l'autre. Les minéralogistes donnent au premier cas le nom d'*Hémitropie*, qui *signifie demi-retournement*, et *au second celui de Transposition*. On désigne encore les groupes réguliers sous le nom de *Macles*, vraisemblablement parce que les premiers qu'on ait observés appartenaient aux dispositions qui présentent des angles rentrants, dont la forme en losanges avec facettes rappelle celle des macles ou mailles des anciennes armures.

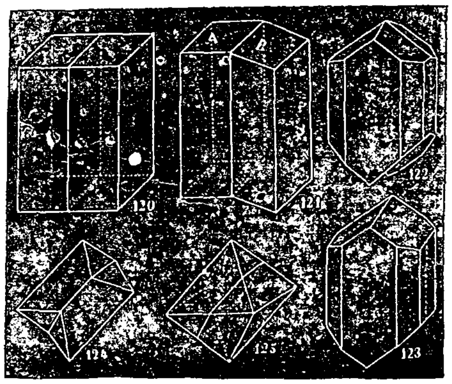

Les *groupements directs* sont assez nombreux dans la nature. On rencontre assez fréquemment de petits cristaux cubiques dont la réunion forme un cube plus ou moins volumineux (Fig. 109); des dodécaèdres qui se groupent par le sommet (Fig. 126), ou par les faces du prisme, ou à la fois de l'une et de l'autre manière; des dodécaèdres scalènes qui produisent des cristaux de la même forme (Fig. 127). Souvent aussi ces sortes de groupements donnent naissance à des formes différentes de celles des cristaux composants. Ainsi, par ex., on voit des cristaux cubiques produire des octaèdres, des groupements de rhomboèdres produire des dodécaèdres à triangles scalènes (Fig. 128), etc. Il faut encore remarquer dans ces divers groupements, que tantôt les cristaux ne se joignent pas assez bien pour ne laisser aucun vide, circonstance d'où résultent des cavités plus ou moins nombreuses et apparentes, et que tantôt ils ne sont pas rigoureusement placés dans le même ordre, *ce qui détermine diverses irrégularités ou défectuosités dans* leurs différentes parties.

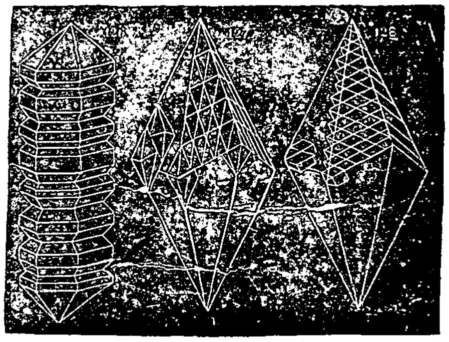

Les *groupements inverses* offrent une bien plus grande variété; aussi le savant minéralogiste Beudant les partage-t-il en plusieurs sections, savoir : groupement par des faces prismatiques, ou parallèle à l'axe *des solides; groupement par des* faces pyramidales ou parallèle à des faces inclinées à l'axe, et groupement perpendiculaire à l'axe. — Dans la première section, nous nous contenterons de citer quatre exemples. La Fig. 129 représente un groupement de 2 prismes rhomboïdaux accolés par l'arête obtuse; la Fig. 130 représente 6 prismes rhomboïdaux groupés par l'angle aigu, les vides de l'étoile qu'ils forment étant remplis par d'autres prismes de même nature, ce qui donne au groupement la forme hexagonale; le groupement de la Fig. 131 est formé de prismes carrés, réunis par les faces qui conduisent au prisme carré dérivé; et la Fig. 132 représente des prismes rectangulaires réunis par les faces des modifications qui conduisent au prisme rhomboïdal. — Les Figures 133 à 138 feront aisément comprendre la formation des groupements de la deuxième section. Ainsi la Fig. 133 représente une double pyramide à base de pentagone, creuse à son centre, avec des angles rentrants aux angles solides, qui est constituée par des octaèdres formés par l'élargissement de 4 de leurs faces. La Fig. 134 représente *un groupement en croix de* 4 prismes rhomboïdaux unis par les angles solides aigus de leurs sommets; cette forme s'observe dans la *Staurotide*; qui paraît être un silicate d'alumine et de fer, et qui doit son nom dérivé de σταυρός, croix, à sa configuration. Les Figures 135 et 136 représentent 2 prismes obliques unis par leurs bases; mais, dans celle-là, toutes les parties du prisme sont intactes, tandis que, dans celle-ci, les prismes sont modifiés sur l'angle obtus. Le groupe, Fig. 137, résulte de l'accolement de 2 cristaux prismatiques terminés par des rhomboèdres qui sont unis par des

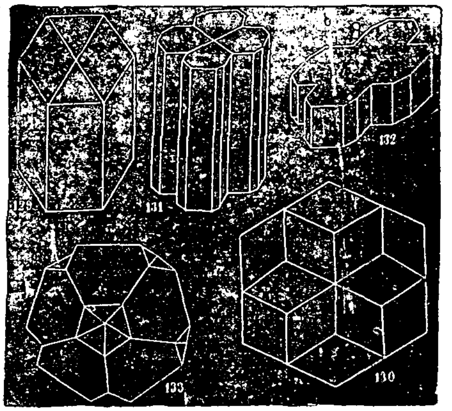

faces appartenant à un rhomboèdre inverse différent. La Fig. 138 nous montre un groupement par les faces, de 2 dodécaèdres à triangles scalènes. — Enfin, les Figures suivantes nous offrent des exemples de groupements de la troisième section, c.-à-d. par des faces perpendiculaires à l'axe. Le premier (Fig. 139) est *un groupement de rhomboèdres simples ; le second Fig. 140)* est un groupement de prismes terminés par des rhomboèdres; et le troisième (Figure 141) est un groupement de dodécaèdres à triangles scalènes.

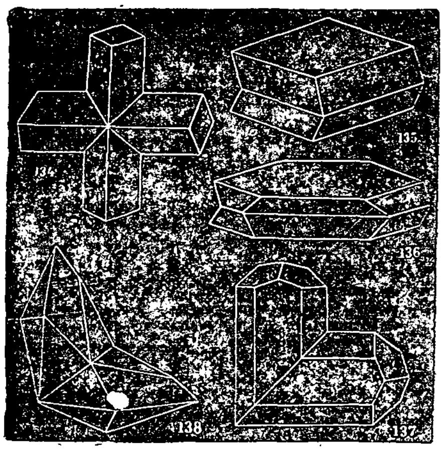

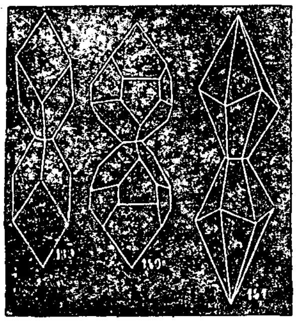

X. *Cristaux déformés.* — Si la matière tend en général à prendre des formes régulières, il arrive fréquemment que ces formes sont *oblitérées*, au point même de devenir tout à fait méconnaissables. Dans certains cas, ces oblitérations résultent de ce que certaines faces se sont considérablement élargies relativement aux autres, et quelquefois même les ont fait entièrement disparaître. Ainsi, par ex., dans le système cubique, on voit l'octaèdre régulier avoir *4 faces* beaucoup plus larges que les autres, lesquelles peuvent même se trouver réduites à de très-petits triangles. Ce mode d'oblitération donne lieu à une foule de variations qu'il serait trop long d'exposer ici. — D'autres fois, les cristaux se trouvent modifiés sur leurs arêtes *ou sur leurs angles solides par un grand nombre de facettes*, de telle sorte qu'ils ne présentent plus que des configurations cylindroïdes, sphéroïdes, ovoïdes, doliformes, lenticulaires. etc. — Une autre sorte d'oblitération fort curieuse est celle où les faces du cristal, au lieu d'être planes et unies, sont creuses *dans leur milieu. En général, ces faces offrent alors une suite* de lames qui décroissent successivement avec plus ou moins de régularité (Fig. 142). On obtient artificiellement cette disposition en faisant cristalliser rapidement des solutions très-concentrées, ou encore en opérant cette cristallisation dans une matière pulvérulente un peu lourde. Les choses se passent probablement ainsi dans la nature, car les cristaux qui offrent cette particularité se rencontrent au milieu de sables et d'argiles, où ils ont évidemment pris naissance. — Lorsque les cristaux se forment ainsi avec une grande rapidité au milieu de ces matières pulvérulentes, il arrive fréquemment qu'ils en entraînent une portion dans leur intérieur, et que celle-ci se place à leur centre en suivant plus ou moins leur diagonale. Ce phénomène, que nous pouvons reproduire à volonté dans nos laboratoires, explique la disposition singulière que nous offrent certains cristaux. C'est évidemment de cette manière que s'est produite la variété d'*Andalousite*, appelée *Macle de Bretagne* (Fig. 143).

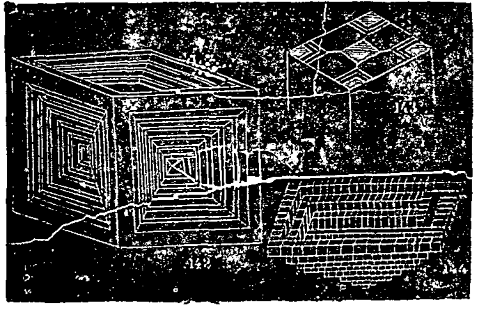

Elle se rencontre en effet au milieu de roches formées de particules de mica très-divisées, que l'on peut supposer s'être trouvées à l'état pâteux, au moment de la formation des cristaux en question. — Enfin, au dernier terme des formes qui présentent encore quelque régularité, nous citerons les groupements de cristaux qui sont désignés sous le nom de *Trémies*. Une trémie est une pyramide creuse qui semble formée de cadres appliqués *les uns sur les autres, et diminuant successivement* de grandeur de la base au sommet. Il y a des trémies carrées (Fig. 144), rhomboïdales, etc., suivant la forme des cristaux qui les composent et l'espèce des faces par lesquelles ils s'accolent. Ces groupements n'existent pas dans la nature, mais on les produit *journellement dans les ateliers où l'on* prépare les différentes espèces de sels, et particulièrement à la surface des chaudières d'évaporation. On voit d'abord un petit cristal paraître à la surface du liquide. Ce cristal s'enfonce plus ou moins suivant le rapport qui existe entre son poids spécifique et celui du bain, et la partie qui reste à la surface devient un centre autour duquel se forment une multitude d'autres petits cristaux qui se groupent en forme de cadre sur les bords du premier. La masse s'enfonce alors davantage, et un nouveau cadre se montre, puis un troisième, et ainsi de suite.

XI. *Formes irrégulières ou accidentelles.* — Outre l'infinie variété de formes géométriques que prennent les substances minérales, elles en affectent aussi un grand nombre d'autres qui n'ont aucune régularité, quoique, dans plusieurs d'entre elles, on aperçoive encore des traces de cristallisation plus ou moins troublées par des circonstances extérieures. Beudant classe ces formes irrégulières d'après les causes accidentelles qui les ont produites, et divise ces dernières en huit genres que nous allons passer rapidement en revue :

1° En se *groupant irrégulièrement, les cristaux produisent* des masses *globuleuses* ou *ovoïdes*, plus ou moins hérissées de pointes cristallines, tantôt isolées, tantôt réunies de manière à représenter des corps *réniformes*, *uviformes*, etc., tantôt appliquées sur d'autres corps et n'offrant que des demi-globes souvent fort nombreux et donnant lieu à ce qu'on appelle *Configuration mamelonnée*. D'autres fois, ces groupements donnent lieu à des configurations variées, *lenticulaire*, *doliforme*, *cylindroïque*, *bacillaire*, etc., par l'accolement d'une multitude de prismes parallèlement à leurs axes. — Dans certaines circonstances, les cristaux se groupent de manière à produire de petits arbres avec leurs rameaux et leurs branches. On leur donne alors le nom de *Dendrites* ou d'*Arborisations* (v. ce mot). C'est à ce mode de groupement que l'on rapporte les groupements *coralloïdes*. Ces derniers sont simplement des accumulations de petites aiguilles qui sont comme implantées plus ou moins obliquement autour d'un axe, et dont la réunion produit de petits cylindres, lesquels sont greffés les uns sur les autres, de façon à constituer une masse branchue comme les rameaux du corail. On regarde encore comme une variété du groupement dendritique, certaines configurations qui ressemblent tantôt à des têtes de choux-fleurs ou de champignons, tantôt aux folioles et aux bractées des plantes, et d'autres qui ne sont pas sans analogie avec des lames d'épée : ces dernières ont reçu la dénomination de *Spiculaires.* — Enfin, la dernière catégorie des configurations accidentelles par groupement comprend ces petits godets arrondis, ces cornets calcaires qui se forment, à la manière des trémies, dans les cavités souterraines très-aérées, à la surface des eaux chargées de carbonate *de chaux*.

2° Parmi les configurations accidentelles dues au mouvement des eaux, nous citerons d'abord les *Stalactites*, du grec σταλάζω, tomber goutte à goutte. On nomme ainsi des dépôts qui se forment de haut en bas à la paroi supérieure des cavités souterraines par le suintement des eaux chargées de diverses matières en solution ou en suspension. Les stalactites ont ordinairement la forme de cônes allongés ou de cylindres, tantôt creux, tantôt pleins, le plus souvent droits, à surface tantôt lisse, tantôt onduleuse ou garnie de cristaux confus. Leur formation est facile à comprendre. Les premières gouttes qui arrivent à la paroi supérieure de la voûte de la cavité, en perdant un peu de leur volume par l'évaporation, laissent un petit anneau de matière solide, qui s'accroît peu à peu par les gouttes suivantes, et produit bientôt un tube à parois minces. Les parois de ce tube se recouvrent de nouvelle matière à mesure que l'eau passe sur elles; mais l'intérieur, toujours très-petit, se remplit promptement, et l'extérieur finit par prendre seul de l'accroissement; il en acquiert davantage à la partie supérieure, où l'eau commence *toujours par déposer avant d'arriver plus bas, et c'est de* là que provient la forme conique de la masse. Les stalactites se forment chaque jour dans les galeries des travaux des mines, dans les creux des roches, mais plus particulièrement dans les grottes ou cavernes, où elles présentent souvent les dispositions les plus bizarres. *Toutes les substances minérales peuvent leur* donner naissance; mais celles qui les produisent le plus ordinairement sont le carbonate de chaux, dans les grottes, les oxydes et les hydroxydes de fer et de manganèse, dans les galeries des mines. — Les gouttes qui tombent des parois d'une grotte sur le sol, étant encore chargées de particules matérielles, y forment d'autres dépôts, appelés *Stalagmites*, qui présentent des protubérances ou mamelons plus ou moins élevés. Les stalagmites s'accroissent naturellement dans le sens de la verticale, de telle sorte qu'à la fin elles rejoignent les stalactites et, par leur réunion avec celles-ci, forment comme des espèces de colonnes irrégulières qui semblent destinées à soutenir la voûte. — Les suintements qui s'opèrent sur les parois latérales donnent lieu à des dépôts saillants, isolés, de peu d'épaisseur, qui ont l'aspect de draperies plissées et festonnées de mille manières : ces configurations ont reçu le nom de *panniformes*. — Les *Pisolithes* (du gr. πίσον, pois, et λίθος, pierre) sont des globules en général de la grosseur d'un pois ou d'une noisette qui sont formés de couches concentriques très-minces *et produits par les eaux en mouvement et fortement chargées* de matières en solution, particulièrement de matières calcaires. Lorsque le mouvement de ces eaux est assez fort pour soulever continuellement les grains de sable qui se trouvent sur leur passage, chacun de ces derniers se recouvre d'une pellicule de la matière dissoute, et augmente de volume à mesure qu'une nouvelle couche vient s'ajouter aux précédentes. Quand les globules sont devenus trop lourds, ils tombent au fond du liquide, où souvent ils s'agglutinent entre eux. Ce phénomène se produit continuellement dans certaines localités, notamment à Vichy dans l'Allier, à Karlsbad en Bohême, et à Saint-Philippe en Toscane. Les pisolithes dont nous venons de parler ont constamment un petit grain de matière étrangère à leur centre; mais ce n'est pas une condition essentielle, car le petit noyau *par lequel le globule commence peut n'être que le résultat de* la réunion de plusieurs particules de la matière qui se dépose : dans ce cas, il est impossible de le distinguer des couches qui le recouvrent. — V. CAILLOU.

3° La *résistance des milieux* est une des causes qui déterminent le plus fréquemment la forme particulière que nous offrent les corps inorganiques. Tels sont les minéraux qui se sont consolidés au milieu de matières molles et qui affectent des configurations arrondies, noueuses, tuberculeuses, et qu'on désigne sous le nom de *Rognons* proprement dits. Leur surface lisse les distingue des rognons hérissés de cristaux qui sont produits par des groupements irréguliers. On peut citer comme ex. de ce mode de formation les rognons de silex qui se rencontrent dans les matières calcaires. Dans ce cas, il est vraisemblable que la silice s'est trouvée d'abord à l'état de gelée au milieu de la craie, et que c'est la pression de la matière environnante qui l'a seule empêchée de prendre une figure régulière. Lorsque les rognons sont creux à l'intérieur, ils reçoivent le nom de *Géodes*. Souvent alors leur cavité est tapissée de cristaux, tantôt de la même nature que l'enveloppe, tantôt de nature différente. Quelquefois cette matière intérieure se dessèche et éprouve un retrait qui la sépare des parois: alors quand on agite la géode, on entend remuer l'espèce de noyau renfermé dans sa cavité. Voy. AÉTITE. — Les substances métalliques pures affectent assez souvent des formes *capillaires* qui paraissent résulter de la résistance de la matière environnante. En effet, si l'on suppose que le métal à l'état liquide soit soumis à une pression énergique, il s'échappera par les moindres pores des corps enveloppants, et prendra la forme dont il s'agit. C'est la seule manière d'ex*pliquer la production de certains filaments aussi déliés que des* cheveux, que forment parfois l'argent natif, le sulfure d'argent, etc., et qui ne présentent extérieurement aucune trace de cristallisation régulière.

La *résistance de l'air* est également capable d'imprimer à la *matière, lorsque celle-ci est à l'état fluide ou pâteux, des formes* particulières. Nous nous contenterons de citer comme ex. les *Bombes volcaniques*. On nomme ainsi des masses plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, quelquefois creuses à l'intérieur, que l'on rencontre autour de certains volcans. Ce sont des fragments de matières fondues *que les feux souterrains* ont lancés dans l'atmosphère où, sous l'influence d'un mouvement de rotation plus ou moins rapide, ils ont pris la configuration qui leur a valu leur nom.

4° Certaines formes accidentelles se produisent aussi *par agglutination*. Ainsi, par ex., lorsqu'une eau contenant des substances pierreuses en dissolution, vient à filtrer dans des matières pulvérulentes, il lui arrive souvent d'agglutiner celles-ci, ou même de les entraîner dans sa cristallisation et de leur donner par là une forme régulière qui leur est absolument étrangère. C'est ce qu'on observe particulièrement dans le grès cristallisé de Fontainebleau. Des eaux chargées de carbonate de chaux se sont infiltrées dans les sables fins de cette localité, les ont agglutinés de diverses manières, et notamment en rhomboèdres aigus. Or, on n'a qu'à dissoudre le calcaire de ces cristaux par l'acide nitrique pour rendre au sable sa forme pulvérulente, preuve incontestable que cette configuration est due à la simple agglutination.

5° Les configurations accidentelles qui sont produites *par incrustation*, c.-à-d. par simple dépôt de matières à la surface d'un corps quelconque, varient à l'infini. Les sédiments dont il s'agit sont surtout formés par les eaux chargées de carbonate de chaux, telles que celles de Saint-Allyre, dans le Puy-de-Dôme, et de Saint-Philippe, en Toscane. Dans ces deux localités, *il suffit de soumettre* à l'action de ces eaux des nids d'oiseaux, de petits paniers de fruits, etc., pour que ceux-ci se trouvent recouverts d'une couche incrustante qui leur donne une apparence pierreuse. A Saint-Philippe, où le sédiment calcaire est d'un très-beau blanc, le docteur Vegny a imaginé de tirer un *parti plus utile de la propriété incrustante des eaux*. Il les fait jaillir sur des moules exécutés avec soin, et obtient ainsi des bas-reliefs qui semblent avoir été sculptés sur le marbre. — Les matières déposées par les eaux se présentent quelquefois sous la forme de cristaux bien distincts; mais ce n'est jamais qu'à la surface d'autres corps *cristallisés que se déposent ces* incrustations cristallines.

6° Il suffit de mentionner les formes qui résultent *du moulage* d'une matière inorganique dans des cavités préexistantes. Les formes de ce genre que nous présente la nature sont variées à l'infini. Les plus curieuses sont celles qui offrent la forme de corps organisés, comme coquillages, plantes, polypiers, etc.

7° Le *Retrait* qu'éprouvent les matières pâteuses en se desséchant, et les matières fondues en se refroidissant, donne quelquefois lieu à des fendillements, d'où résultent des fragments polyédriques approchant plus ou moins de la régularité. Ainsi, la houille et le schiste argileux sont souvent divisés en parallélipipèdes rectangles ou rhomboïdaux, et le basalte offre des prismes à 6 pans. Mais la plus remarquable de ces formes est celle que présentent les marnes de Montmartre, près Paris. Ces marnes sont divisées çà et là en 6 pyramides quadrangulaires, dont les sommets se réunissent en un centre commun. Le vide assez considérable qu'on remarque entre les faces de ces pyramides prouve évidemment que leur configuration est un simple phénomène de retrait. — C'est également le retrait qui est la cause première de ces formes bizarres qu'on désigne sous le nom de *Ludus Helmontii*. En effet, ce sont simplement des rognons qui se sont fendillés par dessèchement ou refroidissement, et dans les fentes desquels sont venues se déposer des matières étrangères. Ces sortes de rognons étaient jadis extremement recherchées comme amulettes, et on leur attribuait les propriétés les plus merveilleuses.

8° Enfin, il existe certaines formes accidentelles qui sont produites par *la substitution* d'une substance à une autre; il s'agit ici d'un véritable phénomène chimique, auquel les minéralogistes ont donné le nom d'*Épigénie*. Tantôt les principes constituants de l'ancien corps ont disparu dans cette opération, comme lorsque du quartz s'est substitué à du carbonate de chaux; tantôt quelques-uns d'entre eux sont simplement remplacés par d'autres, comme lorsque des cristaux de carbonate de plomb sont convertis en sulfure de plomb, ou des cristaux d'oxyde de cuivre en carbonate de cuivre, sans perdre leur forme primitive. C'est ainsi encore que l'on rencontre fréquemment dans les fosses d'aisances des monnaies d'argent qui, par un séjour prolongé dans un milieu saturé d'hydrogène sulfuré, se sont transformées en sulfure d'argent, et ont néanmoins conservé sans altération leur forme et les empreintes qu'elles avaient reçues. — C'est évidemment par une opération analogue que le test calcaire des coquilles, des madrépores, etc., se change parfois en silice dans le sein de la terre. Enfin, c'est sans doute aussi de la même manière que se fait la pétrification des animaux mous et des bois qui se trouvent enfouis dans les différentes couches du globe. Dans tous ces cas, la pierre présente non-seulement la figure extérieure du corps, ce qui pourrait résulter d'un simple moulage, mais encore toute son organisation intérieure jusque dans les moindres détails. Ce sont là les véritables *Pétrifications*, car c'est fort improprement qu'on applique ce nom aux simples incrustations. — V. MINÉRALOGIE.

* **CRISTALLOMANCIE.** s. f. Syn. de *Lithomancie.*

* **CRISTATELLE.** s. f. T. Zool. Voy. BRYOZOAIRES.

CRITERIUM. s. m. [On pron. *Critériome.*] (mot latin dérivé du gr. κριτήριον, ce qui sert à juger). La marque, le caractère auquel notre esprit reconnaît la vérité. — Voy. CERTITUDE.

* **CRITHMUM.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **CRITICISME.** s. m. T. Philos. Nom par lequel on désigne fréquemment le système philosophique de Kant. *Le cr. se proposait pour objet principal de fixer les limites de notre faculté de connaître.*

CRITIQUABLE. adj. 2 g. Qui peut donner prise à la critique, qui peut être justement critiqué.

CRITIQUE. adj. 2 g. (grec. κριτικὸς). T. Méd. Qui annonce une crise, qui a rapport aux crises. *Phénomènes critiques. Jour c.*, V. CRISE. — *Temps, âge c.*, Voy. AGE. ‖ Par analogie, se dit Des circonstances, des événements, qui doivent déterminer un changement en bien ou en mal, et par ext., sign. Difficile, dangereux. *L'instant c. est venu. Les moments critiques de la vie. Les circonstances sont critiques. Se trouver dans une position c.* ‖ Qui a pour objet l'examen, la discussion d'un ouvrage, d'une doctrine, d'un point controversé. *Observations critiques. Dissertation c. Histoire c.*, Histoire où l'auteur se propose surtout d'établir les faits, et de les dégager de toute altération ou de tout élément étranger. *Philosophie c.*, V. CRITICISME. —*On dit De quelqu'un qui discerne promptement le vrai et le faux, en quelque matière que ce soit, ou qui juge sainement et avec goût, en fait d'art et d'ouvrages littéraires, qu'*Il a l'esprit c.* Dans le cas contraire, on dit qu'*Il n'a pas l'esprit c.* ‖ Disposition à censurer, et surtout à censurer avec légèreté. *C'est un esprit c. et chagrin. Humeur c.*

CRITIQUE. s. f. L'art, le talent de juger des œuvres littéraires ou artistiques. *La c. est un art difficile. Les règles de la c. Sa c. est toujours sûre et impartiale. Soumettre un écrit à la c. de quelqu'un.* ‖ L'examen, l'appréciation que l'on fait d'une production artistique ou littéraire. *Faire la c. d'un livre, d'un tableau. C'est lui qui fait dans tel journal la c. des théâtres.* ‖ La discussion des faits obscurs, des dates incertaines, de la pureté des textes, de l'authenticité des manuscrits. *La c. d'un texte. C. philologique. C. historique. Ce livre manque de c.* —*On dit qu'*Un savant manque de c.*, Quand il ne sait pas discuter les faits ou manque de l'esprit c. ‖ Toute observation par laquelle on signale quelque défaut dans une production de l'esprit ou de l'art, dans un système philosophique, etc. *Voilà une c. bien sévère. Votre c. n'est pas fondée. On lui adressa plusieurs critiques. Je n'accepte pas du tout cette c.* — Par ext., *Cette parodie est une c. fort spirituelle de telle pièce.* ‖ Toute censure que l'on fait d'une personne ou d'une chose. *Rien n'est à l'abri de sa c. Faire la c. des actes du gouvernement. Exercer sa c. sur quelqu'un. On ne lui a pas épargné les critiques.* — Par ext., *Sa conduite est une c. de la vôtre.* ‖ Se dit aussi De tous ceux qui critiquent en quelque genre que ce soit. *La c. des salons. La c. lui reproche d'avoir fait telle chose. Nul ne peut se flatter d'échapper aux traits de la c.*

CRITIQUE. s. m. Celui qui examine et juge les ouvrages littéraires et les œuvres d'art. *C'est un excellent c., un c. sévère, mais plein de goût.* ‖ * Se dit aussi Des savants qui s'occupent de la discussion des faits historiques, des textes, etc. *Niebuhr est un des plus grands critiques de notre époque.* ‖ Celui qui se plaît à censurer, qui trouve à redire à tout. *C'est un c. fâcheux.*

CRITIQUER. v. a. Censurer quelque chose, y trouver à redire. *C. un livre, un auteur, un peintre, un tableau, un monument. C. un arrêt. Il critique la conduite de tout le monde. C'est un homme qui critique tout.* — Absol., *Les individus qui aiment à c. sont ordinairement impuissants à rien faire.* — *C. une personne*, Trouver à redire dans ses actions, dans ses manières, etc. = CRITIQUÉ, ÉE. part.

* **CRITIQUEUR.** s. m. Celui qui se plaît à critiquer. *C'est un c. perpétuel.* Fam. et se dit par dénigrement.

CROASSEMENT. s. m. Le cri du corbeau.

CROASSER. v. n. (gr. κόραξ, corbeau). Se dit Du cri des corbeaux. *Les corbeaux croassent.* ‖ * Fig. et fam., *Il laisse c. les critiques.*

CROATE. s. m. Voy. CRAVATE. s. m.

CROC. s. m. [On pron. *Cró.*] (Onomatopée représentant le bruit d'un corps solide qu'on déchire). Instrument de fer, de bois, etc., qui a une ou plusieurs pointes recourbées, et dont on se sert pour y pendre ou pour y attacher quelque chose. *Pendre de la viande au c.* — Figur. et fam., *Mettre les armes au c., Pendre son épée au c.*, Quitter le métier de la guerre. *Mettre un procès au c., le pendre au c.*, L'ajourner, y renoncer. On dit de même : *Cette affaire est au c.; Mon ouvrage est au c., je l'ai mis au c. pour quelque temps.* — *Arquebuse à c.*, V. FUSIL. ‖ Longue perche terminée par une pointe et un crochet de fer. *Un c. de batelier. Tirer avec un c.* ‖ *Les crocs de la ville*, se disait autrefois à Paris et dans d'autres villes, De grands crocs dont on se servait dans un incendie pour abattre les parties du bâtiment qui étaient en flammes. ‖ *Crocs*, au pl., se dit quelquefois De grandes moustaches recourbées en forme de crochet. —Se dit aussi Des dents canines de quelques animaux. *Les crocs d'un chien, d'un cheval.* ‖ Fig. et pop., Celui qui vole au jeu.

CROC. [On prononce fortement le C final.] (Onomatopée). S'emploie famil. pour exprimer le bruit que les choses sèches et dures font sous la dent quand on les mange. *Cela fait c. sous la dent.*

CROC-EN-JAMBE. s. m. [Le C final de *Croc* se pron. fortement.] Manière de passer sa jambe entre les jambes de l'individu avec lequel on lutte, pour lui faire manquer le pied et le renverser. ‖ Fig. et fam., Moyen adroit, mais souvent peu loyal, qu'on emploie pour supplanter quelqu'un ou l'empêcher de réussir. *On lui a donné un c.-en-jambe bien subtil. Les crocs-en-jambes qu'il a voulu me donner ne lui ont pas réussi.* = * Au plur., *Crocs-en-jambes* se pron. *Crok-en-jambes* et non *Crok-z-en-jambes.*

CROCHE. adj. 2 g. Qui est courbe et tortu. *Jambe c.*

CROCHE. s. f. T. Mus. Voy. NOTATION.

CROCHET. s. m. Petit croc; ou plus généralement Instrument recourbé à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour suspendre certains objets ou pour maintenir une chose contre une autre. *C. de fer. Un c. à pendre de la viande. Un c. à pendre une montre. Un c. d'or. Le c. d'une agrafe. Mettre un c. à une porte. Mettre le c. d'une porte. Ce volet est retenu par un c.* — *Clou à c.*, Clou dont la tête est en c., au lieu d'être plate ou ronde. — *C. de serrurier*, ou simplem. *Crochet*, Instrument courbé en forme de ˥, dont les serruriers se servent pour ouvrir une serrure dont on n'a pas la clef. — *C. de chiffonnier*, Petit bâton muni à l'une de ses extrémités d'un morceau de fer recourbé et pointu, dont les chiffonniers se servent pour ramasser les morceaux de papier, etc. — *C. de brodeuse*, Espèce d'aiguille qui a un petit manche, et dont la pointe est recourbée. — *C. d'accoucheur*, Sorte d'instrument de chirurgie dont on se servait autrefois dans certains accouchements. — *Crochet* se dit quelquefois pour désigner L'instrument de pesage, appelé *Peson* ou *Romaine.* ‖ Fig. et prov., *Aller aux mûres sans c.*, Entreprendre une chose sans avoir tout ce qu'il faut pour l'exécuter. ‖ Fig. et fam., Changement de direction. *La route fait un c. à tel endroit. Il a fait un c. pour m'éviter.* ‖ T. Typog. Sorte de parenthèse formée de lignes droites [ ]. — Se dit aussi De certaines figures recourbées qui servent à unir un ou plusieurs articles, et De ces petits traits qui s'ajoutent à la queue de certaines notes de musique [. ‖ Petite boucle de cheveux que les femmes portent quelquefois auprès de chaque tempe. *Vos crochets sont défrisés.* ‖ T. Zool. Se dit Des dents canines de quelques animaux. *Ce mâtin a des crochets énormes. Les crochets d'un cheval*, V. CHEVAL. — * Se dit encore De divers organes recourbés qu'on observe chez une multitude d'insectes. *Les pièces qui terminent les tarses sont appelées crochets.* ‖ *Crochets*, au plur., sert encore à désigner Un instrument muni de crochets que les portefaix s'attachent sur le dos avec des bretelles, pour porter plus aisément leurs fardeaux. — Fig. et prov., *Être sur les crochets, vivre aux crochets de quelqu'un*, Vivre à ses dépens.

CROCHETER. v. a. Ouvrir la serrure d'une porte, d'un secrétaire, etc., avec un crochet. *C. une serrure, une porte.* = CROCHETÉ, ÉE. part. = Conj. V. ACHEVER.

CROCHETEUR. s. m. Celui qui porte des fardeaux au moyen de crochets; portefaix. *Fort comme un c. Des injures de c.* —Fam., *Santé de c.*, Santé forte et robuste. ‖ *C. de portes, de serrures, etc.*, Celui qui crochète des portes, etc. *Ce voleur était signalé comme un très-habile c. de portes.*

CROCHU, UE. adj. Courbé en crochet. *Cela est c., tout c. Bec c. Nez c. Doigts crochus. Mains crochues.* — Fig. et prov., *Avoir les mains crochues*, se dit Des personnes avides qui s'approprient volontiers ce qui ne leur appartient pas.

* **CROCIDISME.** s. m. (gr. κροκιδίζειν, ramasser de légers flocons). T. Méd. Voy. CARPHOLOGIE.

CROCODILE. s. m. Genre de reptiles amphibies qui sont très-redoutables par leur force et leur voracité. ‖ Fig. et prov., *Larmes de c.*, Larmes hypocrites versées dans le dessein de tromper.

Enc. — Le terme de *Crocodile* (κροκόδειλος) a d'abord été employé par les Grecs pour désigner un petit Lézard (le *Stellion* des modernes) très-commun dans leur pays, où on le désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Koslordylos*. Hérodote l'appliqua plus tard au Cr. d'Égypte, à cause de la ressemblance qu'il lui trouva avec l'animal de son pays. — G. Cuvier avait fait du genre Cr. de Linné la première famille de l'ordre des *Sauriens*, dans la classe des Reptiles; mais aujourd'hui les zoologistes s'accordent généralement à l'ériger en ordre sous le nom de *Crocodiliens*.

I. Les Crocodiliens se distinguent aisément des Sauriens par leur stature qui est en général beaucoup plus grande. Ils ont une queue longue, forte et aplatie sur les côtés, qui constitue leur principal moyen de propulsion dans l'eau. Leurs membres sont courts et plus propres à la natation qu'à la marche : aussi leurs doigts sont-ils toujours ou palmés ou au moins demi-palmés. Leur langue charnue est plate et attachée jusque très-près de ses bords, ce qui a fait croire aux anciens que ces Reptiles en manquaient, tandis que, chez les Sauriens, cet organe est extensible. Leurs dents sont simples, coniques, aiguës et implantées sur une seule rangée dans les alvéoles des os maxillaires et incisifs. — A ces différences essentielles, on peut encore ajouter les caractères suivants : les membres antérieurs ont 5 doigts et les postérieurs 4; 3 doigts seulement à chaque pied sont armés d'ongles. Le dos et la queue sont couverts de grandes écailles carrées, très-fortes et relevées d'une arête sur leur milieu; la queue présente une crête de fortes dentelures qui est double à sa base; les écailles du ventre sont carrées, minces et lisses. L'œil est pourvu de 3 paupières, et l'oreille externe se ferme à volonté par deux lèvres charnues. Sous la gorge, on remarque 2 petits trous qui sont les orifices d'une glande qui sécrète une pommade musquée. Les narines, ouvertes sur le bout du museau par 2 petites fentes en croissant que ferment des valvules, communiquent dans l'arrière-bouche par un canal long et étroit. La mâchoire inférieure se prolongeant derrière le crâne, il semble, comme le croyaient les anciens, que la supérieure soit mobile; mais elle ne se meut qu'avec la tête tout entière. Les vertèbres du cou appuient les unes sur les autres au moyen de petites fausses côtes : aussi ces animaux ont-ils de la peine à changer de direction, et on les évite aisément en tournoyant. Leurs poumons ne s'enfoncent pas dans l'abdomen, et leur cœur, qui est divisé en trois loges et où le sang venu du poumon ne se mêle pas avec celui du corps aussi complétement que dans les autres Reptiles, rapprochent un peu les Crocodiliens des Quadrupèdes à sang chaud. — Ces animaux sont ovipares, et leurs œufs ont une coque résistante. Ces œufs sont déposés par les femelles dans des lieux favorables où ils éclosent sans que la mère les couve. Toutes les espèces de cet ordre se tiennent dans les eaux douces, et se nourrissent surtout de poissons. Cependant il leur arrive souvent de s'embusquer pour attraper des Oiseaux aquatiques, des Mammifères et même d'autres Reptiles. Quand ils ont saisi une proie volumineuse, ils l'entraînent sous l'eau pour la noyer; puis, ils la placent dans quelque endroit retiré, où ils la laissent putréfier avant de la manger. C'est ainsi que des hommes sont parfois enlevés par des Crocodiles; mais c'est à tort qu'on croit qu'ils sont avalés par ces animaux : ces Reptiles, en effet, ne peuvent avaler dans l'eau. Le cri qu'ils font entendre a été comparé au vagissement d'un enfant.

Les Crocodiliens appartiennent à l'ancien et au nouveau continent, où ils vivent sur le bord des fleuves et des lacs d'eau douce. Toutefois, ils n'existent pas en Europe, et n'ont pas encore été rencontrés dans la Nouvelle-Hollande. Ces animaux ont besoin d'une température assez élevée; aussi, dans les parties froides de l'Amérique, où ils existent encore, passent-ils la mauvaise saison dans un engourdissement complet. Dans les contrées équatoriales, les grandes chaleurs les engourdissent également, et cette espèce d'estivation coïncide avec le dessèchement des lacs où ils aiment à se tenir. Dans nos climats, il faut, pour les conserver vivants en captivité, les soustraire à la sécheresse et au froid. Au Jardin des Plantes, on tient les jeunes Crocodiles à demi plongés dans des cuves constamment chaudes; mais ils témoignent rarement une grande activité et ne vivent pas très-longtemps.

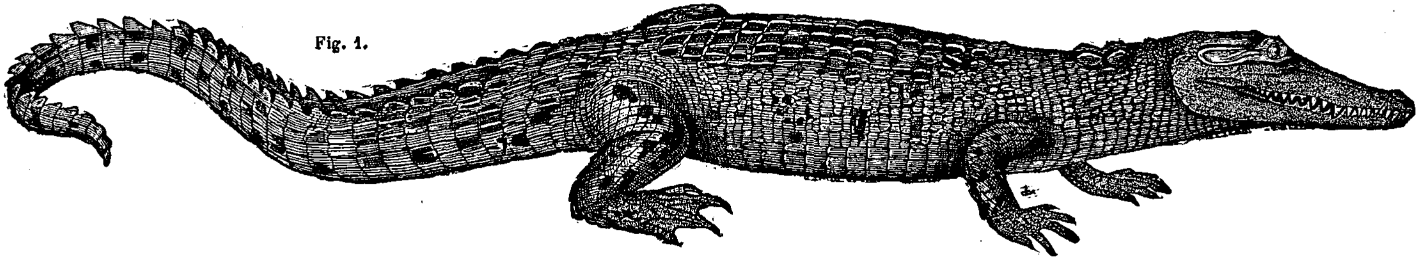
Fig. 1.

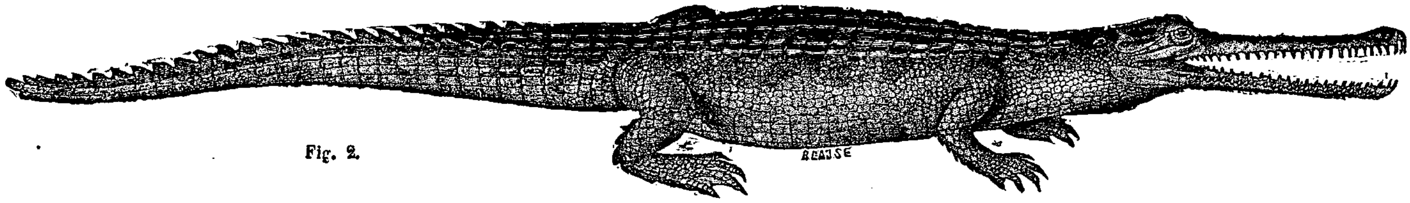
Fig. 2.

Les Crocodiliens se divisent en 3 genres, savoir : les *Crocodiles* proprement dits, les *Gavials*, et les *Caïmans* ou *Alligators*, qui comprennent ensemble 15 ou 18 espèces; mais nous ne citerons que les principales.

II. Les *Crocodiles proprement dits*, que Merrem appelle *Champsés* de l'ancien nom donné à ces Reptiles par les Égyptiens, ont le museau oblong et déprimé, les dents inégales, les quatrièmes d'en bas passant dans des échancrures et non pas dans des trous de la mâchoire supérieure, et les pieds plus complétement palmés que les Caïmans. — L'espèce la plus anciennement connue est le *Cr. vulgaire* (*Crocodilus vulgaris*), qui se reconnaît aux 6 rangées de plaques carrées et à peu près égales qu'il présente le long du dos. Cette espèce, dont on distingue plusieurs variétés, se trouve particulièrement dans le Nil et dans les cours d'eau du Sénégal, de la Cafrerie, de l'île de Madagascar et de l'*Hindoustan*. *Le Champsé était autrefois commun en Égypte*, où il vivait jusque dans le Delta; mais il ne se trouve plus aujourd'hui que dans la partie supérieure du cours du Nil, depuis que les habitants de l'Égypte, au lieu de le vénérer, lui font la chasse. Tout le monde sait, en effet, que les anciens Égyptiens avaient mis le Cr. au rang de leurs divinités. Strabon rapporte que dans la ville d'Arsinoë, nommée plus anciennement *Crocodilopolis*, il y avait une piscine consacrée où les prêtres nourrissaient avec soin un Cr. choisi, qu'on appelait *Suchus* (Σοῦχις). Ces animaux sacrés étaient religieusement embaumés, et il existe de ces momies dans tous les grands Musées de l'Europe. La taille du Cr. ordinaire atteint quelquefois jusqu'à près de 10 mèt.; sa couleur est d'un vert tirant sur le bronze. La femelle pond deux ou trois fois par an une vingtaine d'œufs qu'elle enterre dans le sable, où elle les abandonne à la chaleur du soleil qui les fait éclore au bout de 15 à 20 jours. Les Mangoustes-Ichneumons détruisent beaucoup de ces œufs, dont la grosseur est double de ceux de l'Oie. Le développement du Cr. est très-lent, et sa vie est sans doute fort longue : les petits, au sortir de l'œuf, ne dépassent pas 20 centim. Parmi les nombreuses fables répandues jadis au sujet du Cr., nous en mentionnerons seulement une qui nous a été transmise par Hérodote, parce qu'elle est encore répandue dans le vulgaire : « Comme le Cr. se nourrit particulièrement dans le Nil, il a toujours l'intérieur de la gueule tapissé d'insectes (*bdella*) qui lui sucent le sang. Toutes les espèces d'animaux terrestres ou d'oiseaux le fuient; le *Trochilus* seul vit en paix avec lui, parce que ce petit oiseau lui rend un grand service. Toutes les fois que le Cr. sort de l'eau pour aller sur terre et qu'il s'étend, la gueule entr'ouverte, ce qu'il a coutume de faire en se tournant vers le vent du midi, le Trochilus s'y glisse et avale tous les insectes qui s'y trouvent. Le Cr. reconnaissant ne lui fait aucun mal. »

Le *Cr. à deux arêtes* (*Cr. biporcatus*) [Fig. 1.] est surtout caractérisé par la présence de deux arêtes saillantes sur le haut du museau. Cette espèce vit dans l'Inde, à Ceylan, aux Séchelles, à Java et dans plusieurs îles de l'Océanie. — Le *Cr. à museau effilé* (*Cr. acutus*) se trouve dans les mares et les rivières de l'île d'Haïti et dans les autres grandes Antilles. Il atteint jusqu'à 5 mètres de longueur. La femelle place ses œufs dans la terre, et les découvre au moment où ils doivent éclore. — C'est aussi aux Antilles qu'appartient le *Cr. à losange* (*Cr. rhombifer*). Ce Reptile se distingue aisément des autres espèces du même genre en ce qu'il n'a point de crête dentée le long des jambes. On croit que sa taille ne dépasse guère 1 mèt. 50 cent.

III. Les espèces du genre *Gavial* (*Gavialis*) se reconnaissent facilement à leur museau qui est grêle et très-allongé, d'où le nom de *Longirostris* que Cuvier avait imposé à ce genre. Mais ces animaux présentent encore les caractères suivants : dents à peu près égales, les quatrièmes d'en bas passant, quand la bouche est fermée, dans des échancrures et non dans des trous de la mâchoire supérieure; pieds de derrière dentelés au bord externe et palmés jusqu'au bout des doigts. — On ne connaît encore que deux espèces de Gavials, toutes deux propres à l'Asie méridionale. Le *Gavial du Gange* (*Gav. gangeticus*) [Fig. 2.] vit dans les rivières de l'Inde, particulièrement dans le Gange. Il atteint de 6 à 8 mèt. de longueur. Cette espèce se fait remarquer par une grosse proéminence cartilagineuse qui entoure ses narines et se rejette en arrière. C'est cette proéminence qui avait fait dire à Élien qu'il existe dans le Gange des Crocodiles qui ont une corne au bout du museau. Le même auteur dit en outre que ce Reptile est innocent. Il paraît en effet qu'il vit exclusivement de Poissons, et n'attaque jamais ni l'homme, ni les animaux domestiques.

IV. Le genre *Caïman* ayant été l'objet d'un article spécial, nous n'y reviendrons pas ici. V. ALLIGATOR.

* **CROCONIQUE.** adj. m. (gr. χρόχος, safran). Chim.

Enc. — On donne le nom d'*Acide croconique* à un corps cristallin jaune, découvert par L. Gmelin. Cet acide, dont la formule à l'état anhydre est C^4O^3, forme avec les bases des sels bien cristallisables appelés *Croconates*; mais ni l'acide lui-même, ni ses sels ne sont d'aucune utilité.

* **CROCUS.** s. m. T. Bot. V. IRIDÉES. ‖ T. Chim. anc. *C. metallorum*, V. ANTIMOINE.

CROIRE. v. a. (lat. *credere*). Estimer qu'une chose est véritable, la tenir pour vraie. *Je crois ce que vous me dites. Je ne le crois pas. Je le crois fermement. Vous ne me ferez jamais c. cela. Je ne crois pas cette histoire. Il ne croit que ce qu'il voit. Il croit tout ce qu'on lui dit. On croit facilement ce que l'on souhaite. Vous en croirez ce que vous voudrez. Permettez-moi de n'en rien c.* — Se dit partic. en matière de Religion. *C. les mystères. C. l'Évangile. Il faut c. ce que l'Église enseigne. C. la présence réelle. Mais encore faut-il c. quelque chose au monde.* — Fam., *C. une chose comme l'Évangile, comme article de foi*, La c. fermement. *Il croit tout comme article de foi*, Il est fort crédule. *Si vous ne le croyez pas, allez-y voir; J'aime mieux le c. que d'y aller voir*, se dit Quand on doute d'une chose qu'il n'est pas aisé de vérifier. ‖ Absol., *C. légèrement. C. sans preuve. Vous êtes trop facile à c.* — Se dit particul. en matière de Religion. *A la première prédication des Apôtres, beaucoup de Juifs crurent. Heureux ceux qui croient.* ‖ Ajouter foi à ce que dit quelqu'un, déférer à son opinion, à son avis. *Je vous crois. Je ne vous crois pas. C'est un menteur que personne ne croit plus. Croyez-moi, ne faites point cela. Vous avez tort de ne pas c. votre médecin. Si vous aviez voulu me c., tout cela ne serait pas arrivé. Il est parvenu à se faire c. de ces gens-là.* — *En c. quelqu'un, en c. quelque chose*, S'en rapporter à quelqu'un, à quelque chose. *Voulez-vous m'en c. sur parole? Je ne veux en c. que mes yeux. Il n'en sera pas cru. M'en croirez-vous maintenant? A l'en c., s'il faut l'en c., l'affaire est terminée. S'il faut en c. les apparences. Si j'en crois ce que j'ai entendu.* ‖ Penser, estimer, s'imaginer, présumer. *Je crois cela bon. Il a eu tort, à ce que je crois. Je le croyais honnête homme. Je crois ce médecin un charlatan. Je vous croyais plus grand. On la croit sa mère. Qui l'aurait jamais cru? Que va-t-on c. de moi? Vous ne sauriez c. combien j'ai été étonné. Je crois tout de lui. Vous ne sauriez c. le plaisir qu'il aura de vous voir. Il lui croit du talent. Je lui crois du courage. Il croyait bien faire. Il a cru devoir vous prévenir. Il ne croyait pas partir pour si longtemps. Il croyait entendre du bruit. Je crois qu'il ne tardera pas à arriver. Je ne crois pas qu'il vienne. Croyez que rien ne me fera changer d'avis. Croyez-vous qu'il veuille vous tromper? On croirait, à l'entendre, que... Ce bruit nous fit c. que...* — Absol., *Vous ferez bien, je crois, d'aller le voir de suite.* = CROIRE. v. n. *C. à quelqu'un, c. à quelque chose*, Avoir confiance en quelqu'un, etc., s'y fier. *Il dit ne pas c. à la médecine, mais il croit aux charlatans. Il croyait fermement à l'astrologie. Il ne croit pas aux médecins. On est forcé de c. au témoignage de ses sens. Vous n'en avez cru ni à ma parole, ni à l'expérience des autres. C. aux discours, à la parole, aux serments de quelqu'un. Auquel des deux dois-je c.?* La loc. *C. à*, en parlant des personnes, est aujourd'hui peu usitée : on dit *C. quelqu'un.* — *C. à quelque chose*, sign. aussi, Être persuadé de l'existence ou de la vérité de quelque chose. *C. aux revenants, aux sorciers. Je ne puis c. à son innocence. C. à l'immortalité de l'âme. C. aux miracles.* On dit dans le même sens, *C. en Dieu, en Jésus-Christ, en la divinité de Jésus-Christ.* = SE CROIRE. v. pron. S'imaginer être. *Il se croit habile. Je me crois obligé de vous en avertir. Il se croyait au moment de réussir.* ‖ * *S'en c.*, S'écouter. *Si je m'en croyais, je ne sais ce que je lui ferais.* — **S'en c. beaucoup*, Avoir une haute opinion de son mérite, de ses forces, etc. *Il s'en croit beaucoup trop.* Fam. = CRU, UE. part. = Syn. V. ACCROIRE.

Conj. — *Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. Je croyais; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. Je crus. J'ai cru. Je croirai. Je croirais. — Crois; croyons. — Que je croie; que nous croyions. Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent. — Croyant.*

Obs. gram. — Lorsque le v. *Croire* est suivi d'une proposition subordonnée, on se trouve quelquefois embarrassé pour savoir si le verbe de cette proposition doit être mis à l'indicatif ou au subjonctif; cette difficulté étant commune à un grand nombre de verbes, nous la résoudrons au mot SUBJONCTIF.

CROISADE. s. f. Ligue, expédition faite contre les infidèles ou les hérétiques, ainsi nommée parce que ceux qui s'y engageaient, portaient une croix sur leur habit. *Prêcher une c. Publier la c. La première, la seconde c. La c. contre les Albigeois. Dans le temps des croisades.* Voy. CHRONOLOGIE.

CROISÉ. s. m. Celui qui a pris la croix pour aller combattre les infidèles ou les hérétiques. *L'armée des croisés.*

CROISÉE. s. f. Fenêtre, ouverture qu'on laisse dans le mur d'un bâtiment pour donner du jour à l'intérieur. *Les croisées sont ainsi nommées parce qu'autrefois elles étaient le plus souvent divisées en quatre parties par un montant et une traverse.* ‖ Par ext., Le châssis vitré qui sert à fermer cette ouverture. *Poser une c. Fermez la c.* ‖ * T. Mar. *C. d'une ancre*, V. ANCRE.

CROISEMENT. s. m. Action par laquelle deux choses se croisent; Le résultat de cette action. — T. Escrime. *Le c. du fer*, L'action de croiser les épées, les fleurets. ‖ T. Physiol. Action d'accoupler des animaux du même genre, mais de races ou même d'espèces différentes. *C'est au moyen de croisements bien entendus qu'on améliore nos animaux domestiques.*

CROISER. v. a. Mettre, disposer quelque chose en forme de croix. *C. les bras, les jambes. C. les épées* ou *c. le fer.* — *C. la baïonnette,* Tenir son fusil de manière que la baïonnette soit dirigée en avant. *Il fit former le carré et c. la baïonnette.* || En parlant Des vêtements, Mettre un côté d'un vêtement sur l'autre. *C. son habit. Croisez votre châle.* || Aller, passer en travers de... *Le lièvre a croisé le chemin. Cette route croise celle de Paris.* — Figur., *C. quelqu'un,* Le contrarier dans ses desseins. || Biffer d'un trait de plume. *Il a croisé trois articles de votre compte. Il faut c. tout ce passage.* Peu us. || Accoupler des animaux de races différentes. *Il faut c. les races pour les empêcher de dégénérer. C. des moutons français avec des mérinos.* || T. Technol. *C. les fils, les soies,* Les tordre légèrement avec un moulinet. = Croiser. v. n. Se dit Des vêtements dont un des côtés passe sur l'autre. *Cet habit croise bien. Ma redingote ne croise pas assez.* || T. Mar. Se dit D'un ou de plusieurs vaisseaux qui vont et viennent dans un parage déterminé pour attendre des bâtiments ennemis, pour bloquer un port, etc. *Il y avait des vaisseaux qui croisaient dans la Manche. C. au large, en vue de terre. L'escadre destinée à c. devant Cadix, sur la côte de Guinée.* = se Croiser. v. pron. Se dit Des choses que l'on met ou qui sont disposées en croix. *Des branches qui se croisent. J'arrivai au moment où les épées se croisaient.*—Se dit Du lieu où deux lignes, deux routes se croisent. *Cette route se croise avec telle autre. Leurs directions se croisent.* || Se dit De deux personnes ou De deux choses qui font le même trajet, mais en sens contraire. *Ces deux courriers se sont croisés. Mon frère vient de sortir pour aller chez vous, vous vous êtes croisé avec lui. Nous nous sommes croisés sans nous rencontrer. Nos lettres se croisèrent.* — Fig., *Ils se croisent dans leurs entreprises, leurs prétentions, etc.* Ils se contrarient, ils se nuisent mutuellement. || Se dit aussi De plusieurs objets qui sont en mouvement dans des directions qui se croisent. *Le fleuve était couvert de barques qui se croisaient dans tous les sens.* — Fig., *Des intrigues qui se mêlent et se croisent.* || Se dit encore De ceux qui autrefois s'engageaient par un vœu solennel à aller faire la guerre aux infidèles ou aux hérétiques, et qui portaient comme marque de ce vœu une croix sur leurs habits. *Les plus illustres chevaliers de l'Europe se croisèrent contre les infidèles.* || S'accoupler. *Cette race se croise très-bien avec cette autre.* = Croisé, ée. part. *Étoffe croisée,* Étoffe fabriquée à quatre marches, en sorte que les fils y sont beaucoup plus serrés que dans les étoffes qui ne se font qu'à deux marches. *Serge croisée.*—Substant., *Voilà un beau c. Acheter du c.* || T. Guerre. *Feux croisés,* Feux partant de différents côtés et dirigés vers un même point ou qui prennent en écharpe les points battus. || T. Versif. *Rimes croisées,* V. Rime. || T. Danse. *Chassé c.,* Chassé que le danseur et la danseuse font en même temps, l'un à droite, l'autre à gauche. || * T. Blas. Se dit Du globe impérial, des bannières et des besants qui ont des croix.

* **CROISETTE.** s. f. T. Blas. Voy. Croix. || T. Bot. Voy. Gentianées.

CROISEUR. s. m. T. Mar. Bâtiment de guerre qui croise dans certains parages. *Il y avait sur cette côte un grand nombre de croiseurs. Nos croiseurs firent plusieurs riches captures.* || * Adject., *Un vaisseau c. Les bâtiments croiseurs.*

CROISIÈRE. s. f. T. Mar. Action de croiser. *Notre c. a duré quatre mois. Vaisseau en c. Aller en c. Tenir la c. Arriver de c.* || Par extens., Les parages où l'on croise. *La Manche est une mauvaise c.* — Les bâtiments croiseurs. *Notre c. se composait de tant de vaisseaux.*

CROISILLON. s. m. La traverse d'une croix. || La traverse d'une croisée.

CROISSANCE. s. f. Développement progressif d'un corps organisé, particulièrement en hauteur. *Age de c. Ce jeune garçon n'a pas encore toute sa c. Arrêter la c. d'un arbre. Ce chien a pris beaucoup de c.*

CROISSANT. s. m. (lat. *crescens*). La figure qu'offre la lune, soit lorsqu'elle est nouvelle, soit lorsqu'elle est en décours. *Le c. de la lune.* — *La lune est dans son c.,* se dit De la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. || Ce qui ressemble au c. de la lune. *Une agrafe en forme de c. Les cornes de cet insecte forment le c. Les armes de l'Empire ottoman sont un c.* || Absol. et dans le style soutenu, se dit Des armoiries, des étendards de l'empire turc; et Fig., De cet empire lui-même. *Arborer la croix à la place du c. L'empire du c. Relever le c. Abattre l'orgueil du c.* || T. Hortic. Instrument de fer en forme de c. ou de faucille, dont les jardiniers se servent pour tailler les arbres. || Branche de fer recourbée, qu'on scelle dans les jambages des cheminées, pour y mettre les pelles à feu, les pincettes, etc. || Branche recourbée de fer ou de cuivre, dont on se sert pour arrêter les portières et les rideaux de fenêtre.

CROISSANT, ANTE. adj. Qui s'accroît, qui va en augmentant. *Une population croissante. Le peuple était opprimé par des impôts toujours croissants. Un bruit sans cesse c. Haine, fureur croissante.*

CROISURE. s. f. Tissure d'une étoffe croisée.

CROÎT. s. m. Augmentation. Se dit De l'augmentation d'un troupeau par la naissance des petits.

CROÎTRE. v. n. (lat. *crescere*). Se dit de l'accroissement des corps, soit bruts, soit organisés, et signifie particul. Acquérir une plus grande longueur. *Les corps organisés croissent par intussusception, et les corps inorganiques par juxtaposition. C. insensiblement. C. très-vite. C. à vue d'œil. Les animaux croissent jusqu'à un certain âge. Il faut laisser c. cet arbre jusqu'à telle hauteur. Se laisser c. la barbe, les cheveux.* — Par ext., se dit Des jours. *Les jours croissent d'une heure dans le mois de janvier.* — Prov., *Ne faire que c. et embellir,* se dit D'une jeune personne qui devient tous les jours plus grande et plus belle; et Fig. et iron., De certaines choses qui vont en augmentant. *Ses défauts ne font que c. et embellir. Son mal ne se guérit pas, il ne fait que c. et embellir.* — Fig., *C. en beauté, en sagesse, en vertu, etc.,* Acquérir tous les jours plus de beauté, etc. || Se dit Des choses dont le volume, les dimensions, l'intensité augmentent. *La rivière a crû, est crue. Les marées croissent dans l'équinoxe. La pluie a fait c. ce torrent. Le bruit croît. Le tumulte allait croissant. La sédition croissait. Le luxe de la cour croissait avec la misère publique. La fièvre croît tous les jours. Ce mal croîtra si l'on n'y prend garde. La cruauté croît à raison de la faiblesse. Son courage croissait avec les périls. Sa rage, sa furie allait toujours croissant. Il sentait c. son amour.* — *La lune commence à c.,* se dit De l'accroissement de surface éclairée qu'offre la lune jusqu'à ce qu'elle ait atteint son plein. || Devenir plus nombreux, multiplier. *Dieu a dit à l'homme : Croissez et multipliez. La population de cette ville a crû en très-peu de temps. Sa famille croît chaque année. Cette bande de voleurs croissait de jour en jour. Ce parti croît avec rapidité. Ses biens croissent. Nos désirs croissent sans cesse.* — Fig., *Les abus croissaient de toutes parts.* || En parlant Des plantes et des productions végétales, Venir, être produit. *Cette plante croît sur les montagnes, dans les marais, sur le bord des ruisseaux. Cette plante y croît naturellement. Il n'y croît ni blé, ni vin. C'est un excellent pays, il y croît tout ce qu'il faut pour vivre, toutes sortes de plantes y croissent.* = Croître. v. a. Augmenter. *Cet honneur va c. son audace.* N'est usité qu'en poésie. = Crû, ue. part. = Syn. V. Augmenter.

Conj. — *Je crois, tu crois, il croît; nous croissons, vous croissez, ils croissent. Je croissais, nous croissions. Je crus; nous crûmes. J'ai crû. Je croîtrai; nous croîtrons. Je croîtrais; nous croîtrions. — Crois; croissez. — Que je croisse; que nous croissions. Que je crusse; que nous crussions. — Croissant.*

Obs. gram. — On dit d'une chose, mais non pas indifféremment, qu'*elle a crû* ou qu'*elle est crue.* On emploie l'auxiliaire *Avoir*, quand il s'agit d'exprimer une action, et l'auxil. *Être*, quand on veut exprimer un état. C'est ainsi qu'on dira : *En deux jours la rivière a crû de deux pieds ; Depuis hier, la rivière est crue de deux pieds.* La même observation s'applique au V. Décroître.

CROIX. s. f. (latin. *crux, crucis*). Instrument composé de deux pièces de bois qui se coupent et se traversent ordinairement à angles droits, et sur lequel on attachait anciennement les malfaiteurs, pour les faire mourir. *Planter une c. Élever une c. Étendre sur la c. Mettre en c. Jésus-Christ est mort sur la c., sur l'arbre de la c., est mort en c., a souffert la mort de la c. Les bras, le pied de la c. Les opprobres et les souffrances de la c. Du haut de la c., Jésus-Christ embrasse tous les temps et les rapproche. Saint Pierre souffrit le martyre de la c.* — *La vraie c.,* ou simpl., *La c.,* Le bois de la c. où Notre-Seigneur fut attaché. *L'invention de la c. Du bois de la vraie c. Adorer la vraie c.* || Dans le langage de la Religion, *Le mystère, le sacrifice de la c.,* Le mystère de notre rédemption par la mort que J.-C. a soufferte sur la c. || Figur. et absol., *La c.,* se dit, en poésie et dans le style soutenu, pour désigner La religion chrétienne. *L'étendard de la c. Faire triompher la c.* || Fig., *Mettre ses injures, son ressentiment, etc., aux pieds de la c.,* Les oublier, en faire le sacrifice à Dieu pour l'amour de Jésus-Christ crucifié. *Mettre, déposer ses peines, ses afflictions, etc. aux pieds de la c.,* Les supporter avec résignation pour l'amour de N.-S. J.-C. || Fig., Toute peine, toute affliction que Dieu nous envoie. *Chacun a sa c. dans ce monde. C'est une grande c. que des enfants ingrats. Ce pauvre homme a eu bien des c. dans sa vie.* = Toute représentation figurée de la croix de Jésus-Christ. *On porte la c. à la procession. Mettre, élever une c. en quelque endroit. Planter une c. dans un carrefour. C. d'argent, d'or, de diamants. C. d'évêque. C. pectorale. Une c. lumineuse parut dans le ciel.* — *Prendre la c.,* se dit De ceux qui s'engageaient par un vœu solennel à aller combattre les infidèles ou les hérétiques, et qui, pour marque de ce vœu, portaient une c. sur leurs habits. — *Le signe de la c.,* Le signe en forme de c. que les chrétiens font avec la main, le plus souvent en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » *Faire le signe de la c. en se couchant, etc. Faire le signe de la c. sur le front, sur les lèvres, etc. A chaque coup de tonnerre elle faisait un grand signe de c.* || *C. de par Dieu,* Petit livre ou alphabet pour apprendre à lire, ainsi nommé parce que le titre est ordinairement orné d'une c. *Cet enfant sait déjà bien sa c. de par Dieu.* Vx. — Fig. et fam., *Renvoyer quelqu'un à la c. de par Dieu,* Le traiter d'ignorant, On dit de même, *Il en est resté à la c. de par Dieu.* Vx. || Se dit aussi Des choses mises en travers l'une sur l'autre ou disposées de façon à présenter une figure à quatre branches. *Des bâtons disposés en c. Les pétales des crucifères sont disposés en c.* — *Avoir, mettre les jambes en c.,* Avoir, mettre les jambes l'une sur l'autre. || Décoration à peu près en forme de c. que portent les membres des différents ordres de chevalerie. *La c. du Saint-Esprit. La c. de Malte. La c. de saint-Louis. La c. de la Légion d'honneur, la C. d'honneur,* ou simpl., *La c. Donner la c. à quelqu'un. Il a reçu la c. Distribuer des c.* — *Grand-c.,* Celui qui a le grade le plus élevé dans la plupart des ordres de chevalerie chez les peuples chrétiens. || Marque formée de deux traits croisés, qu'on fait avec la plume ou autrement, sur du papier, sur un mur, etc. *Faire une c. au bas d'un acte en guise de signature. Indiquer un renvoi avec un c. Faire une c. sur un alinéa. Les portes étaient marquées d'une c.* || Fig. et fam., on dit *Il faut faire une c. à la cheminée,* Quand on voit arriver une chose à quoi on ne s'attendait pas. — *Quand nous serons à dix, nous ferons une c.,* se dit en parlant De certains faits qui menacent de se reproduire souvent.—* *Faire la c. sur une chose,* La tenir pour perdue. *Vous n'aurez jamais le livre que vous lui avez prêté, vous pouvez faire une c. là-dessus.* || Le côté d'une pièce de monnaie qui portait autrefois et qui porte encore, dans quelques États, la figure d'une c. Ce côté est le même que l'on appelle aujourd'hui *Figure* ou *Face*, et se dit par opp. à *Pile*, qui désignait le revers où sont empreintes les armes du souverain. Ce dernier est ainsi appelé du mot grec πύλη, qui signifie *porte*, à cause de la porte de ville qui figurait sur le revers des anciennes monnaies. — *C. ou pile,* Jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air; un des joueurs nomme à son choix un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi. *Jouer à c. ou pile. Je retiens pile.* Famil., on dit en parlant De deux choses entre lesquelles on ne fait guère de différence, *Je les jetterais à c. et pile,* ou *à c. ou à pile,* ou *à pile ou face.* Proverb., *N'avoir ni c. ni pile,* N'avoir point d'argent. || T. Astron. *La c., La grande c., La c. australe* ou *c. du sud,* V. Constellation. || * T. Bot. *C. de saint Jacques,* V. Amaryllidées. *C. de Jérusalem* ou *de Malte,* V. Caryophyllées.

Enc. — I. Presque tous les peuples de l'antiquité ont, dès les premiers temps de leur histoire, employé la *Croix* comme instrument de supplice ; mais il paraît que plusieurs d'entre eux, surtout les Juifs, les Syriens, les Perses, les Égyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois, en faisaient spécialement usage pour punir les délits militaires. Ce genre de supplice n'était pas inconnu aux Grecs, comme le prouve la conduite d'Alexandre, qui, après la prise de Tyr, fit crucifier 2000 de ses habitants. Cependant, nulle part dans l'ancien monde, le supplice de la c. ne fut aussi usité qu'à Rome. Sous le gouvernement des rois, il était infligé indistinctement aux coupables de tous les rangs. Mais, plus tard, on en vint à regarder ce supplice comme le plus ignominieux de tous les genres de mort, et, sauf le cas de sédition, on n'y condamna plus que les esclaves et les plus vils malfaiteurs. L'horreur qu'inspirait ce supplice est admirablement exprimée par Cicéron, lorsqu'il l'appelle *crudelissimum* *et teterrimum.* Les qualificatifs qu'appliquent d'autres auteurs à cet instrument de supplice « *infame lignum, arbor infelix* » témoignent également de l'idée d'infamie que les Romains attachaient à ce genre de mort. D'après les détails que nous trouvons dans les écrivains de l'antiquité, il paraît que le supplice de la c. s'infligeait de plusieurs manières. Suivant la loi romaine, le condamné (*cruciarius*) était battu de verges soit dans le prétoire, soit pendant qu'on le conduisait au lieu du supplice. Arrivé là, on le dépouillait de ses vêtements et on l'attachait à la c., tantôt au moyen de cordes, tantôt en enfonçant des clous dans ses mains et dans ses pieds. Le plus souvent, afin d'abréger les souffrances du patient, on lui brisait les jambes ou on lui perçait le corps avec un pieu ou une lance. Quelquefois, cependant, on l'abandonnait à lui-même, et l'on a des exemples d'individus qui, après avoir resté fort longtemps attachés à la c., en furent détachés et survécurent à ce cruel supplice. La loi juive voulait que le corps du supplicié fût détaché le jour même de l'exécution, tandis que les Romains l'y laissaient habituellement exposé jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux. « *Suffixorum corpora crucibus*, dit Sénèque, *in suam sepulturam defluunt.* » En général, l'instrument du supplice était élevé près d'une grande route afin de produire un effet d'intimidation. Mais après avoir embrassé le christianisme, Constantin, par respect pour J.-C., défendit d'infliger à l'avenir le supplice de la c. aux criminels.

II. On a beaucoup écrit sur la forme de la c. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet instrument de supplice n'était pas toujours fait de la même manière. Quelquefois c'était une simple poutre ou un tronc d'arbre sur lequel le patient était attaché, les mains croisées au-dessus de la tête. Le plus souvent, il consistait en deux pièces de bois assemblées en forme de X (*crux decussata*) : telle est la c. sur laquelle on pense que saint André fut martyrisé, et qu'on appelle, à cause de cela, *C. de saint André.* D'autres fois, la c. avait la forme d'un T ou d'une double potence : aussi nomme-t-on cette variété *C. en T* ou *en tau*, ou *C. de potence;* c'est la *crux commissa* des écrivains latins. On lui donne le nom de *C. haute*, lorsque la pièce perpendiculaire dépasse un peu la pièce transversale ou *croisillon*. La croix haute s'appelle encore *C. du Christ*, parce que c'est sur une c. de ce genre que le fils de Dieu, fait homme, est mort pour racheter le genre humain ; et *C. latine*, parce que c'est la forme que l'Église latine a de tout temps adoptée pour représenter l'instrument de la passion de N.-S. Dans la c. haute, le croisillon est placé au tiers ou au quart de la hauteur de l'arbre lui-même à partir du sommet. Quand il est fixé au milieu, la c. prend le nom de *C. mixte*. Enfin, on appelle *C. grecque* une c. disposée comme la c. mixte, mais dont les quatre bras sont égaux, parce que c'est ainsi que l'Église d'Orient représente l'instrument de la mort du Sauveur.

III. La c., objet d'horreur pour les païens, devint, au contraire, un objet de vénération pour les chrétiens, après que le Christ l'eut sanctifiée par sa mort. Aussi, ces derniers s'empressèrent-ils d'en multiplier la figure, mais ils ne l'exposèrent publiquement qu'après le triomphe de Constantin. Les premières c. ne portaient aucune représentation peinte ou sculptée du Rédempteur. Le *Crucifix*, c.-à-d. la c. qui porte une image du Christ, n'a paru qu'au VIe siècle ; mais, depuis cette époque, on a plusieurs fois varié, soit quant à la position qu'on donnait au corps du fils de Dieu, soit quant au nombre et à la forme des accessoires qui l'accompagnaient. Mais notre cadre nous interdit d'entrer dans ces détails minutieux.

L'Église célèbre deux fêtes de la Croix ; son *Invention*, le 3 mai, et son *Exaltation* le 14 sept. La première a été instituée pour perpétuer le souvenir de la découverte (*inventio*) de l'instrument de supplice sur lequel N.-S. J.-C. était mort. Cet événement eut lieu à Jérusalem, le 3 mai de l'an 326, pendant les travaux exécutés par ordre de Constantin, et sous les yeux de sa mère, pour détruire le temple de Vénus qui avait été élevé sur le lieu du Saint-Sépulcre. Hélène construisit une église à l'endroit même de cette découverte (c'est l'église actuelle du Saint-Sépulcre) : elle y déposa une partie de la vraie c., et envoya l'autre à son fils. On attribue généralement l'institution de la fête de l'*Invention de la Sainte-Croix* au pape saint Eusèbe, contemporain de cette découverte ; néanmoins, plusieurs savants auteurs l'attribuent à l'un des successeurs de ce pontife. — La portion de la c. laissée à Jérusalem par sainte Hélène ayant été emportée par Cosroès, roi de Perse, quand ce prince fit la conquête de la Palestine (614), l'empereur Héraclius réussit, quatorze ans après, à la recouvrer, et c'est pour célébrer cette heureuse conquête que fut établie la fête de l'*Exaltation de la Sainte-Croix.* — *Chemin de la c.*, V. Passion.

Blason. — La *Croix* est une des pièces honorables de l'art héraldique. On la trouve généralement seule ; cependant plusieurs écus en portent deux. Quand ce dernier nombre est dépassé, la figure perd le nom de c. et prend celui de *Croisette.* En outre, la c. est presque toujours pièce principale. Lorsque, ce qui est rare, elle charge une autre pièce honorable, il faut qu'elle remplisse entièrement celle-ci, c.-à-d. que ses branches s'étendent jusqu'aux bords de l'écu ; sans cela, elle ne serait qu'une Croisette. — De toutes les pièces honorables, la c. est celle qu'on rencontre le plus souvent dans les armoiries, car une foule de seigneurs et de chevaliers tenaient à marquer leurs armes du symbole du christianisme. Toutefois, afin d'éviter la confusion qui aurait pu résulter de la reproduction pure et simple de ce signe, chaque chevalier lui faisait subir quelque modification plus ou moins considérable. Ainsi, le P. Ménétrier compte 40 variétés de c. ; Vulson de la Colombière en admet 72 ; enfin, un autre héraldiste renonce à les énumérer, tant, dit-il, elles sont nombreuses. Pour nous, il nous suffira d'indiquer les variétés les plus importantes.

Dans sa forme la plus simple, la c. présente la réunion de la fasce et du pal ; elle est dite alors *simple* ou *pleine* ; et on ne l'exprime pas en blasonnant. D'Aspremont . *D'argent à la c. de gueules* (Fig. 1). On l'appelle *C. au pied fiché*, quand son pied est aiguisé pour être enfoncé en terre ; de Rousset : *De gueules à la c. d'argent au pied fiché* (Fig. 2). La c. est dite *pattée*, quand elle est élargie à ses quatre extrémités ; D'Argentré : *D'argent à la c. pattée d'azur* (Fig. 3). Elle est *potencée*, lorsque ces mêmes extrémités sont terminées par des potences. Les armes du royaume de JÉRUSALEM étaient : *D'argent à la c. potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même* (Fig. 4). La c. est dite *repotencée*, quand ses extrémités sont deux fois potencées ; et *recroisetée*, quand ses quatre branches forment elles-mêmes des croix ; De Bierley : *D'argent à la c. recroisetée de gueules* (Fig. 5). — La c. *alésée* ne touche les bords de l'écu par aucun de ses côtés ; Xaintrailles ; *D'argent à la cr. alésée de gueules* (Fig. 6). La c. *ancrée* est celle dont les extrémités se terminent comme des ancres de vaisseau ; de Damas : *D'argent à la c. ancrée de gueules* (Fig. 7). La c. ancrée prend le nom de *recercelée*, lorsque les pointes courbes font deux circonvolutions. La c. *bourdonnée* ou *pommetée* a ses extrémités terminées par des boules ; de l'Isle : *De gueules à la c. pommetée d'or* (Fig. 8). La c. *cléchée*, dite aussi *c. de Toulouse*, parce qu'elle figure dans les armes de cette ville, est *vidée*, c.-à-d. percée à jour de manière à laisser voir le fond de l'écu, et ses branches, s'élargissant aux extrémités, présentent trois angles rentrants, et trois angles sortants, ceux-ci ornés de petits boutons ; Vénasque : *D'or à la c. vidée, cléchée, pommetée d'azur ;* ou *D'or à la c. de Toulouse d'azur* (Fig. 9). La c. *fleurdelisée, florencée* ou *de Florence*, a ses extrémités terminées par des fleurs de lis ; de Villequier : *De gueules à la c. fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes d'argent* (Fig. 10). La c. est *fleuretée*, quand elle porte une fleur à chacune de ses extrémités ; *fourchée*, quand ces mêmes extrémités sont découpées de manière à former trois pointes ; *gringolée* ou *givrée*, quand elles finissent en tête de serpent ; *tréflée*, quand c'est par un trèfle. La c. *retranchée* a ses extrémités disposées en une sorte de pignon affaissé ; Manfredi : *D'argent à la c. retranchée et pommetée d'azur* (Fig. 11). — La c. est dite *cantonnée*, quand d'autres figures sont placées entre ses branches (Fig. 4 et 10). On l'appelle *anglée*, lorsque des figures longues et pointues sont mouvantes de ses angles ; *herminée*, quand elle est formée de quatre mouchetures d'hermines ; *ansée*, quand elle est en tau et porte un anneau au sommet. Elle peut encore être *accompagnée, bastillée, bordée, bretessée, chargée, coupée, componée, dentelée, écartelée, échiquetée, écotée, frettée, fuselée, losangée, mâclée, ondée, vairée*, etc. ; mais ces divers attributs appartenant également aux autres pièces honorables, nous en donnerons l'explication en leur lieu et place.

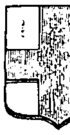
Fig. 1.

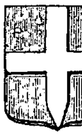
Fig. 2.

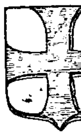
Fig. 3.

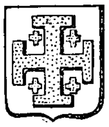
Fig. 4.

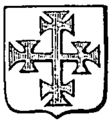
Fig. 5.

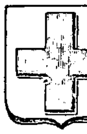
Fig. 6.

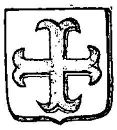
Fig. 7.

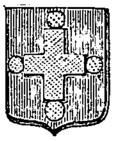
Fig. 8.

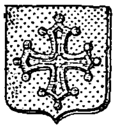
Fig. 9.

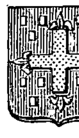
Fig. 10.

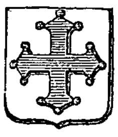
Fig. 11.

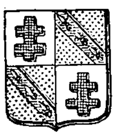
Fig. 12.

Quelques autres formes de croix, sans être particulières au blason, y figurent assez souvent. De ce nombre sont la *C. latine*, la *C. de potence* et la *C. grecque* dont nous avons déjà parlé. La *C. patriarchale, C. russe* ou *C. de Lorraine* est une c. latine à deux croisillons placés l'un au-dessus de l'autre, le supérieur plus petit que l'inférieur ; de Bouqueval : *Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à la c. de Lorraine de sable ; aux* 2 *et* 3, *d'or à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lis du champ* (Fig. 12). La *C. à triple traverse*, qu'on rencontre quelquefois, est considérée comme un emblème de la papauté, signifiant peut-être, comme les trois couronnes de la tiare, la triple royauté du vicaire de J.-C. Nous remarquerons, en passant, que l'écu des évêques porte la c. ordinaire, et celui des archevêques la c. à double traverse, tandis que la c. à trois traverses appartient exclusivement aux papes. Toutefois, ces distinctions hiérarchiques ne remontent pas au delà du XVe siècle. Les archéologues chrétiens donnent le nom de *C. de passion* à une c. latine très-massive ; c'est un véritable gibet. La *C. de résurrection*, qu'ils appellent aussi *C. pascale* et *C. triomphale*, en diffère par sa légèreté et par sa forme aérienne ; on l'accompagne ordinairement d'une bannière. La *C. de saint Jean-Baptiste* est une simple croix pascale dont la bannière est remplacée par une simple bandelette portant les mots : *Ecce agnus dei.* La *C. de Malte*, ainsi appelée parce qu'elle figurait sur les vêtements des chevaliers de cet ordre célèbre, est une c. pattée dont les extrémités présentent une échancrure triangulaire. Enfin, la *C. de Bourgogne*, appelée encore *C. en sautoir*, ou simplement *Sautoir*, n'est autre chose que la croix de saint André ; d'Angennes : *De sable au sautoir d'argent* (Fig. 13).

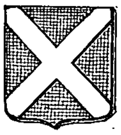
Fig. 13.

* **CROMLECH.** s. m. Voy. Architecture *celtique.*

CROMORNE. s. m. (all. *krump*, tordu ; *horn*, cor). T. Mus. Instrument à vent qui était fermé par le bas, et où le son ne sortait que par deux trous. *Le c. était en usage aux* XVe *et* XVIe *siècles.* — V. Orgue.

* **CRONE.** s. m. (altér. du mot angl. *crane*, grue). T. Mar. Machine qui sert dans les ports de mer pour charger et décharger les navires. — V. Grue.

* **CROQUADE.** s. f. T. Peint. Croquis fait rapidement et à grands traits.

CROQUANT. s. m. Un homme de néant, un misérable. *Ce n'est qu'un c.* Famil. et vieux. ‖ *Croquants*, au plur., s'est dit Des paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV et sous Louis XIII. *La révolte des Croquants.*

CROQUANT, ANTE. adj. Qui croque sous la dent. *Biscuit croquant. Tourte croquante.* ‖ Subst. et au fém., *Une croquante*, Une tourte croquante.

* **CROQUE-AU-SEL** (a la). loc. adv. ellipt. qui sign. Sans autre assaisonnement que du sel. *Manger quelque chose à la c.-au-sel.* — Pop. et par menace, on dit D'un homme à qui l'on se croit très-supérieur en force, *Je le mangerais à la c.-au-sel.*

* **CROQUE-LARDON.** s. m. Écornifleur, parasite. Familier.

* **CROQUEMITAINE.** s. m. Être imaginaire et terrible dont on a coutume de menacer les enfants. *Si tu n'es pas sage, C. viendra.* ‖ Fig., Épouvantail.

CROQUE-MORT. s. m. Celui qui fait métier de transporter les morts au cimetière. *Les croque-morts sont au cabaret.* Pop. — * Fig. et fam., *Une figure de c.-mort*, Une figure lugubre.

CROQUE-NOTE. s. m. Se dit Famil. et par dénigr. D'un musicien qui sait lire la musique avec facilité, mais qui manque de goût et d'expression. *Renvoyez-moi d'ici tous ces croque-notes.* — On dit aussi *C.-sol.*

CROQUER. v. n. (R. *croc*). Se dit Du bruit que font sous la dent, quand on les mange, les choses dures ou sèches. *Cela croque sous la dent.* = Croquer. v. a. Manger des choses qui font du bruit sous la dent. — Fig. et fam., *N'en c. que d'une dent*, N'avoir pas ce que l'on désire. ‖ Par ext. et fam., Manger avidement et entièrement. *Il croqua un poulet en moins de rien.* — Fig. et fam., *Elle est jolie à c., gentille à c. : elle est à c.*, se dit D'une personne très-jolie. On dit aussi, *Cet enfant est gentil à c.* ‖ T. Peint. Esquisser rapidement. = Croqué, ée. part.

CROQUE-SOL. s. m. Voy. Croque-note.

CROQUET. s. m. Sorte de pain d'épice très-sec et très-mince.

CROQUETTE. s. f. T. Cuisine. Boulette de pâte de pommes de terre, de riz, etc., qu'on fait frire après l'avoir trempée dans du jaune d'œuf et saupoudrée de mie de pain.

* **CROQUEUR.** s. m. Celui qui croque. *Un vieux renard grand c. de poulets.*

CROQUIGNOLE. s. f. Espèce de chiquenaude donnée sur la tête. ‖ Espèce de petite pâtisserie sèche et très-dure.

CROQUIS. s. m. T. Peinture. Esquisse qui indique seulement les traits principaux d'une œuvre d'art. *Faire le c. d'un paysage, d'une figure, etc. La main d'un maître se reconnaît même dans un simple c. Un cahier de c.* ‖ Par ext., se dit en parlant D'œuvres littéraires. *Je vous envoie le c. de ma nouvelle pièce.*

* **CROSSARQUE.** s. m. T. Mam. Voy. Civette.

CROSSE. s. f. Bâton pastoral d'évêque ou d'abbé. ‖ Bâton courbé par le bout, dont les enfants se servent pour pousser une balle, une pierre. Vx. ‖ Cette partie recourbée du fût d'un fusil, d'une arquebuse, etc., qu'on appuie généralement contre l'épaule pour tirer. *La c. d'un fusil, d'un mousquet, d'un pistolet. On enfonça la porte à coups de c.* ‖ * T. Anat. *C. de l'aorte*, V. Aorte.

Enc. — La *Crosse* ou bâton pastoral que portent les évêques et les archevêques, est une marque de leur autorité, un symbole de suprématie. Les écrivains ecclésiastiques l'appellent le plus souvent *Pedum* (houlette), à cause de sa ressemblance avec la houlette du berger; *Ferula* (férule), et *Virga* (verge), parce que c'est avec la férule ou des verges que le maître corrige ses disciples. Quant à son nom actuel, qui est dérivé de l'italien *croce* (croix), il lui vient de ce que jadis elle était surmontée d'une petite pièce transversale qui lui donnait la forme d'une croix en tau (T).

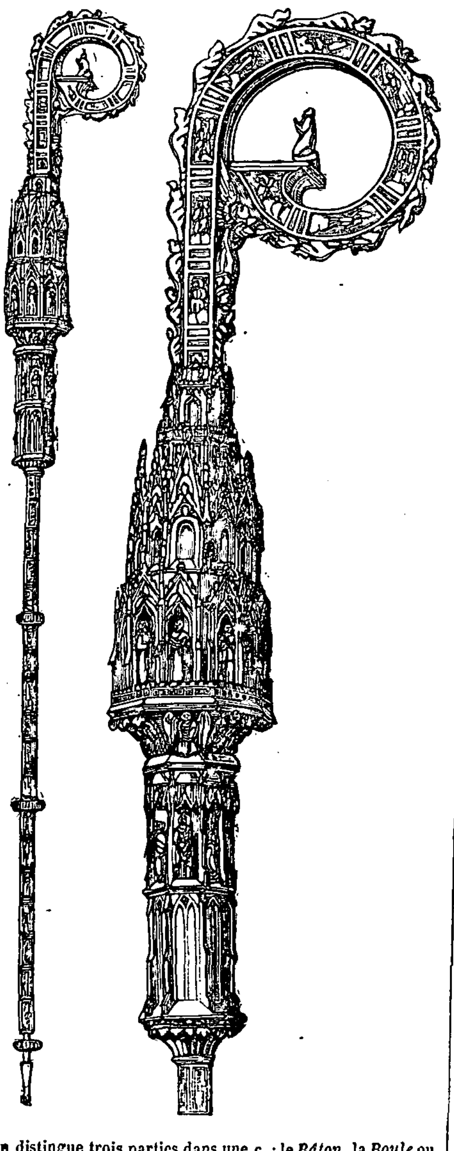

On distingue trois parties dans une c. : le *Bâton*, la *Boule* ou le *Globe*, et la *Recourbure* ou *Volute*. Dans le principe, le bâton constituait seul la c.; on le faisait souvent de bois, particulièrement de bois de cyprès. Plus tard, on termina ce bâton, tantôt par le croisillon dont nous venons de parler, tantôt par une tête humaine ou par une boule que surmontait presque toujours une petite croix. Enfin, on ajouta à cette même boule la volute, qui toutefois n'a pris ses dimensions actuelles qu'à une époque relativement assez récente. En même temps, on substitua les métaux précieux au bois primitivement employé, et on fit de l'instrument, particulièrement de sa partie supérieure, un travail d'orfévrerie d'une grande richesse. La c. représentée ci-dessus donne une idée de ce qu'étaient les belles crosses du moyen âge; elle appartient à la fin du XIVe siècle.

Les évêques ne tiennent la c. que dans les processions ou quand ils donnent la bénédiction pastorale. Dans toute autre circonstance, ils la font porter devant eux par un prêtre qui, pour cette raison, s'appelle *Porte-crosse*. A Rome, aucun évêque n'a le droit de porter la c., attendu que c'est le souverain pontife qui est l'évêque propre de la ville. Enfin, les abbés et les abbesses de certaines abbayes portaient autrefois la crosse, mais en tournant intérieurement la partie recourbée, afin de montrer que leur juridiction était intérieure, et ne s'étendait pas au delà des limites de leur monastère. — La c. en usage dans l'église grecque consiste en un bâton terminé par une boule, *une croix, un tau ou deux serpents entrelacés dont* les têtes se regardent. Celle des évêques arméniens est recourbée, mais la recourbure représente un serpent, symbole de la prudence épiscopale.

CROSSÉ, ÉE. adj. Qui a droit de porter la crosse. *Un abbé crossé et mitré. Une abbesse crossée.*

CROSSER. v. n. Pousser une balle, une pierre, etc., avec une crosse. Vx. = Crosser. v. a. *C. une balle, une pierre, etc.*, La pousser avec une crosse. ‖ Figur. et fam., Traiter quelqu'un avec mépris, lui dire des choses dures et désagréables. *C'est un homme à c. Il l'a joliment crossé.* = *se Crosser. v. pronom. S'invectiver, se battre. *Ils se sont crossés d'importance.* Pop. = Crossé, ée. participe.

CROSSETTE. s. f. T. Agric. Branche de vigne, de figuier, etc., où on laisse un peu de bois de l'année précédente et qui sert à faire des boutures. Voy. Bouture. ‖ * T. Archit. Partie d'un voussoir qui est prolongée horizontalement au delà du joint. Dans la figure ci-jointe, les lettres *a,a,a,a, indiquent les crossettes.*

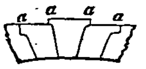

CROSSEUR. s. m. Celui qui crosse, qui s'amuse à crosser. *Cette allée est pleine de crosseurs.* Vieux.

* **CROTALAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **CROTALE.** s. f. (gr. χρόταλον). T. Archéol. Voy. Castagnette. = Crotale. s. m. T. Erpét.

Enc. — Les *Crotales* (*Crotalus*) constituent, parmi les Ophidiens venimeux, un genre bien tranché, mais peu nombreux. En effet, ils sont caractérisés par la présence d'un appendice caudal singulier, qui leur a valu le nom de *Serpents à sonnettes*. Cet appareil consiste en un nombre variable de petites capsules (10 à 15 au moins), sèches, mobiles et emboîtées l'une dans l'autre, qui produisent, quand l'animal agite rapidement sa queue, un bruit qu'on a comparé à celui que font entendre des gousses de légumineuses desséchées et renfermant *encore leurs graines. Néanmoins, dans les jeunes, il* n'y a point encore de grelot. Les Crotales se reconnaissent encore à leurs formes trapues, et à leur tête, qui est assez grosse et terminée par un museau court et arrondi. Leurs écailles, épaisses et libres au sommet, sont surmontées d'un tubercule très-prononcé. Enfin, ils sont ordinairement d'un brun jaunâtre tacheté de larges plaques plus foncées et en forme de losange. Ces Serpents dépassent rarement 1 mètre de longueur; on en a vu cependant qui avaient près de 2 mètres. Ils n'attaquent les animaux de grande taille que lorsqu'ils sont provoqués et se nourrissent habituellement d'Oiseaux, de petits Reptiles, et de petits Mammifères. Ces Ophidiens méritent d'être rangés parmi les serpents venimeux les plus redoutables. Leur morsure amène presque toujours la mort au bout de quelques minutes. Un individu qui montrait une ménagerie, à Rouen, ayant été mordu au doigt par un de ces serpents, se coupa immédiatement avec une hache la partie blessée; mais ce fut en vain : peu d'instants après il succombait. Le venin du Cr. n'est pas seulement redoutable quand l'animal est vivant. Les crochets venimeux conservent indéfiniment leur propriété léthifère. Aussi faut-il manier avec précaution les squelettes préparés même depuis plusieurs années et les sujets conservés dans l'alcool. Malgré le danger de leur morsure, les Crotales ne font pas cependant tout le mal qu'on pourrait supposer au premier abord. Comme ces Ophidiens n'habitent que les lieux secs et arides, l'homme est rarement l'objet de leurs attaques; ils ne mordent d'ailleurs, en général, que lorsqu'on les irrite. Enfin, *leurs mouvements ne sont pas très-vifs, et le bruit* que fait leur appareil caudal avertit de leur présence qui s'entend d'une trentaine de pas. Il paraît même que ces animaux sont susceptibles de s'apprivoiser. Thiébaut de Berneaud rapporte qu'un Cr. vivait en liberté chez un médecin de Nantes, sortait de sa retraite à la voix de son maître, et venait sur la table où on lui avait préparé sa nourriture, sans s'effrayer de la présence des étrangers, et sans chercher à nuire.

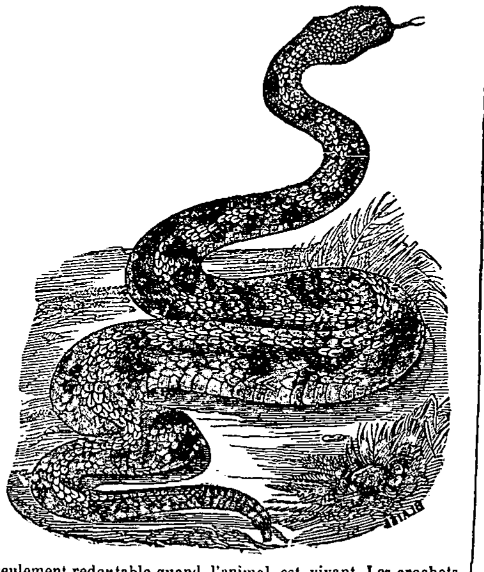

Les Crotales sont, comme les autres Serpents venimeux, des animaux vivipares. Les 4 espèces qui composent ce genre sont propres au Nouveau Continent. Le *Cr. commun* (*Cr. durissus*) [Fig. ci-dessus] se rencontre aux États-Unis, au Mexique et en Californie. Suivant Catesby, il s'introduit quelquefois dans les maisons et même dans les lits; mais il ne fait pas de mal si on ne l'inquiète pas. — Le *Cr. millet* (*Cr. miliarius*) habite les provinces méridionales des États-Unis; le *Cr. cascavel* (*Cr. horridus*), le Brésil, et le *Cr. muet* (*Cr. lachesis*) ce même pays et la Guyane.

* **CROTAPHITE.** adj. et s. m. (gr. χρόταφος, tempe). Se dit Du muscle, autrement appelé *Temporal*, qui occupe la tempe.

* **CROTON.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

* **CROTOPHAGE.** s. m. T. Ornith. Voy. Ani.

CROTTE. s. f. (lat. *crusta*). Se dit De la boue en tant qu'elle salit ou qu'elle est susceptible de le faire. *Votre robe est couverte de c. Il fait bien de la c. dans les rues. Trotter par la c.* — Fig. et très-fam., *Être, vivre, tomber dans la c.*, Être, etc., dans une misère honteuse. ‖ La fiente de certains animaux, comme brebis, chèvres, lapins, souris, etc. = Synon. V. Boue.

CROTTER. v. a. Salir avec la crotte. = se Crotter. v. pron. Se salir avec la crotte. *Prenez-garde de vous c.* = Crotté, ée. part. Famil., *C. comme un barbet, c. jusqu'à l'échine, c. jusqu'aux oreilles*, Fort c. — *Il fait bien c. dans les rues*, Les rues sont pleines de boue. ‖ S'emploie adjectiv. en parlant D'une personne dont l'extérieur est sale et misérable. *Il a l'air c., il est bien c.* Pop. — Figur. et fam., *Un poëte c.*, Un mauvais poëte.

CROTTIN. s. m. Se dit Des excréments des chevaux, des moutons et de quelques autres animaux.

CROULANT, ANTE. adj. Qui croule. *Edifice c.*

CROULEMENT. s. m. Éboulement.

CROULER. v. n. (ital. *crollare*). Tomber en s'affaissant. *Ce bâtiment va c. C'est une terre marécageuse qui croule sous les pieds.* ‖ Fig., Tomber. *L'empire croulait de toutes parts. Cette objection fait c. tout votre système.*

CROULIER, IÈRE. adj. Se dit D'un sol dont le fond est mouvant. *Des terres croulières.*

CROUP. s. m. [On fait sentir le P.] T. Méd.

Enc. — On nomme ainsi une inflammation *sui generis* de la muqueuse des voies aériennes, c.-à-d. de l'arrière-bouche, du larynx et de la trachée-artère. Cette affection est caractérisée par la formation de fausses membranes; mais celles-ci n'apparaissant pas tout d'abord, le début du c. ressemble à une inflammation pure et simple des parties en question, avec accompagnement de phénomènes fébriles plus ou moins intenses. Le c. est une des maladies les plus spéciales de l'enfance, et s'observe surtout de l'âge de 2 ans à celui de 8 ans. Lors donc que, chez un enfant, les voies aériennes sont atteintes d'inflammation, il importe d'étudier attentivement les symptômes extraordinaires qui peuvent survenir. Quelquefois l'invasion du c. est tout à fait brusque; plus souvent il est simplement annoncé par un peu de malaise et un léger enrouement. Tout à coup, et presque toujours pendant la nuit, l'enfant se réveille tourmenté par une suffocation imminente. La toux qui survient est sèche, *métallique, et résonne à l'intérieur de la poitrine plus qu'à* l'extérieur. Le bruit qu'elle fait entendre à été comparé à l'aboiement d'un petit chien, au chant d'un jeune coq ou au bruit que l'on produit en soufflant dans un tube de cuivre. La peau est brûlante, le pouls fréquent, l'anxiété extrême, le visage alternativement rouge et pâle. L'enfant éprouve une vive douleur au larynx, et semble vouloir arracher avec la main l'obstacle qui l'empêche de respirer. La toux a lieu par quintes de plus en plus rapprochées, pendant lesquelles des matières filantes, épaisses, mêlées de fragments membraniformes, sont fréquemment expulsées. Les exacerbations plus fréquentes, la respiration convulsive, la suppression de l'expectoration, la pâleur, l'abattement et une sueur froide précèdent la mort de quelques instants. Le c. dure ordinairement 4 ou 5 jours, et se termine presque toujours d'une manière fatale. A l'examen du cadavre, on trouve, en général, la muqueuse des voies respiratoires tapissée par une fausse membrane grisâtre, qui a occasionné l'asphyxie en interceptant le passage de l'air.

La rapidité avec laquelle marche cette terrible affection, exige que, dès le début, on ait recours à une thérapeutique des plus actives. Diminuer la plasticité du sang par les mercuriels, sa quantité par les émissions sanguines. son afflux vers les voies respiratoires par les révulsifs, et faciliter le détachement et l'expectoration ces pseudo-membranes par les vomitifs, telles sont les indications générales qui se présentent. La cautérisation de la muqueuse malade a été accompagnée de quelques succès. Enfin, lorsque tous ces moyens ont échoué, la trachéotomie offre une ressource suprême, quoique fort douteuse.

Les causes du c. sont peu connues. Il a simplement été constaté que le séjour dans les lieux bas et humides y prédispose singulièrement. C'est encore dans la saison des pluies qu'on l'observe le plus fréquemment. Il est même endémique dans plusieurs localités, telles que l'Écosse, le canton de Genève et quelques parties de la Touraine. Il se montre par cas sporadiques à peu près partout, particulièrement dans les lieux bas et humides, surtout dans la saison des pluies. Enfin, on le voit même quelquefois régner épidémiquement, mais alors il ne s'étend que dans des espaces très-limités.

Il ne faut pas confondre le c. vrai avec la laryngite striduleuse et quelques autres affections des voies aériennes, telles que l'asthme aigu et le catarrhe suffocant. Dans ces maladies, il ne se forme point de fausse membrane, et le larynx, la trachée et les bronches ne présentent qu'une rougeur et un gonflement plus ou moins considérables. Le prétendu *Faux-croup* ou *Pseudo-croup* de quelques auteurs n'est à nos yeux qu'une erreur de diagnostic.

Le c. vrai a été décrit pour la première fois d'une manière exacte et distingué comme une maladie spéciale, par un médecin écossais, Home, en 1765; mais c'est surtout dans ce siècle qu'il a été étudié avec soin. Nous citerons parmi les travaux les plus importants publiés sur cette affection, ceux de Jurine, d'Albers de Brême, de Double, de Bretonneau, et de Trousseau. Bretonneau lui a donné le nom de *Diphthérite trachéale* qui n'a pas prévalu; celui de c. par lequel les Écossais désignent cette maladie (sans doute à cause de l'analogie de la voix *croupale* avec le chant du coq, *crow*), est resté dans le langage scientifique comme dans le langage vulgaire.

CROUPADE. s. f. T. Manége. Saut plus relevé que la courbette, dans lequel le devant et le derrière du cheval doivent être à une égale hauteur, en sorte que l'animal trousse ses jambes de derrière sous le ventre, sans les allonger ni montrer les fers.

CROUPE. s. f. Partie du cheval, du mulet, de l'âne, qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue. *C. avalée*, Celle qui tombe trop tôt; *C. coupée*, Celle qui, regardée de profil, est étroite et peu arrondie; *C. tranchante*, Celle d'un cheval, etc., dont les cuisses sont trop plates. *Ce cheval n'a point de c. Il est chatouilleux sur la c.* — *Monter en c.*, Se mettre sur la c. du cheval, derrière celui qui est en selle. On dit de même, *Prendre, mettre, avoir quelqu'un en c.* — *Gagner la c. de son ennemi*, C'est, lorsqu'on se trouve en présence d'un cavalier ennemi, faire un demi-tour pour le prendre en c. || La partie de certaines montagnes, de certaines collines, qui se prolonge en forme de c. *La c. de cette montagne est couverte de grands arbres. Il retrancha ses troupes sur la c. d'une colline.* || T. Archit. La partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église. — V. COMBLE. || Fig., Intérêt que l'on donne dans les bénéfices d'une place ou d'une entreprise de finance. Inusité.

CROUPÉ, ÉE. adj. *Cheval bien c., jument bien croupée*, Qui a une belle croupe.

CROUPIER. s. m. Dans les maisons de jeu, Celui qui assiste le banquier, l'avertit des cartes qui passent, paie les pontes et retire avec un râteau l'argent que ceux-ci ont perdu. || Celui qui est de part au jeu avec la personne qui tient la carte ou le jeu. || Celui qui a un intérêt dans quelque entreprise de finance, soit qu'il ait ou non fourni des fonds. Inus.

CROUPIÈRE. s. f. (R. *croupe*). Morceau de cuir rembourré, qu'on passe sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc., et qui tient à la selle ou au bât pour l'empêcher d'avancer sur le garrot. || Fig. et prov., *Tailler des croupières à l'ennemi*, Le mettre en fuite et le poursuivre vivement. — *Tailler des croupières à quelqu'un*, Lui susciter des difficultés, des embarras.

CROUPION. s. m. L'extrémité postérieure du tronc chez les oiseaux, et particul. La partie où sont implantées les plumes de la queue. || Très-fam., L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme. *Se démettre le c.* Ne se dit que par manière de plaisanterie.

CROUPIR. v. n. (all. *grube*, fosse). Se dit Des liquides qui se corrompent faute de mouvement. *Les eaux stagnantes ne tardent pas à c.* — Par ext., se dit Des matières qui se corrompent et pourrissent dans une eau stagnante. *De la paille qui croupit dans une mare.* — Par anal., se dit encore Des petits enfants et des malades qu'on ne tient pas proprement. *Cet enfant croupit dans son ordure, dans ses langes.* || Figur., se dit De l'état misérable et honteux dans lequel demeure quelqu'un. *C. dans le vice, dans le péché, dans l'oisiveté. Nous aimons mieux c. dans notre ignorance que de chercher à en sortir.* = CROUPI, IE. part. *Eau croupie.*

CROUPISSANT, ANTE. adj. Qui croupit. *Des eaux croupissantes.*

CROUSTADE. s. f. (R. *croûte*). Sorte de mets dans la préparation duquel il entre de la croûte de pain. *C. de truffes, de champignons.*

***CROUSTILLANT, ANTE.** adj. [Les deux L sont mouillées dans ce mot et les 4 suivants.] Qui croque un peu sous la dent. *J'aime les pâtisseries croustillantes.*

CROUSTILLE. s. f. Petite croûte de pain. *Donnez-moi une c.* Fam.

CROUSTILLER. v. n. Manger de petites croûtes de pain pour boire après le repas et pour rester plus longtemps à table. *Il aime à c.* Fam.

CROUSTILLEUSEMENT. adv. D'une manière croustilleuse. Fam. et peu usité.

CROUSTILLEUX, EUSE. adj. Ne s'emploie qu'au Fig. pour dire Plaisant, libre, graveleux. *Des contes c. Ces vers sont c. L'histoire en est trop croustilleuse.*

CROÛTE. s. f. (latin. *crusta*). La partie extérieure du pain qui a été durcie par la cuisson. *C. de pain. C. épaisse, dure, brûlée. J'aime le pain où il y a beaucoup de c. Ce pain est tout en c.* — Prov., *Ne manger que des croûtes*, Faire mauvaise chère. — Fig. et pop., *Casser une c., casser la c. avec quelqu'un*, Manger un morceau amicalement et sans façon avec quelqu'un. || Gros morceau de pain où il y a plus de c. que de mie, et qu'on a fait tremper longtemps avec du bouillon. *Manger une c. au pot.* || La pâte plus ou moins durcie qui forme la partie extérieure d'un pâté, d'une tourte. *La c. d'un pâté. C. feuilletée. Voulez-vous un morceau de c.?* || Par anal., Tout ce qui se forme et se durcit sur quelque chose. *Il s'est formé une c. de tartre au tour de ce tonneau. Dans la sécheresse, il se forme sur la terre une c. qui la rend difficile à labourer.* || T. Médec. Toute plaque plus ou moins dure qui se forme à la surface de la peau ou aux orifices des muqueuses. *Toutes les croûtes sont formées par le dessèchement et la solidification d'un produit de sécrétion. Croûtes varioleuses. C. dartreuse. Croûtes de lait*, Celles qui se forment sur le cuir chevelu et au visage, chez les enfants à la mamelle. — Par exagér. et fam., *Tout son corps n'est qu'une c.*, se dit D'un homme dont la peau est plus ou moins couverte de croûtes varioleuses, dartreuses, etc. || T. Peinture. Vieux tableau dont la couleur est noire et gercée; et plus ordinair. Mauvais tableau. *Une vieille c. Ce portrait est une vraie c. Il ne fait que des croûtes.*

CROÛTELETTE. s. f. Même signif. que *Croustille.*

CROÛTIER. s. m. Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. Fam. et peu usité.

CROÛTON. s. m. Morceau de croûte de pain. || T. Cuis. Se dit De petits morceaux de pain frits qu'on met dans une purée, ou qui servent à garnir certains mets. *Purée, omelette aux croûtons. Mettez des croûtons sur des épinards.* || Fig. et fam., Mauvais peintre.

***CROWN.** s. m. [On pron. *Craoune.*] Mot anglais qui sign. *Couronne* et désigne Une sorte de Monnaie, V. MONNAIE. = CROWN-GLASS. s. m. T. Techn. V. VERRE.

CROYABLE. adj. 2 g. (lat. *credibilis*). Qui peut ou qui doit être cru. *Un homme c. Cela est-il c.? Cela n'est pas c. combien il passe de monde dans cette rue. Est-il c. qu'il y ait des gens assez fous pour...? Il n'est pas c. que la chose se soit passée ainsi.*

CROYANCE. s. f. (R. *croire*). Conviction, persuasion entière où l'on est de la réalité, de la vérité d'une chose. *J'ai cette c. Il a la ferme c. que... La c. à l'immortalité de l'âme est la consolation de ceux qui souffrent. La croyance aux sorciers et aux revenants est encore plus commune qu'on ne pense.* || Confiance dans la véracité de quelqu'un. *Il est malheureux que vous donniez c. à cet importun. J'ai c. en lui, en ce qu'il dit.* — S'emploie dans un sens anal., en parlant des choses. *Cette nouvelle me paraît mériter c. Je n'y ai aucune c.* || Opinion que l'on a, idée qu'on se forme d'une chose. *Cela est arrivé contre la c. de tout le monde. Cela passe toute c. La c. générale était celle qu'il serait acquitté.* || En parlant De doctrines religieuses, se dit De la foi aux vérités révélées et même aux dogmes des fausses religions. *Telle est la c. des chrétiens. La c. des Juifs était que... On n'a jamais rencontré de peuple sans c. Que serait une société sans croyances?*

Syn. — *Foi.* — Ces mots signifient tous deux une persuasion fondée sur quelque motif; mais *croyance* se dit d'une persuasion déterminée par quelque motif que ce puisse être, évident ou non évident, tandis que la *foi* est la persuasion fondée sur la véracité et l'autorité de celui qui a parlé. C'est à cause de cette différence que *foi* s'emploie de préférence en parlant des choses de la religion, et qu'on la définit la *croyance* des vérités révélées. Le mot *foi* exprime en outre une persuasion entière et absolue, tandis que celui de *croyance* n'est pas incompatible avec un certain scepticisme, une certaine hésitation de l'esprit.

CROYANT, ANTE. s. Celui, celle qui croit ce que la vraie religion nous enseigne. *C'est un c. très-sincère.* || Dans un sens particulier, se dit Des sectateurs du Mahométisme. *Les califes prenaient le titre de commandeurs des croyants. Les mahométans appellent Abraham le père des croyants.*

***CROZOPHORA.** s. m. T. Bot. V. EUPHORBIACÉES.

CRU. s. m. Terrain où quelque chose croît; ne se dit que Des denrées agricoles et surtout Du vin. *Ce foin est de mon cru. Ce vin-là est-il de votre cru? Ce vin est d'un excellent cru.* — *Vin du cru*, Vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit où on le consomme. *Nous avons goûté le vin du cru.* Prov., *Il faut se défier du vin du cru.* || Fig. et fam., se dit Des choses imaginaires ou inventées par la personne même qui parle ou qui écrit. *Oh! cela est de votre cru. Cette histoire est parfaitement vraie, je n'y ai rien mis de mon cru. Ce livre n'est qu'une compilation, l'écrivain n'y a rien mis de son cru.* || Accroissement. *Ces arbres ont bien poussé, voilà le cru de cette année.*

CRU, UE. adj. (lat. *crudus*). Qui n'est point cuit. *Viande, chair crue. Pomme crue. Des fruits crus. Cela se mange cru.* || T. Technol. *Chanvre cru*, Celui qui n'a pas été trempé dans l'eau. *Soie crue*, V. SOIE. *Cuir cru*, V. CUIR. *Métal cru*, Celui qui est tel qu'il est sorti de la mine. *Antimoine cru. Mercure cru.* || T. Méd. *Excréments crus*, Ceux qui sont rendus sans avoir été complétement élaborés par la digestion. *Humeurs crues, urines crues*, Celles qui n'ont pas été suffisamment élaborées par la chaleur naturelle. Cette dernière expression est empruntée à la doctrine, aujourd'hui abandonnée, de l'humorisme. — Difficile à digérer. *Évitez les aliments trop crus, comme le concombre, etc.* || *Eau crue*, V. EAU. || Fig., s'emploie en parlant Des choses que l'on dit à quelqu'un sans prendre de détour, sans ménagement, sans crainte de blesser ou de faire de la peine. *Voilà une parole, une réponse bien crue. Si vous voulez savoir ma pensée, la voilà toute crue.* — Par exten., Libre, inconvenant. *On a tenu devant elle des discours un peu trop crus.* || Se dit aussi D'idées, de pensées qui n'ont point encore reçu leur dernière forme. *Au fur et à mesure que les idées me viennent, je les jette toutes crues sur le papier.* || T. Peint. *Ton cru, Couleur crue*, Ton, couleur qui tranche trop fortement avec le ton, la couleur qui l'avoisine. On dit de même qu'*Une lumière*, qu'*une ombre est crue*, Lorsqu'il n'y a pas harmonie entre les lumières et les ombres. = A CRU. locut. adv. Sur la peau nue. *Chaussé à cru. Monter un cheval à cru.* || T. Architect. Se dit D'une construction qui porte directement sur le sol. *Ce château était construit à cru sur le roc.*

CRUAUTÉ. s. f. (lat. *crudelitas*). Inclination à verser ou à voir verser le sang, à faire souffrir ou à voir souffrir les autres. *Avoir, montrer de la c. La c. des peuples sauvages. Il traita ses prisonniers avec une c. inouïe. Sa c. était froide et réfléchie.* — Se dit aussi en parlant De certains animaux. *La c. du tigre, du lion, etc.* — Par exagér., *Les cruautés d'une maîtresse*, Son indifférence, ses rigueurs. — Fig., *La c. du sort, du destin, de la fortune, etc.*, La rigueur du sort, etc. || Action qui dénote de la c. *Des actes de c. La c. d'un acte. Les troupes commirent des cruautés révoltantes. Faire, exercer des cruautés inutiles.* — Par exag., Tout acte rigoureux, injuste, etc. *C'est une c. que de séparer ces deux amants.*

CRUCHE. s. f. (all. *krug*). Vase de terre ou de grès muni d'une anse, qui est ordinairement large par le bas et rétréci par le haut. *Mettre de l'eau, porter de l'eau dans une c. C. à eau*, C. dans laquelle on met de l'eau. *C. d'eau*, C. remplie d'eau. — Fig. et prov., *Tant va la c. à l'eau, qu'à la fin elle se casse, elle se brise*, Lorsqu'on commet souvent la même faute, on finit par s'en trouver mal, ou A force de s'exposer à un péril, on finit par y succomber. || Fig. et fam., se dit D'une personne très sotte. *Cette jeune fille est jolie, mais qu'elle est c.! C'est une vraie c. Vous tourmentez trop cet enfant, vous le ferez devenir c., vous le rendrez c.*

CRUCHÉE. s. f. Ce que peut contenir une cruche.

CRUCHON. s. m. Petite cruche. *Boire un c. de bière.*

CRUCIAL, ALE. adj. (lat. *crucialis*). Fait en croix. N'est guère usité que dans cette loc., *Incision cruciale.* — *On dit aussi, *Inciser crucialement.*

CRUCIFÈRE. adj. 2 g. (latin. *crux*, croix; *ferre*, porter). T. Architect. *Colonne c.*, Colonne surmontée d'une croix. ‖ T. Bot. Se dit D'une plante dont les pétales sont disposés en forme de croix. Dans ce sens, s'emploie le plus souvent comme subst. fém. *Une c.*

CRUCIFÈRES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs polypétales chlamydées, et à étamines tétradynames. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, très-rarement suffrutescentes. Feuilles alternes. Fleurs ordinairement jaunes ou blanches, rarement pourpres, sans bractées, et ordinairement en grappes. Sépales, 4, caducs, imbriqués ou valvés. Pétales, 4, disposés en croix (d'où le nom de la famille), alternant avec les sépales. Étamines, 6, dont deux sont plus courtes, solitaires et opposées aux sépales latéraux, tandis que les quatre plus longues sont par paires, opposées aux sépales antérieurs et postérieurs, et ont parfois leurs filets soudés deux à deux.

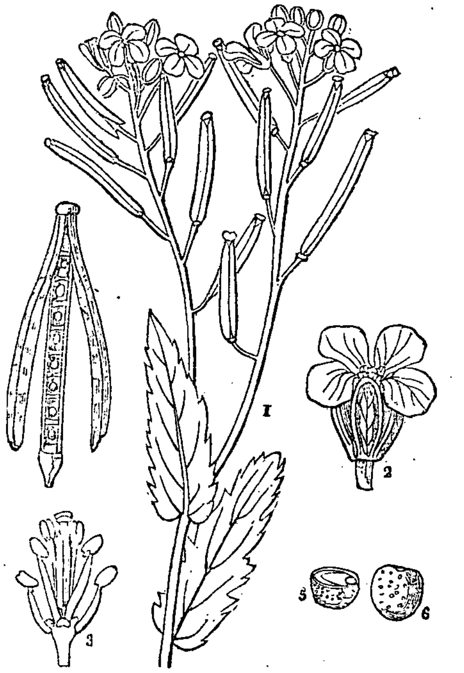

Disque avec différentes glandes vertes entre les pétales, les étamines et l'ovaire. Ovaire supère, uniloculaire, avec des placentas pariétaux, qui se réunissent ordinairement au milieu et forment une fausse cloison. Stigmates, 2, opposés aux placentas. Fruit consistant en une silique ou silicule, uniloculaire, polysperme, ordinairement déhiscent par la séparation des deux valves, quelquefois monosperme et indéhiscent, quelquefois encore lomentacé, c.-à-d. divisé par de fausses cloisons en loges superposées et se séparant en articles dont chacun contient une graine. Graines fixées sur un seul rang par un funicule à chacun des côtés du placenta, généralement pendantes. Albumen nul. Embryon à radicule pliée sur les cotylédons qui sont quelquefois fendus ou lobés. [Fig. 1. *Erucastrum canariense;* 2. Fleur; 3. Étamines; 4. Silique avec la valve écartée; 5. Coupe transversale d'une graine; 6. Graine parfaite.— 7. Silique de *Mathiola livida.* — 8. *Id.* de *Math. oxyceras;* 9. Sa graine. — 10. Fruit de la *Parolinia ornata*, avec ses valves prolongées en stigmates. — 11. Silicule de *Lunaria annua.*— 12. *Id.* de *Farsetia* — 13. *Id.* d'*Alyssum spathulatum.* — 14. *Id.* de *Schivereckia podolica.* — 15. *Id.* de *Thlaspi latifolium.* — 16. *Id.* de *Menonvillea linearis.* — 17. Graine de *Lepidium africanum.*—18. Silicule d'*Æthionema cristatum.* —19. *Id.* de *Didymus ægyptius;* 20. Sa graine.— 21. Silicule de *Senebiera serrata.*—22. Graine d'*Eliophila crithmifolia.*]

Cette famille, que Lindley a proposé d'appeler *Brassicacées*, est un groupe tellement naturel que tous les botanistes l'ont reconnu et admis. En effet, les étamines tétradynames qui caractérisent ces plantes dans le système de Linné, se retrouvent, presque sans exception, dans toutes les espèces, qui s'élèvent cependant à environ 1600, réparties en 173 genres. Les Cruc. habitent, pour la plupart, la zone tempérée de l'hémisphère boréal : plus rares dans l'hémisphère austral, elles se montrent encore assez abondamment dans les climats très-froids; mais, sous la zone torride, elles ne se rencontrent guère que sur les montagnes, et à des hauteurs où elles jouissent d'une température analogue à celle des latitudes septentrionales. — Linné avait divisé cette famille en deux sections, *Siliqueuses* et *Siliculeuses*, selon que les espèces avaient pour fruit une silique ou une silicule. Aujourd'hui les auteurs la partagent, avec De Candolle, en cinq sections, savoir : 1° les *Pleurorhizées*, où l'embryon est à radicule *accombante*, c.-à-d. repliée sur le bord commissural des cotylédons; 2° les *Notorhizées*, où la radicule de l'embryon est *incombante*, c.-à-d. repliée sur le dos de l'un des cotylédons; 3° les *Orthoplocées*, où les cotylédons sont condupliqués, c.-à-d. sont pliés longitudinalement et embrassent la radicule dorsale; 4° les *Spirolobées*, où les cotylédons sont roulés transversalement sur eux-mêmes; 5° les *Diplécolobées*, où les cotylédons sont pliés 2 fois en travers sur eux-mêmes.

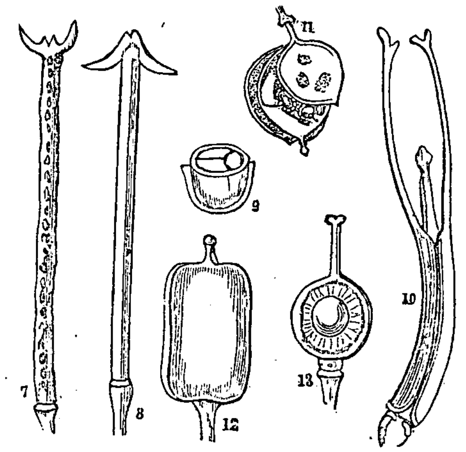

Les espèces de la famille des Cruc. sont généralement douées de propriétés antiscorbutiques et toniques, qu'elles doivent à l'existence, dans les diverses parties de la plante, d'une huile volatile, âcre et stimulante. Tout le monde sait que beaucoup d'entre elles, telles que la *Moutarde* et le *Raifort*, renferment une forte proportion de soufre. D'autres contiennent une grande quantité d'azote : de là l'odeur qu'elles répandent quand elles sont à l'état de putréfaction. Enfin, les recherches du Dr Chatin ont établi que les espèces réputées antiscorbutiques renferment de l'iode en proportion d'autant plus grande que leur vertu médicale est plus prononcée. Parmi les espèces spécialement usitées comme antiscorbutiques, il nous suffira de nommer le *Cresson de fontaine* (*Nasturtium officinale*); le *Cr. sauvage* (*Nast. sylvestre*); le *Cochléaria* (*Cochl. officinalis*), vulgairement appelé *Cranson* et *Herbe aux cuillers;* l'*Armoracie* (*Armoracia rusticana*), connue encore sous les noms vulgaires de *Grand Raifort*, de *Cran de Bretagne* et de *Moutarde des Capucins;* la *Cardamine* (*Cardamine pratensis*), nommée aussi *Cresson des prés;* la *Card. amère* (*C. amara*) ou *Cresson amer;* le *Cresson alénois* ou *Cr. des jardins* (*Lepidium sativum*); le *Cakile maritima*, vulgairement nommé *Coquillier* ou *Roquette de mer;* la *Roquette cultivée* (*Eruca sativa*); le *Senebiera coronopus*, communément appelé *Corne-de-Cerf;* le *Bunias* (*Erucago* de Linné) ou *Fausse Roquette;* la *Barbarée vulgaire* ou *Herbe de Sainte-Barbe* (*Erysimum barbarea*); l'*Érysimum précoce* ou *Cresson de terre* (*Er. præcox*), etc.

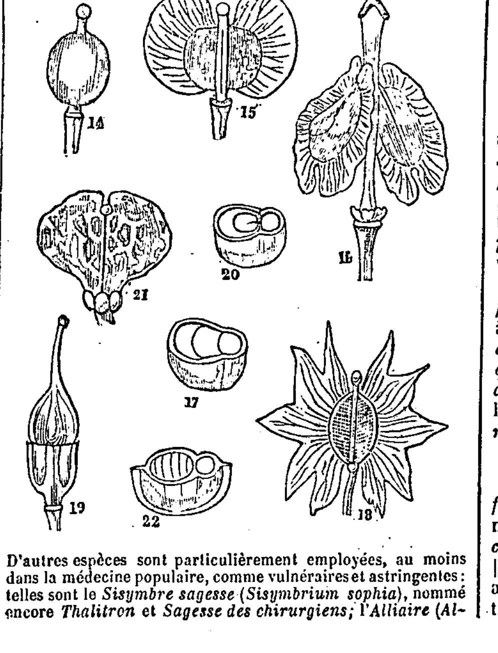

D'autres espèces sont particulièrement employées, au moins dans la médecine populaire, comme vulnéraires et astringentes : telles sont le *Sisymbre sagesse* (*Sisymbrium sophia*), nommé encore *Thalitron* et *Sagesse des chirurgiens;* l'*Alliaire* (*Alliaria*); la *Dentaire digitée* (*Dentaria digitata*); la *Lunaire bisannuelle* (*Lunaria biennis*), vulgairement appelée *Bulbonac*, *Satinée* et *Médaille de Judas;* et la *Bourse à pasteur* (*Capsella bursa pastoris*). Le *Sisymbre officinal* (*Sisymbrium officinale*) [*Erysimum* de Linné], nommé encore *Tortelle*, *Vélar* et *Herbe aux chantres*, est assez usité comme béchique, et sert à préparer le *Sirop d'Erysimum* des pharmacopées. Les graines de l'*Arabette* ou *Arabide de Chine* (*Arabis chinensis*) s'administrent dans l'Inde comme stomachiques et légèrement stimulantes. Il en est de même des graines du *Sénevé de Chine* (*Sinapis chinensis*). La *Passerage* (*Lepidium graminifolium*) doit son nom à la propriété qu'on lui attribuait jadis de guérir de la rage. Les fleurs sèches de la *Cardamine des prés* étaient également réputées contre l'épilepsie. Il n'est pas besoin de dire que les vertus attribuées à ces deux plantes étaient tout à fait imaginaires. — Personne n'ignore que, parmi les espèces que nous avons citées plus haut, il en est plusieurs, telles que le *Cresson*, la *Roquette*, etc., qui sont employées chaque jour comme plantes alimentaires ou comme assaisonnement. Nous citerons encore, comme végétaux utiles sous ce rapport, le *Crambé maritime* (*Crambe maritima*), vulgairement appelé *Chou marin*, parce que ses jeunes pousses, blanchies par l'étiolement, fournissent un légume excellent qui se mange comme l'Asperge et le Chou-fleur. En Hongrie, la racine charnue et volumineuse du *Crambé de Tartarie* (*Cr. tatarica*), quelquefois nommée *Pain de Tartarie*, se mange soit cuite, soit en salade comme la Betterave. Le *Radis cultivé* (*Raphanus sativus*) est assez connu pour qu'il suffise de le mentionner : on en distingue deux variétés, la *Petite-Rave* (*Raph. radicula*) à racine charnue, petite, à chair blanche ou rose, et de saveur piquante; et le *Radis noir* ou *Raifort des Parisiens* (*Raph. niger*), dont la racine plus grosse et noire extérieurement, a la chair très-ferme et une saveur très-âcre. Le genre *Chou* (*Brassica*) est celui qui renferme les espèces les plus utiles pour l'homme, savoir : le *Chou proprement dit*, le *Navet*, la *Rave*, le *Colza*, la *Navette* et le *Chou chinois*, dont il a déjà été question (v. CHOU). La *Cameline cultivée* (*Camelina sativa*), qui fournit une huile propre à l'éclairage, vulgairement appelée *Huile de Camomille*, mérite d'être citée à la suite du Colza et de la Navette. Enfin, nous nous contenterons de mentionner ici le *Sénevé* (*Sinapis*), plus connu sous le nom de *Moutarde*, et le *Pastel* ou *Guède* (*Isatis tinctoria*), car nous en parlerons ailleurs (v. MOUTARDE et PASTEL).

Les Cruc. renferment encore un certain nombre de plantes d'ornement qui contribuent à la décoration de nos parterres et de nos jardins. Il nous suffira de nommer la *Julienne* (*Hesperis*), appelée vulgairement *Beurrée*, *Damas* et *Cassolette;* la *Giroflée de muraille* ou *Violier jaune* (*Cheiranthus cheiri*); la *Mathiole blanchâtre* et la *Math. annuelle* (*Mathiola incana et annua*), appelées aussi, la première *Violier* ou *Giroflée des jardins*, et la seconde *Quarantain* ou *Violier d'été;* la *Giroflée de Mahon* (*Malcolmia maritima*); l'*Alysse des rochers* (*Alyssum saxatile*), nommé aussi *Corbeille d'or* et *Thlaspi jaune;* le *Tabouret des champs* (*Thlaspi arvense*); l'*Ibéride en ombelle* (*Iberis umbellata*) ou *Thlaspi des jardiniers*, etc. Nous terminerons en mentionnant l'*Anastatique hygrométrique* (*Anastatica hierochuntina*), communément appelée *Jérose* ou *Rose de Jéricho*. Cette espèce est une plante annuelle qui se trouve à l'état sauvage dans les déserts voisins de l'Égypte. Lorsqu'elle a atteint toute sa croissance, ses rameaux desséchés se contractent en une touffe globuleuse qui ne tarde pas à être enlevée par les vents et promenée de place en place. Mais dès qu'elles sont mises en contact avec l'eau, ces branches se détendent et s'étalent comme si la vie y était revenue. D'après une croyance populaire, cette plante n'est que l'extrémité des rameaux d'un arbrisseau sur lequel la sainte Vierge étendait les langes de l'enfant Jésus. Une autre légende veut que cette plante fleurisse la veille de Noël pour saluer la naissance du Rédempteur, et qu'elle demeure épanouie jusqu'à Pâques pour rendre hommage à sa résurrection.

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFÎMENT.** s. m. L'action de crucifier, de mettre en croix. *Le c. de Notre-Seigneur.* ‖ Tableau qui représente le c. de Jésus-Christ. *Le c. de Rubens.*

CRUCIFIER. v. a. (lat. *crux*, *crucis*, croix; *figere*, attacher). Attacher à une croix, mettre en croix. *Les Juifs crucifièrent Notre-Seigneur.*— Fig., *Être crucifié avec Jésus-Christ*, Être entièrement mort au monde. ‖ Fam. et par exag., *Je me ferais c. pour cela*, Je souffrirais tout pour cela. *C'est un homme qui se ferait c. pour ses amis*, Il est capable de tous les actes de dévouement pour eux. = CRUCIFIÉ, ÉE. part.

CRUCIFIX. s. m. [On ne pron. pas l'X.] (lat. *crucifixus*, crucifié). Représentation de Jésus-Christ attaché à la croix. *C. d'or, d'argent, d'ivoire, etc. Se mettre aux pieds du c. Baiser le c.* — Fig., *Mettre les injures qu'on a reçues, mettre ses ressentiments aux pieds du c.*, En faire le sacrifice à Dieu, les oublier pour l'amour de Jésus-Christ crucifié. ‖ Figur. et pop., *Un mangeur de c.*, Un faux dévôt, un hypocrite.

* **CRUCIFORME.** adj. 2 g. Qui est en forme de croix.

CRUDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est cru. *La c. des fruits. La c. de l'eau.* — Se dit aussi Des fruits, légumes, etc., qui peuvent se manger crus. *Manger des crudités. Mon estomac ne peut supporter les crudités.* ‖ T. Méd. Se dit Des matières contenues dans le canal alimentaire, lorsque, n'y ayant pas subi une élaboration convenable, elles donnent lieu à des rapports, des aigreurs, des flatuosités. — Autrefois, dans le système des Humoristes, se disait Des humeurs qui, suivant eux, n'avaient pas été convenablement cuites ou élaborées. || T. Peint. Effet que produisent des tons crus, des couleurs crues. *Il y a dans ce tableau une c. de tons qui me déplaît.* || Fig., Gravelure, passage libre que l'on trouve dans un ouvrage, propos peu décents que l'on tient dans la conversation. *Ce roman contient des crudités un peu fortes.*

CRUE. s. f. Augmentation. Se dit surtout en parlant Des rivières, des ruisseaux, etc. *La c. des eaux. La c. du Nil n'a pas été assez forte. C'est l'époque des grandes crues.* || Croissance. *La c. de cet arbre est très-rapide. Cet enfant n'a pas encore pris toute sa c.* || Autrefois, se disait de L'augmentation des tailles. *La c. de la taille. Nouvelle c. sur les tailles.* || T. Droit anc. Supplément de prix qui, dans certains cas, était dû, outre le montant de la prisée des meubles, par ceux qui devaient en rendre la valeur. *La c. est abolie; la loi veut que l'estimation des meubles soit faite à juste prix et sans crue* (Code civ. 825, 868; C. Proc. 943).

CRUEL, ELLE. adj. (latin. *crudelis*). Qui aime le sang, qui prend plaisir à faire souffrir, à voir souffrir, inhumain. *Un homme c. Un peuple sauvage et c. Un maître c. envers ses esclaves. Avoir l'âme, l'humeur cruelle. Un caractère farouche et c.* — Se dit aussi De certains animaux. *Le tigre est c. Une bête cruelle.* — Fig., *Destin c., sort c., fortune cruelle*, Destin, etc., qui s'acharne après nous; se dit en parlant D'une vie malheureuse et tourmentée. *La fortune lui a toujours été cruelle.* || Qui dénote la cruauté, où il y a de la cruauté. *Action cruelle. Ordre c. Politique cruelle. Il se faisait une joie cruelle de le faire assister à son triomphe.* — *Guerre cruelle*, Guerre acharnée, très-meurtrière. || Par exagér., Sévère, dur, inflexible. *Un père, un tuteur c. Une marâtre cruelle.* — S'emploie quelquefois dans le sens de Fâcheux, ennuyeux, incommode, et alors se place ordinair. devant son subst. *Quel homme c. avec sa loquacité. C'est une cruelle femme.* Se dit particul. D'une femme qui n'écoute point ses adorateurs. *Elle fut longtemps cruelle. Beauté cruelle. Elle n'a pas toujours été aussi cruelle.* || En parlant Des choses, Douloureux, pénible, intolérable. *C'est une cruelle maladie, une cruelle mort. Cela est c. C'est une cruelle situation. Il a fait une perte cruelle. C'est une chose cruelle que d'être abandonné de ses amis. Il a fait cette année un c. hiver. Il a reçu un c. affront. On lui fit de cruels reproches.* = CRUEL, ELLE. s. Barbare, impitoyable. *Les cruels voudraient nous séparer. C., tu veux donc m'abandonner? La cruelle fut sourde à ses plaintes.* — *Faire le c., la cruelle*, Dédaigner l'amour de quelqu'un. — *Ne pas trouver de cruelles*, Être toujours heureux en amour.

CRUELLEMENT. adv. D'une manière cruelle. *Faire mourir quelqu'un c. Traiter quelqu'un c. Il a été c. humilié.*

CRÛMENT. adv. D'une manière dure, sans aucun ménagement, sans crainte de blesser ou de faire de la peine. *Je le lui ai dit fort c. Il me répondit tout c. que...*

* **CRUOR.** s. m. T. Anat. et Chim. Voy. SANG.

CRURAL, ALE. adj. (latin. *crus, cruris*, cuisse). T. Anat. Qui appartient à la cuisse. *Le muscle c. Les nerfs cruraux. L'arcade crurale.*

CRUSTACÉ, ÉE. adj. (lat. *crusta*, croûte). T. Hist. nat. Se dit Des corps organisés couverts d'une membrane plus ou moins mince, dure et cassante, et Des parties qui, étant peu épaisses, sont dures et fragiles.

CRUSTACÉ. s. m. T. Zool.

Enc. — Sous ce nom, les zoologistes comprennent une classe nombreuse d'animaux articulés qui sont essentiellement caractérisés par la présence d'un appareil branchial et de 5 à 7 paires de pattes. C'est leur appareil respiratoire qui distingue surtout les Crustacés d'avec les Insectes, les Myriapodes et les Arachnides, et c'est l'existence d'organes articulés de locomotion qui les distingue des Cirrhopodes et des Annélides.

I. Le corps des Crust. se compose toujours d'une série d'anneaux; néanmoins il se présente à nous sous des aspects si dissemblables, qu'au premier abord on serait tenté de refuser à un grand nombre d'entre eux la qualification d'animaux articulés. Ainsi, tandis que, dans certains genres, les segments qui composent le corps jouissent d'une assez grande mobilité à l'égard l'un de l'autre, il en est chez lesquels ces segments sont presque tous soudés ensemble de manière à ne laisser reconnaître leur caractère d'animal articulé qu'aux sillons situés aux points de jonction de chaque anneau. Enfin il y en a d'autres où l'union des anneaux est tellement intime que l'analogie seule a pu nous révéler la véritable composition de leur corps. Les Cloportes et les Talitres nous offrent des exemples de la première conformation, les Crabes de la seconde, et les Limnadies de la troisième. En effet, chez les Talitres, on remarque une tête distincte, 7 anneaux thoraciques portant autant de paires de pattes, et 7 anneaux abdominaux. Dans les Crabes, au contraire, la tête ne forme, avec le thorax, qu'une seule pièce recouverte d'un grand bouclier, nommé *Carapace;* quant à l'abdomen (c'est la partie qui, chez les Crust., est vulgairement désignée sous le nom de queue), il est peu développé et reployé au-dessous du thorax. La carapace, suivant Milne-Edwards, est simplement constituée par la portion dorsale de l'un des anneaux céphaliques qui a acquis un développement extraordinaire, et a chevauché sur les anneaux voisins. Enfin, les Limnadies sont revêtues d'un double bouclier ovalaire et transparent qui se réunit sur le dos; mais il suffit d'enlever l'une de ces valves pour reconnaître que l'animal est réellement formé d'une série d'anneaux.

Les appendices que portent les anneaux des Cr. sont ordinairement très-nombreux et varient singulièrement, tant sous le rapport de leur conformation que sous celui de l'usage auquel ils sont destinés. La tête porte en général 2 paires d'antennes filiformes et très-allongées. Les yeux sont également, chez un grand nombre de ces animaux, fixés à l'extrémité d'un pédicule mobile qui naît de la partie céphalique. C'est des anneaux thoraciques que naissent les pattes articulées de ces animaux. Le plus souvent, elles sont au nombre de 7 : toutefois, chez beaucoup d'espèces, telles que les Crabes et les Écrevisses, on n'en compte que 5; mais alors il existe, en avant de ces pattes, d'autres organes analogues qui sont nommés *Pattes-mâchoires*, parce qu'ils servent à la mastication, et constituent de véritables pattes qui se sont simplement modifiées en vue de cette nouvelle fonction. Les pattes destinées à la locomotion présentent en outre de grandes différences dans leur structure. « Chez quelques Cr., dit Milne-Edwards, elles sont toutes foliacées, membraneuses, et appropriées à la natation exclusivement; chez d'autres, elles représentent de petites colonnes articulées et coudées qui ne peuvent servir qu'à la progression ; chez plusieurs espèces, elles servent non-seulement à la marche, mais encore à fouir la terre : dans ce cas, leur extrémité devient lamellaire et s'élargit de façon à figurer une sorte de bêche. Chez les Écrevisses, et d'autres encore, elles servent également à deux fonctions, à la locomotion et à la préhension ; mais afin de remplir celle-ci, elles se terminent par une pince plus ou moins complète. » A la suite des pattes proprement dites, on trouve habituellement fixée aux anneaux abdominaux une double rangée d'appendices appelés *Fausses-pattes*, qui sont fort peu développés, mais qui néanmoins aident à la natation et dont la femelle se sert pour porter ses œufs. Enfin, dans les Cr. nageurs, tels que la Langouste, l'Écrevisse, etc., l'abdomen acquiert un grand développement, et se termine par une large nageoire qui constitue le principal organe locomoteur de ces animaux.

Le squelette, chez les animaux Articulés, est représenté par l'appareil tégumentaire, d'où le nom de *Dermato-squelette*, sous lequel on le désigne quelquefois. Mais, dans les Cr., cet appareil est remarquable par son extrême consistance. Il possède habituellement une dureté pierreuse, due à la forte proportion de carbonate de chaux qu'il renferme. Néanmoins, l'enveloppe solide qui revêt le corps de ces animaux, représente réellement un simple épiderme, attendu qu'au-dessous d'elle on trouve une membrane qui ressemble au derme des animaux supérieurs et qui sécrète le tégument carbonaté, comme le derme sécrète l'épiderme. En outre, cette enveloppe pierreuse se renouvelle à des époques régulières. De même que l'épiderme des Reptiles, elle se détache et tombe tout d'une pièce. Il est difficile de comprendre comment une Écrevisse ou un Crabe parviennent à sortir de leur ancienne enveloppe sans la déchirer ou la déformer; mais le fait n'en est pas moins constant. On conçoit d'ailleurs aisément que ce changement périodique de peau doit être indispensable chez ces animaux, car s'il n'avait pas lieu, leur accroissement ne pourrait s'opérer qu'avec une lenteur extrême. Le nouveau tégument est toujours mou ; en conséquence, aussitôt après la mue, l'animal se cache dans quelque réduit pour se mettre à l'abri de ses ennemis ; mais il suffit de quelques jours pour que l'enveloppe nouvelle ait acquis la consistance de l'ancienne. — Il arrive quelquefois encore que, soit pendant la mue, soit par un accident quelconque, un Cr. brise quelqu'un de ses membres. La nature y remédie en en faisant renaître un nouveau ; mais pour cela il faut que la cassure se fasse dans une articulation. Lorsque cela n'a pas lieu, l'animal, dit-on, y supplée en coupant le moignon dans l'article même.

II. Le système nerveux des Cr. a été surtout étudié par Victor Audouin et Milne-Edwards. « Il se présente, disent ces savants zoologistes, sous deux aspects très-différents, qui constituent les deux extrêmes des modifications multiples qu'il offre dans cette classe d'animaux. Tantôt, comme cela a lieu dans le Talitre, cet appareil est formé par une série de renflements nerveux, semblables entre eux, disposés par paires, et réunis par des cordons de communication, de manière à former 2 chaînes ganglionnaires, distinctes l'une de l'autre et occupant toute la longueur de l'animal. Alors, le nombre des renflements correspond en général à celui des segments distincts qui composent le corps, et toujours ceux de la première paire sont logés dans la tête, au-devant de l'œsophage, où ils constituent une espèce de cerveau. Tantôt, au contraire, l'appareil nerveux se compose uniquement de 2 ganglions ou renflements noueux, dissemblables par leur forme, leur volume et leur disposition, mais toujours simples et impairs, et situés l'un à la tête, l'autre au thorax. Enfin, dans un certain nombre, cette concentration arrive à son maximum, et tous les ganglions sont réunis en une seule masse, située vers le milieu du thorax : c'est ce qu'on observe, par ex., dans le genre Maïa. » Évidemment, dans ce dernier cas, il y a fusion des renflements nerveux, car on voit cette centralisation du système se prononcer toujours davantage à mesure que l'on examine des Cr. d'un ordre plus élevé. Les animaux qui nous occupent n'ont pas les organes sensoriels fort développés. Ils sont en général munis de 2 yeux à facettes, mais rarement d'yeux lisses, et ces organes, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont souvent portés à l'extrémité d'un pédicule mobile plus ou moins allongé. Chez quelques espèces, comme le Cyclope, il n'existe qu'un seul organe visuel. Un certain nombre possèdent un appareil auditif qui, d'après Milne-Edwards, est situé à la base des antennes, et qui consiste en une petite membrane semblable à un tympan, au-dessous de laquelle on trouve une sorte de vestibule rempli de liquide et renfermant un nerf particulier. Quant aux sens du goût et de l'odorat, on ignore s'ils existent dans cette classe d'animaux. Plusieurs auteurs placent le siége du premier dans les antennes; mais cette opinion ne s'appuie sur aucun fait concluant.

III. Les Crust. étant pour la plupart des animaux aquatiques, ils doivent respirer au moyen de branchies. Chez les Brachyoures, les Macroures et les autres espèces supérieures, ces organes se composent d'un grand nombre de pyramides dont chacune est formée d'une multitude de cylindres disposés comme les poils d'une brosse ou de petites lames empilées les unes sur les autres. Ils sont attachés de chaque côté au bord inférieur de la voûte des flancs et renfermés dans deux cavités spacieuses comprises entre cette voûte et la carapace. Deux ouvertures situées l'une entre la base des pattes et le bord de la carapace, l'autre sur les côtés de la bouche, servent, la première à l'entrée de l'eau, et la seconde à sa sortie. Les formes de l'appareil respiratoire varient beaucoup dans les autres espèces. Chez les Stomapodes, par ex., les branchies sont fixées aux anneaux de l'abdomen, ont la forme de panaches, et flottent librement à l'extérieur; chez les Amphipodes, elles représentent des sacs membraneux attachés à la base des pattes thoraciques; enfin, chez les Isopodes, elles consistent en lames foliacées qui sont portées à la partie inférieure des fausses pattes abdominales. — Les espèces de Cr. qui vivent plus sur terre que dans l'eau, et celles-là même qui ne peuvent pas vivre dans ce dernier élément, respirent également à l'aide de branchies. Chez les premières, ainsi que l'a observé Milne-Edwards, il existe dans la cavité respiratoire une espèce d'auge qui conserve l'eau nécessaire pour maintenir l'appareil branchial à un état d'humidité convenable, ou bien une membrane spongieuse qui semble être destinée au même usage. Chez les secondes, la respiration aérienne s'accomplit au moyen de lames foliacées situées sous l'abdomen : tels sont les Cloportes. — Le sang des Cr. est le plus souvent incolore; mais parfois il offre une légère teinte bleue ou lilas. La circulation est double et analogue à celle des Mollusques. Le sang se rend du cœur, qui est situé sur le dos, aux différentes parties du corps, d'où il revient aux branchies, et de là retourne au cœur. Le système veineux est fort défectueux, car il consiste généralement en simples lacunes tapissées par une membrane cellulaire mince.

Les Cr. se nourrissent presque tous de substances animales; mais, tandis que les uns vivent d'aliments solides, les autres ne prennent que des matières liquides : de là, d'énormes différences dans la construction de l'appareil manducateur. Ainsi, chez les premiers (*Cr. broyeurs*), on distingue des *mandibules* qui portent souvent un appendice articulé appelé *Palpe mandibulaire*. Les mandibules sont suivies de *mâchoires* en forme de lames cornées, dont le bord est découpé et garni de prolongements filiformes. Outre ces mâchoires, beaucoup de Cr. ont encore jusqu'à 3 paires de *mâchoires auxiliaires*, appelées, comme nous l'avons vu, *Pattes-mâchoires*, à cause de leur double destination. Chez les seconds (*Cr. suceurs*) qui vivent toujours en parasites sur d'autres animaux, les parties de la bouche se modifient de façon à former un tube, dans l'intérieur duquel se trouvent des appendices grêles et pointus, qui font l'office de petites lancettes et représentent les mandibules propres. Les mâchoires restent alors à l'état rudimentaire, et les pattes-mâchoires servent à fixer l'animal sur sa proie. Quant au tube digestif, il est le même chez tous. Il présente un œsophage court ; un estomac spacieux et composé de deux parties, dans lesquelles on remarque en général des prolongements plus ou moins osseux qui paraissent servir à broyer les aliments ; et un intestin qui est égal dans toute sa longueur, et qui aboutit à un anus formé par une fente horizontale à la partie antérieure du dernier anneau abdominal. Chez quelques Cr., la bile est sécrétée par des vaisseaux biliaires assez semblables à ceux des Insectes; mais la plupart possèdent un foie volumineux, composé de plusieurs lobes glanduleux, et dont le canal excréteur débouche dans l'intestin, au-dessous de l'estomac.

IV. Les sexes sont presque toujours séparés : quelques espèces cependant sont hermaphrodites. Les organes de la reproduction sont situés sous le thorax, à la naissance de l'abdomen, jamais à l'extrémité. Tous les Cr. sont ovipares. Après avoir pondu ses œufs, la femelle les porte suspendus sous l'abdomen au moyen de ses fausses pattes. Chez quelques-uns, les œufs sont renfermés dans une sorte de sac formé par des appendices appartenant aux pattes. Parfois même ils éclosent dans cette poche et les petits y restent jusqu'à ce qu'ils aient subi leur première mue. Ces animaux ne deviennent adultes, c.-à-d. capables de se reproduire qu'après un certain nombre de mues. Généralement les Cr. sont en naissant, à la taille près, ce qu'ils seront toute leur vie. Cette règle, néanmoins, souffre quelques exceptions. Ainsi, chez certaines espèces, le nombre des organes locomoteurs augmente dans la jeunesse, et chez d'autres (les Lernéides) le corps de l'animal éprouve une transformation qui le rend absolument méconnaissable.

V. Parmi les classifications que les auteurs ont proposées pour faciliter l'étude des Cr., nous ne citerons que celle de notre savant zoologiste, Milne-Edwards, auquel la carcinologie est redevable de la plupart des progrès qu'elle a accomplis dans ces dernières années. Il divise d'abord ces animaux en 2 sous-classes, les *Cr. ordinaires*, qui ont un appareil buccal composé de plusieurs paires de membres distincts des organes locomoteurs, et les XYPHOSURES, qui ont la bouche entourée de pattes ambulatoires, et dont l'article basilaire fonctionne à la manière d'une mandibule. Cette sous-classe ne contient qu'un seul genre, le g. Limule; mais la première embrassant tous les autres animaux de la classe des Cr., Milne-Edwards la partage d'abord en six grandes divisions, lesquelles sont ensuite subdivisées en ordres familles et tribus. Ces divisions sont : 1° les *Podophthalmes*, qui ont les yeux pédonculaires et mobiles, et qui se subdivisent en deux ordres, DÉCAPODES et STOMAPODES ; 2° les *Édriophthalmes*, qui ont les yeux sessiles et latéraux, et qui se subdivisent en trois ordres, AMPHIPODES, LŒMODIPODES et ISOPODES ; 3° les TRILOBITES ; 4° les BRANCHIOPODES ; 5° les OSTRACODES ; et 6° les ENTOMOSTRACÉS. (V. les mots imprimés en majuscules.)

CRUZADE. s. f. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **CRYMOPHILE.** s. m. T. Ornith. Voy. PHALAROPE.

CRYPTE. s. f. (gr. χρυπτὸς, caché). T. Anat. Voy. GLANDE, PEAU, MUQUEUSE.

Enc.—ARCHÉOL.—Les Romains appliquaient d'une manière générale le nom de *Crypte* (*crypta*) à toute construction voûtée, longue et étroite, qui était située, soit en totalité, soit en partie, au-dessous de la surface du sol, comme un égout, un silo, les *carceres* du cirque. Ils le donnaient encore à une espèce de portique qui, au lieu d'être supporté par des colonnes ouvertes, était formé par des murailles simplement percées de fenêtres. Cette sorte de galerie était aussi appelée *Crypto-portique*, parce qu'elle était plus ou moins enterrée dans le sol. On voit un de ces crypto-portiques presque entier dans la villa suburbaine d'Arrius Diomède à Pompeï. Pendant l'été, cette partie de l'habitation servait de refuge contre les grandes ardeurs du jour. Dans les théâtres, il existait habituellement un portique de ce genre où les acteurs faisaient leurs répétitions : telle était la *crypta Balbi* mentionnée par Publ. Victor, qui dépendait du théâtre construit par Corn. Balbus à l'instigation d'Auguste. Le véritable tunnel, si connu sous le nom de grotte du Pausilippe, qui est sur la route de Pouzzoles à Naples, était appelé *crypta neapolitana*. Certains temples souterrains consacrés à quelque culte secret, comme celui de Priape par ex., recevaient encore le nom de *cryptæ*. Enfin, lorsque la coutume de brûler les corps commença à tomber en désuétude, on appliqua la même dénomination aux lieux où les cadavres des morts étaient ensevelis.

Au mot CATACOMBES, nous avons fait la description de ces galeries souterraines, et nous avons vu comment elles constituèrent les premiers temples chrétiens. Lorsque enfin, sous le règne de Constantin, les fidèles purent exercer librement leur culte et construire des églises, ils conservèrent l'usage de placer dans un caveau au-dessous de l'autel le corps d'un martyr ou d'un confesseur de la vraie foi. Le caveau où les corps de ces saints personnages étaient déposés conserva le nom de *crypta* : il fut également appelé *confessio* et *martyrium*. On y descendait par un double rang de marches placées derrière l'autel ou à ses côtés. Ces caveaux, d'abord fort petits, prirent un si grand accroissement, du IXe au XIIe siècle, qu'ils devinrent des chapelles, et parfois même de véritables églises souterraines, qui s'étendaient non-seulement sous le chœur, mais encore sous la nef. La Figure ci-jointe représente le plan de la cr. de Saint-Paul d'Issoire. Les 4 colonnes centrales correspondent au maître-autel placé dans l'église ; celles en hémicycle sont sur le même axe que les colonnes de cette dernière ; les chapelles rayonnantes du sanctuaire sont répétées dans la cr. ; enfin celle-ci est couverte de voûtes d'arêtes entrelacées avec art, et éclairée par quelques fenêtres étroites et allongées. — Les cryptes n'ont pas toujours la forme en hémicycle du sanctuaire : il y en a de carrées, de quadrilatères, et même de disposées en forme de croix grecque. Elles sont parfois plafonnées, mais le plus souvent elles sont voûtées. Dans ce dernier cas, la voûte repose tantôt sur des colonnes analogues à celles de l'église supérieure, et tantôt sur des supports trapus et très-multipliés. Enfin, il n'est pas rare de trouver des cryptes sans ouvertures extérieures.

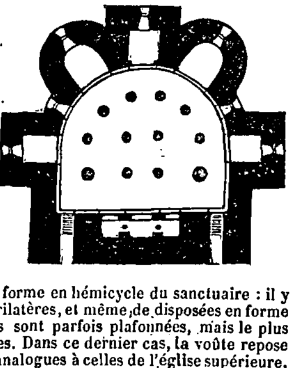

* **CRYPTE.** s. m. T. Entom. Voy. PUPIVORES.

* **CRYPTIE.** s. f. T. Hist. grecque. Voy. ILOTE.

* **CRYPTOBRANCHES.** s. m. pl. T. Zool. Dans les classifications ichthyologiques et carcinologiques, plusieurs auteurs ont désigné sous ce nom certains groupes de Poissons ou de Crustacés, les espèces qu'ils y plaçaient ayant pour caractère commun d'avoir les branchies peu apparentes.

* **CRYPTOCARYA.** s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES

* **CRYPTOCORYNE.** s. f. T. Bot. Voy. ARACÉES.

* **CRYPTODÈRES.** s. f. pl. T. Erpét. V. CHÉLONIENS.

CRYPTOGAME. adj. et s. 2 g. Bot. V. CRYPTOGAMIE.

CRYPTOGAMIE. s. f. (gr. χρυπτός, caché ; γάμος, mariage). T. Bot.

Enc. — On donne le nom de *Cryptogames* aux végétaux dont le mode de reproduction n'est pas suffisamment connu, et l'on appelle *Cryptogamie* l'ensemble de ces végétaux, ainsi que cette partie de la science qui s'occupe de leur étude. Cette classe correspond aux *Acotylédones* de la méthode de Jussieu. Diverses dénominations ont été proposées pour désigner ces végétaux ; mais celle de Cryptogames a prévalu, car elle a le mérite incontestable de ne rien préjuger et d'exprimer un fait vrai, savoir que la manière dont toute une classe de végétaux se reproduit est cachée, tandis que les autres sont trop significatives. Telles sont celles d'*Agames*, qui nie la fécondation chez ces plantes, d'*Inembryonées*, qui veut dire plantes dépourvues d'embryon, et d'*Æthéogames*, qui signifie noces insolites.

Les végétaux rangés sous la dénomination commune de *Cryptog.*, diffèrent tellement les uns des autres qu'il est à peu près impossible d'en donner une définition exacte et précise. La seule manière rationnelle de les caractériser dans l'état actuel de nos connaissances, parce qu'elle ne préjuge rien, consiste à faire ressortir les différences qui les distinguent des plantes phanérogames. C'est ce que nous allons faire en passant en revue les organes et les fonctions analogues de ces deux grandes divisions du règne végétal.

I. *Organes de reproduction.* — Les Phanérogames possèdent des organes reproducteurs parfaitement distincts des organes de végétation. Il en est de même chez la plupart des Crypt. ; néanmoins, dans un assez grand nombre, les fonctions végétative et reproductive sont accomplies par les mêmes organes, chaque cellule servant d'abord à la nutrition et au développement de la plante, puis se transformant en organe de reproduction : c'est, par ex., ce qu'on observe chez les Diatomacées et les Confervacées. Dans les Phanérogames, l'appareil reproducteur a des formes variables presqu'à l'infini, mais qu'il est cependant facile de ramener à un plan fondamental et uniforme. Chez les Crypt., l'appareil reproducteur diffère tellement dans les divers groupes, que chacun d'eux semble avoir un mode particulier de propagation : ce qui ne veut pas dire pourtant que les organes reproducteurs de ces diverses classes n'ont absolument aucune analogie entre eux, mais simplement que cette analogie n'a pas encore été clairement démontrée.— Chez les Phanérogames, le corps reproducteur est la graine, c.-à-d. un corps composé de parties distinctes, et qui résulte du concours de deux sortes d'organes également distincts, les *étamines* et le *pistil*, qui constituent essentiellement ce qu'on appelle la *Fleur*. Les Crypt. ont-elles des fleurs dans le sens rigoureux du mot, c.-à-d. un pistil et des étamines ? Quelques-unes ont bien deux sortes d'organes dont les uns, qui sont nommés *Pistillidies*, et qui renferment les spores, jouent certainement un rôle dans la reproduction. Mais quant aux autres, appelés *Anthéridies*, à cause de l'analogie qu'on a cru voir entre eux et les anthères, il n'est pas aussi certain qu'ils y concourent. Quoi qu'il en soit, d'une part, ces organes sont construits sur un tout autre plan que les étamines et les pistils, et, d'autre part, un grand nombre de Crypt. manquent d'Anthéridies. — Chez les Phanérogames, la fécondation résulte de l'action du pollen sur l'ovule. Parmi les Crypt., les *Zygnémées* sont les seules plantes chez lesquelles l'observation directe ait démontré une sorte de fécondation ; encore cette fécondation résulte-t-elle du simple mélange du contenu de deux cellules absolument semblables entre elles. Aucun fait positif ne prouve que les spores aient besoin de recevoir l'imprégnation d'une substance étrangère pour reproduire la plante. L'analogie qu'on a cru voir entre les animalcules des Anthéridies et la *fovilla* du pollen n'est pas dénuée de vraisemblance, mais jusqu'à ce jour elle ne constitue encore qu'une hypothèse. — Quant à la spore, soit qu'elle résulte ou non de la coopération de deux organes distincts, elle ne paraît pas pouvoir être assimilée à l'embryon des Phanérogames. Dans l'embryon, en effet, l'accroissement part de points fixes et parfaitement déterminés, dont aucune influence étrangère n'est capable de changer la destination. Dans la spore, au contraire, on ne trouve rien qui ressemble à une radicule ou à une tigelle. C'est un corps celluleux dont la masse paraît homogène, et qui donne indifféremment naissance à une racine ou à une tige par un point quelconque de sa surface, selon l'influence exercée sur ce point par la lumière ou par l'obscurité.

II. *Germination et développement.* — La germination des Crypt. ne diffère pas moins de celle des Phanérogames que la spore ne diffère de l'embryon. Chez ces dernières, où l'embryon représente la plante en miniature, et contient toutes ses parties essentielles, tige, feuilles et racines, la germination n'est que le développement de ces mêmes parties, et le développement ultérieur de la plante n'est que leur répétition indéfinie. Chez les Crypt., la spore n'étant qu'une cellule sans distinction apparente de parties, la germination n'est elle-même qu'un développement de nouvelles cellules engendrées par la cellule mère. Ce sont elles qui remplacent le corps cotylédonaire absent, et fournissent à la plante sa première nourriture ; mais elles ne donnent aucune idée de ce que sera la plante plus tard. En effet, une espèce quelconque présente toujours, dans sa jeunesse, l'aspect d'une espèce inférieure, de sorte que souvent il est impossible de les distinguer. Les Crypt. offrent donc, dans leur germination, deux périodes distinctes. La première, celle de la germination proprement dite, a reçu le nom d'*État proembryonnaire*, et l'on donne celui de *Proembryon* ou *Pseudo-embryon* aux filaments celluleux qu'émet la spore. C'est seulement dans la seconde période que la plante commence à revêtir les caractères qui doivent la distinguer définitivement. « Les organes que la spore développe en germant, dit Ach. Richard, se créent en quelque sorte à mesure qu'ils apparaissent, tandis que, dans le véritable embryon, ces parties préexistent et ne font que s'accroître par l'acte de la germination. » Et il ajoute : « La spore est un embryon arrêté à sa première période de développement, une vésicule remplie de matière organique ; mais, dans l'embryon, cet état n'est que passager, il ne dure qu'un instant. Dans la spore, au contraire, cet état est souvent définitif et durable. La fécondation n'est pas venue lui imprimer ce mouvement organique, qui, dans la vésicule embryonnaire, a amené de si notables changements. Aussi, dans ces végétaux, peut-il y avoir formation de spores ou de corpuscules reproducteurs, sans qu'il y ait eu action des organes mâles sur les organes femelles ; les premiers de ces organes peuvent même manquer complétement. »

III. *Organes de végétation.* — Chez les Crypt., les organes de la végétation remplissent les mêmes fonctions que chez les Phanérogames. Les parties vertes décomposent l'acide carbonique de l'air sous l'influence de la lumière ; les racines, quand elles existent, procurent à la plante sa nourriture, et la tige supporte les feuilles, quand il y en a. — Dans la classe entière des Thallogènes, les tiges, les feuilles et les racines sont confondues en une seule masse nommée *Thalle*. Beaucoup de ces végétaux ne représentent qu'une simple réunion de filaments portant des spores, ou sont vésiculaires comme les Diatomacées. Les Algues n'ont ni racines, ni feuilles : l'espèce de griffe ou d'empâtement que présente leur thalle à son extrémité inférieure n'est point un organe d'absorption ; il sert uniquement à les fixer à un corps quelconque, et c'est par toute la surface de leur thalle qu'elles absorbent leur nourriture. Chez les Champignons, les racines et la tige sont confondues et composent le *mycélium*. Les racines ne se montrent que dans les Acrogènes, et même, chez quelques Mousses, elles n'existent que durant le jeune âge de la plante. Les Acrogènes, seuls, possèdent une tige et des feuilles véritables symétriquement disposées, et même, chez quelques Fougères, cette tige acquiert des dimensions considérables. Néanmoins, beaucoup d'espèces de cette classe montrent une grande tendance à perdre leur structure symétrique, et à confondre leurs tiges et leurs feuilles sous forme de lames cellulaires irrégulières.

IV. *Structure anatomique.* — Les Crypt. ne diffèrent pas moins des Phanérogames sous le rapport de la structure anatomique. Dans tous les corps organisés, la cellule est la base et l'origine de toute individualité. Mais, chez les Phanérogames, elle subit de nombreuses transformations qui lui font perdre sa forme primitive, et donne naissance à divers tissus autres que le tissu cellulaire, ainsi qu'à des vaisseaux. Chez la plupart des Crypt., au contraire, le tissu cellulaire règne exclusivement. Il y a même des espèces tout à fait inférieures, les Protococcus, par ex., qui sont simplement constituées par une cellule unique. Ce n'est que dans la classe des Acrogènes qu'on rencontre des vaisseaux spiraux.

V. *Analogies avec le règne animal.* — Si, au lieu de comparer les Crypt. aux Phanérogames, on les envisage par rapport aux animaux, on trouve entre ces deux classes d'êtres organisés de nombreux points en contact. Dans ces derniers temps, Kützing et Decaisne ont démontré que certaines productions marines ambiguës revêtues d'une enveloppe calcaire, que Lamark et d'autres naturalistes rangeaient parmi les animaux, sont de véritables plantes. Ce seul fait témoigne hautement de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité où l'on est de poser une limite précise entre les deux règnes. La même incertitude existe pour les Diatomacées. D'un autre côté, les Crypt. dont la nature végétale n'est pas douteuse, présentent toutes les apparences de la vie animale dans la première période de leur existence, c.-à-d. lorsqu'elles sont à l'état de spores, et avant que la germination ait commencé. S'il était démontré que le contenu des anthéridies joue un rôle dans la fécondation des Crypt., l'existence d'animalcules dans ces organes constituerait une analogie de plus entre les végétaux, et le règne animal. Enfin, les Champignons offrent une composition chimique analogue à celle des animaux, et, par leur inspiration, ils modifient l'air absolument de la même manière que ces derniers. On ne doit donc pas être surpris que plusieurs naturalistes, entre autres Kützing et Hornschuch, aient pu croire, d'après certaines apparences, qu'à ce point de l'échelle organique où les deux règnes se confondent, l'un pouvait donner naissance à l'autre. A plus forte raison nous paraît-il assez naturel qu'à une certaine époque plus éloignée de nous, on ait admis comme possible la métamorphose des espèces végétales les unes dans les autres. Ainsi Reisser, de Vienne, dit avoir vu la matière colorante des plantes pourvues de fleurs se transformer en Conferves ; il assure même en avoir vu naître de cellules polliniques. Kützing pense que les Algues inférieures peuvent se transformer en espèces d'une organisation beaucoup plus élevée. « Les observations de ce genre, dit Berkeley, ne peuvent être regardées comme concluantes, abstraction faite de toute prévention ou de tout esprit de système, tant que l'on n'aura pas isolé un certain nombre de corps d'une nature reconnue exactement identique, et que l'on n'aura pas étudié leurs changements avec toutes les précautions nécessaires pour éviter toute cause d'erreur. Or, rien ne prouve jusqu'à présent que les corps dont il s'agit proviennent de germes de même nature. En outre, les descriptions des auteurs dénotent trop souvent une notion très-imparfaite de l'idée d'espèce. Nous savons que, dans le cours de leur développement, les organismes supérieurs parcourent de nombreuses phases pendant lesquelles ils ressemblent, à s'y méprendre, à des espèces déjà parvenues à leur développement complet ; cependant nous ne pensons pas qu'à chacune de ces phases l'individu ait réellement constitué une espèce distincte. Néanmoins on peut dire, avec Agardh, que les cellules et les vaisseaux des végétaux phanérogames sont des Algues, si l'on entend simplement par là que ces cellules et ces vaisseaux représentent des Algues et leur ressemblent sous le rapport de la structure. Nous ferons encore observer que, dans ce cas, la difficulté ne tient pas essentiellement à la différence qui existe entre la vie animale et la vie végétale. Ces deux genres de vie sont si intimement unis dans certaines parties de la création, qu'il est tout à fait impossible de dire où l'une finit et où l'autre commence, en sorte que nous n'avons aucune raison pour refuser à un être la possibilité de revêtir plus spécialement les attributs de la vie animale à un moment donné de son existence, et, à un autre, ceux de la vie végétale. Les récentes observations sur les corps reproducteurs des Algues ont montré que leurs mouvements ont lieu à l'aide de cils vibratiles, exactement comme ceux de certains Infusoires. — Toutefois, il est bien difficile de concevoir qu'une espèce puisse se transformer en une autre espèce. La même espèce peut revêtir une grande variété de formes suivant la diversité des circonstances, et il est fort important d'observer ces changements ; mais que la même spore soit susceptible, selon les circonstances, de produire des êtres d'une nature entièrement différente, capables de reproduire chacun son espèce, c'est là une chose qui ne saurait être admise sans des preuves irrécusables. »

VI. *Dimensions, utilité, et nombre des Cryptogames.* — Les Crypt. sont en général des plantes de très-petites dimensions; un grand nombre d'entre elles ne sont même visibles qu'à l'aide du microscope. Quelques-unes cependant acquièrent des proportions considérables : nous citerons les Fougères arborescentes, mais principalement certains Fucus dont la taille vraiment gigantesque atteint une longueur de plusieurs centaines de mètres. Les Crypt. sont les premiers êtres que l'on voit apparaître partout où la vie organique devient possible, la simplicité de leur organisation leur permettant de vivre là où des êtres plus compliqués ne trouveraient pas des conditions d'existence suffisantes. *Elles sont, par conséquent, le commencement et la base* de la vie organique. On les rencontre partout, dans l'eau, sur la terre, et même sur les rochers les plus arides. Un grand nombre sont parasites, et, à ce titre, constituent un puissant moyen de désorganisation. Elles concourent même assez énergiquement à la désagrégation des roches. Aussi peut-on dire qu'elles ont pour mission de fabriquer de la matière organique. Or, comme leur croissance est en général très-prompte et leur fécondité extrême, il en résulte que, sous leur influence, la matière organique se forme avec une rapidité merveilleuse. — Le nombre des Crypt. connues et classées s'élève à près de 20,000 espèces, réparties dans 1500 genres environ. C'est à peu près le cinquième de tous les végétaux connus; mais cette proportion serait certainement bien plus considérable, si la petitesse de ces plantes ne les rendait en général difficiles à apercevoir. D'un autre côté, à l'exception des grandes espèces, nous ne connaissons assez bien que les Crypt. d'Europe; quant aux autres pays, on peut dire qu'ils sont encore presque complétement inexplorés *sous ce rapport.*

VII. *Classification.*—La classification des Crypt. a été l'objet de nombreuses tentatives de la part des botanistes : nous nous contenterons de citer les principales. — En 1703, J. Ray proposait déjà de les diviser en 3 ordres naturels, les *Champignons*, les *Mousses* et les *Fougères*. Linné adoptait 4 divisions : les *Fougères*, telles qu'elles sont encore de nos jours; les *Mousses*, de même; les *Algues*, peu modifiées depuis; et une 4ᵉ division sous le nom de *Vagues*, pour les Crypt. qu'il ne savait où caser. La Cryptogamie de Linné (1764) ne comprenait d'ailleurs que 32 genres et 414 espèces. Dix ans plus tard, en 1774, A.-L. de Jussieu, *entrant dans les vues que* J. Ray *avait exposées le premier*, forma des Crypt. sa première classe (Acotylédones), et les partagea en 6 divisions : les *Champignons*, les *Algues*, les *Hépatiques*, les *Mousses*, les *Fougères* et les *Naïades*. De Candolle, sans s'écarter beaucoup des idées de Jussieu, basa sa division des Crypt. sur un fait anatomique important. Il sépara les végétaux cryptogamiques pourvus de vaisseaux de ceux qui en sont dépourvus, et constitua ainsi ses 2 divisions des *Crypt. vasculaires* et des *Crypt. cellulaires*. Dans la première, il rangea les *Équisétacées*, les *Marsiléacées*, les *Lycopodiacées*, les *Filicées*, les *Mousses* et les *Hépatiques;* et dans la seconde il plaça les *Lichens*, les *Hypoxylons*, les *Champignons et les Algues*. Endlicher partage également les Crypt. en 2 grandes classes : les *Thallophytes*, qui sont dépourvues de tiges proprement dites, et les *Cormophytes*, qui ont toutes une tige, laquelle, chez quelques-unes, devient un véritable tronc. Les *Thallophytes* d'Endlicher comprennent 3 divisions, les *Algues*, les *Lichens* et les *Champignons;* c'est à peu près la division des Crypt. cellulaires de De Candolle. Les *Cormophytes* comprennent les *Hépatiques*, les *Mousses*, les *Équisétacées*, les *Fougères*, les *Sélaginées*, les *Zamiées* et les *Rhizanthées*. — Les classifications de Jussieu et d'Endlicher ont un défaut très-grave, c'est de réunir aux véritables Crypt. des plantes qui n'ont rien de commun avec elles : telles sont les Naïades dans celle de Jussieu, les Zamiées et les Rhizanthées dans celle d'Endlicher. En effet, chez tous ces végétaux, il existe des organes reproducteurs très-distincts, parfaitement visibles, et chez tous la fécondation est incontestable. La classification de Lindley est une heureuse correction de celle d'Endlicher. Le savant botaniste anglais divise les Crypt. en 2 *classes : les Thallogènes et les Acrogènes;* mais chacune de ces classes étant l'objet d'un article spécial, nous n'en parlerons pas ici.

VIII. De l'énumération rapide que nous venons de faire des principaux caractères différentiels des Cryp. par rapport aux Phanérogames, il ressort clairement qu'une assez grande diversité de types règne chez les premiers, tandis que, dans les les seconds, toutes les variétés de formes peuvent aisément se ramener à un type fondamental. Cette diversité, jointe aux difficultés que présente en général l'observation des Crypt., à cause de la petitesse de leurs organes reproducteurs, qui exige l'emploi *continuel* du microscope, explique *pourquoi l'étude de* cette branche de la botanique est moins avancée que celle des Phanérogames. Elle explique pourquoi la glossologie des Phanérogames, quoiqu'elle laisse encore beaucoup à désirer, est infiniment plus satisfaisante que celle des Crypt. On en jugera en parcourant le glossaire qui suit, glossaire dans lequel nous avons recueilli les termes les plus usités à cette heure dans le vocabulaire de la *cryptogamie.*

Acicule. s. m. Syn. d'*Aiguillon.* — Aérocyste. s. f. Se dit des cellules aériennes des Algues, au moyen desquelles elles se soutiennent dans l'eau. — Aiguillon. s. m. Se dit des prolongements en forme de dents ou de pointes qui recouvrent *la face* fructifère du chapeau distinct ou membraneux d'un Champignon. — Alvéole. s. f. Nom donné aux pores de certains Champignons, et parfois au périthèce de quelques autres. — Amphigastre. s. m. Se dit des feuilles accessoires, nommées encore *Stipules*, qui forment un 3ᵉ rang sur la tige des Jongermanniées (Fig. 1). — Anneau. s. m. Voy. *Voile.*— Anneau *élastique.* Anneau *crénelé qui entoure* le bord circulaire du sporange des Fougères, et qui, en se détendant avec élasticité, détermine la rupture de ce sporange et la dissémination des spores (Fig. 2). — Anthéridie. s. f. Se dit des organes que l'on suppose représenter, chez les Mousses et autres Crypt., l'anthère des Phanérogames. Ils renferment des animalcules qui se meuvent à l'aide de cils, et que l'on a appelés *Phytozoaires* et *Spermatozoïdes.* Chaque animalcule est contenu dans une cellule particulière nommée par Payer *Zoothèque.*— Aplopéristome. adj. V. *Urne.* — Apophyse. s. f. Renflement qui existe à la base de l'urne dans les Bryacées (Fig. 3). — Apothécie ou Apothèque (*Apothecium*). s. f. Nom donné au corps fructifère, constitué, chez les Lichens, par un réceptacle et par un noyau fructifère. Le réceptacle s'appelle *Excipulum* ou *Excipulus* (Fig. 4), et le noyau, composé de l'ensemble des organes reproducteurs, *Thèques* et *Paraphyses*, porte le nom de *Thalamium.* — Archégone. s. m. On désigne ainsi le premier état du sporange chez les Mousses. Chez ces Crypt., l'*Archégone* est au sporange ce que l'ovaire est au fruit mûr chez les Phanérogames. *Il se compose d'une membrane externe, Épigone,* et d'un sac intérieur, *Endogone.* A mesure que le fruit mûrit, la base de l'endogone s'allonge en un *Pédicelle* grêle en forme de soie, appelé aussi *Pédoncule, Soie* et *Thécaphore.* Comme l'épigone ne se développe pas dans la même proportion, il est forcé de se déchirer en laissant quelquefois à la base du pédicelle une sorte de gaîne membraneuse appelée *Ochrea*, quand *elle a une certaine longueur* (Hépatiques), et *Vaginule,* quand elle est très-courte (Mousses). Mais ordinairement la plus grande partie de l'épigone est entraînée par l'endogone devenu capsule (Urne), et recouvre celle-ci d'une sorte de capuchon membraneux ordinairement terminé en pointe, et appelé *Coiffe* ou *Calyptre.* Lorsque la coiffe est fendue à moitié (Fig. 5), elle est dite *dimidiée*, et, quand elle est conique et non fendue, elle est dite *mitriforme* (Fig. 6). Chez les Mousses, les archégones sont situés au milieu d'un involucre nommé *Périchèse* (*Perichætium*), et les petites feuilles de cet involucre sont appelées *feuilles périchétiales.* Voy. *Urne.*— Ascidie. s. f. Syn. d'Utricule. — Ascus. *s. m. Sorte de sporange allongé.*— Ascopore. s. m. Le sporange de certains Champignons. — Astome. adj. S'applique aux Mousses dont les capsules sont indéhiscentes, c.-à-d. ne s'ouvrent qu'en se déchirant irrégulièrement.

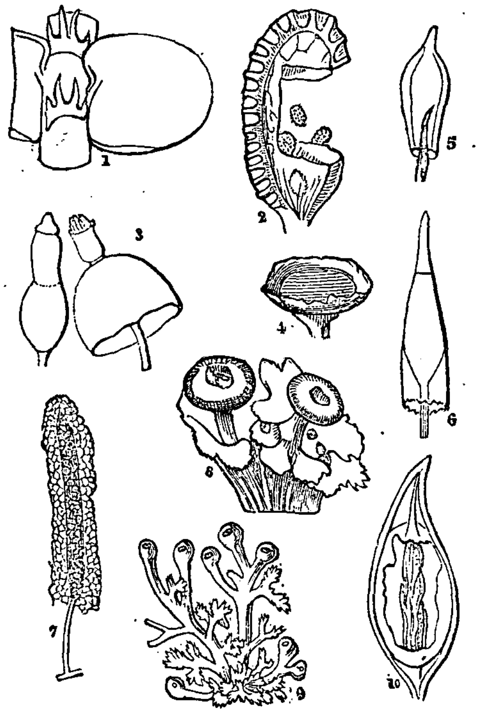

Baside ou Basidie (*Basidium*). s. f. Se dit, en parlant des Champignons, de petits corps saillants composés d'une seule cellule et terminés par une ou plusieurs pointes coniques (*Spicules, Stérigmates*) dont chacune porte une seule spore. — Basidiophore. adj. et s. m. Réceptacle qui porte des basides. — Byssus. s. m. Filaments très-déliés et entremêlés, constituant le pédicule de certains Champignons. — Calyptre. s. f. V. *Archégone.* — *Capillitium. s. m. Houppe de filaments en*tremêlés, qui porte les spores chez certains Champignons et qui est renfermée dans un *Péridium*, d'où elle s'échappe à la maturité (Fig. 7).—Carpoclonium. s. m. Syn. de *Stichidie.*—Céphalode. s. m. Sorte d'apothécie arrondie, telle que celle du genre Scyphophorus (Fig. 8). — Céramide. s. f. V. *Cystocarpe.* — Chapeau. s. m. Partie supérieure et dilatée de certains Champignons (Agarics, Bolets), qui porte les organes de la fructification et leurs annexes. — Cistelle ou Cistule. s. f. Sorte d'apothécie, telle que celle du genre Sphœroporon (Fig. 9). — Clinode. s. m. Chez certains Champignons, partie accessoire de la fructification formée par des filaments *celluleux allongés*, simples ou ramifiés, et portant une spore à leur extrémité. — Clinophore. s. m. Réceptacle qui porte des clinodes. — Coccidie. s. f. Syn. de *Cystocarpe.*—Coiffe. s. f. V. *Archégone.*— Colésule. s. f. Petit sac membraneux qui renferme le sporange de certaines Hépatiques. — Columelle. s. f. Petite colonne qui forme l'axe de certaines Mousses (Bryacées), et dont les spores *se détachent* (Fig. 10). Axe grêle autour duquel sont disposés les sporanges de certaines Fougères (Trichomanes). V. Polypodiacées. — Conceptacle. s. m. Organe spécial développé à la surface ou dans l'intérieur du réceptacle de quelques Champignons, et contenant les organes de la reproduction avec leurs accessoires. Le Conceptacle diffère du *Sporange* et de la *Thèque*, en ce que ces derniers sont eux-mêmes des accessoires des organes de la reproduction, et ne contiennent que des *spores. Chez* les Algues, *on appelle aussi Conceptacles* des organes creux renfermant des gongyles (Fig. 11). — Coniocyste. s. m. Sporange fermé qui ressemble à un tubercule et contient une masse de spores. — Corbeille. s. f. V. *Cyathus.* — Cortine. s. f. Voy. *Voile.* — Croûte (*Crusta*). s. f. Surface supérieure des Lichens.— Cyathus. s. m. Corps cupuliforme qui renferme les gemmes prolifiques du Marchantia. — Cyphella. s. f. Se dit des taches pâles et verruqueuses qui se trouvent à la surface inférieure du thalle de certains Lichens. — Cystide. s. f. Se dit de certaines cellules saillantes et de forme variable qui se trouvent sur l'hyménium, mêlées soit aux *basides, soit aux thèques; quelques botanistes les ont regardées*, mais à tort, comme des anthéridies. — Cystocarpe. s. m. Conceptacle qui renferme un grand nombre de spores dans les Algues (Fig. 12).

Diplopéristome. adj. V. *Urne.*

Écusson (*Scutum*). s. m. On nomme ainsi, à cause de sa forme, l'apothécium d'un grand nombre de Lichens. — Élatère. s. m. On appelle ainsi de petits tubes déliés, *constitués* par une cellule en spirale, qui, à la maturité du fruit des Hépatiques, se déroulent avec élasticité, et paraissent concourir à la dissémination en écartant les valves de la capsule et en lançant *les spores au loin.* (Voy. Marchantiacées.) — Endochrome. s. m. Matière colorante contenue dans les cellules des Algues; sert quelquefois à désigner le contenu tout entier des cellules. — Endogone et Épigone. s. m. V. *Archégone.* — Épiphragme. s. m. V. *Urne.* — Épisporange. s. m. Membrane qui revêt le sporange dans certaines Fougères, telles que l'Aspidium. — Épispore. s. m. L'enveloppe propre de certaines spores. — Excipulum. s. m. V. *Apothécie.* On *donne également* ce nom à des parties analogues chez les Champignons.

Favelle, Favellidie (*Favilla, Favillidium*). s. f. V. Cystocarpe. — Feuillet. s. m. V. *Lame.*— Flocon (*Floccus*). s. m. Se dit des filaments laineux qu'on trouve mêlés avec les sporules dans les Champignons. — Fronde. s. f. Le thalle foliacé, dans un grand nombre d'Algues et d'Hépatiques. Il désigne aussi une feuille qui porte des corps reproducteurs, comme celle des Fougères dorsifères.

Gemme. s. f. Syn. de *Gongyle.*—Glèbe (*Gleba*). s. f. On désigne ainsi la masse des conceptacles renfermés dans un péri*dium.* — Globule. *s. m. Sorte d'apothécium globuleux.* Espèce de *Périthécium*, chez les Champignons. Capsule fructifère de certaines Hépatiques. — Gongyle. s. m. Terme générique désignant des corps reproducteurs autres que les spores, qui sont chez les Crypt., les analogues des bulbilles chez les Phanérogames (Fig. 13). — Gonidie. s. f. Se dit des corps reproducteurs développés dans l'épaisseur du thalle des Lichens. — Gyroma ou Gyrus. s. m. Syn. d'*Anneau élastique.* Se dit aussi d'un disque en forme de bouton, comme celui qu'on trouve dans le genre de Lichen appelé Gyrophora.

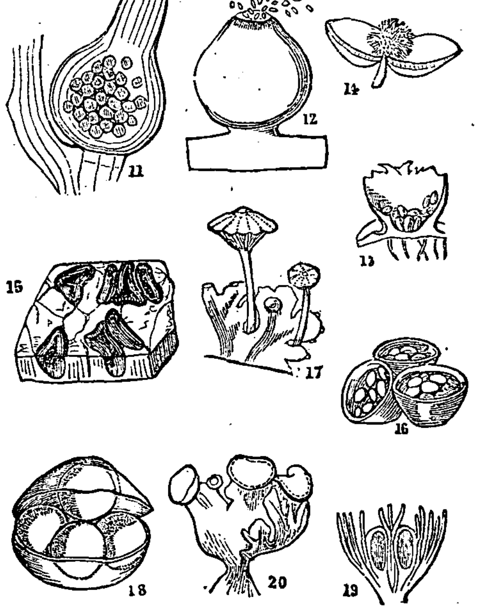

Hyménium. s. m. Cette partie sur laquelle, dans les Champignons *hyménomycètes*, naissent les organes de la fructification : ce sont des lames dans les Agarics et des tubes dans les Bolets.—Hyménophore. s. m. Syn. de *Chapeau.*—Hypha. s. m. Le thalle filamenteux, charnu et aqueux de certains végétaux fungoïdes. — Hyposporange. s. m. V. *Indusium.* — Hypothalle. s. m. Filaments déliés, qui constituent la végétation des Champignons coniomycètes. La couche inférieure du thalle des Lichens.

Indusium. s. m. Tégument membraneux, qui naît au-dessus ou au-dessous des sporanges dans les Fougères; lorsqu'il naît au-dessous, on l'appelle encore *Hyposporange* (Fig. 14). — INNOVATIONS. s. f. pl. Nom donné aux rosettes de feuilles et aux bourgeons ou rameaux axillaires, qui, chez beaucoup de Mousses, sont susceptibles de multiplier la plante comme les stolons chez les Phanérogames. — INVOLUCRE. s. m. Se dit quelquefois du péridium, du volva ou de l'anneau de certains Champignons.— ISIDIUM. s. m. Dans certains Lichens, élévation coralliforme du thalle qui porte un globule à son extrémité.

LAME, LAMELLE. s. f. Se dit des feuillets verticaux membraneux, rayonnants ou ramifiés qui occupent la face inférieure du chapeau de certains Champignons. — LAME *proligère*. Dans les Lichens, la lame ou le disque céracé, qui occupe le centre de l'apothécium. — LÉPIOTE. s. m. Syn. d'*Anneau*.— LIRELLE. s. f. Apothécie sessile, linéaire et flexueuse, qui s'ouvre par une fente longitudinale (Fig. 15).

MYCÉLIUM. s. m. Filaments entrecroisés, en général souterrains, qui forment la partie végétative des Champignons, et remplacent chez eux la tige et les racines (V. CHAMPIGNON).

NÉMATHÉCIUM. s. m. Loge qui ressemble à un sporange et contient de nombreux filaments dans certaines espèces de Conferves du genre Sphærococcus. — NIDULANT, ANTE (*Nidulans*). adj. Qui est placé comme dans un nid; se dit des organes reproducteurs libres dans un corps en forme de coupe ou de nid, comme dans le genre Nidularia ou les corbeilles du Marchantia (Fig. 16). — NOYAU *proligère*. s. m. Corps cartilagineux distinct, qui se détache en entier de l'apothèque de certains Lichens, et renferme les spores.—NUCLÉUS. s. m. Syn. de *Noyau*.

OCHREA. s. f. V. *Archégone*. — OMBRELLE (*Umbraculum*). s. f. Corps convexe, qui, dans le Marchantia, termine la soie et porte les corps reproducteurs à sa face inférieure (Fig. 17). — OOPHORIDIE. s. f. Chez les Lycopodiacées, capsules à 2 valves renfermant 3 ou 4 corps globuleux beaucoup plus gros que les spores, et qui reproduisent comme elles la plante (Fig. 18).—OPERCULE. s. m. V. *Urne*.— ORBICULE. s. m. Conceptacles lenticulaires placés comme un nid au fond du péridium des Nidulariés (Fig. 18). — ORBILLA. s. f. Sorte d'apothécie qui appartient aux Lichens du genre Usnea. — OSTIOLE. s. m. Orifice étroit par lequel s'échappent les spores du périthécium de certains Champignons.

PAPILLE. s. f. Syn. d'*Aiguillon*.—PARAPHYSE. s. f. Se dit des filaments articulés, qui, chez les Bryacées et autres plantes semblables, se trouvent entremêlés avec les organes de la fructification; on les regarde généralement comme des anthéridies ou des archégones avortés. Chez les Lichens, il y a aussi des Paraphyses mêlées aux thèques. Chez certains Champignons on a donné le nom de Paraphyses aux cystides. — PARASPERMATIA. s. m. pl. Petits corps reproducteurs que l'on rencontre dans quelques Algues, et qui ressemblent aux spores (Fig. 19). — PATELLE, PATELLULE. s. f. Apothécium orbiculaire sessile, et entouré d'un rebord appartenant au réceptacle et non au thalle. — PELTA. s. f. Sorte d'apothécium de forme peltée, qui a donné son nom au genre Lichen, appelé Peltidea (Fig. 20). — PÉRICHÈSE. s. m. V. *Archégone*. — PÉRIDIUM. s. m. Réceptacle de certains Champignons, représentant une enveloppe générale, ouverte seulement au sommet ou close de toutes parts, et qui se déchire à mesure que les organes qu'elle renferme se développent, ou qui se détruit seulement à leur maturité (Fig. 21). — PÉRIGONE. s. m. L'involucre qui entourne les anthéridies des Mousses. — PÉRISTOME. s. m. Voy. *Urne*. — PÉRITHÉCIUM. s. m. Réceptacle ordinairement coriace ou corné de certains Champignons, qui contient des spores nues ou renfermées dans des thèques (Fig. 22). — PHLÉBOMORPHA. s. m. Le mycélium de certains Champignons. — PHYCOMA. s. m. La masse entière d'une Algue avec son thalle et ses corps reproducteurs. — PHYLLOMA. s. m. Le thalle foliiforme de certaines Algues, comme dans l'Ulve. — PHYTOZOAIRE. s. m. V. *Anthéridie*. — PILEUS. s. m. Syn. de *Chapeau*. — PILIDIUM. s. m. Chez les Lichens, réceptacle hémisphérique dont la couche extérieure est pulvérulente, comme dans le Calycium (Fig. 23). — PINNULE. s. f. Se dit des divisions des feuilles pinnatiséquées dans les Fougères. — PISTILLIDIE. s. f. Nom donné à certains organes observés dans les Mousses, à cause de leur analogie avec le pistil. — PODÉTIUM. s. m. Le prolongement pédicellé du thalle, qui, dans certains Lichens, porte les apothécies (Fig. 24). Pédicule qui porte les sporanges dans les Bryacées, et le réceptacle du Marchantia. — POLLINIDE. s. f. Syn. d'*Anthéridie*. — PORE. s. m. V. *Tube*. — PROEMBRYON. s. m. Nom donné aux filaments articulés et rameux qui émanent de la spore chez les Mousses lors de la germination. Le thalle d'un Lichen à sa naissance. — PROPAGULE. s. m. Se dit des granules pulvérulents qui constituent les sorédies des Lichens. — PROPHYSE. s. f. Pistillidie abortive chez les Mousses. — PROTOTHALLE. s. m. Les premières parties formées, chez les Lichens, une fois que la germination est achevée. — PSEUDO-COTYLÉDON. s. m. Syn. de *Proembryon*. — PYRÉNIUM. s. m. Le réceptacle ou le périthécium de certains Champignons.

RAMENTUM. s. m. Nom donné, chez les Fougères, aux écailles brunâtres dont la tige et le rachis des feuilles sont souvent recouverts. — RÉCEPTACLE. s. m. Partie sur laquelle reposent les organes de la fructification. Dans les Champignons, ce terme se prend souvent pour le Champignon tout entier.

SCAPHIDIE. s. f. Sorte de loge renfermant des spores chez certaines Algues. — SCUTELLE. s. f. Sorte d'apothécium entouré d'un rebord saillant fourni par le thalle, comme dans le genre Parmélia. — SCYPHUS ou SCYPHA. s. m. Dilatation en forme de coupe; se dit du podétium de certains Lichens (Fig. 27). — SOBOLES. s. f. Nom donné par Payer aux *innovations* des Mousses, et à ces extrémités du thalle des Algues qui se détachent de la plante mère pour donner naissance à de nouveaux individus. — SOIE. s. f. V. *Archégone*. — SORE. s. m. Groupe de sporanges insérés à la partie inférieure des feuilles fructifères des Fougères ou dans toute l'étendue de leur partie limbaire.— SORÉDIE. s. f. Amas de gonidies situées à la surface du thalle de certains Lichens.—SPERMATIE. s. f. V. *Spermogonie*. —SPERMATOCYSTIDIE. s. f. Syn. d'*Anthéridie*. —SPERMATOÏDIE. s. f. Se dit de petites cellules qu icontiennent des gongyles dans les Algues.—SPERMATOZOÏDE. s. m. Syn. d'*Anthéridie*.—SPERMOGONIE. s. f. Conceptacle ponctiforme observé chez les Lichens et chez certains Champignons, et renfermant des corpuscules appelés *Spermaties*. Tulasne regarde les spermogonies comme les analogues des anthéridies, et les *Spermaties* comme les analogues des spermatozoïdes des Mousses. — SPHÉROSPORE. s. f. Syn. de *Tétraspore*. —SPICULE. s. f. V. *Baside*. — SPORANGE. s. m. Organe creux qui renferme immédiatement les spores (Fig. 25).— SPORE. s. f. Corps reproducteur, qui, chez les Crypt., est l'analogue de la graine ou de l'embryon des Phanérogames. V. *Zoospore*. — SPORIDIE (*Sporidium*). s. f. Utricule membraneuse contenant des spores, et renfermée dans un sporange (Fig. 26). S'emploie aussi quelquefois dans le même sens que spore. Suivant Fries, granules ressemblant aux spores, mais d'une nature douteuse. — SPOROCARPE. s. m. Sporange des Marsiléacées, dans lequel les spores sont fixées à la plante par une sorte de funicule. — SPOROCYSTE. s. m. Sporange de certaines Algues.—SPORODERME. s. m. Syn. d'*Épispore*.—SPOROPHYLLUM. s. m. Syn. de *Stichidie*.—SPOROZOÏDE. s. m. Syn. de *Zoospore*. — SPORULE. s. f. Syn. de *Spore*. Payer appelle *Sporules* les gongyles des Hépatiques.— STAMINIDIE. s. f. Syn. d'*Anthéridie*. — STÉRIGMATE. s. m. V. *Baside*. — STICHIDIE. s. f. Réceptacle libre renfermant les spores chez certaines Algues (Fig. 27). — STIPE. s. m. La tige des Fougères; Le pédicule qui, dans certains Champignons, supporte le chapeau. — STOMA. s. m. Syn. d'*Ostiole*.— STROMA. s. m. Nom donné à l'ensemble du périthécium plongé dans la masse d'un réceptacle (Fig. 28). — STRUMA. s. m. Protubérance que présente quelquefois la loge de l'urne des Mousses (Fig. 31).

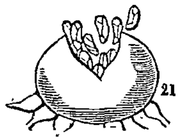
21

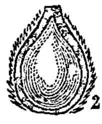
22

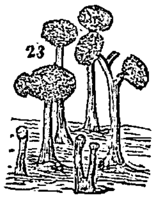
23

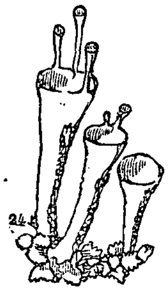
24

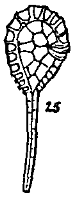
25

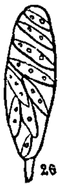
26

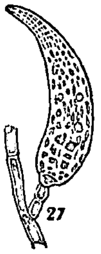
27

28
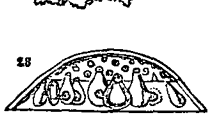

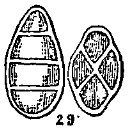
29

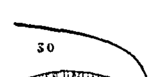
30

32

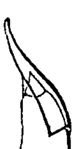
31

TÉTRASPORE. s. f. Corps composé de quatre spores chez quelques Algues (Fig. 29). — THALAMIUM. s. m. V. *Apothécie*. — THALLE. s. m. Nom donné au système végétatif des Cryptogames, chez lesquelles les racines, la tige et les feuilles sont confondues en une seule masse. Il diffère du Mycélium en ce qu'il contient de l'endochrome dont ce dernier est dépourvu. — THÉCAPHORE. s. m. V. *Archégone*. — THÈQUE. s. f. Sorte de sparange constitué par une utricule allongée ou globuleuse contenant des spores. — TRICA. s. f. Sorte d'apothécie. V. *Gyroma*. — TRICIDIUM. s. m. Filaments qui portent les spores chez certains Champignons. — TRICHOMA. s. m. Thalle filamenteux de certaines Algues (Conferve). — TUBE. s. m. On donne le nom de Tubes et celui de Pores aux parties appendiculaires du chapeau de certains Champignons (Bolets). Ces parties sont en forme de tuyaux cylindriques ou anguleux, placés les uns à côté des autres, ouverts par leur extrémité, et renferment dans leur cavité les organes de la reproduction (Fig. 30). — TUBERCULE. s. m. Sorte de bourgeon qui naît quelquefois à la surface des racines des Mousses, et qui, en se développant, reproduit la plante.

URNE. s. f. Capsule fructifère ou sporange des Mousses. Elle se déchire régulièrement ou irrégulièrement. Dans le premier cas, sa partie supérieure se détache sous forme de couvercle, appelé *Opercule* (Fig. 31). Après la chute de l'opercule et de la coiffe, les bords de l'urne reçoivent le nom de *Péristome*, et sont en général bordés de 2 rangées de dents, l'une extérieure (*Pér. externe*), l'autre intérieure (*Pér. interne*). Quand le péristome est dépourvu de dents, on l'appelle *Gymnostome*, c.-à-d. *nu*; quand il n'en a qu'une, on l'appelle *Aplopéristome* (Fig. 32); quand il en a deux, il est *Diplopéristome*. Dans certaines Mousses (Polytrichum), l'orifice de l'urne, après la chute de l'opercule, est fermé par une membrane qui appartient au sporange lui-même : cette membrane reçoit le nom d'*Épiphragme*. V. *Columelle*.

VAGINULE. s. f. Voy. *Archégone*. — VOILE (*Velum*). s. m. Membrane mince qui part du bord du chapeau des Agarics, recouvre sa face inférieure et vient s'attacher tout autour du pédicule. A mesure que le Champignon se développe, le voile se déchire; la partie qui reste adhérente au chapeau s'appelle *Cortine*, et celle qui reste autour du pied prend le nom d'*Anneau*. — VOLVE (*Volva*). s. f. Membrane en forme de sac sans ouverture, qui enveloppe certains Champignons pendant leur jeune âge et qui, à mesure qu'ils grossissent, se déchire pour livrer passage au chapeau et former une gaîne à la base du pédicule.

ZOOSPORE. s. f. et ZOOSPERME. s. m. Spore douée de mouvements spontanés qu'elle exécute au moyen de cils. — ZOOTHÈQUE. s. f. V. *Anthéridie*.

CRYPTOGRAPHIE. s. f. Voy. STÉGANOGRAPHIE.

* **CRYPTONYX.** s. m. T. Ornith. Voy. FAISAN.

* **CRYPTOPS.** s. m. T. Entom. Voy. MYRIAPODES.

CRYSTAL et ses dérivés. Voy. CRISTAL, etc.

* **CTÉNOPHORE.** s. f. T. Ent. Voy. NÉMOCÈRES.

CUBAGE. s. m. ou **CUBATURE.** s. f. Action de cuber. Méthode pour cuber. ‖ Se dit aussi de la quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné. *Déterminer le c. d'une pièce de bois.*

Enc. — On donne les noms de *Cubage* et de *Cubature* à l'opération qui consiste à évaluer le volume ou la capacité d'un corps. On les emploie aussi en parlant de la quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné. Toutefois le premier de ces termes est presque exclusivement usité dans le langage technologique, tandis que le second est propre à la langue des mathématiques. — Lorsque le corps dont on veut connaître le volume présente une forme géométrique régulière, comme celle du parallélipipède, du prisme, de la pyramide, du cylindre, du cône, de la sphère, etc., il est très-facile de calculer son volume au moyen des procédés élémentaires qu'enseigne la géométrie. Dans le cas contraire, il faut avoir recours à un autre moyen. On ramène le solide à celle des formes géométriques dont il se rapproche le plus. S'il s'agit, par ex., d'une pièce de bois en grume, c.-à-d. ayant son écorce et son aubier, on la considère comme un cône tronqué. En conséquence, les deux extrémités de cette pièce sont regardées comme les deux bases du cône tronqué, et la hauteur de celui-ci se mesure perpendiculairement, et non pas en suivant la surface du bois. Toutefois, dans la pratique on procède un peu autrement. On calcule le volume d'un tronc d'arbre comme s'il représentait un véritable cylindre; seulement on adopte pour base une section prise à égale distance des deux extrémités, et pour hauteur la longueur mesurée sur la surface. Ce procédé, assurément, est loin de donner des résultats bien exacts; mais comme il est très-expéditif, on peut s'en servir, quand le rayon des bases n'est pas trop différent. Il existe d'ailleurs, pour tous les calculs de ce genre, des comptes tout faits à l'usage des agents forestiers, des employés des douanes et des octrois, etc., de sorte que l'opération à faire se réduit à une routine d'une extrême simplicité. Enfin, on a imaginé divers instruments plus ou moins ingénieux, appelés *Dendromètres*, à l'aide desquels on évalue la hauteur d'un arbre sur pied, le diamètre de son tronc et la quantité de bois qu'il peut fournir.

CUBE. s. m. (gr. κύϐος). T. Géom. Corps solide qui a six faces carrées et égales, et dont tous les angles sont droits. = Adjectiv., on dit *Pied c.*, *mètre c.*

Enc. — I. Le *Cube*, appelé aussi *Hexaèdre*, à cause de ses 6 côtés égaux, est l'un des cinq solides réguliers de Platon.— Le problème de la *Duplication du cube*, c.-à-d. de la construction d'un c. double en volume d'un autre c. donné, est célèbre dans l'histoire de la géométrie ancienne. On raconte qu'Athènes se trouvant désolée par une épidémie meurtrière, les habitants envoyèrent consulter l'oracle d'Apollon à Délos. Le dieu répondit que le fléau cesserait, quand on aurait doublé son autel. Or, le monument étant cubique, il s'agissait d'en construire un autre qui eut exactement deux fois le volume du premier. On se mit donc à l'œuvre, et on éleva un nouvel autel en doublant chacun des côtés de l'ancien. On obtint ainsi un cube, non pas double, mais octuple, du précédent. Malgré cela, l'épidémie ne cessant pas ses ravages, on alla de nouveau consulter l'oracle qui fit encore la même réponse. On reconnut alors qu'il était question de la duplication géométrique du c.; mais la solution de ce problème exige la résolution d'une équation du 3^e degré, et ne peut s'obtenir au moyen de la ligne droite et du cercle, les seules lignes que les anciens admissent dans leurs constructions géométriques. Toutefois Hippocrate de Chio le réduisit à une autre recherche, c.-à-d. à l'insertion de deux moyennes proportionnelles à deux droites données. Sous cette forme nouvelle, le problème de la duplication occupa plusieurs des grands géomètres de l'antiquité, notamment Archimède, Eutocius, Pappus, Dinostrate et Nicomède, et donna lieu à la découverte de plusieurs courbes supérieures, telles que la conchoïde, la quadratrice et la cissoïde. Parmi les géomètres modernes qui n'ont pas dédaigné de traiter la même question, on remarque Newton et Huyghens.

II. En Arithmétique et en Algèbre, on donne le nom de c. à tout nombre formé par l'élévation d'un autre nombre à la troisième puissance. — V. PUISSANCE.

* **CUBÈBE.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

CUBER. v. a. T. Géom. Évaluer le nombre d'unités cubiques que renferme un volume donné. *C. un solide. C. des bois de construction.* ‖ T. Arithm. *C. un nombre*, L'élever au cube.

CUBIQUE. adj. 2 g. T. Mathém. Qui appartient au cube. *Figure c.* — *Racine c.*, V. Racine.

Enc. — En Algèbre, on nomme *Équation cubique*, ou plus souvent équation du troisième degré, celle où la quantité inconnue qu'il s'agit de dégager, est élevée à la troisième puissance. De même que les équations de tout autre degré, les équations cubiques sont *pures* ou *affectées*. Les premières renferment seulement le cube de la quantité inconnue, tandis que les secondes contiennent en outre le carré de cette même quantité, ou sa simple puissance, ou bien encore ces deux dernières valeurs à la fois. Une équation cubique pure est de cette forme, $x^3=a$, dans laquelle a est un nombre quelconque, positif ou négatif, et la valeur de x se trouve en extrayant la racine cubique du nombre a par la règle ordinaire. — Au premier abord, il semble que la seule valeur que x puisse avoir dans l'équation $x^3=a$, est $x=\sqrt[3]{a}$; mais un examen plus attentif fait découvrir qu'il existe encore deux autres valeurs de x, ou du moins deux autres séries de signes par lesquelles la valeur de x peut être représentée, et qui satisfont également à l'équation. En substituant n^3 pour a, l'équation devient $x^3=n^3$, ou $x^3-n^3=0$; mais x^3-n^3 peut se résoudre en deux facteurs $(x-n)\times(x^2+xn+n^2)$; par conséquent, on satisfait à l'équation, soit en faisant $x-n=0$, soit en faisant $x^2+xn+n^2=0$. La première formule donne $x=n$; or, en résolvant l'équation du deuxième degré $x^2+xn+n^2=0$, on obtient les valeurs suivantes de x, savoir :

$$x=\frac{1}{2}\left(-n+\sqrt{-3n^2}\right)=\frac{1}{4}n\left(-1+\sqrt{-3}\right),$$

$$\text{et}\quad x=\frac{1}{2}\left(-n-\sqrt{-3n^2}\right)=\frac{1}{2}n\left(-1-\sqrt{-3}\right).$$

Les trois racines de l'équation $x^3-n^3=0$ sont donc :

$$x=n,x=\frac{1}{2}n\left(-1+\sqrt{-3}\right),x=\frac{1}{2}n\left(-1-\sqrt{-3}\right);$$

et cette conclusion se vérifie aisément en élevant chacune de ces expressions à la troisième puissance et en les multipliant toutes les trois ensemble; dans l'un et l'autre cas, le résultat sera n^3. On peut remarquer que la première expression pour x est seule réelle, et que les deux autres sont imaginaires.

Une équation cubique complète a la forme $x^3+\mathrm{A}x^2+\mathrm{B}x+\mathrm{C}=0$, où A, B et C désignent des quantités connues, positives ou négatives. Or, il est toujours possible, en prenant $x=y-\frac{1}{3}\mathrm{A}$, de transformer une équation de cette forme en une autre dans laquelle le second terme manquera, et qui aura la forme $y^3+ay+b=0$, les coefficients a et b de cette dernière équation étant également connus et dépendant de ceux de la première. Si donc nous pouvons réussir à trouver la valeur ou les valeurs de y de cette équation, nous connaîtrons aussi celles de x en conséquence de l'équation $x=y-\frac{1}{3}\mathrm{A}$.

Afin de découvrir les racines de l'équation $y^3+ay+b=0$, supposons que y soit composé de deux parties, u et v, et faisons $y=u+v$. L'équation deviendra alors, par substitution,

$$\left.\begin{array}{r}u^3+3u^2v+3uv^2+v^3\\+au+av\\+b\end{array}\right\}=0,$$

mais cette équation contenant deux quantités indéterminées, nous pouvons à volonté la diviser en deux parties quelconques. Résolvons-la en deux :

$$u^3+v^3+b=0,$$
$$3u^2v+3uv^2+au+av=0.$$

La dernière de ces équations est la même que $(3uv+a)(u+v)=0$, à laquelle on peut satisfaire, en prenant $u+v=0$, ou $3uv+a=0$. Mais la supposition que $u+v=0$ est inadmissible, attendu que $u+v=y$; car, si nous supposons $y=0$, alors, à cause de l'équation primitive $y^3+ay+b=0$, il sera nécessaire de supposer aussi $b=0$, ce qui est en contradiction avec l'hypothèse. Par conséquent, pour déterminer u et v, nous avons seulement les deux équations

$$u^3+v^3+b=0,\ \text{et}\ 3uv+a=0,$$

dont la première donne $u^3+v^3=-b$, et la seconde $uv=\frac{1}{3}a$, d'où $u^3v^3=\frac{1}{27}a^3$. En substituant dans la première de ces deux dernières équations, la valeur de v^3 déduite de la seconde, nous trouvons $u^3+\frac{a^3}{27u^3}=-b$, de laquelle on obtient u^3 par la solution d'une équation du second degré. Cette solution donne

$$u^3=-\frac{1}{2}b+\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2};$$

d'où, et de l'équation $u^3+v^3=-b$,

$$u^3=-\frac{1}{2}b+\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2},$$

$$v^3=-\frac{1}{2}b-\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2},$$

$$u=\sqrt[3]{-\frac{1}{2}b+\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2}},$$

$$v=\sqrt[3]{-\frac{1}{2}b-\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2}};$$

mais $y=u+v$; donc

$$y=\sqrt[3]{-\frac{1}{2}b+\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2}}+\sqrt[3]{-\frac{1}{2}b-\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2}}.$$

Nous avons obtenu une valeur de y en termes de a et de b, qui satisfait à l'équation $y^3+ay+b=0$, cette équation est donc résolue. Mais, comme dans le cas des équations cubiques pures, on peut encore trouver deux autres valeurs de y, dont chacune satisfait aussi à l'équation. Pour abréger, supposons

$$\mathrm{P}=-\frac{1}{2}b+\sqrt{\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2},$$

$$\mathrm{Q}=-\frac{1}{2}b-\sqrt{\frac{1}{37}a^3+\frac{1}{4}b^2};$$

et prenons aussi

$$p=\frac{1}{2}\left(-+\sqrt{-3}\right),\ q=\frac{1}{2}\left(-1-\sqrt{-3}\right);$$

alors $u^3=\mathrm{P}$, $v^3=\mathrm{Q}$, et par suite de ce qu'on a expliqué plus haut, u et v ont chacun ces trois valeurs :

$$u=\sqrt[3]{\mathrm{P}},u=p\sqrt[3]{\mathrm{P}},u=q\sqrt[3]{\mathrm{P}},\qquad(m)$$

$$v=\sqrt[3]{\mathrm{Q}},v=p\sqrt[3]{\mathrm{Q}},v=q\sqrt[3]{\mathrm{Q}},\qquad(n)$$

Pour déterminer de quelle manière ces équations doivent se combiner afin de donner les valeurs correspondantes de $y\ (=u+v)$, nous devons nous rappeler que $uv=\frac{1}{3}a$; mais $\mathrm{PQ}=\frac{1}{27}a^3$, ou $\sqrt{\mathrm{PQ}}=\frac{1}{3}a$; par conséquent, $uv=\sqrt[3]{\mathrm{PQ}}$. Mais il est évident que $pq=1$; par conséquent, pour conserver ces rapports, nous devons combiner la première des équations (m) avec la première de (n), la seconde de (m) avec la troisième de (n), et la troisième de (m) avec la seconde de (n). De là les trois valeurs de $u+v$, ou y sont :

$$y=\sqrt[3]{\mathrm{P}}+\sqrt[3]{\mathrm{Q}},\ y=p\sqrt[3]{\mathrm{P}}+q\sqrt[3]{\mathrm{Q}},$$

$$\text{et}\ y=q\sqrt[3]{\mathrm{P}}+p\sqrt[3]{\mathrm{Q}}.$$

La première de ces trois formules fut découverte simultanément par Nicolas Tartalea et par Scipion Ferreus; mais Cardan l'ayant fait connaître le premier, elle est généralement connue sous le nom de *Règle de Cardan*.

Quand on applique la formule ci-dessus pour résoudre une équation du troisième degré, il est indispensable d'extraire la racine carrée de la quantité $\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2$. Or, comme a et b peuvent avoir des valeurs quelconques, s'il arrive que a soit négatif, et tel que $\frac{1}{27}a^3$ soit plus grand que $\frac{1}{4}b^2$, la quantité $\frac{1}{27}a^3+\frac{1}{4}b^2$ devient négative, et l'extraction de sa racine carrée impossible. Cette circonstance donne lieu à ce qu'on nomme le *Cas irréductible*, et a été longtemps la pierre d'achoppement des algébristes, les trois racines de l'équation paraissant toutes sous une forme imaginaire. Cependant une analyse plus profonde de la nature des équations a fait reconnaître que, dans ce cas, (c.-à-d. quand a est négatif, et $\frac{1}{27}a^3$ plus grand que $\frac{1}{4}b^2$), les trois racines sont toutes réelles, nonobstant leur forme imaginaire. En fait, toute équation du troisième degré doit avoir au moins *une* racine réelle : quand le cas irréductible a lieu, *toutes* les racines sont réelles; dans l'autre cas, il y a une racine réelle, et les deux autres sont imaginaires.

* **CUBISTIQUE.** s. f. T. Archéol. Voy. Danse.

CUBITAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport au coude, à l'os cubitus ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. *Nerf c. Artère cubitale. Muscles cubitaux.*

* **CUBITIÈRE.** s. f. T. Archéol. Voy. Armure.

CUBITUS. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *cubitus*, coude). T. Anat. L'os qui occupe la partie interne de l'avant-bras, et dont l'extrémité supérieure, nommée *Olécrâne*, forme, dans la flexion, la saillie qu'on appelle *Coude*. — * Le radical *Cubitus* entre dans plusieurs termes anatomiques, tels que *Cubito-cutané*, *Cubito-digital*, *Cubito-métacarpien*, etc., dont la signification est assez évidente par elle-même.

* **CUBOÏDE.** adj. et s. m. T. Anat. Voy. Pied.

* **CUCIFÈRE.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

CUCUBALE. s. m. T. Bot. Genre de plantes de la famille des *Caryophyllées*, dont les fleurs ont un calice renflé, et dont le fruit est bacciforme.

* **CUCUJE.** s. m. T. Entom. Voy. Xylophages.

* **CUCULLE.** s. f. (latin. *cucullus*). Anciennement, Espèce de vêtement qui couvrait à la fois le corps et la tête, et que portaient les voyageurs, ainsi que les membres de certains ordres religieux.

* **CUCULLIFORME.** adj. 2 g. T. Bot. Se dit Des parties d'une plante qui sont roulées en cornet et ont plus ou moins la forme d'un capuchon.

CUCURBITACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dichlamydées et monopétales, à placentas strictement pariétaux et à fruits pulpeux. — *Caract. bot.* : Racines annuelles ou vivaces, fibreuses ou tubéreuses. Tiges fragiles, grimpantes, s'accrochant par des vrilles qui semblent être des stipules avortées. Feuilles ordinairement palmées ou à côtes palmées, très-succulentes, chargées de nombreuses aspérités, quelquefois ternées. Fleurs blanches, rouges ou jaunes, quelquefois petites et herbacées ; monoïques et dioïques, très-rarement hermaphrodites. Calice à 5 dents, quelquefois à peine distinct. Corolle à 5 divisions, à peine distincte du calice, très-cellulaire, à veines réticulées fortement prononcées, quelquefois frangées. Fleurs mâles : Étamines, 5, insérées sur la corolle, alternant avec ses segments, rarement réduites à 3 ou même à 2, tantôt libres, tantôt monadelphes, ou bien combinées de façon que 4 d'entre elles sont réunies en deux paires, et que la cinquième reste libre ; anthères biloculaires, très-longues et sinueuses. Fleurs femelles : Ovaire adhérent, uniloculaire, avec trois placentas pariétaux, qui souvent font saillie à l'intérieur de la cavité, pour se réunir en une colonne centrale solide, tandis que les ovules restent attachés au bord libre. Ovules habituellement horizontaux et anatropes, quelquefois unique et pendant; style court; stigmates très-épais, veloutés, lobés ou frangés. Fruit plus ou moins succulent, couronné par la cicatrice du calice. Graines plates, ovales, recouvertes d'une peau, soit succulente, soit sèche et membraneuse ; test coriace, souvent épais sur les bords, quelquefois ailé; embryon plat, sans albumen; cotylédons foliacés et veinés ; radicule près du hile. [Fig. 1. *Bryonia dioïca.* — 2. *Coccinia indica.* Fleur; 3. Étamines; 4. Stigmates; 5. Coupe d'une graine. — 6. *Cucumis melo.* Coupe d'une fleur mâle. — 7. *Cucumis sativus.* Coupe d'un fruit très-jeune; 8. La même à une période beaucoup plus avancée.]

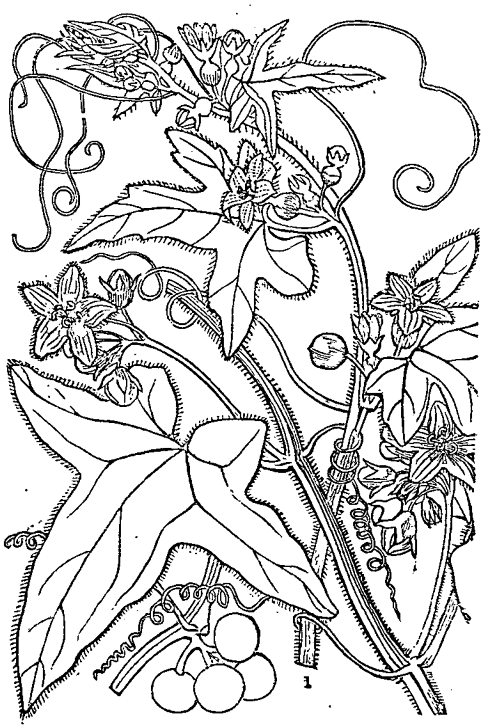

La famille des *Cucurbit.* comprend 56 genres et 270 espèces qu'on divise en trois tribus : 1° *Nandhirobées;* anthères non sinueuses; placentas adhérents dans l'axe du fruit; graines nombreuses. 2° *Cucurbitées;* anthères sinueuses; styles soudés; insertion pariétale des graines. 3° *Sicées* ou *Sicyoïdées;* placentas ne faisant pas saillie dans la cavité; une seule loge; un seul ovule suspendu au sommet de la loge.

Les Cuc. croissent à l'état sauvage dans les pays chauds des deux hémisphères, particulièrement entre les tropiques. Plusieurs sont indigènes du Cap de Bonne-Espérance, et on en trouve un petit nombre dans le nord de l'Europe et dans l'Amérique septentrionale. L'Inde paraît être leur station de prédilection ; il en existe beaucoup au Pérou et au Brésil ; mais elles sont peu connues. Enfin, on en a trouvé une espèce à l'île Norfolk et quelques autres dans l'Australie. Les espèces annuelles s'accommodent bien du climat des pays septentrionaux pendant la belle saison; c'est pourquoi, bien qu'originaires des pays chauds, nous les rencontrons dans tous les jardins de l'Europe.

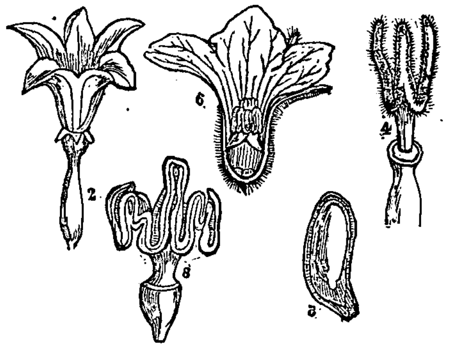

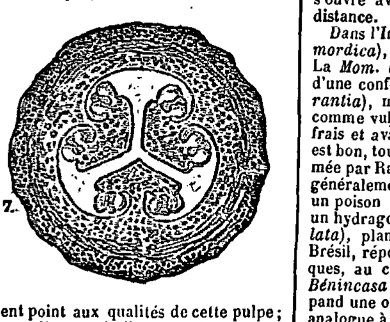
7.

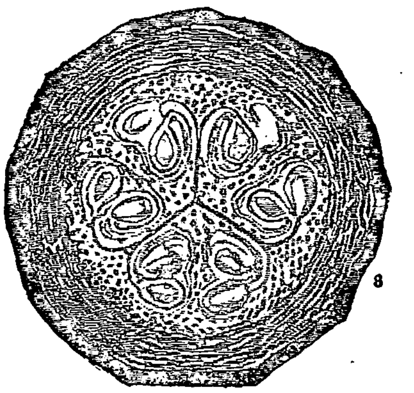

Quoique les Cuc. nous soient surtout connues par l'emploi que nous faisons chaque jour dans notre alimentation des fruits de certaines espèces (Courge, Concombre, Melon, Pastèque, etc.), cependant un grand nombre d'autres sont pénétrées d'un principe âcre qui leur donne des propriétés très-irritantes. En effet, les fruits de plusieurs d'entre elles sont des purgatifs d'une énergie remarquable, qui, même à faible dose, agissent avec beaucoup de puissance sur presque toute l'étendue du tube digestif. Ces propriétés sont faibles dans les racines et les feuilles; mais c'est dans la pulpe qui entoure les graines qu'elles sont à leur maximum de développement. Quant aux graines elles-mêmes, elles ne participent point aux qualités de cette pulpe; chez la plupart des espèces, elles sont huileuses et douces. Il y a lieu de croire que, *dans quelques-unes au moins, la culture* a fait disparaître toute propriété nuisible, ce qui les a rendues comestibles, car chez ces mêmes espèces à l'état sauvage, le principe actif existe avec toute son énergie. La *Gourde commune* (*Lagenaria vulgaris*) en offre un exemple remarquable. Des marins ont été empoisonnés pour avoir bu de la bière qui avait séjourné *dans une bouteille faite* avec un de ces fruits, et le docteur Royle cite un cas où les symptômes du choléra se manifestèrent chez un individu immédiatement après avoir mangé la pulpe amère d'une Gourde sauvage. Les fruits de la plupart des espèces du genre *Cucumis*, auquel appartiennent pourtant le Melon et le Concombre, sont des purgatifs violents : nous citerons entre autres le *Cucumis Hardwickii*. Le Concombre lui-même, surtout les variétés de l'Inde qui ont été moins modifiées par la culture, produit souvent des effets par trop apéritifs sur les constitutions délicates. La *Coloquinte officinale*, dont les propriétés drastiques sont bien connues, est le fruit du *Citrullus Colocynthis*, appelé naguère *Cucumis Colocynthis*. Le fruit de plusieurs espèces du genre *Luffa*, telles que le *L. amara*, le *L. Bindaal* de Roxburgh, le *L. drastica* et le *L. purgans* de Martius, est un violent purgatif. Au contraire, le fruit du *L. acutangula* est extrêmement salubre, et constitue même un des légumes favoris des naturels de l'Inde. Diverses espèces du genre *Bryone* (*Bryonia*), particulièrement la *B. blanche* et la *B. dioïque*, qu'on appelle vulgairement *Couleuvrée* et *Vigne blanche*, participent à un très-haut degré aux qualités purgatives de la famille dont elles font partie. Un fait curieux, c'est que le suc des racines de ces plantes est fortement purgatif et quelquefois encore s'administre comme tel, tandis que les jeunes pousses sont complètement inertes et se mangent en guise de légume; elles ont, dit-on, le goût de l'asperge. La racine de *Bryone*, qui est connue dans nos campagnes sous le nom de *Navet du diable*, est au moins aussi active que le Jalap lorsqu'elle est sèche et pulvérisée; à l'état frais, elle l'est beaucoup plus. La *B. africana* et la *B. americana* paraissent posséder les mêmes vertus médicales; néanmoins, on assure qu'on peut *manger, sans inconvénient, les racines de la B. abyssinica*. Plusieurs espèces voisines, mais qui appartiennent aux genres fort peu connus appelés *Trianosperma*, *Willbrandia* et *Cayaponia*, sont usitées au Brésil comme drastiques. Le *Trianosperma ficifolia* surtout est fort renommé dans ce pays comme purgatif : on le regarde aussi comme un excellent dépuratif du sang. Mais une plante plus active encore que celles énoncées ci-dessus, est l'*Ecbalium élastique* (*Ecbalium agreste*) [*Momordica elaterium* de Linné]. Cette espèce qui est indigène de l'Europe et commune dans la France méridionale, où on l'appelle *Concombre sauvage* et *Conc. d'âne*, était en usage chez les anciens qui employaient le suc épaissi tiré de son fruit. Ce suc, nommé *Élatérion*, doit ses propriétés drastiques à un principe cristallisable et soluble dans l'alcool, qu'on appelle *Élatine* et *Élatérine*. Il suffit de moins d'un centigr. d'Élatérion pour faire vomir, et de quelques centigr. pour donner lieu à des symptômes d'empoisonnement. Christison rapporte même qu'un individu fut atteint de vomissements bilieux et de superpurgation pour avoir porté dans son chapeau un échantillon d'*Ecbalium* qui avait commencé par lui donner une violente migraine. Cette plante est encore remarquable par la déhiscence de son fruit. Ce dernier est ovoïde, très-allongé, obtus et couvert de points rudes : quand on le touche à l'époque de sa maturité, il s'ouvre avec élasticité et lance ses graines à une assez grande distance.

Dans l'Inde, la plupart des espèces du g. *Momordique* (*Momordica*), sinon toutes, sont considérées comme inoffensives. La *Mom. balsamine* (*Mom. balsamina*) au fruit verruqueux d'une conformation singulière, et la *Mom. Papareh* (*M. Charantia*), macérées dans l'huile, ont une certaine réputation comme vulnéraires. Leur fruit confit dans le vinaigre à l'état *frais et avant sa maturité forme un agréable hors-d'œuvre. Il* est bon, toutefois, de remarquer que le fruit d'une plante nommée par Rafinesque *Neurosperma cuspidata*, et qu'on suppose généralement être la *Mom. balsamina*, est, selon cet auteur, un poison dangereux. A faibles doses, cette espèce constitue un hydragogue énergique. La *Mom. operculée* (*Mom. operculata*), plante commune dans les provinces méridionales du Brésil, répond tout à fait, au moins par ses propriétés drastiques, au caractère assigné à cette *Neurosperma*. Le fruit du *Bénincasa cérifère* (*Ben. cerifera*), plante de l'Inde qui répand une odeur de musc, sécrète à sa surface une substance analogue à la cire. Dans l'Inde, les naturels, aussi bien que les colons européens, font journellement usage, comme condiment, du fruit de plusieurs espèces du genre *Tricosanthes*, et surtout de celui de l'*Anguine* (*Tric. anguina*); mais on s'abstient de manger celui du *Tric. palmata*, regardé par les Hindous comme un poison. Il en est de même des fruits de la *Coccinie de l'Inde* (*Coccinia Indica*) [*Momordica monadelpha* de Roxburgh], sous-arbrisseau qui est excessivement commun dans les haies de l'Inde. Néanmoins, arrivés à maturité, époque où ils ont une couleur rouge et une chair pulpeuse, ils semblent être l'aliment favori d'une foule d'Oiseaux.

Les semences de toutes les Cuc. donnent une huile douce qui peut également servir pour la cuisine et pour l'éclairage. Néanmoins, cette huile se rancissant très-promptement, elle *n'est réellement propre à la préparation des aliments* que lorsqu'elle est très-récente. Ces semences sont également employées pour faire des émulsions rafraîchissantes. L'espèce la plus précieuse sous le rapport de l'huile qu'elle produit, est la *Telfairie volubile* (*Telfairia pedata*) [*Joliffia africana* de Dec.], arbrisseau grimpant qui croît sur la côte de Zanguebar. Elle produit des fruits d'environ 90 centim. de longueur *qui sont remplis de* graines aussi grosses que des châtaignes (on en a compté 264 dans un seul fruit) et d'un goût semblable à celui de l'amande. Ces graines donnent, par la pression, une grande quantité d'huile que l'on prétend égaler la meilleure huile d'olive; mais la pulpe du fruit est excessivement amère, et, appliquée sur la langue, elle cause une céphalalgie violente. La remarque de De Candolle, que les graines des Cuc. ne participent *jamais* aux propriétés de la pulpe qui les entoure, n'est pas absolument exacte : en effet, les graines huileuses de la *Feuillæa cordifolia*, sous-arbrisseau des Indes Occidentales, sont excessivement amères, et agissent violemment sur le tube digestif en provoquant des vomissements et des évacuations alvines. Celles de la *F. trilobata* donnent une huile grasse qu'on emploie, sous forme d'embrocations, contre les douleurs rhumatismales. Au reste, les Américains brûlent, dans leurs lampes, l'huile de ces deux espèces. Le fruit du *Zanonia indica* a le goût et l'odeur du Concombre. Ses feuilles broyées servent à préparer des bains médicinaux, et, mêlées à du beurre, on les *emploie comme liniment antispasmodique*. Les graines de l'*Angourie à feuilles pédiformes* (*Anguria pedata*) sont émulsives; la pulpe du fruit s'emploie pour préparer des cataplasmes émollients; enfin, le fruit lui-même, quand il est vert, se mange, aux Antilles, confit au vinaigre à la manière des cornichons. Les graines de l'*Anisosperma passiflora*, appelé au Brésil *Fava de S. Ignacio* et *Castanha do Jabota*, *contiennent une huile* amère mêlée à une matière grasse et à de la résine; elles sont réputées stomachiques, mais, à forte dose, elles sont purgatives. Celles de l'*Hypanthera guapeva*, autre Cucurbitacée grimpante du Brésil, possède des propriétés semblables.

Comme il a été question ailleurs des diverses espèces de Cuc. usitées chez nous comme aliments, telles que le Concombre, le Melon, le Potiron, la Courge, etc., nous n'avons pas à y revenir ici. Nous nous contenterons d'ajouter à la liste que nous avons donnée aux articles Concombre et Courge, la *Pastèque* ou *Melon d'eau* (*Citrullus vulgaris*) dont la culture est si répandue dans nos départements du midi. Le fruit que produit cette *espèce est très-gros, presque globuleux*, lisse et vert. Sa chair blanche a un goût sucré et légèrement acidule; mais, par-dessus tout, elle est extrêmement rafraîchissante.

CUCURBITE. s. f. T. Techn. Voy. Alambic.

CUEILLETTE. s. f. (On pron. *Keuillette*). Récolte de certains fruits. *La c. des olives, des pommes, des poires, des amandes, etc. La c. est bonne cette année.* ‖ Par ext., se dit Des offrandes en menue monnaie que l'on recueille pour les pauvres ou pour quelque œuvre pieuse ou publique. *Faire une c. pour les pauvres. On fit une c. pour rebâtir le presbytère.* Vieux; on dit aujourd'hui *Collecte.* ‖ T. Mar. marchande. *Charger un navire à la c., en c.*, Le charger de marchandises appartenant à différents expéditeurs.

CUEILLIR. v. a. [On pron. *Keuillir.*] (latin. *colligere*). Détacher des fruits, des fleurs, des légumes, de leurs branches ou de leurs tiges. *C. des fruits, des fleurs, des légumes. C. de l'herbe. Des fruits prêts à c.*, A être cueillis. — *C. un bouquet*, C. des fleurs pour en former un bouquet. ‖ Figur., *C. des palmes, des lauriers*, Avoir des succès, remporter des victoires. — *C. un baiser*, Prendre ou donner un baiser à une femme. = Cueilli, ie. part.

Conj. — *Je cueille, tu cueilles, il cueille; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. Je cueillais; nous cueillions. Je cueillis; nous cueillîmes. Je cueillerai; nous cueillerons. Je cueillerais; nous cueillerions. — Cueille; cueillons. — Que je cueille; que nous cueillions. Que je cueillisse; que nous cueillissions. — Cueillant.*

CUEILLOIR. s. m. (On prononce *Keuilloir*). Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille.

* **CUFFAT.** s. m. Sorte de tonne qui, dans les mines, sert à faire monter le minerai, ainsi qu'à transporter les ouvriers.

CUFIQUE ou * **KOUFIQUE.** adj. 2 g. (*Koufa*, ville de l'*Irak-Arabi*). Se dit de L'ancienne écriture des Arabes. *Caractères koufiques. Une inscription k. L'écriture k. ressemble beaucoup à l'estranghelo ou syriaque écrit. Monnaies koufiques*, Celles qui portent des inscriptions en caractères koufiques.

* **CUIDER.** v. a. (latin. *cogitare*). Vieux mot qui se trouve encore dans Marot, Régnier, Lafontaine, etc., et sign. Croire, penser.

> Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
> Qui souvent s'engeigne soi-même. (Laf.)

CUILLER. s. f. [On pron. et quelques-uns écrivent *Cuillère.*] (lat. *cochlear*). Ustensile de table dont on se sert ordinairement pour manger le potage et d'autres aliments liquides ou de peu de consistance. *C. de bois, de fer, d'argent, de vermeil. C. à soupe. C. à café. C. à potage. L'usage des cuillers remonte à une époque fort reculée, mais qu'on ne peut préciser. — Biscuit à la c.*, Biscuit long et menu, fort léger. ‖ Ustensile de cuisine qui sert à dresser le potage et à divers autres usages. *C. à pot.* ‖ T. Technol. Se dit De divers *ustensiles en forme de* c. dont on se sert dans certaines professions. *C. de plombier, de fondeur, de potier d'étain. C. à brai. La c. d'une sonde. Les cuillers d'un forceps.* ‖ T. Botan. *Pétales en c., feuilles en c.*, Pétales, etc., qui ont la forme d'une c.

CUILLERÉE. s. f. Ce que contient une cuillère. *Une c. à café équivaut à 5 grammes d'eau commune; une c. à bouche équivaut à 4 cuillerées à café, et par conséquent à 20 gram.; enfin, il faut 8 cuillerées à bouche pour un verre ou une verrée.*

CUILLERON. s. m. La partie creuse d'une cuiller. ‖ * T. Ent. Voy. Diptères.

CUIR. s. m. (lat. *corium*). La peau épaisse de certains animaux. *L'âne et le mulet ont le c. extrêmement épais et dur.* — Se dit quelquef. de La peau de l'homme. *Le c. chevelu. Il y a un épanchement de sérosité entre c. et chair.* ‖ Plus ordinairem., La peau des animaux, quand elle est séparée de la chair et corroyée. ‖ *C. de laine*, Étoffe de laine croisée et très-forte. ‖ Fig., *Entre c. et chair*, Secrètement, sans oser éclater. *Pester, enrager, jurer entre c. et chair.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Cuir* à la peau épaisse de certains Mammifères, tels que l'Éléphant, le Rhinocéros, l'Hippopotame, le Buffle, le Bœuf, etc.; mais dans le langage de l'industrie, ce terme désigne toute peau *rendue* imputrescible à l'aide d'une matière quelconque. La préparation des cuirs varie d'ailleurs suivant l'usage auquel on les destine, et alimente plusieurs industries particulières, qui, selon Fauler, créent annuellement pour 300 millions de valeurs.

I. La *Tannerie* constitue la plus importante de ces indus-

ries. C'est elle qui a pour objet de rendre imputrescible la *dépouille cutanée des animaux.* Elle est ainsi nommée parce que c'est l'écorce de chêne moulue, appelée *Tan*, qu'elle emploie le plus souvent à cet effet. La dénomination de *Tannage* s'applique à l'ensemble des manipulations auxquelles ces peaux sont successivement soumises.

Les peaux destinées au tannage sont *fraîches* ou *sèches.* Les premières, qu'on appelle aussi *Cuirs crus* ou *Cuirs verts*, sont directement fournies par les bouchers, tandis que les secondes, venant des pays étrangers, ont dû être soumises à une entière dessiccation, quelquefois même à une salaison préalable *(peaux salées)*, afin de pouvoir se conserver pendant la traversée. Celles-ci nous viennent surtout de Buenos-Ayres, et celles-là de Bahia et de Fernambouc. On emploie les peaux de vache, de veau et de cheval pour faire les *Cuirs mous;* celles de bœuf et de buffle pour obtenir les *Cuirs forts*. Quant aux *Cuirs minces et très-flexibles*, particulièrement employés par les maroquiniers, on les prépare avec des peaux de chèvre ou de mouton et par des procédés spéciaux.

A. *Cuirs mous.* — Le tannage des cuirs mous, tel qu'il se pratique généralement en Europe, comprend un très-grand nombre d'opérations. Aussitôt que le tanneur a reçu les peaux, il en retranche l'*émouchet*, c.-à-dire les parties inutiles, telles que les oreilles et la queue; après quoi, il les jette dans une eau courante. Cette opération, appelée *Trempage*, est destinée à les nettoyer et à les ramollir. Quand elles sont fraîches, il suffit d'une immersion de 2 ou 3 jours et de quelques rinçages; mais lorsqu'elles sont sèches ou salées, le trempage dure beaucoup plus longtemps. Il faut, en outre, les sortir chaque jour du bain pour les fouler aux pieds et les *craminer*, c.-à-d. les étirer sur le chevalet, afin de les bien assouplir et de les priver parfaitement des matières étrangères. Quand les peaux ont été convenablement lavées et ramollies, on s'occupe de les *débourrer*, c.-à-d. de les débarrasser de leurs poils. Pour cela, il faut d'abord les gonfler et dilater leurs pores, ce qui se fait au moyen de plusieurs procédés dont les principaux sont connus *sous les noms de Travail à la chaux, Tr. à l'orge, ou au seigle, Tr. à la jusée* et *Tr. à l'échauffe.* — 1° Le *Tr. à la chaux*, appelé aussi *Plainage, Plamage* et *Pelanage*, consiste à faire passer successivement les peaux dans 4 ou 5 cuves ou *Plains*, contenant un lait de chaux plus ou moins fort. On commence par un *Plain mort*, c.-à-d. par une cuve déjà épuisée par une opération précédente. On continue par des *Plains faibles*, et l'on termine par un *Plain fort* ou *neuf*, ou en d'autres termes, par un plain dont le lait de chaux n'a pas encore servi. Le plainage dure ordinairement 2 à 3 mois. Dans cet intervalle, on retire, chaque huit jours, les peaux des cuves et on les laisse en piles, pendant 8 autres jours, sur leurs bords; c'est ce qu'on nomme *mettre en retraite.* — 2° Dans le *Tr. à l'orge*, on met les peaux en contact avec une eau dans laquelle on a délayé une pâte aigrie de farine d'orge. On nomme *Passement*, dans cette méthode, ce qu'on appelle *plain* dans la précédente. On commence de même par un *Passement mort* pour continuer par un *Passement faible*, et terminer par un *Passement neuf*. Cela fait, on immerge les peaux dans de l'eau pure, et l'on introduit entre chacune d'elles 2 ou 3 poignées de tan; c'est ce qu'on appelle *donner le passement rouge*. On *met en retraite* 2 fois chaque 15 jours. Les cuirs soumis au travail à l'orge sont dits *Cuirs à l'orge*. On leur donne le nom de *Cuirs de Valachie* ou *Façon de Valachie*, quand, au lieu de les soumettre à des passements froids, on les prépare dans un passement bien chaud, et que le passement rouge est fait avec du *Gros* ou *Regros*, c.-à-d. avec du tan haché gros comme le doigt. Enfin, on les nomme *Cuirs façon de Transylvanie*, lorsque, dans les passements, on substitue le seigle à l'orge. — 3° Le *Tr. à la jusée* tire son nom de ce qu'on passe les peaux dans de la *Jusée*, c.-à-d. dans de l'eau aigrie en séjournant sur de la *Tannée* ou tan plus ou moins épuisé. On emploie toujours plusieurs passements dont la force, d'abord très-faible, augmente graduellement, et dont le dernier, dit *Coudrement*, est fait avec du tan neuf. L'opération dure ordinairement 7 à 8 mois, et, 2 fois par jour, soir et *matin, on met* les peaux en retraite pendant 3 heures. C'est ce procédé qui est le plus généralement usité : les cuirs auxquels on l'a appliqué sont dits *Cuirs à la jusée.* — 4° Le *Travail à l'échauffe*, peu employé pour les cuirs mous, consiste à exposer les peaux dans un lieu dont la température est élevée; il s'établit alors une fermentation qui détruit l'adhérence des poils avec la peau, et produit le même effet que les alcalis ou les acides.

Quand on reconnaît que le poil peut s'enlever avec les doigts, tout en faisant éprouver une certaine résistance, on fait tremper les peaux dans l'eau pour les nettoyer, puis on les place sur le chevalet et l'on promène de haut en bas, sur chacune d'elles, un couteau émoussé, dit *Couteau rond*, ce qui suffit pour les dépiler entièrement. Les peaux, ainsi débourrées et rincées, se nomment *Cuirs en tripe*. On passe alors au *Travail de rivière*, qui consiste à *écharner* les peaux, c.-à-d. à détacher, avec un couteau semblable à une plane, la chair et les autres impuretés qui peuvent souiller chacune de leurs faces, à rogner les parties inutiles, particulièrement les bords, qui sont plus épais que le reste, à les *queurser*, c.-à-d. à les frotter avec une pierre à aiguiser appelée *Queurse*, afin de faire disparaître les inégalités qui se trouvent du côté de la *Fleur* ou du poil, et enfin à les *recouler*, c.-à-d. à les presser avec le couteau rond jusqu'à ce que les matières qu'elles peuvent retenir soient entièrement chassées, et que l'eau de lavage sorte parfaitement limpide.

Dans l'état où elles sont arrivées, les peaux sont propres à être *mises en fosses*. Cette opération, qui *est la dernière*, constitue le *Tannage proprement dit*. Elle se pratique dans des fosses circulaires de maçonnerie ou dans des cuves de bois cerclées de fer, ayant ordinairement 3 mètres de diamètre et autant de profondeur. Chacune d'elles est enfoncée dans la terre et peut contenir 50 à 60 peaux. On dispose alternativement une couche de tan et une couche de cuirs, puis on place sur le tout un lit épais de tannée, qu'on appelle *Chapeau*, et qu'on recouvre de planches chargées de pierres. On fait alors arriver dans les cuves une certaine quantité d'eau, qui, humectant toutes les parties, dissout le tannin contenu dans l'écorce du chêne, et facilite sa combinaison avec la matière animale. Le cuir reste trois mois dans cette *première écorce* ou *première poudre*, qui doit être très-fine, afin de ne pas *bosseler* le cuir. La *seconde écorce* se donne comme la première, mais elle est moins fine; elle dure trois autres mois, au bout desquels on dit que le cuir est *tanné à cœur*, c.-à-d. jusque dans l'intérieur.

Au sortir des fosses, les cuirs sont portés au séchoir, où on les suspend à des perches ou à des crochets disposés pour cet *usage. Leur dessiccation doit être lente; aussi l'opère-t-on* à l'ombre et à l'abri des courants d'air. Quand ils commencent à devenir roides, on les *dresse* en les étendant sur une surface unie, où, après les avoir frottés avec du tan sec, on les frappe avec la plante du pied pour en détruire les inégalités. Enfin, on les met en presse, pendant 24 heures, sous des planches chargées de pierres. Ceux qui ne sont pas assez fermes ou qui *tirent du grain*, c'est-à-dire qui sont crispés ou froncés, sont *maillés* ou battus avec des maillets de bois sur des tables de pierre bien unies. Cette opération a pour but de rendre les surfaces bien lisses. On appelle *Cuirs plaqués* les cuirs qui l'ont subie. On reconnaît que le cuir est parfaitement tanné par l'examen de la tranche nouvellement coupée. L'intérieur doit être luisant, avoir de la *Verdure*, c.-à-d. être marbré, et ne pas présenter en son milieu une raie blanche, appelée *Corne* ou *Crudité des cuirs*. Les cuirs où ce signe se remarque n'ont pas été assez *nourris* par l'écorce, et leur tissu est lâche et poreux. Ils sont désignés, dans le commerce, sous le nom de *Cuirs creux*, et toujours rejetés par les connaisseurs.

B. *Cuirs forts.* — La marche suivie pour la préparation des cuirs forts diffère sur quelques points de celle que nous venons de décrire. Ainsi, c'est le procédé à l'échauffe que l'on substitue au plainage. Pour cela, on entasse les peaux dans une chambre chauffée entre 20° et 25° cent., ou bien on les soumet à l'action d'un courant de vapeur. Au bout de 24 heures, la chaleur a développé une fermentation putride suffisante pour que le dépilage *soit facile. Cette dernière opération terminée, on gonfle* les peaux en les immergeant dans plusieurs bains à la jusée, dont on augmente l'énergie en y introduisant de l'acide sulfurique. Enfin, la mise en fosses dure de 18 mois à 2 ans. Au sortir des fosses, les cuirs ont une consistance spongieuse. On les rend compactes en les martelant sur des blocs de pierre ou de marbre, ou en les soumettant à l'action de rouleaux lamineurs.

C. *Procédés divers.* — Le tannage étant, comme nous venons de le voir, excessivement long, on a proposé plusieurs modifications pour en abréger la durée. Ainsi, Gibbon-Spilsbury a imaginé de coudre ensemble plusieurs peaux de manière à en faire une espèce de réservoir imperméable, de remplir la cavité avec du tan, et d'introduire de l'eau sous une forte pression. W. Drake remplit les sacs avec une solution froide de tan. Il remet dans le même sac la liqueur qui en exsude, et, quand les peaux commencent à durcir, il élève la température de l'atelier à 60° cent. et la maintient à ce point jusqu'à ce qu'elles soient devenues dures et fermes. Knowlys suspend les peaux dans un réservoir qui renferme une dissolution de tan et où l'on a fait le vide. A l'époque de la révolution, notre compatriote Seguin avait prétendu qu'au moyen de l'acide sulfurique employé pour le gonflement et le dépilage, on pouvait transformer les peaux en cuir dans l'espace de 6 semaines. Le procédé appelé *Tannage au sippage* ou *Apprêt à la danoise* ne dure que 2 mois. Il consiste à coudre les peaux dépilées et gonflées en forme de sacs, à les remplir de tan et d'eau, à fermer ces sacs et à les coucher dans des fosses pleines de bonne eau de tannée, où on les charge de planches et de pierres. Enfin, on donne le nom de *Tannage à la flotte* à un procédé particulier qui réduit à 3 mois le contact du tan avec les peaux. Il suffit, pour cela, de tenir ces dernières, préalablement gonflées, dans des dissolutions de tan neuf de plus en plus fortes. Plusieurs de ces procédés ont déjà été reconnus comme ne pouvant donner que de mauvais produits, et la supériorité des autres n'a pas encore été démontrée. Jusqu'à présent, tout fait croire que, pour obtenir un tannage parfait, il *faut que la combinaison du tannin avec la matière animale ait* lieu avec une grande lenteur.

II. *Corroierie.* — Tout cuir tanné, qui n'est pas cuir fort ou n'est pas destiné à être employé comme cuir dur pour semelles, doit être *corroyé*, c.-à-d. soumis à certaines opérations qui ont pour objet de l'assouplir, de le lustrer et de le mettre en couleur, afin de le rendre propre aux divers usages auxquels on peut le faire servir. En arrivant du tannage, les peaux sont *défoncées*, c.-à-d. ramollies avec de l'eau, puis *refoulées*, c.-à-d. assouplies au moyen d'une espèce de piétinement que l'ouvrier pratique en les jetant sur une claie et les frappant dans tous les sens, soit avec le talon, soit avec une masse de bois appelée *Bigorne*. On les nettoie, ensuite du côté de la chair, avec un couteau à tranchant émoussé, nommé *Butoir*, et on les rend d'une épaisseur à peu près égale partout en les écharnant, sur les côtés, avec un autre couteau, appelé *Drayoire* ou *Couteau à revers*, et, sur le milieu, avec un troisième couteau, nommé *Lunette*. Cette opération se fait sur un *Pavois*, pièce de bois cylindrique soutenue par des solives scellées dans le mur. Quand les cuirs sont nettoyés et écharnés, on les *met à l'essui*, c.-à-d. on les fait sécher en les suspendant à des chevilles. Lorsqu'ils sont à moitié secs, on les *retient*, c.-à-dire on les humecte de nouveau, après quoi on les foule une seconde fois. Cette opération terminée, on les *tire à la paumelle*. On appelle ainsi un outil de bois dur, de forme rectangulaire, de 30 centim. de long sur 11 de large, dont le dessus est plat et uni, tandis que le dessous est bombé dans le sens de la longueur et muni de cannelures transversales peu profondes. Le dessus porte en outre une *Manicle* ou bande de cuir clouée à ses deux extrémités, sous laquelle l'ouvrier passe la main. La paumelle sert à *corrompre* et à *rebrousser* le cuir, pour le rendre plus doux et plus lisse. On le corrompt en passant fortement l'outil sur la *Chair;* on le rebrousse en répétant la même opération sur la *Fleur*.

Les cuirs reçoivent encore plusieurs manipulations qui varient suivant l'usage auquel on les destine. Ils sont dits *étirés*, quand, après le passage à la paumelle, on se contente de les étirer, c.-à-d. de les rendre aussi uniformes que possible, en promenant fortement sur le côté de la fleur un instrument de cuivre ou de fer appelé *Étire*. Ces cuirs ont pour principales qualités d'être fermes et polis. Ils sont fournis par les vaches ou les jeunes veaux, et servent à faire des semelles minces ou des baudriers. — Les *Cuirs en suif*, particulièrement employés par les selliers et les bourreliers, se préparent en flambant légèrement les cuirs étirés à un feu clair, après quoi on les imbibe de suif fondu sur les deux faces. Quand le suif les a bien pénétrés, ce *qui a lieu dans l'espace de 8 à 10 heures, on les noircit au moyen* d'une teinture composée de vin ou de bière aigrie, dans laquelle on a fait digérer de la vieille ferraille. Il ne reste plus alors qu'à leur *donner le grain* avec la paumelle, et le lustre avec une décoction d'épine-vinette. — Ce qu'on appelle *Cuir lissé* n'est autre chose qu'un cuir de vache ou de bœuf passé en suif et mis en noir, mais dont on a *abattu le grain* et qui a été lustré avec de la bière aigrie et *éclairci* avec du jus d'épine-vinette. — On donne le nom de *Vaches grises* ou celui de *Vaches grasses* à des cuirs de vache en suif travaillés avec plus de soin que les cuirs ordinaires. — Les *Cuirs en huile* se préparent de la même manière que les cuirs en suif; seulement on remplace le suif par de l'huile de poisson ou par le dégras des chamoiseurs. Quand on veut conserver aux cuirs en suif et en huile leur couleur naturelle, on supprime la teinture noire, et l'on donne le lustre avec une infusion de safran et de graine d'Amérique dans de la bière. — Parmi les autres sortes de cuirs que prépare le corroyeur nous citerons : les *Vaches en cire*, qui sont destinées aux travaux les plus délicats du bourrelier; les *Cuirs façon d'Angleterre* qui sont des cuirs ordinaires de vache ou de bœuf auxquels on a conservé la nuance fauve naturelle malgré le suif dont on les a imprégnés, et qui servent à faire des harnais; et les *Vaches blanches*, qui sont des cuirs de vache en huile préparés à peu près comme ces derniers, et qu'on emploie pour la chaussure. Enfin, pour terminer, nous ajouterons que c'est aux corroyeurs qu'appartient la fabrication des tiges de bottes.

III. *Mégisserie.* — Le *mégissier travaille les peaux* blanches pour la ganterie et les doublures de chaussures, ainsi que les peaux *non pelées*, c.-à-d. non dépouillées de leur poil, qui servent à faire des housses et des fourrures. Au lieu de tan, il emploie le chlorure d'aluminium qui se forme par double décomposition au moyen d'un mélange d'alun et de sel marin. — Après l'écharnage et les façons données sur le chevalet, le mégissier fait gonfler les peaux en les immergeant dans un bain d'eau pure et de son, nommé *Confit*. Au sortir de ce bain, il les *passe au blanc* en *les plongeant dans une dissolution chaude appelée Étoffe*, qui renferme, par peau, de 600 à 900 gram. d'alun et de 150 à 200 gram. de sel marin. Après cette opération, il les fait tremper dans un mélange formé par la liqueur saline de l'étoffe avec addition de 600 à 700 gr. de farine et un demi-jaune d'œuf pétris ensemble : c'est ce qu'on appelle *mettre en pâte*. Enfin, il les fait tremper 5 ou 6 minutes dans de l'eau claire, puis il les ouvre, c.-à-d. les étire en largeur sur un instrument appelé *Palisson*, qui consiste en une plaque de fer large d'environ 33 cent. et montée sur une planche solidement fixée dans une position verticale. Cette manipulation a pour objet d'étendre le plus possible les peaux et d'augmenter par là leur souplesse. Il faut surtout avoir soin de ne pas y laisser de la *Cire*, c.-à-d. des parties dures. — Les peaux qui doivent être dépilées sont débarrassées de leur poil au moyen d'une bouillie de chaux et de sulfure d'arsenic dont on barbouille le côté de la fleur. Les peaux *non pelées* ne sont pas soumises à cette opération. En outre, leur préparation réclame les plus grandes précautions pour que le poil ne soit pas endommagé.

IV. *Chamoiserie.* — La chamoiserie a pour objet de préparer les peaux destinées aux vêtements, à la gaînerie et aux touches de piano. Le caractère particulier de ses produits consiste dans une extrême souplesse qui s'obtient en remplaçant le tannage par une simple absorption d'huile. Le chamoiseur travaille les peaux de chamois, de daim, de cerf, d'élan, de renne, de bouc, de chèvre, de mouton, d'agneau, de bœuf et de veau. Ses *premières opérations sont les mêmes que celles du mégissier;* seulement, au sortir du *Confit* ou bain de son, il humecte les peaux d'huile de poisson et accélère l'absorption du liquide au moyen de foulages répétés dans une sorte de moulin à foulon. Il les expose ensuite dans une étuve légèrement chauffée, afin de les dilater et de faciliter la pénétration de la substance huileuse. Cette opération terminée, on *remaille* les peaux, c.-à-dire on enlève les parties d'épiderme qui ont pu être laissées par les manipulations précédentes; puis on les *dégraisse*, c.-à-d. on les débarrasse de l'huile surabondante, en les *faisant tremper dans une* liqueur savonneuse chaude, dite *Dégras*, qui n'est autre chose qu'une lessive de cendres de bois neuf ou de potasse à 2 degrés de Baumé. Il ne reste plus alors qu'à les tordre, à les étendre et à les étirer au palisson.

V. *Maroquinerie.* — Les véritables *Maroquins* sont des peaux de chèvre tannées au sumac ou à la noix de galle, et mises en couleur du côté de la fleur. Une extrême souplesse et une grande vivacité de couleurs sont les qualités qu'on recherche dans ces sortes de cuirs. Pendant très-longtemps tous les maroquins employés en Europe ont été fournis par les Orientaux et les Barbaresques; leur préparation n'a été introduite en France qu'à la fin du dernier siècle. On travaille de la même manière les peaux de mouton; mais celles-ci sont désignées, dans le commerce, sous le nom de *Moutons maroquinés.* — Les peaux arrivent sèches et en poil : après les avoir ramollies dans une eau croupie, on les écharne, on les épile à la chaux, on les rince, on les tanne, et enfin on les met en couleur. Les plus belles sont réservées pour les maroquins rouges. On les teint en rouge en les passant d'abord dans un bain de chlorure d'étain, puis dans un autre de cochenille. Le noir se donne à la brosse avec une dissolution d'acétate de fer qu'on obtient en faisant digérer de la ferraille rouillée avec de la bière aigrie. Le maroquin bleu se teint à froid dans la cuve à indigo. Le jaune se fait avec une dissolution d'épine-vinette. Pour le violet, on donne une ou deux couches de bleu, puis on passe les peaux dans un bain de cochenille. Les **maroquins verts** sont teints d'abord en bleu, puis en jaune. Enfin, en combinant ces couleurs premières et y ajoutant quelques mordants particuliers, on obtient toutes les autres nuances. — Quelle que soit leur couleur, on termine les maroquins en les amincissant avec un couteau droit à fil relevé; après quoi on les lustre avec des cylindres lamineurs. Enfin, on leur donne le grain avec une plaque de liége appliquée sous une paumelle de bois blanc, ou à l'aide d'un cylindre de bois dur.

VI. Pour terminer, il nous reste à dire quelques mots de différentes espèces de cuirs, qui réclament une préparation spéciale.

A. Les *Cuirs de Russie* ou *de roussi* se préparent par les procédés ordinaires du tannage; seulement, après l'écharnage et les façons sur le chevalet, on les fait tremper 48 heures dans un bain d'eau claire et de farine de seigle fermentée; on les lave à la rivière; on les immerge et on les travaille 2 fois par jour, pendant 15 jours, dans une décoction d'écorce de saule; enfin, on les imprègne d'huile de bouleau. Les cuirs ainsi préparés ont une couleur rougeâtre. Ils sont très-recherchés, parce qu'ils ne noircissent pas et ne sont pas attaqués par les insectes.

B. Les *Cuirs hongroyés* ou *Cuirs de Hongrie* se préparent au chlorure d'aluminium comme les cuirs mégissés. Dans leur fabrication, on substitue un rasage soigné à l'épilage à la chaux. Après l'écharnage, on plonge les peaux et on les piétine dans une dissolution chaude d'alun et de sel marin. Ensuite, on les passe dans de l'eau chaude, et l'on recommence une seconde fois la même série d'opérations. Enfin, on les fait tremper 8 jours dans de l'eau alunée, on les sèche, on les piétine de nouveau, on les blanchit en les exposant au soleil, et on les passe en suif. Les cuirs hongroyés ont beaucoup de force et de souplesse; ils sont particulièrement employés par les selliers-bourreliers.

C. On appelle *Basanes* des peaux de mouton travaillées de différentes manières suivant l'usage particulier auquel on les destine. Elles servent principalement à faire des couvertures de livres, des garnitures de chapeaux, des dessus de tables, de chaises, de fauteuils, des gaînes, des étuis, des portefeuilles, etc. Elles peuvent, pour certains de ces emplois, recevoir les nuances et le brillant des maroquins, mais sans toutefois en acquérir les qualités. — On distingue plusieurs sortes de basanes. Les *Basanes tannées* ou de *couche* sont ainsi nommées parce qu'elles sont soumises à l'opération du tannage. On les emploie principalement pour faire des tapisseries en cuir doré. On appelle *Basanes coudrées* celles qui, après avoir été débourrées au moyen de la chaux, ont été plongées dans un bain d'eau chaude et de tan, juste assez de temps pour prendre une teinte rousse. On donne le nom de *Chippées* ou *Sippées* aux basanes tannées en sippage, et celui de *Passées en mesquis* ou *au mesquis* à celles dans la préparation desquelles le tan a été remplacé par le redoul. Enfin, les *Aludes* sont des basanes qui ont été travaillées avec de l'alun. Ce sont ces dernières qu'on emploie ordinairement pour la reliure. Un de leurs côtés est velu, tandis que l'autre est très-souvent teint en jaune, en vert, etc.

D. Le *Chagrin* est une espèce de cuir qui se caractérise par son aspect grenu et par sa grande solidité. Le meilleur sort des fabriques de Constantinople, de Tunis, de Tripoli, d'Alger et d'Astrakhan. Les Orientaux préparent le chagrin avec les peaux de la croupe du cheval, de l'âne et du mulet. Après avoir tanné et aminci ces peaux, ils les saupoudrent régulièrement de graine de moutarde, les mettent en presse et les font sécher. Les graines s'incrustent dans le cuir et y produisent une multitude de petits mamelons très-rapprochés les uns des autres. Loin de s'affaisser, lorsqu'on fait tomber les grains de moutarde, le grenu du chagrin est tellement solide, que le frottement ne peut pas l'écorcher. — En Europe, on imite le chagrin avec des peaux de chèvre ou de mouton, auxquelles on donne le grain en les imprimant avec des planches gravées; mais ces peaux, dites *chagrinées*, s'écorchent facilement et ne sont pas d'une longue durée. Les maroquins chagrinés se préparent de la même manière et ont les mêmes inconvénients.

E. L'industrie des *Cuirs vernis* est née en Angleterre vers 1780, d'où elle a été introduite en France par Plummer, au commencement de ce siècle. D'abord ses produits ne purent servir qu'à la sellerie et à la carrosserie: c'est seulement en 1830 que Longagne et Nys ont réussi à les approprier aux usages de la cordonnerie en leur donnant la solidité et surtout la souplesse nécessaires. — La fabrication des cuirs vernis comprend deux opérations, la préparation des peaux et le vernissage. — La peau, tannée avec beaucoup de soin, est soumise à plusieurs *Ponçages* qui ont pour but de faire un *fonds* propre à recevoir l'*apprêt*. On emploie deux apprêts. Le premier consiste en un mélange de minium et d'huile de lin auquel on ajoute des ocres ou de la craie. On en applique plusieurs couches successives, tantôt sur la fleur, tantôt sur la chair. Quand il est bien sec, on le couvre du second apprêt qui est également composé d'huile et de minium, mais où les matières terreuses sont remplacées par du noir d'ivoire ou du bleu de Prusse. On y ajoute une certaine quantité d'essence de térébenthine, et l'on a ainsi un fonds bien noir, bien glacé, et parfaitement propre à recevoir le vernis. Ce dernier est un mélange du dernier apprêt ci-dessus avec du bleu de Prusse, du bitume de Judée et du vernis gras au copal. Quand il est appliqué, on n'a plus qu'à faire sécher les cuirs dans une étuve chauffée à 60° environ, et on peut les livrer au commerce. Ce qui précède se rapporte à la fabrication des vernis noirs, qui sont les plus employés. La préparation des vernis bleus, gris, etc., a lieu par les mêmes procédés; il n'y a de changées que les substances colorantes nécessaires pour produire la couleur désirée.

F. *Cuir bouilli*. — Le c. acquérant une grande flexibilité lorsqu'on l'a fait bouillir avec de la cire mêlée de quelques substances résineuses, on tire parti de cette propriété pour en faire, au moyen de moules appropriés, des tabatières, des bouteilles, des cornets, des écritoires de poche, des chapeaux et une foule d'autres objets. On s'en est même servi pour fabriquer des casques à l'usage des troupes.

G. Ce qu'on appelle *Cuir à rasoir* n'est autre chose qu'une bande de cuir souple collée sur une planchette de bois et enduite d'une pâte ou pommade dont la composition peut varier à l'infini, bien que l'émeri en fasse toujours la base. Ce cuir est destiné à rendre le fil au rasoir, et l'on obtient ce résultat en passant ce dernier sur sa surface.

CUIR. s. m. Vice de langage qui consiste à prononcer à la fin d'un mot un T lorsqu'il y a une S, et réciproquement, ou à employer à tort l'une de ces deux lettres pour lier deux mots ensemble. *Faire un cuir.* Très-fam.

CUIRASSE. s. f. (R. *cuir*). Arme défensive qui actuellement est faite de fer, et qui est destinée à protéger le corps par devant et par derrière, depuis les épaules jusqu'à la ceinture. *C. légère, pesante. C. à l'épreuve des mousquets, de la balle. Il a eu sa c. percée, faussée d'un coup de feu. Le coup ne fit que blanchir sur sa c., fit une tetine à sa c. Prendre, endosser la c. S'armer d'une c. Il a toujours la c. sur le dos.* — *Défaut de la c.*, L'intervalle qui est entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui s'y joignent. *Il fut blessé au défaut de la c. Il trouva le défaut de la c.* — Fig. et fam., *Le défaut de la c.*, L'endroit faible d'un homme, d'un écrit. *J'ai trouvé le défaut de la c.* — Fig., *Endosser la c.*, Embrasser la carrière des armes. || * T. Zool. L'ensemble des plaques anguleuses et dures qui, dans certains Poissons, couvrent tout ou partie du corps; L'enveloppe protectrice qui couvre le corps de certains Infusoires.

Enc. — Si on la considère dans son objet plutôt que dans sa forme, qui est variable à l'infini, on peut définir la *Cuirasse* toute armure défensive du tronc fixée sur le tronc lui-même. Il y a tout lieu de croire que les premières cuirasses consistèrent tout simplement en une sorte de justaucorps sans manches fait avec un cuir épais et solide. Mais les premiers monuments historiques nous montrent déjà les guerriers munis de cuirasses métalliques et même de cuirasses de lin, c.-à-dire de cuirasses formées de plusieurs pièces de toile cousues l'une sur l'autre.

L'épithète de λινοθώρηξ, appliquée par Homère à deux guerriers armés à la légère (*Iliade*, II, 529, 830), et opposée à celle de χαλκοχίτων, que le poëte donne aux soldats de l'armée grecque en général, nous fait voir que dès cette époque les cuirasses de lin étaient en usage dans les combats. Bien longtemps après, cette dernière sorte d'armure était encore portée par les peuples asiatiques, notamment par les Perses, les Chalybes, les Phéniciens et les Égyptiens. Iphicrate en fit momentanément revivre l'emploi chez les Athéniens. Enfin, elle fut même, à plusieurs reprises, usitée chez les Romains. Ainsi, par exemple, Caracalla arma d'une c. de lin un corps de troupes organisé sur le modèle de la phalange macédonienne.

Certains peuples de l'antiquité faisaient particulièrement usage de la corne dans la fabrication de leurs cuirasses: tels étaient les Sarmates et les Quades, qui, d'après Ammien Marcellin, taillaient cette substance en petites lames, et après les avoir bien polies, les cousaient sur un tissu de lin. Pausanias rapporte que les Sarmates employaient d'une façon analogue les sabots de leurs chevaux morts. « Ils les nettoient, les divisent et les façonnent en écailles de serpent; puis ils percent ces écailles et les cousent ensemble de manière à former des imbrications. » De même que la simple c. de cuir, cette invention précéda sans doute celle des cuirasses métalliques. Les Rhoxolans, tribu alliée aux Sarmates, portaient, suivant Tacite, un vêtement de cuir fort revêtu de minces lames de fer. Les Perses faisaient usage d'armures semblables: seulement les écailles qui recouvraient le vêtement étaient de bronze; quelquefois, cependant, elles étaient d'or. Héliodore décrit la manière dont ces écailles étaient liées ensemble de façon à former des imbrications et à s'adapter à la forme du corps sans gêner les mouvements de ce dernier; il nous apprend, en outre, que les Perses munissaient leurs chevaux d'armures de ce genre. Les guerriers de la Dacie, de la Parthie et d'autres pays où ces sortes de cuirasses étaient usitées, sont comparés par les auteurs anciens à des statues vivantes d'acier resplendissant.

Chez les écrivains grecs, l'épithète de φολιδωτὸς, appliquée à une c., signifie qu'elle était formée de bandelettes de fer longues et étroites, parce qu'on les comparait à des écailles de serpent (φολίσιν); ces bandelettes étaient ajustées de façon à se recouvrir en partie les unes les autres pour suivre les mouvements imprimés au corps. Cette sorte de c. est fréquemment représentée sur les monuments romains de l'époque des empereurs (Fig. 1). L'épithète de λεπιδωτὸς, au contraire, s'appliquait aux cuirasses formées de petites lames imbriquées, semblables à des écailles de poisson (λεπίσιν), ainsi que le représente la Fig. 2, prise comme la précédente, d'un arc de triomphe antique. Les hastaires romains portaient des cuirasses en tissu de mailles, c.-à-d. de véritables *Hauberts* ou *Haubergeons* (ἁλυσιδωτοὺς θώρακας). Virgile mentionne à plusieurs reprises des cuirasses de ce genre où les anneaux accrochés ou insérés les uns dans les autres, étaient d'or pur (*loricam consertam hamis auroque trilicem*). Ces sortes d'armures défensives paraissent également avoir été connues de divers autres peuples, même barbares, tels que les Sarmates. Au reste, nous pouvons dire en passant que les guerriers du Bornou, dans l'Afrique centrale, portent un vêtement de mailles qui leur couvre la tête et le corps tout entier; leurs chevaux mêmes sont protégés de la même manière.

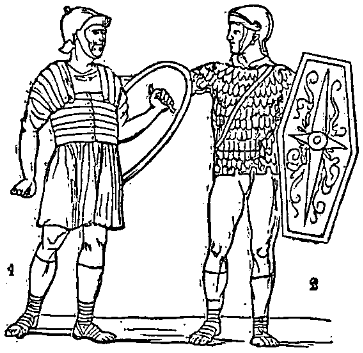

En opposition aux cuirasses flexibles ou *Cottes de mailles*, dont il vient d'être question, il en était d'autres également en usage chez les Grecs et chez les Romains, surtout dans les premiers siècles de leur histoire. Cet autre genre de c. était appelé θώραξ στάδιος ou στατὸς, parce que, quand on la posait sur la partie inférieure, elle restait droite et debout. Ces sortes de cuirasses se composaient essentiellement de deux moitiés, appelées γύαλα, c.-à-d. cavités, l'une qui couvrait la poitrine (*pectorale*) et l'autre qui protégeait le dos: les deux moitiés de la c. s'adaptaient exactement à la forme du corps. Ces cuirasses étaient faites de cuir, de bronze, de fer, ou même de métaux précieux. Les Figures 3 et 4 montrent la différence de forme et d'aspect que présentent en général la c. (θώραξ) grecque et la c. (*lorica*) des Romains, telle que la portaient les généraux et les empereurs. La Fig. 3 est prise d'un vase grec de la collection Hope, et la Fig. 4 est le dessin de la statue de marbre de Caligula, trouvée à Gabies. La tête de Gorgone et les griffons qui ornent la c. de cet empereur fournissent un spécimen exact du genre de décoration qu'on appliquait à ces armures. — Les deux moitiés de l'armure étaient le plus souvent jointes ensemble, soit par une espèce de charnière, soit au moyen d'agrafes ou de boucles (περόναι) et de bandes de cuir ou de métal; dans la Fig. 4, ces bandes sont terminées par une tête de lion. D'autres bandelettes, longues de 11 à 13 centim., ordinairement de cuir, mais souvent aussi recouvertes de lames métalliques, étaient en outre suspendues au bas de la c.; elles servaient à la fois d'ornement et de défense pour la région inférieure du corps: les Grecs leur donnaient le nom d'*ailes* (πτέρυγες). Quelquefois aussi la c. était munie, sur l'épaule droite, d'appendices de ce genre afin de protéger la partie du corps que le soldat laissait à découvert en levant le bras pour frapper (V. BOUCLIER, Fig. 1, 2 et 3). Enfin, il existait encore des demi-cuirasses (ἡμιθωράκια), c.-à-d. des cuirasses qui se composaient uniquement du *plastron* ou *pectoral*. Polyen rapporte qu'Alexandre le Grand donna des cuirasses de ce genre aux moins braves de ses soldats afin de diminuer leur propension à tourner le dos à l'ennemi.

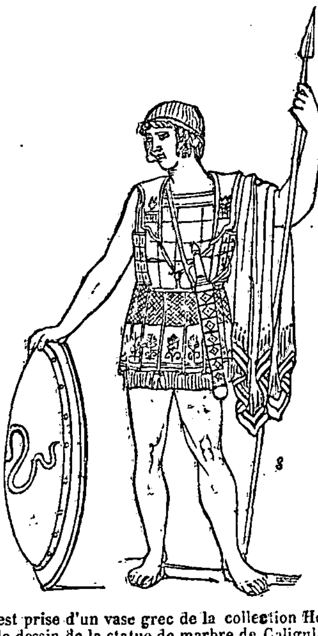

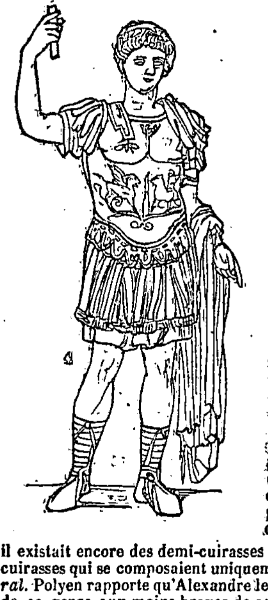

A leur arrivée en Gaule, les Franks ne connaissaient pas la c., et, au dire de Sidoine Apollinaire, ils suppléaient au manque de cette partie de l'armure par la rapidité avec laquelle ils faisaient tourner leurs boucliers devant la poitrine; mais ils l'adoptèrent après qu'ils eurent conquis le pays, et imitèrent plus ou moins grossièrement les formes usitées dans l'armée romaine.

Au XIe siècle, Adalbéron, évêque de Laon, parle de cuirasses de toile, qui étaient vraisemblablement piquées et rembourrées. Des miniatures de la même époque représentent des guerriers couverts de vêtements garnis de petits anneaux ou d'écailles de fer : on remarque aussi des armures de ce dernier genre sur la célèbre tapisserie de Bayeux (*Fig.* 5). On voit sur d'autres monuments des armures analogues avec des plaques en forme de macles, de rustres, etc. (*Armures à macles, à rustres*, etc.). — C'est à l'époque des croisades que parut le *Haubert* ou *Cotte de mailles ;* les croisés l'avaient emprunté aux populations orientales, où, comme nous l'avons vu, il était connu de toute antiquité. Le haubert était une chemise faite de mailles de fer, c.-à-d. composée de petits *anneaux* de ce métal passés les uns dans les autres de manière à laisser entre eux le moindre intervalle possible. Cette armure devint, au XIIIe siècle, d'un usage général dans les armées chrétiennes, mais sans faire, pour cela, abandonner entièrement les armures simplement formées de lames métalliques, car ces dernières étaient d'un prix beaucoup moins élevé.

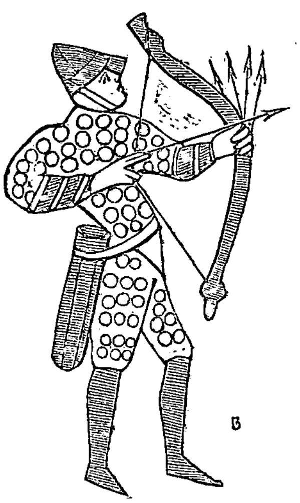
6

La cotte de mailles descendait jusqu'aux genoux ; elle était munie de manches et d'un capuchon qui recouvrait la tête en encadrant tout le visage, et se rabattait à volonté sur les épaules. Dans la cotte ordinaire, les anneaux n'étaient passés qu'un à un l'un dans l'autre, tandis que, dans celle qu'on appelait *Haubert doublier*, ils étaient passés deux à deux, ce qui rendait la texture du tissu plus serrée et augmentait considérablement sa résistance. Le haubert se transformait quelquefois en un vêtement de mailles complet qui enveloppait l'homme tout entier, corps, tête, bras et jambes, comme on le voit dans la Fig. 9 de l'art. BOUCLIER. — Par-dessous le haubert, les chevaliers portaient une épaisse camisole à manches faite de taffetas bourré de crin et piqué. Cette camisole se nommait *Gambeson*, *Gambisson*, *Gobisson* ou simplement *Gambe*. Enfin, on mettait par-dessus le haubert une sorte de tunique flottante, primitivement très-longue, plus tard très-courte, mais ordinairement faite d'une étoffe précieuse, et appelée *Cotte d'armes*, parce qu'on y faisait ordinairement broder ses armoiries. — Le haubert était l'armure exclusive des chevaliers. Quelquefois, cependant, ils le remplaçaient par une grande veste matelassée et piquée, nommée *Cotte gamboisée*. Les écuyers portaient un *Haubergeon*, c.-à-d. une cotte de mailles très-courte, à manches n'allant qu'au coude, avec ou sans capuchon; et les combattants d'un rang inférieur, particulièrement les gens à pied, étaient revêtus d'une casaque de cuir ou d'un gilet piqué et rembourré, nommé *Auqueton*, *Hocqueton* ou *Hoqueton*.

Au commencement du XIVe siècle, on se dégoûta de l'armure de mailles que ses garnitures rendaient accablante surtout pendant les chaleurs, comme les croisés en avaient fait l'expérience en Égypte et en Syrie, et l'on fit revivre la c. de fer plein ou d'acier des anciens. Toutefois cette arme fut d'abord réservée aux cavaliers ; on la munit de *Faltes*, afin de protéger le bas-ventre, ainsi que de *Tassettes*, *Tasses* ou *Tuiles*, pour défendre le haut des cuisses, et l'on vissa sur le côté droit du devant une sorte de crochet, appelé *Faucre*, qui servait à soutenir la lance en arrêt. En même temps, la cotte d'armes se transforma en une simple tunique, qui descendait à peine jusqu'aux genoux et s'ouvrait sur les côtés. Sous cette forme nouvelle, elle reçut le nom de *Tabard*, et se maintint jusqu'au règne de François Ier ; mais, à cette époque, elle fut réservée au costume des hérauts. — Quant aux fantassins, ils continuèrent à porter des vestes de cuir ou des gilets rembourrés et piqués. On leur donna aussi tantôt de petites cottes de mailles appelées *Jazerans* ou *Jasserans*, *Jaques* ou *Jaquettes de mailles ;* tantôt des cuirasses légères faites simplement de cuir fort, particulièrement de cuir de buffle, d'où la dénomination de *Buffle* sous laquelle elles sont fréquemment désignées dans les titres ; tantôt, enfin, une casaque courte et sans manches, presque toujours rembourrée et recouverte, soit d'un plastron métallique, soit de plaques de fer diversement disposées. Le *Corselet*, le *Hallecret* et la *Brigandine* ou *Brigantine* étaient des cuirasses de cette dernière catégorie. — Au XVe siècle, la cotte de mailles fit entièrement place à la c. pleine ; mais celle-ci reçut, dans ce siècle et dans les siècles suivants de très-nombreuses modifications, soit dans sa forme générale, soit dans ses parties accessoires. De plus, son usage finit par être réservé à certains corps spéciaux. Vers la fin du XVe siècle, s'introduisit la mode des cuirasses cannelées, et sur celles qui étaient unies, on pratiqua au milieu une côte ou arête saillante. Enfin, à l'époque de François Ier, on fabriqua des cuirasses, dites *à éclisses* ou *à écrevisse*, qui étaient composées de lames horizontales mobiles se recouvrant de bas en haut, disposition qui permettait au corps de se courber, chose impossible quand le plastron et le dos étaient d'une seule pièce. Ces variétés, ainsi que d'autres qu'il est inutile de nommer, furent définitivement remplacées, vers la fin du XVIe siècle, par la c. unie à côte médiane. Au reste, cette armure commençait dès lors à être abandonnée. A force de l'alourdir pour la rendre capable de résister aux projectiles lancés par les armes à feu, on avait rendu son emploi désormais impossible. L'infanterie fut la première à quitter la c., et la cavalerie ne tarda pas de suivre son exemple. Ce fut inutilement qu'en 1638 et en 1639, Louis XIII ordonna aux cavaliers de se munir d'armes défensives. Ils aimèrent mieux courir un peu plus de dangers que de supporter tous les jours une fatigue devenue intolérable. — Louis XIV renouvela les prescriptions de son père, et prêcha lui-même d'exemple dans tous les siéges auxquels il assista, mais toujours en vain. Sous son règne, un seul régiment conserva encore la c. Cette armure n'a véritablement recommencé à jouer un rôle important dans notre armée, que pendant la période des grandes guerres du consulat et de l'empire. Elle est portée actuellement par deux corps de grosse cavalerie, les *Cuirassiers* et les *Carabiniers*, ainsi que par l'escadron des Cent-gardes. Enfin, pendant les travaux de siége, les soldats du génie sont armés d'un plastron ou demi-cuirasse.

CUIRASSER. v. a. Revêtir quelqu'un d'une cuirasse. *Il faudra c. ces cavaliers.* = SE CUIRASSER. v. pron. Se revêtir d'une cuirasse. *Il refusa de se c.* || * Figur. et famil., Se mettre en garde contre une influence quelconque. *Elle n'a pu parvenir à le fléchir ; il s'était cuirassé.* = CUIRASSÉ, ÉE. partic. *Il ne sortait jamais que c.* || Fig. et famil., se dit D'un individu qui se tient sur ses gardes et bien préparé contre toute surprise. *On n'a rien pu obtenir de lui, il était bien c.* — Qui est endurci aux affronts, ou qui n'est plus capable de sentir le remords. *C'est un homme c., dont la conscience est cuirassée.*

CUIRASSIER. s. m. Cavalier armé d'une cuirasse. || * T. Ichth. Voy. SILUROÏDES.

Enc. — Nous avons vu à l'art. CUIRASSE que l'arme défensive de ce nom fut abandonnée au XVIIe siècle par la cavalerie française. Un régiment cependant l'avait conservée : c'était le 7e de cavalerie, qui fut changé plus tard (1749) en *Cuirassiers du Roi*. Ce régiment fut maintenu en 1791, lors de la réorganisation de l'armée, et prit le n° 8 parmi les corps de troupes à cheval. Le 23 déc. 1802, un arrêté du gouvernement consulaire organisa en cuirassiers les 5e, 6e et 7e régiments de cavalerie ; puis, deux ans après, il fut créé 9 autres régiments semblables, ce qui porta à 13 la force totale de l'arme. Aujourd'hui elle se compose de 12 régiments de 6 escadrons chacun, dont deux font partie de la garde impériale. Ces régiments forment, avec les carabiniers, la cavalerie dite de réserve. Ils ont pour armes défensives un casque de fer poli, orné d'une crinière noire et d'un plumet rouge, et une cuirasse de même métal. Leurs armes offensives sont le pistolet et le sabre à lame droite, vulgairement appelé *Latte*. L'uniforme se compose, dans la ligne, d'un habit-veste bleu, avec épaulettes rouges et boutons blancs marqués d'une grenade et d'un numéro. Le pantalon est garance et la buffleterie blanche. Dans la garde impériale, la veste est remplacée par une tunique courte de couleur bleue. Les épaulettes sont blanches et accompagnées d'aiguillettes également blanches. Enfin, le casque a une forme particulière et porte en outre une longue crinière flottante. — L'arme des cuirassiers existe chez presque toutes les nations européennes. Elle est destinée à renverser les obstacles les plus redoutables. En conséquence, on la compose d'hommes vigoureux et de haute stature, et on lui réserve les chevaux les plus forts et les plus élevés.

CUIRE. v. a. (lat. *coquere*). Soumettre une chose à l'action du feu, de la chaleur, pour la rendre propre à un usage quelconque; se dit le plus souvent Des aliments. *Il faudra demain nous c. ce gigot. C. des côtelettes. On cuisait partout du pain pour les troupes. C. de la brique, du plâtre. Un fourneau à c. de la brique.* — Absol., se dit pour C. du pain. *Ce boulanger cuit deux fois par jour. Autrefois tous les habitants du village étaient obligés d'aller c. au four banal.* — Prov. et par menace, *Vous viendrez c. à mon four*, Vous aurez quelque jour affaire à moi, et j'aurai alors l'occasion de me venger. || Se dit aussi De l'action du feu, de la chaleur, sur les choses que l'on y soumet. *Un trop grand feu brûle les viandes au lieu de les c. L'eau de cette source est tellement chaude, qu'elle cuit un œuf en cinq minutes.* || Par anal., se dit Des fruits que le soleil mûrit. *Voyez comme le soleil a cuit ces abricots.* || T. Méd. anc. Se disait autrefois De l'élaboration des aliments dans l'estomac, des humeurs dans leurs réservoirs, etc. *Il y a des aliments que l'estomac a peine à c. Le punch est très-bon dans certains cas pour c. le rhume.* = CUIRE. v. n. Être soumis à l'action du feu, pour devenir propre à un usage quelconque. *Le souper est au feu, il cuit. Mettre c., faire c. un gigot. Ces briques n'ont pas assez cuit. Mettre des raisins c. au four, au soleil.* — *Fig. et fam., *On cuit au soleil*, On y éprouve une chaleur excessive. — *Ces légumes cuisent bien, cuisent mal, ne cuisent pas*, Ils sont faciles ou difficiles à c. — Fig. et pop., *Un boute-tout-c.*, Celui qui mange tout, qui dissipe tout. || Causer une douleur âpre et aiguë, comme celle que détermine une brûlure, une écorchure, l'application d'une substance corrosive. *Je me suis écorché la main, cela me cuit. Cette brûlure me cuit. La main me cuit. Cette écorchure me cuit. Les yeux me cuisent.* Prov., *Trop parler nuit, trop gratter cuit.* — Fig. et fam., *Il vous en cuira quelque jour*, Vous vous en repentirez. On dit de même, *Il pourrait bien nous en c.; Il m'en cuit d'avoir...* = * SE CUIRE. v. pron. Être cuit. *Ce gibier doit se c. rapidement.* = CUIT, ITE. p. *Du vin c. Pommes cuites. Vase de terre cuite. Humeurs cuites.*

CUISANT, ANTE. adj. Qui cause une douleur âpre et aiguë ; qui fait éprouver une sensation analogue à celle d'une brûlure. *Un froid c. Une douleur cuisante.* || Fig., se dit Des peines de l'esprit. *Des soucis, des remords cuisants.*

CUISINE. s. f. (lat. *coquina*). L'endroit d'une maison, la pièce d'un appartement où l'on apprête les mets. *Une grande c. Une c. claire. La c. est dans les caves. La c. d'un vaisseau. Batterie de c. Chef, garçon, aide de c. Servante de c. Faire la c.*, Apprêter à manger. *Bonne c., maigre c., pauvre c.*, Maison où l'on fait bonne, mauvaise chère. — Fig. et fam., *La c. est bien froide dans cette maison*, On y fait mauvaise chère. *C'est un homme qui recherche les bonnes cuisines*, Qui recherche les maisons où l'on mange bien. *Faire aller, faire rouler la c.*, Subvenir aux dépenses de la table. *Se ruer en c.*, Faire beaucoup de dépense en bonne chère, ou Manger beaucoup et avidement. || Par ext., se dit Des domestiques attachés à la c. *Il a mené sa c. avec lui.* || L'art d'apprêter les mets, de faire la c. *Elle fait bien la c. La c. française, anglaise, etc.* || La manière dont les mets sont apprêtés, et les mets eux-mêmes. *Voilà une excellente c., une bonne c. bourgeoise. Il nous a fait manger de l'excellente c. Je ne veux plus manger de sa c.* — Figur. et prov., *Être chargé de c.*, Avoir beaucoup d'embonpoint, avoir un gros ventre. || Petite boîte longue divisée en compartiments où l'on mettait autrefois diverses sortes d'épiceries, et qu'o portait souvent dans la poche.

CUISINER. v. n. Apprêter les mets, faire la cuisine. *Elle aime à c. Il cuisine bien, mal, un peu.* Famil.

CUISINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui apprête à manger ; et plus ordinair., Celui, celle dont le métier est de faire la cuisine. *Ma femme est une très-bonne cuisinière. Vous avez à votre service un excellent c., une bien mauvaise cuisinière.* || * *Le Parfait c., la Cuisinière bourgeoise*, Titres de livres où l'on traite de la cuisine.

CUISINIÈRE. s. f. Ustensile de fer-blanc qui sert à faire rôtir la viande.

CUISSARD. s. m. T. Archéol. Voy. ARMURE.

* **CUISSART.** s. m. T. Chir.

Enc. — On nomme ainsi un instrument destiné à recevoir le moignon de la cuisse après l'amputation du membre inférieur. Il reçoit le moignon dans un cône creux rembourré pour rendre la pression moins douloureuse. Le sommet du cône se termine par un support de fer ou de bois destiné à poser sur le sol par son extrémité, qui est un peu élargie pour rendre la station plus sûre. Enfin, le côté externe de la base du cône est surmonté d'un prolongement qui s'élève jusqu'au-dessus de la hanche, et qu'on fixe autour du corps par une ceinture de cuir.

CUISSE. s. f. (lat. *coxa*, hanche). T. Anat. et Zool.

Enc. — La *Cuisse* est la partie du membre inférieur qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Supérieurement, elle est bornée en dedans par l'aine, en dehors par la hanche, et en arrière par le pli de la fesse ; inférieurement, elle a pour limites le genou en avant et le jarret en arrière. Il n'y a à la cuisse qu'un seul os, le *Fémur ;* mais on y compte 21 muscles. — Chez les Ruminants et les Solipèdes, la partie qu'on nomme vulgairement c. est, à proprement parler, la *Jambe*, car l'os de la c. est très-court et comme caché dans les chairs, contre l'abdomen. V. CHEVAL. — Chez les Articulés, on donne généralement le nom de c. au deuxième article des pattes, et le premier reçoit celui de *Hanche*.

CUISSE-MADAME. s. f. T. Hortic. Voy. POIRIER.

CUISSON. s. f. L'action de faire cuire une chose ; Le résultat de cette action. *Il a pris tant pour la c. du rôti. Il faudrait à ce pain un peu plus de c. Degré de c.* — *Pain de c.*, Pain de ménage qu'on fait chez soi. || Douleur particulière que fait éprouver une brûlure, une écorchure, la piqûre des orties, etc.

CUISSOT. s. m. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier, etc. Ne se dit qu'en parlant De venaison.

CUISTRE. s. m. (lat. *custos*, gardien). Nom que l'on donnait autrefois, par injure, Aux valets de collége. *Un c. de collége.* || Se dit encore, par mépris, D'un homme pédant et grossier. *C'est un c. fieffé.*

CUITE. s. f. T. Technol. Action de cuire de la porcelaine, de la poterie, de la brique, des sirops, du pain, etc. *Cette porcelaine doit subir deux cuites.* ‖ La réunion des objets que l'on fait cuire ensemble. *On a trop chauffé le four, et toute la c. a été perdue.*

CUIVRE. s. m. (lat. *cuprum*). Métal rougeâtre quand il est pur. ‖ * Planche gravée sur cuivre. *On va vendre les cuivres de cet ouvrage.* ‖ * T. Mus. Se dit collectiv., Des instruments à vent dont le corps est métallique. *Les cuivres dominent trop dans cette ouverture. Il y a trop de cuivre dans cet orchestre.*

Enc. — I. Le *Cuivre* est un corps simple métallique, de couleur rouge, doué d'un vif éclat, et qui, par le frottement entre les doigts, acquiert une odeur désagréable très-prononcée. Il possède aussi une saveur *sui generis*. Réduit en pellicules très-minces, il devient transparent et présente la couleur rouge à la lumière réfléchie, et une belle couleur verte à la lumière transmise. Il cristallise dans le système cubique régulier (octaèdre, hexaèdre, dodécaèdre). Sa pesanteur spécifique = 8,78 lorsqu'il est fondu, et 8,96 lorsqu'il a été écroui. Il est très-ductile et très-malléable, surtout à une température élevée; il ne le cède pas beaucoup au fer en ténacité. Un fil de 2 millim. de diamètre ne se rompt que sous un poids de 151 kilogram. Il fond à la chaleur rouge vif, vers 1150°; à la chaleur blanche, il se volatilise sensiblement, et sa vapeur, en brûlant, colore la flamme en vert. Son symbole est *Cu*, et son équivalent = 395,6.

A la température ordinaire, le c. ne s'oxyde pas quand l'air est sec; mais il s'altère promptement à l'air humide. Il se produit alors une matière verte, appelée communément *vert-de-gris*, qui est un mélange d'hydrate et de carbonate de protoxyde de c.; mais cette altération reste superficielle. Si l'on élève la température jusqu'au rouge, le c. se recouvre d'une couche d'abord d'un brun rouge, mais qui peu à peu prend une couleur noire : c'est du protoxyde de c. anhydre. Le c. décompose l'eau à une température très-élevée avec dégagement de gaz hydrogène. L'acide chlorhydrique en dissolution concentrée attaque le c. très-divisé, avec dégagement d'hydrogène; mais il attaque à peine ce métal, lorsque celui-ci est agrégé. L'acide sulfurique étendu n'agit pas sur le c.; mais à chaud et concentré, il le dissout en dégageant de l'acide sulfureux. L'acide azotique, même étendu et à froid, attaque vivement ce métal; il se forme un azotate de c., en même temps qu'il se dégage du bioxyde d'azote : si l'opération s'opère au milieu de l'air, ce gaz se transforme en vapeurs rutilantes. L'eau régale le dissout également avec énergie. Les dissolutions de sel marin agissent sur le c. comme une eau régale faible, et le chlorurent lentement; cette action est plus vive quand la dissolution est étendue que lorsqu'elle est concentrée, ce qui explique la détérioration rapide du doublage de c. des vaisseaux et certains accidents qui se produisent parfois dans nos ménages. A ce propos, nous ferons encore observer que les principes acides renfermés dans les substances grasses agissent assez promptement sur le cuivre : aussi voit-on les parois d'un vase de c. qui contient de l'huile, se couvrir bientôt de vert-de-gris. Ce métal est également corrodé par la plupart des acides végétaux, tels que l'acide acétique, l'acide lactique, l'acide malique, etc. Par conséquent, il est prudent de ne jamais laisser refroidir aucun aliment, quel qu'il soit, dans un vase de c., tous les sels de ce métal étant vénéneux sans exception.

II. *Combinaisons du c. avec l'oxygène.* — Ces composés sont au nombre de quatre : l'*Oxydule de c.* (Cu^2O), le *Protoxyde* (CuO), le *Bioxyde* (CuO^2), et l'*Acide cuivrique*, dont la composition n'est pas connue. Ces deux derniers sont très-instables et sans intérêt : aussi ne parlerons-nous que des deux premiers.

1° *Oxydule de cuivre* (Cu^2O). — Il se trouve dans la nature, tantôt cristallisé en octaèdres et en dodécaèdres couleur de rubis, quand les cristaux sont transparents, tantôt en masses feuilletées d'un beau rouge. On l'obtient artificiellement de la manière suivante. On fait fondre du chlorure de c. Aussitôt qu'il est refroidi, on le pulvérise et on le mêle intimement avec du carbonate de soude anhydre, puis on soumet le mélange à une forte chaleur. Il se forme du chlorure de sodium, de l'oxydule de c., et il se dégage de l'acide carbonique. On sépare le chlorure de sodium en versant de l'eau sur le mélange; on décante, et l'oxydule de c. reste au fond du vase sous forme d'une poudre cristalline d'un rouge foncé. — Chauffé au rouge, au contact de l'air, l'oxydule de c. se change en protoxyde (CuO). Chauffé hors du contact de l'air, il se transforme en c. métallique. Chauffé avec les acides concentrés, il se décompose ordinairement en protoxyde qui se dissout et en cuivre qui se sépare. Enfin, quand on le fait fondre avec une matière vitreuse, il donne des verres d'une belle couleur rouge. — Voy. VERRE et BRONZAGE.

2° *Protoxyde de cuivre* (CuO). — Le protoxyde s'obtient le plus souvent sous forme d'une poudre noire ou de couleur brun foncé. C'est une base stable qui donne naissance à des sels intéressants. — Les acides le dissolvent en se colorant en bleu ou en vert; fondu avec le verre, il lui donne une couleur verte; précipité à froid par la potasse ou la soude caustique, il se forme un hydrate de protoxyde bleu qui, dans l'eau bouillante, repasse à l'état de protoxyde brun anhydre. Dans l'hydrogène, il suffit de le chauffer un peu pour le réduire en c. métallique. Le carbone lui enlève aussi fort aisément son oxygène pour se transformer en acide carbonique. L'ammoniaque le dissout, et alors il suffit de le mettre en contact avec la plus faible quantité d'un acide (de l'acide carbonique de l'air, par ex.) pour que la dissolution prenne une couleur bleue magnifique, connue sous le nom de *bleu céleste*. — On peut préparer le protoxyde de c. en chauffant jusqu'à ébullition une dissolution de sulfate de c., et en le précipitant par la potasse caustique. Il suffit ensuite de chauffer l'hydrate bleu obtenu pour avoir le protoxyde noir à l'état anhydre. — A l'état impur, c.-à-d. lorsqu'il se trouve mélangé d'oxydule de c., le protoxyde est employé pour la coloration des cristaux et la préparation de certains émaux, ainsi que dans la fabrication du sulfate et de l'acétate de c. A l'état pur, il est d'un usage indispensable dans l'analyse des substances organiques, à cause de la facilité avec laquelle il transforme leur hydrogène en eau et leur carbone en acide carbonique. L'hydrate bleu de protoxyde est employé dans la peinture en bâtiments. C'est sur l'action que l'ammoniaque exerce sur le cuivre qu'est fondé le procédé de nettoiement des objets d'or et d'argent qui contiennent du c. et qui se sont ternis à la longue. Enfin, l'eau céleste dont nous avons parlé est assez généralement employée par les pharmaciens en guise d'enseigne : pour cela, ils en remplissent de grands vases de verre qu'ils exposent devant les fenêtres de leur officine.

III. *Combinaisons du c. avec les métalloïdes.* — Le c. se combine avec l'hydrogène, l'azote, le phosphore, l'iode, le brome, le chlore et le soufre, etc; mais la plupart de ces combinaisons étant sans utilité, nous ne parlerons que de celles qu'il forme avec les deux derniers métalloïdes.

1° Il existe deux *chlorures de c.* — Le *protochlorure* ($CuCl$) s'obtient en faisant dissoudre du c. dans l'eau régale ou du protoxyde de c. dans de l'acide chlorhydrique. La dissolution verte laisse déposer des cristaux aciculaires très-déliés et de même couleur, qui tombent en déliquescence à l'air, et sont très-solubles dans l'alcool, auquel ils communiquent la propriété de brûler avec une belle flamme verte. Chauffés à une douce chaleur, ils abandonnent l'eau qu'ils contiennent et prennent une couleur brun jaune; mais ils redeviennent verts à l'air humide. Si on les chauffe plus fortement, ils se transforment en sous-chlorure brun. La dissolution étendue de ce chlorure peut servir d'encre sympathique. Les caractères qu'on trace sur le papier sont invisibles; mais en chauffant légèrement, ils apparaissent en jaune, puis ils s'effacent à l'air humide. — Le *sous-chlorure de c.* (Cu^2O) peut se préparer en faisant chauffer du protochlorure à une chaleur modérée; alors il se dégage du chlore, et il reste une masse cristalline brune qui, au contact de l'air, se transforme en une poudre verte qui est une combinaison de protochlorure et d'oxyde de c. hydraté. Le sous-chlorure se dissout très-bien dans l'ammoniaque, et donne une liqueur incolore qui, au contact de l'air, acquiert bientôt une coloration bleue très-intense. Cette dissolution s'emploie dans l'analyse comme réactif et comme absorbant de l'oxygène.

2° Il existe également deux *sulfures de c.*, qui correspondent à l'oxydule et au protoxyde. Tous deux se trouvent dans la nature; mais le premier seul s'y trouve en grande abondance, et fournit la plus grande partie des minerais cuivreux exploités. — Le *Sous-sulfure* (Cu^2S) se rencontre quelquefois, dans les fourneaux métallurgiques, cristallisé en octaèdres réguliers. On le prépare artificiellement en faisant fondre ensemble du soufre avec de la limaille de c. en excès. Ce dernier brûle avec une vive incandescence, et il en résulte une masse d'un noir grisâtre douée d'un éclat métallique. Le *sulfure* (CuS) s'obtient en chauffant le sous-sulfure avec un excès de soufre, ou en précipitant un sel de c. à l'état de dissolution par l'hydrogène sulfuré. Sous l'action de la chaleur, ce sulfure abandonne aisément une partie de son soufre et se transforme en sous-sulfure. Les deux sulfures, au reste, se transforment en sulfate de c. quand on les soumet au grillage.

IV. *Sels de cuivre.* — Les *sels d'oxydule de c.* sont sans application. Ils s'obtiennent en dissolvant l'hydrate d'oxydule dans les acides étendus; mais ces acides concentrés décomposent l'oxydule en c. métallique et en protoxyde. Ils sont aisés à reconnaître aux caractères suivants : ils donnent des dissolutions incolores que les alcalis précipitent en jaune orangé, et l'hydrogène sulfuré en noir. L'ammoniaque les précipite en jaune orangé; mais un excès d'ammoniaque les redissout en donnant une liqueur incolore qui passe rapidement au bleu par le contact de l'air. — Les *sels de protoxyde* sont bleus ou verts quand ils renferment de l'eau de cristallisation. A l'état anhydre, ils sont d'un blanc sale lorsque l'acide est incolore. Leurs dissolutions sont bleues ou vertes; elles donnent du c. métallique quand on les traite par le fer ou le zinc, un précipité noir par l'hydrogène sulfuré et les sulfhydrates, et un précipité bleu par l'ammoniaque, mais ce précipité se redissout dans un excès de réactif et la liqueur prend une belle couleur bleue. Le prussiate de potasse produit un précipité brun marron qui prend une nuance pourprée quand le précipité est très-faible. Cette réaction est la plus caractéristique et la plus sensible, car elle permet de constater la présence des plus petites quantités de c., même dans des dissolutions très-étendues. Enfin, les sels de c. donnent, dans la flamme intérieure du chalumeau, avec le carbonate de soude et le charbon, des grains de c. métallique. Avec le borax, ils donnent une perle verte dans la flamme extérieure, et rouge dans la flamme intérieure ou réduisante, parce qu'alors le protoxyde de c. se change en oxydule.

1° *Carbonates.* — Lorsqu'on verse dans un sel de c. soluble un carbonate alcalin neutre, on obtient un précipité gélatineux bleu clair, qui se change bientôt en une poudre verte, dont la composition est représentée par la formule $2CuO,CO^2+HO$. C'est le seul carbonate que nous puissions préparer dans nos laboratoires. Il est usité dans la peinture à l'huile sous le nom de *Vert minéral.* — Mais il existe encore dans la nature deux hydrocarbonates, l'un appelé *Malachite* (CuO,CO^2+CuO,HO), et l'autre *Bleu de montagne* ou *Cendres bleues naturelles* ($2CuO,CO^2+CuO,HO$), dont nous parlerons tout à l'heure. — C'est encore un hydrocarbonate de c. qui constitue l'espèce de rouille verte, appelée *Vert-de-gris* ou *Patine verte*, qui se forme à la surface des objets de c., de bronze, et, en général, des alliages où le c. domine, lorsque ces objets sont exposés à l'air ou ensevelis dans le sol. On peut l'imiter artificiellement, c.-à-d. donner aux objets d'art cette patine recherchée des amateurs, en les enduisant à plusieurs reprises d'une dissolution d'azotate de c., à laquelle on ajoute du sel marin, du tartre et du sel ammoniac. Au bout de quelque temps, la patine verte apparaît : alors on les chauffe avec précaution et on les frotte avec de la cire chaude au moyen d'une brosse.

2° *Azotate.* — En traitant le c. par l'acide azotique on obtient des cristaux bleus déliquescents d'azotate de c. Ce sel est employé dans la teinture et dans l'impression sur étoffes. On s'en sert aussi, comme nous venons de le dire, pour donner une patine verte aux objets de bronze.

3° *Sulfate.* — Le sulfate de c., plus connu dans le commerce sous les noms de *Couperose bleue*, de *Vitriol bleu* et de *Vitriol de c.*, cristallise en parallélipipèdes à base oblique, d'une belle couleur bleue. Sa formule est CuO,SO^3+5HO. Ce sel s'effleurit superficiellement à l'air. Il est soluble dans 4 part. d'eau froide et dans 2 p. d'eau bouillante. Quand on le chauffe, il abandonne facilement 4 équivalents d'eau; puis, en élevant encore la température, il se décompose en protoxyde de c. avec dégagement d'acide sulfureux et d'oxygène. Lorsqu'on lui a simplement enlevé 4 équivalents d'eau, il devient incolore; mais, remis en contact avec de l'eau, il s'hydrate de nouveau, et redevient bleu. Le sulfate de c. est isomorphe avec les sulfates de chaux, de magnésie et de protoxyde de fer (v. CRISTALLOGRAPHIE). Le vitriol bleu est fort employé dans la teinturerie et pour la fabrication des couleurs. Il entre, avec le sulfate de fer, dans la préparation de l'encre; on s'en sert encore pour chauler le blé, etc.; aussi est-il l'objet d'une industrie importante. On le prépare dans les fabriques par plusieurs procédés, dont le plus usité est le suivant. On chauffe au rouge sombre, dans un fourneau à réverbère, des plaques minces de vieux c. provenant surtout du doublage des navires, puis on y projette du soufre après avoir fermé toutes les issues du fourneau. La surface des feuilles se couvre bientôt d'une couche de sulfure de c. (Cu^2S). Alors on rétablit les courants d'air et l'on chauffe de nouveau. Pendant ce grillage, une partie du soufre se dégage à l'état d'acide sulfureux, tandis qu'une autre se change en acide sulfurique qui forme, en se combinant avec le protoxyde, du sous-sulfate de c. Cela fait, on lessive les feuilles avec de l'eau contenant un peu d'acide sulfurique, le sulfate formé à leur surface se dissout, et on le fait ensuite cristalliser par évaporation. Quant aux feuilles lavées, on les soumet derechef à plusieurs grillages successifs, jusqu'à ce qu'elles aient été entièrement converties en sulfate. — Mais le sulfate de c. du commerce contient toujours une certaine quantité de sulfate de fer. Pour l'avoir chimiquement pur, il faut donc en séparer ce dernier. A cet effet, on dissout le sulfate de c. dans l'eau, et l'on verse dans la dissolution de l'acide azotique qui suroxyde le protoxyde de fer sans altérer d'ailleurs le sulfate de c. Alors, comme le peroxyde de fer ainsi formé est une base beaucoup plus faible que le protoxyde, il suffit de faire bouillir la liqueur avec un peu d'hydrate de protoxyde de c. qui précipite le fer. Enfin, il ne reste plus qu'à décanter la dissolution et à faire cristalliser le sulfate de c. pur qu'elle contient.

Le sulfate de c. forme avec la potasse, l'ammoniaque et quelques autres oxydes métalliques, ainsi qu'avec les sulfates alcalins, des sels doubles parfaitement cristallisés. En saturant une dissolution de sulfate de c. avec de l'ammoniaque, et en y ajoutant de l'alcool, on obtient des cristaux prismatiques d'un bleu d'azur, qui deviennent plus clairs et passent au vert par l'action de l'air, mais qui se décomposent lorsqu'on les dissout dans l'eau et qu'on fait évaporer. Ce composé est employé dans les impressions sur étoffes; on s'en sert aussi en pyrotechnie pour produire des feux bleus

4° *Silicates.* — L'acide silicique se combine, en toutes proportions, par voie de fusion, avec le protoxyde de c., et donne ainsi naissance à des masses vitreuses vertes usitées dans la cristallerie.

5° *Acétates.* — L'*acétate neutre de c.* s'obtient en faisant dissoudre de l'hydrate de protoxyde de c. dans l'acide acétique. On a ainsi une liqueur verte qui, lorsqu'on la fait évaporer à chaud, laisse déposer de beaux cristaux verts qui ont pour formule $CuO,C^4H^3O^3+HO$. Ce sel, qui est connu dans le commerce sous le nom de *Verdet cristallisé*, s'effleurit à l'air; il est soluble dans 5 p. d'eau bouillante et très-peu soluble dans l'alcool. Chauffé au contact de l'air, il brûle avec une belle flamme verte. — Dans nos départements du Midi, et surtout dans l'Hérault, on prépare un *sous-acétate de c.* en laissant oxyder à l'air des lames de c. mouillées avec du vinaigre, ou bien en disposant dans des pots de grès des lames de c. alternant avec des couches de marc de raisin. Au bout de deux ou trois semaines, on retire les lames des vases et on les expose à l'air en les mouillant de temps en temps. Ces lames se recouvrent ainsi d'une matière bleu verdâtre, qui est le *Vert-de-gris* du commerce : on le racle, et l'on recommence l'opération jusqu'à ce que les plaques de c. soient usées. Quand on traite par l'eau ce sous-acétate, il s'en sépare une poudre cristalline insoluble, et il se dissout un mélange d'acétate neutre et d'acétate basique. — Enfin, on prépare, à Grenoble, un sous-acétate vert en exposant, dans des cuves chauffées, des feuilles de c. mouillées avec du vinaigre. — Le verdet cristallisé s'emploie surtout pour la préparation de plusieurs sortes de couleurs. Une partie de verdet broyée avec 1 p. de sel ammoniac et additionnée de 10 p. d'eau, donne une encre qui tient très-solidement sur le zinc, et qui, par conséquent, peut servir à faire des étiquettes fort durables pour les jardins. Le sous-acétate ou vert-de-gris sert également à la fabrication des couleurs, soit pour la peinture, soit surtout pour l'impression sur étoffes. Il est encore employé, dans les fabriques, pour préparer le verdet cristallisé. Il suffit de le dissoudre dans le vinaigre pour le transformer en acétate neutre.

6° *Arsénites.* — Nous avons déjà parlé au mot ARSENIC de l'*Arsénite de c.* ou *Vert de Scheele;* il ne nous reste donc à mentionner ici que le *Vert de Schweinfurth*, qui est un sel double formé d'arsénite et d'acétate de c. On le prépare en mélangeant ensemble deux dissolutions bouillantes contenant l'une 1 p. d'acide arsénieux, et l'autre 1 p. d'acétate de c. dans 12 p. d'eau, et en faisant encore bouillir le mélange jusqu'à ce que la liqueur soit incolore et limpide. Le précipité pulvérulent qui se forme est ensuite lavé à l'eau froide et séché. Il a une belle couleur verte et est fort employé dans la peinture.

V. *Usages médicaux.* — Un assez grand nombre de préparations cuivreuses ont été employées en médecine; toutes agissent de la même manière, sauf une certaine différence dans l'énergie de leur action. A l'intérieur, elles stimulent, irritent ou enflamment la *muqueuse des voies digestives*; à l'*extérieur*, elles agissent comme stimulantes, styptiques et corrosives. Les acétates de c., particulièrement le sous-acétate qui faisait la base des fameuses pilules de Gerbier, *ont été jadis fort préconisés* contre le cancer. Le chlorure hydraté a été également fort vanté (*Teinture verte de Stisser*, *Teinture bleue d'Helvétius*) contre les scrofules et le rachitis. Mais actuellement ces remèdes sont abandonnés avec raison comme inefficaces. Le sulfate de c. et le sulfate d'ammoniaque ont été administrés dans plusieurs maladies nerveuses : on paraît en avoir obtenu quelques succès dans les cas d'épilepsie. Le sulfate de c. est en outre regardé, en Angleterre, comme le vomitif le plus énergique; toutefois on n'en fait presque aucun usage chez nous. L'azotate de c. a réussi dans certaines formes d'affections syphilitiques qui s'étaient montrées rebelles au mercure. — A l'extérieur, les préparations cuivreuses s'emploient sous forme d'emplâtres, de collyres, d'injections et comme escarotiques. Le vert-de-gris (sous-acétate) sert à préparer l'*Emplâtre divin*, l'*Onguent égyptiac*, la *Cire verte de Baumé*, etc., qu'on emploie quelquefois comme stimulants dans le traitement de certains ulcères. Le chlorure de c. et d'ammoniaque, et le sulfate de c., entrent dans la composition d'une foule de collyres stimulants ou styptiques. Le sulfate de c., le nitrate de c., et le *sulfate double* de c. et d'ammoniaque, ont été employés avec succès en injections dans certaines blennorrhagies et leucorrhées chroniques. Enfin, on s'est quelquefois servi du sulfate, de l'*azotate ou de l'acétate de c. pour toucher* des ulcères fongueux ou indolents.

VI. *Toxicologie*. — Le *C. pur* n'est pas vénéneux, mais il est susceptible de le devenir *quand il est placé dans certaines* circonstances. Les principales sont l'exposition à l'air humide, et le contact avec les liquides aérés ou avec des aliments, surtout quand ils renferment un acide libre. *L'oxyde de c. et tous* les sels de ce métal sans exception sont toxiques; ceux qui déterminent le plus souvent des phénomènes d'empoisonnement sont les acétates et le carbonate. Les symptômes sont ceux déterminés par les poisons les plus irritants. Le malade éprouve à la gorge une saveur âcre et cuivreuse, et quelquefois un resserrement spasmodique; la langue est sèche et la soif vive. Des douleurs déchirantes se font sentir à la région précordiale et dans tout l'abdomen, qui est souvent ballonné. Il y a des vomissements de matières bleuâtres, des selles abondantes et muco-sanguinolentes, des crachotements continuels, une violente céphalalgie, de la dyspnée; le pouls est petit, fréquent, irrégulier. La mort est précédée d'une insensibilité presque complète ou de mouvements convulsifs, et même de secousses tétaniques. A l'autopsie, on trouve la muqueuse digestive rouge, épaissie, rugueuse, quelquefois érodée. Dans quelques cas, on a rencontré des points gangrenés et des perforations. — Lorsque la substance vénéneuse a été ingérée avec les aliments, et c'est ce qui a lieu le plus souvent, les accidents ne se déclarent guère que plusieurs heures après le repas.

Le *traitement* de l'empoisonnement par les préparations cuivreuses consiste d'abord à neutraliser le poison au moyen de l'albumine. Pour cela, on fait prendre au malade la plus grande *quantité possible d'une solution de* 6 à 8 blancs d'œufs dans un litre d'eau. Après quoi, on provoque le vomissement pour évacuer les matières contenues dans l'estomac. Si elles ont déjà *passé dans l'intestin, on administre un purgatif. Enfin, on traite* par les moyens ordinaires les accidents inflammatoires, nerveux, ou autres, qui peuvent se développer pendant l'empoisonnement *ou en être la conséquence*. Les *coliques étant en* général le symptôme qui persiste le plus longtemps, les boissons mucilagineuses émollientes, les potions huileuses et les lavements huileux sont alors *particulièrement indiqués*.

Les ouvriers qui travaillent le c. sont exposés à une affection particulière qui a reçu le nom de *Colique de c.*, parce qu'elle paraît produite par l'*introduction dans l'organisme de molécules* cuivreuses extrêmement divisées. Le malade éprouve des douleurs abdominales cruelles que la pression exaspère et qui s'accompagnent de symptômes fébriles, ce qui les distingue des douleurs causées par la colique de plomb. Il survient aussi des vomissements verdâtres, ainsi que des selles abondantes, glaireuses, fréquentes, et parfois accompagnées de ténesme (dans la colique saturnine il y a constipation). Lorsque les phénomènes de la maladie sont ceux des affections saturnines, comme on l'observe souvent chez les fondeurs en c., ce métal n'a aucune part à l'affection, et l'on a réellement affaire à une colique de plomb, causée par le plomb, qui est ordinairement allié au c. lui-même pour empêcher son oxydation. Les moyens à employer contre la colique de c. sont fort simples. Ils consistent en boissons douces et mucilagineuses, en cataplasmes émollients et en bains. Les purgatifs peuvent être utilement employés au début. Enfin, quand les symptômes sont très-intenses, on a recours aux émissions sanguines et aux narcotiques.

Il y a quelques années, certains boulangers mêlaient à la pâte, lorsque celle-ci était faite avec des farines avariées, une petite *quantité de sulfate de c.* pour favoriser la levée et donner au pain une couleur plus blanche. Ce procédé frauduleux, qui pouvait donner lieu à des accidents plus ou moins graves, a *été sévèrement interdit*.

Nous ne nous occuperons pas des recherches médico-légales auxquelles peuvent donner lieu les empoisonnements par les *préparations cuivreuses*, *attendu que ces préparations sont fort* rarement employées dans un but criminel, soit à cause de leur couleur, soit à cause de la saveur remarquable qu'elles possèdent, quelque minime qu'en puisse être la dose.

VII. *Minéralogie.* — Les espèces minérales dont le c. forme la base principale sont au nombre de 25 environ, mais plusieurs d'entre elles n'offrant d'intérêt qu'au point de vue de la minéralogie pure, nous nous contenterons de les nommer.

A. Le *C. natif* ou libre de toute combinaison se trouve dans tous les dépôts de c. sulfuré, de c. pyriteux et de c. carbonaté; néanmoins on l'y rencontre moins dans les minerais mêmes qu'engagé dans les roches ou les matières terreuses qui les accompagnent. Il est souvent cristallisé dans les formes propres au système cubique. On le rencontre encore fréquemment sous forme de dendrites, de lamelles ou de filaments plus ou moins allongés. Enfin, on l'observe aussi en grains ou en masses ar*rondies et isolées*, *quelquefois très-volumineuses* : on en cite une trouvée au Canada qui pesait plus de 3,000 kilogr.

B. Le *C. oxydulé*, ou *Zigueline*, encore nommé *C. oxydé rouge* et *C. vitreux*, *à cause de sa couleur rouge et de son aspect* vitreux ou lithoïde, n'est autre que le protoxyde de c. Cette espèce constitue, au Pérou et au Chili, des mines très-importantes; *mais le plus souvent elle accompagne* les *dépôts de* sulfure et de carbonate de c., comme dans les mines de l'Altaï, celles de Chessy, près de Lyon, et elle devient alors une partie plus ou moins importante des *minerais auxquels elle est associée*. — La *Mélaconise*, ou *C. oxydé noir*, se rencontre dans toutes les mines de c., mais en très-petite quantité.

C. L'*Atakamite*, appelée aussi *C. muriaté*, est surtout commune dans les gîtes argentifères du district de Tarapaca, au Pérou, où elle se présente sous la forme de très-petits cristaux. C'est cette substance qui constitue le *Sable vert du Pérou*. Elle est réduite en poudre fine par les habitants du désert d'Atakama, qui la vendent comme sable à mettre sur l'écriture.

D. La *Chalkosine* est un sulfure de c. qui contient très-peu ou point de fer. C'est en général une substance accidentelle des gîtes de c. pyriteux, où elle ne se trouve qu'en très-petite quantité. Cependant elle abonde dans certaines mines de l'Oural où le c. pyriteux manque presque entièrement, et y fait l'objet d'exploitations particulières. — Le *C. pyriteux*, appelé encore *Pyrite de c.* et *C. jaune*, a reçu des minéralogistes le nom de *Chalkopyrite*. C'est un sulfure double de fer et de c., remarquable par sa couleur jaune de bronze. On le trouve tantôt sous forme de cristaux, tantôt en amas ou en filons. Quoique moins riche en c. que l'espèce précédente, il fournit presque *tout le c. qui* se trouve dans le commerce, parce qu'il est beaucoup plus commun. Ses principaux dépôts, en Europe, se trouvent dans le comté de Cornouailles, en Angleterre, dans la *Norwége*, *la Suède*, *la Hongrie* et l'Allemagne. En France, les gîtes de chalkopyrite sont assez nombreux ; mais ils sont épars et trop peu volumineux pour pouvoir être exploités avantageusement. — *Le C. pyriteux panaché*, *Philipsite* de Beudant, est une espèce particulière de pyrite de c. qui ne se rencontre qu'accidentellement et presque toujours associée à la chalkosine. — La *Panabase*, appelée vulgairement *C. gris*, à cause de la couleur gris d'acier qu'elle présente, est une autre sorte de sulfure à base multiple (antimoine, arsenic, cuivre, fer, zinc et argent), qu'on rencontre soit à l'état cristallisé, *soit à l'état* amorphe. C'est un minerai assez commun; il se trouve surtout en Saxe, au Harz, en Angleterre, au Mexique et en France, à Baigorry, dans les Pyrénées, et à Sainte-Marie-aux-*Mines*, dans les Vosges. Cette matière est exploitée parfois comme minerai de c., et elle est souvent assez importante à cause de l'argent qu'elle renferme. — Une seconde espèce de *C. gris*, appelée *Tennantite* par les minéralogistes, n'est autre chose qu'un sulfure de c., de fer et d'arsenic : on ne la connaît que comme matière accidentelle dans les gîtes cuivreux de chalkosine.

E. Il nous suffira de nommer la *Berzeline* et l'*Euchaïrite*, qui sont des séléniures, l'un de c., l'autre de c. et d'argent. Ces deux substances sont rares et ne se trouvent que dans les mines de la Suède.

F. Il existe trois carbonates de c., l'un anhydre, appelé *Mysorine*, du lieu où il se trouve, et les deux autres hydratés. De ces deux derniers, l'un est nommé *Malachite* et l'autre *Azurite*. — La *Malachite*, qu'on désigne encore sous les noms de *C. carbonaté vert*, *Vert de montagne* et *Cendres vertes*, se présente sous différents aspects, cristallisée, mamelonnée, fibreuse, *compacte*, etc. Cette matière est ordinairement subordonnée aux gîtes de c., et se trouve presque partout; mais les plus beaux échantillons proviennent des mines de l'Oural et du Banat. *Lorsqu'elle est abondante*, elle est jetée dans les fourneaux des mines avec les autres minerais pour la préparation du c.; cependant, suivant l'observation de Beudant, il serait alors plus *avantageux de la transformer* en sulfate de c. La variété fibreuse de malachite, qui est en général d'un beau vert-pré très-brillant, se débite en plaques très-minces, dont on fait, en les ajustant avec *soin ensemble*, *des tables*, *des coffrets*, des vases et d'autres meubles d'un très-grand prix. Le poli de cette substance met en évidence des veines de nuances différentes, qui sont produites par la *surface mamelonnée de la* masse, et ajoutent à sa beauté. — L'*Azurite*, appelée aussi *C. bleu*, *C. carbonaté bleu*, *C. azuré* et *Azur de c.*, se rencontre dans la nature le plus souvent à l'état cristallin, mais quelquefois aussi à l'état terreux, globuliforme, et plus ou moins impure : on l'appelle alors *Bleu de montagne* et *Pierre d'Arménie*. Cette substance, qui est en général subordonnée aux gîtes cuivreux, forme quelquefois des dépôts assez considérables, comme à Chessy, près de Lyon. Dans les lieux où cette substance est assez abondante, on l'emploie pour la préparation du c.; mais, à Chessy, on la fait servir à la fabrication du sulfate de c. Réduite à l'état de poudre fine, l'azurite s'emploie comme matière colorante dans les fabriques de papiers peints, où on lui donne le nom de *Cendres bleues naturelles*. En Angleterre, on fabrique, par un procédé qui est tenu secret, des *Cendres bleues artificielles* d'une plus belle nuance que le produit naturel.

G. *On nomme* *Cyanose*, *Couperose bleue naturelle* et *Vitriol bleu naturel*, un sulfate de c. de couleur bleue qu'on rencontre à l'état cristallin ou d'incrustation. Cette matière est le *résultat de la décomposition* des sulfures cuivreux. Elle est dissoute et entraînée par les eaux dites *de cémentation;* puis elle cristallise çà et là dans les travaux. Ce sulfate existe presque partout; *mais quand il se forme en suffisante* quantité, on recueille les eaux qui le tiennent en dissolution dans de grands bassins. Alors, ou bien on les fait évaporer pour en retirer le sel, ou bien on place au fond *des bassins* de la vieille ferraille qui sépare le c. à l'état métallique. Celui-ci se précipite sous la forme d'une poudre cristalline, et une quantité équivalente de fer se dissout. Le c. qu'on obtient ainsi est *nommé C. de cément:* il ne reste plus qu'à le soumettre au raffinage. — La *Brochantite* est un sous-sulfate de c. hydraté, couleur vert d'émeraude. Elle est rare et n'offre aucun intérêt.

H. Il en est de même des deux espèces de phosphates de c. admises par les auteurs, et nommées par eux, l'une, *Aphérèse*, *C. phosphaté vert-olive* et *Libéthénite*; l'autre, *Hypoleime*, *Pseudo-malachite* et *C. phosphaté vert-émeraude*.

I. Les *Arséniates cuivreux* ne nous arrêteront pas davantage; nous les avons d'ailleurs énumérés au mot ARSENIC.

J. Enfin, *nous terminerons cette nomenclature* en citant les deux espèces de *Silicates de c. hydratés*. L'une, nommée *Chrysocolle* et *Hydrophane cuivreuse*, est une substance verte ou vert bleuâtre, *compacte et à cassure conchoïdale et résineuse*, qui se trouve en petits amas dans un grand nombre de gîtes cuivreux. L'autre, appelée *Dioptase* et *Achirite*, est une substance cristalline, vitreuse et d'un vert pur, *qui provient du* pays des Kirghiz.

VIII. *Métallurgie*.—Le c. est vraisemblablement le premier métal que les hommes aient sinon connu, du moins exploité et travaillé. Le χαλκὸς, dont parle Homère, et avec lequel Vulcain fabriquait les armes des dieux et des héros, était très-probablement du c. métallique ou plutôt du c. allié à l'étain, car les Phéniciens faisaient depuis longtemps un commerce considérable de ce dernier. Le σίδηρος des Grecs, que les traducteurs rendent par *fer*, n'était aussi le plus souvent qu'un alliage de c. Les peuples de l'Orient savaient du reste, ainsi que les *Grecs et les Romains*, *tremper cet alliage de manière* à lui donner une grande dureté. Les mines de c. de l'île de Chypre paraissent aussi avoir été exploitées de très-bonne heure, car *le mot Cuprum, dont nous avons fait Cuivre, dérive du nom* grec de cette île, Κυπρός.

Ainsi que nous venons de le voir, les seuls minerais de c., assez abondants pour donner lieu à des exploitations régulières, sont l'oxydule, le carbonate de protoxyde, le sulfure simple, et enfin le sulfure double de c. et de fer ou c. pyriteux. Le traitement des trois premières espèces est de la plus grande simplicité. — En effet, pour l'oxydule et le carbonate, il suffit de les faire fondre au contact du charbon dans des fourneaux à cuve, avec des scories siliceuses. On obtient ainsi du c. brut, appelé *C. noir*, qu'on débarrasse aisément des produits étrangers au moyen du raffinage. Le traitement du sulfure simple n'est guère plus compliqué. On soumet ce minerai au grillage, opération qui a pour résultat de convertir le soufre en acide sulfureux qui se dégage, et de faire passer le c. à l'état d'oxyde. Alors on n'a qu'à réduire ce dernier par le charbon, sous l'influence d'une température élevée, et le métal se trouve isolé.

Les cuivres pyriteux exigent un traitement beaucoup plus complexe. On les soumet d'abord à plusieurs grillages successifs, soit en tas, soit dans des fours à réverbère, en y ajoutant *des scories et d'autres* fondants quand il n'existe pas assez de matières siliceuses dans le minerai lui-même. Il est facile d'expliquer ce qui se passe dans cette opération. Le c. a pour le *soufre plus d'affinité que le fer*, *mais il en* a beaucoup moins pour l'oxygène que ce dernier, surtout en présence de la silice. Par conséquent, lorsqu'on grille le minerai pyriteux, le c., le *soufre et le fer qui le composent*, *s'unissent en partie* avec l'oxygène de l'air ; il se forme ainsi de l'acide sulfureux qui se dégage à l'état de gaz, et des oxydes de fer et de c., mais ce dernier oxyde, à cause de son *affinité pour le soufre*, *repasse à* l'état de sulfure en enlevant du soufre au sulfure de fer, qui, de son côté, à cause de son affinité pour l'oxygène, se convertit en oxyde et s'unit alors avec la silice en *produisant une scorie* qui renferme la plus grande partie du fer de la pyrite. Le sulfure de c. qui s'est produit de la façon que nous venons de dire est nommé *Matte cuivreuse:* il n'est certes pas pur, *car il* contient encore du sulfure de fer, mais il en renferme beaucoup moins que le minerai primitif. Par conséquent, il suffit de soumettre la matte cuivreuse à un second, puis à un troisième grillage (toujours avec de la silice) pour éliminer successivement les parties restantes de fer, jusqu'à ce qu'on obtienne cette sorte de c. impur, auquel on donne le nom de *C. noir*, qu'il suffit ensuite de raffiner pour obtenir du c. marchand.

Pour le c., comme pour une foule d'autres substances, on appelle *Affinage* ou *Raffinage* l'opération qui a pour objet de le débarrasser des matières étrangères qu'il renferme. Elle s'opère dans un petit foyer (la Fig. ci-contre en représente une coupe verticale) qui se compose d'un creuset hémisphérique revêtu à l'intérieur d'une brasque formée de 1 partie d'argile et de 2 p. de charbon. En outre, il est *muni*, du *côté* opposé à la tuyère, d'un trou de coulée *pour donner* issue aux scories qui résultent de l'opération. Lorsque le c. noir est en pleine fusion, on projette, avec le soufflet, une certaine *quantité d'air* à sa surface. Il se dégage alors de l'acide sulfureux, accompagné de vapeurs blanches d'oxyde d'antimoine, quand ce métal existe dans le c. De plus, le bain ne tarde pas à se couvrir d'une couche de scories que l'on retire au fur et à mesure avec un ringard : cette opération constitue le *Décrassage*. Les premières scories ont une teinte verdâtre, qui est due à la présence de l'oxyde de fer; les suivantes sont colorées en rouge foncé, et très-riches en oxyde de c. Lorsque l'ouvrier qui est chargé de l'opération reconnaît que l'affinage est terminé, il arrête le vent, éteint le foyer, enlève la couche de scories minces qui surnagent le bain, et verse sur le métal une petite quantité d'eau

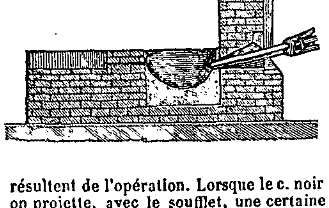

qui solidifie une portion de ce dernier sous forme de disque. Il enlève ce disque, jette encore de l'eau pour former un second disque qu'il enlève, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de métal dans le creuset. Ces disques ont une apparence bulleuse et une couleur rouge violacé, qui leur a valu le nom de *Rosettes*, sous lequel on les désigne ordinairement.

Mais le *C. rosette* retenant toujours de l'oxydule en dissolution, est très-peu malléable. Pour lui donner cette malléabilité qui est indispensable au c. employé par l'industrie, on le soumet à une nouvelle opération qui demande une grande habileté de la part de l'ouvrier. On refond les rosettes dans un petit foyer semblable au précédent, et quand leur fusion est omplète, on les recouvre de petits charbons de bois. De cette manière, l'oxydule se réduit progressivement, et le métal acquiert la malléabilité désirée. Il faut à l'ouvrier un tact singulier pour saisir le moment exact où l'oxydule se trouve réduit, car bientôt le métal perd sa malléabilité en se combinant avec une petite quantité de carbone. Afin donc de saisir l'instant précis, l'ouvrier plonge de temps en temps une tige de fer dans le bain, et en retire un petit dé de c. qu'il soumet au martelage. Enfin, quand le métal présente les qualités convenables, il arrête la fusion, et le coule dans des moules qui lui donnent les formes usitées dans le commerce.

Lorsque les minerais de c. sont argentifères, il est le plus souvent avantageux de retirer l'argent qu'ils contiennent. Cette opération se pratique tantôt sur le c. noir, tantôt sur les dernières mattes grillées. Le traitement du c. noir, pour en extraire l'argent, se fait au moyen de la *liquation*, et celui des mattes par l'*amalgamation*. Mais comme nous avons déjà exposé ailleurs ces deux méthodes, nous n'y reviendrons pas ici. — Voy. ARGENT.

IX. *Alliages*. — Les alliages de c. les plus intéressants sont ceux qu'il forme avec l'étain et avec le zinc. Il a déjà été question des premiers au mot BRONZE; nous ne parlerons donc ici que des seconds. Le principal de ces alliages a reçu le nom de *Laiton* ou *C. jaune*. Les deux métaux s'y trouvant combinés en proportion variable, il en résulte que sa couleur est d'un jaune plus ou moins vif quand le c. y domine, tandis qu'elle devient d'un blanc grisâtre lorsque c'est le zinc. De plus, l'alliage renferme presque toujours de petites quantités de plomb, de fer et d'étain, qui lui communiquent des propriétés particulières. Ainsi, par ex., la présence du plomb l'empêche de *graisser la lime*, c.-à-d. de boucher les petites cavités de cet outil, ce qui a toujours lieu dans le cas contraire. — Le laiton est plus dur que le c., s'altère beaucoup moins sous l'action de l'air, est plus propre au moulage et se travaille plus facilement au tour. Il jouit, en outre, d'une ductilité et d'une malléabilité remarquables. Enfin, il est cassant à chaud et aisément fusible. Sa densité varie de 8,20 à 8,90, selon sa composition. Le laiton destiné à être tourné, devant être un peu dur afin de ne pas graisser la lime, on le compose de 61 à 65 part. de c., 36 à 38 de zinc, 2,15 à 2,5 de plomb, et 0,25 à 0,40 d'étain. Celui qu'on destine à la tréfilerie, exigeant une très-grande ténacité, renferme 64 à 65 p. de c., 33 à 34 de zinc, et 0,8 de plomb et d'étain. On emploie environ 70 p. de c. et 30 de zinc quand l'alliage doit être travaillé au marteau. Enfin, dans les fonderies de la marine, on fabrique deux variétés de laiton, l'une, de première qualité, en alliant 76 p. de c. et 24 de zinc, et l'autre, de deuxième qualité, en fondant ensemble 85 p. de c., 14 de zinc et 1 de plomb.

Le laiton se fabrique de deux manières: en alliant directement le c. et le zinc, ou en fondant le c. avec de la calamine (carbonate de zinc) grillée, des cadmies zincifères, vulgairement appelées *Kiess*, ou de la blende (sulfure de zinc) grillée. Dans le premier cas, on prend le c. rouge à l'état de rosettes, et on le réduit en grenailles, en le coulant, après l'avoir préalablement fondu, dans un récipient rempli d'eau. Quant au zinc, on l'emploie à l'état de plaques réduites en fragments. Les deux métaux sont introduits, avec la *Mitraille*, ou morceaux de vieux laiton, dont on peut disposer, dans des creusets pouvant contenir de 15 à 20 kilogr. d'alliage et placés dans un fourneau ovoïde revêtu intérieurement de briques réfractaires, et partagé en deux étages par une voûte percée de plusieurs trous. Les creusets sont disposés sur la voûte, et reçoivent par ces trous la flamme du foyer, lequel occupe la partie inférieure de la construction. Une ouverture pratiquée au sommet du four sert à les charger, et une autre ouverture, établie au niveau de la voûte, permet de les retirer quand la fusion est opérée. Il ne reste plus alors qu'à couler l'alliage dans des moules revêtus d'argile. Quelquefois on transforme directement celui-ci en plaques en versant le métal fondu entre deux dalles de granit dressées avec soin et maintenues à l'écartement voulu par des barres de fer. — Dans le procédé ci-dessus, les métaux sont employés dans la proportion de 66 p. de c. et 34 de zinc. Quand on opère au moyen de la calamine, il n'est pas possible de faire entrer dans l'alliage plus de 27 à 28 p. de zinc, et si la proportion de ce métal doit être plus grande, on ajoute le reste à la fonte. En général même, on fait l'opération en deux fois. On fabrique d'abord un alliage appelé *Arcot*, qui se compose de 80 p. de c. et de 20 de zinc, et l'on termine en traitant cet alliage comme du c. neuf. Ainsi, en fondant ensemble 30 p. de c. rosette, 20 de calamine grillée, 10 de kiess et 16 de charbon de bois, on obtient 37 p. 1/2 d'arcot. On soumet alors celui-ci à une deuxième fusion, et l'on y ajoute diverses substances suivant l'alliage qu'il s'agit de produire. Pour préparer, par exemple, le laiton qui sert à faire les épingles, on met dans les creusets 15 p. de c. rosette, 5 de mitraille, 20 d'arcot, 30 de calamine grillée et de kiess, 16 de charbon de bois et 4 de zinc.

Les autres alliages que nous avons à passer en revue servent principalement à faire la bijouterie fausse. Les uns imitent l'or et les autres l'argent. — Les alliages désignés sous les noms de *Similor*, *Or de Manheim*, *Pinchbeck* et *Métal du prince Robert*, appartiennent à la première classe. Leur composition varie beaucoup; mais ceux dont on fait principalement usage présentent les éléments suivants : c. 80, zinc 20; c. 84, zinc 16; c. 86, zinc 14; c. 88, zinc 12. En ajoutant à ces alliages un peu de plomb, on leur donne un reflet qui, après le polissage, les fait ressembler à l'or vert, mais ils se trahissent toujours par leur pesanteur spécifique, leur odeur et leur oxydabilité au contact de l'air. Le *Chrysocale* ou *Chrysocalque* est un autre alliage du même genre qui est ordinairement formé de 92 p. de c., 6 de zinc et 6 d'étain.

Les alliages destinés à imiter l'argent portent, en général, le nom de *C. blanc*. De plus, chacun d'eux a une dénomination particulière due presque toujours au caprice des fabricants. Les uns contiennent du nickel qui leur donne leur couleur; les autres se rapprochent de la poterie d'étain. Le *Tombac* renferme 97 p. de c., 2 de zinc et 1 d'arsenic. L'*Argentan* ou *Maillechort* ou *Métal d'Alger* se fabrique de plusieurs manières. A Paris, on l'a fait pendant longtemps avec 650 p. de c., 168 de nickel, 130 de zinc, 34 de fer, et 2 d'étain et de cobalt. Trois variétés de cet alliage sont actuellement exploitées en Allemagne sous le nom de *Neusilber* (nouvel argent), *Chinasilber* (argent de Chine), et *Perusilber* (argent du Pérou), elles contiennent ordinairement 1 p. de nickel, 2 de zinc et 3 de c. Le *Nickel silver* (argent de nickel), et le *German silver* (argent d'Allemagne), en usage en Angleterre, sont également des alliages de la famille du maillechort. Le *German silver*, qui est identique avec le *Packfong* ou *Toutenague* des Chinois, se compose de 7 p. de zinc, 2,5 de c., et 6,5 de nickel. Enfin, le *Britannia metal* ou *Imperial metal*, qui se fabrique dans le même pays, est un alliage d'antimoine, de c. et d'étain. — Après ces alliages, nous citerons encore le *Potin*, dont on fabrique deux espèces. Le *Potin gris* se fait avec des lavures de laiton, auxquelles on ajoute un peu de plomb ou d'étain. Le *Potin jaune* est une sorte de bronze où il entre habituellement d'autres métaux, tels que le plomb et le fer. Ce dernier se polit aisément; mais il est cassant. On s'en sert pour fabriquer des boutons, des robinets, des boîtes de roues, des chandeliers, etc.

CUIVRÉ, ÉE. adj. Qui a la couleur du cuivre. *Teint c. Couleur cuivrée.*

* **CUIVREUX, EUSE.** adj. T. Chim. et Minéral. Qui contient du cuivre. *Gîte c. Préparation cuivreuse.*

* **CUIVROT.** s. m. T. Technol. Petite poulie de laiton, à l'usage des horlogers, qui est percée pour recevoir les tiges des différentes pièces qu'on veut tourner. *La corde de l'archet enveloppe la gorge du c., pour faire tourner la pièce.*

* **CUJELIER.** s. m. T. Ornith. Voy. ALOUETTE.

CUL. s. m. [On pron. et quelques-uns écrivent *Cu.*] (latin. *culus*). Le derrière, cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement. *Être assis sur le c. Tomber sur son c. Donner des coups de pied au c. à quelqu'un. Lui donner des coups de pied dans le c., du pied au c. S'asseoir à c. nu. Renverser quelqu'un c. par-dessus tête.* Très-fam. et souvent bas. — *Avoir le c. sur la selle*, Être à cheval. *Pendant toute la nuit, nous avons eu le c. sur la selle.* — *Jouer à c. levé*, Jouer les uns après les autres en prenant la place de celui qui perd. — Fam., *La tête a emporté le c.*, se dit en parl. D'une personne qui est tombée la tête en bas. — Figur. et pop., *Montrer le c.*, se dit De quelqu'un qui a montré de la faiblesse, quand on attendait de lui beaucoup de courage ou de fermeté. *Arrêter quelqu'un sur c.*, L'arrêter tout court. *Tenir quelqu'un au c. et aux chausses*, Le tenir de manière qu'il ne puisse s'échapper, ou Critiquer avec sévérité la conduite de quelqu'un. *Se trouver, être, demeurer entre deux selles le c. à terre*, se dit De quelqu'un qui, poursuivant deux choses à la fois, n'en obtient aucune, ou qui, ayant deux moyens de réussir dans une affaire, les voit échouer tous les deux. *Mettre une personne à c.*, Lui enlever tout faux-fuyant, la mettre dans la nécessité de répondre catégoriquement. *Être à c.*, N'avoir plus de ressources, ne savoir plus que devenir. — Fig. et fam., *C. de plomb*, se dit D'un homme très-laborieux et très-sédentaire. *C.-de-jatte*, se dit D'une personne qui n'a ni jambes ni cuisses ou qui ne peut s'en servir. *Les culs-de-jatte sont ainsi appelés parce qu'ils traînent, comme ils peuvent, le derrière dans une grande écuelle de bois nommée* jatte. ‖ Se dit aussi en parl. De quelques animaux. *Je voyais à cent pas devant moi un renard qui était assis sur son c. Le c. d'un singe. Cet oiseau a le c. fort gras.* ‖ L'anus, l'orifice par où sortent les excréments. *Le c. d'un homme, d'une vache, d'une poule, etc.* ‖ Par anal., se dit De la partie inférieure, du fond de certaines choses. *Le c. d'un verre, d'une bouteille, d'une lampe, d'un pot, d'un panier, d'une hotte, etc.* — *Mettre un tonneau sur c.*, Le lever sur son fond, ou bien Fig. et fam., Le vider. — T. Mar. *Ce bâtiment est sur c.*, Son arrière est trop enfoncé dans l'eau. ‖ *C.-de-sac*, Petite rue qui n'aboutit pas à une issue. *Des culs-de-sac.* On dit mieux *Impasse*. — Fig. et fam., se dit D'une place médiocre, où l'on n'a aucune espérance d'avancement. ‖ *C. de charrette*, La partie postérieure d'une charrette. *Mettre une charrette à c.*, La mettre les timons en haut. ‖ T. Architect., *C.-de-lampe*, Ornement d'un lambris ou d'une voûte, qui offre une certaine analogie avec le dessous d'une lampe d'église. — Petit cabinet saillant en dehors d'une maison, et dont la partie inférieure a cette forme. — *C.-de-four*, V. VOÛTE. ‖ T. Typog. *C.-de-lampe*, Ornement que l'on met à la fin d'un livre, d'un chapitre, etc., pour remplir un blanc qui serait désagréable à la vue. *Nouvelle édition ornée de vignettes, fleurons et culs-de-lampe.* ‖ * T. Peint. *Couleur c. de bouteille*, Couleur verte très-foncée. — T. Art vétér. *Ce cheval a l'œil c. de verre*, Le cristallin de son œil présente une opacité qui dénote une cataracte. ‖ T. Ornith. *C.-blanc*, nom vulgaire du Motteux et du Bécasseau. *Paille-en-c.*, Nom vulgaire du Phaéton.

CULASSE. s. f. V. ARQUEBUSIER et BOUCHE *à feu*.

CULBUTE. s. f. Saut que l'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en l'air, pour retomber de l'autre côté. *Faire la c.* ‖ Par ext., Chute que l'on fait la tête en avant. *En descendant l'escalier, il a fait une horrible c.* — Fig. et fam., *Faire la c.*, se dit D'un homme qui, du haut des grandeurs, des richesses, tombe dans la disgrâce, la pauvreté. — Fig. et prov., *Au bout du fossé la c.*, se dit Par celui qui se conduisant avec légèreté, veut faire entendre qu'il ne se plaindra pas des suites fâcheuses que sa conduite pourra entraîner pour lui.

CULBUTER. v. a. Renverser cul par-dessus tête, ou Renverser avec violence. *Il le culbuta du haut en bas de l'escalier. Il courait comme un furieux en culbutant tout ce qui s'opposait à son passage. Un coup de vent culbuta notre canot. Le cheval s'emporta et nous culbuta tous dans le fossé. Notre cavalerie se précipita sur leur infanterie et la culbuta.* ‖ Fig. et fam., Renverser, faire tomber, ruiner, etc. *Une intrigue parlementaire culbuta le ministère. La faillite de ce banquier a culbuté plusieurs maisons de notre ville.* = CULBUTER. v. n. Tomber en faisant la culbute. *Il fit un faux pas et culbuta du haut en bas de l'escalier.* ‖ Fig. et fam., Tomber, se ruiner, faire faillite. *Le ministère était sur le point de c. Cette maison de commerce vient de c.* = CULBUTÉ, ÉE. part.

CULBUTIS. s. m. Amas confus de choses culbutées. Famil.

* **CULDÉE.** s. m. (lat. *cultor dei*, serviteur de dieu). On nommait jadis ainsi Les membres d'un ordre religieux fondé par saint Colomban, moine d'Irlande, qui évangélisa l'Écosse au VIe siècle, et établit un monastère célèbre dans l'île d'Iona.

CULÉE. s. f. T. Archit. Voy. PONT.

CULER. v. n. T. Marine. Aller en arrière, reculer. *Brasser les voiles à c.*

* **CULICIDES.** s. m. pl. T. Ent. Voy. NÉMOCÈRES.

CULIER. adj. m. *Boyau c.*, Le gros intestin qui se termine à l'anus. Bas; on dit *Rectum*.

CULIÈRE. s. f. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval pour empêcher le harnais de couler en avant. ‖ T. Archit. Pierre plate creusée pour recevoir les eaux d'un tuyau de descente et les conduire dans le ruisseau.

* **CULILABAN.** s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

CULINAIRE. adj. 2 g. (lat. *culinarius*). Qui a rapport à la cuisine. *L'art c. Préparation c.* Se dit surtout par plaisanterie.

CULMINANT. adj. m. T. Astron. *Point c.*, Le point du ciel où se trouve un astre, quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon. — Par ext., La partie la plus élevée de certaines choses. *Le point c. d'une chaîne de montagnes.* — * Fig., Le point principal, ou le plus haut degré d'une chose. *C'est là le point c. de la question. Arrivé au point c. des grandeurs.*

CULMINATION. s. f. (latin. *culmen, inis*, sommet). T. Astron. Le passage d'un corps céleste au méridien, ou au point le plus élevé de son cercle diurne.

CULMINER. v. n. T. Astr. Se dit D'un astre quand il passe au méridien.

CULOT. s. m. (R. *cul*). L'oiseau le dernier éclos d'une couvée, et Le dernier né des autres animaux. — Fam., *Le c. d'une compagnie*, Le dernier reçu dans une compagnie. ‖ La partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion, et qui s'est séparée des scories. — Le résidu épais et noirâtre qui se forme e s'amasse dans le foyer d'une pipe; et * par extens., La teinte noirâtre qu'acquiert une pipe lorsqu'elle sert depuis longtemps. || Petit plateau cylindrique de terre cuite sur lequel on pose le creuset dans le fourneau, pour le garantir de l'action trop vive du feu. || La partie inférieure d'une lampe d'église.

CULOTTE. s. f. Partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. *C. de soie, de drap, de velours, de peau.* On dit aussi, *Une paire de culottes*, ou simplement, *Des culottes. Porter des culottes.* — Figur. et famil., *Cette femme porte la c., porte les culottes*, Elle est plus maîtresse dans la maison que son mari. — * Fig. et famil., *C'est une c. de peau*, se dit D'un vieux soldat. Ne s'emploie que par dénigr. || T. Boucherie. *C. de bœuf*, La partie supérieure de la fesse. *La c. constitue un morceau de choix.* — *C. de pigeon*, La partie de derrière d'un pigeon. || *C. d'un pistolet*, Le morceau de métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet.

CULOTTER. v. a. Mettre une culotte à quelqu'un. *Il faut c. cet enfant.* || * Absol., Faire des culottes. *Ce tailleur culotte bien.* || * Fumer une pipe de manière à la revêtir régulièrement d'une couche noirâtre, surtout dans le bas du fourneau. *Il sait bien c. une pipe.* = SE CULOTTER. v. pron. Mettre sa culotte. *Cet enfant ne peut pas encore se c.* || * En parl. d'une pipe, Se couvrir d'une teinte noirâtre. *Ces sortes de pipes se culottent aisément.* Fam.

* **CULOTTEUR.** s. m. Ne se dit que dans cette loc. fam., *C. de pipes*, Celui qui culotte des pipes.

CULOTTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des culottes de peau, des guêtres, des gants, etc. *Marchand c.* || Adj. *Ouvrier c.* * *Ouvrière culottière.*

CULPABILITÉ s. f. (lat. *culpa*, faute). T. Droit.

Enc. — Nous définirons la *Culpabilité* l'état moral de celui qui a commis un crime ou un délit. Nous disons état moral, parce qu'il ne suffit pas qu'un individu ait réellement commis une infraction punie par la loi, pour qu'il soit *coupable*, et, comme tel, passible de la peine portée par la loi pénale. En effet, ce n'est pas l'acte matériel, quelque fâcheux qu'il soit, que punit la loi, mais bien la volonté coupable de causer un préjudice. L'*intention* mauvaise est donc l'élément essentiel de la criminalité de l'acte, et par conséquent de la c. de l'individu. Là où cette intention manque, le crime ne saurait exister. Ainsi, par ex., lorsqu'un individu commet, par accident et sans le vouloir, un homicide, le fait d'homicide ne constitue pas un crime, au sens que la loi attache à ce mot. Il en est de même, c.-à-d. il n'y a ni intention criminelle, ni c., lorsque celui qui a commis le fait n'a pas agi librement et avec pleine et entière connaissance de cause. Dans ce dernier cas, on dit que le crime n'est pas imputable à celui qui l'a commis, ou, comme s'exprime la loi pénale elle-même, qu'il n'y a ni crime, ni délit. Par conséquent, toutes les fois qu'un individu est accusé d'un crime ou d'un délit, il s'agit de savoir s'il y a eu intention criminelle, et d'examiner s'il n'existe pas des circonstances qui font que le crime n'est pas imputable à celui qui l'a commis.

1° *Age.* — La première de ces circonstances est l'âge. L'homme n'est réellement responsable de ses actes, c.-à-d. ne peut être considéré comme ayant agi librement et avec pleine et entière connaissance de cause, que lorsqu'il a atteint tout son développement. En effet, pendant les premières années de son existence, l'homme manque du discernement nécessaire (*ratio*) pour bien apprécier la valeur de ses actes : il ne peut donc en être responsable. Plus tard, le discernement lui vient ; mais tant que ses facultés ne sont pas entièrement développées, il n'a encore qu'une liberté imparfaite; d'où doit résulter une moindre responsabilité. Chez tous les peuples civilisés, ces distinctions fondamentales sont inscrites d'une manière plus ou moins complète dans la législation pénale. En France, par ex., la loi elle-même fixe l'âge auquel elle considère l'individu comme ayant atteint l'âge *de discernement* : cet âge est 16 ans. A partir de cet âge, l'individu est entièrement responsable de ses actes ; mais tant qu'il ne l'a pas atteint, la loi *présume* qu'il n'a pas agi avec pleine connaissance de cause. Toutefois ceci n'est qu'une présomption qui doit céder devant la preuve contraire : en conséquence, la loi exige, quand il s'agit d'un individu âgé de moins de 16 ans accomplis, qu'on pose toujours la question de savoir s'il a agi avec discernement. Si la réponse est négative, l'accusé est acquitté (C. Pén. 66); si, au contraire, elle est affirmative, le crime lui est imputable. Néanmoins la peine qui, dans ce cas, est infligée au coupable, est considérablement atténuée (C. P. 67, 68, 69). — V. Correction.

2° *Démence.* — « Il n'y a ni crime ni délit, dit l'art. 64 du C. P., lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action. » Par *démence*, la loi entend toute maladie susceptible d'apporter un *trouble complet* dans les facultés mentales, et par conséquent d'enlever à l'individu l'exercice de sa liberté. Mais ici il est impossible d'établir aucune règle générale : chaque fait individuel doit nécessairement donner lieu à un examen médico-légal qui offre souvent de très-grandes difficultés. — L'*ivresse*, considérée comme apportant un trouble plus ou moins grand dans les facultés intellectuelles de l'homme, et comme pouvant, en conséquence, détruire plus ou moins complétement son discernement et sa liberté, se range sous le chef de la démence. Les criminalistes admettent unanimement que lorsque l'ivresse est telle qu'elle enlève à l'individu l'entier exercice de la raison, elle doit avoir pour effet d'empêcher l'imputation du crime, à la condition, toutefois, que l'individu qui a commis le crime en état d'ivresse ne soit pas un ivrogne d'habitude, ou qu'il ne se soit pas enivré pour commettre son crime. Si, au contraire, il est constant que le crime a été conçu, résolu avant l'ivresse, cette dernière ne pourra plus ni détruire, ni même atténuer la c. de l'individu. Mais l'ivresse, lorsqu'elle est habituelle, doit-elle être regardée comme circonstance atténuante? C'est là une opinion controversée par les auteurs ; néanmoins, chez nous, les juges et le jury la considèrent habituellement comme telle. Il est encore d'autres influences qui peuvent altérer le discernement et détruire plus ou moins la liberté des individus : tels sont le *somnambulisme* naturel et la *grossesse;* mais ce sont là des cas tout à fait exceptionnels qui ne peuvent être résolus que par la conscience du jury éclairée par les lumières de la science et l'examen des circonstances du fait.

3° *Violence.* — « Il n'y a ni crime ni délit, porte l'art. 64 déjà cité du C. P., lorsque le prévenu a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. » Il est évident que, dans ce cas, celui qui commet un crime ne peut être considéré comme ayant agi librement : *non agit sed agitur.* Mais quels sont les cas où la violence existe au sens de la loi. Les criminalistes sont d'accord pour décider que le crime n'est pas imputable en cas de périls *de mort*, *de mutilation* ou *de tourments corporels;* mais ils sont divisés relativement au péril qui ne regarde que les biens. Quant à nous, nous inclinons à penser que ce dernier péril ne constitue pas une violence suffisante pour rendre le crime non imputable, et qu'il doit simplement être considéré comme circonstance atténuante. Il en est de même, suivant nous, de la *crainte révérentielle.* — « Il n'y a ni crime ni délit, dit encore le C. P., art. 328 et 329, lorsque l'homicide, les blessures et les coups sont commandés par la nécessité actuelle de la *légitime défense de soi-même et d'autrui.* Sont compris dans les cas de nécessité actuelle de défense les deux cas suivants : 1° si l'homicide a été commis, si des blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances; 2° si le fait a eu lieu en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence. » — V. Excuse.

* **CULPEU.** s. m. T. Mamm. Voy. Renard.

CULTE. s. m. (lat. *cultus*). L'hommage qu'on rend à Dieu, par des actes de religion. *Le c. du vrai Dieu. Le c. divin.* — Se dit aussi en parlant De l'idolâtrie. *Le c. des idoles, des faux dieux. Le c. de Jupiter, de Minerve, etc.* || Fig. et poét., *Se vouer au c. des Muses*, S'adonner à la poésie, aux lettres. || Se dit quelquefois pour Religion. *Changer de c. Renoncer, retourner au c. de ses pères.* || Par anal., Vénération profonde, admiration passionnée. *Il avait voué à sa mère un véritable c. Ils rendaient à sa mémoire une espèce de c. Il a pour les anciens une sorte de c.*

Enc. — Théol. — I. *Nécessité du c.* — Le *Culte* est l'honneur que l'on rend à Dieu, ou à d'autres êtres, par rapport à lui et par respect pour lui. « Fait à l'image de Dieu, dit le card. Gousset, l'homme a reçu du Créateur la faculté de connaître, d'aimer et d'agir : il doit donc reconnaître et confesser sa dépendance à l'égard de Dieu, et tendre constamment vers Dieu comme à son premier principe et à sa fin dernière, par la pratique de la religion et par le c. qu'on lui rend et qu'on lui a rendu dans tous les temps. Ce c. est l'expression des rapports naturels et essentiels de l'homme avec Dieu, comme la morale est l'expression des rapports de l'homme avec ses semblables. On a toujours compris que si la loi qu'on appelle éternelle, parce qu'elle est fondée sur l'ordre qui est immuable, oblige un enfant d'honorer son père par la reconnaissance, l'amour, le respect et la soumission, elle nous oblige également d'honorer, d'une manière plus particulière encore, celui à qui nous devons la vie, et, avec la vie, tout ce que nous sommes et tout ce que nous pouvons être. On a compris que si nous devions être justes envers les hommes en rendant à chacun ce qui lui appartient, nous devions aussi être justes envers l'Être suprême, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu. Mais comment rendrons-nous à Dieu ce qui lui est dû? En l'honorant ; et nous l'honorons par la foi, l'espérance, l'amour, la reconnaissance, l'adoration, le sacrifice, la prière et l'obéissance. Par ces actes, nous confessons notre dépendance, nous reconnaissons le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, nous glorifions son saint nom, et notre intelligence et notre cœur sont satisfaits, autant qu'ils peuvent l'être ici-bas, par la possession de celui qui, selon l'expression de saint Jean, est la vérité et la vie. »

La nécessité du c. a été niée par un assez grand nombre de philosophes, notamment au siècle dernier. On a dit que Dieu n'a besoin ni de nos hommages, ni de notre amour, et que notre c., essentiellement imparfait et borné, ne peut le rendre ni plus heureux, ni plus grand? « Non, sans doute, répond l'éminent prélat que nous venons de citer, Dieu n'a pas besoin de notre c. ; aussi ne disons-nous pas qu'il en ait besoin. Ce mot *besoin* ne peut être employé qu'à l'égard de la créature, jamais à l'égard de Dieu. Mais, pour nous en servir à l'exemple des adversaires auxquels nous répondons, nous leur demanderons : Dieu avait-il besoin de nous créer? A-t-il besoin de nous conserver? Notre existence le rend-elle plus heureux, plus grand, plus parfait? Si donc Dieu nous a fait exister et s'il nous conserve, quoiqu'il n'ait besoin ni de notre existence, ni de notre conservation, on ne doit point mesurer ce qu'il exige de nous sur ce qui lui est utile. L'Être nécessaire étant nécessairement tout ce qu'il est et tout ce qu'il peut être, se suffit à lui-même : se connaître et s'aimer, voilà son bonheur. Mais on doit régler ce que nous devons à Dieu sur ce qu'exigent nos rapports essentiels avec Dieu, sur ce que Dieu doit à sa sagesse, sur ce qu'il se doit à lui-même. Dieu n'a certainement pas besoin que nous honorions nos parents, que nous les aimions, que nous leur obéissions, étant enfants : cependant il veut toutes ces choses, parce que les devoirs des enfants résultent des rapports qu'ils ont avec leurs parents. Dieu n'a pas besoin que nous respections les lois du pays ; cependant il veut que nous les respections, quand elles sont conformes à l'équité. Dieu n'a pas besoin que nous respections les règles de la justice ; cependant il veut et il ne peut pas ne pas vouloir que nous les respections en tout, parce que ces règles sont fondées sur les rapports que nous avons avec nos semblables. Ainsi donc, encore une fois, quoique Dieu n'ait pas besoin de nos hommages, quoique notre c. soit imparfait de lui-même, cependant, parce que ce c. est l'expression des rapports de l'homme avec Dieu, rapports de dépendance dans l'homme à l'égard de Dieu, et d'indépendance dans Dieu à l'égard de l'homme, nous ne pouvons pas plus nous dispenser de rendre ce c. à Dieu que de rendre à chacun ce qui lui est dû. La religion veut que nous soyons *justes* envers Dieu, comme la morale veut que nous soyons *justes* envers les hommes. La religion est fondée sur les rapports de l'homme avec Dieu, comme la morale est fondée sur les rapports de l'homme avec ses semblables. Donc, on ne peut admettre la morale comme obligatoire, sans admettre en même temps, si l'on est conséquent, la religion comme ayant force de loi, comme étant une institution divine, qu'on ne peut violer impunément. »

II. *C. intérieur et extérieur ; C. privé et public.* — Le c. se distingue d'abord en *C. intérieur* et *C. extérieur*. Le c. intérieur consiste dans l'adoration, la contemplation, les élans de l'âme vers Dieu, mais sans aucune manifestation extérieure des sentiments que notre âme éprouve. Par c. extérieur, on comprend les signes sensibles au moyen desquels nous témoignons ces sentiments, comme les génuflexions, les prosternements, les prières, les vœux, les offrandes, etc. ; mais, lorsque ces témoignages ne sont pas accompagnés des sentiments du cœur, ce n'est plus un c. vrai et sincère, c'est une pure hypocrisie. — La nécessité du c. extérieur dérive de la nature même de l'homme. Tandis que les anges, qui ne sont composés que d'une seule substance, la substance spirituelle, ne rendent à Dieu qu'un c. intérieur, l'homme, qui est composé d'un corps et d'une âme, c.-à-d. d'une substance spirituelle et d'une autre qui est matérielle, doit rendre à son créateur un c. à la fois intérieur et extérieur. Tout ce que nous sommes, nous le tenons de Dieu ; notre esprit et notre corps doivent donc concourir au c. que nous lui rendons. Remarquons, en outre, que, grâce à l'union intime que l'Être suprême a établie entre notre âme et notre corps, celui-ci s'associe naturellement aux sentiments qu'éprouve la première. Il nous est même presque impossible, lorsque nous sommes vivement touchés, de ne pas manifester extérieurement l'état de notre âme, et d'empêcher que notre corps ne participe à l'émotion de notre esprit.

On distingue encore le *C. privé* ou *domestique* et le *C. public*. Le premier est celui que chacun rend à Dieu en particulier ou dans le cercle de la famille, et le second celui qui se pratique avec plus ou moins de solennité dans les temples ou dans un lieu public quelconque. Si la nature de l'homme, ainsi qu'on l'a vu, exige que le c. soit non-seulement intérieur, mais encore extérieur, son état social demande qu'il soit public. « Parmi les bienfaits que nous avons reçus de Dieu, dit le savant cardinal que nous avons déjà cité, les uns nous sont personnels, les autres nous sont communs avec tous les membres de la société à laquelle nous appartenons. Nous devons donc rendre grâces à Dieu en commun, autant que la nature des sociétés religieuses peut le permettre. La société elle-même dépend de Dieu comme l'individu ; c'est la Providence divine qui forme et dirige les sociétés. Elles doivent donc reconnaître le souverain domaine de Dieu par des adorations, des prières, des supplications publiques et solennelles. De plus, la religion est nécessaire à la société ; elle est la base des institutions, des lois et des mœurs, sans lesquelles il n'y a pas de société possible. Or, il n'y a pas de moyen plus propre à développer les sentiments de la religion que le c. public qui réunit autour de l'autel les princes et les sujets, les grands et les petits, les riches et les pauvres, comme ne formant qu'une seule famille. Dans les solennités saintes, les rites symboliques, les chants graves et purs, la pompe des cérémonies, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend est capable de faire sur nous les plus salutaires impressions ; le recueillement pénètre les âmes et les invite à la méditation ; les passions se calment ; la pensée de la Divinité devient plus vive et dispose à l'accomplissement des devoirs de l'homme envers Dieu, envers ses semblables et envers la société. Si, au contraire, on met de côté le culte public, si la religion se réduit à des hommages purement intérieurs ou privés, bientôt on verra la piété languir et, s'affaiblissant insensiblement, elle finira par s'éteindre entièrement, ne laissant à la société que la force matérielle pour sanction de ses institutions et de ses lois. »

La nécessité du c. extérieur et public est d'ailleurs établie par la pratique constante de tous les temps, de tous les peuples et de toutes les religions. Les Grecs et les Romains en particulier le considéraient comme l'un des plus solides fondements de l'État, à ce point que toute attaque contre le c. national était considérée dans les diverses cités de la Grèce, et surtout à Rome, comme un attentat contre la république elle-même.

III. *Du c. dans la religion catholique.* — D'après la définition que nous avons donnée du mot c., il est *évident* qu'il doit varier suivant l'idée que nous nous faisons des êtres auxquels nous l'adressons. Comme nous reconnaissons en Dieu seul toute perfection, les attributs de créateur et de seul souverain maître, nous lui devons des sentiments d'admiration, de reconnaissance, d'amour, de soumission, que nous ne pouvons avoir pour aucune créature. En conséquence, nous lui rendons non-seulement un c. religieux, mais encore un c. *suprême*, un c. *absolu*, que nous appelons proprement *Adoration*. D'un autre côté, lorsque nous respectons et honorons dans les anges et les saints les grâces surnaturelles que Dieu leur a faites, la dignité à laquelle il les a élevés, ce n'est certainement plus un c. divin, un c. suprême, mais un *c. inférieur* et *subordonné* que nous leur rendons : néanmoins c'est toujours un c. religieux, parce qu'il a pour motif la religion ou le respect que nous avons pour Dieu lui-même. Afin de mettre plus de clarté dans leur langage, les théologiens appellent *Latrie* le culte rendu à Dieu, et *Dulie* celui que l'on rend aux saints. Toutefois, dans l'origine, ces deux mots qui signifient également *service* (λατρεύω, δουλεύω, je sers, je suis esclave), se prenaient indifféremment l'un pour l'autre.

A. *Du c. de Dieu.* — C'est à Dieu seul que l'Église catholique adresse le c. de *Latrie* ou d'*adoration*. « Il consiste principalement, comme le dit Bossuet, à croire que Dieu est le créateur et le seigneur de toutes choses, et à nous attacher à lui de toutes les puissances de notre âme par la foi, par l'espérance et par la charité, comme à celui qui peut seul faire notre félicité, par la communication du bien infini qui est lui-même. » Ce c. est nécessaire au salut : nous y sommes obligés sous peine de tomber au nombre des réprouvés. Mais nous devons adorer Dieu en esprit et en vérité, nous livrant aux mouvements de notre cœur, qui réclament le secours de la parole, des cantiques, des larmes et des prosternations. « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. » (Jean, IV, 24.)

En outre, c'est un dogme catholique que nous devons adorer J. C. et comme Dieu et comme homme : comme Dieu, puisque J. C. est Dieu et que l'adoration est le culte qu'on rend à Dieu ; comme homme, puisque, en vertu de l'union hypostatique, il ne peut être adoré comme homme sans l'être comme Dieu. Cette adoration s'adresse à la personne même du Verbe fait chair. Suivant le Ve concile œcuménique et le concile de Latran de 649 : « Si quelqu'un dit qu'on adore J. C. dans deux natures, admettant deux espèces d'adoration, l'une pour le Verbe, et l'autre pour l'homme pris séparément ; ou si, confondant l'humanité avec la divinité, il adore J. C. comme étant une seule nature ou une seule essence ; au lieu d'adorer, par une adoration unique, Dieu le Verbe incarné conjointement avec la nature humaine, selon ce qui a été transmis dès le commencement à la sainte Église de Dieu, qu'il soit anathème. » — L'Église, enseignant que c'est un devoir d'adorer l'humanité de J. C., en tant qu'elle est unie à la divinité, il est évident que l'adoration du sacré cœur de Jésus, comme faisant partie de son humanité, laquelle, à partir du moment de l'incarnation, n'a jamais été séparée de la personne du Verbe, est un c. pieux et légitime. Aussi le pape Pie VI a-t-il condamné les propositions de ceux qui ont blâmé ce c. comme une dévotion erronée ou dangereuse.

B. *Du c. des anges et des saints.* — Le c. que l'Église catholique rend aux anges, aux saints et à la Vierge, est fondé sur l'Écriture, sur les témoignages des plus anciens Pères et sur la tradition apostolique. Il est difficile de comprendre que ce c. ait été accusé d'impiété et d'idolâtrie, et qu'il ait été l'un des arguments invoqués par les sectes diverses qui, au XVIe siècle, se sont séparées de l'Église romaine. — Les livres de l'Ancien Testament témoignent que les patriarches et les anciens Juifs rendaient un c. aux anges qui leur étaient envoyés pour les diriger ou les assister, et tout le monde convient que les Israélites ne leur accordaient pas le même c. qu'au vrai Dieu. Évidemment les premiers chrétiens, pas plus que les catholiques de nos jours, n'ont jamais rendu aux anges un c. différent de celui que leur rendaient les Israélites. Quant aux saints, ils les honoraient à peu près comme les anges, selon cette parole de J. C. : « *Ils sont comme des anges dans le ciel.* » (Marc, XII, 25.) Que les adversaires du christianisme naissant, habitués eux-mêmes à adorer les idoles comme des dieux, assimilassent à l'idolâtrie le c. rendu aux martyrs par les chrétiens, cette erreur se conçoit jusqu'à un certain point ; mais que, dans ces derniers siècles et aujourd'hui même, on qualifie ainsi le c. rendu aux saints, c'est ce qu'il est impossible de comprendre, surtout après les déclarations si formelles de l'Église à ce sujet. Déjà, au commencement du IVe siècle, saint Augustin répondait aux Manichéens qui reprochaient aux fidèles de mettre les martyrs à la place des idoles : « Le peuple chrétien honore les mémoires des martyrs d'une solennité religieuse pour s'exciter à les imiter, s'associer à leurs mérites et pour être aidé de leurs prières. Nous ne sacrifions à aucun martyr, mais bien au Dieu des martyrs, quoique nous dressions des autels sur leurs tombeaux. En effet, quel est le prêtre du Seigneur, qui, assistant à l'autel dans les lieux où il y a des corps saints, ait jamais dit : Pierre, Paul ou Cyprien, nous vous offrons ce sacrifice ? Ce qui est offert est offert à Dieu qui a couronné les martyrs ; et le sacrifice a lieu sur les tombeaux où il les a couronnés, afin que la vue de ces lieux excite dans nos cœurs une charité plus ardente, et envers ceux que nous pouvons imiter, et envers celui par le secours duquel nous pouvons les imiter. Nous n'honorons et nous n'enseignons d'honorer que Dieu seul de ce c. que les Grecs appellent *latrie*, qui n'est proprement dû qu'à la Divinité. Et comme l'oblation du sacrifice appartient à ce c., d'où l'on appelle *idolâtrie* l'oblation qui se fait aux idoles, nous ne l'offrons ni ne commandons de l'offrir à aucun martyr, à aucune âme sainte, ni à aucun ange. Quiconque tombe dans une erreur aussi grossière est aussitôt repris par la saine doctrine afin qu'il se corrige ou qu'il soit évité. »

Cette doctrine, si nettement formulée par saint Augustin, était également alors celle de toutes les Églises chrétiennes, de l'Orient comme de l'Occident. Les écrits de saint Jérôme, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Grégoire de Naziance, d'Eusèbe de Césarée, etc., en fournissent la preuve. En remontant plus haut, nous trouvons encore d'autres témoignages. Ainsi, par ex., saint Cyprien, qui est mort en 258, Origène mort en 253, et Tertullien qui a vécu au IIe et au IIIe siècle, nous apprennent que de leurs temps les fidèles célébraient annuellement des fêtes en l'honneur des saints martyrs. Les temps apostoliques eux-mêmes ne sont pas muets. La lettre de l'Église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe rapporte que les chrétiens ayant pu sauver quelques ossements de ce saint évêque, les déposèrent dans un lieu convenable pour s'y assembler tous les ans et célébrer le jour de son martyre avec une sainte allégresse. Ainsi donc, si dès l'origine l'Église a toujours honoré d'un c. religieux les anges et les martyrs, c'est que ce c. vient des apôtres de J. C.

1° *De l'invocation des anges et des saints.* — Comme le sacrifice, ainsi que nous venons de le voir, n'est offert ni aux anges, ni à la Vierge, ni aux saints, le c. que nous leur rendons consiste surtout en marques de vénération et de respect, ainsi qu'en prières. Les témoignages que nous avons cités tout à l'heure, et une foule d'autres encore que nous pourrions invoquer, établissent d'une manière irréfragable que de tout temps l'Église a invoqué ceux que Dieu a choisis pour ses ministres ou qu'il a glorifiés dans le ciel. Toutefois les fidèles ne prient pas Dieu et les saints de la même manière. « Nous demandons à Dieu, dit à ce sujet le catéchisme du concile de Trente, qu'il nous donne lui-même les biens, ou qu'il nous délivre des maux ; et nous demandons aux saints, parce qu'ils jouissent de l'amitié de Dieu, de nous prendre sous leur protection, et nous obtenir de Dieu les choses dont nous avons besoin. Ainsi, nous avons deux formes de prières très-différentes : à Dieu nous disons proprement, *Ayez pitié de nous, Exaucez-nous ;* aux saints, *Priez pour nous.* Cependant nous pouvons, en quelque sorte, demander aux saints d'avoir pitié de nous, car ils sont très-miséricordieux, c.-à-d. que nous pouvons leur demander de prendre compassion de notre misère, et de nous aider auprès de Dieu de leur crédit et de leurs prières. » C'est en ce sens qu'il faut comprendre certaines formules de prières dont nous nous servons quelquefois en nous adressant non-seulement aux anges et aux saints, mais encore à la Vierge. — Les protestants prétendent, il est vrai, que la Vierge, les anges et les saints, étant des créatures, ne sauraient entendre nos prières ni connaître nos besoins. Suivant eux, Dieu seul le peut en vertu de son infinité. Cette objection n'est qu'une subtilité. En effet, nous ne pouvons philosophiquement conclure des facultés de l'âme, pendant qu'elle est enchaînée par les liens charnels du corps, aux facultés qu'elle peut posséder une fois délivrée de ces liens. En outre, les âmes de ceux que nous invoquons ont été glorifiées par leur vie ou par leur mort : elles peuvent donc entendre nos prières et connaître nos besoins, soit par la vision intuitive dont elles jouissent dans le ciel, soit par une révélation spéciale qui se rattache à l'ordre établi de Dieu, d'après lequel l'Église triomphante se trouve en rapport avec l'Église militante et avec l'Église souffrante.

2° *Du c. des images.* — On entend par images les représentations par un moyen quelconque, surtout par la peinture et la sculpture, de N.-S. J. C., de la Vierge, des anges, des saints et des mystères de la religion. Leur culte n'a rien d'idolâtrique, car il est relatif et non absolu : il se rapporte aux personnages ou aux mystères représentés et non aux représentations elles-mêmes. Ce c., de même que l'invocation des saints, remonte à l'origine même du christianisme, car nous savons que les païens reprochaient aux premiers chrétiens d'adorer la croix, et que ceux-ci honoraient des images de J. C., de saint Pierre et de saint Paul, qui étaient regardées comme authentiques. « On doit, dit le concile de Trente, qui résume ici la croyance constante de l'Église universelle, on doit avoir et conserver, principalement dans les temples, les images de J. C., de la Vierge mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus : non que l'on croie qu'il y ait en elles quelque divinité ou quelque vertu pour laquelle on doive les honorer, ni qu'on puisse arrêter sa confiance en elles, comme faisaient autrefois les gentils qui mettaient leur espérance dans les idoles, mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent ; de sorte qu'en baisant les images, en nous découvrant et nous prosternant devant elles, nous adorons J. C. et nous honorons les saints dont elles portent la ressemblance. »

Cette décision du concile de Trente est d'ailleurs identique avec celle du second concile œcuménique de Nicée, qui avait été assemblé, en 787, par l'impératrice Irène, pour mettre fin à l'hérésie des *Iconoclastes* ou *Briseurs d'images*, ainsi nommée parce que ceux qui l'avaient adoptée parcouraient les églises pour y briser les représentations sacrées. La secte des Iconoclastes fut une cause continuelle de troubles dans tout l'empire d'Orient, depuis l'an 726, où Léon l'Isaurien rendit un édit pour proscrire le c. des images, jusque vers 850, époque où l'impératrice Théodora rétablit ce c. conformément aux décrets du concile de Nicée. Toutefois, les erreurs des Iconoclastes furent renouvelées plus tard par les Vaudois et les Albigeois, ainsi que par la plupart des hérésiarques du XVIe siècle.

3° *Du c. des reliques.* — De même que celui des images, le c. des reliques est purement relatif. Quand nous les honorons, c'est aux personnages eux-mêmes dont elles proviennent que s'adresse en réalité notre vénération. Ce c. remonte également à l'origine du christianisme. Il nous suffira de citer à ce sujet un passage de la relation du martyre de saint Ignace d'Antioche, arrivé l'an 103. « Le saint martyr, dit cet antique monument, ayant été livré à deux lions, fut à l'instant dévoré par ces cruels animaux qui ne laissèrent de son corps que les plus gros ossements. Ceux-ci furent pieusement recueillis par les fidèles pour être portés à Antioche et déposés dans l'église comme un trésor inestimable. Pour nous qui avons été les tristes spectateurs de sa mort, nous avons résolu de vous en faire connaître le jour et le temps, afin que, nous réunissant ensemble le jour de son martyre, nous communiquions avec ce généreux athlète de J. C. » L'Église a constamment condamné ceux qui, sous un prétexte quelconque, ont nié la légitimité ou l'utilité de ce c. : c'est donc un dogme catholique que les fidèles doivent honorer les reliques des saints. — V. CATACOMBES.

C. *Du c. de la sainte Vierge.* — Le c. que l'Église rend à la sainte Vierge est basé sur les mêmes raisons que celui des saints ; toutefois il diffère de ce dernier en ce qu'il est d'un ordre supérieur ; aussi le désigne-t-on par le terme d'*Hyperdulie*. Mais il en sera traité ailleurs. — V. VIERGE.

LÉGISL. — I. *Des cultes exercés en France.* — Tant que le c. est simplement intérieur et ne consiste que dans la pensée qui s'élève vers l'Être suprême, il n'est soumis à aucune loi humaine, car nul, pour nous servir de l'expression de Portalis, « ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur ». Mais lorsque le c. devient extérieur, et surtout public, le législateur peut et doit intervenir pour veiller, soit à ce que la morale privée et publique ne souffre aucune atteinte de la pratique d'une religion quelconque, soit à ce que la diversité des cultes qui peuvent exister dans un même pays n'y devienne pas une cause de trouble ou de désordre, par suite des animosités et des passions dangereuses que peuvent soulever ces dissidences, ainsi que pour régler, de concert avec l'autorité spirituelle, ces questions mixtes qui prennent naissance aussitôt qu'un c. quelconque se manifeste et se réalise extérieurement ; parmi ces matières, l'entretien des temples et les intérêts temporels des ministres du c. et des établissements ecclésiastiques figurent au premier rang.

En France, le principe fondamental sur lequel repose la législation des cultes, c'est que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont réciproquement indépendants l'un de l'autre. Il suit de là que le gouvernement et les autorités locales qui le représentent ne doivent en aucun cas intervenir dans les affaires qui touchent au for intérieur, aux dogmes religieux, aux fonctions purement spirituelles. Si donc il était porté atteinte à la liberté que les lois et les règlements garantissent aux ministres des différents cultes, ces ministres pourraient former un recours au conseil d'État. De leur côté, les ministres des divers cultes ne doivent s'immiscer en aucune façon dans les fonctions des autorités civiles ; ils n'ont aucun ordre à leur donner, mais ils sont fondés à réclamer leur appui dans le cas où quelque entrave est apportée à l'exercice de leurs fonctions. — Depuis 1789, toutes les constitutions qui ont successivement régi notre pays ont proclamé le principe de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes, principe qui forme aujourd'hui l'une des bases du droit public français. — Les cultes exercés en France se distinguent en cultes *reconnus* et en cultes *non reconnus :* la principale différence qui existe entre ces deux catégories, c'est que les cultes de la première sont salariés, tandis que ceux de la seconde ne le sont pas. Une autre conséquence de cette distinction, c'est que, en règle générale, les fonctions des cultes reconnus doivent être exercées gratuitement par leurs ministres : néanmoins les prêtres catholiques ont le droit de recevoir certaines *oblations* autorisées qui forment ce qu'on appelle le *Casuel*. Les ministres des divers cultes sont dispensés du service militaire. — Les fonctions municipales sont incompatibles avec celles de ministre de l'un des cultes reconnus exerçant dans la commune.

II. *Du c. catholique.* — Ce c. est celui que professe et pratique l'immense majorité de la population française, et nous rappellerons, en passant, que la fidélité de la France à la foi catholique a été l'une des principales causes de sa grandeur comme nation, et qu'elle a contribué plus que toute autre circonstance à constituer cette admirable unité qui fait de notre pays un seul corps et une seule âme.

A. *Organisation du c. catholique.* — Le c. catholique n'est pas organisé en France autrement que dans les autres pays catholiques de l'univers. A Rome réside le Pape, chef visible de l'Église, qui confère à tous les évêques les pouvoirs spirituels. Le territoire est divisé en diocèses, gouvernés chacun par un évêque ; les diocèses sont partagés en paroisses, et chaque paroisse est dirigée par un curé sous l'autorité et la juridiction épiscopales. Nous avons vu au mot CONCORDAT quel était le mode adopté de concert par le souverain pontife et le gouvernement français pour la délimitation des diocèses et la nomination des évêques. Quant aux nominations des vicaires généraux, chanoines et curés, elles sont faites par les évêques, sous la condition d'être agréées ou approuvées par le gouvernement. — Sont également soumis à l'approbation du gouvernement la fondation des établissements ecclésiastiques et des communautés religieuses ; les plans de circonscription des paroisses ; les érections de cures, succursales, chapelles, annexes et oratoires particuliers ; les règlements épiscopaux fixant les oblations que les prêtres catholiques sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements ; les acceptations des dons et legs qui ont pour objet l'exercice du c. et l'entretien de ses ministres ; les acquisitions, ventes, transactions, et tous les actes importants qui sont faits, sur l'avis de l'autorité diocésaine, par les établissements ecclésiastiques et les communautés religieuses.

Il doit y avoir au moins une *Cure* dans chaque canton ; ce sont ordinairement les églises des chefs-lieux de justices de paix qui reçoivent ce titre. Il y a des cures de première et de seconde classe. Sont seules cures de 1re classe les cures des communes de 5,000 âmes et au-dessus, et en nombre égal aux justices de paix établies dans ces mêmes communes, ainsi que les cures des chefs-lieux de préfecture dont la population serait au-dessous de 5,000 habitants. Les cures de 2e classe sont celles des communes au-dessous de 5,000 âmes. — Les *Curés* sont nommés et institués canoniquement par les évêques ; mais ils doivent être agréés par le gouvernement. Indépendamment des conditions prescrites par les lois canoniques, la législation civile en exige plusieurs pour être curé. 1° Le candidat doit d'abord avoir été ordonné prêtre, et par conséquent être âgé de plus de 22 ans ; 2° nul ne peut être nommé curé dans un chef-lieu de département ou d'arrondissement, s'il n'a obtenu le diplôme de licencié en théologie, ou s'il n'a rempli pendant 15 ans les fonctions de curé ou de desservant ; pour être curé de chef-lieu de canton, il faut être seulement bachelier en théologie ou avoir exercé pendant 10 ans les fonctions de curé ou de desservant ; 3° les curés doivent prêter serment de fidélité au gouvernement avant leur entrée en fonctions. Mais les dispositions relatives au serment et aux grades théologiques sont tombées en désuétude ou n'ont jamais été exécutées. — Parmi les nombreuses attributions des curés, les principales sont de célébrer le c. et d'en diriger l'exercice dans leurs paroisses, de prendre soin, sous le rapport spirituel, de toutes les personnes qui s'y trouvent, de veiller à l'entretien des édifices religieux et du mobilier nécessaire au c. Immédiatement soumis à l'évêque diocésain, ils doivent se conformer à ses instructions pour tout ce qui concerne le service divin et l'acquittement des fondations pieuses. Le curé a seul la police de son église. Il agrée les prêtres habitués et leur assigne leurs fonctions. Il est membre de droit du conseil de fabrique et du bureau des marguilliers. Au reste, le curé est tenu de résider dans sa paroisse, et ne peut s'absenter qu'avec la permission de l'évêque ; il lui faut aussi celle du ministre des cultes, si son absence doit se prolonger au delà d'un mois. —

Les avantages temporels des curés consistent dans : 1° le traitement qui leur est payé sur les fonds du budget de l'État, et qui est de 1,500 fr. pour les cures de première classe, de 1,200 pour celles de seconde ; 2° le supplément de traitement que les conseils municipaux ont la faculté de voter en leur faveur ; 3° le produit des oblations et des droits curiaux qui constituent le *casuel;* 4° la jouissance du presbytère ou l'indemnité de logement qui en tient lieu ; 5° l'usufruit des biens de la cure. A l'âge de 70 ans accomplis, les curés peuvent cumuler le traitement et la pension jusqu'à concurrence de 2,500 fr. Au même âge de 70 ans, un supplément de traitement de 100 f. par année est accordé aux curés non pensionnés. En outre, le gouvernement élève au traitement de 1re classe le dixième des curés de 2e classe, en conférant cette faveur à ceux qui se sont le plus distingués par leur zèle, leur piété et les vertus de leur état. Cette sorte de promotion est appelée *Personnat*, parce qu'elle est personnelle et non attachée à la cure elle-même. Enfin, les curés sont inamovibles. Toutefois, dans des cas très-graves, ils peuvent être dépossédés de leur titre par une ordonnance épiscopale rendue selon les formes canoniques et approuvée, quant à ses effets civils, par un décret impérial. De plus, l'évêque a le droit de leur interdire l'exercice de leurs fonctions et de remplacer dans cet exercice, par un *Pro-curé*, ceux qui sont temporairement éloignés de leur paroisse pour cause de maladie ou de mauvaise conduite : dans ce cas, une indemnité est prélevée sur le traitement du curé qui conserve son titre, en faveur du pro-curé : ce dernier jouit en outre du logement et du casuel.

Les églises et les circonscriptions territoriales qui ne sont point érigées en *cures* et *paroisses*, sont désignées sous le nom de *succursales*, et les prêtres qui sont chargés de leur administration sont appelés *Desservants*, bien que, dans le langage ordinaire, on donne à ces derniers le titre de *curé* et celui de *paroisse* au territoire qui dépend de leur église. — Ce que nous avons dit des cures s'applique en général aux succursales. Il est établi autant de succursales que l'exigent les besoins religieux des populations. — A la différence des curés, les *Desservants* sont nommés, et peuvent être révoqués par l'évêque seul, sans le concours du gouvernement. Au reste, les droits, les attributions et les obligations du desservant dans l'étendue du territoire dépendant de la succursale, sont les mêmes que ceux du curé dans sa paroisse. Le curé n'a aucune juridiction, ni sur les desservants des succursales établies dans le canton, ni sur les fidèles demeurant dans la circonscription de ces succursales. Le traitement des desservants est déterminé d'après leur âge. Il est fixé à 850 francs jusqu'à 50 ans ; à 900, de 50 à 60 ans ; à 1,000, de 60 à 70 ans ; à 1,100, de 70 à 75 ans ; enfin, à 1,200 fr., pour les desservants âgés de 75 ans et au-dessus qui justifient avoir exercé le ministère pendant 30 années.

Indépendamment des avantages temporels qui sont attribués aux ministres du c. catholique, les lois civiles les exemptent du service militaire, de celui de la garde nationale, des fonctions de juré, et des tutelles qui s'ouvrent dans un autre département que celui de leur résidence.

Considérée comme titre ecclésiastique, une cure est assimilée à un établissement public. Elle constitue une personne civile capable de posséder, d'acquérir, de recevoir des dons et legs, toutefois avec l'autorisation du gouvernement. Lorsque les libéralités sont faites dans l'intérêt de la cure ou pour la subsistance des ecclésiastiques appelés à la desservir, elles sont acceptées par le curé, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs. Mais quand on considère les cures comme églises paroissiales, elles sont représentées par le *conseil de fabrique*, attendu que les biens des *fabriques* sont exclusivement consacrés au paiement des dépenses du c. et des frais d'entretien des édifices religieux, tandis que les biens des cures servent à l'usage personnel des curés qui les administrent. — La même distinction existe entre les biens des succursales et ceux de leurs fabriques, les succursales et leurs fabriques constituant également des personnes civiles capables de posséder et d'acquérir.

B. *Exercice du c. catholique.* — Le c. catholique est exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses. Ceux-ci doivent se conformer au règlement de l'évêque pour tout ce qui concerne le service divin ; ils ne peuvent ordonner des prières publiques extraordinaires dans leurs paroisses sans la permission expresse de l'évêque. Tout exercice du c. catholique en dehors de la juridiction épiscopale est illégale. En conséquence, il est interdit d'introduire dans une église catholique le c. d'une secte quelconque, ou des cérémonies religieuses que l'évêque n'aurait pas approuvées.

Aucune fête ne peut être établie sans l'autorisation du gouvernement. Les fêtes conservées comme étant seules obligatoires sont, outre le Dimanche, la Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Si la fête de Pâques et celle de la Pentecôte ne figurent pas dans cette énumération, c'est qu'elles tombent nécessairement un dimanche. La loi du 18 nov. 1814, relative à la célébration des fêtes et dimanches, est toujours en vigueur.

Les lieux où le c. catholique peut être célébré sont les églises, les chapelles des établissements publics ou particuliers, les voies publiques et les cimetières. — La destination d'un édifice qui a été régulièrement affecté au c. ne peut être changée sans l'autorisation du gouvernement. La commune, bien qu'elle en soit propriétaire, n'a pas le droit d'en disposer pour d'autres usages sans cette autorisation. — Le c. ne peut être exercé soit dans les maisons des particuliers, soit dans les établissements publics ou privés, sans une permission spéciale de l'évêque et sans l'autorisation du gouvernement.

Les cérémonies extérieures du c. peuvent avoir lieu dans les rues, les places publiques, les cimetières et les chemins des communes de France. Il n'existe à ce sujet qu'une seule exception relative aux villes où il y a une église consistoriale légalement reconnue. Néanmoins cette disposition exceptionnelle n'est mise en vigueur que dans les localités, assez rares d'ailleurs, où l'exercice du c. catholique sur la voie publique pourrait devenir une cause de trouble et de désordre. Au reste, le gouvernement, ainsi que les préfets et les maires, ont le droit d'interdire les cérémonies extérieures du c. sur la voie publique, lorsqu'il y a des motifs graves de craindre que l'ordre ne soit troublé.

C. *Discipline et police du c. catholique.* — Comme premiers pasteurs et chefs de leur diocèse, les évêques ont un droit d'inspection et de surveillance qui comprend nécessairement le droit de punir et de corriger. L'évêque ne reconnaît pour ses coopérateurs que les prêtres nés dans son diocèse, et, réciproquement, les prêtres ne reconnaissent pour leur évêque que celui du diocèse où ils exercent. De là, la prohibition pour tout ecclésiastique de dire la messe dans un autre diocèse que le sien, sans la permission de l'évêque natal et de l'évêque du lieu. Cette permission est provisoire ou définitive : dans le premier cas, elle reçoit le nom de *Lettres démissoires*, et, dans le second, elle s'appelle *Excorporation*.

Les principales peines disciplinaires que l'évêque peut prononcer contre un prêtre soumis à sa juridiction, sont l'avertissement, le blâme, la censure, le changement de résidence, l'envoi dans un séminaire ou une maison religieuse avec ordre d'y passer un certain temps, l'interdiction partielle ou totale des fonctions du saint ministère, la suspension des curés et desservants et leur remplacement provisoire par un pro-curé, la révocation des titulaires amovibles, et la destitution des titulaires inamovibles prononcée par ordonnance épiscopale conformément aux règles canoniques. L'intervention du gouvernement doit être provoquée dans deux cas seulement : 1° quand un curé ou desservant est temporairement éloigné pour cause de mauvaise conduite, parce qu'il faut alors un arrêté ministériel pour fixer l'indemnité à prélever sur le traitement du titulaire ; 2° quand il s'agit de la destitution des chanoines et des curés, parce que le concours de l'évêque et du gouvernement ayant été nécessaire pour les mettre en possession de leurs titres, ce même concours est indispensable pour les en priver. Le décret impérial, qui est rendu dans ce cas, approuve l'ordonnance épiscopale de destitution quant à ses effets civils.

La police exercée par l'autorité temporelle sur le c. catholique a pour but, soit de protéger l'exercice de ce c., la liberté et la sûreté de ses ministres, soit de réprimer les fautes commises par les ecclésiastiques dans leurs fonctions. — La législation criminelle (C. P. art. 257 à 263 et Loi du 25 mars 1822) contient un grand nombre de dispositions protectrices du c. et de ses ministres. — D'un autre côté, lorsqu'un ecclésiastique est accusé d'avoir, dans l'exercice du c., contrevenu aux lois, trois moyens de répression peuvent être employés : 1° les mesures disciplinaires ; 2° le recours au conseil d'État ; 3° la poursuite devant les tribunaux. Pour le premier, il faut s'adresser à l'évêque diocésain ; le recours au conseil d'État ne peut avoir lieu que pour les faits qui rentrent dans les cas prévus par l'art. 6 de la loi du 18 germinal an X (8 avr. 1802) ; enfin, lorsque les faits reprochés à un ecclésiastique, *dans ses fonctions*, constituent un crime, un délit ou une contravention, il peut être traduit devant le juge compétent, mais seulement après que le conseil d'État a autorisé la poursuite.

Il n'existe plus maintenant de différence entre les prêtres catholiques et les autres citoyens à l'égard des délits qu'ils commettent *hors de l'exercice du c. et de leurs fonctions*. Les peines sont aussi identiques, du moins en général ; car, dans certains cas, ces peines sont supérieures d'un degré à celles qui seraient encourues par des laïques. Tous les priviléges créés en faveur des prêtres catholiques en matière de juridiction civile ou criminelle, tous les tribunaux d'exception et d'attribution, ainsi que les officialités, ont été abolis et supprimés par les lois du 16 août 1790 et du 18 germ. an X.

Les prêtres catholiques sont, en outre, à raison de leurs fonctions, soumis à des obligations spéciales qu'ils doivent, sous les peines édictées par la loi, religieusement remplir. Ainsi, par ex., ils ne peuvent procéder aux cérémonies religieuses d'un mariage, sans la justification d'un acte de mariage préalablement reçu par un officier de l'état civil. Ils ne peuvent non plus, sans l'autorisation de l'officier de l'état civil, aller lever le corps d'une personne décédée pour procéder à son inhumation.

II. *Des cultes protestants.* — Parmi les nombreuses églises engendrées par le protestantisme, deux seulement sont reconnues en France : ce sont l'*Église réformée* (ou *calviniste*), et l'*Église de la confession d'Augsbourg* (ou *luthérienne*). — Les rapports de ces deux cultes avec l'État sont établis et réglés par la loi du 18 germ. an X, qui fut sanctionnée le même jour que le concordat de 1802 intervenu entre le pape et le gouvernement consulaire. Toutefois l'œuvre de la loi précitée se trouvant incomplète, un décret du 26 mars 1852 est venu remplir les lacunes qu'elle présentait.

A. Les deux cultes protestants posent en principe que le droit ecclésiastique réside exclusivement dans la société des fidèles, et repoussent toute hiérarchie entre les pasteurs : par conséquent ceux-ci sont tous égaux entre eux. — Chaque *Paroisse* ou groupe de protestants a un *Conseil presbytéral* composé de 4 membres laïques au moins et de 7 au plus, élus par les électeurs paroissiaux, et présidés par les pasteurs ou par l'un d'eux. Ensuite, un certain nombre de paroisses sont groupées ensemble pour former une *Circonscription consistoriale;* l'une de ces paroisses donne son nom à la circonscription, et son conseil presbytéral reçoit le titre de *Consistoire*. Toutefois, le conseil presbytéral du chef-lieu est modifié dans sa composition afin d'augmenter son autorité. D'abord, le nombre de ses membres est doublé ; de plus, chacun des conseils presbytéraux de la circonscription y envoie un délégué laïque ; enfin, tous les pasteurs du ressort en font de droit partie. Les consistoires, ainsi que les conseils presbytéraux, se renouvellent tous les trois ans par moitié. Le conseil presbytéral maintient l'ordre et la discipline dans le ressort paroissial, veille à l'entretien des édifices religieux, et administre les biens presbytéraux. Le consistoire exerce la même surveillance dans le ressort consistorial ; il contrôle aussi l'administration des conseils presbytéraux.

B. L'*Église réformée* a de plus des *Synodes*. Chaque synode est formé par la réunion des pasteurs et d'un ancien ou notable de 5 églises consistoriales. Les synodes veillent sur-tout ce qui concerne la célébration du c., l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. Toutes les décisions qui émanent d'eux, de quelque nature qu'elles soient, sont soumises à l'approbation du gouvernement. L'assemblée d'un synode ne peut durer que 6 jours, et elle ne peut avoir lieu qu'avec la permission du gouvernement. Enfin, il est établi à Paris un *Conseil central des églises réformées*, composé de 13 notables protestants nommés par le gouvernement et des 2 plus anciens pasteurs de Paris. Il a pour mission de représenter les églises réformées auprès du gouvernement, et de s'occuper des questions d'intérêt général pour tout ce qui concerne le c. calviniste.

C. Les églises et les consistoires de la confession d'Augsbourg sont subordonnés à des *Inspections* qui répondent à peu près aux synodes du c. réformé. En effet, il faut 5 églises consistoriales pour former l'arrondissement d'une inspection. Les inspections elles-mêmes sont composées de la même manière que les synodes ; elles s'assemblent et fonctionnent suivant les mêmes règles. Mais, en outre, chaque inspection choisit dans son sein 2 *Inspecteurs laïques* qui sont adjoints à l'*Inspecteur ecclésiastique* nommé par le gouvernement, et qui sont spécialement chargés de veiller sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises du ressort. Enfin, un *Consistoire supérieur*, qui réside à Strasbourg, forme le centre et la tête de l'Église luthérienne en France. Il est ainsi composé : 1° le président et un membre pris parmi les laïques, nommés par le gouvernement ; 2° deux députés laïques élus par chaque inspection ; 3° tous les inspecteurs ecclésiastiques ; 4° un professeur délégué par le séminaire. En outre, le Consistoire supérieur donne naissance à un comité mixte et permanent, appelé *Directoire*, qui se compose du président du Consistoire, du membre laïque nommé par le gouvernement, de l'inspecteur ecclésiastique le plus âgé et de deux autres membres laïques. — Le Consistoire se réunit au moins une fois par an. Il entend le rapport de gestion du Directoire, veille au maintien de la constitution et de la discipline de l'Église, fait ou approuve les règlements concernant le régime intérieur, juge en dernier ressort les difficultés auxquelles leur application peut donner lieu, approuve les formulaires liturgiques et les livres religieux, et surveille les comptes des administrations consistoriales. — Le Directoire *exerce le pouvoir administratif et la haute surveillance* sur l'enseignement et la discipline du séminaire et du gymnase ou collége protestant dont il nomme les professeurs. Il nomme également les pasteurs, sauf confirmation et approbation du gouvernement.

D. Il existe deux facultés de théologie protestante, l'une à Strasbourg, pour les églises de la confession d'Augsbourg ; l'autre à Montauban, pour les églises appartenant au c. réformé. A chacune de ces facultés est attaché un séminaire où l'État entretient 30 bourses et 60 demi-bourses. — Pour être nommé *Pasteur*, il faut être né ou naturalisé Français, être âgé de 25 ans accomplis, et avoir pris ses grades dans l'une des deux facultés de théologie protestante. Le traitement des pasteurs est réglé d'après la population des communes où ils résident. Il est de 1,500, 1,800 ou 2,000 fr. ; à Paris, il est porté à 3,000.

E. Dans le territoire de l'Algérie, les cultes protestants forment une église mixte organisée par l'ord. royale du 31 octobre 1839, et placée sous l'autorité d'un Consistoire établi à Alger, avec participation du Directoire de la confession d'Augsbourg.

III. *Du c. israélite.* — L'organisation du c. israélite est réglée par les décrets des 17 mars et 11 décemb. 1808, qui furent rendus après la convocation, à Paris, en 1806, d'une assemblée de notables israélites.

Toutes les *Synagogues* particulières de l'empire sont réparties dans les circonscriptions de huit *Consistoires départementaux*. Chaque synagogue a un *Rabbin communal* qui est élu par une assemblée de notables désignés par le consistoire. Chaque consistoire départemental se compose de 4 membres laïques et d'un *Grand rabbin* élu par les électeurs de la circonscription. L'administration et la police des temples, la délivrance des diplômes de rabbin du 1er degré, et la nomination des notables chargés d'élire les rabbins municipaux et les *Ministres officiants* ou *Chantres;* telles sont les principales attributions de ces consistoires. — Au-dessus d'eux est institué un *Consistoire central* qui siége à Paris. Il se compose d'un *Grand rabbin* et de 8 membres laïques élus par les assemblées d'électeurs de la circonscription du consistoire départemental qu'ils représentent. Le consistoire central nomme son président et son grand rabbin. Il est chargé de la haute surveillance des intérêts du c. et de la police ecclésiastique générale ; il délivre les diplômes de rabbin du 2e degré, et sert d'intermédiaire entre le ministre des cultes et les consistoires départementaux. — Le *Grand rabbin* du consistoire central a droit de surveillance et d'admonition sur tous les ministres du c. israélite. Les grands rabbins des consistoires départementaux ont droit de surveillance sur les ministres officiants et sur les rabbins de leur ressort. — Toutes les élections faites par les consistoires et assemblées doivent être soumises à l'approbation du gouvernement. Depuis la loi du 3 mai 1831, le traitement des ministres du c. israélite est à la charge du trésor public. — Il existe à Metz une *École rabbinique* ou séminaire israélite, dont l'entretien est à la charge de l'État. — L'Algérie possède 3 consistoires israélites, l'un à Alger, l'autre à Oran, et le troisième à Constantine.

IV. *Du c. musulman.* — La plus grande partie de la population de notre belle colonie de l'Afrique méditerranéenne professant l'*Islamisme*, le c. musulman figure au budget de l'État, comme les cultes dont nous venons de parler. Il est compris parmi les services indigènes et porté au chapitre des dépenses (1856) pour la somme de 66,000 fr.

V. *Cultes non reconnus.* — Les cultes non reconnus sont ceux dont l'État ne salarie pas les ministres, et dans l'organisation desquels il n'intervient en aucune manière. Telle est la situation des 6,000 à 7,000 *Anabaptistes* qui subsistent dans nos départements de l'Est, et de diverses communautés presbytériennes ou congrégationalistes, toutes fort peu nombreuses, qui se sont formées dans ces dernières années. Ces différentes communautés sont donc complétement indépendantes. Néanmoins comme les réunions pour l'exercice d'un c. sont assimilées à toute autre réunion publique, elles sont soumises à la nécessité d'une autorisation préalable de l'autorité. — Cons., pour plus de détails, Block, *Dict. de l'Administ. française.*

* **CULTELLAIRE.** adj. 2 g. (latin. *cultellus*, petit couteau). Qui a la forme d'un couteau.

* **CULTELLATION.** s. f. (lat. *cultellare*, niveler). Voy. Arpentage.

CULTIVABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être cultivé.

CULTIVATEUR. s. m. Celui qui cultive la terre, soit pour son compte, soit pour celui d'un propriétaire. || Adjectiv., *Un peuple c.* = Syn. Voy. Agriculteur.

CULTIVER. v. a. (latin. *colere*). Faire les travaux nécessaires pour rendre la terre plus fertile et améliorer ses productions. *C. la terre. C. un champ, un jardin, une vigne, etc.* — * Faire venir au moyen de la culture. *C. des fleurs, des plantes médicinales.* || Fig., en parl. Des facultés de notre âme, sign. Former, développer, perfectionner par l'instruction et par l'exercice. *C'est lui qui a cultivé votre enfance. Il se faisait une gloire de c. son génie naissant. C'est un goût qu'il faut c. C. son âme, son esprit, sa mémoire, sa raison.* || Fig., en parlant Des arts, des sciences, etc,, sign. S'y adonner, s'y exercer assidûment. *C. les sciences, les arts, les lettres, la poésie, la philosophie. Pour réussir dans un art, il faut le c. toute sa vie.* — * *C. le bien, c. la vertu*, Pratiquer le bien, la vertu. || Fig., en parlant Des relations, des sentiments qui unissent les personnes entre elles, signifie Conserver, entretenir, augmenter. *C. la connaissance, l'amitié, la bienveillance, l'affection de quelqu'un.* — On dit dans un sens anal., *C. ses amis, ses connaissances*, Les voir souvent, ne pas les négliger. *C'est un homme qu'il faut c., c'est une connaissance à c.*, C'est un homme dont il faut gagner ou entretenir la bienveillance. = Cultivé, ée. part. *Des terres bien cultivées. Un esprit cultivé.*

***CULTRIROSTRES.** s. m. pl. Ornith. V. Échassiers.

CULTURE. s. f. (lat. *cultura*). Le travail appliqué à la terre pour la rendre plus fertile. *Sully encouragea surtout la culture des terres. Dans ce pays-ci la c. est bonne, intelligente, mauvaise, négligée, arriérée. Frais de c. Terre sans c.* — * Par extens., se dit Des soins que l'on donne à certains végétaux. *La c. du blé, de la vigne, du tabac, du coton, de la garance. Les cultures industrielles. On modifie les végétaux par la c. et les hommes par l'éducation.* — * Par anal., se dit encore De certains produits qui ne proviennent point directement de la terre. *La c. de la soie. La c. des abeilles.* || Fig., L'application que l'on met aux choses de l'esprit, l'étude qu'on en fait. *La c. des lettres, des sciences, des arts.* — Se dit aussi Des soins donnés à l'esprit, aux facultés intellectuelles de l'homme, pour les développer, les perfectionner. *La c. de l'esprit, de la mémoire. Un esprit sans goût et sans c.* — V. Propriété.

CUMIN. s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

CUMUL. s. m. (lat. *cumulus*, amas). T. Droit.

Enc. — Le mot *Cumul*, qui signifie action de cumuler une chose avec une autre, s'emploie en matière civile, en matière pénale et en matière administrative. — 1° En matière civile, la loi défend le cumul du pétitoire et du possessoire, ainsi que celui de l'opposition et de l'appel. — 2° En matière pénale, elle défend de cumuler les peines. Par conséquent, lorsqu'un accusé est convaincu de plusieurs crimes ou délits, au lieu de lui appliquer autant de peines différentes, on ne lui en applique qu'une seule ; mais c'est la plus forte de celles qu'il a encourues. —3° En matière administrative, on appelle c. la réunion de deux ou plusieurs fonctions publiques rétribuées. Il est facile de concevoir les inconvénients qui pourraient résulter pour les services publics de la réunion d'un trop grand nombre de fonctions sur une seule tête : aussi plusieurs dispositions législatives ont-elles été portées contre cet abus. D'après les dernières mesures adoptées à ce sujet (décret du 9 mars 1852), les professeurs, gens de lettres, savants et artistes, peuvent remplir plusieurs fonctions et occuper plusieurs chaires rétribuées sur les fonds du trésor public; néanmoins le montant des traitements cumulés, tant fixes qu'éventuels, ne peut dépasser 20,000 fr. En outre, il n'est permis, en aucun cas, de cumuler un traitement d'activité avec une pension de retraite de l'État.

* **CUMULARD.** s. m. Celui qui occupe plusieurs places et jouit de plusieurs traitements en même temps. Fam., et ne se dit que par dénigr.

CUMULATIF, IVE. adj. T. Jurispr. Qui résulte de l'accumulation. *Droit c.*

CUMULATIVEMENT. adj. Par accumulation.

CUMULER. v. a. (lat. *cumulare*). T. Palais. Réunir, joindre ensemble plusieurs choses. *C. plusieurs genres de preuves.* || *C. plusieurs places, plusieurs emplois*, ou absolum., *Cumuler*, Occuper plusieurs places, toucher plusieurs traitements à la fois. = Cumulé, ée. part.

CUNÉIFORME. adj. 2 g. (lat. *cuneus*, coin ; *forma*, forme). T. Hist. nat. Qui a la forme d'un coin. *Os c. Feuilles cunéiformes.* || T. Philol. Se dit De certaines écritures employées anciennement dans la Perse et dans la Médie. *Écriture c. Caractères cunéiformes.*

CUNETTE. s. f. (lat. *cuniculus*, galerie souterraine). Voy. Fortification.

* **CUNILE.** s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

* **CUNONIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs monodichlamydées, à carpelles soudés, à styles distincts, à feuilles opposées, à larges stipules interpétiolaires. — *Caract, bot.* : Arbres ou arbustes à feuilles opposées, simples ou composées, pourvues de stipules entre la tige et le pétiole de la feuille, lesquelles sont tantôt unies et en forme d'écailles, et tantôt séparées et foliacées. Calice à 4 ou 5 divisions, à moitié supère ou presque infère. Pétales, 4 ou 5, quelquefois absents. Étamines périgynes en nombre déterminé ou indéterminé ; anthères s'ouvrant soit longitudinalement, soit par des pores. Ovaire biloculaire, avec 2 ou plusieurs graines dans chaque loge ; styles, 2, quelquefois soudés l'un à l'autre. Fruit biloculaire, capsulaire ou indéhiscent. Embryon dans l'axe d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Weinmannia Balbisiana;* 2. Son ovaire. — 3. *Ochranthe arguta;* coupe verticale de son pistil ; 4. Grain de pollen.]

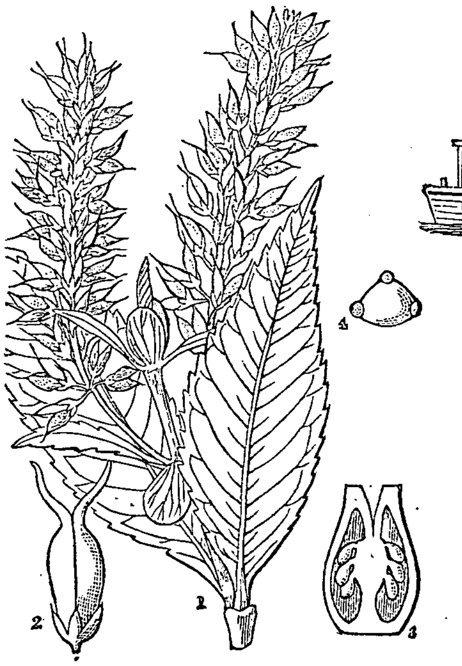

La famille des *Cunoniacées*, nommée par quelques auteurs *Ochranthacées*, a été détachée, à une époque assez récente, de la famille nombreuse des *Saxifragacées.* Elle comprend 22 genres et 100 espèces, qui habitent surtout l'Australie ; on en trouve encore au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique du Sud et aux Indes Orientales. — Au Pérou, on se sert, dans la tannerie, d'une espèce de *Weinmannia* dont l'écorce est très-astringente. Cette écorce s'emploie aussi pour falsifier le Quinquina. Les *Weinmannias* des Indes paraissent posséder des propriétés astringentes analogues. Enfin, quelques-unes des espèces de l'Australie donnent une sécrétion gommeuse. La plupart de ces plantes ont, en général, un aspect agréable, et portent de jolies petites fleurs blanches ou rouges.

* **CUPANIA.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

* **CUPHEA.** s. f. T. Bot. Voy. Lythrariées.

CUPIDE. adj. 2 g. (lat. *cupidus*). Qui a de la cupidité. *C'est un homme c.*

CUPIDITÉ. s. f. (lat. *cupiditas*). Désir immodéré, convoitise ; se dit particulièr. De l'amour immodéré de l'argent, des richesses. *Il n'y a rien au monde de plus aveugle que la c. C. insatiable. Cela éveilla sa c.* = Syn. Voy. Avidité.

* **CUPIDON.** s. m. T. Mythol. Voy. Amour.

* **CUPIDONE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **CUPRESSINÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Conifères.

CUPULE. s. f. (latin. *cupula*). T. Botanique. Se dit De divers organes en forme de petite coupe, mais surtout De l'involucre du fruit dans la famille des *Corylacées* ou *Cupulifères.* — * De *Cupule* dérivent encore les mots *Cupulé*, Muni d'une c., *Cupulaire* et *Cupuliforme*, En forme de c. — Voy. Bractée.

* **CURABILITÉ.** s. f. T. Méd. Qualité d'une maladie qui est susceptible de guérison.

CURABLE. adj. 2 g. Qui peut être guéri.

CURAÇAO. s. m. Liqueur faite avec de l'eau-de-vie, de l'écorce d'oranges amères et du sucre, et qui doit son nom à l'île de Curaçao, l'une des Antilles. *Un verre de Curaçao.*

CURAGE. s. m. Action de curer, de nettoyer, ou Le résultat de cette action. *Le c. d'un puits, d'un canal, d'une rivière, d'un port, etc.*

Enc. — Le c. des puits, comme chacun sait, se fait à main d'homme ; mais il n'en est pas de même de celui des ports, des bassins, des rivières. Dans ce dernier cas, on fait usage d'appareils particuliers. Le plus employé a reçu le nom de *Cure-môle* ou *Cure-molle :* il consiste en un bateau ponté, où est établi un appareil moteur qui fait agir de vastes cuillers qui servent à nettoyer le fond. L'appareil moteur consiste tantôt en une sorte de tambour, comme le représente la Fig. ci-dessus, tantôt en une machine à vapeur. A leur face inférieure, les cuillers sont munies d'une trappe, qui, lorsqu'elles sont hors de l'eau, s'ouvre pour décharger dans une *Marie-salope* la vase et les immondices qu'elles ont ramassées. La marie-salope n'est autre chose qu'une barque renfermant deux puits dont le fonds est fermé par une soupape. Quand elle est chargée, elle va au large, et là, on ouvre ces soupapes pour vider le contenu des puits. — Une autre méthode de c. a reçu le nom de *Dragage ;* elle consiste à ramener les vases, horizontalement, dans la direction selon laquelle un courant peut les entraîner vers la pleine mer. La *Drague* ordinaire consiste en une espèce de pelle recourbée, représentant une sorte d'auget quadrangulaire en tôle très-forte dont la face antérieure est enlevée, et dont la face postérieure est munie d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long. Le manche forme ainsi, avec la drague, un angle assez aigu pour que l'ouvrier, placé dans un bateau, puisse, sans trop de résistance, la tirer à lui et racler ainsi le fond qu'il s'agit de nettoyer. Il existe diverses machines à draguer qui sont plus ou moins puissantes, et parmi lesquelles on remarque la machine dite *de Venise* et le *Bateau de Bowell ;* mais la plus employée est le *Bateau dragueur.* Ce dernier est armé d'une chaîne à godets, au moyen de laquelle on enlève rapidement des masses énormes de vases, de sables ou de graviers. Cette chaîne, d'ailleurs, est mise en mouvement par une machine à vapeur.

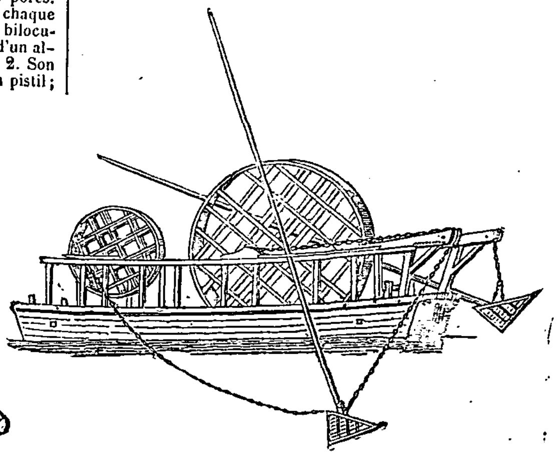

CURAGE. s. m. T. Bot. Voy. Polygonées.

* **CURARE.** s. m. T. Bot. Voy. Loganiacées.

CURATELLE. s. f. (latin. *curatio*). T. Jurisp. La charge du curateur. *Avoir la c. d'un mineur émancipé. Pendant la durée de la c.*

* **CURATELLE.** s. f. T. Bot. Voy. Dilléniacées.

CURATEUR. s. m. (lat. *curator*). T. Droit.

Enc. — Dans notre système de droit, le terme de *Curateur* s'applique proprement à celui qui est nommé par le conseil de famille pour assister le mineur émancipé quand on lui rend les comptes de sa tutelle, quand il reçoit un capital mobilier ou en fait emploi, et quand il soutient un procès relatif à des droits immobiliers. Le c. diffère du tuteur en ce qu'il assiste simplement le mineur, tandis que le tuteur agit en son propre nom. — Cependant on désigne encore, sous cette dénomination, mais avec un complément qui indique la fonction spéciale dont elles sont revêtues, certaines personnes auxquelles la loi confie un mandat dans l'intérêt d'autrui. Le *C. au ventre* est celui qui est nommé par le conseil de famille pour veiller aux intérêts d'un enfant dont la mère est enceinte au moment du décès du père. Le *C. à une succession vacante* est celui qui est nommé par le tribunal de première instance pour administrer les biens d'une succession lorsqu'il n'y a point d'héritier reconnu. Le *C. aux biens de l'absent* est celui qui est chargé d'administrer les biens d'une personne présumée absente. Il est encore nommé des curateurs dans certains cas spéciaux : ainsi, par ex., l'acceptation d'une donation faite à un sourd-muet qui ne sait pas écrire, doit être faite par un c. nommé à cet effet. On appelle *C. à la mémoire* celui qui est chargé de poursuivre la réhabilitation d'un condamné : il est nommé par la cour de cassation. Autrefois, celui qui était chargé de défendre la cause d'un homme accusé de s'être donné la mort, était désigné sous le nom de *C. du mort* ou *C. au mort.* Enfin, dans notre ancien droit, comme dans le droit romain, on appelait *Curateur* celui qui était chargé de l'administration des biens d'un interdit : il reçoit maintenant le nom de *Tuteur*.

Sous les empereurs romains, ce terme de *Curateur* (*curator*) servait déjà à désigner certains officiers publics chargés de fonctions fort diverses. Nous nous contenterons de nommer les *Curateurs du lit et des rives* du Tibre, les *Curateurs de l'annone*, qui étaient chargés de veiller aux approvisionnements de Rome ; les *Curateurs des eaux*, qui étaient chargés de la surintendance des aqueducs ; les *Curateurs des jeux publics ;* les *Curateurs des travaux publics ;* les *Curateurs des routes ;* les *Curateurs des quartiers* de Rome (*curatores regionum*) ; les *Curateurs de la République*, appelés aussi *Logistes* (*logistæ*), qui administraient les propriétés terriennes des municipes ; et enfin les *Curateurs du calendrier* (*curatores kalendarii*), qui, dans les municipes, étaient chargés des registres appelés *Kalendaria*, où étaient inscrits les noms des individus auxquels il avait été prêté, moyennant intérêt, des sommes appartenant à la caisse de la ville.

CURATIF, IVE. adj. Qui a pour but la guérison d'une maladie. *Moyens curatifs. Méthode curative.* ‖ Substantivem., *Employer les curatifs*, Employer les moyens curatifs.

CURATION. s. f. (latin. *curatio*). L'ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison d'une maladie. *Méthode de c.*

CURATRICE. s. f. Autrefois, Celle qui était chargée de l'administration des biens de son mari interdit. On dit maintenant *Tutrice.*

* **CURCAS.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

* **CURCULIGO.** s. m. T. Bot. Voy. Hypoxydées.

* **CURCULIONITES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les Insectes appelés de ce nom constituent, dans l'ordre des *Coléoptères tétramères*, une famille des plus naturelles. Cette famille est aussi l'une des plus nombreuses du règne animal, car le chiffre des espèces connues dépasse 6,000. Les Curc. se distinguent essentiellement des autres Coléoptères par le prolongement antérieur de la tête qui forme une sorte de museau, de bec ou de trompe, d'où les noms de *Rhynchophores* et de *Porte-Bec* que leur a donné Latreille. Ce bec ou museau-trompe, qui varie de forme et de longueur, et qui est tantôt courbe et tantôt droit, se termine par une bouche d'autant plus petite qu'il est lui-même plus effilé. La plupart ont l'abdomen gros ; le pénultième article des tarses est presque toujours bilobé ; les cuisses postérieures sont dentées dans un grand nombre. Enfin, les antennes sont le plus souvent en massue, tantôt droites, tantôt, et le plus fréquemment, coudées après le premier article. On rencontre dans ces Coléoptères les formes les plus diverses, depuis ceux qui sont presque linéaires ou très-allongés (Fig. 5 et 10) jusqu'à ceux qui sont ovoïdes ou globuleux (Fig. 6 et 11) ; mais en général ce sont des Insectes trapus et organisés plutôt pour grimper et se cramponner aux corps sur lesquels ils se trouvent que pour marcher sur une surface plane. Leur démarche, sauf dans le genre *Orcheste*, est fort lente, et, comme ils ne peuvent échapper au danger par la fuite, étant pour la plupart dépourvus d'ailes ou en faisant très-peu usage quand ils en ont, la nature leur a donné des téguments extrêmement durs, surtout dans les espèces aptères. — Les larves ont le corps oblong, semblable à un petit ver très-mou, blanc, avec une tête écailleuse, et sont dépourvues de pieds, ou n'ont à leur place que de petits mamelons d'où suinte une humeur visqueuse qui les fait adhérer aux végétaux dont elles se nourrissent. Elles rongent différentes parties des plantes. Plusieurs vivent uniquement dans l'intérieur de leurs fruits ou de leurs graines, et nous causent souvent de grands dommages. Elles changent plusieurs fois de peau avant de se transformer en nymphes ; elles se filent à cet effet des coques, tantôt de pure soie, tantôt d'une matière résineuse. Beaucoup de Curc. nous nuisent, même à l'état parfait. Ils piquent les bourgeons et les feuilles de plusieurs végétaux cultivés, utiles ou nécessaires, et se nourrissent de leur parenchyme.

Schœnherr partage les Curc., selon que leurs antennes sont droites ou coudées, en deux grandes sections, les *Orthocères* et les *Gonatocères*, qui comprennent, les premiers 13, et les seconds 17 tribus : puis il divise ces 30 tribus en 404 genres. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des espèces les plus intéressantes de cette famille.

I. *Orthocères.* — Les espèces qui appartiennent au genre *Anthribe* sont pour la plupart exotiques : elles se tiennent en général dans le vieux bois ; quelques autres cependant vivent sur les fleurs. Nous citerons comme exemple l'*Anthribe à large bec* (*Anthribus latirostris*) [Fig. 1., grossie]. — Les *Bruches* à l'état parfait vivent sur les fleurs ; mais les femelles déposent leurs œufs dans le germe de plusieurs plantes légumineuses, de certaines céréales, ainsi que des palmiers et des caféiers. La larve s'y nourrit, et, après sa métamorphose, l'insecte détache, pour sortir, une portion de l'épiderme sous la forme d'une petite calotte. C'est ce qui produit ces ouvertures circulaires qu'on observe si souvent aux graines des lentilles, des pois, etc. La *Bruche du pois* (*Bruchus pisi*) [Fig. 2., très-grossie] est longue de 4 à 5 mill., noire, avec la base des antennes et une partie des pieds fauves : elle a des points gris sur les étuis, et une tache blanchâtre en forme de croix sur l'anus. — Le type du g. *Apodère* est l'*Ap. du coudrier* (*Apoderus coryli*) [Fig. 3., grossie] qui se trouve aux environs de Paris : c'est un insecte d'un rouge vermillon luisant en dessus, avec la tête, l'écusson et l'extrémité des pattes noires. Sa larve ne pouvant vivre qu'aux dépens des feuilles flétries, mais non totalement desséchées, la femelle fait une entaille au pétiole des feuilles sans les couper tout à fait, et y dépose un œuf : la feuille se flétrit, se contourne sur elle-même et enveloppe la larve sous forme de tuyau ou de cornet. — Les *Attélabes* (*Attelabus*) ont les mêmes habitudes que les précédents : l'*Att. curculionoïde* est commun aux environs de Paris. — Dans le g. *Rhynchyte* (*Rhynchytes*), on remarque le *Rh. bacchus* (Fig. 4, grossie), joli insecte d'un rouge cuivreux, pubescent, avec les antennes et le bout de la trompe noirs, mais qui cause souvent des dégâts considérables dans les pays vignobles. En effet, les larves de cette espèce vivent dans les feuilles roulées de la vigne, et l'en dépouillent quelquefois entièrement. Dans plusieurs de nos provinces, les cultivateurs donnent aux Rhynchytes les noms de *Bèche*, de *Lisette*, etc. — Le g. *Apion* renferme un très-grand nombre d'espèces, pour la plupart européennes, mais toutes très-petites et ne dépassant guère 2 à 3 millim. Quelques-unes sont nuisibles à nos vergers et à nos prairies. — Le g. *Brente* (*Brentus*) est remarquable par l'étroitesse de son corps et la longueur de sa trompe. Il est propre, sauf une seule espèce qui habite l'Italie, aux régions les plus chaudes de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie. Le *B. de Temminck* (Figure 5) appartient à l'Amérique du Sud.

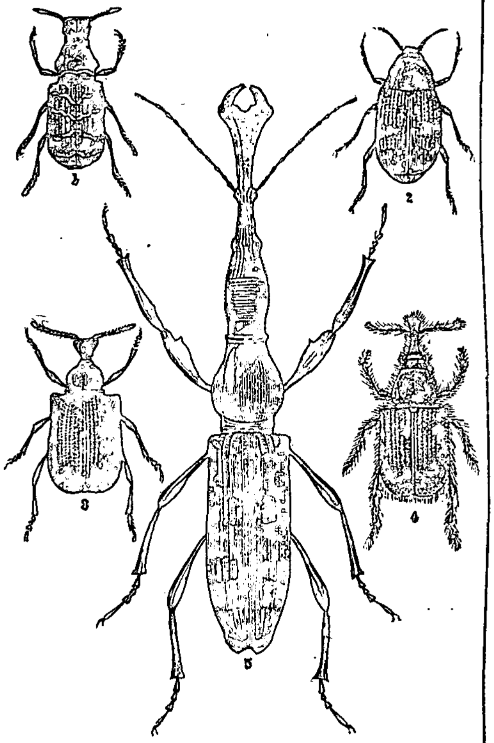

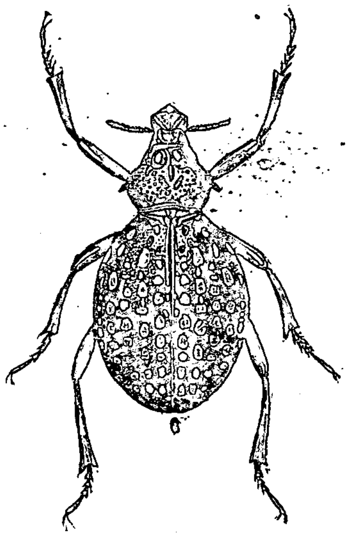
6

II. *Gonatocères.* — Les *Brachycères* (*Brachycerus*) sont propres à l'Europe méridionale et à l'Afrique. Leur corps est très-raboteux et inégal. Leurs antennes sont courtes et à peine coudées. Ils sont dépourvus d'ailes et vivent à terre dans le sable. Le *Br. sacré* (Fig. 6) est porté au cou, en guise d'amulette, par les femmes éthiopiennes. — Les *Charançons proprement dits* (*Curculio*) sont très-nombreux en espèces. Beaucoup d'entre elles se distinguent par la vivacité de leur coloration, par leur éclat métallique, et parfois aussi par leur grandeur. Le *Ch. impérial* (*Curc. imperialis*) [Fig. 7] est d'un vert d'or brillant, avec des bandes noires sur le corselet, et des rangées de pointes enfoncées, d'un vert doré sur les élytres, et les intervalles noirs. Il est très-commun dans l'Amérique du Sud. Les espèces du g. *Cyphus* (*C. élégant*) [Fig. 8, grossie], sont aussi rangées parmi les plus beaux insectes de l'Amérique meridionale. — Le *Thylacite du coudrier* (*Thylacites coryli*) est un très-petit insecte d'un gris brunâtre et aux élytres striés, mais qui est très-nuisible à divers arbres. Il en est de même de plusieurs espèces du g. *Polydrose* (*Polydrosus*), qui d'ailleurs possèdent une belle teinte d'un vert doré ou argenté. Le g. *Sitone* (*Sitona*) nous offre la *Sit. lancéolée*, très-petite espèce aussi, mais qui, suivant Ratzeburg, fait beaucoup de mal aux pins sauvages. — Le g. *Hylobie* (*Hylobius*) renferme plusieurs espèces indigènes dont l'une, appelée *Hyl. des pins*, cause de grands dégâts dans les forêts de conifères du nord de l'Europe. — Les *Coniates* (*Coniatus*) sont remarquables par la vivacité et l'éclat de leurs couleurs, or, rouge et vert. Le *C. du tamarisc* (Fig. 9, très-grossie) se trouve dans le midi de la France. — Dans le g. *Phyllobie* (*Phyllobius*) nous citerons le *Ph. argenté*, joli insecte d'un vert argenté, et long de 5 à 6 millim. qui, en été, se trouve par myriades sur les herbes et les fleurs : il est quelquefois nuisible aux végétaux. — Le g. *Lyxe* (*Lyxus*) se distingue par sa forme allongée, un peu cylindrique. Il a pour type le *L. paraplectique* (Fig. 10, grossie), qui est entièrement d'un gris jaunâtre. Sa larve vit dans les tiges du phellandre, et, selon un préjugé populaire, cause aux chevaux, lorsqu'ils la mangent avec la plante, la maladie appelée *Paraplégie*. Une autre espèce voisine, le *Rhinocillus antiodontalgique*, doit son surnom à la propriété qu'on lui attribue, dans certaines localités, de calmer les douleurs de dents. — Les genres *Pissode* et *Anthonome* renferment plusieurs espèces fort nuisibles : nous nommerons le *Piss. du pin* (*Pissodus pini* et *P. piceæ*), et l'*Anth. des pommiers* (*Anthonomus pomorum*). — Le g. *Balanine* (*Balaninus*) est curieux par la longueur de sa trompe qui excède souvent celle du corps : l'espèce-type est le *Bal. des noix* (Fig. 11, très-grossie), insecte de couleur fauve-grisâtre avec quelques marbrures, dont la larve se nourrit de l'amande de la noisette. — Le g. *Bagous* ne comprend que de très-petits insectes qui habitent les bords des marais. — Les *Orchestes* se distinguent des autres insectes de la famille par le développement de leurs pattes postérieures, qui leur donnent la faculté de sauter. Nous citerons comme ex. de ce g. l'*Orch. de l'Aulne* (*Orchestes alni*) [Fig. 12, très-grossie]. — Les espèces du g. *Baridie* (*Baridius*) ont le corps lisse et brillant, et présentent des couleurs rouges, blanches, etc., très-vives : toutes sont de petite taille. — Le g. *Cryptorhynque*, ainsi nommé parce que

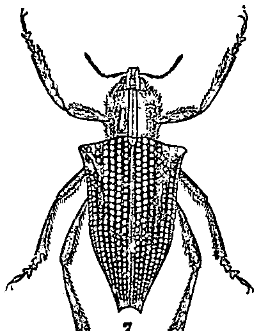
7

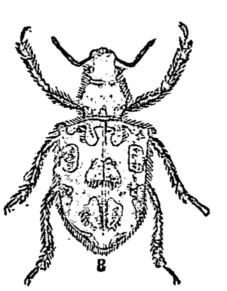
8

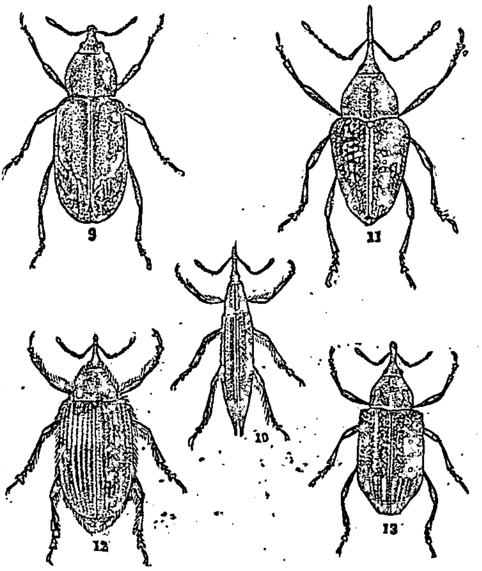

le rostre est reçu dans un sillon du thorax, renferme très-peu d'espèces européennes; nous citerons comme type de celles-ci le *Cr. de l'oseille* (Fig. 13, très-grossie). — Nous pourrions citer encore un assez grand nombre de genres qui sont représentés par diverses espèces indigènes de notre pays; mais comme cette énumération n'offrirait aucun intérêt, nous terminerons cet article par le genre *Calandre*. C'est à lui qu'appartient l'espèce appelée communément *Charançon*, et dont le nom véritable est *Cal. du blé* (*Calandra granaria*). A l'état parfait, l'insecte a le corps allongé, brun, et le corselet ponctué; il vit aux dépens du blé amassé dans nos greniers. Les femelles déposent leurs œufs sur les grains, et aussitôt qu'elle est éclose, chaque petite larve pénètre dans l'intérieur d'un grain et en *dévore la substance amylacée sans endommager* l'enveloppe. C'est seulement en tâtant le grain qu'on s'aperçoit à sa légèreté qu'il est vide; mais alors, en examinant celui-ci, on remarque le petit trou circulaire par lequel l'insecte est sorti après avoir subi sa métamorphose. L'un des meilleurs *procédés* pour détruire cet insecte consiste, ainsi que chacun le sait, à agiter fréquemment les tas de blé (v. CÉRÉALES). La *Cal. du riz* (*Cal. oryzæ*) est pour les pays où l'on cultive cette graminée, un aussi grand fléau que celle du blé pour l'Europe. La *Cal. du palmier* (*Cal. palmarum*) [Fig. 14] est longue de 5 centim. C'est un insecte noir velouté, avec les élytres sillonnées. Sa larve, connue sous le nom de *Ver palmiste*, est très-grosse, d'un blanc sale, et vit dans les troncs des palmiers. Les naturels de la Guyane, et même les créoles, la font griller et la mangent comme un mets fort délicat. — Le g. *Cosson* (*Cossonus*) des naturalistes ne nous offre rien de remarquable : nous le citons *uniquement* pour prévenir qu'il ne faut pas le confondre avec les larves de *Bruches* qui vivent dans les semences farineuses *alimentaires*, et qui sont désignées vulgairement sous cette même dénomination.

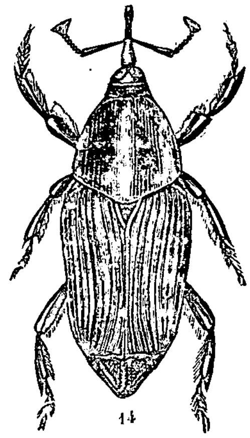
14

CURCUMA. s. m. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

CURE. s. *f.* (lât. *cura*). Soin, souci; n'est usité en ce sens que dans quelques phrases famil., *Le meunier n'en a c.* — Proverb., *A beau parler qui n'a c. de bien faire*, se dit D'un homme qui fait de belles promesses sans se soucier de les tenir. On dit aussi, *On a beau parler à qui n'a c. de bien faire*, Il est inutile de donner des conseils à celui qui n'en veut pas profiter. C'est abusivem. que, dans ces phrases, quelques-uns disent *Cœur* au lieu de *Cure.* ‖ Traitement, guérison, surtout en parlant D'affections graves ou chroniques. *C. heureuse, merveilleuse. C. difficile, imparfaite. Vous avez fait là une très-belle c. Il a été heureux dans cette c. Vous avez eu tort d'entreprendre cette c. Ces eaux font des cures extraordinaires.* ‖ Fonction ecclésiastique à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. *C. de village. Obtenir une c. Desservir une c. Permuter une c. Les cures obligent à résidence.* — * Se dit aussi relativement Aux avantages attachés à cette fonction. *Une bonne, une mauvaise c.* — Par ext., Le presbytère, la demeure du curé. *La c. est trop éloignée de l'église.*

CURÉ. s. m. Prêtre pourvu d'une cure. — Fig, et prov., *C'est gros Jean qui remontre à son c.*, se dit D'un ignorant qui prétend instruire quelqu'un qui en sait plus que lui. — Voy. CULTE.

CURE-DENT. s. m. Petit instrument avec lequel on se nettoie les dents. *Vendre des cure-dents.*

CURÉE. s. f. (ital. *corata*, les parties qui sont autour du cœur). T. Vén. Ce qu'on donne à manger aux chiens de la bête qu'ils ont prise. *C. de cerf. Sonner la c. Donner la c. aux chiens.* — *Faire c.*, se dit Des chiens lorsque, sans attendre le veneur, ils mangent la bête qu'ils ont prise. — *Défendre la c.*, Empêcher à coups de fouet que les chiens ne se jettent sur la c. — *Mettre les chiens en c.*, Leur donner plus d'ardeur à la chasse par la c. qu'on leur fait. On dit dans un sens anal., *Les chiens sont en c.* — Figur. et fam., *Être âpre à la c.*, Être très-avide de gain, de butin, de places lucratives. *Mettre en c., être en c.*, se dit Des personnes, lorsque le gain qu'elles ont fait leur donne de l'ardeur et les excite à continuer. *Le profit qu'il trouva tout d'abord dans cette affaire, le mit en c.* Peu usité.

CURE-MÔLE. s. m. Voy. CURAGE.

CURE-OREILLE. s. m. Petit instrument dont on se sert pour se nettoyer les oreilles. *Des cure-oreilles.*

CURER. v. a. (latin. *curare*, avoir soin). Nettoyer; se dit D'une chose creuse dont on enlève les ordures, la boue, la terre, etc. *C. un fossé, un puits, un étang, un égout, un port, etc.* On dit aussi, *Se c. les dents, les oreilles.* — Par ext., *C. la charrue*, Enlever la terre qui s'y est attachée. — *C. une vigne en pied*, Oter du cep tout le bois inutile. = CURÉ, ÉE. part.

* **CURETTE.** s. f. T. Chir. Instrument formé d'un manche allongé et d'une espèce de cuiller, dont on se sert pour extraire les corps étrangers, et surtout les petits calculs de la vessie, dans l'opération de la taille.

CUREUR. s. m. Celui qui cure; n'est guère usité que dans ces locut.: *C. de puits; C. d'égouts.*

CURIAL, ALE. adj. Qui concerne une cure. *Fonction curiale. Droits curiaux. La maison curiale*, Le presbytère.

CURIE. s. f. T. Hist. rom. Voy. COMICES.

CURIEUSEMENT. adv. Avec curiosité, minutieusement, soigneusement. *Observer, apprendre c. S'informer, s'enquérir c. d'une chose. Rechercher c., conserver c. quelque chose.*

CURIEUX, EUSE. adj. (latin. *curiosus*). Qui a un grand désir de voir, de savoir, de connaître, d'apprendre. *J'étais c. de savoir ce qu'il me dirait. Je fus c. de voir ce spectacle, de lire ce livre. C'est un homme c. qui ne néglige aucune occasion de s'instruire. Il n'y a personne de moins c. d'apprendre que ceux qui ne savent rien. Il avait un esprit c. et observateur.* Par ext., on dit, *Des regards curieux; Un désir c.; Une demande curieuse.* — Subst. et au masc., *Ce spectacle avait attiré beaucoup de c. Une foule de c. remplissait la rue. J'y assistais en simple c.* ‖ Se prend souvent en mauvaise part, et se dit de Celui qui cherche indiscrètement à connaître, à savoir les secrets d'autrui. *Il est c. jusqu'à écouter aux portes. Elle était tellement curieuse qu'elle décachetait mes lettres. Fi! que c'est vilain d'être c.!* — Substantiv., *Je déteste les c. Allez-vous-en, petite curieuse. Un c. indiscret.* ‖ Celui qui aime les choses rares en quelque genre que ce soit, qui en fait collection. *Il était surtout c. de tableaux, d'objets antiques, de belles éditions. Il est c. de tulipes, de fleurs rares, etc.* — Subst., *Le cabinet d'un c. Un c. donnerait un haut prix de cette médaille.* ‖ En parl. des choses, Rare, extraordinaire, singulier, bizarre, étrange. *Voilà un livre fort c. Un bijou c. Des remarques curieuses. Cette aventure est assez curieuse. Quel c. personnage vous faites. Cela serait c. de voir les battus payer l'amende. Ce spectacle est c. à voir.* — Subst., *Le c. de l'affaire est que...*

CURION. s. m. (latin. *curio*). T. Hist. rom. Magistrat ou prêtre qui présidait chacune des trente curies et avait soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chacune d'elles. *Les curions formaient un collége auquel présidait un c. dit* Curio maximus.

CURIOSITÉ. s. f. (lat. *curiositas*). Désir, empressement de voir, de connaître, de savoir, de s'instruire. *C. blâmable. Une c. louable. Une noble c. Ce récit excita, redoubla ma c. Il y alla par c. Satisfaire, contenter sa c. Il eut la c. de voyager. La c. de connaître l'avenir. Ils me regardaient avec une sorte de c. La c. publique avait été mise en éveil.* ‖ Se prend souvent en mauvaise part, et se dit du Désir indiscret qu'ont certaines gens de connaître les affaires secrètes d'autrui, etc. *Sa c. lui a aliéné tous ses amis. Sa c. fut cruellement punie. La c. est le fléau des petites villes.* ‖ Le goût qui porte à rechercher les choses rares, singulières, etc. *Donner dans la c.* Vx. ‖ Toute chose rare, singulière, qui est recherchée pour ce motif. Ne s'emploie guère qu'au plur. *Un cabinet, un magasin de curiosités. Il passe sa vie à rassembler des curiosités.*

* **CURSEUR.** s. m. (lat. *cursor*, coureur). T. Phys. Petite lame, règle ou pointe de métal ou d'autre matière, qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée sur un autre instrument, tel que règle, compas, etc.

CURSIF, IVE. adj. (lat. *cursim*, à la hâte.) *Écriture cursive; Caractères cursifs;* V. CALLIGRAPHIE.

CURULE. adj. 2 g. (latin. *curulis*). T. Hist. rom. *Chaise c.*, Siége d'honneur dont l'usage était exclusivement attribué aux titulaires de certaines dignités. ‖ *Magistrats curules*, Ceux qui avaient droit de se servir de la chaise c. — Voy. CHAISE.

* **CURVEMBRYÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. SOLANÉES.

* **CURVI—** (latin. *curvus*, courbe). Les mots usités dans le langage scientifique, qui commencent ainsi, ajoutent à leur signification propre l'idée de courbure. Ainsi, l'adj. 2 g. *Curviligne* veut dire Qui est formé par des lignes courbes; les mots *Curvicaude, Curvicaule, Curvirostre*, etc., signifient Qui a la queue recourbée, la tige courbe, le bec crochu, etc.

CURVILIGNE. adj. 2 g. Voy. CURVI.

* **CUSCUTACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — *Famille de* **végétaux exogènes, périgynes, à** *fleurs* dichlamydées, à 5 étamines, à placentas basilaires, à embryon filiforme et en spirale.—*Caract. bot.*: Plantes grimpantes, à tiges filiformes, incolores, aphylles, c.-à-d. ayant à la place des feuilles de très-petites squames souvent à peine visibles; fleurs en bouquets compactes. Calice infère, persistant, 4- ou 5-parti, à estivation imbriquée. Corolle persistante, coupée en rond à sa base; limbe régulier, 4 ou 5-fide, et imbriqué dans l'estivation. Écailles alternant avec les segments de la corolle, et adhérentes à ces derniers. Étamines égales aux segments de la corolle, et alternant avec eux; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire biloculaire; ovules jumeaux, collatéraux, dressés; styles, 2, ou nuls, quelquefois connés; stigmates, 2. Fruit capsulaire ou bacciforme, biloculaire; loges 1-2-spermes. Graines avec un albumen charnu, un embryon acotylédoné, filiforme et en spirale; radicule infère. [Fig. 1. *Cuscuta verrucosa;* 2. Ovaire et calice; 3. Coupe du même; 4. Son fruit; 5. Coupe d'une graine; 6. Son embryon mis à nu. — 7. *Cuscuta europæa;* corolle, écailles et étamines.]

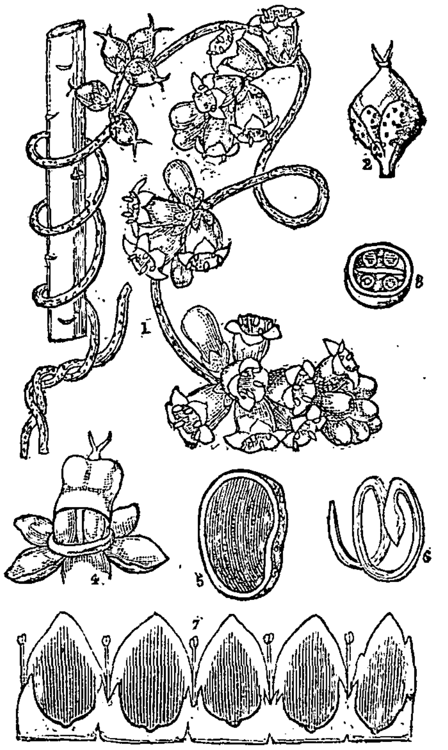

Cette famille, qui a été créée aux dépens de celle des *Convolvulacées*, ne comprend que 2 genres et environ 50 espèces qui se trouvent dans les pays tempérés des deux hémisphères, où elles vivent en parasites, enroulées autour des rameaux des plantes, et causent quelquefois de graves dommages aux récoltes. Elles ne paraissent pas exister dans la végétation des contrées intertropicales, où elles sont remplacées probablement par les *Cassythacées*. Griffith parle d'une Cuscutacée gigantesque de l'Afghanistan, qui étouffe quelquefois même des individus de sa propre espèce; l'une de ces plantes avait à moitié couvert, sous la masse de sa végétation, un Saule de 8 à 10 mètres de haut. — La *Cuscute d'Europe* (*Cuscuta europæa*) *contient un suc âcre qui l'a fait autrefois employer* comme purgatif. Au Brésil, la *Cuscuta racemosa* et une ou deux autres espèces, nommées dans ce pays *Sipo de Chumbo*, figurent dans les officines des pharmaciens. Le suc frais de ces plantes est prescrit contre les affections subinflammatoires, les extinctions de voix et les crachements de sang. La poudre de la plante sèche est répandue sur les plaies pour en hâter la cicatrisation. — La *Cuscute d'Europe* est particulièrement nuisible au Lin. Ses graines commencent par germer sur le sol; puis la Cusc. s'attache à la première tige de Lin à sa portée; elle y plante ses suçoirs, s'enroule autour des tiges et s'approprie la sève *destinée à les nourrir; puis elle se détache du sol*, et ne vit plus qu'aux dépens de cette sève qui n'est pas la sienne. On ne peut prévenir l'invasion de ce parasite dangereux que par des sarclages très-soignés, donnés au Lin dans les premiers temps de sa culture. Mais, quand la Cusc. a une fois envahi un champ, il n'y a d'autre remède que de tout arracher et de tout brûler immédiatement. Ce fléau ne se produit que par le peu de soin apporté au criblage de la graine de Lin. Suivant Stephens, on trouve rarement la graine de Cusc. mêlée à la graine de Lin provenant de l'Amérique du Nord; mais elle existe fréquemment en grande quantité dans celle qu'on tire d'Odessa, de Riga et des autres ports russes de la Baltique. Dans les Flandres belges, où se récolte le plus beau Lin du monde, la Cusc. est inconnue.

CUSCUTE. s. f. T. Bot. Voy. Cuscutacées.

* **CUSPARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

CUSPIDÉ, ÉE. adj. (latin. *cuspis*, pointe). T. Hist. nat. Qui est terminé par une pointe aiguë et dure.

* **CUSSO.** s. m. T. Bot. Voy. Rosacées.

CUSTODE. s. f. (lat. *custodia*, garde). T. Liturg. La couverture ou le pavillon qu'on met sur le saint ciboire où l'on garde les hosties consacrées. — Les rideaux qui, dans certaines églises, sont suspendus à côté du maître-autel. || Autrefois, se disait pour Rideau de lit; de là est venue la loc. fig. et prov., *Donner le fouet sous la c.*, Châtier en secret.

* **CUSTODE.** s. m. (lat. *custos*, gardien). Dans certains ordres mendiants, Le religieux qui fait l'office du provincial, en l'absence de celui-ci, et qui a lui-même l'inspection d'une partie de province. — Titre de dignité dans quelques églises.

* **CUSTODI-NOS.** s. m. [On pron. l'S finale.] (mots latins qui signifient, *garde pour nous*). Celui qui garde un bénéfice ou un office, pour le rendre à un autre dans un certain temps, ou qui n'en a que le titre et en laisse les fruits à la personne dont il est le prête-nom. *Il faisait tenir ses bénéfices par des custodi-nos.*

CUTANÉ, ÉE. adj. (lat. *cutis*, peau). T. Anat. et Méd. Qui appartient à la peau. *Muscle c. Nerfs cutanés. Absorption cutanée. Maladies cutanées. La gale est une maladie cutanée.*

CUTICULE. s. f. (lat. *cuticula*). T. Anat. Pellicule extrêmement mince. || T. Bot. Voy. Épiderme.

CUTTER. s. m. T. Marine.

Enc. — Ce terme emprunté de l'anglais, mais que nous écrivons fort souvent et que nous prononçons *Côtre*, sert à désigner une sorte de petit bâtiment jaugeant ordinairement de 20 à 80 tonneaux, et qui se distingue aisément en ce qu'il n'a qu'un mât perpendiculaire et un beaupré (Fig. ci-dessous). Une très-grande voile s'élève sur une *Bome* ou *Gui* à l'arrière de ce mât perpendiculaire. Le beaupré porte un foc, et, entre ce foc et l'avant du mât, une autre voile également triangulaire qu'on nomme *Trinquette*. Les grands cutters ont encore d'autres voiles légères au sommet de leur mât. Ce genre d'embarcation s'appelle aussi *Sloop* ou *Sloup*; mais ce dernier nom s'applique particulièrement aux cutters de petites dimensions, aux bâtiments qui font le cabotage pour le commerce. Les cutters de guerre sont armés de pierriers à pivot, de petits canons de 4 à 6 en bronze, ou de caronades de 8 et de 12. Ces bâtiments marchent ordinairement fort bien, ce qui leur a valu le nom de *Cutter* (coupeur), sous lequel on les désigne habituellement. On les affecte, en général, au service militaire des côtes, à la police des pêches, à la surveillance de la fraude et au transport des menus approvisionnements.

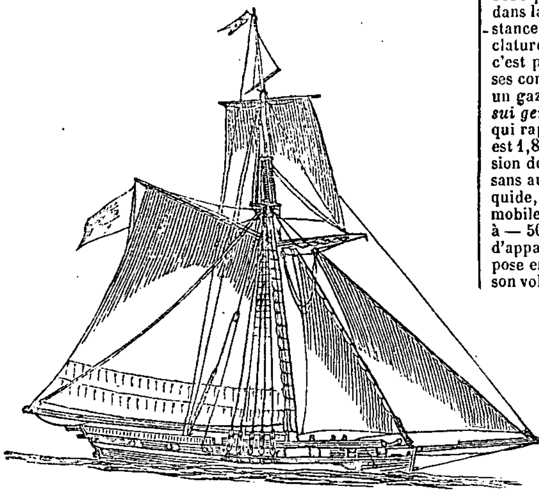

CUVE. s. f. (lat. *cupa* ou *cuppa*). Grand vaisseau, n'ayant qu'un fond et fait le plus souvent de bois, qui sert à faire le vin. — Se dit aussi D'autres vaisseaux du même genre dont se servent les brasseurs, les raffineurs, les teinturiers, etc. — Fig. et prov., *Déjeuner, dîner à fond de c.*, Déjeuner, dîner amplement. || *Fossé à fond de c.*, Fossé qui est revêtu des deux côtés à pied droit. || * T. Phys. *C. pneumatique*, Voy. Gaz.

CUVEAU. s. m. Petite cuve.

CUVÉE. s. f. Ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve. || Figur. et prov., *En voici d'une autre c.*, se dit Lorsque, après avoir entendu un conte plaisant, quelqu'un en commence un autre.

CUVELAGE. s. m. (R. *cuve*). L'opération par laquelle on revêt de planches ou de solives l'intérieur d'un puits qui descend dans une mine, pour empêcher les éboulements.

CUVELER. v. a. Faire un cuvelage. *C. les puits d'une mine.* = Cuvelé, ée. part.

CUVER. v. n. Demeurer dans la cuve. Ne se dit que Du vin qu'on laisse dans la cuve avec la grappe pendant quelques jours, pour qu'il fermente. *Ce vin n'a pas assez cuvé. Il faut laisser c. ce vin plus longtemps.* = Cuver. v. a. Fig. et fam., *C. son vin*, Dormir, reposer après avoir bu avec excès; et au sens mor., Laisser passer sa colère, son irritation. *Il faut lui laisser c. son vin.* = Cuvé, ée. p. *Le vin trop cuvé sent la rafle.*

CUVETTE. s. f. (Dimin. de *Cuve*). Vase dont on se sert pour se laver les mains ou pour d'autres usages. || T. Archit. Vaisseau de plomb disposé pour recevoir les eaux d'un tuyau ou celles qu'on y verse, et à les conduire au dehors par un tuyau de descente. || * T. Hydraul. Vaisseau de plomb, de cuivre ou de pierre, qui reçoit les eaux d'une source ou d'un aqueduc, pour les distribuer ensuite à différents endroits. || T. Phys. *La c. d'un baromètre*, V. Baromètre. || * T. Horlog. *Montre à c.*, Celle qui est munie d'une seconde boîte intérieure du côté du mouvement.

CUVIER. s. m. Cuve où l'on fait la lessive.

* **CYAME.** s. m. T. Zool. Voy. Læmodipodes.

* **CYANATE.** s. m. T. Chim. Voy. Cyanogène.

* **CYANÉE.** s. f. T. Zool. Voy. Acalèphes.

* **CYANHYDRATE.** s. m. * **CYANHYDRIQUE.** adj. 2 g. **CYANIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. V. Cyanogène.

* **CYANOFERRURE.** s. m. T. Chim. V. Fer.

* **CYANOGÈNE.** s. m. (gr. κυανός, bleu; γένος, génération). T. Chim.

Enc. — I. Le *Cyanogène* est un corps gazeux, composé de carbone et d'azote. Un volume de c. renferme 1 vol. d'azote + 1 vol. de vapeur de carbone. En poids, le c. renferme 46,15 carbone et 53,85 azote. Ce corps a été découvert en 1814 par Gay-Lussac, qui l'a ainsi nommé parce qu'il entre dans la composition du bleu de Prusse. Si, dans cette circonstance, le savant chimiste s'est écarté des règles de la nomenclature régulière en ne l'appelant pas *Azoture de carbone*, c'est parce que ce corps, quoique composé, se comporte, dans ses combinaisons, à la manière d'un corps simple. — Le c. est un gaz incolore, doué d'une saveur piquante et d'une odeur *sui generis*, aussi pénétrante que celle de l'ammoniaque, mais qui rappelle celle du kirsch et des amandes amères. Sa densité est 1,86. Il se liquéfie à la température ordinaire sous une pression de 4 à 5 atmosphères, ou bien à la température de — 20°, sans augmentation de la pression atmosphérique. A l'état liquide, il se présente sous la forme d'un fluide incolore et très-mobile, dont la densité est 0,9. — A une température de — 40 à — 50°, il se solidifie en une masse incolore et cristalline, d'apparence radiée. Enfin, une température élevée le décompose en ses deux éléments. — L'eau dissout environ 4 à 5 fois son volume de c. Cette dissolution aqueuse, abandonnée à elle-même dans un récipient bien bouché, se colore promptement en brun, et laisse déposer, au bout de peu de temps, une poudre de même couleur, dont la composition n'est pas encore bien connue. Si l'on évapore la dissolution, on trouve dans le résidu un certain nombre de substances, entre autres de l'urée et de l'ammoniaque. L'éther sulfurique et l'essence de térébenthine dissolvent au moins autant de c. que l'eau. L'alcool en dissout 20 à 25 fois son volume. — Le c. est un gaz inflammable; il brûle en donnant une flamme bleuâtre mêlée de pourpre, qui est très-caractéristique. Il se forme alors de l'acide carbonique et l'azote devient libre. Mis en contact avec du fer chauffé au rouge, il cède le carbone au métal et laisse dégager son autre élément. Son symbole est *Cy* ou C^2Az.

Le c. ne se trouve pas dans la nature à l'état libre. Dans nos laboratoires, on le prépare habituellement en chauffant du cyanure de mercure parfaitement sec dans une cornue de verre ou dans un tube fermé à l'une de ses extrémités et muni à l'autre d'un second tube qui va déboucher sous la cloche de la cuve pneumatique. Le cyanure se décompose en cyanogène, qui se rend sous la cloche, et en mercure métallique, qui se condense, sous forme de gouttelettes, dans le col de la cornue. Il reste, en outre, au fond de celle-ci, une matière brune qui a exactement la même composition que le c., et à laquelle on a, pour ce motif, donné le nom de *Paracyanogène*.

II. *Combinaisons du c. avec l'Oxygène.* — Ces combinaisons sont au nombre de trois, toutes fort peu stables; mais elles sont remarquables en ce qu'elles nous fournissent un ex. frappant d'isomérie. Ce sont l'*Acide cyanique* (C^2AzO,HO), l'*Acide fulminique* ($C^4Az^2O^2,2HO$), et l'*Acide cyanurique* ($C^6Az^3O^3,3HO$).

1° L'*Acide cyanique* a été découvert par Woehler, en 1822. C'est un liquide incolore, transparent, volatil, qui a une odeur vive, pénétrante, analogue à celle des acides formique et acétique concentrés. Une goutte appliquée sur la peau produit la sensation d'une brûlure, accompagnée de la formation d'une ampoule, et sa vapeur irrite fortement les yeux. Dissous dans l'eau, il se décompose en bicarbonate d'ammoniaque par l'absorption de 2 équivalents d'eau. Abandonné à lui-même, à une température supérieure à zéro, il s'échauffe et se transforme en une substance blanche, solide, semblable à la porcelaine, qu'on appelle *Cyamélide*. — L'acide cyanique se forme très-fréquemment par la décomposition, à l'aide de la chaleur, des matières azotées. Dans les laboratoires, on l'obtient en distillant, dans une cornue de verre, soit de l'urée, soit de l'acide cyanurique, et en recueillant le produit de l'opération dans un récipient entouré de glace.

2° L'*Acide fulminique* n'a pas encore pu être isolé, mais ses combinaisons sont connues depuis longtemps. C'est lui qui, uni à l'oxyde de mercure, constitue le sel détonant qui sert à former les amorces des fusils à piston. Tous les *Fulminates*, et c'est pour cela qu'ils sont ainsi nommés, détonent par le choc.

3° La découverte de l'*Acide cyanurique* est due à Scheele, qui l'appela d'abord *Acide pyro-urique*, parce que c'est un des produits de la distillation de l'acide urique. Cet acide est blanc, inodore et doué d'une faible saveur. Il se présente sous forme cristalline. Il se dissout dans 24 parties d'eau bouillante. Soumis à la distillation sèche, il se décompose en se transformant en acide cyanique hydraté. Enfin, une ébullition prolongée dans les acides minéraux le décompose en acide carbonique et en ammoniaque. — Cet acide peut s'obtenir en traitant un cyanate soluble par des acides étendus, ou en décomposant l'urée au moyen de la chaleur.

III. *Combinaisons du c. avec l'Hydrogène.* — On n'en connaît qu'une seule, l'*Acide cyanhydrique* ou *hydrocyanique* (C^2Az,H). Cet acide a été découvert en 1780 par Scheele, qui l'appela *Acide prussique*, parce qu'il fait partie du bleu de Prusse. Mais quelques auteurs croient qu'il n'était pas inconnu des prêtres de l'ancienne Égypte, et pensent que ces derniers s'en servaient pour faire périr les initiés qui avaient révélé les secrets de l'art sacré. — L'acide cyanhydrique est un liquide incolore, très-mobile, d'une saveur d'abord fraîche, puis brûlante, et d'une odeur étourdissante qui rappelle celle du kirsch et des amandes amères. Il rougit faiblement la teinture de tournesol, et jouit de propriétés acides peu prononcées. Il se solidifie à — 15° sous forme d'une masse fibreuse; il bout à + 26°,5; sa volatilité est telle, à la température ordinaire, que si l'on en verse quelques gouttes sur du papier, la portion qui se vaporise produit assez de froid pour congeler l'autre. La densité de l'acide cyanhydrique est 0,697 à l'état liquide, et 0,947 à l'état gazeux. Il se mêle en toutes proportions avec l'eau, l'alcool et l'éther, et brûle avec une flamme blanche, en produisant de l'acide carbonique. — Il est difficile de le conserver longtemps sans altération. Le contact de l'eau et de la *lumière hâtent surtout sa décomposition.* Quelquefois même il se décompose deux ou trois heures après sa préparation, sans qu'on puisse en connaître la véritable cause. Les produits de sa décomposition consistent en acide formique, en ammoniaque et en une substance brunâtre dont la nature n'est pas connue.

L'acide cyanhydrique se trouve dans presque toutes les parties des plantes de la famille des Rosacées, telles que le pêcher, l'amandier, le laurier-cerise, le prunier, etc. Il se produit, en outre, dans un assez grand nombre de circonstances, entre autres, dans l'action des acides sur les cyanures alcalins, dans la distillation de plusieurs substances organiques, etc. Dans les laboratoires, on le prépare habituellement en décomposant le cyanure de mercure par l'acide chlorhydrique. On introduit le cyanure réduit en poudre dans une cornue de verre tubulée, et l'on fait communiquer le col de cette cornue avec un tube de verre horizontal et long d'environ 1 mètre, dont le premier tiers, voisin de la cornue, est rempli de fragments de marbre, et dont le troisième tiers est plein de morceaux de chlorure de calcium bien desséché. Ce tube communique, en outre, à l'aide d'un second tube de petit diamètre, avec un troisième gros tube en U entouré d'un mélange réfrigérant. L'appareil ainsi disposé, et la cornue placée sur le fourneau, on verse en une seule fois l'acide chlorhydrique sur le cyanure, on ferme la tubulure de la cornue avec un bouchon, et l'on chauffe légèrement. Sous l'action de l'acide chlorhydrique, le cyanure se décompose, et il se produit du chlorure de mercure, qui reste dans la cornue, et de l'acide cyanhydrique gazeux, qui passe dans le tube horizontal, en entraînant avec lui de l'eau et du gaz acide chlorhydrique; mais ce dernier gaz est arrêté par le carbonate de chaux, et l'eau est retenue par le chlorure de calcium. L'acide cyanhydrique étant un acide très-faible ne réagit ni sur le carbonate de chaux, ni sur le chlorure de calcium. Il arrive donc, avec le gaz acide carbonique produit par la décomposition du marbre, dans le tube en U refroidi où l'acide carbonique gazeux se dégage par la branche ouverte du tube. On obtient ainsi de l'acide cyanhydrique anhydre. — Lorsque, au lieu d'acide anhydre, on veut simplement obtenir une dissolution plus ou moins forte de ce gaz, on place dans un ballon 1 partie et demie d'acide sulfurique concentré et 2 parties d'eau. On fixe au ballon un long tube de verre qu'on maintient dans un manchon à travers lequel on fait circuler un courant d'eau froide, et dont l'extrémité opposée plonge dans un flacon suffisamment refroidi. En chauffant le ballon au bain-marie, l'acide sulfurique décompose le prussiate, et il se forme de l'acide cyanhydrique gazeux qui va se condenser, *en entraînant des parties aqueuses, dans le* récipient refroidi. On peut graduer à volonté la richesse de la dissolution en acide en introduisant dans le ballon une quantité d'eau plus ou moins considérable.

IV. *Combinaisons avec les Métalloïdes.* — Le phosphore, le chlore, le brôme, l'iode et le soufre, se combinent indirectement avec le c. Nous ne citerons que les plus importants de ces composés. — Le *Protochlorure de c.* est formé de 2 vol. de c. et 2 vol. de chlore condensés en 2 vol. *Il est gazeux à la température* ordinaire, liquide vers — 12° et solide à — 15°. C'est un corps très-caustique et très-vénéneux, qui s'obtient en faisant agir le chlore gazeux sur le cyanure de mercure. — Le *Bichlorure de c.* contient 2 fois autant de chlore que le précédent, et s'obtient par l'action, sous l'influence de la lumière, de l'acide cyanhydrique et du chlore sec. Il est liquide ; mais il se solidifie à — 17° et bout à + 16°. Ses vapeurs, d'une odeur très-forte, irritent fortement les bronches et provoquent le larmoiement. Quand on le conserve à l'état liquide dans un vase clos, il se transforme à la longue en une substance cristalline qui conserve l'état solide à la température ordinaire. — L'*Iodure de c.* s'obtient en chauffant légèrement un mélange d'iode et de cyanure de mercure *bien sec. Il se produit sous forme d'une* neige légère ; c'est un corps d'une odeur très-piquante et très-caustique. — Il existe plusieurs *Sulfures de c.* ; mais le plus remarquable est celui qui fait partie de l'*Acide sulfocyanhydrique,* liquide incolore, mais qui colore en rouge de sang les sels de sesquioxyde de fer. Les *Sulfocyanures* s'obtiennent soit en traitant directement les oxydes par l'acide sulfocyanhydrique, soit en calcinant des cyanures insolubles avec des sulfures alcalins. Le *Sulfocyanure de potassium* et le *Sulfocyanure d'ammonium* sont les meilleurs réactifs des sels de fer.

V. *Cyanures.* — On nomme ainsi les composés que forme le c. en se combinant avec les métaux. Les cyanures sont analogues aux chlorures, aux bromures, aux iodures et aux fluorures, *c.-à-d. que 2 vol. de c. remplacent 2 vol. de l'un quelconque de* ces corps. Les cyanures alcalins sont solubles dans l'eau ; les cyanures métalliques sont, au contraire, peu solubles. Dissous dans l'eau, on peut les considérer comme des solutions de cyanures, ou, si on le préfère, comme des *Cyanhydrates* (jadis on les appelait *Hydrocyanates* et *Prussiates*). Traités par l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, tous les cyanures dégagent de l'acide cyanhydrique, qui se reconnaît facilement à son odeur. Les acides les plus faibles, tels, par ex., que l'acide carbonique, développent cette odeur avec les cyanures solubles ; les cyanures alcalins la produisent même à l'air humide. Tous les cyanures se changent, par l'action de l'acide chlorhydrique, en chlorures et en acide formique, tandis que, par celle de la *potasse caustique, ils se transforment en ammoniaque et en* acide formique. Enfin, lorsqu'on verse dans leurs dissolutions un sel de protoxyde de fer, ils donnent un précipité d'un blanc jaunâtre qui bleuit rapidement par une simple exposition à l'air. — En se combinant entre eux, les cyanures forment des *Cyanures doubles.* — Il sera parlé de ces divers composés aux mots FER, MERCURE, POTASSE, etc.

VI. *Sels proprement dits.* — 1° Les *Cyanates* résultent de la combinaison de l'acide cyanique avec une base. Traités par un acide aqueux, *ils dégagent une odeur d'acide cyanique, et,* si l'on ajoute de la chaux à la liqueur, il se produit une grande quantité d'ammoniaque. Les cyanates alcalins sont seuls solubles. — 2° Les *Cyanurates* n'offrent aucun intérêt ; il nous suffit de mentionner ici leur existence.

VII. *Effets physiologiques et Usages médicaux des préparations cyaniques.* — Le cyanogène, l'acide cyanhydrique, ainsi que la plupart des composés cyaniques, sont au nombre des substances vénéneuses les plus délétères. L'acide cyanhydrique, en particulier, est le poison le plus violent que l'on connaisse. Lorsqu'il est pur, il suffit d'une seule goutte placée sur la langue ou la conjonctive d'un chien de forte taille pour le faire périr après deux ou trois respirations. Cinq à six gouttes *tuent un homme avec la rapidité de la foudre. Il est à remarquer* cependant que, lorsque la dose n'est pas assez forte pour tuer, les symptômes de l'empoisonnement disparaissent assez promptement sans laisser de traces. Ce fait, ainsi que la rapidité de l'action de l'acide prussique, s'explique par la facilité avec laquelle il se volatilise. Quand il est étendu d'eau, il a d'autant moins d'énergie qu'il est plus dilué. L'acide cyanhydrique en vapeur n'est pas moins délétère qu'à l'état liquide.—Les symptômes de l'empoisonnement par cet acide sont les suivants : il y a tout aussitôt perte de connaissance, et abolition du mouvement ; l'individu tombe ; la pupille est fixe, dilatée ; la respiration bruyante devient de plus en plus difficile ; la bouche est écumeuse et exhale quelquefois une odeur d'amandes amères ; *le pouls devient petit ; les extrémités se refroidissent ; le corps* se couvre de sueur ; le coma survient, le plus souvent sans convulsions, et le malade succombe. Si, comme nous venons de le dire, la dose n'a pas été assez forte, ces symptômes se dissipent peu à peu, et au bout d'une demi-heure environ, il ne reste plus qu'une anxiété précordiale très-vive, qui peut se prolonger un certain temps. — A l'autopsie des individus qui ont succombé à l'empoisonnement par l'acide prussique, on trouve ordinairement le système veineux et surtout les gros vaisseaux gorgés d'un sang très-noir et très-fluide : c'est là le phénomène cadavérique le plus remarquable. La muqueuse de la trachée et des bronches est parfois injectée. Quelquefois aussi on trouve des plaques rouges disséminées çà et là le long de la surface interne *de l'estomac et des intestins.*

Il n'existe qu'un antidote de l'acide prussique, c'est le chlore, qui le décompose immédiatement. Quand on n'a pas d'eau chlorée à sa disposition, on peut administrer de l'ammoniaque en dissolution affaiblie. Enfin, les affusions froides jouissent d'une certaine efficacité ; mais elles n'agissent que par la stimulation qu'elles produisent sur l'organisme tout entier. — Des accidents graves, et même de véritables empoisonnements, ont été quelquefois causés par les feuilles et les noyaux des fruits du laurier-cerise, ainsi que par les amandes amères, etc. Comme ces substances agissent par l'acide prussique qu'elles contiennent, il faut, en pareil cas, avoir recours aux moyens que nous venons d'indiquer.

Lors de la découverte de l'acide prussique et de l'action si violente qu'il exerce sur l'économie *animale, on crut d'abord* que la matière médicale venait de s'enrichir d'un agent des plus précieux. On se hâta de l'administrer contre toutes les maladies où l'art médical a échoué jusqu'à présent, le cancer, la *phthisie, l'épilepsie et les névroses de toute espèce.* Mais la vogue du nouveau médicament ne fut pas de longue durée. Administré par des mains peu prudentes, il causa plusieurs fois des accidents graves et même mortels ; administré avec sagesse et dans les cas où il semblait le mieux indiqué, c.-à-d. dans les affections nerveuses, il détermina parfois quelque soulagement, et ne produisit peut-être pas une seule guérison durable. C'est ce qu'il est d'ailleurs facile de comprendre quand on fait attention que l'action de cet agent, toute violente qu'elle soit, est toujours extrêmement fugace. Les autres préparations cyaniques, *telles* que les cyanures de potassium, de fer, de mercure, d'or, de zinc, etc., après avoir été fort vantées, sont à peu près abandonnées aujourd'hui. Il est rare, en effet, de rencontrer des cas *où ces substances ne puissent être très-*avantageusement remplacées par d'autres médicaments plus faciles à manier.

Lorsqu'on a à rechercher l'acide cyanhydrique dans un cas d'empoisonnement, il faut distiller les matières avec soin dans un appareil fermant bien, et dont le récipient soit refroidi avec de la glace. Le produit distillé est ensuite examiné au moyen des réactifs convenables, et surtout par le nitrate d'argent. Ce dernier donne lieu à un précipité blanc, floconneux, de cyanure d'argent, qui est tout à fait insoluble dans l'eau, ainsi que dans *l'acide azotique faible et froid, mais qui est soluble dans l'ammoniaque.* Ce précipité se distingue du chlorure d'argent en ce qu'il ne brunit pas à la lumière, et en ce qu'il se dissout dans l'acide azotique concentré et bouillant. — Quand on a affaire à des *cyanures quelconques, on* les traite par l'acide chlorhydrique pour dégager l'acide cyanhydrique ; puis on recherche méthodiquement, au moyen des réactifs appropriés, quelle était la base unie au cyanogène.

*** CYANOMÈTRE.** s. m. (gr. *χύανος ; μέτρον,* mesure).

Enc. — Le *Cyanomètre* est un instrument imaginé par Saussure pour déterminer l'intensité de la couleur bleue de l'atmosphère. Il consiste en une bande circulaire de carton divisée en 51 *parties, qui sont toutes peintes d'une couleur bleue,* mais dont la nuance va croissant depuis la teinte la plus claire (n° 1) jusqu'à la teinte la plus foncée (n° 51), qui approche du noir. On note à quel numéro du c. correspond la couleur du ciel, et l'on peut marquer ainsi très-exactement les différentes teintes de l'atmosphère à divers moments donnés.

*** CYANOPATHIE.** s. f. ***CYANOSE.** s. f. T. Méd.

Enc. — I. On donne le nom de *Cyanopathie,* de *Maladie bleue,* ou mieux de *Cyanose,* à un état de maladie où la surface du corps présente une coloration bleue, et quelquefois noirâtre ou livide. Cet état est tout simplement un symptôme d'une altération organique très-variable. Quelquefois il dépend d'un vice de conformation congénital, c.-à-d. de la non-occlusion du trou de Botal, d'où résulte le mélange du sang veineux avec le sang artériel ; mais ce cas est rare. Le plus souvent, il dépend de la présence d'un obstacle quelconque au cours du sang, situé soit aux orifices du cœur, soit dans les gros vaisseaux qui *partent de cet organe ou y aboutissent. La c. se développe* ordinairement aussitôt après ou même dès la naissance ; cependant on l'a vue apparaître des semaines, des mois, et même des années plus tard. On peut vivre très-longtemps avec elle, quoiqu'en général elle entraîne plus ou moins promptement la mort. Il n'est pas besoin de dire que cet état est au-dessus des ressources de l'art, surtout lorsqu'il est déterminé par un vice originel de conformation. — Nous avons parlé ailleurs de la c. qui s'observe habituellement dans le choléra-morbus asiatique (v. CHOLÉRA) ; nous n'avons donc pas à y revenir ici.

II. Les minéralogistes désignent aussi, sous le nom de *Cyanose,* un sulfate de cuivre naturel, qui est de couleur bleue ; il en a été question au mot CUIVRE.

*** CYANOTIS.** s. m. T. Bot. Voy. COMMÉLYNÉES.

*** CYANURE.** s. m. ***CYANURIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. CYANOGÈNE.

CYATHE. s. m. (latin. *cyathus*). T. Archéol. Petit vase, ordinairement muni d'un manche, dont on se servait pour puiser le vin dans le cratère et le verser dans *les coupes.* ‖ *T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.*

*** CYATHÉE.** s. f. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

*** CYATHIFORME.** adj. 2 g. Qui a la forme d'une coupe.

*** CYBÈLE.** s. f. (gr. Κυβέλη). T. Mythol.

Enc. — Les mythographes gréco-romains ont de bonne heure confondu, sous ce nom, deux déesses d'origine différente, *Cybèle,* surnommée la *Grande déesse,* dont le culte appartenait à la Phrygie, et *Rhéa,* dont le culte avait pris naissance dans l'île de Crète. — Suivant Diodore de Sicile, *Cybèle* était fille de Méon, roi de Phrygie et de la reine Dindyme. Irrité *qu'il ne lui fut pas né un fils, son père la fit exposer sur le mont* Cybélon, qui lui donna son nom, et où elle fut d'abord nourrie par des lionnes et des panthères, puis recueillie par des bergères. Elle se révéla de bonne heure comme civilisatrice, et les anciens lui attribuaient l'invention du chalumeau, de la cymbale et du tambour, au moyen desquels elle guérissait les hommes et les animaux, ce qui lui valut, de la part des populations de la campagne, le surnom de *Bonne mère de la montagne.* Elle passait encore pour avoir appris aux hommes à se fortifier au moyen de tours, et c'est pour cela qu'on la figura plus tard la tête ornée d'une couronne murale. Reconnue à la fin par le roi son père, elle obtint d'être reçue dans sa famille ; mais Méon ayant ensuite appris qu'elle avait épousé secrètement le berger Atys, *il fit mutiler et égorger ce dernier. Éperdue et folle de désespoir, Cybèle se mit* à parcourir les campagnes en poussant de grands cris et en battant du tambour, et bientôt elle mourut de faim et de douleur. Pendant son absence, la peste et la stérilité frappèrent la Phrygie, et le double fléau ne cessa que lorsque, sur l'ordre de l'oracle, on eut fait ensevelir l'image d'Atys, car ses restes ne purent être retrouvés, et rendu les honneurs divins à Cybèle.

Rhéa est à peine mentionnée dans Homère ; ce poëte dit seulement qu'épouse de Cronos ou Saturne, et mère des Cronides, elle confia Junon, enfant, aux soins de Téthys et de l'Océan. Hésiode en fait la fille du Ciel (Uranus) et de la Terre, et l'épouse de Saturne, dont elle eut Vesta, Dêmêter ou Cérès, Junon, Pluton, Neptune et Jupiter. On sait comment Saturne *dévorait ses enfants et à quelle ruse Rhéa fut obligée d'avoir* recours pour sauver Jupiter. — Rhéa paraît avoir été la personnification de la terre, mais de la terre inculte ; elle représentait surtout le sol pierreux et abrupte, les cavernes et les montagnes. Le chêne lui était particulièrement consacré.

Les Grecs regardaient également Cybèle comme la déesse des montagnes. Ils l'appelaient la *Grande déesse,* la *Mère des dieux,* qui, dans le principe, ne pouvait appartenir qu'à Rhéa. Ils lui donnaient encore les surnoms d'*Idéenne,* de *Dindymène,* de *Bérécynthia,* etc., parce qu'elle était particulièrement adorée sur les monts Ida, Dindyme et Bérécynthe. Le temple ou *metroon* de Pessinonte, en Phrygie, était le centre principal de son culte ; on l'y adorait sous la forme d'une pierre tombée *du ciel, qui était sans doute un aérolithe. Ses fêtes consistaient* en cérémonies bruyantes et désordonnées, qui avaient surtout lieu à l'équinoxe d'automne. Ses prêtres étaient les *Corybantes* et les *Galles,* qui, d'abord distincts, se réunirent plus tard en un seul corps ou collége. Les Corybantes primitifs étaient regardés comme très-habiles en métallurgie, et on leur attribuait l'invention de l'airain et de plusieurs armes offensives, ainsi que l'introduction de nombreux perfectionnements dans l'agriculture. En mémoire des courses de Cybèle, après la mort d'Atys, ils parcouraient les villes et les campagnes, armés de torches et poussant des hurlements accompagnés du vacarme des cymbales et des tambours. Ils exécutaient, aux sons de ces mêmes instruments et au bruit d'hymnes vociférés à *grands cris, des danses guerrières en heurtant leurs épées et* leurs boucliers les uns contre les autres. Les plus exaltés poussaient la frénésie jusqu'à se faire de cruelles blessures, et même jusqu'à se mutiler. Leur chef portait le titre d'*Archigalle.* — Les *Curètes* étaient les prêtres du culte de Rhéa. Ils étaient au nombre de 9 seulement ; leurs danses, comme celles des Corybantes, avaient un caractère guerrier.

Lorsque le culte de la déesse phrygienne se fut introduit dans la Grèce, vers l'époque de la guerre médique (500 ans av. J.-C.), il ne tarda pas à se confondre avec celui de la divinité crétoise. Une confusion analogue se produisit lors de l'introducction du culte de Cybèle à Rome. Les Romains identifièrent cette déesse avec la Terre, Ops, la Bonne déesse, etc. Néanmoins, le culte de Cybèle *ne prit de l'importance en Italie que pendant la* 2° guerre punique. A cette époque, une pluie de pierres ayant frappé les esprits d'épouvante, on consulta les livres sibyllins, et l'on y trouva une prédiction portant que l'on pourrait chasser l'ennemi si l'on faisait venir à Rome la *Mère idéenne (Mater idea)* de Pessinonte. Aussitôt une députation de cinq sénateurs fut envoyée au roi Attale à Pergame. Les ambassadeurs reçurent de ce prince une pierre noirâtre, sculptée en forme de femme, qu'ils emportèrent précieusement à Rome (203 ans av. *J.-C.)* dans le temple de la Victoire, en attendant qu'on eût élevé un monument particulier pour la renfermer. En même temps, un corps de Galles fut organisé pour desservir le nouveau culte, et, afin de perpétuer le souvenir de l'arrivée de la déesse, on institua des jeux annuels nommés *Jeux mégalésiens (megalesia, megalenses ludi).* Ces jeux passaient pour les plus religieux de tous ; aussi les appelait-on *maximè casti, solemnes, religiosi.* Ils avaient lieu le 4 avril et duraient sept jours. Ces solennités religieuses n'admettaient pas les jeux du cirque, mais seulement les représentations dramatiques. Dans le principe,

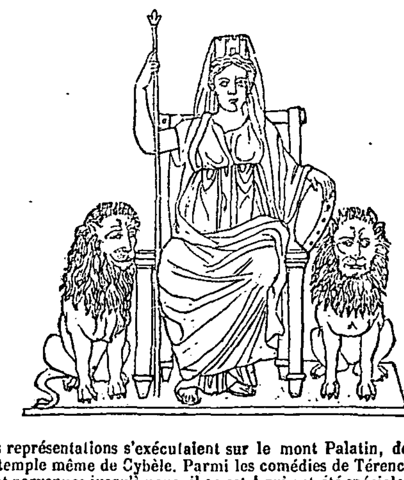

ces représentations s'exécutaient sur le mont Palatin, devant le temple même de Cybèle. Parmi les comédies de Térence qui sont parvenues jusqu'à nous, il en est 4 qui ont été spécialement composées pour les Mégalésies. Les esclaves ne pouvaient assister à ces fêtes, et les magistrats y paraissaient avec la toge de pourpre et la prétexte ; de là l'expression proverbiale, *purpura megalensis.* — Mais bientôt le culte de Cybèle dégénéra de la *manière la plus honteuse, et tomba dans la licence la plus ef-*

trénée, au point qu'à Rome même, les prêtres de la Bonne déesse furent fustigés par ordre du magistrat pour leurs déréglements. Vers la fin de la république et sous l'empire, les Galles allaient mendiant par les rues, et faisaient métier de dire la bonne aventure à la partie la plus crédule et la plus superstitieuse de la populace.

Cybèle paraît avoir été d'abord figurée par une simple pierre brute. Plus tard, vers la 115° olympiade, le peintre Nicomaque la représenta assise sur un lion, parce que cet animal lui était consacré. Mais c'est à Phidias que nous devons le type constamment reproduit depuis lui par les artistes grecs et romains. Ordinairement, cette déesse est représentée assise sur un cube ou sur un trône entre deux lions, et ayant sur la tête une couronne murale de laquelle descend un voile (la Fig. ci-dessus est la reproduction d'un bas-relief antique qui existe au Musée Pio-Clementino, à Rome). D'autres fois, elle est portée sur un char *traîné par deux ou par quatre lions.*

*** CYBIANTHUS.** s. m. T. Bot. Voy. Myrsinacées.

*** CYCADACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux gymnogènes, à tige simple, continue, à feuilles pinnées avec veines parallèles entre elles, et à écailles anthérifères disposées en cône. — *Caract. bot.* : Petits arbres ou arbustes dont le port offre quelque ressemblance avec les Palmiers. Tige simple, tantôt cylindrique, tantôt sphéroïdale, tantôt à ramifications dichotomes, et dans tous les cas, portant l'empreinte profonde, en forme de losange, des pétioles ligneux des feuilles. A l'intérieur, la tige consiste en une masse de moelle traversée par des faisceaux ligneux, ainsi que par des anneaux de même substance tantôt disposés irrégulièrement, tantôt réunis en cercles concentriques, *nombreux et réguliers*, toujours percés par les lames médullaires. Bois composé d'un tissu ligneux glandulaire, et de vaisseaux spiraux. Feuilles pinnées, dures et ligneuses, vivaces, en général enroulées en crosse lorsqu'elles sont jeunes, mais quelquefois plates; folioles à veines fines, simples, légèrement obliques sur le pétiole commun, dont elles finissent par se désarticuler. Fleurs unisexuelles, entièrement dépourvues de toute trace de calice et de corolle. Fleurs mâles, groupées en cônes terminaux, consistant en écailles couvertes sur leur côté inférieur d'anthères uniloculaires, souvent réunies 2 à 2 ou 3 à 3, et plissées longitudinalement. Pollen hyalin, anguleux, réuni par masses. Fleurs femelles consistant en ovules nus, placés au-dessous d'écailles peltées, à la base d'écailles plates, ou sur le bord de feuilles contractées. Graines enveloppées d'un test osseux ou spongieux, avec un ou plusieurs embryons suspendus par un long funicule dans une grande cavité centrale contenant un albumen charnu ou farineux, blanc et abondant; cotylédons inégaux, plus ou moins connés; radicule supère. [Fig. 1. *Cycas revoluta;* Plante mâle. — 2. *Cycas circinalis;* Écaille détachée du cône vue du côté supérieur; 3. La même vue du côté inférieur où se développent les anthères; 4. Portion d'une fronde femelle, portant de jeunes fruits; 5. Fruit mûr; 6. Coupe de l'ovule nu; 7. Embryon.]

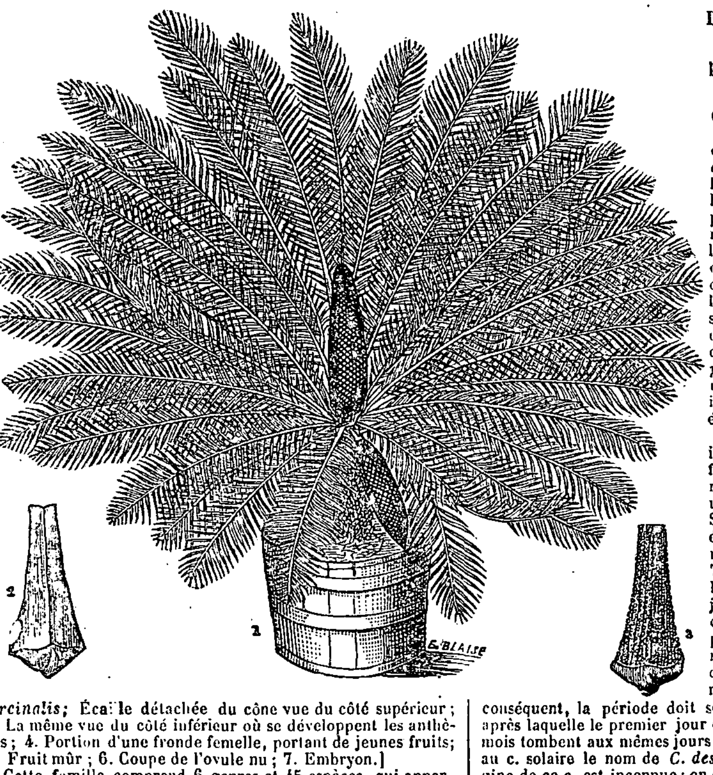

Cette famille comprend 6 genres et 45 espèces, qui appartiennent à la Flore des contrées tropicales et tempérées de l'Asie et de l'Amérique; elles ne se rencontrent pas dans l'Afrique équinoxiale, bien qu'il en existe plusieurs au cap de Bonne-Espérance et à Madagascar. Le *Dion edule* se trouve au Mexique, et semble même y être commun dans quelques localités. Selon Bunbury, les *Zamias* sont au nombre des plantes qui donnent un caractère particulier à la végétation de la partie orientale du territoire du Cap, spécialement vers la frontière de la Cafrerie. Une *Zamia*, qu'on croit être la *Macrozamia spiralis*, s'élève à la hauteur de 9 à 10 mètres, sur la côte occidentale de l'Australie. — Toutes les Cycadacées contiennent en abondance un suc mucilagineux, d'une saveur désagréable. Néanmoins, dans certaines espèces, il se trouve associé à une quantité considérable de fécule, ce qui les fait admettre dans l'alimentation ordinaire des habitants des pays où elles croissent.

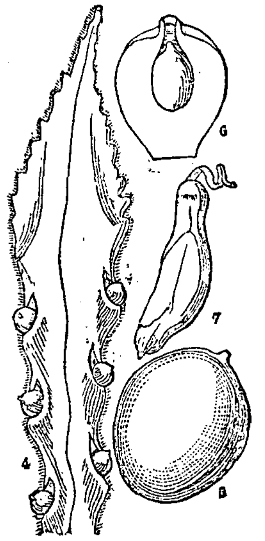

Au Cap, on donne vulgairement le nom de *Pain de Caffre* à plusieurs espèces d'*Encephalartos*. Au Mexique, les graines volumineuses du *Dion edule* fournissent une espèce d'*Arrow-root*. Aux îles Lucayes et dans quelques autres îles des Indes occidentales, une fécule analogue et d'excellent goût s'extrait de la *Zamia pumila*. Au Japon, on prépare une sorte de *Sagou* avec la substance cellulaire qui se trouve dans l'intérieur de la tige du *Cycas revoluta*. Thunberg ajoute que ce sagou est d'excellente qualité, que des soldats ont longtemps vécu sans autre nourriture qu'une très-faible ration de cet aliment, et que les lois au Japon défendent de laisser *sortir ce végétal du pays*; on en mange aussi le fruit. Une sorte de sagou s'extrait également du *C. circinalis*. Le fruit de ce dernier se mange aux Moluques, et les noyaux pilés dans un mortier donnent une espèce de farine de qualité inférieure. Mais Rheede a commis une erreur en disant que le *Sagou véritable* est un produit de ce *Cycas*. Cette même espèce fournit encore une gomme transparente, assez semblable à la gomme adragant, qui se prend en masse par sa dessiccation à l'air libre. Appliquée sur les ulcères de mauvaise nature, cette gomme y ranime la vitalité et provoque la suppuration avec une promptitude incroyable.

*** CYCAS.** s. m. T. Bot. Voy. Cycadacées.

*** CYCLADE.** s. f. T. Zool. Voy. Cardiacés.

*** CYCLAMEN.** s. m. T. Bot. Voy. Primulacées.

*** CYCLANTHÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Pandanacées.

CYCLE. s. m. (gr. κύκλος, cercle). T. Chron. et Littér.

Enc. — I. En termes de chronologie, on appelle *Cycle ou Période* une série d'un nombre déterminé d'années, après laquelle les phénomènes se reproduisent constamment dans le même ordre. Dans le principe, l'invention des cycles eut pour objet d'établir une correspondance exacte entre la révolution lunaire et l'année solaire : tels sont ceux connus sous les noms d'*Octaétéride*, de *C. lunaire* ou de *Méton*, de *Période calippique*, dont il a été parlé aux mots Année et Comput; mais il en est d'autres dont l'objet était différent.

Ainsi le *C. solaire* avait été imaginé tout simplement pour faire coïncider la série nominale des jours de la semaine avec une certaine période d'années. Si le nombre des jours de l'année était toujours le même, il suffirait de prendre une période de 7 années pour voir les jours de la semaine revenir aux mêmes jours de l'année; mais cette succession régulière est interrompue par les intercalations des années bissextiles. Dans le calendrier Julien, le jour intercalaire revient chaque 4° année; par conséquent, la période doit se composer de $4 \times 7 = 28$ ans, après laquelle le premier jour de chaque année et de chaque mois tombent aux mêmes jours de la semaine. On donne encore au c. solaire le nom de *C. des lettres dominicales*. — L'origine de ce c. est inconnue; on suppose qu'il a été imaginé vers l'époque du 1^{er} concile de Nicée (325 ap. J. C.); mais les chronologistes le font commencer 9 ans avant notre ère. En conséquence, lorsqu'on veut calculer directement à quel c. appartient une année quelconque et quel rang elle y occupe, *il faut ajouter* 9 *ans au millésime et diviser le total par* 28. Le quotient obtenu indique le nombre de cycles écoulés depuis l'an 9 avant J. C., et le reste désigne le numéro que l'année donnée occupe dans le c. trouvé. Ainsi, par ex., voulons-nous savoir dans quel c. se trouve l'année 1858, et quel est son numéro d'ordre dans ce c., nous disons $1858 + 9 = 1867$; nous divisons 1867 par 28, ce qui nous donne 66 pour quotient et 19 pour reste. *Donc*, 1858 *appartient au* 66° *c. solaire, et forme* la 19° année de ce même c. Au reste, cette manière de compter ne peut être utile qu'à ceux qui se servent encore du calendrier Julien, c.-à-d. aux chrétiens de l'Église grecque. — Les auteurs de la réforme Grégorienne proposèrent un nouveau c. solaire qui se compose d'une période de 400 ans, après laquelle le soleil se trouve au même point du zodiaque et les lettres dominicales reviennent dans le même ordre.

Le *C. pascal* est une période de 532 ans, qui s'obtient en multipliant le nombre des années du c. solaire par celui des années du c. lunaire, c.-à-d. 28 par 19. La formation de ce c. est fondée sur cette remarque qu'après 532 années révolues, on voit se reproduire une série nouvelle dans laquelle, depuis la 1^{re} année jusqu'à la 532^e, les différentes combinaisons chronologiques relatives au c. lunaire, au c. solaire, aux lettres dominicales, aux épactes, aux clefs des fêtes mobiles, et généralement à tous les éléments du comput ecclésiastique, se représentent exactement dans le même ordre. Sa dénomination de *C. pascal* vient de ce qu'après cet espace de 532 ans, les nouvelles lunes, et par conséquent la fête de *Pâques*, reviennent aux mêmes jours de la semaine et du mois, pourvu toutefois que l'on n'ait pas égard à la réforme de Grégoire XIII. On l'appelait primitivement *Période victorienne* du nom de son inventeur, Victorius d'Aquitaine, qui l'avait imaginée, en 457, à l'occasion de la dispute survenue entre les Grecs et les Latins au sujet de la Pâque de l'an 455. Ce computiste en avait fixé le commencement à l'an 28 de l'ère chrétienne; mais ses calculs furent modifiés en 526 par Denis le Petit, qui, reculant de 29 ans la date adoptée jusqu'alors, fit commencer le c. un an avant *l'ère vulgaire. De cette manière, la première année de J. C. se* trouva répondre à la deuxième année du c. Le c. pascal, ainsi déterminé, reçut le nom de *Période dyonisienne.* On ne s'en sert plus aujourd'hui.

On appelle *C. de l'indiction* ou *Indiction romaine*, une période de 15 années, qui ne repose sur aucune considération astronomique et dont on ne connaît ni l'auteur ni le but. On présume que cette période fut introduite par l'empereur Constantin vers l'an 312 de notre ère. Dans les calculs chronologiques, on la considère comme ayant commencé le 1^{er} janvier de l'an 313. Mais, en la faisant rétrograder jusqu'au commencement de l'ère chrétienne, on trouve que la première année de cette ère aurait correspondu à la 4° année du c. Par conséquent, lorsqu'on veut trouver le rang qu'occupe une année quelconque dans le c. de l'indiction, *il faut ajouter* 3 *au nombre de l'année donnée, et diviser la somme par* 15. Le reste de la division, s'il y en a un est l'indiction demandée; s'il n'y en a pas, l'indiction est 15. Ainsi, par ex., l'indiction de l'année $1138 = \frac{1138+3}{15} = 1$, et celle de l'annnée $1857 = \frac{1857+3}{15} = 15$. L'indiction est encore usitée aujourd'hui par la chancellerie romaine.

La *Période Julienne* est un c. de 7,980 années, pendant laquelle il ne peut se trouver deux années qui aient les mêmes nombres pour les trois cycles lunaire, solaire et de l'indiction. Elle a été imaginée par *Jules* César Scaliger (d'où son nom de *Julienne*), qui la composa du produit des trois cycles ($28 \times 19 \times 15 = 7980$) pour servir de mesure chronologique universelle. Elle est *généralement employée par les computistes.* La première année de l'ère chrétienne répondant à l'an 4713 de cette période, il suffit, pour trouver à laquelle de ces 7980 années correspond une année quelconque, d'ajouter le nombre 4713 à l'année donnée. Ainsi, 1858 répond à l'année 6571 ($1858 + 4713$) de la période Julienne.

C. caniculaire ou *sothiaque* des Égyptiens. V. Calendrier.

II. En termes d'histoire littéraire, on donne encore le nom de *Cycle* à un ensemble de poëmes qui embrasse toute une série d'événements, et les auteurs de ces poëmes sont appelés *Poëtes cycliques.* Dans l'antiquité grecque, le plus célèbre de ces cycles poétiques était celui qui était relatif au siége et à la prise de Troie; malheureusement, il ne nous en reste que de rares fragments. — Par analogie, on a donné le nom de *Cycle de Charlemagne*, de *Cycle d'Artus*, etc., à des séries de poëmes ou de romans composés au moyen âge qui avaient rapport aux princes de ce nom.

CYCLIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à un cycle.

*** CYCLIQUES.** s. m. pl. T. Entomol.

Enc. — Dans sa méthode entomologique, Latreille nomme ainsi les insectes qui forment la 6° famille des *Coléoptères tétramères.* Ces insectes ont, comme les Eupodes, les trois premiers articles des tarses spongieux ou garnis de pelotes en dessous, et les antennes filiformes un peu grosses vers le bout; mais ils ont ordinairement le corps arrondi, et, chez ceux en petit nombre où il est oblong, la base du corselet est aussi large que les élytres. En outre, la division extérieure des mâchoires, par sa forme étroite, presque cylindrique, et par sa couleur foncée, a l'apparence d'un palpe. Les Cycliques sont en général de petite taille, souvent ornés de couleurs métalliques et brillantes, et ont le corps ras et sans poil. Ils sont, pour la plupart, lents, timides, et, quand on veut les saisir, ils se laissent tomber à terre ou replient leurs antennes et leurs pieds contre le corps. Quelques espèces cependant sautent fort bien. Les femelles sont très-fécondes. Toutes les larves qui nous sont connues, sont pourvues de six pieds, ont le corps mou, coloré, et se nourrissent, ainsi que l'insecte parfait, de feuilles, sur lesquelles elles se fixent au moyen d'une humeur visqueuse et gluante. Quelques-unes s'enfoncent dans la terre. Latreille partage les Cycliques, d'après le mode d'insertion des antennes, en trois tribus, les *Cassidaires*, les *Chrysomélines* et les *Galérucites.* Nous parlerons seulement des principaux genres indigènes *de cette famille.*

I. Les *Cassidaires* ont les antennes insérées à la partie supérieure de la tête, rapprochées, étroites, courtes, filiformes et presque cylindriques, ou grossissant graduellement vers le bout. La bouche est située tout à fait en dessous, et la tête est cachée sous le corselet ou reçue dans son échancrure antérieure. Le corps habituellement orbiculaire ou ovale, est débordé par le corselet et les élytres : il est en outre plat en dessous, de sorte que *les insectes*, au moyen de leurs tarses qui sont courts et aplatis, peuvent se coller à la surface des feuilles et s'y tiennent ordinairement immobiles. Leurs larves se recouvrent de leurs excréments. Le g. *Hispe* (*Hispa*) a le corps oblong avec la tête entièrement découverte et le corselet en forme de trapèze. *Les espèces qui le composent sont toutes de petite taille*; quelques-unes sont criblées d'épines ou de points crochus. Le type du genre est l'*H. noire* (Fig. 1, très-grossie) qui est fort commune en France. — Les *Cassides* (*Cassida*) se distinguent surtout par la forme orbiculaire de leur corps. Nous en avons chez nous plusieurs espèces. *La C. équestre (Fig. 2, grossie) est verte* en dessus, noire en dessous, avec les bords de l'abdomen et les pieds jaunâtres : elle ne se trouve que dans les lieux aquatiques, sur la menthe. La *C. verte* n'en diffère que par les points des étuis qui forment des lignes régulières vers la suture, et par ses cuisses

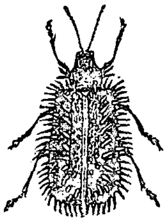
1

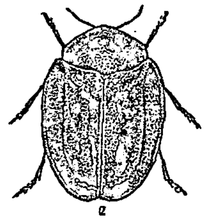
2

noirâtres. La larve de ces insectes a le corps très-plat, *garni* d'épines tout autour de ses bords, et se recouvre de ses propres excréments, qu'elle tient suspendus en masse sur une espèce de fourchette attachée près de l'ouverture de l'anus, et qui lui forment ainsi une sorte de parasol. — Tous les autres genres de cette tribu sont exotiques.

II Les *Chrysomélines* ont les antennes insérées au-devant des yeux ou près de leur extrémité externe, et écartées. — Les *Gribouris (Cryptocephalus) doivent leur nom scientifique* à ce que leur tête est enfoncée verticalement dans un corselet voûté ou bombé, de manière que l'insecte paraît privé de tête. La plupart sont ornés de couleurs vives et brillantes. Le *Gr. soyeux* (Fig. 3, grossie) est le type du g.; c'est un petit insecte long de 6 à 7 millim., *d'un vert doré et soyeux en dessus, et d'un beau* bleu en dessous; les antennes sont noires avec la base verte. Il est très-commun sur les fleurs semi-flosculeuses. — Le g. *Clythre (Clythra)* a pour type une espèce indigène, la *Cl. quadrille* ou *à 4 points* (Fig. 4, grossie), qui est longue de 9 à 11 millim.,

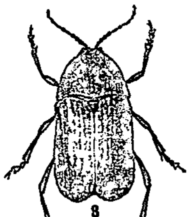
3

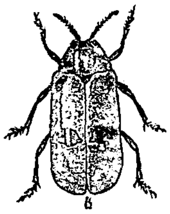
4

noire, avec les étuis rouges ayant chacun deux points noirs. Sa larve vit dans un tuyau d'une substance coriace qu'elle traine avec elle. — *Le g. Eumolpe (Eumolpus) renferme des espèces* américaines de grande taille et ornées de couleurs éclatantes. Parmi les espèces indigènes, nous citerons l'*Eum. de la vigne* (Fig. 5, très-grossie) qui est noir, pubescent, avec les élytres, la base des antennes et les jambes d'un brun rougeâtre. Cet insecte est souvent très-commun dans nos vignobles, où il cause de grands ravages. On le voit apparaître au printemps, et ronger les feuilles de la vigne en y découpant de petites lanières plus ou moins irrégulières que nos paysans comparent à des caractères d'écriture : de là le nom d'*Écrivain* qu'ils donnent à ce petit coléoptère. — Dans le genre *Colaspe (Colaspis)*, nous mentionnerons le *C. barbare*, petit animal totalement noir qui,

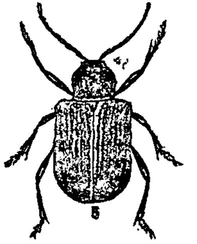
5

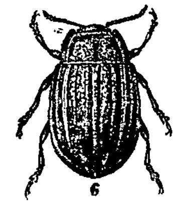
6

soit *à l'état de larve*, soit à celui d'insecte parfait, dévaste les champs de luzerne dans la France méridionale, ainsi qu'en Espagne. — Le g. *Chrysomèle* (*Chrysomela*) renferme plusieurs espèces fort répandues chez nous : telles sont la *Chr. sanguinolente*, la *Chr. céréale*, et la *Chr. du gramen*. La première est longue d'environ 9 millimèt., noire ou d'un noir bleuâtre, très-ponctuée, avec une bordure rouge; elle est commune sur les crucifères. La seconde (Fig. 6, grossie) est de la taille de la précédente, d'un rouge cuivreux en dessous, avec des raies longitudinales bleues, trois sur le corselet et sept sur les étuis : *elle est commune sur le genêt. La troisième est entièrement* d'un vert métallique brillant, et se trouve abondamment dans les clairières des bois. — Le genre *Line* (*Lina*) a pour type la *L. du peuplier* (Fig. 7, grossie) : cet insecte est long de 10 à 12 millimèt. de longueur; il est bleu, avec les étuis fauves ou *rouges, et marqués d'un point noir à l'angle interne de leur* extrémité. — La *Gastroëide du navet* (*Gastroeides raphani*),

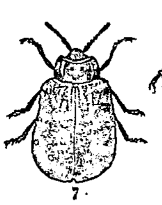
7

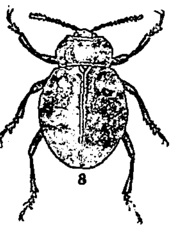
8

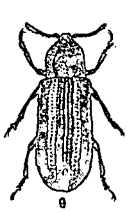
9

qui appartient à un g. voisin, nuit souvent aux plantes potagères. — Les *Timarches* (*Timarcha*) ont le corps gibbeux, la marche lente, et jettent par les articulations des pattes une liqueur jaunâtre ou rougeâtre. La *Tim. ténobrion* (Fig. 8, grossie) est longue d'environ 15 *millim., noire*, avec le *corselet et* les élytres lisses, mais finement pointillés, et les antennes et les pieds violets. Sa larve, de couleur verdâtre ou violette, vit sur le caille-lait jaune. Elle se métamorphose dans la terre. — Les *Phasocures* (*Phasocuris* ou *Helodes*) se distinguent par leur corps plus étroit et plus allongé. — Leur type est le *Phas. ou Hélode du phellandre* (Fig. 9, très-grossie) qui se rencontre fréquemment aux environs de Paris.

III. Les *Galérucites* ont en général les antennes aussi longues que la moitié du corps. Plusieurs, et particulièrement les plus petites espèces, ont les cuisses postérieures très-grosses, ce qui leur donne la faculté de sauter. — L'espèce-type du g. *Galéruque* (*Galeruca*) est la *Gal. de l'orme* (Fig. 10, très-grossie),

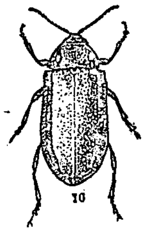
10

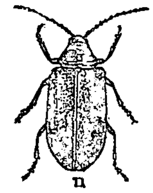
11

longue de 7 millim., jaunâtre ou verdâtre en dessus, avec trois *taches noires sur le corselet, une autre tache et une raie noire* sur chaque étui. Cet insecte vit sur l'orme, ainsi que sa larve. Dans les années où il est très-multiplié, il en détruit toutes les feuilles, et fait autant de tort que certaines chenilles. — Dans les genres *Adimonie* (*Adimonia*) et *Agélastique* (*Agelastica*), nous *nous contenterons de nommer l'Ad. rustique, petit insecte* brun à élytres sillonnées, et l'*Ag. de l'aune*, autre petit coléoptère d'un beau bleu violacé. — Les insectes qui composent le *g. Altise (Altica)* de Latreille, sont, par suite du développement de leurs cuisses, en état d'exécuter des sauts très-considérables. Ces coléoptères sont très-*petits, mais ornés de couleurs* variées ou brillantes. Plusieurs espèces sont désignées sous le nom vulgaire de *Puces de jardins*. Elles causent souvent, sous *leurs* deux états de larve et d'insecte parfait, beaucoup de tort aux plantes potagères. L'espèce la plus commune dans notre pays est l'*Altise potagère* ou *Alt. du chou* (Fig. 11, très-grossie). Elle est longue de 4 à 5 millim., de forme ovale allongée, de couleur verte ou bleuâtre, avec une impression transverse *sur le corselet et les étuis finement pointillés*. Les sous-genres *Phyllotrète* (*Phyllotreta*), *Psylliode* (*Psylliodes*), *Dibolie* (*Dibolia*), et *Longitarse* (*Longitarsus*), renferment aussi des espèces indigènes; mais toutes sont d'une taille très-exiguë, et d'ailleurs dénuées d'intérêt.

* CYCLOBRANCHES. s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les Mollusques ainsi nommés forment dans la méthode de Cuvier, le 8ᵉ ordre de la classe des *Gastéropodes*. Ils sont essentiellement caractérisés par la disposition de leurs branchies qui sont en forme de petits feuillets ou de petites pyramides, et qui s'attachent en cordons plus ou moins complets tout autour du corps sous les rebords du manteau. Tous les Cyclo*branches sont hermaphrodites* et se fécondent eux-mêmes. Cet ordre comprend deux genres ou familles, les *Patelles* et les *Oscabrions*. — Les *Patelles (Patella)* ont le corps entier recouvert d'une coquille d'une seule pièce en cône évasé. Leur tête a une trompe grosse et courte, et en outre est munie de deux tentacules *pointus et oculifères à leur base externe. L'animal* rampe lentement sur un pied charnu et en forme de disque, à l'aide duquel il se fixe aux rochers avec tant de force qu'il se laisse déchirer sur place plutôt que de lâcher prise, à moins qu'on ne l'enlève à l'improviste et par un mouvement oblique. Nous en avons quelques *espèces en abondance sur nos côtes* (Fig. 1, *Pat. commune*).—Les *Oscabrions* (*Chiton*) ont le corps ovale, déprimé, plus ou moins convexe, arrondi aux extrémités, *débordé tout autour par une peau* très-coriace, et en partie recouvert par une série longitudinale de huit pièces testacées, imbriquées, mobiles et enchâssées dans les bords du manteau.

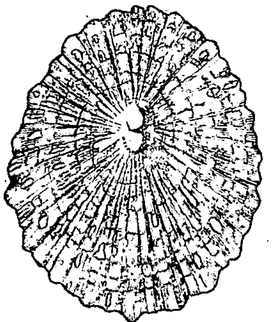
Fig. 1.

Ces pièces sont beaucoup plus petites et presque rudimentaires dans les espèces dont on a voulu faire le g. *Oscabrelle*. Le bord du manteau dépassant les écailles dorsales est garni tantôt d'une peau nue, tantôt de petites écailles qui lui donnent *l'aspect du chagrin*, tantôt enfin d'épines, de poils ou de faisceaux de soie. La tête de ces Mollusques est sessile, surmontée d'un rebord membraneux en forme de voile, mais dépourvue de tentacules et d'yeux. Les Oscabrions rampent au moyen d'un disque charnu, et leurs mouvements sont fort lents. Ils vivent dans la mer, près du rivage, et s'attachent fortement sur les rochers et les coquilles. Quand on les détache, ils se courbent à la manière des Hérissons. Ces animaux se trouvent dans toutes les mers ; néanmoins les espèces septentrionales sont généralement petites, et l'on n'en trouve de grandes que dans les mers tropicales (Fig. 2, *Osc. écailleux*).

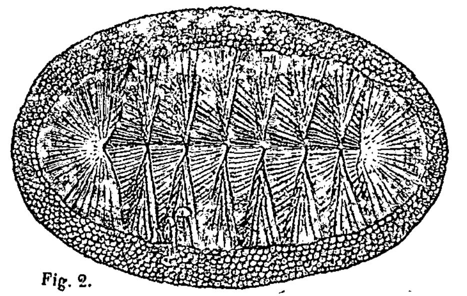
Fig. 2.

* CYCLOCÉPHALE. s. et adj. m. V. TÉRATOLOGIE.

CYCLOÏDE. s. f. T. Géométrie.

Enc. — On nomme *Cycloïde* une courbe transcendante décrite par un point P de la circonférence d'un cercle qui roule *sur une ligne droite* AB jusqu'à ce qu'il ait complété sa révolution (Fig. 1). La définition que nous venons de donner de la cycl. suffit déjà pour indiquer quelques-*unes des propriétés* de cette courbe. La ligne AB, qu'on appelle la base de la cycl., est évidemment égale à la circonférence du cercle générateur, et CD, *qui est l'axe de la cycl.*, est nécessairement égal au diamètre de ce dernier. Dans toute position EPF du cercle générateur, AE est égal à l'arc EP, l'abscisse AQ = AE — QE = l'arc EP — sinus EP, et l'ordonnée PQ = 1 — cosinus de EP.

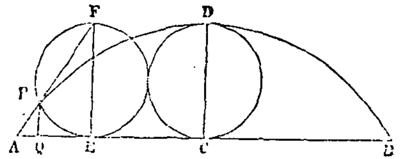

Fig. 1.

Il est encore facile de démontrer que la longueur totale de la cycl. ADB est égale à 4 fois CD, et que son aire, c.-à-d. la surface comprise entre la courbe et sa base, est triple de celle du *cercle générateur. Une portion de la courbe* DP, comptée de son sommet, est double de FP, qui est la corde supplémentaire de l'arc EP; et, en outre, FP est une tangente à la cycl. en P. — La cycl. possède plusieurs autres propriétés remarquables que des recherches plus approfondies ont fait découvrir. Sa développée est une cycl. *égale et semblable à la cycl. première*. Si l'on renverse la cycl. au-dessous de sa base AB (F. 2), on démontre qu'un corps pesant qui, en vertu de la force de la gravité, descend le *long* de cette courbe, acquiert une vitesse exactement proportionnelle à la longueur de l'arc cycloïdal PD,

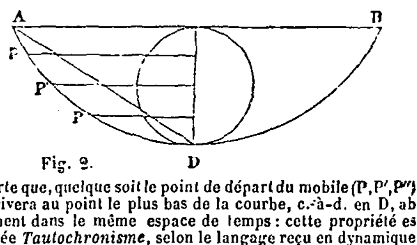

Fig. 2.

de sorte que, quelque soit le point de départ du mobile (P, P′, P″), il arrivera au point le plus bas de la courbe, c.-à-d. en D, absolument dans le même espace de temps : cette propriété est appelée *Tautochronisme*, selon le langage reçu en dynamique, et les courbes qui la possèdent sont dites *Tautochrones*. Enfin, *la cycl. est encore une Brachystochrone*, c.-à-d. la courbe de plus vite descente d'un point à un autre. Ainsi, pour qu'un mobile mû par la force de la gravité descende le plus rapidement possible d'un point A à un autre point D qui n'est pas dans la même verticale, il faut lui faire parcourir la cycl. APD; de cette façon, elle arrivera plutôt en D qu'en suivant la droite AD ou toute autre ligne quelconque.

Il est peu de courbes qui aient été l'objet d'autant de recherches que la cycl. Galilée, le premier, signala cette courbe vers 1615. En 1634, Roberval détermina son aire ; quelques années plus tard, Descartes et Fermat lui menèrent des tangentes; en 1644, Roberval trouva le volume des solides engendrés par sa révolution autour de sa base et de son axe. En 1659, Pascal publia la solution de divers problèmes relatifs à cette courbe qu'on appelait alors *Roulette* ou *Trochoïde.* Slusius, Wren, Wallis, s'en occupèrent également. Dès 1658, Huyghens avait rectifié cette courbe; mais, plus tard, ayant découvert qu'elle était tautochrone, et qu'elle produisait par son développement une cycl. semblable, il appliqua ces découvertes au perfectionnement du pendule, et montra que l'on pouvait obtenir, théoriquement du moins, des oscillations parfaitement isochrones, en faisant osciller une verge flexible entre des lames cycloïdales. La propriété de la cycl. d'être la courbe de plus vite descente a été découverte, en 1696, par Jean Bernouilli.

*** CYCLOMÉTOPES.** s. m. pl. Voy. Brachyoures.

CYCLOPE. s. m. (gr. κύκλωψ, œil rond). T. Mythol.

Enc. — Dans la cosmogonie hellénique, le mot *Cyclopes* servait à désigner plusieurs espèces de personnages. — Dans Homère, les Cyclopes sont un peuple de pasteurs anthropophages, qui se distinguent par leur taille gigantesque, leur œil unique, leurs mœurs sauvages et féroces. Polyphème, qui fait l'objet de l'un des plus curieux épisodes de l'Odyssée, est le type de ces mangeurs de chair humaine, vivant solitaires dans des cavernes, sans crainte des dieux, ni de Jupiter.—Dans la théogonie d'Hésiode, les Cyclopes, de même que les Titans, sont la personnification des forces de la nature. Ils sont trois, tous enfants d'Uranus et de la Terre, et forgent les foudres de Jupiter. Ils s'appellent *Argès* (le brillant ou l'éclair), *Brontès* (le tonnerre), et *Astéropès* ou *Stéropès* (la foudre). Le poëte d'Ascra les dépeint comme n'ayant qu'un œil, de forme ronde, au milieu du front, d'où le nom générique sous lequel on les désigne. Ces Cyclopes furent tués par Apollon parce qu'ils avaient forgé le trait avec lequel Jupiter avait foudroyé Esculape. — Plus tard, les Cyclopes sont simplement les ouvriers forgerons qui assistent Vulcain dans ses travaux. Ils sont en outre devenus plus nombreux : ainsi nous trouvons dans les poëtes les noms d'*Acamas* (infatigable) et de *Pyracmon* (feu-enclume). Les mythographes placent les Cyclopes, avec les forges de Vulcain, tantôt en Sicile au fond de l'Etna, tantôt dans les îles volcaniques de Lipari.

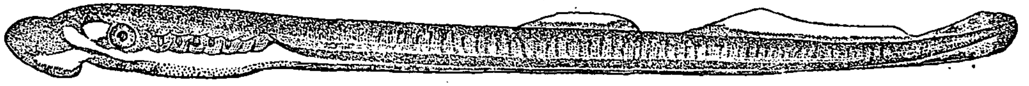

Fig. 1.

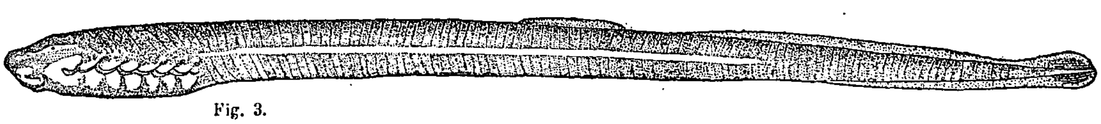

Fig. 3.

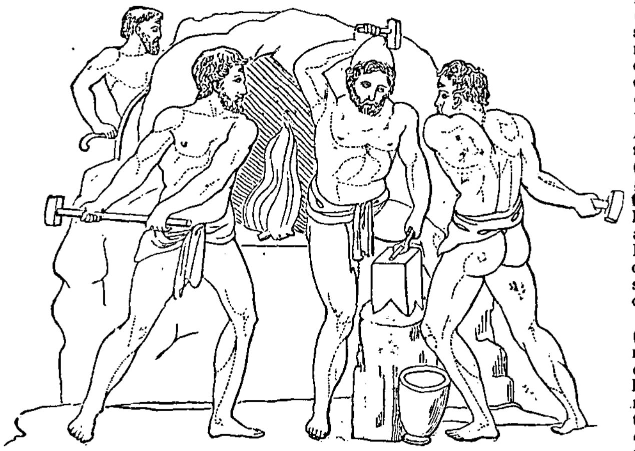

La Fig. ci-dessus représente, d'après un bas-relief antique conservé au musée Capitolin, à Rome, Vulcain travaillant à sa forge assisté de trois Cyclopes : deux frappent le fer avec lui, « *inter se brachia tollunt in numerum,* » comme dit Virgile, tandis qu'un troisième attise le feu avec un soufflet. Au pied de l'enclume on voit un vase d'eau pour y tremper le métal. On remarquera que les Cyclopes figurés dans ce bas-relief semblent avoir trois yeux; toutefois l'œil situé au milieu du front est l'organe visuel véritable : les yeux ordinaires ne sont qu'indiqués.

CYCLOPÉEN, ENNE. adj. Voy. Architecture.

*** CYCLOPTÈRE.** s. m. T. Ichth. V. Discoboles.

*** CYCLOSE.** s. f. T. Bot. Voy. Sève.

*** CYCLOSTOME.** s. m. (gr. κύκλος, cercle; στόμα, bouche). T. Zool. Voy. Trochoïdes.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, ce nom de *Cyclostomes* sert encore à désigner une famille particulière de *Poissons cartilagineux*, fort remarquables par la singularité de leur organisation. Les Cyclostomes, appelés aussi *Suceurs*, ont tous un corps cylindrique, arrondi en avant, comprimé en arrière, et dépourvu de pectorales et de ventrales. Leur corps allongé se termine antérieurement par une lèvre charnue circulaire ou demi-circulaire, et l'anneau cartilagineux qui supporte cette lèvre résulte de la soudure des os palatins et des os de la mâchoire inférieure. Derrière les os de la face est une sorte de crâne contenant un cerveau assez simple. La colonne vertébrale est réduite à une série d'anneaux cartilagineux plus ou moins soudés ensemble, et qui sont traversés par un cordon tendineux, rempli d'une substance mucilagineuse. Ce cordon, qu'on appelle vulgairement *Corde*, se durcit plus ou moins selon les saisons. La colonne vertébrale ne porte pas de côtes ordinaires; mais les côtes branchiales sont fort développées; elles sont en outre unies par des lames cartilagineuses de manière à former une espèce de cage thoracique. Les branchies, au lieu de former des peignes, comme dans les autres Poissons, présentent l'apparence de bourses résultant de la réunion d'une des faces d'une branchie avec la face opposée de la branchie voisine. L'eau y pénètre et en sort par des trous ouverts sur les côtés du cou, et au moyen d'un mécanisme variable selon les genres. Le canal intestinal est droit et mince, et une valvule parcourt en spirale son intérieur. — Cette famille comprend deux genres principaux, les *Lamproies* et les *Myxines.*

I. Les *Lamproies* (*Petromyzon*) se reconnaissent aux 7 ouvertures branchiales qu'elles ont de chaque côté. Elles ont l'habitude de se fixer par la succion et par leurs dents fortes et crochues, aux pierres, aux bois submergés et aux autres corps solides : de là le nom scientifique sous lequel on les désigne (πέτρος, pierre, et μύζω, je suce). C'est aussi le moyen qu'elles emploient pour attaquer les grands Poissons qu'elles parviennent souvent à percer et à dévorer. Cependant leur nourriture principale consiste en Annélides et en Poissons très-jeunes. — La *Grande lamproie* (*Petr. marinus*) est longue de 80 centimèt. à 1 m., marbrée de brun sur un fond jaunâtre, avec la 1^{re} dorsale bien distincte de la 2^e, et 2 grosses dents rapprochées en haut de l'anneau maxillaire. Elle habite la Méditerranée d'où, au printemps, elle remonte dans les embouchures des fleuves. Sa peau est très-visqueuse, et sa chair est fort estimée. — La *Lamproie de rivière* (*Petr. fluviatilis*), appelée aussi *Pricka*, *Septœil* (Fig. 1. — Fig. 2., sa tête vue en dessous avec la bouche et les dents) ne dépasse pas 50 centimètres de longueur. Elle diffère de la précédente par l'écartement de ses 2 dents et par sa coloration; elle est en effet argentée, noirâtre ou olivâtre sur le dos. On la trouve dans toutes les eaux douces, mais surtout dans les lacs et les rivières du Nord.— La *Petite lamproie de rivière* ou *Sucet* (*Petr. Planeri*), longue de 20 à 25 centimètres, habite aussi les eaux douces; elle a les dents et les couleurs de la précédente, mais ses 2 dorsales sont contiguës ou réunies.

II. Les *Myxines* (*Myxine*) n'ont qu'une seule dent au haut de l'anneau maxillaire, qui est lui-même tout à fait membraneux; mais les dentelures latérales de la langue sont fortes et disposées sur 2 rangs de chaque côté, en sorte que ces Poissons ont l'air de ne porter que des dents latérales. La bouche est circulaire, entourée de 8 barbillons, et son bord supérieur est percé par un évent qui communique avec l'intérieur de la cavité buccale. On ne voit point de traces d'yeux. Ces singuliers animaux répandent par les pores de leur ligne latérale une mucosité si abondante qu'ils semblent convertir en gelée l'eau des vases où on les tient. Les espèces de ce genre habitent l'Océan : telle est la *Myx. glutineuse*, qui se trouve dans la mer du Nord. Bloch a donné à cette espèce le nom de *Gastrobranche*, parce que les intervalles des branchies, au lieu d'avoir chacun son issue particulière au dehors, donnent dans un canal commun pour chaque côté. Ces deux canaux aboutissent à 2 trous situés sous le cœur. La *Myx. de Dombey* (*Heptatrème* de Duméril) a 7 trous de chaque côté comme les Lamproies. Cette espèce est propre à la mer du Sud.

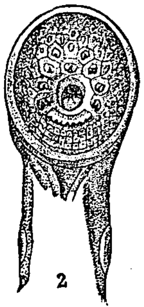

2

III. Naguère les auteurs décrivaient sous le nom d'*Ammocœte*, et les pêcheurs désignaient sous celui de *Lamprillon*, *Lamproyon* ou *Chatouille*, un petit Poisson vermiforme, long de 10 à 20 centim., fort semblable à la Lamproie, et qui vit enfoncé dans la vase des ruisseaux où on le recherche pour servir d'appât. Sa bouche, dépourvue de dents, et entourée de petits barbillons, est garnie d'une langue charnue simplement demi-circulaire, de sorte qu'il ne peut se fixer aux corps étrangers. L'eau arrive aux branchies par l'œsophage; les yeux ne se voient que par la dissection; les 2 dorsales sont réunies entre elles et avec la caudale; enfin toutes les parties qui devraient constituer le squelette sont tellement molles, qu'on pourrait considérer cet animal comme n'ayant point d'os du tout (Fig. 3. *Amm. vulgaire;* 4. Sa tête vue en dessous). Mais les travaux tout récents d'Aug. Müller, de Berlin, démontrent que la prétendue Ammocœte est une véritable larve du *Sucet* ou *Petite lamproie de rivière*, comme le têtard est une larve de Batracien. C'est à trois ans seulement que l'animal revêt les caractères complets de la Lamproie. Aussitôt qu'il a subi cette transformation, il se reproduit et meurt.

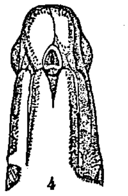

4

CYGNE. s. m. (lat. *cygnus*). Oiseau aquatique dont le plumage est le plus souvent blanc, et dont le cou est long et gracieux. — On dit en parlant D'une personne qui a la peau très-blanche, *Elle est blanche comme un c.*; *Elle a la blancheur du c.* — Fig., *C'est le chant du c.*, se dit Du dernier ouvrage que produit peu de temps avant sa mort un poëte, un musicien; se dit aussi en parlant Des orateurs. ‖ Fig., se dit, dans le style élevé, D'un poëte, d'un orateur, d'un musicien remarquable. *Le c. de Mantoue* (Virgile). *Le c. thébain* (Pindare). *Le c. de Cambrai* (Fénélon). *Le c. de Pesaro* (Rossini). ‖ T. Carrosserie. *Cou de c.*, Partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée, afin de laisser passer les roues de devant par-dessous lorsque la voiture tourne. ‖ T. Astron. Voy. Constellation.

Enc. — Le *Cygne* (*Cygnus*) constitue l'un des genres les plus intéressants de l'ordre des *Palmipèdes*, famille des *Lamellirostres* de Cuvier ; mais les ornithologistes actuels l'ont érigé en tribu sous le nom de *Cygninés.* — Les espèces qui composent ce genre ou cette tribu ont le bec aussi large en avant qu'en arrière, et plus haut que large à sa base, avec les narines à peu près au milieu de sa longueur. Leur cou, fort allongé, ne compte pas moins de 23 vertèbres, et leur trachée n'a point de renflement.

I. Les Cygnes ont les eaux pour domaine et en sont le plus bel ornement. Ils vivent sur les fleuves, les rivières, les lacs et les étangs. Les graines, les racines et les différentes parties des plantes aquatiques constituent leur principale nourriture: aussi leurs intestins, et surtout leurs cœcums, sont-ils très-longs. Les dentelures de leur bec leur donnent une grande facilité pour couper les plantes dont ils se nourrissent et permettent en même temps l'issue de l'eau qui pénètre dans la cavité buccale lorsqu'ils coupent ces végétaux. Au reste, ils mangent également des grenouilles, des sangsues, et même, selon quelques naturalistes, des poissons : toutefois ce dernier point est contesté. — Ces oiseaux sont monogames. Ils font leur nid sur la terre ferme, au bord des eaux : les jeunes le quittent, nagent et mangent aussitôt qu'ils sont nés. Les Cygnes, qui nagent avec une facilité telle qu'un homme, en marchant rapidement, a de la peine à les suivre, ont encore un vol puissant et rapide qui leur permet d'entreprendre de longs voyages. Le mouvement de leurs ailes produit un bruit sonore et harmonieux qui se fait entendre à une très-grande distance, et Sonnini est assez disposé à croire que c'est ce bruit qui a donné naissance aux fables antiques relatives au *chant du C.* Le caractère de ces oiseaux les porte à vivre en société; aussi les voit-on toujours par troupes plus ou moins nombreuses, soit qu'ils se tiennent sur les eaux, soit qu'ils entreprennent quelque migration. — Les Palmipèdes, en général, ont pour habitude de se lisser les plumes afin de les rendre imperméables à l'eau; mais le C. se distingue particulièrement sous ce rapport : rien ne peut le distraire du soin de sa toilette. Les femelles seules font exception pendant le temps où elles couvent. On a prétendu que la manière dont les Cygnes se comportent sur l'eau est un indice certain des changements qui doivent s'opérer dans l'état atmosphérique. Lorsqu'ils plongent à mi-corps, c'est, dit-on, signe de beau temps; lorsque, au contraire, ils battent l'eau de leurs ailes et la font jaillir autour d'eux, c'est signe de pluie. — La vie du C. semble se prolonger au delà d'un siècle. Cette longévité n'a rien d'impossible, car elle est parfaitement en rapport avec la longue durée de l'incubation et le temps qui s'écoule avant que l'oiseau ait atteint son entier développement. La chair de ces animaux est noirâtre et dure, et c'est sans doute par pure ostentation qu'on les faisait jadis figurer dans les festins. Quant à leur duvet, il est d'une finesse exquise: aussi l'emploie-t-on pour faire des espèces de fourrures.

II. Le *C. commun* (*Cygnus olor*), appelé aussi *C. muet* et *C. à bec rouge* (Fig. 1), est caractérisé par la couleur de son bec qui, d'ailleurs, est bordé de noir, et porte, en outre sur sa base, une protubérance arrondie. Son plumage est d'un blanc de neige tellement éclatant, qu'on a fait de cet oiseau l'emblème de la beauté et de l'innocence. — A l'état sauvage, le C. commun habite les grandes mers intérieures ou les lacs du nord-est de l'Europe. Mais aujourd'hui on le rencontre à l'état domestique *dans un grand nombre de pays. Il était autrefois beaucoup* plus commun en France qu'il ne l'est maintenant ; mais il est fort répandu en Angleterre, en Prusse et en Hollande. —

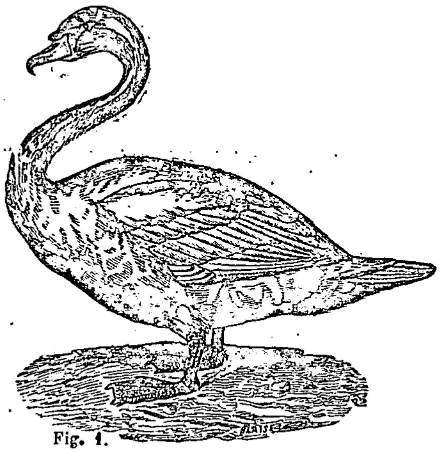

Fig. 1.

La domestication générale et, on peut le dire, volontaire du C., est due sans doute à la manière dont il est traité et au soin que *l'on prend de ne pas le tenir en captivité. Ceux que l'on garde* dans des cours fermées sont mélancoliques, et font de continuels efforts pour s'échapper. Aussi, quand on oublie de leur rogner les ailes à chaque mue, ils prennent leur vol et s'échappent dès qu'ils entendent des Cygnes sauvages. — La force et la vigueur de cet oiseau sont égales à sa grâce. On assure que d'un seul coup de son aile il peut briser la cuisse d'un homme. Parmi les Rapaces, l'Aigle est le seul qui ose s'attaquer à lui; mais le C., en le frappant à coups redoublés de son aile vigoureuse, repousse généralement avec succès ses attaques. Parfois même il lui arrive de sortir vainqueur d'un combat qu'il ne recherche pas, mais devant *lequel il dédaigne de fuir. Lorsque* deux Cygnes sont en rivalité d'amour, ils se battent entre eux avec un acharnement incroyable : chacun d'eux fait tous ses efforts pour étouffer son adversaire en lui tenant la tête dans l'eau. Ces duels, qui durent quelquefois des jours entiers, finissent ordinairement par la mort de l'un des champions. — Cette espèce de C. fait son nid sur les bords les moins fréquentés des lacs et des rivières. La femelle pond de 7 à 8 œufs oblongs et d'un gris verdâtre. L'incubation dure environ 6 semaines. Lorsque la mère quitte momentanément ses œufs pour satisfaire aux besoins de la nature, elle les recouvre de plumes et de joncs. Pendant tout ce temps, le mâle se tient à *ses côtés prêt* à la défendre contre tout assaillant. C'est alors qu'il est le plus dangereux : Lewin dit l'avoir vu attaquer et renverser des personnes âgées de 15 à 16 ans. Les jeunes Cygnes ont le bec plombé et le plumage gris. C'est seulement lorsqu'ils ont atteint l'âge adulte qu'ils prennent leur plumage blanc.

III. Le *C. à bec noir (C. canorus, C. musicus)*, appelé aussi, mais improprement, *C. chanteur*, *C. siffleur* et *C. sauvage*, a le bec noir avec la base jaune, le corps blanc, mais teinté de gris jaunâtre. Les jeunes ont le plumage tout gris. Cette espèce, fort semblable à la précédente pour l'extérieur, s'en distingue essentiellement par sa trachée-artère qui se recourbe et pénètre en grande partie dans une cavité de la quille du sternum. En outre, elle n'est point devenue domestique. —

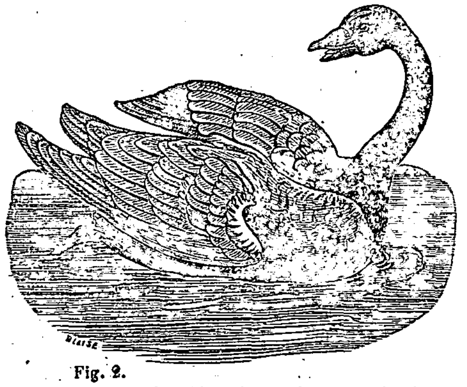

Fig. 2.

Les Cygnes à bec noir habitent les parties septentrionales des deux continents, où ils font leur nid, et ne les quittent que lorsqu'ils y sont forcés par la rigueur du froid. Ils passent alors en Ecosse, en Hollande, dans le nord de la France, etc. Enfin, quand les hivers sont très-rigoureux, ils s'avancent quelquefois dans l'intérieur du continent. Le vol de ces oiseaux est en général *très-élevé. On a observé des bandes composées de jeunes et* de vieux Cygnes : les jeunes se tiennent au centre, les mâles sont en tête à une certaine distance en avant, et les femelles forment l'arrière-garde. C'est à cette espèce que les anciens attribuaient une voix mélodieuse : mais cette opinion, bien qu'elle fût généralement répandue, n'était pas reçue par tout le monde, ainsi que le prouvent divers passages de Pline, d'Élien, de Lucien et même de Virgile.

IV. Nous nous contenterons de nommer le *C. de Bewick* qui habite les contrées les plus froides de l'Europe et de l'Amérique, et le *C. buccinateur* de Richardson, fort multiplié dans les régions arctiques du nouveau continent. Tous deux sont blancs ; mais le second se distingue de ses congénères par une tache rouge orangé sur le devant de la tête. — Le *C. à cou noir* (Fig. 2) habite l'Amérique méridionale, le Paraguay, la Patagonie et surtout le Chili. Il est très-peu voyageur, et ne se trouve jamais sur les rivières et les fleuves, mais dans les lagunes à demi-salées. Sur les lagunes du Chili central, on en voit parfois des bandes de 2 à 3,000 dans un espace de 2 lieues carrées. — *Le C. noir (C. plutonia) [Fig. 3] est exclusivement* propre à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Van-Diémen. Cet oiseau est de la taille du C. commun, mais d'un port moins élégant. Il

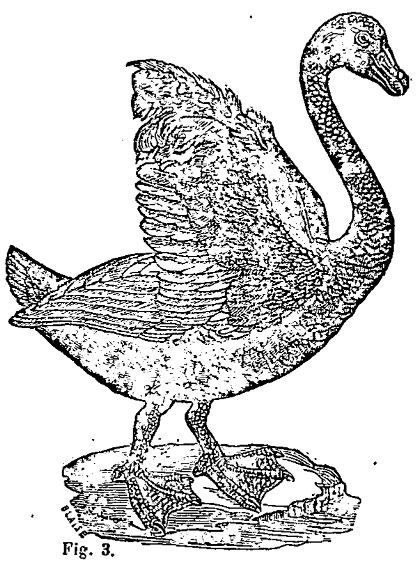

Fig. 3.

est tout noir, à l'exception des pennes primaires, qui sont blan*ches, ainsi* que du bec et de la peau nue de sa base, qui sont rouges. Le C. noir s'acclimate très-bien en Europe ; car depuis une trentaine d'années on en trouve, à l'état de domesticité, en Angleterre et dans quelques parties du continent.

V. Cuvier rapproche des Cygnes quelques espèces qui forment la transition entre les Oies et les *Cygnes proprement dits. Elles* ont en effet le même bec que ces derniers, et plusieurs ont un tubercule à sa base : telles sont l'*Oie de Gambie (Anas Gambensis)*, et l'*Oie de Guinée (An. cygnoïdes)*. La première (Fig. 4) est

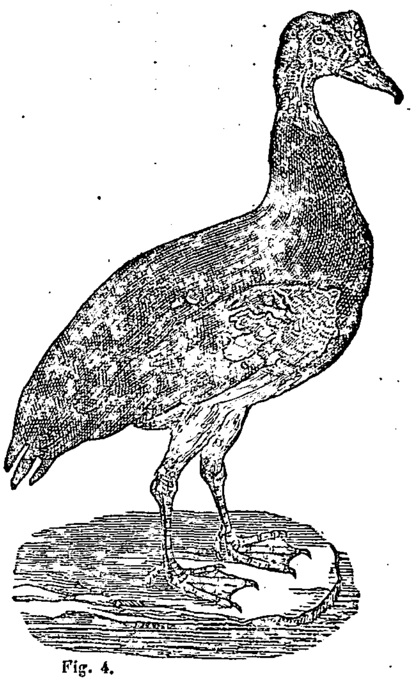

Fig. 4.

remarquable par sa taille, par la hauteur de ses jambes, par le tubercule qu'elle porte sur le front, et par les deux gros éperons dont le fouet de son aile est armé. Son plumage est d'un noir pourpré ; mais l'aile, la gorge, le devant et le dessous du corps sont blancs. La seconde est d'un gris blanchâtre, à manteau gris brun. Le mâle se reconnaît au fanon emplumé qui pend sous son bec, et au gros tubercule qui en surmonte la base. L'Oie de Guinée s'élève fort bien dans nos basses-cours et produit aisément avec nos Oies.

* **CYLINDRACÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Qui se rapproche de la forme du cylindre.

CYLINDRE. s. m. (gr. κύλινδρος). *T.* Géom.

Enc.—I. Le *Cylindre* est un solide terminé par trois surfaces, dont deux sont planes et parallèles entre elles, et dont la troisième est convexe et circulaire. Ce solide est appelé *Cyl. droit* lorsque la droite AB qui unit les centres des deux cercles est *perpendiculaire aux plans de ces bases (Fig. 1). Il est dit oblique* dans les autres cas (Fig. 2). Enfin, on l'appelle *tronqué*, lorsque l'une des bases n'est pas parallèle à l'autre. — Le *Cyl. droit à base circulaire* est engendré par la révolution d'un rectangle ACBD autour de l'un de ses côtés AB supposé immobile. Dans ce mouvement, les côtés AC, BD, restant toujours perpendiculaires à AB, décrivent deux cercles égaux. La droite immobile AB est l'*axe* du cyl. ; les 2 cercles sont ses *bases*, et la ligne CD, qui décrit la *surface cylindrique* est nommée *génératrice*. La *hauteur* du cyl. est la perpendiculaire abaissée du centre de l'une de ses bases sur le plan de l'autre base ; par conséquent, dans le cyl. droit, elle se confond avec l'axe.

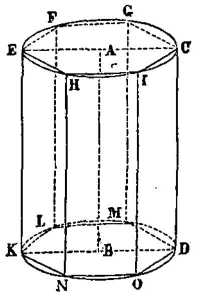

Fig. 1.

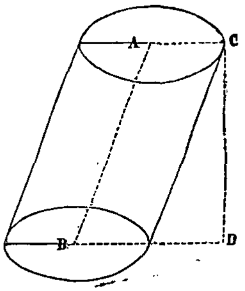

Fig. 2.

Si dans le cercle qui sert de base à un cyl. (Fig. 1) nous inscrivons le polygone KNODML, et si, sur ce polygone, considéré comme base, nous élevons un prisme droit, égal en hauteur au cyl., ce prisme sera *inscrit dans le cyl.* et ne le touchera que par les arêtes EK, FL, GM, CD, IO et HN. Maintenant, si l'on multiplie indéfiniment le nombre des côtés du polygone inscrit à la base du cyl., le périmètre de ce polygone approchera in*définiment de la circonférence de cette base. Mais, en même* temps, la surface latérale du prisme approchera indéfiniment de la surface convexe du cyl. — Le *Cyl. droit à base circulaire* peut donc être considéré comme *la limite* vers laquelle tend un prisme inscrit, à mesure que les côtés de sa base deviennent plus nombreux et ses faces plus petites. Par conséquent, en généralisant ce que nous venons de dire du cyl. droit à base circulaire, nous pouvons dire qu'un cyl. est un prisme ayant pour base des polygones d'un nombre infini de côtés, c.-à-d. ayant ses bases limitées par des lignes courbes. Il résulte de là que toutes les propriétés des cylindres peuvent se déduire de celles des prismes, et que l'on peut étendre aux cylindres toute propriété des prismes *indépendante* du nombre et de la grandeur des surfaces de ces derniers. Les propositions suivantes, dont la démonstration est donnée au mot PRISME, s'appliquent exactement au cyl. ; ainsi, il suffira de les énoncer.

1° La surface latérale ou convexe d'un cyl. droit a pour mesure le périmètre de sa base multiplié par sa hauteur. — Si donc, pour le cyl. à base circulaire, nous désignons la surface du cyl. par S, le rayon de sa base par R, et sa hauteur par H, nous aurons $S = 2\pi RH$. — La surface convexe du cyl. oblique ne peut être obtenue par les procédés de la géométrie élémentaire.

2° Le volume d'un cyl. a pour mesure la surface de sa base multipliée par sa hauteur. — En appelant V le volume du cyl., R le rayon de sa base, et H sa hauteur, on a $V = \pi R^2 H$. — *Rem.* : Dans le cyl. droit, H, ou la *hauteur*, est la même chose que l'axe AB (Fig. 1) ; dans le cyl. oblique, H est la perpendiculaire CD (Fig. 2).

3° Deux cylindres de même base sont entre eux comme leurs hauteurs, et deux cylindres de même hauteur sont entre eux comme leurs bases.

4° Deux cylindres *semblables*, c.-à-d. dans lesquels les axes ont le même rapport que les diamètres des bases, sont entre eux comme les cubes des hauteurs ou comme les cubes des diamètres des bases.

Il résulte, en outre, de la construction même du cyl., que toute section faite par un plan, parallèlement à la base, est un cercle égal à la base ; que toute section faite par un plan parallèle à l'axe *est un parallélogramme (dans le cyl. droit ce* parallélogramme est rectangle) ; et que la section faite par un plan passant par l'axe est un rectangle double du rectangle générateur. — Les sections du cyl. droit par des plans inclinés à l'axe donnent des ellipses. Il en est de même pour le cyl. oblique ; cependant, dans certains cas, ces sections sont des cercles.

Applications numériques. — 1° Quelle sera la surface d'un cyl. dont la base a un rayon de $3^m,5$, *et qui a* 20 *m. de hauteur ?* D'après la formule $2\pi RH$, on doit d'abord calculer le contour de la base. Pour cela, on prend le double du rayon 3,5 qui est 7, *et l'on multiplie* 7 *par* $\frac{22}{7}$ qui *exprime approximativement la* valeur de π. Le produit 22 représente la circonférence de la base, et, en la multipliant par 20, on trouve que la surface latérale du cyl. est 440 mètres carrés.

2° *La base d'un cyl. a 3 m. de rayon : quelle doit être sa hauteur pour que sa surface latérale soit de 15 m. carrés?* En multipliant 6, double du rayon, par le nombre 3,141, valeur de π à moins d'un millième près, on trouve 18,846, qui représente la circonférence de la base. D'ailleurs la hauteur doit être telle que, si on la multiplie par la circonférence de la base, le produit qui exprimera la surface du cyl. soit égal à 15 : on doit donc diviser 15 par 18,846. Le quotient 0,795 représentera en mèt. la hauteur demandée.

3° *Quel est le volume du cyl. qui a 2 m. de rayon et 11 m. de hauteur?* En prenant pour la valeur approchée de π le nombre $\frac{355}{113}$, la formule $\pi R^2 H$ donne $\frac{15620}{113} = 138{,}2$, qui représente en mèt. cubes le volume du cylindre.

4° *Quel doit être le rayon du cyl. qui a 20 m. de hauteur, pour que son volume soit 33 m. cubes?* Comme le nombre qui exprime le volume est le produit de 20 par la surface de la base, il faut diviser 33 par 20 pour connaître cette surface. D'ailleurs la surface d'un cercle a pour expression πR^2; donc, en divisant $\frac{33}{20}$ par $\frac{22}{7}$, valeur approchée de π, on obtiendra le carré du rayon, et, par suite, le rayon lui-même, qui est ici $0^m,722$.

II. En Technologie, on désigne sous le nom de *Cylindre* une foule d'outils, d'instruments, ou de parties d'un appareil mécanique, qui tantôt ont exactement la forme du solide géométrique ainsi appelé, et tantôt s'en rapprochent plus ou moins. Ainsi, les pièces d'un laminoir qu'on appelle *Cylindres*, et les tubes dans lesquels se meuvent les pistons d'une machine à vapeur, et qui ont reçu le même nom, doivent avoir une forme cylindrique aussi exacte que possible; mais les premières sont en général pleines et les seconds sont nécessairement creux. On nomme également *Cylindre* un gros rouleau de bois, de pierre ou de fonte, dont on se sert, en agriculture ou dans les travaux publics, pour écraser les mottes d'une terre labourée, pour aplanir les routes, les allées, etc. Les rouleaux armés de lames de fer qu'on emploie, dans les papeteries, pour broyer les chiffons, sont encore appelés *Cylindres*. La même dénomination s'applique aussi à des vases de cuivre ou de tôle, dont la forme est plus ou moins cylindrique, comme ceux qu'on plonge, après les avoir remplis de braise, dans un bain plein d'eau afin de chauffer celle-ci. Enfin, les paléographes nomment *Cylindre* le petit *rouleau de bois, d'ivoire, etc., autour duquel on enroulait une* pièce de papyrus ou de parchemin pour en faire un volume.

III. Le même terme est encore usité en Histoire naturelle, mais dans un sens peu rigoureux. On nomme ainsi le sommet de certaines montagnes, lorsqu'il offre quelque analogie avec la forme du solide géométrique, comme le *Cylindre du Marboré*, dans les Pyrénées. On a encore désigné sous ce nom certains coquillages du genre Volute ; mais cette dénomination n'a pas été adoptée par les auteurs.

CYLINDRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au cylindre ou qui en a la forme.

* **CYLINDROÏDE.** adj. 2 g. Qui a presque la forme du cylindre. ‖ T. Géomét. Solide qui ressemble au cylindre ordinaire, mais dont les bases sont des ellipses au lieu d'être des cercles.

CYMAISE. s. f. (gr. κυμάτιον). Archit. V. Moulure.

CYMBALAIRE. s. f. T. Bot. V. Scrophularinées.

CYMBALE. s. f. (gr. κύμϐαλον). T. Musique.

Enc. — On nomme *Cymbale* un instrument de percussion qui consiste en deux disques de cuivre qu'on frappe en mesure l'un contre l'autre, et qui ont à leur centre une petite cavité pour renforcer le son. — Cet instrument, attendu son extrême *simplicité, remonte à la plus haute antiquité. Mais, chez les* anciens, chaque c. représentait un demi-globe de bronze, de façon que les deux moitiés de l'instrument figuraient, suivant Servius, les deux hémisphères du ciel qui entourent la terre. Les cymbales étaient tenues par des manches de forme différente. Tantôt leur partie convexe se terminait en pointe ou par un petit manche en forme de croix ; tantôt elles avaient un anneau ou une bande de métal pour les tenir avec la main. On les employait surtout dans les cérémonies religieuses célébrées en l'honneur de Cybèle, qui passait pour les avoir inventées, ainsi que dans celles de Bacchus, de Junon, etc. Cet instrument était également fort usité chez les Juifs (II *Chron.*, v, 12, 13).

CYMBALIER. s. m. Celui qui joue des cymbales.

* **CYMBULIE.** s. f. T. Zool. Voy. Ptéropodes.

CYME. s. f. T. Bot. Voy. Inflorescence.

* **CYMINDIS.** s. m. T. Ornith. Voy. Aigle.

* **CYMOPHANE.** s. f. T. Minér. Voy. Spinelle.

* **CYMOPOLIE.** s. f. T. Zool. Voy. Brachyoures.

* **CYMOTHOÉ.** s. m. T. Zool. Voy. Isopodes.

* **CYNANCHE.** s. m. T. Bot. Voy. Asclépiadacées.

CYNANCIE. s. f. (gr. κύων, chien; ἄγχω, j'étrangle). T. Méd. anc. Nom qu'on donnait à une angine violente, lorsque le malade tirait la langue à peu près comme font les chiens haletants.

* **CYNARÉES** et * **CYNAROCÉPHALES.** s. f. plur. T. Bot. Voy. Composées.

* **CYNÉGÉTIQUE.** s. f. (gr. κυνηγετικός, qui aime la chasse). L'art de la chasse. *Oppien a écrit un poëme grec intitulé* Cynégétiques.

* **CYNICTIS.** s. m. T. Mam. Voy. Civette.

* **CYNIPS.** s. m. T. Entom. Voy. Gallicoles.

CYNIQUE. adj. 2 g. (gr. κυνικός, de κύων, chien). Se dit D'une secte de philosophes anciens à qui l'on reprochait d'être sans pudeur, comme les chiens. *La philosophie c. Un philosophe c.* ‖ Par ext., Impudent, obscène, sans vergogne. *Cet homme est c. dans son langage. Un écrivain c. Discours c. Conduite c. Mœurs cyniques.* ‖ Subst., *Diogène le c. C'est un c.*

CYNISME. s. m. La philosophie cynique. ‖ Par ext., Impudence, effronterie. *Le c. de sa conduite, de son langage. Cet homme affecte un c. révoltant.*

CYNOCÉPHALE. s. m. (gr. κύων, κυνός, chien; κεφαλὴ, tête). T. Mammal.

Enc. — Les *Cynocéphales* (*Cynocephalus*) forment la quatrième et dernière tribu des *Quadrumanes catarrhiniens* ou *Singes de l'ancien continent*. La plupart des animaux de cette tribu appartiennent à l'Afrique ; quelques espèces, cependant, sont propres à l'Asie méridionale. Leur taille, en général, est à peu près celle d'un grand Chien. Leurs formes sont lourdes et trapues ; *aussi sont-ils moins agiles que les Singes des tribus* supérieures. Leurs membres sont forts et vigoureux, la paire antérieure, un peu plus courte que la paire postérieure ; leurs jambes n'ont pas de mollets prononcés. Leur museau est très-allongé et comme tronqué au bout, ce qui leur a valu le nom générique sous lequel on les désigne. Leur face est munie d'abajoues remarquables par leur ampleur, et couverte de poils clairsemés dont la coloration varie suivant les espèces. Les crêtes sourcilières, fort développées, leur donnent un aspect féroce.

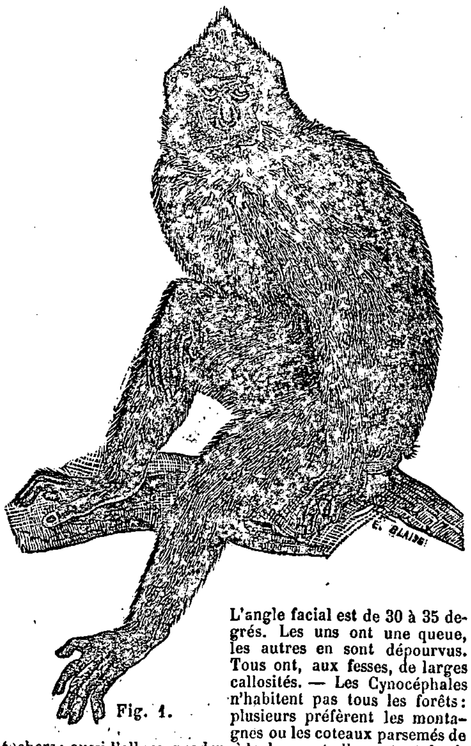

Fig. 1.

L'angle facial est de 30 à 35 degrés. Les uns ont une queue, les autres en sont dépourvus. Tous ont, aux fesses, de larges callosités. — Les Cynocéphales n'habitent pas tous les forêts : plusieurs préfèrent les montagnes ou les coteaux parsemés de rochers ; aussi l'allure quadrupède leur est-elle surtout familière. Chaque espèce paraît circonscrite dans des régions distinctes. Ces animaux vivent en troupes assez nombreuses qui défendent avec opiniâtreté, même contre les hommes, l'accès des cantons où ils ont fixé leur domicile. Bien que les canines de ces Singes soient aussi longues que celles du Tigre, ils ne sont pas pour cela carnassiers ; leur alimentation est, en effet, *presque entièrement végétale, et ils sont un véritable fléau pour* les vergers et les jardins auprès desquels ils habitent, et qu'ils dévastent avec la même tactique que les Cercopithèques. Enfin, autant du moins qu'on peut en juger par les individus en captivité, leur caractère est assez docile jusqu'à l'âge de la puberté, à partir duquel ils deviennent d'une extrême méchanceté, que les châtiments sont impuissants à réprimer. Leur lubricité acquiert en même temps des proportions qu'on ne rencontre jamais chez les autres espèces de Singes. — La tribu des Cynocéphales se divise assez naturellement en 3 genres : *Cynopithèque, Théropithèque* et *Cynocéphale* proprement dit.

I. Le genre *Cynopithèque* (*Cynopithecus*) forme la transition des Macaques aux Cynocéphales proprement dits. Indépendamment de l'absence de queue, ils diffèrent de ces derniers par plusieurs autres caractères, dont le plus remarquable consiste dans la position des narines, qui sont placées à peu près comme chez les premiers. Ces Singes ont, en outre, le corps court, porté sur des membres assez longs ; le museau avancé, large et aplati ; les mains allongées, avec les pouces postérieurs assez développés. — La seule espèce connue est le *Cynop. nègre* (Fig. 1), qui habite les Philippines. Ce Singe se reconnaît aisément à son pelage noir et dur qui forme une aigrette élargie sur sa tête, à son visage, qui est presque carré, et à sa petite taille, qui ne dépasse pas 40 à 45 centim. de la tête à l'anus.

II. Le genre *Théropithèque* (*Theropithecus*), établi par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, n'est également représenté que par une seule espèce, le *Thér. gélada* (Fig. 2), découvert par Ruppell en Abyssinie. Ce Singe tient aussi des Macaques et des Cynocéphales. Il a les quatre mains noirâtres, et de longs poils bruns couvrent ses parties supérieures, tandis que ceux des flancs et de l'extrémité de sa queue, laquelle est de longueur médiocre, sont de couleur fauve.

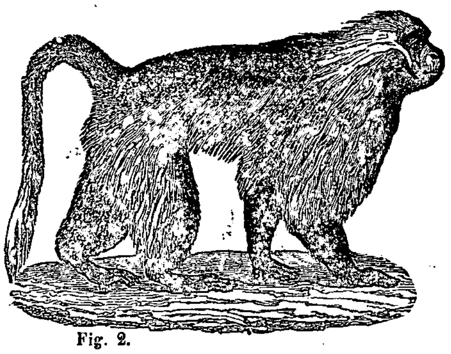

Fig. 2.

III. Les espèces qui composent le genre *Cynocéphale* (*Cynocephalus*) ont le museau allongé et très-gros à son extrémité antérieure, les narines tubuleuses, saillantes et prolongées jusqu'aux lèvres, les abajoues très-amples, les formes lourdes et trapues, les membres forts et vigoureux, et des callosités très-larges qu'entourent des surfaces nues. Quant à leur queue, elle a des dimensions assez variables pour que les zoologistes aient cru devoir diviser ce genre en deux sous-genres, selon la longueur de cet organe.

1° *Cynocéphales à queue assez allongée.* — Ce sous-genre comprend 4 espèces. — Le *Cyn. Babouin* a le pelage jaune olivâtre en dessus, blanchâtre en dessous et à la face interne des membres. Ses poils sont colorés de jaune et de noir par anneaux assez étendus, mais en petit nombre. Ce Singe habite l'Afrique septentrionale, surtout l'Égypte et l'Abyssinie. — Le *Cyn. Anubis* a été, pour la première fois, décrit par F. Cuvier. Il habite les mêmes pays que l'espèce précédente. Son pelage est verdâtre foncé, avec la partie nue des fesses violâtre, et la face interne des membres blanc grisâtre. De plus, la partie antérieure de la face est noire, ainsi que les oreilles et les pieds; les favoris sont d'un jaune pâle, et les joues et le tour des yeux d'une teinte couleur de chair. — Le *Cyn. Papion* (*Cyn. Sphinx*) est l'espèce la mieux connue du genre. Ce Singe a les narines proéminentes au delà du museau, la face, les oreilles et les mains noires, avec les paupières supérieures blanches. Son pelage, peu fourni sous le corps et à l'intérieur des membres, est brun jaunâtre, à teinte moins foncée en dessous qu'en dessus. Chaque poil est alternativement annelé de noir et de roux, ce qui fait que l'animal, vu de près, semble tiqueté de ces deux couleurs; les favoris sont fauves et dirigés en arrière. Les Papions vivent en troupes sur les rochers des hautes montagnes de l'Afrique occidentale. Ils se font remarquer par une grande pénétration, une adresse étonnante, une activité extrême et une facilité de conception véritablement extraordinaire. — Le *Cyn. Hamadryas* ou *Tartarin* est sur*tout caractérisé par sa face qui est couleur* de chair, ainsi que les mains et les oreilles, et par le camail, long et touffu, et d'une teinte gris verdâtre, qui couvre les parties supérieures de son corps de manière à lui former une véritable crinière. Son pelage est de la même couleur que le camail, mais les parties antérieures sont plus foncées que les postérieures, et les bras sont presque noirs. La femelle a la crinière beaucoup moins développée que le mâle, et les petits ne la prennent qu'après leur seconde dentition. L'Hamadryas a été décrit par Buffon sous les noms de *Lowando* et de *Singe de Moço*. Il est propre à l'Abyssinie, où on l'appelle *Tota*, et à l'Arabie, où on le nomme *Robba*.

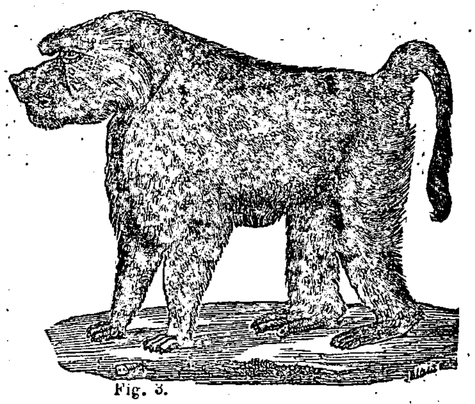

Fig. 3.

Les bateleurs orientaux le dressent aux mêmes exercices que leurs confrères d'Europe font exécuter aux Sapajous. Malgré cela, le naturel de ce Singe passe pour très-méchant, du moins en captivité. — Le *Cyn. Chacma* (*Cyn. porcarius*) [Fig. 3] a le pelage noir verdâtre sur le dos et le cou, où il forme une espèce de crinière, mais beaucoup moins développée que celle de l'Hamadryas. La peau de la face et des oreilles est d'une teinte noir violacé, et les favoris sont grisâtres et dirigés en arrière. La femelle manque de crinière. Le Chacma est propre à l'Afrique australe. Les habitants du Cap et les Hottentots l'emploient quelquefois à des travaux utiles, par ex., à garder les habitations, à tirer la corde d'un soufflet de forge, etc.; mais il ne faut pas le perdre un instant de vue, car aussitôt il abandonne le travail qu'on lui a confié.

2° *Cynocéphales à queue très-courte.* — Ce sous-genre se compose de 2 espèces seulement, toutes deux remarquables en outre par la longueur de leur museau. — Le *Cyn. Mandrill* ou *Mormon* (*Cyn. Mormon*) [Fig. 4], qui est propre à la Guinée, a le pelage gris brun, verdâtre en dessus, avec une barbe et une collerette jaune citron, et les parties latérales du nez, qui est rouge vif, bordées d'une masse de tissu érectile formant des sillons de couleur bleue. — Dans le *Cyn. Drill* (*Cyn. Leucophæus*), qui habite également la Guinée, le pelage est verdâtre, foncé dans les parties supérieures, et blanchâtre dans les inférieures. Ce genre diffère surtout du précédent par la couleur noire de la face, et par la queue, qui est encore plus courte.

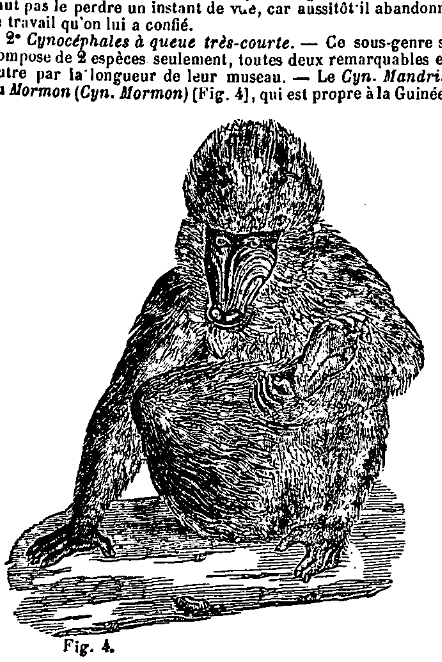

Fig. 4.

* **CYNODON.** s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **CYNOGALE.** s. m. T. Mam. Voy. CIVETTE.

CYNOGLOSSE. s. f. T. Bot. Voy. BORRAGINÉES.

* **CYNOMORIUM.** s. m. T. Bot. V. BALANOPHORÉES.

* **CYNOPITHÈQUE.** s. m. Mam. V. CYNOCÉPHALE.

* **CYNOREXIE.** s. f. T. Méd. Voy. APPÉTIT.

* **CYNORRHODON.** s. m. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

CYNOSURE. s. f. T. Astr. V. CONSTELLATION. || * T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **CYPÉRACÉES.** s. f. pl. T. Botanique.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à feuilles pourvues d'une gaine entière, à ovaire uniloculaire, et à embryon enfermé dans la base de l'albumen. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées ayant l'aspect des Graminées, n'atteignant jamais aux dimensions des sous-arbrisseaux. Tige jamais fistuleuse, présentant rarement des diaphragmes à ses articulations, ordinairement anguleuse, quelquefois renflée à la base en forme de souche ou de tubercule. Feuilles étroites ou terminées en pointe; lorsqu'elles sont engainantes, la gaine est entière et sans fente latérale. Fleurs hermaphrodites ou unisexuelles, composées de bractées solitaires imbriquées, dont les plus inférieures sont fréquemment vides, enfermant très-rarement d'autres bractées (*Glumes*) opposées à angles droits aux premières. Périanthe nul, à moins qu'on ne donne ce nom aux glumes ou aux soies hypogynes. Étamines hypogynes, en nombre défini, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12; anthères attachées au filet par leur base, entières, biloculaires. Ovaire monosperme, souvent entouré de soies hypogynes; ovule droit, anatrope; style unique, trifide ou bifide; stigmate non divisé, quelquefois bifide. Caryopse crustacé ou osseux. Albumen charnu ou farineux, de même forme que la graine; embryon lenticulaire, non divisé, enfermé dans la base de l'albumen; plumule très-peu apparente. [Fig. 1. *Scirpus lacustris;* 2. Fleur entourée de barbes hypogynes; 3. Graine du même; 4. Coupe de la graine pour montrer l'embryon lenticulaire. — 5. *Eriophorum angustifolium* en fleur. — 6. Utricule ou glumes additionnelles de *Carex riparia.*]

Ces plantes ressemblent tellement aux Graminées, que les observateurs peu attentifs peuvent aisément prendre les unes pour les autres. Elles en diffèrent cependant par plusieurs caractères importants. En premier lieu, la tige des Cyp., au lieu d'être ronde et fistuleuse, est habituellement anguleuse; elle n'a pas de diaphragmes aux articulations; la fleur est dépourvue de toute enveloppe autre que celle que lui fournit une simple bractée dans l'aisselle de laquelle elle croît, à l'exception des genres *Carex*, *Uncinia* et *Diplacrum*, chez lesquels il existe de plus deux glumes opposées; enfin, la graine a son embryon situé à la base de l'albumen dans laquelle est enfermée son extrémité cotylédonaire, et non pas de côté, comme chez les Graminées, fait très-important et qu'il est très-nécessaire de signaler, car Brown décrit l'embryon comme étant de forme lenticulaire et placé sur le côté de l'albumen.

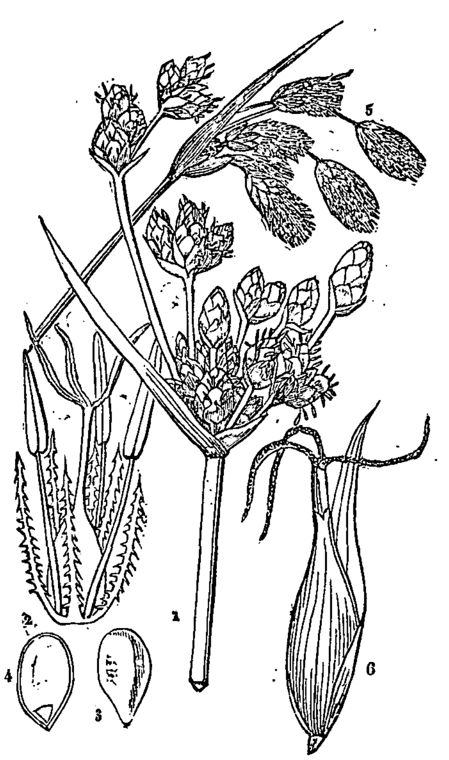

La famille des Cyp. comprend 112 genres et environ 2,000 espèces, divisés en 10 groupes. — 1° *Caricées:* fleurs unisexuelles; périanthe nul; caryopse renfermé dans une utricule. — 2° *Élynées :* fleurs mono-diclines; périanthe nul ou multisétacé, à soies glabres et molles; caryopse trigone, retenant au sommet la base du style qui forme une sorte de rostre. — 3° *Sclériées :* fleurs diclines; périanthe nul; caryopse le plus souvent osseux, scrobiculé ou cancellé. — 4° *Rhynchosporées :* fleurs hermaphrodites ou polygames, pauci- ou uniflores; périanthe pourvu de soies rudes, ciliées ou plumeuses; caryopse cartilagineux ou crustacé. — 5° *Cladiées :* fleurs hermaphrodites; périanthe nul; caryopse osseux, épais, nu ou surmonté par la base du style. — 6° *Chrysitrichées:* fleurs androgynes, monocarpiques; périgone propre, à disque nul; caryopse crustacé, globuleux, rugueux au sommet. — 7° *Hypolytrées :* fleurs hermaphrodites, uniflores; périgone et disque nuls; caryopse comprimé, nu, portant au sommet les débris du style. — 8° *Fuirénées :* fleurs hermaphrodites, rarement polygames, multiflores; périgone nul quelquefois, sétacé ou membraneux; caryopse crustacé, trigone. — 9° *Scirpées :* fleurs hermaphrodites, multiflores; périgone nul ou sétacé; caryopse crustacé, couronné par le bulbe du style. — 10° *Cypérées :* fleurs hermaphrodites le plus souvent multiflores; périgone existant rarement, ou sétacé; caryopse comprimé, mucroné ou cuspidé.

Les Cyp. sont au nombre des végétaux les plus répandus; il en existe partout où la végétation phanérogame peut exister, depuis le cercle polaire arctique jusqu'au cercle antarctique. On les rencontre dans les marais, dans les fossés, dans les eaux courantes, dans les prairies, dans les landes incultes, dans les forêts, dans les sables mouvants des bords de la mer, et au sommet des montagnes. Humboldt remarque qu'en Laponie les Cyp. et les Graminées sont en nombre égal; mais de la Laponie, en s'avançant vers l'équateur, la proportion des Cyp. par rapport aux Graminées va constamment en diminuant. Quand on se rapproche de l'équateur, on remarque, en outre, un changement dans le caractère des premières. Ainsi, les *Carex*, les *Scirpus*, les *Schœnus* et les genres voisins cessent d'en constituer la masse principale; ils sont remplacés par une multitude d'espèces de *Cyperus*, par des *Kyllingas*, des *Mariscus* et d'autres genres analogues, à peu près inconnus dans les contrées septentrionales, ou qui du moins n'y donnent nulle part un caractère dominant à la végétation. Quelques espèces seulement sont communes à des régions du globe fort différentes : tels sont les *Scirpus triqueter*, l'*Eleocharis capitata* et la *Füirena umbellata* qu'on trouve en Australie et dans l'Amérique méridionale, et quelques espèces de *Scirpus* qui habitent à la fois l'Europe et l'hémisphère méridional.

Tandis que les Graminées sont célèbres pour leurs propriétés alimentaires et pour l'abondance de fécule et de sucre qu'elles contiennent, les Cyp. se font remarquer par l'absence habituelle de ces mêmes principes; aussi n'en fait-on presque aucun cas pour la nourriture des bestiaux. Les racines de plusieurs espèces du g. *Laîche* ou *Carex*, telles que les *C. arenaria*, *disticha* et *hirta*, possèdent des propriétés diaphorétiques qui leur ont fait donner le nom de *Salsepareille d'Allemagne.* Les racines des espèces du g. *Souchet* (*Cyperus*) sont remplies d'un mucilage nourrissant et d'une saveur agréable. Dans le *Sou. long* ou *odorant* (*Cyp. longus*, le *Kypeiros* d'Hippocrate) il s'y joint un principe amer qui lui donne des propriétés stomachiques et toniques. Hardwicke rapporte que les médecins hindous administrent avec succès contre le choléra, les tubercules du *Cyperus hexastichus* ou *rotundus*, plante qu'ils nomment *Mootha*. Dans l'Inde, les femmes se servent, pour parfumer leur chevelure, des racines du *Cyp. pertenuis* ou *Nagur-Mootha*, après les avoir fait sécher et les avoir réduites en poudre. Dans le même pays, l'infusion des racines du *Cyp. odoratus*, qui sont douées d'une saveur chaude et aromatique, s'administre comme stomachique. Autrefois on classait, en Europe, parmi les plantes officinales, le *Scirpe des étangs* (*Scirpus lacustris*), vulgairement appelé *Jonc d'eau* et *Jonc des chaisiers* ou *des tonneliers*, dont les racines passaient pour astringentes et diurétiques. La *Remirea maritima*, plante très-commune dans l'Amérique tropicale, est fort estimé comme diaphorétique et diurétique; on attribue les mêmes propriétés à la *Kyllinga odorata* et à l'*Hypoporum nutans*. Les feuilles de l'*Eriophorum*, vulgairement appelé *Linaigrette*, *Lin des pauvres* et *Herbe à coton*, étaient jadis employées contre la diarrhée, et la moelle spongieuse de sa tige s'administrait comme anthelminthique. Dans tout le nord de l'Europe, les longues touffes de filaments qui accompagnent les graines sont récoltées par les pauvres gens pour rembourrer des oreillers, et pour ouater des courtes-pointes et des vêtements. Le *Cyperus iria* est en grande réputation dans l'Inde comme emménagogue et comme remède contre la colique. On y emploie également, contre le diabète et les affections de l'estomac, les racines âcres de la *Kyllinga triceps*, mêlées à diverses substances aromatiques. A la côte de Malabar, on attribue des propriétés antinéphrétiques à la racine d'une espèce de *Sclérie* (*Scleria lithosperma*). Dans le midi de l'Europe, on emploie comme aliment et pour la préparation de l'orgeat, les tubercules du *Cyperus esculentus*, plus connu sous les noms vulgaires de *Souchet comestible* et d'*Amande de terre.* Ces tubercules torréfiés ont été proposés comme succédanés du café et du cacao. Les Chinois cultivent comme plantes alimentaires plusieurs espèces de Cyp., mais surtout le *Pi-tsi* ou *Scirpus tuberosus*, que Nees d'Esenbeck regarde comme une sous-variété bulbeuse de la *Limnochloa plantaginea*. Royle dit que les tubercules grillés ou bouillis du *Cyperus bulbosus* de Vahl, appelé *Shilandie-Aresi*, à Madras, et *Puri-Drempa*, par les Télingas, ont le goût de la pomme de terre, et seraient un excellent aliment s'ils n'étaient pas si petits. Selon le même auteur, le *Scirpus dubius* de Roxburgh, l'*Alliki* des Télingas, donne des tubercules que les Hindous estiment autant que l'Igname. — Le *Papyrus* des bords du Nil (*Papyrus antiquorum*), dont les anciens faisaient des nattes, des voiles, des chaussures, des cordes, et surtout du papier, appartient à la famille des Cyp. En Syrie, cette plante est nommée *Babir;* elle est décrite par les auteurs arabes sous les noms de *Fafir* et de *Burdi*. Une autre espèce du même genre, le *P. corymbosus*, n'est guère moins usitée aux Indes que ne l'était le *P. antiquorum* chez les anciens Égyptiens. On s'en sert surtout pour confectionner les nattes dont on couvre le plancher des appartements. Le Dr Ainslie dit que, dans toute la péninsule indienne, on emploie au même usage une autre espèce de Cypéracée, nommée *Rora* et *Tounghi*, qu'il croit être le *Cyperus textilis* de Thunberg. Quelques espèces de Scirpes, notamment le *Sc. lacustris*, sont quelquefois substituées au Jonc pour faire des corbeilles et pour empailler des chaises. Le *Cyperus textilis* sert aussi à faire des cordes et divers autres objets. En Angleterre, où la *Linaigrette* (*Eriophorum*) est très-commune, on a essayé de faire du papier et des mèches pour les bougies avec la matière soyeuse ou cotonneuse qui enveloppe son fruit à sa base. Une autre espèce du même genre, l'*Erioph. comosum* ou *cannabinum*, nommée *Bahbhur* par les Hindous, sert, dans l'Himalayah, à faire des cordes. Mais, pour cela, on emploie exclusivement les feuilles de la plante avant que celle-ci ait fleuri. Il est probable que le *Cyperus inundatus*, et quelques autres espèces, contribuent efficacement à garantir et à protéger les rives du Gange contre les dégradations provenant de la rapidité du courant et de la violence des grandes marées. C'est ainsi qu'en Hollande on a grand soin de planter sur les digues la *Laîche des sables* (*Carex arenaria*), dont les racines traçantes, entrelacées les unes dans les autres, contiennent les sables mouvants, et donnent aux chaussées une grande solidité. Aux Antilles, on regarde comme un fléau le *Cyperus hydra :* en effet, lorsque cette plante s'empare d'un champ de Cannes à sucre, elle les étouffe, et la récolte est perdue.

* **CYPHIA.** s. f. T. Bot. Voy. CAMPANULACÉES.

* **CYPHUS.** s. m. T. Ent. Voy. CURCULIONITES.

* **CYPRÆA.** s. f. T. Zool. Voy. BUCCINOÏDES.

CYPRÈS. s. m. Arbre de la famille des *Conifères.* || Fig. et poét., se dit en parlant De la mort, du deuil, de la tristesse, parce que, chez les anciens, il était le symbole de la mort, l'emblème du deuil. *Les tristes c. Les c. funèbres. Changer les myrtes, les lauriers en c.*

* **CYPRICARDE.** s. f. T. Zool. Voy. MYTILACÉS.

* **CYPRINS.** s. m. pl. T. Ichth. Voy. CYPRINOÏDES.

* **CYPRINE.** s. f. T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

* **CYPRINOÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Dans la méthode ichthyologique de Cuvier et Valenciennes, les *Cyprinoïdes* forment la première famille de l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*. Les Cypr. se reconnaissent à leur bouche peu fendue, à leurs mâchoires faibles, le plus souvent sans dents, et dont le bord est formé par les intermaxillaires, à leurs pharyngiens fortement dentés qui compensent le peu d'armure des mâchoires, à leurs rayons branchiaux peu nombreux, et enfin à leurs ventrales abdominales et à l'absence de dorsale adipeuse. Leur corps est écailleux; leur estomac n'a point de dilatation, et leur pylore point d'appendices cœcaux. Ils ont une vessie natatoire grande, le plus souvent double, quelquefois triple. Ce sont les moins carnassiers des Poissons. — Valenciennes établit dans cette famille deux grandes divisions: la première pour les Cypr. dont la bouche est dépourvue de dents, la seconde pour ceux où elle est armée de petites dents. Nous indiquerons seulement les genres les plus importants de la famille.

I. La première section peut elle-même se partager en deux tribus, les *Cyprins* et les *Cobitides*.

A. Les *Cyprins* sont caractérisés par la petitesse de leur bouche, l'absence de dents et les trois rayons plats de leurs ouïes. Leur langue est lisse; leur palais est garni d'une substance épaisse et molle, désignée vulgairement sous le nom de *langue de Carpe;* mais leur pharynx offre un puissant instrument de mastication, savoir de grosses dents adhérentes aux os pharyngiens inférieurs, et un disque pierreux enchâssé dans une large cavité sous une apophyse du basilaire. C'est le genre *Carpe* (*Cyprinus*) qui a donné son nom à la tribu et à la famille; mais comme nous lui avons consacré un article spécial, nous n'y reviendrons pas ici (v. CARPE). — Les *Barbeaux* (*Barbus*) se distinguent des Carpes par leur dorsale et leur anale courtes, et par l'existence de 4 barbillons, dont 2 sur le bout et 2 aux angles de la mâchoire supérieure. Ils ont une forte épine pour second ou troisième rayon de la dorsale. Le *B. commun* est très-répandu chez nous dans les eaux claires et vives, où il atteint quelquefois une grosseur et un poids considérables. Quoi qu'en aient dit quelques naturalistes qui affirment avoir mangé impunément les œufs de ce poisson, ils sont en général malsains et agissent comme un drastique violent. — Le g. *Goujon* (*Gobio*) diffère du précédent en ce qu'il est dépourvu d'épines et n'a que 2 barbillons. Nous en avons une espèce à nageoire piquetée de brun, qui vit par troupes dans nos eaux douces, et ne dépasse guère 20 centim. de longeur. — Les *Tanches* (*Tinca*) se distinguent surtout des Goujons par l'extrême petitesse de leurs écailles. La *T. vulgaire* (Fig. 1), fort commune dans nos étangs, est courte et grosse, d'un brun jaunâtre. Elle prend quelquefois une belle couleur dorée. Sa chair est fade et peu estimée. — Les *Brèmes* (*Abramis*) sont dépourvues d'épines et de barbillons; elles ont l'anale longue, mais la dorsale est courte et placée en arrière des ventrales. La *Br. commune* a 29 rayons à l'anale et toutes les nageoires obscures. La *Petite Brème*, appelée aussi *Bordelière* ou *Hazelin*, n'a que 24 rayons à l'anale; ses pectorales et ses ventrales sont rougeâtres. La première est recherchée et se multiplie aisément; la seconde est peu estimée, et ne sert guère qu'à nourrir les Poissons dans les viviers. — Le g. *Able* (*Leuciscus*), assez nombreux en espèces indigènes, a été décrit ailleurs (v. ABLE). — Enfin, les genres *Cirrhine*, *Catastome* et *Gonorhynque* ne renferment que des espèces étrangères à l'Europe.

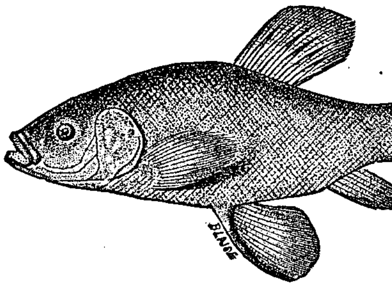

Fig. 1.

B. La tribu des *Cobitides* se compose d'espèces ayant la tête petite, le corps allongé, revêtu de petites écailles et enduit de mucosité. Les ventrales sont fort en arrière, et au-dessus d'elles il n'existe qu'une seule petite dorsale. Leur bouche est peu fendue et sans dents, mais entourée de lèvres propres à sucer et de barbillons; leurs ouïes sont peu ouvertes et n'ont que 3 rayons. Enfin, leur vessie natatoire est très-petite et renfermée dans un étui osseux. Cette tribu ne contient que le seul genre *Loche* ou *Dormille* (*Cobitis*) dont nous avons 3 espèces dans nos eaux douces. — La *Loche franche* (*Cob. barbatula*) [Fig. 2) est un petit Poisson long de 10 à 12 centim., nuagé et pointillé de brun sur un fond jaunâtre. Elle a 6 barbillons. Sa chair est estimée. — La *L. d'étang* (*Cob. fossilis*) a 10 barbillons, 6 à la lèvre supérieure et 4 à l'inférieure. Elle abonde surtout dans les étangs, où elle se maintient longtemps enfoncée dans la vase, même lorsque ces étangs sont gelés ou desséchés. Elle atteint 35 à 40 centim. de longueur; mais sa chair est molle et sent la vase. — La *L. de rivière* (*Cob. tænia*) a 6 barbillons dont 2 à la lèvre supérieure et une épine fourchue près de chaque œil. Elle ne dépasse guère 10 centimètres, et sa chair est peu recherchée.

II. Tous les Poissons qui appartiennent à la seconde section des Cyprinoïdes, c.-à-d. qui ont la bouche armée de dents, sont étrangers à l'Europe, à l'exception d'un seul. Ce dernier, qui constitue le g. *Lébias*, est un petit Poisson qui vit sur les côtes de la Sardaigne. Parmi les genres exotiques nous citerons cependant l'*Anableps* et le *Molinesia*, qui ne renferment chacun qu'une seule espèce. — L'*Anableps* (Fig. 3) vit dans les eaux douces de la Guyane, et se distingue non-seulement de tous les autres Poissons, mais encore de tous les Vertébrés par la conformation de ses yeux. Ces organes se font d'abord remarquer par leur saillie. En outre, ils ont la cornée et l'iris partagés en deux portions par deux bandes transverses, de sorte qu'ils ont deux pupilles et deux chambres antérieures de l'œil, quoiqu'ils n'aient qu'un seul cristallin, qu'une seule chambre postérieure, qu'une seule chambre vitrée et qu'une seule rétine. Il paraît que la nature a organisé l'œil de ce Poisson de manière qu'il puisse voir dans l'air en même temps que dans l'eau.

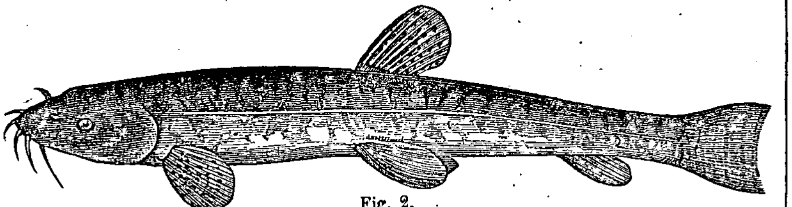

Fig. 2.

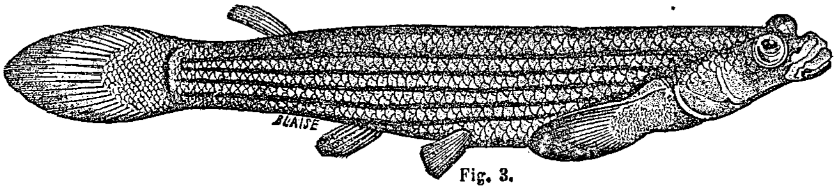

Fig. 3.

Ce Poisson a le corps cylindrique et couvert d'écailles solides, avec la queue peu comprimée. La tête est aplatie ou comme creusée, à cause de la saillie des yeux; les dents sont en velours.

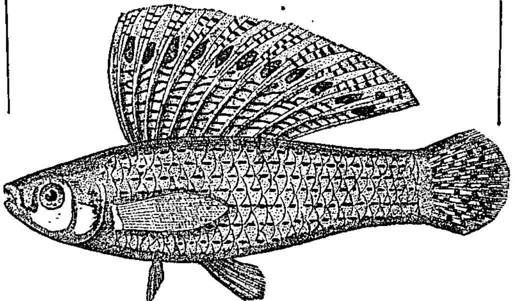

Fig. 4.

— Le *Molinésia à haute nageoire* (Fig. 4) doit son nom à l'ampleur de sa nageoire dorsale. Cette espèce vit dans les eaux douces de la Nouvelle-Orléans.

* **CYPRIPÈDE.** s. m. T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

* **CYPRIS.** s. m. T. Zool. Voy. OSTRACODES.

* **CYRÉNAÏQUE.** adj. 2 g. Voy. PHILOSOPHIE.

* **CYRÈNE.** s. f. T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

* **CYRILLACÉES.** s. f. pl. T. Botanique.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs dichlamydées, régulières et symétriques, à corolle imbriquée dans l'estivation, à placentas axiles, à étamines alternant avec les pétales quand elles sont égales en nombre, à ovule suspendu et à embryon renfermé dans un albumen abondant. — *Caract. bot.* : Plantes suffrutescentes, à feuilles simples, toujours vertes et dépourvues de stipules. Fleurs ordinairement en grappes. Calice, 4-5-parti. Pétales, 5, distincts, hypogynes, à préfloraison imbriquée. Anthères à déhiscence longitudinale. Ovaire 2-3-4-loculaire, toujours composé d'un nombre de carpelles différent de celui du calice, de la corolle et des étamines; ovules solitaires, suspendus; style court; stigmate multilobé, les lobes étant égaux en nombre aux loges de l'ovaire. Fruit capsulaire succulent ou drupacé. Graines renversées. Embryon dans l'axe d'un albumen abondant, avec une radicule supère très-longue. [Fig. 1. *Mylocaryum ligustrinum*; 2. Fleur; 3. Étamines; 4. Ovaire; 5. Coupe de la graine]. — Cette petite famille, qui ne comprend que 3 genres et 5 espèces, toutes propres à l'Amérique du Nord, a été créée par Gray aux dépens de celle des Éricacées. Aucune de ces plantes ne paraît posséder de propriétés utiles

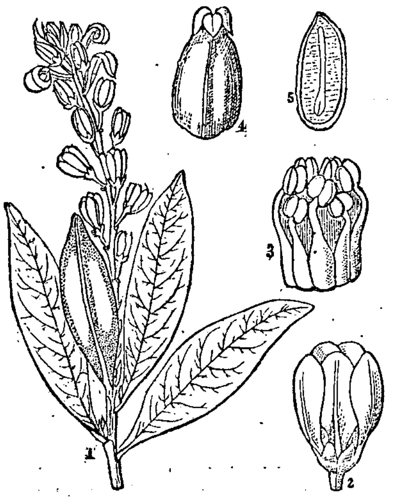

* **CYRTANDRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. GESNÉRACÉES.

* **CYRTOPODIUM.** s. m. T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

* **CYSTICERQUE.** s. m. (gr. χύστις, vessie; χερχός, queue). T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX et LADRERIE.

* **CYSTINE.** s. f. T. Chim. Voy. URINE.

CYSTIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient à la vésicule biliaire. *Artère c. Bile c. Conduit c. Calculs cystiques.*

CYSTITE. s. f. T. Méd. Voy. VESSIE.

* **CYSTOCÈLE.** s. f. T. Chir. Voy. HERNIE.

CYSTOTOME. s. m. **CYSTOTOMIE.** s. f. T. Chir. Voy. TAILLE.

* **CYTHÉRÉE.** s. f. (R. *Cythère*, nom d'une île). T. Mythol. L'un des noms de Vénus. || T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

* **CYTINACÉES.** s. f. pl. T. Botanique.

Enc. — Famille de végétaux rhizogènes, à fleurs disposées en épis au sommet d'une tige écailleuse, avec un calice 3-6-parti, à anthères s'ouvrant par des fentes, et à ovules innombrables naissant sur des placentas pariétaux. — *Caract. bot.* : Fleurs hermaphrodites ou unisexuelles, solitaires, et dans ce cas acaules, ou groupées en épis au sommet d'une tige couverte d'écailles imbriquées, les mâles à la partie supérieure, les fe-

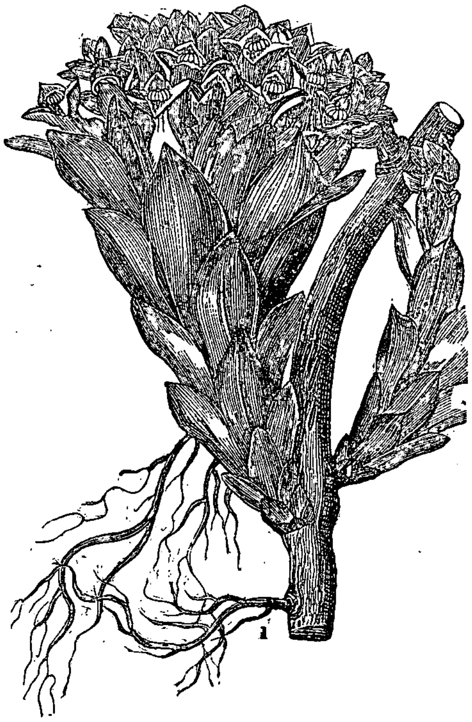

melles au-dessous, dans l'axe d'une bractée, soutenues de chaque côté par une bractéole. Périanthe tubulaire-campanulé, et 3-6-lobé. Anthères sessiles, à 2 loges qui sont distinctes et s'ouvrent longitudinalement ; dans le genre *Cytinus*, 4 membranes figurant des cloisons et alternant avec les segments du périanthe, unissent son tube avec la colonne staminale. Fleurs femelles ; périanthe comme dans les fleurs mâles, mais épigyne.

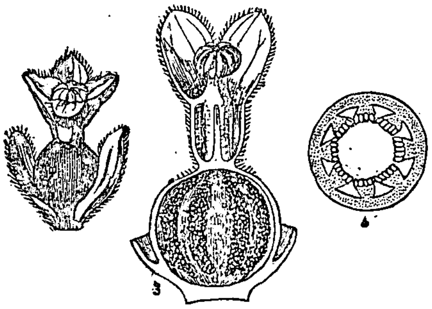

Ovaire infère, uniloculaire, à placentas verticaux ou latéraux, *couverts d'ovules innombrables; style cylindrique, uni au tube* du périanthe par des prolongements septiformes, avec un seul stigmate épais ; ou bien, plusieurs styles connés, mais distincts par leurs sommets stigmatoïdes. Fruit bacciforme, coriace, uniloculaire, renfermant dans sa pulpe d'innombrables graines, dont le test est coriace et solidement adhérent au noyau. Dans le genre *Hydnora*, la graine présente un petit embryon indivis, au centre d'un albumen cartilagineux ; dans le g. *Cytinus*, suivant R. Brown, la graine est dépourvue d'albumen. [Figure 1. *Cytinus hypocistis;* 2. Fleur femelle ; 3. Coupe verticale de la même ; 4. Coupe transversale de l'ovaire.]

Cette famille comprend 4 genres et 7 espèces, qui toutes, sauf le *Cytinus hypocistis*, sont propres à l'Afrique. — Ce dernier, vulgairement appelé *Cytinelle*, vit en parasite sur les racines des Cistes dans le midi de l'Europe. Il contient de l'acide gallique. On prépare avec les baies de cette plante un extrait brun noirâtre, légèrement acide et astringent qui, dans l'Europe *méridionale, s'administre contre* les *hémorragies* et la dyssenterie. L'*Hydnora africana* se trouve au cap de Bonne-Espérance, où elle croît en parasite sur les racines des Euphorbes. Cette plante, qui vit à moitié enterrée dans le sol, et dont l'aspect ne peut se comparer qu'à celui de certains Champignons, tels que le *Géaster*, a une odeur analogue à celle d'un morceau de viande rôtie et à demi gâtée. Néanmoins les Hottentots la mangent après l'avoir fait griller. Le g. Hydnora mériterait sans doute d'être érigé en famille, comme l'a proposé R. Brown.

* **CYTINELLE.** s. f. T. Bot. Voy. CYTINACÉES.

CYTISE. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **CYTOBLASTE.** s. m. (gr. χύτος, cavité ; βλαστός, germe). T. Hist. nat. V. HISTOLOGIE et ORGANOGRAPHIE.

* **CYTTARIA.** s. T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

CYZICÈNE. s. m. (gr. Κύζιχος, ville de Mysie). T. Archit. Chez les Grecs, Grande salle ornée de sculptures et exposée au nord : c'était à peu près le *Cénacle* des Romains.

CZAR ou **TZAR.** s. m. T. Hist.

Enc. — On varie à l'égard de l'orthographe de ce nom. Anciennement il s'écrivait toujours *Czar;* mais, depuis le commencement de ce siècle, l'usage d'écrire *Tzar* ou *Tsar* s'est établi insensiblement. La dernière forme est la seule qui se rapporte exactement à la prononciation russe. La forme *Czar* vient du polonais; mais loin de prononcer ce mot *Czar*, comme nous faisons en France, les Polonais disaient *Tchar :* ils écrivent maintenant *Car*, et prononcent *Tsar* aussi bien que les Russes, car leur C équivaut à TS, et n'a rien de commun avec le K.

On a cru voir dans l'orthographe *Czar* l'étymologie du mot, *qu'on supposait dérivé de Cœsar*, *César*, empereur. Cependant il y a là une objection assez grave, c'est que, dans la version du Nouveau Testament en vieux slavon, le nom de *César* se présente toujours sous la forme *Kessar* ou *Keçar*, et que le titre de *Tsar* y est donné aux rois (David, Salomon, etc.), non aux empereurs. L'empereur de Constantinople reçoit bien des annalistes russes la qualification de *Tsar*, mais les plus anciens lui donnent celle de *Keçar*. « En persan, dit Karamzine, le nom de *Tsar* implique l'idée du trône ou du pouvoir suprême ; on le reconnaît aussi dans les syllabes finales du titre des rois d'Assyrie et de Babylone, Phalas-sar, Nabonas-sar, etc. »

Ce fut Iwan IV qui, le *premier, s'attribua le titre de Tsar* en 1547 ; mais il avait déjà été maintes fois donné à plusieurs des grands princes de Moscou, par ex. au XIVe et même au XIIe siècle. On continua cependant de faire une distinction formelle entre *Tsar* et *César*, distinction que Pierre le Grand reconnut en commençant à s'attribuer ce dernier titre, ainsi que celui d'empereur (1721), et en substituant la qualification de *Césarevna* à celle de *Tsarevna,* jusqu'alors donnée aux princesses ses filles. Évidemment, en s'arrogeant ce nouveau titre, il voulut simplement prendre, à l'égard des puissances étrangères, un rang nominalement égal à celui de l'empereur d'Allemagne. Le titre de *Czarine* ou *Tsarine*, *donné aujourd'hui* à la souveraine ou à la femme du souverain de la Russie, était en russe *Tsaritsa ;* celui des enfants du *Tsar* était *Tsarévitch* pour les mâles, et *Tsarevna* pour les princesses. Pierre le Grand transforma d'abord le titre de *Tsarevna* en celui de *Césarevna* ou de *Tsésarevna*, pour écrire comme on prononce. Plus tard, Catherine II donna celui de *Césarévitch*, au lieu de *Tsarévitch*, à son fils Paul. Enfin, l'empereur Nicolas, par un ukase du 10 septembre-29 août 1831, attacha ce dernier titre à la personne de l'héritier présomptif du trône, car les autres membres de la famille impériale s'appellent actuellement *Grands-ducs* et *Grandes-duchesses* (*Grands-princes* ou *Grandes-princesses*), et non Césarévitchs ou Césarevnes. Quant au titre de *Majesté Czarienne*, c'est une expression inconnue aux Russes.

D

D. s. m. La quatrième lettre de notre alphabet, et la troisième de nos consonnes. Suivant l'appellation ancienne et la plus usitée, on la nomme *Dé ;* cependant aujourd'hui beaucoup de personnes la nomment *De. Un* D *majuscule. Un petit* d.

Enc.— La lettre D occupe la quatrième place non-seulement dans l'alphabet des langues gréco-latines et germaniques, mais encore dans celui des langues sémitiques. La forme que nous lui donnons, après les Romains, est presque identique avec celle qu'elle avait dans l'alphabet grec Δ et δ; et celle-ci dérive évidemment de la figure du *dal* ou *daleth* de l'arabe et de l'hébreu.

Le D figure très-souvent sur les médailles et dans les inscriptions latines, où il signifie *decurio*, *dedit*, *decimus*, *dictator*, *dicatum*, etc. Deux DD veulent dire tantôt *dedit*, *dedicavit* (a donné, a dédié), tantôt *decreto decurionum* (par décret des décurions), etc. Sur les pierres tumulaires le sigle D. M. veut dire *Diis Manibus* (aux Dieux mânes). Sur les frontons des temples les lettres D. O. M. se traduisent par *Deo Optimo Maximo* (au Dieu très-bon et très-grand).

Obs. gram. — Les grammairiens rangent cette lettre dans la classe des consonnes dentales, avec le T et le θ, à cause de l'analogie qu'elles offrent dans le mécanisme de leur articulation. De là encore les nombreuses permutations qu'on observe dans toutes les langues entre ces consonnes : souvent ces permutations n'ont lieu que dans la prononciation ; d'autres fois elles s'opèrent également dans l'écriture. Du mot grec θεός, les Romains avaient fait *Deus*, Dieu ; de même du latin *pater*, *mater*, les Italiens et les Espagnols ont fait *padre*, *madre*, etc.

Dans notre langue, D conserve le son qui lui est propre au commencement et dans le corps des mots; ex. : *dame*, *démon*, *adhérer*, *entendre*, *adorer*. Il le conserve également à la fin de quelques noms propres, tels que *Obed*, *David*, *Joad*, *Mahmoud*, *Sud*. Mais il prend le son du T : 1° lorsqu'il termine un adjectif suivi immédiatement du substantif qu'il qualifie, quand ce substantif commence par une voyelle ou par une H muette; ex. : *profond abîme*, *grand homme*, qu'on prononce *profon-tabîme*, *gran-thomme ;* 2° lorsqu'il est à la fin d'un verbe, placé devant un des pronoms *il*, *elle*, *on;* ex. : *Entend-il? Coud-elle bien? Comprend-on?* qui se prononcent *Enten-til? Cou-telle bien? Compren-ton?*

Mais ce n'est pas seulement devant ces trois pronoms que le D final se fait sentir et se prononce comme T. Dans le style soutenu, cette liaison a également lieu devant un grand nombre d'autres mots. Ainsi, l'on prononce *Elle apprend à lire ; Il répond à tout ; On rend enfin justice à ses bonnes intentions*, comme si l'on écrivait Elle *appren-tà lire*, etc.

Dans le cas où un adjectif terminé par un D n'est pas immédiatement suivi de son substantif, plusieurs grammairiens pensent que ce D doit être muet. Ainsi, dans cette phrase : *Le froid aujourd'hui n'est pas grand au prix qu'il était hier*. Il ne faut, suivant eux, faire entendre ni le D de *froid*, ni celui de *grand*. — Les mêmes grammairiens veulent aussi que, lorsque le substantif terminé par un D est immédiatement placé devant son adjectif, on prononce, au moins dans la conversation, comme si le D n'existait pas, et que l'on dise, par ex. : *Le froi et le chaud*, *Un bor escarpé*, et non pas *Le froit et le chaud*, *Un bort escarpé*. — Ces observations sont assurément exactes; mais elles n'embrassent pas encore tous les cas possibles. Au lieu d'entrer dans tous ces détails, il vaut mieux, suivant nous, poser cette simple règle générale : *Consultez l'oreille*, car c'est elle-même qui a dicté l'usage. C'est l'oreille, par ex., qui nous apprend qu'il faut prononcer le D comme T dans *pied-à-terre*, *fond en comble*, et qu'au contraire il ne faut pas le faire sentir dans *pied à pied*.

Quelques mots présentent le D redoublé. Dans ce cas, il est d'usage de prononcer les deux lettres, et nonobstant l'avis contraire de quelques grammairiens, nous pensons que cette règle est sans exception.

DA. (gr. δή, certes, assurément). Partic. qui se joint quelquefois, dans le langage fam., à l'affirmative *Oui*, et à la négative *Nenni*, pour exprimer plus formellement une adhésion ou un refus. *Oui-da. Nenni-da.*

D'ABORD. loc. prép. Voy. Abord.

* **DA-CAPO.** T. Mus. Cette loc. italienne, qui sign. *depuis la tête*, et que souvent on écrit par abrév. D. C, se met à la fin d'un morceau de musique pour indiquer qu'il faut le reprendre depuis le commencement jusqu'au signe de terminaison.

D'ACCORD. loc. ellipt. Voy. Accord.

* **DACRYDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Taxinées.

DACTYLE. s. m. (gr. δάκτυλος, doigt). T. Versific. grecq. et lat. Sorte de pied composé d'une longue et de deux brèves (*Carmina*). *Le d. a été ainsi nommé, par analogie avec le doigt, qui est formé de trois phalanges dont la première est plus longue que les deux autres.* || * T. Métrol. anc. V. *Mesures de* longueur. || * T. Mythol. *Dactyles idéens*, Génies phrygiens, au nombre de trois ou de cinq, auxquels on attribuait la découverte et la mise en œuvre du fer et de l'airain, de la musique, de l'arithmétique, etc. : dans la suite on les identifia avec les Curètes.

* **DACTYLÈTHRE.** s. m. Erpét. V. Phrynaglosses.

* **DACTYLIOGRAPHIE.** s. f. (gr. δακτύλιος, anneau ; γράφω, je décris). Quelques auteurs ont nommé ainsi La gravure en pierres fines.

* **DACTYLIOLOGIE.** s. f. (grec. δακτύλιος; λογός, science). T. Archéol. La science qui traite des pierres gravées.

* **DACTYLIOMANCIE.** s. f. Voy. Divination.

* **DACTYLIOTHÈQUE.** s. f. (gr. δακτύλιος; θήκη, coffre). Collection de bagues ou de pierres gravées. *Suivant Pline, Scaurus, gendre de Sylla, fut le premier qui forma une collection de ce genre.*

* **DACTYLIQUE.** adj. 2 g. (gr. δακτυλικὸς). T. Versific. anc. Qui contient des dactyles. *On appelait vers d. tétramètre catalectique un vers qui était composé de trois pieds et demi, et demandait trois dactyles.*

Parva etiam fuit Idalia. (Ausone.)

* **DACTYLOLOGIE.** s. f. (gr. δάκτυλος, doigt; λογός, discours). Voy. Sourd-muet.

* **DACTYLOPTÈRE.** s. m. (gr. δάκτυλος; πτερόν, aile). T. Ichth. Voy. Joues *cuirassées*.

* **DACUS.** s. m. T. Entom. Voy. Muscides.

DADA. s. m. (*Onomatopée.*) Terme dont se servent les enfants et quelquefois ceux qui leur parlent pour désigner Un cheval. — Le bâton dont un enfant se sert en guise de cheval. || Fig. et famil., on dit en parlant De quelqu'un qui revient toujours à la même idée, *C'est son d. ; il est sur son d.*

DADAIS. s. m. On appelle ainsi Un niais, un nigaud, ou bien Un homme qui est gauche dans son maintien. *Que faites-vous de ce grand d.? Il a l'air d'un d.* Fam.

* **DADOUQUE.** s. m. T. Archéol. Voy. Cérès.

DAGUE. s. f. (all. *degen*). Espèce d'épée très-courte. — Fig. et fam., *Il est fin comme une d. de plomb*, se dit D'un homme qui a l'esprit pesant et obtus, et qui veut faire le fin. || * T. Techn. Lame de sabre emmanchée à ses deux bouts d'une poignée de bois, et dont les relieurs se servent pour ratisser les peaux dont ils recouvrent les livres. || T. Zool. et Vén. Voy. Cerf.

DAGUER. v. a. Frapper de coups de dague. *Il le fit d. dans son lit.* Vx. || T. Vén. Se dit Du cerf, lorsqu'il s'accouple avec la biche. || T. Faucon. Voler de toute sa force. = Dagué, ée. part.

* **DAGUERRÉOTYPE.** s. m. Voy. Photographie.

* **DAGUERRÉOTYPER.** v. a. Reproduire un objet au moyen du daguerréotype. *D. un paysage. Il s'est fait d.* = Daguerréotypé, ée. part. *Un portrait d.*

DAGUET. s. m. T. Vén. et Zool. Voy. Cerf.

DAHLIA. s. m. T. Bot. Voy. Composées.

DAIGNER. v. n. (lat. *dignari*). Avoir pour agréable, condescendre à... ; est toujours suivi d'un v. à l'infin. *Il n'a pas daigné lui faire une réponse. Le fils de Dieu a daigné habiter parmi nous.*

* **DAIL.** s. m. T. Zool. Voy. Enfermés.

D'AILLEURS. loc. adv. Voy. Ailleurs.

DAIM. s. m. T. Mamm. Voy. Cerf.

DAINE. s. f. La femelle du daim. Les chasseurs prononcent *Dine.* — Voy. Cerf.

* **DAÏRI.** s. m. T. Relation.

Enc. — *Daïri* est le titre que, suivant la plupart des voyageurs, les Japonais donnent au successeur de l'ancienne famille impériale du pays ; mais, d'après Siebold, le titre véritable de ce prince serait *Mikado.* — Les Japonais regardent le *Daïri* comme le souverain pontife de leur religion nationale, appelée *Sintoïsme*, et le considèrent comme un Dieu sur la terre. Lui-même n'adore que la déesse *Ten-sio-taï-sin*, dont il prétend descendre. Sa personne est tellement sainte, que tout ce qui le touche est réputé sacré, et qu'on recueille avec soin l'eau qui a servi à laver ses pieds. En outre, la famille du Daïri est impérissable. En conséquence, lorsque le souverain pontife régnant n'a point d'enfants, le ciel lui-même se charge de lui en procurer un. Pour cela, on choisit un jeune enfant dans l'une des maisons les plus illustres de l'empire et on le dépose sous un arbre dans le jardin du palais du Daïri décédé. La population ne manque pas d'attribuer sa présence à une intervention directe de la divinité. A l'origine, le Daïri réunissait, de la manière la plus complète, les deux pouvoirs, spirituel et temporel ; mais, en 1143, le Daïri alors régnant, ayant eu la faiblesse d'abandonner presque tout son pouvoir temporel au général en chef des armées japonaises, qu'on désigne sous les titres de *Koubo* ou de *Séogoun*, ce dernier, de même que les anciens maires du palais, en France, réussit à s'emparer de toute l'autorité réelle, et à rendre celle-ci héréditaire dans sa famille. Cette révolution était accomplie en 1585, et depuis cette époque le Japon compte réellement deux souverains : le *Daïri*, ou empereur religieux, qui est littéralement prisonnier dans son palais de Méako, mais où on lui décerne les honneurs divins, et le *Koubo* ou empereur civil et militaire, qui est le véritable maître du pays. L'autorité du Koubo est absolument despotique, quoiqu'il existe dans le Japon une sorte de féodalité. Mais tous les princes héréditaires du pays sont disséminés et confinés dans leurs provinces respectives, et de plus, leur jalousie mutuelle et les nombreux otages que le Koubo exige de chacun d'eux, le garantissent contre toute tentative qui pourrait avoir pour résultat d'amoindrir son pouvoir. Le Koubo fait sa résidence habituelle à Jedo, dans l'île de Niphon.

DAIS. s. m. (all. *dach*, toit). Ouvrage d'architecture et de sculpture qui sert à couvrir et à couronner un autel, un trône, etc. *Un autel surmonté d'un d. Autrefois les princes, les ducs, etc., avaient le d.* — Poét., *Sous le d.*, Sur le trône, au sein des grandeurs. || Par ext., Espèce de pavillon portatif de soie brodée, garni de franges, et soutenu par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement dans les processions, et où se placent aussi les rois, les princes, etc., dans certaines circonstances solennelles. *Porter le d. Tenir les cordons du d.* || Figur. et poét., *Un d. de feuillage, de verdure*, Une voûte, un couvert de feuillage.

* **DAÏS.** s. f. T. Bot. Voy. Thymélées.

* **DALAÏ-LAMA.** s. m. Voy. Bouddhisme.

* **DALBERGIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Légumineuses.

DALER. s. m. Voy. Thaler.

* **DALLAGE.** s. m. Action de daller; Pavé fait de dalles.

DALLE. s. f. (allem. *diele*, planche?). Tablette de pierre dure ou de marbre, d'épaisseur médiocre, et dont on se sert pour couvrir les terrasses, paver des salles, des vestibules, etc. || Tranche de quelque gros poisson. Peu usité ; on dit *Darne.*

DALLER. v. a. Couvrir ou paver de dalles. *D. un vestibule.* = Dallé, ée. part.

DALMATIQUE. s. f. (lat. *dalmatica*) [*vestis*].

Enc. — La *Dalmatique* est une espèce de tunique à longues manches dont, suivant saint Isidore, les Romains empruntèrent l'usage aux populations de la Dalmatie. Ce vêtement était ordinairement blanc et bordé de pourpre, et ses manches descendaient jusqu'aux mains, ce qui le fit aussi appeler *Chiridota*. Son introduction dans le costume romain fut d'abord considérée comme une atteinte à la gravité des mœurs antiques, car en Italie, comme en Grèce, on tenait pour efféminés ceux qui ne laissaient pas leurs bras découverts ; néanmoins l'usage s'en répandit peu à peu. Les empereurs et les rois aimaient surtout à s'en parer les jours de grande cérémonie. L'admission de la d. au nombre des vêtements sacrés est attribuée au pape S. Sylvestre (314-336), qui la donna d'abord aux diacres de l'Église de Rome, à la place du *colobium* ou tunique à manches courtes. Mais, vers le VIIIe ou IXe siècle, les évêques de toutes les parties de la chrétienté obtinrent de la faire porter aux diacres de leurs diocèses ou de la porter eux-mêmes. Aujourd'hui ce vêtement est réservé aux diacres, aux sous-diacres et aux évêques, lorsqu'ils sont à l'autel. La d. des évêques est de soie, sans broderies ni dorures, et recouverte de la chasuble pontificale ; celle des diacres et des sous-diacres, au contraire, est ornée d'*orfrois*, c.-à-d. de bandes de galons ou de brocart. — N'oublions pas de dire que les rois de France, à la cérémonie de leur sacre, étaient revêtus d'une d. sous leur manteau royal.

DALOT. s. m. T. Mar. Petit canal qui sert à faire écouler les eaux hors d'un navire.

DAM. s. m. [On pron. *Dan*] (lat. *damnum*). Dommage, préjudice. N'est plus usité que dans ces loc. adverbiales. *A son dam*, *A votre dam*, qui elles-mêmes ont vieilli. || T. Théol. *La peine du d.*, Voy. Enfer.

* **DAMAN**, s. m. T. Mam. Voy. Rhinocéros.

DAMAS. s. m. (On pron. *Dama*). Espèce de satin à fleurs et à deux envers, ainsi nommé parce qu'il se fabriquait originairement à Damas, ville de Syrie. *Lit de d. D. de Lyon, de Gênes.*— * Par extens., se dit Des étoffes de laine, de fil ou de coton qui imitent le d. de soie. *Des rideaux de d. de laine.* ‖ Lame faite d'un acier excellent, qui offre un aspect particulier, et qu'on fabriquait jadis à Damas. *Ce sabre est un vrai d.* Voy. Acier. ‖ T. Hortic. Voy. Prunier.

DAMASQUINER. v. a. Incruster des filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. *D. une épée d'or, d'argent.* = Damasquiné, ée. part. *Cuirasse damasquinée. Pistolets damasquinés.*

DAMASQUINERIE. s. f. L'art de damasquiner.

Enc. — L'art de *Damasquiner* était certainement connu des anciens, puisqu'on en trouve de nombreuses traces dans les produits industriels grecs, romains et égyptiens parvenus jusqu'à nous. Il a été aussi de tout temps pratiqué chez les Orientaux, qui en faisaient surtout usage pour orner leurs armes. Quant à son nom, il vient de la ville de Damas, en Syrie, qui était, au moyen âge, le centre principal de la fabrication des objets damasquinés. La damasquinerie était également pratiquée par les artistes occidentaux ; néanmoins c'est à l'armurier Cursinet, qui vivait sous le règne de Henri IV, que cet art doit ses plus grands progrès parmi nous. La damasquinure n'est guère employée aujourd'hui que pour décorer les lames, les gardes et les poignées de sabre et d'épée, ainsi que les platines de pistolet et de fusil. On la pratique de deux manières.—Dans la première, l'ouvrier trace, avec un burin, sur le fer ou l'acier, les traits du dessin, mais de façon à donner aux incisions la forme d'une queue d'aronde. Quand ce travail de gravure est achevé, il remplit les creux avec un fil d'or ou d'argent d'épaisseur convenable, et l'y fixe solidement en promenant sur la surface un instrument qui le force à se loger sous les côtés des tailles. — Dans le second procédé, on couvre la plaque à damasquiner de hachures extrêmement fines qui se coupent à angles droits, et sur lesquelles on dessine avec un poinçon le dessin que l'on veut obtenir. Il suffit alors d'introduire le fil d'or ou d'argent dans les traits du poinçon, et de l'enfoncer avec précaution dans les hachures au moyen d'un outil appelé *Repoussoir*. Ensuite, à l'aide d'un autre instrument, nommé *Matoir*, on refoule les petites bavures produites par le passage du premier instrument.

DAMASQUINEUR. s. m. Celui qui damasquine.

DAMASQUINURE. s. f. Le travail de ce qui est damasquiné. *La d. de cette épée est fort belle.*

DAMASSER. v. a. Fabriquer une étoffe quelconque en façon de damas. = Damassé, ée. part. Se dit surtout en parlant Du linge de table. *Linge damassé. Des serviettes damassées.*—Subst., *Un service de damassé.*

DAMASSURE. s. f. Dessin figuré sur la toile damassée. *Voilà une belle d.*

DAME. s. f. (lat. *domina*, maîtresse). Titre d'honneur qui autrefois appartenait exclusivement aux femmes nobles, possédant, soit de leur chef, soit de celui de leur mari, une seigneurie avec autorité et commandement sur des vassaux. *La d. de tel lieu. Haute et puissante d.* — * *D. à carreau*, Celle qui occupait la première place à l'église où elle avait droit à un carreau. — *Notre-Dame*, La sainte Vierge. — *Les dames de France*, Les filles du roi. — Par ext., La femme à laquelle un chevalier avait voué sa foi : de là les expressions, *Rompre une lance pour sa d.* ; *Porter les couleurs de sa d.* ; *La d. de ses pensées; Être fidèle à sa d.* ‖ Titre donné aux femmes ayant certains offices auprès des reines et des princesses. *D. d'honneur, d. d'atour, d. du lit, d. du palais.* — *Brevet de d.*, Brevet par lequel le roi conférait à une demoiselle le titre de *Dame*. *Sans ce brevet, aucune fille, sauf les filles du roi, ne pouvait prendre le titre de D.* — *Dames de la halle*, Les marchandes de la halle, qui autrefois étaient admises sous ce titre chez le roi et chez les princes à certaines époques et à l'occasion de certains événements. ‖ Titre donné aux chanoinesses, aux religieuses de certaines abbayes. *Les dames de Remiremont, de Fontevrault, etc.* On dit encore aujourd'hui, *Les dames du Sacré-Cœur. Les dames de Saint-Denis.* — *Dames du chœur*, Les religieuses qui siégent dans les hautes stalles du chœur, à la différence des novices, qui sont dans les stalles basses, ainsi que les sœurs converses. — *Dames de charité*, v. Charité. ‖ Se dit particul. D'une femme appartenant aux classes élevées. *C'est une grande d. Les dames de la cour.* — Ironiq., on dit D'une femme qui affecte un ton, des manières supérieures à la condition où elle se trouve, qu'*Elle fait la d., la grande d.* —Par politesse, Ce titre se donne aujourd'hui A toutes les femmes mariées qui sont au-dessus de la dernière classe du peuple. *C'est une d. fort aimable.*—T. Pratiq. *La d. une telle. Ladite d. déclare..., etc.* ‖ S'emploie encore, d'une façon générale, en parlant De toute personne du sexe. *Une d. et son cavalier. Il y aura des places réservées pour les dames. Il faut être poli avec les dames. Il sait se bien faire venir des dames.* — Aux courses de bague, *La course pour les dames*, La première course, qui n'est point comprise dans le nombre de celles qu'on doit courir pour le prix. On dit dans le même sens : *C'est pour les dames; Voilà pour les dames.* Au Jeu de paume, on appelle également *Les dames*, Le premier coup qui se sert sur le toit et qui n'est compté pour rien. *Voilà pour les dames. Je n'ai pas eu mes dames.* ‖ S'applique encore, par manière de déférence, Aux femmes d'une condition tout à fait inférieure, mais en le faisant suivre du nom de la personne à laquelle on parle ou dont on parle. *Je vous dis, d. Françoise.* ‖ * Figur. et fam., on dit, en manière de plaisanterie, *D. belette. D. nature.* ‖ S'employait autrefois comme un Jurement par lequel on invoquait la sainte Vierge; aujourd'hui est encore usité, soit pour donner plus de force à une affirmation ou à une négation, soit pour marquer son étonnement. *Mais, d., oui. Ah! d., vous m'en direz tant!* Très-fam. ‖ T. Jeu de cartes, Chacune des quatre cartes sur lesquelles est peinte la figure d'une d. Voy. Carte. ‖ T. Jeu d'échecs. La seconde pièce du jeu; on l'appelle habituellement *Reine*.—Chacun des petits disques, les uns blancs, les autres noirs, avec lesquels on joue sur un échiquier au jeu appelé du nom de ces pièces, *Jeu de dames*, ou simplem. *Dames*. On nomme de même Les disques plus grands avec lesquels on joue au trictrac, etc. — *Aller à d.*, sign., Aux échecs, Pousser un pion, et, Aux dames, Pousser une pièce jusqu'aux dernières cases du côté de celui contre qui on joue. — *Dames rabattues.* Sorte de jeu qu'on joue sur le trictrac avec les mêmes pièces. *Jouer aux dames rabattues.* ‖ T. Botan. *D. d'onze heures.* Voy. Liliacées.

DAME. s. f. (all. *damm*, digue). T. Ponts et Chaussées. Digue qu'on laisse en travers d'un canal, tandis qu'on le creuse, pour séparer la partie déjà occupée par les eaux, de celle où les travailleurs sont encore.

DAME-JEANNE. s. f. Espèce de grosse bouteille de verre ou de grès qui sert à garder et à transporter du vin, des acides, etc. *Des dames-jeannes.*

DAMER. v. a. T. Jeu de Dames. Mettre une dame sur celle que l'adversaire a poussée jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes. *Me voilà à dame, Damez ma dame*, ou *damez-moi.* — Fig. et fam., *D. le pion à quelqu'un*, L'emporter sur quelqu'un, lui montrer qu'on est plus fort, plus habile que lui. = Damé, ée. part. *Dame damée*, ou simplem. *Dame*, La pièce qu'on a fait aller à dame et sur laquelle on en met une autre pour la distinguer. *Une dame damée peut sauter d'une extrémité à l'autre du damier.*

DAMERET. s. m. Se dit, par dénigr., D'un homme fort soigneux de sa personne et de sa parure, et très-empressé auprès des dames. *C'est un d. Un vieux d.*

DAMIER. s. m. Échiquier, tablier qui est divisé en un certain nombre de *Cases* ou carrés égaux et alternativement blancs et noirs, et dont on se sert pour jouer aux dames, aux échecs, etc. *Le d. ordinaire est composé de 64 cases ; au jeu des dames polonaises, il en a 100.* ‖ T. Zool. Nom vulg. d'un Coquillage du genre Cône (*Conus marmoreus*).

* **DAMMARA.** s. m. T. Bot. Voy. Conifères.

DAMNABLE. adj. 2 g. (On ne pron. pas l'M, non plus que dans le v. *Damner* et tous ses dérivés.) Qui peut attirer la damnation éternelle. *Une action d.* ‖ Par exagér., Pernicieux, abominable, détestable. *Une entreprise d. Avancer des maximes damnables.*

DAMNABLEMENT. adv. Abominablement, d'une manière détestable. Inus.

DAMNATION. s. f. La punition des damnés. *La d. éternelle. Sous peine de d.* ‖ Action de damner, de se damner. *Vous avez fait des vœux pour leur d. Sa d. est certaine.* — V. Enfer. ‖ * T. Jurisp. V. Coalition.

DAMNER. v. a. (latin. *damnare*). Condamner aux peines de l'enfer, punir des peines de l'enfer. *Dieu damnera les méchants.* ‖ Rendre digne des peines de l'enfer, causer la damnation. *Ce péché damne ceux qui le commettent.* On dit dans un sens anal., *D. son âme.* ‖ Déclarer digne des peines de l'enfer. *Il damne tous ceux qui ne pensent pas comme lui.* ‖ Figur. et fam., *Faire d.*, Tracasser, exaspérer. *Il a une femme qui le fait d.* = se Damner. v. pron. S'exposer à la damnation, encourir les peines de l'enfer. *Vous vous damnerez si vous continuez de vivre ainsi. Vous ne craignez donc pas de vous d.?* = Damné, ée. part. — Famil. et par exag., *Souffrir comme une âme damnée*, Souffrir horriblement. ‖ Fig. et famil., *C'est son âme damnée*, se dit De quelqu'un qui est entièrement dévoué aux volontés d'une autre personne, et qui exécute aveuglément tout ce que celle-ci lui ordonne. ‖ Substant., *Le supplice des damnés. Souffrir comme un damné.*

DAMOISEAU. s. m. Titre qu'on donnait autrefois à un Jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier, et qui aspirait à l'être. On disait aussi *Damoisel.* Voy. Chevalerie. ‖ Fam. et ironiq., se dit D'un homme qui fait le beau, le galant auprès des femmes, et qui se donne pour homme à bonnes fortunes.

DAMOISEL. s. m. Voy. Damoiseau.

DAMOISELLE. s. f. Voy. Demoiselle.

* **DANÆACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes, de la classe des Fougères, à sporanges dorsaux dépourvus d'anneaux élastiques, connés, et s'ouvrant irrégulièrement par une ouverture centrale. — Quoique ces plantes offrent tout à fait le port des Fougères dorsifères, cependant elles s'en distinguent nettement par leurs sporanges. Ceux-ci, au lieu d'être attachés au bord d'une feuille contractée, et peut-être même produits par ce bord lui-même, paraissent plongés dans la portion dorsale des segments de la feuille, et plus rarement se trouvent situés à sa surface. En outre, les sporanges des Dan. sont toujours plus ou moins unis par leurs faces internes, comme par une sorte d'anticipation vers la tendance à se réunir que présentent les carpelles des végétaux florifères. Ce caractère permet de les considérer comme la forme la plus élevée des Fougères et des Acrogènes. [Fig. 1. *Marattia (Myriotheca) fraxinea.* — 2. *Danæa alata;* Coupe d'un groupe de sporanges; 3. Deux spores très-grossies.]

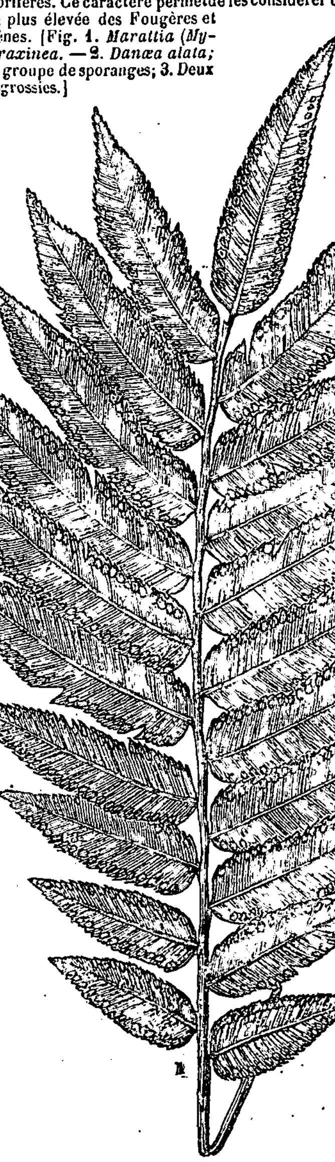

La famille des Dan. se compose de 5 genres et de 15 espèces qui sont peu connues et habitent exclusivement les régions tropicales des deux hémisphères : quelques-unes sont arborescentes. — Les feuilles odorantes de l'*Angiopteris evecta*, espèce arborescente, servent, dit-on, aux îles Sandwich, à parfumer

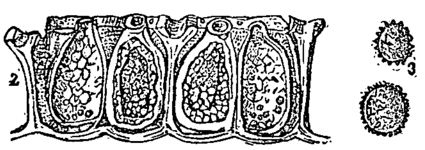

l'huile de noix de coco. Suivant Hinds, en temps de disette, les habitants de ces îles mangent le rhizome du *Marattia elata;* mais il paraît que c'est une erreur.

* **DANAÏDE.** s. f. T. Ent. Voy. Diurnes. || T. Méc. Voy. Turbine.

DANDIN. s. m. (*Onomatopée;* Son que rend une cloche quand on la met en branle). Se dit D'un homme niais et sans contenance. *C'est un grand d.*

DANDINEMENT. s. m. Action de dandiner; mouvement de celui qui se dandine. *Il est insupportable avec son d. continuel.*

DANDINER. v. n. Se Dandiner. v. pron. Balancer son corps nonchalamment, soit exprès, soit faute de contenance. *Il marchait en dandinant, en se dandinant. Il ne fait que d., que se d.* Fam.

* **DANDY.** s. m. Mot anglais, qui s'applique; de l'autre côté de la Manche, à un Homme à la mode. S'emploie quelquefois chez nous, mais toujours iron., en parlant d'un Homme qui affecte une trop grande recherche dans sa toilette. *Il fait le d. Tous les dandys de Paris s'y trouvaient.*

DANGER. s. m. (latin. *damnum gerens*, qui porte dommage). Se dit De tout ce qui expose à un malheur, à une perte, à un dommage; péril, risque. *D. évident, inévitable, inattendu, imminent. La grandeur du d. Le mépris du d. Craindre, redouter, mépriser, chercher le d. S'exposer au d. Braver, affronter les dangers. Courir un d., les plus grands dangers. Tomber, se précipiter dans le d. Le d. des mauvaises compagnies. La prospérité même a ses dangers. Cela n'est pas sans d. Il y a du d., il n'y a point de d. à le faire. Se mettre en d. Être hors de d., de tout d.* — *Être en d. de...*, Être sur le point de... *Il a été en d. de mourir, de perdre sa place.* — On dit aussi, *Il n'y a pas de d. qu'il le fasse, que je le fasse,* Il ne faut pas craindre qu'il le fasse, que je le fasse. || Inconvénient. *Quel d. y a-t-il de lui faire part de cette nouvelle? Je ne vois pas de d. à ce que vous alliez le voir.* Fam.

Syn. — *Péril, Risque.* — Pris au sens littéral, le *danger* est une disposition des choses qui nous menace de quelque malheur, de quelque dommage; le *péril* est une situation présente dans laquelle il y a un grand *danger;* le *risque* est une situation dans laquelle on a lieu de craindre un mal ou d'espérer un bien. Le *danger* menace de près ou de loin; le *péril* est toujours imminent, pressant; le *risque* expose plus ou moins. Quand on craint le *danger*, on l'évite; quand on redoute le *péril*, on se sauve; quand on compte plus sur les chances favorables que sur les chances défavorables, on court le *risque*. Ainsi, un général court le *risque* d'une bataille pour se tirer d'un mauvais pas, et il est en *danger* de la perdre si ses soldats l'abandonnent dans le *péril*.

DANGEREUSEMENT. adv. D'une manière dangereuse. *Il est d. malade, d. blessé.*

DANGEREUX, EUSE. adj. Qui expose à quelque danger, ou simpl. Nuisible, pernicieux. *Une maladie, une blessure dangereuse. La rivière est très-dangereuse en cet endroit. Ce chemin est fort d. Il est d. de se baigner immédiatement après avoir mangé. Il est toujours d. pour une jeune fille de lire des romans. N'approchez pas de cet animal, il est d. Une navigation dangereuse. Cette côte est très-dangereuse. Liaisons dangereuses. Un livre, un écrit d. Cet ouvrage n'est ni mauvais ni d. à publier.* || En parl. Des personnes, sign., Qui a les moyens de nuire, ou A qui on ne peut se fier, avec lequel il est d. de se lier. *Ce sont des gens d. Ne vous liez pas avec lui, c'est un homme d.* — Dans un sens particul., se dit D'une personne que l'on croit capable d'inspirer de l'amour à une autre et d'en abuser. *C'est un séducteur d. C'est une coquette dangereuse.*

DANOIS. s. et adj. m. V. Chien.

DANS. prép. (lat. *de, intus;* d'où l'on a fait successivement *deins, déans* et *dans*). 1° Dans son acception la plus générale, cette prépos. sert à marquer, soit au propre, soit au fig., Le rapport qui existe entre deux choses, dont l'une contient ou reçoit l'autre. *Mettre du linge d. une armoire. Plonger un objet d. l'eau. Verser du vin d. un verre. Mettre quelque chose d. sa bouche, d. sa poche, d. son sac. Descendre d. un puits. Le feu est d. cette maison. Le choléra est d. telle ville. Recevoir un coup de feu d. le bras, un coup d'épée d. la cuisse. Prendre quelqu'un d. ses bras. Se regarder d. une glace. Ce passage se trouve d. tel auteur. On lit d. Plutarque que... Se mettre une chose d. la tête. Il n'y a rien à reprendre d. sa conduite. Entrer d. les sentiments de quelqu'un. Entrer d. la magistrature, d. les ordres. Tomber d. l'oubli.* || 2° S'emploie en parlant Du temps, et marque la durée, l'époque. *Il fait d. le même temps deux fois plus d'ouvrage qu'un autre. On ne sait de quoi se réjouir ou s'affliger d. la vie. Cela arriva d. la première année de son règne. D. ma jeunesse. D. son enfance. On était d. l'hiver, d. le plus fort de l'été. Il arrivera d. quelques jours. D. combien de temps viendrez-vous? Vous le verrez d. peu.* || 3° Par anal., s'emploie pour marquer Des rapports de circonstances, d'état, de situation, de disposition morale ou physique, etc. *Les hommes insolents d. la prospérité sont toujours lâches d. la disgrâce. Le courage qu'il montra d. cette affaire. L'on confie son secret d. l'amitié, mais il échappe d. l'amour. Il commit ce crime d. un moment d'égarement. Il fut grand d. la paix comme d. la guerre. S'illustrer d. les combats. C'est d. l'industrie qu'il a fait sa fortune. On peut être heureux d. toutes les conditions. Passer la nuit d. la débauche. Vivre d. l'oisiveté, l'opulence, la misère, la paresse. Être d. la peine, d. l'inquiétude, d. les larmes. Être d. une posture contrainte. Être d. un grand embarras. D. la colère où il était. Être d. l'attente, d. l'espérance. Être d. l'intention, d. la résolution de... J'ai fait cela d. la pensée de vous être utile. Il est soigneux d. sa mise. Exact d. ses payements. Ferme d. ses amitiés. Il est changeant d. ses idées, grossier dans ses paroles. Il est très-versé d. les lettres. Devenir habile d. un art.* || 4° Se prend quelquefois pour Selon. *Il entend cela d. le sens de saint Augustin. Ce mot est employé d. telle acception. Cela est exact d. les principes d'Aristote. Il prend ce passage d. un tout autre sens.* = Obs. gram. Voy. A et En.

* **DANSANT, ANTE.** adj. Propre à faire danser. *Musique dansante.* || Où l'on doit danser. *Soirée dansante.*

DANSE. s. f. (all. *tanz*). Mouvements rhythmiques du corps, sauts et pas cadencés, qui sont ordinairement réglés par le son des instruments ou de la voix. *Une d. grave, simple, légère. D. grotesque. D. champêtre. D. de caractère. D. figurée. Figure de d. D. de corde. Le menuet était la d. de prédilection de nos pères. La valse est une danse à la mode. Aimer la d. Prendre des leçons de d. Maître de d.* — Fam., *Avoir l'air à la d.*, V. Air. — Fig. et pop., *Donner une d. à quelqu'un*, Le battre, le châtier. || Se dit partic., Des danses que plusieurs personnes exécutent à la fois. *Commencer la d. Mener la d. Il y aura des danses dans le parc. Salle de d. Entrer en d.*, Se mettre au nombre des danseurs. — Fig. et prov., *Commencer la d., mener la d.*, Être le premier à faire ou à souffrir une chose que d'autres feront ou souffriront ensuite. *Entrer en d.*, S'engager dans une affaire, une entreprise, à laquelle on n'avait d'abord pris aucune part. *Nous nous battrons l'un après l'autre, et c'est vous et moi qui commencerons la d. Il faudra bien qu'il se décide et qu'il entre en d.* — Prov. et popul., *Après la panse vient la d.*, Après avoir fait bonne chère, on ne songe qu'à se divertir. || La manière de danser d'une personne. *Sa d. est noble, gracieuse, légère. Elle a une d. contrainte.* || Air à danser. *Jouer une d.* || Popul., Lieu où l'on danse. *Aller à la d., revenir de la d.* || *T. Méd. *D. de saint Guy*, V. Chorée.

Enc. — I. Chez les Grecs, ainsi que chez les Romains, la *Danse* (ὄρχησις, *saltatio*) n'avait qu'une ressemblance éloignée avec l'exercice qui porte chez nous le même nom. On peut la diviser en deux genres, la *D. gymnastique* et la *D. mimique*. La première n'était à proprement parler qu'un exercice corporel, tandis que la seconde exprimait par des gestes, des attitudes et des mouvements variés, tantôt des idées ou des sentiments, tantôt des événements isolés ou des séries d'événements, comme nos ballets modernes. D'ailleurs, ces deux genres de danses avaient cela de commun qu'ils étaient toujours réglés par le son des instruments. Mais les mots ὄρχησις et *saltatio* avaient une signification bien plus étendue que notre mot *danse;* car ils servaient à désigner jusqu'aux simples jeux de physionomie, même quand le corps restait immobile; c'est ce qu'Apulée exprime par ces mots : *Saltare solis oculis*.

II. Nous trouvons la d. en faveur chez les Grecs dès les temps les plus reculés. Il en est fréquemment question dans les poëmes homériques. Ainsi, par ex., nous voyons dans l'Odyssée les prétendants de Pénélope se divertir à l'aide de la d. et de la musique, et Ulysse assister, à la cour d'Alcinoüs, aux exercices d'habiles danseurs, qui excitent son admiration par la rapidité de leurs mouvements. Du reste, les bons danseurs furent toujours tenus en grande estime chez les Grecs. Plutarque nous apprend qu'on décerna des couronnes d'or à plusieurs d'entre eux, et qu'on alla même jusqu'à leur élever des statues ou à leur consacrer des inscriptions. — Doués qu'ils étaient de l'imagination la plus vive et de dispositions toutes particulières pour la mimique, les Grecs inventèrent une multitude de danses différentes. On ne porte pas, en effet, à moins de 200 le nombre de celles dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Mais le plan de notre livre ne nous permettant pas d'entrer dans de longs détails sur ce sujet, nous nous contenterons de mentionner quelques-unes de ces danses pour donner une idée de ce que les anciens entendaient sous le nom de *Saltatio*.

A. *Danses religieuses.* — A l'origine, la d. fut intimement liée à la religion. Platon pensait même que toute espèce de d. devait être basée sur le culte, comme cela, dit-il, avait lieu en Égypte. Nous avons vu, au mot Chœur, comment tous les habitants de la cité, réunis sur la place publique, chantaient des hymnes et dansaient processionnellement autour de l'autel pour honorer la divinité nationale. — Dès les temps les plus anciens, nous voyons une d. religieuse, nommée *Hyporchême* (ὑπόρχημα), liée au culte d'Apollon, surtout chez les peuples d'origine Dorienne. Cette danse s'exécutait avec accompagnement de chants, et les personnes des deux sexes y prenaient part. Un chœur de danseurs accomplissait, autour de l'autel du dieu, certaines évolutions réglées par le chant et le son des instruments, tandis qu'un autre chœur accompagnait le premier en faisant des gestes appropriés au sens des paroles. L'hyporchême était donc une danse lyrique; mais, plus tard, cette d. prit un caractère plus léger et plus joyeux; aussi Athénée la compare-t-il à la d. comique nommée *Cordace*. De même que la musique et la poésie des Doriens, l'hyporchême, suivant O. Müller, avait pris naissance en Crète, mais il fut de bonne heure importé dans l'île de Délos, où il était encore en usage à l'époque de Lucien. On donnait également le nom d'*Hyporchêmes* aux hymnes qui accompagnaient cette d. C'étaient des poésies d'un caractère léger et joyeux, en harmonie avec celui de la fête elle-même, ainsi que le prouvent d'ailleurs les fragments de Pindare qui sont parvenus jusqu'à nous. — On donnait le nom de γέρανος à une sorte de d. analogue à l'hyporchême, qui avait été introduite à Délos par Thésée à son retour de la Crète, et qui s'exécutait encore à l'époque de Plutarque. Dans cette dernière, les danseurs simulaient, par leurs évolutions, les sinuosités du labyrinthe de Cnosse.

Toutes les danses religieuses consistaient en évolutions exécutées autour de l'autel du dieu qu'on voulait honorer. Les danses *dionysiaques* ou *bachiques* et les danses *corybantiques* faisaient seules exception. Quoiqu'on en distinguât plusieurs variétés, ces deux sortes de danses avaient cela de commun qu'elles prétendaient représenter les aventures de la divinité à laquelle elles étaient consacrées. Ainsi, par ex., la d. appelée βαχχιχή, par Lucien, et qui était surtout en usage dans l'Ionie et le Pont, figurait le retour de Bacchus victorieux après son expédition dans l'Inde. C'était une d. satyrique à laquelle prenaient part les plus illustres personnages du pays, déguisés en Faunes, Satyres, Titans, Corybantes, et autres compagnons du dieu. Cette d. inspirait aux assistants un tel intérêt qu'ils passaient la journée entière à jouir de ce spectacle. Une autre d. bachique était la *Cordace* (*Cordax*), dont nous avons ailleurs signalé l'indécence et l'obscénité (v. Comédie). — Les danses *corybantiques* avaient un caractère tout à fait sauvage : elles étaient surtout en honneur dans la Crète et dans la Phrygie. Les danseurs qui les exécutaient étaient armés : ils frappaient leurs boucliers avec leurs épées, et se livraient aux transports du délire le plus frénétique.

B. *Danses gymnastiques.* — Dans les cités d'origine dorienne, ces danses avaient pour objet non-seulement de développer la force et l'agilité des hommes, mais encore de les préparer aux exercices et aux évolutions militaires. Les anciens pensaient que ces danses n'avaient pas peu contribué aux succès militaires des peuples Doriens, particulièremont des Spartiates. En effet, elles devaient nécessairement les rendre singulièrement habiles à exécuter les manœuvres avec ensemble et en bon ordre. — Déjà, avant Homère, les Grecs avaient des danses qui servaient de préparation à la guerre, car, dans l'Iliade, le poëte applique aux meilleurs soldats de l'armée grecque la dénomination de πρυλέες, du nom d'une d. guerrière appelée πρύλις par les Crétois. La plus célèbre de ces danses était la *Pyrrhique* que Platon regarde comme le type des danses guerrières. Parmi les auteurs anciens, les uns la font remonter à l'âge mythique, et rapportent son invention à un certain Pyrrhicus; d'autres l'attribuent, sans doute à cause de la ressemblance du nom, à Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille; enfin, la plupart, et c'est là l'opinion la plus vraisemblable, car cette d. est évidemment d'origine dorienne, la font naître à Sparte ou dans la Crète. La pyrrhique se dansait au son de la flûte, sur un rhythme vif et léger, ainsi que l'indique assez le mètre pyrrhique (˘˘), qui a pris son nom de cette d. Platon la décrit comme représentant, par les rapides mouvements du corps, la manière d'éviter les traits, de parer les coups et d'attaquer l'ennemi. Chez les populations qui n'étaient pas d'origine dorienne, la pyrrhique cessait sans doute d'être considérée comme une d. exclusivement guerrière, et n'était plus qu'une simple d. mimique, car Xénophon nous apprend qu'elle était quelquefois dansée par des femmes pour amuser les assistants. Cette d. était également exécutée à Athènes, aux grandes et aux petites Panathénées, par des jeunes gens appelés *Pyrrichistes*. Aujourd'hui encore, dans les parties montagneuses de la Thessalie et de la Macédoine, on voit quelquefois des hommes armés d'épées et de mousquets, exécuter ensemble des danses qui rappellent la pyrrhique des anciens. — Le dessin ci-dessous (Fig. 1) pris de l'un des vases antiques de la collection d'Hamilton, représente trois pyrrhichistes, dont deux exécutent une d., tandis que le troisième se tient debout l'épée nue à la main. Au-dessus est une femme qui appuie sa main sur la tête de l'un des danseurs *pour faire un saut périlleux. L'autre femme est une* simple spectatrice qui, par ses gestes, témoigne son étonnement.

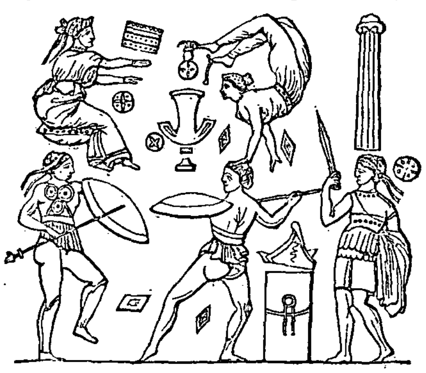

Fig. 1.

La pyrrhique fut introduite à Rome, dans les jeux publics, par Jules César. Il paraît qu'elle plût beaucoup à la population, car Caligula, Néron et Adrien renouvelèrent plusieurs fois ce spectacle. Athénée dit que, de son temps (IIIᵉ siècle après J. C.), elle était encore en usage à Sparte, où on la *faisait exécuter* par des enfants âgés de 15 ans, mais que, dans d'autres villes, *elle s'était transformée en une espèce de d. bachique*, où l'on représentait l'histoire de Bacchus, et où les danseurs portaient, au lieu d'armes, des thyrses et des torches.

Outre la pyrrhique, les Grecs avaient plusieurs autres danses armées, mais celles-ci étaient purement mimiques et n'étaient pas, comme la précédente, destinées à servir de préparation à la guerre. Elles étaient en général exécutées par des danseurs de profession qu'on *faisait venir pour amuser les convives pendant* les festins. Telles étaient, en particulier, les danses qui *constituaient* la *Cubistique* ou *Cybistique* des anciens. Les danseurs qui exécutaient les danses de cette dernière sorte étaient appelés *Cubistères*, de κυβιστάω, je fais la culbute, parce qu'ils interrompaient de temps en temps leurs mouvements pour se jeter tout à coup sur les mains et rebondir ensuite sur les pieds. Ces hardis sauteurs exécutaient parfois leurs tours de force au milieu d'épées ou de poignards plantés en terre la pointe en haut (Fig. 2, d'après une peinture du *Musée Borbonico*, à Naples). On les appelait souvent dans les festins, mais

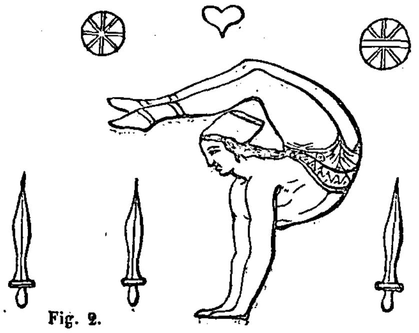

Fig. 2.

Socrate condamnait cet exercice, parce qu'il le trouvait plus dangereux que divertissant. Enfin, il existait, en Grèce, comme à Rome, plusieurs autres espèces de danses à l'usage des festins, que l'on faisait exécuter par des courtisanes, et qui le plus *souvent étaient fort lascives et fort indécentes. On en trouve de* nombreuses représentations dans les peintures d'Herculanum et de Pompeï.

Parmi les danses exécutées sans armes, l'une des plus célèbres se nommait ὅρμος; elle était particulière à Sparte, et les jeunes gens et les jeunes filles y figuraient ensemble. Lucien dit qu'elle avait beaucoup de ressemblance avec celles qu'on exécutait, dans la même ville, à l'époque de la grande fête appelée *Gymnopédie*. Une autre danse, également propre à Sparte, portait *le nom de Bibasis. Elle consistait à sauter* en jetant les pieds en arrière, de manière à se frapper le corps avec les talons. Les hommes et les femmes s'y livraient également. On comptait les coups et le danseur ou la danseuse qui s'était le plus souvent frappé les fesses avec les talons recevait le prix.

III. Chez les Romains, dans les premiers siècles de la République, la d. était aussi liée, comme chez les Grecs, aux fêtes et aux cérémonies religieuses, parce que, suivant Servius, les anciens pensaient que notre corps tout entier devait subir l'influence de la religion. *Parmi les danses romaines, nous citerons* d'abord celle des Saliens, qui était purement religieuse et exécutée par des hommes de famille patricienne. Dans leurs danses, les Saliens portaient à la main droite une pique, et à la gauche l'un des boucliers sacrés (*Anciles*). Denys d'Halicarnasse mentionne encore une d. armée qui avait lieu dans les Grands Jeux (*Ludi Magni*), et qu'il nomme pyrrhique, par suite de son système de *rapporter à la Grèce l'origine de toutes les* institutions latines. Une troisième d. armée propre aux Romains était la *Bellicrepa saltatio*, dont Festus attribue l'établissement à Romulus, après l'enlèvement des Sabines.

Ce qu'on appela plus tard à Rome la *D. italique* (*Saltatio italica*) *était* tout simplement la cordace grecque qui, introduite assez tard en Italie, fut modifiée par les mimes Pylade et Bathylle. On distinguait trois variétés de la d. italique, désignées sous les noms de *Cordace*, d'*Emmélia* et de *Sicinnis;* l'emmélia était la plus noble des trois ; la sicinnis, la plus vive, et la cordace la plus voluptueuse : toutefois celle-ci, quoique peu décente, avait perdu ce caractère grossièrement obscène qu'elle avait *eu chez les Grecs*. — V. PANTOMIME.

Au reste, à l'exception des danses intimement liées à la célébration du culte, et auxquelles prenaient part même des fils de sénateurs et de nobles matrones, les Romains regardaient cet exercice comme indigne de la gravité d'un citoyen. C'est ainsi que, vers les derniers temps de la République, on voit Cicéron reprocher à Caton d'avoir traité Muréna de danseur (*saltator*). Le grand orateur ajoute même qu'à *moins d'être fou, un homme* qui n'est pas ivre ne danse jamais (*nemo fere saltat sobrius, nisi forte insanit*).

IV. Le témoignage de Platon, que nous avons déjà cité, prouve que, chez les Égyptiens, la d. avait toujours un caractère religieux ; mais nous possédons peu de détails sur ce sujet. Nous savons aussi, que chez les Hébreux, la d. faisait quelquefois partie des cérémonies du culte. Plusieurs endroits des Livres saints parlent de danses qui avaient lieu pour célébrer des victoires, et disent que *les filles sortaient des villes en chantant et en dansant*. Le christianisme, au contraire, bannit absolument la d. des cérémonies religieuses, et si les auteurs citent quelques faits contraires, ce sont des cas exceptionnels et particuliers à certaines localités. Ce n'est pas que l'Église condamne absolument la d. « Elle n'est point illicite de sa nature, dit le card. Gousset; mais il est rare que la d., même la plus décente, soit sans quelque danger. Elle est dangereuse, plus ou moins, suivant les circonstances et la disposition de ceux qui *s'y livrent : il serait donc imprudent de la conseiller ou de* l'approuver. Mais autre chose est d'approuver la d., autre chose de la tolérer. »

V. On n'attend sans doute pas de nous que nous décrivions et fassions l'historique des espèces particulières de danses usitées chez les peuples modernes, ou même de celles qui sont exécutées dans nos bals et nos soirées. La chose offrirait, suivant nous, fort peu d'intérêt; d'ailleurs, on peut consulter les ouvrages suivants : *Manuel de la d.*, par BLASIS et VERGNAUD, et *Lettres sur la d. ancienne, moderne, religieuse, civile et théâtrale*, par A. BARON.

DANSER. v. n. Mouvoir le corps en cadence, et à pas mesurés, le plus ordinairement au son des instruments ou de la voix. *D. avec légèreté, avec grâce. Nous avons dansé toute la soirée. Il ne danse pas en mesure. Aimer à d. Apprendre à d.* — Prov., *Toujours va qui danse*, Il importe peu de bien d., pourvu qu'on danse; et Fig., Il ne fait pas bien ce qu'on lui demande, mais il fait le mieux qu'il peut. — *D. sur la corde*, Exécuter des pas mesurés, faire des tours de force sur une corde tendue; et Fig., Être engagé dans une entreprise hasardeuse, se trouver dans une situation difficile, périlleuse. — * Fig. et fam., on dit que *Le cœur danse de joie*, pour exprimer Qu'on éprouve un plaisir très-vif. ‖ Fig. et famil., *Ne savoir sur quel pied d.*, Être dans un grand embarras; ne savoir que faire, que devenir. — Figur., fam. et prov., *Faire d. quelqu'un*, Le contraindre à faire une chose en lui suscitant des embarras, des désagréments. = DANSER. v. a. Exécuter une danse. *D. un menuet, une contredanse. D. la bourrée. D. un ballet.* ‖ * Fig. et pop., *Il la dansera*, Il me le paiera, je me vengerai de lui. = DANSÉ, ÉE. part. *Un ballet bien dansé.*

DANSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui danse, soit pour son propre plaisir, soit parce que telle est sa profession. *Il y avait à ce bal deux fois plus de danseurs que de danseuses.* — *Un d., une danseuse de l'Opéra.* — *D., danseuse de corde*, Voy. FUNAMBULE.

* **DAPHNACÉES.** s. f. pl. **DAPHNÉ.** s. m. T. Bot. Voy. THYMÉLÉES.

* **DAPHNIE.** s. f. T. Zool. Voy. BRANCHIOPODES.

D'APRÈS. loc. prép. Voy. APRÈS.

DARCE ou mieux **DARSE.** s. f. Voy. PORT.

DARD. s. m. (celt. *Dar*, pointe). Arme de jet garnie par le bout d'une pointe de fer et qu'on lance avec la main. — Par extens., se dit quelquefois De l'aiguillon d'un insecte, et, abusivem., De la langue d'un serpent. V. AIGUILLON. ‖ T. Archit. Ornement en forme de fer de flèche, qui sépare les oves. ‖ T. Ichth. Nom vulg. donné à la *Vandoise*, petit poisson du genre Able, à cause de sa vitesse. ‖ T. Hortic. Synon. vulg. du mot *Pistil.*

DARDER v. a. Lancer une arme ou quelque autre chose, de la même manière qu'on lancerait un dard. *D. un javelot, un stylet, un harpon.* — Par anal., on dit, *L'abeille darde son aiguillon. Le serpent darde sa langue.* ‖ Figur., on dit, *Le soleil darde ses rayons.* — * Au sens moral, *D. une épigramme, un trait malin, etc.*, Lancer une épigramme, etc. ‖ Frapper, blesser avec un dard. *D. une baleine.* = DARDÉ, ÉE. part.

DARIOLE. s. f. Petite pièce de pâtisserie contenant de la crème.

DARIQUE. s. f. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

DARNE. s. f. Tranche d'un poisson, tel que le saumon, l'alose, l'esturgeon. *Une d. de saumon.*

* **DARNIS.** s. m. T. Ent. Voy. CICADAIRES.

* **DARSE.** s. f. T. Mar. Voy. PORT.

* **DARTOS.** s. m. T. Anat. Voy. TESTICULE.

DARTRE. s. f. (gr. δαρτός, écorché). T. Méd.

Enc. — *Dartre* est un terme générique par lequel on désignait *naguère un grand nombre* d'affections cutanées, bien que fort différentes les unes des autres. Aujourd'hui ce mot est complétement banni du langage scientifique; mais il restera longtemps encore dans le langage vulgaire. Nous nous contenterons de donner ici la synonymie médicale de ce terme : 1° *D. furfuracée*, Pityriasis et Lepra vulgaris; 2° *D. squammeuse*, Psoriasis, Lichen et Eczéma; 3° *D. crustacée*, Impétigo; 4° *D. pustuleuse*, Acné et Sycosis; 5° *D. phlycténoïde*, Herpès; 6° *D. rongeante*, Lupus. — V. DERMATOSES.

DARTREUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui tient de la dartre. *Humeur dartreuse. Ophthalmie dartreuse.* ‖ Substantiv., Celui, celle qui a des dartres. *Le traitement des d. La salle des d.*

* **DASYPE.** s. m. T. Mam. Voy. ÉDENTÉS.

* **DASYPODE.** s. m. T. Ent. Voy. ANDRENÈTES.

* **DASYURE.** s. m. T. Mam. Voy. MARSUPIAUX.

DATAIRE. s. m. Officier de la cour de Rome qui préside à la daterie. *Lorsque le d. est un cardinal, il prend le titre de* Prodataire.

DATE. s. f. (latin. *datum*, donné). Indication du temps et du lieu où un acte a été fait, où une lettre a été écrite; se dit plus particulièr. De l'indication du temps. *La d. d'une lettre, d'un jugement, d'un contrat. Il m'a montré votre lettre en date du... La d. est du 4 juin dernier. Sa lettre est sans d. Cet acte porte la d. du.... Cette d. est fausse.* — *Prendre d.*, se dit dans les circonstances où la priorité peut constituer un droit, et sign. Prendre rang, en faisant constater sa demande, sa prétention, etc. *Une demande pour obtenir un bénéfice en cour de Rome, prend d. du jour de l'enregistrement de la supplique. J'ai pris d. avant vous, je dois vous être préféré.* On dit dans un sens anal., *Il est le premier en d.* — *Prendre d., retenir d.*, sign. aussi, Prendre jour, s'engager. *Je ne puis aller dîner aujourd'hui chez vous, mais je prends d. pour la semaine prochaine.* Peu us. ‖ L'époque où un événement a eu lieu; et L'indication de cette époque. *La d. d'un événement. A la même d. Sous la même d. Ce fait a plus de cinquante ans de d. Vérifier la d. d'un événement. L'art de vérifier les dates. Erreur de d. D. incertaine.* — *De nouvelle d., de fraîche d.*, se dit De ce qui est récent. *Une connaissance de nouvelle d.* Dans le sens contraire, on dit, *Cela est d'ancienne d. Une amitié de vieille d.*

Enc. — DIPLOMATIQUE. — On désigne, sous le nom de *Date* l'indication du temps où les diplômes, les actes, les lettres, etc., ont été donnés ou écrits. La formule ordinaire de cette annotation commençait jadis par les mots, *datum, data* (d'où le français *date*), ou par ceux-ci, *acta, scripta, facta.* Lorsque ces mots étaient au singulier, on y joignait l'un des substantifs *donatio, charta, epistola, notitia, scriptura*, etc.; lorsqu'ils étaient au pluriel, *on n'exprimait point* le titre de la pièce, mais l'on disait en termes généraux, *facta sunt hæc; acta sunt hæc*, etc. — On distingue 4 espèces de dates : dates de temps, dates de lieu, dates de personnes, et dates de faits.

1° Les *dates de temps* sont vagues ou précises. — Les premières n'annoncent qu'une suite indéfinie d'années : telles sont, par ex., celles-ci, *Regnante domino nostro J. C.; Carolo rege imperante*, etc. C'est ainsi que sont presque *toujours datés* les actes des martyrs, et cet usage prévalut dans les chartes du VIIᵉ *au* XIIᵉ *siècle. Néanmoins*, les actes où figurent ces formules vagues renferment, en général, des indications qui permettent d'en préciser l'époque. — Les dates de la deuxième espèce sont plus fréquentes. Elles indiquent non-seulement l'année, mais encore le mois et la semaine, quelquefois même le jour et l'heure de la rédaction des chartes. On y voit figurer toutes les ères en usage dans la chronologie chrétienne, ainsi que tous les termes du comput ecclésiastique. — L'*année est fréquemment* désignée sous les noms d'*année de l'incarnation, de la nativité du Seigneur, de la trabéation, de la Circoncision*, etc. On l'appelait aussi *an de grâce*, parce qu'alors elle commençait le jour de la naissance du Sauveur. Toutefois, cette dernière dénomination ne fut fréquemment employée qu'à partir du XIIᵉ siècle, en sorte qu'un acte antérieur à cette époque, où on la trouverait, devra, suivant Dom de Vaines, être tenu pour suspect. — Du XIᵉ au XIVᵉ siècle, la d. du mois est quelquefois indiquée d'une *manière particulière. On divisait le mois en deux parties : l'une*, nommée *mois entrant* (*mensis intrans*) ou *entrée du mois* (*mensis introitus*), allait du 1er au 15 ou au 16, selon que le mois avait 30 ou 31 jours; l'autre, dite *mois sortant* (*mensis stans* ou *exiens*) ou *sortie du mois* (*exitus mensis*), commençait le 15 ou le 16 et finissait le 30 ou le 31. Les jours du mois entrant conservaient l'ordre direct 1, 2, 3, etc., tandis que ceux du mois sortant se comptaient dans l'ordre inverse. D'après cela, le 15 janvier sortant correspondait au 17 de ce mois, le 14 au 18, et ainsi des autres. — La d. du jour se trouve dans les plus anciens monuments diplomatiques. Jusqu'au XIIIe siècle, l'on compte par nones, ides et calendes; mais, à partir de cette époque, le système moderne prévaut généralement. Aujourd'hui même, la chancellerie romaine suit encore l'usage ancien pour les bulles, tandis qu'elle l'a abandonné pour les brefs depuis 1450. Enfin, au lieu d'appeler les jours de la semaine par leurs noms païens *lundi*, *mardi*, etc., on adopta l'habitude, surtout après le IXe siècle, de les désigner par le mot *Férie* (*feria*). On disait donc *feria prima*, pour dimanche; *f. secunda*, pour lundi; et ainsi des autres jusqu'au samedi, qui était appelé *f. septima*. — Pendant tout le moyen âge, le dimanche a souvent été désigné, surtout dans les actes ecclésiastiques, par les premiers mots de l'introït de la messe du jour. Ainsi, par ex., les mots *Factus est dominus*, désignaient le 2e dimanche après la Pentecôte, et ceux-ci, *In excelso throno*, le 1er dimanche après l'Épiphanie. Le calendrier actuel offre encore des traces de cette manière de compter pour le 3e et le 4e dimanche de carême, ainsi que pour celui de la Passion et le 1er dimanche après Pâques, que l'on appelle respectivement dimanche d'*Oculi*, de *Lætare*, de *Judica me* et de *Quasimodo*. Enfin, on marquait fréquemment les jours de la semaine par la fête du saint qui s'y rapportait.

2° Les *dates de lieu* indiquent le pays, la ville, le château où l'acte a été passé. Cette indication ne devint habituelle que dans le courant du XIIe siècle; mais au siècle suivant, l'exactitude fut poussée si loin, qu'on alla jusqu'à désigner la salle ou la chambre où les écritures avaient été passées. Enfin, en 1476, une ordonn. de Louis XI obligea les notaires à relater le lieu et la maison où ils instrumentaient.

3° On appelle *dates de personnes* celles qui mentionnent le nom d'un roi, d'un pape, d'un évêque, etc., et qui prennent pour point de départ chronologique le commencement de leur règne ou de leur épiscopat. La date des consuls romains a été très-répandue au commencement du moyen âge, et n'a disparu des bulles des papes et des diplômes impériaux que vers la fin du IXe siècle. Les premiers Rois francs n'en ont pas fait usage, probablement pour marquer leur indépendance. A l'exemple des empereurs romains, les rois indiquaient, dans leurs actes, l'année de leur règne; mais les indications de cette sorte présentent parfois des contradictions apparentes avec les données historiques communément admises. Cela tient à ce que souvent l'on faisait commencer à des époques différentes le règne d'un même prince. Ainsi, pour ne citer qu'un ex., on distingue au moins quatre dates du commencement du règne de Lothaire 1er: 31 juillet 817, quand il fut associé à l'empire par Louis le Débonnaire; 822, quand il fut envoyé dans le royaume de Lombardie; 823, quand il reçut la couronne impériale des mains du pape; et 840, quand il prit possession du trône impérial après la mort de son père. — C'est au VIIe siècle que les Papes ont commencé à dater de leur pontificat. Cet usage devint commun au siècle suivant; néanmoins, il est à remarquer que la chancellerie romaine a pris, pour point de départ, tantôt le jour de l'élection du souverain pontife, tantôt celui de son couronnement. — Les Évêques ont daté de leur épiscopat depuis le VIIIe jusqu'au XVe siècle; mais quelques-uns ont compté du jour de leur élévation, et d'autres de celui de leur consécration. Le premier système était général au XIe siècle. — Enfin, les grands vassaux ont fréquemment daté de leur avénement; c'est ce que l'on voit surtout dans les actes des XIe et XIIe siècles.

4° Les *dates historiques* consistent dans la seule énonciation d'un fait historique. Dans ce cas on prenait pour époque un événement remarquable, tel qu'un mariage, une mort, une grande bataille, un traité de paix, l'apparition d'une comète, etc. C'est ainsi qu'un grand nombre de chartes sont datées de l'arrivée de Pierre l'Ermite, du départ pour la terre sainte, de la prise de Jérusalem, etc.

II. Législ. — En Droit, la d. est nécessaire pour la validité des actes; elle doit indiquer le lieu, l'année, le mois et le jour du mois. Les actes sous seing-privé n'ont de *d. certaine*, c.-à-d. n'ont de d. contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de celui ou de l'un de ceux qui les ont souscrits, ou du jour où leur substance est constatée dans des actes dressés par des officiers publics, tels que procès-verbaux de scellé ou d'inventaire (C. Nap. 1328). Toutefois, la d. est indispensable pour certains actes sous seing-privé, tels que les testaments olographes, les lettres de change, billets à ordre, contrats et polices d'assurances. Les actes authentiques et publics font foi par eux-mêmes de la d. qui y est énoncée. Pour ces actes, la d. est requise, sous peine de nullité, comme actes authentiques, car ils valent encore comme actes sous seing-privé.

DATER. v. a. Mettre la date. *D. une lettre, un contrat, une expédition.* = Dater. v. n. Se dit D'une chose qui a eu lieu ou a commencé d'exister à une telle époque. *La découverte du nouveau monde date du* XVe *siècle. Notre amitié date de loin.* — *A d. de ce jour*, A partir de ce jour. || Courir. *Mes appointements dateront d'aujourd'hui.* || * Faire époque. *Cette circonstance datera dans sa vie.* = Daté, ée. part. *Une lettre datée de Lyon. Une lettre qui n'est pas datée.*

DATERIE. s. f. Division de la chancellerie romaine où l'on expédie au nom du pape toutes les grâces relatives aux bénéfices et aux dispenses. *Cela a passé en d. Il a obtenu des lettres à la d.* || L'office de dataire. *Le pape a donné la d. au cardinal un tel.*

DATIF. s. m. T. Gram. Voy. Cas.

DATIF, IVE. adj. (lat. *dativus*, qu'on peut donner). T. Droit. *Tuteur d.*; *Tutelle dative*, Voy. Tutelle.

DATION. s. f. (lat. *datio*). T. Jurispr. N'est usité que dans cette locution, *D. en paiement*, qui s'emploie lorsqu'il s'agit D'un paiement effectué en nature.

*** DATISCÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, diclines, à fleurs apétales, à placentas entièrement pariétaux, à fruit sec et à embryon absolument dépourvu d'albumen. — *Caract. bot.*: Plantes herbacées rameuses. Feuilles alternes, divisées, simples ou composées, sans stipules. Fleurs unisexuées en grappes axillaires ou en panicules terminales. Calice des fleurs mâles divisé en 3 ou 4 pièces; calice des fleurs femelles 3-4-denté, adhérent à l'ovaire. Fleurs mâles: 3-7 étamines; anthères à 2 loges, membraneuses, linéaires, s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles: ovaire uniloculaire à 3-4 placentas pariétaux polyspermes; ovules anatropes; stigmates en même nombre que les placentas, et opposés aux lobes du calice. Fruit capsulaire, s'ouvrant au sommet, à une seule loge, à placentas pariétaux polyspermes. Graines entourées d'un tégument membraneux finement réticulé, avec un arille membraneux cupuliforme; embryon droit, à radicule très-longue dirigée vers le hile; pas d'albumen. Cotylédons très-courts. [Fig. 1. *Tricerastes glomerata*. — 2. *Datisca cannabina*, Fleur mâle; 3. Fruit; 4. Coupe transversale du même; 5. Graine; 6. Embryon.]

Cette famille ne comprend encore que 3 genres et 4 espèces, qui sont dispersées dans l'Amérique du Nord, la Sibérie, l'Inde septentrionale, l'Archipel indien et l'extrémité méridionale de l'Europe orientale. — Fresenius assure que le *Datisca cannabina* est susceptible de produire des graines fertiles quoiqu'on en ait retranché les fleurs mâles. Cette propriété lui paraît un simple résultat de l'action végétative, ce qui n'est pas inconcevable dans l'hypothèse qui assimile l'embryon à un vrai bourgeon. Le *Tetrameles* (le *Winong* de Java et le *Jungle Bendy* de Bombay) est un grand arbre remarquable par sa taille élevée dans cette petite famille qui se compose de plantes herbacées à tige annuelle. — Le *Datisca cannabina* est amer et purgatif. En Italie, on l'administre quelquefois dans les fièvres, ainsi que dans les affections gastriques et scrofuleuses. Sa racine contient une espèce de fécule analogue à l'Inuline, et qui a reçu le nom de *Datiscine*.

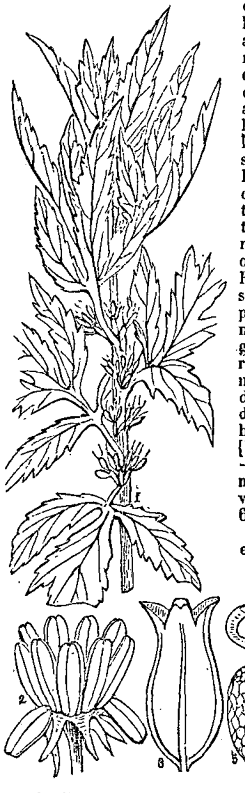

DATISME. s. m. (gr. δατισμός). Accumulation de synonymes pour exprimer la même chose, comme lorsqu'on dit: *Je me réjouis beaucoup, je suis content, je suis enchanté de votre arrivée.*

DATTE. s. f. (gr. δάκτυλος). Fruit du dattier.

DATTIER. s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

DATURA. s. m. T. Botan. — *** DATURINE.** s. f. T. Chimie. Voy. Solanées.

DAUBE. s. f. T. Cuisine. Manière de préparer les viandes qui consiste à les battre préalablement, puis à les enfermer, avec un assaisonnement relevé, dans un vase bien clos, et enfin à les soumettre longtemps à une douce chaleur. *Gigot à la d., en d. Faire une d.* || La viande qui a été accommodée de cette manière. *Servir une d. D. froide.*

DAUBER. v. a. (grec. τύπτειν, frapper?). Battre à coups de poing. *On l'a bien daubé.* Pop. || Fig. et fam., Railler, injurier quelqu'un, mal parler de lui. *Cette vieille péronnelle daube tout le monde.* = se Dauber. v. pron. Se battre. *Ces écoliers se sont bien daubés.* Fam. = Daubé, ée. part.

DAUBEUR. s. m. Celui qui raille, qui médit. Fam. et peu usité.

DAUPHIN. s. m. (gr. δελφίν). T. Mam.

Enc. — I. Zool. — Le *Dauphin* (*Delphinus*) est le type de la première famille des *Cétacés ordinaires* de Cuvier, famille qui a reçu d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire le nom de *Delphiniens*. — Les Delphiniens sont essentiellement caractérisés par la petitesse relative de leur tête, ainsi que par leur système dentaire qui consiste tantôt en un plus ou moins grand nombre de dents généralement coniques, tantôt en longues défenses horizontales. En outre, tous les Delphiniens ont le corps fusiforme, s'amincissant insensiblement vers la queue; leurs évents n'ont qu'une ouverture unique placée au sommet de la tête; les mamelles, au nombre de deux, sont logées dans un pli de la peau, près des organes de la reproduction, et leurs mamelons ne font saillie en dehors que lorsqu'elles sont gonflées de lait. Plusieurs espèces ont la boîte crânienne fort grande et un cerveau très-volumineux, avec des circonvolutions plus nombreuses et plus profondes que chez tous les autres animaux. — A en croire les anciens, le Dauphin (mais il est impossible de déterminer l'espèce qu'ils nommaient ainsi) était un animal doux, intelligent, aimant la musique, susceptible de se familiariser et même de s'attacher à l'homme: de là, une foule d'histoires plus ou moins merveilleuses qui avaient cours alors au sujet de cet animal. Malheureusement, aucun des observateurs modernes n'a jamais rien vu de semblable. « Les Dauphins, dit Cuvier, sont les plus carnassiers, et proportionnellement à leur taille, les plus cruels de l'ordre des Cétacés. » — « Les Dauphins de nos jours, dit Boitard, sont des animaux stupides, brutaux, voraces, n'ayant d'intelligence que juste ce qu'il en faut pour dévorer leur proie et reproduire leur espèce. Toutefois, en étudiant les véritables mœurs de ces Cétacés, peut-être arriverons-nous à deviner l'origine de ces contes puérils. Lorsqu'un navire est à la voile, il est constamment escorté par des troupes de Poissons attirés par les débris de cuisine, les balayures et les vidanges qui leur fournissent une nourriture abondante. Les Dauphins attirés à leur tour par ces légions de Poissons dont ils ont l'habitude de faire leur nourriture, se rassemblent aussi autour des navires et les suivent pour avoir continuellement une proie à leur portée, et en cela ils sont imités par les Requins. Des matelots auront remarqué que ces derniers attaquaient et dévoraient les hommes qui tombaient à la mer, tandis que les autres ne leur faisaient aucun mal, et, au lieu d'attribuer simplement ce fait à une différence d'organisation, ils l'auront mis sur le compte d'une prétendue amitié que les Dauphins auraient pour l'espèce humaine. » Il est vrai que, parmi les auteurs anciens qui racontent les merveilles auxquelles nous faisons allusion, il en est un qui dit avoir été témoin oculaire de ce qu'il rapporte: « J'ai vu moi-même, à Poroséléné, dit Pausanias, un Dauphin qui, blessé par des pêcheurs et guéri par un enfant, lui témoignait sa reconnaissance; je l'ai vu venir à la voix de l'enfant, et, quand celui-ci le désirait, lui servir de monture pour aller où il voulait. » Si l'on admet la véracité de l'écrivain grec, il faut nécessairement admettre en même temps qu'il s'est trompé d'espèce. « S'il a pris, comme je n'en doute pas, dit Boitard, un Phoque pour un Dauphin, son histoire s'explique parfaitement, et peut être vraie de tout point. »

Dans l'état actuel de nos connaissances, la famille des Delphiniens se divise en 10 genres que nous allons passer en revue.

1° Les *Dauphins proprement dits* (*Delphinus*) se reconnaissent à leur museau étroit qui se prolonge en forme de bec, et a presque trois fois la longueur du crâne. Chez quelques espèces, ce museau est séparé du crâne, qui est bombé, par une dépression très-marquée. Ces animaux ont une nageoire dorsale, et les dents droites et coniques aux deux mâchoires. Leur taille est généralemet petite, les plus grands ne dépassant guère 3 mètres. On en trouve dans toutes les mers. — Le *Daup. commun* (*Delphinus delphis*) [Fig. 1] a le bec déprimé et armé de chaque côté de la mâchoire de 42 à 47 dents grêles, arquées et pointues; il est noir dessus, blanc dessous, et long de 3 mètres au plus. Ses nageoires pectorales sont de grandeur médiocre et en forme de faux; la dorsale est pointue et assez élevée; la caudale est en croissant et échancrée dans son milieu. C'est l'espèce qui se rencontre le plus souvent sur nos côtes, où les matelots l'appellent *Oie de mer*. On la voit même quelquefois remonter les grands fleuves et y séjourner assez longtemps. — Le *Nésarnak* ou *Souffleur des Normands* (*D. tursio*) diffère du précédent par son museau, qui est plus court, plus large et plus déprimé. De plus, il est entièrement noirâtre, à l'exception d'une petite partie du ventre qui est blanchâtre. Ses dents sont coniques et obtuses, et au nombre seulement de 21 à 25 à chaque côté des deux mâchoires. Ce cétacé est long de 3 mètres à 3 mètres 35. Il est propre aux mers du Nord; mais on le voit aussi dans la Manche, et quelquefois même il remonte la Seine jusqu'à Rouen.

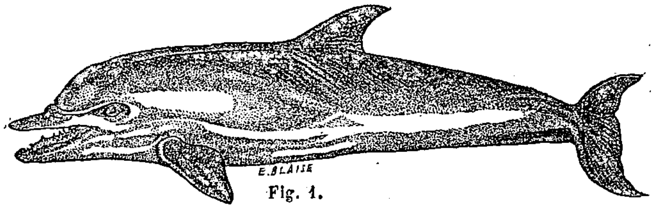

Fig. 1.

2° Les *Marsouins* (*Phocæna*) diffèrent des Dauphins proprement dits par leur museau court, uniformément bombé, et n'ayant pas la forme d'un bec. Ils ont, en outre, les dents irrégulièrement placées sur chaque mâchoire. Leur nom, qui signifie, en allemand, *Cochon de mer*, vient de la quantité considérable de graisse qui se trouve sous leur peau. — Le *Mars.*

commun (Phoc. communis) [Fig. 2] *est le plus petit de tous* les Cétacés, car il ne dépasse pas 1 mèt. 70 de longueur ; c'est aussi l'espèce la plus commune sur nos côtes. Cet animal aime à se tenir à l'embouchure des fleuves qu'il remonte quelquefois fort loin. Il n'est pas rare d'en voir dans la Garonne à Bordeaux, dans la Loire à Nantes, dans la Seine à Rouen et même à Paris. Ce Cétacé est blanc en dessous et noir à reflets violacés ou verdâtres en dessus. Le bourrelet qui lui tient lieu de lèvre est couleur de chair, et sa mâchoire inférieure est bordée de noir : les nageoires sont également noires. — L'*Épaulard* ou *D. gladiateur* (*Ph. orca*) est le plus grand animal de la famille. Il mesure quelquefois 8 mèt. de longueur, et son diamètre peut atteindre jusqu'à 1 mèt. 30. Sa nageoire dorsale, haute de 1 mèt. 30 environ, est pointue et recourbée en arrière. Son corps est blanc en dessous mais noir en dessus, avec une tache blanchâtre et en forme de croissant sur l'œil. Cette espèce habite les mers d'Europe, et se montre parfois sur nos côtes; mais on la rencontre surtout dans les mers du Nord, où elle fait une guerre acharnée à la Baleine. Les Marsouins l'attaquent par troupes, la harcèlent jusqu'à ce qu'elle ouvre la gueule, et alors lui dévorent la langue. — Le *Mars. de d'Orbigny* (*Ph. griseus*) n'a que 6 à 8 dents coniques à la mâchoire inférieure et point à la supérieure. Sa longueur est d'environ 3 mètres. Il habite les mers d'Europe.

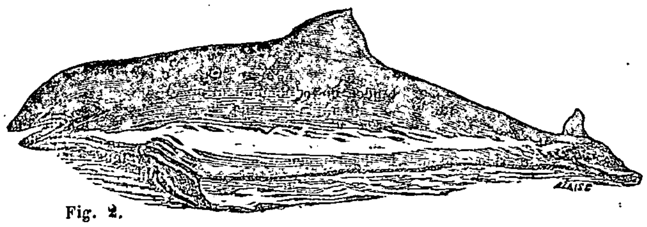

Fig. 2.

3° Les *Globicéphales* ont la partie antérieure de la tête sphérique et le museau très-court. Leurs dents sont en nombre variable.— Le *D. de Risso* (*D. globiceps*, Risso ; ou *Phocæna Rissoanus*, F. Cuv.) [Fig. 3] habite la Méditerranée. Il atteint une longueur de 3 mèt. à 3 mètres 50. La femelle est d'un brun uniforme et le mâle d'un blanc bleuâtre. De plus, les deux sexes sont couverts en dessus d'une multitude de petites lignes plus claires que le reste. — Le *D. conducteur* (*D. deductor*, Scor.; *Phoc. globiceps*, Fr. Cuv.) est très-commun dans les mers du Nord, surtout autour de l'Islande, des îles Féroé, etc., où on le *pêche activement pour son huile. Cet animal se rencontre par* bandes quelquefois composées de 500 individus. Chaque troupe est, dit-on, conduite par un chef qu'elle n'abandonne jamais, *en sorte qu'il suffit de faire échouer ce dernier pour que toute la* troupe vienne s'échouer après lui sur le même banc de sable. Ce fait est arrivé le 7 janv. 1812 sur nos côtes de Bretagne, près de Paimpol, où l'on a pris 71 de ces animaux.

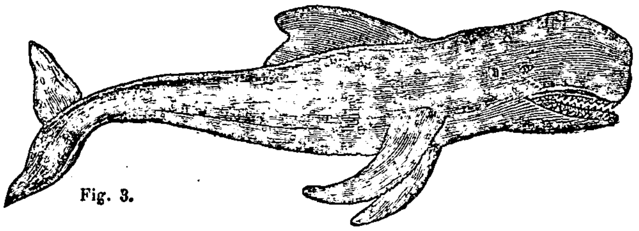

Fig. 3.

4° Les *Delphinorhynques* (*Delphinorhynchus*) se distinguent par leur museau excessivement étroit et dont la longueur est quelquefois quatre fois plus longue que celle du crâne. Le type du genre est le *Delphinorh. à long bec* (*D. rostratus*). Cet animal, qui a ordinairement près de 3 mèt. de longueur, a le dessus du corps noir, et le dessous d'un blanc rosé avec quelques petites taches isolées. Il habite l'Océan atlantique.

5° Les *Oxyptères* sont caractérisés par la présence de deux nageoires dorsales. L'une des 2 espèces qui composent ce genre, le *D. Mongitore* (*D. Mongitori*), a été vue dans la mer de Sicile.

6° Le g. *Delphinaptère* est dépourvu de nageoire dorsale. Il se compose de deux espèces seulement. — L'une a le museau séparé du crâne par un sillon profond : c'est le *D. de Péron* (*D. Peronii*) qui est propre aux mers antarctiques; l'autre, appelé *D. Béluga* (*D. leucus*), n'a pas de sillon entre le crâne et le museau. Ce dernier est entièrement d'un blanc d'ivoire quand il est adulte. Il appartient aux mers arctiques.

7° Le genre *Plataniste* ou *Sousou* est caractérisé par la forme étroite des mâchoires et par les crêtes minces et saillantes *que les maxillaires projettent en avant* de chaque côté des conduits de l'évent. Il ne comprend qu'une seule espèce, le *Platanista gangetica*, qui habite les embouchures du Gange.

8° Le g. *Inie (Inia) ne se compose également que d'une seule* espèce. Celle-ci est surtout caractérisée par ses dents mamelliformes; en outre, la nageoire dorsale est représentée par une simple *élévation de la peau. Elle habite les lacs de l'intérieur* du Haut-Pérou et de la Bolivie.

9° Les *Hyperoodons* ont le corps et le museau à peu près conformés à l'extérieur comme les *Dauphins proprements dits* ; mais leur crâne est relevé sur les bords par des cloisons osseuses verticales qui se développent sur les maxillaires supérieurs. Il n'ont que deux petites dents à la mâchoire inférieure, mais leur palais est hérissé de petits tubercules ossiformes. On n'en connaît qu'une espèce qui atteint 8 à 10 mètres de longueur et qui habite les mers du Nord.

10° Les Narvals (Monodon) n'ont pas de dents proprement dites, mais seulement deux défenses droites et pointues, implantées dans l'os intermaxillaire, et dirigées dans le sens de l'axe *du corps. La forme de leur corps et celle de leur tête ressemble* d'ailleurs beaucoup à celles des Marsouins. On n'en connaît bien qu'une espèce, appelée par Linné *Monodon monoceros*, dont la défense, sillonnée en spirale et quelquefois longue de 3 mèt. 50, a été longtemps appelée *corne de licorne*. L'animal a bien le germe de deux défenses, mais il est très-rare qu'elles croissent toutes les deux : ordinairement celle du côté gauche est la seule qui se développe. Le corps du Narval n'a guère que le double de la longueur de sa défense. Sa peau est marbrée de brun et de blanchâtre, son museau bombé et sa bouche petite. Enfin, au lieu de nageoire dorsale, il a une arête saillante sur toute la longueur de l'épine. Le Narval habite les mers de l'Islande et du Groënland. Il vit en troupes parfois assez nombreuses et nage avec une très-grande vitesse. On lui fait la chasse pour sa graisse, qui fournit une huile aussi bonne que celle de la Baleine, et pour sa défense, qui sert aux mêmes usages que l'ivoire : quant à sa chair, les Groënlandais la mangent avec délices. Les mœurs de cet animal sont fort peu connues. Néanmoins il suffit d'étudier son organisation pour voir qu'il *faut reléguer au rang* des fables tout ce qu'on raconte de la guerre acharnée qu'il ferait à la Baleine. Il n'est pas vrai *non plus* qu'il se nourrisse de cadavres, comme le croient les Islandais et comme l'exprime son nom (*nar*, cadavre, et *whal*, baleine). Il se nourrit de Mollusques, de Crustacés et de Poissons de taille *moyenne*, qu'il tue d'abord avec sa défense. — On voit dans les cabinets quelques défenses de Narvals tout à fait lisses : peut-être proviennent-elles d'une autre espèce.

II. Hist. — Le titre de *Dauphin* a d'abord servi à qualifier les comtes de Viennois. Il a été porté, pour la première fois par Guigues IV, qui vivait au XIIe siècle, et le plus ancien texte où on le trouve est un acte passé en 1140 entre ce seigneur et Hugues II, évêque de Grenoble. On ne connait pas l'origine de *cette qualification*; mais il est assez *probable qu'elle provient* d'un dauphin que Guigues portait sur son écu. Cet animal a, du reste, toujours figuré dans les armoiries de ses États, devenus plus tard notre ancienne province du Dauphiné (*Fig.* 1, d'or, au dauphin d'azur, allumé, lorré et peautré de gueules). — Humbert II, se voyant sans enfants et accablé de dettes, abandonna ou plutôt vendit ses États à Philipe VI (23 avril 1342-30 mars 1349), sous la condition que les fils de France prendraient à l'avenir le titre de *Dauphin*. Charles, devenu roi sous le nom de Charles V, dit le Sage, reçut l'investiture du Dauphiné en 1349 et fut le premier Capétien qui se qualifia *Dauphin*. Le dernier prince qui ait porté ce titre est le duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X. Les Dauphins de France écartelaient leurs armes de France et de Dauphiné (Fig. 2). Ils portaient en outre une couronne royale dont les diadèmes avaient la forme de dauphin, et soutenaient une double fleur de lis (Fig. 3).

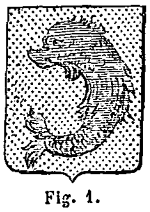

Fig. 1.

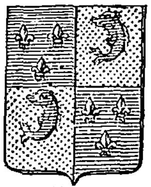

Fig. 2.

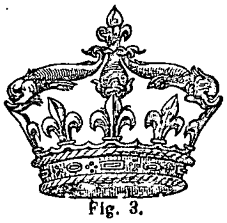

Fig. 3.

III. Astron. — *Dauphin* est encore le nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

*** DAUPHINELLE.** s. f. T. Bot. V. Renonculacées.

DAURADE. s. f. T. Ichth. Voy. Sparoïdes.

D'AUTANT. loc. adv. Voy. Autant.

*** DAUW.** s. m. T. Mam. Voy. Zèbre.

DAVANTAGE. adv. (R. *De, avantage*). Plus, bien plus. S'emploie toujours absol. *Le père était savant, mais le fils l'est bien d. Cela me plaît d. Je n'en sais pas d. Ne m'en demandez pas d. Je vous aimerais bien d., si vous changiez de conduite.* ‖ Plus longtemps. *Je ne puis rester d.*

DAVIER. s. m. T. Chirur. Instrument d'acier en forme de tenaille courbée, dont les dentistes se servent pour arracher les dents qui n'ont qu'une seule racine. ‖ * T. Techn. Outil dont se servent les tonneliers pour faire entrer les cercles d'un tonneau. — Barre de fer qu'on fixe au moyen de crampons à la pièce qu'on veut forger et qui sert à porter celle-ci sur l'enclume.

*** DAVILLA.** s. f. T. Bot. Voy. Dilléniacées.

DE. prép. (lat. *de*). Les rapports que cette prép. sert à exprimer sont extrêmement nombreux, car non-seulement elle s'emploie dans la plupart des cas où la langue latine fait usage de l'ablatif, précédé ou non des prépositions *de*, *e*, *ex*, *a* et *ab*, mais encore elle est usitée chez nous pour marquer les rapports qui, en latin, sont indiqués par le génitif, et même quelquefois par l'accusatif. Bien plus, il existe encore un grand nombre d'idiotismes dans lesquels la prép. *De* joue un rôle singulier, qui tantôt peut s'expliquer par une ellipse, mais tantôt se refuse à toute interprétation logique. Pour mettre quelque ordre dans cette longue énumération de rapports, nous diviserons cet article d'après la considération de la nature des mots unis par la prép., et de la nature des rapports qu'elle indique. = I. De entre deux substantifs. La plupart des rapports de ce genre étaient exprimés en latin par le génitif. ‖ 1° Rapports de possession, propriété, appartenance. *Le livre de Paul. La maison de mon père. La bonté de Dieu. La femme de mon frère. La beauté d'une femme. Il faudrait savoir le nom, l'âge, la patrie et la fortune de ce personnage. Le roi de France. Les habitants de Paris. Les esclaves de Caton. Les soldats de ce régiment. Les animaux de la classe des reptiles. Les arbres des forêts. Les gens de sa profession. La nature, la qualité, les propriétés d'une chose. La lumière du soleil. La largeur du fleuve. La couleur d'une étoffe. L'importance d'une affaire. Les charmes de la vertu. Le sujet d'un discours. Le sens d'un mot. C'est là le fait d'un ignorant.* — Fort souvent le complément de la prép. *De* est indéterminé; dans ce cas, les latins faisaient le plus souvent usage de l'adjectif. *Un bien de famille. La qualité d'ambassadeur. La profession d'avocat. Caprice d'enfant. Poisson de rivière. Plante de marais. Eau de fontaine. Excès de chaleur. Couleur d'or.* ‖ 2° Rapport d'une chose à celui qui l'a produite, qui l'a faite. *Le créateur de l'univers. L'Iliade d'Homère. Les comédies de Térence. Les statues de Phidias. Les tableaux de Lesueur. La philosophie d'Aristote. Le système de Kant. Le Dictionnaire de l'Académie. L'auteur de cette théorie.* ‖ 3° Rapport d'une personne ou d'une chose au lieu d'origine, au lieu où elle a été faite. *Denys d'Halicarnasse. Le cygne de Mantoue. Le vent du nord. Un vent d'est. Du vin de Bourgogne. La pourpre de Tyr. Des soieries de Lyon. La bataille d'Actium. Le concile de Nicée. La paix d'Amiens. La guerre de Crimée.* — C'est dans un sens analogue que la prép. *De* s'emploie devant les noms propres de nobles, qui sont ordinairement empruntés au lieu d'origine, à une terre, etc. *Mathieu de Montmorency. Madame de Grignan. Le duc de Bouillon.* Par allus. à cette signification, *De* se prend quelquefois substantiv. *Mettre le* de *devant son nom.* Fam. ‖ 4° Rapport de temps, d'époque, de durée. *Les mœurs de l'antiquité. Les coutumes du moyen âge. Les institutions de notre temps. Du vin de telle année. Une route de trois journées. Une guerre de trente ans. Un siége de deux ans. Un règne de dix années. Un enfant de six mois. Une femme de quarante ans. A l'âge de trente ans. Du vivant de mon père. De mémoire d'homme.* ‖ 5° Rapport de cause, de motif. *Une pluie d'orage. Trait de courage. Acte de dévouement. Mouvement de colère. Des cris de fureur. Larmes de joie. Le cri de sa douleur.* ‖ 6° Rapport d'instrument, de moyen. *Coup de bâton, d'épée, de pierre, de fusil, d'archet. Trait de plume. Signe de tête. Serrement de main.* ‖ 7° Rapport d'une chose à la matière dont elle est faite, ou aux éléments dont elle est composée, quand elle a une signification collective. *Une porte de bois. Une colonne de marbre. Un vase d'argent. Une barre de fer. C'est un homme de chair et d'os comme nous. Un fleuve de lait. Une pièce de terre. Un morceau d'étoffe. Une somme d'argent. Un collier de perles. Un lit de plumes. Une cotte de mailles. Un escadron de cuirassiers. Une famille de plantes. Une douzaine d'huîtres. Une couple de pigeons. Une multitude d'hommes. Un faisceau d'armes. Un recueil d'épigrammes.* — Fig., *Un bras de fer. Un cœur de rocher.* ‖ 8° Rapport de la partie à l'ensemble. *Le derrière de la tête. Le bout du doigt. La lame d'une épée. Une lame d'épée. Les colonnes d'un temple. Le pied d'une table,* *d'une montagne. La main d'un enfant. Une main d'enfant. Le commencement, la fin, le milieu, l'extrémité de quelque chose. Une branche d'arbre. Les branches d'un arbre. La roue du chariot.* || 9° Rapport de la fraction à la totalité. *Il m'a remis seulement le quart de la somme. Le reste du temps. Une partie du territoire. Donnez-moi un morceau de ce pain, un verre de cette liqueur. Il fait partie de notre société. Plusieurs de ces personnes y étaient. Il envoya dix hommes de sa troupe. La moitié de l'assemblée se leva pour..... Il a perdu la totalité de sa fortune. Que vous a-t-il donné? rien du tout.* || 10° Rapport du contenant au contenu. *Une cruche d'eau. Une tasse de café. Un panier de cerises.* || 11° Rapport de dimension, de mesure, de distance, de nombre, de valeur, etc. *Un homme de cinq pieds six pouces. Un navire de cent mètres de longueur. Une terre de vingt hectares. Six mètres de terre. Un hectolitre de vin. Paris est à trente lieues d'Orléans. Il se vit à deux doigts de sa perte. Une armée de soixante mille hommes. Une maison de cinq étages. Une dot de cent mille écus. Une pièce de vingt francs. Dix de ces pièces valent quarante francs. Un froid de dix degrés. Des vers de huit syllabes.* || 12° Rapport de qualification. *Un homme, un animal de haute taille. Une femme de mauvaise mine. Un homme de génie. Un enfant d'un bon naturel. Un vaisseau de haut bord. Une rivière d'un cours rapide, de passage difficile. Des denrées de mauvaise qualité. Une étoffe de durée, de prix, d'un grand prix. Fruit de forme ovale. Remède d'un effet sûr. Affaire d'importance.* || 13° Rapport de condition, de profession. *Un fils de famille. Un homme de haute naissance, de qualité, de condition. Une dame de haut parage, du haut parage. Un individu d'extraction vile. Un homme du peuple. Un homme de rien. Un homme de guerre, d'épée. Un homme de lettres, de plume, de loi, de cabinet. Un homme de peine. Une femme de chambre.* || 14° Rapport de destination, soit habituelle, soit temporaire. *Salle de spectacle, de concert, de danse. Vêtement d'homme, de femme. Habit de cérémonie. Port de débarquement. Place d'armes. Chien de chasse, de garde. Pierre de touche. Les hommes de garde, de corvée, de service.* || 15° Rapport d'une chose à son objet. *Traité de théologie. Cours de droit. Manuel de philosophie. Résumé de l'Histoire de France. Le titre de la vente. Dictionnaire des découvertes. Leçons de peinture, de danse, etc.* — On dit dans un sens anal., *Professeur d'histoire. Maître de danse, etc.* — Par ellipse des mots *Traité, Cours, etc.*, on dit, surtout dans les titres de livres, *De l'usure. Des rapports de l'économie politique avec la morale.* || 16° Rapport de comparaison. *La différence de Pierre à Paul n'est pas grande. Une chose de même grandeur, de la même grandeur qu'une autre. Il y a entre ces deux choses une différence du tout au tout.* — Elliptiq., on dit pour marquer L'excellence absolue d'une personne ou d'une chose : *Le sage des sages; Le brave des braves; Le saint des saints,* Le lieu le plus saint du temple; *Le cantique des cantiques,* Le cantique par excellence; *Vanité des vanités,* La plus grande des vanités; et en parlant de Dieu, *l'Être des Êtres.* (Dans les premières loc., les adjectifs sont pris substantiv.) || 17° *De* sert encore à unir à une chose le nom qui la désigne ou une indication qui la caractérise. *La ville de Paris. La république des États-Unis. Le fleuve du Rhin. L'opéra de Tancrède. Le mois de mai. Le cri de Vive l'empereur!* || 18° Enfin, il est souvent impossible de préciser l'espèce de rapport que marque la prép. *De*; néanmoins la nature de celui-ci résulte très-clairement de la signification des deux termes unis par la prép. qui alors fait simplement fonction de copule. *L'administration des finances. Le ministère de la guerre. Le juge d'instruction. Société d'assurance. Le commerce des bestiaux. La jouissance d'un bien. Un droit de chasse. Un acte de vente. Un traité de paix. Une cour de justice. Un port de mer. Après sa sortie de prison. Vœu de pauvreté. La nouvelle d'un événement. Le mépris des richesses. L'amour de la justice. L'horreur du vice. La haine des méchants. L'amour de Dieu. Faire trafic de son crédit. Faire fi de quelque chose. Leur acte fait pleine foi de cette convention. Faire justice d'un traître. Rendre compte de sa gestion. Demander réparation d'une injure. Il a conçu une grande jalousie des succès de son frère. Le ministre de la justice. Le directeur de la poste. Des rivaux de gloire. Le possesseur d'une chose. Possesseur de fait. Héritier de droit. Un allemand d'origine. Un chirurgien de profession. Les hommes de l'art. Un menteur d'habitude. Gouvernement de fait. Nom d'homme. Pièce d'artillerie. Ménage de garçon. Les cérémonies d'usage. De deux choses l'une. L'oncle de ma femme. La veuve d'un tel. Les héritiers du défunt. Les disciples d'Épicure. Les amis d'une personne. Les ennemis du gouvernement.* = II. De entre un subst. et un adjectif. *Rien de plus simple que cela. Il y a dans son récit quelque chose de vrai. Sa conduite envers vous n'a rien de généreux. Je ne vois rien de merveilleux à cela. On n'a jamais rien ouï de pareil. Il y eut cinq cents hommes de tués. Acceptez sur-le-champ, sinon, rien de fait.* Cet emploi de la prép. De est un gallicisme qui peut en général se résoudre par un pronom relatif suivi du v. *Être. Rien* qui soit *plus simple que cela; Il y a dans son récit quelque chose* qui est *vrai, etc.* = III. De entre un subst. et un pronom. *Il était à quelque distance de moi. Je l'aperçus à quelques pas de vous. Chacun d'eux le voulait avoir.* = IV. De entre un subst. et un verbe. Alors le v. est toujours à l'infinitif; or comme l'infinitif représente un véritable substantif abstrait, il peut parfaitement bien servir de complément à un substantif quelconque et s'unir à lui au moyen d'une prépos. *Faites-lui signe d'approcher. Je lui ai donné le conseil de partir. J'ai le désir de l'entendre, l'espérance de le revoir bientôt. Le besoin de dormir. La liberté de penser. Le regret d'avoir offensé son père. La crainte d'être tourné en ridicule.* = V. De entre un adjectif et un subst., un pron. ou un verbe à l'infin. *Il est natif de Lyon. Originaire d'Espagne. Il est né en Italie, mais il est Français de cœur. Plein de vin. Long de trois mètres. Agé de trente ans. Facile de caractère. Humble de cœur. Bien fait de sa personne. Paralysé d'un bras. Responsable de sa négligence. Avide d'argent. Digne d'envie, d'estime, de louange. Ma maison de campagne est peu distante, voisine, proche de la ville. De tous les pays que j'ai parcourus, aucun ne m'a paru plus beau que la France. C'est de tous ces monuments le seul qui soit resté debout. — Elle est fort jalouse de vous. — Il est impatient de revoir sa femme. Il serait juste de récompenser cette action. Elle est incapable d'avoir dit cela. Vous êtes bien bon de le croire.* — Dans la comparaison, on dit, *Le plus célèbre des philosophes de l'antiquité. Quel est le plus savant des trois frères, le plus habile de ces deux hommes, de cet homme-ci ou de celui-là?* — Dans toutes ces phrases, le complément régi par la prép. *De* a pour objet de préciser la signification de l'adjectif. Mais, dans les loc. familières ci-après, *De* représente une simple copule : aussi, en latin, on les exprimerait par un substantif et un adjectif. *Chien de métier! Quelle chienne de vie! Ce bourreau d'homme. Mon traître d'époux. C'est un drôle de corps. Une drôle d'idée. Quel diable d'homme! Une diable d'affaire.* = VI. De entre un verbe et un substantif ou un pronom qu'elle régit. Dans la plupart des cas où nous faisons usage de cette prépos. après un verbe, les Latins employaient l'ablatif précédé ou non des prépositions *de*, *e* ou *ex*, *a* ou *ab*. Le plus souvent, notre prép. *De* sert à marquer l'extraction, l'origine, la cause, et autres rapports analogues. || 1° Rapport de séparation, d'extraction, de départ. *Séparer une chose d'une autre. Arracher un clou de la muraille. L'huile qu'on extrait des olives. Le marbre extrait d'une carrière. Sortir de sa maison, de la ville, du pays. Il est parti de Madrid. Délivrer quelqu'un de prison. Descendre de cheval. Retirer un enfant d'une fondrière. Exclure, chasser quelqu'un d'une compagnie. Dépouiller quelqu'un de ses habits. Priver quelqu'un de ses biens, de la vue. Les mots qu'on a retranchés de ce passage. Retirer quelqu'un du vice. Les conséquences qu'on tire d'un principe. Que conclure de sa réponse?* || 2° Rapport d'origine, de provenance, de cause. *Cette rivière vient des Vosges. L'eau qui jaillit d'un rocher. Le vent vient du nord. Des denrées, des marchandises qui arrivent d'Amérique. Je l'ai reçu de ses mains. Obtenir une grâce de quelqu'un. Je n'en attendais pas moins de vous. Il m'écrira de Berlin. Sa lettre est datée de Lisbonne. Les branches qui naissent du tronc. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Cette terre se transmet de père en fils, de génération en génération. Il naquit de parents pauvres. Il descendait des Stuarts. Je suis fatigué de la route, accablé de sommeil. Il est mort de la peste. Souffrir de la goutte. Se réjouir d'une victoire. Se glorifier de ses succès. Trembler d'effroi. Périr de faim.* || 3° Rapport d'éloignement, de distance. *L'espace qui s'étend du fleuve à la montagne. Il est allé de Lyon à Marseille. Je viens de Londres, de la maison voisine, de l'église, du jardin. S'éloigner, se rapprocher de Paris. Ne vous éloignez pas de moi. Tirer une ligne d'un point à un autre. Lire un roman du commencement à la fin, d'un bout à l'autre. S'écarter de la règle. Passer de la tristesse à la joie.* — Par anal., lorsqu'il y a mouvement, soit au propre, soit au fig., *De* sert souvent à marquer Le point de départ du mouvement ou sa direction. *Il tomba du haut de la tour. Se mouvoir de haut en bas, de bas en haut. Regarder du haut d'une montagne. Il l'examina de la tête aux pieds. Toiser quelqu'un de haut en bas. Traiter quelqu'un de haut en bas.* — C'est encore un rapport de direction ou de situation relative qu'indiquent les locutions, *Du côté de, De ce côté, De ce côté-ci, De ce côté-là, etc. Il vient du côté de Meudon. Cette robe est plus longue de ce côté-ci que de l'autre. Mettez-vous de ce côté-ci, de ce côté-là. Voulez-vous passer de l'autre côté? J'ai eu beau regarder de côté et d'autre, de tous côtés, je n'ai rien aperçu. Il courait d'un côté et son frère de l'autre. Il a été convenu d'une et d'autre part, des deux parts; de part et d'autre. Je m'engage de mon côté.* || 4° Rapport de temps, d'époque, de durée. *Il partira de lundi en huit. Il travaille du matin au soir. Il s'arrêtait de temps en temps. On l'attend d'heure en heure, de moment en moment. A commencer, à partir de ce jour. J'irai vous prendre, je serai chez vous de cinq heures à six. Il ne m'a pas quitté de tout le jour, d'un instant. De ma vie je n'ai vu pareille chose. De mémoire d'homme on n'a rien ouï de pareil. Nous partirons de nuit.* || 5° Rapport de nombre. *Ils étaient de cinquante à soixante. De dix qu'ils étaient, il n'en revint pas un.* || 6° Rapport d'instrument, de matière, de moyen. *Il le frappa de son épée. Il fut tué d'un coup de pistolet. Il se nourrissait de racines. Se servir d'un couteau. Se munir d'un fusil. Frapper la terre du pied. Il a fait de ce bloc une statue admirable. Envelopper de paille. Frotter d'huile. Charger de briques un bateau. Combler de pierres un fossé. Déjeuner d'un jambon. Il veut faire de son fils un médecin. User d'adresse. S'armer de résolution. Répondre de vive voix. Accabler de reproches. Accuser d'un crime. Toucher de compassion. Faire de nécessité vertu.* Elliptiq., *Je n'ai que faire de vos dons; Je n'ai que faire de lui,* Je n'ai (chose) que (je puisse) faire de vos dons, de lui. || 7° Rapport de manière d'agir ou d'être, d'état. *Faire entrer quelqu'un de force. Frapper d'estoc et de taille. Franchir d'un saut. Boire d'un trait. De quelle manière avez-vous fait cela? Je me vengerai de façon ou d'autre. Agir de concert. Tous deux étaient d'intelligence. Agir de son propre mouvement, de son chef, de soi-même. Cela va de soi. Jouer de bonheur. Parler d'abondance. Regarder de côté. Cela est placé tout de travers. Tous s'écrièrent d'une voix unanime. Aimer de tout son cœur. Posséder de fait. Il hérite de droit.* || 8° Rapport d'égalité et de comparaison. *Traiter d'égal à égal, de pair à compagnon, de puissance à puissance.* || 9° Dans un grand nombre de circonstances, la prépos. *De* fait la fonction de mot *partitif;* en d'autres termes, elle désigne une portion d'une chose, une quantité vague et indéterminée prise sur un tout, sur une collection. *Mangez de ce gigot. Prenez de ce potage. Goûtez de ce vin. Servez-moi de ceci. Elle a perdu de sa beauté. Prendre de la nourriture. Boire du vin, de bon vin, du vin vieux. Avez-vous de l'eau bonne à boire? Avez-vous de bonne eau? J'ai d'excellent tabac. J'ai rencontré des jeunes gens, de jeunes fous. J'y ai vu de jeunes et jolies filles. Il faut choisir de braves soldats, des soldats braves pour exécuter ce coup de main. Il est de telle assemblée, de tel parti. Êtes-vous des nôtres? Je suis de vos amis. Je ne suis pas de ces gens qui... Il fut des premiers à protester. Dire de bonnes plaisanteries, des bons mots. Je veux du bon et du beau. Donner, recevoir, compter de l'argent. Je n'ai pas d'argent. Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement. Vous avez de la fortune, de la santé, des amis. Il ne peut écrire sans faire des fautes. Maintenant il écrit sans faire de fautes. Je ne connais pas d'homme plus ennuyeux. Il ne peut souffrir de rival, de rivaux. Je n'ai de volonté que la vôtre. — Il s'occupe à des choses futiles,* c.-à-d. à quelques-unes des choses futiles. — *On y voit des milliers d'arbres,* c.-à-d. plusieurs milliers d'arbres. *Nous avons été des années sans nous voir,* c.-à-d. plusieurs années. || 10° Dans une foule de cas, *De* indique simplement l'existence d'un rapport entre le verbe et le subst.; c'est alors la signification du second qui détermine ou précise la signification du premier. *Je l'informerai de votre arrivée. Médire de quelqu'un. Parler d'une affaire. Il jouit d'une fortune considérable. S'ingérer, se mêler des affaires d'autrui. Trafiquer de quelque chose. Il se plaint de vous. Décider du sort des rebelles. Répondre de quelqu'un. S'apercevoir d'une fraude. Se repentir d'une faute. S'acquitter de ses devoirs. Se qualifier de prince. Ils se sont moqués de toi. Nous nous souvenons des choses passées. Traiter de la paix. Ce chapitre traite de l'usure. Il l'a traité de Turc à More. Percer de part en part. Que dire, que penser de cela? Je l'ai félicité de sa victoire. Différer d'avis. Justifier de sa qualité. Taxer de folie, de sottise. Le fils tient du père et la fille de la mère. Il m'a tout raconté de point en point. Se ranger, se mettre du parti de quelqu'un. Se faire suivre de ses gens. Il ne voulait être vu de personne. Je ne suis pas connu de vous. Il est respecté de tous. Se faire aimer, bien venir, estimer, haïr de quelqu'un. Ce mot est quelquefois précédé de la prép. Par.* = VII. De entre un verbe et un adjectif. *Traiter quelqu'un de lâche, le qualifier de traître.* Ici l'adj. est pris substantivem. — Il en est de même dans ce gallicisme, *On dirait d'un fou, d'un démoniaque, etc.* A en juger par ses actions ou ses paroles, on le prendrait pour un fou, etc. Fam. — * Fam., *Dire d'un, puis d'un autre,* Parler d'une façon, puis d'une autre. = VIII. De entre deux verbes. Le second est toujours à l'infin. et remplit la fonction de subst. abstrait. La prépos. indique simplement l'existence d'un rapport dont la nature variable est exprimée par le verbe antécédent et le verbe complément. *Je vous conseille de céder. Je me charge de lui écrire. Tâchez d'obtenir cette place. On l'accusait d'avoir conspiré. Je vous blâme de vous emporter ainsi. Il m'a dissuadé d'entreprendre cette affaire. Désespérer de réussir. Il se repent d'avoir cru à ses promesses. S'excuser de faire une chose. Il s'efforça de se lever. Je me proposais de sortir. Il a accepté de dîner chez moi. Il mérite d'être couronné. Ordonnez-lui de partir. Il ne laissa pas de le faire. Puis-je espérer de le voir? Il commençait à peine de parler. Il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme.* Lorsque le verbe qui précède *De* peut se supprimer sans que la clarté de la phrase en souffre, on retranche quelquefois la prép., mais seulement dans le langage fam. *Aussitôt les voleurs* (se hâtèrent) *de s'enfuir en abandonnant les paquets qu'ils avaient déjà faits. Il se retira tout penaud et nous* (commençâmes) *de rire.* — *Il vient d'arriver, de partir, de sortir*, Il n'y a qu'un moment qu'il est arrivé, etc. = IX. Emploi de la prép. *De* après certains verbes; gallicismes. || 1° *De*, employé après un verbe impersonnel, indique simplement qu'il y a une certaine relation entre ce verbe et le terme quelconque régi par la prépos. *Il convient d'agir promptement. Il entre dans ses vues de leur laisser ignorer cela. Il suffit de cela. Il suffira de vous dire que... Il s'agit de vous. Il s'agit de bien autre chose. Il ne s'agit pas de cela. Il n'est point question de cela. Quand il irait de tout mon bien. Il y va de ma vie. Il en va de même des autres. Il n'en ira pas de cela comme vous le pensez. Il s'en faut de cent écus que je n'aie mon compte. Il s'en faut de tout.* Dans ces phrases et une foule d'autres, il est facile de ramener l'idiotisme aux formes ordinaires du langage, en substituant au pronom *Il*, qui répond à l'*illud* des Latins, le terme vague *la chose.* Ainsi, dans les exemples qui précèdent, nous aurons : *La chose* (il) *d'agir promptement convient. La chose* (il) *de leur laisser ignorer cela entre, etc.* Certaines locutions qui se rapprochent de la forme impersonnelle ci-dessus s'expliquent également très-bien par l'introduction du mot *chose* dans la phrase. *A quoi sert* ou *que sert* (la chose) *de dissimuler?* — Mais il n'en est pas toujours ainsi, et c'est seulement à l'aide d'une interprétation par trop forcée qu'on applique le même procédé à l'analyse d'autres phrases telles que celles-ci : *Il tombe de la neige. Il s'élève des brouillards. Il pleut des balles. Il faisait du verglas. Il sort de la fumée de ce cabinet. Il s'en échappe des flammes. Il existe des hommes qui osent dire. Il s'y trouve des gens de toute condition. C'est fait de nous. C'en est fait de nos espérances.* || 2° *De* après le v. *Avoir. Avoir de* présente ordinairement un sens partitif. *Avoir des biens, de grands biens, de l'opulence, de la haine, de l'amour, de la douleur.* — Il en est de même, quand il est employé à la forme impersonnelle : *Il y a des gens honnêtes, il y a d'honnêtes gens dans toutes les conditions. Il y a des moments où... Il n'y a pas de bonheur parfait sur la terre.* || 3° *De* après le v. *Être.* Cette prép. s'emploie après le v. absolu dans un grand nombre de gallicismes, qui peuvent en général s'expliquer par une ellipse. — *Ce vin est* (un vin) *de Bourgogne. Je suis* (natif) *de Paris. Il est* (homme) *de robe. Ces vers sont* (vers) *de Virgile.* — Les exemples suivants, *Être de loisir; Être de garde, de service; Être du repas, de la noce, de la fête; Être de bal, de soirée; Être d'un repas, d'une partie, etc.; Être de moitié; Être de l'avis, de l'opinion, du goût de quelqu'un*, peuvent s'interpréter d'une façon analogue. *Être* (momentanément homme) *de loisir; Être* (l'un des convives) *du repas; Être* (en société) *de moitié; Être* (partisan) *de l'avis, etc.* — *Cela n'est pas de la bienséance; Cela n'est pas du jeu; Cela n'est pas d'usage; Cela est de mise, de rigueur, etc.*, peuvent s'analyser ainsi : *Cela n'est pas* (dans les règles) *de la bienséance; Cela n'est pas* (dans les choses) *d'usage; Cela est* (chose) *de mise, de rigueur*, etc. — *La peste soit du maraud;* ou *Peste du maraud; Foin de moi*, offrent encore des exemples d'ellipse. — Lorsque le verbe est employé à la forme impersonnelle, la présence de la prép. *De* s'explique de la manière que nous avons signalée plus haut. *Il est de fait que... Il est glorieux de mourir pour sa patrie. Il n'est pas d'homme parfaitement heureux. Il est des moments dans la vie. Il en est des vers comme des melons; s'ils ne sont excellents, ils ne valent rien. Il en sera de cela comme du reste.* — On analyse de même les phrases qui suivent : *Cela n'est pas d'un honnête homme. Pour ce qui est de lui. Ceci est de vous à moi* ou *Ceci de vous à moi. Si j'étais de vous. C'est à vous de décider cela. C'est de sa bouche que je le tiens. C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait. C'est connaître bien mal les hommes de croire que... Concevez quel déplaisir ce m'est de croire que...* = X. De avec un adverbe. Cette prép. s'unit fréquemment à différents adverbes; mais alors ces derniers remplissent la fonction de véritables substantifs abstraits et se comportent de la même manière. || 1° Adverbes de quantité. *Combien d'hommes courent après les honneurs! Combien a-t-il tué de perdrix? Combien de blé vous produit ce champ? Que de fleurs dans ce jardin! Beaucoup d'historiens rapportent que... Beaucoup de sang a été versé inutilement dans cette guerre. Il s'en faut de beaucoup. Peu d'hommes sont capables d'un pareil sacrifice. Il a peu de fortune, peu d'ambition. Il se contente du peu de bien qu'il a. Elle a déjà répandu trop de larmes. Vous avez eu trop de complaisance pour lui. J'ai assez d'amis. Je n'ai pas assez de tranquillité. Un homme d'assez peu d'esprit. J'ai assez de vous. J'ai fait le moins de fautes qu'il m'a été possible. Que vous faut-il de plus? Le succès a couronné tant de persévérance. Il a déjà éprouvé tant de disgrâces que...* || 2° Adverbes de comparaison. *Il a plus de courage que de force. Il devient de plus en plus aimable. Sa vue diminue de plus en plus. Je ne vois rien de mieux. Autant de pris, autant de tués. Ce livre est estimable, mais il y en a d'aussi bons. Il l'a traité de même. Ainsi du reste.* || 3° Adverbes de lieu, de situation, de rang. *D'où venez-vous? Otez-vous de là. Il vient de loin, d'ici près. Il était près de moi. Parler de loin, de près. D'ici à ce temps-là il se passera bien des choses. Il sort de dessous terre. Il vient de derrière la maison. Ensuite de cela.* || 4° Adverbes de temps. *Il partira d'aujourd'hui en huit. Les hommes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Lors de son avénement.* || 5° *De* s'unit encore à une foule d'adverbes composés et de loc. adverbiales. *Il pensa d'abord à vous. Il vient d'en bas. Ce mur est long d'au moins vingt mètres. Percer d'outre en outre.* = XI. De avec une autre prépos. Ce que nous avons dit des adverbes auxquels s'unit la prép. *De*, s'applique également aux prépositions auxquelles se joint cette dernière pour former des prépositions composées ou des locut. soit adverbiales, soit prépositives. *D'après lui. L'instant d'après. Il vient d'auprès de la place Royale. Avant de partir. Il sortait de chez son père. Le plus brave d'entre eux. Il était hors de la maison. Voici du nouveau. En voici d'une autre. En voici bien d'une autre. Voilà de mes gens qui veulent recevoir et ne rien donner.* — Dans cette formule judiciaire, *De par le roi*, on peut supposer cette ellipse, *De* (l'ordre donné) *par le roi. De par le roi, la loi et justice.* — XII. De uni à une conjonction. Dans les loc., *Comme de raison, Comme de juste*, il y a évidemment une ellipse : *Comme* (il est de) *raison, etc.* — On doit encore admettre qu'il y a ellipse dans ces phrases : *Il y a plus de bonheur que de prudence. C'est une imprudence que de se fier à la promesse d'un ennemi. C'est être fou que d'entreprendre cela. Ce que c'est que d'être heureux. Il aima mieux périr que de se rendre. Plutôt mourir que d'être esclaves. Il n'y allait pas moins que de son honneur. Il veut, avant que de partir, régler toutes ses affaires.* — Mais les gallicismes suivants semblent se refuser à toute analyse rigoureuse. *Si j'étais que de vous*, Si j'étais à votre place. *Il n'était roi que de nom*, Il avait seulement le nom de roi. *Il ne fait que de sortir*, Il est sorti tout à l'heure, il vient de sortir. *Il est pauvre, cependant il ne laisse pas que d'être honnête homme*, Cependant il ne cesse pas de se conduire en honnête homme.

Obs. gram. — Tout le monde sait que la prép. *De*, suivie des articles *le* et *les*, se contracte en *Du*, pour *de le*, et en *Des*, pour *de les*. Cette dernière contraction a lieu dans tous les cas (*des hommes, des femmes, des enfants*); la première, au contraire, n'a lieu que lorsque le mot devant lequel se trouve l'article *le*, commence par une consonne ou une H aspirée (*du père, du héros*). Devant un mot commençant par une voyelle ou une H non aspirée, l'E de la prép. *De* se retranche, et on le remplace par l'apostrophe (*aimer d'amitié; un homme d'honneur*).

L'emploi de la prép. *De* donne fréquemment lieu à certaines difficultés grammaticales. La principale de ces difficultés est la détermination des cas où il convient soit d'employer la prép. *De* toute seule, soit d'employer cette même prép. avec l'article (*du, de la, des*). Cette question ayant été traitée au mot Article, il est inutile de l'exposer ici une seconde fois. Les autres difficultés que peut présenter l'usage de cette prép. sont peu susceptibles de solutions générales. Dans les traités complets de grammaire, il est vrai, les auteurs s'efforcent de grouper plus ou moins méthodiquement ces difficultés afin de les résoudre par quelque principe général. Ainsi, par ex., Girault-Duvivier donne la liste des adjectifs qui demandent *De* pour régime, des verbes qui veulent après eux cette même prép., de ceux qui demandent tantôt *à*, tantôt *de*, etc. Pour nous, nous pouvons nous dispenser de faire un semblable travail, attendu que la solution de toutes ces questions grammaticales se trouve donnée, pour chaque cas individuel, au mot lui-même à propos duquel on peut soulever une difficulté quelconque.

De sert à former un grand nombre de mots composés. Le plus souvent il modifie la signification des mots primitifs par une idée d'origine, de séparation, de dérivation, *Débarrasser*, ôter l'embarras; *Découler*, couler de haut en bas; *Dénouer*, défaire ce qui est noué; *Dévier*, écarter de la voie; *Démontrer*, montrer la vérité d'une chose en faisant voir qu'elle dérive d'une chose déjà admise comme vraie, etc. Néanmoins, la préfixe *Dé* ne vient pas toujours de la prép. *De*. Dans beaucoup de mots, elle représente les particules latines *di* et *dis*, comme dans *Désunir, Départir*, qui sont analogues à *Disperser, Dissoudre*. Enfin, il y a des cas où on peut lui attribuer l'une ou l'autre origine : tels sont les mots *Déjoindre, Dépouiller*, etc., qui en latin présentent les deux formes *Dejungere* et *Disjungere, Despoliare* et *Dispoliare*, etc.

DÉ. s. m. (lat. *talus*). Petit cube d'os, d'ivoire ou de bois dont les six faces sont marquées d'un nombre différent de points, depuis un jusqu'à six, et qui sert à jouer. (Dans le cas où ce mot pourrait être confondu avec son homonyme, on dit *Dé à jouer*). *Jouer aux dés. Tenir les dés. Dés pipés. Dés chargés.* — *Avoir le dé*, Être le premier à jouer. — *Flatter le dé*, Jeter doucement les dés en jouant, dans l'espoir de n'amener qu'un petit nombre de points; Fig. et famil., Atténuer dans l'expression ce qu'une chose peut avoir de fâcheux. — — *Rompre le dé*, Arrêter les dés quand ils sortent du cornet afin de rendre le coup nul; Fig. et famil., Obliger quelqu'un à céder, à renoncer à quelque entreprise. On dit dans le même sens, *Faire quitter le dé à quelqu'un.* — Fig. et fam., *Tenir le dé dans la conversation*, ou simpl. *Tenir le dé*, Se rendre maître de la conversation, la diriger à son gré. *A vous le dé*, C'est à vous à répondre, à agir. *Je jetterais, je jouerais cela à trois dés*, se dit Lorsque ayant à faire un choix entre deux ou plusieurs choses, on veut marquer que l'on ne tient pas plus à l'une qu'à l'autre. — Fig. et prov., *Le dé en est jeté*, se dit pour marquer Qu'on a pris son parti, qu'on est résolu de faire une chose, quoi qu'il puisse arriver. — Fig. et fam., *Coup de dés* ou *de dé*, se dit Des choses où le hasard a la plus grande part. *Tout est coup de dé dans le monde.* || T. Archit. La partie cubique d'un piédestal. — Pierre cubique qu'on met sous un poteau, une colonne, un vase, etc., pour les isoler de terre.

DÉ. s. m. (lat. *digitalis*). Petit cylindre creux, fait de métal, d'ivoire, etc., dont une personne qui coud munit le doigt avec lequel elle pousse l'aiguille. *Dé fermé. Dé ouvert.* (Dans les cas où ce mot pourrait être confondu avec son homonyme, on dit *Dé à coudre.*)

***DÉALBATION.** s. f. (lat. *albus*, blanc). Action de blanchir. Peu us. et ne se dit guère que Des os qu'on prépare pour les études anatomiques.

***DÉBÂCHER.** v. a. Oter la bâche. *D. une voiture.* = Débâché, ée. part.

DÉBÂCLAGE. s. m. Action de débâcler un port, une rivière, etc.

DÉBÂCLE. s. f. Rupture ordinairement subite de la glace qui couvrait une rivière. *Les débâcles de la Loire causent souvent de grands désastres.* ‖ Figur. et fam., Changement subit et imprévu dans une affaire, qui amène le désordre ou la ruine. *Il y eut une d. générale. Nous ne tarderons pas à voir la d. de cette fortune insolente.* ‖ Se dit quelquefois pour Débâclage.

DÉBÂCLEMENT. s. m. Le moment de la débâcle des glaces. ‖ L'action de débâcler un port, des navires, des bateaux. Peu us. dans l'un et l'autre sens.

DÉBÂCLER. (bas-lat. *debaculare*). Débarrasser un port des bâtiments vides qui l'occupent, une rivière des barques *ou trains* de bois qui l'obstruent, afin d'en rendre l'accès libre ou d'y rétablir la navigation. *D. un port. D. des bateaux.* ‖ Pop., Ouvrir ce qui était bâclé. *D. une porte, une fenêtre.* = Débâcler. v. n. Se dit d'une rivière gelée lorsque la glace vient à se rompre. *La rivière a débâclé cette nuit.* = Débâclé, ée. p.

DÉBÂCLEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire débâcler un port, une rivière.

DÉBAGOULER. v. n. (lat. *gula*, gorge). Vomir. Pop. et bas. = Débagouler. v. a. Fig., et bassement, Dire indistinctement tout ce qui vient à la bouche. *Il se mit à d. tout ce qu'il avait sur le cœur.* = Débagoulé, ée. p.

DÉBAGOULEUR. s. m. Celui qui débagoule. Bas.

DÉBALLAGE. s. m. Action de déballer.

DÉBALLER. v. a. Défaire un emballage. *D. des marchandises, des meubles.* = Déballé, ée. part.

DÉBANDADE (à la). loc. adv. Confusément et sans ordre. *Nos troupes s'en allaient à la d.* Fam. — Fig. et famil., *Mettre tout à la d.*, Mettre le désordre, la confusion dans quelque endroit, dans quelque affaire. *Laisser tout à la d.*, Laisser par négligence, ou par découragement, le désordre s'introduire dans les choses dont on a la direction. On dit dans un sens anal., *Tout va à la d.*, pour marquer le désordre qui s'est introduit quelque part faute de direction. — *Vivre à la d.*, Ne mettre aucune suite dans sa conduite, vivre au jour le jour sans plan ni but.

DÉBANDEMENT. s. m. Action de se débander. Peu us. et ne se dit que Des troupes. *Il y eut un d. général.*

DÉBANDER. v. a. Oter une bande, un bandage, un bandeau. *D. une plaie. D. les yeux.* ‖ Détendre. *D. un arc, un pistolet.* — Figur., *Se d. l'esprit*, Donner, après une longue application, un peu de relâche à son esprit. = se Débander. v. pron. Se détendre. *Son arc s'était débandé. Son fusil se débanda.* — Fig., *Le temps se débande*, Il s'adoucit. ‖ En parlant D'une troupe, Se disperser confusément et sans ordre. *Toute l'armée se débanda.* — Se séparer d'une troupe dont on fait partie. *Quelques soldats se débandèrent pour aller à la maraude.* = Débandé, ée. part.

DÉBANQUER. v. a. T. Jeu. Épuiser le banquier, lui gagner tout l'argent qu'il a devant lui. *On le débanqua deux jours de suite.* = Débanqué, ée. part.

DÉBAPTISER. v. a. Au prop., n'est usité que dans cette phrase famil., *Il se ferait plutôt d. que de faire telle chose*, Il renoncerait plutôt à son baptême que... ‖ Figur. et fam., Changer le nom de quelqu'un. *C'est par erreur que je vous ai débaptisé.* = se Débaptiser. v. pron. Changer de nom. *Pour échapper aux recherches, il avait cru prudent de se d.* = Débaptisé, ée. p.

DÉBARBOUILLER. v. a. Nettoyer, ôter ce qui salit; ne se dit guère que Du visage. *D. un enfant. Se d. le visage.* = se Débarbouiller. v. pron. Se nettoyer le visage. *Allez vous d.* ‖ * Fig. et famil., Se tirer d'une affaire désagréable. *Débarbouillez-vous maintenant comme vous pourrez.* = Débarbouillé, ée. part.

DÉBARCADÈRE. s. m. T. Mar. Espèce de cale, de jetée qui du rivage s'avance un peu dans la mer ou dans un fleuve, et qu'on nomme aussi *Embarcadère*, parce qu'elle est destinée à servir à l'embarquement comme au débarquement. ‖ * T. Chemin de fer. *Déb. et Embarcadère* se disent aussi Des gares principales d'un railway.

DÉBARDAGE. s. m. Action de débarder.

DÉBARDER. v. a. (R. *bard*). Enlever le bois qui est placé sur des bateaux, sur des trains, et le porter sur le rivage. *D. des cotrets. D. un train de bois flotté.* ‖ T. Forêts. *D. le bois*, Le transporter hors du taillis où il a été coupé, afin que les voitures n'y entrent pas, ce qui endommagerait les nouvelles pousses. = Débardé, ée. participe.

DÉBARDEUR. s. m. Ouvrier qui travaille à décharger les bateaux, à dépecer les trains de bois, à déchirer les bateaux hors de service, etc.

DÉBARQUEMENT. s. m. Action par laquelle on fait passer sur le rivage les personnes ou les choses que contient un navire, un bateau. *Le d. des marchandises, des passagers. Le d. des troupes s'effectua sans aucune difficulté.* — *Troupes de d.*, Troupes destinées à faire une descente sur une côte. ‖ Action d'une personne qui descend à terre. *Il fut arrêté à son d.*

DÉBARQUER. v. a. Faire passer sur le rivage les personnes ou les choses que contient un navire, un bateau. *Notre navire s'arrêta à Alger où il débarqua des marchandises, des passagers, des troupes, des munitions, etc. Où devez-vous nous d.?* = Débarquer. v. n. Quitter le navire, le bateau et descendre à terre. *Nous débarquerons à Marseille. Les troupes débarquèrent dans le plus grand ordre.* ‖ Substant., *Au d.*, Au moment même du débarquement. *On l'attendait au d.* = Débarqué, ée, part. ‖ Fig. et fam., s'emploie substantiv. dans cette loc., *Un nouveau débarqué*, Un homme nouvellement arrivé de province.

DÉBARRAS. s. m. (R. *barre*). Cessation d'embarras, délivrance de ce qui embarrassait. *J'ai vendu cette marchandise, c'est un grand d. Les voilà partis, quel débarras.* Fam.

DÉBARRASSER. v. a. Enlever ce qui embarrasse, ce qui gêne; se dit au Prop. et au Fig. *D. les rues, les chemins. Débarrassez cette chambre, ce bureau. Il a déjà bien débarrassé ses affaires.* ‖ Délivrer d'un embarras, d'une gêne; se dit au Prop. et au Fig. *Elle vint au-devant de moi et me débarrassa de mon manteau. On le débarrassa de ses chaînes. Le commerce a pris une immense extension depuis qu'on l'a débarrassé des entraves qui le gênaient. Il faut le d. de cette affaire désagréable, de ses créanciers. Mon esprit est débarrassé d'inquiétude.* = se Débarrasser. v. pron. Se délivrer d'un embarras, d'une gêne; se dit au Prop. et au Fig. *Je me débarrassai de ce que je tenais à la main. Il l'aida à se d. de ses chaînes. Il faut vous d. de vos créanciers, de vos dettes. Il ne sait comment se d. de cet importun. Il n'est pas facile de s'en d. Sa tête commence à se d. Il faut vous d. de ce fâcheux souvenir.* = Débarrassé, ée. part.

DÉBARRER. v. a. Oter la barre. *D. une porte, une fenêtre.* = Débarré, ée. part.

DÉBAT. s. m. Contestation, discussion. *Être en d. de quelque chose. Mettre quelque chose en d. Vider, apaiser un d. Entre voisins il y a souvent des débats. Il s'éleva un grand d. sur ce sujet. J'ai assisté aux débats de la chambre des communes.* ‖ Prov., en parl. De deux hommes qui ont ensemble une contestation dont on ne veut pas se mêler, on dit, *A eux le d.; Entre eux le d.* ‖ *D. de compte*, se disait, dans l'ancien Droit, D'une contestation qu'on élevait au sujet d'un compte, et Des écritures faites à ce sujet. *Faire juger les débats d'un compte. Jugement qui appointe les parties à fournir débats et soutènements.* ‖ En matière criminelle, *Débats*, au plur., se dit de La partie de l'instruction qui comprend la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire du prévenu, l'audition des témoins à charge et à décharge, les plaidoiries, et le résumé du président. *Ouvrir, fermer les débats. Les débats ont duré plusieurs jours. Les débats ont eu lieu à huis-clos.*

DÉBÂTER. v. a. Oter le bât. *D. un mulet, un âne.* = Débâté, ée. part.

DÉBATTRE. v. a. Se dit Des personnes qui ont des prétentions opposées ou des opinions différentes relativement à une même chose, et sign., Discuter. *D. une affaire, une cause. D. un compte, les articles d'un compte. D. une question. C'est une question qui n'a jamais été bien débattue. C'est à vous à d. vos intérêts.* — Absol., *Nous avons longtemps débattu ensemble.* = se Débattre. v. pron. S'agiter beaucoup, faire beaucoup de mouvements, d'efforts pour résister, pour se dégager. *Il se débattait comme un furieux, comme un possédé. Il s'est longtemps débattu contre les soldats qui l'entraînaient. Se d. des pieds et des mains. A force de se d., il finit par s'échapper.* ‖ * Fig., *Se d. contre une erreur. Se d. contre la mort.* = Débattu, ue. part. *Compte bien débattu. Affaire, cause bien débattue.*

DÉBAUCHE. s. f. (lat. *debacchari*, s'enivrer). Excès dans le boire et dans le manger. *Faire d. Faire la d. Aimer la d. C'était une d. continuelle.* — Fam., se dit parfois, sans idée de blâme, de L'action de se livrer un peu plus que de coutume aux plaisirs de la table. *Ce jour-là nous fîmes une petite d.* ‖ Incontinence, dérèglement de mœurs. *C'est un homme plongé dans la d., perdu de débauches.* — *Vivre dans la d. Les fruits de la d. Contracter des habitudes de d. Se jeter dans la d. Entraîner à la d. La loi punit ceux qui aident et facilitent la d. des mineurs. Les honteuses débauches de Tibère.* ‖ Figur., *D. d'esprit* ou *d'imagination*, se dit De toute œuvre qui montre un usage déréglé de l'esprit ou de l'imagination. *Cet ouvrage n'est qu'une d. d'esprit. Je n'ai pas le moindre goût pour toutes les débauches d'imagination.*

DÉBAUCHER. v. a. Jeter dans la débauche. *Ce sont les mauvaises compagnies qui l'ont débauché. D. une fille.* ‖ Détourner quelqu'un de ses devoirs. *On essaya en vain de d. les troupes. D. une femme mariée.* — Par ext., *D. un domestique, un ouvrier*, L'engager à quitter son maître, son patron, pour passer au service d'un autre. *D. un ouvrier de son travail*, L'en détourner. — Par exagér., Faire quitter momentanément à quelqu'un son travail ou une occupation sérieuse pour un divertissement honnête. *Un de ces jours j'irai vous d. Laissez-vous d.* = se Débaucher. v. pron. Se livrer à la débauche. *Malheur au jeune homme qui se débauche.* ‖ Abandonner momentanément son travail, ses occupations pour se divertir. *Laissez-là vos livres et débauchez-vous un peu.* = Débauché, ée. part. ‖ Substantivem., se dit D'un homme adonné à la débauche, d'un libertin. *C'est un débauché, un vieux débauché.* — Famil., *C'est un agréable débauché*, se dit D'un homme qui est agréable dans la débauche de table.

DÉBAUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débauche, qui excite à la débauche. *Une débaucheuse de filles.*

DÉBET. s. m. (lat. *debet*, il doit). T. Fin. Ce qui reste dû après l'arrêté d'un compte; Reliquat à solder après la balance faite entre l'actif et le passif. *Le d. d'un compte. Rester en d. Être constitué en d.* — *Payer une charge en d.*, signifiait, lorsque les charges étaient vénales, Payer une charge en acquittant les dettes du vendeur. — * *Enregistrer en d.*, V. Enregistrement.

DÉBIFFER. v. a. Affaiblir, déranger. Fam., et n'est guère usité que dans cette phrase, *Être tout débiffé.* = Débiffé, ée. part. *Visage débiffé*, Visage fatigué, abattu. *Estomac débiffé*, Estomac fatigué, qui ne fait pas bien ses fonctions.

DÉBILE. adj. 2 g. (lat. *debilis, le*). Faible, affaibli, qui manque de forces. Ne se dit guère que des personnes. *Un enfant d. Ce malade est encore bien d. Avoir l'estomac d., les jambes débiles. Un corps d.* — S'emploie quelquefois en Bot., surtout en parlant d'une plante dont la tige est trop faible pour se tenir droite sans appui. *Plante d. Un arbrisseau d.* ‖ Fig., *Avoir le cerveau d., l'esprit d.*, Avoir l'esprit faible. **Avoir la mémoire d.*, Avoir peu de mémoire. = Syn. V. Faible.

DÉBILEMENT. adv. D'une manière débile.

***DÉBILITANT, ANTE.** adj. T. Médec. Se dit Des moyens employés pour diminuer l'énergie des organes. *Remède d. Médication débilitante.* ‖ Subst., *La diète et la saignée sont les débilitants par excellence.*

DÉBILITATION. s. f. Affaiblissement. *D. de l'estomac.*

DÉBILITÉ. s. f. (latin. *debilitas*). État d'une chose qui est débile. *La d. de son estomac, de ses jambes. La d. de la vue. D. de cerveau.*

DÉBILITER. v. a. (lat. *debilitare*). Rendre débile, affaiblir. *Cela débilite l'estomac, la vue, le cerveau, l'esprit.* = Débilité, ée. part.

***DÉBINE.** s. f. (lat. *debere*, devoir). État de gêne où se trouve une personne. *Il était tombé dans la débine.* Popul.

DÉBIT. s. m. (lat. *debitum*). La vente que l'on fait d'une marchandise; se dit surtout Des choses qui se vendent en détail. *Il se fait un grand d. dans cette boutique. — Cette marchandise est* ou *n'est pas de d.*, *est de bon d.*, *de mauvais d.*, Elle se vend bien ou se vend mal. — * Par ext., L'endroit où l'on vend. *Il y a dans cette rue trois débits de tabac, et six d'eau-de-vie.* || Droit de vendre certains produits dont le gouvernement s'est réservé le monopole. *Il obtint un d. de tabac, un d. de poudre.* || Fig., Manière de s'énoncer, de réciter. *Il a un beau d., un d. aisé, agréable, pénible, fatigant. Le charme de son d. D. oratoire*, Voy. DÉCLAMATION. || T. Technol. Manière dont on détaille les pièces de bois selon l'objet auquel on les destine. *Le d. du châtaignier en planches est plus profitable qu'en bois à brûler.* || * T. Hydraul. *D. d'une fontaine, d'une conduite*, Ce qu'une fontaine, etc., fournit d'eau dans un temps donné. || T. Comptab. V. *Tenue des* LIVRES.

DÉBITANT, ANTE. Celui, celle qui vend en détail quelque marchandise. *Un d. de tabac.*

DÉBITER. v. a. Vendre; ne se dit guère que De la vente en détail. *D. des marchandises, des denrées.* — Absolum., *On débite beaucoup dans cette boutique.* — Figur. et prov., *Il débite bien sa marchandise*, Il sait faire valoir ce qu'il dit. || Fig., Réciter. *D. un rôle, un discours, un compliment.* — * Absol., *Cet acteur débite froidement.* || Raconter, répéter, répandre de côté et d'autre. *D. des nouvelles, des mensonges. D. des maximes dangereuses. D. des injures.* || T. Musiq. Dire un récitatif avec l'accent de la parole plutôt qu'avec l'accent musical. || T. Techn. Détailler, couper des pièces de bois, des blocs de marbre, de pierre, selon l'usage auquel on les destine. *D. du bois en planches, en madriers. D. le marbre à la scie. D. des pierres en dalles.* || * T. Hydr. Fournir une certaine quantité d'eau dans un temps donné. *Cette fontaine débite tant de litres par heure.* || T. Comptab. Inscrire quelqu'un sur les livres comme débiteur de telle somme ou de tel article. *Je vous ai débité de telle somme.* = SE DÉBITER. v. pr. Se vendre. *Cette marchandise se débite très-bien.* || Se couper, se détailler. *Ce bois se débite très-aisément en planches. Ces ardoises se débitent mal.* || Être raconté, se répéter. *Il ne faut pas ajouter foi à tout ce qui se débite sur son compte.* = DÉBITÉ, ÉE. part.

DÉBITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débite; ne se dit que Fig. et en mauvaise part. *Un d. de mensonges.*

DÉBITEUR, TRICE. s. (lat. *debitor*). Celui, celle qui doit; est opposé à *Créancier. Un bon d. Un d. solvable. Un d. de mauvaise foi. Elle est votre débitrice.* — Voy. PRÊT.

DÉBLAI. s. m. Enlèvement des terres pour mettre un terrain de niveau, pour creuser des fondations, etc. *L'exécution de cette route a nécessité des déblais considérables.* — Par extens., Les terres mêmes qu'on a enlevées. *On emploiera ces déblais à combler les fondrières.* — On dit encore qu'*Un terrain est en d.*, Lorsqu'il faut y enlever des terres pour lui donner le niveau voulu. || Fig. et fam., on dit, *C'est un beau d.*, Lorsqu'on est débarrassé de quelqu'un ou de quelque chose qui incommodait.

DÉBLATÉRER. v. n. (lat. *deblaterare*). Parler en mal contre quelqu'un en y mettant un certain emportement. *Ce médecin déblatère continuellement contre ses confrères. Il déblatère contre tous les gouvernements.* Familier. = Conjug. V. CÉDER.

DÉBLAYER. v. a. Enlever; se dit surtout en parl. De terres et de décombres. *Voilà des terres, des décombres qu'il faudra d.* || Débarrasser, dégager un lieu des choses qui l'encombrent. *D. une maison, une salle, une cave, une rue.* — * Fig., *D. le terrain*, Faciliter l'exécution d'un projet, d'une entreprise, en faisant disparaître les obstacles. = DÉBLAYÉ, ÉE. p. = Conjug. Voy. PAYER.

DÉBLOCAGE. s. m. T. Typ. Action de débloquer.

* **DÉBLOCUS.** s. m. T. Guerre. Action de faire lever le blocus d'une place par l'armée ennemie. *Cette victoire amena le d. de Mayence.*

DÉBLOQUER. v. a. T. Guerre. Faire lever un blocus. *C'est ainsi qu'il parvint à d. la place, la garnison.* || Oter d'une composition les lettres retournées ou renversées, pour les remplacer par celles qui conviennent. = DÉBLOQUÉ, ÉE. part.

DÉBOIRE. s. m. Mauvais goût qui reste de quelque liqueur après qu'on l'a bue. *Le vin pris à jeun laisse toujours du d.* || Fig., Le dégoût, le vide, la tristesse qui suit ordinairement les plaisirs. *Rien ne montre mieux la vanité des plaisirs que le d. qu'ils laissent après eux.* — Se dit aussi Des mécomptes, des choses pénibles ou désagréables que l'on éprouve. *Ses enfants lui ont donné bien des déboires dans sa vie.*

* **DÉBOISEMENT.** s. m. Action de déboiser; Résultat de cette action. *Le d. des montagnes.* — V. FORÊT.

* **DÉBOISER.** v. a. Détruire les bois qui couvrent une contrée. *D. un pays.* = DÉBOISÉ, ÉE. part.

DÉBOÎTEMENT. s. m. Synonyme vulgaire du mot *Luxation.* Peu usité.

DÉBOÎTER. v. a. (R. *boîte*). Disloquer. Au prop., ne se dit que Des os qui sont luxés. *La chute qu'il a faite lui a déboîté l'épaule.* On dit mieux *Luxer.* || Par extens., se dit Des ouvrages de serrurerie et de menuiserie, etc., qui viennent à se déjoindre. *A force de pousser la porte, on l'a toute déboîtée.* = SE DÉBOÎTER. v. pron. *L'os finira par se d. Une table qui se déboîte.* = DÉBOÎTÉ, ÉE. part.

DÉBONDER. v. a. Oter la bonde. *D. un tonneau. D. un étang.* || Fig. et fam., se dit quelquefois De l'action d'un purgatif. *Il était très-constipé, la médecine qu'il a prise l'a débondé.* = DÉBONDER. v. n. S'écouler. *L'eau a débondé cette nuit par cette ouverture.* || Fig. et famil., *Les pleurs qu'elle avait longtemps retenus débondèrent à la fin. — J'ai le cœur trop plein, il faut que je débonde.* = SE DÉBONDER. v. pron. Se dit D'un tonneau, d'un étang qui a perdu sa bonde et qui laisse écouler le liquide ou l'eau qu'il contient. *L'étang s'est débondé.* || Fig. et fam., Évacuer abondamment par le bas. = DÉBONDÉ, ÉE. part.

DÉBONDONNER. v. a. Oter le bondon d'un tonneau, d'une cuve, etc. *D. un tonneau.* = DÉBONDONNÉ, ÉE. participe.

DÉBONNAIRE. adj. 2 g. (Vx franç., *De bonne aire*, de bon nid, de bonne extraction). Pieux. *Louis le D.* || Bon, doux, clément. *Un prince d.* || Aujourd'hui, ne se dit guère qu'ironiq., et signifie alors Bon et indulgent jusqu'à la faiblesse. *C'est un homme d. Une humeur d. — Un mari d.*, Un mari qui souffre patiemment la mauvaise conduite de sa femme.

DÉBONNAIREMENT. adv. Avec bonté, avec douceur. *Le vainqueur les traita d.* Vx.

DÉBONNAIRETÉ. s. f. Bonté, douceur. *On traita les prisonniers avec beaucoup de d.* Vx. || Aujourd'hui ne s'emploie guère qu'ironiq., et sign., Bonté qui va jusqu'à la faiblesse. *La d. de ce mari est incroyable.*

DÉBORD. s. m. T. Méd. Débordement. *D. de bile, d'humeurs.* Vx et inus.

DÉBORDÉ, ÉE. adj. Dissolu, débauché. *C'est un jeune homme fort d. Une femme débordée. Mener une vie débordée.*

DÉBORDEMENT. s. m. Action par laquelle un fleuve, une rivière, etc., sort de son lit et franchit ses bords. *Le d. de la Seine. Les débordements périodiques du Nil.* || Par extens., Évacuation abondante de quelque matière excrémentitielle. *Il a eu un violent d. de bile.* || Fig., Irruption d'un peuple barbare dans un pays où il veut s'établir. *Le d. des barbares dans l'empire romain.* || Par anal. et plus Figur., mais au sens moral, *Le d. des passions.* || Figur, se dit encore Des injures, des louanges, des critiques, des écrits qu'on répand avec profusion. *Un d. de paroles, d'injures, de pamphlets, etc.* || Fig., Débauche, déréglement. *Vivre dans le d. Les scandaleux débordements de sa vie. Le d. de ses mœurs.*

DÉBORDER. v. n. Couler par-dessus les bords; se dit proprement Des fleuves, des rivières, etc. *La rivière a débordé deux fois cette année. Le fleuve est débordé. Les pluies ont fait d. l'étang.* — * Par ext., *Le vase va d.* — * Fig., *Son cœur est plein et voudrait d. Les mauvaises mœurs débordent de toutes parts.* || Se dit D'une chose dont le bord dépasse celui d'une autre. *La doublure de votre gilet déborde.* || T. Mar. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. *Après l'abordage, il ne put d.* = DÉBORDER. v. a. Se dit D'une chose dont le bord dépasse celui d'une autre. *Cette pierre déborde l'autre de 2 centimètres. Il faut que la dentelle déborde un peu la passe de ce chapeau.* || T. Tact. milit. ou navale. Se dit D'une ligne de troupes ou de vaisseaux dont le front est plus étendu que la ligne ennemie. *Il est dangereux de se laisser d. par l'ennemi. La première ligne des ennemis débordait la nôtre. L'avant-garde de notre flotte débordait celle des ennemis.* || * Fig., Dépasser, aller au delà. *Les événements nous débordent.* || Oter la bordure. *D. des souliers, un chapeau.* = SE DÉBORDER. v. pron. Sortir de ses rives. *La rivière se déborde.* — Par anal., se dit Des humeurs. *La bile se déborde.* || * Se dit D'une pièce de vêtement dont la bordure s'en va, se détache. *Mon chapeau se déborde.* || * Fig., Faire irruption. *C'est du Nord que se débordèrent ces multitudes de barbares qui inondèrent l'Europe.* || Fig. et famil., *Se d. en injures, en imprécations*, Exhaler sa colère en injures, vomir des injures, des imprécations. || T. Mar. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. *Nous fîmes tous nos efforts pour nous d.* = DÉBORDÉ, ÉE. part.

DÉBOTTER. v. a. Tirer les bottes à quelqu'un. *On le débotta. Il se fit d.* = SE DÉBOTTER. v. pron. Retirer ses bottes. *Je me débotterai bien moi-même.* = DÉBOTTÉ, ÉE. part.

DÉBOTTER. s. m. Le moment où quelqu'un se débotte. *Il se trouva au d. du roi.* || Par ext., Le moment où quelqu'un arrive de voyage. = Dans ces deux acceptions, quelques personnes écrivent *Débotté.*

DÉBOUCHÉ. s. m. L'extrémité d'un défilé, d'une vallée, du col d'une montagne. *L'ennemi nous attendait au d. de la vallée, au d. des montagnes.* || Fig., Moyen d'écouler un produit. *Ouvrir des débouchés au commerce. Ce pays manque de débouchés.* — Par ext., se dit en parl. Des effets négociables. *J'ai enfin trouvé un d. pour les billets que j'avais reçus.* || * Par anal., Le lieu où l'on trouve à écouler ses produits. *Le meilleur d. d'un pays très-industrieux est un autre pays également industrieux.* || Fig., Expédient. *Il cherche un d. pour se tirer d'affaire, d'embarras, etc.* Peu us.

Enc. — La théorie des débouchés a été particulièrement élucidée par J.-B. Say, qui le premier en a compris toute l'importance, et a su déduire de la formule si simple de cette théorie, « *On n'achète des produits qu'avec des produits* », les conséquences éminemment fécondes qu'elle renferme. Il est indispensable, pour juger sainement des nombreuses questions relatives à l'échange et au commerce, d'avoir parfaitement compris cette formule et de ne la jamais perdre de vue. A nos yeux, elle constitue l'un des théorèmes fondamentaux de la science économique. Say, disons-nous, non-seulement en a vu toute la portée, mais encore il l'a développée de la manière la plus claire et la plus irréfutable. Dans l'impossibilité où nous sommes de faire aussi bien, nous emprunterons au célèbre économiste les termes mêmes de sa démonstration.

« Les entrepreneurs des diverses branches d'industrie ont coutume de dire que la difficulté n'est pas de produire, mais de vendre; qu'on produirait toujours assez de marchandises si l'on pouvait facilement en trouver le débit. Mais si on leur demande quelles circonstances, quelles causes sont favorables au placement de leurs produits, on s'aperçoit que le plus grand nombre n'a que des idées confuses sur ces matières, observe mal les faits, et les explique plus mal encore. — L'homme dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux choses en leur créant un usage quelconque, ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée que là où d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition. Or, ces moyens en quoi consistent-ils? En d'autres valeurs, d'autres produits, fruits de leur industrie, de leurs capitaux, de leurs terres : d'où il résulte, quoiqu'au premier aperçu cela semble un paradoxe, que c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits. — Que si un marchand d'étoffes s'avisait de dire : *Ce ne sont pas d'autres produits que je demande en échange des miens, c'est de l'argent*, on lui prouverait aisément que son acheteur n'est mis en état de le payer en argent que par des marchandises qu'il vend de son côté. — « Tel fermier, peut-on lui répondre, achè-
» tera vos étoffes si ses récoltes sont bonnes; il achètera d'au-
» tant plus qu'il aura produit davantage, et il ne pourra rien
» acheter s'il ne produit rien. Vous-même, vous n'êtes mis à
» même de lui acheter son froment et ses laines qu'autant que
» vous produisez des étoffes. Vous prétendez que c'est de l'ar-
» gent qu'il vous faut : je vous dis, moi, que ce sont d'autres
» produits. En effet, pourquoi désirez-vous cet argent ? N'est-ce
» pas dans le but d'acheter des matières premières pour votre
» industrie, ou des comestibles pour votre bouche ? Vous voyez
» bien que ce sont des produits qu'il vous faut, et non de l'ar-
» gent. La monnaie d'argent qui aura servi dans la vente de vos
» produits et dans l'achat que vous aurez fait des produits d'un
» autre, ira, un moment après, servir au même usage entre
» deux autres contractants; de même qu'une voiture qui, après
» avoir transporté le produit que vous aurez vendu, en trans-
» portera un autre, puis un autre. Lorsque vous ne vendez pas
» facilement vos produits, dites-vous que c'est parce que les
» acquéreurs manquent de voitures pour les emporter ? Eh
» bien ! l'argent n'est que la voiture de la valeur des produits.
» C'est donc avec la valeur de vos produits, transformés mo-
» mentanément en une somme d'argent, que vous achetez, que
» tout le monde achète les choses dont chacun a besoin. Au-
» trement, comment ferait-on pour acheter maintenant en
» France, dans une année, six ou huit fois plus de choses qu'on
» n'en achetait sous le règne de Charles VI ? Il est évident que
» c'est parce qu'on y produit six ou huit fois plus de choses, et
» qu'on achète ces choses les unes avec les autres. »

» Lors donc qu'on dit : *La vente ne va pas; parce que l'argent est rare*, on prend le moyen pour la cause; on commet une erreur qui provient de ce que presque tous les produits se résolvent en argent avant de s'échanger contre d'autres marchandises, et de ce qu'une marchandise qui se montre si souvent, paraît au vulgaire être la marchandise par excellence, le terme de toutes les transactions dont elle n'est que l'intermédiaire. On ne devrait pas dire : La vente ne va pas, parce que l'argent est rare, mais parce que les autres produits le sont. Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres valeurs lorsque ces valeurs existent réellement. Quand l'argent vient à manquer à la masse des affaires, on y supplée aisément par des moyens connus des négociants, et bientôt la monnaie afflue, par la raison que la monnaie est une marchandise, et que toute espèce de marchandise se rend aux lieux où l'on en a besoin. Lorsqu'une marchandise surabondante ne trouve point d'acheteurs, c'est si peu le défaut d'argent qui en arrête la vente, que les vendeurs de cette marchandise s'estimeraient heureux d'en recevoir la valeur en ces denrées qui servent à leur consommation, évaluées au cours du jour; ils ne chercheraient point de numéraire, et n'en auraient nul besoin, puisqu'ils ne le souhaitaient que pour le transformer en denrées de leur consommation. — Le producteur qui croirait que ses acheteurs se composent, outre ceux qui produisent de leur côté, de beaucoup d'autres classes qui ne produisent pas matériellement, comme fonctionnaires publics, médecins, gens de loi, prêtres, etc., et qui de là tirerait cette induction qu'il y a des débouchés autres que ceux que présentent les personnes qui produisent elles-mêmes; le producteur, dis-je, qui raisonnerait ainsi, prouverait qu'il s'attache aux apparences, et ne pénètre pas le fond des choses. En effet, un prêtre va chez un marchand pour y acheter une étole ou un surplis. La valeur qu'il y porte est sous la forme d'une somme d'argent : de qui la tient-il? D'un percepteur qui l'avait levée sur un contribuable. De qui le contribuable la tenait-il? Elle avait été produite par lui. C'est cette valeur produite, échangée d'abord contre des écus, puis donnée à un prêtre, qui a permis à celui-ci d'aller faire son achat. De toute manière, l'achat d'un produit ne peut être fait qu'avec la valeur d'un autre.

» La première conséquence qu'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout État, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, plus les débouchés sont faciles, variés et vastes. Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la *valeur*. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange, et les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits. Il est bon de remarquer qu'un produit terminé offre, *dès cet instant*, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. En effet, lorsque le dernier producteur a terminé un produit, son plus grand désir est de le vendre pour que la valeur de ce produit ne chôme pas entre ses mains. Mais il n'est pas moins empressé de se défaire de l'argent que lui procure sa vente pour que la valeur de l'argent ne chôme pas non plus. On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits. — C'est pour cela qu'une bonne récolte n'est pas seulement favorable aux cultivateurs, et qu'elle l'est en même temps aux marchands de tous les autres produits. On achète davantage toutes les fois qu'on recueille davantage. Une mauvaise récolte, au contraire, nuit à toutes les ventes. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. — Cela étant ainsi, d'où vient, demandera-t-on, cette quantité de marchandises qui, à certaines époques, encombrent la circulation, sans pouvoir trouver d'acheteurs? Pourquoi ces marchandises ne s'achètent-elles pas les unes les autres? Je répondrai que des marchandises qui ne se vendent pas, ou qui se vendent à perte, excèdent la somme des besoins qu'on a de ces marchandises, soit parce qu'on en a produit des quantités trop considérables, soit plutôt parce que d'autres productions ont souffert. Certains produits surabondent parce que d'autres sont venus à manquer. En termes plus vulgaires, beaucoup de gens ont moins acheté parce qu'ils ont moins gagné, et ils ont moins gagné parce qu'ils ont trouvé des difficultés dans l'emploi de leurs moyens de production, ou bien parce que ces moyens leur ont manqué. Aussi l'on peut remarquer que les temps où certaines denrées ne se vendent pas bien sont précisément ceux où d'autres denrées montent à des prix excessifs; et comme ces prix élevés seraient des motifs pour en favoriser la production, il faut que des causes majeures ou des moyens violents, comme des désordres naturels ou politiques, maintiennent forcément d'un côté cette pénurie qui cause un engorgement de l'autre. Cette cause de maladie vient-elle à cesser, les moyens de production se portent vers les routes où la production est demeurée en arrière; en avançant dans ces voies-là, elle favorise l'avancement de la production dans toutes les autres.

» Une seconde conséquence du même principe, c'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres. En effet, quels que soient l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi, et l'on en tire un profit d'autant meilleur, qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un marchand placé dans une ville industrieuse et riche vend pour des sommes bien plus considérables que celui qui habite un canton pauvre où dominent l'insouciance et la paresse. Que feraient un actif manufacturier, un habile négociant dans une ville mal peuplée et mal civilisée de certaines portions de l'Espagne ou de la Pologne? Quoiqu'il n'y rencontrât aucun concurrent, il y vendrait peu parce qu'on y produit peu ; tandis qu'à Paris et à Londres, malgré la concurrence de cent marchands comme lui, il pourra faire d'immenses affaires. La raison en est simple : il est entouré de gens qui produisent beaucoup dans une multitude de genres, et qui font des achats avec ce qu'ils ont produit, c.-à-d. avec l'argent provenant de la vente de ce qu'ils ont produit. — Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes, et que ceux-ci font sur les premiers : les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de riches campagnes y trouve de nombreux et riches acheteurs, et dans une ville opulente, les produits de la campagne ont bien plus de valeur. C'est par une distinction futile qu'on classe les nations en nations agricoles, manufacturières et commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que ses manufactures et son commerce prospèrent ; si ses manufactures et son commerce sont florissants, son agriculture s'en trouvera mieux. — Une nation, par rapport à la nation voisine, est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux campagnes : elle est intéressée à la voir prospérer et assurée de profiter de son opulence.

» Une troisième conséquence de ce principe fécond, c'est que l'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes; car nous ne pouvons acheter les marchandises étrangères qu'avec des produits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux, auxquels ce commerce par conséquent procure un débouché. — C'est en argent, nous dira-t-on, que nous payons les marchandises étrangères. — Quand cela serait, notre sol ne produisant point d'argent, il faut acheter cet argent avec les produits de notre industrie; ainsi donc, peu importe que les achats qu'on fait à l'étranger soient acquittés en marchandises ou en argent, ils procurent à l'industrie nationale des débouchés pareils.

» Par une quatrième conséquence du même principe, la consommation pure et simple, celle qui n'a d'autre objet que de provoquer de nouveaux produits, ne contribue point à la richesse du pays. Elle détruit d'un côté ce qu'elle fait produire d'un autre côté. Pour que la consommation soit favorable, il faut qu'elle remplisse son objet essentiel, qui est de satisfaire à des besoins. »

Parmi les conséquences que Say a si bien déduites de la belle théorie des débouchés, il en est deux au sujet desquelles nous ajouterons quelques mots.

1° Les produits ne s'achetant qu'avec des produits, il s'ensuit que *le dommage de l'un ne profite jamais à l'autre*. Cette vérité si importante, qui commence à peine à pénétrer dans quelques esprits éclairés, était absolument méconnue à la fin du siècle dernier où Voltaire écrivait ces étranges paroles : « Telle est la condition humaine que souhaiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins... Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde. » Ce préjugé de Voltaire règne encore dans l'immense majorité de la population des pays qui se glorifient le plus de leur civilisation et de leurs lumières : cependant la maxime « qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde » est la consécration de la guerre, et dissimule, sous le voile du patriotisme, les plus mauvais instincts de l'humanité. La maxime opposée, au contraire, tend à unir les hommes et à établir la fraternité sur les bases mêmes de l'intérêt individuel. Ainsi donc, comme le dit très-bien J. Garnier, l'économie politique s'accorde avec la charité chrétienne ; elle est l'auxiliaire de la morale ; elle contribue à réaliser la paix entre les nations et la concorde entre les classes de citoyens de conditions inégales de fortune.

2° La seconde vérité qui se trouve implicitement contenue dans la formule de la théorie des débouchés, est celle-ci : *Il ne saurait y avoir excès de production*. — C'est en vain que quelques auteurs estimables ont contesté la rigoureuse exactitude de ce théorème économique et ont objecté les crises commerciales où l'on voit une multitude de produits rester invendus. Suivant eux, la vente fait défaut parce qu'il y a eu excès dans la production générale, parce que celle-ci a été supérieure aux besoins. Il suffit pour renverser cette objection de faire remarquer, avec l'illustre professeur Rossi, que si l'on mettait toutes les richesses que le monde renferme à la disposition des hommes pour les appliquer à leurs besoins, si l'on ouvrait aux premiers venus tous les docks de l'Angleterre, tous les magasins de la France, tous les entrepôts des deux hémisphères, tout serait consommé dans peu de jours, sans qu'il fût besoin d'imaginer pour cela une consommation folle et désordonnée. Il est donc évident que, dans aucun cas, la production ne peut être supérieure aux besoins. Ce qui est vrai seulement, mais la chose est bien différente, c'est que la production et l'offre de tel ou tel article peuvent être supérieurs à la demande de ce produit, et ici nous rentrons dans les termes de la formule de Say. Comme tout individu qui se présente sur le marché pour acheter doit apporter avec lui un autre produit pour l'échanger contre celui qu'il désire, il est clair que, toutes les fois qu'un article se trouve excéder la demande, c'est qu'il n'a pas été amené au marché un assez grand nombre d'autres produits pour les échanger contre l'article en question. Il y a *encombrement* d'un côté, uniquement parce qu'il y a eu défaut de production de l'autre ; mais il n'y a pas eu excès de production pris dans le sens absolu du mot. Les crises commerciales résultent simplement d'un manque d'équilibre entre deux ou plusieurs genres de production différents, quelle que soit la cause qui a déterminé ce défaut d'équilibre. Quant à cette cause elle-même, elle varie selon les temps, les lieux, les circonstances de la vie économique des peuples, et les événements politiques qui trop souvent viennent jeter le désordre dans les relations du travail et du capital. — V. J.-B. Say, *Traité d'Écon. polit.*, et Rossi, *Cours d'Écon. polit.*, vol. II, Leçons X à XII.

DÉBOUCHEMENT. s. m. Action de déboucher. *Le d. des canaux.* || Se dit quelquefois dans les divers sens du mot *Débouché*, sauf les deux derniers.

DÉBOUCHER. v. a. *D. une bouteille, un flacon*, En ôter le bouchon. || Par ext., Enlever ce qui empêche de passer. *D. une porte. D. les chemins, les passages.* = Déboucher. v. n. Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. *L'armée déboucha des montagnes dans la plaine. Chaque fois que notre colonne essayait de d., un feu violent nous arrêtait.* || Se dit D'un cours d'eau, d'un canal, en parlant De l'endroit où il se termine. *La Seine débouche dans la Manche. Ce canal débouche dans le Rhône.* = Débouché, ée. part.

DÉBOUCLER. v. a. Défaire la boucle ou les boucles de ce qui est bouclé. *D. un ceinturon, une ceinture.* — *D. une jument*, Retirer les boucles qu'on lui avait mises, pour empêcher qu'elle ne fût saillie. || *D. des cheveux, une perruque*, En défaire les boucles, les défriser. = se Déboucler. v. pron. *Mon soulier s'est débouclé. Sa perruque s'est toute débouclée.* = Débouclé, ée. participe.

DÉBOUILLI. s. m. T. Teinture. Opération qui consiste à faire bouillir dans de l'eau, avec certains ingrédients, ou des échantillons de tissus teints, pour éprouver si la teinture en est bonne, ou des étoffes pour leur rendre leur première blancheur. *Mettre une étoffe au d.*

DÉBOUILLIR. v. a. Mettre au débouilli. = Débouilli, ie. participe.

DÉBOUQUEMENT. s. m. (espag. *bocca*, bouche). T. Mar. Se dit, dans la navigation des Antilles, D'un canal, d'un détroit, ou d'un passage resserré entre des îles. *Le d. de Saint-Domingue.* || L'action de débouquer.

DÉBOUQUER. v. n. T. Mar. Sortir d'un débouquement. = Débouqué, ée. part. On dit qu'*Un bâtiment, une escadre, etc., sont débouqués*, Quand ils ont quitté un débouquement.

DÉBOURBER. v. a. Ôter la bourbe. *D. un étang, un fossé, etc.* — *D. une voiture*, La tirer de la bourbe. — *Faire d. du poisson*, Le mettre dans de l'eau claire, pour qu'il perde le goût de bourbe. = Débourbé, ée. p.

DÉBOURRER. v. a. Ôter la bourre. *D. un fusil.* — * *D. une pipe*, Ôter le tabac qu'elle contient. || Fig. et famil., *D. un jeune homme*, Le former, le façonner aux manières et aux usages du monde. — *D. un cheval*, Commencer à l'assouplir, à le rendre propre au service auquel on le destine. = Débourré, ée. part.

DÉBOURS. s. m. Ce que l'on a payé ou dépensé pour le compte de quelqu'un ; ne s'emploie qu'au plur. *On lui a payé ses d.* Vx. — On dit *déboursés*.

DÉBOURSEMENT. s. m. Action de débourser. Peu usité.

DÉBOURSER. v. a. Tirer de l'argent de sa bourse pour faire un paiement, un achat. *Je n'ai rien eu à d. Je vous rendrai ce que vous aurez déboursé pour moi.* = Déboursé, ée. part. *Il faut d'abord lui rendre l'argent d.* || Substant., L'argent qu'on a d. *Il ne réclame que son d. Vous m'enverrez la note de vos déboursés.*

DEBOUT. adv. (R. *de*, *bout*). Se dit De ce qui est dressé et tient sur un de ses bouts. *Mettre un tonneau d. Une chose qui est, qui se tient d.* || *Être d., être encore d.*, se dit Des choses qui ont échappé à la destruction. *Le Colisée est encore d. Une colonne du temple était seule restée d.* — Fig., *Malgré tous ses revers, ce vieil empire est encore d.* || Au prop., en parlant Des personnes, sign. Droit sur ses pieds. *Se tenir d. Il eut l'impolitesse de nous laisser d. tout le temps de notre visite.* — Par anal., on dit D'un quadrupède qu'*Il est d.*, qu'*Il se tient d.*, Lorsqu'il se dresse sur ses pieds ou sur ses pattes de derrière. — * T. Vén. *Mettre une bête d.*, La lancer. || *Être d.*, Être hors du lit, être levé. *Dès la pointe du jour, tout le monde était d. Il se porte mieux, il est d.* — Absol., on dit *Debout*, Quand on veut faire lever quelqu'un qui est assis ou couché. *Allons, d.! et partons.* || Par exag., *Dormir d.*, *tout d.*, Être tellement accablé de sommeil, qu'on s'assoupit sans être couché ou assis. — Fig. et famil., *Conte à dormir d.*, Conte ou récit extrêmement ennuyeux. || Fig. et fam., *Tomber d.*, V. Tomber. || T. Marine. On dit qu'*Une embarcation est d. à la lame, au courant, au vent*, Lorsqu'elle présente son avant à la lame, etc. Quand c'est au vent, on dit qu'*Elle a le vent d.* Dans ces phrases, quelques-uns écrivent *De bout* en deux mots. || T. Fin. *Passer d.*, V. Passer.

DÉBOUTER. v. a. T. Prat. Déclarer quelqu'un non recevable dans la demande qu'il a faite en justice. *On l'a débouté de sa demande.* = Débouté, ée. part.

DÉBOUTONNER. v. a. Défaire les boutons de son vêtement. *D. son habit, son gilet, ses guêtres.* = se Déboutonner. v. pron. D. son habit, etc. *Je me déboutonnai pour respirer plus à l'aise.* — Par ext., *Mon habit s'était déboutonné.* — Fig. et fam., Parler librement, franchement, à cœur ouvert. *Il se tint d'abord sur la réserve, mais à la fin il se déboutonna.* = Déboutonné, ée. part. *Rire, boire, manger à ventre déboutonné*, Rire, etc., excessivement. ‖ T. Escrime. *Fleuret déboutonné*, Fleuret dont on a ôté le bouton.

DÉBRAILLER (se). v. pron. Se découvrir la gorge, la poitrine avec quelque indécence. = Débraillé, ée. p.

DÉBREDOUILLER. v. a. T. Trictrac. Faire ôter la bredouille, ou empêcher que l'adversaire ne puisse gagner partie double ou quadruple. *Je vous débredouille.* ‖ On dit aussi, *Se d.* = Débredouillé, ée. part.

* **DÉBRIDEMENT.** s. m. T. Chirurg. Opération qui consiste soit à enlever les brides ou filaments dont la présence dans une plaie, un abcès, mettrait obstacle à la libre sortie du pus, soit à couper un tissu membraneux qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes.

DÉBRIDER. v. a. *D. un cheval*, Le débarrasser de sa bride. — Absol., en parlant De cavaliers, sign. S'arrêter, se reposer. *Notre escadron fit dix lieues sans d. Il est temps de d.* — Fig. et famil., *Sans d.*, Tout de suite et sans interruption. *Nous avons travaillé dix heures sans d. Il est homme à parler quatre heures sans d. Il a dormi douze heures sans d.* ‖ Fig. et famil., se dit De certaines choses qu'on fait avec une extrême précipitation. *Voyez comme il débride. Il eut bientôt débridé son bréviaire.* ‖ * T. Chir. Opérer un débridement. *D. une plaie, une hernie.* = Débridé, ée. part.

DÉBRIS. s. m. Fragment d'une chose qui a été brisée; s'emploie surtout au plur. *Les d. d'un meuble, d'une statue, d'un vase. D. épars. On voyait çà et là flotter quelques d. du naufrage. Il se sauva à la nage en s'aidant d'un d. du navire. On trouve dans la terre des d. de coquillages, de végétaux.* — Figur. et famil., *Les d. d'un souper, d'un pâté*, Les restes d'un souper, etc. ‖ Fig., se dit De ce qui reste d'une chose collective qui a été détruite dans son ensemble. *Il lui reste encore quelques d. de son ancienne opulence. Il réunit les d. de sa fortune. Plusieurs États se formèrent des d. de ce vaste empire. Il réunit quelques d. de son armée. Les glorieux d. de la Grande Armée.* ‖ Le dégât que fait dans une hôtellerie une nombreuse société. *On donna [illegible]nt à l'hôte pour le d.* Vieux.

Syn. — *Décombres*, *ruines*. — *Débris* se dit des fragments d'une chose quelconque qui a été brisée, mise en pièces; *décombres* et *ruines* ne se disent que des édifices : ce dernier même ne s'emploie qu'en parlant d'édifices considérables. *Décombres* n'est usité qu'au propre; *débris* et *ruines* se disent au propre et au figuré. En outre, *ruines* emporte l'idée d'une destruction plus complète. — V. Décadence.

* **DÉBROCHER.** v. a. *D. un livre, un volume*, Diviser par feuilles un livre broché. = se Débrocher. v. pron. Se dit D'un livre dont les feuilles, mal réunies, se séparent les unes des autres. *Il faut faire relier cet ouvrage; il se débroche déjà.* = Débroché, ée. part. ‖ Adjectiv., *Un livre tout débroché.*

DÉBROUILLEMENT. s. m. Action de débrouiller une chose embrouillée, confuse. *Il faut lui confier le d. de cette affaire.*

DÉBROUILLER. v. a. Démêler, mettre en ordre des choses confuses. *D. du fil, de la soie. Les poëtes anciens disaient que c'était l'Amour qui avait débrouillé le chaos. D. des pièces, des titres, des papiers.* — Fig., Éclaircir. *C'est une affaire, une matière très-difficile à d. D. une intrigue. Donnez-lui le temps de d. ses idées.* = Débrouillé, ée. part.

DÉBRUTIR. v. a. Dégrossir, ôter ce qu'un corps présente de rude et de brut. *D. une glace, un diamant, un marbre.* = Débruti, ie. part.

DÉBRUTISSEMENT. s. m. Action de débrutir; Le résultat de cette action.

DÉBUCHER. v. n. (all. *busch*, bois). Sortir du bois; se dit Des bêtes fauves qui sortent de l'endroit du bois où elles s'étaient retirées. *Le cerf a débuché.* = Débucher. v. a. Faire sortir une bête de son fort. *D. le cerf.* = Débucher. s. m. Le moment où la bête sort de son fort. *Se trouver au d.* ‖ Fanfare que l'on sonne quand le cerf débuche.

DÉBUSQUEMENT. s. m. Action de débusquer.

DÉBUSQUER. v. a. (all. *busch*). Chasser quelqu'un d'un poste, d'une position qu'il occupe. *Nous débusquâmes les ennemis qui occupaient les hauteurs.* ‖ Fig. et famil., Déposséder quelqu'un d'un emploi, etc.; le supplanter. *Il avait un fort bel emploi au ministère, on l'en a débusqué, on l'a débusqué.* = Débusqué, ée. p.

DÉBUT. s. m. (R. *but*). Le premier coup à certains jeux, comme à la boule, au mail, au billard; mais, par extens., se dit à tous les jeux. *Voilà un beau d. Faire un beau d.* — *Cette boule est en beau d.*, On peut aisément l'ôter d'auprès du but. ‖ Fig. et par anal., Commencement. *Au d. de la maladie, de la guerre, de la session. Le d. d'un poëme, d'un discours. Voilà un d. qui promet, un d. très-maladroit.* — *Dès le d.*, En commençant, tout d'abord. *On réussit rarement dès le d.* — Le premier ouvrage d'un auteur. *Œdipe fut le d. de Voltaire au théâtre.* ‖ Figur., La manière dont on commence une entreprise, les premiers pas que l'on fait dans une carrière. *Son d. dans le monde ne fut pas heureux. Les débuts de ce général avaient fait espérer une campagne glorieuse.* ‖ Fig., se dit aussi D'un acteur Qui paraît pour la première fois sur la scène, ou Qui joue sur un nouveau théâtre, particul. pour se faire agréer du public. *Le d. de cet acteur a été fort brillant. Un rôle de d. Il a terminé ses débuts. Les débuts ont duré trois semaines.* — * Famil., *Il n'est pas, il n'en est pas à son d.*, Ce n'est pas la première fois qu'il a fait cette chose.

DÉBUTANT, ANTE. s. Celui, celle qui débute; se dit surtout Des acteurs.

DÉBUTER. v. n. Jouer le premier coup à certains jeux, comme à la poule, au mail, au billard : mais, par ext.; se dit à tous les autres jeux. *C'est à moi à d. Il a débuté par un beau coup.* ‖ Figur. et par anal., Commencer. *Il débuta par solliciter l'indulgence de l'auditoire. Le poëme de Lucrèce débute par une invocation à Vénus.* ‖ Fig., se dit aussi en parlant Des premiers ouvrages que l'on produit, des premiers actes, des premières démarches que l'on fait dans une carrière, dans le monde, etc. *Il a débuté par un poëme fort remarquable. Si vous débutez ainsi dans le monde, vous ne réussirez pas. Ce jeune homme a bien débuté dans la carrière des lettres. Voilà qui est très-bien débuté. C'était là bien mal d.* — Se dit particul. en parlant Des acteurs. *Il débutera par le rôle d'Othello. Elle a débuté dans Phèdre.* = Débuter. v. a. Ôter d'auprès du but. *D. une boule.* = Débuté, ée. part.

* **DÉCA** —, Mot grec (δέκα) qui signifie *Dix.*

Enc. — Employé comme préfixe, ce mot indique que la valeur du radical est multipliée par le nombre Dix : tels sont, en Bot., les termes *Décafide*, qui a dix découpures; *Décalobé*, qui a dix lobes; *Décaparti*, qui a dix divisions; *Décapétale*, qui a dix pétales; *Décaphylle*, qui a dix folioles; *Décagyne* et *Décandre*, qui a dix pistils ou dix étamines, d'où les classes linnéennes, appelées *Décagynie* et *Décandrie* (v. Botanique). En Géom., *Décaèdre*, qui a dix faces; *Décagone*, qui a dix angles (v. Polygone). En Archéol., *Décastyle*, qui a dix colonnes de front. En Gram., *Décasyllabe*, qui se dit d'un vers français de dix syllabes. En Métrol., *Décagramme*, *Décalitre*, *Décamètre*, *Décastère*, signifient qui contient dix grammes, etc. (v. *Système* Métrique). En Zool., *Décapodes*, qui a dix pieds, etc.

DEÇÀ. prép. (R. *de*, *çà*). De ce côté-ci, par oppos., à *Delà*, qui sign. De ce côté-là. *D. la rivière les paysans parlent allemand. D. et delà la montagne, le pays n'est pas le même.* — On dit quelquef., *De d.*, *Par d. D. d. la rivière. Par d. la montagne.* Peu us.; on dit plus ordinair. *En d. de. En d. de la rivière. Il demeure en d. du pont.* = De deçà, Par deçà, En deçà. loc. adverbiales. Les deux premières ont vieilli, la troisième seule est usitée aujourd'hui. *Il est situé en d. Tournez-vous un peu plus en d.* = Deçà et Delà. loc. adv. D'un côté et de l'autre; De côté et d'autre. *La navette du tisserand va d. et delà. Il courait d. et delà sans savoir que devenir.* — Fam., *Jambe d., jambe delà*, Une jambe d'un côté, une jambe de l'autre, à califourchon.

DÉCACHETER. v. a. Ouvrir ce qui est cacheté. *D. une lettre, un paquet.* = * se Décacheter. v. pron. *Le paquet ne s'est pas décacheté tout seul.* = Décacheté, ée. part. = Conjug. V. Caqueter.

DÉCADE. s. f. (gr. δεκάς, dizaine). T. Chron. Voy. Calendrier. ‖ T. Littér. Se dit aussi Des parties d'un ouvrage dont chacune est composée de dix livres. *Les décades de Tite-Live.*

DÉCADENCE. s. f. (latin. *cadere*, tomber). État de ce qui dépérit, et tend à sa ruine. *Tomber, aller en d.*, N'est presque plus d'usage au propre. ‖ Figur., État d'une chose qui va en déclinant. *La d. d'une ville, d'un empire. La d. des mœurs, des lettres, des arts, de l'industrie. Une famille, une maison qui tombe en d. Sa santé va en d. Nous vivons à une époque de d.*

Syn. — *Déclin.* — *Décadence* vient du latin *cadere*, tomber, d'où *déchoir*, commencer à tomber, aller à sa chute; *déclin* vient du latin *declinare*, qui est lui-même dérivé du grec κλίνειν, pencher : il signifie donc littéralement pente, descente. La *décadence* est l'état de ce qui va tombant, et le *déclin* l'état de ce qui va baissant. On dit la *décadence* d'un édifice, des fortunes, des lettres, des empires, des choses sujettes à des vicissitudes : ces choses se dégradent et tombent. On dit le *déclin* du jour, de l'âge, de la maladie, des choses qui n'ont qu'une certaine durée et qui s'affaiblissent vers leur fin : ces choses baissent et passent. Ainsi donc, la *décadence* amène la chute et la ruine; le *déclin* mène à l'expiration et à la fin. *Décadence* ne se dit guère qu'au figuré; *déclin*, au contraire, se dit au moral comme au physique. = *Ruine.* — Les mots *décadence* et *ruine* diffèrent en ce que le premier prépare le second, qui en est ordinairement l'effet. Exemple : la *décadence* de l'empire romain, sous Théodose, annonçait sa ruine totale.

DÉCADI. s. m. Voy. Calendrier *républicain.*

DÉCAGONE. adj. et s. m. Voy. Polygone et Aire.

DÉCAGRAMME. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

* **DÉCAGYNIE.** s. f. Voy. Botanique.

DÉCAISSER. v. a. Tirer d'une caisse. *On va d. ces marchandises. D. des orangers.* = Décaissé, ée. part.

DÉCALITRE. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

DÉCALOGUE. s. m. (gr. δέκα, dix; λόγος, précepte). Les dix commandements de Dieu. *Les tables, les préceptes du Décalogue.*

* **DÉCALQUE.** s. m. Voy. Calque.

DÉCALQUER. v. a. Reporter un calque sur une matière quelconque. = Décalqué, ée. part.

DÉCAMÉRON. s. m. (gr. δὲκα; ἡμέρα, jour). Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours ou une suite de récits faits en dix jours. *Le D. de Boccace.*

DÉCAMÈTRE. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

DÉCAMPEMENT. s. m. Action de décamper.

DÉCAMPER. v. n. Lever le camp. *L'armée a décampé pendant la nuit.* ‖ Fig. et fam., Se retirer précipitamment de quelque lieu, s'enfuir.

DÉCANAT. s. m. (lat. *decanus*, doyen). Dignité de doyen. *Le d. du sacré collége. Le d. de la faculté des lettres, etc.* ‖ L'exercice des fonctions de doyen. *Pendant son décanat.*

DÉCANDRIE. s. f. Voy. Botanique.

DÉCANTATION. s. f. Voy. Clarification.

DÉCANTER. v. a. (latin. *de*, hors de; *cantharus*, sorte de vase). Transvaser doucement une liqueur au fond de laquelle il s'est fait un dépôt. = Décanté, ée. p.

* **DÉCAPAGE.** s. m. (R. *cape*). T. Techn.

Enc. — Dans l'industrie des métaux, on donne le nom de *Décapage* à une opération qui consiste à débarrasser la surface des pièces à souder ou à étamer de la rouille et des crasses qui la recouvrent. Les doreurs décapent ou *dérochent* les métaux avec de l'acide nitrique étendu d'eau. Les bijoutiers et les orfèvres emploient le même procédé, mais ils font aussi usage du borax. Ils en saupoudrent les objets d'orfévrerie, et ce sel, en fondant, dissout l'oxyde métallique qui peut les recouvrir. On décape le fer en le trempant dans une solution d'acide chlorhydrique, et le cuivre en le chauffant avec du sel ammoniac. On peut également traiter ces deux métaux par le chlorure double de zinc et d'ammoniaque. Enfin, les épingliers décapent les épingles en les faisant bouillir dans de la lie de vin ou de bière, ou dans une solution de crème de tartre.

DÉCAPER. v. a. Débarrasser un métal de la rouille, de l'oxyde qui s'est formé à sa surface. = Décapé, ée. p.

DÉCAPER. v. n. (R. *cap*). T. Mar. Passer un cap en dedans duquel on naviguait. *Nous avons décapé.*

DÉCAPITATION, s. f. Action de décapiter.

DÉCAPITER. v. a. (lat. *de*, privatif; *caput*, tête). Trancher la tête de quelqu'un. Ne se dit guère qu'en parlant D'un individu exécuté par ordre de justice. = Décapité, ée. part.

* **DÉCAPODES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — I. Les *Décapodes* constituent, dans la méthode de Latreille, modifiée par Milne Edwards, le premier ordre de la division des *Crustacés podophthalmes*, c.-à-d. des Crustacés à yeux pédonculés. Les animaux qui constituent cet ordre se ressemblent tous par la forme générale de leur corps. Les divers anneaux de la tête et du thorax sont, en général, complétement soudés entre eux, d'où il résulte que la première n'est pas distincte du second, et que, vu par-dessus, l'animal semble formé d'une seule pièce, à l'exception de l'abdomen. Les Déc. sont généralement pourvus de branchies thoraciques, non rameuses, fixées sur les côtés du thorax, et presque toujours cachées sous la carapace; quelques espèces néanmoins en sont privées. L'appareil buccal est composé de 6, de 4 ou de 5 paires de membres. Les pattes thoraciques sont ambulatoires, et le plus souvent au nombre de 5 paires. Enfin, les appendices abdominaux sont bien développés et servent à la natation ou à la génération. — Milne Edwards divise les Déc. en trois sections, les *Brachyoures*, les *Macroures* et les *Anomoures*. L'importance des deux premières nous ayant déterminé à consacrer à chacune d'elles un article particulier, nous ne parlerons ici que de la troisième.

II. Les *Anomoures* établissent le passage entre les deux autres sections de l'ordre, et présentent de caractères qui les rapprochent ou les éloignent plus ou moins de chacune de ces dernières. Chez ces Crustacés, l'abdomen est moins développé que le thorax et de forme anormale, tantôt membraneux, tantôt lamelleux. En général, le dernier segment du thorax n'est pas soudé aux segments précédents, et en est séparé par une membrane articulaire; quelquefois même il n'est pas recouvert par la carapace et forme un anneau complet. Enfin, les pattes de la cinquième paire sont ordinairement impropres à la locomotion. Les Anomoures constituent deux familles : les *Aptérures*, qui sont caractérisés par l'absence d'appendices vers l'extrémité de l'abdomen, et les *Ptérygures*, qui se distinguent au contraire par l'existence de ces appendices, quoique leur forme soit assez variable. Les premiers se rapprochent davantage des Brachyoures, et les seconds des Macroures. Il nous suffira de citer les genres les plus intéressants de ces deux familles.

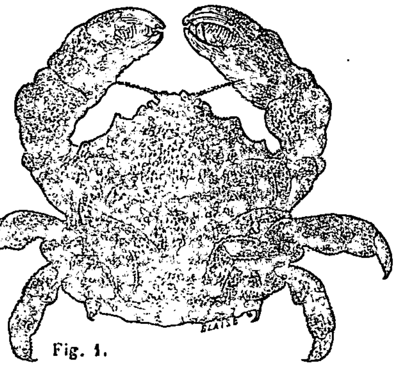

Fig. 1.

1° *Aptérures.* — Le genre *Dromie* (*Dromia*) renferme 10 espèces, dont le type est la *Dr. commune* (Fig. 1), qui vit dans l'Océan et la Méditerranée. Ces animaux se rencontrent presque toujours recouverts d'une espèce d'Alcyon ou de valves de coquilles qu'ils retiennent avec les pattes de derrière, et dont ils semblent se servir comme d'un bouclier pour se défendre contre leurs ennemis. L'Alcyon continue même à se développer sur la carapace de l'animal, et finit par l'envelopper entièrement. — Les *Homoles* (*Homola*) ont la carapace munie de pointes épineuses, et leur front étroit et proéminent forme une espèce de petit rostre. L'espèce la plus curieuse est l'*H. à front épineux* (Fig. 2), qui est répandu dans toute la Méditerranée. — Le g. *Ranine* (*Ranina*) a la carapace en forme de triangle renversé et un peu arrondi postérieurement. Son bord antérieur est armé de fortes dents, dont celle du milieu forme un petit rostre. La seule espèce connue est la *R. dentée* (Fig. 3) qui habite la mer des Indes. Rumph assure qu'elle se rend à terre et a l'habitude de grimper sur le toit des maisons.

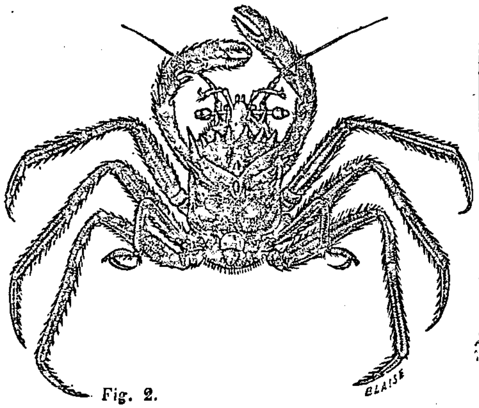

Fig. 2.

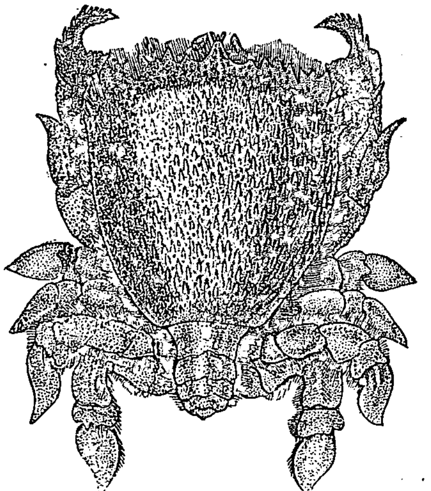

Fig. 3.

2° *Ptérygures.* — Le genre *Pagure* (*Pagurus*) a pour type le *Pag. Bernard* (Fig. 4), qui est commun dans la Manche et dans l'océan Atlantique. Cet animal ayant l'abdomen mince, presque entièrement membraneux et contourné sur lui-même, se loge, pour le protéger, dans l'intérieur de quelque coquille qu'il traîne toujours avec lui, et dans laquelle il s'accroche à l'aide de ses pattes postérieures. De là le nom vulg. de *Bernard l'Ermite* sous lequel on le désigne sur nos côtes. — L'unique espèce du g. *Birgue* (*Birgus*) est le *B. larron* (Fig. 5), qui est propre aux mers de l'Asie. Ce Crustacé est remarquable en ce qu'il n'a pas l'abdomen retourné sur lui-même. En outre, ses cavités branchiales ont la voûte garnie de végétations vasculaires.—Le g. *Porcellane* (*Porcellana*) renferme une vingtaine d'espèces répandues dans toutes les mers, où on les rencontre habituellement sous les pierres. Nous ne nommerons que la *P. à longues pinces*, qui est assez commune sur toutes nos côtes.

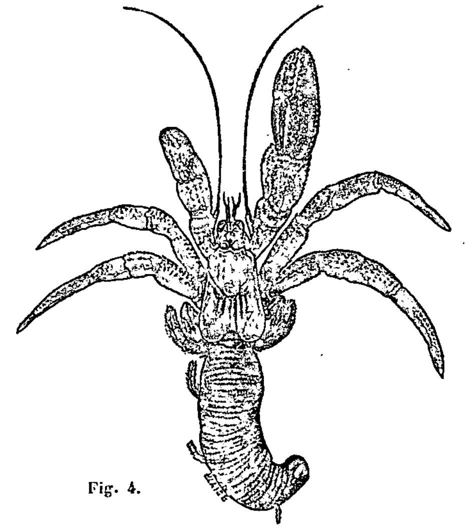

Fig. 4.

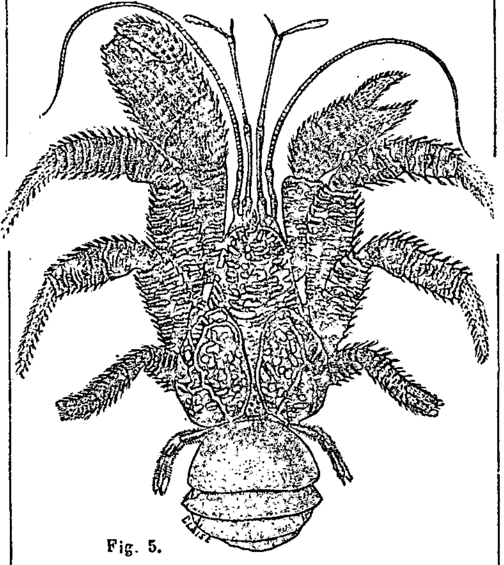

Fig. 5.

***DÉCARBONATÉ, ÉE.** adj. T. Chim. Qui a perdu l'acide carbonique avec lequel il était combiné. *Chaux décarbonatée.*

***DÉCARBURATION.** s. f. T. Métallurg. Opération par laquelle on enlève le carbone contenu dans le fer.

***DÉCARBURER.** v. a. Enlever au fer le carbone qu'il contient. = se Décarburer. v. pron. *L'acier se décarbure quand on l'expose à une haute température.* = Décarburé, ée. part.

DÉCARRELER. v. a. Enlever les carreaux qui pavent une pièce. = Décarrelé, ée. part.

DÉCASTÈRE. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

DÉCASTYLE. s. m. T. Archit. Voy. Déca.

DÉCASYLLABE. adj. 2 g. [L'S a le son fort.] Voy. Déca.

DÉCATIR. v. a. Ôter le cati, l'apprêt donné à une étoffe de laine. = Décati, ie. part.

DÉCATISSAGE. s. m. Action de décatir; L'effet de cette action. — Voy. Drap.

DÉCATISSEUR. s. m. Artisan qui fait le décatissage des étoffes de laine.

DÉCAVER. v. a. T. Jeu. Au brelan ou à la bouillotte, Gagner toute la cave de l'un des joueurs. = * se Décaver. v. pron. Perdre sa cave. = Décavé, ée. part.

DÉCÉDER. v. n. (latin. *decedere* [*vitâ*], sortir [de la vie]). Mourir de mort naturelle; ne se dit que Des personnes, et n'est guère usité qu'en termes de Jurisp. et d'Administr. *Il décéda tel jour. Elle est décédée à l'âge de soixante ans.* = Décédé, ée. part.

DÉCÈLEMENT. s. m. Action de déceler.

DÉCELER. v. a. Faire connaître, découvrir ce qui est caché. *Il ne veut pas être connu, n'allez pas le d. Il a sans le vouloir décelé le lieu où il cachait son trésor. D. un crime. Un coupable que son trouble décèle. Les maximes des hommes décèlent leur cœur. Une telle conduite décèle une âme bien corrompue. Le bruit de ses pas décela sa présence.* = se Déceler. v. pron. Laisser connaître ce que l'on voulait soi-même tenir caché, se laisser apercevoir. *Elle s'est décelée involontairement. Un menteur qui n'a pas de mémoire ne tarde pas à se d. La dualité de race se décèle très-bien dans les premiers temps de notre histoire. Son véritable caractère n'a pas tardé à se d.* — Décelé, ée. part. — Conjug. V. Geler.

Syn. — *Déclarer, Découvrir, Dévoiler, Divulguer, Manifester, Publier, Révéler.*— Apprendre à autrui, de différentes manières, des choses qui ne sont pas connues, telle est la signification commune de ces mots. A la lettre, *découvrir* signifie ôter ce qui couvre; *déceler*, indiquer ce qu'on celait; *dévoiler*, enlever le voile; *révéler*, retirer de dessous le voile; *déclarer*, mettre au *clair*, au jour; *manifester*, mettre sous la main, en évidence; *divulguer*, rendre *vulgaire*, commun; *publier*, rendre *public*, faire connaître à tout le monde. Ce qui était caché aux autres, on le *découvre*, on le communique. Ce qui était dissimulé, on le *décèle* en le rapportant ou en le faisant remarquer. Ce qui n'était pas apparent et nu, on le *dévoile* en levant ou écartant les obstacles. Ce qui était secret, on le *révèle* en le dénonçant ou l'annonçant. Ce qui était inconnu ou incertain, on le *déclare* en l'exposant et en l'appuyant d'une manière positive. Ce qui était ignoré ou obscur, on le *manifeste* en le développant ouvertement ou l'étalant au grand jour. Ce qui n'était pas su, du moins de la multitude, on le *divulgue* en le répandant de côté et d'autre. Ce qui n'était pas public ou notoire, on le *publie* en lui donnant l'éclat ou l'authenticité qui parvient à la connaissance de tout le monde. On *découvre* des choses nouvelles, et l'envie d'en instruire quelqu'un fait qu'on les lui *dévoile*. On aperçoit un homme qui se *cèle*, et l'envie de le desservir fait qu'on le *décèle*. On *découvre* un mystère, et l'envie de paraître ou de bien mériter fait qu'on le *dévoile*. On sait un secret, et l'envie d'en faire usage fait qu'on le *révèle*. On a une connaissance particulière, et l'envie de la faire valoir fait qu'on la *déclare*. On connaît le fond des choses, et l'envie de les faire pleinement et parfaitement connaître fait qu'on les *manifeste*. On a reçu quelque confidence, et l'envie de parler ou de nuire fait qu'on la *divulgue*. On a la possession ou la connaissance privée d'une chose, et le désir que tout le monde la sache fait qu'on la *publie*.

*** DÉCEM.** — [On pron. *Décèm.*] Mot latin qui sign. *Dix*, et qui s'emploie en composition avec d'autres mots, de la même manière que *Déca*. Nous citerons les termes *Décempède*, *Décemponctué*, etc.

DÉCEMBRE. s. m. (lat. *december*; de *decem*, dix). Le dernier mois de l'année. *Le mois de d. Le dix d. D. est ainsi nommé parce que, dans le calendrier de Romulus, où l'année commençait en mars, il était véritablement le dixième mois de l'année.*

DÉCEMMENT. adv. D'une manière décente. *Se vêtir d. Parlez donc un peu plus d. Se comporter d.* — Convenablement, avec bienséance. *Nous ne pouvons d. nous dispenser de faire cette visite. D., vous ne pouvez le refuser.*

DÉCEMVIR. s. m. [Dans ce mot et les deux suiv., on pron. *Décèm.*] (lat. *decem*; *vir*, homme). T. Hist.

Enc. — A Rome, le titre de *Décemvirs* a été attribué à divers corps de magistrats ou de fonctionnaires publics qui se composaient de dix membres.

I. Mais on désigne plus particulièrement sous ce nom les dix citoyens qui, au vᵉ siècle avant notre ère, furent chargés de rédiger un code de lois, et auxquels on remit, pendant ce temps, le gouvernement de la République. — Dès l'année 460 av. J.-C., le tribun C. Terentillus Harsa avait proposé une loi ayant pour but de nommer des commissaires chargés de rédiger un code de droit dont la connaissance fût accessible à tous; mais sa proposition rencontra dans les Patriciens, pour lesquels la connaissance des lois avait jusqu'alors constitué un privilége exclusif, une opposition violente, et ce ne fut qu'après une lutte de plusieurs années que ces derniers consentirent à envoyer en Grèce trois délégués pour rechercher parmi les lois et les institutions des Républiques grecques celles qui pourraient être susceptibles de s'appliquer utilement chez les Romains. L'absence de ces délégués dura un an; à leur retour, après de vives contestations entre les Patriciens et les Plébéiens, dix commissaires, pris dans l'ordre des premiers, reçurent la mission de reviser et de remanier toute la législation romaine : on les appela Décemvirs (*Decemviri legibus scribendis*). En même temps, toutes les autres magistratures furent suspendues, et l'on remit entre leurs mains le pouvoir suprême. Niebuhr prétend que le tribunat ne fut pas suspendu avant le second décemvirat; mais Denys dit formellement que cette magistrature fut abolie à l'époque du premier. Les Décemvirs nommés furent les deux nouveaux consuls Appius Claudius et Titus Genucius, le préfet de la ville (*Custos urbis*), les deux questeurs appelés *Quæstores parricidii*, et cinq autres citoyens élus par les centuries. Ils entrèrent en fonction au commencement de l'année 451 av. J.-C. (an de Rome 505). Les nouveaux magistrats se conduisirent avec modération, remplirent avec exactitude les devoirs de leur charge, et rendirent la justice avec impartialité. Chacun d'eux présidait alternativement pendant un jour, et c'était devant lui seul qu'on portait les douze faisceaux. Les Décemvirs rédigèrent un corps de lois, divisé en dix sections. Ces lois, après avoir été approuvées par le sénat et par les centuries, furent gravées sur dix tables de bronze et exposées dans le lieu où se tenaient les comices. A l'expiration de ce premier décemvirat, tous les ordres de l'État furent tellement satisfaits de la manière dont les Décemvirs avaient rempli leurs fonctions, qu'on résolut de continuer encore une autre année la même forme de gouvernement, d'autant plus que plusieurs d'entre ces magistrats affirmaient d'ailleurs que leur œuvre n'était pas achevée. On nomma donc dix nouveaux Décemvirs parmi lesquels cinq Plébéiens, suivant Niebuhr. Appius Claudius seul fut revêtu une seconde fois de ce titre. Les membres de ce deuxième décemvirat promulguèrent plusieurs nouvelles lois qui furent approuvées par les centuries et gravées sur deux tables ajoutées aux anciennes. Toutefois ces Décemvirs se comportèrent de la façon la plus tyrannique. Chacun d'eux marchait toujours précédé de douze licteurs qui portaient non-seulement les faisceaux de verges, mais encore la hache, emblème de la souveraineté. Ils firent cause commune avec les Patriciens, et commirent toute sorte d'attentats contre la personne et les biens des Plébéiens. Enfin, lorsque l'année de leur magistrature fut expirée, ils se refusèrent à résigner leurs fonctions ou à désigner leurs successeurs. Niebuhr, il est vrai, pense qu'ils avaient été nommés pour plus d'une année, car sans cela, dit-il, il n'eût pas été besoin qu'ils renonçassent à leurs fonctions, et des *inter-rois* les auraient remplacés de plein droit. Mais cet argument nous semble peu concluant. En effet, les Décemvirs étant investis de toutes les attributions du pouvoir suprême, il leur était aisé d'empêcher toute tentative de cette nature. Quoi qu'il en soit, l'inique décision rendue par Appius, dans l'affaire de Virginie, décision qui porta le père de cette jeune fille à la tuer de ses propres mains pour l'arracher à la lubricité du Décemvir, provoqua une insurrection populaire. Tous les Décemvirs furent obligés de se démettre de leur charge l'an 449 avant J.-C., et les magistratures ordinaires furent rétablies. Ajoutons encore que tous les membres du second décemvirat moururent en prison ou en exil. — Les dix tables des premiers Décemvirs et les deux nouvelles de leurs successeurs formèrent le corps de lois si fameux sous le nom de *Lois des XII Tables*.

II. On donnait encore le nom de *Décemvirs* aux membres d'un collége sacerdotal composé de dix citoyens (*decemviri sacris faciundis* ou *decemviri sacrorum*). Ils étaient principalement chargés de garder les *Livres sibyllins* et de les consulter, sur l'ordre du sénat, dans les circonstances critiques. Cette charge était à vie. Dans le principe, la garde de ces livres avait été confiée à deux citoyens choisis dans les plus nobles familles de Rome; c'est seulement l'an 365 av. J.-C. que le nombre de ces gardiens fut porté à dix, et qu'ils prirent en conséquence le nom de Décemvirs. Plus tard, Sylla l'éleva à quinze, et il resta fixé à ce chiffre.

DÉCEMVIRAL, ALE. adj. Qui appartient aux décemvirs.

DÉCEMVIRAT. s. m. La dignité des décemvirs, la magistrature décemvirale. ‖ Le temps pendant lequel Rome fut soumise à l'autorité décemvirale. *Sous le d.*

DÉCENCE. s. f. (latin. *decentia*). Honnêteté extérieure. *Mettez-y au moins un peu de d. Malgré tous ses débordements, il conserva toujours une certaine d.* ‖ Bienséance en ce qui concerne la pudeur, conformité à ce qu'exige la pudeur. *Elle est toujours vêtue avec d. Avoir un maintien plein de d. Il n'y avait aucune d. à parler ainsi devant une jeune fille. Mettre de la d. dans ses expressions. Garder, observer, blesser la d.*

Syn. — *Bienséance, Convenance.* — La *décence* (de *decet*, qui est en état de paraître) est, à la lettre, la manière dont on doit se montrer pour être considéré, approuvé, honoré. La *bienséance* (de *bien séant*, bien assis, assis à sa place) est la manière dont on doit être dans la société pour y être bien, à sa place, comme il faut. La *convenance* (de *cum venire*, aller avec, cadrer, s'assortir) est la manière dont on doit disposer, arranger, assortir ce qu'on fait, pour s'accorder avec les personnes, les choses, les circonstances. La *décence* règle l'extérieur selon les bonnes mœurs; la *bienséance* règle nos actions selon les mœurs et les usages civils. La *convenance* pure s'attache aux choses moralement indifférentes en elles-mêmes, mais elle s'accommode à elles. Une femme est habillée avec *décence*, lorsque son costume n'a rien qui blesse la prudence et la modestie; avec *bienséance*, lorsqu'elle est vêtue suivant son rang, sa condition; avec *convenance*, lorsqu'elle l'est suivant la saison et les circonstances. La *décence* est, en général, une et la même pour tous. La *bienséance* varie selon le sexe, l'âge, la condition, l'état des personnes; car ce qui sied à un homme, à un jeune homme, à un militaire, n'est quelquefois pas séant pour une femme, pour un vieillard, pour un magistrat. La *convenance* s'accommode aux conjonctures; car ce qui convient dans un temps, dans une occasion, à telles personnes, ne convient pas toujours, et à tous. Il n'y a qu'une *décence*, on ne dit pas les *décences*. Il y a la *bienséance* en général et diverses sortes de *bienséances*. On dira plutôt les *convenances* que la *convenance;* la *convenance* même suppose un concours de choses qui se conviennent les unes aux autres.

DÉCENNAL, ALE. adj. (lat. *decennalis*). Qui dure dix ans; Qui revient tous les dix ans. *Magistrature décennale. Prix décennaux. Fêtes décennales*, V. Fête.

DÉCENT, ENTE. adj. (lat. *decens*). Conforme à la bienséance, convenable. *Être en habit d. Se présenter d'une manière décente. Votre conduite n'a pas été décente.* ‖ Conforme à ce qu'exige la pudeur. *Elle a un maintien d. Se servir de termes peu décents.*

* **DÉCENTRALISATION.** s. f. Action d'abolir ou de restreindre la centralisation.

* **DÉCENTRALISER.** v. a. Opérer la décentralisation. = Décentralisé, ée. part.

DÉCEPTION. s. f. (lat. *deceptio*). Tromperie, surprise. *Cela s'est fait sans fraude ni d. C'est une véritable d.* ‖ Mécompte. *Ce fut pour lui une cruelle d.*

* **DÉCERCLER.** v. a. Ôter les cercles, les cerceaux. *D. un tonneau.* = Décerclé, ée. part.

DÉCERNER. v. a. (lat. *decernere*). Accorder, donner; se dit en parl. Des récompenses, des honneurs accordés par les pouvoirs publics, par des supérieurs. *D. des récompenses. D. le triomphe. Le sénat décerna les honneurs divins à Auguste. Le roi lui décerna des éloges pour sa belle conduite.* ‖ Par ext., se dit Des prix qu'accordent les académies, les sociétés littéraires et autres. *L'Académie française lui décerna le prix d'éloquence, le prix de vertu, etc.* — Figur., *D. la palme à quelqu'un*, Le déclarer supérieur à tous ses concurrents. ‖ Édicter, en parlant Des peines portées par la loi. *Il y a des actes que la loi morale défend et contre lesquels cependant la loi ne décerne aucune peine.* — Se dit aussi Des mesures de précaution ordonnées par un magistrat, etc. *D. un mandat d'amener.* = Décerné, ée. part.

DÉCÈS. s. m. (lat. *decessus*, départ). Mort naturelle d'une personne; s'empl. surtout en T. Jurisp. et Admin. *Les d. ont surpassé les naissances. Au jour de son d. Acte de d. Constater le d. d'une personne. Vente après d.* — Voy. État *civil*.

DÉCEVABLE. adj. 2 g. Facile à tromper; sujet à être trompé. Peu usité.

DÉCEVANT, ANTE. adj. Qui trompe. *Espoir d. Paroles, apparences décevantes. Rien de plus d. que tous ces systèmes de réorganisation sociale.*

DÉCEVOIR. v. a. (lat. *decipere*). Abuser, tromper par quelque chose de spécieux. *Il m'a bien déçu avec toutes ses belles paroles. Ses espérances ont été déçues. Il a été déçu dans ses espérances.* = Déçu, ue. part. = Ce v. se conjugue comme *Recevoir*, mais il n'est plus usité aujourd'hui qu'à ses temps composés. = Synon. Voy. Abuser.

DÉCHAÎNEMENT. s. m. L'état de ce qui est déchaîné; ne s'emploie que Figur., pour marquer la violence de certaines choses. *Le d. des passions. Le d. des vents, de la tempête.* — Se dit particul., Des attaques violentes, de la vive irritation dont une personne est l'objet. *Le d. contre lui était universel. On ne vit jamais un pareil d. Il est dans un perpétuel d. contre vous. Le d. de l'envie contre le mérite.*

DÉCHAÎNER. v. a. Ôter la chaîne ou les chaînes; détacher de la chaîne. *D. des captifs. D. un chien.* — Fig., *Il semblait que tous les vents fussent déchaînés contre notre navire.* ‖ Fig., Exciter, soulever. *Il déchaîne toute sa cabale contre lui. Si vous déchaînez les passions populaires, vous ne pourrez plus les calmer.* = se Déchaîner. v. pron. * Se dégager de sa chaîne. *Les chiens se sont déchaînés.* — * Fig., *Les vents s'étaient déchaînés contre nous.* ‖ Fig., Parler avec violence et sans ménagement contre quelqu'un ou contre quelque chose. *Je ne sais pas pourquoi vous vous déchaînez ainsi contre lui. Tous les faux savants se déchaînèrent contre Descartes. Il fallait l'entendre se d. contre ce qu'il appelait le philosophisme.* = Déchaîné, ée. part.

* **DÉCHANT.** s. m. (B. lat. *discantus*, chant double). T. Musique, Nom qu'on donnait, au xiiie siècle et au xive, au contre-point à plusieurs parties sur le plain-chant.

DÉCHANTER. v. n. Changer de ton, rabattre de ses prétentions, de ses espérances; n'est guère usité que dans ces phrases famil. : *Il a bien eu à d. Il y aura bien à d. Il faudra d. Je le ferai d.*

DÉCHAPERONNÉ, ÉE. adj. T. Maçonnerie. Se dit D'un mur dont le chaperon est ruiné. *Une muraille déchaperonnée.*

DÉCHAPERONNER. v. a. T. Fauconnerie. *D. un oiseau*, Lui ôter le chaperon dont on lui avait couvert les yeux. = Déchaperonné, ée. part.

DÉCHARGE. s. f. Action d'enlever les marchandises, les ballots, etc., dont une voiture, un bateau, une bête de somme, sont chargés. *Faire la d. des marchandises. Assister à la d. d'une voiture.* — *Navire en d.*, Navire dont on débarque la cargaison. ‖ T. Affaires. Écrit, acte par lequel on déclare tantôt qu'une personne a remis les fonds, les pièces, les effets mobiliers reçus par elle en dépôt, les sommes qu'elle avait été chargée de toucher, tantôt qu'elle a acquitté certains droits. *Donner une d. à un notaire, à un avoué. Vous deviez exiger une d. D. bonne et valable*, Donner quittance et d. — *Payer à la d. de quelqu'un, à la d. d'un compte*, Payer ce que doit une autre personne, payer en déduction de ce qui est porté sur un compte. On dit encore, *Porter une somme en d.*, Marquer sur le compte, sur le registre, une somme qui a été payée. ‖ Soulagement. *Ce fut une d. considérable pour l'État.* — *La d. de la conscience*, L'acquit de la conscience. *Si je vous le dis, c'est pour la d. de ma conscience.* ‖ T. Jurisp. crim. Se dit De tout ce qui tend à la justification d'un accusé. *Informer à charge et à d. Les témoins à d. Toutes les dépositions sont à la d. de l'accusé. J'ai parlé à votre d.* ‖ Action de tirer à la fois plusieurs armes à feu. *Une d. de mousqueterie, d'artillerie. Faire, essuyer une d. Le bruit d'une d.* — Par extens. et fam., *Une d. de coups de bâton*, Une bastonnade. — * Par anal., *D. électrique*, V. Électricité. ‖ L'écoulement des eaux d'un bassin, d'un canal, etc. *Tuyau de d. La d. des eaux surabondantes.* — L'ouverture qui donne issue aux eaux d'un étang, d'une fontaine, etc. *Pratiquer une d. La fontaine a sa d. à vingt pas de là. D. de fond*, Ouverture pratiquée au fond d'un bassin, qui sert à le vider entièrement quand on veut le nettoyer. *D. de superficie*, Ouverture pratiquée sur le bord d'un bassin ou d'un réservoir, et qui empêche que l'eau ne dépasse un niveau déterminé. — Bassin ou réservoir qui reçoit le trop-plein d'une rivière, d'un lac, d'une fontaine, etc. *Établir une d.* — Fig. et fam., *La d. des humeurs*, L'excrétion des humeurs du corps. ‖ Le lieu d'une maison où l'on serre les choses qui ne sont pas d'un usage habituel. *Il faudra mettre ces caisses dans la d.* On dit encore dans ce sens, *Pièce de d.* ‖ T. Archit. Construction faite pour soulager quelque partie d'un édifice du poids qui pèse sur elle. — V. aussi Charpenterie.

DÉCHARGEMENT. s. m. Action de décharger; se dit surtout Des navires, des voitures, etc. *Le d. d'un bateau, d'un wagon.*

DÉCHARGER. v. a. Enlever les marchandises, les objets dont un navire, une voiture, un cheval, etc., sont chargés. *D. une voiture, un bateau, un cheval, un porte-faix.* — Se dit aussi Des objets mêmes qui constituaient la charge du navire, de la voiture, etc. *D. du blé, des briques, des ballots.* — Absolum., Déposer les objets dont une voiture, un bateau, etc., sont chargés. *Les voitures doivent d. à la barrière.* ‖ Débarrasser d'un poids qui surcharge. *D. un plancher, une poutre.* — Fig. et fam., *D. le plancher*, Sortir, se retirer de la chambre, de l'appartement. ‖ *D. son estomac, son ventre*, ou * *Se d. l'estomac, etc.*, Le soulager par quelque évacuation. *Une prise de tabac décharge le cerveau*, Le dégage, le rend plus libre. ‖ Figur., Diminuer les charges qui pèsent sur un peuple, sur un pays. *Ce département était trop imposé : on l'a déchargé de tant.* ‖ Fig., *D. son cœur*, Dire, déclarer les sujets de douteur, de souffrance, de plainte, etc., que l'on a. — *D. sa conscience*, se dit Lorsqu'on fait une chose pour l'acquit de sa conscience. *Si j'ai fait cela, c'est uniquement pour d. ma conscience.* ‖ Fig., *D. un accusé*, Dire des choses qui tendent à sa justification. *Les témoins l'ont bien déchargé.* — *D. d'accusation*, se dit D'un jugement qui prononce qu'un accusé est innocent. ‖ Dispenser, débarrasser quelqu'un d'une chose. *Je vous déchargerai de ce soin. On l'a déchargé de cette tutelle. Je suis fort heureux d'en être déchargé.* ‖ Tenir quitte, déclarer quitte. *Il a été déchargé de l'amende. D. quelqu'un d'une dette, d'un dépôt, d'une obligation. D. un registre, un contrat, une minute*, Y mettre la quittance de ce qu'on a reçu. *D. un compte*, Rayer d'un compte ce qui a été payé. *D. la feuille d'un messager*, Y mettre le récépissé des objets qu'on a reçus. ‖ En parl. Des armes à feu, Tirer, faire partir le coup. *D. un fusil. D. son pistolet sur quelqu'un.* — Retirer la charge que contient une arme à feu. *Je cherche le tire-bourre pour d. mon fusil.* ‖ Par ext., *D. un coup de poing, de bâton, de sabre*, Assener un coup de poing, etc. — Fig. et famil., *D. sa bile, sa colère sur quelqu'un*, V. Bile. ‖ T. Jardin. *D. un arbre*, En couper quelques branches, ou en retrancher quelques boutons, pour que les autres se développent mieux. ‖ T. Typogr. *D. une forme*, Enlever l'encre qui se trouve dessus. = Décharger. v. n. Se dit De l'encre qui macule. *Voilà une encre qui décharge.* = se Décharger. v. pron. Se débarrasser. *Se d. d'un fardeau. Son estomac s'est déchargé.* ‖ *Se d. sur quelqu'un du soin d'une affaire, etc.*, Lui en remettre le soin. — *Se d. d'une faute sur quelqu'un*, La rejeter sur lui, la lui imputer. ‖ *Cette couleur se décharge*, Elle se déteint et devient moins chargée. ‖ En parl. Des eaux, S'écouler, se jeter. *Le trop-plein de ce bassin se décharge par cette ouverture. Cette rivière se décharge dans la mer.* = Déchargé. ée. part. ‖ On dit qu'*Un cheval est déchargé d'encolure*, Lorsqu'il a la taille fine, l'encolure fine. = Conjug. V. Manger.

DÉCHARGEUR. s. m. Celui qui décharge les marchandises. ‖ T. Artill. Officier qui autrefois était préposé au soin de faire décharger les poudres et les autres munitions.

DÉCHARNER. v. a. Ôter la chair qui recouvre les os. *D. un cadavre.* — Fam. et par exagér., Amaigrir excessivement. *La maladie l'a tout décharné.* ‖ Fig., en parl. Du style, N'y admettre aucune espèce d'ornement. *Il décharne son style et croit le rendre simple.* = Décharné, ée. part. *Des os décharnés. Un corps décharné. Visage décharné. Main décharnée.* ‖ Figur., *Un style décharné*, Un style trop sec, trop nu.

DÉCHASSER. v. n. T. Danse. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite. *Chassez et déchassez.*

DÉCHAUMER. v. a. T. Agricult. *D. une terre*, La retourner avec la bêche ou la charrue, pour enterrer ce qui reste de chaume depuis la moisson ; et par ext., en parlant D'une terre inculte, La défricher. = Déchaumé, ée. part.

DÉCHAUSSEMENT. s. m. T. Agricult. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes, lorsqu'on les laboure au pied, ou qu'on ôte quelque peu de la terre qui est sur les racines pour les recouvrir avec du fumier ou du terreau. ‖ Action de déchausser une dent ; État des dents quand elles sont déchaussées.

DÉCHAUSSER. v. a. Ôter, tirer à quelqu'un sa chaussure. *Il faut d. cet enfant.* — Figur. et famil., *N'être pas digne de d. quelqu'un*, Lui être fort inférieur en talents, en mérite. ‖ Figur., *D. un mur, une construction*, Enlever la terre qui est autour de ses fondations. *La violence du courant a déchaussé les murs de ce quai.* ‖ Figur., *D. un arbre*, Ôter la terre qui est autour du pied. *Les jardiniers déchaussent les arbres pour mettre du fumier au pied.* ‖ Fig., *D. une dent*, Détacher du collet d'une dent qu'on veut arracher la gencive qui y est adhérente. — Se dit aussi Des dents dont la racine n'est plus recouverte par la gencive. *Le scorbut lui avait déchaussé toutes les dents.* = se Déchausser. v. pron. *Il venait de se d. Ses dents commençaient à se d.* = Déchaussé, ée. part. ‖ *Carmes déchaussés* ou *déchaux*, V. Carme.

DÉCHAUSSOIR. s. m. T. Chir. Lame d'acier épaisse et un peu recourbée dont les dentistes se servent pour déchausser les dents.

DÉCHAUX. adj. m. *Carme d.*, Voy. Carme.

DÉCHÉANCE. s. f. (R. *de, choir*). T. Jurisp. Perte d'un droit ou d'une faculté, faute d'en avoir usé dans les délais fixés par la loi, ou selon les formes et les conditions prescrites. *Prononcer la d. A peine de d. dudit privilége.* — * Perte de la couronne. *Le 3 août 1792, la Commune de Paris demanda à l'Assemblée législative de prononcer la d. de Louis XVI.* ‖ * Se dit quelquefois pour Chute, décadence. *La d. de l'homme par le péché. On remarque chez ce peuple des signes certains de d. morale.*

DÉCHET. s. m. Diminution qu'une chose éprouve dans sa substance, ou la perte qu'elle subit dans sa valeur. *Le d. que le pain éprouve par la cuisson. Il y a toujours du d. sur le blé, lorsqu'on le conserve longtemps. Ces denrées sont sujettes à d.* ‖ * Résidu. *Les déchets de la fabrication du sucre servent à engraisser les bestiaux.*

DÉCHEVELER. v. a. Mettre une chevelure en désordre. *Il l'a toute déchevelée.* = se Décheveler. v. pr. Mettre sa chevelure en désordre. = Déchevelé, ée. p. = Conjug. V. Geler.

DÉCHIFFRABLE. adj. 2 g. Qui peut être déchiffré. *Ce chiffre n'est pas d. Une écriture qui n'est pas d.*

DÉCHIFFREMENT. s. m. Action de déchiffrer ; Résultat de cette action. *Le d. de ce vieux manuscrit n'est pas facile. Apportez-moi le d. de cette dépêche.*

DÉCHIFFRER. v. a. Expliquer ce qui est écrit en chiffres. *D. une lettre. Un chiffre impossible à d.* ‖ Par ext., Lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire. *Il est impossible de d. votre écriture. Il s'occupait à d. et à copier de vieux parchemins, des inscriptions.* — * Se dit aussi De l'écriture musicale. *D. un morceau de musique, une sonate.* ‖ Fig. et famil., *D. une affaire, une intrigue*, La débrouiller. — *D. quelqu'un*, Découvrir son caractère, ses desseins, ce qu'il fait, etc., ou Le faire connaître, le dévoiler. Peu usité, et ne se dit guère qu'en mauvaise part. *Cet homme a beau s'envelopper de mystère, on saura bien le d. On a parlé de lui dans une compagnie où on l'a bien déchiffré.* = se Déchiffrer. v. pron. Ne se dit que dans le sens propre du verbe. *Cette dépêche, cette musique se déchiffre aisément.* = Déchiffré, ée. part.

DÉCHIFFREUR. s. m. Celui qui a la clef d'un chiffre, qui est chargé du déchiffrement. — Celui qui a le talent de déchiffrer des lettres sans en avoir le chiffre. ‖ Par ext. et fam., Celui qui a le talent de lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire. *Un d. de manuscrits, d'inscriptions.*

DÉCHIQUETER. v. a. (R. *chiquet*, vieux mot français qui signifiait petit morceau). Découper en petits morceaux, taillader. *D. la peau, la chair. D. une étoffe.* ‖ Découper. *Il faut d. avec soin la bordure de cette robe.* = Déchiqueté, ée. part. ‖ T. Bot. *Feuille déchiquetée*, Voy. Feuille.

DÉCHIQUETURE. s. f. Découpure. *Il ne faut point de d. à cette robe.* Vieux.

DÉCHIRAGE. s. m. Action de défaire un train de bois flotté, ou de désassembler les planches qui composent un bateau. — *Bois de d.*, Le bois qui provient du d. d'un bateau.

DÉCHIRANT, ANTE. adj. Qui déchire ; n'est employé qu'au fig. *Un spectacle d. Des cris déchirants.*

DÉCHIREMENT. s. m. Action de déchirer ; Résultat de cette action. *Le d. des habits était parmi les Juifs une marque de douleur. La mort de J.-C. fut signalée par le d. du voile du temple.* ‖ Figur., Souffrance physique très-vive. *J'éprouvais des déchirements d'entrailles.* — *D. de cœur*, Douleur vive et amère. ‖ Fig., se dit encore, mais surtout au plur., Des discordes intérieures causées par la lutte des factions. *Les déchirements auxquels Florence fut en proie... La réforme causa en Europe d'affreux déchirements.* ‖ T. Chir. Voy. Déchirure.

DÉCHIRER. v. a. (latin. *dilacerare?*). Diviser en morceaux, sans se servir d'un instrument tranchant. *D. un drap, du papier, une lettre, un billet, un contrat. Il déchira ses vêtements. On lui déchira la peau à coups de fouet. Se d. la main. Le tigre déchire sa proie.* — *D. la cartouche*, D. avec les dents l'extrémité par laquelle on doit l'introduire dans le canon du fusil. — *D. un bateau*, Désassembler les planches qui le composent. — Fig. et prov., *Il ne s'est pas fait d. son manteau pour cela*, se dit D'un homme qui ne s'est pas trop fait prier pour faire ce qu'on lui demandait. ‖ Figur., on dit De douleurs très-vives, très-aiguës, qu'*Elles déchirent l'estomac, les entrailles, etc.* — Fig., *D. l'oreille, les oreilles*, se dit Des sons aigres ou discordants qui affectent désagréablement le sens de l'ouïe. ‖ Fig., mais au sens moral, se dit De ce qui excite une vive compassion, de ce qui émeut douloureusement. *Ce spectacle déchirait mon âme, me déchirait l'âme. Ce souvenir le déchirait sans cesse. Vos lettres me déchiraient le cœur. Les remords le déchirent, déchirent sa conscience. Être déchiré de remords, de regrets.* ‖ Fig., se dit encore Des factions, des dissensions qui troublent un État, une ville, un corps, etc. *Pendant le dix-septième siècle la guerre civile a déchiré l'Angleterre. L'Église était alors déchirée par un schisme.* ‖ Fig., Dire du mal ; outrager, offenser par des médisances ou des calomnies. *Cette méchante femme déchire tout le monde. D. la réputation d'un honnête homme. Une duplicité indigne qui loue en face et qui déchire en secret.* — *D. quelqu'un à belles dents*, Mettre un certain acharnement dans le mal qu'on dit de quelqu'un. = se Déchirer. v. pron. *Mon manteau s'est déchiré. A cette vue, je sentis que mon cœur se déchirait. Les femmes se déchirent entre elles, se déchirent les unes les autres.* = Déchiré, ée. part. ‖ *Être déchiré, tout déchiré*, Avoir ses vêtements déchirés. — Fig. et fam., *Cette femme, cette fille n'est pas trop déchirée, n'est déjà pas si déchirée*, Elle n'est pas mal, elle est assez jolie, ou Elle est encore bien conservée.

DÉCHIRURE. s. f. Rupture faite en déchirant. *Il a fait deux déchirures à son habit.* ‖ * T. Chir. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus, dans laquelle les bords de la division sont ordinairement inégaux et frangés. *La d. du périnée.*

DÉCHOIR. v. n. Tomber dans un état inférieur à celui où l'on était. *D. de son rang, de sa réputation, de son crédit. Il est fort déchu dans l'estime du public. Depuis ce moment il a déchu de jour en jour.* — *D. de ses espérances*, Les voir s'évanouir, être forcé d'y renoncer. — *Être déchu d'un droit, d'un privilége, etc.*, N'en plus jouir, en être dépossédé. ‖ En parlant Des choses, Diminuer, s'affaiblir, perdre de sa puissance, de ses forces. *Son crédit, sa réputation, sa faveur, sa fortune commencent à d. Lorsque la liberté disparut à Athènes, l'éloquence ne tarda pas à d. Cet établissement est déjà bien déchu. Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de perfection qu'il commence à d. Ses facultés intellectuelles commencent à d. Il vieillit sans d.* ‖ T. Mar. Dériver, sortir de la route. Vieux et inus. = Déchu, ue. part. *Ange déchu. Souverain déchu.*

Conjug. — *Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. Je déchoyais ; nous déchoyions. Je déchus ; nous déchûmes. Je décherrai ; nous décherrons. Je décherrais ; nous décherrions.* — *Déchois ; déchoyons.* — *Que je déchoie ; que nous déchoyions. Que je déchusse ; que nous déchussions.* — *Déchoir.* — Dans les temps composés, ce v. prend l'auxiliaire *Avoir* ou l'auxiliaire *Être*, selon le sens qu'on y attache, c.-à-d. selon qu'on veut exprimer une action ou un état. — *Déchoir* n'a pas de participe présent.

DÉCHOUER. v. a. T. Mar. Voy. Déséchouer.

* **DÉCI—**, dérivé du latin, *decimus*, dixième, entre comme préfixe dans la composition de certains termes du système métrique, pour désigner les unités qui sont dix fois plus petites que l'unité typique. Tels sont les mots *Déciare, décigramme, décilitre*, etc. V. Métrique.

* **DÉCIARE.** s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

DÉCIDÉMENT. adv. D'une manière décidée. *Il a pris d. son parti.* ‖ Fam., s'emploie absolument pour indiquer une résolution bien arrêtée, la conviction où l'on est de la réalité d'une chose. *D., je ne veux pas y aller. D., vous êtes fou.*

DÉCIDER. v. a. (lat. *decidere*). Donner la solution d'une chose douteuse. *C'est un point de droit qu'un jurisconsulte peut seul d. Cela décide la question. C'est l'artillerie qui aujourd'hui décide tout dans une bataille.* ‖ Terminer un différend, une affaire qui est en contestation. *D. un différend, une querelle par un combat.* ‖ Arrêter, déterminer ce qu'on doit faire. *Que dois-je faire? décidez. Il a été décidé que vous partiriez.* ‖ Déterminer quelqu'un à faire quelque chose. *Ce motif m'a décidé à vous écrire. Je suis décidé à en finir.* = Décider. v. n. Porter un jugement. *En géné-*

ral on décide volontiers en faveur de son mérite. C'est un homme qui décide de tout, sur tout, à tort et à travers. ‖ Statuer, disposer, déclarer. *C'est la loi qui doit d. entre nous. Le sort en décidera. Cet événement décida de mon avenir. Le tribunal a décidé que le testament était nul. D. en faveur de quelqu'un. A Athènes, c'était le peuple qui décidait lui-même de la paix et de la guerre.* = se Décider. v. pron. Se terminer, recevoir une solution, prendre fin. *Cette querelle se décidera par le canon. Chez les peuples barbares, tout se décide par la force.* ‖ Se fixer, se régler. *Votre sort va se d.* ‖ Prendre un parti, une résolution, déterminer ce qu'on doit faire. *Vous êtes bien lent à vous d. Je me suis décidé à rester. Il s'est décidé bien légèrement.* ‖ *Se d. pour quelqu'un, pour quelque chose,* Se prononcer pour quelqu'un, pour quelque chose. *La victoire s'est enfin décidée pour nous. Vous êtes bien long à vous d. Je me suis décidé à rester.* = Décidé, ée. part. *Il me paraît décidé à faire cette entreprise. C'est une chose décidée.* ‖ Adjectiv., Résolu, ferme dans ses principes, ses convictions. *C'est un homme décidé. Un caractère décidé.* Par analogie, *Air décidé. Ton décidé.* — Sign. aussi quelquefois, Qui a un caractère marqué, des allures décidées. *Son style n'a pas de caractère décidé. Le gouvernement prit une marche plus décidée.*

Syn. — *Décider, Juger.* — On *décide* une contestation et une question ; on *juge* une personne et un ouvrage. Les particuliers et les arbitres *décident ;* les corps et les magistrats *jugent.* On *décide* quelqu'un à prendre un parti ; on *juge* qu'il en prendra un. *Décider* diffère aussi de *juger*, en ce que ce dernier désigne simplement l'action de l'esprit, qui prend son parti sur une chose après l'avoir examinée, et qui prend ce parti pour lui seul, souvent même sans le communiquer aux autres; au lieu que *décider* suppose un avis prononcé, fort souvent même sans le moindre examen.

* **DÉCIDU, UE.** adj. T. Botan. Se dit De toute partie d'un végétal, lorsqu'elle se détache après avoir acquis tout son développement.

* **DÉCIGRAMME.** s. m. T. Métrol. V. Métrique.

DÉCILITRE. s. m. T. Métrol. V. Métrique.

DÉCILLER. v. a. Voy. Désiller.

DÉCIMABLE. adj. 2 g. Sujet à la dîme. *Champ d.*

DÉCIMAL, ALE. adj. T. Arithmét. *Fractions décimales,* V. Fraction. — *Calcul d.,* Le calcul des fractions décimales. — *Système d.,* V. *Syst.* métrique. ‖ Subst. et au fém., se dit D'une fraction décimale. *Évaluer en décimales une fraction ordinaire.*

DÉCIMATEUR. s. m. Celui qui avait droit de lever la dîme dans une paroisse.

DÉCIMATION. s. f. (lat. *decimatio*). T. Hist.

Enc. — Le mode de punition militaire, ainsi appelé, a été surtout usité chez les Romains. Lorsque des soldats s'étaient rendus coupables de sédition ou de lâcheté, on mettait leurs noms dans un casque, et celui dont le nom sortait à chaque dixième tour, était mis à mort. Les autres recevaient pour ration de l'orge au lieu de froment. Quelquefois on ne frappait qu'un soldat sur vingt (*vicesimatio*) ou sur cent (*centesimatio*). Dans les premiers temps de la république, on trouve peu d'exemples de l'emploi de cette punition ; mais elle fut souvent appliquée pendant les guerres civiles et sous l'empire. Charlemagne paraît avoir eu plusieurs fois recours à la d. Dans les temps modernes, on n'en cite guère que deux exemples, celui de l'archiduc Léopold, qui, en 1642, fit décimer un de ses régiments de cavalerie, et celui du maréchal de Créqui, en 1675. Ce dernier fit décimer la garnison de Trèves qui s'était soulevée. L'Espagne est aujourd'hui la seule nation civilisée dans le code militaire de laquelle cette peine soit encore inscrite, et, qui plus est, encore pratiquée.

DÉCIME. s. f. et s. m. (lat. *decimus, ma,* dixième).

Enc. — I. Autrefois ce terme, au fém., s'employait pour désigner cette partie des revenus ecclésiastiques qui, dans les circonstances importantes, était perçue au profit du roi ou du pape. La première *décime* fut accordée par le clergé à Charles-Martel, pour défendre le pape contre les Lombards : elle était, ainsi que son nom l'indique, du dixième des revenus du clergé. Depuis lors, les contributions extraordinaires levées sur le clergé, comme la d. ou *dîme saladine*, par ex., continuèrent de recevoir le nom de décime lors même qu'elles étaient inférieures au dixième des revenus ecclésiastiques. Il en fut de même de la taxe annuelle qu'à partir de François Iᵉʳ les possesseurs de bénéfices furent obligés de payer au roi. Cette imposition régulière qui fut consentie et fixée par les prélats assemblés à Poissy, en 1561, fut nommée *Décimes du contrat*, et *Décimes anciennes* ou *ordinaires*, pour la distinguer des *Décimes extraordinaires* que le clergé votait à des époques irrégulières, selon les besoins de l'État. Avant la révolution, ces décimes se levaient dans tous les diocèses de France, sauf ceux de l'Alsace, de l'Artois, de la Flandre, de la Franche-Comté, du Roussillon et du pays des Trois-Évêchés. La répartition entre chaque diocèse de la somme à payer annuellement se faisait dans l'assemblée générale du clergé : on l'appelait *Département*. Quant à la répartition entre les bénéficiers de chaque diocèse, elle était l'œuvre d'une commission diocésaine nommée *Chambre ecclésiastique, Chambre des décimes* ou *Bureau des décimes.*

II. *Décime*, au masc., désigne aujourd'hui la dixième partie de notre unité monétaire, le *franc*, ainsi que la pièce de billon qui représente cette valeur. C'est en 1793 que furent frappés les premiers décimes : ils remplacèrent, dans la circulation, les pièces de deux sous tournois.

III. Le terme *Décime*, également au masc., est encore en usage dans notre système de contributions pour désigner deux sortes particulières de taxes, l'une appelée *D. sur les spectacles*, et l'autre *D. de guerre.* — Le *D. sur les spectacles* est une taxe de 10 centimes par franc qui se prélève sur le prix de tout billet d'entrée à un spectacle, à un concert, à un bal, etc. Le produit de cette taxe, dont l'établissement remonte à l'année 1796, appartient exclusivement à l'administration de l'assistance publique, d'où le nom de *Droit des pauvres* sous lequel on désigne habituellement cette sorte de contribution.— Le *D. de guerre* est une surtaxe d'un d. par franc, qui se paie en sus des droits d'enregistrement, timbre, hypothèque, greffe, douane, etc. Cette surtaxe avait été imposée pour une année seulement, par la loi du 6 prairial an VII (5 mars 1799), à titre de subvention extraordinaire de guerre ; néanmoins, depuis 60 ans, elle n'a jamais cessé d'être votée par les assemblées législatives subséquentes et payée par les contribuables. Plusieurs fois même ce d. de guerre a été doublé : on l'appelle alors *Double décime.*

DÉCIMER. v. a. (latin. *decimare*). Mettre à mort une personne sur dix. ‖ Figur., se dit D'une maladie, d'un fléau qui fait périr un grand nombre de personnes. *Le choléra décime chaque année les habitants de certaines parties de l'Inde. La population de Londres est décimée par la phthisie.* = Décimé, ée. part.

DÉCIMÈTRE. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

* **DECIMO.** adj. Mot latin qui sign. Dixièmement. On l'écrit ordinairement ainsi : 10°.

DÉCINTREMENT. s. m. T. Archit. Action de décintrer. *Le d. d'une voûte.*

DÉCINTRER. v. a. Enlever les cintres dont on s'est servi pour construire une voûte. *On ne doit d. une voûte que lorsqu'elle est bien sèche.* = Décintré, ée. p.

DÉCISIF, IVE. adj. Qui amène une décision, qui fait cesser toute indécision. *Une pièce, une raison, une preuve décisive. Le point d. de la cause. Voici le moment d. Une bataille décisive.* ‖ En parl. Des personnes, sign. Qui décide hardiment. *C'est un homme d. Ces jeunes gens sont un peu trop décisifs. Rien n'est plus d. que l'ignorance.* On dit aussi, *Un esprit d. Un ton d.*

DÉCISION. s. f. Résolution, jugement ; se dit Des personnes qui décident et Des matières qui sont décidées. *Former, prendre une d. Solliciter une d. On attend la d. du ministre. La d. d'une affaire, d'une question de droit, d'un cas de conscience. La d. d'une question dépend souvent de la manière dont elle est posée. La d. d'un tribunal. Les décisions des conciles.*

Syn. — *Résolution.* — La *décision* est un acte de l'esprit, et suppose, en général, un examen préalable. La *résolution* est un acte de la volonté et suppose la délibération. La première attaque le doute et fait qu'on se déclare ; la seconde attaque l'incertitude et fait qu'on se détermine. Nos *décisions* doivent être justes pour éviter le repentir ; nos *résolutions* doivent être fermes pour éviter les variations. Rien de plus désagréable pour soi-même et pour les autres que d'être toujours *indécis* dans les affaires, et *irrésolu* dans les démarches. Il semble que la *résolution* emporte la *décision*, car celle-ci peut avoir lieu sans celle-là. En effet, il arrive souvent que soit par timidité, soit par crainte, soit par quelque autre motif, on n'est pas encore *résolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déjà *décidé.*

DÉCISIVEMENT. adv. D'une manière décisive. *Parler d.* Peu usité.

DÉCISOIRE. adj. 2 g. T. Droit. Voy. Serment.

* **DÉCISTÈRE.** s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

DÉCLAMATEUR. s. m. Celui qui déclame ; se dit Des anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles. ‖ Se dit encore De celui qui débite en public des vers, un discours, etc. *C'est un excellent, un mauvais d.* Ce sens est vieux. ‖ Se dit plus ordinairement d'Un orateur, d'un écrivain emphatique, boursouflé. *Ce n'est qu'un d. Style de d.* = Adjectiv., s'emploie dans le sens qui précède. *Il est un peu trop d.* — *Ton d.*, Ton emphatique.

DÉCLAMATION. s. f. (lat. *declamatio*). La manière et l'art de déclamer. *D. théâtrale. D. oratoire. D. noble, aisée, fausse, outrée. Professeur, cours de d.* ‖ Emploi affecté de termes pompeux, de figures déplacées. *Il tombe souvent dans la d. Bien qu'il y ait de la d. dans son discours, cependant...* ‖ Se dit encore D'un discours, qui, au lieu d'arguments solides, ne contient que des banalités, ou des invectives. *Son plaidoyer n'est qu'une d. perpétuelle. Il est toujours mauvais pour un avocat de se livrer à des déclamations contre sa partie.* ‖ T. Rhétor. anc. Pièce d'éloquence que l'on composait pour s'exercer à l'art de la parole. *Sénèque nous a laissé un recueil de Déclamations qui peut donner une idée de ces sortes d'exercices.*

Enc. — I. Le *Débit* se distingue de la *Déclamation* comme la partie du tout. Le premier de ces termes ne s'emploie qu'en parlant de la récitation à haute voix ; le second comprend la récitation et le geste qui accompagne naturellement celle-ci. Notre mot *Déclamation* correspond donc à ce que les anciens nommaient l'*Action oratoire.* La d. est un art qui a ses règles et ses préceptes. A Athènes et à Rome, cet art était cultivé avec le plus grand soin par les orateurs les plus illustres, qui le tenaient en très-haute estime. Lorsque l'éloquence périt dans ces deux villes célèbres, l'art de la d. continua de fleurir ; mais comme il ne suffit pas pour faire des orateurs, on en vint non-seulement à mépriser la d., mais encore à l'accuser d'avoir perdu l'éloquence elle-même. Cette accusation est injuste ; l'éloquence avait disparu avec la liberté, car toute l'habileté des professeurs de rhétorique et de d. est impuissante à créer un orateur lorsque l'éloquence n'a plus de rôle à remplir dans la cité. Cependant, aujourd'hui même, malgré l'utilité dont il pourrait être aux hommes si nombreux à cette heure qui se livrent à l'art oratoire, l'art de la d. ne s'est pas encore relevé du discrédit dans lequel il est resté si longtemps. Il y a à cela plusieurs causes ; mais la principale, c'est que l'éloquence ne s'exerce plus dans les mêmes conditions qu'à Rome ou qu'à Athènes, c'est que l'orateur ne s'adresse plus à un peuple tout entier. Au barreau, l'orateur parle devant des juges de profession, qui n'ont guère à examiner que des points de droit. Dans nos assemblées parlementaires, les questions qui s'agitent le plus souvent sont des questions d'intérêts matériels, lesquelles sont peu propres à passionner les auditeurs, et ne peuvent guère donner lieu à de grands mouvements oratoires. Enfin, l'orateur sacré, celui de tous qui a mission de parler des choses de l'ordre le plus élevé, regarde en général l'action comme indigne de son ministère, ou comme un auxiliaire superflu : il compte sur l'autorité de la parole divine, et pense n'avoir pas besoin du prestige de l'art. — Nous n'avons point à faire ici un cours de d. ; néanmoins nous croyons utile de reproduire les préceptes, en assez petit nombre, que le plus grand des orateurs romains nous a laissés sur ce sujet.

II. « L'*Action*, dit Cicéron, est, pour ainsi dire, l'éloquence du corps : elle se compose de la *voix* et du *geste.* Il y a autant d'inflexions de voix que de sentiments, et c'est la voix surtout qui les excite. L'orateur parfait prendra donc tous les tons qui conviendront aux passions dont il voudra paraître animé et qu'il voudra remuer dans les cœurs. On ne peut dire à quel point toute cette partie de l'art est essentielle à l'orateur. On a vu des hommes qui, sans avoir le don de la parole, ont recueilli, par le seul mérite de l'action, tous les fruits de l'éloquence ; et d'autres, qui avaient du talent, ont passé, à cause de l'inconvenance de leur action, pour ne pas savoir parler. Ce n'est donc pas sans motif que Démosthène assignait à l'action le premier, le deuxième et le troisième rang ; car, si l'éloquence n'est rien sans elle, et si, sans l'éloquence, elle seule est si puissante, elle est de la plus haute importance dans l'art de la parole. »

III. Après avoir ainsi témoigné de l'importance qu'il accorde à cette partie de l'art oratoire, l'orateur romain parle de la prononciation, ou, comme nous l'appelons aujourd'hui, du *débit.*

« L'orateur qui aspire à la perfection, fera entendre une voix forte, s'il doit être véhément ; douce, s'il est calme ; soutenue, s'il est grave ; touchante, s'il veut exciter la compassion. Il y a en effet quelque chose de merveilleux dans la nature de la voix, qui, avec trois tons seulement, l'aigu, le grave et le moyen, produit dans le chant une variété si prodigieuse et si pleine d'harmonie. Il y a peut-être aussi dans le discours une sorte de chant dissimulé, non pas ce chant musical des rhéteurs phrygiens et cariens dans leurs péroraisons, mais ce chant dont veulent parler Démosthène et Eschine lorsqu'ils se reprochent l'un à l'autre leurs inflexions de voix, et que Démosthène même accorde à son rival une voix douce et sonore. Une remarque à faire dans cette étude, c'est que la nature elle-même, comme pour régler l'harmonie du langage, nous enseigne à élever la voix sur une syllabe de chaque mot, mais sur une seule dont la place ne peut être en deçà de l'antépénultième. C'est donc la nature, qui, pour le plaisir de l'oreille, doit servir de guide à l'art. L'orateur doit désirer une belle voix ; et s'il ne dépend pas de lui de la posséder, il peut du moins cultiver et fortifier la sienne. En conséquence, il étudiera les diverses inflexions de la voix, et en parcourra, soit dans le haut, soit dans le bas, tous les tons et tous les degrés.

» Grâce à sa flexibilité, la voix nous fournit trois tons principaux, le ton de l'entretien, celui de la discussion et celui de l'amplification ou des grands mouvements. Le ton de l'entretien est simple et ressemble à celui de nos conversations habituelles ; celui de la discussion est vif et animé, il convient à la confirmation et à la réfutation. Le ton de l'amplification doit être propre à exciter dans l'âme de l'auditeur l'indignation ou la pitié. L'entretien comprend quatre parties : la dignité, la démonstration, la narration et la plaisanterie. La dignité s'exprime d'un ton grave, sans trop élever la voix. La démonstration explique, d'une voix peu élevée, comment une chose a pu ou n'a pas pu se faire. La narration est l'exposé d'un fait qui a eu lieu ou qui a pu avoir lieu. La plaisanterie provoque sur quelque sujet un rire décent et de bonne compagnie. On distingue deux sortes de discussions, l'une continue, l'autre divisée : elle est continue, lorsqu'elle se précipite avec force et rapidité ; elle est divisée, lorsque de petites phrases, séparées par des repos courts et fréquents, sont articulées d'une voix forte et mordante. L'amplification embrasse l'exhortation et la plainte. La première exagère la faute pour exciter l'indignation des auditeurs ; la seconde exagère l'infortune pour les porter à la compassion.

» Si l'entretien a le caractère de la dignité, il faut que les sons remplissent l'organe vocal, que la parole soit calme et très-grave, sans cependant passer des habitudes oratoires au ton tragique. Dans la démonstration, la voix doit être moins pleine, et l'on doit multiplier les divisions et les repos, afin que la prononciation même fasse pénétrer dans l'esprit les choses démontrées, en les séparant nettement les unes des autres. La narration exige des tons plus variés pour que le récit reproduise toutes les nuances des faits. Voulez-vous exprimer la promptitude d'une action, employez des paroles rapides ; pour peindre la lenteur, appesantissez vos phrases. Tour à tour âpre ou douce, triste ou gaie, la prononciation doit reproduire les mobiles variétés du discours. Si l'orateur a à raconter des discours, des questions, des réponses, des exclamations, il s'efforcera d'exprimer, par les inflexions de la voix, les sentiments et les pensées de chaque personnage. Si le discours prend le caractère de la plaisanterie, donnez à la voix, par un léger tremblement, l'expression d'un rire malin, et, sans descendre à la joie bruyante d'un bouffon, que la voix passe doucement du discours sérieux à une raillerie décente.

» La discussion, ainsi que nous l'avons dit, est continue ou divisée. Dans le premier cas, il faut enfler légèrement le volume de la voix, qui doit se précipiter pour rendre l'enchaînement des phrases. Enfin, on lance incessamment des paroles rapides, éclatantes, afin que la prononciation suive la course impétueuse du discours. Lorsque la discussion est entrecoupée, on fait retentir de temps en temps des exclamations sonores, et l'on a soin que chaque repos dure autant qu'a duré l'exclamation même.

» Dans les amplifications, si c'est l'indignation que l'orateur veut exciter, il donnera à sa voix moins d'éclat, mais une force toujours égale. Il aura des cris étouffés, des intonations variées, et une rapidité entraînante. Dans la plainte, il prendra une voix grave, des tons plus faibles ; il entrecoupera fréquemment ses paroles, fera de longs repos, et revêtira toutes les formes pour attendrir. »

IV. Parmi les préceptes que Cicéron donne au sujet du *geste*, il en est deux ou trois qui nous paraissent, à nous, modernes, assez singuliers ; mais il ne faut pas oublier que l'orateur de l'antiquité parlait le plus ordinairement devant des assemblées populaires, c.-à-d. devant des hommes que souvent il s'agissait d'émouvoir et de persuader, bien plutôt que de convaincre.

« L'orateur réglera aussi ses mouvements de manière que son geste ne pêche pas par l'excès. Il tiendra le corps droit et élevé. Il pourra, mais rarement, faire quelques pas dans la tribune. Il ne penchera pas la tête nonchalamment ; il ne gesticulera pas avec les doigts ; il ne s'en servira pas pour battre la mesure. Quant aux mouvements du corps même, il mettra encore plus de soin à les régler afin de ne rien perdre de la dignité qui lui convient. On étend le bras quand on parle avec force ; on le ramène quand on prend un ton plus modéré. C'est le visage qui, après la voix, joue le plus grand rôle dans l'action : quelle grâce et quelle dignité n'y ajoute-t-il pas? Mais il ne faut ni affectation, ni grimace. On doit régler avec soin le mouvement des yeux, car si le visage est le miroir de l'âme, les yeux en sont les interprètes. Ils exprimeront, selon la nature du sujet, la joie ou la tristesse.

» Les mouvements du corps se composent de gestes et d'un certain jeu de physionomie qui, étant en harmonie avec la prononciation, rendent nos paroles plus persuasives. Il faut que le visage porte l'empreinte de la modestie et de l'assurance ; que le geste ne soit ni trop élégant, ni trop négligé, afin de ne ressembler ni à un acteur, ni à un artisan. Les mouvements du corps se conformeront aux différentes nuances du débit oratoire. Dans un morceau sur le ton de la dignité, l'orateur, sans changer de place, accompagnera simplement ses paroles d'un léger mouvement de la main droite ; la joie, la tristesse ou le calme de son visage s'accorderont toujours avec le sens de ses paroles. Dans la démonstration, il avancera la tête en inclinant un peu le corps, car la nature même nous porte à nous rapprocher de notre auditeur lorsque nous voulons l'instruire ou le convaincre. Dans la narration, le geste et le jeu de la physionomie peuvent être les mêmes que dans les morceaux de dignité. Dans la plaisanterie, le visage prendra un certain air de gaieté, mais sans trop multiplier les gestes. Si l'on discute, et que le ton de la discussion soit continu, il faut des gestes rapides, des traits mobiles, des regards vifs et perçants. La discussion est-elle divisée, l'orateur porte à chaque instant le bras en avant ; il ne tient pas en place, il frappe du pied (mais rarement) ; son regard est fixe et pénétrant. Dans l'amplification ou les grands mouvements, s'il s'agit d'exhorter, on observe, mais toutefois en donnant au geste plus de lenteur et de gravité, les règles que nous avons établies pour la discussion continue. Veut-on attendrir par la plainte, l'orateur se frappera la tête, tournera les mains contre lui-même ; quelquefois le geste sera plus calme, plus égal, mais alors la physionomie sera toujours abattue et troublée. »

V. La d. théâtrale n'a pas en réalité d'autres règles que la d. oratoire. Les préceptes relatifs au débit sont identiquement les mêmes ; mais ceux qui concernent le geste sont beaucoup plus nombreux et plus variés. C'est qu'au théâtre l'acteur n'est plus lui-même, il est le personnage dont il porte le nom. Il ne se contente pas de parler, il agit, et accomplit à la vue du public la plupart des actes de la vie humaine. Les acteurs de notre ancien théâtre, dominés par de fausses idées de grandeur, auraient cru rabaisser les personnages qu'ils représentaient, s'ils les eussent fait parler comme les autres hommes. En conséquence, pour ne pas ressembler au vulgaire, ils avaient adopté une espèce de chant cadencé et emphatique, aussi dénué de mélodie que de variété. Baron et Adrienne Lecouvreur, au XVIIe siècle, Larive, Lekain et Mlle Clairon, au XVIIIe, avaient bien opéré quelques réformes dans le système de d. usité de leur temps. Néanmoins, c'est véritablement à Talma qu'appartient le mérite d'avoir ramené la d. théâtrale aux vrais principes en la rapprochant, autant qu'il convient, du langage vulgaire. Depuis ce grand artiste, les bons acteurs parlent et ne chantent pas. En outre, au lieu d'affecter des airs de grandeur, de prendre des attitudes exagérées, ils agissent naturellement, à peu près comme chacun de nous s'exprime et agit quand il est inspiré par un intérêt ou par une passion.

DÉCLAMATOIRE. adj. 2 g. Qui appartient à la déclamation. *Art d.* Inus. ‖ Qui ne renferme que des déclamations. *Un ouvrage d.* ‖ * Emphatique, boursouflé. *Style d. Ton d.*

DÉCLAMER. v. a. (lat. *declamare*). Réciter à haute voix avec le ton et les gestes convenables. *D. des vers, un discours, une scène de tragédie.* — S'emploie absol. *D. en public. Cet acteur déclame très-bien.* = Déclamer. v. n. Invectiver ; parler avec chaleur contre quelqu'un, contre quelque chose. *D. contre la religion, contre le gouvernement. D. contre le vice, contre le luxe.* = Déclamé, ée. part.

DÉCLARATIF, IVE. adj. T. Prat. Se dit D'un acte qui contient une déclaration. *Ce titre est d. et non attributif du droit.*

DÉCLARATION. s. f. (lat. *declaratio*). Action de déclarer ; Discours, acte, écrit par lequel on déclare. *D. publique, authentique, solennelle. Il lui fit une d. d'amour*, ou simplement *une d., sa d. Depuis la d. de son mariage. Faire une d. à la douane. Faire sa d. au greffe. Signer une d. Prendre acte, demander acte d'une d. Quelle a été la d. du jury? L'accusé a fait plusieurs déclarations importantes.* — *D. de guerre*, Voy. Guerre. ‖ T. Droit. *D. d'absence*, Voy. Absence. *D. de command*, V. Command. *D. de faillite*, V. Faillite. *D. d'hypothèque*, Voy. Hypothèque. *D. de naissance, de décès*, V. État *civil*. — Anciennement, on appelait *D. du roi*, Un acte par lequel le prince expliquait, réformait ou révoquait une loi, une ordonnance, un édit, etc. ‖ T. Prat. État détaillé. *Donner la d. de ses biens. D. de dépens.*

DÉCLARATOIRE. adj. 2 g. T. Pratiq. Se dit D'un acte par lequel on déclare juridiquement quelque chose. *Acte, sentence d.* Peu usité.

DÉCLARER. v. a. (latin. *declarare*). Manifester, faire connaître. *D. son amour, sa passion. D. sa volonté, ses intentions, ses desseins. Il vient de d. son mariage. Je vous déclare que cela ne se fera pas. Je le lui ai déclaré tout net. Il a déclaré tout ce qu'il savait. Il a déclaré ses complices. D. des marchandises à la douane. Le commis de l'octroi nous demanda si nous n'avions rien à d. D. la naissance d'un enfant, le décès de quelqu'un, etc.* — *D. la guerre*, Faire connaître qu'on va prendre les armes et faire des actes d'hostilité contre une puissance. Fig., on dit aussi, *D. la guerre aux préjugés, aux abus.* ‖ Se dit aussi Des actes publics qui prononcent, qui décrètent quelque chose. *Son mariage a été déclaré nul. On l'a déclaré coupable. Le jugement le déclare atteint et convaincu.* = se Déclarer. v. pron. Se manifester, se faire connaître. *Il s'est déclaré l'auteur de ce livre.* — Fig., en parlant Des choses, Apparaître, se révéler à des signes certains. *La petite vérole vient de se d. La peste se déclara au Caire.* ‖ S'expliquer, faire savoir ses intentions, etc. *Il est temps que vous vous déclariez. Il s'en est déclaré hautement.* ‖ Prendre parti, se prononcer pour ou contre quelqu'un. *Le public s'est déclaré pour lui. Le ciel s'est déclaré en notre faveur. La victoire se déclara enfin pour nous. Tous les gens éclairés se déclarent pour votre opinion.* — Se dit également dans ce sens, en parlant De la guerre entre les nations. *L'Angleterre vient de se d. pour nous. On força l'Autriche à se d.* = Déclaré, ée. part. ‖ Adjectivem., Avoué, reconnu. *Partisan déclaré. C'est un de ses ennemis déclarés.* = Synon. V. Déceler.

* **DÉCLASSÉ, ÉE.** adj. Qui est hors de sa classe ; ne s'emploie que dans le sens Fig., en parlant Des personnes qui n'ont pas dans la société une position matérielle en rapport avec l'éducation qu'elles ont reçue ou les prétentions qu'elles affichent.

* **DÉCLIC.** s. m. (R. *cliquet*). Échappement d'un cliquet, d'un ressort. ‖ *Armes de d.*, Armes munies d'un mécanisme à détente, comme l'arquebuse, le fusil, etc. ‖ *Sonnette à d.*, V. Sonnette.

DÉCLIN. s. m. (grec. κλίνειν, pencher). État d'une chose qui penche vers sa fin, qui va baissant, qui perd de sa force, de sa vigueur, de son éclat. *Le d. du jour. Le d. de l'âge. Le d. de la lune. Une beauté qui est sur son d. Le d. d'une maladie, de la fièvre. Dans le d. de sa puissance. Ce colossal empire penchait vers son d.* ‖ T. Arquebus. Le ressort par lequel s'abat le chien d'un pistolet, d'un fusil, etc. = Syn. V. Décadence.

DÉCLINABLE. adj. 2 g. Qui peut être décliné.

DÉCLINAISON. s. f. (latin. *declinatio*). T. Astron. Voy. Ascension. ‖ T. Phys. Voy. Boussole. ‖ T. Gram. Voy. Cas.

DÉCLINANT. adj. Qui décline. N'est guère usité que dans cette loc., *Cadran d.* Voy. Gnomonique.

DÉCLINATOIRE. adj. 2 g. T. Procéd. Exception, moyen qu'on allègue pour décliner une juridiction. *Exceptions déclinatoires.* — Subst., *Proposer un d.*

* **DÉCLINATOIRE.** s. m. T. Phys. Voy. Boussole.

DÉCLINER. v. n. (lat. *declinare*). Pencher vers sa fin, s'affaiblir, déchoir. *Le jour commence à d. La fièvre décline. Son génie commence à d. Ses forces déclinent. Sa fortune va en déclinant. Un empire qui décline.* — En parlant Des personnes, se dit soit De la diminution de leurs forces physiques, soit De l'affaiblissement de leurs facultés intellectuelles. *Ce vieillard décline tous les jours. Il va en déclinant. Ce poëte décline.* ‖ T. Astron. Se dit Des astres qui s'éloignent de l'équateur. *Un astre qui décline.* ‖ T. Phys. Se dit De l'aiguille aimantée qui s'écarte du nord vrai. *L'aiguille décline de tant.* ‖ T. Gnomonique. Se dit D'un plan vertical qui s'écarte un peu du point cardinal, qu'il regarde le plus. *Ce mur décline de deux degrés du sud à l'est.* = Décliner. v. a. T. Gramm. Faire, dans les langues qui ont des cas, comme le grec et le latin, passer un nom, un adjectif, etc., par toutes les inflexions qui caractérisent ces cas. *D. un substantif, un adjectif.* — Fig. et fam., *D. son nom*, Dire qui l'on est. ‖ T. Procédure. *D. la juridiction, la compétence d'un juge, d'un tribunal*, Contester sa compétence et demander à être renvoyé devant un autre juge. — * Fig. et famil., *Je décline un pareil honneur. J'ai décliné son invitation.* = se Décliner. v. pron. T. Gram. Se dit D'un mot qui a des cas, et qui peut être décliné : Porta *se décline comme* Rosa. = Décliné, ée. part. ‖ T. Bot. Adjectiv., se dit Des étamines et du style, lorsqu'ils se portent vers la partie inférieure de la fleur, comme dans la capucine, le marronnier d'Inde, etc. : l'expression opposée est *Ascendant.*

DÉCLIVE. adj. 2 g. (lat. *declivis*). Qui va en pente. *Des terres déclives.*

DÉCLIVITÉ. s. f. (lat. *declivitas*). Situation d'une chose qui va en pente. *La d. d'un terrain.*

* **DÉCLOÎTRER.** v. a. Faire quitter la vie monastique à un religieux ou à une religieuse. = se Décloîtrer. v. pron. Quitter le cloître, renoncer à la vie monastique. = Décloîtré, ée. part. *Une religieuse décloîtrée.* = Ce mot ne se prend guère qu'en mauvaise part.

DÉCLORE. v. a. Ôter la clôture. *Il a été condamné à d. son parc.* = Déclos, ose. part. Qui n'est plus clos ou dont une partie de la clôture est détruite. *Ce parc est déclos en plusieurs endroits.*

DÉCLOUER. v. a. Détacher quelque chose en arrachant les clous qui l'attachent. *D. une caisse.* = se Déclouer. v. pron. *Cette planche se décloue.* = Décloué, ée. part.

DÉCOCHEMENT. s. m. Action de décocher.

DÉCOCHER. v. a. Tirer une flèche, un trait, avec un arc, une arbalète ou quelque autre machine semblable. *D. une flèche.* — Fig. et fam., *D. un trait de satire, une épigramme, etc.*, Lancer un trait malin, une épigramme. On dit quelquefois, en plaisantant, *D. un compliment*, lorsque ce compliment renferme quelque exagération railleuse. = Décoché, ée. part.

DÉCOCTION. s. f. (lat. *decoctio*). Voy. Infusion.

DÉCOIFFER. v. a. Ôter ce qui coiffe, défaire la coiffure. *Décoiffez cet enfant.* — Par extens., Déranger la coiffure. *Le vent vous a toute décoiffée.* ‖ Fig. et fam., *D. une bouteille*, Enlever l'enveloppe de goudron ou de toute autre matière qui entoure le bouchon ; et par ext., La boire, la vider. = se Décoiffer. v. pr. Ôter, déranger sa coiffure. *Il ne faut pas vous d., vous avez trop chaud. Sa grande occupation était de se coiffer et de se d. Ces deux femmes, en se battant, se sont décoiffées l'une l'autre.* = Décoiffé, ée. part.

DÉCOLLATION. s. f. (On pron. les deux L.) Action par laquelle on coupe le cou. N'est guère en usage qu'en parlant du martyre de saint Jean-Baptiste. *La d. de saint Jean.*

DÉCOLLEMENT. s. m. Action de décoller, de se décoller; État de ce qui est décollé. || T. Chir. Se dit d'un tissu, d'un organe qui se détache de la partie à laquelle il adhérait. *Dans la brûlure au second degré, il y a d. de la peau. Le d. du placenta.*

DÉCOLLER. v. a. (lat. *decollare; de de*, privatif, et *collum*, cou). Couper le cou à quelqu'un. *Autrefois en France on ne décollait que les gentilshommes.* = Décollé, ée. part.

DÉCOLLER. v. a. Séparer, détacher une chose qui était collée. *D. du papier.* || T. Jeu de billard. *D. une bille*, L'éloigner de la bande dont elle était trop rapprochée. = se Décoller. v. prön. *Ce papier se décolle.* = Décollé, ée. part.

DÉCOLLETER. v. a. Découvrir le cou, la gorge, les épaules. *Vous décolletez trop votre fille.* = Décolleter. v. n. Se dit D'un vêtement dont le collet se rabat et n'embrasse pas le cou. *Votre habit décollète un peu trop.* = se Décolleter. v. pron. Se découvrir le cou, la gorge, etc. *Cette femme a la manie de se d.* = Décolleté, ée. partic. *Habit trop dècolleté. Une femme trop décolletée, toute décolletée.* || * Fig. et fam., *Des propos décolletés*, Des propos un peu libres. = Conj. V. Geler.

DÉCOLORATION. s. f. (lat. *decoloratio*). Perte ou enlèvement de la couleur naturelle à une chose.

Enc. — Chez l'Homme, la déc. des téguments est souvent le *symptôme d'une maladie; on l'observe particulièrement dans* la chlorose, l'anémie, à la suite d'un grand nombre d'affections aiguës, et dans une foule de maladies chroniques. Cette d., néanmoins, n'est pas toujours un phénomène morbide proprement dit; elle résulte alors, du moins en général, de l'absence ou de l'insuffisance de certains *stimulus* vitaux, spécialement de la chaleur et de la lumière. Telle est la d. que présentent une multitude de femmes qui vivent confinées dans des lieux obscurs ou peu aérés. Lorsque la d. est *congénitale*, elle constitue l'un des degrés de l'albinisme. Ce que nous disons de l'homme s'applique de tous points aux animaux.

La déc. des plantes a reçu le nom particulier d'Étiolement. Elle reconnaît également pour cause la privation d'air et la soustraction à l'influence vivifiante des rayons solaires. Les plantes *étiolées* poussent des tiges longues, effilées, blanchâtres, avec des feuilles maigres et d'un vert pâle. Leur tissu est pénétré de sucs aqueux. Enfin, elles deviennent plus ou moins insipides. L'horticulture a su tirer parti de ce phénomène physiologique pour faire perdre à certains végétaux les principes *amers ou aromatiques qu'ils contiennent. Cette opération, qu'on* appelle *faire blanchir*, consiste à enterrer la plante et à la priver de lumière soit en la recouvrant d'une couche de terre, soit en la cachant sous un vase à fleurs, soit en la cultivant dans un lieu sombre. C'est ainsi qu'on fait blanchir le Céleri, les Chicorées, etc.

Dans les arts, il est souvent indispensable de séparer de certaines substances les matières colorantes avec lesquelles elles sont combinées. Les procédés usités varient selon la nature des corps sur lesquels on doit agir. Les *décolorants* les plus employés sont le charbon, le chlore, l'acide sulfureux, et certains *oxydes ou sulfures métalliques.* — Voy. Charbon, Chlore, Soufre, Blanchiment, Laine, Soie, etc.

DÉCOLORER. v. a. (lat. *decolorare*). Enlever, altérer la couleur. *Sa maladie l'a toute décolorée. Le soleil l'a toute décolorée. Le soleil a décoloré ces soieries. On se sert du noir animal pour d. les sucres.* — — Fig., *A force de vouloir polir son style, il l'a décoloré.* = se Décolorer. v. pron. Perdre sa couleur. *Son teint se décolore. Des roses qui se décolorent. Ces rubans se décolorent.* = Décoloré, ée. part. *Un teint décoloré. Des lèvres décolorées. Des fleurs décolorées. Un tableau décoloré. Un style décoloré.*

* **DÉCOLORIMÈTRE.** s. m. T. Technol.

Enc. — *Payen a donné ce nom à un instrument qu'il a imaginé*, et qui est destiné à évaluer la propriété décolorante des charbons employés dans les raffineries de sucre. Il consiste en un tube de verre dans lequel on introduit des quantités déterminées de caramel et de charbon. On compare la teinte obtenue avec celle d'une autre quantité de caramel complétement décoloré, et cette comparaison fait connaître d'une manière suffisamment exacte la puissance décolorante du charbon sur lequel on *expérimente.*

* **DÉCOMBANT, ANTE.** adj. (latin. *decumbere*). T. Bot. Se dit Des tiges qui s'élèvent d'abord un peu à leur naissance, et qui retombent ensuite par débilité; et Des étamines, lorsqu'elles sont déclinées.

DÉCOMBRER. v. a. Ôter les décombres, les plâtras, les immondices, etc., qui embarrassent un terrain ou qui obstruent un passage. *D. une rue. D. le pied d'une muraille.* = Décombré, ée. part.

DÉCOMBRES. s. m. pl. (R. *de, comble?*) Débris qui restent sur le terrain après la démolition d'un bâtiment. *Un amas de d.* = Syn. Voy. Débris.

* **DÉCOMPLÉTER.** v. a. Rendre incomplet. *D. une collection.* = Décomplété, ée. p. = Conj. V. Allécher.

* **DÉCOMPOSABLE.** adj. 2 g. *T. Chimie et Gramm.* Qui est susceptible d'être décomposé. *Ce corps est facilement d. par la chaleur. Mot d.*

DÉCOMPOSER. v. a. Séparer les parties, les éléments dont une chose est composée; analyser. S'emploie surtout dans le langage scientifique. *D. un corps, un sel, une substance organique. D. la lumière, les rayons solaires. D. un polygone pour en évaluer la surface. D. une équation. D. le mouvement d'un corps. D. une idée, une proposition, un raisonnement, un discours. D. un mot.* || Dans le langage ordinaire, *Déc.* a encore la même signification, mais alors on considère le fait de La destruction même du corps, plutôt que celui de sa résolution en ses éléments constitutifs. *La chaleur décompose les matières animales. La d. de ces milliers de cadavres causa une maladie pestilentielle.* || Par anal., Altérer profondément. *Le venin du crotale décompose le sang.* — Se dit aussi, dans un sens particulier, en parl. des traits du visage. *Cette maladie a décomposé ses traits. La terreur décompose le visage.* = se Décomposer. v. pron. Se dit dans toutes les acceptions qui précèdent. *Ce corps ne peut se d. qu'à l'aide de la pile. La lumière solaire se décompose en sept couleurs primitives. Cette proposition doit se d. ainsi. Son cadavre s'était décomposé avec une rapidité inouïe. Cette liqueur commence à se d. A cette vue, son visage se décomposa, tous ses traits se décomposèrent.* = Décomposé, ée. part. || * T. Bot. *Tige, feuille décomposée*, V. Tige et Feuille.

DÉCOMPOSITION. s. f. Résolution d'une chose en ses éléments; séparation des diverses parties qui la composent. S'emploie en ce sens dans le langage de toutes les sciences. V. Analyse, Chimie, Sel, Force, etc. || Destruction spontanée, corruption, altération profonde d'une substance organique. *La sécheresse et le froid empêchent la d. des corps les plus corruptibles. Le scorbut amène la d. du sang.*

DÉCOMPTE. s. m. (On ne pron. pas le P dans ce mot et le suiv.) Ce qu'il y a à déduire ou à rabattre sur une somme qu'on paie. *Il y a tant de d. Faire le d.*, Rabattre sur une somme que l'on paie, ou Faire la supputation de ce qu'il y a à rabattre. *Payer le d.*, Payer ce qui est dû en retenant ce qui a été avancé. || Fig. et fam., *Trouver du d. dans une affaire*, Trouver qu'elle n'est pas aussi avantageuse qu'on l'avait d'abord espéré.

DÉCOMPTER. v. a. Déduire, rabattre d'une somme. *Il faudra en le payant d. ce qu'il a reçu.* || Fig. et fam., Rabattre de l'opinion qu'on s'était formée au sujet d'une personne ou d'une chose. Dans ce sens, il s'emploie surtout absol. et n'est guère usité qu'à l'infinitif. *Il croit épouser une belle dot, mais il lui faudra bien d. On espère beaucoup de lui, mais on aura bien à d.* || * T. Jeu. Démarquer les points qu'on avait faits. = Décompté, ée. part. *Une somme décomptée.*

DÉCONCERTER. v. a. Troubler un concert de voix ou d'instruments. *Il ne faut qu'une voix discordante pour d. toutes les autres.* Peu us. — Fig., Rompre les mesures prises par une ou plusieurs personnes, arrêter l'exécution de leurs projets. *Cela déconcerte tous ses projets. Cette victoire déconcerta les alliés.* || Troubler, interdire quelqu'un, lui faire perdre contenance. *Un rien suffit pour le d. C'est un homme difficile à d.* — se Déconcerter. v. pron. Se troubler, perdre contenance. *Il se déconcerte, il ne se déconcerte pas facilement.* = Déconcerté, ée. part. *Il avait l'air tout déconcerté.*

* **DÉCONFÈS.** adj. m. Ne s'emploie que dans cette loc., *Mourir d.*, Mourir sans s'être confessé.

DÉCONFIRE. v. a. (latin. *conficere*). Mettre en déroute, tailler en pièces. *D. les ennemis.* Vx. || Fig. et fam., *D. quelqu'un*, Le réduire à ne savoir plus que dire, ni quelle contenance tenir. = Déconfit, ite. p.

DÉCONFITURE. s. f. Entière défaite. *La d. des ennemis.* Vieux. — Fig. et fam., Grande destruction, grande consommation. *Nous fîmes dans cette chasse une grande d. de gibier. Il y avait à ce repas quantité de volailles, force pâtés, etc.; on en fit une belle d.* || Fig. et famil., Ruine complète; ne se dit que D'un négociant, d'une banque, d'une entreprise industrielle. *La d. de cette maison n'a étonné personne.* || T. Droit. État d'un débiteur non commerçant qui se trouve insolvable. — V. Faillite.

DÉCONFORT. s. m. Découragement d'une personne qui se voit sans secours. Vieux.

DÉCONFORTER. v. a. Décourager, abattre. *Cet événement l'a extrêmement déconforté.* = se Déconforter. v. pron. Se désoler, s'affliger. = Déconforté, ée. part. — Ce mot est vieux et presque inusité.

DÉCONSEILLER. v. a. Conseiller de ne pas faire une chose. *Je lui ai déconseillé de se mettre dans cette affaire. Si l'on m'avait consulté, j'aurais déconseillé ce mariage. Il fera ce qu'il voudra, je ne le conseille ni ne le déconseille.* Fam. = Déconseillé, ée. part.

* **DÉCONSIDÉRER.** v. a. Faire perdre la considération, l'estime dont on jouissait. *Cette affaire achèvera de le d.* = * se Déconsidérer. Perdre la considération, l'estime dont on jouissait. *Il se déconsidère tous les jours par sa conduite.* = Déconsidéré, ée. part. Qui n'est plus jugé digne de considération, d'estime. *C'est un homme tout à fait déconsidéré. Un magistrat déconsidéré. Cette compagnie est fort déconsidérée.* (L'Acad. ne sanctionne que l'emploi du participe.)

DÉCONTENANCER. v. a. Faire perdre contenance à quelqu'un. *Il n'est pas facile de le d.* = se Décontenancer. v. pr. Perdre contenance. *Ce jeune homme se décontenance très-aisément.* = Décontenancé, ée. part. Qui a perdu contenance, ou Qui de soi-même n'en a point. *Quand il est en compagnie, il est tout décontenancé.*

DÉCONVENUE. s. f. Malheur, mauvais succès. *Il m'a conté sa d.* Fam.

DÉCOR. s. m. (latin. *decus, decoris*, ornement). Se dit De l'ensemble des ornements peints ou dorés qu'on emploie pour décorer l'intérieur d'un édifice, et Des toiles peintes qui servent, dans les théâtres, à représenter les lieux où se passe l'action. *Cet architecte entend bien le d. Le d. de l'opéra nouveau n'est pas encore prêt.* * *On ne va voir cette pièce que pour les décors, qui sont en effet admirables.*

DÉCORATEUR. s. m. Celui dont la profession est d'orner l'intérieur des appartements, de peindre des décors de théâtre, d'inventer, d'exécuter ou de disposer les décorations pour les pompes religieuses, les fêtes publiques, etc. *Cet architecte est un habile d.* || Adjectiv., *Un peintre d.*

DÉCORATION. s. f. Embellissement. *Le conseil municipal a voté des sommes considérables pour la d. de la ville.* — Plus particul., L'ensemble des ornements d'architecture, de peinture ou de sculpture, qui servent à embellir les parties extérieures d'un édifice ou l'intérieur des appartements. *D. extérieure, intérieure. Cette d. est riche, mais dépourvue de goût. Les travaux de d. de la nouvelle église ne sont point terminés.* || Dans les théâtres, Représentation des lieux où l'action est supposée se passer. *La d. du premier acte représente la place Saint-Marc, à Venise. Changement de d.* — Se dit encore, surtout au plur., Des châssis et des toiles peintes qui forment l'ensemble d'une d. *Le feu prit aux décorations.* || Insigne, marque extérieure qu'on porte comme récompense ou distinction honorifique, comme croix, rubans, colliers, médailles, etc. *Porter une d. Recevoir la d. La d. de la Légion d'honneur. L'art.* 259 *du Code Pénal punit d'un emprisonnement de* 6 *mois à* 2 *ans celui qui porte publiquement une d. qui ne lui appartient pas.*

DÉCORDER. v. a. Détortiller une corde, séparer les petites cordes dont elle est composée. = Décordé, ée. participe.

DÉCORER. v. a. (lat. *decorare*). .Orner, parer. — *D. un temple, un théâtre, un édifice public, un salon, etc. La salle était magnifiquement décorée. Un jardin que décorent des statues. Les ornements qui décorent un salon. De nombreux monuments décorent cette ville.* — * Fig., *Les myriades d'étoiles qui décorent le firmament. Les grands génies qui ont décoré le siècle de Louis XIV.* || Honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité. *Il était décoré de plusieurs ordres. Il le décora d'un nouveau titre, d'une nouvelle dignité.* — Absolum., Conférer la croix de la Légion d'honneur. *L'empereur l'avait décoré sur le champ de bataille.* — Figur., *Ils décorent du nom de courage leur brutalité. Il décorait sa bicoque du titre de château, et son petit enclos du nom de parc.* = se Décorer. v. pron. Poétiq., S'embellir. *Son visage se décora d'une aimable rougeur.* || Prendre une décoration un titre auquel on n'a pas droit. *Il se décore de titres qui ne lui appartiennent pas.* = Décoré, ée. part. *Une chambre décorée avec goût. Un jardin décoré de statues. Un personnage décoré de plusieurs ordres.* || * Subst., *Les décorés de Juillet.*

DÉCORTICATION. s. f. (lat. *de*, privatif; *cortex, icis*, écorce). Opération qui consiste à écorcer ou peler des branches, des racines, des graines, etc. *La d. des légumes, tels que haricots, pois, etc., s'opère aujourd'hui avec des machines composées de deux meules de grès qui ne sont pas assez rapprochées pour broyer ces corps.*

* **DÉCORTIQUER.** v. a. Écorcer ou peler des branches, des racines, des graines, etc. *Machine à d.* = Décortiqué, ée. part. *Des haricots décortiqués.*

DÉCORUM. s. m. (On pron. *Décorome.*) Mot latin qui sign., *Bienséance, Décence*, et qui n'est guère usité que dans ces phrases : *Garder, observer, blesser le d.*, Garder, choquer les bienséances.

DÉCOUCHER. v. n. Coucher hors de chez soi, passer la nuit hors du logis où l'on a coutume de coucher. *Depuis quelques jours, il découche très-souvent.* = Découcher. v. a. Être cause que quelqu'un quitte le lit où il couche. *Je ne veux pas vous d.* Fam. et presque inus. = Découché, ée. part.

DÉCOUDRE. v. a. Défaire une couture, désassembler ce qui était uni par une couture. *D. une robe, un habit, une botte, un soulier.* ||T. Vén. Se dit De la blessure, toujours longitudinale, que fait le sanglier avec ses défenses. *Le sanglier a décousu le ventre à un de nos chiens.* = Découdre. v. n. N'est d'usage qu'avec la particule *En*, et se dit Fig. et fam., en parlant Des personnes qui se disposent soit à un combat, soit à quelque contestation, soit à quelque exercice qui simule plus ou moins un combat. *La guerre est déclarée, nous aurons à en d. Il veut absolument se battre avec vous, il faudra en d. Les parties ne sont pas disposées à s'arranger, elles veulent en d. Il est bien plus fort que vous à la lutte; je ne vous engage pas à en d. avec lui.* = se Découdre. v. pron. Se dit Des choses dont la couture vient à se défaire. *Ma bottine s'est toute décousue.*—Fig. et fam., *Les affaires se décousent*, Elles vont mal. *Leur amitié commence à se d.*, A se refroidir. Ces loc. vieillissent.=Décousu, ue. part.||Se dit adject. et fig., D'un style qui n'a point de liaison, de propos sans suite, d'idées qui se suivent sans rapport apparent entre elles, etc. *Il a un style tout décousu. Conversation décousue. Des propos décousus. Des idées décousues.* — Substantiv., *Le décousu de son style. Depuis quelques jours on remarquait du décousu dans ses idées, dans ses paroles.* = Conj. V. Coudre.

DÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu et d'une manière continue. *Le d. des humeurs, de la pituite.* Inusité.

DÉCOULER. v. n. Couler. Il ne se dit que des liquides qui tombent peu à peu et d'une manière continue. *La sueur qui découle de son visage. Le sang découlait de sa blessure. L'eau découlait peu à peu. Ce suc découle naturellement du tronc de l'arbre.*—Impropr., *Les humeurs qui découlent du cerveau.*|| Figur., se dit De certaines choses spirituelles et morales. *Dieu fait d. ses grâces sur nous. Toutes les vertus découlent du renoncement à soi-même. De ce principe découle un grand nombre de conséquences.*

Syn. — *Provenir, Procéder, Émaner, Découler, Dériver.* — Ces termes indiquent le rapport des choses avec leur origine. *Provenir* désigne la cause et sa manière d'opérer. Une éclipse *provient* de l'interposition *d'un corps opaque qui intercepte* la lumière d'un astre; la licence *provient* de l'impunité qui laisse le champ libre aux mauvaises passions. *Procéder* marque un principe, ou ce qui fait que les choses sont ainsi : le discours *procède* de la *pensée ; le mal procède* d'un vice. *Provenir* est plus du langage ordinaire, et *procéder* est plus du langage de la métaphysique. En outre, *procéder* emporte particulièrement une idée d'ordre et de succession. *Émaner*, indique une *source qui se répand* avec *abondance* de *toutes parts*, dans toutes les directions : c'est ainsi que la lumière *émane* du soleil, que les miasmes *émanent* des marais, que toutes les vérités *émanent* de la religion. *Découler* a plus de rapport avec *la source d'où viennent les choses*, et avec la voie *qu'elles* suivent. Aussi disons-nous que l'eau *découle* d'une fontaine par un tuyau, que la sueur *découle* du corps par les pores de la peau, et qu'une conséquence *découle* des prémisses d'un raisonnement. *Dériver* regarde les choses tirées et détournées de leur source. Ainsi l'eau d'un canal *dérive* ou est *dérivée* d'un ruisseau; la plupart de nos erreurs *dérivent* de vérités incomplètes. Enfin, *provenir* et *procéder* ne se disent qu'au figuré, tandis que les trois autres verbes s'emploient et dans un sens figuré et dans le sens propre.

DÉCOUPER. v. a. Couper par morceaux; se dit surtout en parlant Des viandes qu'on sert sur nos tables. *D. un poulet, un canard, un levraut.* — Absol., *Je ne sais pas d.* || En parl. Des étoffes, Les couper à petites taillades, soit qu'on enlève la pièce, soit qu'on ne l'enlève pas. *D. du drap, du satin, du taffetas, etc. D. une jupe, un col, un fichu.* — Se dit aussi Du papier, des cartes à jouer, et autres choses analogues que l'on coupe de manière à représenter quelque figure. *Il s'amuse à d. du papier pour faire des bonshommes. D. une figure, un arbre, une maison. D. en festons. D. des fleurs à l'emporte-pièce.* Absol., *Il découpe avec beaucoup de goût.* — *D. une image, un dessin*, Enlever le fond en papier, en étoffe etc., qui entoure une image pour isoler celle-ci. = Découpé, ée. part. || T. Peint. *Les figures de ce tableau semblent découpées, sont découpées*, Tranchent trop sur le fond, soit à cause de la sécheresse des contours, soit à cause de la crudité des couleurs. || * Adject., se dit Des parties minces et foliacées des plantes, quand leur bord semble avoir été échancré en divers sens. || Substant., se dit D'un parterre formé de divers compartiments destinés à recevoir des fleurs.

DÉCOUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découpure.

DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER.** s. m. T. Vén. Action de détacher les chiens pour qu'ils courent après la bête. *Sonner le d.*

DÉCOUPLER. v. a. T. Véner. *D. des chiens*, Détacher les chiens qu'on tenait accouplés, c.-à-d. attachés deux à deux. Absol., *Quand le cerf est lancé, le veneur doit d.* — Fig. et fam., *D. des gens après quelqu'un*, Lâcher des gens après quelqu'un. = Découplé, ée. p. || Fig. et fam., *Être bien d.*, Être vigoureux et de belle taille. *C'était un grand gaillard bien découplé.*

DÉCOUPURE. s. f. Action de découper une étoffe, de la toile, du papier, etc.; Le résultat de cette action. *Faire de la d. Travailler en d. Il passait son temps à faire de jolies découpures qui représentaient des soldats, des paysages, etc.* || * T. Bot. Division des bords d'une partie mince et foliacée.

DÉCOURAGEANT, ANTE. adject. Qui décourage. *Cela est tout à fait d. Ce professeur est d. par sa sévérité. Des observations décourageantes.*

DÉCOURAGEMENT. s. m. Perte de courage; abattement du cœur. *Le d. s'empara de lui. Tomber dans le d. Se laisser aller au d. Ce mouvement rétrograde répandit le d. dans l'armée. Il renonça à son entreprise par d.* = Syn. Voy. Abattement.

DÉCOURAGER. v. a. Abattre, ôter le courage. *Les obstacles l'excitent au lieu de le d. Cette nouvelle découragea les soldats.* — Absol., *Cela est fait pour d.* || Faire perdre l'envie, le courage de faire quelque chose. *Il est découragé de travailler. Ses amis l'en ont découragé.* On dit mieux, *Ses amis l'en ont détourné* ou *dissuadé.* = se Décourager. v. pron. Perdre courage. *Vous vous découragez trop vite. Il n'y a pas de quoi se d.* = Découragé, ée. part.= Conj. V. Manger.

DÉCOURS. s. m. (lat. *decursus*). Décroissement de la lune. *La lune qui était dans son plein avant-hier, est maintenant en d.* || Déclin des maladies. *La fièvre était en son d.* Peu usité.

DÉCOUSURE. s. f. L'endroit décousu d'une chose qui est cousue. *Cela n'est pas déchiré, ce n'est qu'une d.*

DÉCOUVERTE. s. f. Action de découvrir; La chose même qu'on a découverte. *Travailler à la d. d'un trésor, d'une mine. Il a fait de grandes découvertes en physique. La d. de la boussole. Depuis la d. de l'Amérique. Un voyage de découvertes. Toute d. dans les sciences est un bienfait pour l'humanité.* || T. Guerre. *Aller* ou *envoyer à la d. du pays, à la d. des ennemis, à la d.*, Aller ou envoyer reconnaître le pays, le lieu où sont les ennemis, leur nombre, etc. — * S'emploie aussi dans la marine et même dans le langage fam. : *On envoya un canot à la d. J'ai envoyé un domestique à la d. de mes bagages.*

Syn. — *Invention.* — L'idée de *découverte* a plus de rapport à la science pure et celle d'*invention* aux arts appliqués. Une *découverte* étend la sphère de nos connaissances; une *invention* ajoute à la puissance de l'homme, et lui fournit un *nouveau moyen de satisfaire ses besoins.* Newton a *découvert* la loi d'accroissement de la pesanteur, et Atwood a *inventé* une machine pour démontrer expérimentalement la vérité de cette loi. On doit à Harvey la *découverte* de la circulation du sang, et à *Guttemberg* l'*invention* de l'imprimerie. Enfin, comme les principes des sciences portent nécessairement sur des faits qui les établissent, et que ces faits ne sont eux-mêmes que des cas *particuliers des principes*, il s'ensuit qu'une *découverte* peut être due au hasard ; une *invention*, au contraire, ne peut être que le résultat d'une recherche expresse.

DÉCOUVRIR. v. a. Ôter ce qui couvre. *D. un pot, un plat, un panier. D. une maison. D. un homme qui est dans son lit. D. les racines d'un arbre*, Laisser voir ou laisser trop voir. *Cette femme se découvre trop la gorge.* — *D. son jeu*, Laisser voir ou montrer son jeu, ou jouer de manière à faire connaître son jeu; et Fig., en parlant d'affaires, Donner à connaître ses desseins et les moyens qu'on emploie ou qu'on se propose d'employer pour les exécuter. || Écarter, enlever, détruire ce qui mettait à découvert, ce qui défendait ou protégeait. *La cavalerie en se retirant découvrit notre aile droite. La prise de cette place avait découvert Lille. La destruction des fortifications d'Huningue a découvert notre frontière du côté de la Suisse.* — Par anal., Au jeu d'Échecs, *D. une pièce*, L'isoler de celles qui la défendaient; Au Trictrac, *D. une dame*, La laisser seule dans une case exposée à être battue. On dit dans le même sens, *D. son jeu.* || Fig., Révéler, déclarer, faire connaître ce qu'on tenait ou ce qui était tenu caché, secret. *Il m'a découvert ses sentiments. Il n'a découvert cela à personne. Découvrez-lui votre cœur. L'accusé a découvert ses complices. Le temps a découvert ces mystères. Elle lui découvrit qu'il était le fils d'un roi.* || Voir, apercevoir. *Du haut de cette montagne, on découvre un magnifique horizon. Nous étions sur une hauteur d'où l'on découvre la ville. Après une navigation de quelques jours, nous découvrîmes un îlot. Nous découvrîmes bientôt l'armée, la flotte ennemie.* || Trouver ce qui n'était pas connu, ce qui était resté ignoré, caché. *D. une mine, un trésor, une source. D. des terres nouvelles. D. une comète, une nouvelle planète. Harvey a découvert la circulation du sang et Newton la gravitation universelle. D. les secrets de la nature. D. la cause d'une maladie. D. un nouveau principe.* || Parvenir à connaître ce qui était caché, s'en apercevoir. *Il a découvert votre dessein, votre secret, vos intentions. Elle ne tarda pas à d. qu'il la trompait. Je tiens à d. l'auteur de cette calomnie. On a fini par d. la vérité dans cette affaire. D. un complot.* = se Découvrir. v. pron. Écarter ce qui nous couvre. *Ce malade se découvre continuellement. Cette femme se découvre d'une manière indécente.* — *Se d. par respect devant quelqu'un*, Ôter son chapeau, sa casquette, etc. || * T. Jeu d'échecs, de dames, de trictrac. Écarter les pièces qui en protégent d'autres. *Je ne puis jouer sans me d.* || Se faire connaître, révéler, déclarer ce qu'on cachait, ce qu'on voulait laisser ignorer. *Il s'est entièrement découvert à vous. Vous vous découvrez trop*, Vous laissez trop apercevoir ce que vous voulez tenir caché. || Être aperçu, se montrer. *Le clocher de l'église se découvre de très-loin. La mer se découvre dans le lointain.* — Par ext., *L'avenir se découvrait à lui sous les plus riantes couleurs.* || T. Escrime. Donner prise à son adversaire en ne se tenant pas bien en garde. *Il eut l'imprudence de se d. et reçut un coup d'épée dans la poitrine.* — Se dit, dans un sens analogue, D'un soldat qui s'expose aux coups, au lieu de se tenir dans le lieu où il est à couvert. *C'est de la bravoure hors de propos que de se d. ainsi.* = Découvert, erte. part. || T. Pratiq. *Offrir une somme d'argent à deniers découverts, deniers à découvert.* En deniers comptants. || T. Jardin. *Allée découverte*, Allée dont les arbres ne se joignent pas en haut. — *Pays découvert*, Pays où il y a peu d'arbres. = A découvert. loc. adv. Sans être couvert, sans que rien mette à couvert. *Se promener à découvert. Ils allèrent à découvert attaquer la demi-lune.* — Fig., en termes de Commerce, *Être à découvert*, Ne plus être garanti des avances que l'on fait à quelqu'un. — * On dit, dans le même sens, *Faire des avances à découvert. Crédits à découvert.* || Figur., Manifestement, clairement, sans ambiguïté. *Jamais il ne vous parle à découvert.* — A visage découvert. loc. adv. Sans masque, sans voile. *En Orient, les femmes ne vont pas à visage découvert.* || Fig., Ouvertement, sans déguisement, sans détour. *C'est un homme qui agit toujours à visage découvert. Pour se faire admettre parmi les hommes, la vérité ne doit pas toujours se présenter à visage découvert.* On dit, dans le même sens, *Se montrer à découvert.* = Conj. V. Ouvrir.

Syn. — *Trouver.* — On *découvre* ce qui est caché ou secret, soit au moral, soit au physique; on *trouve* ce qui ne *tombe* pas de soi-même sous les sens ou dans l'esprit. Ce que vous *découvrez* n'était pas visible ou apparent; ce que vous *trouvez* était visible ou apparent, mais hors de la portée actuelle de vos regards. Une chose simplement égarée, vous la *trouvez*, quand vous arrivez à l'endroit où elle est; mais vous ne la *découvrez* pas, parce qu'elle était visible et non cachée. La terre *a dans son sein des mines et des sources, on les découvre; elle* offre à sa surface des animaux et des plantes, on les *trouve.* Colomb a *découvert* un nouveau monde où il a *trouvé* de nouvelles plantes, de nouveaux animaux. A mesure qu'on *découvre* les restes d'Herculanum, on y *trouve* une foule d'objets curieux. On *découvre* des conspirations parce qu'elles sont secrètes, mais on ne les *trouve* point. En *découvrant* on *trouve;* on *trouve* sans *découvrir.* — V. Déceler.

DÉCRASSER. v. a. Ôter la crasse. — *Se d. la tête, les mains, la peau. D. du linge.* — Absol., *Ce savon décrasse très-bien.* ‖ Fig. et fam., *D. quelqu'un*, Lui enseigner ces rudiments des connaissances qu'on ne peut ignorer sans honte; ou Le former aux habitudes du monde. — Se dit aussi D'une personne de basse extraction qu'on revêt d'un titre, d'une dignité. *On en a fait un baron pour le d.* = se Décrasser. v. pron. Se laver. *Allez vous d., petit malpropre.* ‖ Figur. et fam., Commencer à acquérir quelque instruction, ou à se former aux manières, aux usages du monde. *Il commence à se d. un peu.* — Cacher sa basse extraction sous un titre, etc. *Il acheta une charge pour se d.* = Décrassé, ée. part.

DÉCRÉDITEMENT. s. m. Action de décréditer. Inus.

DÉCRÉDITER. v. a. Faire perdre à quelqu'un le crédit dont il jouissait. *Deux faillites successives qu'a faites ce négociant l'ont tout à fait décrédité.* ‖ Fig., Faire perdre à quelqu'un la considération. l'autorité, l'estime dont il jouissait. *Sa conduite l'a décrédité. On a cherché à vous d. dans son esprit.* — Se dit également Des choses. *Ce qui a décrédité cette doctrine, c'est le charlatanisme de ses adeptes. Ce remède est aujourd'hui tout à fait décrédité.* = se Décréditer. v. pron. *Cette maison de commerce se décrédite de jour en jour. Il s'est décrédité par sa mauvaise conduite. Cette opinion commence à se d.* = Décrédité, ée. p.

Syn. — *Décrier.* — *Décrier* attaque l'honneur, et *décréditer*, le crédit. On *décrie* une femme en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne peu régulière; on *décrédite* un commerçant en répétant partout qu'il est mal dans ses affaires. Il n'est pas de parti qui ne connaisse et n'emploie cette tactique: *décrier* ses adversaires, c'est le moyen le plus aisé de *décréditer* leurs opinions.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. (latin. *decrepitus*). Vieux et cassé. *Un homme d. Une vieille décrépite.* — Par ext., *Un âge d. Une vieillesse décrépite.*

DÉCRÉPITATION. s. f. T. Chimie.

Enc. — En termes de Chimie, on appelle ainsi le petillement que certains sels font entendre quand on les projette sur des charbons ardents. Lorsque ces sels contiennent de l'eau simplement interposée, comme le sel marin ou sel de cuisine, la d. résulte de la vaporisation du liquide qui brise l'obstacle que lui opposent les molécules cristallines. Quand les sels ne contiennent pas d'eau, comme le sulfate de potasse, la d. est l'effet de la brusque séparation de leurs molécules opérée par le calorique. — Quelques substances végétales, telles que les feuilles de laurier, produisent également ce phénomène: il nous paraît tenir à la vaporisation instantanée de l'eau ou des huiles essentielles qu'elles renferment.

DÉCRÉPITER. v. n. (lat. *crepitare*). Pétiller.

DÉCRÉPITUDE. s. f. État de vieillesse extrême. *Être dans la d. Une d. prématurée.* Voy. Âge.

* **DECRESCENDO.** adv. Voy. Musique.

DÉCRET. s. m. (latin. *decretum*). Ordre, décision émanée de l'autorité souveraine. *Les décrets de la Convention. Par un d. impérial en date du... D. du pape. Les décrets de l'Église. Les décisions de l'ancienne Sorbonne portaient le titre de Décrets. Rendre un d.* — Par anal., se dit, surtout en parlant De la volonté de Dieu, des arrêts de la Providence, du destin.

Enc. — Sous la République romaine, on désignait sous le nom de *Décrets* les résolutions des consuls et certaines résolutions du sénat. Quant aux décrets du sénat, ils différaient des sénatus-consultes, en ce que les premiers statuaient pour les cas particuliers, tandis que les seconds statuaient d'une façon générale. Sous l'empire, ce même mot, *décret*, fut appliqué aux sentences rendues par les empereurs dans les affaires litigieuses. —Dans la hiérarchie catholique, les ordonnances rendues de leur propre mouvement par les souverains pontifes sont appelées *décrets*, pour les distinguer des décisions des conciles qui reçoivent le titre de *Canons:* cependant ces dernières, quand elles sont relatives à la discipline, sont souvent désignées sous le nom de *Décrets.*— Avant 1789, le mot *Décret* était usité dans le style judiciaire, soit en matière civile, soit en matière criminelle. En matière civile, on appelait ainsi la sentence du juge qui portait autorisation de vendre les biens des mineurs, ou ceux d'un débiteur saisi. On distinguait le *D. volontaire* et le *D. forcé:* le premier avait pour objet d'affranchir de toute charge et hypothèque dans les mains des acquéreurs, les immeubles qui leur avaient été vendus; le second était la voie d'exécution offerte aux créanciers pour arriver à faire vendre judiciairement les immeubles de leurs débiteurs. En matière criminelle, il y avait le *D. d'assigné pour être ouï*, le *D. d'ajournement personnel* et le *D. de prise de corps*, qui correspondaient aux *Mandats de comparution*, *d'amener* et *de prise de corps* de la législation actuelle. — Sous la Constituante et la Législative, on donna le nom de *Décrets* aux projets de lois votés par ces assemblées, en attendant qu'ils fussent convertis en *lois* par la sanction royale. La Convention, après avoir aboli la royauté, continua de donner à ses résolutions le simple titre de *Décrets*, quoiqu'elles fussent de véritables lois. Sous l'Empire, le nom de d. fut appliqué aux règlements généraux ou particuliers émanés de l'empereur, soit pour l'exécution des lois, soit pour tenir lieu de lois. — Ce terme cessa d'être en usage sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe, où l'on nomma *Ordonnances* les règlements rendus par le roi pour l'exécution des lois; mais il reparut de nouveau en 1848, où on l'appliqua aux actes de la Constituante, puis, après le 2 déc. 1851, pour désigner d'abord les actes dictatoriaux et ensuite les ordonnances de l'empereur.

DÉCRÉTALE. s. f. T. Droit canon.

Enc. — On donne le nom de *Décrétales* aux rescrits des papes, c.-à-d. aux lettres écrites par eux pour résoudre certaines questions de discipline ou d'administration ecclésiastique soumises à leur examen, tandis que les ordonnances rendues par les souverains pontifes de leur propre mouvement, sont désignées sous le titre de *Décrets.* — La plus ancienne collection de décrétales remonte à la première moitié du VIe siècle. Elle fut faite par le savant moine Denys-le-Petit. Elle était intitulée *Collection des décrets des Pontifes romains*, et comprenait les rescrits donnés par les papes depuis saint Sirice (384) jusqu'à saint Anastase (498). Plus tard, on y ajouta ceux de plusieurs papes postérieurs, ainsi que les canons apostoliques et ceux des conciles, ce qui lui valut le titre de *Code des canons.* Mais vers le milieu du IXe siècle, il parut une nouvelle collection beaucoup plus volumineuse que la précédente, car, outre les pièces déjà recueillies par le Code des canons, elle comprend non-seulement les rescrits rendus par les successeurs de Léon IV jusqu'à Zacharie mort en 751 ou 752, mais encore un grand nombre de d. émanées, à en croire l'auteur, des prédécesseurs de saint Sirice, à partir de saint Clément, disciple de saint Pierre, qui occupa la chaire pontificale de l'an 91 à l'an 100 ap. J.-C. C'est cette collection qui est devenue si fameuse sous le nom de *Fausses décrétales.* En effet, parmi les rescrits ajoutés à ceux des recueils antérieurs, il en est qui sont certainement dénués de toute authenticité, et d'autres qui sont évidemment supposés. Mais si ces pièces sont fausses par la forme, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles soient fausses pour le fond ou pour la doctrine. Ainsi, tout en reconnaissant leur non-authenticité, la plupart des canonistes s'accordent à regarder leur contenu « comme étant l'expression de la pure doctrine de l'Écriture, des pères et des conciles ». Cette compilation porte le nom d'Isidore Mercator ou Peccator, évêque de Badajoz; mais on sait aujourd'hui que ce nom est un pseudonyme, sans que pour cela on connaisse celui de l'auteur véritable. Néanmoins la conjecture la plus probable est celle qui attribue cette collection à l'évêque de Reims, Ebbon, l'un des personnages les plus savants du règne de Louis le Débonnaire. — Mais les collections de décrétales dont nous venons de parler ne sont pas les seules. En 1150 ou 1151, Gratien, moine bénédictin de Saint-Félix de Bologne, publia, sous le titre de *Concordance des Canons discordants*, un nouveau corps de décrétales comprenant, outre celles déjà recueillies avant lui, les rescrits émanés des successeurs de Zacharie jusqu'à l'époque où vivait l'auteur. Gratien avait intitulé sa compilation *Concordance*, parce qu'il cherchait à concilier entre eux les passages qui pouvaient paraître contradictoires; mais les canonistes l'appellent communément *Le Décret de Gratien* ou simplement *Le Décret.* En 1230, parut un cinquième recueil de décrétales, fait sur l'ordre du pape Grégoire IX, par Raymond de Pennafort, troisième général de l'ordre de Saint-Dominique. Cette collection est désignée sous le nom de *Décrétales de Grégoire IX*, et sous celui d'*Extra.* Ce dernier nom lui vient de ce qu'elle renferme les rescrits pontificaux rendus depuis l'an 1150 jusqu'en 1230, lesquels étant postérieurs au Décret de Gratien, se trouvaient nécessairement en dehors (*extra*) de ce dernier. Les décrétales de Grégoire IX sont divisées en 5 livres, dont le premier traite de la juridiction, le second de la procédure, le troisième des clercs et des choses saintes, le quatrième des laïcs et du mariage, et le cinquième des crimes et des peines. — Afin de tenir au complet cette dernière collection qui jouissait de la plus grande autorité dans tout le monde catholique, Boniface VIII fit publier, en 1299, un supplément aux Décrétales de Grégoire IX. Ce supplément faisant suite aux cinq livres du recueil précédent, on lui donna le nom de *Sexte* (*sexta pars*). Quelques années après, Clément V jugea convenable de publier un second supplément à la collection grégorienne. Le nouveau recueil, qui renferme les constitutions données par ce pape, ainsi que les décrets du concile de Vienne de 1312, fut appelé *Les Clémentines.* — Enfin, nous terminerons en citant les deux collections de décrétales désignées sous le nom d'*Extravagantes.* La première, appelée *Extravagantes de Jean XXII*, se compose de vingt constitutions données par ce pape; et la seconde, nommée *Extravagantes communes*, renferme les décrétales rendues par divers papes, depuis Urbain V (1362) jusqu'à Sixte IV: elle parut en 1484. La dénomination bizarre donnée à ces collections, vient de cette circonstance qu'elles ne furent pas immédiatement sanctionnées par l'autorité pontificale. En conséquence, on les regarda d'abord comme se trouvant en dehors du Corps du droit canonique (*vagantes extra corpus juris canonici*). Lorsque plus tard elles furent confirmées par les papes, elles conservèrent le nom sous lequel elles avaient été désignées dans le principe.

DÉCRÉTER. v. a. Ordonner, régler par un décret. *La convention décréta la création de l'École polytechnique. D. une levée en masse.* ‖ Dans notre ancien Droit, Lancer un décret contre quelqu'un. *D. quelqu'un d'ajournement personnel, de prise de corps.* On disait neutral., dans le même sens, *D. contre quelqu'un.* — *D. une maison, une terre*, En faire le décret pour le payement des créanciers et la sûreté des acheteurs. = Décrété, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

* **DÉCRÉTOIRE.** adj. 2 g. T. Méd. anc. Critique. *Jours décrétoires.* — Voy. Crise.

* **DÉCREUSAGE.** s. m. T. Techn. Action de décreuser; Résultat de cette action.

* **DÉCREUSER.** v. a. (latin. *de*, privatif; *crusta*, croûte?). Débarrasser une matière textile quelconque, sauf la laine, de la substance gommeuse ou gélatineuse qui adhère à ses fibres. *D. des fils de lin, de la soie, etc.* = Décreusé, ée. part.

DÉCRI. s. m. Se disait autrefois d'une Proclamation par laquelle l'autorité interdisait la circulation d'une monnaie ou réduisait sa valeur nominale. ‖ Fig., Perte de la réputation, de la considération dont on jouissait. *Tomber dans le d.*

DÉCRIER. v. a. Défendre par une proclamation la circulation d'une monnaie, la vente d'une marchandise. *On a décrié les soieries des Indes, les monnaies de tel pays.* ‖ Enlever ou s'efforcer de faire perdre à quelqu'un la considération, l'estime dont il jouit. *Ce misérable décrie partout son bienfaiteur. Cette action l'a fort décrié. Il est décrié comme la fausse monnaie.* — Se dit aussi Des choses. *D. un ouvrage. Ce peintre décrie les tableaux de tous ses confrères.* = se Décrier. v. pron. Perdre la réputation, la considération dont on jouissait. *C'est vous qui vous êtes décrié vous-même par votre conduite.* = Décrié, ée. part. *Être décrié*, Avoir une mauvaise réputation. *Un homme décrié*, Un homme perdu de réputation. *Une conduite décriée*, Une mauvaise conduite connue et désapprouvée de tout le monde. = Syn. V. Décréditer.

DÉCRIRE. v. a. (lat. *describere*). Faire la description d'une chose, la représenter, la dépeindre par le discours. *D. un pays, un édifice, une plante, un animal, la personne de quelqu'un. D. une tempête, une bataille. D. les mœurs, les usages d'un peuple. Comment vous d. son désespoir. Une joie impossible à d.* — Donner une idée générale d'une chose. *Il y a des choses qu'on ne peut définir exactement; il faut se contenter de les d.* ‖ T. Géom. Tracer. On dit qu'*Un point décrit une ligne droite ou une ligne courbe*, Lorsqu'on suppose que ce point se meut et trace une droite ou une courbe. ‖ Tracer avec le crayon, la plume, etc. *D. une courbe qui passe par trois points donnés. D. un cercle à l'aide du compas.* — Par extens., *Un projectile décrirait une ligne droite indéfinie sans la résistance de l'air et l'attraction de la terre. Les planètes décrivent des ellipses autour du soleil. L'orbite que décrit cette comète. Le faucon, après avoir décrit plusieurs cercles dans les airs, fondit sur sa proie. Les sinuosités que décrit un ruisseau.* = se Décrire. v. pron. Être représenté au moyen du discours. *Cette scène ne peut se d. Son étonnement ne saurait se d.* = Décrit, ite. part. = Conj. Voy. Écrire.

DÉCROCHER. v. a. Détacher une chose qui était accrochée. *D. une tapisserie, un tableau.* = se Décrocher. v. pron. *Le rideau s'est décroché.* = Décroché, ée. participe.

DÉCROIRE. v. n. Ne croire pas; n'est usité que dans cette phrase. Fam. *Je ne crois ni ne décrois.*

* **DÉCROISSANT, ANTE.** adj. Qui va en décroissant. *Série décroissante.*

DÉCROISSEMENT. s. m. Diminution. *Le d. de la rivière. Le d. des jours.* ‖ T. Minér. *D. moléculaire*, Voy. Cristallographie.

DÉCROÎTRE. v. n. (latin. *decrescere*). Diminuer. *Les jours décroissent. La rivière a décru cette nuit de trente centimètres. La rivière est considérablement décrue.* = Décru, ue. part. = Conjug. V. Croître.

DÉCROTTER. v. a. Ôter la crotte. *D. des bottes, des habits. Se faire d.* = Décrotté, ée. part.

DÉCROTTEUR. s. m. Celui qui fait le métier de décrotter, de cirer les souliers et les bottes.

DÉCROTTOIR. s. m. Lame de fer ou boîte garnie de brosses qu'on met à la porte d'une maison ou d'un appartement, pour que les personnes qui viennent du dehors y décrottent leur chaussure avant d'entrer.

DÉCROTTOIRE. s. f. Sorte de brosse dont on se sert pour décrotter.

DÉCRUE. s. f. Quantité dont une chose a décru; ne se dit que Des eaux. *La d. est de dix centimètres.*

DÉCRUER. v. a. V. Décreuser. = Conj. V. Puer.

DÉCRUEMENT. s. m. Action de décruer.

DÉCRUSEMENT. s. m. Voy. Décreusage.

DÉCRUSER. v. a. Voy. Décreuser.

* **DÉCUBITUS.** s. m. (On fait sentir l'S). T. Méd. Mot latin francisé qui se dit de L'attitude que l'on prend quand on est couché.

DÉCUIRE. v. a. Corriger l'excès de la cuisson; se dit Des confitures et des sirops trop cuits, lorsqu'on y met de l'eau pour les rendre plus liquides. *Il faut d. ce sirop.* = se Décuire. v. pron. Se liquéfier faute d'avoir été assez cuit. *Ces confitures se décuisent.* = Décuit, ite. part. = Conj. V. Nuire.

DÉCUPLE. adj. 2 g. (lat. *decuplum*). Qui vaut dix fois autant. *Une somme d. Une quantité d. d'une autre.* ‖Subst., *Je lui ai rendu le d. de ce qu'il m'avait avancé.*

DÉCUPLER. v. a. Augmenter de dix fois autant. *Il a décuplé sa fortune en très-peu de temps. Pour d. une somme* (en chiffres). *on y ajoute un zéro.* = Décuplé, ée. part.

DÉCURIE. s. f. (lat. *decuria*). T. Antiq. romaines. Troupe de soldats composée de dix hommes, et formant le dixième de la centurie. — Division du peuple comprenant le dixième d'une centurie.

DÉCURION. s. m. (lat. *decurio*). T. Antiq. rom. Le chef d'une décurie civile ou militaire. V. Municipal.

* **DÉCURRENCE.** s. f. (lat. *decurrere*, descendre). T. Bot. État d'un organe qui est décurrent.

* **DÉCURRENT, ENTE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille.

* **DÉCURTATION.** s. f. (lat. *decurtatus*, raccourci). T. Bot. Maladie des arbres qu'on appelle aussi *Couronnement*, et dans laquelle la partie supérieure de l'arbre languit et meurt. *La d. attaque surtout les chênes, et résulte de la stérilité du sol, de l'action de la chaleur ou du froid, etc.*

* **DÉCUSSATION.** s. f. (lat. *decussare*, croiser). T. Anat. Croisement en forme d'X. *La d. des nerfs optiques.*

* **DÉCUSSÉ, ÉE.** adj. T. Botan. Qui est disposé en croix ou en sautoir.

DÉDAIGNER. v. a. (latin. *dedignari*). Traiter avec dédain, marquer du dédain. *Les grands dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit. Cette nation dédaigne toutes les autres. D. le pouvoir. Depuis qu'il est parvenu, il dédaigne toute sa famille.* ‖ S'abstenir d'une chose parce qu'on la considère comme indigne de soi. *Il dédaigne toutes ces timides précautions. Il dédaigne de nous parler.* ‖ Rejeter, refuser une personne ou une chose parce qu'on la considère comme indigne de soi, ou comme ne méritant pas qu'on s'y attache. *Elle a dédaigné tous les partis qui se sont présentés. Ce n'est pas un parti à d. Il a dédaigné vos services, votre amitié. Beaucoup de personnes se contenteraient de la place que vous dédaignez. D. les grandeurs, les richesses. Il dédaigne les biens périssables de ce monde.* = Dédaigné, ée. part.

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. Avec dédain, d'une manière dédaigneuse. *Regarder d. Traiter d.*

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. Qui marque du dédain, qui a du dédain. *Un air d. Une mine dédaigneuse. Paroles dédaigneuses. Une beauté fière et dédaigneuse. Un caractère d. Une humeur dédaigneuse.* ‖ Substant., on dit, *Faire le d., la dédaigneuse.*

DÉDAIN. s. m. (latin. *dedignatio*). Mépris vrai ou affecté, manifesté par l'air, le ton, les manières. *Un air de d. Avoir du d. pour... Recevoir avec d. Témoigner du d. Prendre en d. Essuyer les dédains de quelqu'un.*

Syn. — *Fierté.* — La *fierté* est fondée sur l'estime, le plus souvent fort exagérée, qu'on fait de soi-même; et le *dédain*, sur le peu de cas, fort souvent à tort, que l'on fait des autres. Il faut éviter les gens *fiers* et fuir les *dédaigneux*.

DÉDALE. s. m. (gr. Δαίδαλος; lat. *Dædalus*, nom d'un artiste célèbre qui passait pour avoir construit le prétendu labyrinthe de Crète). Labyrinthe, lieu où l'on s'égare, où l'on se perd à cause de la complication des détours. ‖ Fig., se dit De choses compliquées où il est difficile de se reconnaître. *Cette affaire est un vrai d. Le d. des lois. Vous avez eu tort de vous engager dans ce d. d'intrigues.* — V. Labyrinthe.

DÉDAMER. v. n. T. Jeu de dames. Se dit Lorsqu'un joueur déplace une des dames qui occupent le rang qui est le plus proche de lui.

DEDANS. adv. de lieu. Dans l'intérieur. *On le cherchait hors de la maison, il était d. Il est là d. Entrez là d.* — Fig. et famil., *Ne pas savoir si l'on est d. ou dehors*, Être dans un état d'incertitude complète au sujet d'une chose quelconque; Ne pas savoir où l'on en est. On dit de même, *N'être ni d. ni dehors.* On dit encore, *Ne pas savoir si une personne est dedans ou d.*, Ne pas savoir ce qu'elle pense, ce qu'elle veut faire, etc. — Fig. et fam., *Mettre quelqu'un d.*, Le tromper; et *Donner d.*, Se laisser tromper. = En dedans. loc. adv. A l'intérieur. *Fermer une porte en d. Cet édifice est moins beau en dehors qu'en d.* — * *Avoir les genoux en d.*, Être cagneux. — *Porter la pointe des pieds en d.*, Marcher en ayant les pointes des pieds plus rapprochées l'une de l'autre que les talons. On dit, dans le même sens, *Avoir les pieds en d.* ‖ Fig. et fam., *Avoir l'esprit en d.*, se dit D'une personne d'esprit, mais qui le montre peu. *Être tout en d.*, Être peu communicatif. = De dedans. loc. adv. De l'intérieur. *Il vient de d. De d. en dehors.* = Par dedans. loc. adv. et prépos. *Passez par d. Il a passé par dedans la ville.* = En dedans de. loc. prépos. Même signific. que En dedans. *En d. et en dehors de la ville.* = Dedans. s. m. La partie intérieure d'une chose. *Le d., les d. d'une maison. Au d. et au dehors de la ville. Le mal vient du d., est au d. Au dehors la guerre avec l'Europe entière, au d. la guerre civile. Il y a au d. de nous quelque chose qui nous avertit.* ‖ T. Jeu de bague, *Avoir deux d., trois d.*, Avoir emporté deux ou trois fois les bagues. *Le d., les d. d'un jeu de paume*, Petite galerie qui est à l'un des deux bouts de certains jeux de paume. ‖ T. Man., *La jambe du d., la rêne du d., etc.*, La jambe, la rêne, etc., qui sont du côté de l'intérieur du manége, par oppos. à La jambe, à la rêne, qui sont du côté du mur.

DÉDICACE. s. f. (lat. *dedicatio*).

Enc. — I. Le mot *Dédicace* signifie proprement attribuer une chose à quelqu'un, faire sien l'objet que l'on dédie. — L'usage d'inaugurer par des cérémonies religieuses particulières et solennellles les édifices consacrés au culte, a existé de tout temps et chez tous les peuples. Le chap. 29 du 3e livre des *Rois* décrit longuement la solennité de la d. du temple érigé au vrai Dieu par Salomon. Chez les Égyptiens, chez les Grecs et chez les Romains, la d. des temples à l'une quelconque des nombreuses divinités du paganisme s'accompagnait toujours de cérémonies solennelles présidées par les magistrats et les prêtres, telles que prières, sacrifices, processions et jeux publics. Il est impossible de supposer que les premiers chrétiens aient dérogé à une coutume aussi universelle, car elle est fondée sur les sentiments les plus naturels à l'homme. Aussi, bien qu'Eusèbe ne fasse remonter l'origine de la d. des églises qu'au règne de Constantin, nous pensons, avec le cardinal Bona, que cette institution est de fondation apostolique, et que les disciples de la primitive église ont toujours inauguré et consacré les lieux destinés au vrai culte par des cérémonies particulières et solennelles, mais plus ou moins publiques, suivant les temps et les lieux, les persécutions ayant souvent obligé les fidèles à célébrer en secret les rites de la nouvelle religion. La d. d'une église ne peut être faite que par un évêque. Elle a toujours lieu avec une grande pompe, et, autant que possible, un dimanche ou un jour de fête. Elle est suivie d'une octave, et, chaque année, on célèbre son anniversaire. Aujourd'hui, on ne fait guère de d. solennelle que pour les églises très-importantes. Les autres sont simplement bénites par un prêtre délégué à cet effet. Après le concordat de 1802, le cardinal Caprara, légat de Pie VII, établit en France une fête commune à toutes les églises de l'empire, pour rendre grâces à Dieu du rétablissement du culte catholique, et consacrer en quelque sorte de nouveau les temples qui, presque tous, avaient été profanés pendant la révolution. Cette fête, qui est appelée *Fête de la d.*, se célèbre le dimanche qui suit l'octave de la Toussaint.

II. *Dédicace* se dit encore pour désigner l'hommage qu'un auteur fait de son ouvrage à quelqu'un par une lettre ou une inscription placée à la tête du livre lui-même. Ces sortes de dédicaces étaient déjà en usage dans l'antiquité. Lucrèce dédie son poëme à Memmius Gemellus; Cicéron dédiait ses écrits à ses amis; l'Art poétique d'Horace est dédié aux Pisons; les Géorgiques de Virgile sont dédiées à Mécène. Lorsqu'une d. s'adresse à un personnage éminent par son savoir ou à quelque protecteur éclairé des lettres, des sciences et des arts, il n'y a rien à redire à ce témoignage public d'amitié, de respect ou de reconnaissance; mais à l'époque de la Renaissance, ainsi que dans les siècles suivants jusque vers la fin du siècle dernier, on fit de ces dédicaces l'abus le plus étrange et parfois le plus honteux. Il existe sur les dédicaces littéraires deux ouvrages curieux écrits par deux érudits allemands: *De Dedica. Lib. vet. Lat.*, par Walch (Leip., 1715); *Comment. de Dedica. Lib.*, par Tacke (Wolfenbüttel 1733).

DÉDICATOIRE. adj. f. *Épître d.*, Épître qu'on met à la tête d'un livre pour le dédier à quelqu'un.

DÉDIER. v. a. (lat. *dedicare*). Consacrer au culte divin, mettre sous la protection d'une divinité, sous l'invocation d'un saint. *On dédia le nouveau temple à Jupiter. D. une église, un autel. D. une chapelle à un saint.* ‖ Figur., *D. un livre, un ouvrage à quelqu'un*, Lui en faire hommage par une épître ou par une inscription placée à la tête du livre. On dit aussi, *D. une gravure.* = Dédié, ée. part. = Conj. V. Prier.

DÉDIRE. v. a. Désavouer quelqu'un de ce qu'il a dit ou fait pour nous. *N'allez pas me d. Vous n'en serez pas dédit.* = se Dédire. v. pron. Se rétracter, dire le contraire de ce qu'on a dit. *Vous avez dit du mal d'un tel, vous serez obligé de vous en d. Les témoins se sont dédits.* ‖ Revenir sur un engagement pris. *Vous ne pouvez plus vous d. Il m'avait offert cinq cents fr. de mon cheval, puis il s'en est dédit.* — Fig. et fam., *Ne pouvoir pas, ne pouvoir plus s'en d.*, Être trop engagé dans une affaire pour ne pas la pousser à bout. On dit aussi, *Il n'y a pas* ou *il n'y a plus à s'en d.* = Dédit, ite. part. = Conj. V. Dire. Toutefois, à la seconde personne du plur. du prés. de l'indic., *Dédire* fait *Vous dédisez*, et non *Vous dédites.*

DÉDIT. s. m. Révocation d'une parole donnée. *Un Normand a toujours son dit et son d.*, Est sujet à se dédire, à changer d'avis. Famil. ‖ Peine stipulée dans une convention contre celui qui manque à l'exécuter. *Il y a un d. de mille écus, mille écus de d., mille écus pour le d. J'aime mieux payer le d.* — Par ext., L'acte où le d. est stipulé. *On peut maintenant déchirer le d.* — V. Contrat.

* **DÉDOLATION.** s. f. T. Chir. Action de dédoler.

* **DÉDOLER.** v. n. (lat. *dedolare*). T. Chir. Tailler en n'enlevant à chaque fois qu'une couche très-mince. *Il faut pour enlever un cor couper en dédolant.* = Dédolé, ée. part.

DÉDOMMAGEMENT. s. m. Réparation d'un dommage. *Il demande mille francs pour son d. Il a obtenu, il a reçu cent écus de d.* ‖ Compensation. *C'est un bien faible d. de la perte qu'il a faite. Je trouve dans mon cœur un d. à tous mes malheurs.*

DÉDOMMAGER. v. a. Indemniser. *Il faudra le d. de la perte que vous lui avez causée.* ‖ Fig., au sens moral, *Il semblait vouloir me d., à force de soins, du chagrin qu'il m'avait causé. Rien peut-il d. de la perte d'un père?* = se Dédommager. v. pron. Trouver un dédommagement, une compensation. *Il a perdu dans cette affaire, mais il saura bien se d. Il se dédommage maintenant de la contrainte où le tenait son père.* = Dédommagé, ée. part. = Conj. V. Manger.

Syn. — *Indemniser.* — La racine commune de ces deux mots est *dam*, *damnum*, mal, préjudice, perte: ils signifient mettre quelqu'un hors de perte, réparer le mal qu'il a éprouvé. *Indemniser*, terme de palais, c'est *dédommager* quelqu'un d'une perte en vertu d'une obligation quelconque. Les *indemnités* sont dans l'ordre de la justice; les *dédommagements* sont accordés par la bonté, si toutefois ils ne sont pas rigoureusement dus. On *indemnise* en payant une valeur égale à la perte éprouvée; on *dédommage*, par une compensation quelconque, des pertes ou des privations de toute espèce, celui-là même à qui on aurait pu les laisser supporter. L'*indemnité* vous rend la même somme de fortune; le *dédommagement* tend à compenser les avantages que vous avez perdus.

DÉDORER. v. a. Enlever la dorure en tout ou en partie. *A force de toucher à ce cadre, vous finirez par le d.* = se Dédorer. v. pron. Perdre sa dorure en tout ou en partie. *Ce cadre commence à se d.* = Dédoré, ée. p.

* **DÉDOUBLEMENT.** s. m. Action de se dédoubler. *La non-soudure des deux moitiés d'un organe se prend souvent pour un d. de cet organe.*

DÉDOUBLER. v. a. Ôter la doublure. *D. un habit, un manteau.* ‖ * T. Mar. *D. un navire*, Enlever son doublage pour visiter la carène. ‖ T. Tactique. *D. les rangs, les files*, Faire mettre sur un seul rang des soldats qui étaient sur deux rangs, etc. ‖ T. Techn. *D. une pierre*, La diviser pour en faire deux pierres égales. ‖ T. Guerre. *D. un régiment, une compagnie*, Faire d'un régiment deux régiments, etc. = * se Dédoubler. v. pron. *Mon habit s'est dédoublé. Cette pierre se dédouble très-facilement.* = Dédoublé, ée. part.

* **DÉDUCTIF, IVE.** adj. T. Logiq. Qui a rapport à la déduction. *Méthode déductive.*

DÉDUCTION. s. f. (lat. *deductio*). Soustraction, retranchement. *D. faite de ce que vous avez payé, vous* *redevez encore tant. Cette maison, d. faite des charges, non-valeurs et réparations, rapporte tant par an. On lui a payé tant en d. du principal.* || T. Logiq. Procédé de raisonnement par lequel on infère une chose d'une autre, on tire d'une vérité ou d'une hypothèse tout ce qu'elle renferme. *La d. est l'opposé de l'induction.* — Par ext., Conséquence tirée, par la méthode déductive, d'une vérité ou d'une hypothèse. *Cette d. est fausse. Une série de déductions.* — Voy. Logique et Raisonnement. || Énumération, exposition détaillée. *Il nous a fait une interminable d. de ses raisons, de ses malheurs.* Vieux.

DÉDUIRE. v. a. (lat. *deducere*). Retrancher, soustraire une somme d'une autre. *Pour connaître votre bénéfice, il faut d. vos frais. Il y a tant à d. sur cette somme.* || T. Logiq. Inférer, tirer comme conséquence. *Si vous déduisez toutes les conséquences de ce principe. Cette conséquence est très-mal déduite. On peut en d. que....* || Narrer, exposer en détail. *D. son fait, ses raisons.* = Déduit, ite. part. = Conjug. V. Nuire.

DÉDUIT. s. m. Divertissement. Vx et ne s'emploie que dans le style badin. *Mener joyeux d.*

* **DÉÉRINGIA.** s. f. T. Bot. Voy. Amarantacées.

DÉESSE. s. f. (lat. *dea*). Divinité fabuleuse du sexe féminin. *La d. Junon. Les dieux et les déesses. Cérès, la d. des moissons.* || Fig., on dit d'Une belle femme qui a l'air et le port majestueux, qu'*Elle a le port d'une d.* On dit encore, *C'est une d.* — V. Mythologie.

DÉFÂCHER (se). v. pron. S'apaiser après s'être fâché. *S'il est fâché, qu'il se défâche.* Fam. = Défâché, ée. part.

DÉFAILLANCE. s. f. Faiblesse, évanouissement, pâmoison, résultant de la diminution soudaine de l'action du cœur. *Tomber en d. Il lui a pris une d. Elle a souvent des défaillances.* — Popul., *D. de nature*, État de faiblesse extrême résultant de l'âge, de l'excès de travail, d'une maladie. || * Fig., se dit Des faiblesses, des chutes morales de l'homme. *Il n'est pas d'homme qui n'ait ses défaillances.* || T. Chim. anc. Se disait pour *Déliquescence.*

DÉFAILLANT, ANTE. adj. Qui s'affaiblit. *Sa main défaillante cherchait encore la mienne. On essaya en vain de ranimer ses forces défaillantes.*

DÉFAILLANT, ANTE. s. T. Procéd. Celui, celle qui fait défaut. *Le d. a été condamné.*

DÉFAILLIR. v. n. (lat. *fallere*). Manquer. *Le jour vint à leur d. avant qu'ils fussent arrivés. Toutes choses commençaient à leur d. Cette race a défailli en un tel.* Vx. || Diminuer, s'affaiblir. *Ses forces défaillent tous les jours. Il se sent d.* || Tomber en faiblesse, s'évanouir. *On la vit prête à d. Il se sent d.* — * Fig., au sens moral, *Je sentis mon âme, mon cœur d.*

Conjug. — Ce verbe n'est guère usité qu'au pluriel du présent de l'indicatif, *Nous défaillons ;* à l'imparfait, *Je défaillais;* au prétérit, *Je défaillis, J'ai défailli;* et à l'infinitif *Défaillir.*

DÉFAIRE. v. a. Détruire ce qui est fait, changer l'état d'une chose de manière qu'elle ne soit plus ce qu'elle était. *Ce que l'un fait, l'autre le défait. Un nœud que l'on ne peut d. Les causes qui font et défont les empires.* — *D. une malle, un paquet, un portemanteau,* En ôter les effets qu'on y avait enfermés. — * *D. sa cravate,* L'ôter. — Fig., *D. un mariage,* L'empêcher de se conclure. *D. un marché,* se dit dans le même sens, et aussi dans celui de Le résilier. || Faire périr. *Cette malheureuse a défait son fruit, son enfant.* || Mettre en déroute, tailler en pièces. *Après avoir défait les ennemis. La flotte ennemie fut complètement défaite.* || Abattre, amaigrir, exténuer. *Cette maladie l'a tout défait.* || Fig., L'emporter sur les choses semblables. *Au bal elle défait, par sa beauté, toutes les autres femmes. Le diamant défait toutes les pierres précieuses.* Vx et inus. || Délivrer, débarrasser. *Défaites-moi de cet importun.* = se Défaire. v. n. *Ce nœud s'est défait. Sa cravate s'est défaite.* || *Se d. soi-même,* Se donner la mort. Fam. || *Ce vin se défait,* Perd sa force et son bouquet. || Se délivrer, se débarrasser. *Il s'est enfin défait de cet importun. Se d. de sa fièvre.* — Renoncer à. *Se d. d'une mauvaise habitude, d'un défaut, d'un vice, d'une passion. Défaites-vous de ces manières-là.* — *Se défaire d'un domestique,* Le congédier. — *Se d. de son ennemi,* Le faire mourir. — *Se d. d'une chose,* La vendre ou quelquefois La donner. = Défait, aite. part. *Voilà un nœud défait, un mariage défait.* || S'emploie surtout dans le sens d'Abattu, amaigri. *Elle est toute pâle et défaite. Depuis sa maladie, il a le visage tout défait.* = Conj. Voy. Faire. = Syn. V. Battre.

DÉFAITE. s. f. Bataille perdue ; action à la suite de laquelle, après avoir perdu plus ou moins de monde, on cède à l'ennemi le champ de bataille. *Après cette d. sanglante. L'ennemi éprouva une d. complète. Nous commençâmes par des défaites, et nous finîmes par des victoires.* || Débit. *Ce sont des marchandises de prompte d., de bonne, de mauvaise d. Cela n'est pas de d.* || Fig., Excuse mauvaise, prétexte. *C'est encore une d. Voilà une mauvaise d. Il a toujours des défaites prêtes.*

DÉFALCATION. s. f. Déduction, retranchement. *D. faite des frais, il vous reste tant.*

DÉFALQUER. v. a. (lat. *defalcare*). Déduire, retrancher d'une somme ou d'une quantité quelconque. *Il vous doit deux cents francs, mais il faut en d. ce qu'il a payé pour vous. On doit d. deux kilogrammes pour le poids de la caisse.* = Défalqué, ée. part.

DÉFAUSSER (se). v. pron. T. Jeu de cartes. Se dit Du joueur qui, n'ayant pas de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile.

DÉFAUT. s. m. (lat. *defectus*). Ce qui manque à une chose pour être parfaite, imperfection. — Se dit Des choses physiques. *Les défauts du corps. Il est rare de trouver un visage sans d. Cette femme a un léger d. dans la taille. C'est un d. dans un cheval d'avoir le ventre gros et les jambes courtes. Il y a un d. dans ce bois. J'ai remarqué un d. dans cette pièce de drap.* — Se dit également Des choses morales. *Chacun a ses défauts. Connaître, reconnaître, avouer ses défauts. Corriger ses défauts. Se corriger de ses défauts. Il n'y a personne sans d. Il a bien des défauts.* — Se dit encore Des œuvres de l'art, des ouvrages de l'esprit. *Ce poëme, cette statue a bien quelques défauts. Relever, critiquer les défauts d'un livre, d'un tableau.* On dit de même, *Un auteur sans d. Les défauts d'un auteur, d'un écrivain.* || Le manque de quelque chose. *Le d. de blé a causé plusieurs émeutes. Les récoltes ont fait d. Le d. de munitions a forcé la garnison de se rendre. Le d. de preuves l'a fait acquitter. Lorsque le cœur fait d., le plus grand génie est incomplet.* — Se dit aussi de L'absence de certaines qualités, de certains avantages, etc. *D. d'esprit, de jugement, de mémoire. D. d'attention, de prévoyance, d'ordre. D. de fermeté, de constance, de courage. Il y a un d. de proportion dans les différentes parties de cet édifice.* || *Le d. des côtes,* L'endroit où se terminent les côtes. *Le d. de la cuirasse,* V. Cuirasse. || T. Chasse. Erreur, faute. *Les chiens sont en d., la bête les a mis en d.,* Ils ont perdu les voies de la bête. *Les chiens ont relevé le d.,* Ils se sont remis sur les voies. — Figur. et fam., *Être en d.,* Se tromper, commettre quelque faute, quelque erreur. On dit de même, *Trouver, prendre, mettre quelqu'un en d.* — *Être en d.,* se dit aussi De certaines facultés intellectuelles, de certaines qualités. *Sa mémoire est souvent en d. Son adresse paraissait en d.* || T. Procédure. Manquement à l'assignation donnée. *Faire d. Donner un d. Juger par d.,* V. Jugement. = A défaut de ; Au défaut de. loc. prépos. Au lieu de, à la place de. *A d. de vin, vous boirez de l'eau. Au d. d'autres armes, il prit un bâton. A son d., je vous offre mes services.*

Syn. — *Défectuosité, Faute, Imperfection.* — En parlant des choses, ces trois mots marquent absence d'une qualité quelconque qu'on désirerait y trouver ; mais il y a dans la signification de ces termes des différences essentielles. *Faute* renferme dans son idée un rapport nécessaire à l'auteur de la chose. *Défaut* n'exprime que ce qu'il y a de mal dans la chose, sans rapport à l'auteur. *Défectuosité* marque un *défaut,* mais qui n'a rapport qu'à la conformation, à la configuration. *Imperfection* indique seulement que la chose n'a pas le degré de perfection qu'elle pouvait avoir. = *Vice, Imperfection.* — Assurément il n'est personne qui, en parlant des êtres moraux, c.-à-d. de l'homme, emploie comme équivalents ces trois termes, *imperfection, vice* et *défaut;* cependant il convient de préciser le sens particulier de chacun d'eux. *Vice* se dit d'une mauvaise qualité morale qui procède de la dépravation ou de la bassesse du cœur ; *défaut* se dit d'une mauvaise qualité de l'esprit ou du caractère, et même d'une mauvaise qualité purement extérieure. *Imperfection* est simplement le diminutif de *défaut.* La négligence dans le maintien, la bonté un peu trop faible, sont des *imperfections;* la difformité, la timidité, l'irrésolution, sont des *défauts;* la lâcheté, l'avarice, la cruauté, sont des *vices.* — Voy. Faute.

DÉFAVEUR. s. f. Cessation de faveur, disgrâce. *Il est tombé en d.* || Discrédit. *Les actions de cette compagnie sont en d.*

DÉFAVORABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas favorable. *Ce juge m'a été d. dans mon procès. Le jugement lui fut d. Il a conçu de vous une opinion fort d. Des circonstances défavorables.*

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une manière défavorable. *Juger quelqu'un d. On l'a traité bien d.*

DÉFÉCATION. s. f. (lat. *de,* privatif ; *fæces,* lie).

Enc. — En termes de Chimie, la d. est la séparation du sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, spécialement dans les sucs végétaux, pendant qu'on les évapore. — En Physiologie, ce mot s'emploie également pour désigner l'acte par lequel le résidu des aliments, amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie. La d. s'effectue par la contraction du rectum, et surtout par l'abaissement du diaphragme et la contraction des muscles de l'abdomen, qui, en comprimant toute la masse intestinale, parviennent à surmonter la résistance qu'opposent les sphincters de l'anus.

DÉFECTIF, IVE. adj. T. Gram. V. Conjugaison.

DÉFECTION. s. f. (latin. *defectio*). Action d'abandonner le parti auquel on est lié ; se dit surtout De sujets qui abandonnent leur prince, De troupes qui abandonnent leur général, D'alliés qui abandonnent leurs alliés. *La d. des alliés fut générale. La d. de ses troupes ne lui permit plus de disputer l'empire à son concurrent. Cet acte de sévérité ne fit que précipiter la d. des provinces.*

DÉFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière défectueuse. Peu usité.

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. (lat. *defectus,* défaut). Qui manque des qualités, des conditions requises. *Des marchandises défectueuses. Un travail d. Un poëme d. Un acte d.* || T. Gram. Syn. de *Défectif.*

DÉFECTUOSITÉ. s. f. Défaut, imperfection ; ne se dit guère que Des choses physiques. *Elle a une d. dans la taille. Les défectuosités de cet édifice sont sensibles.* = Syn. Voy. Défaut.

DÉFENDABLE. adj. 2 g. Qui peut être défendu ; ne se dit guère qu'avec la négation. *Je ne crois pas que cette place soit d. Cette partie d'échecs n'est pas d.*

DÉFENDEUR, ERESSE. s. Celui, celle à qui l'on fait une demande en justice. Il est opposé à *Demandeur, eresse.*

DÉFENDRE. v. a. (lat. *defendere*). Protéger, soutenir contre une agression ; se dit Des personnes et des choses, et en parl. De toute espèce d'attaque. *D. quelqu'un au péril de sa vie. Je le défendrai toujours contre vos calomnies. D. sa vie, son honneur, ses intérêts. D. l'innocence. D. sa patrie, ses concitoyens. C'est un peuple qui n'a pas su d. son indépendance. D. un accusé. D. une cause. D. une opinion, un système. Il a tué l'agresseur à son corps défendant.* V. Corps. — Se dit aussi Des animaux. *L'aigle défend courageusement ses petits.* — Figur., *D. son pain,* se dit D'une personne qui a peu de bien et qui soutient un procès où il s'agit de tout ce qu'elle a. — *D. une place, un poste, un passage, etc.,* Résister à ceux qui veulent s'en rendre maîtres. || Mettre à l'abri, garantir ; se dit au prop. et au fig. *Ce mur nous défend du froid. Cette chaîne de montagnes défend le pays des vents du nord. La rectitude de son jugement le défendait de l'utopie. Qui les défendra des séductions du monde, contre les séductions du monde.* — Se dit particulièrement, en termes de Guerre, De tout ce qui met à couvert de l'ennemi, et de ce qui garantit plus ou moins contre une attaque en opposant quelque obstacle à l'ennemi. *La ville est défendue par de bonnes fortifications. Une batterie défend l'entrée du port, en défend les approches. De ce côté-là, plusieurs places fortes défendaient la frontière.* || Prohiber, interdire quelque chose. *On vient de d. l'exportation des grains. D. les mauvais livres. D. les duels. L'Église défend de manger de la viande le vendredi. D. le vin à un malade. Il est défendu de poser des affiches sur ce mur. D. sa maison, sa porte à quelqu'un. On vous a défendu de le fréquenter. Je défends qu'on sorte. Nous ne devons jamais faire ce que la conscience nous défend.* = Défendre. v. n. T. Jurispr. Fournir des défenses aux demandes de la partie adverse. *Il a été condamné faute de d.* = se Défendre. v. pron. Repousser une attaque, une agression quelconque, y résister. *Il se défendit vaillamment. Il se défendit seul contre quatre. Les assiégés se défendirent longtemps. Il l'a blessé en se défendant. L'accusé a voulu se d. lui-même. On ne lui a pas permis de se d.* — Figur., se dit Des choses. *Un bon ouvrage se défend de lui-même,* Il brave les attaques, les critiques. *Cette place se défend d'elle-même*, Elle est extrêmement facile à d. On dit, dans le sens contraire, qu'*Elle n'est pas en état de se d.* ‖ Se mettre à l'abri, se préserver; se dit au prop. et au fig. *Il est impossible de se d. de l'humidité. J'ai un manteau pour me d. du froid. Il n'a pu se d. des séductions de cette femme. Il est difficile de se d. d'une certaine partialité pour les siens. On ne peut se d. de l'aimer. — Cette étoffe est bonne, il n'y a qu'à se d. du prix*, Il n'y a qu'à disputer sur le prix. Peu us. — S'excuser de faire une chose qu'on voudrait nous faire faire. *On m'a fort pressé d'aller le voir, mais je m'en suis défendu. On voulait lui donner cette commission, mais il s'est toujours défendu de l'accepter. On l'a tant prié de chanter qu'il lui a été impossible de s'en d.* — Nier quelque chose qu'on nous impute. *On l'accuse d'avoir emporté ce livre, mais il s'en défend très-fort. On dit qu'il est marié, mais il s'en défend.* = Défendu, ue. p. *Cause bien défendue. Place bien défendue. Livres défendus. Des marchandises défendues. Armes défendues. Notre premier père mangea du fruit défendu.*

Syn. — *Protéger, Soutenir.* — On *défend* ce qui est attaqué; on *soutient* ce qui n'est pas assez fort par soi-même pour résister; on *protége* ce qui a besoin d'être encouragé. On dit *défendre* une cause, *soutenir* une entreprise, *protéger* les sciences et les arts. On est *protégé* par ceux qui vous sont supérieurs; on peut être *défendu* et *soutenu* par ses égaux. Un petit État, en temps de guerre, est *défendu* ouvertement ou *soutenu* secrètement par un plus grand, qui se contente de le *protéger* en temps de paix.

DÉFENS ou ***DÉFENDS.** s. m. T. Adm. forest. *Bois en d.*, Bois dont la coupe était interdite au propriétaire, ou dans lequel il n'est pas permis de faire entrer des bestiaux.

DÉFENSE. s. f. Action de repousser une agression dirigée contre une autre personne ou contre soi-même. *Prendre les armes pour la d. de son pays. Il le vit aux prises avec plusieurs malfaiteurs et prit bravement sa d. Être dans le cas de légitime d. Prendre la d., se charger de la d. d'un innocent. — Se mettre en d.*, Se mettre en position de se défendre. *Être hors de d.*, N'être plus en état de se défendre. ‖ Par extens., Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour défendre quelqu'un, ou pour se défendre soi-même. *On ne voulut point écouter sa d. Il publia sa d. Bentham a écrit un traité intitulé*, D. de l'Usure. — T. Procéd. Se dit particul. De ce qu'on répond par écrit et par ministère d'avoué, à la demande de la partie adverse. *Donner, fournir, faire signifier ses défenses.* ‖ T. Guerre. L'action ou la manière de défendre une place, un poste, etc., contre l'ennemi. *L'empereur lui confia la d. d'Anvers. Il fit une belle, une vigoureuse d. Les assiégés ne se rendirent qu'après la d. la plus opiniâtre. Ligne de d. Traité de l'attaque et de la d. des places. Cette place est de d.*, Elle peut soutenir un siége. *Mettre une place en état de d.*, La fortifier et la munir des approvisionnements nécessaires. On dit, dans le même sens, qu'*Une place est en état de d. — Défenses*, au plur., se dit encore Des ouvrages de fortification qui servent à garantir, à protéger une place, un poste, un camp, et à mettre à couvert les soldats qui s'y trouvent. *Abattre, ruiner les défenses d'une place.* ‖ T. Adm. forest. On dit qu'*Un bois est en d.*, Lorsque les arbres sont assez forts pour qu'il ne soit plus besoin d'empêcher les bestiaux d'y aller. ‖ T. Hist. natur. Se dit Des moyens à l'aide desquels les êtres organisés repoussent tout ce qui peut leur nuire, tels que l'aiguillon de l'abeille, les piquants du hérisson, le test de la tortue, etc. — Plus particul., se dit De chacune des deux longues dents qui sortent de la bouche de certains vertébrés. *Les défenses du sanglier, de l'éléphant, du narval, etc.* ‖ Prohibition, interdiction. *D. expresse d'afficher contre ce mur. On lui a fait d. de récidiver. Publier des défenses. — Jugement, arrêt de d.* ou *de défenses*, ou simplement *Défenses*, Jugement, arrêt qui défend de procéder, de passer outre à l'exécution de quelque chose. *Obtenir des défenses. Le jugement porte d. de...*

Syn. — *Prohibition.* — Littéralement, *défendre* signifie éloigner, repousser ce qui nous heurte, ce qui nous *offense;* et *prohiber*, tenir en avant, opposer une barrière. La *défense* a donc un motif déterminé par la valeur propre du mot, celui d'empêcher de nuire, de blesser, etc.; la *prohibition* n'indique, par la valeur du mot, aucun motif; elle ne fait qu'éloigner, rejeter la chose. On *défend* ce qui ne doit pas se faire, ce qui est mauvais; on *prohibe* ce qu'on pourrait laisser faire, ce qui en soi est moralement indifférent. La loi de tous les peuples *défend* le meurtre et le vol; la loi française *prohibe* certains produits étrangers qui entrent librement chez d'autres peuples. *Défense* est un terme générique qui embrasse toutes sortes d'objets et appartient à tous les styles; *prohibition* est du style administratif et réglementaire.

DÉFENSEUR. s. m. Celui qui défend, qui soutient, qui protége. *Les défenseurs de la patrie. Vous avez en lui un excellent d. Donner un d. à un accusé.* ‖ T. Proc. *Un d. d'office*, L'avocat nommé par le juge pour défendre un accusé qui n'a pas trouvé ou n'a pas voulu choisir de d. — *D. officieux*, Celui qui, sans être avocat, prend volontairement la défense de quelqu'un. — Voy. Barreau.

DÉFENSIF, IVE. adj. Fait pour la défense. *Traité d. Ligue défensive. Armes défensives.* ‖ Substantiv., on dit, *Être sur la défensive, se tenir sur la défensive*, Être prêt, se tenir prêt à se défendre, mais sans avoir l'intention d'attaquer.

DÉFÉQUER. v. a. (lat. *defæcare*). T. Chimie. Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur. *D. des sucs, une liqueur.* = Déféqué, ée. part. = Conj. V. Allécher.

DÉFÉRANT, ANTE. adj. Qui défère, qui est complaisant. *Il s'est toujours montré d. à ce qu'on désirait de lui. Humeur douce et déférante.* Peu us.

DÉFÉRENCE. s. f. Condescendance; cette sorte d'égards qu'on témoigne à quelqu'un soit en se soumettant à ses avis, soit en ne le contrariant pas dans ses opinions. *Il faut avoir de la d. pour quelqu'un. On doit marquer, témoigner de la d. à la vieillesse. Rendre de grandes déférences à quelqu'un. Une femme doit avoir de la d. pour son mari. Il a toujours montré beaucoup de d. pour ce qu'on lui disait. Vous savez quelle d. j'ai toujours eue pour vos avis. Par d. pour son âge, je ne répondis rien.* = Syn. V. Complaisance et Considération.

DÉFÉRENT. adj. m. T. Anat. *Canal d.*, Conduit excréteur du testicule. = * Déférent. s. m. V. Astronomie.

DÉFÉRER. v. a. (latin. *deferre*). Accorder, décerner. *Le peuple romain déféra le consulat à Scipion, et les honneurs du triomphe à Pompée avant l'âge. Il y a peu d'empereurs auxquels les Romains n'aient déféré les honneurs divins. Les cardinaux lui déférèrent le pontificat. D. la couronne.* — T. Droit. *D. le serment à quelqu'un*, S'en rapporter à son serment. Voy. Serment. ‖ Dénoncer. *D. quelqu'un à la justice, en justice.* = Déférer. v. n. Condescendre, céder. *D. à quelqu'un, à l'âge, à la dignité, au mérite de quelqu'un. D. au sentiment, au jugement, à l'avis, aux opinions des autres.* = Déféré, ée. part. = Conj. V. Allécher. = Syn. V. Conférer.

DÉFERLER. v. a. T. Marine. *D. les voiles*, Les déployer. = Déferler. v. n. Se dit Des vagues qui se déploient avec impétuosité. *La vague déferlait avec violence au pied du rocher.* = Déferlé, ée. part.

DÉFERRER. v. a. Ôter le fer dont une chose est garnie. *D. une malle, une porte, etc. D. un cheval, un mulet.* ‖ Fig., Déconcerter. *C'est un homme qui n'est pas difficile à d.* = se Déferrer. v. pron. Se dit surtout Des fers d'un cheval lorsqu'ils tombent, et De la ferrure d'un lacet, d'une aiguillette, lorsqu'elle vient à se détacher. *Ce cheval s'est déferré. Votre lacet se déferre.* ‖ Fig., Se déconcerter. *Il se déferre aisément.* = Déferré, ée. part. ‖ Fig. et pop, *Être déferré d'un œil*, Avoir un œil de moins.

DÉFET. s. m. (lat. *defectus*, défaut). T. Librairie. Se dit Des feuilles dépareillées d'une édition qui ne peuvent servir à former des exemplaires complets.

* **DÉFEUILLER.** v. a. Enlever ou faire tomber les feuilles d'un arbre. *L'orage a défeuillé tous nos arbres.* = se Défeuiller. v. pron. Perdre ses feuilles. *La plupart des arbres se défeuillent en automne.* = Défeuillé, ée. part. *Des mûriers tout défeuillés.*

DÉFI. s. m. Provocation à un combat singulier, qu'elle soit faite de vive voix, par gestes ou par écrit. *Faire, porter, envoyer un d. à quelqu'un. Accepter un d. Un insolent d. Un cartel de d.* ‖ Par ext., Toute provocation à un jeu où il y a lutte. *Il lui a fait un d. à la paume, aux échecs. — Mettre quelqu'un au d. de faire une chose*, L'en défier.

DÉFIANCE. s. f. (R. *de*, priv.; et *fiance*, vieux mot qui signifiait *confiance*). Manque de confiance dans autrui, crainte d'être trompé. *Avoir, concevoir de la d. Être dans la d. Entrer en d. Écartez d'injustes défiances.* — Prov., *La d. est mère de sûreté*, Pour éviter d'être trompé, il faut ne pas donner légèrement sa confiance. ‖ Manque de confiance en soi-même. *Avoir une grande d. de soi-même, de ses propres forces, etc.* = Syn. V. Défier.

DÉFIANT, ANTE. adj. Soupçonneux, qui craint toujours d'être trompé. *C'est un homme fort d.*

* **DÉFICIENT, ENTE.** adj. T. Math. Voy. Nombre.

DÉFICIT. s. m. [On pron. le T.] (lat. *deficit;* de *deficere*, manquer). Ce qui manque à certaines choses. *Il y a cette année un grand d. sur la récolte. Il faut combler le d. des finances. On a découvert un d. dans la caisse de ce receveur. Il y a plusieurs déficit dans cet inventaire.*

DÉFIER. v. a. (latin. *diffidare*). Provoquer quelqu'un au combat. *D. son ennemi. Ajax osa d. Jupiter.* — Par extens., se dit De toute provocation à une lutte quelconque. *D. quelqu'un à la course, aux échecs, à boire, à qui boira le plus.* — * Fig., *Son teint pouvait d. les roses du printemps.* ‖ Déclarer à quelqu'un qu'on ne le craint pas, qu'on se moque de ses menaces. *Vous me menacez de me faire un procès, je vous en défie, je vous défie de le faire.* Prov., *Il ne faut jamais d. un fou*, se dit Lorsque quelqu'un propose de faire quelque chose d'extravagant. — Déclarer qu'on regarde une certaine chose comme impossible à quelqu'un. *Je vous défie de m'en donner la preuve. Je vous défie de le deviner. Je le défie bien de se tirer de là. Je défie qui que ce soit d'avoir plus de zèle que lui.* ‖ Fig., Braver un danger, un péril, s'y exposer hardiment. *D. un danger. D. le courroux du ciel. D. la mort, la mauvaise fortune.* — En parlant Des choses, sign. Ne pas redouter. *Ce monument semble d. les siècles. Notre vaisseau défiait la tempête.* = se Défier. v. pron. Se porter mutuellement un défi. *Étéocle et Polynice se défièrent au combat. Nous nous sommes défiés au piquet.* = Défié, ée. part. = Conj. V. Prier.

DÉFIER (se). v. pron. (lat. *diffidere*). Avoir de la défiance contre quelqu'un ou quelque chose. *Il ne se défie nullement de vous. C'est un homme dont il faut se d. Je me défie de ses intentions. Défiez-vous de ses caresses. Il faut vous d. de tous ces bruits. Je me défie de mon cœur. — Se d. de soi-même, de ses forces, de son esprit*, Avoir peu de confiance en soi-même, etc. ‖ Se douter, prévoir. *Il ne se défiait pas de ce qui lui est arrivé. Je ne me serais jamais défié que vous dussiez m'abandonner ainsi.* = Défié, ée. part.

Syn. — *Se Défier, Se Méfier.* — Il existe entre ces deux verbes, ainsi qu'entre leurs dérivés, *défiance* et *méfiance*, une différence essentielle : *se défier* indique l'absence de *fiance*, et *se méfier*, l'existence d'une *fiance* mauvaise. La *méfiance* est une crainte habituelle d'être trompé; la *défiance* est un doute que les qualités désirées par nous existent réellement dans les hommes, dans les choses, ou en nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct du caractère timide et pervers; le *méfiant* juge les autres par lui-même et les craint. La *défiance* est l'effet de l'expérience et de la réflexion; pour être *défiant*, il suffit d'observer et d'avoir vécu. On se *méfie* du caractère et des intentions d'un homme, on se *défie* de ses talents, de sa capacité. La *méfiance* exclut l'estime; au contraire, on peut faire cas de l'homme dont on se *défie*. On ne se *méfie* pas de soi-même, mais il est souvent prudent de se *défier* de soi. On se *méfie* de tous les hommes et de toutes les choses; on ne se *défie* que de telle ou telle personne, de telle ou telle chose. La *méfiance*, en effet, ne raisonne pas; il en est autrement de la *défiance :* elle s'appuie sur des motifs plausibles; aussi peut-on dire une sage *défiance*.

DÉFIGURER. v. a. Gâter la figure, le visage. *La petite vérole l'a toute défigurée.* ‖ Par ext., Gâter la forme, la figure de quelque chose, la dénaturer. *D. une statue, un tableau en voulant les retoucher.* — Fig., Altérer, dénaturer, rendre méconnaissable. *Il n'a fait que d. Homère en voulant le traduire. D. le langage. D. la vérité. D. l'histoire.* = se Défigurer. v. pron. Se gâter le visage. *Elle s'était défigurée volontairement.* ‖ * Fig., S'altérer. *Notre langue se défigure tous les jours par la manie du néologisme.* = Défiguré, ée. participe.

DÉFILÉ. s. m. Passage étroit où quelques personnes seulement peuvent aller de front. *Un pays de défilés, plein de défilés. S'engager, être pris dans un d. S'assurer, se rendre maître d'un d. Garder un d. Attendre l'ennemi à un d.* ‖ Fig., Situation embarrassante dont il est difficile de sortir. *Il se trouve dans un étrange d.* — Voy. Défiler.

DÉFILEMENT. s. m. T. Guerre. V. Fortification.

DÉFILER. v. a. Ôter le fil, le cordon qui est passé dans quelque chose. *D. des perles, un collier, un chapelet.* — Fig., *D. son chapelet*, V. Chapelet. ‖ T. Fortificat. *D. un ouvrage*, Le garantir d'enfilade, c.-à-d. garantir son prolongement des feux qui en balayeraient les défenseurs. = se Défiler. v. pron. *Votre collier s'est défilé.* — Fig., *Le chapelet se défile*, V. Chapelet. = Défilé, ée. part. = Défiler. v. n. Se dit en parlant De plusieurs personnes, et signifie, Marcher les uns après les autres, à la file, et ordinair. sur un petit nombre de front. *Il nous fallut d. un à un, deux à deux. La caravane défilait lentement entre les rochers. La procession mit longtemps à d.* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des troupes qu'on fait marcher par files devant un chef, afin que ce dernier ait le temps de les voir plus en détail. *Après la revue, les troupes défilèrent devant l'empereur.* ‖ * Figur. et fam., se dit De plusieurs personnes d'une même société qui meurent à peu d'intervalle les unes des autres. *Notre académie défile; j'attends mon heure.* = Défiler. s. m. Se dit en parlant de La marche de troupes qui défilent dans une parade. *Pendant le d., les soldats ne cessèrent de crier vive l'empereur !* — On écrit aussi *Défilé.*

DÉFINIR. v. a. (lat. *definire*). Marquer, déterminer. *Dieu seul peut définir le temps et le lieu où cela doit arriver.* ‖ Faire connaître ce qu'est une chose, en indiquant ses caractères essentiels, ceux qui la distinguent de toute autre. *On définit le triangle, une figure qui a trois côtés et trois angles. Il y a des choses qui sont claires par elles-mêmes et qu'il est impossible de d. On ne peut d. les couleurs. Je ne saurais d. le sentiment que j'éprouve.* — *D. un mot, un terme, une expression*, Dire quel sens on y attache. — *D. une personne*, En faire connaître les qualités bonnes ou mauvaises. *C'est un homme qu'il est impossible de d. Je vais vous le d. en deux mots.* ‖ Dans le style dogmatique, s'emploie dans le sens de Décider. *Les conciles ont défini que... Le concile a défini là-dessus que...* = se Définir. v. pron. *Les idées abstraites et composées peuvent seules se d. Une idée simple, un sentiment ne se définissent pas. C'est un homme, un caractère qui ne peut se d.* = Défini, ie. p. *Un nombre défini. Une quantité définie. Les questions définies par l'Église.* ‖ T. Gram. *Article défini*, V. Article. *Parfait, passé* ou *prétérit défini*, Voy. Verbe. ‖ T. Bot. Voy. Inflorescence et Étamine.

DÉFINITEUR. s. m. Titre donné, dans certains ordres religieux, à Celui qui assiste le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre. *D. général. D. provincial.*

DÉFINITIF, IVE. adj. (lat. *definitivus*). Qui termine une chose, une affaire, de manière qu'on n'y devra plus revenir. *Traité d., Règlement d. Résultat d. Résolution définitive.* ‖ T. Procéd. Voy. Jugement. = En définitive. loc. adv. T. Palais. Par jugement définitif. *Il a gagné son affaire en définitive.* — Dans le langage ordinaire, Décidément. *En définitive, que demandez-vous? que voulez-vous faire?*

DÉFINITION. s. f. (lat. *definitio*). Explication de ce qu'est une chose. *D. juste, exacte, complète, incomplète.* — *La d. d'un mot, d'un terme, etc.*, L'explication de ce qu'il signifie. ‖ En matière dogmatique, Décision. *Les définitions des conciles font autorité dans l'Église. Avant la d. du concile sur cette matière.*

Enc. — Logique. — Parmi les définitions, on distingue les *définitions de mots* ou *nominales*, qui se rapportent aux mots dont elles fixent le sens, et les *définitions de choses* ou *réelles*, qui font connaître la nature de la chose définie.

Les définitions de noms sont arbitraires et ne sauraient être contestées. Je suis, en effet, le maître d'attribuer aux termes que j'emploie telle signification que bon me semble, pourvu que j'en avertisse les autres. Si, par ex., dépouillant le mot *trapèze* de toute signification, je donne ce nom à une figure qui a trois côtés et trois angles, je ne commets en cela aucune erreur, bien qu'on puisse me blâmer d'adopter ce terme au lieu du mot *triangle* qui est partout usité dans ce sens. Il en est tout autrement des définitions de choses ; car il n'est point en notre pouvoir de donner aux choses des attributs qu'elles ne possèdent pas. Ces définitions peuvent donc être contestées, et, le plus souvent, on doit exiger la preuve de leur exactitude. — Voyons maintenant comment procède l'esprit dans les définitions.

« Soit, dit Ch. Jourdain, l'homme à définir. — La nature humaine comprend plusieurs éléments essentiels, comme l'être, l'organisation, le sentiment, la pensée. Mais chacun de ces éléments pris à part, se retrouve dans des choses différentes de l'humanité. L'être se retrouve dans tout ce qui existe, l'organisation dans les plantes, le sentiment dans les animaux, la pensée en Dieu. Je n'aurai donc pas défini l'homme en lui attribuant ou la pensée, ou le sentiment, ou la vie organique, ou simplement l'existence. Cette attribution incomplète ne suffira pas pour donner une idée de ce qu'il est, et même elle exposera à le confondre avec ce dont il diffère. Si je veux le caractériser pleinement, je dois chercher une formule qui convienne à sa nature, mais qui n'exprime qu'elle, et qui y soit tellement propre qu'elle ne puisse s'appliquer à aucune autre espèce que l'humanité ! Je puis donc dire que l'homme est un être organisé, sensible et raisonnable. Mais la forme de cette d. peut être simplifiée. La vie organique et le sentiment appartiennent au genre des êtres animés, dont l'homme fait partie : à l'énonciation successive de ces deux propriétés, je puis donc substituer le nom du genre qui les résume, et dire : l'homme est un animal, en ajoutant qu'il est doué de raison, pour achever de déterminer sa nature. — Les attributs généraux de l'humanité sont les seuls éléments qui entrent dans cette d. Ainsi donc, pour définir une chose, il faut toujours aboutir à un *genre* qui comprend cette chose et à une *différence* qui la caractérise. En d'autres termes, on place l'objet à définir dans une classe déterminée, puis on indique les caractères qui la distinguent de toutes les choses de la même classe. Et, comme chaque genre a plus ou moins de compréhension, il n'est pas indifférent de choisir un genre ou un autre : il faut s'arrêter *au plus prochain*, à celui qui renferme immédiatement le sujet. »

Il résulte de là qu'une d., pour être bonne, doit convenir à tout le défini (*toti definito*) et rien qu'au défini (*soli definito*) : c'est cette condition qu'expriment les logiciens quand ils disent que la d. doit être *universelle* et *propre*. Ils veulent aussi que la d. soit *réciproque*, c.-à-d. que l'on puisse, sans changer le sens, mettre l'attribut à la place du sujet. *L'homme est un animal raisonnable ; L'animal raisonnable, c'est l'homme.* Ce dernier caractère distingue la d. des propositions pures et simples dont les termes ne sont pas convertibles, comme celle-ci : *L'or est jaune ;* l'inverse ne saurait se dire, car il y a bien d'autres corps que l'or qui possèdent l'attribut *jaune.* Enfin, une d. doit être *claire*, *courte* et *précise*, et pour cela il convient d'éviter les expressions métaphoriques, et de n'employer que des mots parfaitement connus et expliqués.

Toutes les choses ne sont pas susceptibles de d. proprement dite, c.-à-d. ne sont pas susceptibles d'être définies par le *genre* et la *différence*. Celles-là seules peuvent être définies de cette façon, dont la nature est complexe, et se prête à l'analyse. Les choses qu'on ne peut définir ainsi sont de deux sortes : celles qui sont simples et celles qui appartiennent à la même espèce. — Nous ne pouvons définir l'être, parce que c'est une idée simple, et que par conséquent nous ne concevons pas de genre supérieur à elle ; nous ne pouvons définir le jaune, le rouge, la faim, la soif, le chaud, le sec, l'humide, la lumière, etc., etc., parce que nous les connaissons uniquement comme impressions sensorielles ; nous ne pouvons définir le désir, la pitié, etc., parce que ce sont de simples états de l'âme. — D'autre part, nous ne pouvons définir les individus, tels que Pierre, Paul, Jacques, etc., parce qu'ils appartiennent à la même espèce, et ne se distinguent les uns des autres que par des attributs nombreux, accidentels et variables, qu'il est impossible de formuler avec rigueur. Dans ce cas, pour distinguer les choses les unes des autres, il faut procéder par *description*. Ce procédé est celui auquel nous sommes presque toujours obligés de recourir dans les sciences et dans les arts. Alors, nous nous efforçons de donner une idée claire des objets par leurs causes, par leur matière, par leur forme, par leur but, etc. Néanmoins, par analogie, nous donnons à ces descriptions le nom même de définitions. — De toutes les sciences, la géométrie est la seule qui ait le privilége de donner toujours des définitions certaines, rigoureuses, et dont l'évidence est immédiate. Ce privilége tient, ainsi que l'ont fait voir Pascal et Kant, à ce que les figures, et en général les objets de la géométrie, sont des produits de la pensée, qui y met précisément ce qu'elle veut, et qui sait tout ce qu'elle y met. — Voyez, sur ce sujet, *La Logique de Port-Royal*, les *Leçons de philosophie de* Laromiguière, et le *Diction. des Sciences philosophiques.*

DÉFINITIVEMENT. adv. D'une manière définitive. *Je veux savoir d. à quoi m'en tenir.* ‖ Par jugement définitif. *Cette affaire a été jugée d.*

DÉFLAGRATION. s. f. (lat. *deflagratio*). T. Chim. Combustion rapide accompagnée d'un dégagement considérable de chaleur, d'une flamme vive, et d'un bruit plus ou moins fort, mais souvent répété. *Le phosphore, les azotates, la poudre à canon, etc., brûlent avec déflagration.* ‖ * T. Géol. L'ensemble des phénomènes qui se manifestent ordinairement dans les éruptions volcaniques.

***DÉFLÉCHI, IE.** adj. T. Botan. Qui retombe en se courbant en arc. *Rameau d. Tige défléchie.*

DÉFLEGMATION. s. f. T. Chimie. Distillation au moyen de laquelle on sépare d'un liquide spiritueux l'eau qu'il contient, et qu'on appelait autrefois *Flegme.*

DÉFLEGMER. v. a. T. Chim. Séparer par la distillation la partie aqueuse d'une substance. *D. de l'esprit de vin.* = Déflegmé, ée. part.

DÉFLEURIR. v. n. Se dit Des arbres, des arbrisseaux qui viennent à perdre leurs fleurs. *Quand la vigne vint à d.* = Défleurir. v. a. Faire tomber les fleurs des arbres. *La gelée a défleuri les abricotiers.* ‖ En parlant De certains fruits, Leur ôter le velouté. *En cueillant ces pêches, prenez garde de les d.* = Défleuri, ie. part.

* **DÉFLEXION.** s. f. (lat. *deflexio*). T. Phys. Changement de direction. *La d. des rayons lumineux.* — Voy. Diffraction.

DÉFLORATION. s. f. (lat. *defloratio*). Action de déflorer. *Les signes de la d.*

DÉFLORER. v. a. (lat. *deflorare ;* de *flos*, fleur). Ôter la fleur de la virginité. ‖ Fig., *D. un sujet*, se dit D'un auteur qui, en traitant mal ou d'une manière incomplète, un sujet nouveau, lui enlève l'attrait résultant de la nouveauté, sans faire une œuvre capable de satisfaire le savant ou l'homme de goût. = Défloré, ée. participe.

* **DÉFOLIATION.** s. f. (lat. *defoliatio*). T. Botan. Chute des feuilles des plantes ligneuses.

DÉFONCEMENT. s. m. Action de défoncer.

DÉFONCER. v. a. Ôter, enlever le fond. *D. un tonneau, une futaille, une pièce de vin, etc.*, Enlever les douves qui leur servent de fond. ‖ T. Agric. *D. un terrain*, V. Défrichement. — *D. une route*, La dégrader, y produire des creux, des ornières. = Défoncé, ée. part. ‖ Adject., *Chemin défoncé*, Chemin rompu, effondré.

DÉFORMATION. s. f. (lat. *deformatio*). T. Méd. Altération de la forme d'un organe résultant d'une cause accidentelle et visible. *La d. de la tête résulte souvent de la manière de coiffer les jeunes enfants.*

DÉFORMER. v. a. (latin. *deformare*). Altérer la forme d'une chose. *D. un chapeau, des souliers. Les corsets déforment la taille.* = se Déformer. v. pron. Perdre sa forme primitive. *Votre chapeau s'est déformé. Sa taille se déforme.* = Déformé, ée. part.

DÉFOURNER. v. a. Tirer du four. *D. du pain. D. un gigot.* = Défourné, ée. part.

DÉFRAYER. v. a. Payer la dépense de quelqu'un. *D. quelqu'un. Elle était défrayée de tout.* ‖ Figur. et fam., *D. la compagnie*, L'entretenir, l'amuser, surtout L'amuser à ses dépens, lui servir de risée. = Défrayé, ée. part. = Conj. V. Payer.

DÉFRICHEMENT. s. m. L'ensemble des travaux par lesquels une terre inculte est rendue propre à la culture. — Par ext., se dit d'un Terrain défriché ou qu'on défriche. *La plupart de nos défrichements sont très-productifs.*

Enc. — Dans son sens le plus restreint et le plus absolu, le mot *Défrichement* désigne la mise en culture de toute terre en friche, c.-à-d. inculte ; mais, dans un sens plus général, on l'applique encore à la mise en culture annuelle d'un bois ou d'une prairie naturelle.

I. *D. des terres incultes.* — Les procédés en usage pour défricher les terres incultes devant nécessairement varier selon la nature du terrain, nous aurons à considérer séparément le d. des sols non caillouteux, celui des sols caillouteux, et celui des terres marécageuses.

1° *Terrains non caillouteux.* — Lorsque la terre qu'on se propose de défricher est, ainsi qu'il arrive fréquemment, couverte de broussailles, de bruyères, etc., il est indispensable de commencer par les extirper. Cela fait, on en forme de petits tas que l'on brûle sur place, puis on répand sur toute la surface les cendres qui en résultent. Aussitôt après, on s'occupe de *défoncer* le sol, et, par cette opération, la cendre se trouve enterrée avec le gazon. — Le sol d'une terre qui n'a pas encore été soumise à la culture, a besoin d'être, tout d'abord, profondément remué pour devenir plus aisément perméable à l'air, à la chaleur, à l'humidité, en un mot à l'influence de tous les agents atmosphériques. Cette opération, qui a reçu le nom de *Défoncement*, a encore pour résultat de détruire les plantes vivaces à racines traçantes et profondes, et souvent même d'améliorer la surface du terrain en y mélangeant une partie du sous-sol. Au reste, le défoncement doit être plus ou moins profond selon les espèces de plantes qu'on a dessein de cultiver, et selon la nature du sous-sol ; car il est des lieux où il serait nuisible de mélanger la couche profonde à la couche superficielle. La profondeur à laquelle il convient de pénétrer varie de 30 à 60 centim. ; le plus souvent elle est de 40 environ : la plupart des récoltes peuvent s'en contenter. C'est, en général, au moyen de la charrue que l'on pratique les défoncements. La charrue ordinaire peut servir à cet usage. Pour cela, on trace un premier sillon aussi profond que possible ; puis, dans ce même sillon on fait passer une seconde charrue qui achève de remuer le sol à la profondeur voulue. Mais lorsqu'on veut éviter ce double travail, il faut avoir recours à des charrues spéciales et d'une plus grande puissance. Il existe aujourd'hui un assez bon nombre de charrues propres au défoncement : les agronomes recommandent surtout la *Charrue Rosé* et la *Ch. Bonnet.* Le corps de la première est tout entier en fonte. Ces appareils exigent le concours de dix chevaux et de trois hommes, un pour conduire l'attelage, l'autre pour guider le soc, et le troisième pour débarrasser le sol des obstacles qui pourraient empêcher ou contrarier la marche de la machine. Ils peuvent défoncer près de 25 ares de terrain par jour. D'autres fois, on fait usage de charrues à deux socs placés l'un devant l'autre, le soc de devant se trouvant un peu plus élevé que celui de derrière : telle est, par ex., la *Charrue Roquebrune.* — Un labour ordinaire coûterait beaucoup moins ; mais il serait insuffisant, parce que les gazons n'ayant pas été assez profondément enterrés, repousseraient en partie, et la dépense qu'il faudrait faire pour les détruire égalerait l'économie qu'on aurait d'abord réalisée. D'ailleurs, on serait tôt ou tard obligé d'en venir au défoncement quand on voudrait tirer tout le parti possible de la nouvelle terre. Il vaut donc infiniment mieux débuter par le défoncement, car, outre qu'il ameublit mieux le sol, il a l'avantage d'enfouir assez le gazon pour qu'il puisse se décomposer entièrement et se trouver à l'état d'engrais, lorsque, plus tard, un second labour profond viendra le ramener à la surface. Nous avons dit que, lorsque le terrain était couvert de broussailles, il fallait les brûler et en répandre les cendres sur le sol. Cette cendre enfouie par le labour ou le défoncement, hâte la décomposition des gazons et corrige les propriétés acides du terreau qui résulte de cette décomposition. Dans tous les cas, le défoncement doit être opéré avant l'hiver, afin que les couches inférieures que l'on ramène à la surface aient le temps d'être soumises à l'action de l'air, des pluies, de la neige et de la gelée, qui désassocient les éléments minéraux du sol, et les mettent dans un état tel qu'ils deviennent assimilables par les végétaux. Au printemps, on fume; on donne un labour en travers pour enterrer le fumier, et on commence l'exploitation du terrain défriché en le chargeant d'une récolte de pommes de terre, d'avoine, etc.

Dans ce qui précède, nous avons supposé que le sous-sol n'est pas de nature à nuire à la qualité du sol de la superficie; mais il n'en est pas toujours ainsi. Il faut alors éviter de mélanger aucune partie du sous-sol avec la couche superficielle, et par conséquent procéder autrement. Dans ce cas, le sillon ouvert avec la charrue ne doit pas dépasser l'épaisseur de la couche superficielle : quant au sous-sol, on se contente de le pulvériser au moyen d'une charrue dépourvue de versoir, qu'on nomme, à cause de sa destination, *Charrue sous-sol*. Il existe plusieurs modèles de ce genre de charrue : l'un des meilleurs est celui de Rosé et Laurent que représente la Fig. ci-dessous. Cet instrument est tout en fer. Il pénètre à une profondeur de 25 à 30 centim., qui, ajoutée aux 20 à 25 centim. produits par la première charrue, donnent une profondeur totale de 45 à 50 cent. Avec une charrue ordinaire et une sous-sol Rosé et Laurent, traînées chacune par 4 chevaux, on peut, suivant Dubreuil et Girardin, défoncer 40 ares par jour.

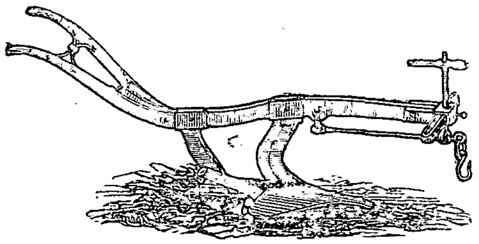

Nous mentionnerons, pour terminer, une machine agricole qui est appelée à rendre de grands services à l'agriculture. C'est la *Défonceuse Guibal*. Cette machine consiste essentiellement en un châssis ordinaire de voiture qui supporte un essieu sur lequel est montée une double roue en fonte, dont les jantes sont munies de dents recourbées, fixées au moyen de boulons. Ces dents, par le seul effet du poids de la machine, pénètrent dans la terre de toute leur longueur, de sorte que le mouvement en avant, en déterminant la rotation de cette lourde roue, produit un véritable déchirement de la terre à l'endroit même où les dents sont enfoncées, et d'où elles ne peuvent sortir qu'en décrivant un certain arc de cercle. Cette défonceuse convient spécialement dans les cas où l'on ne veut pas mélanger la terre du sous-sol avec celle de la surface arable, car elle ne fait que déchirer le terrain sans ramener au soleil la couche inférieure.

2° *Terrains caillouteux.* — Quand les terrains sont caillouteux, le d. se fait toujours à bras d'homme. On exécute avec la bêche un défoncement de 40 à 50 centim., et l'on enlève au fur et à mesure les pierres que renferme la couche superficielle qui doit ensuite être soumise à l'action de la charrue pour les cultures ultérieures. Si la position des lieux ne permet pas de se défaire des pierres extraites du sol, on les enfouit au fond de fossés creusés à cet effet, après en avoir détaché avec soin la terre meuble. Le d. des terrains pierreux est en général fort coûteux; cependant, il est des circonstances où il constitue une assez bonne spéculation.

3° *Terrains marécageux.* — La mise en culture de ces terrains doit toujours être précédée d'une opération préliminaire, celle du desséchement (V. Desséchement et Drainage), après laquelle on procède au d. proprement dit. Ces terrains ont constamment pour base une couche argileuse qui est recouverte, tantôt par un gazon très-dense, épais de 20 centim. environ, qui résulte de l'entrelacement des racines des plantes aquatiques; tantôt par un banc tourbeux, de plusieurs mètres d'épaisseur, qui provient de la décomposition successive de ces mêmes végétaux. Dans les deux cas, un labour ne pourrait suffire, parce que cette espèce de gazon, une fois enterré, se décomposerait trop imparfaitement et trop lentement, et que, d'ailleurs, la plupart des plantes nuisibles ne tarderaient pas à reparaître. Le moyen le plus efficace est fourni par l'*Écobuage*. On nomme ainsi une opération qui consiste à brûler la couche superficielle du sol couverte d'herbes ou de plantes ligneuses, et à répandre ensuite uniformément sur la terre les produits de l'incinération. L'écobuage est une pratique très-ancienne, puisqu'il en est question dans Virgile. L'Italie passe pour l'avoir fait connaître à la France vers le commencement du XVII^e^ siècle, et l'on croit que l'Angleterre n'en fit usage qu'une cinquantaine d'années plus tard. Il est à cette heure répandu dans toute l'Europe. Quand il s'agit d'écobuer une terre marécageuse desséchée, on commence par découper le gazon en plaques aussi régulières que possible, en se servant soit d'instruments particuliers, mus par des chevaux, soit d'outils de main diversement disposés, qu'on nomme *Écobues*, *Tranche-gazons*, *Lève-gazons*, etc. On fait sécher ces plaques, et quand leur dessiccation est complète, on en forme de petits fourneaux coniques, au centre desquels on ménage un vide qu'on remplit de menu bois auquel on met le feu. On doit avoir soin de tourner les faces gazonnées vers l'intérieur, et d'ajouter de nouvelles plaques sur les points où la flamme se montre, afin que la combustion s'opère lentement. Aussitôt que les cendres sont refroidies, on les répand sur le sol, après quoi on les enterre par un labour superficiel. L'écobuage produit une double action. D'un côté, il diminue la consistance du sol et le rend plus friable et plus poreux, ce qui permet aux racines de pénétrer plus facilement et aux eaux pluviales de s'égoutter plus aisément. D'autre part, il introduit dans la terre des substances salines et alcalines stimulantes, et rend les parties argileuses beaucoup plus facilement attaquables par les agents atmosphériques, et susceptibles de fournir à la végétation les silicates alcalins dont certaines plantes, les céréales entre autres, ont un si grand besoin. Vraisemblablement aussi, il pénètre le sol de certains principes volatils ammoniacaux ou autres résultant de la combustion des plantes. Toutefois l'écobuage ne profite réellement qu'aux terres tourbeuses et marécageuses, aux vieilles prairies et généralement à toutes les terres glaiseuses ou argilo-marneuses; il produit, au contraire, de mauvais résultats quand on l'applique aux sols légers et sablonneux, qui sont peu riches en matières organiques.

II. *D. des bois et prairies.* — Le d. d'un terrain inculte est toujours une œuvre qui profite, en définitive, à la société, car il rend productif ce qui ne l'était pas, bien que l'entrepreneur de culture puisse avoir très-mal calculé et enfoui dans ce travail un capital trop considérable relativement au revenu qu'il en tire. Mais la question change, quand il s'agit d'opérer sur des bois ou des prairies, parce que le sol sur lequel on se propose d'agir donne déjà un certain revenu. Dans ce cas, il peut y avoir perte pour la société comme pour l'individu. Il ne convient donc de défricher que lorsque le produit en bois ou en fourrages est inférieur au revenu que donnerait le même sol converti en terre labourable.

1° *D. des bois.* — Il est reconnu qu'il n'y a avantage à défricher les bois que lorsque les fonds, ainsi livrés à la culture, peuvent constituer des terres classées par le cadastre dans une des deux premières classes. Encore même doit-on s'abstenir de tout travail si ces bois sont situés sur des pentes rapides ou sur le sommet des montagnes, parce que, abstraction faite des causes d'utilité générale que nous examinerons ailleurs (V. Forêts), les frais de culture y étant plus élevés que sur les terres en plaine, le revenu égalerait à peine celui des terrains de troisième classe, et descendrait même plus bas. On doit également s'abstenir de défricher les bois qui bordent la mer, parce qu'en fixant les sables ils les empêchent d'envahir les terres cultivées, et qu'en outre ils garantissent les récoltes contre les ravages des vents qui viennent du large.

Le d. des bois en plaine, le seul qui, venons-nous de dire, soit profitable, ne diffère pas sensiblement de celui des terrains ordinaires. On commence par arracher tous les arbres, après quoi on enlève les racines, soit au moyen d'un défoncement à bras d'homme, soit à l'aide de charrues ou de machines spéciales. Parmi les charrues les plus avantageuses pour ce genre de travail, nous citerons particulièrement la *Charrue Trochu*, qui est armée d'un soc plat et bien acéré, d'un large coutre de forme demi-circulaire fixé au soc, et de trois autres coutres dentés et disposés en échelons, qui agissent à la façon d'une scie sur les racines que rencontre la charrue. L'*Extirpateur* de Julien d'Alger, fort employé en Algérie pour les terres envahies par le palmier nain, mérite aussi d'être mentionné. Nous nommerons encore l'*Extirpateur-scarificateur* de Smyth et Ashbys, qui est décrit et figuré dans l'ouvrage de Jourdier intitulé *Le Matériel agricole.* — Le défoncement du sol et l'arrachement des racines exécutés, on donne aussitôt après un second labour ordinaire, on nivelle la terre par un hersage énergique, et on l'abandonne, pendant tout l'hiver, à l'action des agents atmosphériques.

2° *D. des prairies.* — Ce que nous avons dit des bois placés sur les pentes s'applique entièrement aux prairies naturelles placées dans les mêmes conditions. En effet, sur des prairies de cette nature, la culture annuelle serait très-coûteuse, et de plus, la terre ameublie par les labours serait très-facilement entraînée par les eaux. Quant aux prairies situées sur le bord des cours d'eau qui y entretiennent une humidité constante, et souvent y déposent un limon fécondant, leur rendement est en général supérieur à celui des meilleures terres labourables. Aucun agriculteur sensé ne songera donc à les défricher. Il en est de même des pâturages de certaines contrées, comme ceux du pays d'Auge, en Normandie, où la nature du sol et les conditions atmosphériques sont tellement favorables à la production des fourrages, que leur rendement est, pour le moins, aussi grand qu'il pourrait être s'ils étaient cultivés de toute autre manière. Les prairies naturelles étant assises tantôt sur des terrains meubles, tantôt sur des terrains caillouteux ou même quelquefois sur des terrains presque marécageux, leur d. suit en général les règles particulières que nous venons d'exposer.

DÉFRICHER. v. a. (R. *friche*). Convertir en terre propre à la culture une terre auparavant inculte. *Il y a encore en France bien des terres à d.* ‖ Fig., Commencer à cultiver un idiome, à le polir par l'étude. *Amyot est un des premiers écrivains qui aient défriché notre langue.* ‖ Fig. et fam., Démêler, éclaircir une chose difficile et embrouillée. *Il a entrepris de d. une matière bien difficile.* Peu usité. = Défriché, ée. part.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche.

DÉFRISER. v. a. Défaire la frisure. *Le temps humide défrise les cheveux. Finis donc de jouer ainsi, tu défrises ta sœur.* = se Défriser. v. pron. *Quand le temps est humide, les cheveux se défrisent. Tu t'es tout défrisé en faisant le diable.* = Défrisé, ée. part.

DÉFRONCER. v. a. Déplisser, défaire les plis d'une étoffe froncée. *D. une jupe.* ‖ Fig. et fam., *D. le sourcil*, Se dérider le front, prendre un air serein. = Défroncé, ée. part.

DÉFROQUE. s. f. (R. *froc*). Les biens meubles et de peu de valeur qu'un religieux laisse en mourant. *La d. des moines appartenait à l'abbé.* ‖ Par ext. et famil., Les meubles et nippes de peu de valeur que quelqu'un abandonne. *Il lui a laissé toute sa d.* — Se dit aussi Des vêtements que l'on ne porte plus. *Outre ses gages, la femme de chambre a la d. de sa maîtresse.*

DÉFROQUER. v. a. Faire quitter le froc; Fam., et ne se dit qu'en mauvaise part, en parlant D'un religieux qui a quitté ou veut quitter l'état monastique. *On travaille à le d.* = se Défroquer. v. pron. Quitter l'état monastique. *Ce moine a bien envie de se d.* = Défroqué, ée. part.

***DEFTERDAR.** s. m. Titre persan qui sign. *Teneur de registre*, et qui en Perse, ainsi qu'en Turquie, est donné au Fonctionnaire qui remplit l'office de ministre des finances.

DÉFUNT, UNTE. adj. (lat. *defunctus* [*vitâ*], qui s'est acquitté [de la vie]). Qui est mort; ne se dit qu'en parlant D'une personne dont le décès est assez récent. *Le roi d. La défunte reine. D. votre père.* ‖ S'emploie ordinair. comme subst. *Les enfants du d. La pauvre défunte est déjà oubliée. Prier Dieu pour les défunts.*

DÉGAGEMENT. s. m. Action de dégager, de se dégager; Le résultat de cette action. Se dit au prop. et au fig. *Le d. des effets déposés au mont-de-piété. Le d. de sa parole. On travaille au d. de la voie publique. Il y a un peu de d. du côté de la poitrine. Cette combinaison s'accompagne d'un d. de chaleur et de lumière.* ‖ T. Escrime. Action de dégager le fer. *Faire un d.* ‖ T. Archit. Corridor, passage, petite pièce pratiqués dans un appartement, pour permettre d'aller et de venir sans passer par les grandes pièces. *Dans cette maison, chaque chambre a son d. Pratiquer un d.* On dit dans le même sens, *Porte de d. Escalier de d.*

DÉGAGER. v. a. Retirer une chose qui avait été donnée en gage. *D. des effets du mont-de-piété. Il a dégagé sa montre.* — Par anal., se dit D'un immeuble hypothéqué. *Il a par son économie dégagé peu à peu toutes ses terres.* ‖ Fig., *D. sa parole*, signifie également, Satisfaire à sa parole, et Retirer sa parole. *Je vous avais promis votre argent pour tel jour, je viens d. ma parole, le voilà. Vous n'avez pas rempli les conditions de notre engagement, je suis en droit de d. et je dégage ma parole.* On dit de même, dans les deux sens ci-dessus, *D. sa foi, sa promesse, ses serments.* — *D. quelqu'un de sa parole, de sa promesse, d'une responsabilité, etc.*, Le dispenser de tenir sa parole, sa promesse, l'affranchir de la responsabilité qui pesait sur lui. — *D. son cœur*, Rompre un engagement ou une liaison avec une personne de l'autre sexe. — *D. un soldat*, Lui faire obtenir son congé. ‖ Débarrasser une chose de ce qui l'obstrue. *D. une porte, un passage. D. la voie publique.* — *D. la tête, la poitrine*, Rendre plus libre le jeu de ces organes. *Le grand air m'a dégagé la tête. Une application de sangsues est indispensable pour d. la poitrine.* — Fig., *D. son esprit d'un préjugé, d'une préoccupation, etc. Il faut d. notre âme des intérêts du monde. D. une question de tout ce qui n'y a point un rapport direct.* ‖ Tirer d'un embarras, d'un péril. *Nous avons eu de la peine à le d. de la foule. On le dégagea de ses liens. D. quelqu'un de dessous son cheval. D. quelqu'un d'une mêlée, du milieu des ennemis. Une charge de cavalerie faite à propos dégagea notre régiment. Il parvint à dégager la place qui était serrée de près par l'ennemi. D. un vaisseau.* ‖ T. Archit. *D. un appartement*, Y pratiquer des dégagements. *J'ai fait faire un corridor qui dégage toutes les pièces.* ‖ T. Escrime. *D. le fer*, ou simpl. *Dégager*, Faire passer son épée sous celle de son adversaire et la porter du côté opposé. ‖ T. Chimie. Séparer une substance d'une autre. *Pour d. l'acide carbonique du carbonate de chaux, on traite ce dernier par l'acide sulfurique.* — Se dit aussi Des émanations que produisent certaines substances. *Ces eaux minérales dégagent une odeur sulfureuse. Ces marais dégagent des mias-*

mes pestilentiels. ‖ T. Math., *D. l'inconnue*, Déterminer la quantité inconnue renfermée dans une formule algébrique. ‖ T. Tailleur et Couturière. On dit D'un habit, d'un corsage, etc., qu'*Il dégage la taille*, Lorsqu'il dessine bien celle-ci. = Dégager. v. n. T. Danse. Détacher un pied ou une jambe de l'autre pied ou de l'autre jambe. = se Dégager. v. pron. *Il a contracté une obligation dont il voudrait se d. Je me suis dégagé de toute responsabilité. Mon cerveau s'est bien dégagé. La rue commence à se d. Dès le matin le ciel s'est dégagé. La poitrine se dégage un peu. Son esprit commence à se d. de ses préjugés puérils. Nous nous sommes enfin dégagés de la foule. Notre régiment parvint à se d. Se d. de ses liens. Le chlore se dégage alors à l'état de gaz.* = Dégagé, ée. part. *Chambre dégagée*, Qui a un dégagement. *Degré dégagé*, Petit degré qui sert d'issue secrète à un appartement. ‖ Adjectivem., Libre, aisé. *Taille dégagée. Air dégagé.*—Fam., *Avoir des airs dégagés*, Avoir des airs un peu trop libres. = Conj. V. Manger.

DÉGAINE. s. f. Se dit D'une tournure gauche, ridicule, et ne s'emploie que dans ces locut. ironiques et très-fam. *Quelle d.! Voilà un homme d'une belle d.*

DÉGAINER. v. a. Tirer de sa gaîne, de son fourreau; Fam., et s'emploie en général absolument, dans le sens de Mettre l'épée à la main pour se battre. *Il vous faudra d. Il n'avait guère envie de d. On l'a forcé de d.* ‖ Subst., on dit, au prop., D'un fanfaron, et fig., De quelqu'un qui promet beaucoup et ne tient pas sa parole, qu'*Il est brave jusqu'au d.*=Dégainé, ée. part.

DÉGANTER. v. a. Ôter les gants. *Dégantez cet enfant.* = se Déganter. v. pron. Ôter ses gants. *Laissez-moi donc me d.* = Déganté, ée. part.

DÉGARNIR. v. a. Ôter ce qui garnit, ce qui forme la garniture d'une chose. *D. un jardin des statues qui l'ornaient. D. un vaisseau de ses agrès*, ou simplement *D. un vaisseau. D. une chambre, une maison, des meubles qu'elle contenait*, ou simplement *D. une chambre, une maison. D. un lit. D. une robe, un chapeau de femme. D. des bas.* ‖ T. Guerre. *D. le centre, les ailes d'une armée*, Diminuer le nombre des troupes qui les forment. *D. une place*, En retirer une partie considérable de la garnison ou des munitions. On dit, dans un sens anal., *D. les côtes, les frontières, une province.* ‖ T. Hortic. *D. un arbre*, En ôter les branches inutiles qui viennent mal. = se Dégarnir. v. pr. Se dit D'une chose qui perd ce qui la garnit. S'emploie le plus souvent absol., mais la signification du sujet est en général assez claire pour ne laisser aucun doute sur le mot qu'il faut sous-entendre. *La salle de bal commençait à se d. Dejà les loges se dégarnissaient. Votre tête commence à se d. Les arbres se dégarnissent de leurs feuilles, se dégarnissent. Il s'est enrhumé pour s'etre dégarni trop tôt.* ‖ Fig., Se dessaisir de son argent comptant. *Dans ce moment-ci, il est bon de ne pas trop se d.* = Dégarni, ie. participe.

DÉGÂT. s. m. (R. *gâter*). Dommage fait à une ou plusieurs choses. *La grêle a fait beaucoup de d., un grand d., de grands dégâts dans cette contrée. Les bêtes fauves font bien du d. dans les terres. Les ennemis ont commis beaucoup de dégâts dans cette province. La foudre a fait de grands dégâts dans cet édifice. Faire constater le d.* — Absol., *Faire le d.*, Ravager, dévaster. *Les ennemis ont fait le d. dans notre province.* ‖ Consommation de vivres, de denrées, faite avec désordre et sans économie. *On fait chez lui un grand d. de bois, de vin.*

DÉGAUCHIR. v. a. T. Technol. Dresser le parement d'une pierre, d'une pièce de charpente ou de menuiserie, etc., en enlevant ce qu'elle a d'irrégulier. = Dégauchi, ie. participe.

DÉGAUCHISSEMENT. s. m. Action de dégauchir.

DÉGEL. s. m. Fonte de la glace, de la neige, par suite de l'élévation de la température. *Le d. est venu tout à coup. Le temps s'est bien adouci, nous aurons du d. Au premier d.*

DÉGELER. v. a. Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être. *Ce vent du sud-ouest a dégelé la rivière.* = Dégeler. v. n. se Dégeler. v. pron. Cesser d'être gèlé. *La rivière dégèle, commence à d., à se d. Faire d. de l'eau, de l'huile, des fruits, etc.* ‖ Impersonnellement, *Il dégèle. Il dégèlera bientôt.* = Dégelé, ée. p.

DÉGÉNÉRATION. s. f. Voy. Dégénérescence.

DÉGÉNÉRER. v. n. (lat. *degenerare;* de *de*, hors de; *genus, eris*, genre). Se dit De tous les êtres vivants, hommes, animaux et plantes, lorsque leur constitution physique éprouve des altérations par suite desquelles ils sont moins beaux, moins vigoureux, moins bons que les individus dont ils tirent leur origine. *Les races du Nord dégénèrent dans les pays tropicaux. Les mérinos de l'Espagne dégénèrent en Angleterre. Le lin de Riga dégénère promptement en France. Le blé dégénère dans un mauvais terrain.* — Se dit particul. Des personnes qui, sous le rapport moral ou intellectuel, sont inférieures à celles dont elles sont sorties. *Cette race, cette famille a bien dégénéré, est bien dégénérée.* Dans cette acception, *Dég.* se construit souvent avec la prép. *De. Cet homme a dégénéré de ses ancêtres, de la valeur de ses ancêtres, de la piété de ses pères.* — Par anal., se dit D'une personne qui devient inférieure à ce qu'elle était auparavant. *Il fut un héros dans sa jeunesse, mais depuis il a bien dégénéré. Cet écrivain a bien dégénéré de ce qu'il était*, ou absol., *a bien dégénéré.* ‖ Changer de bien en mal, de mal en pis; D. est alors suivi de la prép. *En. La liberté non réglée dégénère en licence. La discussion finit par d. en querelle. Son sans-façon dégénéra bien vite en grossièreté. Le style pompeux dégénère souvent en galimatias.* ‖ Changer de caractère. *La guerre de la Fronde dégénéra en plaisanterie.* — Se dit particul. en parl. De maladies. *La bronchite dégénère souvent en catarrhe. Sa diarrhée est dégénérée en dyssenterie.* = Dégénéré, ée. p. *Espèce, race, plante dégénérée.* = Conj. V. Céder.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. T. Physiol.

Enc. — Les mots *Dégénération* et *Dégénérescence* se prennent généralement l'un pour l'autre, bien que le premier indique plutôt le fait d'avoir dégénéré, et le second la tendance à dégénérer. On entend par ces termes, le changement qu'éprouve un corps organisé, lorsque, venant à passer sous l'empire d'influences modificatrices particulières, il perd en totalité ou en partie ses caractères propres, et acquiert des formes ou des propriétés nouvelles. Dans le langage usuel, d. se prend toujours en mauvaise part, c.-à-d. dans le sens d'abâtardissement, de passage à un état inférieur; mais c'est là une interprétation souvent erronée. Les diverses races de chiens que nous possédons, les Levriers, les Bassets et les Bouledogues, par ex., sont des dégénérescences du type du Chien primitif, et cependant ils sont évidemment, quant à l'objet spécial auquel on les destine, des perfectionnements de ce type. — Pour les plantes, le mot d. s'emploie aussi tout à fait à contre-sens. Lorsqu'on abandonne à elle-même une plante qui naguère donnait de magnifiques fleurs doubles, elle ne tarde pas à revenir au type normal, c.-à-d. à ne plus produire que des fleurs simples, et les jardiniers disent alors qu'elle a dégénéré. Cependant elle s'est, en réalité, régénérée, car d'inféconde qu'on l'avait faite, elle est redevenue fertile et susceptible de se reproduire. — En termes de Médecine, d. se dit de toute altération des tissus ou des humeurs. En parlant des tissus, on a essayé d'établir une distinction entre les *dégénérations* proprement dites, les *transformations* et les *productions accidentelles*. En conséquence, on a nommé *Dégénérations*, les altérations d'où résultait la transformation du tissu en une matière essentiellement morbide, comme la d. cancéreuse; *Transformations*, les altérations par lesquelles un tissu se transforme en un autre tissu organique naturel, comme la métamorphose d'un cartilage en os; et *Productions accidentelles*, les substances qui se développent dans les interstices des organes sans que la texture de ceux-ci soit altérée, comme la matière tuberculeuse.

DÉGINGANDÉ, ÉE. adj. (lat. *dehinc, de hâc;* de ci, de là?). Se dit D'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées, comme si elle était toute disloquée. *Elle est toute dégingandée.* Fam.

DÉGLUER. v. a. Débarrasser de la glu. *Dégluez cet oiseau.* ‖ Fig., *D. les yeux*, Ôter la chassie qui colle les paupières. *Se d. les yeux avec de l'eau tiède.* = * se Dégluer. v. pron. Se dépêtrer de la glu. *Cet oiseau n'a pu parvenir à se d.* = Déglué, ée. part.

DÉGLUTITION. s. f. (lat. *deglutire*, avaler). Physiol.

Enc. — Les physiologistes nomment ainsi l'action d'avaler, le passage des aliments de la bouche dans l'estomac. Cette opération s'accomplit à l'aide d'un mécanisme fort remarquable et très-compliqué, auquel concourent soit volontairement, soit involontairement, les divers muscles de la langue, du voile du palais, du pharynx, du larynx et de l'œsophage. — Il existe, pour ainsi dire, quatre ouvertures à la partie postérieure de la bouche, dont trois, pendant l'acte de la d., doivent être fermées complètement, mais temporairement, tandis que la quatrième, à savoir celle que les aliments doivent traverser pour arriver à l'estomac, doit être ouverte et libre de tout obstacle. Les ouvertures qui doivent être fermées sont celles qui communiquent avec les fosses nasales, avec les oreilles et avec les poumons. En ce qui concerne la dernière, il est évident que la respiration ne peut être suspendue que pour très-peu de temps, et, qu'en conséquence, au moment où le bol alimentaire est avalé ou a franchi le larynx, la communication entre celui-ci et la cavité nasale doit redevenir libre. — Lorsque l'aliment a subi une mastication convenable, et se trouve suffisamment imprégné de salive, il s'en réunit une certaine quantité sur la langue, laquelle est alors pressée contre le palais par une action musculaire qui part de la pointe de celle-ci, de manière à pousser le bol vers le pharynx ou vers la partie supérieure du gosier. La partie molle du palais, jusque-là suspendue comme un voile flottant à l'arrière de la bouche, prend une position horizontale de manière à former, pour ainsi dire, une continuation de la partie osseuse, et à fermer, en même temps, les fosses nasales. Le bol qui doit être avalé est à peine arrivé au pharynx que la base de la langue, l'os hyoïde et le larynx s'élèvent pour le rencontrer et le pousser, en franchissant la glotte vers l'œsophage. Au moment où le larynx s'élève, la glotte, se ferme hermétiquement, et aussitôt que le bol a franchi la glotte, le larynx s'abaisse, l'épiglotte s'élève et la glotte s'ouvre de nouveau pour laisser l'air pénétrer dans les poumons. De cette façon, l'aliment se dirige vers l'ouverture de l'œsophage, et ne peut passer ni dans les fosses nasales, ni dans les trompes d'Eustache, ni dans le larynx, toutes les opérations qui concourent à cette partie de l'acte de la d. s'accomplissant simultanément et involontairement. La contraction du pharynx achève de pousser le bol dans l'œsophage, et les fibres circulaires de ce dernier, en se contractant de proche en proche, le font descendre jusque dans l'estomac. Les fibres de l'œsophage se relâchent immédiatement après le passage du bol, mais la partie inférieure reste encore contractée quelques moments après que celui-ci a pénétré dans l'appareil digestif. Nous n'avons pas besoin de dire que la sécrétion muqueuse qui lubrifie toutes les parties que doit parcourir le bol alimentaire, a pour objet de faciliter, et favorise en effet beaucoup la marche progressive de ce dernier. — Voy. Digestion.

* **DÉGOBILLAGE.** s. m. Voy. Dégobillis.

DÉGOBILLER. v. a. Vomir les aliments et les boissons qu'on a pris avec excès. *D. son dîner.* — Absol., *Il a dégobillé sous la table.* Bas. = Dégobillé, ée. p.

DÉGOBILLIS. subst. m. Les matières dégobillées. *Quel d.!* Bas.

DÉGOISER. v. a. (R. *gosier*). Se disait autref. Des oiseaux et signifiait Chanter, gazouiller. ‖ Fig. et fam., sign. Parler beaucoup et avec volubilité. *Les injures qu'elle a dégoisées. En dégoise-t-elle!* — Absol., *Comme elle aime à d.!* ‖ Fig., Dire ce qu'on aurait intérêt de cacher. *Le prisonnier a dégoisé tout ce qu'il savait* — Absol., *On a su le faire d.* Vx et peu us. = Dégoisé, ée. participe.

* **DÉGOMMAGE.** s. m. T. Technol. Opération par laquelle on enlève les matières gommeuses de certaines fibres textiles.

* **DÉGOMMER.** v. a. T. Techn. Débarrasser certaines fibres textiles des matières gommeuses qui y adhèrent. *D. de la soie.* ‖ Fig. et très-fam., Destituer d'un emploi. *On l'a dégommé.* = Dégommé, ée. part.

DÉGONFLEMENT. s. m. Diminution ou cessation du gonflement.

DÉGONFLER. v. a. Faire cesser le gonflement. *D. un ballon.* = se Dégonfler. v. pron. Se dit D'une chose dont le gonflement diminue. *Le ballon se dégonfle. La tumeur commence à se d.* = Dégonflé, ée. part.

DÉGORGEMENT. s. m. Action de dégorger. *Il lui survint un d. de bile.* Vieux et inus. ‖ Écoulement des eaux, des immondices, etc., d'un endroit où elles étaient retenues. *Le d. d'un égout, d'un tuyau, d'un évier.* ‖ T. Médec. Évacuation ou résorption des liquides séreux accumulés dans le tissu cellulaire sous-cutané. *On pratiqua quelques incisions pour opérer le d. des jambes.* ‖ T. Techn. Action par laquelle on débarrasse certaines choses des matières étrangères et des impuretés. *D. des laines, des cuirs. Les moulins à foulon servent au d. du drap.*

***DÉGORGEOIR.** s. m. T. Artill. V. Bouche *à feu.*

DÉGORGER. v. a. *Expulser de la gorge. *La femelle de cet oiseau dégorge dans le bec de ses petits la nourriture qu'elle leur a préparée.* ‖ Débarrasser un conduit, un tuyau, etc., des matières qui l'obstruent, afin de faire écouler les eaux. *D. un tuyau, une gouttière, un égout.* ‖ T. Techn. Débarrasser une chose des impuretés, des matières étrangères qu'elle contient. *D. des cuirs, de la laine, du drap.* = Dégorger. v. n. Se dit D'eaux ou de matières liquides qui s'échappent. *Si cet égout vient à d., il infectera tout le quartier. Les ravines d'eau ont fait d. cet étang.* — *Faire d. du poisson*, Le mettre dans de l'eau claire pour lui faire perdre le goût qu'il possède. — *Faire d. des sangsues*, Leur faire rendre le sang qu'elles ont pris. — *Faire d. des laines, des soies, etc.*, Les débarrasser, par le lavage, des matières étrangères qu'elles renferment. = se Dégorger. v. pronom. S'épancher, se vider. *Les égouts de Paris vont se d. dans la Seine.* ‖ En parlant De certains poissons. Perdre le goût qu'ils tiennent du milieu où ils se trouvaient. *La tanche a besoin de se d. dans de l'eau claire pour perdre son goût de bourbe. Les saumons pris dans la mer ne valent pas ceux qui se sont dégorgés dans les rivières.* = Dégorgé, ée. part.

DÉGOTER. v. a. Déplacer, chasser d'un poste. *On l'a dégoté. Il a peur qu'on ne le dégote.* Très-fam. = Dégoté, ée. part.

DÉGOURDIR. v. a. (R. *gourd*). Faire cesser l'engourdissement. *D. ses jambes. Se d. les mains. Marchez un peu, cela vous dégourdira.* || Figur. et famil., Faire perdre à quelqu'un sa gaucherie, sa timidité. *Il n'y a rien de tel que la vie de soldat pour d. un jeune homme.* = se Dégourdir. v. pron. *Mes jambes commencent à se d. Vous restez trop longtemps assis, il faut vous d. un peu. Depuis qu'il va dans le monde, ce jeune homme commence à se d.* || Figur., *Faire d. de l'eau*, La faire chauffer légèrement pour qu'elle ne soit pas tout à fait froide. Dans cette phrase, il y a ellipse du pron. *Se.* = Dégourdi, ie. part. || Adjectiv., *C'est un gaillard bien dégourdi*, C'est un gaillard très-adroit, et à qui on n'en fait point accroire. On dit dans le même sens D'une femme, *C'est une gaillarde bien dégourdie, Elle a l'air bien dégourdi ;* mais quelquefois il se prend aussi en mauvaise part, et se dit D'une femme dont les manières sont un peu libres. || Substantiv., on dit encore, *C'est un dégourdi ; C'est une dégourdie.*

DÉGOURDISSEMENT. s. m. Cessation de l'engourdissement.

DÉGOÛT. s. m. Manque de goût, d'appétit ; Répugnance pour tous les aliments en général, ou seulement pour certains aliments. *Il éprouve un si grand d. qu'il ne saurait manger de rien. La fièvre a disparu, mais il a encore du d. Il avait un d. invincible pour la viande, pour le vin.* || Par extens., Répugnance, aversion pour une chose ou une personne quelconque. *Il lui a pris un grand d. pour le monde, pour tous les plaisirs. Il a toujours eu du d. pour l'étude. On ne peut voir sans d. un pareil spectacle. Sa conduite inspire un véritable d. Elle n'avait jamais pu vaincre le d. que lui inspirait son mari. Je fermai le livre avec d. Il a conçu un profond d. de la vie.* || Fig., Déplaisir, chagrin, mortification ; en ce sens, il s'emploie surtout au plur. *Il a eu bien des dégoûts à essuyer. Il fut abreuvé de dégoûts. Eprouver des dégoûts. Il ne sait pas tous les dégoûts et toutes les tracasseries qui l'attendent.*

DÉGOÛTANT, ANTE. adj. Qui ôte l'appétit. *Une viande dégoûtante.* || Figur., Qui inspire de la répugnance, de l'aversion. *Une malpropreté dégoûtante. Un homme d. par sa laideur. Des manières dégoûtantes.* || Fig. et famil., Qui cause du déplaisir, rebutant, décourageant. *Il arrive bien des choses dégoûtantes dans la vie. Cela est d.*

Syn. — *Fastidieux.* — *Dégoûtant* a plus de rapport aux choses physiques, et *fastidieux* aux choses de l'esprit. Ce qui est *dégoûtant* cause de l'aversion ; ce qui est *fastidieux* cause de l'ennui.

DÉGOÛTER. v. a. Ôter l'appétit. *Vous le dégoûtez en lui servant tous les jours la même chose.* — Inspirer de la répugnance. *Les moules me dégoûtent.* || Figur., Inspirer de l'éloignement, de la répugnance, de l'aversion pour une chose ou une personne quelconque. *Sa malpropreté me dégoûtait. Il voulait épouser cette femme, mais on a tant fait qu'on l'en a dégoûté. J'avais envie de ce domaine, mais le prix m'en a dégoûté. Il m'a dégoûté de lui par ses mensonges. C'est ce qui l'a dégoûté du métier de soldat. Il est dégoûté de l'étude. Être dégoûté de la vie. Il est dégoûté de tout.* — = se Dégoûter. v. pron. Prendre en dégoût ; se dit au Prop. et au Fig. *Il ne tarda pas à se d. de ce mets. Heureux ceux qui se dégoûtent des vains plaisirs du monde ! Se d. de son état, de sa maison. Il s'en est dégoûté de lui-même.* = Dégoûté, ée. part. || * Fam., on dit De quelqu'un qui aspire à une chose difficile à obtenir, qu'*Il n'est pas dégoûté. Il voudrait tel emploi, il demande la fille d'un tel ; il n'est pas dégoûté.* || Subst. *Faire le dégoûté*, Faire le délicat.

DÉGOUTTANT, ANTE. adj. Qui dégoutte. *Ce linge n'est pas sec, il est encore tout d. Sa chemise était toute dégouttante de sueur. Il était tout d. de sang.*

DÉGOUTTER. v. n. Couler goutte à goutte. *La sueur lui dégouttait du front. Le sang lui dégouttait du nez. L'eau dégoutte de cette voûte.* — Se dit aussi Des choses d'où tombent les gouttes. *La pluie a cessé, mais les toits dégouttent encore. Les cheveux, le front lui dégouttent de sueur. Un tonneau qui dégoutte.* — Fig. et prov., *A la cour, auprès des grands, s'il n'y pleut il y dégoutte*, Si l'on n'y fait pas toujours fortune, on y gagne toujours quelque chose. *S'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous*, S'il m'arrive quelque chose de bien ou de mal, vous en aurez votre part.

* **DÉGRADANT, ANTE.** adj. Avilissant, propre à faire perdre toute considération, toute estime. *Une action, une conduite dégradante.*

DÉGRADATION. s. f. Destitution d'un ordre, d'une dignité, d'une qualité. *D. de noblesse. Aucune peine infamante ne peut être exécutée contre un membre de la Légion d'honneur, sans qu'auparavant il n'ait subi la d. militaire. D. de magistrature. D. des ordres sacrés. D. civique.* V. Citoyen. — Figur., Avilissement. *La d. des âmes est une suite de la servitude. Celui-là est arrivé au terme de la d. qui ne conçoit plus la honte et brave le mépris.* || Le dégât fait dans une propriété, dans une maison. *Il fit constater les dégradations qui avaient été faites dans son appartement. Des dégradations faites à un mur, dans des bois, etc.* — Délabrement, dépérissement, qui résulte de la vétusté ou du défaut d'entretien. *On laisse ces vieux monuments dans un état de d. pitoyable.* || T. Peint. Affaiblissement graduel de la lumière, des ombres, des couleurs. *La d. des plans, des couleurs, de la lumière.* — Voy. Déposition.

DÉGRADER. v. a. Dépouiller, avec ignominie, d'un grade, d'une dignité, d'un emploi, etc. *D. un militaire, un magistrat, un chevalier. D. de noblesse.* — Figur., Faire perdre l'estime, la considération, avilir. *Cette conduite le dégrade aux yeux de tout le monde. La flatterie dégrade le prince et les flatteurs. L'ignorance dégrade l'homme. Il fut le premier qui dégrada la poésie, en faisant un trafic honteux de la louange.* || Endommager, détériorer. *D. des bois, une maison, un mur. Un monument que le temps a dégradé.* || T. Peint. Affaiblir insensiblement la lumière, les ombres, les couleurs d'un tableau. *Ce peintre sait bien d. les couleurs. La lumière est bien dégradée dans ce tableau.* = se Dégrader. v. pron. Perdre la considération, l'estime dont on jouissait, s'avilir. *Il se dégrade par son ivrognerie. C'est se d. que de louer un homme qu'on méprise.* || Se détériorer. *Faute d'entretien, ce bel édifice se dégrade tous les jours.* = Dégradé, ée. p. *Une âme dégradée. Un édifice dégradé.*

DÉGRAFER. v. a. Défaire l'agrafe ou les agrafes qui attachent ou maintiennent une chose. *D. un manteau, une robe.* = Dégrafé, ée. part.

DÉGRAISSAGE. s. m. Action de dégraisser ; Le résultat de cette action.

Enc. — Assurément aucun de nos lecteurs n'attend de nous un traité de l'art du teinturier-dégraisseur ; néanmoins, nous croyons utile d'indiquer ici les procédés les plus simples et les plus usuels employés pour enlever les taches de graisse, de rouille, d'encre, etc., car le terme de *Dégraissage*, nonobstant son étymologie, comprend l'art d'enlever et de faire disparaître les taches, de quelque nature qu'elles soient.

Les taches produites par les *graisses* et les *huiles* se reconnaissent aux caractères suivants : 1° elles donnent à la couleur du tissu une nuance plus foncée ; 2° elles s'étendent constamment pendant plusieurs jours ; 3° elles attirent et retiennent la poussière avec une telle force, que la brosse ne peut la faire tomber, en sorte qu'au bout de quelque temps la place qu'elle recouvre blanchit sur une couleur foncée, et devient d'un gris sale sur une couleur claire et sur le blanc. Le savon est le corps qu'on emploie le plus habituellement pour les enlever. On peut s'en servir soit dans son état naturel, soit à l'état d'essence de savon, c.-à-d. dissous avec un cinquième de son poids de potasse dans de l'alcool à 30 degrés de l'aréomètre de Cartier. La craie, les terres savonneuses, et généralement toutes les terres absorbantes qui renferment une forte proportion de magnésie, sont également d'un très-bon usage. Il suffit d'en former avec de l'eau une bouillie épaisse qu'on étend sur l'étoffe, et dont on débarrasse cette dernière, quand elle est sèche, au moyen d'un simple brossage. On emploie encore avec succès, surtout pour les tissus de couleur, le jaune d'œuf et le fiel de bœuf ; mais cette dernière substance doit avoir été préalablement purifiée, sans quoi le principe verdâtre qu'elle renferme altérerait les couleurs de l'étoffe. L'essence de térébenthine, distillée sur la chaux vive, dissout parfaitement les taches de graisse ou d'huile, pourvu toutefois qu'elles soient récentes. Nous avons parlé ailleurs de la *Benzine*, qui enlève parfaitement les taches de ce genre : il nous suffit donc de la mentionner ici de nouveau. — Les corps *résineux*, tels que la cire, la poix, la térébenthine, etc., produisent des taches plus ou moins tenaces. On les enlève au moyen de l'alcool anhydre, qui a la propriété de les dissoudre entièrement sans attaquer ni les tissus, ni les couleurs. — Les taches de *rouille* disparaissent rapidement sur les tissus blancs au moyen de l'acide oxalique en poudre. On mouille l'étoffe, on étend dessus une couche légère de cette poudre, et on frotte avec la main. Si le tissu est coloré, on remplace l'acide oxalique par de l'acide chlorhydrique étendu d'eau. Dans ce cas néanmoins, on doit préférer la crème de tartre. On la pulvérise très-finement, on l'étend sur les taches, et on la mouille afin de faciliter son action. Au bout de 8 à 10 minutes, on frotte légèrement avec la main pour faire tomber le sel, et on lave à grande eau. — Les taches de *tabac*, de *bière*, d'*herbes*, de *cidre* et de *poiré*, cèdent à un lavage au savon. Il en est de même de celles de *vin* ou de suc de *framboise*, de *fraise*, de *cerise* et de *groseille*, quand les tissus ne sont pas teints. Dans le cas contraire, le savonnage doit être suivi d'une fumigation d'acide sulfureux. On opère cette fumigation en suspendant le tissu dans une chambre bien close et en faisant brûler de la fleur de soufre au-dessous. Quelquefois, on remplace cette fumigation par un mélange d'eau et d'acide sulfurique (10 à 12 gouttes pour un verre d'eau). On imbibe les taches avec ce mélange, et on termine en les lavant aussitôt avec soin. Toutefois, comme le soufre attaque facilement un grand nombre de couleurs, on ne doit s'en servir qu'avec prudence. Parfois même, il ne peut être d'aucun usage. — Les taches de *liqueurs* disparaissent entièrement, sur les tissus blancs, au moyen d'un savonnage et d'une fumigation sulfureuse. Mais si le tissu est coloré, on rafraîchit la tache avec le même liquide qui l'a produite, après quoi on l'imbibe d'eau pure et on frotte légèrement. — Les taches de *café* et de *chocolat* nécessitent d'abord un lavage à l'eau, puis un savonnage soigné, et l'on termine en exposant l'étoffe à l'action de la vapeur sulfureuse. Quand on a affaire à des couleurs délicates, on remplace le savon et le soufre par un lavage avec du jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau chaude. Si les taches ne cèdent pas à plusieurs lavages de cette sorte, on ajoute quelques gouttes d'alcool à la liqueur, et l'on frotte légèrement avec une petite brosse de poils de sanglier. — L'*encre à écrire* se compose, comme on sait, d'une décoction de noix de galle et d'un oxyde de fer très-oxydé. Quand les taches sont tout à fait fraîches, un simple lavage à l'eau pure suffit quelquefois pour les enlever. Mais le plus souvent, on fait succéder à ce lavage un savonnage qui enlève les matières végétales, et on fait disparaître l'oxyde de fer au moyen du jus de citron ou d'une dissolution très-étendue d'acide sulfurique ou hydrochlorique. Quand les taches sont anciennes, il faut prendre 1 partie d'acide pour 10 à 12 p. d'eau environ. Dans les mêmes circonstances, on emploie avec succès l'acide oxalique dissous dans six fois son poids d'eau. — Le *cambouis*, qui est un mélange de graisse et de fer à l'état d'oxyde noir, forme des taches qui participent de la nature de ces deux substances. Si les taches sont récentes, on les imbibe avec de l'essence de térébenthine et on les couvre de cendre tamisée ou de terre de pipe en poudre. Un quart d'heure après, on fait tomber la terre absorbante et on brosse la place. Lorsque les taches sont anciennes, les matières absorbantes enlèvent toujours la graisse, mais les parties ferrugineuses ne cèdent qu'à l'action de la crème de tartre ou à celle de l'acide oxalique ou hydrochlorique. On agit alors comme s'il s'agissait de vieilles taches d'encre. — La *boue* ordinaire cède à un ou plusieurs lavages à l'eau pure. Mais il en est autrement de celle des grandes villes qui renferme toujours des particules de fer à l'état d'oxyde noir. En général, le jaune d'œuf réussit parfaitement à enlever ces taches. Néanmoins, si, après plusieurs rinçages successifs, le tissu n'était pas parfaitement nettoyé, il faudrait avoir recours à la crème de tartre. — Les taches d'*urine* récentes cèdent facilement à l'emploi de l'ammoniaque étendue d'eau ; mais quand elles sont anciennes, après les avoir d'abord soumises à l'action de ce mélange, on les rince à l'eau pure, puis on les traite par l'acide oxalique. — Les taches de *sueur* s'enlèvent par les mêmes procédés. — Les taches de *suie* et de *dégouttures de tuyau de poêle* doivent être imbibées d'essence de térébenthine ; après quoi on les frotte à plusieurs reprises avec un mélange de cette même essence et de jaune d'œuf. Enfin, on achève l'opération en employant l'acide oxalique pour enlever le fer que ces taches contiennent habituellement. — Pour terminer cet article, nous dirons que le procédé le plus simple pour nettoyer les *gants* consiste à les frotter avec un morceau de flanelle légèrement imbibée d'eau et saupoudrée de poudre de savon. — Voy. pour plus de détails, le *Manuel pratique de l'art du dégraisseur*, par Lenormand.

DÉGRAISSEMENT. s. m. Action de dégraisser.

DÉGRAISSER. v. a. Enlever la graisse de quelque chose. *D. du bouillon. D. un ragoût.* — Fig. et pop., *D. quelqu'un*, Lui ôter une partie des grandes richesses qu'il avait mal acquises. || Dépouiller une chose de la matière grasse dont elle est imprégnée ; enlever les taches faites par quelque substance grasse. *D. une étoffe de laine. Se d. les cheveux. D. un habit, un chapeau. Savon à d.* — *D. le vin*, V. Vin. || Fig., en parlant Des terres en culture, Enlever l'humus qu'elles contiennent. *Les torrents ont dégraissé toutes les terres de cette contrée.* Inus. = Dégraissé, ée. part.

DÉGRAISSEUR. s. m. Celui qui dégraisse les habits, les étoffes. *Porter une robe chez le d.*

* **DÉGRAS.** s. m. T. Chamoiseur. Voy. Cuir.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOÎMENT.** s. m. Effet d'une eau courante qui déchausse des murs, des pilotis, etc.

DÉGRAVOYER. v. a. (Rac. *gravier*). Dégrader, déchausser des pilotis, des murs. *L'eau a dégravoyé ce mur.* = Dégravoyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

DEGRÉ. s. m. (lat. *gradus*). Chacune des marches qui forment un escalier. *Monter, descendre les degrés. Des degrés de pierre, de bois. Les degrés d'un escalier,* *d'un perron.* — Se dit particul. Des marches qui servent d'entrée ou de soubassement aux grands édifices. *Les degrés de l'Hôtel de ville. Les degrés d'un temple.* —L'escalier lui-même. *Un grand d. Un petit d. Un d. de dégagement.* ‖ Fig., se dit, surtout au plur., Des grades que l'on prend dans les Universités. *Prendre ses degrés. Avoir tous ses degrés.* — Se dit aussi Des grades, des postes successifs par où l'on passe en s'élevant dans une carrière. *Il a passé par tous les degrés. Il s'est élevé de d. en d. Il est arrivé au plus haut d. où il puisse parvenir. Ce modeste emploi fut le premier d. de sa fortune. Il a atteint le plus haut d. de la puissance.* — Plus figur. encore, en parlant Des choses morales, se dit de Tout ce qui peut impliquer une idée d'augmentation ou de diminution, de tout progrès en bien ou en mal. *Parvenir au plus haut d. de l'éloquence, au plus haut d. de gloire. Passer par tous les degrés du crime. C'est le dernier d. de l'avilissement. Il est tombé au dernier d. de la dépravation. Être insolent au dernier d. Être libéral au suprême d. Être ennuyeux au souverain d. Le d. d'intelligence que Dieu a départi à tout homme. Sa passion s'accrut à un tel d. que... D. d'affection. D. d'intérêt. D. de joie, de tristesse, de douleur, d'abattement.* ‖ T. Phys. Chacune des divisions principales qui sont marquées sur l'échelle des instruments destinés à mesurer les variations des phénomènes naturels. *Les degrés d'un baromètre, d'un thermomètre, d'un pyromètre, d'un hygromètre, d'un aréomètre, d'un dynamomètre, d'une balance de torsion, d'un sphygmomètre, etc., etc. Le baromètre est descendu à* 27 *degrés. Le thermomètre est à* 20 *degrés au-dessus de* 0, *est descendu à* 4 *degrés au-dessous de* 0. D'après les indications de ces instruments, on dit : *Il y a* 5 *degrés de froid. Un froid de* 10 *degrés. Il a fait hier* 30 *degrés de chaleur. Le plomb fond à* 330 *degrés, et le fer martelé à* 1600. *Nous avons eu jusqu'à* 80 *degrés d'humidité. Alcool à* 90 *degrés, etc.* — Par anal., on dit, *Le d. d'une maladie*, Le point où une maladie est parvenue. *Les médecins distinguent trois degrés dans la phthisie pulmonaire, six dans la brûlure, etc.* On dit encore, *La fièvre est de quelques degrés moins forte qu'hier. La maladie arrivée à ce d. ne peut que décroître.* ‖ T. Chim. *D. de feu*, Le point où il faut que le feu soit poussé pour arriver au résultat qu'on se propose. *Il faut bien savoir donner le d. de feu.* ‖ T. Géom., Astron. et Géogr. Chacune des parties qui forment les divisions conventionnelles d'un cercle. Voy. CERCLE, LATITUDE, LONGITUDE, etc. ‖ T. Algèbre. V. ÉQUATION. ‖ T. Mus. Position relative de chaque note de la gamme sur les lignes de la portée. On dit que *Les parties de l'harmonie marchent par degrés conjoints* ou *par degrés disjoints*, Selon qu'elles vont d'une note quelconque à la plus voisine ou qu'elles font des mouvements de tierce, de quarte, etc. ‖ T. Gram. V. COMPARAISON. ‖ T. Droit. *D. de parenté*, V. FAMILLE. *D. de juridiction*, V. JUDICIAIRE. = PAR DEGRÉS. loc. adv. Graduellement. *Le son s'affaiblit par degrés. Ce n'est que par degrés que l'on arrive à cette haute perfection.* On dit, dans un sens anal., *De d. en d.*

DÉGRÉER. v. a. T. Marine. Enlever les agrès d'un navire. *On a donné l'ordre de d. notre frégade. L'orage fut si violent qu'il dégréa complétement notre navire. La frégate fut dégréée dans le combat.* = DÉGRÉÉ, ÉE. p.

DÉGRÈVEMENT. s. m. Action de dégréver. *Demander, obtenir un d.* — Voy. CONTRIBUTION.

DÉGRÉVER. v. a. (lat. *degravare ;* de *de*, privatif, et *gravis*, pesant). Diminuer les charges qui pèsent sur une propriété; se dit spécialement en parl. d'impôts. *On dégréva la propriété foncière.* — * Se dit aussi en parl. Des personnes. *Il faut d. les petits contribuables.* = DÉGRÉVÉ, ÉE. part. = Conj. V. CÉDER.

DÉGRINGOLADE. s. f. Action de dégringoler. Fam.

DÉGRINGOLER. v. n. Rouler de haut en bas. *La voiture a dégringolé dans un précipice.* Famil. = DÉGRINGOLER. v. a. Descendre avec précipitation. *Il a eu bien vite dégringolé la montagne. On lui a fait d. les escaliers plus vite qu'il ne voulait.* — Absol., *Il a dégringolé jusqu'en bas.* Fam. = DÉGRINGOLÉ, ÉE. part.

* **DÉGRISEMENT.** subst. m. Cessation de l'état d'ivresse. ‖ Fig. et fam., *Les imaginations vives passent promptement de l'ivresse au d.*

DÉGRISER. v. a. Dissiper l'ivresse. *Le sommeil l'a entièrement dégrisé.* — Absol., *L'ammoniaque, dit-on, a la propriété de d.* ‖ Figur., Dissiper les illusions. *Il était fou de cette femme ; deux mois de mariage ont suffi pour le d.* — DÉGRISÉ, ÉE. part.

DÉGROSSIR. v. a. Se dit De la première façon qu'on donne à une matière, à un ouvrage qui doit être conduit, par des travaux successifs, au point de perfection voulu. ‖ Au propre, se dit surtout Du marbre, de la pierre, du bois, quand on les prépare à recevoir la forme que l'ouvrier ou l'artiste veut lui donner. *D. un bloc de marbre, une pièce de bois.* — * Par métonymie, *D. une figure*, se dit D'un sculpteur lorsqu'il indique grossièrement les principaux traits, en enlevant le plus gros du marbre, etc., d'où elle doit être tirée. ‖ Fig., Ébaucher. *D. les figures d'un tableau. D. un ouvrage, une pièce, un discours. D. un sujet.* — En parl. Des affaires, Commencer à les débrouiller, à les éclaircir. *Il n'est pas aisé de d. cette matière. D. la besogne.* = DÉGROSSI, IE. part.

DÉGUENILLÉ, ÉE. adj. Celui, celle dont les vêtements sont en lambeaux. *Elle était toute déguenillée.*

DÉGUERPIR. v. a. T. Prat. Abandonner la possession d'un immeuble. *D. un héritage, une maison.* — Absol., *Il a été obligé de d.* = DÉGUERPIR. v. n. Sortir d'un lieu malgré soi. *Allons, déguerpissez d'ici. Je le ferai bien d.* Fam. = DÉGUERPI, IE. part.

DÉGUERPISSEMENT. s. m. T. Prat. Abandonnement de la possession d'un immeuble faite par le détenteur pour s'exempter de quelque charge réelle.

DÉGUEULER. v. n. Vomir. *Il dégueula sous la table.* Bas, et se dit D'un vomissement causé par un excès de débauche.

DÉGUIGNONNER. v. a. Faire cesser le guignon. *Ce beau coup m'a déguignonné.* Famil. = DÉGUIGNONNÉ, ÉE. participe.

DÉGUISEMENT. s. m. Ce qui sert à déguiser une personne. *Louer un d. Je ne vous aurais jamais reconnue sous ce d.* — Figur., Cet homme sait prendre toutes sortes de déguisements. ‖ État d'une personne déguisée. *Je l'ai reconnu malgré son d.* ‖ Fig., Dissimulation, artifice pour cacher quelque chose. *Expliquez-vous sans d. La vérité se reconnaît toujours malgré les artifices et les déguisements. Pourquoi recourir à tous ces déguisements?*

DÉGUISER. v. a. (R. *guise*). Travestir une personne de manière à la rendre méconnaissable. *On le déguisa en femme.* — Rendre méconnaissable. *Ce faux nez et cette fausse barbe vous déguisent très-bien.* — *D. sa voix*, Parler avec un son de voix différent de sa voix naturelle. *D. son écriture*, Écrire en formant ses caractères autrement qu'on n'a l'habitude. *D. son style*, Écrire dans un style différent du sien. — *D. son nom*, Prendre un autre nom que le sien afin de n'être pas connu. — *D. les mets, les viandes*, Les apprêter de telle sorte qu'il soit difficile de les reconnaître. ‖ Fig., Cacher quelque chose sous des apparences trompeuses, dissimuler en disant le contraire de la vérité. *D. sa perfidie sous les dehors de l'amitié. D. une fraude. Ne cherchez point à d. votre faute. D. ses sentiments. Presque toujours on déguise aux rois la vérité. D. sa naissance. Pour ne vous rien d.* = SE DÉGUISER. v. pr. Se travestir. *Se d. en arlequin.* — Se rendre méconnaissable. *Il mit une perruque et des lunettes pour se d.* ‖ En parl. Des personnes, Se montrer tout autre qu'on n'est réellement. *Cet homme est très-habile à se d.* — * En parlant Des choses, Se montrer sous des apparences trompeuses. *Les passions se déguisent autant qu'elles le peuvent aux yeux des autres. Le vice cherche souvent à se d. à lui-même.* = DÉGUISÉ, ÉE. p. *Des gens déguisés. Des vertus déguisées. Des vins déguisés. Une fraude habilement déguisée.*

Syn. — *Travestir.* — *Travestir* vient de *tra* et *vêtir*, habiller d'une manière extraordinaire, et *déguiser*, de *guise* (allem. *weise*), qui signifie mode, manière. Ainsi *travestir* exprime simplement un changement de costume pour ne pas être reconnu. *Déguiser*, au contraire, se dit de toute sorte de changement, de toute apparence différente de l'apparence ordinaire et naturelle. On se *déguise* afin de passer pour une autre personne; on se *travestit* pour paraître un autre personnage. Le *déguisement* convient à l'espion, le *travestissement* au comédien. *Déguiser* s'emploie au fig., à l'égard de ce qui cache ou altère la vérité, la réalité; *travestir*, au fig., ne peut se dire que de l'expression qui est comme le vêtement de la pensée. Ainsi, s'approprier adroitement les idées d'autrui, c'est *déguiser* ses larcins; traduire de manière à ne reproduire ni la pureté, ni l'élégance du style de l'original, c'est le *travestir*.

DÉGUSTATEUR. s. m. Officier qui vérifie et constate la qualité des boissons. ‖ Adject., *Commissaire d.*

DÉGUSTATION. s. f. Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant.

DÉGUSTER. v. a. (lat. *degustare*). Goûter du vin ou quelque autre boisson, pour en connaître la qualité. *D. du vin, de l'eau-de-vie, etc.* = DÉGUSTÉ, ÉE. p.

DÉHÂLER. v. a. Faire disparaître l'impression que le hâle a produit sur le teint. *Cette pommade l'a bien déhâlée.* Absol., *Ce cosmétique est excellent pour d.* = SE DÉHÂLER. v. pron. *Elle garde la chambre pour se d.* = DÉHÂLÉ, ÉE. part.

DÉHANCHÉ, ÉE. adj. Qui a les hanches disloquées. *Cet homme est tout d. Un cheval d.* ‖ Fig. et famil., se dit D'une personne qui marche sans être ferme sur ses hanches. *Cette femme est toute déhanchée.*

DÉHARNACHEMENT. s. m. Action de déharnacher.

DÉHARNACHER. v. a. Retirer le harnais à un cheval de trait. = DÉHARNACHÉ, ÉE. part.

DÉHISCENCE. s. f. (lat. *dehiscere*, s'ouvrir). T. Bot. V. ÉTAMINE et FRUIT.

DÉHISCENT, ENTE. adj. T. Bot. Se dit Des organes qui s'ouvrent naturellement au moyen de sutures préexistantes.

DÉHONTÉ, ÉE. adj. Qui est sans honte, sans pudeur. *Un homme d. Une femme déhontée.*

DEHORS. adv. de lieu. Hors du lieu, hors de la chose dont il s'agit. *Je le croyais dans la maison, mais il est d. Il est allé d.* — Fig., *Mettre quelqu'un d.*, Le chasser, lui donner son congé. *Mettre d. un billet, etc.*, Le mettre en circulation en le passant à l'ordre de quelqu'un. ‖ T. Mar. *Ce bâtiment va mettre d.*, Il va prendre le large, il va sortir du port, de la rade. *La mer est grosse d.*, La mer est grosse hors du port, etc. — *Toutes voiles d.*, Toutes les voiles étant déployées. = EN DEHORS. loc. adv. A l'extérieur. *La porte s'ouvre en d. Cela avance trop en d.* — *Porter la pointe des pieds en d.*, Marcher en ayant les pointes des pieds plus écartées l'une de l'autre que les talons. On dit dans le même sens, *Avoir les pieds en d.* — Fig. et fam., *Être en d., tout en d.*, Être d'une extrême franchise, ou très-communicatif. = DE DEHORS. loc. adv. De l'extérieur. *Vous venez de d. De dedans en d.* = PAR DEHORS. loc. adv. et prép. Par l'extérieur. *Cette maison est belle par d. Faire le tour par d. Il a passé par d. la ville.* = EN DEHORS DE. loc. préposit. Même signif. que *En dehors. En dedans et en d. de la maison. Ce qui est en d. de cette ligne ne vous appartient plus.* — Fig., *Cela est en d. de la question*, Cela n'a pas rapport à la question. = DEHORS. s. m. La partie extérieure d'une chose. *Cette maison paraît belle par le d. Le mal n'est qu'au d. C'était une de ces douleurs qu'on n'aperçoit point au d.* — *Les d. d'un château, d'une maison*, Les parties qui y sont adjacentes et en dépendent, telles que avenues, avant-cour, parc, etc. *Les d. d'une place*, Les ouvrages détachés de la place. *Les d. de cette ville sont bons, mais le corps de la place ne vaut rien. Garder, défendre, prendre, emporter les d.* ‖ * Fig., se dit, au plur., De l'extérieur d'un individu, de ses manières. *Sous des d. grossiers, il cachait une âme excellente. Des d. trompeurs.* — Apparences, *Sauver, garder les d. Il cachait les désordres de sa conduite sous les d. d'une vie régulière.* — Syn. V. APPARENCE. ‖ T. Manége. *La jambe du d., la rêne du d., etc.*, La jambe, etc., qui est du côté du mur, par oppos. à La jambe, etc., du côté de l'intérieur du manége. — V. DEDANS.

DÉICIDE. s. m. (latin. *Deus*, Dieu ; *cædere*, faire mourir). Meurtrier de Dieu. Ne se dit que des Juifs, en parlant de la mort de Notre-Seigneur. *Le peuple d.* — * Par ext., se dit de Celui qui profane le sacrement de l'Eucharistie. ‖ * Subst., *Commettre un d.*

DÉIFICATION. s. f. Action par laquelle on déifie. *La d. d'Hercule. La d. d'Auguste.* — V. APOTHÉOSE.

DÉIFIER. v. a. (latin. *Deus*, Dieu; *facere*, faire). Placer au rang des dieux, diviniser. *Hercule fut déifié sur le mont OEta. Les Romains déifièrent la plupart de leurs empereurs. L'usage de d. les hommes extraordinaires, soit conquérants, soit législateurs, se retrouve chez presque tous les peuples de l'antiquité.* = DÉIFIÉ, ÉE. part.

* **DÉILÉPHILE.** s. m. T. Ent. V. CRÉPUSCULAIRES.

DÉISME. s. m. (lat. *Deus*, Dieu). T. Phil. relig.

Enc. — On donne vulgairement le nom de *Déisme* au système de ceux qui admettent purement et simplement l'existence d'un Être suprême, créateur de l'univers, mais rejettent tout culte extérieur et toute révélation. Les déistes se vantent de n'admettre que les principes de la religion naturelle; mais comme chacun d'eux interprète à sa guise cette prétendue religion naturelle, chacun d'eux se fait aussi un Dieu à sa fantaisie. Nous ne discuterons pas ici les diverses doctrines présentées par les auteurs sous ce nom vague de d.; c'est aux articles Dieu, Providence et Révélation que viendra naturellement se placer leur exposition et leur réfutation. — Quoique, à ne considérer que son étymologie, le mot *Théisme* signifie simplement, comme celui de *Déisme*, croyance en Dieu, l'usage a réservé ce dernier sens à *théisme;* par conséquent, on l'oppose à *polythéisme*, tandis que *déisme* s'oppose à *religion révélée*. Le théisme a été le culte du peuple juif; le déisme n'a jamais été que l'opinion particulière de quelques esprits.

DÉISTE. s. 2 g. Celui, celle qui fait profession de déisme. *C'est un d.* ‖ Adject., *Les philosophes déistes.*

DÉITÉ. s. f. (lat. *deitas*). Divinité, dieu ou déesse de la Fable. *Les déités terrestres. Les déités infernales.* N'est guère usité qu'en poésie.

DÉJÀ. adv. de temps. (R. *dès, jà*). Dès à présent. *Vous êtes d. revenu? Il y a d. une heure que je suis avec vous. Quoi! vous avez d. fini votre ouvrage? Est-il d. midi? Quoi! d.?* ‖ Dès le moment dont on parle; s'emploie alors en parlant soit Du passé, soit de l'avenir. *Il y avait d. longtemps qu'il était parti quand vous êtes arrivé. Voilà d. dix ans que nous nous connaissons. D. le soleil était levé lorsqu'il s'éveilla. S'il continue ce genre de vie, il sera d. vieux à trente ans.* ‖ Auparavant. *Je vous en avais d. prévenu.*

DÉJECTION. s. f. (lat. *dejectio*). Évacuation, par le bas, des matières fécales. ‖ Se dit aussi, surtout au plur., Des matières évacuées. *Déjections alvines. Déjections abondantes.* ‖ * T. Géol. Se dit aussi, au plur., Des matières vomies par un volcan.

DÉJETER (se). v. pron. S'écarter de sa direction naturelle, ou de la position donnée. — Se dit proprement Du bois qui, par suite de l'évaporation des fluides qu'il contient, se courbe, se disjoint, ou gauchit. *Le bois de ce meuble s'est déjeté. Cette poutre commence à se d.* — Par ext., se dit De certaines parties du corps. *La colonne vertébrale s'est un peu déjetée.* = Déjeté, ée. part. = Conj. V. Jeter.

DÉJEUNER. v. n. Faire le repas du matin. *Avez-vous déjeuné? D. avec des amis. Donnez-lui à d. D. d'une côtelette, d'un pâté.*

DÉJEUNER. s. m. [Plusieurs écrivent *Déjeuné*]. (R. *de, jeûne*). Le repas du matin; Les mets qui composent ce repas. *Servir le d. Que vous a-t-on servi à votre d.? Il prend à son d. du café ou du chocolat. D. froid. D. chaud. D. à la fourchette. Son d. lui pèse sur l'estomac.* — *D.-dîner*, Grand d. qui se fait plus tard qu'à l'ordinaire et qui tient lieu de dîner. ‖ Fig. et fam., *Il n'en a pas pour un d.*, se dit D'un prodigue qui se dépêche de dissiper son bien. *Il n'y en a pas pour un d.*, se dit Pour marquer le peu d'importance d'un bien, d'une somme d'argent; se dit aussi D'une place de guerre, d'un ennemi dont on croit pouvoir venir facilement à bout. — *C'est un d. de soleil*, se dit D'une étoffe dont la couleur se passe aisément. ‖ Petit plateau garni d'une tasse, d'une soucoupe, d'un sucrier, etc. *Un d. de porcelaine.*

DÉJOINDRE. v. a. Faire que ce qui était joint cesse de l'être; ne se dit que Des ouvrages de menuiserie, de charpenterie et de maçonnerie. *C'est la sécheresse qui a déjoint ces bois. Ce meuble est tout déjoint.* = se Déjoindre. v. pron. *Les pierres de cette voûte commencent à se d.* = Déjoint, ointe. part. = Conj. V. Joindre.

DÉJOUER. v. a. Faire manquer, faire échouer un dessein, un projet. *D. un projet, un dessein, une intrigue. Il déjoua leurs complots.* — *D. quelqu'un*, Empêcher l'effet de ses manœuvres, de ses intrigues. = Déjouer. v. n. N'être pas à son jeu, jouer plus mal qu'à l'ordinaire. *Mais vous déjouez aujourd'hui.* Fam. = Déjoué, ée. part.

DÉJUC. s. m. (lat. *jugum*, joug). T. Faucon. Le temps du lever des oiseaux. Vieux.

DÉJUCHER. v. n. Se dit proprement Des poules, quand elles quittent le juchoir. *Les poules ont déjuché, sont déjuchées.* ‖ Fig. et fam., Se déplacer d'un lieu élevé. *On vous fera bien d. de là.* = Déjucher. v. a. Faire abandonner un lieu élevé. *On vous déjuchera bien de là-haut.* = Déjuché, ée. part.

DELÀ. prép. (R. *de, là*). De l'autre côté de. *D. le fleuve. D. les monts.* — S'emploie quelquefois avec les prépositions *De* et *Par*. *Il est de d. le Rhin. Par d. les Alpes.* Peu us.; on dit plus ordinair. *Au d. de. Au d. des mers. Au d. du fleuve.* ‖ Fig. et au sens moral, *Au d. de* et *Par d. de* se disent pour marquer Qu'une chose est dépassée. *Il a réussi au d. de mes espérances, au d. de ce que je croyais. Le juste est récompensé par d. ses mérites.* = Au delà, Par delà. loc. adv. Encore plus, encore davantage. *Il a regagné tout son argent et bien au d. On l'a satisfait, et par d.* = En delà. loc. adv. Plus loin. *C'est plus en d. Mettez-vous un peu en d.* = Deçà et delà. loc. adv. V. Deçà.

DÉLABREMENT. s. m. État d'une chose délabrée. *Le d. d'un édifice, d'un vêtement. Le d. de ses affaires, de sa santé. Sa maison est dans un d. incroyable.*

DÉLABRER. v. a. (lat. *delabor*, je tombe, je descends). Détériorer, mettre en mauvais état, hors d'usage. *D. des meubles, une machine. Le temps a bien délabré cette maison. Ces enfants ont tout délabré le tapis.* ‖ Fig., *Les fatigues, le manque de vivres, ont délabré cette armée. L'excès de travail a délabré sa santé. Cette mauvaise spéculation a bien délabré sa fortune, ses affaires.* = se Délabrer. v. pron. *Cette tapisserie se délabre. Sa maison se délabre faute d'entretien. Des meubles qui se délabrent. L'estomac se délabre par la privation de nourriture. Sa santé se délabre. Ses affaires se sont bien délabrées.* = Délabré, ée. p. ‖ Fam., *Être délabré*, Avoir des vêtements en fort mauvais état. *Le pauvre diable est bien délabré.*

DÉLACER. v. a. Relâcher ou retirer un lacet qui est passé dans des œillets, défaire ce qui est lacé. *D. un corset, un brodequin.* — *D. une femme*, Défaire le lacet de son corset, de sa robe. *Elle est évanouie, il faut la d.* = se Délacer. v. pron. *Elle ne voulait pas se d. elle-même.* — *Voilà mon brodequin qui se délace.* = Délacé, ée part.

DÉLAI. s. m. (latin. *dilatio*). Temps accordé pour faire une chose; remise d'un terme à une époque plus éloignée. *Ces travaux doivent être terminés dans un d. de deux ans. Assigner quelqu'un à bref d. Le d. expire tel jour. D. de grâce. Accorder, obtenir un d., des délais, de nombreux délais. Prendre, donner du d. Sans d., sans plus de d. Pour tout d. Pour dernier d.*

Enc. — Les *Délais* accordés par la loi, en matière de procédure, varient selon la nature des actes et selon les tribunaux. Comme il est parlé ailleurs de chaque espèce de d. (V. Citation, Cassation, etc.), nous dirons seulement ici que les délais se comptent par jour et non par heures. Tous les jours compris dans un d. comptent utilement, sans distinguer ceux des dimanches et fêtes; mais on ne compte ni le jour qui sert de point de départ, ni celui de l'échéance. Les délais fixés par mois se comptent du quantième au quantième correspondant, sans distinguer si l'espace entre les deux quantièmes est de 28, 30 ou 31 jours. V. Distance. — Les tribunaux ont la faculté d'accorder des *Délais de grâce* au débiteur qui est actuellement dans l'impossibilité de satisfaire à son obligation, à moins, cependant, que ce dernier n'ait diminué, par son fait, les sûretés données par le contrat à son créancier. Toutefois, le pouvoir du juge ne s'étend pas aux délais de distance. — *D. de repentir*, V. Désertion.

DÉLAISSEMENT. s. m. Manque de tout secours, de toute assistance. *Ses parents, ses amis l'ont abandonné, il est dans un entier d.*

Enc. — En termes de Droit maritime, on appelle *Délaissement* l'acte par lequel l'assuré abandonne à l'assureur l'objet assuré, en exigeant de lui le payement du montant de l'assurance. La loi limite à huit les cas où l'action en d. peut être exercée; ce sont: la prise, le naufrage, l'échouement avec bris, l'innavigabilité par fortune de mer, l'arrêt par une puissance étrangère, la perte ou détérioration des objets assurés, si elle va au moins à trois quarts, l'arrêt de la part du gouvernement, après le voyage commencé, et le défaut de nouvelles pendant un ou deux ans, selon que le navire est parti pour un voyage ordinaire ou un voyage au long cours (C. Com. 369 et 375). Le d. ne peut être ni partiel ni conditionnel, et il doit être fait dans le terme de six mois, d'un an ou de deux ans, suivant la distance du lieu où est arrivé le sinistre (*Ib.* 372 et 373). V. Avarie. — En Droit civil, on désigne sous le nom de *D. par hypothèque* l'abandonnement d'un immeuble fait par l'acquéreur pour se soustraire aux poursuites d'un créancier privilégié ou hypothécaire. V. Hypothèque.

DÉLAISSER. v. a. Laisser sans aucun secours, sans aucune assistance. *Tous ses amis l'avaient délaissé. Dieu ne vous délaissera pas.* ‖ T. Jurisp. Abandonner à quelqu'un son droit de propriété sur une chose. — Renoncer à. *D. des poursuites.* = Délaissé, ée. part. = Syn. Voy. Abandonner.

DÉLARDEMENT. s. m. T. Techn. Action de délarder; Le résultat de cette action.

DÉLARDER. v. a. T. Maçonn. Enlever une partie du lit d'une pierre. — Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier. ‖ T. Charpent. Abattre les arêtes d'une pièce de bois. = Délardé, ée. part.

DÉLASSEMENT. s. m. Repos, relâche qu'on prend pour se délasser. *Après le travail, un peu de d. est nécessaire. L'esprit a besoin de d. Son seul d. est de changer de travail. La promenade et la chasse sont ses seuls délassements.*

DÉLASSER. v. a. Faire cesser la lassitude. *Deux heures de sommeil m'ont assez délassé. Le changement d'occupation délasse l'esprit.* — Absol., *Rien ne délasse mieux que le sommeil.* = se Délasser. v. pron. *Se d. d'une longue fatigue, d'une longue application.* = Délassé, ée. part.

DÉLATEUR, TRICE. s. (lat. *delator*). Celui, celle qui dénonce, qui fait métier de dénoncer. = Synon. Voy. Accusateur.

DÉLATION. s. f. Dénonciation. *Cet empereur encouragea la d. par des récompenses; aussi les délations se multiplièrent d'une manière effrayante.*

DÉLATTER. v. a. Ôter les lattes. *On a délatté ce toit.* = Délatté, ée. part.

DÉLAVÉ, ÉE. adj. Se dit Des couleurs faibles et blafardes. *Ce bleu est trop délavé.* ‖ T. Joaillier. *Pierre délavée*, Pierre dont la couleur est faible.

***DÉLAVER.** v. a. Ne se dit que Des couleurs, et sign. Les affaiblir en les étendant d'eau. = Délavé, ée part.

DÉLAYANT. s. m. T. Méd. Se dit Des médicaments qui augmentent la fluidité du sang et des liquides organiques, en augmentant leur volume aux dépens de leur masse. *Toute boisson aqueuse prise en abondance est un d. Les délayants sont surtout usités dans les inflammations aiguës.* ‖ Adjectiv., *Remèdes délayants.*

DÉLAYEMENT. s. m. Action de délayer.

DÉLAYER. v. a. (lat. *diluere*). Détremper dans un liquide. *D. de la farine. D. une couleur dans de l'eau.* ‖ Figur., *D. sa pensée*, L'exprimer avec diffusion. = Délayé, ée. part. = Conj. V. Payer.

DÉLÉATUR. s. m. T. Typog. Mot latin qui signifie *Faites disparaître*, et désigne Le signe usité, dans la correction des épreuves, pour désigner les lettres ou les mots à supprimers V. Épreuve.

DÉLECTABLE. adj. 2 g. Qui donne de la délectation. *Mets d. Un vin d. Un séjour d. Un sentiment d. Rien n'est plus d. que...*

Syn. — *Délicieux.* — L'épithète *délicieux*, selon Roubaud, affecte à l'objet un attrait, des appas, un charme, avec un caractère particulier de suavité; celle de *délectable* attribue à l'objet la propriété d'exciter le goût, d'attacher à la jouissance, de prolonger le plaisir, avec une sorte de sensualité. « *Délicieux*, ajoute Lafaye, présente la qualité comme concentrée dans l'objet qu'elle sert à caractériser, et *délectable* comme propre à se développer et à causer des sensations très-agréables. *Délicieux* est un qualificatif absolu qui ne regarde que la nature de la chose; *délectable* est un qualificatif relatif qui fait penser à l'effet dont la chose est capable. » — V. Agréable.

DÉLECTATION. s. f. Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec sensualité. *Boire, manger avec d. Prendre trop de d. aux choses du monde.*

DÉLECTER. v. a. (latin. *delectare*). Charmer, procurer de la délectation. *Quand on veut se mortifier, il faut éviter tout ce qui délecte les sens.* N'est guère usité que dans le style ascétique. = se Délecter. v. pron. Prendre beaucoup de plaisir à quelque chose. *Se d. à l'étude, à faire de la musique.* Fam. = Délecté, ée. p.

DÉLÉGATION. s. f. Commission donnée à quelqu'un pour agir au lieu et place du mandant. *Par d. du prince, du tribunal. Agir en vertu d'une d.* — *D. de pouvoir, etc.* ‖ Acte par lequel nous autorisons quelqu'un à toucher un somme qui nous est due. *Il m'a donné une d. sur son banquier. Faire, accepter une d.*

DÉLÉGUER. v. a. (lat. *delegare*). Commettre, envoyer quelqu'un avec pouvoir d'agir, d'examiner, de juger, etc. *Le tribunal a délégué un juge pour faire cette vérification.* — *D. son autorité, son pouvoir, ses pouvoirs, etc.*, Investir quelqu'un de son autorité, lui donner le pouvoir nécessaire pour remplir une mission. ‖ Se dit en parl. D'un débiteur qui autorise son créancier à toucher une somme qui est due au premier. *D. une somme, une créance.* — On dit dans le même sens, *D. un fermier*, Donner une délégation sur un fermier. Vx. — *D. une dette*, Charger quelqu'un de la payer. = Délégué, ée. part. ‖ Substantiv., Celui qui a reçu une délégation, une commission. *Ses délégués furent fort mal reçus.*

DÉLESTAGE. T. Mar. Action de délester.

DÉLESTER. v. a. T. Mar. *D. un navire,* Enlever le lest dont il est chargé. = Délesté, ée. part.

DÉLESTEUR. s. m. T. Mar. Celui qui est employé à délester un bâtiment.

DÉLÉTÈRE. adj. 2 g. (gr. δηλητήριος). Qui attaque la santé ou la vie. *Gaz d. Plantes, miasmes délétères.*

* **DÉLIBATION.** s. f. (lat. *delibatio*). T. Prat. Prélèvement.

DÉLIBÉRANT, ANTE. adj. Qui délibère. Se dit surtout Des assemblées politiques. *Assemblée délibérante.*

DÉLIBÉRATIF, IVE. adj. T. Rhétor. *Genre d.*, Voy. Éloquence. ‖ *Voix délibérative,* Voy. Voix.

DÉLIBÉRATION. s. f. Discussion entre plusieurs personnes sur une résolution à prendre, sur une question à résoudre. *Mettre une affaire en d. On mit en d. si... Suspendre une d. La d. d'une assemblée, du jury. Pendant la d.* ‖ Examen qu'on fait en soi-même relativement à un parti à prendre. *Il ne veut se décider qu'après mûre d.* ‖ Décision, résolution. *Prendre une d. Par d. du conseil. La d. du conseil fut que...*

DÉLIBÉRÉMENT. adv. Hardiment, d'une manière délibérée. *Marcher d.*

DÉLIBÉRER. v. n. (latin. *deliberare*). Examiner, consulter en soi-même ou avec les autres. *D. sur une question, sur une affaire importante. Il y a lieu à d. La loi donne à l'héritier bénéficiaire des délais pour faire inventaire et d. On a longtemps délibéré s'il fallait déclarer la guerre. D. d'une chose. Ils veulent en d. entre eux. Il en a délibéré avec lui. Le jury, la cour a délibéré pendant fort longtemps.* ‖ Prendre une résolution, se déterminer. *J'ai délibéré de faire telle chose. Il fut délibéré dans le conseil que....* = Délibéré, ée. part. *L'affaire fut mûrement délibérée. Délibéré tel jour. — C'est une chose délibérée,* C'est une chose arrêtée, conclue. — *De propos délibéré,* A dessein, après y avoir réfléchi; se dit presque toujours en mauvaise part. *C'est de propos délibéré qu'il a fait cette méchante action.* ‖ Adject., Aisé, libre, déterminé. *Avoir l'air délibéré. Marcher d'un pas délibéré. Vous êtes bien délibéré.* = Délibéré. s. m. T. Procéd. Se dit De toute délibération ou discussion qui a lieu à huis-clos entre les juges d'un tribunal. *On a ordonné un délibéré.* — Se dit quelquefois Du jugement qui ordonne un délibéré. *Rapport sur un délibéré.* = Syn. V. Voter.

DÉLICAT, ATE. adj. (lat. *delicatus*). Fin, délié; s'oppose alors à *Grossier. Un tissu d. Un teint d. Des traits délicats.* — Se dit particul. De ce qui est travaillé minutieusement et avec un grand soin. *Travail d. Ouvrage d. Un camée d'une sculpture, d'une exécution très-délicate.* — On dit en ce sens qu'*Un artiste, qu'un ouvrier a la main délicate, le ciseau d., le pinceau d.* ‖ Fig., se dit Des pensées, des sentiments peu communs, qui ont quelque chose d'élevé, de pur, de naïf. *Une pensée délicate. Un sentiment d.* — Se dit encore De ce qui est exprimé ou fait d'une manière ingénieuse et avec grâce. *Des attentions délicates. Une louange délicate. Il s'y prit de la manière la plus délicate pour lui faire accepter ce secours. L'expression en est très-délicate. Tour d.* ‖ Subtil. *La différence est tellement délicate qu'elle peut échapper à beaucoup d'esprits.* ‖ Sign. aussi Qui est capable de juger avec finesse, avec goût, qui sait apprécier les nuances. *Un esprit d. Un jugement d. Une oreille délicate. Des sens, des organes délicats.* — Qui est difficile à contenter. *Il est fort d. sur le manger. Être peu d. dans ses plaisirs. Il ne faut pas être si d.* Prov., *Il est d. et blond,* se dit D'un homme fat et qui fait le dédaigneux. ‖ En parlant Des aliments, sign. Agréable au goût, mais à un goût exercé. *Un mets d. Un vin d. Une chère, une table fort délicate.* — Fig., *Plaisir d., jouissance délicate,* Plaisir, etc., où l'esprit a plus de part que les sens. — *Avoir le sommeil d.*, se dit De quelqu'un que le moindre bruit suffit pour réveiller. = Faible, frêle, qui offre peu de résistance, qui peut être aisément altéré, endommagé; s'emploie alors par oppos. à *Robuste. Tempérament d. Santé délicate. Constitution, complexion délicate. Avoir la vue délicate. Cet enfant est extrêmement d. Une plante, une fleur, une couleur très-délicate. Ces dentelles sont fort délicates à manier, sont fort délicates.* ‖ Fig., se dit Des affaires, des circonstances où il faut agir avec beaucoup de prudence, de réserve. *Une affaire délicate. La conjoncture, la circonstance, la situation est très-délicate. Une question délicate à traiter. Il s'est tiré d'un pas bien d.* = Qui est susceptible, facile à offenser, à offusquer. *Il est très-d. sur le point d'honneur, sur l'amitié, sur ce qui touche à la probité, aux convenances.* — Absol., sign. Scrupuleux sur la probité, l'honneur et même les simples bienséances. *C'est un homme très-d. Il a la conscience très-délicate. Il est de la plus délicate probité.* ‖ En parlant Des choses, sign., Conforme à l'honneur, à la probité, aux bienséances. *Le procédé est peu d. Il s'est conduit d'une manière très-délicate. Il a toujours montré des sentiments fort délicats.* = Subst., se prend pour Difficile, dédaigneux. *Il fait le d. Les délicats sont malheureux.*

DÉLICATEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. *Cela est travaillé fort d. Une pensée d. exprimée. Il a été élevé trop d. Une affaire qu'il faut traiter d. Juger d. Il s'est conduit peu d. à votre égard.*

DÉLICATER. v. a. Traiter avec délicatesse, accoutumer à la mollesse. *On gâte les enfants à force de les d.* = se Délicater. v. pron. *Il ne faut pas tant se d.* = Délicaté, ée. part. Vieux.

DÉLICATESSE. s. f. Qualité de ce qui est délicat, fin, délié. *La d. de la peau. Des traits d'une extrême d. Une broderie d'une grande d.* ‖ Par ext., se dit De l'adresse, de la légèreté, du soin avec lesquels une chose est ou doit être faite. *Ce bijou est remarquable par la d. de l'exécution. Ce peintre a une grande d. de pinceau. Cela demande à être manié avec une extrême d.* — Fig., se dit De ce qui est senti, pensé, fait ou exprimé d'une manière délicate. *La d. d'une pensée, d'un sentiment. Des procédés pleins de d. La d. de l'expression. Les délicatesses du langage, du style,* Les finesses du langage, du style. ‖ Fig., en parlant Des affaires, sign. Prudence, précaution. *Cette affaire veut être traitée avec beaucoup de d.* ‖ Aptitude à juger finement, à apprécier les nuances, les différences les plus légères. *D. d'esprit, de jugement, de goût. Cet aveugle a une d. de tact extraordinaire. D. d'oreille. La d. des organes des sens.* ‖ Qualité de ce qui satisfait un goût délicat. *La d. d'un mets, d'un vin. Une chère pleine de d. Les délicatesses de la table,* Des mets recherchés. ‖ Faiblesse, débilité. *La d. du tempérament, de la complexion, de la santé. La d. de son teint.* — Par anal., se dit quelquefois pour Mollesse. *Cet enfant est élevé avec trop de d. Cet homme est d'une d. ridicule.* ‖ Susceptibilité, facilité à s'offenser, à se choquer. *Avoir une extrême d. sur le point d'honneur. Une fausse d.* ‖ Se dit aussi Des scrupules en tout ce qui touche à l'honneur, à la probité, aux bienséances. *C'est un homme qui a une grande d. Un homme plein de d., sans d. C'est pousser trop loin la d.* — Par ext., se dit Des choses que la délicatesse fait dire ou fait faire. *Un procédé plein de d. J'apprécie toute la d. de sa conduite.*

Syn. — *Finesse.* — La *finesse* est l'art de saisir les vérités que tout le monde n'aperçoit pas; la *délicatesse* est le sentiment vif et habituel des convenances que tout le monde ne sent pas. La *finesse* est de l'esprit; la *délicatesse* est de l'âme : on analyse *finement,* on sent avec *délicatesse.* La *finesse* cherche dans les objets ce qui peut piquer la curiosité; la *délicatesse* ne s'attache qu'à ce qui éveille et attire le sentiment. On dit bien un toucher *fin*, un goût *fin*, un odorat *fin;* mais alors on considère le toucher, le goût et l'odorat comme distinguant les qualités des corps, pour les définir plutôt que pour les sentir. Mais lorsqu'on veut rendre l'impression que l'on reçoit plutôt que désigner la nature de l'objet qui la cause, on dit un toucher *délicat*, un goût *délicat*, la *délicatesse* de l'odorat. La *finesse* est en actions, la *délicatesse* en impressions : il faut agir pour exercer la première; l'âme est presque passive pour la seconde, et ne fait que s'y livrer. Peut-être la *finesse* et la *délicatesse* dans l'esprit sont-elles jusqu'à un certain point opposées l'une à l'autre, de sorte qu'avec beaucoup de *finesse* on doit avoir moins de *délicatesse.* — La *finesse*, dans les ouvrages d'esprit comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir. La *délicatesse* est la *finesse* du sentiment exprimé avec la grâce qui lui convient. Il suffit d'avoir de l'esprit pour saisir ce qui est *fin;* il faut encore du goût pour entendre ce qui est *délicat.* La *finesse* est indispensable à l'épigramme, et la *délicatesse* au madrigal. Les louanges que Boileau adressait à Louis XIV ne sont pas toujours également *délicates;* ses satires ne sont pas toujours assez *fines.*

DÉLICES. s. f. pl. (lat. *deliciæ*). Plaisir, volupté. *Les d. des sens, de l'esprit. Les d. de la campagne, de la table. Les d. du Paradis. Les d. de Capoue. Les d. des premières amours. Se plonger, vivre, être nourri dans les d. Goûter les d. de la vie. Faire ses d. de l'étude. Mettre ses d. à faire quelque chose. Il la contemplait avec d. Cet enfant fait les d. de sa mère. On a dit de l'empereur Titus qu'il était les d. du genre humain.* ‖ S'emploie quelquefois au sing.; mais alors il est masc. *C'est un délice. Quel délice!*

DÉLICIEUSEMET. adv. Avec délices, d'une manière délicieuse. *Vivre d. Elle chante d.*

DÉLICIEUX, EUSE. adj. (lat. *deliciosus*). Extrêmement agréable. *Vin d. Mets d. Séjour d. Un sentiment d. Musique délicieuse.* = Syn. Voy. Agréable et Délectable.

DÉLICOTER (se). v. pron. T. Man. Se dit D'un cheval qui se défait de son licou. = Délicoté, ée. p.

DÉLIÉ, ÉE. adj. Mince, grêle, menu. *Taille déliée. Étoffe déliée. Fil d. Un trait de plume fort d.* ‖ Fig., *Être d. Avoir l'esprit d.*, Avoir beaucoup de finesse d'esprit, de pénétration, de subtilité, d'adresse. *C'est un esprit très-d. C'est une femme fine et déliée.* Se dit quelquefois en mauvaise part. = Délié. s. m. T. Calligr. Se dit, par oppos. à *Plein*, De la partie fine et déliée d'une lettre. *La lettre O a deux pleins et deux déliés.*

Syn. — *Menu, Mince.* — Ce qui est *délié* manque de grosseur, mais peut avoir une grande longueur. Ce qui est *mince* manque d'épaisseur. Ce qui est *menu* manque en général de grandeur dans toutes les dimensions. Ainsi, on dit un fil *délié*, une planche et une étoffe *minces*, de *menus* morceaux de bois, une écriture *menue*, etc. — V. Subtil.

DÉLIER. v. a. Détacher, défaire ce qui lie quelque chose. *D. une gerbe.* — Par anal., Dénouer. *D. des cordons.* ‖ Fig., Dégager d'une obligation, d'un serment. *D. quelqu'un d'un serment. On l'a délié de ses vœux.* ‖ T. Théolog. Remettre les péchés, absoudre; s'emploie presque toujours absol. *L'Église a seule le pouvoir de lier et de d.* = Délié, ée. part.

* **DÉLIGATION.** s. f. T. Chir. Se dit de L'application méthodique des bandages.

* **DÉLIMÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Dilléniacées.

DÉLIMITATION. s. f. Action de délimiter; Résultat de cette action. *La d. des frontières.*

DÉLIMITER. v. a. Fixer, tracer des limites. *D. les frontières de deux pays.* = Délimité, ée. part.

DÉLINÉATION. s. f. (lat. *delineatio*). Action de tracer le contour d'un objet au simple trait; La figure qui en résulte.

DÉLINQUANT, ANTE. s. T. Jurisp. Celui, celle qui a commis une contravention.

DÉLINQUER. v. n. (lat. *delinquere*, faillir). T. Jurisp. Commettre une contravention, une faute. Vieux et n'est guère usité qu'au prétérit. *En quoi ont-ils délinqué?*

DÉLIQUESCENCE. s. f. (lat. *deliquescere*, fondre).

Enc. — On nomme ainsi, en termes de Chimie, le phénomène par lequel certains corps, particulièrement les sels, absorbent la vapeur aqueuse de l'atmosphère, et se dissolvent dans le liquide formé par cette vapeur. Lorsqu'un corps est passé à cet état, on dit qu'il est tombé en *Deliquium*, et on appelle *déliquescents* les corps qui sont doués de cette propriété. Tous les sels solubles sont déliquescents. On a mis à profit la d. de certains sels pour dessécher une foule de substances, principalement l'air et les gaz, dont ils absorbent l'humidité : le plus usité à cet effet est le chlorure de calcium.

DÉLIQUESCENT, ENTE. adj. V. Déliquescence.

DELIQUIUM. s. m. (On pr. *Délikuiome*). T. Chim. V. Déliquescence.

DÉLIRANT, ANTE. adj. Qui est en délire; ne se dit guère qu'au Fig. *Imagination délirante. Conception délirante.*

DÉLIRE. s. m. (lat. *delirium*). Désordre des facultés intellectuelles causé par une maladie. ‖ Fig., se dit Du trouble, de l'agitation extrême qu'excitent dans l'âme les passions, les émotions violentes. *Le d. de la passion, des passions. Le d. de la joie, de l'amour, de la colère, de l'ambition. Le d. de l'imagination, de l'esprit, des sens. Le d. poétique. Un beau d.*

Enc. — En Médecine, on donne le nom de *Délire* à tout désordre des facultés intellectuelles résultant soit d'une altération organique du cerveau ou de ses annexes, soit d'une simple modification physiologique survenue dans l'état de cette partie des centres nerveux. D'après cela, on distingue essentiellement deux sortes de d., le *D. idiopathique* et le *D. symptomatique.* Le premier constitue, à proprement parler, la *folie* (v. Aliénation *mentale*) : il est ordinairement apyrétique. Le second est, ainsi que l'indique son nom, le symptôme d'une affection d'un organe quelconque de l'économie, et il ne se produit que par [illegible] que cette affection détermine secondairement dans l'état du système encéphalique. Or, comme ce changement consiste le plus souvent dans une modification de la circulation cérébrale, il ne s'observe guère que dans les maladies accompagnées de fièvre plus ou moins intense. Aussi fait-on quelquefois le terme *D. chronique* synonyme de *folie*, tandis qu'on appelle *D. aigu* le d. symptomatique.

Parmi les affections fébriles qui s'accompagnent le plus fréquemment de d., on cite surtout les maladies inflammatoires du tube digestif ou de ses dépendances. Le d. symptomatique survient aussi dans certaines affections apyrétiques, comme l'anémie, la chlorose, etc. Dans ce cas, qui est précisément l'inverse de ce qui s'observe dans les maladies fébriles, le cerveau, par suite de l'appauvrissement du sang ou de la diminution de quantité de ce liquide, manque du stimulus nécessaire à l'accomplissement régulier de ses fonctions. Certaines causes spécifiques déterminent également le d. symptomatique et apyrétique : tels sont l'usage de l'opium, l'abus des alcooliques, l'introduction dans l'organisme de certains poisons septiques, etc.; ces causes agissent évidemment par l'intermédiaire du fluide sanguin qui est altéré dans sa composition ou dans ses qualités. Quant au d. résultant de l'absorption des molécules saturnines, il constitue, suivant nous, un véritable d. idiopathique, une véritable aliénation mentale par altération propre de la substance cérébrale.

Nous venons de mentionner l'abus des alcooliques parmi les causes du d. symptomatique. Le d. qu'on observe dans ce cas a reçu le nom de *Delirium tremens* (*Délire tremblant*) à cause de la forme particulière qu'il affecte. En effet, il est caractérisé, non-seulement par le trouble de l'intelligence, l'hallucination des sens, l'insomnie, mais encore par le tremblement des membres et même du corps. Ce genre de d., appelé encore *Dipsomanie* et *Folie des ivrognes*, cède en général aisément à l'abstention des liqueurs fermentées et à l'emploi de l'opium. Toutefois, l'excès des alcooliques peut à la fin déterminer le d. idiopathique ou la folie proprement dite. — Le d. qui survient parfois à la suite des opérations chirurgicales, et que Dupuytren, en le signalant pour la première fois, a nommé assez gratuitement *D. nerveux*, nous paraît dépendre du trouble apporté par l'opération à l'équilibre qui existe, à l'état normal, entre le sang et les centres nerveux : ce d. résulte donc, tantôt d'un défaut, et tantôt d'un excès de stimulation du cerveau.

DÉLIRER. v. n. Être en délire, avoir le délire.

DÉLIT. s. m. (lat. *delictum*). T. Dr. Infraction plus ou moins grave à la loi. — V. Crime.

DÉLIT. s. m. T. Maçonnerie. Le côté d'une pierre opposé au sens de sa stratification. Se dit relativement à la manière dont on pose les pierres dans une construction. *Poser une pierre en d. Le granit n'étant pas stratifié, n'a ni lit ni d.*

DÉLITER. v. a. T. Maçonnerie. Poser une pierre en d., c.-à-d. sur le côté opposé au lit qu'elle avait dans la carrière. *On ne doit pas d. les pierres, sans cela elles se dégradent rapidement.* = * se Déliter. v. pron. *Cette pierre se délite*, Se fend naturellement dans le sens de ses couches. = Délité, ée. part.

DÉLITESCENCE. s. f. (lat. *delitescere*, se cacher).

Enc. — Ce terme s'emploie dans le langage de la Chimie et dans celui de la Médecine. — Les chimistes nomment ainsi le phénomène qui a lieu quand un corps cristallisé perd son eau de cristallisation, de sorte que ses lames se détachent et se brisent en menues parcelles, ou quand un corps solide se désagrége et tombe en poudre en absorbant de l'eau. Les corps chez lesquels on observe ce phénomène sont dits *Délitescents*. En pathologie, on appelle ainsi la disparition subite d'une éruption, d'une tumeur, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru toutes ses périodes, et sans qu'il résulte de cette disparition aucun accident. Mais si ce phénomène est suivi de l'apparition, dans quelque autre partie du corps, de la même affection ou d'une affection différente qui paraît liée à la disparition de la première, on dit qu'il y a *Métastase*, c.-à-d. transport de la maladie sur un autre point ou sur un autre organe de l'économie.

DÉLIVRANCE. s. f. Action par laquelle on délivre; L'état de ce qui est délivré. *Heureuse d. La d. d'un captif. La d. d'une ville. La d. du peuple de Dieu. Travailler à la d. de son pays.* ‖ T. Méd. V. Accouchement. ‖ T. Droit. Action de remettre quelque chose entre les mains de quelqu'un. *La d. d'un legs. Je ne paierai qu'après d. des pièces, des marchandises, etc.*

DÉLIVRE. s. m. T. Méd. V. Accouchement.

DÉLIVRER. v. a. Mettre en liberté, affranchir de quelque mal, débarrasser de quelque chose d'incommode. *D. un captif, un prisonnier. D. de prison, de captivité. D. son pays du joug étranger. D. une contrée des brigands qui l'infestaient. Il fut délivré de leurs mains, d'entre leurs mains. La ville fut délivrée du choléra. Il est enfin délivré de ses craintes. Il vous a délivré d'un grand péril, d'un grand fardeau. Je vous délivrerai de cette peine. D. une âme du purgatoire. Je voudrais bien être délivré de cet importun.* ‖ T. Méd. *D. une femme*, Extraire l'arrière-faix. — Abusiv., se dit pour Accoucher. *Elle est heureusement délivrée.* ‖ Remettre entre les mains de quelqu'un. *D. une somme. D. les effets d'une succession. D. des marchandises. D. des papiers, des titres à quelqu'un. Il faut lui d. une expédition de son acte.* — *D. des ouvrages à un entrepreneur, à un maçon*, Donner des travaux à faire à un entrepreneur, etc. *D. des ouvrages* se dit aussi pour Les rendre terminés. = se Délivrer. v. pron. S'affranchir; se débarrasser. *Se d. d'un péril, d'un fardeau, d'une inquiétude. Se d. d'un importun.* = Délivré, ée. part.

Syn. — *Livrer.* — *Délivrer* a deux acceptions différentes : la première celle de mettre en liberté (v. Affranchir); la seconde celle de *livrer*, remettre entre les mains de quelqu'un. *Livrer* n'exprime que la simple tradition à quelque titre que ce soit; *délivrer* exprime l'action de *livrer*, en vertu d'une charge ou d'une obligation. Vous *délivrez* la chose que vous devez *livrer*; vous gardez ce que vous ne *livrez* pas; vous retiendriez à la personne ce que vous avez à lui *délivrer*. La *livraison* change la possession; la *délivrance* acquitte celui qui *livre*, et satisfait celui qui reçoit. *Délivrer*, c'est en outre *livrer* selon certaines formes ou certaines règles : aussi s'emploie-t-il surtout en termes de palais et d'administration. On *délivre*, des certificats, des passe-ports, la copie d'un acte, etc.

DÉLOGEMENT. s. m. Action de déloger. ‖ Départ des gens de guerre logés par étape. ‖ Décampement.— Ce mot a vieilli dans toutes ces acceptions.

DÉLOGER. v. n. Quitter un logement pour aller loger ailleurs. *Il lui fallut d. avant la fin du terme.* ‖ En parlant De troupes de passage, se disait pour Partir. *Le régiment a délogé au point du jour.* Vx et peu us. ‖ Décamper. *L'approche de l'ennemi les a fait d. bien vite. Ils délogèrent sans trompette.* Famil. — Fig. et fam., *D. sans trompette, sans tambour ni trompette*, D. clandestinement; se retirer secrètement sans faire de bruit. ‖ Sortir d'un lieu, d'une place qu'on occupe. *On vous fera bien d. de là.* — * Fig. et fam., *Ma fièvre ne veut pas d.* = Déloger. v. a. Faire quitter à quelqu'un le logement qu'il occupe, *Je ne veux pas vous d.* ‖ Faire quitter à des troupes ennemies le lieu qu'elles occupent. *Nous fîmes une charge et délogeâmes l'ennemi.* — Famil., Faire quitter à quelqu'un une place qui ne lui appartient pas. *Je le trouvai dans ma stalle, mais je le délogeai au plus vite.* = Délogé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DÉLOYAL, ALE. adj. Qui manque de loyauté, perfide. *Un homme d. Un ami d.* ‖ Qui marque de la déloyauté. *Conduite déloyale. Procédés déloyaux.*

DÉLOYALEMENT. adv. D'une manière déloyale. *Il en a usé d. avec moi.*

DÉLOYAUTÉ. s. f. Manque de loyauté. *Un acte de d. C'est une insigne d.*

* **DELPHAX.** s. m. T. Ent. Voy. Cicadaires.

* **DELPHINAPTÈRE.** s. m. T. Mam. Voy. Dauphin.

* **DELPHINE.** s. f. T. Chim. Voy. Renonculacées.

* **DELPHINIENS.** s. m. pl. * **DELPHINORHYNQUE.** s. m. T. Mam. Voy. Dauphin.

* **DELTA.** s. m. T. Géol.

Enc. — En parcourant les terres qui constituent leur lit, les cours d'eau se chargent d'une plus ou moins grande quantité de matières qu'ils vont ensuite déposer sur des points plus ou moins éloignés de ceux où ils les ont enlevées. Les parties les plus pesantes s'arrêtent ordinairement sur les bords mêmes du fleuve, tandis que les plus légères sont transportées jusqu'à la mer, où le mouvement en sens opposé des vagues arrête leur marche et les refoule sur le rivage. Ces dépôts, qui s'accumulent incessamment pendant une longue suite de siècles, forment d'abord des hauts fonds, des bancs ou des barrages; plus tard, ils s'élèvent au-dessus du niveau des eaux et donnent naissance à des îles ou à des groupes d'îles d'une étendue très-variable. La même cause continuant toujours d'agir, l'espace qui sépare ces îles entre elles ou qui les isole du continent, finit par se combler peu à peu. Aux bras de mer succèdent des lagunes peu profondes, puis des étangs et des marécages, et enfin de vastes plages, entrecoupées de canaux naturels, que l'homme ne tarde pas à s'approprier, parce qu'elles sont toujours douées d'une fertilité remarquable. Il existe de ces plages d'alluvion dans toutes les parties du monde. La plus célèbre se voit dans la Basse-Égypte. Les anciens lui avaient donné le nom de *Delta* à cause de sa forme triangulaire et de sa ressemblance avec la figure de la lettre grecque (Δ) ainsi appelée. Aujourd'hui, par analogie, on applique cette même dénomination à tous les terrains d'alluvion formés de la même manière, quelle que puisse être leur configuration. — Le *D. du Nil* commence à 14 kilom. au-dessous du Caire, où le fleuve se divise en deux branches, dont l'une, courant dans la direction du nord, se jette dans la Méditerranée au-dessous de Rosette, et dont l'autre coupant la Basse-Égypte en deux parties presque égales, aboutit à la mer au-dessus de Damiette. Les côtes du d. du Nil offrent un développement de près de 180 kilom. L'Afrique possède un autre d. bien plus considérable encore, mais assez peu connu; c'est celui du Niger, dans le golfe de Guinée. On évalue sa superficie à plus de 88,000 kilomèt. carrés. — L'Asie renferme un grand nombre de deltas dont la superficie est également prodigieuse. Le plus fameux est celui du *Gange*, qui, à proprement parler, est formé par les branches réunies de ce fleuve et du Brahmapoutre. Il embrasse tout le fond du golfe de Bengale sur une largeur d'environ 300 kilom., et remonte dans les terres à peu près à la même distance. Le Gange, à lui seul, charrie chaque année à l'Océan l'énorme quantité de 200 millions de mètres cubes de terre, qui troublent quelquefois l'eau de la mer jusqu'à la distance de 96 kilomèt. de la côte. — Le *D. de l'Indus*, si fameux dans l'antiquité, a plus de 90 kilom. de longueur, et sa base, qui est baignée par les eaux du golfe d'Oman, dépasse 190 kilom. — Parmi les deltas du Nouveau Continent, nous nous contenterons de nommer ceux du *Mississipi* et de l'*Orénoque*, le premier dans l'Amérique du Nord, le second dans celle du Sud. — L'Europe, quoique ses fleuves n'aient qu'un cours comparativement fort peu étendu, possède aussi quelques deltas importants. Le *D. du Danube*, qui commence à Toulcha, dans la Turquie; le *D. du Pô*, dans la Lombardie; et le *D. du Rhône*, appelé vulgairement île de la *Camargue*, qui commence un peu au-dessous d'Arles. Ce dernier offre une superficie de 74,000 hectares, dont plus de 50,000 sont couverts de marais, d'étangs et de pâturages. Les embouchures du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de l'Ems, du Weser et de l'Elbe présentent également des terrains d'alluvion qui constituent de véritables deltas.

Plusieurs géologues ont essayé de calculer le laps de temps qu'a pu exiger la formation des deltas actuels. Deluc est le premier qui ait fait quelques recherches pour recueillir ces données auxquelles il donnait le nom de *Chronomètres* naturels. On croit avoir reconnu que le d. du Nil s'accroît de 3 à 4 mètres en moyenne par année. La ville de Rosette qui, il y a mille ans, était située sur le bord de la mer, en est maintenant éloignée de 9 kilom. Suivant Astruc, le d. du Rhône s'est accru de 15 kilom. depuis l'ère chrétienne. D'après la position d'Adria, l'antique Hadria, bâtie sur le bord de l'Adriatique, et qui s'en trouve actuellement à 18,500 mètres, on a calculé que le d. du Pô s'accroît de 25 m. en moyenne chaque année; mais cette rapidité exceptionnelle tient à ce que le fleuve est renfermé entre des digues extrêmement hautes. En effet, le savant de Prony a trouvé son niveau plus élevé que les toits des maisons de Ferrare. Au lieu donc de déposer sur ses rives une partie des matières qu'il charrie, le Pô porte à la mer leur masse tout entière. En résumé, les travaux faits sur les deltas par les géologues les plus éminents, démontrent que la formation d'aucun d'eux n'a exigé une période de temps extraordinaire. On trouve toujours un nombre d'années inférieur à 10,000, et si l'on observe que leur formation doit avoir été plus rapide dans le principe, car leurs bases vont toujours en s'élargissant, on en pourra conclure, avec Cuvier, que 6,000 ans ont parfaitement pu amener l'état de choses actuel.

* **DELTOÏDE.** adj. 2 g. (gr. δελτα; ειδος, forme). Qui a la forme triangulaire de la lettre grecque appelée Delta. *Le muscle d. en se contractant élève le bras. Feuilles deltoïdes.* ‖ S'emploie subst. au masc., pour désigner Le muscle d. *Le d. s'attache, en haut, à l'extrémité de la clavicule et de l'omoplate, et, en bas, à la partie moyenne et externe de l'humérus.*

DÉLUGE. s. m. (latin. *diluvium*). Inondation qui couvre une vaste étendue de pays. *Le d. qui couvrit la Béotie. Le d. d'Ogygès.* — *Le d. universel*, ou absol., *Le d.*, L'inondation qui couvrit toute la terre et fit périr le genre humain, à l'exception de Noé et de sa famille. — Famil. et prov., *Remonter au d.*, Remonter fort loin dans le passé. *Passons au d.*, Abrégeons. *Après moi le d.*, Peu m'importe ce qui arrivera quand je ne serai plus. ‖ *Par exag., on dit* D'une grande pluie, *C'est un d., un véritable d.* ‖ Figur., se dit aussi, surtout dans le style poétique, en parl. De certaines choses, lorsqu'elles sont répandues avec profusion. *Un d. de feu. Un d. de sang. Un d. de larmes. Un d. de maux. Un d. de paroles, d'injures, de mauvais livres.*

Enc. — Théol. — Les Livres saints nous attestent que Dieu, pour punir les hommes de leurs crimes, envoya sur notre globe une inondation extraordinaire qui couvrit la totalité de la surface terrestre, et fit périr tout le genre humain à l'exception de Noé et de sa famille, qui seuls avaient trouvé grâce devant lui. Le récit de ce fait miraculeux est consigné dans les chapitres VI, VII et VIII de la Genèse. Comme il n'est aucun chrétien qui ne le connaisse, il n'est pas besoin de le reproduire ici. Suivant la chronologie ordinaire, le d. universel eut lieu l'an 1686 après la création d'Adam (1976 du Monde et 2987 av. J. C., selon les auteurs de l'Art de vérifier les dates), dans la 600e année de la vie de Noé. Il commença le 17 du second mois (qui était novembre, au dire de quelques commentateurs).

I. L'authenticité et l'exactitude du récit du d. que nous devons à Moïse, ont été maintes fois contestées. Mais, indépendamment des arguments par lesquels les défenseurs de la religion révélée ont établi l'authenticité et l'inspiration divine des Livres de Moïse, arguments qui s'appliquent à tout le contenu de ses écrits, le fait du d. est attesté par les traditions de tous les peuples, soit de l'ancien, soit du nouveau continent. Dans celles de la Chaldée, c'est Xixouthros ou Sisouthros qui remplace Noé; dans celles de la Chine, c'est Fo-ki; dans celles de l'Inde, c'est Vaivaswata ou Satyavrata; dans celles des Grecs, c'est *Deucalion*; chez les Péruviens, c'est Bochica; chez les Aztèques et autres tribus qui habitaient le plateau du Mexique, c'est Coxcox ou Tezpi. A l'époque de la découverte de ce pays, on trouva chez les nations mexicaines des peintures sans nombre où Tezpi était représenté dans une arche flottant sur les eaux, et avec lui, sa femme, ses enfants, plusieurs animaux et diverses espèces de grains. Quand les eaux se retirèrent, Tezpi envoya un vautour qui, trouvant à se nourrir du corps des animaux noyés, ne revint pas. Après que l'expérience renouvelée avec plusieurs autres animaux eut échoué, il lâcha l'oiseau-mouche qui revint à la fin portant une branche verte à son bec. Le souvenir de cette mémorable catastrophe, quoique plus ou moins défiguré, se reconnait chez tous les peuples de l'Asie Mineure, chez les Égyptiens, chez les Celtes, chez les Scandinaves, ainsi que chez les habitants de diverses îles de l'Océanie. Outre les témoignages si nombreux des écrivains anciens et des voyageurs modernes au sujet de ces traditions, il nous est encore parvenu quelques monuments d'un autre genre. Telles sont certaines médailles de bronze de la ville d'Apamée, en Phrygie, médailles qui remontent aux règnes de Septime-Sévère et de Caracalla. L'une d'elles est représentée par la Figure ci-contre. Le coffre dans lequel on voit à mi-corps Noé et sa femme était appelé en grec κιϐωτός, l'*arche*, et ce nom même servait plus anciennement à désigner la ville d'Apamée elle-même. Il a d'ailleurs tout à fait la forme que les premiers chrétiens donnaient à l'arche dans les peintures des catacombes, par ex., dans la seconde chambre du cimetière de Calliste, dans les sculptures des sarcophages, etc. Enfin, en 1696, on a découvert, aux environs de Rome, un vase ayant la forme d'un petit baril qui renfermait 20 couples d'animaux, savoir 12 de quadrupèdes, 6 d'oiseaux, 1 de serpents et 1 d'insectes, sans compter 2 insectes dépareillés. Il y avait de plus 35 figures humaines, les unes isolées, les autres en groupes, mais toutes, à l'exception de 2 ou 3, dans la posture d'individus qui cherchent à échapper à une inondation. Toutes les femmes sont échevelées et portées sur les épaules des hommes. On présume que ce vase servait aux fêtes qui se célébraient à Athènes, sous le nom d'*Hydrophories*, en mémoire de ceux qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. Évidemment il serait impossible d'expliquer l'existence générale, chez les peuples les plus différents et les plus éloignés les uns des autres, de cette croyance à un d. universel qui aurait détruit tout le genre humain, à l'exception d'une seule famille, si cette croyance ne reposait pas sur un fait réel. L'apparition même de déluges locaux, dans chacun des pays où nous avons constaté l'existence de cette tradition ne suffirait pas encore pour en rendre compte; car alors on ne retrouverait pas identiquement dans ces divers récits, des circonstances aussi caractéristiques que celles de l'envoi du corbeau et de la colombe, du vautour et de l'oiseau-mouche.

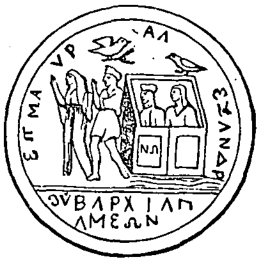

II. Comme si les témoignages que nous venons de citer n'étaient pas suffisants pour démontrer la réalité du d. universel, plusieurs écrivains religieux ont essayé de faire concourir à cette démonstration les progrès les plus récents de la géologie. Ainsi, d'éminents géologues s'étant efforcés d'établir que l'une des dernières révolutions physiques qui ont affecté la surface de notre globe a été une inondation violente qui a dévasté une grande partie de l'hémisphère septentrional, et qui a été suivie de la disparition subite d'un grand nombre d'espèces de quadrupèdes terrestres qui habitaient ces régions durant la période immédiatement précédente, d'autres auteurs ont immédiatement voulu identifier ce cataclysme avec le d. universel. Mais cette induction est au moins prématurée. Le savant géologue qui a le plus fait pour démontrer le parfait accord qui existe entre l'histoire géologique de notre globe et les textes de l'Écriture sainte, le Dr Buckland, est lui-même de cet avis. Bien plus, quoique ce soit également lui qui ait le plus contribué à démontrer que la dernière grande révolution du globe a été causée ou accompagnée par une violente inondation, il sépare avec soin cette question de celle du d. mosaïque. « Des découvertes qui ont eu lieu depuis mes travaux sur cette révolution, dit-il, font voir que plusieurs des animaux que j'y ai décrits n'avaient pas traversé seulement la période géologique immédiatement contiguë à la catastrophe qui les a engloutis, mais encore une ou plusieurs de celles qui l'avaient précédée, et semblent, par conséquent, démontrer que le grand bouleversement dont il vient d'être question n'est autre chose que la dernière des nombreuses révolutions géologiques qui ont eu pour cause l'irruption violente des eaux, et qu'on ne doit pas le confondre avec l'inondation comparativement peu importante qui a été décrite par l'historien sacré. — On a objecté avec justesse, continue-t-il, contre l'opinion qui identifie ces deux grands phénomènes, que l'élévation et l'abaissement des eaux durant le d. mosaïque, s'étant opérés, d'après la narration des Livres saints, graduellement et dans un temps fort court, n'auraient pu produire qu'un changement peu considérable sur la contrée submergée. La prédominance numérique des espèces éteintes parmi les animaux qu'on rencontre dans les cavités et dans les dépôts superficiels du diluvium, et ce fait que l'on n'a nulle part encore trouvé d'ossements humains, sont des motifs puissants pour rapporter ces espèces à une période antérieure à la création de l'homme. Toutefois ce point important ne pourra être considéré comme jugé sans appel qu'après que des recherches plus étendues seront venues nous éclairer sur les terrains les plus récents des périodes pliocènes, ainsi que des formations diluviales et alluviales. »

Rien n'est plus favorable au scepticisme que d'avancer en faveur de la cause de la religion des assertions qu'on est plus tard obligé de retirer. La réserve du savant professeur d'Oxford est donc sage et prudente; mais nous irons plus loin que lui. Nous pensons qu'il n'y a aucune connexité à établir entre les révolutions géologiques du globe et le fait du d. universel de Moïse, et que les traces que ce dernier a pu laisser sur notre globe, ne doivent en aucune façon différer de celles que laisseraient des inondations locales, attendu que, au témoignage de l'historien inspiré lui-même, le d. universel fut très-court et s'opéra par des moyens qui n'indiquent aucun grand bouleversement naturel, c.-à-d. par la pluie et l'irruption de toutes les sources. — Ce n'est pas tout cependant. S'il est rationnel et légitime de montrer à l'incrédulité l'accord admirable qui existe entre les faits historiques, géologiques ou autres, contenus dans les Livres saints, parce que ces faits sont donnés par l'Écriture comme *naturels*, il n'en est plus de même quand il s'agit de faits donnés par celle-ci comme *surnaturels*, comme *miraculeux*. Ainsi, par ex., l'homme a pu reconnaître et constater l'exactitude minutieuse des faits qui constituent l'histoire de la création (V. GENÈSE), parce que ce sont là des faits naturels et qui se sont accomplis en vertu de lois générales établies par le Créateur, tandis que les faits miraculeux sont absolument impénétrables à nos investigations. La recherche des causes et l'explication des miracles, c'est là le propre du rationalisme. Or, personne n'ignore ce que sont devenus entre ses mains les miracles consignés dans les Livres saints pour être l'un des fondements principaux des vérités de la religion. Toute explication prétendue d'un fait miraculeux équivaut à sa négation, sinon comme fait brut, du moins comme manifestation de la volonté particulière de Dieu. Il en serait de même du d., qui est un fait particulier, lequel, suivant l'écrivain sacré, a eu lieu d'une façon surnaturelle pour punir la malice des hommes.

DÉLUSTRER. v. a. Ôter le lustre. *D. une étoffe.* = DÉLUSTRÉ, ÉE. part.

DÉLUTER. v. a. Ôter le lut d'un vase destiné à aller au feu. = DÉLUTÉ, ÉE. part.

DÉMAGOGIE. s. f. Ne se dit qu'en mauvaise part. Intrigues, menées qu'on emploie pour capter la faveur populaire. *Sa d. le perdit.* || * État social où les factions populaires dominent entièrement. *La d. aboutit inévitablement au despotisme.*

DÉMAGOGIQUE. adj. 2 g. Propre à capter la faveur du peuple. *Opinion d. Menées démagogiques.*

DÉMAGOGUE. s. m. (grec, δῆμος, peuple; ἄγω, je conduis). Celui qui dirige une faction populaire, ou Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple afin de le dominer. *Un habile d.* || Celui qui professe des opinions exagérées, uniquement propres à flatter les passions et les préjugés populaires. *Nos jeunes démagogues.* || Adjectiv., *Un orateur d.*

DÉMAIGRIR. v. n. Devenir moins maigre. Fam. et peu us. = DÉMAIGRIR. v. a. T. Maçon. et Charpent. *D. une pierre, une pièce de bois*, En retrancher quelque chose pour la rendre moins épaisse. = DÉMAIGRI, IE. p.

DÉMAILLOTER. v. a. Ôter un maillot. *D. un enfant.* = DÉMAILLOTÉ, ÉE. part.

DEMAIN. adv. de temps servant à indiquer Le jour qui suivra immédiatement celui où l'on est. *Nous devons partir d. matin, d. au soir.* — Par extens., se dit D'une époque qui en suit une autre de fort près, et alors s'oppose ordinair. à *Aujourd'hui. Vous dites cela aujourd'hui, d. vous direz le contraire.* — Prov., *A d. les affaires*, Songeons au plaisir aujourd'hui et remettons les affaires à demain, à un autre jour. — Famil., *Aujourd'hui pour d.*, Dès à présent, ou D'un moment à l'autre. *Si aujourd'hui pour d., vous changiez d'avis, nous serions très-embarrassés.* || Subst., *Rien ne ressemble plus à aujourd'hui que d. D. est un jour de fête.*

DÉMANCHEMENT. s. m. Action de démancher, ou L'état de ce qui est démanché. *Le d. d'une cognée, d'un balai.* || En parl. De certains instruments à cordes, L'action de démancher. On dit aussi *Démanché.* — Voy. ARCHET.

DÉMANCHER. v. a. Ôter le manche. *D. une cognée, un balai.* = DÉMANCHER. v. n. T. Mus. Voy. ARCHET. = SE DÉMANCHER. v. pron. *Une cognée qui se démanche.* || Fig., Aller mal, clocher. *Il y a quelque chose qui se démanche dans cette affaire.* — Fam., en parlant D'un parti, d'une société, Se désunir. *Ce parti commence à se d.* = DÉMANCHÉ, ÉE. part. || Subst., se dit, en T. Mus., pour *Démanchement.*

DEMANDE. s. f. Action de demander. *Faire, appuyer, rejeter une d. Satisfaire à une d. Tous les jours il fait de nouvelles demandes. Céder à l'importunité d'une d. Être accablé de demandes. Il a fait la d. de.... Il a fait sa d. par écrit. A la d. générale du public.* — Écrit qui contient une demande. *Votre d. n'est pas encore parvenue à l'administration.* — Démarche par laquelle on demande une fille en mariage à ses parents. *C'est le père du jeune homme qui a fait la d.* || Action que l'on intente en justice pour obtenir une chose à laquelle on prétend avoir droit. *D. principale, incidente, reconventionnelle. D. en garantie.* — * Plus spécialem., L'acte par lequel le demandeur pose ses conclusions. || Par ext., La chose demandée. *On lui a accordé sa d.* || Question. *Votre d. est indiscrète. Le catéchisme est par demandes et par réponses.* — Fam. et iron., *Voilà une belle d.*, ou simplem. *Belle d.*, Cela va sans dire, il n'y a pas de doute. — Prov., *A folle d., à sotte d., point de réponse.* || * T. Écon. pol. *Offre et d.*, Voy. VALEUR.

DEMANDER. v. a. (lat. *demandare*). Exprimer à quelqu'un le désir qu'il donne ou qu'il fasse quelque chose. *D. à quelqu'un son amitié, sa protection, sa bienveillance. Lui d. ses bontés. D. des secours, du pain, de l'argent, un abri. D. l'aumône. D. audience. D. une place, un emploi. D. la permission de faire quelque chose. D. un délai, des délais. D. qu'une cause soit remise à huitaine*, ou *la remise d'une cause. D. le paiement d'une dette. D. des dommages-intérêts. D. une enquête. D. communication des pièces. D. la punition des coupables. D. du travail. D. son congé. D. une fille en mariage à ses parents. C'est pour lui que je vous le demande. Il ne demandait qu'un peu de tranquillité. D. la vie, la vie sauve. D. pardon, grâce, quartier. D. en grâce. D. au nom de Dieu. Il demande seulement que vous l'écoutiez.* — *D. à boire, à manger, à sortir, à entrer. Il demande à être admis dans votre société. Il demandait seulement à être entendu. Je vous demande de m'écouter, de m'entendre.* — Absol., *Il demande toujours, il est toujours à d., il ne cesse de d., il ne fait que de d. Il demande à tout le monde. Il demande de porte en porte. Il n'a qu'à d. pour obtenir. Qu'avez-vous à d. ?* * A certains jeux de Cartes, *D.* s'emploie aussi absol. pour D. d'autres cartes. *Je demande.* — *D. son pain, sa vie*, ou Absol., *Demander*, D. l'aumône, mendier. — *D. la bourse, d. la bourse ou la vie*, D. à quelqu'un son argent, avec menace de le tuer s'il refuse de le donner. — *D. raison, d. compte*, V. RAISON, COMPTE. — Famil., *Ne d. qu'à s'amuser, qu'à manger, etc.*, N'avoir d'autre souci, d'autre désir que de s'amuser, etc. — Prov., *Ne d. que plaie et bosse*, V. PLAIE. — Famil., *Je ne demande pas mieux*, Je suis fort content de ce que vous me proposez. — Fig. et prov., *Qui nous doit nous demande*, se dit Lorsque la personne dont nous avons à nous plaindre prend les devants et se plaint elle-même. || Dire, prier, ordonner qu'on apporte, qu'on expédie une chose ou qu'on aille chercher une personne. *Garçon, on vous demande le journal. Ce marchand n'a pas ce que vous demandez. Elle demande son châle. Il demande sa voiture. Il a demandé un notaire, un médecin, un confesseur. On vous demande chez telle personne. Le général en chef a fait d. des renforts.* — Faire savoir, par les journaux ou autrement, qu'on a besoin de quelqu'un ou de quelque chose. *On demande un commis, un domestique. On demande un hôtel entre cour et jardin.* — S'enquérir de quelqu'un, chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. *Demandez-vous quelqu'un? Qui demandez-vous? Je demande M. un tel.* || Interroger quelqu'un pour être informé de quelque chose. *Je lui demandai mon chemin. Il me demanda de vos nouvelles, comment vous vous portiez. Il lui demanda son nom, son adresse. Je lui ai demandé de nouveaux éclaircissements. Il demande pourquoi vous n'êtes pas venu, si vous partirez. Demandez-lui d'où elle vient ? Que demandez-vous? A-t-on jamais vu semblable chose, je vous le demande? Il faut aller lui d. son avis.* — Famil., *Demandez-moi pourquoi*, se dit en parlant D'une chose dont on ne saurait rendre raison. || Avec un nom de chose pour sujet, sign. Exiger, avoir besoin de. *Faites dans tous les temps ce que la vertu demande. Cela demande beaucoup de soin, de grands soins. Tout cela demande un peu de temps. Ce rôle demandait beaucoup d'esprit. Cette étude demande beaucoup d'application. La conduite de cette affaire demande beaucoup de prudence et de tact. La vigne ne demande que du beau temps.* — Famil., *Cet habit en demande un autre*, Il est usé et ne peut plus être porté. = * SE DEMANDER. v. pr. Être demandé. *Un conseil se demande moins volontiers qu'il ne se donne.* || Être l'objet d'une question. *Cela ne se demande pas.* = DEMANDÉ, ÉE. p.

Obs. gram. — Il existe une nuance entre *demander à* et *demander de*. Le premier indique une simple prière; le second indique une exigence, et suppose un certain droit. Il *demande à* être secouru. On l'accuse, il *demande* d'être entendu.

Syn. — *Interroger*, *Questionner*. — On *demande*, on *questionne* et on *interroge* pour obtenir une information; mais il semble que *questionner* fasse sentir un esprit de curiosité, qu'*interroger* suppose de l'autorité, et que *demander* ait quelque chose de plus respectueux. L'espion *questionne* les gens; le juge *interroge* les accusés; le subordonné *demande* ses ordres à son chef. En outre, *questionner* et *interroger* s'emploient absolument; au contraire, *demander*, pour faire un sens parfait, exige un complément.

DEMANDERESSE. s. f. Voy. Demandeur.

DEMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui demande habituellement. *C'est un d. perpétuel.* || T. Procédure. Celui qui forme une demande devant un tribunal. *Vous êtes le d., partez. Un tel d. contre un tel.* Dans ce sens, il fait, au fém., *Demanderesse.*

DÉMANGEAISON. s. f. Picotement qu'on éprouve à la peau et qui excite à se gratter. *Il éprouve des démangeaisons par tout le corps.* || Envie immodérée de faire une chose. *Avoir une grande d. d'écrire, de parler, de se battre, etc.*

DÉMANGER. v. n. Se dit De ce qui nous fait éprouver une démangeaison. Ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes. *La tête lui démange. Le dos commence à lui d.* || Figur. et famil., *Les poings, les mains, les doigts, la langue, les pieds lui démangent*, Il a grande envie de se battre, d'écrire, de parler, d'aller. *Le dos lui démange*, se dit De celui qui fait tout ce qu'il faut pour se faire battre. = Conj. V. Manger.

DÉMANTÈLEMENT. s. m. Action de démanteler; L'état d'une place démantelée.

DÉMANTELER. v. a. (R. *de*, priv.; *mantel*, manteau, revêtement). Démolir les murailles, les fortifications d'une ville. *D. une place, une ville.* = Démantelé, ée. part. = Conj. V. Geler.

DÉMANTIBULER. v. a. (lat. *de*, priv.; *mandibula*, mâchoire). Rompre la mâchoire. N'est usité au propre que dans cette phrase : *Il criait à se d. la mâchoire.* || Figur. et fam., Rompre, disloquer, déjoindre. *On a tout démantibulé ce piano en le transportant.* = Démantibulé, ée. part. *Une pendule toute démantibulée.*

DÉMARCATION. s. f. Action de délimiter. Ne s'emploie guère que dans cette loc., *Ligne de d.*, Ligne tracée sur la mappemonde, en 1493, par le pape Alexandre VI, lorsque, pour mettre un terme aux querelles des Espagnols et des Portugais, il accorda aux premiers les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux seconds celles qu'ils découvriraient à l'est. || Par ext., Toute ligne tracée sur un terrain, sur une carte, etc., pour marquer les limites de deux territoires, de deux propriétés. *Tracer une ligne de d. entre deux États, entre deux héritages.* — Fig., *Tracer une ligne de d. entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. Une ligne de d. bien tranchée sépare les sciences physiques et les sciences morales.*

DÉMARCHE. s. f. Allure, manière dont quelqu'un marche. *D. vive, légère, majestueuse, lente, lourde, affectée, aisée, contrainte, embarrassée, incertaine, timide. On voyait à sa d. combien il était agité.* || Fig., se dit Des allées et venues de quelqu'un, de ce que l'on dit ou fait pour la réussite d'une affaire. *On surveille toutes vos démarches. Personne n'a le droit de me demander compte de mes démarches. Il a fait bien des démarches pour obtenir cette place. Cela lui a coûté bien des démarches. Cette d. me répugnait beaucoup. Voilà une d. bien hardie. Une fausse d. Je crains que cette d. ne soit hasardée.* = Syn. V. Allure.

DÉMARIER. v. a. Séparer juridiquement deux époux. = se Démarier. v. pron. Divorcer. = Démarié, ée. part. Fam. = Conj. V. Prier.

DÉMARQUER. v. a. Ôter une marque. *On a démarqué dans ce livre les passages que j'avais cherchés. D. un livre. D. du linge. Il faut d. cinq points.* = Démarquer. v. n. T. Man. Se dit D'un cheval qui ne marque plus l'âge qu'il a. = *Démarqué, ée.* part.

DÉMARRAGE. s. m. T. Marine. Déplacement d'un navire, soit qu'on le démarre du lieu qu'il occupe, soit que le mauvais temps fasse rompre ses amarres.

DÉMARRER. v. a. T. Marine. Détacher ce qui est amarré. *Il faut d. ce navire, ce cordage, ce canot.* = Démarrer. v. n. Au propre, se dit Des navires qui sortent du port, ou dont les amarres se sont rompues par accident. *Nous démarrâmes du port par le plus beau temps. La violence du vent fut telle que plusieurs navires démarrèrent.* || Par extens. et fam., Quitter un lieu, une place. Dans ce sens, il s'emploie surtout avec la négation. *Ne démarrez pas de là.* On dit aussi D'une personne qui est continuellement quelque part, qu'*Elle n'en démarre plus, qu'il est impossible de l'en faire d.* = Démarré, ée. part.

DÉMASQUER. v. a. Ôter à une personne le masque qu'elle a sur le visage. *C'est faire une insulte à une personne masquée que de vouloir la d.* Peu us.; on dit mieux, *Oter, arracher le masque à quelqu'un.* || Fig., Faire connaître quelqu'un pour ce qu'il est; dévoiler sa conduite, ses intentions cachées. *Je démasquerai le fourbe. Ses intrigues seront bientôt démasquées.* || T. Guerre. *D. une batterie*, Ôter ce qui la cache, pour la mettre en état de tirer. = se Démasquer. v. pron. *Elle refusa obstinément de se d. Le fourbe ne tarda pas à se d.* = Démasqué, ée. part.

DÉMÂTAGE. s. m. T. Mar. Action de démâter. *Le d. d'un vaisseau.*

DÉMÂTER. v. a. Ôter les bas mâts d'un navire. *On a démâté les vaisseaux dans le port.* — Rompre, abattre le mât ou les mâts d'un navire. *D. un vaisseau à coups de canon. La tempête nous démâta entièrement.* = Démâter. v. n. Se dit D'un bâtiment qui est démâté par la tempête. *Notre vaisseau démâta du mât de misaine.* = Démâté, ée. part.

***DÊME.** s. m. (gr. δῆμος). T. Antiquités grecques.

Enc. — La signification primitive du mot *Dême* (δῆμος) est celle de « circonscription territoriale ». Quelques auteurs le font dériver de δέω, enclore, quoique le mot dorien δᾶ pour γᾶ, terre, paraisse l'étymologie la plus vraisemblable. Dans tous les cas, *Dême* signifiait d'abord un district rural, et s'employa par opposition à πόλις, ville; mais bientôt, par une extension naturelle, on appliqua ce nom à la population qui habitait hors de l'enceinte de la cité, ainsi que le témoignent divers passages des poëtes les plus anciens. — Lorsque Cléisthènes voulut diminuer la puissance de l'aristocratie athénienne, et jeter les fondements de cette démocratie qui joua un si grand rôle dans le monde hellénique, son premier soin fut de briser les quatre tribus de la constitution solonienne, et de leur substituer dix autres tribus locales appelées chacune du nom de l'un des héros de l'Attique. Ensuite, il divisa chaque tribu en dix *Dêmes* ou communes rurales, ayant chacune son chef-lieu. Enfin, chaque citoyen, à l'exception peut-être de ceux qui étaient nés à Athènes même, fut inscrit dans l'un de ces dêmes. Ces subdivisions correspondaient jusqu'à un certain point aux *Naucraries* des anciennes tribus, et, suivant Hérodote, elles étaient au nombre de 100. Mais, *comme du temps de Strabon on en comp*tait 174, Niebuhr a supposé que, dans le principe, les tribus de Cléisthènes ne comprenaient pas toute la population de l'Attique, et que quelques-uns au moins des 74 districts, qui plus tard furent érigés en dêmes, avaient d'abord constitué des territoires dépendants d'autres dêmes. Cette hypothèse, toutefois, *nous paraît fort contestable.* En effet, l'augmentation du nombre des dêmes a pu résulter de diverses causes, telles que l'accroissement de la population, la création de nouvelles tribus, et la subdivision des dêmes les plus considérables en dêmes qui l'étaient moins. Un autre fait plus difficile à expliquer, c'est l'espèce de transposition par suite de laquelle les dêmes de la même tribu se trouvaient répartis aux extrémités opposées du pays. Les noms des différents dêmes étaient empruntés, tantôt de leurs chefs-lieux, comme Marathon, Éleusis, Acharnœ, etc.; tantôt de certaines familles, comme Dœdalidœ, Boutadœ, etc. Waschmuth en a donné une liste complète. Le plus considérable de ces dêmes était celui d'Acharnœ. A l'époque de la guerre du Péloponèse, il était assez important pour fournir jusqu'à 3,000 soldats pesamment armés.

Les dêmes constituaient des corporations indépendantes, chacun d'eux ayant ses magistrats locaux, ses biens territoriaux et autres, et même un trésor communal. Les membres de chaque d. s'assemblaient à des époques régulières. Les convocations étaient faites par le *Démarque* ou principal magistrat de chaque d. On y traitait des affaires générales de la commune, telles que l'affermage des terres communales, les élections des officiers, la révision des registres ou listes des *Dêmotes* ou membres du d., et l'admission des nouveaux membres. En outre, il paraît que dans chaque d. il était tenu un tableau d'assemblée (πίναξ ἐκκλησιαστικός), c.-à-d. une liste des dêmotes qui avaient droit de voter aux assemblées générales du peuple réuni. Sous le rapport financier, les dêmes avaient remplacé les anciennes naucraries des quatre tribus primitives, chacun d'eux étant tenu de fournir à l'État une certaine somme d'argent et un certain contingent de troupes, toutes les fois qu'il en était besoin. Indépendamment de ces liens d'union, chaque d. paraît avoir eu *ses temples propres et ses cérémonies religieuses particulières*, dont les ministres étaient choisis par les dêmotes, de telle sorte qu'envisagés à la fois au point de vue civil et au point de vue religieux, les dêmes nous apparaissent comme autant de petites sociétés distinctes. Leurs magistrats, d'ailleurs, étaient obligés de se soumettre à l'épreuve de la *Docimasie*, tout comme les fonctionnaires publics de l'État. Mais, outre les magistrats municipaux, tels que les démarques et les trésoriers (ταμίαι) élus par chaque d., il y avait aussi des juges nommés δίκασται κατὰ δήμους (*Dicastes nommés par les Dêmes*), au nombre d'abord de 30, puis de 40, qui faisaient des tournées dans les divers cantons du territoire pour y rendre la justice, mais *seulement dans le cas où l'objet de la contestation n'excé*dait pas la valeur de dix drachmes; les questions plus importantes étaient réservées aux juges appelés *Diétètes*, qui étaient nommés par les tribus. — V. Cité.

DÉMÊLÉ. s. m. Altercation, querelle, désaccord. *Nous n'aurons jamais de d. ensemble. Ils ont eu beaucoup de démêlés. Leurs démêlés sont finis.* = Synon. Voy. Altercation.

DÉMÊLER. v. a. Séparer des choses qui sont mêlées ensemble. *D. du fil, un écheveau de soie. D. les cheveux. Peigne à d.* || Figur., Débrouiller, éclaircir. *C'est une affaire difficile à d. D. une intrigue. D. ses idées.* — *Il n'est pas aisé à d.*, se dit De quelqu'un dont il n'est pas aisé de connaître le caractère ou les intentions. — *Avoir à d.*, Avoir à débrouiller, à éclaircir, à régler, à contester. *Je n'ai rien à d. avec vous. Ils ont toujours quelque chose à d. ensemble. Ceux qui ont eu des intérêts à d. avec lui n'ont jamais eu à s'en plaindre.* || Distinguer une chose entre plusieurs autres, discerner une chose d'une autre. *Je n'ai pu le d. dans la foule. Il est souvent difficile de d. le vrai du faux, le vrai d'avec le faux. Combien peu de gens savent d. un ami sincère d'un faux ami! On démêla leurs desseins plus tôt qu'il ne convenait à leurs intérêts. Au milieu de ces récits contradictoires, il est presque impossible de d. la vérité.* || T. Vén. *D. les voies de la bête*, Distinguer les nouvelles traces d'avec les anciennes. = se Démêler. v. pron. Se débrouiller; se dit au prop. et au fig. *Cet écheveau ne veut pas se d. L'intrigue se démêle. Mes idées eurent d'abord de la peine à se d.* || Fig., Se tirer, se dégager de. *Il sut habilement se d. de cet embarras. Il s'en est heureusement démêlé. Il eut beaucoup de peine à se d. de cette bagarre.* = Démêlé, ée. part.

Syn. — *Discerner, Distinguer.* — Il faut de la lumière, de l'intelligence et une application convenable pour *distinguer*. Dans l'obscurité ou l'éloignement, vous ne *distinguez* pas un objet, si c'est un rocher ou un nuage, un homme ou un animal, du noir ou du brun, etc. : les traits de l'objet ne sont pas assez apparents. Il faut de la science, de la sagacité, de la critique pour *discerner*. Avec les mêmes apparences et sous le même aspect, vous ne *discernez* point un objet d'un autre; vous ne *discernez* point le similor de l'or, une copie de l'original : les traits de l'objet sont trop équivoques. Il faut du travail, un esprit d'ordre et d'analyse pour *démêler*. Dans la confusion, au milieu du désordre, vous ne *démêlez* pas les objets; vous ne *démêlerez* pas les voix dans des acclamations, les drogues dans une mixtion, les fils d'un écheveau mêlé.

DÉMÊLOIR. s. m. Machine qui sert à démêler. — Sorte de peigne à dents fortes et espacées, qui sert à démêler les cheveux.

DÉMEMBREMENT. s. m. Action de démembrer; ne se dit qu'au Fig. *Le d. de cette terre en a bien diminué la valeur. Plusieurs États se formèrent du d. de l'empire romain.* || La chose qui a été démembrée, détachée d'une autre. *Ce petit État était un d. de l'ancien empire d'Allemagne.*

DÉMEMBRER. v. a. Se dit D'un corps dont on sépare les membres, que l'on met en pièces. *On taille, on démembre messire Loup. Les bacchantes déchirèrent et démembrèrent Penthée. Il se ferait plutôt d. que de céder.* || Fig., Diviser une chose qui constitue un ensemble; en détacher une ou plusieurs parties. *D. un État. On a eu grand tort de d. cette terre. Cette province avait été démembrée de l'Empire. D. un ministère, une charge*, Lui retirer une partie de ses attributions. = Démembré, ée. part.

DÉMÉNAGEMENT. s. m, Action de déménager; transport des meubles d'une maison dans une autre où l'on va loger. *Suivant Franklin, trois déménagements valent un incendie.* — Voy. Bail.

DÉMÉNAGER. v. a. (R. *ménage*) Enlever ses meubles d'une maison d'où l'on déloge, et les transporter dans une autre. *D. ses livres, ses tableaux, tous ses effets.* = Déménager. v. n. Au prop., s'emploie dans le même sens que le v. actif. *Il est déménagé depuis un mois. J'ai déménagé il y a huit jours.* || Fig. et fam., Sortir, malgré soi, du lieu où l'on est. *On les fit d. bien vite. Allons, allons, déménagez.* — *Sa raison, sa tête déménage*, se dit D'un vieillard qui tombe en enfance, et D'une personne qui devient folle. = Déménagé, ée. p.

DÉMENCE. s. f. (lat. *dementia*). Folie, aliénation d'esprit. *Tomber en d. Être en d.* V. Aliénation *mentale.* || Par exag., Action, conduite qui indique de la déraison, de l'extravagance. *Il y a de la d. à agir ainsi. C'est une véritable d. C'est le comble de la d. Le peuple en d. applaudissait à ces atrocités.*

DÉMENER (se). v. pron. Se débattre, se remuer violemment. *Il se démène comme un possédé.* Fam. || Fig., Se donner beaucoup de mouvement pour une affaire. *Elle s'est bien démenée pour cette affaire.* Famil. = Conj. V. Achever.

DÉMENTI. s. m. Parole, discours par lequel on nie en face à quelqu'un la vérité de ce qu'il avance. *Donner, recevoir, souffrir un d. Je lui donnerai cent démentis.* ‖ Se dit Des choses qui se trouvent contraires à une assertion, à une conjecture. *Ces faits donnent un d. formel à votre assertion, à ceux qui prétendent que...* ‖ Fig., Le désagrément qu'on éprouve lorsque, après avoir tenté de faire une chose, on ne peut y réussir. *Il a entrepris cela, et je crois qu'il en aura le d. Je n'en aurai pas, je ne veux pas en avoir le d.*

DÉMENTIR. v. a. Dire à quelqu'un ou de quelqu'un qu'il a menti, qu'il n'a pas dit vrai; Dire le contraire de ce que quelqu'un a dit. *Vous n'avez pas osé me d. Il est capable de vous d.* ‖ Nier la vérité, l'exactitude d'une chose, la déclarer fausse. *Ce sont de ces faits qu'il est impossible de d. D. un bruit, une nouvelle. D. un écrit. D. sa signature.* ‖ Fig., se dit Des personnes qui n'agissent pas comme on l'avait dit, pensé, espéré. *Il a rendu de vous le meilleur témoignage, n'allez pas le d. Vous démentez par votre conduite la bonne opinion qu'on avait de vous. Ce jeune homme a démenti les espérances qu'il avait données.* — Par analog., *D. sa naissance, son caractère, sa race, etc.*, Faire des choses indignes de sa naissance, etc. *D. sa promesse*, Ne pas la tenir. ‖ Fig., se dit aussi Des choses qui ne répondent pas, qui sont contraires à ce que l'on dit, pense, espère. *Tous les autres témoignages démentent ses assertions. C'est une chose que l'experience dément tous les jours. Que d'espérances l'événement a démenties! Ses actions démentent ses paroles. Sa mort n'a point démenti sa vie.* = se Démentir. v. pron. Se contredire; Être contraire. *Vous vous démentez vous-même. Il dit cela aujourd'hui, et demain il se démentira. Ces nouvelles se démentent les unes les autres.* — Manquer à sa parole. *Vous l'avez promis, n'allez pas au moins vous d.* ‖ S'écarter de son caractère, de ses principes. *Il fut toujours simple en tout, sans jamais se d: La nature ne se dément jamais.* — Se dit aussi Des choses morales qui cessent d'être ce qu'elles étaient. *Sa bonté ne s'est jamais démentie à mon égard. Je vois dans le système du monde un ordre qui ne se dément jamais. Cet ouvrage se dément un peu vers la fin.* = Démenti, ie. part. = Conj. V. Sentir.

DÉMÉRITE. s. m. Ce qui nous fait démériter. *Le d. d'une action. On m'en a fait un d. auprès de vous.*

DÉMÉRITER. v. n. Faire quelque chose qui prive de l'estime, de la bienveillance, de l'affection de quelqu'un. *Je ne vois pas en quoi j'ai pu d. de vous, auprès de vous.* ‖ T. Théologie. Faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu. *A cet âge, l'enfant est capable de mériter et de d.* = Démérité, ée. part.

DÉMESURÉ, ÉE. adj. Qui excède la mesure ordinaire. *Un homme d'une grandeur démesurée.* ‖ Fig. et au sens moral, Excèssif, extrême. *Il avait une envie démesurée de vous voir. Il cachait sous une feinte modération une ambition démesurée.*

DÉMESURÉMENT. adv. D'une manière démesurée, excessivement. *Il était d. grand, d. ambitieux.*

DÉMETTRE. v. a. Luxer, faire sortir un os de sa place, disloquer. *Se d. le bras.* ‖ T. Procéd. Débouter. *D. quelqu'un de son appel, de sa demande.* ‖ Destituer. *On l'a démis de son emploi.* = se Démettre. v. pron. Se luxer. *Son poignet s'est démis.* ‖ Quitter un emploi, une charge, une dignité. *Sylla venait de se d. de la dictature. Il se démit de son évêché. On l'obligea à se d. de sa charge. Il s'en est démis en faveur d'un tel.* = Démis, ise. part. = Conj. V. Mettre.

DÉMEUBLEMENT. s. m. Action de démeubler; L'état de ce qui est démeublé.

DÉMEUBLER. v. a. Dégarnir de meubles. *D. une maison.* = Démeublé, ée. part.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui est logé en tel endroit. *A monsieur un tel, madame une telle, d. à...* — En style de Prat., s'emploie quelquefois au fém. *Au lieu où ladite dame est demeurante.* = Au Demeurant. loc. adv. et fam. Au reste, au surplus. *Il est un peu bourru, mais bon homme, au d. Je sais, au d., qu'il vous porte beaucoup d'intérêt.*

DEMEURE. s. f. Habitation, lieu où l'on habite. *Belle, agréable d. Triste, sombre, vilaine d. Choisir, établir sa d. quelque part. Changer sa d., changer de d.* — * *Quelques animaux se creusent des demeures souterraines.* ‖ Le temps pendant lequel on habite un lieu. *Il n'a pas fait longue d. parmi nous.* ‖ T. Droit. Le retard qu'on met à accomplir une obligation dont le terme est expiré. *Être en d. de livrer une chose. Être en d. avec ses créanciers. Constituer, mettre quelqu'un en d.*, Le sommer d'avoir à remplir son obligation. On dit dans le même sens, *Mise en d.*, V. Contrat. — T. Pratique. *Il y a péril en la d.*, Le moindre retard peut causer du préjudice. — Fig., *Être en d. envers quelqu'un*, Être en reste de bienfaits, de bons offices envers quelqu'un, rester son obligé. = A Demeure. loc. adverb. Se dit D'une chose qui ne doit pas être déplacée. *Établir, poser un châssis à d. Cela est à d. Cela n'est pas fait à d.* Voy. Bien. ‖ T. Agricult. *Labourer à d.*, Donner le dernier labour avant de semer. *Semer à d.*, Répandre la semence là où la plante doit rester.

Syn. — *Domicile, Habitation, Résidence, Séjour.* — La *demeure* est le lieu où l'on est établi dans le dessein d'y rester, ou même le lieu où on loge; la *résidence* est la demeure habituelle ou fixe; le *domicile* est la demeure légale. Les gens en place, attachés par une charge, un office, un emploi à un tel lieu, ont une *résidence* nécessaire. Les mineurs n'ont d'autre *domicile* que celui de leur père ou tuteur. Il y a beaucoup de misérables qui n'ont point de *demeure*. Quant au mot *habitation*, il indique la maison que l'on occupe, et s'emploie surtout quand on considère ses dépendances, tant intérieures qu'extérieures; une *habitation* est commode ou incommode, saine ou malsaine, riante ou triste, etc. Le terme *séjour* se dit par opposition à *demeure*. Le premier est une habitation passagère; le second est l'habitation habituelle. Après le *séjour* assez court que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre dernière *demeure*.

DEMEURER. v. n. (latin. *demorari*, attendre, s'arrêter). Dans les deux premières acceptions ci-dessous, *Demeurer* se conjugue avec l'auxil. *Avoir*; et, dans toutes les autres, il se conjugue avec le v. *Être*. Habiter, faire sa demeure. *D. à la campagne, à la ville. Il demeure dans telle rue. Il a demeuré dix ans à Lyon.* ‖ Tarder, mettre un certain temps à faire une chose. *Vous avez demeuré bien longtemps en route. Voilà une plaie qui demeure bien longtemps à guérir. Il n'a demeuré qu'un jour à faire ce travail.* = S'arrêter, rester en quelque endroit. *Notre vaisseau demeura trois jours à l'ancre. Demeurez-là jusqu'à ce que je vous appelle. Vous êtes demeuré bien tard dehors. Notre voiture demeura au milieu de la route sans pouvoir avancer.* ‖ *D. court*, V. Court. ‖ Fig. et fam., *D. en arrière, d. en reste*, Rester débiteur ou l'obligé de quelqu'un. *Ne pas d. en reste*, Lui rendre office pour office. — Fig. et fam., *D. en chemin, D. en beau chemin*, ou *En d. là*, Ne pas faire les progrès, ne pas avoir les succès qu'on espérait ou qu'on faisait espérer. *Il pouvait prétendre aux charges les plus élevées, et il est demeuré en chemin. A vingt-cinq ans vous êtes déjà capitaine, vous ne devez pas d. en si beau chemin. Après avoir donné les plus belles espérances, il en est demeuré là. Avec des inclinations si perverses, ce jeune homme n'en serait pas demeuré là*, ou ironiq., *il ne serait pas demeuré en si beau chemin.* ‖ *En d. là*, sign. aussi, en parlant Des personnes, Ne point donner suite à une affaire. *Il ne veut pas en d. là et se propose de le poursuivre. Il vaudrait mieux pour vous en d. là.* — En parlant Des choses, N'avoir point de suites, ne pas être continué. *L'affaire en est demeurée là. Notre travail en demeurera là pour aujourd'hui.* — On dit aussi, *En d. là d'un travail, d'une lecture, etc.*, Discontinuer un travail, une lecture, etc., à tel moment, à tel endroit. *Où en êtes-vous demeuré de... Voilà où nous en sommes demeurés.* — *Demeurons-en là*, N'en parlons pas davantage, cessons. Cette phrase s'emploie ordinairem. quand une discussion devient trop vive et blessante. — On dit encore, Lorsqu'il s'agit de choisir entre plusieurs choses, *Demeurons-en là, demeurons-en à cela*, pour sign. C'est celle-là qu'il faut choisir. ‖ Fig. et fam., *D. pour les gages*, V. Gage. ‖ *D. sur la place*, Être tué. *Trois cents hommes demeurèrent sur la place. Il est demeuré trois cents hommes sur la place.* — *D. sur le cœur, sur l'estomac*, se dit D'un aliment dont la digestion ne se fait pas. Fig., *Cela lui est demeuré sur l'estomac*, Il en conserve du ressentiment. — Fam., *D. sur son appétit; D. sur la bonne bouche*, Voy. Appétit et Bouche. = Rester, se trouver dans un certain état. *D. ferme, inébranlable. D. confus, interdit, muet, immobile d'étonnement. D. fidèle. D. froid. D. neutre. D. d'accord. D. estropié. Il demeure toujours dans le même état. D. les bras croisés. D. à ne rien faire. D. garant. D. civilement responsable. D. propriétaire d'une chose. Ce monument est demeuré dans son entier.* = Être à demeure, persister, durer. *Cette construction n'est pas pour d. Les paroles s'envolent, les écrits demeurent. C'est une tache qui demeurera toujours. La cicatrice lui en est demeurée. Il lui en est demeuré une cicatrice.* = Être conservé, laissé à quelqu'un. *Ce bien lui est demeuré. Ce titre lui demeure.* ‖ Figur., *La victoire nous demeure. La gloire lui en est demeurée tout entière.* = Rester, être de reste; en ce sens on l'emploie presque toujours impersonnellement. *Il n'y est rien demeuré. De tous les biens qu'il avait, il ne lui est rien demeuré. Il en demeura plus de la moitié.* = Demeuré, ée. part.

Syn. — *Loger.* — Ces deux mots sont synonymes dans le sens où ils signifient l'habitation; mais *demeurer* se dit par rapport au lieu topographique, et *loger* par rapport à l'édifice. On *demeure* à Paris, en province, à la ville, à la campagne; on *loge* chez soi, dans un hôtel, en chambre garnie. = *Rester.* — L'idée commune à ces deux mots est de ne pas aller; leur différence consiste en ce que *demeurer* ne présente que cette idée simple, tandis que *rester* a de plus l'idée accessoire de laisser aller les autres. Le second de ces mots semble encore convenir mieux dans les cas où il y a nécessité de ne pas bouger de l'endroit, le premier dans ceux où il y a pleine liberté. Ainsi l'on dit que la sentinelle *reste* à son poste, et qu'une personne pieuse *demeure* longtemps à l'église.

DEMI, IE. adj. (latin. *dimidius*). Qui est la moitié d'une chose. *Une demi-heure. Une demi-aune. Un demi-cercle. Une demi-colonne. Un demi-pied. Une demi-livre. Une demi-douzaine. Toutes les demi-heures. Une aune et demie. Deux boisseaux et demi. Quatre heures et demie.* — *Midi et d., minuit et d.*, se disent abusiv. pour Demi-heure après midi, etc. ‖ Dans quelques loc. proverb., *D.* se met après certains mots qui expriment une qualité mauvaise, et alors il enchérit sur cette qualité. *A fourbe, fourbe et d. A trompeur, trompeur et d. A menteur, menteur et d. Battre quelqu'un en diable et d.* = Demi. s. m. T. Arithm. La moitié d'une unité. *Deux demis valent une unité. Trois quarts et un d.* = Demie. s. f. Une demi-heure. *Cette horloge sonne les heures et les demies. La demie vient de sonner.* = A demi. loc. adv. A moitié. *Cela est plus d'à demi fait, plus qu'à demi fait.* ‖ Par ext., En partie, imparfaitement. *Cela n'est cuit qu'à d. Faire les choses à d. S'expliquer à d. Il ne voit les choses qu'à d. Un peuple à d. barbare. Il n'y en a pas à d.*, Il y en a beaucoup.

Obs. gram. — Ainsi qu'on le voit par les exemples ci-dessus, l'adj. *Demi* ne s'accorde en genre avec son substantif que lorsqu'il vient immédiatement après lui : quand il le précède, il reste invariable. — *Demi* entre, en outre, dans la composition d'un grand nombre de substantifs et d'adjectifs. 1° Tantôt il conserve sa signification littérale de *moitié*, comme dans les mots *Demi-aune, Demi-livre, Demi-mètre, Demi-cercle, Demi-pause, Demi-ton, Demi-brigade, Demi-circulaire, Demi-cylindrique, Demi-sphérique, Demi-amplexicaule*, etc. 2° Tantôt il exprime une simple diminution sans spécifier exactement la quantité, la grandeur ou l'intensité : *Demi-bain, Demi-castor, Demi-bosse, Demi-futaie, Demi-teinte*, etc. 3° Tantôt il signifie simplement incomplet : *Demi-cloison, Demi-loge, Demi-fleuron, Demi-clarté, Demi-jour, Demi-transparence, Demi-mal, Demi-mesure, Demi-savoir, Demi-cuit, Demi-flosculeux, Demi-palmé, Demi-savant, Demi-fou.* 4° Dans *Demi-dieu, Demi-métal*, il exprime que l'individu ou l'objet ainsi désigné participe à la qualité qu'exprime le substantif. 5° Enfin, il donne à quelques mots, tels que *Demi-mot, Demi-fortune*, etc., une signification particulière qui s'explique aisément par allusion ou par ellipse.

* **DEMI-BEC.** s. m. T. Ichth. V. Ésoces.

* **DEMI-DEUIL.** s. m. T. Ent. V. Diurnes.

DEMI-FORTUNE. s. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval.

DEMI-FRÈRE. s. m. **DEMI-SŒUR.** s. f. Celui qui n'est frère, celle qui n'est sœur que du côté paternel ou du côté maternel.

DEMI-LUNE. s. f. T. Guerre. V. Fortification. ‖ T. Arch. Partie circulaire à l'entrée d'un palais, à l'extrémité d'un jardin, à la rencontre de plusieurs allées, de plusieurs routes.

* **DEMI-PAON.** s. m. T. Ent. V. Crépusculaires.

DÉMISSION. s. f. Acte par lequel on se démet d'une dignité, d'un emploi. *D. volontaire, forcée. Donner sa d. On lui a demandé sa d. On n'a pas voulu recevoir, accepter sa d.* ‖ T. Jurisp. *D. de biens*, Acte par lequel une personne fait de son vivant un abandon général de tout ou partie de ses biens à ses héritiers présomptifs. = Syn. V. Abandon.

DÉMISSIONNAIRE. s. 2 g. Autrefois, Celui, celle en faveur de qui une démission était donnée. ‖ Aujourd'hui, au contraire, Celui, celle qui donne sa démission. ‖ Adjectiv., *Un préfet d.*

* **DÉMISSOIRE.** V. Dimissoire.

DÉMIURGE. s. m. (gr. δημιουργός, artisan). Nom donné par Platon et ses disciples au Créateur du monde. *Suivant les Alexandrins, le D. était un intermédiaire entre l'Être suprême et les choses créées.*

DÉMOCRATE. s. m. Celui qui est partisan de la démocratie.

DÉMOCRATIE. s. f. (gr. δῆμος, peuple; κράτος, puissance). Gouvernement où la souveraineté non-seulement dérive en principe du peuple, mais encore est réellement exercée par lui. *La république d'Athènes était une pure d.*

DÉMOCRATIQUE. adject. 2 g. Qui appartient à la démocratie. *État, gouvernement d. Esprit d. Principes, tendances démocratiques.*

DÉMOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière démocratique.

DEMOISELLE. s. f. Titre qui se donne aujourd'hui A toutes les filles d'honnête famille, pour les distinguer des femmes mariées. *Une d. très-bien élevée. Elle est toujours d.* ‖ T. Ent. V. Libellule. ‖ * T. Ornith. V. Grue. ‖ T. Techn. Pièce de bois cylindrique, haute d'environ un mètre, ferrée par le bout inférieur et munie de deux sortes d'anses, dont on se sert pour enfoncer le pavé. On l'appelle autrement *Hie.*

Enc. — Autrefois, le titre de *Demoiselle* se donnait aux femmes ou filles nées de parents nobles. Ainsi, tandis que les femmes des chevaliers étaient appelées *Dames*, celles des écuyers étaient qualifiées du diminutif de *Damoiselles*. Toutefois ce titre ayant tenté la vanité des femmes mariées qui appartenaient à la bourgeoisie, elles ne tardèrent pas à s'en emparer; mais, jusqu'au XVIIe siècle, elles n'osèrent usurper celui de Dame, qui resta la possession exclusive des femmes nobles. Au XVIIe siècle, toutes les femmes mariées de la bourgeoisie conquirent enfin ce dernier titre, et alors le terme de *demoiselle* ne s'appliqua plus qu'aux filles non mariées, à une exception près, car on continua encore de désigner sous le nom de *demoiselle* toute femme attachée au théâtre, lors même qu'elle était en puissance de mari.

DÉMOLIR. v. a. (lat. *demoliri*). Détruire, abattre pièce à pièce; se dit surtout en parlant Des bâtiments, des constructions. *D. un mur, une maison, des fortifications.* ‖ * Fig. et fam., *D. une réputation usurpée. D. des institutions décrépites.* = Démoli, ie. part. = Syn. V. Abattre.

* **DÉMOLISSEUR.** s. m. Celui qui travaille à démolir. *On laissa les démolisseurs faire tranquillement leur œuvre de destruction.* ‖ Fig., *Nos démolisseurs de la société ne se doutent pas qu'ils seraient les premiers ensevelis sous ses ruines.*

DÉMOLITION. s. f. Action de démolir. *La d. de cette maison va commencer.* * Fig., *Ce parti se propose pour unique but la d. de la société.* ‖ Au plur., se dit Des matériaux qui proviennent des constructions qu'on démolit. *Il faut enlever ces démolitions.*

DÉMON. s. m. (gr. δαίμων) Esprit méchant, ange déchu. *Les démons de l'enfer. Les ruses du d. Une inspiration du d. Le d. tente les hommes.* — Fig. et fam., *C'est un d., un vrai d., un d. incarné*, se dit D'une personne qui ne fait que tourmenter les autres, et par exagér., D'un enfant turbulent. — Fig. et fam., *Faire le d.*, Tempêter, faire du bruit, tourmenter ceux qui nous entourent. On dit dans le même sens, *Faire le diable.* ‖ Se dit aussi, dans le sens où le prenaient les Anciens, pour Génie, esprit, soit bon, soit mauvais. — Fig., *Quel d. vous agite? C'est un bon d. qui m'a inspiré cette idée. Le d. de la jalousie.* Poétiq., *Le d. de la guerre, des combats, etc.*

Enc. — Théol. — Suivant son étymologie, le mot *Démon* signifie un être doué de raison. Ce terme n'a donc rien d'odieux dans son origine, mais les Livres saints le prennent toujours en mauvaise part et l'emploient pour désigner un esprit méchant, ennemi de Dieu et des hommes. D'accord avec les Livres sacrés, la tradition et la doctrine des Pères, l'Église nous apprend que les démons sont des anges prévaricateurs que Dieu a chassés du ciel, et qu'il a précipités dans l'enfer pour y être tenus comme en réserve jusqu'au jour du jugement. « Il y eut, dit saint Jean, un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses anges combattait contre lui. Mais ceux-ci furent les faibles, et leur place ne se trouva plus dans le ciel. Et ce dragon, cet ancien serpent, qui est appelé le *Diable* et *Satan*, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre et ses anges avec lui (*Apoc.*, XII, 7 et suiv.). » L'Écriture sainte atteste que les démons sont les ennemis de l'homme et qu'ils cherchent à le perdre par tous les moyens en leur pouvoir. Saint Pierre écrivait aux fidèles : « Soyez sobres et veillez, parce que le diable, votre ennemi tourne autour de vous, comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer (Ire *Épit.* v. 8). » Les démons trompent l'homme par des prestiges menteurs; ils ont encore la faculté de faire des prodiges surhumains; mais ils sont incapables de faire des miracles, cette puissance n'appartenant qu'à Dieu, qui, d'ailleurs, ne permet pas que l'homme soit tenté au-dessus de ses forces (*S. Paul.* Ire Cor. x. 13).

La croyance aux démons est répandue chez tous les peuples sans exception. En effet, il n'est pas une religion qui n'admette l'existence d'esprits bienfaisants et malfaisants, c.-à-d. de bons et de mauvais anges. Les Hindous appellent les premiers *Souras* ou *Dévas*, et les seconds *Asouras*, *Daityas* ou *Dânavas*. Les *Chinois* donnent à ceux-ci le nom de *Tchong-Sié*, et celui de *Chin* à ceux-là. Les partisans du culte de Zoroastre opposent les *Izeds* ou *Amschaspands*, esprits du bien, aux *Devs* ou *Darvands*, esprits du mal, et donnent, en outre, à chaque être un ange gardien ou *Fervez* pour l'aider à combattre les devs. Les Grecs avaient aussi des mauvais esprits (*Cacodémon*) et des bons esprits (*Agathodémon*). Les Romains distinguaient les *Lares*, dieux protecteurs de la famille, et les *Larves*, génies malfaisants. L'universalité de cette croyance ne peut s'expliquer que d'une seule manière, à savoir par l'existence de la révélation primitive faite à l'homme en la personne d'Adam. La doctrine des bons et des mauvais anges ou démons s'est conservée, au moyen de la tradition, chez tous les peuples, même chez ceux qui n'ont connu ni la révélation mosaïque, ni la révélation chrétienne. — V. Exorcisme.

DÉMONÉTISATION. s. f. Action de démonétiser; L'état de ce qui est démonétisé.

DÉMONÉTISER. v. a. Déclarer qu'une monnaie, un papier-monnaie, n'aura plus cours légal. *D. des espèces, des assignats.* = Démonétisé, ée. part.

DÉMONIAQUE. adj. 2 g. Qui est possédé du démon. *Une femme d.* ‖ Substantiv., *Un d. Une jeune d. Les démoniaques dont parle l'Évangile.* — Figur., se dit D'une personne qui est colère, emportée, passionnée. *C'est une vraie d.*

DÉMONOGRAPHE. s. m. (gr. δαίμων; γράφω, j'écris). Auteur qui a écrit sur les démons. *Les démonographes du* XVIe *siècle.*

DÉMONOMANIE. s. f. (gr. δαίμων; μανία, folie). Sorte de folie où l'on se croit possédé du démon. Voy. Aliénation *mentale.* ‖ Titre d'un traité sur les démons. *La D. de Jean Bodin.*

DÉMONSTRATEUR. s. m. Celui qui démontre. *D. en anatomie, en botanique. D. de physique.* Ne se dit guère que dans ces locut.; d'ailleurs, aujourd'hui, le mot *Professeur* est presque seul usité.

DÉMONSTRATIF, IVE. adj. Qui démontre, qui sert à démontrer. Ne se dit que Des preuves par lesquelles on démontre. *Argument d. Preuve, raison démonstrative. Cela est d.* ‖ T. Rhét. *Genre d.*, V. Éloquence. ‖ T. Gram. *Adjectif, pronom d.*, V. Adjectif et Pronom. ‖ Fig. et famil., se dit D'une personne qui témoigne vivement, par des signes extérieurs, son affection, son zèle, etc., pour les autres. *Il n'est pas d., il est peu d., mais il a un cœur excellent.*

DÉMONSTRATION. s. f. (lat. *demonstratio*). Se dit Du raisonnement au moyen duquel on prouve ou l'on essaie d'établir la vérité d'une proposition. *D. claire, nette, invincible. D. géométrique. Faire la d. d'une proposition. Donner, trouver une d. Votre d. n'a pas le sens commun.* — Par ext., Tout ce qui sert à prouver quelque chose. *Ces faits sont la meilleure d. que l'on puisse donner de... L'expérience est la d. des démonstrations.* — L'explication que donne un professeur en mettant sous les yeux de ses élèves les objets mêmes dont il leur parle. *Faire une d. d'anatomie sur un cadavre. Une d. de botanique.* ‖ Au plur., Les signes extérieurs par lesquels on manifeste certains sentiments, certaines dispositions. *Donner de grandes démonstrations de joie. Faire des démonstrations d'amitié. Des démonstrations hostiles.* ‖ * T. Guerre. Se dit Des manœuvres que fait un corps d'armée pour donner le change à l'ennemi. *Le général fit faire une d. sur la gauche. Il se laissa abuser par de fausses démonstrations.*

Enc. — En termes de Logique, on donne le nom de *Démonstration* à tout raisonnement qui établit, d'une manière évidente et convaincante, une vérité particulière, en *montrant* qu'elle est contenue dans une autre vérité universelle et nécessaire. Comme méthode d'enseignement, la d. appartient exclusivement aux sciences qui ont pour objet l'étude des choses dans leurs qualités abstraites et absolues. Elle est la fin suprême du procédé déductif. Parmi les sciences humaines, il en est trois, les mathématiques, la métaphysique et la morale, dont les vérités premières s'imposent à notre esprit avec une autorité invincible. En conséquence, toutes les vérités secondaires qu'elles renferment, lorsqu'elles nous ont été clairement démontrées, commandent également notre conviction.

Par une extension naturelle et légitime, le terme de d. s'emploie encore dans les sciences d'observation, c.-à-d. dans les sciences qui ont pour objet l'étude des choses dans leur réalité concrète. Ainsi, par ex., lorsque le physicien, par une induction légitime, s'est élevé à la conception d'un principe général ou d'une loi qui régit une série plus ou moins nombreuse de phénomènes du même ordre, il a recours au procédé de la d. soit pour faire comprendre aux autres la série de faits qu'il a étudiés, soit pour rattacher à ce principe un fait nouveau de même espèce. Mais ici, la d. ne saurait avoir cette puissance invincible qu'elle a dans les sciences déductives : car le principe qui sert au physicien de point de départ, n'est point une de ces vérités primordiales qui n'ont rien au-dessus d'elles. Peut-être en effet, ce principe est-il le résultat d'une généralisation prématurée? Peut-être la série de faits sur laquelle elle est fondée n'est-elle qu'un cas particulier d'une autre loi encore inconnue.

Le procédé de la d., à quelque objet qu'on l'applique, est partout et toujours le même, car il se fonde sur cet axiome : « *Deux choses égales à une troisième, sont égales entre elles.* Cependant, malgré cette identité de fond, il peut revêtir des formes différentes. 1° Prenant pour point de départ un principe général, on peut descendre, par une suite d'intermédiaires, jusqu'à la conclusion que l'on affirme ou que l'on nie : c'est la *D. descendante.* 2° Partant du sujet lui-même ou de ses attributs, on s'élève d'abord de degrés en degrés jusqu'au principe général; puis de ce principe lui-même, on conclut la proposition mise en question : c'est la *D. ascendante.* 3° Dans certains cas, on suppose un instant que la proposition contradictoire à celle qu'on veut démontrer est vraie; puis, on fait voir que cette hypothèse conduit nécessairement à une impossibilité ou à une contradiction, c.-à-d. à une absurdité : c'est la *D. par l'absurde;* on l'appelle aussi *D. indirecte*, par opposition aux deux autres modes qui constituent la *D. directe.* « La dém. par l'absurde, dit la Logique de Port-Royal, n'est recevable que quand on n'en peut donner d'autre, et c'est une faute de s'en servir pour prouver ce qui peut se prouver positivement; car si elle peut convaincre l'esprit, elle ne l'éclaire point, ce qui est cependant le but principal de la science. Ce que l'esprit a besoin de savoir, c'est non-seulement que la chose est, mais pourquoi elle est. »

DÉMONSTRATIVEMENT. adv. D'une manière démonstrative, convaincante.

* **DÉMONTAGE.** s. m. Action de démonter.

DÉMONTER. v. a. Renverser quelqu'un de sa monture, la lui ôter. *Il fut démonté par un coup de canon qui tua son cheval. Ce cavalier a rencontré des voleurs qui l'ont démonté. Le cheval eut bientôt démonté son cavalier. D. de la cavalerie*, Lui retirer ses chevaux, lui faire faire le service à pied. — Figur., *D. un capitaine de vaisseau*, Lui ôter le commandement de son bâtiment. ‖ * Fig. et fam., Renverser, tuer. *A chaque coup de fusil, il démontait un ennemi.* ‖ Désassembler méthodiquement les différentes pièces qui composent une chose, une à une et sans rien briser. *D. une machine, une montre, un fusil. D. une armoire, un bois de lit, une voiture, un échafaudage.* — *D. des pierreries, des diamants*, Les séparer de la garniture dans laquelle ils sont sertis. — *D. un canon*, L'ôter de dessus son affût; sign. encore, Le mettre à coups de canon hors d'état de servir, de tirer. *Nous eûmes bientôt fait de d. leurs batteries.* ‖ Fig., Troubler, déconcerter, réduire au silence. *Cette objection le démonta complétement. C'est un homme qu'on ne démonte pas facilement. Cela lui démonta la cervelle.* Absol., *Cela démonte; cela est fait pour d.* = se Démonter. v. pr. Se dit D'une chose faite de telle sorte que les pièces qui la composent peuvent être séparées les unes des autres sans rien endommager. *Cette machine se démonte très-aisément, quand on veut la nettoyer.* — Fam., *Bâiller à se d. la mâchoire*, Faire de grands bâillements. — Fig. et fam., *La machine commence à se d.*, se dit De tout ce qui commence à se détraquer, et partic. D'une personne qui, après avoir joui d'une bonne santé, devient sujette à des indispositions — Fig. et fam., *Il a un visage qui se démonte, il se démonte le visage, il démonte son visage comme il lui plaît*, se dit De quelqu'un qui a les traits assez mobiles pour donner à son visage l'expression de la joie, de la tristesse, etc., selon qu'il lui convient. ‖ Fig., Se déconcerter. *Il ne se démonte pas facilement.* = Démonté, ée. part.

DÉMONTRABLE. adj. 2 g. Qui peut être démontré.

DÉMONTRER. v. a. (lat. *demonstrare*). Prouver, au moyen du raisonnement, la vérité d'une chose. *D. une vérité, une proposition, un problème. D. clairement, nettement, d'une manière invincible. On ne démontre pas les vérités premières. J'ai commencé par vous d. que... Il est démontré que...* — Par ext., se dit De tout ce qui fournit la preuve ou est l'indice de quelque chose. *L'ordre qui existe dans l'univers démontre l'existence de Dieu. L'événement ne tarda pas à lui d. son erreur. Tout démontre, tout tend à d. que ce dialogue est de Platon. Les cris de cet enfant démontrent qu'il souffre. Le calme de son visage démontre son innocence.* ‖ Dans le langage des sciences naturelles, Faire voir aux yeux la chose dont on parle, comme les parties du corps humain, d'un animal, d'une plante, etc.

= se Démontrer. v. pron. Se dit D'une chose qui peut être prouvée par le raisonnement. *C'est une de ces vérités qui ne se démontrent pas.* = Démontré, ée. part.

* **DÉMORALISATEUR, TRICE.** adj. Qui démoralise. *Un pouvoir d. Des doctrines démoralisatrices.*

* **DÉMORALISATION.** s. f. Action de démoraliser; ou L'état d'un peuple, d'un individu démoralisé. *Il s'effrayait de la d. de certaines classes de la société.*

* **DÉMORALISER.** v. a. Corrompre les mœurs, ôter la moralité. *Le cabaret a pour effet de d. les ouvriers.* || Abattre, faire perdre le courage. *Cet échec démoralisa d'abord nos jeunes soldats.* = se Démoraliser. v. pron. *Les anciens soldats se démoralisent moins facilement que les jeunes recrues.* = Démoralisé, ée. p. *Un peuple démoralisé. Des troupes démoralisées.*

DÉMORDRE. v. n. Quitter prise après avoir mordu. *Le chien saisit le sanglier à l'oreille et ne démordit pas.* || Fig. et fam., Se départir de quelque entreprise, de quelque dessein, abandonner une opinion, un avis qu'on soutenait avec chaleur. *Il ne veut pas d. de cette poursuite, de cette utopie. Il n'en démordra point. Rien ne pourra l'en faire d. C'est un entêté qui ne démord jamais.*

DÉMOTIQUE. adj. 2 g. Voy. Hiéroglyphe.

***DÉMOUCHETER.** v. a. *D. un fleuret*, Le dégarnir de son bouton, et en aiguiser la pointe. = Démoucheté, ée. part. *Des fleurets démouchetés.* = Conjug. V. Acheter.

* **DÉMOULAGE.** s. m. T. Techn. Action de retirer du moule une pièce qui a été moulée.

DÉMOUVOIR. v. a. (lat. *demovere*). T. Prat. Faire qu'une personne se désiste de quelque prétention; n'est guère usité qu'à l'infin. *Rien ne l'a pu d. de cette prétention.* Vieux. = Dému, ue. part.

DÉMUNIR. v. a. Ôter les munitions d'une place. *D. une place.* = Se Démunir. v. pron. Ne pas conserver par devers soi ce qu'on aurait dû tenir en réserve. *Je me suis démuni de mon argent, je ne puis plus faire ce voyage.* = Démuni, ie. part.

DÉMURER. v. a. Ouvrir une porte ou une fenêtre qui était murée. = Démuré, ée. part.

* **DÉMUSELER.** v. a. Ôter la muselière d'un animal. *D. un ours.* = Démuselé, ée. part. *Prenez garde, cet animal est démuselé.* = Conj. V. Geler.

DÉNAIRE. adj. 2 g. (lat. *denarius*). Qui a rapport au nombre Dix. *Nombre d. Arithmétique d.* — On dit ordinair. *Arithmétique décimale.*

DÉNANTIR (se). v. pron. Abandonner un gage, un nantissement. *Il avait un gage excellent, mais il a commis l'imprudence de s'en d.*, ou absol., *de se d.* || Par ext., Se dépouiller de ce qu'on a. *Il s'est dénanti de tout. Il ne faut pas se d.* = Dénanti, ie. part.

* **DÉNATIONALISER.** v. a. Faire perdre à un peuple les caractères qui le distinguent comme nation. *Il n'est pas si facile qu'on le pense de d. un peuple.* = Dénationalisé, ée. part.

DÉNATTER. v. a. Défaire ce qui était natté. *D. des cheveux. D. les crins d'un cheval.* = Dénatté, ée. p.

DÉNATURER. v. a. Changer la nature d'une chose; lui faire perdre ses caractères essentiels et distinctifs. *On dénature l'alcool en le transformant en vinaigre. Afin qu'on ne pût reconnaître les objets volés, il les avait dénaturés. En rendant la comédie larmoyante, cet auteur l'a dénaturée.* — *D. son bien*, Vendre les immeubles que l'on possède, pour n'avoir que des capitaux mobiliers. — *D. un mot*, Le prendre dans une autre acception que celle qu'on lui donne habituellement. *D. une phrase, un passage, le sens d'une phrase*, L'altérer, l'interpréter autrement qu'il ne doit être. — *D. une question*, Changer l'état de la question. — *D. un fait, les faits*, Les tronquer. les présenter sous une couleur différente de celle qu'ils ont réellement. = se Dénaturer. v. pron. *Ce composé se dénature au contact de l'air. A faire sans cesse la guerre, son cœur s'était endurci et dénaturé. Les faits se dénaturent toujours quand ils passent par plusieurs bouches.* = Dénaturé, ée. part. || Adjectiv., Qui manque d'affection et de tendresse pour ses plus proches parents. *Père, fils, enfant dénaturé. Mère, fille dénaturée.* — Qui est contraire aux sentiments naturels d'affection ou d'humanité. *Usage dénaturé. Action dénaturée.*

DENDRITE. s. f. (gr. δενδρον, ardre). T. Minéral. Voy. Arborisation. = * Dendritique. adj. 2 g. Se dit D'un minéral qui contient des dendrites.

* **DENDROBATE.** s. m. T. Erpét. Voy. Crapaud.

* **DENDROÏDE.** adj. 2 g. Qui a la forme d'un petit arbre. *Dendritique* s'emploie aussi dans le même sens.

* **DENDROPHIS.** s. m. T. Erpét. Voy. Couleuvre.

DÉNÉGATION. s. f. (latin. *denegatio*). Action de nier vivement. *Il persiste dans sa d. Il lui opposa les plus formelles dénégations.*

DÉNI. s. m. T. Jurisprud. Refus d'une chose due. N'est guère usité que dans ces phrases : *D. d'aliments*, Refus d'un enfant de fournir des aliments à ses parents; *D. de renvoi*, Refus d'un juge de renvoyer au tribunal compétent une cause dont il ne peut pas connaître; *D. de justice*, Refus d'un juge de statuer. *Lorsqu'un juge, même sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, se rend coupable de déni de justice, il est puni d'une amende de* 200 *à* 500 *fr., et de l'interdiction des fonctions publiques depuis* 5 *jusqu'à* 20 *ans* (C. Pénal. 185).

DÉNIAISER. v. a. Rendre quelqu'un moins niais, moins simple, moins gauche. *Les voyages l'ont un peu déniaisé.* Fam. || Ironiq., *D. quelqu'un*, Le tromper, abuser de sa simplicité. *Des filous l'ont déniaisé. Il s'est laissé d.* Fam. = se Déniaiser. v. pron. Devenir moins niais. *Il se déniaisera dans le monde.* Fam. = Déniaisé, ée. part. || Subst., *C'est un déniaisé*, C'est un homme adroit et rusé. Fam. et peu us.

DÉNICHER. v. a. *D. des oiseaux*, Les ôter de leur nid. — *D. une statue, un saint*, L'ôter de sa niche. || Fig. et famil., Faire sortir par force de quelque endroit; se dit surtout en parlant D'une bande, d'une troupe. *Nos tirailleurs eurent bientôt déniché les ennemis de ce poste. D. des voleurs de leur repaire. Faites donc d. de la cour ces petits polissons.* || Fig. et fam., Découvrir la demeure, l'endroit où se trouve quelqu'un. *Ce n'est pas sans peine que je vous ai déniché. Nous saurons bien le d.* — Se dit aussi Des choses. *Je ne sais où il a été d. cela.* = Dénicher. v. n. Abandonner son nid. *Les fauvettes ont déniché.* || Fig et famil., S'évader, se retirer avec précipitation de quelque lieu. *Il a déniché cette nuit. Dénichez au plus vite. L'ennemi nous croyant en forces dénicha aussitôt.* = Déniché, ée. part. || Fig. et prov., *Les oiseaux sont dénichés*, se dit Des personnes ou des choses que l'on croyait trouver dans un endroit et qui n'y sont plus.

DÉNICHEUR. s. m. Celui qui déniche les petits oiseaux. *C'est un petit d. d'oiseaux.* — Figur. et prov., *C'est un d. de merles*, se dit D'un homme fort appliqué à découvrir ce qui peut lui être agréable et fort adroit à en profiter. *A d'autres, d. de merles*, se dit Lorsqu'on refuse de répondre à la question d'une personne que l'on soupçonne de vouloir profiter elle-même de quelque bonne aubaine qu'on a découverte.

DÉNIER. v. a. (latin. *denegare*). Soutenir qu'une chose n'est pas vraie, la nier. Il est principalement usité en jurisprudence. *D. un fait, une dette, un dépôt. Il avait d'abord fait des aveux, mais ensuite il a tout dénié.* || Refuser une chose que la justice, l'équité, l'humanité ne veut pas qu'on refuse. *On lui a dénié toute justice. Un fils ne peut d. des aliments à son père. C'est une chose qu'on ne peut vous d. Ne me déniez pas votre secours.* Peu us. = Dénié, ée. part.

DENIER. s. m. (latin. *denarius*). Monnaie romaine d'argent qui valut d'abord dix as et plus tard seize. *Judas vendit Notre-Seigneur pour trente deniers.* — Ancienne monnaie française de cuivre, qui valait la douzième partie d'un sou tournois ou le tiers d'un liard. *Quatre sous six deniers. Payer jusqu'au dernier d. Cet homme n'a pas un d. vaillant.* — Famil., *Rendre compte à livres, sous et deniers*, Rendre compte avec la plus grande exactitude. — *D. fort* ou *Fort d.*, Ce qu'il faut ajouter à la fraction qui excède une somme pour avoir la valeur de la plus petite ou d'une des plus petites monnaies de cours. *Le fort d. de* 2 *livres* 4 *deniers est* 2 *deniers. Le d. fort de* 3 *fr.* 31 *centimes* 4 *dixièmes de centime est* 6 *dixièmes de centime*, parce que, pour payer intégralement les sommes susdites, il faut donner 2 livres 6 deniers, et 3 francs 32 centimes; car il n'y a pas de monnaie inférieure à 1 liard ou à 1 cent. *Le d. fort appartient au percepteur.* — *D. à Dieu*, V. Arrhes. — Fig. et prov., *Le d. de la veuve*, se dit D'une faible somme qu'on donne par charité, en la prenant sur son nécessaire. *Cette chose vaut mieux d. qu'elle ne valait maille*, se dit D'une chose qui a été mise en meilleur état qu'elle n'était. || S'emploie, dans le sens De fraction de la livre tournois, pour désigner La part que l'on a dans une affaire, et en proportion de laquelle on participe au gain ou à la perte. *Il avait un d. dans la ferme des tabacs*, c.-à-d. un 240ᵉ, car il faut 20 sous valant chacun 12 deniers, pour faire une livre. *Ce négociant a six deniers dans telle entreprise*, c.-à-d. six 240ᵉˢ ou 1 quarantième. Vieux et inusité. || Se dit encore dans le sens de Fraction quelconque; mais alors il est accompagné d'un adjectif numéral qui indique la valeur de cette fraction. *L'amiral avait droit au dixième d. de toute prise maritime*, A la dixième partie, etc. *Il paye à l'État le quinzième d. de son revenu*, La quinzième partie de son revenu. Vieux; on dit aujourd'hui, *Le dixième, le quinzième, etc.*—Autrefois, s'employait aussi pour exprimer Le taux d'un capital placé à intérêt. *Placer son argent au d. vingt, au d. vingt-cinq*, c.-à-d. De façon à retirer annuellement 1 d. pour 20, pour 25 deniers prêtés, ou, en d'autres termes, placer à 5 ou 4 pour 100. Cette façon de calculer les intérêts est tombée en désuétude. — Il en est de même de ces phrases, *Estimer une chose* ou *Vendre une chose au d. vingt, au d. trente, au d. quarante, etc.*, qui signifient Estimer ou vendre une chose en calculant sa valeur ou son prix de vente de telle sorte que le produit annuel de cette chose représente 5 pour 100, ou 3,33 pour 100, ou 2,50 pour 100. — *Le d. de l'ordonnance, le d. du roi*, se disait autrefois Du taux légal de l'intérêt. On appelait quelquefois *D. fort*, Le taux qui excédait le taux ordinaire. || Par extens., se dit, surtout au plur., D'une somme quelconque en numéraire. *Vous serez payé sur les premiers deniers de la recette. Les deniers publics. Je l'ai acheté de mes propres deniers. Les plus clairs deniers de la succession. Les deniers dotaux. Les deniers pupillaires. Ce receveur a diverti les deniers de sa caisse. Deniers revenant-bons. Dix mille écus sont un beau d. Tirer un grand d., un bon d. de quelque chose*, En tirer un bon profit. Peu us. *J'y mettrais bien mon d.*, se dit en parl. D'une chose qu'on achèterait volontiers, si elle était à vendre. — Fig. et prov., *Vendre quelqu'un à beaux deniers comptants*, V. Vendre. || T. Monnayage. *D. de poids*, ou absolum. *Denier*, Poids valant 24 grains, ou la 24ᵉ partie de 1 once, ou 1 gramme 274 milligrammes. — En parl. De la proportion de métal pur contenu dans un lingot ou dans la monnaie d'argent, on disait *D. de fin* ou *de loi. Je voudrais savoir le d. de fin de ce lingot. L'argent pur s'appelait de l'argent à* 12 *deniers; par conséquent, l'argent était dit à* 11 *deniers, lorsqu'il renfermait* 1 *douzième d'alliage.* || T. Hist. financ. * *D. de Pâques*, V. Aides. — *D. de Saint-Pierre*, appelé vulgairement *Romescot*, taxe établie, en 740, en Angleterre, pour être remise au pape comme offrande. *Le d. de Saint-Pierre a été également perçu en France et en Allemagne.*

* **DÉNIGRANT, ANTE.** adj. Qui a l'habitude de dénigrer. *Les sots sont dénigrants et jaloux.*

DÉNIGREMENT. s. m. Action de dénigrer. *Terme de d. Ce mot ne s'emploie que par d.*

DÉNIGRER. v. a. (latin. *denigrare*, formé de *nigrare*, noircir). Chercher à diminuer ou à détruire la bonne opinion que les autres ont de quelqu'un, à dépriser la qualité, la valeur de quelque chose. *Il ne cesse de vous d., de d. votre caractère, de d. vos ouvrages.* = se Dénigrer. v. pron. *Ils se dénigrent les uns les autres.* = Dénigré, ée. part.

Syn. — *Noircir.* — *Noircir* se dit au propre et au figuré; *dénigrer* s'emploie toujours figurément. Celui qui vous *dénigre* veut vous nuire; il attaque votre réputation, il ravale votre mérite. Celui qui vous *noircit* veut vous perdre; il attaque votre honneur. Le calomniateur *noircit*, l'envieux *dénigre*. L'action de *noircir* est odieuse; celle de *dénigrer* est moins méchante. Il faut à celui qui vous *noircit* que vous paraissiez vicieux, méchant, criminel; il suffit à celui qui vous *dénigre* que vous passiez pour ignare, inhabile, ridicule. Par la raison que *noircir* attaque l'honneur, il ne se dit que des personnes ou de leurs actions morales. Par la raison que *dénigrer* s'attache à tout genre de mérite, il s'applique aux choses, comme aux œuvres de la littérature et de l'art, aux marchandises, etc.

* **DÉNIZATION.** s. f. T. Jurispr. anglaise.

Enc. — En Angleterre, on donne le nom de *Lettres de d.* à des lettres patentes que le roi accorde à un étranger qui a formé le dessein de résider dans le royaume. L'étranger qui a obtenu la d. est appelé *Denizen*, mot que les Anglais font venir du gallois *dinassdin*, homme de la cité. La d. donne à l'étranger la faculté de posséder par achat ou succession, et de transmettre, de la même manière, des propriétés foncières dans le Royaume-Uni; mais il ne jouit d'aucun droit politique, et ne peut remplir aucun office public. Les jurisconsultes d'outre-Manche disent que la d. fait de l'étranger un sujet Anglais; néanmoins la jurisprudence de nos tribunaux a décidé qu'elle ne fait pas perdre la qualité de Français.

DÉNOMBREMENT. s. m. Compte que l'on fait des personnes: ne se dit guère qu'en parlant D'un nombre considérable. *Faire le d. des habitants d'une ville, d'un État.* V. Cens et Recensement. || Se dit quelquefois Des choses. *Il a fait le d. des vaisseaux qui composaient la flotte.* || T. de Féod. V. Aveu.

DÉNOMBRER. v. a. Faire un dénombrement. *On a dénombré tous les habitants de cette paroisse.* Peu usité. = Dénombré, ée. part.

DÉNOMINATEUR. s. m. T. Arithm. V. Fraction.

DÉNOMINATIF, IVE. adj. Qui sert à nommer. *Un terme d.* Peu usité.

DÉNOMINATION. s. f. (latin. *denominatio*). Désignation d'une personne ou d'une chose au moyen d'un nom. *Cette d. caractérise parfaitement l'objet auquel elle s'applique. Dans les sciences et dans les arts, il ne faut rien changer sans nécessité aux dénominations reçues. Donner à quelqu'un une d. flétrissante.* || T. Arithm. *Réduire des fractions à même d.*, Les réduire au même dénominateur. Voy. Fraction.

DÉNOMMER. v. a. T. Prat. Nommer une personne dans un acte. *On doit d. toutes les parties dans un contrat. Vous n'êtes pas dénommé dans l'acte.* = Dénommé, ée. part.

DÉNONCER. v. a. (lat. *denuntiare*). Déclarer, publier. *D. la guerre. D. la fin de l'armistice*, ou ellipt., *D. l'armistice. — D. un excommunié* ou *d. quelqu'un pour excommunié*, Déclarer publiquement, selon les formes ecclésiastiques, que telle personne a encouru la peine de l'excommunication. || Signaler quelqu'un ou révéler quelque chose à la justice, à l'autorité, à un supérieur. *D. un coupable. D. quelqu'un au magistrat. D. un crime. D. un complot. D. un livre, une proposition comme hérétique.* — Absolum., *Il fait le métier de d.* || T. Jurisp. Faire une signification extrajudiciaire à quelqu'un. = Dénoncé, ée. part.

DÉNONCIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dénonce. = Syn. V. Accusateur.

DÉNONCIATION. s. f. Déclaration, publication. *D. de guerre.* || Accusation, révélation faite au magistrat, à l'autorité, à un supérieur. *Signer une d.* || T. Jurispr. Signification extrajudiciaire. *D. à des tiers. D. d'une usurpation. — D. de nouvel œuvre*, V. Possessoire.

Enc. — La *Dénonciation* diffère de la *plainte* en ce que celle-ci est faite dans le seul intérêt du plaignant, tandis que celle-là est faite dans l'intérêt public. On distingue deux sortes de dénonciations, la *D. officielle* ou *salariée* qui appartient aux officiers de police et aux autorités constituées, et la *D. civique* ou *officieuse* qui est faite par un citoyen, témoin désintéressé d'une action coupable. Les articles 29 et 30 du C. Instr. crim. sont ainsi conçus: « Toute autorité constituée, tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquerra la connaissance d'un crime ou d'un délit, sera tenu d'en donner avis sur-le-champ au procureur impérial près le tribunal dans le ressort duquel ce crime ou délit aura été commis, ou dans lequel le prévenu pourrait être trouvé, et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. — Toute personne qui aura été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu, sera pareillement tenue d'en donner avis au procureur impérial, soit du lieu du crime ou délit, soit du lieu où le prévenu pourra être trouvé. » Mais la loi n'attache aucune sanction pénale à l'exécution de ce devoir civique. En outre, dans le cas de *D. calomnieuse* faite par écrit, l'accusé acquitté peut obtenir des dommages contre ses dénonciateurs (C. Pén. 373).

DÉNOTATION. s. f. Désignation d'une chose par certains signes. Vieux.

DÉNOTER. v. a. (lat. *denotare*). Désigner. *Il n'est pas nommé, mais il est si bien dénoté, qu'on le reconnaît aisément.* || Marquer, indiquer. *Tout en lui dénotait un ambitieux. Cela dénote un bon cœur. Tous les symptômes qu'on observe chez lui dénotent une maladie organique du cœur.* = Dénoté, ée. part.

DÉNOUER. v. a. Défaire un nœud; détacher ce qui est retenu par un nœud. *D. des cordons. D. sa ceinture.* || Fig., Rendre plus souple, plus agile. *Les exercices gymnastiques, la danse, l'escrime, etc., dénouent le corps, les membres. — D. la langue*, Voy. Langue. || Fig., Donner une fin, un dénoûment. *D. une difficulté. Il a très-bien dénoué l'intrigue de sa pièce. D. une comédie.* = se Dénouer. v. pr. Se dit D'une chose nouée qui se défait. *La corde s'est dénouée. Votre ceinture se dénoue.* || Fig., Devenir plus souple, plus agile. *Ce jeune homme était lourd, pesant, mais il commence à se d. Les jambes de ce cheval se sont bien dénouées. — Cet enfant se dénoue, commence à se d.*, Les parties de son corps qui étaient nouées commencent à se dégorger, à prendre la forme et la souplesse qu'elles doivent avoir. || Figur., Se terminer. *L'intrigue de cette pièce se dénoue fort bien.* = Dénoué, ée. participe.

DÉNOÛMENT. s. m. (Quelques-uns écrivent *Dénouement*). Action de dénouer. N'est guère d'usage qu'au Fig., et se dit De la manière dont se termine une affaire, et surtout une pièce de théâtre, un roman, un poëme. *On ne s'attendait pas que l'aventure aurait un pareil d. Le d. d'une intrigue. Un d. heureux. Un d. naturel. D. brusque, forcé. Amener, préparer le d. Sa pièce serait excellente, si elle ne péchait par le d.*

Syn. — *Catastrophe.* — En considérant ces mots dans leur rapport avec la conclusion d'une action dramatique, nous dirons que le *dénoûment* défait le nœud, et que la *catastrophe* fait la révolution. Le *dénoûment* est la dernière partie de la pièce: la *catastrophe* le dernier événement de la fable. Le premier démêle l'intrigue; la seconde termine l'action. Le *dénoûment* amène la *catastrophe* qui le complète lui-même. Celui-là fixe le cours des choses; celle-ci en change la face. L'art est dans le *dénoûment*, l'effet dans la *catastrophe*.

DENRÉE. s. f. (du vieux mot franç. *dénerée*, dérivé de *denarius*, denier). Toute production qui se vend pour la nourriture des hommes ou des animaux. *Le prix des denrées. Grosses denrées. Menues denrées. Cette d. commence à manquer. Prestation en denrées. Toutes les denrées nécessaires à la vie y sont à très-bas prix. Denrées coloniales*, Le sucre, le café, le cacao, le poivre, etc. || Par ext., se dit De tout produit qui est à vendre. *C'est une bonne d., une mauvaise d.*, C'est une marchandise de bon ou de mauvais débit, ou encore, C'est une marchandise de bonne ou de mauvaise qualité. — Famil., *C'est une chère d.*, se dit De toute chose qu'on peut vendre ou qu'on a vendue fort cher. *Il vend bien sa d.*, se dit De celui qui sait tirer un bon prix de ce qu'il vend, et Fig., D'une personne qui sait se faire valoir.

DENSE. adj. 2 g. Compacte, dont les parties sont serrées; il est opposé à *Rare. Ce bois est fort d.* || T. Physiq. Se dit D'un corps quelconque pour exprimer comparativement Le rapport de sa masse à son volume. *L'eau est plus d. que l'alcool.* || * T. Botan. Se dit Des feuilles, des fleurs, etc., lorsqu'elles sont nombreuses et serrées les unes contre les autres.

DENSITÉ. s. f. (lat. *densitas*). T. Physique.

Enc. — I. En termes de Physique, le mot de *Densité* s'emploie pour désigner la quantité de matière que contient un corps sous un volume donné. La quantité absolue de matière qui constitue un corps est la *Masse* de ce corps; elle se mesure par le *Poids* du corps lui-même, poids qui est toujours proportionnel à cette masse. Par conséquent la d. d'un corps est d'autant plus grande que le poids de ce dernier est plus considérable et son volume plus petit: en d'autres termes, la d. d'un corps est en raison directe de sa masse et en raison inverse de son volume. Il suit de cette définition: 1° que si deux corps ont le même volume, leurs densités respectives seront entre elles comme les masses ou les poids de ces mêmes corps; 2° que si deux corps ont la même masse ou le même poids, leurs densités seront respectivement en raison inverse de leurs volumes. La notion de d. se confond donc avec celle de *Poids spécifique*. Quant à l'expression de *Pesanteur spécifique* employée, au lieu de celle de poids spécifique, par une foule d'auteurs, elle est tout à fait inexacte. La pesanteur étant la même pour tous les corps, aucun d'eux ne peut être caractérisé par une pesanteur particulière ou spécifique; mais il a un poids spécifique, car le poids, sous un volume donné, change d'un corps à l'autre.

Quand on veut déterminer la d. des corps que nous offre la nature, il faut prendre l'un d'eux pour unité, et y rapporter tous les autres. Les physiciens sont convenus de prendre l'eau et l'air pour termes de comparaison. Ainsi donc, la *D. ou le poids spécifique d'un corps est le nombre qui indique combien de fois ce corps est plus ou moins lourd qu'un volume égal d'eau, s'il s'agit d'un corps solide ou liquide, et qu'un volume égal d'air, s'il s'agit d'un gaz ou d'une vapeur.* Mais, connaissant le rapport des densités de l'air et de l'eau, il est aisé de ramener, par le calcul, la d. de tous les fluides aériformes à celle de l'eau, qui constitue ainsi l'unité commune. — Les données nécessaires pour calculer le poids spécifique d'un corps, données qu'il faut déterminer par l'expérience, sont donc le poids absolu de ce corps et le poids d'un volume égal d'eau ou d'air.

II. *D. des liquides.* — C'est pour les liquides que ces données sont le plus facile à déterminer. Pour cela, il suffit de remplir jusqu'à une hauteur fixée par avance un flacon à col étroit, d'abord avec de l'eau, puis avec le liquide qu'on veut lui comparer, et l'on pèse successivement le flacon au moyen d'une balance. Supposons qu'on veuille savoir le poids spécifique de l'acide sulfurique au maximum de concentration. On place le flacon vide sur l'un des plateaux de la balance et sur l'autre plateau les poids nécessaires pour faire équilibre. Cela fait, on remplit d'eau le flacon jusqu'au trait de repère. Supposons qu'il contienne juste un litre, c.-à-d. 1.000 centimètres cubes, l'eau qu'on y aura versée pèsera juste 1,000 grammes. Vient-on maintenant à remplir le flacon avec l'acide sulfurique, il faudra, pour rétablir l'équilibre, ajouter encore, sur l'autre plateau de la balance, en plus des poids qui faisaient équilibre au flacon vide, 1841 grammes. L'acide sulfurique contenu dans le flacon pèse donc 1841 gr., tandis qu'un volume égal d'eau n'en pèse que 1,000. Par conséquent, le poids spécifique de l'acide sulfurique est égal à $\frac{1841}{1000} = 1{,}841$. — Mais on n'a pas toujours à sa disposition une assez grande quantité du liquide sur lequel on expérimente, pour pouvoir en remplir un flacon aussi grand que celui dont nous venons de parler. Il est d'ailleurs très-désavantageux d'opérer sur une masse considérable, parce qu'un poids pareil est trop fort pour les balances très-sensibles. En conséquence, on fait ordinairement usage de petits flacons qui offrent la forme représentée par la Fig. 1, et dont la contenance varie de 8 à 20 centim. cubes. Ils sont fermés par un bouchon usé à l'émeri et fait avec un bout de tube de thermomètre, afin que dans les cas où le liquide viendrait à se dilater, l'excédant puisse s'échapper par l'orifice capillaire, sans soulever le bouchon ou briser le flacon lui-même. Lorsque la température n'est pas à 0°, il faut corriger les résultats des effets que la dilatation produit soit sur le verre du flacon, soit sur les liquides qu'on soumet à l'expérience. — Nous avons dit que l'eau était le corps que les physiciens avaient choisi comme type, et qu'ils comparaient à sa d. celle de tous les autres corps. Mais nous devons faire observer que l'eau ayant, par exception, son maximum de d. lorsque sa température est à 4° au-dessus de 0°, c'est la d. de l'eau à 4°, et non celle de l'eau à 0° qui est prise pour point de comparaison.

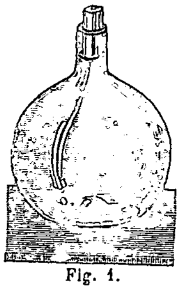
Fig. 1.

III. *D. des corps solides.* — Si c'est la d. d'un corps solide qu'on désire déterminer, on peut, pour rendre plus facile le calcul de son volume, lui donner une forme régulière, cubique, sphérique, etc. Ensuite, le poids absolu du corps se trouve au moyen de la balance, et le poids d'un volume égal d'eau est donné par le volume connu de ce même corps. Supposons un cube de marbre pesant 21,6 gr.; si chaque côté de ce cube mesure 2 centim., son volume sera de 8 centim. cubes. Mais un cube égal d'eau pèse 8 gr. Par conséquent, nous aurons le poids spécifique du marbre $= \frac{21{,}6}{8} = 2{,}7$. Étant donnée une sphère de bois de charme sec de 4 centimètres de diamètre et pesant 25,79 gr., il est facile d'en calculer le volume, qu'on trouvera être de 33,49 centim. cubes. Or, une sphère d'eau égale pèse 33,49 gr.; le poids spécifique de ce bois sera donc $\frac{25{,}79}{33{,}49} = 0{,}77$. — Mais ce procédé est le plus souvent inapplicable, car non-seulement on n'a pas toujours à sa disposition des morceaux assez volumineux pour les tailler à son gré, mais encore il est presque impossible de donner à un corps une forme rigoureusement régulière. On est donc obligé de recourir à d'autres méthodes, lesquelles sont fondées sur ce principe d'hydrostatique, qu'un corps solide plongé dans un liquide quelconque perd une partie de son poids égale à celle du volume de liquide qu'il déplace. Ces méthodes s'appliquent également à la détermination de la d. des corps solides, et à celle de la d. des liquides eux-mêmes. — V. Aréomètre et Hydrostatique.

Toutefois, la méthode suivante est indépendante du principe que nous venons d'énoncer. On l'emploie fréquemment pour déterminer le poids spécifique des corps solides en petits fragments. — On commence par remplir d'eau le petit flacon dont il a déjà été parlé; puis on le met sur le plateau d'une balance et on établit l'équilibre. On place ensuite sur le même plateau les petits fragments du corps dont on cherche la d., et on détermine leur poids absolu. Cela fait, on retire les fragments et le flacon de la balance, on jette ces fragments dans le flacon et on remet le bouchon en place. Il s'échappe alors du flacon une certaine quantité d'eau dont le volume est précisément égal à celui des petits fragments qui l'ont déplacée. Une nouvelle pesée fait connaître le poids de l'eau ainsi déplacée, et par suite le poids du volume d'eau égal à celui du corps en question. Soit, par ex., à déterminer la d. des granules de platine, tels qu'on les trouve dans la nature. Supposons que le flacon plein d'eau pèse 13,52 grammes, et que les grains de platine en pèsent 4,056. Le tout pèsera 17,576 gr. Après avoir mis les grains dans le flacon, avoir remis le bouchon et essuyé avec soin toute l'eau qui est sortie, on pèse de nouveau. Mettons que l'on trouve 17,316 gr. pour le poids du flacon avec tout ce qui est contenu, il est évident que le poids de l'eau déplacée par les grains de platine est $17{,}576 - 17{,}316 = 0{,}26$ gr. Le poids spécifique des granules de platine sera donc $\frac{4{,}056}{0{,}26} = 15{,}6$.

Lorsque le corps dont on veut déterminer la d. est soluble dans l'eau, on remplit le flacon avec un autre liquide dans lequel ce corps est insoluble, soit avec de l'alcool, soit avec de l'essence de térébenthine, ou tout autre liquide. On trouvera ainsi le poids que pèse une quantité du liquide choisi précisément égale en volume au corps qu'on étudie. Si la d. de ce liquide est déjà connue, il sera facile de calculer le poids d'un volume égal d'eau. Supposons, par ex., qu'un morceau d'un sel insoluble dans l'essence de térébenthine pèse 0,352 gr., et déplace, lorsqu'on le met dans le flacon, 0,13 gr. d'essence. La d. de celle-ci étant 0,872, un volume égal d'eau pèsera $\frac{0{,}13}{0{,}872} = 0{,}149$ gr., et le poids spécifique du sel sera $\frac{0{,}352}{0{,}149} = 2{,}36$.

IV. *D. des fluides aériformes.* — Nous parlerons successivement de la d. 1° de l'air, 2° des autres gaz, 3° de la vapeur aqueuse, et 4° des autres vapeurs.

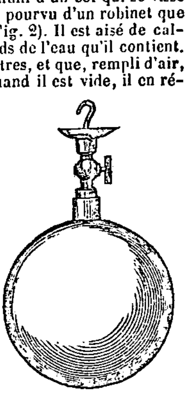

Fig. 2.

1° Pour déterminer la *D. de l'air*, on se sert d'un ballon ayant une capacité de 6 à 10 litres, muni d'un col qui se visse à la machine pneumatique, et qui est pourvu d'un robinet que l'on ferme quand on a fait le vide (Fig. 2). Il est aisé de calculer la capacité du ballon par le poids de l'eau qu'il contient. Supposons qu'en effet il contienne 10 litres, et que, rempli d'air, il pèse 12,99 grammes de plus que quand il est vide, il en résulte que le poids spécifique de l'air est 0,001299, car 10 litres d'eau pèsent 10 kilog. ou 10,000 gr. Mais l'expérience ne donne ce chiffre que lorsqu'on opère à la température de 0° et sous une pression de 76 centimètres, et qu'en outre on a réussi à peser le ballon absolument vide d'air. Lors donc que ces conditions ne sont pas remplies, elles modifient les résultats obtenus. Si, par exemple, un ballon de 10 litres de capacité, à la température de 18° centigrad. et sous la pression de 75,4 centimètres, pèse 2,01 grammes de plus que lorsqu'on l'a vidé d'air au point que l'éprouvette ne marque plus que 5 millimètres, il en résulte qu'après le vide fait il reste encore dans le ballon 5/754 de l'air qu'il contenait primitivement. Il n'y a donc eu d'évacué que 749/754 ou 0,9934 de l'air d'abord renfermé dans le ballon, et c'est précisément cette quantité d'air qui pèse 12,01 gr. Mais l'air évacué est à la quantité totale de l'air que contenait le ballon comme 0,9934 est à 1 ; il s'ensuit de là que le poids de l'air qui remplit le ballon, à la température de 18° centig. et sous la pression de 75,4, pèse 12,09, car il est resté dans l'appareil 0,08 gr. d'air après l'action de la machine pneumatique. Maintenant, si les autres circonstances étant d'ailleurs les mêmes, la pression barométrique avait été 76,0 centim. au lieu de 75,4, le poids de l'air contenu dans le ballon aurait alors été supérieur à celui que nous avons trouvé, dans le rapport de 754 à 760. Par conséquent, à la température de 18° C. et sous la pression de 76,0, l'air contenu dans le ballon doit peser $12{,}09\,\frac{760}{754} = 12{,}19$ grammes. Ce calcul fait, il ne nous reste plus qu'à réduire la température à 0°, c.-à-d. à calculer combien pèserait l'air contenu dans le ballon, si la température descendait de 18° à 0°. Or, lorsqu'on élève la température de 0° à 18° C., l'air se dilate dans le rapport de $1 + 0{,}00366 \times 18$, c.-à-d. dans le rapport de 1 à 1,0659. Par conséquent, si l'on abaisse la température de 18° à 0°, la d. de l'air augmentera dans le rapport de 1 à 1,0659. Il suffira donc de multiplier le chiffre 12,19 par 1,0659, pour connaître le poids de l'air, qui remplit le ballon sous la pression de 76,0 et à la température de 0°. Ce calcul nous donne 12,99 pour le chiffre cherché. Ainsi donc, 1 centimètre cube d'air, à 0° et sous la pression de 76, est de 0,001299 grammes. Par conséquent, la d. de l'air est 770 fois moindre que celle de l'eau. Une fois la d. de l'air à 0° connue, il est facile de calculer sa d. pour toute autre température ; en d'autres termes, quand on connaît le poids d'un centim. cube d'air à 0°, on peut calculer combien il doit peser à toute autre température. La pression atmosphérique restant la même, l'air, pour une élévation de température de 0° à t°, se dilate dans le rapport de 1 à $1 + 0{,}00366\,t$; par conséquent sa d. diminue alors dans la même proportion, c.-à-d. dans le rapport de $1 + 0{,}00366\,t$ à 1. Si donc 1 centim. cube d'air à 0° pèse 0,001299 gr., ce même volume d'air, à t degrés, pèsera $\frac{0{,}001299}{1 + 0{,}00366\,t}$ grammes.

2° Si l'on désigne par d la densité *d'un gaz* quelconque, à la température de 0°, et sous la pression de 76 centim., et par d' la d. de ce même gaz à la température de t° et sous la pression h, il est facile de trouver le rapport qui existe entre les deux tensions, les deux températures et les deux densités. Si, la pression restant la même, la température est portée de 0° à t°, 1 centim. cube de gaz se dilatera jusqu'à $1 + 0{,}00366\,t$; et si, en outre, la pression de 76 centim. se change en h, le volume de chaque gaz sera exprimé par la formule $\frac{(1+0{,}00366\,t)\,760}{h}$. Mais, dans les deux cas, la d. du gaz est en raison inverse des volumes, par conséquent $\frac{d'}{d} = \frac{h}{760\,(1+0{,}00366\,t)}$. Il suit de là que les densités de deux gaz différents sont toujours entre elles dans le même rapport, aussi longtemps que les gaz restent soumis à la même pression et à la même température. Par conséquent, à la température de la chaleur rouge comme à 0°, et sous une pression de 10 atmosphères comme sous celle d'une seule, la d. de l'hydrogène sera toujours 0,0688 ou environ 1/15° de celle de l'air dans les mêmes circonstances. Ce phénomène a lieu aussi longtemps que les gaz suivent la loi de Mariotte.

Il résulte de là que nous avons un moyen facile de déterminer la d. des gaz ; car il suffit de comparer leur poids avec celui d'un égal volume d'air à la même tension et à la même température. Soit, par ex., le poids d'un ballon d'air sec = 192 gr., et celui du ballon vide = 181, le poids de l'air évacué sera = 11 gr. Soit maintenant le poids de ce même ballon rempli de gaz acide carbonique = 197,77 gr. ; celui du ballon étant 181, on aura pour le poids de l'acide carbonique 197,77 — 181 = 16,77. Par conséquent, comparée à celle de l'air prise pour unité, la d. de ce gaz sera $= \frac{16{,}77}{11}$, ou 1,524. Ce résultat n'exige aucune espèce de correction, relativement à la pression et à la température, si nous supposons qu'on a *expérimenté sur l'air et sur le gaz dans des circonstances absolument identiques.*

Afin de dispenser l'expérimentateur d'une partie de ces corrections, Regnault a modifié ce procédé de la façon la plus ingénieuse. Il suspend à l'un des plateaux d'une balance le ballon destiné à peser le gaz, et à l'autre un second ballon de même volume et hermétiquement fermé, qui fait équilibre au premier. Les deux ballons se dilatant ensemble et de la même quantité, il s'ensuit que les variations de température et de pression sont sans influence sur les pesées. En outre, lorsqu'il remplit le premier ballon soit d'air, soit du gaz dont il s'agit de déterminer la d., il le place dans un vase de zinc entouré de glace, de telle sorte que le ballon et le gaz se trouvent à la température de la glace fondante, ce qui évite les corrections relatives à la température. Quant à ramener les poids des deux gaz à la pression de 76 centim., rien n'est plus aisé, ces poids étant proportionnels aux pressions.

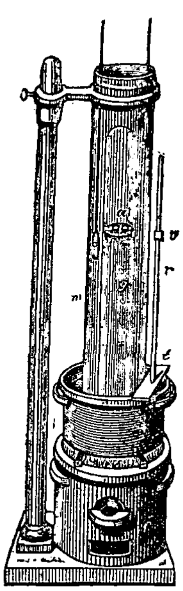

Fig. 3.

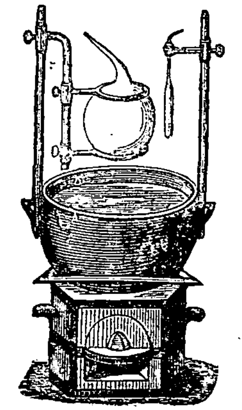

Fig. 4.

3° La *D. de la vapeur d'eau* se mesure d'une façon aussi simple que rigoureuse au moyen de l'appareil imaginé par Gay-Lussac (Fig. 3). Il consiste en un fourneau sur lequel repose une chaudière en fonte qui contient du mercure, dans lequel plonge une cloche graduée g longue de 30 à 40 centim. Un manchon de verre m enveloppe la cloche dans toute sa longueur, et on le remplit d'eau. La traverse t est percée d'un trou par lequel passe à frottement une règle verticale et graduée r. On remplit de mercure bouilli la cloche g avant de la renverser dans la chaudière, de telle sorte que l'espace vide au sommet de ladite cloche est parfaitement purgé d'air. On y fait passer une petite ampoule a scellée par les deux bouts et presque entièrement remplie d'eau. Tout étant ainsi préparé, on place des charbons ardents sous la chaudière, et l'appareil entier s'échauffe rapidement. A un certain moment, l'eau de l'ampoule se dilate, brise son enveloppe, et sa vapeur remplit le vide qui existe dans la cloche au-dessus du mercure, lequel s'abaisse nécessairement. On chauffe jusqu'à ce que toute l'eau de l'ampoule susdite soit complétement vaporisée, puis on maintient l'appareil à une température constante pendant qu'on fait les observations nécessaires. 1° L'eau étant toute vaporisée, on connaît exactement le poids de sa vapeur (car on a d'abord pesé l'ampoulette vide, puis remplie d'eau) ; la différence des deux poids est le poids de l'eau, et, par conséquent aussi, le poids de la vapeur qui est actuellement contenue dans le vide de la cloche g. 2° On observe le nombre des divisions de la cloche qu'occupe la vapeur. Or, chacune de ces divisions ayant une capacité connue à la température de 0°, il est facile, en tenant compte de la dilatation du verre, de calculer leur capacité pour la température où l'on opère. On obtient ainsi le volume réel de la vapeur. 3° Des thermomètres indiquent la température de l'eau du manchon et de la vapeur d'eau de la cloche. 4° Enfin, la règle divisée r sert à observer la tension de la vapeur. On fait d'abord descendre son extrémité inférieure jusqu'à ce qu'elle affleure la surface du mercure de la chaudière, puis on place le voyant mobile v de telle façon qu'il y ait horizontalité parfaite entre lui et la surface du mercure de la cloche. La longueur de la règle mesurée entre son extrémité inférieure et le voyant, donne la hauteur de la colonne mercurielle dans la cloche. On réduit cette hauteur à 0°, on la retranche de la hauteur actuelle du baromètre, préalablement aussi réduite à 0°, et on a la tension de la vapeur d'eau. — Connaissant ainsi le poids d'un volume donné de vapeur, à une température et sous une pression connues, il est aisé de calculer combien pèse 1 centim. cube de cette vapeur. Mais nous pouvons aussi calculer avec facilité combien pèse 1 centim. cube d'air à la même pression et à la même température. Par conséquent, ayant le poids de volumes égaux d'air et de vapeur d'eau à la même température et sous la même pression, rien n'est plus simple que de déterminer le rapport de la d. de la vapeur d'eau à celle de l'air. D'après Gay-Lussac, la d. de la vapeur d'eau est 0,625 ou 5/8 de celle de l'air. — Si l'on prend l'eau pour unité, le poids spécifique de l'air atmosphérique à 0° et sous la pression de 76 centim. = 0,001299. Sous la même pression et à la température de 100°, le poids spécifique de ce dernier sera donc $\frac{0{,}001299}{1{,}365} = 0{,}0009516$. Par conséquent, le poids spécifique de la vapeur d'eau à 100° sera $0{,}0009516 \times 5/8 = 0{,}0005947$. De même qu'on trouve le volume occupé par un corps, en divisant son poids absolu par son poids spécifique, de même on trouve que l'espace occupé par 1 gramme de vapeur d'eau, à 100° et à la tension de 76 centim., est $\frac{1}{0{,}00095947} = 1681{,}5$ centimètres cubes. La vapeur d'eau saturée à 100° est donc environ 1700 fois moins dense que l'eau ; en d'autres termes, un volume d'eau donne 1700 volumes de vapeur à 100°.

4° L'appareil de Gay-Lussac peut encore servir à déterminer la d. de quelques autres fluides, mais non de tous. En conséquence, Dumas a imaginé le procédé suivant. On prend un ballon à col effilé, on le dessèche, on le pèse avec soin, puis on y introduit une quantité suffisante du liquide sur lequel on veut expérimenter. Cela fait, on plonge le ballon dans un bain d'eau, d'huile ou de chlorure de zinc, selon que le point d'ébullition du liquide en expérience est plus haut ou plus bas. Le ballon est maintenu entre deux anneaux fixés à une tige mobile qui peut s'élever ou s'abaisser à volonté (Fig. 4). En chauffant le bain, on porte bientôt le liquide du ballon au point d'ébullition ; la vapeur qu'il produit alors s'échappe avec force par le tube effilé. On maintient le bain à une température supérieure de 30° environ au point d'ébullition du liquide du ballon, température qui est indiquée par un thermomètre suspendu, comme le ballon, à une tige mobile. Aussitôt que tout le liquide du ballon est vaporisé, ce qu'on reconnaît aisément par la cessation du courant de vapeur qui s'échappait par l'extrémité du tube effilé, on ferme ce dernier au moyen du chalumeau. Au moment même où l'on scelle le tube, on note la température du bain accusée par le thermomètre, ainsi que la pression barométrique. On retire alors le ballon du bain, on le refroidit, on le dessèche et on le pèse de nouveau, maintenant qu'il est plein de vapeur, de la même manière qu'on l'avait pesé rempli d'air sec. La différence entre les deux pesées, que nous exprimerons par P, nous apprendra de combien le poids de la vapeur excède celui de l'air sec. Ce dernier se calcule aisément quand on connaît le volume V du ballon. Ce poids sera Vn, si l'on exprime par n le poids de 1 centimèt. cube d'air sec à la température et sous la pression auxquelles a été faite la première pesée, mais V est exprimé en centim. cubes. Par conséquent, le poids de la vapeur contenue dans le ballon est $P + Vn$. Maintenant, pour avoir la d. de la vapeur, il suffit de diviser *son poids absolu par le poids d'un égal volume d'air à la même* température et à la même tension. Si nous représentons par n' le poids de 1 centim. cube d'air sec à la température et sous la pression barométrique notées à l'instant où l'on a scellé le tube, Vn' sera le poids d'une quantité d'air ayant le même volume, la même température et la même tension qu'avait la vapeur contenue dans le ballon au moment où le tube a été scellé. Le poids spécifique de la vapeur sera donc $= \frac{P + Vn}{Vn'}$, celui de l'air étant supposé égal à 1. Pour déterminer le volume du ballon, on plonge son extrémité effilée et scellée dans une cuve d'eau ou de mercure, et on en brise la pointe. Comme la vapeur contenue dans le ballon s'est condensée par le refroidissement, l'eau ou le mercure se précipite dans le vide qui en est *résulté et remplit le ballon. On détermine la quantité du liquide* que contient ce dernier, soit en le pesant, soit en le mesurant dans un tube gradué, et l'on a ainsi le volume du ballon.

Un phénomène important à noter, c'est que la d. d'une vapeur quelconque, prise au maximum de tension, croît avec la température : par conséquent il arrive un point où la d. de la vapeur est presque égale à celle du liquide lui-même. L'eau, par ex., si on la porte à une température d'environ 400°, se vaporise complétement dans un espace à peu près quadruple de son volume à l'état liquide. Cagniard de la Tour, auquel on doit cette expérience, a également fait des recherches sur la d. des vapeurs de l'alcool, de l'éther, et du sulfure de carbone. L'instant de la disparition et de la réduction complète du liquide en vapeur a lieu aux températures et dans les circonstances suivantes :

	Température de disparition.	Vol. de la vapeur par rapport au volume du liquide.	Tension de la vapeur en atmosphères.
Alcool à 36° Baumé. .	259	3	119
Éther.	200	2	37
Sulfure de carbone. .	275	2	68

V. Il nous reste, pour terminer, à donner le tableau comparatif du poids spécifique des principaux corps, tant solides que liquides ou aériformes. Les chiffres qui suivent indiquent les poids obtenus par l'observation directe.

CORPS SOLIDES, à 0°. Platine écroui 23,000 ; laminé 22,669 ; passé à la filière 21,042 ; forgé 20,338 ; purifié 19,500. — Or forgé 19,362 ; fondu 19,258. — Plomb fondu 11,352. — Argent fondu 10,474. — *Bismuth fondu* 9,822. — *Cuivre forgé* 8,960 ; fondu 8,780. — Cadmium 8,694. — Nickel forgé 8,666 ; fondu 8,279. — Laiton 8,393. — Arsenic 8,308. — Acier non écroui 7,816. — Cobalt 7,812. — Fer en barre 7,788 ; fondu 7,207. — Étain 7,291. — Zinc laminé 7,200 ; fondu 6,860. — Manganèse 6,850. — Antimoine 6,712. — Chrome 5,900. — Iode 4,948. — Sulfate de baryte (spath pesant) 4,700. — Diamant 3,501 à 3,531. — Flint-glass de Fraunhofer 3,780 ; anglais 3,329. — Tourmaline verte 3,155. — Perle 2,750. — Corail 2,680. Aluminium écroui 2,670 ; fondu 2,560. — Cristal de roche 2,653. — Verre de Saint-Gobain 2,488. — Porcelaine de Chine 2,384 ; de Sèvres 2,145. — Gypse cristallisé 2,311. — Soufre 2,033. — Ivoire 1,917. — Albâtre 1,874. — Anthracite 1,800. — Phosphore 1,770. — Magnésium 1,743. — Calcium 1,584. — Houille compacte 1,329. — Jayet 1,259. — Succin 1,078. — Sodium 0,972. — Glace 0,930. — Potassium 0,865. — Le poids spécif. des substances ligneuses a été donné au mot **Bois**.

Liquides, à 0°. Mercure 13,598. — Brome 2,966. — Acide sulfurique 1,848, — Chloroforme 1,525. — Acide sulfureux anhydre (à — 20° 48) 1,491. — Ac. azotique fumant 1,451. — Sulfure de carbone 1,293. — Ac. acétique monohydraté 1,048. — Lait 1,030. — Eau de mer 1,026. — Eau distillée 1,000. — Essence de térébenthine 0,872. — Alcool absolu 0,793. — Éther sulfurique 0,735.

Corps gazeux, à 0° et sous la pression de 76 centim. Acide iodhydrique 4,429. — Ac. fluosilicique 3,573. — Ac. chloroborique 3,420. — Chlore 2,422. — Acide fluoborique 2,371. — Ac. sulfureux 2,193. — Hydrogène bicarboné de Faraday 1,920. — Cyanogène 1,806. — Protoxyde d'azote 1,527. — Acide carbonique 1,524. — Acide chlorhydrique 1,247. — Hydrogène phosphoré 1,214. — Acide sulfhydrique 1,191. — Oxygène 1,105. Bioxyde d'azote 1,038. — Air 1,000. — Hydrogène bicarboné (gaz oléfiant) 0,978. — Azote 0,975. — Oxyde de carbone 0,957. — Ammoniaque 0,596. — Hydrogène carboné des marais 0,555. — Hydrogène 0,069.

Vapeurs. à 0° et sous la pression 76. Chlorure d'étain 9,200. — Iode 8,716. — Mercure 6,976. — Protochlorure d'arsenic 6,301. — Éther iodhydrique 5,475. — Essence de térébenthine 5,013. — Hydrogène arsénié 2,695. — Sulfure de carbone 2,645. — Éther sulfurique 2,586. — Éth. chlorhydrique 2,219. — Alcool 1,613. — Acide cyanhydrique 0,948. — Eau 0,623.

DENT. s. f. (lat. *dens*, *dentis*). Chacun des petits os recouverts d'émail qui sont enchâssés dans les mâchoires, et qui servent à la mastication. — *Fausses dents*, Dents artificielles, qu'on met à la place de celles qui manquent. — *Beaucoup d'enfants meurent aux dents*, Meurent dans le temps de leur dentition. ‖ Famil., *Manger de toutes ses dents*, Manger vite et beaucoup. *N'avoir pas de quoi mettre sous sa d., sous la d.*, N'avoir rien à manger, n'avoir pas de quoi vivre. *Mordre à belles dents*, Mordre avec force. *Parler entre ses dents*, Ne pas parler assez haut ni assez distinctement pour être bien entendu. ‖ Prov. et fam., *Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une d.*, se dit D'une personne qui ne donne qu'avec peine. *Il y a longtemps qu'il est guéri du mal de dents*, Il y a longtemps qu'il est mort. ‖ Fig. et fam., *Avoir les dents longues, bien longues*, Être fort affamé, après avoir été longtemps sans manger. *Je n'en perdrai pas un coup de d.*, se dit pour faire entendre Qu'on s'inquiète fort peu des menaces de quelqu'un, ou de quelque danger qu'on a à redouter. *Il n'en tâtera, il n'en cassera, il n'en croquera que d'une d.*, Il en aura peu ou point; il n'aura pas ce qu'il désire. *Il lui vient du bien lorsqu'il n'a plus de dents*, se dit De quelqu'un à qui il vient de la fortune lorsqu'il est trop vieux pour en pouvoir jouir. — Figur. et famil., *Montrer les dents à quelqu'un*, Montrer à quelqu'un qu'on ne le craint pas, qu'on est en état de se défendre. *Parler des grosses dents à quelqu'un*, Le réprimander, lui parler avec menaces. *Donner un coup de d. à quelqu'un*, Médire de lui, ou Dire quelque mot qui le pique, qui le blesse. On dit dans le même sens, *Tomber sous la d. de quelqu'un*. *Avoir une dent contre quelqu'un*, Avoir de l'animosité contre lui. *Avoir une d. de lait contre quelqu'un, lui garder une d. de lait*, Avoir contre lui une animosité de vieille date, lui garder rancune depuis longtemps. *Malgré lui, malgré ses dents*, En dépit de lui et de tout ce qu'il pourra faire. — Fig. et fam., *Être armé jusqu'aux dents*, Être armé plus qu'on n'a coutume de l'être. Par plaisanterie, *Être savant jusqu'aux dents*, Être extrêmement savant. — Fig. et fam., *Être sur les dents*, se dit Des hommes et des animaux, Lorsqu'ils sont harrassés et épuisés de fatigue. On dit de même, *Mettre sur les dents*, Harasser, exténuer de fatigue. — Le mot *Dent* entre dans un assez grand nombre d'autres phrases figurées, proverbiales et familières : on en trouvera quelques-unes aux mots Arracheur, Creux, Déchirer, Desserrer, Lune, Mors, Mort, Œil, etc. ‖ *Dents d'éléphant*, Les défenses de l'éléphant, soit entières, soit en morceaux. *Les dents de l'éléphant sont de l'ivoire brut.* ‖ *D. de loup*, Outil formé d'une dent canine de loup ou de chien fixée au bout d'un manche. *Les brunisseurs, les relieurs, etc., se servent d'une d. de loup pour polir leurs ouvrages.* — Espèce de clavette dont on se sert pour arrêter le pied des chevrons, la soupente d'une voiture, etc. ‖ Dans les arts et métiers, ainsi que dans le langage ordinaire, le mot *Dent* se dit encore, par analog., Des pointes ou saillies en forme de dents que présentent une foule de choses. *Les dents d'une scie, d'une herse, d'un râteau, d'un pignon, d'une roue d'horloge, d'un peigne, etc. Ce couteau ne vaut rien, il a des dents*, Son tranchant est ébréché. — *Broderie, découpure à dents de loup*, Broderie, etc., qui forme une suite d'angles aigus. ‖ * T. Zool. Les saillies ou proéminences que présente le bec de certains Oiseaux; les pattes, les ailes, etc., de certains Insectes; l'orifice ou la charnière de certaines Coquilles, etc. ‖ * T. Bot. Se dit Des divisions courtes et triangulaires qu'offrent le limbe d'une *feuille*, le bord d'un *calice*, etc. — *D. de chien*, V. Liliacées. *D. de lion*, V. Composées.

Enc. — I. Il n'existe de *Dents* proprement dites que chez les animaux Vertébrés, qui s'en servent pour saisir, tuer, retenir, percer, déchirer, couper ou broyer les êtres vivants ou les substances diverses dont ils font leur nourriture. Elles sont composées de gélatine pénétrée par des sels calcaires, et surtout par du phosphate de chaux. Par extension, on donne aussi le nom de dents aux organes qui, chez les Invertébrés, remplissent les mêmes fonctions; mais ces organes diffèrent essentiellement des dents véritables par leur composition; car ils sont formés de substances beaucoup moins dures, et le plus souvent de corne. Cependant, chez quelques Poissons, ainsi que chez les Chéloniens et les Oiseaux, et même, parmi les Mammifères, chez la Baleine et l'Ornithorhynque, les dents ou les organes analogues qui en font les fonctions sont simplement composées d'une substance cornée. En outre, dans les Vertébrés, les dents sont généralement placées à l'entrée de l'appareil digestif, et jamais au delà du pharynx, tandis que, chez certains Invertébrés, elles sont parfois situées dans l'intérieur du canal alimentaire et même dans l'estomac.

Chez les Poissons, les dents peuvent être situées sur les os maxillaires, les intermaxillaires, les os mandibulaires, les os palatins, le vomer, les os ptérygoïdiens et les os hyoïdes ou pharyngiens. En général, elles sont immédiatement fixées aux os par ankylose, ou bien constituent des espèces d'épiphyses des parties osseuses qui entrent dans la composition de la bouche. Dans quelques cas cependant, elles sont implantées dans de petites cavités appelées *Alvéoles*, ou fixées à une base osseuse qui est elle-même attachée aux os de la bouche par une substance ligamenteuse. Les dents des Poissons sont en général coniques et un peu courbées, comme un faible crochet. Quand elles sont disposées sur plusieurs rangs et assez espacées, on les nomme *Dents en carde;* si elles deviennent serrées et en même temps fines, on les appelle *Dents en velours*. Lorsqu'elles sont allongées, elles prennent le nom de *Dents en brosse*. On leur donne le nom d'*Aspérités*, quand elles sont si courtes qu'elles deviennent en quelque sorte plus sensibles au tact qu'à la vue. Enfin, elles sont quelquefois rondes et hémisphériques: on les appelle alors *Dents en pavé*. — Chez les Reptiles, on peut trouver des dents non-seulement sur les maxillaires et les intermaxillaires, mais encore sur les palatins, les ptérygoïdiens et le vomer. Elles sont généralement ankylosées ou font corps avec la substance des mâchoires. Néanmoins, chez les Crococodiles et les Plésiosaures, elles sont implantées dans de véritables alvéoles.

Les dents des Mammifères sont toujours fixées sur les os maxillaires et intermaxillaires exclusivement, et implantées dans des alvéoles. En outre, c'est dans cette classe seulement qu'on trouve des dents pourvues de deux ou plusieurs racines.

Chez l'Homme et chez les Mammifères, chaque d. se compose de deux parties, la *Couronne*, qui fait saillie au-dessus du rebord de la mâchoire, et la *Racine*, qui est enclavée dans l'alvéole. Entre les deux parties se trouve le *Col* ou *Collet*, qui, bien que situé hors de l'alvéole, est cependant, dans l'état normal, recouvert par la gencive. — La racine et une partie de la couronne sont creusées d'une cavité qui s'ouvre au sommet de la racine par un ou plusieurs trous. Cette cavité contient une substance molle, riche en nerfs et en vaisseaux sanguins qu'on appelle *Pulpe*, *Germe*, *Noyau* ou *Bulbe*.

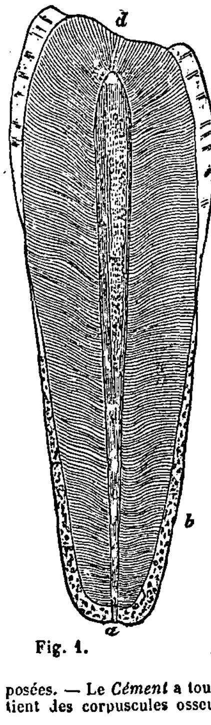

Fig. 1.

On distingue trois substances dans les dents de l'Homme : la *Substance tubuleuse* ou *dentaire* proprement dite, appelée aussi *Ivoire*, qui en fait la masse principale, l'*Émail* de la couronne, et la *Substance corticale* des racines, qu'on désigne également sous le nom de *Cément*. (La Figure 1 représente, d'après Retzius, une d. molaire bicuspidée d'adulte, coupée dans le sens de sa longueur, et quatre fois plus longue que nature : *a*, cavité de la pulpe ; *b*, cément ; *c*, émail; *d*, les tubes de l'os dentaire ou ivoire.) La *Substance dentaire* est parcourue par de nombreuses fibres tubuleuses qui partent de la cavité intérieure et se dirigent vers la surface extérieure. Au-dessous de l'émail, elles dégénèrent en corpuscules rayonnés. Ces fibres sont plus opaques que la substance interposée entre elles, et qui, dans l'intervalle de deux fibres, remplit un espace six fois aussi large que leur propre diamètre. Les sels calcaires sont, pour la plus grande partie, contenus dans la substance intermédiaire. — L'*Émail* se compose de fibres prismatiques qui sont perpendiculaires à la surface de la couronne, et forment plusieurs couches superposées. — Le *Cément* a tout à fait la structure des os, et contient des corpuscules osseux avec des canalicules rayonnants. On le trouve à la face interne et à la face externe de la racine. Les racines cohérentes paraissent offrir du cément au point où a lieu l'adhérence.

Les dents sont des produits qui naissent sur les membranes muqueuses. Chez les Squales et les Raies, elles demeurent fixées à la muqueuse et ne pénètrent pas dans la mâchoire; mais, chez la plupart des animaux, un moment arrive où elles s'unissent, par des racines, avec le squelette intérieur des mâchoires. Chez les animaux supérieurs et chez l'Homme, les matrices des dents, c.-à-d. les *Follicules dentaires*, appartiennent également à la muqueuse de la bouche ; car, bien que situées dans le sillon alvéolaire des mâchoires du fœtus et recouvertes plus tard par la gencive, elles communiquent, dans l'origine, par des ouvertures avec la cavité buccale. Ces follicules sont donc de simples enfoncements de la muqueuse. Ils apparaissent, en partie, dès le troisième mois de la vie embryonnaire. Ceux des dents de remplacement se forment les uns avant et les autres après la naissance. De leur fond s'élève le germe mou, pulpe ou bulbe, dans lequel des vaisseaux et des nerfs pénètrent par le bas, et dont la surface prend la forme de la future couronne. Suivant Purkinje, ce germe est couvert d'une pellicule qu'il a nommée *Membrane préformative*. C'est entre cette membrane et la substance du germe que se forme la substance tubuleuse (ivoire) de la d., tandis que l'émail se dépose sur la face externe de la membrane. La formation de l'émail est accomplie par un organe composé de fibres perpendiculaires, qui adhère à la face interne du follicule. Quant au cément, il résulte probablement de l'ossification de ce dernier organe, une fois sa fonction accomplie. La formation, couche par couche, de la substance dentaire commence à la surface de la couronne molle du germe sous la forme de petites écailles déposées sur les élévations de celle-ci (Fig. 2 bis). Mais, à mesure que la substance solide est sécrétée, elle entoure le germe de toutes parts, et enfin comprime ses vaisseaux nourriciers de façon à en déterminer l'oblitération. La d. cesse alors de croître, le bulbe se flétrit, et une cavité centrale indique seule la place de cet organe. Il existe un grand nombre d'animaux, chez lesquels certaines dents s'accroissent sans cesse par en bas, à mesure qu'elles s'usent par le haut, c.-à-d. par la couronne. C'est ce qu'on observe dans les défenses de l'Éléphant, ainsi que dans les incisives des Rats, des Lapins et des Rongeurs en général. Cette particularité résulte de ce fait que le germe ne sécrète la matière osseuse qu'à sa surface supérieure. De cette façon, le germe n'étant jamais comprimé par le dépôt d'une substance dure qui déterminerait son oblitération, il ne cesse de sécréter de nouvelle substance dentaire, et la d. ne cesse de croître. Il résulte aussi de là que ces sortes de dents n'offrent pas de cavité centrale. En outre, chez les Rongeurs, la partie qui reste logée dans l'alvéole présente la même dimension et la même forme que la couronne.

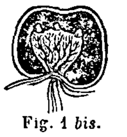
Fig. 1 *bis*.

Les diverses parties qui constituent les dents des vertébrés, varient dans leur composition chimique. L'ivoire contient 28 pour 0/0 de gélatine contre 64 de phosphate de chaux, 5 de carbonate de chaux et 1 de phosphate de magnésie. L'émail ne renferme pas 2 p. 0/0 de matière animale ; en revanche, on y trouve 88 de phosphate de chaux, 8 de carbonate de la même base, et 2 environ de phosphate de magnésie. Enfin, le cément, d'après Lassaigne, se compose ainsi : matière animale, 42,18 ; phosphate de chaux, 53,84 ; carbonate de chaux, 3,98.

Chez l'Homme et chez un grand nombre de Mammifères, il existe trois espèces de dents. Nous les considérerons d'abord dans l'espèce humaine. L'homme adulte a 32 dents, 16 à chaque mâchoire. Les 4 dents antérieures (2 à chaque mâchoire) sont appelées *Incisives* ou *Cunéiformes*. On les distingue aisément à leur couronne cunéiforme, qui présente une face antérieure convexe et une face intérieure concave, et à leur racine unique et assez courte, Ainsi que l'indique leur nom d'*Incisives*, elles sont spécialement destinées à couper les substances dont l'Homme se nourrit. Les dents *Canines*, *Laniaires* ou *Unicuspidées*, sont au nombre de 4 (2 à chaque mâchoire), et situées en dehors des incisives. Elles sont caractérisées par leur couronne conoïde et à pointe mousse, et par leur racine beaucoup plus volumineuse et plus longue que celle de toutes les autres dents. Les 2 canines de la mâchoire supérieure sont vulgairement appelées *Dents œillères*. Ces 4 dents ont pour fonction particulière de percer et de déchirer les aliments : de là leur nom de *Canines* (*canis*, chien) et celui de *Laniaires* (*laniare*, déchirer) sous lesquels on les désigne. Les autres dents sont nommées *Mâchelières* ou *Molaires* (de *mola*, meule), parce qu'elles servent à écraser les aliments. Elles sont au nombre de 20 (10 à chaque mâchoire), et occupent de chaque côté de la ligne médiane les 5 dernières alvéoles. On les divise en petites et grosses molaires. Les *Petites molaires*, appelées aussi *Fausses molaires*, *Prémolaires* et *Bicuspidées* sont au nombre de 8 (2 à chacun des côtés de chaque mâchoire, qui se distinguent, d'après leur position, par les noms de 1^re^ et de 2^e^). Les fausses molaires se reconnaissent aux deux tubercules conoïdes de leur couronne, et à leur racine qui est plus ou moins évidemment double. Les *Grosses molaires*, *Vraies molaires* ou *Multicuspidées*, au nombre de 12, dont 6 à chaque mâchoire, 3 à droite et 3 à gauche, se désignent aussi, en procédant d'avant en arrière, par les noms de 1^re^, 2^e^, et 3^e^. Elles sont caractérisées par leur couronne armée de quatre tubercules séparés par un sillon crucial et par leurs racines toujours multiples, ordinairement triples, qui s'écartent en divergeant. La dernière des molaires est appelée vulgairement *D. de sagesse*, parce qu'elle ne vient que fort tard. Quelquefois les racines des grosses molaires sont tortues ou croisées, de sorte qu'on ne peut les arracher sans fracturer l'arcade alvéolaire : alors elles sont dites *Barrées*. (Les Figures suivantes représentent 8 dents prises sur le côté droit de la mâchoire d'un homme de trente ans : 2, incisive moyenne; 3, incis. latérale; 4, canine ; 5, première petite molaire ; 6, seconde pet. molaire ; 7, première grosse molaire ;

8, seconde gr. molaire; 9, troisième gr. molaire dont l'une des racines se termine en crochet.

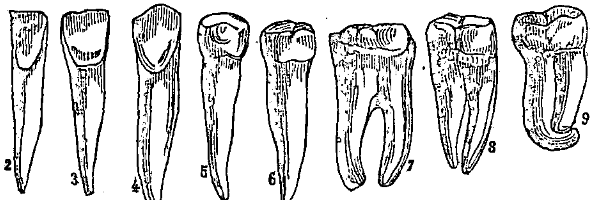

La disposition de l'appareil dentaire varie, dans les différentes classes de Mammifères, d'après la nature des substances dont ceux-ci sont destinés à se nourrir. Le rapport qui existe entre le système dentaire et tout l'organisme de l'animal est tel qu'une d. d'une espèce étant donnée, il est possible de nommer cette espèce. Bien plus, une d. donnée d'un animal inconnu, ainsi que l'a fait voir le créateur de la paléontologie, notre illustre G. Cuvier, il est même possible de reconstruire cet animal tout entier, et de décrire son régime et ses mœurs. Chez les Carnassiers qui se nourrissent exclusivement ou principalement de chair, les canines sont très-développées, et les molaires sont comprimées et plus ou moins tranchantes, de façon à agir à la manière de ciseaux. Chez certains Carnivores, comme le Chien, par ex. (Fig. 10), la première vraie molaire est plus développée que les autres, et pourvue en outre d'un talon tuberculeux : c'est la *D. carnassière* (c) de Fréd. Cuvier.

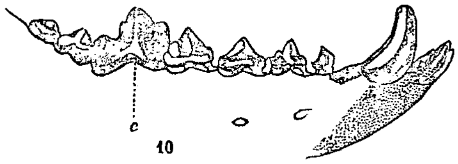

10

Les autres vraies molaires ont reçu le nom particulier de *Dents tuberculeuses* proprement dites. Chez les Insectivores, les molaires sont hérissées de pointes coniques, disposées de manière que les dents correspondantes des deux mâchoires se logent dans les interstices les unes des autres (Fig. 11. Système dentaire de la Taupe commune). Les Rongeurs ont des incisives

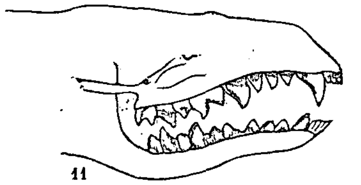

11

forts développées, et qui s'accroissent continuellement à mesure que la couronne s'use; l'espace occupé par les canines dans les classes précédentes est vide; enfin, leurs molaires sont d'abord tuberculeuses; mais, comme elles s'usent à la manière des incisives, leur surface ne tarde pas à devenir tout à fait plane (Fig. 12. Mâchoire inférieure du Lièvre ordinaire). En outre,

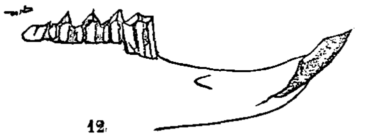

12

l'émail qui en revêt l'extérieur, forme aussi, de chaque côté de la d., des replis plus ou moins profonds dans la substance de l'ivoire; et, comme il s'use moins que ce dernier, il en résulte que la surface de ces organes présente des stries transversales plus élevées que les parties intermédiaires (Fig. 13. Molaires

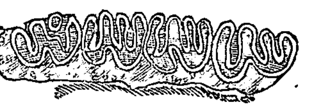

13

inférieures du Castor). Chez les Ruminants, qui sont le type des Herbivores, il n'existe pas d'incisives à la mâchoire supérieure, mais l'inférieure en compte 6 ou 8. Entre les incisives et les molaires, il existe un espace ordinairement vide. Quant aux molaires, presque toujours au nombre de 6 de chaque côté de

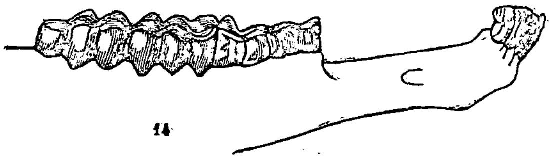

14

chaque mâchoire, elles ont une couronne large et marquée de deux doubles croissants, dont la convexité est tournée en dedans à la mâchoire supérieure, et en dehors à l'inférieure (Fig. 14. Mâchoire inférieure du Mouton). Tout le monde sait que, chez les Ruminants, le mouvement des mâchoires, dans la mastication, se fait presque circulairement. — Relativement aux rapports qu'affectent entre eux l'émail et l'ivoire dans les différentes classes d'animaux, on distingue encore ces organes en *simples*, *composés* et *demi-composés*. Les dents sont simples lorsque l'ivoire est simplement recouvert, comme chez l'Homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur (Fig. 1); elles sont composées, lorsque l'ivoire et l'émail forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois (Fig. 13); enfin, elles sont demi-composées, quand ces replis ne pénètrent qu'à une certaine profondeur, comme chez les Ruminants.

Ainsi qu'on vient de le voir, la considération de l'appareil dentaire peut jouer et joue en effet un grand rôle dans les classifications zoologiques. En conséquence, on a imaginé un système de notation particulière pour exprimer brièvement le nombre et la disposition de chaque espèce de dents chez les divers animaux. Ainsi, par ex., les animaux du grand genre Chat, ou de la famille des Féliens, étant caractérisés par la présence de 6 incisives, de 2 canines, de 4 fausses molaires à chaque mâchoire, de 4 molaires vraies à la mâchoire supérieure, et de 2 seulement à l'inférieure, on exprime cette disposition par la *Formule dentaire* suivante : incis. $\frac{6}{6}$; canin. $\frac{1}{1}, \frac{1}{1}$; prémolaires $\frac{2}{2}, \frac{2}{2}$; mol. $\frac{2}{1}, \frac{2}{1} = 30$. La formule dentaire de l'Homme est celle-ci : incis. $\frac{4}{4}$; canin. $\frac{1}{1}$; prémol. $\frac{2}{2}, \frac{2}{2}$; mol. $\frac{3}{3}, \frac{3}{3} = 32$.

II. — L'appareil dentaire présente assez fréquemment des anomalies ou irrégularités qu'il est inutile d'énumérer ici. Quant à ses maladies, elles sont assez nombreuses; mais la plus commune, comme la plus grave, est la *Carie*. La carie des dents doit être bien distinguée de celle des os organisés, car elle consiste en une simple décomposition. Le plus souvent, celle-ci paraît résulter de l'action des liquides de la bouche, car on a vu des dents, qui avaient été implantées avec des fils métalliques, devenir carieuses, tout comme les dents vivantes. La carie marche alors de dehors en dedans : l'émail prend une teinte d'un blanc mat, puis jaune ou grisâtre; le point carié ne tarde pas à se détacher, et laisse voir l'ivoire que le mal a envahi. D'autres fois, la carie procède de l'intérieur à l'extérieur : l'ivoire se décompose et noircit, ainsi qu'on peut le reconnaître à travers l'émail, grâce à la transparence de ce dernier. Quelquefois la carie s'arrête spontanément; mais en général elle détruit toute la couronne. La carie des dents est surtout fréquente chez les individus d'un tempérament lymphatique, ou atteints de cachexie scrofuleuse. Lorsque la carie n'est pas assez avancée pour qu'il faille sacrifier la d., on enlève la partie altérée, on cautérise la pulpe dentaire avec une soie de sanglier ou un fil métallique rougi au feu, puis on *plombe* la cavité, en y insérant une petite feuille de plomb ou mieux d'or qu'on enfonce avec un poinçon appelé *Fouloir*. On emploie encore, au lieu de cette feuille, un alliage de plomb, de bismuth, d'étain et de mercure. La carie n'est pas seulement grave en ce qu'elle cause ordinairement la perte de l'organe attaqué; habituellement elle cause des douleurs très-vives et très-persistantes. Cependant, l'*Odontalgie*, c.-à-dire la douleur des dents, s'observe dans certains cas ou la d. elle-même n'a éprouvé aucune altération. Cette odontalgie idiopathique a été distinguée en *sanguine* ou *inflammatoire*, *rhumatismale* ou *goutteuse*, *catarrhale* ou *séreuse*, selon les phénomènes qui l'accompagnent, ou la cause qu'on lui attribue. Enfin, on l'appelle *odontalgie nerveuse* ou *névralgie dentaire*, quand la douleur est pure et simple, sans aucun cortége de phénomènes accessoires. A cette dernière forme de l'odontalgie, on oppose surtout les narcotiques. Quant aux autres formes, on a recours, selon les cas et les indications particulières, aux saignées locales ou générales, aux émollients, aux purgatifs, aux sudorifiques, aux collutoires aromatiques, etc. On a préconisé sous le nom d'*Anti-odontalgiques* ou sous la dénomination abusive d'*Odontalgiques*, une foule de préparations propres, selon leurs inventeurs, à calmer instantanément les douleurs de dents. Ce sont en général des préparations opiacées et antispasmodiques, ou des substances cathérétiques. Il est facile de comprendre qu'aucun de ces moyens ne peut réussir dans tous les cas. Néanmoins, lorsque l'odontalgie accompagne la carie, ce sont les opiacés et les cathérétiques introduits directement dans la cavité de la d. malade, qui réussissent le mieux. — Les autres maladies des dents qu'il nous suffira de nommer, sont l'*atrophie* ou l'*hypertrophie* de l'émail, la *luxatoin*, la *fracture*, l'*érosion*, l'*inflammation* de la pulpe, et celle de la membrane alvéolo-dentaire qui enveloppe la racine. Ces deux dernières se confondent avec l'odontalgie inflammatoire ou goutteuse. — V. Dentition, Dentifrice et Dentiste.

DENTAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux dents. *Arcade d. Artères, nerfs dentaires. Formule d.*

DENTAIRE. s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

DENTAL, ALE. adj. T. Gram. Se dit De certaines consonnes, telles que D et T, qui ne peuvent se prononcer, sans que la langue se mette en contact avec les dents. || Subst., *Les dentales*. — Voy. Parole et Consonne.

* **DENTALE.** s. f. T. Zool.

Enc. — Le genre *Dentale* (*Dentalium*) est un de ces genres douteux qu'il est très-difficile de classer. Tandis que plusieurs zoologistes, l'illustre Cuvier entre autres, le placent parmi les Annélides, la plupart des auteurs modernes, à l'ex. de Savigny, le rangent parmi les Mollusques; de Blainville a même créé pour lui seul la famille des *Cirrobranches*. La coquille des Dentales est un cône allongé, cylindrique ou polygonal, arqué et ouvert aux deux bouts.

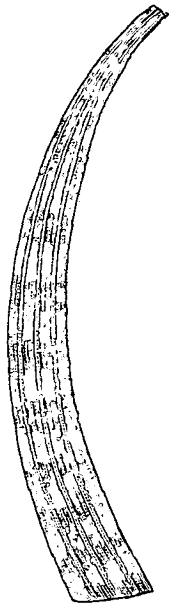

L'animal est enveloppé dans un manteau, que termine antérieurement un bourrelet sphinctéroïde, frangé ou plissé. Le pied est terminé par un appendice conique reçu dans une sorte de calice à bords festonnés. Sur la base du pied est une tête petite et aplatie, et la nuque porte des branchies en forme de cirrhes. Les diverses espèces du genre habitent surtout les mers des pays chauds. On les trouve sur les côtes sablonneuses, à une faible profondeur. Elles s'enferment dans le sable perpendiculairement, la petite extrémité en haut, et elles parviennent à se loger dans cette position au moyen de leur pied, dont les manœuvres sont tout à fait semblables à celles du même organe dans les Solen. La Fig. ci-contre représente la coquille de la *D. éléphantine*, qui appartient aux espèces à coquille polygonale.

DENTÉ, ÉE. adj. Qui est garni de pointes saillantes comme des dents. *Roue dentée. Barre dentée. La charnière de ce coquillage est dentée. Feuille dentée. Le calice des fleurs de l'olivier est d.* — V. Feuille.

DENTÉE. s. f. T. Vén. Coup de dent. *Le lévrier a donné une d. au loup. D'une d. le sanglier a éventré un chien.*

DENTELAIRE. s. f. T. Bot. Voy. Plombaginées.

DENTELÉ, ÉE. adj. Qui est découpé en forme de dents. *Des falbalas dentelés. Feuilles dentelées.* || T. Anat. *Muscle grand d., muscles petits dentelés*, Muscles du tronc qui concourent à l'acte de la respiration, et sont ainsi nommés à cause des digitations que présente un de leurs bords.

* **DENTELIÈRE.** s. f. Ouvrière en dentelles.

DENTELLE. s. f. Sorte de tissu à jour et à mailles très-fines, qui se fait avec du fil de lin, avec de la soie, avec des fils d'or ou d'argent. — Plus spécial. Celle qui est fait de fil de lin. — Au plur., se dit Des objets de parure faits ou ornés de d. *Sa mère lui a donné toutes ses dentelles.* || * T. Zool. *D. de mer*, V. Bryozoaires. || * T. Relieur. Dessin ouvragé à fleurs ou autrement, qui se fait avec un fer sur le plat de la couverture d'un livre, en suivant le bord dans tous les sens.

Enc. — On divise les *Dentelles* en trois grandes catégories, les *Dentelles proprement dites*, appelées simplement *Dentelles*, les *Blondes* et les *Tulles*. Les *dentelles* se font avec du fil de lin, les blondes avec de la soie, et les tulles avec du coton.

I. *Dentelles.* — La fabrication de ce genre de tissus remonte à une époque très-reculée : on croit même qu'elle n'était pas inconnue des anciens; mais elle n'a commencé à acquérir une certaine importance qu'à partir des croisades, et c'est en Italie, à Venise surtout, qu'elle a fait ses premiers progrès. Cette fabrication occupe aujourd'hui, en Europe seulement, de 550,000 à 600,000 personnes, et donne lieu à un mouvement commercial de plus de 150 millions de francs. Ses centres sont la France et la Belgique. Néanmoins, ces deux pays, quoique travaillant avec les mêmes matières et suivant les mêmes méthodes, donnent des produits qui n'ont entre eux aucune similitude. Aussi les désigne-t-on habituellement dans le commerce sous le nom des lieux où on les fabrique. Les Dentelles se font soit à l'aiguille, soit au fuseau, sur un petit métier, appelé *Carreau* ou *Coussin*, que l'ouvrière tient sur ses genoux. Pour les unes, le fond ou *réseau* se fait en même temps que les fleurs, tandis que, pour les autres, les fleurs *s'exécutent* à part et *s'appliquent* ensuite sur le fond. Ces dernières sont appelées *Dentelles d'application* ou simplement *Applications*. On donne le nom de *Points* aux dentelles faites à l'aiguille, soit en totalité (réseau et fleurs), soit seulement en partie (fleurs). — Les dentelles les plus renommées sont celles de Bruxelles, de Malines, de Valenciennes et d'Alençon.

1° La D. de *Bruxelles* ou *Point de Bruxelles* se fabrique dans cette ville et dans ses environs, où elle occupe plus de 25,000 ouvrières. C'est une d. d'application; par conséquent, son réseau et ses fleurs ne sortent pas de la même main : une personne fait les fleurs, une autre le réseau, une troisième applique les fleurs sur le réseau. Ces dentelles se reconnaissent à l'espèce de cordonnet fin et régulier qui entoure les fleurs. On distingue encore la *Vraie Bruxelles* et l'*Imitation de Bruxelles*. Le réseau de la première est fait à la main, tandis que celui de la seconde est un tulle d'une extrême finesse, appelé *Tulle-réseau* et exécuté à la mécanique. Le réseau de la vraie Bruxelles, qu'on nomme aussi *Vrai réseau*, s'exécute tout entier au carreau par petites bandes de 3 centim. de large, qu'on réunit ensuite par un travail à l'aiguille, dit *point de raccroc*. Le fil de lin qu'on emploie pour les qualités supérieures est d'une si grande beauté qu'il coûte jusqu'à 8,000 fr. le demi-kilog. et même plus. Cette dentelle, qui est la plus belle, la plus recherchée et la plus chère de toutes, est encore quelquefois désignée, dans le commerce, sous le nom inexact de *Point d'Angleterre*. L'origine de cette dénomination remonte à une époque où, en raison des prohibitions douanières, les marchands anglais ne pouvant faire entrer légalement les dentelles bruxelloises dans leur pays, imaginèrent de les importer en contrebande et de les vendre ensuite, en les débaptisant, comme le produit de leur fabrication. L'imitation de Bruxelles est également désignée sous le nom d'*Application sur tulle*. Elle imite à s'y méprendre le vrai réseau, et, comme elle est trois fois moins chère, elle a fait presque disparaître l'industrie de la vraie Bruxelles.

2° La *D. de Malines* diffère de la précédente en ce qu'elle se fait toute d'une seule pièce et au fuseau. Ce qui la caractérise particulièrement, c'est un fil plat qui borde les fleurs, en dessine les contours, et donne à cette d. l'aspect d'une broderie, d'où la dénomination de *Malines brodée*, sous laquelle on la désigne souvent. Anvers, Malines et Louvain sont les principaux centres de sa fabrication.

3° Les *Valenciennes* se fabriquent au fuseau comme les Malines. Elles sont beaucoup moins riches et moins brillantes; mais elles les surpassent en solidité, et cette qualité, jointe à leur extrême finesse et à cette égalité de tissu qui les distingue, leur a donné une vogue qui va toujours en augmentant. Ces dentelles sont d'origine française et ont pris naissance dans la ville dont elles portent le nom; mais, depuis le XVIIe siècle, leur fabrication s'est répandue dans toutes les Flandres. Elles se font surtout à Ypres, Menin, Bruges, Courtray et Alost. Dans notre département du Nord, les villes de Bailleul, Bergues, Cassel et Hazebrouck en produisent des imitations qui ne manquent pas de mérite.

4° Le *Point d'Alençon*, *Point de France* ou *Point de Venise*, diffère des autres dentelles en ce qu'il s'exécute tout entier à l'aiguille. Cette dentelle a été introduite en France par Colbert qui, vers 1665, fit venir des ouvrières de Venise et les établit dans son château de Lonlay, près d'Alençon. La perfection inouïe à laquelle elle est arrivée de nos jours lui a fait donner le nom de *Reine des dentelles* qu'assurément elle mérite sous tous les rapports.

II. *Blondes*.— La blonde se fait au fuseau et avec de la soie, ordinairement blanche ou noire, mais quelquefois rose, bleue, verte ou marron. En France, on emploie, pour le fond de la blonde blanche, une variété de soie, dite *trame-nankin*, qu'on tire de Bourg-Argental, et, pour les fleurs une autre espèce de soie appelée *Alais*, qui provient des environs de la ville de ce nom. Pour la blonde noire, nommée aussi *D. noire*, on se sert de soie *grenadine* pour le réseau, et de soie Alais pour le dessin. Les grandes pièces s'exécutent par bandes que l'on réunit ensuite au moyen du point de raccroc. Les centres principaux de la fabrication des blondes en France, sont le Puy, Chantilly, Mirecourt, Bayeux et Caen. On fait encore avec la soie, sous le nom de *D. de soie*, un autre tissu qui diffère des blondes proprement dites en ce qu'on l'exécute tout entier avec une seule variété de soie, la trame-nankin pour les espèces blanches, et la grenadine pour les noires.

III. *Tulles*.— Le tulle se fait à la mécanique, en général avec du coton filé et retors. C'est un tissu d'origine très-moderne; mais sa fabrication a fait tant de progrès qu'elle occupe maintenant de 240,000 à 250,000 personnes, et produit une valeur annuelle de 130 millions de fr. Les premiers essais pour fabriquer le tulle sont dus à l'anglais Hammond, en 1768; mais c'est au mécanicien Heathcoat, de Teveston, qu'appartient le mérite d'avoir résolu le problème. La machine de ce dernier parut en 1807 et fut introduite en France en 1816; elle a servi de point de départ aux divers métiers employés aujourd'hui. — Le tulle est *uni*, *brodé* ou *broché*. On le fait en *bandes*, larges de 1 à 30 cent., qui servent à faire des garnitures de robes, des cols, etc.; ou en *laizes*, larges de 90 cent. à 3 m. 60 qu'on découpe en écharpes, bonnets, etc. Les diverses variétés de tulles qui, dans le commerce, reçoivent des noms spéciaux, sont assez nombreuses: néanmoins on peut les ramener à deux catégories principales. L'une, dite *Tulle mecklin*, se fait avec un métier, appelé *mecklin* (*Warp machine*) qui se compose de la réunion du métier à bas et du métier à tisser. Ce tissu a la maille épaisse et se lave mal; aussi est-il peu estimé. L'autre espèce, ou *Tulle bobin*, se fabrique avec une machine où les fils sont enroulés sur des *bobines* de cuivre (d'où le nom du tissu) qui remplacent les fuseaux de la dentelière. Ce tulle se prête très-facilement au lavage; il est, en outre, très-solide et très-régulier. C'est pour ces raisons qu'il est préféré partout au précédent. L'industrie tullière a atteint depuis 1830 un degré de prospérité inouïe. Les centres principaux sont Nottingham, pour l'Angleterre, et Saint-Pierre-de-Calais, pour la France. La première de ces villes possède près de 4,000 métiers, entretient une population ouvrière de 160,000 personnes, et produit pour 100 millions de francs annuellement. La seconde occupe 650 métiers environ, donne du travail à 55,000 ouvriers et ouvrières, et fabrique pour 14 à 15 millions par an.

DENTELURE. s. f. Ornement de sculpture fait en forme de dents. || Se dit Des découpures en forme de dents, ou de Ce qui ressemble à ces découpures. *Faire des dentelures à un morceau de cuir. Les dentelures d'une feuille. Les dentelures d'un muscle.*

* **DENTEX.** s. m. T. Ichth. Voy. Sporoïdes.

* **DENTICULE.** s. f. T. Botan. Se dit De dents très-fines et très-serrées. — De ce mot, on a fait l'adj. *Denticulé, ée*, Garni de denticules.

DENTICULES. s. m. pl. T. Archit. Voy. Ordre.

DENTIER. s. m. Rang de dents. *Cet homme a un beau d.* Fam. et peu us. || T. Chir. Voy. Dentiste.

DENTIFRICE. adj. 2 g. et s. m. T. Hyg.

Enc. — On donne le nom de *Dentifrices* (du lat. *dens*, dent, et *fricare*, frotter) aux diverses préparations dont on se sert pour nettoyer les dents et faire disparaître le *Tartre*, c.-à-d. l'enduit ou incrustation phosphato-calcaire qui se forme à la surface de ces organes. On leur donne ordinairement la forme de poudre ou d'opiat. — Les dentifrices se distinguent en deux catégories, les dentifrices *acides* et les dentifrices *alcalins*. Les premiers contiennent de la crème de tartre qui constitue le principe actif de la préparation, et qui, par l'excès d'acide qu'elle renferme, nettoie et blanchit très-bien les dents, mais en attaque l'émail. Les seconds contiennent un alcali libre, n'attaquent point les dents, saturent, au contraire, l'acide qui peut être accidentellement développé dans la salive, et agissent ainsi comme moyen préservatif de la carie. Le meilleur et le plus simple de tous les dentifrices est un mélange de charbon végétal (40 grammes) et de magnésie (2 gram.), qu'on porphyrise avec soin, et auquel on ajoute 20 centigr. d'essence de menthe.

* **DENTIROSTRES.** s. m. pl. Ornith. V. Passereaux.

DENTISTE. s. m. Chirurgien qui ne s'occupe que de ce qui concerne les dents. *C'est un habile d.* || Adj., *Chirurgien d.*

Enc. — L'art du *Dentiste*, pour être exercé avec succès, n'exige pas seulement une grande habileté de main, il faut encore que le chirurgien qui veut se consacrer à cette spécialité limitée, connaisse parfaitement l'anatomie et la physiologie de l'appareil dentaire et de ses annexes. En effet, son premier soin doit être de conserver les dents et de prévenir leurs maladies; le second doit être de les guérir, quand il n'a pu prévenir la maladie ou quand on le consulte trop tard; les opérations chirurgicales, et surtout l'extraction, ne viennent qu'en dernier lieu. Les opérations principales que le d. est appelé à exécuter sont le *Nettoyage* des dents, qui se pratique avec de petites rugines appropriées; le *Limage*, qui se fait à l'aide de la lime ou de la scie; la *Cautérisation* et le *Plombage* des dents cariées (v. Dent); et l'*Extraction* ou *Arrachement*. Cette dernière opération s'exécute au moyen d'instruments différents, appelés *Clefs*, *Tirtoirs*, *Daviers*, *Leviers*, etc., selon les dents qu'il s'agit d'extraire et les circonstances du cas. L'opération se pratique toujours en deux temps, la *luxation* ou le renversement de la dent et son *extraction* proprement dite. Les dentistes sont encore quelquefois appelés à *redresser* des dents déviées, ou à *rapprocher* des dents que sépare un vide trop considérable. Enfin, beaucoup de dentistes, surtout dans les grandes villes, s'occupent spécialement de la *Prothèse dentaire*, c.-à-d. de l'art de remplacer, par des dents *artificielles*, les dents qu'il a été obligé de sacrifier, ou qui ont été détruites soit par la maladie, soit par les progrès de l'âge. Anciennement, l'art de la prothèse se bornait à substituer à la dent absente une autre dent naturelle, prise sur un cadavre, ou empruntée à un individu vivant: dans ce dernier cas, la transplantation de la d. se faisait immédiatement afin qu'elle eût la chance de reprendre. Aujourd'hui le procédé de la *transplantation* est complétement abandonné. On remplace les dents absentes par des dents artificielles faites soit avec des dents d'hippopotame, soit avec des pâtes minérales plus ou moins analogues à la porcelaine, qui ont l'avantage d'être inaltérables. Lorsqu'il reste dans la bouche une racine douloureuse, on fait choix d'une dent artificielle de même dimension que celle à remplacer, on la fore suivant sa longueur pour y fixer l'extrémité d'un pivot d'or ou de platine, et on la met en place en faisant entrer de justesse l'autre extrémité du pivot dans la racine restante, que l'on a préalablement rendue insensible par la cautérisation de la pulpe, puis taraudée: c'est ce qu'on appelle une *Dent à pivot*. D'autres fois, on fixe les dents artificielles aux dents voisines, à l'aide de crochets ou de ligatures. On prend d'abord avec de la cire l'empreinte exacte de la brèche qu'il s'agit de remplir; sur cette empreinte, on coule un moule en plâtre qui sert de type pour construire une plaque d'or ou de platine sur laquelle on fixe la dent ou les dents artificielles au moyen de goupilles rivées. Deux autres plaques, soudées latéralement à celle qui porte les dents, s'adaptent à l'aide de crochets ou de fils métalliques aux dents voisines dont elles contournent le collet postérieurement. Dans les cas où il faut remplacer toutes les dents soit d'une mâchoire, soit de toutes les deux, on fabrique un *Dentier*, vulgairement *Râtelier*, simple ou double. Un dentier simple consiste en une série de dents artificielles montées sur une même pièce et disposées de manière à représenter exactement l'une des arcades dentaires; le dentier double est l'assemblage de deux dentiers simples, unis ensemble à leurs extrémités par des ressorts à boudin. Un grand nombre de dentistes se sont efforcés de perfectionner ces appareils dentaires artificiels; parmi les essais les plus intéressants dans ce genre, nous nous contenterons de citer les dentiers en gutta-percha de Delabarre, et les dents *osanores* de Rogers. Ces dernières s'appliquent sur la gencive, et tiennent par le simple effet de la succion: aussi peut-on les enlever et les remettre à volonté. —V. les traités spéciaux de Delabarre, Oudet, Lefoulon, etc.

DENTITION. s. f. T. Physiol.

Enc. — On désigne par ce mot la série des phénomènes qui ont lieu pendant l'évolution et la sortie des dents. — Les germes des premières dents ou *dents de lait* sont visibles dans le fœtus vers la fin du second mois, et ils commencent à s'ossifier de la fin du troisième à celle du sixième. A la naissance, la couronne des incisives est formée; mais celle des canines n'est pas achevée, et les tubercules des molaires ne sont pas encore tous réunis. Peu à peu les racines se développent, et, vers l'âge de 6 à 10 mois, commence la *première d.* Les deux incisives moyennes de la mâchoire inférieure percent en général les premières. Au bout de 15 jours ou 3 semaines, paraissent les dents correspondantes de la mâchoire supérieure, puis les dents incisives latérales inférieures, ensuite les supérieures. Les canines percent du 12e au 14e mois, d'abord les inférieures, puis les supérieures. Enfin, on voit apparaître les huit premières molaires, deux de chaque côté des deux mâchoires. La première d. est alors achevée. L'enfant, à 2 ans ou 2 ans et demi, a vingt-deux dents, mais toutes sont destinées à être remplacées; en conséquence, on les appelle *dents temporaires*. A la fin de la 4e année ou un peu plus tard, il perce à chaque mâchoire deux nouvelles molaires; mais celles-ci sont destinées à persister et constituent plus tard les premières grosses molaires. — La *seconde d.* a lieu vers l'âge de 7 ans. Les germes de ces secondes dents, qu'on nomme aussi *dents permanentes* et *dents de remplacement*, sont déjà visibles chez le fœtus, à l'exception de ceux des petites molaires. Les alvéoles qui contiennent les dents destinées à succéder aux dents temporaires, communiquent par un petit orifice avec les alvéoles de celles-ci, tandis que ceux qui renferment les autres dents sont largement ouverts sous la gencive. Les alvéoles des nouvelles dents s'agrandissant peu à peu, la cloison qui les sépare de ceux des dents de lait correspondantes s'use et disparaît; la racine des dents de lait est également résorbée; enfin la couronne, privée de support, vacille et tombe, et les premières dents se trouvent successivement remplacées à peu près dans le même ordre qu'à la première d. De 7 à 9 ans, toutes les incisives sont remplacées; la première bicuspide paraît vers 10 ans; les canines se montrent ensuite; après elles apparaissent les secondes bicuspides. Les premières grosses molaires sortent de 10 ans et demi à 11 ans. Enfin, vers l'âge de 18 à 25 ans, l'éruption des dernières molaires vient terminer le travail de la dentition.

La première d., comme tout le monde le sait, s'accompagne fréquemment d'accidents plus ou moins graves. Tous ces phénomènes morbides, depuis les plus légers qui consistent en un mouvement fébrile peu intense et quelques rougeurs au visage, qu'on désigne sous le nom vulgaire de *Feux de dents*, jusqu'au délire et aux convulsions qui parfois emportent si rapidement les enfants, résultent de ce que la congestion sanguine vers la tête, qui est la condition normale de l'évolution dentaire, s'opère avec plus ou moins d'intensité. Les moyens les plus propres à dissiper ces symptômes sont ceux qui diminuent la congestion, et par conséquent les dérivatifs et les évacuations sanguines. Il est quelquefois utile d'inciser la gencive, pour faciliter l'éruption de la dent; mais ce procédé est le plus souvent inefficace, car les accidents de la d. sont bien plus l'effet d'une cause physiologique générale que de la tension et de la douleur locale, déterminées par la résistance de la paroi gingivale.

DENTURE. s. f. Ordre dans lequel les dents sont rangées. *Une belle d.* || T. Mécan. Le nombre de dents qu'on donne à chaque roue. *C'est la grande roue qui règle la d. des autres.*

DÉNUDATION. s. f. État d'une chose qui est mise à nu, dépouillée de ses enveloppes naturelles, de ce qui la recouvrait. *Sa plaie est très-grave: il y a d. de l'os. La d. de ces roches s'explique aisément par l'action des eaux.*

* **DÉNUDER.** v. a. (lat. *denudare*). Enlever ce qui enveloppe, ce qui recouvre naturellement une chose. *Cette blessure lui a dénudé le crâne. D. une dent. Les torrents ont dénudé la partie supérieure de la vallée.* = se Dénuder. v. pron. *Le tronc de cet arbre se dénude. Ses dents se dénudent.* = Dénudé, ée. part.

DÉNUER. v. a. (lat. *denudare*). Priver, dépouiller des choses nécessaires, ou regardées comme nécessaires. *La fortune l'a dénué de tout. Être dénué d'argent. Il est dénué d'esprit, de goût, etc.* = se Dénuer. v. pr. Se priver, se dépouiller. *Il s'est dénué de tout pour ses enfants. Se d. d'argent.* = Dénué, ée. part. || Adject., Dépourvu. *Dénué de secours, d'assistance, de conseils. Dénué d'entendement, de bon sens. Dénué de grâce, d'agrément. Un livre dénué de tout intérêt.*

Syn. — *Dépourvu.* — Pris à la lettre, *dénué* marque la *nudité*, une privation entière et absolue, tandis que *dépourvu* exprime seulement une disette plus ou moins grande, par défaut de *provision*. L'homme *dénué* est dans la misère; l'homme *dépourvu* est dans le besoin. *Dénué* ne se dit qu'au figuré; *dépourvu* se dit au propre et au figuré.

DÉNÛMENT. s. m. Privation absolue des choses nécessaires ou regardées comme telles. *Je la trouvai dans le plus affreux d. Le d. de tout secours spirituel.*

* **DÉONTOLOGIE.** s. f. T. Philos.

Enc. — Tel est le nom sous lequel Jérémie Bentham et les sectateurs de l'école utilitaire désignent la morale. Ce terme est dérivé du grec δεόν, ce qui convient, ce qui est utile, et λόγος, science: il exprime donc parfaitement le point de départ de cette prétendue morale sans force obligatoire, qui a pour base l'utile et pour objet le bonheur. Mais ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette vieille et triste doctrine: il en sera question à l'article Morale.

DÉPAQUETER. v. a. Défaire, développer un paquet, ce qui est mis en paquet. *D. des marchandises, des hardes. D. des lettres.* = Dépaqueté, ée. part. = Conj. V. Caqueter.

* **DÉPARAGER.** v. a. *D. une fille*, La marier à une personne de condition inférieure. Vx et peu us. = Déparagé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DÉPAREILLER. v. a. De deux ou de plusieurs choses pareilles qui doivent aller ensemble, comme des gants, des bas, des chevaux d'attelage, les volumes d'un même ouvrage, etc., En ôter une ou plusieurs. *En vendant ce cheval, vous allez d. votre attelage. D. une paire de gants, une douzaine de mouchoirs. Prenez-garde de perdre ce volume, vous me dépareilleriez l'ouvrage.* = Dépareillé, ée. part. *Des gants dépareillés. Un attelage dépareillé. Un exemplaire dépareillé.*

DÉPARER. v. a. Ôter ce qui pare; n'est guère usité qu'en parl. Des parements extraordinaires d'un autel. *Le service achevé, on dépara l'autel.* ‖ Par analogie, *D. la marchandise*, Enlever ce qu'il y a de mieux parmi des choses semblables, comme le dessus d'un panier de fruits, qui est toujours formé des fruits les plus beaux. ‖ Par ext., Rendre moins agréable, nuire au bon effet de quelque chose. *La manière dont elle se met la dépare beaucoup. Ce pavillon dépare toute la maison.* — Fig., *Son style, ordinairement pur et coulant, est quelquefois surchargé d'ornements qui le déparent. Ce sont de légères taches qui ne sauraient d. ce bel ouvrage. Ce trait ne déparerait pas la vie d'un grand homme.* = Déparé, ée. part.

DÉPARIER. v. a. Ôter l'une des deux choses qui font une paire. *D. des gants, des bracelets, des souliers. D. des chevaux de même taille et de même poil.* ‖ Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de certains animaux. *D. des pigeons.* = Déparié, ée. part. = Conj. V. Prier.

DÉPARLER. v. n. Cesser de parler; ne s'emploie guère qu'avec la négation. *Il ne déparle point. Il n'a pas déparlé.*

DÉPART. s. m. Action de partir. *Le jour du d. Avant, après son d. Avancer, hâter, précipiter, retarder son d. D. subit, imprévu. Préparatifs de d. On mettait à la voile, lorsque des ordres supérieurs suspendirent le d. Être sur son d.*, Être près de partir. ‖ T. Chimie. Opération par laquelle on sépare deux substances métalliques qui étaient mêlées ensemble. Voy. Affinage.

DÉPARTAGER. v. a. T. Jurisprud. Faire cesser le partage qui résulte, dans une délibération, de ce que deux avis opposés ont obtenu un égal nombre de voix, de suffrages. *On a nommé un troisième arbitre pour d. les voix. En matière criminelle, il n'y a pas lieu à d. les juges, l'avis le plus doux devant prévaloir.* = Départagé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DÉPARTEMENT. s. m. (R. *départir*). T. Admin. anc. Distribution, répartition. *Envoyer le d. des quartiers aux troupes. Faire le d. général des tailles. Faire le d. des intendants*, etc. — Se disait aussi Des lieux départis et distribués entre les divers intendants, et surtout Des circonscriptions maritimes. *Le d. de Toulon. Tous les officiers de marine eurent ordre de se rendre chacun à leur d.* ‖ Chaque partie de l'administration des affaires publiques qui est attribuée à un ministre spécial. *Le d. de la guerre, des affaires étrangères, de l'intérieur, etc. Cette affaire est dans son d. On a distrait les douanes de son d.* Autrefois on disait dans le même sens, *Cette province est du d. de tel secrétaire d'État.* — Fam., *Cela est* ou *n'est pas de son d., dans son d.*, Cela n'est pas dans ses attributions, ou Cela n'est pas de sa compétence. ‖ Chacune des principales divisions administratives de la France. — Absol. et au pl., se dit pour désigner La province, par opp. à La capitale. *A Paris et dans les départements.*

Enc. — 1. *Division territoriale de la France.* — Avant la révolution, la France était partagée en une multitude de circonscriptions administratives basées sur les anciennes divisions féodales. Ces circonscriptions avaient l'inconvénient d'établir, entre les différentes parties du pays, des inégalités révoltantes de droits et de charges, et, par suite, des rivalités qui devenaient, dans certaines circonstances, l'occasion de nombreuses difficultés gouvernementales. En 1789, l'Assemblée constituante résolut de détruire ces barrières séculaires qui faisaient obstacle à toute organisation régulière du territoire. En conséquence, dès le commencement de sa session, sur la proposition de Sieyès et de Thouret, elle chargea son comité de constitution de préparer un projet de loi à cet effet. Le comité se mit aussitôt à l'œuvre, et présenta, en nov. 1789, un premier travail qu'il modifia et compléta sur les observations qui lui furent faites. Enfin, la nouvelle division territoriale, proposée par lui, fut adoptée par les décrets du 15 janv., 16 et 26 févr. 1790, qui reçurent la sanction royale le 4 mars de la même année. Par ces décrets, la France fut partagée en 83 *Départements*, chaque département en un certain nombre de *Districts*, qui varia de trois au moins à neuf au plus, chaque district en *Cantons*, et enfin chaque canton en *Municipalités* ou *Communes*. Quelques années après, la Constitution de l'an III (22 août 1795) supprima les districts; mais cet état de choses dura peu. Le Consulat revenant au système de la Constituante, rétablit le district sous le nom d'*Arrondissement communal*, mais en donnant à celui-ci une plus grande étendue que n'avait eu le district, et en ôtant au canton toute importance administrative. Depuis cette époque, la France est restée divisée en départements, arrondissements, cantons et communes. Le nombre des circonscriptions et les bases de l'administration départementale ont seuls varié. Ainsi, en ce qui concerne les départements, nous en comptions 83 en 1790, mais, à la suite des victoires de la République et de l'Empire, nous en eûmes 100 en 1801, et 130 en 1813. Les événements de 1814 et de 1815 nous en ayant enlevé 44, il ne nous en reste plus que 86. Si ce dernier nombre est supérieur à celui qui existait au commencement de la révolution, on le doit à la réunion du Comtat Venaissin, qui, d'abord incorporé dans les Bouches-du-Rhône, fut plus tard (23 sept. 1791) érigé en d., celui de Vaucluse, et à la formation des départements de la Loire (19 nov. 1793) et de Tarn-et-Garonne (21 nov. 1808), faite aux dépens de celui de Rhône-et-Loire, pour le premier, et de ceux du Lot, du Gers, de la Haute-Garonne et de Lot-et-Garonne pour le second. Ces 86 départements sont subdivisés en 363 *Arrondissements*, 2,850 *Cantons* et 36,826 *Communes*.

II. *Historique.* — A l'origine, l'administration de chaque d fut confiée à une assemblée de 36 membres, appelée *Administration du d.*, et élue, à la suite d'un double vote, par les citoyens actifs, c.-à-d. par tous les Français âgés de 25 ans, payant une contribution directe égale à quatre journées de travail, et domiciliés dans leur canton depuis au moins un an. Aussitôt installés, ces 36 membres élisaient 4 d'entre eux pour 4 ans. Ces 4 membres formaient le *Directoire du d.*; ils étaient chargés de l'administration active, de l'expédition et de la suite des affaires, et résidaient au chef-lieu pendant toute la durée de leur mandat. Les 32 autres membres composaient le *Conseil du d.* Ce dernier se réunissait une fois chaque année; sa session durait un mois. Le Conseil du d. avait dans ses attributions toutes les branches de l'administration: il avait même le droit de mettre sur pied et de faire marcher la force armée, cumulant ainsi, en quelque sorte, les attributions qui sont aujourd'hui partagées entre les Préfets et les Conseils généraux. Néanmoins, il ne pouvait ni établir d'impôts, ni contracter d'emprunts sans le consentement de la législature, comme aussi entreprendre des travaux extraordinaires ou délibérer sur des affaires d'intérêt général sans l'autorisation du roi. Enfin, il avait droit de surveillance sur l'administration des districts qui, à l'exemple de celle du d., comprenait un *Conseil* et un *Directoire.* A côté de ces diverses assemblées, il y avait un agent appelé *Procureur général syndic*, qui était spécialement chargé de suivre les affaires et de veiller à l'exécution des résolutions des conseils. Il était procédé à la nomination de cet agent comme pour les membres de l'administration départementale. Ainsi qu'il est facile de le comprendre, les départements étaient, par le fait, à peu près indépendants, et le pouvoir central était dans l'impossibilité de leur donner une impulsion commune et de les faire agir dans des vues d'ensemble. Les vices de ce système devinrent surtout évidents pendant la guerre civile, quand on vit, sur plusieurs points de la France, les administrations départementales voter des impôts, lever des troupes, suspendre les arrêtés des représentants du peuple, et même annuler les lois. Afin de détruire le mal, la Convention, par son décret du 14 frim. an II (4 déc. 1793), dépouilla les administrations de département de leurs plus importantes attributions, et les transporta aux municipalités et aux administrations de district. Enfin, elle réduisit à deux ans la durée de leurs fonctions, et créa, pour les surveiller, des *Agents nationaux*, dont elle se réserva la nomination exclusive. La Constitution de l'an III remplaça l'Administration du Département par une *Administration centrale* composée de 5 membres élus pour 5 ans, et supprima l'Administration du District, dont elle transmit les pouvoirs à une *Administration municipale du canton*, formée de la réunion des maires, ou, comme on disait alors, des *Agents municipaux des communes* composant le canton. Ces deux assemblées avaient, dans leurs attributions, la répartition des impôts et l'administration. Il leur était interdit de s'immiscer dans les fonctions judiciaires ou législatives, et de correspondre entre elles sur des matières d'intérêt général. L'élection de leurs membres se faisait à deux degrés, comme en 1790, seulement le cens électoral et le cens d'éligibilité étaient plus élevés. Enfin, il y avait, auprès de chaque Administration centrale ou cantonale, un *Commissaire* nommé par l'État, qui devait veiller à l'exécution des lois, assister aux séances des assemblées, prévenir les troubles civils, et donner son avis sur toutes les affaires. Les administrations cantonales étaient soumises aux administrations centrales qui dépendaient elles-mêmes des ministres. Ceux-ci avaient le pouvoir de les suspendre quand elles prévariquaient, d'annuler ceux de leurs arrêtés qui étaient contraires aux lois, de révoquer les administrateurs et de les traduire devant les tribunaux. Le nouveau système, quoique bien supérieur aux précédents, présentait encore l'inconvénient de livrer le pouvoir exécutif à des assemblées délibérantes. D'un autre côté, la multiplicité et le trop grand éloignement des cantons rendait très-difficile la surveillance de leur administration, et ces circonscriptions cantonales étaient en outre si peu étendues qu'il était rare d'y trouver un nombre suffisant d'hommes assez éclairés pour remplir les fonctions administratives. De tous ces faits, on conclut qu'il était nécessaire de rétablir les districts et d'isoler complétement l'autorité exécutive du pouvoir délibérant. En conséquence, la Constitution de l'an VIII, comme on l'a déjà vu, fit revivre les districts sous le nom d'*Arrondissements*. Enfin, la loi du 28 pluv. de la même année (17 fév. 1800) mit à la tête de chaque d.: 1° un *Préfet*, agent actif et représentant immédiat du gouvernement; 2° un *Secrétaire général de préfecture*, chargé plus spécialement de la direction et de la surveillance du travail des bureaux; 3° un *Conseil général*, ayant pour fonctions de délibérer sur les intérêts départementaux. Dans l'arrondissement, l'administration active fut confiée à un *Sous-Préfet*, agissant sous les ordres du Préfet, et un *Conseil d'arrondissement* eut pour mission d'émettre des vœux et de délibérer sur les intérêts de l'arrondissement. Dans la commune, l'agent actif fut le *Maire*, et le corps délibérant le *Conseil municipal.* Quant au canton, il perdit toute importance administrative, et ne fut conservé que comme circonscription judiciaire, mais pouvant cependant servir quelquefois pour certaines opérations de l'ordre administratif ou militaire (tirage au sort, élections, etc.). Enfin, une sorte de tribunal, dit *Conseil de préfecture*, fut institué au chef-lieu départemental pour juger le contentieux administratif. Le système institué par la loi du 28 pluv. an VIII, nous régit encore aujourd'hui, sauf un très-petit nombre de modifications secondaires qui y ont été introduites depuis.

III. *Du Département.* — Le d. est la circonscription fondamentale de l'administration française. Quelques services spéciaux ont, il est vrai, une autre base, mais le plus souvent cette diversité n'est qu'apparente. Ainsi, par ex., les Divisions militaires ne se composent pas de territoires appartenant à divers départements, mais de groupes de départements entiers. Il en est de même des ressorts des Cours impériales, des Académies universitaires, etc. Il y a, dans chaque d., une Direction de l'Enregistrement et des Domaines, une Direction des Contributions indirectes, une Recette générale des Finances, un Payeur du Trésor, un Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, un Général de brigade, un Sous-Intendant militaire, une Cour d'assises. On trouve encore, dans les départements où cela est nécessaire, un Ingénieur en chef des Mines, un Conservateur des Eaux et Forêts, un Directeur des Douanes, etc. — Chaque d. constitue un être moral, une personne civile. En conséquence, il peut acquérir, posséder, aliéner, accomplir, en un mot, tous les actes inhérents à la qualité de propriétaire.

1° *Propriétés départementales.* — Elles sont immobilières ou mobilières. Les premières, qui sont de beaucoup les plus importantes, se divisent en deux classes: la première comprend les immeubles affectés aux divers services déclarés obligatoires par la loi; à cette catégorie appartiennent les bâtiments destinés aux bureaux des préfectures et sous-préfectures, à l'habitation des Préfets et Sous-préfets, à la tenue des cours d'assises et des tribunaux civils, au casernement de la gendarmerie, etc.; les prisons et maisons d'arrêt départementales, les routes départementales, les palais épiscopaux et archiépiscopaux, etc. Les propriétés de la deuxième classe ont une utilité beaucoup plus restreinte et leur possession est purement facultative; ce sont le plus souvent des pépinières, des fermes-modèles, des sources thermales, des monuments historiques, des bâtiments autrefois utilisés et actuellement sans emploi, etc. Les propriétés mobilières comprennent le matériel de bureau et autre qui se trouve dans les diverses catégories d'édifices départementaux, et les droits dits *incorporels*, tels que les droits de péage que les départements sont autorisés à percevoir pour la construction ou l'entretien des voies de communication.

La propriété départementale se forme par des acquisitions, des échanges, ou des aliénations; mais il faut que chacun de ces actes soit précédé d'une délibération du Conseil général, et que cette délibération soit approuvée par le Préfet (Circ. 5 mai 1852). Elle peut encore provenir de legs ou de donations; mais, dans ce cas, il est indispensable que la libéralité ne présente aucun caractère litigieux. Ces libéralités doivent être acceptées par le Conseil général, ou provisoirement par le Préfet. Néanmoins la délibération prise par le Conseil général à ce sujet est soumise à l'approbation du gouvernement, qui prononce sous forme de décret, le Conseil d'État entendu.

2° *Budget départemental.*— Aux termes de la loi du 10 mai 1838, ce budget est présenté par le Préfet, délibéré par le Conseil général, et réglé définitivement par un décret.

A. *Dépenses.* — Elles sont réparties en six sections. — La première section comprend les dépenses *ordinaires* ou *obligatoires*. Ces dépenses ont un caractère d'intérêt général plutôt que d'intérêt départemental proprement dit. En conséquence, comme elles ne pourraient être supprimées ou diminuées au delà de certaines limites sans mettre en souffrance les services auxquels elles se rapportent, le gouvernement peut les inscrire d'office ou les augmenter, sans toutefois pouvoir dépasser le montant des recettes destinées à y pourvoir. Leur nombre est assez considérable: nous nous bornerons à citer celles qui sont relatives à l'entretien et aux grosses réparations des édifices départementaux; au paiement des contributions dues pour les propriétés départementales; à la location des hôtels de préfecture et de sous-préfectures, là où ils n'appartiennent pas au département; à l'acquisition et à l'entretien du mobilier de ces mêmes bâtiments, et de celui des cours d'assises; au casernement de la gendarmerie; aux frais de nourriture et de translation de certaines classes de condamnés; à l'entretien des routes départementales; à la destruction des animaux nuisibles; à la garde et à la conservation des archives départementales, etc. — Les dépenses comprises dans la seconde section sont dites *facultatives*. Comme elles n'intéressent que le d. lui-même, celui-ci est libre de les faire ou de ne les pas faire. Aux termes de la loi, « aucune dépense ne peut être inscrite d'office dans la 2e section, et les allocations qui y sont portées par le Conseil général ne peuvent être ni changées, ni modifiées par l'ordonnance (aujourd'hui décret) qui règle le budget. » Les dépenses qualifiées de facultatives sont, en général, relatives aux travaux de construction, de réparation ou d'ameublement des édifices départementaux, qui ne sont pas réputés obligatoires; à l'ouverture de nouvelles routes départementales; à la création d'une caisse des retraites ou de secours pour les employés des préfectures et sous-préfectures. — La 3e section comprend les dépenses *extraordinaires*. On range dans cette catégorie toutes les dépenses de la 2e section pour le paiement desquelles les fonds appartenant à cette même section sont insuffisants. — Les dépenses relatives au service des chemins vicinaux forment la 4e section. Comme elles sont couvertes au moyen de centimes additionnels *spécialement* votés pour cet objet, on les désigne sous le nom de dépenses *spéciales.* — Un peut encore appliquer la même dénomination aux dépenses de la cinquième section, qui concernent l'instruction primaire, et à celles de la sixième qui sont relatives au cadastre. Les premières servent surtout à payer le traitement des instituteurs communaux, en cas d'insuffisance des ressources municipales, et à pourvoir au recrutement de ces fonctionnaires en entretenant un certain nombre d'élèves-maîtres dans une école normale ou dans tout autre établissement désigné par l'autorité compétente. Les secondes comprennent les travaux d'art, les frais de mutation et d'expertise, etc.; mais, par suite de l'achèvement du cadastre, elles sont aujourd'hui peu considérables.

B. *Recettes.* — Elles forment deux catégories distinctes. — La première comprend les ressources relatives aux dépenses ordinaires. Ces ressources se composent : 1° du produit des *centimes* affectés, chaque année, par la loi des finances aux divers services ordinaires; 2° des fonds qui peuvent être restés *libres* sur l'avant-dernier exercice; 3° des produits *éventuels;* 4° de la part allouée au département sur le *fonds commun.* — Les centimes sont au nombre de 10 4/10. Ils portent sur le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière : leur vote est obligatoire. — Sous le nom de *fonds libres*, on comprend les sommes restées disponibles sur les crédits votés, par suite d'économies faites sur des travaux en cours d'exécution, ou par suite de l'abandon de dépenses d'abord projetées. C'est seulement le 30 juin qui suit l'expiration de l'année dont le budget porte le millésime, que ces fonds peuvent être déclarés libres et recevoir un nouvel emploi. — Par *produits éventuels*, on entend ceux des propriétés affectées à un service départemental, tels que les revenus particuliers des prisons, les produits de la coupe ou de l'élagage des arbres sur les routes départementales, de la vente des matériaux de rebut et du mobilier hors d'usage. On y joint, en outre, les droits d'expédition des anciens actes déposés dans les archives des préfectures, et les droits de péage accordés au d., sur les ponts, chemins, cours d'eau, etc. — Quant au *fonds commun*, nous en avons suffisamment parlé ailleurs pour qu'il soit inutile d'y revenir ici. (v. BUDGET). — Les ressources affectées aux dépenses facultatives sont les fonds libres, des centimes facultatifs au nombre de 7 6/10, et les revenus et produits des propriétés départementales qui ne font pas partie d'un service départemental, tels que ceux des pépinières, des eaux thermales, des fermes-modèles, etc. — Les dépenses extraordinaires se soldent avec les fonds libres, des centimes additionnels, ou des emprunts. Lorsqu'un Conseil général juge à propos de faire un emprunt, il adresse une demande au ministère de l'intérieur qui, après avoir consulté son collègue des finances, propose une loi spéciale au Corps législatif. Si la loi est adoptée, l'emprunt a lieu par voie d'adjudication, et la préférence est donnée à celui qui offre le plus fort rabais sur le taux de l'intérêt. — Pour faire face aux frais des chemins vicinaux on emploie des fonds libres, le produit des centimes votés spécialement pour cet objet, les contingents fournis par les communes, les souscriptions volontaires des citoyens, et enfin les centimes extraordinaires votés par le Conseil général pour parer à l'insuffisance des centimes spéciaux. — Les dépenses de l'instruction primaire se payent avec les fonds libres, le produit de deux centimes ordinaires établis par la loi du 28 juin 1833, et celui de centimes additionnels extraordinaires que le Conseil général est autorisé à voter par la loi du 10 mai 1838. — Enfin, les fonds affectés au service du cadastre proviennent des fonds libres et du produit de 3 centimes additionnels au principal de la contribution foncière autorisés par la loi du 31 juillet 1821.

Les recettes des budgets départementaux sont recouvrées par les agents ordinaires des contributions directes. Quant aux dépenses, les crédits nécessaires pour les couvrir sont mis à la disposition des préfets, à mesure des besoins, par des ordonnances de délégation émanées du ministère de l'intérieur. Les préfets ne peuvent ordonnancer directement que les fonds relatifs aux routes départementales.

IV. *Du Préfet.* — Le Préfet est le premier fonctionnaire du d. Il est nommé par le chef de l'État, sur la proposition du ministre de l'intérieur, et il prête serment au premier. Le traitement de ces fonctionnaires varie suivant les localités. Sous ce rapport, les départements forment trois classes (décr. du 27 mars 1852). Huit sont de première classe (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Loire-Inférieure, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Seine-Inférieure), dix-huit de seconde (Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gard, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loiret, Maine-et-Loire, Meurthe, Moselle, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Somme, Vaucluse et Haute-Vienne), et 59 de troisième (tous ceux non compris dans les énumérations ci-dessus). Les Préfets reçoivent 40,000 fr. dans les premiers, 30,000 dans les seconds, et 20,000 dans les derniers. Le d. de la Seine forme une classe à part ; son Préfet jouit d'un traitement de 50,000 fr. Comme les autres agents du gouvernement, les Préfets ont droit à une pension de retraite. De plus, après cinq ans de service dans le même d., ceux de seconde et de troisième classe peuvent passer dans la classe immédiatement supérieure sans changer de résidence. Enfin un Préfet de première ou de deuxième classe peut être envoyé dans un d. d'un rang inférieur en conservant son traitement primitif. — Indépendamment du traitement fixe ci-dessus, les Préfets reçoivent, sous le titre de *frais d'administration* ou de *fonds d'abonnement*, une sorte de traitement supplémentaire qui est destiné à payer leurs frais de bureau et d'administration. Ce fonds d'abonnement est fixé pour chaque préfecture par décret impérial, sur la proposition du ministre de l'intérieur. Les Préfets sont tenus d'en affecter les quatre cinquièmes aux appointements des employés de leurs bureaux.

Les attributions du Préfet sont très-nombreuses. En effet, ce fonctionnaire peut être considéré comme agent du pouvoir exécutif, comme administrateur des intérêts départementaux, comme tuteur des communes, et enfin comme juge.

1° Comme agent du gouvernement, le Préfet étend son action sur tous les services publics sans exception. Il prend les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des lois et règlements; il recueille et transmet au pouvoir central les renseignements propres à éclairer sa marche, et lui signale les améliorations ou les réformes qu'il serait utile d'introduire dans les différentes branches de l'administration; il donne son avis et fournit des explications sur toutes les réclamations adressées à l'autorité supérieure; il annule ou modifie les actes accomplis par les agents administratifs qu'il croit contraires aux lois ou à ses propres instructions. Seul dépositaire de l'administration dans le d., il a le droit, en cas d'urgence et dans des circonstances graves, de statuer provisoirement, même dans les cas qui sont de la compétence exclusive des ministres et du chef de l'État, et ses arrêtés sont forcément exécutoires. Dans les matières de sa compétence, il agit avec la liberté la plus entière, et il n'est pas tenu de justifier d'une délégation spéciale pour chacun de ses actes. Ces matières sont beaucoup trop nombreuses pour que nous puissions les énumérer : il nous suffira de dire que le Préfet nomme directement, sur la présentation des chefs de service, les directeurs, les gardiens et les membres des commissions de surveillance des maisons d'arrêt et des prisons départementales; les architectes et les archivistes départementaux; les vérificateurs des poids et mesures; les conservateurs des musées des villes; les receveurs municipaux des localités dont les revenus ne dépassent pas 300,000 fr.; les membres des jurys médicaux; les débitants de tabac et les directeurs des bureaux de poste aux lettres dont le revenu n'est pas supérieur à 1,000 fr.; les commissaires de police des villes de 6,000 âmes et au-dessous; les piqueurs des ponts et chaussées et les cantonniers des routes; les gardes champêtres; les gardes forestiers et les officiers de louveterie; les instituteurs communaux, etc. Le Préfet nomme encore, mais en vertu d'une législation spéciale, les membres des commissions administratives des hospices, des conseils d'hygiène publique, des chambres consultatives d'agriculture, etc. — En matière d'ordre public, le Préfet a le droit de requérir la force armée pour repousser les malfaiteurs, dissiper les séditieux, ou assurer l'exécution des lois. Il peut même, en cas de troubles graves, mettre provisoirement le d. en état de siége. C'est également dans l'intérêt de l'ordre public qu'il délivre les permis de chasse; autorise l'ouverture des théâtres, cafés, cabarets, et autres lieux publics, ou en prononce la fermeture; permet et surveille le colportage des livres, ainsi que la publication, l'exposition et la mise en vente des dessins, gravures, médailles ou emblèmes, quelle qu'en soit l'espèce ou la nature; qu'il adresse aux journaux, sous l'approbation du ministre de l'intérieur, les deux avertissements préalables à la suspension. En matière de subsistances, le Préfet autorise l'ouverture des marchés, à l'exception de ceux pour les bestiaux; réglemente la boucherie, la boulangerie, et, en général, la vente de tous les comestibles; établit des primes pour la destruction des animaux nuisibles; détermine les frais de traitement des épizooties. C'est également lui qui autorise l'exploitation des mines et minières par les propriétaires du sol; règle le tarif des eaux minérales; délivre les permissions et alignements pour les constructions sur les grandes routes, même dans la traversée des villes; prescrit les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la liberté des voies de communication; autorise les prises d'eau et les constructions sur les cours d'eau navigables ou flottables. Il est encore chargé de surveiller la perception et l'emploi des deniers publics. Il fait établir les rôles des contributions directes et des recettes municipales, et en ordonne l'exécution. Enfin, il répartit les fonds de non-valeurs, et prononce sur les demandes en remise ou modération. — Le Préfet représente l'État comme partie civile devant les tribunaux civils et administratifs. Sous ce rapport, il est soumis à toutes les règles et déchéances de la procédure ordinaire; néanmoins il est dispensé de constituer avoué, et fait présenter ses moyens et ses conclusions par le ministère public. — Les arrêtés des Préfets, agissant en qualité de représentants de l'État, sont susceptibles de recours, soit devant le Ministre, soit devant le Conseil d'État. Pour en appeler au Ministre, il n'y a pas, du moins en général, à se préoccuper de la nature de la question tranchée par l'arrêté préfectoral, le ministre pouvant toujours réformer l'acte de son subordonné. Cette règle, toutefois, souffre exception pour les matières à l'égard desquelles le recours direct au Conseil d'État a été autorisé par une disposition spéciale.

2° Comme administrateur des intérêts départementaux, le Préfet accepte provisoirement les dons et legs faits au département, sauf à faire régulariser son acceptation par le Conseil général; approuve et rend exécutoires les délibérations de ce Conseil en ce qui concerne les échanges, les acquisitions, les aliénations, etc., des propriétés départementales; passe les baux de location des édifices nécessaires aux divers services départementaux, quand le département ne les possède pas en propre, de même que ceux des propriétés départementales qui, n'appartenant pas à l'un des services obligatoires, peuvent être données à loyer; intente et soutient les actions du département en vertu des délibérations du Conseil général, dans les circonstances ordinaires, mais de sa propre autorité, sauf à rendre compte à cette assemblée à sa prochaine session, quand il y a urgence ou utilité à agir promptement. Il a encore qualité pour approuver, dans les limites des ressources disponibles, les travaux départementaux, quel que soit le chiffre de la dépense, sous la condition toutefois d'en référer au gouvernement si ces travaux présentent certains caractères déterminés par la loi, par ex., quand les plans proposés engagent la question du régime pénitentiaire, comme aussi lorsqu'il s'agit d'élever des édifices destinés à recevoir en même temps les services judiciaires du d. et ceux d'une cour impériale. Enfin, il est chargé de préparer le budget départemental, de le présenter à l'approbation du Conseil général, et de faire exécuter, en se conformant aux lois et règlements en vigueur, les délibérations de cette assemblée.

3° Les attributions du Préfet comme tuteur des communes sont d'autant plus importantes, que l'administration de ces circonscriptions administratives se trouve aujourd'hui presque entièrement concentrée entre ses mains (décr. 25 mars 1852). Mais nous en parlerons en traitant notre système MUNICIPAL.

4° Dans certains cas, le Préfet statue plutôt comme juge que comme administrateur. C'est ce qui a lieu, par ex., en matière de courses de chevaux, où il prononce définitivement sur les contestations survenues entre les concurrents. Il prononce encore entre la régie et les débitants, pour l'abonnement destiné à remplacer l'exercice; entre les communes et les régisseurs ou fermiers des droits d'octroi, sur les difficultés relatives à l'administration ou à la perception de ces droits, etc.

V. *Du Conseil général.* — Ce conseil se compose d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le d., sans pouvoir toutefois dépasser le nombre de 30. Les *Conseillers généraux* sont élus à la commune, suivant les listes dressées pour l'élection des députés au Corps législatif; ils sont nommés pour neuf ans, et renouvelés par tiers tous les trois ans. Pour réunir les conditions d'éligibilité, il suffit d'être électeur, d'avoir 25 ans accomplis et d'être domicilié dans le d., ou du moins d'y payer une contribution directe. — Le Conseil général s'assemble une ou plusieurs fois par an, suivant que l'exige le bien du service. Mais il ne peut se réunir s'il n'est convoqué par le Préfet; en vertu d'un décret impérial qui fixe l'époque et la durée de chaque session. Les séances ne sont pas publiques, et il ne peut y avoir délibération que si la moitié plus un des Conseillers sont présents. Toute délibération prise en dehors des réunions légales est nulle de plein droit. Il en est de même de tout acte ou de toute délibération ayant trait à quelque objet non compris dans les attributions déterminées par la loi. Un Conseil général ne peut correspondre ni avec d'autres Conseils généraux, ni avec les Conseils d'arrondissement. Il lui est également interdit de publier des proclamations ou des adresses. En cas de contravention, le Préfet suspend l'assemblée et en réfère au gouvernement qui statue définitivement.

Les attributions des Conseils généraux sont ainsi classées par la loi elle-même. — 1° Actes qui n'ont pas besoin pour être valables, de l'approbation de l'autorité supérieure. Ce sont les délibérations relatives à la répartition des contributions directes entre les arrondissements, au vote des centimes additionnels dont la perception est autorisée par la loi, aux réclamations ou vœux tendant à introduire des changements dans les services publics, etc. — 2° Actes qui ne sont valables que sous l'approbation de l'autorité supérieure. De ce nombre sont les votes concernant le budget, la création de contributions extraordinaires, l'établissement des emprunts; les acquisitions, échanges et aliénations, ainsi que le changement de destination ou d'affectation, et le mode de gestion des propriétés départementales; le classement et la direction des routes départementales; l'acceptation des dons et legs faits au d.; les projets, plans et devis de tous travaux exécutés aux frais du budget départemental, etc. Ces divers votes doivent, suivant leur nature, être sanctionnés par le Corps législatif, ou approuvés par le chef de l'État, le Ministre compétent, ou le Préfet. — 3° Actes consistant en un simple avis. Tels sont les avis sur les changements projetés à la circonscription du d., des arrondissements ou des communes; sur les difficultés relatives à la répartition de la dépense des travaux qui intéressent plusieurs communes; sur l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés, etc.

V. *Du Conseil de Préfecture.* — Aux termes du décret du 28 mars—9 avril 1852, le nombre des membres de ce Conseil est fixé à 5 pour le département de la Seine, à 4 pour 22 départements, et à 3 pour tous les autres. Ce nombre s'augmente par l'adjonction du Préfet, à qui appartient la présidence et dont la voix est prépondérante en cas de partage. — Les Conseillers de préfecture sont nommés par le chef de l'État, au choix duquel la loi n'impose aucune restriction. Leur traitement est de 8,000 fr. dans la Seine, et de 1,600, 2,000 et 3,000 fr., suivant la classe, dans les autres départements.

Les Conseils de préfecture ont des attributions contentieuses ou consultatives. — Comme tribunaux administratifs, ils prononcent sur une multitude de matières, parmi lesquelles nous citerons les demandes en décharge ou réduction des cotes de contributions directes; les réclamations relatives au classement des immeubles dans les opérations cadastrales; les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics, concernant le sens ou l'exécution des clauses des marchés; les demandes et contestations relatives aux indemnités dues aux particuliers à raison de terrains pris ou fouillés pour la construction des travaux publics; les difficultés qui surviennent en matière de grande voirie; les demandes en autorisation de plaider formées par les communes, les hospices, les établissements de bienfaisance, les paroisses, etc.; les comptes des receveurs des communes, des octrois, des hospices et autres établissements de bienfaisance, etc. Dans toutes ces affaires, les décisions des Conseils de préfecture sont de véritables jugements; elles en ont la forme et portent le nom d'*Arrêtés.* La jurisprudence administrative admet ordinairement l'opposition à celles de ces décisions qui ont été rendues par défaut. Quant aux arrêtés contradictoires, ils sont toujours passibles du recours au Conseil d'État, à moins que la loi ne l'interdise formellement. — Dans certaines affaires contentieuses, le Conseil de Préfecture ne juge pas : il ne fait qu'assister le Préfet, à qui la décision appartient exclusivement et qui est dit alors statuer *en Conseil de préfecture.* Ces affaires sont très-nombreuses et nettement déterminées par la législation. Nous nommerons, à titre d'ex., l'approbation du tarif des évaluations cadastrales, l'approbation des délibérations des conseils municipaux concernant l'aliénation de biens à céder pour exécution de travaux publics, et la répartition entre les cantons du contingent annuel du recrutement militaire.

VI. *Des Secrétaires généraux de préfecture.* — Il n'existe de Secrétaire général de Préfecture que dans les principaux départements de la France, où les besoins du service exigent que le Préfet ait un auxiliaire spécial. Les Secrétaires généraux sont nommés par le chef de l'État. Ils sont chargés de l'enregistrement et de la conservation des pièces, du contre-seing des ampliations des actes administratifs, et de la surveillance des employés. Ils remplissent en outre les fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement du chef-lieu. Lorsque le Préfet s'absente, il peut, avec l'approbation du Ministre, se faire représenter par le Secrétaire général. Cette approbation n'est pas nécessaire en cas d'absence du chef-lieu seulement.

VII. *Des Sous-Préfets.* — Les Sous-Préfets sont nommés par le chef de l'État. Ils prêtent, entre les mains du Préfet, le serment d'usage. Sous le rapport du traitement, ils forment trois classes, qui reçoivent 8,000, 6,000 ou 4,500 fr.; mais ils peuvent, comme les Préfets, passer d'une classe inférieure à une classe supérieure sans changer de résidence. — Dans chaque d. les Sous-Préfets relèvent immédiatement du Préfet, et ne peuvent communiquer directement avec l'autorité supérieure que dans les cas exceptionnels où cette autorité les y provoque elle-même. Ces fonctionnaires sont le plus souvent des agents de transmission, d'information, de surveillance et d'exécution; cependant, dans certaines circonstances spéciales, la loi leur reconnaît des attributions qu'ils remplissent sous leur propre responsabilité : ils rendent alors des arrêtés; mais ceux-ci peuvent être infirmés par le Préfet ou par le Ministre de l'intérieur. En matière administrative, le Sous-Préfet autorise ou prescrit les réunions extraordinaires des Conseils municipaux, préside la commission de statistique permanente du chef-lieu de son arrondissement, prépare l'instruction des affaires d'intérêt communal qui doivent être soumises à la décision du Préfet, au Gouvernement ou du Corps législatif, etc. En matière militaire, il arrête, de concert avec les maires, le tableau de recensement qui sert au recrutement de l'armée, etc. Enfin, en matière de finances, il vise les états de la répartition foncière ; transmet au Préfet, avec son avis, les demandes en décharge, dégrèvement ou remise d'une partie ou de la totalité des contributions; nomme les porteurs de contraintes ; taxe et rend exécutoires les frais de poursuites dirigées contre les contribuables, etc.

VIII. *Du Conseil d'arrondissement.* — Ce conseil se compose d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, sans que le nombre de ces membres puisse dépasser 9. Les *Conseillers d'arrondissement* sont élus, dans chaque canton, par les citoyens inscrits sur les listes dressées pour l'élection des députés. Leur mandat dure 10 ans, mais on les renouvelle par moitié tous les 3 ans. Tout ce que nous avons dit de la convocation, de la durée des sessions, etc., des Conseils généraux, est entièrement applicable aux Conseils d'arrondissement. Ils ont régulièrement une session annuelle qui se divise en deux parties, l'une qui précède, et l'autre qui suit la session du Conseil général. Dans la première, le Conseil d'arrondissement *délibère* sur les réclamations relatives à la fixation du contingent des contributions directes fixé pour l'arrondissement, ainsi que sur les demandes en réduction de contributions formées par les communes. Il donne en même temps son avis sur tous les objets intéressant directement l'arrondissement, particulièrement sur les changements de circonscription, la direction et le classement des chemins vicinaux de grande communication, l'établissement, la suppression ou le changement des foires et marchés, les réclamations concernant la part contributive des communes respectives pour les travaux intéressant plusieurs communes, etc. Enfin, il émet, s'il y a lieu, son opinion sur l'état et les besoins des différentes parties des services publics. Dans la seconde partie de sa session, le Conseil répartit entre les communes le contingent des contributions directes, mais en se conformant aux décisions prises par le Conseil général. Si, pour une cause quelconque, il ne faisait pas cette répartition, le Préfet y pourvoirait d'office en prenant pour base la répartition précédente.

IX. *Régime exceptionnel.* — L'établissement à Paris du siége du gouvernement central de la France, et la nécessité de pourvoir à la sûreté d'une capitale de plus d'un million d'âmes, ont fait placer le d. de la Seine sous un régime exceptionnel. Le d. de la Seine a deux préfets, le Préfet de la Seine et le Préfet de police : les attributions de ce dernier ont toutes été démembrées de celles du premier, ainsi que nous le verrons au mot POLICE. Le Conseil général du d. se compose de 44 membres, dont 36 pour la ville de Paris, 4 pour l'arrondissement de Sceaux et 4 pour l'arrondissement de Saint-Denis. Tous sont nommés par le chef du gouvernement. Sceaux et Saint-Denis ont chacun un Conseil d'arrondissement; mais Paris n'en possède point. Dans la capitale, le terme d'*Arrondissement* s'applique à une circonscription purement municipale. — Depuis quelques années, la ville de Lyon est soumise à un régime exceptionnel analogue ; mais il ne peut entrer dans notre plan d'exposer en détail ces dérogations au système commun. — Voy. MUNICIPAL.

DÉPARTEMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport au département. *Administration départementale.*

DÉPARTIE. s. f. Départ, séparation. *Cruelle d.* Vx.

DÉPARTIR. v. a. (lat. *partiri*). Distribuer, partager. *D. des grâces, des faveurs. Cela a été départi entre tous les habitants. La nature lui avait départi les plus belles qualités,* L'avait doué des plus belles qualités. = SE DÉPARTIR. v. pron. Se désister. *Il s'est départi de sa demande, de ses prétentions. C'est une opinion dont il ne veut pas se d.* ‖ S'écarter. *Se d. de son devoir. Il s'est tracé une règle de conduite dont il ne veut pas se d. Je ne me départirai jamais du respect que je lui dois.* = DÉPARTI, IE. p. = Conj. V. PARTIR.

DÉPASSER. v. a. Aller plus loin, aller au delà. *D. les limites, le but. J'avais dépassé l'endroit où je voulais m'arrêter.* — Fig., *D. les instructions qu'on a reçues. D. ses pouvoirs. Le succès dépassa mes espérances.* ‖ Devancer, laisser derrière soi, en allant plus vite. *Son cheval eut bientôt dépassé le mien.* — * Fig., *Ce jeune homme aura bientôt dépassé tous ses condisciples.* ‖ En parlant Des dimensions des choses, Excéder. *Votre jupe dépasse votre robe. Cette montagne dépasse de beaucoup celles qui l'environnent.* * Absol.. *Votre jupon dépasse.* ‖ Retirer un ruban, un cordon, qui était passé dans une boutonnière, un œillet, une coulisse, etc. *D. un ruban, un lacet, etc.* = * SE DÉPASSER. v. pron. *Les deux chevaux se dépassèrent l'un l'autre à plusieurs reprises.* = DÉPASSÉ, ÉE. part.

DÉPAVER. v. a. Arracher, ôter le pavé qui est en place. *On dépave la rue. Faire d. une cour. Le torrent a dépavé la route.* = DÉPAVÉ, ÉE. part.

DÉPAYSER. v. a. Faire sortir quelqu'un de son pays ou du lieu qu'il habite, afin de changer ses habitudes, de rompre ses relations, etc. *Si vous voulez qu'il rompe avec ses mauvaises connaissances, il faut le d.* ‖ Dérouter. Au prop., *J'étais si dépaysé que je ne sus pas retrouver seul mon chemin.* — Figur. et fam., *Il essaya, en changeant l'entretien, de me d.; mais je connaissais fort bien la matière sur laquelle il m'entreprit.* — Fig. et famil., Donner le change sur quelque chose. *Au moyen de cette fausse confidence, elle dépaysa son jaloux.* = SE DÉPAYSER. v. pron. Quitter son pays, ou le lieu dans lequel on a longtemps habité. *Il y a longtemps que cette famille s'est dépaysée.* = DÉPAYSÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et fam., *Être, se trouver dépaysé dans une société,* Y rencontrer un grand nombre de personnes qu'on ne connaît pas; * Se trouver dans une société différente de celle que l'on fréquente habituellement.

DÉPÈCEMENT. s. m. Action de dépecer.

DÉPECER. v. a. (R. *pièce*). Couper en morceaux. *D. de la viande. D. une volaille. D. un vieux bateau. D. des hardes.* = DÉPECÉ, ÉE. part.

Conjug. — *Je dépèce; nous dépeçons. Je dépeçais; nous dépecions. Je dépeçai; nous dépeçâmes. Je dépècerai; nous dépècerons. Je dépècerais; nous dépècerions. — Dépèce; dépeçons. — Que je dépèce; que nous dépecions. Que je dépeçasse; Que nous dépeçassions. — Dépeçant.*

DÉPÊCHE. s. f. Se dit Des instructions, des ordres que transmet ou reçoit, le plus souvent par un courrier spécial, une personne publique. *Les dépeches d'un ministre, d'un ambassadeur. Envoyer, expédier, porter, recevoir, intercepter une dépêche, des dépêches.* ‖ * Avis qu'une personne quelconque transmet à une autre, au moyen d'un courrier spécial, du télégraphe, etc. *Il vient de recevoir une d. télégraphique qui lui annonce la mort de son père.* ‖ Fam., se dit, au plur., Des lettres que les négociants et les banquiers écrivent, chaque ordinaire, à leurs correspondants. *Avez-vous terminé vos dépêches?*

DÉPÊCHER. v. a. (B. latin. *depedicare*). Expédier quelqu'un, l'envoyer en diligence porter un ordre, un avis, une réponse, etc. *D. un courrier en Italie, à Madrid, vers un prince, à un général. Cet homme attend réponse, il faut le d. promptement.* Absol., *On a dépêché à Rome.* ‖ Faire promptement, hâter. *Il faut d. cette besogne.* Absolum., *Allons, dépêchons.* Fam. = Prov., *Travailler à dépêche compagnon*, Travailler vite, promptement, sans souci de l'ouvrage lui-même. On dit aussi, *C'est un ouvrage fait à dépêche compagnon.* Fig. et prov., *Se battre à dépêche compagnon,* Se battre sans quartier. ‖ Fig. et fam., *D. quelqu'un,* S'en défaire en le tuant. — Par plaisant., on dit D'un mauvais médecin, qu'*Il a dépêché bien des malades.* = SE DÉPÊCHER. v. pron. Se hâter. *Allons, qu'on se dépêche. Dépêchez-vous. Ils se sont bien dépêchés.* = DÉPÊCHÉ, ÉE. part: = Syn. Voy. ACCÉLÉRER.

DÉPEINDRE. v. a. Décrire et représenter par le discours. *D. une scène, une situation, le caractère de quelqu'un. On lui a parfaitement dépeint le personnage. D. la vertu avec tous ses charmes. Il dépeint les choses si vivement qu'on croit les voir, qu'il semble qu'on les voie.* = DÉPEINT, EINTE. p. = Conj. V. PEINDRE.

DÉPENAILLÉ, ÉE. adj. (latin. *pannosus*). Déguenillé, couvert de haillons. Fam. — Par exagér., se dit D'une personne mise avec une telle négligence, que les différentes parties de son habillement ne paraissent pas tenir ensemble. Fam. ‖ Fig. et fam., *Visage dépenaillé, figure dépenaillée,* Visage flétri, défait.

DÉPENAILLEMENT. s. m. État d'une personne ou d'une chose dépenaillée. Très-fam.

DÉPENDAMMENT. adv. D'une manière dépendante. *Cela se fera d. de telle chose.* Peu usité.

DÉPENDANCE. s. f. État d'une personne qui dépend d'une autre. *Être dans la d., sous la d. de quelqu'un. Vivre dans la d. Tenir quelqu'un dans la d. Les enfants doivent demeurer dans la d. de leurs parents.* ‖ T. Jurisprud. féodale. Se disait Des terres qui relevaient d'une autre terre. *Cette terre est de la d. de la mienne, de la d. d'un tel seigneur.* ‖ Rapport de connexité, de liaison, qui existe entre certaines choses. *Ces phénomènes sont dans une d. mutuelle. L'étroite d. qui existe entre les diverses parties du corps, entre nos facultés.* ‖ Se dit encore, surtout au plur., De tout accessoire d'une chose principale, de tout ce qui appartient ou a rapport à une affaire. *Ce jardin est une d. du château. Les écuries, le jardin et les autres dépendances. Vendre une terre avec toutes ses appartenances et dépendances. Je connais cette affaire et toutes ses dépendances.*

DÉPENDANT, ANTE. adj. Qui dépend; se dit Des personnes et des choses. *Vous savez bien que vous êtes d. de lui. Cette affaire est dépendante de l'autre. La circulation et la respiration sont dépendantes l'une de l'autre.* ‖ T. Jurisp. féod. *Un fief d.*, Qui relève d'un autre. ‖ T. Mar. *Arriver en d.*, se dit D'un bâtiment sous voiles qui, se portant vers un objet quelconque, dirige sa course en inclinant peu à peu vers cet objet. On dit de même, *Venir, porter, gouverner en d.*

DÉPENDRE. v. n. (lat. *dependere*). Être assujetti, subordonné; être sous l'autorité ou la domination de quelqu'un. *Les enfants dépendent de leurs parents. Les inférieurs dépendent de leurs supérieurs. Vous savez combien vous dépendez de lui. Il ne veut d. de personne. Ne d. que de soi.* ‖ T. Dr. féodal. Relever. *Cette terre dépend de tel duché.* En Mat. bénéficiale, on dit dans un sens anal., *Ce prieuré, cette cure dépend de telle abbaye,* La nomination en appartient au titulaire de telle abbaye. ‖ Se dit aussi Des choses qui sont soumises à l'action, à l'influence d'autres choses, ou qui en résultent, qui en proviennent. *Cela dépendra des circonstances, de la manière dont vous vous conduirez. La réussite d'une affaire dépend souvent du hasard. Son bonheur dépend du vôtre. Son avenir dépend de votre décision. La bonté des vins dépend du soleil, de la qualité du terroir, etc. L'effet dépend de la cause. La conclusion dépend des prémisses.* On dit encore qu'*Une chose dépend de quelqu'un,* Lorsqu'il est libre de la faire ou de ne pas la faire. *Cela ne dépend pas de moi. Il dépend de vous de lui obtenir cette grâce.* ‖ S'emploie en parlant Des choses qui se rattachent à une autre comme accessoires, qui y appartiennent. *Ce bien dépend du château. Cette terre dépend de la succession. Cette commune dépend de tel arrondissement.*

DÉPENDRE. v. a. Détacher ce qui était pendu. *D. un tableau.* = DÉPENDU, UE. part.

DÉPENDRE. v. a. (latin. *dispendere*, peser). Dépenser. N'est plus usité que dans ces phrases prov. et fam. : *Qui bien gagne et bien dépend n'a que faire de bourse pour serrer son argent. Je suis à vous à vendre et à d.*, ou *à pendre et à d.*, Vous pouvez absolument disposer de moi. On dit de même, *Ami à pendre et à d.* = DÉPENDU, UE. part.

DÉPENS. s. m. plur. (lat. *depensus*). Ce qu'on dépense, les frais qu'on fait pour quelque chose. *Gagner ses d.*, se dit D'une personne qui nous rend des services équivalents à ce qu'elle nous coûte, * ou De quelqu'un qui, dans une affaire, n'a fait que rentrer dans ses déboursés. — Fig. et fam., *Devenir sage à ses d., Apprendre une chose à ses d.,* A son détriment, par les sévères leçons de l'expérience. *Faire la guerre à ses d.,* Faire, dans l'exercice d'un emploi ou la poursuite d'une affaire, des dépenses auxquelles on n'est pas obligé, et dont vraisemblablement on ne sera jamais remboursé. ‖ *Aux d. de quelqu'un,* A ses frais. *Vivre aux d. d'autrui. S'enrichir aux d. du public. Vous serez obligé de le faire réparer à vos d.* — Fig., *Se divertir, s'amuser, rire aux d. de quelqu'un,* S'amuser en le tournant en ridicule, en se moquant de lui. — Fig., *Aux d. d'une chose,* Au détriment, ou par la perte, par le sacrifice de cette chose. *Faire quelque chose aux d. de son honneur, de sa réputation, de sa conscience. S'il a acquis quelque célébrité, c'est aux d. de son repos. Sauver quelqu'un aux d. de sa propre vie, aux d. de ses jours.*

Enc. —En termes de Procédure, on appelle *Dépens* les frais que peut entraîner un procès. Toute partie qui succombe dans une affaire judiciaire quelconque est condamnée aux d. (*C.* Proc. 130). Les juges peuvent *compenser* les d., en tout ou en partie, c.-à-d. ordonner que chacune des parties supportera ceux qu'elle a faits, si elles ont succombé respectivement sur quelques chefs. Les d. peuvent encore être compensés, en tout ou en partie, entre conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs ou alliés au même degré (131). Le tribunal peut aussi ordonner qu'il sera fait *masse des d.*, pour être supportés par moitié, par tiers, etc., par telle ou telle partie. Les d. sont dits *réservés*, lorsque le juge remet à prononcer à leur sujet, après que le fond sera jugé, etc. Enfin, les avoués peuvent demander la *distraction des d.* à leur profit, c.-à-d. qu'on les leur adjuge, lorsqu'ils en ont fait l'avance. L'affirmation de ces avances, qu'on appelle *Déclaration de d.*, doit être faite par l'avoué, lors de la prononciation du jugement. La *Taxe des d.*, soit en matière civile, soit en matière criminelle, est soumise à un *tarif* et à des règlements qui déterminent ce qui est relatif à leur liquidation et à la manière d'y procéder

DÉPENSE. s. f. L'argent qu'on emploie à une chose quelconque. *Faire une grande d., une d. extraordinaire. Se livrer à de folles dépenses. Sa d. est excessive. Il ne regarde pas à la d. D. de bouche. Il fournit à la d. du ménage. Notre d. se monte à tant. Les dépenses publiques. Le budget des dépenses.* — *Faire la d.*, Être chargé du détail de ce qui se dépense dans un ménage. *Faire de la d.*, Faire beaucoup de d. *Se mettre en d.*, Faire une d. qui n'est pas ordinaire. *Forcer la d.*, Porter la d. plus haut qu'elle n'aurait dû aller, ou La donner comme plus grande qu'elle n'est en réalité. ‖ Figur. et famil., L'emploi inopportun ou inutile qu'on fait de son esprit, de sa science, de son temps, etc. *Vous avez fait inutilement une grande d. d'esprit. C'est faire en pure perte une grande d. de temps.* ‖ La note, le compte où se trouve porté en détail ce qui a été dépensé. *Porter une somme, un article en d. Passer en d. Cela est alloué dans la d. La d. excède la recette.* ‖ Le lieu où, dans un château, une communauté, etc., l'on reçoit et l'on distribue les objets en nature, où se fait le paiement des journaliers et des fournisseurs, etc. — Dans les maisons particulières, Le lieu où l'on serre les provisions et différents objets à l'usage de la table. — Dans les vaisseaux, Le lieu où l'on distribue les vivres. On dit aujourd'hui *Cambuse.* ‖ * T. Méc. *D. d'eau* ou *de vapeur*, La quantité d'eau ou de vapeur employée comme force motrice pour produire un effet déterminé. La *D. d'un courant d'eau* est la masse fluide qui passe par une de ses sections dans un temps déterminé.

Enc. — Dépenses publiques. — La question des dépenses publiques est à la fois une question économique et une question politique. En effet, la science économique a simplement à considérer ces dépenses au point de vue de leur emploi, tandis que c'est à la science politique qu'il appartient de dire quelles sont les dépenses dont un gouvernement doit être chargé. Plusieurs économistes, même parmi les plus éminents, sont assurément allés trop loin, en prétendant que les seules dépenses publiques légitimes sont celles qui ont trait à la police et à la justice, car c'est affirmer que l'État n'a d'autres fonctions à remplir que celle d'empêcher ou de réprimer la violation des droits d'un citoyen par un autre. Au reste, quelque opinion que l'on professe au sujet des fonctions gouvernementales, il faut bien reconnaître que les habitudes d'un pays, que les traditions d'un peuple, que certaines nécessités dérivées des circonstances intérieures ou extérieures, doivent exercer une influence considérable sur le rôle de l'État, sur le nombre et l'étendue de ses attributions, et par conséquent sur le chiffre des dépenses publiques.

La question politique écartée, la science économique ne saurait poser, à propos des dépenses publiques, des règles différentes de celles qui s'appliquent aux dépenses privées. « Si les dépenses publiques, dit J.-B. Say, affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier, fait des consommations desquelles il doive résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, bien qu'en se dissipant elle ait pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'Etat n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés ; il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin ; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleures conditions possibles, cette compensation suffit pour balancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la d. n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'État ; consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne un État que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme les produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire, il n'est qu'administrateur de la fortune publique. — Que doit-on penser dès lors de certains auteurs qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de nature fort différente ; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation des consommations ; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non-seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées ? »

« Les saines idées d'économie politique, continue Say, étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le XVIII^e^ siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font circuler les espèces et répandent dans les provinces, » avec une distribution égale, les subsides que les peuples fournissent au gouvernement. » Non, les subsides fournis au gouvernement par les provinces n'y retournent pas. Soit que ces subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont changés en munitions de guerre ou de bouche, et, sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur. En effet, pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agents : 1° la valeur des subsides payés par les sujets ; 2° la valeur des approvisionnements procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation ; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur qui est leur paiement ; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que l'on soit autorisé à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre, qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux ; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité retombe sur le contribuable, et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, celle-ci se trouve diminuée de tout le montant des consommations non productives faites par le gouvernement ». — V. Say, *Cours d'Écon. polit.* Liv. III. Ch. 6.

DÉPENSER. v. a. (latin. *dispendere*, peser). Employer de l'argent à quelque chose. *Il dépense tout son argent en futilités. Il dépense tant par an. D. des sommes folles. D. follement son argent. D. son bien mal à propos.* Absol., *Il aime à d.* ‖ Fig. et fam., *Il a dépensé en pure perte beaucoup de paroles et beaucoup d'esprit. D. son temps, sa vie, ses loisirs, etc.* = Dépensé, ée. part. *Voilà de l'argent bien mal dépensé.*

DÉPENSIER, IÈRE. adj. Qui dépense beaucoup, qui aime à dépenser beaucoup. *Il a une femme fort dépensière.* ‖ Substantiv., *C'est un grand d., une grande dépensière.* ‖ Au masc., Celui qui, dans quelques communautés, est chargé du soin de la dépense commune. — *Le d. d'un vaisseau*, Celui qui distribue les vivres : on dit maintenant *Cambusier.*

DÉPERDITION. s. f. (lat. *deperdere*, perdre entièrement). T. Didact. Perte, diminution. *Cette diarrhée continuelle lui a causé une grande d. de forces. Il y a eu d. de substance.*

DÉPÉRIR. v. n. (lat. *deperire*). Perdre graduellement de sa vigueur, de sa force. *Il dépérit tous les jours. Sa santé dépérit à vue d'œil. Un arbre qui dépérit. Il laissa d. l'armée.* ‖ Par anal., Se détériorer. *Il laisse d. tous ses meubles. Cette maison dépérit faute d'entretien.* ‖ Fig., *Ces créances dépérissent*, Elles deviennent plus difficiles à recouvrer. ‖ T. Jurisp. *Les preuves dépérissent par la longueur du temps*, Elles deviennent plus faibles parce que les témoins meurent. = Dépéri, ie. part. *Sa santé est bien dépérie, a bien dépéri.*

DÉPÉRISSEMENT. s. m. État de ce qui dépérit ou est dépéri. *Le d. du corps, de la santé. Le d. d'une plante. Le d. de ses meubles. Cette maison est dans un grand d. Le d. des effets d'une succession.* ‖ T. Jurisp. *Le d. des preuves*, L'altération ou la perte de ce qui peut servir à constater un fait.

* **DÉPERSUADER.** v. a. Ôter à quelqu'un la persuasion où il est de quelque chose. *Il ne vous sera pas difficile de le d.* Fam. = Dépersuadé, ée. part.

DÉPÊTRER. v. a. (lat. *de*, et *pes, pedis*, pied). Débarrasser, dégager. Au prop., ne se dit qu'en parlant Des pieds. *D. un cheval qui s'est embarrassé dans ses traits.* ‖ Figur., *On parvint à le d. de cet embarras.* = se Dépêtrer. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Se d. d'un bourbier. C'est un homme dont il est difficile de se d. Il aura bien de la peine à se d. de cette affaire, à s'en d.* = Dépêtré, ée. participe.

DÉPEUPLEMENT. s. m. Action de dépeupler, ou État d'un pays dépeuplé.

DÉPEUPLER. v. a. (latin. *depopulari*). Dégarnir d'habitants une ville, un pays, en diminuer considérablement le nombre. *La peste a dépeuplé cette province, cette ville.* — Se dit aussi Des animaux qui se trouvent dans un endroit. *D. un canton de gibier. D. une garenne, un colombier, un étang.* ‖ Fig., *D. une forêt, une pépinière*, En tirer une très-grande quantité d'arbres ou de plants. = se Dépeupler. v. pr. *Cette ville commence à se d. Une garenne qui se dépeuple.* = Dépeuplé, ée. part.

* **DÉPHLEGMATION.** s. f. ***DÉPHLEGMER.** v. a. T. Chim. — Voy. Déflegmation, etc.

* **DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE.** adj. Voy. Chimie.

DÉPIÉCER. v. a. Démembrer. = Dépiécé, ée. part. Voy. Dépecer.

* **DÉPILAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Cuir.

DÉPILATIF, IVE. adj. Voy. Dépilatoire.

DÉPILATION. s. f. Action de dépiler; Le résultat de cette action.

DÉPILATOIRE. * adj. 2 g. Qui sert à faire tomber le poil, les cheveux. *Préparation d.* ‖ Subst. et au masc. *Appliquer un d.* — Voy. Cosmétique.

DÉPILER (se). v. pr. (lat. *de*, priv. ; *pilus*, poil). Perdre son poil. *Cet animal se dépile.* = Dépilé, ée, p.

* **DÉPIQUAGE.** s. m. T. Agric. Voy. Battage.

DÉPIQUER. v. a. Défaire les piqûres faites à une étoffe. *D. une courte-pointe.* ‖ Figur. et famil., Ôter à quelqu'un l'humeur qu'il a de quelque chose. *Le gain de ce procès l'a un peu dépiqué de ses pertes.* Peu us. = se Dépiquer. v. pron. Perdre sa mauvaise humeur. *Il commence à se d.* Fam. et peu us. = Dépiqué, ée. p.

* **DÉPIQUER.** v. a. (R. *épi*). Fouler des gerbes pour séparer le grain de l'épi. *D. du blé.* = Dépiqué, ée p.

DÉPISTER. v. a. T. Chasse. Découvrir à la piste. *D. un lièvre.* ‖ Fig. et fam., Découvrir ce qu'on veut savoir, en épiant les démarches de quelqu'un. *On eut quelque peine à d. cet intrigant.* — Par ext., *D. une affaire, un secret.* Fam. = Dépisté, ée. part.

DÉPIT. s. m. (lat. *despectus*, mépris). Légère colère causée par un désappointement, une contrariété. *Elle en eut beaucoup de d. Concevoir un d.* ou *du d. Faire éclater son d. contre quelqu'un. Faire quelque chose de d.* ou *par d. Il en crèvera de d. Voir une chose avec d.* — Fam., *En d. qu'il en ait*, Malgré qu'il en ait. — *En d. de*, Malgré. *Je le ferai en d. de lui, en d. de tout le monde.* Fig., *En d. du sort, de la fortune. En d. de tous les obstacles.* — Fig. et fam., *Faire quelque chose en d. du sens commun, du bon sens, etc.*, Le faire très-mal.

DÉPITER. v. a. Causer du dépit à quelqu'un, irriter. *Votre refus l'a fort dépité.* Absol., *Cela est bien fait pour d.* = se Dépiter. v. pron. Concevoir du dépit, se fâcher. *Elle s'est dépitée de ce que vous lui avez dit. Se d. contre quelqu'un, contre quelque chose.* — Famil., *Se d. contre son ventre*, Se priver de manger par mauvaise humeur, comme font quelquefois les enfants ; et Figur., Refuser, par dépit, une chose qu'on désire. = Dépité, ée. part.

DÉPLACEMENT. s. m. Action de déplacer ou de se déplacer. *Le d. d'un meuble, d'une borne. Cet emploi exige des déplacements continuels. On peut prendre communication des pièces, mais sans d.*, Sans les déplacer.

DÉPLACER. v. a. Ôter une chose de la place qu'elle occupe. *D. un meuble, des livres. Ne déplacez rien.* ‖ *D. quelqu'un*, Faire sortir, déranger quelqu'un de la place qu'il occupe, soit pour la prendre soi-même, soit pour la donner à un autre. *Je ne veux d. personne. Il ne faut d. personne pour moi.* — Fig., Ôter à quelqu'un sa place, son emploi, pour le donner à une autre personne. *Le nouveau ministre n'a déplacé aucune des créatures de son prédécesseur.* — Fig., *D. le point de la question*, Changer, dans une discussion, le point sur lequel porte la difficulté. = se Déplacer. v. pr. Changer de place, se transporter d'un lieu dans un autre. *Que personne ne se déplace. Son emploi l'oblige à se d. souvent.* = Déplacé, ée. part. ‖ Adjectiv., Qui n'est pas à la place qui convient. *Cet emploi ne lui convient pas, il y est déplacé. Elle se trouverait très-déplacée au milieu de ce monde-là. Il y a dans cette pièce beau-*

coup de traits brillants, mais la plupart déplacés. — Figur., Inconvenant. *Ce que vous dites-là est fort déplacé. Tenir des propos déplacés.*

DÉPLAIRE. v. n. Être désagréable. *Ce qui est fade déplaît au goût. Ce qui plaît aux uns déplaît aux autres. Cet homme a quelque chose qui déplaît. Cette femme n'est pas belle, cependant elle ne déplaît pas.* || Fâcher, donner du chagrin. *Il n'a pas dit cela pour vous d. Il serait désolé de vous d. Votre conduite lui déplaît beaucoup.* — S'emploie, dans le même sens, avec la forme impersonnelle. *Il lui déplaît fort d'être obligé à cela. Il ne vous déplaira pas sans doute que j'aille le voir.* — Fam., *Ne vous déplaise, Ne vous en déplaise*, se disent pour Marquer opposition à l'avis, au sentiment, à la volonté de quelqu'un. *La chose ne se passa pas ainsi, ne vous en déplaise. Je n'en ferai rien, ne vous déplaise. N'en déplaise à Monsieur, je ne suivrai pas son avis.* = se Déplaire. v. pron. S'ennuyer, se trouver mal à son aise. *Il se déplaît beaucoup dans cette ville. Il n'aime pas le monde et s'y déplaît souverainement. Il se déplaît partout.* — Se dit aussi Des animaux. *Les troupeaux se déplaisent dans ce lieu-là.* — Figur., *Ces plantes se déplaisent en cet endroit*, Le sol ou l'exposition de ce lieu ne leur est pas favorable. = Conj. V. Plaire.

DÉPLAISANCE. s. f. Éloignement, répugnance, dégoût. N'est guère usité que dans cette phrase, *Prendre quelqu'un en déplaisance.*

DÉPLAISANT, ANTE. adj. Qui déplaît, qui est désagréable. *Un homme d. Figure déplaisante. Manières déplaisantes. Maison déplaisante. C'est la chose du monde la plus déplaisante. Il n'y a rien de si d., rien n'est plus d. que...*

DÉPLAISIR. s. m. Sentiment pénible que fait naître dans l'âme une chose qui déplaît; chagrin, affliction. *Grand d. D. mortel. Cela me donna un grand d. C'est avec un sensible d. que je me vois forcé de vous le dire. C'est à mon grand d. que...* || Mécontentement. *Causer, donner de grands déplaisirs. Il ne m'a jamais donné aucun sujet de d.*

DÉPLANTER. v. a. Ôter de terre un arbre, une plante, pour les planter ailleurs. *D. un cerisier. D. des laitues. D. des œillets.* — Par méton., *D. un parterre, un bosquet*, Arracher ce qui s'y trouve planté. — Par ext., *D. des échalas.* — Absol., *Cet homme ne fait que planter et d.* — Déplanté, ée. part.

DÉPLANTOIR. s. m. Outil avec lequel on déplante des racines ou des plantes.

***DÉPLÉTIF, IVE.** adj. (lat. *deplere*, vider). || T. Méd. Qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps, *Saignée déplétive. Moyens déplétifs.*

DÉPLIER. v. a. Étendre, ouvrir une chose qui était pliée. *D. une serviette, du linge, des étoffes, un paquet.* — Fig., Exposer. *Si je pouvais d. à vos yeux l'histoire de cette époque.* || Étaler de la marchandise. *Ce marchand a déplié, on lui a fait d. toute sa marchandise*, Il a fait voir tout ce qu'il a de meilleur dans sa boutique. = *se Déplier. v. pron. Fig., Être exposé. *L'histoire de notre cœur se dépliera alors tout entière.* = Déplié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

DÉPLISSER. v. a. Défaire les plis. *D. une chemise, des manchettes, etc.* = se Déplisser. v. pr. *Mon jabot se déplisse.* = Déplissé, ée. part.

DÉPLOIEMENT. s. m. (On pron. *Déploîment.*) Action de déployer; L'état de ce qui est déployé. *Le d. d'une étoffe. Le d. d'une armée. Le gouvernement a fait un grand d. de forces.*

***DÉPLOMBER.** v. a. Enlever le plomb que l'on a mis sur un ballot. || Extraire la feuille métallique ou la substance minérale qui a été insérée dans la cavité d'une dent cariée. = Déplombé, ée. part.

DÉPLORABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être déploré; qui inspire la compassion, la pitié. Ne se dit guère que Des choses. *Il était dans un état d. Une situation d. Un événement d. C'est une chose d. que l'état où il est.* || En poésie et dans le style soutenu, se dit parfois Des personnes. *Famille d. Une d. victime de la tyrannie.*

DÉPLORABLEMENT. adv. D'une manière déplorable. *Il s'est conduit d. dans cette affaire. Il a plaidé cette affaire d.*, c.-à-d. Très-mal.

DÉPLORER. v. a. (latin. *deplorare*). Gémir, se lamenter. Ne se dit guère qu'en parlant Des choses. *D. la misère et la perversité humaines. Il ne se contentait pas de d. les maux de la guerre, il tâchait de les adoucir. D. les malheurs du temps. D. la disgrâce, la mort, la perte de quelqu'un. Il déplorait l'esclavage où son pays était réduit.* = Déploré, ée. part.

DÉPLOYER. v. a. Étendre, développer ce qui était ployé. *D. les voiles d'un navire. D. des enseignes, des étendards. Un oiseau qui déploie ses ailes. D. les bras.* || T. Guerre. *D. une armée*, Lui faire occuper un plus grand espace de terrain. *D. la colonne.* Passer de l'ordre de colonne à l'ordre de bataille. || Fig., Faire paraître, montrer, étaler. *D. son éloquence, ses talents, son énergie, son zèle. D. tous ses charmes. Il déploya en vain toutes les ressources de son art. Il déploie un luxe effréné. D. sa sévérité contre quelqu'un. Ce fut alors que le mal déploya toute sa fureur. La nature y déploie toute sa magnificence.* = se Déployer. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Des voiles qui se déploient. L'armée se déploie dans la plaine. Ce fut alors que toute sa fermeté se déploya.* = Déployé, ée. p. *Marcher aux ennemis enseignes déployées. Voguer toutes voiles déployées. Rire à gorge déployée*, Rire de toute sa force. = Conj. V. Employer.

DÉPLUMER. v. a. Ôter les plumes. *D. un oiseau.* On dit plus ordinair. *Plumer.* = se Déplumer. v. pron. *Ces oiseaux se déplument les uns les autres à coups de bec.* — Perdre ses plumes. *Les oiseaux se déplument pendant la mue.* = Déplumé, ée. part. *Un oiseau tout déplumé.* || Fig. et pop., on dit qu'*Un homme a l'air déplumé*, Lorsque, après avoir eu l'extérieur de l'opulence, il a celui de la misère.

***DÉPOLARISATION.** s. f. ***DÉPOLARISER.** v. a. T. Phys. Voy. Polarisation.

DÉPOLIR. v. a. Ôter le poli de quelque chose. *D. du marbre, des vitres.* = se Dépolir. v. pron. *Cette glace se dépolit.* = Dépoli, ie. part. *Verre dépoli.*

***DÉPOLISSAGE.** s. m. Action de dépolir du verre, une glace, soit pour y produire certains dessins, soit pour empêcher qu'on puisse voir les objets à travers. *Le d. des vitres s'opère avec de l'émeri très-fin délayé dans de l'eau.*

DÉPONENT. adj. et s. m. T. Gram. Voy. Verbe.

***DÉPOPULARISATION.** s. f. Perte de la faveur populaire, de la popularité. *La d. du gouvernement fut bientôt complète.*

DÉPOPULARISER. v. a. Faire perdre l'affection, la faveur populaire. *On chercha en vain à le d.* = se Dépopulariser. v. pron. *Il commence à se d.* = Dépopularisé, ée. part.

DÉPOPULATION. s. f. État d'un pays qui a perdu ses habitants, ou dont la population va en diminuant. *La d. de ce pays marche rapidement.*

DÉPORT. s. m. Retardement, délai. N'est employé que dans cette loc., d'ailleurs peu usitée, *Payer sans d. Il fut condamné à payer l'amende sans d.* || T. Jurisp. Acte par lequel un juge déclare qu'il doit s'abstenir de connaître d'une affaire, parce qu'il est dans le cas d'être récusé. || T. Législ. anc. Droit qu'avait un seigneur de jouir des revenus d'un fief la première année après la mort du possesseur, ou qu'avait un évêque, etc., de jouir, la première année, des revenus d'une cure vacante. || * T. Bourse. V. Bourse.

DÉPORTATION. s. f. (lat. *deportatio*). T. Droit.

Enc. — Il a déjà été question, au mot Bannissement, de la *Déportation*, telle qu'elle était en usage sous les empereurs romains; nous examinerons plus tard (V. *Système* pénitentiaire) les avantages et les inconvénients de cette peine, telle qu'elle est pratiquée chez quelques nations modernes, soit comme mode de répression pénale, soit comme moyen de colonisation : en conséquence, nous allons simplement la considérer ici comme l'une des peines inscrites dans notre législation pénale.

En France, les premiers essais de d. eurent lieu sous Henri II, qui, par un édit de déc. 1556, décida que les condamnés à la d. iraient servir le roi en Corse, à toujours ou à temps selon la gravité des cas. La déclaration du régent du 8 janvier 1719 prononça la peine de la d. contre les vagabonds et les gens sans aveu, et contre les condamnés aux galères ou au bannissement qui, après leur libération, viendraient habiter Paris ou sa banlieue. Le but de cette mesure était, d'après la déclaration, d'envoyer, dans les colonies, des hommes aptes à cultiver les terres ou à exécuter tous autres travaux, sans lesquels le roi n'eut retiré aucun profit du pays soumis à sa domination. Mais des abus nombreux ne tardèrent pas à soulever l'opinion contre cette peine qui fût flétrie par les parlements, et tomba en désuétude. — Néanmoins la d. fut remise en vigueur par le Code Pénal de 1791 et la loi du 24 vendém. an II (15 oct. 1793), qui ordonna de déporter les mendiants âgés de 18 à 60 ans; mais, au milieu des orages révolutionnaires, cette loi ne reçut point son exécution. La d. figure encore au nombre des peines édictées par le C. Pénal de l'an IV, et par celui de 1810. Le C. Pénal de 1791 ne classait la d. dans l'échelle des peines qu'après la mort, les fers, la réclusion, la gêne et la détention; dans celui de l'an IV, elle prenait rang après la mort; enfin, dans le Code actuel, elle vient immédiatement après la mort et les travaux forcés à perpétuité, et se classe parmi les peines afflictives et infamantes. Les crimes auxquels le C. Pénal de 1810 applique la peine de la d. sont énumérés aux articles 82, 84, 89, 94 et 124.

Le mode d'exécution de la peine de la d. a subi de fréquents changements. D'après les décrets des 26 août 1792, 21 et 24 avr., 19 juill., 1er août et 17 sept. 1793, les membres de la maison de Bourbon et les prêtres réfractaires devaient être déportés à la Guyane française. La loi du 24 vendém. an II fixa, comme lieu de d., la partie sud-est de Madagascar, et un décret du 11 mars 1807, la prison connue sous le nom de Chartreuse de Pierre-Châtel (Ain). Deux ordonnances royales du 2 avr. 1817 et 22 juill. 1833 désignèrent l'une, la maison centrale du Mont-Saint-Michel; l'autre, la citadelle de Doullens (Somme) comme lieux de dépôt des condamnés « jusqu'à leur départ pour le lieu de d. définitive, qui serait ultérieurement déterminé ». La loi du 9 septembre 1835 disposa que tant qu'il n'aurait pas été établi un lieu de d., le condamné subirait à perpétuité la détention dans une prison du royaume ou dans une prison située hors de la France continentale. Enfin, la loi du 8 juin 1850, en établissant deux degrés dans cette peine, la *D. simple* et la *D. dans une enceinte fortifiée*, décida que les condamnés à la première seraient transportés à Nouka-Hiva, et les autres dans la vallée de Vaïthau (Iles Marquises). En vertu de la même loi, la d. dans une enceinte fortifiée est applicable aux cas de crimes politiques, qui, avant la révolution de 1848, entraînaient la peine de mort. Les décrets du 8 déc. 1851 et 16 fév. 1852, ont mis encore la Guyane et le territoire de Lambessa, en Algérie, au nombre des lieux de d. La loi plus récente du 28 mai 1853, punit également de la d., dans une enceinte fortifiée, tout attentat ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale. — Un décret du 16 févr. 1852 a substitué la d. à la peine des travaux forcés afin d'arriver à la suppression des bagnes. — V. Transportation.

DÉPORTEMENT. s. m. Conduite, manière d'agir. S'emploie ordinairement au pluriel, et ne se prend qu'en mauvaise part. *Il a été chassé de cette maison pour ses déportements.*

DÉPORTER. v. a. Transporter, exiler quelqu'un dans un lieu d'où il ne doit point sortir, et qui est ordinairement éloigné. = se Déporter. v. pron. Se désister, se départir. *Se d. de ses prétentions. Se d. d'une accusation qu'on a intentée. Un juge doit se d. du jugement d'un procès où il a intérêt.* = Déporté, ée. p. || Subst., *Un déporté*, Un condamné à la déportation.

DÉPOSANT, ANTE. adj. T. Palais. Qui dépose et affirme devant un juge. *Tels et tels témoins déposants. Telles et telles femmes déposantes.* = Subst., *Tous les déposants sont en contradiction les uns avec les autres. Plus n'en sait ledit d.* || Celui qui dépose de l'argent à la caisse d'épargne. *Le nombre des déposants a diminué cette année.*

DÉPOSER. v. a. (latin. *deponere*). Poser une chose que l'on portait. *Il déposa son fardeau.* || Fig., Quitter, se dépouiller. *D. sa fierté. Ils semblent avoir déposé leurs mutuels ressentiments.* — Se dit aussi en parlant De dignités, de charges, etc. *Sylla déposa la dictature.* || Destituer, ôter une dignité, un emploi. *On le déposa de sa charge, de son emploi. D. un empereur, un pape, un évêque.* || Placer, mettre; se dit surtout Des choses qui ne doivent rester que momentanément dans l'endroit où on les a placées. *D. son parapluie à l'entrée d'un théâtre. D. des marchandises en lieu sûr. Le corps fut déposé trois jours dans une chapelle ardente,* || Mettre en dépôt, confier, donner en garde. *D. de l'argent entre les mains de quelqu'un, à la caisse d'épargne. D. son testament chez un notaire. D. son bilan au greffe.* — Fig., *D. ses peines, ses secrets dans le sein d'un ami. D. son autorité entre les mains de quelqu'un.* || Se dit aussi D'un liquide dont les parties grossières et hétérogènes tombent au fond d'un vaisseau, etc. *Cette eau a déposé beaucoup de sable. Ce vin a déposé beaucoup de lie. Ses urines déposent un sédiment briqueté.* Absol., *Cette liqueur dépose.* — * On dit aussi dans ce sens, *Se d. Si l'on abandonne la dissolution à elle-même, on voit bientôt des cristaux réguliers se d. au fond du vase.* = Déposer. v. n. Dire comme témoin ce qu'on sait d'un fait. *D. en justice. Il a déposé contre lui, en sa faveur. D. d'un fait. Il a déposé que...* || Fig., en parlant Des choses, Attester, prouver. *Cela dépose en votre faveur.* = Déposé, ée. part.

DÉPOSITAIRE. s. 2 g. Celui ou celle à qui l'on confie un dépôt. *Un d. infidèle. Elle est la d. de ses papiers.* || Fig., *Les dépositaires de l'autorité. C'est le d. de tous ses secrets.*

DÉPOSITION. s. f. (latin. *depositio*). Destitution, privation d'une fonction, d'une dignité. *La d. d'un évêque. La d. d'un empereur, d'un sultan.* ‖ Ce qu'un témoin déclare et affirme devant le juge. *Faire, recevoir, entendre, ouïr une d. Signer sa d. La d. formelle du témoin porte que... Il a varié dans ses dépositions.*

Enc.— I. En Droit canon, on donne le nom de *Déposition* à la sentence et à la peine ecclésiastique qui privent pour toujours de l'ordre ou du bénéfice, ou de l'un et de l'autre tout ensemble. Tandis que la *Suspense* n'ôte à celui qui l'a encourue que le droit de remplir les fonctions ecclésiastiques pendant un temps limité ou jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction, la d., quoique ne faisant pas disparaître le caractère de l'ordre qui est indélébile, enlève pour toujours au clerc le droit d'en exercer les fonctions. On distingue deux sortes de d., la *D. simple* ou *verbale* et la *D. actuelle* ou *solennelle*. La première est proprement la sentence qui prive un ecclésiastique de tous ses offices et bénéfices; la seconde est l'acte par lequel un évêque dépouille publiquement et solennellement un ecclésiastique de tous les ornements sacerdotaux, et lui enlève jusqu'à la tonsure. Celle-ci porte habituellement le nom de *Dégradation.* Autrefois on n'envoyait un ecclésiastique au supplice qu'après que son évêque l'avait dégradé; mais cet usage pouvant apporter des retards dans l'exécution des arrêts de la justice, la magistrature se décida, au commencement du dernier siècle, à passer outre, sans attendre cette dégradation.

II. Dans l'Histoire moderne, on appelle *Déposition* l'acte par lequel un grand personnage est dépouillé de ses dignités; toutefois, ce terme s'emploie surtout quand il s'agit des rois ou des papes. Plusieurs dépositions sont devenues célèbres. L'une des plus anciennes est celle de Childéric III, le dernier prince de la race de Mérovée, qui fut déposé en 752 par Pépin le Bref, et enfermé dans un couvent. Nous citerons encore les dépositions de Louis le Débonnaire qui fut déposé deux fois, en 823 et en 833; de Charles le Gros, déposé en 888 par la diète de Mayence; de Frédéric II, empereur d'Allemagne, déposé en 1245 par le pape Innocent IV; d'Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, déposé en 1298 par le collége des Électeurs; du pape Jean XXII, privé de la tiare en 1328 par l'empereur Louis de Bavière; des papes Benoît XIII et Grégoire XII, tous deux déposés, en 1409, par le concile de Pise; enfin, de Jacques II, roi d'Angleterre, déposé, en 1688, par le Parlement anglais. Dans ce siècle même, plusieurs princes (Louis XVI, Napoléon, Louis-Philippe) ont été également privés de la couronne; mais l'usage s'est introduit d'appeler, pour eux, *Déchéance* ce qu'on nomme *Déposition* pour leurs prédécesseurs.

DÉPOSSÉDER. v. a. Ôter la possession de quelque chose à quelqu'un. *On l'a dépossédé de sa maison, de sa charge.* = DÉPOSSÉDÉ, ÉE. part.

DÉPOSSESSION. s. f. T. Jurisp. Action de déposséder; L'état d'une personne dépossédée.

DÉPOSTER. v. a. T. Guerre. Chasser d'un poste, le faire abandonner. *On déposta l'ennemi de la hauteur qu'il occupait.* = DÉPOSTÉ, ÉE. part.

DÉPÔT. s. m. (lat. *depositum*). Action de déposer, de placer une chose en quelque endroit, de remettre, de confier quelque chose à quelqu'un. *D. volontaire. D. judiciaire. Faire un d. Faire le d. d'une somme, d'un objet entre les mains de quelqu'un. Le tribunal a ordonné le d. de la pièce au greffe.* ‖ La chose confiée, donnée en garde à quelqu'un pour être rendue. *Nier un d. Abuser d'un d. Rendre fidèlement, garder religieusement un d. Retirer un d. Le d. est une chose sacrée.* — Figur., *Un secret est un d. sacré. En Égypte, les prêtres avaient seuls le d. des connaissances humaines.* ‖ La convention qui résulte du d. *Le d. est essentiellement gratuit.* ‖ Par ext., Le lieu où l'on dépose habituellement certains objets. *En sortant du théâtre, j'ai oublié ma canne au d.* — Lieu où l'on garde certaines choses pour s'en servir à l'occasion. *D. d'armes. D. de poudre de chasse.* — Autrefois, L'endroit où l'on déposait du sel, du tabac, jusqu'à ce qu'ils fussent voiturés aux lieux de leur distribution. — Le lieu où quelqu'un dépose, pour les faire vendre, les produits qu'il récolte ou qu'il fabrique. *Le d. de ce sirop se trouve chez un tel. Ce propriétaire a établi un d. de ses vins à tel endroit.* ‖ T. Admin. milit. La partie d'un régiment qui ne fait pas campagne; Le lieu où elle est établie. *Le d. a reçu l'ordre de partir sur-le-champ. Il fait partie du d. Rester au d. Les recrues quittèrent le d. pour aller rejoindre le corps.* ‖*T. Droit. *D. légal*, V. PROPRIÉTÉ. ‖ T. Dr. crim. *Mandat de d.*, V. MANDAT. ‖ T. Méd. Est synon. d'*Abcès*, mais se dit surtout D'un abcès formé par des matières sorties de leurs voies naturelles. ‖ T. Chim. Se dit Des matières qui se précipitent au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide quelconque. *Il y a un d. au fond de la bouteille.* ‖ * T. Géol. Se dit Des masses de roches ou de substances minérales qu'on croit avoir été déposées par les eaux. *Un d. crétacé. Les dépôts diluviens.*

Enc. — DROIT CIVIL. — Le Code Napoléon définit le *Dépôt* « un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la garder et de la restituer en nature (art. 1915) ». Le d. est un contrat de bienfaisance, car il a pour but, du moins en général, l'intérêt d'une seule des parties; il est unilatéral et imparfait, attendu que le dépositaire, seul, s'oblige principalement; enfin, il est réel, car il ne se forme que par la tradition de la chose. Le d. n'enlève au propriétaire ni la propriété, ni la possession de la chose; il ne fait qu'en donner la garde au dépositaire. — Il y a deux espèces de d., le *D. proprement dit* et le *Séquestre.*

I. Le *D. proprement dit* ne peut avoir pour objet que des choses mobilières; il n'est parfait que par la tradition réelle de la chose, ou par sa tradition feinte, laquelle consiste à laisser en d., à une personne, une chose dont elle était déjà nantie à tout autre titre. Il est essentiellement gratuit. Enfin, il se distingue en *D. volontaire* et *D. nécessaire.*

1° *D. volontaire.* Ce d. se forme par le consentement réciproque des parties, et ne peut être fait que par le propriétaire de la chose déposée ou avec son consentement exprès ou tacite. Il ne peut avoir lieu qu'entre personnes capables; cependant, le d. fait par un incapable à une personne capable crée à la charge de cette dernière les obligations ordinaires du dépositaire; si c'est le dépositaire qui est incapable, le déposant n'a que l'action en revendication de la chose déposée, tant qu'elle existe dans les mains du dépositaire, ou une action en restitution jusqu'à concurrence de ce qui a tourné au profit de ce dernier. Le d. peut être fait entre les mains d'un officier public. Le d. volontaire doit être établi par écrit pour toute valeur au-dessus de 150 francs.—Le *Dépositaire* doit apporter à la garde de la chose déposée les mêmes soins qu'il apporte à la garde des choses qui lui appartiennent. Il n'est tenu des accidents de force majeure que s'il est en demeure de restituer la chose. Il doit rendre identiquement la chose même qu'il a reçue, dans l'état où elle se trouve, à moins que les détériorations ne soient survenues par sa faute; la restitution doit comprendre les fruits produits par la chose. L'intérêt de l'argent déposé ne court que du jour de la mise en demeure. Si la chose a été enlevée par force majeure, le dépositaire ne doit restituer que ce qui lui a été remis en échange. Par ex., s'il a été forcé, en temps de disette, de vendre des grains déposés chez lui, il ne doit remettre au déposant que le prix qui lui a été payé. L'héritier du dépositaire, qui, dans l'ignorance du d., a vendu la chose déposée, ne doit rendre que le prix, ou céder son action contre l'acheteur, si le prix ne lui a pas été payé. La restitution doit être faite à l'endroit indiqué par le contrat, et, à défaut, dans le lieu du d. Le dépositaire ne doit restituer la chose qu'à celui qui la lui a confiée, ou à celui au nom duquel le d. a été fait, ou à la personne désignée par le contrat. Après le décès du déposant, la chose déposée ne peut être rendue qu'à ses héritiers, chacun pour sa part et portion; si elle est indivisible, ils doivent s'accorder pour en recevoir la remise. La restitution doit encore avoir lieu aussitôt que le déposant la réclame, à moins qu'il n'existe, entre les mains du dépositaire, une saisie-arrêt ou une opposition à la restitution et au déplacement de la chose déposée. Si le dépositaire découvre que la chose déposée a été volée et quel en est le véritable propriétaire; il ne peut valablement restituer qu'après avoir fait signifier à ce dernier une sommation de réclamer l'objet dans un délai déterminé et suffisant. Le dépositaire infidèle n'est point admis au bénéfice de cession. — Le *Déposant* doit rembourser au dépositaire, qui peut retenir l'objet jusqu'à ce que ce remboursement ait été effectué, les dépenses qu'il a faites pour la conservation de la chose, et l'indemniser de toutes les pertes que le d. peut lui avoir occasionnées.

2° *D. nécessaire.* — Ce d., que les docteurs nomment *Depositum miserabile*, prend sa source dans une nécessité de force majeure : tels sont les cas de ruine, incendie, naufrage, tumulte et autres calamités du même genre, qui obligent le propriétaire à sauver, par le moyen du d., sa chose menacée. La preuve par témoins peut être reçue, même quand il s'agit d'une valeur au-dessus de 150 fr. Les obligations du dépositaire et celles du déposant sont les mêmes que dans le cas de d. volontaire. — L'existence, dans une auberge, des effets apportés par les voyageurs, est considérée comme d. nécessaire. En conséquence, les aubergistes et hôteliers sont, comme dépositaires, responsables du vol ou de la détérioration de ces effets, quel qu'en soit l'auteur, à moins qu'il ne s'agisse de vol à main armée ou d'autres cas de force majeure.

II. Le *Séquestre* est le d. d'une chose contentieuse entre les mains d'un tiers qui s'oblige à la garder et à la remettre, après la contestation terminée, à celui auquel elle aura été adjugée. Le séquestre est *conventionnel* ou *judiciaire*. Il est conventionnel lorsqu'il résulte du simple consentement des parties. Il peut n'être pas gratuit, et avoir lieu pour des immeubles aussi bien que pour des meubles. Le séquestre judiciaire est celui qui est fait par l'ordre de la justice.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — On nomme ainsi une administration publique qui est chargée de recevoir, sous sa responsabilité et sous la garantie de l'État, les consignations et dépôts obligatoires ou volontaires qui lui sont présentés, et d'administrer les fonds appartenant à divers services publics.— L'origine de cette institution remonte à l'année 1578, époque à laquelle une Ord. d'Henri III créa dans tout le royaume des receveurs des dépôts et consignations. Ces offices ayant été supprimés à la Révolution, un Décret de la Convention, en date du 23 sept. 1793, attribua les dépôts à la caisse de la Trésorerie, pour Paris, et aux caisses de districts pour les départements. La loi du 8 pluv. an XIII (28 janv. 1805) chargea la Caisse d'amortissement du service des dépôts et consignations. Enfin, la loi des finances du 28 avril 1816 interdit à cette dernière de recevoir aucun d. ou consignation, et créa, à cet effet, un nouvel établissement qu'on désigna sous le nom de *Caisse des Dépôts et Consignations*. Néanmoins, la nouvelle caisse, tout en ayant ses comptes distincts de ceux de la Caisse d'amortissement, ne cessa pas d'être administrée par les mêmes employés.

1° *Organisation.* — L'administration centrale de cet établissement se compose d'un Directeur général, d'un Sous-directeur et d'un Caissier, nommés par l'Empereur, et de chefs et employés nommés par le Directeur-général. Celui-ci est chargé de la direction du service, de l'ordonnancement des dépenses et de la correspondance générale. Il présente, avant la fin de chaque année, à la Commission de surveillance, un état des dépenses de l'année suivante, lequel, sur la proposition du Ministre des finances, est arrêté par l'Empereur. Le Sous-directeur remplace, au besoin, le Directeur général : il est, en outre, chargé du contrôle, et, à cet effet, il a sous ses ordres trois Contrôleurs. Le Caissier fournit un cautionnement de 100,000 fr. et prête serment devant la Cour des comptes. Il est responsable, sauf les cas de force majeure, de l'intégrité des deniers; en conséquence, il a le droit de présenter à la nomination du Directeur général les employés attachés à la caisse. — Le Directeur général, le Sous-directeur et le Caissier font partie d'un Conseil d'administration qui comprend, en outre, les chefs des diverses divisions. Ce Conseil délibère sur tout ce qui concerne le service, ainsi que sur les questions relatives au personnel et aux traitements. — Dans les départements, les Receveurs généraux et particuliers; en Algérie, les Trésoriers-payeurs; dans les colonies, les Trésoriers, sont agents comptables de la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est par leur intermédiaire qu'elle effectue, hors de Paris, les recettes et les dépenses qui la concernent. — Enfin, la surveillance générale est exercée par une Commission spéciale composée d'un Sénateur, d'un Conseiller d'État, d'un Député, d'un Président de la Cour des comptes, nommés pour trois ans par l'Empereur, du Gouverneur de la Banque de France, du Président de la Chambre de Commerce de Paris et du Directeur du mouvement des fonds au Ministère des finances (Décr. 27 mars 1852).

2° *Dépôts et consignations.* — Les consignations que reçoit la Caisse se divisent en consignations obligatoires et en dépôts volontaires. Les premières comprennent les consignations judiciaires et les consignations administratives prescrites par certaines lois ou ordonnances.

A. *Consignations judiciaires.*— La Caisse reçoit les deniers offerts par le débiteur et refusés par le créancier; les sommes formant la valeur des immeubles à l'égard desquels l'acquéreur ou le donataire a rempli les formalités prescrites pour la purge des hypothèques; le montant des effets de commerce dont le porteur ne se présente pas à l'échéance; les sommes versées par toutes personnes qui, en vertu de la loi ou d'un jugement, sont tenues de fournir caution; les deniers dont l'autorité judiciaire ou administrative a ordonné la consignation ou le séquestre; le prix des bâtiments de mer vendus par autorité de justice; les deniers comptants compris dans une saisie-exécution, quand les parties intéressées ne sont pas convenues, dans les trois jours de la saisie, d'un séquestre volontaire, et ceux qui se trouvent lors d'une apposition de scellés ou d'un inventaire, si le tribunal, sur le référé provoqué par le juge de paix, en ordonne la consignation; les sommes et prix de vente faisant l'objet de saisies-arrêts ou d'oppositions; le prix des objets vendus après faillite ou après saisie et des fruits provenant des biens saisis; les sommes et prix de vente dépendant des successions vacantes ou bénéficiaires, etc.

B. *Consignations administratives.*— Elles comprennent : le produit des successions des militaires; les fonds de masse des militaires à l'hôpital ou en congé limité; les fonds de réserve destinés à être remis aux prisonniers lors de leur sortie, et qui sont composés d'une partie du produit de leur travail; les matières d'or et d'argent transportées en France par la marine militaire pour le compte du commerce; les dépôts faits dans les caisses des consulats; les cautionnements des entrepreneurs de fournitures et travaux pour le compte de l'État; ceux des référendaires au sceau, des directeurs d'établissements privés d'aliénés, des fermiers des octrois des villes, des agents comptables des caisses d'épargne, etc.; les inscriptions de rentes achetées par les caisses d'épargne pour le compte des déposants qui ne se sont pas présentés pendant trente ans; les indemnités dues par l'État pour expropriation ou occupation de terrains à raison de travaux d'utilité publique; etc. — Enfin, la Caisse reçoit les versements que se sont imposés par leurs statuts les sociétés anonymes dûment autorisées : ces consignations sont considérées comme obligatoires.

C. *Consignations volontaires.*— Les dépôts volontaires peuvent être faits à Paris par les particuliers, et, chez les agents locaux, par les départements, communes et établissements publics. Les fonds portent intérêt à 3 p. 100 à partir du 31e jour et sont remboursés sur simple quittance au moyen de la représentation de l'acte de dépôt.

D. *Dépôts de fonds appartenant à divers établissements publics.* — La Caisse a été chargée, par la loi du 18 juin 1850, de gérer la caisse des retraites pour la vieillesse (V. RETRAITE). En vertu de la loi du 31 mars 1837, elle reçoit et administre, sous la garantie du Trésor public, les fonds des Caisses d'épargne, mais sans se mettre en relations avec les déposants (V. ÉPARGNE). Elle recouvre les rentes et autres produits composant la dotation de la Légion d'Honneur; elle paie, d'après les mandats de la grande chancellerie, les traitements des légionnaires et les autres dépenses du service de la Légion. Elle est chargée des fonds de retraite des employés des préfectures, sous-préfectures, et de quelques mairies. Elle reçoit, à charge d'en servir l'intérêt aux taux de 4 1/2 p. 100, les fonds des Sociétés de secours mutuels (V. SECOURS), etc. Enfin, elle a été chargée accidentellement de fonds de diverses provenances, tels que les fonds de l'ancien domaine extraordinaire, l'indemnité de Saint-Domingue, etc.

3° *Emploi des fonds de la caisse.* — Pour faire fructifier les fonds qui lui sont confiés, la Caisse les place en rentes sur l'État, en comptes-courants, ou en bons du Trésor, ou bien elle consent des prêts, soit à des départements, communes ou établissements publics, soit même à de simples particuliers. Les fonds provenant de la Légion d'Honneur, des prisonniers et des sociétés anonymes, ne peuvent être placés qu'en rentes sur l'État. Ce genre de placement ne peut avoir lieu que sur l'autorisation du

Ministre des finances, avec publicité et concurrence, et en titres nominatifs. Les prêts aux départements et aux communes ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une loi ou d'un décret. L'intérêt annuel est de 4 1/2 p. 100, si l'emprunt n'est pas fait pour plus de 8 années; au delà, il est de 5 p. 100. La période de l'amortissement peut être fixée, au choix des emprunteurs, dans la limite de 12 années. Ces derniers peuvent souscrire, soit des obligations pour le remboursement du capital et des coupons semestriels d'intérêt, soit des annuités comprenant l'intérêt et l'amortissement du capital. Les prêts aux particuliers ne peuvent être faits que sur première hypothèque, ou sur d. d'effets publics ou bien d'actions des compagnies industrielles. Comme, en général, la Caisse ne paie qu'un intérêt de 3 p. 100 pour les sommes qu'elle reçoit en d., elle verse au Trésor les bénéfices qui résultent de ses opérations, après avoir prélevé, toutefois, le montant de ses propres dépenses.

Établissements divers appelés dépôts. — Dans le langage administratif, ce nom de *Dépôt* sert encore à désigner divers établissements de nature fort différente. — Ainsi, à Paris, on appelle *D. de la préfecture* ou simplement *Dépôt*, de vastes salles qui font partie des bâtiments de la préfecture de police, où l'on amène et où l'on consigne toutes les personnes arrêtées, vagabonds, malfaiteurs de tout genre, aliénés, etc. Le séjour au d. des individus arrêtés ne dure pas en général plus de trois jours. — On donne le nom de *Dépôts de mendicité* aux établissements publics où l'on détient et nourrit les pauvres qui n'ont ni asile, ni ressources, et qui sont incapables de travailler (V. Mendicité). — Dans l'administration militaire, on désigne, sous la la dénomination assez impropre de *D. de la guerre*, l'établissement où l'on conserve les archives du ministère de la guerre. Ce d., qui renferme la plus riche collection existante de cartes, de mémoires militaires, de documents historiques, géographiques et statistiques sur les guerres que la France a eu à soutenir, a été créé sous Louis XIII, par le secrétaire d'État Abel de Servien, marquis de Sablé. Son organisation, qui a subi d'assez nombreux changements, se trouve aujourd'hui réglée par la loi du 19 sept. 1850. Un certain nombre d'ingénieurs, de dessinateurs, de graveurs, d'écrivains et de traducteurs, sont attachés au d. de la guerre. C'est à lui qu'on doit l'exécution de l'admirable carte des départements de la France dont la publication est bien près d'être terminée. — La marine possède un établissement analogue, appelé *D. général des Cartes et Plans de la Marine et des Colonies*, dont la fondation remonte à 1720. Il centralise tout le service et le matériel scientifiques de la marine. Il est dirigé par un officier général de la marine, ayant sous ses ordres le corps des *ingénieurs hydrographes*, lequel est chargé de lever et dresser les cartes nautiques. L'organisation du d. de la marine est réglée par l'ord. du 6 juin 1814. Une décision du 16 janv. 1830 y a ajouté une section historique. — Le *D. central de l'Artillerie*, à Paris, comprend le Musée d'Artillerie, la Bibliothèque et les Archives, et un atelier de précision pour l'exécution de tous les instruments vérificateurs. — Le *D. général des Fortifications*, duquel dépend la Galerie des plans en relief des places de guerre établie à l'Hôtel des Invalides, est un établissement analogue au précédent. Il est placé sous la direction du Comité des fortifications, et publie chaque année un recueil important intitulé *Mémorial du Génie*. Cet établissement existait dès 1744, mais réuni au d. de la guerre, dont il a été distrait par la loi du 10 juill. 1791.

DÉPOTER. v. a. Ôter une plante d'un pot pour la mettre en terre ou dans un autre pot. *D. des œillets.* ‖ *D. du vin, des liqueurs*, Les changer de vase. = Dépoté, ée. part.

DÉPOUDRER. v. a. Faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque. *Le vent a dépoudré sa perruque.* = se Dépoudrer. v. pron. *Vous vous êtes tout dépoudré.* = Dépoudré, ée. part.

DÉPOUILLE. s. f. (lat. *spolium*). Le tégument épidermique dont se débarrassent, à certaines époques, certains reptiles et certains animaux articulés. *La d. d'un serpent. La d. d'une araignée, d'un crabe.* — Par ext., en poésie et dans le style soutenu, se dit De la peau d'une bête féroce, lorsqu'elle est arrachée. *La d. d'un tigre. Hercule se revêtit de la d. du lion de Némée.* — Figur., *La d. mortelle d'une personne*, ou simplement, *La d., les dépouilles d'une personne*, Le corps d'une personne après sa mort. ‖ Se dit Des vêtements et autres objets dont une personne décédée faisait habituellement usage. *La d. du défunt a été partagée entre ses domestiques.* — Fig., La charge, la dignité, qui devient vacante par la mort d'une personne. *C'est un tel qui a obtenu sa d.* ‖ Tout ce qu'on enlève à l'ennemi. *Il a remporté sur les ennemis de glorieuses dépouilles.* — Par ext., Tout ce dont on s'empare, tout ce qu'on acquiert au préjudice d'autrui. *Il s'est enrichi des dépouilles d'une multitude de familles qu'il a réduites à la misère. C'est un plagiaire qui se pare des dépouilles d'autrui.* Dans ces deux sens, *Dépouille* s'emploie le plus souvent au plur. ‖ Figur., La récolte des fruits de l'année. *La d. de cette année est bonne. Vendre la d. de son jardin.* Peu usité.

DÉPOUILLEMENT. s. m. Ne se dit guère qu'au Fig., et sign., Action de priver quelqu'un de ses biens, ou État d'une personne qu'on a privée de ses biens ou qui s'en est privée elle-même. *Le d. de ce malheureux a été concerté entre eux. Il était dans un d. absolu.* ‖ Relevé sommaire qu'on fait d'un registre, d'un compte, d'un inventaire, d'un ouvrage, etc. *Faire le d. d'un registre. Il résulte du d. de la correspondance que...* — *Le d. du scrutin*, L'action de compter les voix quand les membres d'une assemblée ont voté.

DÉPOUILLER. v. a. (lat. *spoliare*). Enlever à quelqu'un ses vêtements. *Les voleurs l'ont dépouillé de tous ses habits. Ce soldat dépouilla l'ennemi qu'il venait de tuer.* — En parl. Des animaux, ôter leur peau pour les apprêter. *D. un lièvre, une anguille.* ‖ Par anal., Mettre à nu la chair et même les os. *On lui jeta de l'eau bouillante qui lui dépouilla toute la jambe. L'os est entièrement dépouillé.* ‖ Par ext., Enlever ce qui couvre ou garnit une chose. *L'hiver dépouille les arbres de leurs feuilles. D. un temple de ses ornements.* — Fig., Priver, dénuer. *D. quelqu'un de ses biens, de ses honneurs. D. un prince de ses États.* ‖ Quitter un vêtement ou une chose quelconque dont on était enveloppé. *C'est à ce moment que l'insecte dépouille sa première forme.* — Fig., se dit Des sentiments, des passions, des opinions, etc. *D. son orgueil, sa fierté. Elle avait dépouillé toute pudeur. Il faut avoir dépouillé tout sentiment d'humanité* ou *toute humanité pour...* Dans le langage de l'Écrit. sainte, *D. le vieil homme*, Se défaire des inclinations de la nature corrompue, et, dans le langage Famil., Renoncer à ses vieilles habitudes. ‖ Recueillir, récolter. *Ce fermier a dépouillé cette année pour mille écus de blé.* ‖ Faire l'examen, le relevé, le sommaire d'un compte, d'un registre, etc. *D. des registres. D. de vieux papiers.* — *D. un scrutin*, Compter les voix, quand les membres d'une assemblée ont donné leurs votes. = se Dépouiller. v. pr. Ôter ses vêtements. *Il se dépouilla de ses vêtements pour se jeter à la nage.* — Fig. et prov., *Il ne faut pas se d. avant de se coucher*, Il ne faut pas se dessaisir de tout son bien avant sa mort. ‖ En parl. Des animaux, Changer de peau. *Les serpents se dépouillent tous les ans.* ‖ Se dénuder. *L'os commence à se d.* ‖ Se dégarnir. *L'hiver les arbres se dépouillent de leurs feuilles. Cet arbre commence à se d.* ‖ Se priver. *Se d. en faveur de quelqu'un.* — Fig., Se défaire, renoncer à. *Se d. de toute passion. Se d. de ses préjugés.* = Dépouillé, ée. part. — *Jouer au roi dépouillé*, Jouer à une sorte de jeu où l'on ôte un à un les habits de celui qu'on a fait le roi du jeu. Fig. et fam., se dit D'une personne que ses parents, ses domestiques, etc., pillent et ruinent.

Syn. — *Se dépouiller d'une chose, La dépouiller.* — L'action de *se d. d'une chose* porte directement sur le sujet qui se *dépouille* : l'action de *d. la chose* porte directement contre l'objet dont on veut *être dépouillé*. La première de ces images attire principalement votre attention sur la personne ; vous assistez en quelque sorte à son *dépouillement;* par la seconde, votre attention est plutôt fixée sur la chose, vous voyez tomber *sa dépouille*. Si le prince *se dépouille* de sa grandeur, vous le voyez tel qu'un homme privé ; s'il la *dépouille*, vous la voyez s'évanouir.

DÉPOURVOIR. v. a. Dégarnir de ce qui était nécessaire. *Il ne faut pas d. de munitions une place de guerre.* = se Dépourvoir. v. pron. *Se d. d'argent. Il s'est dépourvu de tout pour élever ses enfants.* = Dépourvu, ue. part. ‖ Adjectiv., Qui manque de quelque chose. *Être dépourvu de sens, de raison, d'esprit. Il est dépourvu de toute moralité. Il est dépourvu des connaissances les plus élémentaires.* = Au dépourvu. loc. adv. Sans être pourvu des choses nécessaires, sans être préparé. *Si vous me prenez au dépourvu, vous aurez un mauvais dîner. Il ne me prendra pas au dépourvu.* = Conj. V. Pourvoir ; mais *Dépourvoir* n'est guère usité qu'au prét. et à l'infin. = Syn. V. Dénuer.

DÉPRAVATION. s. f. (lat. *depravatio*). Action de dépraver, et plus ordinair. L'état de ce qui est dépravé, altéré. *La d. du sang. La d. de la digestion. La d. du goût, de l'appétit.* — Fig., *La d. des mœurs. La d. de l'esprit, du goût. La d. du siècle. Tomber dans la d.* = Syn. Voy. Corruption.

DÉPRAVER. v. a. (lat. *depravare*). T. Méd. Altérer, corrompre, pervertir. *Cela déprave l'estomac, la digestion.* — Figur., *D. les mœurs, le caractère, l'esprit, le jugement, le goût.* = se Dépraver. v. pron. S'altérer, se corrompre. *Son sang s'est dépravé. Son appétit se déprave.* — Fig., *Le goût se déprave en même temps que les mœurs.* = Dépravé, ée. part. *Sang dépravé. Goût dépravé. Jugement dépravé. Siècle dépravé. Mœurs dépravées. Jeunesse dépravée.*

DÉPRÉCATION. s. f. (latin. *deprecatio*). Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à quelqu'un. ‖ Prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute.

DÉPRÉCIATION. s. f. État d'une chose dépréciée. *La d. d'une marchandise. La d. des assignats alla toujours croissant.*

DÉPRÉCIER. v. a. (latin. *depreciare*). Rabaisser le prix, la valeur, le mérite. *D. des marchandises. D. un ouvrage. D. le mérite de quelqu'un. D. ses actions.* = se Déprécier. v. pron. *Vous vous dépréciez vous-même. Ils se déprécient mutuellement.* ‖ * Perdre de sa valeur. *Une denrée qui se déprécie.* = Déprécié, ée. p.

DÉPRÉDATEUR. s. m. Celui qui fait ou tolère des déprédations. *Ce ministre est un grand d.* ‖ Adjectiv., *Un ministre d.*

DÉPRÉDATION. s. f. Vol, pillage; se dit particul. Des malversations commises dans l'administration ou la régie de quelque chose. *Faire des déprédations. La d. des finances. Les déprédations qui se commettent dans l'État. La d. des biens d'un mineur.*

DÉPRÉDER. v. a. (latin. *deprædari; de præda*, proie). Piller avec dégât. = Déprédé, ée. p. — Inus.

DÉPRENDRE. v. a. Détacher, séparer; ne se dit guère qu'en parl. Des êtres animés. *Ces deux dogues étaient si acharnés l'un contre l'autre, qu'on eut beaucoup de peine à les d.* = se Déprendre. v. pron. Se dégager. *Cet oiseau s'est pris à la glu et ne peut plus s'en d.* — Fig. et fam., *Il est tellement attaché à cette femme, qu'il ne saurait s'en d.* Peu usité. = Dépris, ise. participe.

DÉPRESSION. s. f. (lat. *depressio*). T. Didactique. Abaissement au-dessous de la surface, du niveau; enfoncement. *Cette partie présente une légère d. Il y a eu d. du pariétal. La d. du mercure dans un tube capillaire.* ‖ T. Astron. *D. de l'horizon*, V. Horizon.

DÉPRIER. v. a. Retirer une invitation qu'on avait faite. *Le bal ayant été remis à un autre jour, il a fallu d. les invités.* = Déprié, ée. part.

DÉPRIMER. v. a. (latin. *deprimere*). Enfoncer, abaisser. Ne se dit guère, au propre, qu'en termes de Chir. *Les os du crâne ont été fortement déprimés.* ‖ Fig., Tâcher d'abaisser une personne ou une chose, de diminuer, de détruire la bonne opinion que les autres en ont conçue. *Vous avez tort de le d. comme vous le faites. Les méchants dépriment la vertu.* = se Déprimer. v. pron. *Les os du crâne se sont déprimés.* — Fig., *Les artistes se dépriment les uns les autres.* = Déprimé, ée. part. = Dans le langage des sciences, s'emploie adjectivem. et sign., Qui est comme écrasé, comme aplati. *Les graines de cette plante sont déprimées. Cet oiseau a le bec déprimé. Cette coquille est déprimée.* ‖ * T. Méd. *Pouls déprimé*, Voy. Pouls.

DÉPRISER. v. a. Mettre une chose au-dessous du prix de la valeur qu'elle a. *D. une marchandise.* ‖ * En parlant D'une personne ou d'une chose morale, Témoigner qu'on en fait peu de cas. *D. quelqu'un. Il déprise les qualités qu'il sait bien ne pas avoir.* = Déprisé, ée. participe.

Syn. — *Mépriser.* — *Dépriser* signifie estimer peu, mettre une chose au-dessous de ce qu'elle vaut. *Mépriser*, c'est non-seulement ne faire point d'estime, mais encore regarder comme mauvais. On *déprise* souvent les choses les plus estimables; mais on ne saurait les *mépriser*. L'homme d'honneur *méprise* tout ce qui sent la bassesse ; l'envieux s'efforce de *dépriser* les belles actions, ce qui ne prouve pas qu'il les *méprise*.

DE PROFUNDIS. s. m. (On pron. *Dé profondiss.*) Le sixième des sept psaumes de la pénitence qui commence en latin par ces mots, et qui sert ordinairement de prière pour les morts. *Chanter le De p. Dire un De p. pour l'âme de quelqu'un.*

DÉPUCELER. v. a. Ôter le pucelage. Fam. et libre. = Dépucelé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

DEPUIS. prép. qui indique un rapport de temps, de lieu ou d'ordre, et sign. A partir de. *Je vous attendrai d. midi jusqu'à deux heures. Je ne l'ai pas vu d. son mariage. Il est parti d. fort longtemps. D. quelle époque êtes-vous ici? Le pays qui s'étend d. le Rhône jusqu'aux Alpes. D. Clovis jusqu'à Louis XIV. Je les ai tous examinés d. le premier jusqu'au dernier.* — *D. peu*, D. peu de temps. *D. quand?* D. quel temps? = Depuis. adv. de temps. *Je ne l'ai pas vu d. Tous les auteurs qui ont écrit d. Qu'est-il arrivé d.?* = Depuis que. loc. conj. D. l'époque, le moment où. *D. qu'il est parti. D. que je ne l'ai vu. D. que j'ai cessé de le voir.*

DÉPURATIF, IVE. adj. et s. m. T. Méd.

Enc. — Dans le langage de la Médecine humorale, langage qui est encore celui des personnes étrangères à la science, toutes les fois qu'elles s'ingèrent de parler de l'art de guérir, on donnait le nom de *Dépuratifs* à divers médicaments auxquels on supposait la propriété d'enlever à la masse des humeurs, et particulièrement au sang, les principes qui en peuvent altérer la pureté, et de les porter au dehors par quelqu'un des émonctoires naturels. Au nombre des dépuratifs de la médecine ancienne, on voit figurer les diurétiques, les sudorifiques, quelques purgatifs, et même des agents appartenant à la médication altérante. L'étude du mode d'action de ces divers agents thérapeutiques démontre assez qu'il n'existe pas de dépuratifs proprement dits. Ces médicaments ont en général pour effet de provoquer ou de stimuler tel ou tel appareil sécrétoire; mais il ne s'ensuit aucunement que les produits de sécrétion expulsés au dehors sous leur influence, contiennent un principe ou des principes nuisibles et capables d'altérer la pureté du sang ou des humeurs. Au lieu donc d'admettre cette vieille hypothèse humorale que rien ne démontre, il est plus simple d'expliquer les prétendus effets de dépuration qui accompagnent l'emploi de certaines substances, par cette grande loi physiologique, en vertu de laquelle toute activité particulière imprimée à un organe a lieu aux dépens de l'activité de quelque autre organe. Ainsi, par ex., lorsqu'une affection cutanée cède à l'administration longtemps continuée d'un laxatif comme la graine de moutarde blanche, cela ne veut pas dire que cette graine ait la vertu de purifier le sang dont l'âcreté ou l'altération serait la cause de la maladie cutanée, mais simplement que l'*activité anormale* de la *peau a disparu sous l'influence* de l'activité extraordinaire de la muqueuse intestinale provoquée elle-même par l'huile essentielle que contiennent les graines de moutarde.

DÉPURATION. s. f. T. Méd. et Chimie. Action de dépurer; Le résultat de cette action. *La d. du sang. La d. d'une liqueur.* Voy. CLARIFICATION.

DÉPURATOIRE. adj. 2 g. Qui a la propriété de dépurer, qui sert à dépurer. *Fontaine d. La variole passait autrefois pour une maladie d. Remèdes dépuratoires.* Voy. DÉPURATIF.

DÉPURER. v. a. (lat. *depurare*). T. Méd. et Chim. Rendre plus pur. *D. le sang, les humeurs. D. un liquide.* = DÉPURÉ, ÉE. part. *Sucs dépurés.*

DÉPUTATION. s. f. Envoi d'une ou de plusieurs personnes chargées d'une mission. *On résolut d'envoyer une d. au roi.* ‖ Collectiv., Les personnes envoyées comme députés. *Le roi refusa d'admettre la d. La d. du département de l'Isère.* ‖ La charge de député; se dit surtout en parlant Des représentants de la nation élus par leurs concitoyens pour siéger dans les assemblées publiques. *Aspirer à la d. Accepter, refuser la députation.*

DÉPUTÉ. s. m. Celui qui est envoyé par une nation, une province, une ville, un corps, une assemblée, pour remplir une mission particulière auprès de quelqu'un, soit seul, soit avec d'autres. *Les Athéniens envoyèrent trois députés à Philippe. Envoyer des députés au roi.* — Dans un sens plus spécial, Celui qui est nommé, envoyé pour faire partie d'une assemblée où l'on doit s'occuper des intérêts généraux d'un pays, d'une province, d'une confédération, etc. *Les villes grecques envoyaient chacune un certain nombre de députés au conseil des Amphictyons. C'était l'époque où se réunissaient les députés de la province. Les députés du clergé, de la noblesse, du tiers état. Les députés des départements*, ou simplem. *Les députés. La chambre des députés. Élire un d. Chaque département envoie un certain nombre de députés au Corps législatif. Ce d. siége à la droite. Un d. de la gauche. L'inviolabilité des députés.*

Enc. — D'après les Chartes de 1814 et de 1830, l'Assemblée élective, qui partageait avec la Chambre des pairs et l'autorité royale le pouvoir de faire les lois, était nommée *Chambre des députés*. Elle se composait de membres élus par des électeurs censitaires (V. CENS ÉLECTORAL). A l'origine, les députés étaient nommés pour cinq ans, et renouvelés, chaque année, par cinquième; mais, en 1824, leur mandat devint septennal, et l'on adopta le mode de renouvellement intégral qui fut appliqué pour la première fois en 1827. La durée de la législature fut changée de nouveau par la Révolution de Juillet 1830, qui la ramena à 5 ans. A la même époque, le président de la Chambre qui, depuis 1814, avait été nommé par le roi, fut élu par les députés, et le nombre de ces derniers, qui était de 262 en 1815, et de 434 depuis 1820, fut fixé à 459. De 1814 à 1848, le mandat de la Chambre des députés a été *renouvelé douze fois*. — 1ʳᵉ Chambre des députés. Formée par les membres du dernier Corps législatif de l'Empire, préalablement épuré par Louis XVIII (4 juin 1814 — 20 mars 1815); Proclamation de la Charte constitutionnelle (4 juin 1814); Rétablissement de la censure (8 oct.); Loi interdisant les travaux ordinaires pendant les dimanches et les fêtes reconnues par l'État (14 oct.); Loi pour la restitution des biens nationaux non vendus (4 nov.). — 2ᵉ Chambre (7 oct. 1815 — 5 sept. 1816). Lois pour la Suspension de la liberté individuelle (23 oct. 1815), pour la Répression des cris, actes et écrits séditieux (30 oct.), pour l'Organisation des cours prévôtales (5 déc.), pour l'Anniversaire expiatoire du 21 janv. 1793 (28 déc.); Loi, dite d'*amnistie*, qui bannit les personnages les plus compromis sous les régimes précédents (6 janv. 1816); Abolition du divorce (27 avr.). Cette Assemblée est souvent désignée par certains écrivains politiques sous le sobriquet de *Chambre introuvable*. — 3ᵉ Chambre (4 nov. 1816 — 24 déc. 1823). Lois sur les Élections (8 janv. 1817), sur la Liberté individuelle (1ᵉʳ fév.), sur les Journaux et *écrits périodiques* (29 fév.; 20 déc.); *Loi Gouvion Saint-Cyr* sur le Recrutement de l'armée (2 fév. 1818); Suppression de la censure (5 mai 1819); Suppression du droit d'aubaine (8 juill.); Exclusion de Grégoire (6 déc.); Loi relative aux complots contre la sûreté de l'État et les membres de la famille royale (15 mars 1820); Rétablissement de la censure (28 mars); Loi qui augmente le nombre des députés, et accorde un double vote aux électeurs les plus imposés (12 juin); Expulsion de Manuel (3 mars 1823). — 4ᵉ Chambre (23 mars 1824 — 5 nov. 1827). Loi accordant aux anciens émigrés une indemnité d'un milliard pour leurs biens confisqués et vendus pendant la révolution (15 mars 1825); Loi, dite du *sacrilége*, qui attache des peines infamantes, et, dans certains cas, la peine de mort, aux profanations et aux vols dans les églises (15 avr.); Loi qui convertit le 5 p. 100 en 3 p. 100 (2 mai); Loi de Répression contre la presse, dite *de justice et d'amour* (12 mars 1827). — 5ᵉ Chambre (5 fév. 1828 — 19 mars 1830). Loi pour la Révision annuelle des listes électorales (12 mai 1828); Loi sur les Journaux et écrits périodiques (19 juin.); Vote de l'adresse, dite des 221, qui amène la dissolution de la Chambre (15 mars 1830). — 6ᵉ Chambre (3 août 1830 — 31 mai 1831); Rédaction d'une nouvelle Charte, déclaration de la vacance du trône, la royauté conférée à Louis-Philippe, duc d'Orléans (7 août 1830); Loi sur la Publication des listes du jury (25 août); Abrogation de la loi dite d'*amnistie* (2 sept.); Loi diminuant le cautionnement et le droit de timbre des journaux (10 nov.); Lois sur l'Administration municipale (17 févr. 1831), sur la Répression de la traite des nègres (22 fév.), sur la Composition des cours d'assises et les déclarations du jury (26 fév.), sur la Garde nationale (5 *mars*), *sur les Attroupements* (2 *avr.*); *Loi électorale* (12 *avr.*), — 7ᵉ Chambre (23 juillet 1831 — 25 mai 1834); Abolition de l'hérédité de la pairie (18 oct. 1831); Réforme du Code pénal (7 déc.); Suppression du deuil du 21 janvier 1793 (21 janv. 1833); Loi sur l'Expropriation pour cause d'utilité publique (9 fév.), sur l'Instruction primaire (3 mai); Loi sur les Crieurs publics (7 fév. 1834); Contre les associations (25 mars). — 8ᵉ Chambre (31 juill. 1834 — 3 oct. 1837); Abolition des majorats (9 janv 1835); *Lois*, dites *de septembre*, qui modifient la législation sur la presse, le jury et les cours d'assises (29 août); Suppression des loteries (17 mai 1836); Lois sur les Chemins vicinaux (18 mai), sur les Caisses d'épargne (22 fév. 1837), sur la Dotation du prince royal (22 avr.), et la dot de la reine des Belges (27 avril); sur les Attributions municipales (19 mai); sur les poids et mesures (20 mai). — 9ᵉ Chambre (18 déc. 1837 — 2 févr. 1839). Loi sur les attributions des Conseils généraux (8 mars 1838), sur les Faillites et banqueroutes (5 avr.). — 10ᵉ Chambre (4 avril 1839 — 12 juin 1842). Rejet de la Dotation du duc de Nemours (20 fév. 1840); Loi sur la Pêche fluvilae (11 mars), sur les Sucres (12 mai), sur la Translation des cendres de Napoléon Iᵉʳ (26 mai), sur les Chemins de fer (16 juin), sur l'Établissement de paquebots transatlantiques (18 juin), sur le Travail des enfants dans les manufactures (30 déc.); sur les Fortifications de Paris (1ᵉʳ févr. 1841), sur l'Expropriation forcée pour cause d'utilité publique (9 mars), sur l'Établissement de grandes lignes de chemins de fer (12 mai 1842). — 11ᵉ Chambre (26 juill. 1842 — 3 juill. 1846). Loi sur la Régence (20 août 1842), sur la Police du roulage (21 avril 1843), sur les Sucres (19 mai), sur la Police de la chasse (21 févr. 1844), sur les *Patentes (14 mars), sur les Brevets d'invention (17 avril), sur* les Prisons (18 mai), sur la Police des chemins de fer (3 févr. 1845), sur les Caisses d'épargne (19 avril), pour l'Achèvement des canaux (20 févr. 1846). — 12ᵉ Chambre (17 août 1846 — 24 fév. 1848). On ne doit à cette assemblée aucune loi importante.

DÉPUTER. v. a. Envoyer en députation ou comme député. *Les soldats députèrent trois d'entre eux. Il fut un de ceux que la province députa pour la représenter dans cette assemblée.* — Absol., *Les Athéniens députèrent vers Philippe.* = DÉPUTÉ, ÉE. part.

DÉRACINEMENT. s. m. L'action de déraciner, ou L'état de ce qui est déraciné.

DÉRACINER. v. a. Tirer de terre un arbre, une plante avec ses racines. *L'orage a déraciné beaucoup d'arbres.* ‖ Par anal., se dit De diverses choses qui ont une sorte de racine, et sign. Extraire. *D. une dent, un cor, une verrue.* — Fig., *D. un mal*, Le guérir entièrement. *D. un abus, un préjugé, etc.*, Le faire disparaître. *On aura bien de la peine à d. cette opinion.* = DÉRACINÉ, ÉE. part.

DÉRADER. v. n. T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui est forcé, par le gros temps, de quitter la rade où il était mouillé.

DÉRAISON. s. f. Défaut de raison, manière de penser ou d'agir déraisonnable. *Il est d'une d. inconcevable. Une telle conduite est le comble de la d.*

DÉRAISONNABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas raisonnable dans sa conduite, dans ses idées, dans ses projets, etc. *Un homme d.* ‖ Qui est contraire à la raison. *C'est là un caprice tout à fait d. Des propositions déraisonnables.*

DÉRAISONNABLEMENT. adv. Sans raison. *Parler, agir d.*

DÉRAISONNER. v. n. Tenir des discours dénués de raison. *Vous déraisonnez. La malade commence à d. Il ne fait que d.*

DÉRANGEMENT. s. m. Action de déranger ou État de ce qui est dérangé; se dit au prop. et au fig. *Le d. de mes papiers m'empêche de trouver la pièce dont j'ai besoin. Le d. d'une machine. Il ne veut vous causer aucun d. On n'a pas dans cette place une minute à soi, c'est un d. continuel. C'est ce qui a mis du d. dans ses affaires. Le d. de sa fortune. Le d. des saisons. Il éprouve du d. dans sa santé. Le d. de sa santé date de longtemps. Il y a du d. dans son esprit, dans ses facultés. Le d. de son esprit.*

DÉRANGER. v. a. Ôter une chose de sa place, de la place qu'elle doit occuper, mettre en désordre ce qui était en ordre. *Quand il a placé une chose quelque part, il ne veut pas qu'on la dérange. J'avais défendu de rien d. sur mon bureau, dans mes papiers. C'est parce que vous avez dérangé ce ressort que la machine ne va plus. D. ses meubles. On a tout dérangé dans la maison.* — *D. une chambre, un cabinet, etc.*, Y mettre du désordre en ôtant de leur place habituelle les objets qui s'y trouvent. — *D. quelqu'un*, Le faire sortir de sa place. *Je ne veux d. personne. Il ne faut pas d. ces dames.* ‖ Faire mal aller, altérer, troubler, contrarier. *Vous allez d. ma montre. Vous allez d. cette machine. Cela lui a dérangé l'estomac, le cerveau. Ses excès lui avaient dérangé la santé, avaient dérangé sa santé. Cet orage a bien dérangé le temps. Cela dérangea totalement les affaires. Cet incident dérange tous mes projets.* ‖ Figur., *D. quelqu'un*, Interrompre, troubler quelqu'un dans ses occupations, etc. *Des importuns sont venus le d. Il m'est impossible de travailler, je suis dérangé à tout instant. Pourvu que cela ne vous dérange point.* — Altérer sa santé. *Il a mangé hier plus qu'à l'ordinaire, cela l'a dérangé.* — Contrarier ses projets. *Cet événement va me d. singulièrement.* Fam. — Lui faire quitter une conduite régulière. *Les mauvaises compagnies l'ont dérangé.* = SE DÉRANGER. v. pron. Se dit dans tous les sens qui précèdent. *Rien ne s'est dérangé dans les malles pendant le voyage. Ayez la complaisance de vous d. un peu. Il n'aime pas à se d. Ne vous dérangez pas, je ne suis pas pressé. Ma montre s'est dérangée. Sa santé, son cerveau commence à se d. Depuis un an, ses affaires se sont bien dérangées. Je crois que ce jeune homme se dérange.* = DÉRANGÉ, ÉE. part. *Il y a quelque chose de dérangé dans ma montre. Une sante dérangée. Un estomac dérangé. Il a le cerveau dérangé. Il a quelque chose de dérangé dans le cerveau. Être dérangé dans sa conduite*, ou simplement, *Être dérangé.* = Conj. V. MANGER.

* **DÉRAPER.** v. n. T. Mar. Se dit De l'ancre qui se détache du fond de la mer, soit par suite de mauvais temps, soit qu'on la lève pour appareiller. — V. ANCRE.

DÉRATER. v. a. Enlever la rate. *On a prétendu qu'en dératant les chiens on les rendait plus agiles.* = DÉRATÉ, ÉE. part. *Un chien dératé.* ‖ Subst., *Courir comme un dératé*, Courir comme on suppose que le ferait une personne à laquelle on aurait ôté la rate. Fam. — Fig. et fam., *C'est un dératé, une dératée*, se dit D'une personne gaie, vive et étourdie. Peu usité.

DERECHEF. adv. Une seconde fois, de nouveau. Vieux.

DÉRÉGLEMENT. s. m. État d'une chose qui n'a plus son cours régulier, qui ne fonctionne plus d'une manière normale, qui n'est pas réglée. *Le d. des saisons. Le d. du pouls. Le d. d'une horloge. Le d. de l'esprit.* ‖ Désordre dans la conduite, opposition aux règles de la morale. *Vivre dans le d., dans un grand d. Le d. de sa vie, de ses mœurs. Cet homme s'est ruiné par ses déréglements.*

DÉRÉGLÉMENT. adv. Sans règle. Inusité.

DÉRÉGLER. v. a. Faire négliger la règle de conduite, les règles du devoir; n'est guère usité que dans cette phrase proverb., *Il ne faut qu'un mauvais moine pour d. tout le couvent.* ‖ Faire qu'une chose ne suive plus sa marche accoutumée. *Le froid dérègle les horloges.* = SE DÉRÉGLER. v. pron. N'avoir plus son cours, sa marche régulière. *Le temps se dérègle. Son pouls s'est déréglé. Son estomac se dérègle aisément. Ma montre se dérègle souvent.* — DÉRÉGLÉ, ÉE. p. ‖ Adjectiv., Qui ne fonctionne pas d'une manière régulière, ou qui n'est pas réglé. *Appétit déréglé. Esprit déréglé. Imagination déréglée. Désirs déréglés.* — Qui est contraire aux règles de la morale. *Conduite, vie déréglée. Des mœurs déréglées. Un homme déréglé dans ses mœurs.* = Conj. V. CÉDER.

DÉRIDER. v. a. Faire passer les rides. *Pommade pour d. la peau, pour d.* ‖ Figur., *D. quelqu'un*, Lui faire perdre son air sombre, sévère, l'égayer. *Tout le monde riait autour de lui, mais rien n'a pu le d.* On dit dans un sens anal., *La joie déride le front. Déridez un peu votre front. Déridez-vous le front.* = SE DÉRIDER. v. pron. *Sa peau se déride. Allons, déridez-vous un peu. Son front ne se déride jamais.* = DÉRIDÉ, ÉE. participe.

DÉRISION. s. f. (latin. *derisio*). Moquerie. *Faire d'une chose un objet de d. Faire quelque chose en d. Dire quelque chose par d. Il tourne tout en d. C'est une d., une d. amère.*

DÉRISOIRE. adj. 2 g. Qui est fait par dérision. *Proposition d. Offres dérisoires.*

DÉRIVATIF, IVE. adj. T. Méd. Qui sert à opérer une dérivation. *Topique d. Saignée dérivative.* ‖ Subst., *Il faut d'abord employer les dérivatifs.*

DÉRIVATION. s. f. Action de dériver les eaux. *Canal de d.* ‖ T. Méd. V. RÉVULSION. ‖ T. Gram. Se dit de La manière dont les mots se tirent les uns des autres, ou De l'origine même d'un mot. *Les règles de la d. La d. de ce mot est incertaine.*

DÉRIVE. s. f. (R. *de*, *rive*). T. Mar.

Enc. — Les marins donnent le nom de *Dérive* à la déviation qu'éprouve un bâtiment dans sa route, lorsqu'étant sous l'allure du plus près, la direction de sa marche est modifiée par l'impulsion d'un vent ou d'un courant latéral, et ils appellent *Angle de la d.*, ou simplement *Dérive*, l'angle que fait la quille du navire avec la direction réelle de sa route. A l'exception des cas rares où le navire marche vent arrière, ou du moins grand largue, l'obliquité des voiles le force toujours d'aller plus ou moins de côté, parce que le vent le frappant plus ou moins vite par le *côté du vent*, et le poussant du *côté de dessous le vent*, il en résulte nécessairement que la direction de la route réelle s'écarte de celle de la quille ou de l'aire de vent sur lequel on gouverne. La d. peut être à tribord ou à bâbord, c.-à-d. à droite ou à gauche, mais toujours du côté opposé au vent, ou à l'*amure*. Ainsi, quand le vent souffle à droite, on dit que l'*amure est à tribord* et la *d. à bâbord*, tandis que, quand il souffle à gauche, l'*amure est à bâbord* et la *d. à tribord*. La connaissance de la quantité ou de l'angle de la d. est indispensable pour déterminer la route qu'il faut suivre ou celle qu'on a suivie. Il est à peu près impossible de la calculer directement, mais on peut toujours l'obtenir par l'observation immédiate. Il suffit, pour cela, de relever la *Houache*, c.-à-d. la trace que le navire laisse derrière lui, et l'angle qu'elle fait avec l'aire du vent sur lequel on gouverne, donne la d. cherchée. On peut aussi la trouver au moyen d'instruments appelés *Dérivomètres*. L'un des meilleurs, celui de Clément, consiste en une lame de cuivre fixée sous la quille et communiquant par le haut avec une tige de même métal munie d'une aiguille à sa partie supérieure. Pendant que le bâtiment d., l'impulsion imprimée à la lame par le mouvement de l'eau se communique à l'aiguille qui marque sur un cadran la quantité de la déviation. — On dit encore, en termes de marine, qu'un *navire d.*, ou *va en d.*, quand les vents ou les courants le détournent de sa route; qu'*il y a de la d.*, que l'*on a belle d.*, quand on se trouve assez loin d'une côte ou d'un écueil pour ne pas avoir à craindre d'y être poussé; que *la d. vaut la route*, lorsqu'un navire étant en panne ou à la cape, il éprouve une d. qui le pousse du côté où il veut aller. Enfin, on applique l'expression *être en d.* à tout ce qui flotte abandonné au gré du vent, du courant, etc., et l'on dit dans ce sens qu'*un bateau*, qu'*un train de bois est en dérive.*

DÉRIVER. v. n. S'éloigner du bord, du rivage. *Il est temps de partir, dérivons.* ‖ Se dit aussi D'un bateau, d'un bâtiment qui suit le courant de l'eau, ou que la force du vent, des courants écarte de sa route. *Un bateau qui dérive. Afin de ne pas donner sur ce rocher, nous laissâmes d. notre navire. La force du courant nous fit d. de tant de lieues.* ‖ Se dit encore Des eaux qu'on détourne de leur cours naturel. *Au moyen de rigoles, on fit d. dans les prairies une partie des eaux de la rivière.* ‖ Fig., Venir, tirer son origine. *C'est de là que dérivent tous ses malheurs. Voici les conséquences qui en dérivent. Il faut remonter à la source d'où sont dérivées tant d'erreurs.* ‖ T. Gram. Tirer son origine. *Ce mot dérive de tel autre.* = DÉRIVER. v. a. Faire d.; ne s'emploie qu'en parlant Des eaux et des mots. *On a dérivé les eaux de la rivière voisine. D'où dérivez-vous ce mot?* = DÉRIVÉ, ÉE. part. ‖ T. Gram. S'empl. subst. en parlant D'un mot dérivé d'un autre. *Bonté est un dérivé de Bon. Le verbe Courir et ses dérivés.*

* **DERMAPTÈRES.** s. m. pl. (grec. δέρμα, peau; πτερὸν, aile). T. Entom. V. ORTHOPTÈRES.

* **DERMATOCHÉLYS.** s. m. Erpét. V. CHÉLONIENS.

* **DERMATOLOGIE.** s. f. La branche des sciences médicales qui traite de la peau et de ses maladies.

* **DERMATOSE.** s. f. T. Médecine.

Enc. — On désigne sous le nom de *Dermatoses* les maladies spéciales de la peau. Ces maladies ont été, depuis le commencement de ce siècle, l'objet de nombreux travaux qui ont singulièrement avancé cette partie auparavant si négligée de la science médicale. La classification des *Dermatoses* est généralement basée sur la forme primitive qu'affecte chacune de ces maladies. On les divise habituellement en 8 ordres, savoir: *Exanthèmes* (comprenant l'Érythème, l'Urticaire et la Roséole); *Bulles* (Pemphigus et Rupia); *Vésicules* (Eczéma, Herpès, Miliaire); *Pustules* (Couperose, Sycosis, Ecthyma, Impétigo); *Papules* (Lichen, Prurigo, Strophulus); *Squames* (Pityriasis, Lépra, Psoriasis, Ichthyose); *Tubercules* (Lupus, Éléphantiasis, Kéloïde); *Taches* (Éphélides, Nœvus, Purpura). La *Gale* et la *Teigne*, naguère rangées, la première parmi les Vésicules et la seconde parmi les Pustules, constituent un 9ᵉ ordre, si l'on admet avec quelques auteurs que ces maladies sont causées, l'une par la présence d'un épizoaire, et l'autre par une espèce d'épiphyte. Enfin, les *Syphilides* doivent encore former un 10ᵉ ordre dans les Dermatoses, attendu la spécificité de leur cause; mais elles peuvent affecter toutes les formes possibles des affections cutanées. — Il règne, au sujet des maladies de la peau, bien des préjugés vulgaires. Beaucoup de personnes les croient contagieuses, ce qui est absolument faux, sauf pour la Gale et la Teigne proprement dite. On suppose que la guérison de la plupart de ces affections offre des dangers pour la santé et même pour la vie des malades, ce qui est complétement dénué de fondement. Enfin, on prétend qu'elles se transmettent habituellement par l'hérédité, assertion qui n'est pas exacte. Ce qui peut se transmettre par l'hérédité, ce n'est point la maladie cutanée, mais simplement, à l'exception de certaines syphilides, la prédisposition à la contracter. — Nous ne parlerons pas ici des diverses maladies que nous venons d'énumérer; il en sera question aux articles EXANTHÈME, BULLE, VÉSICULE, GALE, TEIGNE, etc.

* **DERMATOSQUELETTE.** s. m. T. Anat. comp. Le tégument externe des animaux invertébrés, et particulièrement des articulés, lequel, attendu sa solidité, *leur tient lieu de squelette osseux.*

DERME. s. m. (gr. δέρμα, peau). T. Anat. V. PEAU.

* **DERMESTE.** s. m. T. Ent. Voy. CLAVICORNES.

DERNIER, IÈRE. adj. (latin. *de*, et *retrò*, en arrière). Qui vient, qui est après tous les autres, ou après lequel il n'y en a point d'autres. *Il est arrivé le d. Il est le d. de sa classe, de sa race. Dans les derniers temps de sa vie. Rendre le d. soupir. Rendre à quelqu'un les derniers devoirs. Assister quelqu'un à sa dernière heure, à ses derniers moments. Employer son d. sou, jusqu'à son d. sou. Voilà le dernier aveu qui me restait à vous faire. En d. lieu. En dernière analyse. Voilà mon d. mot. Je vous le dis pour la dernière fois. La dernière année de son règne. Le d. jour du mois.* ‖ Le plus récent. *Il n'était pas à la dernière séance. Dans la dernière guerre.* — *L'année dernière, le mois d., la semaine dernière*, L'année, etc., qui a précédé immédiatement l'année, etc., où l'on est. On dit de même, *Dimanche d., lundi d., l'été d., etc.* ‖ Se dit aussi De ce qu'il y a d'extrême dans un genre, soit en bien, soit en mal. *Il est arrivé au d. degré de la perfection. On l'a traité avec la dernière indignité. Cela est du d. ridicule.* — *C'est le d. des hommes*, C'est le plus vil, le plus méprisable des hommes. On dit de même D'une femme, *C'est la dernière des créatures.* — *C'est le d. homme à qui je me confierais, etc.*, C'est l'homme auquel je voudrais le moins me confier, etc. = Substantiv., *Ne vouloir jamais avoir le d.*, au Propre, à certains jeux de mains, Ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier; Figur. et fam., dans une discussion, Vouloir toujours répliquer. ‖ T. Jeu de paume. Chacune des deux ouvertures de la galerie qui sont les plus éloignées de la corde. *Chasser au d. Au d. la balle la gagne.*

DERNIÈREMENT. adv. de temps. Depuis peu, il n'y a pas longtemps. *Cela est arrivé d.*

DÉROBER. v. a. (R. *robe*). Ôter la robe, l'enveloppe. Dans cette acception, ne se dit guère qu'au participe, en parlant Des fèves de marais qu'on a dépouillées de leur première enveloppe. *Des fèves dérobées.*

DÉROBER. v. a. (du vieux franç. *rober*, dérivé du latin, *orbare*, priver). Commettre un larcin, prendre quelque chose à quelqu'un sans qu'il s'en aperçoive. *On lui a dérobé sa montre, sa bourse, son manteau.* Fam., *S'il a du bien, il ne l'a pas dérobé*, se dit De quelqu'un qui doit à son travail tout ce qu'il possède. —*D.* prend parfois pour régime la personne volée elle-même. *Ce domestique dérobe son maître.* ‖ Fig., Prendre adroitement, enlever. *Il lui déroba un baiser. Il parvint à d. aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. L'intrigue est habile à d. les récompenses dues au mérite. D. à quelqu'un la gloire, le mérite d'une belle action.* — Se dit aussi D'un auteur qui prend dans un autre quelque pensée, quelque phrase, quelque vers, et se les approprie. *Il ne craint pas de d. des chapitres entiers. Il n'y a rien de bon dans son livre que ce qu'il a dérobé.* — Se dit encore Du temps que l'on prend sur les heures consacrées à ses occupations ordinaires. *Il consacrait à sa mère les courts instants qu'il pouvait d. à ses travaux.* ‖ Soustraire. *D. un coupable à la justice. D. quelqu'un à la fureur du peuple. Il le déroba au péril. D. quelque chose à la connaissance du juge.* ‖ Cacher, empêcher de voir. *Ce mur me dérobe la vue de la campagne. Une brume épaisse déroba la flotte à nos yeux.* Fig., *Il pénétra le secret qu'on voulait lui d.* — *D. sa marche*, se dit, au Prop., D'une armée qui fait une marche sans que l'ennemi s'en aperçoive; et Fig. et fam., De quelqu'un qui sait cacher les moyens qu'il emploie pour arriver à ses fins. = SE DÉROBER. v. pr. Disparaître graduellement à la vue de quelqu'un. *Le vaisseau se déroba en peu de temps à nos regards. A mesure que le jour baissait, les objets se dérobaient insensiblement à notre vue.* ‖ Se soustraire. *Se d. aux coups, aux poursuites, aux recherches de quelqu'un. Il est impossible de se d. à sa destinée. Il se déroba aux applaudissements du public. Les causes de ce phénomène se dérobent à notre intelligence.* ‖ *Se d. d'une compagnie*, ou simplem. *Se d.*, Se retirer d'une compagnie sans dire mot, sans qu'on s'en aperçoive. — * *Se d. à son travail, à ses occupations*, Les interrompre momentanément. ‖ Fig., *Ses genoux se dérobent sous lui*, Ses genoux vacillent, il va tomber. ‖ T. Manége. *Ce cheval se dérobe de dessous l'homme*, ou simpl. *se dérobe*, se dit D'un cheval qui, tout à coup et par un mouvement irrégulier, s'échappe de dessous son cavalier. = DÉROBÉ, ÉE. part. *Un objet dérobé.* — *Escalier dérobé, porte dérobée, corridor dérobé*, Escalier, etc., de dégagement, par lequel on peut entrer et sortir sans être vu. — *Faire quelque chose à ses heures dérobées*, Prendre sur ses occupations ordinaires le temps de la faire. = A LA DÉROBÉE. loc. adv. Secrètement, avec une sorte de mystère. *Il ne lui rend visite qu'à la dérobée.*

* **DÉROCHAGE.** s. m. T. Technol. Action de dérocher; Le résultat de cette action.

* **DÉROCHER.** v. a. T. Techn. Voy. DÉCAPAGE.

DÉROGATION. s. f. Modification apportée à une loi, à un acte de l'autorité, à un traité, à une convention, etc. *Il y a dans la nouvelle loi une d. expresse, une d. tacite à l'ancienne. C'est une d. à l'usage. Le codicille renfermait une d. importante au testament. C'est une d. à nos droits.* — Voy ABROGATION.

DÉROGATOIRE. adj. 2 g. Qui contient une dérogation. *Acte dérogatoire.*

DÉROGEANCE. s. f. T. Chancell. anc. Action par laquelle on perdait les droits et les priviléges attachés à la noblesse.

DÉROGEANT, ANTE. adj. Qui déroge. *Un acte postérieur d. au premier. Des actions dérogeantes à la noblesse, à noblesse.*

DÉROGER. v. n. (lat. *derogare*). Modifier, de quelque façon que ce soit, une convention; Faire quelque chose de contraire à la loi, à un usage, etc. *D. à une loi. Cette loi déroge à l'ancienne en ce point. Les deux parties ont dérogé à leur contrat. Les priviléges dérogent au droit commun. D. aux droits de quelqu'un, à l'usage établi.* ‖ *D. à noblesse*, ou simplem. *D.*, Faire quelque chose qui entraîne la perte des priviléges attachés à la noblesse. ‖ Faire une chose indigne de... *C'est d. à la majesté du trône. Vous dérogez à votre caractère par cette coupable complaisance.* ‖ Condescendre. *Il consentit à d. jusque-là.* Ne se dit guère que par ironie. = DÉROGÉ, ÉE p. = Conj. V. MANGER.

DÉROIDIR. v. a. Diminuer, ôter la roideur. *Il faut passer cette étoffe à l'eau pour la d. Ce bain m'a déroidi les membres.* = SE DÉROIDIR. v. pron. Perdre de sa roideur. *Ses membres se déroidissent.* ‖ Fig., *Son caractère commence à se d.* = DÉROIDI, IE. part.

* **DÉROTRÈTES.** s. m. pl. (gr. δερή, cou; τρητός, percé). T. Erpét. Voy. BATRACIENS.

DÉROUGIR. v. a. Ôter la rougeur, ou la couleur rouge. *Ce cosmétique lui a dérougi le teint. Le soleil a* *dérougi cette étoffe.* = Dérougir. v. n. se Dérougir. v. pron. Perdre sa couleur rouge. *Cela commence à d., à se d.* = Dérougi, ie. part.

DÉROUILLER. v. a. Ôter la rouille. *Il faut d. ces armes.* — Fig., en parlant Des personnes, Polir, former. *Le commerce du monde a bien dérouillé ce jeune homme. La lecture des bons livres dérouille l'esprit.* = se Dérouiller. v. pr. Au prop., *Le fer se dérouille lorsqu'on le travaille.* — Fig., *Ce jeune homme s'est bien dérouillé depuis qu'il fréquente le monde. Son esprit commence à se d.* ‖ Figur., Se remettre au courant d'une chose qu'on a sue autrefois, mais qu'on a négligée depuis plus ou moins longtemps. *Il y a longtemps que je n'ai lu du grec, il me faudrait un peu de travail pour me d.* = Dérouillé, ée. part.

DÉROULEMENT. s. m. Action de dérouler.

DÉROULER. v. a. Étendre ce qui était roulé. *D. une étoffe, un manuscrit, un tableau, etc.* — Fig., Montrer successivement. *Il déroulait aux yeux de ses auditeurs attentifs le tableau de cette grande époque.* = se Dérouler. v. pron. *Le tapis s'est déroulé en tombant.* — Fig., *De l'endroit où nous étions, un admirable paysage se déroulait à nos yeux.* = Déroulé, ée. part.

DÉROUTE. s. f. (lat. *diruptio*). Se dit D'une armée qui s'enfuit en désordre. *Une grande d. Une d. complète. Mettre une armée en d.* ‖ Figur. et fam., se dit du Désordre qui se met dans les affaires de quelqu'un. *Ses affaires sont en d. Cet événement a mis ses affaires en d.* On dit aussi *Depuis sa d.*, Depuis sa déconfiture. —*Mettre quelqu'un en d. dans une discussion*, Le mettre hors d'état de répondre.

DÉROUTER. v. a. (R. *route*). Détourner, égarer quelqu'un de sa route, de son chemin. *Nous avions pris le bon chemin, c'est vous qui nous avez déroutés.* ‖ Fig., Rompre les mesures prises par quelqu'un pour arriver à un but. *La chute du ministère l'a dérouté.* ‖ * Fig., Faire prendre le change. *Cette fausse confidence le dérouta tout à fait.* ‖ Figurém., Déconcerter. *Cette objection l'a dérouté.* = Dérouté, ée part.

DERRIÈRE. prép. de lieu (lat. *de*, et *retrò*, arrière). Se dit, par opposit. à *Devant*, De ce qui est après une chose ou une personne. *D. la maison. D. le jardin. D. la porte. Avoir les mains d. le dos. Se cacher d. quelqu'un. Il s'enfuit sans regarder d. lui.* — Fig., *Il ne faut pas regarder d. soi*, Quand une fois on s'est engagé dans une entreprise, dans une carrière, il faut marcher en avant. = Derrière. adv. En arrière, après, ou Du côté opposé au devant. *Regarder d. Nous l'avons laissé bien loin d. Qu'importe que cela soit devant ou d. Il marche d. Il a reçu une blessure par d. Le train de d. d'une voiture, d'un cheval. Porte de d.* — Fig., *Laisser quelqu'un bien loin d. soi, bien loin d.*, L'emporter sur lui, le dépasser. — Fam., *Sens devant d.*, V. Sens. = Derrière. s. m. La partie postérieure d'une chose, le côté opposé au devant. *Le d. de la maison, d'une charrette, de la tête. Il est logé sur le d.* ‖ Cette partie de l'homme et de quelques animaux qui comprend les fesses et le fondement. *Montrer le d. S'écorcher le d.* — Pop., *Montrer le d.*, S'enfuir; et Fig., Ne pouvoir exécuter ou n'oser pas tenter ce qu'on avait promis de faire. ‖ T. Guerre. Se dit Des derniers corps d'une armée en marche ou en bataille, Du côté auquel l'armée tourne le dos, ou Du pays qu'une armée laisse d. elle. *Il fondit, il se jeta sur les derrières de l'ennemi, les derrières de l'armée. Une rivière couvrait, protégeait nos derrières. Assurer ses derrières.*

DERVICHE. s. m. T. Hist. relig. V. Mahométisme.

DES. Particule qui tient lieu, par la contraction, de la prép. *De*, et de l'art. plur. *Les.*

DÈS. prép. de temps et de lieu. Depuis, à partir de. *D. cette époque-là* ou *Dès là* (ce dernier a vieilli). *D. son enfance. D. le berceau. Ce fleuve est navigable d. sa source. D. cette ville, le pays n'est qu'une plaine. D. hier. J'y travaillerai d. demain, d. la semaine prochaine.* ‖ *Dès là, Dès lors*, Voy. Là et Lors. = Dès que. loc. conj. Aussitôt que. *D. qu'il parut, toute l'assemblée se leva.* ‖ Puisque. *D. que vous êtes d'accord, tout est terminé.*

* **DÉSABUSEMENT.** s. m. État d'une personne désabusée. *Le d. des plaisirs du monde.*

DÉSABUSER. v. a. Détromper, tirer d'erreur, faire quitter une fausse opinion. *Vous êtes dans une grande erreur, on doit vous d. Vous aurez beau faire, vous ne le désabuserez pas. Cela le désabusa pour toujours des grandeurs.* = se Désabuser. v. pron. Cesser de se faire illusion sur... *Désabusez-vous de cela. Désabusez-vous de croire que tout le monde vous admire. Il se désabusa bientôt des plaisirs du monde.* = Désabusé, ée. p.

DÉSACCORD. s. m. État de ce qui n'est pas d'accord; se dit surtout De la différence d'opinions ou de sentiments. *Ces discussions amenèrent le d. dans la famille.*

DÉSACCORDER. v. a. Détruire l'accord d'un instrument de musique. *Vous avez désaccordé ce piano.* = se Désaccorder. v. pron. Perdre l'accord. *Mon violon s'est désaccordé.* = Désaccordé, ée. part.

DÉSACCOUPLER. v. a. Séparer des choses accouplées. *D. des chiens. D. des draps de lit.* = se Désaccoupler. v. pron. *Les chiens se sont désaccouplés.* = Désaccouplé. ée. part.

DÉSACCOUTUMANCE. s. f. Perte de quelque habitude, de quelque coutume. Vieux.

DÉSACCOUTUMER. v. a. Faire perdre une habitude. *C'est avec peine qu'on l'a désaccoutumé de mentir.* = se Désaccoutumer. v. pron. Perdre l'habitude. *Il se désaccoutume, il s'est désaccoutumé, il ne peut se d. du jeu, de jouer.* = Désaccoutumé, ée. part.

DÉSACHALANDER. v. a. Éloigner les chalands, faire perdre les pratiques. *Chercher à d. un marchand, une boutique.* = Désachalandé, ée. part.

* **DÉSAFFECTION.** s. f. Cessation ou diminution de l'affection. *La d. du prince pour le peuple va toujours croissant.* = De ce terme, on a dérivé encore le v. a. Désaffectionner. Faire perdre l'affection; et l'adj. Désaffectionné, ée, Qui n'a plus d'affection. — Ces mots ne s'emploient d'ailleurs qu'en parlant De l'amour du peuple pour le souverain.

DÉSAFFOURCHER. v. n. T. Marine. Lever l'ancre d'affourche. = Désaffourché, ée. part. —Voy. Ancre.

DÉSAGRÉABLE. adj. 2 g. Qui déplaît, de quelque manière que ce soit. *Personne, figure d. Caractère, humeur d. Un goût, une saveur d. Une chose, une affaire d. Cette nouvelle lui a été fort d. Sa prononciation a quelque chose de d. Cela est d. à voir, à entendre. Il est d. d'avoir affaire à des gens de cette espèce. Il aurait été fort d. pour lui d'être forcé de partir.*

DÉSAGRÉABLEMENT. adv. D'une manière désagréable. *Parler, rire d. Il a été fort d. surpris de vous voir.*

DÉSAGRÉER. v. n. N'agréer pas, déplaire. *Si ma proposition ne vous désagrée pas.* = Conj. V. Créer.

DÉSAGRÉER. v. a. T. Marine. Oter les agrès d'un bâtiment. — Se détacher D'un bâtiment qui perd ses agrès par l'effet du mauvais temps ou dans un combat. Vieux; on dit maintenant, *Dégréer.* = Désagréé, ée. p.

* **DÉSAGRÉGATION.** s. f. Séparation des parties d'un minéral par l'action d'une force quelconque qui le réduit en grains ou en poussière.

DÉSAGRÉMENT. s. m. Chose désagréable; sujet de chagrin, d'ennui, de dégoût. *C'est un grand d. que d'être obligé d'entendre ce bavard. Il a eu, il a essuyé bien des desagréments dans cette place. Ce sont de petits désagréments qu'il faut savoir supporter. Il s'est attiré par sa faute beaucoup de désagréments. Il n'en a eu que du d.* ‖ Défaut léger qui nuit à la beauté d'une personne, *Il est malheureux que cette femme ait quelque d. dans le visage.*

* **DÉSAIMANTER.** v. a. T. Phys. Faire cesser l'état d'aimantation d'un corps. = Désaimanté, ée. part.

DÉSAJUSTER. v. a. Déranger ce qui est ajusté. *D. un microscope, un canon, la parure de quelqu'un.* = se Désajuster. v. pron. *Sa coiffure s'est toute désajustée.* = Désajusté, ée. part. ‖ T. Man. On dit qu'*Un cheval est désajusté*, Lorsqu'il ne fait plus le manége avec la même justesse.

DÉSALTÉRER. v. a. Apaiser la soif. *Rien ne désaltère mieux que l'eau pure avec quelques gouttes de vinaigre.* = se Désaltérer. v. pr. *Se d. à une source.* = Désaltéré, ée. part. = Conj. V. Aliéner.

DÉSANCRER. v. n. T. Mar. Lever l'ancre. Vieux.

DÉSAPPAREILLER. v. a. Se dit D'un certain nombre de choses pareilles, dont la réunion forme un ensemble. En ôter une ou plusieurs. *D. des chevaux, des vases.* On dit plus souvent *Dépareillé.* = Désappareillé, ée. part.

DÉSAPPARIER. v. a. Détruire ou enlever le mâle ou la femelle de deux oiseaux appariés. *D. des pigeons.* = Désapparié, ée. participe.

DÉSAPPOINTEMENT. s. m. Mécompte, contrariété qu'on éprouve quand on est trompé dans ses espérances ou dans ses prévisions. *Ce d. le chagrina beaucoup. Ce fut pour lui un cruel d.*

DÉSAPPOINTER. v. a. Ôter, rayer quelqu'un de l'état des officiers ou soldats entretenus. *D. un officier, un soldat.* ‖ *D. une pièce d'étoffe*, Couper les points de fil qui tiennent en état les plis de cette pièce. ‖ Fig., Tromper quelqu'un dans ses espérances, dans ses prévisions. *Cela le désappointa beaucoup. Il a été bien désappointé.* = Désappointé, ée. part.

DÉSAPPRENDRE. v. a. Oublier ce qu'on avait appris. *Il a désappris tout ce qu'il savait.* = Désappris, ise. part. = Conj. V. Prendre.

DÉSAPPROBATEUR, TRICE. adject. Qui désapprouve habituellement. *Esprit d.* ‖ Subst., *C'est un d. éternel.*

DÉSAPPROBATION. s. f. Action de désapprouver. *Votre d. lui a fait beaucoup de peine.*

DÉSAPPROPRIATION. s. f. Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose. Inus.

DÉSAPPROPRIER (se). v. pron. Se dépouiller d'une propriété. Inus. = Désapproprié, ée. part.

DÉSAPPROUVER. v. a. Ne pas approuver, trouver mauvais, blâmer. *D. un projet, une entreprise. Je ne désapprouve pas que vous preniez ce parti. Sa conduite a été généralement désapprouvée.* = Désapprouvé, ée. part.

Syn. — *Improuver, réprouver.* — *Désapprouver* signifie ne pas approuver, juger autrement; *improuver* signifie être contre, blâmer; *réprouver* signifie s'élever contre, condamner, proscrire. On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bon, convenable ou sensé; on *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux; on *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable. Vous *désapprouvez* une manière de penser, une manière commune d'agir. On *improuve* une opinion dangereuse, une action blâmable. Dieu *réprouve* les méchants, les infidèles.

DÉSARÇONNER. v. a. Mettre hors des arçons, jeter hors de la selle. *Son cheval l'a désarçonné*, ‖ Fig. et fam., Mettre hors d'état de répondre, déconcerter. *Son adversaire l'eut bientôt désarçonné. Cette question le désarçonna complétement.* = Désarçonné, ée. part.

DÉSARGENTER. v. a. Enlever l'argent d'une chose qui était argentée. ‖ Fig. et fam., Dégarnir d'argent comptant. *Toutes ces emplettes m'ont complétement désargenté.* = se Désargenter. v. pron. *Ces flambeaux commencent à se d.* = Désargenté, ée. part.

DÉSARMEMENT. s. m. Action de faire rendre ou d'enlever les armes à ceux qui en sont détenteurs. *Il ordonna le d. des habitants, des régiments qui s'étaient révoltés.* ‖ Action de désarmer un vaisseau. *On va procéder au d. de cette frégate.* ‖ T. Escrime. L'action par laquelle on fait sauter l'épée de son adversaire. *Tenter le désarmement.*

DÉSARMER. v. a. Ôter à quelqu'un son armure. *Après le combat, son écuyer le désarma.* — Enlever, arracher à quelqu'un ses armes. *On se jeta sur lui afin de le d.* Figur., *Ces princes que la mort a désarmés de leur puissance.* — Obliger quelqu'un à rendre, à livrer ses armes. *On désarma la garde nationale.* ‖ T. Mar. *D. un vaisseau*, Le dégarnir de son artillerie, de ses agrès, de son équipage, et le laisser dans le port. T. Escrime. Faire sauter l'épée de son adversaire. *Il se contenta de d. son adversaire.* ‖ * T. Arquebusier. *D. un fusil, un pistolet*, Mettre la batterie à l'état de repos. ‖ Fig., Fléchir, apaiser. *Ses larmes le désarmèrent. Se laisser d. par le repentir de quelqu'un. D. la colère, la haine, la vengeance, etc., de quelqu'un. D. la critique.* = Désarmer. v. n. Mettre les troupes sur le pied de paix, *Toutes les puissances belligérantes désarmèrent à la fois.* ‖ Se dit aussi D'un vaisseau qu'on désarme. *L'escadre a désarmé.* = se Désarmer. v. pr. Ôter son armure, quitter ses armes. *Il alla se d.* = Désarmé, ée. part. ‖ Adjectiv., Qui est sans armes. *Il était seul et désarmé.*

DÉSARROI. s. m. (R. *arroi*). Désordre. *Le d. où nous sommes n'est pas près de finir. Ses affaires sont dans un grand d. Toute la ville était en d. Mettre une armée en d. Tout est en d. à la maison.* Fam.

* **DÉSARTICULATION.** s. f. T. Chir. Amputation dans l'article. — Voy. Amputation.

* **DÉSARTICULER.** v. a. T. Chir. Amputer dans l'article. = Désarticulé, ée. part.

DÉSASSEMBLER. v. a. Séparer ce qui est joint par assemblage. *D. une armoire. Il faut d. cette charpente.* = Désassemblé, ée. part.

* **DÉSASSIMILATION.** s. f. T. Physiol. Phénomène physiologique par lequel les principes constitutifs des différents organes vivants se séparent au bout d'un certain temps de ces derniers, et passent à l'état de résidus, de matières excrémentitielles.

* **DÉSASSIMILER** (se). v. pron. T. Physiol. Se dit Des éléments organiques qui se séparent des tissus dont ils faisaient partie. = Désassimilé, ée. part.

DÉSASSORTIR. v. a. Se dit De choses assorties. En enlever, en déplacer une ou plusieurs. *D. des porcelaines, des livres, etc.* = Désassorti, ie. part.

DÉSASTRE. s. m. (littéralement, *astre contraire*). Événement funeste, grande calamité, ou Les effets qui en résultent. *Cela fut pour cette famille, pour ce pays, un grand, un affreux d., un d. épouvantable. Nous avons réparé tous les désastres que les ouragans et les inondations avaient causés. Ce fut le commencement de leurs désastres. Les désastres qu'éprouva notre armée. La vue d'un semblable d. lui navra l'âme.*

DÉSASTREUSEMENT. adv. D'une manière désastreuse. *Cette fête a fini d.* Peu usité.

DÉSASTREUX, EUSE. adj. Funeste, malheureux. *Événement d. Mort désastreuse.*

* **DÉSATTRISTER** (se). Chasser son chagrin. *Donnez-lui le loisir de se d.* Fam. = Désattristé, ée. p.

DÉSAVANTAGE. s. m. Ce qui est pour quelqu'un une cause d'infériorité, en quelque genre que ce soit. *Le d. du poste, des armes. Notre vaisseau avait le d. du vent. La petitesse de sa taille était pour lui un grand d. En rase campagne, l'infanterie a du d. contre la cavalerie.* ‖ Infériorité. *La lutte a été assez égale; cependant un tel a eu du d., quelque d.* ‖ Préjudice, dommage. *Cela est entièrement à votre d. Cela a tourné à son d. On ne fera rien à leur d.* ‖ *Voir quelqu'un à son d.*, Le voir sous un aspect, sous un jour défavorable. On dit de même, *Se montrer à son d.*

DÉSAVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière désavantageuse. *Il juge de vous d. Il s'est marié fort d.*

DÉSAVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas avantageux, qui cause ou peut causer du préjudice, du dommage. *Mariage d. Parti d. Il y a dans ce contrat une clause très-désavantageuse pour vous. Cette affaire lui a été très-désavantageuse. Les discours qu'il tient sur vous sont fort d.* ‖ T. Guerre. *Poste d.*, Où il est difficile de se défendre.

DÉSAVEU. s. m. Déclaration par laquelle on affirme qu'on n'a pas dit ou fait quelque chose. *Il en a fait un d. formel.*—Par extens., Rétractation. *Il fut obligé de faire un d. public de sa doctrine.* ‖ Action de déclarer que l'on n'a point autorisé une personne à faire ou à dire même ce qu'elle a fait ou dit. *Acte de d. Former une demande en d. contre un avoué. Les formalités à remplir dans le cas de d. sont réglées par le Code de Procédure*, art. 352 à 362. *On exigea de ce gouvernement un d. formel de la conduite de son ambassadeur.* ‖ Se dit De toute chose qui équivaut à un d. *Sa conduite tout entière est le d. des principes qu'il professe.* ‖ T. Droit. *D. de paternité*, V. Filiation. ‖ *T. Droit. féod. Le refus d'un vassal de faire hommage à son seigneur, en lui déniant la mouvance de son fief.

DÉSAVEUGLER. v. a. Tirer quelqu'un de son aveuglement; le détromper d'une erreur, le guérir d'une passion. *On est parvenu à le d.* = Désaveuglé, ée. p.

DÉSAVOUER. v. a. Nier avoir dit ou fait une chose. *Vous l'avez dit, vous n'oseriez le d. Je ne désavoue pas que j'en ai été fâché, que je n'en aie été fâché.*—Ne vouloir pas reconnaître une chose comme sienne. *D. un ouvrage. D. sa signature. Il désavoue les doctrines qu'on lui prête. D. un enfant. D. quelqu'un pour son parent.* — Par ext., Rétracter. *Il désavoue les doctrines qu'il a professées jusqu'à présent. Il ne veut rien d.* ‖ Déclarer qu'on n'a point autorisé quelqu'un à faire ou à dire ce qu'il a fait ou dit. *D. un ambassadeur, un avoué, un mandataire.* On dit de même, *D. les paroles, la conduite, etc., d'un ambassadeur, d'un agent quelconque.* ‖ Fig., Condamner, réprouver. *Ce sont là des maximes que désavoue la morale. Le bon goût désavoue une pareille image.* = Désavoué, ée. p. = Conj. V. Jouer.

DESCELLER. v. a. Détacher ce qui est scellé. *Il faut d. ces barreaux.* ‖ Ôter le sceau d'un acte, d'un titre. = Descellé, ée. part.

DESCENDANCE. s. f. Filiation. *La généalogie et d. d'un tel. Il se prétend de telle maison, mais il ne peut prouver sa d.*

DESCENDANT, ANTE. adj. Qui descend. *Mouvement d. Sève descendante.* ‖ T. Arith. *Progression descendante*, V. Progression. ‖ T. Astron. *Signes descendants*, V. Zodiaque. ‖ * T. Bot. Se dit De toute partie d'un végétal qui se dirige vers la terre. ‖ T. Droit. *Ligne descendante*, La postérité de quelqu'un, par opposit. à *Ligne ascendante.* ‖ T. Guerre. *Garde descendante*, Celle qu'on relève, par oppos. à *Garde montante*, Celle qu'on place dans un poste. ‖ T. Marine. *Marée descendante*, ou substant., *Le descendant*, Le reflux de la mer. ‖ T. Musique. *Gamme descendante*, Celle que l'on fait en allant de l'aigu au grave.

DESCENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui est issu d'une personne, d'une race. *Les descendants d'Abraham. C'est le seul d. de cette maison.*

DESCENDRE. v. n. (lat. *descendere*). En parlant Des personnes, Aller de haut en bas. *D. d'une montagne, de sa chambre, d'un arbre, de cheval, de voiture, d'un bateau. D. à la cave, dans un puits. D. par la fenêtre. D. de ballon en parachute. Le Saint-Esprit descendit du ciel comme une colombe. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en langues de feu. D. aux enfers. Il a descendu plus vite qu'il ne l'aurait voulu. Est-il encore là haut? Non, il est descendu.* — *D. à terre*, ou simpl. *Descendre*, Débarquer. *Nous descendîmes dans une île.* — Poétiq., *D. au cercueil, au tombeau*, Mourir. ‖ Fig., *D. du trône*, Cesser de régner. ‖ Figur., *D. en soi-même, dans sa conscience*, Consulter, interroger sa conscience. — *D. dans le détail, dans les détails d'une affaire, d'une question*, En rapporter ou en examiner les particularités, les circonstances. ‖ Fig., S'abaisser; dans ce sens, se dit soit en bonne, soit en mauvaise part. *Elle descendit jusqu'à la prière. Il ne voulut pas d. à se justifier. Comment a-t-il pu d. à cette bassesse.* ‖ Fig., Déchoir. *Parvenu à ce degré de prospérité, de puissance, etc., il ne pouvait plus que d.* ‖ Faire une irruption à main armée dans un pays, soit qu'on y arrive par mer, soit qu'on vienne d'un pays regardé comme plus élevé. *Les Sarrasins descendirent en Espagne. Les Goths descendirent en Italie* — * On dit dans un sens anal., *D. dans la rue.* ‖ En parlant D'un voyageur, S'arrêter quelque part pour coucher, pour faire un séjour, etc. *Il descendit à l'hôtel d'Angleterre. Il alla d. chez un de ses amis.* ‖ T. Palais. On dit que *La justice a descendu dans un lieu, a descendu chez quelqu'un*, Lorsque les magistrats, les agents de police s'y sont transportés pour quelque opération. ‖ T. Généal. Être issu, tirer son origine de. *Il descendait d'une des plus anciennes familles du pays. Les Français descendent surtout des Gaulois. Il descendait d'une race royale, mais par les femmes. D. de mâle en mâle en droite ligne. Les généalogistes vous feront d. d'où il vous plaira.* = En parlant Des choses, tendre, être attiré, porté, poussé de haut en bas. *Ce ruisseau descend de la montagne. Les corps pesants descendent au fond de l'eau. Le ballon descend.* — Fig., *La corruption ne tarda pas à d. des hautes classes dans le peuple.* ‖ Baisser. *La mer descend. Le thermomètre a descendu de cinq degrés. Le baromètre est descendu. Le trois pour cent qui était à 65 a descendu à 63.* ‖ S'étendre de haut en bas. *Ses cheveux lui descendaient jusqu'à la ceinture. Votre robe vous descend trop bas.* ‖ Aller en pente. *La route descend beaucoup en cet endroit.* ‖ T. Mus. Aller de l'aigu au grave. *D. d'un ton, d'une quinte, etc. Ma voix ne peut d. davantage.* = Descendre. v. a. *D. une montagne, un escalier. Le bateau descendait la rivière.* ‖ *D. la garde*, se dit D'une troupe qui se retire d'un poste, d'une tranchée, après avoir été relevée par une autre. — * Fig. et pop., *D. la garde*, Mourir. ‖ Mettre un objet quelconque dans un endroit plus bas que celui où il se trouve. *Il faut d. ce tableau. D. du vin à la cave, un cercueil dans la fosse. D. quelqu'un dans une mine. D. un homme de cheval.* ‖ Débarquer. *On a descendu plusieurs passagers dans cette île.* = Descendu, ue. p.

DESCENTE. s. f. Action de descendre. *La d. du Saint-Esprit sur les apôtres. La d. d'Énée aux Enfers. La d. dans une mine a quelque chose d'effrayant. Cette côte est rude à la d. Pendant la d.* — *A la d.*, Pendant la d. ou au moment où descend la personne au-devant de laquelle on va. *Il lui donna la main à la d. de l'escalier. On alla le complimenter à sa d. de la voiture, à la d. du vaisseau.* ‖ Irruption des ennemis venus par mer ou par terre. *La d. des Sarrasins en Espagne. La d. des Goths en Italie. Les montagnards venaient de faire une d. dans les basses terres.* ‖ Se dit aussi D'un magistrat, des agents de la justice qui se transportent dans un lieu pour procéder à quelque opération. *Le juge ordonna une d. sur les lieux. Une d. de justice. La police a fait une d. dans cet hôtel.* ‖ Le mouvement de haut en bas de quelque chose que ce soit. *La d. des eaux, d'un ballon, etc. Courbe de la plus vite d.*, Voy. Cycloïde. — *D. de boyaux*, ou simpl. *Descente*, Hernie. — *D. de matrice*, V. Utérus. ‖ Pente. *La d. de la colline est assez douce. Cet escalier est trop droit, la d. en est bien roide.* ‖ T. Guerre. *D. de fossé*, V. Fortification. ‖ T. Archit. Tuyau qui porte les eaux d'un chéneau ou d'une cuvette jusqu'au sol, ou par lequel descendent les eaux d'un réservoir. *J'ai fait poser une d. de plomb.* On dit aussi *Tuyau de d.* ‖ Action par laquelle on descend quelque chose. *La d. de la châsse d'un saint.* — *D. de croix*, Tableau, gravure représentant Notre-Seigneur lorsqu'on le descend de la croix. *La d. de croix de Rubens.*

DESCRIPTIF, IVE. adj. Qui a pour objet de décrire. *Genre d. Poésie descriptive. Anatomie descriptive. Géométrie descriptive.*

DESCRIPTION. s. f. (lat. *descriptio*). Discours par lequel on décrit, on dépeint. *Faire une d. La d. d'un palais, d'un jardin, d'un paysage, d'une tempête, des effets d'une passion. La d. d'un appareil, d'une machine, d'une plante, d'un animal. La d. d'un organe, d'un phénomène. La d. des symptômes d'une maladie. Faire une d. exacte et minutieuse.* ‖ Se dit aussi D'un ouvrage qui fait connaître l'état d'un pays. *D. de l'Amérique. Cet auteur a publié une excellente d. de l'Égypte.* ‖ Indication détaillée que l'on fait des meubles, des papiers, etc., compris dans un inventaire, une saisie. *Le procès-verbal de saisie contient la d. des meubles.* ‖ T. Log. V. Définition. ‖ *T. Géom. Action de tracer une figure.

DÉSÉCHOUER. v. a. Remettre à flot un bâtiment qui était échoué. = Déséchoué, ée. part.

DÉSEMBALLAGE. s. m. Action de désemballer.

DÉSEMBALLER. v. a. Défaire l'emballage d'une caisse ou d'un ballot. = Désemballé, ée. part.

DÉSEMBARQUEMENT. s. m. Action de désembarquer. *Le d. des troupes, des chevaux, des marchandises.*

DÉSEMBARQUER. v. a. Retirer d'un vaisseau les marchandises qui y avaient été embarquées, soit avant le départ du navire, soit avant son arrivée au lieu de destination. — Se dit aussi Des personnes qui quittent le vaisseau avant qu'il soit parti, ou avant son arrivée. *Au moment de mettre à la voile, il vint un contre-ordre de Paris, et il fallut tout d., voyageurs et marchandises.* = Désembarqué, ée. part.

DÉSEMBOURBER. v. a. Tirer hors de la bourbe. *Il fallut d. la voiture, le bateau.* = se Désembourber. v. pron. Se tirer de la bourbe, en tirer sa voiture, etc. *Ce charretier ne pourra jamais se d. si on ne lui aide.* = Désembourbé, ée. part.

DÉSEMPARER. v. n. Abandonner le lieu où l'on est, en sortir. *Il força les assiégeants à d. A l'arrivée des ennemis tous les habitants désemparèrent. Tenez-vous là et n'en désemparez pas que je ne sois de retour.* — *Sans d.*, Sans quitter la place. *L'assemblée décida qu'elle statuerait sans d.* = Désemparer. v. a. Quitter. *D. la ville, le camp.* ‖ T. Mar. Démâter un bâtiment, en détruire les manœuvres. *Nous eûmes bientôt désemparé le vaisseau ennemi. Ce vaisseau fut désemparé à coups de canon.* = Désemparé, ée. part.

DÉSEMPENNÉ, ÉE. adj. Dégarni de plumes. Ne se dit que dans cette phrase prov., d'ailleurs peu usitée. *Il va comme un trait désempenné*, Il va de travers.

DÉSEMPESER. v. a. Ôter l'empois d'une étoffe, en la faisant tremper, ou en l'imprégnant d'humidité. *Il faut d. ce col.* = se Désempeser. v. pron. *L'air est tellement humide que mes manchettes sont toutes désempesées.* = Désempesé, ée. part. = Conj. V. Geler.

DÉSEMPLIR. v. a. Vider en partie, rendre moins plein. *Ce coffre est beaucoup trop plein, il faut le d.* = Désemplir. v. n. Ne s'emploie guère qu'avec la négation, et se dit D'une chose qui est toujours pleine. *La cour ne désemplit pas de voitures. La maison ne désemplit pas de monde, ne désemplit pas. Sa bourse ne désemplit pas, quelque dépense qu'il fasse. Ce canal ne désemplit pas, même dans le plus fort de l'été.* = se Désemplir. v. pron. Devenir moins plein. *Sa bourse se désemplit. Ce canal se désemplit tous les jours.* = Désempli, ie. part.

DÉSENCHANTEMENT. s. m. Action de désenchanter, ou L'état de ce qui est désenchanté. *Faire un d. Ce fut alors un d. universel.*

DÉSENCHANTER. v. a. Rompre l'enchantement, le faire cesser. *Il y a encore des gens crédules qui croient que les sorciers peuvent enchanter et d.* || Fig., Faire cesser l'engouement de quelqu'un, dissiper ses illusions. *Cette parole suffit pour le d.* = * se Désenchanter. v. pron. *Il ne tardera pas à se d.* = Désenchanté, ée. part.

DÉSENCLOUER. v. a. Tirer un clou de l'endroit où il est enfoncé; se dit principalement dans ces phrases : *D. un cheval*, Lui retirer du pied un clou qui le faisait boiter; *D. un canon*, Ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière pour le mettre hors de service. V. Bouches *à feu.* = Désencloué, ée. part.

DÉSENFILER. v. a. Détacher des choses qui étaient enfilées. *D. des perles.* = se Désenfiler. v. pron. *Ces perles se sont désenfilées.* = Désenfilé, ée. part.

DÉSENFLER. v. a. Faire cesser ou diminuer l'enflure d'une chose. *D. un ballon.* = Désenfler. v. n., et se Désenfler. v. pron. Devenir moins enflé, ou cesser de l'être. *Son genou commence à d. Le ventre est bien désenflé. Ma joue se désenfle. Le ballon s'est désenflé.* = Désenflé, ée. part.

DÉSENFLURE. s. f. Diminution ou cessation d'enflure. *La d. est complète.*

DÉSENIVRER. v. a. (en se pron. an). Faire passer l'ivresse. *Le sommeil l'a désenivré.* — Fig., *Cet échec le désenivrera complétement.* = Désenivrer. v. n. *Cet homme ne désenivre point*, Il est toujours ivre. = se Désenivrer. v. pron. Dissiper son ivresse. *Il est allé dormir pour se d.* = Désenivré, ée. part.

DÉSENNUYER. v. a. Dissiper, chasser l'ennui de quelqu'un. *Rien ne peut le d.* Absol., *La lecture désennuie.* = se Désennuyer. v. pr. *Jouons pour nous d.* = Désennuyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

DÉSENRAYER. v. a. Ôter l'appareil qui enraye la roue d'une voiture. *Maintenant on peut d. la roue*, ou simplement *désenrayer.* = Désenrayé, ée. part. = Conj. V. Payer.

DÉSENRHUMER. v. a. Faire cesser le rhume. *Ce sirop m'a désenrhumé.* = se Désenrhumer. v. pron. *Tenez-vous chaudement pour vous d.* = Désenrhumé, ée. participe.

DÉSENROUER. v. a. Faire cesser l'enrouement. = se Désenrouer. v. pron. *Si vous voulez vous d., il faut faire cela.* = Désenroué, ée. part. = Conj. V. Jouer.

DÉSENSEVELIR. v. a. Ôter le linge qui ensevelissait un mort. *On a désenseveli le corps pour le faire visiter par un médecin.* = Désenseveli, ie. part.

DÉSENSORCELER. v. a. Délivrer de l'ensorcellement. || Fig. et fam., Faire cesser une passion, un engouement aveugle. *Il est tellement épris de cette femme que rien ne peut le d.* = Désensorcelé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

DÉSENSORCELLEMENT. s. m. Action de désensorceler.

DÉSENTÊTER. v. a. Tirer quelqu'un de l'entêtement où il est. *Il est impossible de le d. de cette femme, de cette opinion.* = se Désentêter. v. pron. *C'est un préjugé dont il ne peut se d.* = Désentêté, ée. part. — Fam.

DÉSERT, ERTE. adj. (lat. *desertus;* de *deserere*, abandonner). Qui manque absolument d'habitants ou n'en a pas assez; peu fréquenté. *Ile déserte. Ville déserte. Campagne déserte. Lieu d. Rue déserte.* || T. Prat. anc. On disait qu'*Un appel était d.*, Quand celui qui l'avait interjeté ne l'avait pas relevé par lettres dans les trois mois.

Syn. — *Inhabité, Solitaire.* — Le lieu *désert* est négligé : il est vide et inculte. Le lieu *inhabité* n'est pas occupé ; il est sans habitants, même sans habitations. Le lieu *solitaire* n'est pas fréquenté ; il est tranquille, on y est seul. Vous trouverez dans les *déserts* des familles, des peuplades, mais rares, pauvres, nomades, barbares. Vous ne trouverez dans les régions *inhabitées* qu'une terre brute, sauvage, sans vestiges de société, sans aucun pas d'homme. Vous ne trouverez pas dans les endroits *solitaires* la foule des fâcheux, le bruit, la dissipation. On fuit dans les *déserts* pour fuir la société. On s'enfuit jusque dans des lieux *inhabités* pour se soustraire à la persécution. On se retire dans un lieu *solitaire* pour se délivrer du monde.

DÉSERT. s. m. Lieu, pays où il n'y a pas, où il y a peu d'habitants. *Les déserts de l'Afrique. Les pères du d. Les Huns avaient fait des plus belles provinces de ce pays un vaste d.* || Fig. et par exagér., se dit D'un lieu quelconque où l'on se trouve isolé. *Depuis votre départ, Paris n'est plus pour moi qu'un vaste d.*

Enc. — Le mot *Désert* désigne proprement un lieu inculte et inhabité ; mais, dans le langage ordinaire, on ne l'emploie guère qu'en parlant de ces contrées arides, découvertes et sablonneuses, contre lesquelles l'industrie humaine est complétement impuissante, et où il est impossible à l'homme de fixer sa demeure.

Pris dans le premier sens, on peut justement donner le nom de *Déserts* à ces espaces plus ou moins considérables, désignés, selon les pays, par les termes de *Savanes*, *Pampas*, *Silvas*, *Llanos*, *Steppes*, *Jungles* ou *Djungles*, *Karrous*, *Landes*, etc. Les *Savanes* appartiennent à l'Amérique du Nord : ce sont de vastes plaines basses, inondées pendant la saison des pluies, et marécageuses pendant le reste de l'année. Elles se couvrent d'herbes hautes et abondantes pendant la saison humide, et deviennent stériles à l'époque des grandes chaleurs. — Les *Pampas*, les *Silvas* et les *Llanos* appartiennent à l'Amérique du Sud. Les *Pampas* commencent au nord du Rio Colorado, et s'étendent au nord presque jusqu'au plateau du Brésil, tandis que de l'est à l'ouest, elles s'étendent depuis l'Océan Atlantique jusqu'aux Andes. Elles forment une plaine immense, presque dépourvue d'eau, d'arbres et même de pierres. Dans les pampas de Buenos-Ayres, on remarque quatre régions distinctes. Jusqu'à une distance de 290 kilom. à l'ouest de Buenos-Ayres, le sol est couvert de jeunes chardons et de luzerne du vert le plus éclatant pendant la saison humide. Au printemps, cette verdure disparaît, et un mois après, les chardons ont atteint une hauteur de 3 mètres. Ils sont alors si denses et si bien protégés par leurs épines qu'ils sont impénétrables. Mais pendant les grandes chaleurs, leurs tiges se dessèchent, et sont brisées par le vent qui les promène çà et là ; puis la luzerne couvre de nouveau la terre et la pare de la plus belle verdure. Sur un espace de 690 kilomèt.. à l'ouest de cette région, les pampas représentent une prairie luxuriante et ornée de fleurs éclatantes, qui fournit une alimentation inépuisable à des milliers de chevaux et de bœufs sauvages. Vient ensuite une contrée parsemée d'étangs, de lacs et de marécages, à laquelle succède une contrée pleine de pierres et de ravins. Enfin, la *quatrième zone, qui s'étend jusqu'au pied des Andes*, est couverte d'arbres nains et d'arbrisseaux épineux formant un immense fourré presque impénétrable. Toutes les années, les lacs et marais de la troisième région débordent périodiquement, et les eaux inondent une immense étendue de terres où elles déposent un limon fécondant. Des multitudes d'animaux périssent dans ces inondations, et la sécheresse qui leur succède quelquefois en fait périr encore davantage. Entre les années 1830 et 1832, deux millions de têtes de bétail périrent faute de nourriture. Un autre fléau détruit encore des millions d'êtres vivants : ce sont les incendies effroyables qui, durant les grandes chaleurs, s'allument parfois dans les pampas, lorsqu'elles sont couvertes d'herbes et de chardons desséchés. — Les *Silvas* sont situées au centre du continent, où elles s'étendent le long de l'Amazone, sur une longueur de 2,400 kilom. et sur une largeur de 800 à 1,200 kilom., et peut-être davantage. Leur sol, plus inégal que celui des pampas, est tout entier couvert par d'épaisses forêts inaccessibles à l'air et à la lumière, mais où la végétation doit sa prodigieuse activité à l'humidité des terres qui sont inondées dans la saison des pluies, et à la chaleur intense qui est propre aux régions équatoriales. — Les *Llanos* de l'Orénoque et de Vénézuela occupent un espace de 396,000 kilomètres carrés, entre les deltas de l'*Orénoque* et la rivière Coqueta. Leur surface est presque aussi unie que les plainesde la mer, et parfois on ne trouve pas une éminence de 30 centim. de hauteur sur un espace de 700 kilom. carrés. Ces llanos sont en général dépourvus d'arbres et d'arbrisseaux, cependant on y rencontre çà et là quelques espèces de palmiers, et entre autres le Mauritia. Dans la saison humide, qui dure depuis avril *jusqu'à la fin d'octobre, les pluies tropicales font déborder* les fleuves et inondent les llanos. Aussitôt que les eaux se sont écoulées, ces vastes plaines se tapissent de hautes herbes, que la chaleur du soleil vient bientôt dessécher et réduire en poudre. Parfois aussi ces herbes desséchées s'enflamment par suite de quelque accident, et il s'allume alors de vastes incendies qui détruisent tous les êtres vivants. — Les vastes plaines qui constituent l'extrémité orientale de l'Europe, sont désignées sous le nom de *Steppes*, mot qu'on suppose d'origine tartare, et qui signifie plaine dépourvue d'arbres. Le caractère des steppes varie d'ailleurs selon la nature du sol. Elles commencent au Dniéper et s'étendent le long des bords de la Mer Noire. Elles renferment tout le pays au nord et à l'est de la Mer Caspienne, ainsi que la Tartarie indépendante. On peut même dire qu'elles embrassent toute la Sibérie à l'est de l'Oural et au nord de l'Altaï. Au printemps, une grande partie de ces plaines sans fin sont couvertes de pâturages qui nourrissent d'immenses troupes d'herbivores ; mais, pendant l'été, au mois de juin, toutes les herbes se dessèchent, et l'hiver les ensevelit sous un manteau de neige. Dans certaines années, la sécheresse de l'été est telle que l'air est rempli d'une poussière impalpable, et que toutes les sources se tarissent, ce qui entraîne la mort de milliers de bestiaux. Plusieurs parties de ces steppes sont couvertes d'une couche de terre peu épaisse, mais fertile, qui produit du blé en abondance ; toutefois l'argile qui forme le sous-sol ne permet pas de se développer aux végétaux dont les racines veulent *une certaine profondeur.* — Les *Djungles* ou *Jungles* sont des espèces de fourrés impénétrables, composés de taillis, de joncs, d'herbes élevées, de bambous, de buissons et de plantes grimpantes, qui s'étendent sur de grandes surfaces aux Indes Orientales, particulièrement au pied de l'Himalaya, dans les immenses deltas du Gange, du Brahmapoutre, etc. — Les plaines qui s'étendent au nord des montagnes du Cap de Bonne-Espérance, dans l'Afrique australe, et qu'on appelle *Karrous*, présentent alternativement l'aspect le plus opposé. Après les pluies, elles forment un immense tapis de verdure paré de toutes les richesses d'une flore remarquable par sa beauté, tandis que, dans la saison sèche, elles n'offrent plus qu'un sol aride et de toutes parts crevassé par la sécheresse. — Enfin, on donne le nom de *Landes* à de grandes terres à surface unie ou presque sans pente, constituées par une argile imperméable et recouverte de sable ou d'une mince couche d'humus. Ces sortes de terres sont très-communes dans tous les pays. Nous citerons, en France, les landes de la Gascogne, de la Bretagne et de la Sologne. Quelquefois, elles ne produisent que des genêts et des bruyères, tandis qu'ailleurs on y rencontre des bouleaux, des pins et des chênes-lièges. Dans quelques endroits même, on y peut cultiver le seigle et le sarrazin.

Les Déserts proprement *dits sont ces* vastes espaces, au sol toujours pulvérulent, privés d'eau, brûlés par le soleil, et où toute végétation est impossible. L'homme les parcourt en tous sens, mais son passage n'y laisse pas plus de traces que sur l'Océan. Ces plaines immenses sont fréquemment bouleversée par des vents embrasés qui suffoquent les animaux et soulèvent des tourbillons de sable qui ensevelissent les caravanes et les armées entières. Au milieu de ces mers sablonneuses se trouvent quelquefois des espaces resserrés, arrosés par des sources, ombragés par des groupes d'arbres, et où la nature reprend sa fécondité. Ces terres heureuses, placées au milieu des déserts comme les îles au milieu des mers, se nomment *Oasis.* — C'est dans l'ancien monde que se trouvent les déserts les plus vastes. Ceux qu'on rencontre dans l'Amérique sont beaucoup moins considérables. L'Amérique méridionale nous présente le *D. d'Atacama*, qui s'étend, entre les Andes et le Grand Océan, depuis Taracapa au nord, jusqu'aux environs de Copiapo au sud ; le *D. de Sechura*, qui occupe une grande partie de la côte du département péruvien de Truxillo ; et le *D. de Pernambuco*, qui occupe la majeure partie du plateau nord-est du Brésil. Dans l'Amérique du Nord, on remarque surtout le vaste d. qui s'étend le long et à l'ouest des Montagnes Rocheuses, depuis le 31° jusqu'au 41° degré de lat. nord, sur une largeur de 600 à 800 kilom. — Le plus vaste et le plus célèbre des déserts de l'ancien monde est le *Sahara* africain, qui ne compte pas moins de 5,000 kilom. de l'est à l'ouest, et 2,000 du nord au sud. Il est situé entre les États Barbaresques ou la Méditerranée au nord, l'Océan Atlantique à l'ouest, la Sénégambie et le Soudan au sud, la Nubie et l'Égypte à l'est. Toute la côte d'*Ajan, sur le bord oriental de* l'Afrique, n'est *qu'un d.*; il en est de même de celle des *Cimbebas*, sur le bord occidental. Enfin, entre le Nil et la Mer Rouge, dans la Nubie et l'Égypte, il existe encore une vaste plaine sablonneuse, appelée le *Grand désert;* mais ce d. ne fait en réalité qu'un seul et même océan de sable avec le Sahara ; car il se continue avec celui-ci par la Haute-Égypte, où les deux déserts ne sont séparés que par le Nil. Le *D. de Syrie* est aussi le prolongement de l'immense d. africain qui, par l'isthme de Suez, va inonder l'Arabie, traverse la Perse, jette de vastes amas de sable dans le Turkestan, puis continue sa marche à travers le Thian-Chan-Nan-Lou et la Mongolie, et ne s'arrête qu'aux frontières du pays des Tatares-Mandchoux, à l'extrémité orientale de l'Asie. Il est inutile d'indiquer ici les différents noms que prend successivement cette longue et inégale zone de sable, qui envoie, en outre, à droite et à gauche de nombreux prolongements. Il nous suffira de signaler particulièrement la partie de cette immense région sablonneuse qui se trouve dans la Mongolie, sépare les Khalkhas des Mongols proprement dits, et constitue, sous les noms de *Schamo, Gobi* ou *Kobi*, le plus grand d. de l'Asie. Les savantes observations de Bunge ont démontré que le centre du Gobi est le fond d'une mer desséché. Quelques géographes ont avancé *la même opinion au sujet de diverses* parties du Sahara. Quoique la science ne soit pas encore en état de dire quelle est la cause qui a produit ces déserts et d'expliquer la singulière disposition que nous offre cette ceinture de sable qui du rivage occidental de l'Afrique se continue jusque vers l'extrémité orientale de l'Asie, on peut accorder une certaine confiance à cette hypothèse. La série de mers intérieures et de grands lacs qui marchent parallèlement à ces plaines arides est un argument en sa faveur. Ajoutons à cela la nature saumâtre des eaux de ces déserts, et les masses de sel marin qui attestent que le sol de la plupart d'entre eux est le produit des derniers dépôts marins avant l'émersion du continent africain.

DÉSERTER. v. a. (latin. *descrere*, abandonner). Abandonner un lieu. *D. la maison paternelle. D. son poste. La guerre a fait d. cette ville.* — Absol., *La peste a fait d. tout le monde. Cet homme est si importun qu'il me fera d.* || En parlant Des militaires ou marins, Quitter le corps sans permission, sans congé. *D. avec armes et bagages. La moitié de l'équipage avait déserté. D. à l'intérieur, à l'étranger, à l'ennemi.* V. Désertion. || Fig., Abandonner. *D. la religion de ses pères. D. la bonne cause. Il déserta le parti pour lequel il avait si longtemps combattu.* = Déserter. v. n. *La fumée me fera d. de cette maison. Un soldat qui a déserté du régiment. Il a déserté à l'ennemi.* =

Déserté, ée. part. *Pendant le choléra, cette ville fut entièrement désertée.*

DÉSERTEUR. s. m. (latin. *desertor*). Militaire ou marin qui déserte ou a déserté. *C'est un d. On l'apprit par un d. ennemi.* ‖ Figur., Celui qui abandonne une religion, une cause, un parti, etc. *D. de la bonne cause, de la foi de ses pères.* — Par plaisant., se dit De celui qui abandonne une société où il avait l'habitude d'aller, etc. *Je vous ramène notre d.*

DÉSERTION. s. f. Action de déserter. *Il y a eu plusieurs désertions dans ce régiment.* ‖ Figur., se dit De celui qui abandonne un parti, une association, etc. ‖ T. Prat. anc. *D. d'appel*, Abandonnement d'appel, faute de le relever dans le délai de trois mois.

Enc. — La *Désertion* est l'acte du militaire qui quitte sans ordre, permission ou congé, le drapeau sous lequel la loi l'oblige de servir. Celui qui a commis le crime de d., ou qui est en état de d., est appelé *Déserteur*. — Le nouveau Code de justice militaire, promulgué le 9 juin 1857, a déterminé les circonstances constitutives de la d. et les peines auxquelles elle donne lieu.

1° *D. à l'intérieur.* — Elle consiste à quitter le drapeau pour se retirer dans un lieu quelconque de l'empire ou des possessions françaises. La d. existe après 6 jours d'absence illégale, et seulement après un mois, lorsque le coupable n'a pas 6 mois de service. La prolongation d'un congé ou d'une permission n'est réputée d. qu'après 15 jours. En temps de guerre, ces délais sont réduits de moitié. Les peines sont, en temps de paix, de 2 à 5 ans d'emprisonnement ; en temps de guerre, ou si la d. a lieu d'un territoire en état de guerre ou en état de siége, de 2 à 5 ans de travaux publics. Le minimum de la peine est de 3 ans, s'il y a récidive, si le coupable a emporté avec lui des armes ou des objets d'équipement, s'il a emmené un cheval, enfin, s'il était de service, au moment de la d., sauf le cas où la d. aurait eu lieu d'une faction ou d'un poste en présence de l'ennemi, circonstance qui rend applicable la peine de mort (art. 231 et 232). — Les dispositions qui précèdent ne concernent pas les officiers. A leur égard, l'art. 233 porte une peine de 6 mois à un an de prison pour l'absence illégale de plus de 6 jours ou la prolongation de plus de 15 jours d'un congé régulier. Si l'officier a abandonné son corps sur un territoire en état de guerre ou de siége, ces délais sont réduits de moitié et la peine est de 2 à 5 ans de prison, outre la destitution.

2° *D. à l'étranger.* — Elle consiste à franchir la limite du territoire français, ou à abandonner, hors de France, le corps auquel on appartient. La d. existe après 3 jours d'absence ; elle entraîne, en temps de paix, la peine de 2 à 5 ans de travaux publics ; en temps de guerre, la même peine pendant une durée de 5 à 10 ans. Le minimum est porté à 3 ans en temps de paix et à 7 ans en temps de guerre, s'il y a eu détournement de cheval, d'armes ou d'objets d'équipement, si le coupable a déserté étant en service, ou s'il est récidiviste. L'officier convaincu de d. à l'étranger est puni de la destitution, et, en outre, de 1 à 5 ans de prison en temps de paix et de la détention en temps de guerre (art 235 à 237). Les délais fixés par la loi militaire pour qu'il y ait état de d., sont vulgairement appelés *Délais de repentir*, parce qu'en effet c'est pendant ce temps que l'homme peut réfléchir et rentrer sous les drapeaux.

3° *D. à l'ennemi.* — Elle consiste à entrer dans les rangs de l'ennemi ou des rebelles. Ce crime est puni de la peine de mort et de la dégradation militaire. La d. en présence de l'ennemi est punie de la détention (art. 238 et 239).

4° *D. avec complot.* — On appelle ainsi la d. qui est le résultat d'un concert entre deux ou plusieurs militaires. Les peines sont ainsi graduées : d. en présence de l'ennemi, la mort ; d. à l'étranger, le maximum de la peine fixée pour ce crime, sauf à l'égard du chef du complot, lequel est puni de mort ; d. à l'intérieur, le maximum de la peine. Le chef du complot est puni de 5 à 10 ans de travaux publics, s'il est sous-officier ou soldat, et de la détention s'il est officier (art. 240 et 241).

5° *Provocation à la d.* — Tout individu qui provoque à la d. ou qui la favorise, est puni comme déserteur s'il est militaire, et, dans le cas contraire, il est condamné à la peine de 2 mois à 5 ans d'emprisonnement (art. 242). — Enfin, lorsqu'un militaire est reconnu coupable du fait de d. et d'un crime donnant lieu à une peine plus grave, il ne peut obtenir le bénéfice des circonstances atténuantes. La peine la plus grave doit donc alors être appliquée sans réduction (art. 243).

Insoumission. — Est réputé coupable d'insoumission le jeune soldat appelé par la loi, engagé volontaire ou remplaçant, qui n'est pas rendu à son corps dans le mois qui suit le jour fixé par l'ordre de route. La peine est de 6 jours à un an d'emprisonnement en temps de paix, et de 1 mois à 2 ans en temps de guerre (art. 230).

DÉSESPÉRADE. (à la). locut. adv. A la manière d'un désespéré. *Se battre, jouer à la d.* Fam. et peu us.

DÉSESPÉRANT, ANTE. adj. Qui jette dans le désespoir, qui cause un grand chagrin. *Cette pensée est désespérante.* — * Fam. et par exag., *Cet enfant est d.*

DÉSESPÉRÉMENT. adv. Éperdument. Peu usité.

DÉSESPÉRER. v. n. (lat. *desperare*). Perdre l'espérance, cesser d'espérer. *D. de réussir. D. du succès d'une affaire. D. de guérir un malade, de la guérison d'un malade. Je désespère de gagner la partie* ou *de la partie. Il ne faut jamais d. de rien. Je ne désespère pas de le voir un jour maréchal. On ne doit jamais d. de la miséricorde de Dieu. D. du salut de la république. Je ne désespère pas que nous n'ayons du beau temps.* — *D. de quelqu'un*, Ne plus espérer qu'il se corrige, qu'il se conduise mieux, etc. *D. d'un malade*, Ne plus espérer sa guérison. = Désespérer. v. a. Affliger profondément, réduire au désespoir, pousser à bout. *La conduite de son fils le désespère. Cette pensée me désespère. Il ne faut pas d. cet homme.* — Par exagération, *Sa froideur me désespère. Vous le désespérez par vos rigueurs.* = se Désespérer. v. pron. Se livrer, se laisser aller au désespoir. *Elle vient d'apprendre la mort de son fils, elle se désespère. Ce n'est pas le moment de se d., il faut agir.* = Désespéré, ée. p. *Une affaire, une situation désespérée.* ‖ Qui est dans le désespoir. *Elle est désespérée de la mort de son mari.* — Fig. et par exag., *Je suis désespéré de ne pouvoir vous accorder votre demande. Je suis désespéré de ce contre-temps.* ‖ Qui est exaspéré par le désespoir. *Un parti désespéré. Une résolution désespérée.* ‖ Incorrigible. *C'est un jeune homme tout à fait désespéré.* Peu usité. — *Être désespéré des médecins*, se dit D'une personne que les médecins désespèrent de guérir. On dit dans un sens analogue, *Un mal désespéré*, Un mal incurable ; *Un malade désespéré*, Un malade que rien ne peut sauver. *Être dans un état désespéré*, se dit soit D'un malade désespéré, soit D'une chose dont la perte, la ruine, est regardée comme inévitable. *Sa fortune est dans un état désespéré.* = Substantiv., *Agir en désespéré*, se dit D'une personne qui agit comme si elle était réduite au désespoir. On dit de même, *Se battre en désespéré. Jouer en désespéré.* — *Courir, crier, etc., comme un désespéré*, Courir, etc., avec violence, comme quelqu'un qui a perdu la tête.

DÉSESPOIR. s. m. État violent de l'âme causé par la présence d'un mal dont on n'a aucun espoir de se délivrer. *Cette nouvelle l'a jeté, l'a plongé dans le d. Tomber dans le d. Se livrer au d. Un sombre, un morne d. L'abattement du d. Le courage du d. Prenez garde de le réduire au d. Il n'écoute plus que son d.* ‖ Par exagération, *Être au d.*, Être bien fâché ; *Mettre au d.*, Causer un vif déplaisir. *Je suis au d. d'être forcé de vous refuser. Il est au d. de ce qui vous est arrivé. Votre refus l'a mis au d.* ‖ *Faire le d., Être le d.*, Causer de l'affliction. *La haute position où ce misérable est parvenu fait le d. des honnêtes gens. Son inconduite est le d. de ses parents. Ses succès font le d. de ses rivaux.* — *Être le d.*, se dit encore Des choses tellement parfaites, qu'elles sont regardées comme inimitables. *L'Iliade d'Homère est le d. des poëtes. La Transfiguration de Raphaël est le d. de tous les peintres.* ‖ *Faire une chose en d. de cause*, Essayer d'une dernière ressource, sans avoir grande espérance de réussir. *En d. de cause, il a tenté ce dernier moyen.*

DÉSHABILLÉ. s. m. Vêtement négligé dont on se sert chez soi ; n'est guère usité qu'en parl. Des femmes. *D. simple, élégant. Elle était en d. du matin. Elle est charmante dans son d.* ‖ Fig., *Se montrer, paraître dans son d., en d.*, Se montrer tel que l'on est, sans art, sans affectation.

DÉSHABILLER. v. a. Ôter à quelqu'un les habits dont il est vêtu. *D. un malade, un enfant, pour le mettre au lit. Elle se fait d. par sa femme de chambre.* ‖ Figur. et fam., *D. saint Pierre pour habiller saint Paul*, Sortir d'un embarras en s'en créant un autre ; faire une dette pour en payer une autre. = se Déshabiller. v. pron. Ôter ses vêtements. *Il ne peut se d. lui-même.* — Se dit particul. D'un ecclésiastique qui quitte ses vêtements sacerdotaux, D'un avocat, d'un magistrat qui quitte sa robe, D'un acteur qui quitte son costume de théâtre, etc. — Dans un sens plus particulier encore, Quitter son habit de ville pour se mettre en robe de chambre, pour prendre des vêtements plus simples ou plus commodes. ‖ Fig. et prov., *Il ne faut pas se d. avant de se coucher*, Il ne faut pas se dépouiller de ses biens avant sa mort. = Déshabiller. v. n. Se déshabiller. *Il a été plusieurs jours sans d.* Vieux. = Déshabillé, ée. part.

DÉSHABITÉ, ÉE. adj. Qui n'est plus habité. *Pays d. Maison déshabitée.*

DÉSHABITUER. v. a. Désaccoutumer, faire perdre l'habitude de quelque chose. *Il sera difficile de l'en d.* = se Déshabituer. v. pron. Perdre l'habitude. *Vous devriez bien vous d. de fumer.* = Déshabitué, ée. p. = Conjug. V. Tuer.

DÉSHÉRENCE. s. f. (latin. *de*, priv. ; *hæres*, héritier). T. Jurisp. État d'une succession vacante. *Ce beau domaine est tombé en d.* — *Droit de d.*, Droit qu'a l'État de recueillir la succession des individus morts sans héritiers. *Le droit de d. appartenait jadis au roi ou aux seigneurs hauts justiciers.*

DÉSHÉRITER. v. a. Priver de sa succession. *Son père l'a menacé de le d.* = Déshérité, ée. part.

Syn. — *Exhéréder.* — *Déshériter* et *Exhéréder* signifient tous deux priver de sa succession ceux qui devraient naturellement la recueillir ; mais le premier se dit en parlant des héritiers légitimes quels qu'ils soient, tandis que le second s'emploie seulement en parlant des enfants et descendants en ligne directe du testateur.

DÉSHEURER. v. a. (R. *de*, *heure*). Déranger quelqu'un en l'empêchant de vaquer à ses occupations aux heures accoutumées. *Je craignais de vous d.* = se Déshеurer. v. pron. Se déranger de ses heures ordinaires. *Il n'aime pas à se d.* = Désheuré, ée. part. — Fam. et peu usité.

DÉSHONNÊTE. adj. 2 g. Qui est contre la pudeur, la bienséance. *Pensées, paroles, gestes, actions déshonnêtes. Hanter des compagnies, des lieux déshonnêtes.*

Syn. — *Malhonnête.* — Ces deux mots ont des significations toutes différentes. *Déshonnête* est contre la pureté ; *malhonnête* est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *déshonnêtes*, sont des pensées, des paroles qui blessent la chasteté et la pureté. Des actions, des manières *malhonnêtes*, sont des actions, des manières qui choquent les bienséances du monde, l'usage des honnêtes gens ou la probité. *Déshonnête* ne se dit guère que des choses ; *malhonnête*, au contraire, se dit également des choses et des personnes. = *Obscène.* — *Obscène* dit beaucoup plus que *déshonnête*. La chose *obscène* viole ouvertement les vertus que blesse la chose *déshonnête*. L'*obscénité* ajoute à la *déshonnêteté* l'impudence. *Obscène* ne se dit ordinairement que des choses apparentes, des paroles, des poésies, des tableaux, des gestes. *Déshonnête* convient à toute chose qui blesse la pureté et la pudeur. On a cependant des idées, des imaginations *obscènes*, lorsque les idées forment des images qu'on se plaît à considérer. Enfin, *déshonnête*, avons-nous déjà remarqué, ne s'applique qu'aux choses, tandis qu'*obscène* se dit très-bien d'un peintre, d'un poëte, d'une personne quelconque.

DÉSHONNÊTEMENT. adv. D'une manière déshonnête. *Parler d.*

DÉSHONNÊTETÉ. s. f. Vice de ce qui est déshonnête. Inusité.

DÉSHONNEUR. s. m. Perte de l'honneur, honte, opprobre. *Il a mis le comble à son d. Tenir à d. Vous faites d. à votre famille. Vous pouvez répondre de lui, il ne vous fera point d., de d. Quel d. pour une famille!* — Famil., *Prier quelqu'un de son d.*, Lui demander de faire ou d'accorder une chose qui le déshonorerait.

DÉSHONORABLE. adj. 2 g. Qui cause du déshonneur. Peu us. ; on dit ordinairement *Déshonorant.*

DÉSHONORANT, ANTE. adj. Qui déshonore ou tend à déshonorer. *Conduite déshonorante.*

DÉSHONORER. v. a. Ôter l'honneur à quelqu'un, ternir l'honneur de quelqu'un. *Cette action l'a déshonoré. Un semblable outrage déshonore. Il cherchait par ses calomnies à le d.* — *D. une fille, une femme*, La séduire. *D. sa famille*, Commettre une action, mener une conduite qui fait déshonneur à sa famille. On dit dans un sens anal., *D. ses ancêtres, la mémoire de ses ancêtres.* ‖ Flétrir, ternir. *Trop d'horreurs ont déshonoré les grandes actions des conquérants de l'Amérique. Ce jeune homme déshonore le beau nom qu'il porte. Les vices déshonorent les talents. Tu déshonores ma vieillesse.* = se Déshonorer. v. pron. Perdre son honneur. *Il s'est déshonoré par cette action. Une fille qui s'est déshonorée*, Qui s'est laissé séduire. = Déshonoré, ée. part.

* **DÉSHYDROGÉNATION.** s. f. T. Chim. Soustraction de l'hydrogène qui entre dans la composition d'un corps. = * Déshydrogéné, ée. adj. Qui a perdu tout ou partie de son hydrogène.

* **DESIDERATUM.** s. m. Mot latin qui sign. Ce qui manque à une chose, lacune. N'est guère usité que dans le langage des sciences. *Il y a là un d. regrettable.* — Se dit plus ordinair. au plur., qui est *Desiderata*. *Il est urgent de combler les desiderata de cette science.*

DÉSIGNATIF, IVE. adj. (On pron. *Déziguenatif.*). Qui désigne. *Les raisins sont un attribut d. de Bacchus.*

DÉSIGNATION. s. f. Indication d'une personne ou d'une chose par une ou plusieurs particularités propres à la faire connaître. *La d. d'un lieu, d'une personne. Cette d. est si précise qu'il est impossible de s'y trom-*

per. Le fait est rapporté sans d. de temps et de lieu, sans autre d. ‖ Action de faire connaître d'avance la personne appelée à une charge, à une dignité. *Il mourut après avoir fait la d. de son successeur.*

DÉSIGNER. v. a. (lat. *designare*). Indiquer une personne ou une chose par une ou plusieurs particularités propres à la faire connaître. *Il n'a pu d. la personne qui l'avait frappé. Ce n'est pas là la maison qui nous a été désignée.* ‖ Signifier, annoncer, indiquer. *Chez les Égyptiens, un serpent se mordant la queue désignait l'éternité. Ce vent-là désigne la pluie. Cette hémorrhagie désigne une fièvre typhoïde.* ‖ *Signaler. *D. quelqu'un au mépris des honnêtes gens.* ‖ Fixer, marquer. *Désignez-moi le temps et le lieu, et je serai exact au rendez-vous.* ‖ Faire connaître d'avance la personne appelée à une charge, à une dignité. *On désigna les consuls pour l'année suivante. Cet empereur désigna son neveu pour son successeur.* — Par anal., on dit, *D. quelqu'un pour son héritier.* = Désigné, ée. part. *A l'heure désignée. Consul désigné. Un tel a été désigné pour cette place.*

Syn. — *Indiquer, Marquer.* — Le propre de *marquer* est de faire discerner un objet par des caractères particuliers, de façon qu'on ne puisse le méconnaître. Le propre d'*indiquer* est de donner des renseignements sur un objet qu'on cherche de manière à nous le faire trouver. Le propre de *désigner* est de peindre la chose cachée de telle sorte que nous puissions la reconnaître aux signes donnés. Le cadran *marque* les heures; le thermomètre *marque* les degrés de la température. La table d'un livre *indique* la division et la place des matières; une carte nous *indique* notre route; votre doigt *indique* l'objet eloigné qu'on veut montrer. Le signalement *désigne* la personne; l'enseigne *désigne* le marchand; les pavillons différents servent à *désigner* les bâtiments de chaque nation.

* **DÉSILLUSIONNER.** v. a. Faire perdre à quelqu'un son illusion ou ses illusions. = Désillusionné, ée. p. *Nos enfants, à les en croire, sortent du collége désillusionnés de toutes choses.*

DÉSINCORPORER. v. a. Séparer une chose de celle à laquelle elle avait été incorporée. *Les terres unies au domaine ne peuvent être désincorporées que par une loi. Cette compagnie a été désincorporée du régiment.* = Désincorporé, ée. part.

DÉSINENCE. s. f. (latin. *desinere*, se terminer). T. Gram. Terminaison. *Ces mots ont la même d. Désinences grammaticales.* — V. Suffixe.

DÉSINFATUER. v. a. Faire cesser l'engouement de quelqu'un pour une personne ou pour une chose. *Vous aurez de la peine à le d. de cette idée.* = se Désinfatuer. v. pron. *Il s'est enfin désinfatué de cette femme.* = Désinfatué, ée. part.

DÉSINFECTER. v. a. Ôter l'infection. *D. un vaisseau, une salle d'hôpital, des étables. D. des vêtements. D. l'air*, Le purifier. = Désinfecté, ée, part.

DÉSINFECTION. s. f. T. Hygiène.

Enc. — La *Désinfection* est l'action d'enlever à l'air, aux habitations, aux vêtements, et, en général, à un corps quelconque, les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés.

Le cas de viciation de l'air qui s'observe le plus fréquemment est celui d'un espace clos où se trouve réunie une assemblée plus ou moins nombreuse. En même temps que l'oxygène de l'air diminue, il se produit alors un excès d'acide carbonique qui rend la respiration impossible. Le meilleur, et l'on peut dire le seul moyen de prévenir ou de remédier à cette sorte d'infection, consiste à introduire dans la pièce de l'air frais puisé au dehors. Il en est de même lorsque l'altération de l'air résulte de la combustion dans un lieu confiné où l'air ne se renouvelle pas assez activement. Plusieurs auteurs ont proposé, dans les diverses circonstances où l'air est vicié par la présence de l'acide carbonique en excès, d'employer la chaux qui possède en effet une grande affinité pour ce gaz. Mais, outre qu'on n'a pas toujours de la chaux vive sous la main, ce procédé offre un grave inconvénient: c'est que son action pour être sensible exige un temps assez considérable (V. Ventilation, Carbone, etc).

L'infection des fosses d'aisances donne encore assez fréquemment lieu à des accidents plus ou moins graves, causés par le dégagement d'azote ou de sulfhydrate d'ammoniaque que produisent les matières en décomposition. Pour reconnaître si l'air de la fosse est vicié, il suffit d'y descendre un réchaud contenant quelques charbons incandescents. Lorsque ces charbons brûlent difficilement et finissent par s'éteindre, il est certain que l'air est complétement altéré. Quand l'infection est produite par le sulfhydrate d'ammoniaque, ce qu'on reconnaît aisément à l'odeur d'œufs pourris qui s'exhale de la fosse, on assainit celle-ci en y introduisant, à l'aide de cordes, une terrine renfermant un mélange de chlorure de chaux, de carbonate de soude, d'eau (liqueur de Labarraque), et d'acide nitrique ou sulfurique, qu'on y laisse jusqu'à ce que la d. soit complète. Ce procédé est fondé sur la tendance qu'à le chlore à se combiner avec l'hydrogène. Sous l'action des acides, le chlore du chorure de chaux se dégage, s'empare de l'hydrogène du sulfhydrate d'ammoniaque, et donne naissance à du chlorhydrate d'ammoniaque, composé beaucoup moins nuisible que le sulfhydrate. Si l'on n'a pas de chlorure de chaux, on fait des fumigations de chlore, mais alors on n'obtient pas des effets aussi prompts et aussi complets qu'avec la première de ces substances. Dans le cas où la fosse contient simplement de l'azote, gaz qui empêche la combustion tout comme le sulfhydrate, mais qui s'en distingue en ce qu'il est inodore, il faut absolument renouveler l'air de celle-ci. A cet effet, on y descend un brasier allumé qu'on remplace par un autre aussitôt qu'il s'éteint, jusqu'à ce que les charbons brûlent avec facilité. Ces foyers établissent des courants ascendants qui entraînent avec eux l'azote et tout autre gaz infectant. On prend des précautions analogues dans le curage des égouts et de certains puits. — Quant aux procédés usités pour supprimer l'odeur désagréable qui s'exhale constamment des fosses d'aisances quand on les vide, il en sera parlé au mot Vidange.

Dans certains cas, ce ne sont pas seulement des gaz délétères qu'il s'agit d'expulser ou de neutraliser, ce sont des miasmes animaux ou végétaux qu'il s'agit de détruire. Il est fréquemment nécessaire d'opérer cette sorte de d. dans les amphithéâtres de dissection, dans les ateliers consacrés à certaines industries, dans les prisons et dans les salles d'hôpitaux, surtout lorsqu'elles sont pleines de malades atteints d'affections typhoïdes. Quoique le mode d'action de ces miasmes soit encore inconnu, l'expérience a trop bien démontré leurs effets nuisibles pour qu'on néglige l'emploi des désinfectants. Les substances aromatiques, telles que le benjoin, le camphre, les huiles essentielles, les baumes, les clous fumants, les pastilles du sérail, les vapeurs de sucre et de vinaigre, etc., dont on fait vulgairement usage, ne produisent aucun effet utile: elles ne font que masquer les principes délétères et ajouter une odeur de plus aux odeurs qui existent déjà. Les désinfectants les plus énergiques sont les fumigations d'acide azotique et celles de chlore. Les *fumigations d'acide azotique*, dites aussi *fumigations de Smith*, se font en décomposant de l'azotate de potasse (nitre du commerce) par l'acide sulfurique. On mêle ensemble, dans un vase de porcelaine ou de terre vernissée, 64 grammes environ d'acide sulfurique à 66° de l'aréomètre de Baumé avec 32 grammes d'eau (ces doses suffisent pour une salle de 100 à 120 mèt. cubes); on place le vase sur des cendres chaudes, et on y projette successivement, par pincées, 60 gr. de nitrate de potasse, en ayant soin de n'ajouter une nouvelle quantité de sel que lorsque la première a été décomposée, c.-à-d. quand il ne se dégage plus de vapeurs. Ce procédé n'est applicable que dans une salle inhabitée. L'action désinfectante des vapeurs nitreuses s'explique par la propriété que possèdent tous les acides forts de coaguler l'albumine en se combinant avec elle: or, toutes les matières animales contiennent une proportion plus ou moins considérable de cette substance. — Les *fumigations de chlore*, appelées aussi *fumigations guytoniennes*, du nom du savant qui les a mises en honneur, se font en décomposant du chlorure de sodium et du bioxyde de manganèse par l'acide sulfurique. Pour cela, on mêle dans un vase de terre ou de verre, 300 grammes de chlorure de sodium (sel marin), 100 gram. de bioxyde de manganèse et 200 gram. d'eau; on triture le chlorure avec l'oxyde jusqu'à ce qu'ils soient bien pulvérisés et réduits en bouillie très-liquide; puis on y verse peu à peu 200 gr. d'acide sulfurique à 66° de Baumé (ces proportions suffisent pour désinfecter une salle de même dimension que ci-dessus). Le chlore se dégage sous forme de vapeurs jaunes-verdâtres, surtout si on agite le mélange avec une baguette de verre ou de porcelaine. La pièce que l'on veut désinfecter doit être tenue parfaitement close. Si elle contient des malades, il faut changer souvent le vase de place et agir de manière que le dégagement du gaz s'opère lentement. Dans ce cas, on se contente ordinairement de placer de distance en distance, dans la pièce à désinfecter, des assiettes contenant une dissolution de chlorure de chaux dans de l'eau ordinaire (1 p. de sel pour 12 d'eau), et on laisse le chlore se dégager spontanément. D'autres fois on fait des arrosements avec de l'eau chlorurée (1 litre de la dissolution ci-dessus étendu de 12 litres d'eau), ou bien encore on arrose des linges avec une dissolution de chlorure de sodium dans l'eau, et on les suspend à des cordes tendues dans la salle. Le chlore qui se dégage peu à peu produit l'effet désiré.

Lorsqu'on veut simplement purifier des vêtements imprégnés de miasmes putrides, il suffit de de les suspendre, pendant 10 à 12 heures, soit dans une armoire, soit dans un cabinet étroit et bien clos, où l'on place deux assiettes renfermant environ 65 gr. de chlorure de chaux sec. Cependant, s'il s'agit de vêtements provenant de personnes atteintes d'une maladie épidémique, il vaut mieux les passer à plusieurs reprises dans de l'eau chlorurée. — Enfin, quand on se propose de désinfecter des bois de lit ou d'autres meubles, on les lessive avec la dissolution concentrée de chlorure de chaux.

Parmi les desiderata les plus regrettables de la science, on doit ranger tout ce qui concerne les émanations telluriques par lesquelles l'air atmosphérique libre peut être altéré ou infecté. Quelque vraisemblable que paraisse à certains auteurs l'existence d'une altération ou infection quelconque de l'air dans les maladies endémiques ou épidémiques, nous ne savons pas même si l'atmosphère joue un rôle quelconque dans la production de ces affections parfois si meurtrières. En fait d'altérations de l'air libre, nous connaissons uniquement celle qui résulte des miasmes marécageux, miasmes qui paraissent résulter de la dispersion dans l'atmosphère de molécules végétales en putréfaction. L'unique moyen de prévenir les maladies causées par ces effluves consiste à faire disparaître la cause de celles-ci, c.-à-d. à dessécher les marais qui les exhalent. Dans quelques cas de ce genre, on a parfois obtenu d'assez bons résultats en allumant de grands feux sur les points les plus attaqués. Ces feux, quand ils sont assez rapprochés et entretenus sans interruption, peuvent assainir les couches atmosphériques les plus voisines en détruisant une partie des molécules végétales qu'elles renferment; mais ils agissent surtout en établissant des courants plus ou moins intenses, par suite desquels l'air de la localité se renouvelle plus ou moins vivement. Néanmoins, il ne faut pas attribuer à ce moyen une grande valeur, car l'exhalation des effluves marécageuses a lieu d'une façon incessante, tandis que le renouvellement de l'air ne s'opère que très-imparfaitement.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE. adj. Qui est détaché de son intérêt particulier. *C'est un homme très-d.* — On dit dans un sens anal., *Action, conduite désintéressée.* — *Sentiments, conseils désintéressés*, En dehors de toute préoccupation d'intérêt personnel. ‖ Qui n'a aucun intérêt à quelque chose. *Je suis complétement d. dans cette affaire.* ‖ Impartial. *Un juge d. Esprit, jugement d.* — Fig., *Regarder une chose d'un œil d.*

DÉSINTÉRESSEMENT. s. m. Détachement de son intérêt particulier. *Montrer un entier d. Personne n'a jamais mis en doute son d. Vous avez fait preuve dans cette affaire d'un grand. d.*

DÉSINTÉRESSÉMENT. adv. Sans aucune vue d'intérêt. *Je vous en parle d.* Inus.

DÉSINTÉRESSER. v. a. Mettre quelqu'un hors d'intérêt en lui payant ce qu'il peut avoir à réclamer. *Il a désintéressé les plus forts créanciers. Il veut d. tous les autres héritiers.* = Désintéressé, ée. part.

* **DÉSINVESTIR.** v. a. T. Guerre. *D. une place*, Cesser de l'investir. = Désinvesti, ie. part.

* **DÉSINVOLTURE.** s. f. (ital. *disinvoltura*). Air dégagé et plein de grâce; tournure élégante avec un certain laisser-aller.

DÉSIR. s. m. (lat. *desiderium*, privation). Mouvement de l'âme vers un objet dont elle éprouve le besoin ou qui a de l'attrait pour elle. *D. vif, violent, déréglé, insatiable. D. innocent, criminel, aveugle. Vain d. Le d. de la gloire, des honneurs, des richesses. Le d. de plaire, de se distinguer. Avoir des désirs. Brûler de d. Contenter, satisfaire, assouvir ses désirs. Allumer, exciter les désirs. Vaincre, surmonter, modérer ses désirs. Courir au-devant des désirs de quelqu'un. Mon d. s'est accompli. Au gré de ses désirs. Il sera fait selon vos désirs.*

DÉSIRABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir. *La santé est un bien très-d. Un sort, une situation d.*

DÉSIRER. v. a. (lat. *desiderare*, avoir besoin, regretter). Avoir le désir de quelque chose. *D. les honneurs, les richesses, la santé. D. ardemment, avec passion. Il désire vous parler. Il désirait de vous rencontrer. Je désire qu'il réussisse. Il ne désirait rien tant que de... Il serait à d. que...* — Fam., *Se faire d.*, Mettre peu d'empressement à satisfaire le désir des autres, afin de rendre ce désir plus vif. — *Il y a quelque chose à d. dans cette personne, dans cet ouvrage, etc.*, Il y manque quelque chose. On dit dans le sens contraire, *Ne rien laisser à désirer*, Être parfait dans son genre. ‖ Souhaiter. *Je vous désire toutes sortes de prospérités.* = Désiré, ée. part. = Syn. V. Souhaiter.

Obs. gram. — Lorsque *désirer*, devant un verbe à l'infinitif, exprime un désir dont l'accomplissement est incertain, difficile ou indépendant de la volonté, il veut la prép. *de*. Ainsi l'on dit: *Il désire de réussir; Je désirerais bien d'en être débarrassé.* Quant, au contraire, il exprime un désir dont l'accomplissement est certain, ou facile, ou plus ou moins dépendant de la volonté, il s'emploie sans la prép. *Je désire le voir, amenez-le moi; Venez, elle désire vous parler.*

DÉSIREUX, EUSE. adj. Qui désire avec ardeur. *D. de gloire, d'honneur. Le peuple est d. de nouveauté. Il est fort d. de vous plaire.*

DÉSISTEMENT. s. m. Action de se désister, ou L'acte par lequel on se désiste. *Il a fait son d. à l'audience. Donner, signifier son d. D. de plainte, d'appel.* = Syn. Voy. Abandon.

DÉSISTER (se). v. pron. (lat. *desistere*). Se départir de quelque chose, y renoncer. *Se d. d'une poursuite, d'une demande, d'une prétention.*

* **DÈS LORS.** loc. adv. Voy. Lors.

* **DESMAN.** s. m. T. Mam. Voy. Musaraigne.

* **DESMIDIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Diatomacées.

* **DESMODIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **DESMODE.** s. m. T. Mam. Voy. Chéiroptères.

DÉSOBÉIR. v. n. Ne pas obéir, refuser d'obéir. *D. au prince, à ses chefs, à ses parents. D. à la loi, aux ordres qu'on a reçus.* = Être Désobéi. v. passif. Voir méconnaître ses ordres. *Ce général fut presque toujours désobéi par ses officiers. Elle ne veut pas être désobéie.*

DÉSOBÉISSANCE. s. f. Action de désobéir, manque ou refus d'obéissance. *D. au prince, à la loi. Acte de d.* ‖ L'habitude de désobéir. *La d. régnait dans toute l'armée. La d. est le grand défaut de cet enfant.* ‖ Acte de d. *Les désobéissances de cet enfant lui attirent de fréquentes punitions.*

DÉSOBÉISSANT, ANTE. adj. Qui désobéit.

DÉSOBLIGEAMMENT. adv. D'une manière désobligeante.

DÉSOBLIGEANCE. s. f. Disposition à désobliger; *Défaut d'obligeance. *Puisque vous connaissiez sa d., pourquoi lui avez-vous demandé ce service?* Fam.

DÉSOBLIGEANT, ANTE. adj. Qui n'aime pas à obliger. *C'est un homme fort d.* ‖ Qui cause du déplaisir. *Procédé d. Paroles désobligeantes.*

DÉSOBLIGEANTE. s. f. Sorte de voiture étroite qui ne peut contenir que deux personnes.

DÉSOBLIGER. v. a. Faire de la peine, du déplaisir à quelqu'un. *Vous avez eu tort de le d. Il ne faut d. personne. Vous le désobligerez infiniment en n'acceptant pas son invitation.* = Désobligé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DÉSOBSTRUANT, ANTE. adj. T. Médec. Qui est propre à dissiper les obstructions. ‖ On dit substantiv. au masc., *Ce remède passait jadis pour d.*

DÉSOBSTRUCTIF. s. m. T. Méd. anc. Synonyme de *Désobstruant.* Inusité.

DÉSOBSTRUER. v. a. Débarrasser de ce qui obstrue. *D. une rue, un canal, un tuyau.* ‖ T. Méd. Faire cesser une obstruction. *D. le foie.* Vx. = Désobstrué, ée. p.

DÉSOCCUPATION. s. f. État d'une personne désoccupée. Inusité.

DÉSOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'occupation, qui ne s'occupe de rien. *Une femme désoccupée. Un esprit d. Une vie désoccupée.*

Syn. — *Désœuvré.* — On est *désoccupé* quand on n'a rien à faire de ce qui occupe; on est *désœuvré* quand on ne fait absolument rien, même rien qui amuse. On est souvent *désoccupé* sans être *désœuvré* : ainsi, l'homme actif et laborieux, lorsqu'il est *désoccupé* ou sans occupation, emploie son loisir à quelque exercice, à quelque distraction.

DÉSOEUVRÉ, ÉE. adj. Qui ne sait pas s'occuper. *Il est tout d. Le temps pèse aux gens désœuvrés.* ‖ Substantiv., *C'est là que se réunissaient tous les désœuvrés de la ville.* = Syn. V. Désoccupé.

DÉSOEUVREMENT. s. m. État d'une personne désœuvrée. *Passer sa vie dans le d.*

DÉSOLANT, ANTE. adj. Qui cause de l'affliction, qui désole. *Une nouvelle désolante. Ce que vous dites-là est d.* — Par exag., se dit D'une simple contrariété. *Je ne pourrai pas aller au concert, cela est d.* ‖ En parlant Des personnes, sign. Ennuyeux, insupportable. *Il est d. avec toutes ses histoires.* Fam.

DÉSOLATEUR. s. m. Qui désole, qui ravage, qui détruit. *Ce conquérant fut le d. de l'Asie.* Peu usité.

DÉSOLATION. s. f. Ravage, ruine, destruction. *La guerre, la peste, la famine ont causé une grande d. dans ce pays. Ce fut une d. épouvantable.* ‖ Affliction extrême. *C'était une d. universelle. Toute cette famille est plongée dans la d.* — Par exag., se dit D'une vive contrariété. *Vous la voyez dans la d., son père ne veut pas qu'elle aille au bal.* = Syn. Voy. Affliction.

DÉSOLER. v. a. (lat. *desolare*). Ravager, ruiner, détruire. *A cette époque, la peste désolait la Provence. L'inondation avait désolé cette contrée. La guerre civile désolait ces provinces. Les maladies qui désolèrent l'armée assiégeante.* ‖ Causer une grande affliction. *L'inconduite de son fils la désole.* — Par exag., se dit D'une simple contrariété. *Ce contre-temps le désole.* ‖ Tourmenter, importuner extrêmement. *La chaleur nous désole. Un cheval que les mouches désolent. Les solliciteurs le désolent.* = se Désoler. v. pr. Se livrer à une grande affliction. *Sa mère se désolait de son absence. Elle se désole jour et nuit.* = Désolé, ée. part. *Une ville désolée par la guerre, par la peste.* ‖ Adject., Qui éprouve une grande affliction. *Une veuve désolée. Il est désolé de la maladie de son fils.* — Par exagér., *Je suis désolé de ne pouvoir vous rendre ce petit service.*

Syn. — *Dévaster, Ravager, Saccager.* — Les actions exprimées par chacun de ces verbes sont si fréquemment et si naturellement réunies et mêlées dans la plupart des cas où l'on a coutume de les employer, qu'il n'est pas étonnant que leurs idées distinctives soient souvent confondues et même réduites à l'idée commune de destruction. Cependant l'idée rigoureuse de *ravager* est d'enlever, renverser, emporter, entraîner les productions et les biens par une action violente, subite, impétueuse : celle de *désoler* est de dissiper, chasser, exterminer, détruire la population jusqu'à faire d'une contrée une solitude, ou à la réduire à un sol nu; celle de *dévaster* est de tout moissonner, renverser, écraser, détruire, dans une étendue plus ou moins vaste de pays, de manière à n'y laisser qu'un désert sans habitants et sans traces de culture, avec une fureur sans frein et sans bornes; celle de *saccager* est de livrer au carnage, remplir de meurtres, inonder de sang une ville, des lieux peuplés, avec une férocité et une rage aveugles. Les torrents, les flammes, les tempêtes *ravageront* les campagnes. La guerre, la peste, la famine, *désoleront* un pays. Tous ces moyens terribles, la tyrannie fiscale surtout, des inondations de barbares, *dévasteront* un empire. Des soldats effrénés, des vainqueurs féroces, des barbares, *saccageront* une ville prise d'assaut. Des brigands qui ne cherchent que le butin, *ravagent.* Des pirates qui veulent aussi une proie ou des esclaves, *désolent.* Des barbares qui se plaisent à détruire, *dévastent.* Des vainqueurs effrénés qui n'ambitionnent que de signaler leur vengeance, *saccagent.*

DÉSOPILANT, ANTE. adj. T. Médec. anc. Qui est propre à désopiler. — Substantiv., *Un d.* ‖ Fig., Qui fait rire beaucoup. *Un acteur d. Une pièce désopilante.*

DÉSOPILATIF, IVE. adj. T. Médec. *Remède d.*, Propre à désopiler. Inusité.

DÉSOPILATION. s. f. T. Méd. anc. Débouchement d'une partie obstruée. *Ce remède est excellent pour la d. de la rate.* Inusité.

DÉSOPILER. v. a. Déboucher, détruire les opilations. *Ce médicament a la vertu de d. la rate.* ‖ Figur. et fam., *D. la rate*, Faire rire beaucoup. *Cette scène nous a désopilé la rate.* = Désopilé, ée. part.

DÉSORDONNÉ, ÉE. adj. Livré au désordre. *Une maison désordonnée. Une armée désordonnée.* ‖ Déréglé. *Un homme d. dans sa conduite. Mener une vie désordonnée.* ‖ Excessif. *Un appétit d. Une passion désordonnée.*

DÉSORDONNÉMENT. adv. D'une manière désordonnée, excessive. Peu usité.

DÉSORDRE. s. m. Manque d'ordre, confusion. Se dit en parl. De choses qui sont dérangées, qui ne sont pas à leur place, dans la disposition où elles devraient être. *Ses papiers et ses livres étaient dans le plus grand d. Ma chambre est encore toute en d. Sa coiffure est en d. On voyait au d. de ses vêtements qu'elle avait opposé une vive résistance. Le d. se mit dans les rangs de l'armée. La retraite se fit dans le plus grand d. On remarque un peu de d. dans ses idées. Le d. apparent de son style.* En parl. des ouvrages de poésie, on dit : *D. lyrique. Un beau d. Un d. pindarique.* ‖ Le mauvais état de certaines choses, lorsqu'elles ne sont pas réglées ou dirigées comme elles devraient l'être. *Ses affaires sont en d. Le d. des finances. Le plus grand d. règne dans cette administration.* ‖ Déréglement de mœurs. *Vivre dans le d. Se livrer à toutes sortes de désordres. Le d., les désordres de sa conduite.* ‖ Trouble, égarement. *Le d. des sens. Le d. de son esprit. Son esprit est en d. Le d. de ses idées. Les passions mettent le d. dans l'âme.* ‖ *Trouble, tumulte. *Le plus grand d. régnait dans l'assemblée. Un d. impossible à décrire.* ‖ Trouble, dissension. *C'est lui qui a mis le d. parmi nous. Cela pourrait causer de graves désordres dans l'État.* ‖ Dégât, dévastation, pillage, etc. *Les troupes ont passé sans commettre aucun d. La populace commit de grands désordres.*

* **DÉSORGANISATEUR, TRICE.** adj. Qui désorganise; ne s'emploie qu'au Fig. *Des principes désorganisateurs. Cette doctrine désorganisatrice.* ‖ Subst., au masc., *Réprimer les tentatives des désorganisateurs.*

DÉSORGANISATION. s. f. Action de se désorganiser, ou État de ce qui est désorganisé. *La d. du poumon est complète. La ruine des finances amena la d. de nos armées. La d. de l'administration.*

DÉSORGANISER. v. a. Altérer profondément un organe ou un tissu, de façon à détruire sa texture et à abolir ses fonctions. *Le rein a été complétement désorganisé. La brûlure a désorganisé toute l'épaisseur du derme.* ‖ Fig., *Avec toutes ces prétendues réformes, on désorganisa toute l'administration. D. un service public.* = se Désorganiser. v. pron. Perdre son organisation. *Tout corps vivant finit par se d. Une armée sans discipline se désorganise bien vite.* = Désorganisé, ée. part. *Un tissu désorganisé. Une armée désorganisée. Des finances désorganisées.*

DÉSORIENTER. v. a. Au propre, Faire perdre la connaissance du véritable côté du ciel où le soleil se lève, par rapport à l'endroit où l'on se trouve. *Nous étions sans boussole, la brume acheva de nous d.* — Par ext., Faire que quelqu'un ne reconnaisse plus son chemin. *Il nous fit faire beaucoup de circuits afin de nous d.* ‖ Figur., Déconcerter, embarrasser. *Toute sa science consiste en quelques généralités qu'il débite à tout propos; si vous voulez le d., mettez-le sur quelque question spéciale.* = Désorienté, ée. part. *Être désorienté*, Être hors d'état de reconnaître son chemin; et Figur., Se trouver dans des circonstances où l'on ne sait quelle conduite tenir. *Notre guide finit par avouer qu'il était désorienté. Au milieu de cette assemblée où il ne connaissait personne, il fut d'abord tout à fait désorienté.*

DÉSORMAIS. adv. de temps (R. *dès*, *ore* [du lat. *hora*, heure], *mais*). Dorénavant, à l'avenir, dès ce moment-ci. *D. vous ne sortirez plus seul. Qui pourra d. se fier à lui? Trouvez bon que nous cessions d. tout commerce entre nous.*

DÉSOSSEMENT. s. m. Action de désosser.

DÉSOSSER. v. a. Ôter les os. *D. un lièvre, un jambon.* = Désossé, ée. part. *Viande désossée.* — Par ext., *Brochet désossé; Carpe désossée*, Dont on a ôté les arêtes.

DÉSOURDIR. v. a. Défaire ce qui a été ourdi. Inus. = Désourdi, ie. part.

* **DÉSOXYDANT, ANTE.** adj. Qui désoxyde. *Les moyens désoxydants les plus employés sont le charbon et l'hydrogène.* ‖ Subst., au masc., *Cette substance est un d. fort énergique.*

DÉSOXYDATION. s. f. T. Chim. Action de désoxyder; Résultat de cette action. On dit aussi *Désoxygénation.*

DÉSOXYDER. v. a. T. Chimie. Enlever, en totalité ou en partie, son oxygène à un oxyde ou à tout autre corps oxygéné. *La chaleur désoxyde un très grand nombre de corps.* On dit aussi *Désoxygéner.* = se Désoxyder. v. pron. Perdre son oxygène. *Ce corps se désoxyde à l'aide du charbon.* = Désoxydé, ée. part.

DÉSOXYGÉNATION. s. f. Voy. Désoxydation.

DÉSOXYGÉNER. v. a. Voy. Désoxyder.

DESPOTE. s. m. (gr. δεσπότης, maître). T. Hist.

Enc. — Chez les Grecs, le mot *Despote* était à peu près synonyme de *Monarque* ou de *Roi*: ils l'appliquaient surtout au souverain de la Perse dont le pouvoir était complétement absolu. Au Bas-Empire, ce terme de d. devint un titre de dignité que les empereurs tantôt prirent eux-mêmes et tantôt donnèrent à l'héritier présomptif du trône en remplacement du titre de César. Plus tard enfin, ils le conférèrent à de grands dignitaires, ordinairement choisis dans leur propre famille, auxquels ils conférèrent en même temps le gouvernement de certaines provinces. C'est ainsi qu'on voit, au XIIe siècle, la Servie, la Valachie, la Morée et l'Albanie, gouvernées par des *Despotes*. On désignait alors, sous le nom de *Despotat*, et la dignité de despote et la province gouvernée par un despote : on disait donc le *Despote de Servie* et le *Despotat de Valachie*. — Aujourd'hui le mot de d., ramené jusqu'à un certain point à son sens primitif, ne s'emploie plus que pour désigner un souverain qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue, et il implique ordinairement une idée d'oppression et de tyrannie, car il est bien rare que l'homme revêtu d'un pouvoir sans contrôle et sans limites n'abuse pas de cette puissance. — Par une extension toute naturelle, dans le langage familier, on applique le terme de d. à tout individu qui exerce ou qui s'arroge une autorité absolue et oppressive. Dans ce sens, on dit fort bien : *Cet homme est un d. dans sa famille. Cette femme est un petit despote.*

DESPOTIQUE. adj. 2 g. Absolu et arbitraire. *Pouvoir, gouvernement, autorité d. Un commandement d.* ‖ *État, pays d.*, Gouverné par un despote.

DESPOTIQUEMENT. adv. Avec une autorité, un pouvoir despotique. *Gouverner d.*

DESPOTISME. s. m. Pouvoir absolu et arbitraire. Ce mot implique ordinair. l'idée de tyrannie, d'oppression. *Le d. des souverains de l'Asie.* — Par ext., se dit De toute espèce d'autorité absolue, tyrannique, oppressive, qu'on exerce ou qu'on s'arroge. *Il veut exercer son d. sur tous ceux qui l'entourent.*

* **DESPUMATION.** s. f. (lat. *despumatio;* de *spuma*, écume). T. Chim. Action d'ôter l'écume qui se forme à la surface d'un liquide en ébullition.

DESQUAMATION. s. f. (lat. *desquamatio*, de *squama*, écaille). T. Méd. Exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes.

* **DESSAISIR.** v. a. T. Jurisp. Ôter à quelqu'un une

chose qu'il avait en sa possession. *D. quelqu'un d'un gage, d'un dépôt.*

DESSAISIR (se). v. pr. Remettre en d'autres mains une chose qu'on a en sa possession. *Cette pièce est très-importante, il ne faut pas vous en d.* = Dessaisi, ie. participe.

DESSAISISSEMENT. s. m. T. Jurispr. Action par laquelle on se dessaisit. *Le d. des meubles du locataire fait perdre au propriétaire son privilége.*

DESSAISONNER. v. a. T. Agric. S'écarter de l'ordre habituellement suivi pour l'assolement des terres. *Il est d'usage dans les baux de défendre aux fermiers de d. les terres.*

* **DESSALAISON.** s. f. * **DESSALEMENT.** s. m. Action de dessaler; État de ce qui est dessalé. *Il a inventé un nouveau procédé pour la dessalaison de l'eau de mer. Le dessalement de la morue.*

DESSALER. v. a. Faire qu'une chose ne soit plus salée ou le soit moins. *D. de la morue, des harengs. D. une sauce qui est trop salée. D. de l'eau de mer en la distillant.* = Dessaler. v. n. Perdre sa salure. *Faire d. de la morue. Mettre d. un jambon. Mettre un jambon à d.* = Dessalé, ée. part. Fig. et pop., *C'est un homme dessalé*, ou substantiv., *C'est un dessalé*, C'est un homme fin, rusé.

* **DESSALEMENT.** s. m. Voy. Dessalaison.

DESSANGLER. v. a. Lâcher ou défaire les sangles. *D. un cheval.* = Dessanglé, ée. part.

DESSÉCHANT, ANTE. adj. Qui dessèche. *Un vent d.*

DESSÉCHEMENT. s. m. Action de dessécher, ou L'état de ce qui est desséché. *Le d. d'une terre, d'un marais.* ‖ Maigreur extrême. *Je l'ai trouvé dans un d. qui fait craindre pour sa vie.*

Enc. — L'art du *Desséchement* consiste à débarrasser le sol cultivable des eaux nuisibles, soit permanentes, soit temporaires, qui le pénètrent ou tendent à le pénétrer, comme aussi de celles qui, par la rapidité de leur écoulement, le ravinent, lui enlèvent les parties terreuses les plus meubles et les plus riches, et le frappent d'une stérilité plus ou moins complète en le couvrant de cailloux et de galets. Les procédés à employer pour obtenir ce résultat varient suivant la nature des lieux et l'origine des eaux.

1° *D. par dérivation.* — Il a pour objet d'empêcher l'introduction des eaux sur les terrains inférieurs que l'on veut assainir. A cet effet, tantôt on contient les eaux par des *chaussées, digues* ou *levées;* tantôt on les dirige, à l'aide de *canaux, fossés* ou *rigoles*, sur des points où elles ne peuvent pas nuire. Les chaussées sont construites soit simplement en terre, soit en terre renforcée par des clayonnages ou des travaux en pierres. D'autres fois, on est obligé de les faire entièrement en bonne maçonnerie. Enfin, il est des circonstances où elles peuvent ne consister qu'en claies vivaces. Dans tous les cas, il est utile d'augmenter leur résistance au moyen de plantations d'arbres à basse tige, tels que des têtards de peuplier ou de saule, des osiers et des aulnes. Ces plantations s'établissent ordinairement en avant des ouvrages principaux et du côté d'où vient le courant. Elles servent à rompre sa violence, et, par suite, à empêcher la dégradation des travaux défensifs. En outre, les digues doivent être assises sur une couche imperméable afin que l'eau ne puisse pénétrer par dessous et compromettre leur solidité. Les constructions de ce genre, employées seules ou combinées avec des fossés, servent particulièrement, dans les pays de plaine, pour contenir les fleuves et les rivières. — Mais, dans les pays montagneux, quand il s'agit de se rendre maitre d'eaux venant de lieux situés à un niveau supérieur, on a ordinairement recours au second moyen de défense. On creuse alors sur le flanc de la montagne, et transversalement aux lignes de plus grande pente, un fossé assez large pour recevoir et diriger les eaux. Si, au lieu de se répandre en nappe, l'eau se présente en sources disséminées, on pratique un nombre suffisant de fossés secondaires qui vont tous aboutir à un canal principal, appelé *Canal de rassemblement.*

2° *D. par ascension de l'eau.* — Ce procédé s'applique aux cas où le terrain à dessécher se trouve au-dessous du sol environnant. Il consiste à transporter l'eau des parties submergées à un étage supérieur. On se sert, pour cela, de machines hydrauliques, telles que les norias, les roues à godets, la vis d'Archimède, etc., mues par un moteur quelconque. Mais le vent est certainement le plus économique; c'est celui qu'emploient les Hollandais pour l'assainissement de leurs polders.

3° *D. par écoulement.* — C'est le système le plus fréquemment suivi. On en fait usage quand le sol à dessécher a dans son voisinage un bassin inférieur avec lequel on peut le faire communiquer. La communication s'établit à l'aide de canaux à ciel découvert ou couvert, suivant la configuration des lieux.

4° *D. par absorption.* — L'emploi de ce procédé exige que le terrain présente un point central où les eaux puissent se réunir en vertu de la pente naturelle ou artificielle du sol, et qu'il y ait à une certaine profondeur une couche perméable susceptible de les recevoir sans nuire aux couches supérieures. Si cette profondeur ne dépasse pas 75 centimèt., des défoncements ou des labours profonds peuvent suffire pour faire communiquer la couche imperméable supérieure avec la couche perméable inférieure. Dans le cas contraire, on a recours aux *Puits absorbants* ou *Boitouts*. On nomme ainsi des puits artificiels creusés en forme de tronc de cône et dont le diamètre est, en général, de 5 à 6 mètres. Un trou de sonde est pratiqué au fond de ce cône et conduit jusqu'à la couche perméable. Cela fait, on y introduit un tuyau de bois ou de métal, et on recouvre l'ouverture supérieure avec des branchages pour que la terre ne puisse l'obstruer. Enfin, on place par-dessus ces branchages une grande pierre plate soutenue latéralement par deux autres pierres, et l'on termine en remplissant l'excavation conique de pierres ou de fascines, puis de terre végétale. Il ne reste plus alors qu'à diriger les eaux vers le puits absorbant au moyen de fossés ouverts ou souterrains.

5° *D. par exhaussement du sol.* — On n'a recours à ce procédé que lorsque les autres moyens seraient d'une application trop coûteuse ou trop difficile. Dans les cas les plus simples, l'exhaussement a lieu sur des surfaces très-limitées, et peut se faire sans qu'il soit besoin de transporter des matériaux pris en dehors du sol à assainir. On se contente alors de sacrifier une partie du terrain, et d'y prendre la terre nécessaire pour exhausser l'autre. Le labour par *billons* en offre un exemple. Dans ce labour, on divise le terrain par planches bombées et plus ou moins larges, auxquelles on donne cette disposition en exhaussant leur niveau avec la terre des parties latérales. Dans les champs labourés de cette manière, les billons constituent seuls le sol productif; tous le reste est converti en sillons profonds où les eaux séjournent. — Si les surfaces à dessécher sont très-considérables, l'exhaussement du terrain présente de plus grandes difficultés, et ne peut s'obtenir qu'en y apportant des matériaux pris sur des points plus ou moins éloignés. On exécute alors deux sortes d'opérations, le *Colmatage* ou le *Limonement*. — Le *Colmatage* ou *Terrement* consiste à transporter, à l'aide des eaux courantes, des terres prises sur les hauteurs et à les faire déposer dans les bas-fonds à combler. Ces derniers sont munis de digues disposées de manière à arrêter les eaux troubles, et dans lesquelles on ménage des écluses pour faciliter l'évacuation du liquide quand il a déposé les matières dont on l'avait chargé. — Le *Limonement* repose sur les mêmes principes que le colmatage, en ce sens que ce sont toujours les eaux qui servent de véhicule aux matières terreuses, mais il en diffère par l'origine de ces mêmes matières. En effet, dans le colmatage, c'est la main de l'homme qui prend au terrain supérieur et jette dans le courant d'eau la terre que celui-ci doit transporter, tandis que dans le limonement, les eaux déposent simplement le limon qu'elles tiennent naturellement en suspension. Le limonement résulte très-souvent des seuls efforts de la nature; mais, dans une foule de circonstances, on en augmente ou accélère les résultats par des moyens artificiels. — Voy. Drainage.

DESSÉCHER. v. a. Rendre sec. *Le grand hâle dessèche la terre. La chaleur a desséché les feuilles de cet arbre. D. des plantes pour les mettre dans un herbier. D. une plaie.* ‖ En parl. Du corps humain, Exténuer, amaigrir. *Un corps que les veilles et les travaux, que les privations et les chagrins ont desséché.* ‖ Figur., *D. l'esprit, l'imagination*, Leur ôter ce qu'ils ont d'élevé, de brillant. — *D. le cœur*, Le rendre froid, insensible. On dit aussi dans un sens analog., *D. l'âme.* Dans le langage ascétique, *D. le cœur*, se dit encore pour diminuer le goût de la piété. = Mettre à sec. *D. un fossé, un étang, un marais.* — *D. le sang, les poumons, la poitrine, le cerveau, etc.* Les priver plus ou moins de l'humidité dont ils sont pénétrés. = se Dessécher. v. pron. Se dit dans tous les sens ci-dessus. *Un arbre, une plante qui se dessèche. Son corps se dessèche. Il se desséchait d'ennui. Le cœur se dessèche au milieu des faux plaisirs du monde. Ces marais se dessèchent en partie pendant l'été. Sa poitrine se dessèche.* = Desséché, ée. part. = Conj. V. Allécher.

DESSEIN. s. m. (lat. *designare*, dessiner). Intention de faire quelque chose. *Il a d. de voyager. Changer de d. Faire, concevoir, former le d. de faire quelque chose. Pénétrer, découvrir, éventer le d. de quelqu'un. Mon d. n'est point d'entrer dans tous les détails. Il a entrepris cela de d. prémédité, de d. formé. Il y a là du d. Il y a du d. à cela. Il l'a fait sans d.* — Intention que l'on a en faisant quelque chose, but que l'on se propose. *A quel d. êtes-vous assemblés ici? Il était parti dans le d., avec le d. d'aller vous voir. Il ne va pas là sans d. Il est venu dans un bon d., à mauvais d. Il n'a fait cela que dans le d. de vous plaire.* — Résolution, ce qu'on a décidé de faire. *Beau d. D. généreux, noble, extraordinaire. Mauvais d. D. bizarre, horrible. Former, concevoir un d. Avoir de grands desseins. Venir à bout de ses desseins. Accomplir ses desseins. Les desseins de la Providence. Prévenir, traverser, ruiner les desseins de quelqu'un. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits. La mort renversa ses grands desseins. Seconder quelqu'un dans ses desseins.* ‖ Le projet, le plan d'un ouvrage. *Le d. d'un poëme, d'une tragédie, d'un roman, d'un tableau.* = A dessein. loc. adv. Exprès, avec intention. *Je l'ai fait, je ne l'ai pas fait à d.* = A dessein de. loc. prépos. Avec l'intention de. *Il est allé chez vous à d. de vous parler.* = A dessein que. loc. conj. Avec le désir que. *Ce qu'il a dit, c'est à d. que vous en fassiez votre profit.*

Syn. — *Projet.* — Le *dessein* est ce qu'on se propose à soi-même avec l'intention de l'exécuter; le *projet* est l'ensemble des moyens imaginés pour l'exécution. On conçoit des *desseins;* on forme et on combine des *projets.* On dit ordinairement des *projets* qu'ils sont beaux, et des *desseins* qu'ils sont grands. La grandeur des *desseins* dépend de l'avantage et de la gloire qu'ils peuvent procurer; la beauté des *projets* dépend de l'ordre qu'on y remarque et des chances de succès qu'ils présentent. Les mots de *projet* et de *dessein* se prennent aussi pour la chose même qu'on veut exécuter. Mais, quoique ces mots soient alors plus synonymes, on ne laisse pas que d'y trouver une différence. Dans ce cas, le *projet* regarde quelque chose de plus éloigné, et le *dessein* quelque chose de plus près. On fait des *projets* pour l'avenir; on forme des *desseins* pour le temps présent. Le premier est plus vague; le second plus déterminé. Le *projet* d'un avare est de s'enrichir; son *dessein* est d'amasser.

DESSELLER. v. a. *D. un cheval*, Ôter la selle de dessus un cheval. = Dessellé, ée. part.

DESSERRE. s. f. N'est usité que dans cette phrase famil., *Être dur à la d.*, N'aimer pas à payer, à donner de l'argent.

DESSERRER. v. a. Relâcher ce qui est serré. *D. une ceinture, une sangle, un nœud, un lien.* — *D. les dents à quelqu'un*, Lui écarter par force les deux mâchoires. Fig. et fam., *Ne pas d. les dents*, Se taire obstinément. *On n'a pu lui faire d. les dents*, On n'a pu l'obliger à parler. ‖ Fig. et fam., *D. un coup de pied, un coup de fouet, un soufflet*, Donner un coup de pied, etc., avec violence. = * se Desserrer. v. pron. Se relâcher. *Ma ceinture s'est desserrée.* = Desserré, ée. part.

DESSERT. s. m. Ce qu'on sert, ce qu'on mange à la fin du repas, comme le fruit, les confitures, la pâtisserie, etc. *On apporta du fromage pour tout d. Manger un raisin à son d., pour son d.* ‖ Par ext., Le moment où le d. est sur la table. *Il arriva au d.*

DESSERTE. s. f. Les mets qu'on a desservis, qu'on a ôtés de dessus la table. *Dans cette maison, on donne la d. aux pauvres.* ‖ Le service d'une cure, d'une chapelle; s'emploie surtout en parlant D'un prêtre commis pour remplacer le titulaire. *On a commis un tel à la d. de la cure. Être chargé de la d. d'une succursale.*

DESSERTIR. v. a. Dégager une pierre précieuse, une pierre gravée, etc., de sa monture de métal. = Desserti, ie. participe.

DESSERVANT. s. m. Celui qui dessert une cure, une succursale, une chapelle. Voy. Culte.

DESSERVIR. v. a. Enlever les plats de dessus la table. *Desservez ce gigot.* Absol., *Desservez. On a desservi.* ‖ Nuire à quelqu'un, lui rendre de mauvais offices. *Il vous a desservi auprès de votre oncle. Il fait tout ce qu'il peut pour me d.* ‖ Faire le service d'une cure, d'une chapelle; se dit surtout en parlant D'un prêtre commis pour remplacer le titulaire. *D. une cure, une chapelle.* = Desservi, ie. part. = Conj. Voy. Servir.

DESSICCATIF, IVE. adj. T. Méd. Qui dessèche les parties sur lesquelles on les applique. *Onguent d. Poudre dessiccative.* ‖ T. Peint. *Huiles dessiccatives* ou *siccatives*, se dit De certaines huiles qui, mêlées aux couleurs, les font sécher plus promptement. = Subst., on dit, *Un bon d. Un excellent siccatif.*

Enc. — En termes de Médecine, on appelle *Dessiccatifs* les topiques propres à dessécher les plaies et les ulcères. Parmi ces topiques, les uns, tels que la poudre de lycopode et la charpie sèche, agissent simplement en absorbant le pus ou les liquides sécrétés à la surface malade; les autres, comme la poudre de tan et la charpie imprégnée d'une liqueur styptique, agissent en déterminant l'astriction des tissus et en modérant ainsi la sécrétion morbide.

DESSICCATION. s. f. (lat. *siccus*, sec).

Enc. — La *Dessiccation* est l'opération par laquelle on enlève à un corps quelconque l'humidité superflue qu'il renferme; mais elle s'applique surtout aux substances végétales. — En général, on parvient facilement à dessécher les plantes qu'on destine à être employées à titre de médicament, soit en renouvelant sans cesse le volume d'air qui les entoure, soit en les soumettant pendant un certain temps à une température plus élevée. Les substances végétales très-succulentes doivent être desséchées promptement : on les étend par couches peu épaisses sur des châssis garnis de toile qu'on expose à l'action du soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 25° à 30° centigr. seulement, est ensuite portée à 40° ou 45°. La d. des plantes moins humides s'opère à une température moins élevée. Les sommités fleuries et les fleurs séparées doivent être mises en petites bottes, qu'on fait sécher à l'ombre, et qu'on enveloppe ensuite de papier. Les semences se sèchent dans un lieu exposé à un libre courant d'air. Les fruits pulpeux tels que la figue, la prune, etc., se sèchent à l'étuve, à une chaleur d'abord très-douce, qu'on augmente peu à peu. Les racines se sèchent aussi à l'étuve : il suffit de suspendre par paquets celles qui sont ligneuses ou fibreuses; mais celles qui sont tubéreuses doivent être coupées par tranches minces, dont on forme des chapelets. — Les botanistes qui veulent former un herbier, devant conserver autant que possible aux plantes leur forme et leur aspect naturels, sont obligés de recourir à des procédés de d. un peu différents : il en sera parlé au mot HERBIER.

DESSILLER. v. a. (lat. *cilium*) [Quelques-uns écrivent *Déciller*, conformément à l'étymol.]. Ouvrir. Au prop., ne se dit que Des paupières. *Ses paupières étaient tellement collées qu'on a eu de la peine à les d.* ‖ Fig., *D. les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, Le désabuser, lui faire voir clair sur quelque chose. = SE DESSILLER. v. pron. *Ses paupières se dessillèrent. Mes yeux se dessillèrent et je reconnus mon erreur.* = DESSILLÉ, ÉE. p.

DESSIN. s. m. Représentation d'un objet quelconque, réel ou imaginaire, faite sur une surface plane, au crayon, à la plume, au pinceau, ou par tout autre moyen, *Un d. de Raphaël, de Rembrandt, de Callot. Un portefeuille, une collection de dessins. La muraille était couverte de dessins grossiers tracés avec du charbon.* — Dans un sens partic., se dit Des représentations plus ou moins imaginaires, mais ordinairement symétriques, qui servent à orner les papiers de tenture, les tissus, etc. *Le d. de ce ruban est fort élégant. Cette robe est d'un joli d. Le d. est rose sur un fond blanc. Je n'aime pas le d. de cette broderie.* — Dans une acception plus restreinte, se dit, par oppos. à *Coloris*, de La simple délinéation des figures et des objets que représente un tableau, une statue. *D. correct, pur, facile, ferme, hardi. Il y a dans la jambe droite une incorrection de d. véritablement choquante. Ce peintre est un admirable coloriste, mais il pèche par le d.* — Se dit encore De l'ordonnance, de la disposition générale d'un tableau. *Le d. de ce tableau manque d'unité.* Peu us. ‖ L'art de dessiner. *Le d. est une des parties essentielles de la peinture. Professeur de d. Montrer, apprendre le d.* — *Les arts du d.*, Les arts dont le d. fait la partie essentielle, comme la peinture, la sculpture, etc. ‖ Le plan d'un bâtiment, d'un jardin. *Son architecte lui a fait voir plusieurs dessins pour la maison qu'il veut construire. Le d. d'un jardin.* ‖ Fig., se dit, en T. Mus., de La disposition des différentes parties d'un morceau. *Cette symphonie est fort belle; le d. du scherzo est surtout très-original.*

Enc. — Le *Dessin* est la reproduction d'un objet quelconque sur une surface plane. Il comprend deux parties bien distinctes, le contour et les ombres, dont la seconde est le complément de la première. Lorsqu'on se borne à reproduire les contours des objets à l'aide de simples traits et sans emprunter le secours des ombres, on fait ce qu'on appelle un *d. linéaire*. Le d. linéaire se distingue lui-même en d. linéaire *à vue* ou *à main levée*, qui s'exécute sans le secours des instruments mathématiques, et en d. linéaire *graphique* ou *géométrique*, dans lequel on fait usage de la règle, du compas, du rapporteur et d'autres instruments de précision. On divise encore le d. d'après les divers procédés qu'on emploie : c'est ainsi qu'on distingue le d. à la *plume*, au *crayon*, à l'*estompe*, au *pastel*, au *lavis*, à la *sépia*, etc. La manière dont on exprime les ombres établit encore d'autres divisions dans ce genre de travail (d. *haché*, *grainé*, *pointillé*, *estompé*, etc.). Enfin, sous le rapport de l'exécution, on distingue encore les *esquisses* ou *croquis*, premier jet de l'imagination où l'on n'indique que les traits principaux ; les *dessins arrêtés*, où l'artiste a ratifié les diverses parties de son œuvre ; les *études*, qui sont faites d'après nature pour servir comme de matériaux dont l'auteur tirera parti plus tard dans ses compositions ; les *académies*, figures entières faites d'après le modèle vivant ou d'après la bosse ; et les *cartons*, qui sont des dessins arrêtés et en partie ombrés, faits pour être reproduits dans un tableau. En général ces derniers sont tracés dans les dimensions mêmes des figures qu'on veut peindre.

Le d., il est à peine besoin de le dire, est le fondement et la base de la peinture, de la sculpture, de la gravure en tous genres, et de l'architecture. Cependant, le talent du dessinateur n'est pas seulement indispensable aux individus qui se destinent à la pratique de l'un de ces arts, il est aujourd'hui nécessaire à l'exercice d'une foule d'industries, telles que l'orfévrerie, l'ébénisterie, la fabrication des papiers de tenture et de la plupart des tissus de couleur, la construction des machines, etc. Le d. rend encore les plus grands services aux hommes mêmes qui se livrent à des travaux purement scientifiques, comme au botaniste, au zoologiste, à l'anatomiste, etc. C'est donc avec toute raison que les éléments de cet art sont enseignés dans les divers établissements d'instruction secondaire, et que toutes nos grandes villes industrielles possèdent des écoles spéciales de d. pour les personnes, hommes et femmes, qui n'ont pas reçu les bienfaits d'une éducation supérieure.

La nécessité, ou tout au moins l'extrême utilité de la diffusion de l'art du d. étant reconnue, il importe de rechercher les méthodes les plus propres à atteindre ce but. Depuis longtemps il existe à ce sujet une grande discussion parmi les professeurs. Dans la méthode généralement adoptée, on fait copier à l'élève des dessins d'abord partiels et fort simples (un nez, un œil, une oreille, une main, un pied), puis plus complets et dont les difficultés vont en augmentant (têtes dans différentes positions et figures entières); après quoi, l'élève passe à l'étude de la bosse, c.-à-d. du modèle en relief, et enfin à celle du modèle vivant. Dans une autre méthode, qui est tout à fait l'opposé de celle-ci, on fait débuter l'élève par la copie d'une figure en relief avec tous les détails que comporte ce genre de modèle. Le premier procédé a l'inconvénient grave de ne pas habituer l'élève à saisir l'ensemble des objets, et surtout de les lui présenter tout autrement qu'ils ne sont dans la nature, c.-à-d. comme constitués par de simples surfaces planes. Aussi arrive-t-il habituellement que l'élève, lorsqu'il passe de l'étude du modèle destiné à celle du modèle en relief, paraît aussi novice que celui qui n'a jamais touché le crayon. En outre, la longueur de cette méthode est telle qu'elle rebute les jeunes gens, et, comme on les tient souvent plusieurs années à copier de simples dessins, il arrive en général qu'au sortir de l'école ils sont absolument incapables de reproduire aucun objet réel : en conséquence, ils abandonnent complétement un art qui ne peut leur être d'aucune utilité, et le temps qu'ils y ont consacré se trouve ainsi complétement perdu. L'unique défaut de la seconde méthode consiste en ce que l'élève, s'il n'est pas bien dirigé, se perd dans les détails trop minutieux du modèle, et se décourage promptement quand il ne réussit pas assez bien à son gré. L'inconvénient de cette dernière méthode a été habilement évité par le professeur Dupuis, qui a dirigé longtemps avec succès une école de d. industriel à Paris.

Pour cela, l'ingénieux professeur, au lieu de laisser l'élève tracer tout d'abord une esquisse grossière d'après un modèle en bosse complétement terminé, met à sa disposition une série de modèles en relief, où les contours vont toujours en se précisant et les détails en augmentant. Les modèles sont au nombre de 16. Les quatre Figures ci-dessous (Fig. 1, 2, 3 et 4) représentent les modèles 1, 5, 9 et 13 de la série, et montrent suffisamment la progression du travail imposé à l'élève. Par ce procédé, l'élève s'habitue tout d'abord à saisir, ce qui est le but essentiel de l'art du d., la forme et les contours des objets dans l'espace, et à les représenter sur une surface plane. Il apprend à se rendre compte des effets des saillies et des enfoncements, de la lumière et des ombres, ainsi qu'à apprécier exactement les dimensions et les distances. Enfin, il acquiert aisément la conscience des progrès qu'il fait chaque jour, et de l'utilité de l'art qu'il étudie.

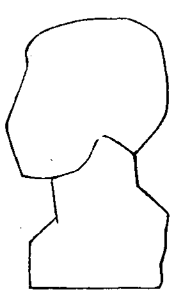
1

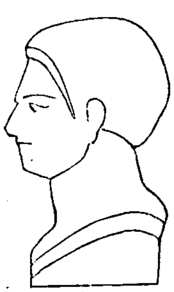
2

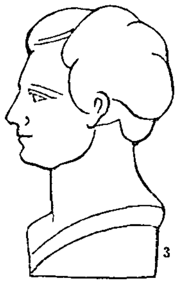
3

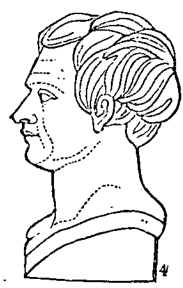
4

Le porte-crayon armé de craie ou d'un crayon noir, et ayant un poids et une dimension raisonnables, c'est-à-dire 18 centimètres de longueur, est le meilleur instrument à mettre entre les mains de l'élève qui commence. Le premier objet que celui-ci doit considérer en esquissant son modèle, la Fig. 5, par ex., c'est le rapport qui existe entre la hauteur de l'ensemble et sa largeur. Ce point déterminé, il doit s'occuper d'obtenir le contour général sans s'inquiéter d'aucune des divisions internes ; puis cela fait, il s'attache aux subdivisions, en étudiant les proportions relatives de chacune d'elles, et en les comparant soit les unes avec les autres, soit avec l'ensemble. Supposons l'élève assis devant le modèle, à une distance telle de celui-ci que d'un seul coup d'œil, sans bouger la tête, son œil embrasse l'ensemble de ce modèle. Il est évident que les rayons visuels de l'élève (Fig. 5) dirigés sur le modèle, peuvent se comparer aux branches d'un compas dont l'ouverture augmente à mesure que l'élève se rapproche du buste, et diminue à mesure qu'il s'en éloigne. En conséquence, toute mesure mobile, telle qu'un porte-crayon, par ex., interposée par l'élève entre son œil et le modèle, à une distance constante, pouvant, quoique bien moindre que le modèle lui-même, embrasser tout le champ visuel, lui deviendra d'un grand secours pour établir certaines mesures mathématiques. En effet, en appliquant une pareille mesure à une seule division du modèle, il aura, pour ainsi dire, une unité à l'aide de laquelle il obtiendra aisément les dimensions des autres divisions et des subdivisions de l'objet à copier. Ainsi, par ex., en prenant la Fig. 1 qui est de profil, et en choisissant la largeur du cou pour unité, si celle-ci est contenue deux fois et demie dans la hauteur générale du buste, on a immédiatement les proportions de 1 à 2 et 1/2 qu'on peut de suite tracer soit sur le papier, soit sur la toile. Ce n'est pas tout. l'unité obtenue par le diamètre du cou servira également à mesurer le diamètre horizontal de la tête, ainsi que celui du buste, ce qui donnera de nouvelles proportions, qui faciliteront singulièrement le tracé de la forme générale. Maintenant, si l'on veut obtenir les proportions des divisions principales, comme la distance de la base du buste à la base du menton, on peut établir une nouvelle unité pour mesurer d'autres parties. Ainsi, par ex., si la distance de la base du buste à la base du menton est la même qu'à partir de ce dernier jusqu'au sommet de la tête, l'élève n'aura qu'à diviser la hauteur totale du modèle en deux parties égales. D'après le même principe, en passant des divisions aux subdivisions, on trouve que la distance entre la base du menton et le point d'où le nez commence à faire saillie, peut servir de mesure pour la hauteur du nez, et celle du sommet du crâne. Avec un peu d'habitude, rien n'est plus facile que de découvrir les parties qui, pour un modèle donné, sont les plus propres à servir de commune mesure. Certes, nous ne prétendons pas que le d. doive s'enseigner d'après des règles purement mathématiques ; nous disons seulement qu'il faut prendre exactement certains points fixes desquels partent et auxquelles reviennent les lignes onduleuses et variées que présente la tête humaine. Le porte-crayon habilement manié remplit ici l'office de compas, d'équerre, de niveau et de fil à plomb. L'œil se familiarise ainsi avec le modèle ; le jugement vient ensuite et dispose les diverses parties ; enfin, la main s'enhardit et n'hésite plus, et les formes principales sont transportées rapidement sur le papier ou sur la toile pour être subdivisées en telles proportions que l'exige le degré de *fini* que l'on veut donner à son d. — Les principes relatifs à l'usage du porte-crayon dans le d. du buste, s'appliquent également à celui de la figure complète. Dans la Figure 6, nous avons indiqué plus particulièrement, par les lignes pointillées, l'emploi du porte-crayon dans le sens horizontal et vertical. Dans cette Fig., EE est la ligne de l'horizon, c.-à-dire celle qui est de niveau avec l'œil. On l'aperçoit passant à travers le genou de la jambe sur laquelle porte le poids principal du corps.

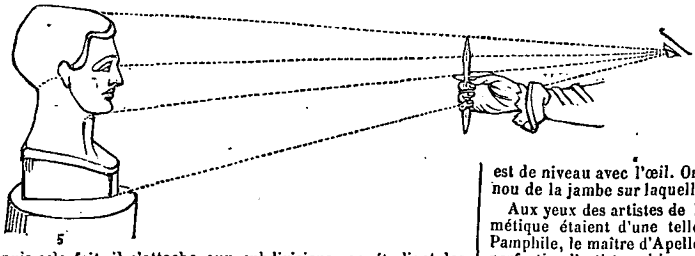
5

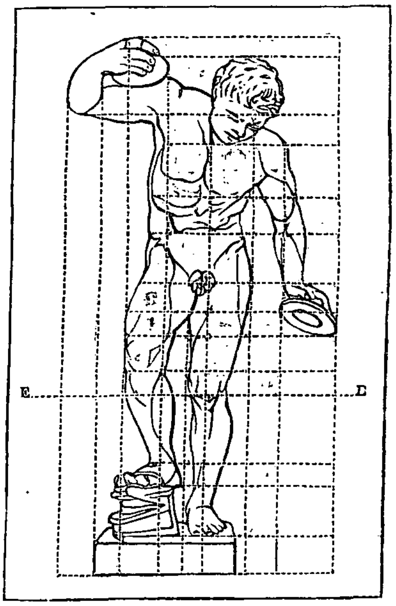

6

Aux yeux des artistes de l'antiquité, la géométrie et l'arithmétique étaient d'une telle importance pour le peintre, que Pamphile, le maître d'Apelle, déclarait incapable d'arriver à la perfection l'artiste qui ignorait ces sciences. Vitruve répète les mêmes paroles, et nous donne en ces termes les proportions de la figure humaine. « L'espace compris entre le menton et le sommet du front ou la racine des cheveux est la dixième partie de la hauteur du corps ; entre le menton et la partie supérieure de la tête, il en forme le huitième. Il en est de même de l'espace compris entre la nuque et le sommet de la tête. Depuis la partie supérieure de la poitrine jusqu'à la racine des cheveux, l'intervalle équivaut à un sixième ; mais il est d'un quart jusqu'au sommet de la tête. L'espace compris entre le menton et la partie inférieure du nez forme le tiers de la face ; de ce dernier point jusqu'au milieu des sourcils on trouve un autre tiers, et le tiers restant va jusqu'à la racine des cheveux, à l'endroit où finit le front. La longueur du pied est le sixième de la hauteur du corps ; l'avant-bras en forme un quart ; la largeur de la poitrine un autre quart. Les autres membres, continue notre auteur, ont pareillement des proportions déterminées, et c'est en tenant compte de ces proportions que les peintres et les sculpteurs de l'antiquité se sont acquis une si grande réputation. C'est exactement de la même manière que toutes les parties d'un temple doivent correspondre entre elles et avec l'ensemble de l'édifice. Le nombril est placé, naturellement, au centre du corps humain ; et si l'on suppose un individu couché, le visage élevé vers le ciel, les mains et les pieds étendus, et qu'à partir de son nombril on décrive un cercle, ce cercle ira toucher l'extrémité des doigts de ses mains et de ses pieds. Ce n'est pas seulement par un cercle que le corps humain est circonscrit : car si on l'inscrit dans un carré, les bras étendus horizontalement, on trouve que la ligne qui le mesure des pieds à la tête, et celle qui traverse les bras complétement étendus, en formant quatre angles droits avec la première, sont exactement égales, de sorte que les verticales tirées sur les extrémités de ces deux lignes produiront un carré parfait. »

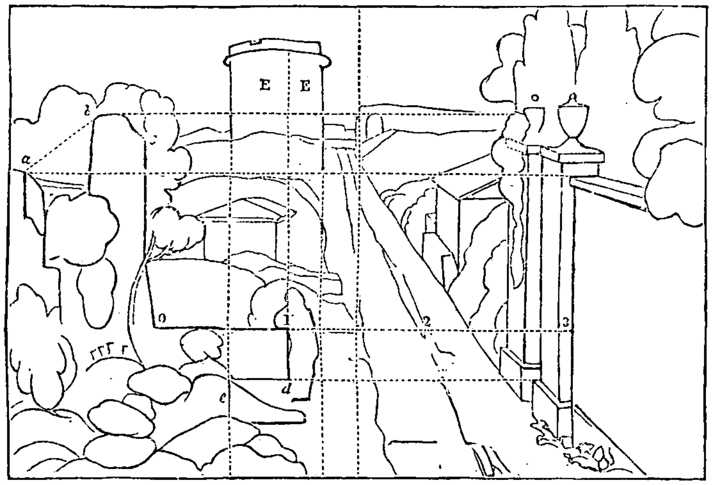

Fig. 7.

Nous terminerons ces observations en montrant l'utile emploi qu'on peut également faire du porte-crayon dans le d. du paysage. Le sujet des Fig. 7 et 8 est emprunté à un terrain situé à une petite distance de Rome ; on aperçoit dans le lointain la tour de Cécilia Métella. Dans la Fig. 7, les masses sont simplement esquissées. On dessine d'abord avec soin la masse principale *abc*O*ld*, sur le côté gauche, sous le rapport des lignes principales et des épaisseurs ; puis on corrige jusqu'à ce qu'on ait obtenu le tracé exact de sa forme générale. L'œil est à la hauteur des points E et E, qui, par conséquent, indiquent la hauteur de la ligne horizontale, et sont également les points *fuyants* par rapport au mur placé à droite du paysage et à la maison située un peu au delà du même côté. En prenant avec le porte-crayon tenu horizontalement entre le pouce et l'index la distance OI, on trouve que deux fois cette mesure aux points 2 et 3, donnent la jonction du mur avec le pilier, et qu'une ligne prolongée horizontalement, à partir de *d*, coupe le sommet de la plinthe du pilier de la porte. Le paysage se trouve partagé en deux parties égales, par une ligne verticale tirée à travers la brèche du mur de la ville qu'on aperçoit dans l'éloignement. La ligne *d*I, prolongée supérieurement, donne l'un des côtés de la maison à droite de la route. La ligne *de* coupe le mur en saillie au point *e*, d'où en élevant une ligne verticale on obtient le côté gauche de la tour. Les autres lignes horizontales servent de même à déterminer le reste du paysage. Ainsi donc, il est évident que la disposition des divers éléments de notre d. s'est faite avec la plus grande facilité en prenant la masse *abc*OI*d* pour mesure ou pour unité, qui nous a servi de point de départ et de comparaison dans tout notre travail.

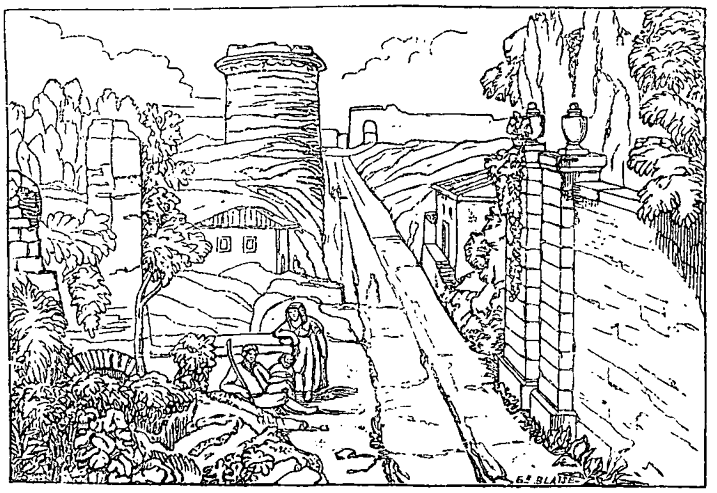

Fig. 8.

II. Dans les arts industriels, on a imaginé une multitude de procédés pour copier exactement les dessins, sans avoir appris à dessiner. Nous ne parlerons ici que des plus simples, c.-à-d. de ceux qui s'exécutent au moyen de *Poncis* ou de *Patrons découpés*. Nous dirons, en outre, quelques mots de la *Craticulation* ou *Graticulation* et du *Tricage*.

1° *Poncis*. On prend une feuille de papier végétal sur laquelle on trace ou on calque la figure qu'on veut reproduire. Cela fait, on fixe le papier sur un carton garni d'une couverture de laine douce ou d'un morceau de drap plié en double, et l'on pique avec une aiguille fine tous les traits du dessin. C'est ce d. ainsi préparé qu'on appelle *Poncis*. Quand la piqûre est terminée, on enlève, en frottant légèrement avec la pierre ponce, les barbes produites par l'aiguille à l'envers du papier, et il ne reste plus qu'à reproduire le d. piqué. A cet effet, on pose le poncis d'aplomb sur la surface à dessiner, et, à l'aide d'épingles, ou de toute autre manière, on l'y assujettit solidement. On prend alors une *Ponce*, c.-à-d. un petit sachet de toile claire rempli d'une poudre colorante, ou bien un petit cylindre, appelé *Poncette*, fait de feutre gris très-fin ou de peau de buffle très-souple, dont on frotte l'une des extrémités sur une plaque de glace chargée d'une poudre colorante ; puis on promène cet instrument sur toute l'étendue du poncis. La poudre qui se détache de la ponce ou de la poncette, passant à travers les trous du papier, va se déposer sur la surface inférieure et y forme des lignes de points colorés correspondant aux piqûres du poncis, de façon que le d. primitif se trouve reproduit avec une très-grande exactitude.

2° *Patrons découpés* ou *Imprimures*. Pour les préparer, on dessine ou on calque la figure sur une feuille de papier collé très-mince et enduit de chaque côté de trois couches de gélatine ou de colle de poisson. On étend ensuite le papier sur une table bien unie, puis on découpe nettement avec un canif tous les traits de plume ou de crayon, en ayant soin toutefois de laisser de distance en distance de petites bandes intactes, afin de soutenir le d. Quand on veut se servir de ce patron, on l'étend sur l'objet qu'on veut imprimer, et l'on passe dessus une brosse à poils courts, légèrement trempée dans une encre liquide et gommée. Il est inutile d'expliquer comment, en pénétrant dans les découpures, la matière colorante va former sur la surface placée au-dessous les dessins qu'elles représentent.

3° *Graticulation*. — Ce procédé sert à reproduire un d., soit en lui conservant ses dimensions naturelles, soit en l'amplifiant ou en le réduisant. On trace autour du sujet donné (Fig. 9) un carré qu'on divise en un certain nombre d'autres petits carrés égaux en menant des parallèles à ses côtés. Supposons maintenant qu'on veuille réduire toutes les lignes de la Figure 9 dans le rapport de 5 à 3. On prend une droite *ab* (Fig. 10) égale aux 3/5 de AB (Fig. 9), et l'on construit sur cette droite le carré *abcd*, qu'on partage en autant de carrés égaux qu'il y en a dans le grand carré ABCD. On désigne par des lettres et par des chiffres semblables les colonnes correspondantes des deux figures. Ces préparatifs terminés, si l'on veut fixer sur la copie la position d'un point quelconque du modèle, le point O, par exemple, on trouve qu'il appartient, dans ce dernier, à un carré correspondant à la fois au chiffre 2 et à la lettre R. Il devra donc se trouver, sur la copie, dans le carré correspondant au chiffre 2 et à la lettre *r*. Quand les carrés sont assez petits, il suffit d'un peu d'habitude et de coup d'œil pour trouver exactement sa place. On détermine de la même manière tous les autres points de la figure ; puis, en les joignant ensemble, on obtient le d. voulu. Si, au lieu de réduire le modèle, on veut lui conserver ses dimensions, on fait le second carré égal au premier. Veut-on au contraire l'amplifier, on procède d'une façon inverse ; mais, dans ce dernier cas, le résultat est généralement moins exact que dans celui où l'on réduit. En effet, dans la réduction, les erreurs tendent à diminuer, tandis qu'elles tendent à s'accroître quand on augmente les dimensions du modèle.

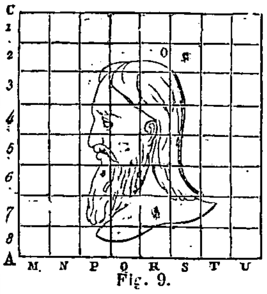

Fig. 9.

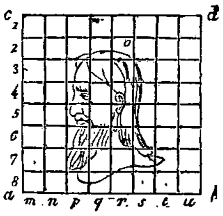

Fig. 10.

4° Un exemple suffira pour donner une idée du *Tricage*. Supposons que l'on veuille copier le polygone ABCDEFG (Fig. 11). Menons par les sommets de ce polygone les parallèles AA', BB', CC', DD', EE', FF', GG', toutes de longueur égale, et réunissons leurs extrémités $A'B'C'D'$, etc., de manière à former le second polygone $A'B'C'D'E'F'G'$. Ce second polygone sera exactement égal au premier, car, d'après la construction, la Fig. $ABA'B'$ étant un parallélogramme, $AB = A'B'$, et l'on trouverait, de la même manière, que dans les parallélogrammes $BCB'C'$, $DED'E'$, etc., $BC = B'C'$, $DE = D'E'$, etc. De plus, les diagonales de ces parallélogrammes sont aussi égales entre elles ; en effet, $AA'FF'$, par ex., étant aussi un parallélogramme, il en résulte que $AF = AF'$. Les deux polygones ayant leurs côtés égaux et leurs diagonales égales, ils peuvent donc se décomposer en un même nombre de triangles ayant les trois côtés égaux chacun à chacun. Par conséquent, ces triangles sont égaux entre eux, et de leur égalité découle nécessairement celle des polygones qu'ils composent. — Si maintenant on veut obtenir une copie retournée d'une figure, il faut s'y prendre d'une autre manière. Soit, par exemple, à reproduire, en sens inverse, le pentagone ABCDE (Figure 12). Du sommet D, on tire la ligne DD', et sur un point quelconque *q* de cette ligne, on élève la perpendiculaire XX'. Cela fait, des autres sommets du polygone, on abaisse sur XX' les perpendiculaires Am, Bn, etc., puis on prolonge chacune d'elles d'une quantité égale au delà de la verticale XX'. On a ainsi $mA' = Am$, $nB' = Bn$, etc. Puis, on joint ensemble les points $A'B'C'D'E'$, et l'on a un nouveau polygone ayant toutes ses parties égales à celles du premier, mais disposées dans un sens inverse. Pour s'assurer de leur égalité, on n'a qu'à rabattre le polygone ABCDE sur le polygone $A'B'C'D'E'$, la ligne XX' servant de charnière, et l'on voit que les deux figures coïncident exactement dans toute leur étendue.

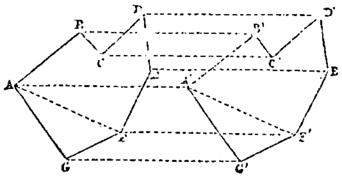

Fig. 11.

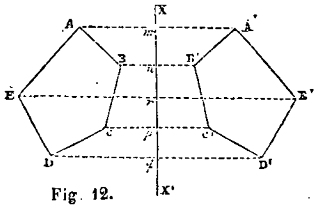

Fig. 12.

Les Grecs attribuaient l'invention du d. à une jeune fille de Sicyone, Dibutade, qui, désespérée de voir partir son amant, imagina de conserver son image, en traçant sur un mur les contours du profil qu'y projetait son ombre. Mais on ne peut regarder ce récit que comme une fable ingénieuse. — Pour plus de détails sur l'étude du d., on consultera utilement DUPUIS, *De l'enseignement du d. au point de vue industriel*, 1836 ; VALLÉE, *La science du d.*, 1838 ; Mme CAVÉ, *Cours de d.*, 1852 ; et RAVAISSON, *Rapport sur l'enseignement du d.*, 1853.

DESSINATEUR. s. m. Celui dont la profession est de faire des dessins. *D. pour étoffes, pour costumes.* ‖ T. Peint. Celui qui entend bien le dessin ; se dit par oppos. à *Coloriste*. *Ce peintre entend le coloris ; mais il n'est pas d.*

DESSINER. v. a. (lat. *designare*). Représenter un objet quelconque au moyen du dessin. *D. une figure d'après nature. D. le paysage. Il dessine très-bien l'ornement. D. un jardin*, En tracer le plan. Absol., *Il dessine fort bien. D. au crayon, à la plume. D. d'après la bosse, d'après nature. D. de fantaisie.* — Par ext., se dit De la manière dont un peintre dessine. *Ce peintre dessine hardiment. Il entend le coloris, mais il dessine mal.* ‖ Accuser, faire ressortir les formes du corps. *Ce vêtement dessine bien les formes.* ‖ * Figur., Tracer, esquisser. *D. le plan d'une histoire.* = SE DESSINER. v. pron. Se dit De ce qui se détache plus ou moins nettement sur un fond quelconque. *On voyait se d. sur la muraille l'ombre des gens qui allaient et venaient.* — T. Mar. On dit, dans un sens anal., qu'*Une terre se dessine dans la brume, se dessine légèrement à l'horizon.* || En parlant Des formes, des contours du corps, Se développer, devenir plus apparent. *Les formes de cette jeune fille commencent à se d.* || Prendre des attitudes propres à faire ressortir ses avantages extérieurs. *Cet acteur se dessine bien sur la scène. Cette danseuse se dessine avec grâce.* || * Fig., Se manifester par des caractères non équivoques. *La marche du nouveau ministère ne se dessine pas encore.* = Dessiné, ée. part.

DESSOLER. v. a. Ôter la sole. *D. un cheval, un mulet, etc.* ||Changer l'ordre des soles d'une terre cultivée. *D. les terres d'une ferme.* = Dessolé, ée. part.

DESSOUDER. v. a. Ôter la soudure. *Dess. une cafetière.* = se Dessouder. v. pr. Perdre sa soudure. *Le ferblanc se dessoude facilement au feu.* = Dessoudé, ée. p.

DESSOULER. v. a. Faire cesser l'ivresse. *On l'a dessoulé avec de l'ammoniaque.* Popul. = Dessouler. v. n. Cesser d'être ivre. *Il ne dessoule pas.* Popul. = Dessoulé, ée. part.

DESSOUS. adv. de lieu. Marque la situation d'une chose qui est sous une autre. *Voyez sur la table, cherchez dessus et d.* — *Vêtement de d.*. Qui se porte ordinairement sous d'autres. = Dessous. prép. Sous. *Regardez d. le lit. On a tiré cela de d. la commode.* — *Sens dessus d.*, V. Sens. = Dessous. s. m. La partie qui est dessous, l'envers, le côté inférieur. *Le d. d'une table. Le d. de cette étoffe est plus beau que le dessus.* — *Le d. des cartes*, V. Carte. — *Les d. d'un théâtre*, Les étages à planchers mobiles qui sont au-dessous de la scène, et qui servent au jeu des décorations. *Il tomba dans le troisième d.* || Fig., *Avoir le d.*, Avoir du désavantage dans une lutte quelconque. *Les ennemis eurent le d. Vous avez eu le d. dans la discussion.* = Au-dessous. prép. Plus bas. *Relativement au cours de la Seine, Rouen est au-d. de Paris. Je suis logé au-d. de lui. Il était assis au-d. de vous. Le thermomètre est au-d. de zéro. Sa tunique descendait au-d. du genou. Sa taille est au-d. de la moyenne.* — T. Marine. *Être au-d. du vent d'un vaisseau*, se dit d'un Vaisseau sur lequel un autre a le vent. On dit aussi, dans le même sens, *Avoir le d. du vent d'un vaisseau.* || Figur., se dit pour marquer L'infériorité, en quelque genre que ce soit. *On enrôla tous les hommes au-d. de cinquante ans. Toute somme au-d. de mille francs. Vendre une chose au-d. de sa valeur, au-d. du cours, du taux, du prix ordinaire. Le caporal est au-d. du sergent. Il est au-d. de lui par la naissance. Vous êtes fort au-d. de lui en mérite, en richesse. C'est à tort que vous placez l'Arioste au-d. du Tasse. Son livre est au-d. du médiocre. J'ai trouvé cela fort au-d. de l'idée que je m'en étais faite.* || Fig., *Être au-d. de sa place*, N'être pas en état de la remplir. *Cette place est au-d. de lui*, Elle n'est pas digne de lui. On dit dans un sens analogue, *Croire, tenir une chose au-d. de soi*, Ne pas la croire digne de soi. *Cet ouvrage est au-d. de la critique*, Ne mérite pas qu'on se donne la peine de le critiquer. || Quelquefois on fait ellipse du régime. *On a congédié les locataires qui étaient logés au-dessus de lui et au-d. Hérode fit tuer tous les enfants de l'âge de deux ans et au-d.* = Ci-dessous. loc. adv. Au-d. du lieu où l'on est. *Ci-d. gît un tel* || Ci-après, plus bas. *Voyez ci-d. Comme cela est expliqué dans la note ci-d.* = En dessous. loc. adv. Du côté inférieur, par-d. *Ce vêtement est fait pour se mettre en d.* || Famil., *Regarder en d.*, Regarder obliquement, en baissant les yeux. On dit aussi D'une personne qui regarde habituellement de cette manière, qu'*Elle a le regard, la mine en d.* — Figur. et famil., *Être en d.*, Être dissimulé. = Là-dessous. loc. adv. Sous cela. *Déposez votre panier là-d.* — Fig., *Il y a quelque piége, quelque chose là-d.* = Par-dessous. prépos. Sous. *Porter une cuirasse par-d. ses vêtements. Passer par-d. la barrière. Prendre quelqu'un par-d. le bras.* — Avec ellipse du subst. *Passez par-d. Prenez la table par-d.*

* **DESSUINTAGE.** s. m. * **DESSUINTER.** v. a. T. Technol. Voy. Laine.

DESSUS, adv. de lieu. Marque la situation D'une chose qui est sur une autre. *Voyez sur la table, cherchez d. et dessous. Cela n'est ni d. ni dessous.* — *Sens d. dessous*, V. Sens. = Dessus. prép. Sur. *Otez cela de d. le buffet. Cela n'est ni d. ni dessous la table.* = Dessus. s. m. La partie qui est dessus, l'endroit, le côté supérieur. *Le d. d'une table, d'un livre, d'une étoffe. Le d. de la main, de la tête. On a brisé le d. de cette caisse. Dans ce corps de logis, ma sœur occupe le d. et moi le dessous.* — *Le d. d'une lettre, d'un paquet*, Le côté où l'on met l'adresse, la suscription. || T. Archit. *D. de porte*, Encadrement orné de moulures, de sculptures ou de peintures qu'on place au-dessus du chambranle d'une porte. — *Les d. d'un théâtre*, Les étages qui sont au-d. de la scène, et qui servent au jeu des décorations. || T. Mar. *Avoir le d. du vent*, V. Vent. || Figur., *Avoir le d.*, Avoir l'avantage dans une lutte quelconque. *Il a eu le d. dans le combat, dans la discussion. La maladie a été violente, mais la nature a enfin pris le d.* || T. Mus. La partie la plus élevée d'un morceau d'ensemble. *Lorsqu'il y a deux parties aiguës, on les distingue en premier et en second d.* Voy. Voix. — Par ext., se dit Des chanteurs et chanteuses qui exécutent la partie de dessus. *C'est un bon d.* = Au-dessus. prép. Plus haut. *Au-d. de la montagne. Au-d. des mers. Au-d. de l'horizon. Au-d. de la porte on lisait ces mots. La Marne se jette dans la Seine au-d. de Paris. Cet arbre s'élève au d. de tous les autres. Le thermomètre marquait* 36 *degrés au-d. de zéro.* || Fig., se dit pour marquer La supériorité en quelque genre que ce soit. *On enrôla tous les citoyens au-d. de vingt ans. Toute somme au-d. de mille francs. Vendre une chose au-d. de sa valeur, au-d. du cours, du prix ordinaire. Un général est bien au-d. d'un simple officier. Il est au-d. de vous par la naissance. Il est bien au-d. de lui en naissance, en richesses, etc. Je place cet auteur au-d. de tous ses contemporains. Cette œuvre est au-d. de ses forces* ou *au-d. de lui. Elle montra une fermeté au-d. de son sexe. Cela est au-d. de l'idée que je m'en faisais. Les mystères de la religion sont au-d. de notre intelligence.* — Fig., *Être au-d. de sa place*, Avoir plus de capacité qu'il n'en faut pour remplir la place qu'on occupe. *Être au-d. de sa condition*, Avoir des sentiments, une capacité, des aptitudes qui ne se trouvent pas ordinairement chez les personnes de la même condition. *Avoir une mise au-d. de son état*, S'habiller avec une recherche qui n'est pas convenable dans la position qu'on occupe. — Fig., se dit encore pour marquer Qu'on s'affranchit de certaines choses, ou qu'on les brave, qu'on ne s'en met point en peine. *S'élever au-d. des faiblesses humaines. Il est au-d. de toutes ces vaines terreurs. Se mettre au-d. des événements. Il s'est mis au-d. de tout ce qu'on peut dire de lui, au-d. des bienséances, au-d. de tout.* — S'emploie également pour marquer Que certaines choses ne peuvent nous atteindre. *Être au-d. du besoin. Cet ouvrage est au-d. de la critique. Sa réputation est au-d. de la calomnie. Cela est au-d. de tout éloge*, Ne peut être loué assez dignement. — Fig. et fam., *Être au-d. de ses affaires*, Avoir des affaires en fort bon état, avoir un actif qui dépasse le passif. — Fig. et famil., *Être au-d. du vent*, Être en état de ne rien craindre. Cette loc. n'est point usitée au propre. || Quelquefois on fait ellipse du régime. *Les villes de dix mille âmes et au-d. Mon père occupe le deuxième étage, et je loge au-d. Ce tableau est admirable, je ne connais rien qui soit au-d.* = Ci-dessus. loc. adv. Plus haut. *Comme il a été dit ci-d. Voyez ci-d.* = En dessus. loc. adv. Du côté supérieur, par-d. *Ce pain est brûlé en d. Mettez en d. les livres dont j'ai besoin.* = Là-dessus. locut. adv. Sur cela. *Mettez le paquet là-d.* || Fig., Sur ce sujet, sur cette affaire. *Pourquoi revenir toujours là-d.? Que n'a-t-on pas dit là-d.? Passons là-d., s'il vous plaît.* — A ces mots, aussitôt après. *Je lui dis que la chose n'était pas faisable, et là-d. il me quitta fort mécontent.* = Par-dessus. préposit. Sur, au delà, par delà. *Sauter par-d. une barrière. Il a jeté son ballon par-d. la muraille. Il porte un paletot par-d. son habit.* — *Avoir d'une chose par-d. les yeux, par-d. la tête*, En être fatigué, dégoûté, ou En avoir plus qu'on n'en peut faire, qu'on n'en peut supporter. — *Par-d. les maisons*, se dit en parlant D'une chose exorbitante, exagérée, excessive. *Il a des prétentions par-d. les maisons.* — *Par-d. tout*, Principalement, plus que tout le reste. *Je vous recommande par-d. tout d'être très-poli. C'est ce qu'il préfère par-d. tout.* || Fig., En outre. *Elle est belle, jeune, et par-d. tout cela elle est riche. Par-d. le marché.* || S'emploie aussi avec ellipse du régime. *Il avait un habit et un manteau par-d. Il sauta par-d. On lui a donné ce qu'il demandait et quelque chose encore par-d.* = Par-dessus. s. m. * Vêtement que l'on porte par-d. les autres. *Elle avait un par-d. ouaté.* || T. Musique. *Par-d. de viole*, Voy. Archet.

DESTIN. s. m. (latin. *destinatum*, fixé). Se dit De l'enchaînement nécessaire des événements et de leurs causes. *D. irrévocable, immuable. Les païens avaient fait du d. une puissance à laquelle les dieux mêmes étaient soumis. Le livre, l'ordre, les arrêts du d.* — Les poëtes disent également *Destin et Destins. Le d. ennemi. Les destins ont ordonné.* || Le sort particulier d'une personne ou d'une chose; Ce qui arrive aux hommes, en bien ou en mal, indépendamment de leur volonté. *Un heureux, un cruel d. D. funeste. Personne ne peut fuir son d. C'est le d. des grands hommes d'être malheureux pendant leur vie. C'est le d. des choses humaines de n'avoir qu'une courte durée.* || En poésie, se dit pour Vie, existence. *Il a terminé son d., ses destins. Trancher, abréger le d., les destins de quelqu'un.*

Syn. — *Destinée.* — Ces mots désignent une chose stable, arrêtée, fixée, déterminée d'avance. Par la terminaison du mot, la *destinée* annonce particulièrement la chaîne, la succession, la série des événements qui remplissent le *destin*. Le *destin* règle, dispose, ordonne, et ce qu'il veut est notre *destinée*. L'un désigne plutôt la cause et l'autre l'effet. *Destin* emporte *une idée de fatalité, de nécessité, de force invincible*; *destinée* rappelle l'idée d'une vocation, d'une *destination* par laquelle nous sommes appelés à un tel genre de vie ou de mort. Ainsi, selon les lois physiques, inévitables, lé *destin* de l'homme est de souffrir; la *destinée* de tel homme est le malheur. Le *destin* est contraire ou propice; la *destinée* heureuse ou malheureuse. Tout cède au pouvoir du *destin*, quoiqu'on puisse faire contre sa *destinée*. Le sage se soumet au *destin*, et remplit sa *destinée*. Nous nous plaignons de notre *destinée*, et nous accusons le *destin* de nos maux. On dit unir ses *destinées*, s'attacher à la *destinée* de quelqu'un, suivre sa *destinée*, finir sa *destinée*, etc., manières de parler qui toutes prouvent que la *destinée* a un cours et résulte d'une somme d'événements. Enfin, *destin* n'est communément employé que par les poëtes et les orateurs; *destinée* est le mot du langage ordinaire. *Destin* rappelle toujours une philosophie profane et une fatalité qui ne s'accordent pas avec nos idées chrétiennes, tandis que ces mêmes idées se concilient fort bien avec celles de *destination* et même de *prédestination* qui distinguent la *destinée*.

DESTINATAIRE. s. 2 g. Celui, celle à qui on envoie une lettre, un paquet, etc.

DESTINATION. s. f. (lat. *destinatio*). La mission, le rôle assigné à une personne; L'emploi auquel une chose est destinée. *La d. de l'homme sur la terre. On avait construit cette maison pour en faire une fabrique, c'était là la première d. L'architecture de cet édifice ne répond nullement à sa d. Il ne pouvait se rendre compte de la d. de cet instrument. Vous connaissiez cependant la d. de cet argent.* || La prescription faite par quelqu'un relativement à l'usage, à l'emploi qu'on doit faire d'une chose. *On a employé cette somme suivant la d. qui en avait été faite. On ne doit rien changer à la d. des fondateurs.* || T. Jurisprud. *Immeubles par d.*, V. Bien. — *D. du père de famille*, V. Servitude. || Le lieu où doit se rendre une personne, où une chose est envoyée; La détermination de ce lieu. *Des troupes qui se rendent à leur d. Votre lettre n'est pas parvenue à sa destination. Ces marchandises sont arrivées à leur d. Arriver au lieu de sa d. La d. de cette escadre est pour l'Amérique.*

DESTINÉE. s. f. Le destin ou L'effet du destin. *Être soumis à la d. La d. se joue des faibles mortels. Le cours des destinées.* || Le sort d'une personne ou d'une chose. *D. heureuse, malheureuse. Suivre, remplir, accomplir sa d., ses destinées. Murmurer contre sa d. Leur d. est irrévocablement fixée. Quand on songe à la d. qui attend l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son berceau. Il cherchait en vain à se dérober à sa d. Dieu tient notre d. entre ses mains.* || En poésie, se dit pour Vie, existence. *Finir sa d. Trancher la d. de quelqu'un.* = Syn. V. Destin.

DESTINER. v. a. (lat. *destinare*). En parlant Des personnes, se dit De la carrière qu'on veut donner à quelqu'un, du rôle qui lui est assigné, du sort qui lui est réservé. *Il destinait son fils au barreau. Savons-nous à quoi le ciel nous destine? Son caractère doux et facile semblait le d. à mener une vie paisible. Sa naissance le destinait à occuper un jour de grandes places. Il était destiné à périr de cette manière.* — En parlant Des choses, se dit De l'usage qu'on en veut faire, Du lieu où on veut les envoyer. *Il destinait cette somme à l'achat de quelques livres. Il a destiné cet argent aux pauvres, pour les pauvres. Je destine mes soirées à cette occupation. Cet édifice est destiné au culte. Cette* *escadre est destinée pour l'Amérique.* || Préparer, réserver. *Dieu leur destinait d'autres couronnes. Vous savez l'accueil qu'il vous destine.* = SE DESTINER. v. pr. Se dit De la carrière que quelqu'un veut suivre. *Se d. au barreau, aux armes, etc.* = DESTINÉ, ÉE. part. *Un homme destiné à une grande fortune, à de grandes choses. Un édifice destiné au culte. Une flotte destinée pour la Chine.*

DESTITUABLE. adj. 2 g. Qui peut être destitué. *Un fonctionnaire d. à volonté.*

DESTITUER. v. a. (latin. *destituere*). Priver quelqu'un de la charge, de l'emploi, de la fonction qu'il avait. *D. un professeur, un fonctionnaire, un notaire. On l'a destitué de son emploi, de la tutelle de son neveu. Il a été destitué de sa place.* = DESTITUÉ, ÉE. p. || Adjectiv., Dépourvu, dénué. *Un homme destitué de tout secours, destitué de bon sens, de raison, etc. Une crainte destituée de fondement.* — Ce sens vieillit en parlant Des personnes : on dit maintenant *Dénué de secours, etc.*

DESTITUTION. s. f. Privation d'une charge, d'un emploi, etc. *Prononcer la destitution d'un fonctionnaire, d'un tuteur. Sa d. ne l'a nullement surpris. Depuis sa d., il ne se mêle de rien.*

DESTRIER. s. m. (lat. *dextra*, main droite). Vieux mot qui signifiait Cheval de main, de bataille. *D. s'employait par opposition à* Palefroi, *qui se disait d'un cheval de cérémonie.*

DESTRUCTEUR. s. m. Celui qui détruit. *Les Grecs furent les destructeurs de Troie.* || Celui qui commet des ravages, des dégâts. *Les soldats sont de grands destructeurs.* || Fig., *Cet homme a été le d. de sa maison par ses folles dépenses. Ce prince voulait être le d. de l'hérésie, le d. des abus.* = Adjectiv., *Un fléau d. Un animal d. Un système d. de toute morale.*

DESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être détruit. Peu usité.

DESTRUCTIF, IVE. adj. Qui détruit, qui cause la destruction. *Principe d. Cause destructive. Une doctrine destructive de toute morale.*

DESTRUCTION. s. f. (lat. *destructio*). Ruine totale. *La d. de Carthage. La d. du temple de Jérusalem.* || Fig., *La d. d'une famille, d'un État, d'un empire. Travailler à la d. de l'hérésie, des abus. Ces maximes tendent à la d. de la morale.*

DÉSUÉTUDE. s. f. [On pron. *Déçuétude*] lat. *desuetudo*). Non-usage; se dit Des lois, des coutumes, etc., que l'on a cessé d'observer. *Cette loi est tombée en d.*

DÉSUNION. s. f. Séparation des parties qui composent un tout, un assemblage. *La d. des planches d'une cloison.* || Disjonction, démembrement. *La d. de deux cures. La d. de ces terres a diminué leur valeur.* || Fig., Mésintelligence, division. *C'est lui qui a mis la d. dans la famille. Une question d'intérêt amena entre eux la d. la plus complète.*

DÉSUNIR. v. a. Disjoindre, séparer ce qui est uni. *D. les pièces d'un ouvrage de menuiserie. On avait réuni les deux paroisses, on a été forcé de les d. de nouveau.* || Figurém., Rompre la bonne intelligence, l'union qui est entre des personnes. *C'est l'intérêt qui unit et désunit les princes. Le sort pourra nous séparer, mais jamais nous d.* = SE DÉSUNIR. v. pron. *Les ais de cette porte se désunissent. Si cette famille se désunit, elle est perdue.* = DÉSUNI, IE. part. || T. Man. *Cheval désuni*, Cheval qui traîne les hanches, qui galope à faux.

* **DESVAUXIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux glumacés endogènes, à ovaires multiples (quelquefois soudés entre eux), à ovules pendants, à 1 ou 2 étamines, à anthères uniloculaires et à embryon terminal. — *Caract. bot. :* Petites plantes herbacées cespiteuses, ressemblant à de petits Scirpes. Feuilles sétacées, engaînantes à la base. Scapes filiformes, indivis, nus. Fleurs renfermées dans une spathe terminale. Glumes, une seule, située en avant ; ou 2 un peu opposées l'une à l'autre. Glumelles nulles, ou bien 1 ou 2 écailles molles parallèles aux glumes. Étamines, 1, très-rarement 2 ; anthère simple. Ovaires, 1 à 18, attachés à un axe commun, distincts ou partiellement soudés, uniloculaires, pourvus chacun d'un seul stigmate ; ovules solitaires, orthotropes. Fruit représentant autant d'utricules monospermes, à déhiscence longitudinale ; graines pendantes ; embryon lenticulaire, situé à l'extrémité la plus éloignée du hile. [Fig. 1. *Centrolepis fascicularis ;* 2. Capitule de fleurs ; 3. Fleur séparée ; 4. *Ovaire dont on a retranché le style.*]

Cette famille se compose de 4 genres et de 15 espèces environ, qui toutes habitent les îles de la mer du Sud, et presque toutes la Nouvelle-Hollande. — On ne leur connaît aucun usage.

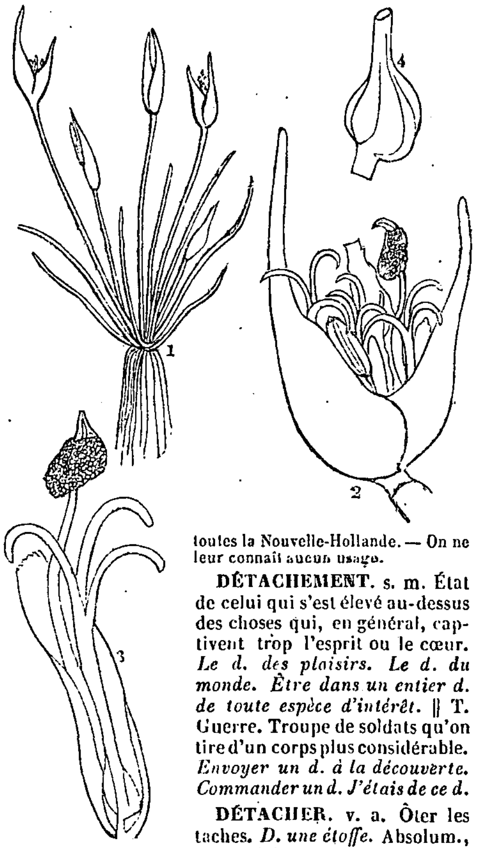

DÉTACHEMENT. s. m. État de celui qui s'est élevé au-dessus des choses qui, en général, captivent trop l'esprit ou le cœur. *Le d. des plaisirs. Le d. du monde. Être dans un entier d. de toute espèce d'intérêt.* || T. Guerre. Troupe de soldats qu'on tire d'un corps plus considérable. *Envoyer un d. à la découverte. Commander un d. J'étais de ce d.*

DÉTACHER. v. a. Ôter les taches. *D. une étoffe.* Absolum., *Savon à d.* = DÉTACHÉ, ÉE. part.

DÉTACHER. v. a. (ital. *distaccare*). Dégager une personne ou une chose de ce qui l'attachait, de l'objet auquel elle était attachée. *D. un forçat. D. un chien. D. une tapisserie, un tableau. D. une barque du rivage. D. un fruit de l'arbre. On le détacha de l'arbre auquel il était lié. Ces rochers ont été détachés de la montagne par la violence du torrent.* || Défaire ce qui sert à attacher. *D. une épingle, une agrafe. D. un ruban.* || Par ext., Tenir écarté de. *Détachez vos bras du corps. Détachez le pied gauche du pied droit.* — Isoler. *Vous détacherez les notes du texte par un filet.* || Séparer une chose d'une autre dont elle fait partie, avec laquelle elle fait corps. *D. une vigne d'une ferme. D. une commune d'un département, une province d'un État. D. un chapitre d'un ouvrage.* || T. Guerre. Tirer une troupe de soldats d'un corps plus considérable, pour la charger d'un service particulier. *Il détacha deux compagnies pour aller à la découverte.* En parl. Des vaisseaux, on dit de même, *On détacha de la flotte deux avisos.* — *D. des gendarmes, etc., contre quelqu'un,* Les mettre à sa poursuite. — Fam., *D. un soufflet, un coup de poing, une ruade,* Envoyer un soufflet, etc. || Fig., Déterminer une personne à ne pas tenir un engagement, à renoncer à une occupation, à une passion, à une croyance, etc. *On ne saurait le d. de cet engagement. D. quelqu'un d'un parti. Vous vous efforcez en vain de me d. de cette étude. On ne parviendra jamais à le d. de cette passion, de cette opinion. Détachez votre esprit de cette idée. On n'a jamais pu le d. de cet absurde système.* || T. Mus. *D. des notes,* Exécuter chaque note au moyen d'une émission de son brève et non prolongée. || T. Peint. et Sculpt. Faire ressortir les formes d'un objet, leur donner une saillie réelle ou apparente. *Il faudrait d. un peu plus cette figure.* = SE DÉTACHER. v. pron. S'emploie dans la plupart des acceptions ci-dessus. *Le chien de garde s'est détaché. Votre voile se détache. Un bloc énorme se détacha de la montagne. Ma jarretière se détache. Ce clou est sur le point de se d. Ce titre ne se détache pas assez du texte. Deux cavaliers se détachèrent à sa poursuite. Quelques individus se détachèrent du groupe. Plusieurs vaisseaux se détachèrent de la flotte. Se d. d'une alliance, d'un parti. Il n'a jamais pu se d. de cette femme. Se d. du jeu. Se d. du monde, des choses du monde. Se d. d'une idée, d'une opinion. Ces notes doivent se d. Ces figures se détachent bien du fond.* = DÉTACHÉ, ÉE. part. || T. Fortif. *Pièces détachées,* Celles qui ne tiennent point au corps de la place. *On a construit autour de Paris dix-sept forts détachés.* || T. Littérature. *Pièces détachées, morceaux détachés,* Pièces qui n'ont aucune liaison entre elles, dont chacune forme un tout.

DÉTAIL. s. m. (R. *tailler*). T. Comm. Action de vendre des marchandises en petite quantité. *Ce marchand fait le gros et le d. Magasin de d.* || Énumération des différents articles d'un compte. *Voici le d. des travaux que j'ai faits pour vous, des fournitures que je vous ai faites.* — Par ext., se dit De ces différents articles. *Les détails d'un compte.* || Exposé de toutes les circonstances d'une affaire, d'un événement. *Il nous a fait le d., un long d., un d. minutieux, un d. fort exact de cette affaire, de cet événement. Je lui ai raconté l'affaire en gros, sans entrer dans le d., sans descendre dans le d.* — Se dit aussi, ordinair. au plur., Des circonstances, des particularités d'une affaire, d'un événement. *Je n'omettrai aucun d. Il vous donnera tous les détails que vous pourrez désirer.* || S'emploie encore en parl. Des objets particuliers, plus ou moins secondaires, qui sont relatifs à une affaire, à une administration, etc. *Il descend aux moindres détails du ménage. Il se perd dans les détails. Aucun d. de cette vaste administration ne peut lui échapper.* — *C'est un homme de d., qui a l'esprit de d.,* C'est un homme qui s'occupe des moindres particularités d'une affaire, à qui il n'en échappe aucune. || En T. Beaux-Arts et Littér., se dit Des parties d'une œuvre d'art, d'un ouvrage littéraire, qui, bien qu'elles concourent à la formation de l'ensemble, peuvent être envisagées en elles-mêmes. *L'ensemble et les détails. Ce peintre ne soigne pas assez les détails. Ce sont les beautés de d. qui soutiennent les ouvrages de ce genre. On trouve dans sa pièce quelques détails spirituels.* = EN DÉTAIL. locut. adv. Par petites quantités. *Vendre en d. Vente en d. Marchand en gros et en d.* || Par ext., Pièce à pièce, partie par partie. *Il perdait peu à peu ses facultés, et s'en allait pour ainsi dire en détail. Lorsqu'on la considère en d., on s'aperçoit que... Il faudrait examiner cette chose plus en d.* || En faisant le d., en donnant le d. *Il nous a raconté le fait en d.* On dit de même, *Avec d., avec le plus grand d.*

Obs. gram. — Le pluriel de ce mot a un sens différent du singulier. Le *d.* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties ou dans les moindres divisions. Les *détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions, telles qu'elles sont dans l'objet même. *Vous faites le d.* et non *les détails* d'une histoire, d'une affaire, d'une aventure ; *vous en faites le d.,* en rapportant, en parcourant, en présentant *les détails* de la chose jusque dans les plus petites particularités. *Vous n'en faites pas les détails,* parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose. Ce sont les petits objets ou les objets particuliers qu'on peut détailler ou considérer *en d.* Il y a dans la police, dans le commerce, dans le ménage, dans la finance, mille petits *détails,* mille petites affaires dont le *d.* ou l'exposition détaillée n'aurait point de fin. *Détail* annonce la manière dont vous représentez les choses, et *détails* les choses mêmes que vous représentez.

DÉTAILLANT, ANTE. adj. Qui vend en détail. *Marchand d.* || Substant., *C'est un d., une détaillante.*

DÉTAILLER. v. a. Couper en morceaux, diviser en parties. *D. un bœuf, un mouton.* || Débiter, vendre en détail. *D. des marchandises.* || Raconter, exposer en détail. *Détaillez-nous toute l'histoire. Il serait trop long de vous d. toutes les circonstances de cette affaire.* = DÉTAILLÉ, ÉE. partic. *Un récit détaillé. Je ne ferai point une critique détaillée de cette pièce.*

DÉTAILLEUR. s. m. Marchand qui vend en détail. Vieux. On dit aujourd'hui *Détaillant.*

DÉTALAGE. s. m. Action de détaler des marchandises.

DÉTALER. v. a. Resserrer la marchandise qu'on avait étalée. *Ce sont des marchandises qu'on détale tous les jours.* Absol., *La foire est finie, les marchands ont détalé.* || Figur., Se retirer précipitamment et non pas volontairement. *Aussitôt qu'il l'aperçut, il détala. Je le ferai bien d. Allons, détalez au plus vite.* = DÉTALÉ, ÉE. participe.

DÉTALINGUER. v. n. T. Mar. Ôter le câble d'une ancre. *Il faut d.*

* **DÉTARIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

DÉTEINDRE. v. a. Faire perdre la couleur, enlever la teinture. *Les acides déteignent les étoffes.* = se Déteindre. v. pron. Déteindre. v. n. Perdre sa couleur, se ternir. *Cette étoffe ne se déteindra jamais. Cette couleur se déteint aisément. Cette indienne d. au lavage. Son fichu avait déteint sur sa robe.* || * Fig. et fam., on dit D'une chose mauvaise qui exerce une influence fâcheuse sur une autre, qu'*Elle déteint sur elle. La stupidité des gens avec lesquels il vivait avait fini par d. sur lui.* = Déteint, einte. part.

DÉTELER. v. a. Détacher d'une voiture, d'une charrue, etc., les chevaux et autres animaux qui y sont attelés. *Il va d. ses chevaux, ses bœufs, etc.*— Absol., *Dételez promptement. Il n'a pas encore dételé.* = Dételé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

DÉTENDRE. v. a. Relâcher ce qui était tendu. *D. une corde, un arc, un ressort.* — Fig., *D. son esprit, se d. l'esprit*, Donner du repos à l'esprit lorsqu'il est fatigué. || Détacher, enlever ce qui était tendu. *D. une tapisserie, des rideaux, une tente, un pavillon. — D. une chambre, un appartement*, En ôter les tapisseries, les rideaux, etc. — S'emploie absol., en parlant Des tapisseries, des chambres, des tentes et des pavillons qu'on détend. *On détend dans toutes les rues quand le saint sacrement est passé. On a détendu dans toute la maison. On avait déjà détendu dans tout le camp.* || * Fig. et fam., en parlant Du temps, Adoucir. *Cette petite pluie a détendu le temps.* = se Détendre. v. pr. Cesser d'être tendu. *Le ressort s'est détendu. L'esprit a parfois besoin de se d.* || * Figur. et fam., se dit Du temps qui s'adoucit. *Le temps, qui était très-froid, s'est détendu tout d'un coup.* = Détendu, ue. part.

DÉTENIR. v. a. (lat. *detinere*). Conserver, retenir par devers soi. *D. les effets d'une succession. D. le bien d'autrui. — D. quelqu'un en prison*, ou simplement, *D. quelqu'un*, Le mettre, le retenir en prison. = Détenu, ue. part. *Être détenu prisonnier. Être détenu pour dettes.* || Subst., Celui qui est détenu ou a été détenu en prison. *Un détenu pour dettes. Les détenus politiques. Colonie pour les jeunes détenus.*—V. Tenir.

DÉTENTE. s. f. * Mécanisme qui fixe certaines parties d'une machine pendant un intervalle de temps et les abandonne ensuite tout à coup. — Plus particul., Petite pièce de fer ou d'acier qui sert à faire partir les armes à feu. *Presser la d.* || L'action de lâcher la détente. *Ce fusil est bien dur à la d.* — Figur. et pop., *Être dur à la d.*, Avoir de la peine à payer, à donner de l'argent. — V. *Machine à* vapeur.

DÉTENTEUR, TRICE. s. Celui qui détient, qui possède actuellement une chose. *Légitime d. Injuste d. D. des deniers publics. Le d. d'un héritage. Elle a été condamnée comme détentrice des biens de la succession. — Tiers d.*, Celui qui détient actuellement un bien sur lequel une autre personne possède une hypothèque.

DÉTENTION. s. f. (lat. *detentio*). T. Jurisp. État d'une chose dont on a la possession actuelle. *Le dépositaire n'a que la simple d. de l'objet déposé.* || État d'une personne détenue, privée de sa liberté. *D. illégale*, Celle qui a lieu sans l'autorité de la justice. *D. préventive*, Celle que subit un accusé avant son jugement. *La d. préventive ne compte pas pour l'expiation de la peine.* — Dans un sens plus spécial, Peine afflictive et infamante, qui consiste dans l'emprisonnement sur le territoire continental de la France, et qui entraîne la dégradation civique et l'interdiction du condamné. *La peine de la d. ne peut être prononcée pour moins de cinq ans, ni pour plus de vingt. Il a été condamné à la d. Maison de d.*, V. Prison.

DÉTERGENT, ENTE. adj. T. Méd. Synonyme de *Détersif, ive*, qui est plus usité.

DÉTERGER. v. a. (lat. *detergere*). T. Méd. *D. une plaie, un ulcère*, Les nettoyer. = Détergé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DÉTÉRIORATION. s. f. Action par laquelle on détériore quelque chose, ou Le résultat de cette action. *Le locataire est responsable des détériorations faites durant son bail.*

DÉTÉRIORER. v. a. (lat. *deteriorare*). Dégrader, gâter, rendre pire. *D. une terre, un héritage, une maison. D. la condition de quelqu'un.* = se Détériorer. *Cette maison se détériore. On a laissé ces marchandises se d.*, ou, avec ellipse du pronom, *On a laissé d. ces marchandises. Notre langue se détériore chaque jour.* = Détérioré, ée. part.

DÉTERMINANT, ANTE. adj. Qui détermine, qui sert à déterminer. *C'est une raison déterminante.*

DÉTERMINATIF, IVE. adj. T. Gram. Qui détermine, qui précise ou restreint la signification d'un mot. *Complément d. Adjectif d.* || Subst., *L'article est un d.*

DÉTERMINATION. s. f. Résolution que l'on prend après avoir balancé entre plusieurs partis. *Prendre une d. Je n'attends que sa d.* || T. Philos. Action par laquelle une chose, également susceptible de plusieurs qualités ou manières d'être, est déterminée à recevoir l'une plutôt que l'autre. *La d. de la matière au mouvement ne peut venir que de Dieu. — D. du mouvement*, Ce qui détermine un mouvement à aller d'un côté plutôt que d'un autre. *La d. du mouvement peut changer quoique la force demeure la même.*

DÉTERMINÉMENT. adv. Résolûment, absolument. *Il l'a voulu d.* || Expressément, précisément. *Je vous ai marqué d. ce que vous aviez à faire.* || Courageusement, hardiment. *Les soldats allaient d. à l'assaut.*

DÉTERMINER. v. a. (latin. *determinare*). Fixer, régler, décider. *C'est à vous à d. la marche que je dois suivre. D. les dimensions qu'une chose doit avoir. Le concile détermina que... C'est un point que l'Église a déterminé.* || Par ext., Résoudre, prendre une résolution. *Il avait déterminé de rebâtir sa maison. Une fois qu'il a déterminé une chose dans son esprit, il est difficile de lui faire changer d'avis.* || Reconnaître, indiquer, établir d'une manière positive. *D. la distance qu'il y a de la terre au soleil. D. l'étendue d'un terrain. D. la courbe que décrit une planète. Il est assez difficile de d. les causes qui ont amené leur querelle. Il ne m'a pas été possible de d. d'une manière satisfaisante la signification de ce mot, le sens de cette phrase.* || Faire que telle chose ait telle manière d'être, telle qualité plutôt que telle autre. *Connaît-on la cause qui détermine ce corps à se mouvoir en ligne courbe plutôt qu'en ligne droite? La matière étant indifférente au repos et au mouvement, il faut une cause qui la détermine à l'un ou à l'autre. Outre la constitution commune à l'espèce, chacun apporte en naissant un tempérament particulier qui détermine son génie et son caractère.* || T. Gram. Préciser ou restreindre la signification d'un mot, d'une forme. *Ce mot est déterminé par celui qui précède. Dans cette phrase*, Le livre de Paul, *les mots* de Paul *déterminent le mot* livre. *Le sens de cette phrase est suffisamment déterminé par celle qui suit. — D. un mot, une expression, à un sens, à une signification*, Lui donner précisément telle signification. *Ce mot est équivoque de lui-même: mais ce qui précède et ce qui suit le déterminent à ce sens.* On dit mieux, *En déterminent le sens.* || Être la cause immédiate d'une chose. *Le moindre choc suffit pour d. une explosion. La chute de ce mur a été déterminée par des infiltrations. C'est ce qui a déterminé sa maladie. Le mécontentement était au comble; cet incident détermina une sédition. D. le succès d'une affaire, d'une négociation, etc. Cette manœuvre habile détermina le succès de la bataille. Cette imprudence détermina sa perte.* || Faire prendre une résolution. *Ce conseil hardi le détermina. C'est ce qui m'a déterminé à traiter cette question. Ses amis ne purent jamais le d. à partir.* = se Déterminer. v. pron. Prendre une résolution. *Il était indécis, mais il s'est déterminé. Il ne pourra jamais s'y d. Il ne peut se d. à rien. Se d. à faire une chose.* = Déterminé, ée. part. *Un sens bien déterminé. En nombre déterminé. A une époque déterminée. Il n'y a rien de déterminé là-dessus.* || T. Math. *Problème déterminé*, Qui n'a qu'un certain nombre de solutions possibles. || * T. Botan. Synon. de *Défini.* = Adjectiv., Qui est entièrement adonné à quelque chose. *C'est un chasseur, un joueur, un buveur déterminé.* || Hardi, courageux. *On choisit pour ce coup de main quelques soldats déterminés.* — Par anal., on dit, *Avoir un air, un maintien déterminé. Une action déterminée.* = Substantiv., se dit De quelqu'un qui est violent, emporté. *Il ne faut pas le fâcher, c'est un déterminé. Cet enfant est un petit déterminé.*

* **DÉTERMINISME.** s. m. Voy. Fatalisme.

DÉTERRER. v. a. Retirer de terre ce qui s'y trouvait caché, enfoui. *D. un trésor, des médailles, une statue antique.* — Particulièr., Exhumer un corps, le retirer du lieu où il était enseveli. *On fit d. le corps. Les hyènes déterrent les cadavres pour les dévorer.* || Fig. et famil., Découvrir une chose ou une personne cachée. *En fouillant dans ces vieux papiers, il a déterré plusieurs pièces importantes. J'ai eu bien de la peine à vous d. Je ne sais où il a déterré ce secret.* = Déterré, ée. part. || Subst., *Avoir l'air d'un déterré, une mine de déterré*, Avoir le visage extrêmement pâle et défait. Fam.

DÉTERSIF, IVE. adj. (R. *déterger*). T. Méd. Qui nettoie. *Remède d.* || Substantiv., *Un excellent d.* — Voy. Abstergent.

DÉTESTABLE. adj. 2 g. Qui doit être détesté. *Un crime d. Une maxime, une opinion, une pensée d. Un homme d.* || Par exag. et fam., se dit De tout ce qui est très-mauvais en son genre. *Ce vin est d. Des vers détestables. Un style d. Une écriture d. Nous avons ici un temps d.* = Syn. Voy. Abominable.

DÉTESTABLEMENT. adv. Extrêmement mal. *Il écrit d.* Très-fam.

DÉTESTATION. s. f. Horreur qu'on a de quelque chose. *La pénitence renferme une sincère d. du péché.*

DÉTESTER. v. a. (latin. *detestari*). Avoir en horreur. *D. ses péchés, son crime, les désordres de sa vie passée. On ne peut trop d. cette action, de pareilles maximes. C'est un homme que je déteste. Il se fait d. de tout le monde.* — Par exag. et fam., *D. les bavards et les bavardages. D. les compliments, etc.*, Ne pouvoir les supporter. — Famil., *D. sa vie*, Maudire les misères, les malheurs de sa vie. = Détester. v. n. Faire des imprécations, blasphémer. *Il ne fait que jurer et d.* Fam. = Détesté, ée. p. = Syn. V. Abhorrer.

DÉTIRER. v. a. Étendre en tirant. *D. du linge, des rubans, etc.* = Détiré, ée. part.

DÉTISER. v. a. *D. un feu*, Éloigner les tisons l'un de l'autre afin qu'ils cessent de brûler. = Détisé, ée. participe.

DÉTISSER. v. a. Défaire un tissu. = Détissé, ée. p.

DÉTONATION. s. f. Bruit plus ou moins violent dû à l'ébranlement subit de l'air dans les combinaisons ou les décompositions chimiques qui s'opèrent instantanément. *Une forte d. Il fut réveillé par le bruit des détonations du volcan.* — V. Poudre.

DÉTONER. v. n. (latin. *detonare*). Faire entendre une détonation. *Faire d. de la poudre.*

DÉTONNER. v. n. Sortir du ton qu'on doit garder pour chanter juste. *Ce chanteur détonne à tout moment.* || Fig. et famil., *Il y a dans ce livre des choses qui détonnent*, Des choses qui ne sont pas dans le ton général de l'ouvrage. Peu usité.

DÉTORDRE. v. a. Remettre dans son premier état ce qui était tordu. *D. une corde, du fil, du linge.* = || *Se d. le pied, le bras, le poignet*, Se fouler le pied, etc. Vieux. = se Détordre. v. pron. Perdre sa torsion. *Ce fil se détord.* = Détordu, ue. p. = Conj. V. Tordre.

DÉTORQUER. v. a. (lat. *detorquere*, tourner avec effort du côté opposé à la direction naturelle). Ne s'emploie que dans cette phrase figurée; d'ailleurs peu usitée, *D. un passage*, Lui donner une explication forcée, pour favoriser une opinion. = Détorqué, ée. part.

DÉTORS, ORSE. adj. Qui est détordu. *Du fil d.*

DÉTORSE. s. f. Synon. d'*Entorse.* Inus.

DÉTORTILLER. v. a. Défaire ce qui était tortillé. *D. un ruban, un cordon.* = Détortillé, ée. part.

DÉTOUR. s. m. Changement de direction; L'endroit où un cours d'eau, un chemin, etc., change de direction. *A deux cents pas d'ici, le chemin fait un d. La rivière fait là plusieurs détours. Il y a un d. à droite à gauche. Il l'attendit au d. de la rue. Les détours d'un labyrinthe. Il se perdit dans les détours du souterrain. Je connais tous les détours de la forêt.* — — Figur., *Les détours du cœur*, Les replis secrets du cœur. || Par extens., Chemin qui s'écarte de la ligne droite ou du chemin le plus court; Circuit que l'on fait en prenant ce chemin. *C'est un d. de plus d'une lieue. Il y a plus d'une lieue de d. Prendre un d., un long d. Faire un d. Après bien des tours et des détours, nous finîmes par arriver.* || Fig., Toute espèce de subterfuge, de ruse, de moyen indirect qu'on emploie pour venir à bout de ce qu'on veut faire, ou pour éluder quelque chose. *User de d. Je connais ses tours et détours. Le d. était adroit, mais je ne m'y laissai pas* *prendre. Les passions ont leurs détours qui nous abusent.* — Se dit particul., Des discours qui ne vont pas directement au but. *Prendre, employer des détours, de longs détours. Pourquoi tous ces détours? Parler sans d., sans aucun d. — Être sans d.*, Être franc, loyal, ne jamais user de détours.

***DÉTOURNEMENT.** s. m. T. Jurisp. Soustraction frauduleuse. *D. de fonds, de papiers, de titres, d'effets. D. des objets saisis*, V. Saisie. || Figur., *D. de mineure*, Voy. Rapt.

DÉTOURNER. v. a. Écarter du chemin suivi; Changer la direction. *D. quelqu'un de son chemin. Ce sentier vous détournerait de votre chemin, vous en détournerait de plus d'une lieue. D. un cours d'eau. D. un fléau. On sonna les cloches pour d. l'orage. D. la vue, les yeux de dessus quelque chose.* || Fig., *D. quelqu'un de son devoir*, ou Absol., *D. quelqu'un. D. les soupçons, une accusation. D. son esprit, sa pensée, d'un objet désagréable. — D. le sens d'un passage, d'une loi, d'un mot, etc.*, Leur donner une signification, en faire une application différente de celle qu'ils doivent avoir. || Figur., Distraire de quelque occupation. *D. quelqu'un d'un travail, d'une étude.* Absol. *Je ne voudrais pas vous d.* ||Fig., Dissuader. *Il voulait donner sa démission, je l'en ai détourné. Tâchez de le d. de ce projet. D. du mal.* || T. Jurisp. Soustraire frauduleusement. *Il est accusé d'avoir détourné les fonds de sa caisse. D. des effets d'une succession.* || T. Chasse. Remarquer l'endroit où est une bête à la reposée, pour la courre ensuite, la chasser. *D. un cerf, un sanglier.* = se Détourner. v. pron. S'écarter, s'éloigner; se dit au Prop. et au Fig. *Se d. de son chemin. Se d. du chemin de quelqu'un. Se d. de son devoir.* — S'emploie aussi Absol., pour dire, Prendre un chemin plus long que le chemin ordinaire, faire un détour, un circuit. *Il se détourna pour m'éviter. Il s'était détourné de plusieurs lieues pour venir nous voir.* || Se déranger d'une occupation. *Se d. de son travail.* || Se tourner d'un autre côté. *Il se détournait afin qu'on ne pût le voir. Elle se détourna avec horreur de cet affreux spectacle.* = Détourner. v. n. Quitter le chemin que l'on suivait. *Lorsque vous serez arrivé à une croix, vous détournerez à gauche.* = Détourné, ée. part. || Adject., se dit Des petites rues peu fréquentées, des chemins écartés. *Rue détournée. Sentier détourné.* || Fig., *Voie détournée*, Voie indirecte. *J'ai reçu par une voie détournée une lettre que d'abord je n'ai pas cru être de vous. J'ai appris cela par une voie détournée.* Se dit aussi Des moyens secrets ou artificieux par lesquels on tâche d'arriver à un but. On dit également, *Chemin détourné. Moyen détourné. C'est un homme qui prend toujours des voies détournées, des chemins, des moyens détournés. — Reproche détourné*, Reproche indirect. *Louange détournée*, Louange indirecte. — *Sens détourné*, Sens qui n'est pas le sens naturel d'un mot, d'une phrase, etc.

Syn. — *Distraire, Divertir.* — On *distrait* des deniers, des papiers, des effets, etc., en les séparant du reste, en les mettant à part. On les *détourne* ou on les *divertit*, en les mettant à l'écart, en les éloignant de leur destination, en se les appropriant. Au fig., la signification de ces deux verbes est différente. Il suffit d'interrompre l'attention de quelqu'un pour le *distraire* de son travail; il faut l'occuper, au moins pendant un certain temps, d'autre chose, pour l'en *détourner;* il faut le lui faire oublier ou abandonner, en l'occupant de tout autre chose, pour l'en *divertir.*

DÉTRACTER. v. a. (lat. *detractare*). Rabaisser le mérite d'une personne ou d'une chose. *D. un homme illustre. D. la vertu.* Peu us. = Détracté, ée. part.

DÉTRACTEUR. s. m. Celui qui parle mal de quelqu'un, de quelque chose, qui s'efforce d'en rabaisser le mérite, la valeur. *C'est un d. des anciens. Les détracteurs d'Homère. C'est l'envie qui fait les détracteurs. Les détracteurs de la religion.* || Adjectiv., *Un esprit d.*

DÉTRACTION. s. f. Action de détracter.

DÉTRANGER. v. a. T. Jardin. Chasser les animaux qui nuisent aux plantes. *Il faut d. les mulots.* = Détrangé, ée. part.

DÉTRAQUER. v. a. (R. *trac*, vieux mot qui signifiait *Allure*). Faire perdre à un cheval ses bonnes allures, son allure ordinaire. *Celui qui a monté ce cheval l'a tout détraqué.* — Par anal., se dit D'une machine quelconque et sign. La déranger. *D. une horloge, un tourne-broche.* || Fig., Troubler, déranger les fonctions d'un organe. *Ces vomitifs répétés lui ont détraqué l'estomac. Cela lui a détraqué le cerveau, l'esprit.* — Mettre en désordre. *Il a détraqué toute cette administration.* = se Détraquer. v. pron. Se dit dans les trois derniers sens ci-dessus. *Ma montre s'est détraquée. Son cerveau se détraque. Une administration qui se détraque.* = Détraqué, ée. part.

DÉTREMPE. s. f. T. Peinture.

Enc. — On appelle *Détrempe* un genre de peinture qui se fait avec des couleurs broyées à l'eau et délayées avec de la colle, et dont on fait usage pour les objets qui ne doivent pas être exposés en plein air. On distingue la *d. commune*, la *d. au vernis*, et la d. dite *blanc des Carmes.* — La d. commune se fait avec des ocres ou terres colorées que l'on délaie dans de l'eau fortement encollée, et que l'on applique, toutes chaudes, sur les objets à peindre. C'est celle qu'on emploie généralement pour les plafonds, les lambris, les escaliers, etc. — La d. au vernis est beaucoup plus compliquée. On commence par *encoller* les surfaces à peindre, c.-à-d. par les couvrir d'une ou deux couches de bonne colle liquide; puis on *prépare l'assiette en blanc*, c.-à-d. on applique sur les surfaces encollées plusieurs couches de peinture au blanc d'Espagne; on *adoucit* ensuite ces mêmes surfaces, c.-à-d. on les polit au moyen de la pierre ponce. Cela fait, on donne aux objets la couleur voulue, après l'avoir broyée avec d'excellente colle; on encolle cette couleur; et, enfin, quand cet encollage est bien sec, on le recouvre de deux ou trois couches de vernis à l'esprit-de-vin. — La peinture au blanc des Carmes se fait avec une pâte de chaux très-pure qu'on délaie avec de la colle blanche, en ajoutant au mélange un peu d'indigo, de térébenthine et d'alun. Cette peinture convient surtout pour les intérieurs; on peut, en la frottant avec une brosse de sanglier, quand elle est sèche, lui donner le lustre et l'aspect du stuc.

DÉTREMPER. v. a. Délayer dans un liquide. *D. de la farine avec du lait. D. quelque chose dans du vin. D. de la chaux, des couleurs.* — * Par ext., *La pluie avait détrempé tous les chemins.* || Ôter la trempe à de l'acier, en le faisant rougir au feu, et en le laissant refroidir peu à peu. *D. de l'acier. D. un ciseau.* = * se Détremper. v. pron. *L'acier se détrempe aisément.* || Figur., *L'âme la plus ferme se détrempe dans la volupté.* = Détrempé, ée. part.

DÉTRESSE. s. f. (lat. *districtio*). Angoisse, grande peine d'esprit causée par un besoin pressant, par un danger imminent. *J'ai été témoin de sa d. Être dans une grande d., dans une d. extrême. Elle est plongée dans la d. Un cri de d.* || Le danger, la situation même qui cause la d. *Mettre quelqu'un dans la d. J'eus pitié de sa d.* — T. Mar. *Signal de d.*, Signal par lequel un bâtiment annonce qu'il est en péril et qu'il a besoin de secours. *Le signal ordinaire de d. consiste en un pavillon placé en berne à la poupe et appuyé de coups de canon.* Fig., Toute action qui fait présumer qu'on se trouve dans un grand besoin. *La vente de sa terre est un signal de détresse.*

DÉTRIMENT. s. m. (lat. *detrimentum*). Dommage, préjudice. *Cela tournera à son d. Causer, recevoir un notable d. Il a fait son chemin, mais au d. de son honneur.* ||T. Hist. nat. Se disait autrefois dans le sens de *Détritus.*

Syn. — *Dommage, Préjudice, Tort.* — Le *tort* blesse le droit de celui à qui on le fait. Le *préjudice* nuit aux interêts de celui à qui on le porte. Le *dommage* cause une perte à celui qui le souffre. Le *détriment* est un *dommage* plus ou moins éloigné, causé par contre-coup ou par intermédiaire.

DÉTRITUS. s. m. (On pron. l'S). T. Hist. nat.

Enc. — Ce mot latin francisé a été introduit dans le langage des sciences naturelles pour désigner le résidu d'une substance quelconque, inorganique ou organique, qui a été décomposée. Ainsi, *certains terrains sont formés de débris de roches* désagrégées par l'action des eaux ou des agents météorologiques, tandis que d'autres résultent principalement de la décomposition des végétaux qui couvraient ou couvrent le sol. Ces terrains sont désignés sous l'appellation générique de *terrains détritiques.*— En Pathologie, on emploie quelquefois ce terme de d. pour désigner un tissu organique quelconque, lorsqu'il a été tellement désorganisé, soit par une cause interne, soit par une cause externe, qu'il ne présente plus aucune trace de texture, mais une sorte de putrilage complétement amorphe.

DÉTROIT. s. m. (lat. *districtus*, resserré). Passage étroit. — Canal naturel par lequel deux mers ou deux parties d'une même mer communiquent ensemble. *Le d. de Gibraltar.* — Passage resserré entre des montagnes. *Le d. des Thermopyles.* || Autrefois, se disait pour *District.* Inus. || * T. Anat. Voy. Squelette.

Enc. — En Géographie, on appelle *Détroit* tout bras de mer resserré entre deux terres. Quand ce bras de mer est large à une extrémité et étroit à l'autre, on lui donne fréquemment le nom de *Manche;* s'il est long et étroit, on l'appelle quelquefois *Canal;* enfin, si ses dimensions ne sont pas considérables, on le nomme *Pas, Passage*, ou *Pertuis.* Néanmoins ces diverses dénominations sont souvent employées l'une pour l'autre et d'une façon tout à fait arbitraire. — Il serait trop long et d'ailleurs parfaitement inutile d'énumérer ici tous les détroits que présente la mappemonde. Il nous suffira de nommer les plus importants, soit à cause de leur étendue, soit à cause des pays *qu'ils séparent ou des événements historiques dont ils rappellent* le souvenir. — Le *Sund*, entre l'île danoise de Seëland et la côte suédoise de Malmöhus, joint la mer Baltique au Cattégat, et, par ce dernier, à la mer du Nord; il a 100 kil. de longueur et de 4 à 25 kil. de largeur. Le *Pas-de-Calais*, entre la France et l'Angleterre, met en communication la Manche avec la mer du Nord : sa moindre largeur est de 33 kil. entre Calais (France) et Douvres (Angleterre). Le *D. de Gibraltar*, entre l'Espagne et le Maroc, sert de trait d'union entre l'Atlantique et la Méditerranée; il compte 64 kil. de longueur, tandis que, dans sa partie la plus étroite, sa largeur atteint à peine 15 kilom. Le *D. de Bonifacio* sépare la Corse de la Sardaigne; sa moindre largeur ne dépasse pas 12 kilom. Le *D.* ou *Phare de Messine*, entre la côte nord-est de la Sicile et l'extrémité sud-ouest de l'Italie, joint la mer Tyrrhénienne à la mer Ionienne; sa largeur varie de 3 à 7 kil. On y remarque les rochers de Scylla et le gouffre de Charybde, si redoutés par les marins de l'antiquité. Nous avons déjà parlé, au mot *Bosphore*, des détroits appelés de ce nom par les anciens, c.-à-d. du *D. des Dardanelles* ou *de Gallipoli*, du *Canal de Constantinople*, et du *D. d'Iénikaleh* ou *de Kaffa.* — Le *D. de Bab-el-Mandeb* (en arabe, *Porte de tristesse*) est situé entre l'Arabie et l'Afrique, et met en communication la mer Rouge et la mer d'Oman. A son point le plus étroit, il est divisé en deux parties très-inégales par un îlot aride appelé île de Périm, de Meyun ou de Bab-el-Mandeb. C'est du côté de l'Afrique que se trouve la passe la plus considérable. Elle a 17 kil. de large; mais elle a si peu de profondeur que les navires d'un fort tirant d'eau n'y peuvent naviguer. L'autre passe, entre l'île de Périm et l'Arabie, a au plus 2400 mètres de largeur. En outre, cette largeur est encore diminuée par un rocher appelé Roche du Pilote. Le chenal qui existe entre cette roche et la côte de l'Arabie est impraticable, de sorte que les navires sont obligés de passer entre Périm et le Pilote. Les Anglais s'étant, par la violation la plus flagrante du droit des gens, emparés de ces deux îlots, qu'ils ont fortifiés, tout navire qui veut entrer dans la mer Rouge ou en sortir, est exposé aux feux croisés de leurs batteries. — Le *D. de Behring*, entre l'extrémité nord-est de l'Asie et l'extrémité nord-ouest de l'Amérique, unit l'océan Glacial arctique et l'océan Pacifique. Il est long de 200 kilom. et large de 60 dans sa partie la plus resserrée. Le *D. de Malacca*, entre la péninsule de ce nom et l'île de Sumatra, établit la communication entre la mer de Chine et le golfe du Bengale. Il est long de 8300 kilom., et sa largeur varie de 40 à 300 kilom. Le *D. de la Sonde*, entre l'île de Java et celle de Sumatra, joint la mer des Indes à celle de la Sonde. Il est long de 130 kilom. et large de 30 à 100. — Le *D. de Magellan*, entre la Terre-de-Feu et l'extrémité australe du continent américain, fait communiquer l'Atlantique avec l'océan Pacifique austral. Il est long de 550 kilom. et large de 2 à 60.

DÉTROMPER. v. a. Faire cesser l'erreur où se trouve quelqu'un. *Je veux vous d. de cet homme-là*, ou *sur le compte de cet homme-là. Il sera difficile de le d. L'événement l'a bien détrompé.* = se Détromper. v. pron. Sortir d'erreur; se désabuser. *Il a eu bien de la peine à s'en d. Détrompez-vous.* = Détrompé, ée. p.

***DÉTRONCATION.** s. f. (lat. *de, truncus*, tronc). T. Chir. Opération qui consiste à séparer la tête d'avec le tronc, et se pratique quelquefois sur le fœtus mort, quand sa sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables.

DÉTRÔNER. v. a. Déposséder du trône; dépouiller de la puissance souveraine. *Les Romains détrônèrent beaucoup de rois. La révolution qui détrôna Jacques II.* = Détrôné, ée. part.

DÉTROUSSER. v. a. Laisser ou faire retomber ce qui est troussé. *D. sa robe.* = se Détrousser. v. pron. Se dit De la personne qui détrousse son vêtement. *Elle se détroussa pour entrer dans le salon.* || Fig. et fam., Voler, enlever par violence les effets, les marchandises, etc., d'un passant, d'un voyageur, etc. *Il rencontra des voleurs qui le détroussèrent. D. les passants, les voyageurs.* = Détroussé, ée. part. — Figur. et par plaisanterie, *Rendre visite en robe détroussée*, Rendre visite en grande cérémonie.

DÉTROUSSEUR. s. m. Voleur qui détrousse les passants. Vieux.

DÉTRUIRE. v. a. (lat. *destruere*). Démolir, abattre, renverser. Se dit en parlant D'un édifice, d'une construction ou de toute chose analogue. *D. un palais, une église, une forteresse, etc. D. une ville de fond en comble. La violence des eaux a détruit toutes les digues. Le temps finit par d. les plus solides édifices.* || Figur., Faire qu'une chose quelconque ne soit plus, l'anéantir. *Le temps détruit tout. L'âge détruit la beauté. Les excès détruisent la santé. D. la fortune de quelqu'un. D. une armée, une race, une famille, un empire. D. les animaux nuisibles. L'inondation détruisit toutes les récoltes. Ce raisonnement détruit toutes vos objections. D. les abus, les préjugés, les erreurs. D. la confiance. D. les soupçons. D. une im-*

pression fâcheuse. D. les mœurs, etc. — Absol., *Il n'a fait que d..* || Fig., *D. une personne dans l'esprit de quelqu'un*, La décréditer entièrement auprès de quelqu'un. = SE DÉTRUIRE. v. pron. Se dit au Prop. et au Fig. *Cet édifice se détruit tous les jours. Cette opinion se détruit d'elle-même. Tous ses projets se détruisaient l'un l'autre.* — Se donner la mort. *Le malheureux s'est détruit.* = DÉTRUIT, ITE. part. = Conj. V. NUIRE. = Syn. V. ABATTRE et ANÉANTIR.

DETTE. s. f. (latin. *debitum*). Ce que l'on doit à quelqu'un. Se dit particulièr. D'une somme d'argent qu'on s'est obligé de payer. *Une grosse d. Faire, contracter des dettes. Payer, acquitter une d., ses dettes. N'avoir pas un sou de dettes. Être arrêté, détenu pour dettes. Prisonnier pour dettes. Les dettes de l'État. Dettes actives. D. hypothécaire, privilégiée, exigible.* — *Être accablé, perdu, criblé, abîmé de dettes*, Avoir beaucoup plus de dettes que de bien. Famil., on dit dans le même sens, *Avoir des dettes par-dessus la tête.* — *Avouer une d., avouer la d.*, Reconnaître qu'on doit la somme qui est réclamée. *Nier une d., nier la d.*, Nier qu'on doive. Fig. et famil., on dit aussi, *Avouer la d., confesser la d.*, Reconnaître qu'on a tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher. Dans le sens contraire, on dit, *Nier la d.* || Figur., se dit de Tout ce qu'on est obligé de faire en conséquence des engagements naturels ou de ceux que le cœur a formés. *Acquitter la d. de la reconnaissance, de l'amitié. En naissant, on contracte envers la patrie une dette immense dont on ne peut jamais s'acquitter. Payer sa d. à la patrie. Les dettes sacrées que nous contractons envers nos parents.* — *Payer la d. de la nature, sa d. à la nature*, Mourir. — * *Payer sa d. à la justice*, Subir la peine à laquelle on a été condamné.

Enc. — I. *Définitions.* — On nomme *D. publique* les sommes que doit le gouvernement par suite des emprunts qu'il a contractés. Pour qu'un gouvernement puisse emprunter, il faut que les prêteurs aient confiance en lui ; il faut qu'ils soient convaincus que l'État remplira exactement ses engagements : c'est cette confiance qui constitue le *Crédit public.* Un gouvernement régulier et stable a naturellement plus de crédit qu'un gouvernement anormal et sans cesse menacé dans son existence. La libre discussion des affaires financières ajoute encore au crédit des États ; car les créanciers aiment assez, et non sans juste motif, à voir comment leur débiteur conduit ses affaires.

II. *Des divers systèmes d'emprunts.* — Les conventions qu'un gouvernement peut faire avec les capitalistes auxquels il veut emprunter, sont très-variables. Néanmoins, on peut les ranger dans les cinq catégories suivantes : emprunts à terme, emprunts par annuités, emprunts à rentes viagères, emprunts aléatoires, et emprunts à rentes perpétuelles.

1° Les *emprunts à terme* sont ceux qui sont remboursables à époques fixes en totalité ou en partie. Comme l'engagement de rembourser un capital considérable, par sommes déterminées et à époque fixe, deviendrait fréquemment pour eux une cause d'embarras, les gouvernements ont généralement renoncé à cette forme d'emprunts. Cependant, ce qu'on appelle la *Dette flottante*, se compose, en majeure partie, d'obligations à terme pour des sommes déterminées.

2° Les *rentes par annuités*, appelées aussi *rentes à terme*, sont celles qui sont remboursées au moyen d'un certain nombre de paiements successifs, comprenant à la fois l'intérêt échu et une partie du capital, lequel se trouve ainsi éteint peu à peu. Nous citerons comme exemples d'emprunts faits sous cette forme la plupart de ceux qui ont été contractés, dans ces dernières années, par les compagnies de chemins de fer. Ce système, en effet, convient très-bien à des compagnies qui font du capital emprunté un emploi productif ; mais il convient, du moins en général, fort peu à un État ; car le paiement d'une annuité est bien plus onéreux que celui du simple intérêt d'un capital. Toutefois, ainsi que le fait remarquer J. Garnier, ce mode d'emprunt a l'avantage d'obliger le prêteur à se libérer.

3° Les *rentes viagères* sont celles qui s'éteignent à la mort du créancier. Ce système se rapproche du système par annuités, mais il présente de plus un élément aléatoire. Les emprunts en rentes viagères ont été fort prônés et fort usités au dernier siècle ; on y a renoncé depuis plus de soixante ans, soit parce que, de même que les emprunts par annuités, ils sont trop onéreux pour l'emprunteur, soit parce qu'il est fort difficile d'estimer la vie probable des prêteurs qui, appartenant en général aux classes riches, ont une longévité supérieure à la longévité ordinaire. En outre, ainsi que le fait observer J.-B. Say, « les rentes viagères sont immorales : c'est le placement des égoïstes ; elles favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim. » Les rentes viagères, restes des anciens emprunts contractés avant 1789, ne constituent plus aujourd'hui qu'une très-minime fraction de notre dette publique.

4° Les *emprunts aléatoires* sont ceux par lesquels le gouvernement fait, en retour des fonds qu'on lui avance, des promesses basées sur un événement incertain. Les loteries, les tontines (sorte de rentes viagères, où la part attribuée à chaque prêteur, au lieu de s'éteindre avec la vie de celui-ci, se répartit entre les prêteurs survivants, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé), les obligations remboursables par la voie du sort, avec primes plus ou moins fortes pour les premiers numéros sortants à chaque tirage, appartiennent à cette catégorie. Ce dernier système, nous voulons parler des obligations avec primes, est celui que la ville de Paris a adopté avec succès pour ses derniers emprunts.

5° Les *emprunts en rentes perpétuelles* sont ceux où le gouvernement ne s'oblige aucunement à rembourser le capital emprunté : il s'engage à une seule chose, à payer exactement, à des époques déterminées, l'intérêt convenu. C'est à ce système d'emprunts exclusivement que les gouvernements ont recours depuis le commencement de ce siècle.

III. *Des emprunts non remboursables.* — Les emprunts non remboursables, c.-à-d. en rentes perpétuelles, constituent ce qu'on appelle la *D. consolidée*, par opposition aux dettes viagères, aux dettes à annuités, etc., et surtout à la dette flottante. — Il est facile de comprendre que les conditions auxquelles un gouvernement trouve à emprunter ne peuvent être constamment les mêmes ; il lui faut, tout comme à un simple particulier, subir la loi commune, c.-à-d. se soumettre à des conditions plus ou moins onéreuses, selon l'état du marché des capitaux, et suivant la confiance qu'il inspire lui-même aux capitalistes. Mais, lorsqu'on emprunte, deux éléments seuls peuvent varier, le capital et l'intérêt. Quand le capital est fixe, c'est l'intérêt qui est variable, et *vice versâ*, quand l'intérêt est fixe, c'est le capital qui doit nécessairement varier. On distingue donc deux formes différentes d'emprunts, les emprunts à *rente variable* et les emprunts à *rente fixe.*

1° *Emprunts à rente variable.* — Lorsqu'un particulier veut emprunter 20,000 fr., par ex., il s'adresse à un capitaliste qui lui livre cette somme moyennant un intérêt que les deux contractants débattent entre eux, et qui varie selon les circonstances de l'emprunt. Il peut être de 3, de 4, de 4 1/2, de 5, de 6, etc., p. 100. Par conséquent, dans l'ex. ci-dessus, l'emprunteur doit purement et simplement un capital de 20,000 fr., et s'il a été obligé d'emprunter à 6, il lui sera facile, quand il aura plus de crédit ou quand les circonstances seront plus favorables, d'emprunter une pareille somme à 5 ou à 4 pour 100, et de rembourser son premier prêteur, à moins que celui-ci ne préfère consentir une diminution de l'intérêt qui lui est payé. C'est ainsi que se font tous les emprunts privés, soit à terme, soit en rentes perpétuelles. Avant 1789, beaucoup d'emprunts publics avaient été faits de cette manière ; mais, depuis cette époque, le mode opposé a complétement prévalu.

2° *Emprunts à rente fixe.* — Dans ce mode d'emprunt, on procède ainsi. — Un gouvernement qui a besoin d'emprunter 100 millions, s'adresse aux capitalistes, et dit : « Je désire emprunter 100 millions (en 5 pour 100, par ex.), combien me donnerez-vous pour chaque 5 francs de rente que je m'engage à vous payer annuellement ? » Selon les circonstances, les capitalistes répondent : « Nous vous donnerons 100 fr. (on dit alors que l'emprunt est *au pair*), ou 102 fr. (l'emprunt est dit *au-dessus du pair*), ou 90 fr., 80 fr., 75 fr. et même moins (l'emprunt est *au-dessous du pair*). Supposons que les capitalistes offrent au gouvernement 75 fr. pour chaque 5 fr. de rente que celui-ci s'engage à leur payer, le gouvernement s'oblige à payer en réalité 6 2/3 pour 100 du capital effectif qu'on lui verse, et de plus à rembourser (si plus tard il est en mesure de le faire) non pas simplement le capital de 100 millions qu'il a effectivement reçu, mais un capital de plus de 133 millions ; car pour obtenir 100 millions, au taux de 75 fr. pour 5 fr. de rente, il a reconnu un capital nominal de 133,333,333 fr. Ainsi donc, les gouvernements, quand ils empruntent, *vendent* des inscriptions de rentes perpétuelles dont le taux d'intérêt est établi d'après un capital nominal, et non d'après le capital réel fourni par le prêteur. Ils délivrent des rentes au titre de 5 fr., 4 1/2 fr., 4 fr. ou 3 fr. d'intérêt pour 100 fr. de capital nominal, et ne reçoivent de ces 100 fr. qu'une somme plus ou moins grande, selon le crédit qu'on leur accorde au moment même de l'emprunt. Ceux qui ont acquis ces titres, les souscripteurs de l'emprunt, se les revendent entre eux, ou les revendent à d'autres, à des prix différents, selon que la confiance s'est accrue ou diminuée, et selon que les capitaux qui cherchent un placement sont plus abondants ou plus rares. Ces emprunts portent le nom du taux de l'intérêt stipulé. Le *cinq pour cent* et le *trois pour cent*, par ex., sont des emprunts par lesquels le gouvernement s'est reconnu débiteur d'un capital de 100 fr. remboursable à sa volonté seulement, et d'un intérêt annuel de 5 ou de 3 fr. qu'il s'est engagé à payer régulièrement. « C'est là, dit Garnier, un système de nomenclature embrouillée qui masque, aux yeux du vulgaire, le véritable taux de l'intérêt. Il serait bien plus simple d'indiquer le capital réel et le taux réel de l'emprunt (c'est le système précédent), les discussions financières y gagneraient en clarté, et les populations verraient positivement de quoi il s'agit : il est vrai qu'on n'y tient pas toujours. — En fait, ajoute l'auteur, par suite des conditions spéciales faites à telle ou telle catégorie d'emprunts et de l'éventualité d'une réduction ou de toute autre circonstance favorable ou défavorable aux détenteurs des titres, les prix des diverses rentes ne sont pas absolument proportionnels : il y a, comme on dit, un *écart* entre eux, ce qui donne lieu à des arbitrages et autres spéculations. » V. BOURSE.

3° *Comparaison des deux modes d'emprunts.*—Deux économistes distingués, Mac-Culloch en Angleterre, et ensuite Gust. du Puynode en France, ont vivement combattu le système d'emprunt qui est aujourd'hui généralement en usage. Tous les deux ont également démontré jusqu'à la dernière évidence, combien il serait préférable que les gouvernements empruntassent, comme le font les particuliers, un capital fixe moyennant un intérêt variable. « C'est principalement, dit du Puynode, parce qu'ils empêchent de retirer des conversions tout l'avantage qu'elles peuvent procurer, que les emprunts souscrits comme ils le sont encore, à un capital nominal plus élevé que celui reçu réellement par le Trésor, sont aussi préjudiciables, aussi profondément nuisibles. Par là, en effet, quand le calme a succédé à l'inquiétude, la prospérité au dénûment, on reste soumis à l'intérêt qu'on a accepté au moment de la nécessité au temps du besoin, puisque c'est l'intérêt normal qu'on a alors stipulé. Ce n'est pourtant pas parce qu'on reconnaît devoir 100 fr., lorsqu'on n'en a touché réellement que 75, et qu'on en sert l'intérêt à 5, au lieu de payer 6 ou 7 des fonds réellement encaissés, que les lois sur le loyer de l'argent sont moins violées du fait de l'État. Et, vraiment, quelle habileté d'assurer qu'on reçoit 100 fr. quand on ne vous en compte que 75 ! Comme elle se montre surtout lorsqu'on se trouve en mesure de se libérer et qu'on ne peut plus le faire en payant seulement la somme qu'on a perçue ! Cette manière de procéder semble sans doute assez commode pour la vente des titres, pour les spéculations de bourse ; mais ceci est un bien mince avantage en comparaison du dommage qui en résulte. Demandez à un commerçant ou à un banquier, s'ils consentiraient à recevoir 100 fr. au lieu de 60 ou 80 fr., pour rendre leurs comptes plus aisés à faire, leurs coupons plus facilement négociables. Entre les deux systèmes, il y a toute la différence d'une charge essentiellement temporaire à une charge perpétuelle. En 1818, lorsque la maison Baring soumissionnait un de nos emprunts, un financier français convaincu de ces principes, engagea le duc de Richelieu, alors premier ministre, à se soumettre ostensiblement à un intérêt de 7 ou de 8 p. 100, puisque les circonstances imposaient un emprunt onéreux, plutôt que de déclarer qu'il recevait une somme qui n'entrait pas au Trésor. Le duc de Richelieu parut un moment disposé à suivre cet avis ; mais le banquier Baring prévoyant que nos affaires, et par suite notre crédit, se rétabliraient bientôt, s'y refusa afin de placer au pair, ou près du pair, ce qu'il ne soumissionnait qu'à 57 ou 66. Le ministre n'insista pas et se soumit à l'usage reçu. Cependant s'il avait montré plus de fermeté, il aurait été, peu d'années après, possible de réduire l'intérêt élevé consenti en 1818 ; ou, si ce moyen avait été rejeté, un nouvel emprunt offert dans des conditions favorables et souscrit au plus au pair, aurait aisément remboursé les 57 millions qui furent réellement versés, et qui jusqu'en 1852 ont rapporté environ 8 3/4 p. 100 (depuis la conversion ils rendent encore 8 1/4). La prospérité, en renaissant, aurait de la sorte réparé les désastres de l'infortune ; sans que le passé eut été plus grevé, le présent serait dégagé. Assurément, quand la nécessité s'impose, il faut la subir ; mais pourquoi ne pas se ménager le moyen d'en faire un jour disparaître les effets ? Dût-on emprunter à 8 1/2, comme le fit une fois François Ier, ou à 10, comme Guillaume III d'Angleterre, cela vaudrait encore mieux que de dissimuler de telles charges sous un capital fictif. »

Mac-Culloch calculant sur les emprunts faits par l'Angleterre d'après le système que nous combattons, a trouvé que, si ces emprunts avaient été contractés à *capital fixe et réel*, les charges annuelles du pays seraient aujourd'hui diminuées de 225 à 250 millions de fr., tandis que les conversions successives qui ont eu lieu n'ont opéré qu'une diminution de 75 millions ! Ce que nous venons de dire de l'Angleterre, s'applique exactement à la France. Le tableau suivant, qui donne la série des emprunts faits par le gouvernement français depuis 1814 jusqu'à ce jour, fournira au lecteur tous les renseignements propres à faire le calcul des pertes qu'a causées au pays un simple vice dans le mode suivi pour la concession des emprunts publics.

4° *Négociation des emprunts.* — Parmi les divers moyens de négocier les emprunts, le plus usité est l'*adjudication* en bloc, en séance publique, sur soumissions cachetées, à la compagnie financière qui offre le prix le plus élevé. Il est accordé aux adjudicataires des termes plus ou moins éloignés pour le versement par parties de l'emprunt soumissionné. Le second moyen est la *négociation directe :* dans ce cas, le gouvernement traite de gré à gré avec une compagnie ou une maison de banque. Ce moyen n'est guère employé que dans certaines circonstances particulières, par ex., lorsqu'il y aurait inconvénient à tenter l'adjudication publique à cause d'une coalition de capitalistes, soit pour faire manquer l'emprunt, soit pour l'obtenir à très-bas prix. Le troisième moyen est la *souscription directe.* A cet effet, le gouvernement détermine le prix auquel il délivrera des inscriptions de rente 5 pour 100, 4 1/2 ou 3 pour 100, etc., et il invite tous les capitalistes, gros et petits, à souscrire pour la somme qui convient à chacun d'eux. Mais ce procédé ne peut être employé que lorsque le gouvernement est moralement assuré du placement intégral de l'emprunt au moyen de ces souscriptions partielles ; autrement il compromettrait son opération. En France, on a eu recours à ce mode pour l'emprunt fait en mai 1818 ; mais c'est surtout sous le gouvernement actuel que ce mode de négociation a été employé avec un merveilleux succès : les demandes de souscriptions ont été telles qu'il a fallu fixer, pour chaque souscripteur, un maximum très-peu élevé.

La réforme dont il vient d'être question est aussi facile qu'elle est urgente. Elle doit être, à notre avis, la conséquence inévitable des réformes déjà accomplies avec tant de succès par le gouvernement actuel. Dès que le gouvernement, quand il veut emprunter, prend le parti de s'adresser, non plus à des maisons de banque, qui doivent ensuite nécessairement spéculer à la bourse pour placer les inscriptions de rentes qu'on leur a délivrées, mais directement au public, c.-à-d. à ceux qui prennent en général de la rente comme un moyen de placement pour leurs épargnes, il n'a, dorénavant, pas besoin de reconnaître devoir un capital fictif ; il n'a qu'à déclarer l'intérêt maximum qu'il consentira à payer pour chaque 100 fr. de capital effectivement prêté, et, en outre, annoncer en même temps que les souscripteurs qui demanderont l'intérêt le moins élevé auront la préférence.

5° *Du placement et du classement des rentes.* — Les emprunts à capital variable, avons-nous dit, n'offrent qu'un seul avantage, c'est celui de se prêter aisément aux spéculations de bourse. Le banquier ou les gros capitalistes auxquels un emprunt public a été adjugé, soit par soumission avec concurrence, soit par négociation directe, achètent véritablement les titres à forfait, et se chargent de leur placement à leurs risques et périls. Ils prennent envers l'État des engagements directs par lesquels ils s'obligent à lui payer, à des époques *déterminées, une partie de la somme totale convenue*, et le gouvernement leur remet au fur et à mesure des titres qu'ils vendent en détail. Dans cette situation, le banquier fait une opération semblable à celle du marchand en gros : il vend au mieux, et suivant les besoins de ses engagements, les titres qu'il a achetés. Si, par ex., l'emprunt est en 3 p. 100, et qu'il ait été adjugé au banquier à 70, il fera tous ses efforts pour le vendre à 72, 75, 80 et même au delà, car la différence en plus constituera son bénéfice. « Mais il faut remarquer, dit à ce sujet Courcelle-Seneuil, que les titres négociés par le banquier diffèrent des marchandises ordinaires : 1° en ce que le marchand en gros ou le banquier en possède le monopole ; 2° en ce que l'appréciation de leur valeur est toujours fondée sur des *considérations subtiles, et en général éloignées de l'intelligence du* commun des hommes. Il résulte de là que le banquier connaît exactement le montant de ses ventes et peut les régler avec la certitude qu'il ne sera gêné par aucun concurrent. D'autre part, la valeur des titres étant toujours éventuelle et incertaine, leur cours peut être déterminé par des manœuvres de bourse, par des ventes fictives, par ex. On a vu, maintes fois, les individus chargés des émissions, faire acheter publiquement et à grand bruit les titres qu'il s'agissait de vendre à des prix élevés. Ces achats tout fictifs établissaient le cours, et les capitalistes naïfs ou dupes de ces manœuvres, venaient acheter sérieusement les titres à ce prix. Une fois la demande créée, il suffisait au vendeur de restreindre ou de ralentir les émissions *pour obtenir un prix élevé. Cette manœuvre est très-fréquemment* employée, et presque toujours avec succès. »

MODE de NÉGOCIATION.	ADJUDICATAIRES.	DATE de la NÉGOCIATION.	NATURE de LA RENTE.	PRIX de NÉGOCIATION.	RENTES ADJUGÉES.	CAPITAL ENCAISSÉ PAR LE TRÉSOR.	CAPITAL NOMINAL.
Négociat. directe	Ventes sur la place. . . .	1816—1817	5 0/0	57 26 *	6.000.000	69.763.000	120.000.000
Id.	Ventes à des Compagnies et sur la place	1817—1818	—	57 51 *	30.000.000	345.064.815	600.000.000
Souscription. . .	Le public.	9 mai 1818	—	66 50	14.925.500	198.509.150	298.510.000
Négociat. directe	Baring, Hope et Cᵉ. . . .	9 oct. 1818	—	67 »	12.313.433	165.000.000	246.268.660
Publicité et conc.	Hottinguer, etc.	9 août 1821	—	85 55	9.585.220	164.003.114	191.704.400
Id.	De Rothschild frères, etc.	10 juill. 1823	—	89 55	23.114.516	413.980.981	462.290.320
Id.	Id.	12 janv. 1830	4 0/0	102 07 1/2	3.134.950	80.000.005	78.373,750
Id.	Diverses maisons	19 avril 1831	5 0/0	84 »	7.142 858	120.000.014	142.857.160
Souscription. . .	*Le public . . . .*	*1831*	—	*100 »*	*1.021 945*	*20.438.900*	*20.438.900*
Publ. et concurr.	De Rothschild frères, etc.	8 août 1832	—	98 50	7.614 213	150.000.000	152.284.260
Id.	De Rothschild frères . . .	18 oct. 1841	3 0/0	78 52 1/2	5.730.659	150.000.000	191.021.966
Id.	Id.	9 déc. 1844	—	84 75	7.079.646	200.000.000	235.988.200
Id.	Id.	10 nov. 1847	—	75 25	2.569.413	64.450.878	85.647.100
Souscription. . .	Le public.	mars 1848	5 0/0	100 »	1.309.104	26.182.080	26.182.080
Id.	Id.	27 juill. 1848	—	75 25	13.107.000	197.260.350	262.140.000
Id.	Id.	14-25 mars 1854	4 1/2 0/0	92 50	4.550.640	93.541.085	101.125.333
Id.	Id.	Id.	3 0/0	65 25	7.159.590	155.721.085	238.653.000
Id.	Id.	3-14 janv. 1855	4 1/2 0/0	92 »	8.052.120	164.621.120	178.936.000
Id.	Id.	Id.	3 0/0	65 25	15.857.530	344.901.226	528.584.333
Id.	Id.	18-29 juill. 1855	4 1/2 0/0	92 25	4.389.760	89.990.080	97.550.222
Id.	Id.	Id.	3 0/0	65 25	31.699.740	689.469.352	1.056.658.000
TOTAUX.					216.357.837	3.902.993.257	5.315.213.686

* Prix moyen.

Lorsque les rentes, ainsi négociées, sont arrivées entre les mains de capitalistes qui ne les ont acquises que pour les conserver et en toucher les arrérages, et qui ont fait cette acquisition comme un placement permanent, on dit qu'elles sont *classées*. On appelle au contraire rentes *déclassées*, celles qui appartiennent à des capitalistes qui s'en servent à spéculer, qui n'achètent que pour revendre et ne vendent que pour acheter, afin de réaliser un bénéfice sur la différence des prix d'achat et des prix de vente. On a calculé, en Angleterre et en France, que les *quatre cinquièmes des rentes sont classés ; l'autre cinquième* seul est à la Bourse, et c'est sur lui que roulent toutes les spéculations sur la rente. Le morcellement des rentes, en France, est, comme celui de la propriété, poussé fort loin. Au 1ᵉʳ janv. 1857, le nombre des inscriptions s'élevait à 1,027,784, savoir : 780,045 pour le 4 1/2 ; 2,441 pour le 4 ; et 245,298 pour le 3 p. 100.

IV. *De l'extinction des dettes publiques.* — Il en est d'un pays comme d'un particulier ; il est avantageux qu'il s'exonère de ses charges les plus lourdes, et qu'il paie ses dettes le plus promptement possible, surtout quand il les a contractées à un taux élevé. Trois moyens sont usités à cet effet : ce sont l'*amortissement*, la *réduction* ou *conversion* de la rente, et le *remboursement pur et simple*.

1° *Amortissement.* — L'amortissement est une méthode graduelle de liquidation par laquelle un emprunt est remboursé par centièmes ou par cinquantièmes, selon qu'on affecte 1 ou 2 p. 100 au rachat de la dette contractée. Soit proposé un emprunt de 100 millions de fr. avec une *dotation* de 1 p. 100 par an pour son amortissement : il est clair que la dette, au bout d'un an, ne sera plus que de 99 millions, au bout de deux, de 98 millions, et ainsi de suite jusqu'au rachat complet. Mais cette opération devant durer trop longtemps, on a imaginé, pour augmenter la puissance de l'amortissement, d'ajouter au principal de la dotation les arrérages des rentes ainsi rachetées. Voici, dans l'hypothèse, comment les choses se passent. L'État, *après avoir emprunté 100 millions à 5 p. 100, par ex., demande* tous les ans à l'impôt 5 millions pour servir la rente, et 1 million pour amortir la dette. Il donne ce million à une caisse particulière, appelée *Caisse d'amortissement*, qui l'emploie à racheter une pareille somme de la dette publique. La caisse se met alors au lieu et place des créanciers de l'État ; elle touche les intérêts des sommes qu'elle a rachetées, et les emploie à racheter de nouvelles rentes. Elle recueille donc les intérêts des intérêts, et il est calculé qu'au bout de 36 ans, elle peut avoir un capital égal à 100 millions. Ces calculs sont arithmé*tiquement exacts ; et cependant il est certain* qu'aucun État n'est parvenu à éteindre ou même à diminuer ses dettes au moyen de l'amortissement.

L'efficacité de l'amortissement serait incontestable : 1° si les emprunts étaient contractés en capital fixe et réel et non en capital nominal ; 2° si les gouvernements s'abstenaient de tout emprunt ultérieur. A défaut de ces deux conditions, la dette ne peut que s'accroître. En effet, d'un côté, quand un gouvernement s'engage à donner 5 fr. de rentes contre un versement réel de 75 fr. seulement, et se reconnaît cependant débiteur de 100 fr., il lui faut, pour racheter sa dette, payer à ses créanciers 25 p. 100 de plus qu'il n'a reçu. D'un autre côté, s'il continue d'emprunter, il le fait toujours et nécessairement à un *taux inférieur à celui auquel la caisse d'amortissement* rachète les rentes au même instant. La demande régulière et permanente de rentes qui est faite chaque jour par la caisse, tend d'ailleurs incessamment à provoquer la hausse de celles-ci, et à ralentir l'action libératrice du rachat. Joignez à cela les frais d'administration de la caisse, et les frais de perception de cette partie de l'impôt qui sert à l'alimenter, et il sera facile de comprendre qu'une pareille institution est une duperie, si elle n'est pas un leurre pour allécher les créanciers. Il y a plus, *la loi a mis une condition essentielle à l'emploi du fonds* d'amortissement : c'est la défense de racheter des rentes lorsqu'elles se sont élevées au-dessus du pair. L'action de la caisse doit alors se porter sur un autre fonds dont le taux n'a pas en*core atteint le pair. En conséquence, lorsque notre 5 p. 100* était à 101, la caisse rachetait du 3 p. 100 à 72 et bien au-dessus ! « En dernière analyse, dit le prof. Jos. Garnier, les caisses d'amortissement, au lieu d'amortir et d'éteindre les dettes, ont simplement servi, ainsi que l'ont fait voir R. Hamilton et Ricardo, à dissimuler la vérité et à charger les budgets, à faire croire qu'on rembourse les emprunts, à rendre la négociation de ceux-ci plus aisée, et à en faire payer les intérêts de bonne grâce par le public. Les gros prêteurs ne sont pas dupes ; mais l'existence de la caisse d'amortissement aide leur action sur la masse des autres rentiers. Les État-Unis *n'ont jamais eu d'amortissement, et c'est le seul pays qui soit* parvenu à se libérer. »

Le premier plan d'une caisse d'amortissement fut proposé en Angleterre par le comte Stanhope et adopté par Rob. Walpole, en 1716 ; et ses avantages, comme devant opérer rapidement, à l'aide de l'efficacité prétendue de l'intérêt composé, le remboursement de la dette publique, sont décrits dans un ouvrage publié en 1726, et attribué à Sir Nathanael Gould, membre du parlement. Après avoir fonctionné plus ou moins irrégulièrement pendant quelques années, l'amortissement fut suspendu sans que cela causât la moindre émotion dans le public financier. Ce fut le docteur Price qui, par ses écrits publiés en 1769 et 1771, remit en honneur le procédé de l'amortisse*ment à intérêt composé pour éteindre la dette publique*. Ses calculs vrais, arithmétiquement parlant, produisirent un effet prodigieux. Il démontrait, par ex., qu'un simple penny (gros sou) placé à intérêt composé depuis la naissance de J. C. jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle, se serait élevé à une valeur fantastique de plusieurs millions de globes d'or aussi gros que notre planète. Malgré les réfutations qui furent faites de ces écrits, le célèbre ministre Pitt adopta les vues du docteur, et ce fut sous son influence que le Parlement vota, en 1786, la création d'une nouvelle caisse d'amortissement, dont le même ministre sut tirer le plus habile parti pour obtenir les fonds nécessaires à sa guerre incessante contre la France. Néanmoins, l'erreur ne pouvait toujours durer dans un pays comme l'Angleterre, *et, en 1829, « le triomphe des vrais principes et du bon sens* sur le charlatanisme et la folie, ainsi s'exprime Mac-Culloch, fut enfin consommé » : en d'autres termes, l'amortissement fut supprimé. — En France, la *Caisse d'amortissement* (il est inutile de parler de la *Caisse de remboursement* créée en 1765, qui fut une véritable dérision, et ne remboursa rien) a été fondée par la loi du 16 avril 1816, laquelle fixa à 20 millions sa *dotation*, qui fut portée à 40 dès l'année suivante. De plus, elle décida : que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes inscrites en son nom ; que les rentes acquises par la caisse seraient immobilisées, c.-à-d. non transférables ; et qu'elles ne pourraient être annulées qu'aux époques et pour les quantités qui seraient déterminées par une loi spéciale. Cette caisse n'a pas cessé de fonctionner depuis cette époque jusqu'à la révolution de Février. Il nous est interdit d'entrer dans le détail de ses opérations ; mais tout le monde sait que la dette publique, qui était seulement de 80,527,240 fr. de rentes, à l'époque de sa création, s'élevait à 244,287,206 fr. de rentes au moment où l'action de la *caisse fut suspendue par le décret du 14 juillet 1848*. La caisse d'amortissement n'eut plus dès lors qu'une existence nominale, ce qui n'empêcha pas le crédit public de se relever avec rapidité à mesure que disparurent les difficultés créées par la révolution. Nonobstant cette démonstration péremptoire de l'inutilité de la caisse d'amortissement, la loi des finances de 1858 vient de lui rendre une existence réelle en lui affectant une somme de 40 millions pour reprendre ses opérations.

2° *Conversion de la rente.* — Le droit de l'État de réduire l'intérêt de sa dette, en offrant aux rentiers le remboursement du capital, s'ils ne consentent à la conversion, est formellement consacré par le Code Nap. : « Toute rente constituée en perpétuel est essentiellement rachetable. Les parties peuvent seu*lement convenir que le rachat ne sera pas fait avant un délai* qui ne pourra excéder 10 ans, ou sans avoir averti le créancier au terme d'avance qu'elles auront déterminé (Art. 1911). » — L'Angleterre, la Prusse, la Belgique, les Deux-Siciles et la France ont eu recours à la conversion pour diminuer la charge de l'intérêt qu'elles avaient à payer chaque année. En France, cette opération a été faite deux fois en 1825 et et en 1852. En 1825, le gouvernement offrit aux rentiers d'échanger leurs titres 5 p. 100 contre du 3, qui leur serait délivré au taux de 75 fr., c.-à-d. de leur donner, en échange de 5 fr. de rente 5 p. 100, 4 fr. de rente 3 p. 100, d'où résultait pour le Trésor une réduction de 1/5 dans l'intérêt, et une augmentation de 1/5 du capital de la dette. La loi qui autorisait cet échange *purement facultatif fut rendue le 1ᵉʳ mai 1825, sous le ministère* Villèle. Elle offrait aussi de convertir le 5 en 4 1/2 p. 100 au pair. Il résulta de cette opération une réduction annuelle de 6,230,157 fr. dans les charges du Trésor. Le mode de conversion adopté en 1852 fut plus simple et plus efficace. Un décret du président de la République, en date du 14 mars, décida qu'à l'avenir l'État ne paierait plus que 4 1/2 p. 100 par coupon de 5 fr. ; en conséquence, il offrit aux rentiers d'opter entre la réduction de l'intérêt et le remboursement du capital au pair. Afin de subvenir aux demandes de remboursement, le ministre des finances fut autorisé : 1° à négocier des bons du Trésor ; 2° à faire inscrire au grand-livre de la dette publique des rentes qui se vendraient avec publicité et concurrence. *Ainsi qu'on l'avait prévu, l'immense majorité subit la réduction.* Les remboursements ne s'élevèrent qu'à 3,685,592 fr. de rentes, représentant un capital de 73,711,840 fr. Cette opération eut pour effet de réduire de 17,839,240 fr. les charges annuelles du budget. D'ailleurs, la loi de conversion garantit le nouveau 4 1/2 p. 100 pendant 10 ans contre le remboursement.

3° *Remboursement.*—C'est le moyen le plus simple et le seul vraiment efficace pour éteindre ou diminuer la dette publique : c'est celui qui a été employé par les États-Unis. Lorsque le budget d'un État se solde par un excédant, comme cela a été plusieurs années le cas en Angleterre, après la réforme financière de Sir Rob. Peel, le gouvernement a le choix ou de diminuer les impôts les plus onéreux pour la population, ou d'employer *cet excédant à racheter une partie de sa dette. S'il opte pour ce* dernier parti, il rachète chaque année au prix courant, et en choisissant les fonds les plus avantageux, par ex. le 5 ou le **4 1/2** plutôt que le 3, une somme convenue de rentes ; il annule ces rentes, et l'an d'après, il n'en paie pas l'intérêt. Il est évident que cette opération sera analogue à celle d'une caisse d'amortissement, mais plus efficace ; car, tous les ans, la dette se trouvera diminuée, non-seulement de la somme annuelle rachetée, mais des intérêts des intérêts des annuités précédentes. « Quand *l'Etat, dit J.-B. Say*, est assez heureux pour avoir cette année un excédant de 20 millions sur ses dépenses, et qu'il rachète en conséquence 1 million de ses rentes, n'a-t-il pas ce million à payer de moins l'année prochaine? et si ses recettes et ses dépenses sont encore dans la même situation, son excédant de l'année prochaine ne sera-t-il pas de 21 millions qui rachèteront 1 million et 50 mille fr.? N'est-ce pas là tout l'effet qu'on peut attendre de l'intérêt composé. On voit que le point essentiel pour éteindre une dette, c'est tout bonnement de réduire les dépenses et d'y employer les recettes excédantes. » Pas n'est besoin pour cela, dit encore Garnier, que la caisse *Trésor* paie à une autre caisse *Amortissement* un excédant qu'il peut employer lui-même. Ajoutons que ce mode de remboursement *direct serait singulièrement facilité si les emprunts publics* étaient stipulés en capital réel. L'État rachèterait alors de préférence les titres qui porteraient l'intérêt le plus élevé.

V. *Administration financière.* — Le *Grand-livre* de la dette publique est le titre fondamental des créanciers de l'État. Sa création est l'œuvre de la Convention ; elle fut ordonnée par la loi du 24 août 1793, qui réunit en une seule *dette perpétuelle* toutes les dettes antérieures, sans distinction d'origine. Il y a autant de comptes que d'inscriptions, quoique beaucoup d'inscriptions appartiennent à la même personne. Il n'y avait autrefois d'inscription qu'au ministère des finances ; mais, pour faciliter le développement du crédit public, la loi du 14 avril 1819 créa les *inscriptions départementales*. Il est ouvert au *grand-livre*, à Paris, *au nom de la recette générale de chaque* département, celui de la Seine excepté, un compte collectif comprenant, sur la demande des rentiers, les inscriptions individuelles dont ils sont propriétaires. Chaque rentier inscrit sur ce livre auxiliaire reçoit une inscription signée du receveur général et visée par le préfet. Ces titres sont négociables dans les départements, et peuvent toujours, sur la demande du propriétaire, être changés en une inscription directe. — Les rentes sont *nominatives* ou *au porteur :* les premières sont beaucoup plus nombreuses que les secondes. D'ailleurs le propriétaire peut, à volonté, faire opérer la conversion d'un titre nominatif en un titre au porteur, et réciproquement. Dans le premier cas, il dépose au Trésor l'inscription nominative accompagnée d'une déclaration de transfert signée de lui et certifiée par un agent de change. Il doit indiquer le nombre et la quotité d'inscriptions au porteur qu'il désire. Les extraits d'inscriptions au porteur sont à talon, et peuvent être, à la volonté des parties intéressées, rapprochées de la souche. Chaque extrait est accompagné de 10 *coupons* semestriels représentant cinq années d'arrérages. Quand ils sont épuisés, le Trésor en délivre de nouveaux. Pour convertir les rentes au porteur en titres nominatifs, le propriétaire dépose au Trésor l'extrait d'inscription dont la conversion est réclamée, en indiquant les noms, prénoms, qualités et domicile de la personne qui doit devenir titulaire des effets. Le porteur de plusieurs inscriptions peut en obtenir la réunion en une seule en les déposant au Trésor. Les établissements publics et les individus possesseurs d'une grande quantité de rentes peuvent se faire ouvrir des *comptes-courants* au grand-livre. — Les *transferts* se font à la Bourse même, bureau des transferts. A cet effet, l'agent de change vendeur remet au bureau un bordereau contenant les noms, prénoms, qualités et domicile des acquéreurs. Le transfert doit ensuite être signé par le vendeur ou son fondé de pouvoir, et certifié par l'agent de change. Pour les mutations autres que les ventes, pour celles, par ex., qui résultent de donations et successions, le nouvel extrait d'inscription est délivré à l'ayant droit sur la simple représentation de l'extrait ancien et d'un certificat constatant l'identité et les titres de propriété du donataire ou héritier. Les transferts, par suite de vente sont appelés *Transferts réels*, tandis que tous les autres sont nommés *Transferts de forme*. — Les paiements des rentes sur l'État ont lieu par semestre. Les jours de paiement, ou, comme on dit, les époques de *jouissance*, sont le 22 mars et le 22 sept. pour les rentes 4 et 4 1/2 p. 100; le 22 juin et le 22 déc. pour les rentes 3 p. 100. Les arrérages des titres *nominatifs* sont payés au porteur de l'extrait d'inscription au grand-livre, sur la représentation qu'il en fait : chaque paiement est indiqué au dos de l'extrait par l'application d'un timbre énonçant le terme ou le semestre pour lequel le paiement a eu lieu. Les rentes au *porteur* ne sont payées qu'à Paris; elles sont acquittées sur la remise du coupon détaché des extraits d'inscription. Après cinq ans, les arrérages non réclamés sont prescrits. Lorsqu'un titre a été perdu, on peut mettre opposition au paiement des semestres, et s'en faire délivrer un duplicata. Tout propriétaire d'inscriptions a la faculté d'en compenser les arrérages avec ses contributions directes ou avec celles d'un tiers. Il n'est point fait d'inscription pour une somme inférieure à 5 fr. de rente. Ce minimum a été établi par la loi de 1848, qui a converti en rentes les livrets des caisses d'épargne non remboursés. — Enfin, les rentes sur l'État sont réputées meubles; elles sont en outre insaisissables.

VI. *Emprunts forcés ou déguisés.* — Il est impossible de considérer les emprunts forcés comme un moyen de crédit public. Ces prétendus emprunts sont de véritables contributions qu'un gouvernement despotique ou révolutionnaire aux abois impose à une classe particulière de citoyens, c.-à-d. à ceux qu'il suppose, à tort ou à raison, être le plus en état de supporter cette charge extraordinaire. La promesse de payer l'intérêt ordinaire ne dissimule qu'en partie ce que cet expédient a d'injuste et d'odieux. Il y a toujours là une spoliation évidente, car le gouvernement ne rend pas à ceux auxquels il prend de force leur argent l'équivalent de leur sacrifice : autrement où serait le motif d'un emprunt de ce genre? En pareil cas, il vaudrait mieux ouvrir un emprunt libre à 10 et 12 p. 100, sauf à le rembourser, au moyen d'un nouvel emprunt moins onéreux, aussitôt que la situation serait devenue meilleure. — Les emprunts déguisés sont des moyens de finances plus fréquents. Ils consistent à appliquer aux besoins du Trésor des fonds destinés à d'autres usages ou des sommes que l'État a simplement en dépôt, tels que les fonds de la caisse d'amortissement, les cautionnements, etc. Ces moyens aboutissent toujours à un emprunt ordinaire qui vient combler le déficit et faire face aux demandes de restitutions de dépôts.

VII. *Dette flottante.* — On comprend sous ce nom diverses créances sur l'État, fort différentes quant à leur nature, mais qui ont cela de commun d'être exigibles à terme ou à la volonté du créancier. — Lorsque les rentrées de l'impôt ne se font pas assez vite et assez régulièrement, lorsque des travaux urgents dépassent les moyens de crédit qui leur avaient été assignés, lorsque des nécessités imprévues exigent des dépenses extraordinaires pour lesquelles il n'y a aucun fonds alloué par le budget, etc., le gouvernement est obligé d'emprunter au fur et à mesure des besoins; mais il le fait sans créer pour cela des rentes nouvelles. Il emprunte au mois, en créant des billets au porteur et payables à échéance fixe. Ces billets, appelés d'abord *Bons royaux*, sont aujourd'hui désignés sous le nom de *Bons du Trésor*. Ils portent un intérêt variable, selon les circonstances et la situation du marché. Ainsi, par ex., en ce moment les bons à 3 mois portent un intérêt de 2 1/2 p. 100, ceux à 6 mois un intérêt de 3, et ceux de 6 mois à 1 an un intérêt de 3 1/2. Le preneur de ces bons retient, en payant leur valeur, l'intérêt qui y est attaché en raison du temps qui reste à courir jusqu'à l'échéance. La portion du capital circulant qui attend un emploi y trouve un débouché avantageux. Grâce à l'intérêt que produisent ces bons et à la facilité avec laquelle ils s'escomptent, le haut commerce et la banque les prennent de préférence à tous autres titres comme placement de leurs réserves. La loi du 4 août 1824, qui a créé chez nous les bons du Trésor, en avait limité l'émission à 140 millions : ce chiffre a été augmenté depuis, en vertu de nouvelles dispositions législatives. En Angleterre, les *Bons de l'Échiquier* correspondent à nos bons du Trésor; peut-être même offrent-ils quelques avantages sur les nôtres. — La dette flottante, en France, comprend, outre les bons du Trésor, les bons de la Marine, les fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations, de quelque source qu'ils proviennent, les avances des receveurs généraux à compte sur les rentrées qu'ils doivent opérer, les cautionnements de certains fonctionnaires et de tous les officiers ministériels, etc. Mais les bons du Trésor seuls constituent de véritables titres de crédit, et, par conséquent, rentrent seuls dans l'étude du crédit public. A la révolution de février, notre dette flottante s'élevait à la somme de 959,067,921 fr., dont 329,886,000 fr. de bons du Trésor. Au 1er janv. 1857, elle était de 1,012,366,456 fr., dont 343,033,295 fr. en bons du Trésor. Lorsque cette sorte de dette a pris de telles proportions qu'elle constitue un embarras pour les gouvernements, vient une loi qui la convertit en un emprunt perpétuel : c'est ce qu'on appelle *Consolider la dette*. Le fameux ministre Pitt, particulièrement, a eu maintes fois recours à cette opération.

VIII. *De l'usage et de l'abus du crédit public.* — Dans l'antiquité, les gouvernements ignorant la puissance et les usages du crédit, se contentaient d'amasser, durant la prospérité, des trésors qui bientôt étaient dissipés par la guerre ou par la prodigalité. Ces trésors s'élevèrent parfois à des sommes considérables. Après avoir conquis l'Asie, Cyrus, au rapport de Pline, amassa un trésor de 34,000 livres d'or. Celui qu'Alexandre trouva à Ecbatane, montait, suivant Strabon, à 380,000 talents. Appien porte à 740,000 talents celui qu'avait amassé Ptolémée Philadelphe. Malgré ses coûteuses débauches, Tibère avait recueilli 2 milliards 700 millions de sesterces, que Caligula dépensa en moins d'une année. Dans les temps modernes, plusieurs princes ont imité les gouvernements de l'antiquité. Charles-Quint, Henri IV, le grand Frédéric, les papes Paul II et Sixte-Quint, les Cantons suisses, ont tour à tour amassé des sommes plus ou moins importantes. De nos jours, Napoléon se servit des fonds qu'il avait amassés dans les caves des Tuileries pour payer les frais des campagnes de 1813 et de 1814. Ce système est encore celui des despotes de l'Asie et des États qui ne peuvent compter sur l'assistance du crédit. Le dernier empereur de Russie, par ex., avait enfoui un trésor de 100 millions de roubles dans la citadelle de Saint-Pétersbourg. Assurément on peut trouver dans l'histoire de la Grèce antique, de l'ancienne Rome, et de plusieurs États du moyen âge, quelques cas particuliers d'emprunts; ainsi, par ex., Charles V, en 1375, avait créé des rentes qu'on payait encore sous Henri IV, en 1604. Néanmoins, on peut dire que le système des emprunts publics n'a commencé à être généralement compris et à être pratiqué régulièrement que vers la fin du XVIIe siècle, époque des emprunts contractés en Angleterre par Guillaume III et par la reine Anne. Dans le cours du XVIIIe siècle, les publicistes émerveillés de cette puissance nouvelle du crédit qui se révélait à eux pour la première fois, se prirent pour lui d'un engouement qu'aujourd'hui les hommes sensés ont peine à comprendre. Malheureusement les erreurs que la plupart des financiers du dernier siècle ont consignées dans leurs écrits ont encore cours dans le public, et il est encore nécessaire de les réfuter. « On ne se borna pas, dit Baudrillart, à reconnaître dans le crédit public une des choses qui distinguent le plus les nations modernes des peuples anciens, et un des leviers les plus puissants dont les États puissent disposer. On répéta, avec Melon, comme un axiôme, qu'un État ne peut jamais être affaibli par ses dettes, parce que « les intérêts sont payés de la main droite à » la main gauche. » Voltaire lui-même, malgré son bon sens, avança « qu'un État qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas, et que ses dettes mêmes sont un nouvel encouragement pour l'industrie. » Les économistes ont fait justice de ces idées fausses et dangereuses. Il ne peut être indifférent, ont-ils dit, que des sommes soient enlevées à la main qui travaille pour être données à la main qui dissipe. Avec la phrase de Melon, il n'y a pas d'extorsion, de vol qu'on ne pût justifier. L'argent n'est jamais anéanti; s'il n'est plus dans une main, il est dans une autre, ce qui est médiocrement consolant pour ceux qu'on dépouille. Quant à l'encouragement donné à l'industrie, il faudrait, pour justifier l'assertion de Voltaire, que l'argent emprunté reçut toujours un emploi industriel reproductif. Or, il arrive fréquemment que cet emploi, même utile, n'est pas reproductif, comme dans le cas d'une juste guerre; il est arrivé bien des fois qu'il n'a pas même ce caractère d'utilité, et qu'il s'est dissipé en folles dépenses. Dans le cas enfin où l'argent emprunté est employé en travaux, en construction de ponts, de canaux, etc., croit-on qu'entre les mains des particuliers il n'eût commandé aucun travail utile, et qu'il n'eût pas réussi à encourager l'industrie? On a dit encore que les emprunts favorisent la circulation. La réponse à cette assertion nous est devenue facile. De quelle circulation s'agit-il? Est-ce d'un pur déplacement de capitaux utilement employés? Alors la circulation est insignifiante et peut être funeste. On ne crée pas de la richesse parce qu'on fait du mouvement. Condorcet a présenté un argument qu'il n'est pas rare non plus d'entendre mettre en avant. Il voit un avantage dans les emprunts, en ce qu'ils empêchent nos capitaux d'aller à l'étranger. Mais on peut répondre d'abord que si tous les peuples pratiquent cette maxime, il faudra, nous aussi, nous passer des capitaux étrangers, et ensuite que ces placements à l'étranger, qui rapportent un revenu, ne sont pas sans utilité. On a mieux raisonné, selon nous, lorsqu'on a soutenu que les emprunts offrent un encouragement et un placement facile aux petites épargnes. Les petits capitaux n'ont malheureusement pas la même facilité que les gros à se placer, car ils ne peuvent pas se faire eux-mêmes entrepreneurs. Les banques ne leur offrent, dans l'état actuel de ces institutions au sein de la plupart des pays, que d'insuffisantes ressources. Le placement en fonds publics a ceci de bon qu'il n'exige pas des frais considérables, qu'il est solide, qu'il permet de rentrer sans peine dans son argent, et donne la facilité d'attendre des occasions favorables. Nous accordons, en conséquence, plus de valeur à cette raison qu'aux autres motifs qu'on allègue en faveur des emprunts au point de vue de l'avantage des particuliers. Quant à l'argument politique par lequel on a glorifié les emprunts, à savoir qu'ils étaient une manière de rattacher beaucoup de personnes à l'ordre de choses existant, et de les engager à défendre le gouvernement qui leur garantit le paiement de leurs rentes, il n'a pas une grande valeur. Ce n'est pas en s'endettant que les gouvernements se mettent à l'abri des changements de systèmes : l'économie et une bonne administration forment une garantie tout autrement solide de durée pour les gouvernements que l'affection vacillante de quelques milliers de rentiers, moins empressés à défendre un gouvernement qui chancelle que prompts à s'inquiéter et à semer l'alarme. »

Ces sophismes n'abusent plus aujourd'hui aucun esprit sensé. Néanmoins, les économistes sont en complet désaccord au sujet de la préférence qu'on doit accorder, dans les circonstances difficiles, à l'emprunt ou à l'impôt. Le plus grand nombre pensent qu'un gouvernement ne doit se résoudre à emprunter qu'après avoir augmenté les taxes jusqu'à la limite du possible. Cette opinion, quoiqu'elle ait pour elle l'autorité d'hommes tels que Colbert, Quesnay, Hume, de Tracy, J.-B. Say, Ricardo, Mac-Culloch et J. Stuart-Mill, nous paraît exagérée; elle est évidemment inspirée par la contemplation de l'abus qu'on a fait ou qu'on peut faire du crédit. « Le défaut capital du système des emprunts, dit Mac-Culloch, consiste en ce qu'il trompe le public en ne troublant pas soudainement le bien-être de chacun. Ses empiétements sont graduels et passent inaperçus. Il n'exige sur le moment que de légers sacrifices; mais il ne revient jamais sur ses pas. C'est un système d'illusion et de déception. Il ajoute les taxes aux taxes, sans que l'on puisse jamais abolir aucune de celles qui ont été ainsi établies, en sorte qu'avant que le public s'éveille au sentiment du danger, la propriété et le travail se trouvent grevés, à titre permanent, d'un tribut annuel beaucoup plus considérable, pour servir l'intérêt de la dette, que celui auquel il aurait fallu les soumettre pour défrayer les charges temporaires à mesure que la nécessité s'en présentait. » La façon, pour ainsi dire, subreptice dont s'accroît la dette publique, et la facilité avec laquelle les gouvernements empruntent et les peuples consentent à prêter, voilà véritablement le grand danger du système des emprunts, ainsi que l'observe très-bien Mac-Culloch. Toutefois la seconde partie de sa proposition contient une exagération évidente. Ainsi, en 1804, pour subvenir aux dépenses de sa guerre contre la France, le gouvernement anglais a demandé 860 millions à l'emprunt; il en demanda 1 milliard, en 1805; 860 millions en 1806; 1 milliard 570 millions en 1812; 1 milliard 400 millions en 1813; 800 millions en 1814; et enfin 1 milliard 680 millions en 1815. Le savant économiste oserait-il affirmer que le peuple anglais eût pu payer, dans l'espace de 7 années, et en sus des impôts ordinaires, une surcharge de 8 milliards 170 millions, ou de 1 milliard 167 millions par année? Évidemment, il est impossible de poser au sujet de la préférence à donner à l'impôt ou à l'emprunt, aucune règle générale. « C'est, dit ailleurs l'auteur que nous venons de citer, une question où les difficultés se balancent, et dont la solution est en général subordonnée aux circonstances. » Telle est aussi notre opinion. Éviter de s'endetter est un précepte que les États doivent mettre en pratique tout comme les particuliers; mais il est des circonstances où la loi de la nécessité oblige cependant à emprunter. Une guerre juste à soutenir, les désastres d'une révolution à réparer, sont assurément deux circonstances qui légitiment pleinement le recours à l'emprunt. Nous absoudrons encore l'emprunt opéré en vue d'une entreprise utile et de nature reproductive, comme routes, canaux et voies ferrées, lorsque les besoins du pays le réclament et que l'esprit d'association n'est pas assez développé chez les particuliers pour que cette entreprise puisse s'opérer par cette voie.

IX. — *Dette des principaux États.* — AUTRICHE (1856), Service de la dette, 228,884,890 francs. — BAVIÈRE (1857), Serv. de la d., 26,706,330 fr. — BELGIQUE (1857), Service de la d., 37,715,351 fr. — BRÉSIL (1856), Capital de la d., 366,374,000 fr. — CHILI (1855), Cap. de la d., 32,403,000 fr. — DANEMARK (1857), Cap. de la d., 327,799,640 fr.; Intérêt et amortissement, 17,490,760 fr. — DEUX-SICILES (1856), Capital de la dette, 517,956,000 fr. — ESPAGNE (1857), Capital de la d., plus de 5,400 millions fr. — ÉTATS ROMAINS (1857), Service de la d., 27,258,217 fr. — ÉTATS SARDES (1857), Capital de la dette, 680,605,040 fr.; Serv. de la d., 40,289,920 fr. — ETATS-UNIS (1856), Cap. de la d., 159,464,041 fr.; Intérêt et amortissement, 30,611,069 fr. — FRANCE (1er janv. 1857), Cap. nominal de la d. consolidée : 4 1/2 pour 100 = 3,836,738,400 fr.; 4 pour 100 = 58,839,200 fr.; 3 pour 100 = 4,136,414,867 fr.; Total = 8,031,992,467 fr. Montant des rentes : 4 1/2 pour 100 = 172,653,228 fr.; 4 pour 100 = 2,353,568 fr.; 3 pour 100 = 124,092,446 fr.; Total = 299,099,242 fr.. — GRANDE-BRETAGNE (1857), Cap. de la d., 19,382,817,350 fr.; Serv. de la d., 588,895,525 fr. — GRÈCE (1856), Cap. de la dette, environ 99 millions fr.; Serv. de la d. (au budget de 1858), 251,572 fr. — HAMBOURG (1857), Cap. de la d., 118,291,340 fr. — HANOVRE (1857), Cap. de la d., 156,747,320 fr.; Intérêt, 6,516,916 fr. — MEXIQUE (1854), Cap. de la d., 625 millions fr. — PAYS-BAS (1857), Cap. de la d., 2,439,410,288 fr.; Serv. de la d. (budget 1858), 72,308,155 fr. — PÉROU (1854), Cap. de la d., 253,225,520 fr.; Serv. de la d. (budg. 1855), 55,399,257 fr. — PORTUGAL (1856), Cap. de la dette, 556,150,145 fr. — PRUSSE (1856), Service de la d., 49,157,090 fr. — RUSSIE (1856), Cap. de la d., 2,133,095,128 fr. — SAXE ROYALE (1856), Cap. de la d., 198,849,838 fr. — SUÈDE et NORWÈGE. *Norwège* seule (1856), Serv. de la d., 1,480,194 fr. — SUISSE (1856), Serv. de la d., 531,273 fr. — TURQUIE (1857), Cap. de la d., 660,048,000 fr. — VENEZUELA (1853), Cap. de la dette, 114,328,100 fr. — WURTEMBERG (1855), Capital de la dette, 115,242,691 francs.

* **DÉTUMESCENCE.** s. f. (lat. *detumescere*, désenfler.) Méd. Résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DEUIL. s. m. (latin. *dolere*, s'affliger). Douleur, tristesse qu'on éprouve de la perte de quelqu'un, ou par suite d'un événement funeste, déplorable. *Quand ce grand homme mourut, tout le peuple en témoigna*

un grand d. *Cette bataille a plonge bien des familles dans le d. Je vis alors cet Alexandre qui a rempli la terre d'admiration et de d. Le jour de la mort de Henri IV fut un jour de d. pour la France.* — Famil., *Faire son d. d'une chose*, La regarder comme une chose perdue, ou comme une chose sur laquelle il ne faut plus compter. ‖ Se dit Des vêtements particuliers ou des marques extérieures qui servent à témoigner de la douleur qu'on éprouve de la mort de quelqu'un. *Vêtement, habit, voiture de d. S'habiller de d. Prendre, porter, quitter le d. Être en d. Il est en d. de son frère. Le d. de la femme est aux frais des héritiers du mari prédécédé.* — Se dit aussi Des étoffes, ordinairement noires, dont on tend une chambre, une église, etc. *Tendre une chambre, une église de d.* ‖ Le cortége des parents, amis, etc., qui assistent aux funérailles de quelqu'un. *Mener le d. Suivre le d.* ‖ Le temps pendant lequel se porte le d. *On a abrégé les deuils. Le d. des veuves ne dure plus qu'un an. L'année de d.* ‖ Figur. et poétiq., *Le d. de la nature.* L'aspect triste de la nature pendant la mauvaise saison. On dit dans le même sens, *La nature est en d.* ‖ * T. Entom. *Demi-d.*, V. Diurnes.

Enc. — L'homme éprouve naturellement le besoin d'exprimer par des signes extérieurs toute émotion vive, quelle qu'en soit la nature, dont son âme est affectée. Aussi trouvons-nous la coutume de manifester, par un changement quelconque dans le costume habituel, la douleur que cause soit la perte d'une personne aimée, soit une calamité publique, établie chez la plupart des peuples anciens et modernes.

I. *Temps anciens.* — Les *Juifs* prenaient le d., non-seulement à la mort de leurs parents, mais encore à l'occasion d'un malheur public ou privé, comme une peste, une famine, une incursion d'ennemis, la mort, la maladie ou la captivité d'un ami, une accusation criminelle, etc. Les marques de d., chez les Israélites, consistaient à déchirer ses habits, sitôt que l'on apprenait une mauvaise nouvelle, ou que l'on se trouvait témoin de quelque grand mal, comme d'un blasphème ou d'un autre crime contre Dieu, à se frapper la poitrine, à mettre ses mains sur la tête, à se la découvrir en ôtant sa coiffure, et à y jeter de la poussière ou de la cendre, et à se raser la barbe et les cheveux. Tant que le d. durait, il ne fallait ni se parfumer, ni se laver, mais porter des habits sales et déchirés, ou des sacs, c.-à-d. des vêtements étroits et sans plis, qu'on nommait *cilices*, parce qu'ils étaient faits de poils de chameau ou de quelque étoffe semblable, rude et grossière. Ils avaient les pieds nus, aussi bien que la tête, mais ils se couvraient le visage : quelquefois même, ils s'enveloppaient d'un manteau pour ne point voir le jour et pour cacher leurs larmes. Le d. était accompagné de jeûne, c'est-à-dire que, tant qu'il durait, ou ils ne mangeaient point du tout, ou ils ne mangeaient qu'après le soleil couché, se contentant de mets fort communs et ne buvant que de l'eau. Ils demeuraient enfermés, assis à terre ou couchés sur la cendre, gardant un profond silence, et ne parlant que pour se plaindre ou pour chanter des cantiques lugubres. Le d. pour un mort était ordinairement de 7 jours. Quelquefois on le continuait pendant un mois, comme pour Aaron et pour Moïse; dans quelques cas, il allait jusqu'à 70 jours, comme pour le patriarche Jacob. Enfin, il y avait des veuves qui portaient le d. toute leur vie, comme Judith et Anne la prophétesse. Le seul Grand-Prêtre ne prenait jamais le d.

En temps de deuil, les *Grecs* ne paraissaient ni aux jeux, ni aux banquets, ni à aucune autre réunion publique, et vivaient retirés dans l'intérieur de leurs maisons. Ils quittaient leurs vêtements ordinaires pour des vêtements plus grossiers, de couleur brune pour les hommes, et de couleur noire pour les femmes. Toutefois, à l'époque de la domination romaine, ces dernières adoptèrent le blanc pour couleur de d. Les Grecs se coupaient et quelquefois même se rasaient entièrement les cheveux, qu'ils déposaient sur le corps ou le tombeau du défunt. A la mort d'un grand personnage, chaque citoyen s'acquittait de ce pieux devoir. Chez les Athéniens, on voyait quelquefois les hommes, égarés par la douleur, se rouler dans la poussière, se couvrir la tête de cendres, se frapper violemment la poitrine et se déchirer le visage avec les ongles. Les femmes se livraient aux mêmes démonstrations; mais elles y apportaient une si grande exagération qu'on fut obligé de faire une loi spéciale pour en modérer les excès. Enfin, lorsqu'une grande calamité publique affligeait la cité, ou lorsqu'un des plus grands personnages de l'État venait à mourir, on suspendait les assemblées publiques, on fermait les temples, les magasins, en un mot, tous les lieux de réunion, de sorte que la ville tout entière présentait l'aspect de la désolation. Ce qui précède est particulièrement relatif aux Athéniens; mais il est probable que les choses se passaient à peu près de la même manière chez les autres nations helléniques, à l'exception des Lacédémoniens. Lorsqu'un Spartiate était mort en combattant pour son pays, sa mère, sa femme et ses parents les plus proches auraient rougi de porter le d. et de manifester publiquement la moindre affliction. Mais à la mort d'un de leurs rois, tous les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, se rassemblaient et se déchiraient à coups d'épingles et d'aiguilles, soit pour témoigner leur douleur, soit pour apaiser ses mânes par ce sacrifice.

A *Rome*, le d. était ordinairement fort court. Rien n'en déterminait la durée pour les hommes; mais les lois de Romulus défendaient aux femmes de porter au delà de dix mois celui d'un mari ou d'un père. Les hommes se laissaient pousser les cheveux et la barbe en désordre, s'abstenaient de tout divertissement, quittaient leur anneaux, ainsi que les insignes des dignités dont ils étaient revêtus, et prenaient des vêtements de couleur brun foncé. Les femmes portaient le d. en noir sous la république, et en blanc sous les empereurs. Mais la mère qui avait perdu un fils substituait ordinairement le bleu de mer (*cærulea vestis*) à la couleur d'usage. Dans les deuils publics, toutes les affaires étaient interrompues, les boutiques se fermaient, les tribunaux vaquaient, etc. : enfin, les sénateurs et les magistrats quittaient, ceux-ci les insignes de leur autorité, ceux-là le laticlave. Au sein même du sénat, les consuls, au lieu de s'asseoir sur leurs siéges ordinaires qui dominaient l'assemblée, se plaçaient sur un simple banc, comme les autres sénateurs.

II. *Temps modernes.*— Les démonstrations extérieures du d. ont suivi en *France*, comme partout ailleurs, les phases de la civilisation. Pour témoigner la douleur que leur causait la perte d'une personne aimée, nos ancêtres les Gaulois laissaient flotter au gré des vents leur longue chevelure qu'ils portaient d'ordinaire nouée sur le haut du front. Les textes que nous possédons ne font pas connaître la couleur des vêtements mis en usage chez nous avant le XIIIe siècle. Nous savons seulement qu'ils n'étaient pas noirs; car il parait, d'après une lettre de Pierre le Vénérable, qu'on trouvait alors fort singulier que les Espagnols portassent le d. en noir. Au XIVe siècle, l'usage s'introduisit de porter, en signe de d., le chaperon rabattu sur le dos et sans fourrure, avec la cornette roulée autour du cou. Du temps de Charles VI, les grands seuls s'habillaient de noir, tandis que les personnes de condition inférieure prenaient des vêtements bruns. De plus, à la même époque, le d. des rois était violet; mais l'étiquette voulait qu'aussitot après l'enterrement du prince défunt, le successeur de ce dernier se vêtit de pourpre « pour ce que, dit Monstrelet, sitot que le roy est mort, son fils plus prochain se nomme roy; car le royaume n'est jamais sans roy. » Pendant tout le moyen âge, les reines devenues veuves portèrent le d. en blanc : ce qui leur avait fait donner le nom de *reines blanches*. Cet usage existait encore au XVIe siècle, ainsi que nous l'apprend Pierre l'Étoile, qui applique cette dénomination à Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX; mais il avait déjà été plusieurs fois violé, surtout par Anne de Bretagne, qui, à la mort de Charles VIII, enfreignit la première l'étiquette, en prenant des vêtements noirs. Un peu plus tard, le d. fut soumis à une réglementation minutieuse, qui s'étendit, particulièrement pour les gens de cour, jusqu'à la décoration des appartements, ainsi qu'à la forme et à la matière des habits.

Actuellement, en France, le noir est la couleur du d. pour toutes les classes de la société. On distingue le *grand d.*, le *d. ordinaire*, et le *petit d.* ou *demi-d.* Ce dernier est simplement la dernière période du grand d. et du d. ordinaire.

Le *grand d.* dure, pour *père et mère*, 6 mois; pour *aïeul et aïeule*, 4 mois 1/2; pour *mari*, un an et 6 semaines; pour *épouse*, 6 mois; pour *frère et sœur*, 2 mois. Les hommes, quel que soit le degré de parenté, portent des vêtements noirs et le crêpe au chapeau; les militaires et les fonctionnaires publics, lorsqu'ils sont en uniforme, mettent un crêpe à la poignée de l'épée, et en nouent un autre au bras gauche; enfin, les ecclésiastiques se contentent d'entourer d'un crêpe leur chapeau. Pour les femmes, le grand d. se partage en trois temps. Au premier temps appartiennent les tissus de laine noire; au deuxième, ceux de soie noire; et au troisième, qui constitue le petit d., les étoffes blanc uni ou mélangées de blanc et de noir. Les dames portent le grand d. : pour *père et mère*, en laine noire, pendant les 6 premières semaines; en soie noire, pendant les 6 semaines suivantes; et en blanc uni ou en blanc et noir, pendant les 3 derniers mois; — pour *aïeul et aïeule*, en laine noire, le premier mois; en soie noire, les 6 semaines suivantes; en blanc uni ou en blanc mêlé de noir, les 2 derniers mois; — pour *mari*, en laine noire, les 3 premiers mois; en soie noire, les 6 mois suivants; en noir et blanc, les 3 autres mois; en blanc uni les 6 dernières semaines; — pour *frère et sœur*, en laine noire, les 15 premiers jours; en soie noire, les 15 suivants; en noir et blanc, le dernier mois.

On prend le *d. ordinaire* pour oncles et tantes, pour cousins germains, pour oncles à la mode de Bretagne, et pour cousins issus de germains. Sa durée est de 3 semaines dans le premier cas, de 15 jours dans le second, de 11 jours dans le troisième, et de 8 dans le quatrième. Les hommes le portent comme ci-dessus. Quant aux femmes, elles s'habillent : pour *oncles et tantes*, en soie noire les 15 premiers jours, et en petit d. les suivants; — pour *cousins germains*, en soie noire les 8 premiers jours, et en petit d. les 7 autres; — pour *oncles à la mode de Bretagne*, en soie noire ou noir et blanc, les 6 premiers jours, et en petit d. les 5 derniers; — enfin, pour *cousins issus de germains*, en soie noire, les 5 premiers jours, et en petit d. les 3 qui suivent.

DEUTÉROCANONIQUE. adj. 2 g. (gr. δεύτερος, second; κανῶν, canon). T. Théol. Voy. Canonique.

DEUTÉRONOME. s. m. Voy. Bible.

***DEUTO—.** Partic. dérivée du gr. δεύτερος, second.

Enc. — Cette particule se joint toujours comme préfixe à un autre mot. En chimie, elle sert, de même que la particule *Bi-*, à exprimer qu'une substance est combinée à une autre substance dans une deuxième proportion. Ainsi, *Deutoxyde* de fer signifie oxyde de fer qui contient deux fois plus d'oxygène que le protoxyde. On dit de même *Deutochlorure*, *Deutosulfure*, *Deutosulfate*, etc. On désigne quelquefois les *Deutoxydes* en terminant par *ique* le nom du métal qu'ils contiennent : *Deutoxyde mercurique*, par ex., est synonyme de deutoxyde de mercure. — *Deuto* est encore usité dans le langage de quelques anatomistes, comme dans les termes *Deutovertèbre*, *Deutovertébral*, etc., pour exprimer la relation de parties de même nom entre elles; mais cet emploi est fondé sur des vues spéculatives que nous ne pouvons exposer ici. — Voy. Chimie et Vertèbre.

***DEUTZIE.** s. f. T. Bot. Voy. Philadelphacées.

DEUX. adj. numéral 2 g. [Devant un mot commençant par une voyelle ou par une H non aspirée, on fait sentir l'X, mais en le prononçant comme Z] (gr. δύο : lat. *duo*). Nombre double de l'unité. *D. hommes. D. femmes. D. à d. D. à la fois. D. fois autant. De d. jours en d. jours. A d. heures. Je les ai vus tous les d. ensemble. Partager en d. parties*, ou simpl. *en d. Quarante-d.* — Fam., *N'en faire ni un ni d.*, *N'en pas faire à d. fois*, Se décider sur-le-champ. — *Piquer des d.*, V. Piquer. *A d. de jeu*, V. Jeu. ‖ Fam., se dit souvent pour marquer Un très-petit nombre indéterminé. *Il a d. mots à vous dire. Écrivez-lui d. lignes seulement. Il habite à d. pas d'ici.* ‖ Se dit aussi pour Deuxième. *Page d. Tome d. Article d. Henri d., roi de France. Catherine d., impératrice de Russie.* On ecrit ordin., *Henri II, Catherine II.* = Deux. s. m. Le nombre deux. *Le produit de d. multiplié par neuf.* ‖ Le chiffre qui sert à représenter le nombre deux. *Effacez ce d. Le chiffre d.* (2). *Deux cent vingt-deux s'écrivent par trois d.* (222). On dit de même *Le numéro d.* ‖ *Le d. du mois*, ou simplement *Le d.*, Le deuxième jour du mois. ‖ T. Jeu. Une carte qui a d. marques; Le côté d'un dé qui porte d. points. *Un d. de cœur. Amener cinq et d. Amener double d.*, Amener d. dés marqués chacun de d. points. Au domino, *Double-d.*, Le domino où le point de d. est répété.

DEUXIÈME. adj. 2 g. [L'X se pron. comme Z dans ce mot et dans le suiv.] Nombre ordinal de deux. *Le d. chapitre. Elle est la d. sur la liste. Loger au d. étage*, ou elliptiquement, *au d.*

Syn. — *Second.* — Ces deux mots ne sont pas absolument synonymes. En effet, il y a entre eux cette différence que le *deuxième* fait songer nécessairement au troisième, qu'il éveille l'idée d'une série, tandis que le *second* (celui qui est immédiatement après le *premier*) éveille l'idée d'ordre sans celle de série. On dira donc d'un ouvrage qui n'a que deux tomes : « Voici le *second* tome » et non pas le *deuxième*; et de celui qui en a plus de deux : « Voici le *deuxième* tome », ou si l'on veut le *second* tome.

DEUXIÈMEMENT. adv. En second lieu.

DÉVALER v. a. (*R. val*). Faire descendre quelque chose. *D. du vin à la cave.* ‖ Descendre. *D. les degrés. D. une montagne.* = Dévaler v. n. Aller d'un lieu haut à un lieu bas. *Il a dévalé du haut de l'escalier. Quand on a bien monté, il faut d.* = Dévalé, ée. part. = Ce v. n'est guère usité que dans le langage popul.

DÉVALISER. v. a. Voler, dérober à quelqu'un ses hardes, ses effets. *D. un voyageur.* = * Par ext., *Les voleurs ont entièrement dévalisé sa chambre.* = Dévalisé, ée. part. *Voyageur dévalisé.* — Par ext., *Une maison dévalisée.*

DEVANCER. v. a. Aller, marcher en avant. *Les éclaireurs devancent l'armée.* — Gagner les devants, arriver avant quelqu'un. *D. quelqu'un à la course. Il a devancé le courrier.* ‖ Avoir le pas sur quelqu'un, précéder quant au rang, *Dans toutes les cérémonies je le devançais.* = Présider dans l'ordre des temps; venir, paraître, avoir lieu avant. *La génération qui a devancé la nôtre. Ceux qui nous ont devancé dans la carrière. L'aurore devance le soleil.* — Fig., *Son génie avait devancé son siècle. La prudence devança en lui les années.* ‖ Fig., Faire quelque chose avant quelqu'un. *Je croyais être le premier à vous donner cette nouvelle, mais je vois que d'autres m'ont devancé.* ‖ Fig., Surpasser, avoir l'avantage. *Le disciple eut bientôt devancé le maître.* = Devancé, ée. p. Conj. V. Avancer.

Syn. *Précéder.* — *Devancer* signifie proprement prendre les devants, aller plus vite. *Précéder* signifie marcher le premier, être en avant. Dans une marche militaire, les coureurs *devancent*, les chefs *précèdent*. Au figuré, on dit *devancer* et non *précéder*, pour surpasser en mérite, en fortune, en talent. Le disciple *devance* le maître et ne le *précède* pas. Lorsque ces mots marquent un rapport de temps, *devancer* indique une antériorité d'action, de progrès, et *précéder*, une priorité d'existence, de possession, d'ordre. La nuit a *précédé* le jour; l'aurore *devance* le soleil. L'instinct *devance* la raison, le désir *précède* la jouissance. Enfin, *devancer* implique toujours une idée de mouvement qui n'existe pas absolument dans *précéder*. La lettre A *précède* les autres lettres dans la plupart des alphabets; on ne peut pas dire qu'elle les *devance*.

DEVANCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une fonction, ou en quelque autre chose que ce soit. *Je tiens cela de notre d. Cette abbesse ne fait qu'imiter sa devancière. Cet auteur a profité de l'exemple de ses devanciers.* ‖ Au plur., se dit quelquefois pour Aïeux, ancêtres. *Imitons l'exemple de nos devanciers.*

DEVANT. prép. de lieu. (*R. de, avant*). Vis-à-vis, à l'opposite, en face. *Regarder d. soi. Se mettre d. quel-*

qu'un pour l'empêcher de passer. Mettre quelque chose d. le feu. Avoir toujours une chose d. les yeux. Mettre le siége d. une forteresse. Otez-vous de d. mon jour. || Se dit aussi pour marquer Le côté extérieur d'un objet. *Porter quelque chose d. soi. Il était assis d. la maison.* — Fam., *Avoir du temps d. soi*, Avoir tout le temps nécessaire pour faire une chose. || En présence de. *Il a prêché d. le roi. Cette scène a eu lieu d. plus de vingt personnes. Cela fut dit d. témoins. Il jura d. Dieu et d. les hommes de dire la vérité. Lorsqu'il fut arrivé d. les juges. Nous comparaîtrons tous d. Dieu. — Cette affaire a été portée d. tels juges, tel tribunal, est d. tels juges, etc.*, Cette affaire a été soumise à tels juges, etc. — *Être d. Dieu*, Être mort. || *Devant* s'emploie aussi comme prép. d'ordre, par opp. à *Après. Vous êtes notre ancien, vous devez marcher d. nous.* = Devant. adv. S'emploie dans les divers sens qui précèdent, sauf le troisième. *Il est là d. Il faut cacher ce tableau, mettez un écran d. Les jambes de d. d'un cheval. Prendre, saisir quelqu'un par d. Puisque vous êtes si pressé, courez d. Mettez cela d. ou derrière, d. ou après.* — *Comme d.*, Comme autrefois. Vx. — *Sens d. derrière*, V. Sens. — Fig., *Les premiers vont d.*, les plus diligents ont ordinairement l'avantage. — T. Mar. *Être vent d.*, se dit d'un navire qui est debout au vent, qui reçoit le vent sur ses voiles, dans la direction de l'avant à l'arrière. = **Devant.** s. m. La face antérieure d'une chose, le côté opposé à celui de derrière, *Le d. de la tête, du cou. Le d. d'une voiture, d'une maison. Un d. d'autel, de cheminée. Le d. d'un habit, d'une robe. Un d. de chemise. Mettre le d. derrière. Il habite sur le d. de la maison*, ou simplem. *sur le d.* — Fig. et famil., *Bâtir sur le d.*, se dit D'une personne qui prend un gros ventre. || T. Peint. *Les devants d'un tableau*, Les premiers plans. — * On dit aussi dans le même sens, *Le d. de la toile.* || *Prendre, gagner le d., les devants*, Partir avant quelqu'un, le dépasser en allant plus vite; et Fig., Prendre l'initiative, prévenir quelqu'un en faisant quelque chose. *Quand il sut que je me voulais plaindre, il prit les devants.* = Au-devant de. locut. prépos. A la rencontre de. *Aller, venir, envoyer au-d. de quelqu'un. Toute la ville se porta au-d. de lui.* — Figur., *Aller au-d.*, Prévenir. *Aller au-d. d'une objection. Il va au-d. de tous ses désirs. Il faut aller au-d. du mal.* || Par ellipse, on dit quelquefois simpl. *Au-d. La noce va arriver, allons au-d. Quand on s'aperçoit qu'il désire quelque chose, on va au-d.* = Ci-devant. loc. adv. Précédemment; ci-dessus. *Comme nous avons dit ci-d.* — Autrefois. *Il demeurait ci-d. en tel endroit. Ci-d. préfet de l'Eure.* || Adjectiv., *Les ci-d. récollets, Les ci-d. nobles.* || * Subst., *C'est un ci-d., une ci-d.*, se disait, à une certaine période de la révolution, pour désigner Un ancien noble. Pop. = Par-devant. loc. prép. En présence de; ne s'emploie guère qu'en termes de pratiq. *Par-d. le magistrat. Ce contrat a été passé par-d. notaire. Un acte par-d. notaire.* = Syn. Voy. Avant.

DEVANTIER. s. m. Tablier que portent les femmes du peuple. Popul.

DEVANTIÈRE. s. f. Sorte de jupe fendue par-devant et par derrière, que portent les femmes, quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

DÉVANTURE. s. f. T. Archit. Face antérieure; se dit particul. en parlant Des objets qui ne présentent qu'une face. *La d. de cette maison a besoin d'être grattée.* || Le revêtement de boiserie qui garnit le devant d'une boutique, d'une alcôve, etc. *La d. d'une boutique, d'une alcôve, etc.* || Au plur., se dit Des plâtres que les couvreurs mettent au-devant des souches de cheminée pour raccorder les tuiles ou les ardoises.

DÉVASTATEUR, TRICE. adj. Qui dévaste. *Un torrent d. Une armée dévastatrice.* || Subst., *Les Espagnols ont été les dévastateurs de l'Amérique.*

DÉVASTATION. s. f. Action de dévaster; Le résultat de cette action. *Tout le pays était livré à la d. La religion seule put arrêter les dévastations des barbares. Les dévastations causées par les torrents.*

DÉVASTER. v. a. (lat. *devastare*). Ruiner, saccager; se dit surtout D'un pays, d'un lieu ravagé par la guerre ou par quelque autre grand fléau. *Le pays fut entièrement dévasté par la guerre, par la peste. L'ouragan a dévasté la campagne. Les Turcs dévastèrent l'Asie Mineure.* = Dévasté, ée. part. = Syn. Voy. Désoler.

* **DÉVELOPPABLE.** adj. 2 g. T. Géom. Qui peut être développé. = * Développante. s. f. V. Développée.

DÉVELOPPÉE. s. f. T. Géomét.

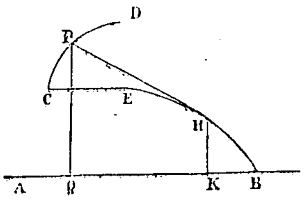

Enc. — En Géométrie, on nomme ainsi une courbe qui, en se développant, produit une autre courbe. — Soit, par ex., BHE le modèle d'un plan courbe formé par un corps solide ayant quelque épaisseur. Supposons maintenant un fil délié et inextensible HEC fixé par son extrémité au point B, et appliqué sur la convexité de la surface courbe de façon à coïncider entièrement avec elle entre B et E, la portion restante EC du fil formant une ligne droite qui touche la courbe en E. Cela supposé, si l'on déroule peu à peu le fil appliqué sur la surface courbe BHE, mais en tenant toujours le fil tendu, son extrémité C décrira une autre courbe, CPD. On donne le nom de *Développée* à la courbe EHB dont le développement produit la courbe CPD, et celui de *Développante* à celle-ci. Toutes les courbes dont la courbure n'est ni infiniment grande ni infiniment petite, peuvent être engendrées de cette manière par le développement d'un fil appliqué contre une autre courbe. — De ce mode de génération des lignes courbes, il s'ensuit évidemment: 1° que la partie PH du fil dégagée de l'arc EH, est une tangente à la développée au point H; 2° que PH est une perpendiculaire à la tangente menée à la développante au point P; 3° qu'elle est le rayon de courbure de CPD en P; 4° que le point H est le centre de courbure de CPD en P, et que la développée EHB est le lieu des centres de courbure de tous les points quelconques de la développante CPD. Par conséquent, le problème de trouver la développée d'une courbe quelconque est identique avec celui de trouver le lieu des points qui forment successivement les lieux de ses centres de courbure.

Soit AQ $= x$, et PQ $= y$; x et y seront les coordonnées du point P dans la courbe CPD, l'origine étant A. Soit encore AK $= v$, et KH $= u$; v et u seront les coordonnées de H, qui est le centre de courbure de CPD au point P; et on trouvera leurs valeurs par les formules $v = x - \frac{dy}{dx} \cdot \frac{dx^2 + dy^2}{d^2y}$; $u = y + \frac{dx^2 + dy^2}{d^2y}$; dans lesquelles x est regardée comme la variable indépendante, et y comme une fonction de x, dont la nature est déterminée par l'équation de la courbe CPD.

Comme le rayon de courbure HP est la somme de l'arc EH et de la ligne droite CE, il s'ensuit que HE est la différence de deux lignes droites; et comme il est possible de former un nombre infini de courbes dont les rayons de courbure peuvent s'exprimer en termes algébriques, à chacune de ces courbes il correspond une autre courbe, c.-à-d. sa développée qu'on peut exactement rectifier. — La théorie de la génération des lignes courbes par la méthode de développement a été proposée par Huyghens, avant la découverte du calcul différentiel.

DÉVELOPPEMENT. s. m. L'action de développer, de se développer, ou Le résultat de cette action; se dit au Propre et au Figuré. *Le d. d'une pièce d'étoffe, d'un rouleau de papier peint. Le d. d'un bourgeon, d'un germe. Le corps de l'homme n'atteint son entier d. que vers trente ans. Le d. d'une tumeur, d'un squirrhe. Le d. du pouls. Le d. de l'intelligence, des facultés. Le d. d'un système, d'une doctrine, d'une proposition. Le d. des caractères dans un roman, dans une pièce de théâtre. Le d. d'un plan d'architecture. Le d. d'une mélodie.* — S'emploie au plur. dans le sens de détails étendus, circonstanciés. *Entrer dans de longs développements. Cela exigerait trop de développements.* || T. Géom. Réunion sur un plan de plusieurs figures planes qui, étant pliées ou rejointes ensemble, forment la surface d'un solide. — * Opération par laquelle on développe une courbe pour lui faire décrire une développante. || * T. Algéb. Formation d'une série qui donne la génération d'une fonction.

DÉVELOPPER. v. a. Ôter l'enveloppe de quelque chose, ou Déployer une chose enveloppée. *D. un paquet. D. du drap, des habits, une tapisserie.* — * Fig., Montrer, déployer. *Il développa dans cette retraite tous les talents, toutes les qualités d'un grand général.* || Exposer, présenter en détail. *D. le sujet, le plan, le but d'un ouvrage. D. un système, les principes d'une science.* — Par ext., *D. les caractères dans une pièce de théâtre, dans un roman*, En montrer successivement, à mesure que l'action se déroule, les traits particuliers. || Débrouiller. *D. une affaire bien embrouillée. D. une difficulté.* || Fig., au sens physique et moral, Faire qu'une chose prenne de l'accroissement, ou prenne son accroissement. *La chaleur développe les germes confiés à la terre. Ces exercices servent à d. le corps. Il mettait tous ses soins à d. l'intelligence, les facultés de son élève.* || T. Géom. et Archit. Représenter sur un plan les différentes faces d'un solide, d'une surface, d'un édifice. — * *D. une courbe*, Dérouler l'espèce de courbe appelée *Développée.* = se Développer. v. pron. Prendre de l'accroissement, prendre son accroissement. *Les bourgeons commencent à se d. Cet organe se développe lentement. Cet enfant se développe rapidement. Sa taille, ses traits commencent à se d. Son génie se développa tout à coup. Il est à l'âge où la raison doit se d.* || En parlant De l'action, de l'intrigue d'une pièce de théâtre ou d'un roman, Marcher, se dérouler. *L'action de cette pièce se développe trop lentement. L'intrigue commence à se d.* || S'étendre, se déployer. *L'armée avait assez d'espace pour pouvoir se d. A l'extrémité de la vallée, le fleuve se développe majestueusement. Le plus admirable paysage se développa à nos regards.* = Développé, ée. part.

Syn. — *Éclaircir, Expliquer.* — On *éclaircit* ce qui était obscur, parce que les idées étaient mal présentées; on *explique* ce qui était difficile à entendre, parce que les idées n'étaient pas assez immédiatement déduites les unes des autres; on *développe* ce qui renferme plusieurs idées implicitement contenues, ou même réellement exprimées, lorsque celles-ci sont tellement serrées, qu'on ne peut les saisir d'un premier coup d'œil. Dans un livre élémentaire, il ne faut point d'autres *éclaircissements* que l'application des principes généraux aux exemples et aux cas particuliers; ces principes doivent sortir si évidemment les uns des autres que toute *explication* devienne inutile: l'explication doit en être faite avec tant de méthode que les dernières leçons ne paraissent être et ne soient en effet que les *développements* des premières.

DEVENIR. v. n. (lat. *devenire*). Se dit pour marquer Le passage d'un état, d'une situation à une autre. *D. grand, maigre, gros, fort. D. riche, pauvre. D. amoureux, prudent, sage, savant. Les cerises commencent à d. rouges. Dans la vieillesse, les mouvements deviennent plus lents, plus difficiles. Cela commence à d. fort ennuyeux. Tout ce qui s'élève au-dessus d'eux leur devient odieux et insupportable. Il devint l'objet de la haine générale. Cet homme finira par d. quelque chose. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux.* — *D. à rien*, sign., en parl. Des choses, Se réduire considérablement, et, en parl. D'une personne, Tomber dans un état de maigreur extrême. || Dans les phrases qui marquent doute, conjecture, etc., Avoir tel ou tel sort, tel ou tel résultat, telle ou telle issue. *Que deviendrai-je? Que vais-je d.? Je ne sais ce que deviendra cette affaire. J'avais bien prévu ce que tout cela deviendrait. Que deviendront tous ses enfants? Que sont devenues toutes vos belles promesses? — Qu'est devenue telle personne, telle chose?* Où est-elle? où a-t-elle passé? *Il y a deux ans qu'il est parti, on ne sait pas ce qu'il est devenu. Qu'étiez-vous donc devenu? Qu'est devenu cet anneau que je vous avais donné? Vous tremblez; qu'est donc devenu votre courage? — Que devenez-vous?* Que faites-vous? comment passez-vous le temps? — *Que voulez-vous d.?* Quel parti voulez-vous prendre? Quelle profession voulez-vous embrasser? On dit, dans un sens anal., *Que d.? Ne savoir que d.*, Ne savoir que faire. — *Que devins-je à cette vue, à ce discours?* Quelle ne fut pas ma douleur, ma surprise, etc., lorsque je vis, lorsque j'entendis cela! = Devenu, ue. part. = Conj. V. Venir.

DÉVERGONDAGE. s. m. Absence complète de toute pudeur, de toute retenue dans les actions. *On ne vit jamais un pareil d.* — * On dit aussi, *Le d. des mœurs.* || Fig., *D. d'esprit, d'imagination*, se dit D'un auteur qui se laisse aller à tous les écarts de son imagination. On dit de même, *D. d'idées.*

DÉVERGONDÉ, ÉE. adj. Qui ne met aucune retenue dans son libertinage. *Une femme dévergondée.* || Subst., *C'est une dévergondée.*

DEVERS. prép. de lieu (R. *de, vers*). Du côté de. *Il est allé quelque part d. Marseille. Il demeure en Normandie d. Rouen. Il est de d. Paris.* Vieux; on dit maintenant, *Vers, près de.* = Par devers. locut. prép. *Se pourvoir par d. le juge*, Se pourvoir à son tribunal. *Retenir des papiers par d. soi*, Les retenir en sa possession.

DÉVERS, ERSE. adj. (lat. *deversus*, de *devertere*, pencher). T. Techn. Qui n'est pas d'aplomb. *Ce mur est d. Une pièce de bois déverse.* || Subst., *Il faut marquer ce bois suivant son d.*, Suivant sa pente ou son gauchissement.

DÉVERSER. v. n. (lat. *devertere*). Pencher, incliner, devenir courbe. *Ce mur déverse.* = Déverser. v. a. *D. une pièce de bois*, La pencher, l'incliner. || * Figur., *D. le mépris, l'opprobre sur quelqu'un.*

L'accabler de mépris, etc. = * se Déverser. v. pron. S'écouler; se dit Des eaux surabondantes. *Les eaux de ce bassin se déversent dans la rivière.* || Fig., *Lorsque les espèces métalliques surabondent dans un pays, elles se déversent au dehors.* = Déversé, ée. part.

DÉVERSOIR. s. m. Endroit de la conduite d'eau d'un moulin par où s'épanche l'eau en excès.

DÉVÊTIR (se). v. pron. Ne plus se vêtir autant que de coutume. *Il ne fait pas encore assez chaud pour se d.* || Fig., *Se d. d'un héritage*, S'en dessaisir. Vx. = Dévêtu, ue. part. = Conj. V. Vêtir.

DÉVÊTISSEMENT. s. m. Prat. Dessaisissement. Vx.

DÉVIATION. s. f. (R. *dévier*). Action par laquelle un corps s'écarte de sa direction; Le résultat de cette action. *S'avancer en ligne droite sans aucune d. La d. du fil à plomb.* — Fig., *Il a toujours suivi ce principe sans d. Suivre sans d. les règles de la probité.*

Enc. — Le mot *Déviation* est d'un fréquent usage dans le langage scientifique, surtout en physique, en astronomie et en mécanique. Nous nous bornerons ici à dire quelques mots de la *D. des corps dans leur chute libre.* On nomme ainsi la quantité dont un corps, qui tombe librement à la surface de la terre, s'écarte de la perpendiculaire menée de son point de départ à cette surface. Cette d. est due au mouvement de la terre. En effet, si le globe terrestre était immobile, la force qui fait tomber un corps agirait constamment suivant la droite qui passe par ce corps et par le centre de la terre. Mais comme la terre tourne en 24 heures autour de son axe, il en résulte que le corps placé au-dessus de sa surface, et obéissant au mouvement commun, tant qu'il n'est pas libre, décrit forcément un cercle plus grand que celui décrit par le point de la surface auquel il correspond perpendiculairement. D'après cela, à l'instant même où il tombe, c'est-à-d. où il devient libre, le corps se trouve sollicité par deux forces, dont l'une le ferait tomber suivant la perpendiculaire, tandis que l'autre lui ferait parcourir un espace plus grand que celui qui est parcouru par le pied de la perpendiculaire. Le corps doit donc nécessairement tomber un peu plus à l'est que le pied de cette perpendiculaire. Cette déviation est une preuve de fait de la rotation de la terre sur son axe et de la direction de cette rotation qui se fait de l'ouest à l'est. La quantité de la d. se calcule d'après la hauteur de la chute, à l'aide d'une formule donnée par La Place. Guglielmini l'a trouvée de 18 millim. 047, pour un corps tombant de 78 mèt. 29; et Benzenberg, de 11 mill. 279, pour une hauteur de 84 mèt. 46.

En Pathologie, on donne le nom de *Déviation* à toute direction vicieuse que prennent certaines parties. Ainsi, on dit qu'il y a d. du sang, de la bile, des urines, etc., quand ces liquides passent dans des vaisseaux qui ne leur sont pas destinés; qu'il y a d. de la colonne vertébrale, du fémur, de la cloison du nez, etc., quand ces parties s'écartent plus ou moins de la direction qui leur est propre. Enfin, quelques auteurs donnent abusivement le nom de *Déviations organiques* à tous les cas tératologiques, quels qu'ils soient. Mais, à moins d'altérer la signification propre de ce mot, on doit l'appliquer exclusivement aux vices de direction des os, ainsi qu'aux déplacements ou aux transpositions d'organes.

* **DÉVIDAGE.** s. m. Action de dévider.

DÉVIDER. v. a. (R. *vider*). Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau, ou Mettre en peloton le fil qui est en écheveau. = Dévidé, ée. part.

DÉVIDEUR, EUSE. adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui dévide du fil, de la laine, de la soie, ou bien les met en pelotons ou en écheveaux.

DÉVIDOIR. s. m. T. Technol. Instrument dont on se sert pour dévider.

Enc.—Le plus répandu de tous les instruments de ce genre est le *D. à main*, dont on fait usage dans toutes les campagnes. Il consiste en un bâton cylindrique, long d'environ 65 centim. et percé à ses extrémités de trous dont les diamètres ont des directions perpendiculaires entre elles. On passe dans ces trous de petites baguettes sur lesquelles la fileuse place alternativement le fil à mesure qu'elle le dévide avec la main. Quand l'écheveau est assez gros, elle forme, avec ses bouts, une sorte de lien, appelé *Centaine*, avec lequel elle le lie par le milieu. Les dévidoirs en usage dans les ateliers de filature sont assez compliqués. Dans leur forme la plus simple, ils se composent de deux parties principales, savoir : un axe en fer ou en bois qui tourne sur un support, et un ensemble de bâtonnets parallèles à cet axe, auquel ils sont réunis par un égal nombre de bras égaux, sur lesquels le fil s'enroule en écheveaux quand l'appareil est en mouvement. L'ensemble de ces bâtonnets se nomme *Asple.* Enfin, l'axe est ordinairement muni d'un compteur, qui fait entendre un signal particulier toutes les fois que le d. a accompli un nombre déterminé de tours. On arrête alors le mécanisme, et l'on calcule la longueur du fil au moyen du contour de l'asple et du nombre des révolutions.

DÉVIER. v. n. (latin. *deviare*; de *de*, et *via*, chemin). S'écarter, ou Être écarté de sa direction. *D. de son chemin. Heureusement ma cuirasse fit d. la balle.* || Fig., *Il n'a jamais dévié des principes de la justice.* = se Dévier. v. pron. *Se d. de la bonne route.* = Dévié, ée. part. || * T. Bot. S'emploie adject. en parlant Des feuilles, quand elles sont disposées de telle manière que leur face supérieure ne regarde pas le ciel. = Conjug. Voy. Prier.

DEVIN, INERESSE. s. Celui, celle qui se donne pour prédire les événements futurs et pour découvrir les choses cachées. *Aller au d. Consulter les devins. Elle passait pour devineresse.* Prov., *Il ne faut pas aller au d. pour en être instruit*, se dit en parl. D'une chose qui est assez connue. — Fig. et fam., *Je ne suis pas d.*, se dit pour faire entendre Qu'on ne pouvait se douter d'une certaine chose, ou Qu'on ne saurait la comprendre, si elle n'est plus clairement expliquée. || T. Erpét. Voy. Boa.

Syn. — *Prophète.* — Le *devin* découvre le présent, le passé, l'avenir, et tout ce qui est caché. Le *prophète* prédit seulement ce qui doit arriver. Un homme instruit, et qui connaît le rapport que les moindres signes extérieurs ont avec les mouvements de l'âme, passe facilement dans le monde pour *devin.* Un homme sage, qui voit les conséquences dans leurs principes et les effets dans leurs causes, peut figurément être qualifié de *prophète.*

DEVINER. v. a. (latin. *divinare*). Prédire ce qui doit arriver, ou Découvrir ce qui est caché. *On ne saurait d. l'avenir. Il prétendait d. où était caché le trésor.* — Absol., Prédire. *L'art de d. est une chimère.* || Par ext., Découvrir, parvenir à connaître par voie de conjecture. *Devinez ce que j'ai fait aujourd'hui. Devinez d'où je viens. D'après ce qui se passe, il n'est pas difficile de d. ce qui arrivera dans la suite. Il est facile de d. l'auteur de ce livre. D. la pensée de quelqu'un*, ou simplement, *D. quelqu'un.* — Absol., *Vous avez deviné très-juste. Cela n'est pas difficile à d.* — *D. une énigme, un logogriphe, une charade*, En trouver le mot. — Famil., *Il n'y a pas à d.*, se dit D'une chose claire par elle-même. *Il faut toujours le d.*, se dit De quelqu'un qui parle ou qui écrit avec beaucoup d'obscurité. *Vous pouvez d'après cela d. le reste*, Juger du reste. — Prov., *Je vous le donne à d. en dix, en cent*, se dit D'une chose dont on suppose que celui à qui l'on parle ne se douterait jamais. — Figur. et prov., *D. les fêtes quand elles sont venues*, se dit De celui qui donne comme nouvelles des choses que tout le monde sait. = se Deviner. v. pron. *Cela se devine aisément.* || Fig., *Nos cœurs s'étaient devinés.* = Deviné, ée. part.

DEVINERESSE. s. f. Voy. Devin.

DEVINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la prétention de deviner. Fam., et se dit D'une personne qui aime à juger, à découvrir par voie de conjecture. *C'est un beau d., un habile d., un plaisant d. Faire le d.*

DEVIS. s. m. Propos, discours, entretien familier. *Joyeux d.* Vieux et n'est usité que dans le style badin.

Enc. — Dans l'Architecture et les Arts du bâtiment, on appelle *Devis* tout état détaillé des parties d'un ouvrage à exécuter. On distingue le *D. descriptif* et le *D. estimatif.* Le premier a pour objet de décrire les ouvrages à faire, de déterminer la qualité des matériaux à employer, et souvent aussi de fixer la durée des travaux, etc. Le second évalue le prix des matériaux, de la main-d'œuvre, etc.; en un mot, il fait connaître le coût de chaque détail et l'évaluation totale des dépenses. Lorsque l'exécution d'un d. est donnée à entreprise et contient les obligations respectives des deux contractants, il prend le nom de *D. et marché*, et constitue un contrat synallagmatique.

DÉVISAGER. v. a. Défigurer, déchirer le visage. *Son chat l'a tout dévisagé.* = se Dévisager. v. pron. *En se battant, ces deux femmes se sont dévisagées.* = Dévisagé, ée. part. = Conj. V. Manger.

DEVISE. s. f. (R. *devis*, propos). Sentence qui sert à caractériser ou à indiquer les goûts, les qualités, la résolution, etc., de quelqu'un, comme *Paix et peu; Plutôt mourir que changer. Diversité, c'est ma d.*

Enc. — Les héraldistes donnent le nom de *Devise* à un des ornements extérieurs de l'écu. C'est ordinairement une sentence, presque toujours fort courte, qui rappelle un nom, une action mémorable, un sentiment, une aspiration, ou quelque circonstance particulière de la vie de celui dont elle accompagne les armoiries. Quelquefois une figure, soit naturelle, soit imaginaire, est jointe à cette sentence. On dit alors que les paroles sont l'*âme de la devise* et que la figure en est le *corps.*

Le P. Ménétrier distingue huit espèces de devises. — 1° Devises qui se rapportent, comme les armes parlantes, au nom de celui qui les porte. Nous citerons pour exemples la d. de la maison de Vienne, en Bourgogne : *Tost ou tard vienne;* et celle des sires de Beaujeu : *A tout venant beau jeu.* — 2° Devises faisant allusion à quelqu'un des ornements de l'écu. Les Simiane, de Provence, portaient D'or semé de lys et de tours d'azur, avec les mots *Sustentant lilia turres* (les lis soutiennent les tours). — 3° Devises énigmatiques, c.-à-d qui n'avaient de sens que pour ceux à qui elles appartenaient. Telles étaient celles d'Antoine de Croy, *Souvenance;* et de Jean de la Trémouille, *Ne m'oubliez.* Ces sortes de devises étaient d'un très-grand usage dans les tournois. — 4° Devises formant des proverbes ou des sentences. Ces devises sont très-nombreuses. L'une des plus connues est celle des Clermont-Tonnerre : *Etiamsi omnes ego non* (quand même tous le feraient, moi je ne le ferais pas). Nous citerons encore la d. des Baronat, en Forez : *Vertu à l'honneur guide;* et celle d'Euchaire Schenck en Allemagne : *Plutost rompre que fléchir.* — 5° Devises composées de mots historiques. Elles sont en général très-curieuses, mais il n'est pas toujours facile d'en connaître l'origine. A cette classe appartient la d. des Beaumanoir : *Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif passera*, qu'un de leurs ancêtres adopta après le célèbre combat des Trente. — 6° Les devises de la sixième classe sont fort souvent de véritables rébus, et ne se composent que de lettres initiales. Ainsi, la maison de Kerkos, en Bretagne, avait pour d. : *M qui TM* (aime qui t'aime); et la maison ducale de Savoie, les lettres *F. E. R. T.*, que l'on a interprétées de plusieurs manières, et dont on ne connaît pas le vrai sens. — 7° Devises représentées par une simple figure. Telles étaient celles des maisons d'York et de Lancastre, en Angleterre, qui consistaient en une rose blanche, pour la première, et une rose rouge pour la seconde. — 8° Enfin, on range dans la dernière classe toutes les devises ayant un corps et une âme, qui s'écartent plus ou moins, quelquefois en apparence seulement, des règles établies pour la formation des précédentes. Telle était la d. d'André de Laval, maréchal de France, qui portait un aviron flamboyant, avec les mots : *Pour un autre, non.*

Les devises n'avaient rien de fixe dans les familles. On en changeait quand on voulait, et il arrivait même quelquefois que chacun des membres d'une même maison en avait une différente. Ainsi, par ex., chez les Rochefort d'Ailly, en Auvergne, Hector de Rochefort portait pour devise : *Bien fondé Rochefort;* Guillaume de Rochefort : *Nasci, laborare, mori;* Hugues de Rochefort : *Moderata durant;* et Claude de Rochefort : *Per ardua virtus.* — Les devises peuvent se placer de différentes manières. Quand elles ne consistent qu'en mots, on les met ordinairement au-dessus de l'écu, et fort souvent dans des rouleaux que tiennent les animaux placés en cimier; cependant elles sont très-fréquemment situées au-dessous des armoiries, un peu plus bas que les étoiles des ordres de chevalerie. Celles qui ont un corps et une âme se placent, tantôt au-dessous, tantôt aux côtés de l'écu.

DEVISER. v. n. S'entretenir familièrement, discourir de choses et d'autres par manière d'amusement. *Nous passâmes la nuit à d. Ce fut en devisant de la sorte que nous trompâmes la longueur de la route.* Familier.

DÉVISSER. v. a. Défaire, ôter les vis qui servent à fixer quelque chose, *D. la platine d'un fusil.* = Dévissé, ée. part.

DÉVOIEMENT. s. m. [On prononce *Dévoîment.*] (R. *dévoyer*). Flux de ventre, diarrhée. || T. Archit. Inclinaison; se dit surtout Des tuyaux de cheminée ou de descente.

DÉVOILEMENT. s. m. Action de dévoiler. Ne s'emploie qu'au Fig. *Le d. des mystères. Le d. des figures du Vieux Testament s'est fait à la venue du Messie.*

DÉVOILER. v. a. Relever le voile qui cache la figure d'une personne; Enlever le voile, le rideau, etc., qui cache un objet. *Il l'a dévoilée malgré sa résistance. D. une statue.* — Fig., Relever une religieuse de ses vœux. || Fig., Découvrir, révéler une chose qui était cachée, secrète. *D. un mystère, un secret, une intrigue. Le premier il dévoila à l'Europe la faiblesse de l'empire ottoman.* = se Dévoiler. v. pron. Lever son voile. *Les femmes turques ne doivent pas se d. en public.* || Cesser d'être caché. *Leur intrigue finit par se d.* = Dévoilé, ée. part. = Syn. V. Déceler.

DEVOIR. v. a. (lat. *debere*). Être obligé à donner ou à faire quelque chose; se dit Lorsque la chose due est une somme d'argent ou une chose matérielle appréciable à prix d'argent. *D. une somme d'argent. D. une rente. Il doit lui fournir tant de pièces de vin par mois. Il lui doit la moitié de toute la récolte. Chaque paysan lui devait tant de journées de travail.* Absol., *C'est un homme qui doit beaucoup. D. plus qu'on n'a vaillant. C'est lui qui me doit.* — Prov., *D. plus d'argent qu'on n'est gros; D. à Dieu et à diable; D. au tiers et au quart; D. de tous côtés*, Avoir beaucoup de dettes. *Qui doit a tort*, Celui qui doit ne peut se dispenser de payer. — Fig. et fam., *Il m'en doit* ou *Je lui en dois*, Il m'a offensé, il m'a fait un tour, il m'a causé un préjudice; je m'en vengerai. *Il croit toujours qu'on lui en doit de reste*, Il n'est jamais content de ce qu'on fait pour lui. *Ils ne s'en doivent guère*, se dit De deux individus qui ne valent pas mieux l'un que l'autre, ou qui ont des torts réciproques, ou qui se sont mutuellement joué de mauvais tours. || T. Compt. *Doit et avoir*, V. Livres. || Être obligé à quelque chose par la morale ou la loi, la coutume ou la bienséance. *Un fils doit respect à ses parents. Un citoyen doit obéissance aux lois. Un homme d'honneur doit tenir sa parole. Il vous a rendu service, vous lui devez* *de la reconnaissance. Il ne vous doit aucun compte de sa conduite. Un soldat ne doit jamais abandonner son drapeau. Vous devez des égards à son âge. Il y avait longtemps que je lui devais une visite.* Prov., *Fais ce que dois, advienne que pourra.* — Se dit quelquefois Des choses *La loi doit protection à tous les citoyens.* ‖ Être redevable à, tenir de.. *Je lui dois mon bonheur. Vous lui devez tous vos succès. C'est à tel ministre qu'on doit ces réformes. Ce village doit son nom à tel événement.* On le dit aussi en parlant De choses fâcheuses, funestes. *C'est à lui que je dois tous mes malheurs.* ‖ Se dit pour marquer qu'il y a justice, raison, convenance pour qu'une chose soit. *Un bon ouvrier doit être plus recherché et plus payé qu'un autre. On aurait dû faire une pension à sa veuve. On devrait établir un pont sur cette rivière. Il me semble que cela aurait dû lui faire plaisir.* ‖ Se dit encore pour marquer Qu'une chose est plus ou moins certaine, qu'elle est probable, ou même qu'elle arrivera infailliblement. *La campagne doit être bien belle maintenant. Votre enfant doit être déjà grand. A en juger par ses dépenses, cet homme doit être très-riche. Le législateur doit avoir prévu ce cas. Vous devez être mouillé. Il doit y avoir bien de la haine entre eux.* — *Tous les hommes doivent mourir. Un projectile lancé dans l'espace doit nécessairement décrire une courbe.* ‖ Se dit aussi De ce qu'on croit, de ce qu'on présume ou qu'on suppose qui arrivera. *Le courrier doit arriver dans quelques instants. Je dois toucher de l'argent dans huit jours. Dussé-je perdre la vie, je le ferai. Il doit y avoir quelque chose là-dessous.* ‖ Avoir l'intention de. *Je dois partir demain. On m'a dit que vous deviez m'écrire à ce sujet.* = se Devoir. v. pr. *Cela se doit*, se dit D'une chose à laquelle on est tenu, ou D'une chose qui doit être. ‖ En parlant Des personnes, sign. Être tenu de se dévouer, de se sacrifier. *On se doit à sa famille, à ses amis, à sa patrie.* — Quand le pron. *Se* est régime indirect, c.-à-d. est mis pour *A soi*, le v. *Se d.* signifie Être obligé. *Je me devais de faire cette démarche.* = Dû, ue. part. ‖ S'emploie substant. et au masc., pour sign. Ce qui est dû. *Il ne réclame que son dû. On lui a payé son dû.* = Conj. V. Recevoir.

Obs. gram. — Lorsque le v. *devoir* précède un infinitif, il se met généralement sans préposition. « Je *dois partir* dans un mois. Si la bonne foi était exilée de la terre, elle *devrait se retrouver* dans le cœur des rois. » Mais il est certaines phrases où le v. *devoir* a un régime sous-entendu, et dans ce cas il faut employer la prépos. *de*. « Je lui *dois* (l'avantage) *de vous connaître*. Philosophe, tu appartiens à tous les peuples de la terre, et tu leur *dois* (l'exemple) *de mettre* en pratique tes préceptes sublimes. On se *doit* à soi-même (la chose) *de respecter* les bienséances. » — Le participe *dû* reste quelquefois invariable dans certaines phrases où, au premier abord, il semblerait devoir s'accorder avec le régime qui le précède; mais, dans les cas de ce genre, il importe d'observer qu'il y a toujours un infinitif sous-entendu à la suite du participe. « Je lui ai fait toutes les caresses *que j'ai dû* (lui faire). » Il est évident qu'on n'a pas dû les caresses, mais qu'on a dû faire les caresses. Cette phrase est donc bien différente de celle-ci : « Il m'a toujours exactement payé les sommes *qu'il m'a dues* »; car ici c'est le relatif *que* qui est le véritable régime du participe.

DEVOIR. s. m. Ce à quoi on est obligé par la morale, par la religion, par la loi, par un engagement, par la raison, par la bienséance, etc. *Les devoirs se divisent en devoirs envers Dieu, devoirs envers soi-même, et devoirs envers ses semblables. S'acquitter de son d. Faire son d. Remplir ses devoirs. Manquer à son d. S'écarter de son d. Négliger, oublier ses devoirs. C'est votre d. C'est un d. sacré. Les devoirs d'un père de famille. Le d. conjugal. Les devoirs de la bienséance, de l'honnêteté, de l'amitié. Les devoirs que nous impose la reconnaissance. Traité des droits et des devoirs. Il n'y a pas de droits sans devoirs. La conscience ne nous dit point la vérité des choses, mais la règle de nos devoirs. S'imposer des devoirs. Vous n'avez fait que votre d. Regarder une chose comme un d., s'en faire un d.* — *Le d.*, La règle morale elle-même. On dit aussi, *La loi du d.* — *Devoirs positifs*, Les devoirs qui prescrivent ce qu'il faut faire. *Devoirs négatifs*, Ceux qui prescrivent ce qu'il faut éviter. *Devoirs parfaits*, Ceux qui sont bien déterminés et dont on peut exiger l'accomplissement. *Devoirs imparfaits*, Ceux qui restent indéterminés et qui, bien qu'obligatoires pour la conscience, ne peuvent entraîner la coercition. V. Morale. ‖ *Être à son d.*, Être à son poste. — *Être dans son d.*, *se mettre dans son d.*, Se tenir dans l'état où l'on doit être devant les personnes à qui l'on doit du respect. — *Se mettre en d. de faire quelque chose*, Témoigner qu'on a dessein de la faire, se mettre en état de la faire, commencer à la faire. — *Rentrer dans son d., dans le d.*, Se remettre dans l'obéissance, dans la subordination dont on s'était écarté. On dit de même, *Ramener quelqu'un à son d., au d. Retenir quelqu'un dans le d., etc.* — *Ranger quelqu'un à son d.*, L'obliger à faire ce qu'il doit. On dit de même, *Se ranger à son d.*; et, par menace, *Je lui apprendrai son d.*, Je l'obligerai à remplir son d. — *Aller rendre ses devoirs à quelqu'un*, Aller le saluer, lui faire une visite de politesse. — *Derniers devoirs*, Honneurs funèbres, cérémonies qu'on fait pour les funérailles de quelqu'un. *Rendre à quelqu'un les derniers devoirs.* — T. Dr. féodal. *Devoirs seigneuriaux*, Ce qui était dû par le vassal à son seigneur. ‖ Dans les établissements d'instruction, Le thème, la version ou toute autre composition qu'on donne à faire aux élèves. *Un d. difficile. Il n'a pas encore fini son d. Corriger les devoirs.* ‖ * T. Compagnonnage. V. ce mot.

Syn. — *Obligation.* — Lorsqu'il y a *obligation*, il y a *devoir*; lorsqu'il y a *devoir*, il y a *obligation*. La loi nous impose l'*obligation*, et l'*obligation* engendre le *devoir*. Nous sommes tenus par l'*obligation*, et nous sommes tenus à un *devoir*. L'*obligation* désigne l'autorité qui lie; et le *devoir*, le sujet qui est lié. Le *devoir* présuppose l'*obligation*. Nous sommes dans l'*obligation* de faire une chose, et notre *devoir* est de la faire : c'est l'*obligation* qui nous lie, et c'est au *devoir* qu'elle nous lie. L'*obligation* ne peut pas s'étendre au delà de l'*autorité du supérieur qui commande*; le *devoir*, au delà des facultés de l'inférieur à qui on commande. Il n'y a point d'*obligation*, si la chose n'a pu être ordonnée; il n'y a point de *devoir*, si elle ne peut être exécutée.

DÉVOLE. s. f. T. Jeu de cartes. Se dit, par opposit. à *Vole*, Lorsque la personne qui fait jouer ne fait aucune levée. *Il a fait la d., il est en d.*

DÉVOLER. v. n. T. Jeu de cartes. Être en dévole.

DÉVOLU, UE. adj. (lat. *devolutus*). T. Jurisp. Qui est acquis, qui passe, en vertu de la loi, à une personne à défaut d'une autre. *A défaut de parents au degré successible dans l'une des lignes, leur part est dévolue aux héritiers de l'autre ligne. Sa pension vous est dévolue de droit. Terre dévolue à la couronne.* — On dit dans un sens anal., *Procès d. à la cour.*

DÉVOLU. s. m. Provision d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui en est en possession. *Avoir un bénéfice par d. Prendre, obtenir, poursuivre un d.* On dit dans un sens anal., *Un bénéfice tombé en d., vacant par d.* — *Jeter un d.*, Faire signifier un d. — Fig. et fam., *Jeter un d., jeter son d. sur une personne, sur quelque chose*, Arrêter ses vues, fixer son choix sur elle.

DÉVOLUTAIRE. s. m. Celui qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE. adj. T. Jurispr. *Appel d.*, Appel qui saisit de la connaissance d'une affaire un juge supérieur.

DÉVOLUTION. s. f. T. Droit. Transport, transmission d'un bien, d'un droit, etc., qui se fait d'une personne à une autre en vertu de la loi. *Cette terre revint au roi par d. A défaut de parents dans la ligne paternelle ou maternelle, il y a d. à l'autre ligne.*

Enc. — En Droit canon, on appelait *Dévolution* le droit qu'avait tout supérieur de conférer un bénéfice laissé trop longtemps vacant par le collateur légitime; et on donnait le nom de *Dévolutionnaire* à celui qui était pourvu d'un bénéfice en vertu de ce droit. La collation appartenait alors, selon les cas, au pape ou à l'évêque. Suivant le père Thomassin, le *droit de d.* avait été introduit par le 3e concile de Latran, en 1179, afin que les églises ne souffrissent pas de trop longues vacances. La d. n'existe plus aujourd'hui en France. C'est l'évêque seul qui nomme aux places vacantes dans son diocèse ; il est par conséquent l'unique collateur.

En Alsace et dans les Pays-Bas, on nommait *Droit de d.* un usage en vertu duquel les immeubles apportés en mariage par les conjoints ou acquis postérieurement par héritage, donation ou autrement, devenaient la propriété exclusive des enfants du premier lit, quand le mari ou la femme convolait en secondes noces. *C'est en s'appuyant sur ce droit qu'en 1665, à la mort de* Philippe IV, roi d'Espagne, Louis XIV, époux de Marie-Thérèse, fille du premier mariage de ce prince, disputa les Pays-Bas espagnols à son beau-frère Charles II, qui était né d'une deuxième union. A cette occasion eut lieu, entre la France et l'Espagne, la guerre dite *Guerre de la d.* Commencées en 1667, les hostilités furent terminées l'année suivante par le traité d'Aix-la-Chapelle, qui nous donna presque toutes les Flandres.

DÉVORANT, ANTE. adj. Qui dévore. *Lion d. Une nuée de sauterelles dévorantes.* — Par extens., Avide, insatiable. *Appétit d. Faim, soif dévorante. Estomac d.* ‖ Fig., Qui consume, qui détruit avec plus ou moins de rapidité. *Une flamme dévorante. Le temps, dans sa marche dévorante. Un air d. Un climat d.* ‖ Fig., tant au sens physique qu'au sens moral, se dit pour Extrême, excessif. *Un mal, une chaleur dévorante. Sentir dans les entrailles un feu d. Une ardeur dévorante.* ‖ * Subst., *Les dévorants*, Voy. Compagnonnage.

DÉVORER. v. a. (lat. *devorare*). Au prop., Manger une proie en la déchirant avec les dents; Avaler sans mâcher. *Il a été dévoré par une bête féroce. Les requins dévorent quelquefois des hommes. Les brochets dévorent les autres poissons. Cet ogre dévorait les petits enfants.* — Par ext., se dit De certains animaux qui détruisent les productions de la terre. *Les chenilles ont dévoré toutes les feuilles de cet arbre. Les oiseaux ont tout dévoré dans ce champ.* — Par anal., en parlant D'un homme, Manger avidement et avec gloutonnerie. *En un instant il dévora tout ce qui lui avait été servi.* Absol., *Cet homme ne mange pas, il dévore.* ‖ Fig., *D. un livre, des livres*, Les lire avec une rapidité extrême. — *D. des yeux*, Tenir les yeux fixement attachés sur une personne ou sur une chose, par suite du désir qu'on éprouve. — *D. une chose en espérance*, La désirer ardemment et avec l'espérance de la posséder bientôt. — *D. les difficultés*, Les surmonter courageusement et promptement. — *D. ses chagrins*, Ne pas les laisser paraître. *D. un affront, une injure, etc.*, Cacher le ressentiment qu'on en éprouve. — *D. ses larmes*, Les retenir. — * *D. la route*, La parcourir avec une très-grande rapidité. *Nos chevaux dévoraient la route, l'espace.* ‖ Fig., Consumer. *Le temps dévore tout. Les flammes ont dévoré ces précieux manuscrits.* — *C'est une terre qui dévore ses habitants*, Dont les habitants périssent promptement sous l'influence du climat. — Par analogie, se dit De l'effet que produisent sur l'homme certains phénomènes physiques ou moraux. *La faim le dévore. Une soif ardente me dévorait. La fièvre qui le dévore. L'ennui, le chagrin, les regrets la dévorent. Un feu secret la dévore. Une noble ardeur le dévore. Le zèle de la maison de Dieu dévore ces pieux missionnaires. Être dévoré d'inquiétude, de chagrin, d'ambition, etc.* = se Dévorer. v. pron. *Les brochets se dévorent les uns les autres.* = Dévoré, ée. part.

DÉVOT, OTE. adj. (lat. *devotus*, voué, consacré). Pieux, qui est très-attaché aux pratiques religieuses. *Les personnes, les âmes dévotes. Être d. à la Vierge. La vie dévote.* — Par dénigr., se dit Des personnes qui font consister la religion en certaines pratiques pieuses, et négligent les préceptes essentiels de la loi. *Un prince cruel et d.* ‖ Se dit aussi De ce qui est fait avec dévotion, ou excite à la dévotion, ou bien encore De ce qui caractérise extérieurement certaines personnes dévotes. *Prière dévote. Chant d. Oraison dévote. Avoir le maintien d., l'air d. Un ton d.* ‖ Subst., *Les faux dévots sont dangereux. Faire le d. Une vieille dévote.* — Par dén., se dit souvent pour Faux d. *Il s'est attiré la haine des dévots.* — Fam., *C'est une de ses dévotes*, se dit D'une femme qui est sous la direction d'un ecclésiastique.

Syn. — *Dévotieux.* — Le *dévot* remplit avec amour et zèle tous ses devoirs religieux; le *dévotieux* les remplit avec scrupule, minutieusement, et s'attache aux plus petites pratiques de la dévotion. Aussi, le mot *dévotieux* se prend-il bien plus fréquemment que celui de *dévot*, dans un sens défavorable.

DÉVOTEMENT. adv. D'une manière dévote. *Prier Dieu d. Entendre d. la messe.*

DÉVOTIEUSEMENT. adv. Dévotement. Vieux.

DÉVOTIEUX, EUSE. adj. Dévot. *C'est un homme fort d.* = Syn. Voy. Dévot.

DÉVOTION. s. f. Piété, en tant qu'elle se manifeste surtout par l'attachement aux pratiques du culte. *La vraie d. Une d. éclairée. D. sincère, affectée, mal entendue. Fausse d. Avoir de la d. S'adonner à la d. Se mettre, se jeter, donner dans la d. Faire quelque chose par d. Exciter à la d. Donner, inspirer de la d. Être sans d. Des exercices, des pratiques de d. Un air de d.* — *Avoir grande d. à la Sainte Vierge, à un saint, à une église*, Avoir un attachement particulier au culte de la Sainte Vierge, etc. — *Livres de d.*, Livres qui servent aux exercices de d. *Tableau de d.*, Tableau représentant un sujet pieux. — *Fête de d., jeûne de d.*, Fête, jeûne qu'on observe par pure d. et que l'Église n'a point commandé. — *A l'offrande qui a d.*; *L'offrande est à d.*, Va à l'offrande qui veut; On donne ce qu'on veut à l'offrande. ‖ L'action d'accomplir des pratiques religieuses. *Lorsque j'entrai, il était en d. Je n'ai pas voulu interrompre votre d.* — Au pluriel, se dit Des pratiques religieuses elles-mêmes, et particul. de La communion. *Après avoir fait toutes leurs dévotions* *au tombeau du saint, les pèlerins repartirent. Elle a fait hier ses dévotions.* ‖ Par ext., se dit De l'entière disposition à faire les volontés de quelqu'un, ou ce qui peut lui être agréable. *Ma d. pour vous est sans bornes. — Je suis entièrement à votre d. Tout ce que j'ai est à votre d.*, A votre disposition.

Syn. — *Piété, Religion.* — La *religion* est cette disposition morale de l'âme qui fait qu'on remplit tous ses devoirs envers Dieu. La *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus d'amour et de zèle. La *dévotion* ajoute un extérieur plus recueilli ou plus composé. La *religion* est plus dans le cœur qu'elle ne paraît au dehors. La *piété* est dans le cœur et paraît au dehors. La *dévotion* paraît quelquefois au dehors sans être dans le cœur.

DÉVOUEMENT. s. m. [On prononce, et plusieurs écrivent *Dévoûment.*] Disposition à tout faire pour servir quelqu'un ; abnégation de soi-même en faveur d'autrui. *Il s'est donné à vous avec un entier d. Son d. pour lui ne connaît pas de bornes. Il sert ses amis avec le plus grand d. Acte de d. Une preuve de d.* ‖ L'action de s'exposer à un grand péril ou à une mort certaine par humanité, par patriotisme, etc. *Le d. de d'Assas. Le d. de ce médecin a été admirable tout le temps qu'a duré l'épidémie. Sans le d. de ce bon citoyen, le village devenait la proie de l'incendie.*

Enc. — En Grèce et à Rome, on appelait *Sacrifice de d.* ou simplement *Dévouement* un acte religieux par lequel on dévouait soi-même ou un autre à la mort. Le but de cet acte était d'offrir une victime aux divinités infernales afin de détourner un malheur public. L'histoire mythique de la Grèce cite trois exemples de d. personnel, celui d'Agraulos, petite-fille d'Actœos, premier roi d'Athènes; de Codrus, dernier roi de cette même ville, et de Ménecée, fils de Créon, roi de Thèbes. La première se dévoua pour obtenir le retour de la paix, et les deux autres se dévouèrent pour assurer la victoire à leur pays. — Chez les Romains, le premier exemple de d. paraît avoir été donné par les sénateurs qui, à l'approche des Gaulois, s'assirent devant leurs portes pour y recevoir la mort de l'ennemi. Marcus Curtius, l'an 362 avant J.-C., et les trois Décius, l'an 340, 295 et 279, se dévouèrent également pour leur patrie. A Rome, il fallait qu'un pontife présidât à cet acte religieux. Le dévoué prenait la robe prétexte, la ramenait sur le derrière de la tête, élevait par-dessous une main jusqu'à son menton, et, se tenant debout, répétait à haute voix une formule consacrée que le prêtre lisait dans un rituel. En outre, quand la cérémonie avait lieu en présence de l'ennemi, il plaçait ses pieds sur un javelot qui symbolisait les armes de ce dernier. Le dévoué devait périr dans le combat pour que le sacrifice fût véritablement consommé. S'il échappait au péril, on enterrait son effigie, et l'on immolait une victime expiatoire. Enfin, sous les empereurs, où le salut de l'État semblait attaché à la personne du souverain, des flatteurs introduisirent l'usage de se dévouer pour lui afin de détourner les malheurs dont il pouvait être menacé. Outre le d. dont nous venons de parler, il y avait encore, chez les Romains, ce qu'on appelait le *D. de l'ennemi.* C'était, comme le précédent, un acte religieux. Il consistait à lire une formule consacrée par laquelle Jupiter, Véjovis et les Mânes *étaient priés d'inspirer aux villes ou aux armées* qu'on se proposait d'attaquer la terreur du nom et des armes de la nation des Quirites.

DÉVOUER. v. a. (lat. *devovere*). Vouer, consacrer, livrer sans réserve. *Il a dévoué ses enfants au service de la patrie. D. quelqu'un à l'exécration publique.* = SE DÉVOUER. v. pron. Se consacrer, se livrer sans réserve, s'abandonner. *Les religieux se dévouent au service de Dieu. Se d. aux volontés de quelqu'un. Se d. à ses amis, à sa famille, à sa patrie, au bien public. Se d. à la mort pour sauver son pays, pour le triomphe de la religion.* ‖ Absolum., S'exposer à un grand péril, à une mort certaine. *Plusieurs fois il se dévoua pour sauver des individus qui se noyaient. Se d. pour son pays, pour sauver son pays. Il s'écria : S'il faut une victime, je me dévoue!* — En parlant Du mystère de la rédemption, on dit que *Le Fils de Dieu a voulu se d. pour sauver les hommes.* = DÉVOUÉ, ÉE. part. *Un homme dévoué. Une amie dévouée. — Être dévoué à quelqu'un*, Être disposé à tout faire pour le servir, à accomplir toutes ses volontés. — Par exag., se dit aussi pour exprimer Une simple disposition à obliger. *Je vous suis tout dévoué.* On dit encore, par formule de politesse, *Je suis votre dévoué serviteur*, ou plus famil., *Votre dévoué, votre très-dévoué.* = Conj. V. VOUER.

Syn. — *Vouer.* — *Vouer*, c'est promettre, engager d'une manière étroite et irrévocable. *Dévouer*, c'est livrer sans réserve, sans restriction. *Dévouer* ajoute à *vouer* l'idée d'un détachement, d'un renoncement, d'une abnégation par laquelle on abandonne sans réserve une chose à la discrétion, à la volonté d'autrui. Ce qui est *voué* à telle destination, et n'en peut recevoir d'autre. On se *voue* à Dieu ou au public, lorsqu'on s'engage à consacrer tous ses moments à l'un ou à l'autre; on *voue* ses services à un prince; on se *voue* à une profession ou à un état. Celui qui est *dévoué* ne s'appartient plus; il n'a plus d'autres intérêts que ceux de la personne à laquelle il s'est *dévoué*. Dans le *dévouement* le sacrifice est complet et absolu : c'est pourquoi l'on ne dit pas se *vouer*, mais se *dévouer* à la mort, le sacrifice n'admettant ici aucune réserve.

DÉVOYER. v. a. (R. *de*, *voie*). Détourner de la voie, du chemin. *Votre guide vous a dévoyé. — D. un tuyau de cheminée, de descente, etc.*, Le détourner de la ligne verticale, lorsqu'il rencontre un obstacle. ‖ Donner le dévoiement, *Ces raisins l'ont dévoyé.* = SE DÉVOYER. v. pron. S'égarer. *Comme il ne connaissait pas bien le chemin, il s'est dévoyé.* Vx et peu usité. ‖ Figurém. et famil., *Se d. du chemin de la vérité*, S'en écarter, le quitter. = DÉVOYÉ, ÉE. part. ‖ S'emploie substantiv., dans le langage mystique, pour sign., Qui n'est pas dans la voie du salut. *Ramener les dévoyés.* = Conj. V. EMPLOYER.

DEXTÉRITÉ. s. f. (lat. *dexteritas*). Adresse de la main. *Avoir de la d., beaucoup de d. Il fait cela avec une grande d.* ‖ Fig., Adresse de l'esprit. *Il a conduit cette intrigue avec beaucoup de d. Il a fait preuve dans cette négociation d'une grande d.* = Syn. V. ADRESSE.

DEXTRE. s. f. (lat. *dextera*). La main droite. — Par ext., Le côté de la main droite, le côté droit. *Assis à la d. de Dieu, à la d. du Père.* Vieux; on dit *A la droite.* ‖ T. Blason., *A d.*, A droite; et Adjectiv., *Le côté d.*, Le côté droit. — V. ÉCU.

DEXTREMENT. adv. Avec dextérité. Vieux.

***DEXTRINE.** s. f. T. Chimie.

Enc. — On appelle ainsi, parce que sa solution dévie fortement à droite *(dextre)* la lumière polarisée, une substance particulière qui se produit par l'action de la diastase ou de la chaleur, quelquefois aidée par un acide, sur l'amidon. Cette substance, qui a été découverte en 1833 par Dubrunfaut, se présente en masse gommeuse et translucide. Elle est inodore, insipide, insoluble dans l'alcool absolu, mais très-soluble dans l'alcool étendu, ainsi que dans l'eau qui devient alors mucilagineuse. Sa composition est la même que celle de la fécule ($C^{12}H^{10}O^{10}$). La d. se distingue aisément de la matière amylacée en ce qu'elle n'est pas altérée par l'iode qui bleuit celle-ci; elle se distingue de la gomme en ce que, sous l'influence de l'acide azotique, elle se transforme en acide oxalique, et non en acide mucique, comme la gomme; enfin, elle se distingue du sucre, en ce que la levûre de bière est sans action sur elle.

Pour obtenir la d. au moyen de la diastase, on chauffe à 75° une cuve dans laquelle se trouve de l'eau avec du malt, puis on y jette la fécule par portions successives. Quand celle-ci est dissoute, on porte la température, pendant deux à trois heures, à 100° pour achever la transformation en d. en empêchant la formation de la glucose. On évapore la liqueur jusqu'à consistance sirupeuse, et l'on a ainsi le *Sirop de d.* Quand on veut employer exclusivement la chaleur, on étend de l'amidon par couches minces sur une plaque que l'on chauffe par-dessous à une température d'environ 180°. La d. ainsi préparée par torréfaction, est appelée *D. sèche* ou *Léïocome.* Elle est sous forme de poudre plus ou moins jaunâtre, et assez semblable à la farine de maïs. Mais ces deux procédés sont aujourd'hui peu usités. Dans la plupart des grandes fabriques, on emploie le procédé de Payen qui combine l'action des acides avec celle de la chaleur, et qui a l'avantage de donner des produits plus solubles et d'une blancheur presque complète. Ce procédé consiste à mêler 1,000 parties de fécule sèche avec 300 p. d'eau aiguisées de 2 p. d'acide azotique du commerce. On porte aussitôt cette masse, tout humide, dans un séchoir à air libre, et, quand la dessiccation est complète, on l'étend en couches de 3 ou 4 centim. d'épaisseur, dans une étuve dont on maintient la température de 110° à 120°, pendant une heure ou une heure et demie au plus, car au delà la d. produite se transformerait en glucose. Cependant elle contient toujours une certaine proportion soit de glucose, soit d'amidon, selon qu'elle a été fabriquée à l'aide de la diastase ou de la chaleur. Pour l'avoir tout à fait pure, il faut prendre la d. fabriquée par la diastase et la traiter par l'alcool qui l'isole en dissolvant la glucose.

Comme la d. est beaucoup moins chère que la gomme et peut remplacer celle-ci dans une foule d'applications industrielles, sa fabrication a pris depuis quelques années une très-grande importance. Toutefois, son emploi varie suivant le procédé adopté pour sa fabrication. La *D. glucosée* est employée dans diverses préparations alimentaires, notamment pour édulcorer et gommer les tisanes, pour fabriquer des pains de luxe dits *Pains de dextrine*, pour faire des sparadraps adhésifs, etc. On s'en sert également pour la préparation du parou des tisserands, ainsi que pour fabriquer la bière, le cidre, l'alcool, etc. La *D. amylacée* est préférée pour l'encollage et l'apprêt des tissus, l'épaississement et l'application des mordants, l'impression des papiers peints, la préparation des bains mucilagineux, etc. Mais l'une des applications les plus utiles de la d. est la confection des bandes agglutinatives pour consolider et maintenir la *réduction des fractures. On délaie* 100 gram. de d. dans 60 grammes d'eau-de-vie camphrée, et on ajoute 40 grammes d'eau. Au bout de 2 à 3 minutes, le liquide a acquis la consistance convenable, et aussitôt on enduit les bandelettes qui doivent servir au pansement. Celles-ci, une fois appliquées, ne tardent pas à sécher et à durcir en prenant exactement la forme des parties qu'elles servent à maintenir.

***DEXTROCHÈRE.** s. m. (latin. *dextrum*, droit; gr. χεὶρ, main). T. Blas. Bras droit peint dans un écu ou en cimier, nu ou habillé, et le plus souvent armé. — Voy. au mot CIMIER une figure de *Dextrochère.*

DEY. s. m. T. Hist. moderne.

Enc. — Avant la conquête de la régence d'Alger par la France, on donnait le nom de *Dey* au chef de la milice turque qui gouvernait ce malheureux pays avec un pouvoir absolu. L'origine de ce mot est fort obscure : les uns le font venir du persan *Dei, qui veut dire Dieu;* d'autres, de l'arabe *Daï*, qui signifie *celui qui conduit* (sous-entendu : *à la vérité*); enfin, il en est qui le dérivent du turc *Dey*, qu'ils traduisent par *Oncle.* Les premiers deys d'Alger ne furent d'abord que les chefs des troupes turques envoyées par la Porte. Le dey était alors complétement subordonné au pacha, gouverneur qui représentait immédiatement le sultan de Constantinople. Mais son influence ayant grandi peu à peu, il finit par réduire ce dernier au rôle de gouverneur nominal. Enfin, en 1710, Baba-Aly, élevé à la dignité de dey à la suite d'une insurrection qui avait coûté la vie à son prédécesseur, fit arrêter le pacha, l'embarqua pour Constantinople, et obtint du sultan Achmet III qu'il n'y aurait plus de gouverneur turc à Alger, et que le dey serait toujours investi de la dignité de pacha. Ce nouvel état de choses dura cent vingt ans, pendant lesquels la régence se trouva alternativement livrée à l'anarchie la plus effroyable et au despotisme le plus complet. On vit, en 1732, six deys installés et assassinés le même jour par des partis différents, et on cite comme un phénomène le règne de Baba-Mohammed, qui dura 25 ans, de 1766 à 1791. Le règne du dernier dey avait duré 12 ans, lorsque l'armée française le chassa du trône et s'empara de la régence.

***DI—.** Particule inséparable dérivée du grec δίς, deux fois, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et sert à indiquer un doublement, une dualité, comme dans *Diadelphe*, *Dichorée*, *Didactyle*, *etc.*

DIA. Mot dont se servent les charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche, comme ils se servent des mots *Hue*, *Huhau* ou *Hurhau*, pour les faire aller à droite. ‖ Fig., prov. et pop., *Il n'entend ni à dia ni à hue*, Il ne veut rien entendre, on ne saurait lui faire entendre raison. On dit encore, *L'un tire à dia et l'autre à hue*, en parlant De deux personnes qui, étant dans une même affaire et ayant le même intérêt, se contrarient au lieu de combiner leurs efforts.

***DIA—.** Prép. grecque (διὰ) qui sign. *A travers*, *Par*, *Entre*, *Avec*, et qui entre, comme particule inséparable, dans un grand nombre de mots tirés du grec, en ajoutant à leur signification celle qui lui est propre.

***DIABASE.** s. f. T. Minér. Synonyme de *Diorite.*

DIABÈTE. s. m. T. Méd. Voy. REIN.

DIABÉTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui tient du diabète. *Affection d. Flux d.* ‖ Qui a le diabète. *Ce médecin a plusieurs diabétiques dans ses salles.*

DIABLE. s. m. (lat. *diabolus*; gr. διάβολος, de διάβαλλω, je calomnie, je brouille). Démon, mauvais ange. *Une tentation du d. Être possédé du d. Chasser les diables. Les diables tourmentent les damnés. Invoquer le d. Faire un pacte avec le d.* ‖ Le mot *Diable* s'emploie dans une foule de phrases figurées et proverb. qui appartiennent au langage fam. et même populaire. — Proverb., *Le d. n'y perd rien, n'y perdra rien*, se dit D'une personne qui sait dissimuler les violentes passions qui l'agitent ou Qui éprouve de vives souffrances sans en rien manifester. *Il a un air bien tranquille, mais le d. n'y perd rien. — Le d. était beau quand il était jeune*, La jeunesse a toujours quelque chose d'agréable, même dans les personnes les plus laides. On dit dans un sens anal., D'une femme qui, sans être jolie, a la fraîcheur de la jeunesse, qu'*Elle a la beauté du d. — Quand le d. fut vieux, il se fit ermite*, se dit en parlant D'une personne qui, après avoir vécu dans le libertinage, devient dévote sur ses vieux jours. — *Le d. est aux vaches*, Il y a du bruit, du vacarme, du désordre. *Les diables sont déchaînés*, se dit Quand il arrive de grands mouvements, de grands malheurs. *Le d. bat sa femme*, se dit Quand il pleut et qu'il fait soleil en même temps. — On dit D'un grand mangeur, qu'*Il mangerait*, qu'*Il avalerait le d. et ses cornes. — C'est le d. à confesser*, se dit D'un aveu difficile à obtenir, et, dans un sens plus général, D'une chose difficile à faire. On dit aussi, dans ce dernier sens, *C'est le d. C'est le d. quand on veut avoir quelque chose de lui, etc.* — Fam., *C'est le d.*, *C'est là le d.*, *Voilà le d.*, se dit De ce qu'il y a de pénible, de difficile, de fâcheux, de contrariant dans la chose dont on parle. — *Quand le d. y serait*, se dit pour exprimer Qu'une chose est difficile, impossible ou incroyable. *Quand le d. y serait, vous n'en viendrez pas à bout.* On dit aussi D'une chose qu'on regarde comme à peu près impossible, *Cette affaire ne se fera pas, à moins que le d. ne s'en mêle, ou il faudra que le d. s'en mêle;* D'une chose qui se fera, malgré tous les obstacles, *Cela se fera, à moins que le d. ne s'en mêle, etc.;* et D'une chose fort embrouillée, fort difficile à comprendre, *Le d. n'y verrait goutte.* Enfin, on dit encore, Lorsqu'on est bien résolu de faire une chose, *Veuille Dieu, veuille diable, je n'en aurai point le démenti.* — *Le d. ne lui ferait pas faire telle chose*, Il serait bien difficile, sinon impossible, de lui faire faire telle chose. *Quand une fois il a dit non, le d. ne lui ferait pas dire oui.* — *Donner, envoyer quelqu'un au d., à tous les diables, à tous les cinq cents diables*, Le maudire, le rebuter, le repousser avec colère, avec indignation. On dit de même A une personne que l'on chasse, ou D'une personne dont on voudrait bien être débarrassé, dont on ne veut plus entendre parler : *Va-t-en au d.! Qu'il s'en aille au d., à tous les diables! Que le diable t'emporte, l'emporte, etc. Je voudrais que tu fusses, qu'il fût au diable, aux cinq cents diables.* On dit aussi D'une personne dont la présence est importune, ou qui par maladresse nous cause quelque désagrément, *Que le d. soit*, ou *Le d. soit de lui, de toi, etc. Au d. soit l'imbécile! etc.* — *Envoyer une chose au d., à tous les diables*, S'en rebuter, y renoncer. *Depuis longtemps j'ai envoyé ce travail à tous les diables.* On dit aussi, *Au d.!* pour marquer Qu'on renonce à faire une chose trop difficile ou trop pénible. *Au d.! je n'en viendrai jamais à bout.* — *Au d. celui qui le fera!* se dit pour faire entendre que Personne ne pourra ou n'osera faire la chose en question. *Au d. le profit que j'en ai tiré!* se dit aussi pour faire entendre Qu'on n'a tiré aucun profit d'une affaire. — Fig. et prov., *Brûler une chandelle au d.*, Flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque faveur. *Tirer le d. par la queue*, Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre. *Le d. n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, Un homme malheureux ne l'est pas toujours. *Il vaut mieux tuer le d. que le d. nous tue*, Dans le cas de défense personnelle, il vaut mieux tuer son ennemi que de se laisser tuer par lui. — Fig. et fam., *Se donner au d.*, se dit Lorsqu'on se donne beaucoup de mouvement et de peine pour quelque chose. *J'ai eu beau me donner au d., l'affaire n'a pu réussir. Il n'y avait pas besoin de se donner au d. pour faire ce travail.* — Se dit aussi, le plus souvent par exagér., Lorsqu'on désespère d'une chose, ou pour exprimer son mécontentement, son dépit. *C'est à se donner à tous les diables d'avoir si peu de chance. Vous me faites donner au d. avec toutes vos sottises.* — Les locutions, *Je me donne au d., Le d. m'emporte, Au d. si, Du d. si, De par tous les diables, etc.*, s'emploient quelquefois Par forme de serment pour donner plus de force à ce qu'on affirme ou à ce qu'on nie. *Je me donne au d., je veux que le d. m'emporte si je ne vous dis pas la vérité. Non, le d. m'emporte, je n'en savais rien. Du d. si je sors jamais avec vous. De par tous les diables, je n'en ferai rien.* — Fig. et fam., *Être au d.*, Être excessivement loin. *Il est au d., en Californie, je crois.* On dit aussi, *Il est parti au d.* — *S'en aller au d., à tous les diables*, se dit D'une chose qui a disparu de telle sorte qu'on ne sait ce qu'elle est devenue, ou D'une affaire qui marche mal, qui est sur le point d'échouer. *L'affaire s'en est allée au d., à tous les diables.* On dit dans le même sens, *Être à tous les diables.* — Fig. et fam., *Faire le d., faire le d. à quatre*, Faire du bruit, du désordre; ou Se donner beaucoup de peine, de mouvement pour une chose. *Ils ont fait le d. dans ce cabaret. Il a fait le d. pour obtenir cette place.* — *Faire le d. contre quelqu'un*, Faire tout ce qu'on peut pour lui nuire. *Dire le d. contre quelqu'un*, Le déchirer impitoyablement. — Figur. et fam., *Cela ne vaut pas le d.*, se dit D'une chose fort mauvaise dans son genre. — Fig. et fam., *Avoir le d. au corps*, Être méchant, sérieux, emporté. *Il cherche querelle à tous ses camarades, il a le d. au corps. Ce cheval a le d. au corps.* Se prend aussi en bonne part, en parlant D'une personne qui montre beaucoup de courage, de force, d'adresse, d'esprit. *Pour faire cela, il faut réellement avoir le d. au corps.* — On dit encore, *Avoir un esprit de tous les diables*, Avoir infiniment d'esprit. || Fig., *Diable* se dit D'une personne très-méchante ou violente et emportée, ou bien d'une pétulance et d'une turbulence excessives. *C'est un d., un d. incarné. Cette petite femme dont l'air est si doux est un vrai d. Cet enfant est un petit d., est bien d.* Prov., *Il n'est pas si d. qu'il est noir*, Il n'est pas aussi méchant qu'il le paraît. — Se dit encore, soit en bonne, soit en mauvaise part, D'une personne qui est remarquable par une qualité quelconque. *C'est un d. pour la force, pour l'adresse, pour l'audace. Comment? il les a battus tous les trois; c'est donc un d. que cet homme-là? Je ne sais où ce petit d. d'enfant va chercher ce qu'il dit. Cette d. de femme fait de son mari tout ce qu'elle veut. Ce d.-là n'est jamais embarrassé. Ce d.-là ne se corrigera donc jamais? Ce d.-là n'est jamais content.* — S'emploie aussi quelquefois comme Expression de mécontentement, de dépit. *Ce d. d'homme est toujours à me contrecarrer. Cette d. de femme se mêle toujours de ce qui ne la regarde pas.* — Famil., on dit, *Un bon d.*, Un homme d'un bon caractère et facile à vivre. *Un méchant d.*, Un homme méchant et rusé. *Un pauvre d.*, Un homme qui est dans la misère. *Un grand d.*, Un homme de grande taille, mais de mauvaise tournure. || S'emploie également en parlant De certaines choses. *Une d. d'affaire, un d. de métier, etc.*, Une affaire difficile, un métier pénible ou peu lucratif. *Une affaire du d., une difficulté de d.*, Une affaire très-compliquée ou qui peut avoir de fâcheuses conséquences, une très-grande difficulté, etc. On dit aussi, *Une peur de d.*, Une peur extrême. — *Un d. de vent, une d. de pluie*, se disent D'un vent, d'une pluie incommode, qui surviennent mal à propos; et *Un vent du d., une pluie du d., un froid du d., etc.*, se disent D'un vent très-violent, d'une pluie très-forte, d'un froid excessif. || Toupie d'Allemagne double qu'on fait tourner rapidement sur une corde attachée à deux baguettes, et qui ronfle avec beaucoup de bruit. *Le jeu du d.* — * T. Médec. *Bruit de d.*, V. AUSCULTATION. || * T. Phys. *Diables cartésiens*, V. HYDROSTATIQUE. || Espèce de charrette à quatre roues fort basses, qui sert au transport de marchandises fort lourdes, et qui fait beaucoup de bruit en roulant sur le pavé. — Sorte de chariot à 2 roues dont les maçons se servent pour transporter les pierres. || T. Hist. natur. Le nom de *Diable* est vulgairement appliqué à diverses espèces d'animaux dont les formes présentent quelque bizarrerie apparente, à des Insectes, à des Reptiles, à des Oiseaux, et surtout à des Poissons. *La baudroie commune est habituellement appelée d. de mer.* = *Diable* est souvent usité comme Interjection, pour marquer la surprise, l'admiration, le doute, le mécontentement, le dépit, l'inquiétude, etc. *D.! comme vous y allez! D. cela devient grave. Ah, d.! je n'y songeais pas. D.! comment allons-nous faire?* — S'emploie aussi interjectivem. dans les phrases suivantes : *Où d. va-t-il prendre ce qu'il dit? Qui d. vous a envoyé? Que d. lui voulez-vous? Comment d. allez-vous vous y prendre? A quoi d. peut-il s'amuser? Que d.! on fait attention.* = EN DIABLE. loc. adv. Fort, extrêmement. *Frapper en d. Boire en d. Il est méchant en d. Cette absinthe est forte en d.* Dans un sens analogue, on dit aussi, *En d. et demi. Il l'a battu en d. et demi.* — On dit encore, *Comme le d., comme un beau d., comme tous les diables. Il l'a battu comme un d. Il criait comme un beau d. Il ment comme tous les diables.* = A LA DIABLE. loc. adv. Très-mal. *Cela est fait à la d.*, ou simpl., *Cela est à la d. On nous servit un ragoût à la d. Cette affaire va, marche à la d.* — *Être fait à la d.*, Être mal mis, ou Avoir ses vêtements en désordre.

DIABLEMENT. adv. Excessivement. *Il est d. laid. Il fait d. chaud. Cela est d. mauvais.* Très-fam.

DIABLERIE. s. f. Sortilége. *Il se mêle de d. Il crut qu'il y avait là quelque d.* || Ensorcellement. *La d. de Loudun. Ces diableries font hausser les épaules.* || Fig. et fam., se dit De tout mauvais effet dont on ne peut découvrir la cause, et surtout Des machinations secrètes qui s'opposent à la marche ou au succès d'une affaire. *Je ne conçois rien aux retards qu'éprouve cette affaire, il y a quelque d. là-dessous, là-dedans.* || Autrefois, on donnait ce nom A certaines pièces dramatiques où le diable jouait le principal rôle. *Une d. à quatre personnages.* || * Dessin, ordinairement en noir, représentant des diables plus ou moins grotesques.

DIABLESSE. s. f. T. Injure qui se dit D'une femme méchante et acariâtre. *C'est une d., une vraie d.* || Fam., on dit, *Une bonne d., une pauvre d., une méchante d., une grande d.*, dans le même sens que *Bon diable, etc*

DIABLEZOT. Sorte d'exclamation fam. *Vous pensez qu'on doive vous croire, d.!* c.-à-d. Je ne suis point assez sot pour cela. Vieux et inus.

DIABLOTIN. s. m. Petite figure de diable. — Fig., se dit d'un Enfant turbulent. *Cet enfant est un vrai petit d.* || Espèce de dragée faite de chocolat et couverte de nonpareille.

DIABOLIQUE. adj. 2 g. Qui est du diable, qui vient du diable. *Tentation d. Des suggestions diaboliques.* || Figur., Qui est très-méchant, ou dénote une grande méchanceté. *Esprit d. Méchanceté d. Un artifice d. Une invention d. Un sourire d.* — Qui est fort mauvais. *Des chemins diaboliques. On nous servit un ragoût d.* Fam. — Qui est très-difficile, très-pénible. *Vous avez là un travail d.* Fam.

DIABOLIQUEMENT. adv. Avec une méchanceté diabolique. *C'est une calomnie forgée d.*

* **DIABOTANUM.** s. m. T. Pharm. Emplâtre qu'on employait autrefois comme maturatif et fondant, et dans la composition duquel il entrait un grand nombre de substances végétales.

* **DIACAUSTIQUE.** adj. et s. f. Voy. CAUSTIQUE.

DIACHYLON. s. m. (On écrit aussi *Diachylum*, qui se pron. *Diachilome*). T. Pharm. V. SPARADRAP.

DIACODE. adj. et s. m. (gr. δία, avec ; χωδία, tête de pavot). T. Pharm. Voy. OPIUM.

DIACONAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au diacre. *Fonctions diaconales.*

DIACONAT. s. m. Le second des ordres sacrés, ou l'office de diacre. *Être promu au d.*

DIACONESSE ou **DIACONISSE.** s. f. T. Hist. rel.

Enc. — Dans l'ancienne église, on appelait *Diaconesses* des filles ou des veuves d'une piété reconnue et d'un âge mûr, qui dans certaines cérémonies religieuses, remplissaient, auprès des femmes, le même rôle que les diacres auprès des hommes. Leurs fonctions principales consistaient à assister au baptême des personnes de leur sexe, à les instruire des vérités de la religion, à surveiller la partie de la basilique qui leur était spécialement destinée, et à distribuer les charités des fidèles. Elles faisaient partie du clergé et recevaient leurs pouvoirs de l'évêque qui les ordonnait par l'imposition des mains; néanmoins, cette ordination n'était qu'une simple cérémonie et ne leur conférait aucun des caractères du véritable sacerdoce. Les diaconesses étaient d'institution apostolique : on croit qu'elles furent établies à l'occasion du baptême des femmes, qui se donnait alors par immersion. Mais cette institution ayant, avec le temps, donné lieu à des abus graves, l'Église se vit obligée de la supprimer. On fixe au VIe siècle l'époque de leur disparition dans l'église latine. — Aujourd'hui, dans plusieurs pays protestants, le Wurtemberg, la Saxe et les Pays-Bas, on donne encore le nom de *Diaconesses* à des femmes pieuses et âgées qui se consacrent à l'intruction des enfants et au soulagement des malades.

* **DIACONIE.** s. f. Voy. DIACRE.

* **DIACOUSTIQUE.** s. f. T. Phys. Partie de l'acoustique qui traite de la réfraction du son.

DIACRE. s. m. (gr. διαχόνεω, je sers).

Enc. — Dans l'Église catholique, les *Diacres* sont des ministres inférieurs de l'ordre hiérarchique dont les fonctions consistent à servir le prêtre à l'autel, à chanter l'Évangile et à concourir à l'oblation du saint sacrifice. Ils peuvent encore porter le saint Sacrement enfermé dans le ciboire et l'ostensoir et même, avec la permission de l'évêque, donner la communion, conférer le sacrement de baptême et se livrer à la prédication. Leur institution remonte aux temps des apôtres. En effet, ceux-ci ne pouvant suffire à tous les besoins du culte, se déchargèrent de certains détails sur sept de leurs disciples. Mais leur nombre, ainsi que leurs attributions, ne tarda pas à s'accroître. Ainsi, ils furent chargés de maintenir l'ordre parmi les fidèles pendant la célébration des saints mystères, d'instruire les catéchumènes, d'administrer les biens de l'église, de recevoir les oblations, de distribuer les aumônes, de diriger les hôpitaux, qui, de leur nom, étaient appelés *Diaconies*, de servir d'intermédiaire entre les laïques et l'évêque, de tenir ce dernier au courant de ce qui survenait dans la communauté chrétienne, de l'accompagner dans ses voyages, etc. Comme on le voit, leur vie était très-active, et c'est afin que leurs mouvements ne fussent point gênés qu'ils portaient simplement des tuniques et des dalmatiques, au lieu des manteaux et des grands vêtements qui étaient propres aux prêtres. — A l'origine, le corps des diacres était sous l'autorité de l'un d'entre eux qui portait le nom d'*Archidiacre* Ce dernier était choisi par l'évêque et n'avait d'abord d'autres pouvoirs que ceux que lui conférait le chef du diocèse ; mais, par la suite, les archidiacres parvinrent à réunir dans leurs mains toutes les attributions qui appartenaient précédemment au corps entier des diacres. Cet accroissement de fonctions et, par suite, d'influence, fit de l'*Archidiaconat* la première dignité du diocèse après l'épiscopat. Peu à peu cependant les évêques, aidés par les conciles, parvinrent à dépouiller les archidiacres de la plupart de leurs prérogatives, et principalement des fonctions judiciaires qu'ils s'étaient arrogées. Le titre d'Archidiacre existe encore dans l'Église de France, mais il ne confère aucun droit particulier. Chaque évêque, dans son diocèse, le donne et le révoque à son gré, et lui attribue seulement les pouvoirs qu'il juge utiles. — Comme leur nom l'indique, les *Sous-diacres* ont été institués pour servir d'aides aux diacres, et leur origine remonte également aux premiers temps de l'Église. Aujourd'hui, les sous-diacres sont chargés du soin des vases sacrés qui servent au saint sacrifice, de verser l'eau sur le vin dans le calice, de chanter l'épître à la grand'messe, de soutenir le livre de l'évangile lorsque le diacre en fait la lecture et de le porter à baiser au prétre, de porter la croix aux processions, de laver les linges sacrés, de recevoir les offrandes des fidèles, etc. — V. ORDRE.

* **DIACRISE.** s. f. T. Méd. V. HYPERCRINIE.

* **DIACRITIQUE.** adj. 2 g. T. Gram. et Paléogr. Se dit De toute marque qui sert à distinguer une lettre d'une autre, à indiquer sa prononciation, etc.

* **DIADELPHE.** adj. f. **DIADELPHIE.** s. f. (grec. δίς; ἀδελφός, frère). T. Bot. V. ÉTAMINE et BOTANIQUE.

DIADÈME. s. m. (gr. διαδέω, entourer d'un lien). Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté, et dont les rois et les reines se ceignaient le front. *Ceindre le d. Ceindre son front d'un d.* — Par ext., dans le style élevé ou poétique, Royauté. *L'éclat du d.* — *Ceindre le d.*, Devenir roi ou reine. || *T. Hist. nat. Le nom de *Diadème* a été donné, comme désignation spécifique, à diverses espèces d'animaux, oiseaux, poissons, insectes et échinodermes.

Enc. — A l'origine, on donnait le nom de *Diad.* à un simple bandeau blanc dont on se ceignait la tête. Pline attribue l'invention de cet ornement à Bacchus, et Diodore de Sicile dit que ce dieu l'avait imaginé pour prévenir les maux de tête, conséquences de ses fréquentes libations. En conséquence, dans les monuments de l'art antique, Bacchus est presque toujours représenté la tête ceinte du d. La Fig. ci-contre, d'après un vase antique, montre ce dieu avec le d., tenant d'une main un cep et de l'autre un *canthare.* — Ce qui est incontestable, c'est que le d., même sous sa forme la plus simple, a été d'abord propre à l'Orient. C'est ordinairement sur la tête des monarques orientaux qu'on le voit figurer. Justin rapporte qu'Alexandre le Grand adopta le large d. des rois de Perse, dont les extrémités retombaient sur les épaules, et que ses successeurs conservèrent cette marque distinctive de la royauté. Antoine l'adopta également pendant sa liaison avec Cléopâtre, reine d'Égypte. Élien rapporte que les rois de ce pays portaient sur leurs diadèmes la figure d'un aspic. Dans la suite, les sculpteurs placèrent le d. sur le front de Jupiter et de plusieurs autres divinités. Enfin, il fut aussi adopté par les empereurs romains, à partir d'Aurélien, puis, à leur exemple, par les rois barbares de l'Occident. Il fut alors enrichi d'or, de perles et de pierres précieuses; puis, augmentant sans cesse de magnificence, de dimension et d'éclat, il finit par se transformer en une véritable couronne métallique.

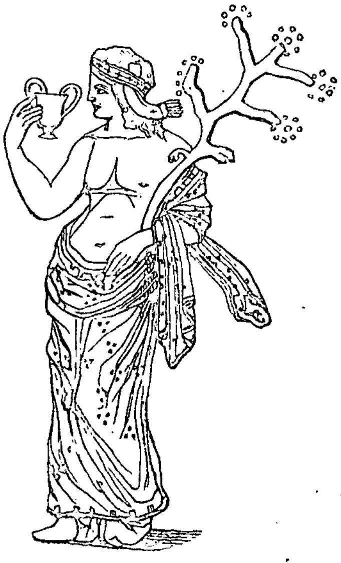

* **DIAGNOSE.** s. f. (Dans ce mot et dans les 3 suivants, G se pron. dur). T. Méd. Connaissance qui s'acquiert par la connaissance des signes diagnostiques.

DIAGNOSTIC. s. m. (gr. διάγνωσις, discernement).

Enc. — Le *Diagnostic* est cette partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies et la connaissance des signes propres à chacune d'elles. Dans un sens plus restreint, on appelle aussi d. l'opinion que se forme le médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement. — On nomme *Symptôme* toute modification dans la constitution matérielle d'un organe ou dans les fonctions organiques, qui se trouve liée à la présence d'une maladie. C'est par l'ensemble et la succession des symptômes que la maladie se révèle ; mais il faut une opération intellectuelle de la part du médecin pour transformer les symptômes en *signes*. Le signe est donc une conclusion que l'esprit tire des symptômes observés. Les signes qui servent à distinguer une maladie d'une autre et à constater l'état actuel du malade, sont appelés *Signes diagnostiques*. Les uns se rencontrent dans plusieurs maladies, et par conséquent sont le plus souvent insuffisants par eux-mêmes pour faire reconnaître une maladie individuelle : tel est, par ex., la dyspnée qui exprime une altération dans les fonctions respiratoires, mais qui est commune aux affections du poumon, de la plèvre, du cœur, du diaphragme, etc.; les signes de ce genre sont donc nommés *Signes communs*. On appelle, au contraire, *Signes pathognomoniques* ceux qui sont inséparables d'une maladie, et suffisent à eux seuls à la caractériser : tels sont le tintement métallique dans l'hydrothorax, l'éruption de boutons d'un aspect particulier dans la petite-vérole, l'urine albumineuse dans la maladie de Bright, etc. Il ne faut pourtant pas conclure de là qu'une maladie ne puisse se reconnaître sans la présence de signes pathognomiques proprement dits. Il est des cas où la succession et le concours de certains signes communs permettent de diagnostiquer l'affection d'une manière très-précise. Dans d'autres cas, les symptômes communs servent simplement à mettre le médecin sur la voie; tels sont ceux qu'on observe dans la première période des fièvres éruptives et autres. Ils ne caractérisent pas suffisamment la maladie, mais ils empêchent de s'égarer en attendant l'apparition des signes caractéristiques. On donne le nom de *Signes accidentels* ou d'*Épiphénomènes* aux phénomènes qui peuvent survenir ou ne pas survenir dans une maladie : ceux-ci peuvent quelquefois modifier les indications fournies par l'affection principale. Enfin, les *Signes commémoratifs* peuvent, dans certains cas, fournir des renseignements importants pour la conduite que doit tenir le médecin. — La recherche des signes d'une maladie doit toujours se faire méthodiquement, car si l'on n'a pas pris l'habitude de procéder avec ordre, on risque fort d'oublier d'interroger l'appareil susceptible de fournir les révélations les plus importantes. Le meilleur ordre à suivre pour l'investigation des symptômes d'une maladie nous paraît être le suivant : 1° habitude extérieure ; 2° appareil sensitif ; 3° appareil respiratoire ; 4° appareil circulatoire ; 5° appareil digestif ; 6° appareil génito-urinaire ; 7° ordre de succession des phénomènes ; 8° circonstances individuelles ou locales.

DIAGNOSTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. V. DIAGNOSTIC.

* **DIAGNOSTIQUER.** v. a. Établir le diagnostic d'une maladie. *Le médecin a diagnostiqué une fièvre typhoïde.* = DIAGNOSTIQUÉ, ÉE. part.

* **DIAGOMÈTRE.** s. m. T. Physique.

Enc. — C'est une sorte d'électroscope qui a été imaginé par Rousseau pour mesurer les plus faibles électricités. Cet instrument se compose d'une pile sèche, communiquant par sa base avec le sol, et par son extrémité supérieure avec une tige métallique fixée dans un plateau isolateur de laque, et soutenant une aiguille aimantée horizontale. En face de cette aiguille se trouve une boule métallique, également isolée, qui communique avec la pile. Si l'on place le support de l'aiguille et la boule dans le méridien magnétique, de manière que l'aiguille soit en contact avec celle-ci, et qu'ensuite on approche un corps électrisé de l'appareil, tout le système reçoit, par contact, cette électricité; il y a donc répulsion, et l'aiguille est douée d'une sensibilité si exquise qu'elle manifeste cette répulsion, quelque faible que soit le courant électrique. Le d. a prouvé que des corps, tels que la soie, le verre et la résine, jusqu'alors réputés non conducteurs, l'étaient cependant à un degré très-appréciable. Toutefois, la laque et le charbon de fusain ont résisté à son action. — On peut encore se servir du d. pour reconnaître le degré de pureté de l'huile d'olive; car il a été constaté que le courant électrique, lorsqu'on lui faisait traverser de l'huile d'olive pure, mettait beaucoup plus de temps à amener l'aiguille du d. au maximum de déviation qu'avec toutes les autres huiles.

DIAGONAL, ALE. adj. (gr. διὰ, à travers; γωνία, angle). Qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé. *Une ligne diagonale.* || Substant. et au fém., Ligne qui va d'un angle d'un parallélogramme, ou plus généralement de l'angle d'une figure quelconque, à l'angle opposé. *La d. d'un carré.*

DIAGONALEMENT. adv. D'une manière diagonale. *Une ligne qui coupe un plan d.*

* **DIAGRAMME.** s. m. (gr. διάγραμμα). Figure ou construction quelconque qui sert à faciliter une démonstration, à faire comprendre une chose. =T. Ichth. Voy. SCIÉNOÏDES.

* **DIAGRAPHE.** s. m. (gr. διαγράφω, je décris).

Enc. — La comparaison d'un tableau à une vitre est admise par tout le monde : aussi emploie-t-on tous les jours le moyen d'une vitre réelle pour tracer sur cette vitre les objets que sa transparence laisse apercevoir, l'œil parcourant les contours à travers un oculaire immobile. Le mécanisme du d. ne diffère pas, dans son principe, de celui de la vitre; seulement, dans ce dernier, c'est la main qui trace sur la vitre elle-même les contours des objets, tandis que, dans le d., c'est un petit châssis de vitre marqué d'un point à son centre qui parcourt les contours de l'objet. Le point-marque du châssis parcourant dans l'espace les contours par lesquels l'œil et la main le dirigent, ces mêmes mouvements ou déplacements du point sont répétés par un crayon traçant sur un papier horizontal. Ainsi, c'est l'œil qui dirige le passage du point sur les contours de l'objet, mais c'est la main qui les lui fait parcourir, celle-ci imprimant à la fois et par la même manœuvre, au point la marche qu'il exécute, et au crayon un mouvement correspondant, car il existe entre le mouvement du point et celui du crayon une corrélation parfaite. Quoique l'instrument (Fig. ci-contre) ne manœuvre jamais qu'en lignes droites et dans des directions à angles droits, il décrit très-bien toutes les courbes possibles. En remplaçant par une lunette dont l'oculaire est marqué d'un point à son centre, le petit châssis de vitre de l'appareil ordinaire, on peut reproduire avec une exactitude rigoureuse les contours des objets éloignés. Enfin, à cette lunette on peut également substituer un microscope horizontal. Cette substitution permet au micrographe le plus ignorant dans l'art du dessin, de reproduire avec toute la précision possible et dans leurs justes dimensions, les êtres ou les substances qui font l'objet de son étude. Les ressources du d. sont, pour ainsi dire, infinies : il s'agit seulement d'acquérir quelque habitude de sa manœuvre. Cet appareil surpasse de bien loin tous les instruments graphiques qui l'ont précédé et dont il est le suprême perfectionnement. L'invention du d. est due à Gavard, et date de 1830 : c'est à l'aide de son instrument que l'auteur a exécuté ou fait exécuter les nombreux dessins qui composent les *Galeries de Versailles.*

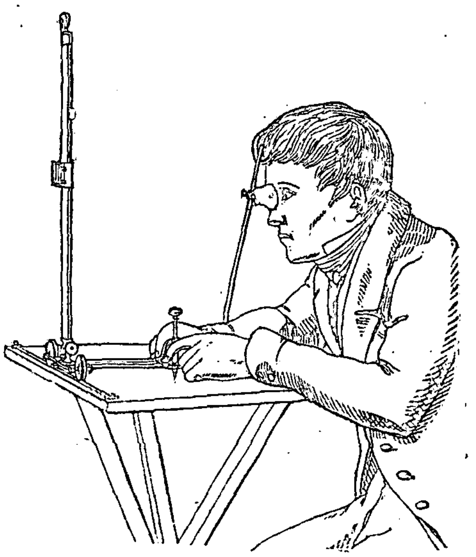

* **DIAGRÈDE.** s. m. (grec. διαχρυδίον). T. Pharm. Ancien nom de la *Scammonée.*

DIALECTE. s. m. (gr. διάλεκτος). T. Philol.

Enc. — On donne le nom de *Dialectes* aux formes diverses qu'offre une langue dans les divers pays où elle se parle. En général, les dialectes ont la même syntaxe et les mêmes mots que la langue-type dont ils dérivent, et ne diffèrent guère de celle-ci que par des variations régulières d'orthographe et de prononciation, par des désinences particulières, par certaines contractions, etc. Lorsqu'un d. n'est pas soumis à des lois régulières et surtout lorsqu'il n'est pas usité par une population polie et n'a pas été consacré par des œuvres littéraires d'un certain ordre, on le flétrit du nom de *Patois*. Le terme de d. s'emploie le plus souvent en parlant de la langue de l'ancienne Grèce. — Cette langue se partageait en un très-grand nombre de dialectes différents, mais quatre seulement, le *Dorien*, l'*Éolien*, l'*Ionien*, et l'*Attique*, atteignirent un plein développement. Le Dorien était en usage dans tout le Péloponèse et dans les colonies doriennes de l'Asie, de la Grande-Grèce et de la Sicile : Théocrite en est le plus parfait modèle. L'Éolien se parlait en Thessalie, en Béotie, et dans les colonies éoliennes de l'Asie Mineure : Alcée et Sapho écrivirent dans ce d. Ces deux dialectes, l'éolien surtout, se caractérisaient par leur dureté et leur rudesse. L'Ionien était propre aux colonies ioniennes de l'Asie ; ce qui le distinguait essentiellement, c'était sa mollesse et sa douceur. Il se divisait en deux branches : l'*ionien ancien*, qui fut employé par Homère et les poètes de son école; et l'*ionien nouveau*, dont Hérodote et Hippocrate sont les modèles. Le dialecte attique appartenait à la contrée qui lui a donné son nom ; c'était, par conséquent, la langue d'Athènes. Il tenait le milieu entre les trois autres, et réunissait les formes douces et agréables de l'ionisme au ton mâle et fort du dorisme et de l'éolisme. Il éprouva plusieurs modifications successives qui ont fait distinguer par les philologues l'*attique ancien*, l'*att. moyen* et l'*att. nouveau*. Le premier se retrouve dans les œuvres de Thucydide, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane ; le second dans celles de Platon et de Xénophon; et le troisième dans les écrits de Démosthènes, d'Eschine et de leurs contemporains. Après la destruction de l'indépendance hellénique par Philippe, roi de Macédoine, le d. attique devint la *langue générale* de la Grèce. Mais bientôt, les conquêtes d'Alexandre ayant porté la langue grecque jusque dans l'Égypte et la Syrie, une foule de mots étrangers et de constructions particulières vinrent altérer sa pureté. Elle reçut alors le nom de *Langue commune* ou *Hellénique* : c'est la langue d'Apollodore, de Diodore de Sicile, de Plutarque, etc.

La langue latine a aussi des dialectes; mais l'absence de documents ne permet pas d'en connaître d'une manière précise les formes caractéristiques. On en trouve seulement quelques rares vestiges dans les écrits des poètes comiques. Les Romains désignaient les dialectes sous la dénomination générique de *Sermo rusticus*, *Sermo pedestris*, *Sermo vulgaris*, etc., tandis qu'ils donnaient le nom de *Sermo urbanus* à la langue de la littérature et du gouvernement, c'est-à-dire au latin que nous appelons classique.

DIALECTICIEN. s. m. Celui qui entend la dialectique ou qui discute d'une manière habile.

DIALECTIQUE. s. f. (gr. [τέχνη] διαλεκτική, [art] *dialectique*, ou *art de disputer*). T. Philos.

Enc. — Pris dans son sens étymologique, le terme de *Dialectique* signifie simplement l'art de converser, de discuter. Les historiens de la philosophie font naître la d. en Italie, dans l'école d'Élée, et en attribuent l'invention à Zénon, chef de cette école. Ce philosophe, en effet, se servait d'une argumentation dialoguée pour établir sa doctrine de l'immobilité et des idées contre les partisans du mouvement et de l'expérience sensible. Plus tard, Platon désigna sous ce nom le dialogue employé comme méthode d'investigation scientifique. Dans un pareil dialogue, le plus éclairé des deux interlocuteurs, par une interrogation habile, réveille dans l'intelligence moins avancée à laquelle il s'adresse les idées qui semblent y dormir : c'est l'art d'accoucher les esprits de Socrate. Cette méthode qu'il tenait de son maître, Platon l'a employée avec l'art le plus admirable dans plusieurs de ses dialogues, mais surtout dans le *Parménide*, le *Politique* et le *Sophiste*. Pour Aristote, la d. signifie, d'une manière générale, l'art de discuter, de défendre la thèse que l'on soutient, et de ruiner celle de son adversaire. Dans ce sens, on peut identifier la d. à la logique, comme on le faisait au moyen âge. On peut encore, si l'on tient à établir une distinction entre elles, dire que la d. est simplement une partie de la logique, et la considérer comme l'art de mettre en œuvre, de disposer les arguments formés d'après les règles de celle-ci. Aujourd'hui le terme de d: est peu usité, et on lui substitue habituellement celui de logique, qui a une plus grande compréhension. Bien plus, quand on en fait usage, on oppose assez fréquemment la d. à la logique; on dit, par ex., d'un écrivain : c'est un habile *dialecticien*, quand on ne veut pas dire : c'est un fort *logicien*. Il se prend donc alors en mauvaise part, car on veut dire, dans ce cas, non pas que l'individu dont on parle raisonne avec force et justesse, mais seulement qu'il est habile à dérouter son adversaire et à déguiser le vice de ses propres sophismes. Les *Lettres sur la gratuité du crédit*, par ex., offrent un spécimen remarquable de discussion entre un excellent logicien et un habile dialecticien.

Dans sa *Critique de la raison pure*, Kant a employé adjectivement le mot *dialectique* dans un sens tout particulier, en le faisant synonyme de l'expression *purement probable*. C'est ainsi que ce philosophe oppose les *arguments dialectiques*, qui, n'ayant pour base que des faits contingents, ne peuvent conduire qu'à des probabilités, aux *arguments apodictiques*, qui, reposant sur des vérités nécessaires, mènent à la certitude absolue.

DIALECTIQUEMENT. adv. Selon les formes de la dialectique. *Il raisonne d.*

* **DIALIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **DIALLAGE.** s. m. T. Minér. V. Serpentine.

* **DIALLÈLE.** s. m. (gr. δι' ἄλληλα, l'un par l'autre). T. Philos. Synon. de *Cercle vicieux*.

DIALOGIQUE. adj. 2 g. Qui a la forme du dialogue. *Platon a donné à ses écrits la forme d.*

DIALOGISME. s. m. L'art, le genre du dialogue; ou L'emploi des formes du dialogue. Peu usité.

DIALOGISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui a fait un dialogue ou des dialogues. Peu usité.

DIALOGUE. s. m. (gr. διάλογος). Entretien, conversation. *Ils ont eu un long d. ensemble.* || Se dit De la conversation que tiennent entre eux les personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé, De ce qu'ils disent entre eux, et De la manière dont l'auteur fait parler les personnages qu'il met en scène. *Cette pièce n'a pas d'action; elle est tout en d. Dans ses pièces, le d. est toujours vif, animé, sans suite, fatigant. Cet auteur ne sait pas écrire un d. Il entend très-bien l'art du d.* || Composition littéraire qui a la forme d'une conversation entre deux ou plusieurs personnes. *Les dialogues de Platon. Les dialogues des morts de Lucien. D. entre Alexandre et Diogène. Adopter la forme du d. Les personnages, les interlocuteurs d'un d.* || T. Musiq. Composition à deux voix ou à deux instruments, qui se répondent l'un à l'autre et souvent se réunissent.

DIALOGUER. v. n. Converser. *Je les ai vus d. pendant au moins une heure.* Fam. — Se dit plus ordinair. Des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, etc. *Ses personnages dialoguent avec beaucoup de naturel. Il fait très-bien d. ses personnages.* || Faire parler entre eux deux ou plusieurs personnages. *Cet auteur entend bien l'art de d.* || T. Mus. En parl. De deux voix ou de deux instruments qui se répondent l'un à l'autre et parfois se réunissent, on dit qu'*On les fait d. Il y a là un passage où le hautbois dialogue avec la flûte.* = Dialoguer. v. a. *Bien d. une scène*, Faire bien d. les personnages qui y figurent. = Dialogué, ée. part. *Une pièce bien dialoguée.*

* **DIALYPÉTALE.** adj. et s. f. T. Bot. V. Fleur.

* **DIAMAGNÉTISME.** s. m. T. Physiq.

Enc. — Coulomb est le premier qui ait établi expérimentalement non-seulement que les métaux magnétiques et quelques corps qui peuvent être mélangés de fer, sont influencés par un aimant, mais encore qu'il en est de même, à des degrés plus ou moins marqués, de tous les corps organiques et inorganiques, et que, sous l'influence de forts barreaux aimantés, tous oscillent comme des aiguilles aimantées. Cette action des aimants sur les corps non magnétiques fut d'abord attribuée à l'action du fer que contiendraient ces derniers; mais Becquerel et Lebaillif *démontrèrent la fausseté de cette hypothèse. Becquerel* reconnut, en outre, que des corps tels que le bois et la gomme laque, sont influencés par les pôles d'aimants même médiocrement énergiques, et que les courants électriques agissent comme les aimants. Il constata aussi que *la distribution du magnétisme* ne se fait pas toujours de la même manière, et que, le plus souvent, le corps se place perpendiculairement à la ligne des pôles. De son côté, Lebaillif observa que le bismuth produit une répulsion sur l'aiguille aimantée, *quel que soit le côté où on le* présente.

Effets optiques des aimants. — En 1846, Faraday découvrit l'action exercée par les aimants sur les corps transparents pour modifier leurs propriétés optiques. Deux forts électro-aimants pouvant se rapprocher plus ou moins, à volonté, sont placés en face l'un de l'autre. Les cylindres de fer doux qui occupent l'axe des bobines sont percés d'un trou cylindrique qui donne passage au faisceau lumineux. A chaque extrémité se trouve un prisme de Nicol, l'un servant de polarisateur et l'autre d'analyseur; enfin, entre les deux bobines, on place le cristal sur lequel on veut expérimenter (Fig. 1. Appareil de Faraday construit par Ruhmkorff). Lorsque les deux prismes de Nicol sont placés de manière que leurs sections principales soient perpendiculaires entre elles, et que, par conséquent, le prisme de l'eau des extrémités éteigne complétement la lumière transmise par le prisme placé à l'autre extrémité, si l'on vient à interposer une lame de flint ou de verre au milieu des deux bobines, la lumière est encore éteinte; mais aussitôt que le courant passe à travers les bobines, la lumière reparaît. Seulement, elle est alors colorée, et si l'on tourne l'analyseur à droite ou à gauche, elle passe, suivant la direction du courant, par toutes les couleurs du spectre, comme lorsqu'on opère avec deux plaques de quartz taillées perpendiculairement à l'axe. Edm. Becquerel a fait voir qu'un grand nombre de corps solides et liquides pouvaient ainsi faire tourner le plan de polarisation sous l'influence d'aimants puissants. — Faraday suppose que la rotation du plan de polarisation est due à une action des aimants sur les rayons lumineux; Biot et Edm. Becquerel pensent, au contraire, que ce phénomène est dû à une action des aimants sur les corps transparents, hypothèse qui est généralement admise.

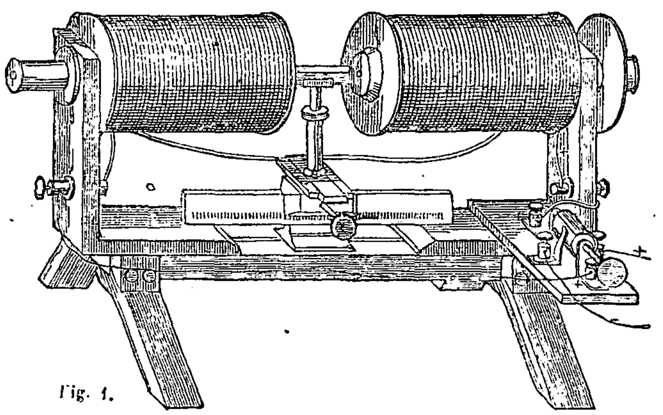

Fig. 1.

Après avoir découvert cette action des aimants sur les corps transparents, Faraday étudia les actions attractives et répulsives que les aimants exercent sur les corps, actions déjà constatées par Brugman et Lebaillif; il établit que non-seulement le bismuth et d'autres métaux, mais encore presque tous les corps, tels que le phosphore, le soufre, l'eau, l'alcool, l'éther, sont repoussés par les pôles d'un aimant. S'appuyant sur ses expériences, le savant physicien anglais crut qu'on pouvait admettre dans la matière une nouvelle propriété, et diviser les corps en corps *magnétiques* ou attirables à l'aimant, et corps *diamagnétiques* ou repoussés par l'aimant. Parmi les premiers se trouveraient le fer, le nickel, le cobalt, et, à un degré plus faible, le platine, le titane, le palladium, le chrome, le manganèse; tous les autres corps, le bismuth en tête, appartiendraient à la seconde catégorie.

D. des corps solides. — Lorsqu'on place au milieu des deux bobines de l'appareil de Faraday un petit cube de cuivre rouge suspendu à un fil de soie tordu, le cube tourne rapidement sur lui-même par l'effet du fil qui se détord; mais à l'instant où le courant passe, le cube s'arrête immobile. Si, au lieu d'un cube, on emploie une petite barre rectangulaire, elle se met, sous l'influence des aimants, en croix avec l'axe des bobines, tandis que les *solides magnétiques se dirigent* suivant ce même axe (Fig. 2).

D. des liquides. — Les liquides présentent également des *phénomènes de magnétisme et* de diamagnétisme. Pour constater ces effets, on verse le liquide sur lequel on veut opérer *dans un petit tube de verre très-mince qu'on suspend ensuite* entre les deux bobines. Les liquides magnétiques, tels que les dissolutions de fer, de nickel, etc., se mettent dans la direction *de l'axe des bobines; les liquides diamagnétiques, tels que* l'eau, l'alcool, etc., prennent une direction perpendiculaire à cet axe. On peut encore opérer autrement. On verse le liquide sur lequel on veut opérer dans un verre de montre qu'on place *sur une armature adaptée aux deux bobines; aussitôt que le* courant passe, si le liquide est magnétique, on voit, selon la distance entre les armatures, se former un ou deux renflements qui persistent tant que le courant circule (Fig. 3); mais si le *liquide est diamagnétique, il se produit des effets inverses :* au lieu de renflements, ce sont des dépressions qui se produisent (Fig. 4)

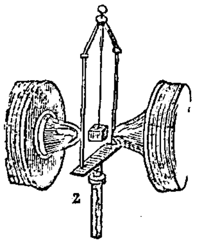

2

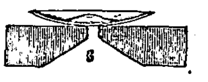

3

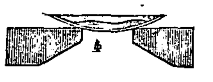

4

D. des gaz. — Les gaz eux-mêmes sont influencés par les aimants. *Bancalary a observé le premier* que la flamme d'une bougie placée entre les deux bobines de l'appareil de Faraday, en est fortement repoussée. Toutes les flammes produisent le même phénomène, et il en est de même pour la lumière électrique. *D'après les expériences d'Edm. Becquerel*, l'oxygène *est le gaz* qui a la plus grande puissance magnétique, et sa puissance est en raison directe de la force élastique du gaz. L'air est aussi magnétique mais seulement en raison de l'oxygène qu'il contient, c.-à-d. qu'à volume égal la force magnétique de l'air n'est que les $\frac{21}{100}$ de celle de l'oxygène dans les mêmes conditions de température et de pression. Deux gaz encore, le bioxyde d'azote et l'acide azoteux, sont également attirables à l'aimant, mais à un degré plus faible que l'oxygène. Tous les autres gaz ne présentent que des effets infiniment faibles, *et sont en général repoussés.* La puissance magnétique de l'atmosphère équivaut à celle d'une lame de fer épaisse d'un peu plus de 1/10e de millimètre, qui envelopperait toute la terre.

Les attractions et les répulsions magnétiques ne sont pas des propriétés constantes des corps. Elles peuvent dépendre de l'intensité magnétique, ou bien, à intensité magnétique égale, elles peuvent être fonc*tion de la distance aux centres* d'action. Mais bien d'autres influences peuvent encore agir sur les attractions et les répulsions magnétiques. Ainsi, par ex., non-seulement la chaleur affaiblit l'attraction des métaux magnétiques, mais encore elle diminue l'intensité avec laquelle les corps diamagnétiques sont repoussés. — La nature des corps et l'arrangement de leurs molécules exercent aussi une influence sensible. La plupart des combinaisons des métaux magnétiques le sont également; cependant le persulfure et le cyanure jaune de fer sont diamagnétiques. Le bioxyde de cuivre, le peroxyde d'argent et l'acide antimonique sont magnétiques, tandis que le protoxyde de cuivre, l'oxyde d'argent et l'acide antimonieux sont diamagnétiques. A ce sujet de la Rive a fait observer que les corps magnétiques sont ceux qui, sous le même volume, renferment le plus grand nombre d'atomes chimiques, ceux qui en renferment le moins étant diamagnétiques. Deux métaux seulement, le cuivre et l'argent, semblent faire exception à cette loi; mais ils se trouvent sur la limite des deux catégories, car certaines de leurs combinaisons sont magnétiques et les autres sont diamagnétiques. On doit aussi remarquer que les métaux magnétiques conduisent moins bien l'électricité que les métaux diamagnétiques. — La structure des corps n'est pas non plus sans action sur les attractions et les répulsions magnétiques. Les cristaux naturels colorés et ferrugineux sont en général magnétiques; les autres sont diamagnétiques, comme le quartz, la chaux carbonatée, etc. En outre, la position des cristaux entre les pôles de l'aimant peut faire varier l'intensité de la force, et la direction que prend le corps dépend de la position des axes de cristallisation; l'axe du cristal prend en général une direction équatoriale, c.-à-d. se met en croix avec l'axe de l'aimant. — Enfin, le milieu dans lequel les corps sont placés exerce également une grande influence, un corps diamagnétique dans l'air pouvant être magnétique dans le vide ou dans un gaz autre que l'air ou l'oxygène.

Pour expliquer l'action exercée par les aimants sur les corps, Faraday avait admis deux genres d'actions, une action magnétique produisant sur certains corps des effets d'attraction et de répulsion analogues, à l'intensité près, à ceux que présentent le fer, le nickel et le cobalt, et une action diamagnétique tout à fait différente et s'exerçant sur tous les corps, cette seconde force étant du genre de l'attraction moléculaire. Edm. Becquerel, au contraire, n'admet qu'un seul genre d'action. Il pense que l'action du magnétisme sur un corps est la différence des actions exercées sur le corps et la masse du milieu ambiant déplacé, de même qu'un ballon plein de gaz tombe à la surface de la terre ou s'élève dans l'air suivant que ce gaz est plus ou moins dense que l'air, principe analogue à celui d'Archimède pour la pesanteur. Dans cette théorie, on admet que les actions magnétiques qui se développent dans les corps ne sont dues qu'à la présence d'un milieu éthéré qui les pénètre, milieu qui est plus ou moins influencé par les différents corps, et d'une *manière différente*, selon qu'ils sont plus magnétiques ou moins magnétiques que lui. Les corps repoussés par les aimants sont dans ce dernier cas. De la Rive a cherché à expliquer les phénomènes magnétiques par une action d'induction qui se passe*rait dans les molécules mêmes* des corps, et qui durerait autant que la cause inductrice, tandis que les courants d'induction ordinaire sont instantanés. Cette explication revient à admettre deux espèces de forces, ou du moins deux genres d'action, ainsi *que l'a fait Faraday; seulement* de la Rive spécifie la nature de la force diamagnétique, en la rapprochant de la cause de la force magnétique rapportée par Ampère à des courants électriques.

DIAMANT. s. m. (gr. ἀδάμας, indomptable). Pierre précieuse, la plus brillante et la plus dure de toutes. — *D. faux*, Pierre naturelle ou artificielle qui ressemble au d. vrai. ‖ Figur., *C'est un d.*, se dit D'un petit ouvrage de littérature ou d'art, d'un genre gracieux et soigneusement exécuté. ‖ Outil qui sert à couper le verre, et qui consiste en une pointe de d. à arêtes courbes fixée à un manche. On l'appelait autrefois, *Pointe de d.* ‖ T. Mar. V. ANCRE. ‖ * T. Typog. V. CARACTÈRE.

Enc. — Jusqu'à ce jour, on n'a rencontré de diamants que dans quatre régions du globe : dans l'Inde (provinces de Bedjapour ou Visapour, de Golconde, d'Haïderabad, d'Orissa, d'Allahabad et du Bengale) ; au Brésil (dans la province de Minas-Geraes) ; dans la chaîne de l'Oural (près de Keskanar, à quelques kilomètres à l'ouest de Perm) ; et enfin à Ambauwang et à Sandak, dans l'île de Bornéo. Au reste, les diamants se trouvent exclusivement dans des terrains de transport qui paraissent assez modernes et à peu près de même nature dans toutes les localités. Les dépôts les mieux connus, ceux du Brésil, que les Portugais désignent sous le nom de *cascalhos* sont formés de cailloux roulés et de fragments quartzeux, unis entre eux par une matière argilo-ferrugineuse, sableuse et plus ou moins abondante. Les diamants sont disséminés dans ces dépôts, généralement à de grandes distances les uns des autres et toujours en très-petite quantité. Ils se présentent, soit en cristaux, soit en grains irréguliers. Dans le premier cas, leurs formes cristallines les plus ordinaires sont l'octaèdre, le cube, le tétraèdre et le dodécaèdre rhomboïdal. Ils sont ordinairement recouverts d'une croûte terreuse qui y adhère plus ou moins fortement.

Pour rechercher les diamants, il suffit de laver et de trier les matières qui les renferment. Si ces matières sont solides, on les brise, puis on lave les fragments pour les débarrasser des parties terreuses ; enfin, après avoir jeté de côté les cailloux grossiers, on cherche dans le reste les diamants qui peuvent s'y trouver. Dans l'Inde, l'exploitation des terrains *diamantifères* paraît abandonnée à qui veut s'en occuper. Mais, au Brésil, le gouvernement l'a érigée en monopole et y occupe des esclaves nègres. Ce pays est aujourd'hui le seul où la recherche du d. soit l'objet de travaux suivis. La récolte annuelle est assez difficile à évaluer, parce qu'une partie des produits, et ce sont presque toujours les plus beaux, sont soustraits par la contrebande à la surveillance des agents du gouvernement : néanmoins on l'estime à 5 ou 6 kilogrammes qui fournissent 1,700 à 1,900 grammes de pierres propres à la bijouterie ; le reste sert à divers usages. — Le *D. brut* est fort peu translucide, et sa surface présente des inégalités assez prononcées. Quelquefois, cependant, il est naturellement poli et assez transparent : on l'appelle alors *brut ingénu*. Enfin, on le dit *à pointes naïves* quand il offre une cristallisation régulière. Les petites pierres de ce genre, lorsqu'elles sont à arêtes courbes, servent à fabriquer les *Diamants de vitrier*. Les anciens ont fréquemment employé le d. sous ces deux formes ; mais les modernes ne font usage de cette pierre précieuse qu'après l'avoir soumise à la *taille*, qui a pour objet d'accroître son pouvoir réfringent en augmentant le nombre de ses facettes. Néanmoins, il est des diamants, dits *Diamants de nature*, qui résistent au lapidaire et ne peuvent être taillés. On les pulvérise dans un mortier pour en faire de l'*égrisée*.

Le d. étant le plus dur de tous les corps ne peut être entamé que par sa propre poussière. La découverte de cette propriété de la poudre de d. ou égrisée a été longtemps attribuée à un lapidaire de Bruges, nommé Louis de Berquen, qui l'aurait exploitée dès 1476 ; mais on sait aujourd'hui que la manière de travailler le d. à l'aide de sa propre poussière était connue au moins depuis le XIIIe siècle. On taille le d. en l'usant contre une plate-forme d'acier très-doux à laquelle on imprime un mouvement de rotation très-rapide, après l'avoir préalablement arrosée avec de l'égrisée délayée dans l'huile d'olive. Pour que la pierre ne s'échappe pas, on la fixe avec de la soudure d'étain dans une coquille de cuivre qui est elle-même pincée au moyen d'une tenaille d'acier. Quand une face est usée, on passe à la voisine, et on continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait obtenu la forme désirée. Souvent, afin d'abréger l'opération, qui est toujours très-longue, on profite du clivage du d. pour le fendre dans ce sens et produire ainsi plusieurs facettes ; ou bien encore on le scie avec un fil de fer très-fin, enduit d'égrisée huilée. Jusqu'à ces derniers temps, la taille du d. avait été monopolisée par les juifs d'Amsterdam, mais aujourd'hui Paris possède une *taillerie* importante dirigée par Goensly et Bernard, où le polissage des facettes est produit par des meules auxquelles une machine à vapeur fait exécuter 2,500 tours à la minute. — Anciennement, les lapidaires se contentaient de dresser les deux faces principales du diam. et d'abattre les côtés en biseau : on donnait aux pierres ainsi taillées le nom de *Pierres en table* ou de *Pierres faibles*. D'autres fois, ils ne dressaient que la face supérieure et taillaient l'inférieure en prisme : les pierres ainsi travaillées étaient appelées *Pierres épaisses*. On voit qu'alors on cherchait plutôt à polir le d. sans trop lui ôter de son poids, qu'à lui donner une forme propre à augmenter son pouvoir réfléchissant. C'est ce dernier but qu'on s'est proposé quand on a inventé la taille *en rose* et celle *en brillant*, employées aujourd'hui, la première pour les petites pierres et la seconde pour les plus grandes. La taille en rose (Fig. 1) est fort simple. Le dessous consiste en une large base plate, destinée à être cachée dans la monture, tandis que le dessus s'élève en dôme et est garni de facettes. Le plus souvent on pratique au centre six facettes triangulaires qui se réunissent par leurs sommets, et dont les bases s'appuient sur un autre rang de figures semblables, mais tournées en sens inverse. Le sommet de ces derniers triangles aboutit au contour tranchant de la pierre, et les espaces libres qu'ils laissent entre eux sont coupés en deux parties également triangulaires, ce qui porte à 24 le nombre total des facettes. La partie supérieure du d. en rose est appelée *Couronne* et l'autre *Dentelle*. — Le *Brillant* (Fig. 2 et 3) comprend deux parties principales. Le dessus offre une face assez large, appelée *Table*, et son pourtour présente huit pans partagés en losanges et en facettes triangulaires ou *Dentelles*.

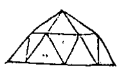
1

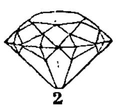
2

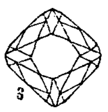
3

Le dessous, nommé aussi *Culasse*, offre une pyramide garnie de facettes ou *Pavillons*, correspondantes et symétriques à celles de la partie supérieure ; il se termine encore inférieurement par une petite face. Le brillant est dit *recoupé* lorsqu'il présente 33 facettes sur chacun de ses côtés, et *non recoupé*, lorsqu'il a seulement 13 facettes sur le dessus et 9 sur le dessous. — Ce sont les brillants qui produisent les effets de lumière et de couleur les plus variés, ce qu'ils doivent en partie à leur monture qui est à jour. Les roses lancent des éclairs peut-être plus vifs, mais elles *jouent* moins bien ; aussi leur préfère-t-on généralement les brillants. D'ailleurs, l'obligation où l'on est de monter les roses *foncé*, c.-à-d. en les appliquant sur la matière d'or ou d'argent dans laquelle elles sont serties, ne permet pas d'en faire des objets aussi légers et aussi gracieux.

Le d. tient le premier rang parmi les pierres précieuses par son éclat, sa dureté et son prix. Dans le commerce, son poids s'exprime en carats (205 1/2 milligr.). Quant à son prix, il est toujours fort élevé. Lorsqu'il n'est pas propre à la taille, le d. se vend ordinairement de 30 à 40 fr. le carat. Dans le cas contraire, s'il pèse moins d'un carat, il se vend à raison de 48 fr. le carat. Enfin, si son poids dépasse un carat, on obtient sa valeur en multipliant le carré de son poids exprimé en carats par 48, c.-à-d. qu'une pierre de 2 carats vaut $2 \times 2 \times 48 = 192$ fr. Toutefois, ces bases ne sont applicables qu'au d. brut ; quand il est taillé, son prix est beaucoup plus considérable, et varie suivant la forme de la pierre, sa nuance, etc. Ainsi, les brillants sont plus chers que les roses, les diamants incolores beaucoup plus que les diamants colorés, et parmi ces derniers, les rosés sont les plus recherchés. En général, on admet qu'un d. brut perd à la taille la moitié de son poids. En conséquence, un d. taillé a une valeur quadruple d'un d. brut de même poids. D'après cela, un d. taillé d'un carat vaudrait 192 fr. Néanmoins, cette évaluation est presque toujours au-dessous de la réalité. Ainsi, à cette heure, un d. taillé, d'une belle eau et sans aucun défaut, se vend 250 fr. le carat, et l'on connaît son prix, pour les poids supérieurs, en multipliant le carré du poids par 250. Par conséquent, un d. de 10 carats vaut $10 \times 10 \times 250 = 25{,}000$ fr., et un d. de 100 carats vaut $100 \times 100 \times 250 = 2{,}500{,}000$ fr. Cependant cette règle ne fait loi que pour les pierres qui ne dépassent pas 100 carats ; car, passé cette limite, il faut faire intervenir un coefficient qu'on peut appeler *Coefficient de rareté*, lequel donne au d. une valeur tout à fait arbitraire. C'est ainsi que le Régent, qui est généralement estimé à environ 12 millions, vaudrait seulement 3,753,800 fr. si on lui appliquait la règle ordinaire.

Certains diamants sont célèbres pour leur grosseur : on les désigne communément sous le nom de *D. parangons*. Les plus beaux sont le *Régent*, le *Kohi-noor* et l'*Étoile-du-Sud*. — Le *Régent* (Fig. 4. Face supérieure de grandeur naturelle) appartient à la couronne de France ; son nom lui vient de ce qu'il fut acheté sous la régence du duc d'Orléans. C'est une pierre carrée, légèrement arrondie sur ses angles, d'une surface de 30 millimèt. sur 31, mais d'une épaisseur trop grande pour sa surface, ce qui nuit à son éclat ; néanmoins, c'est le plus beau d. connu : il est taillé en brillant, et son eau est parfaite. Suivant Romé de l'Isle, avant de subir l'opération de la taille, qui dura deux ans, il pesait 410 carats : il en pèse aujourd'hui 136 13/16, ou environ 29 gram. 617. Le *Kohi-noor* ou *Montagne de lumière* a fait longtemps partie des joyaux du Grand-Mogol. La compagnie des Indes l'ayant acquis, pour la somme de 6 millions, du dernier roi de Lahore, en a fait hommage à la reine d'Angleterre. Son poids, qui était de 279 carats à l'état brut, a été réduit par la taille à 103 (21 gram. 166). On lui reproche d'être trop plat pour sa surface qui est de 40 mill. sur 43. On l'estime 6,782,888 fr. L'*Étoile-du-Sud*, qui appartient à la maison Halphen, a été réduit par la taille de 254 carats à 125 1/4 (26 gram. 200). Il a 19 millim. d'épaisseur sur une surface de 29 millimèt. dans un sens et de 35 dans l'autre : sa valeur est por[illegible]-près de 10 millions. Nous citerons, parmi les autres diamants parangons : l'*Orloff* de l'empereur de Russie, qui pèse 195 carats 1/32 (40 gr. 136), mais qui est grossièrement taillé, et vaut environ 7 millions ; le d. du grand-duc de Toscane, qui pèse 139 carats 1/2 (28 gram. 667), mais n'est pas taillé en brillant et a une teinte citronnée, ce qui diminue beaucoup son prix, lequel ne dépasse pas 3 millions ; et enfin, le d. du rajah de Matan, dans l'île de Bornéo, qui est brut et d'un poids de 300 carats (61 gr. 650). Quant au d. du Grand-Mogol, qui, au dire de Tavernier, pèserait 279 carats 3/4 (57 gr. 485), on n'est pas bien sûr que ce soit un véritable d. Enfin, un chimiste anglais, Tennant, est porté à croire que le Kohi-noor, l'Orloff et le Grand-Mogol ne formaient jadis qu'une seule pierre, qui serait le fameux d. de 779 carats (160 gram.) que Tavernier dit aussi avoir vu à la cour du Grand-Mogol. A l'exception de l'Étoile-du-Sud, qui a été trouvée au Brésil en 1853, tous les diamants dont nous venons de parler proviennent des mines de l'Inde. — Voy. CARBONE.

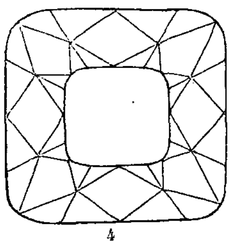
4

Diamants de la couronne. — En France, on comprend sous cette dénomination les joyaux qui font partie de la dotation mobilière de la couronne, et parmi lesquels figure le d. dit le *Régent*. — Suivant un inventaire dressé en exécution de la loi du 2 mars 1832, ces joyaux comprennent 64,812 pierres fines ou perles, qui pèsent 18,751 carats 17/32 et valent 20,900,260 fr. On y remarque surtout la couronne impériale, qui n'offre pas moins de 5,206 brillants, 146 roses et 59 saphirs, le tout d'une valeur de 14,702,788 fr. 85 cent.

DIAMANTAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les diamants et qui en fait le trafic. On dit ordin. *Lapidaire.*

DIAMÉTRAL, ALE. adj. Qui appartient au diamètre. N'est guère usité que dans cette locut., *Ligne diamétrale.*

DIAMÉTRALEMENT. adv. D'un bout du diamètre à l'autre. *Les deux pôles sont d. opposés.* ‖ Figur., se dit Des personnes ou des choses qui sont entièrement contraires ou opposées l'une à l'autre. *Ces deux hommes sont d. opposés. Ces deux propositions sont d. contraires. Leurs intérêts sont d. opposés.*

DIAMÈTRE. s. m. (gr. διάμετρος). T. Géom.

Enc. — On nomme ainsi une ligne droite qui passe par le centre d'une figure géométrique, comme le centre d'un cercle, d'une ellipse, d'une hyperbole, etc. Beaucoup de figures qui, à proprement parler, n'ont pas de centre, ont cependant des diamètres ; dans ce cas, le d. est la ligne droite qui coupe en deux parties égales toutes les cordes parallèles. Quelques géomètres étendent cette définition, et appliquent le terme de d. aux lignes courbes qui passent par les points de bisection de toutes le cordes parallèles d'autres courbes. En ce sens, on peut dire que toute courbe a un diamètre. — En Astronomie, on appelle *D. apparent* d'un corps céleste l'angle sous lequel ce corps apparaît à l'observateur, en supposant deux rayons menés de l'œil de celui-ci à deux points opposés du bord de l'astre : le d. apparent s'évalue par le nombre de secondes que sous-tend l'angle formé par la rencontre des deux rayons à l'œil de l'observateur. C'est en comparant ce d. apparent avec la distance de l'astre qu'on obtient le *D. réel* de ce dernier. En effet, la distance du soleil ou d'une planète est à son d. réel, comme le rayon est au sinus de l'angle sous-tendu par le d. apparent du corps.

En Architecture, le d. d'une colonne est la mesure de l'épaisseur de cette colonne prise à la partie inférieure du fût. Ce d. est ensuite divisé en 24, 36 ou 60 parties égales, appelées *Minutes*, et constitue ainsi une échelle qui sert à mesurer tous les membres de l'ordre.

* **DIANDRE.** adj. 2 g. (grec. δίς ; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). T. Bot. Qui a deux étamines.

DIANDRIE. s. f. T. Bot. Voy. BOTANIQUE.

* **DIANE.** s. f. (lat. *Diana*). T. Myth. Déesse de la chasse et des forêts. ‖ T. Chim. *Arbre de d.*, Voy. ARGENT. ‖ T. Mamm. Voy. CERCOPITHÈQUE.

Enc. — *Diane* est le nom d'une divinité italique assimilée par les Romains à la déesse que les Grecs appelaient *Artémis*. Il paraît même que, dans le principe, ce dernier nom fut appliqué à plusieurs personnages distincts dont les poëtes ne tardèrent pas à confondre les légendes contradictoires en les rapportant toutes à une seule et unique déesse. — Les mythographes modernes, en essayant de débrouiller le chaos des fictions religieuses gréco-romaines, ont distingué cinq *Diane* principales. — 1° La plus connue, ou du moins celle que les poëtes ont le plus souvent célébrée, était la sœur d'Apollon. Comme ce dieu, on la faisait naître, à Délos, de Jupiter et de Latone : c'était une sorte d'Apollon femelle, dont le culte appartenait spécialement à la race dorienne. Elle personnifiait la lune, de la même manière que son frère personnifiait le soleil ; aussi, de même que son frère fut surnommé *Phœbus*, on l'appela *Phœbé*, c.-à-d. *la brillante*. Les rayons lumineux qu'envoient ces deux astres figurant aux yeux de l'imagination hellénique des traits acérés et des flèches d'or, on la représentait un carquois sur le dos et une flèche à la main : de là les épithètes de *Toxophoros*, l'archer, et de *Chryselacatos*, à la flèche d'or, que les poëtes lui appliquent si souvent. Terrible comme Apollon, Diane frappait les hommes d'épidémies cruelles et se plaisait à percer les femmes de ses flèches ; toutefois, elle protégeait les enfants et les jeunes filles. Aussi, tandis que, dans le premier cas, on l'appelait *Apollousa* (destructrice), lui donnait-on, dans le second, les surnoms de *Paidotrophos* (nourrice des enfants) et de *Philomeirax* (amie de la jeunesse). Les jeunes animaux, surtout le gibier, lui étaient également chers ; c'est pour cela qu'on la regardait comme la divinité tutélaire des champs et surtout comme la déesse de la chasse. Dans ce sens, on l'appelait *Keladeinè* (la bruyante), *Ipposoa* (l'écuyère) et *Euripa* (celle qui aime l'agitation). Enfin, elle se laissait fléchir quelquefois, et se présentait aux hommes comme une divinité bienfaisante et réparatrice ; alors on la nommait *Artemès* (*Artémis*), celle qui sauve, expression que les Latins traduisirent par les mots de *Sotira* et de *Sospita*. A l'exemple d'Apollon, Diane ne se maria jamais ; de là, ses surnoms de *Parthénos*, la vierge, et *Agnê*, la chaste, dont l'origine paraît due au caractère solitaire de la lune dans le ciel. Quoiqu'elle ne sût pas jouer de la cithare, elle allait chez son frère, à Delphes, où elle présidait les chœurs des Muses et des Grâces. Le laurier lui était consacré. — 2° Une autre divinité, analogue à la précédente, était particulièrement adorée à Brauron, dans l'Attique, d'où son nom de *Brauronia*. On l'appelait plus communément *Artémis* ou *D. taurique*, soit parce que, en sa qualité de divinité lunaire, on la représentait avec les cornes du taureau ; soit parce que, comme le veut une tradition fort répandue, son culte était originaire de la Chersonèse Taurique, d'où il fut importé dans l'Attique par Iphigénie, fille d'Agamemnon. Il y a lieu de croire que, dans le principe, on offrait à cette déesse des sacrifices humains ; et l'on considérait comme un reste de cette barbare coutume la flagellation que les Spartiates faisaient subir à leurs enfants en l'honneur d'Artémis *Orthia* ou *Orthosia*, qui était une autre des nombreuses dénominations locales qu'on appliquait à cette déesse. — 3° Les populations de l'Arcadie adoraient sous ce même nom d'Artémis une autre divinité, dont la légende n'avait aucun rapport avec les précédentes. C'était une personnification des eaux ; on lui donnait une ourse pour symbole, et on lui consacrait les fontaines, les fleuves, les rivières, les poissons, les prés, les coteaux et les vallons. Les Arcadiens se la représentaient comme une chasseresse infatigable qui parcourait les bois et les rochers du Taygète, de l'Érymanthe et du Ménale, poursuivant les animaux sauvages avec une meute que lui avait donnée le dieu Pan, et les perçant de flèches qui avaient été forgées par les Cyclopes. — 4° L'Artémis ou Diane, qui était particulièrement adorée à Éphèse, n'avait aucun rapport avec ses homonymes d'Europe. Elle semble avoir été la personnification de la puissance productrice de la nature. Son symbole était l'abeille, et son grand-prêtre s'appelait Εσσὴν, c.-à-d. roi des abeilles. Elle était représentée sous la forme d'une momie couronnée ayant la poitrine toute couverte de mamelles. — 5° La *Diane* romaine semble être la même divinité qui figure sur les monuments de l'art étrusque sous le nom de Chana ou Thalna. Elle fut plus tard, sous l'influence des idées grecques, identifiée avec les diverses Artémis helléniques, dont les légendes avaient fini par se confondre. Les Romains l'adoraient principalement comme déesse de la chasse ; comme présidant à la naissance, de là les noms de *Lucine* (*Lucina*) et de *Genitalis* qu'ils lui donnaient ; enfin, comme déesse de la nuit, sous les noms d'*Hécate*, de *Lune*, etc. — C'est seulement lorsque la Diane, *sœur d'Apollon, eut acquis la prééminence sur les autres* déesses homonymes, et que les poëtes eurent rattaché à elle les légendes multiples relatives à toutes ces divinités, que Praxitèle en arrêta définitivement l'idéal. Comme son frère Apollon, les sculpteurs la représentaient douée de beauté, de force et de jeunesse. Ses formes avaient quelque chose de souple et d'élancé ; ses yeux étaient grands, et ses cheveux, relevés par derrière, formaient une sorte de nœud sur le devant. Elle avait le front large, la figure régulièrement ovale, et le peu de développement de ses hanches indiquait qu'elle était spécialement taillée pour la course. Enfin, elle avait la tunique tantôt retroussée au-dessus des genoux, tantôt tombant jusque sur les pieds qui étaient chaussés du cothurne. Elle avait pour attributs, comme déesse de la chasse, l'arc, le carquois, la lance, le cerf ou le chien, et, comme divinité de la nuit, les flambeaux et le croissant au-dessus du front ou derrière la tête. Sur les monnaies, on la représentait même quelquefois avec un mélange de ces divers attributs, par ex., avec un arc et un flambeau.

DIANE. s. f. (ital. *di*, jour). Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour pour éveiller les soldats ou les matelots. *Battre la d.*

* **DIANELLE.** s. f. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

DIANTRE. s. m. Mot très-fam., qui s'emploie pour éviter de prononcer le mot de *Diable. Au d. soit le fou. Que d. lui voulez-vous?*

DIAPALME. s. m. T. Pharm. Voy. SPARADRAP.

DIAPASON. s. m. (gr. διὰ, à travers ; πᾶς, tout).

Enc. — Chez les Grecs le mot *Diapason* servait à désigner une échelle musicale ; ils appelaient ainsi la série de sons que nous appelons *octave*. Quoique ce mot soit aujourd'hui inusité dans cette acception, nous l'employons encore dans un sens analogue lorsque nous désignons par là l'étendue d'une voix ou d'un instrument, c.-à-d. la série de notes qu'une voix ou un instrument peut faire entendre. Mais le plus souvent, ce terme sert à désigner un petit instrument à l'aide duquel on reproduit à volonté une note invariable, sur laquelle on règle tous les instruments de musique qui doivent exécuter un morceau d'ensemble. Il consiste en une verge d'acier recourbée sur elle-même en forme de pincette. Une petite tige terminée par un bouton concave forme son extrémité inférieure. Lorsqu'on veut *faire vibrer le d., on le saisit par cette tige, on introduit un* corps dur entre les deux branches de l'instrument, et le frottement qu'on produit en retirant ce corps, met les branches en vibration. Le diapason dont on se sert dans les cours de physique est en acier fondu et donne l'*ut* 3 : il exécute, par conséquent, 512 vibrations simples par seconde à la température de + 15°, qui est la température moyenne de Paris. Quand on met ce d. en vibration au moyen d'un archet de contre-basse, on obtient un son sensiblement exempt d'harmoniques ; et, quand on le monte sur une caisse sonore (Fig. ci-contre) exécutant également 512 vibrations par seconde, le son obtenu est non-seulement beaucoup plus intense, mais encore il a toujours le même timbre. — Les diapasons usités dans nos théâtres sonnent le *la* 3 ; il devrait donc rigoureusement exécuter 856 vibrations simples par seconde. Mais chaque théâtre a son d. particulier, et par conséquent il n'y a aucune uniformité à ce sujet. Selon Fischer, le d. du Grand-Opéra de Paris donne 862,68 vibrations simples par minute, celui de l'Opéra-Comique 855,22, et celui du Théâtre italien 848,34. — On attribue l'invention de cet ingénieux instrument à l'Anglais John Shore qui l'aurait imaginé en 1711.

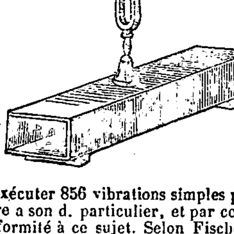

DIAPÉDÈSE. s. f. (grec. διαπηδάω, je traverse). T. Méd. Transsudation du sang, sous forme de rosée, *à la surface de la peau.*

* **DIAPENSIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Végétaux exogènes, périgynes, à fleurs monopétales dichlamydées, sans stipules, à style distinct terminé par un stigmate simple, à placentas axiles, à graines peltées indéfinies et à étamines interpétalaires. — *Caract. bot. :* Sous-arbrisseaux à tige couchée, à feuilles petites et imbriquées, très-rapprochées, n'ayant que quelques nervures à peine visibles. Fleurs solitaires, terminales. Calice composé de 5 sépales formant un verticille interrompu, légèrement inégaux, très-imbriqués, et à peine distincts des bractées qui s'imbriquent étroitement autour d'eux. Corolle monopétale, régulière, à estivation imbriquée. Étamines, 5, égales ; filets pétaloïdes et insérés au bord du sinus de la corolle ; anthères à 2 loges réunies par un large connectif, et s'ouvrant transversalement (dans le Pyxidanthera, l'anthère est fixée par sa valve inférieure). Disque nul. Ovaire supère, à 3 loges ; chaque placenta portant 7 ovules chez le Pyxidanthera, et un nombre indéfini d'ovules chez le Diapensia ; style indivis, continu avec l'ovaire ; stigmate sessile, à 3 lobes décurrents et très-courts. Fruit capsulaire membraneux ou papyracé, entouré par les sépales persistants, et terminé par le style rigide ou par sa base. Graines peltées, à test fragile et profondément ponctué. Embryon très-petit, à radicule mince et à 2 cotylédons très-courts, placé transversalement au hile dans un albumen charnu. [Fig. 1. *Pyxidaninera barbulata ;* 2. Corolle coupée ; 3. Coupe verticale de l'ovaire ; 4. Anthère ; 5. Graine ; 6. Embryon.]

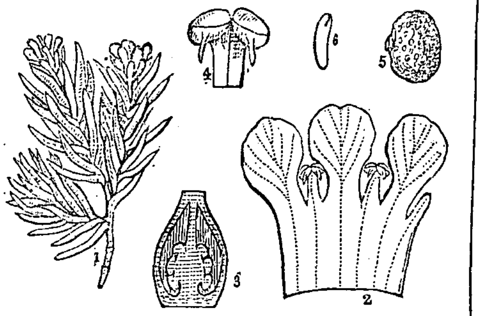

La famille des Diapensiacées renferme seulement les deux genres *Diapensia* et *Pyxidanthera*, lesquels ne se composent chacun que d'une seule espèce. Ces plantes habitent les montagnes du nord de l'Europe et de l'Amérique. On ne leur connaît aucune propriété utile.

* **DIAPÈRE.** s. f. T. Ent. Voy. TAXICORNES.

DIAPHANE. adj. 2 g. (gr. διαφαίνω, je brille à travers). T. Phys.

Enc. — On dit d'un corps qu'il est *Diaphane* quand il laisse *passer librement les rayons lumineux à travers sa masse*, de manière à permettre d'apercevoir et de reconnaître la couleur et les contours des objets au-devant desquels il est placé. On donne le nom de *Diaphanéité* à la propriété en vertu de laquelle il présente ce phénomène. Les mots *Transparent* et *Transparence* ont étymologiquement la même signification : néanmoins on se sert plutôt de l'épithète *Diaphane* lorsqu'on veut exprimer que le corps doué de la propriété de laisser voir les objets à travers sa substance, la possède au plus haut degré. En outre, les termes *diaphane* et *diaphanéité* appartiennent surtout au langage scientifique, *transparent* et *transparence* au langage ordinaire. Les corps *diaphanes* ou *transparents* sont opposés aux corps *Opaques*, c.-à-d. à ceux qui ne se laissent pas traverser par la lumière ; et ils diffèrent des corps *Translucides*, qui livrent également passage aux rayons lumineux, en ce que ces derniers ne transmettent qu'une lumière diffuse et ne laissent pas reconnaître la forme et les couleurs des objets. L'air, le verre, le cristal et le talc sont des corps *transparents ;* l'écaille, la porcelaine, l'agate et la corne ne sont que des corps *translucides*.

DIAPHANÉITÉ. s. f. Voy. DIAPHANE.

* **DIAPHOENIX.** s. m. T. Pharm. Voy. ÉLECTUAIRE.

DIAPHORÈSE. s. f. (gr. διαφορέω, je répands). T. Méd. Transpiration plus forte que la transpiration naturelle, et moins considérable que la sueur.

DIAPHORÉTIQUE. adj. 2 g. Qui excite la diaphorèse. || Substantiv. et au masc. *Un excellent d.* — Voy. SUDORIFIQUE.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport au diaphragme., *Nerfs, artères diaphragmatiques.*

DIAPHRAGME. s. m. (gr. διάφραγμα ; de διὰ, à travers, et φράγμα, cloison).

Enc. — En Anatomie, on appelle ainsi un muscle impair, aplati, à peu près circulaire, charnu dans sa circonférence, qui forme une cloison entre l'abdomen et le thorax. Ce muscle est destiné à maintenir les viscères renfermés dans la poitrine et l'abdomen. Quand il se contracte, ses fibres, de courbes qu'elles étaient, avec leur convexité tournée en haut, deviennent droites ; par conséquent, il s'abaisse, agrandit la cavité thoracique et permet au poumon de se dilater : il agit donc comme muscle *inspirateur ;* mais quand on force la contraction, il resserre transversalement la base de la poitrine, et il agit alors comme *expirateur*. Le d. joue un rôle essentiel dans les divers phénomènes respiratoires, ainsi que dans le rire, le bâillement, le chant, la toux, le soupir, le hoquet, l'éternument, etc. Son centre présente une large aponévrose, appelée *centre phrénique*, qu'on a comparée à une feuille de trèfle dont les trois folioles seraient dirigées en avant, et qui, au lieu de pétiole, aurait une échancrure à l'arrière. Cette *aponévrose* reçoit les fibres charnues nées de la circonférence du thorax, et dont la réunion forme les *piliers du d.* Ces piliers s'envoient l'un à l'autre un faisceau fibreux : ces faisceaux, en s'entre-croisant, forment 2 ouvertures, l'une antérieure, dite *ouverture œsophagienne*, parce qu'elle est traversée par l'œsophage ; l'autre postérieure, nommée *ouverture aortique*, qui livre passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos. Enfin, entre la partie *moyenne et la partie droite de l'aponévrose centrale, se trouve* une troisième ouverture, l'*anneau diaphragmatique*, par laquelle la veine cave inférieure traverse le d. — En Botanique, d. s'emploie dans le sens de cloison pour désigner toute lame qui partage un fruit capsulaire en plusieurs loges ou parties, ou une cavité en deux étages, comme on l'observe dans les tiges fistuleuses des Graminées. — En Optique, on appelle d. un anneau métallique ou non métallique fixé au foyer commun de deux verres d'une lentille, pour intercepter les rayons qui sont trop éloignés de l'axe, et qui pourraient rendre les images confuses sur les bords. — Enfin, en Mécanique, on applique la même dénomination aux disques qui interrompent la communication dans l'intérieur d'un tuyau cylindrique. Très-souvent les diaphragmes sont percés pour recevoir une soupape, comme on le voit, par ex., dans les corps de pompes.

* **DIAPHYSE.** s. f. T. Anat. Voy. Os.

DIAPRER. v. a. Varier de plusieurs couleurs. Ne s'emploie guère qu'en poésie. = DIAPRÉ, ÉE. part. *Un gazon diapré de fleurs.* || Adject., *Les couleurs dont la nacre est diaprée.* — T. Hortic. *Prunes diaprées*, Voy. PRUNIER.

DIAPRUN. s. m. T. Pharm. Voy. ÉLECTUAIRE.

DIAPRURE. s. f. Variété de couleurs. Vieux.

DIARRHÉE. s. f. (gr. διαῤῥέω, couler à travers).

Enc. — On doit distinguer la *D. idiopathique* et la *D. symptomatique*. *La première est une maladie qui est essentiellement* caractérisée par une hypersécrétion de la muqueuse intestinale, d'où résultent des évacuations par le bas plus ou moins fréquentes et plus ou moins liquides. Elle peut être produite par les causes les plus diverses, telles qu'une émotion générale, l'impression du froid, l'ingestion d'aliments de mauvaise qualité ou pris en excès, celle de boissons excitantes, etc. Quelquefois elle s'accompagne de perte d'appétit, de coliques, de nausées, etc. Cette affection est en général de peu de durée ; elle est, en outre, ordinairement facile à guérir. L'abstinence, et l'administration de quelque tisane émolliente, suffisent le plus souvent : parfois cependant il est nécessaire de recourir aux opiacés, qu'on administre en lavement ; ou bien aux purgatifs, qui, dans ce cas, font cesser la d. en modifiant l'état de la surface sécrétoire. L'enfance, la faiblesse de la constitution, le tempérament lymphatique paraissent y prédisposer. — La d. idiopathique est une maladie des plus fréquentes ; mais la d. symptomatique ne l'est pas moins, car non-seulement elle est l'un des symptômes habituels des phlegmasies de l'appareil digestif, mais encore elle survient fort souvent dans d'autres maladies, soit comme phénomène critique, soit comme phénomène de collapsus général. Quand la d. est purement symptomatique, c'est surtout à la maladie elle-même qu'il faut s'adresser. Cependant il est parfois nécessaire de la traiter isolément, parce que, pour peu qu'elle soit abondante, elle abat et épuise rapidement les forces du malade. Lorsqu'à la d. il se joint de la chaleur et de la cuisson autour de l'anus, il faut également y donner une grande attention, car c'est ainsi que débute ordinairement la dyssenterie.

* **DIARTHROSE.** s. f. T. Anat. V. ARTICULATION.

DIASCORDIUM. s. m. [On pron. *Diascordiome*]. T. Pharm. Voy. ÉLECTUAIRE.

DIASTASE. s. f. (gr. διάστασις, séparation). T. Chir. Espèce de luxation qui consiste dans l'écartement de 2 os contigus, comme le tibia et le péroné. || * T. Chim. Voy. AMIDON et DIGESTION.

DIASTOLE. s. f. (gr. διάστολη, dilatation). T. Physiol. Voy. CŒUR.

DIASTYLE. s. m. T. Archit. V. ENTRE-COLONNEMENT.

* **DIATESSARON.** s. m. T. Pharm. V. ÉLECTUAIRE.

* **DIATHERMANE.** adj. 2 g. (gr. διὰ, à travers ; θέρμη, chaleur). T. Phys.

Enc. — Les physiciens appliquent l'épithète de *diathermanes* ou *diathermiques* aux corps qui donnent passage aux rayons calorifiques, de la même manière que les corps diaphanes livrent passage aux rayons lumineux. Ils nomment, au contraire, *athermanes* ou *athermiques* les corps qui, comme les métaux, ne se laissent pas traverser par la chaleur. Le phénomène de la *diathermanéité* de certains corps, tels que le verre, c.-à-d. de leur perméabilité au calorique, était connu depuis longtemps, lorsque, en 1811 et en 1812, Prévost et Delaroche, le premier à Genève, et le second en France, se livrèrent à l'étude de cette question. Toutefois, c'est seulement en 1832 que Melloni put, à l'aide du thermo-multiplicateur de son invention, obtenir des résultats d'une exactitude rigoureuse.

Dans ses expériences, Melloni a fait usage de 5 sources différentes de chaleur : 1° une lampe de Locatelli, c.-à-d. une lampe sans verre, à un seul courant d'air, avec réflecteur; 2° une lampe d'Argant, c.-à-d. à double courant d'air et munie d'un verre; 3° une spirale de platine chauffée au rouge par une lampe à alcool; 4° une plaque de cuivre noircie chauffée à 400° environ par une lampe à alcool; 5° un cube de cuivre plein d'eau maintenue à une température constante par une lampe à alcool. La Fig. ci-dessous représente l'appareil de Melloni avec une lampe Locatelli. Le multiplicateur permet de mesurer le pouvoir diathermane par la déviation de l'aiguille aimantée. On établit la source de chaleur à une distance telle que l'aiguille du multiplicateur soit déviée de 30°; cela fait, on place la plaque dont on veut déterminer le pouvoir diathermane; l'aiguille rétrograde alors plus ou moins, et l'on constate ainsi que des plaques formées de substances différentes, à épaisseur et transparence égales, ne laissent pas passer la même quantité de rayons calorifiques. Supposons que des rayons émanant d'une source de chaleur produisent une déviation de 30° lorsqu'ils arrivent directement sur la pile : cette déviation ne sera plus que de 28° lorsqu'on interposera une plaque de sel gemme de 3 à 4 millim. d'épaisseur, et elle descendra à 15° ou 16° par une plaque de cristal de roche de même épaisseur. Le sel gemme laisse donc passer bien plus facilement les rayons calorifiques que le cristal de roche. Beaucoup de corps peu transparents laissent même passer plus facilement les rayons de chaleur que d'autres corps complétement diaphanes. Une plaque d'alun d'une transparence parfaite, par exemple, ramènera de 30° à 3° ou à 4° l'aiguille du multiplicateur, tandis qu'une plaque, même beaucoup plus épaisse, de topaze enfumée, ne fera rétrograder l'aiguille que jusqu'à 14° ou 15°. Bien plus, un certain nombre de corps complétement opaques, tels que le verre noir et le mica noir, laissent encore passer une assez grande quantité de rayons calorifiques. Il n'existe donc aucun rapport entre la diathermanéité et la diaphanéité des corps.

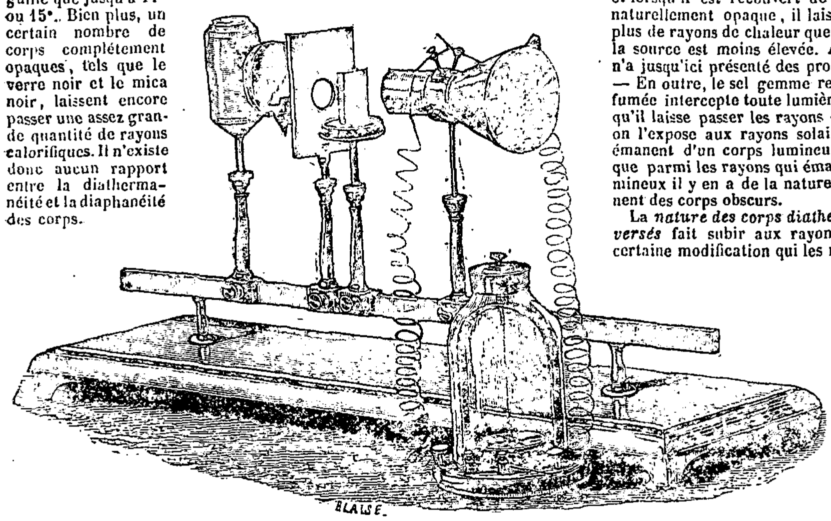

La *nature* de la substance est l'une des causes qui modifient le plus le pouvoir d. des corps. En expérimentant au moyen d'une lampe d'Argant, sur des corps liquides renfermés dans des auges de verre dont les faces opposées étaient parallèles et distantes l'une de l'autre de 9 millimèt. 2, Melloni a trouvé que, sur 100 rayons incidents,

Le sulfure de carbone en laisse passer	63
L'huile d'olive.	30
L'éther.	21
L'acide sulfurique.	17
L'alcool	15
L'eau sucrée ou alunée ou salée	12
L'eau distillée.	11

En opérant sur diverses substances solides taillées en lames d'une épaisseur de 2 millim. 6, il a constaté que, sur 100 rayons incidents,

Le sel gemme en laisse passer.	92
Le spath d'Islande.	62
Le cristal de roche enfumé.	57
Le carbonate de plomb diaphane.	52
La chaux sulfatée diaphane.	20
L'alun diaphane.	12
Le sulfate de cuivre.	0

La quantité de chaleur qui traverse une plaque d. est d'autant plus grande que le *poli* de celle-ci est plus parfait.

Il n'y a aucune relation entre les *teintes* des lames de même nature et les quantités de calorique rayonnant qui les traversent dans les mêmes circonstances. En général, pour les corps solides, non cristallisés et incolores, et pour les liquides, la diathermanéité varie suivant l'ordre des pouvoirs réfringents. Mais cette loi n'est nullement applicable aux corps cristallisés; car le carbonate de plomb, qui est beaucoup plus réfringent que le spath d'Islande et le cristal de roche, est cependant moins d. De même, le sel gemme, quoique à peu près aussi transparent que l'alun, et ayant le même indice de réfraction que lui, est cependant incomparablement plus diathermane.

On n'a reconnu aucune dépendance entre la diathermanéité et les formes cristallines des corps; néanmoins, l'expérience montre que les grandes différences observées dans les pouvoirs diathermanes des différents corps tiennent plutôt à la *structure* qu'à la nature chimique de leurs molécules. En effet, une plaque de sel marin ne laisse passer que peu de rayons calorifiques là où le sel gemme en laisse passer la presque totalité, et la diathermanéité de l'eau pure augmente de la même quantité lorsqu'on la sature de sel gemme ou d'alun, substances dont le pouvoir d. est pourtant si différent à l'état cristallisé.

La quantité de chaleur qui traverse une plaque quelconque diminue à mesure que son *épaisseur* augmente; mais cette décroissance n'est pas proportionnelle à l'augmentation de l'épaisseur. L'absorption se fait surtout par les couches superficielles. Ainsi, en expérimentant sur des plaques de verre blanc dont les épaisseurs étaient 1, 2, 3 et 4, Melloni a constaté que, sur 1,000 rayons incidents, ces plaques en laissaient passer 619, 576, 558 et 549. D'où l'on voit qu'au delà d'une certaine épaisseur, la quantité de chaleur transmise tend à rester constante.

Si l'on augmente le *nombre* des plaques que traverse la chaleur, on obtient un résultat analogue. Toutefois, quand on superpose plusieurs plaques de même nature, l'absorption de calorique est plus grande que lorsqu'on opère avec une seule plaque d'épaisseur égale à l'ensemble des plaques superposées. Enfin, dans une combinaison de plaques diathermanes de nature différente, l'effet produit est le même quel que soit l'ordre de superposition de ces plaques.

Pour des faisceaux calorifiques de même intensité, mais provenant de *sources différentes*, qui viennent tomber sur une même plaque, la quantité de chaleur qui traverse celle-ci est d'autant plus grande que la température propre de la source est plus élevée; mais la différence est d'autant plus faible que la lame est plus mince. — Le sel gemme présente deux exceptions fort remarquables à cette dernière loi. Lorsqu'il est diaphane, il laisse toujours passer les 0,928 de la chaleur incidente, et lorsqu'il est recouvert de noir de fumée ou naturellement opaque, il laisse passer d'autant plus de rayons de chaleur que la température de la source est moins élevée. Aucun autre corps n'a jusqu'ici présenté des propriétés analogues. — En outre, le sel gemme recouvert de noir de fumée intercepte toute lumière incidente, tandis qu'il laisse passer les rayons calorifiques quand on l'expose aux rayons solaires ou à ceux qui émanent d'un corps lumineux, ce qui prouve que parmi les rayons qui émanent des corps lumineux il y en a de la nature de ceux qui émanent des corps obscurs.

La *nature des corps diathermanes déja traversés* fait subir aux rayons calorifiques une certaine modification qui les rend plus ou moins propres à traverser d'autres substances. Sur 100 rayons de chaleur transmis par une lame de verre, il en passe 92,3 à travers une lame de sel gemme, de verre ou de cristal de roche. Bien plus, lorsque le faisceau de rayons calorifiques a traversé une plaque d'acide citrique, l'alun en laisse passer à peu près la même quantité que le sel gemme.

Nous venons de voir qu'au moyen du sel gemme recouvert de noir de fumée, il était facile de séparer les rayons calorifiques des rayons lumineux. On pourrait obtenir le même effet au moyen d'une lame de mica noir ou de verre noir tout à fait opaque; mais, chose remarquable, le calorique isolé de ces deux manières jouit de propriétés différentes. Fort peu de rayons émergents du sel gemme recouvert de noir de fumée traversent une lame de verre ordinaire incolore, tandis que plus de la moitié des rayons transmis par le verre noir ou le mica noir opaques traversent une pareille lame.

En expérimentant sur des *verres incolores et colorés* d'égale épaisseur, Melloni a fait les observations suivantes : 1° La quantité de chaleur transmise est notablement plus faible pour les verres colorés que pour les verres incolores. 2° Pour un même verre, la transmission diminue à mesure que la teinte est plus foncée. 3° Pour les différentes espèces, la diathermanéité n'a aucun rapport avec la nature de la couleur, ni avec son intensité; les verres rouges ou violets foncés transmettent les rayons calorifiques avec beaucoup plus d'abondance que toute autre couleur. 4° Les substances qui donnent le rouge, l'orangé, le bleu, l'indigo, le violet, n'exercent pas d'absorption élective sur les rayons calorifiques : elles éteignent toutes la même proportion de chaleur, quelle qu'en soit la source, et se comportent par conséquent à l'égard des rayons calorifiques comme les substances de couleur brune à l'égard des rayons lumineux. Le verre noir, le mica noir et les verres verts, ceux surtout qui doivent cette couleur à l'oxyde de cuivre, tout en livrant passage à plusieurs des rayons transmissibles par le verre, absorbent ceux susceptibles de traverser l'alun.

Les propriétés que présente la chaleur dans son passage à travers les divers corps, propriétés que nous venons de passer en revue, ont porté Melloni à appliquer à la chaleur une hypothèse semblable à celle qui est admise au sujet de la lumière. De même que Newton a distingué plusieurs rayons lumineux, de même Melloni pense qu'il existe plusieurs sortes de rayons calorifiques qui sont émis, en même temps, en proportions variables, par les diverses sources de chaleur, et qui sont doués de la propriété de traverser plus ou moins facilement les corps diathermanes. Ces corps présenteraient donc, par rapport aux rayons calorifiques, les mêmes propriétés que les corps transparents par rapport aux rayons lumineux, c.-à-d. qu'ils absorberaient certains rayons et laisseraient passer les autres, tout comme le verre bleu, par ex., laisse passer les rayons bleus et arrête tous les autres. Cette théorie s'adapte très-bien au système des ondulations, en admettant que les propriétés des différentes espèces de rayons calorifiques sont dues à des nombres de vibrations différents ou à des ondes calorifiques d'inégale longueur. — C'est à cette propriété que possèdent les substances différentes de choisir dans la chaleur des éléments différents pour les absorber, que Melloni a donné le nom de *Diathermansie*. Pouillet propose de l'appeler simplement *Thermanisme*, de nommer *thermanisantes* les substances qui choisissent ainsi des rayons distincts pour les absorber de préférence, et d'employer l'expression de *chaleur thermanisée* pour désigner la chaleur qui a été modifiée par les substances thermanisantes, comme on appelle lumière colorée celle qui a été modifiée par les substances colorantes. Ainsi, le sel gemme est *diathermane* ou *diathermique*, et non pas *thermanisant*, puisqu'il n'absorbe rien et que la chaleur qui l'a traversé reste chaleur naturelle, c.-à-d. non thermanisée, car elle possède encore tous ses éléments absorbables. D'autres substances pourraient être moins diathermanes que le sel gemme, sans être pour cela thermanisantes. Enfin, toutes les sources ne donnent pas nécessairement de la chaleur naturelle; il peut y avoir des sources dont la chaleur soit thermanisée, comme il y a des flammes dont la lumière est colorée. — Au reste, tout semble indiquer qu'il n'y a aucune lumière chaude, ni aucune chaleur lumineuse; car en combinant convenablement des substances thermanisantes, telles que le verre vert et l'alun, on arrive à absorber toute la chaleur, sans atténuer l'éclat de la lumière, comme on arrive, au contraire, avec des verres noirs ou du sel gemme recouvert de noir de fumée, à absorber presque toute la lumière solaire en laissant cependant passer une proportion considérable de chaleur.

C'est à cause du grand pouvoir diathermique des gaz que les couches supérieures de l'atmosphère sont toujours à une basse température, bien qu'elles soient traversées par les rayons solaires. L'eau étant au contraire fort peu d. nous présente le phénomène inverse; les couches supérieures sont les seules qui participent aux variations de température, suivant les saisons, tandis qu'à une certaine profondeur la température reste constante. — Les propriétés diathermanes des corps ont été utilisées pour séparer la lumière de la chaleur, qui rayonnent ensemble d'une même source. Dans les appareils éclairés avec les rayons solaires ou la lumière électrique, on se débarrasse d'une chaleur trop intense au moyen de lames ou de dissolutions d'alun qui laissent passer complétement la lumière. On tire encore parti, dans beaucoup de circonstances, de la propriété diathermane du verre pour élever la température d'un espace clos. Le verre laisse passer les rayons calorifiques qui ont une haute température, et arrête ceux qui émanent d'une source moins chaude. C'est ainsi que les cloches de verre avec lesquelles on abrite les plantes, laissent passer les rayons solaires et arrêtent ceux qui rayonnent du sol, de sorte que la chaleur qui a pénétré dans la cloche ne peut plus en sortir.

DIATHÈSE. s. f. (gr. διάθεσις, disposition). T. Méd. Voy. Cachexie.

*** DIATOMACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Les *Diatomacées* représentent des corpuscules diaphanes composés de fragments terminés en général par des lignes droites, plus rarement par des lignes courbes, aplatis, rigides, fragiles, ordinairement plongés dans une matière muqueuse, se réunissant en figures variées et se séparant ensuite. — Cette famille se divise naturellement en deux grandes tribus, les *Diatomées* et les *Desmidiées*. — 1° Les *Diatomées* sont composées de corpuscules (*Frustules*), le plus souvent prismatiques et rectangulaires, nus ou renfermés dans un tube gélatineux, simple ou rameux; isolés ou réunis en filaments, libres ou attachés à des corps étrangers; munis d'une enveloppe de nature siliceuse, appelée *cuirasse* ou *carapace*, qui est diaphane, fragile, ne se déforme point par la dessiccation, et renferme une matière colorante jaunâtre ou roussâtre. Elles se reproduisent de deux manières, par spores, et par une scission longitudinale des frustules, qui donne lieu à deux individus distincts. [Fig. 1. *Biddulphia*; 2. *Grammonema*; 3. *Eunotia*; 4. *Achnanthes*; 5. *Amphitetras*.] — 2° Les *Desmidiées* représentent des corpuscules composés de deux moitiés, appelées *Hémisomates*, accolées l'une à l'autre et de formes très-variées. Ces corpuscules sont isolés ou réunis en séries, et forment des filaments pourvus d'une enveloppe membraneuse qui est remplie d'un endochrome vert. Ils se déforment par la dessiccation; enfin, ils sont entourés d'une couche de mucus plus ou moins épaisse. — Comme les Diatomées, les Desmidiées se reproduisent à la

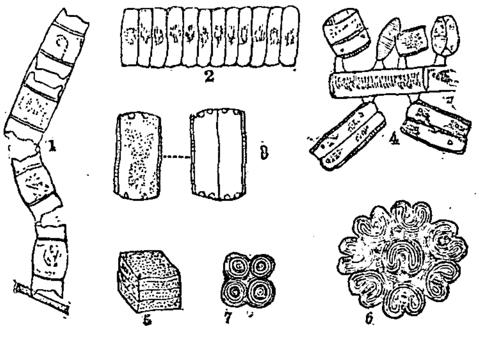

fois par spores et par scission. La spore se forme au point de jonction des hémisomates *géminés par le mélange de leurs endochromes* respectifs. La scission consiste en une division transversale des corpuscules au point de jonction des hémisomates. Mais chez les Desmidiées, cette division ne se borne pas à un simple dédoublement comme chez les Diatomées. En effet, une fois la séparation effectuée, chaque moitié ne tarde pas à se compléter par l'adjonction d'un nouvel hémisomate qui se développe peu à peu à sa surface. [Fig. 6. *Helierella renicarpa;* 7. *Heterocarpella quadrijuga.*]

La fam. des Diatomacées renferme environ 50 genres et 460 espèces. *Quiconque s'est amusé à examiner les pierres qui sont* constamment baignées par les eaux, les vitres des serres chaudes, les rochers que recouvre la mer, les murailles que ne frappent jamais les rayons solaires, ou enfin, après une pluie, les mauvais chemins des jardins humides, a dû remarquer que leur surface est couverte d'une substance muqueuse verte. Cette substance muqueuse se compose d'Algues de l'organisation la plus simple, auxquelles Bory de Saint-Vincent a donné le nom de *Chaodinées*. Voici comment ce naturaliste s'exprime à leur sujet. « Cette substance muqueuse ressemble à une couche *d'albumine étendue avec le pinceau. Elle s'exfolie en séchant*, et devient à la fin visible par la manière dont elle se colore soit en vert, soit par une teinte de rouille souvent très-foncée. On dirait une création provisoire qui se forme comme pour attendre une organisation, et qui en reçoit de différentes, selon la nature des corpuscules qui la pénètrent ou qui s'y développent. On dirait encore l'origine de deux existences bien distinctes, l'une certainement animale, l'autre purement végétale. C'est dans l'épaisseur de cette mucosité que nous allons trouver les premiers corpuscules organiques, et ces corpuscules d'abord *isolés, simples et sphériques, se groupant, s'agglomérant ou s'enchaînant* les uns aux autres, produiront bientôt sous nos yeux un certain nombre de genres assez naturels. Quelquefois le mucus qui sert de base ou comme de matière aux corpuscules intérieurs, lorsqu'il trouve dans des eaux abondantes les conditions les plus favorables à son développement, s'allonge, s'épaissit, et finit par former des masses de quelques pouces d'étendue qui ne tardent pas à *flotter* ou *bien* à s'accrocher aux plantes aquatiques. D'abord ces masses ressemblent à du frai de poisson, et, se ternissant, elles ne tardent pas à se colorer *en vert* à *mesure* que des corpuscules végétaux intérieurs s'y forment. Mais souvent elles prennent une couleur laiteuse ou ferrugineuse ; et si on les examine dans cet état au microscope, on en trouve la totalité pénétrée de *Navicules*, de *Lunulines*, et même de *Styllaires* qui s'y pressent quelquefois au point de ne pouvoir plus s'y balancer : alors ces animalcules deviennent inertes. » — On ne peut, en effet, guère douter que ces êtres *ne forment la limite extrême qui unit le règne végétal au règne* animal. Leur forme régulière, la faculté que la plupart possè*dent d'être séparables en* particules distinctes, sont des attributs qui appartiennent aussi bien au règne minéral qu'au règne végétal ou animal. Agardh les range parmi les plantes : Kützing assure que leur vie est aussi végétale qu'animale, et qu'en tout cas, un certain nombre d'entre eux sont de véritables animalcules. Il est incontestable, du moins, que les Diatomées offrent une tendance assez prononcée vers l'animalité, tandis que les Desmidiées ont une analogie évidente avec le règne végétal. *Ainsi les Diatomées se putréfient très-rapidement*, *et leurs es*pèces libres offrent un mouvement de locomotion reptatoire assez prononcé. Les Desmidiées ont une couleur verte qui leur est commune avec les plantes ; elles se putréfient très-lentemnet, et Ralfs a constaté qu'elles renferment toutes de l'amidon. Enfin, Brébisson a observé, chez un grand nombre d'entre elles, mais principalement chez les *Closterium*, un mouvement circulatoire très-remarquable, quoique visible seulement à un fort grossissement à cause de la petitesse de ces êtres. « On aperçoit, dit-il, en dedans des corpuscules, immédiatement sous leur *enveloppe, une couche muqueuse parsemée de gra*nules très-petits qui éprouvent constamment un mouvement de circulation en glissant sur une des parois, atteignant le sommet et redescendant sur l'autre face. Ce mouvement ressemble à celui des Charas et des cellules des végétaux d'un ordre supérieur. » — Nous avons déjà dit que les Diatomées ont une enveloppe siliceuse qui conserve sa forme malgré la dessiccation ; *nous ajouterons que cette forme se conserve sans altération*, lors même qu'on les soumet au feu le plus violent. La putréfaction ne l'altère pas non plus ; elle n'agit que sur la matière organique renfermée dans l'enveloppe siliceuse. C'est ce qui explique pourquoi on rencontre souvent les Diatomées à l'état fossile. D'un autre côté, le mode de reproduction de ces êtres rendant leur multiplication extrêmement rapide, on comprend que, malgré leur petitesse microscopique, ils puissent finir par former des couches d'une épaisseur considérable. Ce qu'on appelle *Farine fossile* n'est autre chose, en effet, qu'une poussière *composée de carapaces siliceuses de Diatomées. On en rencon*tre des dépôts énormes en Allemagne, en Bohême, en Laponie, en Toscane, à l'Ile de France, etc. Dans le département de l'Ardèche, on exploite un gisement considérable de cette substance, qui est connue dans l'industrie sous le nom de *Tripoléenne*, et qui sert à polir les métaux. Les *Tripolis* sont remplis et souvent même entièrement composés de carapaces de Diatomées, conservées sans aucune altération. On en trouve aussi des débris dans la *barégine* ou *glairine*. On a calculé qu'un pouce cube du tripoli de Bilin, en Bohême, renferme au moins 41,000 *millions d'individus. La multiplication des Diatomées* a lieu encore à l'époque où nous sommes. Dans divers pays, notamment à Berlin, il existe des terrains argileux humides tellement imprégnés de Diatomées vivantes, et par cela même tellement mobiles qu'on ne peut y élever aucune construction solide. Mais cette terre possède un précieux avantage : on s'en sert pour fabriquer des briques dont la légèreté spécifique est telle que mises dans l'eau elles surnagent.

DIATONIQUE. adj. 2 g. T. Mus. Qui procède par les tons naturels de la gamme. *Chant d. Genre d.*

DIATONIQUEMENT. adv. T. Mus. Suivant l'ordre diatonique.

DIATRAGACANTHE. s. m. T. Pharmacie. Poudre adoucissante composée de gomme adragante ou arabique, d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures et de graines de pavot blanc. *Le d. est aujourd'hui inusité.*

DIATRIBE. s. f. (gr. διατριβὴ, étude, exercice). Dissertation critique ; se dit ordinairement, en mauvaise part, en parlant D'une critique amère et virulente. — Par ext., se dit De tout écrit et de tout discours violent. *Méprisez toutes ces diatribes.*

* **DIAULE.** s. m. (gr. δίαυλος). T. Métrol. Double stade. ‖ T. Mus. V. Flûte.

* **DIBRAQUE.** s. m. (gr. δίς, deux fois ; βραχὺς, bref). T. Prosod. anc. Pied d'un vers grec ou latin composé de deux brèves (rŏsă).

* **DICASTE.** s. m. (gr. δίκη, justice). T. Hist. gr.

Enc. — Le terme de *Dicaste* (δικαστής), dans son acception la plus large, sign. simplement *juge;* mais à Athènes, il servait particulièrement à désigner les citoyens qui étaient légalement investis de la double fonction de juges et de jurés, fonction d'ailleurs essentiellement temporaire. A Athènes, pour pouvoir remplir la fonction de d., il fallait être citoyen libre et jouissant de tous les droits de cité, et être âgé de plus de 30 *ans. Chaque année on choisissait par* la voie du sort 6000 individus réunissant ces conditions. Leur élection se faisait sous la direction des neuf Archontes et de leur secrétaire officiel ; chacun de ces dix personnages tirait au sort le nom de 600 citoyens de la tribu qui lui était assignée ; le nombre total (6000) choisi de cette manière était de nouveau partagé, toujours par la voie du sort, en dix sections, composées chacune de 500 individus. Quant aux 1000 citoyens qui ne se trouvaient pas compris dans les 10 sections ci-dessus, ils constituaient une section supplémentaire dans laquelle on tirait au sort un certain nombre *d'individus pour remplir les lacunes accidentelles* des sections ordinaires de 500. Chacune de ces dix sections était désignée par l'une des dix premières lettres de l'alphabet, et l'on délivrait à chaque d., comme certificat attestant son élection, une petite tablette sur laquelle étaient inscrits son nom et la lettre de sa section. — Avant d'entrer en fonctions, le d. prêtait le serment imposé par la loi. Du temps de Démosthène, par ce serment le citoyen élu affirmait sa propre *capacité à remplir* les fonctions de d., et s'engageait solennellement à remplir les devoirs de sa charge en citoyen loyal et incorruptible. En outre, le *serment contenait une promesse générale* de défendre la constitution existante. Ce serment une fois prononcé, et les divisions opérées ainsi que nous venons de le dire, il restait à assigner pour chaque affaire les dicastes qui y siégeraient. Ce soin regardait les *Thesmothètes*, à moins qu'il ne s'agît de l'espèce d'épreuve appelée *docimasie*, où les fonctionnaires publics rendaient compte de leur conduite, à l'expiration de leur mandat. *Dans ce dernier cas, la répartition des dicastes était faite* par les *Logistes* (λογίσται). L'assemblée des dicastes appelés à juger une affaire était nommée *Dicastère ;* on désignait encore *par le même terme le lieu même où ils siégeaient. Le procédé* suivi pour opérer la répartition des dicastes est trop compliqué pour que nous puissions entrer dans les détails qui y sont relatifs. Il avait surtout pour objet d'empêcher l'emploi de toute influence capable de nuire à une bonne administration de la justice. Les dicastes appelés à siéger dans une affaire étaient toujours en fort grand nombre. On en comptait quelquefois 1000 et même 1500. Par là on avait voulu prévenir tout moyen de corruption ou d'intimidation, et, de fait, Athènes était la seule ville de la Grèce où la justice se rendît avec impartialité. *Partout ailleurs, les crimes des hommes riches et puissants res*taient impunis. Aussi les attaques du parti aristocratique contre cette institution étaient-elles incessantes : Aristophane, par ex., qui appartenait à ce parti, déploie à ce sujet une verve intarissable. Chaque d. recevait une légère rémunération, appelée *dicasticon*, par chaque jour de séance. Cette rémunération, dont on attribue l'établissement à Périclès, fut d'abord d'une obole. Quelques années plus tard, vers la 88ᵉ olympiade, elle fut, sur la proposition de Cléon, portée à 3 oboles. — Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'admirable chapi*tre que G. Grote a consacré, dans son History of Greece*, aux institutions judiciaires d'Athènes.

* **DICÉE.** s. m. T. Ornith. Voy. Grimpereau.

* **DICENTRA.** s. m. T. Bot. Voy. Fumariacées.

* **DICÉRATE.** s. f. T. Zool. Voy. Camacés.

* **DICHONDRÉES.** s. f. pl. Bot. V. Convolvulacées.

DICHORÉE. s. m. T. Pros. anc. Pied composé de *deux chorées ou de deux trochées* (cōntĭnērĕ).

DICHOTOME. adj. 2 g. (grec. δίχα, en deux parties ; τομὴ, section). ‖ T. Bot. Se dit Des parties qui se divisent et se subdivisent par bifurcation. *La plupart des espèces du genre* céraiste *et* valérianelle *ont des tiges ou des inflorescences dichotomes.* ‖ T. Astron. On dit que *La lune est d.*, Quand l'hémisphère qui regarde la terre n'est qu'à moitié éclairé par le soleil.

DICHOTOMIE. s. f. * Mode de division par bifurcation. ‖ T. Astron. État de la lune, quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil.

* **DICHOTOMIQUE.** adj. 2 g. Qui se divise et se subdivise de deux en deux ; bifurqué. *Division d. La méthode d. est la meilleure, quand il s'agit seulement d'arriver à la détermination des espèces.*

* **DICHROA.** s. m. T. Botan.

Enc. — Le botaniste Loureiro a donné ce nom, à cause de la *couleur de ses fleurs qui sont blanches en dehors et bleues* en dedans, à un arbuste de la Chine et de la Cochinchine, dont la place, dans le système naturel, n'est point encore déterminée, mais qui paraît voisin des Rosacées. Les Cochinchinois, suivant cet auteur, emploient ses feuilles et son écorce pour combattre les fièvres intermittentes : elles sont en outre émétiques et purgatives.

* **DICHROÉ, ÉE.** adj. (grec. δίς ; χρόα, couleur). T. Bot. et Zool. Qui est de deux couleurs.

* **DICHROÏSME.** s. m. T. Phys. Voy. Polarisation.

DICLINE. adj. et s. 2 g. T. Bot. Voy. Fleur.

DICOTYLÉDONE. adj. 2 g. et **DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. T. Botan. Se dit de Tout végétal dont les semences ont deux lobes ou cotylédons. ‖ * S'emploie subst., soit au masc., soit au fém. *Les dicotylédones constituent la majeure partie du règne végétal.* — Voy. Botanique, Exogènes et Graine.

* **DICROTE.** adj. m. T. Méd. Voy. Pouls.

DICTAME ou * **DICTAMNE.** s. m. T. Bot. V. Labiées et Rutacées.

DICTAMEN. s. m. [On pron. l'N]. Mot lat. francisé qui n'est employé que dans cette phrase, *Le d. de la conscience*, L'ordre donné par la conscience.

DICTATEUR. s. m. (lat. *dictator*). Dans l'ancienne Rome, Magistrat extraordinaire qui était revêtu de pouvoirs illimités. ‖ Par ext., dans le style élevé, se dit De tout chef ou de tout magistrat investi d'une autorité souveraine et absolue. *Il fallait à cette nation un d. pour la tirer de l'anarchie.* ‖ Figur. et famil., *Prendre un ton de d.*, Un ton tranchant et absolu.

Enc. — Le nom et les fonctions de *Dictateur* sont incontes*tablement d'origine latine ; ainsi nous savons qu'il existait un* d. à Tusculum à une époque très-reculée, et à Lanuvium à une époque très-récente (Cic., *Pro Mil.*, 10). Chez les Albains, on élisait aussi quelquefois un d. : tel fut Mettus Fuffetius, qui fut nommé d. à la mort du roi Cluilius. Enfin, cette magistrature n'était pas particulière à certaines cités du Latium, car un fragment de Caton nous apprend qu'Egerius de Tusculum exerça la dictature sur toute la nation des Latins.

Chez les Romains on nommait, en général, un d. toutes les fois qu'un danger extraordinaire menaçait la république, soit *qu'il vînt des ennemis du dehors*, soit qu'il fût la *conséquence* de séditions ou de troubles graves à l'intérieur. Nous en trouvons des exemples nombreux dans les premiers livres des Annales de Tite-Live, qui nous apprend également qu'on créait quelquefois un d. dans les cas suivants : 1° pour enfoncer le *clou annuel* (*clavus annalis*) au côté droit du temple de Jupiter, usage qu'on croit avoir été adopté dans les premiers siècles de Rome (*cum litteræ erant raræ*), *afin de marquer le nombre des* années : ce soin était habituellement confié aux magistrats ordinaires ; mais dans les temps de contagion ou aux époques de grande calamité publique, on en chargeait un d. afin de détourner la colère ou la vengeance divine ; 2° pour présider les comices, en l'absence des consuls ; 3° pour établir des fêtes (*feriarum constituendarum causâ*) à l'occasion de quelque prodige menaçant, et pour présider aux jeux qui se célébraient à Rome, lorsque le préteur ne pouvait y assister ; 4° pour présider à certains jugements (*quæstionibus exercendis*). 5° Une fois enfin, on créa un d. *afin qu'il pourvût aux places vacantes dans* le sénat. Dans cette circonstance, il y eut deux dictateurs, l'un au dehors, et l'autre à Rome.

Suivant les autorités les plus anciennes, la *Dictature* fut instituée à Rome dix ans après l'expulsion des Tarquins ; T. Lartius, l'un des consuls nommés pour l'année, fut le premier citoyen qu'on investit de cette magistrature extraordinaire. Un autre document établit que les consuls de l'année où fut nommé le premier dictateur, étaient du parti des Tarquins, et par conséquent inspiraient peu de confiance au peuple. Cette dernière *tradition suggère naturellement l'idée que le premier* d. *fut* nommé pour surveiller et remplacer les consuls (*moderator et magister consulibus appositus*), non-seulement en vue de la guerre extérieure, mais encore afin qu'il pût infliger un châtiment sommaire à tout citoyen, soit plébéien, soit patricien, coupable de conspirer pour rétablir le roi banni. Les pouvoirs dont un d. était investi montreront jusqu'à quel point son autorité était proportionnée à un pareil but. — A l'origine, le d. était appelé *magister populi*, ou *maître des citoyens;* et, bien qu'il ne fût créé que pour six mois, son pouvoir à l'intérieur de *Rome était aussi absolu que l'était celui des consuls au dehors* de la cité. Comme marque de ce pouvoir, on portait devant lui, même dans la ville, les faisceaux et les haches. En outre, aucun citoyen ne pouvait appeler de ses décisions, pas même les patriciens, quoique, sous les rois, ces derniers eussent joui du privilége d'en appeler à l'assemblée du peuple (*provocare ad populum*) des jugements rendus par le roi lui-même, privilége qui avait été confirmé par la loi *Valeria*, qui accordait aux citoyens le droit d'en appeler au peuple des décisions rendues par un magistrat quelconque. Cependant ce droit d'appel *contre les sentences du d. fut accordé aux patriciens, et peut-*

être même, dans certaines circonstances, aux plébéiens eux-mêmes, ainsi qu'on le voit par l'ex. de M. Fabius rapporté par Tite-Live (VIII, 33). — Aucun citoyen ne pouvait être élu d., si auparavant il n'avait été consul ou préteur; car, dans le principe, les consuls étaient *désignés sous ce dernier nom. Dans la* suite, lorsque les pouvoirs des anciens préteurs eurent été partagés entre les deux consuls qui allaient remplir leurs fonctions *au dehors, et les préteurs* qui rendaient la justice à l'intérieur, les personnes qui avaient rempli les fonctions prétoriales ou consulaires, furent éligibles à la dictature. Le premier d. plébéien fut C. Martius Rutilus, qui fut nommé (*dictus*) par le consul plébéien M. Popillius Lænas, l'an 356 av. J.-C. — Pour ce qui concerne le mode d'élection des dictateurs, Festus dit que, lors de la première institution de cette magistrature, le d. fut créé par le corps des patriciens, de *même qu'autrefois ils élisaient* les rois. Suivant Denys d'Halicarnasse, le peuple ratifiait simplement le choix du sénat. Mais l'usage ordinaire, même dans les *temps* les plus reculés, était que le sénat choisît un citoyen, qui était nommé au milieu de la nuit par l'un des consuls, et qui recevait ensuite l'*imperium*, c.-à-d. l'autorité souveraine, de l'assemblée des curies. Dans le principe, cette ratification était indispensable pour la validité de l'élection. Toutefois, dans les derniers temps, et après la promulgation de la loi Mœnia (287 av. J.-C.), la collation de l'*imperium* devint une affaire de pure forme. *Depuis lors il suffit que le consul consentît* à proclamer le citoyen nommé par le sénat. — Dans ce que nous venons de dire relativement à la nomination du d. par le sénat, nous avons suivi l'autorité de Tite-Live; mais nous devons dire aussi que, suivant Denys d'Halicarnasse, le sénat ne prenait de résolution que sur le fait même de la nomination d'un d., et laissait le choix de celui-ci à l'un des consuls. Certains exemples rapportés par Tite-Live confirment en effet cette opinion qui nous paraît plus vraisemblable. Dans l'une de ces circonstances, nous lisons que les consuls en exercice refusè*rent*, pendant *quelque temps*, de *proclamer un* d., bien qu'ils en fussent requis par le sénat; il fallut qu'ils y fussent contraints par l'un des tribuns. Il existait d'ailleurs des scrupules religieux contre la nomination d'un d. faite par toute autre autorité que celle des consuls; ces scrupules même étaient poussés à un tel point qu'après la bataille de Trasimène, le seul consul survivant étant absent de Rome, le peuple élut un *prodictateur* et fit face ainsi à la conjoncture. A *cette occa*sion, Tite-Live dit que le *peuple* ne pouvait créer un d., n'ayant jamais, jusqu'à ce jour, exercé ce pouvoir (*quod nunquàm ante eam diem factum erat*); nous voyons, cependant, dans une circonstance postérieure (l'an 212 av. J.-C.), que le peuple *désigna* un d. pour présider aux élections, quoique le consul de cette année protestât contre ce fait comme étant un empiétement sur ses priviléges; mais, dans ce cas-là même, le consul *nomma* le d. quoiqu'il ne l'eût pas *désigné*.

Denys d'Halicarnasse nous apprend que l'autorité du d. était absolue en toutes choses, qu'il était *arbitre absolu* (αὐτοκράτωρ) *de la guerre*, *de la paix et de toute autre chose*, et que, jusqu'à Sylla, aucun d. n'avait abusé de son pouvoir. On avait cependant imposé à ce pouvoir quelques limitations. D'abord, la durée des fonctions dictatoriales n'était que de six mois, et, à l'expiration de ce temps, le d. pouvait être mis en jugement à raison de tout acte *tyrannique commis par lui dans* l'exercice de sa dictature. Plusieurs dictateurs résignèrent leur charge avant l'expiration des six mois, après avoir accompli la *mission pour* laquelle ils avaient été nommés. Un d. ne pouvait puiser dans le trésor public une somme supérieure au crédit qui lui était accordé par le sénat. Il ne pouvait ni sortir de l'Italie, ni même monter à cheval, sans la permission du peuple, disposition qui paraît le résultat d'un caprice, mais qui avait peut-être pour but de rappeler à ce magistrat l'origine de son autorité. Naturellement, on ne doit pas comparer les pouvoirs usurpés par *les dictateurs* Sylla *et* Jules-César *avec* la dictature prise dans son sens légitime. Après la mort de César, cette magistrature fut abolie à perpétuité par une loi d'Antoine, alors consul. Le titre de d., il est vrai, fut offert à Auguste; mais il le refusa absolument, à cause de l'idée odieuse que le peuple y attachait depuis la dictature sanglante de Sylla.

En même temps qu'on nommait un *maître du peuple* ou *d.*, on lui adjoignait toujours un *Maître de la cavalerie* ou *Maître des chevaliers* (*magister equitum*). Il résulte de nombreux passages de Tite-Live qu'il était choisi par le dict. lui-même. Toutefois, cette règle souffrait des exceptions, car nous voyons dans l'histoire romaine quelques cas où la nomination du maître de la cavalerie est faite par le sénat ou par le peuple. Ce magistrat, de *même que tous les autres citoyens, était* naturellement soumis au pouvoir du d.; néanmoins il jouissait également d'une autorité absolue, dans les limites de sa juridiction, à l'égard des chevaliers et des *accensi* (mais il est difficile de déterminer ce qu'étaient précisément ces derniers). Niebuhr s'exprime ainsi relativement au maître de la cavalerie : « Les fonctions qu'exerçait ce magistrat sont enveloppées d'une grande obscurité; il est certain qu'il n'était pas simplement le commandant de la cavalerie, et le lieutenant du d., lorsque l'armée était en campagne. Je suppose qu'il était choisi par les centu*ries des chevaliers plébéiens*, et qu'il *était* leur protecteur. Le d. présidait peut-être à l'élection et recueillait les votes des douze centuries sur l'individu qu'il leur proposait. Plus tard ce mode de nomination étant tombé en désuétude, le d. nomma lui-même son collègue. » — Cette supposition, toute plausible qu'elle soit, est loin de s'appuyer sur l'autorité de Tite-Live, qui parle des deux magistrats comme étant *créés* (*creati*) et du maître de la cavalerie comme étant *adjoint au d.* (*additus dictatori*), de façon à justifier cette conclusion que tous deux étaient désignés par la même autorité, en même temps qu'ils *étaient choisis tous* deux dans la même classe de citoyens, les personnages consulaires et les anciens préteurs. Une seule fois, dans la seconde guerre punique (217 ans av. J.-C.), le peuple investit le maître de la cavalerie, M. Minucius, d'une autorité égale à celle de Fabius Maximus, alors dictateur.

DICTATORIAL, ALE. adj. Qui a rapport à la dictature. *Pouvoir d.*

DICTATURE. s. f. Dignité, pouvoir du dictateur. *Exercer la d.* ‖ * Par ext., se dit D'un pouvoir investi d'attributions extraordinaires. *La d. de la Convention, du comité de salut public.*

DICTÉE. s. f. Action de dicter. *Écrire sous la d. de quelqu'un. Faire une d. à des écoliers. La d. est finie.* ‖ Ce qui a été dicté. *Copier une d.*

DICTER. v. a. (lat. *dictare*). Prononcer mot par mot une phrase ou une suite de phrases, afin qu'une ou plusieurs personnes l'écrivent. *D. une lettre à son secrétaire. D. une version à des écoliers.* Absol., *Il n'écrit jamais si bien que quand il dicte.* ‖ Par anal., Suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire. *On lui a dicté toutes les réponses qu'il a faites.* ‖ Fig., Inspirer. *La raison nous dicte cela. La nature nous dicte que nous devons aimer nos parents.* ‖ Prescrire. imposer. *Ma conscience me dicte ce que j'ai à faire. On lui dicta la conduite qu'il devait tenir. Ce ne sont point ici des lois que je viens d. C'est au vainqueur à d. ses conditions.* = DICTÉ, ÉE. p. *Une lettre dictée par la haine.*

DICTION. s. f. (lat. *dictio*). Cette partie du style qui regarde le choix et l'arrangement des mots. *D. élégante, pure, châtiée, vicieuse.* ‖ Par ext., La manière de débiter un discours, des vers, etc. *Cette actrice a une d. charmante.*

Syn. — *Élocution, Style.* — Ces trois termes servent à désigner la manière dont les idées sont rendues. Mais *diction* ne se dit proprement que des qualités grammaticales du discours, *c.-à-d. de la correction* et de la clarté, tandis que *style* se dit de ces qualités plus particulières, plus difficiles et plus rares, qui caractérisent le génie et le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles sont la propriété des termes, la précision, l'élégance, l'élévation, la noblesse, l'harmonie, la convenance avec le sujet, etc. Le terme d'*élocution*, conformément à son étymologie, est propre à l'art oratoire : c'est l'expression de la pensée par la parole. Dans un sens plus restreint, on l'emploie pour désigner cette partie de la rhétorique qui traite du style.

DICTIONNAIRE. s. m. (lat. *dictionarium*).

Enc. — Le mot *Dictionnaire* se prend dans deux acceptions différentes. Le plus souvent, il se dit d'un recueil qui comprend tous les mots d'une langue rangés dans un certain ordre et expliqués dans la même langue ou traduits dans une autre. D'autres fois, il se dit d'un recueil fait par ordre alphabétique sur des matières de littérature, de sciences ou d'arts. Ainsi, il *existe des Dictionnaires d'Histoire, de Géographie, de Chimie, d'Architecture, de Marine, des Arts et Métiers*, etc.; comme il y a des *Dictionnaires français, latins, grecs, anglais, arabes*, etc. De là, la distinction qu'on a établie entre les *Dictionnaires de mots* et les *Dictionnaires de choses*. Ces deux sortes d'ouvrages répondent à deux ordres de besoins différents : les bons dictionnaires dans l'un ou l'autre genre sont des livres d'une haute utilité quand ils sont faits avec science et conscience. — Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les divers recueils publiés sous le titre de *D. de la langue française.* Publiant nous-même un livre qui est à la fois un d. de mots et un d. de choses, nous ne voulons critiquer nos devanciers qu'en nous efforçant de faire mieux, Nous dirons seulement que si nous avons entrepris une œuvre pareille, c'est que les travaux faits jusqu'à ce jour nous ont paru insuffisants, et qu'un simple d. de mots nous semble être une œuvre nécessairement incomplète, s'il n'est accompagné d'un d. de choses.

Syn. — *Glossaire, Lexique, Vocabulaire.* — Ces quatre termes servent à désigner des recueils qui ont pour caractère commun de renfermer un grand nombre de mots disposés dans un certain ordre, afin de rendre plus facile la *recherche de ces* mêmes mots; mais cependant il y a entre ces termes des différences de signification qui ne permettent pas de les employer *indistinctement* l'un pour l'autre. Tandis que *dictionnaire* peut se dire d'un recueil de mots et d'un recueil de choses, les termes de *vocabulaire*, de *glossaire* et de *lexique* ne s'appliquent proprement qu'à des recueils de mots. *Vocabulaire* s'applique généralement à ces *dictionnaires de mots* qu'on a réduits à l'état de squelette en supprimant les explications et les exemples. *Glossaire* se dit surtout d'un recueil de mots surannés et peu connus, ou *bien de termes propres à une science* spéciale : ainsi on dit *Glossaire de la basse latinité*, *Glossaire des termes de botanique*, etc. Enfin, *lexique* ne se dit guère que des dictionnaires grecs ou latins qui renferment, soit tous les mots en général de la langue, soit seulement les mots employés par un ou plusieurs écrivains particuliers.

DICTON. s. m. (lat. *dictum*). Mot ou sentence qui a passé en proverbe. *Un vieux d. Un d. populaire.* Famil. ‖ Mot piquant, raillerie dirigée contre quelqu'un. *Donner à chacun son d.* Fam.

DICTUM. s. m. [On pron. *Dictome*]. Mot emprunté du latin, qui s'emploie pour désigner Le dispositif d'un jugement, d'un arrêt.

* **DICTYOGÈNES.** adj. et s. 2 g. (gr. δίκτυον, réseau; γένος, croissance). T. Bot.

Enc. — La classe des *Monocotylédones* de Jussieu, ou *Endogènes* de la plupart des botanistes modernes, renferme un petit nombre de végétaux qui n'ont de rapport avec les Endogènes que par la structure de leur embryon, mais dont les *feuilles et le mode de développement présentent des caractères* tout particuliers. Ces végétaux se distinguent des Endogènes par leurs feuilles larges, à nervures anastomosées en réseau, qui, en général, se désarticulent d'avec la tige; quelquefois même leurs petites fleurs vertes ressemblent beaucoup à celles de certains Exogènes, telles que les *Menispermum*. Ces considérations ont déterminé Lindley à former de ces végétaux, sous le nom de *Dictyogènes*, une classe intermédiaire entre les Endogènes et les Exogènes. — Toutefois, ce n'est pas seulement dans les feuilles que Lindley trouve une différence entre les Endogènes et les Dictyogènes. « *Si l'on examine, dit-il, une jeune branche de Smilax* de l'année, on n'aperçoit rien dans sa structure interne qui la distingue d'une tige d'*Asperge :* elle est rigoureusement Endogène; mais dans le rhizome du genre tout entier (la Salsepareille du commerce, par ex.) le bois se trouve disposé en cercles compactes, au-dessous de la couche corticale, et il entoure une véritable moelle. Dans le rhizome du *Smilax aspera*, la substance ligneuse est disposée en forme de cylindre rempli d'une matière molle, et les vaisseaux de ce cylindre ont une tendance évidente à former des rayons du centre à la circon*férence. Dans la Dioscorée ailée, la tige elle-même est formée* par 8 coins groupés deux à deux et dont la base est tournée du côté de l'écorce. Ces coins circonscrivent un axe médullaire central, et présentent entre eux de larges rayons médullaires. Aussi, lorsque la tige de cette plante est à l'état de désorganisation, on peut arracher les 8 coins fibro-vasculaires comme ceux d'une Aristolochiée ou d'une Ménispermée. Dans le *Testudinaria elephantipes*, la tige est organisée à peu près de même; plusieurs faisceaux de tissu fibro-vasculaire forment un cercle qui entoure la moelle, et qui est traversé par de larges *rayons médullaires.* Les *Lapageria* et les *Philesia* ont tous une zone de bois au-dessous de l'écorce, et une moelle centrale au milieu de laquelle sont disposés des faisceaux fibro-vasculaires, comme chez les Endogènes; les *Smilax* offrent aussi une tendance à cette même organisation. Il paraît donc évident que, dans cette classe de végétaux, les particularités que présentent les feuilles s'accompagnent d'autres particularités non moins remarquables dans la structure de la tige. Par ex., la tige de l'*Igname* ordinaire me paraît pouvoir être indifféremment appelée Exogène ou Endogène. Schleiden, il est vrai, pense que, chez les Endogènes, la structure normale de la racine est de présenter un cercle simple de faisceaux fibro-vasculaires clos. C'est en effet ce qui a lieu quelquefois; mais tel n'est pas le cas dans le *Strelitzia*, ni même dans les Aloës arborescents, et quand cette structure devient évidente chez les Endogènes, elle ne s'accompagne d'aucune particularité dans le feuillage. Dans les tiges vivaces des Dictyogènes, les faisceaux sont ce que les botanistes *appellent illimités, c.-à-d. qu'ils se développent* successivement pendant un nombre indéterminé d'années. » — Dans la classification de Lindley, la classe des *Dictyogènes* se compose seulement de 6 familles, d'ailleurs très-peu nombreuses en genres et espèces : nous avons déjà énuméré ces familles à l'art. BOTANIQUE.

* **DICYPELLIUM.** s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

DIDACTIQUE. adj. 2 g. (gr. διδάσκω, j'enseigne). Qui est propre à enseigner, à instruire; qui est destiné à l'enseignement. *Ordre d. Genre d. Langage d. Termes didactiques. Poëme d.* ‖ Subst., au masc., se dit Du langage d., du genre d. *Ce mot n'est usité que dans le d.* ‖ Subst., mais au fém., se dit de l'Art d'enseigner. *Les règles de la d.*

DIDACTIQUEMENT. adv. D'une manière didactique. Peu usité.

* **DIDACTYLE.** adj. 2 g. et s. m. T. Zool. Se dit De quelques animaux qui n'ont que deux doigts à chaque pied, comme les Ruminants parmi les Mammifères, l'Autruche parmi les Oiseaux, l'Amphiume parmi les Reptiles, etc.

* **DIDASCALIES.** s. f. pl. T. Hist. littér.

Enc. — Les écrivains grecs appelaient ainsi les instructions que les poëtes dramatiques donnaient eux-mêmes aux acteurs chargés de jouer leurs œuvres, et, par extension, aux repré*sentations scéniques elles-mêmes, et à tous les écrits relatifs* à l'art théâtral. Ce mot fut adopté, avec le même sens, par les auteurs européens de l'époque de la Renaissance, et il s'est maintenu, dans la langue littéraire, jusqu'au XVIII^e siècle.

* **DIDELPHE.** adj. 2 g. et s. m. V. MARSUPIAUX.

* **DIDISQUE.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

DIDYME. adj. 2 g. (gr. δίδυμος, double). T. Bot. Qui est formé de deux parties plus ou moins arrondies et réunies entre elles. *Les anthères des épinards sont didymes.*

* **DIDYME.** s. m. T. Chim. Corps simple métallique qui a été trouvé dans la cérite. *Le d. a été découvert, en 1842, par Mosander.*

* **DIDYMOCARPUS.** s. m. T. Bot. V. GESNÉRACÉES.

* **DIDYNAME.** adj. 2 g. **DIDYNAMIE.** s. f. (gr. δίς; δύναμις, puissance). T. Bot. V. ÉTAMINE et BOTANIQUE.

* **DIÈDRE.** adj. 2 g. (gr. δίς; ἕδρα, base). T. Géom. Voy. ANGLE et CRISTALLOGRAPHIE.

* **DIEFFENBACHIA.** s. f. T. Bot. Voy. ARACÉES.

DIÉRÈSE. s. f. (gr. διαίρεσις). T. Gram. Division d'une diphthongue en deux syllabes. *C'est par d. que* *les Latins disaient quelquefois* aulaï *pour* aulæ, vitaï *pour* vitæ. — V. Tréma. ‖ T. Chir. Terme générique par lequel on désigne les divers procédés usités pour diviser les tissus organiques.

DIÈSE. s. m. (gr. δίεσις, passage au delà). T. Mus. Signe formé de deux doubles barres croisées (♯), qui se met devant une note pour indiquer qu'elle doit être haussée d'un demi-ton. *Il y a un d. devant le ré.* ‖ Est aussi adj. 2 g. *Ut d. La note est d.* — V. Notation.

DIÉSER. v. a. T. Mus. Marquer d'un dièse ou Hausser d'un temi-ton. *Il faut d. cette note.* = Diésé, ée. p.

DIÈTE. s. f. (gr. δίαιτα). T. Méd. et Hyg.

Enc. — Le terme grec *Diaita* signifie manière de vie réglée, c.-à-d. emploi bien ordonné de tout ce qui est nécessaire pour conserver la vie, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie. En ce sens, le mot d. comprend tout ce qui est du domaine de l'hygiène, tout ce qui rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice, au repos, aux vêtements, aux habitations, aux passions, etc. Mais, depuis longtemps, les auteurs ont restreint la signification de ce terme en l'appliquant exclusivement au régime alimentaire, et c'est dans ce sens qu'on dit *D. végétale*, *D. animale*, *D. lactée*, etc., c.-à-d. régime alimentaire composé exclusivement ou presque exclusivement de végétaux, de chair, de lait, etc. Enfin, dans le langage ordinaire, on emploie ce mot dans le sens d'*Abstinence* proprement dit, et il signifie alors privation d'aliments imposée à un malade. — V. Diététique et Abstinence.

DIÈTE. s. f. (lat. *dies*, jour). Dans certains États, Assemblée où l'on règle les affaires publiques. ‖ Se dit aussi De certaines assemblées qui se tiennent dans quelques ordres religieux, entre deux chapitres généraux, pour ce qui regarde leur discipline.

Enc. — Le terme de *Diète* n'est usité qu'en parlant de certaines assemblées politiques des pays allemands ou scandinaves. Il sera parlé, au mot Empire, de l'ancienne d. de l'Allemagne, et comme d'ailleurs il a été traité plus haut (v. Confédération) de la *D. germanique actuelle*, nous n'y reviendrons pas ici. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots des diètes actuelles de la Suède et de la Norwége, ainsi que des anciennes diètes de la Hongrie et de la Pologne. — La *D. suédoise* se compose de quatre chambres ou ordres : la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans. On n'y vote pas par tête, mais par ordre. En cas de partage, la question est décidée par le conseil d'État, corps qui se compose d'un certain nombre de membres pris dans chacun des ordres. La d. a le pouvoir législatif, mais le roi jouit du *veto* absolu. Aucun impôt ne peut être levé, aucun emprunt contracté sans le consentement de la d. Ce consentement est également nécessaire pour que le roi puisse déclarer la guerre. Enfin, le roi est obligé de convoquer la d. au moins tous les cinq ans. — La *D. de Norwége*, plus communément appelée *Storthing*, se compose d'une assemblée unique, sans distinction pour les votants. Elle jouit de plus grands priviléges que la d. suédoise. Elle s'assemble en général tous les trois ans, mais elle peut se réunir quand il lui plaît. Le roi n'a sur ses décisions qu'un *veto* suspensif. — Avant la révolution de 1848, la *D. de Hongrie* se composait de deux chambres appelées *Tables*, chacune subdivisée en deux ordres. Le haut clergé et les magnats formaient la première nommée *Table des magnats*, et la seconde, appelée *Table des États*, se composait des députés, ou *Nonces*, des comitats nommés par la noblesse, ainsi que des députés des villes libres. Les décisions de la d. se prenaient en votant par quatre ordres ; mais, dans chaque ordre, c'était la majorité qui décidait. Les députés étaient liés par les instructions de leurs commettants. — A l'origine, la *D. de Pologne* ne se composait que de la haute noblesse ; mais, à partir de 1331, on y admit également la petite noblesse. Dans ces temps reculés, la tenue de l'assemblée n'avait rien de régulier : la noblesse s'y rendait en armes et y discutait à cheval. En 1468, on chercha à donner à la d. une organisation plus régulière, et on décida qu'elle comprendrait deux députés par district. Ces députés, appelés *Nonces*, étaient élus par les gentilshommes, et recevaient de leurs électeurs des instructions dont ils ne pouvaient s'écarter. Les élections, ainsi que les instructions, étaient préparées dans des réunions électorales appelées *Diétines anté-comitiales* ou *Diétines d'instruction*. D'autres réunions semblables, dites *Diétines post-comitiales* ou *Diétines de relation*, avaient lieu après chaque session de la d., et les députés y rendaient compte à leurs commettants des résultats de l'assemblée. De nouvelles modifications furent introduites dans l'organisation de la d. en 1573, quand Henri de Valois fut élu roi de Pologne. Il nous suffira de dire que l'on distingua dès lors la *D. ordinaire* et la *D. extraordinaire*. La première se tenait tous les deux ans à Varsovie, et (à partir de 1669) quelquefois à Grodno, en Lithuanie. La durée de la session était limitée à six semaines, et ne pouvait, sous aucun prétexte, être prolongée au delà. Le roi en fixait l'ouverture et en avait la présidence. Pendant les interrègnes, cette dernière appartenait à l'archevêque de Gnesne. Les *Diètes extraordinaires*, convoquées par le chef de l'État dans les moments d'urgence, ne duraient que quatre jours, et ne pouvaient délibérer que sur les affaires qui avaient motivé leur réunion. La couronne de Pologne étant élective, une assemblée, appelée *D. de convocation*, se réunissait aussitôt après la mort du roi, pour veiller à la sûreté publique et fixer l'époque de l'élection. Celle-ci était confiée à une autre assemblée, la *D. d'élection*, qui se tenait en plein air à Vola, près de Varsovie, et à laquelle toute la noblesse se rendait armée et équipée comme pour une bataille. Toutes ces institutions ont disparu avec l'indépendance polonaise, et les vestiges de représentation nationale que la Pologne russe conservait encore ont été abolis par le statut organique du 14 février 1832.

* **DIÉTÈTE.** s. m. T. Hist. grecque. Voy. Dème.

DIÉTÉTIQUE. adj. 2 g. et s. f. T. Méd.

Enc. — Pris dans son sens étymologique, le mot *Diététique* est synonyme d'*Hygiène*. Mais aujourd'hui il est peu usité avec cette signification, et on l'emploie dans un sens beaucoup plus limité. Au lieu de se confondre avec l'hygiène, la d. est cette partie de la science qui s'occupe des règles à suivre dans le régime alimentaire pour conserver ou pour rétablir la santé. *Diététique* se dit aussi adjectivement dans les mêmes acceptions que le substantif, en parlant soit des agents hygiéniques quelconques, soit du régime alimentaire exclusivement. Pour nous, nous prendrons ce terme dans son sens le plus restreint : la *Diététique* sera donc simplement cette branche de l'hygiène qui traite des aliments, c.-à-d. qui s'occupe de la *Diète* dans la signification actuelle de ce dernier mot. Toutefois, comme nous avons parlé ailleurs des aliments au point de vue chimico-physiologique (V. Aliment), nous ne les étudierons ici qu'au point de vue hygiénique.

I. L'hygiène étudie les aliments, non pas dans leurs principes élémentaires, car nous n'en faisons pas l'analyse chimique avant de les consommer, mais tels que nous les offre la nature. En conséquence, elle les distribue par groupes, selon l'action totale qu'ils exercent sur l'économie animale, laissant à la chimie le soin de déterminer la proportion des éléments plus ou moins nombreux qui entrent dans la composition de chacun d'eux, et lui communiquent telle ou telle propriété.

A. *Aliments tirés du règne végétal.* — On peut les diviser en aliments *amylacés* ou *farineux*, *sucrés*, *huileux* et *mucilagineux*. — 1° Les *aliments amylacés* tiennent le premier rang parmi ceux que nous fournit le règne végétal. Ils proviennent de graines, de racines ou de fruits. Les *graines farineuses* appartiennent, pour la plupart, aux Graminées ou Céréales et aux Légumineuses. Les graines de celles-ci sont en général moins nutritives que celles des premières : en outre, elles ont toutes une saveur prononcée, tandis que celles des Céréales sont très-peu sapides. Au reste, parmi les espèces de Graminées, il n'y en a que deux qui, par suite de la forte proportion de gluten qu'elles contiennent, soient susceptibles d'une bonne panification : ce sont le Seigle et le Froment, surtout ce dernier. Les *racines farineuses* sont l'Iguame, le Manioc, la Patate, la Pomme de terre, etc., toutes natives des pays chauds. Elles sont beaucoup plus productives que les graines farineuses ; mais, comme elles renferment beaucoup plus d'eau et de substance ligneuse que celles-ci, la supériorité du produit est en masse et non en qualités nutritives. Les *fruits farineux* proviennent d'arbres exotiques ou indigènes : tels sont la Banane, le fruit de l'Arbre à pain, le Baquois, la Châtaigne, le Gland doux, etc. Enfin, la *tige* de quelques végétaux de la famille des Palmiers, fournit une fécule d'excellente qualité. — 2° Les *aliments mucilagineux* sont essentiellement caractérisés par la présence d'un principe gélatineux, de la gomme, ou plus généralement de la pectine. En outre, ils contiennent presque toujours, dans des proportions diverses, des matières sucrées, acides, albumineuses, colorantes, âcres, aromatiques, volatiles, et surtout une grande quantité d'eau. Cette complexité a fait établir dans ce groupe plusieurs divisions secondaires. La première, celle des *mucoso-sucrés*, comprendrait les substances où le mucilage est associé à une assez grande proportion de sucre, telles que les Dattes, les Figues, les Pêches, les Abricots, les Melons, certaines espèces de Raisins, de Prunes, de Poires, les Fraises, les Framboises, et tous les fruits dans lesquels les acides sont en quantité minime. La seconde serait composée des fruits *sucrés acidules*, comme les Oranges, les Cerises, les Groseilles, les Pommes, les Ananas, les Mûres, etc. Une troisième section, les *herbacés*, comprendrait les Épinards, la Bette, l'Oseille, le Pourpier, la Laitue, la Chicorée, les Cardons, les Choux, les Asperges, les Haricots et les Pois verts, les Salsifis, les Carottes, les Navets, la Betterave, le Concombre, le Potiron, etc. Dans tous ces végétaux, le principe mucilagineux se trouve combiné avec des principes assez divers. Parmi ces principes, nous citerons particulièrement les huiles essentielles qui communiquent à diverses substances alimentaires, notamment aux Crucifères (Cresson, Radis, etc.) des propriétés toniques et stimulantes très-prononcées. — 3° Les *aliments sucrés*, tels que nous les présente la nature, appartiennent à la première section du groupe précédent. Si donc nous voulons, à l'ex. de la plupart des auteurs, conserver une catégorie de ce nom, nous y placerons seulement le Sucre et le Miel. Le premier, comme nous le savons déjà, attendu sa composition chimique, est un aliment respiratoire pur et ne jouit d'aucune propriété particulière. Quand au second, bien qu'il soit fabriqué par des animaux, il n'entre dans sa composition que des matières extraites des végétaux. Le *Miel* renferme du sucre cristallisable, du sucre incristallisable, de la cire, une matière colorante jaune et un principe aromatique variable suivant les fleurs où les Abeilles ont butiné. On y trouve encore quelques traces de matières animales qui rendent cette substance susceptible de fermentation. — 4° Le groupe des *aliments huileux* comprend les différentes huiles végétales et les substances qui fournissent ces huiles. Nous nommerons les Olives, les Noix, les Noisettes, les Amandes, les Faines, les noix de Cocotier et le Cacao. Mais, tandis que les huiles pures appartiennent à la grande classe des aliments purement respiratoires, beaucoup de semences huileuses renferment une assez forte proportion d'albumine, et prennent alors rang parmi les aliments azotés. Lorsque ces dernières sont broyées avec de l'eau, elles forment avec elles un liquide blanc et laiteux qu'on appelle *Émulsion*.

B. *Aliments tirés du règne animal.* — Nous les diviserons en aliments *fibrineux*, *albumineux*, *gélatineux*, *gras*, *lactés*, et *butyro-caséeux*. Néanmoins, cette classification n'est pas rigoureuse, la plupart des aliments animaux, tels que nous les consommons, renfermant à la fois de la fibrine, de l'albumine, de la gélatine et des substances grasses : elle indique simplement la prédominance d'un principe sur tous les autres. — 1° Ainsi, les chairs musculaires des Mammifères, des Oiseaux et des Poissons, qui constituent le groupe des *aliments fibrineux*, contiennent, en outre, de l'albumine, de la gélatine, des principes gras, et souvent de l'osmazome. Au point de vue d., il est encore indispensable de subdiviser ce groupe. La première section se compose des chairs musculaires (*viandes colorées*, *viandes noires*) dans lesquelles se trouvent une forte proportion d'osmazome et divers principes aromatiques : ce sont celles que fournissent la plupart des Mammifères adultes, le Bœuf, le Mouton, le Cochon, le Chevreuil, le Lièvre, etc. ; un grand nombre d'Oiseaux, le Pigeon, le Faisan, le Canard, l'Oie, la Bécasse, la Caille, etc. La seconde section comprend les chairs (*viandes blanches*) qui paraissent avoir une plus forte proportion de principe gélatineux, et qui récèlent beaucoup moins d'osmazome : telles sont celles du Veau, de l'Agneau, du Chevreau, du Lapin, du Poulet, du Dindon, etc. Les diverses espèces de *Poissons*, soit de mer, soit d'eau douce, paraissent aussi, tant à cause de leur saveur particulière qu'à cause de la promptitude de leur putréfaction et de l'odeur spéciale qui s'en exhale alors, devoir faire une section à part dans les aliments fibrineux. Rostan y joint avec raison les chairs de certains Crustacés, tels que l'Écrevisse, le Homard, la Crevette, etc. — 2° Dans le groupe des *aliments albumineux* viennent se ranger les œufs des Oiseaux, surtout des Gallinacés, ceux des Poissons et de la Tortue, le foie des diverses classes d'animaux, la laite des Poissons, et plusieurs espèces de Mollusques (Huîtres, Moules, Escargots). Mais ces aliments renferment aussi, outre diverses substances salines et terreuses, une certaine proportion de gélatine et de principes gras et huileux. Malgré la fibrine qu'il renferme, nous placerons aussi dans cette section le sang des animaux, à cause de la très-forte proportion d'albumine qui y est contenue. — 3° Les *aliments gélatineux* comprennent d'abord la gélatine pure qui sert à faire les gelées animales, et qui est extraite de certaines parties des animaux dans lesquelles elle se trouve en abondance. Quelques-unes de ces parties, telles que la peau, diverses membranes, plusieurs morceaux tendineux, les morceaux qui ont beaucoup de tissu cellulaire, etc., sont même employées directement comme aliments. Enfin, les éléments gélatineux dominent dans ce qu'on appelle les viandes basses. — 4° Les *aliments gras* ne diffèrent pas essentiellement des aliments huileux : seulement des principes secondaires très-distincts leur sont souvent associés. On range dans cette catégorie non-seulement les graisses animales, comme celle du Cochon et le beurre, mais encore les huiles tirées des Poissons, et même les chairs dans lesquelles les autres éléments ont presque disparu sous la graisse, par ex. les volailles engraissées outre mesure, les foies gras, les chairs huileuses de l'Anguille et d'autres Poissons. — 5° Le *lait* constitue à lui seul une catégorie parfaitement distincte : c'est aussi le seul aliment *complet*, du moins pour l'enfant, que nous offre la nature. Au reste, son importance est telle que nous lui consacrerons un article particulier. — 6° Les nombreuses préparations qu'on obtient du lait, et surtout les fromages frais et fermentés, forment la catégorie des *aliments butyro-caséeux*.

II. *Propriétés des aliments.* — Les propriétés essentielles que l'on doit surtout considérer dans les substances alimentaires, sont leur puissance nutritive et leur digestibilité. Quant à leurs propriétés physiques, telles que la saveur, l'odeur, le degré de cohésion, la densité, etc., elles ne sont point sans intérêt, car elles exercent sur la digestibilité une influence toute particulière. Il n'est d'ailleurs personne qui ne sache qu'il est plus facile de digérer un aliment qui plaît à notre palais et à notre odorat, qu'un aliment insipide ou qui a, soit une saveur désagréable, soit une odeur repoussante ; qu'une viande tendre est plus facilement attaquable par les forces digestives qu'une viande sèche, dure et coriace.

Les propriétés nutritives des substances alimentaires, ainsi que nous l'avons dit au mot Aliment, dépendent exclusivement de leur composition chimique. Si, en faisant abstraction de la nécessité où est l'homme de varier sa nourriture, on essaie de classer les aliments d'après leur puissance nutritive, on trouve au premier rang la viande de boucherie, le gibier et la volaille ; au deuxième, le poisson ; au troisième, les fécules et les légumes proprement dits ; au quatrième et dernier, les légumes verts et les fruits. Si, au contraire, on les classe d'après leur digestibilité, on remarque que cette dernière propriété est fréquemment en raison inverse du pouvoir nutritif. Ainsi, les substances les plus digestibles sont le lait, les œufs crus ou à la coque ; les fruits mûrs ou en compote ; les légumes verts et les herbes cuites ; la chair de Poisson peu chargée de matières grasses. Viennent ensuite les viandes blanches ; les viandes colorées et les viandes noires ; le pain rassis, le riz, les pommes de terre, etc. Parmi les aliments les plus indigestes, on doit placer la chair de Porc, les œufs durs, les salades, le pain chaud ou très-tendre, les pâtisseries, les parties tendineuses des viandes, la graisse, les champignons, les légumes et les fruits secs, les amandes, les olives, les noix, le cacao, etc.

III *Préparation des aliments.* — Les diverses préparations que l'homme fait subir aux substances dont il se nourrit, déterminant des changements considérables dans leurs propriétés physiques et même dans leur composition, le médecin doit toujours tenir compte de ces modifications, lorsqu'il prescrit un régime particulier. La *coction* est la plus usitée de toutes ces préparations, car il est peu d'aliments que l'on mange sans les y avoir soumis. Elle ramollit les tissus et en diminue ordinairement la densité (cependant l'action du feu concrète l'albumine et lui enlève la faculté de se dissoudre dans l'eau). Mais, suivant que la chaleur est appliquée à nu, ou par l'intermédiaire de l'eau, de l'huile, etc., on observe des différences marquées. Le premier mode constitue le *rôtissage* et le *grillage*. Les viandes rôties conservent tous leurs principes au moyen de la croûte brune et rissolée qui se forme à leur surface : l'osmazome qui se développe alors les rend savoureuses et toniques. Le grillage ou l'action d'un feu vif et peu prolongé produit un effet analogue sur les viandes; mais on ne l'emploie que pour les parties charnues qui ont peu d'épaisseur. Ce mode de cuisson est aussi usité pour quelques aliments végétaux, surtout pour les farineux qu'on a réduits en pâte. La fécule amylacée légèrement torréfiée devient plus soluble, et a changé un peu de nature. — La *cuisson dans l'eau* ne s'emploie guère pour les viandes que lorsqu'on veut en extraire certains principes solubles dans ce liquide (V. BOUILLON). On y a encore recours pour les chairs dures et coriaces : c'est le meilleur moyen de les ramollir. La cuisson dans l'eau est surtout appliquée aux substances végétales. Outre le ramollissement qu'elle produit dans leur tissu, elle enlève à plusieurs d'entre elles les principes acides, âcres, vireux, etc., qu'elles contiennent, ou du moins en diminue la quantité. C'est ce qu'on observe, par ex., dans la Pomme de terre, l'Artichaut, etc. La cuisson développe le principe sucré chez certains végétaux, particulièrement dans les graines de Légumineuses, dans diverses racines alimentaires et dans plusieurs fruits acerbes.—La cuisson des chairs à l'*étuvée*, c.-à-d. dans leur propre jus ou à l'aide d'une petite quantité d'eau, est excellente en ce qu'elle ne laisse perdre aucun des sucs de la viande et en même temps ramollit parfaitement celle-ci. — On emploie encore la cuisson dans l'huile ou dans les graisses, autrement dit la *friture* et le *roux*. Mais souvent, et toujours dans ce dernier mode de coction, des principes âcres sont ajoutés aux aliments, l'action du feu développant dans les graisses une certaine proportion d'empyreume.—Les chairs qui, dans un but de conservation, ont été boucanées, c.-à-d. soumises à l'action de la fumée, ou bien imprégnées de sel, ou bien encore macérées dans le vinaigre ou dans l'huile, contractent une saveur forte, souvent âcre et irritante. La salaison que l'on combine souvent avec le boucanage, est particulièrement employée pour le poisson et pour les chairs très-grasses. La fermentation acide et même la fermentation putride sont provoquées dans le même but : c'est ce qui a lieu dans la préparation du pain, des fromages, etc.

Indépendamment de ces modes de préparation des aliments, l'art culinaire se propose fréquemment de leur communiquer certaines saveurs ou odeurs au moyen de substances salées, acides, piquantes, sucrées, aromatiques, etc., que l'on nomme *Assaisonnements*. L'action de ces assaisonnements modifie singulièrement la digestibilité des aliments; au reste, elle varie non-seulement suivant leur nature propre, mais encore suivant la nature de l'aliment auquel on les ajoute. Cependant on peut dire en règle générale : 1° que le sel, à doses modérées, facilite éminemment la digestion; 2° que l'huile, la graisse, le beurre, la crème, et même le lait, diminuent plutôt qu'ils n'augmentent la digestibilité; 3° que le sucre est ordinairement indifférent, mais que pourtant il paraît rendre les fruits plus digestibles; 4° que le vinaigre, l'acide citrique et les autres acides rendent, au moins pour la plupart des estomacs, les substances alimentaires plus faciles à digérer; 5° que la moutarde, l'ail, l'ognon, le raifort, etc., accroissent les forces digestives de l'estomac, en le stimulant assez vivement; que le poivre, la canelle, la muscade, le thym, et, en général les plantes aromatiques, sont des substances échauffantes à divers degrés, qui ne conviennent qu'à certaines personnes et sous certains climats, particulièrement dans les pays chauds, où l'appareil digestif a besoin d'une stimulation presque continue.

IV. *Du régime alimentaire.* — Il est à peine besoin de dire que le régime alimentaire doit varier suivant l'âge, le tempérament, le sexe et la profession des individus, suivant les lieux et les saisons, et surtout suivant l'état des forces digestives. — Pour l'enfant, où la nourriture n'est pas employée seulement à l'entretien, mais encore à l'accroissement du corps, l'alimentation doit être proportionnellement plus abondante que pour l'homme adulte. En conséquence, dans les lycées, la ration de viande, pour chacun des deux repas principaux de la journée, a été fixée comme il suit : 45 à 50 grammes pour les élèves de 7 à 11 ans; 55 à 60, pour ceux de 11 à 14 ans; et 65 à 70, pour les jeunes gens de 14 à 18 ans. Plus tard, quand le corps a acquis tout son développement, une alimentation parfaitement régulière n'est plus aussi indispensable, et l'on peut consommer des masses de pain relativement énormes sans que la santé ait à en souffrir; toutefois, aucun aliment ne peut remplacer la viande chez les individus qui ont de grands efforts musculaires à exécuter. — L'alimentation de l'adulte doit nécessairement varier suivant le milieu dans lequel on vit, et l'on ne saurait, à cet égard, classer ensemble l'ouvrier dont les muscles sont en action pendant 10 à 12 heures, et l'homme de bureau qui passe la journée assis. C'est surtout à ce dernier qu'il faut recommander la sobriété, ainsi qu'une alimentation peu excitante et de facile digestion. Dans les conditions ordinaires de la vie et de la santé, un adulte de force moyenne, rejetant chaque jour 15 gram. d'azote par les urines, et brûlant 300 gram. de carbone par le poumon, il lui suffit, pour réparer cette double perte, d'introduire dans l'économie, sous forme d'aliments, un poids égal de ces deux principes. Partant de cette donnée, on a constaté que la ration du cavalier français est précisément cette ration normale. Nos cavaliers, en effet, reçoivent chaque jour 750 gram. de pain bis, 316 de pain blanc pour la soupe, 200 de légumes et 125 de viande, qui renferment en tout 154 gram. de matières azotées sèches, et 745 de matières non azotées également sèches, ou 22 gram. d'azote et 328 de carbone. D'après cela, il faut de 125 à 150 gram. de viande, 1 kilog. de pain et de 200 à 250 gram. de matières féculentes, grasses ou sucrées, de nature végétale, pour constituer les bases d'une alimentation suffisante. Durant la vieillesse où les fonctions réparatrice et assimilatrice perdent de leur énergie, la quantité des aliments doit être moindre, et ils doivent être choisis parmi ceux qui sont de plus facile digestion.

D'après ce qui vient d'être dit, et d'après les observations déjà consignées dans notre article ALIMENT, il est facile de comprendre l'influence que doivent exercer le sexe, la nature des travaux, des saisons et des lieux, sur le choix des aliments et sur la quantité relative de ces derniers. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots de la constitution et des maladies. La *diète animale* convient surtout aux tempéraments lymphatiques, aux constitutions débiles ou affaiblies par un mauvais régime, ainsi qu'aux individus atteints d'affections de nature scrofuleuse. La *diète végétale* se recommande dans les cas diamétralement opposés : elle est utile aux hommes d'un tempérament sanguin, de constitution pléthorique, ou qui paraissent prédisposés soit aux hémorrhagies, soit aux maladies inflammatoires. Le régime végétal est, pour ainsi dire, le spécifique des affections qui résultent d'une *pléthore azotée*, si l'on nous permet cette expression, comme la gravelle et la goutte. La *diète mucilagineuse* est la diète végétale réduite à son minimun de puissance nutritive et à son maximum de digestibilité. En conséquence, elle ne s'emploie guère que comme moyen thérapeutique. On la prescrit dans la convalescence des phlegmasies, des fièvres inflammatoires, des hémorrhagies, des affections nerveuses, etc. Nous en dirons autant de la *diète acidulée* qui fournit fort peu de principes alibiles, et jouit de propriétés éminemment rafraîchissantes et relâchantes : on y a principalement recours dans les maladies de nature inflammatoire. La *diète huileuse*, autre section de la diète végétale, ne convient que dans des cas exceptionnels, car si elle est relâchante et laxative, elle est d'une digestion difficile. On la recommande parfois aux individus d'un tempérament bilieux ou nerveux, à fibre sèche, tendue, irritable, qui ont le pouls dur et fréquent, chez lesquels les sécrétions se font difficilement, etc. La *diète féculente* est, après la diète animale, la plus nourrissante de toutes. C'est le régime auquel est soumise la grande majorité des habitants de nos campagnes. Dans certaines maladies chroniques et dans la convalescence des maladies aiguës, où l'appareil digestif a peu d'énergie, et où cependant il faut réparer promptement les forces de l'organisme, on a recours à cette sorte de diète en choisissant de préférence les fécules qui sont plus faciles à digérer. Il sera question ailleurs de la *diète lactée* (V. LAIT).

Les boissons forment aussi une partie importante du régime alimentaire; mais comme l'eau, le vin, la bière, le cidre, le café, le thé, etc., sont l'objet d'articles spéciaux, nous renverrons le lecteur à ces mots. — V. aussi l'article DIGESTION.

DIÉTINE. s. f. T. Hist. Voy. DIÈTE.

DIEU. s. m. (gr. θεός; lat. *deus*). L'Être suprême, créateur et conservateur de l'univers. *La toute-puissance de Dieu. L'esprit de Dieu. C'est une grâce, une bénédiction, un don de Dieu. Avoir recours à Dieu. Mettre sa confiance, son espérance en Dieu. Se conformer à la volonté de Dieu. Vivre selon Dieu. Élever ses enfants dans la crainte de Dieu. Jurer Dieu. Blasphémer le nom de Dieu. Le bras, le doigt de Dieu. Il y a trois personnes en Dieu.* JÉSUS-CHRIST *est Dieu-homme. Le Fils de Dieu. La mère de Dieu. Traité de l'existence de Dieu.* — Dieu prend l'article quand on l'envisage sous un point de vue particulier. *Dieu est appelé dans l'Écriture sainte, le Dieu des armées, le Dieu des vengeances, le Dieu des miséricordes, le Dieu jaloux, le Dieu fort, le Dieu vivant, etc. Le vrai Dieu. Le Dieu des chrétiens. Renier le Dieu de ses pères. O mon Dieu! je t'implore.* — *Le bon Dieu*, Dieu. *Le bon Dieu vous bénira.* Se dit particulièr. De l'hostie consacrée, et Du viatique. *On lève le bon Dieu. Porter le bon Dieu à un malade. Recevoir le bon Dieu.* — *Le lever-Dieu*, Le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. — *La Fête-Dieu*, La fête du Saint-Sacrement. — *Hôtel-Dieu*, Nom donné à l'hôpital principal de plusieurs villes. ‖ *Être devant Dieu*, Être mort. — *Entre Dieu et soi*, Secrètement. — *C'est un homme de Dieu, tout de Dieu, tout en Dieu*, se dit D'un homme fort pieux, fort dévot. On dit dans le même sens *Être abîmé en Dieu.* — *Par la grâce de Dieu*, Formule employée par les rois pour marquer qu'ils ne tiennent leur puissance que de Dieu. — *S'il plaît à Dieu*, se dit en parl. Des choses qu'on souhaite ou qu'on a intention de faire. *Il en réchappera, s'il plaît à Dieu. Je compte partir demain, s'il plaît à Dieu.* On dit aussi, dans un sens anal., *Avec l'aide de Dieu*, et Famil., *Dieu aidant.* — On dit, *Dieu le veuille; Plût à Dieu; Dieu vous entende*, Pour marquer le désir que l'on a qu'une chose soit. Dans le sens contraire, on dit, *Dieu m'en préserve; Dieu m'en garde; A Dieu ne plaise, etc.* — *Ainsi Dieu me soit en aide*, ou *Ainsi Dieu m'aide*, Formule dont on se servait autrefois, quand on avait fait un serment solennel, et qui signifiait Que Dieu ne m'accorde son aide qu'autant que je serai fidèle à mon serment. — *Dieu vous bénisse; Dieu vous assiste; Dieu vous contente; Dieu vous soit en aide*, Façons de parler familières qu'on emploie lorsque quelqu'un éternue, ou pour faire entendre à un pauvre qu'on ne peut rien lui donner.—*Dieu vous conserve; Dieu vous conduise; Dieu vous le rende*, se dit Pour souhaiter du bien à quelqu'un, ou pour le remercier de celui qu'on en a reçu. — *Dieu vous garde* ou *Dieu vous gard!* Formule de salutation qu'on employait autrefois en abordant quelqu'un. — *Grâce à Dieu; Dieu merci; Dieu soit loué*, se dit Pour exprimer qu'on reconnaît tenir une chose de la bonté de Dieu, ou Pour témoigner son contentement de quelque chose. *Grâce à Dieu, nous en voilà débarrassés.* — *Dieu merci, et vous; Dieu merci et à vous*, Façons de parler dont les gens du peuple se servaient autrefois pour témoigner de la reconnaissance ou par civilité. — *Pour l'amour de Dieu*, Dans la seule vue de plaire à Dieu. Fam., Cette loc. s'emploie Pour marquer qu'on fait quelque chose sans intérêt, ou Pour prier instamment quelqu'un de quelque chose. Famil. et par ironie, on dit encore, *Faire une chose comme pour l'amour de Dieu*, pour exprimer qu'Elle est faite à contre-cœur, ou avec lésinerie. *La salle était éclairée comme pour l'amour de Dieu. On lui en a donné comme pour l'amour de Dieu.* — *Au nom de Dieu*, Formule de prière qui s'emploie lorsqu'on sollicite quelqu'un avec instance. — *Sur mon Dieu; Devant Dieu; Dieu m'est témoin; Dieu m'en est témoin*, Locutions qui s'emploient pour marquer affirmation et serment.— Fam., on dit, *Dieu sait*, Pour donner plus de force à ce que l'on affirme ou à ce que l'on nie. *Dieu sait si cela lui fera plaisir. Dieu sait si vous serez bien reçus. Dieu sait la joie que me fit cette nouvelle. Dieu sait si j'en ai seulement eu la pensée. Dieu sait* se dit encore Pour marquer l'incertitude où l'on est de quelque chose. *Dieu sait ce qui en arrivera. Cela marche Dieu sait comme.* On dit aussi dans le même sens, *Dieu le sache.* — *Dieu! Bon Dieu! Mon Dieu! Grand Dieu! Juste Dieu! etc.*, Exclamations dont on se sert pour marquer l'étonnement, l'admiration, l'impatience, la douleur, l'inquiétude, etc. *Dieu, que cela est beau! Dieu, qu'elle est laide! Eh! mon Dieu, taisez-vous donc! Bon Dieu, que cet être-là est ennuyeux! Mon Dieu, que va-t-il arriver? Oh Dieu, que je souffre! Dieu, quel malheur! Ah! mon Dieu, que va-t-il faire?* ‖ Proverb., *La voix du peuple est la voix de Dieu*, Le sentiment général a ordinairement quelque chose de vrai. *L'homme propose et Dieu dispose*, Nos desseins ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu, ou Nos entreprises tournent souvent d'une manière opposée à nos espérances. *Cela va comme il plaît à Dieu*, se dit D'une affaire abandonnée sans direction. *Il ne relève que de Dieu et de son épée*, se dit D'un prince souverain qui n'en reconnaît aucun autre au-dessus de lui. ‖ Fig. et prov., *Ce que femme veut, Dieu le veut*, Les femmes, grâce à leur opiniâtreté, viennent ordinairement à bout de ce qu'elles désirent. *Cela lui est venu de la grâce de Dieu* ou *de Dieu grâce*, se dit De tout ce qui arrive d'avantageux à une personne, sans qu'elle y ait contribué en rien. = *Dieu* se dit aussi Des fausses divinités. Absol. et au plur., *Dieux* s'entend ordinairement Des divinités du paganisme ancien. *Les dieux des gentils. Les dieux de la Fable. Les dieux de l'Inde, de la Gaule, de la Germanie, etc. Les faux dieux. Apollon, le dieu de la poésie. Sacrifier aux dieux. Renverser les temples des dieux. Mettre au rang des dieux. Un demi-dieu.* V. MYTHOLOGIE. — *Dieux! Grands dieux! Plût aux dieux!* Exclamations d'admiration, de douleur, etc. ‖ Fig. et fam., *Promettre, jurer ses grands dieux*, Promettre, affirmer avec de grands serments. — *Comme un dieu*, Très-bien, en perfection. *Il chante comme un dieu.* ‖ Figur., *Les dieux de la terre*, se dit Des rois, des souverains, et, en général, De ceux qui ont beaucoup de pouvoir et d'autorité. Dans l'Écriture sainte, Les hommes qui ont l'autorité sont quelquefois appelés *Dieux. J'ai dit, vous êtes des dieux. Il sera amené devant les dieux*, Devant les juges. ‖ Figur., se dit aussi De celui qui est l'objet d'un grand enthousiasme, d'une vénération profonde, d'une vive reconnaissance, d'un extrême attachement. *Ils le regardaient comme leur sauveur et leur d. Elle adore son mari, c'est son d. Elle est idolâtre de son fils, elle en fait son d.* — Fig., *Faire son d.* ou *se faire un d. de quelque chose*, se dit D'une chose pour laquelle on a un attachement exagéré. *Il n'aime que la paresse, il en fait son d. Il fait un d. de son ventre.* — Fig. et fam., *Vous êtes un d.*, se dit pour exprimer à quelqu'un la vive satisfaction qu'on éprouve de ce qu'il a fait.

Enc. — Le nom de *Dieu* est écrit dans toute la nature; il est gravé au fond de notre cœur; il est toujours présent à notre pensée, et cependant la vraie philosophie et la religion sont sans cesse obligées d'être pour ainsi dire sur la brèche, afin de repousser les attaques dirigées par l'orgueil et par les passions de certains hommes contre l'existence de l'Être suprême, créateur et conservateur de toutes choses, contre cette grande vérité qui est le fondement de toute religion, de toute philosophie et de toute société. Mais ce n'est pas seulement contre l'existence de Dieu que ces attaques sont dirigées. Souvent encore, et c'est ce qui a surtout lieu de nos jours, on ne nie point l'existence de Dieu, et par là on évite l'accusation d'athéisme proprement dit; mais, à l'aide d'une dialectique habile et captieuse, on s'efforce de pervertir cette idée premiere et de dépouiller l'Être suprême de ses attributs essentiels, de telle sorte que les conséquences tirées des nouvelles doctrines sont aussi fatales à l'homme et à la société que peut l'être l'athéisme pur, et sont plus dangereuses que lui, car *l'athéisme non déguisé* révolte immédiatement la conscience, et se voit aussitôt repoussé par le bon sens le plus vulgaire.

I. *De l'existence de Dieu.* — L'existence du souverain Être ne se démontre pas, dans l'acception rigoureuse du mot démonstration. En effet, ce n'est ni par la voie de la déduction, ni par celle de l'induction que l'homme s'élève à cette idée. « *L'existence de Dieu, dit un philosophe contemporain,* ne peut pas, comme une vérité de second ordre, se déduire d'une autre vérité; car toute vérité déduite a nécessairement moins d'étendue que les prémisses dont on la fait sortir. Or, ici, il s'agit de l'absolu lui-même, dans la plus haute et la plus complète acception du mot, c.-à-d. d'un principe au-dessus duquel la métaphysique ne peut rien concevoir. La conviction rationnelle que Dieu existe ne peut pas être davantage le résultat d'une induction; car l'induction procède de faits particuliers dont elle tire une conclusion générale. Sous le rapport de la certitude, il est évident que cette conclusion ne saurait être d'une autre nature que les faits dont elle est tirée. Or, ces faits étant relatifs ou contingents, la conclusion elle-même sera relative et contingente. Ainsi donc, quelque générale qu'on la suppose, la conclusion d'un raisonnement inductif sera toujours provisoire, limitée, et aucun effort de notre intelligence ne pourra l'élever au rang d'une vérité universelle et nécessaire. Et cependant qu'est-ce que Dieu, si nous ne le concevons pas comme l'Être nécessaire et le principe universel de tous les êtres. Si la connaissance de Dieu ne peut être le résultat ni d'une induction, ni d'un raisonnement déductif, il faut bien qu'elle résulte immédiatement des principes sur lesquels s'appuient *toutes nos autres connaissances, de ce qu'on est convenu* d'appeler les vérités premières, les idées fondamentales de la raison. »

Il existe, en effet, dans notre entendement, des idées, des vérités primordiales que possède tout homme, qui ne nous viennent point de l'expérience, mais qui s'imposent à nous avec une force irrésistible. Nous citerons d'abord, parmi ces idées, celle de l'*infini* et celle de *cause. Corrélative à l'idée du fini, l'idée de l'infini* s'éveille simultanément dans notre esprit avec celle-ci. Elle n'en procède pas, car s'il n'y avait dans notre entendement que la notion du fini, la notion du moi et celle du monde, jamais nous ne pourrions atteindre à cette idée suprême! Bien plus, c'est uniquement dans l'infini que nous connaissons le fini, privation de l'infini, et nous ne pourrions nous représenter le fini si nous ne concevions pas l'infini lui-même, tout comme il est impossible de concevoir la maladie si l'on ne conçoit l'état de *santé. L'idée de* l'infini est donc tout à fait primitive dans la raison humaine; *elle* est un de ses éléments intégrants; elle nous a été donnée par la révélation primitive et naturelle qui a constitué la raison humaine. Si nous n'avions pas antérieurement, et par une communication de l'Être infini lui-même, l'idée de l'infini, toutes les démonstrations ne la donneraient pas. — Le *principe de causalité,* c.-à-d. la croyance naturelle et invincible que tout ce qui commence d'être a une cause, a déjà été étudié par nous dans un autre article (V. CAUSE). Ce principe, qu'on ne saurait contester sans mettre en doute l'évidence elle-même, établit d'une manière immédiate, sans le concours d'aucun jugement intermédiaire, l'existence d'une cause première antérieure à toutes les causes secondes, c.-à-d. d'une *cause nécessaire et qui n'a pas commencé. Eh bien! c'est* sur ces deux idées, élément indestructible de notre raison et patrimoine commun de tous les hommes, que reposent tous les arguments par lesquels on établit l'existence de Dieu. Ainsi, la vérité dont il nous importe le plus d'être assurés, le dogme sur lequel est fondé tout l'ordre moral, n'est pas la conséquence d'un raisonnement particulier, plus ou moins contestable ou contesté, elle réside, si l'on nous permet cette expression, dans l'organisme même de notre raison, et, pour la contester ou la nier, il faut que l'homme commence par se nier lui-même.

Toutes les preuves de l'existence de Dieu sont ordinairement divisées en quatre classes : les *preuves physiques*, les *preuves historiques*, les *preuves métaphysiques*, et les *preuves morales*, car il n'y a que la nature, que l'histoire, et que la conscience et l'intelligence humaines qu'on puisse appeler en témoignage pour établir cette grande vérité.

A. *Preuves physiques.* — Ces preuves, qu'on appelle aussi preuves *physico-théologiques*, et qui forment l'objet de ce qu'on a nommé la *Théologie naturelle*, sont basées sur le principe de causalité. — La plus ancienne de ces preuves est celle qui se tire de l'ordre admirable que nous offre le spectacle de l'univers considéré soit dans son ensemble, soit dans chacune de ses parties. L'harmonie du monde est en effet le témoignage le plus sensible de l'existence d'une intelligence suprême qui a ordonné toutes choses dans un but déterminé et avec une sagesse infinie. C'est aussi la preuve la plus propre à frapper l'esprit de tous les hommes sans exception, car elle s'adresse également à l'ignorant et au savant, en parlant, pour ainsi dire, à l'un et à l'autre dans le langage qui lui convient. Déjà nous voyons *cette preuve si éclatante exposée avec une incomparable* magnificence de style dans le 19ᵉ chant du Psalmiste : *Cœli enarrant gloriam Dei.* Après le roi-prophète jusqu'à nos jours, une foule de philosophes ont développé, sous toutes les formes, cette démonstration à la fois si populaire et si puissante. A la fin du siècle dernier, Voltaire lui-même répondant à un athée contemporain, s'écriait : « Jamais on ne me persuadera qu'une montre s'est faite elle-même. » — Les objections élevées contre cet ordre de preuves sont aussi futiles que misérables. En effet, non-seulement le principe sur lequel se fondent les preuves physiques de l'existence de Dieu est en soi inattaquable, car il n'est autre que le principe de causalité, mais encore les objections dont il s'agit résultent ou de l'ignorance individuelle des critiques, ou de l'état peu avancé des sciences à une époque donnée. Chaque découverte, chaque progrès qui se fait dans le domaine des sciences physiques et naturelles, révèle à nos yeux surpris des harmonies nouvelles et supérieures, et nous dévoile la simplicité des moyens employés par la cause suprême pour produire les effets les plus merveilleux et les plus variés.

Après l'argument des causes finales vient celui du mouvement. Le mouvement n'est point essentiel à la matière. Il y a dans tous les corps une force d'inertie en vertu de laquelle un corps en repos y demeure toujours jusqu'à ce qu'on lui imprime un mouvement, et un corps en mouvement continue de se mouvoir jusqu'à ce qu'il soit arrêté par un obstacle étranger. Si le mouvement était essentiel à la matière, il serait invariable *dans sa vitesse et dans sa direction :* ce qui est *contraire* à l'expérience. Le mouvement de la matière lui vient donc, de près ou de loin, d'un premier moteur, d'une cause active qui est Dieu lui-même. Cette preuve se trouve énoncée pour la première fois dans Platon; mais elle a été développée avec soin par Aristote, et plus tard épurée par la philosophie chrétienne.

C'est à ce dernier philosophe que l'on rapporte communément la preuve appelée par Kant *preuve cosmologique*, qui de l'existence contingente du monde conclut l'existence d'un être nécessaire. — L'univers entier se compose d'êtres contingents, c.-à-d. finis, imparfaits, changeants, transitoires, qui pourraient ne pas exister : et ce que nous disons des êtres de l'univers, nous le disons du monde entier : composé de choses contingentes, il est lui-même nécessairement contingent. Or, les choses contingentes n'existent point par elles-mêmes, sans quoi elles seraient immuables et éternelles. Elles doivent donc leur origine, leur existence à une cause première existant par elle-même, c.-à-d. à un être nécessaire, à Dieu : bien plus, si nous n'avions pas l'idée de l'être nécessaire, il nous serait impossible de concevoir les êtres contingents. Dira-t-on que ces êtres contingents sont produits successivement les uns par les autres, et cela à l'infini? Nous répondrons avec Clarke : « Sup*poser une succession infinie d'êtres dépendants et sujets au* changement, dont l'un a été produit par l'autre dans une progression à l'infini, sans une cause initiale et primitive, n'est autre chose que reculer la difficulté pas à pas et faire perdre de vue la question touchant le fondement et la raison de l'existence des choses. C'est réellement et en fait d'argumentation, la même chose que si l'on supposait un être continu, d'une *durée sans commencement et sans fin, qui ne serait ni nécessaire,* ni existant par lui-même, et dont l'existence ne serait fondée sur aucune existence par elle-même, ce qui est directement absurde et contradictoire. » — « Tous les êtres étant produits, dit encore Bergier, il n'en est aucun dont on ne puisse demander quelle est sa cause. En remontant à l'infini, loin de résoudre la question, l'on donne lieu de la renouveler à l'infini. En descendant la chaîne, tous les êtres sont cause de ceux qui suivent, mais en la remontant, ce ne sont plus que les effets de ceux qui précèdent : s'il n'y a point de première cause, ce sera une chaîne infinie d'effets sans cause; par conséquent il existe un être nécessaire, cause infinie de tous les effets, c.-à-d. de toutes les choses finies et contingentes. » — V. CRÉATION.

B. *Preuve historique.* — Cette preuve, qu'on appelle quelquefois, mais improprement, *preuve morale*, consiste dans le consentement unanime et spontané de tous les peuples, à reconnaître une puissance supérieure aux lois de la nature, même quand cette puissance apparaît à leur imagination sous les formes les plus matérielles et les plus grossières. La croyance à l'existence d'une cause suprême se retrouve, ainsi que l'établissent les annales des peuples, dans les monuments historiques, les relations des voyageurs, chez les nations les plus *anciennes comme chez les nations modernes, dans les tribus les* plus sauvages et les plus barbares comme dans les pays les plus avancés en lumières et en civilisation. On a, il est vrai, objecté la diversité des divinités adorées par les différents peuples qui ont vécu ou vivent aujourd'hui à la surface du globe; mais ceci ne saurait être une difficulté sérieuse, car, au fond de ces erreurs, quelque multiples et quelque grossières qu'elles soient, il y a un fait commun et universel, c'est la croyance à une cause plus puissante que l'homme et que la nature, auteur du monde et de l'homme lui-même. On a dit encore que cette croyance générale est un préjugé de l'éducation; mais, en supposant même que cette croyance soit un préjugé, la question est précisément de savoir pourquoi l'éducation se trouve, dans tous les lieux et dans tous les temps, uniforme sur ce point seul, tandis qu'elle est différente dans toutes les autres choses. Comment expliquer cette uniformité, cette universalité, si ce n'est par cette révélation naturelle dont nous avons déjà parlé?

Les preuves physiques et historiques de l'existence de Dieu sont encore réunies par les auteurs sous le nom de *preuves à posteriori*, parce qu'elles s'appuient à la fois sur le raisonnement et sur les faits extérieurs; les preuves métaphysiques dont nous allons parler sont dites, au contraire, *preuves à priori*, attendu qu'elles sont exclusivement tirées de la raison.

C. *Preuves métaphysiques.* — Ces preuves sont indépendantes du monde extérieur; elles se puisent dans les profondeurs les plus mystérieuses de l'âme, dans le sanctuaire le plus intime de la conscience. Cet ordre de preuves qui a été ébauché par Platon, développé par saint Augustin, perfectionné par saint Anselme de Cantorbéry et saint Thomas d'Aquin, a reçu de *notre Descartes sa formule la plus haute et la plus rigoureuse.* « Descartes, dit l'abbé Maret, part de ce principe, que si la réalité et la perfection de quelques-unes de nos idées est telle que nous concevions clairement que cette même réalité et cette même perfection n'est point en nous, et que par conséquent nous ne pouvons en être la cause, il suit de là nécessairement qu'il y a quelque être distinct de nous qui est la cause de ces idées. Alors le philosophe passe en revue toutes les idées, l'idée des autres hommes, celle des choses corporelles et des qualités sensibles, celle de substance, de nombre, d'étendue, de figure. Il lui semble que ces idées peuvent fort bien n'être qu'une extension de l'idée de nous-mêmes, puisque nous trouvons toutes ces choses en nous-mêmes. « Partant, dit-il, il ne reste que la seule idée de Dieu, dans laquelle il faut considérer s'il y a quelque chose qui ait pu venir de moi-même. Par le nom de Dieu, j'entends une substance infinie, éternelle, immuable, indépendante, toute-connaissante, toute-puissante, et par laquelle moi-même, et toutes les autres choses qui sont, ont été créées et produites. Or, ces avantages sont si grands et si *éminents que, plus attentivement je les considère,* et moins je me persuade que l'idée que j'en ai puisse tirer son origine de moi seul. Et par conséquent il faut conclure que Dieu existe. Car, encore que l'idée de la substance soit en moi, de cela même que je suis une substance, je *n'aurais pas néanmoins* l'idée d'une substance infinie, moi qui suis un être fini, si elle n'avait été mise en moi par quelque substance qui fût véritablement infinie. » — Approfondissant ensuite *cette idée* de l'infini, Descartes, quoique le terme qui l'exprime soit négatif, prouve qu'elle n'est pas négative, puisqu'elle renferme la plus haute réalité qui soit dans notre esprit, puisqu'il se trouve en elle plus d'être que dans quelque autre idée que ce soit. Cette idée d'ailleurs est antérieure dans notre esprit à l'idée du fini, car nous ne connaissons l'imperfection que par la négation de la perfection. Enfin, elle est parfaitement claire et distincte, puisque nous ne la confondons jamais avec ce qui n'est pas elle. De ces grands caractères de l'idée de l'infini, Descartes conclut de nouveau que l'infini seul a pu nous donner cette idée de lui-même. « Et si je ne me suis pas donné cette idée, continue-t-il, je ne me suis pas donné l'être non plus; car, si j'avais l'être de moi-même, je me serais donné aussi toutes les perfections que je conçois; il ne me manquerait rien; je me serais donné toutes les perfections dont j'ai l'idée. En effet, si j'avais pu me donner ma propre substance, à plus forte raison aurais-je pu me donner ce qui n'est guère que les accidents et les modes de cette substance; étant par moi-même, je ne me serais pas même dénié aucune des choses que je vois être contenues dans l'idée de Dieu. Or, il est bien évident que je ne possède pas même toutes les perfections dont ma nature serait susceptible; *donc je ne me suis pas donné l'être; donc* mon être est un être d'emprunt; donc il y a un Dieu créateur. »

Cette démonstration de Descartes n'est point un raisonnement : elle est l'énoncé d'un fait primitif irréductible et de l'évidence la plus entière. L'idée de l'infini ne peut provenir ni des sens, ni de l'âme humaine. Cette idée est au fond de notre conscience, indépendamment de toute généralisation, de toute abstraction, de toute induction, de toute déduction, *indépendamment* de tout raisonnement. « Non, dit l'éminent théologien que nous avons déjà cité, ce n'est pas par le syllogisme que nous arrivons à l'idée de l'infini. Ou la majeure de ce syllogisme qui nous donnerait l'infini contiendrait l'infini lui-même, et alors il y aurait un cercle vicieux; ou elle ne le contiendrait pas, et alors comment la tirerions-nous des prémisses où il ne serait pas? L'infini, ne pouvant se déduire ni s'induire du fini, n'est contenu que dans lui-même; l'idée de l'infini est donc tout à fait primitive dans notre raison. Je saisis en moi l'être imparfait qui est moi-même; par un contraste inévitable, je saisis en même temps l'être parfait, principe du mien, l'être parfait dans toute sa réalité, puisque l'être imparfait que je suis est aussi une réalité. Il n'y a donc pas d'abord de raisonnement; il y a une illumination intérieure, un éclair qui pénètre l'âme; il y a *une manifestation divine; il y a une révélation naturelle. Dieu* se montre à l'âme, et établit dès ce premier moment son éternel rapport, son rapport vivant avec elle; et l'âme dans ce moment suprême, s'affirme elle-même, affirme Dieu avec une invincible assurance, avec une certitude inébranlable. Ce n'est pas par le doute que nous débutons dans la vie, ce n'est pas non plus par le raisonnement; nous en prenons possession par la lumière, par *l'évidence, par la croyance.» Déjà Fénelon avait exprimé cette* pensée avec non moins d'énergie : « Il faut donc conclure invinciblement, dit-il, que c'est l'être infiniment parfait qui se rend immédiatement présent à moi, quand je le conçois, et qu'il est lui-même l'idée que j'ai de lui. »

Toutes les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu peuvent se réduire à la démonstration cartésienne, tirée de l'idée même de l'infini, ou plutot elles ne sont que la même démonstration présentée sous une forme différente. Tel est le célèbre argument *ontologique* de saint Anselme, qui peut se résumer en ces termes : L'insensé qui rejette la croyance en Dieu conçoit cependant un être élevé au-dessus de tous ceux qui existent, ou plutôt tel qu'on ne peut en imaginer un qui lui soit supérieur. Seulement il affirme que cet être n'est pas. Mais, par cette affirmation, il se contredit lui-même, puisque cet être auquel il accorde toutes les perfections, mais auquel il refuse l'existence, se trouverait par là inférieur à un autre qui, à toutes ces perfections, joindrait encore l'existence. Il est donc, par sa conception même, forcé d'admettre que cet être existe, puisque l'existence fait une partie nécessaire de cette perfection qu'il conçoit. — Nous en dirons autant de l'argument de Leibnitz, qui n'est autre chose que celui de saint An*selme exposé sous la forme d'un syllogisme régulier : Un être* de l'essence duquel on peut conclure l'existence, existe en effet, s'il est possible. Cette proposition, étant un axiome identique, n'a pas besoin d'être démontrée. Or, Dieu est un être tel que de son essence on peut conclure son existence. C'est une définition qui ne demande pas non plus de preuve. Donc, si Dieu est possible, Dieu existe. — Cette preuve, si célèbre dans l'histoire de la *philosophie, pèche par un point :* elle fait sortir, par voie de déduction, l'idée d'être de celle de perfection, tandis que Descartes pose immédiatement l'idée d'existence infinie et celle de notre propre existence finie comme constituant le fond même de notre entendement, et montre que ces deux idées corrélatives apparaissent simultanément dans notre esprit; d'où il résulte que l'existence de l'Être infini est aussi évidente et aussi certaine pour nous que celle de notre propre existence finie. — La preuve tirée de l'idée d'être nécessaire ou absolu est dans le même cas : cette idée ne sort pas, ainsi que semblerait le faire croire la forme syllogistique donnée à cette preuve, de l'idée de contingence ou de relatif. Les deux idées sont simultanées, et notre esprit voit même immédiatement, sans induction et sans déduction, que l'être nécessaire a seul toute la réalité de l'existence. — La même observation s'applique à la preuve tirée de l'idée du souverain bien, du bien en soi, que saint Augustin, et, après lui, saint Anselme, induisent de l'existence des biens relatifs et particuliers. — Au reste, la démonstration cartésienne peut revêtir autant de formes diverses qu'il existe d'idées nécessaires dans notre intelligence; c'est pourquoi Fénélon s'écriait : « Je trouve Dieu de tous côtés, il sort du fond de moi-même ! » Mais toutes ces idées nécessaires, logiquement inséparables les unes des autres, se résument dans cette idée, l'infini, et il suffit de développer le contenu de cette idée pour avoir véritablement la connaissance de Dieu, autant du moins qu'elle est permise à notre faiblesse. « Le temporel, le multiple, le variable, le contingent, l'imparfait, dit l'abbé Maret, sont ici représentés par un seul terme, le *fini;* tandis qu'un seul terme aussi, l'*infini*, exprime l'éternel, le un, le nécessaire, l'immuable, le parfait; et ces deux termes, c.-à-d. Dieu, l'homme et le monde, sont unis par le rapport nécessaire de causalité, de causalité suprême, c.-à-d. libre et créatrice. » Voilà pourquoi la démonstration que Descartes fonde sur l'idée même d'infini, est la plus simple et en même temps la plus parfaite des démonstrations que la philosophie ait jamais donnée d'une vérité quelconque.

D. *Preuve morale.* — Tout homme porte en lui le sentiment du bon et du juste. Ce sentiment que la plupart des philosophes ont considéré comme tellement inné que les matérialistes du dernier siècle, dans l'impossibilité de le nier, le faisaient dépendre de notre organisme lui-même, est un fait de conscience primordial. Mais de même que l'idée de l'infini est, dans notre intelligence, contemporaine de celle du fini, l'idée d'une bonté souveraine, d'une justice infaillible, d'un législateur suprême, apparaît à notre âme simultanément avec celle de bonté, de justice, de rapport moral. En effet, ce type de bonté et de justice parfaites que nous concevons, ne peut procéder de l'être imparfait que nous sommes; car l'idée de perfection, comme nous le savons, ne peut sortir de celle d'imperfection. Il a donc aussi été mis en nous par un être infiniment bon et infiniment juste. La bonté et la justice divines se sont donc communiquées à notre conscience, comme l'infini s'est communiqué à notre intelligence, pour être la règle absolue de nos actions, ainsi que notre espérance suprême, lorsque nous sommes en butte au mal ou à l'injustice.

II. *Des attributs de Dieu.* — Une fois l'existence de Dieu démontrée ou établie, il est facile de déterminer ses attributs, c.-à-d. ses perfections, car chacun d'eux résulte immédiatement de cette idée de l'infini ou de l'être absolu. « L'idée de la souveraine perfection et l'idée de l'infini, dit l'abbé Maret, sont une seule et même idée. Si je veux faire quelque progrès dans la connaissance de cette suprême existence, je dois exclure de l'être souverain tout ce qui est contraire à l'idée de la perfection; je dois lui attribuer tout ce qui est renfermé dans cette idée, c.-à-d. que je dois exclure tout défaut, toute borne, que je dois affirmer toute réalité. Ce principe est clairement contenu dans l'idée de la perfection suprême; il n'en est qu'une traduction. Il a toute l'autorité, toute l'évidence de la raison elle-même, puisqu'il n'est que le développement et l'application de la plus essentielle de ses idées. »

Ce principe a été développé par Fénélon avec une éloquence si admirable et une si grande puissance de logique que nous nous contenterons de résumer ses propres paroles. — De ce que Dieu est par soi, il résulte non-seulement qu'il est infini, mais encore qu'il est *un* et absolument *simple, immuable, éternel, immense.* Il est *un*, car deux infinis sont contradictoires; il est absolument *simple*, car toute composition témoigne de quelque imperfection. Il faut même nous préserver de croire que Dieu soit esprit comme nous sommes esprits. L'idée de la substance spirituelle étant l'idée la plus pure de notre intelligence, nous disons, à cause de l'infirmité de notre langue, que Dieu est esprit; mais il ne peut être esprit avec cette succession de pensées mobiles, variables, pleines de défaillance et d'erreur, condition de notre intelligence. Dieu est plus qu'esprit, car il est l'être par excellence; il est souverainement, sans être rien de fini et de particulier. — Ce qui est par soi, ayant toujours en soi la même raison d'exister, qui est son essence même, est *immuable* dans son être. Immuable dans son être, Dieu l'est aussi dans sa manière d'être. Les modifications étant les bornes de l'être, l'infini n'est susceptible d'aucune espèce de modification. Les modifications, au contraire, sont essentielles à la créature, parce qu'elle n'est pas et ne peut pas être tout être : on peut changer sa borne, mais il lui en faut une nécessairement. Ce continuel changement de la créature sans cesse renouvelée, enferme la succession et constitue le temps. Rien dans l'être infini ne ressemble à cette durée variable et successive qui est le propre des créatures, car en lui rien ne s'écoule, rien ne passe, tout est fixe et permanent. L'*éternité*, c.-à-d. la permanence absolue de l'être, étant indivisible, comme tout ce qui est infini, ne souffre ni commencement, ni milieu, ni fin. Au sein de l'éternité, il n'y a pas de chronologie possible. Une éternité partagée en une partie antérieure et une partie postérieure, ne serait plus l'éternité. L'idée de deux éternités est contradictoire tout comme celle de deux infinis. Déjà et après, le passé et le futur, sont des termes indignes de Dieu. Un présent immobile, indivisible, infini, convient seul à l'Être éternel. Ce mot de toujours, qui nous paraît si plein d'énergie, est lui-même indigne de son éternité, parce qu'il exprime la continuité et non la permanence. « O éternité ! s'écrie Fénélon, je ne puis vous comprendre, car vous êtes infinie; mais je conçois tout ce que je dois exclure de vous, pour ne vous méconnaître jamais. » — L'*immensité* n'est pas plus compréhensible à notre faiblesse que l'éternité. Mais nous concevons facilement que l'être infini n'a pas plus de rapport avec le lieu qu'il n'en a avec le temps. Dedans et dehors, en deçà et au delà sont des termes tout aussi indignes de lui qu'avant et après, passé et futur. Partout ne lui convient pas plus que toujours, car il semble signifier que la substance de Dieu est étendue localement. Il n'est ni en dedans ni en dehors du monde. Qu'on ne croie pas parler convenablement de lui, quand on a dit qu'il remplit tous les espaces, et même qu'il déborde infiniment au delà. Ce sont là des expressions défectueuses, malgré leur apparente magnificence, et enfantées par l'imagination, qui se représente un assemblage d'espaces et de substances, une immensité divisible et composée, au lieu de l'immensité absolument simple. Dieu agit sur tous les lieux et il n'est en aucun lieu. Qu'il s'agisse de l'immensité ou de l'éternité de Dieu, le mieux est de se borner à dire : Il est. Tout ce qu'on peut ajouter à cette simple parole ne fait qu'en fausser ou en obscurcir l'idée.

Les attributs que nous venons de considérer en Dieu ne sont pas les seuls qu'il possède, car il réunit dans son unité ineffable toutes les perfections possibles. Il a la *toute-puissance*, puisqu'il est la cause première, et qu'une cause première ne saurait être bornée par aucun obstacle. Dieu sans doute ne peut pas faire ce qui renferme contradiction, ce qui répugne à ses perfections; mais c'est en cela même que consiste l'excellence, la perfection de son pouvoir. Il a créé toutes choses par son seul vouloir; mais tous ses ouvrages sont nécessairement bornés, parce que rien de créé ne peut être infini. Quoi qu'il fasse, il peut toujours faire davantage, car le fini créé sera toujours comme le néant en face de l'infini incréé. — Ayant la plénitude de l'être et toutes les manières d'être à l'infini, Dieu possède nécessairement l'*intelligence* infinie. Comment en effet aurait-il pu nous donner la pensée, s'il ne l'avait pas. Il pense donc et il pense infiniment. Mais quel est l'objet de sa pensée ? Nul autre que lui-même, seul digne de lui. D'une seule et simple vue sans succession, il voit en lui-même toutes les vérités et leur liaison, tous les êtres réels et possibles. Sa *science* est infinie comme son intelligence; car il sait et il voit toutes choses comme actuellement présentes. Relativement à nous, nous donnons à la science que Dieu a des choses futures, le nom de *prescience;* mais relativement à lui, cette expression est complétement défectueuse. Pour Dieu, comme nous l'avons déjà vu, il n'y a ni passé, ni avenir, l'éternité étant à ses yeux comme un point mathématique aux yeux de l'homme. « En Dieu, comme dit Fénélon, rien n'a été, rien ne sera, mais est. » Par conséquent, les choses futures, même celles qui sont conditionnelles, même celles qui dépendent de la libre volonté des êtres créés, sont vues et sues par lui comme choses présentes, et sans porter aucune atteinte à la liberté de ces êtres. — L'homme se sent libre, et c'est cette liberté qui fait sa dignité dans l'ordre des êtres créés. Or, si, malgré les obstacles que nous trouvons sans cesse sur notre route, nous avons le sentiment et la conviction de notre liberté, comment pourrions-nous penser que la cause première, infinie et toute-puissante, manque de ce que nous regardons comme la plus haute de nos facultés ? Dieu doit donc posséder cette perfection, comme toutes les autres à un degré infini : il doit donc être infiniment libre. Mais, dans la vie de Dieu, il faut distinguer les actes internes et les actes externes. On ne peut pas dire, dans le sens vulgaire que nous attachons au mot liberté, que Dieu soit libre dans les premiers, c.-à-d. dans les actes qui dérivent de sa nature; car il se connaît et s'aime nécessairement lui-même, et nécessairement aussi il engendre son Verbe coéternel à lui. Dans les seconds, au contraire, il n'y a en Dieu aucune nécessité; ils sont absolument libres, et Dieu peut les faire ou ne pas les faire : tel est l'acte de la création. — La *sagesse* est encore l'un des attributs de l'Être infini, et, comme toutes ses autres perfections, elle est infinie. Nous devons reconnaître et adorer la sagesse divine, mais sans prétendre nous en rendre compte. Cette sagesse éclate dans ses œuvres, mais ces œuvres elles-mêmes étant finies, nous ne pourrions, lors même que notre intelligence serait capable de comprendre la création tout entière, nous faire une idée adéquate de la sagesse infinie. — Il en est ainsi de toutes les perfections de Dieu : nous nous élevons à elles par les images qu'il en a mises en nous; mais il ne nous a pas donné de les comprendre dans le sens propre du mot.

Les perfections divines que nous venons d'énumérer constituent ce que, dans le langage de l'école, on appelle les *attributs métaphysiques* de Dieu. Il nous resterait encore à traiter d'une autre classe d'attributs, les *attributs moraux*, tels que la *bonté*, la *justice*, la *miséricorde*, etc., qui établissent entre l'Être suprême et les créatures intelligentes des rapports particuliers, et qui imposent à celles-ci des devoirs envers le Créateur; mais nous les exposerons en parlant de la Providence.

III. *De la connaissance de Dieu.* — « Des philosophes chrétiens, dit l'abbé Maret, ont pensé que la raison ne pouvait arriver à la connaissance de Dieu, et que cette connaissance était un objet de foi. Il nous semble qu'il y a là un malentendu. Ces philosophes veulent-ils dire que l'idée et la connaissance de Dieu n'est déduite d'aucun fait antérieur ? Veulent-ils dire que nous n'induisons pas l'infini du fini; que s'il n'y avait dans l'intelligence humaine que la notion du fini, la notion du moi et celle du monde extérieur, jamais nous ne pourrions nous élever à l'idée de l'infini, à l'idée de Dieu ? Nous sommes de leur avis. » — Aussi toute la série de démonstrations qui précède est-elle fondée sur ce fait fondamental d'une révélation primitive de Dieu lui-même à l'intelligence humaine, pour lui communiquer cette notion première, fondement et base de toutes les vérités religieuses et morales. Mais si ces philosophes veulent dire que l'existence de Dieu ne peut pas être démontrée, ne peut en aucune manière être établie et reconnue par la raison, et qu'il faut pour cela recourir à la révélation écrite, nous ne pouvons admettre cette opinion. D'abord, elle a contre elle d'être nouvelle. Elle était inconnue des Pères de l'Église et de tous les philosophes chrétiens antérieurs au XIVe siècle. Saint Augustin et saint Anselme de Cantorbéry, par ex., loin de parler au nom de la foi, ont travaillé efficacement, ainsi qu'on l'a vu, à perfectionner les preuves rationnelles de l'existence de Dieu et à en découvrir de nouvelles. Saint Thomas d'Aquin établit en principe que l'existence de Dieu doit être démontrée par la raison et non par la foi. Guillaume d'Occam, u XIVe siècle, est le premier qui ait avancé que l'existence de Dieu, si elle n'était enseignée par la foi, ne pourrait jamais être admise avec certitude. Mais cette doctrine fut unanimement repoussée de son temps, et, après lui, nous voyons tous les théologiens et tous les philosophes chrétiens, Descartes, Leibnitz, Malebranche, Clarke, Bossuet, Fénélon, s'adresser exclusivement à la raison pour démontrer l'existence de Dieu. En second lieu, il est bon sans doute d'abaisser l'orgueil de l'homme et de lui montrer l'insuffisance de sa raison là où cette raison est vraiment insuffisante; mais il ne faut pas oublier que cette même raison est le fondement sur lequel toutes les vérités viennent en définitive se baser. Si nous ne trouvons en nous aucun moyen de nous assurer que Dieu existe, au nom de qui pourra-t-on nous parler de foi, d'autorité, de révélation ? La révélation ne vient-elle pas de Dieu ? N'est-ce pas à Dieu que la foi s'adresse, et, par conséquent, ne suppose-t-elle pas son existence déjà connue et démontrée par la raison ? Nous croyons donc que la philosophie, ainsi que la foi, a le droit de nous parler de Dieu. Nous croyons que la démonstration de l'existence de Dieu et celle de ses attributs métaphysiques sont du domaine de la première; mais nous reconnaissons en même temps que la philosophie est impuissante à nous donner une notion vraie des actes internes ou externes de la vie de Dieu et de ses attributs moraux. Malgré tout leur génie, ni Platon, ni Aristote, n'avaient pu s'élever à une conception exacte de la création, à une notion vraie de la providence divine. Et bien qu'aujourd'hui nous n'ayons pas pour habitude de recourir à la parole révélée quand nous essayons de nous élever à une connaissance plus parfaite de Dieu, bien que nous semblions nous servir des seules forces de notre raison, il ne faut pas oublier que celle-ci est toute pénétrée d'idées qui ont la révélation pour origine, et qui ont germé, pour ainsi dire à notre insu, dans l'âme de chacun de nous. V. Création, Providence et Trinité. — Cons. aussi Descartes, *Méditations;* Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*; Fénélon, *De l'existence et des attributs de Dieu;* Clarke, *De l'existence de Dieu;* Leibnitz, *Essais de Théodicée;* Maret. *Théodicée chrétienne;* Bouchitté, *Hist. des preuves de l'existence de Dieu.*

DIEUDONNÉ. s. m. Surnom qu'on donne à quelques enfants, surtout à des fils de princes, dont on regarde la naissance comme un bienfait du ciel.

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui est dit ou qui est fait pour diffamer. *Paroles diffamantes. Cela est d.*

Syn. — *Diffamatoire, Infamant.* — *Diffamant* et *Infamant* se disent des choses qui produisent l'infamie ou ternissent la réputation; mais le second a une plénitude de sens que n'a pas le premier. Ce qui est *diffamant* expose à perdre ou fait perdre peu à peu la réputation; ce qui est *infamant* fait perdre l'honneur et imprime une tache indélébile : aussi ce dernier seul se dit en parlant des arrêts rendus par la justice. *Diffamatoire* se dit des discours et des écrits qui ont pour objet de diffamer. Les libelles *diffamatoires* sont plus propres à déshonorer ceux qui les composent que ceux contre qui ils sont faits.

DIFFAMATEUR. s. m. Celui qui diffame.

DIFFAMATION. s. f. (latin. *diffamatio;* de *dis*, particule privative, et *fama*, réputation).

Enc. — La *Diffamation* est l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. La *Calomnie* diffère de la d. proprement dite, en ce qu'elle emporte avec soi l'idée de la fausseté des faits allégués ou imputés. Mais la loi ne distingue pas entre la d. et la calomnie; elle les désigne toutes deux par le terme d., et punit l'allégation d'un fait vrai tout comme celui d'un fait faux. L'*Injure* diffère de la d., en ce qu'elle ne renferme l'imputation d'aucun fait. — La d. peut être commise par des discours, paroles ou écrits, par des gravures, dessins, emblèmes, en un mot, par un acte de publicité quelconque. Quand elle s'adresse à une cour, à un tribunal, à un corps constitué, à une autorité ou à une administration publique, la d. est punie d'un emprisonnement de 15 jours à 2 ans, et d'une amende de 150 à 5,000 fr. (L. 25 mars 1822, art. 5). En outre, d'après la Loi du 9 sept. 1835 (Art. 9), dans tous les cas de d. prévus par la loi, la peine peut, suivant la gravité des circonstances, être élevée au double du maximum, soit pour l'emprisonnement, soit pour l'amende. Le coupable peut encore être interdit, en tout ou en partie, des droits civiques ou civils, pendant un temps égal à la durée de l'emprisonnement. Quant à la d. envers les particuliers, la loi la punit d'un emprisonnement de 5 jours à un an, et d'une amende de 25 à 2,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, suivant les circonstances (L. 17 mai 1819; art. 18). En règle générale, la poursuite de la d. ne peut avoir lieu que sur la plainte de la partie qui se croit offensée ou lésée, et le plaignant peut réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice que lui a causé la d. — Dans le cas d'imputations diffamatoires contre les dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, l'art. 20 de la Loi du 19 mai 1819 autorisait exceptionnellement la preuve des faits imputés, lorsque ces faits étaient relatifs aux fonctions de ces personnes, et la preuve fournie mettait l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine. Mais l'art. 28 du Décret du 17 févr. 1852 a supprimé cette exception indispensable sous le régime parlementaire.

DIFFAMATOIRE. adj. 2 g. Voy. Diffamant.

DIFFAMER. v. a. Attaquer l'honneur, la réputation de quelqu'un. *Vous l'avez diffamé dans vos écrits.* = se Diffamer. v. pronom. *C'est se d. soi-même que d'écrire pour d. les autres.* = Diffamé, ée. participe. ‖ * T. Blas. *Lion, léopard diffamé*, Qui est représenté sans queue.

DIFFÉREMMENT. adv. D'une manière différente. *Il a raconté l'affaire d. de ce qu'elle s'était passée. Il agit bien d. de vous. Je pense d.*

DIFFÉRENCE. s. f. (latin. *differentia*). Se dit De tout ce qui distingue une chose d'une autre. *D. notable, considérable, essentielle, très-sensible. Je ne vois aucune d. entre eux. Il y a une légère, une grande d. entre l'un et l'autre, de l'un à l'autre, de l'un avec l'autre. D. d'âge, de sexe, de rang, d'origine, de caractère. D. de longueur, de largeur. Voilà quelle est la d. de vous à moi. Quelle d. de ces jours si charmants à mon affreuse misère. La d. des saisons.* — *Faire la d., sentir la d.*, Saisir, apprécier ce qui rend une chose distincte d'une autre. *Il a très-bien su faire la d. entre vous deux. Il lui apprit à faire la d. d'un ami avec un flatteur. Sentez-vous la d. de ces deux sens?* On dit de même, *Faire* ou *mettre de la d. entre deux personnes, entre deux choses. Je fais de la d., une grande d. entre vous et lui. Vous ne mettez aucune d. entre eux.* ‖ T. Log. La qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces de même genre. *Une définition est composée de genre et de d.* On dit aussi *D. spécifique.* V. DÉFINITION. ‖ T. Math. L'excès d'une quantité sur une autre. *La d. de 20 et de 30 est 10.* — — * Se dit dans un sens anal., en parlant De valeurs qu'on échange entre elles ou entre lesquelles on établit une compensation. *La d. se paye immédiatement. Les différences se règlent ordinairement à la liquidation des affaires de chaque mois.* ‖ * T. Mar. Se dit De l'excédant du tirant d'eau de l'arrière d'un bâtiment sur celui de l'avant. = * A LA DIFFÉRENCE DE. loc. prép. Différemment de. *A la d. de son frère, il est calme et posé. Je pense, à la d. de ce philosophe, que l'homme a en lui un principe spirituel et immortel.*

Syn. — *Diversité, Variété.* — La *différence* suppose la ressemblance, mais exclut l'identité : elle consiste dans la qualité qui appartient à une chose exclusivement à une autre, de manière qu'elle empêche de les confondre ensemble. La *diversité* exclut la ressemblance, et suppose même opposition et contraste : elle consiste dans des différences assez grandes pour qu'on ne songe pas à comparer les objets divers. La *variété* consiste dans une pluralité de choses dissemblables et différentes, mais qui, par leur réunion, produisent un effet agréable par leurs différences elles-mêmes : la *variété* est l'opposé de l'uniformité. = *Disparité, Inégalité.* — La *différence* s'étend à tout ce qui distingue les êtres que l'on compare : c'est un genre dont l'*inégalité* et la *disparité* sont des espèces. L'*inégalité* semble marquer la *différence* en quantité, et la *disparité* la *différence* en qualité.

DIFFÉRENCIER. v. a. Distinguer, mettre de la différence. *Cela sert à les d. Une bonne définition doit d. le genre de l'espèce.* — * SE DIFFÉRENCIER. v. pron. Se distinguer par des dissemblances, devenir différent. *Entièrement semblables au début, toutes les espèces animales ou végétales se différencient et acquièrent leurs caractères propres.* = DIFFÉRENCIÉ, ÉE. part. = Conj. V. PRIER.

DIFFÉREND. s. m. Débat, contestation. *Laissons-les vider leurs différends. Juger, décider, apaiser, assoupir, accommoder un d.* ‖ Différence qui existe entre le prix demandé et le prix offert. *Je vous en ai offert 40 fr., vous en voulez 50; partageons le d. par la moitié* ou *partageons le d.*, c.-à-d. Donnez-moi pour 45 francs l'objet en question. = Syn. V. ALTERCATION.

DIFFÉRENT, ENTE. adj. (latin. *differens*). Se dit Des personnes ou des choses qui ont de la différence entre elles. *Ce sont deux hommes bien différents. Ils sont différents d'humeur, d'opinions, de sentiments, de langage, de manières. Opinions différentes. Mœurs différentes. Tous deux sont arrivés à la perfection par des chemins différents. Ce sont choses bien différentes. Ce mot a deux sens différents. On est quelquefois aussi d. de soi-même que des autres.* — Fam., *Cela est d., bien d.*, C'est bien autre chose que ce que l'on disait, ou que ce que je pensais. ‖ Au plur., s'emploie fréquemment dans le sens de Divers, plusieurs. *C'est ce qui m'a été dit par différentes personnes. Par différentes voies. Il nous a fait voir différents objets. Il m'a indiqué différents moyens.*

* **DIFFÉRENTIATION.** s. f. T. Math. Voy. DIFFÉRENTIEL.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. Qui procède par différences. *Calcul d.* ‖ * Qui constitue une différence. *Les caractères différentiels de ces deux espèces sont faciles à saisir.*

Enc. — CALCUL DIFFÉRENTIEL. — En nous bornant à une vue très-générale de cette matière, on peut dire que le calcul différentiel a pour objet de trouver les rapports des différences de grandeurs variables, d'après la supposition que ces différences deviennent *infiniment petites*, hypothèse qui donne lieu à des abréviations importantes dans leur calcul général. Mais ici il est nécessaire de faire attention à l'acception particulière dans laquelle sont pris les termes d'*infini* et d'*infiniment petit.* Toute grandeur qui forme le sujet d'un raisonnement mathématique est toujours susceptible d'augmentation ou de diminution, et cela sans limite. On peut donc toujours concevoir qu'une quantité devienne assez grande pour dépasser toute quantité finie assignable, de même nature, ou assez petite pour être inférieure à toute quantité finie assignable, également de même nature. Dans le premier cas, on dit que la quantité est *infinie*, et dans le second, qu'elle est *infiniment petite.* Dans ce sens, évidemment, il n'est pas nécessaire d'attribuer une existence réelle ou matérielle à une quantité infiniment grande ou infiniment petite. Il suffit de concevoir que si nous attribuons à une quantité quelconque qui fait l'objet d'un problème une valeur aussi grande ou aussi petite qu'il nous plaira, il existe cependant toujours, au delà de cette limite, une quantité de même nature encore plus grande ou encore plus petite, et qui, dans ce sens, est infiniment grande ou infiniment petite, si on la compare à toute autre quantité finie de même nature. De cette façon une grandeur finie peut être regardée comme nulle ou zéro, si on la compare à une grandeur infiniment grande; et une grandeur infiniment petite peut être regardée comme nulle ou comme zéro, si on la compare à une grandeur finie.

Les quantités infiniment petites que considère le calcul différentiel, sont appelées *différentielles.* La différentielle d'une grandeur ou d'une fonction variable s'exprime en écrivant la lettre d devant la grandeur ou la fonction. Ainsi dx signifie la différentielle de la grandeur variable x; et $d\,(xy)$ est la différentielle du produit des deux variables x et y, et ainsi de suite. Au lieu d'employer la lettre d, les mathématiciens anglais indiquaient autrefois la *fluxion* d'une quantité (expression qui équivaut à celle de différentielle) en plaçant un point sur cette quantité; ainsi $\dot{x}$ représentait la fluxion de x, et $\frac{\cdot}{xy}$ celle du produit xy; mais ce mode de notation est aujourd'hui complétement abandonné, et celui qu'a proposé Leibnitz est exclusivement employé.

On peut définir la différentielle d'une quantité variable, la différence infiniment petite entre deux états successifs de la même variable, et l'objet du calcul est de trouver cette différentielle pour tous les cas possibles, c.-à-d. pour toutes les fonctions possibles des variables proposées, telles que x, y, z, etc., dont les différentielles particulières sont exprimées par dx, dy, dz, etc. Avant d'expliquer comment on obtient ce résultat, il est nécessaire *d'examiner la distinction que l'on doit* établir entre l'opération au moyen de laquelle nous trouvons une différence ordinaire et finie, et celle à laquelle nous devons nous borner, lorsque la différence est infiniment petite, c.-à-d. constitue une différentielle. Si nous considérons le système ou la fonction proposée dans deux états déterminés quelconques, *qui diffèrent l'un de l'autre, la différence des deux valeurs de* la même quantité prise dans les deux états sera déterminée, et par conséquent nous ne pourrons pas la supposer aussi petite qu'il nous plaira : ainsi donc, nous ne pourrons négliger aucune partie de son expression. Si, au contraire, les deux états de la fonction se rapprochent indéfiniment l'un de l'autre, la différence des deux valeurs de la même variable pourra être rendue aussi petite qu'on le voudra. Elle constituera alors une différentielle; et, en réalité, elle ne sera rien autre chose que la différence ordinaire simplifiée par la suppression des quantités, qui, dans son expression, peuvent être regardées comme infiniment petites, en comparaison des autres quantités dont elle se compose. Tel est le principe général de la *différentiation*, c.-à-d. de l'opération par laquelle on trouve la différentielle d'une quantité ou d'une fonction variable.

Il suit évidemment de ce principe que, pour *différentier* une quantité ou une fonction quelconque d'une quantité ou de plusieurs quantités combinées, fonction que nous représenterons par $\varphi\,(x, y, z, \text{etc.})$, il suffit de la considérer dans son second état, c.-à-d. lorsque x, y, z, etc., étant devenus successivement $x+dx$, $y+dy$, $z+dz$, etc., la fonction elle-même devient $\varphi\,(x+dx, y+dy, z+dz, \text{etc.})$; de retrancher la valeur primitive de la fonction de sa valeur ainsi augmentée, ce qui donnera pour la différence finie de la fonction proposée $\varphi\,(x+dx, y+dy, z+dz, \text{etc.})-\varphi\,(x, y, z, \text{etc.})$; et enfin, de passer de cette *différence à la différentielle* en négligeant ces quantités qui, dans le développement, sont infiniment petites en comparaison de celles auxquelles on doit les ajouter, ou dont on doit les retrancher. On comprendra mieux cette règle générale en l'appliquant à quelques exemples particuliers.

1° Soit proposé de différentier la somme $a+b+x+y$, *composée de quantités constantes et de quantités variables.* D'après la formule générale, les constantes a et b n'ont pas de différentielle, et les différentielles de x et de y sont respectivement dx et dy. Par conséquent, la différentielle de la somme proposée, c.-à-d. $d\,(a+b+x+y)$, est $a+b+(x+dx)+(y+dy)-(a+b+x+y)$ qui, en réduisant, devient $dx+dy$. D'où il résulte que *la différentielle d'une somme quelconque de constantes et de variables est égale à la somme des différentielles des variables seules.*

2° On demande de différentier $x+y$. Ici nous avons $d\,(x-y)=x+dx-(y+dy)-(x-y)$; ou, après réduction, $d\,(x-y)=dx-dy$; d'où cette autre conséquence : *la différentielle de la différence de deux variables quelconques est égal à la différence de leurs différentielles.*

3° On se propose de différentier le produit xy. D'après la formule, nous avons $d\,(xy)=(x+dx)\,(y+dy)-xy=xdy+ydx+dxdy$; mais il faut remarquer que le dernier terme $dxdy$ est infiniment petit en comparaison de chacun des deux autres, ainsi qu'il deviendra évident en divisant ce dernier terme par l'un ou l'autre des premiers, car le quotient sera une quantité infiniment petite. Par conséquent, on négligera le troisième terme, et ainsi la formule deviendra $d\,(xy)=xdy+ydz$. Pareillement, $d\,(xyz)=xydz+xzdy+yzdx$, et ainsi de suite, pour la différentielle du produit d'un nombre quelconque de quantités variables.

4° Soit proposé de différentier la fraction $\frac{x}{y}$. D'après la formule générale, la différence sera $\frac{x+dx}{y+dy}-\frac{x}{y}$; mais en la réduisant au même dénominateur, on aura $\frac{ydx-xdy}{y^2-ydy}$. Enfin, en éliminant la quantité ydy, qui est infiniment petite en comparaison de y^2 à laquelle elle est jointe, on a $d\,\frac{x}{y}=\frac{ydx-xdy}{y^2}$.

5° On propose de différentier la fonction x^m. Pour ce cas, la formule générale donne $(x+dx)^m-x^m$. En développant $(x+dx)^m$ d'après le théorème du binôme, nous obtenons pour la différence $(x^m+mx^m-1\,dx+\frac{1}{2}\,(m-1)\,x^{m-2}dx^2+\text{etc.})-x^m$, ou $mx^{m-1}\,dx+\frac{1}{2}\,(m-1)\,x^{m-2}\,dx^2+$ etc. Mais dx^2 étant infiniment petit comparativement à dx, le terme dans lequel il entre comme facteur (et tous les termes suivants qui sont multipliés par $dx^3\,dx^4$, etc.) doivent être rejetés. Nous avons donc simplement pour la différentielle : $dx^m=mx^{m-1}dx$. Il est facile de comprendre que m peut être une quantité quelconque, entière ou fractionnaire, positive ou négative.

6° *On propose de trouver la différentielle de l'expression* a^x dans laquelle a est une quantité constante et x un exposant variable. En vertu du principe général, la différentielle est $a^{x+dx}-a^x$, ou $a^x.\,a^{dx}-a^x$, ou $a^x\,(a^{dx}-1)$. En faisant $a=1+b$, nous aurons $a^{dx}=(1+b)^{dx}$; d'où résulte, à l'aide du théorème du binôme,

$$a^{dx}=1+dxb+dxb^2\,\frac{dx-1}{2}+dxb^3\,\frac{(dx-1)\,(dx-2)}{2\cdot3}+\text{etc.}$$

Mais, comme la quantité dx, étant infiniment petite par rapport aux nombres finis 1, 2, 3, etc., doit être négligée, l'équation, en transposant le premier terme du second membre, devient $a^{dx}-1=dx\,(b-\frac{b^2}{2}+\frac{b^3}{3}-\frac{b^4}{4}+\text{etc.})$. *En substituant* cette valeur de $a^{dx}-1$ dans l'expression $a^x\,(a^{dx}-1)$, et écrivant $a-1$ au lieu de b, nous trouvons pour la différentielle de la fonction proposée

$$da^x=a^x\,dx\Big((a-1)-\frac{1}{2}\,(a-1)^2+\frac{1}{3}\,(a-1)^3-\text{etc.}\Big);$$

ou, en faisant = M le facteur constant (qui est le logarithme népérien du nombre a), nous avons $da^x=\mathrm{M}a^xdx$.

7° Supposons que la fonction proposée soit logarithme y. Faisons $x=\log.\,y$, puis $dx=d\log.\,y$. D'après la définition générale des logarithmes, nous avons toujours, quelle que soit *la valeur de a, la base du système*, $y=a^x$. D'où $dy=da^x$, et en substituant à da^x sa valeur $\mathrm{M}a^xdx$ donnée dans le dernier paragraphe, nous avons $dy=\mathrm{M}a^xdx$. Conséquemment, en substituant y à a^x, et $d\log.\,y$ à dx, nous trouvons finalement :

$$d\log.\,y=\frac{dy}{\mathrm{M}y}.$$

8° On propose de trouver la différentielle de sinus dx, x étant un arc de cercle dont le rayon est 1. D'après le principe général, $d\sin.\,x=\sin.\,(x+dx)-\sin.\,x$; d'où résulte, en vertu de la formule trigonométrique ordinaire, $d\sin.\,x=\sin.\,x\cos.\,dx+\cos.\,x\sin.\,dx-\sin.\,x$. Maintenant, si nous nous rappelons que dx est un arc infiniment petit, il deviendra évident que son cosinus ne diffère de l'unité que d'une quantité infiniment petite, laquelle par conséquent doit être négligée. La formule deviendra donc $d\sin.\,x=\sin.\,x+\cos.\,x\sin.\,dx-\sin.\,x=\cos.\,x\sin.\,dx$. Ici encore, dx étant infiniment petit, il ne diffère de son sinus que d'une quantité infiniment petite qui doit également être éliminée. Par conséquent, $\sin.\,dx=dx$, *et nous avons* $d\sin.\,x=\cos.\,xdx$.

Par le même procédé de raisonnement, nous trouvons $d\cos.\,x=-\sin.\,xdx$, et $d\,\text{tang}.\,x=\frac{dx}{\cos.\,x^2}$.

Jusqu'à présent nous n'avons considéré le système des quantités variables que dans deux états successifs; mais on peut le considérer successivement dans deux, trois, quatre ou un nombre quelconque d'états consécutifs, tous différant infiniment peu l'un de l'autre. Cette considération donne naissance à des *ordres* successifs de différentielles, dérivées l'une de l'autre par la répétition continuelle de la même opération. En différentiant une fonction de quantités variables quelconques, nous obtenons une fonction dérivée, dans laquelle les quantités correspondantes diffèrent infiniment peu de leurs valeurs dans la fonction primitive. Une autre différentiation donne une seconde fonction dérivée, et ainsi de suite; de telle sorte que nous obtenons autant d'ordres successifs de différentielles qu'il y a d'opérations accomplies. Mais il est à remarquer que les différences infiniment petites entre les quantités dans *le premier système dérivé* et les quantités correspondantes dans la fonction primitive, ne sont pas les mêmes que les différences infiniment petites entre les quantités dans le second système dérivé et les quantités correspondantes dans le premier; et celles qui existent entre le second et le troisième système diffèrent aussi de celles qui existent entre le *premier et le second.* Il résulte de là que ces différences sont elles-mêmes variables, et que, par conséquent, comme toutes les autres quantités variables, elles ont leurs différentielles. Si donc nous conservons le symbole d comme caractéristique de la différentielle d'une espèce quelconque de variables, l'expression ddx indiquera la quantité dont dx est augmentée, en passant du premier état dérivé au second, exactement de la même manière que dx représente l'augmentation de x en passant, de son état primitif, au premier état de dérivation. Pareillement, $dddx$ exprimera l'augmentation que reçoit ddx en passant du second système au troisième, et ainsi de suite.

Les quantités dx, ddx, $dddx$, etc., sont appelées première, seconde, troisième, etc., différentielles de x. De même, dy, *ddy*, *dddy*, sont les première, seconde, troisième, etc., différentielles de y. Mais au lieu d'écrire ddx, $dddx$, etc., on écrit ordinairement d^2x, d^3x, etc., et ce mode de notation n'est pas seulement préféré parce qu'il est plus abrégé ; il devient encore absolument indispensable quand il faut considérer plusieurs différentielles successives de la même variable. Toutefois, il importe de distinguer avec soin ces signes de dx^2, dx^3, etc., qui sont également des abréviations, mais qui, en même temps, indiquent des puissances réelles de dx, et signifient respectivement $dx\,dx$, $dx\,dx\,dx$, etc. On doit également les distinguer des quantités $d(x)^2$, $d(x)^3$, etc., qui sont les différentielles des puissances x^2, x^3, etc., de x, tandis que dx^2, dx^3 sont les puissances *des différentielles*.

Il résulte de ces considérations que les différentielles de tous les ordres se différentient de la même manière que toute autre quantité variable, et que, par conséquent, il n'est pas besoin de règles particulières à cet égard. Ainsi, par ex., la différentielle de xy est $xdy + ydx$; et en différentiant cette différentielle, on trouve $dxdy + xd^2y + dydx + yd^2x$. En différentiant une troisième fois, on obtient, en ajoutant les termes semblables, $3dxd^2y + 3dyd^2x + xd^3y + yd^3x$, et ainsi de suite.

Dans l'application du calcul, il est fort important de remarquer que, dans le cas où différentes quantités variables sont réunies par des équations, nous sommes toujours libres de supposer que la différentielle de l'une de ces quantités est constante. Cette différentielle constante devient alors un terme de comparaison, et sert à régler toutes les autres. Ainsi, par ex., en considérant une ligne courbe, nous pouvons supposer que les accroissements infiniment petits de l'abscisse sont tous égaux ; dans ce cas, dx est invariable, et conséquemment $d^2x = 0$. Mais les accroissements de l'ordonnée qui correspondent à ces accroissement égaux de l'abscisse, ne sont pas égaux, et, par conséquent, les différentielles de dy (ou d^2y) ne sont pas zéro ; et la loi suivant laquelle dy varie en passant d'un point à un autre, tandis que dx reste constant, est précisément ce qui nous fait connaître la nature de la courbe. En d'autres termes, la nature de la courbe est déterminée par les relations entre les différentielles successives dy, d^2y, d^3y, etc., de la variable y.

Maintenant que nous avons cherché à expliquer les principes généraux du calcul différentiel, nous allons donner quelques exemples de son application à la théorie des courbes, premier objet auquel il ait été appliqué par ses inventeurs.

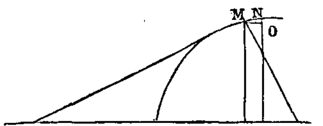

Soit AMN une ligne courbe que nous pouvons regarder comme un polygone d'un nombre infini de côtés. Prolongeons un de ces côtés MN jusqu'à ce qu'il rencontre l'axe AB en T, et tirons MP perpendiculaire à AB ; alors MT sera la tangente, et TP la sous-tangente. Par N, l'autre extrémité du côté MN, tirons NQ parallèle à MP, et puis MO parallèle à AB. Maintenant, MN étant supposé infiniment petit, MP et NQ sont infiniment rapprochés l'un de l'autre ; par conséquent, MO est la différentielle de l'axe $AP = x$, et NO la différentielle de l'ordonnée $MP = y$; ce qui nous donne $MO = dx$ et $NO = dy$. Mais les deux triangles MNO et MTP sont semblables ; par conséquent, NO : OM :: MP : PT, c'est-à-dire $dy : dx :: y : PT$; donc, $PT = y\dfrac{dx}{dy}$, équation qui donne la valeur de la sous-tangente, et, par suite, la position de la tangente elle-même. Il ne reste donc plus qu'à déterminer la valeur de $y\dfrac{dx}{dy}$ d'après l'équation de la courbe. Supposons, par ex., qu'on demande de trouver la sous-tangente de la parabole ordinaire, dont l'équation est $y^2 = ax$, a étant la moitié du paramètre de l'abscisse. En différentiant l'équation de la courbe, nous obtenons $2ydx = adx$; d'où $\dfrac{dx}{dy} = \dfrac{2y}{a}$, et *la sous-tangente* $y\dfrac{dx}{dy} = \dfrac{2y^2}{a}$. *Substituons* dans cette expression ax a y^2, et nous aurons la sous-tangente $= 2x$, propriété bien connue de la parabole.

La position de la normale se trouve de la même manière. Du point M et perpendiculairement à MT, tirons la ligne MR qui rencontre AP au point R ; alors MR est la normale et PR la sous-normale. TMR étant un angle droit, nous avons PR : PM :: PM : PT, c'est-à-dire $PR : y :: y : y\dfrac{dx}{dy}$; par conséquent la sous-normale $PR = y\dfrac{dy}{dx}$. Prenons maintenant pour ex. une ellipse, dont l'équation est $b^2x^2 + a^2y^2 = a^2b^2$, les coordonnées étant rapportées au centre. La différentielle de cette équation est $2b^2xdx + 2a^2ydy = 0$; ce qui nous donne $\dfrac{dy}{dx} = -\dfrac{b^2x}{a^2y}$, et par suite la sous-normale $y\dfrac{dy}{dx} = -\dfrac{b^2x}{a^2}$.

Le calcul différentiel s'applique avec une égale facilité à la détermination des rayons de courbure et des développantes des courbes, à la recherche des *maxima* et des *minima*, aux recherches relatives aux séries et à une foule d'autres problèmes. Dans tous ces cas, il est d'un merveilleux secours pour résoudre des questions dont, sans lui, la solution ne pourrait s'obtenir qu'avec beaucoup de peine et de difficulté. — Le calcul différentiel *a été découvert par* Leibnitz ; *mais c'est des deux illustres* frères Jacques et Jean Bernouilli qu'il a reçu une forme systématique. Cependant quelques années avant la découverte de Leibnitz, Newton avait imaginé la méthode des *fluxions* avec laquelle le calcul différentiel se confond sous tous les rapports, sauf le mode de notation et la manière dont on explique ordinairement les principes. Cette circonstance donna lieu à une discussion qui se continua longtemps avec une grande aigreur, d'une part entre les mathématiciens anglais qui revendiquaient les droits de Newton à l'honneur de la découverte, et de l'autre les mathématiciens de France et d'Allemagne, qui en attribuaient le mérite à Leibnitz. Mais, depuis longtemps, les mathématiciens s'accordent à reconnaître ces deux grands génies comme des inventeurs indépendants. — Il existe un grand nombre de traités de calcul différentiel : nous citerons surtout ceux de Lacroix, de Duhamel et de l'abbé Moigno.

DIFFÉRENTIER. v. a. T. Math. V. DIFFÉRENTIEL.

DIFFÉRER. v. a. (lat. *differre*). Retarder, remettre à un autre temps. *D. un paiement. D. une affaire de jour en jour, de jour à autre. On lui écrivit de d. son voyage de quelques jours.* = SE DIFFÉRER. v. pr. *L'affaire ne peut se d.* = DIFFÉRER. v. n. Tarder. *Ne différez point d'y aller. Il faut partir sans d.* Prov., *Ce qui est différé n'est pas perdu.* = DIFFÉRÉ, ÉE. part. = Conj. V. ALLÉCHER.

Syn. — *Tarder.* — L'idée propre de *tarder* est celle d'être, de demeurer longtemps à venir ou à faire ; et l'idée de *différer*, celle de remettre, de renvoyer à un autre temps. Ne *tardez* pas à cueillir le fruit s'il est mûr ; s'il n'est pas mûr, *différez*. Il est quelquefois sage de *différer*, il est toujours imprudent de *tarder*. En tout, il y a un moment précis : *différez* pour l'attendre ; mais ne *tardez* point quand il est venu. On perd du temps à *tarder*, on en gagne quelquefois à *différer*.

DIFFÉRER. v. n. (latin. *differre*). Être différent. *Il diffère de son frère par le caractère. C'est surtout en cela qu'ils diffèrent l'un de l'autre. Son opinion diffère de la vôtre. Nos goûts diffèrent beaucoup.* — *D. d'opinion, d'avis, etc.*, ou Absol., *Différer*, Avoir une opinion différente. *Ils ne diffèrent entre eux que sur un point.*

DIFFICILE. adj. 2 g. (lat. *difficilis*). Qui est malaisé, qui donne de la peine. *Une entreprise, un travail, une opération d. Cela est d. à faire, à exécuter. Un calcul d. Voilà un passage d. à entendre, à expliquer. Un problème d. à résoudre. Cette île est d'un d. accès. L'accès en est d. Un chemin d. Un métal d. à travailler. Un homme d. à gouverner, à contenter. Il est d. de rien voir de plus laid. Rien n'est plus d. à dire aux hommes que la vérité. Il ne lui a pas été d. de la faire changer d'avis. Il me paraît d. de mieux faire. C'est une personne qu'il est d. de ne pas aimer, dont il est d. de ne pas aimer le caractère.* — *Temps difficiles*, Les temps de guerre, de trouble, de disette, etc. Dans un sens anal., *Un temps d. à passer. Des circonstances difficiles.* On dit encore, *Se trouver, être dans une position, dans une situation d.*, Être dans une situation délicate, embarrassante. — *Être d. à vivre ; Être d'une humeur, d'un naturel, d'un caractère d.* ; *Être d. à manier*, Être d'une humeur fâcheuse, peu accommodante, revêche. ‖ Délicat, exigeant. *Être d. sur les aliments. Être d. sur le choix des mots. Si ces étoffes ne vous plaisent pas, vous êtes bien d. Vous êtes devenu bien d. Un critique d.* — Fam. et subst., *Faire le d., la d.*, Se montrer exigeant, etc.

DIFFICILEMENT. adv. Avec difficulté, avec peine. *Il parle, il écrit d. On change d. d'habitudes.*

DIFFICULTÉ. s. f. (latin. *difficultas*). Ce qui fait qu'une chose est difficile, malaisée, donne de la peine. *La d. d'une entreprise, d'une opération. Ce travail est pour vous sans d. D. de parler, d'écrire, de marcher, de respirer. Éprouver, avoir, trouver de la d. à faire quelque chose.* ‖ Ce qu'il y a de difficile dans une chose ; obstacle, traverse, empêchement. *Une légère d. De graves difficultés. Le point, le nœud d'une d. Une affaire pleine, hérissée de difficultés. Ce travail présente de nombreuses difficultés. Vaincre, surmonter les difficultés. Examiner, lever, résoudre une d. Faire naître des difficultés. Passer par-dessus une d. Notre entreprise rencontra des difficultés inattendues. Cela peut éprouver de grandes difficultés. Je ne crois pas que l'affaire souffre de d. Cela ne peut souffrir, ne souffre point de d.* — Famil., on dit souvent, pour marquer Qu'on adhère, qu'on donne son consentement à une chose, *Cela ne fait point de d., ne fait aucune d. Je n'y vois point de d. Il n'y a pas de d.* ‖ Objection. *Soulever, élever, former une d. C'est un homme qui fait des difficultés sur tout. Cette proposition ne souffre point de d.*, Elle ne présente pas le moindre doute. — *Faire d. de quelque chose*, Y avoir de la répugnance, s'en faire scrupule. *Il y a des gens qui ne font d. de rien. Il a fait d. de se charger de votre affaire.* Absol., on dit dans le même sens, *Faire des difficultés. Il ne se décida qu'après avoir fait beaucoup de difficultés*, ou simplem., *qu'après beaucoup de difficultés.* ‖ Obscurité d'un texte, d'un endroit difficile à entendre. *C. passage offre plusieurs difficultés.* ‖ Différend, contestation légère. *Les deux frères ont eu quelque d. ensemble.* = SANS DIFFICULTÉ. loc. adv. Facilement, volontiers, indubitablement. *Après un peu d'exercice, il parvint à le faire sans d. Il y a consenti sans d. S'il prend votre affaire en main, vous réussirez sans d.*

Syn. — *Empêchement, Obstacle.* — La *difficulté* embarrasse ; elle naît de la nature ou des circonstances mêmes de la chose. L'*empêchement* résiste ; il dépend d'une loi ou d'une force supérieure, et s'oppose à l'exécution de nos volontés. L'*obstacle* arrête ; c'est une chose étrangère qui barre notre chemin. On dit éviter, écarter, vaincre une *difficulté ;* lever, ôter un *empêchement* ou s'en débarrasser ; surmonter, aplanir, détruire et vaincre un *obstacle*.

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. Qui se montre difficile sur tout, qui fait des difficultés sur tout. *C'est un homme d. Un sujet d.*

* **DIFFLUGIE.** s. f. T. Zool. Voy. INFUSOIRES.

DIFFORME. adj. 2 g. Qui n'a pas la forme, la figure, les proportions qu'il devrait avoir. *Visage d. Jambe d. Un bâtiment d. Cela le rend tout d.* ‖ Fig., se dit Des choses morales. *Rien de plus d. que le vice.*

DIFFORMER. v. a. Altérer la forme d'une chose ; ne se dit guère que Des monnaies. *D. une médaille. La loi défend de d. les monnaies.* = DIFFORMÉ, ÉE. p.

DIFFORMITÉ. s. f. Défaut dans la conformation, dans les proportions du corps. *La d. d'un membre. Les difformités de la taille. Corriger une d.* — Par ext., *La d. d'un arbre, d'un bâtiment.* ‖ Fig., se dit Des choses morales. *La d. du vice.* = V. ORTHOPÉDIE.

* **DIFFRACTER.** v. a. (lat. *diffringere*, rompre). T. Phys. Dévier, infléchir, déterminer la diffraction. = SE DIFFRACTER. v. pron. S'infléchir, se dévier. = DIFFRACTÉ, ÉE. part.

DIFFRACTION. s. f. T. Phys. Voy. INTERFÉRENCE.

DIFFUS, USE. adj. (latin. *diffusus ;* de *diffundere*, répandre, étaler). Trop abondant en paroles, prolixe ; se dit Des personnes, des discours et des ouvrages d'esprit. *Cet avocat plaide bien, mais il est d. Un auteur, un ouvrage, un style d. Une explication diffuse et embarrassée.* ‖ * T. Phys. *Lumière diffuse*, Celle qui est répandue dans l'atmosphère, par opposit. à celle des rayons solaires lorsqu'elle frappe directement un objet. ‖ T. Bot. Se dit D'une tige rameuse dès la base, des rameaux étalés horizontalement et sans direction fixe. ‖ * T. Méd. *Anévrysme d.*, V. ANÉVRYSME.

Syn. — *Prolixe.* — Ces deux mots désignent deux défauts contraires à la brièveté. D'après l'étymologie, *diffus* signifie qui est répandu çà et là, qui va de côté et d'autre, tandis que *prolixe* veut dire lâche ou relâché, qui s'étend en longueur. *Diffus* est l'opposé de *concis*, et *prolixe* celui de *précis*. *Diffus* se dit du style et de la pensée ; *prolixe* ne se dit que du style. Les écarts, les digressions, les accessoires inutiles rendent le style *diffus ;* les longueurs, les circonlocutions, les répétitions, rendent le style *prolixe*. « Le style de nos procureurs, disait Marmontel, est *prolixe ;* celui de nos avocats est *diffus*. Cela doit être, quand on paie la longueur des écritures et l'abondance des paroles. »

DIFFUSÉMENT. adv. D'une manière diffuse.

* **DIFFUSIBLE.** adj. 2 g. et s. m. T. Méd.

Enc.—On nomme ainsi, à cause de la rapidité de leur action, les médicaments constitués par des substances volatiles, comme l'alcool, les éthers et les huiles essentielles. Toutes ces substances sont odorantes, inflammables et promptes à s'évaporer. Étendus d'eau ou administrés à doses modérées, les diffusibles excitent vivement tous les tissus, et réagissent rapidement sur le cerveau : ils ne diffèrent alors des excitants que par la promptitude de leur action, qui est plus grande. Employés, au contraire, à trop fortes doses, ils irritent plus ou moins et déterminent, suivant leur nature, tous les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement.

* **DIFFUSIF, IVE.** adj. T. Phys. *Pouvoir d.*, se dit Du pouvoir qu'ont les corps qui réfléchissent la lumière, de disperser irrégulièrement une partie des rayons lumineux incidents.

DIFFUSION. s. f. T. Phys. Se dit Des fluides, et sign. L'action de se répandre, ou L'état de ce qui est répandu. *La d. des gaz, de la lumière, de la chaleur.* V. GAZ et CALORIQUE. — Fig., *La d. des lumières. La d. de la richesse.* ‖ Fig., Prolixité, trop grande abondance de paroles. *En cherchant à éviter la d., on tombe quelquefois dans l'obscurité. Le défaut de cet ouvrage, de cet auteur est la d. Son style n'est pas exempt de d.*

* **DIGAMMA.** s. m. T. Philol. grecque.

Enc. — On désigne sous ce nom, qui signifie *double gamma*, une lettre de l'ancien alphabet grec, laquelle représente en effet deux gammas placés l'un au-dessus de l'autre, F, et répond à la lettre F de l'alphabet latin. On a beaucoup discuté sur la forme, la valeur, la prononciation et l'usage de ce signe. Aujourd'hui, on admet généralement que le d. occupait le sixième rang dans l'alphabet grec et qu'il était propre au dialecte éolien. Toutefois, plusieurs grammairiens pensent que, dans les premiers temps, il appartenait également aux autres dialectes helléniques. *Le d. tenait le plus souvent* la place du B ; mais il remplaçait quelquefois le **Γ**, le **Δ**, le **Θ**, le **Φ** ou le **X**. On pense qu'il avait la prononciation des consonnes latines F et V, ou du W anglais. Comme la langue latine se rapprochait beaucoup plus du dialecte éolien que des autres dialectes grecs, on remarque qu'elle fait un grand usage du d. avec la prononcia*tion du V, soit au commencement, soit dans le* corps des *mots*. Ainsi, les substantifs grecs ἔαρ, printemps; ἕσπερος, soir ; οἶνος, vin ; ᾠόν, œuf, etc., que les Éoliens écrivaient Fεαρ, Fεσπερος, Fοινος, ωFον, devinrent, chez les Romains, *ver*, *vesper*, *vinum* et *ovum*.

DIGASTRIQUE. adj. (grec. δίς; γαστήρ, ventre).

Enc. — On appelle ainsi tout muscle qui présente deux portions charnues ou deux faisceaux de fibres musculaires réunis par un tendon intermédiaire. Néanmoins, on désigne plus particulièrement sous ce nom un muscle situé obliquement à la partie supérieure et latérale du cou. L'une de ses extrémités *s'attache* à *l'os temporal*, et l'autre à la partie médiane de la mâchoire inférieure : son tendon moyen passe dans un anneau aponévrotique fixé à l'os hyoïde. Les deux *Digastriques*, quand ils agissent ensemble, abaissent la mâchoire inférieure.

DIGÉRER. v. a. (lat. *digerere*). Faire la digestion des aliments qu'on a pris. *J'ai fort bien digéré tout ce qu'on m'a donné.* Absol., *Il a l'estomac faible, il ne digère pas bien.* ‖ Fig. et fam., Souffrir, supporter quelque chose de fâcheux. *D. un affront. Il ne digérera jamais le traitement qu'il en a reçu. Il ne pouvait d. de voir ses livres mal accueillis du public.* Absol., *Cela est dur à d.*, Cela est dur à supporter, ou bien Cela est difficile à croire. ‖ Figur., Examiner à fond une affaire, un sujet quelconque, de manière à en bien déterminer les parties, et à les distribuer convenablement. *D. une affaire, un ouvrage, un système. Il faut d'abord bien d. ce que vous avez à dire. Il y a de bonnes choses dans ce livre, mais elles sont mal digérées.* — Se rendre compte d'une chose de manière à la bien concevoir, à la posséder parfaitement. *Il ne suffit pas de lire beaucoup, il faut encore d. ses lectures.* = * SE DIGÉRER. v. pron. *Cet aliment ne se digère pas facilement.* = DIGÉRER. v. n. T. Chim. Être mis en digestion. *On fait d. ces matières à un feu lent.* = DIGÉRÉ, ÉE. part. = Conjug. V. ALLÉCHER.

DIGESTE. s. m. (lat. *digesta*). T. Droit romain.

Enc. — On appelle *Digeste*, du latin *digerere*, coordonner, un recueil méthodique des décisions des plus célèbres jurisconsultes romains depuis Auguste jusqu'à Justinien. Ce recueil a été composé, sur l'ordre de ce dernier prince, par une commission de 16 membres, sous la présidence de Tribonien. Cette commission fut organisée à la fin de l'an 530 ; elle avait dix ans pour achever son travail, mais elle opéra avec une telle rapidité qu'elle put le présenter à l'empereur dans les derniers mois de 533. Ce recueil fut promulgué et reçut force de loi le 30 décembre de cette même année. Le d., qu'on nomme aussi *Pandectes* (du grec πᾶν δέχομαι, j'embrasse tout), constitue un immense répertoire, divisé en 50 livres dont chacun renferme plusieurs titres. Il comprend 9,123 lois ou passages tirés des œuvres de 39 jurisconsultes, et forme la première et principale partie du Corps du droit civil (*Corpus juris civilis*). Le plus ancien manuscrit des Pandectes a été découvert à Amalfi, vers 1137. Depuis 1406, il se trouve à Florence. La première édition a été publiée à Pérouse, en 1476, par Henri Clayn.

DIGESTEUR. s. m. T. Phys.

Enc.—Le *Digesteur*, appelé aussi *Marmite de Papin*, du nom du médecin français qui l'a inventé, a été imaginé pour étudier les effets de la production de la vapeur en vase clos. Il consiste en une marmite de cuivre à parois très-épaisses (Fig. ci-contre), dont le couvercle BB est maintenu très-solidement au moyen d'une forte vis de pression C. Des lames de plomb interposées entre le couvercle et les bords du vase permettent de rendre la fermeture aussi exacte que possible. Le couvercle est percé d'un petit trou *o* lequel est fermé hermétiquement par une soupape ou disque obturateur qu'on maintient au moyen de la tige *a*D. Cette tige est mobile à son extrémité *a*, et un poids P, qui se déplace comme le peson d'une romaine, permet d'exercer sur le disque une pression d'autant plus grande que ce même poids est *plus rapproché de l'extrémité D du levier. De cette* manière, on varie à volonté la charge que supporte le disque, et on la règle de telle façon qu'il puisse être soulevé par la vapeur, pour que celle-ci s'échappe aussitôt qu'elle a atteint une tension déterminée. — La marmite de Papin étant remplie d'eau jusqu'aux deux tiers environ et fermée avec soin, on la place sur le feu. La température à laquelle on peut porter le liquide est bien supérieure à 100° ; cependant, aussi longtemps qu'on le chauffe, il ne bout ni ne se vaporise parce qu'il n'a pas d'espace pour son expansion. Mais dès qu'on ouvre la soupape, la vapeur s'échappe avec d'autant plus de violence que la température du liquide est plus élevée. En même temps, l'eau restée dans le vase entre en ébullition, et sa température tombe à 100°, parce que toute la chaleur en excès a passé à l'état latent pour former la vapeur. — Comme en général l'action dissolvante des liquides est d'autant plus prononcée que leur température est plus haute, il est facile de comprendre les services que rend la marmite de Papin quand on veut dissoudre une substance peu soluble par elle-même. On en fait habituellement usage pour extraire la gélatine des os. L'eau de la marmite, portée au delà de 100°, dissout rapidement la substance animale sans presque altérer la texture de la matière osseuse solide.

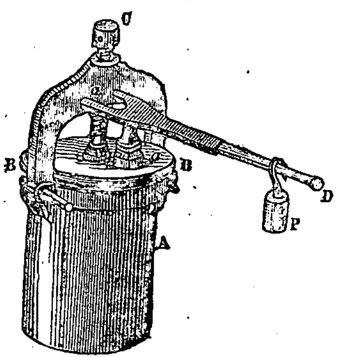

La marmite *autoclave* est construite d'après le même principe que le d. de Papin. C'est une marmite de cuivre, dont le couvercle de forme elliptique s'introduit dans l'intérieur du vase, et s'applique contre un *bourrelet saillant*, de telle sorte que la fermeture devient d'autant plus hermétique que la vapeur presse davantage sur le couvercle. Ainsi, dans cet appareil, comme l'exprime le mot *autoclave*, c'est la vapeur qui se ferme elle-même toute issue. On a essayé d'appliquer la marmite autoclave aux usages domestiques : les viandes et les lé*gumes y cuisent en effet très-rapidement. Mais, malgré les sou*papes dont on avait soin de munir l'appareil, les explosions dangereuses auxquelles a donné lieu son usage l'ont bientôt fait abandonner.

*** DIGESTIBILITÉ.** s. f. T. Physiolog. Aptitude à être digéré. = * DIGESTIBLE. adj. 2 g. Qui est apte à être digéré. — Voy. DIÉTÉTIQUE et DIGESTION.

DIGESTIF, IVE. adj. T. Physiol. Qui concourt à la digestion. *L'appareil d. Les organes digestifs.* V. DIGESTION, ESTOMAC, INTESTIN, etc. ‖ Qui facilite la digestion. *Pastilles digestives.*

Enc. — On donne le nom de *Digestifs* à des onguents légèrement excitants qui s'emploient pour favoriser la suppuration des plaies ou stimuler la surface des ulcères indolents. Le *D. simple* se prépare en mêlant ensemble 64 gr. de térébenthine pure, deux jaunes d'œufs frais, et en ajoutant peu à peu de 15 à 16 *gram. d'huile de millepertuis préparée par l'ébullition.* Le *D. animé* se fait en mêlant parties égales de d. simple et de styrax liquide ; et le *D. mercuriel* s'obtient, en substituant, dans le mélange, l'onguent mercuriel au styrax.

DIGESTION. s. f. (latin. *digestio*). T. Physiolog. L'élaboration que les aliments introduits dans certaines parties du corps animal y subissent, et en vertu de laquelle ils deviennent assimilables. *Une bonne, une mauvaise d. Faire sa d. Cela aide, facilite, trouble, empêche la d. Cet aliment est d'une facile d., de facile d., d'une d. difficile.* ‖ Figur. et fam., *Cet affront, ce traitement est de dure d.*, Est difficile à supporter. *Cette entreprise est de dure d.*, Elle présente de grandes difficultés. *Ce livre, cet ouvrage est de dure d., est un morceau de dure d.*, Il est difficile à entendre ou pénible à lire. *Cela est de dure d.*, Cela est difficile à croire. ‖ T. Pharm. L'opération par laquelle on tient pendant un certain temps une substance en contact avec un liquide, à une température de 35 à 40 degrés centigrades, pour en extraire les parties solubles.

Enc. — I. L'organisme vivant, soit animal, soit végétal, représentant un tout clos de toutes parts et s'accroissant néanmoins par intussusception, ne peut absorber les matériaux de sa nutrition qu'autant qu'ils sont à l'état fluide. Les matériaux de la nutrition des plantes existent dans le sol et dans l'atmosphère sous forme liquide et gazeuse, et sont par conséquent *aptes à être immédiatement absorbés par les racines et par les* feuilles. Il n'en est pas de même chez l'animal. D'abord, à l'exception de quelques espèces inférieures, les animaux sont libres et non fixés au sol comme les végétaux ; de plus, leurs organes absorbants, au lieu d'être extérieurs comme chez ces derniers, se trouvent placés dans une cavité interne ; enfin, les matières que l'*animal emprunte au monde extérieur pour servir* à sa nutrition, sont en grande partie à l'état solide, et exigent, pour être absorbées, une dissolution préalable. Cette dissolution et cette absorption constituent à proprement parler la *Digestion*. Cependant, quoique la d. soit une fonction essentiellement chimique, elle exige aussi le concours de divers organes du mouvement, et présente par conséquent une partie véritablement mécanique.

II. *Phénomènes mécaniques de la d.* — Ces phénomènes ont pour objet la préhension des aliments, leur division par l'appareil masticatoire, leur progression dans toute la longueur du tube digestif, et enfin leur évacuation au dehors lorsque le travail de la d. se trouve complétement achevé. — Chez l'Homme, ainsi que chez quelques espèces animales, la *préhension* des aliments se fait au moyen du membre supérieur ; chez tous les autres animaux, elle s'opère directement avec la bouche. Lorsque les aliments ont été introduits dans la cavité buccale, la ***mastication*** intervient pour les diviser. Cette division n'a pas seulement pour but de faciliter la déglutition des sub*stances alimentaires et leur passage de* la *bouche dans* l'estomac en diminuant leur volume, mais encore de favoriser leur dissolution en permettant aux liquides digestifs de les pénétrer et d'agir dans toute l'épaisseur de leur masse. La mastication est surtout nécessaire pour les substances végétales, parce que, dans ces substances, les principes alibiles sont en général renfermés dans des enveloppes qui sont réfractaires aux liquides digestifs et qui, par conséquent, ont besoin d'être préalablement détruites ou brisées. C'est pour cela que les animaux qui se nourrissent de végétaux mâchent plus longtemps leurs aliments que les Carnivores. Chez certains Herbivores même, les Ruminants, la mastication s'exerce deux fois sur la masse alimentaire. — A la mastication succède une série d'actes musculaires qui ont pour objet de faire passer les aliments de la bouche dans le pharynx, du pharynx dans l'œsophage, et de l'œsophage dans l'estomac. Ces mouvements constituent la *déglutition*. Des trois temps de la déglutition, le premier seul est volontaire ; les deux autres sont complétement soustraits à l'empire de la volonté, comme les mouvements de l'estomac et de l'intestin eux-mêmes. — V. DÉGLUTITION.

Une fois parvenue dans l'estomac, la masse alimentaire n'y reste pas immobile. Cet organe lui imprime des mouvements qui ont pour effet de mettre les aliments ingérés en contact avec le suc gastrique que sécrète la surface du viscère. Lorsqu'on paralyse l'estomac d'un animal en coupant les nerfs pneumo*gastriques, les seules portions du bol alimentaire qui soient* attaquées par le suc gastrique, sont celles qui se trouvent en contact avec la muqueuse sécrétoire. Les mouvements de l'estomac peuvent être observés directement sur l'animal vivant, en mettant cet organe à découvert ; on les a aussi observés sur l'Homme lui-même, dans quelques cas de fistule gastrique. Chez ce dernier, on constate un mouvement vermiculaire qui est beaucoup plus prononcé quand l'estomac est rempli d'aliments que lorsqu'il est vide ; il est également plus sensible dans la région pylorique. Comme ceux de l'intestin, les mouvements de l'estomac sont péristaltiques, c.-à-d. qu'ils ont lieu successivement d'un point à un autre, de façon que la masse alimentaire se trouve promenée sur toute la surface de l'organe. Toutefois, leur rhythme n'est pas le même chez tous les animaux. L'estomac des Herbivores fait subir aux aliments un mouvement de va-et-vient de gauche à droite et de droite à gauche, c.-à-d. qu'au mouvement péristaltique succède un mouvement antipéristaltique. Chez un homme atteint de fistule gastrique, Beaumont a observé un mouvement analogue à celui qui a lieu chez les Herbivores. Au reste, la disposition anatomique des fibres de l'estomac de l'Homme peut, jusqu'à un certain point, donner *a priori* une idée des mouvements de cet organe. — Les mouvements de l'estomac n'ont pas seulement pour effet de mélanger la masse alimentaire avec le suc gastrique ; ils accélèrent encore l'absorption des portions de cette masse qui se trouvent complétement dissoutes.

Tant que dure la d. stomacale, l'orifice pylorique reste fermé ; mais quand elle est terminée, le pylore s'ouvre et laisse passer par fractions successives la masse alimentaire dans le duodenum, où elle se mélange avec la bile et le suc pancréatique. De là elle passe dans les autres portions de l'intestin grêle, où se continuent *l'action dissolvante des sucs digestifs sur les aliments, le mouve*ment péristaltique qui fait cheminer la masse alimentaire, et l'absorption des parties dissoutes au fur et à mesure que leur dissolution s'effectue. Parvenue à l'extrémité de l'iléon, ce qui reste alors de la masse alimentaire franchit la valvule de Bauhin qui sépare l'intestin grêle du gros intestin ; puis, après un sé*jour plus ou moins prolongé dans le cæcum*, le résidu *de la d.* continue son chemin jusqu'au rectum. Là il s'accumule en certaine quantité, pour être ensuite expulsé à des intervalles périodiques par l'acte de la défécation.

III. *Phénomènes chimiques de la d.*—Dans l'acte de la d., les aliments sont décomposés par les sucs digestifs qui agissent sur eux soit par voie de dissolution, soit par voie de réaction chimique. Les boissons, l'eau surtout, concourent aussi puissamment à l'action des sucs digestifs. Les liqueurs fermentées, les alcooliques, les boissons acides ou alcalines contribuent également à la dissolution des substances alimentaires, soit par l'eau qu'elles renferment, soit par l'action chimique qu'elles exercent sur les aliments, comme les sucs digestifs eux-mêmes. — Les substances introduites dans le tube digestif sont solubles ou insolubles. Dans le premier cas, les sucs digestifs n'agissent en général que comme dissolvants. Dans le second, ils transforment ces substances en une série de produits solubles. Les sucs digestifs sont la *salive*, le *suc gastrique*, le *suc pancréatique*, le *suc intestinal* et la *bile*. Nous allons étudier successivement leur mode d'action.

1° *Action de la salive.* — La salive renferme près de 99 p. 100 d'eau ; son résidu solide se compose d'un peu de matière organique et de 98 p. 100 de matières salines. La salive qui s'écoule dans la bouche au moment des repas, offre toujours une réaction alcaline : ce n'est qu'accidentellement qu'on la trouve *quelquefois acide le matin à jeun. La partie la plus importante* de ce liquide est une matière organique azotée qui s'y trouve à l'état de dissolution, mais qui reste dans le résidu solide de la salive évaporée. Cette substance, appelée *Ptyaline* par Berzélius, et *Diastase salivaire* par Mialhe, est plus abondante dans les premiers moments de la sécrétion, par conséquent au début des *repas, et beaucoup moins* à la *fin*. C'est à elle qu'est due l'action chimique de la salive, et c'est sur les aliments féculents que cette action s'exerce spécialement. Au contact de la salive, la fécule se convertit d'abord en *dextrine*, puis en *glucose* ou *sucre*, produits solubles, et, par conséquent, susceptibles de se dissoudre dans les liquides digestifs. La diastase salivaire agit sur l'amidon exactement comme la diastase végétale extraite de l'orge germée qui s'emploie dans la fabrication de la bière. Un gramme de diastase salivaire dissoute dans l'eau suffit à transformer en sucre environ 2,000 grammes de fécule. Pour que cette opération s'accomplisse avec toute l'efficacité possible, il faut que la température ne soit pas trop élevée, autrement elle serait ralentie. La température la plus favorable est celle de 40° centigrades environ, qui est celle de la chaleur animale. — La transformation de la fécule en sucre n'a pas lieu dans la bouche, car l'action de la salive est loin d'être instantanée. Ce n'est qu'au bout d'une minute au moins que l'empois d'amidon chauffé doucement avec de la salive décèle la présence du sucre, et il faut plus de temps encore pour amener à l'état de sucre la totalité ou seulement une notable partie de l'empois mélangé avec de la salive. D'un autre côté, les expériences faites sur les animaux démontrent qu'au moment où le bol alimentaire traverse l'œsophage, il ne contient encore que des traces insignifiantes de sucre : d'où il faut conclure que la salive exerce son action ailleurs que dans la bouche, et que cette action se continue dans le reste du tube digestif. On a objecté que les propriétés saccharifiantes de la salive dépendaient de son alcalinité, et qu'une fois arrivée dans l'estomac, son action devait être empêchée par l'acidité du suc gastrique. Il est très-vrai, en effet, que les acides forts détruisent l'action de la diastase, mais il n'en est pas de même des acides faibles. La salive neutralisée ou même rendue acide à l'aide de l'acide acétique ou de l'acide lactique, qui est l'acide du suc gastrique, conserve sa propriété de convertir l'amidon en sucre : son action en est simplement ralentie.

2° *Action du suc gastrique.* — Le suc gastrique est le liquide que sécrètent les parois de l'estomac. Cette sécrétion n'a lieu que lorsque cet organe contient des aliments et se trouve excité par leur contact. Dans l'intervalle des digestions, on n'y rencontre que le mucus qui lubréfie toutes les muqueuses. La meilleure manière de se procurer du suc gastrique consiste, ainsi que l'a démontré Blondlot, à pratiquer sur des animaux des fistules gastriques. — Toutes les glandes de l'estomac ne sécrètent pas des liquides identiques, et l'on présume que le suc gastrique est spécialement sécrété par les glandes composées qui avoisinent la portion cardiaque de ce viscère. Les expériences de Goll, de Zurich, ont démontré en effet que cette partie de la muqueuse stomacale jouit d'un pouvoir digestif bien supérieur à celui que possèdent les autres portions de ce tissu. D'après les expériences faites sur une femme atteinte de fistule gastrique, Bidder et Schmidt évaluent à plus de 500 gram. par heure la quantité de suc gastrique que sécréte l'estomac dans l'espèce humaine.

Le suc gastrique est un liquide incolore, limpide, d'une odeur faible rappelant celle de l'animal dont il provient, et d'une saveur légèrement salée. Sa densité diffère peu de celle de l'eau ; elle est de 1005 chez l'Homme. Sa réaction est constamment acide. On l'a trouvée telle chez tous les Mammifères, chez les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons dont le suc gastrique a été étudié. Il contient environ 99 p. 100 d'eau, de faibles proportions de matières salines, un acide libre et une substance organique particulière. Les sels du suc gastrique sont principalement constitués par des chlorures alcalins et terreux ; on y rencontre aussi du phosphate et du carbonate de chaux, et des traces de sels de fer. L'acide libre est de l'acide lactique. On a cru longtemps, avec Prout, que l'acidité du suc gastrique était due à l'acide chlorhydrique ; mais l'erreur provenait du procédé employé pour obtenir l'acide du suc gastrique. On trouve quelquefois dans l'estomac, pendant la d., de l'acide acétique, et même de l'acide butyrique ; mais la présence de ces acides n'est qu'accidentelle et provient de la transformation des matières alimentaires grasses ou amylacées. — La substance organique que renferme le suc gastrique a été découverte par Schwann qui lui a donné le nom de *Pepsine*. Elle a beaucoup d'analogie avec les matières albumineuses. Comme l'albumine, elle est soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool qui la précipite de ses dissolutions, mais le précipité se redissout dans l'eau, ce qui n'a pas lieu pour l'albumine. Elle précipite aussi par le tannin et par l'acétate de plomb. Sa dissolution aqueuse ne se trouble point par l'ébullition, qui trouble au contraire les dissolutions d'albumine, parce que celle-ci se coagule. Quoique la pepsine ne se coagule point par la chaleur, elle perd néanmoins ses propriétés lorsqu'elle a été chauffée au de là d'un certain degré; entre 70° et 80°, par exemple, Payen obtient la pepsine, qu'il nomme *Gastérase*, en traitant du suc gastrique de chien par l'alcool, qui précipite la pepsine, et avec elle de petites proportions d'albumine et de mucus. Le précipité est ensuite traité par l'eau, qui ne dissout que la pepsine. Enfin, il précipite la dissolution obtenue en la traitant par l'alcool, et fait sécher le nouveau précipité à une température de 40°. La pepsine, ainsi préparée, équivaut à peine à 1 ou 2 millièmes du poids du suc gastrique. — La pepsine est la partie essentiellement active du suc gastrique, et son action s'exerce spécialement sur les substances albuminoïdes; toutefois cette action ne se produit qu'autant que la pepsine est unie à un acide libre, car il suffit de saturer ce dernier pour dépouiller le suc gastrique de ses propriétés. Comme la salive, la pepsine agit à la manière des ferments, c.-à-d. par une action de contact ou de catalyse. Ce qui le prouve, c'est que, dans les digestions artificielles faites avec le suc gastrique, on retrouve dans les liquides résultant de la dissolution des aliments, toute la pepsine employée : par conséquent celle-ci ne s'est pas combinée avec les produits formés. L'action de la pepsine s'exerce aussi bien au dehors qu'au dedans de l'estomac. De là les digestions artificielles, dont la première idée appartient à Spallanzani. Ces digestions peuvent s'exécuter de bien des manières. Celle qui se rapproche le plus de la digestion naturelle consiste à recueillir du suc gastrique sur un animal auquel on a pratiqué une fistule gastrique, à mettre dans le vase qui contient ce suc la substance qu'on veut faire digérer, et à soumettre ce vase à une chaleur de 37° dans une étuve ou au bain-marie. On peut encore fabriquer de toutes pièces un suc gastrique artificiel, en ajoutant quelques centigrammes de pepsine à de l'eau contenant 1 ou 2 millièmes d'acide chlorhydrique, par ex. On peut même remplacer la pepsine par un fragment de la membrane stomacale d'un animal Carnivore, ou par un morceau de la caillette d'un Ruminant, ou bien encore par un peu de présure, parce que ces substances renferment de la pepsine. Sauf la coloration du produit, le résultat est le même, quel que soit l'acide employé, pourvu qu'on ait soin de varier la dose de ce dernier suivant sa force. Si l'on se contentait d'employer de l'eau acidulée, sans addition de pepsine, l'expérience échouerait. L'eau acidulée avec 1 ou 2 millièmes d'acide chlorhydrique, par ex., ne dissout que la fibrine du sang, lorsque celle-ci n'a pas été soumise à la coction, et encore faut-il beaucoup de temps pour que cette dissolution soit complète. Elle ne dissout non plus ni la viande cuite (fibrine coagulée), ni l'albumine cuite, ni le gluten : elle ne fait que les ramollir et les diviser. Ce n'est donc ni à l'acide libre, ni à la pepsine seule, que le suc gastrique doit ses propriétés, mais à l'action combinée de ces deux substances.

Les matières alimentaires sont d'autant plus promptement dissoutes dans le suc gastrique, soit naturel, soit artificiel, qu'elles ont été divisées en plus petits fragments. La fibrine, le gluten et l'albumine coagulée se dissolvent en quelques heures. Quant à la caséine, le suc gastrique exerce sur elle une double action; elle commence par se coaguler, et cet effet est dû à l'acidité du suc gastrique; puis, quelque temps après, le caillot se désagrége et la dissolution s'en empare au bout de quelques heures. Mais la nature du produit obtenu n'est plus la même que celle de la caséine employée, car ni les acides ni la chaleur n'ont plus le pouvoir de le coaguler. — Le suc gastrique ne coagule point, à proprement parler, l'albumine liquide : il ne fait que la troubler légèrement; mais le trouble ne tarde point à disparaître. Au bout de 5 ou 6 heures, l'albumine est dissoute, et ne se coagule plus sous l'influence des acides ou sous celle de la chaleur. — La gélatine (gelée de viande ou d'os, mais non la gélatine du commerce, que le mode de préparation employé a dépouillée de ses propriétés nutritives) est promptement dissoute par le suc gastrique. De même que dans les cas précédents, l'opération ne consiste pas en une simple dissolution, car le nouveau produit a perdu la propriété de se prendre en gelée par le refroidissement ; mais on n'est pas encore bien fixé sur la nature de ce dernier. — Pour ce qui concerne les autres principes alimentaires, fibrine, gluten, albumine solide et albumine liquide, on sait qu'ils sont métamorphosés par le suc gastrique en une substance qui a la même composition chimique que les matières albuminoïdes. De même que ces dernières, cette substance donne naissance à de l'acide xanthoprotéique, lorsqu'on la chauffe avec de l'acide azotique. Comme elles, elle précipite par l'alcool, par le tannin et par le sublimé corrosif. Elle diffère de l'albumine proprement dite, en ce qu'elle ne précipite pas par les acides, et n'est pas coagulée par la chaleur. — Le produit de la d. des matières albuminoïdes a reçu de Lehmann le nom de *Peptone*, et de Mialhe celui d'*Albuminose*. La peptone a une grande ressemblance avec l'albumine. Il est probable que si elle ne se coagule point sous l'influence de la chaleur, cela tient à l'acidité du suc gastrique. En effet, si on neutralise le liquide au moyen d'un alcali, et qu'on le chauffe ensuite, il ne tarde pas à se former un précipité gris blanchâtre floconneux. D'après cela, s'il était constaté que les substances albuminoïdes pénètrent par absorption dans le sang sous la forme de peptone, on pourrait s'expliquer pourquoi le produit de la d. des substances albuminoïdes se retrouve dans le sang sous forme d'albumine, en admettant que l'alcalinité du sang, en neutralisant les produits absorbés, fait repasser la peptone à l'état d'albumine.

Le suc gastrique ne dissout point les substances organiques autres que les principes albuminoïdes. L'action qu'il exerce sur elles ne diffère pas de celle que sont susceptibles de produire la plupart des autres liquides de l'économie animale. Toutes les substances inorganiques qui sont solubles dans l'eau, le sont également dans le suc gastrique. Celles qui le sont peu ou point, comme le phosphate de magnésie, les sels de chaux, ceux de fer, etc., s'y dissolvent en partie à cause de son acidité. — Ainsi qu'il résulte des expériences faites par Blondlot sur des chiens porteurs de fistules gastriques, tous les aliments ne sont pas également solubles dans le suc gastrique. Voici quel est le degre de digestibilité des substances albuminoïdes prises isolément. La *fibrine* a exigé 1 heure 1/2; le *gluten* cuit, 2 h.; la *caséine*, 3 h. 1/2; l'*albumine coagulée*, 6 h. ; les *tissus fibreux* (tendons et ligaments), 10 heures. Le mucus s'est toujours montré réfractaire à l'action digestive. Quant aux substances albuminoïdes qui font partie des aliments composés, les expériences faites par Beaumont sur un homme atteint de fistule gastrique, ont donné les résultats suivants : En moyenne, la chair de poisson était digérée en 2 heures 1/2; celle des volailles blanches en 3 heures; la viande des volailles noires en 3 h. 1/2; les viandes rôties de veau, de bœuf, de mouton et de porc, également en 3 h. 1/2; ces mêmes viandes, bouillies ou frites, exigeaient 4 heures.

3° *Action du suc pancréatique.* — Chez l'Homme, le pancréas verse le produit de sa sécrétion dans le duodénum par deux canaux distincts, dont l'un s'ouvre dans l'intestin par un orifice qui lui est commun avec le canal cholédoque; ce qui fait que le suc pancréatique et la bile se mélangent en arrivant dans l'intestin. Dans l'intervalle des digestions, la sécrétion du suc pancréatique est presque nulle; mais le travail de la d. l'active beaucoup. Le suc pancréatique recueilli pendant ce travail sur un animal auquel on avait pratiqué une fistule pancréatique, est un liquide incolore, filant, de consistance sirupeuse et à réaction alcaline. Lorsqu'on le chauffe, il se prend en masse et se coagule comme l'albumine. Cette coagulation est due à une substance analogue aux substances albuminoïdes. Cette substance, qui forme la partie essentielle du suc pancréatique, est également coagulée par les acides forts qui y déterminent un précipité; elle ne l'est pas par les acides faibles, tels que l'acide acétique ou lactique, ni par les acides forts quand ils ont été étendus. Comme l'albumine, l'alcool la coagule et la précipite; mais le précipité formé peut se redissoudre dans l'eau, ce qui n'a pas lieu pour l'albumine. Outre cette matière organique, le suc pancréatique renferme une grande quantité d'eau, des sels, et quelques traces de matières grasses.

Lorsque après avoir liquéfié à une température de 37° centigrades, du beurre ou des graisses animales, on les agite avec du suc pancréatique, on obtient presque instantanément une *émulsion*, c.-à-d. un liquide dans lequel les corps gras se trouvant divisés en particules d'une petitesse extrême et n'apparaissent au microscope que comme une fine poussière ou comme des nébulosités indistinctes. Avec de l'huile d'olive l'effet est le même. Chez les animaux dont on a lié les deux conduits pancréatiques de manière à intercepter l'écoulement du suc pancréatique dans l'intestin, on retrouve soit dans le tube digestif lui-même, soit dans les matières fécales, les substances grasses qu'on leur a fait ingérer, et on peut s'assurer qu'elles n'ont presque pas subi d'altération. Les faits pathologiques s'accordent avec les expériences faites sur les animaux. Dans plusieurs cas de destruction plus ou moins complète du pancréas observés par Eisenmann, la maladie avait été surtout caractérisée par un amaigrissement considérable, et les selles contenaient une proportion très-forte des matières grasses qui avaient servi à l'alimentation. Enfin, quand on détruit cette glande chez un Chien, comme le fait le prof. Bernard, on voit l'animal maigrir très-rapidement, et on retrouve les matières grasses des aliments presque intactes dans les matières fécales. De tout ce qui précède, on peut donc conclure avec l'illustre physiologiste que nous venons de nommer, que l'action du pancréas dans la d., s'exerce spécialement sur les matières grasses, et que cette action dépend de la propriété que possède le suc pancréatique d'émulsionner ces matières. — Pour expliquer l'absorption des matières grasses, quelques physiologistes ont supposé que le suc pancréatique ne se borne pas à émulsionner les corps gras, mais qu'il agit encore chimiquement sur eux de manière à les convertir en savons à l'aide de son alcali. Mais les faits ne s'accordent guère avec cette hypothèse, car les matières grasses ont toujours été retrouvées en nature, et jamais à l'état de savon, soit dans le tube digestif, soit dans les chylifères. En outre, pour que cette saponification fût possible, il faudrait que les liquides intestinaux fussent toujours alcalins; or, le suc gastrique qui pénètre la masse chymeuse détruit cette alcalinité dans la plus grande partie de l'intestin grêle et la remplace par une réaction acide.

Indépendamment de son action sur les substances grasses, le suc pancréatique agit encore sur les matières féculentes à la manière de la salive. Il continue ainsi l'action commencée de celle-ci, sur cette partie de fécule qui n'a pas été encore modifiée, au moment du passage du chyme de l'estomac dans l'intestin, surtout chez les Herbivores. Ce fait a été mis hors de doute par les expériences de Sandras et de Bouchardat, ainsi que par celles de Lenz et de Donders.

4° *Action de la bile.* — La bile paraît également venir en aide au suc pancréatique et concourir dans une certaine mesure à l'émulsionnement des corps gras. Du moins, c'est ce qu'on doit présumer, d'après la propriété dont jouit ce liquide de se mélanger avec ces derniers.

5° *Action du suc intestinal.* — Ce liquide est sécrété par les innombrables glandes qui tapissent toute la muqueuse intestinale. La sécrétion a lieu dans toute l'étendue de l'intestin ; cependant l'action du suc intestinal sur les substances alimentaires paraît à peu près bornée à l'intestin grêle, attendu qu'avant leur arrivée dans le gros intestin, les parties nutritives des aliments ont été déjà presque entièrement dissoutes et absorbées. Le suc intestinal est un liquide limpide, transparent et *alcalin*. Sa solution filtrée se trouble par la chaleur et devient opaline. L'alcool et la plupart des sels métalliques y produisent un précipité abondant. Il contient du mucus, une matière organique non définie, de l'eau, des sels et une matière grasse. Il jouit du pouvoir de transformer l'amidon en glucose, mais lentement, et il possède encore la propriété d'émulsionner les corps gras.

IV. *D. naturelle.* — Dans ce qui précède, nous avons uniquement considéré la d. des divers principes alimentaires pris isolément, et non la d. des aliments toujours plus ou moins composés dont se nourrissent l'Homme et les animaux. Pour donner une idée de la d. naturelle, il nous reste à montrer ce que l'on trouve dans le tube digestif d'un animal aux diverses périodes du travail digestif.

Le contenu de l'*estomac* se présente sous l'aspect d'une pâte ou bouillie grisâtre, appelée *Chyme*, qui est plus ou moins épaisse suivant la quantité de liquide contenue dans les aliments, suivant que l'animal a pris ou n'a point pris de boissons, et suivant que le travail digestif est plus ou moins avancé. De même, la composition du chyme est plus ou moins complexe, et varie en raison de la nature et du nombre des substances ingérées. Supposons qu'un animal ait mangé du lait, du pain et de la viande, des pommes de terre et des légumes, on trouvera dans l'estomac : 1° une grande quantité d'amidon provenant des matières féculentes, et non encore transformée; 2° de la dextrine et du sucre, résultat de la transformation en partie commencée et en partie achevée d'une portion de l'amidon ingéré (cette action, due à la salive, a commencé dans la bouche et se continue dans l'estomac à l'aide de la salive avalée) ; 3° des matières albuminoïdes représentées, dans le cas qui nous occupe, par la fibrine et la caséine (ces matières se présenteront à des états différents de dissolution, suivant la période de la d. où on les examinera ; tout à fait au commencement même la caséine apparaîtra modifiée) ; 4° des substances grasses inaltérées sur lesquelles ni la salive ni le suc gastrique n'exercent aucune action, et qui ne seront modifiées que dans l'intestin grêle ; 5° toutes les parties des aliments réfractaires à l'action de la salive et du suc gastrique (tels sont la cellulose, la fibre végétale, les grains de fécule non broyés, les fragments de tendons, etc.); 6° du suc gastrique et de l'acide lactique (la proportion de ce dernier pourra même être augmentée si l'animal a fait usage de sucre ou de lait dans son alimentation ; l'amidon déjà transformé en sucre pourra également donner lieu à une formation d'acide lactique, surtout si les aliments ont séjourné pendant un certain temps dans l'estomac) ; 7° on pourra encore trouver dans l'estomac de l'acide acétique provenant d'une fermentation particulière du sucre. Les boissons dont l'homme fait usage donnent assez fréquemment lieu à la production de cet acide qui, dans ce cas, résulte de la transformation de l'alcool qu'elles renferment.— Indépendamment de l'eau pure, qui elle-même contient des matières salines, l'Homme fait usage de nombreuses boissons, qui, outre l'eau qu'elles contiennent, renferment encore des matières salines et des matières organiques. Les matières salines dissoutes dans l'eau des boissons sont absorbées avec elle dans l'estomac ou dans l'intestin. L'alcool, comme nous l'avons vu, donne naissance à un peu d'acide acétique ; mais il est, pour la plus grande partie, absorbé en nature. Quant aux matières organiques azotées des boissons, on ignore si elles sont absorbées en nature ou si elles subissent auparavant une modification chimique de la part des sucs digestifs. Il en est de même du bouillon.

Dans l'*intestin grêle* le phénomène de la d. se complique davantage, car à l'action de la salive et du suc gastrique qui se continue sur les aliments qu'ils imprègnent, vient s'ajouter celle du suc pancréatique, *de la bile et du suc intestinal*. Après un séjour de quelques heures dans l'estomac, le chyme n'a été dépouillé par l'absorption que d'une partie des principes albuminoïdes qui ont eu le temps de se dissoudre, et du sucre déjà formé. C'est à cet état qu'il passe par portions successives de l'estomac dans l'intestin grêle. A son arrivée dans ce dernier, *il contient des matières albuminoïdes dissoutes et non encore* absorbées, du sucre formé aux dépens des matières féculentes encore inaltérées, des matières grasses intactes, un peu d'acide lactique, quelquefois de l'acide acétique, et enfin les substances réfractaires à la d. — De grisâtre qu'elle était dans l'estomac, la bouillie alimentaire devient jaunâtre dans l'intestin grêle : c'est à la bile qu'elle doit cette coloration. Mais à mesure qu'elle diminue, cette coloration change ; elle devient en effet verdâtre et prend une teinte d'autant plus foncée qu'elle se rapproche davantage du gros intestin. Lorsque la quantité des matières grasses ingérées est très-considérable, l'émulsion qu'elles forment avec les liquides de l'intestin grêle domine, et donne à la masse entière un aspect blanc et crémeux. La réaction de la bouillie alimentaire est acide dans la plus grande partie de l'intestin grêle ; elle ne devient alcaline qu'à la fin de cet intestin. Cette acidité n'est pas due seulement au suc gastrique, mais encore à l'acide lactique et à l'acide acétique qui se forment aux dépens des matières sucrées. L'acide butyrique se rencontre plus rarement et provient de la même source que les premiers. — Avant d'être absorbé, le sucre de canne a besoin de se convertir en glucose, et c'est principalement dans l'intestin grêle que s'opère cette transformation. Le suc gastrique mis en présence du sucre de canne pendant 36 heures, ne produit que des traces de glucose. De son côté la salive ne le modifie point. En conséquence, lorsqu'on fait prendre du sucre de canne à *un animal, on constate rarement la présence de la glucose dans* l'estomac, tandis qu'elle est toujours très-abondante dans l'intestin grêle. — Les sucs digestifs de l'intestin grêle ne modifient point les substances albuminoïdes. Les métamorphoses que ces substances y éprouvent dépendent de l'action du suc gastrique, laquelle se continue dans cet intestin, et de l'action de l'*acide lactique formé aux dépens des matières féculentes.* Quant à la gomme et à la pectine, dont la constitution chimique est analogue à celle de l'amidon, on ignore si elles sont transformées en glucose par la d. intestinale ou si elles sont absorbées en nature. On sait seulement que la salive et le suc gastrique sont sans action chimique sur elles.

Lorsque les aliments passent dans le *gros intestin*, la plus grande partie de leurs matériaux a déjà été absorbée. Il suit de là que leur fluidité diminue progressivement pendant la durée du trajet qu'ils ont à parcourir à travers l'intestin grêle. Arrivé dans le *cæcum*, ce qui reste de la masse alimentaire y séjourne quelque temps. On a pensé que ce séjour avait pour but d'achever la d. des substances albuminoïdes non encore digérées, et qu'à cet effet le cœcum sécrétait un liquide acide, comme l'estomac lui-même. Les observations de Colin ne confirment nullement cette supposition. Ce physiologiste a constaté que le contenu du cœcum, chez les Herbivores, loin d'être acide, est toujours alcalin. D'un autre côté, chez les Carnivores, cette partie de l'intestin est beaucoup moins développée que chez les Herbivores : or le contraire devrait avoir lieu, si l'hypothèse énoncée plus haut était vraie. Il paraît donc assez vraisemblable que le séjour des aliments dans le cœcum se rapporte plutôt à la d. des féculents qu'à celle des substances albuminoïdes. — C'est dans le cœcum que le résidu de la digestion commence à revêtir l'odeur qui distingue les matières fécales. Arrivée à *la fin du gros intestin, la partie non absorbée de la masse alimentaire* offre la consistance d'une pâte molle qui, après s'être accumulée en certaine quantité dans le rectum, est évacuée par l'acte de la défécation. On trouve dans les matières fécales, outre le résidu non digéré et non absorbé des aliments, du mucus intestinal et quelques-uns des principes de la bile.

V. *De l'absorption dans l'appareil digestif.* — La dissolution des substances alimentaires n'ayant lieu que successivement et à mesure que les divers sucs digestifs agissent sur elles, on comprend que l'absorption ne s'opère pas également sur tous les points du tube digestif. Dans la bouche et dans l'œsophage, le court séjour qu'y font les aliments ne permet qu'à une très petite quantité d'eau et de sels solubles de pénétrer dans le sang. Dans l'estomac, où le séjour des aliments est beaucoup plus prolongé, l'absorption s'exerce sur l'eau, sur les sels solubles dans le suc gastrique, sur les matières albuminoïdes liquéfiées, sur le sucre déjà formé aux dépens des matières amylacées. Dans l'intestin grêle, l'absorption porte sur les mêmes substances que dans l'estomac, et de plus sur les matières grasses émulsionnées par le suc pancréatique. Elle a lieu également sur les produits secondaires (acide lactique et acide acétique) formés chemin faisant aux dépens des matières déjà dissoutes. Enfin, dans le gros intestin, l'absorption est très restreinte, parce que, à son arrivée dans cet intestin, la masse alimentaire a été déjà dépouillée de la plus grande partie de ses matériaux absorbables. — *C'est dans l'intestin grêle que* l'absorption est le plus active, ce qu'explique parfaitement, du reste, la structure anatomique de la muqueuse de cet intestin, dont toute la surface est couverte d'une multitude de villosités, véritables racines animales, représentant le chevelu de la racine chez les végétaux.

L'absorption est effectuée à la fois par les veines et par les vaisseaux lymphatiques de l'intestin. *Des veines intestinales*, les liquides de la d. sont conduits dans le foie par l'intermédiaire de la veine-porte ; de là ils passent dans la veine cave inférieure. Les liquides absorbés sur les lymphatiques sont recueillis par le canal thoracique, qui les conduit dans la veine cave supérieure. C'est par conséquent le sang veineux qui reçoit la totalité du *produit liquide de la d. Chez l'animal à jeun, les lymphatiques* de l'intestin ne peuvent être distingués qu'avec la plus grande difficulté, parce qu'ils contiennent un liquide transparent analogue à celui qui circule dans les autres parties du système lymphatique. Lorsqu'au contraire on ouvre un animal en pleine d., on voit dans l'épaisseur du mésentère les vaisseaux lym*phatiques gonflés* d'un liquide émulsif. Dans les veines intestinales, le sang n'offre rien de particulier quant à la couleur, mais l'analyse chimique démontre que sa composition n'est plus la même que celle du sang qui circule dans les autres portions du système veineux.

Le liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques de l'intestin au moment de l'absorption digostive, a reçu le nom de *Chyle*, et les vaisseaux qui le renferment celui de *vaisseaux chylifères* et de *vaisseaux lactés*. Le chyle n'est parfaitement pur que dans les vaisseaux chylifères de l'intestin lui-même, car dans le canal thoracique il se trouve mélangé à la lymphe qui revient de toutes les parties du corps. Chez les Carnivores et les Herbivores aussi bien que chez l'homme, le chyle est un liquide blanc, opaque, assez semblable à du lait. Quand on l'examine au microscope, on voit qu'il est composé d'un liquide transparent au milieu duquel sont suspendus une foule de globules sphériques de dimensions très-variables. De ces globules, les uns sont d'une petitesse extrême et sans dimensions appréciables ; les autres, plus gros, ont depuis 6 millièmes jusqu'à 1 centième de millimètre de diamètre. Les plus gros sont beaucoup moins nombreux que les autres dans les chylifères de l'intestin ; c'est, au contraire, l'inverse dans le canal thoracique. Ces gros globules résultent de l'accolement des plus petits, ce qui les fait paraître granuleux. Les globules du chyle sont essentiellement constitués par de la graisse qu'enveloppe une mince couche de matière albuminoïde. *On trouve aussi dans ce liquide des globules* de lymphe qui diffèrent des précédents par leurs dimensions à peu près constantes, et parce qu'ils sont lisses et légèrement colorés. Le liquide fourni par le canal thoracique d'un animal soit en pleine digestion, soit à jeun, se coagule au bout de peu de temps, comme le sang ; mais celui qu'on extrait des *chylifères d'un animal en pleine d. se coagule moins aisément.* Pour que le chyle soit lactescent, il faut que l'animal ait fait usage d'aliments contenant des matières grasses, ce qui a lieu toutes les fois que l'alimentation est *naturelle*. Lorsqu'au contraire on donne à un animal des matières privées de substances grasses, comme, par ex., de l'albumine ou de la fibrine pure, ce liquide est transparent et offre une grande analogie avec la lymphe. Les analyses chimiques du chyle n'ont jusqu'à ce jour porté que sur le chyle extrait du canal thoracique, à cause de la difficulté de se procurer d'assez grandes quantités du chyle intestinal lui-même. Or, comme le chyle thoracique est mélangé de lymphe, les résultats de ces analyses ne peuvent donner qu'une idée incomplète de la composition du chyle pur. D'après ces recherches, le chyle contient une très forte proportion d'eau, plus de 900 parties sur 1000 ; une très petite quantité de fibrine ; de 35 à 70 p. d'albumine ; de 9 à 36 de matières grasses, et de 14 à 24 de matières extractives et de sels.

Nous avons maintenant à nous demander sous quelle forme sont absorbés les produits de la d. Les recherches de Becker ont établi que les féculents qui se transforment d'abord en dextrine, puis en glucose, sont absorbés sous ce dernier état, car en introduisant de la glucose dans une anse intestinale ou en l'ingérant dans l'estomac d'un animal à l'aide de la sonde œsophagienne, on trouve constamment du sucre dans le sang de cet animal, 2, 3 ou 4 heures après l'expérience. On observe la *même chose quand on donne à l'animal une nourriture amylacée* abondante. Quant à la partie du sucre métamorphosée dans l'intestin en acide lactique, elle est absorbée dans cet état et va former des lactates dans les voies de l'absorption, où l'on a en effet constaté leur présence. L'albumine liquide est absorbée en nature. Les aliments albuminoïdes solides (fibrine, caséine, *albumine coagulée) sont absorbés à l'état de peptone.* Les matières grasses neutres, c.-à-d. les graisses, l'huile, le beurre, contenues dans les aliments, sont absorbées en nature, après avoir été simplement émulsionnées. On les retrouve en nature, non-seulement dans les chylifères, mais encore dans le sang de l'animal pendant la digestion.

Il est très probable que les chylifères sont la seule voie d'absorption des matières grasses, et que celles-ci ne sont jamais absorbées par les veines. Cependant les chylifères n'absorbent pas seulement les substances grasses ; ils absorbent aussi les produits liquides de la d. des substances albuminoïdes, l'eau et les sels de l'alimentation miscibles à l'émulsion des corps gras. La glucose fournie par la transformation des féculents s'engage aussi en partie dans les chylifères, où on la retrouve soit en nature, soit à l'état d'acide lactique. — Les veines se distinguent des chylifères en ce qu'elles n'absorbent pas les substances grasses ; mais, comme eux, elles absorbent les produits albuminoïdes de la d., le sucre provenant des féculents, l'eau, les sels et les boissons. Les expériences démontrent que le sang de la grande veine mésaraïque où le sang de la d. existe dans toute sa pureté, contient quelquefois au moment de la d. une proportion beaucoup plus considérable d'albumine. Le sucre se rencontre également dans le sang de la veine porte chez l'animal qui digère. Enfin, ce même sang contient une plus forte proportion d'eau que celui du reste du système veineux, chez *les animaux qui ont bu copieusement*.

VI. *De la d. dans la série animale.* — Si l'on en excepte quelques êtres placés au dernier degré de l'échelle animale, tels que les Infusoires et les Spongiaires, tous les animaux possèdent une cavité où les phénomènes chimiques de la d. s'accomplissent essentiellement de la même manière, quelles que soient les différences de forme et de disposition que présente l'ensemble de l'appareil digestif.

Chez tous les Mammifères, la d. offre la plus grande analogie avec celle de l'homme. Les différences tiennent surtout au mode d'alimentation, qui apporte non-seulement des modifications dans les organes directement affectés aux phénomènes chimiques de la d., mais encore dans le nombre et *la forme des dents, dans la forme et les mouvements du maxillaire inférieur.* Les Herbivores ont le tube digestif beaucoup plus long que les Carnivores ; l'appareil salivaire est aussi plus développé chez les premiers, sans doute à cause du rôle que joue la salive dans la d. des féculents. Chez les Carnivores, les aliments séjournent beaucoup plus longtemps dans l'estomac que chez les Herbivores, *parce que ces animaux se nourrissant principalement* de substances albuminoïdes, la partie la plus essentielle de la d., s'accomplit chez eux dans la cavité qui sécrète le liquide propre à dissoudre ces substances. On croit vulgairement que les aliments séjournent beaucoup plus longtemps dans l'estomac des Ruminants que dans celui des autres Herbivores ; mais ce n'est qu'une simple apparence. En effet, les renflements constitués par la *Panse*, le *Bonnet* et le *Feuillet*, ne sont point à proprement parler des estomacs : ce sont des réservoirs destinés à recevoir les herbes à peine brisées par une première mastication ; le véritable estomac des Ruminants est la cavité où s'opère la sécrétion du suc gastrique, c.-à-d. la *Caillette*. Or, les aliments n'y font qu'un court séjour, car la caillette a une capacité très-inférieure à celle de la panse.

Chez les Oiseaux, la mastication, qui ne peut avoir lieu à défaut de dents, est suppléée par un estomac à parois musculeuses très-épaisses, nommé *Gésier*, qui est chargé d'assurer la trituration des aliments. Comme chez les Mammifères, la longueur du tube digestif de ces animaux est en rapport avec la nature de l'alimentation. Il offre ordinairement trois renflements superposés, plus développés chez les Granivores. Le premier est le *Jabot*, mais il manque chez un grand nombre d'espèces. Le second, ou *Ventricule succenturié*, est celui où s'effectue la sécrétion du suc gastrique : il est plus développé chez les Oiseaux qui manquent de jabot. Le troisième est con*stitué par le gésier. La salive est sécrétée par des follicules* situés sous la langue ; le foie est volumineux ; enfin, le canal pancréatique a souvent deux ou trois ouvertures.

Les Reptiles ont en général une chaîne de glandes salivaires autour des mâchoires, un estomac simple, et des intestins ordinairement courts. Leur foie est volumineux, et leur pancréas *de volume médiocre. Chez ces animaux, les fonctions* digestives sont incomparablement moins actives que chez les Mammifères et surtout chez les Oiseaux : aussi peuvent-ils supporter pendant plusieurs mois une abstinence complète d'aliments. Quant aux boissons, ils en supportent également bien la privation, à cause de la rareté de leurs sécrétions, de la basse température de leur corps, et des enveloppes à peu près imperméables qui les recouvrent en général et s'opposent presque entièrement à l'évaporation cutanée.

Les Poissons n'ont pas de glandes salivaires ; leur estomac est simple, leur intestin est court, et leur foie volumineux. Chez eux le pancréas est remplacé par des prolongements infundibuliformes, ou *cæcums* groupés autour du pylore.

L'appareil digestif offre de très grandes différences dans la classe des *Invertébrés*. Chez les *Insectes*, surtout chez les herbivores, il est très développé. Il offre deux et quelquefois trois renflements, comme chez les Oiseaux. Le premier porte également le nom de *Jabot ;* le second, appelé *Ventricule chylifique*, est tapissé de nombreux follicules ; le troisième, analogue au gésier des Oiseaux, est armé de lames cornées destinées à broyer les aliments. Les *Crustacés* n'ont souvent qu'un seul estomac armé de dents puissantes. Chez eux et chez les Insectes, le foie est remplacé par des tubes déliés qui s'ouvrent, soit dans le ventricule chylifique, soit au-dessous de l'estomac. Chez les *Mollusques*, l'appareil digestif est souvent très-développé ; les glandes salivaires et le foie sont très-volumineux. Quelques-uns ont des organes masticateurs, et la plupart ont l'anus situé dans le voisinage de la bouche. Les *Rayonnés* n'ont qu'une seule ouverture pour l'entrée et la sortie des aliments.

DIGITAL, ALE. adj. (latin. *digitalis ;* de *digitus*, doigt). T. Anat. Qui appartient aux doigts. *Artères, veines digitales. Nerfs digitaux.* ‖ *Impressions digitales*, Légères dépressions qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales.

DIGITALE. s. f. T. Bot. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

* **DIGITATION.** s. f. T. Anat. Se dit Des faisceaux de fibres de certains muscles, lorsqu'ils sont disposés à peu près comme les doigts de la main tenus écartés.

* **DIGITÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Se dit Des parties qui sont divisées en pointes ou en lobes figurant les doigts de la main.

* **DIGITIFORME.** abj. 2 g. T. Hist. nac. Qui a la forme d'un doigt.

* **DIGITIGRADE.** adj. 2 g. et s. m. (lat. *digitus ; gradiri*, marcher). T. Mamm. Voy. CARNIVORES.

* **DIGITI-NERVIÉ, ÉE.** — * DIGITI-PALMÉ, ÉE. — * DIGITI-PENNÉ, ÉE. adj. T. Bot. Voy. FEUILLE.

DIGNE. adj. 2 g. (lat. *dignus*). Qui mérite quelque chose ; se dit en bonne ou en mauvaise part. *D. de* *louange, de récompense, d'estime, de confiance. D. de mépris, de punition. D. de mort, de la mort. Il est d. de la corde. D. de grâce, de pardon. Elle était d. d'un meilleur sort. Se rendre d. des bontés de quelqu'un. Son sort est d. d'envie. Un objet d. d'attention. Un spectacle d. de pitié. Il n'est pas d. de cette place. Il se montra d. du trône. Il n'est pas d. de vivre. D. d'être aimé, d'être adoré. Il n'est pas d. qu'on le regrette, qu'on fasse rien pour lui. Il n'est pas d. de votre courroux Son sort est d. d'envie. Ceci est bien d. de toute votre attention. Un spectacle d. de pitié. L'empire doit appartenir au plus d. — D. de croyance, d. de foi,* Qui mérite qu'on lui donne croyance, qu'on ajoute foi à ce qu'il dit. *Ce témoin est d., n'est pas d. de foi. — C'est un d. sujet,* Il est très-capable de remplir un emploi, ou Il a une excellente conduite. ‖ Absol., signifie quelquefois Qui a de la probité, de l'honnêteté, qui est d. d'estime : il se met alors avant le subst. *Une d. mère de famille. Un d. homme. Un d. magistrat.* — Se dit aussi D'une chose qui mérite d'être approuvée. *Dans cette occasion rien ne fut plus d. que sa conduite. Il ne pouvait faire un plus d. choix.* ‖ Grave, composé, réservé ; se dit quelquefois ironiquem., *Avoir un maintien d., des manières dignes. Avoir, prendre un air d. Parler d'un ton d.* ‖ S'emploie aussi soit en bonne, soit en mauvaise part, Pour marquer un rapport de convenance, de conformité. *Cela était d. de lui. C'était une entreprise d. de son génie. C'est une d. récompense, une récompense d. de ses travaux. Cette action est d. d'un héros. Cette réponse est d. d'un sot. Cet acte est bien d. d'un pareil scélérat. Il se montra le d. fils de son père. Montrer des sentiments dignes de sa naissance.*

DIGNEMENT. adv. Selon ce qu'on mérite, convenablement, noblement. *Il a été d. récompensé. S'acquitter d. de sa mission. Se comporter d. C'est parler d. Il a fait d. les choses.*

DIGNITAIRE. s. m. Celui qui est revêtu d'une dignité. — *Les dignitaires du clergé,* Les cardinaux, archevêques, évêques, archidiacres, etc. — *Les grands dignitaires de la couronne,* Titre donné sous l'empire, à l'archichancelier, à l'architrésorier, au grand électeur, au grand connétable et au grand amiral. — * *Dames dignitaires,* Titre donné aux dames de la maison impériale de Saint-Denis. *Les dames dignitaires portent, à l'intérieur de la maison, la décoration de la Légion d'honneur.*

DIGNITÉ. s. f. (latin. *dignitas*). Se dit pour marquer La noblesse, l'élévation, le respect de soi-même, dans les sentiments, les actions, les manières. *Avoir de la d. dans le caractère, dans les manières. Avoir un air de d. Il conserva devant ses juges la d. de son caractère, toute sa d. Sa conduite manque de d. Un homme plein de d., sans d. Parler, agir avec d. Compromettre sa d. Perdre toute d. Un monarque sans d.* — Par dénigr., se dit D'une affectation d'importance, de supériorité. *Elle voulut prendre un air de d.* ‖ S'emploie aussi en parlant De certaines choses, Pour marquer le respect que nous devons avoir pour elles. *La d. de la nature humaine. La d. de la vertu. La d. de la douleur. La d. du trône. Compromettre sa d., la d. du caractère dont on est revêtu. — La d. d'un sujet, d'une matière,* L'importance et la noblesse d'un sujet. *Le style répondait à la d. du sujet.* ‖ Poste ou grade éminent, charge ou office considérable. *D. souveraine. La suprême d. Être constitué en d. La d. royale. Les premières dignités de l'État. Élever à une d. Parvenir aux plus hautes dignités. Être comblé de dignités. Les insignes de sa d. La d. épiscopale* ou *de l'épiscopat.* ‖ Dans quelques églises, se dit aussi De certains bénéfices auxquels est annexée quelque juridiction ecclésiastique, quelque prééminence ou quelque fonction particulière dans le chapitre, comme celle de prévôt, de doyen, de trésorier, d'archidiacre, etc., ou dans le chœur, comme celle de chantre, etc. — Par ext., se dit Des personnes qui possèdent un de ces bénéfices. *Il y a des cathédrales où toutes les dignités portent la robe rouge.*

* **DIGON.** s. m. T. Mar. Bâton qui porte une flamme ou un pavillon, et qu'on attache au bout d'une vergue. ‖ T. Pêche. Morceau de fer barbelé ou terminé par un demi-dard qu'on ajuste au bout d'une perche, pour piquer et prendre certains poissons.

DIGRESSION. s. f. (lat. *digressio*). Action d'abandonner momentanément le sujet que l'on traite pour parler de choses qui y sont étrangères ; Ce que l'on dit d'étranger au sujet que l'on traite. *Longue d. Courte d. D. ennuyeuse. Faire une d. Se perdre dans des digressions, se laisser entraîner à des digressions sans fin.* ‖ * T. Astron. Voy. ÉLONGATION.

DIGUE. s. f. (celtiq. *dik*, barrière). Amas de terre, de pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau, et principalement contre les flots de la mer. *Faire une d. Construire une digue.* ‖ Fig., Obstacle. *Quelle d. opposer à une pareille licence ?*

* **DIGYNE.** adj. 2 g. (gr. δίς ; γυνὴ, femme). T. Bot. Voy. PISTIL. = * DIGYNIE. s. f. Voy. BOTANIQUE.

* **DIKE.** s. f. T. Géol. Voy. DYKE.

DILACÉRATION. s. f. T. Chir. Action de dilacérer, déchirement.

DILACÉRER. v. a. (lat. *dilacerare*). T. Chir. Déchirer, mettre en pièces avec violence. = DILACÉRÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. CÉDER.

DILAPIDATEUR, TRICE. adj. Qui dilapide, qui dépense follement. *Un ministre d. des deniers publics.* ‖ Substantiv., *C'est un d.*

DILAPIDATION. s. f. Action de dilapider ; dépense excessive et désordonnée. *La d. des deniers publics. Ce ministre ruina les finances par ses dilapidations.*

DILAPIDER. v. a. (latin. *dilapidare*). Ruiner par des dépenses excessives et désordonnées. *Il dilapida les finances.* = DILAPIDÉ, ÉE. part.

Syn. — *Dissiper, Gaspiller.* — Celui qui répand de tous côtés, en dépenses désordonnées, son argent, son revenu, son bien, *dissipe*. Celui qui dépense son fonds avec son revenu, qui démolit et disperse les matériaux de sa fortune, *dilapide*. Celui qui, par une mauvaise administration, laisse gâter, perdre, piller, emporter son bien en dégâts et et en fausses dépenses, *gaspiller*. Les héritiers d'un avare, dans l'impatience de jouir, *dissipent* son héritage. Les gens de la cour *dilapideraient* la fortune publique, si on les laissait faire. Un nombreux domestique *gaspille* les plus grands revenus, si le propriétaire n'en est pas lui-même le premier économe.

DILATABILITÉ. s. f. V. CORPS et DILATATION.

DILATABLE. adj. 2 g. T. Physiq. Qui est susceptible de dilatation.

DILATANT et **DILATATEUR.** s. m. T. Chir. Voy. DILATATION. ‖ *Dilatateur,* se dit aussi, subst. et adj. Des muscles qui servent à dilater certaines parties. *Le d. des ailes du nez.*

DILATATION. s. f. Action de dilater, de se dilater ; ou L'état de ce qui est dilaté.

Enc. — PHYSIQ. — En parlant des propriétés des CORPS, nous avons dit ce que c'était que la d. et la manière de la mesurer ; nous avons à étudier ici les différences que présentent dans cette circonstance les divers corps solides, liquides et gazeux.

I. *D. des solides.* — On appelle *Coefficient de d. linéaire* l'allongement que prend l'unité de longueur d'un corps lorsque sa température s'élève de 0 à 1 degré, et *Coefficient de d. cubique* l'augmentation de volume que subit, dans le même cas, l'unité de volume. Le coefficient de d. cubique est toujours en rapport direct avec le coefficient de d. linéaire : il est le triple de ce dernier. En effet, soit un cube dont le côté, à 0, égale 1, et k le coefficient de d. linéaire du corps dont ce cube est formé, en passant de 0 à 1 degré : le côté de ce cube deviendra $1 + k$, et, par conséquent, le volume du cube qui était 1 à 0, deviendra $(1 + k)^3$ à 1°, c'est-à-dire $1 + 3k + 3k^2 + k^3$. Or, la quantité k étant toujours une fraction très-minime, il s'ensuit que son carré k^2 et son cube k^3 sont des quantités tout à fait négligeables, de sorte qu'on peut, sans erreur sensible, prendre $1 + 3k$, c'est-à-dire le triple du coefficient de d. linéaire pour le coefficient de d. cubique. — En établissant que le coefficient de d. cubique est le triple du coefficient de d. linéaire, nous avons supposé que les corps étaient homogènes ; mais ce cas ne se présente jamais dans les corps tels qu'on les emploie. Ces corps en effet ont toujours été plus ou moins travaillés, martelés, passés à la filière, au laminoir, trempés, etc. ; or, tous ces traitements tourmentent la matière et mettent ses molécules dans un état d'équilibre forcé. Aussi les molécules n'ayant plus le même arrangement dans les diverses parties du corps, il est évident que celui-ci *ne peut pas se dilater également dans les* divers sens. Il n'y a que les corps fondus qui puissent être homogènes, et encore ce cas est-il bien difficile à réaliser, car un grand nombre d'entre eux sont sujets à la liquation, et presque tous cristallisent pendant le refroidissement. Toutes les fois qu'on a besoin de connaître rigoureusement la d. d'un corps, il est indispensable de la mesurer dans le sens dont on a besoin et sur ce corps lui-même. — En outre, le coefficient de d. d'un corps ne reste pas constant pour toutes les températures : en général, il augmente avec la température. Il existe cependant quelques exceptions à cette loi. Pour l'acier trempé, par ex., le coefficient décroît lorsque la température dépasse une certaine limite, ce qui tient à ce que l'acier se détrempe lorsqu'on le chauffe, et à ce que l'acier recuit est moins dilatable que l'acier trempé. Quoique le coefficient de d. croisse à mesure que la température augmente, on peut néanmoins, d'après les expériences de Dulong et Petit, le regarder comme très-sensiblement constant entre 0 et 100. Si l'on considère les températures comprises entre 100° et 300°, alors les augmentations des coefficients deviennent très-sensibles. — Au reste, les corps soumis à l'action de la chaleur ne se dilatent pas d'une manière continue, mais par sauts brusques, comme dans l'allongement d'une barre par des charges de plus en plus grandes. L'expérience constate également qu'un corps, après avoir été chauffé, ne revient jamais rigoureusement à ses dimensions primitives. Le zinc, par ex., présente ce phénomène d'une manière très-marquée. — Si des corps plus ou moins homogènes on passe aux corps cristallisés, alors les phénomènes de la d. deviennent encore plus compliqués ; les cristaux se dilatent plus dans un sens que dans l'autre, et l'allongement le plus grand a lieu, ainsi que l'a constaté Mitscherlich, suivant l'axe principal. Cet effet se manifeste surtout d'une manière très-sensible dans les cristaux de gypse. — De même que les cristaux, les corps organiques présentent des différences de d. qui dépendent de leur texture : c'est ainsi que les bois se dilatent plus dans le sens de leurs fibres que dans le sens contraire.

Applications. — La force avec laquelle les solides se dilatent et se contractent, lorsque la température s'élève ou s'abaisse, est énorme : elle est égale à l'effort qu'il faudrait faire pour les comprimer d'une quantité égale à la contraction, ou les allonger de la même quantité dont ils se sont dilatés. Or, l'on sait que de très-grandes pressions ne produisent sur les corps solides, et principalement sur les métaux, que des diminutions de volume à peine sensibles. Cette force de d. est irrésistible, et comme l'allongement, quoique très-petit en lui-même, produit sur de très-longues barres des variations assez considérables, il est souvent indispensable d'y avoir égard. Nous avons déjà parlé de l'application que Molard a faite de la force de contraction des métaux pour consolider les murs du Conservatoire des Arts et Métiers ; nous allons en citer quelques autres exemples. Les tuyaux en fonte destinés à la conduite des eaux et du gaz d'éclairage, éprouvent, par les changements de température, des variations de longueur telles, vu leur grand développement, qu'ils seraient infailliblement rompus. Afin d'éviter cet accident, les différentes pièces dont ils sont formés s'emboîtent à frottement les unes dans les autres, de manière à laisser un certain jeu pour que les tuyaux puissent rentrer plus ou moins les uns dans les autres. Le même effet a lieu pour les rails des chemins de fer ; aussi a-t-on la précaution de laisser un certain intervalle entre les diverses pièces dont ils se composent. C'est également pour laisser le jeu nécessaire à la d., qu'on a soin, dans les constructions, de ne pas encastrer d'une *manière invariable dans les murs les extrémités des longues* poutres qui supportent les charpentes : cette précaution devient bien plus nécessaire encore, lorsqu'il s'agit de charpentes en fer. Certains ponts présentent des exemples bien remarquables des effets qui nous occupent. Lorsqu'ils sont placés dans une direction telle qu'un de leurs côtés soit exposé aux rayons du soleil, tandis que l'autre se trouve continuellement dans l'ombre, ils se déforment et présentent souvent une différence de flèche de plusieurs décimètres d'un côté à l'autre. Aujourd'hui on tient compte de ces effets, et on a soin de laisser un certain intervalle entre les matériaux pour permettre à la d. de s'exercer librement. — La construction des pendules compensateurs et des thermomètres métalliques est également fondée sur les changements de longueur qu'éprouvent les corps par suite des variations de la température ; il en sera parlé aux mots PENDULE et THERMOMÈTRE.

Formules. — Soit L la longueur d'un corps à 0, L′ sa longueur à une température t, et k son coefficient de d. en passant de 0° à la température t. L'allongement sera kt pour l'unité de longueur, et (kt) L pour la longueur totale. A la température t, la longueur du corps sera donc devenue $L + L\,(kt)$: on a donc $L' = L + L\,(kt)$ ou $L' = L\,(1 + kt)$.

La longueur L′ d'un corps à la température t étant connue, la formule précédente permet de trouver facilement sa longueur à 0, on a en effet $L = \dfrac{L'}{1 + kt}$. De la même formule on tire $k = \dfrac{L' - L}{tL}$, c'est-à-dire la valeur du coefficient de d., lorsque les autres éléments L, L′ et t sont connus.

On trouve des formules analogues pour les dilatations cubiques. Soit V le volume d'un corps à 0°, V′ son volume à la température t, et $3k$ son coefficient de d. cubique : on a

$$V' = V\,[1 + (3k)\,t] \text{ et } V = \frac{V'}{1 + (3k)\,t}.$$

Tableau des coefficients de d. linéaire de quelques-uns des solides les plus employés dans les arts et l'industrie :

Acier non trempé	0,000010788	Laiton.	0,000018167
— trempé. . .	0,000012395	Or de départ. . .	0,000014660
Arg. de coupelle	0,000019097	Platine.	0,000008842
Bronze.	0,000018167	Plomb	0,000028575
Cuivre rouge. . .	0,000017182	Sapin.	0,000008613
Étain.	0,000021730	Soudure p. le cuiv.	0,000020583
Fer doux forgé. .	0,000012204	— des plombiers	0,000028053
— passé à la filière	0,000012350	Verre.	0,000008613
Fonte.	0,000011250	Zinc.	0,000029417

II. *D. des liquides.* — Dans les liquides on ne considère en général que la d. cubique qu'on distingue en d. *absolue* et en d. *apparente*. La d. apparente est celle que l'on observe réellement dans le liquide renfermé dans un vase quelconque ; la d. absolue, au contraire, est celle qu'on observerait dans le liquide, si le vase qui le contient n'éprouvait lui-même aucune d. Le coefficient de d. absolue est donc l'augmentation réelle de volume que prend le liquide en passant de 0 à 1°, et le coefficient de d. apparente l'augmentation de volume que prend un liquide dans un vase, c.-à-d. le coefficient de d. absolue diminué de celui de l'enveloppe.

Coefficient de d. absolue du mercure. — Le coefficient de

d. absolue du mercure entrant comme élément dans la plupart des calculs de physique, on a cherché à le déterminer avec toute la rigueur possible. Le procédé employé par Dulong et Petit écarte l'influence de la d. de l'enveloppe : il repose sur ce principe d'hydrostatique que, dans deux vases communicants, les hauteurs des colonnes de liquide sont en raison inverse des densités, principe qui est indépendant du diamètre, et par conséquent de la d. des vases. L'appareil de Dulong et Petit (Fig. 1) consiste en deux tubes verticaux *at* et *a't'* unis par un autre tube horizontal *tt'* : tous deux sont remplis de mercure jusqu'à la hauteur *nn'*. Leur partie supérieure est assez large pour que la capillarité ne puisse pas altérer les résultats de l'expérience.

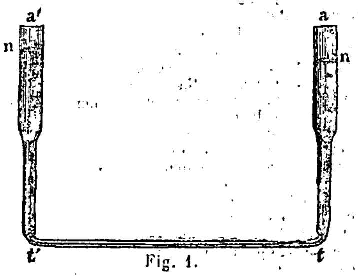

Fig. 1.

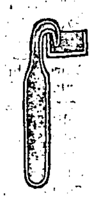

Fig. 2.

L'appareil étant maintenu solidement sur un support parfaitement horizontal, l'une des branches est enveloppée par un manchon rempli de glace pilée qui la maintient à la température de 0°, tandis que l'autre est enveloppée d'un manchon renfermant de l'huile dont on élève graduellement la température au moyen d'un fourneau. En prenant alors, au moyen d'un instrument appelé *Cathétomètre*, la hauteur exacte du mercure dans chaque tube, on obtient le coefficient de la d. absolue du mercure par un calcul très-simple. Soient, en effet, *h* la hauteur, et *d* la densité du mercure dans le tube maintenu à 0°, *h'* et *d'* la hauteur et la densité du mercure dans le tube maintenu à la température *t*, on a d'après le principe énoncé plus haut $h'd' = hd$. D étant le coefficient de d. absolue du mercure, on a $d = \frac{d}{1+Dt}$, ce qui donne $\frac{h'd}{1+Dt} = hd$; d'où l'on tire

$$D = \frac{h'-h}{ht}.$$

Par ce procédé, Dulong et Petit ont trouvé $\frac{1}{5550}$ pour la valeur du coefficient de d. absolue du mercure entre 0° et 100°. De plus, ils ont constaté que ce coefficient croît d'une manière très-marquée avec la température : ainsi, il est $\frac{1}{5425}$ entre 100° et 200°, et $\frac{1}{5300}$ entre 200° et 300°. Tous les liquides sont dans le même cas que le mercure, et nous avons vu qu'il en était de même des solides. Les corps ne se dilatent donc pas d'une manière régulière, et d'autant moins qu'ils sont plus près de la température où ils changent d'état, c.-à-d. aux températures où ils se solidifient, ou se liquéfient, ou se changent en vapeurs. — A l'aide d'un appareil fondé sur le même principe que celui de Dulong et Petit, mais construit de manière à éliminer toutes les causes possibles d'erreur, Regnault a trouvé 0,00018153 pour le coefficient de d. du mercure de 0° à 100°, 0,00018405 pour le coefficient de 0° à 200°, et 0,00018658 pour celui de 0° à 300°. Il a constaté que de 8° à 100° la d. du mercure est à peu près régulière, mais qu'au delà de 100°, elle va en augmentant de plus en plus.

Coefficient de d. apparente du mercure. — Comme celui de tous les autres liquides, il varie avec la nature de l'enveloppe. Dulong et Petit ont déterminé le coefficient de d. apparente du mercure dans le verre au moyen d'un appareil connu sous le nom de *Thermomètre à poids*. C'est un tube de verre assez large auquel est soudé un tube capillaire recourbé et terminé en pointe très-fine (Fig. 2). Pour opérer avec cet instrument on commence par le peser vide, puis on le remplit de mercure bien sec et on prend de nouveau son poids : la différence entre les deux pesées donne le poids P du mercure. On chauffe alors l'appareil à une température *t*, le mercure se dilate et il en sort une certaine quantité qu'on pèse. Soit *p* ce poids ; le poids du mercure resté dans l'appareil sera donc $P - p$. Soient V le volume à 0° du mercure qui remplit l'appareil et dont le poids est P, et V' le volume du mercure également à 0° qui reste dans l'appareil à la température *t* et dont le poids est $P - p$. Les poids étant proportionnels aux volumes, on a $\frac{P-p}{P} = \frac{V'}{V}$. Or, V étant le volume que prend dans le verre le volume de mercure V' qui reste dans l'appareil à la température *t'*, on a $\frac{V'}{V} = \frac{1}{1+dt}$, *d* étant le coefficient de d. apparente du mercure, et par conséquent *dt* l'accroissement apparent que prend l'unité de volume en passant de 0° à *t*°. Des équations $\frac{P-p}{P} = \frac{V'}{V}$ et $\frac{V'}{V} = \frac{1}{1+dt}$ on tire $\frac{P-p}{P} = \frac{1}{1+dt}$, d'où $d = \frac{p}{(P-p)t}$. De cette manière Dulong et Petit ont trouvé 0,0156 ou 1/6480 pour le coefficient de d. apparente du mercure dans le verre.

Mais la d. absolue d'un liquide est égale à sa d. apparente augmentée de la d. de l'enveloppe ; on peut donc, de l'expérience précédente, déduire le coefficient de la d. cubique du verre. D'après Dulong et Petit, ce coefficient est 0,00002584. Toutefois Regnault a constaté, par des expériences nombreuses et très-précises, que les différentes espèces de verre ont des coefficients de d. très-variables : par conséquent, quand il s'agit de connaître exactement le coefficient de d. du verre, il faut le déterminer directement sur le verre même dont on fait usage. — Le même procédé peut servir à déterminer le coefficient de d. apparente de tous les liquides, et ce coefficient augmenté de celui du verre donne le coefficient de d. absolue.

Maximum de densité de l'eau. — A mesure que les liquides s'échauffent, leur volume augmente, et par conséquent leur densité diminue dans le même rapport ; mais tout le monde sait que l'eau fait exception à cette loi. Lorsqu'on échauffe de l'eau qui se trouve à 0°, elle se contracte jusque vers 4° ; puis, ce point dépassé, elle se dilate jusqu'à 100° où elle passe à l'état de vapeur. C'est donc vers 4° que l'eau présente le plus petit volume, c.-à-d. son maximum de densité. D'après Hallstrom, la température du maximum de densité de l'eau est 4°,1 ; d'après Despretz, elle est précisément 4°. Dans ses expériences, Despretz a fait usage d'un thermomètre dont le réservoir avait 1 litre de capacité, et qui contenait de l'eau au lieu de mercure ; la tige de ce thermomètre était divisée en parties d'égale capacité, et tout l'instrument était placé dans un bain dont la température était indiquée par un thermomètre à mercure.

Tableau des coefficients de d. apparente, dans le verre, de quelques liquides usuels, entre les températures 0° et 100°.

Acide azotique (densité = 1,40). . . .	0,1100
— chlorhydrique (densité = 1,137).	0,0400
— sulfurique (densité = 1,86). . .	0,0600
Alcool.	0,1100
Eau.	0,0466
— saturée de sel marin.	0,0500
Essence de térébenthine.	0,0700
Éther.	0,0700
Huile d'olive et de lin.	0,0800
Sulfure de carbone.	0,1100

III. *D. des gaz.* — De tous les corps, les gaz sont ceux qui présentent la d. la plus grande et la plus régulière. Les premières déterminations du coefficient de d. des gaz ont été faites par Gay-Lussac au moyen de l'appareil représenté Fig. 3. Un thermomètre à air formé d'un réservoir sphérique de 8 à 10 mill. de diamètre et d'une tige capillaire de 30 à 40 centim. de longueur divisée en parties d'égale capacité, est placé dans une cuve rectangulaire en fer blanc pleine d'eau dont on peut à volonté élever la température : celle-ci est mesurée au moyen de deux thermomètres D et E, plongés dans l'eau à des hauteurs différentes. Pour opérer avec cet appareil, on commence par déterminer le rapport entre la capacité du réservoir et celle d'une des divisions de la tige, ce qui se fait en pesant l'instrument d'abord plein de mercure, ce qui donne le poids P ; puis on chauffe de manière à faire sortir une certaine quantité de métal dont on obtient le poids *p*, en pesant de nouveau l'instrument. Alors on refroidit à zéro le mercure resté dans l'appareil, et on a le volume *n* correspondant à *p*. Supposant le volume du réservoir égal à N, on a $\frac{N}{n} = \frac{P}{p}$, d'où $N = \frac{Pn}{p}$.

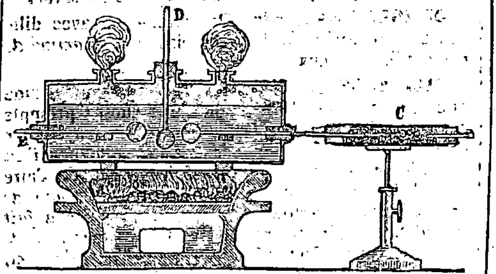

Fig. 3.

Le volume du réservoir et celui d'une des divisions de la tige une fois connus, on remplit l'instrument d'air sec : A cet effet, on adapte à la tige un petit tube C plein de chlorure de calcium, et retournant le thermomètre, on fait écouler le mercure bulle par bulle de manière à ce que l'air qui le remplace se dépouille de toute humidité par son passage à travers le tube à chlorure. On a soin de conserver un petit index de mercure dans la tige. Cela fait, on dispose le thermomètre dans la cuve et on la remplit de glace fondante ; l'air contenu dans le réservoir se contracte, et, quand l'index est stationnaire, on note le point où il s'arrête. Remplaçant alors par de l'eau la glace de la cuve, on porte cette eau à une température *t* indiquée par les deux thermomètres ; l'air du réservoir se dilate proportionnellement, et on note de nouveau le point ou s'arrête l'index. Comme on connaît la capacité du réservoir et celle des parties de la tige, on a donc toutes les données nécessaires pour calculer le coefficient de d. de l'air de 0° à *t*°, car on a son volume à 0° et à *t*°. Au moyen de cet appareil, Gay-Lussac trouva 0,00375 pour la valeur du coefficient de dilat. de l'air de 0° à 100°. En opérant avec des gaz autres que l'air, il reconnut en outre que de 0° à 100° tous les gaz se dilatent uniformément, et que les vapeurs se comportent comme les gaz. En conséquence de ses expériences, il formula les deux lois suivantes : 1° tous les gaz ont le même coefficient de d. ; 2° ce coefficient conserve une valeur constante quelle que soit la pression supportée par le gaz.

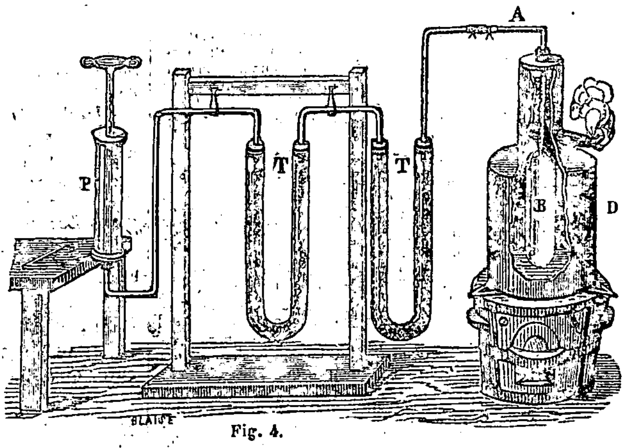

Fig. 4.

Malheureusement, les lois de Gay-Lussac, si élégantes par leur simplicité, ne peuvent être prises d'une manière rigoureuse. En effet, vers 1835, Rudberg s'occupant de recherches sur les points de fusion de certains alliages et ne pouvant parvenir à concilier les indications de deux thermomètres, l'un à air et l'autre à mercure, fut amené à douter de l'exactitude du coefficient 0,00375. Il entreprit alors une longue série de recherches dont la conclusion fut que le coefficient de Gay-Lussac était trop fort. Pour ces recherches, Rudberg employa un tube capillaire médiocrement long, auquel était soudé un réservoir cylindrique B de 6 à 7 centim. cubes (Fig. 4). Le tube est recourbé à angle droit vers son extrémité A, laquelle est étirée en pointe très-fine. Pour remplir l'appareil d'air sec, on met la pointe effilée en communication avec des tubes à chlorure de calcium TT ; puis, avec une petite pompe P on fait le vide dans le réservoir, en même temps qu'on porte ce dernier à 100° dans l'appareil D. On laisse ensuite rentrer l'air qui se dessèche en passant par les tubes T, T. Cette opération est répétée jusqu'à cinquante fois pour être bien sûr que toute trace d'humidité a disparu. L'appareil une fois plein d'air sec, on le laisse pendant une heure environ prendre la température de la vapeur d'eau qui l'enveloppe. On enlève alors les tubes desséchants et on ferme à la lampe la pointe effilée A, en ayant soin de prendre au même instant la hauteur barométrique H. L'appareil étant refroidi, on le renverse, on fixe le réservoir sur le support de la Fig. 5, et on l'entoure complétement de glace fondante, pendant que l'extrémité effilée du tube plonge dans une petite cuvette C pleine de mercure. Lorsque l'air du réservoir s'est mis en équilibre de température avec la glace qui l'enveloppe, on brise avec une pince l'extrémité du tube, le mercure de la cuvette monte alors dans l'appareil, par suite de la condensation de l'air contenu dans celui-ci, et l'air s'arrête à une certaine hauteur que l'on mesure. On bouche alors avec un peu de cire la pointe A, en même temps que l'on prend la hauteur barométrique H'. Cela fait, on retire le réservoir de la glace, on prend le poids P de l'appareil avec le mercure qui y est entré. Enfin, on remplit tout l'appareil de mercure, le réservoir ainsi que le tube, et on en prend le poids P'. — Maintenant, si l'on désigne le coefficient de d. du verre par *k*, celui de l'air par α, et la densité du mercure à 0° par δ, on a $\frac{P'}{\delta}$ pour le volume du réservoir et du tube à 0°. Mais à *t*°, ce volume sera $\frac{P'}{\delta}(1+kt)$ à la pression H prise au moment où la pointe a été fermée. Ramené à la pression de 0m,76, ce volume devient $\frac{P'(1+kt)H}{76\,\delta}$ [*a*]. Le volume de l'air qui reste dans l'appareil est $\frac{P'-P}{\delta}$ à 0° et à la pression $H' - h$, *h* étant la pression exercée par la colonne mercurielle soulevée dans l'appareil. A *t*° et à la pression 0m,76, ce volume devient $\frac{(P'-P)(1+\alpha t)(H'-h)}{76\,\delta}$ [*b*]. Mais les équations *a* et *b*, qui ra-

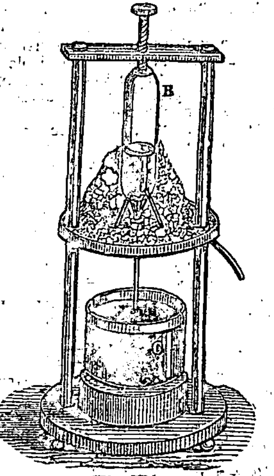

Fig. 5.

présentent les volumes du réservoir et du tube à $t°$ et à la pression $0^m,76$, sont égales; on peut donc poser, en supprimant les dénominateurs, $P'(1+kt)H = (P'-P)(1+\alpha t)(H'-h)$, d'où l'on déduit la valeur de α. — En opérant ainsi, Rudberg trouva 0,3646 pour moyenne de ses expériences, le résultat le plus faible étant 0.3636 et le plus fort 0,3655. Par une autre méthode qui consiste à chercher l'augmentation de la force élastique d'un volume d'air passant de 0° à 100°, sans que le volume de l'air puisse varier, le même physicien obtint encore, comme moyenne d'une série de résultats très-peu différents les uns des autres, 0,36457 pour le coefficient de d. de l'air de 0° à 100°.

Plus tard, Regnault en examinant les expériences de Rudberg, y découvrit des causes d'erreur, et entreprit de nouvelles recherches pour tâcher de fixer enfin, d'une façon incontestable, le coefficient de d. de l'air, élément qui entre dans tant de calculs. Pendant que l'illustre physicien français étudiait cette question à Paris, le professeur Magnus, à Berlin, se livrait aussi à de nouvelles recherches expérimentales sur ce sujet. Ces deux expérimentateurs travaillant chacun de leur côté, d'une manière tout à fait indépendante l'un de l'autre, sont arrivés aux mêmes résultats : tous deux ont obtenu 0,3665 pour le coefficient de d. de l'air de 0° à 100°, ce nombre étant la moyenne de leurs expériences. Magnus employa les deux méthodes de Rudberg, mais en les modifiant légèrement; Regnault employa cinq méthodes différentes, les deux méthodes de Rudberg perfectionnées par lui, la méthode de Gay-Lussac et deux autres méthodes fondées sur les mêmes principes que celles de Rudberg. Dans ses expériences, qui sont merveilleuses de précision, Regnault s'est attaché, avec le soin le plus scrupuleux, à éviter toutes les causes possibles d'erreur. Le chiffre adopté par Regnault comme le coefficient de d. de l'air sec pour chaque degré centigrade entre 0° et 100°, et pour des pressions comprises entre $0^m,500$ et $1^m,500$, est 0,003665; et Babinet fait observer à ce sujet que, si on fait ce coefficient = 0,003666, on peut remplacer ce nombre par la fraction ordinaire 11/30 qui est très-commode pour les calculs. Regnault a reconnu en outre que pour des pressions plus fortes que celle de l'atmosphère, le coefficient de d. de l'air augmente sensiblement avec la pression. Enfin, il a également déterminé les coefficients de d. des gaz autres que l'air. Les nombres suivants représentent les coefficients moyens des gaz les plus importants, c.-à-d. leurs coefficients pour chaque degré centigrade entre 0° et 100°.

Acide carbonique. .	0,0036896	Cyanogène	0,0036821
— chlorhydrique.	0,0036812	Hydrogène.	0,0036678
— sulfureux . . .	0,0036696	Oxyde de carbone. .	0,0036667
Azote.	0,0036682	Protoxyde d'azote. .	0,0036763

L'oxygène et l'ammoniaque n'ont pas donné de résultats certains parce que ces gaz attaquent le mercure. De ces expériences, Regnault a conclu que les coefficients de d. des divers gaz diffèrent de celui de l'air, et en diffèrent d'autant plus qu'ils s'écartent davantage de la loi de Mariotte, ou qu'ils sont plus près de leur point de liquéfaction. Les gaz qui n'ont pu encore être liquéfiés jusqu'ici, sont ceux dont les coefficients diffèrent le moins; ceux au contraire qui sont facilement liquéfiables, l'acide sulfureux et l'acide carbonique diffèrent davantage, et d'autant plus qu'ils sont soumis à une pression plus forte. Lorsqu'on diminue la pression, les gaz sont plus rapprochés de leur état de gaz parfait, et Regnault a constaté que, dans ce cas, ils suivent dans leur d. une marche qui se rapproche de plus en plus de la loi de Gay-Lussac. En résumé, les lois de Gay-Lussac, comme la loi de Mariotte, ne sont vraies qu'à la limite, c.-à-d. qu'elles sont d'autant plus d'accord avec l'expérience qu'on prend les gaz dans un plus grand état de d., et qu'elles seraient rigoureusement applicables à des gaz parfaits dont les gaz existants s'approchent plus ou moins suivant leur nature, et suivant la température et la pression auxquelles on les considère.

Formules de d. des gaz. — Elles sont les mêmes que pour les solides et les liquides. Ainsi V étant le volume d'un gaz à 0°, α le coefficient de dilatation, et V' le volume à $t°$, la pression restant la même, on a $V' = V(1+\alpha t)$ et $V = \dfrac{V'}{(1+\alpha t)}$.

Si, le volume d'un gaz V' à $t°$ étant connu, on voulait avoir son volume V'' à $t'°$, la pression restant toujours la même, il faudrait d'abord calculer le volume V à 0 par la seconde formule; puis, au moyen de la première, on obtiendrait le résultat cherché : on aurait ainsi

$$V'' = \frac{V'}{(1+\alpha t)}[V'(1+\alpha t')] = \frac{V'(1+\alpha t')}{(1+\alpha t)}.$$

Mais lorsque, au lieu de rester constante, la pression change, il faut faire une nouvelle correction pour trouver le volume cherché. Soit V le volume d'un gaz à 0° et sous la pression $H = 0^m,76$, V' le volume de ce gaz à la température t et sous la pression h; comme les volumes sont en raison inverse des pressions, les formules précédentes deviennent

$$V' = V(1+\alpha t)\frac{H}{h},\ V = \frac{V'}{(1+\alpha t)} \times \frac{h}{H}$$

$$\text{et } V'' = \frac{V \times \frac{H}{h} \times \frac{(1+\alpha t')}{(1+\alpha t)}}{h'},$$

h' étant la pression à laquelle est soumis le gaz à la température t' sous le volume V''. Enfin, les densités étant proportionnelles aux pressions et en raison inverse des volumes, la densité Δ d'un gaz à la température t' et sous la pression p', serait

$$\Delta = \delta \times \frac{p'}{p} \times \frac{(1+\alpha t)}{(1+\alpha t')},$$

la densité δ de ce gaz étant connue à la température t et sous la pression p.

CHIRURGIE. — On entend par *Dilatation*, tantôt l'agrandissement accidentel et anormal d'un orifice ou d'un canal (anévrysmes, varices, etc.), et tantôt l'opération qui a pour but, soit d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture (rétrécissements de l'urètre, etc.), soit simplement d'entretenir certains canaux ou orifices, en empêchant la réunion de leurs parois ou de leurs lèvres (fistules lacrymales, etc.). Les corps ou instruments dont on fait usage dans ces divers cas sont appelés *Dilatateurs*, *Dilatatoires* et *Dilatants*. Les dilatants les plus employés sont des corps mous, tels que les mèches et les tentes; ou des corps spongieux, comme l'éponge préparée et les pois d'iris; ou enfin des corps pleins et solides, mais jouissant ordinairement d'un certain degré de souplesse, comme les bougies élastiques, les sondes de plomb, etc.

DILATATOIRE. s. m. Voy. DILATATION.

DILATER. v. a. (latin. *dilatare;* de *latus*, large). Élargir, étendre. *D. une plaie. La chaleur dilate les pores. La belladone dilate la pupille.* — Fig., *La joie dilate le cœur.* ‖ T. Phys. Augmenter le volume d'un corps. *Le calorique dilate tous les corps.* = SE DILATER. v. pr. S'étendre, s'élargir, augmenter de volume. *Il y a des maladies où la pupille de l'œil se dilate beaucoup. Lorsque l'air vient à se d.* — Fig., *Mon cœur se dilate à cette nouvelle.* = DILATÉ, ÉE. p. ‖ *T. Bot. Se dit, adjectiv., De toute partie qui s'élargit en lame.

DILATOIRE. adj. 2 g. (lat. *dilatorius*). Qui procure, qui tend à procurer un délai. *Une exception d.*

DILAYER. v. a. Différer, remettre à un autre temps. *D. un payement, un jugement, etc.* — DILAYER. v. n. User de remise. *C'est un homme qui dilaye toujours.* Vieux. = DILAYÉ, ÉE. part. = Conj. V. PAYER.

DILECTION. s. f. (lat. *dilectio;* de *diligere*, chérir). T. Dévot. Amour, charité. *La d. du prochain.* ‖ C'est aussi un terme dont le Pape et l'Empereur d'Autriche se servent en écrivant à certains princes. *Salut et d. J'ai écrit à votre d.*

DILEMME. s. m. (On pron. *dilème*). T. Logiq. Voy. RAISONNEMENT.

* **DILETTANTE.** s. 2 g. Mot ital. qui signifie *Amateur*, et qui a été adopté en France, pour désigner un Amateur passionné de musique, et particulièrement un amateur de la musique italienne. *C'est un d.* Au plur., on dit *Dilettanti.* — De ce mot on a dérivé *Dilettantisme*, qui sign. Amour passionné pour la musique.

DILIGEMMENT. adv. Promptement, avec diligence. *Travailler d.* ‖ Avec soin. *J'ai examiné d. votre affaire.* Vieux.

DILIGENCE. s. f. (latin. *diligentia*). Promptitude que l'on met dans l'exécution d'une chose; prompte exécution d'un travail. *Travailler avec d., en d. User de d. On ne peut faire plus de d. La d. de ce travail en égale la grandeur.* — *Faire d., faire grande d.*, Faire une chose promptement, se hâter. *Occupez-vous de mon affaire et surtout faites d. Ce courrier a fait grande d.* — *En d.*, En se hâtant. *Il accourut en d.* ‖ T. Procédure. Poursuite, requête. *A la d. d'un tel. Dans certains cas les scellés doivent être apposés à la d. du ministère public. Le juge a ordonné que la partie fera ses diligences dans la huitaine.* Dans les exploits, on dit aussi, *Poursuites et diligences d'un tel.* ‖ Le soin et l'activité que l'on met à faire une chose. *J'ai fait d., toutes mes diligences pour le trouver.* ‖ Grande voiture publique qui part à des jours et à des heures fixes, et qui marche ordinairement plus vite que les voitures ordinaires. *La d. de Paris à Marseille. Partir par la d. Prendre la d.* — Se disait autrefois de Certaines voitures d'eau. *La d. d'Auxerre.* — Figur. et fam., *C'est la d. embourbée*, se dit D'une personne très-lente dans ce qu'elle fait. = Syn. Voy. CÉLÉRITÉ.

DILIGENT, ENTE. adj. (lat. *diligens*). Qui se dépêche; qui fait ou qui va vite. *Courrier, messager d. Ouvrier, valet d.* — Fig., *Marcher d'un pas d.* ‖ Soigneux, laborieux, vigilant. *Écolier d. Être fort d. dans les affaires. L'homologation du concordat sera poursuivie à la requête de la partie la plus diligente.* — Fig., *Soin diligent.*

Syn. — *Expéditif.* — On est *diligent* parce qu'on aime le travail; on est *expéditif* parce qu'on a une grande habitude d'un travail quelconque, ou parce qu'on possède une aptitude particulière pour ce travail. Lorsqu'on est *diligent*, on ne perd point de temps, on est assidu à l'ouvrage; lorsqu'on est *expéditif*, on exécute sa tâche avec rapidité, et on l'achève en peu de temps.

DILIGENTER. v. a. Hâter, presser. *Il faut d. cette affaire.* = DILIGENTER. v. n. et SE DILIGENTER. v. pron. Agir avec diligence. *Il faut d.* ou *se d.* = DILIGENTÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ACCÉLÉRER.

* **DILLÉNIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, dépourvus de stipules, à fleurs dichlamydées, à corolle imbriquée, à étamines indéfinies, à carpelles distincts, à albumen homogène et à graines arillées. — *Caractères botan.* : Arbres, arbustes, ou sous-arbrisseaux, rarement plantes herbacées. Feuilles ordinairement alternes, presque toujours dépourvues de stipules, très-rarement opposées, entières ou dentées, le plus communément coriaces, et présentant des nervures saillantes, qui vont en ligne droite du rachis au bord de la feuille, dont le limbe se sépare souvent du pétiole, lequel reste adhérent à la tige. Fleurs solitaires, en grappes terminales ou en panicules, habituellement de couleur jaune. Sépales 5, persistants, 2 extérieurs, 3 intérieurs. Pétales 5, imbriqués, caducs, hypogynes et sur un seul rang. Étamines indéfinies, distinctes ou polyadelphes, hypogynes, insérées sur un réceptacle élargi, placées régulièrement autour du pistil ou sur l'un de ses côtés; filets dilatés à leur base ou à leur sommet; anthères adnées, toujours introrses, biloculaires, et à déhiscence ordinairement longitudinale. Ovaires en nombre défini, plus ou moins distincts, à style terminal et à stigmate simple; ovules ascendants, anatropes, solitaires ou multiples. Fruit composé de 2 à 5 carpelles, tantôt distincts, tantot soudés (quelquefois on n'en trouve qu'un seul); ces carpelles sont bacciformes ou à 2 valves, et sont surmontés par le style. Graines 2 ou en plus grand nombre, quelquefois solitaires par avortement, attachées sur 2 rangs au bord interne des carpelles et entourées d'un arille charnu. Test crustacé. Embryon très-petit, à la base d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Hibbertia volubilis;* 2. Calice polysépale, pistils et 1 étamine; 3. Fruits; 4. Coupe verticale d'une graine grossie.]

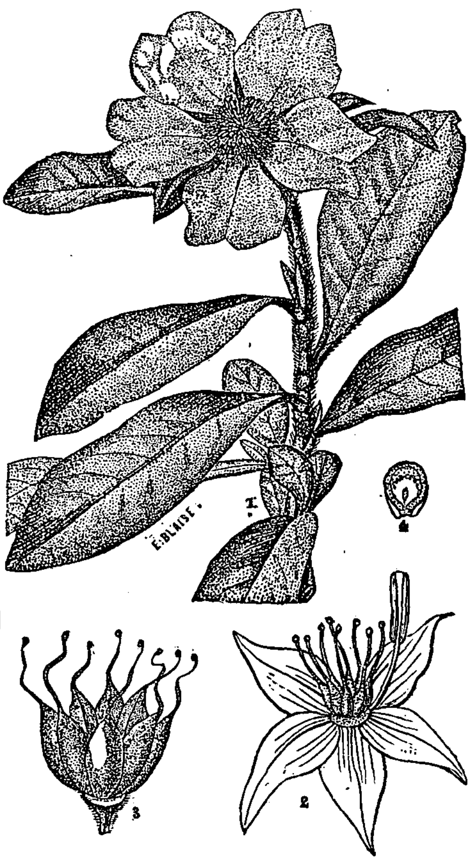

Les Dilléniacées comprennent environ 26 genres et 200 espèces, qui pour la plupart habitent l'Australie, l'Inde et l'Amérique équinoxiale; le nombre des espèces africaines est relativement peu considérable. Cette fam. a été divisée en 2 tribus, les *Dilléniées* et les *Délimées.* Dans la première, le connectif des anthères est égal ou aminci au sommet, tandis que, dans la seconde, il est dilaté à son extrémité. En outre, les Dilléniées sont propres à l'Asie et à l'Australie, et les Délimées sont presque toutes américaines.

Les plantes de cette famille sont généralement astringentes. Les Brésiliens emploient la décoction de la *Davilla rugosa*, ainsi que des *Tetracera Breyniana* et *oblongata* contre l'enflure des jambes et d'autres parties, maladies très-communes dans les contrées chaudes et humides de l'Amérique méridionale. La *Davilla elliptica* est aussi astringente, et fournit le vulnéraire connu au Brésil sous le nom de *Sambaïbinha.* Le même principe astringent existe dans la *Curatelle* (*Curatella sambaïba*); aussi, au Brésil, cette plante est-elle employée dans la tannerie. Sa décoction est encore usitée pour déterger les plaies et les ulcères. Les jeunes calices des *Dillenia scabrella* et *speciosa* ont une saveur acide agréable : les habitants de Chittagong et du Bengale les emploient en guise de condiment. Suivant Rheede, on prépare avec le suc acide de la *Dill. speciosa*, en y ajoutant du sirop, une mixture expectorante fort usitée. Les fruits mûrs de la même plante sont, dit-on, laxatifs et donnent la diarrhée. — Le *Tetracera tigarea* ou *Liane rouge*, jouit de propriétés diaphorétiques et diurétiques : on l'administre aussi comme antisyphilitique. La *plupart* des *Délimées* ont leurs feuilles couvertes d'aspérités, qui sont *quelquefois* d'une telle dureté, qu'on s'en sert pour polir le bois et les métaux. — Les espèces indiennes sont presque toutes des plantes d'une rare beauté. Le docteur Wight dit qu'elles sont remarquables non moins par l'ampleur de leurs feuilles que par la magnificence de leurs fleurs. Il ajoute que plusieurs espèces constituent de *grands arbres et produisent* un bois dur et fort recherché à cause de sa durée.

* **DILUANT, ANTE.** adj. T. *Méd.* Se dit De l'eau et des boissons aqueuses qui augmentent la sécrétion urinaire et *la* perspiration *cutanée*, et paraissent diluer les fluides organiques. ‖ Subst. et au mascul., *Les diluants sont employés dans la gravelle.*

DILUER. v. a. (lat. *diluere*). Étendre d'eau une dissolution, une liqueur. *Il faut d. encore cet acide.* = Dilué, ée. part.

* **DILUTION.** s. f. T. Pharm. Action d'étendre d'eau une dissolution, une liqueur. — Voy. Homœopathie.

DILUVIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au déluge. *Les eaux diluviennes.* — Par exag., *Il tombe une pluie diluvienne*, Il pleut à torrents. ‖ * T. Géol. *Terrains diluviens*, V. Diluvium.

* **DILUVIUM.** s. m. (lat. *diluvium*, déluge). T. Géol.

Enc. — Plusieurs géologues, par allus. au déluge biblique, donnent le nom de *Diluvium* ou de *dépôts diluviens* aux alluvions anciennes qui sont évidemment *antérieures* à la *présence de* l'homme sur la terre, et qui, suivant cette école, sont le résultat de la dernière grande révolution géologique du globe. Ces dépôts annoncent fréquemment d'immenses transports, de grands accidents d'érosion, dont nos fleuves actuels sont incapables, car ils se trouvent à des niveaux que les eaux actuelles ne peuvent atteindre, et sur des étendues qu'elles ne peuvent couvrir. *Ces dépôts doivent donc être* distingués de ceux qui sont produits par des causes encore en action aujourd'hui, et qui constituent les alluvions récentes; mais l'expression de diluvium nous semble fort mal choisie, précisément parce qu'elle rappelle le déluge historique des Livres saints, tandis qu'elle s'applique à un phénomène antérieur aux *temps historiques*.

DIMANCHE. s. m. (lat. *dies magna*, grand jour).

Enc. — I. Pour les populations chrétiennes, le *Dimanche* est le *jour* spécialement *consacré au Seigneur* (*dies dominica*), comme le *sabbat l'était chez les Juifs. Mais tandis* que le sabbat se célébrait le samedi, les premiers chrétiens consacrèrent le jour suivant au service de Dieu, en mémoire de la résurrection de J.-C. et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui avaient eu lieu ce jour-là. Par le même motif, ils lui donnèrent le nom de *dies magna* (le grand jour), dont est *dérivé* par corruption notre mot *dimanche*. — V. Date.

Le d. étant le jour consacré au service de Dieu, non-seulement l'Église nous interdit ce jour-là tout travail servile, mais encore elle nous ordonne d'entendre la messe et d'assister aux offices, ainsi qu'aux instructions paroissiales. — Les canons veulent même qu'un fidèle ne laisse pas passer trois dimanches de *suite sans assister à la messe et au prône* de la *paroisse*. Enfin, il est recommandé aux fidèles de vaquer à des œuvres et à des pratiques de piété, et de ne prendre part à aucune réunion dont l'objet serait en opposition avec la sainteté du jour.

II. Chez tous les peuples chrétiens, les prescriptions de l'Église ont été généralement secondées par *le pouvoir civil*. Ainsi, dès 321, Constantin enjoignit de s'abstenir, le jour du Seigneur, de toute espèce de travaux, à l'exception de ceux de la campagne. En 425, une loi interdit de donner le d. aucune représentation théâtrale. En [illegible] concile d'Orléans défendit le travail des champs, et en 585, celui de Mâcon défendit de plaider et même de voyager. Ces interdictions furent *maintes fois renouvelées par nos rois durant* les *premiers* siècles du moyen âge, sous des peines parfois très-sévères. Néanmoins on se relâcha peu à peu de ces prescriptions rigoureuses, surtout à partir du XIIIe siècle. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, sous saint Louis, les selliers, les gantiers et les fabricants *de barils pour les vins fins, obtinrent la permission* d'exercer leur industrie le jour du d., parce que, dit le règlement du prévôt de Paris, Étienne Boileau, ils travaillaient pour « les riches hommes et les hauts hommes. » Dans les temps plus modernes, nous citerons l'ordonnance de François Ier (1520), qui interdit les danses publiques le d.; celle de Charles IX (1560), qui défend de tenir le d. des foires et marchés; celle d'Henri III (1579), qui sévit contre les « *joueurs de farces*, bateleurs, cabaretiers, » etc.; et enfin, celle de Louis XIV contre les individus qui se livrent le d. aux travaux de l'industrie et du commerce. A la révolution, toutes les lois et ordonnances relatives à la célébration du d. furent supprimées. Cependant, après l'adoption *du calendrier républicain*, des *mesures furent prises pour* protéger les nouvelles fériés instituées par la Convention. La loi du 17 thermidor an VI (4 août 1798), enjoignit aux autorités publiques et à leurs employés de chômer les décadis et les jours de fêtes nationales. Ces mêmes jours, les ventes publiques et les actes judiciaires (sauf quelques exceptions) furent interdits. Bien plus, les travaux des routes durent être suspendus, les fabriques, les boutiques et les écoles privées durent être fermées. A l'époque de la réorganisation du culte, la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) reporta au d. le repos prescrit aux fonctionnaires publics pendant le décadi; mais les prescriptions de la loi de l'an VI, en ce qui concerne les particuliers et les *œuvres privées, furent laissées de côté*.

III. La loi qui régit aujourd'hui la célébration du d. et des jours fériés reconnus par l'État, est du 18 nov. 1814. Cette loi défend : 1° aux marchands d'étaler et de vendre, les ais et volets des boutiques ouverts; 2° aux colporteurs et étalagistes, de *colporter et d'exposer en vente leurs marchandises* dans les rues et places publiques; 3° aux artisans et ouvriers, de travailler extérieurement et d'ouvrir leurs ateliers; 4° aux charretiers et voituriers employés à des services locaux, de faire des chargements dans les lieux publics de leur domicile; 5° aux cabaretiers, traiteurs, limonadiers, etc. (*mais seulement dans* les villages, bourgs et villes de moins de 5000 âmes), de tenir leurs maisons ouvertes et d'y donner à boire durant le temps de l'office religieux. Sont exceptés les marchands de comestibles, en dehors du temps des offices religieux; les industries relatives au service de santé; les postes, messageries et voitures publiques, les voitures de commerce par terre et par eau; *les usines dont le service ne saurait être* interrompu sans dommage; les ventes usitées dans les fêtes ou foires patronales, et le débit des mêmes marchandises dans les communes rurales, hors le temps du service divin; les chargements de navires marchands et autres bâtiments du commerce maritime; les meuniers et les ouvriers employés à *la moisson et autres récoltes*, aux travaux urgents de l'agriculture, aux constructions et réparations motivées par un péril imminent, à la charge, dans ces derniers cas, de demander la permission à l'autorité municipale. Enfin, les autorités administratives ont le pouvoir d'étendre les exceptions aux usages locaux. Les contraventions sont punies d'une amende de 5 fr. au plus, laquelle peut être *portée à 15 en cas de récidive*; le juge peut, en outre, prononcer un emprisonnement de cinq jours.

La loi du 18 novembre 1814 n'a jamais été exécutée rigoureusement, même à son origine; car, en pareille matière, les mœurs et les habitudes religieuses ont plus de pouvoir que les prescriptions du code. Il est à regretter que, *chez nous*, l'*opinion* ne soit pas plus sévère envers les individus qui, sans nécessité, violent la loi établie par l'Église; car cette violation mérite d'être condamnée, non pas seulement au point de vue chrétien, mais encore au point de vue moral et économique. Les hommes qui, à défaut de croyances religieuses, s'intéressent au sort des classes ouvrières, se devraient assurément de suivre l'*exemple que leur donne* le *gouvernement actuel*, c.-à-d. de respecter le chômage du d., et de le faire respecter par ceux qui sont sous leur dépendance.

DÎME. s. f. (lat. *decimus, ma*, dixième).

Enc. — I. La *Dîme* peut être définie une sorte de contribution qui se paie en nature et qui se prélève sur le produit brut du sol ou de l'industrie : son nom lui vient de ce qu'autrefois elle était habituellement fixée au dixième (*decima pars*) du revenu imposable. On appelait *Décimateur* celui qui avait le droit de l'*exiger*; *Dîmeur* l'*agent chargé de la percevoir* pour le compte d'autrui; et *Dîmerie* la circonscription territoriale qui devait la payer.

II. Relativement aux personnes qui avaient le droit de percevoir cette espèce de contribution, on distingue les dîmes en deux classes, les *dîmes ecclésiastiques* et les *dîmes laïques*.

Les *Dîmes ecclésiastiques* étaient celles dont les membres *du clergé jouissaient* à cause de leurs bénéfices. Plusieurs canonistes font remonter l'origine des dîmes ecclésiastiques à la loi de Moïse qui, en effet, obligeait les Hébreux à consacrer la dixième partie des fruits de la terre à l'entretien du culte et de ses ministres. Cependant il est certain que, dans les premiers temps du christianisme, les fidèles *n'étaient tenus* à *aucune* subvention envers l'Église, parce que les offrandes et les dons volontaires suffisaient à tous les besoins. Mais, cette source de revenus ayant peu à peu presque tari par suite de la diminution de la ferveur religieuse, le clergé engagea d'abord les fidèles à payer exactement le dixième de leurs revenus, ainsi que cela se pratiquait chez les Israélites; puis, les exhortations étant *restées sans effet, il fut obligé* d'avoir recours aux moyens coercitifs. C'est ainsi qu'en 585, le second concile de Mâcon menaça d'excommunication ceux qui refuseraient de payer la d. Mais la crainte des censures ecclésiastiques n'ayant pu encore triompher de la résistance des populations, l'autorité royale dut venir en aide à *l'autorité spirituelle*. « *Nous ordonnons*, dit un capitulaire de Charlemagne, de l'an 789, que tous, nobles, hommes libres et lites, donnent aux églises et aux prêtres le dixième du produit de leurs terres et de leur travail. » D'autres capitulaires, rendus par le même prince, ainsi que par son fils, renouvelèrent ces injonctions, et la d. finit par être exigée comme un impôt. C'est donc dans la première moitié du IXe siècle *que le paiement de cette redevance devint général* et *obligatoire*. Les dîmes ecclésiastiques ont existé en France jusqu'en 1789, époque à laquelle elles eurent le même sort que les droits féodaux. La Constituante autorisa leur conversion en argent et leur rachat (4 août 1789); mais la Convention les supprima entièrement. *Les dîmes ecclésiastiques n'existaient pas seulement* en France; les mêmes nécessités avaient fait établir cette contribution chez les autres nations chrétiennes. Mais presque partout elles ont été également abolies. L'Angleterre est peut-être aujourd'hui le seul pays de l'Europe où cet impôt subsiste encore : seulement il a été converti en une redevance pécuniaire.

Les *Dîmes laïques* (*decimæ militares*), appelées aussi *Dîmes inféodées* (*decimæ infeudatæ*) étaient tenues *en fief* par des laïques qui en recevaient l'investiture du roi, à la charge de foi et hommage et des autres obligations féodales. Leurs propriétaires ne pouvaient les vendre sans la permission expresse du roi, et, en cas de concurrence, les ecclésiastiques qui voulaient les acheter obtenaient la *préférence*. *Les dîmes* de cette nature remontaient à une époque très-reculée, mais qu'il n'est pas possible de déterminer. Les uns rapportent leur origine à Charles-Martel qui avait distribué à ses guerriers un grand nombre de propriétés enlevées au clergé. D'autres, tout en leur assignant la même origine, attribuent leur institution à Charles le Chauve. Enfin, suivant une troisième opinion, qui nous paraît la *plus vraisemblable*, *les dîmes laïques ont pris naissance au* milieu de la barbarie féodale, lorsque les églises, trop faibles pour faire respecter leur patrimoine, se placèrent sous la tutelle de seigneurs assez puissants pour les protéger (V. Avoué). Quoi qu'il en soit, les dîmes de cette espèce étaient fort peu nombreuses. Comme les dîmes ecclésiastiques et les droits féodaux, elles ont disparu à la révolution.

III. De quelque nature qu'elles fussent, ecclésiastiques ou laïques, les dîmes formaient plusieurs catégories. On les divisait d'abord en *réelles* ou *prédiales*, et en *personnelles* ou *industrielles*. *Les premières se levaient sur les récoltes* (d. du blé, des légumes, du vin, du bois, de la laine, du lait, du bétail, etc.); on les appelait aussi *mixtes*, parce que les objets sur lesquels elles portaient étaient le résultat autant de la fertilité de la terre que du travail des contribuables. Les *Dîmes personnelles* se percevaient sur les profits *de l'industrie*; *mais* elles paraissent avoir disparu de bonne heure. On donnait le nom de *Dîmes anciennes* aux dîmes dues par les terres cultivées depuis un temps immémorial, et celui de *Dîmes novales* à celles qui étaient payées par les fonds défrichés depuis peu de temps. On distinguait encore les *Dîmes de droit*, qui étaient perçues partout (d. du blé, etc.); les *Dîmes locales* ou d'*usage*, *qui n'existaient que dans certaines localités* (d. de la volaille, etc.); les *Dîmes ordinaires* ou *solites*, qui était fixées par la coutume du lieu; les *Dîmes insolites*, qui n'étaient pas conformes à l'usage établi, soit pour la nature ou la quantité des objets qu'elles frappaient, soit pour l'époque ou le mode de leur perception; les *Vertes dîmes*, qui portaient *sur les* produits agricoles que l'on consomme en vert (légumes, fourrages, etc.); les *Dîmes abonnées*, qui, suivant un accord conclu entre les parties, s'acquittaient en argent et non en nature; les *Dîmes sacramentelles* ou *sacramentaires*, qui étaient dues au curé de la paroisse, et dont l'une, dite *d. du charnage*, se percevait sur le bétail ou la volaille. Enfin, on appelait *Menues dîmes*, *celles qui se percevaient sur les produits* secondaires, tels que les haricots, les pois, les lentilles, le lin, la laine, les fruits, les œufs, le menu bétail, etc.; et *Grosses dîmes* ou *Dîmes des gros fruits*, celles qui se levaient sur les produits principaux, c.-à-d. sur le blé, le vin et le gros bétail. Celui qui percevait les dîmes de cette dernière *espèce* était appelé *Gros décimateur*.

IV. La d. était due par toutes sortes de personnes. Les dîmes *personnelles* se payaient au bout de l'an; mais les dîmes *réelles* étaient perçues à l'instant même des récoltes, et celui qui les devait ne pouvait disposer d'aucune partie des fruits de sa terre avant que le décimateur n'eût prélevé son droit ou, du moins, *n'eût été dûment averti de le prélever. En outre, c'était une* maxime universellement admise en France que le droit de d. était imprescriptible. Cependant il était de principe qu'elles ne pouvaient s'arrérager, c.-à-d. que le décimateur ne pouvait réclamer que la d. de l'année. — V. Décime et Impôt.

DIMENSION. s. f. (lat. *dimensio;* de *dimetiri*, mesurer). Se dit de L'étendue considérée comme susceptible de mesure. *En mathématiques, on conçoit les lignes comme n'ayant qu'une seule d., la* longueur; *les surfaces comme ayant seulement deux dimensions, la* longueur *et la* largeur; *et les solides comme ayant les trois dimensions*, longueur, largeur *et* épaisseur *ou* profondeur. *Une surface plane n'a que deux dimensions. Le point mathématique n'a aucune d. Ces deux corps sont de même d., d'égale d. Prendre les dimensions d'un bâtiment.* — Fig. et fam., *Prendre ses dimensions dans une affaire*, Prendre les mesures nécessaires pour la faire réussir. *J'ai bien pris toutes mes dimensions.* ‖ * T. Algèbre. Le degré d'une puissance ou d'une équation. ‖ * T. Fin. *Timbre de d.*, V. Timbre.

DÎMER. v. n. Lever la dîme. *D. sur un quartier de vigne, dans un champ. D. au pressoir.* ‖ Avoir droit de lever la dîme. *L'abbé dîmait dans tous ces villages.* = Dîmé, ée. part.

* **DIMÈRES.** s. m. pl. (gr. δίς; μέρος, partie). T. Ent.

Enc. — *Duméril avait donné ce nom à un ordre de Coléo*ptères qui, suivant lui, n'avaient que 2 articles à tous les tarses; mais un examen plus attentif ayant fait reconnaître que ces insectes ont réellement 3 articles, dont un, le premier, est il est vrai, très-petit, cet ordre a été supprimé, et on l'a réuni à celui des Trimères.

* **DIMÈTRE.** adj. et s. m. (gr. δίς; μέτρον, mesure). T. Versif. anc. Se dit De plusieurs sortes de vers composés de quatre pieds. Voy. Iambe, Anapeste, etc.

DÎMEUR. s. m. Voy. Dîme.

* **DIMIDIÉ, ÉE.** adj. (lat. *dimidiatus*). T. Bot. Qui est partagé en deux moitiés.

* **DIMINUENDO.** adv. T. Mus. emprunté de l'ital., qui sign. En diminuant, en affaiblissant par degrés les sons de la voix ou des instruments. *On écrit souvent* Dim. *par abréviation.*

DIMINUER. v. a. (lat. *diminuere*). Rendre moindre; se dit Des choses physiques et des choses morales. *D. l'épaisseur d'une planche, la hauteur d'une colonne. D. la portion de quelqu'un. D. les impôts. D. le prix d'une marchandise. D. les appointements de quelqu'un. D. sa dépense. Les pertes qu'il a éprouvées ont beaucoup diminué son bien. La maladie a beaucoup diminué ses forces. Cela diminua un peu ses souffrances, son chagrin. Cela a eu pour effet de d. son crédit, son autorité. Je ne prétends point d. sa gloire.*

= **Diminuer.** v. n. Devenir moindre; se dit Des choses physiques et des choses morales. *Ce fruit a beaucoup diminué de grosseur en séchant. La rivière a beaucoup diminué depuis hier. Nos provisions diminuent. Ses ressources diminuent. La tuméfaction de sa jambe diminue. La fièvre diminue. Ses forces diminuent. Sa vue diminue. Les jours diminuent à partir de la Saint-Jean. Cette denrée a diminué de prix. L'amitié que j'avais pour lui a bien diminué. Son insolence n'a pas diminué.* — * *Ce tonneau diminue*, Se vide. On dit de même, *La bouteille diminue. Ma bourse diminue.* || En parlant Des personnes, sign. Maigrir. *Cet enfant diminue à vue d'œil.* || *T. Mar. *D. de voiles*, Carguer ou serrer les voiles qui sont dehors. = **Diminué, ée.** part. || S'emploie adject., en T. de Mus. Voy. Intervalle.

DIMINUTIF, IVE. adj. T. Gram. V. Augmentatif. = **Diminutif.** s. m. Se dit D'un objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand. *Son château est un d. de celui de Versailles.* || T. Gram. Voy. Augmentatif.

DIMINUTION. s. f. Réduction, retranchement, rabais, amoindrissement. *Faire une d. Le peuple réclamait une d. d'impôts, dans les impôts. Son crédit, son autorité en a souffert quelque d. On s'aperçoit déjà de la d. des jours. La d. du numéraire tient à diverses causes. La d. de la fièvre est un bon signe. Il a consenti à une d. assez considérable sur le prix. Accordez-lui une d. sur son loyer.* || *T. Rhétor. V. Litote.

DIMISSOIRE. s. m. (latin. *dimittere*, congédier). Lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature par un autre évêque. *Donner un d.* || On dit aussi, dans le même sens, *Lettres démissoriales* et * *Lettres démissoires.*

DIMISSORIAL, ALE. adj. Voy. Dimissoire.

* **DIMORPHANTHUS.** s. m. T. Bot. V. Araliacées.

* **DIMORPHE.** adj. 2 g. = * **Dimorphisme.** s. m. (gr. δίς; μορφὴ, forme). T. Chim. V. Cristallographie.

***DIMYAIRES.** s. m. pl. T. Zool. V. Conchyliologie.

DINANDERIE. s. f. collectif. Se dit De toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune. *La d. tire son nom de Dinant, ville de la Belgique.*

* **DINAR.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

DINDE. s. f. La femelle du dindon. *Une d. aux truffes.* || Abusiv., s'emploie quelquefois, au masc., pour désigner Le mâle lui-même. *Un gros d.*

DINDON. s. m. (R. *d'Inde*). Gros oiseau de l'ordre des Gallinacés, qui est essentiellement caractérisé par la présence d'une caroncule érectile à la base du bec, et qui passe vulgairement pour être stupide, colère et gourmand. — Figur. et famil., *Garder les dindons*, Vivre relégué à la campagne. *On l'a envoyé garder les dindons.* || Figur. et fam., *C'est un d., un franc d.*, C'est un homme sans intelligence. On dit de même D'une femme stupide, *C'est une dinde. — Il en sera le d.*, Il en sera la dupe.

Enc. — Le genre *Dindon* constitue un groupe parfaitement distinct dans l'ordre des *Gallinacés*. Les deux espèces qui forment ce genre ont la tête et le haut du cou revêtus d'une peau dépourvue de plumes et toute mamelonnée; sous la gorge, un appendice qui pend le long du cou, et sur le front un autre appendice conique qui, dans le mâle, s'enfle et se prolonge dans les moments de passion, au point de pendre par-dessus la pointe du bec. Du bas du cou du mâle adulte pend un pinceau de poils roides; les couvertures de la queue, plus courtes et plus roides que dans le Paon, se relèvent de même pour faire *la roue; les mâles ont des éperons faibles. Ces oiseaux sont* originaires du nouveau continent : il est donc fâcheux que les naturalistes, à l'imitation d'Aldrovande, leur appliquent le nom de *Meleagris*, qui, chez les anciens, désignait la Pintade, oiseau exclusivement propre à l'Afrique.

II. Le *D. commun* (*Mel. gallo-pavo*), duquel est issu le D. de nos basses-cours, vit à l'état sauvage au Mexique et aux États-Unis, depuis l'Illinois jusque vers l'isthme de Panama. La couleur générale de son plumage est brun verdâtre, à reflets métalliques très-brillants. Mais, dans la domesticité, cet oiseau perd son éclat, même en Amérique; il est d'un noir mat et terne, gris, roux, varié de noir et de blanc, et enfin tout blanc. La taille de notre D. domestique varie beaucoup; celle du D. sauvage, au contraire, est plus uniforme. Le mâle, qu'on appelle aussi *Coq d'Inde*, a jusqu'à 1 mèt. 30 de longueur; son envergure est de plus de 2 mèt. 60, et son appendice pectoral a 33 *centim.* de *longueur*; *son poids est de* 5 à 7 *kilogr.*, *mais* il s'élève quelquefois jusqu'à 12. La femelle qu'on nomme vulgairement *Poule d'inde*, dont on a fait *Dinde*, est d'un quart environ moins forte que le mâle. Elle n'a ni éperons, ni caroncule. Les Dindons sauvages volent par bandes nombreuses, composées parfois de plusieurs centaines d'individus. Ils habitent en général les lieux boisés. Durant le jour, ils parcourent les bois et les taillis, où ils se nourrissent de fruits sauvages et recherchent surtout les glands du chêne vert. Le soir, ils vont dans les endroits marécageux pour y passer la nuit. Ils perchent sur les arbres. Ces oiseaux quittent les bois au mois de septembre et se rapprochent des lieux habités. Aussi les Indiens de l'Amérique du Nord désignent-ils cette époque sous le nom de *Mois des Dindons*. Ils leur font alors la chasse et en tuent un grand nombre. *On ne rencontre maintenant les Dindons* sauvages que fort avant dans l'intérieur des terres. Ils sont excessivement circonspects, et, bien que leur vol soit lourd, ils savent si bien dérouter le chasseur et se cacher, qu'on ne les découvre qu'avec beaucoup de peine. Leur chair est bien supérieure à celle de nos Dindons domestiques, et on la compare à celle du Faisan.

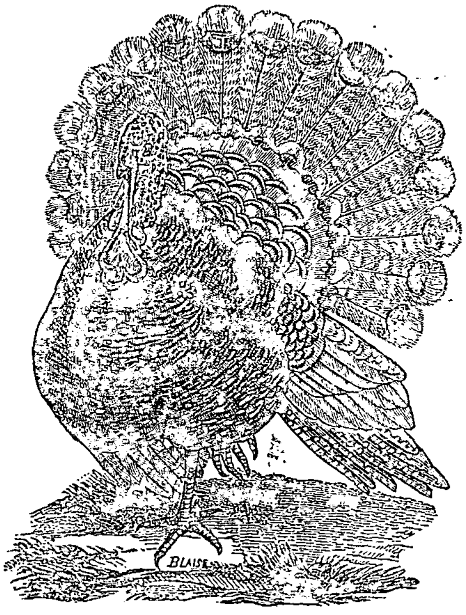

Le *D. ocellé* (*M. ocellata*) [Fig. ci-dessus] est aussi appelé *D. de Honduras* du nom du pays où on l'a rencontré. Cette espèce est remarquable par son plumage qui rivalise presque avec celui du Paon. On admire surtout les miroirs couleur de saphir, entourés de cercles d'or et de rubis, qui entourent sa queue.

III. La race domestique du D. commun est aujourd'hui répandue dans toutes les contrées du monde, c.-à-d. partout où les Européens se sont établis. On pense que cet oiseau a été d'abord introduit en Espagne, et une opinion populaire en fait honneur aux Jésuites. De l'Espagne, il a été porté dans les au*tres parties de l'Europe.* L'Angleterre l'a reçu vers 1524. Suivant Sonnini, le premier D. qui ait été mangé en France, parut sur la table royale, au mariage de Charles IX, en 1570.

L'élève du D. paraît en général moins profitable, au point de vue de l'économie domestique, que celui de la Poule ordinaire. Pour exciter la femelle à pondre, il faut lui donner une nourriture stimulante, comme du chènevis et du sarrasin. Cependant elle fait ordinairement chaque année deux couvées d'environ 15 œufs : mais quelquefois ces couvées sont plus faibles, surtout dans les climats du Nord. Les œufs sont blancs et marqués de quelques petites taches d'un jaune rougeâtre. — Les *Dindons sont polygames, et un seul mâle suffit pour* 15 à 20 *femelles*. Celles-ci peuvent ordinairement servir pendant 5 ans; mais les meilleures couveuses sont les femelles de 2 et de 3 ans : celles d'une année ne donnent pas assez de soins à leur couvée. La femelle met un intervalle d'un jour entre chaque œuf qu'elle pond. On reconnaît qu'elle a pondu le dernier lorsqu'elle se tient d'une manière assidue sur son nid. C'est alors le moment de replacer sous elle les œufs qui ont dû lui être enlevés au fur et à mesure qu'elle les pondait : il est toutefois inutile de lui rendre les deux premiers, car ils sont généralement stériles. Une femelle peut couver de 16 à 18 œufs. On doit, pendant qu'elle couve, mettre sa nourriture à sa portée : autrement elle ne mangerait pas, tant est grande l'assiduité avec laquelle elle se tient sur son nid. L'incubation dure de 27 à 28 jours. Au bout de ce terme, les petits commencent à percer la coque qui les enveloppe. — Les jeunes Dindonneaux sont difficiles à élever. Il leur faut absolument de la chaleur, de l'ombre, une nourriture convenable et une eau limpide : on doit, à cet égard, prendre les plus grandes précautions. La pluie, le froid, la rosée, une exposition trop fréquente au soleil, sont des choses qui ne peuvent manquer de nuire à ces oiseaux qui sont d'une très-grande délicatesse. Un soleil ardent les tue presque immédiatement. Ce qui leur convient le mieux, c'est un endroit élevé et un sol sec et sablonneux; et, même dans ces conditions, ils ne prospèrent pas si on ne prend d'eux les soins les plus assidus. Comme leurs pattes sont fort tendres, et que la piqûre des chardons ou des orties peut leur occasionner de l'inflammation, il *faut* les bassiner de *temps en temps* avec de l'*eau-de-vie qui* endurcit la peau et leur donne de la force. Pendant les premières vingt-quatre heures qui suivent la sortie de l'œuf, ils n'ont besoin d'aucune nourriture; mais on doit avoir soin de les laisser tranquilles sous la femelle qui est occupée à couver. La première nourriture des jeunes Dindonneaux doit consister en œufs durs hachés très-fin. Quand on les a nourris exclusivement de cette façon pendant quelques jours, on y ajoute ensuite des pois bouillis et de la ciboule hachée. Lorsque les petits Dindonneaux ont huit jours, on supprime les œufs, ou si l'on continue de leur en donner, on y mêle la coquille, après l'avoir parfaitement broyée. Cette substance a pour effet de faciliter la digestion. Lorsque le temps est beau, on les conduit dans un endroit où il y ait un gazon ras ou dans une prairie récemment fauchée. *On leur donne* à *manger trois fois par jour*, et leur nourriture doit alors se composer de pois bouillis, de laitues et d'orties hachées, auxquelles on ajoute parfois de l'avoine ou de l'orge bouillies dans du lait. Enfin, quand les Dindonneaux ont 16 à 18 jours, on leur donne un mélange haché d'absinthe, de laitue, d'ortie, de camomille, de lait caillé et de son. — Les plantes toniques ou stomachiques conviennent parfaitement aux Dindons, quel que soit leur âge. Le fenouil, la chicorée sauvage, etc., peuvent donc très-bien entrer dans la nourriture que l'on donne aux jeunes Dindonneaux. On doit, en outre, leur laisser chercher dans les champs toutes sortes d'insectes, les limaces, les vers, et diverses plantes qui les fortifient et les préservent de différentes maladies. Il faut aussi avoir soin de ne leur donner qu'une eau très-pure, et il importe de les mettre immédiatement à l'abri lorsqu'il survient de la pluie, de l'orage ou même un grand vent. Lorsqu'ils ont un mois, on les mène aux champs, et on cesse alors de leur donner de la nourriture : ils peuvent, à cette époque, la chercher eux-mêmes. — Au moment où les jeunes Dindonneaux viennent de sortir de l'œuf, ils ont la tête recouverte d'une espèce de duvet, et ils n'ont encore ni peau mamelonnée ni caroncules. C'est seulement lorsqu'ils arrivent à l'âge de 6 semaines ou de 2 mois que ces parties commencent à se développer : on dit alors qu'ils *font* ou qu'ils *poussent leur rouge*. L'époque de ce développement est aussi critique pour ces oiseaux que celle de la dentition pour les enfants. Il convient alors de mêler un peu de vin à leur nourriture afin de les fortifier. Ces oiseaux sont, en outre, sujets à diverses *maladies plus ou moins graves; mais notre cadre* ne nous permet pas d'entrer dans de pareils détails, qui appartiennent proprement à un traité de zoologie agricole.

DINDONNEAU. s. m. Petit dindon.

DINDONNIER, IÈRE. s. Gardeur, gardeuse de dindons. || Fig., fam. et par dénigr., on appelle quelquefois *Dindonnière*, Une demoiselle de compagnie.

DÎNÉE. s. f. Le repas ou la dépense qu'on fait à dîner dans les voyages, tant pour les personnes que pour les chevaux. *Il nous en a coûté tant pour la d.* || Le lieu où l'on s'arrête pour dîner, lorsqu'on est en voyage. *Il n'y a plus qu'une lieue d'ici à la dînée.*

DÎNER. v. n. Prendre le repas qu'on appelle dîner. *Nous avons bien dîné, mal dîné. Donner à d. Inviter à d. Je dîne aujourd'hui en ville. Il dîne chez le restaurateur. Nous allons d. à la campagne. D. d'un morceau de pain.* — Pop., *Il me semble que j'ai dîné quand je le vois*, se dit en parl. D'un individu qui nous est insupportable. || Fig. et fam., *Son assiette dîne pour lui*, se dit De quelqu'un qui ne se rend pas à une table d'hôte à l'heure du dîner, et qui ne laisse pas de payer. — Fig. et prov., *Qui dort dîne*, Le sommeil tient lieu de nourriture. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui, a souvent mal dîné*, Quand on compte sur autrui, on est souvent déçu. *D. par cœur*, Voy. Cœur.

DÎNER. s. m. [Quelques-uns écrivent *Dîné.*] (gr. δεῖπνον, souper). Se dit aujourd'hui du principal repas qu'on fait dans la journée. *Un grand d. D. splendide, magnifique. Un maigre d. Un d. maigre. Le menu du d. Faire un bon, un mauvais d. J'étais de ce d., à ce d. A l'heure du d. Durant le d. Après d. Après le d.* || Se dit aussi Des mets qui composent ce repas. *Apprêter, servir le d. Le d. est sur la table. Voilà en quoi consiste le d. Le d. se refroidit.* || Ce que l'on a mangé à son d. *Il a de la peine à digérer son d.* = V. Repas.

DÎNETTE. s. f. Simulacre de repas que les enfants font entre eux ou avec leur poupée. *Faire la d.* Fam.

DÎNEUR. s. m. Celui qui est d'un dîner. || Celui qui fait du dîner son repas principal. || Mangeur. *C'est un beau d.* — Fam. dans les trois sens.

* **DINOPE.** s. m. T. Ent. Voy. Carabiques.

* **DINORNIS.** s. m. (gr. δεινός, énorme; ὄρνις, oiseau). *T. Ornith.* Voy. Brévipennes.

* **DINOTHÉRIUM.** s. m. (gr. δεινός; θηρίον, animal). T. Mam. Voy. Paléontologie.

DIOCÉSAIN, AINE. s. [Les voyelles I et O forment deux syllabes dans ce mot et dans les suivants.] *Celui*, celle qui est du diocèse. *Les mandements d'un évêque sont adressés à ses diocésains.* || Adjectiv., *Le clergé d. Le catéchisme d. L'évêque d.*, L'évêque du diocèse dont on parle.

DIOCÈSE. s. m. (gr. διοίκησις). L'étendue de pays placée sous la juridiction d'un évêque. *Le d. de Paris. L'évêque fait la visite de son d. Les paroisses d'un d.* = Voy. Ecclésiastique.

* **DIOCLÉTIENNE.** adj. f. T. Chronol. Voy. Ère.

* **DIODON.** s. m. T. Ichth. Voy. Plectognathes.

DIOECIE. s. f. T. Bot. Voy. Botanique.

DIOÏQUE. adj. 2 g. T. Bot. Voy. Fleur.

DIONÉE. s. f. T. Bot. Voy. Droséracées.

DIONYSIAQUES. s. f. pl. Voy. Bacchanales.

* **DIOPSIDE.** s. f. T. Minér. Voy. Pyroxène.

* **DIOPTASE.** s. f. T. Minér. Voy. Cuivre.

DIOPTRIQUE. s. f. T. Phys. Voy. Optique.

* **DIORAMA.** s. m. (gr. δίς, 2 fois; ὅραμα, vision).

Enc. — On désigne sous ce nom une sorte de spectacle composé de tableaux ou de vues peintes sur de grandes dimensions, et remarquables par les illusions d'optique qu'elles produisent. — Ces illusions reposent sur trois principes, la position du spectateur à l'égard du tableau, le procédé de peinture employé pour celui-ci, et la distribution de la lumière qui vient frapper la peinture. — Le spectateur et le tableau sont placés dans deux pièces séparées, et le premier voit le second à travers une large ouverture semblable à celle qui existe dans un théâtre entre la salle et la scène. Les bords de cette ouverture se prolongent vers le tableau, de manière à empêcher de voir aucun autre objet dans la pièce où il se trouve. *Dans la pièce où est placé le spectateur, il ne pénètre d'autre* lumière que celle qui vient du tableau à travers cette ouverture; le spectateur est donc ainsi dans une obscurité relative, et, en outre (ce qui contribue à l'effet) à une distance considérable de la peinture, à 15 ou 20 mètres environ. Les tableaux eux-mêmes ont ordinairement 22 mètres de longueur sur 14 de hauteur. — Les tableaux sont peints des deux côtés sur une toile de coton, mais de façon à ce que la peinture antérieure soit transparente, c.-à-d. soit aussi facilement que possible traversée par la lumière quand on éclaire le tableau par derrière. En outre, il faut que les deux peintures, quand elles représentent des objets différents, se raccordent avec la plus grande exactitude. — Cela fait, c'est par la manière d'éclairer le tableau et de distribuer la lumière qu'on obtient les effets qui ont rendu célèbre ce genre de spectacle. La partie antérieure du tableau reçoit le jour d'une voûte vitrée qui reste invisible au spectateur. La lumière qui en vient tombe sur la peinture à un angle tel qu'elle est réfléchie dans la direction de ce dernier, et alors la peinture de la face postérieure du tableau reste complétement dans l'obscurité. De plus, la voûte est pourvue d'un appareil de volets et de transparents de diverses teintes, au moyen desquels on peut à volonté augmenter ou diminuer l'intensité de la lumière, et la modifier de manière à reproduire avec une vérité et une exactitude incroyables tous les accidents naturels de lumière, d'ombre et de clair-obscur, c.-à-d. à représenter les changements visibles qui dépendent de l'état de l'atmosphère, tels qu'un soleil éclatant, un clair de lune, un temps nuageux ou obscurci par le brouillard, l'obscurité du crépuscule.

Indépendamment de ces modifications si curieuses dans l'aspect du tableau qu'on obtient par ce mode d'éclairage direct, on peut encore changer, pour ainsi dire, le fond de la peinture. Pour cela, on intercepte le jour provenant de la voûte en question, et on éclaire vivement le tableau par derrière, en faisant arriver un flot de lumière sur la face postérieure de la toile. Dans ce cas, le tableau antérieur est annulé, et les objets représentés sur la face postérieure apparaissent à l'œil du spectateur surpris. — L'invention du d. est due à Daguerre et Bouton qui ouvrirent le premier spectacle de ce genre, en 1822, à Paris. La plupart des tableaux qu'exposèrent ces artistes étaient des chefs-d'œuvre, au point de vue de l'illusion optique. Nous nous contenterons de citer celui qui représentait la *Messe de minuit à Saint-Étienne du Mont.* Il offrait d'abord une vue de jour; puis il passait par toutes les dégradations de lumière pour arriver à une scène de nuit, éclairée par les lueurs des cierges et des lampes : en outre, l'église qui d'abord avait paru vide se trouvait alors pleine de monde.

* **DIORITE.** s. m. T. Minér. Voy. Roche.

* **DIOSCORÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Fam. de végétaux dictyogènes à fleurs unisexuelles, à périanthe adhérent à l'ovaire, et à carpelles soudés et polyspermes. — *Caract. bot. :* Plantes herbacées, vivaces ou sous-frutescentes, volubiles, à souche tubéreuse, charnue, développée à la surface ou au-dessus du sol. Feuilles alternes, quelquefois opposées, à nervures réticulées. Fleurs petites, unisexuelles, en épi, munies chacune de 1 à 3 bractées. Calice et corolle confondus, herbacés, adhérents à l'ovaire. Fleurs mâles : Étamines 6, *insérées à la base des sépales et des pétales ; anthères* introrses, s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles : Ovaire adhérent, à 3 loges monospermes ou bispermes ; style profondément trifide ; stigmate indivis ; ovules suspendus, anatropes. Fruit capsulaire, ailé, comprimé, quelquefois à une seule loge par suite de l'avortement des 2 autres, parfois succulent. Graines, 2 dans chaque loge, ou unique par avortement de l'autre, comprimées, ailées ou non ailées, arrondies dans les espèces à fruit charnu. Embryon très-petit, situé près du hile, dans un albumen cartilagineux, au milieu d'une large cavité. [Fig. 1. *Dioscorea adenocarpa ;* 2. Coupe d'une fleur mâle ; 3. Capsule ouverte ; 4. Graine.]

Cette fam. ne comprend que 6 genres ; mais elle compte 106 espèces qui toutes, à l'exception du *Tamus* qu'on rencontre en Europe et dans les parties tempérées de l'Asie, sont propres aux régions tropicales des deux hémisphères. — Les Dios. renferment un principe âcre qui, lorsqu'il est concentré, rend leur usage dangereux. Le *Tamus communis*, par ex., a une grosse racine charnue, que son âcreté faisait autrefois employer comme emplâtre stimulant. Dans la Grèce cependant, on mange, en guise d'Asperge, les jeunes pousses du *T. communis* et du *T. cretica;* mais, ainsi que le fait observer Endlicher, il faut qu'on les ait fait cuire avec soin, sans quoi elles sont purgatives et même émétiques. Les tubercules de deux espèces du genre *Dioscorea proprement dit*, la *Dioscorea triphylla* et la *D. dæmona*, sont violemment émétiques, même après avoir subi une coction prolongée. En général néanmoins, ce principe n'est pas assez concentré pour être nuisible. Ainsi, les tubercules connus sous le nom d'*Ignames* ou de *Yams*, sont produits par différentes espèces du genre *Dioscorea :* ils sont gros, charnus et farineux, et rendent aux habitants des pays intertropicaux les mêmes services que nous rend la Pomme de terre.

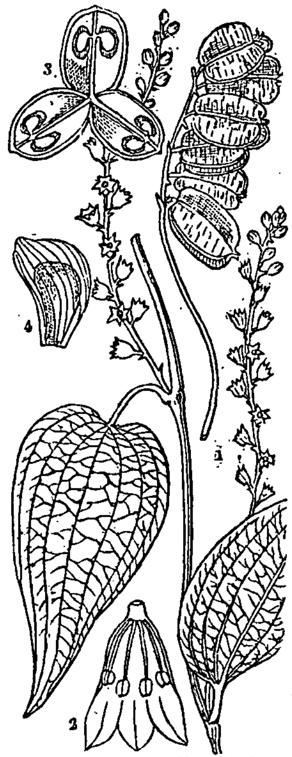

La plus répandue de ces espèces est la *D. ailée (D. alata)*, qui paraît être originaire de l'Inde, mais qui se cultive aujourd'hui dans toute la zone intertropicale, particulièrement dans les deux Indes, en Afrique et dans les îles de la mer du Sud. Sa tige herbacée, grimpante, fort longue et quadrangulaire, est munie sur les angles de *membranes crépues*, rougeâtres, qui la font paraître comme ailée. Ses fleurs, petites et jaunâtres, forment des grappes axillaires. Cette espèce produit un gros tubercule allongé, long de 60 centimètres à 1 mètre, noirâtre en dehors, blanc ou rougeâtre au dedans, très-féculent et très-nutritif, qui est un peu âcre à l'état cru, mais qui, par la cuisson, devient doux et sucré. La *D. globuleuse (D. globosa)* qui se cultive dans l'Inde, se distingue de la précédente par la forme de son tubercule, qui est arrondi, et par ses longues tiges volubiles, qui ont six ailes longitudinales et sont armées d'aiguillons dans leur partie inférieure. De plus, ses épis de fleurs mâles sont longs et pendants, tandis que ceux de fleurs femelles sont simples et dressés. La *D. du Japon (D. japonica)*, ainsi nommée parce qu'elle est cultivée en grand dans ce pays, est caractérisée par sa tige et ses *rameaux grêles, lisses, formés* d'entre-nœuds à peu près d'égale longueur, et par ses feuilles beaucoup plus longues que larges, et pointillées de brun en dessous. En outre, ses épis mâles sont presque toujours solitaires, très-grêles et 2 ou 3 fois plus longs que le pétiole voisin. La *D. de la Chine (D. sinica)* appelée aussi *Igname patate (D. batatas)* a d'abord été confondue avec celle du Japon. Mais elle s'en distingue aisément par sa tige et ses rameaux, qui sont arrondis, striés, et formés d'entre-nœuds de longueur variable, plus ou moins marqués de violet; par ses feuilles, qui sont aussi larges ou même plus larges que longues, pointues, mais jamais acuminées; enfin, par ses fleurs mâles qui forment des épis axillaires flexueux, assez souvent géminés, plus courts que le pétiole voisin, ou même raccourcis presque en petite tête. Les tubercules de cette espèce ont la forme d'une massue allongée dont le renflement forme l'extrémité inférieure, tandis que la partie opposée est très-rétrécie. (Fig. 5. Tubercule de *D. de la Chine ;* 6. Jeune tubercule de la même espèce). De nombreuses petites racines se développent sur toute leur longueur, qui varie entre 30 et 35 centim. ; leur poids moyen est au moins de 300 à 400 gram. Leur développement a cela de particulier qu'ils s'enfoncent verticalement dans le sol à une profondeur considérable qui dépasse souvent 1 mètre. Ces tubercules sont re*couverts d'une pellicule brun-fauve ou café au lait. Leur chair* est d'une blancheur parfaite, tendre et cassante, et lorsqu'on la divise, elle laisse échapper un suc visqueux et d'apparence laiteuse, qui disparaît entièrement par la cuisson. Elle ne renferme d'ailleurs aucune fibre résistante, et se réduit en entier en une pulpe féculente semblable à celle du riz. Cuite simplement sous la cendre, elle prend beaucoup de consistance, et rappelle, par l'aspect et la saveur, la meilleure Pomme de terre. Enfin, elle se prête aux mêmes préparations culinaires que cette dernière. On a essayé d'introduire en France la culture de la *D. ailée;* mais on n'en a obtenu que des résultats fort médiocres, même dans nos départements du midi. En revanche, il en est tout autrement des essais tentés avec la *D. de la Chine.* Apportée chez nous, en 1851, par le consul de France à Shang-Haï, de Montigny, elle a d'abord été cultivée, au Jardin des Plantes de Paris, par le prof. Decaisne. Aussitôt d'habiles horticulteurs, tels que Pépin, Vilmorin, Hardy, Paillet et Rémond (de Versailles) s'occupèrent de propager cette culture, qui à cette heure fait de rapides progrès. D'après les résultats obtenus par Hardy, en Algérie, la *D. de la Chine* peut donner de 34,000 à 35,000 kilogrammes de tubercules par hectare. Vilmorin en promet de 42,000 à 45,000; et Decaisne ne craint pas de porter ce chiffre jusqu'à 60,000. Cette culture, du reste, est des plus simples. Après avoir labouré et fumé le sol comme pour toute autre culture de racines, on façonne la surface en billons ou en ados, au sommet desquels on plante, presque à fleur de terre, les bulbilles récoltées aux aisselles des feuilles, ou des fragments de tubercules de quelques cent. de longueur. Cette plantation se fait au printemps. Les touffes n'ont pas besoin *d'être espacées de plus de 15 à 18 centimèt. sur les billons. La* récolte se fait en automne. Arrachée et emmagasinée, l'Igname se conserve aussi bien que la Pomme de terre, et a sur celle-ci l'avantage de ne pas germer dans les caves. On peut même la laisser en terre et ne la récolter qu'à mesure des besoins, le froid de nos climats ne nuisant en rien à ses qualités. Seulement, en raison de sa forme et de sa longueur, son arrachage présente d'assez grands inconvénients; mais il y a lieu de croire qu'en choisissant un terrain peu profond et à sous-sol impénétrable aux racines, ses tubercules s'épateraient et gagneraient en largeur ce qu'ils perdraient en longueur. En outre, il est vraisemblable que l'on finira, au moyen de semis successifs, par obtenir des variétés d'une forme différente et d'une culture plus facile. N'oublions pas de dire que les bestiaux consomment avec plaisir, comme fourrage frais, les tiges de cette Dioscorée.

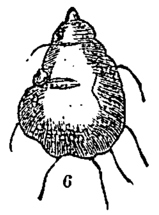

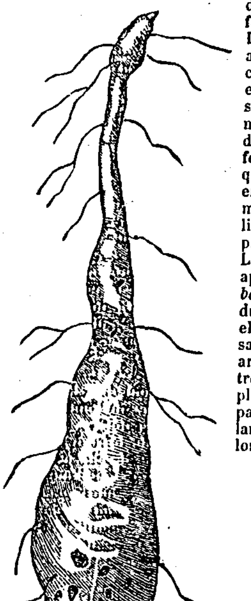

* **DIOSMÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Rutacées.

* **DIOSPYROS.** s. m. T. Bot. Voy. Ébénacées.

* **DIOTA.** s. f. T. Archéol. Voy. Amphore.

* **DIPHTHÉRITE.** s. f. **DIPHTHÉRITIQUE.** adj 2 g. (gr. διφθέρα, membrane). T. *Méd.* Voy. Angine et Croup.

DIPHTHONGUE. s. f. (gr. δίς, 2 fois; φθέγμα, son).

Enc. — Les grammairiens appellent *Diphthongue* une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles par une seule émission de voix : ainsi il y a une d. dans *roi*, *pied*, *lui*, *lieu*, *bien*, *parce que l'oreille entend et sépare rou-a*, *pi-é*, etc.; mais il n'y en a pas dans *peu*, *clou*, *peau*, parce que les sons *eu*, *ou*, *eau*, sont simples, bien qu'ils soient représentés par plusieurs voyelles. Toutefois l'usage appliquant le nom de d. aux voyelles doubles et triples, *peu*, *peau*, etc. (quelques grammaires désignent même ces dernières sous celui de *Triphthongue*), on a distingué les diphthongues vraies des voyelles doubles ou triples, en appelant les premières *Diphthongues auriculaires* et les secondes *Diphthongues oculaires*. — Des deux voix qui forment une d. vraie, la première est la plus faible : c'est donc la seconde qui détermine le son dominant de la d.; en conséquence, on lui donne le nom de *dominante*, tandis que la première est appelée *sous-dominante*.

* **DIPHYDES.** s. m. pl. (gr. διφυής, double).

Enc. — On désigne sous ce nom un groupe d'animaux marins fort singuliers, dont la place dans le cadre zoologique n'est pas encore déterminée, quoiqu'on les range généralement dans la classe des *Mollusques* et dans l'ordre des *Tuniciers.* Ce groupe a pour type le genre *Diphye* (la Fig. ci-contre représente la *D. de Bory*, vue de profil). C'est un animal cartilagineux dont le corps a la limpidité du cristal, et qui est composé de deux moitiés comme emboîtées l'une dans l'autre. La partie antérieure offre deux cavités, et de l'inférieure sort un filament cirrifère garni de suçoirs. La partie postérieure ne présente qu'une seule cavité, et se détache aisément de l'antérieure. Ces deux moitiés, une

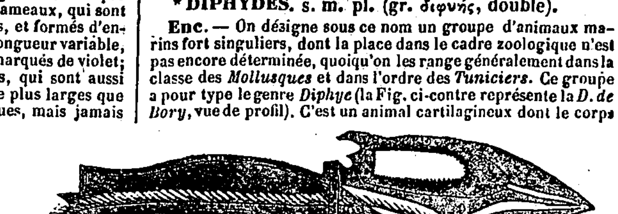

fois séparées, ne se réunissent plus : alors l'antérieure conservé seule sa vivacité, et il arrive que l'autre ne donne plus que des signes de vie très-éloignés.

* **DIPHYLLE.** adj. 2 g. (gr. δίς; φύλλον, feuille). T. Bot. Qui est composé de deux pièces foliacées.

* **DIPLAZIUM.** s. m. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

* **DIPLÉCOLOBÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. CRUCIFÈRES.

* **DIPLOÉ.** s. m. (gr. διπλόος, double). T. Anat. V. OS.

DIPLOMATE. s. m. Celui qui est versé dans la diplomatie, ou Qui est dans la diplomatie. *Un habile d. Cet événement déjoua les calculs de tous les diplomates.* || Adjectiv., *Un ministre d.*, Qui entend bien la diplomatie.

DIPLOMATIE. s. f. Science des rapports mutuels, des intérêts respectifs des États et des souverains entre eux ; L'art des négociations diplomatiques. *Étudier la d.* — Fig. et fam., *Faire de la d.*, User de ruse, de subterfuge. || La profession du diplomate. *Il se destine à la d.* || Le corps des agents diplomatiques. *Toute la d. européenne assistait à ce congrès.*

Enc. — Pris dans sa signification la plus large, la *Diplomatie* peut être définie, la science des rapports mutuels qui existent entre les divers États, tels qu'ils résultent du droit international, des traités existants, et des intérêts politiques et économiques respectifs de ces États. Néanmoins, ce terme se prend fréquemment dans un sens beaucoup plus restreint, et se dit simplement de l'Art des négociations. Le passage suivant que nous empruntons au *Manuel diplomatique* du baron de Martens, suffira pour faire comprendre l'importance de cette science, et pour donner une idée de ses objets principaux.

I. « *La science diplomatique doit être mise au premier rang* des connaissances utiles, puisque, dans l'état présent des nations, leur sort dépendant beaucoup de la politique, qui forme la moitié de la puissance, c'est elle qui tantôt en double l'action, et tantôt y supplée par la force morale et d'opinion qu'elle *fait agir. Elle embrasse* : 1° le droit des *gens, lequel* règle les rapports des nations soit en paix, soit en guerre ; 2° les maximes politiques résultant de la raison d'État, et qu'il faut savoir concilier avec le droit des gens ; 3° la connaissance des priviléges et des devoirs des agents diplomatiques ; 4° la conduite des négociations ou la marche à suivre dans la discussion des intérêts entre les États ; 5° la statistique physique et morale de chaque puissance ; 6° l'histoire politique et militaire des peuples avec lesquels on est en rapport fréquent ; la marche et la tendance des divers cabinets ; 7° les divers systèmes qui peuvent être mis en œuvre, tels que ceux de domination, de suprématie, de convenance, de conservation, d'équilibre, de centralisation, de confédération, etc. ; 8° enfin, l'art de la composition diplomatique. — Aux connaissances diverses dont je viens de parler, le négociateur doit joindre l'esprit de combinaison et de suite propre aux têtes fortes ; le tact des convenances, qui se sent mais ne s'explique pas ; la mesure, cet apanage de la sagesse ; la dextérité, qui sait plier, tourner ou s'avancer à propos, et la probité qui rend la signature sacrée. C'est la réunion de ces diverses *qualités qui finit par donner à un* ministre public cette réputation de sagesse, de droiture et de loyauté, qui lui acquiert, tôt ou tard, un grand ascendant sur l'esprit des autres hommes, et qui fait compter son opinion pour beaucoup dans les discussions des projets de mesures à adopter. — Il ne faut *jamais perdre de vue que la politique est plus ou moins placée* dans l'empire des cas fortuits ; elle est soumise à la versatilité inhérente à l'esprit humain, aux caprices, aux passions des hommes, à l'incertitude des *événements*. Une mort inopinée, un changement de ministre, des conseils perfides, l'influence d'une maîtresse ou d'un favori, une fausse combinaison, la corruption ; chacune de ces causes peut changer le système et la marche d'un gouvernement, et son influence altère plus ou moins les rapports de tous les autres gouvernements, selon que sa puissance est plus ou moins étendue. Si à ces causes multipliées se joignent des vues particulières de la part d'une grande puissance, la politique devient encore plus compliquée, plus incertaine ; elle occasionne partout du mouvement et de l'agitation, parce que l'on veut partout se mettre en garde contre l'orage qu'on croit prévoir et dont on craint l'explosion. — Encore faut-il observer que des plans de cabinet, souvent parfaitement combinés, ont avorté, soit parce que les têtes secondaires ou chargées de l'exécution avaient mal appliqué les ordres de l'autorité, soit parce que des instructions avaient été mal comprises. — D'après ce qui vient d'être dit, on concevra facilement que, dans les opérations diplomatiques, on pourrait quelquefois juger à tort du mérite des plans ou des conceptions premières par les résultats. — Il faut surtout excepter de la responsabilité morale du ministre les opérations intimement liées aux *événements de la guerre ; car souvent, après des campagnes* malheureuses, tout ce que la politique avait conçu de plus habile s'évanouit ; et alors le ministre n'a plus à répondre que du mérite de ses opérations dans certaines hypothèses. — Un négociateur médiocre, favorisé par les événements, pourra faire beaucoup mieux que *l'homme de génie épuisant contre* la fortune ennemie toutes les combinaisons ; mais cette différence de succès ne change rien à la capacité de l'un et de l'autre, et un esprit clairvoyant sait bien séparer l'homme des circonstances. — On doit être très-indulgent sur les erreurs de la politique, à cause de la facilité qu'il y a à en commettre, erreurs dans lesquelles la sagesse elle-même fait tomber quelquefois. »

La diplomatie a pris naissance au moment même où les peuples se sont constitués en États indépendants ; mais ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle, ou mieux au XVI^e, qu'elle a reçu l'extension que nous lui voyons aujourd'hui. « La multiplication des rapports commerciaux, suite de la découverte du nouveau monde et de la nouvelle route de l'Inde, dit à ce sujet le diplomate déjà cité, les relations littéraires excitées par l'invention de l'imprimerie et accrues par la réformation, l'influence respective des États entre eux et leur danger commun à l'égard des puissances prépondérantes, telles furent les causes qui, vers la fin du XVI^e siècle, obligèrent les gouvernements à entretenir entre eux des négociations continuelles, la plupart du temps trop compliquées pour être traitées par voie de correspondance, et qui, par conséquent, rendaient souvent nécessaire l'envoi de ministres extraordinaires. — Ce furent les cours des grandes puissances, dont les rapports politiques et les vues plus *étendues de leurs cabinets se* multipliaient de plus en plus, qui sentirent les premières la nécessité de s'observer et de se surveiller réciproquement, et à cet effet, elles commencèrent à s'envoyer mutuellement des agents diplomatiques en mission fixe. Les petits États suivirent bientôt leur exemple, et, *à partir de la paix de Westphalie, l'usage d'entretenir* ces agents auprès des cours étrangères devint tout à fait général. »

II. On désigne sous le nom commun d'*Agents diplomatiques* les divers fonctionnaires qui sont chargés des négociations de leur gouvernement avec celui auprès duquel ils sont accrédités. Ils ont en outre pour mission de protéger, tant dans leurs personnes que dans leurs biens, ceux de leurs nationaux qui se trouvent, soit en passant, soit d'une manière permanente, dans le pays où ils résident ; de légaliser les actes passés dans ce même pays pour qu'il puisse en être fait usage dans le pays auquel ils appartiennent. Enfin, le Code Nap. attribue à nos agents à l'étranger le caractère d'officiers de l'état civil pour tous les actes de ce genre concernant nos nationaux.

On distingue deux catégories d'agents diplomatiques, selon qu'ils n'ont qu'une mission temporaire ou limitée à une seule affaire, à une négociation spéciale, ou qu'ils sont à résidence permanente auprès d'une cour étrangère. On les divise en outre en plusieurs classes, suivant le titre dont ils sont revêtus. D'après les règles établies au congrès de Vienne, ils prennent entre eux *rang dans l'ordre qui suit* : 1° *Ambassadeurs* ; 2° *Envoyés extraordinaires* et *Ministres plénipotentiaires* ; 3° *Ministres résidents* ; 4° *Chargés d'affaires* ; 5° *Secrétaires de légation* et *Attachés*. Ces derniers, toutefois, n'ont pas de caractère défini, et c'est seulement par courtoisie qu'on les considère comme *faisant partie du corps diplomatique. Les agents* de quelques pays reçoivent des titres particuliers : ainsi, par ex., le Souverain Pontife donne à ses envoyés de première classe le titre de *Légat a latere* ou celui de *Nonce*, suivant qu'ils représentent plus particulièrement son autorité spirituelle ou son pouvoir temporel ; quant à ses agents de seconde classe, *ils* sont qualifiés d'*Internonces*. C'est également ce dernier titre que reçoit le ministre de l'Autriche auprès de la Porte ottomane. Quelques-uns de nos *Consuls généraux* ont le titre et remplissent les fonctions de chargés d'affaires.

L'agent diplomatique envoyé auprès d'une puissance étrangère est toujours porteur de pouvoirs, et souvent aussi d'une *Lettre de créance*, qui constatent l'authenticité de sa mission. Ordinairement il présente lui-même sa lettre de créance, en audience solennelle, au chef de l'État auprès duquel il est accrédité. Une fois son caractère reconnu, il devient inviolable comme le chef de l'État qu'il représente. Par conséquent, il ne peut être poursuivi, même pour crime ou délit, sans l'autorisation de son souverain. Bien plus, en vertu d'un principe auquel on a donné le nom d'*Exterritorialité*, la maison qu'il habite est considérée comme faisant partie de son propre pays, et l'autorité du gouvernement auprès duquel il réside expire à la porte de son domicile. Comme conséquence de ce principe, l'inviolabilité dont jouit la personne de l'agent diplomatique *s'étend à sa famille*, à ses domestiques, et, en général, à toutes les personnes de sa suite, ainsi qu'à ses équipages et à ses meubles, qui sont insaisissables. Toutefois, pour que ses biens puissent jouir de ce privilége, il faut qu'ils soient à son usage immédiat, car s'il les possédait à tout autre titre, par exemple, comme *négociant ou fabricant, ils tomberaient sous l'empire* de la loi commune. Enfin, et toujours par application du même principe, l'agent diplomatique n'est pas soumis au paiement des contributions personnelles ; les produits qui lui sont adressés directement de l'étranger, soit pour lui-même, soit pour les gens de sa suite, sont exempts des droits de douane, et ses bagages ne subissent pas à la frontière la visite des employés des douanes. Cependant l'inviolabilité du domicile et de la personne des agents diplomatiques n'est pas absolue. Pour qu'elle soit respectée, il est nécessaire qu'ils ne sortent pas de la réserve que leur impose leur caractère. Si, par ex., un agent diplomatique venait à donner asile chez lui à un individu poursuivi par la justice locale, la police aurait le droit de cerner son habitation d'une manière assez étroite pour empêcher toute évasion ; elle pourrait même enlever le réfugié de vive force, si on refusait de le lui livrer après une sommation faite dans les formes convenables. Bien plus, si un agent diplomatique prenait part à des complots contre la sûreté du pays où il est envoyé, le gouvernement de ce pays aurait le droit de le faire *arrêter* ; mais cette mesure est tellement grave qu'on ne devrait y avoir recours qu'à la dernière extrémité, et surtout s'il existait des preuves convaincantes de culpabilité. V. AMBASSADEUR.

DIPLOMATIQUE. s. f. (R. *diplôme*).

Enc. — I. La *Diplomatique* est la science qui a pour objet la détermination des caractères de toute nature à l'aide desquels il est possible d'établir l'authenticité ou la fausseté des documents écrits qui nous ont été légués par les siècles antérieurs. L'importance de la d. au point de vue de l'histoire n'a pas besoin *d'être démontrée* ; mais, naguère, elle avait encore une utilité particulière au point de vue des intérêts d'individus ou de corporations. En effet, avant 1789, une foule d'individus, de communautés, de corporations, etc., possédaient des droits et des priviléges spéciaux, des prérogatives et des immunités particulières, qui *se fondaient sur des actes de concession et sur des* titres de toute nature. L'interprétation et l'étude critique de ces titres, sous le rapport de leur authenticité et de leur valeur juridique, étaient donc d'un grand intérêt non-seulement pour ceux qui jouissaient de ces priviléges et immunités, mais encore pour la société, car il lui importait de restreindre autant que possible le nombre des privilégiés, en n'acceptant comme tels que ceux qui étaient munis de pièces vraiment authentiques.

II. — A l'origine, le terme de *Diplôme*, dont on a tiré par dérivation celui de *Diplomatique*, signifiait proprement un acte plié en deux (διπλόος, *double*) comme les feuillets d'un livre, ou un acte fait *en double*. Les plus anciens actes en forme de diplôme que l'on connaisse sont, pour l'époque romaine, un congé délivré par l'empereur Galba à des soldats vétérans, et, pour l'époque mérovingienne, l'acte donné, en 558, par Childebert I^{er} à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Aujourd'hui, le mot diplôme est devenu synonyme de *charte* ; néanmoins on l'applique de préférence aux pièces qui ont une importance particulière, soit à cause de leur ancienneté, soit à cause du personnage dont elles émanent. — Parmi les pièces qui font l'objet de la d., les unes sont désignées sous des noms particuliers : telles sont les *Bulles*, les *Brefs*, les *Lettres patentes*, etc. (v. ces mots). Beaucoup d'autres, au contraire, sont désignées par des dénominations vagues et communes. Ainsi, par ex., au moyen âge, les mots *Lettre* (*litteræ*), *Épître* (*epistola*), *Charte* (*charta*), *Instrument* (*instrumentum*), *Écriture* (*scriptura*), etc., s'employaient presque indifféremment pour désigner toute espèce d'actes, de sorte que leur signification précise était uniquement déterminée par l'adjectif ou le substantif qui les accompagnait. Ainsi, un acte de donation était intitulé indifféremment *charta*, *instrumentum*, *scriptura*, *litteræ*, *epistola* ou *breve donationis* ; une supplique se nommait *epistola precatoria*, une quittance, *epist. evacuatoria*, une lettre de change, *litteræ cambitoriæ*, une citation, *charta audientialis*, un acte de partage, *ch. divisionis*, un passe-port, *breve salviconductus* ou *litteræ conductitiæ*, etc.

Les *Cartulaires* (*chartularia*, *chartologia*) sont des recueils de chartes concernant une église, un monastère, ou tout autre établissement religieux. Suivant *Mabillon, ils ont pris naissance*, au X^e siècle, dans les couvents, d'où leur usage s'est ensuite étendu aux châteaux des rois et des particuliers, ainsi qu'aux hôtels de ville des communes. On donnait quelquefois le même nom aux registres des tabellions et des notaires, ainsi qu'aux recueils de formules judiciaires ou autres, et aux livres où les officiers municipaux qui exerçaient la juridiction volontaire, inséraient les actes passés devant eux. — Dans son acception la plus générale, le mot *Polyptique* (*polypticus*, *pollegaticum*, *pulegium*, etc.), d'où est venu le terme *pouillé*, servait à désigner les registres cadastraux des églises et des couvents. Les recueils du même genre dressés pour les seigneuries, portaient suivant les temps et les provinces, les dénominations de *Terriers* (*terreria*), *Papiers terriers* (*terrarii codices*), *Aveux* (*advocationes*), *Dénombrements* (*professiones*, *denumbramenta*, etc.). — Dans les couvents, on appelait *Précepte* (*præceptum*) le livre où l'on enregistrait les dons et offrandes des bienfaiteurs. — Les mots *rotulus*, *rotula*, *rollus*, d'où nous avons fait *Rôle*, signifient proprement une pièce dont le parchemin est *roulé sur lui-même*, ce que les anciens appelaient *volumen* ; mais, par la suite, on s'en est servi pour désigner les cartulaires, les cahiers d'enquêtes et de procédures, les listes ou états sommaires, et même les chartes ordinaires. Les *rôles des gens de guerre* (*militiæ rotuli*) ou *Montres* (*monstræ*, *monstrationes*) *étaient les listes des gens de guerre que les seigneurs* devaient fournir au suzerain ou qui faisaient partie d'un corps armé quelconque. — Les *Indicules* (*indiculi*) étaient des notifications en forme d'épître ; et les *notices* (*noticiæ*), des actes destinés à transmettre la connaissance d'un fait ou d'un droit. Toutefois, cette dernière *dénomination a été souvent appliquée* aux simples chartes. — Il n'est pas rare de voir les nécrologes appelés *Mémoriaux* (*memoriales*), tandis que les journaux sont qualifiés de *Diaires* (*diaria*), de *Calendriers* (*kalendaria*), etc. — Les actes législatifs recevaient une multitude de noms différents ; ainsi, on les trouve appelés *Statuts* (*statutæ*), *Capitulaires* (*capitularia*), *Rescrits* (*rescripta*), *Priviléges* (*privilegia*), etc. Les arrêts judiciaires sont quelquefois intitulés *Assises*. Enfin, on donne fréquemment le nom de *Laudes* (*lauda*) aux sentences arbitrales.

III. En d., on appelle *Originaux* les documents, tels que les bulles des papes, les diplômes des princes, des prélats et des seigneurs, les testaments, les contrats, les donations, etc., qui portent le sceau ou la signature des parties au nom desquelles *ou en faveur desquelles ils ont été dressés* ; et on donne le nom de *Copies* aux transcriptions qui plus tard ont été faites de ces mêmes documents, et parmi lesquelles nous citerons seulement les cartulaires, les terriers, les pouillés et les *Vidimus*. — L'usage de dresser plusieurs originaux d'un même acte était *général au moyen âge, et datait de l'empire romain.* Seulement les tabellions impériaux ne l'appliquaient qu'aux testaments, tandis que ceux des temps postérieurs y soumirent presque toutes les espèces de titres. Les exemplaires d'un même acte ne sont pas toujours parfaitement identiques ; mais les différences, quand elles ne portent que sur quelques *termes, ne doivent pas* en faire suspecter l'authenticité, du moins pour les pièces antérieures à la seconde moitié du XI^e siècle. Quant aux copies, les diplomatistes en distinguent deux espèces : les copies authentiques, qui sont revêtues de toutes les garanties exigées par la loi à l'époque où elles ont été faites, et les copies non authentiques, qui ne sont que de simples transcriptions, et manquent par conséquent de ces mêmes garanties. Les unes et les autres sont parfois très-nombreuses, parce que, à une époque où le droit de propriété n'était pas toujours respecté, on faisait renouveler la plupart des actes toutes les fois que les circonstances le rendaient nécessaire, surtout à chaque changement de règne, de seigneur, d'évêque, etc., comme aussi lorsque les originaux étaient perdus. Quelques-uns de ces renouvellements portent le nom de *Vidimus*, terme latin qui veut dire *nous avons vu*, parce que le copiste attestait avoir vu les originaux, et parce que leur préambule renfermait toujours ce mot, surtout à partir du XIVe siècle. Les plus anciens *Vidimus* français appartiennent au XIIIe siècle.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les originaux des copies, surtout quand les actes appartiennent à des temps très-éloignés. Toutefois, la difficulté n'existe réellement que pour les copies authentiques, qui, ayant été faites à l'époque même des originaux, ressemblent quelquefois tellement à ces derniers *qu'il faut un très-minutieux examen pour les distinguer.* Pour les pièces du Xe et du XIe siècle, les originaux se distinguent quelquefois des copies par des courroies nouees, et toujours par le sceau. Dans le cas où ce dernier a été enlevé, on reconnaît qu'il a existé, soit à l'incision cruciale qui avait servi à le fixer quand il était plaqué, soit aux lacs de soie, aux *lemnisques* de parchemin ou aux courroies de cuir, auxquels il avait été attaché, soit encore aux trous par lesquels passaient ces lacs, courroies ou lemnisques, lorsque ces derniers ont également disparu. Depuis le milieu du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe, quand les originaux n'ont ni sceaux, ni courroies, ils sont munis de signatures réelles ou de figures qui en tiennent lieu. Enfin, lorsqu'on ne trouve ni lacs, ni courroies, ni sceaux, ni signatures, avant le Xe siècle ou après le milieu du XIe, l'acte, s'il est important, doit passer pour copie; s'il est peu important, on peut le regarder comme original en supposant que la désignation des témoins y tienne lieu des signes précédents.

IV. La critique des chartes, c'est-à-d. l'art de discerner leur authenticité ou leur fausseté, repose tout entière sur la connaissance de leurs *caractères intrinsèques* et de leurs *caractères extrinsèques.* Les caractères de la première espèce sont tellement inhérents aux diverses sortes d'actes qu'ils se retrouvent même dans les copies; tels sont : la langue, l'orthographe, le style, les formules et la manière de dater. Tels sont encore *les noms et surnoms donnés aux parties, les nombres distinctifs* des princes de même nom, la forme et la place des signatures, etc. Les caractères extrinsèques sont la forme et la matière du sceau, la forme des caractères graphiques, et la matière sur laquelle ces caractères ont été tracés.

Chacun des caractères, soit intrinsèques, soit extrinsèques, que nous venons d'énumérer, fournit des éléments plus ou moins importants pour apprécier l'authenticité des documents anciens qui font l'objet de la d. Toutefois, on peut dire, en règle générale, que c'est l'examen des caractères intrinsèques qui nous fournit les indications les plus positives. Il peut se rencontrer des faussaires assez habiles pour imiter parfaitement l'écriture, les sceaux, la couleur du parchemin, du papier, de l'encre, etc., mais il est à peu près impossible qu'un homme connaisse assez à fond tous les caractères intrinsèques pour ne pas laisser échapper, dans la rédaction, quelque faute, quelque inadvertance qui décèle la supercherie. — V. DATE, PALÉOGRAPHIE, SCEAU, etc.

V. La diplomatique est une science toute moderne. Elle ne date, en effet, que du XVIIe siècle, et c'est au savant jésuite Daniel Papebrock, l'un des principaux auteurs de la collection des Bollandistes, qu'appartient le mérite d'avoir, le premier, appelé l'attention des érudits sur les moyens de constater l'authenticité des anciens documents. Toutefois, il ne fut pas heureux *dans les règles de critique qu'il posa à ce sujet, et la* gloire d'avoir fondé la d. sur des bases solides et inébranlables est due au célèbre bénédictin dom Mabillon. C'est en 1681 que ce dernier publia son livre *De re diplomatica,* auquel il ajouta un supplément en 1704. Plus tard, deux autres savants religieux *du même ordre, dom Toustain et dom* Tassin, marchant sur les traces de leur illustre confrère, élevèrent à la d. un véritable monument auquel la science moderne n'a fait que des additions pour ainsi dire insignifiantes. Leur livre, intitulé *Nouveau traité de diplomatique* (6 vol. in-4°), parut de 1750 à 1760. Les travaux des bénédictins ont été habilement résumés par Nat. de Wailly, professeur à l'École des Chartes, dans ses *Éléments de Paléographie,* qui ont été publiés, en 1838, aux frais du gouvernement.

DIPLOMATIQUE. *adj. 2 g. Qui appartient, qui a* rapport à la diplomatique. *Recueil d.* ‖ Qui appartient, qui a rapport à la diplomatie. *Agent d. Langage d. Documents diplomatiques. Relations diplomatiques. — Corps d.,* Les ambassadeurs et ministres étrangers qui résident auprès d'une puissance.

DIPLÔME. s. m. (gr. δίπλωμα). Charte, titre, acte public. ‖ Titre qu'un corps, une faculté, une société littéraire, etc., délivre à chacun de ses membres, à chacun de ceux qu'elle s'agrége, pour qu'il puisse justifier de son grade, de la qualité qui lui a été conférée. *D. de docteur en médecine, de licencié en droit, de bachelier-ès-lettres. Un d. d'instituteur. D. de sage-femme. Recevoir le d. de membre de telle société.*

* **DIPLOPIE.** s. f. (gr. διπλόος, double; ὤψ, œil). T. Méd. Voy. AMAUROSE et VUE.

* **DIPLOPTÈRES.** s. m. pl. (gr. διπλόος; πτερόν, aile). T. Ent. Voy. PORTE-AIGUILLON.

***DIPLOSTOME.** s. m. (gr. διπλόος; στόμα, bouche).

Enc. — Le genre de *Rongeurs* ainsi appelé est le type d'un petit groupe qu'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a érigé en famille sous le nom de *Pseudostomidés.* Les diverses espèces qui composent ce groupe sont essentiellement caractérisées par la présence d'abajoues extérieures, et paraissent propres à l'Amérique septentrionale, où elles habitent dans des terriers profonds. Ce groupe comprend deux genres seulement. Le premier est nommé *Géomys* par Rafinesque, *Ascomys* par Lichtenstein, et *Pseudostome* par Say; le second est généralement désigné sous *le nom de Diplostome. Nous citerons comme exemple du premier* le *G. bursarius,* qui est de la taille d'un Rat, avec un pelage gris-roussâtre, et une queue nue de moitié plus courte que le corps. Les Diplostomes (Fig. ci-dessous, *D. bulbivore*) ressemblent presque en tout aux Géomys, si ce n'est qu'ils manquent absolument de queue.

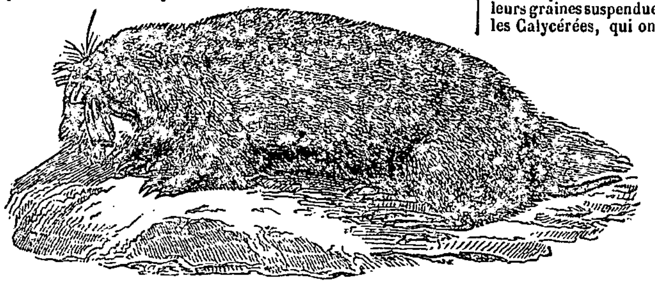

* **DIPNEUMONE.** adj. et s. f. T. Ent. V. ARANÉIDES.

* **DIPSACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à ovaire uniloculaire, à corolle imbriquée, à anthères libres, à ovules suspendus, et à graines pourvues d'un albumen charnu. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou sous-frutescentes. Feuilles opposées ou verticillées. Fleurs réunies sur un réceptacle commun, et entourées par un involucre composé de plusieurs folioles. Calice membraneux, à tube adhérent à l'ovaire, à limbe entier, lobé ou divisé en arêtes, et entouré d'un involucelle scarieux. Corolle monopétale, tubuleuse, insérée dans le calice, à limbe oblique, 4 ou 5-lobé, à estivation imbriquée. Étamines 4, alternes avec les lobes de la corolle, quelquefois en partie stériles; anthères libres. Ovaire infère, uniloculaire, avec un seul ovule suspendu et anatrope; style 1; stigmate simple. Fruit sec, indéhiscent, uniloculaire, couronné par le limbe du calice; embryon droit, *situé dans l'axe d'un albumen charnu peu abondant; radicule* dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Dipsacus sylvestris;* 2. Fleur entière; 3. La même, coupée longitudinalement; 4. Fruit, coupé verticalement.]

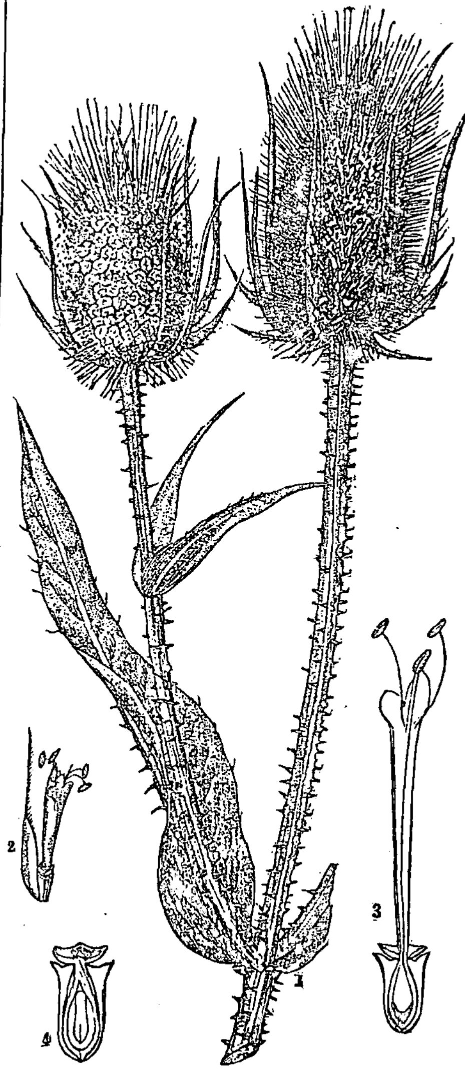

Les *Dipsacées* offrent des analogies évidentes, d'abord avec les Composées dont elles diffèrent par leurs étamines libres et leurs graines suspendues et pourvues d'un albumen; ensuite, avec les Calycérées, qui ont des anthères soudées et des feuilles alternes. Elles se distinguent des Valérianées par leurs fleurs en capitules et par l'albumen de leurs graines. Ce qu'on nomme involucelle chez les Dip. est un organe remarquable par sa ressemblance avec un calice externe : il est pour chaque fleur du capitule ce que l'involucelle des Ombellifères est pour chaque ombellule. D'après cela, on doit s'attendre à rencontrer parfois des exemples d'involucelles qui renferment plusieurs *fleurs; c'est en effet ce qui,* suivant Coulter, s'observe dans le g. *Gundelia.*

Cette famille comprend 6 genres et 150 espèces qui habitent principalement le midi de l'Europe, la Barbarie, le Levant et le cap de Bonne-Espérance. Elles ne témoignent aucune préférence marquée pour une station quelconque; seulement elles évitent le froid, et ne s'élèvent pas à une grande hauteur au-dessus du niveau de la mer. — Leurs propriétés sont peu importantes. Les cardes qui servent à peigner le drap ne sont autre chose que les capitules desséchés de 2 espèces du genre *Dipsacus,* le *D. fullonum* et le *D. sylvestris,* communément appelés *Cardère, Chardon à foulons* et *Ch. à bonnetiers.* Ces capitules sont hérissés de bractées dures, roides et épineuses. Les racines de ces espèces passent pour diurétiques et sudorifiques. Quelques autres sont réputées fébrifuges. Les feuilles du *Dipsacus sylvestris* sont soudées à leur base et forment autour de la tige une cavité où s'amasse l'eau de la pluie : de là les noms de *Dipsacus* (δίψαν ἀκέομαι, je guéris la soif), de *Cabaret des oiseaux,* et de *Cuvette de Vénus, qu'on avait donnés* à cette plante. Le préjugé populaire attribue à cette eau des vertus merveilleuses pour guérir les conjonctivites palpébrales, quoiqu'elle soit en réalité sans efficacité. La *Scabieuse tronquée (Scabiosa succisa),* connue encore sous les noms vulgaires de *Succise* et de *Mors du diable,* donne une matière colorante verte et possède une astringence assez prononcée. Jadis ses racines et ses feuilles étaient employées comme sudorifiques dans quelques maladies de la peau. On cultive dans nos jardins, comme plantes d'ornement, plusieurs espèces du g. *Scabiosa :* la plus répandue est la *Sc. atro-purpurea* ou *Scabieuse fleur de veuve,* qui est remarquable par ses fleurs d'un brun pourpre.

* **DIPSAS.** s. m. T. Erpét. Voy. COULEUVRE.

* **DIPSOMANIE.** *s. f. (gr. δίψα, soif; μανία, manie).* T. Méd. Voy. DÉLIRE.

DIPTÈRE. s. m. (gr. δίς, πτερόν). T. Ent. Se dit Des insectes à deux ailes, tels que les cousins et les mouches. ‖ T. Archit. Se dit D'un édifice qui a deux ailes ou deux rangs de colonnes de chaque côté.

Enc. — Les *Diptères* forment, dans la méthode de Cuvier et de Latreille, le douzième et dernier ordre de la classe des *Insectes.* Ce qui les caractérise essentiellement, c'est qu'ils ne portent que deux ailes membraneuses, étendues, plus ou moins transparentes. Les secondes ailes sont remplacées, chez eux, par deux appendices écailleux et mobiles, nommés *Balanciers,* qui servent à régulariser le vol de ces insectes. Ces organes sont insérés sur le métathorax à l'endroit où seraient placées les *secondes* ailes si celles-ci existaient. Ils consistent en deux filets terminés par un bouton et recouverts à leur base par deux lamelles membraneuses appelées *Ailerons* ou *Cuillerons.* Les dimensions de ces ailerons, ainsi que des balanciers proprement dits, varient suivant les familles ou les genres. Il est même à remarquer que les premiers sont d'autant plus développés que les seconds le sont moins, et *vice versâ;* ce qui fait supposer qu'ils se remplacent mutuellement dans l'action du vol.

La bouche des Dipt. est exclusivement organisée pour la succion. Elle présente ordinairement une sorte de trompe, tantôt molle et rétractile, tantôt cornée et allongée, qui se termine par deux lèvres, et offre à sa partie supérieure un sillon longitudinal, dans lequel se loge un suçoir composé de soies cornées et très-aiguës. — *Cette gaîne, qui se replie ordinairement sur* elle-même, quand le suçoir est en action, semble représenter la lèvre inférieure. Les soies, dont le nombre varie de 2 à 6, paraissent formées par les mêmes appendices qui, chez les Insectes broyeurs, constituent la languette, les mandibules et la mâchoire. Elles font l'office de lancettes pour percer les enveloppes qui emprisonnent les matières fluides dont les Diptères se nourrissent. Une fois mis en liberté, ces liquides suivent la gaîne du suçoir et arrivent ainsi au pharynx, qui est situé à la base de ce dernier. Nous devons faire remarquer que, chez quelques Diptères, ceux que l'on désigne sous le nom de *Pupipares,* l'appareil de succion n'est pas conformé ainsi que nous venons de le dire, mais consiste en deux valves coriaces et velues qui renferment un petit tube grêle et rigide. La base de la trompe des Diptères porte très-souvent 2 palpes filiformes ou terminés en massue. Leurs yeux sont gros et souvent très-grands chez les mâles; il existe presque toujours des ocelles au nombre de 2, et plus ordinairement de 3. Ces insectes sont, en général, de petite taille, et l'on peut se former une idée assez exacte de leur forme générale *par celle de l'un d'eux,* la Mouche *commune, qui est connue* de tout le monde. Tous les Dipt. sont pourvus de six pieds, et, comme tous les autres hexapodes, leur corps est composé de trois parties distinctes. Leurs pieds sont, presque toujours, longs, grêles et terminés par un tarse de 5 articles, dont le dernier a *2 crochets et souvent 2 ou 3 pelotes ou palettes vésicu-*

leuses, qui, dans plusieurs espèces, forment ventouse. Enfin, leur abdomen est souvent pédiculé; de plus, il se termine ordinairement, chez les femelles, en une pointe qui forme une espèce de tarière, et présente une suite de petits tuyaux rentrant les uns dans les autres, comme les différentes parties d'une lunette.

Tous les Dipt. subissent des métamorphoses complètes; mais ils vivent peu après leur passage à l'état parfait. Les larves sont dépourvues de pattes, mais on observe dans quelques-unes des appendices qui les simulent. Elles ont la tête molle, et leur bouche est ordinairement munie de deux crochets qui leur servent à piocher les matières alimentaires. Enfin, les unes changent plusieurs fois de peau et se filent même une coque pour s'y transformer en nymphes, tandis que les autres n'éprouvent aucune mue. Chez ces dernières, la peau se durcit, se raccornit, et devient pour la nymphe une coque solide qui a l'apparence d'une graine ou d'un œuf.

Les Dipt. forment, après les Coléoptères, l'ordre le plus nombreux de la classe des Insectes. Le nombre de leurs espèces dépasse assurément 60,000. Ces Insectes se trouvent dans tous les sites, dans tous les climats. Les uns préfèrent les plaines, les autres les montagnes. Ceux-ci habitent les bois, les prairies, les champs, les rivages; ceux-là se plaisent dans nos maisons; plusieurs vivent presque sur l'écume des flots de la mer (les Actores), et même sur les neiges des régions polaires (les Chionées). Ils se partagent les végétaux, en adoptant soit les fleurs, soit le feuillage, soit le tronc des arbres. Leurs aliments sont aussi variés que la conformation de leur trompe. Ceux chez qui cet organe est le plus développé, tels que les Cousins, les Taons, les Asiles, s'abreuvent de sang; un grand nombre de Muscides se jettent aussi sur les animaux pour humer la sueur, la sanie des plaies et autres sécrétions. Plusieurs, comme les Empides, font la chasse aux petits insectes et en sucent toute la substance fluide. Mais le fond principal de leur nourriture est le suc des fleurs; c'est sur leurs corolles que les Dipt. abondent: le plus souvent, ils butinent sur toutes indifféremment; parfois ils ont des préférences marquées. Pendant l'été et l'automne, la pulpe des fruits sucrés attire des essaims de Muscides; d'autres enlèvent la miellée des Pucerons répandue sur les feuilles ou l'humeur qui découle des ulcères des arbres. Enfin, toutes nos substances alimentaires attirent dans nos habitations la Mouche domestique, ce type des parasites. L'étude des mœurs des Dipt. n'est pas moins curieuse que celle d'une foule d'autres insectes. Plusieurs déploient un instinct merveilleux pour assurer la subsistance de leur progéniture; mais ces détails trouveront leur place quand nous parlerons des espèces qui se font surtout remarquer sous ce rapport. — La profusion avec laquelle ces insectes sont répandus sur la surface du globe leur fait remplir deux destinations importantes dans l'économie générale de la nature. D'une part, ils servent de subsistance aux Oiseaux insectivores pour lesquels ils sont une manne sans cesse renaissante; d'autre part, ils contribuent puissamment à faire disparaître toutes les substances en décomposition, tout ce qui corrompt la pureté de l'air. Cependant, si nous les considérons seulement dans leurs rapports avec nous et avec les animaux ou les végétaux qui nous sont utiles, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver pour eux de la haine et de la répulsion; car c'est à cet ordre d'insectes qu'appartiennent les Cousins, les Moustiques, les Maringouins, etc., si avides de notre sang, et qui, par leur étonnante fécondité, rendent certaines contrées de la terre inhabitables pour l'homme. C'est aussi dans cet ordre qu'on trouve les Taons, les Asiles, les Œstres, qui s'attaquent à nos bestiaux, les tourmentent et finissent quelquefois par leur causer la mort. Enfin, ce sont des larves de Dipt. appartenant au genre Cécidomyie qui font mourir sur pied nos céréales au moment où leurs tiges se développent.

Nous diviserons avec Latreille l'ordre des Dipt. en 6 grandes sections, savoir: 1° les *Némocères;* 2° les *Tanystomes;* 3° les *Tabaniens;* 4° les *Notacanthes;* 5° les *Athéricères;* et 6° les *Pupipares.* Les *Némocères* sont caractérisés par le nombre des articles de leurs antennes, qui est au moins de 6, et par celui des articles de leurs palpes, qui est de 4 à 5. Les 5 autres sections sont comprises, par Macquart, sous la dénomination commune de *Brachocères*, parce que leurs antennes, beaucoup plus courtes, sont seulement composées de 3 articles: en outre, leurs palpes n'offrent qu'un ou deux articles.

* DIPTÉROCARPÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à feuilles simples et alternes, à larges stipules roulées en cornet, à fleurs régulières, à pétales équilatéraux, à calice inégal, persistant et ailé, à étamines indéfinies, à anthères appendiculées au sommet, et à fruit uniloculaire et monosperme.— *Caractères bot.:* Arbres très-élevés, à suc résineux abondant. Feuilles alternes, involutées dans la préfoliaison, à nervures parallèles allant de la côte moyenne au bord de la feuille; stipules caduques, oblongues, roulées en cornet terminant les rameaux en pointe conique. Fleurs ordinairement grandes, en grappes ou en panicules terminales, tantôt axillaires et solitaires, tantôt naissant plusieurs ensemble de l'aisselle de la même feuille, souvent unilatérales. Calice tubuleux, à 5 lobes, inégal, persistant, plus tard accrescent, nu à sa base; à estivation imbriquée. Pétales hypogynes, sessiles, souvent soudés à la base; à estivation tordue. Étamines en nombre indéfini, hypogynes, libres ou légèrement et irrégulièrement polyadelphes; anthères adnées, subulées, s'ouvrant longitudinalement près du sommet; filet dilaté à sa base. Ovaire supère, dépourvu de disque, à 3 loges; ovules groupés 2 à 2, suspendus; style, 1; stigmate simple. Fruit coriace, uniloculaire par avortement, à 3 valves ou indéhiscent, entouré par le calice qui est surmonté de 2 grandes expansions foliacées formées par deux de ses divisions développées en forme d'aile. Graine unique, sans albumen; cotylédons plano-convexes, ou plus communément tordus et chiffonnés; radicule dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Dipterocarpus trinervis*; 2. Anthère; 3. Coupe verticale de l'ovaire; 4. Coupe transversale du même; 5. Fruit. — 6. *Dryobalanops camphora*; Coupe de sa graine; 7. Son embryon déplissé.]

Cette famille renferme 7 genres et 47 espèces, toutes inconnues en Europe, où elles mériteraient d'être cultivées comme *plantes d'ornement*, à *cause de leur taille majestueuse, de leurs* formes élégantes, de leurs belles fleurs agrégées, et des riches couleurs des ailes de leurs fruits. On ne les rencontre que dans l'*Inde, et spécialement dans les îles orientales de l'archipel* indien, où, suivant Blume, ces végétaux composent les plus grands arbres des forêts. Le *Shorea robusta* forme la limite septentrionale de cette famille, car on le trouve exclusivement au pied de la chaîne de l'Hymalaya. — Tous les individus de la famille paraissent imprégnés d'une résine balsamique qui revêt des formes variées. Le *Dryobalanops camphora* produit le *Camphre dur de Sumatra*, lequel se trouve à l'état concret dans des cavités et des fissures situées au cœur de l'arbre. Ce camphre est moins volatil que le camphre ordinaire du commerce. Ce même arbre fournit également l'*Huile de camphre* de Bornéo et de Sumatra, substance que l'on croit être du camphre imparfaitement formé (V. CAMPHRE). Le *Shorea robusta* donne une résine balsamique employée dans les temples de l'Inde sous le nom de *Ral* ou *Dhouna*. Le *Saul*, qui est le meilleur bois de charpente et le plus généralement employé dans l'Inde, provient du même arbre. Le *Vateria indica* fournit la résine appelée *Copal* dans l'Inde. Elle se rapproche beaucoup de la résine *Animé*. Dans l'Inde méridionale, lorsqu'elle est encore à l'état frais et fluide, on l'emploie comme vernis sous le nom de *Vernis Piney* (*Piney dammar*). Dissoute à chaud en vase clos, elle sert aux mêmes usages dans d'autres parties de l'Inde. Elle est extrêmement solide et tenace, mais elle fond à 36°,40 du thermomètre centigrade. Wight dit qu'on obtient cette résine en faisant tout simplement à l'arbre une entaille dirigée obliquement en bas et en dedans: la résine s'y rassemble et s'y durcit ensuite. Sur la côte de Malabar, on en fait des chandelles qui exhalent, en brûlant, une odeur agréable, qui donnent une lumière claire et brillante accompagnée de peu de fumée, et dont la mèche se consume sans avoir besoin d'être mouchée. La résine du *Dipterocarpus trinervis* sert à faire des préparations emplastiques excellentes. On l'administre aussi à l'intérieur, soit sous forme de teinture, soit émulsionnée avec un jaune d'œuf: elle agit sur les muqueuses comme le Baume de Copahu. Les naturels de Java enduisent les feuilles de Bananier avec cette résine, et en font des torches qui donnent, dit-on, une lumière blanche et exhalent une odeur assez agréable. *Cette famille produit encore* d'autres espèces de résines. Le *Shorea robusta* et le *Sh. Tumbugaia* fournissent le *Dhouna* généralement employé dans l'Inde pour la marine et en guise d'encens. Diverses espèces de *Dipterocarpus* donnent le baume appelé *Gurjun* par les Hindous, *Dhounati* par les *Cingalais*, et *Huile de bois* (*Wood-oil*) par les Anglais. On l'emploie aussi dans les mêmes cas que le Baume de Copahu.

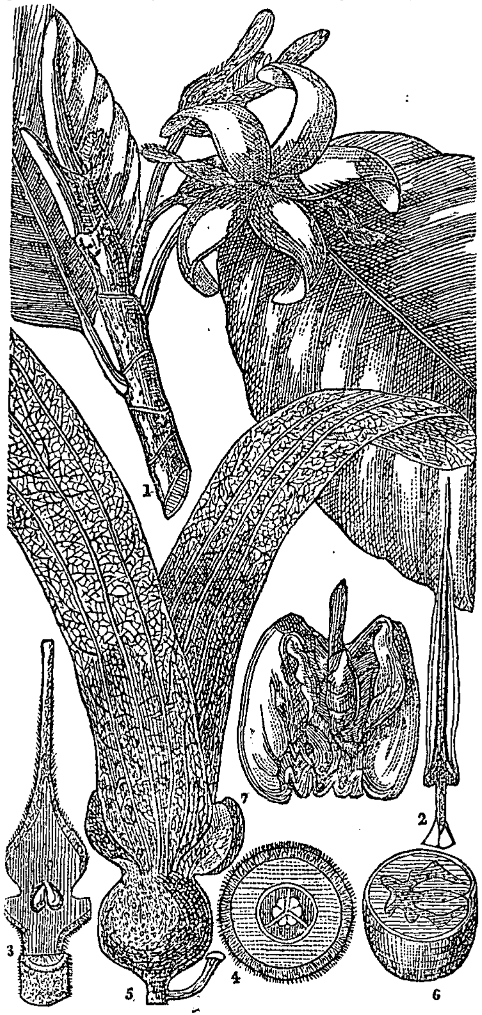

* DIPTÉRYX. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

DIPTYQUE. s. m. (gr. δίπτυχος, plié en deux). T. Archéol. L'Académie n'emploie ce mot qu'au plur.

Enc. — I. *Les anciens appelaient Diptyques des tablettes* enduites de cire sur lesquelles ils écrivaient avec la pointe d'un style et qui leur servaient à prendre des notes. Les plus petites s'appelaient *Pugillaires*, parce qu'on pouvait les tenir dans la main. *Ces tablettes étaient formées de deux planchettes de bois* ou d'ivoire, réunies par une charnière, de sorte qu'elles s'ouvraient et se fermaient comme nos livres: de là le nom sous lequel on les désignait. Naturellement, c'est sur la face intérieure, qui était lisse, que l'on traçait l'écriture, tandis qu'on décorait la partie extérieure de dessins peints ou sculptés. L'usage des diptyques se maintint jusqu'au XIVe siècle, où ils furent remplacés par des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivait avec la mine de plomb.

II. Chez les Romains, il était d'usage, au premier jour de l'an, d'envoyer des diptyques à ses amis. On avait le soin d'y inscrire son nom, ainsi que des vœux pour le bonheur de ceux que l'on en gratifiait. Sous l'empire, les consuls, entrant en charge à cette époque, prirent l'habitude de se faire représenter sur les diptyques qu'ils distribuaient alors dans toute la pompe du costume consulaire. Parfois encore, ils y faisaient retracer quelque scène des jeux qu'ils donnaient au peuple à l'occasion de leur nomination. Les diptyques de ce genre, sont appelés *Diptyques consulaires*. Le plus ancien que l'on connaisse porte le nom de Félix Flavius, qui fut consul l'an 428 après J.-C.

III. Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles inscrivaient sur des diptyques les noms des martyrs, des confesseurs, ainsi que ceux des protecteurs et des bienfaiteurs de l'Église, et plaçaient ces tablettes sur l'autel. Elles se divisaient en deux parties, l'une pour les vivants (*diptycha viventium*), l'autre pour les morts (*d. mortuorum*). L'une contenait les noms de ceux qui étaient morts dans la foi; tandis que sur l'autre figuraient, au premier rang, le pape, le patriarche, l'évêque du lieu, et les membres du clergé diocésain; et au second rang, l'empereur, les princes, les magistrats et ceux des simples fidèles qui avaient été jugés dignes de cette faveur. L'usage de ces diptyques, dits *sacrés* ou *ecclésiastiques*, paraît s'être maintenu jusqu'au XIe siècle, et exceptionnellement jusqu'au XIIe. Quand ils disparurent, leur nom fut conservé par les écrivains ecclésiastiques pour désigner toute espèce de catalogues.

IV. Dans les temps modernes, les archéologues ont eu l'idée de se servir du mot *Diptyque* pour désigner les tableaux ouvrants et fermants que nous a transmis le moyen âge. Ces tableaux consistent le plus souvent en deux volets, qui sont unis par des charnières et se replient sur eux-mêmes. Quelques-uns

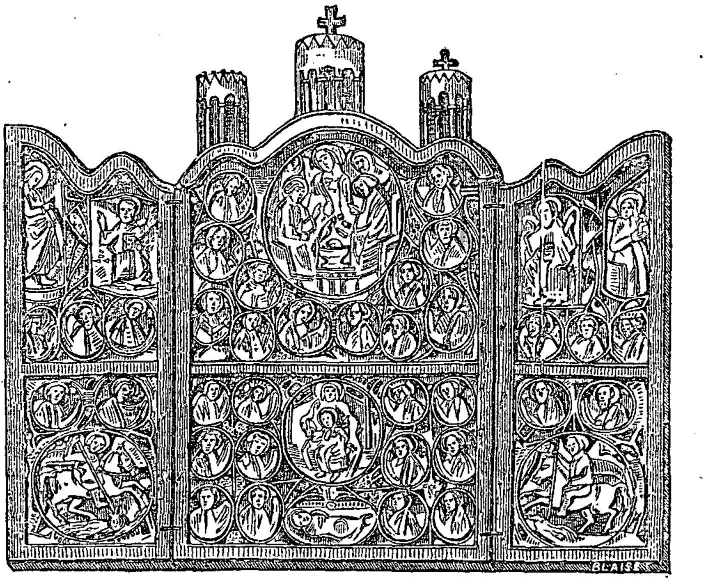

présentent cependant trois pièces, dont une, celle du milieu, est ordinairement deux fois plus grande que chacune des deux autres : on les appelle alors *Triptyques*. (La Fig. ci-contre représente un triptyque du XVIe siècle, en bois de cerisier, qui fait partie du cabinet des médailles, à la bibliothèque impériale de Paris.) Quelquefois le nombre des pièces s'élève à 4 et même à 5 : ces derniers sont désignés sous le nom de *Polyptyques*. La plupart de ces diptyques sont presque tous en ivoire ou en bois sculpté. Quelques-uns sont en métal, et alors ils sont peints en émail. Tous, d'ailleurs, représentent des sujets religieux, des portraits de saints ou de saintes, ou des scènes de piété. — On fait remonter l'origine de ce genre de diptyques à l'époque de la guerre des iconoclastes. Les fidèles ne pouvant alors conserver les saintes images dans les églises, eurent l'idée d'en faire des réductions faciles à cacher et à transporter. La persécution contre les images terminée, on continua, par habitude, à donner à ces tableaux les dimensions réduites que nous leur connaissons.

* **DIRCA.** s. m. T. Bot. Voy. Thymélées.

DIRE. v. a. (lat. *dicere*). Exprimer, énoncer, faire entendre quelque chose par la parole. *D. son avis, son sentiment, ses raisons. D. des extravagances, des impiétés. D. des paroles inutiles. D. des riens. Ils se sont dit des injures. Il ne vous a pas dit la vérité. Je vous dirai les choses comme elles se sont passées. Dites-moi son nom. Il m'a dit beaucoup de bien de vous. Il faut me d. ce que vous pensez, votre façon de penser. Dites à votre frère de se tenir sur ses gardes. Je lui ai dit de vous imiter. Dites-lui de venir* ou *qu'il vienne. Il dit une chose et il en pense une autre. Il ne m'en a rien dit. J'ai quelque chose à vous d. Je ne dis plus qu'un mot. On ne dit pas les choses si crûment. On lui a tout dit. C'est le vin qui lui a fait d. tout cela. D. des douceurs, des fleurettes à une femme. D. à quelqu'un son fait. Elle vient de se faire d. sa bonne aventure. Vous trouvez cette étoffe trop chère; dites-en un prix. Comme disait mon père. C'est ce qu'il dit tous les jours. N'avoir rien à d. Voici ce qu'il m'a dit. Je vous l'avais bien dit. Vous dis-je le contraire? On dit que c'est un très-honnête homme. Il ne sait ce qu'il dit. Ce n'est pas là ce qu'il a voulu d. D. beaucoup en peu de mots. Retirez-vous, vous dis-je. Il a, m'a-t-on dit, l'intention de vendre sa maison. Dites-moi, quand viendrez-vous dîner avec nous? Dis, cela te plaît-il? Il l'aime plus qu'il ne veut le d. Il souffre au delà de tout ce que l'on peut d. Je n'ai pas la force de vous le d. Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être dites simplement. C'est là qu'on parle sans se rien d. Il dit toujours autrement qu'il ne pense. Il sortit sans mot d. On a bien raison de d. que.* || Absol., *Laissez d. et allez toujours votre train.* — En poésie et dans le style élevé, *Il dit*, à la fin d'un discours, sign., Ce fut ainsi qu'il parla, ou Après qu'il eut ainsi parlé. *Il dit, et leur courroux fut apaisé. Dieu dit, et la lumière fut.* — Fam., *J'ai dit*, s'emploie quelquefois, dans la conversation, pour sign. Je n'ai plus rien à d. — *L'art de bien d.*, L'art de bien parler. || *On dit*, C'est la commune opinion, ou C'est le bruit qui court. *On dit que la paix va être faite. C'est, dit-on, ce qui a forcé le ministère à se retirer.* — Se dit aussi substant., *C'est un on dit. Il est impossible de condamner un homme sur des on dit.* || *Qui vous dit, qui vous a dit que...?*, Qui vous fait croire que, Quelle raison avez-vous de croire que...? *Qui vous dit que j'y consente?* || *Que voulez-vous d.?* s'emploie quelquefois Pour exprimer la surprise que causent les paroles de quelqu'un, et sert à marquer une sorte de doute, d'incrédulité. *Il est parti, que voulez-vous d.? parti sans me prévenir.* || *Disons-le*, s'emploie souvent Lorsqu'on va dire quelque vérité fâcheuse, mais qu'on ne peut se résoudre à taire. *Disons-le, il s'est conduit indignement.* || *Disons mieux*, s'emploie Pour affirmer avec plus d'énergie. *Il était l'ami des pauvres, disons mieux, il en était le père.* On dit de même, *Pour mieux d.*, et *Que dis-je? Je l'aime, que dis-je? je l'adore.* || Famil., *Cela soit dit en passant*, ou elliptiq., *Soit dit en passant*, s'emploie en parlant D'une chose qu'on mentionne incidemment, ou Lorsqu'on fait quelque plainte, quelque reproche sur lequel on n'insiste pas. || *A d. vrai, à vrai d.*, Pour s'exprimer d'une manière exacte, conforme à la vérité. || *C'est tout d., pour tout d., pour d. en un mot*, s'emploient pour marquer Que tout ce que l'on a à dire se trouve renfermé dans la phrase ou dans l'expression dont on se sert. || Famil., *Cela vous plaît à d.*, s'emploie Pour faire entendre qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit, ou Pour énoncer un refus. || Fam., *Trouver à d.*, S'apercevoir de l'absence d'une personne, du manque de quelque chose. *On vous a trouvé à d. dans cette compagnie. On a trouvé à d. à cette somme. Il s'y est trouvé à d. un écu.* Vx. — S'emploie aujourd'hui dans le sens de Reprendre, blâmer. *Que trouvez-vous à d. à cela?* Cependant on dit plus ordinairement, *Trouver à redire.* || Fam., *Il y a bien à d., beaucoup à d. là-dessus*, Il y a bien des critiques, des objections à faire là-dessus. On dit dans des sens analogues : *Qu'en voulez-vous d.? Qu'avez-vous encore à d.? Cela est fort bien, il n'y a rien à d. On ne peut rien d., rien trouver à d. sur sa conduite.* — *Il y a bien à d.*, sign. quelquefois, Il s'en faut de beaucoup, ou Il y a grande différence. *Il y a bien à d. que je n'aie mon compte. Il y a bien à d. entre ces deux frères.* La locut., *Il y a tout à d.*, s'emploie aussi dans un sens anal. — Famil., *Il n'y a pas à d.*, Il n'y a pas de refus à faire, pas de résistance possible. || Proverb., *Cela va sans d.*, C'est une chose tellement certaine, claire, naturelle, incontestable, qu'il est inutile de la d., de l'expliquer, d'en donner la preuve. On dit de même, *Il va sans dire que...?* || *C'est-à-dire*, s'emploie Lorsque, afin de se faire mieux comprendre, on répète sous une autre forme ce que l'on vient de d. *L'âme, c'est-à-d. le principe intelligent et immortel.* — Se dit aussi Pour faire entendre que ce qu'on va dire est la conséquence de ce qu'une autre personne a fait ou vient de dire. *Vous me refusez, c'est-à-d. que vous ne voulez rien accepter de moi. C'est donc à d. que vous ne voulez pas changer de conduite.* — *Je veux d.*, s'emploie quelquefois dans le premier sens de *C'est-à-d. Une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, le força enfin de me croire.* || *Ce n'est pas à d. pour cela que, Ce n'est pas à d. que...*, Il ne faut pas croire pour cela que... || *Pour ainsi d.*, s'empl. Lorsqu'on veut atténuer ce qu'il peut y avoir d'exagéré, d'extraordinaire, d'inusité, dans l'expression dont on se sert. *Dieu le tira, pour ainsi d., du néant de son humilité.* On dit aussi, dans le même sens, *Si j'ose le d. Les ténèbres, si j'ose le d., et les saintes obscurités de la foi.* || Fig. et fam., *D. pis que pendre de quelqu'un, en d. le diable*, D. de lui toute sorte de mal. — Prov., *S'il vient à bout de ce qu'il a entrepris, je l'irai d. à Rome*, s'emploie pour exprimer Qu'on regarde comme impossible le succès de la chose dont on parle. || *Se d. quelque chose à soi-même*, Faire en soi-même telle ou telle réflexion, tel ou tel raisonnement. *Heureux qui peut se d. : j'ai rempli tous mes devoirs. Je me dis bien souvent qu'il y a des hommes plus malheureux que moi. Je me le suis dit mille fois.* || Fig., *Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit*, J'en avais le pressentiment. * On dit, dans un sens anal., *Quelque chose me dit que...*, Quelque chose m'avertit que... j'ai le pressentiment de... — Fig. et fam., *Si le cœur vous en dit*, Si vous êtes d'humeur, si vous êtes disposé à faire cela. = *Dire*, s'emploie aussi en parlant De ce qui est exprimé, énoncé par écrit. *Dans ma dernière lettre je vous ai dit que. Il faut vérifier tout ce que dit cet auteur. A ce que dit l'histoire. L'Évangile nous dit que... Que dit la loi? Comme dit le proverbe.* = Dans le langage ordinaire, s'emploie aussi dans le sens de Débiter, réciter. *D. sa leçon. D. des vers. D. ses prières, ses heures, son bréviaire. D. son chapelet.* — S'emploie absol., en parlant De la manière dont quelqu'un récite un discours, des vers, etc. *Cet acteur dit bien.* || *D. la messe*, Célébrer la messe. *Faire d. des messes pour quelqu'un.* = En poésie, se dit pour Célébrer, chanter, raconter. *Je dirai vos exploits.* = Croire, penser, juger. *Les avis sont si partagés sur cette affaire, qu'on ne sait qu'en d. Que dites-vous? cela n'est-il pas affreux! A l'entendre, on dirait qu'il sait tout. On eût dit qu'il était fou. Que va-t-on d. de vous, si l'on vous voit dans cet état! Qui l'eût dit qu'elle changerait si tôt!* — *Qu'est-ce à d.?* Que faut-il penser de cela? Qu'est-ce que cela signifie? Cette façon de parler ne s'emploie guère que pour témoigner de la surprise ou du mécontentement. || Famil., *On dirait d'un fou, d'un homme ivre, etc.*, A en juger par ses actions, par ses discours, etc., on le prendrait pour un fou, etc. || Fam., *Se moquer, être au-dessus du qu'en dira-t-on, braver le qu'en dira-t-on*, Mépriser l'opinion, mépriser ce que les autres pourront dire ou penser. On dit dans le sens contraire, *Être sensible au qu'en dira-t-on.* = Dénoter, indiquer, marquer, signifier, avertir, faire connaître. *Que veut d. cette absence? Cela dit beaucoup plus qu'on ne pense. Cela veut dire que... Cette maladie me dit qu'il faut songer à quitter ce monde. Ce mot seul dit tout. Je ne sais ce que cela veut d., mais depuis quelques jours j'ai perdu l'appétit. Vous me recevez bien froidement, que voulez-vous d. par là?* — *Que veut d. ce mot, cette phrase, ce passage?* Quel en est le sens? — Fam., *Cela ne dit rien, cela ne veut rien d.*, Cela n'a point de signification, cela ne prouve rien, cela importe peu. On dit aussi D'une chose qui, dans le lieu où elle est, ne produit aucun effet, qu'*Elle ne dit rien. Au milieu d'une aussi vaste place, cette statue ne dit absolument rien.* — *Cela ne dit rien au cœur, à l'âme*, Cela ne touche point, n'émeut point. || Fig., s'emploie aussi en parl. Des actions, des regards, des gestes, etc., qui manifestent la pensée de quelqu'un. *Ses yeux, ses regards vous disent qu'il vous aime. Sa confusion, son trouble, disaient assez qu'il était coupable. Son silence m'en dit assez.* — *Cette femme a de beaux yeux, mais ils ne disent rien*, Ils n'ont aucune expression. = Bien-dire, Bien-disant, Voy. ces mots. = se Dire. v. pron. Prétendre, assurer qu'on a une certaine qualité. *Il se dit votre parent, votre ami. Il se disait gentilhomme. Il se dit fort expert dans ces matières. Il se dit envoyé par votre père.* || Être dit, être énoncé, exprimé. *Ce sont là des choses qui ne doivent pas se d. J'ai un besoin de dormir qui ne peut se d.* — En parlant D'un mot, d'une locution, d'une phrase, Être employé, usité. *Ce mot se dit de telle chose. Cela ne se dit qu'en mauvaise part. Ce proverbe se dit en parlant de... Cela ne se dit plus.* = Soi-disant, V. ce mot. = Dit, ite. part. — Fam., *Voilà qui est dit, c'est une chose dite*, C'est une chose convenue, arrêtée, décidée; n'en parlons plus. *C'est bien dit*, sign. Qu'on approuve ce que quelqu'un vient de dire. || Surnommé. *Charles V, dit le Sage.* || Joint aux articles, à certains pronoms et à certains adverbes, il rappelle la personne ou la chose dont il vient d'être parlé. *Ledit tel. Ladite maison. Audit lieu. Mondit seigneur. Sondit procès-verbal. Le susdit domaine. La susdite dame. Ci-dessus dit. Ci-devant dit. Ci-après dit, etc.* Ces dernières locutions, *Susdit* excepté, ont vieilli. = Dit. s. m. V. ce mot.

Conjug. — *Je dis, tu dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent. Je disais; nous disions. Je dis; nous dîmes. Je dirai; nous dirons. Je dirais; nous dirions. — Dis; disons, dites. — Que je dise; que nous disions. Que je disse; que nous dissions. — Disant.* — Parmi les composés de *Dire*, un seul, *Redire*, se conjugue absolument de même. Quant aux autres, *Contredire, Dédire, Interdire, Médire, Prédire*, ils font à la 2e personne plurielle du présent de l'indicatif et de l'impératif, *Vous contredisez* et *Contredisez, Vous médisez*, etc.

DIRE. s. m. Ce qu'une personne dit, rapporte, avance, déclare. *Dresser procès-verbal des dires et observations des parties. Le d. des témoins. Prouver son d. Au d. de chacun. Au d. des anciens.* Quand il n'est pas terme de Pratique, il est ordinair. fam. || *Au d. des experts*, Selon l'avis des experts. *A d. d'experts*, En soumettant la chose à des experts qui décideront. *L'indemnité fut réglée à d. d'experts.*

DIRECT, ECTE. adj. (lat. *directus*). Droit, qui ne fait aucun détour. *Chemin d. Route, voie directe.* — Fig., *Attaque directe. Reproche d. Argument d.* || Signifie particul., Immédiat, qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire. *Rapport d. Correspondance, communication directe.* — *Être en contradiction, en opposition directe*, Être tout à fait en contradiction, etc. — *Preuve directe*, Preuve formelle qui résulte immédiatement d'un fait, par oppos. aux simples inductions ou conjectures. — *Harangue directe; Discours d.*, Discours, etc., où le poëte, l'historien fait parler lui-même la personne à laquelle il l'attribue. *On trouve dans la Bible, dans Homère, et dans les historiens anciens, beaucoup de discours directs.* || T. Log. *Proposition directe*, Voy. Proposition. || T. Gram. *Construction directe, ordre d.*, V. Construction. *Régime d., complément d.*, Voy. Régime. || T. Droit. *Ligne directe*, se dit, par opposit. à *Ligne collatérale*, de La ligne des ascendants et des descendants. *Il descend d'un tel en ligne directe.* Par analogie, on dit *Héritier d.* || T. Jurisp. féod., *Seigneur d.*, Le seigneur immédiat dont une terre relevait. *Seigneurie directe*, Les droits d'un seigneur sur un héritage qui relevait directement de lui. || T. Fin. *Contributions directes*, Voy. Contribution. || T. Mathémat. *Raison directe*, Voy. Raison. || T. Astron. *Mouvements directs*, Ceux qui sont dirigés de l'occident à l'orient, par oppos. à *Mouvements rétrogrades*, Ceux qui sont dirigés en sens inverse. Voy. Planète et Comète. || T. Optiq. *Rayon d.*, Celui qui arrive directement du corps lumineux, sans avoir été dévié par la réflexion. || * T. Musiq. Voy. Mouvement.

* **DIRECTE.** s. f. T. Droit féodal. L'étendue du fief d'un seigneur direct.

DIRECTEMENT. adv. En ligne directe, tout droit, sans faire de détour. *Il va d., il se rend d. à Marseille.* — Fig., *Aller d. à son but. Attaquer d.* || Signifie particul., D'une manière immédiate, sans intermédiaire, sans aucune entremise. *Communiquer, correspondre d. avec quelqu'un. Adressez-vous d. au ministre. Les juges étaient nommés d. par le peuple. Ceci a d. trait à la question.* — *D. opposé, d. contraire*, se dit, soit au propre, soit au figuré, Des choses qui sont entièrement opposées. *Les deux pôles sont d. opposés. Des opinions d. contraires. Ces deux hommes sont d. opposés dans leurs sentiments.* — *D. en face*, Exactement en face, tout à fait vis-à-vis.

DIRECTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui conduit, qui dirige, qui administre. *Le d. d'une entreprise, d'une banque, d'une affaire, d'un ouvrage. D. des contributions directes. Le d. du personnel. D. des domaines. Le d. d'une compagnie d'assurance. Le d. d'un théâtre. Une directrice des postes.* — *D. de conscience*, ou simpl. *Directeur*, Celui qui dirige la conscience d'une personne en matière de religion et de morale. || Celui qui préside dans certaines compagnies. *Le d. de l'Académie française.* || T. Hist. Voy. DIRECTOIRE. || * T. Géomét. *Ligne directrice*, ou subst., *La directrice*, Droite le long de laquelle on fait couler une autre ligne ou une surface pour décrire une figure plane ou solide. Voy. ELLIPSE, HYPERBOLE, etc.

DIRECTION. s. f. Action de diriger, de celui qui dirige, qui règle. *Prendre la d. d'une affaire. Être préposé à la d. des travaux. Pendant la d. d'un tel. Sous sa d.* || Se dit De certaines administrations publiques ou particulières, ainsi que De l'emploi de directeur dans ces administrations. *La d. générale des postes, des beaux-arts, des contributions indirectes, de l'enregistrement et des domaines. La d. d'une compagnie d'assurance, d'un théâtre. Commis de la d. Être employé à la d. Solliciter une d.* — Par ext., Le lieu où se trouve une d., et Le territoire qui lui est assigné. *Aller à la d. Les limites d'une d.* || T. Droit anc. *D. de créanciers*, Régie que des créanciers font, par le moyen de syndics, de biens qui leur ont été abandonnés par leur débiteur commun. *Biens en d.*, Ceux dont l'administration est confiée à des syndics ou directeurs nommés par une assemblée de créanciers. || Le lieu vers lequel, la ligne suivant laquelle une personne ou une chose se dirige, est dirigée ou tournée, et Le mouvement de quelqu'un ou de quelque chose vers ce lieu. *Regardez dans cette d., dans la d. de mon bras. Je m'en aperçus à la d. de ses yeux. Changer de d. Suivez toujours la même d.* — *Être dans la d. d'un objet*, Être exactement vis-à-vis cet objet. — Fig., *Donner à une affaire une bonne, une mauvaise d. Mes idées prirent alors une autre d.* Au moral, *Prendre une bonne, une mauvaise d.*, Adopter une bonne ou une mauvaise manière de se conduire. || T. Dévot. *D. de l'intention ou d'intention*, Action par laquelle on dirige son intention. || * T. Mécaniq. et Physiq. La ligne droite suivant laquelle un corps se meut ou se place. *L'aiguille aimantée prend la d. du pôle. Ligne de d.*, Celle qui passe par le centre de gravité d'un corps et celui de la terre. *Angle de d.*, Celui qui est compris entre les directions de deux puissances qui tendent au même point.

DIRECTOIRE. s. m. T. Histoire.

Enc. — I. Dans l'histoire de France, on donne le nom de *Directoire* à la commission chargée du pouvoir exécutif en vertu de la Constitution de l'an III. — Le gouvernement établi par cette constitution est généralement appelé *Gouvernement directorial*. Le pouvoir législatif était exercé par deux assemblées électives, le *Conseil des Cinq-Cents* et le *Conseil des Anciens* (v. ANCIENS). Quant à la commission exécutive, elle se composait de 5 membres qui portaient le titre de *Directeurs*. Pour pouvoir être nommé *Directeur*, il fallait être né citoyen français, et être âgé de 40 ans au moins. Les directeurs étaient choisis, au scrutin secret, par le Conseil des Anciens, sur une liste décuple dressée par le Conseil des Cinq-Cents, également au scrutin secret. Le Directoire se renouvelait chaque année par cinquième : le nom du membre qui devait sortir était désigné par le sort. Comme chargé du pouvoir exécutif, le D. promulguait les lois, nommait les ministres, les généraux, les ambassadeurs et les autres principaux agents de l'autorité; enfin, il avait la libre disposition de la force armée, mais il ne pouvait en prendre le commandement, ni collectivement, ni par aucun de ses membres. Le gouvernement directorial n'a guère duré que 4 années, du 4 brumaire an IV (26 oct. 1795) au 18 brum. an VIII (9 nov. 1799). Les principaux événements qui ont signalé cette période de notre histoire se trouvant déjà énumérés ailleurs (v. CHRONOLOGIE), il est inutile de les reproduire ici. — A l'époque de la division de la France en départements par l'Assemblée constituante, les commissions exécutives chargées de remplir à peu près les fonctions attribuées aujourd'hui aux préfets et aux sous-préfets, avaient déjà reçu le nom de *Directoire*. Chaque département avait son *D. départemental*, et chaque district (arrondissement) avait un *D. de district*. V. DÉPARTEMENT. — Actuellement, l'on désigne encore sous le nom de *Directoire* un comité chargé de l'administration et de la surveillance du culte dans l'église réformée de la confession d'Augsbourg. V. CULTE.

II. Avant 1789, on appelait *D. d'Alsace* un tribunal créé en novembre 1651 par les nobles de ce pays pour le maintien de leurs privilèges et le jugement des contestations qui pouvaient survenir entre eux. Après la réunion de cette province à la France, Louis XIV autorisa le maintien de ce tribunal, et lui attribua la même juridiction que celle qu'avaient les présidiaux dans les autres parties du royaume.

DIRECTOIRE. s. m. T. Liturg. Synon. de *Bref*.

DIRECTORIAL, ALE. adj. Qui appartient à un directoire. *Pouvoir directorial.*

DIRIGEANT, ANTE. adject. Qui dirige. *Ministre d.*, Ministre chargé du gouvernement en l'absence du chef de l'État.

DIRIGER. v. a. (lat. *dirigere*). Donner telle ou telle direction, faire aller, conduire dans tel ou tel sens; se dit Des choses physiques et des choses morales. *C'est lui qui va d. le bateau. Il me dirigea à travers tous les détours de ce labyrinthe. D. ses pas, sa course, son vol vers quelque endroit. D. ses regards sur un objet, vers un objet. D. son attention sur quelque chose. Le coup était dirigé contre lui. D. des poursuites contre quelqu'un.* — T. Dévotion. *D. son intention*, Rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, et plus ordin. à une bonne fin. || Figur., Conduire, régler. *Il a dirigé pendant longtemps ce collége, cette communauté. D. une entreprise, une affaire, un théâtre. D. quelqu'un dans un travail. D. les études d'un jeune homme. On est presque toujours mené par les grands événements, et rarement on les dirige.* — T. Dévot. *D. la conscience de quelqu'un*, ou simpl., *D. quelqu'un.* = SE DIRIGER. v. pr. *Il se dirigeait vers la maison. Tous les regards se dirigèrent sur lui. L'aiguille aimantée se dirige vers le nord. Il ne saura jamais se d.* = DIRIGÉ, ÉE. part. = Conj. V. MANGER.

DIRIMANT, ANTE. adj. (latin. *dirimere*, séparer, rompre). T. Droit. *Empêchement d.*, Voy. MARIAGE.

DISCALE. s. f. T. Commerce. Déchet dans le poids d'une marchandise, résultant de l'évaporation de son humidité. *La d. d'une botte de soie.*

***DIS—, DI—.** Particule inséparable.

Enc. — Cette particule qui est empruntée du latin, et paraît dérivée de la prép. grecque δία, se place toujours au commencement des mots. Elle sert à marquer séparation, ablation, et par suite négation. C'est ce qu'on observe en effet dans les mots *digérer, digression, diverger, divertir, divulguer; discerner, disjoindre, disloquer, disparaître, disséminer, dissimuler, dissuader, distraire*, etc. Devant les mots radicaux qui commencent par une F, l'*S* de *dis* éprouve une permutation par attraction, et se change en F; en conséquence, on dit et on écrit *différer, difficile, difforme, diffusion*, au lieu de *disférer, disforme, disfusion*, etc.

*** DISCARIA.** s. f. T. Bot. Voy. RHAMNÉES.

DISCERNEMENT. s. m. Distinction qu'on fait d'une chose avec une autre. *Je ne saurais faire de si loin le d. des couleurs.* Peu us. || La faculté de bien apprécier les choses, et surtout les choses morales. *Esprit de d. Il a beaucoup de d. Manquer de d. Il y a du d. dans cette critique.* || T. Droit. L'intelligence de la moralité des actes qu'on accomplit. *L'accusé a agi sans d. Age de d.*, Voy. CULPABILITÉ.

Syn. — *Jugement.* — Le discernement regarde non-seulement la chose, mais encore ses appartenances, pour ne pas la confondre avec d'autres. Le *jugement* regarde la chose considérée en elle-même, pour en pénétrer le vrai. Le premier se borne aux choses présentes; il en démêle le vrai et le faux, les perfections et les défauts, les motifs et les prétextes. Le second s'attache encore à ce qu'il y a à faire, et pousse ses lumières jusque dans l'avenir; il sent le rapport et la conséquence des choses, en prévoit les suites et les effets. On peut dire du *discernement*, qu'il est éclairé, qu'il rend les idées justes, et empêche qu'on ne se trompe en donnant dans le faux ou dans le mauvais; on peut dire du *jugement*, qu'il est sage, qu'il rend la conduite prudente, et empêche qu'on ne s'égare, en donnant dans le travers ou dans le ridicule. Lorsqu'il est question de choisir, ou de juger de la bonté et de la beauté des objets, il faut s'en rapporter aux gens qui ont du *discernement*; lorsqu'il s'agit de faire quelque démarche, ou de se déterminer à prendre un parti, il faut suivre le conseil des personnes qui ont du *jugement*.

DISCERNER. v. a. (lat. *discernere*, séparer). Distinguer un objet d'avec un autre, le voir distinctement. *L'obscurité de la nuit nous empêchait de d. les objets. A l'aide du microscope on discerne les plus petits objets.* En ce sens, on dit plus ordinairem., *Distinguer*. || Fig., Découvrir, reconnaître par les caractères qui font la différence des personnes ou des choses. *D. le vrai du faux, le bon du mauvais, le bien d'avec le mal. D. le flatteur d'avec l'ami.* = DISCERNÉ, ÉE. part. = Syn. V. DÉMÊLER.

***DISCIFORME.** adj. 2 g. T. Hist. nat. Qui est en forme de disque.

DISCIPLE. s. m. (latin. *discipulus*). Celui qui apprend d'un maître quelque science ou quelque art libéral. *Exercer, instruire ses disciples.* || Par extens., Celui qui a adopté la doctrine d'un autre, qui s'attache à ses principes, à ses sentiments. *Les disciples de Platon, de saint Augustin. C'est un d. du Portique.* — *Les disciples de Jésus-Christ*, Ceux qui suivent sa doctrine. Dans un sens particulier, se dit De ceux qui l'ont accompagné pendant la vie, et plus spécialement encore Des soixante et douze personnes que J.-C. choisit, outre les douze apôtres, pour aller prêcher la parole de Dieu (*Luc.* X. 1.). — Figur., *Les disciples de la foi, de la vérité, etc.*, Les chrétiens.

Syn. — *Écolier, Élève.* — Ces trois mots s'appliquent en général à celui qui prend des leçons de quelqu'un; mais il y a entre eux des nuances sensibles. Un *élève* est celui qui prend des leçons de la bouche du maître. Un *disciple* peut être dans le même cas; mais il se dit le plus souvent de celui qui s'instruit dans les livres de ce maître ou qui s'attache à ses sentiments. *Écolier* ne se dit, lorsqu'il est seul, que des enfants qui étudient dans les colléges; il se dit aussi de ceux qui étudient sous un maître un art qui n'est pas mis au nombre des arts libéraux, comme la danse, l'escrime, etc.; mais alors il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art ou le maître. Un maître d'écriture a des *écoliers*; un peintre a des *élèves*; Platon et Descartes ont eu des *disciples*, même après leur mort. L'état d'*écolier* est momentané; celui d'*élève* est permanent celui de *disciple* peut changer. On n'est plus *écolier* quand on sait ce qu'on voulait apprendre, ou même quand on ne fait plus profession de l'étudier. On est *élève*, non-seulement tandis que l'on est dirigé par des leçons expresses pour un état qui en est la fin, mais même après que l'institution est consommée. On n'est *disciple* que par adhésion aux sentiments d'autrui; on cesse de l'être en renonçant à ces sentiments. Aussi saint Paul, après avoir été un *disciple* très-zélé de la Synagogue, l'abandonna et devint un *disciple* encore plus zélé de Jésus-Christ.

DISCIPLINABLE. adj. 2 g. Capable d'être discipliné, aisé à discipliner. *Ce jeune homme n'est pas d. L'éléphant est de tous les animaux le plus d.*

DISCIPLINAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à la discipline. *Peine d. Mesures disciplinaires.*

DISCIPLINE. s. f. (lat. *disciplina*). Enseignement, éducation. *Vous êtes sous une bonne d., sous la d. d'un bon maître. Certains animaux sont capables de d.* || Règle de conduite commune à tous ceux qui font partie d'un corps, d'un ordre, etc., et l'obéissance à cette règle. *La d. ecclésiastique et religieuse. D. académique. D. militaire. Il a établi dans cette maison la plus exacte d. Une faute contre la d. Se conformer à la d. Faire, observer, maintenir, rétablir la d. Ces religieux se sont maintenus dans leur ancienne d.* || Fouet formé de cordelettes à nœuds, de lanières de cuir, ou de petites chaînes, dont se servent certains religieux pour se mortifier ou pour châtier ceux qui sont sous leur conduite. *L'usage de la d. remonte seulement au* XIe *siècle.* — Se dit aussi Des coups de d., de la flagellation. *Se donner une rude d. Cela mérite la d.*

Enc. — I. La *D. ecclésiastique* est l'ensemble des règlements extérieurs établis par l'Église. Cette d. est générale ou particulière : elle est générale, quand ses règlements émanent du pouvoir souverain et obligent tous les fidèles, ou du moins toute une classe de fidèles, les membres du clergé par ex.; elle est particulière, lorsqu'elle se restreint à un ou à plusieurs diocèses, à une ou à plusieurs provinces ecclésiastiques. La d. de l'Église peut changer et varier suivant les temps et les lieux; mais ce qui ne change pas, ce qui ne varie pas, c'est le droit qu'a l'Église seule de régler tout ce qui concerne la d. « Tel ou tel règlement de d., dit le card. Gousset, n'est point un article de foi, attendu qu'il n'a pas pour objet une vérité révélée; mais il est de foi que l'Église ne se trompe pas en portant tel ou tel règlement; il est de foi qu'elle n'enseigne, n'approuve et ne fait rien contre la doctrine de J.-C. qui comprend le dogme et la morale. » Il importe d'ailleurs de remarquer que les questions de d. sont parfois si intimement liées à des questions de dogme, qu'il y a une grande témérité à critiquer les règlements même purement disciplinaires de l'Église.

II. La *D. judiciaire* a pour objet de maintenir l'ordre et la régularité dans l'exercice des devoirs imposés aux membres de la magistrature et du barreau, ainsi qu'aux officiers ministériels. L'application des règlements disciplinaires qui concernent chacun de ces corps appartient au corps lui-même, du moins en général, c.-à-d. lorsque les manquements aux devoirs professionnels constituent simplement des fautes et non des délits. V. BARREAU, AVOUÉ, ORGANISATION JUDICIAIRE, etc.

III. La *D. militaire* est fondée sur l'obéissance absolue que l'inférieur doit aux ordres de son supérieur. La plus ancienne ordonnance qui ait été rendue, en France, à ce sujet, daté dè 1550; elle est due à Coligny. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution française, il parut une foule d'ordonnances pour remédier à l'indiscipline de notre armée; mais elles produisirent peu ou point d'effets, malgré la sévérité de leurs dispositions pénales. En 1788, les peines corporelles furent abolies; bientôt après les grades cessèrent d'être l'apanage d'une caste privilégiée, et dès lors il y eut possibilité d'introduire dans tous les rangs de l'armée une d. plus efficace. Les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire y habituèrent nos soldats, et aujourd'hui il n'est aucune armée au monde où règne une plus exacte d. que dans nos troupes. Dans son sens le plus général, la d. militaire comprend la justice militaire et la d. proprement dite. La première réprime et punit les infractions que la loi qualifie de crimes et de délits; la seconde a pour objet de prévenir et de réprimer les fautes qui ne tombent pas sous le coup de la loi pénale; elle est aujourd'hui réglée par la nouvelle loi du 9 juin 1857. Les peines disciplinaires autorisées par cette ordonnance sont: l'exercice redoublé, les corvées, les arrêts, et l'envoi dans les *Compagnies de discipline.* Ces compagnies, dont la création remonte à 1802, sont actuellement au nombre de 12, dont 9 de *fusiliers* et 3 de *pionniers:* ces dernières sont soumises à un régime plus sévère. Toutes du reste résident constamment dans l'Algérie.—Il existe également pour l'infanterie de marine, une compagnie de d.: celle-ci tient garnison à Lorient.

DISCIPLINER. v. a. Habituer quelqu'un à se conformer à une règle. *D. des soldats. Il a bien discipliné sa maison.* || Donner la discipline. *Il fut discipliné en plein chapitre.* = SE DISCIPLINER. v. pron. S'habituer à suivre la règle. *Son armée commençait à se d.* || Se donner la discipline. *Ces moines se disciplinent deux fois la semaine.* = DISCIPLINÉ, ÉE. part.

DISCOBOLE. s. m. T. Antiq. V. DISQUE.

***DISCOBOLES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les *Discoboles* constituent, dans la méthode de Cuvier, la troisième famille des *Malacoptérygiens subbrachiens.* Les Poissons qui la composent sont essentiellement caractérisés par la forme de leurs nageoires ventrales, qui sont unies et arrondies en disque. Cette famille comprend trois genres. — 1° Les *Porte-écuelles* (*Lepadogaster*) sont de petits Poissons remarquables par leurs pectorales qui sont fort amples, descendent à la face inférieure du tronc, se reploient un peu en avant, et s'unissent sous la gorge au moyen d'une membrane transverse de façon à constituer un second disque concave au-devant de celui formé par les ventrales. L'espèce-type est le *Lépadogastre de Gouan* (Fig. 1. Vu en dessous) qui habite nos mers. Ce poisson est long seulement de 5 à 6 centim., de couleur brune ponctuée de blanc. Sa chair ne peut servir d'aliment. — 2° Le g. *Gobiésoce* se distingue du précédent en ce qu'il n'a qu'un disque ventral. Toutes ses espèces sont exotiques. — 3° Les *Cycloptères* (*Cyclopterus*) ont un caractère très-marqué dans leurs ventrales, dont les rayons, suspendus tout autour du bassin et réunis par une seule membrane, forment un disque ovale et concave, que le poisson emploie comme une ventouse pour se fixer aux rochers. On divise ce genre en deux sous-genres, composés chacun d'une seule espèce. Le *Lump* ou *Lamp* (*Cyclopt. lampus*), vulgairement appelé *Gras-mollet* (Fig. 2), a la première dorsale tellement enveloppée par une peau épaisse et tuberculeuse, qu'à l'extérieur on la prendrait pour une simple bosse. Il a, en outre, trois rangées de gros tubercules de chaque côté du corps. Sa chair est molle et insipide. Le *Lipari* (*Cycl. liparis*) n'a qu'une seule dorsale assez longue ainsi que l'anale; son corps est lisse, allongé et comprimé en arrière. Ces deux Poissons habitent nos mers.

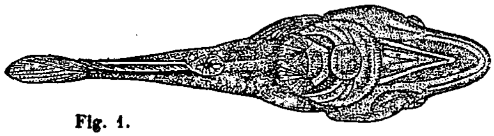
Fig. 1.

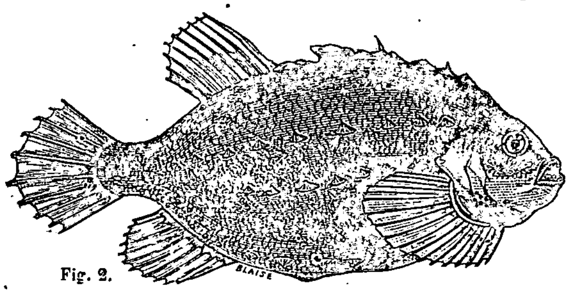

Fig. 2.

Cuvier range le genre *Échénéide* (*Echeneis*) à la suite de ses Discoboles, mais en faisant remarquer qu'il conviendrait peut-être d'en faire une famille particulière. En effet, les Échénéides sont remarquables, entre tous les Poissons, par un disque aplati qu'ils portent sur la tête et qui se compose d'un certain nombre de lames cartilagineuses transversales, obliquement dirigées en arrière et mobiles, à l'aide desquelles le poisson s'attache très-fortement aux corps étrangers, vraisemblablement en opérant le vide entre les lames. Souvent il s'attache ainsi aux rochers, aux vaisseaux et à d'autres poissons, surtout au Requin. Ce genre ne se compose que de 4 espèces. Nous en avons une dans la Méditerranée, c'est le *Remora* (*Ech. remora*), si fameux par les contes dont il a été l'objet. Selon Pline, l'Échénéide sert à composer des poisons capables d'amortir et d'éteindre les feux de l'amour; il arrête l'action de la justice et la marche des tribunaux, *judiciorum mora;* si on le conserve dans du sel, son approche seule suffit pour retirer du puits le plus profond l'or qui peut y être tombé; enfin, il est à lui seul capable d'arrêter la marche d'un navire. C'est de cette dernière fable que viennent les noms scientifiques et vulgaires sous lesquels on connaît ce Poisson, *Échénéis* (ἔχειν, retenir, ναῦς, vaisseau), *Remora* (*morare*, retarder), *Sucet* et *Arrête-nef.* Le Remora est long de 25 à 30 centim.; il a le corps allongé et de couleur brune, la peau molle et visqueuse, avec de très-petites écailles. Les nageoires sont petites, aussi nage-t-il difficilement. Bosc et Commerson affirment qu'il nage en se tenant renversé sur le dos. Cette difficulté expliquerait l'habitude qu'a ce poisson de s'attacher aux corps d'autres poissons, et surtout à celui du Requin qui est célèbre pour la rapidité prodigieuse de sa marche. Elle expliquerait aussi ce préjugé fort répandu chez les marins, c'est que le Rem. sert de *pilote* à ce Squale et à d'autres grandes espèces de la même famille. Enfin, pour répondre à un autre préjugé vulgaire qui veut que cet animal se nourrisse par le disque dont sa tête est munie, nous ferons observer qu'il n'y a aucune communication entre cet organe et l'intérieur de la bouche ou du canal alimentaire. — L'*Éch. ostéochère* (Fig. 3) habite la mer des Antilles; l'*Éch. rayé* (*Ech. lineata*) a été rencontré dans l'océan Pacifique; enfin le *Naucrate* (*Ech. naucrates*) se trouve dans l'océan Indien. Suivant Commerson et Salt, les habitants de la côte de Mozambique emploient le Naucrate à la pêche. « On attache à la queue du poisson vivant un anneau d'un diamètre assez large pour ne point l'incommoder, mais assez étroit pour être retenu par la nageoire caudale. Une corde très-longue est fixée à cet anneau. L'Éch., ainsi préparé, est conservé dans un vase plein d'eau salée, qu'on renouvelle très-souvent; les pêcheurs mettent le vase dans leur barque, et se dirigent vers les parages fréquentés par les Tortues marines qui ont l'habitude de dormir à la surface des flots, mais que le moindre bruit réveille et fait échapper à l'avidité de l'homme. Quand on en aperçoit une de loin, on jette le Naucrate à la mer, en lâchant une longueur de corde égale à la distance où se trouve la Tortue. Le poisson cherche à fuir de tous côtés, et parcourt tout le cercle dont cette corde est, pour ainsi dire, le rayon. Enfin, rencontrant un point d'appui sous le plastron de l'animal endormi, il s'y attache, et donne ainsi aux pêcheurs le moyen d'amener à eux la Tortue en retirant la corde. » Nous croyons ne pas faire preuve de trop de scepticisme en disant que ces récits ont encore besoin de vérification.

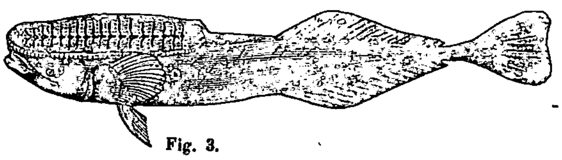
Fig. 3.

***DISCOÏDE.** adj. 2 g. Synon. de *Disciforme.*

DISCONTINUATION. s. f. Interruption, suspension, pour un temps, de quelque action, de quelque ouvrage. *La d. des travaux, du commerce, de la guerre. Travailler à quelque chose sans d.*

DISCONTINUER. v. a. Interrompre, suspendre, pour un temps, quelque action ou quelque ouvrage. *D. un ouvrage, un travail, ses études. D. de parler, de travailler.* = DISCONTINUER. v. n. Se dit Des choses et des actions qui cessent pour un temps. *La pluie n'a pas discontinué depuis huit jours. La guerre ne discontinua pas pendant trente ans. Il ne discontinue pas de pleuvoir.* = DISCONTINUÉ, ÉE part.

DISCONVENANCE. s. f. Défaut de convenance, disproportion, inégalité. *La captivité abrége moins la vie de l'éléphant que la d. du climat. Il y a entre eux d. d'âge, d'humeur, etc.*

DISCONVENIR. v. n. Ne pas convenir, ne pas demeurer d'accord d'une chose. *Vous ne sauriez d. qu'il ne vous ait parlé* ou *qu'il vous ait parlé. Vous ne sauriez d. de m'avoir dit. Disconvenez-vous du fait? Il n'en peut pas d.* = Conj. V. VENIR.

DISCORD. s. m. Discorde. *De longs discords.* Vieux.

Syn. — *Discorde.* — *Discord* a vieilli, et n'est plus guère usité qu'en poésie. Il serait bon de le faire revivre, car il n'est pas absolument synonyme de *discorde.* Il est à celle-ci ce que l'*accord* est à la *concorde*, ce que l'*espoir* est à l'*espérance.* Le *discord* est un fait particulier de *discorde;* la *discorde* est un état de *discord*, ou le *discord* devenu général et durable.

DISCORD. adj. m. (lat. *discors*). T. Mus. Qui n'est point d'accord. *Un piano d.*

DISCORDANCE. s. f. État de ce qui est discordant; se dit au sens physique et au sens moral. *D. des sons, des couleurs, des parties d'un édifice. D. des esprits, des caractères. Que de d. dans les opinions des hommes!*

DISCORDANT, ANTE. adj. T. Mus. Qui n'est point d'accord ou qu'on ne peut que difficilement accorder. *Voix discordante. Instrument d. Son d.* On dit également, *Chant d.* || Par extens., se dit Des choses qui ne vont pas bien ensemble. *Des couleurs discordantes.* — On dit aussi, au sens moral, *Caractères discordants. Opinions discordantes.*

DISCORDE. s. f. (lat. *discordia*). Dissension, division entre deux ou plusieurs personnes. *La d. se mit parmi eux. Semer, nourrir, entretenir, fomenter la d. Ce sont des discordes civiles perpétuelles.* || T. Mythol. La divinité fabuleuse qui était censée causer et entretenir les dissensions. *Les flambeaux de la D. La D. jeta au milieu des dieux une pomme d'or qui fut un sujet de débats entre eux.* — Fig. et par allus. à cette fable, *Pomme de d.*, Ce qui est un sujet, une cause de division. *Cette succession a été pour eux la pomme de d.* || T. Jeu de l'hombre. La réunion des quatre rois.

DISCORDER. v. n. T. Mus. Être discordant.

DISCOUREUR, EUSE. s. Grand parleur, grande parleuse; se dit surtout D'une personne qui parle longuement de choses vaines. *Quel insupportable d.!* — On dit D'un homme qui parle assez agréablement, mais sans grande solidité, *C'est un beau d., un agréable d.;* et De celui qui affecte de bien parler, ou qui se plaît à parler longtemps: *Il fait le beau d.*

DISCOURIR. v. n. (lat. *discurrere*). Parler sur une matière avec quelque étendue. *D. d'une affaire, sur une affaire.* — Absol., *Discourir* se prend pour Parler superficiellement. *Au lieu de traiter cette question à fond, il n'a fait que d.* = Conj. Voy. COURIR.

Syn. — *Disserter.* — *Disserter* diffère de *discourir* sous deux rapports, le sujet et la manière de le traiter. — Le sujet sur lequel on *discourt* est vague et presque illimité; on *discourt* sur la politique, sur la morale, sur l'histoire, etc. Le sujet sur lequel on *disserte* est restreint et bien déterminé; on *disserte* sur l'immortalité de l'âme, sur un point d'histoire, d'archéologie, etc. On *discourt* plus pour occuper son esprit que pour approfondir un sujet; on *disserte* pour éclaircir un point obscur, ou pour résoudre une question controversée.

DISCOURS. s. m. Ce que quelqu'un dit de suite pour exposer ses idées. *D. familier, oratoire, soutenu, fleuri. D. écrit. D. académique, de réception, d'ouverture. Le d. de Démosthène pour la couronne. D. sur les révolutions du globe. D. direct, indirect. D. en prose, en vers. Composer un d. Tenir, adresser un d. Prononcer, improviser un d. Il a lu son d. Reprendre le fil de son d. Interrompre le d. de quelqu'un. Nous y entendîmes de fort beaux d., de fort longs d., des d. fastidieux, des d. à perte de vue. Faire un d. sur la tombe de quelqu'un. Son d. fut couvert d'applaudissements, interrompu par des murmures. On ne lui donna pas le temps d'achever son d. L'assemblée vota l'impression de son d.* — * Par ext., *Recueil de d.*, Écrit où se trouve un d. *Il m'avait prêté les d. de Cicéron. Il tenait son d. à la main.* || Se dit, surtout au pl., Des propos que l'on tient dans la conversation. *D. frivoles. Il nous tient d'étranges d. Ce sont des d. en l'air. Point de d. superflus. Trêve de d. Changeons de d. Où voulez-vous en venir avec tous vos d.?* — Fam., *C'est un autre d.*, Il ne s'agit pas de cela.— Fam., se dit encore dans le sens de Paroles vaines, par oppos. à Réalité. *Vous me promettez monts et merveilles: d. que tout cela.* || *Les parties du d.*, Voy. ORAISON et RHÉTORIQUE.

DISCOURTOIS, OISE. adj. Qui n'est pas courtois; ne s'emploie guère que dans ces locut.: *Chevalier d. Langage discourtois.*

***DISCRASE.** s. f. T. Minér. Voy. ARGENT.

DISCRÉDIT. s. m. Diminution, perte de crédit; se dit Des personnes et des choses, au Prop. et au Fig. *Le d. où tombèrent les assignats. Ce système est tombé en d. Ce ministre est en plein d. auprès de la chambre.*

DISCRÉDITER. v. a. Faire tomber en discrédit. *D. une marchandise, un papier-monnaie, une maison de commerce, une entreprise.* = DISCRÉDITÉ, ÉE. part.

DISCRET, ÈTE. adj. (lat. *discretus*, séparé). Réservé, prudent. *Il est extrêmement d. Une personne sage et discrète.* — Par extens., *Sa conduite a été fort discrète. Il en a usé d'une manière tout à fait discrète.* || Qui sait garder un secret. *Une femme discrète est chose rare.* — *Père d., mère discrète*, Religieux ou religieuse qui fait partie du conseil du supérieur ou de la supérieure. — *Vénérable et discrète personne*, Titre d'honneur qu'on donnait jadis aux prêtres et aux docteurs. ‖ T. Math. Voy. Quantité. ‖ T. Méd. En parlant Des affections éruptives, se dit, par opposit. à *Confluent*, Des pustules ou des taches qui ne se touchent point. *Petite-vérole discrète.*

DISCRÈTEMENT. adv. D'une manière discrète, réservée. *Parler d. Il en a usé fort d.*

DISCRÉTION. s. f. (lat. *discretio*, discernement, choix). Réserve, retenue dans les paroles, dans les actions. *Parler, agir avec d. User d'une chose avec d. Son zèle est sans prudence et sans d.* — Plus particul., Cette retenue par laquelle on garde le silence sur les choses qui doivent rester secrètes. *On peut compter sur sa d. Elle n'a aucune d.* ‖ *Se mettre à la d. de quelqu'un*, Se livrer entièrement à sa volonté. — *S'en remettre à la d. de quelqu'un dans une affaire*, S'en rapporter à son jugement, à ce qu'il décidera. Dans un sens anal., on dit, *Laisser une chose à la d. de quelqu'un*, Le laisser, relativement à cette chose, libre d'agir comme il l'entendra. ‖ Ce qu'on gage ou ce qu'on joue, sans le déterminer précisément et en le laissant à la volonté de celui qui perdra. *Gagner une d.* = A discrétion. loc. adv. Autant qu'on veut. *On leur donna du vin à d. Le pain est à d. On y buvait à d.* — *Vivre à d.*, se dit Des soldats qui se font donner ce qu'ils veulent par les habitants où ils sont logés. — *Se rendre à d.*, Se mettre à la merci du vainqueur.

Syn. — *Réserve.* — La *discrétion* est une sorte de discernement qui nous fait tellement régler nos discours et nos actions, que nous ne disons et ne faisons que ce qui est conforme à la politesse et aux bienséances; la *réserve* est une sorte de prudence qui nous fait abstenir de tout ce qui peut blesser les égards et les convenances. Celui qui a de la *discrétion* sait ce qu'il peut dire; celui qui a de la *réserve*, ce qu'il doit taire.

DISCRÉTIONNAIRE. adj. T. Jurispr. *Pouvoir d.*, Faculté que la loi donne au juge, et particul. au président d'une cour d'assises, d'agir, en certains cas, selon sa volonté particulière.

DISCRÉTOIRE. s. m. Dans certains couvents, le conseil tenu par le supérieur ou la supérieure, avec l'assistance des pères discrets ou des mères discrètes.

DISCULPER. v. a. (lat. *dis*, priv.; *culpa*, faute). Justifier d'une faute imputée. *Ses amis l'ont disculpé de ce qu'on lui imputait. Cette action l'a entièrement disculpé dans le public.* = se Disculper. v. pron. Se justifier. *Je voulais me d. à ses yeux. Il s'est disculpé d'avoir fait son discours trop long.* = Disculpé, ée. p.

DISCURSIF, IVE. adj. T. Log. Qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. *Procédé d. La théologie est essentiellement discursive.* Peu usité.

DISCUSSIF, IVE. adj. (latin. *discutere*, résoudre). T. Méd. Qui a la propriété de résoudre les engorgements. ‖ * Subst., *Les discussifs ne sont autre chose que des topiques résolutifs.*

DISCUSSION. s. f. Action de discuter; débat, examen. *D. littéraire, philosophique. La d. d'un projet de loi. Commencer, ouvrir, fermer la d. Ce point est sujet à d., peut fournir matière a d. Il se livra à une longue d. pour prouver que... Il n'est jamais embarrassé dans la d.* ‖ Dispute, contestation. *Ils ont eu une grande d. ensemble. Ils sont toujours en d. Je ne veux, pour rien au monde, entrer en d. avec lui. D. d'intérêts.* ‖ T. Jurisp. *D. de biens*, Recherche et vente en justice des biens d'un débiteur. — *Sans division ni d.*, Solidairement. — *Bénéfice de d.*, V. Caution. = Syn. Voy. Altercation.

DISCUTER. v. a. (lat. *discutere*, secouer). Débattre une affaire, une question; l'examiner avec soin sous ses différentes faces. *D. une loi, une affaire, une question, un point de droit.* — Absol., *Ce théologien discute très-bien. Discutez, mais ne disputez pas.* ‖ T. Jurisp. *D. les biens d'un débiteur, D. un débiteur dans ses biens*, ou simplem., *D. un débiteur*, Rechercher et faire vendre ses biens en justice. = Discuté, ée. part.

DISERT, ERTE. adj. (lat. *disertus*). Qui parle avec facilité et avec élégance. *Il est plutôt d. qu'éloquent.* On dit aussi, *Un discours d.*

Syn.— *Éloquent.*— Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant, et même brillant; le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant: il émeut, élève l'âme et la maîtrise. *Disert* s'entend toujours d'un certain développement oratoire; *éloquent*, au contraire, peut s'appliquer à l'allocution la plus brève comme au plus long discours.— Ces épithètes se donnent également aux personnes. L'orateur *disert* parle avec facilité, élégance, de façon à plaire à son auditoire; l'orateur *éloquent* parle avec chaleur, avec passion: il connaît ces grands mouvements qui dominent et transportent ceux qui l'écoutent.

DISERTEMENT. adv. D'une manière diserte.

DISETTE. s. f. (B. lat. *desita*; de *desinere*, cesser). Manque de quelque chose. *Il y a dans cette langue une grande d. de mots. Nous sommes dans la d. des bons livres. Quelle d. d'idées il y a dans cette tête! Que la d. des talents en tout genre est effrayante*: ‖ Absol., se dit Du manque des denrées nécessaires à la vie. *Une année de d. Cette longue d. a causé bien des souffrances. Nous avons beaucoup souffert de la d.* ‖ * T. Bot. Voy. Betterave.

DISETTEUX, EUSE. adj. Qui manque des choses nécessaires. Vieux et inus.

DISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit; n'est guère usité que dans ces locut.: *D. de bons mots. D. de nouvelles. D. de riens. D. de sornettes, de bagatelles. Diseuse de bonne aventure.* — Fam., on dit D'un homme qui affecte de bien parler, *C'est un beau d.; Il fait le beau d.* — Prov., *L'entente est au d.*, Celui qui parle entend bien ce qu'il veut dire, ou Il y a quelque chose de caché que lui seul entend.

DISGRÂCE. s. f. Perte, privation des bonnes grâces d'une personne puissante. *On ignore la cause, le sujet de sa d. Encourir la d. du prince. Tomber en d. Être en d. Il fut enveloppé dans la d. de son protecteur. Il ne put supporter sa d., se consoler de sa d. Pendant sa d.* ‖ Infortune, malheur. *Voilà une étrange, une cruelle d. Pour comble de d. Que de disgrâces à la fois!* ‖ Mauvaise grâce dans le maintien, la démarche, la manière de parler. *Elle est jolie, mais elle a de la d. dans la démarche. Il met de la d. dans le bien même qu'il fait.*

DISGRACIER. v. a. Priver quelqu'un de ses bonnes grâces. *Le roi l'a disgracié. Son imprudence le fit d.* = Disgracié, ée. part. *Un ministre disgracié.* ‖ *Être disgracié de la nature*, ou simplem., *Être disgracié*, Avoir quelque chose de difforme dans sa personne. *On ne saurait voir une personne plus disgraciée.* ‖ Subst., *Il faut plaindre les disgraciés.* = Conj. V. Prier.

DISGRACIEUSEMENT. adv. D'une manière disgracieuse.

DISGRACIEUX, EUSE. adj. Qui est désagréable, fâcheux. *Un homme d. Une aventure disgracieuse. Cela est fort disgracieux.*

DISJOINDRE. v. a. (lat. *disjungere*). Séparer des choses qui étaient jointes. *La sécheresse a disjoint les pièces de cette charpente.* ‖ T. Procéd. Séparer deux ou plusieurs causes ou instances, afin de les juger chacune à part. *Les deux instances furent disjointes.* = se Disjoindre. v. pron. Se séparer. *Ces planches commencent à se d.* On dit aussi *Déjoindre.* = Disjoint, ointe. part. ‖ T. Musique. *Degré disjoint*, V. Degré. = Conjug. V. Peindre.

DISJONCTIF, IVE. adj. T. Gram. Qui sépare, qui marque opposition. *Particule disjonctive.— Conjonction disjonctive*, V. Conjonction. — Subst., au fém., *La disjonctive* ou. ‖ * T. Log. *Proposition disjonctive*, Voy. Proposition.

DISJONCTION. s. f. T. Procéd. Séparation. *La d. de deux instances.*

DISLOCATION. s. f. (lat. *dis*, et *locus*, lieu). Déboîtement, luxation d'un os. — * Par extens., se dit des Pièces d'une machine ou d'un assemblage qui se séparent, qui cessent d'être ajustées. *La d. de la machine a fait suspendre les travaux.* ‖ T. Guerre. *La d. d'une armée*, La séparation des différents corps d'une armée, lorsqu'on les répartit dans plusieurs cantonnements, ou lorsque, par suite de certaines circonstances, ils vont chacun de leur côté.

DISLOQUER. v. a. Démettre, déboîter; se dit Des os et des pièces d'une machine ou d'un assemblage qu'on fait sortir de leur place. *Cette chute lui a disloqué les os. D. une machine.* — Par méton., *D. le bras, le poignet, etc.*, D. les os du bras, etc. *Il s'est disloqué le poignet.* = se Disloquer. v. pron. *La machine s'est disloquée. Des os qui se disloquent.* = Disloqué, ée. part. ‖ Famil., *Être disloqué, tout disloqué*, Être infirme d'un ou de plusieurs membres, par suite de quelque dislocation.

* **DISPACHE.** s. m. (anglais. *despatch*, expédier). T. Comm. marit. Espèce de discussion et d'arbitrage qui a lieu, dans certains cas, entre les assureurs et les assurés. — Les arbitres, en ces matières, prennent le nom de *Dispacheurs.*

DISPARAÎTRE. v. n. Cesser d'être visible, d'être aperçu. *Après avoir ainsi parlé, l'ange disparut. La comète a disparu. La lune a disparu derrière les nuages. Le jour commence à d. Le vaisseau disparut bientôt à nos yeux. Je le vis d. dans l'épaisseur de la forêt. Il sera difficile de faire d. cette tache.* — Figur., en parlant Des choses morales, Cesser d'être, d'exister. *Les anciennes coutumes ont disparu. Le bon goût a disparu avec cet écrivain. Les négligences qui déparaient son livre ont disparu.* — Par exagér., *Toute autre gloire disparaît devant la sienne*, Est éclipsée par la sienne. ‖ Cesser de paraître, de se montrer dans un endroit; s'en retirer précipitamment. *Les hirondelles paraissent au printemps et disparaissent en automne. Il a disparu de la cour. Il a disparu de chez lui. Il a disparu subitement, et l'on suppose qu'il a été assassiné. A l'approche de nos troupes, les ennemis disparurent. Elle est disparue avec lui.* — *D. de la scène du monde*, Se retirer du monde et se confiner dans la retraite. — Fig., *D. du monde, de la terre*, ou simpl., *Disparaître*, Mourir, cesser d'exister. *Cette forte génération a maintenant disparu.*— Figur., se dit aussi D'une chose que l'on avait et qui tout d'un coup ne se trouve plus. *J'avais posé mes gants sur la cheminée, ils ont disparu, ils sont disparus, les voilà disparus.* = Disparu, ue. part. = Conj. V. Paraître.

Obs. gram. — On donne à ce verbe les deux auxiliaires *Avoir* et *Être*, selon qu'on le considère comme exprimant une action, ou comme exprimant un état résultant de cette action. Lorsque je dis: *Le jour commence à d.*, j'exprime le commencement d'une action; et, si je veux exprimer cette action comme entièrement faite, je dis: *Le jour a disparu.* Quand, au contraire, je fais abstraction de l'action, et que je considère simplement le jour comme ne paraissant plus, par suite de l'action d'*avoir disparu*, alors j'exprime un état, et je dois dire: *Le jour est disparu.*

DISPARATE. s. f. Défaut choquant de rapport, de convenance, de conformité, ou L'effet désagréable qui en résulte. *Ses actions et ses discours forment une étrange d. Il y a trop de d. entre ces idées. Ces couleurs font d.* = Disparate. adj. 2 g. Se dit Des choses qui sont disparates. *Voilà des choses bien disparates.*

DISPARITÉ. s. f. (lat. *dispar*, inégal). Inégalité, différence entre des choses qui se peuvent comparer. *Il y a trop de d. entre ces choses, entre ces personnes.* = Syn. Voy. Différence.

DISPARITION. s. f. Action de disparaître. *La d. d'un météore. Sa d. subite alarma sa famille.*

DISPENDIEUX, EUSE. adj. (lat. *dispendiosus*, dommageable). Qui exige beaucoup de dépense. *Entreprise, maison dispendieuse.*

DISPENSAIRE. s. m. (lat. *dispensare*, distribuer). T. Méd. Syn. de Codex ou formulaire. Peu usité dans ce sens. ‖ Établissement de bienfaisance où l'on donne gratuitement des consultations et des médicaments aux malades indigents. *Le d. du XII^e arrondissement. D. ophthalmologique.*

DISPENSATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui distribue. *Dieu, d. des grâces. Le sage d. des bienfaits du prince. Bonne dispensatrice.*

DISPENSATION. s. f. Distribution. *Juste d. D. des grâces. des récompenses.*

DISPENSE. s. f. Exemption de la règle commune. *D. de la loi. D. de tutelle, d'âge. D. de bans. D. de résider. Demander, accorder une d., des dispenses. Obtenir d. en cour de Rome. Il a eu sa d. de Rome. D. du pape.* ‖ Permission. *D. de manger de la viande. D. d'épouser une parente.*

DISPENSER. v. a. (lat. *dispensare*). Départir, distribuer. *Dieu dispense les biens et les maux selon les forces ou les faiblesses des hommes. Le soleil dispense à tous la lumière. D. les trésors du ciel. D. les grâces, les bienfaits du prince. D. des récompenses.* En ce sens, *Disp.* ne s'emploie guère que dans le style soutenu. ‖ Exempter quelqu'un de la règle ordinaire, Lui permettre de ne pas faire une chose. *D. de la règle, de la loi. D. du jeûne. D. du service militaire. D. quelqu'un de faire son service. Il m'a dispensé de l'accompagner. Être dispensé de quelque formalité. Il se croit dispensé par son rang d'être poli. Il s'en est fait d.* —

Fig., se dit aussi avec un nom de choses pour sujet. *Croyez-vous que votre rang vous dispense d'être poli? Son âge le dispense du service militaire. Le sublime n'est pas dispensé d'être raisonnable. — Dispensez-moi de faire cela,* se dit Pour s'excuser poliment de faire une chose. — *Je vous en dispense,* se dit quelquefois, soit Pour prier quelqu'un de ne pas faire une chose, soit Pour lui défendre de la faire. = SE DISPENSER. v. pr. S'exempter soi-même de quelque chose. *Se d. de ses devoirs. Je me dispenserai d'aller à cette noce. Vous ne pouvez vous en d.* = DISPENSÉ, ÉE. part.

DISPERSER. v. a. (lat. *dispergere*). Répandre, jeter çà et là. *D. de l'argent. La tempête dispersa, sur le rivage, les débris du navire.* || En parlant De personnes ou de choses qui étaient réunies, Les séparer en les envoyant, en les plaçant dans des lieux différents. *On dispersa les soldats dans les villages voisins. Les événements ont dispersé les membres de notre société. Les Juifs furent dispersés après la destruction du temple. Sa belle galerie de tableaux est à la veille d'être dispersée.* || Dissiper, séparer en poussant dans des directions différentes, ou en faisant prendre la fuite de divers côtés. *La tempête avait dispersé la flotte. Une charge de cavalerie dispersa la foule. D. un troupeau.* = SE DISPERSER. v. pr. *Le sac ayant crevé, les noix qu'il contenait se dispersèrent de tous côtés. Nous fûmes obligés de nous d. pour trouver à nous loger. A la première décharge, la foule se dispersa. Les nuages se dispersent.* = DISPERSÉ, ÉE. part.

* **DISPERSIF, IVE.** adj. T. Phys. V. DISPERSION.

DISPERSION. s. f. Action de disperser, de se disperser, ou Le résultat de cette action. *La d. des Juifs. La d. d'une armée, d'une flotte. La d. de sa bibliothèque a été pour lui un grand chagrin.*

ENC. — PHYSIQUE. — Lorsqu'on reçoit sur un prisme un faisceau de lumière solaire, ce faisceau se décompose en rayons de diverses couleurs dont chacun sort du prisme avec une direction différente. Ce phénomène est appelé *Dispersion*.

I. *Décomposition de la lumière blanche.* — Il suffit, pour démontrer ce fait, de faire pénétrer un faisceau de lumière solaire dans une chambre noire par une petite ouverture circulaire pratiquée au volet, de placer près du volet un prisme horizontal, et de recevoir sur un écran les rayons solaires après leur sortie du prisme. L'écran (Fig. 1 et 2) présente aussitôt une image oblongue et diversement colorée qu'on appelle *Spectre solaire.* On distingue dans le spectre sept couleurs principales, mais qui se fondent insensiblement les unes dans les autres en produisant une série de nuances intermédiaires. Ces couleurs principales, qui sont : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet, sont désignées sous les noms de *couleurs du spectre*, de *c. du prisme, de l'iris* ou de *l'arc-en-ciel*, et mieux de *couleurs simples* ou *élémentaires.*

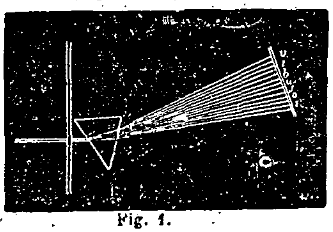
Fig. 1.

La décomposition de la lumière blanche par le prisme est le résultat de l'inégale réfrangibilité des couleurs élémentaires qui, par leur réunion, constituent cette lumière. Des sept couleurs que nous venons de nommer, c'est le rouge qui est le moins réfrangible, c.-à-d. qui est le moins dévié, et le violet qui l'est le plus : en conséquence ces deux couleurs occupent toujours les extrémités de l'image colorée. C'est à cause de la moindre réfrangibilité du rayon rouge que l'extrémité rouge du spectre (Fig. 2) est toujours tournée vers l'endroit où apparaîtrait la petite image solaire *d*, si le prisme ne se trouvait pas sur le passage du faisceau lumineux. La réfrangibilité des couleurs intermédiaires va et doit aller nécessairement en croissant du rouge au violet : aussi observe-t-on qu'elles se présentent invariablement dans le même ordre, qui est celui où nous les avons nommées. — Quant à la forme oblongue avec les extrémités arrondies que nous offre le spectre dans l'expérience ci-dessus, elle est facile à expliquer. Les rayons de chaque couleur doivent former sur l'écran une image circulaire, mais les centres des cercles formés par ces couleurs sont situés sur une droite comprise dans le plan vertical mené par l'axe du faisceau incident, et tous ces cercles se recouvrent les uns les autres excepté les deux derniers. C'est encore de cette superposition partielle des cercles successifs que résulte la fusion des couleurs qui s'observe dans les spectres ordinaires, où les nuances se succèdent en quelque sorte d'une manière continue, sans lignes de démarcation nettes et tranchées. — La grandeur du spectre, toutes choses égales d'ailleurs, dépend : 1° de l'angle de réfraction du prisme. De deux prismes formés du même verre et ayant des angles de réfraction l'un de 45° et l'autre de 60°, le dernier donnera le spectre le plus large ; 2° de la substance dont est formé le prisme. Ainsi, à angle de réfraction égal, un prisme de sulfure de carbone donnera un spectre plus grand qu'un prisme d'eau. — D'après Newton, les longueurs des différentes couleurs du spectre, en prenant la longueur totale de celui-ci égale à 1, sont : rouge, 1/9 ; orangé, 1/16 ; jaune, 1/10 ; vert, 1/9 ; bleu, 1/10 ; indigo, 1/16 ; violet, 1/9.

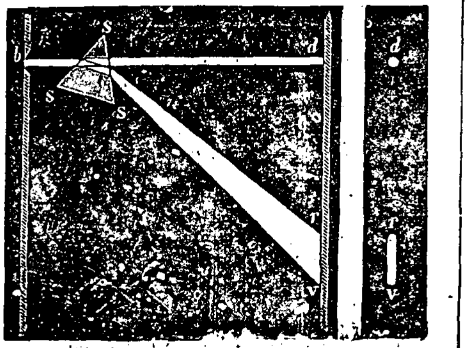

Fig. 2.

Pour observer le phénomène de la décomposition de la lumière blanche, il n'est pas nécessaire de recevoir sur une surface blanche un spectre résultant de la réfraction des rayons solaires par le prisme ; il suffit de regarder à travers ce dernier un objet vivement éclairé. Si, par ex., on regarde la lumière d'une bougie à travers un prisme tenu verticalement, on verra cette lumière étalée en largeur et colorée des couleurs élémentaires dont nous venons de parler. De même, lorsqu'on pratique dans le volet d'une chambre obscure une petite ouverture de 1 centim. de diamètre, et qu'ensuite on regarde avec un prisme l'image lumineuse qui va se projeter sur le fond obscur de la chambre, cette image s'étale en longueur et se colore des diverses nuances que nous présente le spectre solaire.

Chacune des couleurs du spectre est *simple* et *homogène* ou en d'autres termes *indécomposable :* c'est ce qu'il est facile de démontrer. A cet effet, on reçoit le spectre solaire (Fig. 3) sur un écran AB qui est percé de plusieurs trous circulaires qu'on peut ouvrir à volonté, et dont chacun correspond à l'une des sept parties du spectre projetées sur l'écran. Si maintenant on ouvre par ex., le trou pratiqué dans la partie bleue du spectre, tous les autres rayons seront arrêtés par l'écran, à l'exception du rayon bleu. On place alors un prisme *p* sur le trajet de ce dernier, et l'on observe que ce prisme dévie le rayon bleu, mais sans le décomposer, car sa couleur reste invariable. Il en est de même de toutes les autres couleurs.

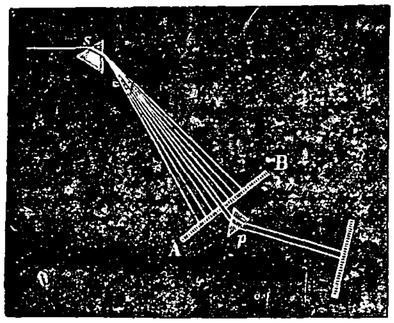

Fig. 3.

II. *Recomposition de la lumière blanche avec les couleurs simples du spectre.* — En recevant sur une lentille biconvexe *l* (Fig. 4) un spectre solaire, les différents rayons colorés viendront se réunir au point *f*, foyer de la lentille. Maintenant, si l'on place à cet endroit un verre dépoli ou un écran de papier, l'image solaire paraîtra de nouveau d'un blanc éclatant, bien que les rayons qui tombent sur la lentille et qui en sortent, soient de différentes couleurs. Si l'on présente l'écran non plus au foyer *f*, mais à une distance plus grande de la lentille, on obtient un autre spectre $r'u'$, mais situé en sens inverse du premier, ce qui indique que les différents rayons colorés se sont croisés au point *f*. Enfin, si l'on place un miroir au foyer *f*, les rayons réfléchis iront également former un spectre $r''u''$. — Cette expérience fondamentale peut se varier de plusieurs manières. Ainsi, par ex., on peut recevoir le spectre sur un miroir concave, et l'on obtient une image blanche en plaçant au foyer du miroir un écran de verre dépoli. De même, si l'on regarde au moyen d'un second prisme de même angle réfringent et tourné en sens contraire, l'image allongée et colorée produite par un premier prisme, on aperçoit cette image sous la forme d'un cercle d'un blanc éclatant. Soit (Fig. 5) un spectre *rv* formé par le prisme A et projeté sur un écran blanc, si l'on place un second prisme B de telle manière qu'un rayon solaire tombant sur lui dans la direction *on*, aille former le même spectre *rv* au même endroit, il est évident que les rayons qui de ce spectre viennent tomber sur le prisme B, en sortiront nécessairement dans la direction *no*. Par conséquent, si l'on place l'œil en *o*, on verra dans la direction *on* S, une image ronde et blanche du spectre coloré *rv*. La position qu'il faut donner au prisme B se trouve facilement en tâtonnant un peu. — Si l'on divise un disque en 7 secteurs, et qu'on les peigne des couleurs qui se rapprochent le plus de celles du spectre, le disque ne paraîtra plus coloré, mais blanchâtre, lorsqu'on le fera tourner rapidement. Il paraîtrait d'un blanc éclatant si l'on pouvait peindre les secteurs avec les couleurs pures du spectre, et si les largeurs de ces secteurs présentaient entre elles exactement le même rapport que celui qui existe entre les parties correspondantes de celui-ci. Pour expérimenter avec les couleurs mêmes du spectre solaire, Münchow adapte à un prisme un mouvement d'horlogerie, de manière à pouvoir le faire tourner rapidement sur lui-même. Ce mouvement de rotation du prisme est nécessairement reproduit par le spectre que reçoit l'écran, et alors à la place de l'image colorée du spectre, on aperçoit sur cet écran une raie lumineuse blanche dont les bords seuls paraissent encore légèrement colorés. Chaque point de la rétine reçoit de chaque point du disque une impression rapide, mais pourtant successive, de toutes les couleurs simples ; ces impressions particulières se détruisent mutuellement, et produisent ainsi la sensation de la couleur blanche. Lorsqu'on regarde avec un prisme une surface blanche d'une certaine largeur, elle paraît blanche au milieu et colorée seulement sur les bords. Soit la bande de papier blanc *ab* (Fig. 6) que l'on regarde avec un prisme dont l'axe fait un angle droit avec la longueur du papier, les différentes images colorées de la bande se superposeront en partie. L'image rouge de celle-ci s'étendra, par ex., de *r* en *r'*, l'orangée de *o* en *o'*, la jaune de *j* en *j'*, et ainsi de suite, l'image violette enfin de *w* en *w'*. Il est donc évident qu'entre *v* et *r'*, les images de toutes les couleurs du spectre se confondent, et que par suite tout l'espace entre *v* et *r'* doit paraître blanc. Entre *r* et *o* il n'y a que du rouge ; entre *o* et *j*, que du rouge et de l'orangé ; entre *j* et *v*, du rouge, de l'orangé et du jaune ; par conséquent, l'extrémité rouge de l'image se fondra dans un ton jaunâtre. Aux trois couleurs dont nous venons de parler, vient s'ajouter dans les parties suivantes, en allant vers le bas, encore du vert, puis du bleu, etc. L'extrémité supérieure de l'image est donc rouge et se fond insensiblement par le jaune dans le blanc. L'autre extrémité de l'image est violette, et s'éteint dans le blanc en passant par le bleu. — Ce que nous venons de dire des bandes de papier blanc s'applique à toutes les images d'apparence blanche de plus grande étendue. Lorsqu'on les regarde avec un prisme, elles ne paraissent jamais colorées que sur les bords.

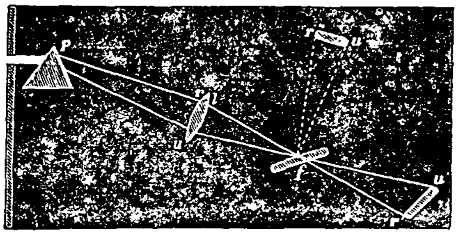

Fig. 4.

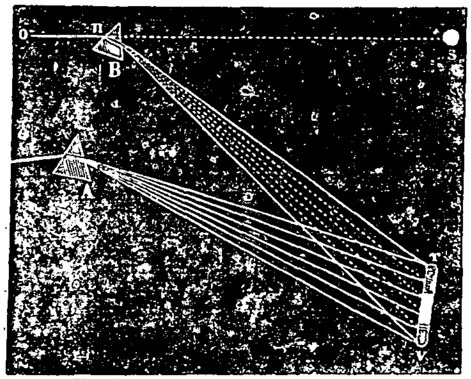

Fig. 5.

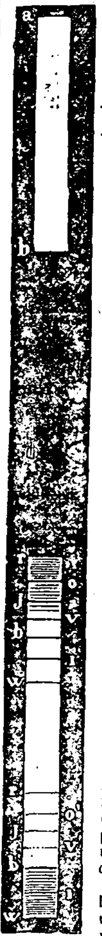

Fig. 6.

Une large raie noire sur un fond blanc offre, lorsqu'on la regarde avec un prisme, précisément un aspect inverse ; l'image paraît, à l'extrémité la moins éloignée, bordée de violet et de bleu, et à l'autre extrémité, au contraire, elle est bordée de rouge et de jaune. Pour expliquer cette inversion, il suffit de songer que les couleurs ne sont pas produites par la raie noire elle-même, mais bien par les parties blanches avoisinantes. Quand la raie noire est elle-même très-étroite, alors le noir disparaît entièrement du milieu de l'image.

III. *Des couleurs complémentaires.* — Comme toutes les couleurs simples réunies en proportions convenables, c.-à-d. dans les proportions où elles se trouvent dans le spectre, forment de la lumière blanche, il s'ensuit qu'en supprimant une ou plusieurs des couleurs simples, ou simplement en changeant les proportions de celles-ci, on doit arriver à produire quelque autre couleur. Si, par ex., on supprime dans la lumière blanche le rouge, l'orangé et le jaune du spectre, les autres couleurs restant intactes, on obtient une couleur bleue à laquelle il suffit de restituer du rouge, de l'orangé et du jaune pour recomposer de nouveau de la lumière blanche. C'est ce qu'on démontre de la manière suivante. Lorsqu'on a disposé l'expérience comme l'*indique* la *Fig.* 5, on peut, au moyen d'un écran convenable que l'on placé immédiatement derrière le prisme A, intercepter une partie des rayons du spectre *rv*, et aussitôt l'image en *s*, au lieu de paraître blanche, nous paraît colorée. Si, par ex., on intercepte l'extrémité rouge du spectre jusqu'au jaune, l'image en *s* paraîtra bleue; mais elle paraîtra au contraire jaune, si l'on intercepte le bleu, l'indigo et le violet de l'autre extrémité. Les couleurs interceptées par l'écran placé derrière le prisme A, forment évidemment du blanc avec celles qui restent encore en *rv*. Deux couleurs qui remplissent cette condition, c.-à-d. qui réunies forment du blanc, sont dites *complémentaires* l'une de l'autre. Chaque couleur a sa complémentaire, car dès qu'elle n'est pas blanche, il lui manque certains rayons pour faire du blanc, et ces rayons qui lui manquent, forment, étant réunis, sa couleur complémentaire.

L'expérience qui suit démontre de la manière la plus claire l'existence des couleurs complémentaires. Si l'on réunit, au moyen d'une lentille, les rayons colorés qui émergent d'un prisme, et qu'on les reçoive sur un écran placé au foyer de la lentille (Fig. 4), on obtiendra, comme nous l'avons vu, de la lumière blanche. Maintenant, si nous plaçons (Fig. 7) derrière la lentille I un prisme *p* à angle très-aigu (de 8° à 10°) qui intercepte une partie des rayons colorés (lesquels sortent en convergeant de la lentille), ces rayons seront déviés et se réuniront en *n* tandis que ceux non interceptés se réuniront en *f*. Or, les deux images, celle en *n* et celle en *f*, seront toutes deux colorées, et, d'après ce que nous venons de dire, la couleur de chacune de ces images sera complémentaire de la couleur de l'autre. Si, par ex., ce sont les rayons rouges et orangés que l'on intercepte avec le petit prisme *p*, l'image *n* sera rouge et l'image *f* sera verte. Donc, le vert de l'image *f* est complémentaire du rouge de l'image *n*. — Maintenant, si nous avançons le petit prisme *p* vers le milieu du spectre jusqu'à ce que son angle réfringent se trouve à peu près au milieu du vert, alors la couleur de l'image *n* passera insensiblement au jaune, tandis que l'image *f* passera du même au bleu. — Il résulte de là que les diverses nuances de bleu sont complémentaires des diverses nuances de jaune et que les diverses nuances de vert sont complémentaires des diverses nuances de rouge.

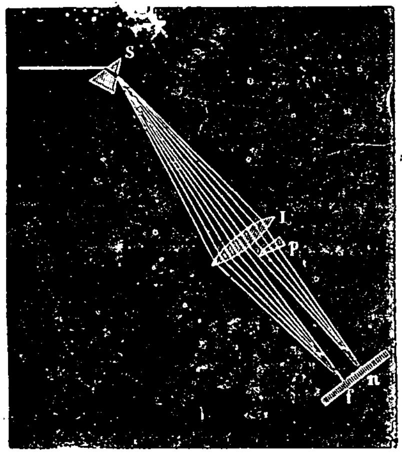

Fig. 7.

Il est toujours facile de trouver la couleur complémentaire d'une couleur quelconque. Il y a 3 *couleurs primitives* dans le spectre, le *rouge*, le *jaune* et le *bleu* : l'orangé, le vert et le violet sont des mélanges; l'orangé, de rouge et de jaune; le vert, de jaune et de bleu; et le violet, de bleu et de rouge. comme ce sont ces 3 couleurs simples qui réunies, forment du blanc, 2 couleurs ne sont complémentaires l'une de l'autre, c.-à-d. ne peuvent par leur réunion, produire du blanc que si, à elles deux, elles contiennent les 3 couleurs primitives. Ainsi, la couleur complémentaire du rouge, par ex., devra nécessairement contenir du jaune et du bleu : ce sera donc le vert qui résulte en effet de la combinaison de ces deux couleurs. De même, la couleur complémentaire du jaune sera le violet, qui est un mélange de rouge et de bleu; et celle du bleu sera l'orangé, qui est un mélange de rouge et de jaune. Par la même raison, la couleur complémentaire d'une couleur composée est formée de la couleur simple qui n'entre pas dans sa composition. Ainsi, celle du violet, formé du rouge et du bleu, est le jaune, etc.— Plus une couleur est claire, et plus sa complémentaire est forcée : ainsi, celle du rouge foncé est le vert clair, et celle du bleu foncé l'orangé clair. La complémentaire du châtain, formé par le mélange du jaune et du noir, est le lilas résultant du mélange du violet et du blanc; la complémentaire de la couleur de chair qui est un orangé très-clair, est un bleu extrêmement foncé, etc.

IV. *Des couleurs naturelles des corps.* — Un corps éclairé par de la lumière blanche ne nous paraît coloré que parce qu'il ne laisse passer ou ne disperse qu'une partie des rayons colorés qui existent dans cette lumière blanche, tandis qu'il éteint, c.-à-d. absorbe tous les autres. Ainsi, un verre rouge nous paraît rouge parce qu'il ne laisse passer que les rayons rouges et une partie des rayons orangés, tandis qu'il éteint complètement les rayons jaunes, verts, bleus, indigos et violets Les couleurs des divers corps que nous offre la nature, soit des corps lumineux par eux-mêmes, soit des corps qui transmettent simplement ou réfléchissent les rayons lumineux par lesquels ils sont frappés, ne sont jamais les couleurs élémentaires du spectre. Elles sont toujours formées de la réunion d'un plus ou moins grand nombre de couleurs simples, comme on peut s'en assurer en analysant ces couleurs au moyen du prisme. Les phénomènes qui s'observent alors étant extrêmement variés, il nous suffira d'indiquer, à l'ex. du professeur Pouillet, auquel nous empruntons ce passage, les conditions dans lesquelles ils se produisent et le principe qui sert à les expliquer. — 1° Au milieu d'une feuille de papier noir (Fig. 8), on pose à la suite l'une de l'autre deux petites bandes de papier, l'une rouge *r* et l'autre violette *u*, ayant chacune de 1 à 2 centimètres de long sur 1 millim. de large; puis on les regarde avec un prisme à quelques décimèt. de distance, en tenant les arêtes du prisme parallèles à la longueur des bandes. On aperçoit alors une image déviée de chaque bande; mais la bande *u* est bien plus relevée vers le sommet du prisme que la bande *r*, à cause de la réfrangibilité supérieure du violet. En outre, les deux bandes vues à travers le prisme paraissent séparées, tandis qu'on les voit unies quand on les regarde directement. — 2° Si au lieu de peindre les deux bandes, l'une en rouge et l'autre en violet, on mélange les deux couleurs pour peindre une seule bande *p* avec la couleur composée, qui est une espèce de pourpre, la bande *p*, vue au travers du prisme, donne à elle seule deux images distinctes et séparées *r* et *u*, l'une rouge et l'autre violette. La puissance réfringente du prisme sépare donc les deux couleurs élémentaires qui composent le pourpre, et dévie chacune de ces couleurs suivant les lois qui lui sont propres, exactement comme si elles provenaient d'un corps lumineux par lui-même. — 3° Les corps qui sont naturellement blancs ne pouvant tirer leur blancheur que de la lumière qui les éclaire, leur couleur doit reproduire toutes les nuances du spectre. En effet, une petite bande de papier blanc *b'*, regardée avec le prisme, ne donne aucune trace de couleur blanche dans son image *ur*; au contraire, si elle est assez étroite, elle donne d'une manière parfaitement distincte les 7 couleurs simples dans le même ordre et avec les mêmes proportions que la lumière solaire. — 4° Une large bande de papier blanc présente d'autres apparences : vers le milieu de l'image, toutes les couleurs simples se trouvent superposées et reproduisent du blanc; mais en même temps la recomposition est incomplète vers les bords, et l'on aperçoit, d'un côté, des bandes violettes, indigo, bleues, et de l'autre, des bandes rouges, orangées et jaunes. C'est, au reste, ce que nous avons déjà vu (Fig. 6) en parlant des couleurs complémentaires. — 5° Une large bande noire *n* sur un fond blanc, présente, au travers du prisme, des phénomènes inverses. Le milieu de l'image est noir, et, à partir de ce milieu, les bandes colorées sont successivement rouges, orangées, jaunes, vers le haut; et violettes, indigo, bleues, vers le bas. Pour se rendre compte de cette inversion, il suffit de remarquer que les couleurs résultent de l'espace blanc qui limite la bande noire *n* : celles d'en haut proviennent du fond blanc qui est immédiatement au-dessus de *n*, et celles d'en bas du fond blanc qui est immédiatement au-dessous. — 6° Une bande noire *n'* très-étroite ne donne plus de noir au milieu; son image se compose simplement de bandes rouges et violettes, au dehors desquelles se trouvent, d'un côté, l'orangé et le jaune, et de l'autre, l'indigo et le bleu. C'est comme si le milieu noir de l'expérience précédente diminuait de plus en plus au point de disparaître. — 7° Toutes les couleurs naturelles peuvent être analysées par le même procédé. Il y a cependant deux causes qui empêchent l'analyse d'être parfaitement exacte : le fond sur lequel on les dispose n'est jamais absolument noir, et les objets colorés ont presque tous la propriété de réfléchir à leur première surface une portion de la lumière incidente sans lui imprimer de coloration. Cette lumière blanche renvoyée par le fond et par l'objet lui-même, donne, en traversant le prisme, des nuances étrangères qui se mêlent aux nuances propres de la matière soumise à l'expérience.

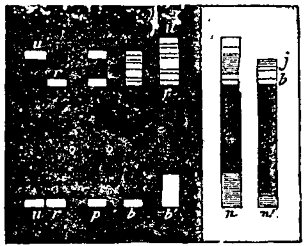

Fig. 8.

Les corps translucides sont essayés par un autre moyen. On regarde avec le prisme la lumière solaire qui les a traversés. Pour cela, si le corps est solide, on le taille en lames d'épaisseur plus ou moins grande qu'on interpose sur le passage du rayon lumineux qui tombe sur le prisme, en les plaçant immédiatement derrière l'ouverture par laquelle pénètre ce rayon. De cette façon, le prisme n'est plus éclairé par la lumière blanche du soleil, mais par la lumière du corps qu'on se propose d'étudier. On voit alors disparaître une partie plus ou moins considérable du spectre, l'autre partie qui reste visible provenant du corps lui-même, et c'est celle-là seulement que le prisme analyse. Lorsqu'on veut étudier de cette manière des corps liquides, on les renferme entre deux glaces parallèles et bien pures, mastiquées dans une monture en cuivre.

La lumière que nous pouvons produire artificiellement, par quelque moyen que ce soit, s'analyse de la même façon. Toutes les expériences dont elle a été l'objet conduisent aux deux conséquences suivantes : 1° la lumière artificielle, quelle que soit son origine, ne contient aucune nuance simple qui ne se retrouve dans la lumière solaire; 2° il n'existe aucune lumière artificielle qui reproduise les nuances simples de la lumière solaire avec leurs intensités et leurs proportions relatives. La nuance qui domine dans une lumière artificielle est aussi celle qui domine dans le spectre qu'on obtient en la regardant avec un prisme. Ainsi, les flammes rouges, jaunes, vertes ou bleues, donnent des spectres où la couleur dominante est le rouge, le jaune, le vert ou le bleu. Cependant, lorsqu'on brûle, avec une mèche d'éponge, de l'alcool étendu d'eau et très-salé, on obtient une flamme jaune dont la couleur est presque de la lumière simple. C'est par ce moyen que sir David Brewster forme sa *lampe monochromatique*, qui peut être utile dans certaines observations microscopiques, ainsi que dans diverses expériences de diffraction ou de polarisation.

V. *Raies de Fraunhofer.* — Pour obtenir un spectre aussi pur que possible, il faut s'y prendre de la manière suivante. Devant le côté extérieur du volet de la pièce obscure dans laquelle on veut expérimenter, on adapte un miroir métallique disposé de manière à réfléchir horizontalement les rayons solaires dans l'intérieur de la chambre par une ouverture pratiquée dans le volet. Cette ouverture consiste en une fente verticale de 20 à 30 millimèt. de longueur et de 1 à 2 millimèt. de largeur. Le faisceau lumineux ainsi obtenu est reçu à la distance de 5 ou 6 pas sur un prisme de flintglas ou de sulfure de carbone; et, sur le trajet du faisceau dévié par son passage à travers le prisme, on place, à une distance convenable, un écran de papier blanc. Cependant, le spectre ainsi obtenu ne donne pas encore les couleurs simples avec une pureté parfaite, car le soleil a un diamètre très-sensible, et chacun des rayons solaires qui vient tomber sur le miroir va former son spectre particulier, et ces spectres formés par les rayons partis des différents points du soleil, se superposent en partie dans le spectre qu'on obtient par ce procédé. Pour faire disparaître cet inconvénient, il suffit de placer immédiatement devant le prisme une seconde fente parallèle à la première, comme on le voit dans la Figure 9. Le spectre qui se produit alors sur l'écran présente une série de raies obscures perpendiculaires à la longueur de l'image; mais ces raies ne se dessinent pas encore assez nettement. Il faut, pour les rendre parfaitement apparentes, augmenter l'éclat du spectre. On y parvient en éloignant le prisme de la seconde fente dont nous avons parlé (Fig. 10), et en plaçant derrière le prisme une lentille achromatisée I, de 35 à 90 centimètres de distance focale, qui rassemble les rayons divergents à leur sortie de ce dernier. Si maintenant on place l'écran *ab* à une distance telle de la lentille qu'il s'y forme une image nette de la fente, on obtient un spectre très-vif avec des raies aussi apparentes que possible.

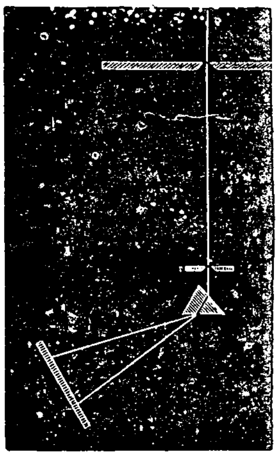

Fig. 9.

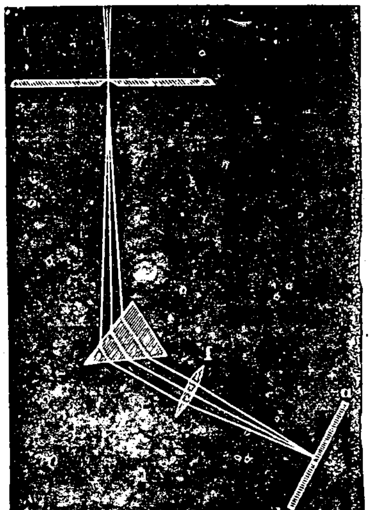

Fig. 10.

Les raies obscures du spectre ont été observées pour la première fois par Wollaston, en 1802, et plus tard étudiées avec une exactitude admirable par le célèbre opticien Fraunhofer. Ces raies, qu'on désigne habituellement sous le nom de *Raies de Fraunhofer*, s'étendent d'une manière irrégulière sur toute la longueur du spectre. Quelques-unes sont très-fines et paraissent comme des lignes noires isolées et à peine visibles; d'autres, au contraire, sont très-rapprochées les unes des autres, et apparaissent plutôt comme une ombre que comme des lignes séparées; enfin, il y en a un certain nombre qui sont très-nettement accusées. Pour se donner quelques points de repère au milieu d'une pareille confusion, Fraunhofer a choisi 7 raies qu'il a désignées par les lettres B, C, D, E, F, G et H, et qui offrent le double avantage d'être faciles à reconnaître et de partager le spectre en parties qui ne sont pas trop inégales. Entre B et C, il y a 9 raies fines bien accusées; entre C et D, on en compte environ 30; entre D et E, 84; entre E et F, plus de 76, parmi lesquelles s'en trouvent 3 des plus fortes du spectre; entre F et G, 185; entre G et H, 190: en tout, 574 entre B et H. La situation des lignes principales, relativement aux couleurs, est indiquée par la Fig. 11. Avec des prismes de flintglas et de sulfure de carbone, qui ont un grand pouvoir dispersif, on peut déjà voir à l'œil nu, les raies les plus prononcées.

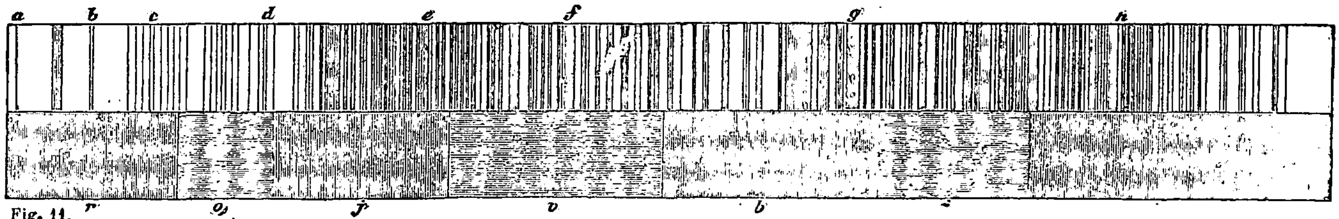

Fig. 11.

Avec la lumière de Vénus, on obtient les mêmes raies qu'avec celle du Soleil: seulement elles sont plus difficiles à distinguer. La lumière de Sirius donne également des raies obscures, mais qui sont complétement différentes de celles produites par le Soleil et par les planètes: il y en a surtout 3 qui sont remarquables, une dans le vert et deux dans le bleu. D'autres étoiles de première grandeur paraissent donner des raies différentes à la fois de celles du Soleil et de celles de Sirius. — Avec la lumière électrique, on obtient des raies lumineusess au lieu de raies obscures: l'une de ces raies surtout, qui se trouve dans le vert, se distingue par sa vivacité. La lumière de la lampe donne également des raies lumineuses; il y en a surtout deux de remarquables, l'une dans le rouge et l'autre dans l'orangé. Brewster a découvert que les vapeurs rouges de l'acide hypoazotique (NO^4) exercent une action absorbante sur la lumière et produisent un spectre interrompu par des raies obscures, analogues aux raies de Fraunhofer. D'autres vapeurs et gaz colorés, les vapeurs d'iode, de brome, d'acide hypochlorique, par ex., produisent des spectres analogues: le chlore ne donne pas de raies.

VI. *Indices de réfraction des différents rayons du spectre, et pouvoir dispersif.* — La détermination des indices de réfraction des différents rayons du spectre est de la plus haute importance pour la théorie de l'optique, ainsi que pour la construction des instruments. Cette recherche offrait naguère de grandes difficultés quand on était obligé de prendre pour point de repère les couleurs elle-mêmes dont les teintes ne sont jamais nettement arrêtées. La découverte des raies de Fraunhofer a tout à fait simplifié le problème. Comme elles sont fixes et invariables, au lieu de rechercher l'indice de réfrangibilité des rayons rouges, jaunes, verts, etc., on détermine ces indices pour les raies B, C, D, E, F, G, H, au moyen du théodolite, et par le procédé général décrit au mot Réfraction. Nous nous contenterons de citer les indices correspondants aux 7 raies principales que Fraunhofer a obtenus pour l'eau, l'huile de térébenthine et deux espèces de verre, le crownglas et le flintglas.

	B	C	D	E	F	G	H
Eau. . .	1,3309	1,3317	1,3335	1,3359	1,3378	1,3413	1,3442
Téréb. .	1,4705	1,4715	1,4744	1,4784	1,4817	1,4882	1,4938
Crown. .	1,5258	1,5268	1,5296	1,5330	1,5361	1,5361	1,5466
Flint. . .	1,6277	1,6297	1,6350	1,6420	1,6483	1,6603	1,6711

Les nombres relatifs au crownglas et au flintglas peuvent varier entre des limites très-étendues, en raison des différences que présentent ces verres dans leur composition chimique.

Quant on compare entre eux les spectres obtenus avec des prismes formés de substances différentes, on remarque que les couleurs de ces spectres, bien que se suivant toujours dans le même ordre, n'ont pas toujours des longueurs proportionnelles. Un prisme de flintglas, par ex., donne relativement moins de rouge et plus de violet qu'un prisme de crownglas. Ce phénomène est évidemment lié avec les grandeurs des indices de réfraction qui correspondent à chaque couleur. La différence entre les indices de réfraction des deux couleurs extrêmes du spectre, c'est-à-d. du rouge et du violet, est appelé *Coefficient de dispersion*, et l'on dit qu'une substance a un *pouvoir dispersif* plus grand qu'une autre substance, lorsque cette différence est plus grande dans la première que dans la seconde. L'eau, par ex., a un pouvoir dispersif moindre que le flint, et le crown un pouvoir dispersif intermédiaire entre ces deux corps. Pour l'eau, l'indice de réfraction du rouge étant 1,3309 et celui du violet 1,3442, la différence des deux indices est 0,0133. Pour le flint, les indices de réfraction du rayon rouge et du violet sont 1,6277 et 1,6711, ce qui donne pour différence 0,0434. Par conséquent, le pouvoir dispersif du flint est trois fois plus grand que celui de l'eau. Pour le crown, la différence entre les indices de réfraction des rayons rouge et violet, est 0,0208, ou à peu près moitié plus petite que celle du flint. Le spectre produit par un prisme de crown sera donc environ moitié moins grand que celui du flint. — Mais il ne suffit pas de savoir la dispersion totale de chaque substance, il faut encore connaître la dispersion qu'elle exerce sur les divers rayons. Ainsi, pour les rayons compris entre les raies B et C, les dispersions du flint, du crown et de l'eau sont respectivement 0,0020, 0,0010 et 0,0008. Les rapports des différences partielles des diverses substances sont en général très-différents, et ils vont habituellement en croissant depuis les intervalles des premières raies jusqu'à ceux des dernières. Pour exprimer numériquement le pouvoir dispersif d'une substance, on divise la différence entre les indices de réfraction des deux couleurs extrêmes par son indice moyen de réfraction diminué de l'unité (c.-à-d. par l'indice de réfraction appartenant à la raie E diminué de l'unité) et le quotient donne le chiffre cherché.

VII. *Étendue et propriétés du spectre.* — Le spectre n'est pas borné à la partie colorée visible à l'œil nu: il s'étend, d'un côté, bien au delà de l'extrémité violette, et de l'autre, au delà du rouge, mais moins qu'à l'autre extrémité. Au delà de la raie A, Matthiesen, au moyen de son *lentiprisme* (c.-à-d. d'un prisme taillé en lentille sur l'une de ses faces) a découvert une nouvelle partie d'un orangé particulier, qui fatigue considérablement la vue, et dans laquelle se trouve une raie qu'il a appelée α. Au delà de l'extrémité opposée, le même physicien a également découvert une nouvelle partie violette qu'Edmond Becquerel a, de son côté, observé au moyen de la photographie. Enfin, il y a quelques années, un physicien anglais, Stokes, a découvert, au moyen de la fluorescence, une nouvelle partie du spectre qui s'étend au delà de celle étudiée par Matthiesen et Becquerel. Toutes ces parties nouvelles présentent des raies obscures absolument comme le spectre visible à l'œil nu.

On distingue dans les rayons du spectre 3 sortes de propriétés, des propriétés *lumineuses*, des propriétés *calorifiques*, et des propriétés *chimiques*.

1° D'après Fraunhofer, c'est dans le jaune qu'a lieu le maximum d'intensité de la lumière, et dans le violet qu'a lieu le minimum. Le pouvoir éclairant des divers rayons colorés est représenté par les chiffres suivants: rouge extrême, 52; milieu du rouge, 94; orangé, 640; entre l'orangé et le jaune, 1000; vert, 480; bleu clair, 170; entre le bleu et le violet, 5, 6.

2° Des thermomètres très-sensibles exposés au milieu des différents rayons disposés par le prisme, indiquent des températures inégales. Leslie fit voir le premier que l'intensité de la chaleur va en augmentant du violet au rouge, c.-à-d. que l'action calorifique des rayons est en raison inverse de leur réfrangibilité, et J. Herschell trouva que l'intensité calorifique est à son maximum dans la bande obscure qui est au delà du rouge visible à l'œil nu. En 1824, Seebeck prétendit que le lieu de ce maximum variait suivant la nature du prisme. Avec un prisme de verre, il trouva le maximum dans le rouge du spectre; avec un prisme de flint, il le trouva à 6, 5 millimèt. au delà du rouge, et, avec un prisme d'eau, dans le jaune. Mais Masson et Jamin, au moyen d'expériences plus rigoureuses, ont fait voir que les rayons de toute réfrangibilité, entre les rayons extrêmes du rouge et du violet visibles, traversent tous parfaitement le sel gemme, le cristal de roche, l'alun, le verre et l'eau, de telle sorte que toutes les substances à la fois incolores et transparentes sont également diathermanes *dans l'étendue du spectre visible.* L'inégale diathermanéité de ces substances ne consiste donc qu'en ce qu'elles ne se comportent pas de la même manière à l'égard des rayons qui sont encore moins réfrangibles que les rayons les plus extrêmes du rouge visible.

3° La lumière solaire se comporte dans une foule de cas comme un agent chimique. Ainsi, par ex., elle noircit le chlorure d'argent et le protochlorure de mercure; elle rend opaque le phosphore diaphane; elle détruit les principes colorants de nature végétale; elle peut même déterminer des combinaisons chimiques particulières, comme celle du chlore avec l'hydrogène. Enfin, les divers procédés en usage dans la photographie sont fondés sur cette propriété remarquable de la lumière. Mais cette propriété ne réside pas au même degré dans les différentes couleurs du spectre. C'est vers l'extrémité violette que son intensité est la plus grande: le maximum a lieu entre l'indigo et le violet; néanmoins l'action chimique, ainsi que Wollaston l'a observé le premier, s'étend bien au delà de la partie du spectre visible à l'œil nu. — Dans ces derniers temps, Edm. Becquerel a découvert dans le spectre 2 nouvelles espèces de rayons qu'il appelle les uns *rayons continuateurs*, et les autres *rayons phosphorogéniques*. — Les premiers n'exercent pas d'action chimique par eux-mêmes; mais ils ont la propriété de continuer cette action lorsqu'elle est commencée. Les seconds ont la propriété de rendre certains corps, le sulfure de baryum, par ex., lumineux dans l'obscurité, lorsqu'ils ont été exposés quelque temps à la lumière solaire. D'après l'ingénieux physicien, le spectre phosphorogénique s'étend depuis l'indigo jusque bien au delà du violet, tandis que les rayons continuateurs s'étendent seulement depuis la raie G jusqu'à l'indigo.

Il résulte de ce qui précède que ce sont les rayons les plus réfrangibles qui exercent l'action chimique la plus intense, et les moins réfrangibles qui exercent l'action calorifique la plus grande: les rayons de réfrangibilité moyenne sont les plus volumineux. On peut donc distinguer trois parties différentes dans le spectre solaire: une partie lumineuse qui est la partie du spectre visible à l'œil nu; une partie calorifique qui s'étend jusqu'au delà de l'extrémité rouge visible à l'œil nu; et une partie chimique qui s'étend bien au delà de l'extrémité violette également visible à l'œil nu. Les rayons calorifiques exercent l'action chimique la plus faible, et les rayons chimiques sont ceux dont l'intensité calorifique est la plus petite. Bien plus, les rayons calorifiques de l'extrémité supérieure éteignent l'action chimique commencée par les rayons chimiques de l'extrémité violette. D'après Becquerel, les rayons calorifiques s'étendent jusqu'à la raie G, où commencent les rayons chimiques.

VIII. *Du nombre des couleurs du spectre.* — Nous avons distingué dans le spectre sept couleurs principales auxquelles nous avons donné, avec Newton et l'immense majorité des physiciens, le nom de *couleurs simples*, attendu qu'elles sont indécomposables au moyen du prisme. Nous devons dire cependant que cette théorie a été attaquée à plusieurs reprises. L'astronome Tobie Mayer, le premier, émit l'opinion que toutes les couleurs du spectre résultent du mélange de 3 couleurs primitives, le *rouge*, le *jaune* et le *bleu*: l'orangé étant produit par le rouge et le jaune; le vert, par le jaune et le bleu, etc. Tout en admettant l'existence de 3 couleurs primitives seulement, le D^{r} Young proposa, au contraire, de considérer comme telles, le *rouge*, le *vert* et le *violet*. Le savant physicien se fondait sur cette observation qu'un mélange de rouge et de vert, dans de certaines proportions, produit une couleur qui, autant que notre œil en peut juger, est identique au jaune du spectre, et qu'un mélange de vert et de violet produit également un bleu parfait. L'un des hommes qui ont rendu le plus de services à la science de l'optique, Sir David Brewster, a repris et développé avec talent l'hypothèse de Mayer: en conséquence, il pense qu'il n'existe que 3 couleurs simples homogènes, le rouge, le jaune et le bleu. Il suppose que le spectre solaire se compose de 3 spectres de longueurs égales: un *spectre rouge*, un *spectre jaune* et un *spectre bleu*. Le maximum d'intensité de chacun de ces spectres primitifs est, pour le spectre rouge, vers le milieu de l'espace rouge du spectre solaire; pour le jaune, vers le milieu de l'espace jaune; et pour le bleu, entre le bleu et l'indigo. Les deux minima de chacun de ces 3 spectres coïncident aux extrémités du spectre solaire. D'après cette hypothèse, il existe, à chaque point du spectre solaire, de la lumière rouge, de la lumière jaune et de la lumière bleue; et, comme le rouge, le jaune et le bleu donnent de la lumière blanche, on peut considérer la couleur de chaque point du spectre solaire comme formée de la couleur prédominante en ce point et d'un mélange de lumière blanche. Brewster explique de la manière suivante la coexistence des 3 couleurs primitives dans le spectre solaire et la manière dont elles produisent par leur combinaison les 7 couleurs secondaires qui sont développées par le prisme. Soit (Fig. 12) MN le spectre prismatique composé de 3 spectres primitifs (rouge, jaune et bleu) ayant la même longueur. Le spectre rouge a son maximum d'intensité en R, et cette intensité peut se représenter par la distance où le point R se trouve de MN. Le spectre jaune a son maximum d'intensité en Y, et le spectre bleu en B. L'intensité de chacun de ces spectres va en déclinant plus ou moins rapidement, ainsi que le représente la figure, vers M et vers N, où elle se trouve réduite à zéro. La courbe générale qui représente l'illumination totale à un point quelconque sera extérieure à ces trois courbes, et son ordonnée à un point quelconque sera égale à la somme des trois ordonnées au même point. Ainsi, par ex., l'ordonnée de la courbe générale au point Y sera égale à l'ordonnée de la courbe jaune, que nous supposons être 10, augmentée de celle de la courbe rouge que nous supposons être 2, et de celle de la courbe bleue que nous ferons égale à 1. La valeur de l'ordonnée générale sera donc 13. Maintenant, si nous supposons que 3 parties de jaune, 2 de rouge et 1 de bleu produisent du blanc, nous aurons la couleur du point $Y = 3 + 2 + 1$, c'est-à-dire égale à 6 parties de blanc mêlées avec 7 parties de jaune. En d'autres termes, la couleur composée du point Y sera un jaune éclatant, sans aucune trace de rouge ni de bleu. Comme ces couleurs occupent toutes la même étendue dans le spectre, elles ne sont pas séparables par le prisme; mais si l'on pouvait trouver un verre coloré qui absorbât les 7 parties du jaune, on aurait au point Y une lumière blanche que le prisme ne décomposerait pas.

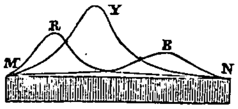

Fig. 12.

Quelque ingénieuse qu'elle soit, l'hypothèse de Brewster est généralement repoussée par les physiciens. Suivant la théorie communément admise, la couleur de chaque rayon est liée de la manière la plus intime avec son indice de réfraction et avec sa longueur d'onde. Pour le flintglas, l'indice de réfraction des rayons rouges extrêmes est à peu près 1,624, tandis que l'indice de réfraction de la raie C, entre l'orangé et le rouge, est 1,629. Bien que nous désignions sous le nom de *rouge* la couleur de tous les rayons compris dans le spectre entre les raies A et C, ces rayons n'ont cependant pas, à proprement parler, une couleur identique. Le rouge qui se trouve aux environs de la raie C est un autre rouge que celui qui avoisine la raie B, et ce dernier a son tour est différent de celui de la raie A. En un mot, il y a dans le spectre, entre la raie A et la raie H, une infinité de couleurs différentes, dont les indices de réfraction ont des grandeurs insensiblement croissantes depuis 1,624 jusqu'à 1,671. — Pour le flint dont nous venons de parler, l'indice de réfraction des rayons du milieu du jaune est 1,638, celui du milieu du vert est 1,645, et celui du milieu du bleu 1,654. Or, cette inégale réfrangibilité est intimement liée avec les longueurs d'onde de ces différents rayons. La longueur d'onde des rayons du milieu du jaune est de 0,00056 millim., celle du milieu du vert est 0,00051 environ, et celle du milieu du bleu à peu près ,00045. Les rayons moyens du vert sont donc tout aussi bien aractérisés par une longueur d'onde déterminée, c'est-à-d. par une durée déterminée de vibration, que peut l'être un son musical quelconque. Par conséquent, nous ne sommes pas plus autorisés à dire que le vert du spectre est un mélange de jaune et de bleu que nous ne le sommes à dire qu'un certain son *d* est un mélange de deux autres sons *c* et *e*.

En outre, si l'on mélange du bleu de Prusse et de la gomme-gutte, on obtient du vert; mais ce vert est évidemment différent du vert pur du spectre : il résulte de la combinaison de deux sensations inégales. On peut également, il est vrai, par la combinaison des couleurs simples du spectre, obtenir des couleurs composées, comme nous l'avons vu en parlant des couleurs complémentaires. Supposons, par ex., que, dans l'expérience représentée par la Fig. 5, on intercepte, au moyen d'un écran convenablement placé, une partie des rayons qui émergent du prisme A, de telle sorte que l'écran *rv* reçoive seulement les rayons bleus et verts sortis du prisme. Si alors on regarde à travers le prisme B ces deux couleurs du spectre ainsi isolées, on voit apparaître en S une image verte. Mais ce vert n'est pas le vert pur du spectre. Il résulte simplement de la combinaison en une seule des deux impressions qui déterminent les sensations du jaune et du bleu dans notre œil.

DISPONDÉE. s. m. T. Versif. anc. Voy. Spondée.

DISPONIBILITÉ. s. f. État de ce qui est disponible; se dit surtout en parlant Des militaires qui sont momentanément sans emploi, mais qui restent à la disposition du ministre de la guerre et peuvent au besoin être appelés sous les drapeaux. *Être en d. Mettre en d. Les officiers en d. ne reçoivent que demi-solde.*

DISPONIBLE. adj. 2 g. Que l'on a à sa disposition, dont on peut disposer. *Avez-vous des fonds disponibles?* || T. Droit. *Portion, quotité d.*, La portion de biens dont la loi permet à une personne ayant des héritiers à réserve, de disposer à titre gratuit, soit par donation, soit par testament.

DISPOS. adj. m. Léger, agile; ne s'emploie qu'au masc., et ne se dit proprement que Des hommes. *Il est frais, gaillard et dispos.*

DISPOSER. v. a. (lat. *disponere*). Arranger, mettre dans un certain ordre. *Dieu a disposé dans un ordre merveilleux toutes les parties de l'univers. L'architecte a bien disposé les appartements de cette maison. Il a mal disposé les parties de son discours. Ce général avait parfaitement disposé ses troupes, son artillerie. Les fleurs de l'alisier sont disposées en corymbe.* — Se dit aussi D'un lieu que l'on arrange en vue d'une certaine destination. *On a disposé cette salle pour le bal. Il a disposé pour vous un appartement commode. On a tout disposé. On a disposé toutes choses.* — Préparer à, mettre en état de... *Rien ne dispose mieux le corps à supporter la fatigue.* — *D. les affaires*, Les mettre dans un certain état pour une certaine fin. || En parlant Des personnes, Préparer quelqu'un à quelque chose, et, dans une acception particulière, Tourner sa volonté, son inclination vers quelque chose, vers quelque action, ou vers quelqu'un. *D. un malade à la mort, à recevoir les sacrements. Je l'ai disposé à vous demander pardon. La grace dispose les cœurs. Je crois l'avoir bien disposé pour vous, l'avoir disposé en votre faveur. On l'a très-mal disposé à mon égard. Cette mesure disposa favorablement les esprits.* — *D. quelqu'un pour le bain, pour la purgation, pour* ou *à une opération, à prendre les eaux, etc.*, Le préparer par un régime convenable à prendre les bains, à se purger, etc. Vieux et peu usité. = Disposer. v. n. Faire de quelque chose ce que l'on veut. *D. du fruit de son travail. Je disposerai de ma fille comme je l'entendrai. Il dispose de tout dans cette maison. Disposez-en comme vous l'entendrez. Disposez de moi comme d'un homme qui vous est entièrement dévoué. Je ne puis d. de moi comme je voudrais. Disposez de ma vie, de ma fortune.* — Se servir d'une chose, l'employer à son usage personnel. *Vous pouvez d. de mon cheval chaque fois que vous en aurez besoin. Par son industrie l'homme dispose des forces de la nature.* || Aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux. *Il a disposé de cette terre. Je ne peux d. que de ce qui m'appartient. D. de son bien par testament.* — On dit que *Dieu a disposé d'une personne*, pour faire entendre qu'Elle est morte. || Statuer, régler, prescrire. *La loi ne dispose que pour l'avenir. La Providence en a disposé autrement.* — Prov., *L'homme propose et Dieu dispose*, V. Dieu. = se Disposer. v. pr. Se préparer. *Se d. à la mort, à un voyage. Il se disposait à venir vous voir. Nous nous disposâmes à bien recevoir l'ennemi.* — * Se dit quelquefois Des choses. *Tout se disposait pour recevoir l'empereur.* = Disposé, ée. part. || *Être disposé à une chose, à faire une chose*, Y être porté. *Je ne me sens pas disposé au travail. Je suis tout disposé à vous être utile.* — *Être bien disposé, mal disposé pour quelqu'un*, Être bien intentionné, mal intentionné à son égard. — * Famil., on dit absol., *Être bien, être mal disposé*, Pour marquer l'état physique où l'on se trouve. *Je ne me sens pas bien disposé ce matin.* = Syn. Voy. Apprêter.

DISPOSITIF, IVE. adj. T. Méd. *Remède d.*, Qui prépare à quelque chose. Vieux et inusité.

DISPOSITIF. s. m. T. Droit. La partie d'une loi, d'une ordonnance, d'un arrêt, d'un jugement, etc., qui en contient les dispositions, par opposition Au préambule, aux motifs, etc.

DISPOSITION. s. f. Arrangement; la manière dont sont disposées différentes choses, les unes par rapport aux autres, ou les différentes parties d'une chose. *La d. des parties du corps, des organes. La d. de ces lieux était telle que.... La d. des différentes parties d'un jardin, d'un tableau, d'un bâtiment. La d. d'un jardin. d'un tableau. La d. d'une armée, d'une bataille. La d. de son discours. La d. d'un poëme. La d. des scènes d'une comédie. Voilà une d. bien bizarre.* — En Stratégie, *Faire ses dispositions*, sign. Disposer ses troupes pour le combat. *Le général avait fait des dispositions fort savantes.* || * Se dit quelquefois au plur. pour Préparatifs. *Il avait fait toutes les dispositions nécessaires pour vous recevoir. Faire ses dispositions pour partir.* || État du tempérament ou de la santé. *Le climat influe beaucoup sur la d. habituelle du corps.* Famil., *Être en bonne* ou *en mauvaise d.*, Se porter bien, se porter mal. || Tendance, prédisposition, inclination; se dit au sens phys. et au sens moral. *La taille de cet enfant a quelque d. à se contourner. Ceci annonce une d. à l'apoplexie. Naturellement on n'a que trop de d. au mal. Cet enfant a beaucoup de d. au bien.* — Aptitude. *Ce jeune homme a de grandes dispositions, beaucoup de dispositions pour les mathématiques. Il montre une d. naturelle à la musique.* On dit aussi absol., *Avoir des dispositions, beaucoup de dispositions, de grandes dispositions. Il est né avec les plus heureuses dispositions. Cultiver les dispositions d'un élève.* || Sentiment où l'on est à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. *Sonder les dispositions de quelqu'un. Assurez-vous de ses dispositions pour vous. Je suis toujours à votre égard dans les mêmes dispositions. La d. des esprits est telle qu'on la peut désirer. Je trouvai tout le monde dans les meilleures dispositions.* || État où l'on est à l'égard de quelque chose; le dessein, l'intention que l'on a de faire quelque chose. *C'est là une d. très-louable. Dieu vous maintienne dans ces excellentes dispositions. Quand il vit les troupes en si bonne d., il ne balança plus à livrer bataille. Être en d. de s'amuser. Il était en d. de venir vous voir.* || Règlement, décret. *Les juges ne peuvent prononcer par voie de d. générale et réglementaire. Cela arriva par une d. particulière de la Providence.* || T. Jurisp. Action de disposer de son bien, ou Acte par lequel on en dispose; dans ce sens, il s'emploie ordinair. au plur. *Par la d. qu'il a faite de son bien*, ou simplem. *Par la d. de son bien. Selon la d. qu'il avait faite en mourant. Dispositions gratuites, à titre gratuit. Dispositions onéreuses, à titre onéreux. Faire ses dernières dispositions. D. entre-vifs*, V. Donation. *D. testamentaire*, Voy. Testament. *D. à cause de mort*, Acte par lequel un malade se dépouille de ses biens, mais avec la faculté de les reprendre, s'il revient à la santé. *La loi interdit ce genre de d.* || Chacun des points que règle ou que décide une loi, une ordonnance, un arrêt, un jugement, etc. *Les dispositions d'une loi, d'une ordonnance. D. formelle. La d. que renferme cet article est très-claire. Cela est contraire aux dispositions de la loi. Les dispositions de ce jugement ont été réformées.* — Absol., *La d. de la loi*, Ce que la loi ordonne, prescrit, par oppos. à *La d. de l'homme*, Ce qu'une personne peut prescrire par actes entre-vifs ou testamentaires. *La maxime que la d. de l'homme fait cesser la d. de la loi ne doit pas être prise à la lettre.* || Le pouvoir, la faculté de disposer de quelqu'un ou de quelque chose; dans ce sens, il ne prend jamais le plur. et s'emploie surtout avec les préposit. *à* et *en*. *Il a laissé la d. de ses affaires à un tel. Les préfets ont la d. d'un certain nombre d'emplois. Combien avez-vous de soldats à votre d.? Il est entièrement à la d. d'un tel. Mettre une somme d'argent à la d. de quelqu'un. Je laisse cela à votre d. Il n'est pas en ma d. de pouvoir vous aider dans cette circonstance. Cela est en la d. de Dieu seul. Cela est en ma d. absolue. Je vous offre tout ce qui est en ma d.* || T. Littér. V. Rhétorique. || T. Philos. scolastique. *D. prochaine*, L'état prochain où est une chose pour recevoir une nouvelle forme, une nouvelle qualité. On dit, dans le sens contraire, *D. éloignée*.

Syn. — *Position, Situation.* — La *situation* est une manière générale d'être en place; la *position* est une manière particulière d'être dans un sens; la *disposition* marque la *position* combinée de différentes parties ou de divers objets qui doivent concourir au même dessein, et a une tendance particulière au but. Une armée est dans telle ou telle *situation*, selon les circonstances et selon les rapports sous lesquels vous la considérez; elle cherche, elle choisit une *position* pour attaquer ou pour n'être point attaquée; si elle doit combattre, le général fait pour cela ses *dispositions*. Une maison est dans telle *situation*, relativement à ce qui l'environne; elle est dans telle *position*, eu égard à son *exposition;* elle a une telle *disposition*, eu égard à la distribution des parties qui la composent. Lorsqu'on est dans une *situation* très-gênée quant à la fortune, on est peu en *position* de faire du bien, quelle que soit la *disposition* de l'esprit et du cœur. Au figuré, on dit la *situation*, la *disposition*, et non la *position*, des esprits, des affaires, etc. Mais la *situation* ne désigne que l'état actuel des choses, tandis que la *disposition* désigne leur tournure et leur tendance. La *situation* des esprits qui sont pour ou contre vous dans une affaire, est leur *disposition*. Vous êtes dans une *situation* fâcheuse, si vos juges sont dans des *dispositions* défavorables pour vous.

DISPROPORTION. s. f. Manque de proportion, disconvenance entre différentes choses ou entre les parties d'une même chose. *D. de taille, d'âge, de mérite, de fortune. Une d. choquante. Il y a une grande d. entre ces deux choses-là. Quelle d. y trouvez-vous?*

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. Qui manque de proportion, de convenance. *Ces partages sont disproportionnés. Leurs âges sont bien disproportionnés. Un mariage disproportionné.*

DISPUTABLE. adj. 2 g. Qui peut être disputé. *Cette question n'est pas disputable.*

DISPUTE. s. f. Débat, contestation, altercation. *Ils sont toujours en d. Ils ont eu d. ensemble. Avoir d. contre quelqu'un. Opiniâtre dans la d. La chaleur de la d. Les disputes de religion.* || Dans les écoles, Discussion publique où l'on débat des questions de théologie, de philosophie, etc. = Syn. Voy. Altercation.

DISPUTER. v. n. (lat. *disputare*). Être en débat, avoir contestation. *D. contre quelqu'un. D. ensemble. Il ne faut pas d. des goûts.* Absol., *Il aime à d.* || Raisonner pour ou contre, sur un sujet donné. *Il y a encore d'autres points sur lesquels je pourrais d. Ce bachelier a disputé en Sorbonne.* || Figur., *D. de*, s'emploie en parlant De personnes ou de choses qui paraissent avoir des qualités si égales que l'on ne sait pas laquelle l'emporte. *Ces deux femmes disputent de beauté, d'esprit, de laideur. Ces deux maisons disputent de noblesse. Néron et Domitien disputent de cruauté.* = Disputer. v. a. Contester, lutter, pour obtenir ou pour conserver quelque chose. *D. un prix, une chaire de professeur. D. un rang. Il lui dispute le pas, la préséance. Les Romains disputèrent l'empire aux Carthaginois. D. son bien, sa vie, son honneur. D. la victoire. Ces sauvages disputent aux animaux les aliments grossiers dont ils se nourrissent. Deux rivaux se disputaient sa main. Plusieurs villes se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Les deux armées se disputèrent longtemps la victoire.* — Fig., se dit aussi Des choses. *Mille objets divers se disputaient nos regards.* — * Par ext., Dénier. *Je ne lui dispute pas ses lettres de noblesse, mais je lui dispute ses titres littéraires.* || *D. le terrain*, Se défendre pied à pied; et Fig., Soutenir avec force son opinion, ses intérêts ou ceux d'autrui dans une contestation quelconque. *L'ennemi disputa longtemps le terrain à nos troupes. Ce chicaneur a bien disputé le terrain.* || Par ellipse, *Le d. à quelqu'un*, se dit Pour marquer qu'une personne en égale une autre. *Le d. à quelqu'un en valeur, en richesse, en érudition, etc.* S'emploie aussi en parlant Des choses. *Tyr pouvait le d. aux cités les plus opulentes.* = * se Disputer. v. pron. *Depuis une heure, ils n'ont pas cessé de se d. Ils se sont vivement disputés.* = Disputé, ée. part. *On a vu peu de victoires aussi disputées et aussi meurtrières.*

DISPUTEUR. s. m. Celui qui aime à disputer. *Un grand d. Un d. acariâtre.* ‖ Adjectiv., *Cet homme est très-disputeur.*

DISQUE. s. m. (lat. *discus*). Sorte de palet de pierre ou plus ordin. de fer que les anciens, dans leurs jeux et dans leurs exercices, jetaient au loin pour faire paraître leur force et leur adresse. ‖ Par anal., se dit De la surface visible des grands astres, qui nous paraissent ronds et plats. *Le d. du soleil, de la lune.*

Enc. — Archéol. — Le jeu du d. était un des exercices gymnastiques les plus aimés par les anciens. Il était en usage dès les temps héroïques, ainsi qu'on le voit par l'Odyssée d'Homère (VI. 626). La fable d'Hyacinthe tué par le d. d'Apollon, prouve également sa haute antiquité. Le d. dont les Grecs se servaient était fort lourd, car il avait de 25 à 30 centimètres de diamètre : celui qui le lançait le plus loin remportait le prix. Pour lancer le d., le *Discobole* se plaçait sur une espèce de degré (βαλβίς) et prenait l'attitude représentée par la Figure ci-contre, qui est la reproduction de l'une des nombreuses imitations du célèbre *Discobole* du sculpteur Myron. Quelquefois, au lieu de d., on employait une masse de fer de forme sphérique (σόλος). Cette masse était percée au milieu, et l'on y passait une corde ou une courroie dont on se servait pour la lancer plus aisément.

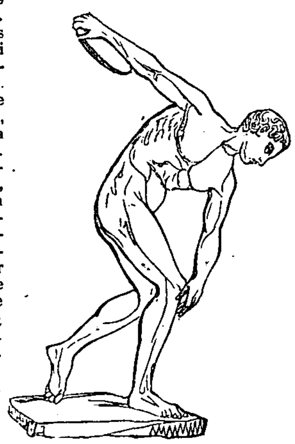

Botan. — Les botanistes donnent le nom de *Disque :* 1° à la partie de la surface d'une feuille comprise entre ses bords; 2° à l'extrémité élargie du pédoncule qui supporte les fleurons des Composées; 3° à un verticille d'organes appendiculaires rudimentaires, de nature ordinairement glanduleuse, qui appartient à la fleur d'un grand nombre de plantes, où il est situé entre les étamines et le pistil. C'est du d. pris dans ce dernier sens que nous parlerons ici.

Ce verticille se présente sous les formes les plus variées. En effet, tantôt il est formé de pièces distinctes, tantôt il constitue un tout continu, divisé ou non en lobes plus ou moins profonds. Dans le premier cas, il se compose de protubérances libres plus ou moins saillantes, en forme de petites écailles, de cônes, etc. Dans le second, il figure un bourrelet, un anneau, une cupule ou une sorte de tube. Sa position varie également beaucoup. Presque toujours, il est placé entre le verticille des étamines et celui des carpelles ; mais il peut aussi se montrer entre les étamines et les pétales, ou entre la corolle et le calice. Le d. forme un verticille complet quand toutes les pièces qui le composent sont disposées en cercle régulier. Il forme un verticille incomplet lorsque quelques-unes de ses parties ne sont point développées. Le verticille discoïdal compte comme les autres dan la symétrie de la fleur. Quand, par ex., dans une fleur pourvus de d., les carpelles sont opposés aux étamines, on trouve quee si l'on compte le d. pour un verticille, ses pièces alternen avec celles de l'androcée et du gynécée. — La position du d., relativement à l'ovaire, est la même que celle des étamines. En conséquence, il est dit *hypogyne* lorsqu'il est placé sous l'ovaire; *perigyne*, lorsqu'il tapisse la face interne du tube du calice; *épigyne*, lorsque l'ovaire étant infère, le d. est appliqué sur son sommet (Fig. 1. Disq. hypog. du *Polemonium cœruleum*, vulg. *Valériane bleue;* 2. D. périg. du *Rhamnus frangula*, vulg. *Bourgène;* 3° D. épig. du *Rubia tinctorum* ou *Garance;* 4° D. épig. de la *Pæonia moutan*, vulgair. *Pivoine en arbre*). Cette dernière fleur nous offre le d. le plus développé que l'on connaisse dans tout le règne végétal : ici cet organe forme une expansion en forme de godet et de couleur pourpre qui recouvre entièrement les pistils; mais dans la Fig. cette expansion est déchirée en partie. — V. Nectaire et Réceptacle.

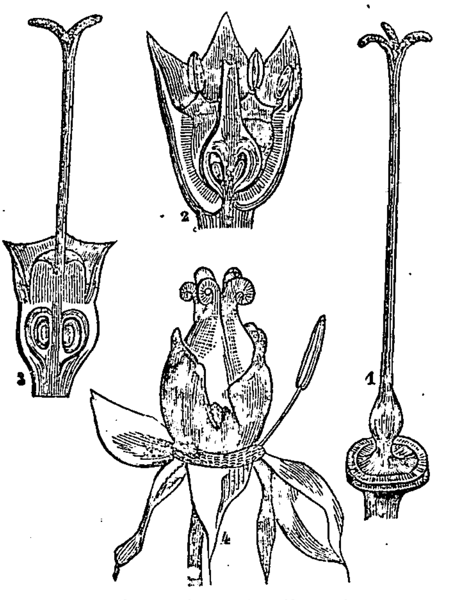

DISQUISITION. s. f. (lat. *disquisitio*). Recherche sur un point particulier d'une science. *Se livrer à des disquisitions philosophiques, mathématiques, etc.* Peu usité; on dit ordinairement *Recherche*, et quelquefois *Investigation.*

DISSECTION. s. f. Action de disséquer : L'état d'un corps disséqué. *Faire une d. Assister à une d. anatomique. Une salle de d.*, — Voy. Anatomie.

DISSEMBLABLE. adj. 2 g. Qui n'est point semblable, qui est différent. *Ces deux frères sont bien dissemblables. Deux caractères entièrement dissemblables. Qu'il est d. à lui-même ! Les hommes sont souvent dissemblables d'eux-mêmes. Il est bien d. de ce qu'il était jadis.*

DISSEMBLANCE. s. f. Manque de ressemblance. *Il y a entre ces deux frères une grande d. On rencontre rarement une pareille d. D. de forme.*

DISSÉMINATION. s. f. T. Bot. *La d. des graines*, La dispersion naturelle des graines, à l'époque de leur maturité. Voy. Graine.

DISSÉMINER. v. a. (lat. *disseminare*). Répandre çà et là, éparpiller; se dit au prop. et au fig. *Le vent dissémine les graines de certains végétaux. On dissémina les troupes dans les villages voisins. D. les erreurs par des écrits.* = se Disséminer. v. pron. *Les graines des végétaux se disséminent naturellement.* = Disséminé, ée. part.

DISSENSION. s. f. (lat. *dissensio*). Discorde causée par l'opposition, la diversité des intérêts ou des sentiments. *D. domestique. Dissensions civiles. Vivre en d. Cela causa de grandes dissensions dans l'État. Apaiser, éteindre les dissensions.*

DISSENTIMENT. s. m. (lat. *dissensus*). Différence de sentiments, d'opinions. *En cas de d. Cette explication a mis fin à tout d. entre nous.*

DISSÉQUER. v. a. (lat. *dissecare;* de *dis*, partic. disjonctive, et *secare*, couper). Diviser méthodiquement et mettre à découvert les différentes parties d'un corps organisé, soit pour en étudier ou en démontrer la structure, soit pour rechercher les lésions ou altérations causées par la maladie. *D. un cadavre, un bras, un œil, etc. D. un cheval, un chien.* — Se dit aussi Des végétaux. *D. une plante, une fleur, un fruit.* — * Par extension se dit pour désigner Toute opération analogue que fait un chirurgien sur le sujet qu'il opère. ‖ Fig. et famil., *D. un ouvrage d'esprit*, L'analyser minutieusement, et le critiquer jusque dans les moindres détails. = Disséqué, ée. part. ‖ * T. Bot. Se dit adject. Des feuilles qui sont profondément découpées.

DISSÉQUEUR. s. m. Celui qui dissèque. Peu usité, et ne se dit guère qu'avec un adj. *Un habile d.*

DISSERTATEUR. s. m. Celui qui disserte; ne se prend guère qu'en mauvaise part. *C'est un ennuyeux d.*

DISSERTATION. s. f. Discours ou écrit dans lequel on examine soigneusement quelque matière, quelque question, quelque ouvrage d'esprit. *Une savante d. Faire une d. sur un point d'histoire. D. philosophique.*

DISSERTER. v. n. (lat. *dissertare*). Faire une dissertation. *Il a longuement disserté sur ce point. Ils dissertent au lieu de causer.* = Syn. Voy. Discourir.

DISSIDENCE. s. f. Scission; action ou état de ceux qui s'éloignent de la doctrine ou de l'opinion du plus grand nombre sur quelque matière. *D. d'opinions. La d. de quelques membres amena la dissolution du comité. Cette proposition fit naître une d. fâcheuse.*

DISSIDENT, ENTE. adj. (latin. *dissidere*). Celui, celle qui professe une doctrine, une opinion différente de celle du plus grand nombre; s'emploie surtout en matière de religion et de politique. *Secte dissidente. Parti d. Les membres dissidents.* ‖ Substantiv., *Les dissidents de Pologne. En Angleterre, les dissidents sont appelés* dissenters.

DISSIMILAIRE. adj. 2 g. Qui n'est pas de même genre, de même espèce; se dit par oppos. à *Similaire. Les os, les muscles, les artères sont, dans le corps humain, des parties dissimilaires.*

* **DISSIMILITUDE.** s. f. T. Rhét. Voy. Topiques.

DISSIMULATEUR. s. m. Celui qui dissimule. Peu us.

DISSIMULATION. s. f. Action de dissimuler; conduite de celui qui dissimule. *En politique, la d. est parfois nécessaire. D. artificieuse. La feinte est encore pire que la d.* ‖ Caractère de celui qui dissimule. *La profonde d. de Tibère. Il est d'une d. profonde.*

DISSIMULÉ, ÉE. adj. Qui ne laisse pas apercevoir ses sentiments, ses desseins. *Homme d., profondément d. Esprit, caractère d.* ‖ Substantiv., *C'est un d., une dissimulée.*

DISSIMULER. v. a. (latin. *dissimulare*). Cacher, ne pas laisser apercevoir ses sentiments, ses desseins. *D. sa haine, son amour, sa douleur. D. ses craintes. D. ses projets.* — Absol., *Il ne sait pas d. A quoi bon d.?* ‖ Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. *D. une injure, un affront, etc.* ‖ Taire, laisser ignorer. *Je ne vous dissimulerai pas que j'en ai éprouvé quelque dépit. Il dissimula qu'il eût eu part à cette affaire. Il n'est jamais permis de d. la vérité.* — *Se d. quelque chose à soi-même*, Ne pas se l'avouer, ou Ne pas le reconnaître. *Il y a des passions basses que nous nous dissimulons par fierté. Il ne se dissimule pas qu'il aura bien des difficultés à vaincre.* ‖ Cacher, rendre moins apparent. *Son corset dissimule la difformité de sa taille. D. par quelque artifice les défauts d'un ouvrage.* = * se Dissimuler. v. pr. Être caché, rester ignoré. *Sa joie lui échappe et ne peut plus se d.* = Dissimulé, ée. part. = Syn. V. Cacher.

DISSIPATEUR, TRICE. s. Qui fait des dépenses désordonnées. *C'est un d., une dissipatrice.* ‖ Adject., *Un mari dissipateur.*

Syn. — *Prodigue.* — Les dépenses du *prodigue* peuvent être en elles-mêmes utiles et bonnes; mais il y a excès. Les dépenses du *dissipateur* sont folles et extravagantes. Toute dépense superflue, toute profusion, peut être regardée comme *prodigalité;* toute dépense destructive est *dissipation.* L'avare, en certaines occasions peut être *prodigue*, mais il n'est jamais *dissipateur.* Le *dissipateur* n'est pas toujours *prodigue*, car souvent il se ruine en dépenses étroites, mesquines, mais futiles et sans objet. C'est ordinairement la vanité qui fait le *prodigue;* le dérèglement fait le *dissipateur. Dissipateur* ne se dit qu'en mauvaise part ; il en est autrement de *prodigue :* ainsi l'on dit, en forme de louange, *prodigue* de ses soins, de ses services, de son sang, de sa vie, etc.

DISSIPATION. s. f. Action de consumer un bien par des dépenses désordonnées. *La d. de son patrimoine. La d. des finances.* — Par ext., Ces dépenses elles-mêmes. *Il s'est ruiné par ses dissipations.* ‖ État d'une personne qui se livre sans mesure aux plaisirs du monde. *Vivre dans la d. Aimer la d.* — * Par ext., Ces plaisirs eux-mêmes. *Les dissipations presque inévitables de la jeunesse.* — Distraction, récréation. *Il lui faut de la d.* ‖ T. Physiol. anc. Évaporation, déperdition. *La d. des esprits animaux. La d. des fluides de l'économie.*

DISSIPER. v. a. (lat. *dissipare;* de *dis*, partic. disjonct., et *sipere*, jeter). Faire évanouir, chasser, faire disparaître, en dispersant de tous côtés. *Le soleil a dissipé les brouillards. La lumière dissipe les ténèbres. Le vent a dissipé les nuages. D. un attroupement. D. une armée.* — Fig., Anéantir, faire cesser. *D. les factions, les cabales. D. des faux bruits. D. les craintes, les terreurs, les soupçons de quelqu'un. D. des illusions, des doutes, des préjugés. Ce seul mot dissipa sa fureur. Cette promenade a dissipé mon mal de tête.* ‖ Consumer par des dépenses excessives, désordonnées. *D. son patrimoine. Il a dissipé son bien en folles dépenses. Il a tout dissipé.* — Fig., *D. son temps en de frivoles occupations. D. sa jeunesse au milieu des vains plaisirs du monde.* ‖ Distraire, procurer de la récréation. *Ce jeu dissipe l'esprit.* — Absolum., *La promenade dissipe.* = se Dissiper. v. pron. Se dit dans la plupart des acceptions ci-dessus. *Le brouillard se dissipe. Les nuages se dissipent. L'attroupement s'est dissipé. Mes craintes, mes illusions se dissipèrent. Mon mal de tête s'est dissipé. Avec quelle rapidité l'argent se dissipe! Tout mon temps se dissipe en occupations frivoles. Vous avez besoin de vous d. un peu.*

= Dissipé, ée. part. || *Avoir l'esprit dissipé, être dissipé*, Ne faire aucune attention à ce qu'on fait, à ce qu'on dit, ou à ce qu'on vous dit. *Être dissipé*, Être très-répandu dans le monde et livré entièrement à ses plaisirs. Par anal., on dit, *Une vie dissipée.* = Syn. V. DILAPIDER.

DISSOLU, UE. adj. (lat. *dissolutus*, délié). Qui a des mœurs excessivement relâchées, qui se donne toute licence. *C'est une femme dissolue. D. dans ses mœurs, dans ses paroles.* — Par anal., *Vie dissolue. Mœurs, paroles dissolues. Une cour dissolue. Un siècle d.*

DISSOLUBLE. adj. 2 g. T. Chim. Qui peut être dissous. On dit ordinairement *Soluble.*

DISSOLUMENT. adv. D'une manière dissolue. Peu us.

DISSOLUTIF, IVE. adj. T. Médec. et Chimie anc. Qui a la vertu de dissoudre. Inusité.

DISSOLUTION. s. f. (lat. *dissolutio*). Séparation des parties qui composent un corps. *La chaleur hâte la d. des matières organiques. Tomber en d. D. complète.* — *La d. du corps et de l'âme*, La séparation du corps et de l'âme. || Figur., *La corruption des mœurs amène la d. de l'ordre social. L'invasion des barbares hâta la d. de l'empire romain. Les causes de la d. de cet empire. L'État semblait menacé d'une d. prochaine.* — *La d. du corps législatif, de la chambre des députés, du parlement*, L'ordre donné aux députés, etc., de se séparer. *Le roi prononça la d. du parlement. Ordonnance de d.* || Fig., Déréglement de mœurs; Débauche excessive. *La d. des mœurs était arrivée à son comble. Vivre dans la d. Se livrer à la plus honteuse d. Des villes célèbres par leurs dissolutions. Se plonger dans toutes sortes de dissolutions.* || T. Chim. V. CHIMIE. || T. Dr. *D. du mariage*, Rupture légale du lien conjugal. — *D. de communauté, D. d'une société.* Voy. COMMUNAUTÉ et SOCIÉTÉ. || T. Méd. *La d. du sang, des humeurs, etc.* La trop grande fluidité du sang, etc.

DISSOLVANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de dissoudre. *C'est une des substances les plus dissolvantes.* On dit de même, *Vertu, qualité dissolvante.* — * Figur., *Des doctrines dissolvantes.* = DISSOLVANT. s. m. T. Chim. Liquide qu'on emploie pour détruire l'agrégation des molécules d'un corps solide. *L'eau est le d. le plus employé.* || * T. Méd. Se disait autrefois De médicaments qui étaient réputés avoir la propriété de dissoudre les concrétions pathologiques.

DISSONANCE. s. f. Réunion de deux sons qui ne s'accordent pas d'une manière parfaite et blessent plus ou moins l'oreille. V. HARMONIE. || * T. Gram. et Figur., Réunion de plusieurs syllabes dures qui blessent l'oreille. — Fig., *D. de ton dans le style*, Mélange disparate du ton sérieux et du badin, du noble et du trivial.

DISSONANT, ANTE. adj. Qui forme dissonance. *Sons dissonants. Intervalle d.* || Qui n'est point d'accord, qui n'est pas dans le ton. *Instrument d.* Inus.

DISSONER. v. n. T. Mus. Former dissonance.

DISSOUDRE. v. a. (lat. *dissolvere*). T. Chim. Se dit D'un liquide qui absorbe un autre corps solide, liquide ou gazeux. *L'eau dissout l'alcool, mais ne dissout pas l'éther. L'eau, sous la pression de l'atmosphère, dissout un volume égal de gaz acide carbonique. L'éther dissout très-bien les corps gras.* Dans le langage ordinaire, se dit surtout en parl. Des corps solides qui disparaissent dans un liquide, à la suite de la désagrégation des molécules qui les composent. *L'eau dissout le sucre beaucoup mieux que ne le fait l'alcool.* || T. Méd. Faire disparaître une obstruction, un engorgement, une concrétion. *On est parvenu à d. cet engorgement. Ce remède passait pour d. les calculs biliaires.* || Fig., Diviser, faire cesser d'exister. *Après la mort d'Alexandre, son empire fut dissous. Le roi s'est décidé à d. la chambre.* — En parl. De certains contrats, Les rompre, y mettre fin. *D. la communauté conjugale. D. une société commerciale. La mort seule doit d. le mariage.* On dit aussi, *D. une alliance, une ligue.* = SE DISSOUDRE. v. pron. Se dit non-seulement De ce qui est dissous par un fluide, mais aussi De tout corps dont les parties se désagrégent par quelque cause que ce soit. *Ce sel se dissout promptement. L'or se dissout dans l'eau régale. Un cadavre qui se dissout.* Avec ellipse du pronom, *Faire d. du sucre dans de l'eau.* || Fig., *Ce vaste empire était sur le point de se d. A les entendre, le corps social est près de se d.* — *Le mariage ne peut se d. que par la mort de l'un des époux. Leur société s'est dissoute par la faillite de l'un des associés.* = DISSOUS, OUTE. p. = Conj. V. ABSOUDRE.

DISSUADER. v. a. (lat. *dissuadere;* de *dis*, partic. disjonct., et *suadere*, conseiller). Détourner quelqu'un de l'exécution d'un dessein, le porter à ne pas exécuter une résolution prise. *D. quelqu'un d'un projet. Il avait quelque envie d'entreprendre ce voyage, mais ses amis l'en ont dissuadé. On l'a dissuadé de partir.* = DISSUADÉ, ÉE. part.

DISSUASION. s. f. Action de dissuader. *Dans le genre délibératif, l'orateur a en vue deux objets principaux; la persuasion et la d.* Peu usité.

DISSYLLABE. adj. 2 g. *Mot d.*, Qui est de deux syllabes. || Subst., *Ce vers est composé de dissyllabes.*

DISSYLLABIQUE. adj. 2 g. *Vers d.*, Vers de deux syllabes, ou Dont tous les mots sont des dissyllabes.

* **DISSYMÉTRIQUE.** adj. 2 g. T. Didact. Qui manque de symétrie. *Cette fleur est d.*

DISTANCE. s. f. Espace, intervalle qui existe entre deux objets, entre deux lieux. *La d. des lieux. La d. d'une ville à une autre. La d. entre deux villes. Lorsque vous écrivez, vous ne mettez pas assez de d. entre les mots. Ces arbres sont tous plantés à égale d. les uns des autres. La d. qui nous sépare. Se tenir à la d. convenable, à une d. respectueuse. De d. en d. Parcourir une d. Calculer, mesurer une d. Une d. de 50 mètres, de 20 lieues.* — *Tenir à d.*, Empêcher d'approcher. *Je le tins à d. en le menaçant de mon pistolet.* Fig., se dit De celui qui, par réserve ou orgueil, empêche la familiarité de ceux qui l'approchent. *Ce prince, quoique affable, sait tenir à d. ceux qui l'approchent. C'est un homme qu'il est bon de tenir à d.* || Par anal., Intervalle de temps. *La d. qui sépare ces deux époques. Entre Alexandre et Napoléon, il y a vingt et un siècles de d.* || Fig., Différence. *Du créateur à la créature, la d. est infinie. La d. qui sépare ces deux orateurs. Il existe une trop grande d. entre vous, entre sa condition et la vôtre. L'amour rapproche les distances.*

Enc. — En Géométrie, la d. de deux points est le plus court chemin de l'un de ces points à l'autre : c'est donc la ligne droite qui joint ces deux points. La d. d'un point à une ligne ou à une surface est de même mesurée par la perpendiculaire menée de ce point à la ligne ou à la surface. Aux mots ARPENTAGE et LATITUDE, nous donnerons une idée générale des moyens employés pour mesurer les distances à la surface de la terre. On trouvera également, aux divers articles consacrés à l'astronomie, les distances des différents astres, soit au soleil, soit à la terre, ainsi que l'indication des procédés employés pour mesurer ces distances; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici. Voy. encore APHÉLIE, APPARENT, etc.

DROIT. — L'art. 1er du Code Napoléon dit : « Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la promulgation qui en est faite par l'Empereur. Elles seront exécutées dans chaque partie de l'empire du moment que la promulgation pourra en être connue. La promulgation, faite par l'Empereur, sera réputée connue dans le département de la résidence impériale un jour après celui de la promulgation, et dans chacun des autres départements après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois 10 myriamètres entre le lieu où la promulgation en aura été faite et le chef-lieu de chaque département. » — En conséquence de cet article, un arrêté du 25 messidor an XI (14 juill. 1803) fixa la *d. légale* de Paris à chaque chef-lieu de département. Dans le tableau ci-après, les chiffres à la gauche de la virgule expriment les myriam., et le chiffre à la droite les kilom. en sus.

Ain, *Bourg*, 43,2. — Aisne, *Laon*, 12,7. — Allier, *Moulins*, 28,9. — Alpes (Basses-), *Digne*, 75,5. — Alpes (Hautes-), *Gap*, 66,5. — Ardèche, *Privas*, 60,6. — Ardennes, *Mézières*, 23,4. — Ariége, *Foix*, 75,2. — Aube, *Troyes*, 15,9. — Aude, *Carcassonne*, 76,5. — Aveyron, *Rhodez*, 69,2. — Bouches-du-Rhône, *Marseille*, 81,5. — Calvados, *Caen*, 26,3. — Cantal, *Aurillac*, 53,9. — Charente, *Angoulême*, 45,4. — Charente-Inférieure, *la Rochelle*, 46,0. — Cher, *Bourges*, 23,3. — Corrèze, *Tulle*, 46,1. — Corse, *Ajaccio*, 145,5. — Côte-d'Or, *Dijon*, 30,5. — Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*, 44,6. — Creuse, *Guéret*, 42,8. — Dordogne, *Périgueux*, 47,2. — Doubs, *Besançon*, 39,6. — Drôme, *Valence*, 56,0. — Eure, *Évreux*, 10,4. Eure-et-Loir, *Chartres*, 9,2. — Finistère, *Quimper*, 62,3. — Gard, *Nîmes*, 70,2. — Garonne (Haute-), *Toulouse*, 66,9. — Gers, *Auch*, 74, 3. — Gironde, *Bordeaux*, 67,3. — Hérault, *Montpellier*, 75,2. — Ille-et-Vilaine, *Rennes*, 34,6. — Indre, *Châteauroux*, 25,9. — Indre-et-Loire, *Tours*, 24,2. — Isère, *Grenoble*, 56,8. — Jura, *Lons-le-Saulnier*, 41,1. — Landes, *Mont-de-Marsan*, 70,2. — Loir-et-Cher, *Blois*, 18,1. — Loire, *Saint-Étienne*, 47,7. — Loire (Haute-), *le Puy*, 50,5. — Loire-Inférieure, *Nantes*, 38,9. — Loiret, *Orléans*, 12,3. — Lot, *Cahors*, 55,8. — Lot-et-Garonne, *Agen*, 71,4. — Lozère, *Mende*, 56,6. — Maine-et-Loire, *Angers*, 30,0. — Manche, *Saint-Lô*, 32,6. — Marne, *Châlons*, 16,4. — Marne (Haute-), *Chaumont*, 24,7. — Mayenne, *Laval*, 28,1. — Meurthe, *Nancy*, 33,4. — Meuse, *Bar-le-Duc*, 25,1. — Morbihan, *Vannes*, 50,0. — Moselle, *Metz*, 30,8. — Nièvre, *Nevers*, 25,6. — Nord, *Lille*, 23,6. — Oise, *Beauvais*, 8,8. — Orne, *Alençon*, 19,1. — Pas-de-Calais, *Arras*, 19,3. — Puy-de-Dôme, *Clermont*, 38,4. — Pyrénées (Basses-), *Pau*, 78,1. — Pyrénées (Hautes-), *Tarbes*, 81,5. — Pyrénées-Orientales, *Perpignan*, 88,8. — Rhin (Bas-), *Strasbourg*, 46,4. — Rhin (Haut-), *Colmar*, 48,1. — Rhône, *Lyon*, 46,6. — Saône (Haute-), *Vesoul*, 35,4. — Saône-et-Loire, *Mâcon*, 39,9. — Sarthe, *le Mans*, 21,1. — Seine-Inférieure, *Rouen*, 13,7. — Seine-et-Marne, *Melun*, 4,6. — Seine-et-Oise, *Versailles*, 2,1. — Sèvres (Deux-), *Niort*, 41,6. — Somme, *Amiens*, 12,8. — Tarn, *Alby*, 65,7. — Tarn-et-Garonne, *Montauban*, 63,3. — Var, *Draguignan*, 89,0. — Vaucluse, *Avignon*, 70,7. — Vendée, *Napoléon-Vendée*, 44,7. — Vienne, *Poitiers*, 34,3. — Vienne (Haute-), *Limoges*, 38,0. — Vosges, *Épinal*, 38,1. — Yonne, *Auxerre*, 16,8. — Algérie, *Alger*, 160,0.

Afin de faciliter le calcul des distances ci-dessus, la promulgation des lois a toujours lieu à Paris, et non à l'endroit où l'Empereur peut momentanément résider. Conformément au texte littéral de l'art. 1er du C. Nap., il faut, pour que le délai soit augmenté d'un jour, qu'il y ait 10 myriam. entiers de d. Lorsque la loi est légalement présumée parvenue au chef-lieu, elle est également réputée connue dans toutes les communes du département. — Pour les actes de procédure, la règle générale est que les délais sont augmentés d'un jour par 3 myriam. de d. Quand il y a lieu à voyage ou à envoi et retour, l'augmentation est du double.

DISTANT, ANTE. adj. (lat. *distans;* de *dis*, partic. qui marque séparation, et *stare*, être fixé). Éloigné; se dit De l'espace et du temps. *Ces deux villes ne sont distantes l'une de l'autre que de cinq lieues. Ces deux époques ne sont pas fort distantes l'une de l'autre.*

DISTENDRE. v. a. T. Médec. Causer une tension plus ou moins considérable. *Les gaz qui distendaient l'intestin.* = SE DISTENDRE. v. pron. *La peau se distend alors peu à peu.* = DISTENDU, UE. part.

DISTENSION. s. f. T. Méd. Tension plus ou moins considérable. *La d. de l'estomac, de la peau, etc.*

* **DISTHÈNE.** s. m. (gr. δίς, deux fois; σθένος, force). T. Minéralogie.

Enc. — Le *Disthène* est un silicate simple d'alumine qui affecte habituellement la forme de cristaux lamelliformes très-allongés. Il est naturellement blanc, mais sa teinte la plus ordinaire est le bleu de saphir, d'où les noms de *Sappare*, *Cyanite* et *Schorl bleu* qu'on lui donne communément : celui de d. lui vient de ce que l'électricité qu'y développe le frottement est tantôt positive, tantôt négative. Sa densité est 3,67. Il raie le verre, mais il est rayé par une pointe d'acier. Enfin, il est infusible au chalumeau, ce qui le fait quelquefois employer comme support dans les essais pyrognostiques. Aux Indes, on le polit et on le vend sous le nom de *Saphir commun.* Le d. se trouve disséminé dans le micaschiste au Saint-Gothard, dans les calcaires saccharoïdes au Simplon, dans les terrains schisteux de la Bretagne, etc.

DISTILLATEUR. s. m. [On ne prononce qu'une L dans ce mot et dans les 4 suivants.] Celui dont la profession est de fabriquer par la distillation toutes sortes d'eaux, d'huiles, d'essences, de liqueurs, etc.

DISTILLATION. s. f. T. Chim., Pharm. et Technol.

Enc. — La *Distillation* est une opération par laquelle on réduit les liquides en vapeur, à l'aide de la chaleur, pour les faire retourner ensuite à l'état liquide par le refroidissement. Elle a généralement pour but de séparer, dans un composé donné, les produits volatils d'avec ceux qui ne le sont pas, ou d'avec ceux qui le sont moins dans les mêmes circonstances : c'est ainsi qu'on retire l'alcool du vin et qu'on sépare les essences des différentes substances aromatiques où elles sont contenues. — La d. est d'un usage journalier dans les laboratoires de chimie et de pharmacie; mais on n'y emploie guère que la *Cornue* et l'*Alambic*, parce qu'on opère en général sur de petites quantités de substances. Les chimistes distinguaient autrefois la d. *per ascensum*, *per descensum* et *per latus*, selon la disposition qu'ils donnaient à leur appareil distillatoire, d'où il résultait que le produit volatil s'échappait de bas en haut, de haut en bas, ou latéralement; mais ces distinctions étaient en réalité sans importance aucune, car le produit obtenu était toujours identique. La manière d'appliquer la chaleur à l'appareil distillatoire donnait encore lieu à de nouvelles divisions : en conséquence, on distinguait la d. *à feu nu*, au *bain-marie* et au *bain de sable*, suivant que le calorique était appliqué directement au vase renfermant le liquide à distiller, ou seulement par l'intermédiaire de l'eau bouillante ou du sable chaud. Ces termes et ces procédés sont encore en usage aujourd'hui, car le mode d'application de la chaleur est chose importante dans une foule de cas, et exerce souvent une influence notable sur la nature des produits. A ces procédés, il convient encore d'ajouter la d. *à la vapeur*, qui est d'origine toute récente, et qui est fort employée, surtout pour obtenir les esprits aromatiques, comme l'essence de fleur d'oranger. — Dans les arts industriels, on emploie encore généralement le simple alambic des pharmaciens; mais, lorsqu'il s'agit de distiller de grandes quantités de liquides spiritueux, comme dans les *Distilleries* ou *Brûleries*, où l'on fabrique l'alcool, cet appareil n'est point assez économique. Il faut, en effet, pour obtenir l'alcool au degré de concentration voulu, recourir à plusieurs distillations successives, ce qui cause une grande perte de temps, et surtout une consommation considérable de combustible. On a donc cherché à remédier à ces inconvénients, et depuis le commencement de ce siècle, de nombreux perfectionnements ont été apportés à l'ancien appareil distillatoire. Les principaux sont dus à Ed. Adam, à Cellier-Blumenthal, à Derosne et à Ed. Laugier. L'appareil de ce dernier, surtout, répond à toutes les exigences de la fabrication industrielle de l'alcool : aussi est-il le seul que nous décrirons. Il se compose de quatre parties principales, savoir : de deux chaudières A et C, d'un rectificateur EE', et d'un serpentin GG'. La première chaudière A reçoit directement l'action du feu, tandis que la seconde C est chauffée par la fumée et les gaz du foyer, ainsi que par les vapeurs qui, arrivant de la précédente par le tuyau *a*, élèvent la température du liquide qu'elle renferme et augmentent en même temps sa richesse alcoolique. Les vapeurs qui se forment dans la chaudière C s'élèvent à leur tour dans le tube *b*, qui les conduit dans le rectificateur. Ce dernier consiste en 5 à 7 portions d'hélice superposées et raccordées l'une à l'autre par de courts tuyaux verticaux munis à leur partie inférieure d'un tube de décharge qui va rejoindre un tube central *o*, lequel est en communication avec la chaudière C. Le rectificateur est, en outre, enveloppé d'un récipient plein de vin assez échauffé pour que la vapeur alcoolique, dont la tension est supérieure à celle de l'eau, ne puisse pas s'y condenser, tandis que le contraire a lieu pour cette dernière. La portion de la vapeur d'eau qui s'est condensée coule donc vers la partie la plus déclive où les petits tuyaux la dirigent dans le tube *o*, qui la mène au fond de la chaudière C, tandis que la vapeur alcoolique s'élève successivement du tronçon d'hélice qu'elle a contourné au tronçon supérieur, et arrive ainsi, en se dépouillant de plus en plus de ses parties aqueuses, au tube montant qui la fait passer dans le serpentin G, où elle se condense entièrement. Après cette rectification multiple, et à mesure que sa condensation s'opère, la liqueur alcoolique coule par le robinet Q dans une éprouvette R qui contient un alcoomètre, et dont le trop-plein se rend, par un tube incliné, dans le récipient destiné à recevoir les produits de la d. Quant au vin qui doit entretenir les chaudières et alimenter l'opération, il est contenu dans le réservoir V qui le verse par un robinet dans un entonnoir plongeant, d'où il passe dans le vase qui contient le serpentin. Le trop-plein de ce dernier vase s'écoule par le tube *t* dans l'enveloppe du rectificateur, qui, à son tour le dirige, par le tube *u*, dans la chaudière C. Enfin, quand ces passages successifs, pendant lesquels sa température s'est progressivement élevée, l'ont en grande partie épuisé, le vin arrive, par le tube *s*, dans la chaudière A. Par conséquent, à mesure que la vapeur alcoolique va se rectifiant de la chaudière A vers le serpentin G, le vin marche en sens inverse et va de G vers A, en s'échauffant et en s'épuisant de plus en plus. Enfin, on débarrasse la chaudière A des *lies* ou *vinasses* en les faisant écouler par un robinet ajusté à sa partie inférieure

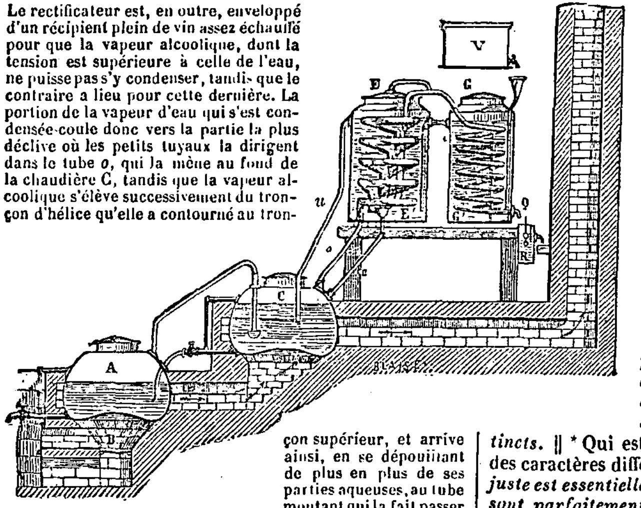

La d. n'est pas, comme on le croit généralement, une invention des Arabes : cet art est beaucoup plus ancien, ainsi que l'a démontré Hœfer. « Pline, dit le savant auteur de l'*Histoire de la chimie*, décrit ainsi un procédé distillatoire extrêmement curieux, et qui prouve combien l'esprit humain est habile à faire varier les moyens pour arriver au même but. « On allume du feu sous un pot qui contient la résine : une vapeur » s'élève dans de la laine qu'on étend sur l'ouverture du pot » où l'on fait cuire la résine. L'opération terminée, on exprime » la laine ainsi imprégnée d'huile. » Ce procédé distillatoire dont Pline ne prétend pas être l'inventeur (ce qui en fait remonter la découverte probablement au delà de 2,000 ans), rappelle le passage suivant d'Alexandre d'Aphrodise déjà signalé par l'illustre Alex. de Humboldt : « On rend, y est-il dit, » l'eau de mer potable, en la vaporisant dans des vases placés » sur le feu, et en recevant la vapeur condensée sur des cou» vercles (récipients). » Le célèbre commentateur d'Aristote ajoute qu'on peut traiter de même le vin et d'autres liquides. Geber qui, d'après Abulféda, vivait vers la fin du VIIIe siècle, ou au commencement du IXe, s'exprime ainsi sur la distillation : « Il y a deux espèces de distillation : l'une s'opère à l'aide du » feu, l'autre sans le feu. La première peut se faire de deux » manières différentes : ou *per ascensum* des vapeurs dans » l'alambic, ou *per descensum*, dans le but de séparer des » huiles ou d'autres matières liquides par les parties inférieures » du vase. Quant à la distillation sans l'aide du feu, elle con» siste à séparer les liquides limpides par le filtre : c'est une » simple *filtration*. La distillation par le feu peut être variée » dans son intensité, suivant qu'on chauffe le vase dans un bain » d'eau ou sur un bain de cendres. »

Aujourd'hui on donne encore le nom de *Distillation* au traitement par la chaleur et en vases clos, d'un corps quelconque dont on retire des produits solides, liquides ou gazeux, alors même que ces produits sont le résultat de combinaisons nouvelles déterminées par l'action de la chaleur. Telle est la d. du gaz d'éclairage qu'on extrait de la houille, des résines, etc.; telle est encore la d. du bois qui fournit de l'acide acétique et divers autres produits liquides et gazeux. Les procédés usités dans ces sortes de distillations variant suivant la nature du corps qu'on y soumet, il en sera question aux mots Acétique, Éclairage, etc. — Quant au terme de *Cohobation*, qui vient de l'arabe *cohob*, lequel signifie distill. double, il désigne simplement une d. réitérée qui se fait en reversant sur le résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, un liquide déjà distillé, afin de le charger davantage de principes volatils. Ce procédé n'est plus usité que dans les pharmacies.

DISTILLATOIRE. adj. 2 g. Qui sert à la distillation. *Vase d. Appareil d.*

DISTILLER. v. n. (lat. *distillare*, de la prép. *de* et de *stillare*, tomber goutte à goutte). Couler goutte à goutte. *L'eau qui distille lentement de la voûte. Des gouttes d'eau distillent sans cesse des parois de cette grotte.* = Distiller. v. a. T. Chim., etc. Soumettre à la distillation. *D. de l'eau de rivière. D. de la fleur d'oranger.* — Absol., Faire une distillation. *D. à feu nu, au bain-marie, etc.* — Poétiq., *Le miel que l'abeille distille.* || Figur., Épancher, répandre, verser. *Le fiel que sa bouche distille. D. sa rage. D. le poison de la calomnie.* = * se Distiller. v. pron. Être préparé au moyen de la distillation. *L'eau-de-vie se distille à l'alambic.* = Distillé, ée. part. *De l'eau distillée.*

DISTILLERIE. s. f. Lieu où l'on fait des distillations en grand. *Une d. bien organisée.*

DISTINCT, INCTE. adj. Séparé d'un autre. *Les étamines de cette plante sont distinctes, et non soudées. Ce sont deux administrations entièrement distinctes. Il faut que les articles d'un compte soient bien distincts.* || * Qui est de nature différente; qui présente des caractères différentiels plus ou moins évidents. *Le juste est essentiellement d. de l'utile. Ces deux espèces sont parfaitement distinctes.* || Visible, apparent; se dit Des objets que nous apercevons nettement. *Les objets devinrent peu à peu plus distincts.* || Clair et net; se dit tant au prop. qu'au fig., De tout ce que nous percevons nettement. *Un son d. Une voix distincte. Une vue distincte. D'une manière distincte. En termes clairs et distincts. Notion, idée distincte.*

DISTINCTEMENT. adv. Nettement, clairement, d'une manière distincte. *J'aperçois cet objet très-d. Il ne prononce pas d. Il a déclaré son intention assez d.*

DISTINCTIF, IVE. adj. Qui distingue. *Caractère, signe d. Marque distinctive.*

DISTINCTION. s. f. (latin. *distinctio*). Action de distinguer, de faire la différence, de reconnaître la différence, ou d'établir une différence entre des personnes ou des choses. *La d. du bien et du mal. La d. de l'âme et du corps est la base de l'étude de l'homme. Vous connaissez la d. des péchés en péchés mortels et en péchés véniels. Il ne fait aucune d. entre le bon et le mauvais vin. Je fais une grande d. entre les deux frères. Faire d. des personnes. Faire d. de l'ami et de l'ennemi. Faites la d. de mes droits d'avec les siens. Recevoir tout le monde sans d. On a tout passé au fil de l'épée sans d. d'âge ni de sexe. Un bon père ne doit pas faire de d. entre ses enfants.* — Se dit particulièr. De l'explication, de l'indication des divers sens qu'une proposition peut recevoir. *Bonne, mauvaise d. Il y a ici une d. importante à faire. Il se tira d'affaire par une d. subtile.* || Division, séparation. *Écrire tout de suite sans d. de chapitres. Bible imprimée sans d. de versets. Tout y est pêle-mêle sans d.* || Ce qui établit ou indique une différence. *Créer des distinctions entre les personnes. Les distinctions sociales. La d. des rangs. Alors toutes les distinctions que la fortune met entre les hommes disparaîtront. En Turquie, les juifs sont soumis à des distinctions extérieures qui empêchent de les confondre avec les musulmans. Des signes de d.* || * Se dit pour sign. La grandeur, l'éclat, la noblesse, l'élégance de certaines choses. *La d. de sa naissance. La d. de ses sentiments. La d. de ses manières, de son maintien, de toute sa personne. Avoir de la d. dans les sentiments, dans les manières, etc. Une toilette pleine de d. Avoir un air de d.* — Se dit aussi D'une personne remarquable par son mérite, par sa naissance ou ses dignités. *Un officier de d. Des personnes de d.* — Se dit encore quelquefois Des choses qui honorent, qui élèvent au-dessus des autres. *Emploi, charge de d., d'une grande d.* || Prérogative, marque particulière de préférence, d'estime, d'égards que l'on accorde à quelqu'un. *Une d. flatteuse. Il aime les distinctions. Les distinctions plaisent à celui qui les reçoit, mais souvent elles offensent les autres. Traiter quelqu'un avec d.*

Syn. — *Diversité, Séparation.* — La *distinction* est opposée à l'identité : Il n'y a point de *distinction* où il n'y a qu'un même être. La *diversité* est opposée à la similitude : il n'y a point de *diversité* entre des êtres absolument semblables. La *séparation* est opposée à l'unité : il n'y a point de *séparation* entre des êtres qui en constituent un seul.

DISTINGUER. v. a. (lat. *distinguere*). Voir, percevoir d'une manière claire, nette. *Un brouillard épais nous empêchait de d. les objets. On ne percevait rien à quatre pas devant soi. Depuis cet endroit on distingue très-bien, lorsque le temps est clair, le sommet du Mont-Blanc. Malgré le bruit de la tempête, je distinguais très-bien la voix du capitaine qui donnait ses ordres.* — Absolum., *Certains animaux distinguent mieux la nuit que le jour.* || Faire la différence d'une chose avec une autre, reconnaître une chose au milieu d'autres. *D. la fausse monnaie d'avec la bonne. Il distinguerait une pièce fausse entre mille. D. un chien d'un loup, un chien d'avec un loup. Je distinguerais sa voix entre mille. Je le distinguai dans la foule. — Peu de gens distinguent nettement les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'instinct. D. le bien et le mal. D. l'ami d'avec le flatteur. Je sais vous d. de lui.* || Avoir égard à la différence, séparer. *D. les différents sens d'un mot, d'une phrase. Il faut d. les intérêts de chacun. On doit d. les différents chefs d'accusation. On distingue les différentes phrases d'un discours en mettant un point à la fin de chacune d'elles. — D. une proposition*, ou Absol., *Distinguer*, Marquer les divers sens qu'une proposition peut recevoir. *Votre proposition est trop générale, distinguons.* || Marquer par des caractères distincts, rendre distinct, différent. *La nature a distingué par des traits infiniment variés les espèces animales et végétales répandues sur notre globe. C'est la raison qui distingue l'homme des animaux. C'est ce qui le distingue de son frère. Les qualités qui distinguent une chose d'une autre.* || Élever au-dessus des autres, tirer du commun, rendre remarquable. *Les talents qui le distinguent. Voilà ce qui distingue le grand siècle.* || Traiter avec distinction, remarquer. *Dès qu'il parut à la cour, le prince le distingua d'une manière flatteuse. Il sut bientôt se faire d.* = se Distinguer. v. pron. Se reconnaître. *Le bien se distingue aisément du mal.* || Avoir pour signe distinctif. *Les combattants étaient divisés en deux partis qui se distinguaient chacun par une couleur différente.* || Être distinct, différent. *Cet animal se distingue de tel autre par tel caractère.* || Se rendre distinct. *Chacun veut ou rabaisser les autres ou s'en d.* || Se faire remarquer. *Cet écrivain se distingue par la clarté. Son style se distingue par l'élégance. Se d. par des mœurs pures, par une conduite irréprochable. Il s'est distingué par sa valeur, par son mérite, par son éloquence, etc. Se d. dans une profession. Se d. entre tous ses rivaux. Chercher à se d.* = Distingué, ée. part. *Un homme distingué par son esprit. Un personnage distingué. C'est une personne très-distinguée. Un esprit distingué. C'est un de nos savants les plus distingués. Mérite distingué. Qualité distinguée. Emploi distingué. Naissance distinguée. Manières distinguées. Toilette distinguée. Avoir un air distingué.* = Syn. V. Démêler.

DISTIQUE. s. m. (gr. δίς, deux fois; στίχος, rangée, ligne). T. Versif. Réunion de deux vers formant un sens complet. *D. grec, latin, italien, français, etc. En latin, le d. se compose presque toujours d'un hexamètre et d'un pentamètre. Ce d. a été fait pour servir d'inscription.* = * Distique. adj. 2 g. T. Bot. Se dit De feuilles, de rameaux, d'épillets, etc., alternes sur l'axe, et disposés sur deux faces seulement. *Le cyprès d. est ainsi nommé de la disposition de ses rameaux.*

* **DISTOME.** s. m. (gr. δίς; στόμα, bouche). T. Zool. Voy. Parenchymateux.

DISTORSION. s. f. (lat. *distorsio*). Torsion, déplacement d'une partie du corps, d'un membre. *D. d'un bras.* || État d'une partie ou d'un organe qui est entraîné d'un seul côté par la contraction des muscles de ce même côté ou par l'effet du relâchement des muscles antagonistes. *Il lui est resté de son attaque une légère d. de la bouche.*

DISTRACTION. s. f. T. Prat. Démembrement, séparation d'une partie d'avec le tout. *On demande d. de cette terre. Faire d. d'une somme en faveur de quelqu'un. Demande en d.*, V. Saisie. *D. de dépens*, V. Dépens. *D. de juridiction*, Action d'ôter à un juge la connaissance d'une affaire pour l'attribuer à un autre. || Manque d'attention à ce que l'on dit, à ce que l'on fait, ou à ce que l'on vous dit. *Faire une chose par d. Sa d. est telle, il est d'une telle d., que...* — Par ext., se dit Des effets de cette disposition d'esprit. *Il est vraiment amusant avec ses distractions. Voilà une d. un peu forte.* — Relâchement d'attention à ce qu'on fait, par suite d'une cause accidentelle. *Être sujet à des distractions. Avoir des distractions. Cela lui cause des distractions.* || Ce qui amuse, délasse l'esprit, ou le détourne de quelque pensée triste ou importune. *Vous avez besoin de d. On lui procure toutes sortes de distractions. Les distractions du voyage. Cela fera sans doute quelque d. à sa douleur, à ses chagrins.* = Syn. V. Amusement.

DISTRAIRE. v. a. (lat. *distrahere*). Séparer une partie d'un tout, etc. *Cette terre avait été distraite de tel apanage. Sur cette somme il faut d. tant. Il faut d. de ces papiers tous ceux qui regardent telle succession.* — *Opposition à fin de d.*, Celle que l'on forme pour demander qu'un immeuble compris mal à propos dans une saisie immobilière en soit distrait, retiré. — *D. quelqu'un de ses juges naturels*, Le faire juger par d'autres juges que ceux que la loi détermine. *Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.* || Fig., Déranger de quelque occupation. *Je ne puis lire une heure de suite, on vient me d. à chaque instant. Comme je ne veux pas être distrait de mon travail, si l'on me demande, vous direz que je n'y suis pas. Il cherche la solitude afin qu'on ne puisse le d. dans ses prières. Un rien le distrait.* || Amuser, divertir; Éloigner l'esprit de ce qui le fatigue ou l'obsède. *Tâchez de d. cet enfant. On chercha par toutes sortes de moyens à la d. de sa douleur*, ou simpl. *à la d.* || Détourner d'un dessein, d'une résolution. *Il est tellement résolu à faire ce voyage, que rien ne l'en peut d.* On dit mieux *Détourner.* = se Distraire. v. pr. Donner quelque relâche à son esprit, s'amuser, s'arracher à une pensée triste ou importune. *Il faudrait vous d. un peu. Il chercha en vain à se d. de son chagrin, à se d.* = Distrait, aite. part. || Adjectiv., Qui n'a point d'attention à ce qu'il dit, à ce qu'il fait, ou à ce qu'on lui dit. *Une femme distraite. Il est toujours distrait. Esprit distrait.* S'emploie subst., *Le caractère du d.* — Ce qui indique qu'on est distrait. *Air distrait. Des yeux, des regards distraits. Regarder d'un œil distrait; Écouter d'une oreille distraite*, Regarder, écouter avec peu d'attention. = Conj. Voy. Traire. = Syn. V. Détourner.

DISTRIBUER. v. a. (latin. *distribuere*). Départir, répartir, partager. *D. une somme d'argent. D. des aumônes. D. des grâces, des emplois, des honneurs. D. des prix à des écoliers. D. le blâme et la louange. D. des vivres aux soldats. Ces conduits vont d. l'eau dans toutes les parties de la ville. D. entre des créanciers le prix d'un immeuble vendu en justice. D. un travail entre des ouvriers. Ils se distribuèrent les rôles.* — T. Palais. *D. un procès*, Commettre un juge pour l'examiner et en faire son rapport. || * Placer en divers lieux. *D. des soldats dans une province. Des magasins étaient distribués sur toute la frontière.* || *D. un appartement, l'intérieur d'un édifice*, Le partager en différentes pièces affectées chacune à un usage particulier. || Disposer, ranger. *Voici comment j'ai distribué la matière de mon livre. D. avec méthode toutes les parties de son sujet. L'ouvrage est distribué par chapitres. D. avec goût les ornements d'un édifice. Les jours et les ombres sont bien distribués dans ce tableau. Ce peintre ne sait pas d. la lumière.* || T. Typograph. *D. la lettre*, ou absol., *Distribuer*, Replacer dans leurs cassetins les différentes lettres qui ont servi à faire une composition. = se Distribuer. v. pron. Se répandre. *Le sang se distribue du cœur dans les artères. Cette source se distribue dans tous les quartiers de la ville.* = Distribué, ée. part.

DISTRIBUTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui distribue. *D. des grâces, des récompenses.*

DISTRIBUTIF, IVE. adj. Qui distribue, qui répartit. *La justice distributive est celle qui ordonne des peines et des récompenses.* || T. Gram. et Log. S'emploie quelquefois par oppos. à *Collectif.* Chaque *est un adjectif d.*, et Tantôt *une conjonction distributive. Cette proposition*, Les jeunes gens sont inconsidérés, *est vraie dans le sens collectif, mais fausse dans le sens d., parce qu'elle n'est pas sans exception.*

DISTRIBUTION. s. f. Action de distribuer; Le résultat de cette action. *D. de vivres, d'aumônes. Il a été chargé de faire la d. de cette somme aux pauvres. La d. des travaux. Assister à une d. de prix. La d. des rôles d'une pièce de théâtre. La d. des troupes dans leurs quartiers d'hiver. La d. des eaux d'une fontaine. La d. du sang dans les artères, des nerfs dans les différentes parties du corps.* || T. Procéd. *D. par contribution; Ordre et d.*, V. Saisie. || Ce que l'on paie à des chanoines pour leur droit de présence au service divin. *Recevoir double d.* || Division, disposition, arrangement, ordonnance. *La d. des pièces de cet appartement, de cet édifice*, ou simpl., *La d. de cet appartement, de cet édifice est mal entendue. Ce livre se distingue par la d. méthodique des matières. La d. d'un discours, des parties d'un discours. La d. symétrique des ornements d'un édifice. Un tableau remarquable par une belle d. Ce qui m'a frappé dans ce tableau, c'est l'habile d. de la lumière, des jours et des ombres.* || T. Typogr. Action de distribuer la lettre.

Enc. — Comme la production de la richesse exige le concours du travail et du capital, il s'ensuit que la répartition de la valeur du produit, ou ce qui revient au même, du *bénéfice* ou *profit* qu'on en retire, doit se faire entre le capitaliste et le travailleur. Mais cette répartition ne se fait pas d'une manière égale; elle ne se fait pas même toujours d'une manière proportionnelle aux mises de chacun : il y a donc lieu de rechercher les lois en vertu desquelles s'opère ce partage, ou en d'autres termes, en vertu desquelles se distribue la masse des produits. Cette recherche constitue l'un des principaux objets de l'Économie politique, et cette partie de la science est en général traitée par les auteurs sous le titre de *Distribution.*

Le capitaliste peut concourir à la production de deux manières, savoir, comme *propriétaire foncier*, c.-à-d. comme propriétaire d'un instrument de travail dont la quantité est nécessairement limitée, ou comme *capitaliste proprement dit*, c.-à-d. comme propriétaire d'instruments de travail dont la quantité peut s'accroître indéfiniment. Il résulte de là que la part afférente au capitaliste dans la répartition ne saurait être, dans les deux cas, absolument réglée par les mêmes lois, et qu'il est indispensable de considérer particulièrement chacun de ces cas. Quant à la part afférente au travail, nous avons aussi une distinction fondamentale à établir à ce sujet. Parmi les hommes qui concourent à l'œuvre de la production par leurs facultés industrielles, la plupart, ceux qu'on désigne généralement sous la dénomination d'*ouvriers*, reçoivent une part assurée, fixée et connue d'avance, quel que soit le résultat, bon ou mauvais, de l'œuvre de production à laquelle ils ont travaillé. D'autres, au contraire, mais ceux-ci sont relativement en fort petit nombre, ont une part éventuelle et proportionnelle dans l'opération, c'est-à-d. qu'ils s'attachent au sort de celle-ci et courent les mêmes risques qu'elle. Une pareille position ne peut d'ailleurs convenir qu'à celui qui entreprend et dirige lui-même l'œuvre de la production. Ici encore il est impossible de confondre dans la même catégorie ces deux sortes de travailleurs, et il faut aussi considérer isolément chacune d'elles. Nous avons donc à constater les lois qui régissent la répartition à l'égard : 1° du propriétaire foncier, 2° du capitaliste proprement dit, 3° de l'ouvrier, et 4° de l'entrepreneur. Cette classification en quatre groupes des individus qui concourent à la production est tellement naturelle, que, dans le langage ordinaire lui-même, il existe des termes différents pour désigner la part afférente à chacun d'eux. Ainsi, la rétribution du propriétaire de la terre est appelée *rente* ou *fermage;* celle du capitaliste, *intérêt* ou *loyer;* celle du simple ouvrier, *salaire;* et celle de l'entrepreneur d'industrie, *profit.* — Le fait que, dans une foule de circonstances, il y a confusion en une même personne de deux ou de plusieurs des qualités ci-dessus ne change rien à la question, et si l'on veut se rendre un compte exact des phénomènes sociaux, il faut étudier à part chacune des fonctions économiques, alors même que plusieurs d'entre elles sont parfois accomplies par le même organe. — V. Rente, Intérêt, Salaire, etc.

DISTRIBUTIVEMENT. adv. T. Log. Dans un sens distributif. Peu usité.

DISTRICT. s. m. (lat. *districtus*). T. Pratiq. anc. Étendue de juridiction. *Un juge ne peut juger hors de son d.* — Fig. et fam., *Cela n'est pas de mon d.*, Cela n'est pas de ma compétence. || Autrefois, Chacune des divisions principales d'un département. *Les districts sont appelés aujourd'hui Arrondissements.*

* **DISTYLE.** adj. 2 g. T. Botan. Qui a deux styles.

DIT. s. m. (lat. *dictum*). Mot, propos, sentence. Ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes : *Un dit notable. Les dits et gestes des anciens. Les dits mémorables de Socrate.* — Prov., *Avoir son dit et son dédit.* Voy. Dédit.

* **DITASSA.** s. m. T. Bot. Voy. Asclépiadacées.

DITHYRAMBE. s. m. (gr. διθύραμβος, surn. donné à Bacchus à cause de sa double naissance, παρὰ τὸ δύο θύρας βῆναι). Sorte de poëme lyrique qui se distingue de l'ode par un enthousiasme plus impétueux, et par l'irrégularité des mesures et des stances. *Le d. de Delille sur l'immortalité de l'âme.* — V. Chœur.

DITHYRAMBIQUE. adj. 2 g. Qui est de la nature du dithyrambe. *Poésie d. Chant d.*

DITO ou * **DITTO.** (ital. *dito*, dit). Mot invariable qui s'emploie dans les écritures de commerce, dans le même sens que le mot latin *Idem*, pour signifier que la marchandise dont on parle est de même espèce qu celle qui vient d'être nommée. *Vingt balles de coton tant; trente dito, à tant.*

DITON. s. m. (ital. *ditono*). T. Musique. Intervalle composé de deux tons, ou d'un ton et d'un demi-ton.

* **DIURÈSE.** s. f. (lat. *diuresis*). T. Méd. Excrétion abondante d'urine.

DIURÉTIQUE. adj. 2 g. et s. m. T. Méd.

Enc. — On désigne sous le nom de *Diurétiques* les médicaments qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion urinaire. Une multitude de substances ont été préconisées comme telles, mais l'expérience en a fait ou en fait chaque jour justice. L'eau étant le véhicule ordinaire de presque tous ces médicaments, les prétendus diurétiques dont nous parlons n'augmentent la sécrétion urinaire que parce qu'ils sont administrés dissous dans une grande quantité d'eau. Pour nous, nous sommes peu disposé à admettre l'existence de diurétiques proprement dits : les médicaments ainsi qualifiés nous paraissent n'avoir aucune action spéciale sur le rein. La diurèse qui accompagne leur administration n'est qu'un effet secondaire, leur action primitive s'exerçant soit sur l'organe central de la circulation dont ils diminuent l'énergie, soit sur le sang lui-même dont ils diminuent la plasticité. Les diurétiques sont donc, ou des médicaments sédatifs, ou de véritables altérants. Dans la première catégorie se placent la digitale, la scille, le colchique, les griffes d'asperge, etc.; dans la seconde, viennent se ranger le nitrate de potasse les sels neutres alcalins, etc.

DIURNAL. s. m. Livre de prières qui contient l'office canonial de chaque jour, à l'exception des matines et quelquefois des laudes.

DIURNE. adj. 2 g. (latin. *diurnus;* de *dies*, jour). T. Astron. Qui a rapport au jour pris comme mesure de temps. *Cercle d. Mouvement d. de la terre, des étoiles* ou *du ciel.* V. Terre et Constellation. — *Arc d.*, Voy. Arc. || * Qui a lieu pendant le jour, par opposit. à la nuit. *Dans cette maladie, les paroxysmes sont habituellement diurnes.* — T. Bot. *Plantes* ou *fleurs diurnes*, Qui fleurissent le jour. — T. Zoolog. *Animaux diurnes*, Ceux qui sortent de leur retraite, qui cherchent leur proie durant le jour; se dit surtout en parl. de certains Oiseaux de proie et de certains Lépidoptères. || * *Actes diurnes*, Qui rapportent les choses passées dans la journée. Voy. Journal.

Syn. — *Journalier, Quotidien.* — Ce qui est *diurne* revient régulièrement chaque jour et en occupe toute la durée, soit qu'on entende par là une révolution de 24 heures, soit qu'on ne désigne que la partie de cette révolution pendant laquelle le soleil ou une étoile est au-dessus de l'horizon. Ce qui est *quotidien* revient chaque jour, mais sans occuper une durée déterminée, et sans autre régularité que celle du retour. Ce qui est *journalier* se répète à peu près tous les jours, et varie également en durée : son retour n'est pas absolument régulier. Ainsi, nous demandons à Dieu notre pain *quotidien*, parce que nos besoins, soit temporels, soit spirituels, renaissent en effet chaque jour; mais on fait quelquefois trêve à ses occupations *journalières* pour se reposer ou se distraire. Enfin, *diurne* est un terme didactique; *quotidien* et *journalier* appartiennent au langage ordinaire.

DIURNES. s. m. pl. T. Ornith. et Entom.

Enc. — Tous les ornithologistes s'accordent à désigner sous le nom de *Diurnes* la division des *Rapaces* ou *Oiseaux de proie* qui volent et chassent le jour, par opposition au terme de Nocturnes qu'ils appliquent aux oiseaux du même ordre qui sortent de leurs retraites et chassent seulement pendant les ténèbres.

A l'exemple des zoologistes qui ont cru pouvoir fonder une grande coupe ornithologique sur un caractère moral aussi tranché, Latreille a donné le nom de *Diurnes* à la première des trois grandes divisions qu'il a établies parmi les *Lépidoptères.* D'ailleurs, les Lépidoptères qui composent cette division ne diffèrent pas moins, sous les rapports physiques, des autres insectes du même ordre que les Rapaces diurnes diffèrent des Nocturnes. — Les *Diurnes* sont les seuls, parmi les Lépidoptères, où le bord extérieur des ailes inférieures n'offre point une soie roide, écailleuse, ou une espèce de frein, pour retenir les deux supérieures; celles-ci, et même le plus souvent les autres aussi, sont élevées perpendiculairement dans le repos; les antennes sont ordinairement terminées par un renflement en forme de bouton ou de petite massue; quelquefois cependant elles sont presque de même grosseur. Ils ont une trompe cornée plus ou moins longue et toujours roulée en spirale dans le repos. Enfin, leur corps est généralement peu velu, petit relativement aux ailes, et présente en outre un rétrécissement notable entre le corselet et l'abdomen. — La présence d'antennes en massue a fait donner à ces Lépidoptères le nom de *Ropalocères* (ῥόπαλον, massue, et κέρας, corne) par Boisduval, et l'absence de frein aux ailes inférieures leur a fait donner, par Blanchard, celui d'*Achalinoptères* (α, privatif, χαλινὸς, frein, et πτερον, aile). — A ces caractères tirés de l'insecte parfait viennent se joindre ceux fournis par les premiers états. Les chenilles des Diurnes ont 16 pattes et se métamorphosent généralement à l'air libre, c.-à-d. sans se renfermer dans des coques, excepté dans la famille des Hespérides et quelques genres de celles des Papilionides et des Piérides, où elles s'enveloppent d'un léger réseau avant de se transformer en chrysalides. Dans ce cas, celles-ci ont des formes arrondies, tandis que toutes les autres sont plus ou moins anguleuses et sont suspendues. tantôt parallèlement au plan de position, et tantôt perpendiculairement à l'horizon.

« Ainsi que l'indique leur nom, les Diurnes ne volent que pendant le jour; encore faut-il pour cela, dit Du ponchel, que le soleil ne soit obscurci par aucun nuage. Excepté quelques espèces, ils ne se montrent que pendant les heures les plus chaudes de la journée, c.-à-d. de 11 heures à 3 heures. Organisés essentiellement pour s'abreuver du nectar des fleurs, c'est un charmant spectacle que de les voir voltiger de l'une à l'autre, dérouler leur longue trompe et la plonger dans les corolles dont l'éclat est presque toujours effacé par celui de leurs ailes. Cependant la plupart des Nymphalides préfèrent au suc miellé des fleurs la partie fluide des excréments des animaux, et même de leurs cadavres en putréfaction; quelques espèces du genre Vanesse sucent avec avidité les fruits pourris et les liquides sécrétés par les plaies des arbres. Quant aux localités qu'ils habitent, elles varient suivant les familles ou les genres, et même suivant les espèces: en général, cependant, ce sont les contrées boisées et incultes qui en recèlent le plus. Enfin, comme dans tous les insectes des autres ordres, ce sont les régions à la fois les plus chaudes et les plus humides qui produisent les Lépidoptères diurnes les plus grands et les plus beaux, témoin ceux des Moluques, du Brésil et de la Guyane. »

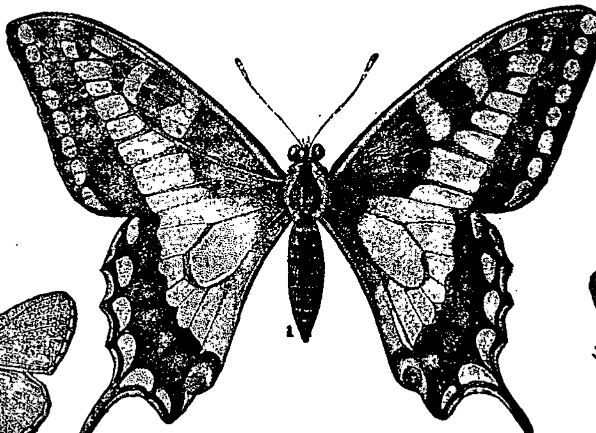
1

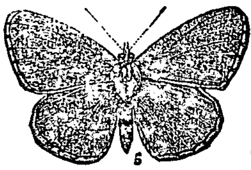
5

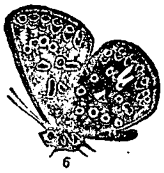
6

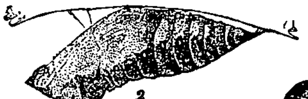
2

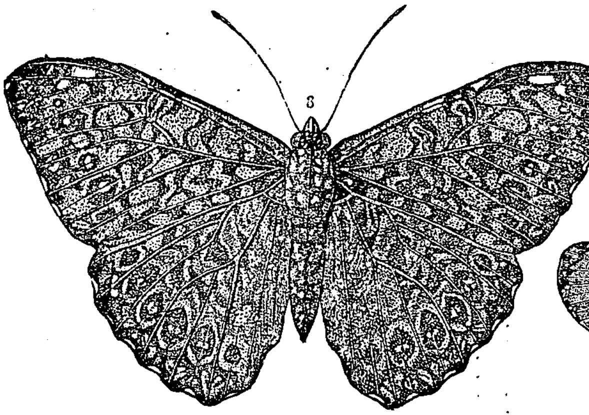
8

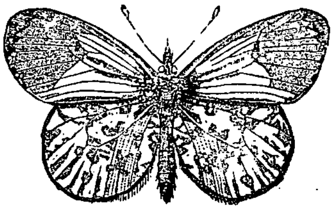
3

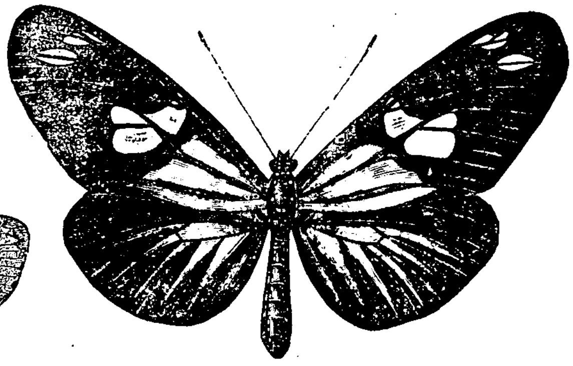
10

Les espèces comprises dans la division des Lépidoptères diurnes sont tellement nombreuses, qu'il a fallu la subdiviser elle-même en un assez grand nombre de familles. Le tableau placé à la fin de cet article indique les diverses coupes établies par Boisduval dans cette division jusqu'aux familles inclusivement.

1° Les *Papilionides* se distinguent par leurs ailes postérieures dont le bord abdominal est replié, et ne forme pas de gouttière pour recevoir l'abdomen. — Le genre *Papillon* (*Papilio*), qui donne son nom à la famille, renferme plus de 250 espèces. Tous les insectes appartenant à ce genre sont de grande taille; le prolongement qui existe ordinairement à leurs ailes postérieures leur a valu la dénomination vulgaire de *Porte-queue*. Trois espèces seulement habitent notre pays. Le *Pap. Machaon* (Fig. 1), qui est aussi appelé *Grand porte-queue* et *Pap. à queue du fenouil*, a les ailes jaunes avec des taches et des raies noires; les ailes postérieures sont prolongées en queue, et ont près du bord postérieur des taches bleues, dont une en forme d'œil avec du rouge à l'angle interne. Sa chenille, qui est verte, avec des anneaux noirs, ponctués de rouge, vit sur la carotte et sur le fenouil. Sa chrysalide (Fig. 2) est *succincte*: elle est d'un gris verdâtre avec une bande latérale jaune. Le *Podalire*, nommé vulgairement le *Flambé*, est d'un jaune très-pâle, avec les ailes traversées par des bandes noires: les postérieures ont des queues très-longues. L'*Alexanor* a le dessus des ailes d'un jaune d'ocre pâle, avec une bordure noire et 4 lignes transverses de la même couleur: on ne le trouve que dans les Hautes et Basses-Alpes. — Le type du g. *Parnassien* est l'*Apollon* (*Parnassius Apollo*), qui est assez répandu dans les montagnes alpines de la France. Il a 10 ou 12 centim. d'envergure; ses ailes sont blanches tachetées de noir; les inférieures ont 4 taches blanches bordées d'un cercle rouge et d'un cercle noir. Sa chenille est d'un noir velouté, avec des points d'un jaune orangé et des mamelons bleuâtres: elle vit sur les orpins et les saxifrages. Nous avons encore chez nous le *Phœbus* et la *Mnémosyne*, qui habitent les mêmes régions. — Les espèces du g. *Thaïs* habitent les régions qui circonscrivent le bassin de la Méditerranée. Le *Th. Hypsipyle* a les ailes jaunes, tachetées de noir, avec le limbe terminal noir et longé par une ligne jaune en feston: le dessous des inférieures est veiné de rouge fauve. Nous mentionnerons encore le *Thaïs Médésicaste* et le *Th. Rumina*, qui sont également indigènes. — Les autres genres de la famille, *Ornithoptère*, *Leptocirque*, *Doritis* et *Eurychus*, étant exotiques, il suffit de les nommer.

2° Les *Piérides* diffèrent des précédents en ce que le bord abdominal de leurs ailes postérieures est aplati et forme une gouttière pour recevoir l'abdomen. — Le g. *Piéride* proprement dit est extrêmement nombreux en espèces. Il a pour type la *P. du chou* (*Pieris brassicæ*), qui a les ailes blanches avec une bordure noire. Le dessus des ailes supérieures de la femelle a, en outre, 3 taches noires, dont 2 rondes et une en forme de raie. Sa chenille est d'un cendré bleuâtre, avec 3 raies jaunes, longitudinales, séparées par des points noirs tuberculeux, de chacun desquels s'élève un poil: elle vit principalement sur le chou cultivé. Sa chrysalide est verdâtre, tachetée de noir, avec les côtés et l'arête du dos jaunes. Cette espèce est très-nuisible à nos jardins potagers. Il en est de même de la *P. de la rave* et de la *P. du navet*. Le *Gazé* ou la *P. de l'alizier*, dont la chenille vit aussi sur le prunier, le cerisier et le poirier, fait également de grands ravages dans nos vergers. Le g. *Anthocharis*, formé aux dépens du précédent, a pour type l'*Anth. du cresson* (Fig. 3), appelé vulgairement *Aurore*, à cause de la grande tache aurore qui orne les ailes supérieures du mâle: les ailes postérieures dans les deux sexes sont parsemées de taches vertes. Les *Anth. Belia*, *Ausonia* et *Eupheno* sont répandus dans le midi de la France: ce dernier lépidoptère est fort connu sous le nom vulgaire d'*Aurore de Provence*. — Le *Blanc de lait* ou *Pap. de la moutarde* est le type du g. *Leucophasie*. Cette espèce a les ailes minces, blanches, avec une tache noire et ronde au-dessus et au sommet des supérieures. — Le g. *Coliade* (*Colias*) nous offre, en espèces indigènes, le *Soufre* (*Col. Hyale*), le *Souci* (*Col. edusa*) et le *Paléno* (*Col. Paleno*). La première est très-commune, en mai et juillet, dans nos champs de luzerne. — Dans le g. *Rhodocère*, nous citerons le *Rh. du nerprun*, vulgairement appelé *Citron*, à cause de la couleur des ailes chez le mâle: chez la femelle, elles sont d'un blanc verdâtre; dans les deux sexes, leur milieu offre un point orangé en dessus, ferrugineux en dessous. — Les autres genres, *Euterpe*, *Leptalis*, *Pontia*, *Idmais*, *Nathalis*, *Thestias*, etc., ne renferment pas d'espèces indigènes.

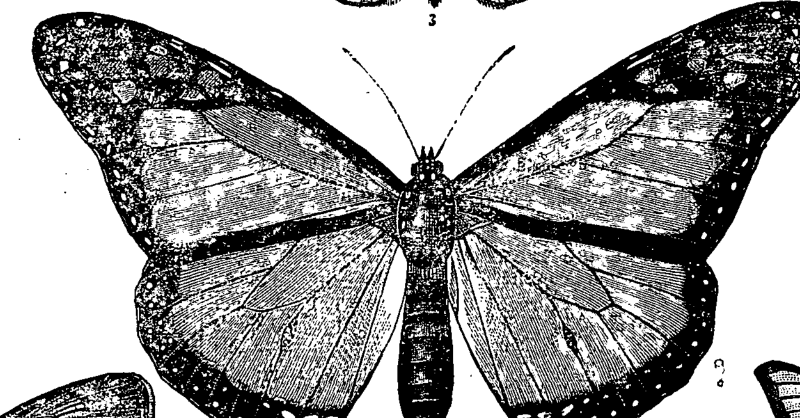
9

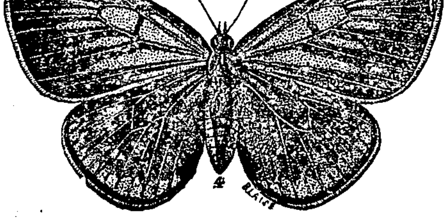
4

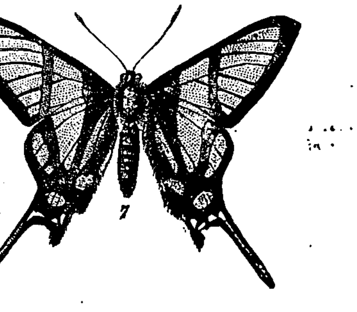
7

3° La famille des *Euménides* ne comprend que le seul g. *Eumenia* dont le type, l'*Euménie Minijas* (*Eum. toxea*) [Fig. 4] habite Cuba.

4° Dans celle des *Lycénides*, trois genres seulement, les genres *Lycène*, *Thécla* et *Polyommate*, renferment des espèces indigènes. L'espèce type du premier est la *Lycène Adonis* (Fig. 5.—6. La même, les ailes relevées pour montrer les 6 pattes), vulg. *appelée Argus bleu céleste*, qui est assez commune dans les prairies et les clairières des bois. Ce papillon a les ailes entières; le dessus est d'un bleu azuré dans le mâle, d'un brun noirâtre dans la femelle, avec une frange entrecoupée de blanc et de noir; le dessous est brunâtre, avec la base verdâtre, une multitude de points ocellés, et une bande marginale de lunules fauves. — Dans le g. *Thécla*, qui comprend les *Petits porte-queue* de Linné, nous nous contenterons de nommer le *Th. du bouleau*, le *Th. du chêne*, et le *Th. de la ronce*. Ce dernier a le dessus des ailes d'un brun-noirâtre luisant, et le dessous vert, avec une ligne transverse de taches blanches, et le bord postérieur ferrugineux. — Les *Polyommates*, dont nous avons une douzaine d'espèces européennes, ont en général le fond des ailes d'une couleur d'or rougeâtre. Il nous suffira de citer le *Pol. phlœas* ou *Argus bronzé*, et le *Pol. de la verge-d'or* ou *Argus satiné*. Dans le premier, le dessus des premières ailes est d'un fauve brillant, avec des taches noires; le dessous est fauve avec des taches ocellées. Quant aux ailes inférieures, le dessus est d'un brun noirâtre, avec une bande fauve crénelée, et le dessous est d'un cendré brunâtre avec des points noirâtres, et une ligne marginale rougeâtre. — Les autres genres de la fam. sont exotiques.

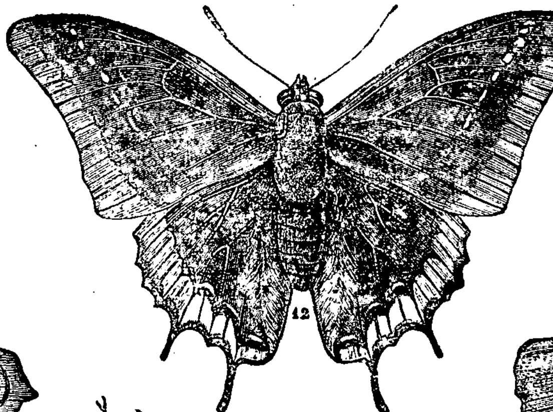
12

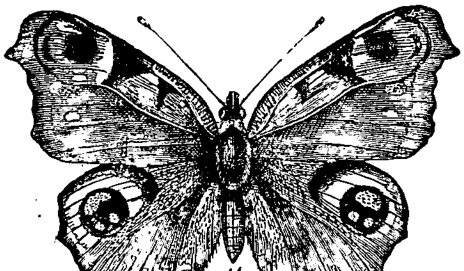
11

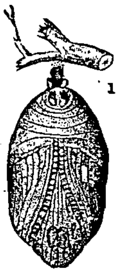
13

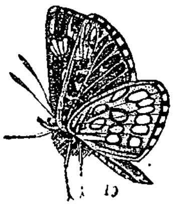
10

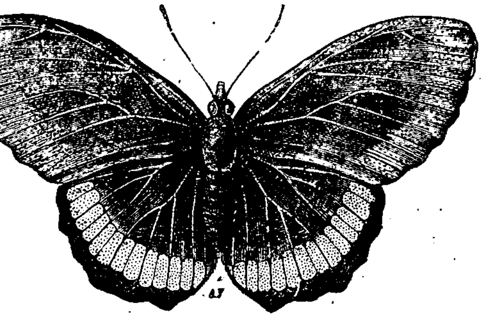
17

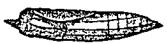
20

5° Tous les genres qui composent la fam. des *Erycinides*, à savoir, les genres *Erycine* (Fig. 7. *Erycine de Morisse*), *Lymnas*, *Minula*, *Nymphidie*, *Desmozone*, *Emesis* et *Helicopis*, sont propres à l'Amérique méridionale. Le g. *Hamearis* ou *Nemeobius*, seul, est européen; mais il ne comprend qu'une seule espèce, l'*Ham. Lucine*, qui a les ailes fauves, entrecoupées de taches jaunes et disposées en séries transversales. Cette espèce se trouve dans nos forêts.

6° Les *Péridromides* se composent du seul g. *Péridromie* (Fig. 8. *Périd. féronie*), dont toutes les espèces habitent l'Amériq. méridionale.

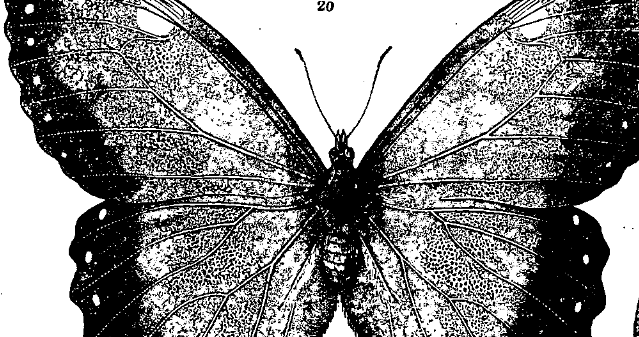
15

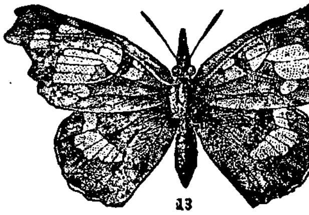
13

7° Nous n'avons non plus en Europe aucune espèce appartenant aux trois genres *Euplœa*, *Idœa* et *Danaïs* (*Danaïde*), qui forment la famille des *Danaïdes*. En conséquence, nous nous bornerons à citer comme type la *Danaïde Archippe* (Fig. 9), qui habite l'Orient.

8° Les *Héliconides* se composent de 4 genres, tous exotiques également. Ces genres ont reçu les noms de *Nérias*, *Hamadryas*, *Acrée* et *Héliconie*. Le dernier surtout renferme un grand nombre de belles espèces aux couleurs vives et variées (Fig. 10. *Hél. Erato*): toutes sont propres à l'Amérique méridionale.

9° Les *Nymphalides* sont surtout caractérisés par leurs ailes postérieures à cellule discoïdale ouverte et à bord interne creusé en gouttière pour recevoir l'abdomen, par leurs palpes longs et entièrement garnis d'écailles, et par leurs jambes mutiques. Ils se partagent en 2 tribus, les *Argynniens* qui ont la massue des antennes courte et aplatie, quelquefois ovoïde, et les *Nymphaliens*, chez lesquels la massue des antennes est allongée, peu épaisse et se confond insensiblement avec la tête.— A. Parmi les *Argynniens*, nous citerons seulement les genres *Argynne*, *Mélitée* et *Vanesse*, qui renferment des espèces indigènes. Les *Argynnes* ont les ailes légèrement dentées, fauves avec des taches noires. On leur donne communément le nom de *Nacrés*, parce que la plupart offrent à la surface inférieure de leurs ailes des taches imitant complétement l'argent. Ce sont de beaux papillons, au vol rapide, qui n'habitent que les bois : leurs chenilles, qui sont épineuses, vivent pour la plupart sur les violettes. Les espèces les plus répandues chez nous sont l'*Arg. Paphia*, vulg. appelée *Tabac d'Espagne*, l'*A. Aglaïa* ou *Grand nacre*, l'*A. Lathonia* ou *Petit nacré*, l'*A. Euphrosine* ou *Collier argenté*.— Dans le g. *Mélitée*, les ailes sont également fauves et ornées de dessins noirs en dessus; mais le dessous est privé de taches d'argent. L'espèce type est le *Damier* (*Mel. Athalia*), qui est commun aux environs de Paris. — Le type du g. *Vanesse* est le *Paon de jour* (*Vanessa Io*) [Fig. 11], l'un de nos plus beaux papillons. Le dessus de ses ailes est d'un rouge ferrugineux avec un grand œil bleu à chacune; en outre, les supérieures offrent 2 bandes noires, courtes, obliques et séparées par du jaune, et leur œil est coupé transversalement par une ligne de points blancs. Sa chenille est d'un noir luisant, chargée d'épines simples avec des points d'un blanc bleuâtre, et sa chrysalide est brune avec des taches dorées et un double rang d'épines coniques penchées en arrière. Le *Vulcain* (*Van. Atalanta*) est remarquable par ses ailes noires que traverse une bande d'un rouge éclatant. Nous nous contenterons de nommer encore le *Morio* (*V. Antiopa*), la *Belle-Dame* (*V. cardui*), la *Grande Tortue* (*V. polychloros*), la *Carte géographique fauve* (*V. Levana*), le *Robert-le-Diable* ou le *Gamma* (*Van. C-album*), etc.—B. Dans la seconde tribu des Nymphalides nous remarquerons d'abord le g. *Charaxes* qui a pour type le *Jasius* (*Ch. Jasius*) [Fig. 12. — 13. Chrysalide *suspendue* du même]. Ce papillon habite chez nous partout où croît l'arbousier. Le dessus de ses ailes est d'un brun noirâtre chatoyant, avec une bande de taches et le limbe postérieur d'un jaune fauve. Sa chenille a le corps chagriné et d'un vert tendre, avec une ligne longitudinale sur chaque côté et 4 points orangés sur le dos; 4 cornes à extrémité rougeâtre surmontent sa tête. La chrysalide est lisse, grosse, carénée et d'un vert pâle. — Le g. *Nymphale* (*Nymphalis*) ne renferme que deux espèces européennes, le *Grand Mars* (*N. Iris*) et le *Petit Mars* (*N. Ilia*). Les ailes du premier sont d'un brun noirâtre, avec reflet violet changeant chez le mâle : des taches blanches ornent les supérieures, et une bande unidentée les inférieures. Le second présente deux variétés principales, l'une analogue à la précédente, appelée *Petit Mars changeant*, et l'autre *Petit Mars orangé* à cause de la couleur de ses taches. — Le g. *Limenitis*, démembré du précédent, renferme le *Grand Sylvain* ou *Papillon du peuplier* (*Lim. populi*), et le *Petit Sylvain* (*Lim. Sibylla*). La chenille de ce dernier vit sur le chèvrefeuille — Le *Sylvain cénobite* ou *Lucille*, aux ailes noirâtres et tachetées de blanc, est le type du g. *Neptis*. Cette espèce (*N. lucilla*) se trouve dans le sud-est de la France.—Les autres genres de la famille, tels que les *Cyrestis*, les *Catagrammes*, les *Diadèmes*, les *Phyllophasis*, les *Romaléosomes*, etc., sont exotiques.

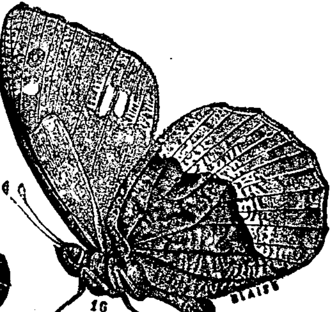

16

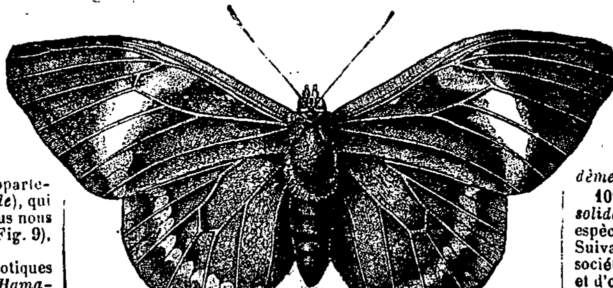
14

10° La famille des *Brassolides* est constituée par le g. *Brassolide* (*Brassolis*), qui ne se compose lui-même que de deux espèces propres au Brésil (Fig. 14. *Brassolide du sophora*). Suivant Stoll et Mérian, les chenilles de ces espèces vivent en sociétés nombreuses, dans un tissu serré qu'elles se fabriquent, et d'où elles ne sortent que la nuit pour manger.

11° C'est à la fam. des *Morphides* qu'appartiennent les plus grands et les plus beaux papillons diurnes : mais les 5 genres qui la composent, *Morpho*, *Pavonie*, *Amathusie*, *Hyade* et *Thamantis*, sont tous exotiques. Nous citerons comme type de cette fam. le *Morpho Élénor* (Fig. 15), dont les vives couleurs brillent d'un éclat métallique.

12° Les *Satyrides* ont les antennes grêles et ordinairement presque fusiformes, et les palpes contigus et redressés. Leurs ailes antérieures présentent souvent des nervures dilatées et comme vésiculeuses. — *Le g. Satyre est fort* nombreux en espèces indigènes. Le *Sat. Hermione*, appelé vulgair. *Sylvandre* (Fig. 16, les ailes relevées pour montrer les 4 pattes), a les ailes dentées, d'un brun noirâtre à reflet verdâtre, ayant de part et d'autre une bande blanchâtre commune : celle des supérieures avec deux yeux écartés, celle des inférieures avec un seul. Nous nous contenterons de nommer parmi les espèces de ce genre les plus répandues chez nous, l'*Agreste* (*Sat. Semele*), l'*Amaryllis* (*S. Tithonius*), l'*Ariane* (*S. Mœra*), la *Bacchante* (*S. Dejanira*), le *Céphale* (*S. Arcanius*), le *Myrtil* (*S. Janira*), la *Mégère* (*S. Megæra*), le *Tircis* (*S. Egeria*), etc. — Les *Erébias*, vulgairement appelés *Satyres nègres*, à cause de leur couleur brune ou noirâtre, habitent surtout les lieux montueux. Nous citerons comme type l'*Erebia blandina* ou *Sat. æthiops*, à ailes d'un brun noir ayant en dessus une bande ferrugineuse chargée de 3 ou 4 yeux ; le dessous des inférieures offre une bande sinueuse d'un cendré luisant avec des points blancs très-petits et cerclés de noir.— Le genre *Chionobas* a pour type le *Ch. Aello* qui se trouve dans les Alpes. — Les *Argés* sont remarquables par leurs ailes blanches ornées de dessins noirs : tels sont la *Psyché* (*Arge Psyche*), et le *Demi-Deuil* (*A. Galathea*), qui se trouvent dans nos départements du Midi. — Les espèces du genre *Hetæra* sont toutes exotiques.

13° La famille des *Biblides* se compose des genres *Biblis*, *Melanitis*, *Euritèle* et *Hypanis*, dont aucun n'a de représentant en Europe. La *Biblis Thadana* (Fig. 17) habite le Brésil et l'île Saint-Thomas.

14° Une espèce unique, la *Libythée du micocoulier* (*Libythea celtis*) [Fig. 18] constitue la fam. des *Libythéides*. Ce papillon a les ailes d'un brun noirâtre chatoyant ; le dessus des supérieures est marqué de 4 taches fauves et une blanche, et celui des inférieures offre une bande fauve, courte et flexueuse près du sommet.

15° Les *Hespérides* sont représentés chez nous par un assez grand nombre d'espèces. — Dans le g. *Hespérie*, nous citerons le *Sylvain* (*Hesperia Sylvanus*) qui est très-commun dans toute l'Europe. Ce papillon a les ailes d'un fauve obscur, avec plusieurs taches jaune pâle, une isolée et les autres en séries transversales.— Le type du genre *Pamphile* ou *Sterope* est le *Pamphila Aracynthus*, vulgairement appelé *Miroir* (Fig. 19. — 20. Chrysalide *enroulée* du même). Il a les ailes d'un brun noirâtre chatoyant, avec le sommet des supérieures tacheté de jaune : chez la femelle, le dessus des inférieures offre 4 taches jaunes, dont une centrale.— Le type du g. *Syrichthus* ou *Spilothyrus* est le *Syr. de la mauve*. Il a les ailes dentées, d'un brun noirâtre en dessus, avec des taches et des mouchetures blanches ; le bord postérieur est entrecoupé de taches de cette couleur. Sa chenille, qui est grise, avec la tête noire, et 4 points jaunes sur le premier anneau, vit sur les Malvacées, dont elle réunit les feuilles en une sorte de paquet ovalaire, au milieu duquel elle se métamorphose.— Dans le genre *Thymélé* ou *Thanaos*, il nous suffira de nommer le *Th. Tagès*, vulg. appelé la *Grisette*, dont les ailes d'un brun noirâtre offrent une série marginale de points blancs; 2 bandes transverses d'un cendré pâle marquent, en outre, le dessus des supérieures. — Toutes les espèces du g. *Eudamus* sont exotiques.

1re SECTION. Chrysalide attachée par la queue et par un lien transversal en forme de ceinture. SUCCINCTS. *Succincti* (F. 2)	6 pattes dans les 2 sexes; chenilles allongées. . .	1. *Papilionides.* 2. *Piérides.*
	6 pattes dans les 2 sexes; chenilles très-raccourcies.	3. *Euménides.* 4. *Lycénides.*
	4 pattes dans les mâles et presque toujours 6 dans les femelles; chenilles raccourcies.	5. *Érycinides.*
	4 pattes dans les 2 sexes; chenilles allongées. . .	6: *Péridromides.*
2e SECTION. Chrysalide suspendue seulement par la queue. SUSPENDUS. *Suspensi* (F. 13)	Crochets des tarses simples; 4 pattes dans les 2 sexes.	7. *Danaïdes.* 8. *Héliconides.*
	Crochets des tarses bifides; 4 pattes dans les 2 sexes, excepté dans les Lybithéides dont les femelles ont 6 pattes.	9. *Nymphalides.* 10. *Brassolides.* 11. *Morphides.* 12. *Satyrides.* 13. *Biblides.* 14. *Libythéides.*
3e SECTION. Chrysalide renfermée dans une coque. ENROULÉS. *Involuti* (F. 20).	6 pattes dans les 2 sexes; chenilles à col étranglé.	15. *Hespérides.*

DIVAGATION. s. f. T. Jurisprud. Action de laisser divaguer. *La d. des animaux malfaisants est punie d'une amende.* ‖ Fig., dans le langage ordinaire, Action de s'écarter du sujet que l'on traite; Les discours que l'on tient alors. N'est guère usité qu'au plur. *Se perdre dans des divagations. Ses divagations sont parfois amusantes.*

DIVAGUER. v. n. (lat. *divagari*). Errer çà et là ; se dit Des animaux malfaisants, Des fous et des furieux, livrés à eux-mêmes par l'imprudence ou la négligence de ceux qui devraient les surveiller. *Laisser d. un furieux.* ‖ Fig., dans le langage ordinaire, S'écarter du sujet qu'on traite. *Il ne fait que d.*

DIVAN. s. m. (turc. *diouan*, assemblée).

Enc. — En Turquie, on désigne sous le nom de *D. impérial* le conseil suprême de l'empire. Il est présidé par le grand vizir, et se compose des ministres, ainsi que du grand mufti et de quelques fonctionnaires supérieurs. Aujourd'hui, en temps ordinaire, le d. se réunit, deux fois par semaine, au palais du grand vizir, pour y délibérer sur toutes les affaires d'intérêt général, soit intérieures, soit extérieures. — En outre, le grand vizir, les gouverneurs généraux des provinces, etc., ont aussi leurs *divans particuliers* qui se tiennent à jour fixe. Il en est de même des patriarches des quatre grandes communautés, grecque, juive, arménienne et arménienne unie, relativement aux droits de judicature dont ces personnages sont investis à l'égard de leurs coreligionnaires. — Comme les Orientaux, et les Turcs en particulier, font usage, dans leurs réunions de tout genre, non de siéges mobiles, mais d'une espèce d'estrade couverte de coussins et placée contre la muraille, ce mot de *Divan* a passé dans notre langue pour désigner une sorte de sofa ou de canapé muni de coussins et sans dossier. — Le même terme sert encore, chez les Arabes, les Turcs et les Persans, à désigner des recueils littéraires qui renferment les œuvres de certains auteurs : c'est ainsi qu'on dit le *Divan de Hafiz*, le *D. de Djelaleddin Roumi*, etc. — Enfin, du mot d. on a dérivé celui de *Divany*, qui sert à désigner une manière particulière d'écrire les caractères arabes : ce genre d'écriture est usité chez les divers peuples qui emploient ces derniers. En Turquie, les firmans, ainsi que les pièces émanées des bureaux publics, sont toujours écrits en divany.

* **DIVARIQUÉ, ÉE.** adj. (lat. *divaricatus*, écarté). T. Bot. Se dit Des rameaux ou des pédoncules qui, de leur point d'insertion, s'étendent dans tous les sens en formant des angles très-ouverts.

DIVE. adj. f. (lat. *diva*). Vieux mot qui signifie Di- *La d. bouteille.* ‖ T. Myth. orient. Sorte de fée.

* **DIVELLENT, ENTE.** adj. (latin. *divellere*, arracher). T. Chim. Voy. AFFINITÉ.

DIVERGENCE. s. f. T. Géom. et Phys. Situation de deux lignes, de deux rayons, etc., qui vont en s'écartant. ‖ Fig., Différence. *D. d'opinions. Il y a une grande d. dans leur manière de voir.*

DIVERGENT, ENTE. adj. T. Math. et Phys. Se dit, par oppos. à *Convergent*, Des lignes, des rayons, etc., qui vont en s'écartant l'un de l'autre. *Rayons divergents.* ‖ * T. Bot. Se dit Des parties qui s'écartent en partant d'un centre commun. *Rameaux divergents. Nervures divergentes.* ‖ Figurém., *Des opinions divergentes. Principes divergents.*

DIVERGER. v. n. (lat. *dis*, partic. disjonct. ; *vergere*, tourner). Se dit De deux ou plusieurs lignes, rayons, rameaux, etc., qui s'écartent l'un de l'autre en partant d'un centre commun. *Ces deux lignes divergent. Aller en divergeant.*

DIVERS, ERSE. adj. [L'S finale de *Divers* ne se prononce que devant les mots qui commencent par une voyelle ou une H non aspirée.] (lat. *diversus*). Différent, dissemblable, qui est de nature ou de qualité différente. *Les d. sens d'un mot. Leurs tempéraments sont fort d. Ils sont de d. sentiments, d'opinions diverses. On continua la campagne avec des succès d. Il a essayé tour à tour des métiers les plus d.* ‖ Plusieurs. *Il a vu diverses personnes. On lui a fait diverses propositions. A diverses fois. En d. temps. En divers lieux.*

DIVERSEMENT. adv. En diverses manières, différemment. *Les historiens en parlent d. On peut expliquer cela d. Cette nouvelle a été reçue dans le monde fort diversement.*

DIVERSIFIER. v. a. (lat. *diversus*, *facere*, faire différent). Varier de plusieurs façons. *D. les mots. D. les attitudes des figures dans un tableau. D. ses études, ses exercices. D. la conversation. Il a diversifié son poëme par d'heureux épisodes.* = SE DIVERSIFIER. v. pron. *Ce plan peut se d. de mille manières.* = DIVERSIFIÉ, ÉE. part.

DIVERSION. s. f. (latin. *diversio*). Action par laquelle on détourne, ou Le résultat de cette action ; se dit au prop. et au fig. *Afin de faire d., il simula une attaque sur la gauche. Comme je vis que la dispute s'échauffait, je parlai d'autre chose afin de faire d. L'étude fera d. à votre douleur. Ce fut pour nous une utile diversion.*

DIVERSITÉ. s. f. (lat. *diversitas*). Variété, différence. *D. de religion, de langue, de mœurs. D. d'objets, d'occupations, d'esprits, d'humeurs, d'opinions. Quelle d. dans les opinions des hommes! Il y a une grande d. dans leurs caractères. Une agréable d.* = Syn. Voy. DIFFÉRENCE et DISTINCTION.

* **DIVERTICULE.** s. m. T. Anat. On appelle ainsi certains Organes ou appendices creux que l'on suppose servir de réservoir momentané pour certaines substances. *La rate est regardée par certains auteurs comme un d. destiné à recevoir l'excès du sang pendant la digestion.*

DIVERTIR. v. a. (lat. *divertere*). Détourner, distraire. *D. quelqu'un d'un travail, d'un dessein.* Vieux; on dit *Détourner.* ‖ Soustraire, s'approprier illégitimement. *Il a diverti des effets de la succession. On l'accuse d'avoir diverti les fonds qui lui étaient confiés. — D. des fonds, une somme, etc.*, se dit quelquefois pour Les appliquer à un usage différent de celui auquel ils étaient destinés. ‖ Désennuyer, amuser. *Il faut tâcher de le d. Cette histoire nous a fort divertis.* = SE DIVERTIR. v. pron. Se réjouir, prendre du plaisir. *Ces jeunes gens se divertissent à jouer de la paume. Allons, divertissons-nous. Nous nous sommes bien divertis. Ce n'est pas sérieux, sans doute, ce que vous dites là : vous voulez vous d. Se d. aux dépens de quelqu'un*, S'amuser en se moquant de lui. = DIVERTI, IE. part. *Somme divertie. Deniers, fonds, effets divertis.* N'est guère usité que dans ce sens. = Syn. Voy. DÉTOURNER.

DIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui divertit, qui réjouit. *Ce spectacle est fort d. C'est un homme très-d. Je ne vois là rien de bien d.*

DIVERTISSEMENT. s. m. Récréation, plaisir, amusement. *La chasse est pour lui un grand d. La musique était son unique d. Les divertissements du carnaval.* ‖ T. Théâtre. Intermède de musique ou de chant intercalé dans une pièce de théâtre. *Le d. du Bourgeois gentilhomme.* ‖ * T. Musiq. Au commencement de ce siècle, on nommait ainsi Des morceaux de musique, d'un genre facile et léger, composés pour un ou plusieurs instruments. ‖ *D. de deniers, de fonds*, L'action de se les approprier ou de les détourner de l'emploi auquel ils étaient destinés. *Le d. des effets d'une succession*, Leur détournement frauduleux. = Synon. Voy. AMUSEMENT.

DIVIDENDE. s. m. T. Math. Le nombre ou la quantité qu'il s'agit de diviser. Voy. DIVISION. ‖ T. Comm. et Fin. La portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire d'une compagnie de commerce ou de finance. *Toucher, recevoir son d. Ce chemin de fer donne de beaux dividendes. Le d. est de tant.* ‖ La portion afférente à chaque créancier sur la somme qui reste à partager après la liquidation d'une faillite.

DIVIN, INE. adj. (lat. *divinus*). Qui est de Dieu ou d'un dieu; qui appartient à Dieu ou à un dieu. *La nature divine. Les attributs divins. La divine providence. La puissance et la miséricorde divines. La grâce divine.* — *Les personnes divines*, Les trois personnes de la Trinité. *Le Verbe divin*, Le fils de Dieu. — *Les livres divins*, Les livres inspirés par Dieu. ‖ Qui est relatif à Dieu ou à un dieu. *Le culte d. Le service d. Les Romains rendaient des honneurs divins à leurs empereurs. Déférer, décerner les honneurs divins.* ‖ Fig., se dit De ce qui semble être au-dessus des forces de la nature. *Il y a là quelque chose de d.* — Par exag., se dit De ce qui est excellent, parfait dans son genre. *Ouvrage d. Beauté divine. Le d. Platon. C'est un homme divin.*

DIVINATION. s. f. (lat. *divinatio*).

Enc. — I. « Il est, dit Cicéron, une antique croyance qui remonte aux temps héroïques, et qui se trouve confirmée par le consentement du peuple romain et de toutes les nations : c'est que quelques hommes sont doués d'une certaine faculté de *divination* : les Grecs l'appellent μαντικὴ, ce qui signifie le pressentiment, la science des choses futures. » Chrysippe, d'autre part, définit la *divination* : « une faculté connaissant, voyant, expliquant les signes qui sont offerts aux hommes par les dieux ; l'utilité de cette science est de pressentir dans quelles dispositions les dieux sont à l'égard des hommes, ce qu'ils veulent faire entendre, enfin par quels moyens on peut obtenir ces signes et satisfaire aux ordres des dieux. » D'après la définition de Cicéron, l'homme, dans la d., serait simplement un être passif par l'intermédiaire duquel les dieux révèlent l'avenir; tandis que, d'après celle de Chrysippe, l'homme peut arriver à découvrir l'avenir au moyen de son art ou de son expérience, sans aucune prétention à l'inspiration divine. Dans le premier cas, la d. est dite *naturelle*, et, dans le second, elle est appelée d. *artificielle*.

La croyance à la d., prise dans son acception la plus large, existait, ainsi que le constate l'orateur romain, chez toutes les nations de l'antiquité. Les voyageurs modernes nous ont appris qu'elle n'est pas moins profondément enracinée chez les peuplades sauvages les plus diverses. Toutes ces superstitions se lient soit à l'idée grossière que la plupart des hommes se font de la divinité, soit à l'ignorance absolue où ils sont des lois qui régissent les phénomènes de la nature. Aussi voyons-nous, même chez le peuple romain, où ces superstitions dominaient au point de constituer l'un des ressorts de l'État, les hommes éclairés, tels que Caton et Cicéron, les considérer comme de pures jongleries.

II. Les *Devins* ou *μάντεις*, qui, sous l'inspiration des dieux et surtout d'Apollon, prédisaient l'avenir, paraissent avoir été, dans le principe, des prêtres attachés aux temples de ces divinités et aux lieux où se rendaient les oracles ; mais, plus tard, ils constituèrent une classe distincte, indépendante de *tout lieu* particulier : c'est ainsi que le devin Calchas nous est représenté dans les poëmes homériques. C'est en général à Apollon, le dieu de la prophétie, que les *voyants* de l'antiquité gréco-romaine et les autres individus qui se mêlaient de d., rapportaient *l'origine de leur science.* Le don ou le talent de la d. passait pour être héréditaire dans certaines familles. Parmi ces familles nous nommerons les Iamides qui d'Olympie se répandirent dans une grande partie de la Grèce, les Branchides près de Milet, les Eumolpides à Athènes et à Éleusis, les Clytiades, les Telliades, et les devins d'Acarnanie. — V. ORACLE.

A côté de ces voyants, nous devons placer les Bacides et les Sibylles, qui remontent également à une haute antiquité ; mais ces dernières se distinguaient des précédentes en ce qu'elles prétendaient tirer leur connaissance de l'avenir de certains livres sacrés (χρησμοί) qu'elles consultaient, et qui, dans certaines villes, comme à Athènes et à Rome, étaient précieusement conservés dans les sanctuaires les plus révérés. Bacis, suivant Pausanias, était le nom qu'on donnait en Béotie à tout homme inspiré par les nymphes. Le scholiaste d'Aristophane et Élien mentionnent trois Bacis, le premier d'Éléon en Béotie, le second d'Athènes, et le troisième de Caphys en Arcadie : c'est de ces trois personnages que descendaient tous les Bacides. Les Sibylles étaient des prophétesses, probablement d'origine asiatique, qui allaient de ville en ville portant avec elles leurs livres sacrés. Solin compte 3 Sibylles, et Élien 4, qui étaient l'Érythréenne, la Samienne, l'Égyptienne, et la Sardinienne ; mais d'autres auteurs en ajoutaient 6 autres, parmi lesquelles nous citerons la Cuméenne et la Sibylle juive. La Sibylle dont les livres achetés par Tarquin jouissaient à Rome d'une si grande célébrité, était, suivant Varron, la Sibylle d'Érythrée. Ses livres, qu'on appelait par excellence les *Livres sibyllins*, étaient *soigneusement cachés aux yeux du public* et confiés à un collége de prêtres. — V. SIBYLLIN.

Indépendamment de ces voyants et de ces prophétesses, le monde ancien pullulait de devins d'un ordre inférieur qui faisaient métier d'expliquer toutes sortes de signes et de dire la bonne aventure. Cette catégorie de devins était consultée par les individus des classes populaires ; mais elle était, même chez les Grecs et les Romains, un objet de mépris pour les classes supérieures, qui regardaient comme un fléau public ces charlatans de bas étage.

III. Les anciens avaient l'habitude de consulter les dieux, ou, *en d'autres termes, de recourir à la divin. dans toutes les affaires* importantes, soit publiques, soit privées. A cet effet, on observait les signes envoyés par les dieux, surtout dans les sacrifices qu'on leur offrait à ces occasions. L'inspiration divine n'était pas nécessaire pour cette sorte de d. ; il fallait simplement suivre les règles déduites de l'expérience. Quoique, le plus souvent, on employât pour observer ces signes des hommes initiés dans l'art de les interpréter, le premier individu venu qui remarquait quelque chose d'extraordinaire avait le droit de l'interpréter lui-même. Les principaux signes par lesquels les dieux étaient censés manifester leur volonté, étaient les phénomènes *observés pendant les sacrifices, le vol, le chant et l'appétit des* oiseaux, les phénomènes naturels ordinaires ou extraordinaires, et les songes. En outre, les devins de bas étage avaient une foule de pratiques plus ou moins bizarres, au moyen desquelles ils amusaient leurs dupes. Plusieurs de ces pratiques se sont transmises jusqu'à nous à travers le moyen âge.

1° L'interprétation des signes de la première classe (*ἱερομαντεία* ou *ἱεροσκοπία*, *haruspicium* ou *ars haruspicina*) est attribuée par Eschyle à Prométhée. Cet art avait été surtout cultivé chez les Étrusques, d'où il passa à Rome. Les principaux points que l'on observait dans les sacrifices étaient : la manière dont la victime s'approchait de l'autel ; la forme, la position et l'état des viscères ; la manière dont se comportait la flamme qui devait brûler la victime. Lorsque ces signes étaient propices, le sacrifice était appelé *καλλιέρημα*, c.-à-d. agréé par les dieux, et celui qui l'offrait pouvait compter sur le succès. Les présages que fournissaient la flamme et la fumée formaient l'objet de la *Pyromancie* et de la *Capnomancie*. Si les flammes semblaient s'attacher d'elles-mêmes à la victime ; si, réunies en un seul faisceau, elles s'élevaient pures et sans fumée, le présage était favorable. Mais il en était autrement, *quand le feu ne s'allumait qu'avec peine, quand la flamme* se divisait au lieu de se diriger perpendiculairement, quand il y avait un petillement violent, et enfin lorsque le vent, la pluie ou quelque autre accident venait à éteindre le feu avant que la victime fût entièrement consumée. Les présages fournis par la fumée se tiraient de sa direction, de sa hauteur, de sa densité, etc. On observait également la fumée de l'encens qu'on brûlait sur l'autel : Homère parle déjà de ce mode de d. qui constituait la *Lébanomancie.* La *Crithomancie*, appelée encore *Aleuromancie*, étudiait les figures que formait la fleur de farine répandue sur la tête de la victime. Les libations fournissaient également des signes particuliers. — *On avait grand* soin, pendant les sacrifices, que les assistants ne prononçassent aucune parole fâcheuse ou frivole : de là l'avertissement des prêtres, *εὐφημεῖτε*, ou *σιγᾶτε*, *σιωπᾶτε*, *favete linguis*, et autres. En effet, certaines paroles non-seulement profanaient le sacrifice, *mais encore étaient considérées comme des présages* défavorables. V. ARUSPICE.

2° L'art d'interpréter les signes de la seconde classe était appelé *Oionistique* (οἰωνιστική) chez les Grecs, et *Auspicium* chez les Romains. Chez ces derniers, c'étaient les Augures qui *étaient chargés d'observer et d'interpréter ces signes.* Mais, quelquefois, la simple apparition d'un oiseau constituait à elle seule un présage dont la signification était connue de tout le monde. Ainsi, par ex., chez les Athéniens, l'apparition d'une chouette, oiseau consacré à Minerve, protectrice de la cité, était un signe heureux ; de là le proverbe : *γλαὺξ ἵπταται*, la chouette vole, c.-à-d., nous avons bonne chance. D'autres oiseaux, lorsqu'ils apparaissaient inopinément, principalement sur la route d'un voyageur (*ἐνόδια σύμβολα*), avaient aussi une signification bonne ou mauvaise. Des superstitions de ce genre subsistent encore dans plusieurs pays de l'Europe. V. AUSPICE et AUGURE.

3° Parmi les phénomènes naturels, ceux qui avaient lieu dans l'atmosphère ou dans les cieux étaient les plus importants. Ils *étaient interprétés non-seulement par les simples particuliers* à propos de leurs affaires privées, mais encore par les magistrats à l'occasion des affaires publiques. A Sparte, les éphores observaient les cieux chaque neuvième jour pendant la nuit. A Athènes, la famille des Pythaïstes faisait de même chaque année avant que la *théorie* mît à la voile pour Délos. A Rome, c'étaient les Aruspices qui observaient et interprétaient les phénomènes célestes. Au nombre des phénomènes de ce genre qui passaient pour défavorables (*διοσημεία*, *portenta*), nous mentionnerons le tonnerre, les éclairs, les éclipses de soleil ou de lune, les pluies de sang, de pierres, etc. : il en était de même des tremblements de terre. A Athènes comme à Rome, l'apparition de l'un de ces signes pendant que le peuple était assemblé faisait renvoyer la séance à un autre jour. — Dans la vie commune, les choses en apparence les plus insignifiantes, lorsqu'elles survenaient à certains moments critiques, étaient aussi *regardées comme des signes envoyés par* les dieux. Ainsi, par ex., l'éternument, le clignotement des paupières, les tintements d'oreilles, etc., étaient des présages dont chacun avait une signification particulière : et cette vaine superstition n'a pas encore complétement disparu parmi nous.

4° La *divin. par les songes* (ὀνειροπολία) paraît avoir existé de toute antiquité et même avoir été en faveur chez tous les peuples sans exception. Tout le monde sait combien elle était en honneur en Orient, surtout en Égypte. L'histoire de Joseph est trop connue pour que nous ayons à la raconter ; il en est de même de celle de Nabuchodonosor, qui fit mettre à mort les devins de la Chaldée, parce qu'ils n'avaient pu *interpréter ses* rêves. — Les Grecs distinguaient trois classes de songes. La première (χρηματισμός) comprenait les songes qui avaient lieu lorsque les dieux ou les esprits se manifestaient aux hommes, sous une forme quelconque, pendant le sommeil de ceux-ci. *Tel est, par ex., dans Homère,* le songe où un dieu, sous la figure de Nestor, suggère à Agamemnon l'idée d'attaquer les Troyens et redouble le courage de ce prince en lui faisant espérer la victoire. Les songes de la seconde classe (ὅραματα) étaient ceux pendant lesquels les événements futurs se présentaient sous leur propre forme : c'est par un de ces songes qu'Alexandre le Grand sut que Cassandre devait l'assassiner. Enfin, à la troisième classe appartenaient les songes proprement dits (ὄνειροι) au milieu desquels l'avenir se présentait sous quelque allusion frappante : tel est celui où Hécube crut avoir conçu un tison enflammé. Les Grecs regardaient les songes qui apparaissaient aux heures les plus voisines du jour, comme plus dignes de mériter leur confiance, et croyaient que ceux qui se présentaient avant ce temps pouvaient être aussi bien le résultat des fumées du banquet de la veille que les messagers de la divinité. Dans certains cas ils se préparaient à les recevoir en se soumettant *quelque temps à un régime excessivement* sobre, et en s'abstenant de tout mets d'une digestion difficile. Enfin, quand leurs rêves ne présentaient qu'un sens obscur, ils les faisaient expliquer par des interprètes spéciaux (ὀνειροκρίται, ὀνειροσκόποι et ὀνειροπόλοι), et si ceux-ci ne pouvaient réussir à en donner l'*explication*, ils la demandaient aux dieux eux-mêmes. La d. par les songes était également en honneur chez les Romains, ainsi que chez tous les autres peuples occidentaux. Quand les Européens arrivèrent en Amérique, ils la trouvèrent répandue dans toutes les parties de ce vaste pays. Ainsi, par ex., la veille de chaque grande bataille, le chef des Tupinambas allait de hamac en hamac engager ses guerriers à interroger les rêves qui devaient les visiter pendant la nuit, et parfois on provoquait l'arrivée de ces songes au moyen de fumigations ou de boissons fermentées. Comme les autres genres de d., l'*Onéiromancie* n'a plus cours aujourd'hui que dans les classes les plus ignorantes *de la population.*

5° Les pratiques employées par les prétendus devins de l'antiquité, du moyen âge, et, il faut bien le dire, des temps modernes et même du XIXe siècle, étant extrêmement variées, nous n'avons pas la prétention d'en faire l'énumération complète. Nous nous contenterons de dire quelques mots des principales.

A. Ce n'est pas seulement dans les sacrifices qu'on observait le feu et la flamme pour en tirer des présages. On avait encore recours à cette observation dans d'autres circonstances. La d. par la flamme d'une lampe ou d'un flambeau portait le nom de *Lampadomancie* et celui de *Lychnomancie*. Si la flamme se partageait en deux *ou s'écartait soit à droite, soit à gauche*, c'était mauvais signe ; si, réunie, elle ne formait qu'une seule pointe, c'était bon signe, mais quand elle présentait trois pointes, c'était le présage le plus favorable. — La *Sidéromancie* se pratiquait en faisant rougir un fer au feu et en jetant dessus un nombre impair de brins de paille ; puis on tirait les présages des étincelles et des figures que ces brins produisaient en brûlant.

B. La *Géomancie* observait les fissures, les crevasses et les petites aspérités qui se forment naturellement à la surface de la terre. On relevait leur configuration et l'on tirait des présages de leur ressemblance plus ou moins éloignée avec des dessins faits d'avance et auxquels on attribuait une signification déterminée.

C. L'*Hydromancie*, ou la divin. par l'eau, remonte à une très-haute antiquité, puisque la Bible fait mention de la coupe dont Joseph se servait pour tirer des présages, et que les Romains en attribuaient l'introduction parmi eux au roi Numa. Cette sorte de d. recevait le nom d'*Hydatoscopie* quand on se servait d'eau de pluie, et celui de *Pégomancie* quand on se servait d'eau de fontaine. Elle se pratiquait d'ailleurs de plusieurs manières. L'une des plus usitées consistait à mettre dans un vase plein d'eau un anneau suspendu à un fil, lequel était attaché au doigt de la personne qui consultait. Si l'affaire que l'on avait en vue ne devait pas réussir, l'anneau demeurait immobile ; dans le cas contraire, il allait de lui-même frapper le vase à plusieurs *reprises. D'autres fois, on jetait trois petites pierres dans l'eau* ; si elles se mouvaient en rond dans leur chute, c'était un signe favorable. — La *Gastromancie* et la *Lécanomancie* se pratiquaient aussi au moyen d'un bassin plein d'eau. La première tirait son nom de la partie centrale, appelée en gr. *γάστρη*, du vase dont on se servait. On opérait comme il suit. Après avoir rempli d'eau pure un certain nombre de vases ronds et avoir placé tout autour des torches allumées, on invoquait le dieu d'une voix basse et inarticulée, et on lui proposait la question à résoudre. La réponse se manifestait par les images que la réfraction de la lumière produisait à la surface du liquide ; mais ces images ne pouvaient être aperçues que par un jeune garçon ou par une femme enceinte : d'autres fois, la réponse parvenait aux assistants comme si elle provenait du ventre du sorcier. Dans la *Lécanomancie* (λεκάνη, bassin), on traçait certains caractères ou signes sur de petites pierres ou sur des lames métalliques *que l'on jetait ensuite dans le bassin. La réponse était donnée* par le bruit que produisait la chute de ces corps au fond du vase. — Enfin, on donnait le nom d'*Aéromancie* à la d. qui observait l'action du vent sur la surface de l'eau. A cet effet, le devin portait un bassin de cuivre rempli d'eau dans une plaine découverte ou sur le sommet d'une haute montagne. Il se voilait la tête et une partie de la figure ; puis, après avoir adressé une invocation particulière aux divinités de l'air, il s'approchait du vase et lui transmettait à voix basse la demande de la personne qui consultait. Les rides qui se formaient alors à la surface du liquide indiquaient la réponse des dieux. Si, par ex., l'eau restait calme et unie comme une glace, la chose désirée ne devait pas arriver ; si elle éprouvait un léger frémissement, c'était un bon présage, surtout pour les marins, etc.

D. Nous avons vu que les oiseaux fournissaient aux anciens un grand nombre de présages. L'*Alectryomancie* ou la d. par *le moyen du coq, rentre encore* dans l'Oïonistique. *On procé*dait à ce sortilége de la manière qui suit. On traçait sur le sable un carré ou un cercle divisé en 24 compartiments, portant chacun le nom d'une lettre de l'alphabet ; puis, après avoir mis un grain de blé dans chaque case, on plaçait un coq au centre de la figure. On fabriquait un mot avec les lettres correspondantes aux cases dans l'ordre même où l'oiseau avait mangé les grains, et l'on en tirait un pronostic. C'est ainsi, dit-on, que fut prédit, sous Valens, l'avénement de Théodose le Grand à l'empire. — Mais d'autres animaux partageaient avec les oiseaux le privilége de servir ou de fournir des présages. A Athènes, *l'apparition d'une Belette* suffisait *pour faire rom*pre aussitôt l'assemblée du peuple. Les Romains pratiquaient la *Myomancie*, ou la d. par les souris et les rats. Pour cela, on élevait ces animaux dans des cages, et l'on tirait des présages de leurs cris, de leurs mouvements, de la manière dont ils mangeaient, etc. Au rapport d'Élien, ce fut le cri aigu d'une souris qui détermina Fabius Maximus à se démettre de la dictature, et, au dire de Plutarque, on augura mal de la dernière campagne de Marcellus, parce que des rats avaient rongé l'or déposé dans le temple de Jupiter. — L'*Ophiomancie*, ou d. par les serpents, était aussi en grande vénération, surtout en Égypte et *dans l'Orient. On avait tant de foi à ces animaux et à leurs* prophéties qu'on en nourrissait exprès pour cet emploi. Les Psylles, si célèbres dans l'antiquité par leur habileté à charmer et à manier les serpents, exposaient, dit-on, aux cérastes leurs enfants nouveau-nés pour connaître s'ils étaient ou non légitimes. L'innocence de la femme était prouvée si l'animal ne touchait pas à l'enfant. — La *Céphalomancie* se pratiquait au moyen d'une tête d'âne. Quand on voulait connaître l'auteur d'un vol ou de quelque autre crime, on faisait griller une tête d'âne sur des charbons ardents ; puis, après certaines prières, on prononçait tout haut les noms des personnes soupçonnées, ou, *si l'on n'en soupçonnait qu'une, le nom du crime.* Si à ce nom, les mâchoires se remuaient, si les dents claquaient les unes contre les autres, on croyait le coupable suffisamment désigné. Au XIXe siècle, on consulte une somnambule : sommes-nous en progrès ? — L'*Ooscopie* observait la forme extérieure des œufs, ainsi que les figures qui paraissaient dans leur intérieur. D'autres devins se contentaient de jeter un blanc d'œuf dans un vase d'eau et d'examiner les petits nuages qui s'y produisent alors.

E. Les plantes fournissaient également matière à diverses sortes de divinations. — Dans l'espèce de d. appelée *Botanomancie*, le consultant écrivait son nom et ses questions sur des feuilles de certaines plantes, particulièrement sur des feuilles de verveine, de figuier, de tamarin et de bruyère. On les exposait à l'action du vent, et, au bout d'un certain temps, on réunissait celles que le vent n'avait pas dispersées, et les mots ou les lettres qui s'y trouvaient donnaient la réponse attendue. — La *Phylloromancie* consistait à se poser sur le front une feuille de rose : on la frappait vivement, et l'on tirait des présages du bruit qu'elle rendait. — Le bruit que produisaient les feuilles de figuier agitées par le vent de la nuit fournissait aussi des présages : l'art de les interpréter s'appelait *Sycomancie.* Une autre variété de sycomancie consistait à écrire, sur des feuilles de figuier, son nom et les questions sur lesquelles on voulait être éclairci. Le présage était favorable, si les feuilles se fanaient lentement, et défavorable dans le cas contraire. — La *Daphnomancie* se pratiquait en jetant dans le *feu une branche de laurier : si en brûlant elle petillait et fai*sait un certain bruit, on en tirait un heureux présage ; mais c'était mauvais signe quand elle brûlait sans produire aucun son.

F. Parfois même on consultait certaines substances minérales. Dans la *Molybdomancie*, on versait du plomb fondu sur une table unie et mouillée. En repassant à l'état solide, le métal formait une multitude de petites figures qu'on interprétait comme des présages. On pratiquait aussi la d. par le plomb en faisant tomber goutte à goutte le métal à l'état liquide dans un vase plein d'eau, et l'on tirait des présages de la forme que prenait chaque goutte, ainsi que de sa situation et de sa distance à l'égard des autres. — La *Lithomancie* se pratiquait à l'aide de certaines pierres : telles étaient celles qu'on nommait Bétyles et qui étaient si vénérées chez les Syriens et les Phéniciens.

G. Une foule d'objets fabriqués par la main de l'homme, comme armes, ustensiles domestiques, instruments de jeu, etc., servaient aussi de moyens de d. — La *Bélomancie*, ou d. par les flèches, était surtout en usage chez les Arabes, les peuples orientaux, et les nations slaves et germaniques. On la pratiquait de plusieurs manières. Ainsi, par ex., lorsqu'on projetait une guerre, on prenait un certain nombre de flèches, on écrivait sur chacune d'elles le nom d'une ville ennemie, et on les jetait sans ordre dans un carquois. Ensuite, on les faisait tirer au hasard; l'une après l'autre, par un enfant, et l'ordre dans lequel elles sortaient indiquait celui que l'on devait suivre dans l'attaque des places dont elles portaient le nom. D'autres fois, on prenait seulement 3 flèches. Sur la première, on inscrivait *Dieu l'ordonne;* sur la seconde *Dieu le défend ;* mais la troisième ne recevait point d'inscription. Après les avoir mises toutes trois dans un carquois, on en tirait une : si la première sortait, on tentait l'entreprise ; si c'était la seconde, on y renonçait ; si c'était la troisième, on la remettait à un moment plus favorable. — L'*Axinomancie*, ou d. par la hache, était surtout usitée quand on voulait découvrir un trésor, une chose perdue, ou l'auteur d'un crime. Dans ce dernier cas, par ex., on mettait une hache en équilibre sur un pieu rond, le manche en l'air. On récitait certaines formules, puis on tournait autour du pieu en répétant le nom de ceux que l'on soupçonnait. Si à un nom prononcé la hache tombait, on croyait qu'elle désignait par là le coupable. — La *Cléidomancie*, ou d. par le moyen d'une clef, est assez analogue à la précédente ; mais cette sorte de superstition était propre au moyen âge. Lorsqu'on soupçonnait une personne d'un crime, on écrivait son nom sur un morceau de papier qu'on entortillait autour d'une clef ; puis, on attachait cette clef à une Bible, que l'on faisait tenir par une jeune fille vierge. Si, aux paroles du devin, la clef tournait, c'était un signe de la culpabilité de la personne désignee. En Russie, où ce genre de d. est très-usité pour la recherche des trésors, on attache la clef, avec une ficelle, sur la première page de l'Évangile de saint Jean, de manière qu'elle soit suspendue quand le livre est fermé. La personne qui veut découvrir un trésor place le doigt dans l'anneau, et nomme tous les lieux où elle suppose qu'il pourrait s'en trouver un. Si la clef demeure immobile, c'est une preuve qu'il n'y a rien à espérer ; si, au contraire, elle tourne, il existe certainement un trésor caché dans l'endroit nommé. — La *Dactyliomancie* était une sorte de d. qui se faisait au moyen d'un anneau, préalablement consacré par des cérémonies mystérieuses. On tenait cet anneau suspendu par un fil au-dessus d'une table ronde au bord de laquelle étaient disposées les 24 lettres de l'alphabet. On faisait sauter l'anneau, et en réunissant les lettres dans l'ordre même où l'anneau était allé retomber sur chacune d'elles, on obtenait la réponse demandée. Le consultant devait être vêtu de lin de la tête aux pieds, et tenir de la verveine à la main. — La *Catoptromancie* se pratiquait avec un miroir ; mais il y avait plusieurs procédés. Le suivant est décrit par Pausanias : « Il y avait, dit cet écrivain, à Patras, en Achaïe, devant le temple de Cérès, une fontaine où se rendaient des oracles pour la guérison des maladies. Celui qui les consultait faisait descendre dans la fontaine un miroir suspendu à un fil, de telle sorte qu'il ne touchait que par sa base à la surface de l'eau. Après avoir offert des parfums et des prières à la déesse, il se regardait dans le miroir, et, selon qu'il se trouvait l'air hâve et défiguré, ou l'air vif et sain, il en concluait que la maladie était mortelle ou qu'il en réchapperait. » — La d. par le crible, ou *Coscinomancie*, était surtout usitée chez les Grecs pour découvrir l'auteur d'un maléfice, d'un vol ou d'un crime. A cet effet, on prenait un crible, on l'élevait sur la personne qui venait consulter, et on le soutenait légèrement avec deux doigts seulement, de manière que le moindre mouvement, la moindre impression de l'air pût suffire pour l'agiter. On prononçait en même temps le nom des individus soupçonnés, et celui qui venait à être prononcé au moment même où le crible se mettait en mouvement était le nom de la personne cherchée. On pratiquait aussi cette d. en suspendant le crible par un fil, ou en le posant sur une pointe de ciseau ; ensuite on le faisait tourner en prononçant le nom des personnes suspectes. Cette superstition est encore usitée dans plusieurs contrées de l'Europe, notamment en Bretagne, où on l'appelle *tourner le sas*. — L'*Alphitomancie* consistait à faire manger à un individu soupçonné d'un crime un gâteau fait avec de la farine d'orge. S'il l'avalait facilement, il était réputé innocent ; dans le cas contraire, comme aussi quand il ne pouvait pas l'avaler, on en concluait sa culpabilité. — Les superstitions relatives au *sel* datent d'une haute antiquité. Encore aujourd'hui une foule de gens regardent comme un signe funeste de renverser une salière. Chez les Romains, si l'on avait oublié de mettre les salières sur la table, on en tirait un présage funeste pour l'hôte et pour ses convives. Si ceux-ci s'endormaient à table avant qu'on eût retiré les salières, c'était également de fort mauvais augure. — Il nous suffit de mentionner la *d. par le marc de café*, superstition toute moderne, mais qui n'en a pas moins de fervents sectateurs : On vide dans une assiette du marc de café délayé dans de l'eau ; on décante, et les présages se tirent des dessins que forme le résidu solide. — La *Céromancie* se pratiquait avec de la cire fondue : on y faisait usage des mêmes procédés que dans la d. par le plomb. — Dans la *Téphromancie*, on se servait tout simplement de cendres. On écrivait avec des cendres sur une planche ou sur tout autre objet la question à laquelle on désirait avoir une réponse, et l'on exposait, pendant quelque temps, cette planche en plein air. Les lettres qui restaient entières, sans avoir été effacées par le vent ou par quelque autre accident, étaient censées donner la solution de la question. — La *Gyromancie*, ou d. par le tournoiement, n'était pas moins simple. On décrivait sur le sol un cercle d'un mètre et demi environ de diamètre, et l'on traçait au hasard les lettres de l'alphabet sur sa circonférence. Cela fait, on se plaçait au centre de la figure et l'on tournait jusqu'à ce qu'on tombât de fatigue. Le devin examinait alors les lettres couvertes par le corps, dans sa chute, et en formait des mots qui donnaient la réponse cherchée. — L'*Astragalomancie* se pratiquait au moyen d'osselets sur lesquels on traçait les lettres de l'alphabet. On jetait ces osselets au hasard, et avec les lettres qu'on amenait on formait la réponse demandée. C'est ainsi que, selon Pausanias, on consultait Hercule Buraïque dans sa grotte de Bura, en Achaïe. Quand, au lieu d'osselets, on se servait de dés, ce genre de d. prenait le nom de *Cubomancie*. — La *Cléromancie* était une sorte de d. qui se faisait par le tirage de lots (κλήρος). Ainsi, par ex., on mettait dans une urne un lot de fèves, de pois, de petits cailloux, de noyaux, etc. On agitait l'urne, puis on jetait le contenu sur une table ou quelque autre surface unie. Les présages se tiraient des figures que formaient ces petits corps. Comme Mercure était censé présider à cette sorte de d., les Grecs, pour se rendre ce dieu favorable, ajoutaient dans l'urne une feuille d'olivier qu'on appelait *lot de Mercure*. Selon les objets employés dans la cléromancie, ce genre de d. prenait les noms de *Pséphomancie*, *Pisomancie*, etc. — On tirait encore des présages du premier objet que l'on rencontrait en sortant de chez soi, d'un faux pas que l'on faisait, etc. ; plusieurs de ces superstitions subsistent encore dans divers pays, et surtout dans l'Orient.

H. La *Cartomancie*, ou la d. au moyen des cartes, est la branche la plus moderne de l'art divinatoire, puisque, comme nous le savons (voy. CARTES), les cartes à jouer ne sont connues que depuis environ quatre à cinq siècles. On distingue la *Cartomancie* proprement dite, qui emploie le *petit jeu*, et la *Cartonomancie*, qui se sert du *grand jeu*. Le *Petit jeu* ou *Jeu ordinaire* n'est autre chose que le jeu de piquet, c.-à-d. composé de 32 cartes. Selon les principes généralement admis, les figures de pique et de trèfle désignent des personnes noires, brunes ou châtain foncé, tandis que les figures de cœur et de carreau marquent que ces personnes sont blondes ou châtain clair. D'un autre côté, les carreaux et les piques sont ordinairement de mauvais présage, tandis que les cœurs et les trèfles sont de favorable augure. Enfin, les cœurs annoncent le bonheur ; les carreaux, l'indifférence ; les trèfles, la fortune, et les piques, le malheur. Outre cela, chaque carte a une signification qui lui est propre. Ce sont ensuite les combinaisons des cartes qui donnent les résultats cherchés. — Le *Grand jeu* ou *Jeu de tarot* a une très-grande analogie avec les cartes à images en usage avant l'invention des cartes numérales. Il se compose de 78 cartes numérotées et couvertes de figures diverses. Les 21 premières représentent un messager, le soleil, la lune, les étoiles, les saisons, le ciel, la mort, etc. Les 56 suivantes forment quatre séries égales, de 14 cartes chacune, distinguées l'une de l'autre par une *couleur* particulière, *bâtons*, *coupes*, *épées* et *deniers*, qui remplacent les cœurs, les carreaux, les trèfles et les piques du petit jeu. Chaque série se compose de 10 points marqués de 1 (*as*) à 10, comme dans le jeu ordinaire, et de 4 figures, qui varient suivant la couleur. Enfin, la 78e carte du jeu porte l'image d'un fou. Dans le jeu dont nous parlons, chaque carte a une signification particulière et peut faire partie d'un très-grand nombre de combinaisons au moyen desquelles les adeptes prédisent infailliblement l'avenir.

I. La *Rhapsodomancie* est une sorte de d. qui se pratiquait en tirant au sort dans un poëte. Chez les anciens, c'était ordinairement Homère ou Virgile qu'on choisissait, d'où l'on appelait ce genre de divinat. *Sorts homériques* ou *Sorts virgiliens* (*sortes homericæ* ou *virgilianæ*). Tantôt on ouvrait le livre au hasard et l'endroit sur lequel on tombait était censé contenir la réponse demandée. Tantôt on écrivait des vers sur une table ; on jetait des dés, et les vers sur lesquels ceux-ci s'arrêtaient, renfermaient la prédiction. Au dire de Spartien, par ex., les sorts virgiliens avaient appris à Adrien qu'il parviendrait à l'empire. Suivant Lampride, Alexandre Sévère avait également connu de la même manière sa future élévation. — Cette sorte de d. continua d'être en grande vogue au moyen âge : seulement, au lieu d'Homère et de Virgile, on se servait des saintes Écritures, d'où le nom de *Sorts des saints* qu'on donnait à ces prédictions. Malgré les défenses réitérées de plusieurs conciles, cette superstition n'a tout à fait disparu qu'au XVIIe siècle. Cependant elle a encore été remise à la mode au dernier siècle, vers 1770, par l'anglais Whitefield, l'un des chefs du méthodisme, parmi les enthousiastes qui composent cette secte. — A côté de ce genre de d., nous placerons l'*Onomamancie*, c.-à-d. la d. par l'explication des noms propres. Cette variété de l'art divinatoire jouissait d'une grande vogue chez les anciens. Suivant eux, un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne indiquait quelque imperfection au côté gauche, et un nombre impair une imperfection au côté droit. Ils croyaient encore que, de deux personnes, la plus heureuse devait être celle dans le nom de laquelle les lettres, considérées comme valeurs numérales, ajoutées ensemble, formaient le nombre le plus élevé. C'est pour ce motif qu'Hector avait été vaincu par Achille. D'autres fois, ils tiraient des présages de la signification des noms. Ainsi, Hippolyte avait été mis en pièces par ses chevaux, parce telle etait la signification de son nom. On sait d'ailleurs que ce fut à cause de son nom que saint Hippolyte, martyr, fut condamné au genre de supplice qu'il subit, c.-à-d. à être déchiré par des chevaux fougueux. Chez les modernes, l'onomamancie est beaucoup plus compliquée. Elle consiste le plus souvent à décomposer le nom donné de manière à former avec les lettres qui le composent des mots dont la signification est censée fournir certains présages ; on fait alors de l'onomamancie *anagrammatique* (v. ANAGRAMME). D'autres fois, on assigne une valeur numérique aux caractères alphabétiques et l'on combine de différentes manières les chiffres représentés par les lettres du nom. Ce procédé constitue l'onomamancie *numérique* : on l'appelle aussi quelquefois *Arithmomancie*.

K. Les conjectures que l'on tire de l'étude de la physionomie des personnes, du développement et de la configuration de la boite osseuse du crâne, etc., n'appartiennent point à l'art divinatoire proprement dit. Ce qui caractérise essentiellement la d., c'est qu'il n'y a aucun rapport entre les procédés qu'elle emploie et les résultats auxquels elle prétend arriver, c'est qu'elle est une pure superstition fille de l'ignorance ou d'un état maladif de l'encéphale. La *Physiognomonie* et la *Phrénologie*, au contraire, bien qu'on ait singulièrement exagéré leur signification et leur influence, ont ou du moins peuvent avoir un fondement réel. Suivant leurs partisans, elles expriment l'une et l'autre certains rapports entre le physique et le moral : dans tous les cas, cette étude appartient à la fois à la physiologie et à la morale. Mais on doit ranger au nombre des superstitions les plus vaines la d. par l'étude des mains, c'est-à-d. la *Chiromancie*, car il n'existe aucun rapport nécessaire ou même possible entre l'organe de la préhension et les aptitudes ou les penchants individuels. — La *Chiromancie* se distingue en *Ch. simple* ou *naturelle* et en *Ch. astrologique*. La première se fonde uniquement sur l'observation de la forme et des lignes de la main, tandis que la seconde joint à cette étude des calculs cabalistiques déduits de l'astrologie. Mais celle-ci n'étant plus cultivée aujourd'hui, nous ne parlerons que de la ch. simple, qui compte encore de nombreux adeptes. Les chiromanciens choisissent de préférence la main gauche, parce que, concourant moins activement que la droite aux travaux journaliers, c'est celle qui conserve le mieux sa forme primitive et présente les lignes les plus nettes et les moins déformées. L'aspect général de cet organe leur fournit déjà certains renseignements. Ainsi, par ex., suivant eux, une grosse main annonce un esprit obtus, à moins pourtant que les doigts ne soient longs et osseux ; une main velue dénote la force, l'inconstance et le libertinage ; une main potelée, une intelligence médiocre ; une belle main, les bonnes qualités du cœur ; une main large, des dispositions pour le travail, etc. On tire également des pronostics de la forme des doigts. S'ils rentrent sous la main à leur base, on en augure un esprit lent, quelquefois enclin à la fourberie. Si, au contraire, ils se relèvent au-dessus du dos de la main, ils indiquent un esprit vif et franc. Dans l'art de la chiromancie, les différentes parties de la main reçoivent des noms particuliers. Ainsi, on appelle *partie supérieure* ou *zénith*, l'extrémité des doigts, surtout celle du médium ; *partie inférieure* ou *nadir*, la jointure du bras ; *côté supérieur*, celui qui est du côté du pouce ; et *côté inférieur*, celui qui est du côté du petit doigt. En outre, on divise la main en trois parties principales : le *carpe*, appelé aussi *restreinte*, *rascette* ou *razète;* la *paume* ou *vole*, qui correspond au métacarpe des anatomistes ; et les *doigts*. Les différentes parties de la paume reçoivent en outre des noms particuliers. La partie comprise entre le pouce et l'index est appelée *thénar ;* la partie située entre l'origine du petit doigt et la rascette se nomme *hypothénar ;* enfin, on applique la dénomination de *stéthos* à l'élévation qui se trouve sous le pouce. Ce n'est pas tout : l'intérieur de la paume se divise en sept régions, nommées *monts* ou *montagnes* (Fig. 1) : le *mont de Vénus*, sous le pouce, c.-à-d. sur le thénar; le *mont de Jupiter*, sous la naissance de l'index, le *mont de Saturne*, sous le médium ; le *mont du Soleil*, sous l'annulaire ; le *mont de Mercure*, sous l'auriculaire ; le *mont*, *plaine* ou *planure de Mars*, au milieu de la paume ; et le *mont de la Lune*, sur l'hypothénar. Parmi les nombreuses lignes qui sillonnent la paume (Fig. 2), on en distingue dix principales : 1° la *ligne vitale* ou *cardiale*, dite aussi *l. de vie* ou *du cœur (ag)* ; 2° la *ligne de prospérité*, *du foie* ou *de Mars*, appelée encore ligne *saturnale* ou *hépatique (ih)* ; 3° la *ligne mensale*, dite aussi *l. de génération* ou *du bonheur (bj)* ; 4° la *ligne naturelle*, ou *ligne du cerveau*, *de la tête* ou *de l'esprit (ak)*;

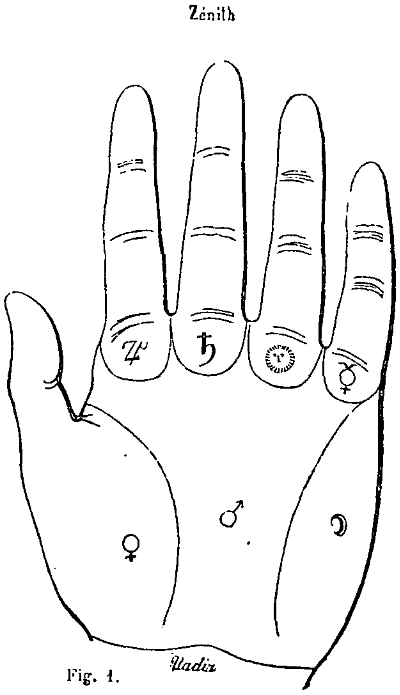

Fig. 1.

(ces quatre lignes sont dites *principales*, parce qu'elles se trouvent sur toutes les mains qui ne sont pas difformes, tandis que les suivantes, qui manquent quelquefois, sont dites *exceptionnelles*) ; 5° *la ligne du Soleil* (*ml*) ; 6° la *ligne de lait ou voie lactée* (*op*) ; 7° la *ceinture de Vénus* (*rs*) : 8° la *ligne du triangle* (*tp*) ; 9° la *ligne de la restreinte* ou *de la rascette* (*uv*) ; 10° la *ligne saturnine* (*ny*). En se croisant, ces lignes forment plusieurs figures, dont les principales sont : le *Grand triangle* (*axg*), dont les angles sont appelés angle *droit* (*g*), angle *gauche* (*x*), et angle *suprême* ou *supérieur* (*a*) ; le *Petit triangle* ou *Triangle mineur* (*hxz*), qui offre un angle *droit* (*h*), un angle *majeur* (*z*), et un angle *supérieur* (*x*) ; et le *Quadrangle* ou *Partie de la table*, qui est à la droite de ce dernier. — Dans les doigts, on distingue les *jointures* et les *phalanges*. Les jointures se comptent en partant de la paume, et chacune d'elles se compose de deux parties : la *jointure* proprement dite, qui est représentée sur notre figure par la ligne supérieure, et la *racine*, qui est figurée par la ligne inférieure. Les phalanges, au nombre de 12, non comprises celles du pouce, appartiennent aux douze maisons du soleil, en commençant par la première de l'index et en suivant l'ordre indiqué par le dessin (Fig. 2). Enfin, les doigts sont sous l'influence des planètes, et l'on donne le Soleil à l'auriculaire, la Lune à l'annulaire, le médium à Mercure, et Saturne à l'index. Quant au pouce, il a Jupiter pour la deuxième phalange, Mars pour la première, et Vénus pour la troisième.

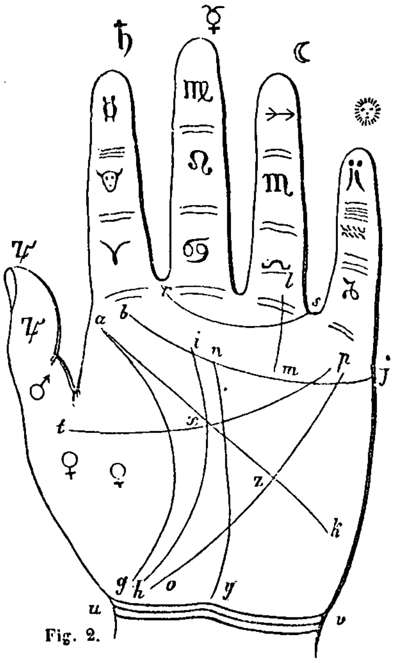

Fig. 2.

Suivant les chiromanciens, la ligne vitale pronostique une vie très-longue, exempte de maladies et d'infirmités, quand elle est profonde, longue, *continue*, régulièrement tracée et colorée d'un beau rose ; tandis qu'elle annonce une maladie congénitale et la brièveté de la vie, lorsqu'elle est courte, indécise et peu colorée. Le mont de Vénus, quand il est coupé transversalement par quelques lignes droites et profondes, est un signe de bon caractère et de penchants modérés, tandis que, si ces lignes sont nombreuses, c'est un indice de luxure. Le quadrangle, s'il est large, uni et bien proportionné, marque un bon tempérament, un caractère probe, un naturel libéral, tandis que son étroitesse dénote l'avarice et l'intempérance. Nous n'étendrons pas plus loin cette liste d'absurdités, que nous pourrions faire très-longue, et nous renverrons aux traités spéciaux les amateurs de ces vaines curiosités.

Nous avons traité de la d. par les astres au mot ASTROLOGIE ; il a été question, au mot BAGUETTE, de la *Rhabdomancie* et de l'*Hydroscopie* ; il nous resterait, pour compléter cet article sur la charlatanerie divinatoire, à parler du *Magnétisme animal* et de la *Nécromancie* ; mais ce que nous avons à en dire trouvera beaucoup mieux sa place ailleurs. — En finissant, nous ferons observer combien les choses ont changé depuis l'antiquité. Chez les Grecs et chez les Romains, la d. était liée d'une manière tellement intime avec les institutions politiques de la cité, que Cicéron, qui, dans son traité *De divinatione*, réfute toutes ces superstitions, veut, dans son traité *De legibus*, que l'art divinatoire soit respecté et maintenu. Mais aujourd'hui, combien le législateur se montre éloigné de ce respect que recommande l'homme d'État de l'ancienne Rome ! Il suffit de lire, pour s'en convaincre, les articles 479 à 481 du Code pénal, qui portent que « les gens qui font métier de deviner et pronostiquer, ou d'expliquer les songes, seront punis d'une amende de 11 à 15 francs ; qu'ils pourront être, selon les circonstances, condamnés à cinq jours au plus d'emprisonnement ; et que les instruments, ustensiles et costumes servant ou destinés à servir à l'exercice du métier de devin, pronostiqueur, ou interprète de songes, seront saisis et confisqués. » Enfin, si le devin, pronostiqueur, interprète de songes, etc., se fait remettre des fonds, le même Code pénal qualifie le fait d'escroquerie, et le devin, qui sans doute n'avait pas prévu la chose, peut se voir condamné à une amende de 50 fr. à 3,000 fr., ainsi qu'à un emprisonnement d'un an au moins et de 5 ans au plus !

DIVINATOIRE. adj. 2 g. Qui est relatif à la divination. *Art d. Baguette d.*

DIVINEMENT. adv. Par la vertu divine, par la puissance de Dieu, d'un dieu. *Un prophète d. inspiré.* || Fig., Excellemment, parfaitement. *Il écrit d.*

DIVINISER. v. a. Mettre au rang des dieux. *Les païens divinisaient les héros. Auguste fut divinisé.* || Fig., Exalter outre mesure. *C'est un enthousiaste qui divinise tout ce qu'il aime.* = DIVINISÉ, ÉE. part.

DIVINITÉ. s. f. Essence divine, nature divine. *La d. du Verbe.* — Se prend aussi pour Dieu même. *Adorer la D.* || Se dit également Des dieux et des déesses du paganisme. *Les divinités fabuleuses. Les divinités des eaux, des forêts. Les divinités allégoriques.* || Fig. et par exag., on dit en parl. D'une belle femme : *C'est une d. que j'adore.*

DIVIS. s. m. Est opposé à *Indivis*. *Posséder par d.*, Posséder par suite d'un partage. Peu usité.

DIVISER. v. a. (lat. *dividere*). Partager, séparer, réellement ou fictivement, une chose en deux ou plusieurs parties. *D. un corps avec un instrument tranchant. D. une somme en plusieurs parties, entre plusieurs personnes. D. une armée en plusieurs corps. D. une grandeur, une quantité. On divise la circonférence en 360 degrés. On divise l'année en douze mois. Les terres sont divisées en trois classes. La France est divisée en départements. Aussitôt après la mort d'Alexandre, son vaste empire fut divisé. Le prédicateur a divisé son sermon en trois points.* — T. Arithm. Chercher combien de fois un nombre est contenu dans un autre. Voy. DIVISION. || Figur., Mettre en discorde, désunir. *L'intérêt a divisé cette famille. D. les esprits, Ils sont divisés en sectes, en partis, en factions.* Absol., *Il faut d. pour dominer.* = SE DIVISER. v. pron. Être divisé. *L'année se divise en douze mois. A cet endroit, le fleuve se divise en deux branches. Ils se divisèrent par groupes. Les esprits ne tardèrent pas à se d.* = DIVISÉ, ÉE. part. *Être divisés d'intérêt.* || En Botan., s'emploie adject., pour désigner Tout organe quelconque qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, se partage en plusieurs parties, appelées *Divisions*, qui vont jusqu'à sa base.

Syn. — *Partager.* — L'un et l'autre de ces mots signifient que d'un tout on fait plusieurs parties : mais celui de *diviser* ne marque précisément que la désunion du tout pour former de simples parties ; et celui de *partager*, outre cette désunion du tout, a de plus un certain rapport à l'union propre de chaque partie, pour en former de nouveaux touts particuliers. Le *partage* suppose la *division* et va plus loin. On *divise* l'année en mois, les mois en jours, la sphère en cercles, les cercles en degrés ; et cette *division* n'est souvent qu'idéale. On *partage* le pain entre les convives, un héritage entre les cohéritiers, les bénéfices entre les intéressés, etc. ; ce *partage* est réel, et la portion de chacun devient indépendante des autres. Un orateur *divise* son discours en plusieurs points pour considérer une vérité sous divers rapports, et ces points sont liés les uns aux autres. Des puissances se *partagent* entre elles un pays hors d'état de se défendre, pour en augmenter leur empire, et chaque partie forme un corps indépendant des autres, etc. — Au moral, ces mots ne conservent pas exactement les mêmes rapports distinctifs. La *division* indique alors la mésintelligence et l'opposition entre les personnes et les choses. Le *partage* n'emporte que la différence ou la diversité. Avec des vues opposées, on se *divise* ; avec des vues diverses, on se *partage*. Des prétentions contraires nous *divisent*, des goûts différents nous *partagent*. Il y a *partage* dès qu'on est deux ; une poule survient, et il y a *division* entre les deux coqs. Un conseil *partagé* ne sait pas résoudre, un conseil *divisé* ne fait que troubler.

DIVISEUR. s. m. T. Math. Nombre par lequel on en divise un autre. || Adjectiv., *Le nombre diviseur.*

Enc. — On appelle *Diviseur* d'un nombre un autre nombre qui divise exactement le premier, et *Diviseur commun* de deux nombres, un troisième nombre qui les divise exactement l'un et l'autre. Ainsi, 4 est diviseur de 12, et il est également diviseur commun de 12 et de 16. Deux nombres peuvent avoir plusieurs diviseurs communs : ainsi 12 et 16, qui sont divisibles par 4, le sont aussi par 2 ; de même, 168 et 105 sont divisibles par 21, par 7 et par 3. On appelle *Plus grand commun diviseur* de deux nombres le plus grand nombre qui les divise tous deux. Le nombre 4, par ex., est le plus grand commun diviseur de 12 et de 16 ; et 21, le plus grand commun diviseur de 168 et de 105.

Un nombre est dit *premier absolu* quand il n'est divisible que par lui-même ou par l'unité, et deux nombres sont dits *premiers entre eux* quand ils n'ont pas de diviseur commun si ce n'est l'unité, ou, en d'autres termes, lorsque leur plus grand commun diviseur est l'unité : ainsi, 2, 3, 5, 7, 11, etc., sont des nombres premiers absolus ; 4 et 9 sont des nombres premiers entre eux. Comme on le voit par ce dernier exemple, deux nombres peuvent être premiers entre eux sans être pour cela premiers absolus ; car 4 est divisible par 2, et 9 l'est par 3. Il en est de même de 24 et 35 qui sont premiers entre eux, quoique, pris séparément, ils aient chacun des diviseurs.

Dans la recherche du plus grand commun diviseur de deux nombres, on s'appuie sur les deux théorèmes suivants :

THÉORÈME 1er. *Si de deux nombres l'un divise l'autre, il est lui-même le plus grand commun diviseur des deux nombres.* — Soient les deux nombres 28 et 56. 28 divisant 56, je dis que 28 est le plus grand commun diviseur des deux nombres. En effet, 28 par hypothèse divisant 56, et tout nombre étant toujours divisible par lui-même, 28 se trouve être diviseur commun de 56 et de 28. Je dis, en outre, qu'il est le plus grand commun diviseur de ces deux nombres, car tout nombre divisant à la fois 56 et 28 ne pourra être plus grand que 28. En effet, devant diviser 28, il ne peut être plus grand que ce nombre : donc 28 divisant 56 est le plus grand commun diviseur de ces deux nombres.

THÉORÈME 2e. *Lorsque de deux nombres donnés l'un ne divise pas l'autre, le plus grand commun diviseur de ces deux nombres est le même que le plus grand commun diviseur du plus petit des deux nombres et du reste de la division du plus grand par le plus petit.* — Soient les deux nombres 56 et 21 ; 56 n'est pas divisible par 21, car en faisant la division nous obtenons 2 pour quotient et 14 pour reste : je dis alors que le plus grand commun diviseur de 56 et de 21 est le même que celui de 21 et de 14. Pour le prouver, nous allons considérer à part les deux groupes de nombres, 56 et 21 d'un côté, 21 et 14 de l'autre, et montrer que tous leurs diviseurs communs sont les mêmes, et que, par conséquent, le plus grand commun diviseur sera également le même de part et d'autre. — En effet, par la manière dont ces nombres ont été obtenus, on a $56 = 21 \times 2 + 14$. Or, un diviseur commun de 56 et de 21 divisera également 21×2. Par conséquent, divisant la somme 56 et une partie de cette somme, 21×2, il divisera également l'autre partie de cette somme, 14. Réciproquement, tout nombre divisant 21 et 14, c.-à-d. divisant toutes les parties de la somme 56, divisera également cette dernière. Il divisera donc à la fois 56 et 21, et par conséquent il sera commun diviseur de ces deux nombres. De là résulte le fait énoncé, car tout diviseur du second groupe appartenant au premier, et, réciproquement, tout diviseur du premier appartenant au second, il ne peut se trouver dans aucun des deux groupes un diviseur qui ne se trouve pas dans l'autre ; donc, tous les diviseurs des deux groupes sont les mêmes ; donc, le plus grand commun diviseur est le même de part et d'autre.

Comme application des deux règles précédentes, soit proposé de trouver le plus grand commun diviseur des nombres 48 et 18, nous ferons le raisonnement suivant : Si 18 divisait 48, en vertu du théorème 1er, il serait le *plus grand commun diviseur* de ces deux nombres. Essayant la division de 48 par 18, nous obtenons 2 pour quotient et 12 pour reste. Cette première opération nous apprend donc que 48 n'est pas divisible par 18, et que, par conséquent, 18 n'est pas le plus grand commun diviseur cherché. Cependant elle ne nous est point inutile ; car si elle ne nous donne pas le plus grand commun diviseur, elle nous apprend, d'après le théorème 2e, que le plus grand commun diviseur cherché est le même que celui du plus petit nombre 18 et du reste 12. Arrivés là, nous nous trouvons ramenés au premier cas, et nous faisons le même raisonnement que précédemment. Ainsi nous disons : si 18 était divisible par 12, 12 serait le plus grand commun diviseur de ces deux nombres. En essayant la division de 18 par 12, nous obtenons 1 pour quotient et 6 pour reste. Cette opération ne nous donne pas encore le plus grand commun diviseur cherché, mais elle nous apprend qu'il est le même que celui du plus petit nombre 12 et du reste 6. Nous sommes de nouveau ramenés au premier cas, et conduits par le même raisonnement à essayer la division de 12 par 6. Cette fois, la division réussit : 6 est le plus grand commun diviseur de 12 et de 6, et par suite de 18 et de 12, et par suite, enfin, de 48 et de 18. De là, la *Règle générale* suiv. : Pour obtenir le plus grand commun diviseur de deux nombres, on divise le plus grand par le plus petit ; puis le plus petit des deux nombres par le reste de la première division, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à une division qui réussisse, et le diviseur de cette dernière division n'est autre chose que le plus grand commun diviseur cherché. — Quant au calcul, il se dispose de la manière suivante. D'après ce que nous avons dit, il sera facile de s'en rendre compte.

$$\begin{array}{r|r|r|l} & 2 & 1 & 2 \\ 48 & 18 & 12 & 6 \\ \hline 12 & 6 & & \end{array}$$

On voit que l'on divise toujours le plus grand nombre par le plus petit, le plus petit par le reste de la première division, le premier reste par le reste de la deuxième division, et ainsi de suite, en écrivant le quotient au-dessus du diviseur et non pas au-dessous, comme dans les divisions ordinaires, afin de pouvoir écrire plus tard au-dessous de ce diviseur, pris maintenant comme dividende, le reste de sa division par le nombre suivant.

Lorsque, dans la recherche du plus grand commun diviseur, on arrive à trouver un reste égal à l'unité, on en conclut nécessairement que les deux nombres proposés sont premiers entre eux. En effet, si l'on arrive à un reste égal à 1, à la division suivante le diviseur sera 1. Or, comme lorsque le diviseur est 1, la division réussit toujours, il s'ensuit que 1 sera le plus grand commun diviseur des nombres proposés. Donc, d'après la définition même, ces nombres seront premiers entre eux.

Un second cas à remarquer est celui où l'on arrive à un reste représenté par un *nombre premier absolu*, tel que 7, 11, 13, 23, etc. Il peut alors arriver deux choses : ou bien ce nombre est le plus grand commun diviseur cherché, ou bien les deux nombres proposés sont premiers entre eux ; mais la division suivante suffira pour faire voir si les deux nombres donnés ont un plus grand commun diviseur, ou s'ils sont premiers entre eux. En effet, quand il arrive de trouver pour reste un nombre premier absolu, ce nombre devient diviseur dans la division suivante, et nous savons que le dividende et le diviseur ont ce nombre pour plus grand commun diviseur. Or, un *nombre* premier n'ayant d'autre diviseur que lui-même et l'unité, il s'ensuit donc nécessairement que, si la division n'est pas possible, les deux nombres sont premiers entre eux ; si la division réussit, ce sera au contraire ce nombre qui sera le plus grand commun diviseur cherché.

Théorème 3°. *Tout nombre qui en divise deux autres divise leur plus grand commun diviseur.* — Pour comprendre la démonstration de ce théorème, il faut se rappeler que lorsqu'un nombre en divise deux autres, il divise également leur reste. Prenons les deux nombres 56 et 21. Je dis que 7 divisant 56 et 21, divisera également le reste 14 de la division de 56 par 21. En effet, soit un nombre m divisant 56 et 14. Comme on a $56 = 21 \times 2 + 14$, m divisant par hypothèse 56 et 14, il divisera donc la somme 56 et une partie de cette somme 14; il divisera donc aussi l'autre partie 21. En vertu du théorème que nous avons cité, m divisant 56 et 21, divisera également le plus petit des deux nombres et le reste de la division du plus grand par le plus petit, et de même le premier reste et le second, etc.; il divisera donc successivement tous les restes, et par conséquent il divisera le plus grand commun diviseur qui est l'un d'eux. — La réciproque est évidente ; car, les deux nombres donnés étant chacun un multiple de leur plus grand commun diviseur, tout nombre qui divisera le plus grand commun diviseur divisera également ses multiples, d'après ce théorème, que tout nombre qui en divise un autre divise également les multiples de ce nombre.

Théorème 4°. *Les quotients de deux nombres par leur plus grand commun diviseur sont premiers entre eux.* — Lorsqu'on multiplie ou divise deux nombres par un troisième, le reste est multiplié ou divisé par ce nombre. C'est sur ce principe que l'on s'appuie pour démontrer le théorème énoncé. Représentons-nous les opérations nécessaires pour trouver le plus grand commun diviseur de deux nombres. Si nous divisons les deux nombres par m, les deux nombres une fois divisés par m, le premier reste le sera aussi. Le second nombre passant ensuite en dividende et le premier reste en diviseur, et tous deux étant encore divisés par m, le nouveau reste le sera également, et ainsi de suite. Donc, tous les restes successifs seront divisés par m, et par suite, le plus grand commun diviseur, qui est l'un d'eux, le sera aussi. Mais si m est égal au plus grand commun diviseur, le plus grand commun diviseur sera divisé par lui-même, c.-à-d. qu'il sera égal à l'unité, et par suite les deux nombres seront premiers d'après la définition.

Théorème 5°. *Si l'on multiplie ou divise deux nombres par un troisième, leur plus grand commun diviseur sera multiplié ou divisé par ce troisième nombre.* — La démonstration de cette proposition se trouve implicitement contenue dans celle du théorème qui précède. En effet, si l'on multiplie les deux nombres par m, le reste sera également multiplié par ce nombre. En continuant le raisonnement comme ci-dessus, on voit que tous les restes seront multipliés par m, et, par conséquent, aussi le plus grand commun diviseur qui est l'un de ces restes.

DIVISIBILITÉ. s. f. T. Phys. Propriété que possède la matière de pouvoir être divisée en plusieurs parties. V. Corps. || * T. Math. Qualité d'un nombre qui peut être divisé. *La connaissance de la d. des nombres sert souvent à simplifier les calculs.* Voy. Diviseur.

Enc. — On dit qu'*un nombre en divise un autre* quand la division du second par le premier ne laisse pas de reste. Ainsi, on dit que 4 divise 24 ou que 24 *est divisible par* 4, parce que la division de 24 par 4 ne laisse pas de reste. De même, on dit qu'*un nombre est un multiple d'un autre nombre*, quand la division du second par le premier ne laisse pas de reste, ou, en d'autres termes, quand le second est contenu un nombre exact de fois dans le premier. On voit par cette définition même que le *multiple* peut être considéré comme la somme de plusieurs nombres égaux ; on peut donc définir le multiple d'un nombre, la somme de plusieurs nombres égaux au second, ou le produit de celui-ci par celui-là.

Théorème 1er. *Quand un nombre en divise deux autres, il divise leur somme et leur différence.* — Prenons le nombre 4 qui divise séparément les nombres 12 et 20. Je dis qu'il divise également leur somme 32 et leur différence 8. En effet, 20 est un multiple de 4, et peut s'écrire $4 + 4 + 4 + 4 + 4$; de même 12 est égal à un certain nombre de fois 4, ou $4 + 4$, etc. Supposons que nous ajoutions 20 et 12, la somme se composera évidemment d'un certain nombre de fois 4; donc elle sera divisible par 4. — Par la même raison que 20 est égal à un certain nombre de fois 4, et que 12 l'est aussi, si l'on supprime dans 20 autant de fois 4 que 4 est contenu dans 12, la différence contiendra encore un certain nombre de fois 4, c.-à-d. qu'elle sera divisible par 4. — Corollaire : *Tout nombre qui en divise un autre divise ses multiples.* En effet, un multiple d'un nombre est la somme de plusieurs nombres égaux à ce nombre : donc, d'après le théorème précédent, un nombre qui en divise un autre divisera ses multiples, puisque divisant toutes les parties d'une somme, il divisera cette somme.

Théorème 2°. *Quand un nombre divise une somme et toutes les parties de cette somme moins une, il divise aussi la dernière.* — Soit S une somme composée des parties A, B, C. D. Je suppose qu'un nombre 5, par ex., divise la somme S, ainsi que les première, seconde et troisième parties de cette somme, mais qu'on ne sache pas s'il divise la quatrième partie D, je dis que 5 divisera également D. En effet, nous pouvons considérer la somme S comme formée de deux parties au lieu de quatre : A, B, C d'une part, et D de l'autre. Or 5, divisant A, B et C, divisera également leur somme, c.-à-d. la première partie. Mais il est bien évident que la seconde partie D est égale à la différence de S et de la première partie $A + B + C$; nous sommes donc ramenés au théorème précédent, ce qui démontre celui dont il s'agit.

Théorème 3°. *Quand un nombre divise toutes les parties d'une somme moins une, il ne divise pas la somme.* — En effet, s'il divisait la somme, d'après le théorème précédent, divisant cette somme et toutes les parties de cette somme moins une, il diviserait également cette dernière partie, ce qui est contre l'hypothèse; donc, il ne peut diviser la somme, ce qu'il s'agissait de démontrer.

Occupons-nous maintenant de chercher *les restes de la division d'un nombre entier* par 2, 3, 4, 5, 9, et les *caractères de divisibilité* par chacun de ces nombres.

Du reste de la division par 2, *et du caractère de divisibilité par* 2. — Pour trouver le reste de la division d'un nombre par 2, il suffit de chercher le reste de la division de son dernier chiffre par 2. Prenons pour ex. le nombre 57. 57 est égal à $50 + 7$ ou à 5 dizaines + 7 unités. Nous appelons *reste de la division* de 57 par 2, ce qui reste, quand on a retranché de 57 le plus grand nombre de fois 2 que l'on peut. Or, une dizaine est 5 fois 2 ; 5 dizaines sont donc un multiple exact de 2 et ne fourniront aucun reste. Passons à la seconde partie : le reste, s'il y en a un, proviendra uniquement d'elle et s'obtiendra en divisant 7 par 2. Nous voyons que 2 est contenu 3 fois dans 7 et nous avons 1 pour reste. De là résulte le caractère auquel on reconnaît immédiatement si un nombre est divisible par 2. *Un nombre est divisible par 2 à la condition que son dernier chiffre, divisé par* 2, *ne donne pas de reste, c.-à-d. soit un nombre pair* ; mais quand ce nombre n'est pas divisible par 2, sa division par 2 donne le même reste que la division par 2 du chiffre de ses unités.

Divisibilité par 5. — Tout nombre qui a plus d'un chiffre pouvant être considéré comme formé de dizaines et d'unités, et toute dizaine étant un multiple de 5, on voit en raisonnant comme ci-dessus que, *pour qu'un nombre soit divisible par* 5, *il faut et il suffit que son dernier chiffre soit divisible par* 5, *c.-à-d. qu'il soit un* 0 *ou un* 5. Dans le cas où un nombre n'est pas divisible par 5, sa division par 5 donne le même reste que la division de son dernier chiffre par 5.

Divisibilité par 4. — Prenons le nombre 7237. Ce nombre se compose de 72 centaines et de 37 unités. Or, une centaine, c'est 25 fois 4; une centaine est donc un multiple de 4, et 72 centaines sont également un multiple de 4. Par conséquent, si l'on retranche de 7237 le plus grand nombre de fois que 4 y est contenu, le reste, s'il y en a un, proviendra nécessairement de la division des 37 unités par 4. Or, la division de 37 par 4 donne 9 pour quotient et 1 pour reste. De là résulte le caractère de divisibilité par 4. *Pour qu'un nombre soit divisible par* 4, *il faut et il suffit que la division de ses deux derniers chiffres par* 4 *ne laisse aucun reste.* Lorsqu'au contraire il n'est pas divisible par 4, sa division par 4 donne le même reste que la division de ses deux derniers chiffres par 4.

Divisibilité par 25. — On démontre de même que, pour qu'un nombre soit divisible par 25, *il faut et il suffit que ses deux derniers chiffres soient divisibles par* 25.

Divisibilité par 9. — Pour trouver le caractère de divisibilité par 9, il est indispensable d'établir d'abord les théorèmes suivants. — Théor. 1er. *L'unité, suivie d'un ou de plusieurs zéros, donne un multiple de* $9 + 1$. En effet, nous savons que 10 est égal à $9 + 1$, que 100 est égal à $99 + 1$, 1000 à $999 + 1$, etc., et nous remarquons que dans toutes ces égalités il y a autant de 9 au second nombre que de zéros au premier. Ainsi, 999 est un multiple de 9, car il se compose de 100 fois 9, 10 fois 9, plus 9 ; c'est donc une somme de nombres tous égaux à 9, par conséquent un multiple de 9. Or, comme $999 + 1$ est égal à 1000, il s'ensuit que tout nombre formé de l'unité suivie d'un nombre quelconque de zéros est un multiple de $9 + 1$. — Théor. 2°. *Un chiffre significatif, suivi d'un ou de plusieurs zéros, donne un multiple de* 9, *plus la valeur absolue de ce chiffre significatif.* Prenons, par ex., le nombre 4000. Ce nombre est égal à $1000 + 1000 + 1000 + 1000$. Mais le premier 1000 est un multiple de $9 + 1$, et il en est de même du second, du troisième et du quatrième. Nous avons donc 4 multiples de 9 et de 4 unités. La somme se compose donc d'un multiple de $9 + 4$ unités ; ce qui démontre la proposition. — Théor. 3e. *Tout nombre est égal à un multiple de* 9, *plus la somme de ses chiffres significatifs.* En effet, le nombre 5432, par ex., est égal à $5000 + 400 + 30 + 2$. Mais 5000 est égal à un multiple de $9 + 5$; 400 est égal à un multiple de $9 + 4$; 30 à un multiple de $9 + 3$; et nous avons 2 pour reste. Réunissant les 3 multiples et le reste en une seule expression, nous avons un multiple de 9 plus la somme des chiffres significatifs du nombre proposé, ce qu'il fallait démontrer. — De ces trois propositions résulte le moyen de trouver le reste de la division d'un nombre par 9. En effet, prenons le nombre 724. D'après ce qui précède, 724 est égal à un multiple de 9 plus la somme de ses chiffres significatifs. Quand nous voudrons avoir le reste, c.-à-d. quand nous voudrons retrancher de 724 autant de fois 9 qu'il peut y être contenu, le reste, s'il y en a un, proviendra donc uniquement de la somme des chiffres $7 + 2 + 4$. Il suffira donc, pour avoir ce reste, de faire la somme de ces chiffres et de la diviser par 9 ; nous avons ainsi $7 + 2 + 4 = 13$, et $13 : 9 = 1 + 4$; nous avons donc 4 pour reste. Ainsi, *pour qu'un nombre soit divisible par* 9, *il faut et il suffit que la somme des chiffres du nombre proposé soit divisible par* 9.

Divisibilité par 3. — Tout multiple de 9 étant un multiple de 3, puisque $9 = 3 \times 3$, on démontre par le même raisonnement que, pour qu'un *nombre soit divisible par* 3, *il faut et il suffit que la somme de ses chiffres soit divisible par* 3.

Divisibilité par 6, 18, 45, etc. — *Lorsqu'un nombre est divisible par plusieurs autres nombres premiers deux à deux, il est divisible par leur produit :* de là résultent les caractères de divisibilité par 6, 18, 45 etc. En effet, 6 étant le produit de 2×3, pour qu'un nombre soit divisible par 6, il faut et il suffit qu'il réunisse les caractères de divisibilité par 2 et par 3. De même, 18 étant le produit de 9 par 2, pour qu'un nombre soit divisible par 18, il faut qu'il réunisse les caractères de divisibilité par 9 et par 2. De même encore, pour qu'un nombre soit divisible par 45, il faut qu'il réunisse les caractères de divisibilité par 5 et par 9.

Divisibilité par 11. — *Pour qu'un nombre soit divisible par* 11, *il faut et il suffit que, si l'on fait la somme des chiffres de rang impair et la somme des chiffres de rang pair, le reste obtenu en retranchant la seconde de la première soit divisible par* 11.

Théorème. — *Soient deux nombres* B *et* B' *dont on fait le produit; on divise ce produit par un nombre entier quelconque* K, *on obtient ainsi un certain reste* R. *Au lieu de cela, on divise séparément* B *par* K, *ce qui donne* r *pour reste, et* B' *par* K, *ce qui donne* r' *pour reste. Si l'on fait le produit de* r *par* r' *et qu'on divise par* K, *le reste de cette division est justement le premier reste* R. En effet, appelons H le produit de la division de B par K, H' celui de la division de B' par K : d'après la définition même de la division, B sera égal à $H \times K + r$, et B' sera égal à $H' \times K + r'$. Pour avoir le produit de B par B', il faut faire le produit de leurs deux valeurs ; nous aurons donc $B \times B' = (H \times K + r) \times (H' \times K + r')$, ce qui nous donne, en effectuant toutes les opérations, $B \times B' = H \times H' + K \times H' + rH' + H \times K + K \times K + r \times K + H \times r' + K \times r' + r \times r'$. Divisant les deux membres de l'égalité par K, et retranchant des deux membres autant de fois K que cela est possible, il nous reste R et $r \times r'$, car tous les autres termes sont des multiples de K. Nous aurons donc, en posant l'égalité des deux restes, $R = r \times r'$, ce qui démontre le théorème. — Corollaire : *Preuve par* 9 *de la multiplication des nombres entiers.* Soit le produit de 536 par 29. Nous poserons $536 = B$, $29 = B'$, $9 = K$; alors 15544 sera le produit $B \times B'$, et, si la multiplication est exacte, nous devrons avoir, d'après le théorème précédent, $r \times r' = R$. Pour obtenir r, nous ajouterons tous les chiffres du multiplicande, et nous en retrancherons 9 au fur et à mesure que nous aurons obtenu un nombre égal ou supérieur à 9. Nous ferons de même pour obtenir r'. Nous trouverons ainsi $r = 5 + 3 + 6 = 14$, $14 - 9 = 5$, et $r' = 2 + 9 - 9 = 2$. Nous ferons le produit de r par r', ce qui nous donnera 10 ; puis nous diviserons ce produit par 9, ce qui nous donnera 1 pour reste. Faisant ensuite la somme de tous les chiffres du produit en en retranchant 9 au fur et à mesure, nous obtiendrons, si la multiplication a été bien faite, le même reste que celui que nous avons obtenu en divisant par 9 le produit de r par r'. Nous aurons ainsi $1 + 5 + 5 = 11$, $11 - 9 = 2$, $2 + 4 + 4 = 10$, $10 - 9 = 1$. Nous obtenons 1 pour reste ; donc la multiplication a été bien faite. Quand on fait la preuve par 9, on dispose ordinairement les résultats, comme nous l'avons fait, entre les branches d'une croix de saint André, en mettant, dans l'angle supérieur, le reste de la division par 9 de la somme des chiffres du multiplicande ; dans l'angle à droite, le reste obtenu de même avec le multiplicateur ; dans l'angle inférieur, le reste de la division par 9 du produit des deux restes précédemment obtenus ; et enfin dans l'angle à gauche, le reste obtenu en retranchant 9 de la somme des chiffres du multiplicande autant de fois qu'il y est contenu. Les deux derniers restes doivent être égaux si la multiplication a été bien faite : c'est ce qui est arrivé dans le cas proposé pour exemple.

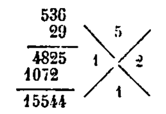

Lorsque la preuve de la multiplication par 9 ne réussit pas, on peut en conclure que la multiplication a été mal faite. Cependant, lorsque la preuve réussit, on ne peut pas en conclure d'une manière absolue que la multiplication a été bien faite. En effet, supposons que, dans l'opération, on se soit trompé d'un multiple de 9, le reste ne sera pas changé et l'erreur ne sera pas accusée. Néanmoins, comme on se trompe rarement de cette manière, la preuve par 9 peut être regardée comme assez concluante. Une autre erreur dans laquelle on tombe plus fréquemment, et qui n'est pas non plus accusée par la preuve par 9, c'est de ne pas reculer d'un rang le premier chiffre de droite de l'un des produits partiels. Dans ce cas, l'erreur serait également un multiple de 9, puisqu'on se serait trompé soit de 10, de 100, de 1000, etc., c.-à-d. d'un multiple de 9 plus la valeur du chiffre significatif qui n'est pas altérée et qui se retrouve toujours dans la somme.

DIVISIBLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être divisé. *Selon certains auteurs, la matière est d. à l'infini. Le nombre 9 est d. par 3.*

* **DIVISIF.** adj. m. T. Chir. Voy. Bandage.

DIVISION. s. f. (latin. *divisio*). Action de diviser. *La d. d'un corps en plusieurs parties. Cet immeuble paraît peu susceptible de d. La d. d'un régiment en bataillons, d'un bataillon en compagnies. La d. d'un livre par chapitres. La d. de la France en départements. La d. de la circonférence en degrés.* || T. Rhét. *La d. d'un discours*, Le partage d'un discours en divers points qui doivent être traités successivement. V. Proposition. || T. Tactique parlementaire. Séparation que l'on fait des propositions contenues dans une motion, dans une question, dans un amendement, etc., pour les discuter séparément et les adopter ou les rejeter l'une après l'autre. *On demanda la d. de l'amendement*, ou simplement, *la d.* || T. Droit. *Bénéfice de d.*, V. Caution. — *Sans d. ni discussion*, Solidairement. = Chacune des parties d'un tout divisé. *Les divisions d'une ligne, d'un cercle gradué. Établir, marquer des divisions. Les divisions d'un territoire, d'un livre. Ces divisions sont indiquées sur la carte.* || T. Guerre. Se dit Des parties principales d'une armée ou d'un corps d'armée. *Une d. se compose de deux brigades au moins. Il commandait une d. de cuirassiers. Cette d. a beaucoup souffert. Général de d.* — Se dit aussi De la réunion de deux compagnies ou pelotons. *Former, rompre les divisions. Défiler par divisions.* — *D. militaire,* Partie du territoire français gouverné, pour ce qui concerne l'administration militaire, par un général de d. || T. Mar. Réunion d'un certain nombre de bâtiments de guerre, trois au moins, qui est ordinairement commandée par un officier général. *Trois divisions forment une escadre.* || Dans les grandes administrations publiques, Réunion d'un certain nombre de bureaux placés sous la direction d'un employé principal qu'on nomme *Chef de d. La d. du contentieux. La d. du personnel.* = Fig., Désunion, discorde. *Il y a de la d. entre eux. Mettre la d., de la d. dans une famille. Semer la d. dans les esprits. Fomenter, entretenir la d., les divisions. Des divisions éclatèrent dans l'armée. Mille germes de divisions couvent dans cette nation. Il délivra sa patrie des divisions intestines qui la déchiraient. La d. se mit entre les deux ménages.* || T. Impr. Syn. de *Tiret.* || T. Bot. Voy. Diviser.

Enc. — La *division* est l'opération inverse de la multiplication ; *elle a pour but, étant donnés un produit de deux facteurs appelé* **dividende** *et l'un de ses facteurs appelé* **diviseur**, *de trouver l'autre facteur appelé* **quotient**. — La division s'indique par le signe : (divisé par) que l'on place entre les deux nombres à diviser. Ainsi 40 devant être divisé par 8, on l'indique en écrivant 40 : 8. Souvent aussi on indique la division d'une autre manière, en écrivant le diviseur au-dessous du dividende dont on le sépare par un trait horizontal, $\frac{40}{8}$, qu'on énonce ainsi, 40 divisé par 8. — La *division* peut être envisagée sous deux points de vue différents qui, au besoin, pourraient conduire à de nouvelles définitions — 1° *Elle peut être considérée comme ayant pour but de chercher combien de fois un nombre appelé* **dividende** *en contient un autre appelé* **diviseur**. Supposons que l'on se propose de chercher combien de fois **24** contient 6, et que la réponse soit **4**. Pour s'assurer que **4** est bien le nombre demandé, on se dira : Si **24** contient **4** fois 6, en multipliant 6 par **4**, on doit reproduire **24**. Donc **24** est un produit dont 6 est l'un des facteurs et dont le nombre cherché est l'autre facteur. Par conséquent on obtiendra ce nombre à l'aide d'une division, et le facteur inconnu exprimera le nombre de fois que l'autre facteur est contenu dans le produit. C'est donc le *multiplicateur* qui, dans ce cas, est le facteur inconnu. — 2° La *division peut encore être considérée comme ayant pour but de partager un nombre donné en autant de parties égales qu'il y a d'unités dans un autre nombre.* Soit proposé de partager **24** en **4** parties égales, et supposons que la réponse soit 6. Pour nous assurer que 6 est bien le résultat demandé, nous nous dirons : Si en partageant **24** en **4** parties égales on obtient 6, ou si 6 est la quatrième partie de **24**, le nombre 6 doit être contenu **4** fois dans **24**, et en multipliant 6 par **4** on doit reproduire **24**. Donc **24** est un produit dont 6 et **4** sont les facteurs. Le *quotient* devant être contenu **4** fois dans le *dividende*, c'est donc le quotient qui est le *multiplicande* et le diviseur qui est le *multiplicateur ;* par conséquent c'est le multiplicande qui est le facteur inconnu.

La définition que nous avons donnée de la division suppose que le diviseur est contenu un nombre exact de fois dans le dividende, ce qui s'exprime en disant que le dividende est un multiple du diviseur. Mais ceci n'a pas toujours lieu. Lorsque le dividende n'est pas un multiple du diviseur, nous appelons la division *une opération qui a pour but de diviser par le diviseur le plus grand multiple de ce diviseur contenu dans le dividende*, ou encore *de chercher le plus grand nombre de fois que le diviseur est contenu dans le dividende.* Nous venons de dire que lorsque le dividende n'est pas un multiple du diviseur, la division avait pour but de diviser par le diviseur le plus grand multiple de ce diviseur contenu dans le dividende. Le dividende contient donc le plus grand multiple du diviseur, plus quelque chose que nous appelons *reste.* Le *Reste* est donc *le nombre qu'il faut ajouter au produit du diviseur par le quotient pour former le dividende.*

Il y a 3 cas à considérer dans la division.

1er cas : *Le dividende est plus petit que* 100, *et le diviseur plus petit que* 10. — Dans ce cas, il n'y a pas de règle à proprement parler : on trouve le quotient au moyen de la table de Pythagore. Soit proposé, par ex., de diviser **24** par 6. Nous chercherons 6 dans la première ligne horizontale de la table de Pythagore, et tous les nombres contenus dans la ligne verticale correspondante étant les 9 premiers multiples de 6, si nous descendons cette ligne jusqu'à ce que nous soyons arrivé au multiple de 6 égal au dividende, nous trouverons le quotient en tête de la ligne horizontale correspondante : ce sera le nombre **4**. Si le dividende donné ne se trouvait pas dans les tables, c'est qu'il ne serait pas un multiple du diviseur, nous obtiendrions alors pour quotient celui que donne le plus grand multiple du diviseur contenu dans le dividende, et nous aurions un reste. Soit proposé de diviser **27** par 6. Nous ne trouvons pas **27** parmi les multiples de 6, mais nous voyons qu'il est compris entre **24** et 30 qui sont au nombre des multiples de 6. Nous prendrons donc **24**, c'est-à-d. le plus grand multiple de 6 contenu dans 27, et nous le diviserons par 6 : nous trouverons ainsi 4 pour quotient, et 3 pour reste.

2° cas : *Division d'un nombre quelconque par un diviseur d'un seul chiffre.* — Supposons que nous ayons à diviser 3213 par 7 : nous commencerons d'abord par déterminer le nombre de chiffres qu'aura le quotient. Les plus hautes unités de ce dernier seront les centaines, c.-à-d. qu'il y aura trois chiffres au quotient, car s'il y en avait 4, il se composerait d'au moins 1 mille. Or 7 multiplié par 1000 donne 7000, nombre plus fort que 3213, le dividende proposé : le quotient ne peut donc avoir que trois chiffres. Le dividende contient 32 centaines qui se composent du produit des centaines du quotient par le diviseur, plus des centaines qui peuvent provenir du produit des dizaines et des unités du quotient par le diviseur. Or, le quotient ne peut avoir plus de 9 dizaines et de 9 unités : donc le produit par le diviseur est nécessairement moindre que 1 centaine multipliée par ce diviseur, c.-à-d. moindre que 7 centaines. La retenue de centaines qui entre dans les 32 centaines du dividende est donc moindre que le diviseur ; par conséquent, le produit des centaines du quotient par le diviseur est le plus grand multiple du diviseur qui soit contenu dans les 32 centaines du dividende. Or, ce plus grand multiple est 28, produit de 7 par 4 ; le chiffre des centaines du quotient est donc 4. En retranchant du dividende le produit des 4 centaines du quotient par le diviseur, le reste 413 ne contiendra plus que les produits des dizaines et des unités du quotient par le diviseur. Par un raisonnement semblable à celui que nous venons de faire, nous trouverons successivement le chiffre des dizaines et celui des unités du quotient. De là la règle suivante : — *Pour diviser un nombre quelconque par un nombre d'un seul chiffre, on place le diviseur à la droite du dividende; on les sépare par un trait vertical et l'on tire un second trait horizontal au-dessous du diviseur pour le séparer du quotient. On prend alors sur la gauche du dividende assez de chiffres pour former un dividende partiel qui contienne le diviseur, et l'on cherche le plus grand multiple du diviseur contenu dans ce dividende partiel. On divise ce multiple par le diviseur ; on obtient ainsi le chiffre des plus hautes unités du quotient que l'on écrit au-dessous du diviseur. On multiplie le diviseur par ce chiffre et l'on retranche le produit ainsi obtenu du dividende partiel. A côté du reste de cette soustraction, on abaisse le chiffre suivant du dividende. On opère sur ce nouveau dividende partiel comme on a opéré sur le premier, et l'on continue jusqu'à ce que l'on ait épuisé tous les chiffres du dividende.* Voici la manière dont on dispose l'opération :

```
3213 |3
28   |---
---- |459
 41
 35
 --
  63
  63
  --
   0
```

Nous trouvons 459 pour quotient, et pour reste 0; le dividende est donc un multiple du diviseur. Si dans le cours d'une opération on trouvait un dividende partiel plus petit que le diviseur, le quotient ne contiendrait pas d'unités de l'ordre que l'on cherche ; on écrirait alors 0 au quotient, et l'on abaisserait le chiffre suivant du dividende à la droite du diviseur partiel en question. — Lorsque le diviseur a plusieurs chiffres et que le dividende est plus petit que le diviseur suivi d'un zéro, on en conclut que le dividende est plus petit que 10 fois le diviseur, et que, par conséquent, le quotient n'a qu'un seul chiffre, car il ne peut pas avoir de dizaines. On trouve ce chiffre en divisant par les plus hautes unités du diviseur les unités de même ordre du dividende en s'appuyant, comme précédemment, sur ce que le produit des plus hautes unités du diviseur par le quotient est le plus grand multiple du diviseur contenu dans le dividende, et sur ce que les unités de même ordre provenant du produit par le quotient des unités inférieures du diviseur doivent former un nombre moindre que le diviseur. — Soit à diviser 2549 par 783, nous diviserons par 7 centaines, chiffre des plus hautes unités du diviseur, 25 centaines unités correspondantes du dividende ; nous obtiendrons ainsi le quotient 3 que nous vérifierons en multipliant par ce chiffre le diviseur 783, et retranchant le produit ainsi obtenu, 2349, du dividende donné, 2549. Le reste 200 étant plus petit que le diviseur, le quotient cherché sera 3. Si nous avions trouvé pour reste un nombre supérieur ou seulement égal au diviseur, le chiffre posé au quotient aurait été trop faible; si, au contraire, le produit du diviseur par le chiffre pris pour quotient avait été plus grand que le dividende, alors le chiffre posé au quotient aurait été trop fort.

```
2549 |783
2349 |---
-    |3
 200
```

3° cas : *Division d'un nombre quelconque par un nombre quelconque.* — Soit proposé de diviser 196983 par 387. En raisonnant comme nous l'avons fait plus haut, nous voyons que pour obtenir le chiffre des plus hautes unités du quotient, il faut diviser par le diviseur le dividende partiel 1969, qu'on obtient en prenant sur la gauche du dividende assez de chiffres pour former un nombre qui contienne le diviseur. Nous trouvons ainsi le chiffre 5, et 34 pour reste. Abaissant alors le chiffre suivant 8 du dividende à la suite du reste, nous obtenons un nouveau dividende partiel 348, qu'il faut diviser par le diviseur 387. La division n'étant pas possible, il n'y a pas de dizaines au quotient ; nous y mettons donc un zéro, et nous abaissons le chiffre suivant 3 du dividende. Nous obtenons ainsi un nouveau dividende partiel 3483, qui contient 387 juste 9 fois. Le quotient de 196983 par 387 se trouve donc être 509.

```
196983 |387
1935   |---
------ |509
  3483
  3483
  ----
     0
```

Preuve de la division. — La preuve de la division se fait par une multiplication. En effet, d'après la définition de la division, le dividende étant un produit dont le diviseur est l'un des facteurs et le quotient l'autre, il est évident qu'en faisant le produit du diviseur par le quotient, on doit obtenir le dividende si la division a été bien faite et s'il n'y a pas eu de reste. Dans le cas où le diviseur n'est pas un multiple exact du dividende, et où, par conséquent, il y a un reste, il faut ajouter ce reste au produit du diviseur par le quotient pour reproduire le dividende.

Dans la pratique, on se dispense d'écrire sous chaque dividende partiel le produit du diviseur par le chiffre obtenu au quotient ; on multiplie et l'on soustrait en même temps, ce qui abrége beaucoup l'opération. En outre, lorsque, après avoir déterminé le nombre de chiffres que doit avoir le quotient, on voit qu'il y en aura beaucoup, on calcule d'avance, par de simples additions, comme dans la table de Pythagore, les 9 premiers multiples du diviseur. On évite ainsi les tâtonnements qu'on serait obligé de faire pour savoir si le chiffre que l'on prend pour quotient n'est pas ou trop fort ou trop faible.

Nous allons maintenant démontrer quelques principes relatifs à la théorie de la division.

Théorème 1er. — *Si l'on multiplie ou divise par le même nombre le dividende et le diviseur, le quotient ne change pas; mais le reste est multiplié ou divisé par ce nombre.* — Soit à diviser 27 par 6. Nous savons que le quotient est **4** et le reste **3**; nous avons donc : $27 = 6 \times 4 + 3$. Multipliant le tout par 5, nous aurons $27 \times 5 = 6 \times 4 \times 5 + 3 \times 5 = (6 \times 5) \times 4 + (3 \times 5)$: ce qui signifie que 27×5 ou 135 est égal au produit de 30 par 4, plus 15, et que, par conséquent, 135 peut être considéré comme le dividende d'une division dans laquelle 30 serait le diviseur, **4** le quotient, et 15 le reste. D'après cela, nous voyons que le dividende, le diviseur et le reste sont multipliés tous les 3 par 5, tandis que le quotient seul n'a pas changé : ce qui démontre le théorème. Le nouveau reste sera toujours plus petit que le nouveau diviseur, les deux nombres étant augmentés d'une même quantité : par conséquent il sera le véritable reste.

Théorème 2°. — *Pour diviser un nombre par le produit de plusieurs facteurs, il suffit de le diviser successivement par chacun de ces facteurs.* — Supposons que nous ayons à diviser 60 par 15. Le nombre 15 étant considéré comme le produit de 5 par 3, je dis que, pour avoir le véritable quotient de 60 par 15, il suffit de diviser par 3 le dividende 60, puis de diviser par 5 le quotient ainsi obtenu. En effet, 60 divisé par 3 donne 20, et 20 divisé par 5 donne 4, qui est le véritable quotient qu'on aurait obtenu en divisant immédiatement 60 par 15. Pour le prouver, remplaçons le premier quotient 20 par ses deux facteurs 4 et 5, nous aurons $60 = 20 \times 3$, et $20 = 4 \times 5$. Maintenant, si nous rapprochons les trois facteurs 3, 4 et 5, nous aurons $60 = 5 \times 4 \times 3 = 5 \times 3 \times 4 = 15 \times 4$, ce qui vérifie ce que nous avions avancé. — D'après cela, on voit que lorsqu'on a à diviser l'un par l'autre deux nombres ayant tous deux des zéros à droite, on peut retrancher le même nombre de zéros à chacun de ces nombres, sans altérer le quotient, puisqu'on aura diminué les deux nombres d'une même quantité ; mais le reste ne sera pas le reste véritable : il faudra donc, pour obtenir celui-ci, écrire à la suite du quotient, les zéros que l'on a retranchés aux nombres.

DIVISIONNAIRE. adj. 2 g. De division ; ne s'emploie guère que dans ces dénominations : *Inspecteur d.*, Celui qui est chargé d'une inspection dans une certaine portion de territoire. *Inspecteur d. des ponts et chaussées, des douanes.* — *Capitaine d.*, Celui qui commande les divisions d'un régiment quand elles marchent en défilant de front, ou quand elles opèrent isolément.

DIVORCE. s. m. (lat. *divortium*). Rupture légale du mariage. || Figur., se dit quelquefois Des simples dissensions qui naissent entre époux, et même entre amis. *Ce mari et cette femme sont dans un d. continuel. Il a un si mauvais caractère, qu'il est en d. avec tous ses amis.* Peu us. dans ce sens. || Figur., Séparation volontaire d'avec les choses auxquelles on était fort attaché. *Il a fait d. avec les plaisirs, avec le monde.*

Enc. — Le *Divorce* est la dissolution du mariage opérée sur la demande de l'un des époux ou sur celle de tous les deux, pour les causes et dans les formes déterminées par la loi.

I. Quoique le d. soit absolument contraire à l'institution du mariage et entraîne après lui les plus graves inconvénients, il a existé de tout temps chez toutes les nations de l'antiquité. Chez un grand nombre même, le droit de rompre le mariage n'appartenait qu'au mari, et ce dernier avait le pouvoir de renvoyer sa femme par le seul fait de son caprice.

A. Cette coutume était tellement entrée dans les mœurs des peuples orientaux, au milieu desquels vivaient les Israélites, et était depuis si longtemps établie parmi ces derniers eux-mêmes, que Moïse ne crut pas pouvoir l'interdire à son peuple. Cependant, il n'autorisa nullement le d.; il se contenta de le tolérer, « à cause de la dureté du cœur des Juifs », selon l'expression de l'Évangile. — « Si quelqu'un, dit Moïse, ayant épousé une femme et ayant vécu avec elle, vient à la prendre en aversion pour quelque défaut qu'il lui trouve, il fera par écrit l'acte de divorce, et, l'ayant mis entre les mains de cette femme, il la renverra hors de sa maison. Que si, après être sortie de chez lui, cette femme épouse un autre homme, et que ce second mari, la prenant en haine, lui donne également la lettre de d. ou qu'il vienne à mourir, le premier ne pourra la reprendre, après avoir été cause qu'elle s'est souillée. C'est une abomination devant l'Éternel ; tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel ton Dieu te donne en héritage. » (*Deutér.* XXIV, 1 et suiv.) On voit que Moïse, obligé de tolérer ce qu'il réprouvait, ordonne diverses mesures dans l'intérêt de la femme. D'abord, il exige un acte par écrit; or, cette précaution servait à constater le nouvel état de la femme et la liberté où elle était de se remarier. Par là encore étaient prévenues les contestations que le regret et la jalousie du premier mari pouvaient occasionner. En second lieu, il veut que le d. n'ait lieu que pour quelque motif raisonnable, pour quelque défaut qu'il aura trouvé en elle. Il est vrai que les pharisiens et leurs docteurs interprétèrent étrangement la loi, en soutenant que le mari pouvait renvoyer sa femme pour quelque cause que ce fût, même, disaient-ils, pour avoir trop fait cuire la viande, ou pour n'être pas assez jolie, mais c'étaient là des abus contre lesquels les sages réclamaient. « Vous demandez, disait Malachie, au nom du Seigneur, pourquoi je n'agrée point vos sacrifices? C'est parce que l'Éternel a été témoin entre vous et la femme de votre jeunesse, que vous avez traitée avec perfidie, quoiqu'elle fût votre compagne et la femme de votre alliance. Ce n'est point ainsi qu'on agit quand on a quelque conscience ; n'allez donc plus contre votre conscience, et ne prévariquez plus contre l'épouse de votre jeunesse. » (*Malach.* II, 4.) En troisième lieu, Moïse interdit au mari qui a répudié sa femme la faculté de la reprendre. C'était la juste peine de la légèreté, de l'inconstance ou des folles passions du mari : c'était en outre un motif sérieux de réflexion avant de prendre une pareille détermination, car la séparation une fois opérée était sans retour.

B. La loi athénienne permettait à chacun des époux de demander le d. Les formalités exigées de la part du mari qui voulait répudier sa femme paraissent avoir été fort simples : vraisemblablement il suffisait qu'il appelât des témoins pour attester la répudiation. Quant à la femme, elle devait s'adresser au tribunal des archontes et leur déduire elle-même ses griefs. Soit que le d. fût volontaire, c.-à-d. eût lieu du consentement mutuel des deux parties, soit qu'il résultât de la répudiation par le mari ou de l'arrêt prononcé par le juge sur la demande de la femme, celle-ci se retirait chez les parents mâles avec lesquels elle aurait demeuré si elle ne s'était jamais mariée, et réclamait alors de son ex-époux tout ce qu'elle lui avait apporté en mariage. Si la chose se faisait sans difficulté de part ni d'autre, le d. était complet et définitif. Mais dans le cas contraire, l'intervention du tribunal était nécessaire. Alors, si la femme prétendait que son mari n'avait pas eu de motifs suffisants pour la renvoyer, elle intentait, ou plutôt ses tuteurs légaux intentaient contre celui-ci une action nommée δίκη ἀποπέμψεως. Quand, au contraire, c'était la femme qui avait quitté son mari, ce dernier pouvait intenter contre elle l'action appelée δίκη ἀπολείψεως. A Athènes, l'adultère de la femme était une cause inévitable de d., car la loi frappait d'*atimie*, c'est-à-d. privait de certains droits politiques ou civils, le mari qui continuait malgré cela de cohabiter avec sa femme. A Sparte, c'était la stérilité de la femme qui était la cause la plus fréquente de répudiation.

C. Chez les Romains, suivant Plutarque, le mari seul, dans le principe, avait le droit de rompre par le d. le lien conjugal ; mais si cette assertion est exacte, il est incontestable que plus tard ce droit fut également accordé à la femme. Il n'était besoin, pour effectuer le d., ni de l'intervention du juge, ni de celle d'aucune autorité publique. Toutefois les fils de famille, c.-à-d. les fils qui étaient sous la puissance paternelle, avaient besoin du consentement du père de famille. A en croire Aulu-Gelle et Valère Maxime, ce fut vers l'an 530 de Rome (224 av. J.-C.) que l'on vit le premier ex. de d., lorsque Spur. Carvilius Ruga répudia sa femme ; et ces auteurs ajoutent que sa conduite fut généralement blâmée. Mais Savigny a fait voir la signification réelle de cette anecdote. Vers la fin de la république et sous l'empire, les divorces devinrent excessivement fréquents. Quand un mari répudiait sa femme, il était généralement tenu de lui restituer sa dot : il en était de même lorsque le d. avait lieu par consentement mutuel. Cependant la fréquence des divorces étant devenue véritablement alarmante pour l'État lui-même, les empereurs essayèrent de l'entraver indirectement, en frappant dans ses biens celui des époux dont la conduite avait rendu le d. nécessaire. Tel fut l'un des objets de la loi Pappia Poppæa et des règles relatives à la rétention de la dot (*retentio dotis*) et aux jugements des mœurs (*judicium morum*). Ainsi, lorsque le d. avait été causé par la faute de la femme, le mari retenait, pour les enfants nés du mariage, une partie de la dot apportée par celle-ci, les 3/6es au plus. Quand le d. était motivé par l'adultère de la femme, le mari pouvait retenir un 6e de la dot, et 1/8e seulement, dans les cas moins graves d'offense aux mœurs. Lorsque le d. avait lieu par suite de l'inconduite du mari, il ne pouvait profiter des délais ordinaires pour la restitution des deniers dotaux. Après le d., chacun des époux était libre de se remarier. D'après la loi Pappia Poppæa, l'affranchie qui avait épousé son patron ne pouvait pas demander le d. — Dans les premiers temps, le d. se prononçait selon certaines formes analogues à celles que l'on suivait pour la célébration du mariage. Ainsi, au mariage par confarréation et au mariage par coemption correspondaient le d. par *diffaréation* et le d. par *rémancipation*. Suivant Festus, la diffaréation était une sorte de cérémonie religieuse par laquelle le mariage était dissous : elle était ainsi nommée *quia fiebat farreo libo adhibito*. Le mariage par coemption était rompu en donnant une espèce de décharge appelée *remancipatio*. Dans les derniers temps le d. exigeait peu de formalités. Le contrat de mariage (*nuptiales tabulæ*) se déchirait en présence de 7 témoins citoyens romains ; on retirait à l'épouse les clefs de la maison, et l'époux lui-même ou un affranchi prononçait certaines paroles : *tuas res tibi habeto, tuas res tibi agito : exi, exi ocius; vade foras; foras, mulier, cede domo*. Mais l'usage le plus général était que celui des époux qui voulait divorcer envoyât à l'autre une signification par écrit. — Sous les empereurs chrétiens, le d. était puni de diverses manières ; toutefois la faculté de divorcer continua de subsister, comme auparavant, moyennant l'observation de certaines formalités. Théodose, Valentinien III, et plus tard Justinien, rendirent plusieurs lois qui infligeaient certaines pénalités, soit pécuniaires, soit personnelles, non-seulement à celui des époux dont la mauvaise conduite avait motivé le d., ou à celui qui avait divorcé sans motif sérieux, mais encore aux deux conjoints qui, sans cause légitime, divorçaient par consentement mutuel.

II. On voit que déjà, sous l'influence de la religion nouvelle qui condamnait absolument le d., plusieurs empereurs chrétiens avaient cherché à mettre des entraves à cette déplorable institution ; cependant ce fut seulement après plusieurs siècles de luttes et d'efforts que l'Église parvint à faire triompher le principe sacré de l'indissolubilité du mariage. Les chefs des États qui s'étaient fondés sur les débris de l'empire romain avaient tous, quoique nominalement convertis au christianisme, autorisé le d., car ils en usaient fréquemment eux-mêmes. Nous citerons comme exemple, Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, et Alaric II, roi des Wisigoths en Espagne, au Ve siècle. Dans ce dernier pays, le d. resta en usage jusqu'au XIIIe siècle, époque où Alphonse X l'interdit dans ses *partidas*. Dans les îles Britanniques, les lois autorisaient encore le d. vers le XIe siècle. Nous voyons, en effet, Lanfranc de Cantorbéry et saint Anselme, son successeur, faire, à la demande du pape Grégoire VII, de vives instances auprès du roi d'Irlande pour le déterminer à interdire le d. En France, les rois mérovingiens nous présentent plusieurs exemples de princes répudiant leurs femmes légitimes. Après la chute de cette race, nous voyons encore Charlemagne répudier sa première femme, qui était fille de Didier, roi des Lombards ; cependant le d. est défendu dans plusieurs des capitulaires de ce prince. Au reste, à partir de cette époque, la loi chrétienne devint la loi de l'État, et la jurisprudence substitua au d. la séparation de corps, qui ne rompt pas le mariage et se contente d'en relâcher les liens civils. Enfin, peu après, toutes les nations chrétiennes de l'Europe furent soumises à la loi de l'Église, et la suppression du d., institution si fatale aux femmes, permit à celles-ci de prendre dans la société moderne le véritable rang qu'elles y doivent occuper. Tous les pays au contraire où le christianisme ne parvint pas à établir sa suprématie restèrent sous l'empire de la coutume antique, et là même où la polygamie était interdite, la fréquence du d. venait y offrir aux passions brutales de l'homme une compensation presque équivalente. Malheureusement, l'Europe chrétienne elle-même devait encore voir rétablir une institution digne des temps barbares de l'antiquité. Lorsque le protestantisme éleva contre l'Église catholique le drapeau de la réforme, il s'empressa de proclamer le rétablissement du d., sachant que, par ce moyen, il attacherait aussitôt à sa cause les hommes que dominent leurs passions. En conséquence, le droit de dissolution du mariage figure aujourd'hui dans la législation de tous les pays protestants. Toutefois la France, elle aussi, a eu sa loi du d., mais heureusement pendant une vingtaine d'années seulement. La première loi qui l'établit porte la date du 20 sept. 1792. Bientôt après, les lois du 5 niv. et du 5 flor. an II (25 déc. 1793 et 24 avr. 1794) vinrent donner à l'exercice de l'action en d. des facilités tellement honteuses que, le 15 therm. an III (2 août 1794), une nouvelle loi fut votée pour les rapporter. Plus tard, le Code Napoléon, liv. Ier, tit. 6 (promulgué le 31 mars 1803), tout en maintenant l'institution du d., apporta à son exercice des restrictions plus sévères. L'adultère de la femme, celui du mari, lorsqu'il avait tenu sa concubine dans le domicile conjugal, les excès, sévices et injures graves, la condamnation de l'un des époux à une peine infamante, et le consentement mutuel et persévérant des deux époux, furent les seules causes de d. admises par la loi. Enfin, la loi du 8 mai 1816 abolit le d. et convertit toutes les demandes en d. en demandes en séparation de corps. — Après 1830, deux projets de loi pour le rétablissement du d. furent successivement adoptés par la Chambre des Députés; mais ils furent repoussés par la Chambre des Pairs. Une troisième tentative échoua devant la Chambre des Députés. Enfin, une quatrième ne réussit pas mieux devant l'Assemblée Constituante de 1848.

III. On a beaucoup écrit en faveur de l'institution du d.; mais les sophismes avancés à ce sujet ne soutiennent pas l'examen, alors même que l'on fait abstraction de la loi religieuse et de la doctrine de l'Église sur l'indissolubilité du mariage. Premièrement, dit un philosophe anglais, David Hume, lorsque les parents divorcent, que deviendront les enfants? Faut-il les abandonner aux soins d'une marâtre, et au lieu des tendresses maternelles, leur faire essuyer toute l'indifférence d'une étrangère, toute la haine d'une ennemie? En second lieu, quoique le cœur humain déteste toute contrainte, il lui est cependant tout aussi naturel de céder à la nécessité et de renoncer à une inclination qu'il ne peut satisfaire. La passion folle et capricieuse de l'amour veut la liberté, sans doute; mais l'amitié, plus sage et plus calme, n'est jamais plus forte que quand un grand intérêt ou la nécessité en a formé le lien : or, lequel de ces deux sentiments doit dominer dans le mariage? le premier ne peut pas durer longtemps ; le second, s'il est sincère, se fortifie avec les années. En troisième lieu, rien n'est plus difficile que de confondre en un seul les intérêts opposés de deux personnes, à moins que leur union ne soit indissoluble. Dès que les intérêts peuvent se séparer, il résulte de cette possibilité des disputes et des jalousies continuelles. En outre, quel attachement peut prendre une épouse pour une famille dans laquelle elle n'est pas assurée de demeurer toujours? — A ces considérations on en pourrait ajouter une foule d'autres : nous nous contenterons de faire observer que la loi du d. est une loi d'inégalité, et une loi aristocratique. Dans le d., la position des deux époux n'est pas égale. L'homme sort du mariage avec sa dignité et sa force; la femme n'en sort pas avec toute sa dignité, et de tout ce qu'elle y a porté, pureté virginale, jeunesse, beauté, fécondité, fortune, elle ne retrouve que son argent. La loi de l'indissolubilité du mariage est donc la seule qui puisse protéger efficacement le sexe le plus faible : rétablir le d. serait une honteuse rétrogradation vers la barbarie, où la femme n'est guère plus considérée qu'une esclave. De plus, le droit de d. constituerait, en fait, un privilége au profit des grands et des riches, un privilége pour ceux qui n'ont déjà que trop de facilités pour secouer le joug des convenances et de la morale, et se livrer à toutes leurs passions. Le peuple, ainsi que le remarque très-bien Bergier, n'en a pas besoin, et il serait rarement tenté d'en profiter : c'est en effet ce que prouve l'expérience des pays où subsiste l'institution du d. — V. NOUGARÈDE, *Hist. des lois sur le mariage et le divorce*.

DIVORCER. v. n. Faire divorce. *Il a divorcé. Elle a divorcé d'avec lui.* = DIVORCÉ, ÉE. part. *Homme divorcé, Femme divorcée*, Qui a fait divorce.

DIVULGATION. s. f. Action de divulguer; État d'une chose divulguée. *La d. d'un secret.*

DIVULGUER. v. a. (lat. *divulgare*). Rendre public ce qui n'était pas su. *D. un secret. Cette nouvelle fut bientôt divulguée par toute la ville.* = DIVULGUÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. DÉCELER.

DIX. adj. numéral 2 g. (lat. *decem*). Nombre pair composé de deux fois cinq, et qui suit immédiatement le nombre neuf. *D. arpents. D. écus. D. hommes. D. femmes. Les d. commandements de Dieu. Nous étions d.* ‖ Se dit quelquefois pour Dixième. *Tome d. Page d. Article d. Le pape Léon d. Charles d.* On écrit ordinairem., *Léon X, Charles X.* = DIX. s. m. Le nombre dix. *Le produit de d. multiplié par trois. Le d. du mois*, ou simplem. *Le d.*, Le dixième jour du mois. On dit de même, *Le d. de la lune.* ‖ Le chiffre qui sert à représenter le nombre d. *Un d. en chiffre romain* (X). On dit de même, *Le numéro d.* (N° 10). ‖ T. Jeu. Carte qui a d. marques. *Un d. de cœur. Le d. de trèfle.* Au Piquet. *Quatorze de d.* ‖ * *Conseil des Dix.* V. CONSEIL.

Obs. gram. — L'X de *dix* se prononce comme un Z devant une voyelle ou une H non aspirée; devant une consonne ou une H aspirée, on ne le prononce point ; et, quand il est final ou privé d'un repos, on le fait sentir fortement comme une S initiale Ainsi, *dix arpents, dix hommes*, se prononcent *di-zarpents, di-zhommes; dix femmes, dix héros*, se prononcent *di-femmes, di-héros*; et *nous étions dix*, se prononce *nous étions diss. Dix-sept, dix-huit, dix-neuf*, se prononcent de même *diss-sept, diss-huit, diss-neuf*; mais dans *dix-septième, dix-huitième* et *dix-neuvième*, l'X se prononce comme Z.

DIXIÈME. adj. 2 g. [L'S se pron. comme un Z dans ce mot et dans le suiv.] (lat. *decimus*). Nombre ordinal de dix. *Le d. jour. La d. fois. Être le d. sur la liste. Le d. régiment de ligne*, ou ellipt., *Le d. de ligne.* ‖ *Le d.*, se dit subst. et au masc., pour désigner La d. partie d'un tout, c'est-à-d. L'une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix parties égales. *Il est héritier pour un d. Il a un d. dans cette affaire. Les quatre dixièmes.* On dit dans un sens anal., *Le d. denier d'intérêt.* ‖ * T. Mus. Voy. INTERVALLE.

DIXIÈMEMENT. adv. En dixième lieu.

DIZAIN. s. m. [On écrivait autrefois *Dixain*.] Ce qui est composé de dix parties. — Se dit principalem. Des pièces de poésie et des stances ou strophes composées de dix vers. *Faire un d.* — Chapelet composé de dix grains. — *Un d. de cartes*, Un paquet renfermant dix jeux de cartes.

DIZAINE. s. f. coll. (On écrivait autrefois *Dixaine*). Nombre de dix ou environ. *Il me doit une d. d'écus. Il y avait une d. de personnes. Compter par d. Le chapelet est composé de cinq dizaines.* ‖ T. Arithmét. Collection de dix unités. *Unité, d., centaine, mille, d. de mille. La colonne des dizaines.*

DIZEAU. s. m. Tas de dix gerbes ou bottes.

DIZENIER. s. m. [On dit aussi *Dizainier*, et l'on écrivait autrefois *Dixenier, Dixainier*].

Enc. — *Dizenier*, de même que *Décurion*, signifie chef d'une dizaine. Après la conquête de la Gaule par les rois francs, ces derniers placèrent à la tête des petites villes, des bourgs et des villages, ceux de leurs capitaines et de leurs soldats qu'ils voulaient récompenser, avec la mission d'y maintenir l'ordre et d'y administrer la justice, mais en leur conservant leurs anciens titres militaires de *Centeniers*, *Cinquanteniers* et *Dizeniers*. Cet état de choses se maintint jusqu'à l'époque de l'organisation du système féodal, c.-à-d. jusque vers la seconde moitié du Xe siècle. — Plus tard, ce nom de *dizenier* servit à désigner des officiers municipaux chargés de la police dans certaines villes. A Paris, par ex., on en comptait 16 dans chacun des quartiers de la ville, ce qui faisait un total de 256 dizeniers.

* **DJÉRID.** s. m. (arabe. *djerid*, palmier).

Enc. — Les Orientaux, c'est-à-d. les Arabes, les Turcs et les Persans, nomment ainsi une espèce de javeline longue d'un mètre environ et faite d'une branche de palmier sèche et dépouillée de ses feuilles. Le djérid peut être employé comme arme de jet, et alors il est armé d'un fer aigu ; mais il est surtout usité dans une sorte d'exercice militaire et équestre qui, de son nom, est également appelé *djérid*, et dans ce cas, il n'est pas ferré. Cet exercice se fait de deux manières : tantôt les cavaliers lancent leur dj. au loin, le poursuivent au grand galop et tâchent de le ressaisir avant qu'il soit tombé par terre; tantôt, divisés en deux troupes, ils se lancent le dj. les uns contre les autres, et tâchent alors de l'éviter ou de le parer. Cette espèce de tournoi est aujourd'hui encore en grande faveur chez les Barbaresques ; mais il tombe en désuétude chez les Turcs et chez les Égyptiens.

* **DJINN** ou * **GINN.** s. m. Nom arabe des mauvais génies ou démons. V. GÉNIE.

* **DO.** s. m. T. Mus. Nom que plusieurs musiciens, à l'imitation des Italiens, donnent à la note *ut*. *Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do.*

DOCILE. adj. 2 g. (lat. *docilis*). Qui a de la disposition à se laisser conduire et diriger. *Un enfant, un écolier d. Naturel, esprit d. Il est fort d. aux leçons de ses maîtres. Rendre d. à la voix de la raison.* — *Le chien est un animal d. Un bœuf d. au joug.*

Syn. — *Flexible, Souple.* — Comme *docile* ne se dit que des personnes, il ne peut être comparé avec *flexible* et *souple*, qu'autant que ces derniers s'appliquent également aux personnes, c.-à-d. sont pris au figuré. La *flexibilité* est une facilité de caractère qui ne permet pas d'opposer une longue et forte résistance, et qui se tourne avec assez d'aisance d'un sens dans un autre. La *souplesse* est une disposition du caractère qui fait qu'on prend de soi-même la *manière d'être ou d'agir* que l'on juge la plus convenable dans une circonstance donnée. La *docilité* est une douceur de caractère qui nous rend propres à recevoir et à suivre les leçons, les conseils, les instructions, les réprimandes, les volontés d'autrui, et par là même à nous laisser guider ou conduire. L'homme *flexible* se prête ; l'homme *souple* se plie et se replie ; l'homme *docile* se rend. Le complaisant est *flexible*, le flatteur est *souple*, le simple est *docile*. La *flexibilité* est plutôt passive ; vous faites fléchir l'homme. La *souplesse* est plutôt *active;* vous n'avez pas besoin de plier l'homme, il se plie : aussi la *souplesse* est-elle une qualité équivoque et suspecte. La *docilité* est en partie passive et en partie active ; l'homme reçoit l'impulsion et la suit volontairement. La *rigidité* est la qualité directement opposée à la *flexibilité;* la *roideur* est le contraire de la *souplesse ;* l'*opiniâtreté* est précisément en opposition avec la *docilité*.

DOCILEMENT. adv. Avec docilité. *Écouter d.*

DOCILITÉ. s. f. Qualité par laquelle on est docile, disposition naturelle à se laisser diriger et conduire. *Il a une grande d. Cet enfant est d'une d. exemplaire. Il reçoit vos avis avec beaucoup de d.*

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE.** s. f. (gr. δοκιμάζω, j'éprouve). Le mot *Docimasie* est seul usité.

Enc. — I. A Athènes, on appelait *Docimasie* l'épreuve à laquelle était soumis, préalablement à son entrée en charge, tout citoyen promu à une fonction publique, soit par la voie du sort, soit même par le suffrage de ses concitoyens. Dans cette épreuve, on examinait la vie et la conduite antérieures du nouvel élu, et tout citoyen pouvait l'attaquer comme indigne de remplir l'office auquel il avait été appelé. Mais ce n'étaient pas seulement les fonctionnaires publics, tels que les archontes, les stratéges, les sénateurs et autres magistrats, qui étaient soumis à cette épreuve, car nous voyons qu'une action, appelée *dénonciation de docimasie* (ἐπαγγελία δοκιμασίας), était quelquefois intentée contre les orateurs qui parlaient dans l'assemblée du peuple et qui menaient une vie déréglée ou s'étaient rendus coupables d'actes déshonorants. Cette action pouvait être intentée par le premier citoyen venu, et l'individu accusé était obligé de comparaître devant le tribunal pour y rendre compte de sa vie et de sa conduite : s'il était jugé coupable, il était puni par la perte de certains droits politiques ou civils (ἀτιμία), et il lui était interdit de paraître dans les assemblées du peuple.

II. Le terme de *Docimasie* est encore usité aujourd'hui dans le langage de la Chimie et dans celui de la Médecine légale. Les chimistes désignent, sous ce nom, l'art de faire des essais, c.-à-d. de déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les substances minérales, afin d'évaluer les produits que pourrait donner l'exploitation en grand de ces dernières : il sera parlé de cet art au mot ESSAI. — Quant aux médecins, ils appliquent ce nom à certaines épreuves qu'on fait subir à quelques organes, et particulièrement aux poumons, dans le but de constater la viabilité d'un enfant qu'on prétend être mort-né. Nous en parlerons au mot VIABILITÉ.

* **DOCIMASIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. et Méd. Qui a rapport à la docimasie. *Épreuve d.*

* **DOCK.** s. m. (angl. *dock*, bassin). T. Comm.

Enc. — *Dock* est un mot anglais qui signifie proprement *bassin* destiné à recevoir des navires : c'est dans ce sens que les Anglais appellent *floating docks*, les bassins à flot ordinaire ; *graving docks*, les bassins de radoub que l'on remplit d'eau et qu'on met à sec à volonté ; *dry docks*, ou docks secs, les cales couvertes pour la construction des vaisseaux, etc. Toutefois aujourd'hui le mot *dock*, pur et simple, s'emploie spécialement pour désigner de vastes établissements propres au commerce maritime, et où se trouve réuni tout ce qui peut activer et simplifier les opérations commerciales. C'est dans cette acception particulière que ce terme a reçu droit de cité dans notre langue. — Les établissements ainsi appelés comprennent : 1° Un système de bassins à flot munis d'écluses à sas ; 2° des quais préparés et outillés pour faciliter le chargement et le déchargement des navires, ainsi que pour la manutention des marchandises ; 3° de vastes hangars et magasins destinés à loger toutes sortes de produits et pourvus de tous les appareils mécaniques pouvant accélérer ou faciliter la réception, le pesage, la vérification, l'arrimage, la bonne conservation et la réexpédition des marchandises ; 4° une enceinte complète et sûre, et une surveillance organisée de manière à prévenir tout vol et tout détournement ; 5° une administration qui centralise pour les négociants toutes les opérations de douane (entrée, sortie, transit) et toutes les mains-d'œuvre commerciales auxquelles les marchandises sont soumises.

Toutes les grandes cités commerciales de l'Angleterre possèdent des établissements de ce genre ; mais les villes qui possèdent les docks les plus remarquables sont Londres et Liverpool, surtout la première. Le premier d. a été construit à Liverpool, vers 1710 : il occupait une surface de 1 hectare et 1/2 ; aujourd'hui cette ville compte 26 docks, offrant une surface de 77 hectares, et l'on s'occupe encore de les agrandir. En 1851, ils ont reçu plus de 21,000 navires. Les bassins, les bâtiments, les quais et les appareils divers qui les accompagnent, ont coûté 250 millions et ont été exécutés, sans aucun secours du gouvernement, par la ville elle-même. Les docks de Liverpool ont été construits pour donner au port de cette ville la sûreté dont la nature l'a dépourvu. Le premier d. de Londres, au contraire, dont la fondation remonte seulement à 1805, a été établi pour mettre les marchandises à l'abri des ravages de compagnies de malfaiteurs organisées et opérant sur une si grande échelle, que, suivant le magistrat de police Colquhoun, les déprédations commises en trois ans (1799-1801) sur les navires à l'ancre dans la Tamise, s'étaient élevées à 31 millions de francs environ. Les docks de Londres sont au nombre de six ; tous ont été construits par des compagnies. Leur ensemble a coûté 350 millions. Quant à la superficie aquatique des bassins, elle est actuellement d'environ 96 hectares ; elle se trouvera plus que doublée après l'achèvement des *docks Victoria*, dont le parlement a récemment autorisé la construction, et dont les bassins auront une surface de 111 hect. Mais la superficie aquatique des docks de Londres, bien que très considérable, ne donne pas encore une idée complète des prodigieuses dimensions de ces établissements. Il nous suffira de dire que les quais et les magasins des *London docks* ne couvrent pas moins de 33 hectares, et que ceux des *West-India docks* en occupent 96. Les docks de Londres, en 1850, ont pu contenir à la fois 5,364 bâtiments, chargeant ou déchargeant leurs marchandises qui représentaient un poids de 1,202,323 tonneaux. — Tous les docks établis jusqu'à ce jour ont obtenu du gouvernement anglais la faculté d'entrepôt réel, ce qui constitue pour le commerce un avantage considérable. Mais un autre avantage de ce genre d'établissements, qui n'a pas peu contribué à l'incroyable prospérité commerciale de plusieurs des villes maritimes de l'Angleterre, c'est l'institution des *warrants*, au moyen desquels toutes les marchandises déposées dans les docks circulent de main en main sans déplacement et sans frais d'aucune sorte (v. WARRANT). — Il a été plusieurs fois question de doter nos principales places de commerce maritime de docks construits et organisés sur le modèle de ceux de Londres ; mais aucun des nombreux projets mis en avant pour la création de ces utiles établissements n'a encore reçu d'exécution.

DOCTE. adj. 2 g. (lat. *doctus*). Savant, érudit. *Un d. antiquaire. Ce d. personnage. Le docte Saumaise.* — Par ext., se dit quelquefois Des choses. *Un livre d. Ses doctes leçons. Dans vos doctes veilles.* ‖ Substant., et au plur., *Les doctes ne sont pas de cet avis.*

Syn. — *Érudit, Savant.* — Une bonne mémoire et de la patience dans l'étude suffisent pour former un *érudit;* ajoutez-y l'intelligence qui coordonne et digère les connaissances acquises, vous aurez un homme *docte;* donnez à ce dernier cet esprit philosophique qui discerne sûrement le vrai d'avec le faux, qui sait envisager les choses sous tous leurs aspects, etc., et vous aurez un *savant*. En conséquence de ces différences, *docte* et *savant* se disent toujours en manière d'éloge, surtout ce dernier ; tandis qu'on dit quelquefois, par une sorte de mépris, qu'un homme n'est qu'un *érudit*. Par une extension fort naturelle, ces trois termes s'emploient en parlant des ouvrages aussi bien qu'en parlant des personnes.

DOCTEMENT. adv. D'une manière docte. *Traiter d. une matière.* — Ironiq., *Il nous a prouvé fort d. les vérités les plus triviales.*

DOCTEUR. s. m. (lat. *doctor*). Celui qui est promu, dans une université, au plus haut degré de quelque faculté. *D. en théologie, en droit, en chirurgie. D. ès lettres, ès sciences. D.-médecin. D. en médecine de la faculté de Paris. Etre reçu d. Prendre le bonnet de d. Le grade, le diplôme de d.* — *D.-régent*, se disait autrefois D'un d. qui enseignait publiquement. — Fam., se dit quelquefois absol. pour Médecin. *Consultez votre d. Le d. vient d'arriver.* ‖ Fam., se dit D'un homme savant, quoiqu'il n'ait pas été reçu docteur, et quelquefois par ext., D'un homme habile en quelque chose que ce soit. *Il a beaucoup étudié cette science, il y est d. C'est un grand d. aux échecs. Ce n'est pas un grand d.* — Fam. et ironiq., on dit De celui qui prend un air capable, qu'*Il fait le d. Prendre un ton de d.* ‖ Celui qui donne des enseignements, maître. *Vos docteurs vous conduisent dans l'erreur.* En ce sens, se dit particul. De ceux qui se sont illustrés dans la philosophie scolastique, et il est ordinairement accompagné d'une épithète. *Saint Thomas est appelé le D. angélique, saint Bonaventure le D. séraphique, Duns Scott le D. subtil.* — *Les docteurs de l'Église*, Ceux qui enseignent les vérités du christianisme, et surtout Les pères de l'Église dont les doctrines ont été le plus généralement suivies, tels que saint Athanase, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, etc. *C'est ce qu'enseignent les docteurs.* — Dans le Nouveau Testament, *Les docteurs de la loi*, se dit De ceux qui enseignaient et interprétaient la loi de Moïse.

DOCTORAL, ALE. adj. Appartenant au docteur. *Bonnet d. Robe doctorale.* ‖ Figur. et par dénigr., on dit *Ton d., morgue doctorale, etc.*, pour exprimer Le ton tranchant, la suffisance de certains savants.

DOCTORAT. s. m. Grade, qualité de docteur. *Il est enfin parvenu au doctorat.*

DOCTORERIE. s. f. Acte qu'on fait en théologie pour être reçu docteur.

* **DOCTORESSE.** s. f. Se dit quelquefois, par ironie, D'une femme qui affecte des prétentions à la science.

DOCTRINAIRE. s. m. Prêtre ou clerc séculier qui appartient à la congrégation de la doctrine chrétienne. — Adjectivem., *Un prêtre d.* ‖ * Se disait naguère, avec une légère idée de dénigr., De certains hommes politiques qui prétendaient se diriger d'après des principes fixes et absolus. *Les doctrinaires.* — Adjectivem., *Le parti, l'école d. Un député d.*

DOCTRINAL, ALE. adj. (lat. *doctrinalis*). T. Théol. Qui fait règle ; se dit Des avis, des sentiments que les docteurs, les universités, donnent en matière de doctrine, de morale, etc. *Jugement d. Les universités donnaient des avis doctrinaux sur les livres.* ‖ Par anal., dans le langage juridique, on dit, *Interprétation doctrinale de la loi.*

DOCTRINE. s. f. (lat. *doctrina*). Savoir, érudition. *Profonde d. D. consommée. Un livre plein de d.* Peu usité. ‖ Ce que l'on croit, ce que l'on enseigne, l'ensemble des opinions que l'on professe ou qu'on adopte sur quelque matière ; se dit surtout en matière de Religion et de Philosophie. *D. théologique, philosophique, politique, littéraire, médicale. D. orthodoxe, fausse, dangereuse. Des doctrines impies. Des doctrines subversives de tout ordre social. Cela n'est pas conforme à la d. de l'Évangile. La d. du concile de Trente. La d. de Platon, d'Aristote. La d. de saint Augustin sur la grâce. La d. de l'immortalité de l'âme. C'est un point de d. admis par tous les jurisconsultes. La d. de l'irritation est aujourd'hui abandonnée.*

Enc. — I. On appelle *Frères de la Doctrine chrétienne*, ou *Frères des Écoles chrétiennes* les membres de la plus importante congrégation enseignante d'hommes que nous ayons chez nous pour l'instruction de l'enfance. L'institut des Frères de la Doctrine chrétienne a été fondé à Reims, peu avant 1680, par le chanoine J.-B. de la Salle (sa première école à Paris fut ouverte dans le courant de cette même année). Il comptait un millier de membres et 121 maisons, lorsque la révolution éclata. Les Frères ayant refusé de prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, furent forcés de s'expatrier. Ils ne reparurent qu'en 1802, après la signature du concordat. Leur première école fut ouverte à Lyon. Ils en organisèrent bientôt une seconde à Saint-Germain en Laye, d'où ils ne tardèrent pas à rentrer à Paris. Toutefois c'est seulement, en 1805 qu'ils reprirent l'habit de leur ordre, et, trois ans après, Napoléon, appréciant avec impartialité les immenses services que la congrégation des Frères rendait et pouvait rendre à l'enseignement populaire, lui donna, malgré la vive opposition de plusieurs de ses conseillers, une existence légale par le décret même du 17 mars 1808, qui fondait l'Université impériale. Depuis cette époque, l'institut des Frères a rendu au pays tous les services qu'en espérait l'empereur, et nonobstant les attaques puériles dont il a été maintes fois l'objet, surtout sous la restauration, il n'a cessé un seul instant de s'accroître et de se développer. — La congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne est religieuse, mais non ecclésiastique : son fondateur en a expressément exclu les prêtres afin qu'il n'y eût aucune inégalité entre ses membres. Suivant ses statuts, qui ont été approuvés par Benoît XIII, en 1725, les Frères font vœu de chasteté, d'obéissance, de pauvreté et de stabilité ; ils s'engagent, en outre, à ne recevoir aucune rétribution de leurs écoliers. Enfin, ils ne peuvent jamais être détachés au nombre de moins de trois, ni se rendre dans les localités où il n'a pas été pris des mesures rigoureusement déterminées pour leur assurer des moyens suffisants d'existence. Ces utiles instituteurs ont toujours suivi le mode simultané. Leur enseignement se bornait primitivement à la *religion*, à la *lecture*, à *l'orthographe*, à l'écriture et aux éléments d'arithmétique ; mais, depuis quelques années, leur programme s'est considérablement amélioré, et l'on y voit figurer aujourd'hui toutes les branches de l'instruction primaire la plus développée : ils ne méritent donc, en aucune façon, le ridicule sobriquet d'*Ignorantins*, dont les avaient affublés des hommes animés par l'esprit de parti le plus étroit, et qui cependant, d'autre part, réclamaient à grands cris la diffusion de l'instruction populaire. C'est à ces améliorations, jointes à l'économie qui résulte du mode d'organisation de leur institut, que les Frères doivent de diriger aujourd'hui les écoles gratuites de toutes les villes de France de quelque importance. — Les Frères des écoles chrétiennes sont actuellement répandus dans toutes les parties du monde. Ils forment 20 provinces, dont 10 pour la France, l'Algérie et les colonies, et les 10 autres pour la Belgique, la Prusse, la Suisse, la Savoie, le Piémont, les États de l'Église, le Levant, le Canada, les États-Unis et la Malaisie. Ils possèdent, dans ces différentes provinces, au moins 750 établissements, qui comprennent plus de 4,000 classes et plusieurs centaines de milliers d'élèves.

II. On donnait autrefois le nom de *Prêtres de la Doctrine chrétienne*, ou celui de *Doctrinaires*, à une congrégation ecclésiastique instituée, en 1592 par César de Bus, pour catéchiser le peuple des campagnes, et approuvée, en 1597, par le pape Clément VIII. Cette congrégation éprouva par la suite plusieurs modifications dans sa constitution intérieure ; elle s'écarta en même temps du but de son institution en acceptant la direction de plusieurs colléges. Au XVIII^e^ siècle, elle formait trois provinces, dont les chefs-lieux étaient Paris, Toulouse et Avignon, et possédait 50 maisons ou colléges. Les Doctrinaires ont été supprimés en 1792 avec tous les autres ordres religieux.

III. On appelle encore *Filles de la Doctrine chrétienne* une congrégation de femmes fondée en Italie, en 1537, par Angèle Mérici de Brescia, pour l'instruction gratuite des filles, et confirmée en 1572 par Grégoire XIII. Jusqu'à cette époque, ces religieuses avaient donné leurs soins aux enfants et aux malades sans se retirer du monde ; mais, en accordant sa confirmation à leur ordre, le souverain pontife les soumit à la règle de Saint-Augustin et à la vie claustrale. Elles s'établirent, pour la première fois, en France, en 1596, à l'Isle, dans le département actuel de Vaucluse, d'où elles se répandirent peu à peu dans tout le royaume, sous le nom d'*Ursulines*, qui leur est exclusivement resté. Cette dernière dénomination leur fut donnée parce que leur fondatrice avait placé la congrégation sous l'invocation de sainte Ursule. En 1790, les Ursulines françaises comptaient 300 maisons qui étaient distribuées en 11 provinces. Supprimées par la révolution, elles se montrèrent de nouveau sous l'empire, et aujourd'hui on les trouve établies dans plusieurs de nos villes les plus importantes.

DOCUMENT. s. m. (lat. *documentum*). Toute chose écrite qui peut servir à nous renseigner sur un fait, sur un événement. *Des titres et autres documents. Les inscriptions sont pour l'histoire des documents très-précieux. Recueillir des documents.*

DODÉCAÈDRE. s. m. (grec. δώδεκα, douze; ἕδρα, base). T. Géomét. Corps solide régulier dont la surface est formée de douze pentagones réguliers égaux.

DODÉCAGONE. s. m. (gr. δώδεκα; γωνία, angle). T. Géomét. Figure rectiligne qui a douze côtés. Voy. Aire et Polygone.

***DODÉCAGYNIE** et **DODÉCANDRIE.** s. f. (gr. δώδεκα; γυνή, ſemme; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). T. Hist. nat. Voy. Botanique.

DODELINER. v. a. (ital. *dondolare*, brandiller). Remuer doucement. *D. la tête.* — Neutral., *D. de la tête.* Vieux et fam.

DODINER. v. n. T. Horloger. *Ce balancier dodine bien*, Il a un bon mouvement. = se Dodiner. v. pron. Avoir beaucoup de soin de sa personne. *Il ne fait que se d.* Fam. et peu usité.

DODO. s. m. Ne s'emploie guère qu'en parlant aux enfants, et dans ces locut. famil., *Faire d.*, Dormir; *Aller à d.*, Aller dormir, aller se coucher.

***DODO.** s. m. T. Ornith. V. Brévipennes.

***DODONÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Sapindacées.

DODU, UE. adj. Gras, potelé. *Des pigeons dodus. Une petite femme grasse et dodue.* Fam.

DOGARESSE. s. f. La femme d'un doge.

DOGAT. s. m. La dignité de doge; et La durée de cette dignité.

DOGE. s. m. (ital. *doga;* du lat. *dux*, chef).

Enc. — On appelait autrefois ainsi le premier magistrat de plusieurs républiques italiennes, particulièrement de Venise et de Gênes. — A Venise, le dogat remontait à la fin du VIIe siècle; il avait succédé, en 697, au gouvernement de douze magistrats, nommés *Tribuns*, qui avaient jusqu'alors administré la république. C'était une magistrature élective; mais le pouvoir électoral, d'abord exercé par toute la masse des citoyens, fut concentré, vers 1397, entre les mains de quelques familles. Le d. avait, pour attributions principales, le droit de faire la paix et la guerre, la nomination de tous les emplois civils et ecclésiastiques, et le commandement des armées; mais des lois très-minutieuses apportaient des restrictions si nombreuses et si sévères à son autorité, qu'elles la détruisaient presque entièrement. Ainsi, par exemple, il avait seul le droit de délivrer aux ambassadeurs leurs lettres de créance, mais il ne pouvait ouvrir leurs dépêches qu'en présence des conseils. Il lui était encore interdit de prendre aucune détermination sans le conseil des Dix, de décacheter sa propre correspondance hors de la présence de deux sénateurs qui demeuraient avec lui dans le palais ducal, de se marier ailleurs qu'à Venise, etc. Enfin, il ne pouvait s'absenter, même pour rendre des visites, sans une permission spéciale, et tous ceux qui l'approchaient, depuis son fils jusqu'au dernier de ses domestiques, étaient impitoyablement exclus des fonctions publiques. A sa mort nul ne prenait le deuil, et souvent les inquisiteurs d'État faisaient un procès à sa mémoire. La dignité de d. était à vie; mais comme on choisissait en général des hommes très-âgés, ils ne demeuraient pas longtemps au pouvoir. Venise en compte 122 depuis Paulluci Anafesto (697), qui fut le premier, jusqu'à Ludovico Manini, qui était en exercice lorsque la république de Venise fut supprimée par le traité de Campo-Formio (1797). — L'institution du dogat à Gênes, ne remonte qu'au XIVe siècle, à l'époque où le parti populaire l'emporta sur le parti aristocratique. Le premier d. de Gênes fut Simon Boccanegra. Les doges génois furent d'abord à vie et choisis exclusivement dans les familles plébéiennes; mais, en 1528, une nouvelle constitution fixa à deux ans la durée de leurs fonctions et décréta que les doges seraient désormais choisis dans l'ordre de la noblesse. Ces magistrats avaient la présidence des deux conseils de la république, aux décisions desquels ils pouvaient opposer leur *veto*. En outre, ils étaient chargés d'exercer le pouvoir exécutif conjointement avec deux comités particuliers, l'un de 12 membres et l'autre de 8. Ils ne jouissaient pas d'ailleurs de beaucoup plus de liberté que ceux de Venise. Aboli par les Français en 1797, et rétabli en 1802 avec la République ligurienne, le dogat disparut définitivement en 1804 avec cette dernière forme de gouvernement.

DOGMATIQUE. adj. 2 g. (lat. *dogmaticus*). Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme. *Théologie d. Jugement d.* — Par ext., Qui est consacré, usité dans l'école. *Terme d. Style d.* ‖ Subst., au mascul., s'emploie dans le sens de Style d. *Ce mot n'est usité que dans le d.* ‖ Subst., et au fém., se dit pour Science du dogme, développement du dogme. *Histoire de la d. chrétienne.* = Qui dogmatise, qui exprime ses opinions d'une manière tranchante et impérieuse. *C'est un esprit d. Il est très-d.* — *Ton d.*, Le ton d'une personne qui dogmatise. ‖ *Philosophie d.*, Celle qui admet que l'homme peut arriver à connaître certaines vérités, par oppos. à la *Philosophie sceptique*, qui prétend le contraire et doute de tout. — On dit aussi dans ce sens, *Un philosophe d.* ‖ * *Médecine d.*, se dit De celle qui s'occupe de l'essence et des causes occultes des maladies, par opposit. à *Médecine empirique*, qui s'en tient à l'expérience, c.-à-d. aux faits observés. — On dit dans le même sens, *Un médecin d.*, et, subst., *Les dogmatiques*, La secte des médecins dogmatiques.

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une manière dogmatique. *Traiter une matière d.* — *Parler d.*, D'un ton décisif et sententieux.

DOGMATISER. v. n. En matière de Religion, se dit De celui qui se mêle de décider de son autorité privée des questions de dogme. *Il se mêle de d.* ‖ Par ext., Débiter ses opinions, ses raisonnements d'un ton décisif, sententieux, et en homme qui veut les imposer. *Il dogmatise sur tout.*

DOGMATISEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de prendre un ton dogmatique; se dit toujours en mauvaise part.

***DOGMATISME.** s. m. Se dit par oppos. à *Scepticisme*, De toute doctrine philosophique qui croit que, par les forces de la raison, l'homme peut parvenir à la connaissance de certaines vérités; et De toute théorie médicale opposée à l'empirisme.

DOGMATISTE. s. m. Celui qui dogmatise, qui établit des dogmes.

DOGME. s. m. (lat. *dogma*, du gr. δοκέω, je pense). Principe établi, enseignement reçu et servant de règle; se dit surtout en matière de religion et de philosophie. *Le d. de la Trinité. Le d. de l'immatérialité de l'âme. Les dogmes de la religion. C'est un des dogmes de la philosophie.* — Par extens., on dit, *Des dogmes politiques, littéraires, etc.* ‖ Absol. et au sing., *Dogme* se dit exclusivem. Des dogmes d'une religion. *Attaquer le d. Fixer le dogme.*

Enc. — En Théologie, les *Dogmes* sont les vérités que Dieu nous a révélées, et que nous sommes obligés de croire. Parmi les dogmes fondamentaux du christianisme, nous nommerons ceux de la Trinité, de la Création, de la Chute, de l'Incarnation et de la Résurrection. Au dernier siècle, on a souvent objecté aux défenseurs de la religion que les dogmes sont des questions de pure spéculation et sans aucune importance dans la pratique de la vie: on essayait ainsi de les reléguer parmi les choses indifférentes, comme le sont une foule de questions philosophiques. Cette objection se reproduit encore assez fréquemment de nos jours, cependant elle ne repose sur aucun fondement. Ainsi, par ex., on a vu, au mot Création, dans quel abîme d'erreurs l'homme tombe, lorsqu'il essaie de concevoir la création autrement qu'elle n'est enseignée par l'Église, car nous avons démontré que les deux solutions opposées, le *dualisme* et le *panthéisme*, sont destructives de toute morale. « Nous ne connaissons, dit avec raison Bergier, aucun d. enseigné par la vraie religion, duquel il ne s'ensuive des conséquences morales, et qui ne soit un motif de vertu. S'il en est un qui puisse paraître purement spéculatif, c'est celui de la Trinité; mais sans ce mystère, celui de l'Incarnation et celui de la rédemption du monde par le fils de Dieu ne peuvent pas subsister. Soutiendra-t-on que le bienfait de la rédemption ne nous engage à rien, que ce n'est point un motif de reconnaissance envers Dieu, de zèle pour notre propre salut et pour celui du prochain? » Dira-t-on que nous pouvons choisir entre les dogmes proposés à notre foi, ceux que nous jugerons toucher à la morale, en négligeant les autres comme des croyances vaines? Mais tous les dogmes qu'enseigne la vraie religion sont tellement unis, forment une chaîne tellement indissoluble, que la négation d'un seul d'entre eux entraîne, du moins si l'on est logique, la négation de tous les autres, c.-à-d. non-seulement la négation du catholicisme tout entier, mais encore, comme nous venons de le dire, des fondements même de la morale. L'incompréhensibilité de la plupart des dogmes est encore pour beaucoup un motif de les rejeter; mais dès qu'il s'agit de Dieu, le mystère est inévitable, car comment le fini pourrait-il comprendre l'infini? Au reste, les dogmes de la religion peuvent être au-dessus de la raison humaine, mais ils ne sont jamais contre elle. Loin de là, notre raison abandonnée à elle-même tombe dans les erreurs les plus monstrueuses et en même temps contradictoires entre elles. Au contraire, quand la foi accepte avec soumission tout l'ensemble de ces dogmes que l'Église nous ordonne de croire, les énigmes que nous présentent tout d'abord Dieu, la création, le monde, ainsi que l'origine, la nature et la destination de l'homme, reçoivent une solution à la fois digne de la création et de son créateur.

Tous les dogmes qui nous sont enseignés par l'Église sont d'origine divine, mais les uns se trouvent formellement révélés dans les Livres saints, tandis que les autres nous sont connus par l'enseignement traditionnel de l'Église. De là l'accusation que le protestantisme et certaines écoles philosophiques ont dirigée contre celle-ci, en lui imputant d'avoir imaginé et établi successivement de nouveaux articles de foi. Il n'en est point ainsi, comme nous le verrons ailleurs. L'Église est toujours restée constante et invariable dans sa croyance; elle a toujours rejeté toute nouveauté. Seulement, les luttes incessantes que l'Église a toujours eu à soutenir contre ses adversaires extérieurs et intérieurs l'ont mise successivement dans la nécessité d'énoncer catégoriquement ce qui était la foi commune et universelle des chrétiens au fur et à mesure que tel ou tel point de cette foi commune et traditionnelle était attaquée. L'Église se borne simplement à énoncer le dogme, à l'*expliciter*, si l'on peut parler ainsi; elle ne l'imagine et ne le crée pas. Les décisions qu'elle prononce, dans ses jugements dogmatiques, sont en même temps des attestations et des condamnations: ce ne sont point des lois nouvelles. Les critiques dirigées contre l'Église à ce sujet sont uniquement fondées sur une confusion qu'il est aisé d'éviter. — V. Théologie, Tradition, Hérésie, etc.

DOGRE. s. m. (holl. *dogger*). Petit bâtiment ponté qui sert ordinairement à la pêche du hareng et du maquereau, dans la Manche et dans les mers du Nord. *Les dogres ont un vivier pour conserver le poisson.*

DOGUE. s. m. (angl. *dog*, chien). Espèce particulière de chien. — Fig. et fam., *Être d'une humeur de d.*, Être de fort mauvaise humeur. = Voy. Chien.

DOGUIN, INE. s. T. Mam. Voy. Chien.

DOIGT. s. m. [Le G ne se pron. pas dans ce mot, ainsi que dans les suivants.] (lat. *digitus*). Chacune des parties mobiles et distinctes qui terminent les mains et les pieds de l'homme. *Doigts longs, courts, minces, etc. Les cinq doigts de la main. Les doigts du pied. Le gros d. Le petit d. Le d. du milieu. Les ongles, les jointures des doigts. Avoir une bague au d. Compter par ses doigts, sur ses doigts. Avoir mal au d. Un mal de d. Ouvrir les doigts. Toucher du bout du d. Ceci n'est pas assez long, il s'en faut d'un bon travers de d., de l'épaisseur d'un d. Je voudrais qu'il m'en eût coûté un d. de la main, et que cela ne fût pas arrivé. Ce mets est excellent, on s'en lèche les doigts.* — Se dit De quelques animaux. *Les doigts du singe. D. de canard, de bécasse, etc.* — *Les doigts d'un gant*, Les parties d'un gant dans lesquelles entrent les doigts. ‖ Fam., *Il y met les quatre doigts et le pouce*, se dit D'un homme qui prend avidement et malproprement dans un plat ce qui est à sa portée; et Fig., De tout ce qu'une personne fait sans ménagement et sans délicatesse. — Fam. et par plaisanterie, *Cette montre va au d. et à l'œil*, Elle est fort mauvaise; il faut souvent toucher à l'aiguille pour la mettre sur l'heure. ‖ Fig. et fam., *Toucher du bout du d.*, Toucher légèrement, ne pas trop appuyer. On dit aussi D'une chose qui est sur le point d'arriver, qu'*On y touche du bout du d.*, qu'*On la touche du d.* — *Mettre le d. sur quelque chose*, Deviner, découvrir quelque chose de secret et de caché. *Vous avez mis le d. dessus.* — *Donner sur les doigts à quelqu'un*, Le châtier; *Avoir sur les doigts*, Être châtié. — *Être servi au d. et à l'œil*, Être servi ponctuellement et au premier signe. — *Avoir des yeux au bout des doigts*, Avoir le tact extrêmement fin, ou Être très-habile aux ouvrages de main les plus délicats. — *Mon petit d. me l'a dit*, s'emploie quelquefois en parlant à un enfant Pour lui faire croire que l'on sait la vérité de ce qu'il ne veut pas avouer. * Se dit aussi, par plaisanterie, Lorsqu'on ne veut pas faire savoir par quelle voie on a appris une chose. ‖ Fig. et prov., *Ils sont comme les deux doigts de la main, ce sont les deux doigts de la main*, se dit De deux personnes unies par la plus étroite amitié. — *Savoir une chose sur le bout du d.*, La savoir parfaitement de mémoire. — Pour d'autres locutions figurées, familières et proverbiales, Voy. Arbre, Bague, Esprit, Lécher, Mordre, Souffler, Toucher, etc. ‖ Fig., *C'est un homme que l'on montre au d.*, se dit D'un individu qui est devenu l'objet de la risée ou du mépris public. — Figur., *Le d. de Dieu*, se dit quelquefois dans le style élevé, en parlant De quelque événement extraordinaire qui ne peut s'expliquer qu'en le considérant comme une manifestation particulière de la volonté de Dieu. *On voit, on reconnaît là le d. de Dieu.* ‖ Petite mesure qui équivaut à peu près à un travers de d. *Il s'en faut à peu près de trois doigts qu'il y en ait une aune. L'épée lui entra de deux doigts dans le corps. Il n'a pas grandi de deux doigts depuis quatre ans. La rivière est plus haute de quatre doigts qu'elle n'était hier. Il n'y avait qu'un d. de vin dans le verre. Boire un d. de vin. Donnez-moi du vin, mais je n'en veux qu'un d.* Par exagér., *Cette femme se met un d. de rouge sur le visage*, Elle s'en met beaucoup. — Fig. et fam., *Faire un d. de cour à une femme*, Lui dire des galanteries, s'occuper d'elle. ‖ *A deux doigts*, se dit quelquefois Pour exprimer une très-petite distance. *Être à deux doigts d'un précipice. La balle passa à deux doigts de sa tête.* — Fig., *Être à deux doigts de sa ruine, de sa perte, etc.*, En être fort proche. ‖ T. Astron. La douzième partie du diamètre apparent du soleil ou de la lune. *Cette éclipse de lune ne sera que de quatre doigts.* = V. Main.

DOIGTER ou **DOIGTÉ.** s. m. T. Musique. La manière de doigter. *Un bon, un mauvais d. L'étude du d.*

DOIGTER. v. n. T. Mus. Placer, faire agir les doigts d'une certaine manière sur l'instrument dont on joue; se dit surtout en parlant Des instruments à touches ou à manche, tels que le piano et le violon. *Il a une manière de d. fort vicieuse. Il commence à bien d.*

DOIGTIER. s. m. Espèce de fourreau en forme d'un doigt de gant, qui sert en général à recouvrir un doigt malade. *Un d. de linge, de cuir.*

DOIT. s. m. T. Comptab. commerc. Voy. Livres.

DOL. s. m. (lat. *dolus*). Tromperie. Voy. Contrat.

* **DOLABELLE.** s. f. T. Zool. V. Tectibranches.

* **DOLABRIFORME.** adj. 2 g. T. Hist. nat. Qui a la forme d'une doloire.

DOLCE. adv. T. Mus. emprunté de l'italien *Dolce.* Il sign. *Doucement*, et sert à indiquer Qu'un passage doit être exécuté avec douceur et suavité.

DOLÉANCE. s. f. (lat. *dolere*, se plaindre). Plainte; n'est guère usité qu'au pluriel. *Faire, conter ses doléances.* ‖ T. Hist. Voy. États *généraux*.

DOLEMMENT. adv. D'une manière dolente. *Parler dolemment.* Fam.

DOLENT, ENTE. adj. (lat. *dolens*). Triste, affligé, plaintif; ne se dit guère que par moquerie. *Il est toujours d. Un visage d. Une mine, une voix dolente.* — Subst., on dit aussi, *Faire le dolent.*

DOLER. v. a. T. Techn. Aplanir un morceau de bois, ou le réduire à l'épaisseur voulue avec la doloire. *Il faut d. cette planche.* — * Se dit aussi Des peaux qu'on amincit avec un couteau en forme de doloire pour faire des gants. = Dolé, ée. part.

* **DOLÉRITE.** s. f. T. Minér. Voy. Pyroxène.

* **DOLIC.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **DOLICHOPE.** s. m. T. Ent. Voy. Tanystomes.

DOLIMAN. s. m. Robe longue, en usage chez les Turcs. *Le d. est ouvert par devant et se met par-dessus les autres vêtements.*

* **DOLIQUE.** s. m. (gr. δόλιχος). T. Antiq. Mesure de longueur qui valait douze stades. ‖ T. Ent. V. Carabiques.

DOLLAR. s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

DOLMAN. s. m. Veste à brandebourgs, ronde et sans basques dont l'usage a été introduit en France au xviiie siècle, par les hussards hongrois. V. Hussards.

* **DOLMEN.** s. m. T. Archéol. Voy. Architecture.

DOLOIRE. s. f. (lat. *dolabra*). Instrument de tonnelier à lame très-large, qui sert à unir le bois ou à le réduire à l'épaisseur convenable. ‖ * T. Chirurg. Voy. Bandage.

* **DOLOMÈDE.** s. m. T. Ent. Voy. Araignée.

* **DOLOMIE.** s. f. T. Minér. Voy. Chaux.

DOM et **DON.** (lat. *dominus.* maître, seigneur).

Enc. — A l'origine le titre de *Dom* se donnait au pape seul; mais plus tard, il passa aux évêques, aux abbés et autres dignitaires de l'Église; puis enfin, de simples moines, notamment les bénédictins, se l'attribuèrent également: c'est ainsi que nous disons *Dom Mabillon*, *Dom Bouquet*, *Dom Calmet*, etc. En Portugal, ce même titre est porté uniquement par le roi et par les membres de la famille royale: *Dom Pedro*, *Dom Miguel*, etc. — En Espagne, le *Dom* s'est converti en *Don*, qui a absolument la même étymologie et la même signification. Jadis il n'était en usage que pour la haute noblesse. Une ordonn. de Philippe III (13 janvier 1611), par ex., l'attribue exclusivement aux évêques, aux comtes, et aux fils des nobles titrés. Mais, depuis longtemps, le *Don* n'est plus qu'un simple titre de courtoisie, et il est devenu aussi commun que celui de *Monsieur* en France. Il se joint toujours au nom de baptême et jamais au nom de famille: ainsi l'on dit *Don Juan de Tolède*, *Don Luis de Haro*. — Le titre de *Dona*, comme chez nous, celui de *Madame*, se donne, en Espagne et même en Portugal, non-seulement aux femmes nobles, mais encore à celles qui appartiennent à la simple bourgeoisie.

DOMAINE. s. m. (lat. *dominium*). Le droit de propriété que nous avons sur une chose. *D. utile. D. direct. Le possesseur du sol qui payait le cens au seigneur avait le d. utile, et le seigneur à qui on payait le cens avait le d. direct.* — Bien immobilier; se dit surtout D'un fonds qui a une certaine étendue. *Un beau d. De vastes domaines. Cela fait partie de son d. La vente d'un d.* ‖ *Être, tomber dans le d. public*, se dit Des œuvres littéraires ou artistiques et des procédés industriels, quand ils cessent de constituer des propriétés individuelles. V. Propriété et Invention. ‖ Fig., se dit De tout ce qu'embrasse un art ou une science, de ce qui relève d'une faculté de l'esprit, etc. *Étendre, agrandir le d. de la science, le d. d'une science. Cela est du d. de la philosophie, de la politique. Cela est du d. de l'imagination.* — *Cela n'est point de mon d.*, Cela n'est pas de ma compétence, ne rentre pas dans mes attributions.

Enc. — I. Sous l'ancienne monarchie, il n'y avait pas de *D. national*; le *D. du Roi*, appelé aussi *D. de la couronne* ou simplement le *Domaine*, absorbait tout ce qui n'était pas propriété privée. On le divisait: 1° en *d. proprement dit*, ou pour parler le langage des légistes, en *d. corporel*, qui consistait en fonds de terre et en seigneuries; et 2° en *d. incorporel*, qui se composait de différents droits. Ces droits étaient à leur tour rangés en trois classes: les droits seigneuriaux ou féodaux dont le roi jouissait en qualité de seigneur; les droits domaniaux dont il jouissait en qualité de souverain; et enfin les droits qu'il dut établir, en raison de la police générale qui lui appartenait.

II. Chez nous le d. est aussi ancien que la monarchie; car, dès la conquête de la Gaule par les Francs, les rois non-seulement se mirent en possession réelle des biens qui avaient appartenu aux empereurs romains, ainsi que des revenus, subsides et impositions qui avaient composé le fisc de l'empire, mais encore ils s'attribuèrent une large part dans la distribution qu'ils firent à leurs compagnons d'armes, des terres enlevées au peuple vaincu. En outre, les biens ou *bénéfices* ainsi attribués aux soldats vainqueurs *ne le furent que sous certaines conditions. Ces inféodations* ne transmettaient que le *d. utile*, c'est-à-d., une sorte d'usufruit très-étendu; les diverses obligations imposées aux bénéficiers, telles que l'investiture, la foi et hommage, étaient la reconnaissance du *d. direct* qui restait aux mains du roi. Cependant ces concessions, qui ne cessèrent même pas après la conquête, les fondations d'églises et de monastères, et le partage de la monarchie entre les enfants mâles de chaque souverain, affaiblirent tellement le d. et par là même les ressources et la puissance de la royauté, que, vers le déclin de la deuxième race, la plupart des bénéficiers s'affranchirent de toute dépendance à l'égard de la royauté et usurpèrent non-seulement la propriété des terres de leur commandement, mais encore celle des droits régaliens.

Parvenu au trône, Hugues Capet supprima les aliénations de domaines et les partages royaux, et augmenta de son patrimoine particulier le d. de ses prédécesseurs. En 1279, sous Philippe III, tous les princes chrétiens réunis à Montpellier ou représentés par des ambassadeurs, convinrent que le d. de leurs couronnes serait inaliénable, et que tout ce qui en avait été démembré y serait réuni. En 1318, une ordonnance de Philippe le Long déclara le d. de la couronne inaliénable et révoqua toutes les aliénations faites depuis saint Louis. En 1322 et 1331, Charles IV et Philippe VI revisèrent de nouveau les titres des aliénations et en révoquèrent un grand nombre. Les États généraux de 1356 reconnurent les deux règles de l'inaliénabilité *et de l'imprescriptibilité du d. En 1360, Charles V, alors dau*phin, fit entreprendre la réunion de toutes les parties du d. aliénées ou échangées depuis Philippe le Bel, à l'exception des choses données à Dieu et à ses ministres, et, en 1374, il défendit de démembrer le d. royal pour constituer des apanages: ceux-ci ne devaient plus être donnés qu'en argent. En 1401, Charles VI décida, sur les remontrances des États généraux réunis à Paris, que les terres du d. ne pourraient plus être, à l'avenir, aliénées à perpétuité. Charles VIII en 1483, François Ier en 1517 et 1539, et François II en 1559, confirmèrent ces inhibitions. Enfin, Charles IX rendit à Moulins, en février 1566, la célèbre ordonn. du d. rédigée par le chancelier L'Hôpital, laquelle défendit aux Parlements et Chambres des comptes d'avoir aucun égard aux lettres patentes portant aliénation des biens et des fruits du d., à l'exception des petits domaines, c.-à-d. des marais et des terres vaines et vagues, qui pourraient être aliénés à perpétuité pour être mis en culture. Cependant les grands domaines pouvaient être vendus à deniers comptants pour nécessités de guerre, mais avec faculté de rachat perpétuel: ce sont les aliénations de cette nature qui ont donné naissance aux *domaines engagés*. Ainsi donc, l'inaliénabilité du d. et son imprescriptibilité qui en était une conséquence, suivant la maxime, *alienabile, ergo præscriptibile*, constituaient des règles supérieures à la volonté du souverain; la violation par un roi de ces principes tutélaires n'était qu'un fait: le droit subsistait toujours; par conséquent, les successeurs du monarque prévaricateur pouvaient toujours faire justice des aliénations qu'il avait consenties.

A côté de ce principe, il en existait un autre dont l'objet était l'accroissement du d. Depuis Hugues Capet, les biens patrimoniaux que les princes possédaient au moment de leur avénement étaient réunis de plein droit au d. royal, ainsi que les terres et seigneuries qui leur advenaient à titre successif pendant la durée de leur règne. Henri IV, désirant conserver ses biens particuliers, donna à cet effet des lettres patentes le 13 avril 1590; *mais le parlement de Paris* refusa de les enregistrer: le différend se prolongea jusqu'en 1607; enfin, le roi fut obligé de céder. Le principe de la *Dévolution à l'État* des biens particuliers du souverain avait été, de même que le précédent, consacré sous le régime moderne par les lois du 1er déc. 1790 et du 8 nov. 1814. En conséquence, les créanciers privés du prince devenaient dès lors ceux de l'État. Cependant la mobilité des institutions politiques en France, depuis 1789, ne permettait guère de conserver indéfiniment ce principe qui implique nécessairement le respect et le maintien des établissements dynastiques: aussi a-t-il été abrogé par la loi du 2 mars 1832 dont les art. 10 et 22 portent que « le roi conserve la propriété des biens qui lui appartenaient avant son avénement au trône, et que les biens de la couronne, ni le trésor public ne seront jamais grevés des dettes des rois non plus que des pensions par eux accordées. »

III. L'Assemblée constituante, conformément aux principes du nouveau droit politique établi par la révolution, déclara que le d. appelé jusqu'alors *D. du roi* ou *de la couronne*, appartenait à la nation, et elle le nomma *D. national*. En outre, par la loi du 22 nov. — 1er déc. 1790, elle le distingua en *D. national proprement dit*, et en *D. public*. Par la même loi, elle disposa que les biens de ce d. pourraient être aliénés à perpétuité en vertu d'un décret sanctionné par le roi, et qu'ils pourraient être acquis par une possession de 40 années. — Aujourd'hui le *D. national*, pris dans sa signification la plus étendue, se divise en trois branches distinctes par les principes qui les dominent, le *D. public*, le *D. de l'État* et le *D. de la couronne.*

A. *D. public*. Le d. public comprend tous les biens qui, étant consacrés au service de la société, ne peuvent, par leur nature, se trouver dans le commerce, ou sont placés, par leur destination, en dehors du commerce. Ces biens sont tantôt aux mains de l'État, et tantôt à celles des départements ou des communes. Il se compose des chemins, routes, rues et places; des fleuves et rivières navigables ou flottables; des rivages, lais et relais de la mer; des ports, havres, rades; des portes, murs, fossés et *remparts des places de guerre*; et *généralement de toutes* les parties du territoire qui ne sont pas susceptibles de propriété privée. On peut aussi ranger parmi les dépendances du d. public les chemins de fer et canaux de navigation affermés ou concédés à des compagnies particulières; car ces voies ne sont point la propriété des compagnies: l'exploitation seule est distraite, en leur faveur, du d. national.

Parmi les choses du d. public, les unes sont inaliénables et imprescriptibles par leur nature: tels sont les cours d'eau navigables et flottables. D'autres, au contraire, sont inaliénables et imprescriptibles à raison de leur destination seulement. Ces dernières ne sont point, par elles-mêmes, incompatibles avec l'appropriation privée: elles sont simplement, par une destination accidentelle, retirées du commerce et affectées à l'usage public. Leur destination n'étant pas perpétuelle et venant à cesser quand le but d'utilité publique attaché à ces choses leur est enlevé, leur inaliénabilité est subordonnée à la faculté qui appartient au pouvoir de les déclasser et de les rendre aliénables. — Les biens qui forment le d. public n'ont pas, dans les mains de l'État, la qualité de propriété; l'État les détient, non comme propriétaire, mais comme représentant la collection des citoyens.

B. *D. de l'État*. — Il est corporel ou incorporel.

1° Le *d. corporel* comprend des biens immeubles et des biens meubles. — Les *immeubles de l'État* sont: les édifices et immeubles affectés à un service public, comme les ministères, les palais du Sénat et du Corps législatif, les *préfectures*, les *palais* de justice, les maisons de détention, etc.; les casernes, arsenaux, dépôts, magasins, etc.; — les forêts; — les biens qui, ayant fait partie du d. public, ont été déclassés; — les îles, îlots et atterrissements formés dans les rivières navigables et flottables; — les biens vacants et sans maître; ceux acquis par déshérence; ceux donnés ou légués à l'État; — les salines et établissements thermaux. — Les *biens meubles* de l'État comprennent: les pièces et documents contenus dans les archives nationales; les livres, manuscrits, estampes, médailles, des bibliothèques publiques; les collections d'arts et de sciences (musées, muséum, conservatoires); les papiers, registres, et généralement le mobilier et tout le matériel des administrations publiques, des ministères et des établissements entretenus par l'État; les armes confiées à la force publique, etc.; enfin, les navires de l'État. — L'ensemble des immeubles de l'État produit un revenu approximatif de 40 millions.

2° Le *d. incorporel* de l'État comprend divers droits productifs dont les uns peuvent s'affermer, et dont les autres ne sont pas susceptibles d'être affermés. Les premiers sont: les droits de chasse dans les forêts de l'État; les droits de pêche fluviale; les droits de bacs et bateaux; les droits de péage pour les ponts entretenus par l'État. Parmi les seconds, les plus importants sont le droit de percevoir les amendes, le droit de confiscation mobilière, et le droit de déshérence.

Ainsi qu'on le voit, les biens corporels dont se compose le d. de l'État sont tous susceptibles d'entrer dans le commerce. En conséquence, ils sont aliénables et prescriptibles, à l'exception des grandes masses de forêts, c.-à-d. des bois d'au moins 150 hectares. L'art. 36 de la loi de 1790 les avait soumis à la prescription de 40 ans; mais le Code Nap. a déclaré toutes les actions prescriptibles par 30 années, et, par l'art. 2227, il a soumis l'État aux mêmes prescriptions que les particuliers.

C. *D. de la couronne.* — On désigne aujourd'hui, sous ce nom, les biens qui appartiennent à la nation, mais dont le souverain *a la jouissance. Parmi les immeubles qui font* partie de ce d., les principaux sont: le palais des Tuileries, le Louvre, le Palais-Royal, l'Élysée, les châteaux de Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau, Rambouillet, Pau, etc., avec les bâtiments, corps de ferme, terres, prés, et bois ou forêts qui en dépendent; les manufactures de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais, etc.; les bois et forêts de Vincennes, de Sénart, Dourdan et Laigue. Les meubles comprennent: les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, musées, bibliothèques, et en général tous les meubles meublants placés dans les palais impériaux (sénatus-consulte du 12 déc. 1852, art. 4). Ces biens sont inaliénables et imprescriptibles. Toutefois les objets susceptibles de se détériorer par l'usage peuvent être vendus et remplacés. En outre, des échanges peuvent être consentis avec l'approbation du Sénat. — Le d. de la couronne est affranchi de tout impôt envers l'État, mais il est passible des charges établies au profit des communes et des départements.

IV. Après avoir parlé du d., tel qu'il existe actuellement, nous devons dire quelques mots de ce qu'on appelait autrefois *Domaines engagés*, et de ce que, sous le premier empire, on nommait le *D. extraordinaire*.

Domaines engagés et échangés. — On a vu plus haut que le principe de l'inaliénabilité du d. avait été fréquemment méconnu et violé par les rois, de telle sorte que, par suite de libéralités excessives, de concessions faites à vil prix, d'échanges désavantageux et d'usurpations nombreuses, le d. de l'État était réduit à peu de chose, lorsqu'eut lieu la révolution. Une autre cause de l'appauvrissement du d. était l'espèce de contrat appelé *Engagement*, par lequel le roi abandonnait la jouissance de l'un de ses domaines pour tenir lieu de l'intérêt des sommes qu'il empruntait, jusqu'à ce qu'il fût en mesure de rembourser celles-ci. Les assemblées de la révolution tentèrent de porter remède à la situation; après quelques essais trop radicaux, la loi du 14 vent. an VII (4 mars 1799) détermina les règles d'après lesquelles aurait lieu le rachat des biens aliénés, engagés ou échangés. Elle maintint les aliénations faites, sans clause de rachat, antérieurement à l'ordonn. de 1566; toutes les autres, c.-à-d. celles qui contenaient une clause de rachat, et celles qui avaient été consenties depuis 1566, furent révoquées, sauf remboursement aux *engagistes* du prix qu'ils avaient payé pour les concessions faites à leur profit, et remise aux *échangistes* des biens par eux cédés à l'État. Toutefois les engagistes qui, dans le mois de la promulgation de la loi, feraient la déclaration des biens détenus par eux, pourraient les conserver en payant à l'État une *finance d'engagement*, qui consistait dans le quart de la valeur de ces biens réglée à dire d'experts aux frais des engagistes.

D. extraordinaire. — Ce dom., institué par le Sénatus-consulte du 30 janv. 1810, se composait de tous les biens que le chef du gouvernement acquérait par des conquêtes ou traités. Il était affecté : 1° à subvenir aux dépenses extraordinaires des armées; 2° à récompenser les grands services civils et militaires; 3° à ajouter à la splendeur de l'empire par des monuments et de grands travaux. Le chef de l'État avait la disposition exclusive de ce d., qui avait une caisse particulière, et pour le compte duquel on faisait des achats de biens situés en France. L'article 95 de la loi du 15 mai 1811 réunit le d. extraordinaire au d. de l'État. Les biens immeubles non affectés à des dotations ou majorats furent mis en vente et les prix employés en rentes sur l'État, ainsi que les créances.

V. *Administration du d.* — Nous croyons inutile de faire ici l'historique de l'administration domaniale sous l'ancienne monarchie, cette question n'offrant qu'un intérêt fort médiocre. Aujourd'hui le d. est placé dans les attributions du Ministre des finances. La haute administration, la surveillance générale d'une part, et la régie de l'autre, sont réunies dans ses mains. Mais, par délégation, la régie est confiée, pour le d. ordinaire, à l'*Administration de l'enregistrement et des domaines*, et, pour les bois et forêts, à une administration spéciale appelée *Direction générale des forêts*. C'est à la première de ces administrations qu'appartient tout ce qui concerne la gestion matérielle du d. Elle recouvre les créances, les fermages, les prix de vente; elle préside à la rédaction des baux, contrats de vente, d'échange, etc.; elle prend possession des biens revenant à l'État; elle prépare, dans les instances, les mémoires pour la défense des droits du d., etc.; le tout sous la surveillance des préfets. Les questions litigieuses qui intéressent le d. sont portées devant les tribunaux ordinaires, s'il s'agit des droits que l'État exerce comme personne privée, et devant la juridiction administrative, si, au contraire, il s'agit des droits qu'il exerce comme pouvoir souverain. — Le d. de la couronne est régi par le Ministre de la maison de l'Empereur. — V. ENREGISTREMENT, FORÊTS, etc.

DOMANIAL, ALE. adj. Qui est du domaine de l'État ou de la couronne. *Droit d. Biens domaniaux.*

* **DOMBEY.** s. m. T. Mam. Voy. BISON.

* **DOMBEYA.** s. m. T. Bot. Voy. BYTTNÉRIACÉES.

DÔME. s. m. (lat. *domus*, maison). T. Archit.

Enc. — I. Nous appelons *Dôme* un comble hémisphérique ou procédant de l'hémisphère, qui recouvre un édifice quelconque. Les Italiens, au contraire, donnent ce nom (*duomo*) à toute église cathédrale, comme voulant dire *la maison* par excellence. Comme plusieurs de ces cathédrales, notamment les plus célèbres, sont surmontées d'une *coupole*, en empruntant ce terme de l'italien nous l'avons fait synonyme de ce dernier mot. Mais en Italie, cette dénomination s'applique fréquemment à des temples qui n'ont ni *dôme* ni *coupole* : c'est ainsi que la cathédrale de Milan, que la cathédrale de Saint-Pétrone à Bologne, sont appelées *il duomo di Milano, il duomo di San Petronio.*

II. Ce genre de construction peut recevoir des formes différentes. Tantôt il offre celle d'une demi-sphère, comme la rotonde d'Agrippa, à Rome; tantôt il représente un demi-sphéroïde allongé, comme le d. de Saint-Pierre de Rome : on dit alors qu'il est *surmonté;* d'autres fois, il figure un demi-sphéroïde aplati : dans ce cas, on le nomme d. *surbaissé*. La plupart des dômes s'élèvent sur un plan circulaire; mais il y en a d'autres dont le plan est polygonal; quelques-uns même, comme celui de l'Hôtel-Dieu de Lyon, ont pour base un quadrilatère. Tandis que les parties qui constituent les dômes *circulaires* présentent une double courbure, celles qui composent les dômes polygonaux ou quadrilatéraux n'offrent qu'une seule direction de courbure pour se réunir supérieurement à un centre commun. Les dômes les plus célèbres dans l'histoire de l'art sont construits en maçonnerie; mais aujourd'hui on en construit beaucoup en bois et surtout en fer, parce qu'alors les murs qui les supportent n'ont pas besoin d'être aussi épais et aussi solides. On les recouvrait autrefois de plomb et d'ardoise; actuellement on y emploie aussi le zinc. — Les dômes se terminent en général par un amortissement. Dans les plus petits, cet amortissement naît en quelque sorte naturellement, soit du poinçon sur lequel s'assemblent les courbes de charpente, soit de la clef de voûte, si le d. est de pierre. Pour les dômes de grandes dimensions, on ne termine pas absolument la voûte : on laisse au sommet une ouverture pour livrer passage à la lumière. Les architectes de l'ancienne Rome ne recouvraient pas cette ouverture; les architectes modernes, au contraire, ont l'habitude de la surmonter d'une espèce de tour ouverte de tous les côtés, qu'on appelle *Lanterne*, et qui porte elle-même l'amortissement proprement dit, un globe, une croix, etc. — Quoique, dans le langage ordinaire, les mots *Dôme* et *Coupole* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre, les artistes se servent de préférence du dernier, et souvent même ils l'appliquent spécialement à la partie intérieure de cette sorte de construction. — V. COMBLE.

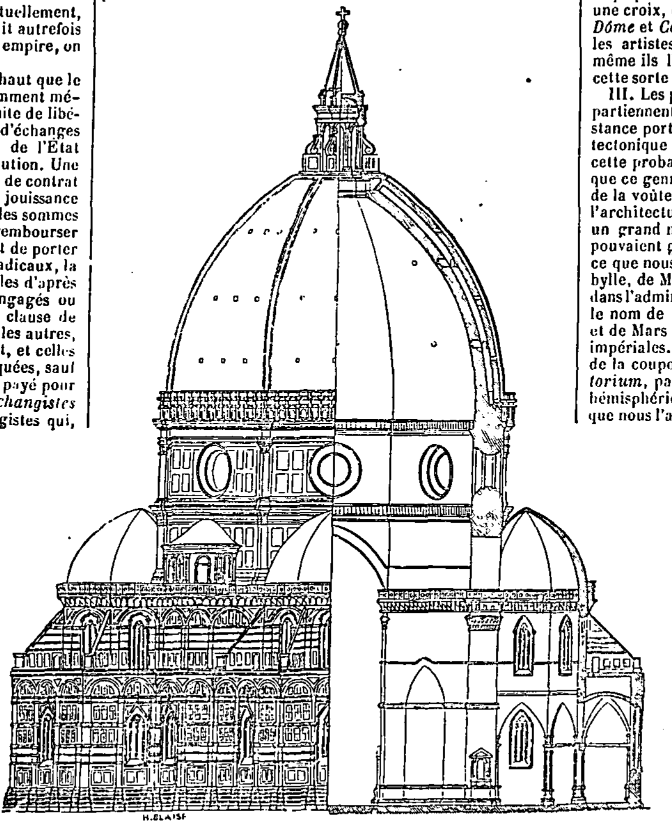

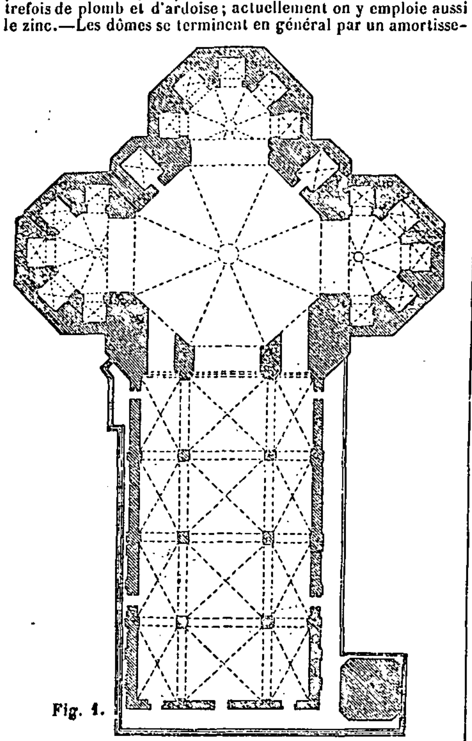

Fig. 1.

III. Les plus anciennes coupoles que nous connaissions appartiennent à des édifices de l'ancienne Rome : cette circonstance porterait à croire que l'invention de cette forme architectonique est due aux architectes romains; mais ce qui élève cette probabilité presque à la hauteur d'une certitude, c'est que ce genre de construction dérive directement de l'arcade et de la voûte en plein cintre qui caractérisent essentiellement l'architecture romaine. Les Romains d'ailleurs ont construit un grand nombre de temples circulaires : or, ces temples ne pouvaient guère avoir que des combles hémisphériques, et c'est ce que nous voyons en effet dans les temples romains de la Sibylle, de Minerve Medica (V. ARCHITECTURE, Fig. 38 et 39) et dans l'admirable rotonde construite par Agrippa et si connue sous le nom de Panthéon. Tels étaient encore les temples de Vesta et de Mars vengeur, représentés sur quelques belles médailles impériales. Les Romains faisaient encore un usage particulier de la coupole dans la construction de leurs thermes. Le *sudatorium*, par ex., était généralement surmonté d'une voûte hémisphérique. — Toutefois, cette forme de construction, ainsi que nous l'avons dit en exposant les caractères de l'architecture byzantine, fut profondément modifiée par l'introduction des *dômes en pendentifs* dans l'architecture religieuse. Dans cette nouvelle phase de l'art, la coupole prit une légèreté et une signification qu'elle ne connaissait pas auparavant. Sainte-Sophie de Constantinople (voy. ARCHITECTURE, Fig. 50) nous offre le type le plus ancien de cette innovation architectonique.

La coupole, ainsi modifiée, est un des caractères tellement essentiels de l'art byzantin, qu'on la voit reproduite dans la plupart des édifices construits sous son influence, notamment en Italie (v. au mot ARCHITECTURE, Fig. 57, Saint-Marc de Venise), et dans différentes provinces de la France. Parmi les églises ornées de coupoles byzantines que nous avons chez nous, nous citerons Saint-Front de Périgueux, Saint-Étienne de Cahors, ainsi que les églises abbatiales de Souillac (Lot) et de Tournus (Saône-et-Loire). C'est aussi à l'art byzantin que l'architecture arabe ou moresque a emprunté l'usage des coupoles : elle en a fait, il est vrai, un fréquent emploi, mais le plus souvent en visant seulement à l'élégance et non au grandiose. — En abandonnant l'arc plein cintre, l'art ogival renonça par cela même aux combles en coupole. Néanmoins, comme le style dit gothique ne parvint jamais à dominer en Italie, les architectes de ce pays ne cessèrent jamais d'employer cette forme de comble : le baptistère de Pise (v. BAPTISTÈRE), construit vers la fin du XIIIᵉ siècle, nous en offre un exemple remarquable. Mais ce fut cette brillante époque de l'art, que l'on désigne généralement sous le nom de *Renaissance*, qui vit ce genre de construction porté au plus haut degré de splendeur. Deux monuments surtout méritent d'être étudiés sous ce rapport : ce sont la cathédrale de Florence et la basilique de Saint-Pierre de Rome. Nous croyons donc devoir en donner ici une description sommaire. Nous y joindrons ensuite celle de Saint-Paul de Londres, qui, sous le rapport des dimensions, offre l'imitation la plus remarquable des admirables coupoles élevées à Rome et à Florence. Quant aux dômes de la rotonde d'Agrippa, à Rome, à laquelle nous avons déjà fait allusion, à celui de l'église de Sainte-Geneviève, appelée communément Panthéon, à Paris, et à celui de l'église des Invalides dans la même ville, qui tous les trois méritent une description particulière dans un ouvrage de la nature de celui-ci, nous en parlerons aux mots PANTHÉON et INVALIDES.

IV. Suivant Villani, les Florentins, voulant remplacer l'église de Santa Reparata, résolurent de donner au nouvel édifice une « pompe et une magnificence telles que l'art et la puissance des hommes ne pussent rien imaginer de plus grand ni de plus beau. » L'exécution de ce projet fut confiée non pas à Arnolfo di Lapo, comme on le répète habituellement d'après Vasari, mais, ainsi que l'écrit Molini, à Arnolfo di Cambia di Colle, architecte ou, comme on disait alors, *chef-maître* (*capo maestro*) de la république. La première pierre du nouvel édifice fut posée le 8 sept. 1298, jour de la Nativité de la Vierge, et l'on plaça celui-ci sous l'invocation de *Sainte-Marie des Fleurs*. Cette église, commencée longtemps avant la renaissance, est bâtie dans un style assez original, mais qui participe à la fois de l'architecture ogivale et de l'architecture antique. Par ce motif, l'étude de Sainte-Marie des Fleurs est d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art. Au reste, ce monument est remarquable par ses dimensions et par sa richesse. Ses murs sont presque entièrement revêtus de marbres de diverses couleurs. Il a la forme d'une croix latine (Fig. 1, Plan), dont le grand bras est long de 138 mètres 30 centim., et le petit de 101 m. 80. La voûte de la nef centrale a 46 m. 60 de hauteur, mais celle des nefs latérales n'en a que 29,40. Le grand architecte auquel on doit le plan de ce monument n'eut pas la gloire de le terminer. Après sa mort, les travaux furent continués par plusieurs artistes d'un très-grand mérite, tels que Giotto, Taddeo Gaddi, Andrea Orgagna et Filippo di Lorenzo. Au commencement du XVᵉ siècle, la plus grande partie de l'église était achevée, mais il restait encore à construire le comble de la croix du transept, et l'exécution de cette partie de l'œuvre était regardée comme impossible. En 1407, une réunion d'ingénieurs et d'architectes ayant été convoquée pour délibérer sur la meilleure manière de résoudre le problème, Filippo Brunelleschi proposa de couvrir l'édifice au moyen d'une vaste coupole de pierre supportée par un tambour ; mais il ne fit connaître entièrement son projet que dans une dernière assemblée qui eut lieu en 1420, après qu'il eut entièrement mûri ses moyens d'exécution. Malgré la vive opposition que lui suscita la jalousie de ses rivaux, ses idées furent adoptées, et il se mit à l'œuvre. A sa mort, arrivée en 1444, Brunelleschi eut la satisfaction de voir sa coupole terminée, à la réserve toutefois de la lanterne et de la décoration extérieure du tambour qui porte le d. L'achèvement de la coupole fut alors confié à Giuliano di Maiano, et à Baccio d'Agnolo, qui suivirent fidèlement le plan de l'auteur. Cependant, ce dernier fut obligé de donner les dessins de la galerie extérieure, parce que ceux qu'avait faits Brunelleschi se trouvèrent perdus. Le d. de Sainte-Marie des Fleurs est de forme octogone : il a 42 mètres de diamètre, et l'on compte 118 mèt. 90 du pavé de l'église au sommet de la croix qui couronne la lanterne (Fig. 2. Coupe et élévation de Sainte-Marie des Fleurs). Il n'existe aucune construction de ce genre qui soit plus vaste. De plus, c'est la première qui ait été assise sur un tambour. Enfin, elle présente également la particularité d'avoir été la première construite double, c'est-à-dire formée de deux coupoles superposées, dont l'une est recouverte par l'autre, qui lui sert de toit. L'espace laissé entre les deux coupoles renferme un escalier qui mène à la lanterne.

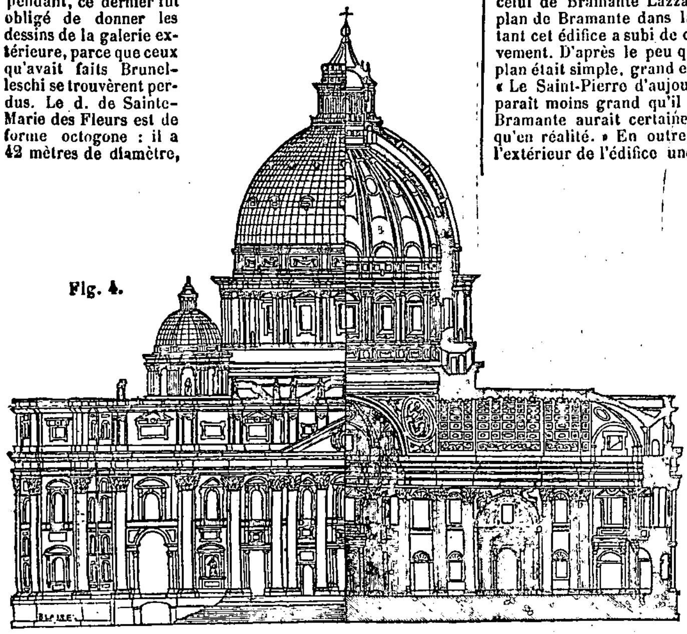
Fig. 4.

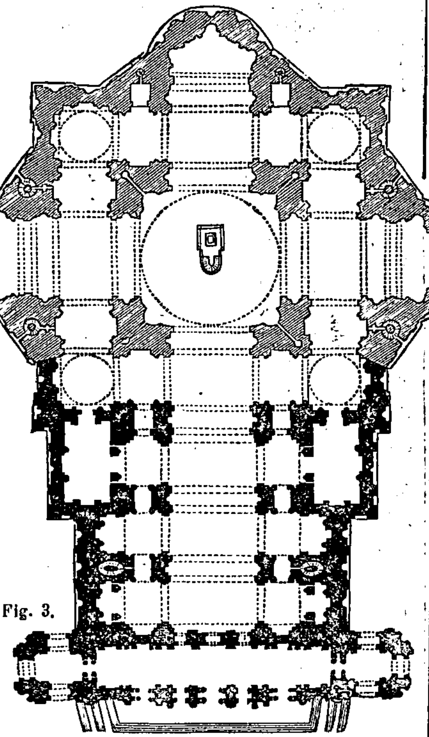
Fig. 3.

V. La coupole de Florence était terminée depuis très-peu de temps, quand furent commencés les travaux de Saint-Pierre de Rome. Il y avait dans la capitale du monde chrétien une ancienne basilique construite par Constantin le Grand et mise par cet empereur sous l'invocation du prince des apôtres. Le monument tombant en ruines, Nicolas V conçut le projet de le rebâtir, et de concert avec Bernardo Rossellini et Leo Battista Alberti, ses architectes favoris, il composa le plan et les dispositions principales du nouvel édifice. On se mit à l'œuvre en 1450 ; mais la mort du pape fit suspendre les travaux en 1455, et l'on ne songea à les reprendre que plus de 50 ans après, sous le pontificat de Jules II. Ce dernier demanda des plans aux plus grands artistes de l'Italie, et donna la préférence à celui de Bramante Lazzari. Il est difficile de reconnaître le plan de Bramante dans la basilique actuelle de Saint-Pierre, tant cet édifice a subi de changements avant son complet achèvement. D'après le peu qu'on sait du projet de Bramante, son plan était simple, grand et harmonieux dans toutes ses parties. « Le Saint-Pierre d'aujourd'hui, dit Quatremère de Quincy, paraît moins grand qu'il ne l'est en effet : le Saint-Pierre de Bramante aurait certainement été plus grand en apparence qu'en réalité. » En outre, il y aurait eu entre l'intérieur et l'extérieur de l'édifice une harmonie parfaite, ce qui n'existe pas aujourd'hui. Le péristyle devait avoir trois rangs de colonnes en profondeur qui auraient nécessairement exigé des entre-colonnements inégaux. La coupole devait être à peu près celle du Panthéon d'Agrippa, mais ornée extérieurement d'une rangée de colonnes. Bramante voulait même porter l'imitation si loin, qu'il se proposait de reproduire les degrés qui entourent le soubassement de l'édifice antique. De plus, si l'on s'en rapporte aux médailles frappées à cette époque, la façade de la basilique devait encore être décorée d'un campanile à chacune de ses extrémités. Par conséquent, l'idée de placer le d. du Panthéon sur la voûte du temple de la Paix paraît appartenir à Bramante et non à Michel-Ange : ce dernier a eu seulement l'honneur de la mettre à exécution. Quoi qu'il en soit, si Bramante eût vécu, il se serait certainement vu dans la nécessité de modifier lui-même le plan qu'il avait conçu ; car ses piliers n'auraient pas été assez forts pour supporter le poids de la coupole projetée. Bien que celle qu'éleva Michel-Ange fût beaucoup moins lourde, celui-ci jugea indispensable de faire ses piliers trois fois plus massifs que ceux construits par Bramante. Le projet de Bramante, une fois choisi par Jules II, l'architecte se mit sur-le-champ à l'œuvre, et, le 18 avril 1506, le souverain pontife posa la première pierre de la nouvelle basilique dans le pilier du d., vulgairement appelé pilier de Sainte-Véronique. Les quatre piliers furent bientôt élevés ; on établit ensuite les cintres pour les lier par des voûtes, et l'on commença la construction de celles-ci. Mais le poids et la poussée des voûtes firent fléchir les piliers et déterminèrent des fissures dans toutes les directions : ainsi, bien avant même qu'on songeât à élever la coupole, l'édifice menaçait ruine. Bramante étant mort sur ces entrefaites (1514), le pape Léon X chargea Raphaël (Raffaelle Sanzio) de continuer l'œuvre de Bramante, en lui adjoignant deux architectes d'un très-grand mérite, Giuliano di San-Gallo et Fra Giocondo, moine de l'ordre de Saint-Dominique ; mais ces trois artistes, surpris par la mort à peu de distance l'un de l'autre, n'eurent que le temps de fortifier les piliers élevés par Bramante. Baldazzare Peruzzi et Antonio di San-Gallo, qui les remplacèrent, ne purent presque rien exécuter à cause de l'épuisement du trésor pontifical. Toutefois, en raison même de cet épuisement, et afin de diminuer les dépenses, l'un d'eux, Peruzzi, proposa de construire l'église en croix grecque au lieu de lui donner la forme de croix latine, comme le voulait le plan primitif de Bramante. Enfin, après diverses interruptions occasionnées par les troubles dont l'Italie fut le théâtre, les travaux furent repris avec vigueur par ordre de Paul III, qui nomma Michel-Ange (Michael-Angelo Buonarrotti) architecte de Saint-Pierre (1546) : disons, en passant, que le grand artiste refusa les appointements attachés à sa place. A la mort de Paul III, en 1549, il avait renforcé les piliers qui devaient porter le d., terminé trois des bras de la croix grecque et élevé le tambour de la coupole, de telle sorte que la forme de ces parties de la basilique se trouvait désormais à l'abri de tout changement. Sous les successeurs de Paul III, c.-à-d. sous les papes Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV, Michel-Ange, malgré les intrigues de la cupidité et de la jalousie, conserva la direction des travaux de Saint-Pierre ; mais, faute d'argent et d'hommes, la construction marcha avec une extrême lenteur. En 1563, tout étant prêt pour recevoir la coupole, Michel-Ange, alors âgé de 87 ans, en fit un modèle en argile qui, sous sa direction, fut exécuté en bois. Après sa mort, arrivée l'année suivante, on ne s'occupa, jusqu'en 1588, que des ornements intérieurs de la basilique. Enfin, le 15 juillet de cette année, Jacobo della Porta et Domenico Fontana, architectes de Sixte V, construisirent, en suivant religieusement les plans de Michel-Ange, la coupole et la lanterne : la dernière pierre de cette partie de la basilique fut posée le 14 mai 1590. Il restait encore à construire le portique ; mais Carlo Maderno, qui fut chargé de ce travail par le pape Paul V (1607), voulut donner à Saint-Pierre la forme d'une croix latine. En conséquence, il ajouta trois arcades au bras occidental de la croix grecque de Peruzzi et de Michel-Ange. Enfin, le portique et la façade de la basilique furent terminés en 1616.

La basilique de Saint-Pierre est le plus colossal et en même temps le plus riche édifice qui ait jamais été construit. Sa longueur hors d'œuvre, en y comprenant le vestibule, est de 225 mètres, et sa plus grande largeur, également hors d'œuvre, de 152 mètres. A l'intérieur, elle est longue de 203 mètres 90 et large (à la croix) de 134 mètres 70. La façade principale a 120 mètres 30, et sa largeur à l'entrée est de 68 mèt. 80. La hauteur de la nef centrale est d'environ 44 mèt. 40 au-dessus du pavé de l'église. Quant à la coupole, elle a 42 mètres de diamètre intérieur, et se trouve suspendue à 100 mètres 50 au-dessus du pavé. Enfin, la hauteur totale du monument est de 146 mèt. au-dessus du sol de la place. On évalue à près de 260 millions de francs les sommes qu'a coûtées l'érection de ce monument.

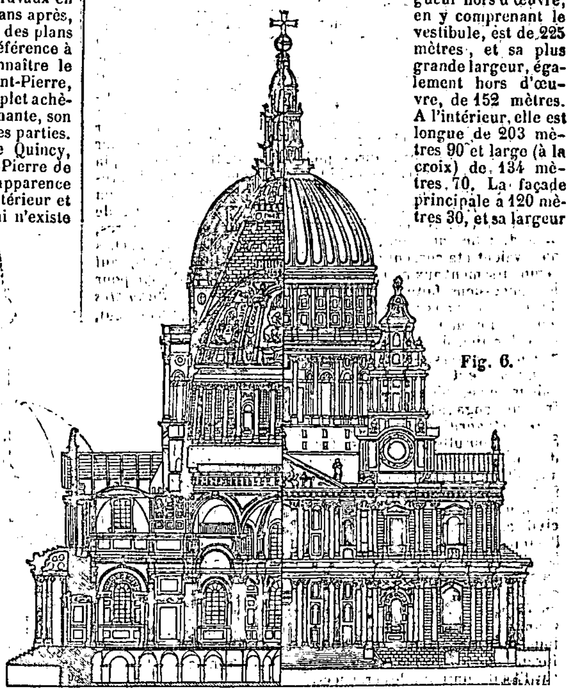
Fig. 6.

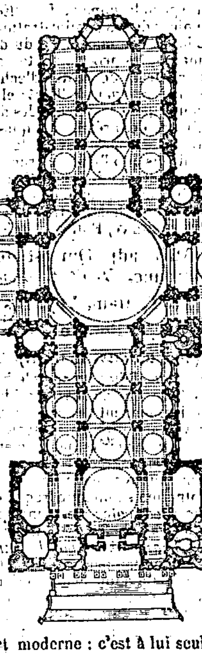
Fig. 5.

Le d. de Saint-Pierre peut être considéré comme le chef-d'œuvre de l'art moderne : c'est à lui seul que cette basilique doit d'occuper le premier rang parmi les monuments chrétiens. Il est circulaire et s'élève sur quatre immenses arcades qui forment un plan à peu près octogonal, et entre lesquelles se développent les pendentifs destinés à ménager la transition du plan octogone au plan circulaire. Jusqu'à la hauteur de 9 mèt. environ au-dessus de l'attique extérieur, la voûte est unique : au point où celle-ci se dédouble pour donner naissance à la coupole intérieure, elle a 3 mèt. d'épaisseur. Comme les deux coupoles ne sont pas concentriques, l'espace qui les sépare va en augmentant jusqu'au sommet : *à l'endroit où elles reçoivent* la lanterne, leur écartement est de 3 mèt. 30. Ainsi que le fait observer Quatremère de Quincy, « si tout ce qui avait été fait et pensé ou projeté en ce genre avant Michel-Ange ne peut lui *disputer le prix de l'invention et de l'originalité, et ne peut* servir qu'à marquer la hauteur de son génie, il nous semble que les nombreuses coupoles élevées dans toute l'Europe depuis lui ne doivent se considérer encore que comme autant d'échelons propres à faire mieux sentir *et mesurer sa supériorité.* » — Cependant, quelque grandiose que soit l'effet produit par la coupole de Michel-Ange, il est singulièrement amoindri par la malencontreuse addition des trois arcades de Maderno (Fig. 3. Plan de Saint-Pierre : les lignes plus foncées indiquent les parties ajoutées au plan de Michel-Ange; 4. Coupe et élévation de la basilique). En outre, la nef de Maderno offre un autre défaut, c'est que ses arcades sont moins grandes que celles qui partent des piliers de la coupole. Nous ne parlerons pas de la façade de Saint-Pierre; elle est, au jugement de tous les artistes, tout à fait indigne d'un pareil monument : on y reconnaît au premier coup d'œil le goût du Borromini.

VI. Après les dômes dont nous venons de parler, celui de Saint-Paul de Londres est le plus remarquable. Saint-Paul est la seule cathédrale anglaise qui n'appartienne pas au style ogival. Elle a été élevée à la fin du XVII^{e} siècle pour remplacer une église du même nom qui avait été détruite par le grand incendie de 1666. Christophe Wren fut chargé de donner les plans et de diriger les travaux. Commencé en 1675, l'édifice était achevé au bout de 35 ans, en 1710, après avoir coûté près de 19 millions de francs. On remarqua, comme un événement assez rare, que ceux qui avaient présidé à sa fondation en virent aussi l'achèvement : ainsi, l'architecte Chr. Wren, le maître maçon Thom. Strong, et l'évêque H. Compton, qui avaient posé la première pierre, posèrent aussi la dernière. L'église a la forme d'une croix latine, dont le grand bras est long de 152 mètres, et le petit de 68. La nef centrale a 33 mètres 50 de hauteur. La façade principale a 54 mèt. 85 de largeur. A l'intersection du transsept et de la nef s'élève un d. qui a 32 mèt. 90 de diamètre : il est suspendu à 65 mèt. 50 au-dessus du pavé, et la hauteur totale de l'édifice, y compris la lanterne et la croix, est de 110 m. au-dessus du sol (Fig. 5. Plan de Saint-Paul; 6. Coupe et élévation).—Le d. de Saint-Paul offre dans sa construction quelques artifices qui méritent d'être signalés. Les 8 piliers qui se trouvent à l'intersection du transsept et de la croix sont réunis par des arcades, et forment ainsi un plan octogonal. Au-dessus de ces arcades et des pendentifs destinés à transformer ce plan en plan circulaire, s'élève un mur de brique qui a la forme d'un cône tronqué, et qui, à la hauteur de 51 mèt. (comptée du pavé), se termine par une corniche horizontale de laquelle naît la coupole intérieure. Puis, des flancs de celle-ci part un second cône, construit aussi en brique, qui s'élève jusqu'à la lanterne qu'il supporte. Il résulte de là qu'il existe une énorme distance entre les deux coupoles, de sorte que l'aspect extérieur de la construction n'en traduit aucunement l'aspect intérieur. Ce second cône est percé d'ouvertures destinées à l'alléger, ainsi qu'à laisser passer un peu de jour entre lui et la coupole extérieure. Outre cela, il est muni de corbeaux en nombre suffisant pour recevoir les solives de celle-ci, qui est simplement construite en chêne. Le cône et la coupole intérieure sont maintenus contre la poussée latérale par quatre séries de fortes chaînes de fer logées dans des sillons creusés *ad hoc*, et soudées avec du plomb. Pour terminer, nous signalerons un autre défaut capital dans la construction de cette basilique célèbre. Tout autour du monument on voit *régner deux ordres superposés* : l'inférieur, qui est corinthien, a, y compris l'entablement, 15 mèt. 25 de hauteur, et le supérieur, qui est composite, en a 12,20. Le premier correspond aux ailes latérales de l'édifice ; mais le second ne correspond à *rien* : c'est un véritable écran qui a pour unique objet de cacher les arcs-boutants par lesquels la nef centrale est soutenue. On voit, d'après cela, combien Saint-Paul, nonobstant le bel effet que produit ce monument, surtout vu de l'extérieur, est *inférieur, tout à la fois sous* le rapport de l'art et sous celui de la construction, aux basiliques italiennes auxquelles on ose quelquefois le comparer.

DOMERIE. s. f. Nom donné autrefois à certaines abbayes qui étaient des espèces d'hôpitaux.

* **DOMESTICATION.** s. f. T. Zootechnie.

Enc. — On entend par ce mot l'action de façonner à la domesticité les animaux sauvages, pour les faire servir à nos besoins ou à nos plaisirs. La domestication diffère de l'*apprivoisement* et, à plus forte raison, de la *captivité*, en ce qu'elle s'applique à des espèces entières, tandis que ces deux derniers états *ne se* rapportent qu'à des individus isolés. « Un animal *captif*, dit Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, est comparable à un prisonnier arraché violemment à ses habitudes, et prêt à reprendre sa liberté à la *première occasion favorable.* Un *animal apprivoisé, au contraire*, peut être assimilé à un esclave qui, réduit en servitude dès son enfance ou depuis de longues années, vit paisiblement, sans espoir, souvent même sans désir de liberté, sous un joug *que l'habitude lui a rendu léger. La captivité n'étant qu'un état* passif, l'homme peut y soumettre tous les animaux sans exception. L'*apprivoisement*, au contraire, est un état actif qui suppose chez l'animal la possibilité de se plier à de nouvelles habitudes, *la connaissance du maître, et par conséquent un certain* degré d'intelligence et de volonté. On voit par là qu'un grand nombre d'animaux, notamment ceux des classes inférieures, ne sauraient être véritablement apprivoisés, mais seulement pliés *ou accoutumés à la privation de leur liberté. En retenant captifs* et en apprivoisant des animaux, l'homme n'a souvent pour but que de se procurer un plaisir : tel est, par ex., le cas que présente l'apprivoisement des oiseaux au chant mélodieux ou au *brillant plumage. Mais d'autres fois, il se propose de tirer une* utilité quelconque de ses nouvelles conquêtes. Ainsi, plusieurs oiseaux comestibles, les *ortolans*, par ex., dans quelques parties de la France, avant d'être livrés à la consommation, sont retenus captifs pendant quelque temps, et gorgés d'une nourriture abondante, afin de rendre leur chair plus succulente. Ainsi encore, des *Civettes*, des *Autruches*, des *Marabouts*, sont souvent élevés *en Afrique, par* les naturels, désireux de se procurer, pour eux-mêmes et surtout pour le commerce, les produits précieux de ces animaux. Des exemples plus remarquables encore, puisqu'il s'agit ici, non plus de simple captivité, mais d'apprivoisement *porté aussi loin que possible, nous sont offerts* par le *Gerfaut*, le *Faucon*, le *Hobereau*, et autres espèces d'oiseaux de proie que les fauconniers dressent à la chasse ; par le *Guépard*, que les Indiens ont quelquefois contraint à leur rendre de semblables *services; enfin, par l'Éléphant, dont* les Indiens, à toutes les époques historiques, et les peuples du nord de l'Afrique, dans l'antiquité, ont su se faire à la fois un esclave si docile pendant la paix, et un si redoutable allié pendant la guerre. Ces derniers *exemples nous montrent des animaux simplement apprivoisés* rendant autant de services à l'homme que les espèces le plus complétement domestiques. Toutefois une différence capitale sépare les uns des autres : c'est l'impossibilité où l'homme a toujours *été, où il est encore, de multiplier les premiers en raison de* ses besoins. Ici donc, l'homme ne possède, comme dans tous les autres cas d'apprivoisement, que des individus en plus ou moins grand nombre enlevés isolément à la vie sauvage. Ce n'est qu'une conquête imparfaite, *mal assurée, et dans laquelle* l'homme ne peut se maintenir que par l'emploi, sans cesse renouvelé, des moyens qui l'ont fondée primitivement; car la mort diminuant journellement le nombre des individus soumis, chaque génération humaine se voit obligée de recommencer l'œuvre de ses aînées, et de se faire, par la force, de nouveaux esclaves pour réparer ses pertes. La véritable *domesticité*, au contraire, offre pour caractère essentiel la possession acquise à l'homme, non pas seulement d'individus isolés, quelque nombreux et quelque apprivoisés qu'on veuille les supposer, mais d'une race. Alors la conquête est complète, assurée indéfiniment ; les générations d'autrefois, en domestiquant les animaux et en les obligeant, après s'être livrés eux-mêmes à l'homme, de lui livrer aussi leur postérité, ont transmis aux générations qui leur ont succédé, non-seulement leur exemple et leurs enseignements, mais les résultats eux-mêmes, et, pour ainsi dire, les produits matériels de leur industrie. La domesticité d'une espèce est donc la conquête de cette espèce accomplie au profit de tous les hommes et transmise aux générations futures. S'être rendu complétement maître d'une race, c'est, pour le genre humain, avoir en ses mains le pouvoir de la multiplier, non-seulement presque autant qu'il le veut, mais aussi presque partout où il le veut ; car les différences elles-mêmes des climats, les plus fortes barrières que la nature ait opposées à l'expansion indéfinie des espèces, ne sauraient arrêter l'homme dans la propagation graduelle d'une race domestique, opérée par les soins lentement prudents de plusieurs générations successives »

Si maintenant nous examinons le nombre des espèces qui vivent aujourd'hui chez nous à l'état de domesticité, nous trouverons que leur nombre s'élève seulement à 30, dont 12 Mammifères, 14 Oiseaux, 2 Poissons et 2 Insectes. (Bien entendu, nous laissons ici de côté diverses espèces qui ne se trouvent que chez quelques amateurs où elles multiplient plus ou moins facilement, grâce aux soins particuliers qu'elles reçoivent.) Toutes ces espèces évidemment sont loin de posséder pour l'homme une égale utilité. En les considérant au point de vue des services qu'elles nous rendent, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire les a partagées en 4 groupes : *auxiliaires, alimentaires, industriels* et *accessoires*. Toutefois il importe de noter, ainsi que le fait observer lui-même le savant auteur de cette classification, que ces groupes ne sont pas nettement tranchés, certaines espèces ayant une destination multiple et pouvant être placées dans l'un ou dans l'autre, selon le point de vue sous lequel on les considère. La classe des *auxiliaires* ne comprend que des Mammifères, au nombre de 5, le Chien, le Chat, le Cheval, l'Ane et le Bœuf. Les *alimentaires* sont au nombre de 12, savoir : 4 Mammifères, le Cochon, le Mouton, la Chèvre et le Lapin; 7 Oiseaux, le Pigeon, la Poule, le Dindon, la Pintade, le Faisan, l'Oie et le Canard ordinaires; et 1 Poisson, la Carpe commune. Le groupe des animaux *industriels* se compose uniquement de 2 espèces d'Insectes, l'Abeille et le Ver à soie. Enfin, celui des *accessoires* renferme 9 espèces, savoir : 1 Mammifère, le Cochon d'Inde ; 7 Oiseaux, le Serin, la Tourterelle, le Paon, le Faisan argenté, le Canard musqué, l'Oie à cravate et le Cygne (on serait également en droit d'étendre et de resserrer cette liste d'oiseaux, car le terme d'accessoires est fort élastique) ; et enfin 1 Poisson, le Cyprin doré de la Chine.

En présence d'un chiffre aussi exigu, il est naturel de se demander s'il ne serait pas possible d'accroître la richesse du *pays en ce genre, soit en introduisant* chez nous certaines espèces déjà domestiquées ailleurs, soit en soumettant à la domesticité diverses espèces encore à l'état sauvage. A cette question, la plupart des auteurs qui l'ont sérieusement étudiée *ont fait une réponse affirmative : nous citerons, entre autres*, Buffon, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, Rauch, François de Neufchâteau, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, etc. Les espèces domestiquées dans d'autres pays réclament seulement certains *soins pour parvenir à s'acclimater chez nous ; mais, pour* les espèces sauvages, il y a en général un double problème à résoudre, celui de l'acclimatement d'abord, puis celui de la domestication. Si nous recherchons parmi les premières, c.-à-d. *parmi les espèces domestiques exotiques, celles qui semblent* pouvoir être introduites dans notre pays, nous trouvons au premier rang le Lama, l'Alpaca et le Yack (on peut aujourd'hui considérer le Yack comme nous étant à peu près acquis), et au se*cond le Buffle et le Dromadaire, car ces deux derniers ne peu*vent nous être véritablement utiles que dans quelques localités exceptionnelles. Les espèces sauvages dont nous pourrions tirer un parti plus ou moins utile, si nous parvenions à les soumettre complétement à notre empire, sont beaucoup plus nombreuses : nous nous contenterons de nommer les principales, d'après le tableau qu'en a dressé Isid. Geoffroy Saint-Hilaire. Pour les Mammifères, ce sont : *espèces auxiliaires*, l'Hémione, le Dauw (le problème pour ces deux animaux est plus qu'à moitié résolu) ; *esp. alimentaires*, l'Agouti, le Cabiai, le Paca, le Phascolome, le Tapir américain ; *espèce industrielle*, la Vigogne ; *esp. alimentaires et industrielles*, plusieurs Kangurous et Phalangers. Quant aux Oiseaux qu'on a proposé d'introduire chez nous, il en est bien peu qui soient susceptibles de devenir des espèces de basse-cour ; mais plusieurs, vu la beauté de leur plumage, pourraient fort bien figurer dans nos faisanderies, à côté du Faisan argenté, du Fais. doré, etc., que nous élevons comme oiseaux d'ornement. Nous citerons le Hocco, le Marail, le Lophophore, le Népaul, le Goura, la Bernache, l'Oie d'Égypte, le Céréopse, le Canard à éventail. Le Casoar a été proposé comme *oiseau de boucherie*, et l'Agami pour remplir dans la basse-cour l'office que remplit ailleurs le Chien de berger. Pour les Poissons, on ne voit jusqu'à présent rien qui s'oppose à ce que *certaines* espèces, telles que le Lavaret, l'Ombre-chevalier, etc., qui sont propres à quelques localités, vivent et se multiplient dans nos rivières et dans nos lacs. Pour les Insectes, il y aurait assurément grande utilité à introduire chez nous des espèces de *Vers à soie plus rustiques que* celle du mûrier. Enfin, aujourd'hui que la France s'étend des deux côtés de la Méditerranée, on conçoit la possibilité de domestiquer dans sa partie transméditerranéenne deux remarquables espèces, le Zèbre et l'*Autruche. Un heureux essai, fait par Hardy, permet* d'espérer cette dernière conquête dans un temps assez rapproché.

Tandis que nous avons enrichi et enrichissons de temps à autre notre pays par l'introduction de nouvelles plantes alimentaires, industrielles ou de simple *ornement, comment se* fait-il que, depuis la découverte de l'Amérique, de l'Australie, etc., nous n'ayons encore acclimaté ou domestiqué chez nous d'autres espèces nouvelles que le Dindon, le Serin et l'inutile Cochon d'Inde. C'est que l'*acclimatement et la domestication* d'une espèce animale exigent une rare persévérance dont peu d'hommes sont capables, et de plus nécessitent en général des dépenses considérables que peuvent rarement faire de simples particuliers. Mais aujourd'hui que *nous nous sommes habitués* à associer nos efforts et nos capitaux pour des œuvres impossibles à l'homme isolé, il était naturel de recourir au puissant levier de l'association pour entreprendre cette tâche coûteuse et difficile. En conséquence, au *commencement de 1854, il s'est* formé à Paris, sous le nom de *Société zoologique d'acclimatation et de domestication*, une nombreuse association de naturalistes, d'agriculteurs, d'industriels et de propriétaires éclairés, tant français qu'étrangers, qui se proposent de doter non-seulement la France, mais encore tous les pays civilisés, des espèces animales utiles répandues sur les diverses parties de la surface du globe. Il y a lieu d'espérer que les efforts réunis de tant d'hommes éclairés seront couronnés de succès.

DOMESTICITÉ. s. f. État de domestique. *Ce témoin n'a pas été reçu à déposer en faveur de son maître à cause de la d.* ‖ Se dit collectiv. De tous les domestiques d'une maison. *La d. de l'hôtel, du palais.* ‖ En parlant Des animaux, État de ceux qui vivent sous la main de l'homme, par opposit. à Ceux qui demeurent dans l'état sauvage. *On n'a guère étudié cet animal qu'à l'état de domesticité.*

DOMESTIQUE. adj. 2 g. (lat. *domesticus*). Qui est de la maison, qui appartient à la maison ; ou Qui a rapport au ménage, à l'intérieur de la famille. *Le culte d. Les travaux domestiques. La vie, le bonheur d. Les vertus domestiques. Des chagrins, des malheurs domestiques. Affaires domestiques.* ‖ En parlant Des animaux, * *se dit de* Ceux *qui* vivent dans la demeure de l'homme. *La souris d.* — S'applique plus spécialem. à Ceux que l'homme élève et nourrit, par oppos. à Ceux qui vivent à l'état sauvage, *Le chien, le cheval, le chat, sont des animaux domestiques.* ‖ *État d.*, État d'une personne qui sert, moyennant des gages, dans la maison d'une autre ; État d'un animal d. ou apprivoisé. On dit dans un sens anal. au premier, *Emploi d. Services domestiques.* ‖ En parl. D'un pays, *Domestique* s'emploie souvent pour Intérieur, par oppos. à Étranger. *Des troubles, des guerres domestiques. Ennemi d.* = DOMESTIQUE. s. m. Serviteur à gages. *C'est un excellent d., un d. fidèle. Prendre, choisir, renvoyer un d.* — Au fém., Servante. *Ma d. est au marché.* ‖ S'emploie collectiv., pour désigner Tous les serviteurs d'une maison. *Il a un nombreux d. Il a changé tout son d. Mon d. se réduit à un valet et une servante.* ‖ L'intérieur de la maison, du ménage. *Il ne veut point qu'on se mêle de son d. Il vit heureux dans son d.*

Enc. — A l'origine, le mot *Domestique* servait à désigner toute personne vivant dans la maison (*domus*), quelle que fût la nature du lien qui l'attachait au maître de celle-ci : néanmoins il a toujours exprimé une idée de service ou de subordination. Sous le Bas-Empire, à Constantinople, on donna le nom de *Domestiques* aux gardes du corps des empereurs, et l'on appelait *Comte des domestiques* le commandant de cette garde. Plus tard, cet officier vit ses attributions devenir de plus en plus considérables et à la fin, sous le titre de *Grand d.*, il remplit les mêmes fonctions et jouit d'un pouvoir aussi étendu que les connétables en Occident. Il en fut à peu près de même en France, sous les rois de la première race, où le titre de *Comte des domestiques* fut d'abord attribué à l'un des principaux dignitaires de la couronne, à celui qui fut plus tard qualifié de *Maire du palais*. A la même époque, on nommait encore *Domestique* un fonctionnaire spécialement chargé du recouvrement des impôts. Enfin, sous la deuxième race, on appliqua la dénomination de *Domestiques palatins* à ceux des guerriers francs qui vivaient dans le palais même du souverain et formaient son escorte. De là vint l'usage d'une domesticité noble, qui subsista pendant tout le moyen âge, et qui se perpétua même à la cour de nos rois jusqu'aux derniers temps de la monarchie: cette domesticité composait la *Maison du roi*. Les gentilshommes du sang le plus illustre se disaient sans difficulté *Domestiques* de personnages qui étaient au-dessus d'eux dans la hiérarchie féodale, car nul n'attachait une idée servile à cette qualification. Cet usage existait même encore au XVII^e siècle, et nous lisons dans les écrits de cette époque que le cardinal de Retz avait pour *domestiques* deux capitaines du régiment de Valois, et que la Roche-Corbon, gentilhomme et major de Damvilliers, était *domestique* du duc de la Rochefoucauld.

Aujourd'hui cette dénomination de *domestique* ne s'applique plus qu'aux serviteurs à gages. Le d. a remplacé l'esclave antique et le serf du moyen âge. La domesticité résulte d'un contrat librement débattu entre le maître et le serviteur. La loi interdit tout contrat qui aurait pour résultat d'enchaîner la liberté de ce dernier : « On ne peut, dit le C. Nap., engager ses services qu'à temps, ou pour une entreprise déterminée (1780). » En général, les engagements contractés entre d. et maître peuvent se rompre à la volonté des parties, à la seule condition que celle qui veut rompre en prévienne l'autre 8 jours d'avance. Dans le cas de contestation entre le maître et le serviteur, le premier est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le paiement du salaire de l'année échue, et pour les à-compte donnés pour l'année courante (1781). En revanche, le d. a privilége sur les biens, meubles et immeubles du maître pour le salaire de l'année échue, et pour ce qui est dû sur l'année courante (2101 et 2104). L'action des domestiques qui se louent à l'année, pour le paiement de leurs gages, se prescrit par un an (2272). Le maître est responsable des dommages causés par ses domestiques dans les fonctions auxquelles il les a employés (1384). Enfin, la domesticité est un motif d'aggravation de peine pour certains crimes et certains délits, notamment pour le vol (Code Pén. art. 386).

Un décret du 3 octob. 1810 avait imposé aux domestiques en service à Paris l'obligation du *Livret*, mais on ne tint pas la main à son exécution et il ne tarda pas à tomber en désuétude. Une ord. de police, en date du 1^{er} août 1853, a essayé de faire revivre les principales dispositions de ce décret ; elle paraît encore destinée à subir le même sort.

DOMESTIQUEMENT. adv. A la manière d'un domestique. *Servir quelqu'un d.* Inus. ‖ Familièrement. *Il vit d. avec nous.* Peu usité.

DOMESTIQUER. v. a. Ne se dit que Des animaux, et sign. Réduire à l'état de domesticité. *On n'est pas encore parvenu à d. le zèbre.* = Domestiqué, ée. part.

DOMICILE. s. m. (lat. *domicilium*). La demeure d'une personne. ‖ *A d.*, A la demeure de la personne à laquelle ce dont on parle est adressé ou porté. *Secours à d. Bains à d. Un exploit signifié à d. — Billet à d.*, Voy. Change. = Syn. Voy. Demeure.

Enc. — Le d. ne doit pas être confondu avec la résidence ; il est indépendant de l'habitation : c'est une relation légale entre une personne et le lieu où elle exerce certains droits. Ces droits étant de deux sortes, droits politiques et droits civils, on distingue le *d. politique* et le *d. civil.* — 1° *D. politique.* Tout Français jouissant des droits politiques est domicilié, pour l'exercice de ces droits, dans la commune où il réside depuis six mois. Les militaires et les marins sont portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ ; ils ne peuvent donc exercer leurs droits électoraux que lorsqu'ils sont présents, au moment de l'élection, dans la commune où ils sont inscrits (Déc. du 2 fév. 1852, art. 8). — 2° *D. civil.* Le d. civil de tout Français est au lieu où il a son principal établissement (C. N. 102). Le d. civil produit d'importants effets : 1° Il détermine le lieu de l'ouverture de la succession ; 2° il supplée la personne dans plusieurs cas, où tous actes faits au d. sont censés faits à la personne ; 3° il sert à déterminer le tribunal qui a droit de connaître d'une affaire, etc. — Le d. civil est *général* ou *spécial*. Le premier est encore appelé *d. réel* : c'est celui où l'on a son principal établissement et où l'on exerce la généralité de ses droits civils; le second est établi pour certains droits particuliers. — Le *d. général* du mineur est chez ses père et mère ou tuteur. A l'époque de sa majorité ou de son émancipation, il peut changer de d. Ce changement résulte de l'habitation réelle dans un lieu et de l'intention d'y fixer son principal établissement. La preuve de l'intention résulte, soit d'une déclaration expresse faite aux municipalités de l'ancien et du nouveau d., soit des circonstances; mais leur appréciation appartient aux tribunaux. L'acceptation de fonctions conférées à vie emporte translation immédiate du d. du fonctionnaire dans le lieu où il doit exercer ces fonctions. Celui qui est appelé à des fonctions temporaires ou révocables reste, à l'égard du d., soumis au droit commun. La femme a le d. de son mari ; l'interdit celui de son tuteur (C. N. 103 à 109). — En fait de *d. spécial*, on distingue : 1° le *d. matrimonial*, qui s'acquiert par six mois de résidence et où doivent se faire les publications de mariage ; 2° le *d. d'élection* ou *d. élu*, qui est *nécessaire* ou *conventionnel* : nécessaire, lorsque la loi en fait une obligation (l'inscription d'hypothèque, par ex., doit contenir élection de d. dans l'arrondissement du bureau); conventionnel, quand les parties ou l'une d'elles déterminent pour l'exécution de leurs conventions, un d. autre que le d. réel ; dans les contestations civiles, on élit toujours d. chez l'avoué qui est chargé de les diriger ; 3° le *d. de secours*, qui s'acquiert par six mois de résidence et où l'homme nécessiteux peut obtenir des secours publics. (Loi du 25 vend. an II [16 oct. 1793], art. 2, 4, 5 et 7.)

DOMICILIAIRE. adj. 2 g. Qui concerne le domicile. Ne se dit guère que dans cette loc., *Visite d.*, Visite faite dans le domicile de quelqu'un par l'autorité de la justice ou de la police.

DOMICILIER (se). v. pron. T. Jurispr. Prendre un domicile, fixer sa résidence dans un lieu. *Il s'est domicilié dans cette ville.* Inus. ; ne s'emploie qu'au partic. = Domicilié, ée. part. Qui a un domicile dans un lieu. *Il est domicilié dans telle commune.*

DOMINANT, ANTE. adj. Qui domine, qui a la prépondérance, qui prévaut. *Religion dominante. Parti d. Passion dominante. Goût d. Couleur dominante. Il y a dans cet ouvrage une idée dominante à laquelle tout est subordonné. Cet homme est obsédé d'une idée dominante qu'il ramène à tout.* ‖ T. Droit féodal. *Fief d., seigneur d.*, Fief, seigneur de qui relève un autre fief ou un autre seigneur. ‖ T. Jurisp. *Fonds d.*, Celui en faveur duquel une servitude est établie, par opposit. à *Fonds servant*, Celui qui est soumis à cette servitude.

DOMINANTE. s. f. T. Mus. Voy. Ton.

DOMINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui domine, qui exerce un grand empire. *D. de l'univers. Les dominateurs des nations. Cette nation fut longtemps la dominatrice des mers. Les passions deviennent les dominatrices de l'âme.* ‖ Adjectivem., *Pouvoir d. Force dominatrice. Esprit dominateur.*

DOMINATION. s. f. Puissance, empire, autorité souveraine; se dit au Prop. et au Fig. *D. injuste, absolue, tyrannique. Usurper la d. Étendre, affermir sa d. L'esprit de d. Il s'était habitué à une d. qui ne voulait point de résistance. Ce pays vivait tranquille sous la d. des Romains, sous la d. romaine. La d. de l'âme sur le corps, sur les sens.* ‖ T. Théol. Voy. Ange.

DOMINER. v. n. (latin. *dominari*). Commander souverainement, avoir une puissance absolue. *Les Romains dominèrent sur la plus grande partie du monde connu à leur époque. Ce peuple domine sur les mers.* ‖ Exercer de l'empire, de l'influence sur quelqu'un ou sur quelque chose; prévaloir. *Il domine dans sa compagnie. Il veut d. sur tout le monde. Il aime à d. Il faut que la raison domine sur les passions, domine dans toutes nos actions. Un cœur où l'ambition domine. Le goût qui domine aujourd'hui.* ‖ Fig., se dit De ce qui paraît le plus parmi d'autres choses, de ce qui se fait le plus remarquer, de ce qui est le plus fort. *Cette figure domine dans le tableau. Le vert domine dans cette étoffe. Le poivre domine dans cette sauce. La bile domine dans son tempérament. Une grande pensée domine dans cet ouvrage.* ‖ Fig., se dit encore Des choses plus élevées que d'autres, et surtout Des lieux élevés d'où l'on découvre une grande étendue de pays ou qui tiennent en sujétion d'autres lieux situés plus bas. *Sa tête dominait au-dessus de la foule. Son château domine sur toute la plaine. La citadelle domine sur la ville.* = Dominer. v. a. Gouverner, maîtriser; se dit au Prop. et au Fig. *Un indigne favori dominait complétement l'empereur. Un homme qui se laisse d. par sa femme. Il se laisse d. par ses fantaisies. Il veut d. tout le monde. Un homme que la passion domine. La raison doit d. les passions. Il faut savoir d. les événements.* ‖ S'élever au-dessus, commander. *Une colline dominait la plaine. La citadelle domine la ville.* = Dominé, ée. part.

DOMINICAIN, AINE. s. T. Hist. religieuse.

Enc. — L'ordre des *Frères prêcheurs*, plus communément appelé l'ordre des *Dominicains*, date de l'époque de la croisade contre les Albigeois : son premier établissement fut ouvert à Toulouse vers 1215. Son nom de Frères prêcheurs lui vient de ce qu'il fut spécialement institué pour prêcher la vraie doctrine catholique et convertir les hérétiques ; et celui de Dominicains lui vient de son fondateur, saint Dominique, né en 1170 à Calahorra, dans la Vieille-Castille, et canonisé en 1234 par le pape Grégoire IX. L'année même de sa fondation, l'ordre des Dominicains fut approuvé par Innocent III, et, après avoir choisi la règle de Saint-Augustin, en y ajoutant quelques constitutions particulières, il fut confirmé par une bulle d'Honorius III. Dès 1217, sept religieux de cet ordre vinrent à Paris. L'année suivante, ils furent admis dans l'hospice de Saint-Quentin, dont la chapelle était dédiée à saint Jacques. Cet hospice et cette chapelle étaient situés dans une rue appelée Grand'rue ou rue Saint-Benoît ; mais bientôt celle-ci prit de là le nom de rue Saint-Jacques, et les Dominicains établis dans ce lieu reçurent eux-mêmes celui de *Jacobins*, qui fut appliqué par la suite à tous les membres de l'ordre, du moins en France. Les Frères prêcheurs se multiplièrent si rapidement, qu'en 1221, l'année même de la mort de saint Dominique, ils ne comptaient pas moins de soixante maisons importantes, qui étaient distribuées en 8 provinces, dites d'Espagne, de Toulouse, de France, de Provence, de Lombardie, de Rome, d'Allemagne et d'Angleterre. En 1228, Jourdain de Saxe, deuxième général de l'ordre, y ajouta 4 nouvelles provinces, celles de Grèce, de Danemark, de Pologne et de Terre-Sainte. Enfin, au XVIII^e siècle, les Dominicains comptaient 45 provinces, dont 34 en Europe, et les autres en Asie, en Afrique et en Amérique, toutes gouvernées par un général qui résidait à Rome, et de plus 12 congrégations particulières, dites *Réformes*, qui étaient administrées par des vicaires généraux. Cet ordre illustre a donné à l'Église un grand nombre de saints, plusieurs papes (Innocent V, Benoît XI, Benoît XIII et Pie V), plus de 60 cardinaux, environ 150 archevêques et 800 évêques. En outre, il a produit une foule d'hommes éminents dans la théologie, la philosophie, la politique, et même dans les sciences et les beaux-arts. Les Dominicains ont eu, au moyen âge, de violentes querelles avec les Franciscains, d'abord à cause des doctrines de saint Thomas, dont les premiers étaient les partisans, ce qui leur fit donner, dans l'école, le nom de *Thomistes*, tandis que ces derniers professaient les opinions de Duns Scot, ce qui les fit appeler *Scotistes*; puis, au sujet du dogme de l'Immaculée Conception, qui était soutenu par les Franciscains, tandis que les Dominicains le combattaient avec ardeur. — Cet ordre avait disparu, en France, à l'époque de la révolution ; mais sous le règne de Louis-Philippe il a été reconstitué par l'abbé Henri de Lacordaire. Son principal établissement est celui de l'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard, à Paris. Il possède encore des maisons à Nancy, à Toulouse, à Grenoble, etc. Enfin, depuis 1852, ces religieux ont fondé à Oullins, près de Lyon, un tiers ordre régulier qui est voué à l'enseignement. — A l'origine, les Frères prêcheurs portaient l'habit des chanoines réguliers, c.-à-d. une soutane noire et un rochet ; mais, en 1219, saint Dominique leur donna le costume qu'ils portent encore aujourd'hui. Ce costume se compose d'une robe blanche, avec un scapulaire et un capuchon de même couleur, pour l'intérieur de leurs maisons ; à l'extérieur, ils mettent par-dessus un manteau et un capuchon noirs. Enfin, ils suspendent à la ceinture un rosaire : on sait que l'institution de cette pratique de dévotion est due à leur fondateur.

On doit encore à saint Dominique l'établissement d'un ordre de femmes, celui des *Dominicaines* ou *Sœurs de Saint-Dominique*, dont la première maison s'ouvrit, en 1208, à Notre-Dame de Prouille, près de Carcassonne. Au XVI^e siècle, cet ordre fut réformé par sainte Catherine de Sienne. Supprimées en France par la révolution, les Dominicaines ont été rétablies depuis. Elles sont soumises à la règle de Saint-Augustin.

DOMINICAL, ALE. adj. (lat. *dominicalis*). Qui appartient au Seigneur ; s'emploie surtout dans ces deux locutions : *L'Oraison dominicale*, Le *Pater*, prière que Notre-Seigneur lui-même enseigna à ses disciples. *Lettre dominicale*, Voy. Comput. = Dominicale. s. f. *Prêcher la d., les dominicales*, Prêcher les sermons des dimanches autres que ceux de l'avent et du carême. *Les dominicales de Bourdaloue.*

DOMINO. s. m. Camail noir que les ecclésiastiques portent aux offices pendant l'hiver. On dit plus ordin. *Camail.* ‖ Habillement qui sert à se déguiser, et qui consiste en une robe sans taille descendant jusqu'aux talons, et munie d'une espèce de capuchon. *Un d. de taffetas noir. Elle était en d. rose.* — Par extens., La personne vêtue d'un d. *Il y avait beaucoup de dominos. Je n'ai pu reconnaître le d. qui m'a parlé.* ‖ Sorte de jeu qui se joue avec de petits dés d'ivoire ou d'os, en forme de carré long et aplati, et marqués chacun, sur l'une de leurs faces seulement, d'un certain nombre de points. *Jouer au d.* ou *aux dominos.* — Chacune des pièces de ce jeu, ou La réunion de ces pièces. *Les points de ce d. sont effacés. Apportez-nous un d.*

DOMINOTERIE. s. f. Se disait autrefois De toutes sortes de papiers marbrés et autres papiers colorés. — Se dit encore Des papiers imprimés de diverses couleurs, qui servent à différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, etc. — * L'industrie du dominotier.

DOMINOTIER. s. m. Fabricant ou Marchand de dominoterie.

DOMMAGE. s. m. (lat. *damnum*). Préjudice causé à quelqu'un. *Il m'a causé un grand d. Cela me porte d. Faire, causer du d. Cela m'a fait un d. de plus de quatre cents francs. Réparer un d.* ‖ Dégât fait aux choses. *L'inondation a causé beaucoup de d. dans mon jardin.* ‖ Absol., *C'est d., c'est grand d., c'est bien d., c'est un grand d.*, C'est une chose fâcheuse, c'est un grand malheur, une grande perte. On dit quelquefois ironiq. et fam., le plus souvent par une espèce de défi, *C'est d., c'est vraiment d. Vous ne m'accusez pas, c'est d. C'est d. qu'il ne s'attaque pas à moi*, pour faire entendre qu'on l'en ferait repentir. ‖ T. Jurispr., *Dommages et intérêts* ou *Dommages-intérêts*, L'indemnité qui est due à quelqu'un pour le dommage qui lui a été causé. Voy. Contrat. = Syn. V. Détriment.

DOMMAGEABLE. adj. 2 g. Qui cause, qui apporte du dommage. *Cela est d. au public.*

DOMPTABLE. adj. 2 g. [Dans ce mot et dans les trois suivants, OMP se pron. comme ON.] Qu'on peut dompter. *Ce cheval est d. maintenant. Cet animal n'est pas d. Ce jeune homme n'est plus d.*

DOMPTER. v. a. (latin. *domare*). Forcer à obéir, subjuguer. *On saura bien vous d. Il fallut d'abord d. ce peuple barbare. Hercule dompta les monstres.* — Se dit aussi Des animaux. *D. un cheval, un taureau.* ‖ Fig., Vaincre, surmonter. *D. ses passions, sa colère.* = SE DOMPTER. v. pron. *Apprends à te d.*, c'est-à-dire à dompter tes passions. = DOMPTÉ, ÉE. part.

DOMPTEUR. s. m. Celui qui dompte. *Hercule est appelé le d. des monstres. D. des nations.*

DOMPTE-VENIN. s. m. T. Bot. V. ASCLÉPIADÉES.

DON. s. m. (lat. *donum*). Ce qu'on donne par pure libéralité ; présent. *Faire un d. à quelqu'un, lui faire d. de quelque chose. Donner en pur d. Recevoir un d. Il les laissa comblés de ses dons.* — Autrefois, *Don* se disait, dans un sens partic., De certaines grâces utiles accordées par le prince. *Il eut l'avis de cette aubaine, et il se hâta d'en demander le d. au roi.* — *D. gratuit*, D. que les assemblées du clergé, ou les états des provinces, faisaient au roi pour subvenir aux besoins de l'État. — * *D. manuel*, Celui qui se fait de la main à la main. — *D. mutuel*, Donation mutuelle que se font les époux. V. DONATION. — Prov., *Il n'y a pas de plus bel acquêt que le d.*, Il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui nous est donné. ‖ Fig., *Les dons de la terre*, Les productions de la terre. — Fig. et poétiq., *Les dons de Cérès*, Les moissons, les blés ; *Les dons de Flore, les dons du printemps*, Les fleurs ; *Les dons de Bacchus*, Les raisins, la vendange, le vin, etc. ‖ Figur., se dit encore Des biens, des avantages de tout genre qu'on reçoit de Dieu, de la nature, du sort, etc. *Tous les dons que Dieu nous a faits. La nature l'avait comblé de tous ses dons. C'est un beau d. de la nature que d'avoir une bonne santé. Il était pourvu des dons les plus heureux. C'est un d. de la nature que vous devez cultiver. L'amitié est un d. du ciel. Les dons de la fortune*, La richesse. ‖ Dans un sens particulier, *Don* se dit Des biens spirituels que l'on tient de Dieu, *La foi est un d. de Dieu. Les dons de la grâce sont préférables à tous les biens de ce monde. Le d. des langues. Le d. de prophétie. Les dons du Saint-Esprit*, V. CONFIRMATION. ‖ Fig., L'aptitude que l'on a à quelque chose. *Il a le d. de bien dire. Il a le d. de plaire. Je n'ai pas le d. de deviner.* — Par ironie, on dit aussi, *Vous avez le d. de déplaire à tout le monde.* — Par plaisant., *Avoir le d. des larmes*, Pleurer à volonté.

Syn. — *Présent.* — Le mot *don* exprime l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, à titre onéreux quelconque. Le *présent* est ce qu'on présente en main, ce qu'on donne de la main à la main. On fait *présent* d'un écrin de diamants ; on fait *don* d'une terre, d'une maison. On fait *don* de son cœur et l'on n'en fait pas présent, car on cède l'empire sans livrer la chose. Les petits *présents*, dit le proverbe, entretiennent l'amitié ; les *dons* immodérés, dit un ancien, font d'insolents ingrats. Le *don a pour but particulier l'avantage de celui* à qui on le fait ; le *présent* est plutôt offert par le désir de plaire. Aussi on fait plutôt *don* de choses utiles, et l'on fait plutôt *présent* de choses agréables. En conséquence, on dit les *dons* de Cérès et les *présents* de Flore. On dit de même, eu égard à l'utilité : « Ô *don* du ciel ! prévoyante sagesse ! » et, eu égard à l'agrément : « *Présent* du ciel ! ô divine amitié ! »

DON. s. m. * **DONA.** s. f. [On pron. *Donia.*] Voy. DOM.

* **DONACE.** s. f. T. Zool. V. CARDIACÉS.

* **DONACIE.** s. f. T. Entom. Voy. EUPODES.

DONATAIRE. s. 2 g. T. Jurisp. Celui, celle à qui on a fait une donation.

DONATEUR, TRICE. s. T. Jurisp. Celui, celle qui a fait une donation.

DONATION. s. f. (lat. *donatio*). T. Droit.

Enc. — La *Donation* est un acte par lequel une personne dispose, *à titre gratuit*, en faveur d'une autre personne, de tout ou partie de ses biens. La loi distingue deux grandes classes de donations, les *donations entre-vifs* ou *donations proprement dites*, et les *donations testamentaires* ou *testaments*. Nous ne parlerons ici que des premières, en renvoyant au mot TESTAMENT tout ce qui concerne les secondes.

I. *Dispositions générales relatives aux donations entre-vifs.* — La *d. entre-vifs* peut se définir : Un contrat par lequel une personne se dépouille gratuitement, actuellement et irrévocablement, en faveur d'une autre personne qui accepte. On ne peut disposer de ses biens, à titre gratuit, que dans les formes déterminées par la loi. Ce contrat peut être subordonné à des conditions : toutefois, les conditions immorales ou impossibles, au lieu de vicier les donations, comme elles vicient les obligations en général, sont simplement réputées non écrites (C. N. 900).

La faculté de donner et de recevoir étant de droit commun, elle appartient à tous ceux que la loi n'en a pas privés. Sont incapables de donner : 1° Celui qui n'est pas sain d'esprit ; 2° le mineur, si ce n'est par contrat de mariage, en faveur de l'autre époux et avec le consentement de ceux dont le consentement est requis pour la validité du mariage ; 3° la femme mariée, si ce n'est avec l'autorisation de son mari ou de *la justice (901 à 905).* A ces exceptions, il faut ajouter que la d. d'immeubles faite par le failli dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite est nulle relativement aux créanciers (C. Com. 444). L'incapacité *de recevoir est absolue ou relative.* Elle est absolue, si l'individu ne peut recevoir de qui que ce soit ; tels sont : 1° l'enfant qui n'est pas conçu au moment de la donation ou qui, étant conçu, ne naît pas viable (906) ; 2° l'étranger, qui ne peut recevoir que dans la mesure où les lois de son pays lui permettraient de disposer en faveur d'un Français (912). Elle est relative, si l'individu est incapable de recevoir de certaines personnes seulement. — Ainsi, le tuteur, s'il n'est pas l'ascendant du pupille, ne peut rien recevoir de lui, tant que dure la minorité et que le compte définitif de tutelle n'est pas rendu et apuré ; *l'enfant naturel ne peut rien recevoir* au delà de ce que lui accorde la loi au titre des Successions ; les médecins, les pharmaciens et les ministres d'un culte ne peuvent recevoir que des dons purement rémunératoires de la personne *à laquelle ils ont donné des soins* pendant sa dernière maladie. Cette prohibition cesse si le donataire est lui-même l'un des héritiers directs du donateur, ou si, ce dernier n'ayant pas d'héritiers directs, le donataire est son parent au 4° degré ou à un degré plus rapproché (907 à 909). — Pour assurer l'effet de ces prohibitions, la loi déclare nulle toute d. faite au profit de l'incapable, soit qu'on la déguise sous la forme d'un contrat onéreux, soit qu'on la fasse sous le nom d'une personne interposée. Les père, mère, époux et descendants de l'incapable sont de droit réputés personnes interposées. *Les établissements publics* ne peuvent recevoir qu'après en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement (912).

II. *Quotité disponible et réduction des donations.* — La por*tion dont on ne peut disposer* au préjudice de ses héritiers se nomme *Réserve* ; elle varie en raison du nombre et de la qualité des héritiers et même de la qualité du donataire. Les seuls héritiers qui aient droit à une réserve sont les ascendants et les descendants. La réserve est de la moitié des biens du disposant, s'il laisse à son décès des ascendants dans la ligne paternelle et dans la ligne maternelle ; elle est du quart, s'il n'y a des ascendants que dans une seule ligne (le nombre des ascendants pris individuellement n'est ici d'aucune considération, le plus proche *dans chaque ligne excluant les plus éloignés). La réserve des* enfants est fixée d'après leur nombre : on peut disposer de la moitié de ses biens, si l'on a un enfant seulement ; d'un tiers, quand on en a deux ; d'un quart, quand on en a trois ou un plus grand nombre. Les descendants au delà du premier degré ne sont comptés que pour l'enfant qu'ils représentent (913 à 916). Lorsqu'il existe des descendants, il n'y a jamais lieu à réserve au profit des ascendants : ceux-ci sont exclus par ceux-là. Si la d. est faite en faveur de l'époux du donateur, elle peut comprendre, outre la pleine propriété de la portion disponible, l'usufruit de la portion réservée aux ascendants, laquelle, dans ce cas, ne consiste plus qu'en une nue propriété. Si le donateur a un ou plusieurs enfants, il ne peut donner à son conjoint qu'un quart en propriété et un quart *en usufruit, sauf à disposer en* faveur de toute autre personne du surplus de la quotité disponible, s'il y en a, c.-à-d., si le donateur n'a pas plus de deux enfants ; car, dans le cas contraire, l'époux donataire peut absorber au delà de la quotité disponible ordinaire, et la réserve, au lieu d'être des trois quarts, n'est plus que de la moitié en pleine propriété, et d'un quart en nue-propriété. Si l'époux donateur a des enfants d'un précédent mariage, il ne peut donner à son nouveau conjoint au delà d'une part d'enfant légitime le moins prenant, sans que cette d. puisse même excéder le quart des biens (1094 et 1098). — La quotité disponible peut être donnée à toute personne. Si le donataire est un successible, il est tenu de rapporter à la succession du donateur ce qu'il a reçu de lui, *à moins qu'il n'en ait été expressément dispensé par la d. ou* par un acte authentique postérieur (919). Les biens qu'un successible en ligne directe a achetés de l'auteur de la succession à charge de rente viagère, ou avec réserve d'usufruit, et les sommes placées à fonds perdu entre ses mains, sont réputés lui provenir de d. et doivent être imputés sur la quotité disponible ; l'excédant, s'il y en a, est rapporté à la masse. Cependant si les autres successibles avaient consenti à ces aliénations, elles seraient considérées comme sérieuses, et aucune répétition ne pourrait être faite à cet égard (918).

Les donations, même celles qui excèdent la quotité disponible, produisent tout leur effet pendant la vie du donateur ; mais elles sont réductibles, lors de son décès, sur la demande des *légitimaires, c.-à-d. des successibles au profit desquels la loi* établit une réserve. Pour opérer cette réduction, on forme une masse de tous les biens existants au décès du donateur ; on y réunit fictivement tous ceux qui ont été donnés, d'après leur état à l'époque de la d., et leur valeur au temps du décès du donateur. On déduit les dettes, et si la masse réelle et disponible est inférieure à la réserve, on annule tous les legs, ou, si cela n'est pas nécessaire, on les réduit au marc le franc, à moins que le testateur n'ait ordonné qu'un legs serait payé par préférence, auquel cas ce legs n'est réduit ou modifié qu'après complet épuisement des autres. Tous les legs annulés, on attaque les donations en remontant successivement, par ordre de date, des dernières aux plus anciennes. — Mais il y a encore *diverses distinctions à établir selon la nature des biens donnés.* S'il s'agit de meubles, le légitimaire a, contre le donataire, une action personnelle pour la somme nécessaire au complément de la réserve. S'il s'agit d'immeubles non aliénés, le légitimaire les reprend francs de dettes et hypothèques, parce que la réduction opère la résolution totale ou partielle de la d. Si les immeubles ont été vendus, le légitimaire doit en répéter l'estimation contre le donataire, et, après discussion des biens de ce dernier, il attaque s'il est nécessaire, les aliénations, en remontant successivement des dernières aux plus anciennes (921 à 930). Si la d. réductible est d'un usufruit ou d'une rente viagère, le légitimaire a le choix, ou d'exécuter la disposition, ou d'abandonner au donataire la quotité disponible en toute propriété (917). Dans tous les cas, ce dernier a le droit de retenir, sur les biens qui lui ont été donnés, la valeur de la part *qui lui appartiendrait, comme héritier, dans les autres biens* de la succession (924).

III. *Des formes et des caractères des donations.* — Toute d. entre-vifs doit être passée par-devant notaires, et il en doit rester minute, à peine de nullité (931). Quand elle renferme des objets mobiliers, elle n'est valable que pour ceux de ces objets qui sont portés dans un état estimatif signé des parties et annexé à la minute de la d. (948). La d. doit être acceptée par le donataire ou, pour lui, par un fondé de pouvoirs en forme authentique : la femme accepte avec le consentement de son mari ou, en cas de refus de celui-ci, avec l'autorisation de la justice ; le mineur émancipé avec l'assistance de son curateur ; le tuteur accepte pour le mineur ou pour l'interdit ; les ascendants *du mineur peuvent aussi, quoique n'en ayant pas la tutelle*, accepter pour lui ; enfin, les établissements publics acceptent par leurs administrateurs, après autorisation du gouvernement. L'acceptation, si elle n'est pas renfermée dans l'acte de d., doit être faite par acte authentique et être notifiée au donateur (932 à 942). L'acceptation solennelle n'est pas nécessaire quand la d. a lieu comme condition d'une convention passée entre le donateur et un tiers : il suffit alors que le donataire déclare vouloir profiter de la d. (1121 et 1973).

La d. doit être *gratuite*, en ce sens du moins que les charges dont il est licite au donateur de grever le donataire ne doivent pas absorber le bénéfice de la disposition ; s'il en était ainsi, l'acte serait une vente ou un échange. De même, il n'y a pas d., *mais simple paiement, si l'on ne donne que ce qu'on doit, soit en* vertu d'une convention passée avec le prétendu donataire, soit comme condition d'un contrat fait avec un tiers, ou si ce qu'on donne pouvait être réclamé par une action civile.

La d. emporte l'idée d'un *dessaisissement actuel* de la part du donateur. En conséquence, une d. ne peut comprendre que les biens présents de celui-ci ; si elle comprend des biens à venir, elle est nulle à cet égard (943). La d. dûment acceptée, la propriété de la chose donnée est transférée au donataire, sans qu'il soit besoin d'autre tradition (938). Le donateur cependant peut ne donner que la nue propriété ou que l'usufruit de ses biens (949). Lorque la d. a pour objet des meubles dont le donateur se réserve l'usufruit, le donataire prend les meubles *dans l'état où ils se trouvent lors du décès du donateur*, et poursuit les héritiers pour la valeur donnée dans l'état estimatif à ceux qui n'existent plus ; s'il n'y a pas réserve d'usufruit, les meubles doivent être livrés au donataire lors de la d. (948). Quant aux immeubles, la d. n'est valable à l'égard des tiers qu'autant qu'elle a été soumise à la formalité de la transcription sur les registres de la conservation des hypothèques de la situation des biens ; le défaut de transcription ne peut être opposé par le donateur, ni par ceux qui, tels que le mari, le tuteur, et le curateur des donataires, ou les administrateurs des établissements publics, étaient tenus de requérir la transcription : ces personnes sont, au contraire, responsables du non-accomplissement de la formalité.

La d. est irrévocable en ce sens que le donateur ne peut, par son fait seul, en détruire l'effet, d'où il suit que la d. faite sous des conditions dont l'exécution dépend de sa seule volonté est nulle. Si donc le donateur se réserve de disposer de l'objet de la d., s'il impose au donataire la condition de payer des dettes autres que celles qui seraient indiquées dans l'acte de d. ou qui auraient date certaine à cette époque, la libéralité est nulle, parce qu'il dépend du donateur de la frapper directement ou indirectement d'inefficacité (944, 945). Cependant la donat. serait valable pour la partie qui ne tomberait pas sous le coup de ces conditions restrictives : cette partie serait transmise d'une manière irrévocable. Ajoutons qu'en matière de d., les nullités ne peuvent être couvertes par aucun acte confirmatif. *Le donateur n'a d'autre moyen que de refaire sa d.; mais les* héritiers du donateur, dans l'intérêt desquels ces nullités sont principalement établies, pourraient la confirmer (1339, 1340).

IV. *Révocation des donations.* — Le donateur peut se réserver, *mais pour lui seul*, le droit de reprendre les objets donnés, dans le cas de prédécès, soit du donataire, soit du donataire et de ses descendants : c'est ce qu'on appelle le *Retour conventionnel.* Cette condition résolutoire venant à s'accomplir, les aliénations faites par le donataire sont résolues, et les biens donnés rentrent dans les mains du donateur, *libres de* toutes charges et hypothèques créées par le donataire, à moins que la d. n'ait été faite par contrat de mariage, et que les biens personnels du donataire ne soient insuffisants pour répondre de *la dot et autres avantages matrimoniaux*, auquel cas cette hypothèque spéciale suivrait les biens dans les mains du donateur, après l'exercice du droit de retour (851, 952, 1183).

Outre la clause du droit de retour, la loi admet le principe de la révocabilité des donations dans les cas d'*inexécution des conditions* ou d'*ingratitude* de la part du donataire, et de *survenance d'enfant* au donateur. — L'inexécution des conditions n'opère pas de plein droit la révocation de la d. ; il faut qu'elle soit prononcée par justice. Dans ce cas, les biens font retour au donateur, *francs d'aliénations et de toutes hypothèques*, même de celles établies au profit de la femme du donataire (954, 956). — La révocation pour cause d'ingratitude a lieu si le donataire a attenté à la vie du donateur ; s'il s'est *rendu coupable* envers lui de sévices, délits ou injures graves ; s'il lui a refusé des aliments. Elle doit être également prononcée par justice. La demande doit être formée, du vivant du donataire, par le donateur dans l'année qui suit le jour où le fait d'ingratitude a pu lui être connu. Si le donateur décède dans ce délai, son droit peut être exercé par ses héritiers. La demande, s'il s'agit d'une d. d'immeubles, doit être inscrite au bureau des hypothèques, en marge de la transcription de la d. A partir de ce moment, les tiers sont suffisamment avertis que le donataire ne peut plus disposer des biens à lui donnés. Quant aux aliénations et hypothèques antérieures à cette inscription, elles subsistent et produisent leur effet, sauf le recours du donateur contre le donataire. Les fruits des biens sont dus au donateur à compter du jour de la demande (955 à 958). — Lorsque, à l'époque de la d., le donateur n'avait ni enfants, ni descendants, la survenance d'un enfant opère la révocation de la d.; il en est de même de la légitimation d'un enfant naturel né depuis la d. Sont seules exceptées les donations faites, dans un contrat de mariage, soit par les futurs entre eux, soit au profit des futurs par leurs ascendants. La révocation a lieu de plein droit, nonobstant toute convention contraire. La mort de l'enfant ne fait pas revivre la d. révoquée; une nouvelle libéralité est nécessaire. Par l'effet de la révocation, les biens rentrent *dans les mains du donateur francs d'aliénations et d'hypothèques* du chef du donataire (960 à 966 et 1096).

V. *Donations faites par contrat de mariage aux époux et aux enfants à naître du mariage.* — Ces donations ne sont pas soumises à des formes aussi rigoureuses que les donations ordinaires: ainsi, elles ne peuvent être annulées pour défaut d'acceptation; elles ne sont pas révocables pour cause d'ingratitude, mais elles *sont caduques*, si le mariage n'est pas célébré; elles peuvent contenir la réserve par le donateur, de disposer de la chose donnée, et avoir pour objet les biens présents et à venir, ensemble ou séparément. La d. de biens à venir est présumée faite, non-seulement au donataire, mais encore aux enfants à naître du mariage, lesquels prennent la place de l'époux donataire dans le cas où le donateur survivrait à ce dernier. Cette sorte de d., qu'on appelle aussi *Institution contractuelle*, a, en réalité, pour objet la succession du donateur: elle emporte donc obligation pour le donataire de payer toutes les dettes et charges de cette succession, à moins qu'il n'y renonce. Quand un contrat de mariage renferme une d. de biens présents et à venir, il doit être annexé à l'acte un état des dettes du donateur au moment de la d. Cet état a pour effet de scinder la d. en deux parties, l'une ayant pour objet les biens présents, et que le donataire peut retenir en payant les dettes actuelles, et l'autre ayant pour objet les biens à venir, et à laquelle le donataire pourra renoncer. A défaut de cet état, la d. doit être acceptée ou répudiée pour le tout. Le prédécès du donataire et de sa postérité, relativement au donateur, rend caduque la d. de biens à venir, ainsi que celle de biens présents et à venir faite sans annexion de l'état des dettes existantes. Les donations faites aux époux par contrat de mariage ne peuvent pas excéder la quotité disponible (1081 à 1090).

VI. *Donations entre époux.* — Les donations entre époux faites par contrat de mariage ou pendant le mariage ne sont pas révocables pour cause de survenance d'enfants, mais elles le sont pour cause d'ingratitude. Elles ne peuvent excéder la quotité disponible que nous avons indiquée plus haut. Est nulle, comme faite à *des personnes interposées, mais seulement pour* la partie qui excède la quotité disponible, la d. consentie par un époux au profit d'un enfant d'un précédent lit de l'autre époux, ou au profit d'une personne dont l'autre époux est héritier présomptif (1099, 1100). Les donations entre époux par contrat de mariage sont censées faites sous la condition de survie du donataire, si elles ont pour objet les biens à venir ou les biens présents et à venir. S'il ne s'agit que des biens présents, la d. n'est point censée faite sous la condition de survie, à moins que cette condition ne soit formellement exprimée (1092, 1093). Ces donations sont révoquées par la séparation de corps (299, 300 et 1518 combinés). Si le mari tombe en faillite, la femme ne peut exercer contre la masse aucune action à raison des avantages en sa faveur portés au contrat de mariage; mais les créanciers ne peuvent non plus se prévaloir des avantages par elle faits à son mari dans le même contrat (C. Comm. 549).

Les époux ne peuvent, pendant le mariage, se faire, par un seul et même acte, aucune d. mutuelle, soit entre-vifs, soit testamentaire, mais chacun d'eux peut faire à l'autre par acte spécial et dans la forme ordinaire des donations tels avantages qu'il juge à propos. Ces donations, même celles de biens présents, sont révocables à volonté, et la femme peut, sans avoir besoin d'y être autorisée par justice, révoquer les donations qu'elle a consenties au profit de son mari (1096, 1097).

DONATISTE. s. m. T. Hist. relig. Voy. SCHISME.

* **DONAX.** s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

DONC. conj. (lat. *tunc*). Sert à Marquer la conclusion d'un raisonnement, ou à indiquer Qu'une chose est ou doit être le résultat d'une autre chose, qu'elle a lieu en conséquence d'une autre. *Il respire, d. il vit. Vous avez fait une faute, vous devez d. la réparer. Ainsi d. vous voulez décidément nous quitter. Vous êtes d. bien décidé à vous marier? Vous serez d. toujours le même? Vous voyez d. bien que vous vous étiez trompé.* ‖ S'emploie aussi Pour exprimer l'étonnement, la surprise que nous fait éprouver une chose inattendue. *J'étais d. destiné à lui survivre. Voilà d. la reconnaissance que vous avez pour lui. Qu'avez-vous d.? Que dit-il d. là? Quoi d.! vous n'êtes pas encore parti?* — Sert encore à rendre plus pressante une demande, une injonction, etc. *Donnez-moi d. cela. Répondez d.? Gare d.!* ‖ Se met quelquefois au commencement d'une phrase, Pour indiquer qu'on reprend la suite d'un discours, d'un récit. *D., je commence.* = Obs. grammat. Voy. AINSI.

* **DONCQUES.** conj. Ancienne forme de *Donc.*

DONDON. s. f. Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint ou de fraîcheur. *Une grosse d.* Fam.

DONJON. s. m. (lat. *domus*, maison; *juncta*, jointe). Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour. — Abusiv., se dit quelquefois D'une échauguette. — Voy. CHÂTEAU. ‖ Petit pavillon élevé au-dessus du comble d'une maison, et dont la vue s'étend au loin.

DONJONNÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit Des tours et des châteaux qui ont des tourelles.

DONNANT, ANTE. adj. Qui aime à donner; s'emploie surtout avec la négation. *La bonne femme n'était pas donnante.* Fam. ‖ Proverb., on dit *Donnant donnant*, ou *En donnant donnant*, pour exprimer Qu'on ne veut donner une chose qu'en recevant une autre chose en échange.

DONNE. s. f. Action de distribuer les cartes au jeu. *C'est à moi la d. Perdre sa donne.*

DONNER. v. a. Faire don à quelqu'un de quelque chose, lui en transmettre gratuitement la propriété, l'en gratifier. *D. de l'argent, une terre, une maison. D. une bague, des rubans, etc. D. son bien aux pauvres. D. du pain à un mendiant. D. une dot à sa fille. D. quelque chose pour étrennes. D. des étrennes. Il donne tout ce qu'il a. D. une pension. D. en pleine propriété. Il m'a donné l'usufruit de sa maison. Les enfants que Dieu nous donne. La nature lui a donné une santé excellente.* Absol., *Il donne de fort mauvaise grâce.* ‖ *D. l'aumône*, D. de l'argent ou quelque autre chose par aumône, par charité. — Fam. et par exag., *Il donnerait jusqu'à sa chemise*, se dit D'un homme très-charitable et très-libéral. ‖ *D. une fille en mariage à quelqu'un*, La lui accorder pour femme. On dit de même, *D. pour époux. D. pour épouse, etc.* ‖ *D. sa vie, d. ses jours, d. son sang pour quelqu'un, pour quelque chose*, Sacrifier sa vie, répandre son sang par dévouement pour quelqu'un, pour quelque chose. ‖ T. Jurisp. *D. et retenir ne vaut*, Le donateur doit se dessaisir irrévocablement. ‖ Fig., *D. un précepteur, un gouverneur à un enfant; Lui d. un maître de dessin, de danse, etc. D. un chef, un général à des soldats; D. un roi à une nation*, Mettre un enfant sous la direction de quelqu'un; Lui faire prendre des leçons de dessin; Placer un général à la tête d'une armée; Établir un roi pour gouverner un peuple. On dit de même, *D. pour gouverneur, pour chef, pour maître, pour roi, etc.* ‖ Prov., *A donner donner, à vendre vendre*, Quand on vend, il ne s'agit pas d'être libéral; et quand on donne, il ne faut point se montrer parcimonieux. — *Qui donne tôt, donne deux fois*, On ajoute au prix d'une grâce quand on l'accorde promptement. ‖ Figur. et famil., *D. au diable*, Voy. DIABLE. *Il n'en donnerait pas sa part aux chiens*, Voy. PART. ‖ Accorder. *D. des récompenses. D. une place, un emploi. D. un titre, des décorations, des louanges. D. des secours. D. assistance. Le roi lui a donné sa grâce. D. permission. D. congé. D. audience. D. du temps, du répit, un délai. D. terme. Donnez-moi quelque relâche. Donnez-lui un peu de repos. Pouvez-vous me d. un instant? D. mainlevée. D. quittance et décharge. D. l'absolution. D. la bénédiction. D. la préférence. D. son amitié, sa foi. D. sa voix, son suffrage. D. gain de cause* ou *D. gagné. D. la liberté à un esclave. D. la vie à un ennemi. Je vous en donne le choix. Je vous donne à choisir des deux*, ou simplement, *Je vous donne à choisir. D. de l'attention à quelque chose. D. attention. D. croyance. C'est un juge qui ne donne rien aux sollicitations, à la faveur. D. tout aux apparences. Il ne faut rien d. au hasard. Il n'est pas donné à l'homme de tout connaître. C'est un homme qui donne tout à ses plaisirs. D. trop aux conjectures. D. des larmes à la mémoire de quelqu'un.* — *D. parole, d. sa parole*, Voy. PAROLE. *D. à quelqu'un son congé*, V. CONGÉ. ‖ *D. sa journée, sa soirée, etc., à quelqu'un*, La passer avec lui. — *D. du temps à quelque chose*, Y employer, y consacrer du temps. *D. tout son temps à l'étude. Je donne deux heures par jour à ce travail.* — *D. carrière; D. cours*, Voy. CARRIÈRE et COURS. ‖ Fam., *Se d. quelque chose*, L'acheter, faire la dépense nécessaire pour en jouir. *Il s'est enfin donné un habit neuf. Pour mes étrennes, je me donnerai le spectacle.* — *Se d. du bon temps*, Voy. TEMPS. — Proverb., *Se d. au cœur joie de quelque chose* ou *S'en d. à cœur joie*, En jouir pleinement, s'en rassasier. On dit, dans un sens anal., *S'en d. tout son soûl, tout du long de l'aune*, ou absol., *S'en d. Nous nous en sommes bien donné.* = Céder, transmettre en échange d'une autre chose, ou pour le prix d'une chose ou d'un service. *D. une chose pour une autre, en échange d'une autre. Je vous donnerai cela au prix coûtant. Il n'a pas voulu me le d. pour moins ou à moins de dix francs. Combien me donnez-vous de mon cheval? Je vous en donne mille francs. Vous ne m'en donnez pas assez. D. des appointements. On lui donnait mille francs par an, la table et le logement. Combien donnez-vous par mois à votre domestique? Combien lui donnez-vous de gage, pour ses gages? Je lui ai donné vingt francs pour sa peine. D. à crédit. D. à intérêt.* — Famil. et par exag., *Je n'en donnerais pas une obole, un fétu, etc.*, Je ne fais aucun cas de cela, je n'en donnerais pas le moindre prix. Par exag., on dit aussi, *Je donnerais tout au monde, je donnerais je ne sais quoi, etc., pour que cela fût, pour que cela ne fût pas*, Lorsqu'on veut exprimer qu'on serait disposé à faire de grands sacrifices pour qu'une chose fût ou ne fût pas. On dit de même, *Que ne donnerais-je pas pour le revoir, pour le sauver! etc.* = Livrer, mettre entre les mains, remettre, confier. *D. un paquet à un commissionnaire. D. une lettre pour la porter à la poste. D. de l'argent pour aller au marché. D. des papiers à un notaire. D. en dépôt, en garde, en gage. On m'en a donné la garde, le soin. D. de l'ouvrage à faire. Le roi lui donna toute la conduite de cette affaire.* ‖ *D. une chose à l'essai, à l'épreuve*, La remettre à quelqu'un pour qu'il l'essaye, afin de voir si elle lui convient; La lui vendre à condition qu'il pourra la rendre si elle ne lui convient pas. ‖ Famil., *Le d. au plus habile à mieux faire*, Défier le plus habile de mieux faire. — *D. en dix, en vingt, en cent, à faire une chose*, Défier de la faire une fois sur dix, sur vingt. *Je parie que vous n'en faites pas autant, je vous le donne en dix.* — *D. à deviner*, Défier de deviner. *Je le donne au plus fin à deviner. Je vous le donne en vingt fois à deviner.* ‖ Fig. et fam., *En d. à quelqu'un*, signifie Le tromper, et quelquefois Le battre. — *En d. à garder à quelqu'un*, Vouloir lui en faire accroire. Popul., on dit de même, *Il lui en a donné d'une*, ou *Il lui en a donné d'une bonne.* ‖ Fig. et proverb., *D. du fil à retordre*, Voy. FIL. *Je donnerais ma tête à couper*, Voy. TÊTE. ‖ T. Chasse. *D. le cerf aux chiens*, Lancer le cerf. On dit de même, *D. la meute, d. les chiens*, Les lâcher à la poursuite de la bête. = Apporter, présenter, offrir, mettre à la disposition. *Donnez un siége à madame. Donnez-moi une serviette. Donnez de l'avoine à mon cheval. On ne peut vous d. que cette chambre pour aujourd'hui. On ne donne plus de billets au bureau. Donnez-nous à boire, à manger.* — *D. à boire et à manger*, signifie aussi Tenir auberge. *Ici, on donne à boire et à manger.* ‖ *D. un festin, une collation, une soirée, un bal, un concert, la comédie, des jeux, etc.*, Régaler d'un festin, d'une collation, d'un concert, etc. On dit dans le même sens, *D. à dîner, à souper, etc.* ‖ *D. une pièce de théâtre*, La représenter devant le public. *Que donne-t-on demain à l'Opéra? On donne aujourd'hui à l'Odéon* l'Honneur et l'argent. — Sign. aussi, La faire représenter. *Corneille donna* le Cid *en* 1636. — *D. un livre, un ouvrage au public*, Le publier. *Il a donné une relation fort complète de cette bataille.* ‖ *D. à teter*, Présenter le sein à un enfant, Le faire teter. ‖ *D. la main*, Tendre la main. Dans un sens anal., en parl. D'un animal, on dit, *D. la patte.* — *D. la main à une femme*, Lui aider à marcher en la tenant par la main. Dans un sens anal., on dit *D. le bras à quelqu'un.* On dit aussi, *Se d. la main, se d. le bras*, Se tenir l'un l'autre par la main, etc. Voy. BRAS. — Figur., *D. la main, D. les mains*, Voy. MAIN. ‖ Aux jeux de Cartes, *D. les cartes*, ou simplem. *Donner*, Distribuer aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut à chacun d'eux. *C'est à vous à d.* — *D. beau jeu, vilain jeu*, D. des cartes qui font un jeu favorable ou défavorable. Fig. et fam., *D. beau jeu*, Voy. JEU. — Au jeu de Paume, *D. beau*, et Figur., *D. beau*, ou *La d. belle*, Voy. BEAU. — Fam., *D. le bonjour, le bonsoir*, Souhaiter le bonjour, etc. ‖ Fig., *D. une personne ou une chose pour telle ou telle, comme telle ou telle*, L'annoncer, la présenter comme telle. *Je vous le donne pour un honnête homme. Achetez cette montre, je vous la donne pour excellente. D. du vieux pour du neuf. Il me l'a donné comme ce qu'il y avait de meilleur. D. des mots pour des raisons.* = Fournir; se dit surtout en ce sens, en parlant De gages, de garanties, de preuves, etc. *D. un gage. D. des sûretés, des garanties. D. caution. D. un répondant. Donnez-m'en la* *preuve.* — *D. assurance,* Assurer quelqu'un de quelque chose. — *D. des preuves, des marques,* Manifester par le fait. *Il a donné des preuves de son courage. D. des marques d'estime, d'amitié, de reconnaissance. D. des marques publiques de sa douleur.* On dit de même, *D. des témoignages d'estime, d'amitié, etc. D. des signes d'embarras, d'inquiétude, etc.,* Paraître inquiet, troublé, etc. — *D. signe de vie, des signes de vie,* se dit D'une personne chez laquelle, bien qu'elle soit presque inanimée, on observe encore quelque indice qui prouve que la vie subsiste encore. Fig., *Ne pas d. signe de vie,* V. Signe. = Administrer. *D. des remèdes, un lavement, une douche. D. les sacrements, le viatique, l'extrême-onction.* || En parl. De châtiments, de supplices, de mauvais traitements, se prend pour Infliger. *D. le fouet, les étrivières, la bastonnade. D. la question, l'estrapade, la cale, etc.* — Fig. et fam., *En d. du long et du large à quelqu'un; Lui en d. tout du long de l'aune,* Le maltraiter de coups, ou se moquer beaucoup de lui. On dit de même, *Il en a eu du long et du large; Il en a eu tout du long de l'aune.* || Appliquer l'action de quelque chose sur un objet pour produire un certain effet. *D. un soufflet, un coup de poing, un coup de pied. D. un coup de sabre, de baïonnette. D. un coup de lancette. D. une atteinte. D. atteinte.* — Fam., *D. un coup de pied jusqu'à tel endroit,* Voy. Coup. — Fig. et fam., *D. un coup de collier,* Voy. Coup. *D. un coup d'épaule,* Voy. Épaule. — *D. un coup de rabot, un coup de lime, un coup de balai, un coup de peigne, etc.* Passer plus ou moins légèrement le rabot, la lime, le balai, etc., une ou plusieurs fois sur quelque chose. — *D. une couche,* Appliquer, étendre une couche sur un objet. — *D. le feu trop chaud, trop ardent à la viande,* La faire rôtir à trop grand feu. On dit, dans le même sens, *D. le four trop chaud à du pain, à de la pâtisserie.* || *D. la chasse* et *D. chasse,* V. Chasse. || *D. un assaut, une bataille, un combat,* Livrer un assaut, etc. = Attribuer. *D. tort à quelqu'un. On lui donne tout l'honneur de la victoire. On vous en donne tout le blâme. On lui donne un tel pour père. C'est bien à tort que vous lui donnez le défaut d'être paresseux. Se d. l'honneur, la gloire d'une chose,* et Fam., *S'en d. les gants.* — *Quel âge donnez-vous à cette personne?* Quel âge croyez-vous qu'elle ait? *On lui donnerait bien de trente à trente-cinq ans.* || *D. de l'altesse, de l'excellence, du monseigneur à quelqu'un,* ou *Lui d. l'altesse, etc.,* Traiter quelqu'un d'altesse, etc., lui attribuer ces titres. Dans un sens anal., on dit, *D. du respect à quelqu'un,* Terminer la lettre qu'on lui écrit par les formules les plus respectueuses. || Communiquer, exposer, faire connaître par la parole ou autrement. *D. des détails, des renseignements. D. la description de quelque chose. D. une réponse, un démenti. D. son avis, son opinion, ses raisons. Donnez-en des exemples. D. une explication, des explications. D. le signalement de quelqu'un. D. des ordres, des instructions, des leçons. D. le mot d'ordre. D. avis, communication, connaissance de quelque chose. D. une nouvelle, des nouvelles. Se d. le mot.* On dit aussi dans des sens analogues : *D. la figure d'une plante, d'un animal. D. la représentation d'un monument. D. la carte d'un pays. D. les dimensions d'un objet.* — *D. un arrêt, une sentence, etc.,* Rendre un arrêt, porter une sentence. || Prescrire, imposer, établir, indiquer. *D. des lois. D. la loi. Se d. des lois. D. des règles. C'est le propriétaire lui-même qui a donné le plan de sa maison. D. une pénitence, un pensum, une tâche. C'est le chef d'orchestre qui donne le mouvement des morceaux à exécuter. D. le ton dans un orchestre. C'est lui qui donne le ton dans la ville. D. un nom à quelqu'un, à une plante, à un animal. D. un titre à un ouvrage. Les principes qu'il donne pour fondement à son système.* — *D. exemple, d. l'exemple,* Être le premier à faire quelque chose que d'autres font ensuite. *D. bon exemple, le bon exemple,* Avoir une conduite exemplaire. — *D. des bornes à ses désirs, à son ambition, etc.* Borner ses désirs, etc. — *D. le nom à un enfant,* Le tenir sur les fonts baptismaux. — *D. jour, d. heure,* Assigner, marquer un certain jour, une certaine heure. *Je lui ai donné jour à mardi. Il m'a donné heure à l'issue de la messe.* On dit de même, *D. rendez-vous, d. un rendez-vous.* = T. Procéd. *D. assignation,* Assigner par un exploit à comparaître devant le juge. || *Se d. de garde,* V. Garde. = Causer, procurer, faire avoir. *D. la fièvre, la dysenterie. D. de l'appétit, du dégoût. D. du chagrin, des regrets, de la peine, de l'inquiétude. D. du plaisir, de la joie, de la satisfaction. D. de l'amour, de l'aversion, de la haine, de la jalousie. D. de l'ardeur, de l'émulation. D. de la réputation, de la gloire, de la célébrité, du crédit. Cela lui donne envie d'étudier. D. des espérances. Cela donna du cœur, du courage aux troupes. D. de la hardiesse, de l'assurance. D. de l'esprit. D. une bonne habitude. D. de l'éducation à ses enfants. Les manières polies que donne l'usage du monde. D. une mauvaise idée, une fausse idée de quelque chose. D. bonne opinion de soi. D. de bonnes impressions. D. sujet. D. lieu. D. occasion. D. matière de disputer, à discourir. C'est ma sobriété qui m'a donné cette santé parfaite. Cet arbre donne beaucoup d'ombre. Cette porte donne bien du froid. Ouvrez la fenêtre afin de d. de l'air. D. du jour à un appartement. C'est l'Orient qui a tout donné à l'Occident. L'Amérique nous a donné la pomme de terre. D. le mouvement, l'impulsion à une machine. Se d. du mouvement. Sa charge lui donne rang, lui donne voix délibérative. D. prise sur soi. L'autorité que lui donne son grand âge. C'est ce qui donne de la force à mon raisonnement. Cela donne plus de prix au bienfait. Cela lui donne du ridicule. Cela lui donnera des affaires, de fâcheuses affaires. D. de l'occupation, de la besogne. D. des résultats. D. part à quelqu'un dans les bénéfices. Cette affaire lui a donné bien de la peine. D. la vie, l'être, le jour, la naissance. D. naissance à une hérésie. D. la mort. Se d. beaucoup de mal pour réussir. Je vais m'en d. le plaisir, m'en d. la satisfaction. Donnez-vous la peine d'entrer.* — *D. des talents à quelqu'un,* Les lui faire acquérir. On dit aussi, *Se d. des talents agréables.* || *D. la peste, la gale, la petite vérole, etc.,* Communiquer à quelqu'un la peste, la gale, etc., dont on est atteint. — *D. ses goûts, son inclination, son humeur, etc., à quelqu'un,* Lui faire contracter les goûts, etc., qu'on a soi-même. || Fig., *D. la vie; D. la mort,* V. Vie et Mort. || *D. l'alarme,* Avertir de quelque danger, ou Alarmer, inspirer quelque crainte. *La sentinelle donna l'alarme. Il leur donna l'alarme bien chaude, une alarme bien chaude;* et Fam., *Il la leur donna bien chaude.* On dit, dans un sens anal., *D. l'éveil.* || *D. bien de l'exercice,* Susciter des embarras, des affaires. — *D. jour à une affaire,* La faciliter. — Fig. et fam., *D. le branle,* V. Branle. || *D. à courir, à travailler, etc.,* Mettre dans la nécessité de faire beaucoup de démarches, de travailler beaucoup, etc. — *D. à penser, à songer,* D. à quelqu'un sujet de penser. *Cela lui donne fort à penser.* — *D. à parler, à discourir, etc.,* D. sujet de discourir, de parler; se prend toujours en mauvaise part. *Cette femme, par sa légèreté, a donné à parler d'elle.* — *D. à entendre,* V. Entendre. *D. à rire,* V. Rire. = Se dit en parlant De la situation, de la forme, de l'apparence, des qualités qu'on fait prendre à une chose par un travail, par un moyen quelconque. *D. de la pente à un terrain. D. de l'ampleur à une robe. D. dix pieds de hauteur à un mur. D. une direction oblique. D. une forme ovale à une fenêtre. D. du lustre à une étoffe. D. le poli à une pièce de métal. D. de la solidité à une muraille. Ce peintre a donné à ses personnages des attitudes forcées. D. un tour piquant à sa pensée.* — Famil., *D. un bon tour à quelque chose,* L'exprimer, l'expliquer heureusement, l'exposer d'une manière favorable. — *Se d. l'air gai, l'air triste, l'air humble, etc.,* Affecter, prendre un air gai, triste, etc. Famil., *Se d. des airs,* V. Air. = Se dit encore De tout ce qu'une chose fournit, pousse, jette au dehors par son action ou son développement naturel, et en général, De tout ce qu'une chose quelconque rend, produit ou rapporte. *Cette fontaine donne beaucoup d'eau. Cette source donne de l'eau à toute la ville. Cette plante a donné de nombreux rejetons. Ce prunier donnait beaucoup de fruits, donnait beaucoup; maintenant il ne donne plus rien. Sa terre lui a donné tant d'hectolitres de blé. L'impôt sur les vins donne en moyenne tant. Les profits que cette entreprise a donnés. Son petit commerce lui donne à peine de quoi vivre.* Absol., *Ce poirier ne donne plus, ne donne pas. Le blé, le vin, etc., n'a pas donné cette année.* || En parlant D'une plaie, d'un cautère, etc., on dit encore absol., *Cette plaie, ce vésicatoire donne, ne donne pas, ne donne plus,* c'est-à-dire Suppure, ne suppure pas, etc. = Enfanter, procréer. *Sa femme lui a donné un fils. Elle lui a donné beaucoup d'enfants. D. des citoyens, des défenseurs à la patrie.* — Figur., *Cette ville a donné à la France plusieurs hommes distingués. Les peintres célèbres qu'a donnés cette école.* = **Donner.** v. n. Heurter, frapper, toucher. *Se d. de la tête contre la muraille. D. du nez en terre. D. du pied dans le derrière à quelqu'un. D. contre un écueil. D. au but.* — *D. de l'épée dans le ventre à quelqu'un,* Percer quelqu'un d'un coup d'épée dans le ventre. — *D. de l'éperon, des éperons à un cheval,* ou simpl., *D. des deux,* Piquer son cheval des deux éperons à la fois. — *Le soleil donne à plomb,* Il darde ses rayons verticalement. *Le vent donne dans les voiles,* Il souffle dans les voiles. — Fig. et fam., *D. dans la tête, Ne savoir où d. de la tête, C'est vouloir d. de la tête contre les murs,* Voy. Tête. *D. du nez en terre,* Voy. Nez. *D. de l'encensoir par le nez,* V. Encensoir. *D. dans l'œil, dans les yeux,* Voy. Œil. *D. sur les oreilles, sur les doigts,* V. Oreille et Doigt. *Se d. du talon dans le derrière,* V. Talon. — *D. au but,* Rencontrer juste; deviner l'intention de quelqu'un; trouver la difficulté d'une affaire. || Tomber, se jeter, se porter dans ou vers. *D. dans le piége, dans le panneau. D. dans la flotte ennemie. Notre navire donna à la côte.* — Fig. et fam., *D. dans le piége, dans le panneau,* Se laisser attraper ou tromper. On dit aussi, dans le même sens, *D. dedans.* — *D. dans quelque chose,* S'y laisser engager ou déterminer. *Il ne donnera pas dans votre projet.* Sign. aussi Se livrer, s'abandonner à une chose. *D. dans le libertinage, dans la crapule, dans le jeu, dans le luxe, dans la dépense. D. dans la dévotion. Pour éviter un excès, ne donnons pas dans un autre.* — Figur., *D. à pleines voiles dans un parti,* L'embrasser avec ardeur. — Fig., *D. dans le sens de quelqu'un,* Se rencontrer de son sentiment, ou Se conformer au sien. — Fig., *D. dans un ridicule,* Y tomber. *D. dans le ridicule,* Se rendre ridicule. || *D. à tout,* Entreprendre indifféremment toutes choses. *C'est un homme qui n'a point d'idée arrêtée, il donne à tout.* Vieux et peu us. || T. Guerre. *D. sur les ennemis,* ou Absol., *Donner,* Aller à la charge contre l'ennemi, prendre part à l'action. *Ils donnèrent sur les ennemis et les enfoncèrent. Les troupes donnèrent tête baissée. La garde impériale ne donnait que dans les circonstances graves.* — Fig. et fam., *D. sur un plat, sur un mets,* Y revenir plusieurs fois, en manger beaucoup. || En parl. D'un édifice, Avoir vue ou issue. *Mes fenêtres donnent sur la promenade. La maison donne d'un côté dans telle rue et de l'autre sur le quai.* || T. Mus. *D. du cor,* Sonner, jouer du cor. = **se Donner.** v. pron. Être donné. *Ce livre se donne et ne se vend pas. Cela se donne pour rien. Dans l'éducation qui se donnait à Sparte, on s'attachait d'abord à former des Spartiates.* — *Se d. à quelqu'un,* S'attacher, se dévouer à lui. *Il s'est donné à un bon maître. Ce chien s'est donné à moi.* Fig., *Un cœur qui se donne tout entier.* — En parlant D'une femme, Accorder les dernières faveurs. *Elle s'est donnée à lui.* || Se mettre sous la domination de quelqu'un. *Ces peuples se donnèrent aux Romains. Les Génois se donnèrent à Charles VI.* || *Se d. pour,* Se faire passer pour. *Se d. pour riche, pour savant. Il se donne pour un homme universel. Se d. pour ce que l'on n'est pas.* || *Se d. en spectacle,* S'offrir, s'exposer à tous les regards; * Se faire à dessein remarquer par quelque chose d'extraordinaire. || Être livré. *L'assaut se donna au milieu de la nuit. La bataille se donna le premier jour du débarquement.* || Se communiquer, se transmettre. *Cette maladie se donne, peut se d.* = **Donné, ée.** part. *Des billets donnés. A un signal donné.* || Adjectiv., Fixé, déterminé. *Dans un temps, dans un espace donné. Sur un point donné.* || T. Math. *Donnée* se dit substant. et au fém., De toute grandeur connue ou qu'on suppose connue, dont on se sert, dans la solution d'un problème, pour trouver les grandeurs inconnues. — Par ext., se dit aussi Des suppositions, des notions, etc., qui servent de base à une recherche, à un examen quelconque. *En partant de cette donnée, de ces données. Les données certaines de l'expérience. Ces données sont évidemment fausses.* — *Donné, ée,* s'emploie aussi adjectiv. dans les deux significations qui précèdent. *Le nombre donné. Quantités données. Ceci étant donné, voyons...* || * *Donnée,* se dit encore substant. du sujet principal d'un drame, d'un roman, etc., de l'idée fondamentale d'un livre. *La donnée de ce roman est ridicule. La donnée de ce livre est fausse.*

Syn. — *Offrir, Présenter.* — *Donner* est plus familier; *présenter* est toujours respectueux; *offrir* est quelquefois religieux. On *donne* aux domestiques; on *présente* aux princes; on *offre* à Dieu. On *donne* à une personne, afin qu'elle reçoive; on lui *présente,* afin qu'elle agrée; on lui *offre,* afin qu'elle accepte. *Donner* marque plus positivement l'acte de la volonté qui transporte actuellement la propriété de la chose. *Présenter* désigne proprement l'acte extérieur, le geste, le mouvement de la main pour livrer la chose dont on veut transférer la propriété ou l'usage. *Offrir* exprime particulièrement le mouvement du cœur qui tend à ce transport.

DONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne. Ne s'emploie guère que dans les locut. suivantes : *D. d'eau bénite. D. d'eau bénite de cour. D. de galbanum. D. de baies, de bourdes, de billevesées. D., donneuse d'avis.* ‖ T. Droit comm. *D. d'aval*, Celui qui donne son aval. *D. à la grosse*, Prêteur à la grosse.

* **DON-QUICHOTTISME.** s. m. (Mot dérivé de *Don Quichotte*, le héros du roman de Michel Cervantes). Manie de celui qui prétend se faire redresseur de torts et d'abus. *Faire du don-q.* Fam.

DONT. pron. 2 g. et 2 n. (lat. *de, unde*, d'où). Se dit Des personnes et des choses, et s'emploie dans un grand nombre de cas pour Duquel, de laquelle, desquels, desquelles, de quoi. *Dieu d. nous admirons les œuvres. Ma mère d. vous connaissez la tendresse. Voici ce d. il s'agit. La matière d. une chose est faite. La maladie d. il est atteint. L'arme d. il a été frappé. De l'humeur d. il est. Il n'est rien d. je sois plus certain. C'est vous d. il est question.*

Obs. gram.—Bien que *dont* soit absolument synonyme des pronoms *duquel, de laquelle, desquels*, etc., on ne peut pas toujours employer indifféremment le premier et les seconds. Ainsi, par ex., on peut dire également : *Henri IV, dont la bonté est assez connue*, et *Henri IV, duquel la bonté est assez connue* (cependant la première de ces manières de parler est plus usitée que la seconde, parce qu'elle est plus douce à l'oreille) ; mais on dira seulement : *Henri IV, à la bonté duquel on a donné tant de louanges*, et non *Henri IV, à la bonté dont*, etc. D'où l'on voit que *duquel* doit seul être employé lorsque le relatif dépend d'un substantif précédé d'une préposition, tandis que celle-ci ne peut jamais précéder *dont*. Il faut aussi préférer *duquel, de laquelle*, etc., à *dont*, lorsque l'emploi de ce dernier pourrait donner lieu à quelque doute sur le mot auquel il se rapporte : *La bonté du Seigneur, de laquelle nous ressentons tous les jours les effets.* — *Dont* et *d'où* ont la même étymologie et jadis ils s'employaient l'un pour l'autre ; mais aujourd'hui *d'où* se dit exclusivement lorsqu'on veut exprimer la sortie d'un lieu, considérée en quelque sorte à un point de vue purement matériel. On dit par ex. : *La maison d'où je sors ; Le mauvais pas d'où il s'est tiré ; Le nuage d'où la déesse était descendue ;* et, *La famille dont il sort ; Le péril dont il s'est dégagé ; La race dont il descend*, etc.

DONZELLE. s. f. (italien. *donzella*, demoiselle). T. Mépris, qui se dit D'une femme ou d'une fille de mœurs suspectes. Fam. ‖ T. Ichth. Voy. APODES.

DORADE. s. f. T. Ichthyol. Voy. CARPE et SCOMBÉROÏDES. ‖ T. Astron. Voy. CONSTELLATION.

DORADILLE. s. f. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

* **DORÉE.** s. f. T. Ichth. Voy. SCOMBÉROÏDES.

* **DORÉMA.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

DORÉNAVANT. adv. de temps (contract. des mots *D'ores en avant*). A l'avenir, à partir de ce moment. *Je serai plus exact d. D. je serai plus réservé. Je veux que d. tout le monde soit arrivé à l'heure.*

DORER. v. a. Appliquer de l'or sur quelque chose. *D. un calice, un cadre, un plafond. D. une pilule. D. un livre sur tranche. D. sur cuir. D. à petits fers. D. en plein or.* — Fig., *D. la pilule*, V. PILULE. ‖ Fig. et poét., on dit que *Le soleil dore la cime des montagnes, des arbres, etc.*, Lorsqu'il l'éclaire de ses rayons, tandis que tout le reste est dans l'ombre. On dit aussi que *Le soleil dore les moissons*, Lorsque sa chaleur les jaunit, les fait mûrir. ‖ T. Pâtissier. *D. un pâté, un gâteau, etc.*, Étendre sur un pâté, etc., du jaune d'œuf délayé avant de le mettre au four, afin de lui donner une belle couleur. = SE DORER. v. pron. *Ce métal ne se dore pas facilement. Les maisons commencent à se d.* = DORÉ, ÉE. part. *Ceinture dorée. Tapisserie de cuir doré. Les lambris dorés de son palais. Le vermeil est de l'argent doré.* — Prov., *Être doré comme un calice*, Avoir des habits chargés de broderies d'or. ‖ Adjectiv., se dit Des choses qui sont d'un jaune brillant. *Des cheveux d'un blond doré. Cérès se couronne d'épis dorés. Du pourpier doré. Des carpes dorées.* On dit aussi, *Un jaune doré.* ‖ * Poétiq., Brillant. *Les rêves dorés de la jeunesse.*

DOREUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de dorer. *D. sur bois. D. en cuivre. D. de livres.*

DORIEN, IENNE. adj. (gr. δώριος, qui appartient aux Doriens, l'une des principales races helléniques). Se dit D'un des modes de la musique des anciens, et D'un dialecte de la langue grecque ancienne. *Le mode d. était fort grave. Le dialecte d. était parlé dans tout le Péloponèse.* ‖ Substant., Le dialecte dorien. *Théocrite a employé le d.* Voy. DIALECTE — * *Les Doriens*, Les Grecs de race dorienne.

* **DORIPPE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

DORIQUE. adj. 2 g. (gr. δώριχος). Dorien. Se dit de L'un des cinq ordres d'architecture, et De ce qui appartient à cet ordre. *L'ordre d. Une colonne d'ordre d.* ou *Une colonne d.* ‖ Se dit aussi Du dialecte dorien, et De ce qui appartient à ce dialecte. *Le dialecte d. Génitif d. C'est une forme d.* = DORIQUE. s. m. Se dit pour L'ordre dorique. Voy. ORDRE.

* **DORIS.** s. f. T. Zool. Voy. NUDIBRANCHES.

DORLOTER. v. a. (R. *dorelot*, en vieux français, Enfant gâté). Traiter délicatement quelqu'un, lui prodiguer les soins les plus attentifs. *Cette femme dorlote trop son enfant. Qui me dorlotera dans mes vieux jours?* Fam. = SE DORLOTER. v. pron. *C'est un homme qui se dorlote. Elle aime à se d.* Fam. = DORLOTÉ, ÉE. part.

DORMANT, ANTE. adj. Qui dort. Ne se dit qu'au Fig., en parlant De choses qui, mobiles de leur nature ou destinées à être mues, sont cependant immobiles ou fixées. *Eau dormante*, Eau qui ne coule point. *Châssis d.*, ou subst., *Dormant*, V. CHÂSSIS. *Ligne dormante*, Voy. LIGNE. *Manœuvres dormantes*, Voy. MANŒUVRES. *Pêne d.*, Voy. SERRURE. *Pont d.*, Voy. PONT. = DORMANT. s. m. Au propre, ne s'emploie que dans cette phrase : *Les sept Dormants d'Éphèse*, Les sept martyrs d'Éphèse, du temps de l'empereur Dèce, qui s'endormirent dans une caverne. ‖ Fig., se dit dans le sens de *Châssis d.* — Se dit encore D'une espèce de plateau garni de cristaux, de fleurs, etc., autour duquel on range les plats, et qu'on n'enlève qu'à la fin du repas.

DORMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dort ou qui aime à dormir. *Il faut réveiller ce d. C'est une grande dormeuse.* Fam.

DORMEUSE. s. f. Sorte de voiture de voyage dans laquelle on peut s'étendre et dormir comme dans un lit. ‖ * Sorte de fauteuil ou de chaise longue dans laquelle on peut s'étendre et dormir à son aise.

* **DORMILLE.** s. f. T. Ichth. Voy. CYPRINOÏDES.

DORMIR. v. n. (lat. *dormire*). Être dans le sommeil. *D. d'un profond sommeil. D. le jour, la nuit*, ou *D. de jour, de nuit. Il dort profondément. Il ne dort ni jour ni nuit. D. sur un lit, dans un fauteuil. D. les yeux ouverts. Avoir envie de d. Faire semblant de d.* — Poétiq., *D. du sommeil de la mort.* — *D. d'un bon somme, de bon somme*, D. d'un sommeil tranquille. — *D. debout*, V. DEBOUT. ‖ Figur. et fam., *D. sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille*, Être en pleine sécurité. *D. en repos*, Vivre tranquille, sans inquiétude. *D. sur une affaire*, Prendre du temps pour en délibérer, ou plus souvent La laisser traîner en longueur. *Laisser d. une affaire*, Ne pas y donner suite, ou La laisser oublier. *Laisser d. ses capitaux, ses fonds*, Ne pas les faire valoir. *Laisser d. un ouvrage*, Le laisser de côté, ne pas s'en occuper, jusqu'au moment où l'imagination étant refroidie on pourra mieux apprécier ce qu'on aura fait. *Laisser d. noblesse*, se disait autrefois, Lorsqu'un gentilhomme qui voulait faire le commerce déclarait, pour ne point perdre sa noblesse, qu'il n'entendait faire le commerce que durant un certain temps. — Fig. et prov., *Le bien, la fortune lui vient en dormant*, se dit D'une personne qui a beaucoup de bonheur, à laquelle la fortune arrive sans qu'elle fasse rien. ‖ Fig. et fam., *Cette toupie, ce sabot dort*, se dit D'une toupie, etc., qui tourne si vite sur elle-même sans changer de place, qu'elle paraît immobile. — Prov. et pop., *D. comme un sabot*, D. profondément. ‖ Fig., se dit aussi Des eaux qui n'ont point de mouvement ou dont le mouvement est insensible. *Il fait bon pêcher où l'eau dort. Il n'y a point de pire eau que l'eau qui dort*, Il faut se défier des gens taciturnes et qui semblent ne toucher à rien. ‖ Fig., Ne point agir ou agir avec négligence quand il faudrait déployer de l'activité. *Ce serait maintenant le moment d'agir, et vous dormez. Tu dors, Brutus.* — Famil., *C'est un homme qui ne dort pas*, Qui non-seulement ne néglige pas ses intérêts, mais encore cherche à profiter de toutes les occasions favorables pour gagner de l'argent, pour réussir, etc. — En Matière féodale, on disait : *Quand le vassal dort, le seigneur veille*, et *Le vassal veille quand le seigneur dort*, pour exprimer que Quand l'un des deux négligeait d'user de ses droits, l'autre en profitait. = DORMIR. v. a. *D. un bon somme*, D. longtemps. *D. la grasse matinée*, D. bien avant dans le jour, ne se lever que fort tard. = DORMIR. s. m. Le sommeil. *Il en a perdu le d.* = Conj. Voy. SORTIR ; seulement le v. *Dormir*, à ses temps composés, prend l'auxiliaire *Avoir*.

DORMITIF, IVE. adj. T. Méd. anc. Qui provoque à dormir. *Une potion dormitive.* ‖ Subst., *L'opium est un dormitif.*

DORONIC. s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

DORSAL, ALE. adj. (lat. *dorsualis*). T. Anat. Qui appartient au dos. *L'épine dorsale. Les vertèbres dorsales. Les muscles dorsaux. Nageoire dorsale.* — Par anal., *La région, la face dorsale du pied, de la main*, Celle qui occupe le dos du pied, etc. ‖ T. Méd. *Consomption* ou *phthisie dorsale*, V. VERTÈBRE. ‖ * T. Bot. Se dit Des parties insérées sur le dos d'un organe végétal. ‖ Substantiv., *Le grand d.*, Le muscle grand d. *Le long d.*, Le muscle long du dos.

* **DORSIBRANCHES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc.—Ainsi que nous l'avons vu au mot ANNÉLIDES, Cuvier distingue sous le nom de *Dorsibranches* ceux d'entre ces animaux qui présentent, sur la partie moyenne du corps ou tout le long de ses côtés, des branchies en forme d'arbres, de houppes, de lames ou de tubercules. Ces Annélides ont en général la tête distincte du tronc, pourvue d'antennes en plus ou moins grand nombre et d'une ou deux paires d'yeux qui apparaissent comme des taches noires ou colorées. Leur bouche est remarquable par une trompe protractile, quelquefois fort longue, et ayant à son extrémité antérieure une ou plusieurs paires de mâchoires cornées. Il existe aussi ordinairement de chaque côté de la nuque des cirrhes tentaculaires analogues aux antennes. Chaque anneau du corps porte une paire de pieds de structure très-variable. Cette sorte de membres se compose souvent de deux tubercules naissant l'un de l'arceau dorsal et l'autre de l'arceau ventral (on les appelle alors *rame dorsale* et *rame ventrale*), portant habituellement un cirrhe charnu et filiforme, et pourvus à leur sommet d'un faisceau de soies. Chez certaines espèces, les deux rames sont confondues en un seul organe ; mais alors celui-ci est en général muni de deux cirrhes. Les soies qui garnissent le sommet des tubercules étant ordinairement roides et rétractiles, l'animal s'en sert comme d'un organe de locomotion et de défense ; mais d'autres fois elles sont longues, flexibles, non rétractiles, et recouvrent le corps, qui paraît alors tout velu. Les branchies naissent presque toujours à la base des cirrhes. Les Dorsibranches sont tous des animaux marins, qui marchent et nagent très-bien ; aussi Cuvier leur a-t-il également donné le nom d'*Annélides errants*. En général, ils vivent sous des pierres, ou enfoncés dans le sable ou dans la vase. Parfois leur corps est enveloppé par une sorte de gaine tubuleuse formée par la concrétion du mucus qui suinte de la surface du corps ; mais ce tube offre peu de solidité, et l'animal peut toujours le quitter. — Cet ordre peut se diviser en six familles, dont chacune renferme en général un assez grand nombre de genres.

1° Les *Aphrodisiens* ont la tête bien distincte et portant des antennes ; la trompe est généralement armée de 4 mâchoires réunies par paires ; les pieds sont très-développés et dissemblables : les uns étant garnis de lames membraneuses appelées élytres, mais n'ayant ni cirrhe supérieur ni branchies ; les autres sans élytres, mais pourvus d'un cirrhe supérieur et de branchies. Celles-ci sont en forme de crêtes ou de tubercules, peu développées, et situées à la partie supérieure de la raie dorsale. Les principaux genres de la famille sont les genres *Aphrodite, Hermione, Eumolpe* ou *Polynoé*, et *Sigalion*. Nous avons sur nos côtes l'*Aphrodite hérissée* (Fig. 1), espèce remarquable par ses longues soies qui brillent des teintes métalliques les plus riches.

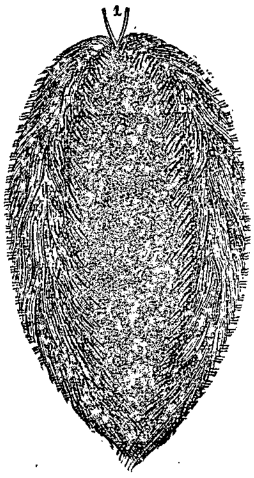
1

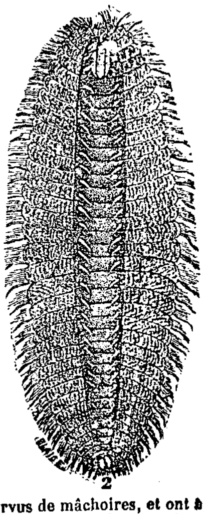
2

2° Les *Amphinomiens* sont dépourvus de mâchoires, et ont à tous les pieds des cirrhes supérieurs, ainsi que des branchies toujours très-developpées, et en forme de houppes ou d'arbuscules très-rameux. Nous citerons comme type l'*Hipponoé de Gaudichaud* (v. ANNÉLIDES, Fig. 2). Les genres *Euphrosine* (Fig. 2. *Euphr. feuillée*), et *Amphinome* ou *Pléione*, sont les seuls qui renferment des espèces indigènes.

3° Les *Euniciens* sont caractérisés par leur corps muni d'élytres, ainsi que par leurs pieds généralement semblables et portant des cirrhes distincts. Les principaux genres de la fam. sont les *Eunices* ou *Léodices*, les *Onuphis*, les *Lombrinères* et les *Lysidices*. La *Lys. Ninette* (Fig. 3) se trouve dans la Manche.

4° Parmi les *Néréidiens*, les uns ont des mâchoires, les autres n'en ont pas; mais tous sont dépourvus d'élytres et tous ont les pieds similaires. En outre, ils portent en général des antennes et des cirrhes tentaculaires. Les branchies sont nulles ou peu développées, sous forme de petites languettes, de mamelons ou de lobules charnus. Les genres qui composent cette fam. sont fort nombreux; nous nous contenterons de nommer les genres *Lycoris*, *Aricie*, *Glycère*, *Myriane*, *Syllis* (Fig. 4. *Syl. tachetée*), et *Cirrhatule*.

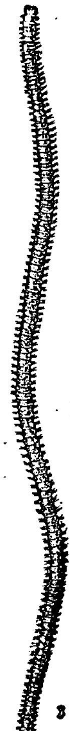
3

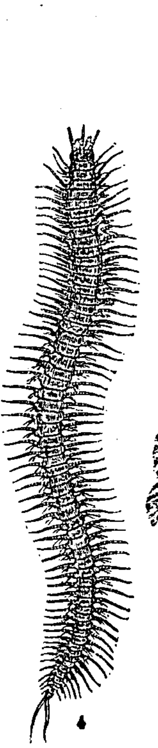
4

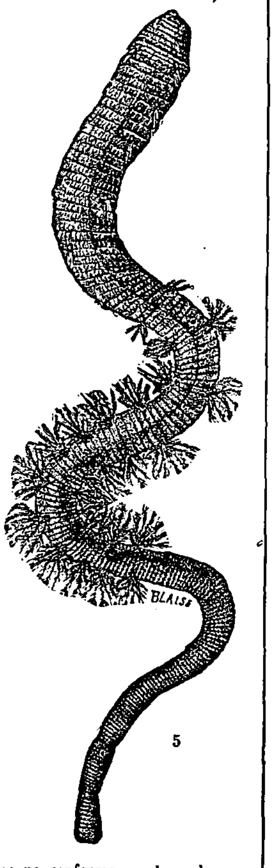

5

5° La fam. des *Arénicoliens* ne renferme que le seul genre *Arénicole*. Ces Annélides n'ont point de tête distincte, sont dépourvus de mâchoires, d'yeux, d'antennes et de cirrhes, et n'ont de branchies que sur la partie moyenne du corps. L'*Arénicole des pêcheurs* (Fig. 5) habite nos côtes: les pêcheurs la recherchent beaucoup pour amorcer leurs lignes. On la trouve enfoncée dans le sable à 50 ou 60 centimèt. de profondeur, et sa retraite se reconnaît aux petits cordons de sable que l'animal rejette au dehors. La couleur de l'Arénicole est rougeâtre, changeant en vert foncé. Lorsqu'on touche cet animal, il sécrète une liqueur jaune qui tache les doigts comme la bile.

6° Les *Chétoptériens* ne renferment également qu'un seul genre, dont la bouche est sans mâchoires, ni trompe, et garnie seulement en dessous de deux petits tentacules. Ces Annélides doivent leur nom à la présence de longs faisceaux soyeux qui représentent deux sortes d'ailes. On en connaît deux espèces, l'une des Antilles, appelée *Ch. à parchemin*, parce qu'elle habite un tuyau assez semblable à du parchemin, et l'autre des mers de Norwége.

*** DORSO-COSTAL.** adj. et s. m. Nom donné à L'un des muscles de la région dorsale. D'autres muscles de la même région sont appelés, d'après leurs insertions, *Dorso-huméral* ou *Dorso-scapulaire*, *Dorso-occipital*, *Dorso-sus-acromien*, *etc.*

*** DORSTÉNIE.** s. f. T. Botan. Voy. MORÉES.

DORTOIR. s. m. (lat. *dormitorium*). Dans les communautés religieuses, dans les maisons d'éducation et dans certains hospices, Grande salle où l'on couche et où il y a plusieurs lits. *Un vaste d. Coucher au d. Le d. est partagé en cellules. Ces dortoirs ne sont pas sufsamment aérés.*

DORURE. s. f. T. Technol.

Enc. — Ce terme sert à désigner, tantôt la mince couche d'or qu'on applique sur certains objets pour leur donner un aspect plus riche ou plus agréable, et tantôt le procédé employé pour dorer, c.-à-d. pour appliquer cette couche métallique. — La d. se pratique de diverses manières, suivant la nature et la matière des objets qu'il s'agit de dorer.

I. *Dorure sur métaux.* — Pour les métaux, on emploie la *d. au mercure*, la *d. au bouchon* ou *au pouce*, la *d. au feu*, la *d. au trempé* et la *d. galvanique*.

A. *D. au mercure.* — Elle consiste à recouvrir les objets d'une couche d'or dissous par le mercure, et à exposer ensuite le tout à la chaleur. Sous l'action du feu, le mercure se volatilise et le métal précieux reste seul adhérent aux parties sur lesquelles on a appliqué l'amalgame. Ce procédé, qui se trouve décrit dans Pline, paraît remonter à la plus haute antiquité. Il est applicable à tous les métaux et à leurs alliages, à l'exception du fer et de l'acier; mais on l'emploie surtout pour les objets de bronze. — Ce genre de d. comprend quatre opérations principales.

1° *Préparation de l'amalgame.* — On introduit dans un creuset placé sur le feu une certaine quantité d'or très-pur et réduit en feuilles excessivement minces. Aussitôt que le creuset est au rouge sombre, on y ajoute 8 parties de mercure pour une d'or, et l'on brasse le mélange jusqu'à ce que le métal précieux soit parfaitement dissous. On verse alors l'amalgame dans une terrine d'eau; on le lave avec soin, puis on le soumet à une compression convenable. Cette manipulation terminée, l'amalgame ne contient plus qu'environ 33 parties de mercure et 67 d'or, et il est prêt à être employé.

2° *Préparation du bronze.*—L'alliage de cuivre dont on fait les objets destinés à être dorés serait plus exactement appelé *laiton*, car il renferme beaucoup plus de zinc que d'étain (ordinairement 82 parties de cuivre, 14 à 18 de zinc, 1 à 3 d'étain et 1, 5 à 3 de plomb). Les fabricants de bronzes préfèrent avec raison cet alliage, parce qu'étant plus fusible, il prend mieux les empreintes du moule et présente une surface plus unie. En outre, il se prête plus aisément au travail du tourneur et du ciseleur. Quand les pièces sortent des mains du ciseleur, on les fait d'abord recuire pour les débarrasser des matières grasses dont elles ont pu s'imprégner pendant le travail. Ensuite, on les dérоche et on les décape, pour enlever l'oxyde résultant du recuit et nettoyer parfaitement leur surface. Cette opération faite, le métal doit être d'un beau jaune pâle et légèrement grenu.

3° La *D. proprement dite*, ou l'application de l'amalgame, se fait au moyen d'une espèce de brosse ou pinceau en fils de laiton qu'on appelle *Gratte-bosse*. On trempe ce pinceau dans une dissolution nitrique de mercure dont on imprègne les pièces, puis dans l'amalgame d'or qu'on étend de la même manière sur celles-ci, et l'on répète ces deux opérations autant de fois qu'il est nécessaire. On lave alors les pièces avec de l'eau, on les sèche, puis on les expose à un feu de charbon de bois afin de volatiliser le mercure.

4° La *Mise en couleur* a pour objet de donner à la dorure les diverses teintes réclamées par le commerce. Si les objets doivent être lisses et brillants, on les *brunit;* si, au contraire, les pièces doivent rester *mates*, il suffit de les conserver dans l'état où la volatilisation du mercure les a laissées. Mais, en général, on combine le *brillant* et le *mat*, et l'on obtient ainsi des effets très-heureux. Dans ce cas, pour empêcher que, pendant le brunissage, les parties qui doivent rester mates ne soient altérées, on les recouvre d'un enduit appelé *Épargne*, qui se compose de blanc d'Espagne, de cassonade et de gomme, délayés dans de l'eau ordinaire. Le brunissage achevé, on enlève l'enduit en chauffant la pièce au point de carboniser ce dernier. On applique ensuite sur les points *épargnés* un mélange de sel marin, d'alun et de nitre. On expose de nouveau les objets à la chaleur jusqu'à ce que la couche saline entre en fusion; puis on les plonge brusquement dans l'eau froide, ce qui détache à la fois l'épargne et le mélange salin. Il ne reste plus alors qu'à passer les pièces dans de l'acide nitrique étendu, après quoi on les lave à grande eau et on les sèche.

En modifiant légèrement le procédé ci-dessus, on obtient les espèces de d. qu'on appelle dans le commerce *or rouge* et *or moulu*. — Pour obtenir l'*or rouge*, on passe la pièce dans un mélange de cire jaune, d'ocre rouge, d'alun et de vert-de-gris, et l'on chauffe vivement. Lorsque la cire est brûlée, on plonge la pièce dans le vinaigre; on sèche, on lave, puis on *gratte-bosse* au vinaigre, quand la pièce est unie, et à l'acide nitrique faible, quand elle est dépolie. — L'*or moulu* s'obtient en couvrant la pièce à dorer avec un mélange de sel marin, d'alun et de sanguine délayé dans du vinaigre. On le soumet à l'action du feu jusqu'à ce que la matière commence à brunir. Alors on la plonge dans l'eau, et l'on termine en la frottant avec du vinaigre ou avec de l'acide nitrique dilué.

La d. au mercure avait l'immense inconvénient d'être fort dangereuse pour les ouvriers qui se livraient à ce genre de travail, et qui, en général, ne prenaient aucune des précautions recommandées par la science pour éviter l'absorption des vapeurs mercurielles dégagées dans les diverses opérations. Aussi, aujourd'hui, elle est généralement abandonnée et remplacée par la d. au trempé, et surtout par la d. galvanique.

B. *D. au bouchon* ou *au pouce*. — Comme la d. au mercure ne prend pas sur le fer et sur l'acier, on avait recours, avant l'invention de la d. galvanique, au procédé suivant. On faisait dissoudre dans de l'eau régale 60 p. d'or fin et 12 de cuivre; on versait la dissolution sur des chiffons de toile de façon qu'elle fût complétement absorbée. Alors on brûlait les chiffons, et l'on appliquait la cendre au moyen d'un bouchon ou du pouce sur les pièces préalablement bien décapées et brunies. Enfin, on terminait par un nouveau brunissage.

C. *D. au feu.* — Elle se fait avec de l'or au livret. Après avoir décapé, poli et suffisamment chauffé l'objet métallique qu'on veut dorer, on applique une ou plusieurs feuilles d'or qu'on *ravale* ensuite, c.-à-d. qu'on étend et qu'on presse avec le brunissoir. On termine en exposant la pièce à un feu doux.

D. *D. au trempé* ou *D. par immersion.* — Ce procédé n'est applicable qu'aux bijoux de cuivre. De même que la d. au mercure, il comprend quatre opérations successives. — 1° *Préparation du bain.* On fait dissoudre 140 gram. d'or pur dans une eau régale composée de parties égales (398 gram.) d'acide nitrique pur, du poids spécifique de 1,45, d'acide chlorhydrique pur, du poids spécifique de 1,15, et d'eau distillée. Lorsque l'or est dissous dans ce menstrue, on le soumet à une température assez élevée pour l'éclaircir; on décante pour séparer le liquide du précipité d'une faible quantité de chlorure d'argent. On verse la dissolution dans une chaudière de fonte; on y ajoute 18 litres d'eau pure et 910 gram. de carbonate de potasse pur; on fait bouillir le tout pendant deux heures, et la préparation est prête à servir. — 2° *Préparation des bijoux.* Les bijoux étant préalablement bien décapés, on les *ravive* pour faciliter l'adhérence de l'or à leur surface. Le *ravivage* se pratique en plongeant l'objet à dorer dans un mélange dont la composition varie suivant les ateliers. Le plus usité renferme 40 parties d'acide sulfurique à 60°, et 40 d'acide nitrique à 36°, auxquelles on ajoute 1 p. de sel. — 3° *D. proprement dite.* On fait un paquet des bijoux; on les plonge dans la dissolution bouillante de chlorure d'or, et on les y tient suspendus au moyen d'une baguette de verre. L'immersion dure plus ou moins longtemps, suivant qu'on veut obtenir une couche d'or plus ou moins épaisse, mais rarement plus d'une demi-minute; car, au bout de ce temps, la couche déposée n'augmente plus. On retire alors les bijoux, on les lave et on les sèche dans de la sciure de bois chaude. — 4° La *Mise en couleur* s'exécute en immergeant les bijoux dans une dissolution bouillante contenant 6 parties de nitrate de potasse, 2 de sulfate de fer et une de sulfate de zinc; on les fait ensuite sécher sur un feu clair, on les plonge dans l'eau, et l'on donne le poli avec le brunissoir. Quant aux parties qui doivent rester mates, on les réserve dans l'opération du décapage et du ravivage au moyen de certaines précautions.

La d. par immersion offre sur celle au mercure de grands avantages: elle est tout à fait inoffensive, très-rapide, et très-économique. Un kilog. de bijoux est bien doré avec 2 grammes d'or: aussi cette d. est-elle presque de deux tiers meilleur marché que la d. au mercure. Enfin, elle s'applique aux plus petits objets. — Le principe sur lequel repose ce procédé était connu depuis longtemps; mais son application industrielle est due à Elkington qui prit à cet effet un brevet en déc. 1836.

E. *D. galvanique.* — Ainsi que son nom l'indique, ce genre de d. s'exécute au moyen de la pile; mais il en sera question au mot GALVANOPLASTIE.

II. *D. sur bois.* — Les procédés employés pour dorer le bois s'appliquent également à la pierre, au plâtre, au stuc, au carton-pierre, etc. Ce sont la *d. à l'huile* et la *d. en détrempe*.

A. *D. à l'huile.* — On passe quelques couches de blanc de céruse à l'huile de lin lithargyrée sur l'objet qu'on veut dorer; c'est ce qu'on nomme *couche d'impression*. Ensuite on lui applique un mordant composé de cette même huile et d'*or couleur* (on appelle ainsi le reste des couleurs broyées et détrempées à l'huile qui se trouve dans le *pincelier*, c.-à-d. dans le vase où les peintres nettoient leurs pinceaux). Quand le mordant est assez sec pour happer, on applique par-dessus de l'or en feuilles. Puis on presse ce dernier avec des tampons de coton sur les parties planes et avec un pinceau de poil de putois sur les parties creuses pour y faire pénétrer le métal. Ce procédé est surtout employé pour les statues, les grilles, les dômes, etc. On vernit en outre les objets quand ils sont destinés à l'intérieur d'un édifice. — Lorsque la pièce à dorer est de marbre, au lieu de commencer par une couche d'impression, on lessive simplement la surface, on y met une couche de vernis gras à polir, et l'on y applique ensuite le mordant et les feuilles d'or. — La d. des équipages, des meubles et des cadres, est un peu plus compliquée; mais les procédés généraux sont les mêmes.

B. *D. en détrempe.*—Cette d. s'applique au bois, au marbre et au plâtre, mais seulement dans l'intérieur des édifices. Elle exige un grand nombre d'opérations successives. On *encolle*; c.-à-d. on lave les pièces avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des feuilles d'absinthe et des gousses d'ail; on *apprête de blanc* en appliquant 10 à 12 couches de blanc d'Espagne délayé dans de la colle de parchemin; on *bouche* les trous avec du *gros blanc*, sorte de mastic composé de blanc et de colle; on *adoucit* les surfaces en les mouillant légèrement et en les frottant avec la pierre-ponce; on *dégraisse* en lavant avec une éponge douce; on *prêle* les parties unies, c.-à-d. on les frotte avec des tiges de la plante de ce nom, mais sans enlever le blanc; on met une couche de *jaune*, préparé en délayant de l'ocre avec de la colle de parchemin; on *égraine* ou, en d'autres termes, on passe de nouveau la prêle pour enlever toutes les inégalités; on donne l'*assiette*, c.-à-d. on donne avec une brosse de soies de porc trois couches d'un mélange de sanguine, de bol d'Arménie et de mine de plomb; on frotte avec un linge sec les parties qui doivent rester mates, tandis qu'on met, sur les parties destinées à être brunies, deux autres couches d'assiette détrempée à la colle; on mouille avec de l'eau fraîche; on applique les feuilles d'or; on brunit avec l'hématite; on *mate* en passant une légère couche de colle sur les points qui doivent être mats; on applique sur les surfaces dorées, pour donner à l'or un beau reflet, une couche de *vermeil* (mélange de rocou, de gomme-gutte, de vermillon, de sangdragon, de cendres gravelées et de safran, bouilli dans l'eau); enfin, on passe sur les parties mates une nouvelle couche de colle.

III. *D. des livres.* — Pour dorer la tranche d'un livre, on passe sur celle-ci, préalablement bien rognée et polie, une couche de blanc d'œuf; puis, quand elle est bien sèche, une couche d'un mélange de sucre candi, de bol d'Arménie et de blanc d'œuf. Cette dernière une fois bien séchée, on râcle, on mouille avec un peu d'eau pure, et l'on applique l'or au livret en appuyant les feuilles métalliques avec un pinceau très-doux. On laisse encore sécher; ensuite on polit avec la dent-de-loup. Pour imprimer les lettres d'or sur le dos des volumes, on passe du blanc d'œuf sur les parties à dorer, puis une couche de l'*as-*

siette dont on se sert pour la dor. en détrempe ; enfin, on applique l'or, et on le fait adhérer avec des instruments de cuivre appelés *Fers*, qui portent en relief les lettres qu'on veut reproduire. L'or ainsi fixé, on enlève avec un chiffon les parties en excès que les fers n'ont pas touchées.

IV. *D. sur cuir.* — Les cuirs à dorer sont presque toujours des peaux de mouton battues et détirées. On les recouvre de deux couches de colle de parchemin, et l'on applique par-dessus de l'or en feuilles, ou bien, comme c'était autrefois l'usage, on emploie des feuilles d'argent sur lesquelles on passe un vernis d'or composé d'arcanson, de résine ordinaire, de sandaraque, d'aloès et d'huile de lin.

V. *D. sur porcelaine.* — On fait avec de l'*or en coquille*, c.-à-d. avec de l'or réduit en poudre très-fine, et avec de l'essence de térébenthine, une sorte d'encre plus ou moins épaisse qu'on applique au pinceau comme une couleur ordinaire. On fait ensuite recuire les pièces, et suivant les effets qu'on veut obtenir, on brunit la d., ou bien on la laisse mate, c.-à-d. telle qu'elle se trouve quand la pièce sort du moufle.

VI. *D. sur verre.* — On dore le verre avec de l'or en poudre tenu en suspension dans un véhicule gras, et l'on fixe le métal par une deuxième cuisson. Parfois, cependant, on se contente de coller, sur le verre, de l'or au livret avec un vernis d'ambre dissous dans de l'huile grasse ; mais ce genre de d. est infiniment moins solide que le précédent.

* **DORYPHORE.** s. m. (grec. δόρυ, lance ; φέρω, je porte). T. Hist. ancienne. Soldat armé d'une lance. *Il y avait en Perse un corps de* 15,000 *doryphores qui formaient la garde du roi.* ‖ T. Bot. V. ATHÉROSPERMÉES.

DOS. s. m. (lat. *dorsum*). Partie du corps de l'homme ou des animaux vertébrés comprise entre le cou et les reins, ou, en d'autres termes, entre la dernière vertèbre cervicale et la première lombaire. *Le dos d'un homme. Le dos d'un cheval. Être couché sur le dos. Dos courbé, voûté. L'épine du dos. Porter quelque chose sur le dos, sur son dos. Le sac au dos. Danser dos à dos. Je lui tournais le dos, de sorte qu'il n'a pu me reconnaître.* — Famil., *Tourner le dos*, S'en aller, partir. *Vous n'aurez pas tourné le dos*, ou *Vous n'aurez pas le dos tourné, qu'il ne se souviendra plus de vous.* Se dit aussi pour s'enfuir. *Tourner le dos aux ennemis. Tourner le dos dans un combat. Tous nos gens tournèrent le dos.* — Fig. et famil., *Tourner le dos à la mangeoire*, Faire précisément le contraire de ce qu'il faudrait faire pour réussir dans ce qu'on désire. *Tourner le dos à quelqu'un*, Laisser là quelqu'un par mépris, par indignation, ou L'abandonner dans sa mauvaise fortune. *Lorsque vous êtes dans le malheur, les amis vous tournent le dos.* On dit, dans un sens anal., *La fortune lui a tourné le dos*, Lui est devenue contraire. ‖ Fig. et famil., *Avoir bon dos*, Être assez riche pour pouvoir, sans en être gêné, supporter une perte ou une dépense. *C'est le père qui paiera les folies de son fils ; mais il a bon dos.* Être insensible au blâme, aux railleries. *Il ne s'embarrasse guère de vos injures, il a bon dos.* *Se dit aussi De quelqu'un sur lequel on rejette tout ce qui se fait de mal. *C'est toujours lui qu'on accuse, il a bon dos.* ‖ Fam., *Faire le gros dos, faire gros dos*, se dit Des chats lorsqu'ils relèvent leur dos en bosse ; et Fig., se dit De quelqu'un qui fait l'important, le capable. ‖ Fig. et famil., *Avoir toujours quelqu'un sur le dos*, En être importuné, obsédé. — *Porter quelqu'un sur son dos*, En être fatigué. — *Avoir quelqu'un à dos*, L'avoir pour ennemi. *Se mettre quelqu'un à dos*, S'en faire un ennemi. *Il s'est mis tout le monde à dos.* ‖ Figur. et pop., *Mettre tout sur le dos de quelqu'un*, Lui imputer tout ce qui se fait de mal, rejeter sur lui tous les torts. On dit dans un sens anal., *Cela est sur son dos.* ‖ Fig. et fam., *Mettre, renvoyer les parties dos à dos*, Ne donner raison à aucune d'elles, ou donner tort à toutes les deux. ‖ Fig. et fam., *Le dos lui démange*, V. DÉMANGER. *Se laisser manger la laine sur le dos*, V. LAINE. ‖ *En dos d'âne*, V. ANE. ‖ Par anal., se dit De la partie supérieure de certains organes, tels que la main, le pied, le nez, etc. — Par extens., se dit De la partie de certaines choses qui, par sa destination ou sa position, offre quelque rapport avec le dos de l'homme ou de l'animal. *Le dos d'un habit, d'une robe, etc.*, La partie d'un habit, etc., destinée à couvrir le dos. *Le dos d'une chaise, d'un fauteuil, etc.*, La partie d'une chaise, etc., contre laquelle on s'appuie le dos. *Le dos d'un couteau, etc.*, La partie opposée au tranchant. *Le dos d'un livre*, Le côté où les feuillets sont réunis et sur lequel on met ordinairement le titre. *Le dos d'un papier, d'un billet, etc.*, Le revers. *Mettre un ordre au dos d'un billet.* ‖ *T. Botan. La face inférieure d'une feuille ; La partie d'une graine qui est opposée au hile ; La face de tout organe végétal qui est tournée vers l'extérieur. ‖ * Fig. et poétiq., se dit quelquefois pour surface. *Le dos de la plaine liquide.*

* **DOSAGE.** s. m. T. Chim. Voy. ANALYSE.

DOSE. s. f. (lat. *dosis ;* du gr. δίδωμι, je donne). Quantité d'un médicament, soit simple, soit composé, qui doit être administrée en une seule fois à un malade. *Prendre une d. de rhubarbe. On lui administra l'antimoine à haute d. Vous partagerez cette poudre en trois doses.* — La quantité de chacun des ingrédients qui entrent dans un médicament composé. *On a mis dans cette potion une trop forte d. d'opium. Il faut déterminer avec soin la d. de chaque substance.* ‖ Fig. et famil., se dit D'une quantité déterminée des choses qui se boivent et se mangent. *Nous n'avons qu'une bouteille, il faudrait doubler la d.* — S'emploie aussi en parlant Des choses qui entrent dans un composé quelconque. *Il faudrait à cette sauce une d. de poivre un peu plus forte.* ‖ Fig. et fam., se dit encore en parlant Des choses morales. *Il a une d. d'amour, de jalousie. Une bonne d. d'ennui. Avoir une forte d. d'amour-propre. Il n'a qu'une légère d. d'esprit.*

DOSER. v. a. Indiquer, régler la quantité et la proportion des ingrédients qui doivent entrer dans une préparation médicinale. *Cette préparation est bien dosée.* — Absol., *Ce médecin ne sait pas d.* = DOSÉ, ÉE. p. — Voy. FORMULE.

* **DOSSERET.** s. m. T. Archit. Jambage qui forme le pied-droit d'une porte ou d'une croisée. ‖ Avant-corps en forme de pilastre qui sert de pied-droit à un arc-doubleau.

DOSSIER. s. m. La partie d'un siége qui sert à appuyer le dos. *Le d. d'une chaise, d'un canapé.* — *Le d. d'un lit*, La traverse ou la planche qui soutient le chevet de certains lits ; et La pièce d'étoffe qui couvre cette planche. ‖ Assemblage, liasse de pièces relatives à une même affaire, à un même individu, et ordinairement réunies dans une même enveloppe ou chemise. *Le d. d'une procédure. Le d. d'un individu. Voyez le d. de telle commune. Les dossiers des parties ont été communiqués au ministère public. Examiner, dépouiller un dossier.*

DOT. s. f. [Le T se pron. tant au plur. qu'au sing.] (lat. *dos, dotis*). Le bien qu'une femme apporte en mariage. — Par anal., Ce qu'une fille apporte au couvent quand elle se fait religieuse.

Enc. — La *Dot*, en général, est le bien que la femme apporte au mari pour l'aider à supporter les charges du mariage, quel que soit d'ailleurs le régime adopté par les époux. Néanmoins, sous le régime de la communauté, les biens de la femme reçoivent plus ordinairement le nom d'*apports*, et la dénomination de dot se donne particulièrement aux biens de la femme mariée sous les régimes exclusifs de communauté, et surtout sous le *régime dotal*. Les caractères essentiels de ce régime sont : que l'avoir de chacun des époux reste complétement distinct ; que la dot ne s'accroît ni ne diminue pendant la durée du mariage ; et que ni les époux conjointement, ni aucun d'eux séparément, n'en peuvent disposer. Ce principe de l'*inaliénabilité de la dot* constituait le fondement même de la législation romaine relativement au mariage : *oportet reipublicæ*, disait-elle, *mulieres salvas dotes habere*. Les auteurs du droit romain avaient voulu par là garantir la femme contre sa propre faiblesse, et préserver de tout amoindrissement les biens qu'elle apportait en mariage. Le régime dotal ayant été introduit dans la Gaule par la conquête romaine, il n'a jamais cessé d'être en usage dans les provinces du midi de la France, provinces qu'on appelait autrefois *pays du droit écrit*, tandis que le régime de la communauté prévalait au contraire dans les provinces du nord et du centre, qui étaient régies par le droit coutumier.

I. *Biens dotaux.* — Sous le *régime dotal*, les biens de la femme se divisent en *biens dotaux* et *biens paraphernaux :* nous nous occuperons d'abord des premiers.

1° *Constitution de la dot.* — Elle ne peut avoir lieu que par le contrat de mariage, et ne peut être augmentée après la célébration. Tout ce que la femme se constitue elle-même et tout ce qui lui est donné par le contrat, est *dotal*, à moins de restriction expresse. La dot peut comprendre des objets déterminés, ou les biens présents et à venir de la femme en tout ou en partie, ou tous ses biens présents. Si elle se constitue simplement tous ses biens, on entend par là ses biens présents seulement, et les biens à venir n'y sont pas compris. Si la dot est constituée par les père et mère conjointement, ils la doivent chacun par moitié ; mais il faut que la mère ait expressément déclaré doter sa fille, sans cela la dot tomberait à la charge du père. La dot est prise sur les biens des constituants, quand même la fille posséderait des biens particuliers dont ses père et mère auraient la jouissance ; ce serait seulement en vertu d'une stipulation expresse que les biens particuliers de la future seraient en première ligne affectés à sa dot. Cependant, si l'un des père et mère était décédé, la constitution faite par le survivant pour droits paternels et maternels s'imputerait d'abord sur les biens provenant du défunt. Les constituants sont tenus à la garantie de la dot, et ils en doivent les intérêts à compter du mariage, sauf convention contraire (1541 à 1548). — La dot ne peut être augmentée pendant le mariage ; elle ne comprend que les biens constitués ou donnés par le contrat : ainsi l'immeuble donné en paiement d'une somme d'argent promise par le contrat ne serait pas dotal ; il en serait de même de l'immeuble acquis des deniers dotaux, à moins que la condition d'emploi n'eût été formellement stipulée (1553).

2° *Administration de la dot.* — Le mari a l'administration et la jouissance de la dot comme sous le régime exclusif de la communauté. Toutefois il peut être convenu que la femme touchera, sur ses simples quittances, une partie de ses revenus pour ses besoins personnels. Si la dot est d'un corps certain mobilier estimé dans le contrat, l'estimation, à moins de stipulation contraire, en vaut vente au profit du mari, qui n'est plus tenu qu'au paiement du prix. S'il s'agit d'immeubles, l'estimation n'en opère pas la transmission au mari ; il faut pour cela une clause expresse. Le mari, comme administrateur de la dot, est astreint à toutes les obligations de l'usufruitier ; il est responsable des prescriptions et des détériorations survenues par sa faute. Enfin, si sa mauvaise administration ou le mauvais état de ses affaires met la dot en péril, la femme peut en poursuivre la restitution, conformément aux règles établies pour les séparations de biens (1549 à 1552, 1562 et 1563).

3° *Inaliénation du fonds dotal.* — L'immeuble dotal est inaliénable. En conséquence, la révocation des aliénations consenties par l'un ou l'autre des époux ou par tous deux conjointement, peut être poursuivie, après la séparation de biens ou après la dissolution du mariage, par la femme ou par ses héritiers, sans qu'on puisse leur opposer la prescription. Le mari lui-même, pendant le mariage, peut faire annuler ces aliénations, mais il demeure sujet à des dommages-intérêts envers l'acheteur, s'il n'a pas déclaré dans le contrat de vente que l'immeuble était dotal. Le fonds dotal, étant inaliénable, ne peut pas être hypothéqué : il est également imprescriptible pendant le mariage, à moins que la prescription n'ait commencé auparavant ; mais il devient prescriptible après la séparation de biens, quelle que soit l'époque à laquelle la prescription ait commencé (1554, 1560, 1561). La loi cependant établit quelques exceptions à la règle de l'inaliénabilité du fonds dotal. L'immeuble dotal est aliénable : 1° si l'aliénation a été permise par le contrat ; 2° avec le consentement du mari pour l'établissement des enfants communs ; 3° avec ce même consentement ou, à son défaut, avec celui de la justice, pour l'établissement des enfants issus d'un précédent mariage de la femme ; mais, dans ce cas-là même, si le mari n'a pas consenti à l'aliénation, la jouissance du fonds dotal doit lui être réservée ; 4° avec autorisation de la justice, et aux enchères, pour tirer le mari de prison, pour acquitter une dette alimentaire, ou toute autre dette de la femme ou de ceux qui ont constitué la dot, pourvu qu'elle ait date certaine antérieure au contrat de mariage ; pour faire les grosses réparations qui intéressent la conservation de l'immeuble dotal ; enfin, lorsque le bien dotal est indivis et impartageable. Dans tous ces cas, la portion du prix excédant les besoins qui ont déterminé la vente demeure dotale, et il doit en être fait emploi. Quant à l'aliénation par voie d'échange, elle peut avoir lieu, du consentement de la femme, contre un immeuble de même valeur pour les quatre cinquièmes au moins, après autorisation de la justice et expertise préalable. L'immeuble reçu en échange est dotal, et il en est de même de la soulte qui peut être due à la femme : il en doit être fait emploi immédiatement (1554 à 1559).

4° *Restitution de la dot.* — A la dissolution du mariage, le mari ou ses héritiers sont tenus de rendre la dot ; sans délai, s'il s'agit d'immeubles ou de meubles à remettre en nature ; dans le délai d'un an, si la dot consiste en argent ou en meubles mis à prix par le contrat sans déclaration que l'estimation n'en transmet pas la propriété au mari. Ce dernier rend, dans l'état où ils se trouvent, les meubles dépéris sans qu'il y ait de sa faute, ainsi que les titres des obligations ou des rentes qui ont péri ou souffert des retranchements non imputables à sa négligence. L'usufruit, constitué en dot, est également remis par le mari ; mais il ne restitue pas les fruits échus pendant le mariage. La femme reprend les linges et hardes à son usage actuel, sauf à supporter la déduction de leur valeur, si ces objets ont été primitivement constitués en dot avec estimation en produisant vente au profit du mari. Lorsque le mariage est dissous par la mort de la femme, les intérêts et les fruits de la dot sont dus à ses héritiers depuis le jour de la dissolution. Quand c'est par la mort du mari, la femme a droit à l'habitation pendant un an et aux habits de deuil : de plus, elle a le choix d'exiger pendant l'année de deuil, ou les intérêts de sa dot, ou des aliments. Les fruits naturels des immeubles dotaux se partagent entre les époux ou leurs représentants à proportion de la durée du mariage pendant la dernière année, laquelle court de l'anniversaire de la célébration du mariage. — La femme qui réclame sa dot est tenue de prouver que son mari l'a reçue. Elle est dispensée de cette preuve si le mariage a duré dix ans depuis l'échéance des termes pris pour le paiement de celle-ci ; car alors le mari est censé l'avoir reçue, à moins qu'il ne justifie de diligences inutilement faites pour s'en procurer le paiement. La femme n'a pas de privilége sur les biens de son mari, mais une hypothèque qui date, pour la dot, du jour du mariage, et pour les sommes dotales provenant de successions ou de donations, du jour de la transmission opérée à son profit. D'après l'art. 8 de la loi du 23 mars 1855, si la veuve ou ses héritiers ne prennent pas inscription dans l'année de la dissolution du mariage, l'hypothèque ne vaut que du jour de la prise d'inscription. — La perte de la dot tombe sur la femme, si le mari avait, lors du mariage, un métier ou une profession, ou si, n'ayant à cette époque ni métier, ni profession, il n'est devenu insolvable que depuis ; si, lors du mariage, il n'avait pas d'état, et si, de plus, il était déjà insolvable, la femme n'est tenue de rapporter à la succession de ses père et mère que l'action qu'elle a contre la succession de son mari (1564 à 1573).

II. *Biens paraphernaux.* — On nomme ainsi les biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot. Si tous les biens de la femme sont paraphernaux, elle contribue aux charges du mariage dans la proportion fixée par le contrat, et à défaut de cette détermination, pour un tiers de ses revenus. Les règles tracées par la loi pour l'administration et la jouissance des biens de la femme sous le régime de la séparation de biens, sont appliquées aux biens paraphernaux; la femme en a donc l'administration et la jouissance, mais elle ne peut les aliéner sans y être autorisée par son mari ou par la justice. Si le mari a joui de ces biens en vertu d'un mandat de sa femme, il doit rendre compte comme tout mandataire ; si cette jouissance a eu lieu malgré l'opposition de celle-ci, il doit compte de tous les fruits tant consommés qu'existants. Dans les autres cas, il n'est comptable que des fruits existants lors de la cessation de la jouissance (1574 à 1580).

DOTAL, ALE. adj. T. Jurisp. Qui est relatif ou qui appartient à la dot. *Deniers dotaux. Régime d.*, V. D [illegible]

DOTATION. s. f. T. Droit admin. et politique.

Enc. — On nomme ainsi le don fait à un établissement public, à un hôpital, à un corps, à une compagnie, etc., pour faire face aux charges que leur impose leur destination, et la masse des fonds ou des revenus de toute nature assignés à cet effet. — La même dénomination s'applique également à la masse mobilière et immobilière des biens qui composent *la Liste civile* d'un souverain, ainsi qu'au douaire attribué à sa veuve, et aux pensions assignées aux princes de sa famille : la d. du souverain est communément appelée *D. de la couronne*. Elle sert encore à désigner les sommes allouées chaque année par le budget pour subvenir aux traitements des membres de certains corps et à leurs dépenses collectives : c'est dans ce sens qu'on dit : *D. du Sénat*, *D. du Corps législatif*, *D. du Conseil d'État*, etc. Enfin, le mot dot. s'applique également aux fonds votés annuellement pour certains établissements ou certaines institutions : telles sont la *D. de la Caisse d'amortissement*, la *D. de la Légion d'honneur* et la *D. de l'Université*. Pour ce qu'on appelle la *D. de l'armée*, Voy. Recrutement. — Enfin, sous le premier empire, on désignait encore sous le nom de d. l'ensemble des biens du *Domaine extraordinaire*, avec lesquels on récompensait les services civils et militaires.

DOTER. v. a. (lat. *dotare*). Donner une dot à une fille qui se marie ou qui se fait religieuse. *Il a doté sa fille de cent mille francs.* || Assigner, assurer un certain revenu à un établissement d'utilité publique, à un corps, etc. *D. une église, un hôpital, un collége, une académie.* || Fig., dans le style élevé, Favoriser, gratifier de quelque chose d'avantageux. *Les grâces dont la nature l'avait dotée.* = Doté, ée. part.

***DOTHIÉNENTÉRIE, *DOTHIÉNENTÉRITE.** s. f. T. Méd. Voy. Typhoïde.

DOUAIRE. s. m. (B. lat. *dotarium*). T. Droit.

Enc. — Dans notre ancien droit, on donnait le nom de *Douaire* à ce que la coutume ou le contrat de mariage accordait à la femme, en cas de survie, sur les biens de son mari. L'origine du d. remonte aux anciennes lois des Francs. Comme ces lois n'admettaient à la succession que les mâles, il était indispensable d'assurer la subsistance de la femme veuve ; de là l'usage de stipuler au profit de celle-ci certains avantages en cas de viduité. En 1214, Philippe-Auguste établit un d. légal pour le cas où le contrat de mariage n'aurait réglé en faveur de la femme aucun gain de survie. Le d. n'était point admis dans les pays de droit écrit; mais les femmes y jouissaient d'avantages au moins égaux. — On distinguait donc deux sortes de douaires, le *D. conventionnel*, appelé aussi *D. préfix*, et le *D. légal* ou *D. coutumier*. Le premier était fixé par les stipulations matrimoniales; le second, au contraire, était réglé par la coutume. Mais les principes variaient avec les lieux. Ainsi, par ex., la coutume de Bourgogne refusait le d. à la femme qui avait renoncé à la communauté ; celle de Paris ne donnait ouverture au d. qu'après la mort naturelle du mari, ou plutôt, pour rapporter le texte, après son décès, après son trépas, ce qui était exclusif de la mort civile ; en Nivernais, la *séparation de biens suffisait*. — La *quotité du d. n'était pas* non plus fixée d'une manière uniforme. A Paris et à Orléans, le d. consistait dans l'usufruit de la moitié des immeubles du mari ; dans l'Anjou, le Maine et la Picardie, il consistait dans l'usufruit du tiers seulement; en Touraine, il équivalait à l'usufruit du tiers de la dot de la femme. — Enfin, dans certaines coutumes, le d. conventionnel était substitué de plein droit au d. coutumier; dans d'autres (Paris, Chaumont, etc.), la femme avait l'option entre les deux. — La loi du 17 nov. an II (6 janv. 1794) a supprimé l'institution du d. : les libéralités, même stipulées sous ce nom dans un contrat de mariage, sont régies par les dispositions du Code relatives aux donations entre époux.

On appelait aussi *D. des enfants* une espèce de légitime accordée aux enfants qui survivaient à leurs père et mère, et renonçaient à la succession de leur père : il consistait dans la nue propriété des biens dont l'usufruit formait le d. de la femme. La renonciation à la succession du père était indispensable pour *recueillir* le d.; si les enfants se portaient héritiers, ils perdaient tout droit à ce dernier.

DOUAIRIER. s. m. T. Dr. ancien. Se disait D'un enfant qui se tenait au douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père.

DOUAIRIÈRE. adj. Veuve qui jouit d'un douaire; ne se dit que Des personnes d'un rang distingué. *Reine d. Princesse d.* || Substantiv., *Une d. Une vieille d.*

DOUANE. s. f. (ital. *dogana*, droit du doge). Administration chargée de percevoir les taxes imposées sur certaines marchandises soit à l'entrée, soit à la sortie d'un pays, et d'empêcher l'importation ou l'exportation de certains produits. *Le directeur général des douanes. Les préposés de la d. Les bureaux de la d. La d. de Marseille.* || Le lieu, l'édifice où est établi un bureau de d. *Aller à la d. Acquitter un ballot à la d.* — *Ligne de douanes*, Série de bureaux de d. établis sur divers points de la frontière d'un pays. || Taxe qui se paie à la d. *Acquitter la d. Les douanes sont trop élevées dans ce pays. En matière de douanes.*

Enc. — I. Les *Douanes* peuvent être envisagées au point de vue fiscal ou purement financier, et au point de vue économique. — Envisagées sous le rapport financier, les douanes ont pour objet de procurer un certain revenu au Trésor, en prélevant des droits à l'entrée et à la sortie des marchandises du pays. Envisagées comme instrument économique, elles doivent, en outre, (c'est du moins la fonction que leur attribue l'école protectionniste), encourager l'industrie nationale, en empêchant l'introduction des marchandises étrangères, en interdisant l'exportation de certaines matières premières et quelquefois même de certains produits, et enfin en favorisant certaines exportations au *moyen de primes. Comme* la question de la protection a été déjà traitée dans ce livre à l'article Commerce, nous considérerons ici les douanes au point de vue fiscal exclusivement, c.-à-d. comme branche des contributions publiques.

II. L'origine des taxes douanières remonte à une très-haute antiquité ; mais chez les peuples anciens, elles avaient un caractère purement fiscal. Chez les Athéniens, les droits de d. se percevaient sur l'*emporium*, c.-à-d. au lieu même où se faisait le commerce maritime en gros. Ils étaient d'un cinquantième (2 p. 0/0) sur toutes les marchandises, soit importées, soit exportées. Des droits analogues existaient dans les autres petits États grecs : ils y étaient également très-modérés.

A Rome, la perception des taxes douanières, ou *portorium*, datait sans doute des premiers temps de la cité, car Plutarque et Denys d'Halicarnasse rapportent qu'Ancus Martius ouvrit le port d'Ostie au commerce étranger, et Tite-Live nous apprend que lorsque la république, après l'expulsion des Tarquins, se vit menacée par Porsenna, le consul Valerius Publicola, afin d'attacher davantage le peuple à la nouvelle forme de gouvernement, l'affranchit de tout droit d'entrée et de tout impôt (*portoriis et tributo*). Mais cette mesure fut évidemment temporaire ; car nous voyons que, vers l'an 179 av. J.-C., les censeurs M. Æmilius et M. Fulvius Nobilior, établirent plusieurs nouveaux impôts et droits d'entrée. Enfin Velleius Paterculus rapporte que C. Gracchus augmenta le nombre des marchandises soumises aux droits de douane. Cette branche des revenus publics reçut, *du reste, à diverses époques, de fréquentes modifications.* Dans tous les cas, le produit des taxes se versait ordinairement dans la caisse de l'État, à moins que, ainsi que cela arrivait quelquefois, le sénat n'accordât à une nation conquise la faveur de les percevoir pour les appliquer à ses propres besoins, mais alors il était formellement stipulé qu'elles ne pourraient être réclamées ni aux citoyens romains ni aux alliés latins (*latini socii*). Dans les derniers temps de l'empire, tous les produits importés pour le trafic et non destinés à la consommation personnelle des importateurs étaient assujettis aux droits de d. Il figurait même dans les tarifs romains des articles inconnus à ceux des populations modernes ; tels étaient, par ex., les esclaves et les eunuques. Comme tous les autres impôts, la d. était affermée à des spéculateurs (*publicani*), qui avaient sous leurs ordres une multitude d'agents subalternes (*portitores*), disséminés sur toute l'étendue des frontières. Ceux-ci avaient le droit d'ouvrir les ballots afin de s'assurer de la nature des marchandises déclarées (*scripta*), et l'on confisquait impitoyablement celles qui ne l'étaient pas (*inscripta*), ou qu'on avait essayé de passer en contrebande. Nous avons peu de renseignements sur le taux des droits de d. chez les Romains. A l'époque de Cicéron, tous les articles portés au tarif étaient taxés au vingtième de leur valeur (*vicesima*) dans les ports de Sicile ; et il est vraisemblable qu'il en était également de même dans les autres provinces. Sous les empereurs, les droits à l'importation étaient fixés au quarantième (*quadragesima*), soit à 2 1/2 p. 0/0 de la valeur; *mais, sous Théodose, on les voit portés au huitième (octava)*, c'est-à-dire à 12 1/2 p. 0/0.

III. Une institution qui avait existé chez tous les peuples de l'antiquité devait nécessairement résister à toutes les transformations politiques et sociales. En effet, après le démembrement de l'empire romain, nous retrouvons les taxes douanières en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, etc. Nous voyons, en outre, à l'époque de l'organisation du système féodal, les seigneurs particuliers usurper à l'envi le droit d'établir des droits de d. sur leurs domaines et s'en attribuer le produit. A cette époque, les taxes douanières se confondaient généralement avec les péages et les droits de circulation que l'on prélevait à chaque pas sur les marchands, et qui étaient censés établis pour entretenir les routes et maintenir la sécurité des communications. On aurait pu croire que ces barrières si gênantes pour le commerce disparaîtraient au fur et à mesure de la réunion des grands fiefs à la couronne ; cependant il n'en fut rien. Un usage général défendait d'exporter de chaque province les produits de première utilité, comme le vin, le blé, etc. On ne dérogeait à cette règle que dans les temps d'abondance et lorsque les récoltes paraissaient devoir présenter un excédant sur les quantités requises pour la consommation. En outre, comme les seigneurs, dans les grands fiefs, les sénéchaux et les baillis, dans les provinces du domaine royal, étaient seuls juges de l'opportunité de l'exportation, ils vendaient ces permissions d'exporter, souvent même à des monopoleurs. Ainsi donc, les *terreurs ridicules des populations qui craignaient de se voir réduites* à la famine par la libre exportation, et l'avidité des personnages qui percevaient les droits, furent la cause du maintien des douanes intérieures. Quant aux douanes des frontières, elles n'eurent, selon Dareste de la Chavanne, rien de fiscal dans l'origine. On craignait seulement d'affaiblir le royaume et de fortifier les étrangers, si l'on permettait l'exportation de l'or, de l'argent, des munitions de guerre et des denrées nécessaires à la vie. C'est ce que démontre l'ord. de saint Louis, de 1254, qui prohibe la sortie du blé, du vin et de quelques autres produits de première nécessité. Mais les choses allaient bientôt changer de face.

En 1305, dans l'espoir d'accroître leurs bénéfices, les drapiers supplièrent Philippe le Bel d'interdire la sortie des laines, ainsi que des matières premières dont ils se servaient pour les teindre ou les apprêter. Comme ils offraient en même temps d'acheter cette protection en payant au Trésor un droit fixe sur chaque pièce fabriquée, ce prince s'empressa d'y consentir. Puis, comprenant aussitôt le parti qu'il pourrait tirer de ce *procédé*, il étendit la prohibition, sous des conditions analogues, à l'argent, aux chevaux, aux grains, aux bestiaux, aux vins, aux armes, aux toiles, en un mot, à presque tous les produits agricoles et manufacturés de la France. Toute denrée exportée malgré les défenses dut être confisquée avec les chevaux et les voitures. « Un règlement aussi absolu, dit Dareste de la Chavanne, était inexécutable; mais Philippe le Bel se réservait de vendre des permis d'exportation, et, cinq jours après son ordonnance, il chargea de ce soin un nouvel officier, appelé *Grand maître des ports et passages*, auquel il donna le pouvoir d'établir des gardes sur les frontières, et de poursuivre les contraventions. Sous Louis le Hutin, un grand nombre d'objets purent sortir librement, du moins en temps de paix ; mais, en 1320, Philippe le Long rétablit le système de prohibition générale : seulement il confia la délivrance des permis d'exportation ou *Droits de haut passage*, car c'est ainsi qu'on les appela, à trois commissaires nommés par la Cour des comptes. Ces ordonnances prohibitives contrarièrent singulièrement les populations étrangères, surtout les Flamands, qui ne pouvaient plus tirer de France les matières premières nécessaires à leurs fabriques. En conséquence, ces derniers offrirent à Charles le Bel de lui payer 4 deniers pour livre du prix de toutes les marchandises qu'ils achèteraient, s'il voulait rétablir la liberté d'exportation. Le roi accepta, ou du moins il consentit à exempter un certain nombre d'articles de la prohibition. Ce droit de 4 deniers pour livre payé par l'acheteur étranger fut *nommé Droit de rêve, d'un vieux mot français qui signifiait recette.* Quoique les droits de haut passage et de rêve dussent s'exclure l'un l'autre, ils furent souvent perçus concurremment. La multitude de demandes de permis adressées à la chambre des comptes, et pour chacune desquelles il fallait prendre une décision particulière, donna l'idée de simplifier le travail en dressant des *Tarifs* qui régleraient d'une manière à peu près uniforme les droits à percevoir à la sortie de certains objets. Le premier tarif, celui des laines, fut publié en 1342, et suivi presque aussitôt d'un second pour les toiles et les fils. A partir de ce moment, l'exportation fut permise pour ces objets, mais en restant soumise au paiement d'un droit fixe. En 1360, on créa un nouveau droit d'exportation, appelé *Imposition* ou *Traite foraine*, qui était destiné à payer la rançon du roi Jean, alors prisonnier des Anglais. Cette taxe devait donc être temporaire ; néanmoins elle fut perçue sans interruption jusqu'au règne de Henri II. »

« Un fait d'une haute gravité, continue le savant historien, eut lieu sous le roi Jean. Jusqu'alors les taxes douanières n'avaient été perçues qu'aux frontières du royaume ; mais plusieurs provinces ayant refusé de payer les aides qu'on leur avait demandées, ce prince ordonna que ces provinces seraient *réputées étrangères*, c.-à-d. que les marchandises sortant de pays soumis aux aides pour entrer chez elles paieraient les droits de traite, de rêve, de haut passage et d'imposition foraine, comme si elles passaient à l'étranger. Telle fut l'origine *des principales lignes de douanes établies dans l'intérieur même* de la France, qui se trouva ainsi divisée en deux parties ennemies. Le système douanier, ainsi constitué, subsista, sauf quelques réformes de détail, jusqu'au milieu du XVIe siècle, où Henri II, en 1551, remplaça les droits de rêve et de haut passage par un droit unique, le *Domaine forain*, qui frappait toutes les marchandises sans exception, et était fixé à 8 deniers pour livre de leur valeur. Toutefois plusieurs provinces demandèrent et obtinrent le maintien des anciennes taxes, qu'elles trouvaient moins onéreuses. Enfin, Henri III, regardant la faculté de permettre l'exportation comme un droit royal, imagina un nouveau droit de sortie, nommé *Traite domaniale*, qui fut d'abord levé sur les grains, les vins, les légumes, le pastel et les laines, mais qui fut plus tard étendu à beaucoup d'autres objets. »

A la même époque, les droits d'importation reçurent aussi une extension considérable. Ces droits, comme nous l'avons vu, avaient toujours existé ; mais au moyen âge, ils se confondaient avec les droits de péage. Toutefois, on peut regarder comme des taxes spéciales d'importation les droits payés par les marchands étrangers qui obtenaient le privilége de se rendre aux foires de Champagne, de Beaucaire et de Lyon. Louis XI (1475) fit aussi lever directement quelques droits sur les marchandises étrangères exposées aux foires de Lyon et de Languedoc. Les épiceries et les drogueries furent ensuite taxées, et Charles VIII et Louis XII désignèrent les ports par lesquels elles pourraient entrer en France. Les droits d'importation furent *plus tard étendus par* Henri III *à toute espèce de* marchandises et de denrées, sauf un très-petit nombre d'exceptions, et fixés à 2 p. 0/0 de la valeur (1581); mais ils ne tardèrent pas à dépasser ce taux sous les règnes suivants. De plus, les provinces réputées étrangères pour l'exportation le furent aussi pour l'importation. — Enfin, en 1598, les droits d'entrée et de sortie, qui jusqu'alors avaient été régis et affermés isolément, furent réunis par Sully en un seul et même bail qui reçut le nom de *Bail des cinq grosses fermes*. Ces *grosses fermes* se divisaient ainsi : 1° *anciens droits de sortie* : rêve, *haut* passage, domaine forain, imposition foraine ; 2° nouveaux droits de sortie ; 3° droits d'entrée sur les épiceries et les drogueries ; 4° droits d'entrée sur les autres marchandises ; 5° droits particuliers perçus à Calais.

Pendant que le pouvoir royal augmentait successivement les revenus que lui procuraient les douanes extérieures, il prenait aussi à tâche de régler ce qui concernait les péages et les douanes intérieures, car plusieurs de ces derniers droits appartenant à des provinces ou à des villes dont ils formaient la principale ressource financière, il ne pouvait guère songer à les supprimer; et plus tard, quand les provinces qui jouissaient de ces taxes furent réunies à la couronne, l'intérêt fiscal commanda leur maintien. De ce nombre étaient le *Tablier et prévôté* de la Rochelle, la *Prévôté* de Nantes, la *Comptablie* et le *Convoi* de Bordeaux, le *Denier* de Saint-André-lez-Avignon, la *Coutume* de Bayonne, le *Trépas de la Loire*, le *Péage royal* à Aix, la *Traite foraine d'Anjou*, etc. Mais les plus importantes comme les plus gênantes de ces barrières intérieures étaient les *douanes de Lyon* et *de Valence*, qui dominaient le cours du Rhône et interceptaient la route commerciale du Nord et du Midi. Déjà, en 1614, les états généraux avaient demandé que toutes les lignes de douanes fussent reportées à la frontière du royaume et qu'on abolît les péages de l'intérieur; les résistances des provinces empêchèrent la mise à exécution de cette réforme. Plus tard, sous Louis XIV lui-même, Colbert l'essaya par son édit célèbre de 1664, et ne réussit qu'en partie. Les principales dispositions de cet édit peuvent se ramener aux trois suivantes: suppression des taxes locales et particulières; substitution d'un droit unique à tous les droits divers perçus à l'exportation; substitution d'un droit également unique aux différents droits d'importation: à cet effet, un nouveau tarif était annexé à l'édit. Mais ce tarif rencontra une si grande opposition dans plusieurs provinces, que le ministre fut obligé d'en modifier l'application. Le territoire se trouva alors divisé en trois parties distinctes. On appela *Provinces des cinq grosses fermes*, ou simplement les *Cinq grosses fermes*, les provinces qui se soumirent au tarif et acceptèrent la liberté commerciale à l'intérieur: c'étaient l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, la Champagne, le Beaujolais, le Boulonnais, la Dombes, la Bresse, le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Les péages seigneuriaux et la plupart des péages provinciaux disparurent dans l'enceinte de chacune d'elles; et, de plus, les marchandises qui en sortaient et qui n'étaient pas destinées à l'exportation étrangère furent affranchies de tout droit de d. Les *provinces réputées étrangères* qui n'avaient pas voulu recevoir le tarif conservèrent leurs douanes intérieures, dont les tarifs particuliers furent maintenus: néanmoins le conseil du roi se réserva le droit d'accorder les exemptions qu'il jugerait nécessaires. Ces provinces étaient la Bretagne, l'Angoumois, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et la Franche-Comté. Enfin, on qualifia d'*Étranger effectif*, l'Alsace, la Lorraine et les Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), auxquels on adjoignit quatre villes maritimes, Bayonne, Dunkerque, Lorient et Marseille. Ces provinces et ces villes communiquèrent librement avec l'extérieur, mais furent traitées par le reste de la France comme pays étrangers pour l'importation et l'exportation. La division qui précède subsista jusqu'à l'époque de la Révolution, où la loi du 5 nov. 1790 prononça l'abolition des *traites* ou taxes douanières intérieures, à partir du 1er déc., et la confection d'un tarif unique et uniforme applicable à toute la France pour les douanes extérieures. Ce tarif parut le 15 mars 1791, et, le 23 avril suivant, on organisa l'administration qui devait en surveiller l'exécution.

IV. Nous avons vu, dès les premières années du XIVe siècle, Philippe le Bel protéger, moyennant finance, l'industrie des drapiers en interdisant l'exportation des laines indigènes, afin que ceux-ci pussent les acheter à plus bas prix. Dès ce moment le système protecteur était inventé, et à mesure que de nouvelles industries se fondèrent dans le royaume, chacune d'elles réclama et obtint sa part de protection, c.-à-d. des priviléges, un monopole, et l'appui de l'État pour écarter la concurrence étrangère. Ainsi, en 1517, François Ier défendit l'importation des draps d'or et d'argent, ainsi que des velours, satins, taffetas et damas. En 1539, il prohiba les draps du Roussillon, de la Catalogne, etc. En 1572, Charles IX défendit d'exporter les laines, lins et chanvres, que les étrangers tiraient de France pour les mettre en œuvre, et qu'ils y faisaient rentrer après les avoir travaillés. Le même prince interdit l'importation des draps, toiles, velours, satins, camelots, tapisseries, harnais, dagues, épées, etc. Henri IV prohiba également les soieries étrangères. « L'opinion que la France devait se passer des étrangers, dit Dareste de la Chavanne, fermer ses portes à leurs produits pour en fabriquer de semblables, et ne recevoir d'eux que les matières premières qu'elle ne pouvait se procurer elle-même, fut soutenue par les marchands dès le règne de François Ier, et était dominante vers la fin du XVIe siècle. Les états généraux de 1614, examinant quelle était la protection réclamée par l'industrie, la réduisaient à ces trois termes: prohibition absolue de tous les produits manufacturés de l'étranger semblables aux nôtres; suppression des droits d'entrée sur toutes les matières premières employées par notre industrie; défense d'exporter les produits français propres à servir de matières premières aux étrangers. En organisant, au moyen de ses édits et de ses tarifs, le système protecteur, Colbert ne fit donc que mettre en pratique les doctrines économiques qui régnaient de son temps. Ses successeurs marchèrent dans la même voie. La révolution aurait sans doute graduellement affranchi le commerce des entraves qui le gênaient et réduit les douanes à la fonction d'instrument de pure fiscalité, sans la coalition de l'Europe contre la France. Déjà le tarif dressé par la Constituante avait affranchi de tous droits les matières premières du travail et les denrées alimentaires de première nécessité, tout en soumettant les produits fabriqués à des droits d'autant plus élevés que la fabrication en était plus complète ou qu'ils étaient plus objets de luxe. Mais, la Convention, mettant de côté les principes les plus évidents de la science économique, crut porter un coup fatal à l'industrie de l'Angleterre, en prohibant l'importation et la vente de toutes les marchandises anglaises. Le Directoire, le Consulat et l'Empire, firent de même, et, malgré ces prohibitions, en aucun temps les progrès industriels de la Grande-Bretagne ne furent plus rapides (v. COMMERCE). Au retour de la paix, en 1815, le système prohibitif fut maintenu sauf certains adoucissements. Mais alors ce ne fut plus par mesure d'hostilité contre l'étranger: le prétexte de son maintien fut la protection de l'industrie nationale. Bien plus, on voulut aussi protéger l'agriculture nationale, et des droits de d. exorbitants frappèrent les bestiaux, les laines et les produits agricoles à l'importation. Il n'entre pas dans notre plan de rapporter tous les remaniements de tarifs qui ont eu lieu depuis cette époque. Il nous suffira de dire que, si la théorie mercantile ne trouve plus de défenseurs, il n'en est pas de même du système protecteur qui en est issu, car les idées contraires à la liberté commerciale dominent généralement dans les esprits. Au reste, il n'est pas de gouvernement qui, tout en regardant la liberté absolue des échanges entre les peuples comme l'idéal auquel on doit tendre, ne comprenne qu'il est solidaire des gouvernements qui l'ont précédé, qu'il a à tenir compte des faits existants et particulièrement de l'état des diverses fabriques qui se sont fondées à l'abri de la protection, et que la plus grande prudence doit présider à toute modification de tarifs qui peut affecter les industries vitales du pays.

V. *Administration douanière.*—Cette administration forme, avec celle des contributions indirectes, une des Directions générales du ministère des finances. Cette direction comprend sept divisions dirigées, sauf celle du personnel, par un employé supérieur qui porte le titre d'*Administrateur*. Il y a, en outre, auprès du ministère, un *Conseil d'administration*, composé du *Directeur général* et des administrateurs. Ce conseil a des fonctions très-étendues. Il délibère sur la formation du budget général des dépenses de l'administration; sur les affaires résultant de procès-verbaux de saisie ou de contravention; sur le contentieux de la comptabilité, les débets des receveurs et les contraintes à exercer contre les redevables; sur les demandes en remboursement et réduction de droits; sur les demandes et allocations de primes; sur les révocations, destitutions, mises à la retraite, et liquidations de pensions des employés; sur les créations ou suppressions de bureaux de d., ainsi que sur l'extension ou la restriction des attributions de ces mêmes bureaux; sur les suppressions ou créations d'emplois, à partir des recettes principales et des sous-inspections; et enfin sur les affaires qui lui sont renvoyées par le directeur général ou par le ministre, pour avoir son avis. En outre, il est autorisé à transiger sur les procès intentés et suivis pour contravention aux lois de d., soit avant, soit après le jugement, et ces transactions sont définitives, soit par l'approbation du directeur général, quand la condamnation encourue n'excède pas 3000 fr., soit par celle du ministre, quand la condamnation dépasse cette somme.— Dans les départements, le service des douanes comprend 30 *directions*, dont les chefs-lieux sont: Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Strasbourg, Colmar, Besançon, Bourg, Grenoble, Digne, Toulon, Marseille, Montpellier, Perpignan, Tarbes, Pau, Bordeaux, la Rochelle, Napoléon-Vendée, Nantes, Vannes, Brest, Saint-Brieuc, Saint-Lô, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne et Paris. Chaque *Directeur* a sous ses ordres des *Inspecteurs*, des *Sous-inspecteurs*, des *Receveurs*, des *Vérificateurs* et des *Commis aux écritures*. Le service se divise en deux branches principales: Les *Bureaux*, où s'effectuent toutes les opérations relatives à la perception des droits et aux actes applicables aux marchandises; et les *Brigades*, destinées à empêcher, par une surveillance active sur les côtes et sur les frontières, l'entrée ou la sortie en fraude des produits soumis aux droits. Ces brigades se composent de *Capitaines*, *Lieutenants*, *Brigadiers*, *Sous-brigadiers* et *Préposés*, et leur action est secondée, dans les pays maritimes, par une flottille de bâtiments légers. Les préposés des douanes peuvent faire, pour raison des droits de d., tous exploits et autres actes de justice que les huissiers ont coutume de faire.— Aux termes de la loi du 8 floréal an XI (28 avril 1803), la surveillance ou police des frontières de terre s'exerce dans un rayon de 2 myriamètres à partir desdites frontières. Les citoyens qui habitent dans cette zone, lorsqu'ils veulent faire venir de l'intérieur quelque objet dont l'exportation est soumise aux droits ou interdite, sont obligés de se munir d'un *passavant* spécial. Les commerçants, colporteurs, etc., qui se trouvent dans le même cas, sont également astreints à certaines formalités plus ou moins gênantes et soumis à une surveillance rigoureuse.

Sauf un certain nombre de produits qui sont frappés de prohibition, et qui peuvent seulement être déposés dans les bureaux à ce destinés, ou traverser la France (v. ENTREPÔT et TRANSIT), les marchandises de toute nature sont admises à l'*importation*, moyennant le paiement d'un droit variable suivant la nature de l'article importé, suivant la nationalité du navire qui l'a transporté, etc. Certaines marchandises sont même frappées de droits différents, appelés *Droits différentiels*, suivant leur provenance, suivant qu'elles pénètrent par une zone ou par l'autre, etc. Mais, même en acquittant les droits, que d'entraves et de formalités à subir! Certains produits ne peuvent être importés que par mer, et par tels ou tels ports désignés; il faut encore qu'ils soient apportés par des navires ayant, selon les ports, tel ou tel tonnage. Il en est de même pour lés marchandises importées par terre: telle marchandise doit passer par tel bureau de d., et telle autre par tel autre bureau, etc. — Pour l'*exportation*, il existe aussi quelques prohibitions. Mais les droits payés par les marchandises destinées à être exportées sont en général très-modérés, par suite de cette vieille erreur qu'un pays s'enrichit en exportant, tandis qu'il s'appauvrit en important. En outre, les marchandises de toute nature, hormis celles auxquelles il est accordé des drawbacks ou des primes d'exportation (v. PRIME), peuvent sortir par tous les bureaux.

Toute marchandise qui entre en France ou qui en sort doit être déclarée à la d., et la déclaration doit indiquer le nombre, la nature, le poids ou la valeur des produits, suivant qu'ils sont taxés au nombre, à la mesure, au poids ou à la valeur. La déclaration faite, les marchandises sont visitées, pesées, mesurées ou nombrées, si les préposés l'exigent, et ensuite les droits sont liquidés et perçus. L'inexactitude reconnue d'une déclaration entraîne les peines suivantes: pour *excédant du nombre des colis*, amende de 500 fr., et confiscation du colis s'il s'agit d'une marchandise prohibée; amende de 100 fr. et confiscation, si la marchandise est tarifée. Pour chaque *colis manquant*, amende de 300 fr., à moins de naufrage ou de vol. Pour *excédant* de plus d'un 20e sur les métaux et d'un 10e sur toute autre marchandise, paiement du double droit. Pour *déficit dans les quantités*, acquittement des droits. Pour *fausse déclaration de la quantité*, amende de 500 fr., et confiscation si la marchandise est prohibée; amende de 100 fr. si elle est tarifée; amende de 100 fr., sans confiscation, si le droit auquel on voulait se soustraire ne s'élève pas à 12 fr. Enfin, s'il s'agit de marchandises imposées *ad valorem*, c.-à-d. en proportion de leur valeur, les employés, lorsqu'ils jugent que la valeur a été faussement déclarée, peuvent les retenir pour leur compte moyennant le paiement de cette valeur déclarée et du dixième en sus: c'est ce qu'on appelle le *droit de préemption*.

VI. *Comptes rendus des Douanes.* — L'administration des douanes publie chaque année un *Tableau du commerce extérieur de la France*, où l'on trouve à peu près tous les matériaux nécessaires pour étudier le mouvement commercial de la France avec chaque pays étranger et pour chaque nature de marchandises. Ces relevés distinguent, en outre, ce qui concerne le *commerce* général et ce qui est relatif au *commerce spécial*. Le titre de *Commerce général* embrasse, pour l'importation, tout ce qui est arrivé en France, sans égard à la destination ultérieure des marchandises, soit pour la consommation, soit pour le transit, soit pour l'entrepôt; et, pour l'exportation, tout ce qui passe à l'étranger, sans distinction de ce qui provient de l'intérieur, de l'entrepôt ou du transit. Sous le titre de *Commerce spécial*, au contraire, on comprend seulement, d'une part, les marchandises importées définitivement, c.-à-d. mises en consommation à l'intérieur, et d'autre part, les marchandises provenant du sol ou des fabriques de France qui ont passé à l'étranger. Ce sont donc les chiffres relatifs au commerce spécial qu'il faut consulter quand on veut se renseigner sur le mouvement industriel de la France dans ses rapports avec les autres pays, et particulièrement quand on veut comparer nos importations avec nos exportations. En outre, afin de faciliter les comparaisons d'une année ou d'une période quelconque avec les années ou les périodes précédentes ou suivantes, les états de douanes donnent l'évaluation de toutes les marchandises, de deux manières, en *valeurs officielles* et en *valeurs actuelles* ou *réelles*; mais ces deux locutions ont besoin d'être expliquées. Lorsque, en 1826, le gouvernement publia pour la première fois l'évaluation des marchandises de toute nature importées ou exportées, il fut arrêté que cette évaluation servirait, pour ainsi dire, d'*unité* permanente pour toutes les évaluations subséquentes, nonobstant les variations en plus ou en moins que subissent constamment les marchandises. Les mêmes sortes de produits étant donc toujours évaluées de la même manière, les différences qu'on remarque dans les chiffres qui expriment les *valeurs officielles* des objets représentent des différences de *quantités*. Les valeurs *actuelles* ou *réelles*, au contraire, donnent l'expression exacte de l'importance des échanges effectués dans l'exercice dont il s'agit. Elles représentent donc beaucoup mieux que les premières l'état vrai du mouvement commercial.

Ceci compris, nous donnerons quelques chiffres relatifs au commerce de la France dans l'année 1856.

La totalité des *importations* s'est élevée à:

	Com. gén.	Com. spé.
Valeurs officielles en millions de fr.	2,267	1,521
— actuelles	2,740	1,990

Durant le même exercice, le mouvement des *exportations* a été:

Valeurs officielles en millions de fr.	3,320	1,627
— actuelles	2,650	1,893

Ce qui donne pour le *total* des importations et exportations:

Valeurs officielles en millions de fr.	5,587	3,148
— actuelles	5,390	3,883

Les trois tableaux qui suivent indiquent: le premier, les principales marchandises importées au commerce spécial, c.-à-d. pour être mises en consommation en France; le second, les principales marchandises exportées par le commerce spécial, c.-à-d. les principales exportations de produits naturels ou manufacturés de notre pays; le troisième, le total des importations et exportations (commerce spécial) qui ont eu lieu entre la France et tous les pays étrangers avec lesquels nous avons des relations commerciales de quelque importance. Les valeurs sont exprimées en millions de francs

VII. *Produit des Douanes.* — Il existe entre la d. considérée comme instrument de protection et la d. considérée comme instrument fiscal un antagonisme évident. En effet, lorsque le législateur interdit l'importation de certains articles, ces articles ne rapportent rien au Trésor. Si, au contraire, il permet leur importation sous le paiement d'un droit élevé, le revenu donné par ces marchandises sera d'autant moindre que le droit sera plus exagéré. Il est clair que les droits de d. perçus sur un article quelconque en accroissent nécessairement le prix, d'où résulte la nécessité de tarifs modérés, si l'on veut augmenter le nombre des consommateurs et, par conséquent, si l'on veut faire rendre beaucoup à la d.; mais un tarif modéré est un tarif fiscal et non un tarif protecteur. Une autre considération commande la modération, c'est la facilité de la contrebande, dont l'activité augmente en raison de l'élévation des droits douaniers. Le seul remède à la contrebande est l'abaissement des tarifs, car alors elle ne trouve plus une prime suffisante, les risques devenant supérieurs aux bénéfices possibles. Cette mesure accroît encore indirectement le revenu douanier; car elle rend la perception plus facile, et permet de diminuer le nombre des employés. Enfin, il est bon de remarquer que, à la différence des impôts ordinaires, les taxes douanières rendent d'autant plus au Trésor qu'on dégrève davantage les contribuables. Sans doute on voit, dans tous les pays civilisés, les recettes des douanes augmenter chaque année par suite du développement naturel de la production agricole et manufacturière; mais l'expérience est là pour démontrer que cet accroissement peut devenir beaucoup plus rapide par l'effet des réductions de tarifs. C'est ce que prouve

IMPORTATION. DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MOYENNE des 5 ann. précéd.	VALEURS officielles. 1856.	VALEURS actuelles. 1856.
Céréales	59.0	[illegible]	303.3
Soies	128.9	175.5	247.6
Coton et laine	125.4	149.6	116.6
Laines en masse	53.0	17.8	[illegible]
Sucre des colonies françaises	45.5	60.8	[illegible]
Houille crue	44.4	58.7	[illegible]
Graines oléagineuses	33.9	52.5	[illegible]
Bois communs	41.3	42.7	76.6
Peaux brutes	28.0	32.4	65.8
Cendres et regrats d'orfévre	30.0	31.0	31.0
Fer (autre que la fonte brute)	6.5	29.5	26.5
Riz	11.8	27.5	34.7
Poils propr. à la filat. et à la chapell.	13.6	27.4	6.8
Bestiaux	13.4	24.0	56.0
Arachides et noix de touloucouna	18.4	24.0	8.3
Indigo	21.4	20.5	16.3
Cuivre	19.1	20.2	36 5
Café	18.9	20.2	32.5
Lin	20.7	19.3	26.1
Fonte brute	10.5	19.1	22.9
Graines à ensemencer	5.3	18.8	18.8
Tabac en feuilles	35.8	18.5	7.5
Huile d'olive	16.4	15.3	24.8
Sucre étranger	17.0	14.9	29.3
Fruits de table	9.7	14.9	17.8
Plomb	10.2	14.4	18.7
Tissus de lin ou de chanvre	12.0	11.7	9.5
Bois exotiques	7.5	10.1	9.9
Nattes de paille, d'écorce, de sparte.	7.0	10.0	3.3
Tissus de soie	7.9	8.7	11.3
Cochenille	5.9	8.6	3.0
Zinc	7.9	7.7	12.4
Horlogerie	7.4	7.7	6.3
Chevaux	7.6	6.7	14.5
Poissons de mer	6.6	6.5	14.0
Pelleteries	3.5	6.1	8.3
Machines et mécaniques	2.9	6.1	6.1
Écorces de quinquina	3.0	5.6	2.8
Suif brut et saindoux	1.9	5.3	12.4
Étain brut	4.6	5.0	8.8
Chanvre	1.8	4.1	6.3
Cacao	2.9	3.7	7.1
Rogues de morue et de maquereau	2.6	3.7	1.7
Soufre	2.9	3.5	5.3
Chapeaux de paille, d'éc., de sparte.	2.7	3.4	1.1
Fromages	3.3	3.1	7.4
Poivre et piment	3.0	3.1	3.3
Fils de lin et de chanvre	3.2	3.1	3.0
Nitrate de soude	2.2	2.5	3.4
Gommes exotiques	2.8	2.4	1.9
Fils de poils de chèvre	1.9	2.4	3.6
Graisse de poisson	2.3	2.4	5.7
Beurre	2.1	2.0	3.5
Bimbeloterie et mercerie	1.2	1.6	1.7
Poils de porc et de sanglier	1.3	1.2	1.6
Thé	1.0	1.2	1.5
Nitrate de potasse	1.2	1.0	1.7
Inst. arat., lim., râpes, scies et outils.	0.9	1.0	1.0
Autres marchandises	116.0	176.8	231.9
TOTAUX	1,078.9	1,521.0	1,989.8

EXPORTATION. DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MOYENNE des 5 ann. précéd.	VALEURS officielles. 1856.	VALEURS actuelles. 1856.
Tissus de soie et de fleuret	256.9	337.7	453.9
Tissus de laine	146.2	193.9	184.8
Tissus de coton	166.0	186.4	72.1
Tablett., bimbelot., mercer., parapl.	46.0	69.2	98.6
Vins	71.1	59.4	205.2
Peaux ouvrées	41.4	55.1	70.3
Linge et habillements	31.7	49.8	63.2
Poteries, verres et cristaux	35.9	44.9	30.2
Sucre raffiné	25.1	42.9	35.8
Papier et ses applications	30.3	38.4	36.4
Tissus de lin et de chanvre	33.4	37.1	17.0
Soies	16.7	32.2	42.0
Ouvrages en métaux	20.9	26.2	42.4
Couleurs	12.3	22.1	4.9
Peaux tannées, corroyées, etc.	15.6	19.4	44.0
Poils propr. à la filat. et à la chapell.	12.4	17.5	6.5
Parfumerie	12.8	16.7	11.9
Eau-de-vie et esprit-de-vin	21.5	16.6	63.0
Garance	14.4	15.9	17.1
Chevaux, mules, mulets et bestiaux.	12.5	12.8	29.7
Modes et fleurs artificielles	7.7	12.6	12.6
Orfévrerie et bijouterie	9.0	12.5	12.6
Graines à ensemencer	9.8	11.8	12.5
Fils de coton et fils de laine	8.7	11.4	7.5
Poissons de mer et poiss. marinés	7.3	11.1	14.4
Huiles volatiles	8.4	10.6	0.6
Bois communs	7.7	10.3	9.9
Graines et fruits oléagineux	6.5	9.4	7.5
Fruits de table	8.4	9.2	11.6
Médicaments composés	6.4	8.6	7.9
Beurre	5.0	7.4	13.2
Œufs	6.5	7.2	11.3
Sel de marais ou de saline	2.9	6.9	4.0
Articles divers de l'industr. parisien.	3.3	5.5	5.5
Tissus de poils	0.9	5.4	5.4
Savons	3.9	4.6	6.7
Machines et mécaniques	3.6	4.4	4.4
Céréales	38.3	4.2	7.6
Horlogerie	2.9	3.9	6.2
Chardons cardières	2.0	3.2	3.0
Extraits de bois de teinture	7.6	3.1	1.6
Coutellerie	1.9	3.1	3.2
Liqueurs	1.9	2.8	2.3
Armes	1.6	2.6	4.1
Viandes salées	3.4	2.4	4.6
Huile d'olive	2.1	2.4	2 6
Or battu, laminé ou filé	1.5	2.4	2.4
Laines	0.7	1.6	3.6
Fers	1.9	1.4	1.9
Tourteaux de graines oléagineuses.	0.9	1.2	3.7
Fils de lin ou de chanvre	0.9	1.2	0 9
Peaux brutes et pelleteries	1.0	1.0	1.1
Plaqués	1.2	0.8	0.8
Chandelles	0.8	0.6	0.9
Lin	0.6	0.6	0.8
Autres marchandises	107.3	145.3	165.1
TOTAUX	1,307.6	1,626.9	1,893.0

PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.	MOYENNE des 5 ann. précéd.	VALEURS officielles. 1856.	VALEURS actuelles. 1856.
Angleterre	399.5	530.1	708.7
États-Unis	349.2	446.5	546.4
Belgique	253.4	301.3	385.8
Espagne	115.8	187.2	203.8
Algérie	143.7	172.4	147 6
États sardes, Monaco	160.1	166.3	213.0
Association douanière allemande	102.5	149.4	200.0
Turquie	76.4	127.3	170.0
Suisse	91.1	118.7	145.5
Russie	42.4	88.9	126.7
Indes anglaises	47.4	73.0	71.5
Deux-Siciles	38.5	71.0	93.8
Brésil	47.4	59.5	74.8
Ile de la Réunion	43.0	54.6	61.5
Égypte	19.2	47.1	54.1
Martinique	37.4	41.1	48.2
Toscane, Lucques	27.9	35.5	43.7
Chili	21.2	33.5	40.6
Possess. espagnoles en Amérique	29.9	33.4	45.9
Pays-Bas	32.4	31.3	45.1
Guadeloupe	29.6	30.8	37.0
Rio de la Plata	19.4	26.1	32.4
Pérou	22.2	25.9	39.5
Mexique	22.3	24.3	22.9
Côte occidentale d'Afrique	16.9	22.5	12.7
Autriche	13.3	22.1	26.6
États barbaresques	13.1	21.2	22.9
Sénégal	16.2	19.2	12.8
Norwége	15.9	16.7	24.2
Villes hanséatiques	17.1	16.6	28.5
St-Pierre et Miquelon et Gr. Pêche.	15.0	13.8	25.5
Grèce	4.1	13.5	12.6
Portugal	7.7	12.8	15.4
Haïti	13.2	12.7	14.1
Uruguay	10.3	12.4	16.9
États romains	6.2	11.5	14.0
Ile Maurice et cap de B.-Espérance.	6.7	10.8	16.3
Venezuela	8.6	8.1	9.5
Indes hollandaises	6.8	7.9	10.6
Suède	6.1	7.7	12.8
Nouvelle-Grenade	5.1	7.6	6.9
Possessions françaises dans l'Inde	7.9	7.1	6.4
Possessions danoises en Amérique	5.4	5.5	6.3
Autres pays d'Afrique	2.3	4.6	3.0
Chine, Cochinchine et Océanie	3.3	4.6	7.3
Cayenne	4.5	4.5	4.8
Possessions anglaises en Amérique	1.2	2 1	3.4
Philippines	1.3	1.9	2.1
Danemark	2.5	1.8	3.6
Guatémala	1.3	1.5	1.7
Équateur	0.6	1.0	1.6
Possessions hollandaises en Amérique.	0.1	0.3	0.3
Bolivie	0.2	0.3	0.2
Épaves et sauvetages	0.2	0.2	0.2
Hanovre	0.3	0.2	0.1
Mecklembourg-Schwerin	0.2	0.0	0.0
TOTAUX	2,386.5	3,147.9	3,882.8

l'histoire financière de la Hollande, du Piémont, de l'Association douanière allemande, mais surtout de l'Angleterre, qui, la première, est entrée hardiment dans cette nouvelle voie. Ainsi, par ex., en Angleterre, les cafés payaient, en 1824, 1 shilling la livre, quand ils venaient des colonies ; 1 shill. 6 pence lorsqu'ils venaient de l'Inde, et 2 shill. lorsqu'ils étaient de provenance étrangère. Les droits ayant été réduits cette année par Huskisson, à 6 pence, 9 pence et 1 sh. 3 pence, selon la catégorie, l'importation pour la consommation et le revenu du fisc augmentèrent dans une proportion inespérée. Dans la période de 1820 à 1824, la consommation annuelle avait été de 7 à 8 millions de livres pesant, et le revenu de la douane avait été, en moyenne, de 7,500,000 à 8 millions de fr. Quatre ans après, en 1828, la consommation s'était élevée à 17,100,000 liv. pesant, et le produit douanier à 11 millions de fr. En 1830, la première était de 22,600,000 liv. pesant, et le second de 14,475,000 fr.

Il est impossible d'objecter que ce résultat est un cas particulier, exceptionnel. En effet, lorsque la même mesure, celle de la réduction des tarifs, a été appliquée d'une manière générale et systématique par sir Rob. Peel (les successeurs de ce grand homme d'Etat ont d'ailleurs continué son œuvre), le produit donné par les articles dégrevés a été sans cesse croissant, de façon à combler le déficit produit par la suppression des droits sur une foule d'articles. En 1841, le revenu provenant des droits d'importation était de 547,450,000 fr. Divers droits qui produisaient plus de 48 millions furent supprimés en 1842, 1843 et 1844. Pendant les huit années suivantes, on supprima, sans compter les droits sur les blés, d'autres droits divers qui rendaient au Trésor environ 182 millions de fr., et malgré cela, le produit des douanes, grâce à l'accroissement des importations d'objets frappés de droits, mais de droits fort réduits, est resté presque le même. En 1855, les droits à l'importation (depuis longtemps il n'y a plus de droits à l'exportation) ont rendu la somme énorme de 519,693,000 fr., et, en 1856, celle de 590,459,000. Qu'eût-ce donc été si, au lieu de supprimer absolument, comme l'a fait le gouvernement anglais, non-seulement les droits sur les blés étrangers, mais encore les taxes qui grevaient toutes les substances alimentaires et toutes les matières premières nécessaires à l'industrie, il se fût contenté de réduire autant que possible les taxes en question? Ceci ne veut pas dire toutefois que nos voisins n'aient pas agi sagement en affranchissant purement et simplement les substances alimentaires et les matières premières de l'industrie. En opérant cette suppression, ils n'ont pas fait œuvre simplement financière, mais œuvre véritablement économique, car ils ont rendu la vie plus facile à leur population ouvrière, diminué considérablement le fléau du paupérisme, imprimé une activité prodigieuse à leur industrie agricole, manufacturière et commerciale, et enfin, comme conséquence nécessaire, provoqué un développement extraordinaire de leur marine marchande.

En France, le produit de nos droits de douanes proprement dits ne va pas tout à fait à 200 millions de fr. En 1856, il a été seulement de 178,600,000 fr., dont 177 millions *à l'entrée* et 1,600,000 fr. *à la sortie*. L'année précédente, il avait été plus considérable, et s'était élevé à 192 millions, dont 190,400,000 *à l'entrée*, et 1,400,000 *à la sortie*. Nous ne portons pas ici les droits de navigation, la taxe de consommation sur les sels, etc., quoique ces espèces de contributions soient perçues par l'administration des douanes, parce qu'elles n'ont aucun rapport avec la quantité ou la valeur des marchandises importées ou exportées. = V. COMMERCE, PRIME, ENTREPÔT et TRANSIT.

DOUANIER. s. m. Employé de la douane, qui est préposé pour visiter les marchandises importées ou exportées, pour percevoir les droits, etc.

* **DOUANIER, IÈRE.** adj. Qui a rapport à la douane. *Tarif d. Taxe douanière.*

* **DOUAR.** s. m. (arabe. *dar*, entourer). Mot arabe qui désigne une Espèce de village formé de tentes disposées en cercle, dont le milieu sert de parc pour renfermer les troupeaux pendant la nuit. ‖ Par extens., se prend quelquefois pour Tribu.

DOUBLAGE. s. m. (R. *doubler*). T. Mar.

Enc. — On appelle ainsi le revêtement en feuilles de cuivre, de zinc ou en planches, qui enveloppe la carène d'un navire, afin de préserver cette partie, qui est constamment submergée, de la piqûre des vers et de tous les accidents qui attaqueraient les bordages. Les doublages de bois de sapin, jadis seuls employés, sont abandonnés aujourd'hui: Actuellement, on double presque tous les navires avec des feuilles de cuivre rouge. Ce d. est le plus durable, le plus propre à la marche du navire, à cause du poli de sa surface sur laquelle l'eau glisse très-aisément, et le moins attaquable aux coquillages et aux herbes marines qui s'attachent à la carène et retardent la marche des bâtiments. Il est aussi plus avantageux en cas de choc, parce que les ruptures ne s'étendent pas au delà du point frappé. Comme le cuivre est fort cher, on a essayé de doubler les navires avec le fer, le fer-blanc, le plomb et le zinc ; mais on est toujours revenu au cuivre. Le bronze seul présente quelque avantage sur ce dernier ; mais cet alliage est encore plus coûteux.

DOUBLE. adj. 2 g. (lat. *duplex*). Qui vaut, qui pèse, qui contient une fois autant que le simple. *D. louis. D. paie. D. charge. D. dose. D. portion. Une somme, une valeur d. d'une autre. Celui qui ne fait pas enregistrer un acte dans le délai prescrit, paie d. droit.* ‖ Qui est composé de deux choses pareilles, ou analogues entre elles, ou seulement de même nature, de même espèce. *Feuillet d. Fruit d. D. porte. D. croisée. La maison a une d. entrée. Corps de logis d. en profondeur. Soulier à d. couture. Une boîte à d. fond. Un d. rang de colonnes. Fermer une porte à d. tour. Nouer à d. nœud. Vous avez eu un d. tort. Il m'a rendu un d. service. Avoir à répondre à une d. accusation. Ce fut un d. malheur. La d. autorité qu'il exerce. Il voit les objets doubles. — Mot, phrase à d. entente, à d. sens,* Qui est susceptible de deux interprétations. — *Acte d.*, V. ACTE. ‖ T. Compt., *Tenue de livres en partie d.* ou *à partie d.* V. LIVRES. — *D. emploi*, Ce qui a été porté deux fois en recette ou en dépense dans un compte ; et dans le langage ordinaire, Ce qui fait inutilement répétition. *Cela fait d. emploi*, ‖ T. Jurisp. *D. lien*, V. LIEN. ‖ T. Botan. *Fleur d.*, V. FLEUR. ‖ T. Médec. *Fièvre d.*, V. FIÈVRE. ‖ T. Musiq. *D. croche*, Voy. NOTATION. — *D. fugue*, Fugue à deux sujets, V. FUGUE. ‖ T. Jeu. Au

Domino. *D.-as, d.-deux, d.-trois*, etc., Domino sur lequel l'as, le point deux, etc., est répété. — Au Trictrac. *Gagner partie d.*, Prendre douze points de suite. = Fig., se dit De certaines choses plus fortes ou qui surpassent en qualité les autres choses de la même espèce. *D. bière. Encre d. Eau de fleurs d'oranger d.* — *D. bidet*, V. Bidet. ‖ *Fête d.; D. majeur, etc.*, V. Fête. ‖ Fig. et famil., *D. coquin, d. fripon, etc.*, Grand coquin, grand fripon, etc. = Qui a de la duplicité. *C'est un homme d. Un caractère d.* On dit, dans un sens anal., *C'est un homme à d. face, à d. visage.* = Double. s. m. Toute chose qui équivaut à deux fois une autre. *Ce nombre est le d. de tel autre. Sa fortune est augmentée du d. Condamner au d. Payer le d. Gagner, perdre le d. Plus du d.* — *Parier d. contre simple*, Parier deux contre un. — *Jouer à quitte ou à d.*, Voy. Quitte. ‖ *Le d. d'un corps de logis*, L'une des moitiés d'un corps de logis qui a double épaisseur. *On a mis toutes les garde-robes dans le d.* — *Le d. d'un acte, d'un traité, d'une note*, L'un des originaux, ou seulement La copie d'un acte, etc. — *D. de compte*, Celui des originaux de compte que le comptable garde entre ses mains. — *Avoir des doubles dans sa bibliothèque, dans son herbier, etc.*, Avoir deux ou plusieurs exemplaires du même ouvrage, deux ou plusieurs échantillons d'une même plante, etc. *Je lui ai cédé mes doubles.* ‖ *Mettre une chose en d., en plusieurs doubles*, La replier sur elle-même une ou plusieurs fois. — Fig. et fam., *Mettre les morceaux en d.*, Manger à la hâte. ‖ T. Peint. *Le d. d'un tableau*, La copie d'un tableau faite par l'auteur même de l'original. ‖ T. Théâtre. Acteur ou actrice qui remplace un chef d'emploi dans un rôle. *Cet acteur est le d. d'un tel. La pièce a été jouée par les doubles.* On dit, dans un sens analogue, *Donner un rôle en d.* ‖ T. Mus. *Le d. d'un air*, Le même air répété en le variant de différentes manières. *Le d. du Carnaval de Venise.* Inusité; on dit aujourd'hui *Variations.* ‖ T. Métrol. Monnaie ancienne qui valait deux deniers, et dont les six faisaient un sou. — Fig. et fam., on dit, *Cela ne vaut pas un d.; Je n'en donnerais pas un d.*, pour exprimer Qu'une chose a peu de valeur. = Double, s'emploie aussi adverbial. *Voir d.*, Voir les objets comme s'ils étaient doubles. *Payer d.*, Payer deux fois la valeur. = Au double. loc. adv. Une fois plus. *Payer, acheter au d.* — Fig., *Il m'a fait une sottise, il me la paiera au d. J'ai reçu de vous un bon office, je vous le rendrai au d.*

* **DOUBLÉ.** s. m. T. Orfèvr. V. Plaqué. ‖ T. Jeu de billard. *Voilà un beau d.*, Voilà une bille qui est belle à doubler, ou qui a été doublée adroitement. On écrit quelquefois *Doublet*, mais on prononce *Doublé.*

DOUBLEAU. s. m. T. Charpent. Solive plus forte que les autres, qu'on place dans un plancher, la solive d'enchevêtrure, par exemple. ‖ T. Architect. *Arc-doubleau*, Voy. Voûte.

* **DOUBLE-MARCHEUR.** s. m. T. Erpétol.

Enc. — Ce mot est la traduction du nom grec *Amphisbène* (ἀμφὶς, des deux côtés, et βαίνω, je marche), que les Grecs donnaient à une espèce de Serpent. Cuvier, dans sa méthode, l'a adopté pour désigner sa première famille d'*Ophidiens vrais.*

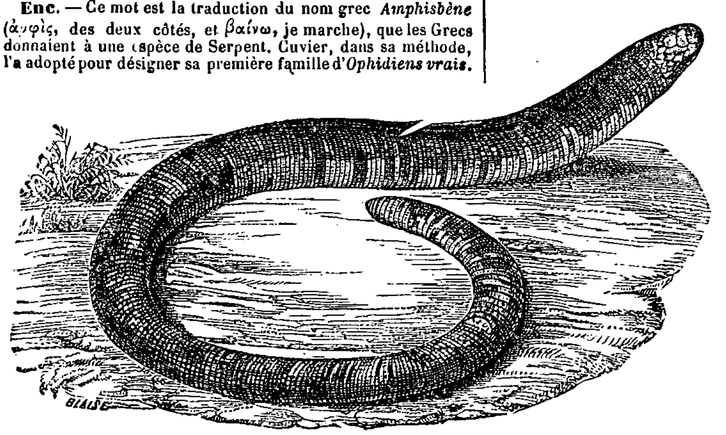

Plusieurs auteurs ont voulu reporter cette famille, sous le nom d'*Amphisbéniens*, dans l'ordre des Sauriens. Cette transposition ne nous paraît nullement justifiée, bien que ces Serpents se rapprochent des Sauriens sous plusieurs rapports. Cuvier avait d'ailleurs très-exactement signalé ces analogies qui l'avaient déterminé à placer ses *Doubles-Marcheurs* à la tête des Ophidiens vrais, et à la suite des Sauriens, comme formant la transition de cet ordre-ci à celui-là. — « Les Doubles-Marcheurs, dit-il, ont encore la mâchoire inférieure portée par un os tympanique immédiatement articulé au crâne, les deux branches de cette mâchoire soudées en avant, et celles de la mâchoire supérieure fixées au crâne et à l'os intermaxillaire, ce qui fait que leur gueule ne peut se dilater comme dans les autres Ophidiens vrais, et que leur tête est toute d'une venue avec le reste du corps, forme qui leur permet de marcher également bien dans les deux sens. » En outre, ces animaux ont les yeux excessivement petits, le corps couvert d'écailles, l'anus fort près de son extrémité, la trachée longue, le cœur très en arrière, et les deux poumons très-inégaux, l'un étant excessivement court, tandis que l'autre est fort étendu en longueur. Aucune des espèces de cette famille n'est venimeuse.

Les *Amphisbènes* ont le corps entouré de rangées circulaires d'écailles quadrangulaires, une rangée de pores au-devant de l'anus, et des dents coniques et peu nombreuses ; mais celles-ci n'existent qu'aux mâchoires et non au palais. Presque toutes les espèces de ce genre sont américaines : telle est l'*Amph. enfumée* (Fig. ci-dessous) qu'on trouve au Brésil et à Cayenne. Ces animaux, dont la longueur ne dépasse guère 60 centimèt., vivent de petits insectes : aussi les rencontre-t-on souvent dans les fourmilières et les nids de Termites ; ce qui a fait croire au peuple que les grandes Fourmis se chargent de les nourrir. — Le g. *Leptosterne* diffère surtout du précédent par une réunion de quelques plaques qu'on remarque au-dessous de la partie antérieure du tronc.

Les *Typhlops* ont les yeux plus ou moins rudimentaires et ordinairement cachés sous la peau, ce qui leur a valu le nom sous lequel on les désigne (τυφλώψ, aveugle). Ils n'ont de dents qu'à l'une des deux mâchoires. Leur corps est vermiforme et couvert de petites écailles imbriquées. Ce sont de petits serpents semblables, pour le coup d'œil, à des Vers de terre. Ils habitent dans les lieux humides ou sous les pierres, se creusent de petites galeries à la manière des Lombrics, et se nourrissent de larves, d'insectes et de petits vers. On en trouve dans les pays chauds des deux continents. La seule espèce européenne est le *Typh. vermiculaire* de l'Archipel et de la Morée.

Le g. *Trogonophide* est caractérisé par le mode d'insertion de ses dents, qui sont fixées sur le sommet même des maxillaires, au lieu d'être appliquées contre la face interne de ces os dans une sorte de rainure, comme on l'observe chez les genres précédents. La seule espèce connue, le *Trog. de Wiegmann*, habite la Barbarie : on l'a trouvée dans la province d'Oran. C'est un petit serpent vermiforme, long de 30 cent. au plus, qui vit sous les pierres et dans les lieux obscurs.

DOUBLEMENT. adv. Pour deux raisons, en deux manières. *Vous m'avez d. obligé. Il est d. puni. Vous étiez d. coupable.*

DOUBLEMENT. s. m. * Action de doubler. *Il n'y a pas dans notre langue de règle générale pour le d. des consonnes.* ‖ T. Prat. anc. *Enchérir par d. et tiercement*, Doubler, tripler les enchères. ‖ T. Tactique anc. Augmentation des rangs et des files d'un bataillon.

DOUBLER. v. a. (lat. *duplicare*). Augmenter d'une fois autant, mettre le double. *D. la somme. D. la dose. D. sa dépense. D. ses capitaux. Tous les postes furent doublés. D. l'étape.* ‖ T. Tactiq. anc. *D. les rangs*, et *d. les files*, Y mettre le double de ce qui a coutume d'y être. ‖ S'emploie aussi Pour marquer une augmentation considérable. *Il a doublé ses torts envers moi.* — *D. le pas*, Marcher plus vite. — T. Mar. *D. le sillage*, Faire plus de chemin. *D. un autre bâtiment*, Le surpasser en vitesse. *D. les manœuvres*, En augmenter le nombre, afin que, si l'une vient à se rompre, une autre puisse la remplacer. *D. un cap, une pointe, etc.*, Passer au delà d'un cap, etc. *D. une ligne de vaisseaux ennemis*, La mettre entre deux feux. ‖ Garnir d'une doublure, appliquer une étoffe contre l'envers d'une autre. *D. un manteau. D. une robe. D. de soie, de toile, de serge, etc.* — T. Mar. *D. des voiles*, Les fortifier par de nouveaux lés de toile cousus sur ceux dont elles sont déjà composées. *D. un navire*, Lui faire un doublage de feuilles de cuivre, de planches, etc. ‖ *D. un corps de logis*, Joindre un autre corps de logis à la face de derrière de celui qui est déjà fait. ‖ T. Théâtre. *D. un rôle, un acteur*, Jouer un rôle au défaut de l'acteur chef d'emploi. ‖ Mettre double et Mettre en double. *D. du fil, de la laine, de la soie. D. une feuille de papier, une serviette.* ‖ T. Jeu de billard. *D. une bille*, La faire frapper contre une des bandes du billard pour qu'elle revienne au côté opposé. *D. une bille au milieu, au coin*, et Absolum., *D. au milieu, au coin.* = Doubler. v. n. Devenir double. *Leur nombre a plus que doublé. La population de cette ville a doublé en dix ans.* ‖ T. Jeu de paume, *La balle a doublé*, Elle a touché deux fois la terre. = Doublé, ée. part. ‖ Adjectiv., T. Mathém. *Raison doublée*, Raison de carrés. 16 *est à* 4 *en raison doublée de* 4 *à* 2, *c'est-à-dire comme le carré de* 4 *est au carré de* 2. ‖ T. Méd. *Fièvre doublée*, Voy. Fièvre.

DOUBLET. s. m. Sorte de pierre fausse faite d'un morceau de cristal doublé en dessous avec du verre coloré. *Ce n'est pas une émeraude, c'est un d.* ‖ T. Jeu de trictrac. Les deux dés qui amènent le même point. *D. d'as. D. de deux. Amener des doublets.* ‖ T. Jeu de billard. Voy. Doublé.

DOUBLETTE. s. f. T. Mus. Voy. Orgue.

DOUBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, dans les fabriques, double la laine, la soie, etc., sur le rouet.

DOUBLON. s. m. T. Métrol. V. Monnaie. ‖ T. Typogr. Voy. Épreuve.

DOUBLURE. s. f. Étoffe qui est double ou est destinée à en doubler une autre. *La d. d'un manteau, d'une robe.* — Fig. et prov., *Fin contre fin n'est pas bon à faire d., ne vaut rien pour d.*, On ne réussit guère à tromper aussi fin que soi. ‖ T. Théâtre. Acteur qui en double un autre. *Cet acteur est la d. d'un tel. La pièce était jouée par les doublures.*

* **DOUC.** s. m. T. Mam. Voy. Semnopithèque.

DOUCE-AMÈRE. s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

DOUCEÂTRE. adj. 2 g. [On pron. *Douçâtre.*] Qui est d'une douceur fade. *Une saveur d. Cela a quelque chose de douceâtre.*

DOUCEMENT. adv. Avec ménagement, sans sévérité, sans aigreur. *Reprendre quelqu'un d. de ses fautes.* — Avec humanité, avec bonté. *Traiter d. les vaincus. Il en use d. avec ses domestiques.* — Tranquillement, sans s'échauffer, sans s'emporter. *Nous nous expliquâmes d. et nous parvînmes à nous entendre.* ‖ Tranquillement, paisiblement, avec calme. *Sommeiller d. Vivre d. dans la solitude. Il est mort d. au milieu de ses enfants.* — Agréablement, commodément, dans une certaine aisance. *Passer le temps d. avec ses amis. On peut vivre assez d. à la campagne avec peu de chose.* ‖ Sans bruit, avec peu de bruit. *Marchez d., il dort. Entrez d. Je me glissai d. derrière son lit.* — A voix basse. *Ils parlaient si d. que je n'ai pu saisir ce qu'ils disaient.* — Sans éclat, sourdement. *C'est une chose qu'il faut faire d.* — Paisiblement, sans qu'il y ait de trouble, de désordre. *On craignait que la mesure ne causât quelque désordre, mais tout s'est passé fort d.* ‖ Délicatement, avec ménagement. *Poser une chose à terre d. Allez-y plus d. Cette affaire veut être conduite d.* — Légèrement, faiblement. *Frapper d. Bercer d.* ‖ Lentement. *Si vous allez si d., vous n'arriverez pas à temps. Le chemin est si mauvais, qu'on est obligé d'aller d.* — *Aller d. en besogne*, Travailler mollement, ou Mener une affaire sagement, sans rien précipiter. ‖ Médiocrement bien. *Comment allez-vous? D., très-d. Cette affaire marche-t-elle? Tout d.* ‖ Fam., se dit Lorsqu'on veut contenir ou réprimer la vivacité, la pétulance, l'impatience de quelqu'un. *D., monsieur, vous vous oubliez. D., ne nous échauffons point.*

DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux sans être agréable, qui est d'une douceur fade. *Vin d., liqueur doucereuse.* ‖ Fig. et fam., Doux, poli, bienveillant, mais avec affectation. *C'est un homme d. Il a l'air d., le ton d., la mine doucereuse.* — Dans un sens anal., on dit, *Des propos d. Des vers d. Une lettre doucereuse.* ‖ S'emploie quelquefois substantiv., en parlant Des personnes. *Faire le d. auprès des femmes.*

DOUCET, ETTE. adj. et subst. Diminutif de *Doux*; ne se dit que Des personnes et signifie, Qui a une apparence de douceur. *Il a un petit air d. Mine doucette. Faire le d. C'est une petite doucette.* Fam.

DOUCETTE. s. f. T. Bot. Voy. Valérianées.

DOUCETTEMENT. adv. Doucement. *Il s'en allait tout d.* Très-fam.

DOUCEUR. s. f. (latin. *dulcitudo*). Saveur douce. *La d. du miel, du sucre. Les fruits de nos jardins ont une d. exquise. D. fade.* — Famil., se dit quelquefois Des choses mêmes qui ont cette saveur. *Cet enfant aime beaucoup les douceurs.* ‖ Par anal., se dit Des qualités qui flattent les autres sens. *La d. d'un parfum.*

La D. de la voix. Donnez plus de d. à votre chant. La d. de la peau. La d. de l'air, du temps. Allez jouir des douceurs de la campagne. La d. du repos, du sommeil. Son style est plein de d. et d'harmonie. ‖ Par ext., se dit Des qualités qui flattent le goût, l'esprit, le cœur, qui procurent à l'âme une jouissance agréable et paisible. *La d. de ses yeux, de ses regards. Une grande d. de visage. Une physionomie pleine de d. Elle fut séduite par la d. de son langage. Goûter les douceurs de la vie, de la paix, de la société. Mes peines ne sont pas sans quelque d. La d. de commander* ou *du commandement. La d. d'être aimé. La solitude a ses douceurs.* ‖ Qualité de l'âme, égalité d'humeur qui fait qu'on se prête aisément aux volontés d'autrui, et qu'on traite les autres d'une manière douce et éloignée de toute sévérité. *D. d'esprit, de caractère. Cet homme est d'une d. admirable. Cette femme est la d. même. Sa d. est inaltérable. On admirait la d. de ses mœurs.* ‖ S'emploie aussi absolum. pour exprimer une Façon d'agir douce et éloignée de toute espèce de violences. *Traiter quelqu'un avec d. Employer la d. Gouverner les peuples avec d. Prendre quelqu'un par la d. Un naturel enclin à la d. Tout par d. et rien par force.* Prov., *Plus fait d. que violence.* ‖ Fam., *Douceurs,* au plur., se dit Des choses flatteuses et galantes qu'un homme dit à une femme. *Conter, dire des douceurs à une femme. Prêter l'oreille aux douceurs des galants.* ‖ Fam., Profit, gratification. *Cela lui a valu quelque d. Les domestiques ont de la peine dans cette maison, mais ils y ont beaucoup de douceurs.* = En Douceur. loc. adv. et fam. Doucement, avec ménagement, avec précaution. *Quand vous soulèverez ce meuble, allez-y bien en d. — Prendre les choses en d.,* Ne point se blesser, ne point s'offenser de ce qu'il peut y avoir de désobligeant dans les procédés ou les paroles de quelqu'un.

DOUCHE. s. f. (lat. *ducere,* conduire). T. Méd.

Enc. — On appelle ainsi une colonne d'eau ou de vapeur, d'une hauteur et d'un diamètre déterminés, qu'on dirige sur une partie du corps. — La *Douche* est dite *descendante,* lorsque la colonne du liquide tombe verticalement, *ascendante* lorsqu'elle est dirigée de bas en haut, et *latérale* quand elle est dirigée horizontalement. Les *douches d'eau* se distinguent en *chaudes* et en *froides.* Les premières sont principalement employées dans le traitement de l'aliénation mentale : on les dirige le plus souvent sur la tête du malade, tandis que son corps est plongé dans une baignoire d'eau tiède. Elles déterminent un ébranlement particulier du système nerveux et une sensation profonde. On en obtient parfois des résultats fort avantageux. Néanmoins nous croyons qu'on en abuse assez souvent, et que, dans beaucoup de cas, il vaudrait mieux recourir aux affusions froides qui stimuleraient utilement la périphérie cutanée tout entière. Les douches *chaudes,* particulièrement celles qui se font avec des eaux minérales, constituent un moyen précieux dans les rhumatismes chroniques, les affections chroniques des articulations, les engorgements chroniques des viscères, etc. Les douches liquides descendantes et latérales s'administrent au moyen d'un tuyau de cuir qui est muni d'un robinet qu'on ouvre et qu'on ferme à volonté, et où l'eau arrive d'un réservoir plus ou moins élevé. La force avec laquelle frappe la d. dépend de l'élévation de ce dernier et du volume de la colonne. Les douches ascendantes représentent de véritables jets d'eau. Dans certains cas, on administre la d. sous forme de pluie, au moyen d'un ajutage qui ressemble à une pomme d'arrosoir et qui s'adapte à l'extrémité du boyau de cuir.

Les *douches de vapeur,* aujourd'hui si usitées, sont employées dans les mêmes cas que les douches chaudes. On les administre de la même manière, au moyen d'un tuyau qui communique avec un réservoir renfermant de l'eau maintenue constamment à l'état d'ébullition. — On donne encore le nom de *douches d'air* aux injections d'air pratiquées dans certaines affections de l'organe auditif, pour désobstruer la trompe d'Eustache. Ces sortes d'injections, qui paraissent avoir été imaginées par le Dʳ Deleau, ont donné dans quelques cas des résultats avantageux.

DOUCHER. v. a. Donner la douche. *On m'a douché le genou. Se faire d.* = Douché, ée. part.

DOUCINE. s. f. T. Archit. Voy. Moulure.

DOUCIR. v. a. T. Technol. Polir ; ne se dit que Des glaces. *D. à la roue.* = Douci, ie. part.

DOUELLE. s. f. (lat. *dolium,* tonneau). T. Archit. Le parement intérieur ou extérieur d'un voussoir. ‖ Par extens., La courbure d'une voûte. ‖ * T. Tonnelier. Synon. de *Douve.*

DOUER. v. a. (lat. *dotare*). T. Droit. Donner, assigner un douaire. *Il a doué sa femme de telle somme.* ‖ Dans le langage ordinaire, Avantager, pourvoir, orner ; ne se dit que Des avantages, que des grâces qu'on reçoit du ciel, de la nature. *Dieu l'a doué d'une grande vertu, d'une grande sagesse. La nature l'a doué d'heureuses facultés. Sa fille était douée d'une rare beauté.* = Doué, ée. part. *C'est un jeune homme heureusement doué,* Qui possède des talents naturels, des aptitudes rares. = Conj. V. Jouer.

DOUILLE. s. f. (lat. *dolium,* tonneau). Petit tube ; se dit principalement de la Partie creuse et cylindrique d'une baïonnette, du fer d'une pique, d'une bêche, etc., qui sert à l'adapter au canon du fusil, au bois de la pique, au manche de la bêche, etc.

DOUILLET, ETTE. adj. Doux et mollet, tendre et délicat. *Un oreiller bien d. Il a la peau douillette.* ‖ Se dit d'une personne trop délicate qu'un rien incommode. *Il est très-d.* — Subst., *C'est une douillette. Faire le d.* ‖ Se dit quelquefois pour Sensible, en parl. D'une partie du corps, d'un membre qui a été malade et n'est pas encore bien rétabli. *Il a encore le pied d.*

DOUILLETTE. s. f. Vêtement de soie ouaté, qu'on met par-dessus les autres, en hiver.

DOUILLETTEMENT. adv. D'une façon douillette.

DOULEUR. s. f. (lat. *dolor*). Sensation pénible résultant d'une impression quelconque produite sur une partie du corps. *D. vive, aiguë, violente, cuisante, déchirante, insupportable, atroce. Sentir, éprouver une d., de la d. dans la tête, à la tête. Causer de la d. Résister à la d. Ses traits expriment la d. Les douleurs du corps. D. de tête, d'estomac, etc.,* Qu'on éprouve à la tête, etc. — *Les douleurs de la goutte, de l'enfantement, etc.,* Que cause la goutte, etc. On dit de même, *D. rhumatismale, néphrétique, etc.* — *Cri de d.,* Cri que provoque la douleur. ‖ Impression morale pénible que font éprouver les peines de l'esprit ou du cœur, et L'état moral qui en résulte. *Une affreuse d. Une d. mortelle. D'amères douleurs. Être accablé, pénétré, navré de d. Être plongé dans la d. Apaiser, soulager, modérer la d. de quelqu'un. La d. qu'il ressentit de cette perte. Faire éclater, laisser éclater sa d. Épancher sa d. Elle feignit d'entrer dans sa d. Les douleurs ne se ressemblent point. La d. l'a conduite au tombeau. L'accent de la d.* Prov., *Pour un plaisir, mille douleurs,* Si l'on a quelque plaisir dans la vie, il est suivi de mille amertumes. = Syn. V. Affliction.

Enc. — La *Douleur* résulte d'impressions particulières faites sur les extrémités, les filets ou les troncs des nerfs, impressions qui sont transmises par ces nerfs au cerveau et perçues par cet organe. Toute d. a son siége véritable dans le cerveau, car c'est uniquement dans le centre cérébral que l'impression, par cela qu'elle est perçue, devient une sensation. En effet, lorsqu'on fait cesser, par la section du tronc ou des rameaux nerveux, toute communication entre l'appareil encéphalique et la partie sur laquelle agit l'impression, celle-ci n'étant pas perçue, la sensation de d. ne peut plus se produire. Il en est de même lorsque, cette communication n'étant pas interrompue, le cerveau se trouve lui-même dans certains états physiques ou moraux particuliers. C'est ainsi que, dans certaines formes d'aliénation mentale, dans les attaques d'épilepsie et d'hystérie, dans l'extase, dans certains cas d'affections morales très-vives, le cerveau, ou malade, ou occupé ailleurs pour ainsi dire, se montre indifférent aux impressions quelconques qui lui sont apportées par les nerfs. C'est donc de l'état accidentel ou habituel du cerveau que résulte la différence d'*impressionnabilité à la d.*, si l'on peut parler ainsi, qu'on observe chez les divers individus et dans les diverses races de l'espèce humaine. — Quoique la d., comme toutes les autres sensations, ait son siége dans le cerveau, celui-ci la rapporte au lieu et à l'organe qui a reçu l'impression déterminante de la sensation douloureuse : on souffre à la peau, à l'estomac, etc., et c'est pour cela que, dans le langage ordinaire, on dit qu'on éprouve une d. à l'estomac, etc. Dans ce sens, toutes les parties du corps, à l'exception de l'épiderme, des ongles, des cheveux et des poils, peuvent devenir le siége de douleurs : l'absence de tout filet nerveux dans la couche épidermique, etc., explique aisément cette exception.

La d. varie, pour l'intensité et le caractère, suivant les tissus où elle prend naissance et suivant les causes qui la produisent ; elle n'est pas la même dans le nerf et dans le muscle, dans l'inflammation et dans le cancer, etc., mais nous ignorons le pourquoi de ces différences, car ce n'est pas répondre que de dire, avec Bichat, que chaque tissu vit à sa manière, et est doué d'un mode de sensibilité particulier. Dans tous les cas, il résulte de là une foule d'espèces de douleurs qu'on désigne par des expressions particulières, telles que celles-ci : *démangeaison, prurit, cuisson, picotement, érosion, brûlure;* douleur *gravative, pulsative, pongitive, lancinante, tensive, contusive, mordicante, déchirante, térébrante, conquassante, vive, sourde, obtuse ; tranchées ;* douleur *nerveuse, goutteuse, rhumatismale ;* sensation d'*étouffement,* de *suffocation,* de *strangulation ; malaise, anxiété, frisson, froid fébrile, horripilation, fatigue, lassitude, brisement des membres ; impatiences* et *inquiétudes musculaires ; agacement* et *crispation des nerfs ; fourmillement, engourdissement,* etc. (La plupart de ces termes étant faciles à comprendre, il serait fastidieux d'en donner l'explication.) En outre, on donne aussi à la d. des dénominations relatives à la partie dont elle est le siége. On l'appelle *Odontalgie,* lorsqu'elle affecte les dents ; *Otalgie,* quand elle a son siége dans l'oreille ; *Névralgie,* lorsqu'elle réside dans un tronc ou dans un rameau nerveux ; la d. de tête est appelée *Céphalalgie,* lorsqu'elle est aiguë, *Céphalée,* quand elle est chronique, *Hémicrânie* ou *Migraine,* quand elle n'occupe qu'un côté de la tête ; la d. de l'estomac a reçu les noms de *Cardialgie* et de *Gastrodynie ;* celle des intestins et de certains viscères est appelée *Colique ;* celle des mamelles, *Mastodynie,* etc.

La d. n'est qu'un symptôme, mais ce symptôme accompagne le plus grand nombre des maladies. C'est elle en général qui, la première, appelle l'attention sur la partie malade ; et elle concourt, avec les autres ressources de la séméiologie, à éclairer le médecin sur le siége et la nature des affections. Enfin, elle est quelquefois entre ses mains un puissant moyen de guérison. Mais la d. ne se borne pas toujours à remplir ce que nous appellerions volontiers cette utile fonction. Dans un grand nombre de cas, elle constitue le symptôme prédominant et le plus intolérable de la maladie, et tous les efforts de l'art ont pour objet de la supprimer. A cet effet, on a surtout recours aux substances désignées sous le nom de *narcotiques,* telles que l'opium et ses alcaloïdes, la ciguë, la belladone, la stramoine, etc., qu'on emploie, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, en les appliquant sur le lieu douloureux. Dans les grandes opérations chirurgicales, la d. extrême qui les accompagne parfois, produit les résultats les plus fâcheux : elle épuise les forces du malade avec une promptitude extraordinaire, et peut même, quand son intensité est portée au maximum, déterminer la mort ; heureusement la découverte des moyens *anesthésiques* est venue nous fournir le moyen d'anéantir la d. dans tous les cas où l'intensité de celle-ci peut être un danger ou même un simple inconvénient.

L'*Éther* est la première substance dont on ait constaté la propriété *anesthésique,* c'est-à-dire la propriété de déterminer l'insensibilité à la d. Cette découverte, qui date seulement de 1846, est due au chimiste Jackson et au dentiste Morton, tous deux Américains. L'année suivante, en 1847, le Dʳ Simpson d'Édimbourg fit connaître un nouvel agent anesthésique, le *Chloroforme,* qui agit absolument de la même manière que l'éther, mais qui a une action plus rapide et plus sûre : aussi est-il aujourd'hui presque exclusivement employé. Quand on veut produire l'anesthésie, il suffit de faire respirer au malade les vapeurs que dégagent, soit l'éther, soit le chloroforme. Naguère on se servait à cet effet de petits appareils appropriés ; aujourd'hui on se contente de verser le liquide sur une compresse ou une éponge qu'on applique aussitôt sous le nez et sur la bouche du patient.

Les phénomènes qui accompagnent l'*éthérisation* ou la *chloroformisation* peuvent se rapporter à deux périodes, dont chacune comprend trois temps. — La première période est celle pendant laquelle les fonctions de la vie animale sont seules suspendues ; la seconde, qui succède insensiblement à la première, est celle dans laquelle l'agent anesthésique suspend les fonctions de la vie organique elle-même. A peine les vapeurs anesthésiques sont-elles répandues dans l'organisme que celui-ci éprouve en général une excitation remarquable ; mais bientôt la sensibilité et l'intelligence deviennent plus obtuses, et finissent par s'éteindre. En même temps, les mouvements volontaires et réflexes commencent à s'affaiblir, et ils disparaissent graduellement et complétement après l'annihilation de la sensibilité et des facultés intellectuelles. Ceci est la fin de la première période. La seconde débute par l'abaissement de la chaleur animale, qui résulte de l'anéantissement des fonctions du système nerveux ; mais cette diminution de la calorification va toujours croissant à mesure que les mouvements respiratoires se troublent et s'affaiblissent. La diminution et la cessation de l'hématose sont la conséquence directe du trouble et de l'affaiblissement de la fonction respiratoire ; et enfin, la paralysie du cœur, c.-à-d. la mort, succède à la suppression de toutes les fonctions de la vie animale. Ainsi se termine la seconde période.

La plupart des physiologistes admettent que les phénomènes successifs observés dans l'éthérisation sont le résultat de l'action des vapeurs anesthésiques sur les centres nerveux. Flourens, en particulier, conclut des nombreuses expériences auxquelles il s'est livré, que l'action des anesthésiques va d'abord aux lobes cérébraux et au cervelet, puis à la moelle épinière, et enfin à la moelle allongée. Ainsi, l'animal perd d'abord l'intelligence et l'équilibre des mouvements ; il perd ensuite le sentiment et le mouvement lui-même. Quand il a perdu le sentiment et le mouvement, il perd la vie si l'éthérisation se prolonge. La théorie qui admet que l'insensibilité se produit par l'intermédiaire des centres nerveux, quelque vraisemblable qu'elle paraisse, a cependant rencontré des adversaires. Les docteurs Amussat et Faure, par ex., se sont efforcés d'expliquer tous ces phénomènes par l'asphyxie. Cette théorie, d'abord dédaignée, a aujourd'hui des partisans zélés au sein de l'Académie de médecine. D'après les expériences de plusieurs physiologistes, l'anesthésie serait la conséquence d'un état d'asphyxie déterminé par l'action directe des vapeurs anesthésiques sur l'appareil respiratoire tout entier. Ils s'appuient particulièrement sur ce fait, que le chloroforme ne produit pas l'anesthésie quand il est introduit dans un seul poumon. Dans cette théorie, les anesthésiques déterminent directement l'asphyxie en abolissant les propriétés physiologiques du tissu pulmonaire, et, par suite, la stase du sang dans les capillaires de ce tissu.

Quoi qu'il en soit de cette question qui paraît réclamer encore de nouvelles recherches, il est évident, d'après ce que nous avons dit tout à l'heure, que l'emploi des anesthésiques peut être fort dangereux dans des mains inhabiles, ainsi que dans certains états pathologiques de l'individu qu'il s'agit d'éthériser. Des accidents beaucoup trop nombreux ont été la conséquence de l'éthérisation imprudemment pratiquée : nous pensons donc qu'on doit la réserver pour les opérations longues et douloureuses.

Nous ne parlerons pas de l'anesthésie locale, pour laquelle on a essayé non-seulement l'éther et le chloroforme, mais encore le gaz oxyde de carbone et les vapeurs d'amylène, attendu que les résultats obtenus jusqu'ici sont fort incertains. Si le problème de l'éthérisation locale est un jour résolu, ce sera une des conquêtes les plus précieuses que puisse faire la thérapeutique, aujourd'hui si pauvre en moyens propres à diminuer les souffrances des malades.

DOULOIR (SE). v. pron. (lat. *dolere*). Se plaindre. Vieux, et ne se dit qu'à l'infinitif.

DOULOUREUSEMENT. adv. Avec douleur, d'un ton douloureux. *Il a été très-d. affecté de la perte de son fils. Se plaindre d.*

DOULOUREUX, EUSE. adj. (lat. *dolorosus*). Qui cause de la douleur, qui marque de la douleur. *Une plaie douloureuse. Un mal d. Des cris d. Une plainte douloureuse.* — Par ext., se dit Des parties du corps qui sont si sensibles, qu'on ne saurait y toucher sans causer de la douleur. *Il a le pied d.* ‖ Qui cause de la peine, de l'affliction. *Souvenir d. Cette perte m'a été fort douloureuse. Le spectacle d. des souffrances d'autrui. Une séparation douloureuse. Un instant d.*

* **DOUM.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

* **DOURO.** s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **DOUROUCOULI.** s. m. T. Mam. V. GÉOPITHÈQUES.

DOUTE. s. m. État de l'esprit qui hésite entre l'affirmation et la négation ; incertitude, ou ce qui cause le doute, l'incertitude. *Être en d. Laisser en d. Flotter dans le d. D. bien fondé, mal fondé. N'avoir aucun d. Former un d. Lever, résoudre un d. Laisser un d. Ce cas de conscience n'a pas été si bien éclairci qu'il ne me reste encore quelque d. Proposer ses doutes. Tirer, délivrer quelqu'un d'un d. Cela est hors de d. Nul d., point de d. que cela ne soit.* Prov., *Dans le d., abstiens-toi.* — *Mettre une chose en d., la révoquer en d.,* En contester la certitude. ‖ Soupçon, conjecture. *J'avais bien quelque d. de cette intrigue.* ‖ Crainte, appréhension. *Dans le d. d'un événement fâcheux, il faut prendre ses précautions.* = SANS DOUTE. loc. adv. Certes, assurément. *C'est là sans d. une très-belle action. Viendrez-vous demain? Sans d.* ‖ Par extens., Probablement, selon toutes les apparences. *C'est là sans d. monsieur votre père. Il arrivera sans d. aujourd'hui.* — Par ellipse, se joint quelquefois avec la conj. *Que. Sans d. que vous n'avez pas fait attention à ce que vous disiez.*

Syn. — *Incertitude*, *Irrésolution.* — Ces trois mots marquent l'indécision : mais l'*incertitude* vient de ce que l'événement des choses est inconnu ; le *doute*, de ce que l'esprit ne sait pas faire un choix ; et l'*irrésolution*, de ce que la volonté a de la peine à se déterminer. On est dans l'*incertitude* sur l'issue d'un procès, dans le *doute* de ce qu'on doit croire ou faire ; dans l'*irrésolution* sur ce qu'on veut faire.

Enc. — L'homme, en même temps qu'il est doué d'intelligence, est un être faible et borné : il y a donc des choses qu'il ignore, d'autres qu'il connaît avec une entière certitude, et d'autres dont il est forcé de douter. S'abstenir d'affirmer lorsque notre intelligence manque des moyens de découvrir le vrai, est sage et légitime ; mais se résigner à l'incertitude et ne faire aucun effort pour en sortir, c'est indolence d'esprit et lâcheté de cœur, car l'homme a reçu tous les moyens nécessaires, la raison et la foi, pour s'élever à la connaissance certaine des choses qu'il lui importe le plus de savoir. Cette pusillanimité et cette apathie sont aujourd'hui tellement répandues, du moins pour les choses philosophiques et religieuses, qu'elles constituent, si l'on peut parler ainsi, la maladie caractéristique de notre siècle. Cet état déplorable de l'âme, lorsqu'il est devenu habituel, constitue l'*indifférence.* Dans le plus grand nombre des cas, cette indifférence est un état purement passif, dans lequel l'homme, semblable à la brute, s'endort pour ne plus se réveiller à la vie intellectuelle et morale. Le scepticisme, c'est-à-dire le d. érigé en système, est peut-être un symptôme moins grave que cette atonie ordinairement incurable. Le scepticisme, en effet, exige un certain déploiement de force intellectuelle ; ses efforts pour recueillir les motifs plus ou moins spécieux qu'il a de douter, et pour démontrer que tous les problèmes sont insolubles, témoignent même que l'esprit se préoccupe encore de leur solution. Il égare la pensée, parce qu'il est généralement le fils de l'orgueil, mais il ne la tue pas, et tant que l'intelligence vit, il y a lieu d'espérer qu'elle s'ouvrira à la lumière. — Il faut se garder de confondre avec le d. des sceptiques, ce d. provisoire et fictif qu'on a si bien nommé le *d. méthodique*, car il n'est lui-même qu'un moyen d'arriver à la vérité. Il a pour unique objet, comme l'a fait voir admirablement Descartes, la recherche d'une vérité incontestable qui résiste à tous les efforts faits pour l'ébranler, et qui soit capable de servir de base à toutes les autres vérités qu'il importe à l'homme de connaître. — V. PHILOSOPHIE.

DOUTER. v. n. (lat. *dubitare*). Être dans l'incertitude, n'être pas sûr. *D. du zèle, de la probité de quelqu'un. D. du succès d'une affaire. Pouvez-vous d. de mon cœur. Il n'a jamais douté des mystères de la religion. D. de tout. N'en doutez pas. Je doute fort qu'il vienne. Je ne doute pas qu'il ne vienne. Doutez-vous que je sois malade? Doutez-vous que je ne tombe malade, si je fais cette imprudence? J'en doute. Je doute fort si je partirai demain.* — *D. de quelqu'un*, Avoir des soupçons sur sa probité, sur sa fidélité, etc. *Il m'est impossible de d. de lui.* — Fam., *Ne d. de rien*, se dit De celui qui décide hardiment des matières les plus difficiles, qui se jette avec confiance dans des entreprises hasardeuses. *Les sots ne doutent de rien.* On dit aussi absol., *Cet homme ne doute jamais.* = SE DOUTER. v. pron. Croire sur quelque apparence, conjecturer, soupçonner. *Se d. de quelque chose. Je m'en doutais bien. Elle s'en était toujours doutée. Cela lui est arrivé au moment où il ne s'en doutait pas, où il ne se doutait de rien. Je me doutais bien qu'il en viendrait là. Il ne se doutait pas qu'on eût des preuves contre lui.* ‖ Famil., *Ne pas se d. d'une chose*, L'ignorer complétement, ou la connaître fort mal. *Il se prétend fort habile dans cet art, mais il ne s'en doute pas. Il y a bien des choses dont vous ne vous doutez pas.*

Obs. gram. — Lorsque le verbe neutre *Douter* est suivi de la conjonction *que*, il régit toujours le subjonctif, peu importe que la phrase soit affirmative, négative ou interrogative. *Je doute fort que cela soit. Je ne doute pas qu'il ne vienne. Doutez-vous que je sois malade? Doutez-vous qu'il ne vienne?* Mais si l'on demande dans quel cas le verbe de la proposition subordonnée doit prendre la négation *ne*, il n'est pas possible de donner une règle aussi absolue ; il faut, en effet, distinguer trois cas : 1° Si le premier terme de la phrase a la forme affirmative, on ne doit pas employer la négation : *Je doute qu'il soit heureux.* 2° Si le premier terme a la forme négative, le second doit prendre la négation : *Je ne doute pas qu'il ne vienne.* 3° Si le premier terme est interrogatif, il faut encore distinguer deux cas, celui où le second terme est affirmatif et celui où il est négatif. Lorsque ce second terme est négatif, on met la négation : *Doutez-vous que je ne tombe malade, si je commets cette imprudence?* mais quand il est affirmatif, il ne faut plus de négation : *Doutez-vous que je sois malade?* = Le verbe pronominal *se douter*, ne suit pas les mêmes règles, attendu qu'au lieu de marquer l'incertitude, il a généralement une signification positive, celle de Croire, de Soupçonner. En conséquence, lorsqu'il est suivi de *que*, il régit habituellement l'indicatif. *Je me doute qu'il viendra. Il se doutait bien qu'on en viendrait là. Vous doutiez-vous que la chose se passerait ainsi?* Le subjonctif ne devient donc nécessaire que lorsque le premier terme exprime lui-même une négation, ou présente la forme interrogative avec une signification d'incertitude : *Il ne se doutait pas qu'on eût des preuves contre lui. Vous seriez-vous jamais douté qu'il pût réussir à s'échapper?*

DOUTEUSEMENT. adv. Avec doute. Inus.

DOUTEUX, EUSE. adj. Dont il y a lieu de douter. *Un succès d. Une affaire douteuse. Réputation douteuse. Probité douteuse. Son droit était plus que d. Des moyens d.* ‖ En parlant Des personnes, se dit De celles sur lesquelles on ne peut pas trop compter, ou De l'opinion desquelles on n'est pas très-sûr. *Trois membres sont pour vous, trois contre, et les autres sont d.* ‖ Équivoque, ambigu. *Une réponse douteuse.* ‖ *Pièce d'or* ou *d'argent douteuse*, Celle qu'on soupçonne d'être fausse ou de bon aloi. ‖ *Jour d., lumière, clarté douteuse*, Jour ou lumière faible qui permet à peine de distinguer les objets. ‖ T. Gramm. *Noms d.*, Ceux que les uns mettent au masculin et d'autres au féminin. — * Dans la Prosodie, *Voyelle, syllabe douteuse*, Celle qui est longue ou brève dans le vers, à la volonté du poëte. ‖ *Douteux* s'emploie quelquefois substantiv., dans la première de ses acceptions. *Risquer le certain pour le d. Gardons-nous de mêler le d. au certain et le chimérique avec le vrai.*

Syn. — *Incertain, Irrésolu.* — *Douteux*, ne se dit que des choses ; *incertain*, se dit des choses et des personnes ; *irrésolu*, ne se dit que des personnes ; il marque de plus une disposition habituelle, et tient au caractère. On dit d'un fait légèrement avancé, qu'il est *douteux;* d'un bonheur légèrement espéré, qu'il est *incertain*. Ainsi, *incertain* se rapporte à l'avenir, et *douteux* au passé ou au présent.

DOUVAIN. s. m. Bois propre à faire des douves.

DOUVE. s. f. (B. lat. *doga*). Planche qui entre dans la construction d'un tonneau ou de quelque autre ouvrage de tonnellerie. *Les douves d'un tonneau.*

DOUVE. s. f. T. Bot. V. RENONCULACÉES. ‖ *T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX.

DOUX, OUCE. adj. (lat. *dulcis*). Dont la saveur est agréable et analogue à celle du miel, du lait, du sucre. *Orange douce. Ce fruit est trop d. Huiles d'amandes douces. La plupart des vins d'Italie sont d. Un aliment d. et sain.* Prov., *Ce qui est amer à la bouche est d. au cœur.* On dit aussi substantiv., dans ce sens, *L'amer et le d. sont deux qualités contraires.* — *Mets trop d.*, Mets trop sucré. On dit aussi D'un potage, d'une sauce où il n'y a pas assez de sel ou d'épices, qu'*Il est trop d.*, qu'*Elle est trop douce.* — *Eau douce*, L'eau des rivières, des lacs, des étangs et des fontaines, par oppos. à L'eau de la mer, qui est salée. *Poisson d'eau douce.* ‖ Par anal., se dit De tout ce qui fait une impression agréable sur les autres sens, sans y causer une sensation vive. *Cela est d. au toucher. D. à la vue, à l'odorat, à l'oreille. Odeur douce. Haleine douce. Un parfum très-d. Avoir la peau douce. Le poil de cet animal est fort d. Voix douce. Une douce musique. Son chant avait je ne sais quoi de d. qui pénétrait l'âme. Un d. parler. D. ramage. Une langue douce et harmonieuse. Le d. murmure des eaux. Une douce harmonie. Un jour d. Une lumière douce. Un d. éclat. Le vert est la couleur la plus douce à l'œil. Des mouvements d. Des contours d. et gracieux. Un d. balancement.* — *Style d.*, Style aisé et coulant. *Une éloquence douce*, Éloquence où l'on ne remarque pas de grands mouvements, mais qui plaît et s'insinue dans le cœur. *Il avait une éloquence douce et persuasive.* On dit dans le même sens, *Une douce onction.* — *Vue douce*, Vue où il y a d'agréables repos, paysage harmonieux et paisible. — *Cheval d., monture douce*, Qui ne fatigue point le cavalier. On dit aussi, *Ce cheval a une allure douce, les allures fort douces, des mouvements d.* Dans un sens anal., on dit, *Une voiture douce.* — *Escalier d., montée douce, pente douce*, Qui n'est pas rude, qu'on monte sans fatigue. On dit de même, *Une descente douce.* — T. Méd. *Purgation douce, médecine douce, purgatif d.*, Qui a peu d'activité, ou bien Qui agit sans fatiguer le malade. ‖ En parl. De l'état de l'atmosphère, sign. Qui est d'une température agréable, qui n'est ni trop chaud, ni trop froid, qui est calme. *Un air d. Un temps d. Il fait très-d. La température a été fort douce cet hiver.* — *Un d. zéphyr*, Un petit vent frais et agréable. Poétiq., on dit aussi, *La douce haleine du zéphyr, des vents.* — *Pluie douce*, Pluie menue, plus chaude que froide, qui tombe sans orage. — *Chaleur douce*, Chaleur modérée, agréable ; se dit aussi De la température d'un corps quelconque. Dans un sens analog., on dit, *Un feu d.*, Un feu modéré, peu ardent. — *Douce influence*, Influence agréable, salutaire, et qui se fait sentir peu à peu. *La douce influence du printemps.* ‖ Calme, tranquille. *Un d. sommeil. Un d. repos. Le d. silence de la mort, des bois. Une douce soirée. Une douce retraite. Il mène une vie fort douce. Une douce mélancolie. Une douce langueur. Une mort douce.* ‖ Qui est peu pénible, qui est aisé à supporter, qui n'est pas rigoureux. *Un travail d. Le service est fort d. dans cette maison. Un sort fort d. Une situation assez douce. De d. reproches. Une douce raillerie. Les conditions de la paix furent très-douces. Est-il un joug plus d. que celui du Seigneur. Des lois douces. Une religion douce. La douce morale de l'Évangile. Un châtiment d. C'est un supplice trop d. pour un monstre pareil.* ‖ Figur., humain, clément, affable, bénin ; se dit alors par opposit. à Cruel, farouche, rude, sévère. *Un homme d., d'un esprit d., d'un caractère d. Humeur douce, Naturel d. Elle est douce et caressante. Ce prince fut religieux envers les dieux et d. envers les hommes. Un peuple d. et hospitalier. Il a des inclinations douces, des mœurs douces. Cet animal est fort d. Un gouvernement d. et paternel.* On dit également, *Une douce bienveillance. Une douce affabilité. Une douce piété, etc.* — *Cheval d.*, Qui n'est ni fringant, ni ombrageux. ‖ Qui dénote la bonté habituelle de l'âme, une disposition bienveillante, affectueuse, etc. *Une physionomie douce. Un d. maintien. Des regards d. et affectueux. Un d. sourire. Un air d. et gracieux. Parler d'un ton d. Une douce gaieté.* — *De douces paroles*, Des paroles obligeantes, affectueuses, ou Des propos tendres, galants. On dit aussi, dans ce dernier sens, *De d. propos.* — Fam., *Faire les yeux d.*, Voy. ŒIL. *Billet d.*, Voy. BILLET. ‖ Figur., Qui émeut ou touche agréablement ; qui flatte l'esprit, le cœur, l'imagination, et procure à l'âme une jouissance agréable et paisible. *Un d. baiser. Un d. embrassement. De douces étreintes. De d. entretiens. Un d. souvenir. Un d. sentiment. Une douce pensée. Une d. émotion. De douces larmes. Une douce espérance. Les douces illusions de l'amour. Cet espoir si d. est éteint. Un d. penchant. Les d. épanchements du cœur. Les plus d. sentiments de la nature. Une douce consolation. Une douce surprise. Une douce vengeance. De doux liens. Il n'y a rien de si d. que de vivre avec ses amis. C'est une chose bien douce que l'indépendance. Rien n'est plus d. que de pouvoir faire des heureux. Il m'est bien d. de voir que...* — Subst., *Passer du grave au d., du plaisant au sévère.* ‖ T. Métall. *Minerai d., mine douce*, Qui se fond avec facilité. *Métal d.*, Qui se plie aisément sans se casser. = Doux s'emploie adverbialem. dans ces deux phrases : *Filer d.*, et *Avaler une chose d. comme lait.* Voy. FILER et LAIT. = **TOUT DOUX.** loc.

adv. et fam., dont on se sert Pour reprendre quelqu'un qui s'emporte, qui s'oublie, etc. *Tout d., s'il vous plaît.*

DOUZAIN. s. m. Petite pièce de monnaie qui valait douze deniers.

DOUZAINE. s. f. collect. Nombre de douze, assemblage de choses de même nature au nombre de douze. *Une d. d'œufs, de chemises. Deux douzaines d'assiettes. Vendre des serviettes par d., à la d. A tant la d. Par douzaines. Nous étions une d. à table.* — Se dit quelquefois pour un Nombre indéterminé, mais peu considérable. *Une d. de personnes.* ‖ Fig. et famil., *A la d.*, se dit D'une chose ou d'une personne de peu de valeur. *C'est un poëte à la d. — Il ne s'en trouve pas à la d.*, ou *Il n'y en a pas treize à la d.* Il ne s'en trouve pas communément.

DOUZE. adj. numéral 2 g. (lat. *duodecim*). Nombre pair composé de dix et deux. *D. écus. Les d. mois de l'année. Les douze apôtres. Nous étions d. à table. Le nombre d. Le numéro d.* ‖ Se dit quelquefois pour Douzième. *Page d. Chapitre d. Article d. Louis d. Charles d.* On écrit ordinairement, *Louis XII, etc.* = DOUZE. s. m. Le nombre d. *Le produit de d. multiplié par trois. Le d. du mois*, ou simplem., *Le d.*, Le douzième jour du mois. *Nous partirons le d. de ce mois. Le d. juin.* On dit de même, *Le d. de la lune.* ‖ T. Typog. *In-d.*, V. FORMAT.

DOUZIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de douze. *La d. place. Le d. siècle. Il était le d. sur la liste. Le d. régiment de ligne*, ou *Le d. de ligne.* ‖ *Le d.*, se dit subst. et au masc. pour désigner la d. partie d'un tout, c.-à-d. L'une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en douze parties égales. *Il a un d., les cinq douzièmes des bénéfices. Il est pour un d. dans cette affaire.* ‖ T. Mus. Voy. INTERVALLE.

DOUZIÈMEMENT. adv. En douzième lieu.

* **DOXOLOGIE.** s. f. T. Liturgie.

Enc. — Ce terme, qui dérive du gr. δόξα, gloire, et λόγος, discours, signifie proprement une prière ou un cantique, qui a pour objet de glorifier Dieu ; mais il sert seulement, dans l'Église latine, à désigner le *Gloria Patri et Filio*, par lequel on termine le chant ou la récitation de chaque psaume, et le cantique *Gloria in excelsis*, qui se chante à la messe. On donne le nom de *petite d.* à la première de ces prières, et celui de *grande d.* à la seconde.

DOYEN. s. m. (lat. *decanus*). Le plus ancien suivant l'ordre de réception dans une compagnie. *Le d. des avocats. Le d. des maréchaux de France. Le d. de l'Académie française.* ‖ Par anal., Le plus ancien en âge. *Si vous n'avez que soixante et dix ans, il est votre d.* On dit aussi, *D. d'âge*; mais seulement dans les assemblées ou compagnies délibérantes. *Il présidait l'assemblée comme d. d'âge.*

Enc. — *Doyen* vient du mot latin *decanus* par lequel les Romains désignaient un bas-officier qui commandait dix soldats. Dans l'ancienne Église, on appelait *decanus* un officier laïque chargé du cérémonial et de la décoration des temples. Dans plusieurs monastères, on qualifiait ainsi les moines choisis par l'abbé pour diriger et surveiller dix religieux. Dans certains diocèses, il y avait des *Doyens* dits *ruraux*, qui étaient chargés d'inspecter les curés de campagne : les circonscriptions placées sous leur surveillance étaient en conséquence nommées *Doyennés*. Dans les églises cathédrales et dans les collégiales, le premier dignitaire est qualifié de *Doyen*, et il est le président-né du chapitre. Enfin, *Doyen* est encore un titre universitaire : il y a, dans chaque faculté, un d. nommé par le ministre de l'instruction publique et choisi parmi les professeurs de cette faculté, pour y remplir les fonctions d'administrateur.

DOYENNÉ. s. m. *Dignité* de doyen dans une église. — Par ext., La demeure du doyen. Voy. DOYEN. ‖ T. Hortic. *Poire de d.*, ou simplem. *Doyenné*, V. POIRIER.

DRACHME. s. f. [On pron. *Dragme*] (gr. δραχμή). T. Métrol. Voy. MONNAIE et POIDS.

* **DRACOCÉPHALE.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

* **DRACONTIUM.** s. m. T. Bot. Voy. ORONTIACÉES.

* **DRACUNCULUS.** s. m. T. Bot. Voy. ARACÉES.

* **DRAGAGE.** s. m. T. Mar. Voy. CURAGE.

DRAGÉE. s. f. (grec. τράγημα). Bonbon qui se fait avec une amande, une pistache, une aveline, etc., qu'on recouvre d'un sucre très-dur. *Une boîte de dragées.* — * *Dragées médicinales*, Dragées où l'on a substitué au fruit des dragées ordinaires quelque substance médicamenteuse. — *Dragées d'attrape*, V. ATTRAPE. — Fig. et fam., *La d. est amère*, se dit D'une chose dure à supporter. *Avaler la d.*, Se résigner à quelque chose de fâcheux. *Tenir la d. haute à quelqu'un*, Lui faire attendre longtemps ce qu'il désire, ce qu'on lui a promis; ou Lui faire acheter cher quelque avantage, quelque plaisir. ‖ Le menu plomb dont on se sert pour tirer aux oiseaux. ‖ T. Agric. Mélange de divers grains, tels que pois, vesces, fèves, lentilles, qu'on laisse croître en herbe pour donner aux chevaux.

DRAGEOIR. s. m. Espèce de soucoupe à rebords élevés et ordinair. d'argent, dans laquelle on servait autrefois des dragées sur la fin du repas. ‖ * Se disait aussi d'une Sorte de bonbonnière qu'on portait sur soi.

DRAGEON. s. m. T. Botan. et Hortic.

Enc. — On nomme ainsi les jeunes tiges encore cachées sous le sol ou à peine sorties de terre qui sont émises chaque année par la plupart des plantes vivaces herbacées ou ligneuses. Les *drageons* sont un des moyens de multiplication les plus actifs qui soient mis en œuvre par la nature. Les horticulteurs les séparent avec un fragment de souche pourvu de racines, pour les replanter et former ainsi autant d'individus distincts : cette opération s'appelle *drageonner ;* mais ce terme se dit aussi d'un arbre qui pousse des drageons. Les arbres provenus de drageons ne produisent jamais de racines pivotantes. On emploie beaucoup le *drageonnage* pour la multiplication des arbres fruitiers, *parce qu'ils donnent du fruit beaucoup plus promptement* que les arbres nés de semences.

* **DRAGEONNER.** v. n. Voy. DRAGEON.

DRAGOMAN. s. m. Voy. DROGMAN.

DRAGON. s. m. (gr. δράκων). Animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes et une queue de serpent. *Le d. qui gardait le jardin des Hespérides.* Fig., *Le d. infernal*, Le démon. ‖ Fig. et fam., se dit D'une femme vive, turbulente, acariâtre, ou D'un enfant mutin et déterminé. *Cette femme est un vrai d. Cet enfant est un petit d.* On dit D'une femme dont la vertu est austère et farouche. *C'est un d. de vertu.* ‖ T. Astron. V. CONSTELLATION. — Les anciens appelaient *Tête et queue du d.*, Les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la lune, points qu'on nomme aujourd'hui *Nœud ascendant* et *Nœud descendant.* ‖ Pop., se dit D'une tache qui vient dans la prunelle des hommes et des chevaux.

Enc. — L'animal fabuleux qui figure sous ce nom dans la mythologie et dans les légendes populaires de presque toutes les nations présente des traits assez divers, bien que toujours bizarres et effrayants. Assemblage monstrueux des formes les plus hétérogènes, il est le plus souvent figuré sous l'aspect d'un serpent couvert d'écailles impénétrables, muni d'ailes puissantes, armé de griffes et de dents aiguës, d'un dard menaçant, et vomissant par la bouche du feu et des flammes. Dans l'antiquité et dans le moyen âge, le Dragon joue un rôle important dans les légendes héroïques : tels étaient, chez les Grecs, les Dragons de la Colchide, ceux du jardin des Hespérides, ceux de la fontaine de Castalie, le monstre que tua Persée, la Chimère que combattit Bellérophon, et, au moyen âge, les Dragons tués par le chevalier Gozon et le chevalier de Belzunce. Nous trouvons aussi des exploits de ce genre dans la mythologie scandinave et dans les légendes des peuples asiatiques, et il n'est pas facile de trouver pour toutes ces fables une interprétation tant soit peu raisonnable. *Il en est autrement des Dragons qui figurent dans la symbolique chrétienne ;* là, cet être à la fois hideux et terrible représente, tantôt le paganisme, tantôt le génie du mal et le démon.

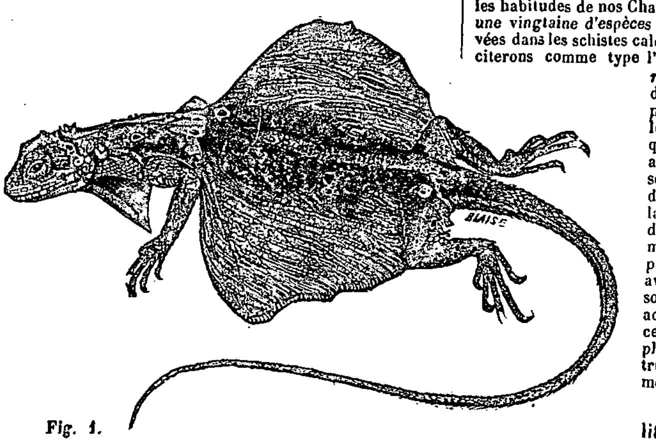

Fig. 1.

Aujourd'hui, ce nom jadis si redouté est appliqué par les zoologistes à un genre de petits Reptiles tout à fait inoffensifs. Les animaux ainsi appelés appartiennent à l'ordre des *Sauriens* et à la famille des *Iguaniens.* Ils sont recouverts partout de petites écailles imbriquées ; celles de la queue et des membres sont en outre carénées. On les distingue au premier coup d'œil des autres Sauriens, parce que leurs six premières fausses côtes, au lieu de se contourner autour de l'abdomen, s'étendent en droite ligne pour soutenir une production de la peau formant une espèce d'aile, ou mieux de parachute, qu'on nomme *patagium.* A la différence de ce qui s'observe chez les Chéiroptères et le Galéopithèque, cette membrane est indépendante des quatre pieds. Il résulte de là que le Dr. ne peut pas voler à proprement parler ; *mais cet appareil suffit pour le soutenir lorsqu'il saute de branche* en branche à la poursuite des Insectes dont il fait sa nourriture. On remarque encore sous la gorge un long fanon pointu soutenu par la queue de l'os hyoïde, et aux côtés deux autres plus petits soutenus par les cornes de ce même os. Toutes les espèces connues de ce genre *habitent les Indes orientales (Fig. 1, Drag.* frangé, *Draco fimbriatus).*— Le g. *Sitane* (*Sitana*) se rapproche du précédent par la présence, chez le mâle, d'un fanon encore plus développé, car il s'étend jusque sous le milieu du ventre et a plus du double de la hauteur de l'animal ; mais il n'a pas de parachute. La seule espèce connue de ce genre est le *Sitane de Pondichéry.*

A la suite de ces deux genres de Sauriens, Cuvier mentionne le genre si curieux d'animaux fossiles auquel il a imposé le nom de *Ptérodactyles.* Ces êtres étranges qu'Hermann et Sömmering ont placés parmi les Chéiroptères, et Blumenbach parmi les Oiseaux, appartiennent évidemment, ainsi que l'a démontré notre grand naturaliste, à la classe des Reptiles. En effet, la composition de la tête, du sternum, des os du bassin, le nombre inégal des phalanges des mains et des pieds, ne permettent point de les considérer comme des Mammifères ou des Oiseaux. Mais leur caractère éminent, celui qui leur a valu le nom qu'ils portent (πτέρον, aile, δάκτυλος, doigt), est le prolongement énorme du cinquième doigt de leur main, qui forme une tige composée de quatre longues phalanges. Il n'est guère possible de douter, dit Cuvier, que ce long doigt n'ait servi à supporter une membrane analogue à celle des Chauves-Souris et au moins aussi puissante. Les autres doigts sont courts et armés d'ongles crochus, à l'aide desquels ces singuliers animaux se suspendaient, sans doute comme les Chéiroptères, aux arbres et aux saillies des rochers. Comme ces derniers aussi, les Ptérodactyles paraissent avoir été des animaux nocturnes, à en juger par la grandeur de leurs yeux. Les dents sont lisses, aiguës et parfois assez longues, et implantées dans les alvéoles. La tête et le cou sont longs ; le corps et la queue sont courts. Ils étaient assurément insectivores et devaient avoir à peu près les habitudes de nos Chauves-Souris. On connaît à cette heure une vingtaine d'espèces de ce genre, qui toutes ont été trouvées dans les schistes calcaires de la formation jurassique. Nous citerons comme type l'espèce appelée *Ptérodactyle longirostre* (Fig. 2) dont la longueur était d'environ 260 millimètres, dont 104 pour la tête, 80 pour le cou, 58 pour le tronc, et 18 pour la queue. — Ainsi qu'on le voit, cet animal offre une assez grande analogie avec les formes sous lesquelles est représenté le Dragon des légendes mythologiques et populaires : corps d'un reptile, griffes et dents aiguës, bouche d'une grandeur monstrueuse et, par-dessus tout, ailes puissantes capables de choquer l'air avec force. Serait-il absolument déraisonnable de supposer que la découverte accidentelle de quelques squelettes de ce genre ait fait naître chez les peuples primitifs l'idée de ces êtres monstrueux dont nous avons parlé en commençant cet article?

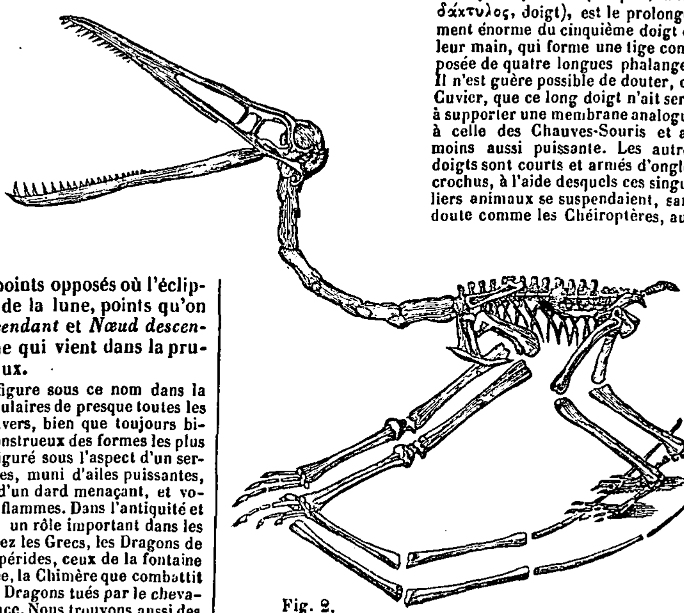

Fig. 2.

DRAGON. s. m. T. Hist. militaire.

Enc. — Au XVIe siècle, il y avait, dans chaque compagnie de gendarmerie française, cinquante arquebusiers à cheval, qui, sous les noms d'*Argoulets* et de *Carabins*, étaient spécialement destinés au service de partisans, et mettaient au besoin pied à terre pour combattre. En 1554 ou 1558, le maréchal de Cossé-Brissac, pendant son séjour en Piémont, où il commandait au nom d'Henri II, conçut l'idée d'organiser des compagnies entières de soldats semblables. Cet essai ayant réussi, on créa peu à peu de nouvelles compagnies ; et dès lors les arquebusiers *à cheval constituèrent, sous le nom de Dragons, qu'ils se donnèrent* eux-mêmes pour exprimer la rapidité de leurs mouvements, un corps spécial, tout à fait distinct des autres armes de l'époque. Destinés à servir à pied et à cheval, les Dragons recevaient une instruction propre à cette double destination. Leurs armes étaient la hache et le pistolet, qu'ils portaient attachés de chaque côté à l'arçon de la selle, l'arquebuse, l'épée, et *quelquefois une serpe ou une bêche, pour faire, dans les* siéges, le service de pionniers. Au XVIIᵉ siècle, l'arquebuse fut remplacée par le fusil à baïonnette, et les compagnies, qui jusqu'alors avaient existé isolément, furent réunies en régiments et habituées à combattre en ligne. Le premier de ces régiments fut créé en 1658, sous le nom de *Royal-Dragons*. En 1789, cette arme se composait de 24 régiments ; mais lorsqu'on réorganisa l'armée en 1791, on n'en conserva que 18. Ce nombre fut ensuite porté à 20 en 1793, et à 30 en 1804 ; mais, en 1815, après la paix, on le réduisit à 10, puis on le reporta à 12 en 1825. Aujourd'hui, l'armée française compte 13 régiments de *Dragons*, dont 1 fait partie de la garde *impériale*. Ceux qui appartiennent à la cavalerie de ligne portent l'uniforme vert, et se distinguent entre eux par la couleur du collet, des revers et des parements. Les épaulettes ont le corps vert et les franges écarlates. Les boutons sont jaunes à numéro. Le pantalon est garance, et la coiffure consiste en un casque de cuivre orné d'un plumet écarlate et d'une crinière flottante. Les Dragons de la *garde se reconnaissent surtout* à leurs épaulettes blanches, accompagnées d'aiguillettes également blanches, et au plastron de drap blanc qui couvre leur poitrine. En outre, leur casque présente, dans sa forme générale et dans ses accessoires, des différences assez nombreuses. Les Dragons, soit de la ligne, soit de la garde, ont pour armes le sabre droit appelé latte, et un petit fusil de munition avec lequel ils manœuvrent quelquefois à pied, comme l'infanterie.

DRAGONNADE. s. f. T. Hist. Se dit Des persécutions exercées sous Louis XIV contre les protestants, *pour les forcer à se convertir*, et qui furent ainsi nommées parce qu'on y employait des dragons. ***Les dragonnades des Cévennes.***

DRAGONNE. s. f. Cordon ou galon d'or, d'argent, de laine, de cuir, etc., qui est ordinairement terminé par un gland, et qui se met à la poignée d'un sabre ou d'une épée. || * T. Erpét. Voy. LACERTIENS.

DRAGONNEAU. s. m. T. Zool. Voy. CAVITAIRES.

DRAGONNIER. s. m. T. Bot. V. LILIACÉES.

DRAGUE. s. f. Instrument fait en pelle recourbée et emmanchée d'une longue perche qui sert à tirer le sable des rivières, à curer les puits, etc. V. CURAGE et DRAINAGE. || * T. Pêche. Sorte de grand filet qui est muni d'un appareil en fer destiné à râcler le fond de la mer, et dont on se sert dans la pêche des huîtres, des moules, etc. || L'orge ou tout autre grain qui a servi à faire la bière. *On donne la d. à manger aux chevaux.*

DRAGUER. v. a. Nettoyer avec la drague ou avec un bateau dragueur. = DRAGUÉ, ÉE. part.

DRAGUEUR. adj. et s. m. V. CURAGE.

* **DRAILLE.** s. f. T. Mar. Cordage qui s'attache à une certaine élévation de la mâture, descend obliquement vers l'étai du mât placé à son avant, et sur lequel on hisse des voiles auxiliaires.

* **DRAIN.** s. m. T. Agricult. Voy. DRAINAGE.

* **DRAINAGE.** s. m. T. Agriculture.

Enc. — I. *Définition.* — *Drainage* est un mot anglais qui signifie *égouttement*, *desséchement*, et qui s'applique à tout procédé employé pour débarrasser les terres de l'humidité surabondante. Toutefois, il désigne plus particulièrement le desséchement des terres au moyen de rigoles souterraines. C'est avec cette signification limitée que ce terme s'est introduit dans notre langue, en même temps qu'ont été introduits les procédés les plus perfectionnés de desséchement usités en Angleterre, procédés qui sont généralement fondés sur l'emploi de rigoles couvertes ou de tuyaux placés dans le sol à une certaine profondeur. — Les travaux de dr. consistent à ouvrir, dans le sol qu'il s'agit d'assainir, une série de tranchées très-étroites et profondes d'environ 1 mètre, au fond desquelles on dispose des tuyaux en poterie, placés bout à bout à la suite les uns des autres et recouverts avec la terre extraite des tranchées. Les tuyaux communiquent ensemble et débouchent à l'air libre au point le plus déclive de chaque système de rigoles. L'eau en excès qui imprègne le sol, arrive, par infiltration, jusqu'à ces tuyaux, s'y introduit à travers les joints qui existent entre leurs extrémités, s'y accumule et finit par s'écouler en suivant la pente qu'on leur a donnée.

II. *Effets du dr.* — Cette opération, si simple en elle-même, exerce sur les phénomènes de la végétation et sur les travaux de la culture une influence qui tient quelquefois du prodige. « Le rapide écoulement des eaux de pluie à travers le sol, dit le savant ingénieur Hervé Mangon, et l'abaissement des eaux stagnantes, quelle qu'en soit l'origine, à une profondeur suffisante *pour ne plus nuire au développement des racines*, sont les deux résultats directs et immédiats d'un dr. bien fait. De ces deux premiers effets résultent : une moindre évaporation à la surface de la terre ; un accroissement notable de la chaleur du sol ; une modification profonde de la constitution de la couche arable, qui a moins de tendance à se fendre et conserve plus de fraîcheur pendant l'été ; une augmentation énorme de la fertilité, par l'introduction dans la terre des gaz et des substances les plus nécessaires au développement des récoltes; et, enfin, une amélioration considérable dans l'état sanitaire de toutes les localités où les travaux de cette espèce ont été exécutés sur une assez grande échelle. Les eaux de pluie, se trouvant rapidement absorbées par les terrains drainés, ne peuvent plus se réunir, dégrader la surface des champs et délayer les fumiers, en entraînant au loin *leurs principes les plus précieux* ; les terres humides deviennent susceptibles d'être labourées en toute saison. La santé des bestiaux s'améliore rapidement ; la pourriture, en particulier, cesse d'attaquer les moutons. L'eau qui imbibe le sol et qui est entraînée par les tuyaux, est immédiatement remplacée par de l'air atmosphérique que chasse ensuite une nouvelle pluie. Ce second volume d'eau est, à son tour, remplacé par de l'air, et ainsi de suite perpétuellement. Ce renouvellement continuel, autour des racines, des principes les plus nécessaires à l'alimentation des végétaux permet à ceux-ci de se développer dans les meilleures conditions. L'époque de la maturité des récoltes est notablement avancée par l'accroissement de chaleur qui résulte, pour le sol, d'un dr. bien exécuté. Quant à son influence sur la salubrité publique, elle est manifeste. Dans beaucoup de localités, on a vu les fièvres intermittentes endémiques disparaître après l'exécution de grandes opérations de dr. *Souvent même les brouillards cessent* de se manifester sur les terres assainies. »

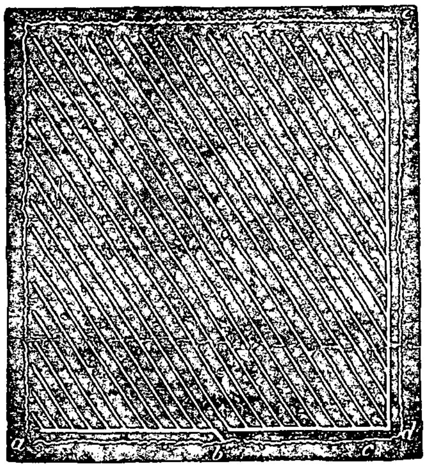

Fig. 1.

III. *Terres auxquelles convient le dr.* — Ce qui vient d'être dit des inconvénients que fait disparaître le dr. et des avantages qu'il procure, suffit pour faire reconnaître les terres auxquelles ce mode d'assainissement est particulièrement applicable. Pour ne pas parler des terrains marécageux au sujet desquels il ne saurait y avoir de doute, on comprend qu'il doit surtout produire *de bons résultats sur les terres froides* et fortes, sur les sols argileux, et, en général, sur les terrains imperméables ou reposant sur un sous-sol imperméable. Les caractères les plus frappants auxquels on reconnaît qu'un terrain a besoin d'être drainé, sont ainsi décrits par l'ingénieur déjà cité. « Ils restent couverts de flaques d'eau plusieurs jours après la pluie ; les trous que l'on y creuse, même après une longue sécheresse, présentent des suintements d'eau ; au printemps surtout, on y remarque des parties plus foncées que l'ensemble de la pièce ; le matin, on y voit souvent des vapeurs abondantes. La végétation est languissante, peu hâtive ; les tiges des plantes jaunissent, en partant du pied, longtemps avant la maturité ; après quelques *mois de jachère*, la surface du sol se recouvre plus ou moins complétement d'une espèce de petite mousse ; enfin, les joncs, les laîches, les prêles, les renoncules, les colchiques d'automne, etc., s'y rencontrent en grand nombre. »

IV. *Travaux préparatoires.* — Pour faire égoutter une terre, pour la drainer, il faut presque toujours employer deux ou trois ordres de *Drains*, c.-à-d. des tuyaux de deux ou de trois calibres différents. On appelle *petits drains* ou *drains du dernier ordre* les tuyaux du plus petit calibre, qui sont destinés à recueillir directement les eaux dont le sol est imprégné. Les *drains collecteurs* ou *drains principaux du premier ordre* sont ceux qui reçoivent les eaux absorbées par les précédents, et vont eux-mêmes les porter à d'autres drains d'un diamètre plus considérable, appelés *collecteurs de deuxième ordre*. Dans tous les cas, les plus gros drains employés dans une terre donnée sont appelés *Maîtres-drains* : ce sont eux qui font la fonction de tuyaux de décharge. L'eau fournie par ces derniers est le plus

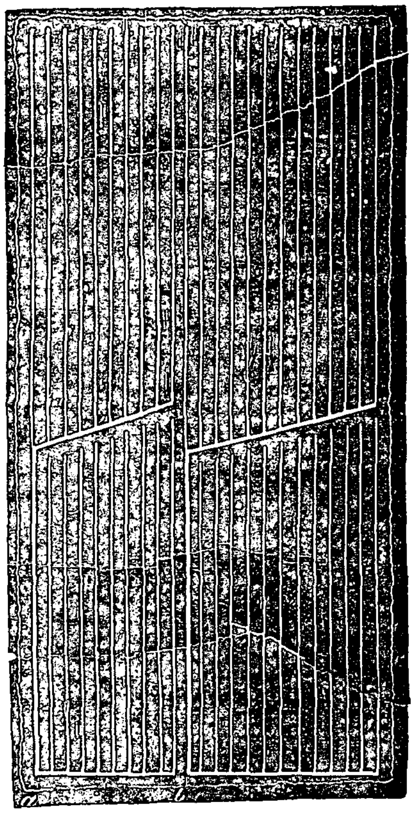

Fig. 2.

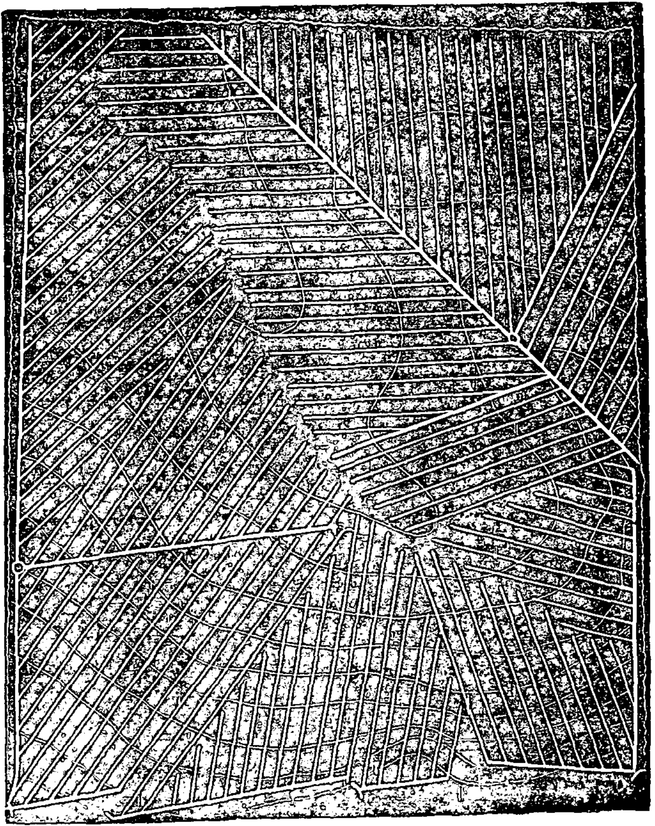
Fig. 3.

souvent dirigée dans un ruisseau, un boitout, etc. D'autres fois, on fait aboutir les maîtres-drains à un canal dit de *décharge*, *émissaire* ou d'*écoulement*, qui dirige les eaux là où il est possible de les abandonner sans avoir à craindre qu'elles occasionnent des dommages.

Avant de mettre la main à l'œuvre, il est indispensable de procéder au levé et au nivellement du terrain, car c'est seulement d'après les données fournies par ce travail qu'on peut arrêter la direction et la pente des tranchées, et, s'il s'agit d'assainir de grandes pièces de terre, déterminer la longueur qu'on peut leur donner. Il est également nécessaire de procéder à l'étude du sol, pour constater la nature et l'épaisseur des couches qui le constituent; de voir si ces couches sont parallèles à la surface du terrain ou inclinées; dans le cas où il existe plusieurs couches, de s'assurer si elles fournissent la même quantité d'eau, etc. Il ne suffit pas toujours d'extraire l'eau qui provient de la pluie: il faut souvent enlever aussi celle qui est amenée des terres environnantes par des couches souterraines. On doit donc ouvrir des tranchées et pratiquer des sondages, en choisissant les endroits où l'on suppose qu'il existe des sources ou d'autres circonstances particulières pouvant influer sur l'humidité du terrain. C'est d'après la connaissance des diverses couches dont se compose le sol qu'on arrête la profondeur et la direction des tranchées, leur écartement, et la manière de se débarrasser des eaux. Souvent même, l'exploration du sol fournit le seul moyen de découvrir l'origine de l'eau dont on veut se débarrasser et le procédé d'assainissement le plus convenable.

V. *Travaux d'exécution.* — Le plan arrêté et tracé sur le papier, il s'agit de l'exécuter sur le terrain.

A. *Direction et pente des tranchées et des drains.* — Lorsque le sol est sensiblement horizontal, la direction des drains est, en elle-même, assez peu importante. En effet, il est alors indifférent qu'ils soient parallèles, perpendiculaires ou obliques à celle des sillons. Dans ce cas, leur disposition est déterminée par la position des canaux de décharge et des moyens d'écoulement dont on dispose. Mais, quand le terrain est incliné, d'autres considérations influent sur la direction qu'on doit donner aux tranchées et aux drains. Si la pente n'est pas très-forte, les petits drains sont dirigés parallèlement à cette pente depuis le bord le plus élevé du terrain jusqu'au bord inférieur et en ligne droite; mais quand les inclinaisons sont multiples, les travaux sont moins réguliers et un peu plus difficiles. Alors on décompose le champ à drainer en plusieurs parties planes, et l'on trace parallèlement les uns aux autres, à la distance reconnue nécessaire, et suivant la ligne de plus grande pente de chacune de ces parties planes, les drains de dernier ordre. Quant aux drains principaux, les nivellements généraux effectués sur le champ tout entier, font connaître facilement les points où on doit les placer. Les Fig. 1 et 2, que nous empruntons au livre d'Hervé Mangon, représentent deux champs drainés dont l'inclinaison est assez faible et dirigée dans le sens des petits drains. Les petits drains sont indiqués par les lignes les plus fines, et les maîtres-drains par les lignes les plus fortes; les lettres ***a, b, c***, marquent les points où ces derniers débouchent dans les canaux de décharge. La Fig. 3 montre un ex. de la disposition qu'on peut donner aux divers ordres de drains quand le terrain offre des ondulations plus ou moins considérables: la forme accidentée de sa surface est indiquée par les courbes de niveau.

Dans des tuyaux cylindriques, l'eau s'écoule avec une pente de 2 millimètres par mètre; toutefois, comme cet écoulement a lieu avec beaucoup de lenteur, il convient d'adopter en minimum une inclinaison de 5 millimèt., surtout si les drains sont longs et si les tuyaux, comme c'est l'usage le plus ordinaire, n'ont que 25 à 30 mill. de diamètre intérieur. Mais cette pente serait insuffisante si on faisait les drains avec des briques ou des pierrailles, parce que, dans les conduits de cette nature, l'eau circule avec moins de facilité. D'ailleurs, de quelque manière que l'on procède, et quelles que soient les ondulations de la surface, il faut que la pente augmente régulièrement à mesure qu'on s'approche de l'extrémité inférieure, afin que les corps étrangers qui s'introduisent quelquefois dans les tuyaux et qui sont toujours plus abondants dans les parties basses, soient entraînés par le mouvement du liquide, et que celui-ci, dont la quantité augmente sans cesse, s'écoule facilement.

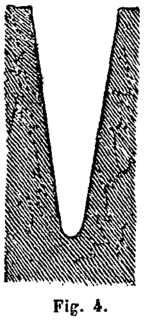
Fig. 4.

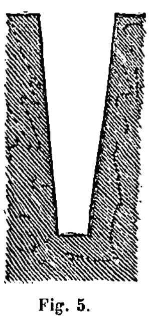
Fig. 5.

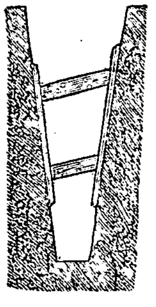
Fig. 6.

B. *Creusement des tranchées.* — Afin d'économiser sur les frais de fouille et de remblai, on fait les tranchées aussi étroites que possible, au moins supérieurement; car il faut que le fond ait la largeur nécessaire pour y placer les tuyaux ou les matériaux qui doivent livrer passage à l'eau. On leur donne ordinairement de 30 à 70 centim. de largeur au sommet pour toute espèce de drains. Mais, au fond, cette largeur est seulement de 10 à 20 centim. pour les drains principaux, et de 6 à 7 pour les petits. Au reste, il n'existe à ce sujet point de règle absolue (Fig. 4 et 5. Tranchées de dr., l'une à fond concave, l'autre à fond plat). Dans les terres fortes, l'ouverture des tranchées réclame peu de précautions; mais quand on opère dans des sols qui s'éboulent, on est obligé de soutenir les terres des côtés au moyen d'un *Boisage*, c.-à-d. de fortes planches longitudinales maintenues par des étrésillons (Fig. 6). Dans tous les cas, on doit toujours commencer le travail par la partie la plus basse, afin que les eaux que l'on pourra rencontrer, ou celles provenant des pluies pendant la durée de l'opération, puissent constamment s'écouler sans gêner les travailleurs. Enfin, il faut bien déblayer et nettoyer avec soin le fond des tranchées.

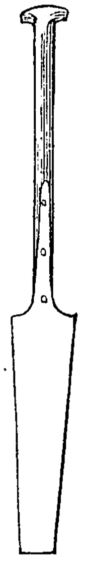
Fig. 7.

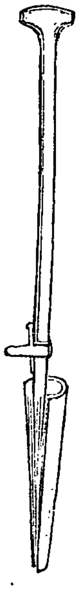
Fig. 8.

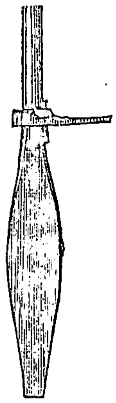
Fig. 9.

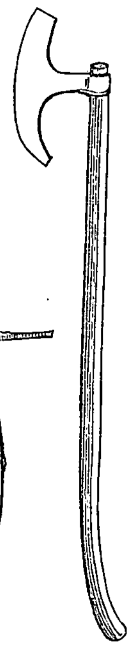
Fig. 10.

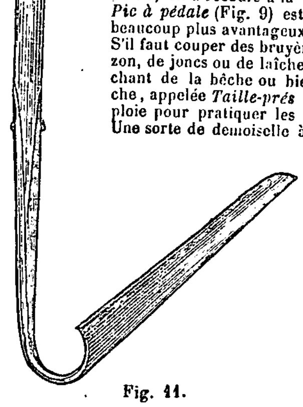
Fig. 11.

Pour ouvrir ces tranchées, on se sert d'abord de pelles et de bêches ordinaires, puis on fait usage d'instruments de plus en plus étroits. Les outils imaginés à cet effet sont fort nombreux; les Fig. 7 et 8 représentent une bêche de dr. plane, et une autre en gouttière, qui sont fort répandues. Quand le terrain est dur et caillouteux, et résiste à la bêche, on a recours à la pioche ou au pic. Le *Pic à pédale* (Fig. 9) est souvent d'un emploi beaucoup plus avantageux que le pic ordinaire. S'il faut couper des bruyères, des touffes de gazon, de joncs ou de laîches, on se sert du tranchant de la bêche ou bien de l'espèce de hache, appelée *Taille-prés* (Fig. 10), qu'on emploie pour pratiquer les rigoles dans les prés. Une sorte de demoiselle à long manche sert à tasser la terre au fond des tranchées. Enfin, on fait usage, pour nettoyer le fond de ces dernières, d'une *Drague de drainage*, qui n'est autre chose qu'une pioche en cuiller très-fortement courbée sur un long manche (Fig. 11). — Afin d'abréger le travail des tranchées, on a imaginé des charrues d'une forme particulière; mais ces instruments ne figurent guère encore que chez nos voisins d'Outre-Manche. Nous en dirons autant des *Charrues-taupes* qui, outre l'ouverture des tranchées, exécutent encore le placement des tuyaux.

La *profondeur des drains* se détermine d'après des considérations relatives au développement des plantes et à l'écoulement des eaux. — En ce qui concerne la végétation, « il est évident, dit le profess. Magne, qu'une terre trop humide n'est améliorée par le dr. qu'autant que les racines peuvent s'y développer complétement sans rencontrer la couche d'eau stagnante qui est au niveau des tuyaux. Les drains donc, considérés au point de vue du développement des plantes, ne sauraient être trop profonds; car certaines racines, celles de la luzerne, par ex., s'enfoncent presque indéfiniment quand le sol le permet. En outre, toutes les plantes, sans exception, résistent mieux au froid, craignent moins la sécheresse et souffrent moins d'une très-forte pluie dans une terre profonde que dans une terre superficielle. Cependant, comme la dépense croît à mesure que la profondeur des fossés devient plus grande, et que les avantages d'un sol profond n'augmentent pas sensiblement au delà d'une certaine limite, il suffit, dans les cas ordinaires, que les tranchées aient de 1 mèt. à 1 mèt. 20 de profondeur. » — Il n'est pas aussi facile de résoudre la question au point de vue de l'écoulement des eaux. Néanmoins, il est aujourd'hui généralement admis que les drains profonds sont beaucoup plus favorables à cet écoulement que les drains superficiels. Les Anglais, qui dès le principe ne donnaient à leurs tranchées qu'une profondeur de 70 à 75 centim., les placent maintenant à 1 mèt. 10 au moins au-dessous de la surface, et descendent même quelquefois jusqu'à 2 mèt. De plus, on a remarqué que les terres, même les plus compactes, deviennent perméables sous l'influence d'un dr. assez profond; mais comme cet effet ne se montre quelquefois qu'après un temps assez long, on a cru d'abord que les travaux d'assainissement étaient inefficaces sur les terrains de cette nature. Enfin, il faut avoir égard à la constitution géologique du sol. Ainsi, dans une tourbière, par ex., les drains doivent être plus profonds que dans les terres ordinaires, parce que la tourbe, après le dr., éprouve un retrait considérable qui en diminue l'épaisseur. Si même les tourbières sont peu profondes, il est avantageux de placer les tuyaux sur les couches de terre qui supportent la tourbe.

C. *Écartement et longueur des tranchées ou des drains.* — Comme la profondeur, cet *écartement* dépend d'une foule de circonstances locales, dont une des plus importantes est la nature du sous-sol. Quand ce dernier est poreux, ou repose sur une couche perméable dont les drains puissent aisément enlever les eaux, les tranchées peuvent être éloignées; dans le cas contraire, il faut les rapprocher. « Pour des tranchées profondes de 1 mèt. 20, dit Hervé Mangon, l'écartement varie de 7 à 20 mètres; mais il est rare que l'on atteigne ces deux limites extrêmes. Peu de sols, en effet, résistent à un dr. dont les tranchées sont écartées de 9 mèt. D'un autre côté, à moins qu'il ne s'agisse de terrains très-poreux et infestés de sources, quand cet écartement dépasse 15 à 16 mèt., l'assainissement du sol est rarement complet. Un écartement de 10 à 11 mèt. convient à toutes les terres fortes des départements du nord de la France. »

La *longueur des drains* est subordonnée à la quantité de pluie qui tombe en 24 heures, au diamètre des tuyaux et à leur pente, ainsi qu'à la distance qui les sépare les uns des autres. On admet en Angleterre, qu'avec des tuyaux de 25 à 35 millim. de diamètre, les drains peuvent avoir de 250 à 350 mèt. de longueur. En France, plusieurs praticiens admettent les mêmes données, mais d'autres conseillent de ne pas dépasser 200 mèt. S'il faut assainir des pentes plus longues, on divise les petits drains ou drains primitifs par un canal secondaire transversal. La Fig. 2 représente une des dispositions les plus usitées dans ce cas.

D. *Des tuyaux ou des drains proprement dits.* — Maintenant nous avons à parler de la forme et des dimensions des drains, ainsi que de la manière dont on les pose.

Les drains sont généralement faits de terre cuite, et on leur donne presque partout la forme cylindrique: ces sortes de tuyaux sont en effet les plus faciles à fabriquer et les plus économiques. Les tuyaux à *sole* ou semelle qu'on a vantés comme plus commodes à fixer, coûtent plus cher, n'offrent aucun avantage sérieux et sont généralement abandonnés. Il en est de même des tuyaux à section ovale. La longueur des tuyaux varie de 30 à 35 centim. Les plus employés pour les petits drains ou drains primitifs ont généralement 10 millim. d'épaisseur et 3 centim. de diamètre intérieur. Pour les drains secondaires ou collecteurs, on adopte généralement chez nous un diamètre intérieur de 6 à 8 centim. Les gros tuyaux présentant des difficultés de fabrication, et leur prix en étant par cela même assez élevé, il est quelquefois avantageux d'en placer deux petits dans la même tranchée au lieu d'un plus gros; mais, dans ce cas, il ne faut pas oublier que la surface d'écoulement des tuyaux circulaires augmente comme le carré de leur diamètre; par conséquent, si un tuyau de 6 centim. peut faire écouler les eaux d'une surface de 2 hectares, un tuyau de 3 centim. ne pourrait recevoir que celles de 50 ares. Nous ferons, en outre, remarquer que les tuyaux doivent être assez grands sans toutefois l'être en excès. En effet, si les tuyaux trop étroits ne remplissent pas le but, ceux qui sont trop grands occasionnent une dépense inutile et sont plus exposés à s'obstruer, car l'eau qui coule dans de larges surfaces laisse plus facilement déposer la terre qu'elle entraîne que celle qui, avec la même pente, parcourt des canaux qu'elle remplit. Aussi peut-il être avantageux, quand les drains sont longs et fortement espacés, de composer chaque conduit avec des tuyaux de 25 millim. au commencement et de 30 vers la fin, pour que le canal ne soit ni trop spacieux à l'origine ni trop étroit à la fin.

La *pose des tuyaux* est une opération qui exige beaucoup d'habileté, et ne peut être confiée qu'à des ouvriers très-exercés. On place les tuyaux bout à bout, et, afin que rien ne gêne la circulation de l'eau, ils doivent être assujettis et raccordés avec le plus grand soin. Pour bien remplir cette condition, on engage leurs extrémités dans des *Colliers* ou *Manchons*, qui ne sont autre chose que des bouts de tuyaux, également en terre cuite, de 7 à 10 centimètres de longueur, et dont le diamètre est tel que les tuyaux ordinaires puissent y entrer facilement (F. 12). On avait proposé de cribler de trous ces colliers afin de faciliter l'entrée de l'eau, mais l'expérience a démontré que cette précaution est sans utilité. Comme leur emploi augmente notablement la dépense, on a essayé de s'en passer, mais il a été reconnu que c'était une économie très-mal en-

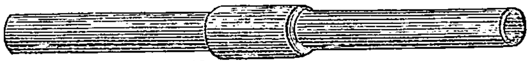
Fig. 12.

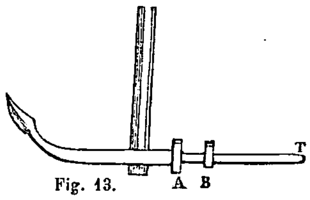

Fig. 13.

tendue. — Pour poser les tuyaux au fond des tranchées, on se sert d'un instrument appelé *Broche*. Cet instrument (Fig. 13) se compose d'une pointe partant d'une base à double épaulement, et d'une petite pioche en drague, qui sert à enlever la terre tombée accidentellement au fond du canal. L'épaulement A, d'un diamètre plus grand que celui des colliers, et l'épaulement B, plus grand que les tuyaux, ont entre eux une longueur égale à la moitié de la longueur des colliers. Après avoir posé un tuyau à l'aide de la tige de fer T, l'ouvrier prend un manchon avec cette même tige qu'il entre dans le tuyau précédemment posé. L'outil s'arrête quand l'épaulement B touche le tuyau, et alors le collier qui est appuyé contre l'épaulement A, embrasse d'une moitié de sa longueur le tuyau posé, tandis que l'autre moitié reste libre pour recevoir le tuyau suivant. Les tuyaux une fois posés, on les consolide avec de petites pierres ou avec des tessons, et on les recouvre avec la terre provenant de l'ouverture des tranchées.

Les drains primitifs ou petits drains versent, ainsi que nous l'avons dit, dans les drains secondaires ou collecteurs les eaux qu'ils ont recueillies : il faut donc que les premiers s'abouchent avec les seconds. Cet abouchement s'opère au moyen d'une ouverture circulaire pratiquée dans le plus gros tuyau et dans laquelle pénètre le plus petit. Le raccordement doit avoir lieu selon un angle aigu en amont, afin que l'eau continue à couler dans le sens de la pente, sans produire des remous, toujours favorables à la formation des dépôts. S'il y a des drains primitifs de chaque côté du drain collecteur, on les fait alterner pour qu'il n'y ait pas deux ouvertures en face l'une de l'autre.

E. *Ouvrages divers.* — Aux points d'intersection des drains principaux et aux endroits où la pente diminue, il est indispensable de ménager des *Regards* afin de s'assurer de l'écoulement constant de l'eau et d'abréger les travaux de réparation en facilitant les recherches. Ces regards consistent le plus souvent en 2 ou 3 gros tuyaux très-courts, emboîtés les uns dans les autres et placés verticalement, dans lesquels aboutissent les tuyaux d'amont et d'où partent ceux d'aval (Fig. 14, d'après H. Mangon ; dans la planche 3, les regards sont désignés par de petits ronds). La base de la construction repose sur une pierre plate ou sur une large tuile, et l'ouverture supérieure, qui est au niveau du sol ou s'en trouve peu éloignée, est recouverte de la même manière. Un petit enrochement, qu'on maçonne au besoin, se place à la base pour la consolider. Le tuyau d'aval doit être situé à quelques centimètres plus bas que celui d'amont, et ce dernier doit faire un peu de saillie sur la paroi intérieure du regard pour que l'eau qu'il amène fasse en tombant un bruit qui annonce, au dehors, la marche régulière du courant.

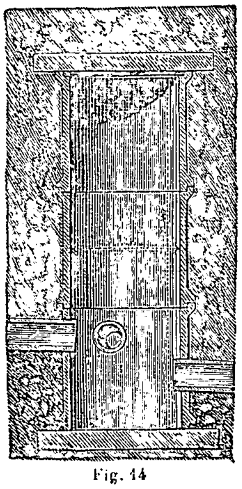
Fig. 14

Les *bouches* des drains principaux, c'est-à-d. les points où ils aboutissent aux canaux de décharge, se construisent en briques ou en pierres. On les munit encore d'une grille en fonte ou en fer à barreaux assez rapprochés, pour empêcher l'entrée des petits animaux. Les dispositions qu'on donne à ces bouches varient suivant les localités (Dans la Fig. 3, les bouches sont indiquées par de petits croissants).

Enfin, des bornes en pierre d'une faible hauteur plantées à la surface du sol, et portant sur l'une de leurs faces une flèche gravée, servent à faire connaître l'origine et la direction des drains principaux.

VI. Nous ne décrirons pas la fabrication des tuyaux de dr.; elle ressemble d'ailleurs, quant à ses procédés généraux, à celle de tous les objets en terre cuite. Toutes les bonnes argiles à brique, bien purgées de pierres et de corps étrangers, peuvent être employées. Les meilleures sont celles qui se déforment le moins au feu, et fournissent, après la cuisson, les produits les plus durs et les plus sonores. La préparation de la pâte se fait comme pour les briques, seulement elle réclame beaucoup plus de soins. Quant à la fabrication proprement dite des drains, elle a lieu exclusivement à l'aide de machines. Ces appareils sont très-nombreux : les uns sont à action continue (machines Ainslie, Franklin, Ethelvidge, etc.), et les autres à action discontinue ou à piston (machines Scragg, Clayton, Webster, etc.) ; mais dans tous la pièce principale consiste en une filière dans laquelle un mécanisme approprié pousse la pâte et la fait sortir à l'extrémité opposée, transformée en tubes d'une longueur déterminée. Ces machines coûtent de 250 à 1,000 fr. et au-dessus ; elles font par jour de 3 à 6 mille tuyaux, et il suffit, pour les faire marcher, de deux ou trois hommes et d'autant d'enfants. Quel qu'en soit le système, il faut, avant de les acheter, s'assurer qu'elles peuvent agir sur de la terre assez consistante pour que les tuyaux ne se déforment pas après la fabrication ; qu'elles coupent les tuyaux avec assez de netteté pour qu'ils s'adaptent exactement les uns à la suite des autres ; et qu'elles font un travail proportionné au prix qu'on en demande et à la force motrice qu'elles nécessitent.

VII. *Systèmes particuliers de drainage.* — A. Les drains en terre cuite sont à peu près exclusivement employés aujourd'hui. Cependant il est des circonstances où l'on est obligé de les faire avec d'autres matériaux. Dans ce cas, on se sert habituellement de tuiles ou de pierres. — Les drains de la première espèce se composent de tuiles posées sur des *soles* plates (Fig. 15. Coupe d'un drain de cette sorte, avant le remplissage des tranchées). On donne aux tuiles courbes une longueur plus courte d'un tiers que celle des soles, afin que chacune de celles-ci porte deux de celles-là, et on dispose les unes et les autres de manière que leurs joints soient croisés. Dans ce système, les drains principaux sont faits avec des tuiles courbes de grande dimension, ou par la réunion de deux tuiles courbes séparées par une sole plate (Fig. 16), ou même avec deux petites tuiles placées côte à côte et surmontées d'une troisième (Fig. 17). — Les drains en pierres sont faits de cailloux ou de galets jetés pêle-mêle au fond des tranchées (Fig. 18), ou bien ils constituent de véritables aqueducs souterrains dont on varie la disposition suivant la nature des matériaux dont on peut disposer (Fig. 19, 20 et 21). — Les drains empierrés peuvent rendre de très-grands services s'ils sont bien exécutés. Leurs tranchées (Fig. 18) doivent être un peu plus profondes que celles des drains à tuyaux. Suivant Hervé Mangon, leur largeur doit être de 18 centim. au fond, et de 23 à 38 centim. au-dessus de ce fond, limite à laquelle s'arrête la couche de pierres. Quant aux drains-aqueducs, ils ne peuvent servir pour les tranchées de dernier ordre, et ne conviennent que lorsqu'il s'agit d'établir des canaux d'écoulement de quelque importance. Leur construction est d'ailleurs assez difficile et réclame des ouvriers très-exercés. En outre, ils servent de refuge à une foule d'animaux nuisibles, et présentent l'inconvénient de se détériorer et de s'obstruer assez rapidement.

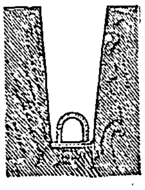
Fig. 15.

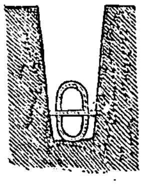
Fig. 16.

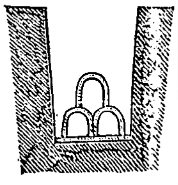
Fig. 17.

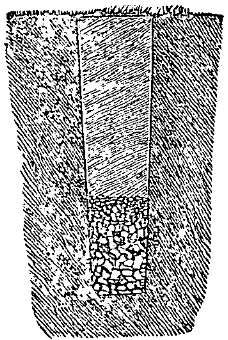
Fig. 18.

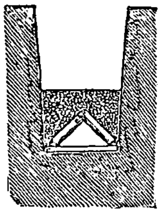
Fig. 19.

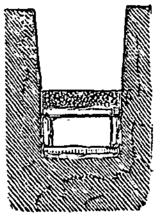
Fig. 20.

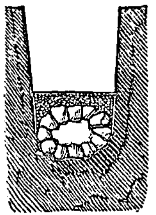
Fig. 21.

VIII. *Dr. vertical.* — Ce système qu'on appelle aussi *Dr. par perforation*, consiste soit à établir dans la terre un certain nombre de puits perdus (Fig. 22), dans lesquels on fait écouler les eaux préalablement réunies par des rigoles à ciel ouvert ou par des drains souterrains, soit à pratiquer dans le sol un nombre suffisant de trous de sonde assez profonds pour traverser la couche imperméable qui forme souvent le sous-sol immédiat des terrains humides, et pour atteindre une couche perméable (Fig. 23). On garnit au besoin l'intérieur de ces trous avec des tubes en bois ou en poterie afin d'empêcher qu'ils ne s'obstruent. Dans quelques circonstances, on peut se contenter de pousser les trous de sonde jusqu'à la couche imperméable, à la surface de laquelle s'arrêtent et s'accumulent les eaux. Alors celles-ci remontent par les trous de sonde jusqu'à la superficie même du terrain, et on les fait écouler par des rigoles convenablement construites qui les portent à un canal de décharge. Le dr. par perforation convient surtout aux terrains tourbeux et criblés de sources, aux bas-fonds où les eaux pluviales croupissent toujours longtemps, et aux lieux où le niveau du sol est très-peu élevé et où le dr. par les autres procédés serait presque impossible. Quant au procédé qui consiste à faire remonter les eaux à la surface du terrain, et qu'on désigne sous le nom de procédé d'Elkington, il est aisé de concevoir qu'il exige une disposition particulière du sol ; en effet, l'ascension de l'eau s'opère ici, comme dans les puits artésiens, par suite de la pression résultant de la différence de niveau de la nappe liquide à son point d'origine et à son point d'émersion.

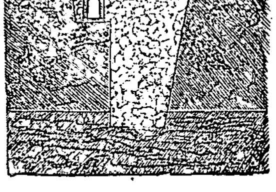
Fig. 22.

IX. *Historique.* — L'assainissement des terres au moyen de rigoles souterraines est connu depuis bien des siècles ; mais il existe une telle différence entre les procédés anciens et les procédés actuels, que ceux-ci ont opéré une véritable révolution agricole. En effet, les Romains ne pratiquaient le d. que d'une manière fort grossière et fort insuffisante. « Si le sol est humide, dit Columelle, on le desséchera au moyen de fossés qui recevront les eaux surabondantes. Nous connaissons deux sortes de fossés : ceux qui sont cachés et ceux qui sont ouverts. Dans les terrains compactes et argileux, on préfère ces derniers ; mais partout où la terre est moins dense, on en creuse quelques-uns d'ouverts, et les autres sont recouverts de manière que les derniers s'écoulent dans les premiers.... Pour les fossés découverts, on creuse une sorte de sillon à la profondeur de 3 pieds : on les remplit à moitié avec de petites pierres ou du gravier pur, et l'on finit par les combler avec une partie de la terre qu'on en avait tirée. Si l'on n'a à sa disposition ni cailloux ni gravier, on formera comme un câble de sarments liés ensemble, assez gros pour occuper toute la capacité du fond de la fosse dans laquelle on le presse et l'adapte. Puis on recouvre les sarments avec des ramilles de cyprès, de pin, ou, à leur défaut, avec des feuillages quelconques qu'on comprime fortement, et sur lesquels on répand de la terre. Aux deux extrémités du fossé, on pose ensuite, comme cela se pratique pour les petits ponts, deux grosses pierres qui en porteront une troisième afin que cette construction soutienne les bords du fossé et favorise l'entrée et l'écoulement des eaux. » Les procédés indiqués par l'agronome latin n'ont jamais cessé d'être appliqués dans les pays agricoles de l'Europe ; mais partout on s'est contenté de suivre la routine antique sans chercher à perfectionner les vieux procédés ; l'Angleterre seule a fait exception. Il est vrai que l'immense étendue de terrains humides qu'elle possède devait naturellement appeler sur la pratique des dessèchements l'attention des agriculteurs. Le plus ancien traité connu sur le dessèchement agricole est celui de Walter Blight, dont la troisième édition parut en 1652. Ce traité ne renferme pas seulement de simples détails relatifs à l'exécution des travaux ; on y trouve encore d'utiles préceptes qui s'appuient presque toujours sur la théorie la plus vraie. Cependant c'est seulement vers la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci que les procédés de dr. ont commencé à faire de grands progrès, et deux hommes surtout, Elkington et Smith, ont contribué à les perfectionner et à les populariser. Le premier, fermier du Warwickshire, avait fait creuser des canaux dans une terre qui, par sa nature, aurait dû être fertile, sans pouvoir l'assainir. Il visitait un jour ses travaux, en se demandant quelle pouvait être la cause de cette humidité. Il se trouvait auprès d'un fossé de 1 mètre 50 de profondeur, quand passa par hasard à côté de lui un de ses ouvriers qui portait un pieu en fer pour aller déplacer un parc dans une terre voisine. Elkington eut l'idée de saisir le pieu et de sonder le fond du fossé. Ayant enfoncé cet instrument de 1 mètre environ, il vit, en le retirant, l'eau sourdre du trou et couler dans le fossé. Il reconnut immédiatement que l'eau provenait du sous-sol, et partant de cette observation, il imagina le procédé de dr. vertical, auquel on a donné son nom. Le Parlement accorda à l'inventeur une récompense de 1000 livr. sterl. (25,000 fr.) ; ce fut le premier pas dans la voie des encouragements au dr. que le gouvernement anglais distribue aujourd'hui sur une immense échelle. Mais, ainsi que nous l'avons vu, le procédé Elkington n'était applicable qu'à certains sols d'une constitution spéciale. En conséquence, dans la majeure partie des terrains à drainer, on continua de se servir de drains couverts, plus ou moins profonds et formés de paille, de branchages et même de briques ou de tuiles, lorsque, au commencement de ce siècle, Smith, mécanicien dans une filature de Deanstone en Écosse, ayant été chargé de diriger la culture d'un terrain dépendant de l'usine, fut amené à étudier la question du dr. Sans connaître les recherches faites avant lui, il créa un système d'assainissement propre à débarrasser le sol à la fois des eaux de source et des eaux de pluie. Le *Procédé de Deanstone* ou de *Smith*, comme on l'appelle en Angleterre, consistait à ouvrir des tranchées de 60 à 70 centim. de profondeur, rapprochées les unes des autres de 3 à 7 mètr., suivant la nature du sol, et destinées à recevoir les eaux pluviales filtrant à travers les couches superficielles, ainsi qu'à arrêter et à recueillir les eaux de source provenant des couches inférieures. Les tranchées faites, il en garnissait le fond de pierres, et il achevait ensuite de les remplir avec la terre qui en avait été extraite. La simplicité et la généralité de ce mode d'opérer vulgarisèrent rapidement son emploi. Bientôt, divers agriculteurs imaginèrent de substituer aux tranchées empierrées de Smith des espèces de drains formés de briques plates surmontés de tuiles de manière à représenter un tube à peu près hémisphérique. Ce fut encore un progrès sensible qui ne devait pas tarder d'amener lui-même l'emploi des drains cylindriques. Cependant l'invention de ces derniers passa d'abord presque inaperçue, car lorsque, en 1843, il en fut, pour la première fois, question à la Société royale d'Agriculture de Londres, on n'y prêta aucune attention. On ne s'en occupa que quelques mois plus tard, quand John Read présenta, à l'exposition agricole de Dorby, une collection d-

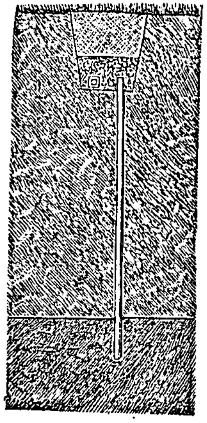
Fig. 23.

tuyaux fabriqués avec une machine de son invention. Une médaille d'or fut accordée à l'exposant. Dès ce moment, le dr. à tuyaux se substitua presque partout aux anciens procédés, et de l'Angleterre il ne tarda pas à se propager dans le reste de l'Europe. La première opération de dr. qui ait été faite en France, est celle exécutée en 1846 par Thackeray, à Forges (Seine-et-Marne), dans une terre appartenant à M. de Manoir. Les tuyaux et la machine propre à les fabriquer avaient été importés d'Angleterre. Hervé Mangon estime qu'il y a en France plus de 7 millions d'hectares de terres auxquelles on pourrait appliquer utilement l'opération du dr. Les immenses résultats obtenus chez nos voisins ont, depuis quelques années, appelé l'attention des agriculteurs et du gouvernement. Deux obstacles s'opposaient dans notre pays à l'extension du dr., la législation relative aux servitudes, et le manque de capitaux chez la plupart de nos agriculteurs. Le gouvernement s'est empressé de faire disparaître ces entraves.

X. *Lois relatives au dr.* — La première, en date du 10 juin 1854, statue que tout propriétaire qui veut assainir son fonds par le dr. ou autrement, peut, moyennant une juste et préalable indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Les associations de propriétaires qui voudraient procéder en commun à ces opérations sur une certaine étendue de territoire, jouissent du même droit. En outre, elles peuvent, sur leur demande, être constituées en syndicats par un arrêté des préfets. Enfin, les travaux de ces associations syndicales, et ceux que voudraient exécuter les communes ou les départements, peuvent être déclarés d'utilité publique par décret rendu en conseil d'État. Cette même loi investit les juges de paix du pouvoir de juger, en premier ressort, les contestations auxquelles donnent lieu l'exécution des travaux, la fixation du parcours des eaux, les indemnités et les frais d'entretien. De plus, elle applique les peines édictées par les art. 456 et 457 du C. pénal à la destruction totale ou partielle des conduits d'eau ou fossés évacuateurs, ainsi qu'à tout obstacle apporté volontairement au libre écoulement des eaux. — La seconde loi, en date du 17 juillet 1856, affecte une somme de 100 millions à des prêts destinés à faciliter les opérations de dr. Les prêts effectués en vertu de cette loi sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. 0/0. Chaque année, un art. de la loi de finances fixe le crédit dont le ministre de l'agriculture pourra disposer à cet effet. Enfin, un décret de 1858 attribue à l'établissement du *Crédit foncier* la répartition des fonds destinés à être prêtés pour travaux de dr. — Nous terminerons en rappelant que le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par une circulaire du 16 août 1854, a autorisé les ingénieurs du service hydraulique, les conducteurs et autres agents placés sous leurs ordres, à fournir gratuitement leur concours aux particuliers et aux associations qui voudraient appliquer la loi du 10 juin 1854. Les ingénieurs et agents dont le concours est ainsi réclamé, sont indemnisés sur les fonds du Trésor, comme pour les travaux au compte de l'État. — Cons. Hervé Mangon, *Instructions pratiques sur le drainage, publiées par ordre du Ministre de l'agriculture*, etc. Paris, Bouchard-Huzard, 1856, in-18.

* **DRAINE** ou * **DRENNE.** s. f. Voy. Merle.

* **DRAINER.** v. a. Dessécher une terre au moyen de l'opération appelée drainage. = Drainé, ée. part.

DRAMATIQUE. adj. 2 g. Se dit Des ouvrages faits pour le théâtre, et qui représentent une action tragique ou comique. *Poëme d. Ouvrage d. Composition d.* — ‖ Qui a rapport ou qui est propre aux ouvrages faits pour le théâtre. *Le genre d. L'art d. Censure d. Style d. Soirée d.* — On dit aussi, *Auteur, poëte d. Censeur d. Artiste d.* — *Forme d.*, La forme d'un ouvrage autre qu'une pièce de théâtre, et dans lequel l'auteur s'efface entièrement, pour laisser parler et agir ses personnages. *Donner la forme d. à un récit.* ‖ Qui émeut ou qui est propre à émouvoir le spectateur. *Cette scène est fort d. Une situation d. Un sujet fort d.* — Par anal., se dit aussi De tout ce qui, dans un ouvrage autre qu'une pièce de théâtre, impressionne vivement, ou offre une peinture vive et attachante de quelque événement. *Un récit d. Rien de plus d. que la manière dont cet historien raconte cet événement. Démosthène fait dans ce discours une peinture très-d. de l'état de la Grèce à son époque.* — Par ext., se dit encore Des ouvrages eux-mêmes et Des auteurs de ces ouvrages. *Les mémoires de cet auteur sont très-dramatiques. L'Iliade est le plus d. de tous les poëmes. Walter Scott est éminemment d.* = Dramatique. s. m. Le genre d., la forme d. *Il n'a réussi que dans le d. Le d. fait une des beautés des écrits de Platon.* Peu usité. ‖ Ce qui excite particulièrement l'émotion dans une pièce de théâtre, dans un récit. *Il y a bien du d. dans cette scène, dans ce récit.* Peu usité.

Enc. — Le besoin de voir les actions et les relations de la vie humaine représentées par des personnages qui les expriment dans leurs discours, est l'origine de l'*art dramatique.* Trois points principaux sont à considérer dans l'étude de cet art : 1° la nature de l'œuvre dram. en elle-même, et les caractères soit généraux, soit particuliers qui la distinguent ; 2° les différents genres de la poésie dr.; 3° l'art théâtral ou la représentation scénique.

I. Considérée d'une manière générale, la poésie dr. réunit le principe de la poésie épique et celui de la poésie lyrique. Comme l'épopée, le drame expose une action, un fait, un événement. Mais ici apparaît comme base de l'*action* la personne humaine avec sa liberté. Les événements naissent de la volonté des personnages, de leur caractère et de leurs passions. L'action est cette volonté elle-même poursuivant son but, de telle sorte que les conséquences rejaillissent sur elle : le héros dr. porte lui-même les fruits de ses propres actes. Quant au *fond* même du drame, il doit rouler sur les principes éternels de l'existence humaine, les grandes passions, les idées et les vérités morales. Dès lors, le cours décisif des événements, l'action et le dénouement dépendent non-seulement des personnages, mais aussi de la puissance générale qui les domine. Le drame doit nous révéler l'action vivante d'une nécessité absolue qui termine la lutte. Il faut donc que le poëte dr. ait la pleine intelligence de ce qui forme le fond général des passions et des destinées humaines. Il importe surtout qu'il reconnaisse les puissances morales qui règlent le sort de l'homme suivant ses actes, et qu'il sache démêler leur présence et leur action au milieu de la complication des événements : car ces puissances morales s'opposent dans le drame, forment le fond du caractère des personnages et s'individualisent en eux. Il faut que, malgré leur opposition, le poëte reconnaisse et maintienne leur accord et leur harmonie. C'est là ce qui forme le véritable intérêt de la poésie dr., son principe et sa base essentielle.

A. Comparée à l'épopée, l'œuvre dr. doit offrir une unité plus ferme, plus compacte, et renfermée dans des bornes plus étroites. Elle exige une action moins étendue dans l'espace et dans le temps, un nœud plus serré, une opposition plus directe de buts et d'intérêts, une plus étroite coordination des parties. — Ici s'offre la question des trois unités de *lieu*, de *temps* et d'*action.* Relativement aux deux premières, les règles étroites qu'on a cru pouvoir tirer du théâtre ancien et d'Aristote sont conventionnelles ; au moins n'ont-elles rien d'absolu. Aristote ne dit rien de la première : elles n'ont même pas été toujours observées dans le théâtre ancien. Dans tous les cas, elles ne peuvent convenir au théâtre moderne, où l'action, moins simple et plus complexe, contient une plus riche succession de caractères, de collisions et de personnages. Il ne faut pourtant pas se jeter dans l'excès opposé. Outre que les unités de temps et de lieu se recommandent par la clarté qu'elles introduisent dans l'action quand elles sont possibles, on ne doit pas oublier qu'il est de l'essence du drame de se resserrer, que, dans un spectacle qui s'adresse aux yeux, on ne peut pas facilement enjamber les années, et que le changement continuel du lieu de la scène doit nous choquer. Mais vouloir enfermer une action compliquée dans l'espace de quelques heures et dans l'enceinte d'un appartement ou d'un palais, c'est établir une règle arbitraire qui conduirait souvent à violer les règles de la vraisemblance sous prétexte de conserver la vraisemblance elle-même. Un juste milieu est à garder ; la vraie mesure dépend de la nature du sujet. La seule règle inviolable est l'unité d'*action*, parce qu'elle est la loi même de l'art. Mais en quoi consiste cette unité? Dans un but unique que poursuivent les personnages au milieu des circonstances les plus diverses, dans une collision principale, ou un nœud auquel se rattachent les caractères et les entreprises, et qui se résout par un dénoûment naturel. Cette unité est plus ou moins étroite selon les genres et les sujets, moins dans la comédie que dans la tragédie, dans le drame moderne que dans la tragédie ancienne.

B. Si l'on considère les personnages eux-mêmes, ils doivent remplir certaines conditions indispensables. — Les fins et les entreprises qu'ils poursuivent doivent offrir un *intérêt général.* Plus une œuvre dr. contient de ces traits généraux empruntés à la nature humaine, plus elle est à l'abri de la diversité des mœurs et des époques. Les tragiques grecs sont de tous les temps, parce qu'ils représentent le côté général, durable, éternel de la nature humaine. Les tragédies de Shakespeare, au contraire, ont été longtemps sans pouvoir être représentées ailleurs que sur la scène anglaise. — Une seconde condition est l'individualité des caractères, ou, pour mieux dire, c'est la condition suprême de l'intérêt dr. Les personnages ne doivent pas être seulement des idées, des passions personnifiées, car alors ils manquent de vie, et représentent de pures abstractions. Les grandes pensées, les sentiments profonds, les grands mots ne peuvent compenser ce défaut de vitalité. C'est le don de créer qui fait le véritable poëte. Le nombre des traits particuliers n'est pas la chose essentielle. Malgré leur simplicité, les caractères de Sophocle et de Corneille sont aussi pleins de vie et d'individualité que ceux de Shakespeare. — La généralité et l'individualité des caractères ne suffisent pas encore : il faut que ces caractères se fondent parfaitement avec une action animée et intéressante par elle-même. Le but de l'action n'est pas l'exposition des caractères ; car, comme le dit Aristote, les personnages n'agissent pas pour représenter des caractères, mais ceux-ci sont conçus et représentés en vue de l'action. — La poésie dr. est un puissant moyen de propager les idées morales, politiques, religieuses. Mais il faut que le poëte s'efface et disparaisse derrière son œuvre. Il faut aussi que ses intentions portent un caractère élevé, qu'elles ne se détachent pas de l'action principale, qu'elles en sortent naturellement, et qu'elles ne paraissent pas un moyen pour produire cet effet. Si la liberté poétique doit en souffrir, l'intérêt est d'un genre grossier et différent de celui de l'art. Ce qu'il y a de pire, c'est que le poëte, de dessein prémédité, cherche à flatter une fausse tendance qui domine le public, et cela uniquement pour lui plaire ; car alors il pêche à la fois contre la vérité et contre l'art.

C. La *marche* du drame est plus rapide que celle de l'épopée. Dans le drame, les courts épisodes, au lieu de retarder l'action, doivent l'accélérer. La marche dr., à proprement parler, c'est la précipitation continuelle vers la catastrophe finale : cependant le poëte doit se donner le temps de développer chaque situation avec les motifs qu'elle renferme. La *division* de l'œuvre dr. repose sur l'idée même d'une action et de ses moments essentiels. Toute action a un commencement, un milieu et une fin. La dénomination d'*actes* convient donc parfaitement à chacune de ses divisions. Numériquement, il ne devrait y en avoir que trois : les modernes en admettent cinq. L'exposition répond au premier. Les trois actes moyens représentent les différentes actions, réactions ou péripéties que renferme le nœud ou le conflit total. Dans le cinquième, la collision arrive à son dénoûment.

D. Les principales formes du discours dans la poésie dr. sont les *chœurs*, le *monologue* et le *dialogue.* Les deux premières représentent le côté lyrique ; la troisième est la forme vraiment dr. Le *chœur* est, pour ainsi dire, propre à l'art dr. des anciens. Son rôle n'est qu'imparfaitement expliqué quand on a dit qu'il consiste à faire des réflexions sur l'ensemble de l'action, et qu'il représente en particulier le peuple sur la scène, prenant part à l'action et la jugeant. Le chœur a un rôle plus élevé et plus intimement lié à l'action elle-même. Il représente l'accord des puissances morales qui se combattent sur la scène, et le sentiment de cet accord dans la conscience humaine. C'est l'élément moral de l'action dr. Or, cet élément n'étant pas fixé d'une manière positive, soit dans le dogme de la religion ancienne, soit dans la législation, apparaît ici d'une manière distincte comme résidant dans les mœurs. C'est là ce qui explique pourquoi le chœur, qui fait partie essentielle du théâtre antique, ne peut être introduit dans le théâtre moderne. Chez nous, le but que poursuit la volonté des personnages est plus personnel, moins moral, moins général. Cette manifestation de la conscience et de l'accord fondamental des puissances morales n'est donc pas nécessaire. Le chœur, avec son caractère lyrique, n'a plus sa place là où s'agitent les passions et les collisions individuelles, là où se déploie le jeu varié de l'intrigue.

E. La diction du poëme dr. varie naturellement selon le genre auquel il appartient ; mais, dans tous les cas, elle doit être naturelle et vraie, se trouver en rapport avec l'action, en reproduire le mouvement, et exprimer avec exactitude la situation, le caractère et les sentiments des personnages. Quant à la forme que doit revêtir le langage des personnages mis en scène, nous n'hésitons pas à dire que la forme poétique est la seule digne du théâtre. C'est ce qu'il est facile de comprendre, si l'on se fait une idée exacte de la nature et du but de l'art. Le vers oblige l'auteur à se tenir dans une sphère plus haute, à rompre avec les habitudes de la pensée commune, à donner à ses idées une expression plus originale, plus forte, plus harmonieuse et plus vivante. La substitution de la prose au langage poétique dans le théâtre moderne, nous paraît être la cause la plus influente de la décadence de ce dernier. Il n'y a plus d'art dès qu'on s'applique à reproduire le réel, soit dans le fond, soit dans la forme.

II. Le principe de la *division des genres*, dans la poésie dr., se tire du rapport différent des personnages avec le but qu'ils poursuivent ou l'idée qu'ils représentent. Or, de deux choses l'une : ou cette idée est quelque chose de bon, de grand, de noble, comme constituant le fond vrai et éternel de la volonté humaine ; ou c'est la personnalité humaine avec ses caprices, ses fantaisies, ses ridicules, qui est mise en scène. De là, les deux genres principaux, la *tragédie* et la *comédie*, entre lesquels se place le *drame*, qui réunit les deux caractères.

A. Le fond de l'action *tragique*, quant au but que poursuivent les personnages, ce sont, en effet, les principes, les idées légitimes et vraies qui déterminent la volonté humaine, les grandes passions, les intérêts élevés qui s'y rattachent. Les puissances morales qui constituent le caractère des personnages et le fond de l'action sont harmoniques dans leur essence. Mais, dès qu'elles tombent dans le monde de l'action et se mêlent aux passions humaines, elles paraissent exclusives, et alors elles s'opposent, deviennent hostiles. Un conflit s'engage, un nœud se forme, le héros principal soulève contre lui des passions contraires, et de là naissent d'implacables discordes. Le vrai tragique consiste donc dans l'opposition de deux principes également légitimes, également sacrés, mais exclusifs et mêlés à des passions humaines qui altèrent leur pureté, et entraînent les personnages dans des fautes ou des crimes, source de leurs infortunes. Voilà le fond, le nœud de l'action tragique ; quel en sera le dénoûment? Ce dénoûment doit rétablir l'accord rompu entre les puissances morales. Pour produire cette impression, il doit laisser entrevoir une justice éternelle qui s'exerce sur les motifs individuels et les passions des hommes. La Némésis tragique est cependant distincte de la justice morale. Celle-ci châtie et récompense ; tandis que celle-là se manifeste simplement par la ruine des personnages qui se combattent, par le renversement de leurs desseins et de leurs prétentions, par une catastrophe finale qui, venant à les envelopper, fait éclater le néant de ces passions et de ces intérêts, et laisse ainsi dans l'âme du spectateur une impression de *terreur* et de *pitié.* En effet, quoique les personnages poursuivent un but légitime, ils troublent l'accord des puissances morales, en mêlant à des intentions élevées, leurs passions et leurs vues particulières, des fautes et souvent même des crimes. Ce qui donc est détruit dans le dénoûment, ce ne sont pas ces principes éternels eux-mêmes, mais les personnages et leurs fins bornées : c'est ce qu'il y a en eux d'exclusif, de passionné, d'humain. Ne pouvant renoncer à leurs desseins et à leurs passions personnelles, ils sont entraînés à une ruine totale ou forcés de se résigner à leur sort. C'est ainsi que le poëte, comme dit Aristote, excite la *terreur* et la *pitié* en les *purifiant.*

La *terreur* tragique, en effet, ce n'est pas la frayeur ordinaire que cause la vue du malheur ou du danger. Pour que le spectacle élève et purifie notre âme, il faut qu'il ait un caractère religieux, que la terreur soit excitée, non par la vue d'une puissance physique qui menace notre existence matérielle, mais par la contemplation des puissances morales aux prises les unes avec les autres. Notre âme est saisie d'épouvante en voyant menacé ce qui lui paraît inviolable et sacré. Son trouble ne peut cesser que quand elle voit reparaître l'harmonie par un dénoûment qui détruit les causes de cette opposition. La *pitié* tragique est la sympathie pour une noble infortune, relevée par le principe moral que représente le personnage et le caractère qu'il déploie dans le malheur du service d'une grande cause. C'est donc le motif de la passion, l'idée morale qui s'y joint, qui détermine la nature du sentiment que nous éprouvons à la vue des souffrances et des malheurs d'un personnage. Le tableau des souffrances et des malheurs n'est que déchirant. La vraie compassion tragique ne s'attache qu'aux personnages dignes d'intérêt, c.-à-d. qui mêlent à de grandes qualités des fautes et des faiblesses humaines.

B. La *Comédie* est l'opposé de la tragédie. Dans la comédie, ce n'est plus la lutte des puissances morales, des idées éternelles, des grands mobiles du cœur humain représentés par des personnages nobles, d'un caractère élevé, mais exclusif et passionné, qui fait le fond de l'action; c'est, au contraire, le côté personnel, arbitraire, capricieux ou même pervers de la volonté, qui est mis en scène et qui occupe la première place avec les ridicules, les fantaisies, les défauts et les vices qui y sont attachés. En conséquence, Aristote la définit: « l'imitation du vice, non pas de toute espèce de vices, mais de ceux où il y a une part de ridicule. » Néanmoins, pour que nous puissions rire des personnages lorsque nous les voyons échouer dans leurs desseins, il ne faut pas qu'ils prennent eux-mêmes trop au sérieux le but qu'ils poursuivent, qu'ils s'y absorbent tout entiers, au point que leur insuccès nous intéresse à eux. La comédie nous montre la contradiction entre le but et les moyens, la sottise qui se détruit de ses propres mains, et cependant reste calme, imperturbable et conserve sa sécurité. La ruine totale, le sérieux complet, exciteraient en nous, au lieu du rire, un sentiment pénible. Il faut donc distinguer entre le *risible* et le *comique*, et entre les divers genres de comique. Tout contraste entre le fond et la forme, entre le but et les moyens peut être risible. Le comique exige une condition plus profonde. Le vice en soi n'est pas comique; la sottise, l'extravagance, l'ineptie, ne le sont pas davantage. Ce qui caractérise le comique, c'est la satisfaction interne et profonde du personnage mis en scène, et qui, ne courant aucun danger réel, peut supporter de voir échouer ses projets et ses entreprises, ou se sent élevé au-dessus de ses propres contradictions. L'absence de sérieux en est la condition essentielle. Ainsi le comique, en général, s'appuie sur une contradiction, sur des contrastes, soit entre des buts opposés, soit entre la fin et les moyens, soit entre le vrai en soi et les caractères ou les moyens. Cette situation appelle encore plus un dénoûment que dans la tragédie. — Or, ce qui se détruit dans le dénoûment, ce n'est ni le vrai en soi, ni la vraie personnalité; c'est la déraison, la sottise, ce sont leurs contradictions. Si donc la comédie nous offre une fausse image de la vérité, si ce qui est mauvais, petit, ridicule, est le côté saillant de la représentation, si ce qui est faux se détruit de ses propres mains, ce qui est éternellement vrai dans la vie des individus ou des peuples ne peut être tourné en ridicule et reste inviolable.

On divise généralement la comédie en plusieurs genres, selon le but qu'elle se propose, ou suivant la forme qu'elle affecte dans sa marche. La comédie de *caractère* est celle qui a pour objet principal de développer un type particulier de caractère; Molière, dans le *Misanthrope*, l'*Avare*, etc., nous en offre les plus parfaits modèles. La comédie de *mœurs* nous peint les ridicules propres à certaines catégories de personnes, ou même à un peuple entier: les *Femmes savantes* de Molière et *Turcaret* de Lesage en sont des types inimitables. La comédie *satirique* s'attaque directement aux idées et aux mœurs, mais en les saisissant surtout par le côté où elles donnent prisé au ridicule: telles sont les comédies d'Aristophane. — Bien au-dessous de ces trois genres viennent se placer la comédie d'*intrigue* et la comédie *épisodique*. La première est celle où l'auteur s'attache surtout à placer ses personnages dans des situations embarrassantes, qui doivent naître naturellement les unes des autres ou sans trop d'effort, et se succéder jusqu'à ce qu'un événement imprévu amène le dénoûment; mais pour qu'une pièce de ce genre mérite le nom de comédie, il faut que les complications de l'intrigue servent à mettre en relief les caractères des personnages ou les mœurs que l'on se propose de peindre. L'*Étourdi* de Molière et le *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais, sont les chefs-d'œuvre de ce genre. La seconde fait passer sous nos yeux une suite de tableaux partiels dont chacun offre un trait de mœurs ou de caractère particulier; cette sorte de comédie n'a point d'action, et manque par conséquent de nœud et de dénoûment. Elle ne peut donc se recommander que par l'intérêt et la vivacité des détails. Les *Fâcheux* de Molière et les *Originaux* de Fagan appartiennent à cette catégorie. La comédie épisodique est aussi appelée communément comédie *à tiroir*, à cause de l'indépendance où les diverses scènes de la pièce sont à l'égard les unes des autres. Lorsque, dans ces sortes de pièces, c'est un seul acteur qui est chargé du rôle principal de chaque scène, on leur donne le nom de pièces *à travestissement*. — La *Farce* est la comédie poussée jusqu'au grotesque: c'est une caricature où cependant on doit encore reconnaître les traits de la nature humaine. Telles sont la vieille pièce de l'*Avocat Pathelin*, qui remonte au XV^e siècle, le *Médecin malgré lui*, et quelques scènes du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière.

Ce qu'on nommait jadis, en France, *Tragi-comédie* ou *Comédie héroïque*, était tout simplement une tragédie qui ne se dénouait pas par une catastrophe, ou une sorte de comédie grave dont les personnages étaient pris dans les rangs élevés: tels sont le *Don Sanche d'Aragon*, de Corneille, et le *Don Garcie de Navarre*, de Molière. La *Comédie larmoyante* ou *Tragédie bourgeoise* du dernier siècle, appartient proprement au genre qu'on désigne actuellement sous le nom de *Drame*. La *Comédie-ballet* était une comédie de mœurs ou d'intrigue dont chaque acte s'accompagnait de quelques pas de danse. Enfin, on donne aujourd'hui le nom de *Comédie historique* à des œuvres qui sont ordinairement aussi étrangères à l'histoire qu'à la comédie, mais où l'on fait figurer des personnages historiques au milieu d'une intrigue plus ou moins invraisemblable, et où l'on prétend peindre les mœurs d'une époque donnée.

Ce qu'on appelle chez nous *Comédie-vaudeville*, ou simplement *Vaudeville*, mérite une mention particulière. Le vaudeville, malgré les couplets chantés qui entrecoupent çà et là le dialogue, ne constitue point un genre dr. particulier. Le plus souvent c'est une comédie en miniature qui peint des scènes de mœurs et parfois même des caractères ou des ridicules qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles de fournir à de longs développements. La verve inépuisable de l'esprit français a multiplié chez nous les œuvres de ce genre. Si le plus grand nombre des pièces qui portent ce titre sont grossières, triviales même, et ont pour but unique d'exciter un gros rire, il en est quelques-unes dont il serait injuste de méconnaître la valeur. Si la peinture dite de genre et la miniature, quoique inférieures à la peinture historique, relèvent cependant de l'art, il en doit être de même de la comédie-vaudeville. On a fait encore des *Drames-vaudevilles* et des *Vaudevilles historiques*: ces dénominations expriment suffisamment la nature et le contenu de ces pièces; mais il est beaucoup plus difficile de s'expliquer leur raison d'être.

C. Le mot *Drame*, détourné de son acception primitive et employé par opposition à tragédie et à comedie, se dit de toute pièce qui offre une combinaison du tragique et du comique. C'est un genre intermédiaire et flottant, dans lequel on se propose spécialement de représenter le côté particulier de l'existence, d'entrer plus avant dans les détails et les complications de la vie intérieure, et d'offrir en même temps un tableau plus minutieux des circonstances extérieures. La multiplicité des personnages et des incidents extraordinaires, le labyrinthe des intrigues et l'imprévu des événements, contrastent avec la simplicité du théâtre antique qui ne renferme jamais qu'un petit nombre de situations et de caractères. Dans le drame moderne, en général, l'objet principal est la passion personnelle poursuivant un but personnel, le développement des caractères dans des situations spéciales. Ce qui excite notre intérêt, c'est le personnage lui-même et sa destinée. Ici donc, pour que le théâtre conserve son caractère élevé et moral, le drame doit faire son choix parmi les passions humaines, et peindre les plus nobles d'entre elles, l'amour, l'honneur, l'ambition. En outre, les intérêts plus généraux de la famille, de la patrie, de l'humanité, doivent planer sur l'action tout entière, expliquer le caractère et la lutte des personnages, donner le dernier mot de leurs actions et de leur volonté. Il faut enfin qu'une idée morale, celle du châtiment tout au moins, apparaisse dans le dénoûment. A ces conditions, le drame reste encore dans le domaine de l'art.

Mais le plus souvent les œuvres scéniques qualifiées de ce nom de drame, ne remplissent aucune de ces conditions. Dans un but que nous ne voulons pas qualifier, la plupart des écrivains dramatiques de nos jours cherchent uniquement à frapper l'imagination; ils visent à l'effet théâtral; ils se proposent d'amuser ou d'émouvoir par un faux pathétique, par une sensiblerie vulgaire. Sous le prétexte que la scène doit représenter la vie réelle ou, pour mieux dire, la vie prosaïque sous toutes ses faces, comme si l'art avait pour objet la représentation photographiée des choses de ce monde, comme si le beau n'était pas le vrai par excellence, on recherche les situations les plus étranges, afin d'étonner et de surprendre, au lieu de toucher en remuant les plus nobles fibres du cœur; on glorifie indifféremment toute passion, quelque basse et égoïste qu'elle soit; on peint la perversité pour la perversité; on représente les crimes les plus monstrueux, avec la perspective matérielle de l'échafaud pour toute expiation morale. Dans les drames qui ont pour base un événement réel, on fausse l'histoire, on dénature, on travestit les personnages; et dans ceux où le sujet est de l'invention de l'écrivain, les personnages sont souvent des créations tératologiques où l'on ne découvre rien qui appartienne à la nature humaine. Enfin, le style est au niveau de la conception, et, pour tout dire en un mot, l'œuvre dr., sous quelque aspect qu'on l'envisage, est en dehors de la littérature.

On donnait naguère le nom de *Mélodrame* à une sorte de drame où le dialogue était coupé par des morceaux de musique instrumentale. Cette addition malencontreuse ne changeait rien à la nature de l'œuvre. Mais comme ces sortes de pièces étaient destinées aux théâtres populaires, et que les faiseurs de mélodrames, au lieu de s'efforcer d'élever leur public à une certaine hauteur, prenaient à tâche de s'abaisser jusqu'à lui, et n'écrivaient que des pièces déplorables sous tous les rapports, le mot mélodrame est devenu un terme de dénigrement qui s'emploie pour qualifier les drames de l'ordre le plus infime.

III. Nous aurions maintenant à considérer l'art dr. au point de vue de l'*exécution*, c.-à-d. à parler de l'*art théâtral* proprement dit, qui comprend le débit des œuvres dramatiques, le jeu des acteurs, les accessoires et les effets de la représentation scénique; mais ces questions sont d'un ordre trop spécial et trop technique, pour qu'il y ait utilité et intérêt à les traiter dans notre livre. Nous terminerons plus convenablement cet article par un coup d'œil sur l'art dr. chez les différents peuples.

IV. L'art dr. dans l'antiquité classique, c.-à-d. dans la Grèce et à Rome, étant l'objet d'articles particuliers où nous le considérons dans son origine et dans son développement, nous n'avons pas à y revenir ici. V. COMÉDIE et TRAGÉDIE.

A. *Moyen Age*. — Les jeux scéniques, après les beaux siècles des littératures grecque et latine, avaient cédé la place aux jeux de l'amphithéâtre et du cirque. L'art dr. avait disparu bien longtemps avant l'invasion des Barbares et l'époque du moyen âge proprement dit. C'est le christianisme lui-même qui devait rendre à l'art dr. une nouvelle vie. Dès le III^e siècle, Ezéchiel le tragique écrivit un drame sur la vie de Moïse, et la tragédie du *Christ souffrant* serait de la fin du même siècle, s'il est vrai qu'on doive l'attribuer à saint Jean Chrysostôme. Les œuvres d'Isidore de Séville (VII^e siècle) renferment une espèce de drame allégorique intitulé *Conflictus vitiorum et virtutum*. Au X^e siècle, Hrosvita (Rosweide), religieuse du couvent de Gandersheim, écrivit, entre autres pièces, le drame d'*Abraham* et l'allégorie *La foi*, l'*Espérance et la Charité*. Mais il ne paraît pas qu'aucun des ouvrages qui précèdent ait été représenté: c'étaient à la fois des exercices pieux et littéraires sous forme dr. C'est au XI^e siècle que remonte la plus ancienne représentation scénique chrétienne, celle du drame des *Vierges sages et des Vierges folles*. Au siècle suivant, nous voyons les représentations du *Mystère de sainte Catherine* et du *Mystère de la Résurrection*, en Angleterre, et celle du *Mystère de la venue de l'Antechrist* en Allemagne. Au XIV^e siècle, la France, l'Italie, l'Espagne, virent simultanément se développer le goût populaire pour ces drames pieux et édifiants qui représentaient, soit les mystères du christianisme, soit des scènes de la Bible ou du Nouveau Testament, soit les vies et les actes des saints. La plupart de ces pièces, qu'on appela chez nous *Mystères*, étaient composées par des prêtres qui souvent y remplissaient eux-mêmes les principaux rôles. En Angleterre, on les nomma *Miracles*, et en Espagne *Autos sacramentales*, et *Comedias divinas* ou *Comedias de santos*. En France, sous le règne de Charles VI, il se forma, à Paris, une corporation d'acteurs qui, sous le nom de *Confrères de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur*, obtint du roi (4 déc. 1402) le privilége exclusif de représenter des mystères et *autres jeux de personnages*. Les confrères louèrent la grande salle de l'hôpital de la Trinité, et y représentèrent, pendant près de 150 ans, des mystères ainsi que des *Moralités*. Une autre confrérie également autorisée par Charles VI, celle des *Enfants sans souci*, dont le chef s'affublait du titre burlesque de *Prince des sots*, représentait aussi des *moralités* et de plus des *soties*. Mais ces derniers s'associèrent plus tard aux confrères de la Passion. Les *Moralités* étaient des scènes, tantôt allégoriques, tantôt de pure imagination, mais toujours écrites en vue d'établir une vérité morale. Parmi ces sortes de pièces, nous citerons l'*Enfant prodigue*, le *Mauvais riche* et l'*Enfant ingrat*. Les *Soties* étaient ordinairement des farces satiriques, qui s'attaquaient aux vices et aux ridicules de l'espèce humaine. Les clercs de la Basoche faisaient encore concurrence aux deux confréries pour les représentations des moralités et des farces. Au XVI^e siècle, les représentations des mystères, des moralités et des soties perdirent leur popularité. Les mystères, lorsque le goût se fut épuré, parurent grossiers et indécents; ils furent donc interdits par arrêt du parlement en date du 17 nov. 1548; les moralités parurent ennuyeuses, et le public les abandonna. Quant aux soties, dont plusieurs ordonnances avaient été obligées de réprimer la licence (François I^{er}, en 1540, menaça de la hart les faiseurs d'allusions satiriques), elles parurent dénuées de piquant et d'intérêt aussitôt qu'elles n'eurent plus la faculté de parler librement. D'ailleurs, à cette époque, l'étude des grands modèles de l'antiquité poussait les esprits dans une autre direction, et allait bientôt opérer une révolution complète dans le théâtre.

B. *Italie*. — L'Italie étant le pays d'où partit le mouvement de la renaissance pour se répandre ensuite dans toute l'Europe, fut la première à entrer dans la voie de l'imitation de l'antiquité. Malheureusement, elle ne vit éclore que de froides et pâles contrefaçons des chefs-d'œuvre de la scène grecque et romaine. La *Sofonisba* du Trissino (1515), n'est pas à proprement parler la première tragédie italienne écrite dans le goût des anciens, mais elle eut un succès si prodigieux qu'elle servit de modèle aux auteurs qui vinrent ensuite. Ruccellaï et une foule d'autres marchèrent sur les traces du Trissin. Le cardinal Bibbiena, l'Arioste et Machiavel imitèrent trop servilement la comédie de Térence. Les premières œuvres dramatiques véritablement nouvelles que produisit l'Italie au XVI^e siècle, furent l'*Aminta* du Tasse et le *Pastor fido* de Guarini; mais le genre pastoral était trop limité dans ses moyens pour pouvoir fournir une longue carrière. Bientôt d'ailleurs, l'opéra vint captiver une nation douée d'une organisation essentiellement musicale, et arrêta complétement le développement de l'art dr. Toutefois, parmi les nombreux auteurs qui écrivirent des drames pour servir de simple canevas à la musique, on doit mettre dans un rang à part Pietro Trapassi plus connu sous le nom de Metastasio, qui sut revêtir ses œuvres de tous les charmes de la poésie. Malgré cette prédilection générale de la nation pour la musique, quelques hommes, tels que Goldoni, Alfieri, Nota et Manzoni, ont su conquérir une place distinguée dans l'histoire de l'art dr., Goldoni et Nota, par leurs comédies, Alfieri par ses tragédies, où il s'efforça de reproduire la simplicité et la sévérité antiques, et Manzoni par ses drames qui ont initié l'Italie à la forme du drame de Shakespeare et de Schiller.

C. *Espagne*. — L'Espagne est le pays de l'Europe qui possède le théâtre le plus original, en ce sens que l'art dr. s'y est développé plus spontanément, et a moins subi l'influence des œuvres de l'antiquité ou des littératures étrangères. Pour ne pas parler des mystères et autres représentations pieuses qui, au moyen âge, n'étaient pas moins populaires en Espagne qu'en France, en Italie et en Angleterre, on peut considérer la *Célestine* de Fernando de Rojas (1499) comme le type le plus ancien de l'art dr. national. Les tentatives faites, au XVI^e siècle, par quelques écrivains, d'ailleurs distingués, pour acclimater en Espagne les formes et les allures du théâtre classique, échouèrent complétement. Il ne faut point rechercher dans le théâtre espagnol les qualités d'unité, de simplicité, de régularité, de vraisemblance dans les caractères, les mœurs et le langage, de pureté de goût, qui caractérisent les grandes œuvres de l'antiquité et de la scène française. Ce qui le distingue surtout c'est la richesse d'invention, l'originalité des conceptions, la multiplicité des incidents, l'énergique vitalité des personnages, l'exubérance des sentiments, la vivacité du langage habituellement emphatique. Le cachet du terroir, si l'on peut parler ainsi, est tellement imprimé dans les pièces espagnoles que pas un des chefs-d'œuvre même de cette scène, n'est susceptible, à moins d'avoir préalablement subi d'importantes modifications, d'être représenté sur un théâtre étranger. La comédie proprement dite n'existe pas en Espagne: ce qu'on appelle de ce nom est une sorte de drame domestique ou de pièce fortement intriguée et remplie d'imbroglios très-compliqués (*Comedia de capa y espada*). — Les écrivains dramatiques espagnols sont en fort grand nombre; mais il en est deux qui dominent tous les autres: ce sont Lope de Vega (né en 1562 et mort en 1635), et Calderon de la Barca (né en 1600 et mort en 1687). Tous les deux brillent en outre par leur fécondité: on n'attribue pas au premier moins de 2200 pièces toutes en vers, et environ 1500 au second. Une fécondité aussi exubérante explique, en partie, pourquoi le théâtre espagnol a toujours méconnu les règles les plus fondamentales de l'art: les auteurs se proposaient, avant toutes choses, d'amuser ou d'intéresser le spectateur. Depuis longtemps le théâtre espagnol n'a plus de vie propre: aujourd'hui on se contente de traduire ou d'imiter les drames et les vaudevilles français.

D. *Angleterre.* — En Angleterre, les mystères et les moralités cédèrent la place, au XVIᵉ siècle, à des comédies et à des tragédies plus ou moins modelées sur les formes du théâtre antique. Mais les auteurs, obligés de se plier au goût d'un public grossier, renoncèrent bientôt, d'une part, aux sujets héroïques pour s'attacher à la reproduction des événements, des complications et des catastrophes de la vie commune, et de l'autre, aux peintures des caractères comiques et des ridicules, pour représenter des aventures fortement intriguées, où l'intérêt résidait tout entier dans l'attente d'un dénoûment difficile à prévoir. L'expression poétique des grandes idées, des nobles sentiments qui élèvent l'âme, dut également faire place à un langage plus approprié aux sujets et aux tableaux représentés, c.-à-d. à un langage prosaïque et vulgaire. En même temps, un genre nouveau se produisit sur la scène anglaise, nous voulons parler du drame historique (*Chronicle history*) qui représentait les principaux événements d'un règne ou d'une époque donnée, mais généralement sans le moindre respect pour la chronologie, et sans qu'une idée supérieure vînt donner une sorte d'unité à cette suite incohérente de récits. En outre, toutes ces pièces prétendues dramatiques, quel que fût le titre dont on les qualifiait, tragédie, comédie ou drame historique, étaient en partie remplies par des scènes d'un caractère trivial et même burlesque. Tel était le théâtre anglais lorsque parut Shakespeare. Cet écrivain (né en 1563 et mort en 1615), l'un des plus puissants génies dramatiques qui aient existé, ne changea rien aux formes accoutumées de ses prédécesseurs. Dans toutes ses tragédies, ainsi que dans tous ses drames historiques, il introduisit des personnages bouffons et des scènes comiques. De toutes ses comédies, *Les Commères de Windsor* est la seule où il y ait absence complète de tragique. Shakespeare sacrifia complétement au faux goût et aux habitudes grossières de ses compatriotes; néanmoins il mérite d'occuper dans l'histoire de l'art un rang des plus éminents. Ses caractères sont tous vivants et admirablement soutenus; ses peintures sont pleines d'énergie et de vérité; il sait exprimer avec noblesse les idées les plus grandes, les sentiments nobles comme les sentiments les plus doux et les plus gracieux; il ébranle puissamment notre âme et s'élève souvent au sublime; enfin, dans ses parties comiques, nous dirons même jusque dans ses bouffonneries, il y a comme une ironie profonde qui sauve ce que l'expression a de bas et de trivial. Mais toutes ces qualités ne suffisent pas pour racheter les vices de son théâtre; la beauté des détails ne peut suppléer aux défauts de l'ensemble: aussi, même en Angleterre, Shakespeare est-il plus lu que joué. Toutes les pièces de Shakespeare ont été écrites de 1595 à 1614. Quelques années après, en 1642, le Parlement révolutionnaire, pour donner satisfaction au rigorisme des puritains, ordonna la suspension de toute espèce de représentation dr. Cet interdit ayant été levé au retour de Charles II, en 1660, il se produisit, sous l'influence des idées françaises, une réaction assez vive contre l'ancien théâtre anglais. La distinction classique entre la tragédie et la comédie fut, pour la première fois, reconnue formellement. Dryden, Th. Otway, Nic. Rowe et Addison, sont les auteurs les plus éminents de cette période. Mais le goût national ne tarda pas à reprendre le dessus. La tragédie héroïque céda de nouveau la place au drame vulgaire, et la comédie retomba dans le grotesque et dans la farce. Toutefois, quelques œuvres plus sérieuses se produisirent encore dans ce dernier genre: telles sont quelques pièces de Congreve, de Vanbrugh, de Farquhar, de Colman, de Sheridan, etc.; mais il suffit de comparer le chef-d'œuvre du théâtre comique anglais, l'*École de la médisance (School for scandal)*, de Sheridan (1777), avec nos comédies même de second ordre pour reconnaître l'infériorité de la scène anglaise sous le rapport de la comédie.

E. *France.*—En France, le développement de l'art dr. a été plus tardif que chez les nations dont nous venons de parler. Pendant longtemps, notre théâtre ne fut rempli que de pâles traductions ou d'insipides imitations, tantôt du théâtre antique, tantôt des pièces italiennes imitées elles-mêmes de l'antiquité, tantôt enfin des imbroglios espagnols. La première tragédie écrite à la manière antique dont fasse mention l'histoire de notre théâtre est la *Cléopâtre* de Jodelle (1552): l'auteur imita même les prologues et les chœurs du drame grec. Aucun des successeurs de ce poëte ne se montra plus original que lui. Tous croyaient faire des chefs-d'œuvre, parce que leurs pièces étaient matériellement modelées sur le type le plus admirable de l'art; mais la vérité des caractères et des mœurs, l'art de peindre les passions, l'intelligence des principes éternels qui servent de base à la vie humaine et à la société, leur étaient absolument inconnus. En outre, aucun d'eux n'avait eu la puissance de créer la langue qui convient à l'expression des nobles sentiments et des idées héroïques. Enfin *Le Cid* parut (1636), et l'art dr. français fut créé. Nous ne ferons pas ici l'histoire des vicissitudes de cet art en France: nous ne répèterons pas non plus le parallèle si rebattu de Corneille et de Racine. Nous nous contenterons de dire que ces deux hommes portèrent la poésie dr. à une hauteur qu'avaient seuls atteinte Sophocle et Euripide. Comme les tragiques grecs, Corneille et Racine remplissent toutes les conditions qu'exige l'esthétique la plus sévère. Leurs personnages sont naturels et vivants; leurs caractères sont grands, vrais et soutenus pendant toute la durée de l'action; leurs passions sont à la fois humaines et élevées; leur langage est divin; leurs tragédies présentent la plus admirable unité d'action; l'intérêt résulte non d'une catastrophe vulgaire, mais du spectacle des puissances morales en lutte les unes avec les autres. Enfin, l'idée de justice absolue qui domine tout le drame, imprime à l'œuvre un caractère moral supérieur. Après ces deux grands hommes, le théâtre tragique déchut rapidement de la hauteur où ils l'avaient placé. On a accusé de cette décadence les entraves auxquelles une critique étroite a longtemps soumis la scène française. Aujourd'hui ces entraves n'existent plus, et cependant Racine et Corneille attendent encore des rivaux. — Quant à la comédie moderne, l'honneur de sa création appartient tout entier à Molière, qui la porta en peu de temps (1653 à 1673) à un tel point de perfection que l'antiquité elle-même n'a rien à lui comparer. L'art comique, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, n'a pu se maintenir à ce degré de splendeur; néanmoins, notre théâtre peut se glorifier d'une série nombreuse d'auteurs comiques distingués, dont plusieurs ont produit des œuvres bien supérieures aux comédies les plus vantées des théâtres étrangers. Depuis Molière, la palme de l'art comique n'a jamais cessé d'appartenir à la France: c'est qu'en effet l'ironie, de même que la vivacité et la netteté de la pensée, paraît être l'un des attributs caractéristiques de l'esprit national. A cette heure même, ce sont nos comédies, et surtout nos vaudevilles qui défraient tous les théâtres de l'Europe.— La décadence de l'art tragique que nous signalions tout à l'heure, donna naissance, vers le milieu du dernier siècle, à une sorte de drame qu'on appela *Tragédie bourgeoise* ou *domestique* et *Comédie sérieuse* ou *larmoyante.* Mais cette prétendue nouveauté n'était qu'une imitation du théâtre anglais avant et après Shakespeare. Enfin, l'influence des littératures étrangères se faisant à son tour sentir chez nous, les drames de Shakespeare et de Schiller furent proposés comme les modèles dont l'imitation devait régénérer la scène française. Par malheur, au lieu d'imiter ces grands écrivains par leurs beaux côtés, on les imita uniquement par leurs côtés défectueux. Ce ne fut point aux nobles idées, aux sentiments généreux que s'adressèrent nos dramaturges, mais aux passions de la foule, aux sens des spectateurs; ils poursuivirent un seul but, l'émotion et l'effet théâtral. La poésie même, entre les mains du plus éminent d'entre eux, est devenue quelque chose de purement matériel. Quelle que soit au reste la sévérité, méritée suivant nous, avec laquelle la critique doit juger le drame contemporain, nous ne prétendons nullement que cette forme doive être abandonnée. L'art moderne a droit de revêtir toutes les formes compatibles avec les données essentielles de la poésie dr., et l'auteur est libre de choisir celle qui lui paraît la plus convenable à la nature du sujet qu'il veut traiter. Mais, avant toutes choses, il doit se préoccuper du but moral et du côté esthétique de son œuvre. Or, parmi tous les drames enfantés depuis le commencement du siècle, nous n'en connaissons qu'un seul, la *Charlotte Corday* de Ponsard, qui ait été écrit dans les conditions essentielles de l'art.

F. *Allemagne.* — Il y a peu de choses à dire du théâtre allemand. Au XVIᵉ siècle, des farces plus ou moins bouffonnes, sous prétexte de comique, remplacèrent, comme dans le reste de l'Europe, les mystères et les moralités. Au XVIIᵉ siècle ainsi qu'au XVIIIᵉ, les poëtes se bornèrent, en général, à traduire ou à imiter les pièces italiennes, espagnoles et françaises. Lessing arracha le théâtre allemand à cette imitation servile, mais pour le jeter dans un autre genre d'imitation, celle du drame anglais. Un instant, Gœthe, par son admirable faculté d'assimilation, qui faisait siennes toutes les créations dont il s'inspirait, et Schiller, par le charme de sa poésie, la noblesse et l'élévation des sentiments qu'expriment ses héros, purent faire croire que l'Allemagne allait enfanter un art nouveau; mais cette illusion fut de peu de durée: elle s'évanouit bientôt après la mort de Schiller (1806). Quelques ouvrages plus ou moins estimables, absolument modelés d'après le type de Shakespeare, ne sauraient constituer un art dr. national, moins encore un art nouveau. Quant à l'art comique, il ne s'est jamais élevé en Allemagne au-dessus de la petite comédie de mœurs. Il n'y a point lieu de s'en étonner quand on voit les Allemands ne pas comprendre le génie du plus grand poëte comique de tous les pays et de tous les temps: nous avons nommé Molière.— Nous nous abstiendrons de parler du développement de l'art dramat. en Hollande, dans le Danemark, dans la Suède et en Russie, soit parce qu'il ne nous offre rien de complétement original, soit parce que les œuvres qu'il a produites n'ont exercé aucune influence hors du pays qui les a vues naître.

G. *Inde.* — Les pièces hindoues, actuellement encore existantes, sont, pour la plus grande partie, écrites en sanscrit, bien que ce dernier fût déjà une langue morte à l'époque où elles furent composées; toutefois, quelques parties sont écrites en dialectes vulgaires. Ces pièces ne pouvaient donc être représentées qu'en présence d'un cercle choisi de spectateurs instruits dans l'ancienne langue du pays. Sans doute aussi, on ne les jouait que dans certaines occasions solennelles. Au reste, elles ne sont pas fort nombreuses, et on n'en connaît guère qu'une soixantaine. Parmi ces poëmes dramatiques, quelques-uns traitent des légendes mythologiques, comme, par ex., la *Sakountala* et la *Vikramorvasi*, de Kalidasa. D'autres, comme le *Moudra Rakchasa*, de Visakhadata, traitent des sujets d'histoire. Plusieurs représentent des événements de la vie domestique, et renferment un mélange de tragique et de comique, comme certains de nos drames modernes: tels sont le *Mritshakati*, de Sudraka, et le *Malati*, de Bhavabhuti. Un certain nombre sont des pièces à intrigues, comme le *Ratnavali*, de Harshadeva, et le *Malavika*, de Kalidasa. Enfin, la farce elle-même tient sa place dans le répertoire hindou: tel est le *Dhurtasamagama* ou l'*Assemblée des fripons*, qui flagelle les vices et l'hypocrisie des Brahmanes. L'art dr. paraît avoir fleuri dans l'Inde pendant plusieurs siècles, mais il a cessé d'être cultivé vers la fin du XIVᵉ ou du XVᵉ siècle après J.-C. La critique dr. tient également un rang honorable dans la littérature hindoue, et l'on trouve dans les commentateurs les règles les plus minutieuses relativement à la conduite du drame, à sa disposition, aux caractères qu'on y doit faire figurer, et au but moral que l'auteur doit se proposer.

H. *Chine.* — Les représentations théâtrales constituent l'un des divertissements les plus recherchés par toutes les classes de la population chinoise: aussi l'art dr. est-il cultivé dans ce pays depuis la plus haute antiquité. Le théâtre chinois comprend des pièces de tout genre, des tragédies, des comédies de caractère, de mœurs et d'intrigue, des drames où se mélangent plus ou moins harmonieusement le tragique et le comique, et des farces d'une grossièreté et d'une licence extrêmes. Ce théâtre a ses règles à lui qui diffèrent souvent des nôtres: ainsi, ce que nous appelons le nœud manque dans le drame régulier, qui en général ne représente guère qu'une succession d'événements. Un certain nombre de pièces chinoises ont été traduites soit en anglais, soit en français, par Davis, Bazin et Stanislas Julien: toutes ont été puisées dans la célèbre collection intitulée *Youen-dchin-pe-tchong*, c.-à-d. les Cent drames de la dynastie des Mongols (1260-1341). Par une exception singulière, l'art dr., chez les Chinois, paraît s'être développé dans une complète indépendance de tout culte religieux: c'est un produit purement littéraire.—Cons. HEGEL, *Cours d'Esthétique*, tr. par Bénard.

DRAMATISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui compose des ouvrages de théâtre. Peu usité.

DRAMATURGE. s. 2 g. (gr. δρᾶμα, ατος, drame, ἔργον, travail). Celui qui fait les pièces de théâtre appelées *Drames;* ne se dit guère que par dénigrement.

DRAME. s. m. (grec. δρᾶμα). Nom générique que l'on donne aux ouvrages composés pour le théâtre, en tant qu'ils représentent une action, et abstraction faite du genre de cette action. ‖ Figur., se dit D'une suite d'événements considérables qui ont agité une époque et dont l'ensemble constitue une action complète. *Le d. de la révolution française.* — * Par extens., se dit aussi D'un événement terrible, d'une catastrophe privée. *Il vient de se passer dans notre ville un d. épouvantable. Il était un des acteurs de cet horrible d.*

DRAP. s. m. (B. latin. *drappus*). Sorte d'étoffe de laine. — Par ext., *D. d'or, de soie,* Étoffe dont le tissu est d'or ou de soie. — Fig. et prov., *La lisière est pire que le d.*, Lorsque les habitants d'une province ont quelque défaut, ceux qui habitent la frontière valent encore moins que ceux qui habitent dans l'intérieur. *Il veut avoir l'argent et le d.*, se dit De quelqu'un qui ne paie pas ce qu'il achète ou qui retient la chose qu'il a vendue. ‖ *D. de pied*, Pièce de drap, de velours, etc., qu'on étend sur le prie-Dieu des personnes du premier rang, et qui déborde en avant de manière à leur servir de marche-pied. — *D. mortuaire,* Pièce de drap ou de velours noir, etc., dont on couvre une bière. ‖ Chacune des deux grandes pièces ordinairement de toile qu'on met dans un lit pour se coucher. *Une paire de draps. D. de dessus, de dessous. Des draps de toile, de coton.* Proverb., *Le plus riche n'emporte qu'un d. en mourant, non plus que le pauvre.* — Fam., *Se mettre entre deux draps,* Se mettre au lit. — Fig. et prov., *Mettre quelqu'un en de beaux draps blancs,* En dire beaucoup de mal, ou Le mettre dans une situation embarrassante. *Être, se trouver, se mettre dans de beaux draps blancs*, et simplem., *dans de beaux draps*, Être, se trouver dans une situation embarrassante. *Vous vous êtes mis dans de beaux draps. Le voilà dans de beaux draps.* ‖ * T. Zool. *D. marin,* Voy. CONCHYLIOLOGIE.

Enc. — Dans l'industrie des laines, on distingue la *grosse draperie* et la *petite draperie.* La première comprend les *étoffes drapées proprement dites*, ou *draps*, c.-à-d. celles qui sont *tissées en laine cardée, foulées, lainées d'un côté, ramées, tondues* et *mises en presse*, expressions qui seront bientôt expliquées. Un des caractères particuliers à ces étoffes, c'est de présenter, sur le métier du tisserand, une toile d'un tissu peu serré, facilement pénétrable par le jour, et d'une largeur toujours plus grande que celle qu'elles doivent avoir après les diverses opérations qui suivent le tissage. Par *petite draperie*, on entend cette multitude d'étoffes légères, telles que les *stoffs*, les *escots*, les *alépines*, les *mérinos*, etc., qui se consomment dans l'état où elles sont en sortant du métier à tisser, et ne reçoivent que l'apprêt strictement nécessaire pour leur donner l'aspect réclamé par le commerce. Les tissus de cette catégorie se font avec de la laine peignée, soit pure, soit additionnée de soie ou de coton. — La fabrication des diverses espèces de draperies comprend une multitude de procédés particuliers, dont plusieurs consistent en de simples modifications apportées au tissage, et qui d'ailleurs varient suivant le genre d'étoffe qu'on veut obtenir. Nous ne parlerons ici que des opérations relatives à la fabrication des *draps* proprement dits, soit parce que ces derniers sont les produits les plus importants de l'industrie des laines, soit parce que la fabrication de la plupart des autres étoffes n'en diffère pas essentiellement.

Le drap se fabrique avec les laines courtes, dites *laines à cardes.* Le choix de la matière première influant considérablement sur la finesse et la beauté du produit, c'est par là que commence nécessairement le travail du fabricant. On débarrasse d'abord la laine des impuretés et des corps durs qu'elle peut contenir. Cette opération, qu'on nomme *Battage*, se fait au moyen d'une machine, appelée *Batterie*, qui consiste en un système de cylindres armés de dents auxquels elle est livrée par d'autres cylindres unis qui la prennent sur une toile sans fin. A la sortie de la batterie, la laine est livrée à une deuxième machine, nommée *Loup*, qui ne diffère de la précédente qu'en ce que les cylindres sont armés d'un plus grand nombre de dents ou sont animés d'une plus grande vitesse. Le *Louvetage*, c'est ainsi que l'on nomme cette nouvelle manipulation, n'est donc qu'un battage plus énergique. Il est suivi du *Graissage*, qui consiste à imprégner la laine avec une substance grasse (l'acide oléique est celle qui convient le mieux), afin de faciliter le glissement des fibres au filage. Après cette opération, on procède ordinairement à un second louvetage, après quoi a lieu le *Cardage.* Cette nouvelle opération est destinée à transformer les fibres, qui sont tortillées irrégulièrement, en fibres droites et parallèles. Elle se fait avec des machines appelées *Cardes*, qui se composent de cylindres munis de dents. On fait ordinairement passer successivement la laine dans trois de ces machines, en commençant par la carde *briseuse*, continuant par la carde *repasseuse*, et terminant par la carde *finisseuse* ou carde *à loquettes*. Ces trois cardes ne diffèrent entre elles que par la finesse de leurs dents, ainsi que par leur rapprochement, qui augmente de la première à la troisième. Celle-ci dispose la laine en petits boudins, qui sont appelées *Loquettes* et qu'on envoie ensuite au filage. Au sortir du métier à filer, la laine est dévidé et transformée, soit en écheveaux pour la chaîne, soit en bobines ou *canelles* pour la trame, puis livrée au tisserand, qui l'ourdit, l'encolle et la dispose sur son métier (v. TISSAGE). — Quelquefois on soumet la laine à la teinture avant les opérations qui précèdent, et le drap qu'elle sert à produire est dit *teint en laine*, tandis qu'on l'appelle *teint en pièce* quand il ne passe entre les mains du teinturier qu'après le tissage. — On nomme *Lisières* les extrémités qui limitent la largeur du drap ; comme ces parties sont plus fatiguées que le reste et servent souvent de points d'attache, on les fait habituellement avec de la laine commune et teinte économiquement ; elles ne comptent pas dans les dimensions des pièces. — Aussitôt que le drap est enlevé du métier à tisser, on l'examine au grand jour pour voir s'il ne présente aucun défaut. On appelle *Trace* tout vide produit par la rupture d'un fil qui n'a pas été rattaché. Si ce vide résulte de la rupture de plusieurs fils cassés l'un à côté de l'autre, on le nomme *Grappe*. Enfin, on applique la dénomination de *Clairures* ou *Clairières* aux inégalités produites dans le tissu par l'irrégularité avec laquelle l'ouvrier a livré la chaîne, ainsi qu'aux défauts provenant d'une trame mal bobinée. Après cette visite, l'étoffe est livrée à des ouvrières qui exécutent l'opération appelée *Épincetage*, *Énouage*, *Nopage* ou *Époutissage*, qui consiste à faire disparaître avec de petites pinces appelées *Brucelles* ou *Épincettes*, les nœuds faits par le tisserand pour rattacher les fils rompus, à réparer les défauts à l'aiguille, et à retirer les corps étrangers qui peuvent se trouver pris dans le tissu. On la soumet alors à une série de façons successives. La première est le *Dégraissage*, qui a pour but de débarrasser le drap des substances grasses dont on avait imprégné la laine afin de faciliter le cardage et le filage. On le pratique en imbibant l'étoffe d'une dissolution de terre argileuse ou d'alcali, et en la faisant passer entre deux cylindres en bois animés d'un mouvement de rotation suffisamment rapide. Dans quelques localités, pour que la liqueur dégraissante imprègne plus facilement le tissu, on fait tremper celui-ci dans une eau vive ; mais alors il faut, s'il est teint, l'immerger complétement, sans quoi l'action de l'air et de la lumière altérerait les parties qui seraient hors du bain, et y produirait des espèces de taches appelées *Flammes*. Au dégraissage succède le *Lavage* ou *Dégorgeage*. Cette opération consiste à laver la pièce avec soin dans une eau bien propre et constamment renouvelée, et à la faire passer, comme précédemment, entre deux rouleaux cylindriques. On passe ensuite au *Foulage*, qui est peut-être l'opération la plus importante de la fabrication des draps.

Le *Foulage* a pour objet d'augmenter la solidité du drap, et de lui donner le corps, la consistance et le moelleux qui lui sont propres. Avant cette opération, le tissu est, comme nous le savons déjà, mou, lâche et si peu serré que le jour passe facilement à travers. On ne parvient à lui donner la force et l'opacité voulues qu'en rapprochant les fils et en forçant les filaments de la laine à s'entrelacer, pour ainsi dire, les uns les autres par une sorte de feutrage. Cette condensation du tissu diminuant la surface de l'étoffe, et cette diminution variant avec la durée du foulage et le degré de force du drap, le fabricant, avant le tissage, doit avoir calculé exactement la longueur et la largeur de la chaîne suivant l'effet qu'il veut obtenir. Pour les qualités moyennes, on ourdit ordinairement les chaînes de manière que le tissu soit, avant le foulage, plus long d'un tiers et plus large de moitié qu'il ne doit l'être après l'opération. Le foulage consiste à imprégner l'étoffe d'une dissolution alcaline ou savonneuse et à la soumettre ensuite à une pression ou à un choc suffisamment énergique et prolongé. L'emploi de la dissolution a pour but, d'un côté, de faciliter le glissement et le rapprochement, la compression et le ramollissement des fibres textiles, et de l'autre, d'empêcher leur altération par l'agent mécanique. Enfin, l'action simultanée de cet agent et de la dissolution développe une température assez élevée qui hâte l'opération et la rend aussi plus facile. Le foulage s'exécute à l'aide de machines d'une construction généralement fort simple. Les plus anciennes, appelées *Moulins à foulon*, se composent d'un fort bâti en charpente muni à sa partie inférieure d'une rangée d'auges circulaires en bois, nommées *piles*, et dans lesquelles battent des pilons verticaux ou des maillets obliques, également en bois, lesquels sont mus par un arbre à cames. On place l'étoffe en rond dans les auges, en ayant soin de l'arroser de la dissolution alcaline, et on la soumet aussitôt aux coups des pilons ou des maillets. Malgré l'autorité que leur donne un emploi de plusieurs siècles, les moulins à foulon présentent de nombreux défauts. Ils agissent avec une vitesse invariable et sous une pression qu'il est difficile de faire varier, soit qu'on y foule des draps légers, soit qu'il s'agisse de draps très-corsés, qui demandent cependant des degrés de foulage fort différents. En outre, les auges étant ouvertes, la chaleur s'y développe lentement et s'y conserve difficilement. De plus, rien ne réglant la marche des pilons, il faut retirer très-souvent le drap des piles pour l'examiner et mesurer son retrait, ce qui occasionne des pertes de temps et, par conséquent, augmente la durée de l'opération. Enfin, ces moulins exigent un très-grand emplacement, produisent beaucoup de bruit, nécessitent de grands frais d'entretien et absorbent une grande quantité de force motrice. Pour obvier à tous ces inconvénients, on a imaginé, il y a quelques années, plusieurs nouvelles machines à fouler, où les auges et les pilons sont remplacés par des groupes de cylindres au moyen desquels le drap est soumis à une sorte de laminage. La première a été importée d'Angleterre, vers 1838, par Hall, Powels et Scott, de Rouen. D'autres ont été imaginées depuis cette époque par Benoît, de Nîmes, et par Vallery et Lacroix,

Les opérations qui suivent le foulage sont désignées sous le nom générique d'*apprêts ;* elles servent à donner au drap le moelleux et le brillant que recherchent les consommateurs. Le *Lainage*, appelé aussi *Garnissage*, a pour objet de relever le duvet de la laine, qui a été énergiquement froissé par le foulage, et de former à la surface du drap une couche homogène et assez épaisse pour cacher le croisement des fils au tissage. Il consiste en un brossage très-énergique qui se fait au moyen d'une machine, dite *Laineuse*, dont la partie principale est un cylindre sur le contour duquel sont fixées plusieurs lignes de têtes de chardons. Quand le duvet a été relevé par la laineuse, il offre l'aspect d'une sorte de fourrure formée d'une multitude de filaments d'inégale longueur. C'est pour égaliser ces derniers qu'on procède à la *Tonte*, appelée aussi *Tondage.* Jadis, cette opération s'exécutait au moyen de grands ciseaux nommés *Forces ;* mais aujourd'hui on se sert d'appareils mécaniques appelés *Tondeuses*, qui consistent en cylindres armés de lames taillées en biseau. Il existe plusieurs systèmes d'appareils de ce genre. Les plus employés ont été inventés par Lewis et Davis, en Angleterre, d'où John Collier les a importés en France, et par notre compatriote Abraham Poupart, de Sédan. Le tondage terminé, on donne le *Cati* à l'étoffe, pour la rendre plus brillante et bien coucher le poil. On commence par la déplisser et l'étendre à l'aide d'un mécanisme nommé *Etendoir*, qui est composé de plusieurs cylindres de bois sur lesquels la pièce s'enroule et se déroule ; puis on procède au *Catissage* proprement dit. A cet effet, on place chaque double du tissu entre des cartons très-lisses ; on interpose entre chaque demi-pièce des plaques métalliques plus ou moins chauffées, et chaque pièce est ensuite renfermée entre deux forts plateaux de bois. On forme ainsi une pile d'une certaine hauteur qu'on soumet, pendant quelques heures, à la presse hydraulique. La pression qu'on fait subir aux pièces est rarement au-dessous de 200,000 kilog., mais elle est toujours bien plus énergique pour les draps fins que pour les draps communs. Cette opération qui se nomme *Pressage*, communique au drap un lustre éclatant ; mais celui-ci ne serait ni résistant ni agréable à l'œil, si on ne *décatissait* l'étoffe. Du reste, le *Décatissage* est extrêmement simple. On étale le drap sur une table où il est fixé par une pression plus ou moins forte, et on dirige sur lui un léger courant de vapeur d'eau à basse ou à moyenne pression. Cela fait, on procède au *Gitage*. Cette opération consiste à soumettre de nouveau le tissu à l'action du chardon afin de démêler la surface du duvet que la vapeur a trop condensé ; mais on n'emploie pour cela que des chardons usés à moitié. Le *Ramage*, qui vient après, sert à effacer les plis du drap et à l'étendre fortement de manière à lui donner définitivement les dimensions qu'il doit avoir. Pour l'exécuter, on se sert d'un bâti en bois, nommé *Rame*, qui a exactement la longueur et la largeur de l'étoffe, et se compose de deux poteaux plantés en terre et de plusieurs traverses dont l'une, ordinairement l'inférieure, glisse dans une rainure pratiquée dans les montants. Une fois l'étoffe bien tendue, on *couche* le poil en le brossant dans le même sens avec une grande brosse circulaire, puis on le laisse sécher sans le décrocher. Après le *Couchage* et le *Séchage*, on porte de nouveau la pièce aux tondeuses pour lui donner la *Tonte en apprêts*. Plus le drap est fin, plus on le tond en apprêt ; pour certaines qualités, on répète jusqu'à 24 fois cette opération. La dernière tonte opérée, on livre une seconde fois le drap aux *épinceteuses* pour en extraire les corps étrangers, et en réparer les défauts à l'aiguille. On le brosse encore fortement en le faisant passer sur un cylindre armé de brosses puissantes ; on le presse de nouveau à chaud, comme ci-dessus, pour lui redonner le lustre qu'il a perdu, et on le décatit une seconde fois en le faisant passer dans une vapeur humide et sans pression. Ce décatissage est suivi d'un dernier pressage très-énergique et à froid, c.-à-d. avec des cartons lisses qui ne sont plus chauffés, afin de coucher parfaitement le poil et de lui conserver un aspect brillant solide. Alors on *entoile* les pièces, et on peut immédiatement les livrer à la consommation.

Tous les draps reçoivent les mêmes opérations, mais avec des modifications qui varient selon l'usage auquel on les destine. En conséquence de ces modifications, on divise tous les produits de la grosse draperie en deux grandes classes : les *Draps catis* et les *Draps tirés à poil* ou simplement *Draps à poil*. On les dit, en outre, *lisses* ou *croisés*, suivant le système d'entrelacement des fils adoptés au tissage (Voy. ce mot). Ces deux premières catégories de tissus diffèrent surtout en ce que les uns ont été tondus, tandis que les autres, non-seulement conservent tout leur poil, mais encore ont été fortement *lainés* afin que le duvet de leur surface soit aussi long que possible. Les uns et les autres se fabriquent en lisse ou en croisé. Les draps catis croisés s'appellent *Cuirs de laine*, quand ils sont bien corsés, et *Draps amazone*, lorsqu'ils sont légers. Lisses, ils prennent le nom d'*Imperméables*, s'ils sont très-fortement foulés ; et celui de *Zéphyrs*, quand leur tissu est plus léger et a été peu foulé. Les draps à poil reçoivent le nom de *Castorines*, lorsque leur tissu est serré, épais et en laine nerveuse. Au contraire, on les appelle *Coatings*, quand leur tissu est souple, moelleux, en laine plus douce et plus soyeuse. Enfin, on les nomme *Alpagas*, quand ils sont faits d'une laine longue, dure au toucher, lustrée à l'œil, et qu'ils sont plus propres à garantir du froid et de la pluie.

On donne le nom de *Draps-feutres*, à certaines étoffes de laine qui sont fabriquées sans le secours du filage et du tissage, et dans lesquelles les fibres de la laine s'entrecroisent et s'entrelacent de manière à former un tout continu. Ce genre d'étoffe paraît avoir été connu à une époque très-reculée ; il est même à présumer que les plus anciennes étoffes de laine, avant l'invention du tissage, ont été faites par ce procédé. Quoique les draps-feutres soient bien inférieurs aux draps tissés, on a essayé à plusieurs reprises de recourir au feutrage pour utiliser les déchets de laine et fabriquer des étoffes économiques. Mais, jusqu'à présent, les essais tentés dans cette voie n'ont pas donné de résultats bien satisfaisants.

L'industrie de la draperie n'a commencé qu'au XIII^{e} siècle à se développer en Europe. Les fabriques italiennes acquirent les premières un haut degré de prospérité. Celles de la [illegible] prirent plus tard leur place, et ce sont des ouvriers appartenant à ces dernières, qui, vers 1300, introduisirent, dit-on, la fabrication du drap en Angleterre, d'où elle ne tarda pas à passer en France. Aujourd'hui, la draperie est florissante dans presque tous les pays civilisés. Chez nous, ses principaux centres de production, pour les qualités supérieures, sont surtout Elbeuf, Sédan et Louviers. Pour les autres variétés, nous citerons seulement Abbeville, Beauvais, Mouy, Nancy, Ruhl, Bischwiller et Vire, dans la région du nord ; et dans les départements du midi, Vienne, Castres, Lodève, Carcassonne, Mazamet, Lavellanet, Chalabre, Limoux et Montauban. Nos fabriques peuvent annuellement employer pour environ 130 millions de laines et produire pour 250 millions de draps. A l'étranger, nous nommerons Leeds, Cambridge et Huddersfield, en Angleterre ; Verviers, en Belgique ; Aix-la-Chapelle, Borcette, Montjoie, Duren, Empen, dans la Prusse rhénane ; Brünn, Reichenberg, Biélitz et Vienne, en Autriche ; Manresa, Terrasa et Sabadel, en Espagne ; et Norköping, en Suède.

DRAPEAU. s. m. (R. *drap*). Vieux morceau de linge ou d'étoffe, haillon. *Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge.* Vieux ; on dit *Chiffon.* || *Drapeaux*, au plur., se dit Des linges qui servent à emmaillotter les enfants. *Sécher les drapeaux d'un enfant.* On dit ordinair. *Les langes.* || Sorte de bannière consistant en une pièce d'étoffe attachée par un de ses côtés à une lance, qui sert d'emblème à un peuple, d'enseigne à une troupe, de signe de ralliement à un parti, et que l'on emploie quelquefois pour faire des signaux. *Chaque nation a son d. Le d. national. Le d. tricolore. Les rues étaient pavoisées de drapeaux. Attacher un mouchoir au bout d'une perche en guise de d.* — *Être sous les drapeaux*, Être en activité de service. On dit dans des sens analogues, *Combattre sous le d. Se rendre sous les drapeaux. Appeler sous les drapeaux. Abandonner son d. Se ranger, servir, combattre sous les drapeaux d'un prince*, Servir dans ses troupes. — Fig., *Se ranger sous les drapeaux de quelqu'un*, Prendre, embrasser son parti.

Enc. — I. Le mot *Drapeau*, pris dans le sens d'enseigne militaire, n'existe dans notre langue que depuis le XVI^{e} siècle. Il paraît avoir été introduit par les capitaines qui avaient fait les guerres d'Italie. Ces officiers, voulant perpétuer le souvenir de leurs campagnes, imaginèrent, dit-on, de donner à leurs enseignes un nom emprunté à l'idiome ennemi, et qui exprimait qu'elles avaient été mises en lambeaux dans les combats ; en effet, *drapello*, d'où nous avons fait successivement *drapel* et *drapeau*, signifie, en italien, pièce d'étoffe déchirée. Néanmoins, il semble résulter de divers textes que le nouveau terme n'eut pas d'abord une signification bien définie : ce fut seulement sous le règne de Charles IX qu'on s'en servit pour désigner spécialement les enseignes de l'infanterie. Aujourd'hui, dans son sens le plus large, le mot *Drapeau* s'applique à toute bande d'étoffe fixée à un bâton par un de ses côtés, et disposée de manière à pouvoir se déployer et flotter au gré des vents, soit pour donner un signal quelconque, soit pour servir de point de ralliement ou de signe de reconnaissance. Ainsi, par ex., c'est en arborant un *D. blanc* qu'un parlementaire se fait ordinairement reconnaître, et qu'une place de guerre annonce qu'elle veut entrer en pourparler soit pour capituler, soit pour tout autre objet. Dans les siéges, on signale par un *D. noir* les hôpitaux et les autres édifices en tenant lieu afin que l'ennemi n'y dirige pas ses projectiles. Dans les ports de mer, on indique souvent par un *D. jaune* les points où se trouvent en surveillance les personnes ou les marchandises provenant de pays dont l'état sanitaire est réputé suspect. Dans une acception plus restreinte, ce terme *Drapeau* s'emploie pour désigner les enseignes de l'infanterie, tandis qu'on donne le nom d'*Étendard* à celles de la cavalerie. Dans la marine, le d. s'appelle *Pavillon*.

II. Un d. se compose de trois parties principales : la *Hampe*, la *Cravate* et l'*Étamine*. — La *Hampe* est ordinairement en bois léger et peint avec plus ou moins de richesse. Avant 1789, on la surmontait en France par une sorte de fer de hallebarde. L'empire remplaça ce fer par une aigle aux ailes éployées, qui céda la place, sous la restauration, à un fer de lance en forme de fleur de lis. Le gouvernement de juillet adopta la représentation du prétendu coq gaulois. Après février 1848, ce fut un fer de lance accompagné d'une couronne ayant un coq au milieu, puis, au-dessous, les lettres R. F. dans un cartouche quadrangulaire. Enfin, le 10 mai 1852, l'aigle impériale a repris son ancienne place. — La *Cravate* est un morceau d'étoffe long, étroit, et orné d'une frange d'or ou d'argent qu'on attache immédiatement au-dessous de l'aigle. — L'*Étamine* est une pièce d'étoffe, ordinairement de soie, carrée ou à peu près, mais de dimensions beaucoup moins grandes dans la cavalerie que dans l'infanterie. Presque toujours, le centre reçoit les armoiries du souverain ou quelque inscription, qui en général est relative aux batailles où le régiment a figuré. Quant à la couleur, elle est naturellement la même, du moins dans les temps modernes, que celle adoptée par la nation comme marque distinctive. Ainsi que nous l'avons dit au mot COULEURS *nationales*, le drapeau français actuel, c.-à-d. le d. tricolore, bleu, blanc et rouge, date du 17 juillet 1789. A la fin de cette même année, l'Assemblée nationale avait imaginé, pour en faire usage dans certains cas déterminés, un d. particulier, appelé *D. rouge*, du nom de sa couleur. Aux termes de la *Loi martiale*, ce d., dans les cas de troubles, devait être déployé à la maison commune pour annoncer aux attroupements qu'ils eussent à se dissiper. Ce fut au Champ-de-Mars, le 17 juill. 1790, que le d. rouge fut déployé et la loi martiale appliquée pour la première fois. La Convention abolit la loi martiale, mais le d. rouge resta comme le symbole de l'insurrection. En 1848, les révolutionnaires les plus exaltés essayèrent de le faire adopter par le nouveau gouvernement : la courageuse résistance de Lamartine fit échouer cette tentative.

III. Dans un régiment, le d. est non-seulement un signe de ralliement mais encore un objet de vénération, et sa perte dans une bataille est considérée comme une flétrissure. En conséquence, le soin de le porter est confié à un officier éprouvé appelé *Porte-drapeau* ou *Porte-étendard*, suivant qu'il s'agit d'une troupe d'infanterie ou de cavalerie, et un groupe de soldats d'élite est spécialement chargé de le défendre. Avant la révolution, cette *garde du drapeau* était donnée à quatre sergents et à huit caporaux : elle appartient aujourd'hui aux caporaux.—Les idées dont le d. est le symbole expliquent pourquoi la remise de cet insigne aux troupes est généralement accompagnée d'une pompe particulière. Elle était autrefois suivie d'une *cérémonie religieuse, dite Bénédiction des drapeaux, dont l'institution* est généralement attribuée à l'empereur d'Orient Léon VI, qui vivait à la fin du IX^e siècle. Cette cérémonie avait lieu dans la principale église, en présence de tout le régiment ; on déposait l'enseigne sur l'autel, d'où le célébrant, qui était ordinairement un évêque, la prenait et la remettait, suivant un rite spécial, à l'officier qui devait la porter. La bénédiction des drapeaux était tombée en désuétude, du moins parmi nous, depuis la révolution, mais elle a été rétablie, sauf quelques modifications, par le nouveau gouvernement. On sait, en effet, que les drapeaux distribués le 10 mai 1852 à l'armée, furent bénits par l'archevêque de Paris. Quant au *Serment du drapeau* proprement dit, il remonte à la plus haute antiquité et n'a jamais cessé d'exister; le cérémonial seul a changé. Aujourd'hui, dans les temps ordinaires, on bénit le d. dans l'église métropolitaine du lieu où le régiment tient garnison, puis on le porte devant le front du corps auquel il est destiné. Le général s'avance alors, accompagné de l'intendant militaire, fait la remise de l'enseigne, requiert de tous les officiers le serment prescrit par la loi, et fait dresser procès-verbal de la cérémonie, qui est désignée sous le nom de *Réception des drapeaux*. Il est inutile d'ajouter que la prestation de serment se renouvelle à chaque changement de gouvernement. Dans ce cas même, les souverains se réservent ordinairement le soin de remettre eux-mêmes les drapeaux, dans une cérémonie unique à laquelle se rendent des députations de tous les régiments.

DRAPER. v. a. Couvrir de drap. Ne se dit guère qu'en parlant Des voitures, qu'on couvre de drap noir ou violet en signe de deuil. *D. un carrosse de noir, de violet.* — Absol., *Le roi drape de violet.* ‖ T. Peint. et Sculpt. *D. une figure*, Disposer, exécuter les draperies qui représentent son vêtement. Absolum., *Le talent de bien d. est fort rare.* ‖ Fig. et fam., Censurer, railler fortement quelqu'un, en dire du mal. *On l'a bien drapé.* = SE DRAPER. v. pron. Se dit De la manière dont on dispose sur soi un vêtement lâche et flottant. *Il se drapa dans un manteau. Cet acteur se drape bien.* = DRAPÉ, ÉE. part. *Un carrosse drapé.* — *Bas drapés*, Bas de laine préparés de manière qu'ils ressemblent à du drap. ‖ T. Bot. Synon. de *Tomenteux.*

DRAPERIE. s. m. Manufacture de draps; Le métier de celui qui fabrique du drap, et Le commerce des draps. *Il y a dans cette ville beaucoup de draperies. Travailler en d. Il s'est enrichi dans la d.* — S'emploie collectiv. pour désigner Les diverses sortes de draps. *La d. d'Elbeuf, de Sédan.* ‖ T. Peint. et Sculpt. La représentation des étoffes, des vêtements, surtout lorsque les vêtements sont amples et forment des plis. *Une d. bien jetée. Dans une statue, les draperies doivent toujours laisser deviner les formes.* — Se dit aussi Des tentures qu'on ajuste de manière à ce qu'elles forment de larges plis. *De riches draperies. Des tentures relevées en draperies.*

DRAPIER. s. m. Marchand ou fabricant de draps.

* **DRASSE.** s. m. T. Entom. Voy. ARAIGNÉE.

DRASTIQUE. adj. 2 g. et s. m. Voy. PURGATIF.

* **DRAWBACK.** s. m. T. Fin. et Comm. V. PRIME.

DRÊCHE. s. f. T. Techn. Voy. BRASSERIE.

DRESSER. v. a. (it. *dirizzare ;* de *dirigere*, diriger). Lever, rendre droit, faire tenir droit. *D. la tête. Mon cheval dressa les oreilles. D. un mât. D. une échelle contre un mur.* ‖ T. Mar. *D. les vergues*, Les brasser carré, c.-à-d. Leur donner une position horizontale. *D. la barre du gouvernail*, La mettre ou la ramener parallèlement à la quille. *D. un navire, un bateau*, Lui donner une situation droite de manière qu'il ne soit pas plus incliné d'un côté que de l'autre. ‖ Ériger, élever. *D. un trophée. D. des statues, des autels.* — Monter, tendre, construire. *D. un lit, une tente, un échafaud.* ‖ Dans plusieurs Arts, Unir, aplanir, rendre droit. *D. les côtés d'une pierre*, ou simplem., *D. une pierre. D. une planche, une règle.* ‖ T. Jardin. *D. une allée, une terrasse, un parterre, etc.*, Les aplanir, les mettre de niveau. *D. une palissade, une haie*, Les tondre avec le croissant. ‖ Tourner, diriger. *D. sa route vers le nord.* Vx et peu us. — Figur., *D. son intention*, Diriger son intention, la tourner vers une bonne fin. ‖ Par anal., Disposer, préparer, *mettre une chose en état* pour servir à l'usage auquel elle est destinée. *D. une batterie de canons. D. un piége pour prendre des rats. D. un buffet*, Le garnir de sa vaisselle, etc. *D. la table*, Y mettre les nappes, les assiettes, les verres, etc. *D. le potage, le fruit, le dessert*, Les mettre en état d'être servis. *D. une volaille*, La préparer pour la mettre à la broche. *D. du linge*, Le repasser en lui donnant la forme qu'il doit garder. *D. un chapeau*, Lui donner sa forme définitive. — Fig. et famil., *D. ses batteries*, Voy. BATTERIE. *D. un piége à une personne*, Faire ou dire quelque chose pour tâcher de la faire tomber dans quelque embarras. On dit dans le même sens, *D. une embuscade. D. des embûches.* ‖ Faire, préparer ; se dit De certaines choses que l'on fixe, que l'on arrête d'une manière définitive, soit par le dessin, soit en les mettant par écrit dans la forme voulue. *D. un plan, une carte de géographie. D. un tableau statistique. D. le plan d'un ouvrage. D. les articles d'un contrat. D. un acte, une requête. D. une instruction pour un ambassadeur.* ‖ Instruire, former ; se dit surtout en parlant Des animaux. *D. un écolier, un soldat. D. un enfant à la vertu, à la piété. Cet enfant est dressé de bonne main. D. un cheval pour le manége. D. un chien couchant, le d. à rapporter. D. un faucon.* = SE DRESSER. v. pron. Se tenir droit ou levé. *Se d. sur la pointe des pieds. Ce cheval se dressa sur les pieds de derrière. Dressez-vous donc.* ‖ Figur. et avec ellipse du pron. personnel, *Cela fait d. les cheveux à la tête, sur la tête*, ou simplem., *Cela fait d. les cheveux*, se dit D'une chose horrible, épouvantable. — On dit de même neutralement, *Les cheveux me dressent sur la tête.* = DRESSÉ, ÉE. p. ‖ T. Bot. Se dit adjectiv. De tout organe dont la direction est verticale ou se rapproche beaucoup de la ligne perpendiculaire.

DRESSOIR. *s. m. Sorte d'étagère où l'on range la* vaisselle, les cristaux, etc.

* **DRILL.** s. m. T. Mamm. Voy. CYNOCÉPHALE.

DRILLE. s. m. [On mouille les L.] Se disait autrefois De soldats qui mendiaient l'épée au côté, mais ne s'emploie plus que dans quelques loc. très-familières : *Un vieux d.*, Un vieux soldat qui a de l'expérience, ou Un vieux libertin, ou encore, Un homme vieux et rusé ; *Un bon d.*, Un bon compagnon, Un homme franc et gai ; *Un pauvre d.*, Un pauvre diable, un pauvre malheureux. ‖ T. Techn. Instrument en usage dans plusieurs arts, avec lequel on fait tourner un foret.

DRILLES. s. f. pl. Vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier.

* **DRIMYS.** s. m. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

DRISSE. s. f. T. Mar. Voy. CORDAGE.

DROGMAN. *s. m.* (turc, *tordjiman*, interprète). Nom donné aux interprètes dans le Levant. *Il nous servit de d. Les drogmans de l'ambassade française.*

DROGUE. s. f. Nom générique de diverses matières premières employées pour les préparations pharmaceutiques ou pour la teinture. — * Par ext., se dit vulgairement De toute substance médicamenteuse. *Drogues simples. C'est une d. fort chère. Vendre, acheter des drogues.* — Fig. et fam., *Il fait bien valoir sa d., il débite bien ses drogues*, Il sait bien faire valoir ce qu'il vend, ou ce qu'il dit, ce qu'il fait. ‖ Fig. et fam., se dit De ce qui est mauvais en son genre. *Vous ne m'avez vendu, vous ne m'avez donné que de la d. Ce tableau ne vaut rien, c'est de la d.* — Ironiq., on dit D'une chose qui ne vaut rien et qu'on veut nous faire passer pour bonne, *Voilà de bonne d.* ‖ Sorte de Jeu de cartes en usage chez les soldats et les matelots. A ce jeu le perdant est obligé de se mettre sur le nez un morceau de bois fourchu, également appelé *Drogue*, qu'il garde jusqu'à ce qu'il ait gagné à son tour. *Jouer à la drogue.*

DROGUER. v. a. Donner, faire prendre des remèdes ; se dit Lorsqu'on en fait un usage inutile ou excessif. *Il y a déjà longtemps qu'on le drogue, sans qu'il aille mieux.* = SE DROGUER. v. pron. Prendre des drogues avec excès. *Il a la mauvaise habitude de se d.* = DROGUÉ, ÉE. part.

* **DROGUER.** v. n. Attendre, se morfondre. *Il y a une heure que vous me faites d. ici.* Popul.

DROGUERIE. s. f. Se dit collectiv. Des diverses sortes de drogues. *Commerce de d.* ‖ Le commerce des drogues. *Il fait la droguerie.*

DROGUET. s. m. Espèce d'étoffe faite ordinairement de laine et de fil ou de laine et de coton.

DROGUIER. s. m. Collection d'échantillons de médicaments simples, rangés dans un ordre méthodique. ‖ L'armoire, le cabinet où est placée cette collection. ‖ Boite portative destinée à contenir des médicaments ; on dit aujourd'hui *Pharmacie.*

DROGUISTE. s. m. Celui qui fait le commerce des drogues.

DROIT, OITE. adj. (lat. *directus*). Qui n'est pas courbe, qui va par le chemin le plus court d'un point à un autre. *Ligne droite. Cette rue est fort droite. Cette règle n'est pas droite. En droite ligne. De d. fil. Voilà le d. chemin.* — Fig., dans le langage de la Dévotion, *La droite voie*, La voie du salut. ‖ Qui ne penche d'aucun côté, qui est perpendiculaire à l'horizon. *Ce mur n'est pas d. Avoir la taille droite et bien prise. Se tenir d.* — Fam., *Être d. comme un jonc*, Avoir la taille fort droite. *Être d. comme un cierge, comme un I, comme une statue*, Se tenir extrêmement droit. ‖ T. Géom. *Angle d., Cône d., etc.*, V. ANGLE, etc. — T. Astron. * *Ascension droite*, V. ASCENSION. *Sphère droite*, V. SPHÈRE. ‖ Qui n'est pas couché, qui est debout. *Se tenir d. sur ses pieds. Demeurer d. sur son séant.* ‖ Fig., Juste, équitable, probe, sincère. *C'est un homme d. Avoir l'intention droite, le cœur d., l'âme droite.* — Sain, judicieux. *Avoir l'esprit d., le sens d. Consultez la droite raison.* ‖ *Droit* se dit encore, par oppos. à *Gauche*, Pour marquer la position relative d'un objet. *La main droite. Le bras d. Le pied d. Le côté d. L'aile droite d'une armée. L'aile droite d'un bâtiment. La rive droite d'un fleuve. La partie droite d'un tableau. Le côté d. d'une assemblée délibérante.* — L'Évangile dit : *Quand on fait l'aumône, il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite*, ou elliptiq., *ce que fait la d.*, ou encore, *Que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite*, pour nous enseigner que Dans les bonnes œuvres, il faut éviter l'ostentation. = S'emploie subst. et au fém., *Droite*, pour signifier Le côté d., la partie droite. *Prenez sur la droite, sur votre droite. La droite d'une armée. Nous débordâmes la droite de l'ennemi. Les figures qui occupent la droite d'un tableau. La droite d'une assemblée. Un membre de la droite.* — *La droite*, se dit aussi Des membres d'une assemblée qui siégent à la droite du président. *La droite tout entière se leva contre l'amendement.* ‖ *Donner la droite à quelqu'un*, Le mettre à sa droite pour lui faire honneur. On dit dans un sens analog., *Prendre la droite. Céder la droite. Disputer la droite.* — Fig., dans le langage de l'Écriture sainte, *Jésus-Christ est assis à la droite de son père*, Dieu son Père l'a glorifié et lui a communiqué tout son pouvoir. = DROIT. adv. En droite ligne, directement, par le plus court chemin. *Aller, marcher d. devant soi. Aller d. au but. Allez tout d. Ce chemin mène d. chez vous. Tirer, viser d. Il écrit très-d. Il m'a donné d. dans l'œil, tout d. dans l'œil.* ‖ Fig., *Cet homme va d. à ses fins. Aller d. en besogne. Il ne va pas d. Cette doctrine mène d. à l'hérésie. Ses dépenses folles l'ont mené d. à l'hôpital.* — Fig., *Marcher d.*, Se bien conduire, s'acquitter de son devoir. *Il n'a pas marché d. dans cette affaire. On vous fera bien marcher d.* Dans le même sens, on dit aussi, *Aller d. son chemin.* = A DROITE. loc. adv. Du côté d., à main droite. *Prendre à droite. Tourner à droite. Placez-vous à droite. Par file à droite.* ‖ *A droite et à gauche*, De côté et d'autre, de tous les côtés. *Frapper à droite et à gauche.* — Fam., *Prendre à droite et à gauche*, Recevoir de toutes mains, tirer de l'argent de l'un et de l'autre. ‖ * En termes de Tactique, s'emploie substantiv., et signifie, Mouvement à droite. *Le général faisant un à droite, côtoya le Rhin avec son artillerie, sa cavalerie et ses bagages.*

DROIT. s. m. Faculté de faire quelque chose, de jouir d'une chose, d'y prétendre, de l'exiger, soit que cette faculté ait sa sanction dans la loi positive, soit qu'elle résulte des conventions ou seulement de la loi morale. *Traité des droits et des devoirs. Droits civils. Droits politiques. D. de propriété. D. d'hypothèque. D. de pêche, de chasse. D. d'aubaine. D. de cité, de bourgeoisie. D. d'aînesse. D. de survie. D. litigieux. Droits seigneuriaux. Droits honorifiques. Les droits régaliens. Les droits d'un père sur ses enfants. A Rome,* *un maître avait d. de vie et de mort sur ses esclaves. Défendre son d. User de son d. Exercer, soutenir, céder, transporter, revendiquer ses droits. Jouir de ses droits. Faire valoir, négliger ses droits. Se relâcher de ses droits. Avoir d. à une place, à une succession, à une indemnité. Avoir le d. de faire quelque chose. J'ai quelque d. de vous faire ces reproches. Avoir, acquérir des droits à la reconnaissance de quelqu'un. Vous le mettez en d. de se plaindre. Vous lui donnez le d. de se plaindre. — Le d. du plus fort*, Le pouvoir résultant de la force. Dans un sens anal., on dit, *D. de conquête.* — Au sens moral, on dit aussi, *Les droits du sang. Les droits de l'amitié, de l'hospitalité.* — Prov., *Bon d. a besoin d'aide*, Quelque bonne que paraisse une affaire, quelque titre qu'on ait pour obtenir une place, une récompense, il ne faut pas négliger de se faire recommander. || Ce qui est juste, l'équité. *Défendre le d., le bon d. Vous avez le d. pour vous. Cette manière d'agir est contre tout d. et raison. Distinguer le d. et le fait. En d. et en raison. — Faire d. à quelqu'un*, Lui rendre justice. *On a refusé de lui faire d. Je saurai bien me faire d.* — * *Donner d. à quelqu'un*, Lui donner raison. — Par anal., *Faire d. à une demande, à une réclamation*, Accorder ce que l'on demande, etc. — T. Procéd. *Avant faire d.*, Avant de juger définitivement. *Le tribunal a ordonné, avant faire d., que...* Se dit aussi substantivem., D'un jugement provisoire. *Prononcer un avant faire d.* — * En parl. Des choses, *Avoir d. de*, se dit quelquefois pour Devoir. *Vos reproches ont d. de me surprendre.* || L'ensemble des lois d'un pays, ou L'ensemble des lois sur une matière déterminée. *D. français. D. romain. D. civil. D. pénal. D. politique. D. administratif. D. canon. Le d. coutumier. Le d. commun. — Cela est de d. étroit*, Cela doit être observé à la rigueur. — Par anal., *C'est le d. du jeu*, C'est la règle du jeu ; ou Fig., C'est l'ordre, c'est l'usage. || La science du droit considéré en général, ou à quelque point de vue particulier. *Le d. naturel. Le d. des gens. Le d. positif. Maxime de d. Question de d. Étudier, enseigner le d. Docteur en d. Etudiant en d. Cours de d. Répétition de d. La faculté, l'école de d.* — * *Faire son d.*, Étudier le d., suivre les cours de l'école de d. || Se dit aussi De certaines taxes. *D. de péage. D. d'entrée. Droits d'octroi. Les droits sur les importations. Le d. sur le sel. D. d'enregistrement. Mettre, établir un d. sur quelque chose. Percevoir un d. Payer les droits. Frauder les droits. — Les droits réunis*, se disait autrefois De l'administration des contributions indirectes. — Le salaire alloué à quelqu'un par une taxe, par un règlement. *D. de greffe. D. d'expédition. D. de présence. — D. d'avis*, Honoraires; ce que l'on donne à une personne qui a fourni des instructions utiles pour faire une chose. Vx. — Fig. et prov., *Où il n'y a rien, le roi perd ses droits*, Il est inutile de demander à un homme insolvable le paiement de ce qu'il doit. = De Droit, de plein Droit. locut. adv. Sans qu'il puisse y avoir matière à contestation, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la justice. *Cela lui revient de d., de plein d. Être héritier de d. Cela va de d. — A qui de d., par qui de d.*, A qui l'on doit s'adresser, recourir ; par qui a le droit de décider, d'ordonner, de faire quelque chose. — A bon Droit. loc. adv. Avec raison, avec justice. *C'est à bon d. qu'il se plaint.* = A tort et a Droit. loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. *Il veut ce qu'il veut, à tort et à d.* = A tort ou a droit. locut. adv. Avec tort ou sans d. *A tort ou à d., il se prétend lésé.*

Enc. — I. *Idée générale du Droit.* — Un être fini ne peut se concevoir que dans une sphère d'êtres sensibles sur lesquels il agit, et qui réagissent sur lui à leur tour : c'est par là qu'il s'appelle un *individu*. Ainsi, lorsque l'homme arrive à se distinguer des êtres qui l'entourent, lorsqu'il a conscience de lui-même comme une activité raisonnable et libre, en un mot quand il se reconnaît comme une *personne*, il s'élève par cela même à la notion de d. Cette notion est en effet contenue dans celle de personnalité : les conditions de la personnalité de l'homme sont ses *droits*. S'il n'existait qu'un seul être humain sur la terre, sa sphère d'action étant illimitée, ses droits ne rencontreraient d'autres bornes que celles de sa puissance effective. Quant à son principe, l'idée de d. est donc une idée primitive de la raison pure, qui subsiste par elle-même et indépendamment de la morale. Elle résulte simplement de l'idée de personnalité, c'est-à-dire de l'idée d'une activité libre s'exerçant dans une certaine sphère d'action.

Mais chaque homme reconnaît que, parmi les êtres qui l'entourent, il y en a qui sont semblables à lui. Ces êtres constituent donc également des individus dont la nature est la même que la sienne, et qui, par conséquent, ont tous des *droits* identiques aux siens, et cela précisément au même titre que lui. Or, toutes ces activités libres sont en rapport les unes avec les autres ; toutes ont des *droits*, conditions de leur personnalité même, et elles les exercent ou tendent à les exercer dans la sphère d'action la plus étendue possible. Qui règlera le conflit de ces activités, identiques quant à leur essence, mais si diverses quant à leur direction et à leur puissance individuelle ? Ce sera la loi morale. La loi morale intervient donc dans l'idée de d., aussitôt *que celle-ci se produit extérieurement, comme l'idée régulatrice de celle-ci.* Mais la loi morale fait plus que régler le d. de chacun au point de vue extérieur, c.-à-d. dans son rapport avec les autres hommes. Elle nous oblige à le reconnaître dans notre conscience : c'est d'elle que nous vient l'idée de *devoir*, idée corrélative et inséparable de celle de *droit*. Par l'intervention de l'idée supérieure de la loi morale, l'idée de dr. engendre nécessairement l'idée de devoir, laquelle à son tour implique toujours et nécessairement celle de d. Si donc l'idée de d. se conçoit primitivement, ainsi que nous l'avons dit, comme une idée de la raison pure, indépendante en soi, c'est de la loi morale qu'elle tient toute réalité, c'est par elle qu'elle devient vivante. Aussi Kant dit-il avec raison que l'obligation est l'expression nécessaire du d. En effet, supprimez l'idée de devoir, l'idée de d. reste une conception pure de l'entendement, sans virtualité, sans puissance de se manifester au dehors. Qu'est-ce que l'homme peut réclamer de son semblable, si ce dernier ne lui doit rien? Qu'est-ce au fond que mon d., sinon l'obligation d'un autre vis-à-vis de moi. D'autre part, supprimez le d., il n'y a plus de devoir, c'est-à-d. plus d'obligation ; *devoir* devient un vain mot dénué de toute signification, car nous ne parlons ici que des rapports des hommes entre eux. Dans la réalité des choses, il est donc vrai de dire qu'il n'y a pas de devoirs sans droits, ni de droits sans devoirs. *Droit* et *devoir* sont deux termes qui désignent un seul et même rapport, selon le point de vue sous lequel on le considère.

L'idée de d. ainsi déterminée, il est facile de réfuter les théories qui cherchent son fondement dans les besoins de l'homme, dans la notion de l'utile, dans l'hypothèse d'un contrat social, et enfin dans la volonté du législateur. — Si les droits de l'homme résultent de ses besoins, il faudra admettre qu'ils varient, comme ces derniers, selon les individus. En outre, qui sera juge de ces besoins et par suite de ces droits? Nous voilà sur-le-champ ramenés au règne de la force brutale, c.-à-d. à la négation même de l'idée de d. — La doctrine de l'intérêt n'offre pas à l'idée de d. un fondement plus solide. L'*antagonisme des intérêts* individuels est un phénomène essentiel de l'ordre social. Dans le cas de conflit de deux intérêts, de quel côté sera le d. ? Mais, répond l'école de Bentham, c'est l'intérêt général seul que le législateur doit consulter. Combien de fois, objecterons-nous à notre tour, le législateur le mieux intentionné n'a-t-il pas confondu certains intérêts privés avec l'intérêt général ? La création du système prohibitif et protectioniste aujourd'hui condamné par la science, n'est-elle pas due à une conception erronée de l'intérêt général? La société n'a-t-elle pas ses préjugés? N'est-elle pas susceptible d'obéir à de mauvaises passions qui obscurcissent son intelligence? Bien plus, admettons, si l'on veut, que l'intérêt général, non d'une nation prise en particulier, mais de l'humanité tout entière, puisse servir de fondement à une législation, est-ce que par hasard l'idée d'intérêt contient celle d'obligation? Pour que chaque homme se soumette à une loi fondée sur l'idée pure et simple de l'utile, il faudra ou bien faire intervenir la loi morale, et alors on rentrera jusqu'à un certain point, mais par une inconséquence, dans la vérité, ou bien il faudra dire que la loi aura en définitive la force pour fondement et pour sanction. — L'hypothèse d'un contrat social, par lequel chaque homme aurait, dans le principe, aliéné une partie de ses droits primitifs *pour s'assurer la possession des autres*, a été *l'opinion dominante* dans la seconde moitié du siècle dernier. Mais, outre qu'un pareil contrat n'a jamais pu être formé, car l'homme a toujours vécu en société, l'état social étant une nécessité de sa nature, est-ce que ceux qui auraient stipulé de pareilles conventions pouvaient enchaîner à jamais les générations futures? Il y a plus encore. « Cette idée de d. ou d'obligation réciproque qu'on veut faire dériver d'un contrat, dit très-bien Ad. Frank, est la base même et la condition absolue de tout contrat ; car évidemment un contrat suppose la liberté des contractants, ce d. fondamental dont on peut sans peine faire sortir tous les autres; il suppose l'obligation de respecter ses engagements, et cette obligation, à son tour, suppose les droits de ceux envers qui l'on s'engage et qui observent les clauses arrêtées ou convenues. » Ici encore, pour que le contrat sorte son effet, il faut donc faire intervenir la loi morale que les partisans de ce système prétendaient écarter. — Quant à la doctrine, assez répandue parmi les juristes, qui prétend que tout droit prend sa source dans les lois édictées par la volonté du législateur, elle n'offre pas plus de solidité que les théories précédentes, et se réfute par les mêmes arguments. Quoi ! une volonté mobile, capricieuse, inintelligente, perverse même, constituera le d.! Ce qui était le d. hier, ne le sera plus aujourd'hui! « *Il n'y a pas de d. contre le d.*, » dit admirablement Bossuet, opposant la volonté arbitraire de l'homme à l'idée éternelle du d. comme dérivée de la morale. Où sera, dans la théorie que nous combattons, la sanction de ce prétendu d. résultant de la volonté du législateur, si ce n'est dans la force physique? Mais celle-ci peut contraindre ; elle n'oblige pas. Ce n'est pas tout. Considérer *le d. comme résultant de la seule volonté du législateur*, c'est mettre perpétuellement en question l'existence de ce dernier. Pour changer le d., il suffira de changer celui qui l'édicte. On dira que le législateur doit toujours prendre pour guide les principes de la morale et de la saine raison. Soit : mais alors on se contredit deux fois. En premier lieu, pourquoi le législateur *devra*-t-il faire une loi juste, s'il n'y a pas déjà une loi supérieure à lui. En second lieu, dans le cas où la loi édictée est juste, ce n'est pas de la volonté pure et simple du législateur que résulte le d. Le d. qu'il a proclamé n'est vraiment le d. qu'en vertu de sa conformité avec ces principes supérieurs que le législateur a pris pour guides.

Quelques auteurs rapportent à Dieu même la notion que nous avons du d. Certes, nous ne nous inscrivons pas en faux contre cette manière de voir. Dieu est juste par essence, et nous ne pouvons le concevoir autrement; il est la source de tout bien et de toute justice ; sa volonté est tout ce qui est juste et tout ce qui est d'accord avec la dignité humaine. Mais il a voulu que l'homme pût mériter, et pour cela il lui a donné la raison, l'a créé libre, et a *imprimé dans sa conscience* la loi *morale pour être la règle* de toutes ses actions. En conséquence, nous croyons qu'en étudiant la source du d., nous pouvons la rechercher immédiatement dans l'homme tel que l'a fait le Créateur, parce qu'ici nous nous occupons uniquement du d. en tant qu'il règle les rapports des hommes entre eux, et non des devoirs de l'homme envers Dieu ou envers lui-même, qui font l'objet de la religion ou appartiennent à la morale proprement dite.

II. *Dr. naturel* ou *universel.* — La société humaine se composant d'individus ayant tous les mêmes attributs, et par conséquent les mêmes droits, il est possible de constituer une science idéale du d., science indépendante des temps et des lieux, ainsi que de toute législation coutumière ou écrite, et capable de servir elle-même de type à ces dernières. Cette science, qu'on désigne généralement sous le nom de *Dr. naturel*, est toute récente. Elle est née seulement lorsque le christianisme a eu complétement transformé le monde moderne, lorsque les hommes ont été élevés par l'Évangile à cette notion fondamentale que tous les hommes sont frères, forment une seule famille, ou, en d'autres termes, sont égaux. Avant lui, la science du d. naturel était impossible. Il n'y a de droits qu'entre égaux, disaient les anciens; mais ils ne reconnaissaient d'égalité qu'entre les hommes de la même cité, bien plus, de la même caste : quant aux esclaves, ils n'avaient point de droits ; ils étaient non des personnes, mais des choses. Les jurisconsultes, et notamment les partisans de l'école utilitaire, qui prétendent que l'homme n'a de droits que ceux qu'il tient du législateur, nient la réalité et la possibilité d'une science du d. naturel. Nous avons implicitement réfuté cette manière de voir en recherchant qu'elle *était l'origine du droit. « Avant qu'il y eût des lois faites, dit* à ce sujet Montesquieu, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste et d'injuste que ce qu'ordonnent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. »

La science du d. naturel doit prendre l'homme avec tous les éléments constitutifs de sa nature, mais elle le considère exclusivement dans les rapports qu'il peut avoir avec ses semblables, ce par quoi elle se distingue de la science *morale* proprement dite. Par conséquent, comparée à cette dernière, elle est moins étendue. Si, au contraire, on la compare au *D. positif*, c.-à-d. au d. formulé par le législateur, elle embrasse une foule d'actes que celui-ci s'abstient de régler. Il existe encore entre le d. positif et le d. naturel une différence fondamentale : c'est que celui-ci se base uniquement sur les lois éternelles de la raison et de la morale, et se maintient dans la sphère de l'absolu, tandis que celui-là admet, en outre, certains éléments contingents et variables ; nous citerons entre autres la considération de l'*utile* et celle de la *tradition historique*. De là encore, l'antithèse de la *Justice* et de la *Légalité*, car la première est la conformité au d. naturel, ou, en d'autres termes, au d. absolu, tandis que la seconde est simplement la conformité avec la loi positive.

La science du d. naturel ou universel peut donner lieu à autant de divisions qu'il existe de sphères de rapports distincts entre les hommes. Elle considère successivement : 1° les droits primitifs de chaque individu envisagé comme personne (inviolabilité de la vie, de la liberté, de la conscience, la liberté du travail, etc.) ; 2° les droits qui naissent des rapports nécessaires *de l'homme avec les choses (possession, propriété)*, ou 3° avec les autres hommes (mariage et famille) ; 4° les droits qui ont leur origine dans les relations libres entre les hommes (contrats) ; 5° les droits auxquels donnent lieu les rapports existants entre chaque individu et l'État, comme organe nécessaire de l'association humaine (droits politiques, d. de coercition, d. de punir, etc.) ; 6° enfin, les droits qui subsistent entre les différents États (d. de paix, d. de guerre, etc.).

III. *Dr. positif.* — Le *Dr. positif*, avons-nous dit, est le d. tel que le formule le législateur. Il reçoit des noms différents, selon la nature des rapports qu'il a pour objet de régler : on le divise d'abord en *Dr. extérieur* et en *Dr. intérieur*.

A. Le *Dr. extérieur*, appelé ordinairement *Dr. des gens* ou *Dr. international*, est la réunion des règles qui sont observées entre les diverses nations dans leurs relations les unes avec les autres, car toute société, une fois constituée, devient une personne morale qui a, comme l'individu, ses devoirs et ses droits. Parmi les droits internationaux, les uns sont fondés sur l'usage et la tradition, les autres sont fixés par des traités; plusieurs enfin dérivent de l'idée rationnelle du juste. Le d. des gens, tel qu'il subsiste à cette heure entre les nations civilisées, se distingue donc en dr. des gens naturel et en dr. des gens positif (d. coutumier et d. écrit). Les *droits internationaux naturels* ont absolument le même principe que les droits naturels de l'individu. Chaque nation doit veiller au maintien de sa propre existence, de son indépendance et de sa dignité, sans attenter à l'autonomie et à l'indépendance des autres. Les relations habituelles des nations entre elles devraient être des relations de paix, de bonne harmonie et de secours mutuels. Lorsqu'une *nation viole le d. à l'égard* d'une autre, et que celle-ci ne peut, par ses représentations, obtenir justice, elle a le d. de recourir aux armes. Cependant la guerre, elle aussi, doit obéir à certaines règles. Elle est un simple conflit entre deux nations qui se choquent en masse, et non pas une lutte individuelle entre tous les citoyens qui les composent. Les réparations que peut exiger le vainqueur (car ici malheureusement le d. est toujours censé être du côté de la victoire), ne doivent donc jamais consister que dans la réparation du tort ou du dommage éprouvé et dans l'indemnité des dépenses faites pour soutenir la lutte. La réparation est alors due par la nation tout entière et non par telle ou telle portion des individus appartenant au peuple vaincu. Tout acte de violence commis contre les citoyens ou contre les propriétés privées est donc un crime, et le d. de la guerre ne saurait en aucun cas le justifier. A l'égard des hommes, s'ils sont armés avec l'autorisation de leur gouvernement, le d. de la guerre autorise uniquement à les mettre hors d'état d'accomplir leur mission militaire, c.-à-d. à les désarmer et à les retenir prisonniers. Quant aux citoyens qui n'ont pas été appelés à prendre part à la lutte, ils doivent être respectés et protégés comme ils le seraient par leur propre gouvernement. Il en est de même pour les propriétés privées : les objets matériels qui servent directement à la guerre et les fonds appartenant à l'État sont les seules propriétés qui puissent être acquises au vainqueur. En résumé, les préceptes rationnels du d. des gens sont contenus dans cette belle maxime de Montesquieu : « Les diverses nations doivent se faire, pendant la paix, le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. »

B. *Dr. intérieur.* — Le *Dr. intérieur* ou *Dr. particulier* de chaque peuple se compose en partie du dr. universel ou d. naturel, en partie des lois qui lui sont propres, et en partie des coutumes ou usages qui sont le supplément des lois. C'est ce dr. que les Romains appelaient *jus civitatis* ou *jus civile*. Ce dr. comprend le *Dr. public*, le *Dr. privé* et le *Dr. pénal*.

1° *Dr. public.* — Le *Dr. public* est cette partie du dr. qui règle les rapports réciproques entre les citoyens et les autorités, c.-à-d. entre les gouvernants et les gouvernés, et qui étudie les principes par lesquels a été déterminée la forme du gouvernement et de l'administration. On le subdivise communément en deux branches, le *D. constitutionnel* et le *D. administratif*.

Dr. constitutionnel. — On appelle ainsi l'ensemble des lois fondamentales qui constituent le gouvernement de la nation, c.-à-d. la manière dont la souveraineté est exercée chez un peuple, et qui ont pour objet l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que l'administration des différentes branches des services publics.

Dr. administratif. — Cette branche du d. public a pour objet les règles qui régissent les rapports des citoyens avec l'administration, c.-à-d. avec les agents d'ordres divers et subordonnés les uns aux autres, qui sont répartis sur tout le territoire national pour y représenter le gouvernement. Il suffira, pour donner une idée de l'objet du dr. administratif, d'énumérer les principales attributions de l'administration française. Elle établit les règlements généraux ou spéciaux considérés comme complément nécessaire de la loi, et dont la préparation lui a été déléguée implicitement ou explicitement (règlements d'administration publique). Elle prescrit des mesures générales obligatoires, soit pour la totalité des citoyens, soit seulement pour une classe d'entre eux, et en surveille l'exécution. Elle autorise la création de certains établissements publics et privés, et exerce une tutelle légale sur les uns, et un contrôle d'intérêt public sur les autres. Elle accorde la concession de choses ou de droits mis à sa disposition par les lois. Elle demande les renseignements qui lui sont nécessaires, fait les recensements, prépare les listes de recrutement, des électeurs, des jurés, etc. Elle fait cesser tout ce qui est contraire aux lois, aux règlements, aux intérêts généraux ou particuliers, à la morale ou à la sécurité publique. Elle réprime certaines contraventions et provoque la punition des autres, ainsi que des crimes et des délits. Elle gère la fortune publique, dirige la répartition des impôts, recouvre les contributions, fait les dépenses nécessaires pour le bien de l'État, et en rend compte. Elle fait exécuter les travaux publics, soit directement par ses agents, soit sous leur surveillance, et procède à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle examine et, s'il y a lieu, fait droit aux réclamations qui lui sont adressées, et juge les contestations qui s'élèvent sur ses actes. Enfin, elle est chargée de l'assistance publique et de la protection de ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

2° *Dr. privé.* — Le *Dr. privé*, appelé aussi *Dr. civil*, règle les rapports des citoyens entre eux. Ces rapports se classent naturellement sous trois chefs principaux : les *Personnes*, les *Choses* et les *Obligations*. Le dr. privé considère les *personnes*, afin de régler leur état, en raison duquel varient leurs droits et leurs devoirs ; les *choses*, pour régler les droits des individus sur elles ; les *obligations*, pour en déterminer la nature, les caractères, la légalité et les effets, soit qu'elles prennent leur source dans les conventions libres intervenues entre les individus, soit qu'elles dérivent immédiatement des dispositions de la loi. Parmi les dispositions du dr. civil, il importe de distinguer celles qui n'ont trait qu'à l'intérêt particulier des individus, et celles qui, bien que relatives à un intérêt privé, touchent aussi à l'intérêt général, c.-à-d. à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En effet, la loi permet aux individus de déroger aux premières, et interdit de le faire pour les secondes. Ces dernières sont appelées, pour cette raison, *dispositions d'ordre public*. Telles sont les dispositions qui règlent la puissance paternelle, la puissance maritale, la tutelle, etc. Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur les matières que règle le dr. privé, attendu que les principales d'entre elles sont dans ce livre l'objet d'articles particuliers.

Dans le travail de codification dont notre dr. privé a été l'objet, les lois qui régissent la *Procédure civile*, c.-à-d. qui déterminent les formes à suivre pour l'instruction des affaires litigieuses portées devant les tribunaux, et celles qui règlent spécialement les rapports des commerçants, soit entre eux, soit avec les non-commerçants, forment la matière de deux corps spéciaux appelés l'un *Code de Procédure civile*, et l'autre *Code de Commerce*. Mais ces lois appartiennent au dr. privé, au même titre que celles qui sont comprises dans notre Code civil.

3° *Dr. pénal.* — Le *Dr. pénal* ou *Dr. criminel* est l'ensemble des lois qui définissent les infractions, soit au dr. privé, soit au dr. public du pays, qui en règlent la poursuite, et prescrivent les peines à infliger aux coupables. Toute violation du dr. est une attaque contre la société ; le devoir de celle-ci est donc de se défendre, de se mettre à l'abri de nouvelles offenses, et enfin d'exiger du coupable une réparation matérielle et surtout morale. Nous ne rechercherons pas ici quel est le principe de la pénalité et quel doit être l'objet du châtiment ; ces questions seront examinées au mot PEINE.

C. *Développement du dr. positif.* — La considération des diversités que présentent les législations des différents peuples, selon les temps et les lieux, n'est point, ainsi que quelques auteurs l'ont prétendu, un argument contre la réalité de la science du d., encore moins contre la réalité de l'idée de d. — L'idée identique de d. et de devoir se trouvant au fond de la conscience humaine, le d. s'est nécessairement posé comme loi expresse dès la première origine des sociétés, car il est impossible de concevoir l'existence d'une société quelconque dans laquelle les rapports réciproques de ses membres ne seraient déterminés par aucune règle positive. Mais, bien que l'idée du juste ait présidé au règlement de ces rapports, la loi fut barbare ou grossière, parce que l'homme n'avait pas alors la pleine intelligence de la nature de ces rapports eux-mêmes. Ainsi, par ex., dans le monde ancien, nous voyons le père de famille posséder sur sa femme et ses enfants le pouvoir le plus absolu : or, il y a là une idée rationnelle et morale, celle de la puissance paternelle et maritale ; mais il y a, d'autre part, exagération de cette idée, parce que la nature des rapports qui doivent exister entre des personnes libres n'était pas suffisamment comprise. En outre, à mesure que les sociétés se sont développées, à mesure que les relations entre les hommes sont devenues plus complexes, il est né des rapports nouveaux qu'il a fallu régulariser : de là, un nouveau développement du d. et de la législation. Mais, parmi ces rapports qui sont réglés par la loi, il en est une multitude dans lesquels intervient un autre élément, non plus absolu comme l'élément moral, mais contingent, empirique et variable, nous voulons dire l'*utile*. Or, aussitôt que les rapports, soit de citoyen à citoyen, soit des citoyens avec l'État, se multiplient et se compliquent, cet élément acquiert une importance de plus en plus grande, et détermine dans les législations particulières des peuples des diversités plus ou moins considérables. Enfin, un troisième élément, les *mœurs*, tient encore une place importante dans toute législation. On voit un ex. remarquable de l'influence qu'elles exercent dans l'obligation où se sont vus les rédacteurs de notre Code civil, d'admettre concurremment, parmi les stipulations matrimoniales, le régime de la communauté et le régime dotal. Les variations du d. positif sont donc la conséquence nécessaire de son développement progressif, et loin d'infirmer son autorité comme science, elles sont, au contraire, la preuve de son caractère scientifique. Au reste, il existe pour le d. un beau idéal, le d. universel, auquel l'homme n'aurait jamais pu s'élever sans la révélation du Christ, mais vers lequel tendent aujourd'hui, d'un commun accord, les législations de tous les peuples chrétiens. On en peut conclure qu'après s'être d'abord manifesté par des différences, le développement du d. chez les nations civilisées, se manifestera désormais par des ressemblances de plus en plus grandes. Déjà notre législation civile a servi de modèle à plusieurs peuples. Or, si, malgré les oppositions et les antagonismes de nationalité, elle a eu cet insigne honneur, c'est que, plus que toute autre, elle se rapproche de ce type supérieur que l'esprit de la France ne perd jamais de vue.

D. *Codification.* — Pendant plusieurs années, l'Allemagne savante a agité, avec une extrême vivacité, la question de la *Codification*. Suivant de Savigny et les partisans de l'école historique, toute codification est une œuvre fausse et arbitraire qui ne reproduit ni les idées, ni les mœurs, ni la vie d'un peuple, parce qu'elle est faite avec des idées systématiques et préconçues ; elle fait négliger le côté historique du d. qui est cependant si nécessaire pour s'élever à une idée vraie de la science ; elle immobilise l'esprit du jurisconsulte qui est obligé de se tenir à la lettre de la loi, au lieu de la vivifier par son interprétation progressive ; enfin, elle empêche la science de marcher avec l'esprit du siècle en lui opposant la rédaction inflexible de ses formules. De toutes ces critiques, aucune n'est fondée. La codification des lois d'un peuple n'est point une œuvre artificielle. Sans doute, il faut qu'au-dessus des détails plane l'esprit philosophique pour coordonner ceux-ci ; mais c'est par la philosophie seulement qu'il est possible de donner une nouvelle vie à une coutume antique. L'interprétation de la loi doit être faite par le législateur et non par le juge, sans quoi il n'y a plus d'unité dans le d., et l'administration de la justice se trouve livrée à l'arbitraire. Les rédacteurs de notre Code civil ont assez prouvé qu'il est facile, dans un pareil travail, de tenir compte des coutumes du passé et des mœurs anciennes des populations. Un code n'empêche ni les progrès de la science, ni les réformes que peuvent exiger les progrès de la société et des idées : les réformes que nos codes ont déjà subies le prouvent surabondamment. L'étude du d., considéré comme science historique, pourrait seule avoir à en souffrir ; mais l'école de Savigny n'a-t-elle pas trop souvent confondu des minuties philologiques et archéologiques qui n'intéressent guère que la curiosité de l'érudit avec les questions scientifiques ? D'ailleurs, chez les peuples modernes, la loi est faite pour tous, elle est obligatoire pour tous ; elle doit donc être claire, précise, sans ambages, et intelligible pour tous : nous ne sommes plus au temps où la connaissance de la loi était le privilége d'une caste supérieure ; or, avec les idées de l'école historique, le d. ne serait plus accessible qu'à une caste spéciale de jurisconsultes qui ne tarderaient pas à se substituer au législateur lui-même. Au reste, la France a depuis longtemps tranché cette question, et aucune plainte ne s'est encore élevée chez nous contre cette œuvre d'unité nationale.

IV. *Histoire du dr. français.* — Considéré historiquement, notre d. se divise en d. *ancien*, d. *intermédiaire* et d. *nouveau*.

A. *Dr. ancien.* — Notre ancien droit était régi par trois législations différentes : le *Dr. romain*, les *Coutumes* et les *Ordonnances royales*. Enfin, les lois de l'Église, dont quelques-unes étaient observées en France, formaient une quatrième espèce de d., connue sous le nom de *Dr. canon*.

1° *Dr. romain.* — Après avoir conquis la Gaule par les armes, Rome mit le sceau à son triomphe en implantant dans le pays subjugué ses institutions, sa législation et ses mœurs. Caracalla ayant accordé à tous les Gaulois le titre de citoyens romains, la loi du peuple vainqueur se substitua complétement à l'ancienne législation indigène, et la Gaule entière obéissait au Code Théodosien à l'époque où les Barbares vinrent à leur tour y fonder de nouveaux empires. Les peuplades germaniques, qui envahirent le territoire gaulois, apportèrent avec elles les coutumes qui réglaient leur organisation publique et leurs relations privées ; mais elles se contentèrent de se superposer à la population conquise, et n'essayèrent pas d'abord de lui imposer leur législation. Le Gallo-Romain continua d'obéir à la loi romaine, et le Germain à ses coutumes nationales. Toutefois le contact de deux populations hétérogènes, l'une conquérante et l'autre vaincue, donna lieu à des rapports nouveaux qu'il devint indispensable de régler. Tel fut en partie l'objet des recueils de lois barbares qu'on désigne sous le nom de *Loi salique*, de *Loi des ripuaires*, et de *Loi des Bourguignons*, appelée aussi *Loi gombette* (*Lex gundebada*), du nom du roi Gondebaud qui la fit rédiger. Mais la loi romaine resta le d. commun de la masse de la population, c.-à-d. de la race gallo-romaine. Bien plus, les Wisigoths, qui occupaient plusieurs de nos provinces méridionales, s'y soumirent eux-mêmes, et leur roi Alaric II fit rédiger à leur usage un abrégé du Code Théodosien, connu sous le nom de *Breviarium* ou *Code d'Alaric*, dont plus tard Charlemagne, qui propageait avec ardeur la loi romaine dans son empire, publia une nouvelle édition à laquelle il donna la sanction de son autorité. Mais bientôt l'organisation du régime féodal, en créant un nouveau système de rapports entre les personnes et les biens eux-mêmes, introduisit dans la législation dominante des changements profonds, et fut l'occasion du développement d'un d. nouveau. Quelques provinces toutefois, celles du Midi, qui avaient les premières subi l'influence des institutions et des lois romaines, conservèrent plus intacte la tradition de cette législation. Dès lors, on les désigna sous la dénomination de *Pays de droit écrit*, par opposition aux pays soumis au d. coutumier, parce qu'avant la rédaction des coutumes, le d. romain était, en France, la seule loi écrite. Ces pays étaient la Provence, le Languedoc, la Guienne, la Navarre, les provinces basques, le Roussillon, le Dauphiné, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, le Mâconnais, la Bresse et une partie de la Saintonge, de l'Auvergne et de la Basse-Marche.

2° *Dr. coutumier.* — On entend par *Coutume* un ensemble de règles de d. qui sont entrées, avec le temps, dans les mœurs d'une nation, qui sont nées et se sont développées avec elle, et qui se sont perpétuées, soit par la tradition, soit par la pratique des tribunaux, soit enfin par des rédactions privées.

Les origines du d. coutumier ont donné lieu à de nombreuses discussions et à des systèmes fort différents : deux surtout se partagent l'opinion des érudits. L'un veut que les coutumes soient essentiellement nées du d. germanique primitif, c.-à-d. des dispositions relatives au d. privé contenues dans les lois salique, ripuaire et allemande, ainsi que dans les capitulaires. Suivant l'autre, les coutumes sont le résultat des rapports créés par l'établissement de la féodalité, et ont été dictées par la volonté des seigneurs féodaux, ce qui explique leur infinie diversité. « Avant l'époque féodale, dit un savant historien du d. français, Laferrière, les peuples avaient des lois bien connues qu'on appelait loi salique, loi gombette, loi ripuaire, loi romaine : il y a donc preuve historique qu'avant la féodalité, nos coutumes, à proprement parler, n'existaient pas. N'est-ce pas là un premier témoignage de leur naissance ? On sait, par l'histoire, que la féodalité a été l'institution dominante dans les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles ; que les coutumes locales se sont établies dans le cours de ces siècles d'oppression et de désordre : n'est-ce pas une preuve historique de leur filiation féodale ? Qu'on interroge les coutumes en elles-mêmes ; les matières qui les composent, leurs vues, leurs dispositions sur la propriété, sur les personnes, sur les successions, sur les droits de famille, doivent nécessairement éclairer des plus vives lumières leur esprit, et par conséquent leur origine. Eh bien ! ces données positives, ces lumières des textes, manifestent évidemment l'esprit général de la féodalité. Qu'on interroge encore les coutumes dans leurs relations avec les lois antérieures à la féodalité, et si l'on n'y trouve aucun rapport essentiel et fondamental, soit avec les lois barbares, soit avec les lois romaines, qui étaient seules connues et suivies avant l'époque féodale, n'aurons-nous pas acquis la certitude tout à la fois historique et rationnelle, que les coutumes ont leur source primitive et générale dans la féodalité ? Sans doute quelques vestiges des temps antérieurs, de mœurs gauloises, germaniques et romaines se seront maintenus dans les coutumes locales. Il ne peut y avoir entre le passé et le présent des peuples un abîme tellement large et profond que rien ne franchisse d'un bord à l'autre. Mais il ne s'agit pas de rechercher curieusement le sens de traditions obscures et muettes pour l'avenir ; il s'agit de reconnaître la cause vraiment créatrice des coutumes, et d'éclairer leur origine par la lumière qui jaillit évidemment de certaines de leurs parties. Si donc cette recherche attentive nous place directement et nécessairement en présence du régime féodal ; si les principes des coutumes offrent des rapports nombreux et susceptibles d'être systématisés avec la féodalité et ses principes fondamentaux, nous ne devons pas hésiter à proclamer que la féodalité est la source générale des coutumes, que les coutumes sont le d. civil de la féodalité. »

Cette opinion, suivant nous, se rapproche beaucoup de la vérité ; mais elle n'est pas la vérité tout entière. Nous reconnaissons que c'est la féodalité qui a produit le d. coutumier, mais elle l'a engendré comme son contraire. Déjà à Rome, il s'était formé, à côté et par opposition au d. de la cité auquel participaient les seuls citoyens, un d. nouveau, d. émané de la seule raison, *jus gentium*, comme disaient les jurisconsultes romains, qui fut d'abord destiné à régler les rapports des étrangers, soit entre eux, soit avec les citoyens romains, et qui cependant finit par absorber le premier et par transformer la cité antique. Un phénomène semblable se produisit au sein de la féodalité. Tandis que celle-ci avait son dr. *coutumier féodal*, qui réglait les relations des seigneurs féodaux, soit vis-à-vis de leur suzerain, soit entre eux, soit avec leurs vassaux, il naquit peu à peu un d. civil nouveau en antagonisme avec le d. féodal, et ce d. nouceau fut le *d. coutumier proprement dit.* Ce d. fut formulé par les hommes des communes à mesure que celles-ci s'émancipèrent; et comme, à l'exemple du d. des gens des jurisconsultes romains, il prenait sa base dans l'idéal de la raison et de la morale, il se trouva partout hostile à la féodalité elle-même, et finit par étouffer celle-ci et sa législation particulière et exceptionnelle. « Né dans les chartes des communes et dans les coutumes rédigées pour des villes ou des bourgades, dit Aug. Thierry, ce d. de la bourgeoisie, hostile à celui des classes nobiliaires, s'en distingue par son essence même : il eut pour base l'équité naturelle, et régla d'après ses principes l'état des personnes, la constitution de la famille et la transmission des héritages. Il établit le partage des biens paternels ou maternels, meubles ou immeubles, entre tous les enfants, l'égalité des frères et des sœurs, et la communauté, entre époux, des choses *acquises durant* le mariage. C'était sous une forme grossière, et, d'un côté, avec l'empreinte d'habitudes semi-barbares, de l'autre, avec une teinte plus marquée d'inspirations chrétiennes, le même esprit de justice et de raison qui avait jadis tracé les grandes lignes du droit romain. »

Expression spontanée de la conscience morale d'un peuple, les coutumes sont d'abord non écrites : ce n'est que plus tard qu'on songe à les fixer par l'écriture. Toutefois, par cela même qu'elle constitue une règle, la loi doit être invariable et facile à constater. Or, cela n'est possible que lorsqu'elle est formulée par écrit. On se figure aisément de combien de difficultés était entourée la décision d'un procès, avant la rédaction des coutumes. Non-seulement le plaideur devait prouver qu'il avait d., mais encore il était souvent obligé d'établir l'existence même de la coutume sur laquelle il fondait son d. Lorsque l'existence de celle-ci était contestée, ou lorsque son interprétation était douteuse, on procédait à une sorte d'information appelée *enquête par turbes*, parce que, à l'origine, on interrogeait des masses ou *turbes* de dix témoins pris au hasard, sur ce qu'ils croyaient être en usage : chaque turbe ne comptait que pour une voix. Quelques particuliers, cependant, avaient mis par écrit les coutumes de leur localité : tel est l'ouvrage célèbre composé par Phil. de Beaumanoir, sous le titre de *Coutume du Beauvoisis*. Dans les greffes de plusieurs tribunaux, il existait aussi des *livres coutumiers*, où l'on enregistrait pour mémoire les coutumes que le tribunal tenait pour bien établies. Enfin, les chartes des communes contenaient aussi en général des textes de coutumes plus ou moins complets. Mais ces rédactions partielles ne suffisaient pas pour remédier à tous les inconvénients : en outre, tous ces documents différaient entre eux au point de vue de l'autorité juridique. Le seul moyen de mettre un peu d'ordre dans ce chaos était de fixer les coutumes par l'écriture et de les publier avec la sanction du pouvoir royal. Le projet de rédiger ainsi toutes les coutumes de France et de les publier révisées et sanctionnées par l'autorité royale, fut conçu et annoncé par Charles VII (Ord. d'avril 1454). Louis XI songea même, dit-on, à soumettre le royaume à une législation uniforme; mais cette idée était alors prématurée, et il laissa les choses dans l'état où il les avait trouvées. Charles VIII décréta de nouveau le projet de son aïeul, et fit rédiger quelques coutumes. Louis XII poussa cette grande entreprise avec la plus louable activité; néanmoins elle n'était pas entièrement terminée à la mort de Henri III. Les dernières coutumes qu'on rédigea furent celles de Château-Meillant en 1648, de Thionville en 1661, de Bapaume et de Richebourg-l'Advoyé en 1690, de Barèges et de quelques autres seigneuries du Bigorre en 1768. Du reste, cette œuvre ne fut pas un simple travail de rédaction; elle fut aussi un travail de réformation, fait surtout au point de vue des idées, de l'esprit et des mœurs du tiers état. Déjà, en effet, Charles VIII avait enjoint à ses commissaires de donner leur avis dans la rédaction des coutumes pour les corriger, augmenter, diminuer ou interpréter selon qu'ils le jugeraient convenable. Enfin, presque toutes les coutumes renvoyaient à la loi romaine, pour les cas non prévus, comme à leur supplément naturel. Le d. romain constituait ainsi une sorte de d. commun à toute la France, supérieur même au d. coutumier, d'après cette maxime : « Le d. romain est observé partout non par l'autorité de son origine, mais par l'autorité de sa raison. » — La rédaction des coutumes inaugura ce que l'on peut appeler la grande époque du d. français. Le d. romain et le d. coutumier devinrent alors l'un et l'autre l'objet de travaux profonds qui suscitèrent graduellement de nouvelles réformes, et qui contribuèrent singulièrement à doter le pays de la sage législation dont nous jouissons aujourd'hui.

Nos coutumes se divisaient en coutumes *générales* et en coutumes *speciales*. Les premières s'observaient dans une province entière : on en comptait environ 60. Les secondes étaient propres à un bailliage, à une ville, à une paroisse même. Leur nombre n'est pas exactement connu : selon Ferrière, il y en aurait ou plus de 300.

3° *Ordonnances royales.* — On les distinguait en *ordonnances proprement dites*, *édits*, *déclarations*, et *lettres-patentes*. Bien que ces expressions soient souvent employées l'une pour l'autre par les anciens auteurs, elles expriment cependant des idées différentes. Les *Ordonnances proprement dites* étaient des règlements *généraux* sur une ou plusieurs matières. Les *Édits* étaient des lettres de chancellerie que le roi donnait de son propre mouvement pour servir de loi sur une certaine matière. Les *Déclarations* étaient également des lettres de chancellerie données par le roi; mais elles avaient simplement pour objet, soit d'interpréter les édits et ordonnances, soit d'en étendre ou d'en restreindre les dispositions. Enfin, les *Lettres-patentes* étaient des lettres scellées du grand sceau, par lesquelles le roi concédait un privilége ou ordonnait aux tribunaux l'exécution d'un arrêt du conseil d'État. On les appelait *patentes*, parce qu'à la différence des lettres de cachet qui étaient closes, elles étaient ouvertes. — Les ordonnances de nos rois ont été l'un des plus puissants éléments de l'unité nationale, car elles faisaient loi pour tous les domaines de la royauté, et lorsque celle-ci eut brisé la féodalité, pour la France entière. Il eût donc été possible, longtemps avant 1789, d'établir, au moyen d'ordonnances successives rendues sur chaque matière, cette unité de législation si désirée par nos anciens jurisconsultes. La monarchie n'osa pas le faire; mais néanmoins les ordonnances qu'elle rendit à diverses reprises habituèrent peu à peu les différentes provinces à reconnaître la même loi, et à s'attacher à des intérêts communs.

Quoique les *Capitulaires* des rois des deux premières races fussent l'œuvre commune du chef de l'État et de l'assemblée des évêques et des grands, on les classe avec raison parmi les ordonnances proprement dites, à cause de l'autorité dont ils jouissaient. Mais le système féodal les abrogea pour ainsi dire, et ils furent sans influence sur le nouveau d. qui se forma plus tard. Il en fut autrement des ordonnances rendues par les rois, après la complète organisation de la féodalité. Les premières, sinon en date, du moins par leur importance, furent celles que publia Louis IX (1269), et dont le recueil est si connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis*. Le conflit entre le d. féodal et le d. civil coutumier proprement dit s'y manifeste de la manière la plus évidente. La minorité du gentilhomme finit à 21 ans, celle du roturier à 25. La tutelle du premier est déférée à son plus proche parent, celle du second à son seigneur. Le douaire qu'un noble assigne à sa veuve ne peut dépasser le tiers de ses biens; le roturier peut lui assigner la moitié des siens. Les donations sont soumises aux mêmes limites. A la mort d'un gentilhomme, ses propriétés passent à l'aîné de sa famille; celles d'un roturier sont partagées également entre ses enfants, etc. D'autres ordonnances de ce même recueil ont pour objet de simplifier et d'améliorer la procedure judiciaire, et de fixer la compétence des tribunaux. Malheureusement, les Etablissements n'avaient force de loi que dans l'étendue des domaines royaux. — Parmi les ordonnances rendues par les successeurs de saint Louis, nous mentionnerons celles de Philippe le Bel (1303), du roi Jean (1357), de Charles VII (1454), de Charles VIII (1493), de François Iᵉʳ (1539), pour l'organisation ou l'amélioration de la justice et l'abréviation des procès. La dernière est habituellement désignée sous le nom d'*Ord. de Villers-Coterets*. En 1551, une ord. rendue par Henri II, à Fontainebleau, continua cette œuvre en établissant, sous le nom de *Présidiaux*, 32 tribunaux inférieurs aux parlements, pour juger en dernier ressort les causes dans lesquelles la demande n'excédait pas 250 livres tournois. La fameuse *Ord. d'Orléans*, rendue sous Charles IX (1560), fut l'œuvre combinée des États-généraux et du chancelier de l'Hôpital. En décrétant que les gardes des baillis et des sénéchaux seraient tous de *robe courte*, elle fit passer à ceux-ci l'administration de la justice, et établit une distinction entière entre la robe et l'épée. Elle statua qu'il n'y aurait qu'un siége de justice dans les seigneuries qui n'étaient pas royales, et conserva le droit d'appel. Elle exigea que les actes fussent signés des parties, et établit encore d'autres dispositions utiles. En 1566, le même prince rendit une nouvelle ordonnance non moins belle que la précédente, qu'on désigne sous le nom d'*Ordonn. de Moulins*, et qui était également l'œuvre des États-généraux et de l'Hôpital. Elle défendit la preuve par témoins en matière civile pour toute valeur au-dessus de 100 livres, soumit les donations à la formalité de l'insinuation, restreignit les substitutions au quatrième degré, diminua les priviléges qui soustrayaient les officiers de la couronne à la juridiction ordinaire, regla qu'on punirait les crimes dans le lieu même où ils auraient été commis, etc. — La féodalité une fois brisée par Richelieu, la royauté eut les coudées franches pour réformer et améliorer la législation. Louis XIV, et Louis XV rendirent, en effet, plusieurs ordonnances qui renouvelèrent diverses parties, et ce ne furent pas les moins importantes, du d. alors en vigueur. Au premier de ces princes nous devons des ordonnances remarquables sur la procédure (1667), sur les eaux et forêts (1669), sur les matières criminelles (1670), sur le commerce (1673), sur la marine (1681), sur les colonies et l'esclavage (1685). Celle-ci, qu'on appelle communément *Code noir*, a été critiquée avec violence : il est cependant impossible de ne pas reconnaître qu'elle fut un véritable bienfait pour les esclaves de nos colonies. Les ordonnances publiées par Louis XV sur les donations (1731), sur les testaments (1735), sur les actes de l'état civil (1636), sur les substitutions (1747), furent l'œuvre du chancelier d'Aguesseau. Ces quatre ordonnances, ainsi que plusieurs parties de celles de Louis XIV ont été fondues dans les Codes qui nous régissent actuellement. Enfin, nous terminerons en citant les deux belles ordonnances rendues par Louis XVI, l'une (1779) pour l'abolition du servage dans les domaines de la couronne, et l'autre (1780) pour la suppression de la question préparatoire. Quant à celles qui avaient aboli la corvée et les corporations (1776), on sait que ce prince eut la faiblesse de consentir à leur révocation.

4° *Dr. canon.* — On entend par *d. canon* un ensemble de règles tirées de l'Écriture sainte, des pères de l'Église, des décisions des conciles, des décrets et décrétales des papes, et enfin de l'usage approuvé et reçu par la tradition : il a pour objet les règles de la foi et la discipline de l'Église. L'Église, même à ne la considérer que comme une vaste et puissante société, devait nécessairement avoir ses tribunaux propres, et son d. particulier, qu'on peut distinguer en d. externe et d. interne, le premier qui sert à régler la hiérarchie ecclésiastique, les attributions de chacun de ses ministres, etc., et le second qui règle les rapports du gouvernement de l'Église avec les différentes puissances temporelles. Plusieurs publicistes donnent à ce dernier le nom particulier de *D. public ecclésiastique.* Aujourd'hui, en France, et il en est de même dans la plupart des États de l'Europe, ce d. externe est généralement fixé d'une manière positive par des concordats ou par des conventions spéciales conclues entre les princes et le souverain pontife. Mais anciennement les rapports de l'Église avec les peuples étaient loin d'être déterminés d'une manière précise. A l'époque de la dissolution de l'empire d'Occident par suite de l'invasion des barbares, l'Église qui avait régénéré spirituellement la société, se trouva la seule puissance capable de maîtriser ces hommes farouches. Plus tard, lorsque le système féodal fut constitué, l'Église, grâce à sa forte organisation, se trouva encore la seule puissance capable de lutter contre ces pouvoirs temporels si divers, et en même temps de protéger la faiblesse contre la force brutale. Renfermant dans son sein l'élite des cœurs et des intelligences, le clergé seul pouvait établir l'empire de l'esprit sur la matière, le règne de la justice sur la violence, et alléger le joug de fer que les seigneurs féodaux faisaient peser sur les populations. Ce rôle, l'Église sut le remplir. Ses tribunaux se multiplièrent sur tous les points de la France et sous tous les noms : *officialités*, *vice-gérances*, *délégations*, *subdélégations*, etc. Ils eurent leurs avocats et défenseurs, leurs avoués et sous-avoués. Pour être justiciable de l'Église, il suffisait d'être *clerc tonsuré* (en Angleterre, il suffisait même de savoir lire). La juridiction canonique élargit encore le cercle de sa compétence en l'etendant à toutes les causes qui avaient quelque connexité avec les causes ecclésiastiques. « L'entrée de la vie, dit Laferrière, se faisant sous les auspices du baptême, tout ce qui tenait à la naissance, à la légitimité, à l'état de la personne, tombait, par connexité avec le sacrement, dans la compétence de l'Église. Le sacrement du mariage attirait aussi, comme dépendance, la connaissance des conventions matrimoniales, de la validité ou de la nullité du mariage en lui-même, et même le jugement de l'adultère, puni comme infraction au sacrement… Le serment étant apposé par les notaires apostoliques et royaux à tous les contrats, ceux-ci rentraient également dans la compétence ecclésiastique, par leur connexité avec le serment qui est un acte essentiellement religieux, etc. » Longtemps il a été de mode d'accuser l'Église d'avoir, par ces doctrines et ces mesures, empiété sur l'autorité temporelle, et usurpé ainsi une domination qui ne lui appartenait pas. Mais une société, avant tout, a besoin de justice, et, quand l'autorité temporelle substitue la force au d. et sacrifie le faible au puissant, il faut bien que l'autorité spirituelle se charge elle-même de remplir cette fonction indispensable à la vie sociale. Les historiens nous apprennent que les populations désertaient de toutes parts les justices seigneuriales, et qu'une foule d'hommes se faisaient tonsurer pour passer sous la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, qui ne faisaient pas acception de personnes, qui étaient assez haut placés pour être impartiaux, qui jugeaient après une instruction régulière et minutieuse, et qui suivaient les règles fixes et invariables d'une procédure raisonnée. Ce fait, suivant nous, suffit pour justifier la prétendue usurpation du clergé. — Mais, quand l'autorité royale eut réussi à se mettre hors de page et à substituer sa propre justice à celle des seigneurs féodaux, lorsque le d. romain reprit son empire et que les coutumes furent fixées par l'écriture, la mission des tribunaux ecclésiastiques se trouva terminée, au moins quant au jugement des affaires civiles et criminelles. Dès lors, ils durent rentrer dans leur sphère spéciale et se borner à prononcer dans les causes purement ecclésiastiques, c.-à-d. qui concernaient la discipline du clergé, la jouissance des bénéfices ecclésiastiques, les droits et immunités des églises. Or, c'est ce qu'ils ne firent pas : loin de là, ils luttèrent avec persévérance contre le pouvoir royal. Ce fut une faute grave, mais cette faute ne doit pas nous faire méconnaître les services que les tribunaux ecclésiastiques ont rendus, pendant une durée de près de 600 ans, aux populations chrétiennes de l'Occident. Ajoutons que le d. canonique exerça sur les lois rédigées après lui une influence éminemment spiritualiste dont les traces subsistent encore dans les codes qui nous régissent à cette heure.

B. *Dr. intermédiaire.* — La révolution fit table rase de toutes ces législations, et se proposa de doter la France d'un code unique, applicable à toutes les personnes et à tous les biens sans distinction. L'œuvre de l'abolition de notre ancien d. commença par les fameux décrets de la nuit du 4 août 1789, qui supprimèrent tous les priviléges. Tous les Français, nobles ou roturiers, furent transformés en simples citoyens; les biens furent déclarés égaux; il n'y eut plus ni fiefs ni censives; les droits féodaux furent abolis; l'égalité fut introduite dans la famille par la suppression des droits de masculinité et de primogéniture, etc. Mais la Constituante n'eut pas le temps d'élaborer une législation nouvelle. Après avoir rendu un certain nombre de décrets pour régler l'application de quelques-uns des principes nouveaux proclamés la nuit du 4 août, elle se contenta d'inscrire dans la constitution de 1791, qu'il serait fait un Code de lois civiles pour tout le royaume. Comme elle, les assemblées qui lui succédèrent furent complétement absorbées par leur rôle militant, et ne purent exécuter cette promesse. Néanmoins, elles rendirent sur diverses matières des décrets importants. Ce sont ces lois qui constituent ce qu'on a appelé le *D. intermédiaire.*

C. *Dr. nouveau.* — Le travail de la codification générale des lois françaises ne pouvait se faire qu'à une époque relativement calme et paisible, à une époque de transaction, telle que celle qui succéda à l'établissement du Consulat. En effet, une législation conçue dans un esprit violent de réaction contre le passé n'aurait pu être viable : une œuvre de ce genre exigeait qu'on sût respecter ce qui était bon dans les lois antérieures, qu'on ne rompît pas brusquement avec la tradition et les mœurs anciennes, qu'on conciliât habilement le d. écrit avec le d. coutumier, l'ancienne jurisprudence avec les doctrines nouvelles. Or, c'est ce qu'ont fait admirablement les auteurs du *Code civil*, dont les diverses parties furent promulguées successivement du 15 mars 1803 au 30 mars 1804. Le Code civil, qui, sous l'empire, reçut la dénomination officielle de *Code Napoléon*, dénomination supprimée par la restauration, mais rétablie par un décret de 1852, le Code civil, disons-nous, constitue la partie la plus importante et la meilleure de notre législation. Bien qu'il manque en diverses parties d'originalité et de profondeur, bien que d'autres présentent des imperfections trop évidentes, la France peut s'enorgueillir de posséder un corps de législation civile supérieur à tout ce que possèdent les autres nations, et doit aux auteurs de ce grand ouvrage un juste tribut de reconnaissance. — Malheureusement, les deux codes qui suivirent le Code civil, et qui en forment le complément naturel, c.-à-d. le *C. de procédure civile* (mai 1806) et le *C. de commerce* (sept. 1807), ne méritent pas les mêmes éloges. La routine des praticiens du Châtelet domine complétement dans le premier, et le second n'est guère qu'une reproduction littérale des anciennes ord. do nances de Louis XIV : aussi, non-seulement il est très-incomplet, mais encore il porte des traces trop nombreuses de l'esprit réglementaire de l'école mercantile. — Le *C. d'instruction criminelle* et le *C. pénal*, décrétés, le premier en 1808, et le second en 1810, mais seulement mis en vigueur en 1811, ont été également l'objet de critiques fort sévères, dont plusieurs n'étaient que trop fondées. Hâtons-nous de dire que ces deux codes ont été, depuis leur promulgation, considérablement amendés et améliorés, notamment par la loi du 24 avril 1832. — Les cinq corps de lois que nous venons de citer forment la base générale de la législation française; mais, en outre, nous possédons un grand nombre de lois relatives à diverses matières spéciales, dont quelques-unes même sont désignées sous le titre de Code : tels sont le *C. forestier* (1827), le *C. de la pêche fluviale* (1829), le *C. militaire* (1858), etc.

V. *Du dr. comme attribut des personnes.* — Nous avons vu que le d., considéré dans son principe, est un attribut de la personne humaine, et que tout homme, par cela seul qu'il est une activité libre et responsable, possède certains droits que l'on distingue en plusieurs catégories, selon la nature des rapports qui unissent l'homme à ce qui l'entoure. — C'est ainsi que l'on désigne, sous le nom de droits *naturels*, ceux qui sont tellement inhérents à l'homme même qu'ils subsistent indépendamment de leur reconnaissance par la loi positive, et que leur négation, par celle-ci ou par la force, dégrade ou même anéantit, pour ainsi dire, la personnalité humaine. Aux droits naturels, on a coutume d'opposer les droits *positifs* qui, selon la définition ordinaire, dérivent uniquement de la loi positive. Mais cette opposition ne repose pas toujours sur un fondement réel. En effet, les droits *naturels*, en tant qu'ils sont reconnus, constatés et formulés par la loi positive, deviennent des droits *positifs* : la loi positive ne peut alors se proposer d'autre but que de réglementer l'exercice de ces droits. Les droits positifs peuvent donc être définis : ceux qui dérivent de la loi positive ou dont l'exercice est réglé par cette loi. Il n'est pas besoin de répéter ici ce qui a été établi plus haut, qu'à tout d., quelle que soit sa nature, correspond un *devoir*, et que les deux idées de d. et de devoir sont absolument inséparables.

Les droits *positifs* se distinguent en droits *politiques*, droits *civiques*, et droits *civils* ou droits *privés* (v. CITOYEN). Ces derniers se subdivisent en *droits des personnes*, et en *droits personnels*, *réels* et *mixtes*. — Les *droits des personnes*, sont ceux qui dérivent de leur état de père, d'époux, de fils, de mineur, etc. Les droits sont dits *personnels*, lorsque quelqu'un est obligé vis-à-vis de nous à faire ou à donner quelque chose. Ces droits, que les Romains appelaient *jura ad rem*, sont ainsi nommés parce qu'ils suivent toujours la personne, en ce sens que cette même personne ou ses ayants-cause ont seuls la faculté de les réclamer en justice de celui qui a contracté l'obligation. Les droits *réels*, *jura in re* des Romains, sont ceux que l'on a sur une chose, indépendamment de l'obligation personnelle du détenteur de cette chose. On les appelle ainsi parce qu'ils sont, pour ainsi dire, inhérents à la chose, et la suivent en quelques mains qu'elle passe. Les droits *mixtes* sont ceux qui participent à la fois de la nature des droits personnels et de celle des droits réels. — On entend par *droits acquis*, ceux qui sont entrés dans notre patrimoine et qui ne peuvent pas nous être enlevés par le fait d'un tiers; tels sont les droits qui résultent d'un contrat ou d'une succession ouverte. Aux droits acquis on oppose la *simple expectative*, qui n'est qu'une espérance, qu'une attente, et qui peut être détruite par le fait d'un tiers. Ainsi, par exemple, l'attente de celui qui est en voie de prescrire, n'est qu'une simple expectative, car l'espoir qu'il a de prescrire peut lui être enlevé par le fait de celui contre lequel il prescrit. Il en est de même de celle d'un légataire tant que vit le testateur, lequel est le maître de la faire évanouir à son gré. Cette distinction est importante, car les lois ne pouvant avoir d'effet rétroactif, toute loi nouvelle doit respecter les droits acquis; mais il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit d'une simple expectative.

VI. *Écoles de dr.* — Dès les premiers temps de la domination romaine, la Gaule posséda de nombreuses écoles de droit et d'éloquence. Celles d'Autun, sous Tibère, réunissaient des milliers d'auditeurs; d'autres, non moins célèbres, existaient à Marseille, à Lyon, à Toulouse, etc. On y accourait de toutes les parties de l'empire, et telle était la réputation des professeurs gaulois que les familles de Rome même envoyaient leurs enfants aux leçons de *ces barbares diserts et savants dans l'art de subtiliser*. Ces écoles disparurent pendant les invasions des Barbares, et quoique l'étude du d. ne fut pas absolument abandonnée, il faut arriver jusqu'au XIIe siècle pour le voir devenir de nouveau l'objet d'un enseignement public. Cet enseignement, toutefois, fut d'abord très-limité, et ne s'appliqua guère qu'aux canons et aux décrétales des papes. A Paris, il constituait, sous le nom de *Faculté de décret*, l'une des quatre sections de l'Université. Quant au d. romain, nulle part il ne faisait l'objet de cours publics. Quelques glossateurs italiens avaient bien passé les Alpes, mais leur influence n'avait pu s'exercer que dans des leçons particulières, à Montpellier, à Toulouse et dans quelques autres villes du Midi. Peu à peu cependant, ils sortirent de cet enseignement privé, et réussirent, grâce à l'appui des rois, à pénétrer dans les universités. Leur triomphe fut complet, quand, en 1312, Philippe le Bel créa à Orléans, sous le nom d'*Université de lois*, une école célèbre où l'étude du d. civil fut jointe à celle du décret. Il en fut de même plus tard, lors de l'établissement ou de la réorganisation des universités de Toulouse, de Montpellier, d'Angers, de Caen, de Bourges, de Cahors, de Bordeaux, de Grenoble, de Reims et de Valence. *Nous ne ferons pas l'histoire de ces différentes* écoles; il nous suffira de dire que la fréquentation de leurs cours paraît n'être devenue obligatoire qu'après 1525, époque à laquelle François Ier ordonna que nul ne serait admis à parler devant le Parlement, s'il n'était licencié en d. civil ou en d. canon. Jusqu'au XVIIe siècle l'enseignement fut entièrement libre. Tout docteur pouvait donner des leçons publiques. Quant à ses honoraires, ils consistaient dans un prélevement sur les revenus particuliers de la faculté ou dans le produit d'une rétribution payée par les écoliers.

Sous Louis XIV, les écoles de d. reçurent une organisation nouvelle (édit de 1679, etc). Les professeurs furent rétribués par l'État et nommés par la voie du concours; un minimum d'âge fut fixé pour l'admissibilité aux leçons; on détermina également la durée du temps d'études nécessaire pour obtenir la licence; un registre d'inscriptions fut ouvert pour les étudiants; les cours privés de d. furent interdits, etc. Les écoles de d. subsistèrent jusqu'en 1792, telles à peu près que les avait laissées Louis XIV. La révolution les ayant supprimées, il se forma dans les principales villes, sous la dénomiation d'*Universités de jurisprudence*, d'*Académies de législation*, etc., des établissements particuliers où le d. était enseigné par de savants jurisconsultes; mais cet état de choses dura peu. Un décret du 22 ventôse an XII (14 mars 1804) reconstitua les anciennes écoles de l'État absolument sur le même plan, et, 4 ans après, un autre décret du 17 mars 1808 leur conféra le titre de *Facultés*. Il existe aujourd'hui chez nous 10 *Facultés de droit*, savoir : Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. La faculté de Paris n'a pas moins de 18 chaires, dont le programme embrasse l'introduction générale à l'étude du d., le d. romain, le code civil, le d. commercial, la procédure civile, le code pénal et la procédure criminelle, le d. administratif, la législation pénale comparée, le d. des gens, l'histoire du d. romain et celle du d. français. Dans les facultés de province, le nombre des chaires varie de 7 à 8 : les cours ont pour objet le d. romain, le code civil, la procédure civile, la législation criminelle, le d. commercial et le d. administratif. Deux facultés, celles de Toulouse et de Strasbourg, possèdent, en outre, celle-ci une chaire de d. des gens, celle-là une chaire de d. public. Enfin, dans la plupart des facultés, l'enseignement ordinaire est complété et développé par les professeurs suppléants qui, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, peuvent ouvrir des cours particuliers sur les différentes parties de la science.

La durée des cours des facultés de d. est de 2 ans pour le baccalauréat, de 3 pour la licence, et de 4 pour le doctorat. Pour obtenir le diplôme de bachelier en d., il faut avoir suivi les cours deux années, et avoir subi, à la fin de chacune d'elles, un examen sur les matières qui ont été traitées dans ces cours. Pour la licence, il faut trois années d'études, et subir deux nouveaux examens dans le cours de la troisième année : le candidat doit en outre soutenir une thèse latine et française sur deux points de d., l'un romain, l'autre français, qui sont tirés au sort. Enfin les aspirants au doctorat subissent encore deux examens et soutiennent une seconde thèse.

DROITEMENT. adv. Équitablement, avec droiture. *Agir d. Marcher d. en toutes choses.* || Judicieusement. *Il pense d. Il juge d. de tout.*

DROITIER, IÈRE. adj. Celui, celle qui se sert habituellement de la main droite; ne s'emploie que par opposition à *Gaucher*.

DROITURE. s. f. Disposition particulière de l'âme qui fait qu'on recherche en tout le vrai et le juste; honnêteté. *Tout le monde connaissait sa d. Un homme plein de d. Sa conduite est pleine de d. et d'honneur. Agir avec d. D. de cœur, de caractère. Je n'ai jamais douté de la d. de vos intentions.* || EN DROITURE. loc. adv. Directement, par la voie la plus courte, sans intermédiaire. *Cette route conduit en d. à telle ville. Écrire en d. Je lui ai fait tenir votre lettre en d.*

Syn. — *Rectitude.* — Le mot *rectitude*, dit Roubaud, n'a commencé à figurer dans notre langue que sous le règne de Louis XIV. Auparavant, il manquait un terme pour exprimer la qualité physique dans une chose *droite*, car *droiture* ne s'emploie qu'au figuré. *Rectitude* se présentait naturellement pour le sens propre; la *rectitude* d'une ligne convenait donc parfaitement au géomètre qui a des figures *rectilignes*. De même, *rectifier* signifie littéralement donner la *rectitude*. Mais des objets physiques, *rectitude* a passé naturellement aux objets métaphysiques, et on a dit la *rectitude* d'un jugement comme la *rectitude* d'une ligne. Cependant, au sens figuré même, il existe une différence entre *droiture* et *rectitude*. *Droiture* ne se dit proprement que de l'âme, pour marquer la probité, la bonne foi, des vues honnêtes et pures. Lorsque ce mot s'applique à l'esprit, c'est seulement par rapport à la probité, et non à l'égard de l'intelligence. Ainsi la *droiture* de l'esprit n'est que la suite ou le complément de la *droiture* du cœur. La *droiture* est donc proprement une qualité morale : la *rectitude* est une qualité intellectuelle ou physique. La *rectitude* d'un jugement sera dans sa justesse, et sa *droiture* dans sa justice. La *rectitude* est d'un bon esprit; la *droiture*, d'un cœur honnête. Un esprit de travers manquera de *rectitude*; un esprit partial, de *droiture*. La *rectitude* exprime la conformité d'une chose avec la règle, sa parfaite régularité, son exacte ordonnance. La *droiture* désigne la juste direction vers un but, l'indication de la bonne voie, le rapport des moyens avec la fin. Elle est plutôt dans l'intention, dans le dessein, dans le conseil : la *rectitude* est dans l'action, dans la conduite, dans l'application constante de la règle.

* **DRÔLATIQUE.** adj. 2 g. Drôle, comique; ne se dit que Des ouvrages d'esprit. *Conte d.*

DRÔLE. adj. 2 g. (all. *drollig*). Qui a quelque chose d'original, d'insolite, de plaisant ou de comique. *Cet homme-là est bien d. Un d. d'homme. Un d. de corps. Quelle d. de mine! Avoir une tournure d.* ou *une d. de tournure. Voilà qui est d. Un conte fort d. Une d. d'aventure.* Fam. = DRÔLE. s. m. Se dit D'un homme, mais surtout d'un enfant qui a fait quelque tour, quelque malice, ou qui est enclin à l'espièglerie, à la ruse. *Ah! je vous y surprends, petit d.! C'est un petit d. bien éveillé. Ce paysan, avec sa mine hébétée, est un d. bien rusé.* Fam. — S'emploie aussi comme terme d'injure, dans le sens de Polisson, d'homme dangereux, de mauvais sujet. *Monsieur, vous êtes un d. C'est un mauvais d. Il y avait avec lui trois ou quatre drôles à mine suspecte.*

DRÔLEMENT. adv. D'une manière drôle. Fam.

DRÔLERIE. s. f. Action, geste ou parole qui prête à rire; bouffonnerie. *Voilà une plaisante d. Faire, dire des drôleries.* Fam.

DRÔLESSE. s. f. Fille ou femme méprisable. *C'est une d.* Très-fam.

DROMADAIRE. s. m. T. Mam. Voy. CHAMEAU.

* **DRÔME.** s. m. T. Ornithol. Voy. CIGOGNE.

DROME. s. f. T. Mar. Faisceau de plusieurs pièces de bois, telles que mâts, vergues, bouts-dehors, etc., liées ensemble, que l'on fait flotter, pour les conserver, dans l'eau de la mer. *Mettre des pièces de bois en d. Une d. de vieux mâts.* On dit de même, *Une d. de futailles, etc.* || La réunion des mâts, vergues, bouts-dehors, etc., qui sont embarqués pour servir de rechange sur un bâtiment.

* **DROMIE.** s. f. T. Zool. Voy. DÉCAPODES.

* **DROMON.** s. m. Se disait, au moyen âge, De grands vaisseaux longs, légers et bons voiliers.

* **DRONGO.** s. m. T. Ornithol.

Enc. — On appelle *Drongo* (*Edolius*) un genre d'oiseaux qui appartient à l'ordre des *Passereaux dentirostres*, et que Cuvier rattache à la grande série des Gobe-mouches. Les Drongos sont caractérisés par leur bec déprimé et échancré au bout, avec l'arête supérieure vive et les deux mandibules légèrement arquées dans toute leur longueur; par les plumes qui couvrent leurs narines et les longs poils qui leur forment des moustaches. Ils ont en outre la queue plus ou moins fourchue, et leurs ailes subaiguës atteignent presque à la moitié de celle-ci. Ce genre renferme une douzaine d'espèces qui sont propres à l'ancien continent et se trouvent dans l'Inde, les îles de l'archipel Indien, la Malaisie, la Chine, l'île de Madagascar et l'Afrique australe. La taille des Drongos varie entre celle du Merle et de l'Alouette. Quelques espèces sont ornées d'une huppe à la base du bec : nous citerons entre autres le *Dr. huppé* (*Ed. cristatus*) [Fig. ci-contre] qui se rencontre au Cap et à Madagascar, et auquel on attribue un chant assez agréable. Les Drongos sont insectivores : ceux qui habitent l'Afrique australe font une telle destruction d'abeilles que les Hollandais du Cap leur ont donné le nom de *Bijyreter*, c'est-à-dire mangeurs d'abeilles.

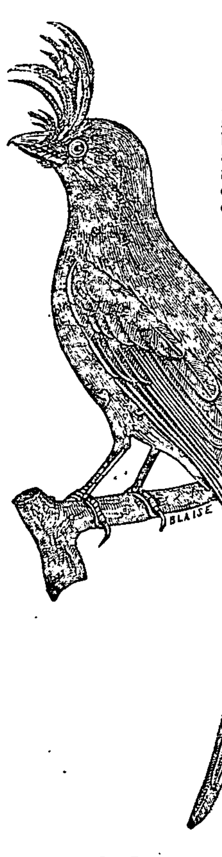

* **DRONTE.** s. m. T. Ornithol. Voy. BRÉVIPENNES.

* **DROP.** s. m. (angl. *to drop*, faire tomber). T. Méc.

Enc. — *On nomme ainsi un appareil fort usité en Angleterre* pour opérer le chargement des navires. Il se compose d'une *forte charpente élevée au-dessus du quai et sur laquelle est* établi un chemin de fer. Au pied de cette charpente et au niveau du pavé, tourne, au moyen de fortes charnières, un cadre de bois qui porte à son extrémité opposée, une sorte de plateau de balance. Quand le cadre est dans une position verticale, le plateau se trouve au niveau de la voie ferrée, de telle sorte qu'on peut y placer facilement, et l'un après l'autre, chacun des wagons chargés qui arrivent par cette dernière. Le poids du wagon entraîne alors le système, qui, à l'instar des grues ordinaires, le descend à bord des navires. Le déchargement opéré, un contre-poids, disposé dans la charpente et communiquant au cadre au moyen d'un câble *qui s'enroule sur un arbre* installé au-dessus du chemin de fer, relève à la fois le cadre *mobile et le wagon* vide, *de sorte* que *le cadre* reprend sa position verticale, et que le plateau qui porte le wagon se retrouve dans sa position horizontale. Un frein convenablement disposé sert en outre à régulariser le mouvement de descente des wagons chargés.

* **DROSCHKI.** s. m. Sorte de cabriolet usité en Russie. *Un d. est une espèce de banc en forme de bât d'âne, garni d'un dossier, et monté sur quatre petites roues.*

* **DROSÉRACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées et régulières, à placentas pariétaux, à étamines alternant avec les pétales ou en nombre multiple de ces derniers.— *Caract. bot.* : Plantes herbacées délicates, souvent couvertes de poils glanduleux. Feuilles alternes, à franges stipulaires et à préfoliaison circinée. Pédoncules roulés en crosse dans leur jeunesse. Sépales, 5, persistants, égaux, à estivation imbriquée. Pétales, 5, hypogynes, imbriqués. Étamines libres, marcescentes, en même nombre que les pétales et alternant avec eux, ou 2, 3 et 4 fois aussi nombreuses. Ovaire unique; styles, 3-5, tout à *fait* libres ou légèrement soudés à la base, simples ou bifides. Ovules en *nombre indéfini, pariétaux, ou attachés à un placenta basi*laire, anatropes. Fruit capsulaire à 2 ou 3 valves qui portent à *leur partie moyenne* ou à leur base les placentas, lesquels font parfois saillie de manière à simuler une cloison presque complète. Graines nues ou pourvues d'un arille. Embryon petit, situé à la base d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Dionæa muscipula ;* 2. Graine ; 3. La même ouverte pour montrer l'embryon. — 4. *Drosera longifolia;* 5. Fleur ; 6. Coupe verticale de l'ovaire ; 7. Coupe verticale d'une graine.]

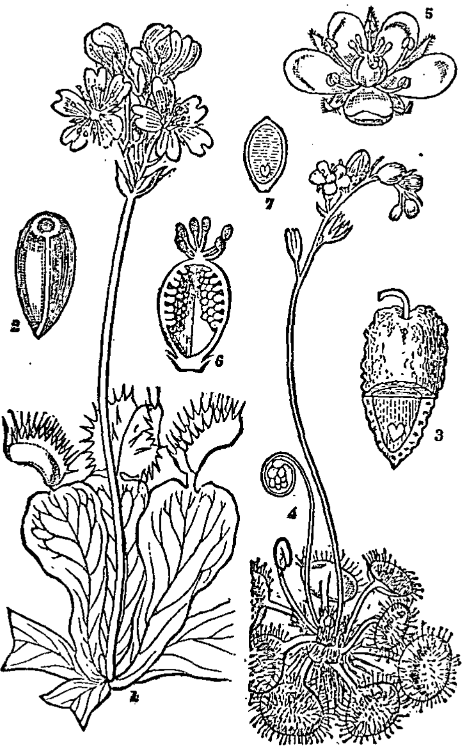

La famille des Drosér. se compose de 9 genres et d'environ 60 espèces que l'on rencontre au Cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique du Sud et celle du Nord, à la Nouvelle-Hollande, en Chine, en Europe, à Madagascar, dans les Indes orientales, partout où il y a des endroits marécageux. — Les *Droséras* sont un peu acides, légèrement âcres, et, au dire de quelques personnes, vénéneux pour les bestiaux. Le *Dr. communis* du Brésil, d'après A. de Saint-Hilaire, empoisonne les brebis. Il est probable que ces végétaux pourraient fournir une bonne matière colorante. Plusieurs espèces qui abondent sur les bords de la rivière des Cygnes, dans la Nouvelle-Hollande, particulièrement le *Dr. gigantesque*, communiquent au papier une brillante couleur pourpre foncée. Quand on traite des fragments de cette dernière plante par l'ammoniaque, ils donnent *une matière d'un jaune pur.* Les bulbes des *Dr. erythrorhiza* et *stolonifera*, possèdent des propriétés analogues. Le Dr Milligan prétend, en outre, que ces bulbes sont comestibles ; mais c'est une erreur, suivant Drummond. — L'irritabilité des poils glanduleux qui revêtent les feuilles de ces végétaux, est un des traits caractéristiques de la famille. Cette irritabilité atteint son maximum dans le curieux genre *Dionæa*, dont les feuilles, bordées de poils roides et divisées en 2 lobes, présentent chacune à leur face supérieure 3 soies déliées, disposées en triangle, et douées d'une irritabilité extrême. Dès qu'un *insecte touche* ces soies, les deux lobes s'accolent l'un à l'autre, et l'insecte *meurt étouffé dans cette sorte de prison, car plus il fait d'efforts* pour se dégager, plus les lobes se resserrent ; mais aussitôt *que l'insecte ne fait* aucun mouvement, ils se rouvrent et s'étalent comme à l'ordinaire. Plusieurs espèces du genre *Drosera*, entre autres le *Dr. lunata*, présentent le même phénomène. Les feuilles visqueuses de ce dernier sont garnies de franges glanduleuses qui se referment sur les mouches et autres petits insectes qui viennent s'y poser.

* **DROSSE.** *s. f. T. Mar. Voy.* Gouvernail.

* **DROSSER.** v. a. T. Mar. Entraîner ; se dit D'un bâtiment qui, sous voile et à la mer, cède à l'action irrésistible des vents, des vagues ou des courants, et se trouve entraîné hors de sa direction. *Les courants nous drossent.* == Drossé, ée. part.

DRU, UE. adj. (lat. *durus*, ferme, solide ?). Se dit Des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler. *Ces merles sont drus comme père et mère.* — Figur. et fam., Vif, gaillard, robuste. *Ces enfants sont déjà drus. Vous voilà bien dru aujourd'hui.* ‖ Épais, touffu, bien fourni. *Ces blés sont fort drus. L'herbe est bien drue dans cette prairie.* — Par anal., *Une pluie drue et menue.* == Dru. adv. En grande quantité et près à près. *Ces blés sont semés dru. La pluie tombait dru et menu. Les balles tombaient dru et menu.*—Prov. et par exag., *Les balles pleuvaient dru comme mouches.*

DRUIDE. s. m. **DRUIDESSE.** s. f. V. Druidisme.

DRUIDIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la religion des anciens Gaulois. *Autel d. Cérémonies druidiques.*

DRUIDISME. s. m. T. Hist. anc.

Enc. — On nomme ainsi la religion des populations celtiques qui, antérieurement à la conquête romaine, occupaient la Gaule et la Grande-Bretagne. Ce nom est dérivé du mot *Druide* (*Druida*) qui, chez les Romains, servait à désigner les prêtres de cette religion. Quant à l'étymologie de ce terme lui-même, elle est fort incertaine. Suivant Pline, *Druide* vient du grec δρῦς, chêne, soit parce que les prêtres ainsi nommés vivaient dans les forêts, soit parce que le chêne jouait *en effet* un rôle important dans les cérémonies de leur culte. Mais cette dérivation *est évidemment fausse ; ce mot viendrait bien plutôt du* celte *deru* ou *derwid*, qui signifie également chêne.

I. A *l'époque de la conquête de la Gaule* par César, la classe sacerdotale constituait une vaste association qui avait ses chefs et sa hiérarchie. Les *Druides proprement dits* en occupaient le sommet. Non-seulement ils étaient les dépositaires de toute la science celtique et se donnaient comme les interprètes des dieux, mais encore ils étaient chargés de l'éducation de la jeunesse et revêtus du pouvoir judiciaire. Chaque année, les Druides gaulois se réunissaient au sein d'une forêt consacrée, située sur la frontière du pays des Carnutes, dans un lieu qui était *regardé comme le centre de la Gaule. « Là, dit César,* viennent tous ceux qui ont quelque différend à terminer ; ils *obéissent aux jugements et aux ordres* des Druides. » Au-dessous des Druides se trouvaient les *Ovates* ou *Eubages*, qui étaient chargés de la partie extérieure du culte et de la célébration des sacrifices. En outre, ils remplissaient les fonctions de devins et pratiquaient l'art de guérir. Le troisième ordre de la hiérarchie était formé par les *Bardes* ou poëtes, qui chantaient sur une espèce de harpe, appelée *Rotte*, les exploits des héros, et conservaient dans leur mémoire les traditions religieuses et nationales. Leur caractère était inviolable. Au sommet de toute cette hiérarchie, il y avait un *Chef des Druides* qui était nommé par les Druides de toute la Gaule. Cette élection donnait souvent *lieu aux contestations les plus vives*, et *parfois* même ne pouvait se décider que par la force des armes. — Le *privilége que possédaient* les Druides d'élever la jeunesse leur fournissait un moyen facile de recruter leur ordre. Pour parvenir aux premiers rangs de la hiérarchie, il fallait subir un noviciat qui, suivant César, durait quelquefois vingt ans, car les adeptes devaient apprendre par cœur une multitude de vers, des poëmes entiers, qui gravaient dans la mémoire, par leur forme rhythmique, tout ce que les Druides savaient de théologie, d'astronomie, de physiologie, de médecine, et de traditions nationales. Les Druides, en effet, n'écrivaient rien, même à une époque où l'alphabet était connu dans la Gaule.

II. Lorsqu'on examine les croyances religieuses de la Gaule, on y reconnaît *deux systèmes d'idées*, *deux corps de symboles* et de superstitions tout à fait distincts, en un mot deux religions : l'*une toute sensible*, *dérivant* de l'adoration des phénomènes naturels et, par ses formes ainsi que par la marche de son développement, rappelant le polythéisme de la Grèce ; l'autre fondée sur un panthéisme matériel, métaphysique, mystérieuse, et offrant avec les religions de l'Orient une étonnante conformité.

La première de ces doctrines avait évidemment commencé par le fétichisme le plus grossier, puis elle s'était graduellement élevée à une conception religieuse anthropomorphique. « Ainsi, dit Améd. Thierry, l'adoration immédiate de la matière brute, des phénomènes et des agents naturels, tels que les pierres, les arbres, les vents, et en particulier le terrible *Kirk* ou *Circius*, les lacs et les rivières, le tonnerre, le soleil, etc., fit place avec le temps à la notion abstraite de divinités réglant ces phénomènes : De là le dieu *Tarann*, esprit du tonnerre ; le dieu *Vosège*, déification des Vosges ; le dieu *Pennin*, des Alpes ; la déesse *Arduinne*, de la forêt des Ardennes ; de là le *Génie des Arvernes*, la déesse *Bibracte*, déification de la ville capitale des Éduens, le dieu *Némausus*, chez les Arécomikes, *et un grand nombre* d'autres. — Par un degré d'abstraction de plus, les forces de la *nature, celles de l'âme humaine et de la société, furent aussi* déifiées. *Tarann* devint le dieu du ciel, le moteur de l'univers, le juge suprême qui lançait sa foudre sur les mortels. Le soleil, sous les noms de *Bel* et de *Belus*, fut une divinité bienfaisante, qui faisait croître les plantes salutaires et présidait à la médecine. Le génie du commerce reçut les adorations des Gaulois sous le nom de *Teutatès*, inventeur de tous les arts et protecteur des routes. Le symbole des arts libéraux, de l'éloquence et de la poésie, fut déifié sous la figure d'un vieillard armé, comme l'Hercule grec, de la massue et de l'arc, et que ses captifs suivaient gaiement, attachés par les oreilles à des chaînes d'or et d'ambre qui *sortaient de sa bouche : il portait le nom* d'*Ogmius*. Enfin, un personnage héroïque, *Heus* ou *Hésus*, qui, *suivant les traditions antiques*, *avait dirigé les Kimris lors de* leur invasion du territoire Gaulois, prit place dans le polythéisme national comme dieu de la guerre et des conquêtes. »

Les dogmes du druidisme proprement dit étaient d'une nature bien supérieure. « Les Druides, continue le savant historien des Gaulois, enseignaient que la matière et l'esprit sont éternels ; que l'univers, bien que soumis à de perpétuelles variations de forme, reste inaltérable et indestructible dans sa substance ; que l'eau et le feu sont les agents tout-puissants de ces variations et, par l'effet de leur prédominance successive, opèrent les grandes révolutions de la nature ; et qu'enfin l'âme en quittant le corps va donner la vie et le *mouvement* à *d'autres êtres. L'idée* morale de peines et de récompenses n'était point étrangère à *leur système de métempsycose* ; *ils considéraient les degrés de* transformation inférieurs à la condition humaine comme des états d'épreuve ou de châtiment ; ils avaient même un autre monde semblable à celui-ci, mais où la vie était constamment heureuse. L'âme qui passait dans ce séjour d'élection y conservait son identité, ses passions, ses habitudes. Toutes relations ne cessaient pas entre les habitants du pays des âmes et ceux qu'ils avaient laissés ici-bas, et la flamme des bûchers pouvait leur porter des nouvelles de notre monde. Aussi, dans les funérailles, on brûlait des lettres que le mort devait lire ou qu'il devait remettre à d'autres morts. Cette croyance, en augmentant chez les Gaulois le mépris de la vie, *entretenait leur ardeur guerrière. En* outre, elle donna à la fois naissance à des dévouements admi*rables et à des actions atroces. D'un côté, il n'était pas* rare de voir des fils, des femmes, des clients, se précipiter sur le bûcher pour n'être point séparés du père, du mari, du patron qu'ils pleuraient. De l'autre, quand un personnage important avait fermé les yeux, sa famille faisait égorger un certain nombre de ses clients et des esclaves qu'il avait le plus aimés ; on les brûlait ou on les enterrait à ses côtés, ainsi que son cheval de bataille, ses armes et ses parures, afin que le défunt pût paraître convenablement dans l'autre vie. La foi des Gaulois en ce monde à venir était si ferme, qu'ils y renvoyaient souvent la décision de leurs affaires d'intérêt ; souvent aussi ils se prêtaient mutuellement de l'argent payable après *leur commun décès.* »

En l'absence de documents positifs, on ne peut déterminer *avec certitude l'origine de ces deux religions. Néanmoins il* paraît vraisemblable que le fétichisme grossier dont nous avons d'abord parlé, était la religion des peuplades primitives de la Gaule, et que le passage de ce fétichisme au polythéisme proprement dit fut le résultat d'influences étrangères. Enfin, les analogies évidentes qui existent entre le *Teutatès* celtique et le *Thoth* égyptien, entre le *Baal* des Assyriens et le *Bel* des Gaulois, entre l'*Ogmius* de ces derniers et le *Melkarth* ou l'*Hercule* de Tyr, etc., portent à croire qu'il se fît, dans les pays celtiques, par la voie des marchands phéniciens *qui fréquentaient les côtes* de la Gaule et de la Grande-Bretagne, une infiltration des doc*trines religieuses de l'Asie occidentale. Au reste, après la con*quête de la Gaule par J. César, le polythéisme indigène subit une transformation remarquable. Les Romains, soit par ignorance, soit par politique, identifièrent les divinités gauloises à leurs propres divinités, de telle sorte que le culte et les noms des dieux de Rome remplacèrent le culte et les noms des dieux indigènes. Bel devint *Apollon*; Teutatès, *Mercure;* Tarann, *Jupiter;* Hésus, *Mars;* Ogmius, *Hercule*, etc. Cette identification contribua puissamment à l'abandon du culte national par les populations gauloises. — Quant aux dogmes métaphysiques propres au druidisme, c'est dans l'Inde que les savants modernes *placent leur berceau. On pense qu'ils furent apportés* dans la Gaule à une époque plus récente, car ils étaient in*connus chez les populations* d'origine celtique, *qui*, *après* avoir franchi les Alpes, s'étaient établies dans l'Italie supérieure, et on en attribue l'introduction aux Kimris, qui, des bords du Pont-Euxin, vinrent se fixer dans la Gaule 1200 ans environ avant notre ère. Alfred Maury suppose, en outre, avec toute probabilité, que la population kimrique s'était séparée de la souche arienne à une époque antérieure au développement scientifique du brahmanisme, car « ces Kimris, dit-il, professaient tout au plus le naturalisme que l'on trouve à l'époque des Védas ». — Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le druidisme proprement dit ne supplanta pas le polythéisme des anciens *Celtes. Il adopta les dieux indigènes* ; *il plaça même au* rang de ces divinités le chef à la fois prêtre et guerrier, *Hésus*, qui avait dirigé l'invasion kimrique, et enfin il superposa sur le tout ses doctrines cosmogoniques et métaphysiques.

III. Les pratiques barbares du culte des anciens Gaulois sont connues de tout le monde. La coutume des sacrifices humains avait sans doute pénétré dans la Gaule avec les divinités phéniciennes dont il a été question ; mais le druidisme proprement dit, au lieu de l'abolir, multiplia ces sacrifices détestables. Il professait que la vie d'un homme pouvait être rachetée par la vie d'un autre homme, comme s'il eût dépendu du prêtre de conjurer une transmigration imminente, en livrant aux agents de la métempsycose une autre créature de la même espèce. C'était donc par superstition, et non par une vengeance barbare, que les Gaulois massacrèrent longtemps leurs prisonniers de guerre. La même superstition leur fit chercher dans le sein d'un ennemi torturé les secrets de leur propre destinée ou le succès d'une bataille prochaine. Les *Dolmens* passent pour avoir été les autels où s'accomplissaient ordinairement ces horribles cérémonies. On perçait la victime au-dessus du diaphragme, et les prêtres tiraient leurs pronostics de la pose dans laquelle elle tombait, des convulsions de ses membres, de l'abondance et de la couleur de son sang. Quelquefois la victime était crucifiée, ou bien on faisait pleuvoir sur elle une nuée de flèches et de dards. Mais, dans les circonstances les plus solennelles, on construisait en osier ou en foin un immense colosse à figure humaine, on le remplissait d'hommes vivants, on le plaçait sur un bûcher, un prêtre y jetait une torche allumée, et le colosse disparaissait bientôt dans des flots de fumée et de flammes, pendant que le chant des Druides, la musique des Bardes et les acclamations de la foule couvraient les cris des victimes. Disons cependant que déjà, à l'époque de l'invasion romaine, si les flancs du colosse d'osier s'ouvraient encore, c'était, le plus souvent, pour recevoir les malfaiteurs condamnés à la peine capitale ; car la loi, chez les Druides, dérivant d'une source céleste, le châtiment était infligé au nom de la religion et par le ministère des prêtres. Les sacrifices sanglants étaient alors remplacés par des dons votifs, et d'immenses richesses en lingots d'or et d'argent, en monnaies, en vases précieux, etc., s'accumulèrent ainsi dans les temples et dans les lacs sacrés.

L'une des cérémonies les plus importantes du culte druidique était la récolte du *gui de chêne*. Outre la vénération que les Druides avaient pour le chêne, ils regardaient le gui, à cause de sa verdure perpétuelle, comme l'emblème de l'immortalité de l'âme et de l'éternité du monde. On le cherchait avec soin dans les forêts ; et, lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres se rassemblaient pour l'aller cueillir en grande pompe. Cette cérémonie se pratiquait en hiver, époque où cette plante fleurit, et où ses longs rameaux verts enlacés à l'arbre dépouillé présentent seuls l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte. C'était le 6ᵉ jour, ou plutôt la 6ᵉ nuit de la nouvelle lune après le solstice d'hiver qu'elle avait lieu : cette nuit qui commençait l'année gauloise, était appelée la *nuit mère*. A l'instant marqué, un Druide en robe blanche montait sur l'arbre, une faucille d'or à la main, et tranchait la racine de la plante, que d'autres Druides recevaient dans une saie blanche, car il ne fallait pas qu'elle touchât la terre. Puis on immolait deux taureaux blancs, et le reste de la journée se passait en festins et en réjouissances. Comme le gui de chêne était aux yeux des Gaulois une panacée universelle, on le mettait dans l'eau et on distribuait cette eau lustrale à ceux qui en désiraient pour les préserver ou les guérir de toutes sortes de maux. Nous ferons observer en passant que cet usage druidique se perpétua sous diverses formes dans presque toutes les parties de la France. Plusieurs textes des synodes ou des conciles nationaux attestent qu'au XVIᵉ siècle, et même au XVIIᵉ, on se livrait encore dans les campagnes à des fêtes qui rappelaient la cérémonie du gui sacré, et qu'on nommait *Guilanleu* ou *Aguilanneuf* (gui de l'an neuf). — La récolte de la *Verveine*, du *Samolus* (mouron d'eau), de la *Sélage* (plante inconnue), qui étaient employés dans la médecine druidique, s'accompagnait également d'un cérémonial bizarre et de formules mystérieuses.

IV. Les Druides avaient affilié à leur ordre des femmes qui servaient d'instrument à leurs volontés, mais qui ne partageaient ni les prérogatives, ni le rang élevé du sacerdoce. Ces femmes, que, par analogie, nous appelons *Druidesses*, rendaient des oracles, présidaient à certains sacrifices, et accomplissaient des rites mystérieux, d'où les hommes étaient sévèrement exclus. Leur institut leur imposait, suivant les lieux, des lois fort différentes. Ici la prêtresse ne pouvait dévoiler l'avenir qu'à l'homme qui l'avait profanée ; là, elle était vouée à une virginité perpétuelle ; ailleurs, quoique mariée, elle était astreinte à de longs célibats. Quelquefois ces femmes devaient assister à des sacrifices nocturnes toutes nues, le corps teint de noir, les cheveux en désordre, s'agitant dans des transports frénétiques, une torche enflammée à la main. C'était sur des écueils sauvages, au milieu des tempêtes de l'archipel armoricain, que les plus renommées de ces prophétesses avaient fixé leur résidence. L'île de *Sena* (aujourd'hui île de Sain), située vis-à-vis du cap le plus occidental de l'Armorique, renfermait un collége de 9 vierges qui, de son nom, étaient appelées *Sènes*. Pour avoir le droit de les consulter, il fallait être marin, et avoir fait le trajet dans ce seul but. Les Gaulois attribuaient à ces femmes un pouvoir illimité sur la nature : elles connaissaient l'avenir, guérissaient les maux incurables ; la mer se soulevait ou s'apaisait, les vents s'agitaient ou se calmaient à leur voix ; elles pouvaient revêtir la figure de toutes sortes d'animaux. — Un autre collége de Druidesses appartenant à la nation des Nannètes, habitait un des îlots qui se trouvent à l'embouchure de la Loire. Quoique mariées, nul homme n'osait approcher de leurs demeures : c'étaient elles qui, à des époques prescrites, et toujours pendant la nuit, venaient visiter leurs maris dans des cabanes préparées par ceux-ci sur le bord de la mer. Une fois chaque année, au rapport de Strabon, elles abattaient et reconstruisaient le toit de leur temple dans l'intervalle d'une nuit à l'autre. Au jour marqué, aussitôt que le premier rayon du soleil avait brillé, elles se rendaient au temple, couronnées de lierre et de feuillage. Là, après avoir démoli l'ancien toit, elles travaillaient avec ardeur à porter et à poser les matériaux du nouveau. Mais si par malheur l'une d'elles laissait tomber à terre quelque chose de ces matériaux sacrés, ses compagnes accouraient, se jetaient sur elle, la mettaient en pièces, et semaient çà et là ses chairs sanglantes.

V. A l'origine, les Druides constituaient une véritable théocratie sous laquelle la Gaule était complétement asservie. Mais tout pouvoir illimité s'affaiblit par ses propres excès : il en fut ainsi de la caste sacerdotale gauloise. Longtemps avant l'invasion romaine, les chefs des nombreuses tribus qui se partageaient le pays s'étaient insurgés contre le despotisme druidique, et, après avoir brisé une partie de l'ancien joug, avaient établi une aristocratie militaire indépendante. Aussi César disait-il : « Il n'y a que deux ordres dans la Gaule, les Druides et les chevaliers (*equites*). » Pourtant cette révolution ne dépouilla pas complétement le sacerdoce. Il continua d'être exempt des charges publiques et du service militaire, de diriger l'éducation de la jeunesse et d'appliquer les lois tant civiles que criminelles. Mais, comme ces priviléges regardaient presque uniquement les Druides proprement dits, les deux ordres inférieurs perdirent rapidement leur influence. Les Ovates ne furent plus que les devins des armées, et les Bardes, au lieu de chanter la gloire nationale, chantèrent les louanges du maître qui les nourrissait. L'unité de ces trois classes une fois brisée, il devint impossible au corps sacerdotal de reconquérir son ancienne puissance. Les Druides, en outre, virent, surtout dans les villes, leur prestige s'affaiblir peu à peu par suite des progrès de la civilisation. Quelques contrées cependant, l'Armorique, le pays des Carnutes et la Grande-Bretagne, leur restèrent particulièrement attachées.

Aux causes internes de décadence du druidisme que nous venons de signaler, se joignit, à l'époque de la conquête, l'effort que firent les Romains pour le ruiner complétement, non point par humanité mais parce qu'ils le considéraient avec raison comme le foyer de la nationalité gauloise. Auguste défendit les sacrifices humains et interdit aux Gaulois, qui étaient revêtus du titre de citoyens romains, l'exercice du culte druidique. Après la malheureuse insurrection de Sacrovir, Tibère ordonna de poursuivre les Druides avec la plus grande rigueur, et tous ceux dont on put s'emparer périrent du supplice de la croix. Claude décréta l'abolition du culte druidique, défendit sous peine de mort tous les signes qui appartenaient à cette croyance, frappa de proscription ses prêtres et en fit mourir un grand nombre. Toutefois, beaucoup de Druides échappèrent à ces deux persécutions, en se cachant dans les retraites des montagnes ou des forêts ; d'autres se réfugièrent dans la Grande-Bretagne, particulièrement dans l'île de Mona, aujourd'hui Anglesey, qui était depuis des siècles le siége le plus secret du culte druidique et où était établi le haut collége du sacerdoce. Mais sous Néron (61 après J.-C.), le général romain Suetonius Paullinus résolut de détruire ce dernier asile du druidisme. Au moment de débarquer, l'armée romaine vit sur le rivage de l'île une forêt d'armes et de soldats bretons. Çà et là couraient des troupes de femmes, en appareil funèbre, les cheveux épars, portant dans leurs mains des torches enflammées ; et, tout autour, des Druides immobiles, les bras levés au ciel, prononçaient avec solennité d'horribles imprécations. L'étrangeté de ce spectacle frappa d'abord de terreur les Romains ; mais bientôt, se ranimant à la voix de leurs chefs, ils débarquent et culbutent les Bretons. Tout ce qui tomba entre les mains du vainqueur, Druides, prêtresses, soldats, fut égorgé ou brûlé sur les bûchers préparés pour lui-même. Cependant les Druides n'avaient pas tous péri. Lorsque le batave Civilis voulut profiter des troubles qui, après la mort de Néron, agitèrent l'empire romain, pour rendre à la Gaule son indépendance (70 après J.-C.), on vit encore les Druides sortir de leurs retraites sauvages, et reparaître dans les villes annonçant au nom du ciel « que l'empire romain était fini et que l'*empire gaulois* commençait. » Mais ce cri patriotique rencontra peu d'échos et vint se briser contre la civilisation romaine qui avait dénationalisé la Gaule. Le druidisme était condamné, mais non la Gaule : car celle-ci, après avoir été régénérée par le christianisme, devait un jour avoir véritablement l'empire et marcher à la tête des nations.

Les Druidesses et les Bardes survécurent longtemps à la destruction du culte national de la Gaule. Nous voyons, en effet, des Druidesses prédire l'avenir à Aurélien, à Alexandre Sévère et à Dioclétien, et nous savons que les Bardes ont existé comme association jusque dans le moyen âge, conservant religieusement entre eux le dépôt des triades ou traditions celtiques.

*** DRUPACÉ, ÉE.** adj. Se dit D'un fruit qui se rapproche d'une drupe par sa consistance et sa structure.

*** DRUPACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes, à fleurs dichlamydées, polypétales et régulières, à carpelle solitaire au sommet duquel s'insère le style, et à fruit drupacé. — *Caractères bot.*: Arbres ou arbrisseaux. Feuilles simples, alternes, ordinairement glanduleuses vers leur base ; stipules simples, le plus souvent glanduleuses. Fleurs blanches ou roses, solitaires ou en ombelle. Calice quinquédenté, caduc, muni d'un disque ; le cinquième lobe le plus rapproché de l'axe. Pétales, 5, périgynes. Étamines, 20 ou environ, insérées à la gorge du calice, courbées en dedans pendant l'estivation ; anthères adnées et à 2 loges, qui s'ouvrent longitudinalement. Ovaire supère, solitaire, simple, uniloculaire ; ovules, 2, suspendus ; style terminal offrant latéralement un sillon et terminé par un stigmate réniforme. Fruit constitué par une drupe, dont le noyau se sépare quelquefois spontanément de la pulpe. Graines suspendues, le plus souvent solitaires. Embryon droit ; radicule dirigée vers le hile ; cotylédons épais, plano-convexes ; albumen nul. [Fig. 1. *Prunus Armeniaca* (vulgair. *Abricotier*, variété dite *Abricot-Pêche*) ; 2. Fleur ; 3. Coupe verticale de la même ; 4. Embryon.]

Cette famille se distingue : des Rosacées et des Pomacées par son pistil solitaire et son carpelle simple, par son fruit qui se change en drupe à mesure qu'il mûrit, par son écorce qui laisse découler de la gomme, et par la présence plus constante de l'acide hydrocyanique ; des Chrysobalanées, par la régularité de ses pétales et de ses étamines ; et enfin des Légumineuses, par ce dernier caractère, mais surtout par le segment impair des 5 lobes du calice qui, au lieu d'être supérieur, est inférieur. — Les Drupacées se composent de 5 genres comprenant environ 110 espèces, presque toutes originaires de l'hémisphère septentrional, dont elles habitent les régions tempérées.

Les propriétés astringentes et fébrifuges de la famille des Rosacées, dont les Drupacées ne sont qu'un démembrement, se retrouvent dans cette dernière ; par ex. dans l'écorce du *Cerisier de Virginie* (*Cerasus virginiana*), et celle du *Cer. capollim*, qui sont employées, la première aux États-Unis, et la seconde au Mexique, contre la diarrhée et la dyssenterie. On sait que les plantes de cette famille contiennent, soit dans leurs feuilles, soit dans l'amande de leurs fruits, une grande quantité d'acide prussique ; aussi certaines espèces sont-elles vénéneuses pour les animaux : tels sont le *Cer. capricida* du Népaul, qui tue les chèvres, et le *Cer. virginiana*, qui est regardé comme dangereux dans l'Amérique du Nord. Nous avons parlé ailleurs des propriétés toxiques des amandes amères, ainsi que des vertus qu'on leur attribue (v. AMANDES). Les fleurs et les graines de *Pêcher* (*Amygdalus Persica*) sont également vénéneuses. Christison rapporte deux cas d'empoisonnement mortel, l'un d'un homme adulte qui avait mangé une salade de fleurs de Pêcher, et l'autre d'un enfant auquel on avait administré une décoction de ces mêmes fleurs comme vermifuge. Les feuilles, l'écorce et le fruit du *Laurier-Cerise* (*Cerasus Lauro-cerasus*) et l'huile qu'on en retire sont des poisons violents ; la vapeur elle-même des diverses parties de ce végétal fait périr les insectes. Martius dit qu'au Brésil cette sécrétion d'acide prussique est beaucoup plus considérable. Les feuilles du *Prunellier* ou *Épine noire* (*Prunus spinosa*) et celles du *Merisier à grappes* ou *Putiet* (*Cer. padus*) ont été employées comme succédanées du Thé : on s'en sert encore quelquefois pour sophistiquer le Thé noir de la Chine. L'écorce de ces deux espèces, ainsi que celle du *Prunus coccomilia* possèdent des propriétés fébrifuges prononcées. Selon Tenore, l'écorce de ce dernier est souveraine contre les fièvres intermittentes de la Calabre où cet arbre est très-répandu. Les fleurs du *Pêcher* sont légèrement laxatives et avantageusement employées dans la médecine des enfants. On extrait de la graine du *Prunier de Briançon* (*Prunus brigantiaca*) une huile fixe, nommée *Huile de Marmotte*, qu'on emploie en guise d'huile d'olives ou d'huile d'amandes douces. Celle du *Prunier odorant* (*Cer. Mahaleb*), appelé vulgairement *Bois de Sainte-Lucie*, du nom d'un village des Vosges où il est fort abondant, donne également par expression une huile fixe employée dans la parfumerie. Le bois de cet arbre exhale une odeur agréable : les ébénistes et les tabletiers le recherchent beaucoup, tant à cause de cette odeur que pour sa dureté et son grain fin et serré qui est susceptible de prendre un beau poli. Les feuilles du *Laurier-Cerise* servent journellement pour parfumer le lait, les crèmes, les gâteaux ; mais il n'en faut pas abuser afin d'éviter les accidents. L'eau distillée de ces mêmes feuilles est fréquemment employée en médecine comme antispasmodique. Enfin, le *Cerisier*, le *Prunier* et l'*Abricotier*, fournissent une gomme appelée *gomme nostras* qui est peu soluble dans l'eau, et qui s'emploie dans la chapellerie. Tout le monde connaît les fruits exquis que produisent ces arbres, ainsi que le *Pêcher*. — V. ABRICOTIER, AMANDIER, CERISIER, PÊCHER et PRUNIER.

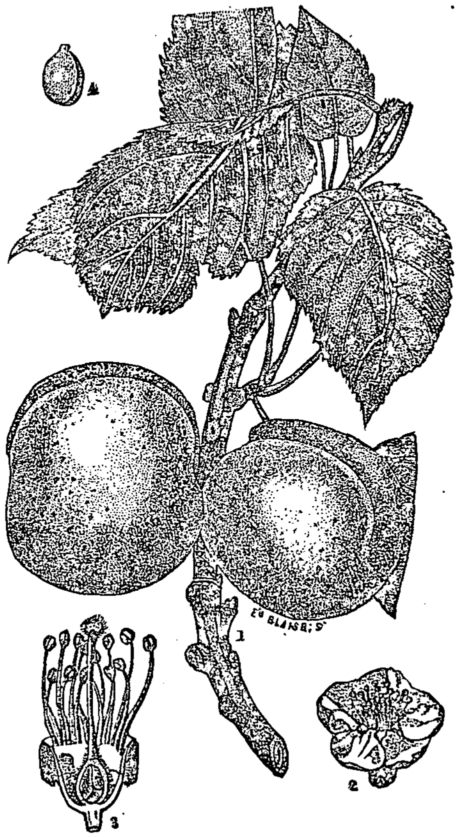

DRUPE. s. f. [L'Académie fait ce mot masc. ; mais la plupart des botanistes le font féminin.] Voy. FRUIT.

DRYADE. s. f. (gr. δρυάδες). T. Mythol.

Enc. — Dans la mythologie gréco-romaine, les *Dryades* et les *Hamadryades* étaient les nymphes des bois; mais celles-ci étaient spécialement chargées de la garde des arbres individuellement, tandis que celles-là avaient sous leur protection *tous les arbres en général. De plus, chaque Hamadryade naissait* et mourait avec l'arbre même dont la garde lui était confiée, et ne pouvait jamais le quitter, tandis que les Dryades étaient immortelles et pouvaient errer en liberté autour des arbres auxquels elles présidaient. Néanmoins cette distinction n'a pas toujours été observée par les poëtes: assez souvent ils emploient ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre.

* **DRYADÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Rosacées.

* **DRYMOPHILE.** s. m. T. Ornith. V. Gobe-mouches.

* **DRYMYRRHIZÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Amomées.

* **DRYOBALANOPS.** s. m. Bot. V. Diptérocarpées.

* **DRYOPS.** s. m. T. Entom. Voy. Clavicornes.

* **DRYPTE.** s. f. T. Entom. Voy. Carabiques.

* **DSEREN.** s. m. T. Mam. Voy. Antilope.

DU. Particule qui tient lieu de la préposition *De* et de l'article *Le.* — Voy. De et Article.

DÛ. s. m. Ce qui est dû. *Réclamer son dû.* || Devoir, ce à quoi on est obligé. *C'est le dû de ma charge. Pour le dû de ma conscience.* Vieux.

* **DUALISME.** s. m. (lat. *dualis*, de deux). Se dit De tout système philosophique qui admet la coexistence de deux principes contraires, égaux, et en lutte perpétuelle l'un contre l'autre. — Voy. Création, etc.

* **DUALITÉ.** s. f. Caractère de ce qui est double; s'emploie au sens physiq. et au sens moral. *La d. des organes de la vie végétative n'est pas moins constaté que celle des organes de la vie animale. Cette d. peut se résoudre dans une unité supérieure.*

DUBITATIF, IVE. adj. Qui exprime ou qui sert à exprimer le doute. *Proposition dubitative.* Si *est quelquefois conjonction dubitative.*

DUBITATION. s. f. (lat. *dubitatio*). T. Rhétor.

Enc. — La *Dubitation* est une figure de pensées qui sert à exprimer l'incertitude de l'orateur. Elle a lieu quand celui-ci déclare ne pas savoir ce qu'il doit dire ou ce qu'il doit faire. Cicéron rapporte que les ennemis mêmes de Gracchus ne purent s'empêcher de pleurer quand ils l'entendirent s'écrier : « Misérable ! où irai-je? Quel asile me reste-t-il? Le Capitole? Il est inondé du sang de mon frère. Ma maison? J'y verrais ma malheureuse mère fondre en larmes et mourir de douleur. » Supprimez la figure et dites, par ex. : « Je ne sais où aller dans mon malheur; il ne me reste aucun asile. Le Capitole est le lieu où l'on a répandu le sang de mon frère; ma maison est un lieu où je verrais ma mère gémir et verser des larmes. » Vous exprimerez la même pensée, mais en lui enlevant toute sa force, en la dépouillant de cette vivacité qui marque si bien les transports de la douleur, car, ainsi que le dit Fénelon, la manière de dire les choses fait voir la manière dont on les sent, et c'est ce qui touche davantage l'auditeur.

DUC. s. m. [On pron. le C.] (lat. *dux*, chef).

Enc. — Comme celui de Comte, le titre de *Duc* est originaire des derniers temps de l'empire romain : c'est sous le règne de Constantin qu'il en est question pour la première fois. « Après avoir, dit Zozime, créé un maître de la cavalerie et un maître de l'infanterie, ce prince leur subordonna non-seulement les centurions et les tribuns, mais encore tous les chefs qu'on appelle *Ducs*, et qui, sous les ordres d'un chef supérieur, commandent dans tout un district, avec la même autorité qu'avaient autrefois les préteurs envoyés dans les provinces. » Au IVe siècle, on comptait vingt-cinq ducs pour tout l'empire, dont cinq pour la Gaule. Ces derniers commandaient les troupes cantonnées dans l'Armorique, les deux Belgiques, la Séquanaise et la Germanie première. Après la conquête de la Gaule par les Francs, le titre de duc, qui correspondait à celui de *Here-zog*, c.-à-d. conducteur d'armée, en usage chez eux, fut maintenu par les vainqueurs. Seulement les nouveaux ducs cessèrent d'être de simples commandants militaires; ils réunirent dans leurs mains la triple administration de la force publique, de la justice et des finances. En général, le duc avait sous ses ordres plusieurs comtes : cependant, au rapport de Frédégaire, il y avait des comtes qui ne relevaient que de l'autorité royale. Après la mort de Charlemagne, les ducs ne tardèrent pas à secouer le joug de la royauté et à s'arroger la souveraineté des pays qui avaient été confiés à leur administration. Cette révolution fut consommée par l'avénement de Hugues Capet, qui était lui-même duc de France, c.-à-d. des terres qui formèrent plus tard la province appelée Ile-de-France. Pendant plusieurs siècles, les ducs de Normandie, de Bretagne, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, etc., furent aussi puissants que les rois; mais peu à peu ces derniers réussirent à dompter cette redoutable féodalité, et à annexer au domaine royal les duchés qui en avaient été démembrés.

En France, à partir du XVIe siècle, la dénomination de *Duc*, sauf quelques exceptions, ne fut plus qu'un simple titre de dignité que les rois conféraient à leur gré pour récompenser les services rendus à l'État ou à leur personne. Cependant, afin que les titulaires fussent constamment en état de vivre conformément aux idées de grandeur attachées à ce titre, nul ne pouvait l'obtenir s'il ne possédait une terre considérable que le roi érigeait alors en *Duché*. Avant la révolution, les ducs tenaient *le premier rang dans l'ordre de la noblesse. Ils ne reconnaissaient* d'autre préséance que celle des princes du sang, et recevaient du roi le titre de *Cousin*, comme les cardinaux et les maréchaux. En leur écrivant, on les qualifiait de *Grandeur* et de *Monseigneur*. Les duchesses avaient *tabouret* chez la reine. —Les ducs se divisaient en trois classes : les *Ducs et pairs*, les *Ducs non pairs* et les *Ducs à brevet*. Les *Ducs et pairs* avaient le droit de siéger au Parlement comme pairs du royaume. Ils jouissaient aussi de plusieurs honneurs et prérogatives dans les maisons royales. Enfin, ils transmettaient leur titre à leurs héritiers mâles par ordre de primogéniture. Les *Ducs non pairs*, ou *Ducs héréditaires*, n'avaient pas droit de siéger au Parlement; mais ils étaient admis aux *honneurs* du Louvre et des autres palais royaux, et leur titre passait aussi à leurs descendants. Les *Ducs à brevet* avaient les mêmes prérogatives que les précédents dans les maisons royales; mais leur dignité s'éteignait avec eux. En 1789, on comptait 182 érections de duchés, depuis la création du duché de Bretagne, qui datait de 1297. L'ancienneté de l'érection réglait le rang à la cour, comme l'ancienneté de la pairie au Parlement. Enfin, quoique l'office de duc et pair appartînt en général aux mâles, à l'exclusion des femmes, il y avait des duchés-pairies qui passaient aux femmes à défaut de descendance masculine; on les appelait *Duchés-pairies mâles et femelles.* Il en existait même quelques-uns qui avaient été spécialement érigés en faveur de femmes ou de filles : ces derniers se nommaient, à cause de cela, *Duchés femelles.* Le signe héraldique des ducs consistait en une couronne d'or rehaussée de 8 fleurons, dont ils timbraient l'écu de leurs armes (Fig. 1). — Comme les autres titres nobiliaires, celui de duc disparut à la révolution; mais il fut rétabli par Napoléon, qui, de 1806 à 1814, le conféra à 32 des principaux dignitaires de l'empire. Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe ont également créé des ducs. Enfin, des créations semblables ont eu lieu sous le gouvernement actuel, notamment en faveur des maréchaux Pélissier et de Mac-Mahon. Mais ce titre n'est plus aujourd'hui qu'une simple distinction honorifique, qui ne donne droit à aucun privilége particulier.

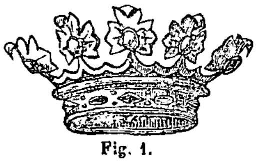

Fig. 1.

La dignité de duc existe égalcment dans la plupart des États de l'Europe. En Angleterre, ce titre remonte seulement à l'an 1336, où le roi Édouard III créa son fils, si connu sous le nom de Prince Noir, duc de Cornouailles. Les ducs tiennent aussi le *premier rang dans la noblesse anglaise.* — En Allemagne, les ducs viennent immédiatement après les rois dans la hiérarchie féodale; de plus, ce titre emporte avec soi l'idée de souveraineté. Quelques-uns des souverains qui portent ce titre se qualifient même de *Grands-ducs.* — En Italie, en Espagne et en Portugal, le titre de duc est plus commun que partout ailleurs; mais, sauf quelques ducs souverains en Italie, il ne constitue qu'une simple distinction honorifique. Dans ces divers pays, les ducs mettent, comme en France, une couronne particulière au-dessus de l'écu de leurs armes : celle du Grand-duc de Toscane, la seule dont la forme mérite d'être signalée, se compose d'un *cercle orné de plusieurs* pointes un peu recourbées et surmontées, une sur deux, de petites fleurs de lis au pied nourri. Elle est, en outre, ornée sur le milieu, de deux grandes fleurs épanouies de Florence, l'une devant et l'autre derrière (Fig. 2). — En Russie, les princes de la famille impériale prennent la qualification de *Grands-ducs*, qui était jadis le titre adopté par plusieurs des anciens souverains du pays. Les anciens rois de Pologne se sont aussi qualifiés de grands-ducs de Lithuanie. — En Suède et en Danemark, le titre de duc est réservé aux princes du sang.

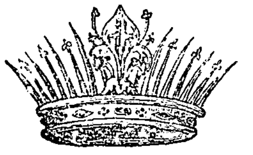

Fig. 2.

DUC. s. m. T. Ornith. Voy. Chouette.

DUCAL, ALE. adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse. *Palais d. Couronne ducale.*

* **DUCASSE.** s. f. Se dit Des fêtes populaires dans les provinces de la Flandre. *La d. de Douai.*

DUCAT. s. m. (R. *duc*). Pièce d'or ou d'argent dont la valeur varie selon les différents pays. Voy. Monnaie. || Adjectiv., *Or d.*, Or qui est au titre des ducats.

DUCATON. s. m. Espèce de monnaie d'argent. Voy. Monnaie.

DUCHÉ. s. m. Terre, seigneurie, principauté à laquelle le titre de duc est attaché. *Les anciens duchés d'Orléans et de Bretagne. Le d. de Parme. Le grand-d. de Bade. — D. femelle* et *D.-pairie*, Voy. Duc.

DUCHESSE. s. f. L'épouse d'un duc, ou la femme qui a un duché ou la même dignité que si elle était la femme d'un duc. *Madame la d. de... D. douairière. La grande-d. de Toscane.* || Espèce de lit de repos, qui a un dossier.

* **DUCROIRE.** s. m. (ital. *del credere*). T. Comm. Voy. Commissionnaire.

DUCTILE. adj. 2 g. (lat. *ductilis*). Qui peut être tiré, allongé, étendu, sans se rompre.

DUCTILITÉ. s. f. T. Phys. V. Corps.

* **DUDAIM.** s. m. T. Bot. Voy. Concombre.

DUÈGNE. s. f. (esp. *dueña*, matrone). Gouvernante ou femme d'un âge respectable qui est chargée de veiller sur la conduite d'une jeune fille, d'une jeune femme. *Sa d. ne la quitte pas un moment.* || T. Théât. Se dit De l'emploi de duègne. *Cette actrice joue les duègnes et les mères.*

DUEL. s. m. (latin. *duellum*). Combat entre deux personnes. || T. Gram. Voy. Nombre.

Enc. — L'antiquité a connu les combats singuliers entrepris dans un but d'amour-propre ou d'intérêt national, mais le *Duel* proprement dit nous vient du Nord. *Il* faut chercher sa source dans le sentiment du point d'honneur, mais de l'honneur individuel, sentiment si énergique chez les nations germaniques, qu'il faisait dire aux Romains: *Opprobrium non damnum barbarus horrens*, le barbare craint la honte plus que tous les maux. Ces peuples guerriers, chez lesquels la valeur était estimée par-dessus tout, étaient dans l'usage de se faire justice à eux-mêmes. C'est par la voie des armes qu'ils vidaient habituellement leurs querelles, car à leurs yeux, le droit était toujours du côté du vainqueur, et ils voyaient un *jugement de Dieu* dans l'issue d'un combat qui dépendait uniquement de l'adresse ou du hasard. De là l'origine du *Combat judiciaire*, qui fut introduit dans notre pays par les Barbares, et qui, malgré les efforts du clergé d'abord, puis des légistes, ne cessa tout à fait qu'à la fin du XVIe siècle. V. Ordalie.

Le *d. proprement dit* est issu directement de la coutume du combat judiciaire. Les hommes qui avaient l'habitude de manier les armes et de vider leurs différends avec l'épée, abandonnèrent bien, il est vrai, aux tribunaux ordinaires, le soin de juger leurs affaires d'intérêt, mais ils se réservèrent à eux-mêmes celui de juger dans les questions d'honneur, c.-à-d. dans les questions d'injures personnelles, d'autant que, parmi ces sortes d'injures, il en était un grand nombre que la loi ne pouvait atteindre, ou bien qui, à leurs yeux, n'auraient pu, sans les plus graves inconvénients, être déférées à la justice des tribunaux. Le *cartel* échangé entre les adversaires remplaça le *défi* solennel des combats judiciaires. *Mais au* XVIe *siècle, le d. devint une véritable* manie parmi les gentilshommes : ils se battaient pour les causes les plus futiles et parfois même en manière de passe-temps. Beaucoup de ces combats seraient aujourd'hui regardés comme de véritables assassinats; néanmoins, dans la plupart, on observait certaines règles. Dans son curieux *Discours sur les duels*, Brantôme recommande d'abord de ne pas combattre sans témoins, afin de ne pas priver le public d'un beau spectacle, et ensuite pour ne pas s'exposer à être recherché et poursuivi comme meurtrier. « Les combattants, ajoute-t-il, doivent être visités et tâtés pour savoir s'ils n'ont drogueries, sorcelleries ou maléfices. Il est permis de porter reliques de Notre-Dame-de-Lorette et autres choses saintes. En quoi pourtant il y a *dispute, si l'un s'en trouvait chargé et l'autre non; car en ces* choses, il faut que l'un n'ait pas plus d'avantage que l'autre. Il ne faut point parler de courtoisie : celui qui entre en champ clos doit se proposer de vaincre ou mourir, et surtout ne se rendre point; car le vainqueur dispose du vaincu tellement qu'il en veut, comme de le traîner par le camp, de le pendre, de le brûler, de le tenir prisonnier; bref, d'en disposer comme d'un esclave. » — D'abord, les témoins ne jouèrent qu'un rôle passif dans les duels; ils se contentaient d'y assister en simples spectateurs, et de veiller à ce que tout se passât dans les règles. Mais, en 1578 ou 1580, ils commencèrent à prendre fait et cause pour le tenant qu'ils accompagnaient. Cette innovation, qui transformait les duels en véritables batailles, rencontra une assez vive opposition, mais n'en fut pas moins maintenue. La fureur des duels fut à son comble sous les règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII. On se battait partout, même dans les rues des villes, et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que la plupart des duels étaient de véritables guets-apens. A l'exemple de ce qui se pratiquait en Italie, beaucoup de grandes maisons entretenaient même des spadassins, qu'elles *nourrissaient au sang*, suivant l'énergique expression de Richelieu. « En mars 1607, dit Pierre de l'Estoile, M. de *Loménie supputa combien il avait péri de gentilshommes fran*çais par les duels depuis l'avénement de Henri IV en 1589, et il s'en était trouvé 4000 de compte fait; ce qui, pour un espace de 18 ans, donne au delà de 220 par an. » Il y avait donc urgence de réprimer une manie si dommageable au pays. Déjà plusieurs princes, Charles IX (1569), Henri III (1579), Henri IV (1602 et 1609), Louis XIII (1611 et 1613), avaient rendu à cet effet des édits fort sévères, qui n'avaient guère été que comminatoires et qu'on n'avait pas appliqués, tant était puissant le préjugé en faveur du d.. Henri IV lui-même, ainsi que nous l'apprend Sully, condamnait à chaque instant, par sa conduite et son langage, ses propres lois sur le d. Mais lorsque Richelieu fut parvenu au ministère, il n'eut garde de laisser inappliquées *des lois qui pouvaient si bien le servir dans son projet d'abaisser* l'aristocratie. Le supplice du comte de Bouteville et du marquis de Beuvron, qui furent condamnés à mort et exécutés, en 1626, pour s'être battus en d. malgré les ordonnances, apprit à la jeune noblesse qu'elle avait trouvé un maître, et le nombre des duellistes diminua. Louis XIV ne se montra guère moins rigoureux que Richelieu, et ses ordonnances de 1643, 1651, 1670, 1679, 1704 et 1711, sans détruire entièrement le préjugé, diminuèrent la fréquence et la violence de ces rencontres. «La passion des combats singuliers s'éteignit, dit Lemontey, mais leur usage subsista. On se contenta de ne pas les chercher; on ne put se résoudre à les fuir. Après la mort de Louis XIV, les duels se multiplièrent de nouveau, grâce à la tolérance du régent et ensuite du gouvernement de Louis XV, quoique ce dernier eût renouvelé les anciens édits par sa déclaration de févr. 1723. Pendant cette longue période jusqu'en 1789, ce fatal préjugé fit encore d'assez nombreuses victimes. La révolution vit naître les duels politiques, et, malgré le vœu exprimé par une partie de ses membres, la Constituante ne prit aucune mesure à ce sujet. Sous l'empire on aurait craint, en condamnant le d., de porter atteinte à l'esprit militaire de la nation. Sous la restauration, un projet de loi fut préparé, mais on ne lui donna pas de suite ; il en fut de même sous le gouvernement de *juillet.* Enfin, en 1837, sur le réquisitoire de son procureur général, Dupin, la Cour de cassation décida que le d., même régulièrement accompli, était punissable conformément aux dispositions générales du Code pénal.

Bien que la fréquence des duels ait singulièrement diminué, la persistance de cette coutume absurde et barbare est une honte pour notre siècle. Le d. est condamné par la morale et par la religion : il faut encore qu'il soit condamné par la loi, car pour nous, nous ne pensons pas que les articles du Code pénal invoqués par la Cour de cassation s'appliquent aux combats singuliers. Pour le faire, il a fallu recourir à une interprétation violente de la loi. Aussi cette jurisprudence nouvelle entraîne-t-elle les conséquences les plus regrettables. Qu'arrive-t-il en effet? Si l'un des adversaires a succombé, l'autre est traduit devant la Cour d'assises et invariablement acquitté par le jury, pourvu qu'il n'y ait pas eu déloyauté dans le combat. La rencontre n'a-t-elle causé que de simples blessures, c'est le tribunal correctionnel qui est saisi, et il condamne infailliblement l'accusé. Il résulte de là qu'il vaut mieux, pour celui qui sort vainqueur du combat, qu'il ait tué son adversaire : il vaut mieux pour lui être poursuivi comme assassin que comme auteur de simples blessures. En fait, il existe dans notre législation criminelle une lacune grave : il est urgent et d'ailleurs facile de la combler.

DUELLISTE. s. m. Celui qui se bat en duel, et particul. Celui qui se bat souvent en duel, qui cherche les occasions de se battre en duel. *Un d. de profession.*

* **DUGONG.** s. m. T. Mam. Voy. CÉTACÉS.

* **DUGUETIA.** s. m. T. Bot. Voy. ANONACÉES.

DUIRE. v. n. (lat. *decere*). Convenir, plaire, être à la convenance de. *Cela vous duit-il? Cela ne me duit guère.* Vieux et fam.

* **DUIT.** s. m. (lat. *ductus*). Chaussée faite de pieux et de cailloux, sur le bord d'une rivière et parfois en travers du cours de l'eau.

DULCIFICATION. s. f. T. Pharm. Action de dulcifier, ou Le résultat de cette action.

DULCIFIER. v. a. (lat. *dulcis*, doux ; *facere*, faire). T. Pharm. Tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant avec un liquide plus doux. *On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.* = DULCIFIÉ, ÉE. p. *Acide nitrique dulcifié.*

DULCINÉE. s. f. Par allusion à la dame des pensées de Don Quichotte, dans le roman de Cervantes, ce mot s'emploie, en plaisantant, pour désigner La femme qui est l'objet de l'amour de quelqu'un. *Je le surpris aux pieds de sa Dulcinée.*

DULIE. s. f. T. Théol. Voy. CULTE.

DÛMENT. adv. De la manière voulue, selon les formes, d'une manière convenable. *Il a été d. averti. Il a été d. atteint et convaincu. La chose a été bien et d. constatée.*

* **DUMICOLE.** adj. 2 g. (lat. *dumus*, buisson ; *colere*, habiter). T. Hist. nat. Se dit des Oiseaux et des Papillons qui se tiennent habituellement dans les buissons, qui s'y reposent de préférence.

DUNE. s. f. (celte. *dunum*, lieu élevé). T. Géol.

Enc. — Les *Dunes* sont des monticules de sable que l'on rencontre dans les contrées maritimes, là où le fond est sableux et le sol plat ou peu incliné. L'origine de ces collines est aujourd'hui bien connue. A la marée basse, le sable mis à nu par les eaux est promptement séché par le soleil, et ensuite soulevé par le vent du large qui le pousse sur le rivage, où il ne tarde pas à former de petits monticules. Du côté de la mer, ces monticules présentent un plan incliné dont la pente est excessivement douce, tandis que, du côté opposé, le talus est très-rapide, de telle sorte que le moindre vent suffit pour briser et faire ébouler le sommet. Or, comme le vent de mer est dominant sur les côtes, il fait monter sans cesse le sable sur le plan incliné qui regarde la mer et le jette ensuite sur le versant opposé. Il résulte de là que les dunes voyagent et s'étendent dans l'intérieur des terres. Dans leur marche, elles enterrent les champs cultivés, les maisons éparses, et même les villages. Le plus souvent, les dunes forment de petites chaînes; d'autres fois, elles sont isolées. Dans ce dernier cas, il n'est pas rare de les voir pénétrer fort avant dans les terres, et l'on en connaît qui se sont provisoirement arrêtées près de villages pour lesquels elles sont une perpétuelle menace. Enfin, il leur arrive, de temps à autre, de découvrir en se déplaçant les points qu'elles avaient ensevelis, mais ce n'est en général que pour les engloutir de nouveau un peu plus tard. La hauteur de ces monticules est en général de 10 à 20 mètres ; néanmoins, dans certaines localités, elle va jusqu'à 60 et même 100 : c'est ce qu'on observe, par ex., à l'embouchure du Tay, en Écosse. Quant à la vitesse de leur marche, elle varie en raison des causes locales et surtout de la plus ou moins grande prédominance du vent de mer. Les dunes de nos côtes de Gascogne, suivant Brémontier, avancent d'une vingtaine de mètres environ chaque année. Mais on a des exemples d'une vitesse bien supérieure. Lyell cite le cas d'une d. qui, en Angleterre, parcourut 8000 mètres en un siècle, soit 80 mètres par année, et Rozet celui des dunes de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, dont la vitesse a été évaluée à plus de 500 mètres par an.

Il existe des dunes dans plusieurs parties de l'Europe. Mais les plus considérables sont celles qui s'étendent sur notre littoral de l'Océan, depuis l'embouchure de l'Adour, dans les Basses-Pyrénées, jusqu'à la pointe de Grave, dans la Gironde. Leur ensemble forme une zone longue de près de 240 kilom. du nord au sud, mais large au plus de 8000 mètres, et au centre de laquelle se trouvent les points les plus élevés: ceux-ci ne dépassent jamais 60 mètres. Les collines qui composent cette ligne sont disposées, tantôt en chaînes suivies et régulières, tantôt en plateaux d'une grande étendue ; d'autres fois, elles sont isolées les unes des autres, et laissent entre elles des vallons auxquels on donne le nom de *Lètes*. Ces masses énormes de sable ont déjà détruit plusieurs villages. En outre, en empêchant le cours des eaux qui sans elles iraient se jeter à la mer, elles ont donné lieu à la formation de plusieurs étangs sous les eaux desquels d'autres villages ont disparu. Les dunes transformeraient donc en un désert stérile tout le terrain compris entre l'Océan et la rive gauche de la Garonne, si l'on ne parvenait pas à les arrêter. Le moyen le plus efficace consiste à les fixer en y plantant des espèces végétales appropriées au terrain. Dans le Boulonnais, on a obtenu d'excellents résultats avec l'*Arundo arenaria.* Mais en Gascogne, où ce procédé serait insuffisant, on a parfaitement réussi à les arrêter en y semant des forêts de Pins maritimes.

DUNETTE. s. f. T. Mar.

Enc. — La *Dunette* est une construction légère qui est élevée au-dessus du pont supérieur des navires, mais seulement à l'arrière, et qui comprend le quart environ de la longueur du bâtiment. Elle est haute d'environ 2 mètres, et domine le gaillard d'arrière à peu près comme un balcon domine une place. L'officier de quart se tient sur la dunette, parce que de ce point sa surveillance est plus facile. C'est sous la d. que se trouvent les logements les plus commodes, les plus aérés et les plus susceptibles d'embellissement : aussi, sur les bâtiments de guerre, sont-ils réservés au commandant, aux officiers généraux et aux personnages de distinction. Sur les navires de commerce, particulièrement sur ceux qui font la navigation de l'Inde, le pont de la d. est comme un salon en plein air où les passagers et les officiers se réunissent pour jouir de la fraîcheur des nuits.

DUO. s. m. (lat. *duo*, deux). T. Mus. Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments. *Chanter un duo. De beaux duos. Duo de violon et de piano, pour violon et piano.* ‖ Fig. et fam., *Duo d'injures, de compliments, etc.* Conversation où deux personnes se disent des injures ou se font des compliments.

* **DUODÉCIMAL, ALE.** adj. (lat. *duodecimus*, douzième). T. Mathém.

Enc. — On donne le nom de *Duodécimal* à un système de numération qui a pour base le nombre 12. Pour écrire les nombres dans ce système, il faut donc 12 chiffres; mais, comme nous n'en avons que 10, on exprime 10 par la lettre *a* et 11 par la lettre *b*. Quant au nombre 12, on le représente par 10 ; 24 ou 2 fois 12 par 20 ; 60 ou 5 fois 12 par 50 ; 144 ou 12 fois 12 par 100, etc. Enfin, 13 s'écrit 11 ; 1*a* désigne 22, et 8*b* 107, etc. — Le système d. aurait quelques avantages sur le système décimal, parce que 12 a un plus grand nombre de diviseurs que 10, mais ces avantages ne sont pas tels qu'il y ait lieu d'abandonner ce dernier qui est universellement adopté.

DUODÉNUM. s. m. [On pron. *Duodénome.*] T. Anat. Voy. INTESTIN et DIGESTION.

DUODI. s. m. (latin. *duo*, deux ; *dies*, jour). Le deuxième jour de la décade. V. CALENDRIER.

DUPE. s. f. Se dit D'une personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper. *C'est une d., une vraie d., une franche d., une bonne d. C'est la d. d'un tel. Il a été sa d. Il en a été la d. Passer pour d. Être pris pour d. Faire des dupes. Trouver des dupes. Vous êtes la d. d'une illusion grossière.* — *Être la d. d'une affaire, d'un marché,* Ne pas y trouver son compte. Dans un sens anal., on dit, *Être la d. de sa bonne foi, de son bon cœur, etc.,* Se laisser tromper par suite de sa bonne foi, etc. ‖ Adjectiv., *Il n'est pas si d. que vous le pensez.* ‖ Sorte de Jeu de cartes, appelé quelquefois *Jeu du Florentin. Jouer à la d.*

Obs. gram. — Le mot *dupe* s'emploie ordinairement au singulier, quand il se rapporte à un nom ou pronom au pluriel qui désigne plusieurs personnes trompées en même temps par le même moyen, ou qui est employé dans un sens générique et collectif. *Nous en fûmes la dupe. Les personnes de bonne foi sont souvent la dupe des gens intéressés.* Mais lorsqu'il s'agit de plusieurs personnes trompées successivement, il faut mettre *dupe* au pluriel. *Nous en fûmes les dupes.*

DUPER. v. a. Tromper, en faire accroire. *D. quelqu'un. Se laisser d.* = SE DUPER. v. pron. Se tromper mutuellement. *Ils cherchaient à se d. l'un l'autre. Qui veut d. les autres se dupe souvent lui-même.* = DUPÉ, ÉE. part.

Syn. — *Leurrer, Surprendre, Tromper.* — Faire donner dans le faux est l'idée commune exprimée par ces quatre mots. Mais *surprendre*, c'est y faire donner par adresse, en saisissant la circonstance de l'inattention à distinguer le vrai. *Tromper*, c'est y faire donner au moyen d'un déguisement, en donnant au faux l'apparence du vrai. *Leurrer*, c'est y faire donner par les appâts de l'espérance, en faisant briller le faux comme quelque chose d'assuré ou de très-avantageux. *Duper*, c'est y faire donner par habileté, en faisant usage de ses connaissances aux dépens de ceux qui n'en ont pas ou qui en ont moins. Il est difficile que la religion du prince ne soit pas *surprise* par ceux qui l'entourent. D'ailleurs, il faut souvent le *tromper* pour lui plaire. L'art des grands est de *leurrer* les petits par des promesses magnifiques ; et l'art des petits est de *duper* les grands dans les choses que ceux-ci commettent à leurs soins.

DUPERIE. s. f. Ce qui fait que l'on est dupe, tromperie. *C'est une franche d.*

DUPEUR. s. m. Trompeur. Peu usité. — Fam., on dit D'un écrivain, d'un poëte, d'un orateur, dont le style ou le langage flatte l'oreille de manière à empêcher de juger ce qui manque à ses pensées, *C'est un d. d'oreilles.*

DUPLICATA. s. m. (latin. *duplicare*, doubler). Double d'un acte quelconque. *On envoya à l'ambassadeur une dépêche par le commis ordinaire, et le d. par une autre voie. Expédier un acte en d., par d. Des duplicatas.*

DUPLICATION. s. f. T. Géom. *D. du cube*, V. CUBE.

* **DUPLICATURE.** s. f. T. Anat. Se dit D'une portion de membrane qui est repliée sur elle-même. *La d. du péritoine, de l'épiploon.*

DUPLICITÉ. s. f. (lat. *duplicitas*). Se dit en parl. Des choses qui sont doubles et qui devraient être simples. *Ce miroir produit une d. d'images du même objet. Il y a dans cette tragédie d. d'action.* ‖ Fig., Le vice propre de l'homme double, qui se montre autre qu'il n'est réellement ; Mauvaise foi. *D. de cœur. Il y a de la d. dans ses actions, dans ses paroles.*

DUPLIQUE. s. f. T. Prat. anc. Réponse à des répliques. *L'ordonnance de 1667 a aboli les dupliques.* = DUPLIQUER. v. n. Fournir des dupliques. *Quand on avait répliqué, dupliqué, il fallait plaider ou appointer la cause.*

DUPONDIUS. s. m. T. Métrol. V. MONNAIE et POIDS.

DUQUEL. Mot formé par contr. de la prépos. *De* et du pron. relatif *Lequel.* Voy. LEQUEL et DONT.

DUR, URE. adj. (lat. *durus*). Difficile à pénétrer, à entamer. *Dur comme du fer. Dur comme marbre.* — Se dit simplem. par oppos. à Mou, tendre. *Pain dur. Viande dure. Œufs durs. Ce lit est trop dur. Le pouls est un peu dur.* ‖ Fig., *Avoir l'oreille dure, être dur d'oreille,* Être un peu sourd, n'entendre pas bien. — *Tête dure,* Esprit peu ouvert, qui ne comprend qu'avec difficulté. On dit de même, *Intelligence dure, etc.* ‖ Par analog., Rude, insensible, inhumain. *Cet homme est dur et sec. Il a un caractère dur, l'âme dure, le cœur dur. Ils sont durs et grossiers jusqu'à la brutalité. Les mœurs y sont aussi dures que le climat. Des lois dures. La dure loi de la nécessité.* — Par ext., se dit Des manières, des discours, etc., qui choquent, qui blessent, qui inspirent des sentiments de répulsion. *Il a des traits durs, la mine dure, le ton dur, le regard dur et farouche. Manières dures. Paroles dures. Termes durs. Réponse dure et sèche.* ‖ Pénible, affligeant, difficile à supporter. *Il est dur de se voir abandonné par les siens. Il a reçu un châtiment bien dur. Une vérité dure. Une dure nécessité.* — Rude, austère. *Ces religieux mènent une vie dure.* — *Le temps est dur,* Il fait extrêmement froid ; et Fig., se dit D'une époque où l'on a de la peine à vivre, soit à raison de la rareté des denrées, soit par le défaut de travail. *Les temps sont bien durs.* ‖ *Vin dur,* Vin qui a de l'âpreté. ‖ Rude et désagréable à l'oreille, sans harmonie. *Une voix dure. Des vers durs. Un style dur. Prononciation dure. Une langue dure.* ‖ Dans les Arts du dessin et en Calligraphie, Qui est roide ou heurté, qui est marqué trop fortement. *Son dessin est dur. Des contours qui sont durs. Le trait de ce morceau d'architecture est dur. Les déliés de ces lettres sont trop durs.* Par anal., on dit, *Avoir le crayon dur, le pinceau dur, etc.* — *Tableau dur,* Tableau dont le dessin est dur, ou dans lequel les couleurs ou les ombres et les lumières contrastent trop fortement. On dit encore que *L'effet d'un tableau est dur,* que *Les tons en sont durs,* etc. ‖ Difficile. *Être dur à émouvoir. Cela est dur à digérer*, *est de dure digestion*. Voy. Digestion. *Être dur à la détente*. Voy. Détente. *Cette marchandise est dure à la vente*, Elle est de débit fort difficile. = *Dur* et *Dure* s'emploient aussi substantiv. *Le dur est le contraire du moelleux*. — Figur. et prov., on dit, *Quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur*, Ils ne sont jamais d'accord. *Coucher sur la dure*, Coucher sur la terre ou sur des planches. = *Dur* s'emploie encore adverbial., *Il entend dur*, Il a l'oreille dure. Fig. et fam., *Il croit dur comme fer tout ce qu'on lui dit*, Il est extrêmement crédule.

DURABLE. adj. 2 g. (lat. *durabilis*). Qui peut durer. *Ouvrage d. Paix d. Bonheur, félicité d. Rien n'est d. sur la terre.*

DURACINE. s. f. T. Hortic. Voy. Pêcher.

DURANT. prép. qui sert à marquer La durée du temps. *D. sa vie. D. l'hiver. Sa vie d. Dix ans d.*

Syn. — *Pendant*. — *Durant* exprime une action continue; *pendant* marque un moment, une époque, ou une durée susceptible d'interruption. Ainsi l'on doit dire : « Les ennemis se sont cantonnés *durant* l'hiver, » s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré; et : « Les ennemis se sont cantonnés *pendant* l'hiver, » s'ils ont simplement fait choix de cette saison pour se cantonner, sans cependant qu'ils soient restés dans leurs cantonnements tout l'hiver. Malgré l'exactitude de cette distinction, il est rare que les écrivains, même les meilleurs, en tiennent compte: le plus souvent ils emploient indifféremment l'une ou l'autre de ces deux prépositions.

* **DUR-BEC.** s. m. T. Ornith. Voy. Gros-bec.

DURCIR. v. a. Rendre dur. *La grande chaleur durcit la terre.* = Durcir. v. n. se Durcir. v. pron. Devenir dur. *Faire d. des œufs. Le chêne durcit dans l'eau. Cette substance se durcit au contact de l'air.* = Durci, ie. part.

DURCISSEMENT. s. m. Action de se durcir ou L'état de ce qui est durci. *Le d. des œufs dans l'eau bouillante. Le d. des os par le progrès de l'âge.*

DURÉE. s. f. L'espace de temps pendant lequel une chose dure. *La d. du monde. La vie de l'homme est de courte d. Nous vivons incertains de la d. de nos jours. Cette mode n'eut pas de d. Un règne d'une longue d., d'une courte d. Cet état violent ne sera pas de d. D. éternelle.* — Absolum., se dit De la succession non interrompue des moments. *L'étendue et la d.* V. Temps.

Syn. — *Temps*. — Ces mots diffèrent en ce que la *durée* se rapporte aux choses, et le *temps* aux personnes. On dit la *durée* d'une action, et le *temps* qu'on met à la faire. La *durée* a aussi rapport au commencement et à la fin de quelque chose, et désigne l'espace écoulé entre ce commencement et cette fin ; tandis que le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une manière vague. On dit aussi, en parlant d'un prince, que la *durée* de son règne a été de tant d'années, et qu'il est arrivé tel événement pendant le *temps* de son règne ; que la *durée* de son règne a été courte, et que le *temps* de son règne a été heureux pour son peuple.

DUREMENT. adv. D'une manière dure, avec dureté. *Être couché d. Il le traite fort d. Peindre, écrire d. Répondre d. à quelqu'un.*

DURE-MÈRE. s. f. T. Anat. Voy. Encéphale.

DURER. v. n. (lat. *durare*). Continuer d'être. *Rien ici-bas ne dure éternellement. Toutes ces choses-là durent peu. Il y a un an que sa maladie dure. Leur amitié dura toute leur vie. Son discours a duré trop longtemps. Le spectacle n'a duré que trois heures. Il y a des fleurs qui ne durent qu'un jour. Leur querelle dure encore. La guerre a déjà trop duré.* ‖ Absolum., sign. D. longtemps. *Voilà une étoffe à d. Cela ne durera pas.* Prov., *Il faut faire vie qui dure*, ou Figur., *feu qui dure*, Il faut modérer ses dépenses ou ménager ses forces, afin de conserver son bien ou sa santé. — *Le temps lui dure*, se dit D'une personne à qui l'impatience, l'ennui ou quelque autre cause fait paraître le temps long. — Famil., *Ne pouvoir d. dans sa peau*, Être inquiet, tourmenté ou ne pouvoir se contenir par excès de joie ou de quelque autre passion. *Ne pouvoir d. en place*, Être si inquiet, si tourmenté, qu'on ne peut demeurer dans le même lieu, dans la même situation. — Famil., *Ne pouvoir d. d'une chose* ou *à une chose*, En être extrêmement incommodé, ne pouvoir la supporter. *Je ne peux d. à ce froid-là. Il fait si chaud dans cette chambre, qu'on n'y saurait d. Il ne saurait d. du mal de tête. C'est un bruit à fendre la tête, on n'y peut d.* — Famil., *Ne pouvoir d. avec quelqu'un*, Ne pouvoir vivre avec lui, ne pouvoir le supporter.

DURET, ETTE. adj. Diminutif de *Dur*. *Cette poularde est un peu durette.* Fam.

DURETÉ. s. f. (lat. *duritia*). Propriété qu'ont certains corps de résister à l'action qui tend à séparer leurs molécules; Qualité de ce qui est dur. *La d. du fer, du marbre.* V. Corps. — Se dit encore par oppos. à La qualité de ce qui est tendre, mou. *La d. de la viande. La d. d'un lit.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit quelquefois D'une tumeur qui se forme dans quelque partie du corps. *Il lui est venu une d. au sein.* ‖ *D. d'oreille*, Difficulté d'entendre, commencement de surdité. ‖ Figur., Défaut de ce qui est rude et désagréable à l'oreille. *La d. de sa prononciation, de son style. La d. d'une langue. La d. d'une modulation.* — Dans les Arts du dessin et en Calligraphie, se dit De ce qui est marqué trop fortement, ou De ce qui est roide, heurté; et en Peinture, Du défaut d'harmonie dans le coloris. *La d. des contours. Les traits de cette écriture ont de la d. D. de crayon, de pinceau. Il y a toujours dans ses tableaux un peu de d.* ‖ Fig., Rudesse, insensibilité, inhumanité, extrême sévérité. *Il l'a traité avec d., avec une extrême d. C'est un homme qui a une grande d. de cœur. La d. d'une loi, d'un gouvernement. L'indulgence pour soi et la d. pour les autres n'est qu'une seule et même voie.* — Par anal., on dit : *La d. de la physionomie, du regard, des traits, des manières de quelqu'un. La d. de cette réponse le consterna.* — Se dit aussi, surtout au plur., Des discours durs et offensants. *Il lui a dit beaucoup de duretés.*

DURILLON. s. m. Voy. Cor et Callosité.

* **DURION.** s. m. T. Bot. Voy. Sterculiacées.

DURIUSCULE. adj. 2 g. Un peu dur. Ce diminutif ne se dit guère que par plaisanterie.

* **DURVILLÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Fucacées.

DUUMVIR. s. m. [Dans ce mot et dans les deux suivants, *Duum* se pron. *Duome.*] (lat. *duo*, deux; *vir*, homme). T. Hist. romaine.

Enc. — Chez les Romains, les *Duumvirs* (*duumviri*, *duovires* ou *duoviri*) étaient des magistrats ou des fonctionnaires temporaires établis, soit à Rome même, soit dans les colonies et les municipes. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient ordinairement au nombre de deux. — 1° Les *Duumvirs coloniaux* ou *municipaux* étaient les premiers magistrats des colonies et des municipes ; leurs fonctions étaient assez analogues à celles des anciens consuls à Rome, avant l'institution des préteurs. On les appelait aussi ***duumviri juri dicundo***, parce que l'administration de la justice était une de leurs principales attributions. Ces magistrats étaient généralement élus pour une année seulement. — 2° Les *Censeurs* des villes municipales étaient appelés *Duumvirs quinquennaux* (*d. quinquennales*) à cause de la durée de leurs fonctions qui était de cinq ans. — 3° Les *Duumvirs navals* (*d. navales*) étaient des commissaires extraordinaires qu'on instituait, dans certaines circonstances, pour présider à l'équipement d'une nouvelle flotte ou remettre celle qui existait déjà en état de reprendre la mer. Il paraît que dans le principe ils étaient nommés par les consuls ou par le dictateur; mais, par la suite, ils furent élus par le peuple. — 4° Les *Duumvirs capitaux* (*d. capitales* ou *d. perduellionis*) étaient des juges extraordinaires chargés de connaître des crimes de félonie ou de lèse-majesté (*perduellio*). Les premiers furent nommés par le roi Tullus Hostilius, pour juger Horace, meurtrier de sa sœur. Sous la république, ils furent d'abord élus par les comices réunis en curies, puis par les comices votant par centuries, mais toujours sur la proposition des consuls. A l'époque impériale, cette magistrature, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, n'eut plus de raison d'être et disparut. — 5° Les *Duumvirs des livres sacrés* (*d. sacrorum*) furent institués par Tarquin le Superbe pour garder les livres sibyllins. Ils furent ensuite remplacés par le collége des décemvirs. — 6° Les *Duumvirs frumentaires* (*d. frumentarii*) présidaient aux distributions du blé au peuple : ces officiers furent institués par Auguste. — 7° On créait encore des Duumvirs pour surveiller la construction d'un temple (*d. ædificatores*), ou pour célébrer sa dédicace (*d. dedicatores*). — 8° Enfin, dans le Bas-Empire, on donnait le nom de *Duumvirs des jeux* (*d. ludorum*) à deux citoyens qui étaient désignés par l'empereur pour donner au peuple des jeux à leurs frais. Leur mandat durait deux ans, et ils ne pouvaient s'y soustraire, parce qu'en cas de refus, leurs biens étaient mis à la disposition de ceux qui étaient nommés à leur place.

* **DUUMVIRAL, ALE.** adj. Qui a rapport aux duumvirs. *Les fonctions duumvirales.*

DUUMVIRAT. s. m. Charge, dignité de duumvir. ‖ L'exercice des fonctions de duumvir.

* **DUVAUA.** s. m. T. Bot. Voy. Anacardiacées.

DUVET. s. m. (b. lat. *tufetum*). La menue plume qui couvre le corps de certains oiseaux, particulièrement des oiseaux de nuit et des palmipèdes. *Un oreiller de d. de cygne. Coucher sur le d.* V. Plume. — Par anal., Les premières plumes des jeunes oiseaux. *Ces petits oiseaux ont encore leur d.* ‖ * Par ext., Espèce de poil fin et tendre qui recouvre certains quadrupèdes. *Le d. de la chèvre de Cachemire.* — Se dit encore, surtout en poésie, Du premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens. *A peine un léger d. paraissait-il sur son visage.* ‖ Espèce de coton qui vient sur diverses parties de certains végétaux, sur les tiges, les feuilles, les fruits, etc. *Les pêches sont couvertes d'un léger d.*

DUVETEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de duvet.

* **DYKE** ou * **DIKE.** s. m. T. Géol. Voy. Filon.

* **DYNAMIE.** s. f. (gr. δύναμις, force). T. Mécan. On désigne ainsi La force capable d'élever en un temps donné un poids de 1 kilogr. à 1 mètre de hauteur. On l'appelle également *Unité dynamique.*

DYNAMIQUE. s. f. T. Math. V. Mécanique. ‖ Adjectiv., Qui a rapport aux forces. *Pouvoir d. État d.* — *Unité d.*, L'unité qui sert à mesurer l'effet utile d'une machine. — *Électricité d.*, Voy. Électricité.

* **DYNAMISME.** s. m. T. Physiol. Se dit de L'ensemble des forces qui animent un organisme vivant. *Le d. vital réagit contre les causes de trouble qui lui arrivent du dehors.*

DYNAMOMÈTRE. s. m. T. Phys. et Mécan.

Enc. — On nomme ainsi les instruments qui sont spécialement destinés à mesurer la force ou la puissance des moteurs. Les premiers *Dynamomètres* qu'on ait imaginés servaient uniquement à mesurer la force musculaire de l'homme et des animaux. Le *Dyn. de Leroy*, qui a été longtemps en usage, se composait d'un tube métallique, long d'environ 30 centimètres, qui renfermait un ressort en hélice terminé supérieurement par une tige graduée et surmontée d'un globe. Le tube étant placé debout, un homme pressait sur le globe de toute sa force, la tige entrait plus ou moins dans le tube, et la graduation indiquait la mesure de la pression. On employait aussi l'appareil d'une autre manière. On fixait horizontalement le tube à un mur vertical, et on remplaçait le globe par un coussin destiné à recevoir un choc; mais, comme on n'aurait pas eu le temps de lire la graduation à cause de la rapidité avec laquelle le ressort revenait sur lui-même, la tige fixée immédiatement à ce dernier en poussait une autre placée dans le coussin et disposée de telle manière qu'elle restait stationnaire pendant que la première reprenait sa position primitive. — Les dynamomètres qu'on emploie aujourd'hui sont construits dans un autre système. Le plus répandu est le *Dyn. de Régnier* (Fig. 1). Il consiste en un simple ressort d'acier trempé, ***abcd***, qui a la forme d'un ovale. Les deux arcs se rapprochent plus ou moins, suivant qu'ils sont plus ou moins fortement tirés dans le sens du grand axe, ou comprimés dans celui du petit axe. L'un des deux arcs, *ab*, est armé d'un cadran gradué et muni d'une aiguille, ***ik***, mobile à son centre, ***i***, et commandée par un levier courbe, ***efg***, qui dépend de l'autre arc. En conséquence, lorsqu'on rapproche les deux arcs du ressort, la pointe *g* du levier s'appuie contre l'aiguille, et fait parcourir à la pointe *k* de cette dernière les divisions du cadran dont les chiffres indiquent en kilogrammes la tension du ressort, ou, ce qui revient au même, les efforts égaux de traction ou de compression du moteur qui les produit. La manœuvre du d. a lieu de deux manières. Si l'on veut mesurer un effort de compression, on agit sur l'arc supérieur. Si, au contraire, on veut mesurer un effort de traction, on tire en sens contraire les deux demi-anneaux, ***ac***, ***bd***, qui terminent les arcs. Pour cela, on fixe l'instrument par l'un de ces anneaux à un point résistant, à un mur, par ex., et on le fait tirer de l'autre côté par l'homme ou l'animal dont on veut éprouver la force. On obtient ainsi l'effet absolu dont le moteur est instantanément capable, c.-à-d. l'effort qu'il peut exercer par un coup de collier. Mais si, au lieu de cet effort absolu, on se propose d'obtenir l'effort moyen et continu que ce même moteur peut développer dans un travail quelconque, on dispose les choses d'une autre manière. S'il s'agit, par ex., d'un cheval, on l'attelle à une voiture suffisamment chargée, et l'on fixe un d. entre elle et l'animal ; on note alors les positions successives que prend l'aiguille pendant la marche, et la moyenne des nombres qu'on a relevés donne l'effort cherché.

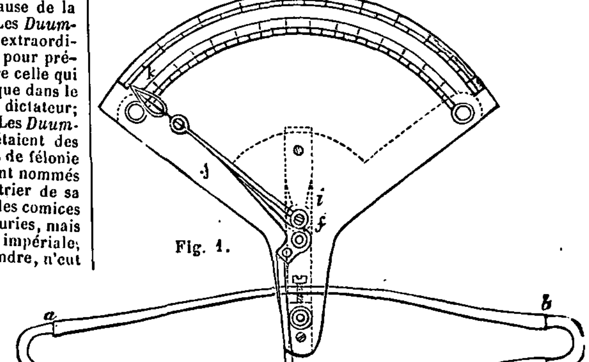
Fig. 1.

Le d. de Régnier donne, avec assez d'exactitude, la valeur d'un effort ; mais cet effort, souvent variable, ne suffit pas pour évaluer l'action d'un moteur ou le travail d'une résistance. En effet, le travail mécanique ne suppose pas seulement une résistance vaincue une fois pour toutes, ou mise en équilibre par une force motrice, mais une résistance constamment détruite *le long d'un chemin parcouru par le point où elle s'exerce et* dans la direction propre de ce chemin. Le problème à résoudre consiste donc à trouver un appareil qui donne à chaque instant la valeur de l'effort et le chemin qu'il parcourt, ou mieux encore, le produit de ces deux quantités. Or, ce problème si délicat a été admirablement résolu par le professeur Arth. Morin, auquel on doit deux dynamomètres qui fournissent des indications aussi rigoureuses que possible. L'un d'eux, appelé *Dyn. traceur*, *est muni d'un style* qui trace sur un papier *sans fin* une courbe dont l'aire donne la mesure du travail effectué ; l'autre, nommé *Dyn. à compteur*, est une heureuse application du planimètre. *Ces instruments peuvent s'appliquer à toute* espèce de moteurs, aux manéges, aux roues hydrauliques, aux machines à vapeur, aux machines-outils, etc. Le savant mathématicien a ainsi doté l'industrie d'appareils qui, comme le dit Laboulaye, serviront certainement un jour de base pour les transactions où il s'agira de vendre de la force, de la même manière que les compteurs à gaz servent aujourd'hui pour vendre le gaz destiné à l'éclairage. — Indépendamment de ces *dynamomètres, applicables à tous les cas, il en existe d'autres* qui ont été construits en vue d'usages spéciaux. Tels sont le *Dyn. indicateur* de Watt, perfectionné par Macnaught, qui est destiné à mesurer la puissance des machines à vapeur, et celui de Wagner qui est destiné à l'essai des charrues.

Les premiers dynamomètres employés pour mesurer la force musculaire de l'homme et des animaux consistaient essentiellement, ainsi que nous venons de le voir, en un ressort dont l'*extension* ou la *compression sont* proportionnelles à la force qui agit sur lui. Or, un poids n'étant autre chose qu'une quantité déterminée de force, il est évident qu'on peut également se *servir d'un ressort comme d'une machine à peser, surtout* lorsque la pesée n'exige pas une très-grande précision. Divers instruments, appelés *Balances à ressort*, ont été construits sur ce principe. La balance à ressort ordinaire (Fig. 2) est surtout d'un usage commode en ce qu'on peut peser des poids de 20 kilogr. et au-dessus, avec un appareil qui tient *dans un tube de 10 centim.* de longueur sur 2 de diamètre. Le tube est de fer et *porte* au bas un crochet pour suspendre les corps à peser. Une tige de fer *ab*, large de 1 centimètre et épaisse de 2 mill. et 1/2, est assujettie à la plaque circulaire *ed*, qui glisse avec un léger frottement le long du tube. A *cette plaque est fixée l'extrémité* d'un ressort d'acier qui tourne en hélice autour de la tige, sans la toucher, non plus que le tube. Ce dernier est fermé en haut par une plaque de fer qui laisse passer la tige *ab*, laquelle est *graduée à sa partie* supérieure, et porte, en outre, un anneau au moyen duquel on suspend l'instrument. *Maintenant, quand on* veut peser un objet quelconque, on le suspend au crochet inférieur; l'action du poids fait glisser le tube de haut en bas en raccourcissant la longueur de l'hélice, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre le poids et la force élastique du ressort. La mesure du poids se trouve alors indiquée par la graduation de la tige. On a imaginé *une autre disposi*tion du même appareil d'après laquelle le poids étend le ressort hélicoïdal au lieu de le comprimer. Il existe encore d'autres *balances du même genre où le ressort en hélice est* remplacé par un ressort coudé. La plus répandue est celle que représente la Fig. 3 : son mécanisme est si simple, qu'il n'a certainement *besoin* d'aucune explication.

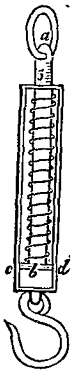

Fig. 2.

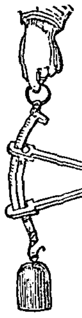

Fig. 3.

* **DYNAMOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui sert à mesurer une force. *Frein d. de Prony.*

DYNASTE. s. m. (gr. δυνάστης, souverain). T. Hist. anc. Petit souverain dont les États étaient peu considérables, ou qui ne régnait qu'à titre précaire et sous le bon plaisir des grandes puissances, telles que les Romains, les Parthes, etc.

DYNASTIE. s. f. (gr. δυναστέια, domination). Suite de rois, de princes de la même race qui ont régné dans un pays. *Les dynasties d'Égypte sont fort embrouillées. Sous la première d. Changement de d. La d. des Bourbons. Une nouvelle d. Le fondateur d'une d.*

* **DYNASTIQUE.** adj. 2 g. Qui est partisan de la dynastie régnante ; se disait naguère Des partisans de la famille d'Orléans. *Opposition d. Les journaux dynastiques.*

* **DYSCHIRIE.** s. m. T. Ent. Voy. Carabiques.

* **DYSCOLE.** adj. 2 g. (gr. δύσκολος, morose). Se dit D'une personne avec qui il est difficile de vivre, ou qui s'écarte des opinions reçues. Peu usité.

* **DYSCRASIE.** s. f. (gr. δὺς, mal ; κρᾶσις, constitution). T. Méd. Se disait dans le sens de *Cacochymie*, et s'emploie encore quelquefois dans celui de *Cachexie.*

* **DYSDÈRE.** s. m. T. Ent. Voy. Aranéides.

* **DYSMÉNORRHÉE.** s. f. (grec. δὺς, difficilement; μήν, mois ; ρέω, couler). V. Menstruation.

* **DYSODIE.** s. f. (grec. δὺς, mal ; ὄζειν, sentir). T. Méd. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées. *On distingue autant d'espèces de dysodies qu'il y a de voies dans l'organisme par où peuvent se dégager des émanations fétides.*

* **DYSODYLE** ou * **DUSODYLE.** s. m. T. Minér.

Enc. — On appelle ainsi, à cause de l'odeur infecte qu'elle répand en brûlant, une matière bitumineuse qui se présente en masses feuilletées, à feuillets minces, papyracés, flexibles, et d'un gris jaunâtre ou verdâtre. Sa composition est mal connue : aussi sa place dans la classification minéralogique est-elle encore indéterminée. Jusqu'à ce jour, on n'a rencontré le d. qu'à *Meliti, près de Syracuse, en Sicile : il est commun dans* les bancs de marnes schisteuses de cette localité. Les Siciliens le nomment *Merda di diavolo.*

* **DYSOXYLON.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

DYSPEPSIE. s. f. (gr. δὺς, avec peine; πέψις, digestion). T. Méd.

Enc. — Ce terme n'a pas, en pathologie, de signification précise. Tandis que la plupart des médecins le prennent dans son sens étymologique, et, en conséquence, considèrent purement et simplement la d. comme un symptôme, lequel d'ailleurs est commun à presque toutes les affections soit idiopathiques, soit sympathiques de l'estomac, quelques auteurs se servent de ce nom *pour désigner certaines formes particulières des maladies de ce* viscère. Mais ces derniers même sont loin d'être d'accord entre eux : les uns décrivent, sous cette dénomination, de véritables gastralgies, c'est-à-d. des affections purement nerveuses, tandis que d'autres l'appliquent exclusivement aux affections de l'estomac qui paraissent résulter d'une altération des sécrétions gastriques. Pour ces derniers, la d. est donc une diacrise de l'estomac. Cette manière de voir nous semble être la plus rationnelle. Le Dr Gendrin, qui l'a *adoptée, distingue, en outre*, deux sortes de dyspepsies qu'il appelle *nidoreuses* ou *acescentes*, selon la nature de l'altération de la sécrétion gastrique.

* **DYSPHAGIE.** s. f. (gr. δὺς ; φαγεῖν, manger). T. Méd. Difficulté d'avaler.

DYSPNÉE. s. f. (gr. δὺς ; πνεῖν, respirer). T. Méd. Difficulté de respirer. *La d. est un symptôme qui accompagne presque constamment toutes les maladies des organes thoraciques et certaines affections des viscères abdominaux.*

DYSSENTERIE ou * **DYSENTERIE.** s. f. (gr. δὺς; ἔντερον, intestin). T. Méd.

Enc. — La *Dysenterie* est une inflammation, en général aiguë, du tube intestinal et particulièrement du côlon, qui est essentiellement caractérisée par un besoin fréquent et presque continuel d'aller à la selle, ainsi que par la nature des déjections qui sont mucoso-sanguinolentes. En outre, le malade éprouve ordinairement des coliques plus ou moins vives, déterminant un sentiment de tortillement qui *commence dans la région* du côlon transverse et va se terminer à l'anus. Le besoin d'aller à la selle s'accompagne d'efforts considérables et souvent impuissants. *Dans l'intervalle des tranchées*, le patient est tourmenté par des épreintes douloureuses, et ressent autour et au-dessus de l'anus une sensation de chaleur brûlante. Les selles sont formées d'un mucus plus ou moins transparent, rassemblé en pelotons, mêlé de stries sanguinolentes ou même de sang pur, et quelquefois de fausses membranes. Dans *certains cas, elles sont* brunes, noires, puriformes et d'une fétidité insupportable. A ces symptômes locaux se joignent des symptômes généraux *plus ou moins graves, qui, du reste, sont en rapport* avec la violence des douleurs et la fréquence des évacuations. La face est pâle, la peau terreuse, la faiblesse extrême ; la soif est très-vive ; le pouls est fréquent, petit et irrégulier ; enfin, la respiration est courte et accélérée. Dans la d. légère, les selles varient de 10 à 30 par vingt-quatre heures ; mais dans la d. grave, on en compte de 50 à 200 dans le même espace de temps.

Le pronostic est en général peu grave, lorsque la maladie est légère, *ainsi qu'on l'observe dans le cas de d. sporadique* ; mais il est au contraire fort sérieux, lorsque l'affection revêt la forme épidémique. En effet, cette cruelle maladie se termine souvent par la mort. Dans quelques cas, elle se prolonge à l'état chronique. — A l'ouverture des cadavres, on trouve la valvule iléo-cœcale et les gros intestins parsemés de points rouges nombreux, et quelquefois de taches noirâtres. Souvent aussi la membrane intestinale présente des ulcérations avec boursouflement et ramollissement de la muqueuse. On a même vu la gangrène s'emparer de l'intestin.

Les causes de la d. sont en grand nombre. Les unes agissent *uniquement sur l'intestin ; les autres, et ce sont à la fois* les plus fréquentes et les plus graves, agissent primitivement sur l'organisme tout entier, et paraissent n'exercer sur le tube digestif qu'une action secondaire. Parmi les premières, nous citerons les aliments malsains, les fruits non parvenus à maturité, les farines avariées, les viandes à demi putréfiées, les eaux croupissantes, l'abus des drastiques, etc. Les secondes sont une température chaude et humide, l'alternance des nuits froides avec des *journées très-chaudes*, *l'habitation des lieux bas et* marécageux, les miasmes putrides des amphithéâtres, et surtout les déjections alvines des dysentériques. Dans ces deux *derniers cas*, il y a une sorte d'intoxication. — Plusieurs auteurs pensent que la d. est susceptible de devenir contagieuse ; mais les faits invoqués à l'appui de cette opinion peuvent s'interpréter autrement. En effet, comme la nature prétendue contagieuse de la d. se manifeste uniquement dans les cas d'épidémie dysentérique, surtout lorsque la *maladie sévit* au *milieu de* grands rassemblements d'hommes soumis aux mêmes influences morbifiques, comme dans les camps, il est plus rationnel d'admettre *qu'il se produit alors des foyers d'infection*. Mais, hors de ces foyers, la maladie cesse de se propager, preuve évidente qu'elle n'est pas véritablement contagieuse.

Tout l'arsenal thérapeutique a été mis en réquisition contre cette terrible maladie. On a surtout vanté les antiphlogistiques, l'ipécacuanha, les purgatifs, l'opium, etc. Il résulte simplement de là qu'il n'existe pas de spécifique contre la d., et que cette affection, comme au reste la plupart des maladies, doit se traiter *par des moyens différents, selon la différence des indi*cations. Or, c'est à l'homme de l'art de juger de ces dernières. En conséquence, il serait tout à fait superflu d'exposer ici les méthodes de traitement qu'on peut employer suivant les cas.

DYSSENTÉRIQUE ou * **DYSENTÉRIQUE.** adj. 2 g. T. Méd. Qui appartient à la dysenterie. *Flux d.*

* **DYSTOCIE.** s. f. T. Chir. V. Accouchement.

DYSURIE. s. f. (gr. δὺς ; οὐρεῖν, uriner). T. Méd. Difficulté d'uriner.

* **DYTIQUE.** s. m. T. Ent. Voy. Hydrocanthares.

* **DZIGGUETAI.** s. m. T. Mam. Voy. Hémione.

E

E. s. m. La cinquième lettre de notre alphabet et la seconde de nos voyelles. *Un grand* E. *Un petit* e. *Il faut mettre un accent aigu sur l'*e *de* donné.

Obs. gram. — Dans notre langue, on reconnaît communément trois sortes d'*e*, l'*e* ouvert, l'*e* fermé, et l'*e* muet, que l'on trouve réunies dans les mots *sévère* et *évêque*. Ainsi, dans le premier mot, par ex., la syllabe *sé* a un *e* fermé, la syllabe *vè* un *e* ouvert, et la syllabe *re* un *e* muet. Mais chaque espèce d'*e* présente, en outre, des variations secondaires. — 1° L'*E ouvert* offre quatre variétés : l'*e* ouvert aigu, l'*e* ouvert grave, l'*e* très-ouvert, et l'*e* ouvert emphatique. C'est l'*e* ouvert aigu que nous prononçons dans les premières syllabes des mots *père*, *mère*, et dans les mots *nièce*, *appelle*, etc. Il en est de même des mots *hymen*, *ciel*, *chef*, *mutuel*, où l'*e* est suivi d'une consonne avec laquelle il forme une seule syllabe, à moins toutefois que cette consonne ne soit l'*s* ou le *z*, qui marquent le pluriel, ou le *nt* de la troisième personne du pluriel des verbes. La seconde espèce d'*e* ouvert s'observe dans les mots *greffe* et *nèfle*. L'*e* est très-ouvert dans les mots *accès*, *forêt*. Enfin, il est emphatique dans les mots *fête*, *tempête*, etc. Nous ferons remarquer en passant qu'il n'y a pas de mot français qui commence ou finisse par un *e* très-ouvert. — 2° L'*E fermé* est celui que nous faisons entendre en prononçant la dernière syllabe des mots *bonté*, *fierté*, *vérité* : on l'appelle quelquefois *e* masculin, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique toujours ce genre. — 3° L'*E muet* mérite à peine le nom de son, car on ne peut lui donner aucune espèce d'intonation. Aussi ne commence-t-il jamais une syllabe, et s'élide-t-il constamment, quand il se trouve devant une autre voyelle. On l'appelle quelquefois *e* féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs, comme on le voit dans *saint*, *secret*, *plein*, etc., qui font au fém., *sainte*, *secrète*, *pleine*, etc. Dans le corps des mots, l'*e* muet est nul ou presque nul : ainsi, par ex., *rapidement* et *demander*, se prononcent comme s'ils s'écrivaient *rapidment*, *dmander*. A la fin des mots, l'*e* muet disparaît encore presque complétement. En conséquence, *Marie*, *joue*, *tutoie*, se prononcent comme s'il y avait simplement, *Mari*, *jou*, *tutoi*. Parfois cependant il indique que la voyelle qui précède doit être longue, comme dans *joue*, *enjouement*. Dans certains mots, tels que les monosyllabes, *je*, *me*, *te*, *se*, et *le* (après l'impératif d'un verbe, *gardez-le*, par ex.), il a un son qui se rapproche de celui d'*eu* faible. C'est aussi le son qu'on lui donne dans le chant, lorsqu'il est le support d'une note. — Quelquefois l'*e* muet prend le son de l'*a*, ou plutôt il entre comme simple signe dans l'expression graphique de la voyelle nasale *an*, ainsi qu'on l'observe dans les mots *embaumer*, *empereur*, *emmener*, *entier*, *enterrement*, etc., qui se prononcent comme si leur lettre initiale était un *a* : *anbaumer*, *anpereur*, *ammener*. *E* adopte encore le même son devant la double consonne *nt*, qui termine un grand nombre de nos adverbes ; mais à la troisième personne plurielle des verbes, l'*e* de la terminaison *ent* est véritablement muet. — Enfin, il est des cas où l'*e* muet joue un rôle purement euphonique : c'est ce qui a lieu, par ex., dans les verbes en *ger*, où il se place devant les voyelles *a* et *o*, uniquement pour indiquer que le *g* doit quitter le son *gue*, qui lui est naturel, pour prendre celui du *j*. Ainsi, *mangeons*, *il mangea*, se prononcent, *manjons*, *manja*, et non *manguons* et *mangua*. — V. Tréma.

Enc. — La lettre E occupe le cinquième rang dans notre alphabet : c'est aussi la seconde de nos voyelles et la lettre dont l'usage est le plus fréquent dans notre langue. Sa forme dérive de celle de l'epsilon grec. — *E* figure souvent dans les inscriptions latines pour représenter les mots, *et*, *ex*, *erigere*, *ejus*, etc. Dans les abréviations françaises, il signifie, tantôt *Excellence* et *Éminence*, tantôt *Émile*, *Édouard*, *Edmond*, ou quelque autre nom propre du même genre. En géographie, il s'emploie pour *Est*. Dans la notation musicale littérale, il représente la note *mi*. Enfin, c'est la cinquième des lettres dominicales.

EAU. s. f. (lat. *aqua*). Substance liquide et transparente, sans odeur ni saveur, qui se solidifie par le froid, et se vaporise par la chaleur. *Eau naturelle. Eau de source, de fontaine, de puits, de rivière. Eau de pluie* ou *Eau pluviale. Eau du ciel. Eau de roche. Eau de mer. Eau distillée. Eau de vaisselle. Eau bonne à boire. Bonne eau. Eau fade, fraîche. Eau bouillante. Eau vive. Eau courante. Eau dormante. Eau croupie. Eau légère. Eau pesante. Eau bourbeuse. Eau artificielle. Seau d'eau. Porteur d'eau. Un verre d'eau. Une goutte d'eau. Ne boire que de l'eau. Mettre de l'eau dans son vin. Un cours d'eau. Une source d'eau. Jet d'eau. Pièce d'eau. Nappe d'eau. Un filet d'eau. Un pied, un pouce d'eau. Puiser, tirer de l'eau. Faire écouler les eaux. Faire jouer les eaux. L'eau, les eaux d'une rivière. Des eaux insalubres.* — *Jeûner au pain et à l'eau*, Ne manger que du pain et ne boire que de l'eau. Dans un sens anal., on dit, *Mettre quelqu'un au pain et à l'eau.* — *Eau douce*, L'eau des rivières, des lacs, des étangs et des fontaines, par opposit. à L'eau de la mer. — *Eau battue*, Eau que l'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre, pour l'aérer davantage. — *Eau de savon, eau d'empois, etc.*, Eau dans laquelle on a fait dissoudre du savon, de l'empois, etc. — *Eau baptismale, Eau bénite, Eau lustrale*, V. Baptismal, Bénitier et Lustral. — *Voie d'eau*, V. Voie. — T. Mar. *Faire de l'eau*, signifie Se pourvoir d'eau bonne à boire ; et *Faire eau*, se dit D'un navire où l'eau entre par quelque ouverture faite à la carène. *Nous descendîmes à terre pour faire de l'eau. Notre navire faisait eau de toutes parts.* — *Rompre l'eau à un cheval*, Interrompre un cheval quand il boit, l'obliger à boire à différentes reprises. *Rompez l'eau à votre cheval, qui a trop chaud.* — Prov., *Il ne vaut pas l'eau qu'il boit*, se dit D'un homme qui n'est bon à rien, qui est incapable de rien faire d'utile. — Fig., *Ce fruit, ce ragoût ne sent que l'eau*, Il est insipide. — Figur. et fam., *Mettre de l'eau dans son vin*, se dit pour Marquer le changement qui s'opère dans une personne quand elle devient plus modérée dans sa conduite, ses sentiments, ses prétentions, etc. — Fig. et prov., *C'est le feu et l'eau*, se dit De deux choses tout à fait contraires, de deux personnes qui sont d'opinions, de caractères tout à fait opposés, ou qui ont une grande aversion l'une pour l'autre. *Il se noierait dans un verre d'eau*, Il est si malheureux ou si malhabile, que le moindre accident est capable de le perdre. *Il ne trouverait pas de l'eau à la rivière*, se dit D'une personne si malavisée qu'elle ne sait pas trouver les choses les plus faciles à trouver. *Porter de l'eau à la mer, à la rivière*, ou *Porter l'eau à la mer*, Porter des choses en un lieu où il y en a déjà en grande abondance. On dit de même, *C'est porter l'eau à la mer, que de donner à une personne très-riche.* On dit de même, *C'est une goutte d'eau dans la mer.* ‖ Se dit aussi dans le sens de Pluie. *Les terres ont grand besoin d'eau. L'eau tombait à torrents. Il est tombé beaucoup d'eau. Si le vent dure, nous aurons de l'eau. Le temps est à l'eau.* ‖ Se dit de Toute masse plus ou moins considérable d'eau, soit mer, rivière, lac, étang, etc. *Voyager par eau. Passer, traverser l'eau. Tomber dans l'eau. Se jeter à l'eau. Sortir de l'eau. Nager, flotter sur l'eau. Aller au fond de l'eau. S'en aller à vau-l'eau. Nager entre deux eaux. Battre l'eau pour prendre du poisson. Craindre l'eau. Avoir de l'eau jusqu'au cou. S'asseoir au bord de l'eau. Lancer un bâtiment à l'eau. Le navire fendait les eaux. Les eaux ont débordé. Rat d'eau. Poule d'eau.* — *Les eaux sont grandes, grosses, hautes, etc.*, Les eaux des rivières sont grandes, etc. *Pendant les grosses, les grandes eaux.* — *Les eaux sont basses*, Il y a peu d'eau dans la rivière ; se dit aussi par ext. et fam., Quand il y a peu de vin, de liqueur, etc., dans un tonneau ou une bouteille ; et Fig. et fam., Quand l'argent commence à manquer à quelqu'un. — *Être comme le poisson dans l'eau*, Se trouver bien, se trouver à son aise dans l'endroit où l'on est. Dans un sens contraire, on dit, *Être comme le poisson hors de l'eau.* — Prov., *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre çà et là*, ou *d'ici à ce temps-là*, Cela n'arrivera pas de si tôt. — Par exagér., *Il jouerait les pieds dans l'eau*, se dit De quelqu'un qui a la passion du jeu. — Figur. et fam., *Tomber dans l'eau*, Manquer, échouer. *Leur projet est tombé dans l'eau. Revenir sur l'eau*, Rétablir sa fortune, recouvrer son crédit, rentrer en faveur. — Figur. et prov., *Il faut laisser couler l'eau*, Il faut laisser aller les choses comme elles vont. *Faire venir l'eau au moulin*, Procurer à soi ou aux siens des avantages, du profit, par son industrie, par son adresse. *Pêcher en eau trouble*, Profiter du désordre des affaires des autres ou des malheurs publics, pour en tirer son profit, son avantage. *On dirait qu'il ne sait pas troubler l'eau, qu'il ne sait pas l'eau troubler*, se dit D'un homme qui, avec un air simple, sait très-bien faire ses affaires et pêcher en eau trouble. ‖ T. Mar. *Les eaux d'un navire*, La trace qu'un navire laisse après lui à mesure qu'il avance. On dit qu'*Un bâtiment est* ou *se tient dans les eaux d'un autre*, Lorsqu'il gouverne dans le même sillage ; et dans un sens anal., *Prendre, suivre les eaux d'un bâtiment, etc.* ‖ *Eaux et forêts*, se dit Des forêts, des rivières, des étangs, etc., en tant qu'ils sont l'objet de la surveillance de l'État et d'une législation spéciale. *Inspecteur des eaux et forêts. L'administration des eaux et forêts*, ou absol., *Les eaux et forêts.* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des eaux médicinales qui se trouvent dans quelque endroit, et dont on fait usage, soit en s'y baignant, soit en les prenant comme boisson. *Il boit de l'eau de Vichy à ses repas. On lui a ordonné des bains d'eau de Baréges. Eaux thermales. Les eaux de Plombières, de Spa. J'irai cette année prendre les eaux à Kissingen.* — Absol. et au plur., se dit Du lieu où il y a des eaux médicinales et où l'on va pour en faire usage. *Aller aux eaux. Il est aux eaux. Revenir des eaux.* ‖ Se dit aussi De certaines préparations sous forme liquide, qui sont usitées en médecine, en parfumerie, et dans les arts. *Eau de chicorée. Eau de mélisse. Eau vulnéraire. Eau cordiale. Eau-de-vie camphrée. Eau de senteur. Eau de Cologne. Eau-forte. Eau seconde. Eau de chaux.* — *Graver à l'eau-forte*, Graver une planche avec le seul secours de l'eau-forte. Par ext., *Eau-forte* se dit D'une estampe gravée à l'eau-forte. *Une eau-forte de Rembrandt.* Voy. Gravure. ‖ Vulgairement, se dit De certains produits de sécrétion ordinairement séreux, qui se forment dans le corps de l'homme ou des animaux. *Des ampoules pleines d'eau. Les eaux de l'amnios. Son sang n'était presque que de l'eau*, Il était extrêmement séreux et peu coloré. — Se dit quelquefois pour Sueur. *Il a été forcé de courir, il est tout en eau. L'eau lui dégouttait du visage.* — Se dit encore pour Urine. *Lâcher de l'eau. Faire de l'eau.* Très-fam. — Fig. et prov., *Il n'y fera que de l'eau claire, de l'eau toute claire*, se dit De quelqu'un qui entreprend une affaire dans laquelle on ne croit pas qu'il réussisse. ‖ En parl. de certains fruits, se dit pour Suc. *Cette poire a beaucoup d'eau. Ce fruit a une eau fort agréable.* ‖ S'emploie encore pour désigner La transparence, l'éclat qu'ont les perles, les diamants et quelques autres pierreries. *Voilà des perles d'une belle eau. Ces diamants sont de la première eau.* — Par ext., *Donner eau à un drap, à un chapeau*, Lui donner du lustre. ‖ *Couleur d'eau*, Couleur bleuâtre qu'on donne au fer poli. *Il faut mettre ces pistolets en couleur d'eau.* — *Vert d'eau*, Couleur vert clair.

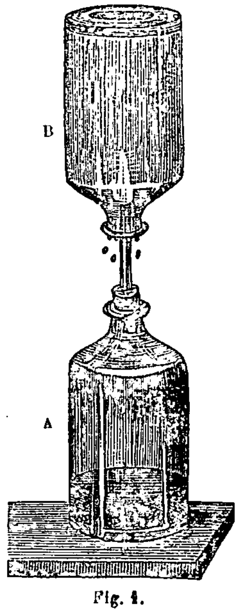

Fig. 1.

Enc. — Chimie. — Les anciens regardaient l'eau comme l'un des quatre éléments de la nature ; mais aujourd'hui personne n'ignore qu'elle est un corps composé de deux gaz, l'hydrogène et l'oxygène. Déjà, vers la fin du XVIIe siècle, Newton avait conclu du grand pouvoir réfringent de l'eau, qu'il devait exister, dans ce liquide, un corps combustible ; mais cette induction n'amena aucun résultat. Cependant, en 1776, Macquer et Sigaud-Lafond, en cherchant quelle sorte de suie donne la combustion du gaz hydrogène à l'air, avaient reconnu, non sans étonnement, que cette suie n'était autre chose que de l'eau. Cette expérience peut se faire de la manière suivante (Fig. 1). On met de l'eau, du zinc et de l'acide sulfurique dans le flacon A, afin de produire un dégagement d'hydrogène. Après avoir enflammé le gaz, on renverse au-dessus de la flamme un second flacon bien sec, B, dont les parois ne tardent pas à se couvrir d'humidité. Or, cette humidité résulte de ce que, en brûlant, c.-à-d. en se combinant avec l'oxygène de l'air, l'hydrogène donne naissance à de l'eau, laquelle, à cause de la chaleur produite par la combinaison, est d'abord à l'état de vapeur, mais se condense en gouttelettes aussitôt qu'elle est refroidie par la parois du flacon. Quelques années plus tard, en faisant détoner ensemble un mélange d'hydrogène et d'oxygène, Priestley constata également que les parois du vase dans lequel il avait expérimenté s'étaient recouvertes d'humidité. Bientôt les recherches à peu près simultanées de Cavendish, de James Watt et de Monge (1781), établirent, de la façon la plus rigoureuse, que l'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène. Enfin, Lavoisier le premier (1785) montra, la balance à la main, que ces deux gaz, pour former de l'eau, se combinent entre eux dans la proportion de 2 volumes d'hydrogène et de 1 vol. d'oxygène, et que la quantité d'eau produite est égale à la somme des poids des deux gaz.

Analyse ou Décomposition de l'eau. — La méthode imaginée par Lavoisier pour décomposer l'eau était fort simple. Il versait dans une cornue une quantité d'eau exactement déterminée; puis il adaptait au col de ce vase un tube de porcelaine renfermant une quantité également déterminée de copeaux de fer. L'extrémité opposée du tube aboutissait à un serpentin qui débouchait lui-même dans un flacon à deux tubulures. Enfin, de la seconde tubulure de ce flacon partait un tube destiné à porter les gaz sous la cuve à mercure (Fig. 2). En chauffant l'eau de la cornue, et en portant aussi au rouge, à l'aide d'un fourneau à réverbère, le fer contenu dans le tube de porcelaine, l'eau de la cornue se vaporisait, venait se décomposer au contact du fer, lequel s'emparait alors de son oxygène pour se transformer en oxyde, tandis que l'hydrogène allait se rendre sous la cloche graduée. L'eau qui avait échappé à la réaction se condensait dans le serpentin et tombait dans le flacon disposé pour cet objet. Ainsi donc, l'augmentation de poids qu'avait subie le fer donnait le poids de l'oxygène isolé; l'hydrogène était directement mesuré au moyen de la cloche graduée; enfin la perte de poids éprouvée par l'eau faisait connaître la quantité de liquide qui avait été décomposée. Par conséquent, Lavoisier avait tous les éléments nécessaires pour établir la composition de l'eau. Par cette méthode, il trouva que la décomposition de 100 grains d'eau donne 85 grains d'oxygène et 15 grains d'hydrogène.

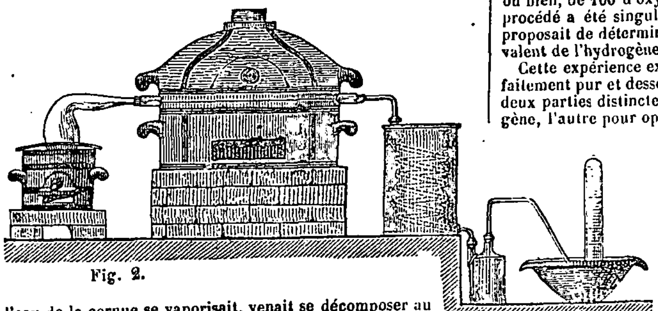
Fig. 2.

L'emploi de la pile électrique fournit un procédé plus élégant pour décomposer l'eau, et permet, en outre, de mesurer avec exactitude le volume de chacun des deux gaz. La première application d'un courant électrique à la décomposition de l'eau est due à Carlisle et Nicholson (1800). Pour faire cette expérience, on se sert ordinairement d'un verre à pied dans le fond duquel passent deux fils de platine. On mastique les petits trous qui donnent passage aux fils, puis on remplit à moitié le verre avec de l'eau aiguisée de quelques gouttes d'acide sulfurique pour la rendre meilleure conductrice de l'électricité. Cela fait, on établit au-dessus des fils (Fig. 3) deux petites éprouvettes longues et étroites, et graduées avec soin. Il suffit alors de mettre les fils de platine en communication avec les deux pôles de la pile. Aussitôt on voit de l'hydrogène se dégager au pôle négatif, et de l'oxygène au pôle positif. Chacun des gaz se rend dans l'éprouvette qui lui est destinée, et l'on constate ainsi que le volume de l'hydrogène est double de celui de l'oxygène.

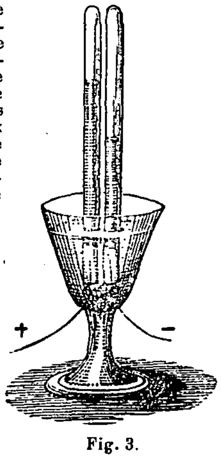

Fig. 3.

Synthèse ou Recomposition de l'eau. — Pour opérer la synthèse de l'eau, on peut employer, comme pour en faire l'analyse, deux méthodes différentes, c.-à-d. opérer : 1° sur des volumes connus d'hydrogène et d'oxygène; 2° sur des poids également connus de ces deux gaz. — Lorsqu'on veut opérer sur des volumes, on introduit dans une cloche des volumes exactement mesurés d'hydrogène et d'oxygène, et l'on détermine la combinaison des deux gaz, soit en mettant le feu au mélange, soit en y faisant passer une étincelle électrique. Pour faire commodément ces expériences, on se sert d'un appareil nommé *Eudiomètre* (v. EUDIOMÉTRIE). On introduit dans l'eudiomètre des volumes connus d'hydrogène et d'oxygène, et l'on y fait passer une étincelle électrique : aussitôt les deux gaz se combinent dans les rapports de 2 volumes d'hydrogène pour 1 volume d'oxygène. Si, par ex., on introduit dans l'appareil 200 volumes d'hydrogène et 200 d'oxygène, on constate, lorsque les gaz se sont remis en équilibre de température avec l'air ambiant, que 300 volumes de gaz ont disparu, et que les 100 volumes qui restent sont de l'oxygène. Par conséquent, 200 volumes d'hydrogène se sont combinés avec 100 volumes d'oxygène, ou 2 volumes du premier avec un volume du second. On peut aussi introduire dans l'eudiomètre les gaz qui se dégagent de l'eau sous l'influence de la pile. Dans ce cas, les deux gaz se trouvant précisément dans les proportions voulues pour former de l'eau, le mélange gazeux disparaît entièrement ; il s'est transformé en eau qui coule sur les parois de l'instrument. Il faut prendre garde, dans cette dernière expérience, que la détonation est très-violente, et risque de briser l'appareil.

La seconde méthode, c.-à-d. la méthode pondérale, est susceptible d'une plus grande précision que celle par l'eudiomètre. Elle est fondée sur ce fait que certains oxydes métalliques, quand on les chauffe dans un courant d'hydrogène, abandonnent leur oxygène et se réduisent à l'état métallique. L'oxygène, ainsi abandonné, se combine avec l'hydrogène pour former de l'eau qu'on peut recueillir et peser. La perte de poids que subit l'oxyde métallique donne le poids de l'oxygène qui est entré dans la composition de cette eau, et la différence entre le poids de cette dernière et le poids de l'oxygène donne celui de l'hydrogène. Berzelius et Dulong, qui les premiers firent usage de cette méthode, trouvèrent que l'eau était formée en poids de 88,91 d'oxygène et de 11,09 d'hydrogène = 100,00, ou bien, de 100 d'oxygène et de 12,479 d'hydrogène. Mais ce procédé a été singulièrement perfectionné par Dumas, qui se proposait de déterminer, de la façon la plus rigoureuse, l'équivalent de l'hydrogène.

Cette expérience exigeant que l'hydrogène employé soit parfaitement pur et desséché, l'appareil de Dumas se compose de deux parties distinctes, l'une pour produire et purifier l'hydrogène, l'autre pour opérer la synthèse de l'eau (Fig. 4). On voit d'abord un grand flacon à deux tubulures, A, qui contient de l'eau, du zinc et de l'acide sulfurique, et qui sert à produire l'hydrogène nécessaire à l'opération. Mais l'hydrogène ainsi obtenu n'est pas chimiquement pur. En conséquence, on fait passer cet hydrogène d'abord par les deux tubes en U, *s*, *s*, qui contiennent du sulfate d'argent, lequel retient le phosphore et l'arsenic dont le zinc du commerce est toujours souillé. De là, le gaz passe dans un troisième tube, *n*, qui renferme du nitrate d'argent destiné à détruire le composé que l'hydrogène forme avec le soufre contenu dans le zinc; puis, dans un quatrième et un cinquième tubes, *k*, *k*, remplis de potasse pour absorber la combinaison huileuse que forme l'hydrogène avec le charbon qui se trouve dans le zinc; ensuite, dans deux nouveaux tubes, *p*, *p*, pleins d'acide phosphorique anhydre pour enlever l'humidité contenue dans l'hydrogène; enfin, dans un huitième tube plus petit, *t*, appelé *tube témoin*, qui a été pesé d'avance, et qui prouve, par l'invariabilité de son poids qu'il n'a retenu aucune substance et que le gaz est absolument pur. — La seconde partie de l'appareil présente d'abord un premier ballon à deux tubulures, B, de verre très-solide, et capable de supporter la chaleur rouge sombre pendant une journée entière sans se déformer : après l'avoir bien desséché, on le remplit d'oxyde de cuivre qu'on a aussi préalablement pesé avec soin. Ce ballon communique avec un autre ballon C, qu'on pèse aussi préalablement, et qui est destiné à recevoir la plus grande partie de l'eau formée. A ce second ballon s'adaptent deux tubes, *b*, *b*, pleins de chlorure de calcium et de pierre ponce imprégnée d'acide sulfurique pour retenir le reste de l'eau qui se produit dans l'expérience. Enfin, un tube témoin, *x*, termine l'appareil. — Tout étant préparé et l'appareil rempli de gaz hydrogène, on chauffe le ballon B avec une lampe à alcool. L'oxyde de cuivre abandonne alors son oxygène et se transforme en cuivre métallique. Quand il est complétement réduit, on laisse refroidir, et l'on adapte au tube *x* un nouveau tube desséchant, *r*, avec un flacon, V, rempli d'eau, et muni d'un robinet à sa partie inférieure (Fig. 5). Le tube *r* a pour fonction d'empêcher qu'aucune trace de vapeur d'eau provenant du flacon V ne pénètre dans l'appareil. Maintenant, on ouvre le robinet de ce flacon : aussitôt l'eau s'écoule, mais en même temps il entre de l'air par l'autre extrémité de l'appareil, de telle sorte que tout l'hydrogène contenu dans celui-ci est balayé, et qu'on peut peser les tubes et les ballons pleins d'air, comme avant l'expérience. On pèse séparément d'abord le ballon B, puis le récipient C et les tubes *b*, *b*. La différence entre le poids du ballon B renfermant l'oxyde de cuivre avant l'expérience, et celui du même ballon contenant le cuivre réduit, donne le poids de l'oxygène qui est entré dans la composition de l'eau, tandis que l'augmentation de poids du récipient C et des tubes *b*, *b*, donne le poids de l'eau qui s'est formée.

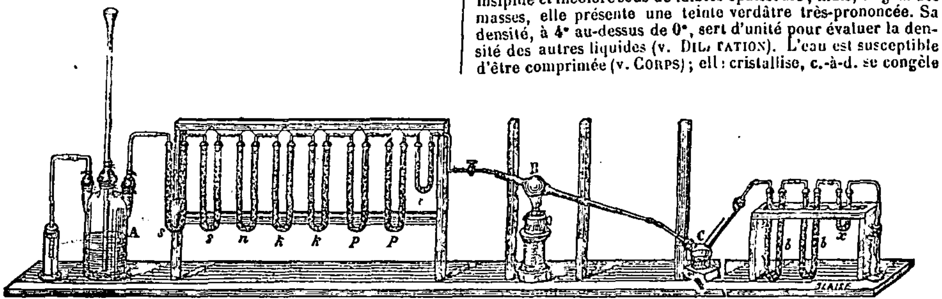

Fig. 4.

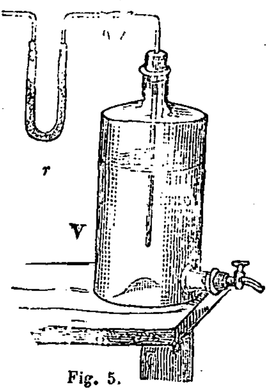

Fig. 5.

Dans les nombreuses expériences qu'il a exécutées au moyen de cet ingénieux appareil, Dumas a trouvé que 100 grammes d'eau contiennent 11 gr.,112 d'hydrogène et 88,888 d'oxygène. Par conséquent, si l'on prend pour unité l'oxygène = 100, l'équivalent de l'hydrogène sera 12,50, et celui de l'eau 112,50. Si, au contraire, c'est l'hydrogène = 100 qui est pris pour unité, l'équivalent de l'oxygène sera 8, et celui de l'eau 9. Donc, l'eau étant constituée par un équivalent d'hydrogène et un équivalent d'oxygène, sa formule sera HO. Mais si l'on considère les volumes des éléments constitutifs de l'eau, comme celle-ci est formée de 2 volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène, sa formule sera H^2O. Il s'ensuit de là que l'eau est un véritable *oxyde* d'hydrogène, oxyde que nous appellerons *Protoxyde d'hydrogène*, à cause des proportions dans lesquelles ses deux éléments sont combinés. D'ailleurs, nous verrons tout à l'heure qu'il existe aussi un bioxyde d'hydrogène. — Maintenant il est facile de déterminer le rapport qui existe entre le volume de la vapeur d'eau et celui des gaz qui la constituent. Il suffit, pour cela, de comparer la densité de la vapeur d'eau avec la somme résultant de la densité de l'oxygène et du double de la densité de l'hydrogène. Or, la densité de l'oxygène = 1,10563 et celle de l'hydrogène 0,06926. Le double de la densité de ce dernier étant 0,13852, on obtient, pour la somme cherchée, le chiffre 1,24415. Mais ce dernier représente exactement le double de la densité de la vapeur d'eau, laquelle est 0,622, comme le prouvent les expériences de Gay-Lussac et celles de Regnault. Il résulte nécessairement de là qu'un volume d'oxygène et 2 volumes d'hydrogène, en se combinant, forment 2 volumes de vapeur aqueuse, et, par conséquent, qu'un volume de cette vapeur est formé d'un volume d'hydrogène et d'un demi-volume d'oxygène condensés en un volume.

Propriétés physiques de l'eau. — L'eau liquide est inodore, insipide et incolore sous de faibles épaisseurs ; mais, en grandes masses, elle présente une teinte verdâtre très-prononcée. Sa densité, à 4° au-dessus de 0°, sert d'unité pour évaluer la densité des autres liquides (v. DILATATION). L'eau est susceptible d'être comprimée (v. CORPS) ; elle cristallise, c.-à-d. se congèle à 0° (v. CONGELATION et GLACE); à 100°, et sous la pression de 0,76, elle passe à l'état de vapeur (v. ÉBULLITION et VAPEUR). Cependant elle abandonne des vapeurs très-sensibles à l'air, et la formation de ces vapeurs est d'autant plus abondante que l'air contient moins de vapeur d'eau, qu'il est plus éloigné de son point de saturation, et que sa température est plus élevée : on dit alors que l'eau *s'évapore* à l'air (v. ÉVAPORATION).

L'eau dissout un très-grand nombre de corps. En général, les corps solides et liquides sont d'autant plus solubles dans l'eau que sa température est plus élevée : c'est ce principe que l'on met à profit pour faire cristalliser les corps par refroidissement de leur dissolution saturée à chaud. Cependant, on connaît un certain nombre de substances, comme la chaux et la magnésie, qui sont moins solubles à chaud qu'à froid. Certains liquides, tels que l'alcool, le vinaigre, le vin et les acides sulfurique, nitrique, etc., se mêlent à l'eau en toutes proportions; d'autres, tels que les huiles, y sont complétement insolubles. Il en est des gaz comme des liquides. Les uns, comme l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque et le fluorure de bore, se dissolvent en quantités énormes dans l'eau, tandis que d'autres, tels que l'hydrogène, l'azote, l'oxygène, y sont à peine solubles. La solubilité d'un même gaz dans l'eau est d'autant plus grande que la température est plus basse (phénomène inverse de celui qu'on observe dans la dissolution des corps solides), et que la pression exercée sur la dissolution par la portion du gaz non dissous est plus considérable. L'eau, en présence d'un mélange de deux ou plusieurs gaz, dissout de chacun de ces gaz une quantité précisément égale à celle qu'elle dissoudrait en présence de ce gaz seul, sous une pression égale à la fraction de la pression totale qui appartient à ce gaz dans le mélange (v. AIR).

Propriétés chimiques de l'eau. — L'eau pure n'est point indécomposable par la chaleur seule, ainsi qu'on l'a cru longtemps : des expériences récentes ont établi qu'à la température de fusion du platine, elle se réduit en ses deux éléments. La lumière n'exerce aucune action sur elle. L'eau se laisse décomposer par un grand nombre de corps simples. Les uns, comme le chlore, s'emparent de son hydrogène, en mettant son oxygène en liberté. Les autres, comme le charbon, le potassium, le fer, etc., se combinent avec son oxygène et dégagent son hydrogène.

L'eau, à proprement parler, ne possède ni des propriétés basiques, ni des propriétés acides. Ainsi, elle n'exerce aucune action sur les réactifs colorés. Cependant elle s'unit, en général, avec facilité, soit aux bases, soit aux acides, et se combine avec ces corps en proportions définies. Les composés qu'elle forme ainsi sont désignés sous le nom d'*Hydrates*. Parmi les *Hydrates basiques*, nous citerons les hydrates de potasse, KO, HO, et de chaux, CaO, HO. Parmi les hydrates acides, nous indiquerons les hydrates d'acide sulfurique : $(SO^3)^2,HO$; SO^3,HO; $SO^3,2HO$; et $SO^3,3HO$; les hydrates d'acide nitrique : AzO^5,HO; $AzO^5,4HO$; enfin les hydrates d'acide phosphorique : PhO^5,HO ; $PhO^5,2HO$; et $PhO^5,3HO$.—*En général, l'eau, en s'unissant aux* bases et aux sels, ne modifie pas leurs caractères distinctifs. Quelquefois cependant elle détermine des modifications importantes dans leurs propriétés : les différents hydrates de l'acide phosphorique offrent des exemples remarquables de ce dernier cas. Avec les acides forts, l'eau joue le rôle de base, et avec les bases fortes, elle joue le rôle d'acide. Quelques sels sont décomposés au contact de l'eau et se dédoublent en deux parties, dont l'une, insoluble, se précipite, tandis que l'autre, soluble, reste dissoute dans l'eau : tels sont le nitrate de bismuth, le nitrate de protoxyde de mercure, le stéarate de potasse, etc. Certains sels changent de couleur lorsqu'ils sont combinés avec de l'eau. Ainsi, par ex., le sulfate de protoxyde de fer, qui est blanc à l'état anhydre, devient vert d'eau *lorsqu'il est hydraté ; le sul*fate de cuivre, blanc lorsqu'il est complétement desséché, devient immédiatement bleu au contact de l'eau ; le bichlorure de cuivre anhydre, qui est brun jaunâtre, devient vert au contact d'une petite quantité d'eau, puis bleu, si l'on augmente la proportion du liquide aqueux.

État de l'eau dans la nature. — L'eau, telle qu'on la rencontre dans la nature, soit à la surface de la terre, soit dans son intérieur, n'est jamais absolument pure. Elle contient toujours des quantités variables de différentes substances, soit en dissolution, soit en suspension.

D'abord, l'eau qui coule ou qui séjourne à la surface du sol tient de l'air en dissolution. Cet air se sépare de l'eau, soit lorsqu'*elle se congèle*, soit lorsqu'on la chauffe. *On démontre aisé*ment, par l'expérience suivante, la présence de l'air dans l'eau: On remplit entièrement d'eau un ballon (Fig. 6), auquel on adapte un tube abducteur, de telle manière qu'en forçant le bouchon l'eau déplacée sorte par le tube et en chasse tout l'air. Alors on engage le tube sous une cloche pleine de mercure, et l'on chauffe le ballon. Vers 50° ou 60°, on voit une foule de petites bulles se dégager et se rendre sous la cloche. Enfin, si l'on chauffe jusqu'à l'ébullition, tout l'air se trouve dégagé et est entraîné par la vapeur d'eau. *On constate ainsi* que 100 volumes d'eau donnent environ 3,2 volumes de gaz. L'air contenu dans l'eau est beaucoup plus riche en oxygène que l'air atmosphérique. Il contient en effet 32 ou 33 volumes d'oxygène tandis que l'air atmosphérique n'en contient que 21 : nous avons déjà dit que ce fait tient à la différence de solubilité des deux gaz. On comprend aisément la nécessité de la présence de l'air, et particulièrement de l'oxygène dans l'eau, quand on réfléchit à la prodigieuse quantité d'êtres vivants, animaux et végétaux, qui habitent au sein de ce liquide. Les poissons, par ex., meurent au bout de quelques instants, lorsqu'on les place dans de l'eau privée d'air par l'ébullition. En outre, l'air contenu dans l'eau la rend plus agréable au goût, et surtout plus propre à la digestion. C'est Diogène d'Apollonie qui, le premier (470 av. J.-C.), a constaté la présence de l'air dans l'eau et l'a reconnue indispensable à la respiration des poissons.

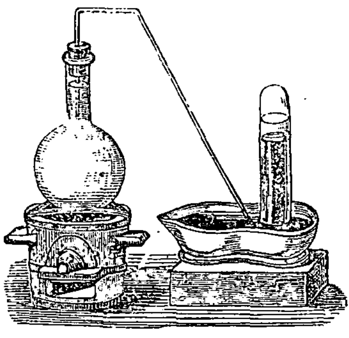
Fig. 6.

Les substances qu'on rencontre dans les eaux naturelles varient nécessairement selon la nature des terrains qu'elles traversent. Celles qu'on y trouve le plus généralement sont : 1° du carbonate de chaux ; 2° du sulfate de chaux ; 3° du sulfate de soude; 4° du chlorure de sodium ; 5° du chlorure de magnésium ; 6° de l'iode ; 7° *de la silice et des silicates alcalins* ; 8° *des matières* organiques. Lorsque les sels que nous venons d'énumérer ne se trouvent dans l'eau qu'en quantités minimes, l'eau est potable et propre aux usages domestiques ; mais elle devient malsaine et impropre à ces usages dans le cas où il y a excès de certains de ces sels. C'est ce qui a lieu pour les eaux qu'on nomme vulgairement ***eaux crues***.

Au reste, on distingue deux sortes d'eaux crues : 1° celles qui sont chargées de sulfate de chaux, et qu'on appelle aussi ***eaux séléniteuses*:** telles sont les eaux des environs de Paris ; 2° celles qui sont chargées de carbonate de chaux ou de magnésie. Ces deux sortes d'eaux sont impropres au savonnage ainsi qu'à la cuisson des légumes : au savonnage, parce que la chaux et la *magnésie se combinent* avec l'acide *gras du savon et forment* avec lui un savon calcaire insoluble ; à la cuisson des légumes, parce qu'elles les durcissent, ces mêmes bases formant avec certains acides qui existent dans les plantes des sels insolubles qui restent fixés dans le tissu de ces dernières. On reconnaît chimiquement la présence du sulfate de chaux dans les eaux, à ce *qu'elles ne se troublent pas par l'ébullition et forment des pré*cipités abondants avec le chlorure de barium et l'oxalate d'ammoniaque. On peut rendre les eaux séléniteuses, sinon potables, du moins propres aux usages domestiques et industriels, en y versant une dissolution de carbonate de soude qui transforme le sulfate de chaux dissous en carbonate de chaux insoluble, lequel se précipite. Quant au sulfate de soude qui provient également de la réaction et qui reste en dissolution dans l'eau, il ne lui communique aucune propriété nuisible. On peut aussi traiter l'eau séléniteuse avec des cendres de bois, attendu que ces cendres renferment du carbonate de potasse qui se comporte comme le carbonate de soude. Les eaux crues de la seconde espèce sont plus faciles encore à purifier. Comme les carbonates *de chaux et de magnésie sont insolubles dans l'eau pure, ces sels* ne peuvent se trouver à l'état de dissolution que dans des eaux de source qui sont chargées de gaz acide carbonique. Or, ce dernier se dégageant dans l'atmosphère aussitôt que l'eau qui le contient arrive au jour, il suffit, pour rendre ces eaux potables et propres aux usages domestiques, de les laisser séjourner un certain temps au contact de l'air : les carbonates, qui n'étaient dissous qu'à la faveur de l'acide carbonique en excès, se précipitent à mesure que ce gaz se dissipe. On peut hâter cette précipitation en faisant bouillir l'eau quelques instants, et en l'abandonnant ensuite au repos. Enfin, on peut la purifier instantanément, en y ajoutant un lait de chaux ; l'acide carbonique en excès se dégage ou se porte sur la chaux, et l'on n'a plus que *du carbonate de chaux qui, étant insoluble, ne peut plus exercer* d'action nuisible.

Il est rare que les eaux potables contiennent plus de 3 décigr. par litre de matières salines, et celles-ci consistent presque entièrement en sels calcaires. La présence de ces sels, toutes les fois qu'ils ne dépassent pas une certaine proportion, est non-seulement tolérable, mais encore utile, car ils concourent, avec ceux que fournissent les aliments, au développement du système osseux des animaux. Quant à l'iode, dont l'existence dans la plupart des eaux a été démontrée par le Dr Chatin, il paraît jouer un rôle des plus importants dans l'économie animale, car le savant observateur a constaté que, dans tous les pays où le goître et le crétinisme sont endémiques, ce principe minérali*sateur fait défaut ou ne se trouve pas en quantité suffisante dans* les eaux. Les eaux pluviales recueillies avec soin sont les eaux naturelles les plus pures : elles peuvent remplacer l'eau distillée dans la plupart des opérations de chimie, et sont également bonnes à boire. Celles qui proviennent de la fonte des neiges dans les montagnes granitiques sont aussi très-pures, à peu près au même degré que l'eau de pluie ; mais elles ne sont pas assez aérées et ne valent rien pour abreuver les hommes et les bestiaux. Les eaux moins pures que fournissent les sources, les fleuves, les rivières, les puits artésiens, sont en général *les meil*leures de toutes : ce sont d'ailleurs les plus répandues dans la nature. Les eaux de puits sont ordinairement peu propres à la boisson et à la cuisson des aliments, car elles sont en général *trop chargées de sels calcaires. Souvent* aussi elles contiennent des matières organiques, animales ou végétales, en quantité suffisante pour nuire à la santé. Les eaux de citerne présentent fréquemment aussi ce dernier inconvénient. Pour reconnaître la présence de ces matières dans l'eau, on prend une petite quantité du liquide suspect et l'on y verse quelques gouttes de chlorure d'or. Si l'eau devient violette et trouble, il faut absolument la rejeter comme boisson, ou bien la filtrer à travers une couche épaisse de charbon de bois. Après cette filtration, on laisse sé*journer l'eau pendant quelque temps* au contact de l'air, afin qu'elle puisse absorber la quantité de gaz atmosphérique que doit contenir l'eau normale.

L'***eau de mer*** et les ***eaux salées*** de certains lacs et de certaines sources constituent une catégorie particulière dont l'importance est telle que nous leur consacrerons des articles spéciaux. Il en est de même des eaux minérales et thermales si usitées en médecine. V. MER, SEL, *Eaux* MINÉRALES, etc.

Distillation de l'eau.—Lorsque les eaux naturelles contiennent des principes solubles, on ne peut employer, pour les purifier, les procédés que nous avons indiqués tout à l'heure. Il faut alors recourir à la distillation. On peut, à l'aide de cette méthode, transformer l'eau la plus impure en eau chimiquement pure. Quand on a *à distiller une grande quantité d'eau, on fait usage de l'alambic* ordinaire (v. ALAMBIC). En chauffant l'eau contenue dans la cucurbite, le liquide se réduit en vapeurs qui passent dans le serpentin, où elles se condensent au contact de l'eau froide qui remplit le réfrigérant. Lorsque au contraire, on ne veut opérer que sur une petite quantité d'eau (il en est d'ailleurs de même pour tout liquide susceptible d'être distillé), on introduit l'eau dans une cornue de verre qu'on chauffe au bain-marie ou dans un bain de sable (Fig. 7), pour empêcher qu'elle ne soit brisée *par la chaleur. Un long tube de verre fait* l'office de serpentin, et un manchon de fer-blanc dans lequel passe le tube, celui de réfrigérant. Ce manchon est hermétiquement fermé à ses extrémités au moyen de bouchons, et il est en outre muni de deux tubes, l'un en entonnoir pour recevoir l'eau froide destinée à condenser la vapeur, et l'autre recourbé, pour laisser échapper cette même eau quand elle s'est échauffée. Il faut rejeter les premières portions d'eau distillée, lesquelles entraînent avec elles les corps gazeux que contient l'eau. Puis, on arrête l'opération quand les trois quarts du liquide ont passé. Sans cette dernière précaution, l'eau distillée pourrait contenir de petites quantités de sels entraînés ou décomposés. Quelquefois on ajoute à l'eau qu'on veut distiller une petite proportion de chaux pour absorber l'acide carbonique dissous dans l'eau, ainsi que pour décomposer le chlorure de magnésium que contiennent certaines eaux. Dans ce dernier cas, la chaux donne naissance, par double décomposition, à du chlorure de calcium et à de la magnésie, corps qui sont tous les deux inaltérables sous l'influence combinée de l'eau et de la chaleur. — Sur les navires, la distillation de l'eau de mer se fait en grand au moyen d'appareils particuliers dans lesquels on utilise la chaleur provenant de la cuisson des aliments. Au reste, comme cette eau conserve encore une saveur désagréable, on ne s'en sert guère que pour *les différents usages* domestiques de l'équipage. Si l'on est obligé de l'employer comme boisson, il faut auparavant l'aérer en l'agitant au contact de l'air.

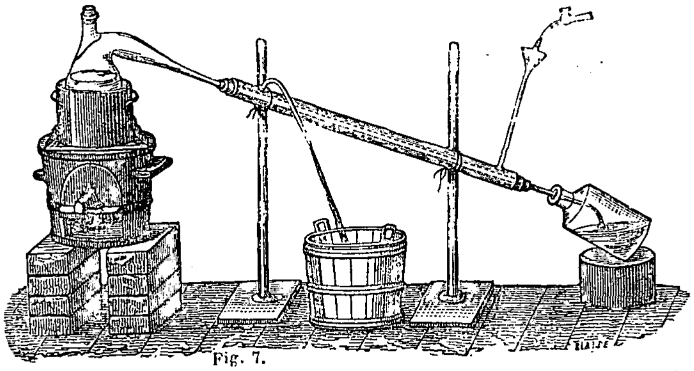
Fig. 7.

Eau oxygénée. — L'eau étant, ainsi que nous l'avons vu, un véritable *protoxyde d'hydrogène*, l'eau oxygénée qui contient deux fois plus d'oxygène, c.-à-d. qui se compose de 2 volumes d'hydrogène et de 2 vol. d'oxygène, constitue un *bioxyde d'hydrogène*. Elle renferme donc 2 équivalents d'oxygène pour un équivalent d'hydrogène, et a pour formule HO^2. — L'eau oxygénée est incolore, de consistance sirupeuse, d'une saveur métallique très-prononcée et d'une odeur particulière. Elle décolore la teinture de tournesol, comme le chlore, et blanchit l'épiderme quand on la met en contact avec la peau. Sa densité est égale à 1,452. Elle ne se solidifie pas par un froid même de 80 degrés au-dessous de 0° ; mais elle se décompose spontanément en eau et en oxygène à une température de 15° à 20°. Quand on la chauffe, sa décomposition s'opère avec rapidité, et parfois même avec explosion. Dissous dans l'eau, le bioxyde d'hydrogène est plus stable, et ne se décompose qu'en portant la liqueur à 40° ou 50°. L'électricité décompose également ce corps ; mais la lumière est sans action sur lui.

Les phénomènes auxquels donne lieu le contact de ce liquide avec les différents corps simples et composés sont inexplicables par les lois de l'affinité chimique, et appartiennent à cette classe de faits singuliers auxquels Berzelius a donné le nom de *phénomènes catalytiques. Ainsi, par ex., l'or, l'argent, le pla*tine, quoique n'ayant aucune affinité pour l'oxygène, décomposent tout à coup, et avec une sorte de détonation, l'eau oxygénée en mettant son oxygène en liberté; mais ces corps n'agissent sur elle que lorsqu'ils sont très-divisés : quand on les prend en masse, leur action est nulle. Le charbon très-divisé décompose aussi le bioxyde en eau et en oxygène, sans éprouver aucune espèce d'altération. Le fer, l'étain et l'antimoine, au contraire, sont sans action sur lui. Tous les acides augmentent la stabilité de l'eau oxygénée, tandis que toutes les bases facilitent sa décomposition, et que les sels ne produisent aucun effet sur elle. En ajoutant, par ex., quelques gouttes d'acide sulfurique à de l'eau oxygénée mise en pleine décomposition par la *présence de l'argent, le dégagement* d'oxygène s'arrête aussitôt ; il reparaît quand on sature l'acide par une base. La potasse et la soude décomposent le bioxyde d'hydrogène sans éprouver aucun changement ; mais les oxydes métalliques sont transformés en peroxydes par l'eau oxygénée, qui leur cède son oxygène. Toutefois certains oxydes, comme le peroxyde de manganèse, la décomposent, sans subir eux-mêmes la moindre altération. L'oxyde d'argent se comporte d'une manière bien plus singulière encore. Il se décompose en décomposant l'eau oxygénée, de telle sorte qu'il reste pour résidu de l'eau pure et de l'argent métallique. Enfin, ce liquide transforme en sulfates un certain nombre de sulfures, notamment ceux de cuivre, d'antimoine et de plomb. C'est en se fondant sur cette observation *que Thenard a proposé* l'eau oxygénée pour restaurer les vieux tableaux dans lesquels le carbonate de plomb s'est graduellement converti en sulfure. L'eau oxygénée, en effet, fait passer ce sulfure de plomb noir à l'état de sulfate blanc, et l'on voit reparaître la peinture sous son aspect primitif. — Quant aux substances organiques, le bioxyde d'hydrogène n'exerce pas sur elles d'action remarquable. La fibrine *seule fait exception, car elle le dé*compose avec rapidité, quoique l'albumine et la caséine n'agissent pas sur lui.

L'eau oxygénée a été découverte en 1818 par Thenard. La préparation de ce corps est difficile et exige des précautions nombreuses qu'il serait trop long d'indiquer ici.

PHARMACIE et ARTS. — Dans la Pharmacie et dans les Arts, on désigne, sous la dénomination générique d'***Eau*** accompagnée de quelque épithète caractéristique, une multitude de composés liquides de nature tout à fait différente. Les pharmaciens et les parfumeurs en particulier appliquent cette désignation, non-seulement à des préparations liquides formées d'eau et de certains principes actifs obtenus par simple solution (*Hydrolés*), ainsi qu'à celles qu'on obtient en distillant de l'eau sur des fleurs odorantes ou d'autres substances aromatiques (*Hydrolats*), mais encore à des *Alcoolés* et à des *Alcoola* proprement dits. — Pour faciliter les recherches, nous réunissons ici, malgré leur hétérogénéité, un certain nombre de préparations principalement pharmaceutiques et cosmétiques, choisies parmi celles qui sont le plus fréquemment usitées.

Eau acidule, *E. gazeuse simple*, ou *E. de Seltz artificielle.* Eau pure chargée de cinq fois son volume d'acide carbonique au moyen d'un appareil approprié. V. CARBONE. — *E. albumineuse.* Se prépare en délayant quatre blancs d'œufs dans un litre d'eau, et s'emploie comme contre-poison des préparations mercurielles. — *E. alcaline gazeuse.* Dissolution aqueuse de bicarbonate de potasse, dans laquelle on a introduit six fois son volume d'acide carbonique. — *E. africaine.* Solution aqueuse de nitrate d'argent qui s'emploie pour teindre les cheveux. Les préparations destinées au même usage et qu'on désigne sous les noms pompeux d'*E. grecque*, *E. de Java*, *E. de Chine*, *E. d'Égypte* et *E. de Perse*, s'obtiennent également en dissolvant dans l'eau du nitrate d'argent, soit seul, soit mêlé à d'autres substances. — *E. d'Alibour*, v. COLLYRE. — *E. antipsorique de Ranque.* Décoction de staphisaigre, dans laquelle on dissout de l'extrait de pavot; on l'emploie en lotions froides contre la gale. — *E. d'Armagnac*, v. *E. de Bonferme.* — *E. d'arquebusade*, v. ARQUEBUSADE. — *E. blanche.* On appelle ainsi de l'eau ordinaire dans laquelle on fait tremper du son pour la donner aux chevaux; mais, en Pharmacie, *on nomme E. blanche*, *E. de Goulard*, ou bien encore *E. végéto-minérale*, un mélange d'eau et de sous-acétate de plomb liquide. On la prépare en versant 30 gr. de sous-acétate dans 1 litre d'eau ordinaire. Parfois on y ajoute 30 gr. d'alcool. L'aspect laiteux de ce mélange tient à ce qu'il se produit une petite quantité de sulfate de plomb par la double décomposition du sous-acétate plombique et du sulfate de chaux qui est contenu dans l'eau commune. L'E. blanche s'emploie exclusivement à l'extérieur, comme siccatif et résolutif, dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, etc. — *E. de Bonferme*, *E. d'Armagnac*, *Essence céphalique*, ou *Teinture aromatique.* On la prépare avec muscade et girofle (de chaque 16 gr.), cannelle et fleurs de grenadier (de chaq. 12 gr.), qu'on pulvérise et qu'on fait digérer pendant huit jours dans 500 gr. d'alcool à 85°. On passe le produit en exprimant fortement et l'on filtre. Cet alcoolé s'emploie comme vulnéraire dans les chutes ou coups sur le crâne, et quelquefois même dans les douleurs de tête chroniques. On en verse une demi-cuillerée dans le creux de la main, et on l'aspire fortement par le nez. — *E. de Botot.* On fait digérer sept à huit jours, dans 875 gr. d'eau-de-vie, 32 gr. d'anis, 8 de girofle, 8 de cannelle et 4 d'essence de menthe; on filtre et l'on aromatise en ajoutant 4 gr. de teinture d'ambre. Cette eau s'emploie à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau pour se rincer la bouche, dont elle entretient la fraîcheur en même temps qu'elle raffermit les gencives. — *E. de boule*, v. FER. — *E. de bouquet* ou *E. de toilette. C'est un mélange d'eau de miel odorante (64 gr.)*, d'alcoolat de girofle (30 gr.), d'alcoolats de lavande, d'acore aromatique, de souchet long (de chaq. 120 gr.), d'eau sans pareille (120 gr.), d'alcoolé de jasmin (36 gr.), d'alcoolé d'iris de Florence (30 gr.) et d'alcoolé de néroli (20 gouttes). Ainsi que son nom l'indique, cette préparation est destinée à la toilette: il suffit d'en verser quelques gouttes dans l'eau dont on fait usage. — *E. des Carmes*, v. *E. de mélisse.* — *E. céleste*, v. COLLYRE. — *E. chalybée*, v. *E. ferrée.* — *E. de chaux.* Elle se prépare en agitant une quantité quelconque de chaux hydratée avec 30 ou 40 fois son poids d'eau; on laisse reposer, on décante, on jette le liquide (*eau de chaux première*), et l'on verse sur la poudre ou hydrate qui reste, 100 fois son poids d'eau de fontaine; on agite de temps en temps le premier jour, on laisse reposer quelques heures, et l'on décante au fur et à mesure des besoins. La liqueur décantée constitue l'*E. de chaux seconde* en usage en médecine. Nous avons indiqué ailleurs les cas où on l'emploie. — *E. chlorée*, v. CHLORE. — *E. de Cologne.* Cet alcoolat, si usité dans la toilette, tire son nom de la ville où il a été inventé au commencement de ce siècle, par le distillateur Jean-Marie Farina. Parmi les nombreuses recettes qu'on en a données, la suivante est une des plus simples. Prenez alcool à 32°, 2 litres; néroli, 24 gouttes; essences de cédrat, d'orange, de citron, de bergamote, de romarin, de chaque 24 gouttes; ajoutez 8 gr. de semences de petit cardamome; et distillez au bain-marie de manière à retirer les trois quarts de l'alcool. On donne parfois le nom d'E. de Cologne à un simple alcoolé qui est plus souvent appelé *E. sans pareille:* On prend 86 gram. d'essence de citron, 80 gr. d'essence de bergamote et autant d'essence de cédrat; on mêle avec 6 litres d'alcool rectifié, et l'on ajoute 250 gr. d'alcoolat de romarin. — *E. de Chine*, v. *E. africaine.* — *Eaux distillées.* Ces eaux, appelées aussi, comme nous l'avons dit, *Hydrolats*, sont extrêmement nombreuses, et portent, en général, le nom des plantes qui ont servi à les préparer: telles sont l'*E. distillée de laitue*, l'*E. dist. de laurier-cerise*, l'*E. dist. de fleur d'oranger*, appelée communément *E. de fleur d'orange.* Celle-ci reçoit dans le commerce différents noms suivant les proportions de fleurs employées et de produit obtenu. On a l'eau *quadruple* quand on retire kilogr. pour kilogr.; l'eau *triple*, lorsqu'on retire 3 kilogr. de produit pour 2 de fleurs; l'eau *double*, en retirant 2 kilogr. pour 1 kilogr.; et l'eau *simple*, lorsqu'on étend la double d'une égale quantité d'eau ordinaire. — *E. divine*, v. COLLYRE. — *E. d'Égypte*, v. *E. africaine.* — *E. ferrée.* Elle s'obtient en jetant une poignée de clous rouillés dans un litre d'eau; on laisse 12 heures en contact et l'on décante. L'*E. chalybée* est une dissolution de 5 centigrammes de sulfate de fer cristallisé dans 1/2 litre d'eau qu'on a privée d'air par l'ébullition. — *E.-forte.* Nom qu'on donne dans le commerce à l'acide azotique. V. AZOTE. — *E. de goudron*, v. TÉRÉBENTHINE. — *E. de Goulard*, v. *E. blanche.* — *E. grecque*, v. *E. africaine.* — *E. hémostatique*, v. HÉMOSTATIQUE. — *E. de Javelle*, v. POTASSE. — *E. iodée*, v. IODE. — *E. de Luce.* On fait une teinture avec alcool à 36°, 4 gram.; huile de succin, 10 centigr.; savon blanc et baume de la Mecque, 5 centigr. de chaque; puis on y ajoute 64 gr. d'ammoniaque liquide. L'E. de Luce est un liquide laiteux, d'odeur forte et de saveur âcre et caustique. On l'administre comme stimulant dans les évanouissements en la faisant aspirer par le nez, et en l'administrant à l'intérieur dans de l'eau sucrée (12 gouttes dans un verre d'eau). On s'en sert aussi pour cautériser les morsures des animaux venimeux. — *E. de mars*, v. FER. — *E. de mélisse.* Cette eau, que l'on appelle également *E. des Carmes*, *E. de mélisse spiritueuse* et *Alcoolat de mélisse composé*, était préparée autrefois par les religieux qui lui ont donné leur nom, et suivant une méthode excessivement compliquée. On l'obtient aujourd'hui d'une manière beaucoup plus simple et sans lui rien enlever de ses qualités, en jetant, dans 4 kilogr. d'alcool à 85°, 750 gr. de mélisse fraîche en fleur, 125 de zeste frais de citron, 60 de cannelle fine, 60 de girofle, 60 de muscades, 60 de coriandre, et 30 de racine d'angélique, le tout divisé convenablement. On laisse macérer pendant quatre jours, et l'on distille de manière à retirer toute la partie spiritueuse. En ajoutant un peu de safran, on obtient l'*E. de mélisse jaune.* L'E. de mélisse s'emploie comme stomachique, tonique et vulnéraire. On l'applique en compresses sur les contusions récentes. A l'intérieur, on l'administre à la dose d'une à deux cuillerées dans une tasse d'eau, contre les flatuosités et les débilités des voies digestives. — *E. de Mettemberg*, v. MERCURE. — *E. de miel odorante* ou *Alcoolat de miel composé.* On distille au bain-marie un mélange de miel, de *coriandre, d'écorces récentes de citron*, de girofle, de muscade, de storax calamite, de benjoin, de vanille, d'eau de rose, d'eau de fleur d'oranger, et d'alcool à 35°. Cette liqueur, dont l'odeur est extrêmement suave, s'emploie pour la toilette. — *Eaux minérales artificielles*, v. MINÉRAL. — *E. de noyaux.* Liqueur de ménage qui se prépare en faisant macérer pendant plusieurs jours de l'alcool ou de l'eau-de-vie sur des noyaux d'abricots, de cerises ou de pêches concassés. On y ajoute ensuite du sucre et quelques aromates (cannelle, girofle, coriandre, etc.). — *E. panée.* Eau dans laquelle on a fait bouillir, pendant un quart d'heure un fragment de pain de froment, afin d'en ôter la crudité et de la rendre plus nourrissante. En se servant d'un croûton grillé, on obtient une boisson plus agréable et légèrement stomachique. — *E. de Perse*, v. *E. africaine.* — *E. de Rabel*, v. SOUFRE. — *E. régale*, v. CHLORE. — *E. de la reine de Hongrie.* Eau de toilette qui est connue, dans les laboratoires, sous le nom d'*Alcoolat de romarin.* Pour la préparer, on prend 1 kilogr. de sommités fleuries et fraîches de romarin, quantité égale d'eau distillée de romarin, et 3 kilogr. d'alcool à 80° centésim.; on fait macérer pendant 4 jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce qu'on ait obtenu 2500 gr. de liqueur. — *E. sans pareille*, v. *E. de Cologne.* — *E. seconde.* Deux produits portent ce nom. L'un est un mélange d'une partie d'acide azotique du commerce avec deux parties d'eau; l'autre est une solution caustique de potasse ou de soude. Celui-ci sert principalement pour nettoyer les peintures à l'huile et les boiseries; on l'appelle souvent *E. seconde des peintres* et *Lessive des savonniers.* Celui-là est surtout employé par les orfévres, les graveurs et les doreurs sur métaux; on lui donne communément le nom d'*E. seconde des graveurs.* — *E. sédative.* C'est une dissolution de 60 gr. de sel de cuisine dans un litre d'eau, à laquelle on ajoute 10 gr. d'alcool camphré et 60 à 80 gr. d'ammoniaque liquide. Elle s'emploie en compresses ou en lotions, pourvu néanmoins que les parties sur lesquelles on veut l'appliquer ne soient pas excoriées. On en fait un grand usage dans les fièvres et les inflammations de toute nature. — *E. de toilette*, v. *E. de bouquet.* — *E. végéto-minérale*, v. *E. blanche.* — *E.-de-vie*, v. ALCOOL. — *E. vulnéraire.* Alcoolat très-vanté qui se prépare en distillant de l'alcool sur des feuilles de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, d'angélique, de fenouil, de rue, de lavande et d'hypericum. On l'emploie, à l'extérieur, en fomentations résolutives, soit pure, soit étendue, dans les cas de contusions, d'entorses, de luxations, etc. On s'en sert aussi quelquefois en gargarismes pour raffermir les gencives.

HIPPIATRIQUE. — Les vétérinaires donnent le nom d'*Eaux aux jambes* à une maladie du cheval qui a son siége au pied et à la partie inférieure de la jambe, et qui présente, comme symptôme caractéristique un suintement séreux à travers les pores de la peau. Cette maladie tient quelquefois à la constitution de l'animal, mais le plus souvent elle est causée par l'humidité et la malpropreté des écuries. Elle s'annonce par le hérissement des poils, et l'engorgement de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané. Ensuite il survient un suintement d'abord séreux et limpide, puis plus épais, âcre, fétide et grisâtre ou verdâtre. Quelquefois l'engorgement devient énorme, se couvre de végétations et finit par amener la désorganisation complète du pied. Lorsque la maladie est récente, on emploie avec succès les émollients, auxquels on fait succéder des lotions de vin chaud. *Quand elle est passée à l'état chronique, on doit* recourir aux applications toniques et astringentes. Enfin, quand elle est constitutionnelle, elle est en général incurable.

ÉBAHIR (s'). v. pron. (lat. *hiare*). S'étonner, être surpris. *Il n'y a point là de quoi s'ébahir.* Famil. = ÉBAHI, IE. part. *J'en restai tout ébahi.*

Syn. — *Ébaubi*, *Stupéfait.* — Ces trois termes marquent les effets différents produits sur nous par la surprise. Nous sommes *ébahis*, lorsqu'elle nous fait tenir la bouche béante, comme il arrive aux enfants et aux badauds; nous sommes *ébaubis*, quand elle nous déconcerte au point de nous faire balbutier; nous sommes *stupéfaits*, lorsqu'elle nous rend immobiles et semble nous ôter l'usage de notre esprit et de nos sens, comme si nous étions stupides. *Ébahi* et *ébaubi* sont du style familier; *stupéfait* appartient au style noble et soutenu.

ÉBAHISSEMENT. s. m. Étonnement, surprise très-grande. *L'éb. fut grand dans l'assistance.* Fam.

ÉBARBER. v. a. Ôter les parties excédantes et superflues de certaines choses. *Éb. des plumes, du papier, des pièces de monnaie.* || T. Grav. Enlever avec un outil ce qui reste au bord de la taille, afin que le trait paraisse net. || * T. Hortic. Enlever les petites branches d'une haie, d'une charmille, etc. = ÉBARBÉ, ÉE. p.

ÉBARBOIR. s. m. Outil qui sert à ébarber.

* **ÉBARBURE.** s. f. T. Gravure. Se dit des Petites lèvres ou barbes que chaque coup de burin forme sur la planche.

ÉBAT. s. m. Passe-temps, divertissement que l'on se donne en sautant, en courant. Fam. et ne s'emploie guère qu'au plur. *Prendre ses ébats.* || * T. Vénerie. *Mener les chiens à l'ébat*, Les promener.

ÉBATTEMENT. s. m. Syn. d'Ébat; ne se dit guère qu'en plaisantant. *S'il veut plaider, je lui en donnerai l'éb.* Vx. || T. Carrossier. *L'éb. d'une voiture*, Le jeu qu'elle a dans ses balancements entre les brancards.

ÉBATTRE (s'). v. pron. Se réjouir, se divertir, *surtout en courant, en sautant. Allez vous éb. dans la prairie.* Fam. = Conj. V. BATTRE.

ÉBAUBI, IE. adj. (latin. *balbus*, bègue). Étonné, stupéfait. *Le voilà tout éb. J'en suis encore tout ébaubie.* Fam. et ne s'emploie qu'en plaisantant.

ÉBAUCHE. s. f. Ouvrage de peinture, de sculpture, de gravure, qui n'est que commencé, mais où les parties principales sont indiquées. *Ce n'est que la première éb. Une grossière éb. La statuaire peut encore moins que la peinture se contenter d'une éb.* || Fig., se dit Des productions de l'esprit qui sont incomplètes, qui n'ont pas reçu leur forme définitive. *Cette tragédie n'est pas achevée, ce n'est qu'une éb. Son poëme est resté à l'état d'éb. Ce n'est encore que l'éb. d'une législation.*

Syn. — *Esquisse.* — L'*esquisse* n'est qu'un modèle plus ou moins court de l'ouvrage qu'on se propose d'exécuter; l'*ébauche* est la première forme donnée à l'ouvrage lui-même. Donnez à l'*esquisse* toute la perfection possible, ce ne sera jamais qu'un modèle; quand au contraire l'*ébauche* a reçu tout ce qu'elle est susceptible de recevoir, l'ouvrage même se trouve fini.

ÉBAUCHER. v. a. T. Peint., Sculpt. et Grav. Commencer un ouvrage, lui donner les premiers traits en indiquant les parties principales. *Éb. une statue, un tableau. Cette gravure n'est qu'ébauchée.* — Par ext., dans quelques métiers, se dit pour Dégrossir. || Fig., s'emploie en parlant Des ouvrages d'esprit. *Éb. un roman, une tragédie. Il n'a fait encore qu'éb. son ouvrage.* — Par anal., *Son éducation était à peine ébauchée. Saint Louis avait ébauché l'organisation d'un régime nouveau.* = ÉBAUCHÉ, ÉE. part.

ÉBAUCHOIR. s. m. Outil de bois ou d'ivoire, dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler. || * T. Techn. Se dit De divers outils qu'on emploie pour dégrossir.

ÉBAUDIR (s'). v. pron. Se réjouir avec vivacité; Témoigner sa joie en *sautant*, en dansant, etc. Vieux, et ne s'emploie qu'en plaisantant.

ÉBAUDISSEMENT. s. m. Action de s'ébaudir. Vx et inusité.

* **ÉBÉNACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, dépourvus de stipules, à fleurs dichlamydées et monopétales, à placentas *axiles ou pariétaux, et à stigmate sessile et rayonné.* — *Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux non lactescents et à bois dense et pesant. Feuilles alternes, entières, coriaces, sans stipules, et articulées avec la tige d'une manière très-peu apparente. Inflorescence axillaire. Fleurs unisexuées par avortement, rarement hermaphrodites; les mâles offrant un ovaire rudimentaire, les femelles quelques étamines stériles. Calice présentant de 3 à 7 divisions, à peu près égales, persistant. Corolle monopétale, hypogyne, régulière, caduque, un peu coriace, ordinairement pubescente en dehors, et glabre en dedans, avec un limbe partagé en 3-7 divisions, imbriquée dans l'estivation. Étamines définies, insérées sur la corolle, ou bien hypogynes, en nombre double de celui des segments de la corolle, quelquefois en nombre quadruple, et alors alternes avec eux, souvent insérées par paires à la base de ces mêmes segments et alors ni opposées ni alternes avec eux; filets simples dans les espèces hermaphrodites, généralement doubles dans les espèces polygames et dioïques: chacune de leurs divisions porte des anthères, mais la branche interne est en général plus petite; anthères fixées par leur base, lancéolées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, quelquefois barbues; pollen sphérique, lisse. Ovaire sessile, dépourvu de disque, pluriloculaire, chaque cellule renfermant 1 ou 2 ovules suspendus à son sommet. Style divisé, rarement simple; stigmate bifide ou simple. Fruit charnu, rond ou ovale, souvent oligosperme par avortement: son péricarpe s'ouvre quelquefois d'une manière régulière. Graines à test membraneux *de la même forme que l'albumen, qui est cartilagineux* et blanc; embryon situé dans l'axe de la graine ou très-peu en dehors, droit, blanc, en général moitié plus long que l'albumen; cotylédons foliacés, à nervures fines, étroitement appliqués l'un contre l'autre, ou quelquefois légèrement séparés ; radicule cylindrique plus ou moins allongée, supère et dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Diospyros Lotus*.— 2. *Maba elliptica* ; 3. Fleur ; 4. *Corolle de fleur mâle coupée* ; 5. Calice et pistil ; 6. Fruit ; 7. Coupe du même ; 8. Coupe verticale d'une graine.]

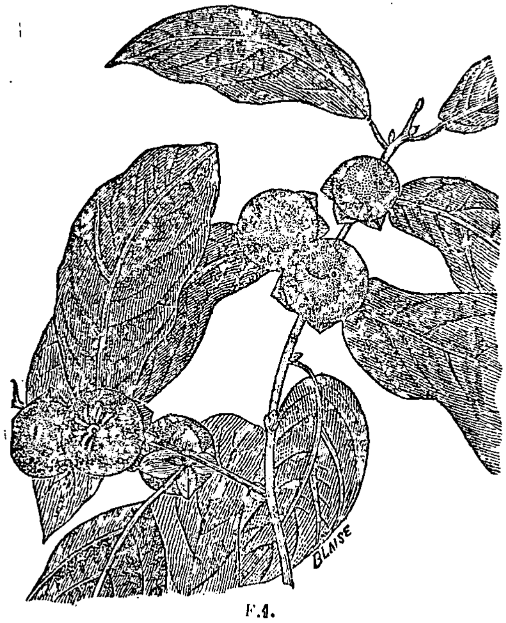

F.1.

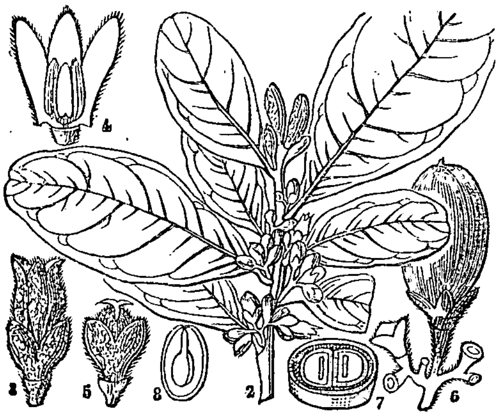

Cette famille renferme 9 genres et environ 160 espèces, qui presque toutes habitent l'Inde et les régions tropicales. En Europe, nous n'avons que le *Diospyros Lotus* ou *Plaqueminier d'Italie*. Dans l'Amérique du Nord, le *Diosp. virginiana* remonte jusqu'à la latitude de New-York. On rencontre aussi quelques Ébénacées au cap de Bonne-Espérance et dans la Nouvelle-Hollande. — A très-peu d'exceptions près, les espèces de cette famille se font remarquer par la dureté de leur bois : telles sont surtout les espèces du g. *Diospyros* ou *Plaqueminier*, et particulièrement les *D. ebenus* (*Ébénies*), *ebenaster*, *melanoxylon*, *Mabolo*, *tomentosa* et *Roylei*. Leur bois, de couleur noire, quelquefois veiné de lignes blanches ou brunes, est extrêmement recherché sous les noms d'*Ébène* et de *Bois de fer*. Le fruit des Plaqueminiers est remarquable par sa saveur acerbe avant d'être arrivé à maturité. Aux États-Unis, on mange, comme chez nous les Nèfles, le fruit du *Plaq. de Virginie*, après l'avoir fait mûrir sur la paille. Celui du *Diospyr. Kaki* nous est quelquefois apporté de Chine à l'état confit. On croit aussi que le fruit appelé *Pomme Kau* par les colons du sud de l'Afrique est produit par une autre espèce du même genre. L'écorce astringente du *Diosp. virginiana* a été employée avec succès aux États-Unis, comme fébrifuge, ainsi que dans le choléra des enfants et dans les *formes les plus graves de la diarrhée du Mississipi. Cet arbre* produit en outre une espèce de gomme. Le fruit du *Diosp. glutinosa*, ou *Embryopteris*, est tellement glutineux, qu'au Bengale on s'en sert pour enduire les bateaux.

ÉBÈNE. s. f. [Plus. botanistes font ce mot masc.] (lat. *ebenus*). Le bois de l'ébénier. *Meuble d'éb. Le véritable bois d'éb. est noir.*—Abusiv., on appelle *Éb. rouge*, le bois de Grenadille, et *Eb. verte*, celui du Bignonia leucoxylon. Quand on dit simplem. *Ébène*, on entend par ce mot l'*Ébène noire*. || Fig., *Des cheveux d'éb.*, Des cheveux très-noirs. Poétiq., on dit aussi *L'éb. de ses cheveux.*

ÉBÉNER. v. a. Donner à des bois la couleur noire de l'ébène. = Ébéné, ée. part. = Conj. V. Allécher.

ÉBÉNIER. s. m. T. Bot. Voy. Ébénacées. — *Faux éb.*, Voy. Légumineuses.

ÉBÉNISTE. s. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication des meubles, et particulièrement des meubles de bois précieux.

ÉBÉNISTERIE. s. f. Le métier, l'art de l'ébéniste. *Travailler en éb.* || Collectiv., Les ouvrages que fait l'ébéniste. *Magasin d'ébénisterie.*

Enc. — Le terme d'*Ébénisterie* s'est d'abord exclusivement appliqué à la fabrication des meubles de luxe, c'est-à-d. faits de bois précieux et particulièrement de bois d'ébène. Aujourd'hui on l'étend à celle de tous les meubles qui servent à orner un appartement, alors même qu'ils sont faits de bois indigènes.

En général, les meubles d'ornement ne se font pas de bois massif, car leur prix serait trop élevé et leur consommation limitée en proportion. L'ébéniste fait d'abord la charpente de ses meubles avec des bois tendres et peu sujets à se fendre ou à se tourmenter, tels que le chêne tendre, le sapin et le tilleul ; puis il applique sur cette charpente un *Placage*, c'est-à-d. un revêtement de plaques minces de bois précieux. Les bois qui peuvent servir à faire ce revêtement sont en nombre presque infini. Mais on emploie le plus généralement, parmi les bois indigènes, les loupes de frêne, d'aune et d'orme, le houx, l'if et le noyer, et, parmi les bois exotiques, l'acajou, le courbaril, le palissandre, l'érable d'Amérique, l'ébène, le bois d'aloès, le bois de rose, le bois satiné, le gaïac, le santal rouge, le santal citrin, etc. Au reste, il est bon de remarquer que les ébénistes les plus distingués ne recherchent pas les bois les plus rares : leur art consiste à obtenir des effets nouveaux avec les bois qui sont entrés dans l'usage habituel.— Les billes de bois d'éb. sont débitées, à l'aide de scies mécaniques circulaires, en plaques ou feuilles tellement minces, qu'on en tire jusqu'à 22 sur une épaisseur de 1 centimètre. Ces feuilles étant absolument semblables, permettent de former des dessins parfaitement symétriques.

L'opération du *Placage*, c.-à-d. l'opération qui consiste à revêtir le bâti des meubles avec les feuilles de bois préparées comme nous venons de le dire, est la partie la plus importante et la plus délicate de l'art de l'éb. Dans un placage bien fait, on ne doit pas apercevoir les joints ou passages d'une pièce à l'autre ; il ne doit rester aucune bulle d'air entre la feuille plaquée et le bois de la charpente, et la première doit porter partout. Pour cela et pour que l'adhérence soit aussi parfaite que possible, il faut que la colle soit uniformément répartie et d'excellente qualité. Afin que les variations de la température ne fassent pas décoller les pièces pendant que la colle sèche, on comprime fortement, ordinairement au moyen de presses à vis, les feuilles contre le bâti. Le placage des pièces courbes offre des difficultés particulières : on l'exécute aujourd'hui à l'aide d'une machine spéciale dite *machine à plaquer*, qui facilite l'enroulement des feuilles, et l'on maintient celles-ci en place à l'aide d'un ruban de fil et d'une forte sangle disposés en hélice et fortement serrés. Enfin, pour les parties plus ou moins irrégulières, on interpose entre le placage et les presses à vis des coussins rembourrés de forme appropriée. Le placage terminé, il reste encore à faire ressortir les veines du bois. L'ébéniste commence par faire disparaître les petites aspérités du bois avec des rabots dont les dentures sont de plus en plus fines : c'est le *Replanissage*. Cela fait, il procède au *Polissage*, en passant sur toutes les parties, d'abord une lame d'acier à tranchant très-doux, appelée *racloir*, et ensuite des fragments de papier de verre, de la pierre ponce, etc. Enfin, on donne aux meubles l'éclat et le brillant que recherche le consommateur au moyen de plusieurs couches de vernis particuliers qu'on étend avec un tampon.

Nous savons avec quelle curiosité les anciens recherchaient les meubles précieux et tenaient à l'élégance de leurs formes. Il est donc certain que l'éb. était pratiquée avec une très-grande habileté chez les Grecs et chez les Romains ; mais la nature même des matériaux a empêché que ces monuments de l'art antique soient parvenus jusqu'à nous. — Chez les modernes, les produits de l'éb. ne commencent à être remarquables qu'à l'époque de la renaissance. Au XVe siècle, l'italien Jean de Vérone imagina de multiplier les nuances du bois par des procédés de coloration artificielle, et exécuta des meubles de marqueterie d'une grande beauté. Ce maître forma une école d'où sortirent deux grands artistes, Philippe Brunelleschi et Benoît de Maiano, dont les élèves introduisirent leur art en France, sous le règne de François Ier. Dès ce moment, l'éb. fut cultivée avec succès chez nous ; néanmoins elle ne prit réellement une extension remarquable qu'à partir du XVIIe siècle, après la création par Colbert d'une fabrique-modèle aux Gobelins. Les meubles de châtaignier ou de chêne, revêtus d'ornements de cuivre, exécutés par And.-Ch. Boule (m. en 1732), ont servi de point de départ et de type à l'une des branches de l'éb. de luxe. Mais bientôt le perfectionnement des procédés de sciage et de placage permit, en diminuant les frais de main-d'œuvre, d'exécuter l'éb. de consommation courante à un prix très-modéré, ce qui donna à cette industrie une extension prodigieuse. Aujourd'hui l'éb. française est véritablement sans rivale. C'est à Paris, et au faubourg Saint-Antoine, que se trouvent les ateliers les plus renommés. Parmi les ébénistes contemporains que l'on s'accorde à placer au premier rang, nous citerons Liénard, Fourdinois, Tahan, Grohé, Vedder, Bellangé et Barbedienne.

ÉBLOUIR. v. a. Frapper les yeux d'un éclat trop vif qu'ils ne peuvent supporter. *Le soleil éblouit la vue, éblouit les yeux, nous éblouit. La blancheur de la neige éblouit. Un éclair m'avait ébloui.* — Fig., *Une beauté qui éblouit*, Une personne d'une grande beauté. || Fig., Frapper, surprendre l'esprit par quelque chose de vif, de brillant, de spécieux. *La multitude se laissera toujours éb. par les apparences. Son éloquence éblouit, mais elle n'entraîne pas.* || Par anal., Séduire, tenter, tromper. *Elle ne se laissa point éb. par les grandeurs.* — *Être ébloui de quelque chose*, signifie quelquefois, En être ridiculement fier, orgueilleux. *Il est ébloui de sa fortune.* = Ébloui, ie. part.

ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. Qui éblouit. Se dit dans les deux premiers sens d'Éblouir. *Éclat éb. Une neige éblouissante. Un teint éb. Beauté éblouissante. Une toilette éblouissante. Un style éb. Des sophismes éblouissants.*

ÉBLOUISSEMENT. s. m. Trouble de la vue, causé par une lumière trop vive, ou par une cause interne, ordinairement une congestion sanguine. *Cette lumière subite me causa un éb. Il est sujet aux éblouissements. Cette affection s'accompagne souvent de vertiges et d'éblouissements.*

* **ÉBORGNAGE.** s. m. T. Horticult. Opération qui consiste à supprimer le bourgeon après la chute des feuilles, et avant que la sève se mette en mouvement.

ÉBORGNER. v. a. Rendre borgne, priver d'un œil. *Une branche d'arbre l'a éborgné à la chasse.* — Fam. et par exagér., *Éb. quelqu'un*, Lui faire grand mal à l'œil. || *T. Hortic. *Éb. un arbre*, Lui faire subir l'opération appelée *Éborgnage*. = s'Éborgner. v. pron. *Il s'est éborgné en tombant.* = Éborgné, ée. part.

* **ÉBOTTER.** v. a. T. Hortic. *Éb. un arbre*, c'est, lorsqu'il est en danger de périr, En ôter toutes les petites branches, et n'y laisser que les plus grosses, taillées fort court.

ÉBOUILLIR. v. n. Diminuer à force de bouillir. Ne s'emploie guère qu'à l'infinit. et au partic. *Ne laissez point tant éb. le pot.* = Ébouilli, ie. part.

ÉBOULEMENT. s. m. Chute d'une chose qui s'éboule, ou État d'une chose éboulée. *L'éb. des terres, d'une muraille, d'une montagne. Être enseveli sous un éboulement.*

ÉBOULER. v. n. (R. *boule*). Tomber en ruine ; se dit Des amas de terre et des constructions qui s'affaissent et tombent. *Le torrent a fait éb. cette butte. Ces terres sont près d'éb.* = s'Ébouler, v. pron. Tomber en s'affaissant. *Le talus s'est éboulé. Cette muraille va s'éb.* = Éboulé, ée. part.

Syn. — *S'écrouler.* — *S'ébouler*, c'est se partager en fragments qui tombent en roulant sur eux-mêmes comme des boules et sans produire beaucoup de bruit ; *s'écrouler*, c'est tomber en se détachant par grandes masses qui roulent avec violence et fracas. Les sables, les talus d'une terre, etc., *s'éboulent* ; les rochers et les grands édifices *s'écroulent*. Celui qui creuse sous terre court risque d'y être enseveli par des *éboulements* ; celui *dont la maison est bâtie sur des fondements peu solides court* risque d'être écrasé par l'*écroulement* de l'édifice.

ÉBOULIS. s. m. Amas de choses éboulées.

ÉBOURGEONNEMENT. s. m. T. Hort. V. Bourgeon.

ÉBOURGEONNER. v. a. T. Hortic. *Éb. un arbre*, Lui faire subir l'opération appelée *Ébourgeonnement*. = Ébourgeonné, ée. part.

* **ÉBOURIFFANT, ANTE.** adj. Extraordinaire, stupéfiant. *Il a eu hier encore un succès éb. Un prospectus éb.* Très-fam. et ne se dit qu'en plaisantant.

ÉBOURIFFÉ, ÉE. adj. (R. *bourre*). Se dit De la chevelure, de la coiffure, lorsqu'elle est en désordre, lorsque les cheveux sont mêlés ensemble. *Avoir les cheveux ébouriffés. Votre coiffure est tout ébouriffée.* — Par extens., se dit Des personnes. *Comme vous voilà ébouriffée.* || Figur. et fam, se dit pour Troublé, agité. *Qu'avez-vous donc? Vous êtes tout éb., vous avez l'air tout ébouriffé.*

* **ÉBOURIFFER.** v. a. Mêler les cheveux, mettre la coiffure en désordre. *Le vent a ébouriffé ses cheveux. Vous allez m'éb.* = Ébouriffé, ée. part.

ÉBOUSINER. v. a. T. Maçonnerie. Ôter le bousin d'une pierre. = Ébousiné, ée. part.

ÉBRANCHEMENT. s. m. Action d'ébrancher, ou Le résultat de cette action.

ÉBRANCHER. v. a. Dépouiller un arbre d'une partie de ses branches, en les coupant ou en les rompant. *Il faut éb. cet arbre.* = Ébranché, ée. part.

ÉBRANLEMENT. s. m. Secousse, action par laquelle une chose est ébranlée. *Après un si grand éb., il était à craindre que ce mur ne tombât. L'éb. du cerveau causé par sa chute lui a affaibli l'esprit.* || Fig., *L'éb. des États, des trônes. L'éb. du crédit. Les révo-*

lutions causent de grands ébranlements dans les fortunes. L'éb. de sa fortune inquiète ses amis.

ÉBRANLER. v. a. Donner des secousses à une chose en sorte qu'elle ne soit plus dans une ferme assiette. *L'explosion de la mine ébranla le bastion. Les vents ont ébranlé cette maison. Ce coup lui a ébranlé le cerveau.* ‖ Fig., *L'empire était ébranlé par cette longue série de désastres. Les guerres civiles ébranlent le fondement des États. Cette révolution ébranla toutes les fortunes. C'est en vain que vous essayez d'éb. le crédit public, les fondements de la religion. Cet échec a ébranlé le ministère.* ‖ En parlant D'une personne, Émouvoir, faire qu'elle soit moins ferme dans ses opinions ou dans ses résolutions. *Vos raisons l'ont fort ébranlé. Les menaces ne sauraient m'éb. Rien ne put éb. son courage, sa constance.* On dit de même, *Éb. la résolution, la confiance, l'espoir, etc., de quelqu'un.* — * Remuer, agiter fortement. *Éb. l'imagination.* = s'ÉBRANLER. v. pron. Être ébranlé. *Les voûtes du temple s'ébranlèrent.* — Fig., *Un empire qui s'ébranle. Une fermeté qui ne s'ébranle jamais.* ‖ T. Guerre. Se mettre en mouvement. *Au point du jour, les troupes commencent à s'éb. Tout étant disposé, l'ennemi s'ébranla sur toute la ligne.* — Commencer à faire quelque mouvement pour se retirer, pour prendre la fuite. *Ce régiment était exposé à un si grand feu, qu'il commençait à s'éb. ; la présence du général le rassura.* = ÉBRANLÉ, ÉE. participe.

ÉBRASEMENT. s. m. T. Archit. Action d'ébraser, ou Le résultat de cette action. *L'éb. d'une porte.*

ÉBRASER. v. a. T. Archit. Élargir en dedans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, suivant un plan oblique. = ÉBRASÉ, ÉE. part. *Porte, fenêtre ébrasée.*

ÉBRÉCHER. v. a. Faire une brèche à un instrument tranchant. *Éb. un rasoir, un couteau, etc.* — *S'éb. une dent*, Se casser une partie d'une dent. ‖ Fig. et fam., Diminuer, affaiblir. *La perte de ce procès a bien ébréché sa fortune. Son crédit est fort ébréché.* = * s'ÉBRÉCHER. v. pron. *Ce couteau s'ébrèche. Sa fortune s'ébrèche tous les jours.* = ÉBRÉCHÉ, ÉE. part. = Conj. V. ALLÉCHER.

ÉBRENER. v. a. (R. *bran*). Nettoyer, enlever les ordures. *Cette nourrice a ébrené son enfant.* = ÉBRENÉ, ÉE. participe.

* **ÉBRIÉTÉ.** s. f. (lat. *ebrietas*). Ivresse; ne s'emploie guère qu'en termes de médecine.

ÉBROUEMENT. s. m. (Onomatopée.) T. Art vétér. Se dit de L'éternument de certains animaux domestiques. ‖ T. Manége. Le ronflement d'un cheval à la vue des objets qui le surprennent ou qui l'effraient.

ÉBROUER. v. a. Laver, passer dans l'eau ; se dit seulement Des toiles, des étoffes. *Éb. une pièce d'étoffe, de toile.* = s'ÉBROUER. v. pron. T. Art vétér. Se dit Des animaux domestiques lorsqu'ils font une espèce d'éternument, comme pour dégager leurs naseaux de ce qui y cause de la gêne, de l'irritation. — T. Man. Se dit aussi D'un cheval qui fait un ronflement à la vue d'un objet qui le surprend ou qui l'effraie. *Les chevaux vifs s'ébrouent facilement.* = ÉBROUÉ, ÉE. part.

ÉBRUITER. v. a. Divulguer, rendre public. *Il ne faut pas éb. cette affaire.* = s'ÉBRUITER. v. pr. Devenir public. *Cette nouvelle commence à s'éb. Prenez garde que cette affaire ne s'ébruite.* = ÉBRUITÉ, ÉE. p.

ÉBUARD. s. m. Coin de bois fort dur, qui sert à fendre des bûches.

ÉBULLITION. s. f. (lat. *ebullitio*). Le mouvement qui se produit dans un liquide soumis à l'action de la chaleur, lorsqu'il passe à l'état de vapeur. ‖ Dans le langage vulg., se dit De certaines éruptions cutanées passagères et apyrétiques.

Enc. — La transformation des liquides en vapeurs, c.-à-d. en fluides élastiques, est désignée sous la dénomination générique de *Vaporisation;* mais on lui donne particulièrement le nom d'*Ébullition*, quand les vapeurs se forment au sein de la masse du liquide, et celui d'*Évaporation*, lorsqu'elles se forment à la surface de ce dernier.

I. *Phénomènes de l'éb.* — Lorsqu'après avoir rempli d'eau un vase de verre, on chauffe celui-ci par sa partie inférieure, on voit bientôt toutes les parties du liquide agitées d'un mouvement tumultueux, résultant de la présence d'une multitude de bulles de vapeur plus ou moins grosses et abondantes, qui se forment sur les parois échauffées du vase, s'élèvent en vertu de leur légèreté et viennent éclater à la surface de l'eau. Pour que ces bulles puissent se former et s'élever ainsi, malgré la pression qu'exerce de toutes parts sur elles la masse du liquide, il faut évidemment que la force de tension de la vapeur qui les remplit soit supérieure à la pression qui environne chacune d'elles. Ainsi, « la première condition de l'éb., dit Pouillet, est que la température soit assez haute pour que la force élastique de la vapeur puisse vaincre toutes les pressions qui se font sentir dans la masse liquide. La seconde condition est que la vapeur trouve à absorber le calorique latent nécessaire à sa formation. De la première condition il résulte que tout ce qui fait varier la pression du liquide ou la tension de la vapeur fait aussi changer le *point d'ébullition*, et il résulte de la seconde que la rapidité de l'éb. dépend uniquement de la quantité de chaleur qui, dans un temps donné, passe des parois du vase à la portion du liquide qui se vaporise. »

II. *Influence de la pression sur le point d'éb.* — Au niveau de la mer, et sous la pression moyenne de 760 millim., l'eau pure bout à 100°. Au sommet du Mont-Blanc, qui a 4775 mèt., et où la pression atmosphérique est réduite à 417 mill., l'eau bout à 84°, car alors, pour que l'eau entre en éb., il suffit que la vapeur formée puisse surmonter une pression de 417 mill. Ainsi donc, avec une table indiquant la tension de la vapeur d'un liquide quelconque, on peut aisément calculer la température de son point d'éb. sous une pression donnée, et réciproquement, on peut faire bouillir un liquide à une température donnée en augmentant ou en diminuant la pression à laquelle il est soumis. Au reste, cette conséquence est facile à démontrer expérimentalement. On met de l'eau à 50° environ dans un vase de verre sous le récipient de la machine pneumatique. Après quelques coups de piston, quand l'éprouvette ne marque plus que 89 mill. de pression, l'eau commence à bouillir avec autant de vivacité que si on la faisait chauffer à l'air libre sur un feu très-ardent. Cette ébull., il est vrai, s'arrête bientôt, parce que la vapeur remplit le récipient et exerce sur le liquide une certaine pression; mais il suffit de donner quelques coups de piston qui évacuent cette vapeur pour voir l'éb. recommencer. Cette démonstration se fait encore d'une manière plus saisissante (Fig. ci-jointe). On prend un ballon à long col A; on le remplit d'eau à moitié; on fait bouillir cette eau pour chasser l'air que contient le ballon, puis on ferme au chalumeau l'extrémité *b* du col. Cela fait, on le place dans la position que représente la figure. Alors l'eau du ballon comprimée par la vapeur qui remplit l'espace non occupé par le liquide, ne donne pas de signe sensible d'éb.; mais si, à l'aide d'une pipette, on verse un peu d'eau froide sur la partie supérieure du ballon, on voit aussitôt l'éb. se manifester avec vivacité. Or, ce phénomène s'explique par la condensation, sous l'influence de l'eau froide, de la vapeur contenue dans le ballon, condensation qui fait cesser la pression exercée sur le liquide. — D'après ce qui précède, il est facile de concevoir que l'éb. ne se produit pas à la même température à tous les lieux de la terre. Ainsi, par ex., à Quito l'eau bout à 90°; or, cette température n'est pas assez élevée pour cuire certaines substances qui exigent une chaleur de 100°. Ce n'est pas tout : la pression atmosphérique variant continuellement dans un même lieu, il s'ensuit que le point d'ébullition y éprouve aussi des variations perpétuelles. A Paris, où les deux extrêmes de la hauteur barométrique sont 719 et 781 mill., les deux extrêmes du point d'éb. sont 99°,5 et 100°,8. — Si la diminution de la pression abaisse le point d'éb. au-dessous de 100°, toute augmentation de cette pression a au contraire pour effet de retarder l'éb., ou, en d'autres termes, d'exiger un accroissement de température pour que l'éb. se produise : ceci est une conséquence évidente de ce que nous venons de dire. Au reste, on le démontre expérimentalement au moyen de la marmite de Papin, dans laquelle on peut porter l'eau à 200° et 300°, et même davantage sans la faire bouillir. V. DIGESTEUR.

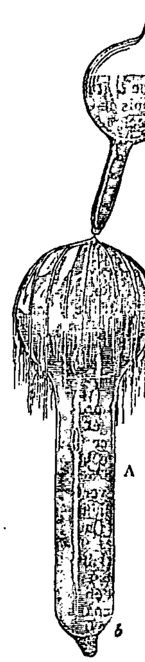

III. *Influence des substances dissoutes dans le liquide sur son point d'éb.* — Le point d'éb. des liquides n'est aucunement changé par les substances qui s'y trouvent simplement suspendues, comme le sont par ex. des parcelles de sable ; mais il en est autrement quand les molécules du corps étranger sont chimiquement combinées avec eux : c'est ainsi que tous les sels solubles retardent l'éb. du liquide dans lequel ils sont dissous. Nous indiquerons ici, d'après les expériences du prof. Legrand, le point d'éb. de l'eau, selon l'espèce de sel dont on l'a préalablement saturée :

Carbonate de soude. . .	104,6	Azotate de soude	121,0
Phosphate de soude. . .	106,5	Carbonate de potasse. .	135,0
Chlorure de potassium .	108,3	Azotate de chaux. . . .	151,0
Chlorure de sodium. . .	108,4	Acétate de potasse . . .	169,0
Tartrate neutre de pot. .	114,6	Chlorure de calcium . .	179,5
Azotate de potasse. . .	115,9	Azotate d'ammoniaque.	180,0

Un savant physicien suédois, Rudberg, a établi par des expériences qui paraissent exactes, que la vapeur qui se dégage d'une dissolution saline bouillante ne prend jamais que la température qu'elle aurait si elle se dégageait de l'eau pure à la même pression. alors même que la température de la dissolution bouillante est supérieure à celle de l'eau également bouillante. — L'élévation du point d'éb. de l'eau par les sels qui y sont dissous résulte évidemment d'une sorte d'attraction qui existe entre les molécules salines et aqueuses. En outre, on peut rattacher à cette attraction cet autre fait, que la force de tension de la vapeur qui se dégage d'une dissolution saline est toujours inférieure, toutes choses étant égales d'ailleurs, à celle de la vapeur produite par l'eau pure. — Lorsqu'un liquide est combiné avec un autre liquide, il y a encore changement dans le point d'éb. Si le liquide ajouté est moins volatil, il retarde l'éb.; il l'accélère dans le cas contraire. C'est ainsi que l'acide sulfurique retarde le point d'éb. de l'eau, tandis que l'alcool l'avance. Quant à la vapeur qui prend alors naissance, elle n'est en général qu'un mélange des vapeurs des deux liquides.

IV. *Influence de la nature des vases sur le point d'éb.* — Gay-Lussac le premier a constaté que l'eau bout un peu plus tôt dans les vases métalliques que dans les vases de verre. En outre, dans ces derniers, l'éb. se fait par soubresauts très-violents. Le même phénomène a été observé dans l'éb. d'autres liquides, et il est aujourd'hui reconnu qu'il se produit avec d'autant plus d'intensité que les molécules du liquide présentent plus de cohésion entre elles, et qu'elles exercent une plus forte action moléculaire sur les parois du vase. Souvent il suffit de jeter un morceau de métal dans un vase de verre pour faire cesser ces soubresauts et rendre l'éb. régulière.

V. *Rapidité de l'éb.* — Nous avons peu de chose à dire de la rapidité de l'éb., car elle dépend uniquement de la quantité de chaleur que reçoit le liquide dans un temps donné. Or, celle-ci à son tour résulte de l'activité du foyer, de la nature et de l'épaisseur des parois de la chaudière, qui conduisent plus ou moins bien le calorique, et enfin de l'étendue de la surface de chauffe, c.-à-d. de l'étendue des parois du vase qui est soumise à l'action directe de la flamme.

VI. Nous terminerons cet article, en donnant le point d'éb. d'un certain nombre de liquides, sous la pression de 0,76.

Cyanogène.	— 18	Benzine.	+ 86
Acide sulfurique . . .	— 10	Essence de térébenthine.	157
Éther chlorhydrique. .	+ 12,5	Phosphore.	290
Éther sulfurique. . . .	37,8	Acide sulfurique	310
Sulfure de carbone. . .	47,0	Huile de lin.	316
Chloroforme.	60,5	Mercure.	350
Alcool	79,7	Soufre.	440

* **ÉBURNATION.** s. f. T. Physiol. Transformation d'un os ou d'un cartilage en une substance analogue à l'ivoire par sa densité et sa consistance.

ÉBURNÉ, ÉE. adj. (latin. *ebur*, ivoire). Qui ressemble à l'ivoire. *Le tissu des exostoses est ordinairement éb. Consistance éburnée.*

ÉCACHER. v. a. Écraser, froisser. *Éc. une noix, un colimaçon en marchant dessus. Il s'est écaché le doigt.* Fam. = ÉCACHÉ, ÉE. part. ‖ Fam., *Nez écaché*, Nez camus et aplati.

ÉCAILLE. s. f. (lat. *squamula*). T. Zool. Se dit des lames ordinairement minces et aplaties qui recouvrent la peau de certains Poissons, et Des plaques de forme très-variable qui garnissent le corps d'un grand nombre de Reptiles, ainsi que de certains Mammifères, les pattes des Oiseaux, les ailes des Lépidoptères, etc. — Par anal., dans le langage ordin., se dit Des valves de certains Mollusques conchifères. *Des écailles d'huîtres.* ‖ T. Bot. On désigne sous ce nom des organes appendiculaires de nature fort diverse, feuilles, bractées, sépales, etc., mais qui ont généralement une forme triangulaire, ovale ou lancéolée, et une consistance sèche et coriace. ‖ T. Pathol. Se dit Des lamelles d'épiderme qui se détachent d'elles-mêmes dans certaines maladies de la peau. — Fig. et fam., *Les écailles lui sont tombées des yeux*, Ses yeux sont dessillés. ‖ Dans les Arts, *Tomber par écailles*, se dit Des couleurs, des vernis, etc., qui, par suite de vétusté, se gercent et se détachent par petites plaques.

Enc. — Dans l'industrie, le nom d'*Écaille* s'applique exclusivement à la substance cornée qui recouvre la carapace des Tortues. La plus estimée est fournie par le Caret, qui vit dans les mers de l'Asie et de l'Amérique. Chaque carapace porte treize grandes plaques et vingt-six plus petites, nommées *Ongions*, que l'on détache à l'aide de la chaleur, le plus souvent en les faisant tremper dans l'eau bouillante. L'éc. est tantôt blonde, tantôt brune et tantôt noire; mais ordinairement ces trois couleurs se trouvent sur le même morceau, qu'elles nuancent d'une manière agréable. Cette matière se travaille, sauf quelques modifications de détail, absolument comme la corne; par conséquent ce que nous avons dit de l'aplatissage, de la soudure et du moulage de celle-ci, s'applique presque entièrement à celle-là. Les objets d'éc. sont souvent enrichis d'incrustations en fil d'or ou de cuivre doré. Pour faire ces ornements, on donne au fil métallique la forme qu'il doit avoir; puis, après l'avoir fixé sur l'objet avec de la gomme adragante, on introduit ce dernier dans le moule où il a été fabriqué, et, au moyen de la pression à chaud, on fait pénétrer les dessins dans l'éc. ramollie. La contraction qu'éprouve la matière animale en ce refroidissant, suffit pour fixer très-solidement les lamelles ou les fils métalliques. — L'espèce d'éc. appelée improprement *Éc. fondue*, se fait avec les rognures et fragments qu'on ne peut employer autrement. On les râpe, on les humecte, et on les introduit dans un moule cylindrique où l'action de la chaleur combinée avec une pression énergique les fait prendre en une masse compacte, qui se travaille ensuite comme l'éc. ordinaire. Mais cette sorte d'éc. n'a pas la transparence de la précédente; en outre, elle est extrêmement fragile. — Enfin, l'éc. vraie étant d'un prix assez élevé, on a cherché, dans ces derniers temps, à la remplacer par une variété de caoutchouc durci, qui est beaucoup plus économique. Le produit nouveau a reçu le nom d'*Éc. artificielle*.

ÉCAILLER. v. a. *Éc. un poisson*, En ôter les écailles. = s'Écailler. v. pron. Se dit De tout ce qui se lève, se détache par plaques minces, par écailles. *Cet enduit s'écaille. Ce tableau commence déjà à s'éc. Une peau qui s'écaille.* = Écaillé, ée. part. *Une carpe écaillée.* ‖ Adject., se dit quelquefois pour Écailleux, garni d'écailles. *Animaux écaillés.*

ÉCAILLER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend et qui ouvre des huîtres.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. Qui se lève, qui se détache par plaques minces, par écailles. *Peau dure et écailleuse. Ardoise écailleuse.* ‖ T. Hist. nat. Qui est couvert, garni, formé d'écailles, ou en forme d'écailles. *La queue du rat est écailleuse. Le bulbe du lis est écailleux.*

ÉCALE. s. f. Enveloppe extérieure qui renferme la coque dure de certains fruits. *Éc. de noix.* — Se dit aussi Des coquilles d'œufs et De la peau des pois qui se lève quand ils cuisent.

ÉCALER. v. a. *Éc. des noix*, En ôter l'écale. = s'Écaler. v. pron. *Les pois s'écalent quand ils ont bouilli*, Ils se séparent de l'écale, etc. = Écalé, ée. p.

ÉCARBOUILLER. v. a. Écacher, écraser. *Il lui a écarbouillé la figure.* = s'Écarbouiller. *Sa cervelle s'est écarbouillée.* Pop. = Écarbouillé, ée. part.

ÉCARLATE. s. f. (ital. *scarlatto*). Couleur rouge et fort vive. *Teint en éc. Une belle éc. Rouge comme l'éc., comme de l'éc.* — Par ext., L'étoffe même teinte de cette couleur. *Manteau d'éc. J'ai acheté vingt aunes d'éc.* — * T. Comm. *Graine d'éc.*, V. Chêne. — Figur. et familièr., *Avoir les yeux bordés d'éc.*, Avoir le bord des paupières très-rouge. = Écarlate. adj. 2 g. *Du drap éc. Elle avait une robe éc.*

ÉCARQUILLEMENT. s. m. Action d'écarquiller. *L'éc. des jambes.* Fam.

ÉCARQUILLER. v. a. Écarter, ouvrir; ne se dit que dans ces phrases du style fam., *Éc. les jambes; Éc. les yeux.* = Écarquillé, ée. part.

ÉCART. s. m. Action de s'écarter. *En faisant un éc., j'évitai le coup qui m'était porté. Son cheval eut peur, fit un éc. et le renversa dans le fossé.* — T. Danse. *Faire un éc.*, Porter le pied de côté. ‖ Fig., Action de s'écarter mal à propos du sujet que l'on traite. *Faire un éc. dans un discours.* — Dans une signif. plus générale, Action de s'écarter de ce qui est raisonnable, de ce que nous prescrivent la morale, les bienséances, etc. *Les écarts de l'imagination. Les écarts du génie. Les écarts de la jeunesse. Se livrer à des écarts. Être sujet à des écarts, à faire des écarts. Entraîner dans des écarts.* ‖ T. Jeu. Les cartes qui ont été écartées. *Voici mon éc. Vous ne devez pas regarder mon éc.* ‖ * T. Blas. Syn. de *Quartier*. = A l'Écart. loc. adv. En un lieu détourné, écarté. *Les voleurs le trouvèrent à l'éc. et le dépouillèrent. Prendre quelqu'un à l'éc.* ‖ A part. *Tirer quelqu'un à l'éc. Se mettre, se tenir, demeurer à l'éc.* — *Mettre à l'éc.*, Réserver; et Fig., Faire abstraction. *J'ai mis à l'éc. une partie de mon capital. Mettons cette considération à l'éc. Mettons nos intérêts à l'éc.* — Figur., *Laisser* ou *mettre quelqu'un à l'éc.*, Le laisser de côté. *Il n'a pas été compris dans la promotion, on l'a mis à l'éc.*

Enc. — Les vétérinaires appellent *Écart* tout effort violent exercé sur le bras du cheval ou de quelque autre animal domestique, et tendant à éloigner ce membre de la poitrine. Cet effort a pour résultat de donner aux muscles qui joignent le bras au thorax une extension plus ou moins considérable, qui peut aller jusqu'à la rupture. Quand la lésion est très-légère, on l'appelle *Faux écart*, tandis qu'on lui applique le nom d'*Entr'ouverture*, lorsqu'elle est portée au plus haut degré. On vient ordinairement à bout de la guérir par le repos, la saignée et l'application de topiques résolutifs.

ÉCARTÉ. s. m. Sorte de jeu de cartes qui se joue à deux, et dans lequel on écarte des cartes. *Jouer à l'éc. Faire une partie d'éc. Il est à la table d'éc.*

ÉCARTÈLEMENT. s. m.

Enc. — On nomme ainsi un supplice abominable qui consiste à attacher un cheval à chaque pied et à chaque bras du patient, puis à faire tirer les quatre chevaux dans des sens opposés, jusqu'à ce que les membres soient détachés du tronc. Le plus ancien exemple de ce supplice que nous trouvions dans l'histoire est celui de Metius Suffetius, dictateur d'Albe, que Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, fit écarteler pour le punir de sa trahison. En France, on ne condamnait guère à ce supplice que les criminels de lèse-majesté. Le dernier criminel qui l'ait subi chez nous fut Damiens qui avait tenté d'assassiner Louis XV (1757). Le Code pénal de 1791 a fait disparaître de nos lois ce monument de barbarie. — Chez les anciens, le supplice de l'éc. se pratiquait quelquefois autrement. On attachait les jambes du condamné à deux arbres opposés que l'on courbait violemment, et ces arbres, en se relevant, déchiraient le corps du patient.

ÉCARTELER. v. a. Mettre en quatre quartiers. ‖ T. Blas. V. Écu. = Écartelé, ée. p. = Conj. V. Geler.

ÉCARTELURE. s. f. T. Blas. Voy. Écu.

ÉCARTEMENT. s. m. Action d'écarter, de s'écarter, ou Le résultat de cette action. *L'éc. des jambes. L'éc. de deux lignes.* ‖ La séparation, la disjonction de choses qui doivent être jointes. *Il y a eu de l'éc. dans cette cloison.*

ÉCARTER. v. a. Éloigner l'une de l'autre des choses qui sont jointes ou rapprochées. *Éc. les jambes. Éc. les lèvres d'une plaie. Écartez cet enfant de la cheminée.* — Se dit aussi Des choses qui gênent, qui empêchent le passage, la vue. *Éc. les branches qui empêchent de passer. Ec. un rideau. J'écartai les cheveux qui lui couvraient le visage.* ‖ Disperser. *Éc. les ennemis. La tempête écarta nos vaisseaux. Le vent a écarté les nuages Éc. la foule.* On dit aussi, avec ellipse du pronom personnel, *Faire éc. la foule.* — *Ce fusil écarte le plomb*, ou simpl., *Ce fusil écarte*, Il éparpille trop le plomb. ‖ Détourner. *Éc. quelqu'un de son chemin. Il écarta le coup avec son bâton.* ‖ Figur., Éloigner, détourner. *On avait cherché à éc. de lui tous ses amis. Il a écarté tous ceux qui lui nuisaient. Sa jeunesse l'écartait encore des hautes dignités. Éc. les mauvaises pensées. Éc. les soupçons. Sa demande en justice fut écartée par une fin de non-recevoir.* ‖ A certains Jeux de cartes, Mettre à part des cartes dont on ne veut point se servir. *Vous ne pouvez éc. que trois cartes.* = s'Écarter. v. pr. Se dit dans les sens ci-dessus, tant au prop. qu'au fig. *Deux lignes qui vont en s'écartant. Écartez-vous du feu. Tous ses amis s'étaient écartés de lui. La foule s'écarta pour le laisser passer. S'éc. de son chemin, de sa route. Vous vous écarteriez trop si vous preniez ce chemin-là. S'éc. du but. S'éc. de son devoir. S'éc. du respect qu'on doit à quelqu'un. S'éc. de son sujet dans un discours. La nature ne s'écarte jamais des lois qu'elle s'est prescrites.* — Famil., *Ne vous écartez pas*, Restez ici près. = Écarté, ée. part.

Syn. — *Éloigner, Mettre à l'écart.* — *Éloigner* est plus fort qu'*écarter*. Un prince doit *éloigner* de lui les traîtres, et en *écarter* les flatteurs. *Écarter* est plus fort que *mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours; on *met à l'écart* ce qu'on veut ou ce qu'on peut reprendre ensuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, et *mettre à l'écart* tout sentiment personnel.

ÉCARTILLEMENT et ÉCARTILLER. Voy. Écarquillement et Écarquiller.

* **ECBALIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

ECCE HOMO. s. m. [On pron. *Exé.*] Mots latins qui signifient *Voilà l'homme*, et que prononça Ponce-Pilate, lorsqu'après avoir fait flageller Jésus, il le présenta aux Juifs couronné d'épines. Cette expression s'emploie aujourd'hui pour désigner un Tableau ou une statue représentant le Christ couronné d'épines. ‖ Fig. et fam., on dit D'un homme pâle et fort maigre, *C'est un ecce homo.*

ECCHYMOSE. s. f. [On pron. *Ékymose.*] (gr. ἐκ, hors de; χύμος, suc). T. Méd. V. Contusion.

ECCLÉSIASTE. s. m. Voy. Bible.

ECCLÉSIASTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐκκλησία, église). Qui appartient à l'Église, au clergé, ou qui concerne l'Église, le clergé. *L'ordre ec. Dignités, fonctions ecclésiastiques. Censures ecclésiastiques. Biens ecclésiastiques. Auteur ec. Histoire ec.*

ECCLÉSIASTIQUE. s. m. Se dit d'un Homme attaché à l'Église, et particulièrement de celui qui est dans les ordres. *Un jeune ec. C'est un ec. fort charitable.* ‖ Titre de l'un des livres canoniques de l'Ancien Testament. Voy. Bible.

Enc. — L'Église catholique tout entière est partagée en circonscriptions territoriales afin de déterminer d'une manière précise l'étendue de la juridiction de chacun des membres de la hiérarchie ecclésiastique. La création de circonscriptions de ce genre n'est pas d'une nécessité moins absolue pour le gouvernement spirituel de l'Église qu'elle ne l'est pour le gouvernement temporel des États. Aussi voyons-nous cette institution établie dès l'origine de l'Église, c.-à-d. dès le temps même des apôtres. Dans les premiers siècles, le partage des diocèses et des provinces ecclésiastiques fut établi conformément à la division et à l'étendue des provinces de l'empire romain et à la juridiction du magistrat des villes principales. Quoique des circonstances particulières et locales aient en beaucoup d'endroits donné lieu à un arrangement différent, il est à remarquer que, dans la plupart des pays, les circonscriptions ecclésiastiques coïncident assez exactement avec les divisions politiques et administratives. Mais il faut se garder de conclure de ce fait que la détermination des territoires ecclésiastiques puisse, en aucune façon, appartenir au pouvoir temporel: c'est d'ailleurs ce que nous avons déjà démontré en parlant de la Constitution civile du clergé.

En 1789, la France, abstraction faite d'Avignon et du comtat Venaissin, qui appartenaient au pape, comptait 135 diocèses, savoir: 18 archevêchés ou provinces ecclésiastiques, 106 évêchés dépendant de ces archevêchés, et 11 relevant d'archevêchés étrangers. Aujourd'hui notre territoire continental et nos colonies forment 88 diocèses, dont 17 archevêchés et 71 évêchés. Le tableau qui suit indique les titres de chacun de ces diocèses, ainsi que sa circonscription. Le nom de chaque archevêché est suivi de celui de ses évêchés suffragants.

Aix, Arles et Embrun, Bouches-du-Rhône, moins l'arrondissement de Marseille; *Marseille*, l'arrondissement de ce nom; *Fréjus*, Var; *Digne*, Basses-Alpes; *Gap*, Hautes-Alpes; *Nice*, Alpes-Maritimes; *Ajaccio*, Corse. — Alby, Tarn; *Rhodez*, Avéyron; *Cahors*, Lot; *Mende*, Lozère; *Perpignan*, Pyrénées-Orientales. — Auch, Gers; *Aire*, Landes; *Tarbes*, Hautes-Pyrénées; *Bayonne*, Basses-Pyrénées. — Avignon, Vaucluse; *Nîmes*, Gard; *Valence*, Drôme; *Viviers*, Ardèche; *Montpellier*, Hérault, — Besançon, Doubs, Haute-Saône; *Strasbourg*, Haut et Bas-Rhin; *Metz*, Moselle; *Verdun*, Meuse; *Belley*, Ain; *Saint-Dié*, Vosges; *Nancy*, Meurthe. — Bordeaux, Gironde; *Agen*, Lot-et-Garonne; *Angoulême*, Charente; *Poitiers*, Vienne et Deux-Sèvres; *Périgueux*, Dordogne; *la Rochelle*, Charente-Inférieure; *Luçon*, Vendée. — Bourges, Cher, Indre; *Clermont-Ferrand*, Puy-de-Dôme; *Limoges*, Haute-Vienne, Creuse; *le Puy*, Haute-Loire; *Tulle*, Corrèze; *Saint-Flour*, Cantal. — Cambrai, Nord; *Arras*, Pas-de-Calais. — Chambéry, Savoie; *Annecy*, Haute-Savoie. — Lyon et Vienne, Rhône et Loire; *Autun*, Saône-et-Loire; *Langres*, Haute-Marne; *Dijon*, Côte-d'Or; *Saint Claude*, Jura; *Grenoble*, Isère. — Paris, Seine; *Chartres*, Eure-et-Loir; *Meaux*, Seine-et-Marne; *Orléans*, Loiret; *Blois*, Loir-et-Cher; *Versailles*, Seine-et-Oise. — Reims, Marne (arrondissement de Reims) et Ardennes; *Châlons*, Marne (moins l'arrondissement de Reims); *Soissons*, Aisne; *Beauvais*, Oise; *Amiens*, Somme. — Rennes, Ille-et-Vilaine; *Quimper*, Finistère; *Vannes*, Morbihan; *Saint-Brieuc*, Côtes-du-Nord. — Rouen, Seine-Inférieure; *Bayeux*, Calvados; *Évreux*, Eure; *Séez*, Orne; *Coutances*, Manche. — Sens et Auxerre, Yonne; *Troyes*, Aube; *Nevers*, Nièvre; *Moulins*, Allier. — Toulouse et Narbonne, Haute-Garonne; *Montauban*, Tarn-et-Garonne; *Pamiers*, Ariége; *Carcassonne*, Aude. — Tours, Indre-et-Loire; *le Mans*, Sarthe; *Laval*, Mayenne; *Angers*, Maine-et-Loire; *Nantes*, Loire-Inférieure. — Les évêchés de la *Basse-Terre*, Guadeloupe, de *Saint Pierre*, Martinique, et de *Saint-Denis*, Ile de la Réunion, dépendent de l'archevêché de Bordeaux. Enfin, l'évêché établi à *Alger* depuis la conquête de l'Afrique septentrionale dépend de l'archevêché d'Aix.

ECCLÉSIASTIQUEMENT. adv. En ecclésiastique.

ECCOPROTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐκ, hors de; κόπρος, excrément). T. Méd. Syn. de *Laxatif*.

ÉCERVELÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit léger, évaporé, qui est sans jugement. *Tête écervelée. Ce jeune homme est encore bien éc.* ‖ Substantiv., *Agir en éc. C'est une petite écervelée.*

ÉCHAFAUD. s. m. (ital. *catafalco*).

Enc. — On appelle *Échafauds* ou *Échafaudages* des constructions provisoires en bois de charpente dont on se sert pour faciliter l'exécution ou la réparation des édifices. Ils servent à élever les ouvriers, les matériaux, les outils et les machines. On distingue les échafaudages *simples* et les échafaudages d'*assemblages*. Les premiers consistent quelquefois en simples chevalets sur lesquels on pose des planches; mais le plus souvent ils se composent de grandes perches verticales, appelées *Écoperches*, *Tendières* ou *Échasses*, qu'on plante parallèlement à 1 mèt. ou 1 mèt. 50 du mur en construction, en laissant entre elles un espace de 2 à 3 mèt. On consolide leur pied en l'enfonçant dans le sol ou en l'entourant d'un empâtement de maçonnerie légère. Ces perches sont ensuite reliées entre elles par des traverses horizontales attachées avec des cordes. En même temps qu'elles empêchent le mouvement du système, ces traverses servent à supporter d'autres pièces transversales, nommées *Boulins*, sur lesquelles on établit le plancher, et dont une extrémité est solidement attachée aux écoperches, tandis que l'autre est fixée dans le mur qui s'élève. Les échafaudages se construisent par étages à mesure que la maçonnerie gagne en hauteur. — Les échafauds d'*assemblages* ne sont employés que pour la construction des grands édifices. En raison même de leur destination et des poids énormes qu'ils doivent supporter, on les établit toujours avec la plus grande solidité, et on les compose de pièces d'assez fort équarrissage, assemblées, boulonnées et consolidées avec le plus grand soin. Cependant on cherche, autant que possible, à diminuer le nombre des pièces dont ils sont formés, parce que l'excès dans ce sens est toujours nuisible à la libre exécution des travaux.

On appelle encore *Éch. volant* ou simplement *Volant*, un système de charpente dont se servent les peintres, les sculpteurs et les badigeonneurs pour travailler à la façade des édifices. Cet échafaud consiste le plus souvent en une sorte d'échelle munie d'une rampe de sûreté et recouverte de planches, qui est tantôt portée par des pièces de bois ou des barres de fer fixées dans la maçonnerie, tantôt suspendue à la toiture par une corde passant dans la gorge d'une poulie. Dans ce dernier cas, elle peut être facilement abaissée ou élevée, soit par les ouvriers eux-mêmes qu'elle supporte, soit par d'autres ouvriers placés sur le sol. Dans ces derniers temps, on a imaginé une disposition nouvelle qui, pour certains travaux, est de beaucoup préférable aux anciennes et surtout à la corde à nœuds, généralement employée par les badigeonneurs. Le nouvel appareil consiste en une traverse placée horizontalement le long d'un édifice, et solidement maintenue dans sa position au moyen de vis de pression installées entre les pieds-droits des croisées. Un montant perpendiculaire se meut, à l'aide de roulettes à poulies, sur cette traverse, et porte un siége ou balcon pouvant contenir une ou deux personnes. L'ouvrier se trouve ainsi entièrement maître de ses mouvements, et il lui est facile de changer de place, verticalement en élevant son siége le long du montant, et horizontalement en faisant marcher ce dernier sur la traverse.— Dans les chantiers maritimes, on applique encore la dénomination d'*Échafaud* à un assemblage de planches que l'on suspend aux flancs des navires à calfater, et sur lequel se placent les ouvriers chargés de cette opération.

Les pêcheurs de Terre-Neuve donnent le nom d'*Éch.* aux espèces de plates-formes faites de planches sur lesquelles ils étendent et font sécher la morue avant de l'embarquer.

Enfin, on appelle encore *Éch.* la plate-forme qu'on dresse pour l'exposition ou l'exécution des criminels. Par métonymie, *Éch.* s'emploie aussi pour signifier la peine capitale. C'est ainsi que l'on dit que l'*éch. politique* a été aboli, pour faire entendre que la peine de mort n'est plus infligée aux individus coupables de crimes purement politiques.

ÉCHAFAUDAGE. s. m. Action d'établir des échafauds pour bâtir, pour peindre ou pour faire quelque chose d'analogue; ou L'assemblage de ces échafauds. *Il en a coûté beaucoup pour l'éc. Voilà un éc. bien mal dressé.* ‖ Figur., Assemblage de preuves, de raisonnements inutiles ou qui ne prouvent rien. *Tout ce bel éc. d'arguments s'écroule devant les faits.*

ÉCHAFAUDER. v. n. Dresser des échafauds; ne se dit que De ce qui regarde la construction ou la décoration des bâtiments. *Il faudra éc. pour terminer ce mur.*=s'ÉCHAFAUDER. v. pron. Fig. et fam., sign., Faire de grands préparatifs pour peu de chose. *Ces charlatans furent longs à s'éc.* = ÉCHAFAUDÉ, ÉE. part.

ÉCHALAS. s. m. (ital. *scalaccia*, dérivé de *scala*, échelle). Perche longue de 1 mètre et demi à 2 mètres, que l'on fiche en terre pour soutenir un cep de vigne, un jeune arbre, un arbuste. *Éc. de vigne. Une botte d'éc. Planter, arracher des éc.*— Fam., *Se tenir droit comme un éc.*, Affecter de se tenir très-droit. ‖ Fig. et fam., on dit D'une personne grande, maigre et sèche, *C'est un éc., un grand éc.*

ÉCHALASSEMENT. s. m. Action d'échalasser.

ÉCHALASSER. v. a. *Éc. une vigne,* La garnir d'échalas. = ÉCHALASSÉ, ÉE. part.

ÉCHALIER. s. m. Clôture d'un champ faite avec des branches d'arbres, pour en fermer l'entrée aux bestiaux.

ÉCHALOTE. s. f. T. Bot. Voy. AIL.

ÉCHAMPIR. v. a. Voy. RÉCHAMPIR.

ÉCHANCRER. v. a. Tailler, évider, couper en forme de croissant, de segment de cercle; se dit Des étoffes, de la toile, du cuir, du bois, etc. *Éch. le collet d'un manteau, une housse de cheval, une table.* = ÉCHANCRÉ, ÉE. part. ‖ T. Bot. S'emploie adject., en parlant Des parties dont les bords sont découpés en forme de croissant ou de sinus arrondi et peu profond. —*Émarginé, ée,* se dit aussi dans le même sens.

ÉCHANCRURE. s. f. Coupure faite en dedans en forme de croissant, de segment de cercle. *Il faut un peu plus d'é. à cette manche. Les bassins de barbier ont une é. qui s'appelle aussi* gorge. ‖ Dans les Sciences naturelles, se dit de Toute entaille naturelle en forme d'échancrure. *Ces feuilles ont une é. à leur sommet. L'é. d'un os. La côte présente une é. profonde.*

ÉCHANGE. s. m. Acte par lequel on transfère à quelqu'un la propriété d'une chose, et l'on acquiert comme équivalent la propriété d'une autre chose. V. DROIT. — T. Guerre. *É. des prisonniers*, Remise réciproque des prisonniers faits de part et d'autre. ‖ Fig., se dit, dans le langage diplomatique, Des notes, des pièces, etc., qu'on se communique, des courriers qu'on s'envoie réciproquement. *Les plénipotentiaires ont fait l'é. de leurs pouvoirs. Il y a un é. continuel de courriers et de notes entre les deux cabinets.*—Dans le langage ordinaire, on dit de même, *Un é. de bons offices, de compliments, de civilités, d'injures*, etc.

Enc. — ÉCONOMIE POLIT. — L'*Échange* est le phénomène le plus universel de l'économie politique; il intervient dans toutes les phases de la production et de la distribution des produits jusqu'au moment où ces derniers arrivent entre les mains du consommateur improductif, ou mieux du consommateur définitif. On peut même dire, avec Bastiat, qu'il est l'économie politique, qu'il est la société tout entière, car il est impossible de concevoir la société sans l'éch., ou l'éch. sans la société. Il est donc du plus haut intérêt de se faire une idée exacte et précise d'un phénomène d'une pareille importance.

I. *Formes de l'éch.* — L'éch. se distingue en éch. *direct* ou *simple*, autrement appelé *Troc*, et en éch. *indirect* ou *composé.* Supposons deux sauvages dont l'un a un arc et l'autre un filet : le premier veut se livrer à la chasse, et le second à la pêche; ils conviennent de se faire une cession réciproque, celui-ci de son arc, celui-là de son filet, et l'éch. s'accomplit : voilà le *troc.* Mais cette forme de l'éch. ne se pratique que dans l'enfance des sociétés. Dans les pays civilisés, elle ne se rencontre que par exception et, dans une foule de cas, elle serait, pour ainsi dire, impossible. Un cordonnier, par ex., qui n'a que des souliers, ne peut guère payer son boulanger, son chapelier, son tailleur, etc., avec cette sorte de marchandise. Admettez que ses fournisseurs veuillent se prêter quelquefois à ce troc, ils ne tardent pas à être pourvus de souliers. Pour obvier à cet inconvénient, chez les peuples qui commencent à se civiliser, on fait choix d'une marchandise particulière, en général de l'or et de l'argent, qui, sous le nom de *monnaie*, sert d'intermédiaire aux échanges. Dans ce cas, pour reprendre notre ex., le cordonnier donne d'abord des **souliers** *contre* de la **monnaie**, ensuite de la **monnaie** *contre* un **chapeau;** ce qui équivaut à ceci : des **souliers** *contre* un **chapeau.** La monnaie, l'or et l'argent, disparaissent en dernière analyse, après avoir fait fonction de moyen d'éch., d'instrument de circulation; mais leur intervention ne change rien à la nature du phénomène. En effet, le cordonnier *vend* des souliers et *achète* de la monnaie, puis il *vend* cette monnaie pour *acheter* un chapeau; par abréviation, on dit simplement qu'il *vend* ses souliers et *achète* un chapeau. La *vente* et l'*achat* du langage usuel constituent donc un éch. complet : la *vente* est l'éch. d'un produit contre le produit appelé monnaie, et l'*achat* est l'éch. de la monnaie contre un produit. Ainsi, selon la juste expression de J.-B. Say, l'éch. qui s'accomplit dans ce cas est un *troc* à deux facteurs, dont l'un s'appelle *vente* et l'autre *achat*, facteurs dont la réunion est indispensable pour constituer un troc complet.

II. *Principe de l'éch.* — C'est l'idée de l'utile qui fait l'objet particulier de l'économie politique; c'est le principe de l'intérêt qui est le mobile des phénomènes que cette science étudie. Nulle part ce principe n'est plus évident que dans le fait de l'éch. Toutes les fois que deux individus font un troc, il est certain que chacun d'eux n'y consent que parce qu'il y trouve un avantage : « Par cela seul qu'un éch. s'accomplit, dit Condillac, il doit y avoir nécessairement profit pour les deux parties contractantes, sans quoi il ne se ferait pas. Donc, chaque éch. renferme deux gains pour l'humanité. » Cette proposition, bien que vraie, donne de l'éch. une idée trop étroite. En effet, elle ne nous fait pas connaître en quoi consiste cet avantage : or, c'est ce qu'il importe surtout de savoir. L'avantage, dit le vulgaire, c'est que l'on donne ce qu'on a de trop pour recevoir ce dont on manque : l'éch. est le troc du superflu contre le nécessaire. Outre que cette assertion, comme le fait justement observer Bastiat, est contraire aux faits qui se passent sous nos yeux, car qui osera dire que le paysan, en cédant le blé qu'il a cultivé et dont il ne mangera jamais, donne son superflu? elle ne nous donne point l'explication demandée. Les chapeaux que ce chapelier a dans sa boutique ne sont point pour lui du superflu; et si l'on veut donner ce nom à sa marchandise, c'est précisément l'origine de ce superflu qu'il s'agit de rechercher.

L'éch. est le résultat de deux autres phénomènes économiques, la coopération ou la combinaison des efforts, et la division du travail ou la séparation des occupations. Ces trois grands faits de l'ordre économique ont apparu le jour où un homme a dit à un autre : « Fais ceci, tandis que moi je ferai cela, et nous échangerons. » Cette idée si simple devait être pour la société le point de départ d'un progrès illimité, non-seulement au point de vue du bien-être matériel, mais encore au point de vue du perfectionnement moral et intellectuel des hommes.

III. *Utilité de l'éch.* — Ce n'est pas ici le lieu de parler de la division du travail et des merveilles véritablement inouïes qu'elle a enfantées. Il nous suffira de dire que ces résultats n'auraient pu se produire sans l'éch., de même que l'éch. ne saurait exister sans la division du travail. Ces deux phénomènes sont inséparables dans le développement économique. Nés en même temps, tous deux ont parcouru absolument les mêmes phases. Plus le travail se divise, plus les hommes réunissent leurs efforts dans le but commun de la production (car la division du travail implique nécessairement la coopération), plus les échanges se multiplient. Et réciproquement, tout ce qui tend à favoriser les échanges, comme l'amélioration des voies de communication, le développement des institutions de crédit, et surtout la liberté commerciale, tend à augmenter la division du travail et la production. L'éch. est en réalité le pivot autour duquel s'opère toute l'évolution économique. Si les hommes font un meilleur emploi de leurs forces, de leurs facultés intellectuelles, de leurs capitaux, ainsi que des agents naturels, c'est parce qu'ils peuvent échanger entre eux leurs produits. Si les peuples civilisés font sans cesse de nouveaux progrès dans la voie de la richesse et du bien-être, c'est que tous les jours ils multiplient leurs échanges et augmentent la sphère de leurs relations commerciales. Que l'on compare l'état de misère inconcevable où végètent les rares sauvages de l'Australie, avec celui des nations les plus peuplées et les plus riches de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, qui ne font, pour ainsi dire, qu'une seule et immense société dont les membres échangent chaque jour entre eux une masse incalculable de produits, et l'on se convaincra bientôt que l'éch. est réellement le levier le plus puissant de la civilisation matérielle. Bien plus, que l'on considère isolément les individus qui forment cette société, et l'on se convaincra encore que chacun d'eux, même celui qui se trouve placé dans les conditions les plus obscures, peut, grâce à l'éch., se donner une multitude de satisfactions qui seraient inaccessibles à l'homme isolé, et par conséquent condamné à pourvoir par lui-même à ses besoins les plus impérieux.

« Prenons, dit Bastiat, un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par ex., et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente. Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires; il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail? D'abord, tous les jours en se levant, il s'habille et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés dans des villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc. Ensuite, il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre, aient été convertis par le travail en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres, du poids d'une chute d'eau, etc.; toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non-seulement dans l'espace, mais dans le temps. Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles. Il enverra son fils à l'école pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée. Il sort, il trouve une rue pavée et éclairée. On lui conteste une propriété : il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence; toutes choses qui supposent encore des connaissances acquises, par conséquent, des lumières et des moyens d'existence. Il va à l'église : elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme; et, pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps. Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc. Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion véritablement incommensurable qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que, dans une seule journée, il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles. Ce qui rend le phénomène plus étrange, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire; et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on voit que le menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie; que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération. »

IV. *Rapports de l'éch. avec les autres phénomènes économiques.* — L'éch., avons-nous dit, est comme le pivot autour duquel s'opère toute l'évolution économique. En effet, non-seulement il implique, ainsi qu'on l'a vu, la division du travail et la combinaison des forces productives, mais encore il intervient dans tous les phénomènes du monde industriel. C'est lui qui commande le travail et la production, et leur signale la direction à suivre; c'est lui qui, chaque jour, détermine avec une exactitude merveilleuse ce rapport constamment variable qu'on appelle la valeur; c'est par lui que tous les travaux, tous les services trouvent une rémunération équitable; c'est par lui que circule sur toute la surface de la terre et dans tous les sens, cette infinie variété de productions que donnent chaque peuple et chaque climat; c'est lui qui les fait arriver par la voie la plus courte et sans perte de temps jusqu'au consommateur qui les désire; c'est par lui que les volontés de millions d'hommes, tous inconnus les uns des autres, concourent au même but; c'est par lui que les besoins de chaque homme obtiennent leur satisfaction, et cela moyennant des efforts toujours moindres. D'après ce que nous venons de dire, il est aisé de comprendre qu'il serait possible de faire une exposition complète de la science économique en se plaçant au point de vue de l'éch. seul; mais cette méthode, en faisant trop apparaître la complexité et la liaison intime des phénomènes économiques, rendrait plus difficile l'intelligence des différentes parties de la science. Nous nous conformerons donc à l'ordre généralement adopté par les auteurs, et après avoir signalé l'universalité et l'importance du phénomène de l'éch., nous traiterons les ques tions qui en dépendent ou qui s'y rapportent aux mots VALEUR, TRAVAIL, DÉBOUCHÉ, COMMERCE, COLONIES, MONNAIE, CRÉDIT, CHANGE, etc.

BANQUE D'ÉCHANGE. — Ce nom de *Banque d'éch.* a été appliqué à deux choses fort différentes : 1° à un établissement de crédit qui n'a existé qu'en projet, et qui se proposait de fonctionner sans capital et au moyen d'un papier non convertible; 2° à un établissement de commerce qui a pour objet principal de servir d'intermédiaire entre les diverses classes de producteurs, envisagés soit comme producteurs, soit comme consommateurs. Le projet d'établissement de crédit que nous avons cité en premier, a fait, il y a quelques années, beaucoup de bruit, grâce au nom de son auteur, P.-J. Proudhon. Il est véritablement regrettable que ce projet n'ait pas été mis à exécution, car c'eût été la meilleure réfutation de la théorie socialiste de l'auteur, laquelle, en l'absence de cette épreuve décisive, conserve encore des partisans convaincus. Pour nous, c'est au mot PAPIER-MONNAIE que nous réfuterons ce système déplorable. Quant à la banque d'éch. proprement dite, elle mérite que nous en disions quelques mots. Pour mieux faire comprendre son objet et son mécanisme, prenons un exemple.

Un cordonnier a besoin de cuir pour une somme d'environ 1000 fr.: il est bon ouvrier, laborieux, solvable même ; mais son petit capital est tout entier engagé en chaussures fabriquées qui garnissent son magasin. Il pourrait bien acheter des cuirs à crédit chez son marchand ordinaire , mais pour les obtenir, il lui faudrait contracter une dette exigible en espèces, ce qui constituerait pour lui l'engagement implicite d'avoir vendu, entre le moment de l'achat et l'échéance de son billet, une quantité déterminée de chaussures. Or, il n'est rien moins que certain de ce dernier fait , car il ne dépend pas de lui seul. Au lieu donc de procéder ainsi, notre homme s'adresse à la banque d'éch. et lui demande les cuirs dont il a besoin. Supposons qu'elle les ait en magasin et qu'ils conviennent quant à la qualité et quant au prix : le marché se conclut ; le bottier emporte ses cuirs après avoir remis à la banque pour 1000 fr. de petits bons au porteur et à vue ou au terme convenu, mais payables en chaussures. La banque, à laquelle le cordonnier a payé une commission, met ces bons dans son portefeuille, et procède successivement de la même manière avec des producteurs de toute profession, de telle sorte qu'elle a bientôt entre les mains une multitude de bons représentant des marchandises de toute espèce. Mais parmi les différents producteurs qui viennent s'adresser à la banque, il y a nécessairement bon nombre d'individus qui ont besoin des marchandises de son portefeuille, et entre autres de chaussures. Elle offre un bon du cordonnier auquel elle a fourni des cuirs, soit un bon de 15 fr.: c'est à celui qui traite avec elle de voir s'il lui convient de prendre de la chaussure chez le signataire du bon : il est absolument libre d'accepter ou de refuser. Accepte-t-il, la banque lui transmet le bon ; il le reçoit comme marchandise et donne en échange ses propres bons. Maintenant que devient ce bon de 15 fr.? Comme il ne produit aucun intérêt, et que d'ailleurs le porteur ne l'a pris que parce qu'il a besoin de chaussures, il va chez le cordonnier, choisit ce qui lui convient, débat le prix comme à l'ordinaire , puis , le marché conclu, il remet le bon, lequel éteint jusqu'à concurrence de 15 fr. la dette qu'il vient de contracter. — Nous avons supposé tout à l'heure que la banque avait des cuirs en magasin ; c'est qu'en effet elle accepte certains produits en consignation ou en nantissement avec mandat pour vendre. Mais , si elle n'a pas de cuirs au moment où le cordonnier lui en demande, elle a certainement entre les mains (pour peu qu'elle ait une clientèle étendue) des bons de divers marchands de cuirs. Dans ce cas, elle remet ces bons à notre cordonnier qui s'en va chez les susdits marchands de cuirs choisir ceux dont il a besoin, à prix débattu et comme au comptant, et qui paie ensuite ses vendeurs avec leurs propres bons. — Dans cette suite de transactions, tout le monde a contracté librement, dans les conditions ordinaires du marché, en se servant de la monnaie courante, comme commune mesure des évaluations. Les bons d'éch. de notre cordonnier ont simplement remplacé le billet qu'il aurait souscrit à son marchand de cuirs. Mais, comme on l'a vu , l'engagement qu'il a pris à l'égard de la banque n'est pas plein de risques comme celui qu'il aurait pris à l'égard d'un marchand ordinaire. Bien loin de là, plus notre cordonnier a d'échéances , plus il est assuré d'avoir des débouchés et , par suite , des bénéfices; car la banque en négociant ses bons lui envoie des clients , et il fait les profits ordinaires sur chacun des articles qu'il leur vend.

La première banque d'éch. a été créée à Marseille, en 1849, par un homme doué d'une capacité commerciale remarquable, C. Bonnard. Son succès fut tel qu'un grand nombre d'établissements ne tardèrent pas à se fonder sur les mêmes bases ou sur des bases à peu près semblables, soit à Marseille, soit à Paris , soit dans quelques grandes villes industrielles ; mais tous n'ont pas prospéré de la même manière, car l'habileté du directeur est pour beaucoup dans une entreprise de cette nature. A Paris, la banque d'éch. établie et dirigée par le fondateur même de la banque de Marseille, est celle qui a donné les meilleurs résultats. — Pour plus de détails sur ce sujet, on pourra consulter le traité de Courcelle-Seneuil, intitulé *Des opérations de banque.*

ÉCHANGEABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être échangé. *Valeur é. Ces deux produits sont échangeables l'un contre l'autre.*

ÉCHANGER. v. a. Faire un échange. *É. un objet contre un autre. On a échangé les prisonniers.* || Fig., dans le langage diplomatique, Se remettre, se communiquer ou s'envoyer réciproquement des pouvoirs, des notes, etc. *Les plénipotentiaires ont échangé leurs pouvoirs. É. des notes diplomatiques.* — Dans un sens analog., on dit : *É. des politesses. É. des injures, des coups de poing. É. des coups de canon.* = ÉCHANGÉ, ÉE. part. = Conjug. V. MANGER.

* **ÉCHANGISTE.** s. m. Celui qui a consenti un échange. *Libre é.* Partisan de la liberté du commerce.

ÉCHANSON. s. m. (all. *schenken*, verser à boire). Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince. — Famil. et par plaisant., se dit quelquefois De toute personne qui sert à boire.

Enc. — L'office d'*Échanson* remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent l'histoire de Joseph en Égypte, et la fiction poétique d'Hébé et de Ganymède chez les Grecs. Les empereurs de Constantinople , toujours empressés d'imiter les souverains de l'Orient, leur empruntèrent cet usage, qui ne tarda pas à s'introduire chez les rois barbares. Déjà , sans doute , cet office existait en France sous les rois de la première race, car nous voyons, à l'époque de Charlemagne, le maître des échansons (*magister pincernarum*) figurer parmi les grands dignitaires de l'État. Quelques auteurs pensent qu'à l'origine l'office d'éch. ne faisait qu'un avec celui de *Boutillier ;* mais , dès le commencement de la troisième race, ces deux charges étaient parfaitement distinctes, et leurs titulaires avaient des attributions indépendantes. Ainsi, le boutillier avait la surintendance des boissons de la cour, et tous les cabaretiers de Paris étaient soumis à sa juridiction, tandis que l'éch. était spécialement chargé de l'achat des vins et de leur distribution aux différentes personnes attachées à la cour. Tous deux signaient les chartes royales et prenaient rang parmi les grands officiers de la couronne ; mais leur place dans la hiérarchie ne paraît pas avoir été toujours bien définie. Au reste, il y avait ordinairement plusieurs échansons : on en comptait 4 sous Philippe le Bel, 7 sous Philippe le Long, et plus tard 13. Le chef de ces officiers se qualifiait d'*Éch. du roi*, de *Premier éch.* ou de *Maître éch.* Gui Damas de Cousan (vers 1386) fut le premier qui prit le titre de *Grand échanson.* Malgré ce nom pompeux, dans le siècle suivant, la dignité d'éch. déchut rapidement et perdit la plupart de ses priviléges utiles. Par compensation, on attribua au grand éch., en 1490, les droits de l'office du grand boutillier, dont le dernier titulaire venait de mourir. Malgré cela , de nouvelles suppressions opérées dans ses attributions réduisirent bientôt cette charge à néant. Enfin, lorsque la révolution la supprima, il y avait déjà longtemps qu'elle ne représentait plus qu'un simple titre honorifique, car le grand éch. n'avait à remplir son office que dans trois ou quatre cérémonies solennelles, comme les sacres, les entrées des rois et des reines, les mariages des princes. et la cène du jeudi saint. Le grand éch. avait pour marque héraldique de sa charge deux flacons de vermeil aux armes de France , qu'il plaçait l'un à droite et l'autre à gauche de son écu. — L'un des grands officiers de l'ancien empire germanique portait le titre d'*Archiéchanson :* cette dignité appartenait au roi de Bohême.

ÉCHANSONNERIE. s. f. Le corps des officiers qui servent à boire à un roi, à un prince. || Le lieu où l'on tient les boissons dans le palais d'un roi, d'un prince.

ÉCHANTILLON. s. m. (lat. *canthus*, coin de l'œil ?). Petite portion prise sur un objet de commerce quelconque pour faire apprécier la qualité et la valeur de ce dernier. *Montrez-moi un é. de votre drap. Voici un é. de notre vin. La pièce ne se rapporte pas à l'é.* — Fig. et prov., *Juger de la pièce par l'é.*, Juger de quelqu'un ou de quelque chose par le peu qu'on en a vu. || Fig., se dit D'un passage, d'un fragment qu'on détache d'un ouvrage d'esprit pour en donner une idée. *Voilà une scène de la nouvelle tragédie, cet é. vous donnera une idée de la pièce. Je voudrais bien voir un é. de son nouvel ouvrage.* || Fig. et fam., *Donner un é. de son savoir-faire*, Montrer par quelque exemple ce que l'on sait faire. || *T. Archit. et Charpent. *Bois d'é.*, *Pierres d'é.*, *Briques d'é.*, Qui ont la longueur, la largeur, l'épaisseur ordinaires , ou conformes au modèle donné. *Ces deux pièces sont de même é., d'é. différent.* — On dit encore, *Cette pièce de bois est d'un grand é., d'un petit é.*, Elle est de grande, de petite dimension. — T. Marine. On dit de même, *Ce bâtiment est d'un grand é., d'un faible é.*, La charpente de la muraille, de son bordage, a beaucoup, a peu d'épaisseur.

ÉCHANTILLONNER. v. a. Confronter un poids, une mesure avec son étalon. *Les poids de ce trébuchet ont été marqués et échantillonnés à la Monnaie.* || * T. Comm. Couper, faire des échantillons. = ÉCHANTILLONNÉ, ÉE. part.

ÉCHAPPADE. s. f. T. Graveur. Accident qui arrive lorsque l'outil échappe et va tracer un sillon sur une partie déjà gravée.

ÉCHAPPATOIRE. s. f. Défaite, subterfuge, moyen adroit et subtil pour se tirer d'embarras. *Trouver une é. Il a ses échappatoires toutes prêtes.* Fam.

ÉCHAPPÉE. s. f. Action inconsidérée, déraisonnable. *C'est une é. de jeune homme. Il a déjà fait plusieurs échappées.* Fam. — Fam., *Faire quelque chose par échappées*, La faire par intervalles et en se dérobant à ses occupations ordinaires. || T. Architect. L'espace ménagé pour le tournant des voitures à leur entrée dans une cour ou dans une remise. — L'espace compris entre les marches d'un escalier tournant et le dessous de la révolution supérieure, ou entre la voûte et les marches d'un escalier de cave. On dit aussi dans ce sens, *Échappement.* || T. Peint. *É. de lumière*, Lumière qu'on suppose passer entre deux corps très-proches l'un de l'autre, et qui éclaire quelque partie du tableau, laquelle sans cela serait dans l'ombre ou dans la demi-teinte. — *É. de vue*, Vue resserrée entre des montagnes, des bois, des maisons. *Il y a dans cet endroit de belles échappées de vue.*

ÉCHAPPEMENT. s. m. T. Méc. Voy. HORLOGERIE. || T. Archit. Voy. ÉCHAPPÉE.

ÉCHAPPER. v. n. (latin. *ex*, hors de; *campus*, champ ?). Se sauver, s'esquiver, se tirer de quelque circonstance fâcheuse. Dans ce sens, il veut la prépos. *de. É. des mains des ennemis. É. de prison. É. d'une maladie. É. du naufrage. É. d'un danger, d'un incendie.* || Se soustraire, se dérober à, être préservé de... Dans ce sens, il veut la prépos. *à. É. à la fureur, à la poursuite des ennemis. É. au danger. Vous ne pourrez lui é. É. à la mort. Aucune faute n'échappera au châtiment.* — Figur., *Il vous est impossible d'é. à ce dilemme. Les écrits des anciens qui ont échappé à l'injure du temps.* — S'emploie absol. dans l'un et l'autre sens. *Laisser é. un prisonnier. Tous ses parents furent massacrés, et lui-même n'échappa que par miracle.* || En parlant Des choses physiques et morales, se dit De celles qui restent insaisissables à nos sens ou à notre esprit. Dans cette acception, *Échapper* veut la prép. *à*, et se conjugue toujours avec l'auxiliaire *Avoir. Il y a des insectes si petits, des astres tellement éloignés, qu'ils échappent à nos yeux. Rien n'échappe à sa pénétration, à sa prévoyance. La cause de ce phénomène a jusqu'ici échappé à toutes les recherches. Le mot que vous venez de dire m'a échappé. Le véritable sens de ce passage vous a échappé. Ces complaisances ne lui échappent pas, il y est très-sensible.* || Se dit encore D'une chose que nous tenons et que nous laissons aller ou tomber involontairement. *L'oiseau qu'il tenait à la main lui a échappé. Sa canne lui a échappé, lui est échappée de la main.* — Par anal., *Un cri, un soupir lui a échappé, lui est échappé, vint à lui é.* — On dit de même, *Laisser é. ce que l'on tient. Laisser é. un cri, un soupir, etc.* || Fig., s'emploie aussi en parl. Des choses dont on est frustré, que l'on ne peut conserver, qui se perdent, s'évanouissent. *Cet emploi lui a échappé au moment où il croyait le tenir. Cet héritage pourrait bien vous é. Ce dernier espoir allait lui é. La vie nous échappe sans y penser.* — *La patience lui échappe, lui a échappé*, se dit D'une personne qui perd ou a perdu patience. — *E. de la mémoire*, se dit Des choses dont on perd le souvenir. *Cela m'avait* ou *cela m'était échappé de la mémoire.* — *Laisser é. l'occasion, une bonne occasion*, Ne pas savoir en profiter. *Laisser é. une place*, La manquer. || *Échapper* se dit encore, dans un sens particulier, en parlant De ce que l'on dit ou l'on fait par inadvertance, par indiscrétion, etc. ; mais alors il prend toujours l'auxiliaire *Être. C'est une bévue qui m'est échappée. Son secret lui est échappé.* On dit de même, *Laisser é. un mot, un secret, une bévue, etc. Laisser é. un mouvement de pitié pour les victimes de la tyrannie était un crime.* = *Échapper* s'emploie fréquemment, dans le sens qui précède, avec la forme impersonnelle. *Il vous est échappé un mot inconvenant. Il m'est échappé de dire, de faire, etc. Il échappe toujours quelque négligence à l'écrivain même le plus châtié.* = ÉCHAPPER. v. a. Éviter. *É. le danger. É. la corde. Il ne l'échappera pas.* — Prov., *L'é. belle*, Éviter heureusement un péril dont on était menacé. = s'ÉCHAPPER. v. pr. S'évader, s'enfuir, s'esquiver. *S'é. de prison, des mains des gendarmes. Mon serin s'est échappé de sa cage. L'animal rompit son lien et s'échappa.* — Quitter momentanément une occupation habituelle. *Si je puis m'é. un instant, j'irai vous voir.* || Figur., Se laisser aller à, s'emporter, dire ou faire quelque chose contre la raison, la bienséance. *Il s'est échappé jusqu'à frapper sa femme. Il lui arrive quelquefois de s'é. Il est sujet à s'é.* || Par ext., se dit Des choses qui sortent d'un lieu, d'un endroit, où elles étaient contenues, enfermées. *La colonne de feu qui s'échappait du volcan. L'eau s'échappa avec impétuosité par l'issue qu'on lui ouvrit. Des larmes s'échappèrent de ses yeux. Des sanglots s'échappaient de sa poitrine.* — *Le glaive s'échappa de mes mains*, Échappa de mes mains. || Au sens mor., Se dissiper, s'évanouir. *Elle vit ainsi s'é. le dernier espoir qui lui restait.* =

Échappé, ée. part. — Figur. et fam., *C'est un cheval échappé*, se dit D'un jeune homme étourdi, emporté, que l'on ne peut plier à l'obéissance, à la règle. || S'emploie aussi substantiv. Fig et fam., on dit, *Un échappé des Petites-Maisons*, Un fou. *Un échappé des galères*, Un homme qui a été aux galères, ou qui les a méritées. *Un échappé de prison*, Un homme qui sort de prison, ou qui est si mal vêtu, qu'il semble s'être échappé de prison. *Un échappé de barbe*, Un cheval engendré d'un barbe et d'une cavale du pays.

Syn. — *S'Enfuir, s'Évader.* — Ces mots diffèrent entre eux par des nuances sensibles. *S'évader* se fait en secret; *s'échapper* suppose qu'on a déjà été pris, ou qu'on est près de l'être; *s'enfuir* ne suppose aucune de ces conditions. On *s'évade* d'une prison; on *s'échappe* des mains de quelqu'un; on *s'enfuit* après une bataille perdue ou après un crime, pour se mettre à l'abri des poursuites.

ÉCHARDE. s. f. (R. *chardon*). Piquant de chardon ou petit éclat de bois qui est entré dans la chair. *Il m'est entré une écharde sous l'ongle.*

ÉCHARDONNER. v. a. *É. un champ, un jardin, etc.*, Couper, arracher les chardons qui s'y trouvent. = **Échardonné, ée.** part.

ÉCHARNER. v. a. (R. *chair*). T. Techn. Enlever la chair qui reste attachée à une peau de bête, à un cuir. = **Écharné, ée.** part. — Voy. Cuir.

ÉCHARNOIR. s. m. Sorte de couteau dont on se sert pour écharner.

ÉCHARNURE. s. f. Reste de chair qu'on retire du cuir; ou Façon qu'on donne en écharnant.

ÉCHARPE. s. f. Large bande de taffetas, de mousseline ou de quelque autre tissu, que les chevaliers portaient autrefois en ceinture ou en bandoulière. *La couleur de l'é. servait autrefois à distinguer les troupes des différentes nations : les Français portaient l'é. blanche, les Espagnols l'é. rouge, les Anglais l'é. bleue. L'é. tricolore est l'insigne des magistrats municipaux et des commissaires de police. Le grand cordon de plusieurs ordres se porte en é.*, En manière de baudrier. — Figur. et famil., *Changer d'é.*, Changer de parti. || Bande de quelque étoffe qu'on porte passée au cou, pour soutenir un bras blessé ou malade. *Avoir le bras en é.* || Sorte de châle très-étroit et d'un tissu fort léger que portent les femmes. *É. de soie, de gaze, etc.* = En Écharpe. loc. adv. Obliquement, de biais. *Un coup d'épée qui va en é. Le canon tirait en é. Cordage en é.*, Qui traverse diagonalement un objet.

ÉCHARPER. v. a. Faire une grande blessure, une large entaille, avec un coutelas, un sabre, etc. *Il lui a écharpé le visage, le bras.* || Figur., on dit qu'*Un régiment a été écharpé*, qu'*On l'a écharpé*, pour dire qu'Il a été fort maltraité, presque entièrement détruit. = **Écharpé, ée.** part.

ÉCHASSE. s. f. On appelle *Échasses* Deux longs bâtons, à chacun desquels est fixée une espèce d'étrier ou de fourchon sur lequel on met les pieds, afin d'être plus élevé en marchant. *On se sert d'échasses pour marcher dans les marais. Les pâtres des Landes marchent avec des échasses pour parcourir plus facilement les terres sablonneuses ou marécageuses du pays. Les bateleurs montent quelquefois sur des échasses pour paraître plus grands et divertir le peuple.* — Famil., on dit De quelqu'un qui a les jambes trop longues, qu'*Il semble être sur des échasses;* et Fig., De quelqu'un qui parle ou écrit d'une manière emphatique, ou bien qui affecte de grands airs pour se faire remarquer, qu'*Il est toujours monté sur des échasses.*

* **ÉCHASSE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — Ce nom désigne un genre ornithologique qui appartient à l'ordre des *Échassiers* et à la famille des *Longirostres* de Cuvier. Les oiseaux qui composent ce genre ont le bec rond, grêle et pointu; mais ils se reconnaissent surtout à leurs jambes nues, excessivement grêles et hautes, réticulées, et destituées de pouces. En outre, la flexibilité de leurs jambes est telle, qu'elles sont susceptibles de subir une courbure très-prononcée, sans risque de se briser. Par suite de cette structure particulière, les Échasses ne sont propres qu'à marcher dans la vase, mais non sur la terre ferme. Leur vol est très-rapide, et l'aspect de l'oiseau volant est très-singulier à cause de la longueur de ses jambes qu'il porte tendues en arrière pour suppléer à la brièveté de sa queue. Ces oiseaux vivent dans les marais ou les lacs salés et sur le bord de la mer, où ils se nourrissent de frai de Grenouille, de Mouches, de Cousins, de Vermisseaux et de petits Mollusques. A l'époque de la pariade, toutes les Échasses d'un canton se réunissent par troupes, et construisent leurs nids tout près les uns des autres, sur une éminence ou butte que les eaux ne puissent pas submerger. Ces nids sont formés de petites brindilles ou d'herbes, et chaque femelle dépose dans le sien 4 œufs verdâtres, gros comme ceux de la Perdrix, et tachetés de cendré ou pointillés de brun rougeâtre. — Il existe plusieurs espèces d'Échasses, mais nous n'en avons chez nous qu'une seule, l'*Éch. d'Europe* ou *Éch. à manteau noir* (*Himantopus melanopterus*) [Fig. ci-dessous], Son plumage est blanc, avec la calotte et le manteau noirs; ses pieds sont rouges. Sa taille ne dépasse pas 40 cent. Cet oiseau arrive au mois d'avril sur notre littoral méditerranéen, et le quitte au mois d'août pour des pays plus chauds.

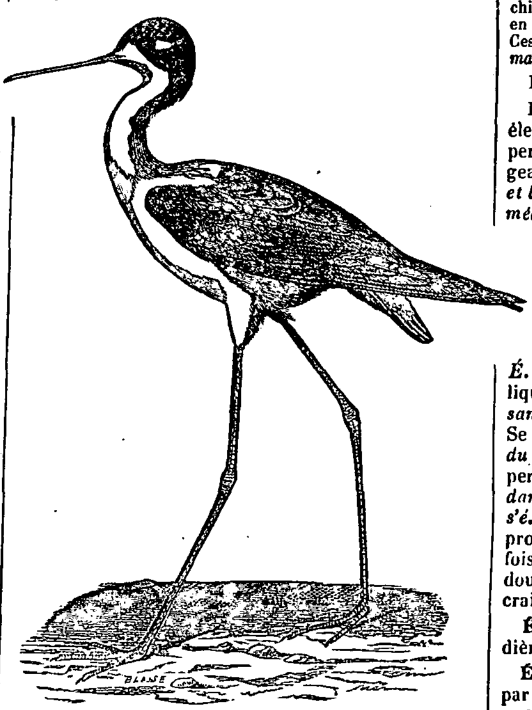

ÉCHASSIER. s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Échassiers*, ou *Gralles* de Linné et de Temminck, constituent, dans la méthode de Cuvier, le cinquième ordre de la classe des *Oiseaux*. Les oiseaux qui composent cet ordre sont essentiellement caractérisés par la longueur de leurs tarses et la nudité de toute la partie inférieure de leurs jambes, qui sont fort longues, comparativement à la grosseur de leur corps. Lorsqu'ils marchent, ils avancent le tibia et le tarse tout d'une pièce, ce qui les fait ressembler à des gens montés sur des échasses, de là leur nom d'*Échassiers*. Cette disposition des membres inférieurs permet à ces oiseaux d'entrer dans l'eau à une certaine profondeur sans se mouiller le corps; aussi les habitudes de la plupart d'entre eux sont-elles essentiellement aquatiques : de là encore le nom d'*Oiseaux de rivage*, qu'ils ont reçu de plusieurs auteurs, et celui de *Waders*, c.-à-d. oiseaux de gué, que leur donnent les Anglais. — Les caractères généraux de cet ordre sont : Tête relativement petite; cou ordinairement long; bec de forme variée, le plus souvent droit, en cône très-allongé, comprimé, rarement déprimé ou plat; pieds grêles, longs, plus ou moins nus au-dessus du genou; deux ou trois doigts devant, et en général un derrière. Le plus souvent le doigt extérieur est uni par sa base à celui du milieu au moyen d'une courte membrane; quelquefois il y a deux membranes semblables; d'autres fois, elles manquent entièrement et les doigts sont tout à fait libres; enfin il arrive aussi, mais rarement, que leurs pieds sont bordés tout du long ou palmés jusqu'au bout. Presque tous ces oiseaux, à l'exception des Autruches, des Casoars, et autres de la même famille, ont les ailes longues, volent très-bien, et peuvent être rangés parmi les *oiseaux de passage*. En volant, ils étendent leurs jambes en arrière au contraire des autres qui les reploient sous le ventre. Les Éch. qui ont le bec fort, vivent de Poissons et de Reptiles; ceux qui l'ont faible, de Vers et d'Insectes. Très-peu se nourrissent en partie de graines ou d'herbages, et ceux-là seulement vivent éloignés des eaux. Ceux qui habitent l'intérieur des terres nourrissent leurs petits jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler; ceux qui vivent sur le bord des eaux les abandonnent dès qu'ils sont éclos et les laissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins. — C'est parmi les Éch. que l'on rencontre ces oiseaux (Cigognes, Hérons) qui ont l'habitude de rester de longues heures perchés sur une seule patte. Cette faculté extraordinaire résulte de la disposition particulière que présente chez eux l'articulation du genou, et qui est assez analogue au mécanisme d'un couteau à ressort.

Cuvier, dont nous suivons généralement la méthode, divise cet ordre en cinq familles principales : 1° Les *Brévipennes*, caractérisés par la brièveté de leurs ailes et l'impossibilité où ils sont de voler (Autruche, Casoar, etc.); 2° les *Pressirostres*, à bec médiocre, à jambes élevées et dépourvues de pouce, ou dont le pouce est trop court pour toucher la terre (Outarde, Vanneau, Pluvier, etc.); 3° les *Cultrirostres*, dont le bec est gros, fort, long, le plus souvent tranchant et pointu, et dont le pouce est en général assez long pour toucher le sol (Héron, Grue, Cigogne, etc.); 4° les *Longirostres*, qui ont le bec grêle, long et faible, et chez lesquels le pouce est ordinairement court ou même nul (Ibis, Bécasse, Chevalier, Avocette, etc.); 5° les *Macrodactyles*, qui sont caractérisés par l'extrême longueur de leurs doigts, ce qui leur permet de courir sans enfoncer sur les herbes des marais; ou qui les ont bordés d'une membrane plus ou moins développée, ce qui leur permet alors de nager (Kamichi, Râle, Foulque, etc.). — A ces cinq grandes familles, Cuvier en ajoute trois petites, constituées par un seul genre chacune. Ces trois genres sont le g. *Chionis*, le g. *Giarole*, et le g. *Flamant* ou *Phénicoptère*.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE. adj. Qui a des échauboulures.

ÉCHAUBOULURE. s. f. Nom vulgaire des petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et qui causent une démangeaison plus ou moins vive. *Le régime rafraîchissant et l'emploi de bains tièdes ou frais constituent la seule médication rationnelle à opposer aux échauboulures.*

ÉCHAUDÉ. s. m. Sorte de pâtisserie sèche et très-légère, faite de pâte échaudée.

ÉCHAUDER. v. a. Laver avec de l'eau très-chaude, bouillante. *É. un pot de terre.* — Tremper dans l'eau bouillante. *É. un cochon de lait.* — Jeter de l'eau chaude sur quelque chose. *É. de la pâte.* — Se dit De la brûlure causée par un liquide très-chaud. *Il s'est échaudé le pied en renversant un vase d'eau bouillante.* = s'Échauder. v. pron. Se brûler. *Elle s'est échaudée en retirant une marmite du feu.* || Fig. et fam., Être attrapé, éprouver quelque perte, quelque mal, dans une affaire. *Il s'est échaudé dans cette affaire*, ou *Il y a été échaudé. Il craint de s'é.* ou *d'être échaudé.* = **Échaudé, ée.** part. || Fig. et prov., *Chat échaudé craint l'eau froide*, Quand une fois on a été attrapé, ou Quand on a éprouvé quelque douleur, quelque préjudice en quelque chose, on craint même tout ce qui a l'apparence de cette chose.

ÉCHAUDOIR. s. m. Lieu où l'on échaude. || Chaudière qui sert à échauder.

ÉCHAUFFAISON. s. f. Indisposition qui se manifeste par une légère éruption à la peau. Pop.

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. Qui échauffe; ne se dit guère que Des aliments, des remèdes, de la manière de vivre. *Aliments échauffants. Un régime trop é.* || * Substantivem. et au masc., *Evitez les échauffants.*

ÉCHAUFFEMENT. s. m. L'action d'échauffer, ou Le résultat de cette action.

Enc. — Ce terme, qui n'est guère employé que dans le langage ordinaire, sert à désigner un état de l'organisme qui est surtout caractérisé par une excitation particulière de l'appareil circulatoire, d'où résultent un sentiment général de chaleur, un teint animé, une soif plus vive, de la tendance à transpirer, de la constipation, des urines rouges et rares, des ébullitions et des démangeaisons dans tout le corps, un sommeil agité, etc. On donne le nom d'*Échauffants* aux substances dont l'usage est susceptible de déterminer cet état : tels sont le vin, les boissons alcooliques, le thé, le poivre, l'ail, les viandes salées, etc. Le plus souvent il suffit, pour faire disparaître ces phénomènes, qui d'ailleurs ne constituent point une maladie, de se soumettre à un régime doux et de recourir à quelques légers laxatifs. — Dans le langage vulgaire, *Éch.* s'emploie encore dans le sens de constipation.

ÉCHAUFFER. v. a. Donner de la chaleur. *É. une chambre. Ces oiseaux échauffent leurs petits sous leurs ailes. Partout où les rayons du soleil peuvent é. la terre, sa surface se vivifie et se couvre de verdure.* || Dans le langage ordinaire, se dit De tout ce qui augmente l'action organique, accélère la circulation, et accroît la chaleur animale. *Cette course m'a beaucoup échauffé. Les veilles prolongées lui ont échauffé la poitrine. Les épices échauffent le sang.* — Figur., *É. le sang, la bile, les oreilles à quelqu'un*, Voy. Bile et Oreille. || * Figur., Animer, exciter. *Cette nouvelle échauffa les esprits. Quand les esprits sont échauffés, plus une opinion est impertinente, plus elle a de crédit. E. l'imagination.* = s'Échauffer. v. pron. Devenir chaud, prendre chaud. *La chambre commence à s'é. Ne courez pas tant, vous vous échaufferez. Il a pris une pleurésie pour s'être trop échauffé.* — * T. Agric. *Les blés s'échauffent*, Ils commencent à fermenter. — T. Chasse. *S'é. sur la voie*, se dit Des chiens qui suivent la voie avec trop d'ardeur. — Figur. et par plaisant., *S'é. en son harnais*, Parler de quelque chose avec beaucoup d'animation et de véhémence. || Fig., S'animer beaucoup, se passionner, s'emporter, se mettre en colère. *Vous ne sauriez lui parler de cela qu'aussitôt il ne s'échauffe. Ne vous échauffez pas tant. Il s'échauffe trop au jeu. Son courage s'échauffe dans la mêlée. Les esprits s'échauffèrent. Une imagination qui s'échauffe trop exagère tout.* — Par ext., *La gue-*

relle, la dispute, la conversation s'échauffe, est fort échauffée, Elle s'anime, elle est très-animée. ***Le jeu commence à s'é.,*** On commence à jouer avec chaleur, ou à jouer plus gros jeu. = Échauffé, ée. p. ‖ Subst., *Sentir l'échauffé,* Exhaler une certaine odeur causée par une chaleur excessive ou par un commencement de fermentation.

ÉCHAUFFOURÉE. s. f. Entreprise mal concertée, téméraire, malheureuse. *Il a fait une étrange é.* ‖ T. Guerre. Rencontre imprévue et sans conséquences graves. *Ce ne fut pas un combat, ce ne fut qu'une é.*

ÉCHAUFFURE. s. f. Petite rougeur, petite élevure qui vient sur la peau, dans une échauffaison. *Ce n'est qu'une é.* Popul.

ÉCHAUGUETTE. s. f. (all. *schauer*, qui regarde; *wachter*, surveillant). T. Archit. Voy. Château.

ÉCHAULER. v. a. Voy. Chauler.

ÉCHÉANCE. s. f. (R. *échoir*). Le jour où expire un délai, et particulièrement celui où une obligation doit être remplie, où l'on doit faire un paiement. *C'est demain l'é., le jour de l'é. L'é. d'un billet à ordre. A l'é. du terme.*

ÉCHEC. s. m. Terme qui s'emploie au Jeu des échecs, lorsqu'une pièce est en danger d'être prise. *Donner é. à la dame. Mettre le roi en é. Le roi est en é. E. au roi.* ‖ Fig., *Tenir des troupes en é.,* Les empêcher d'agir, de rien entreprendre. *Tenir une place en é.,* La tenir en crainte d'être assiégée. *Tenir quelqu'un en é.,* L'empêcher d'agir, de prendre un parti. ‖ Fig., se dit D'une perte considérable que fait une armée, un corps de troupes dans un combat, dans une retraite. *Souffrir, essuyer un grand é. C'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si rude é. Ce général reçut un é. en se retirant.* — Atteinte, dommage, mauvais succès quelconque. *Ce fut un grand é. à sa faveur, à sa fortune, à son honneur. Tant d'échecs ne découragèrent point cet auteur. Il vient encore d'essuyer un nouvel é.*

ÉCHECS. s. m. pl. [On ne pron. pas le dernier C.]

Enc. — L'opinion vulgaire attribue l'invention du jeu des *Échecs* au héros Palamède, qui l'aurait imaginé pendant la guerre de Troie pour tromper les longs ennuis d'un siége de dix ans; mais cette assertion est dénuée de tout fondement. Tout porte à croire que ce noble jeu est d'origine indienne; mais nous ne savons ni la date de son invention, ni le nom de son inventeur. L'analogie des mots *échecs, scacchi, chess, schachspiel* et *zatrichion*, par lesquels les Français, les Italiens, les Anglais, les Allemands et les Grecs modernes désignent ce jeu, avec le mot persan *schah* qui veut dire roi, indique suffisamment son origine orientale. Or, les Persans eux-mêmes affirment qu'ils tiennent ce jeu de l'Inde, d'où il aurait été importé dans leur pays au VI^{e} siècle de notre ère, sous le règne de Chosroès le Grand. Les Chinois, de leur côté, pensent également que les échecs sont d'invention indienne.

Le jeu des échecs se joue sur une table carrée appelée *Échiquier*. Cette table est divisée en 64 carreaux ou *cases*, 32 blanches et 32 noires qui alternent ensemble et qui forment huit rangées égales nommées *Tires*. Chaque joueur a 16 pièces, savoir : 1 *Roi*, 1 *Reine*, 2 *Fous*, 2 *Cavaliers*, 2 *Tours* et 8 *Pions*. Les Indiens donnent à la reine le nom de *pharz* ou *ferz*, c.-à-d. général. Les fous sont nommés *fil*, c'est-à-d. éléphant, mot qui est resté dans l'espagnol *alfil*, et d'où sont venus le bas latin *arphillus* et le vieux français *auphin* ou *dauphin*. C'est dans le Roman de la Rose que nous voyons pour la première fois ces deux pièces appelées de leur nom actuel. La place des fous aux côtés du roi et de la reine leur avait fait donner, par les Maures d'Espagne, la dénomination d'*alferez* ou aides de camp, terme que les Italiens ont transformé en *alfiere*. Enfin, les fous s'appellent *bishop* ou évêque en Angleterre, et *laufer*, c.-à-d. coureur, en Allemagne. Les cavaliers reçoivent une désignation analogue dans toutes les langues, excepté en allemand où ils se nomment *springer*, c.-à-d. sauteurs. Dans l'Inde, la tour est représentée par un éléphant sur lequel se trouvent des hommes armés de javelines ou d'arbalètes. Les Arabes ont remplacé cet animal par un chameau, *rokh*, et c'est de ce mot que nous avons tiré notre verbe *roquer*, qui sert à désigner une certaine manœuvre du jeu. Enfin, le mot *pion* signifie dans l'Inde valet ou soldat à pied. Les Espagnols en ont fait *peon*, et les Italiens *pedone* ou piéton. Les Allemands nomment cette même pièce *bauer* ou paysan, et les Anglais *man*, homme, simple soldat. Aux échecs, chaque pièce a une marche différente. Ainsi, le roi se meut dans tous les sens, mais il ne peut abandonner sa place que pour occuper une des cases immédiatement voisines. La reine va aussi dans toutes les directions, mais elle peut se porter, si rien ne l'arrête, d'une extremité de l'échiquier à l'autre. Les fous ne suivent que la diagonale. Les tours vont verticalement et horizontalement. Les cavaliers marchent, pour ainsi dire, en demi-cercle. Enfin, les pions ne peuvent passer que sur les cases immédiatement au-devant d'eux. — Le roi est la pièce principale, et il est de règle qu'il ne peut jamais être pris. En conséquence, quand il est en *échec*, c.-à-d. dans une position telle que toute autre pièce serait prise, il est forcément obligé de changer de place. Mais s'il ne peut se mouvoir sans s'exposer de nouveau à être pris, on dit qu'il est *Mat* (de l'arabe *math*, tuer) et la partie est finie. C'est donc à une seule pièce, au roi, que s'adressent en réalité toutes les attaques. Les autres pièces ne servent qu'à le défendre, et tout le jeu consiste à l'attaquer de manière qu'il ne puisse avancer ni reculer sans se mettre *en prise*. Dans le cas où le roi est entouré de telle façon par les pièces ennemies qu'il ne peut se remuer sans se mettre de lui-même en échec, on dit qu'il est *Pat*, et la partie est nulle. Les joueurs d'échecs appellent *Gambit*, de l'italien *gambetto*, croc-en-jambe, certains coups préparés qui exercent sur la partie une influence décisive. La plupart de ces coups sont désignés sous des noms particuliers : tels sont, par ex., le gambit du roi, le gambit de la dame, etc. — Le jeu des échecs est un des délassements les plus inoffensifs qu'on ait imaginés, mais l'extrême contention d'esprit qu'il nécessite ne le rend abordable qu'aux intelligences heureusement douées. Ses règles, qui d'ailleurs varient pour certains détails, suivant les pays, se trouvent exposées dans divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons le traité de Philidor, celui de la Bourdonnais, celui de Walker, et l'*Encyclopédie des Échecs*, par A. Alexandre.

***ÉCHELET.** s. m. T. Ornith. V. Grimpereau.

ÉCHELETTE. s. f. Sorte de petite échelle qu'on attache à côté du bât d'une bête de somme pour y placer, y accrocher ce qu'on veut transporter, comme des gerbes, du foin, de la paille. ‖ Espèce de ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette et qui sert à retenir le foin, la paille, etc., dont la charrette est chargée. ‖ * T. Ornith. Voy. Grimpereau.

ÉCHELLE. s. f. (lat. *scala*). Machine composée le plus ordinairement de deux longues perches, traversées d'espace en espace par des bâtons disposés en sorte qu'on s'en puisse servir pour monter et pour descendre. — Figur., prov. et fam., *Après lui, il faut tirer l'é.,* Il a si bien fait dans son genre qu'on ne saurait faire mieux. — * Figur. et fam., *Sentir l'é.,* Mériter la potence. ‖ *Faire la courte é.,* se dit De plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres, pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé. On dit aussi dans ce sens, *Escalader un mur à la courte é.* — Figur. et famil., *Faire à quelqu'un la courte é.,* Lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose. ‖ Fig., *L'é. sociale,* La hiérarchie sociale. *Être au premier degré, au dernier degré de l'é. sociale.* On dit, dans un sens anal., *L'é. des êtres.* = T. Géom., Géogr., Archit., etc., Ligne divisée en un certain nombre de parties qui représentent des mètres, des kilomètres, des lieues, des milles, etc., placée dans un plan, dans une carte, etc., pour indiquer le rapport des dimensions, des distances marquées sur le plan, la carte, etc., avec les distances et les dimensions réelles. *É. de dix kilom., de vingt lieues. Prendre la distance sur l'é. Mesurer d'après l'é. E. d'une ligne pour toise, d'un centimètre pour mètre,* Celle où chaque division longue d'une ligne, d'un centimètre, représente une longueur d'une toise, d'un mètre, etc. On dit aussi, *Cette carte, ce plan est sur une grande é., sur une petite é.,* L'étendue, la distance y sont représentées sur une grande ou sur une petite proportion. — Figur., *Faire quelque chose, opérer, travailler sur une grande é.,* Faire quelque chose, travailler en grand, sur de vastes proportions. Dans le sens contraire, on dit, *Faire quelque chose, opérer, travailler sur une petite é.* ‖ *L'é. d'un thermomètre, d'un baromètre, d'un aréomètre, etc.,* La série des divisions qu'on trace sur ces instruments pour exprimer les quantités à la mesure desquelles ces appareils sont destinés. ‖ T. Mus. V. Gamme.

Enc. — La définition que nous avons donnée du mot *Échelle* s'applique à l'éch. ordinaire, que tout le monde connaît, et qu'on appelle aussi éch. *simple*, par opposition à éch. *double*. Celle-ci consiste en deux espèces de triangles isocèles tronqués, dont les grands côtés portent des échelons, et qui sont assemblés à leur partie supérieure par une tige boulonnée ou par des charnières. Pour s'en servir, il suffit d'éloigner les deux triangles l'un de l'autre, et l'on règle leur écartement au moyen d'une corde ou d'un long crochet. Les échelles de ce genre se nomment *Éch. de jardinier, éch. de peintre*, etc., suivant l'usage auquel on les emploie. Les *Échelles à incendie* sont des échelles simples très-courtes, construites avec beaucoup de solidité, et disposées de manière à pouvoir promptement s'ajuster les unes à la suite des autres. Dans tous les cas, celle qui occupe la tête est terminée supérieurement par un fort crochet de fer qui sert à fixer le système aux appuis des croisées. — Parmi les *Échelles de corde*, les unes consistent simplement en un gros câble muni de nœuds : telles sont celles qu'emploient les couvreurs et les plombiers; les autres sont composées de deux câbles qui forment de véritables montants, et qui sont unis l'un à l'autre, soit par des échelons de corde, soit par des échelons de bois. Une éch. de cette dernière espèce est toujours suspendue à l'arrière des bâtiments : on l'appelle *Éch. de poupe*. Au reste, en termes de marine, on donne le nom d'éch. à tout degré fixe ou volant qui existe sur un bâtiment. — Les *Échelles d'escalade* en usage dans les opérations militaires sont, comme leur nom l'indique, destinées à pénétrer dans les ouvrages de fortification. Elle se font de bois et le plus souvent courtes, mais très-solides. Les unes sont armées de crochets, les autres en sont dépourvues. Enfin, celles qui doivent servir pour les escalades de nuit sont quelquefois munies, à leur partie supérieure, de roues garnies de feutre.

En termes de Marine, on dit *faire échelle*, et plus ordinairement *faire escale* (du lat. *scala*, échelle), en parlant d'un bâtiment qui relâche successivement dans les divers ports ou dans quelques-uns des ports qu'il rencontre dans le cours de son voyage, comme s'il parcourait les degrés successifs d'une échelle. C'est de cette locution que sont venues les dénominations d'*Échelle* et d'*Escale* qui, dans le commerce maritime, s'appliquent, la première aux villes maritimes du Levant, et la seconde aux comptoirs de commerce de la côte du Sénégal.

ÉCHELON. s. m. Chacune des traverses de l'échelle qui servent de degrés pour monter. *Mettre, avoir le pied sur le premier, sur le dernier é.* ‖ Fig. et famil., Ce qui sert à mener d'un rang, d'un grade à un autre plus élevé. *Cette petite charge est un é. pour monter à une plus grande. Il vient encore de monter un é.,* ou *de monter d'un é. Il est arrivé par échelons, d'é. en é., au grade de maréchal de France,* En passant successivement par tous les grades qui sont au-dessous. — *Descendre d'un é., descendre un é.,* Descendre d'un rang, d'un grade quelconque au rang, etc., immédiatement inférieur. ‖ T. Art mil. *Disposer des troupes par échelons, les former en échelons,* Les disposer sur divers plans, de façon que les unes puissent soutenir et remplacer successivement les autres. On dit, dans un sens anal., *Marcher par échelons.* V. Tactique.

ÉCHELONNER. v. a. T. Art milit. *É. un corps de troupes,* Le ranger en échelons, le faire marcher par échelons. = s'Échelonner. v. pron. *Notre corps d'armée s'échelonna sur la route de Valenciennes à Cambrai.* = Échelonné, ée. part.

***ÉCHENEAU** et ***ÉCHENO.** s. m. T. Techn. Petit bassin de brique que les fondeurs pratiquent au-dessus du moule d'une statue, etc., et dans lequel on verse le métal en fusion, qui va ensuite par divers tuyaux se distribuer dans les différentes parties du moule.

***ÉCHÉNÉIDE** ou ***ÉCHÉNÉIS.** s. m. T. Ichthyol. Voy. Discoboles.

ÉCHENILLAGE. s. m. T. Agric.

Enc. — Les chenilles sont un des fléaux les plus redoutables pour nos forêts et nos vergers. Leur destruction constitue donc une opération des plus importantes, surtout après les années où la température a favorisé le développement d'un grand nombre de papillons. Mais l'insouciance des habitants des campagnes à ce sujet est souvent telle que l'autorité administrative est obligée d'intervenir pour les obliger à procéder à cette opération. Quoiqu'il soit de règle que l'autorité ne s'immisce pas dans la gestion des intérêts privés, son intervention est ici justifiée, non pas seulement par l'utilité générale, mais encore parce que la nonchalance des cultivateurs qui négligent de détruire chez eux les chenilles rend de nul effet la prudence et le travail de ceux qui ont fait tous leurs efforts pour anéantir cette race malfaisante. C'est pour ce motif surtout, que la loi du 26 ventôse an IV (16 mars 1796) et l'art. 471 du Code pénal obligent les propriétaires et les fermiers à écheniller les arbres de leurs jardins, de leurs vergers, ainsi que leurs haies, sous peine, pour les contrevenants, d'une amende de 1 à 5 fr. Les préfets sont obligés de faire pratiquer l'éch. sur les biens non affermés du domaine de l'État. Ils sont également tenus de rendre, tous les ans, un arrêté fixant l'époque à laquelle l'opération doit avoir lieu. De leur côté, les maires prescrivent chaque année l'éch. par un arrêté spécial ou par la publication de la loi, et veillent, sous leur propre responsabilité, à son entière exécution. Enfin, dans le cas où l'éch. n'aurait pas été fait en temps utile par les propriétaires ou autres pour lesquels il est une obligation, ils sont tenus de le faire faire aux frais des contrevenants, qui sont condamnés par le juge de paix au remboursement, sans préjudice de l'amende dont il a déjà été question. L'hiver est l'époque la plus favorable pour l'opération de l'éch., car alors il est facile d'apercevoir sur les branches dénudées de feuilles les bourses et les nids qui renferment les œufs des chenilles. En outre, les habitants de la campagne ont alors tout le loisir de faire cette chasse avec soin. Aussi la loi prescrit-elle de pratiquer cette opération avant le mois de mars. L'éch. se fait avec un instrument appelé *Échenilloir*, qui se compose de deux lames tranchantes réunies en forme de ciseaux, dont l'une est fixée à l'extrémité d'un long manche, tandis que l'autre est mue par une ficelle au moyen de laquelle on l'ouvre à volonté, un ressort appliqué contre cette même lame la fermant dès que l'on cesse de tirer la ficelle. Les rameaux coupés doivent être immédiatement brûlés.

ÉCHENILLER. v. a. T. Agricult. Ôter les chenilles des arbres. = Échenillé, ée. part.

***ÉCHENILLEUR.** s. m. T. Ornith. Voy. Cotinga.

ÉCHENILLOIR. s. m. Voy. Échenillage.

ÉCHEOIR. v. n. Voy. Échoir.

ÉCHEVEAU. s. m. (lat. *scapulus*, petit rouleau?). Assemblage de fils de chanvre, de soie, de laine, etc., repliés en plusieurs tours afin qu'ils ne se mêlent point. *Dévider un é. Pour les fils de coton, l'é. a mille mètres de longueur, et contient dix* échevettes *ayant cent mètres de longueur chacune.*

ÉCHEVELÉ, ÉE. adj. (R. *cheveu*). Qui à les cheveux épars et en désordre. *Cet enfant est tout é. Tête échevelée.*

ÉCHEVIN. s. m. (B. lat. *scabinus*). T. Hist.

Enc. — Charlemagne, voyant que les hommes libres ne se rendaient plus aux plaids, et avaient ainsi renoncé volontairement au *droit de se juger les uns les autres, créa une classe* particulière de magistrats permanents qui furent spécialement chargés d'assister les comtes dans l'administration de la justice. Ces nouveaux magistrats reçurent, dans le latin barbare de l'époque, le nom de *Scabini*, *Scabinei* (dont nous avons fait *Échevins*), du théotisque *skafene*, établis, constitués (sous-entendu *judices*, juges). Suivant quelques auteurs, leurs fonctions auraient été soumises à l'élection des justiciables ; mais, comme le fait remarquer Guizot, cette élection n'était en réalité qu'une désignation faite par le comte ou le centenier dans l'assemblée qu'*il présidait, et à laquelle les assistants ne* prenaient part que par leur présence. A l'époque du triomphe de la féodalité, les échevins établis dans les campagnes disparurent, mais ceux des villes réussirent à se maintenir. Bien plus, leurs fonctions reçurent une extension considérable, du moins dans beaucoup de localités, où à leurs attributions judiciaires on joignit des attributions purement administratives. Ils parvinrent même, lors de la révolution communale, à réunir entre leurs mains la juridiction municipale, et devinrent les assesseurs du premier magistrat de la cité. Au XVIIIe siècle, le mot *Échevin avait cette dernière signification, mais il n'était guère* employé que dans les villes du Nord, tandis que, dans celles du Midi, ces officiers municipaux étaient nommés *Jurats*, *Capitouls*, *Syndics*, *Consuls* ou *Prud'hommes*. Le nombre, le mode d'élection et les attributions des échevins ou des jurats variaient suivant les villes. A Paris, par ex., il y avait 4 échevins qui étaient élus par l'assemblée du corps de ville et des notables bourgeois convoqués à cet effet le jour de Saint-Roch ; leurs fonctions duraient deux ans, et ils se renouvelaient chaque année par moitié. Ils étaient spécialement chargés de juger, sous la présidence du prévôt des marchands, les contestations survenues entre les payeurs et les rentiers au sujet des rentes constituées, et celles des commerçants pour fait de marchandises arrivées par eau ; de taxer les denrées venues par la même voie ; de veiller à l'entretien des bords de la rivière, et de faire la police des ports. Ils jouissaient de divers privilèges qu'ils tenaient de la bienveillance royale : le principal était d'être anoblis par le fait seul de leur élection.

ÉCHEVINAGE. s. m. Fonction d'échevin. *Briguer l'é.* ‖ L'exercice même de cette fonction. *Durant son é.*

* **ÉCHIDNÉ.** s. m. T. Mam. V. Monotrèmes.

* **ÉCHIFFE** ou * **ÉCHIFFRE.** s. f. V. Escalier.

ÉCHIMOSE. s. f. Voy. Ecchymose.

* **ÉCHIMYS.** s. m. T. Mam. Voy. Rat.

ÉCHINE. s. f. (gr. ἐχῖνος, hérisson). Nom vulgaire donné à La colonne vertébrale, à cause des éminences osseuses qu'elle présente sur toute sa longueur. *Se rompre l'é. Il était crotté jusqu'à l'é.* — Pop., *Longue é., maigre é.*, Une grande personne fort maigre. ‖ T. Architect. Voy. Moulure.

ÉCHINÉE. s. f. Morceau du dos d'un cochon.

ÉCHINER. v. a. Rompre l'échine. *Il l'a échiné d'un coup de bâton.* Fam. ‖ Par ext. et fam., Tuer, assommer. *Les paysans échinèrent tous les traînards.* — *E. de coups*, Battre outrageusement. Fam. — *Popul., Fatiguer excessivement. *Ce fardeau m'échine. Ce travail m'a échiné.* = s'Échiner. v. pron. Se rompre l'échine. *Il s'est échiné pour avoir voulu porter un fardeau trop pesant.* ‖ Fig. et fam., S'excéder de fatigue. *Vous êtes bien bon de vous é. pour si peu de chose.* = Échiné, ée. part.

* **ÉCHINIDES.** s. m. pl. T. Zool. V. Échinodermes.

* **ÉCHINOCACTÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Cactacées.

* **ÉCHINOCOQUE.** s. m. Zool. V. Parenchymateux.

***ÉCHINODERMES** et ***ÉCHINODERMAIRES.** s. m. pl. (gr. ἐχῖνος, épine; δέρμα, peau). T. Zool.

Enc. — Les *Échinodermes* de Cuvier, ou *Cirrhodermaires* de Blainville, constituent la première classe de l'embranchement des *Animaux rayonnés* ou *Radiaires*. Le caractère *général des animaux dont cette classe se compose* est l'existence à la peau d'un nombre plus ou moins considérable de cirrhes tentaculiformes, qui sont des organes de tact et de locomotion, et qui en même temps servent à la respiration : de là leur nom de Cirrhodermaires. Presque toutes les espèces que l'on connaît possèdent une charpente solide, qui appartient, pour la plus grande partie, à la peau extérieure, et constitue un véritable dermatosquelette. De plus, un très-grand nombre sont revêtues extérieurement d'une multitude de pointes ou épines articulées et mobiles, *ce qui les a fait appeler Échinodermes, d'abord par Bru*guière, et ensuite par Cuvier et la plupart des zoologistes. L'enveloppe solide de ces animaux est en outre percée d'un grand nombre de petits trous disposés en séries très-régulières, au travers desquels passent les tentacules que nous avons mentionnés. Ces derniers organes sont terminés chacun par un petit disque qui fait l'office de ventouse. La partie de ces tentacules qui reste à l'intérieur du corps est vésiculaire; une liqueur est épanchée dans toute sa cavité, et se porte, au gré de l'animal, *dans la partie extérieure qu'elle étend. Des vaisseaux partant* de chacun de ces tentacules se rendent dans des troncs qui répondent à leurs rangées, et qui aboutissent vers la bouche : ils forment un système différent de celui des vaisseaux intestinaux qui s'observe dans quelques espèces. Ces animaux ont un intestin distinct flottant dans une grande cavité, et accompagné d'organes spéciaux pour la génération et la respiration. Quant au système nerveux, il affecte toujours une disposition en harmonie avec la forme extérieure de l'animal. Il résulte d'un certain nombre de ganglions (ce nombre est proportionnel à celui *des segments ou divisions principales du corps), dont chacun en*voie à ces divisions les nerfs qui doivent les animer.

La classe des Éch. est généralement partagée en trois ordres, les *Échinides*, les *Stellérides* et les *Holothurides*.

I. *Échinides.* — Ils ont le corps plus ou moins globuleux, revêtu par un test calcaire qui se compose de plaques polygonales, exactement réunies entre elles. La surface de cette coque est armée d'épines roides, cassantes, de forme extrêmement variable, et portées sur des tubercules arrondis et mobiles au gré de l'animal, qui s'en sert pour se mouvoir, quoique en même temps *il emploie au même usage les tentacules rétractiles* qui sont situés entre les épines. (Les mamelons multisériés d'où sortent, chez ces animaux, les tentacules ou piquants destinés à la locomotion, portent le nom d'*Ambulacres*.) Leur bouche, qui occupe le centre de la face inférieure du corps, est en général armée de cinq dents enchâssées dans une charpente calcaire très-compliquée. L'intestin est fort long et attaché en spirale aux parois intérieures du test par un mésentère. Un double système vasculaire règne le long de ce canal, et il y a aussi des vaisseaux particuliers pour les pieds. Cinq ovaires situés autour *de l'anus se déchargent chacun par un orifice particulier. Ces* animaux vivent les uns dans le sable du bord de la mer, les autres sur les rochers, ou cachés sous les pierres et parmi les algues. Leurs mouvements sont très-lents. Ils se nourrissent soit de petits Mollusques qu'ils saisissent avec leurs pieds, soit de débris de matières organiques. Des tests d'Échinides se sont conservés en très-grand nombre dans d'anciennes couches, surtout dans celles de craie, où ils sont ordinairement remplis de silex. — On donne vulgairement à ces animaux le nom de *Hérissons* et de *Châtaignes de mer*.

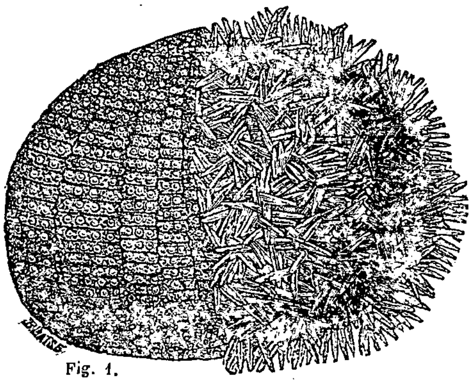

Fig. 1.

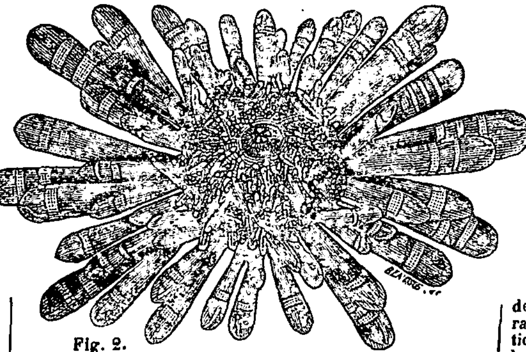

Fig. 2.

Les Échinides se partagent en trois familles, les Cidarites, les *Clypéastres* et les *Spatangoïdes*. — 1° Les *Cidarites* sont caractérisés par la forme sphéroïdale de leur test, par la position de la bouche qui est située au milieu de la face inférieure, et par celle de l'anus qui, en général, lui est diamétralement opposée. L'*Oursin commun* (*Echinus esculentus*) est de la forme et de la grosseur d'une pomme ; son corps est tout couvert de piquants courts, rayés et ordinairement violets (Fig. 1. Oursin commun réduit de deux tiers, et dépouillé de ses épines d'un côté, pour montrer la disposition des tubercules spinifères *et des plaques du dermato-squelette*). Il *est très-commun sur* nos côtes, et, au printemps, on en apporte un grand nombre sur les marchés. On ne mange que les ovaires, qui sont volumineux, rougeâtres et d'un goût assez agréable. Nous citerons encore l'*Oursin mamelonné* (*Cidaris mammillata*), à test roussâtre et à épines barrées de blanchâtre, qui se trouve dans la mer des Indes et dans la mer Rouge (Fig. 2. *Oursin mamelonné*, réduit et vu par sa face inférieure). — 2° Les *Clypéastres* ont la bouche centrale ou subcentrale ouverte dans une échancrure du test, et pourvue ou dépourvue de dents. *Nous nous contenterons de nommer dans cette* famille les *Scutelles*, dont le corps est très-déprimé, un peu convexe en dessus et un peu concave en dessous, à bord presque tranchant, et couvert d'épines très-petites, égales et éparses. La *Scutelle sexforée* (*Scutella hexapora*), qui habite l'Amérique, est remarquable par la présence de six trous qui percent le test de part en part, mais sans pénétrer dans sa cavité (Fig. 3. *Scut. sexforée*, réduite, vue en dessous, et dépouillée de ses piquants d'un côté).

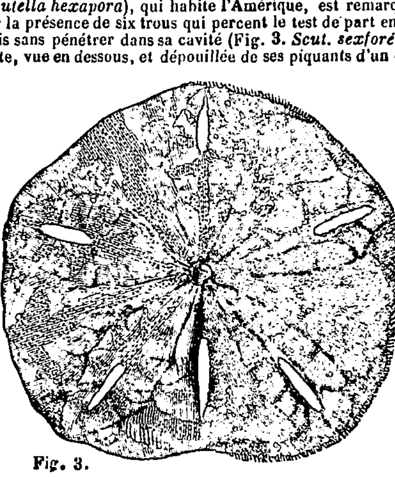
Fig. 3.

— 3° Les *Spatangoïdes* ont la bouche latérale, dépourvue de dents, et ouverte dans une échancrure bilabiée du test. Nous citerons comme ex. de cette famille le *Spatangue pourpré* (*Spatangus purpureus*), appelé vulgairement *Cœur de mer*, à cause *de sa forme (Fig. 4. Spat. pourpré*, de *grandeur naturelle ; il* est dépouillé de ses épines sur l'un de ses côtés). Cette espèce se trouve sur nos côtes de l'Océan, enfoncée dans le sable, où elle se nourrit des détritus organiques dont elle est entourée.

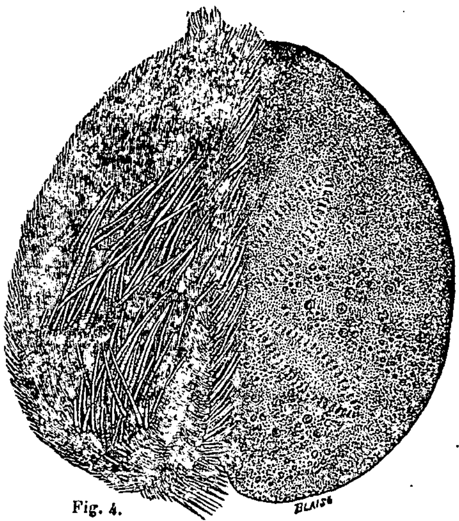

Fig. 4.

II. *Stellérides.* — Les Stellérides sont essentiellement caractérisés par leur *forme étoilée, leur corps étant composé d'une* partie centrale et de rayons allongés, le plus souvent au nombre de cinq, tantôt entiers, tantôt ramifiés. La bouche est ordinairement au centre. Cet ordre se subdivise assez naturellement en trois familles, les *Astérides*, les *Astérophydes* et les *Crinoïdes*. — 1° Les *Astérides*, ou *Étoiles de mer*, comme on les appelle vulgairement, doivent leur dénomination à la forme de leur corps qui est divisé en rayons, généralement au nombre de cinq. Ces animaux ont une charpente solide composée de petites pièces diversement combinées. Chaque rayon *présente en dessous un sillon longitudinal aux côtés* duquel se trouvent les petits trous qui laissent passer les pieds ou tentacules ambulatoires. Le reste de la surface inférieure est muni de petites épines mobiles. Toute la surface est aussi percée de pores qui laissent passer des tubes très-petits, lesquels servent sans doute à absorber l'eau et à l'introduire dans la cavité générale pour une sorte de respiration. La bouche, qui, dans la plupart des espèces, sert en même temps d'anus, est située au centre de la face inférieure du corps. A l'intérieur, on voit un grand estomac, d'où partent, *pour chaque rayon, deux cœcums* ramifiés comme des arbres ; un système vasculaire particulier correspond à leur intestin, et il y en a un autre pour les pieds. Il existe deux ovaires dans chaque rayon. Enfin, leur système nerveux consiste en un anneau très-fin, qui entoure la bouche et envoie un rameau à chaque bras. Quelques-uns de ces animaux, parvenus à l'âge adulte, se meuvent avec assez de *rapidité, soit en nageant, soit en* rampant. La force de reproduction de ces êtres est des plus remarquables : quelques jours, dans la belle saison, leur suffisent pour réparer les membres qu'ils ont perdus. Un seul rayon, avec le centre *conservé, peut reproduire* les autres. Le type de cette famille est l'*Astérie commune* ou

rougeâtre (***Asterias rubens***) [Fig. 5, vue en dessous], qui est excessivement commune sur toutes nos côtes, au point qu'on l'emploie en quelques endroits pour fumer les terres. — 2° Les *Astérophydes* n'ont point en dessous de sillon longitudinal pour loger les pieds ; généralement ces sillons ne sont pas creux, et l'estomac ne s'y prolonge pas en cœcums. La locomotion se fait principalement par les courbures et le mouvement des rayons. Cette famille comprend 3 genres, les *Ophiures* (*Ophiura*) et les *Euryales* (*Euryale*) qui ont le corps disciforme, et les *Comatules* (*Comatula*) qui l'ont cupuliforme (Fig. 6. *Com. de la Méditerranée*, grossie du double ; Fig. 7. Le disque ventral de la même, plus grossi, montrant la bouche et l'orifice anal en *b*). — 3° Les *Crinoïdes* ou *Encrines* se distinguent essentiellement des deux familles précédentes en ce qu'elles présentent un pédicule plus ou moins long et ordinairement articulé par lequel elles sont fixées au fond de la mer. On nomme *Entroques* les disques dont se compose cette tige. La bouche est au centre des rayons et l'anus sur un des côtés. Nous ne possédons, dans les mers d'Europe, qu'une très-petite espèce de cette famille, l'*Encrine d'Europe* (*Pentacrinus europæus*), qui s'attache à divers lithophytes. Les mers des pays chauds en produisent de plus grandes : telle est l'*Encrine tête de Méduse* (*Pentacr. caput Medusæ*), appelée anciennement *Palmier marin* (Fig. 8, de grandeur naturelle), qui se rencontre dans la mer des Antilles.

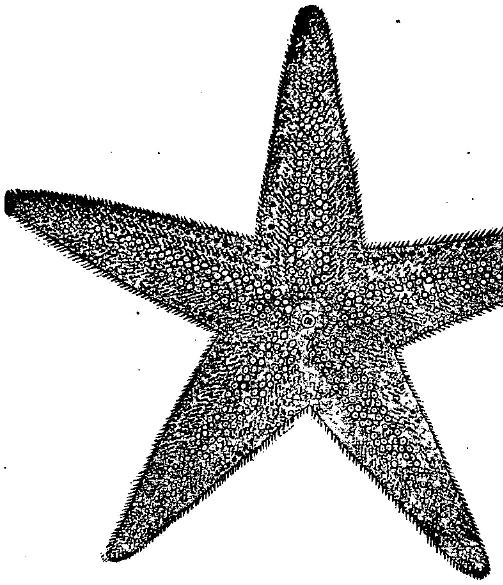
Fig. 5.

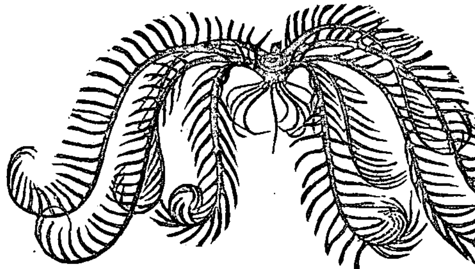
Fig. 6.

Parmi les nombreuses espèces fossiles que contiennent les formations secondaires et de transition, surtout en Europe, nous mentionnerons seulement le *Lis de mer* (*Encrinus liliiformis*) [Fig. 9, réduite des deux tiers]. Cette espèce est remarquable par la multiplicité des pièces qui entrent dans la composition de son squelette, et qui, suivant Miller, sont au nombre de plus de 26,000.

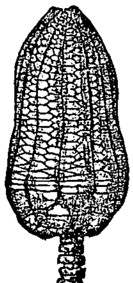
Fig. 9.

III. *Holothurides.*—Les animaux qui composent cette famille ont le corps plus ou moins allongé, quelquefois plus ou moins vermiforme, généralement coriace, pourvu de suçoirs tentaculiformes souvent nombreux, très-extensibles, complétement rétractiles, et percé d'un grand orifice à chaque extrémité. La bouche occupe l'extrémité antérieure du corps : elle est entourée de tentacules branchus très-compliqués qui peuvent rentrer entièrement, et qui sont portés sur un cercle de pièces osseuses. A l'extrémité opposée se trouve un cloaque où aboutissent le rectum et l'organe de la respiration. Ce dernier est en forme d'arbre creux, très-ramifié, et se remplit ou se vide d'eau au gré de l'animal. L'intestin est fort long, replié, et attaché aux côtés du corps par un mésentère. Il existe aussi, chez les Holothurides, un système circulatoire très-compliqué, des organes sécréteurs assez nombreux, et des muscles puissants. Enfin, on y a découvert des rudiments de système nerveux. Quand ces animaux sont inquiétés, il leur arrive souvent de se contracter avec tant de force qu'ils déchirent et vomissent leurs intestins. Il y a des Holothurides dans toutes les mers, et notre littoral en possède un certain nombre d'espèces qui vivent sur les rochers plus ou moins près de la côte. Quelques-unes ont près de 33 centim. de longueur. Parmi les espèces de nos côtes, nous citerons l'*Holothurie tubuleuse* (*Holothuria tubulosa*), qui se trouve dans la Méditerranée (Fig. 10, réduite des deux tiers). — La substance assez coriace des Holothuries sert d'aliment dans certains pays. Suivant delle Chiaje, les pauvres habitants des côtes de Naples mangent ces animaux ; mais les peuples de l'Asie orientale recherchent avec passion une espèce d'Holothurie appelée *Trépang* (*Holoth. edulis*), à laquelle ils attribuent des propriétés aphrodisiaques. Ce zoophyte fait l'objet d'un commerce immense entre les îles de la Malaisie, où on le pêche, et la Chine, la Cochinchine, le Camboge, etc. Des milliers de jonques malaises sont armées chaque année pour la pêche de cet animal, et des navires anglais ou américains se livrent eux-mêmes à la vente de cette denrée.

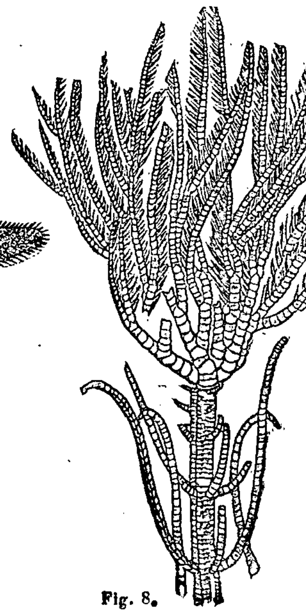
Fig. 8.

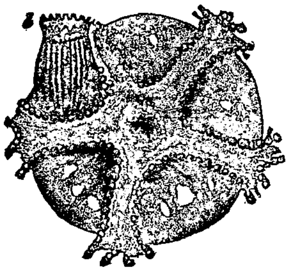
Fig. 7.

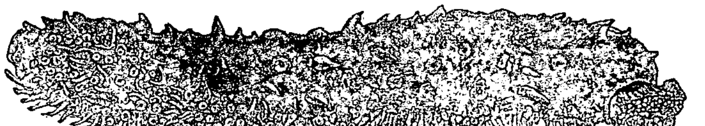
Fig. 10.

* **ÉCHINORHYNQUE.** s. m. (grec. ἐχῖνος ; ῥύγχος, bec). T. Zool. Voy. Parenchymateux.

ÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit De l'écu, des pièces principales, et même de quelques animaux, comme l'aigle et le lion, quand ils sont composés de pièces carrées alternant entre elles.

ÉCHIQUIER. s. m. (R. *échecs*). Tableau sur lequel on joue aux échecs, et qui est divisé en plusieurs carrés alternativement blancs et noirs. — *Planter des arbres en é.*, Les planter de manière que leur disposition présente plusieurs carrés rangés comme ceux d'un échiquier. ‖ *T. Art mil. *Ordre en é.*, V. Tactique. — T. Mar. Se dit D'un ordre de marche d'une armée navale, qui consiste à faire courir les vaisseaux de telle sorte que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier. *Marcher en é.* ‖ T. Pêche. Filet carré soutenu par deux demi-cerceaux qui se croisent au milieu, auquel est attachée une perche, et dont on se sert pour pêcher de petits poissons.

Enc. — Jusqu'au XVIe siècle, on a donné, en Normandie, le nom d'*Échiquier* à une cour souveraine qui y rendait la justice, d'abord au nom des ducs de cette province, puis à celui de nos rois. C'était un parlement ambulatoire, qui se réunissait deux fois par an, pendant trois mois, et qui jugeait en dernier ressort les affaires précédemment soumises aux tribunaux inférieurs. Cette cour existait bien avant la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, au XIe siècle : c'est donc à tort qu'on en attribue l'institution à Henri II, roi d'Angleterre, à la fin du siècle suivant. Après la réunion de la Normandie à la couronne de France, l'éch. continua de subsister. En 1599, sur la demande des États de la province, il fut rendu perpétuel et sédentaire à Rouen. Enfin, en 1515, il reçut le titre de Parlement. L'ancien nom d'éch. donné à cette cour vient, selon du Cange, de ce que le pavé de la salle où elle siégeait était formé de carreaux diversement colorés et disposés comme le sont les cases d'un échiquier.

Au XIe siècle, les Normands introduisirent ce terme (*exchequer*) en Angleterre, où il est encore employé pour désigner deux cours de justice, la *Chambre de l'éch.* et la *Cour de l'éch.* La première est, après la Cour des pairs, le principal tribunal d'appel du royaume. La seconde se divise en deux sections bien distinctes, l'une qui est chargée de l'administration des revenus royaux, et l'autre qui constitue une véritable cour judiciaire. En théorie, la Cour de l'éch. est chargée du contrôle de la *Trésorerie* (*treasury*), c.-à-d. de l'administration financière de la Grande-Bretagne ; mais, dans la pratique, la trésorerie et l'éch. ne contiennent qu'une seule et même administration, placée sous la haute direction de six lords commissaires, dont la réunion constitue le conseil supérieur des finances (*board of treasury*), qui statue souverainement en matière de recettes et de dépenses publiques. Deux de ces lords ont le titre, l'un de *Premier lord de la Trésorerie*, l'autre de *Lord chancelier de l'Échiquier*. Le premier est toujours le chef du cabinet, et le second en est toujours membre. C'est ce dernier qui est le véritable ministre des finances : il doit siéger à la chambre des Communes, car il est chargé de présenter le budget et d'en soutenir la discussion. Il dirige et surveille la perception des taxes et produits divers ; il assure l'exécution du budget des dépenses ; il signe les traites de l'éch. sur la caisse de l'État pour le paiement des fonds attribués à chaque département ; il établit les règlements généraux destinés à assurer la marche des divers services ; enfin, il statue sur les questions qui lui sont soumises par les administrations financières, et, dans certains cas, sur les contestations survenues, en matière de taxe, entre les particuliers et l'État. Le chancelier exerce ces différentes fonctions *en conseil des finances*, c.-à-d. assisté des cinq autres lords de la trésorerie. — Les *Billets de l'éch.* sont, comme nos *bons du Trésor*, des obligations publiques à terme émises par le Trésor public avec l'autorisation du parlement. La première émission en fut faite en 1696, et les billets alors émis furent escomptés par la Banque d'Angleterre. C'est encore par l'escompte de ces billets que la Banque est dans l'usage de faire des avances au gouvernement. Les billets de l'éch. n'ont pas d'échéance fixe ; quand il veut les rembourser, le gouvernement en donne avis par la voie de la presse. Ces billets représentent des sommes rondes de 100, de 500 et de 1000 liv. sterl. Ils rapportent un intérêt facile à calculer par jour, et lorsque le porteur les négocie, le preneur lui paie les intérêts échus jusqu'à ce moment. Enfin, le gouvernement paie au dernier porteur l'intérêt stipulé par le billet, à compter du jour de l'émission.

* **ÉCHITES.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

* **ÉCHIURE.** s. m. T. Zool. Voy. Terricoles.

ÉCHO. s. m. [On pron. *Éco.*] (gr. ἦχος, son). Son réfléchi par un corps solide, de sorte que l'oreille l'entend une seconde fois ; Ce qui produit cette répétition du son ; Lieu où elle se fait. *Entendre un é. Il y a de l'é. ici. L'é. seul répondait à sa voix. Ce rocher fait é. Il y a des échos qui répètent plusieurs fois.* — Fig., se dit D'une personne qui répète ce qu'une autre a dit. *Cet homme n'est que l'é. d'un tel.* ‖ T. Mus. Par anal., se dit De la répétition adoucie ou affaiblie d'une ou plusieurs notes. *Faire un é. sur l'orgue. Chœur en é. Les cors faisaient é.* — V. Orgue. ‖ T. Peint. *Echos de lumière*, Rappels de lumière à des places différentes.

Enc. — Mythol. — Parmi les fables de la mythologie grecque, il en est plusieurs qui évidemment ont eu pour objet d'expliquer certains phénomènes physiques dont on ne pouvait se rendre compte : telle est celle de la nymphe *Écho*. — Suivant Ovide, Écho était fille de la Terre et de l'Air, et faisait partie de la suite de Junon. Elle amusait celle-ci par son babil, tandis que Jupiter courtisait les nymphes de la déesse. Mais Junon, s'étant aperçue de cette ruse, punit la coupable Écho en la privant de la parole et en la condamnant à ne plus répéter que la dernière syllabe des mots qui frapperaient son oreille. La riante imagination des Grecs pouvait se contenter de cette gracieuse explication ; mais il n'en est pas de même des peuples modernes. *Depuis longtemps l'écho a cessé d'être une nymphe, pour n'être* plus qu'un simple effet de la réflexion du son.

PHYSIQUE. — I. *Réflexion du son.* — Les *ondes sonores* se comportent, sous une foule de rapports, absolument comme les rayons lumineux ou calorifiques. C'est ainsi, par ex., qu'elles se réfléchissent quand elles rencontrent un corps solide quelconque. Cette réflexion a également lieu suivant les mêmes lois, *c.-à-d.* qu'elle s'accomplit toujours dans une direction telle, que l'angle de réflexion soit égal à l'angle d'incidence. C'est ce qu'il *est facile de démontrer* à l'aide de deux miroirs concaves paraboliques ou sphériques. Soient, par ex. (Fig. 1), les deux miroirs concaves sphériques *rs et tu*, *distants l'un de l'autre de* 1 à 6 mètres, mais disposés de telle façon que leurs axes coïncident. Si l'on suspend une montre au foyer A *du miroir rs*, et qu'ensuite on place l'oreille au foyer B de l'autre miroir, on entendra distinctement le tic-tac de cette montre, car toutes les ondes sonores parties du foyer A *seront réfléchies par le miroir rs* parallèlement à son axe, iront frapper le miroir *tu*, et seront de nouveau réfléchies par ce dernier, mais dans la direction de son foyer B, où elles se concentreront. Si l'on éloigne l'oreille du foyer B, en la plaçant en D, le son cesse d'être perçu, quoique alors on se soit rapproché du foyer A. C'est sur ce principe général de la réflexion des ondes sonores suivant un angle *égal à l'angle d'incidence*, que repose l'explication des échos.

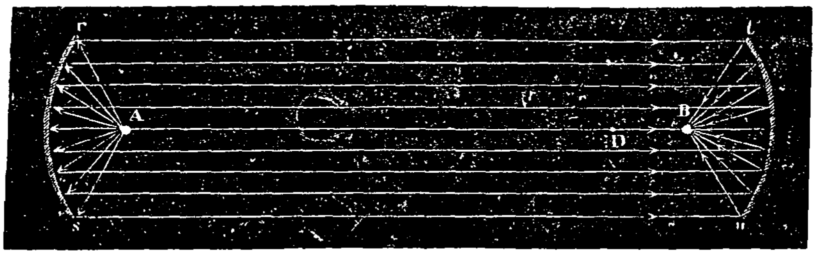

Fig. 1.

Écho. — Mais bien que l'écho soit un simple effet de la réflexion du son, *il ne s'ensuit pas que toute réflexion du son puisse* donner lieu à un écho : il faut pour cela que certaines conditions se trouvent réunies. En premier lieu, *il est nécessaire que l'oreille soit située* dans la ligne de la réflexion : et pour que la personne qui a émis un son puisse elle-même entendre l'écho, il est indispensable que cette ligne soit perpendiculaire à la surface réfléchissante, du moins s'il n'y a qu'une surface réfléchissante ; *car, dans le cas* où il existe plusieurs surfaces de ce genre, elles peuvent être disposées de telle manière que le son se trouve, par *une série de réflexions successives, renvoyé au* point d'où il est parti. En second lieu, il faut absolument que la surface réfléchissante soit à une *certaine distance de l'oreille.* En effet, si le son direct et le son réfléchi se succèdent avec une grande rapidité, ils se confondent en partie, et, au lieu d'un écho distinct, on n'a qu'une *simple résonnance.* C'est ce qu'on observe, par ex., dans une grande salle ou dans une pièce voûtée : la proximité des murs ne permet pas de distinguer les sons réfléchis ; on ne les perçoit que comme un simple retentissement. — *Ainsi que nous* l'avons vu ailleurs, le son se propage dans l'atmosphère à raison de 340 mètres par seconde. Par conséquent, *une personne placée* à 170 *mèt. de la surface réfléchissante*, entendra l'écho une seconde juste après qu'elle aura émis le son. Dans ce cas, l'écho répétera *autant de sons distincts* que l'oreille peut en distinguer dans l'espace d'une seconde; mais le nombre de sons que l'oreille peut distinguer dans ce court intervalle de temps ne dépasse pas 10. Il résulte donc de là que, pour obtenir un écho monosyllabique distinct, il faut que le point d'où part le *son* et où il doit revenir soit à une distance d'au moins 17 m. de la surface réfléchissante. Si la surface réfléchissante est distante *de deux fois, trois fois 17 mèt., l'écho sera bisyllabique, trisyllabique*, et ainsi de suite. Pour qu'il se produise un écho, *il n'est nullement nécessaire que la surface réfléchissante soit* dure et polie ; car on observe souvent à la mer que les nuages forment écho, et l'on observe surtout que les voiles d'un bâtiment éloigné, lorsqu'elles sont bien tendues, forment des échos assez parfaits.

« L'explication des *échos multiples*, c.-à-d. qui répètent plusieurs fois la même syllabe, dit le prof. Pouillet, repose encore *sur les mêmes principes. Car un son réfléchi* ayant la propriété de se réfléchir de nouveau, il est évident que deux surfaces réfléchissantes pourront se renvoyer *le son, comme deux miroirs* opposés se renvoient la lumière. Aussi, c'est entre des tours, ou entre des murs parallèles et éloignés, que les échos multiples se font entendre. On citait autrefois un écho situé près de Verdun, qui répétait 12 ou 13 fois le même mot : il était formé par deux tours voisines. » Parmi les échos multiples les plus célèbres, nous mentionnerons encore celui du parc de Woodstock, qui *répète* 17 syllabes dans le jour et 20 pendant la nuit, et celui du palais Simonetta, près de Milan, qui répétait 60 fois le bruit *d'un coup de pistolet. Enfin, dans l'Histoire de la société royale de Londres*, par Birch, il est question d'un écho qui répétait trois fois, complétement et distinctement, un air joué par une trompette : cet écho se trouvait à Rosneath, près de Glasgow, en Écosse.

Foyers acoustiques. — Le phénomène des *foyers acoustiques* que présentent certaines salles voûtées, et particulièrement celles dont la voûte offre une courbe elliptique, s'explique, aussi facilement que le phénomène de l'écho, par les lois de la réflexion du son. Soit une voûte de ce genre (Fig. 2) ayant deux foyers en A et B. Comme dans une ellipse, *tous les rayons menés* des foyers au même point de la courbe font des angles égaux avec cette courbe ou avec la tangente en ce point, ou avec la normale, tout son formé au foyer A ira, par sa réflexion sur toute la courbe D*n*C*m*E, *se concentrer* au foyer B. Ainsi, les ondes sonores qui partent de A vont frapper la voûte dans la direction A*n*, A*m*, etc., se réfléchissent ensuite dans la direction *n*B, *m*B, etc., et se concentrent au *foyer* B. *Il résulte de là qu'un* bruit produit en A sera perçu en B avec la même intensité qu'il avait en A, tellement que si ce bruit est faible, on ne *l'entendra pas au* milieu *de la salle*, et cependant on l'*entendra toujours* en B. Il y a au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, une grande salle carrée à voûte elliptique qui *présente* ce phénomène d'une *manière* remarquable. Deux personnes placées à des angles opposés peuvent converser entre elles, à voix basse, sans que les auditeurs intermédiaires *puissent saisir un mot de leur conversation.*

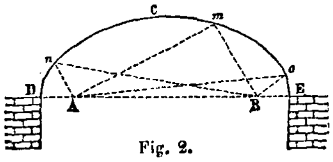

Fig. 2.

II. *Réfraction du son.* — Ce n'est pas seulement au point de vue de la réflexion que *les ondes sonores se comportent comme* les rayons lumineux et calorifiques : de même que ces derniers, elles donnent encore lieu au phénomène de la *réfraction*, c.-à-d. qu'elles changent de direction quand elles passent d'un milieu dans un autre. C'est ce qu'a démontré un physicien allemand, Sondhauss, à l'aide d'une expérience aussi simple qu'ingénieuse. Avec un anneau de tôle d'environ 33 centim. de diamètre et deux *segments sphériques* coupés sur un grand ballon de collodion, il construit une espèce de lentille biconvexe et épaisse, *au centre, d'environ 12 centim. Il remplit de gaz acide carbonique* l'intérieur de cette lentille creuse, puis il suspend une montre ordinaire à quelque distance de la *lentille* sur la direction de l'axe. Cela fait, on place l'oreille du côté opposé, et l'on observe que le tic-tac de la montre s'entend très-distinctement lorsque l'oreille se trouve au foyer de la lentille, tandis qu'il est à peine perceptible lorsqu'on éloigne l'oreille de ce point. Il est donc évident que les ondes sonores qui sont parties de la montre, et qui ont frappé la lentille, convergent au *sortir de celle-ci*, et *viennent se réunir au foyer* de l'appareil.

LITTÉRATURE. — On appelle *Vers en écho* une sorte de vers dont la dernière ou *bien les deux ou trois* dernières syllabes, formant la rime, se répètent de manière à faire un mot qui, ajouté aux paroles précédentes, en achève le sens ou leur sert de réponse. Tels sont ces vers de Joachim du Bellay, où un amant interroge la nymphe Écho qui lui répond :

Qui est l'auteur de ces maux avenus?
Vénus.
Qu'étais-je avant d'entrer dans ce passage?
Sage.
Qu'est-ce qu'aimer et se plaindre souvent?
Vent.

Tels sont encore ces vers d'un vaudeville de Panard, sur Paris :

On y voit des commis
Mis
Comme des princes,
Après être venus
Nus
De leurs provinces.

Ces difficiles puérilités étaient fort en vogue, au XVI^e^ siècle, sous François I^er^ et sous Henri II; aujourd'hui elles sont à peu près tombées dans l'oubli.

ÉCHOIR. v. n. (R. *choir*). Être dévolu par le sort ou arriver par cas fortuit. *Cela lui est échu en partage. Il lui est échu une succession du chef de la femme.* — Fam., *Si le cas y échoit, y échet*, ou simpl., *s'il y échet*, Si l'occasion s'en présente, s'il y a lieu. ‖ Se dit aussi Du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et Des choses mêmes qui doivent se faire à un temps préfix. *Le premier terme échoit à la Saint-Martin. Le premier paiement doit é. le vingt du mois prochain. Votre lettre de change est échue.* ‖ T. Prat. anc. Se disait, mais avec la forme impersonnelle, Des peines imposées à ceux qui contrevenaient aux lois. *A cela il y échoit amende. Il n'y échoit aucune peine afflictive.* ‖ En parl. des personnes, s'emploie quelquefois avec les adverbes *bien* et *mal*, et sign. alors, Faire une bonne ou une mauvaise rencontre. *Vous ne sauriez que bien é. Je suis mal échu.* Fam. et Vieux. = ÉCHU, UE. part. *Il n'a pas encore payé le terme échu.*

Conjug. — *Échoir* est un verbe défectif et irrégulier qui ne *s'emploie guère qu'à l'infinitif, au participe, aux temps et aux* personnes suivantes de l'indicatif et du subjonctif. *J'échois, tu échois, il échoit* ou *il échet. J'échéais, il échéait. J'échus*, etc. *J'écherrai*, etc. *J'écherrais*, etc. *Que j'échusse*, etc. *Échéant.*

ÉCHOPPE. s. f. (ang. *shop*, boutique?). Petite boutique ordinairement en appentis et adossée contre une muraille. *Autrefois l'église était entourée d'échoppes.*

ÉCHOPPE. s. f. Sorte de burin à pointe plate et tranchante dont se servent les graveurs, les orfèvres, les ciseleurs, etc.

ÉCHOPPER. v. a. Travailler avec l'échoppe. = ÉCHOPPÉ, ÉE. part.

ÉCHOUAGE. s. m. T. Mar. Situation d'un navire qui, n'ayant pas assez d'eau pour flotter, porte sur le fond. ‖ *Lieu d'é.*, Lieu où un navire peut être échoué sans danger, comme une plage unie, un fond de sable.

ÉCHOUEMENT. s. m. Action d'échouer un bâtiment. *E. volontaire.* ‖ * *Accident arrivé au navire qui* frappe sur un bas-fond quelconque et y demeure plus ou moins engagé. *E. forcé. E. avec bris.*

ÉCHOUER. v. n. (R. *choir*). T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui est conduit volontairement ou poussé par les courants, les vents, etc., dans un endroit de la mer où il n'a plus assez d'eau pour flotter, de sorte qu'il reste plus ou moins engagé dans le sable, sur un écueil, etc. *Le navire échoua sur un fond de vase.* — Par analog., *Nous échouâmes contre des rochers. Une baleine a échoué à la côte, sur la côte.* ‖ Fig., Ne pas réussir dans ce qu'on entreprend. *N'entreprenez pas cette affaire, vous y échouerez.* — Se dit aussi Des affaires, des entreprises qui ne réussissent pas. *Cette affaire a échoué. Cette tentative échoua complétement. Ses desseins échouèrent.* = ÉCHOUER. v. a. Faire échouer. *Il fallut é. le vaisseau. Le pilote nous échoua par maladresse.* = s'ÉCHOUER. v. pron. Se faire échouer. *Le capitaine aima mieux s'é. que de se laisser prendre.* = ÉCHOUÉ, ÉE. part. *Un navire échoué. On trouva une baleine échouée à la côte. C'est un projet échoué.* = Conjug. V. JOUER.

ÉCIMER. v. a. (R. *cime*). Syn. d'*Étêter*. = ÉCIMÉ, ÉE. part. ‖ * T. Blason. Se dit adjectiv., D'un chevron dont on a coupé la pointe.

***ECKLONIE.** s. f. T. Bot. Voy. FUCACÉES.

ÉCLABOUSSEMENT. s. m. Action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER. v. a. (R. *éclat* et *boue*). Faire rejaillir de la boue sur quelqu'un. *Une voiture a éclaboussé mon manteau, m'a tout éclaboussé.* = ÉCLABOUSSÉ, ÉE. part.

ÉCLABOUSSURE. s. f. Boue qui a rejailli sur quelqu'un ou sur quelque chose. *Il y a une é. à votre habit. Il était couvert d'éclaboussures.*

ÉCLAIR. s. m. (lat. *clarus*, brillant). Éclat de lumière subit et de peu de durée qui se manifeste dans l'atmosphère. *Il fait des éclairs. Les éclairs brillent. On ne voyait qu'à la lueur des éclairs. Éclairs de chaleur.* V. FOUDRE. ‖ Fig., se dit D'une chose qui passe rapidement, qui ne fait que paraître et disparaître. *Sa prospérité ne fut qu'un é. Il y a dans cet ouvrage quelques éclairs de génie.* ‖ Fig. et poétiq., *Les éclairs de ses yeux*, L'éclat de ses yeux, la vivacité de son regard. ‖ T. Chim. Lumière étincelante et mobile qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

ÉCLAIRAGE. s. m. Action d'éclairer habituellement une ville, une salle de spectacle, un établissement quelconque; Le résultat de cette action. *L'é. de cette ville coûte tant par jour. L'é. au gaz a supplanté l'é. à l'huile. L'entreprise de l'é.*

Enc. — On sait que l'oxygène de l'air atmosphérique a la propriété de se combiner avec tous les corps *simples* pour former avec eux différents composés nouveaux. Cette combinaison, ou *combustion*, comme on l'appelle, se fait toujours avec dégagement de chaleur, rarement avec chaleur et lumière : ce dernier cas est le seul dont nous avons à nous occuper ici. Les corps qui donnent lieu à ce phénomène, et qui peuvent être appliqués à l'écl. sont assez peu nombreux, car ils doivent *satisfaire à trois conditions essentielles* : 1° ils doivent brûler dans l'air, et la chaleur dégagée dans cette combustion doit être suffisante pour l'entretenir; 2° ils *doivent être* très-répandus dans la nature, et par suite à bas prix ; 3° leur combustion ne doit donner aucun produit qui puisse nuire à l'économie animale. Le bicarbure d'hydrogène est le seul corps qui satisfasse à toutes ces conditions : il existe d'ailleurs dans toutes les substances solides, liquides ou gazeuses employées pour l'écl. Plus ces matières sont riches en bicarbure d'hydrogène, *plus leur pouvoir éclairant est considérable.* Il faut remarquer

à ce sujet que lorsqu'un gaz brûle sans donner lieu à aucun dépôt de matière solide, la lumière qu'il développe est peu considérable, malgré la très-haute température qui se produit alors. La présence d'une matière solide dans la flamme est donc *une condition indispensable au développement de celle-ci.* On peut s'assurer de ce fait en plaçant dans la flamme un fil métallique qui y devient instantanément incandescent. Si le gaz dépose quelque substance solide, un effet analogue se produit et la lumière devient beaucoup plus intense. Ainsi, par ex., le *gaz hydrogène, qui dégage en brûlant une température* beaucoup plus élevée qu'aucun autre gaz, ne donne qu'une lumière extrêmement faible, à cause de son peu de densité, tandis que l'hydrogène bicarboné développe une lumière brillante, parce qu'une partie du carbone qu'il contient se dépose par l'élévation de la température, et produit un effet analogue au fil métallique.

Les *matières employées* à l'écl. sont *solides*, *liquides* ou *gazeuses* : nous allons les passer rapidement en revue.

I. *Éclairage avec les matières solides.*— Si l'on excepte les branches d'arbres résineux en usage chez les peuplades complétement étrangères aux arts de la civilisation, les diverses matières solides employées à l'écl. proviennent presque exclusivement du règne animal : ce sont les graisses des herbivores, la cire des abeilles et le blanc de baleine. C'est sous forme de chandelle ou de bougie que nous nous servons de ces substances pour nous éclairer. Comme il a déjà été question de la fabrication de la chandelle et des différentes espèces de bougies, nous n'avons à considérer que la manière dont la combustion s'y effectue. *Lorsque la mèche est allumée*, le rayonnement de la flamme fait fondre la couche supérieure de la matière solide ; le liquide résultant de cette fusion, et qui baigne constamment la mèche, s'élève dans les interstices capillaires de celle-ci au fur et à mesure des progrès de la combustion. Arrivée dans la *région de la flamme, où règne une haute température, la matière* fondue se décompose en donnant naissance à un carbure d'hydrogène dont la combustion entretient incessamment la flamme. Quant à la mèche, quoiqu'elle soit elle-même formée par une substance très-combustible, elle ne peut pas brûler, attendu qu'elle se trouve dans la région intérieure et obscure de la flamme où il n'y a pas d'oxygène (v. FLAMME). Dans sa partie inférieure, là où elle est toujours humectée par le liquide ascendant, la mèche ne se décompose même pas, tandis qu'au-dessus elle se charbonne, parce que le liquide n'y arrive plus en quantité suffisante pour l'empêcher de s'échauffer. Mais le niveau de la matière en fusion baissant à mesure que la combustion marche, il arrive *un moment où la partie supérieure* de la mèche s'élève au-dessus de l'espace obscur, entre dans la région lumineuse où s'opère la combustion du gaz hydrogène par l'oxygène de l'air ambiant, et s'y incinère. Or, cette portion de la mèche, ne recevant plus de matière grasse fondue, constitue un corps inerte qui enlève beaucoup de chaleur et gêne la combustion régulière. Alors la température s'abaisse, une portion du charbon cesse de brûler, la flamme devient très-fumeuse, son pouvoir éclairant diminue; enfin, il se dégage une odeur très-désagréable due aux gaz qui ne brûlent plus qu'imparfaitement. Il faut donc rendre à la mèche son premier état, ou en d'autres termes, la *moucher*. Cet inconvénient, *ainsi que nous l'avons dit, a été supprimé dans les bougies par* l'emploi des mèches tressées qui se recourbent et se brûlent alors dans la partie lumineuse de la flamme ; mais il subsiste toujours pour la chandelle. L'invention des bougies stéariques et des mèches tressées a porté l'écl. par les matières solides à *un tel point de perfection qu'il paraît impossible d'aller au* delà : malgré cela, ce mode d'écl. est bien inférieur aux procédés dont nous avons encore à parler.

II. *Écl. par les matières liquides.*—Les matières liquides les plus anciennement employées sont extraites des fruits oléagineux et des graines de même nature ; mais, depuis quelques années, on fait aussi usage de différents hydrocarbures tirés de substances minérales d'origine organique. De là deux sortes de matières éclairantes liquides, les *huiles* et les *hydrocarbures*.

A. *Écl. par les huiles.*—Les huiles dont on fait surtout usage pour l'écl. sont celles de colza, d'œillette, de navette et d'olive, c.-à-d. des huiles grasses peu siccatives. Les huiles essentielles et les huiles siccatives sont peu employées, les premières à cause de l'odeur désagréable qu'elles exhalent et de la fumée qu'elles dégagent en brûlant, les secondes à cause de leur durcissement à l'air. Les huiles d'olive (on ne destine à l'écl. que celles de qualité très-inférieure) peuvent s'employer telles quelles ; mais celles que fournissent les graines oléagineuses ont généralement besoin d'être débarrassées de quelques matières étrangères qu'elles tiennent en suspension. Cette purification s'opère au moyen de l'acide sulfurique concentré. On verse dans l'huile 2 pour 100 en poids d'acide sulfurique à 66° de l'aréomètre de Baumé ; on brasse le mélange, puis on ajoute deux fois son volume d'eau. L'eau entraîne toutes les matières étrangères qui se *déposent au fond du vase, et sont ensuite séparées par filtration* à une température d'environ 40°.

Le mode de combustion de l'huile est absolument le même que celui des matières solides ; mais les huiles, par cela seul qu'elles sont liquides, offrent l'avantage de se prêter à des combinaisons d'appareils très-variées. Tous les instruments dont on se sert pour l'écl. à l'huile, et qu'on désigne généralement sous le nom de *Lampes*, se composent d'un réservoir pour l'huile et d'un appareil où se fait sa combustion. Les lampes où l'appareil de combustion consiste en une simple mèche faite de filaments textiles, qui plonge dans le liquide, présentent un défaut capital. Comme l'air atmosphérique n'a accès que sur le contour de la flamme, on ne peut donner à celle-ci de grandes dimensions, et par conséquent on n'obtient qu'une lumière peu intense. En outre, comme la combustion du charbon est incomplète, la lumière offre toujours une teinte rougeâtre, et il s'opère un dégagement de fumée plus ou moins considérable. Telles étaient *les lampes des anciens, et telles sont encore la plupart des lampes* usitées dans nos campagnes. Un premier perfectionnement de ce mode d'écl. a été l'emploi de cheminées de verre ajustées au-dessus de l'appareil de combustion, afin d'augmenter l'afflux de l'air, de régulariser le tirage et d'obtenir une flamme plus égale et de plus grandes dimensions. Mais cette amélioration était insuffisante, car elle n'obviait qu'à une faible partie des inconvénients du système de l'antiquité. Enfin, vers la fin du siècle dernier, en 1783, Argand imagina son bec *à double courant.* Ce qui caractérise essentiellement cet appareil, c'est l'emploi d'une mèche circulaire, tressée en coton, et maintenue au moyen d'un anneau sur un cylindre métallique qui communique inférieurement avec le réservoir d'huile. Il résulte de cette disposition, que la flamme elle-même est annulaire, et que l'air a accès autour d'elle, à l'intérieur comme à l'extérieur. On peut de cette façon obtenir des flammes aussi larges que l'on veut. De plus, on active à volonté le courant d'air au moyen d'une cheminée de verre. Alors la combustion est complète, et la flamme présente une intensité et une pureté incomparablement supérieures à la lumière fournie par les appareils usités avant l'invention d'Argand. La forme de la cheminée et sa disposition relativement à la flamme exercent une influence considérable sur l'intensité et la longueur de celle-ci. Dans toutes les lampes qui se font aujourd'hui, on peut élever et abaisser à volonté la mèche et la cheminée indépendamment l'une de l'autre. Il est alors facile de les amener dans la position où la flamme a le plus d'éclat et où la combustion est complète. Si le tirage est trop fort, la flamme est très-éclatante, mais elle n'acquiert pas des dimensions assez grandes, parce que la combustion s'opère dans un trop petit espace. Si, au contraire, le tirage est trop faible, la flamme prend un grand développement, parce que les gaz combustibles s'élèvent très-haut avant de rencontrer la quantité d'oxygène nécessaire à leur combustion complète ; mais elle est peu brillante et dégage de la fumée : on dit alors que la lampe *file*. Le cylindre de verre qui forme la cheminée des lampes actuellement en usage, se composant de deux parties de diamètre différent, dont l'inférieure est la plus large, on doit amener à la hauteur de la flamme l'endroit où se trouve le rétrécissement ou, pour mieux dire, le raccordement des deux parties de la cheminée. Cette disposition a pour effet de rejeter sur la flamme le courant d'air extérieur, ce qui rend la combustion plus complète et plus active. On obtient le même résultat, avec plus d'avantage encore, en donnant à la cheminée un diamètre à peu près égal dans toute sa longueur, et en y pratiquant un étranglement qu'on amène au niveau de la flamme. Le grand diamètre donné à la cheminée détermine un tirage très-actif, et l'étranglement amène vers la flamme un courant d'air très-rapide et très-chaud ; mais ces sortes de verres sont peu usités, car ils sont très-cassants. Tout le monde sait que dès que la mèche d'une lampe cesse d'être convenablement imbibée d'huile, elle se charbonne, donne une clarté rougeâtre et produit de la fumée. Il importe donc que l'imbibition de la mèche s'opère d'une manière constante et régulière, lors même que la quantité du liquide contenu dans le réservoir diminue par l'effet de la combustion. Mais ceci est un problème de mécanique que l'on peut résoudre et qui a été résolu en effet de différentes manières. Nous en parlerons au mot LAMPE.

B. *Écl. par les hydrocarbures.* — Depuis un certain nombre d'années, divers industriels font des essais persévérants pour substituer aux huiles des liquides composés, comme ces dernières, d'hydrogène et de carbone, mais en proportions différentes. Ces liquides sont l'essence de térébenthine, les huiles de naphte, de pétrole, les huiles essentielles extraites des schistes, des goudrons de houille, des résines, etc. Plusieurs de ces produits peuvent en effet s'obtenir à beaucoup plus bas prix que les huiles généralement usitées; mais, comme le dit très-bien Gibon, cela ne suffit pas : il faut encore pouvoir les appliquer à l'écl. sans incommodité pour les consommateurs. Or, il est impossible de brûler ces liquides dans les appareils employés pour l'écl. à l'huile, parce qu'étant beaucoup plus carburés que celle-ci, ils laissent déposer trop de carbone. En conséquence, leur flamme est très-fuligineuse, peu éclairante, et répand une odeur fort désagréable. Pour obvier à ces inconvénients, on a employé deux procédés différents.

Le premier consiste à mélanger ces huiles et ces essences trop carburées à d'autres liquides pauvres en carbone, de manière à contre-balancer l'excès de l'un par le défaut de l'autre. Les liquides que l'on peut employer dans ce but sont l'alcool, l'esprit de bois et l'éther. La fantaisie des fabricants a baptisé ces mélanges des noms de *Gaz liquide*, d'*Hydrogène liquide*, de *Gazogène*, etc. L'appareil de combustion de ces carbures d'hydrogène se compose simplement d'un réservoir dans lequel plonge une mèche de coton pleine, non tressée. Quand la lampe doit servir simplement de bougie, la mèche est assez mince, et son bout supérieur apparaît au-dessus du réservoir; mais lorsqu'on veut obtenir une grande clarté, on fait usage d'une mèche plus épaisse, et on la loge dans un tube de laiton peu épais qui s'adapte et se fixe sur le réservoir en le dépassant toutefois d'une certaine hauteur. La partie supérieure de ce tube est fermée par un disque percé de très-petits trous pour laisser dégager la vapeur du liquide. L'appareil ainsi garni, il s'agit de l'allumer ; mais ceci ne se peut faire qu'en déterminant la vaporisation du liquide. A cet effet, on entoure la partie supérieure du tube qui renferme la mèche avec un anneau muni d'un fil métallique préalablement trempé dans l'esprit-de-vin. On enflamme l'alcool dont le fil est chargé : la chaleur qui se produit aussitôt vaporise le liquide que la mèche a aspiré, et cette vapeur s'échappant par les orifices du disque dont nous avons parlé, vient s'allumer à la flamme de l'anneau. Cela fait, la chaleur développée par les petits jets de vapeur enflammée qui surmontent le disque continuent incessamment à vaporiser le liquide carburé à mesure qu'il arrive par capillarité au bout supérieur de la mèche. Une cheminée de verre s'ajuste au-dessus du bec de l'appareil, dans le double but de redresser les jets de flamme et d'activer le tirage pour rendre la combustion plus complète. Lorsque les mélanges liquides sont préparés dans les conditions voulues et lorsque les appareils sont bien construits, ce mode d'écl. donne une lumière très-blanche, sans fuliginosité et avec peu ou point d'odeur. Mais, pour ne pas parler des inconvénients reprochés d'abord à ce mode d'écl., attendu que la plupart ont disparu par suite des perfectionnements apportés aux appareils, il est évident que la fabrication d'un hydrocarbure alcoolisé ne se trouve pas dans de bonnes conditions économiques. Tout le monde sait que des droits élevés pèsent sur l'alcool : or, il faudrait, pour permettre à cette industrie de se développer, non pas diminuer, mais supprimer complétement ces droits. C'est pour tourner la question fiscale que certains fabricants ont eu l'idée de substituer l'éther à l'alcool dans la préparation du mélange éclairant. Pour nous, quels que soient les efforts de l'industrie pour perfectionner ce mode d'écl., nous lui croyons peu d'avenir.

Il y a d'ailleurs dans ce procédé quelque chose d'antiscientifique ; car, en définitive, il consiste à augmenter la dépense afin de diminuer l'intensité de la lumière. Il est donc beaucoup plus rationnel de renoncer à ces mélanges hétérogènes et de brûler complétement tout le carbone des hydrocarbures, en profitant ainsi de toute la puissance éclairante qu'ils possèdent. Mais cela ne se peut faire qu'en faisant arriver sur la flamme une quantité d'air considérable, et la question se résout à la construction d'un appareil de combustion propre à remplir cet objet. Il ne nous est pas permis d'entrer dans la description des appareils proposés par divers constructeurs : il ne paraît pas d'ailleurs qu'aucun d'eux ait résolu le problème d'une manière satisfaisante sous tous les rapports. En outre, aujourd'hui l'attention des industriels est dirigée d'un autre côté.

Il s'agit de brûler les hydrocarbures liquides, sans mélange et sans gazéification préalable, comme on brûle l'huile. Selligue est le premier qui se soit occupé de la solution de ce problème. Dans son système, l'hydrocarbure monte par capillarité dans une mèche d'amiante, absolument comme l'huile dans les lampes ordinaires : un double courant d'air et un disque métallique interposé au milieu de la flamme multiplient suffisamment les contacts de l'oxygène de l'air avec la vapeur combustible pour permettre à tout le carbone de brûler. Après Selligue, Ménage apporta quelques perfectionnements à cet appareil. Conservant le disque métallique interposé au milieu de la flamme, il supprima la mèche, qui avait l'inconvénient de s'encrasser très-rapidement lorsque les hydrocarbures n'étaient pas suffisamment épurés. Ménage adapta également à ses lampes une cheminée de verre renflée à la hauteur de la flamme, de manière à faire arriver à l'extrémité de celle-ci un excès d'air qui la fait brûler avec un éclat éblouissant. Depuis lors, un grand nombre de perfectionnements ont été apportés à l'écl. par les hydrocarbures, tant sous le rapport de la construction des appareils que sous le rapport de la fabrication du liquide combustible, mais nous sommes obligés de nous arrêter.

Parmi les hydrocarbures qu'on a essayé d'appliquer à l'écl., celui qui s'extrait des schistes bitumineux, et qu'on désigne communément sous le nom d'*Huile de schiste*, est de beaucoup le plus employé, car c'est celui qui s'obtient de la façon la plus économique. Les schistes qui le fournissent se rencontrent en abondance dans certains terrains, principalement aux environs d'Autun. Les procédés de distillation sont à peu près les mêmes que ceux employés pour la houille. On charge le minerai concassé dans de grandes cornues présentant la plus grande surface de chauffe possible ; la distillation dure de 12 à 18 heures, et les hydrocarbures en vapeur viennent se condenser dans des appareils réfrigérants qui font suite aux appareils distillatoires. Après cela, on soumet le liquide obtenu à des rectifications successives qui donnent des essences plus ou moins volatiles propres à l'éclairage, et des goudrons plus ou moins consistants qu'on applique à divers usages, comme au graissage des roues des voitures, à la fabrication de l'asphalte pour les trottoirs, etc. Quant au résidu de la distillation que l'on retire des cornues, on n'a pu jusqu'ici lui trouver aucun emploi. Un grand nombre d'usines préparent aujourd'hui l'huile de schiste ; la plus importante, celle de J. Rouy, en expédie à elle seule plus de 30,000 litres par mois, à Paris seulement. On peut se faire par là une idée de l'extension qu'a prise aujourd'hui ce mode d'écl. Le prix de l'huile de schiste ne dépasse pas 1 fr. le litre.

Au point où l'ont amené une foule de perfectionnements successifs, l'écl. par les hydrocarbures, et notamment par l'huile de schiste, sans volatilisation préalable, ne laisse presque plus rien à désirer. Il tend de plus en plus à se vulgariser et à se substituer à l'écl. à l'huile, sur lequel il offre un avantage incontestable sous le rapport du bon marché. Le seul reproche grave que l'on puisse aujourd'hui adresser aux hydrocarbures, c'est leur extrême inflammabilité qui peut occasionner des accidents entre des mains imprudentes. Toutefois ce danger se trouve considérablement diminué par l'emploi du *bidon Robert* qui permet d'éviter les projections de liquide au moment où l'on remplit la lampe. A cette heure, l'huile de schiste est employée pour l'écl. d'un grand nombre d'usines et d'ateliers ; elle commence même à s'introduire dans les appartements. Enfin, quelques villes l'ont adoptée pour l'écl. public.

III. *Écl. au gaz.* — Le gaz qu'on emploie pour l'écl. est un mélange en proportions variables, suivant la nature des matières premières employées à le produire, de différents gaz inflammables formés d'hydrogène et de carbone, et de quelques autres corps dont la présence, loin d'être utile, n'est que nuisible, et dont on doit débarrasser aussi complétement que possible le gaz hydrogène carboné.

L'industrie du gaz de l'écl., aujourd'hui si considérable, est une création tout à fait moderne. — La combustibilité des gaz provenant du bois et de la houille était connue depuis 1667 par quelques expériences de Boyle, de Shirley et de Hales ; mais James Lawther est le premier (1733) qui ait bien décrit les phénomènes que présente la flamme fournie par la combustion du gaz provenant de la houille. En 1739, Clayton fit connaître les propriétés des produits gazeux que fournit la distillation de la houille en vases clos. Enfin, en 1786, un ingénieur français, Lebon, imagina un appareil qu'il nomma *Thermolampe*, qui était destiné en même temps à chauffer et à éclairer les appartements. On ne peut contester à Lebon l'honneur d'avoir donné le premier la véritable théorie de l'écl. au gaz ;

mais ses essais pratiques ne furent pas couronnés de succès. Peu d'années après, en 1792, un Anglais, Murdoch, se servit du gaz de la houille pour éclairer sa maison à Redruth, dans le comté de Cornouailles. En 1797, il éclaira de la même manière Old-Kunnock, dans l'Ayrshire, et, en 1802, il établit une importante usine à gaz destinée à éclairer les immenses ateliers de construction de machines à vapeur de Watt et Bolton, à Soho, près de Birmingham. En 1812, une compagnie fut autorisée pour l'écl. de la ville de Londres; mais ce ne fut qu'après une lutte persévérante contre la coalition des préjugés de la foule et des intérêts privés opposés à cette innovation. En 1815, le fondateur de la compagnie d'écl. de Londres, Windsor, vint à Paris pour y organiser également l'écl. au gaz. Il y rencontra les mêmes résistances qu'à Londres; cependant, en 1817, il obtint d'éclairer au gaz le passage des Panoramas. La même année une société se forma pour établir sur une grande échelle la nouvelle industrie; mais elle se ruina. Une autre société qui s'était formée presque en même temps parvint à réussir, non toutefois sans avoir fait des dépenses considérables. Dès ce moment, l'industrie de l'écl. au gaz prit une extension des plus rapides, et aujourd'hui il n'y a plus chez nous de ville de quelque importance qui n'ait substitué ce mode d'écl. à l'antique écl. au moyen des réverbères à huile.

A. *Gaz de la houille.* — Bien que l'hydrogène carboné qui constitue le gaz d'écl. puisse s'extraire de diverses substances, c'est par la distillation de la houille qu'on le prépare habituellement. En conséquence, c'est par le gaz de houille que nous commencerons. — La fabrication du gaz au moyen de la houille exige absolument trois opérations successives.

Distillation. — Les appareils dans lesquels s'opère la distillation sont de grandes et longues cornues cylindroïdes que l'on chauffe dans des fours. Ces cornues sont de fonte ou de terre réfractaire. Quand on préfère la première, il faut prendre une excellente fonte, ni trop grise, ni trop blanche, afin qu'elle ne soit ni perméable au gaz, ni trop cassante. On donne aux cornues les plus grandes dimensions possibles. Leur longueur varie de 2 mèt. 30 à 2 mèt. 60; intérieurement, leur largeur ordinaire est de 45 centim., et leur hauteur de 35 à 40. Quelquefois on ne place qu'une cornue dans un four; d'autres fois on en met 3, le plus souvent 5; enfin, dans ces derniers temps, on a construit des fours à 7 et même à 9 cornues. Les cornues de terre réfractaire sont moins employées, parce qu'il faut une terre d'une excellente qualité et des ouvriers habiles pour les exécuter. A Paris cependant, on s'en sert presque exclusivement. On y trouve une notable économie qui est due à leur refroidissement moins rapide, et surtout à leur durée qui dépasse quelquefois 2 ans, tandis que les cornues de fonte ne durent en moyenne que 9 mois. Toutefois les cornues de terre sont plus sujettes à des fêlures et à des ruptures instantanées. Pendant les premiers jours, les cornues de terre étant poreuses laissent passer une certaine quantité de gaz; mais bientôt leurs pores sont fermés par le carbone. Pendant la distillation, le volume de la houille augmente quelquefois des 2/5es. en conséquence, la charge de chaque cornue ne doit pas dépasser la moitié de la capacité de celle-ci. La température de la cornue durant la distillation doit être constante, et au degré du rouge-cerise, sans aller au delà du rouge blanc. La distillation d'une charge dure de 4 heures 15 min. à 6 heures, selon l'espèce de houille dont on fait usage. Quelle que soit la houille qu'on emploie, elle doit être sèche. D'après une expérience de Penot, à Mulhouse, 1 kilogr. de houille, suivant qu'il était sec ou contenait 10 p. 100 d'eau, a donné respectivement 240 litres de gaz de bonne qualité contre 94 de mauvaise, et 160 de bonne qualité contre 92 de mauvaise. En général, la distillation de 100 kilogr. de houille exige de 25 à 30 kilogr. de coke.

Condensation. — En sortant de la cornue, le gaz passe par un tube ascendant, appelé *Buse montante*, de 12 à 15 centim. de diamètre, pour se rendre dans un cylindre horizontal de 40 cent. de diamètre, placé en avant et au-dessus du fourneau. Ce cylindre, nommé *Barillet*, contient de l'eau dans laquelle la buse montante en se recourbant plonge de quelques centimètres. En outre, il est garni d'un *dégorgeoir* qui y maintient l'eau à la hauteur voulue, et donne en même temps écoulement au goudron et à l'eau ammoniacale. Au sortir du barillet, le gaz passe dans un tuyau de fonte plongé sous l'eau, et où se condense la vapeur entraînée par le gaz. Ce tuyau ou *Condenseur* étant constamment rafraichi par un filet d'eau froide, on calcule sa surface d'après cette observation, que 30 décimètres carrés suffisent pour condenser par minute la vapeur contenue dans 3 décimètres cubes de gaz.

Épuration. — Du condenseur, le gaz passe dans une caisse, ordinairement de fonte, qu'on appelle *Épurateur*, et qui porte à sa partie supérieure, ainsi que sur tout son contour extérieur, une rigole contenant de l'eau dans laquelle plonge le bord du couvercle extérieur de la caisse, de manière à obtenir une fermeture hydraulique. Une cloison verticale, également de fonte, qui s'élève du fond jusqu'à une petite distance du couvercle, divise la caisse en deux parties égales. A des distances verticales égales, on place encore dans chaque compartiment de la caisse trois claies de fer ou d'osier, qui sont soutenues par des tasseaux fixés aux parois de la caisse et de la cloison de division. Chacune de ces claies supporte une couche de chaux éteinte pulvérulente que le gaz est obligé de traverser, et où il se débarrasse de l'hydrogène sulfuré qu'il contient. On fait arriver le gaz près du fond d'un des compartiments de la caisse, et il se dégage près du fond de l'autre, après avoir traversé six couches successives de chaux.

Lavage. — Dans quelques usines, le gaz, en quittant le condenseur et avant de se rendre à l'épurateur, passe dans trois *laveurs*, généralement de fonte, où il laisse les sels ammoniacaux et l'ammoniaque qu'il renferme encore. Comme l'eau ne peut enlever la totalité de ces sels, Mallet a imaginé de substituer à l'eau pure l'emploi du chlorure de manganèse, provenant de la fabrication du chlore et des chlorures décolorants. Il suffit que la pression soit de 2 à 3 centim. pour opérer l'absorption; des agitateurs empêchent les dépôts de se former. La dissolution s'extrait du premier laveur, dans lequel on fait passer le liquide du deuxième; et celui-ci reçoit le liquide du troisième que l'on charge d'une dissolution pure : par là, l'épuration est méthodique. — Lorsqu'on n'emploie pas le procédé de Mallet, le gaz sortant des épurateurs à chaux passe dans une caisse entourée d'une autre caisse concentrique, mais ayant le même fond que la première. Le gaz arrive dans la première et passe dans la seconde en traversant des fentes horizontales pratiquées dans les parois de la première. Comme on maintient de l'eau à un niveau supérieur à ces fentes, le gaz, pour passer dans la caisse extérieure, est obligé de traverser cette eau, où il laisse en grande partie son ammoniaque. — Depuis quelque temps, Mallet épure complétement le gaz en une seule opération, en plaçant sur les claies de l'épurateur un mélange humide de sulfate et d'oxyde de plomb. Enfin, à cause de la difficulté de se procurer du sulfate de plomb, il a imaginé de remplacer le mélange précédent par un autre composé de sciure de bois et d'oxyde de fer hydraté qui se place sur les claies au lieu de la chaux, et qui absorbe l'hydrogène sulfuré, après que le gaz a été privé de son ammoniaque dans le laveur.

Gazomètre. — Quand le gaz est épuré, il se rend au *Gazomètre* (Fig. 1). Nonobstant son étymologie, le gazomètre ne sert point à mesurer la quantité de gaz produite ou dépensée.

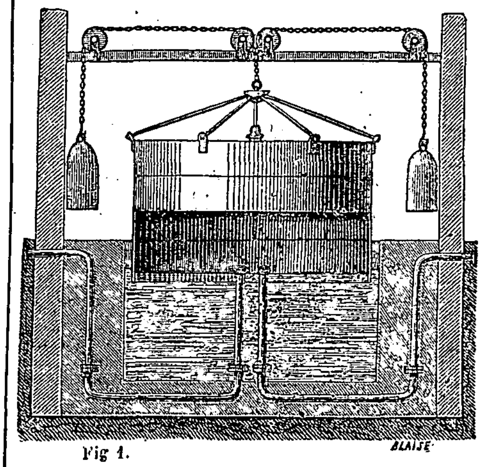

Fig 1.

Ce terme désigne simplement un appareil destiné à emmagasiner le gaz, et à lui donner pendant la consommation une pression constante qui assure son écoulement régulier et, par suite, l'uniformité de l'éclairage. Cet appareil se compose de deux parties distinctes : d'une cuve cylindrique de bois, de maçonnerie ou de fonte, entièrement remplie d'eau, et d'une cloche cylindrique généralement de tôle, fermée à la partie supérieure, et dont la partie inférieure ouverte plonge dans la cuve pleine d'eau. C'est dans la cloche que vient s'emmagasiner le gaz. Les cuves de bois ne sont guère usitées que pour celles qui ne doivent avoir qu'un faible diamètre. Les cuves de maçonnerie sont plus employées et sont préférables sous les rapports de la solidité et de la durée. En Angleterre, on les fait habituellement de fonte, à cause du bas prix de cette matière. A mesure qu'il sort de l'épurateur, le gaz est amené sous cette cloche par un tuyau qui arrive du fond de la cuve, et qui se relève verticalement pour se terminer au-dessus du niveau de l'eau. Arrivé là, il ne peut s'échapper au dehors, attendu qu'il est enfermé de toutes parts, soit par les parois de la cloche, soit par l'eau de la cuve. Le poids de la cloche est en grande partie équilibré par des contre-poids suspendus à des chaînes qui vont se fixer à son sommet en passant sur des poulies de renvoi. La poussée que la cloche éprouve de bas en haut par la tension du gaz lui-même fait équilibre à la portion restante du poids de la cloche, augmentée du poids du gaz qu'elle contient. Les contre-poids qui équilibrent une partie du poids de la cloche sont néanmoins déterminés de telle façon que le gaz contenu dans celle-ci soit un peu plus pressé que l'air atmosphérique qui pèse sur elle : il résulte de là que le niveau de l'eau de la cuve est plus bas de quelques centimètres à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cloche. C'est en vertu de cette différence de niveau ou de pression, que le gaz emmagasiné dans le gazomètre est forcé de s'écouler dans les conduits distributeurs, aussitôt qu'on établit la communication entre eux et l'intérieur du gazomètre. Il faut noter que le gazomètre, en s'abaissant dans la cuve, perd de son poids une quantité égale au poids du volume d'eau qu'il déplace. Par conséquent, plus il s'abaisse par suite de l'écoulement du gaz, plus sa pression sur le gaz restant dans l'appareil diminue. Dans le système de suspension verticale que représente la Fig. 1, il est facile de donner à la chaîne le poids nécessaire pour que l'équilibre existe dans toutes les positions du gazomètre et que l'écoulement du gaz s'opère avec régularité. On obtient ce résultat en donnant à la chaîne un poids tel que le poids d'un mètre de sa longueur soit égal au poids du volume d'eau déplacé par un mètre de hauteur du gazomètre. — La capacité d'un gazomètre doit évidemment dépendre de la quantité de gaz qui se consomme dans un temps donné. Si, pour l'écl. d'une ville, il faut 4000 mètres cubes de gaz en 10 heures, par ex., et que les cornues soient chargées six fois en 24 heures, chaque charge devra produire 667 m. cubes de gaz, et le gazomètre devra contenir quatre charges, soit 2668 m. cubes. Les gazomètres des villes de province ont ordinairement de 15 à 20 m. de diamètre; à Paris, les plus grands ont de 30 à 35 m. Quelle que soit la dépense de gaz d'une usine, elle doit avoir au moins deux gazomètres, afin de pouvoir suffire à l'écl. en cas d'accident ou de réparation exigée par l'un d'eux.

Conduits. — Les tuyaux employés pour conduire et distribuer le gaz dans les différentes parties d'une ville peuvent être de fonte, de grès, de tôle recouverte de bitume, de tôle galvanisée, de plomb ou de zinc. A Paris, on s'est longtemps servi de la fonte pour les gros tuyaux, et du plomb pour les tuyaux de 8 à 40 mill. Aujourd'hui on emploie presque exclusivement des tuyaux de tôle recouverte d'un mastic bitumineux pour empêcher l'oxydation du métal : ces tuyaux, dits *tuyaux Chameroy*, du nom de leur inventeur, présentent une économie de 40 pour 100 sur ceux de fonte, et ont en outre l'avantage de rendre les réparations fort rares. — Il ne nous appartient pas de donner ici les calculs qui ont pour objet de déterminer la pression que doit subir le gaz pour alimenter convenablement et régulièrement les becs. Nous dirons seulement que l'excès de la pression du gaz contenu dans le gazomètre sur celle de l'air atmosphérique, quoique très-faible, donnerait lieu à une grande vitesse d'écoulement dans les tuyaux, sans la résistance que ces derniers opposent au mouvement du gaz. Cet excès de pression est presque tout entier employé à vaincre cette résistance, et la vitesse d'écoulement n'est due qu'à la très-faible portion de cette puissance qui reste encore disponible, après que les frottements contre les tuyaux ont été vaincus. Au reste, pour que le gaz arrivé au bec ne s'en échappe pas avec une trop grande vitesse, un robinet, qui s'ouvre à volonté, est adapté au tuyau près de ce bec. Ainsi, quand on veut modérer l'écoulement, on tourne plus ou moins ce robinet, et l'on produit un étranglement qui diminue la vitesse du gaz, en augmentant la résistance qui s'oppose à son mouvement.

Compteur. — Il est indispensable que les fabricants de gaz se rendent compte non-seulement des quantités qu'ils produisent, mais encore de celles que dépense chacun des individus auxquels ils fournissent du gaz pour l'écl. Ce problème a été résolu de la façon la plus ingénieuse, au moyen d'un appareil connu sous le nom de *Compteur à gaz*. Cet appareil n'est autre chose qu'une espèce de roue à augets de tôle galvanisée, placée dans un cylindre horizontal rempli d'eau jusqu'à un niveau convenable. (La Fig. 2, ci-jointe, représente la coupe d'un compteur perpendiculairement à l'axe). Le tuyau qui amène le gaz pénètre dans le cylindre par le haut de l'une de ses extrémités et vient déboucher dans l'axe de l'appareil en *c*. Le gaz en arrivant presse la palette *a* de l'auget A qu'il remplit et fait tourner la roue. Sitôt qu'un auget est plein, mais seulement alors, il vient verser son gaz dans la partie supérieure du cylindre-enveloppe, où se trouve le tuyau qui le conduit aux becs d'écl. A peine le premier auget a-t-il vidé son contenu, qu'un second auget s'emplit et s'élève de la même manière. Comme tout le gaz est obligé de passer par ces augets, il est facile de comprendre que, connaissant leur capacité et le nombre de tours qu'a faits la roue, on a la quantité de gaz consommé. Les aiguilles de 3 cadrans fixés sur le devant du compteur, et mises en mouvement par la roue elle-même, indiquent les volumes de gaz débité. — Le compteur doit être monté parfaitement de niveau, dans un endroit frais, mais protégé contre la gelée, et plus bas que les becs qu'il doit desservir. Tous les mois on doit s'assurer que l'eau a conservé son niveau dans le compteur; s'il y a une petite différence due à l'évaporation ou à la condensation, on introduit ou l'on retire un peu d'eau par des trous placés à des hauteurs convenables et fermés par des vis. On a soin, pendant cette opération, de fermer le robinet de communication avec le conduit qui vient de l'usine.

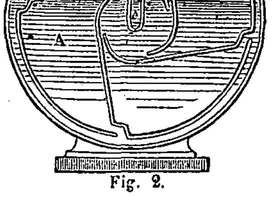

Fig. 2.

Gaz portatif. — Dans les premiers temps de l'introduction de l'écl. au gaz, beaucoup de personnes pensèrent qu'il serait toujours impossible à une compagnie de regagner les dépenses considérables qu'entraîne la distribution du gaz dans une ville au moyen de tuyaux placés dans des tranchées souterraines (il y a à Paris près de 500,000 mètres de conduites principales). En conséquence, quelques compagnies imaginèrent de transporter le gaz à domicile au moyen de grandes voitures renfermant du gaz contenu dans une enveloppe imperméable. On livrait alors la quantité de gaz demandée par le consommateur qui l'emmagasinait dans un petit gazomètre établi dans son domicile. Telle est la signification du terme de *gaz portatif*. On distinguait en outre le gaz *portatif non comprimé* et le gaz *portatif comprimé*. Ce dernier, comme son nom l'indique, était soumis à une pression de 30 atmosphères (aujourd'hui on ne le soumet plus qu'à 10). On se proposait par là de diminuer l'espace que le gaz occupe à la pression ordinaire. Aujourd'hui que la question de la canalisation est jugée par l'expérience, la fabrication du gaz portatif est en complète décadence.

Becs à gaz. — On donne ordinairement aux becs la forme des becs d'Argand. Un raccord soudé au conduit reçoit un petit cylindre bifurqué en deux branches, qui portent chacune un anneau creux dans lequel on soude à la partie supérieure une couronne métallique percée de trous circulaires, de 1/4 à 1/2 millim. de diamètre, de sorte que l'air destiné à brûler le gaz vient le lécher extérieurement et intérieurement. Le nombre de trous reconnus le plus avantageux est 20; ces trous sont espacés de 3 millim. Une galerie convenablement disposée sur cet appareil reçoit un verre cylindrique d'environ 6 centim. de diamètre sur 18 de hauteur : ce verre a pour objet de régulariser la combustion, en soustrayant la flamme à l'action des courants d'air. Le pouvoir éclairant d'un bec varie notablement, en faisant varier l'arrivée de l'air. Il faut éviter l'excès d'air, qui est nuisible en faisant brûler le gaz trop vite sans qu'il ait le temps de se décomposer, tandis que son défaut occasionne une flamme rougeâtre et sans éclat. Le diamètre le plus convenable à donner à la colonne d'air intérieure est de 9 à 10 millim : elle produit toujours une lumière blanche et peu sujette à fumer. — Les becs dits *chauves-souris*, ou *becs en éventail*, sont formés d'une sphère creuse d'acier, de 6 millim. de diamètre, réunie à un pas de vis par une petite gorge. Dans cette sphère, on pratique à la scie une fente large d'environ 1/6 de millim., par laquelle s'échappe le gaz.

Appréciation. — Le pouvoir éclairant du gaz extrait de la houille est à peu près trois fois moindre que le gaz provenant de la distillation de l'huile, et deux fois moindre que celui provenant de la résine ou des schistes bitumineux. Néanmoins, partout où l'on peut se procurer la houille avec facilité et à bas prix, le gaz de houille règne sans rival, car c'est celui qui se fabrique le plus économiquement et se livre à meilleur marché au consommateur. En effet, avec un mètre cube de gaz, on peut éclairer pendant 10 heures un bec consommant 100 litres à l'heure et donnant plus de lumière que 10 chandelles. Or, le mètre cube est vendu à Paris par la compagnie qui a le monopole du gaz, au prix de 30 et de 15 cent., 30 centimes aux particuliers et 15 à la ville. En prenant ce dernier prix comme prix normal, il est facile de voir combien ce mode d'écl. l'emporte au point de vue économique sur tous les autres. Ce bon marché, en quelque sorte fabuleux, tient à cette circonstance, que tous les résidus de la fabrication du gaz de l'écl. conservent encore une valeur vénale plus ou moins considérable, car tous peuvent servir et servent en effet à de nouveaux usages. Le coke est tellement recherché pour le chauffage, que le produit de sa vente couvre presque entièrement la dépense d'achat de la houille dont il provient. Le goudron qui se produit dans la distillation de la houille fournit divers carbures d'hydrogène utilisés dans l'industrie, entre autres la benzine. On extrait de l'ammoniaque et différents sels ammoniacaux des eaux provenant de la condensation et du lavage du gaz. La chaux qui a servi pour l'épuration de ce dernier peut encore être employée dans les constructions, etc. En un mot, les frais de fabrication sont réduits, pour ainsi dire, à zéro.

B. *Gaz de l'huile, de la résine, etc.* — Le gaz hydrogène carboné propre à l'écl. peut s'extraire, ainsi que nous l'avons dit, de diverses matières. Les principales sont l'huile, la résine, les schistes bitumineux. — L'*huile* se distille et se convertit en gaz avec la plus grande facilité ; mais, quoique le pouvoir éclairant de ce gaz soit à celui du gaz de houille comme 273 est à 100, sa fabrication ne peut pas être établie d'une manière économique, à cause du prix élevé de cette substance, qui d'ailleurs s'emploie plus commodément à l'état liquide. Il n'en est pas de même de différentes matières grasses qui se trouvent en abondance dans certaines localités et dont on ne peut tirer aucun parti avantageux. Les eaux savonneuses provenant du désuintage des laines, et qui sont fortement chargées de matières grasses, peuvent être employées avec succès, comme l'a prouvé d'Arcet, à la fabrication d'un excellent gaz d'écl. Reims est éclairé aujourd'hui par du gaz extrait des eaux savonneuses fournies par ses nombreuses manufactures de laine. — Dans les localités où la houille est rare, et où les bois résineux sont abondants, comme en Suisse, par ex., on peut se servir avec un certain avantage de ces derniers pour la fabrication du gaz de l'écl. Dans d'autres endroits, ce sont les résines elles-mêmes qu'on emploie à cet usage : Francfort-sur-le-Mein est éclairé avec du gaz ainsi préparé. Mais ce sont là des circonstances exceptionnelles. — On peut encore extraire le gaz des hydrocarbures liquides provenant soit de la houille, soit des résidus de la distillation des schistes bitumineux ; mais il est extrêmement douteux que le gaz fourni par ces substances, bien que doué d'un pouvoir éclairant supérieur à celui du gaz ordinaire de houille, puisse s'obtenir à moins de frais que ce dernier. — Comme les procédés usités dans le traitement de ces substances pour en extraire le gaz n'offrent pas un intérêt général, nous nous dispenserons de les décrire.

C. *Gaz à l'eau.* — L'eau, comme tout le monde le sait, est un composé d'hydrogène et d'oxygène; par conséquent nous avons dans ce liquide une source inépuisable de l'un des éléments du gaz d'écl. Nous disons de l'un des éléments, car le pouvoir éclairant de l'hydrogène pur est à peu près nul : quand on le brûle seul, la flamme est presque invisible. Pour le rendre éclairant, il faut le charger d'une certaine quantité de carbone. Un industriel belge des plus distingués, Jobard, est le premier qui ait imaginé un procédé pratique pour la préparation du *gaz à l'eau*, comme on l'appelle. Pour cela, il décomposait l'eau par le charbon pour dégager son hydrogène, et il communiquait à ce gaz la puissance éclairante qui lui manque en le faisant passer à travers un réservoir contenant du goudron de houille ou de l'huile de schiste, dans lequel il se chargeait d'une suffisante quantité de vapeur d'hydrocarbure. Ce procédé fut mis en pratique, vers 1844, aux Batignolles, par Selligue. Mais le procédé de décomposition de l'eau n'était point assez économique ; en outre, l'hydrogène obtenu était mêlé d'une assez forte proportion d'oxyde de carbone, gaz très-vénéneux et nullement éclairant. Un autre industriel éminent, Gillard, est parvenu, au moyen de procédés nouveaux, à décomposer l'eau à bien moins de frais. De plus, l'hydrogène qu'il obtient est presque pur et renferme même moins d'oxyde de carbone que n'en contient le gaz de houille. Enfin, au lieu de charger son hydrogène d'une vapeur carburée, il communique à ce gaz, quand il est enflammé, un pouvoir éclairant considérable, en interposant dans la flamme un mince réseau de fils de platine.

Le nouveau gaz offre, sur tous les autres, un immense avantage : c'est qu'en brûlant, il donne uniquement naissance à la vapeur d'eau, laquelle résulte de la combinaison de l'hydrogène lui-même avec l'oxygène atmosphérique. La combustion de ce gaz restitue donc à l'air l'humidité que lui enlève incessamment la chaleur du foyer. Est-il possible que le gaz à l'eau parvienne à se substituer au gaz de houille pour l'écl.? c'est ce que nul ne peut savoir. Dans les conditions actuelles de l'industrie, nous croyons que, pour l'écl. ordinaire, le gaz de houille n'a point à craindre de rival. Cependant il se pourrait que, quoique plus cher que ce dernier, le gaz à l'eau réussît à se faire adopter pour l'écl. des appartements où le gaz de houille n'a pu encore se faire admettre. Mais, ainsi que le remarque fort bien le Dr Figuier, le gaz à l'eau a des chances considérables d'un autre côté. L'hydrogène étant de tous les gaz celui dont la puissance *calorifique* est la plus élevée, le gaz à l'eau est plus économique que son rival comme agent de chauffage. Il y aurait donc un grand intérêt, et pour le public et pour la compagnie qui exploite le nouveau gaz, à employer d'une manière toute spéciale le gaz à l'eau comme source de chaleur. « Un avenir immense, ajoute Figuier, nous semble offert à cette entreprise, qui, sagement dirigée, produirait une révolution complète dans les procédés de chauffage employés chez la plupart des nations. »

IV. *Écl. par le gaz oxy-hydrogène.* — Il nous reste, pour compléter notre exposition des procédés d'écl., à parler de deux tentatives remarquables sous divers rapports, bien qu'elles ne soient pas encore sorties du domaine de la science, pour prendre rang parmi les faits industriels. La première est l'écl. par le gaz oxy-hydrogène, et la seconde l'écl. par la lumière électrique.

Nous avons déjà vu ailleurs (v. CHALUMEAU) que la combustion de l'hydrogène par l'oxygène dégage une chaleur d'une intensité prodigieuse. La flamme qui se produit alors ne possède qu'une puissance éclairante très-faible; mais on l'augmente énormément en y interposant un fragment de chaux, de magnésie ou d'alumine. Aussitôt le corps interposé devient incandescent aux points que touche la flamme, et prend un éclat éblouissant : c'est là ce qu'on appelle la *lumière Drummond*. Ce mode de production de lumière n'a jamais reçu d'application pratique; néanmoins il a été proposé, comme on l'a fait depuis pour la lumière électrique, d'éclairer toute une ville au moyen d'un seul appareil de ce genre : de là le nom d'*Écl. sidéral* sous lequel on le désigne quelquefois. Les impossibilités qui s'opposent à l'exécution d'un pareil projet se retrouvent identiquement les mêmes pour l'écl. électrique : nous en parlerons tout à l'heure.

Au lieu de se servir d'oxygène et d'hydrogène purs, Gaudin a essayé de substituer au premier de ces gaz l'air atmosphérique, et au second un corps renfermant une forte proportion du même gaz, comme l'alcool, l'éther ou l'essence de térébenthine. Il brûlait, par ex., de l'essence de térébenthine alimentée par un vif courant d'air, en interposant dans la flamme un fragment de chaux préparée par un procédé de son invention. Il obtenait ainsi une flamme dont la blancheur dépassait de beaucoup celle d'une lampe Carcel. En brûlant la même substance et de la même manière avec l'oxygène pur, la flamme acquérait un éclat éblouissant et éclairant 150 fois autant que le gaz de la houille.

V. *Écl. électrique. — Mode de production de la lumière électrique.* — La pile voltaïque est, après le soleil, la source de lumière la plus puissante que l'on connaisse. C'est à l'illustre chimiste anglais Sir Humphry Davy (1801) que l'on doit la découverte de ce fait merveilleux aujourd'hui connu de tout le monde. Il avait observé que, si l'on termine chacun des électrodes par un morceau de charbon de bois taillé en pointe, la lumière électrique prend une intensité prodigieuse. Mais comme en expérimentant à l'air libre, les deux pointes de charbon, par suite de l'extrême élévation de la température, ne tardaient pas à se consumer, ce qui arrêtait la production du phénomène, il imagina de renfermer les deux pôles de la pile, armés chacun d'une pointe de charbon, dans un vase de verre hermétiquement clos, et de faire le vide dans ce dernier au moyen de la machine pneumatique. De cette façon, Davy évitait la combustion du charbon, et il pouvait prolonger un certain temps la durée de l'arc lumineux. Mais, en obviant à un inconvénient, le célèbre chimiste était tombé dans un autre : en effet, la fumée abondante que dégageait le charbon végétal employé par lui obscurcissait promptement les parois du verre. Ajoutons que les piles voltaïques connues alors ne pouvaient produire longtemps un courant énergique, ce qui limitait encore la durée du phénomène. En conséquence, cette admirable expérience menaçait de demeurer bien des années encore à l'état de simple démonstration pour l'usage des cours de physique, lorsque parut la pile de Bunsen (1843). Cet ingénieux appareil, en permettant d'obtenir un courant électrique continu et d'un effet énergique, résolvait l'une des difficultés du problème. Restait la difficulté provenant de l'emploi du charbon de bois, mais elle ne devait pas tarder à être levée. En effet, l'année suivante (1844), un physicien français des plus éminents, Léon Foucault, imagina de substituer aux pointes de charbon de bois de H. Davy de petites baguettes taillées dans des morceaux de coke provenant de la distillation de la houille. La densité, la dureté et la très-faible combustibilité de cette espèce de charbon permettant de produire la lumière électrique à l'air libre, dès ce moment il devint possible d'employer cette lumière à l'écl. C'est encore à Léon Foucault que revient l'honneur d'en avoir fait la première application pratique, car il s'en servit aussitôt pour remplacer le soleil dans le microscope solaire. A la fin de cette même année 1844, un de nos plus ingénieux constructeurs d'instruments de physique, Deleuil, essaya d'employer l'appareil de Foucault à l'écl. public. Cet essai eut lieu sur la place de la Concorde, à Paris, et fut répété plus tard par d'autres expérimentateurs.

Régulateurs. — Néanmoins la solution du problème n'était pas encore complète. En effet, bien que la combustion des pointes de charbon de coke fût assez lente, elles n'en brûlaient pas moins, et par conséquent se raccourcissaient peu à peu. Aussi, quand on voulait prolonger l'expérience, on était obligé de munir l'appareil de deux vis que l'on manœuvrait à la main pour rapprocher les deux pointes de charbon au fur et à mesure de leur combustion : de là des intermittences continuelles dans la production de la lumière électrique, et des variations considérables dans son intensité. Léon Foucault le premier réussit à parer à cet inconvénient, en construisant (1849) un appareil au moyen duquel le courant électrique lui-même règle la marche des charbons. Cet ingénieux appareil est ainsi décrit par le Dr Figuier : « Un ressort d'acier agit continuellement sur les deux baguettes de charbon pour les rapprocher l'une de l'autre. Mais l'effet de ce ressort est paralysé par l'influence attractive d'un électro-aimant qui reçoit son action électro-dynamique du courant même de la pile voltaïque qui donne naissance à l'arc lumineux. Quand les charbons viennent à s'user par suite de leur combustion, la distance entre les deux pôles de la pile augmente, et par conséquent le courant électrique perd de son intensité. Par suite de cet affaiblissement du courant voltaïque, l'électro-aimant, qui tire sa puissance de ce courant, perd une partie de sa force, et il ne peut plus contre-balancer comme auparavant l'action du ressort qui tend à rapprocher les deux baguettes de charbon. Ces dernières obéissant dès lors à l'action de ce ressort, qui n'est plus suffisamment contre-balancé, se rapprochent l'une de l'autre jusqu'à ce que la distance qui les séparait primitivement se trouve rétablie. La répétition continue de ces influences et des mouvements qui en sont la suite assure la fixité de l'arc lumineux. » — D'autres appareils régulateurs de la lumière électrique ont été imaginés depuis par divers constructeurs. Le plus parfait est celui de Duboscq.

Intensité de la lumière électrique. — L'intensité de la lumière électrique n'est inférieure qu'à celle de la lumière solaire. Bunsen, en expérimentant avec 48 couples, et en éloignant les charbons de 7 millimètres, a trouvé que la lumière électrique équivalait à celle de 572 bougies. D'autres expériences à ce sujet ont été entreprises par Casselmann. Cet observateur, en se servant d'une pile de Bunsen de 44 couples, et en mesurant la lumière à l'aide du photomètre du même physicien, a trouvé qu'à la distance de 4 millimètres 1/2, et avec un courant dont l'intensité était égale à 68, la lumière électrique équivalait à celle de 139 bougies. Mais en rapprochant les charbons à un 1/2 millim., et avec une intensité de courant égale à 95, l'éclat de la lumière s'élevait à 932. Des charbons préparés avec du borax et de l'acide sulfurique lui ont même donné une lumière égale à 1171 bougies, l'écartement des charbons étant 1 millim. et 1/2, et le courant égal à 72. — De leur côté, Fizeau et Foucault, en comparant la lumière électrique à celle du soleil, mais sous le rapport de leur activité chimique seulement, ont trouvé que l'intensité de la première, celle du soleil = 1000 étant prise pour point de comparaison, pouvait être portée à 375 : c'est plus du tiers de l'intensité de la lumière solaire. Dans cette expérience, les deux savants physiciens avaient employé trois séries de 46 couples chacune, réunies parallèlement de façon à faire concourir en un seul les pôles de même nom. Enfin, Despretz a observé que la lumière de 100 couples peut déterminer de vives douleurs dans l'organe visuel, et que si l'on emploie 600 couples, un seul instant suffit pour déterminer des maux d'yeux et de tête très-violents : la figure même est brûlée comme par un fort coup de soleil.

Appréciation. — Jusqu'à cette heure, la lumière électrique n'a été mise en usage, dans un but pratique, que dans des circonstances exceptionnelles : c'est ainsi qu'on l'a employée pour éclairer, le soir, les ouvriers qui travaillaient à la construction de l'hôtel du Louvre, des docks Napoléon, etc.; mais on ne l'a pas encore appliquée d'une manière permanente à l'écl. public, qui au premier abord semble devoir être sa destination naturelle. Ce n'est point la dépense qui fait obstacle à cet emploi, car avec 18 ou 20 fr., on obtient une lumière égale à celle d'environ 600 bougies pendant un espace de 6 heures. Ce qui empêche la propagation de ce mode d'écl., c'est l'intensité même de la lumière électrique. Dans l'écl. des rues, des places, des salles de théâtre, etc., il faut une lumière distribuée aussi régulièrement que possible, afin que la clarté soit à peu près égale partout. Or, avec la lumière électrique, les lieux environnants sont trop vivement éclairés, tandis qu'à quelque distance, les objets sont plongés dans une obscurité relative. — « En diverses occasions, dit à ce sujet Figuier, on a parlé d'installer au-dessus d'une ville, et à une certaine élévation dans les airs, un phare rayonnant sur la cité entière. Mais, pour combattre les ombres, il faudrait donner au foyer lumineux une intensité extraordinaire. Or, quelle que soit la puissance éclairante de la lumière électrique, elle est bien loin d'égaler celle du soleil. Pour produire sur une ville, avec un foyer électrique, un effet comparable à celui de la lumière du jour, il faudrait faire usage d'une telle quantité d'électricité, que la dépense dépasserait toute mesure. Enfin, si cet éclairage artificiel produisait un résultat utile dans les points éloignés de son centre, il aurait l'inconvénient d'éblouir les personnes placées dans le voisinage du foyer. »

On peut cependant, dès aujourd'hui, tirer de la lumière électrique un parti des plus utiles : c'est lorsqu'il s'agit de concentrer en un point unique une grande quantité de lumière, non pas pour que cette lumière éclaire un grand espace, mais pour qu'elle soit visible de la plus grande distance possible. Ce mode d'illumination serait donc éminemment avantageux pour l'éclairage des phares, pour les télégraphes aériens que l'on fait fonctionner la nuit, pour les signaux militaires, etc. Il est à regretter que, pour les phares en particulier, la substitution de la lumière électrique à la lampe à huile de Fresnel ne soit pas encore un fait accompli. — Pour plus de détails, voy. LABOULAYE, *Dict. des arts et manufactures*, et FIGUIER, *Découvertes scientifiques modernes*.

ÉCLAIRCIE. s. f. Endroit clair dans un ciel chargé de brume ou de nuages. || Par anal., Espace découvert dans un bois. En ce sens, on dit ordinair., *Clairière*.

ÉCLAIRCIR. v. a. Rendre clair, plus clair. *Le vent a éclairci le ciel, le temps, l'horizon.* —* Fig., *N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennuis?* || Rendre plus net, plus pur, plus éclatant. *É. la vue. É. la voix. É. le teint. É. des armes, de la vaisselle, etc.* || En parlant Des couleurs, Rendre moins foncé. *Cette couleur est trop foncée, il faudrait l'é.* || En parlant Des choses liquides, Rendre moins épais. *É. un sirop. É. une sauce, etc.* || Rendre moins épais, moins serré, moins pressé, diminuer le nombre. *L'âge avait déjà bien éclairci ses cheveux. É. une planche de laitues. É. une forêt. Le canon avait déjà fort éclairci nos rangs. La mort éclaircit tous les jours le nombre des vieillards qui ont vu la révolution.* ‖ Fig., Rendre clair, intelligible, élucider, débrouiller. *É. une matière, une question, une affaire. C'est là un point qu'il a bien éclairci. Cela demande à être éclairci, a besoin d'être éclairci.* — *É. un doute, une difficulté*, Les résoudre. — *É. quelqu'un de quelque chose*, Instruire quelqu'un de quelque chose; Dissiper ses doutes relativement à une chose. *Sachez ce qui se passe et ne perdez pas un moment pour m'en é.* = s'ÉCLAIRCIR. v. pron. Se dit dans la plupart des acceptions qui précèdent. *Le temps, le ciel s'éclaircit. En la voyant paraître, son front s'éclaircit aussitôt. Depuis que je ne lis plus, ma vue s'est éclaircie. Votre teint s'éclaircit. Mes cheveux s'éclaircissent. Nos rangs se sont bien éclaircis depuis quelques années. Cette question s'éclaircira par la discussion. J'espère que mes doutes s'éclairciront bientôt. Je doute de cette nouvelle, je veux m'en é.* ‖ Fig., *L'horizon s'éclaircit*, V. HORIZON. = ÉCLAIRCI, IE. p.

ÉCLAIRCISSEMENT. s. m. Explication d'une chose obscure ou mal connue. *L'é. d'un doute, d'une difficulté. Je n'entendais pas ce passage, mais vous m'en avez donné l'é. Demander, prendre, donner, fournir des éclaircissements sur une matière. Je ne pus tirer de lui aucun é.* ‖ Explication que l'on demande à quelqu'un pour savoir s'il a réellement fait ou dit une chose dont on se trouve offensé, ou si en la disant, ou en la faisant, il a eu l'intention d'offenser. *Demander, donner un é. En venir à un é. Avoir un é. avec quelqu'un.* = Synon. V. DÉVELOPPER.

ÉCLAIRE. s. f. T. Bot. *Grande é.*, V. EUPHORBIACÉES. — * *Petite é.*, V. RENONCULACÉES.

ÉCLAIRER. v. a. Illuminer, répandre de la clarté. *Le soleil éclaire la terre. Le jour qui nous éclaire. Ce flambeau éclaire toute la salle.* Absol., *Le soleil éclaire. Votre lampe éclaire bien. Cette bougie éclaire mal.* ‖ Se tenir auprès de quelqu'un, l'accompagner avec de la lumière, afin qu'il y voie clair. *On va vous é. pour descendre l'escalier. Éclairez monsieur.* Absol., *Allez é. Éclairez.* — On disait autrefois dans le même sens, *É. à quelqu'un.* ‖ Fig., en parl. Des personnes, Donner des lumières, développer l'esprit, instruire, ou faire voir clair dans quelque chose. *Cela contribua beaucoup à é. les esprits. Seigneur, éclairez mon entendement. De quoi sert que la raison nous éclaire, quand la passion nous conduit. Être éclairé des lumières de la foi. Il éclairait l'Église par sa doctrine. Vous seul pouvez m'é. là-dessus. La religion seule peut nous é. sur notre destinée. Vous devriez l'é. sur sa position.* — *En parlant Des choses, Répandre la lumière sur elles, les rendre plus aisément intelligibles. *La saine physique a éclairé les arts nécessaires. Cette découverte a fort éclairé l'histoire de ces temps obscurs.* ‖ Fig., Surveiller, observer, épier. *É. la conduite de quelqu'un. Cet homme est suspect, on éclaire toutes ses démarches. Vous allez dans un monde où vous serez éclairé de près.* — T. Guerre. *É. sa marche*, Faire observer les lieux où l'on doit se porter. *On dit de même, *É. la campagne.* ‖ T. Peint. Distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence. *Ce peintre a l'art d'é. admirablement ses tableaux.* = ÉCLAIRER. v. n. Étinceler, jeter une lueur. *Les vers luisants éclairent pendant la nuit.* ‖ Avec la forme impersonnelle, Faire des éclairs. *Il éclaire. Il a éclairé toute la nuit.* = s'ÉCLAIRER. v. pron. Ne s'emploie qu'au fig. — Acquérir des lumières, des connaissances, devenir plus éclairé, plus intelligent. *Déjà les esprits commençaient à s'é. Plus l'homme s'éclaire, plus il a la conscience de la dignité de sa nature. Les provinces s'éclairaient à leur tour.* — Se renseigner. *C'est une chose sur laquelle je veux m'é. par moi-même.* = ÉCLAIRÉ, ÉE. part. *Une ville éclairée au gaz. Une salle bien éclairée.* — *Cette pièce est bien* ou *est mal éclairée*, Le jour y pénètre bien ou n'y pénètre pas assez, ou n'y entre pas dans la direction convenable. — *Il est nourri, logé et éclairé*, On le nourrit et on lui fournit le logement et l'éclairage. ‖ *Cette maison, ce jardin sont trop éclairés*, On y est trop exposé à la vue des gens. ‖ Figur., Qui a des lumières, des connaissances, de l'expérience, etc. *C'est un homme fort éclairé, un esprit fort éclairé. Un juge éclairé. Un amateur éclairé des beaux-arts. Un public éclairé. Un siècle éclairé.* On dit de même, *Une vertu éclairée. Un jugement éclairé. Une critique éclairée. Une piété éclairée. Une politique éclairée.*

ÉCLAIREUR. s. m. T. Guerre. Celui qui va à la découverte. *Il s'avança seul en é. On envoya quelques éclaireurs en avant.* ‖ * T. Marine. Bâtiment qu'on a détaché pour éclairer la marche d'une armée navale.

***ÉCLAMPSIE.** s. f. T. Méd. V. CONVULSION.

ÉCLANCHE. s. f. T. Boucherie. Épaule de mouton séparée du corps de l'animal.

ÉCLAT. s. m. (gr. κλάω, briser). Fragment, partie qui se détache ou s'est détachée avec violence d'un corps dur. *Il fut blessé d'un é. de bois. Les lances des deux chevaliers volèrent en éclats. Un é. de pierre, de verre, de bouteille, de grenade, d'obus, de bombe.* ‖ Son, bruit plus ou moins violent qui se fait entendre tout à coup. *Un é. de tonnerre. Les éclats de la foudre. Je n'aime pas ces éclats de voix. Faire de grands éclats de rire. Rire aux éclats.* — Figur., Bruit, scandale. *Il est à craindre que cet homme ne fasse quelque é. Cette affaire fait é., de l'é., grand é., beaucoup d'é. On étouffa cette affaire pour éviter l'é. C'était un homme ennemi de la violence et des éclats. En venir à un é.*, En venir à une mesure violente, à un parti extrême. ‖ L'effet produit sur la vue par une vive lumière, et, en général, par quelque objet qui détermine une impression analogue. *L'é. du soleil, de la lumière, du feu. Ces pierreries ont beaucoup d'é. L'or mat n'a point d'é. L'é. des yeux, du teint, des fleurs. L'é. de sa beauté. Cette femme a beaucoup d'é. Le coloris de ce tableau a beaucoup d'é.* — Fig., se dit aussi Du style, des pensées. *Le style de ce discours a de l'é. L'é. et la pompe de son style. Cette pensée a plus d'é. que de solidité.* — Fig., se prend encore dans le sens De gloire, d'illustration, de splendeur, de magnificence. *L'é. de ses belles actions, de ses vertus. Cela répandit un grand é. sur son nom. Ses vertus rehaussaient l'é. de sa naissance. L'é. de sa renommée obscurcissait toute autre gloire. Action d'é. L'é. des titres et des dignités. Cette ville jetait encore un vif é. Il a paru avec é. à la cour. Être ébloui par l'é. des grandeurs, des richesses.* = Syn. V. CLARTÉ.

ÉCLATANT, ANTE. adj. Qui a de l'éclat. *Lumière éclatante. Tout é. de lumière. Pierreries, couleurs éclatantes. Blancheur éclatante. D'une éclatante blancheur.* ‖ Qui fait un bruit perçant. *Un son é. Voix éclatante. Le bruit é. des trompettes.* ‖ Figur., Qui frappe, qui se fait remarquer par sa grandeur, son importance, son retentissement, sa publicité, etc. *Services éclatants. Prospérités éclatantes. Malheurs éclatants. Vengeance éclatante. Des crimes éclatants. Vertu, action éclatante. Un témoignage é. Un é. désaveu. Des marques éclatantes de piété. É. de gloire*, Qui a acquis une grande gloire. — Poétiq., *Elle était éclatante de beauté. Tout é. de jeunesse.*

***ÉCLATEMENT.** s. m. Rupture d'une bouche à feu par l'explosion de sa charge.

ÉCLATER. v. n. Se rompre, se briser avec violence et par éclats. *Ce bois a éclaté. La chaudière de la machine a éclaté en mille morceaux. Le développement du gaz a fait é. la bouteille. La bombe éclata en tombant. Le canon éclata.* ‖ Faire entendre un bruit soudain et violent. *Le tonnerre vient d'é. Des cris, des menaces, des applaudissements éclatèrent de toutes parts.* — *É. de rire*, Rire d'une manière bruyante. — Fig., se dit De tout ce qui se manifeste d'une manière soudaine et violente, surtout en parlant Des choses cachées, contenues pendant quelque temps. *L'incendie éclata pendant la nuit. La maladie éclata tout d'un coup. La peste venait d'é. L'orage est près d'é. Le peuple faisait é. une joie vive et bruyante, laissait é. sa joie. Il était à craindre que la division n'éclatât parmi les alliés. Sa colère longtemps contenue finit par é. Faire é. son ressentiment. De nouveaux troubles éclatèrent à cette occasion. Sa haine éclata enfin. La conspiration était prête à é.* — Fig., se dit, dans un sens anal., De quelqu'un qui, après s'être contenu quelque temps, manifeste hautement et avec force son ressentiment, sa colère. *Sa patience était à bout, il finit par é. Ce fut alors qu'il éclata. É. en injures, en reproches*, Manifester sa colère, son ressentiment par des injures, etc. *É. contre une injustice*, La blâmer avec force. ‖ Avoir de l'éclat, briller, étinceler. *L'or et les pierreries éclataient de toutes parts. Le plumage de cet oiseau éclate des plus vives couleurs.* — Fig., *Sa gloire éclata aux yeux du monde entier. Le génie qui éclate dans ses ouvrages. La main de Dieu éclate partout. La fureur éclatait dans ses yeux. La sagesse éclatait dans ses paroles.* = s'ÉCLATER. v. pron. Se rompre en éclats. *Le bois s'est éclaté.* = ÉCLATÉ, ÉE. part. *Bois éclaté. Pierre éclatée.*

ÉCLECTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'éclectisme. *Doctrine é. Médecine é.* ‖ Qui est partisan de l'éclectisme. *Les philosophes éclectiques. Un médecin é.* — On dit aussi, substantiv. et au masculin, *Un é. Les éclectiques.*

ÉCLECTISME. s. m. (gr. ἐκλέγω, choisir). T. Philos. V. MÉTHODE et PHILOSOPHIE.

***ÉCLIMÈTRE.** s. m. T. Géod. V. BOUSSOLE.

ÉCLIPSE. s. f. (gr. ἔκλειψις, de ἐκλείπω, défaillir). T. Astron. Disparition apparente et momentanée d'un astre. ‖ Fig., Obscurcissement momentané de l'intelligence, de la gloire. *Sa raison est sujette à des éclipses. Il n'y a point de gloire qui ne soit sujette à souffrir quelque é.* — Fig. et fam., on dit D'un homme qui a disparu tout à coup, qu'*Il a fait une é. Vous avez fait une bien longue é.*

Enc. — *Définition.* — Le terme d'*Éclipse*, pris dans son acception la plus générale, s'applique à tout phénomène céleste dans lequel la lumière d'un astre est obscurcie par suite de l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre cet astre et celui dont il reçoit la lumière. De là deux sortes d'éclipses. Dans les premières, qu'on appelle *éclipses apparentes*, l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, attendu qu'il est lumineux par lui-même : telles sont les éclipses du Soleil, les occultations d'étoiles par la Lune, et les passages de Mercure et de Vénus sur le disque du Soleil. Dans les secondes, qu'on appelle, par opposit. aux premières, *éclipses vraies*, l'astre éclipsé perd réellement sa lumière, du moins momentanément, attendu que recevant toute sa lumière du Soleil, l'interposition du corps opaque entre lui et le Soleil a pour effet d'arrêter les rayons lumineux que celui-ci lui envoie : telles sont les éclipses de Lune, les éclipses des satellites de Jupiter, etc. — Parmi les différentes éclipses dont notre système planétaire est le théâtre, les éclipses de Soleil et de Lune sont celles qui ont été le plus anciennement observées ; mais, pendant des siècles, ces phénomènes si remarquables ont été un objet de frayeur pour les hommes, tandis qu'aujourd'hui, au moins chez les peuples civilisés, ils ne sont plus qu'un objet de curiosité.

I. *Éclipses de Lune.* — Les éclipses de Lune sont dues à l'interposition de la Terre entre cet astre et le Soleil, interposition par suite de laquelle la Lune cesse de recevoir du Soleil les rayons lumineux qui éclairent la surface lunaire : c'est ce qu'il est facile de démontrer.

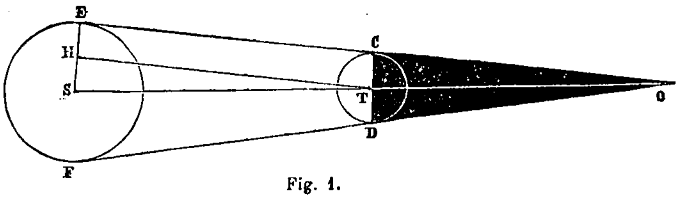

Fig. 1.

A. *Cône d'ombre de la Terre.* — La Terre est un corps opaque, c.-à-d. qui arrête les rayons lumineux émis par le Soleil ; par conséquent, elle doit projeter derrière elle, c.-à-d. du côté opposé au Soleil, une ombre plus ou moins étendue. Mais comme la Terre est sphérique ou à peu près, et qu'en outre elle a un volume bien inférieur à celui du Soleil, cette ombre aura la forme d'un cône. Maintenant il s'agit de savoir quelle est la longueur de ce cône. — Supposons (Fig. 1) le centre du Soleil en S, et celui de la Terre en T. La Terre projettera derrière elle le cône d'ombre COD. Menons ensuite les tangentes EC et FD aux deux astres ; puis, du centre de la Terre, tirons TH parallèle à EC. Nous aurons deux triangles semblables OCT, THS, qui nous donneront la proportion OT : TC :: TS : SH. Mais TC est le rayon de la Terre que nous pouvons prendre pour unité ; TS est la distance de la Terre au Soleil qui vaut alors 24,000 rayons terrestres, et SE est le rayon solaire, moins le rayon terrestre, ou bien 111 rayons terrestres. Le quatrième terme de la proportion s'obtient donc sans peine, et l'on trouve que la longueur du cône d'ombre projeté par notre Terre vaut environ 216 rayons terrestres. Or, la distance de la Lune à la Terre étant seulement de 60 rayons terrestres, il résulte de là que la Lune peut parfaitement pénétrer dans le cône d'ombre de celle-ci, et même qu'elle y peut pénétrer tout entière. — Lorsque la Lune ne pénètre qu'en partie dans le cône d'ombre projeté par la Terre, l'é. est dite *partielle* ; on dit au contraire qu'elle est *totale*, quand notre satellite disparaît tout entier dans l'intérieur de ce cône. — Il n'est pas besoin de dire que, lorsque la Lune ne pénètre qu'en partie, ou commence seulement à pénétrer dans le cône d'ombre, son disque nous présente une échancrure arrondie du côté par lequel se fait la pénétration. Quand ensuite, à la fin d'une éclipse totale, la Lune émerge du cône, l'échancrure est *en sens inverse, c'est-à-dire sur le côté opposé* du disque lunaire.

B. *Pénombre.* — Le phénomène d'une écl. de Lune n'est cependant pas aussi net et aussi tranché que semblerait l'indiquer ce que nous venons de dire. Le cône d'ombre projeté par la Terre est entouré d'une ombre imparfaite appelée *Pénombre*, qui dépend des dimensions et de la distance du corps lumineux, c.-à-d. du Soleil. La pénombre aussi affecte *nécessairement* la forme d'un cône (Fig. 2), mais son sommet est en sens inverse *de celui du cône d'ombre*; il est situé entre le Soleil et la Terre, en P, c'est-à-d. au point d'entrecroisement des rayons tangents au Soleil et à la Terre, sur les côtés opposés des deux astres. Il est évident que tout l'espace compris dans cette pénombre est, *au moins en partie, privé des émanations lumineuses* du Soleil. En effet, si nous supposons un spectateur dans l'espace HCO, l'interposition de la Terre entre son œil et le Soleil agira comme un écran et dérobera à sa vue une portion plus ou moins grande du disque solaire, selon qu'il sera plus près du cône d'ombre COD ou de la tangente CH. Il s'ensuit de là que la Lune, dans ses éclipses, doit d'abord traverser la pénombre avant d'arriver au cône d'ombre *projeté par la Terre, et que* par conséquent, au moment où elle y pénètre, l'éclat de son *disque a déjà éprouvé un affaiblissement* graduel. Aussi est-il impossible d'indiquer rigoureusement l'instant précis où la Lune entre dans le cône d'ombre pur, ou bien sort de ce cône.

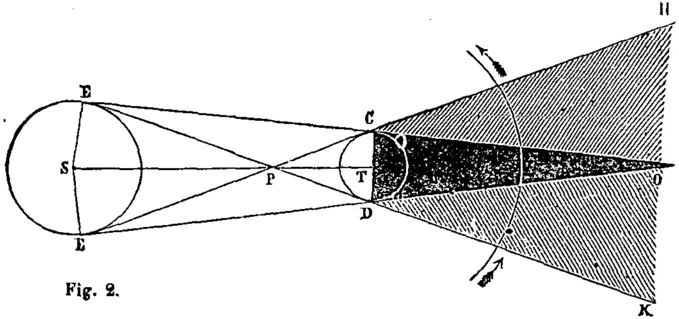

Fig. 2.

C. *Réfraction.* — Une autre circonstance vient encore modifier l'aspect de la Lune dans ses éclipses : c'est la réfraction des rayons solaires par l'atmosphère terrestre. En effet, les rayons que le soleil nous envoie en droite ligne, sauf ceux qui viennent du *zénith, sont tous déviés de leur direction rectiligne* à leur entrée dans l'atmosphère (v. Réfraction). Cette déviation est plus ou moins grande suivant que la densité du corps réfringent est plus ou moins considérable. Si donc l'on conçoit l'épaisseur de l'atmosphère partagée en tranches concentriques de densité croissante, on voit que les rayons qui raseront la surface du sol seront les plus fortement déviés ou réfractés. L'observation nous apprend que ces derniers éprouvent en marchant *dans l'atmosphère* depuis leur entrée jusqu'au point tangent C (Fig. 3) une déviation de 33 minutes, et une seconde réfraction égale et dans le même sens, en marchant de ce point jusqu'au *lieu d'émersion*, ce qui donne 1° 6′ pour leur réfraction totale. Il résulte de là qu'une partie *du cône d'ombre* COD doit *recevoir* une certaine quantité de rayons solaires réfractés par l'atmosphère terrestre, car les rayons dont il s'agit convergeront en un point P situé à l'intérieur et dans l'axe du cône d'ombre. Nous aurons donc un petit cône d'ombre CPD emboîté, pour ainsi dire, dans le grand cône COD. Il n'arrivera au premier aucun rayon du Soleil, tandis que le second recevra une certaine quantité de rayons réfractés *par l'atmosphère terrestre. Or, si l'on calcule la distance* à laquelle se trouve de la Terre le sommet P du petit cône, on trouve que la distance qui le sépare du centre de la Terre est égale à 42 rayons terrestres. Mais, la distance moyenne de la Lune est de 60 rayons terrestres; elle ne peut donc jamais pénétrer dans le petit cône CPD. Par conséquent, dans les éclipses même totales, elle doit toujours être encore faiblement éclairée par une partie des rayons *solaires qu'a déviés la réfraction atmosphérique*. L'éclat ainsi communiqué à la Lune est nécessairement très-faible, car la totalité des rayons que le phénomène de la réfraction disperse dans le cône d'ombre de la Terre est à celle que notre planète intercepte comme l'aire d'une section circulaire de l'atmosphère est à celle d'une section diamétrale de la Terre elle-même. En outre, la lumière réfractée que reçoit la Lune est modifiée par les nuages qui sont *habituellement* répandus dans notre atmosphère, ainsi que par la présence constante de la *vapeur d'eau dans l'air, particulièrement dans les couches les plus* rapprochées de la surface terrestre. Cette lumière présentera donc des teintes rougeâtres semblables à celles que nous admirons au coucher du Soleil : seulement ces teintes seront deux fois plus sombres, parce que les rayons lumineux dont nous parlons auront à traverser deux fois l'épaisseur de l'atmosphère. En conséquence, la surface lunaire, dans les éclipses, nous *apparaîtra en général avec une teinte rougeâtre plus ou moins prononcée*. Au reste, cette teinte varie et se mélange d'autres nuances dans des circonstances qu'il est inutile d'exposer ici.

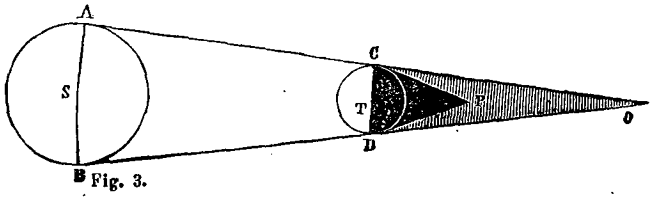

Fig. 3.

D. *Conditions nécessaires pour qu'il y ait écl. de Lune.* — Les éclipses de Lune ne peuvent évidemment avoir lieu qu'aux époques où cet astre est en *opposition*, c.-à-d. aux époques de pleine Lune, puisqu'elles sont causées par l'interposition de la Terre entre le globe lunaire *et le Soleil. Si la Lune, dans son* mouvement autour de la Terre, demeurait toujours dans le plan *de l'écliptique, nous aurions* à chaque pleine Lune une écl. de cet astre. Mais il n'en est point ainsi. Comme l'orbite lunaire est inclinée de plus de 5° par rapport au plan de l'écliptique, il arrive fréquemment que la Lune se trouve d'un côté ou de l'autre de ce plan au moment où elle est en opposition avec le Soleil, et qu'alors elle passe au-dessus ou au-dessous du cône d'ombre *de la Terre sans y pénétrer.* Pour qu'il y ait écl., il faut qu'au moment de l'opposition, la Lune soit assez rapprochée de l'écliptique, ou, ce qui revient au même, assez rapprochée de l'un des nœuds de son *orbite. On a calculé qu'il ne* peut y avoir d'écl. de Lune, si, au moment de la pleine Lune, la distance angulaire entre le Soleil et le nœud de l'orbite lunaire dépasse 11° 21′. — Les éclipses de Lune ne peuvent jamais être *annulaires*, attendu que le disque lunaire n'est *environ que les 3/11es de la tranche* d'ombre qu'il traverse dans les éclipses totales. Toutes ces éclipses sont *universelles*, c.-à-d. qu'elles sont visibles avec les mêmes apparences pour tous les lieux qui ont la Lune sur l'horizon. Au reste, on les distingue en *totales*, *partielles* ou *appulses*. Les deux premiers de ces termes n'ont pas besoin d'être définis; quant au troisième, il se dit des éclipses dans lesquelles la Lune effleure simplement l'ombre de la Terre par son bord : mais, à proprement parler, c'est abusivement qu'on applique aux appulses le *nom d'éclipses. Pour estimer la phase écliptique*, ou les dimensions de la partie éclipsée, on partage le disque lunaire en 12 parties égales appelées *Doigts*, et le doigt lui-même en 60 minutes.

En vertu d'un rapport assez remarquable entre la durée de la révolution synodique et celle de la révolution des nœuds, les éclipses lunaires reviennent au bout d'une certaine période à peu près dans le même *ordre et avec les mêmes grandeurs. En* effet, 223 *lunaisons* ou révolutions synodiques moyennes font 6585 jours 32, et 19 *révolutions* synodiques du nœud font 6585 jours 78. Ainsi, la différence entre les positions moyennes du nœud, au commencement et à la fin d'une période de 223 lunaisons ou de 18 ans et 10 jours, est presque insensible, de sorte que les éclipses doivent se reproduire périodiquement au bout de cet intervalle. On suppose que la période de 223 lunaisons a été connue des Chaldéens sous le nom de *Saros*, comme un *fait d'observation, avant qu'on* possédât une théorie exacte des éclipses. Mais le rapport 223 à *19 n'est que rapproché : il est* en outre altéré par les inégalités des mouvements du Soleil et de la Lune. Il doit donc arriver des écarts, et, par la suite des temps, l'ordre des éclipses observées dans une de nos périodes doit exiger des corrections. On ne peut donc regarder ce moyen de former une table d'éclipses que comme une approximation.

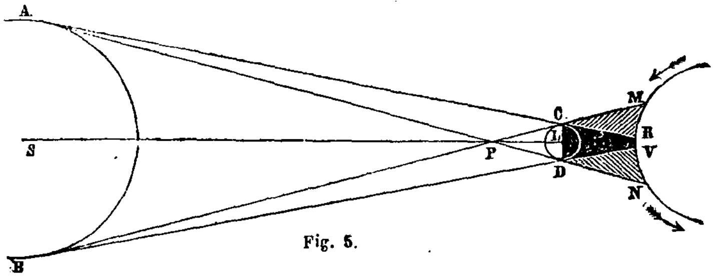

Fig. 5.

Il n'entre point dans notre plan d'exposer la méthode suivie par les astronomes pour *déterminer le commencement, la durée* et la grandeur d'une écl. de Lune. Nous dirons seulement que *ces éléments se calculent* plus aisément pour les éclipses de Lune que pour celles de Soleil, parce que les premières sont indépendantes de la position du spectateur à la surface de la Terre et les mêmes que pour un *spectateur qui serait placé au centre*. Le centre commun de l'ombre et de la pénombre se trouve toujours dans l'écliptique sur un point opposé au Soleil. La position de la Lune en chaque instant est donnée par les tables lunaires et *les éphémérides, de sorte qu'on* a ce qu'il faut pour déterminer les instants où la distance du centre de la Lune au centre commun dont on vient de parler est précisément égale à la somme du demi-diamètre de la Lune et du demi-diamètre de la pénombre ou de l'ombre, c'est-à-dire les époques où la Lune entre dans la pénombre et dans l'ombre, et celles où elle en sort.

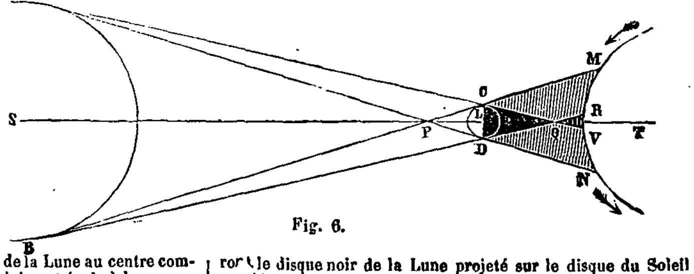

Fig. 6.

II. *Éclipses de Soleil.* — Les éclipses de Soleil, comme tout le monde le sait, sont déterminées par l'interposition de la Lune entre cet astre et la Terre.

A. *Conditions nécessaires pour qu'il y ait écl. de Soleil.* — Pour qu'il y ait écl. de Soleil, il faut non-seulement que le Soleil et la Lune soient *en conjonction*, c'est-à-dire que les deux astres aient la même longitude, mais encore qu'ils se trouvent à peu près à la même latitude. Cette condition n'est remplie que lorsque la Lune est *nouvelle*; cependant on aurait tort d'en conclure que chaque *néoménie doit nous* amener une écl. de Soleil. Pour cela, il faudrait, comme pour les *éclipses de Lune*, que le plan de l'orbite lunaire coïncidât avec celui de l'écliptique. Cette coïncidence n'existant pas, il en résulte que la conjonction ou l'égalité des longitudes a souvent lieu dans une partie de l'orbite de la Lune où cet astre est trop éloigné de l'écliptique pour que son disque puisse rencontrer le Soleil. Pour assigner les limites entre *lesquelles une écl.* est possible, il faut observer que la parallaxe déplace le bord apparent *de la Lune d'une quantité* qui peut s'élever jusqu'à la valeur de la parallaxe horizontale. Ces limites sont donc les mêmes que si le diamètre apparent de la Lune, vu du centre de la *Terre*, était dilaté d'une quantité égale au double de sa parallaxe horizontale; car, pourvu que le disque ainsi dilaté rencontre celui du Soleil, *il doit y avoir écl. de* Soleil en un lieu quelconque de la Terre. En conséquence, il y *aura écl. si, au moment de la conjonction*, la distance géométrique des centres des deux astres n'excède pas la somme de leurs demi-diamètres apparents et de la parallaxe horizontale de la Lune. Cette somme, à son maximum, est d'environ 1° 34′ 27″. Soit un triangle sphérique SNL (Fig. 4) dans lequel S est le centre du Soleil, L celui de la Lune, SN l'écliptique, LN l'orbite de la Lune, et N le nœud; nous pouvons supposer que l'angle *NSL est droit*, SL = 1° 34′ 27″, *et l'angle LNS, qui représente* l'inclinaison de l'orbite, = 5° 8′ 48″. Le calcul nous donnera 16° 58′ pour la valeur de SN. Maintenant, si, au moment de la nouvelle Lune, le nœud de cet astre est plus loin du Soleil en longitude que cette limite, il ne pourra pas y avoir d'écl. Si, au contraire, la distance du nœud au Soleil est moindre, il pourra et probablement il devra y avoir une écl. en quelque lieu de la Terre.

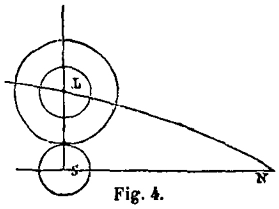

Fig. 4.

B. *Cône d'ombre de la Lune.* — De même que la Terre, la Lune, quand elle est éclairée par le Soleil, projette un cône *d'ombre derrière elle, mais ce cône* est bien moins étendu que celui de la Terre, attendu que le diamètre de la Lune est à celui de la Terre à peu près dans le rapport de 3 à 11. D'une part, la plus grande longueur du cône d'ombre lunaire, évaluée en rayons terrestres est 59,73, et sa plus petite longueur 57,76. D'autre part, la plus grande distance entre le centre de la Terre et celui de la Lune est 63,80, et la plus petite est 55,94. Il résulte de là que l'*interposition de la Lune* entre le Soleil et la Terre présente deux cas à considérer, celui où le cône d'ombre atteint la surface de la Terre, et celui où il ne l'atteint pas. Dans le premier cas, qui est représenté par la Fig. 5, il y a *écl. totale* de Soleil pour les lieux RV que recouvre le cône d'ombre. Dans le second (Fig. 6), il n'y a d'écl. totale pour aucun des lieux de la Terre; *mais il y a écl. annulaire pour* les lieux RV compris dans le prolongement du cône d'ombre lunaire. En effet, le diamètre apparent de la Lune étant alors moindre que celui du Soleil, les spectateurs placés dans l'espace RV verront le disque noir de la Lune projeté sur le disque du Soleil qui débordera tout autour du premier sous la forme d'un anneau lumineux. — Mais ces deux sortes d'éclipses sont constamment accompagnées d'écl. partielle, c'est-à-d. que lorsque les spectateurs placés dans le cône d'ombre direct RV (Fig. 5), et ceux placés dans la deuxième nappe du cône RV (*Fig. 6*), *contemplent* le phénomène, les premiers, d'une écl. totale, et les seconds d'une écl. annulaire, les individus placés dans les cônes de pénombre qui enveloppent les cônes d'ombre, voient en même temps une écl. partielle. Il est facile de comprendre en effet, par la seule inspection des figures, qu'un individu placé dans un des lieux couverts par la pénombre doit voir la Lune projetée sur une portion du disque solaire, en produisant l'apparence d'une échancrure circulaire de ce dernier. Il est également évident que l'écl. partielle sera d'autant plus grande, que le spectateur sera plus rapproché du cône d'ombre lui-même.

C. *Phénomènes de l'écl.* — L'écl. commence à l'instant où le disque lunaire semble toucher le disque du Soleil. Peu à peu le premier en avançant couvre une portion de plus en plus grande du second. Si, dans ce mouvement, le centre de la Lune passe assez près du centre du Soleil pour que la distance de ces points devienne plus petite que la différence des rayons apparents des deux astres, l'écl. est *totale* ou *annulaire;* totale, quand le diamètre apparent de la Lune est plus grand que celui du Soleil; *annulaire:* quand c'est l'inverse qui a lieu. En même temps, elle est *partielle* pour les lieux où la distance des deux centres est plus grande que la différence des rayons apparents des deux astres. Mais, quelle que soit l'espèce d'écl. observée dans un lieu donné, lorsque la distance des centres des deux astres est devenue aussi petite qu'elle peut l'être, on dit que l'écl. est à son maximum d'intensité. Dès cet instant, la Lune continuant sa marche, la portion du Soleil qu'elle avait cachée se dégage successivement, et l'écl. se termine au moment où le disque lunaire devient tangent à celui du Soleil. « Le calcul, dit le prof. Delaunay, montre que la plus grande durée possible d'une écl. de Soleil est de 4 heures 29 min. 44 sec. pour un lieu situé sur l'équateur, et de 3 h. 26 m. 32 sec. sous le parallèle de Paris. Dans les éclipses totales, la Lune ne peut pas cacher complétement le Soleil pendant plus de 7 m. 58 sec. à l'équateur, et de 6 m. 10 sec. à la latitude de Paris. Enfin, dans les éclipses annulaires, la Lune ne peut pas se projeter tout entière sur le disque du Soleil pendant plus de 12 m. 24 sec. à l'équateur, et de 9 m. 56 sec. à la latitude de Paris. On comprend d'ailleurs que les durées de ces phénomènes peuvent passer par tous les états de grandeur au-dessous des limites qui viennent de leur être assignées. »

Ce qui distingue essentiellement les éclipses de Soleil des éclipses de Lune, c'est que ces dernières sont visibles à la fois dans tous les lieux qui ont la Lune sur leur horizon, à l'instant où a lieu le phénomène, tandis qu'il n'en est pas de même pour les éclipses de Soleil, qui ne se produisent que pour certains pays seulement. D'autre part, les éclipses de Lune commencent et finissent en même temps pour tous les lieux où elles sont visibles, tandis que les éclipses de Soleil commencent et finissent à différentes heures pour les différents pays. Ces deux circonstances sont faciles à comprendre, quand on observe que jamais les dimensions soit du cône d'ombre, soit du cône de pénombre (à cause de la petitesse de la Lune par rapport au Soleil et de la proximité où celle-ci est de la terre), ne sont assez grandes pour couvrir la surface entière de l'hémisphère qui regarde le Soleil. En conséquence, lorsque la Lune passe devant le disque du Soleil, elle emporte avec elle, d'occident en orient, ses deux cônes d'ombre et de pénombre, dont les sommets parcourent alors successivement différentes régions terrestres, selon les positions respectives des deux astres. L'ombre projetée par la Lune offre donc sur notre globe l'image d'une tache qui parcourt de proche en proche les parties éclairées de l'hémisphère terrestre, à commencer par l'occident. C'est ainsi qu'on voit l'ombre d'un nuage emporté par le vent d'ouest, couvrir les plaines et dérober momentanément l'image du Soleil, tandis que les spectateurs situés au delà des limites de ce nuage voient l'astre briller de tout son éclat. Les peuples orientaux voient l'écl. du Soleil les derniers, et les parties occidentales du Soleil sont les premières cachées. — Les phases des éclipses de Soleil, de même que celles des éclipses lunaires, se comptent par *doigts* et par *minutes.*

Des phénomènes extrêmement remarquables, et qui sont propres à jeter le plus grand jour sur la constitution physique du Soleil et de la Lune, accompagnent habituellement les éclipses totales et annulaires de Soleil; mais il en sera question ailleurs. Quant à l'obscurité que détermine à la surface de la Terre l'interposition du disque lunaire entre elle et le Soleil, les historiens l'exagèrent fréquemment. Dans les éclipses totales elles-mêmes, l'obscurité n'est jamais complète. Il existe seulement une sorte de crépuscule pendant lequel les étoiles les plus brillantes et les principales planètes peuvent devenir visibles. Mais ce qui fait paraître cette obscurité plus intense qu'elle ne l'est en réalité, c'est qu'elle arrive brusquement. En même temps que la lumière solaire disparaît, la température s'abaisse de quelques degrés. Au reste, cet obscurcissement de l'astre qui vivifie la nature n'effraie plus aujourd'hui que les peuplades sauvages et les animaux. Ceux-ci, en général, paraissent frappés de terreur; les oiseaux cessent leurs chants, et beaucoup d'animaux se comportent comme ils ont l'habitude de le faire à l'arrivée de la nuit. Il en est de même d'un grand nombre de plantes.

D. *Fréquence des éclipses de Lune et de Soleil.* — La période de 18 ans 10 jours environ, dont il a déjà été question, joue le même rôle dans les éclipses de Soleil que dans les éclipses de Lune, et, par les raisons indiquées plus haut, n'est pas plus rigoureusement exacte pour celles-là que pour celles-ci. Néanmoins il résulte de l'observation qu'*en moyenne,* il y a dans cet espace de temps 70 éclipses, dont 41 de Soleil et 29 de Lune. Il est facile de s'expliquer la plus grande fréquence des écl. solaires, quand on considère que, dans les premières, la Lune traverse le cône AOB (*Fig.* 3) dans sa partie la plus large ACDB, tandis que, dans les secondes, elle le traverse dans sa partie la plus étroite COD : il y a donc plus de chances pour la production d'une écl. dans le premier cas que dans le second. Mais si, pour l'ensemble du globe, le nombre des éclipses de Soleil est à celui des éclipses de Lune à peu près comme 3 est à 2, pour un lieu donné, il y a moins d'éclipses de Soleil que d'écl. de Lune. Cette contradiction apparente résulte de ce qu'une écl. de Lune est toujours observable pour près d'un hémisphère terrestre, tandis qu'une écl. de Soleil ne peut s'apercevoir que dans une étendue beaucoup plus restreinte. C'est par un motif semblable que les éclipses totales et annulaires de Soleil sont si rares pour un lieu donné : on s'en rend compte en remarquant la petitesse de la zone terrestre pour laquelle l'écl. peut avoir l'un ou l'autre de ces caractères. — Jamais il n'y a plus de 7 écl. solaires ou lunaires dans une année, et jamais il n'y en a moins de 2 : quand il n'y en a que 2, elles sont toutes deux de Soleil.

III. *Occultations des étoiles par la Lune.* — Les éclipses des étoiles par la Lune sont désignées spécialement par le terme d'*Occultation.* Ces occultations sont des phénomènes entièrement analogues aux éclipses de Soleil, et leur calcul dépend de considérations semblables. Une occultation est *possible* lorsque le centre de la Lune, vu du centre de la Terre, passe à une distance de l'étoile égale à la somme du demi-diamètre et de la parallaxe horizontale. L'occultation aura lieu pour une station déterminée, quand la distance de l'étoile au centre est égale à la somme de la parallaxe locale et du demi-diamètre apparent donné par les tables pour le centre de la Terre, et augmenté en raison de la plus grande proximité de la Lune à la station. On doit chercher dans les grands traités le détail de ces calculs, qui peuvent devenir assez pénibles.

Les occultations arrivent indifféremment derrière le côté obscur ou éclairé, visible ou invisible du disque lunaire, suivant que c'est le premier ou le second qui se présente dans la direction que suit la Lune. La seule différence est que, lorsque l'étoile se trouve occultée par la partie brillante du limbe lunaire, on est averti du phénomène en voyant au télescope ce bord s'approcher graduellement de l'étoile, tandis que, si l'occultation a lieu derrière le bord obscur et que la Lune ait quelques jours d'âge, l'étoile semble s'éteindre en plein air, sans cause visible de disparition, et sans avoir préalablement diminué de lumière. La soudaineté de la disparition excite toujours quelque surprise, surtout quand il s'agit d'une étoile de première grandeur. Lorsque l'étoile a été occultée par le bord éclairé, elle reparaît, non derrière la limite concave du croissant, mais derrière la limite invisible du disque complet, et la soudaineté de la réapparition est alors tout aussi surprenante que l'est sa disparition dans l'autre cas. — On a souvent remarqué dans ces occultations une illusion optique très-singulière et dont on ne se rend pas compte. Avant de disparaître, l'étoile semble dépasser le bord de la Lune et s'avancer sur son disque, quelquefois même assez loin.

IV. — Les *éclipses de satellites* et les *passages* des planètes inférieures sur le disque du soleil seront étudiés aux mots Satellites et *Système* planétaire.

ÉCLIPSER. v. a. T. Astron. Cacher en totalité ou en partie. *La lune éclipse quelquefois le soleil.* ‖ Figur., en parlant Du mérite, de la gloire, etc., sign. Effacer, surpasser. *Corneille éclipsa tous les poëtes tragiques qui l'avaient précédé. Son nom éclipsait tous les autres. Sa beauté éclipsait toutes ses compagnes. Il éclipsait tous ses rivaux.* = s'Éclipser. v. pron. T. Astron. Se dit D'un astre qui est caché par un autre astre. *Le soleil commencera à s'é. à telle heure.* — Fig., Perdre de son éclat. *Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier. Sa gloire s'éclipsa en un instant.* ‖ Fig., Se retirer, disparaître. *Je saisis le moment où je pouvais m'é. sans être remarqué. Il s'est éclipsé de la ville.* ‖ Fig. et famil., on dit encore D'une chose qui semble avoir disparu tout d'un coup, qu'*Elle s'est éclipsée. J'avais mis là des papiers, je ne les retrouve plus, ils se sont éclipsés. Tout son argent s'est éclipsé au jeu.* = Éclipsé, ée. part. *Le soleil demeura éclipsé pendant une heure.*

*** ÉCLIPTA.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

ÉCLIPTIQUE. s. f. (R. *éclipse*). T. Astron.

Enc. — Les astronomes donnent le nom d'*Écliptique* au grand cercle DBCA (Fig. ci-dessous) de la sphère céleste que le Soleil semble décrire en exécutant sa révolution annuelle apparente autour de la Terre. Ce cercle a été ainsi appelé parce que les éclipses n'ont lieu que lorsque la lune se trouve dans le même plan ou du moins très-rapprochée de ce plan. L'éclipt. a ses *pôles,* comme l'équateur : ceux-ci sont situés aux deux points du ciel par lesquels passe la perpendiculaire qu'on lui élève au centre de la Terre. Les deux points diamétralement opposés B et A, où l'éclipt. coupe l'équateur EE, ont reçu le nom de *Points équinoxiaux,* ou simplement d'*Équinoxes* (du latin *æquus,* égal, et *nox,* nuit), parce que, lorsque le Soleil se trouve à l'un de ces points, les jours et les nuits sont d'égale longueur sur toute la surface du globe : c'est ce qui a lieu deux fois par an, vers le 21 mars et le 22 septembre. Le point A, où le Soleil coupe l'équateur pour passer de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, est appelé *Équinoxe du printemps,* et le point opposé B, *Équinoxe d'automne.* Les deux points opposés, CD, situés au milieu de chacune des deux demi-circonférences de l'éclipt. sont appelés les *Solstices* (du latin *sol,* soleil, et *stare,* s'arrêter), parce que lorsque le Soleil y est arrivé, il se trouve à sa plus grande distance de l'équateur, cesse son mouvement diurne en déclinaison et semble s'y arrêter un instant. Le point C, qui est dans l'hémisphère boréal est le *Solstice d'été,* et le point D, qui est dans l'hémisphère austral, est le *Solstice d'hiver.* Ces deux époques correspondent respectivement, pour les habitants de notre zone, aux jours les plus longs et les plus courts de l'année.

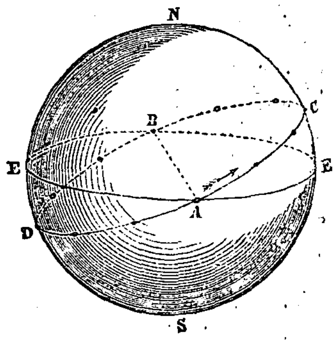

De temps immémorial, les observateurs ont supposé l'éclipt. divisée en douze parties égales appelées *signes,* savoir : le *Bélier,* le *Taureau,* les *Gémeaux,* le *Cancer,* le *Lion,* la *Vierge,* la *Balance,* le *Scorpion,* le *Sagittaire,* le *Capricorne,* le *Verseau* et les *Poissons;* mais il faut se garder de confondre les signes de l'éclipt. avec les *signes du zodiaque.* En effet, ces derniers indiquent les lieux occupés par certaines constellations, et par conséquent leur position dans le ciel reste invariable, tandis que ceux de l'éclipt. représentent simplement des arcs de 30°. En outre, comme on les compte à partir de l'équinoxe du printemps et que ce point n'est nullement fixe, il en résulte que leurs limites ne sont pas perpétuellement déterminées par les mêmes étoiles. L'éclipt. est le cercle auquel on rapporte les longitudes et les latitudes célestes, de la même manière que l'on rapporte les ascensions droites et les déclinaisons à l'équateur terrestre. La distance d'un astre à l'éclipt. se nomme la *latitude* de cet astre; la *longitude* se compte au moyen de l'arc de l'éclipt., à partir du point où ce dernier cercle coupe l'équateur.

L'*obliquité de l'éclipt.* est l'angle que le plan de ce cercle fait avec celui de l'équateur, et c'est à la position oblique de ces deux plans l'un par rapport à l'autre que sont dues les alternances des saisons. Si l'éclipt. coïncidait avec l'équateur, il n'y aurait ni été, ni hiver, et la durée des jours et des nuits serait toujours égale et la même pour tous les lieux de la Terre. L'obliquité de l'éclipt. est aujourd'hui (1858) de 23° 27′ 29″; mais cette quantité, outre qu'elle est sujette à une variation périodique d'environ 18″, qui résulte de la nutation de l'axe terrestre, est affectée par une *inégalité séculaire* dont la période n'est pas encore connue. En effet, quand on compare les observations modernes avec celles des astronomes de l'antiquité, on trouve que l'obliquité de l'éclipt. n'a pas cessé d'éprouver une diminution progressive qu'on évalue à 48″ par siècle, ce qui fait un quart de degré depuis le temps d'Hipparque. Par conséquent, dans le cours des 20 derniers siècles, les plans de l'éclipt. et de l'équateur se sont continuellement rapprochés l'un de l'autre. Mais quoiqu'on ne puisse pas déterminer la limite de ce rapprochement, il est certain que l'oscillation de l'éclipt. de l'un et de l'autre côté de sa position moyenne ne peut excéder 1° 21′. Ainsi donc, dans quelques milliers d'années, on verra se produire le mouvement inverse, c.-à-d. les deux plans s'écarter de nouveau. Quoi qu'il en soit, la diminution de l'obliquité de l'éclipt. est due à l'action des autres planètes, particulièrement de Vénus et de Jupiter, sur la Terre, action en vertu de laquelle le plan de l'orbite terrestre est, pour ainsi dire, rapproché des plans dans lesquels se meuvent ces deux planètes. — Voy. Précession et Saisons.

ÉCLIPTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux éclipses. *Conjonction é. Les pleines lunes ne sont pas toutes écliptiques,* Il n'y a pas toujours éclipse de lune, lorsque cet astre est dans son plein.

ÉCLISSE. s. f. Bois de fente qui sert à faire des seaux, des tambours, etc. ‖ Petit rond d'osier sur lequel on met égoutter le lait caillé pour en faire des fromages. ‖ T. Chirurgie. V. Fracture. ‖ * T. Luthier. Voy. Archet.

ÉCLISSER. v. a. T. Chirurgie. Maintenir au moyen d'éclisses. *On lui a éclissé la jambe.* = Éclissé, ée. p.

ÉCLOGUE. s. f. V. Églogue.

ÉCLOPPER. v. a. Rendre boiteux. Fam. et presque inus. = Écloppé, ée. p. Qui ne peut marcher qu'avec peine, en traînant la jambe, en boitant. *Un soldat écloppé. Un cheval écloppé. Être tout écloppé.* Fam.

ÉCLORE. v. n. (latin. *excludere,* tirer dehors). Se dit proprement Des animaux qui sortent de l'œuf, De l'œuf lui-même, et De tout germe en général. *Voilà des poussins qui viennent d'é. La chaleur fait é. les vers à soie. Les œufs de la cigogne éclosent au bout d'un mois. Au printemps, tous les germes éclosent à la fois.* ‖ Par anal., se dit Des fleurs qui commencent à s'ouvrir et du bouton lui-même. *Le soleil fait é. les fleurs. Un bouton qui vient d'é. Ces roses sont écloses ce matin.* ‖ Fig., Naître, se produire, se manifester. *Les grands génies que ce siècle vit é. Cette époque fit é. bien des talents. Cela fit é. bien des projets. Chaque jour on voyait é. un nouveau système, une nouvelle secte. Ses dessins écloront quelque jour.* = Éclos, ose. part. *Une fleur fraîche éclose, fraîchement éclose.*

Conjug. — Ce verbe ne s'emploie guère qu'aux modes, aux temps et aux personnes qui suivent : *Il éclôt, ils éclosent. Il éclôra; nous éclôrons, ils éclôront. Il éclôrait; ils éclôraient. Qu'il éclose; qu'ils éclosent.* Il est encore usité aux troisièmes personnes des temps composés qui se forment avec l'auxil. *Être.*

ÉCLOSION. s. f. Action d'éclore.

ÉCLUSE. s. f. (lat. *excludere*). Voy. CANAL.

ÉCLUSÉE. s. f. La quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée.

ÉCLUSIER. s. m. Celui qui gouverne une écluse.

* **ÉCOBUAGE.** s. m. T. Agric. V. DÉFRICHEMENT.

* **ÉCOBUE.** s. f. T. Agric. Espèce de pioche recourbée comme une houe et armée d'un manche un peu recourbé en dessus.

* **ÉCOBUER.** v. a. T. Agric. Enlever avec l'écobue la superficie d'une terre couverte d'herbes, que l'on brûle et dont on répand ensuite les cendres sur le sol.

* **ÉCOEURER.** v. a. (R. *cœur*). En parl. Des boissons, des aliments, etc., Inspirer du dégoût, affadir le cœur. *Cette boisson vous écœure. Ces sucreries mielleuses et parfumées finirent par m'é.* Fam. || Figur. et famil., *C'est une lecture qui vous écœure. Ce travail m'écœure.* = ÉCŒURÉ, ÉE. part.

ÉCOFRAI ou **ÉCOFROI.** s. m. Grosse table dont se servent plusieurs artisans pour tailler et préparer leur ouvrage.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON.** s. m. (R. *coin*). Pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui sert à dissimuler les angles que forment les murs d'une chambre. *Il faut me faire là une armoire en é.* || Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

ÉCOLÂTRE. s. m. Autrefois, L'ecclésiastique qui dirigeait l'école attachée à l'église cathédrale, et qui, plus tard, fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse. Voy. CHANOINE.

ÉCOLE. s. f. (lat. *schola*). L'établissement, le lieu où l'on enseigne un ou plusieurs arts. *É. de théologie, de droit, de médecine, de pharmacie. É. des chartes. É. des langues orientales. É. de commerce. É. des arts et métiers. É. de musique, de peinture, de sculpture, d'architecture. É. de danse, d'équitation, de natation. É. normale. É. militaire. É. polytechnique. É. de marine, d'artillerie, des mines, des ponts et chaussées. Ouvrir une é. Les élèves, les professeurs d'une é. Camarade d'é. Aller à l'é. Sortir de l'é. On proposa de transférer l'é. dans une autre ville.* — Se dit particulièr., Des écoles où l'on donne l'instruction élémentaire. *Écoles primaires. É. d'adultes. É. d'enseignement mutuel* ou *É. mutuelle. É. chrétienne. Une é. de village, Un maître d'é. Envoyer un enfant à l'é.* — Fig. et prov., *Renvoyer quelqu'un à l'é.*, Lui faire sentir son ignorance. *Dire les nouvelles de l'é.*, Révéler une chose qui s'est passée dans une compagnie et qu'il convenait de taire. *Faire l'é. buissonnière*, Voy. BUISSONNIER. *Prendre le chemin de l'é.*, Voy. CHEMIN. || Collect., se dit quelquef. De tous les élèves d'une é., ou encore Des élèves et des professeurs pris ensemble. *Cela mit toute l'é. en rumeur. L'é. tout entière assista à la cérémonie.* || Absol., se dit en parl. De l'enseignement donné dans les anciennes universités, et de la méthode qu'on y suivait, particul. pour la théologie et la philosophie. *Le langage, les termes de l'é. Cela sent l'é. La philosophie de l'é.* || Figur., se dit, soit en bonne, soit en mauvaise part, De ce qui est propre à instruire, à donner de l'expérience. *Il est devenu sage à l'é. du malheur. S'instruire à l'é. de l'expérience. Le grand monde est la meilleure é. pour se former aux belles manières. Il s'était formé à l'é. des plus grands généraux. Tenir é. de mauvaises mœurs, de mauvais goût.* — Fam., *Il faut aller à votre é. pour apprendre cela*, Il n'y a que vous qui puissiez apprendre cela. *Être à bonne é.*, *en bonne é.*, Être avec des gens capables de bien instruire sur certaines choses. = *École* se dit aussi De toute secte philosophique qui adopte les opinions d'un philosophe, d'un docteur célèbre, ou fait profession des mêmes principes, et De la doctrine de cette secte. *L'é. de Platon, d'Aristote, d'Epicure. L'é. d'Elée, d'Alexandrie. Les écoles rivales de Duns Scot et de saint Thomas. L'é. cartésienne. L'é. hégélienne. C'est le dernier représentant de l'é. écossaise. Suivre, adopter les principes d'une é. Autant d'écoles, autant de sentiments.* || S'emploie dans un sens analogue, en parlant De certaines doctrines médicales. *L'é. d'Hippocrate, de Stahl, de Broussais. C'est un des principes de l'é. de Montpellier.* — * Se dit encore dans les sciences morales et politiques. *L'é. mercantile. L'é. doctrinaire. L'é. historique. L'é. philosophique.* || Dans les Beaux-Arts, se dit de même De tout groupe d'artistes qui suivent les principes, ou imitent la manière d'un maître. *L'é. de Michel-Ange, de Raphaël, de Rubens, de David, etc. L'é. de Palladio. La déplorable é. de Borromini. L'é. florentine, l'é. romaine, l'é. lombarde, l'é. flamande, l'é. française, etc. Ce tableau est de telle é. L'é. vénitienne se distingue par le coloris. Cet ouvrage est d'une bonne é.* — * En parlant De la musique, on dit aussi, *L'é. italienne, allemande, française. L'é. de Rossini.* — Par anal., se dit également Des imitateurs d'un écrivain, et Des partisans d'un certain style, d'un certain genre d'écrire. *L'é. de Port-Royal. L'é. de Voltaire. L'é. classique. L'é. romantique.* || *Faire é.*, se dit D'un philosophe, d'un artiste, d'un écrivain, dont la doctrine, la manière a été suivie par d'autres. = T. Man. *Ce cheval a de l'é.*, Il a été dressé au manége. = T. Jeu de trictrac. *Faire une é.*, Oublier de marquer les points qu'on a gagnés, ou en marquer mal à propos. — Fig. et fam., *Faire une é.*, Faire une bévue, une faute, par ignorance ou par étourderie.

ÉCOLIER, IÈRE. s. Celui, celle qui va, qui est à l'école. *Ce collége a beaucoup d'écoliers. Un é. de cinquième, de rhétorique, etc.* || Celui qui prend ou qui a pris des leçons d'un maître. *Ce maître a beaucoup d'écoliers. Ce maître de piano fait de bonnes écolières.* Aujourd'hui on dit plus ordinairement *Élève.* || Fam., *Faire une faute d'é.*, Faire une faute qui marque beaucoup d'incapacité ou d'inexpérience. — Fig. et fam., *Ce n'est qu'un é.*, se dit D'un homme peu habile, peu avancé dans une profession, dans un art. *Tour d'é.*, *malice d'é.*, Espièglerie du genre de celles que font les écoliers. *Prendre le chemin des écoliers*, Voy. CHEMIN. || Adjectiv., *Papier é.*, V. PAPIER. = Syn. V. DISCIPLE.

ÉCONDUIRE. v. a. Conduire dehors; éloigner avec ménagement quelqu'un de chez soi, d'une société, etc. *Il s'était introduit dans cette société, mais il a été éconduit. Elle a éconduit tous ses soupirants.* || Par extens., Refuser avec ménagement à une personne ce qu'elle demande. *Je lui avais fait ma demande, mais il m'a éconduit fort poliment.* = ÉCONDUIT, ITE. part.

ÉCONOMAT. s. m. Charge, office d'économe. *Il a obtenu l'é. de tel collége, de tel hospice.* — Le bureau de l'économe. *Aller à l'é.* || Autrefois, se disait de L'administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye et autres bénéfices, pendant la vacance. *Il jouissait des revenus de son bénéfice par é., en vertu de ses lettres d'é.* — Au plur., Le bureau établi par l'administration des bénéfices vacants, qui tenait à la nomination du roi. *Ce bénéfice était aux Économats.*

ÉCONOME. adj. 2 g. Ménager, ménagère, qui sait épargner la dépense. *Il est extrêmement é. Une femme é. Il est économe de ses deniers.* — * Se dit aussi De quelques animaux qui ont l'habitude de former des magasins de provisions. *Rat é.* — Figur., *Être é. de paroles, de louanges, etc.*, Ne pas prodiguer les paroles, les louanges, etc. = ÉCONOME. s. Celui ou celle qui a soin de la conduite d'un ménage, de la dépense d'une maison; et plus souvent Celui qui, dans un collége, un hospice, etc., est chargé de la recette et de la dépense, et en général de toute l'administration matérielle. *C'est un excellent é. Adressez-vous à mon é. On a changé l'é. du collége.* — Adject., dans les communautés religieuses, *Le père é. La mère é.* || Autrefois, Celui qui était nommé par le roi pour administrer les revenus d'un évêché, d'une abbaye, etc., pendant la vacance. — *É. séquestre*, Celui entre les mains duquel on mettait les biens en séquestre.

ÉCONOMIE. s. f. (gr. οἰκονομία; de οἰκία, maison, et νομὴ, règle). Ordre dans la conduite d'une maison, d'un ménage, dans l'administration d'un bien. *Il avait établi chez lui une é. admirable.* — *É. domestique*, L'administration intérieure de la maison, des affaires privées, et l'art de la diriger; se dit aussi pour Les usages domestiques en général. *On fait un grand emploi de cette substance dans l'é. domestique.* — *É. rurale*, Voy. AGRICULTURE. || Plus ordinairement, se dit Du soin de ne dépenser que ce qui convient, et surtout de l'épargne dans la dépense. *Avoir beaucoup d'é. N'avoir point d'é. Vivre avec é. Vivre d'é. Une mauvaise é. La plus stricte é.* || Par extens., Ce qui est épargné. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. *C'est une é. insignifiante. Faire, réaliser des économies. Le montant de ses petites économies. S'acheter quelque chose sur ses économies, avec ses économies.* || Fig., L'harmonie qui existe entre les différentes fonctions d'un organisme vivant. *L'é. animale. L'é. végétale. Le dérangement de cette seule fonction suffit pour troubler toute l'é. du corps humain. L'être le plus insignifiant à nos yeux remplit sans doute un rôle dans l'é. générale de la nature.* Dans un sens anal., on dit, *L'é. du corps social. Ces prétendues réformes tendaient à détruire toute l'é. de l'État.* — * Par extens., se dit quelquefois De l'ensemble des parties qui constituent un être vivant. *La nutrition n'est pas une fonction spéciale, elle appartient à l'é. tout entière.* || Fig., se dit aussi De la juste distribution des parties d'un tout, de leur coordination en vue de l'ensemble. *L'é. d'un tableau, d'un discours, d'une pièce de théâtre, etc. Cela détruisait toute l'é. de son plan, de son système.*

Syn. — *Épargne, Ménage, Parcimonie.* — *Économie* désigne une ordonnance, la juste distribution des parties d'un tout, le prudent et bon emploi des choses. Ainsi, on dit l'*économie* rurale, l'*économie* d'un discours, l'*économie* du temps, etc. Son idée principale est donc celle d'ordre et d'harmonie en grand. *Ménage* se restreint aux choses domestiques, au régime intérieur de la maison. *Épargne* se dit proprement de la chose épargnée: on dit *épargne* de temps, de peine, etc. *Parcimonie* n'a qu'une idée précise et un emploi invariable: c'est une sorte de manière ou une attention très-particulière à *épargner*. L'*épargne* s'étend en général sur toutes les sortes de dépenses sur lesquelles il y a des suppressions ou des réductions à faire. La *parcimonie* s'exerce et s'attache aux plus petites dépenses ou aux plus petits retranchements dans les grandes. L'*économie* convient à toutes les fortunes, et particulièrement aux plus considérables; le *ménage* aux fortunes ordinaires; l'*épargne* aux fortunes qui ne sont pas solidement assises; la *parcimonie* s'excuse dans les fortunes chétives.

Enc. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — I. *Définition et objet de l'écon. polit.* — Bien que la science économique soit une création toute moderne de l'esprit humain, et peut-être à cause de cela même, il n'existe pas encore une définition de cette science qui soit unanimement acceptée par les auteurs. Toutefois la définition de J.-B. Say est celle qui a le plus généralement cours: « L'éc. pol., dit l'éminent économiste, est la science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme. » Cette formule n'a, suivant nous, qu'un seul défaut, c'est de contenir une division de la science: il suffit donc, pour la rectifier, de dire avec Rossi : « L'éc. pol. est la science de la richesse. »

Mais ce mot *richesse* a lui-même besoin d'être bien compris. Doit-on le prendre dans son acception la plus générale qui signifie valeur en usage ainsi que valeur en échange, ou faut-il le restreindre au sens de valeur échangeable? Pour nous, comme pour Rossi et Bastiat, l'éc. pol. a pour objet la valeur en usage tout comme la valeur en échange. Prétendre que l'éc. pol. doit considérer la richesse uniquement en tant que valeur échangeable, « c'est, dit Rossi, une erreur qui attaque la science dans ses bases, qui la mutile et la dénature. S'il est vrai que la valeur en usage est l'expression du rapport qui existe entre nos besoins et les objets extérieurs, il serait étonnant qu'on pût impunément retrancher ce fait fondamental du domaine de la science. La valeur en échange existe, parce qu'il y a une valeur en usage; elle disparaît dès le moment que cesse cette dernière. Faut-il donc s'occuper de l'effet en négligeant la cause; développer les conséquences, en mettant complétement en oubli les principes dont elles découlent? »

« Les ignorants, dit Bastiat, donnent les deux sens au mot richesse. Quelquefois on leur entend dire : — L'abondance des eaux est une richesse pour telle contrée, — alors ils ne pensent qu'à l'utilité. Mais quand l'un d'entre eux veut connaître sa propre richesse, il fait un inventaire où il ne tient compte que de la valeur (en échange). N'en déplaise aux savants, je crois que les ignorants ont raison cette fois. La richesse en effet est *effective* ou *relative*. Au premier point de vue, elle se juge par nos satisfactions; l'humanité devient d'autant plus riche qu'elle acquiert plus de bien-être, quelle que soit la valeur des objets qui le procurent. Mais veut-on connaître la part proportionnelle de chaque homme au bien-être général, ou en d'autres termes la *richesse relative*? C'est là un simple rapport que la valeur (en échange) seule révèle, parce qu'elle est elle-même un rapport. Aux yeux de la science, la richesse *effective*, ce n'est pas la somme des valeurs (en échange), mais la somme des utilités gratuites ou onéreuses attachées à ces valeurs. Au point de vue de la satisfaction, c.-à-d. de la réalité, nous sommes riches autant de la valeur en échange *anéantie* par le progrès que de celle qui lui survit encore. Dans les transactions ordinaires de la vie, il est vrai, on ne tient plus compte de l'utilité à mesure qu'elle devient *gratuite* par l'abaissement de la valeur (en échange). Pourquoi? Parce que ce qui est gratuit est *commun*, et que ce qui est commun n'altère en rien la part proportionnelle de chacun à la richesse effective. On n'échange pas ce qui est commun, et, comme dans la pratique des affaires, on n'a besoin que de connaître cette proportion qui est constatée par la valeur (en échange), on ne s'occupe que d'elle. » — L'éc. pol. qui prétend ne considérer que la valeur échangeable, risque de confondre perpétuellement le *but* auquel nous aspirons avec l'*obstacle* qui nous arrête et qui seul donne lieu à la valeur en échange. « S'il n'y avait jamais d'obstacles entre les utilités et les désirs, il n'y aurait ni efforts, ni services, ni valeurs, et pendant que dans le premier sens (celui d'utilité), l'humanité serait en possession de la richesse infinie, suivant la seconde acception (valeur en échange), elle serait dépourvue de toutes richesses. De deux économistes, dont chacun adopterait exclusivement l'une de ces définitions de la richesse, l'un dirait : *Elle est infiniment riche* ; l'autre : Elle est infiniment pauvre. »

Ainsi donc, nous disons que l'éc. pol. est la science qui a pour objet la richesse, en prenant ce dernier mot dans toute sa signification, et nous ajouterons qu'elle n'a pas d'autre objet.

L'expression d'*Économie politique*, pour désigner la science de la richesse, a été souvent critiquée. Ces critiques n'ont pas, selon nous, une grande importance, et nous ne voyons aucun avantage à essayer de substituer à cette dénomination tout autre terme même plus exact, comme ceux de *Chrématistique* et de *Ploutonomie* qu'ont employés quelques auteurs. Les termes de Géométrie, de Chimie, de Physique, de Physiologie, sont tout aussi défectueux relativement aux objets dont s'occupent les sciences ainsi nommées, et nul ne songe à les changer. Pourquoi donc serait-on plus scrupuleux pour l'expression d'*Économie politique?* D'ailleurs elle est entrée dans le langage usuel, et aujourd'hui il serait sans doute fort difficile de l'en bannir. Ce désaccord entre les noms et les sciences qu'ils désignent tient à ce qu'on nomme celles-ci bien longtemps avant qu'elles se soient véritablement constituées comme sciences : ce n'est point un défaut propre à la science de la richesse; laissons donc le mot pour nous occuper de la chose.

II. *Limites de l'écon. polit.* — La définition que nous avons adoptée limite, aussi nettement qu'il est possible de le faire, le champ de la science dont nous parlons. Les écrivains qui, trouvant cette définition trop vulgaire, trop matérielle, trop étroite, *ont voulu l'éclaircir, l'étendre ou l'ennoblir, sont tombés dans* des erreurs plus ou moins graves. La plupart ont confondu l'*objet* de la science économique avec le *but* de l'éc. pol. pratique : tels sont de Sismondi, qui a écrit que l'éc. pol. « a pour objet le bien-être physique de l'homme » ; Droz, qui la définit « une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale que possible » ; Storch, d'après lequel « l'éc. pol. est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations» etc.; Bien que ces auteurs, malgré leurs définitions, se soient de fait confinés dans l'étude spéciale de la richesse, ils ont autorisé jusqu'à un certain point les ambitieuses prétentions des soi-disant économistes qui ont inventé l'*éc. sociale*, et qui comprennent, sous ce titre élastique, toutes les sciences relatives à l'homme *vivant en société et à la société elle-même. Sous peine de n'être* rien, l'éc. pol. doit se borner à l'étude des lois de la richesse ; car, dès qu'elle veut empiéter sur les autres sciences morales et politiques, elle est absorbée par celles-ci. Déjà, avant l'invasion des systèmes socialistes, Rossi disait très-bien : « Vouloir embrasser dans le domaine de l'éc. pol. tout ce qui peut contribuer au bonheur et aux progrès de la société, ce n'est pas tracer des limites à la science, c'est effacer toute limite. » — « En considérant l'homme, soit isolé, soit en état de société, continue l'illustre économiste, on peut le considérer sous trois points de vue distincts : sous le rapport de la richesse, sous le rapport plus large de son bonheur matériel, enfin sous le rapport beaucoup plus étendu encore de son développement moral. — La richesse *n'est point une cause nécessaire de bonheur; on peut concevoir* le bonheur matériel avec peu de richesse, et le malheur largement distribué à côté d'une grande masse de richesses. Ce qui est vrai de chacun de nous, est vrai de tous, et peut être vrai d'une société tout entière. Enfin, la richesse et le bonheur matériel peuvent bien être des causes indirectes, auxiliaires, secondaires, mais ne sont pas des causes nécessaires du développement moral. Comme on trouve des individus, on trouve aussi des nations dont la richesse et le bonheur matériel sont en progrès, tandis que leur développement moral est très-retardé. On peut donc envisager les nations comme les individus, sous le point de vue de la richesse, sous le point de vue du bien-être matériel, et sous le point de vue du développement moral. Cha*cun de ces trois états suppose un certain emploi de nos facultés*, chacun de ces buts exige certains moyens, une certaine action de l'homme sur le monde extérieur et des hommes les uns sur les autres. » Le premier seul est de la sphère de l'éc. pol.; au second concourent la morale, la politique, la médecine, l'hygiène, etc. Le troisième, se rapportant uniquement à l'homme intellectuel et moral, appartient exclusivement au domaine de la philosophie et de la religion.

III. *De l'écon. polit. considérée comme science.*— Les détracteurs ignorants ou intéressés de l'éc. pol., et ils sont nombreux, lui contestent d'un commun accord le titre de science. — Une science étant simplement la possession d'un certain ordre de vérités, la connaissance réfléchie des rapports qui découlent de la *nature même des choses*, c.-à-d. des lois qui régissent une certaine catégorie de phénomènes, il s'agit de savoir s'il y a des lois qui président au développement des phénomènes économiques. Or, à moins de supposer que l'immense quantité de richesses qui sont chaque jour produites, distribuées et consommées à la surface du globe, se produisent, se distribuent et se consomment au hasard, et que les faits économiques font exception à cette loi suprême, générale de l'univers physique et qui veut que tous les phénomènes obéissent à des lois, il faut bien admettre *à priori* que *le monde économique est également régi par des lois quelconques*. L'harmonie si admirable qui règne dans la sphère que considère l'éc. pol. en est d'ailleurs une preuve surabondante. Les perturbations que présente de temps à autre la série des phénomènes économiques, loin d'infirmer cette preuve, la confirment au contraire; car, de même que les perturbations dont notre système planétaire est le théâtre, ces perturbations elles-mêmes sont des conséquences directes des lois économiques, et constituent également des oscillations qui se ramènent à un mouvement moyen.

« Demander si l'éc. pol. est une science, dit Rossi, c'est demander si la richesse, avec tous les phénomènes qui s'y rapportent, se présente à l'esprit humain comme un objet particulier, *nettement circonscrit et assez important pour former le sujet* d'une science *sui generis*. Or, nul ne peut le nier : la lutte des forces humaines, soit intellectuelles soit physiques, avec la matière pour la dominer, la transformer, l'adapter aux besoins de l'homme, cette lutte constitue un ordre de faits et d'idées d'un haut intérêt, et qui ne se confond avec aucun autre. La richesse, *pour parler comme l'école, est essentiellement subjective*. La matière possède sans doute certaines propriétés; mais les objets ne deviennent richesse qu'autant qu'ils ont été mis en rapport, par le travail ou du moins par l'appropriation, avec les besoins de l'homme. La qualité de richesse est chose contingente; mais les faits dont elle résulte, considérés dans leur généralité, sont nécessaires, invariables; considérés dans leur ensemble, ils se distinguent de tout autre ordre de faits. La science qui s'en empare est donc une science *sui generis*, une science déterminée, qui a son champ à elle, ses faits généraux, ses limites. Je dis qu'elle a ses faits généraux à elle, bien que quelques-uns de ces faits lui soient, il est vrai, communs avec d'autres sciences. Ainsi, l'éc. pol. part essentiellement de ces *données : notre puissance sur les choses au moyen du travail* ; notre penchant à l'épargne si un intérêt suffisant nous y pousse; notre penchant à mettre en commun notre activité et nos forces; nos instincts de propriété et d'échange. Voilà des faits qui sont en tout temps et en tout lieu : ce sont les faits généraux de l'éc. pol. C'est de ces données que résulte la science de la richesse, la science rationnelle, générale, invariable. D'un côté, les choses et leurs propriétés; de l'autre, l'homme, son intelligence et sa force physique, et ces deux éléments liés ensemble par les penchants et par les besoins de notre nature, par ces penchants et par ces besoins dont la force et l'étendue peuvent varier, mais qui sont communs à l'humanité tout entière. Cette science, ainsi envisagée, a pour théâtre l'univers. — *Telle est la science dans sa généralité. Comment procède*-t-elle? Elle dit : « Le travail humain appliqué aux choses leur » fait subir des modifications qui les rendent propres à satisfaire » nos besoins. Tout le produit du travail n'étant pas consommé, » il y a épargne. Si l'épargne est appliquée comme force pro» ductive, la production s'accroît. L'homme, stimulé par le dé» sir de multiplier ses jouissances, ne tarde pas à reconnaître » qu'en faisant des épargnes et en appliquant à la production » ce qu'il a épargné, il augmente sa richesse. C'est ainsi que la » richesse s'accroît par le travail et le capital. » Quand, *en partant* des données générales, j'arrive à ces déductions; quand je démontre ces vérités aujourd'hui si triviales, mais qui ont été ignorées si longtemps, la science ne révèle-t-elle pas des vérités *sui generis*, qui ne se rapportent qu'à la production de la richesse et qui sont vraies en tout temps et en tout lieu? D'où je conclus hardiment que la science de l'éc. pol., envisagée ainsi dans ce qu'elle a de général et d'invariable, est plutôt une science de raisonnement qu'une science d'observation. Le contraire a été dit par ceux qui ont confondu l'éc. pol. rationnelle avec l'éc. pol. appliquée, la science avec l'art. La science proprement dite part d'un petit nombre de faits généraux, et c'est par la déduction qu'elle arrive à toutes ses conséquences.

» *Mais ces déductions sont-elles parfaitement légitimes, ces* conséquences toujours vraies? Il est incontestablement vrai qu'un projectile lancé sous un certain angle décrit une certaine courbe: c'est une vérité mathématique. Il est également vrai que la résistance opposée au projectile par le fluide qu'il traverse modifie plus ou moins en pratique la déduction spéculative : c'est une vérité d'observation. La déduction mathématique est-elle fausse? Nullement; mais elle suppose le vide. »

IV. *De l'écon. polit. considérée comme art.* — Une science n'a pour objet que la connaissance pure des choses et de leurs rapports naturels; elle ne s'occupe que de la vérité de ses théorèmes; un art, au contraire, est une simple collection de maximes ou de préceptes pratiques dont l'observation conduit à faire *avec succès une chose quelle qu'elle soit. L'éc. pol. peut être* considérée sous ces deux points de vue différents; elle est à la fois une science et un art. Comme science, ses principes sont absolus; les lois qu'elle révèle sont invariables. Comme science, elle observe, décrit et interprète les phénomènes économiques; mais elle n'a point de but extérieur; elle n'est point chargée de faire quelque chose. Envisagée comme art, elle s'occupe de l'emploi que l'on peut faire des vérités découvertes par la science, du parti qu'on en peut tirer; au lieu de considérer uniquement les principes généraux qui constituent les fondements de la science, l'art appelle toujours à son secours l'observation des faits particuliers et l'expérience. Tandis que l'éc. pol. *pure* ou *rationnelle* néglige certains faits, certaines résistances, l'éc. pol. *pratique* ou *appliquée étudie avec soin toutes les circonstances* de temps, de lieu, de nationalité, d'obstacles, etc. L'ex. suivant, donné par Rossi, suffira pour faire comprendre nettement la distinction qui existe entre la science pure et la science appliquée, c.-à-d. entre la science et l'art. « La science, dit le savant économiste, nous démontre que, pour augmenter la richesse, il faut produire au meilleur marché possible. Si l'on produit à bon marché là et chèrement ici, achetez là, nous dit-elle, et n'achetez point ici. Elle ne demande pas comment s'appelle l'endroit où l'on produit à bon marché, quel est le gouvernement du lieu où la fabrication est chère. Dans sa généralité, elle ne s'embarrasse point de ces questions. Quand elle nous dit : « Si les salaires réels sont très-élevés dans un en» *droit et très-bas dans un autre, les travailleurs quitteront ce* » dernier lieu pour se rendre au premier ; » cela est-il vrai? Oui; mais elle ne s'occupe pas de savoir quelle est la distance qui sépare les deux endroits, quelles sont les difficultés pratiques qui s'opposeront à l'émigration des travailleurs, quel est le temps nécessaire pour que les deux populations se mettent en équilibre et quelles seront jusque-là les souffrances d'une partie des travailleurs. C'est ainsi que la balistique pure ne s'occupe pas de la résistance que doit éprouver le projectile. Certes, celui qui ne connaîtrait pas la formule de la science pure serait un mauvais officier d'artillerie; mais cet autre ne serait pas moins digne de blâme qui ferait pointer ses pièces selon la formule abstraite et non suivant la formule modifiée par l'ex*périence. De même, celui qui ne tiendrait pas compte des mo*difications que les circonstances doivent apporter aux résultats de la science pure tomberait dans l'absurde en appliquant les principes de l'éc. pol.; mais l'éc. pol. est-elle moins une science pour cela? Ses formules sont-elles moins vraies? »

Cette distinction entre la science et l'art est, à nos yeux, de la *plus haute importance*. Les économistes eux-mêmes l'ont trop souvent oubliée; de là des reproches injustes adressés à la science, lorsqu'il a été fait des applications fausses ou simplement inopportunes des vérités économiques les plus solidement établies. Il y a, entre l'éc. pol. pure et l'éc. pol. pratique, la même différence qu'entre la mécanique rationnelle et la mécanique appliquée. Mais, tandis qu'il y aura toujours le même hiatus infranchissable entre ces deux branches de la mécanique, celui qui existe entre l'éc. pol. pure et l'éc. pol. pratique, tend chaque jour à diminuer. *La civilisation, par ses progrès matériels*, intellectuels et moraux, ne cesse d'atténuer les faits sur lesquels cette distinction est principalement fondée. « Les distances, dit à ce sujet l'économiste que nous avons déjà tant cité, les distances *s'abrégent d'une manière prodigieuse* ; les communications deviennent progressivement plus faciles et moins coûteuses; les relations entre les peuples s'étendent, se multiplient ; ces nombreux obstacles, que les antipathies nationales, les préjugés, les différences de religion (et nous ajouterons, l'ignorance des vrais principes de la science économique), opposaient à l'industrie générale, au commerce, au mouvement des capitaux, au déplacement des travailleurs, s'affaibliront tous les jours, et il est permis de prévoir une époque où les lois de chaque État *n'empêcheront plus que tous les pays civilisés ne forment en* quelque sorte qu'un seul et grand atelier, un seul et grand marché. L'éc. pol. rationnelle et l'éc. pol. appliquée ne se confondront jamais complétement. Le temps, l'espace, la nationalité, ne perdront jamais toute leur influence sur les relations économiques. Mais qui ne voit que ces obstacles et ces résistances s'affaiblissent tous les jours ; que la civilisation, par ses prodiges, tend de plus en plus à rendre applicables les principes de l'éc. pol. rationnelle, à rapprocher l'art de la science? »

V. *Rapports de l'écon. polit. avec les autres sciences.*—Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'écon. polit. ne saurait être la science de la société tout entière, elle est seulement l'une des branches de cette science. A côté d'elle, nous trouvons au pre*mier rang la morale et la politique : la morale a pour objet le bien* et le juste; l'éc. pol. a pour objet l'utile en tant que richesse; enfin, la politique, qui a pour but l'organisation de l'État, la sécurité intérieure et extérieure, l'indépendance et l'autonomie nationales, représente un ordre d'utilités différentes de celui dont se préoccupe l'éc. pol. Chacune de ces sciences a donc sa sphère propre et parfaitement distincte, théoriquement parlant. Mais dans la pratique, il n'en est plus tout à fait ainsi. La connexité intime des différents phénomènes sociaux les uns avec les autres ne permet pas toujours de résoudre une question sociale à l'aide d'un seul principe. Un grand nombre de questions réclament le concours de ces trois sciences. Bien plus, toute solution d'une question soit économique, soit politique, doit être soumise au *contrôle de la morale, attendu que l'objet de celle-ci, le bien et* le juste, est supérieur à l'utile, qui est la règle pratique de l'éc. pol., ainsi que de la politique proprement dite. Supposons que l'éc. pol. vînt un beau jour à démontrer par des preuves irréfragables que le travail servile est plus productif et moins coûteux que le travail libre (ce qui est d'ailleurs complétement faux), serait-ce un motif de réorganiser chez nous l'esclavage antique? Assurément non : notre conscience se soulèverait contre cette pensée, et la voix de la morale devrait l'emporter sur les suggestions de l'éc. pol. Supposons encore, avec Rossi, que ce fût un moyen de richesse nationale que de faire travailler les enfants 15 heures par jour. « La morale dirait que cela n'est pas permis ; la politique aussi nous dirait que c'est là une chose nuisible à *l'État, qu'elle paralyserait les forces de la population. Pour avoir* des ouvriers de 11 ans, on aurait de chétifs soldats à 20 ans. La morale ferait valoir ses préceptes, la politique ses exigences, et quand même il serait prouvé que le procédé serait utile comme moyen de richesse, on ne devrait pas l'employer. — Encore une fois, continue le célèbre professeur, nous avons plus d'un but à atteindre dans ce monde. L'éc. pol. peut nous servir de guide pour nous diriger vers l'un de ces buts; mais elle n'a pas mission de nous contraindre à faire telle ou telle chose; car, je le répète, une science n'a d'autre but direct que la recherche de la vérité. L'éc. pol. donne des résultats économiques, des conséquences du principe économique : c'est aux législateurs, aux hommes d'affaires, de tenir compte de tous les autres principes *qui doivent concourir pour que la solution d'une question so*ciale quelconque soit conforme aux intérêts les plus chers de la nation et des individus. »

Nous venons de supposer qu'il y avait ou tout au moins qu'il pouvait y avoir, dans certains cas, antagonisme entre l'éc. pol. et la morale. Or, nous osons affirmer qu'un pareil antagonisme ne saurait exister : pour nous, il nous a toujours été impossible de trouver un seul fait d'antagonisme pareil : aussi Droz a-t-il eu raison de dire que la science économique est le plus puissant *auxiliaire* de la morale. Certes, il est souverainement absurde de confondre, comme l'a fait Bentham, le principe de l'utile avec le principe du bon et du juste, et de prétendre identifier les idées de devoir et d'intérêt; cependant il est vrai qu'il existe, *en vertu même des décrets de la Providence, une* harmonie admirable entre la sphère des intérêts bien entendus de l'homme et celle de ses devoirs. Mais il y a entre elles cette différence fondamentale que l'intérêt ne commande pas, tandis que le devoir commande et oblige. Ainsi donc, quand on examine une question en se plaçant au point de vue de la richesse, de l'intérêt, de l'utile, et que l'on trouve devant soi l'idée du juste et le sentiment du devoir, cela prouve que la question a été mal posée ou mal étudiée, et, en attendant qu'on ait rencontré une solution conforme à la fois aux règles de l'éc. pol. et *aux préceptes de* la morale, il n'y a pas à hésiter : le principe moral est le principe suprême; le devoir doit l'emporter.

VI. *Utilité et importance de l'écon. pol.*— « Il semble inutile, dit Baudrillart, d'*insister longuement pour démontrer qu'il ne* saurait être indifférent à l'individu et à la société de savoir par quelles causes la richesse naît et s'accroît, se perd ou décline, à quelles lois obéissent, dans leurs alternatives de hausse ou de baisse, les profits, les salaires et les rentes; comment l'impôt doit être réparti et quelle est son action sur l'industrie; si l'industrie et le commerce doivent être libres ou réglementés; à quelles conditions doivent satisfaire un bon système monétaire et un bon système de crédit, etc. L'importance de ces questions et d'autres analogues apparaît clairement quand on songe à tout le mal que l'ignorance des lois économiques a produit dans le monde. Qu'une fausse vue sur l'astronomie domine dans la croyance générale et dans la science, cela n'empêchera pas la terre de tourner et le monde de suivre régulièrement son cours. Mais qu'une fausse vue sur la production, sur le crédit, sur le commerce, s'empare des esprits, et voilà des milliers de familles ruinées et peut-être tout l'avenir d'une nation compromis. Sans évoquer les souvenirs du régime prohibitif, sans rappeler les funestes expériences de Law et de la Convention, qu'on veuille seulement se remettre en mémoire les systèmes qui se sont produits récemment sur l'organisation du travail et sur celle des banques, systèmes qui ont si profondément troublé l'ordre social. Sans doute, le mal que se font les hommes ne vient pas uniquement de leurs erreurs, il vient aussi de leurs passions; mais quand les unes servent aux autres de prétexte et d'aliment, à quelles souffrances étendues, à quels maux profonds ne faudra-t-il pas s'attendre! Le bon sens lui-même, comme on se l'imagine trop communément, ne peut pas plus tenir lieu de la science économique qu'il ne tient lieu du savoir en physiologie et en médecine: et cela est d'autant plus vrai, que c'est surtout en éc. pol. que les apparences ne répondent pas aux réalités. Les apparences ont porté des hommes, auxquels assurément le bon sens et même le génie ne faisaient pas défaut, à condamner les machines qui commencent trop souvent par causer du préjudice aux ouvriers, à confondre le numéraire avec la richesse, à accuser la propriété des maux qu'elle contribue à adoucir, à prendre des moyens qui épuisent les peuples et aggravent leur sort pour des moyens propres à les soulager. Rien ne dispense donc, pour résoudre les problèmes dont l'écon. pol. poursuit la solution, d'une analyse régulière et scientifique. »

La diffusion des principes fondamentaux de la science économique est, à notre avis, un des besoins de notre époque, non-seulement à cause du développement immense que le système industriel a pris chez tous les peuples civilisés, mais encore à cause de l'état des esprits depuis un certain nombre d'années. C'est ce qui a été compris surtout en Angleterre. Là des chaires d'éc. pol. existent dans tous les établissements d'instruction supérieure; on l'enseigne aux ouvriers et même dans un grand nombre d'écoles primaires; enfin, plusieurs publications sont spécialement consacrées à la propagation de la science. En Allemagne et en Belgique, l'éc. pol. est enseignée dans toutes les universités. Il en est de même en Espagne et en Portugal: dans ces deux derniers pays, l'éc. pol. figure au nombre des matières sur lesquelles doivent répondre les étudiants en droit. En France, nous regrettons de le dire, une seule chaire publique, celle du Collége de France, est consacrée à cette belle science. Aussi est-ce surtout chez nous que le fléau des doctrines socialistes a fait le plus de ravages, tandis que l'Angleterre est restée à l'abri de ses atteintes. L'enseignement de l'éc. pol. largement distribué est, nous n'en faisons aucun doute, le moyen le plus efficace et peut-être le seul capable d'arrêter ce débordement d'utopies et de non-sens qui nous afflige depuis si longtemps. « Quand l'éc. pol., dit Baudrillart, ne servirait qu'à empêcher certaines illusions de naître, elle rendrait par là un service immense, car elle épargnerait aux individus égarés trop facilement sur la foi de sophismes qui ne résistent pas à un examen quelque peu attentif, des mécomptes cruels, et procurerait à la société la sécurité, ce premier des biens sans lequel rien ne se développe et rien ne dure. » — « Faisons des économistes si nous ne voulons avoir des niveleurs, » écrivait Rossi il y a déjà plus de trente ans.

VII. *De quelques objections.*— Dès sa naissance, l'écon. pol. a rencontré des détracteurs et des critiques passionnés. Elle attaquait de grands intérêts individuels; ceux-ci se liguèrent contre elle et appelèrent en outre à leur secours l'ignorance et les préjugés dominants. La lutte dure encore, mais l'écon. pol. a déjà vaincu des obstacles plus puissants que ceux qui lui restent à vaincre. Nous ne nous occuperons pas ici des objections que certains intérêts privés adressent à l'éc. pol., qui est la science des intérêts généraux; il nous suffira de répondre à quelques critiques qui n'ont d'autre fondement que l'ignorance la plus complète des principes fondamentaux de la science.

1° On reproche aux études économiques de tourner beaucoup trop l'activité humaine vers la recherche des biens matériels, d'abaisser à la fois les cœurs et les intelligences. D'abord, nous ne voyons pas qu'avant l'apparition de la science économique sur la scène du monde, les hommes recherchassent la richesse avec moins d'ardeur que depuis ce moment. Ensuite, pour que les études économiques eussent le triste effet dont nous parlons, il faudrait, comme l'observe très-bien Dunoyer, qu'on en eût pris une idée bien peu exacte, et qu'on leur imprimât une direction bien mal avisée. « Ne leur fût-il assigné d'autre objet que l'acquisition de la richesse, ajoute le savant économiste, rien ne serait encore si aisé que de leur imprimer une direction élevée et morale. Et, en effet, la fortune ne sert-elle donc qu'à la satisfaction de plaisirs grossiers? Prenons garde qu'elle peut être recherchée, et qu'elle doit l'être comme un instrument de force, d'indépendance, de dignité, plus encore que comme une source de bien-être. Considérons aussi que les travaux qui la créent sont par eux-mêmes un moyen très-actif de développement et de moralisation; que ces travaux, pour s'exécuter avec aisance et avec succès, exigent l'acquisition de toute sorte de talents et de qualités honorables; que leur puissance est aussi étroitement subordonnée au progrès des mœurs qu'à celui des idées, et que voulût-on n'assigner à l'activité sociale d'autre objet que d'enrichir la société, il ne serait permis encore de négliger aucun des arts élevés que la société pratique; qu'elle a besoin, pour prospérer, de goût, de science, d'honneur et de moralité, tout aussi bien qu'elle a besoin des matériaux, des instruments et des forces aveugles qu'elle emploie. Et d'ailleurs, est-ce donc seulement pour s'enrichir que la société s'impose des labeurs si rudes? Et ne serait-il pas vrai de dire qu'elle ne travaille avec tant d'ardeur à accroître son opulence que pour se préparer à des acquisitions d'un ordre plus élevé? Il est digne de remarque que notre société, que l'on croit si exclusivement préoccupée de la recherche des biens terrestres, ne dépense peut-être pas moins de cent millions tous les ans pour la satisfaction de ses besoins religieux; qu'elle paie encore plus sans doute pour les services de toute espèce que réclame son intelligence, et qu'à vrai dire on pourrait assigner pour fin à l'activité sociale l'accroissement des richesses morales, intellectuelles, effectives, tout aussi bien que celui des richesses purement matérielles. »

2° Il est aussi de mode d'accuser l'écon. pol. d'insensibilité.— Pour nous, nous ne croyons à la sensibilité d'aucune science, et nous ne voyons pas pourquoi on adresse ce reproche à l'éc. pol. et point à la mécanique, par ex. Les hommes qui exigent cette qualité dans la science économique n'ont qu'à s'adresser à nos réformateurs sociaux (ils n'auront que l'embarras du choix), et on leur fera une petite société modèle d'où la souffrance sera absolument bannie. Quant à l'éc. pol., elle sait que c'est une loi de l'organisation humaine et sociale, loi divine, car ce n'est pas la société qui l'a établie, que l'homme ne peut satisfaire ses besoins qu'au moyen d'un effort, d'une peine, d'une souffrance. Elle constate cette loi, qui est la loi première de la production de toute richesse, ainsi que les lois diverses par lesquelles sont régis les phénomènes économiques; mais elle ne fait pas ces lois, et ne se charge pas de faire la société. Rendre la science économique responsable des souffrances que peuvent éprouver les hommes dans l'ordre social, est aussi absurde que de rendre la physiologie, qui a pour objet l'étude de l'organisme humain, responsable de la fragilité de nos organes et des maladies dont ils peuvent être affectés. — C'est surtout ici qu'il importe de bien comprendre que l'éc. pol. n'est pas la science tout entière, et qu'il ne faut pas lui demander ce qui est du domaine de la science politique ou de la science morale, et moins encore ce qui appartient au principe de la sympathie, de la charité. Ce dernier n'est d'aucune science; mais il se superpose à toutes les sciences sociales, comme une émanation de la bonté divine, pour soulager, non pour supprimer, toute souffrance, soit physique, soit morale.

3° On a souvent reproché à l'écon. pol. sa fameuse maxime, *Laissez faire, laissez passer*. Non-seulement on a prétendu que cette formule était la négation de toute science, mais encore quelques-uns ont été jusqu'à dire que les économistes ont entendu par là la liberté de tout faire, en économie, en politique, et même en morale et en religion. Ces odieuses imputations sont dénuées de tout fondement. La formule du *laissez faire, laissez passer*, est une maxime d'éc. pol. pratique, et elle n'a trait qu'à l'immixtion du gouvernement dans les choses qui intéressent la production et l'échange. *Laissez faire* signifie simplement que les particuliers sont meilleurs juges de leur propre intérêt que le gouvernement, et qu'un travailleur quelconque doit être libre de choisir le travail auquel il lui convient de s'appliquer, sans que l'autorité ait à s'en occuper. *Laissez passer* signifie que le travailleur doit être libre d'échanger comme il l'entend le fruit de son travail, sans que le pouvoir intervienne pour entraver les échanges. Cette belle et simple formule est due à l'école de Quesnay: c'est dire qu'elle s'est produite à une époque où l'industrie et les échanges étaient entravés de toutes les manières par l'action gouvernementale. Elle est encore de mise aujourd'hui et le sera toujours: car, en fait de production et d'échange, la seule fonction qui appartienne au pouvoir c'est de garantir la sécurité des travailleurs et des échanges, et de réprimer les actes qui portent atteinte, soit à la propriété, soit à la liberté du travail et des transactions.

4° L'écon. pol., disent une foule de gens, se repaît de vaines théories qui n'ont en rien affaire avec la pratique des choses. Cette vieille antithèse de la théorie et de la pratique est l'objection vulgaire de tous ceux qui pratiquent sans avoir aucune notion scientifique, et qui ignorent non-seulement que leur propre pratique est le résultat d'une théorie quelconque bonne ou mauvaise, mais encore que leur pratique ne vaut en général qu'autant que vaut la théorie sur laquelle elle est fondée. Il ne s'agit donc pas de crier à la théorie, mais de démontrer que la théorie est mauvaise. D'ailleurs, il est de l'essence et de la destinée de ces deux termes, théorie et pratique, de se transformer sans cesse l'un dans l'autre. « Qu'on cite un fait, grand ou petit, dans quelque ordre que ce soit, dit H. Baudrillart, qui n'ait été d'abord une idée dans l'esprit humain! La liberté industrielle, cette pratique de la France depuis soixante ans, a été une théorie dans la tête de Turgot. La liberté commerciale, cette récente expérience de l'Angleterre, qui s'accomplit sous nos yeux pour l'exemple des peuples civilisés, était, il y a longtemps déjà, une théorie dans la pensée d'Adam Smith. On accuse la théorie de présomption. Il y a quelque chose pourtant de bien plus chimériquement téméraire, c'est la pratique qui prétend absolument s'en passer. Un homme d'un grand esprit, Royer-Collard, exprime quelque part cette pensée sous une forme aussi vraie que piquante: « A vouloir se passer de la théorie, il y a la prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu'on dit quand on parle, et ce qu'on fait quand on agit. »

ÉCONOMIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'économie; ne se dit guère qu'en parlant De l'économie politique. *La science é. Les saines doctrines économiques.* ‖ Qui diminue la dépense, les frais. *Procédé é. Cheminée é.* = Économique. s. f. Ce mot a été employé par quelques écrivains dans la signification de Science de l'administration intérieure d'un État. *C'est une règle d'é. aussi bien que de politique.*

ÉCONOMIQUEMENT. adv. Avec économie.

ÉCONOMISER. v. a. Administrer avec économie. *Il a bien économisé les revenus de cette terre.* Peu usité. ‖ Épargner. *Il faut é. le bois, la chandelle; la provision touche à sa fin.* ‖ Figur., *É. ses forces, son temps.* = Économiser. v. n. Faire des économies. *Il économise sur ses revenus. Il ne sait pas é.* = Économisé, ée. part. *Un petit pécule économisé à grand'peine.*

ÉCONOMISTE. s. m. Publiciste qui s'occupe spécialement d'économie politique. *Un profond é.* ‖ * Dans un sens particulier, Les disciples de Quesnay, autrement appelés *Physiocrates.*

ÉCOPE. s. f. Voy. Escope.

ÉCOPERCHE. s. f. T. Charpent. V. Échafaud.

ÉCORCE. s. f. (lat. *cortex*). T. Bot. La partie extérieure de la tige dans les végétaux phanérogames. — Dans le langage ordinaire, se dit surtout de L'enveloppe extérieure des végétaux ligneux qui recouvre immédiatement le bois. V. Tige. — Par ext., L'enveloppe épaisse ou coriace de certains fruits. *L'é. d'une orange, d'une grenade, d'un marron.* ‖ T. Géol., *L'é. du globe terrestre*, L'espèce d'enveloppe que forment les couches et les amas de matières minérales, dont le globe terrestre est recouvert extérieurement. ‖ Fig., Aspect extérieur, apparence. *Vous vous arrêtez à l'é., il faut pénétrer plus avant. Il cache sous une rude é. le cœur le plus sensible.* ‖ T. Mat. médicale. *É. d'angusture*, Voy. Angusture. *É. de bois blanc*, Voy. Cannellacées. *É. éleuthérienne*, Voy. Euphorbiacées. *É. du Pérou*, Voy. Quinquina. *É. sans pareille* ou *É. de Winter*, Voy. Magnoliacées.

ÉCORCEMENT. s. m. Action d'écorcer. *On doit défendre l'é. des jeunes arbres.*

ÉCORCER. v. a. Dépouiller de son écorce. *On écorce les arbres au printemps, parce que la sève, qui est abondante, facilite la séparation de l'écorce. É. une orange.* = s'Écorcer. v. pron. Perdre son écorce; se laisser dépouiller de son écorce. *Cet arbre commence à s'é. Cette orange s'écorce aisément.* = Écorcé, ée. p. *Arbres écorcés. Le bois écorcé s'appelle* Bois pelard.

ÉCORCHÉE. s. f. Nom vulg. d'un coquillage très-élégant, appelé *Cône strié* par les naturalistes.

ÉCORCHER. v. a. (latin. *excoriare*, de *corium*, cuir). Dépouiller un animal de sa peau. *É. un cheval, un mouton, un lapin, une anguille.* — Fig. et prov., *Il faut tondre les brebis et non pas les é.*, On ne doit pas trop charger le peuple d'impôts. *Autant vaut, autant fait celui qui tient que celui qui écorche*, Le complice d'un crime est aussi coupable que celui qui en est l'auteur. ‖ Emporter, déchirer, enlever un morceau de la peau d'une personne, d'un animal. *Mon soulier m'a écorché le talon, m'a écorché au talon. Il s'est écorché la jambe en grimpant sur un arbre. La selle a tout écorché le cheval.* — Par anal., *Une charrette en passant a écorché cet arbre.* ‖ Figur. et famil., se dit D'un aliment, d'une boisson qui est âpre, qui est rude au palais, à la gorge. *Le vin des environs de Paris écorche le palais. Le pain d'orge écorche la gorge.* — *É. l'oreille, les oreilles*, Produire sur l'organe de l'ouïe une impression désagréable. *Voilà une voix, une musique, une langue qui écorche les oreilles.* — *Jamais beau parler n'écorcha la langue*, Il ne nuit jamais de parler avec politesse. ‖ Figur. et fam., *É. une langue*, La parler très-mal, ou en mal prononcer les mots. *É. le nom de quelqu'un*, Le prononcer mal. * On dit aussi De quelqu'un qui sait à peine quelques mots d'une langue, qu'*Il en écorche quelques mots.* ‖ Exiger un prix trop élevé pour un objet ou un service quelconque. *Cet aubergiste écorche les voyageurs. Un avoué qui écorche ses clients.* ‖ T. Sculpt. Ôter au noyau d'une figure qu'on se propose de couler en plâtre, en bronze, autant d'épaisseur qu'on veut en donner au plâtre ou au bronze. = s'Écorcher. v. pron. Se faire une écorchure. *Je me suis écorché au bras. Il s'est tout écorché en se grattant.* = Écorché, ée. part. ‖ En T. Sculpt. et Peint., s'emploie subst., pour désigner les modèles de plâtre ou les dessins de figures dont les muscles sont à découvert. *Étudier, dessiner l'écorché. L'écorché de Michel-Ange, de Houdin.* = A Écorche-cul. loc. adv. et fam. En glissant, en se traînant sur le derrière. *Les enfants jouent à écorche-cul.* ‖ Figur. et trivial., Par force, avec répugnance, de mauvaise grâce. *Il ne fait jamais les choses qu'à écorche-cul.*

ÉCORCHERIE. s. f. Lieu où l'on écorche les bêtes.

ÉCORCHEUR. s. m. Celui dont le métier est d'écorcher les bêtes mortes. ‖ Fig. et famil., *C'est un é.*, se dit de Celui qui fait payer trop cher ses marchandises ou ses services. || * T. Hist. *Les écorcheurs*, Bandes de soldats ou plutôt de brigands qui, au xv^e^ siècle, désolèrent plusieurs provinces de la France.

ÉCORCHURE. s. f. Plaie légère de la peau.

ÉCORNER. v. a. Rompre une corne ou les cornes. *É. un taureau.* — Prov. et par exagér., on dit d'un très-grand vent, *Il fait un vent à é. les bœufs.* || Par extens., Casser, abattre, couper un angle, des angles. *É. une pierre, une table. É. un bastion. É. un livre.* || Fig. et fam., *É. une chose*, La diminuer, en ôter une partie. *Cette faillite a bien écorné sa fortune. On a écorné sa terre, son traitement, sa pension, ses privilèges.* = s'Écorner. v. pron. Se rompre une corne ou les cornes. *Cette vache s'est écornée en tombant.* = Écorné, ée. part. *Des dés écornés*, Dont les angles sont émoussés.

ÉCORNIFLER. v. a. Chercher à manger aux dépens d'autrui, prendre part à un repas auquel on n'est pas invité. *Il écornifle un dîner où il peut. Il est allé hier vous é.* Fam. = Écorniflé, ée. part. *Repas écornifié.*

ÉCORNIFLERIE. s. f. Action d'écornifler. *Il ne vit que d'écornifleries.* Fam. et peu usité.

ÉCORNIFLEUR, EUSE. Celui, celle qui écornifle, parasite. *C'est un é. de profession.* Fam. et peu usité.

ÉCORNURE. s. f. Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un marbre, d'un meuble.

ÉCOSSER. v. a. Tirer de la cosse. *É. des pois, des fèves.* = s'Écosser. v. pron. *Des pois qui s'écossent bien.* = Écossé, ée. part.

ÉCOSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écosse.

ÉCOT. s. m. (lat. *quota pars*). Quote-part due par chaque convive pour un repas commun. *J'ai payé mon é., payez le vôtre. Chacun son é. Il a payé l'é. pour tous.* — Fig. et fam., *Il a bien payé son é.*, se dit De celui qui dans un repas a diverti les convives. Se dit encore dans d'autres circonstances analogues. *Il nous a apporté d'agréables nouvelles, il a bien payé son é.* || Compagnie de gens qui mangent ensemble dans une auberge, etc. *Il y a trois écots dans le jardin.* — Fig. et prov., on dit à une personne Qui se mêle de parler à des gens qui ne lui adressent point la parole, *Parlez à votre é.* || T. Sylv. Tronc d'arbre où il reste encore des bouts de branches coupées. *De là le T. Blas. *Écoté*, qui se dit D'un tronc d'arbre dont les branches sont coupées.

***ÉCOUANE.** s. f. T. Techn. Voy. Lime.

***ÉCOUFLE.** s. m. Nom vulgaire du milan.

ÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement d'un fluide qui s'échappe du lieu où il était contenu. *L'é. de l'eau, des eaux, etc. L'é. des humeurs.* V. Hydrodynamique. — * Par ext., se dit De certaines sécrétions, et surtout de certains flux morbides. *L'é. périodique des femmes. Un é. muqueux.* || Figur., se dit en parlant De la vente, du débit des marchandises, des produits. *Cela facilita l'é. des marchandises qui encombraient nos magasins.*

ÉCOULER (s'). v. pronom. Couler hors de quelque endroit. *L'eau s'écoula, les eaux s'écoulèrent rapidement. Le vin s'est écoulé du tonneau.* Avec ellipse du pronom, *Faire, laisser é. les eaux.* || Par anal., on dit, *La foule s'écoula lentement;* et avec ellipse du pronom, *Laisser é. la foule.* || Fig., Diminuer, se dissiper, passer. *L'argent s'écoule vite. Avec quelle rapidité le temps s'écoule! La vie s'écoule en un instant. Les jours pour lui s'écoulaient trop lentement. Les années qui se sont écoulées depuis cette époque. Il s'est écoulé déjà bien des années depuis cet événement.* || Fig., se dit Des produits de tout genre, et sign. alors Se vendre, se débiter. *C'est un produit qui s'écoule facilement.* Avec ellipse du pronom, *Faire é. des marchandises.* = * *Écouler*, s'emploie encore quelquefois activement, dans le sens de Vendre, débiter. *Nous avons écoulé tout ce que nous avions fabriqué.* = Écoulé, ée. p. *L'eau est entièrement écoulée.* || Figur., *Le temps est écoulé*, Le délai est expiré.

ÉCOURGEON. s. m. T. Agric. Voy. Orge.

ÉCOURTER. v. a. Rogner, couper trop court. *É. des cheveux. É. un manteau, une robe.* — *É. un chien, un cheval*, Leur couper la queue, les oreilles. || Figur., en parlant Des ouvrages d'esprit, sign. Ne pas leur donner les développements nécessaires. *Il fallait abréger cette scène et non pas l'é.* = Écourté, ée. part. *Cet habit est bien écourté*, Il est beaucoup trop court.

ÉCOUTANT. adj. Qui écoute. Ne s'emploie guère que dans cette loc., *Avocat é.*, qui se dit en plaisantant d'un Avocat qui ne plaide point. || Subst. et au plur., se dit quelquefois pour Auditeurs. *Ce beau discours ravit les écoutants.*

ÉCOUTE. s. f. Lieu où l'on écoute sans être vu ; ne s'emploie guère qu'au plur. *Il y avait en Sorbonne des écoutes où se tenaient les docteurs pour entendre les disputes publiques.* — Fig. et fam., *Être aux écoutes*, Écouter attentivement pour se rendre compte d'un bruit qu'on ne distingue pas bien; Être attentif à remarquer, à recueillir ce qui se dit ou se fait autour de soi. *Soyez prudent, il y a ici des gens qui sont aux écoutes.* || Adjectivement, *Sœur écoute*, Religieuse qui accompagne au parloir une autre religieuse ou une pensionnaire.

ÉCOUTE. s. f. T. Marine. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile et servant à la déployer, à la tendre de manière qu'elle reçoive l'impulsion du vent. *Écoutes de grande voile* ou *Grandes écoutes. Écoutes de misaine, de perroquet, etc. Border, larguer les écoutes.* * *Fausses écoutes*, Cordages volants que dans les grands vents on ajoute aux écoutes pour les renforcer.

ÉCOUTER. v. a. (lat. *auscultare*). Prêter l'oreille pour entendre, ouïr avec attention. *On entend tout ce qui frappe l'oreille, on n'écoute au contraire que ce qu'on veut entendre. Ne parlez pas si haut, on nous écoute. Il écoutait à la porte ce que nous disions. Parlez, je vous écoute. Je n'essayai pas de lui parler; elle ne m'aurait pas écouté. Elle le renvoya sans vouloir l'é. Il écouta patiemment sa défense, ses raisons. Nous écoutions le bruit du torrent.* * Absolum., *Elle écoute aux portes. Quand on lui parle, il n'écoute pas.* — — A l'impér., on dit souvent, *Écoute, écoutez*, Quand on veut appeler quelqu'un ou éveiller son attention. *Écoute, j'ai à te parler. Écoutez donc, chacun défend son intérêt. Quand il prit la parole, on cria de tous côtés : Écoutez! écoutez!* — Famil., *N'é. que d'une oreille*, Ne prêter qu'une très-faible attention à ce qu'on nous dit. || Accueillir les discours que l'on nous tient, les propositions que l'on nous fait. *Le flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute. Les jeunes filles ne doivent pas é. les galants qui leur content fleurettes. É. des propositions de paix. S'il me propose cela, je l'écouterai volontiers. Il parla d'accommodement, mais il ne fut pas écouté.* — Exaucer. *Le prince écouta les vœux de ses peuples. Le ciel a écouté nos prières.* || Obtempérer, obéir, suivre les avis. *Il faut é. ses parents. Cet enfant ne veut é. personne.* On dit de même, *É. les conseils, les avis de quelqu'un.* — *N'écoutez que vous-même*, Ne suivez que vos propres inspirations. — Figur., *É. la raison. É. la voix de la nature. É. sa conscience. É. la voix, les inspirations de Dieu. Elle n'écouta que son cœur, que les mouvements de son cœur. Il n'écoute que ses passions, sa colère, son désespoir.* = s'Écouter. v. pron. Famil., on dit D'un homme qui parle lentement et qui croit bien dire, qu'*Il s'écoute parler*, et absol., qu'*Il s'écoute.* || On dit aussi De quelqu'un qui a trop d'attention à ce qui se passe en lui par rapport à sa santé, qu'*Il s'écoute trop*, ou activ., qu'*Il écoute trop son mal.* || Subst., *Un écoute s'il pleut*, Un moulin qui ne va que par des écluses. — Figur. et fam., on dit, *C'est un écoute s'il pleut*, en parl. D'un homme qui se laisse rebuter par les moindres difficultés, ou bien D'une promesse sur laquelle on ne peut compter, d'une espérance illusoire. = Écouté, ée. p. || T. Manége. *Des mouvements écoutés*, Des mouvements faits avec justesse et précision.

Syn. — *Entendre, Ouïr.* — *Entendre*, c'est être frappé des sons ; *écouter*, c'est prêter l'oreille pour les entendre. Quelquefois on n'*entend* pas quoiqu'on *écoute*, et souvent on *entend* sans *écouter*. *Ouïr* n'est guère d'usage qu'au prétérit. Il diffère d'*entendre*, en ce qu'il marque une sensation plus confuse : On a quelquefois *ouï* parler sans avoir *entendu* ce qui a été dit.

ÉCOUTEUR. s. m. * **ÉCOUTEUSE.** s. f. Celui, celle qui a l'habitude d'écouter, par une curiosité indiscrète, ce qu'on ne veut pas lui faire connaître. *C'est un é., c'est une écouteuse aux portes.* Fam.

ÉCOUTEUX. adj. T. Man. *Cheval é.*, Cheval qui se laisse distraire par quelque bruit ou par les objets qui l'entourent.

ÉCOUTILLE. s. f. T. Mar. Sorte de trappe, d'ouverture carrée pratiquée au pont d'un bâtiment, pour descendre dans l'intérieur. *La grande é. Fermer les écoutilles.*

ÉCOUVILLON. s. m. Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel les boulangers nettoient leur four. || T. Artill. Voy. Bouches *à feu.*

ÉCOUVILLONNER. v. a. Nettoyer avec l'écouvillon. = Écouvillonné, ée. part.

ÉCRAN. s. m. (lat. *crates*, claie?). Sorte de petit meuble dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. *É. à pied, à main. Mettez cela devant la cheminée en guise d'é.* || * Toile blanche tendue sur un châssis dont se servent les dessinateurs, les graveurs, etc., pour amortir l'éclat du jour et avoir une lumière plus égale. || * T. Physique. Surface quelconque sur laquelle on fait projeter l'image d'un objet.

* **ÉCRASANT, ANTE.** adj. Qui fatigue extrêmement. *Une chaleur écrasante. Un travail é. Le fardeau é. des impôts.* || Excessif. *Un luxe é.*

ÉCRASER. v. a. (Onomatopée?) Aplatir, broyer quelque chose par un grand poids, par une forte compression, par un choc violent. *La roue de la voiture lui écrasa la jambe. Il fut écrasé par la chute de la muraille. É. un insecte avec le pied. É. des raisins dans un pressoir. É. des groseilles.* — Par exag., *Cet homme est écrasé par le poids de son fardeau. Prenez garde, vous allez é. cet enfant.* || Fig., Accabler. *Ce travail m'écrase. É. les peuples d'impôts. On l'écrase de demandes, de visites. Être écrasé d'ennemis, de dettes.* || * Fig., Culbuter, renverser, anéantir. *Il fit charger une division de cuirassiers qui écrasa tout ce qui se trouva sur son passage. L'armée des alliés fut écrasée.* — Ruiner, perdre, détruire. *Le fort écrase le faible. Cet homme est puissant, il vous écrasera si vous entrez en lutte avec lui. Des pertes successives avaient écrasé ce négociant. L'industrie portugaise fut écrasée par cette concurrence.* — *É. quelqu'un dans une discussion*, Le battre entièrement, le réduire au silence. || * Figur., Éclipser. *Il fut écrasé par la gloire de son rival. Sa beauté écrasait celle de toutes les autres femmes.* || * Fig., on dit encore D'une chose qui empêche qu'une autre chose ressorte comme elle devrait, qu'*Elle l'écrase. Ces tentures sont trop éclatantes, elles écrasent toutes les toilettes.* = s'Écraser, v. pron. *Un fruit qui s'écrase en tombant.* = Écrasé, ée. part. || Fig., Trop aplati, trop court, trop bas. *Il a le nez écrasé. Ce dôme est trop écrasé. Taille écrasée*, Taille trop courte et engoncée.

ÉCRÉMER. v. a. Ôter la crème de dessus le lait. *É. le lait, du lait.* || Figur. et fam., se dit Des choses dont on tire ce qu'il y a de meilleur. *É. une affaire. É. une bibliothèque. É. une cargaison.* = Écrémé, ée. p. *Lait écrémé. Une affaire écrémée.* = Conj. V. Céder.

ÉCRÊTER. v. a. T. Guerre. Abattre à coups de canon la crête, le sommet d'un ouvrage de fortification. *Le canon a déjà écrêté le bastion.* = Écrêté, ée. participe.

ÉCREVISSE. s. f. (gr. χαρχίνος, crabe). Animal de la classe des crustacés, qui, selon l'opinion vulgaire, marche habituellement à reculons. — *Buisson d'écrevisses*, Plat d'écrevisses arrangées en monceau avec de la verdure. — Famil., *Aller à reculons comme les écrevisses*, ou simpl., *Aller comme les écrevisses*, se dit De quelqu'un dont les affaires, au lieu de s'améliorer, vont plus mal. — Popul., *Être rouge comme une é.*, se dit, par allusion à la couleur que les écrevisses prennent par la cuisson, D'une personne dont le visage est haut en couleur, ou qui rougit beaucoup. On dit aussi, dans ce dernier sens, *Devenir rouge comme une é.* || T. Astron. Synon. de *Cancer.*

Enc. — On nomme ainsi un genre de Crustacés qui appartient à la section des Décapodes Macroures et à la famille des Astaciens. Il renferme six espèces, toutes d'eau douce, dont une seule appartient à l'Europe. Cette dernière, appelée *Écr. commune* ou *fluviatile* (*Astacus fluviatilis*) [Fig. ci-après], est de couleur brun verdâtre, à rostre armé d'une petite dent de chaque côté, et à pinces chagrinées. Elle habite les eaux douces de l'Europe et du nord de l'Asie, où elle se tient, soit sous les pierres, soit dans des trous, dont elle ne sort guère que le soir pour chercher sa nourriture. Elle se nourrit habituellement de Mollusques, de petits Poissons, de larves d'Insectes, etc.; mais elle se repaît également de chairs corrompues et de cadavres d'animaux. Cette espèce est très-féconde. La femelle pond à la fois de 20 à 30 œufs, et même davantage. Ceux-ci sont fixés à l'aide d'un pédicule aux filets mobiles qui garnissent la queue. La mère porte ces espèces de grappes jusqu'à la naissance des petits, qui sont d'abord très-mous, mais trouvent un refuge sous le ventre maternel jusqu'à ce que leur test soit devenu assez consistant. L'Écr. fluviatile renouvelle son enveloppe tous les ans, entre les mois de mai et de septembre. Réaumur a décrit minutieusement les diverses phases de cette mue, dont nous avons parlé ailleurs (v. CRUSTACÉS), et dont il est très-facile de se donner le spectacle en nourrissant durant la belle saison un de ces animaux dans un bocal. Lorsque l'époque critique approche, l'Écr. cherche un lieu où elle puisse être à l'abri de tout danger, car, si elle était rencontrée au moment où elle vient de quitter sa vieille enveloppe par d'autres Écrevisses, elle serait infailliblement dévorée. Heureusement pour elle que sa nouvelle peau est déjà, au bout de 2 à 3 jours, aussi dure que l'ancienne.

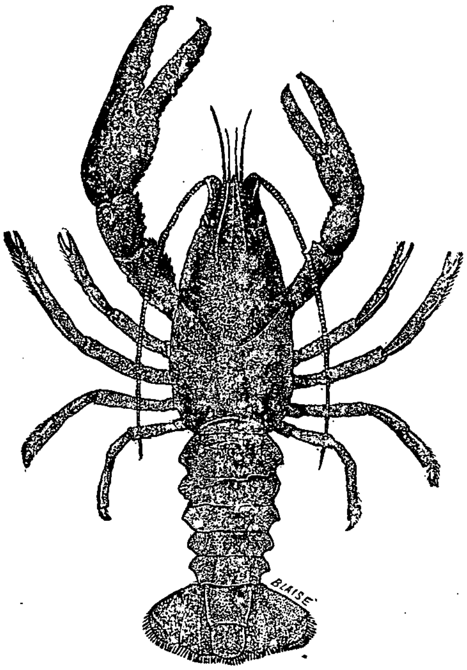

Chez les Écrevisses prêtes à muer, on trouve constamment sur les côtés de l'estomac deux corps calcaires, qu'on désigne vulgairement sous le nom d'*Yeux d'Écrevisse*, à cause de leur forme arrondie. Ces deux pièces disparaissent pendant la mue, et on ne les trouve plus dans les individus qui ont subi cette épreuve : la fonction que remplissent ces corps transitoires n'est pas encore bien connue. La faculté que possèdent les Écrevisses de reproduire leurs membres quand ils ont été brisés ou coupés, leur est commune avec la plupart des autres Crustacés. Ces animaux peuvent vivre une vingtaine d'années, et leur croissance dure toute leur vie : néanmoins ils n'atteignent jamais qu'une taille médiocre.

On pêche l'Écr. de différentes manières ; d'abord, avec un filet qu'on suspend le soir au-dessous d'un morceau de chair putréfiée ; ensuite, avec un fagot menu dans lequel on a mis de la viande, et que l'on retire lorsque les Écrevisses ont pénétré de toutes parts entre les branchages. On les prend aussi à la main ; on les pêche au flambeau, etc. La chair de l'Écr. est un mets fort recherché par beaucoup de personnes. Tout le monde sait que la cuisson change la couleur brun-verdâtre de son test en une belle couleur rouge. On a rencontré une variété d'Écr. qui, au lieu de présenter la couleur brune ordinaire, était d'un beau bleu cobalt. — Les yeux d'Écrevisses étaient autrefois employés en médecine comme absorbant : actuellement on les remplace par du carbonate de chaux ou de magnésie réduit en poudre.

ÉCRIER (s'). v. pron. Faire un grand cri, une exclamation. *A l'aspect du danger, il s'écria. S'é. d'admiration, de douleur, de frayeur.* ‖ Prononcer quelques paroles en criant, en élevant la voix. *Je m'écriai que c'était une injustice. Dès qu'on touche à ses intérêts, il s'écrie : Tout est perdu! Comment! s'écria-t-il, vous seriez capable de...* = Conj. V. CRIER.

ÉCRILLE. s. f. Clôture de clayonnage qu'on pratique à la décharge d'un étang, pour empêcher le poisson d'en sortir.

ÉCRIN. s. m. (lat. *scrinium*). Petit coffret où l'on met des bagues, des pierreries. ‖ Par ext., Les joyaux contenus dans un écrin. *Un écrin de 30 mille francs.*

ÉCRIRE. v. a. (lat. *scribere*). Tracer, former des lettres, des caractères. Dans ce sens, il s'emploie toujours absol. *Il sait lire et é. Apprendre à é. Montrer à é. É. avec un crayon, avec un charbon. É. sur le sable, sur du papier. Les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de cire. É. sur la muraille. É. en grosses lettres. Il écrit fort bien. Il écrit mal. Il écrit comme un chat.* — * Fig., Imprimer, empreindre profondément. *Dieu a écrit sa loi dans le cœur des hommes. Les rides ont écrit son âge sur son front.* ‖ Mettre, consigner, énoncer une chose par écrit. *Écrivez-moi cela sur un bout de papier. Je l'ai écrit dans mon calepin. Je l'ai écrit sous sa dictée. Cette lettre est écrite de sa main. É. son nom, son adresse. Il a l'habitude d'é. tout ce que lui vient à l'esprit. Il n'ose pas vous dire ce qu'il pense, il vous l'écrira. Écrire des conventions.* Absol., *Il ne suffit pas de donner des paroles, il faut é.*, Il faut les mettre par écrit, s'engager par écrit. — Par anal., on dit, *É. un morceau de musique, un air, etc.* — *Se faire é. chez quelqu'un* ou *à la porte de quelqu'un*, Faire mettre son nom sur la liste déposée chez le concierge, afin de montrer qu'on est venu. ‖ Se dit aussi De la manière d'orthographier. *Comment écririez-vous ce mot?* ‖ Fig., Composer, en écrivant à mesure que l'on compose ou en faisant é. sous sa dictée. *É. une lettre, un discours, un mémoire, une histoire, un traité. Cet auteur a beaucoup écrit. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière. É. en prose, en vers, en latin. J'ai tâché d'é. en sage, je crains d'être jugé par des fous. Il n'a écrit que pour éclairer les contemporains. Passer la nuit à é. Elle se mêle d'é. On a écrit des volumes sur cette question.* Dans un sens anal., on dit, *Mozart, Rossini, ont beaucoup écrit.* — *É. au courant de la plume*, É. rapidement, sans prendre beaucoup de temps pour réfléchir. — Absol., *É. à quelqu'un*, Lui écrire et lui adresser une lettre, des lettres. *Je lui ai déjà écrit plusieurs fois. Je vous écrirai de Bordeaux. Je vous écris de mon lit. Il m'écrit deux fois par semaine. Je suis réduit à vous é. d'une main étrangère. Elle lui a écrit sur la naissance de son fils, à l'occasion de sa fête. Il y a longtemps que nous ne nous écrivons plus.* — *É. quelque chose à quelqu'un*, Lui faire savoir, lui mander quelque chose par lettre. *Je lui écris tout ce qui se passe. Je lui ai écrit le mariage de son neveu. Il m'a écrit qu'il était malade.* ‖ Dans un sens particulier, *Écrire* se dit De la manière d'exprimer sa pensée, du genre de style. *Il écrit clairement, avec pureté, avec élégance. Il écrit mal, platement, pesamment. Il écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il semble qu'on n'écrive plus qu'en énigmes. Les grands capitaines écrivent leurs actions avec simplicité. C'est Cicéron qui le premier a fait la remarque que les avocats ne savent pas é. Il écrit d'un style mâle et nerveux. L'art d'é.* ‖ Fig., Avancer quelque proposition, enseigner une doctrine par écrit. *Aristote a écrit que les animaux...* ‖ T. Prat., Exposer ses raisons dans une requête, dans un mémoire, etc., pour défendre une cause. *Ils furent appointés à é. et produire. Cet avocat a écrit pour un tel. Il écrit et ne plaide pas.* Vieux. — Figur. et famil., *A mal exploiter bien é.*, se dit Lorsqu'un homme, ayant manqué à quelque formalité, écrit ensuite la chose, non pas comme il l'a faite, mais comme il la devait faire. Vieux. = ÉCRIRE (s'). v. pronom. Se mettre, s'exprimer par l'écriture. *Tout ce qui se dit ne s'écrit pas.* — *S'é. à la porte de quelqu'un*, É. son nom chez le concierge de quelqu'un, pour faire savoir qu'on est venu. ‖ S'orthographier. *Comment votre nom s'écrit-il?* = ÉCRIT, ITE. part. *Discours écrit. La langue parlée et la langue écrite. Un livre, un morceau de musique bien écrit.* — Prov., *Ce qui est écrit est écrit*, Il ne sera rien changé à ce qui a été écrit, à ce qui a été convenu, résolu. ‖ Figur., *Cela était écrit au ciel*, La Providence a voulu que cela fût ainsi. On dit de même, *La destinée est écrite au ciel; Cela était écrit dans le livre du destin.* On dit encore, absolument et impersonnellement, *Il est écrit que...*, Il est décidé que... *Il est écrit que je ne gagnerai jamais.* ‖ Se dit aussi Du papier, du parchemin, etc., sur lequel on a écrit. *Papier écrit des deux côtés.* — * *Une page bien écrite, mal écrite*, Qui est couverte d'une écriture bien ou mal formée. ‖ Fig., Empreint, marqué. *Son malheur est écrit sur son visage. Il porte son crime écrit sur son visage, sa condamnation écrite sur le front.*

Conjug. — *J'écris, tu écris, il écrit; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais; nous écrivions. J'écrivis; nous écrivîmes. J'écrirai; nous écrirons. J'écrirais; nous écririons. — Écris; écrivons. — Que j'écrive; que nous écrivions. Que j'écrivisse; que nous écrivissions. — Écrivant.*

ÉCRIT. s. m. (lat. *scriptum*). Papier, parchemin, sur lequel il y a quelque chose d'écrit; Ce qui est écrit sur ce papier, etc. *Il tira un é. de sa poche. Quel é. est-ce là?* — *Mettre une chose en é.*, En prendre note, l'écrire, afin de s'en souvenir. — *Marquer, mettre, rédiger, exposer par é.*, Noter, fixer, arrêter, exposer quelque chose au moyen de l'écriture. *Mettez cette adresse par é. J'obéirai, pourvu que vous m'en donniez l'ordre par é.* Popul., on dit de même, *Coucher par é.* ‖ T. Dr. *Preuve par é., Instruction écrite*, V. PREUVE et INSTRUCTION. ‖ Engagement, promesse, convention rédigée par écrit. *Faire, signer un é. L'é. a été fait double. Vous ne pouvez pas nier, j'ai votre é. Plaider contre son é.* ‖ Ouvrage d'esprit. Au plur., il se dit D'un ouvrage quelconque; et au sing., il ne se dit que D'un ouvrage de peu d'étendue. *Ses écrits ne seront imprimés qu'après sa mort. C'est un é. plein de sel. Des écrits séditieux.*

ÉCRITEAU. s. m. Espèce d'inscription en grosses lettres destinée à faire connaître quelque chose au public.

ÉCRITOIRE. s. f. Petit ustensile qui renferme les choses nécessaires pour écrire, encre, papier, plumes, canif, etc. ‖ Abusiv., se dit quelquefois pour *Encrier*.

ÉCRITURE. s. f. (lat. *scriptura*). La représentation des idées au moyen de signes. ‖ Caractères écrits. *É. bâtarde, ronde, coulée, etc. Vieille é. É. gothique. Belle é. É. en lettres, en chiffres. É. hiéroglyphique. Faux en é. publique.* — La manière de former les lettres. *J'ai vu de son é. Il a une é. détestable. Il a reconnu son é. Des experts doivent vérifier les écritures.* ‖ *Écritures*, au plur., se dit, en T. Palais, Des écrits qu'on fait à l'occasion d'un procès; et, en T. Comptabilité, Des livres d'un négociant, d'un banquier, etc. — Dans les administrations, on appelle *Commis aux écritures*, Les expéditionnaires, les commis employés à écrire, à copier. ‖ *L'É. sainte, Les saintes Écritures*, ou simpl., *L'Écriture, les Écritures*, Les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Enc. — L'*Écriture* est *idéographique* ou *phonétique*, selon qu'elle sert à exprimer des idées ou simplement des sons. Dans le premier cas, elle se compose de figures qui représentent les objets eux-mêmes, soit en entier, soit en partie, soit seulement au moyen de symboles, tandis que, dans le second, elle est formée de signes ou *lettres* qui représentent les sons dont se compose le langage parlé. Cependant il ne faut pas croire qu'il y ait un abîme entre ces deux systèmes si différents au premier abord. Loin de là, le second est issu du premier, et l'on a même vu l'é. idéographique et l'é. phonétique être usitées simultanément chez un même peuple.

I. *Origine de l'é.* — L'origine de l'é. a été longtemps l'objet de recherches, toujours vaines et souvent absurdes. En effet, s'agit-il de l'é. idéographique? Elle se retrouve partout, et jusque chez les peuplades sauvages. Est-ce l'époque, le lieu et l'auteur de l'invention de l'écrit. alphabétique que l'on veut découvrir? Mais c'est supposer gratuitement que cette invention est sortie un beau jour du cerveau d'un seul homme ou est le résultat du travail d'un seul peuple. Aujourd'hui les savants sont unanimes pour admettre que l'é. phonétique a son point de départ dans l'é. idéographique, qu'elle s'est constituée progressivement, et n'est arrivée au point où nous la voyons qu'à la suite de modifications successives. Aucun témoignage historique n'a pu nous être transmis au sujet de cette série de transformations, car l'usage de l'écrit. même eût été nécessaire pour cette transmission; mais il est possible de s'en rendre compte en étudiant les procédés naturels et logiques de l'esprit humain, et en contrôlant les résultats obtenus, soit par les découvertes de l'archéologie moderne, soit par l'examen des systèmes d'é. en usage chez les différents peuples.

Les anciens, habitués qu'ils étaient à rapporter à quelqu'un de leurs dieux ou de leurs héros l'invention de la plupart des arts utiles à l'homme, ne pouvaient pas manquer d'agir de même à l'égard d'une invention aussi merveilleuse que l'écrit. Ainsi les Égyptiens en faisaient honneur à leur dieu Thot; les Grecs à Saturne, à Mercure, au phénicien Cadmus; les Scandinaves à Odin. Quant aux Hébreux, ils l'attribuaient tantôt à Moïse, tantôt à l'un des anciens patriarches, Abraham ou Enoch, et même à Adam. Bien plus, beaucoup supposaient que l'écrit. avait été donnée à l'homme par Dieu lui-même, croyance qui a aujourd'hui encore un certain nombre de partisans. Mais il n'en est point de l'é. comme du langage. Celui-ci étant la condition même de la pensée, ne saurait être l'ouvrage de l'esprit humain : l'homme l'a donc nécessairement reçu par une communication divine. L'écrit. n'exige rien de semblable; l'homme, doué de la pensée et de la parole, a pu l'inventer : par conséquent, il n'y a pas lieu à recourir à une intervention spéciale de la divinité.

II. *Écr. idéographique et Écr. phonétique.* — Nous venons de dire que l'é. idéographique est la première que l'homme ait connue. C'est, en effet, la seule que l'on ait trouvée et que l'on rencontre même encore chez les nations les moins civilisées. Elle a d'abord consisté dans la représentation entière de l'objet dont on voulait perpétuer le souvenir. Ainsi, quand les compagnons de Cortez débarquèrent au Mexique, les autorités du littoral en donnèrent connaissance à leur gouvernement au moyen de dessins coloriés, tracés sur des bandes de toile de coton, et qui représentaient les circonstances principales de l'événement. Un peu plus tard, au lieu de peindre les objets eux-mêmes, on imagina de simplifier le travail en se servant de figures auxquelles on attribua une signification symbolique. C'est ce que firent, par ex., les Mexicains, quand ils adoptèrent l'usage de désigner une bataille par deux flèches, une année par un cercle, un mois par un croissant, une ville par une maison accompagnée d'une marque particulière, etc. C'est ce que faisaient aussi les naturels de la Virginie, lorsque, pour indiquer l'arrivée des Européens dans leur pays, ils peignaient un cygne vomissant du feu, voulant par là faire connaître la couleur des nouveaux débarqués, leur venue par mer et l'effet de leurs armes. Ce progrès *était grand sans doute, mais il ne suffisait pas encore. Cette* sorte d'écrit. était trop compliquée, parce qu'il était impossible de donner à toutes les espèces d'un même genre un signe idéographique distinct. Mais l'é. idéographique ne dépassa jamais, chez les peuples du nouveau continent, le point que nous venons d'indiquer. Sans l'arrivée des Européens qui leur apportèrent l'é. alphabétique, il est vraisemblable qu'ils auraient perfectionné graduellement ce système ; cependant il est impossible de rien affirmer à ce sujet. Pour suivre les transformations successives de l'é. idéographique, c'est-à-d. son passage à l'é. phonétique, il faut revenir aux peuples de l'ancien continent.

Le progrès qui logiquement devait suivre ceux déjà accomplis par les Mexicains, consistait évidemment dans la substitution *à la figure de l'objet, d'un signe qui rappelât simplement* le nom même de cet objet dans la langue parlée. Par conséquent, les premiers mots exprimés phonétiquement devaient constituer des espèces de rébus. En procédant ainsi, on était amené à créer, et c'est ce que firent les Chinois, un véritable syllabaire. Néanmoins, malgré ses avantages sur le procédé purement figuratif, le nouveau système exigeait une trop grande multitude de caractères pour pouvoir être d'un usage bien commode. En outre, les Chinois s'arrêtèrent à moitié chemin de ce perfectionnement, car leur é. resta essentiellement figurative, et ne fut que partiellement phonétique. D'ailleurs, on pouvait aller plus loin, et passer de la représentation du son du mot à celle du son de la lettre. Ce progrès se réalisa en *Égypte. En effet, l'ancienne é. égyptienne* se composait d'une série d'animaux, d'hommes, de parties du corps, de végétaux et d'objets divers, qui se combinaient ensemble de manière à représenter, comme de véritables lettres, les sons de la parole. Ainsi, par ex., l'image d'un aigle représentait la voyelle *a*, qui était elle-même le son initial du nom de cet oiseau (*achom*) ; une main (*tot*) représentait l'articulation *t*, un hibou (*moulag*) avait la valeur d'une *m*, etc. Cette écriture était presque entièrement phonétique, et le symbolisme ne s'y montrait que par exception. Aussi, pouvait-elle, avec *800 à 900 signes, dont un* tiers ou un quart représentait exclusivement des sons, exprimer plus d'idées que la langue chinoise avec son répertoire de 40,000 caractères. Cependant, malgré leur immense supériorité sur tous *les systèmes précédents*, les hiéroglyphes étaient encore très-éloignés de l'admirable simplicité qui résulte de l'emploi des caractères alphabétiques proprement dits. Il serait extrêmement curieux de pouvoir suivre le passage de ce système au système alphabétique, passage qui sans doute ne s'effectua pas d'un seul coup ; malheureusement les éléments nous manquent pour suivre cette transformation.

III. *Des diverses écritures alphabétiques.* — Les différents systèmes d'é. alphabétique en usage chez les divers peuples, *sont-ils dérivés d'une source unique ou de plusieurs sources?* Les savants ne sont point d'accord sur cette question. Les uns croient à une source unique : tel est Paravey, qui pense que toutes les écritures proviennent de l'écrit. hiéroglyphique égyptienne ; d'autres, au contraire, reconnaissent trois ou seulement deux types distincts. Ainsi, par ex., le savant Klaproth admet trois souches, la chinoise, l'indienne et la sémitique, tandis que plusieurs philologues, comme Volney, Schleiermacher, Léon Baïsse, n'admettent que la première et la troisième de Klaproth, et pensent que toutes les écritures indiennes sont des imitations des écritures sémitiques. Nous suivrons ici la manière de voir de Klaproth.

A. *Souche chinoise.* — Ainsi que nous l'avons dit, l'é. chi*noise n'est phonetique que par exception. En général, elle n'ex*prime pas le son des mots, mais présente chaque mot sous une figure particulière qui en rappelle l'idée ; par conséquent, elle renferme autant de figures ou de caractères que la langue elle-même contient de mots. Or, comme tout le monde le sait, la langue chinoise étant monosyllabique, il résulte de là qu'une foule de mots différents sont exprimés par un même son. Si donc, l'écrit. chinoise avait employé simplement des signes de sons, elle aurait créé une confusion inextricable dans la langue. C'est uniquement pour éviter cette confusion, que les Chinois ont persisté dans l'usage de l'é. idéographique. L'existence de 40,000 caractères différents dans leur langue s'explique de cette façon fort naturellement, et l'on conçoit aisément que, dans un *pareil état de choses, la masse des mots représentés par l'é. soit* au moins dix fois plus considérable que celle des mots perçus par l'oreille. — Les Chinois distribuent leurs caractères en six classes. La première est formée de figures simples d'objets sensibles, comme *soleil, lune, arbre, montagne*, etc. ; on en compte 608. Les caractères qui résultent de la juxtaposition de deux ou de plusieurs figures simples, forment la seconde classe : ces caractères servent généralement à exprimer des idées générales ou abstraites : ainsi, par ex., la réunion du soleil et de la lune signifie *lumière;* celle d'une bouche et d'un oiseau veut dire *chant;* celle d'une oreille et d'une porte *entendre*, etc. Cette classe compte 740 figures. La troisième classe se compose de caractères qui expriment des rapports de position, comme en *haut*, en *bas*, des rapports de *nombre, etc.* : on en compte 107. La quatrième comprend les caractères dont la signification diffère suivant qu'on les écrit dans un sens ou dans l'autre : tels sont ceux qui expriment les idées, *debout*, *couché*, *à droite*, *à gauche*, etc., ces caractères sont au nombre de 372. La cinquième se compose de 598 caractères, appelés *empruntés*, parce qu'on les emprunte aux figures des objets matériels pour les appliquer, par analogie, à des choses immatérielles ou à des idées abstraites, etc.: c'est ainsi que la figure d'un cœur reçoit la significa*tion de pensée*, de *sentiment*, que la figure d'une chambre signifie une *femme*, etc. Les caractères de la sixième classe sont à la fois figuratifs et phonétiques. On ajoute aux signes figuratifs certains autres signes dont la prononciation est supposée généralement connue. Bien que ces signes ajoutés aient aussi une signification propre, on fait abstraction de celle-ci, pour ne considérer que la valeur phonétique qui y est *attachée. Ainsi, par* ex., le signe qui signifie *lieue* ou *mille* (mesure de distance) et qui se prononce *li*, quand il se trouve ajouté à la figure signifiant un poisson, désignera l'espèce de poisson appelée *li* en chinois, c.-à-d. la carpe. C'est au moyen de cet ingénieux artifice de combinaison, que les Chinois expriment les noms d'animaux, de végétaux, et une foule d'autres qu'il eût été impossible de représenter figurativement. Aussi cette classe est-elle la plus nombreuse : on n'y compte pas moins de 21,810 caractères. Au reste, ces chiffres sont uniquement relatifs aux mots et aux caractères du langage parlé et de la langue écrite ordinaire, car, dans les dictionnaires chinois, le nombre total des caractères s'élève à environ 40,000. Afin de se reconnaître dans cette *multitude de signes, et les distribuer méthodiquement dans les* dictionnaires, les Chinois ont analysé minutieusement leurs formes graphiques, et en ont extrait une série de radicaux qu'ils appellent *pou* et que les sinologues européens nomment *Clefs*. Chaque clef se compose de 1 à 17 traits, et tout mot écrit en renferme au moins un. Hiu-Chin, qui, le premier, a eu l'idée de ces clefs, l'an 121 de notre ère, en reconnaissait 540. Plus tard, d'autres écrivains en admirent un plus ou moins grand nombre. Aujourd'hui, les grammairiens s'accordent à en compter 214. Les Chinois ont modifié à plusieurs époques la forme de leurs caractères graphiques ; il y a néanmoins plusieurs siècles qu'ils ont adopté la forme carrée aujourd'hui en usage dans les livres. Nous ajouterons que, pour les affaires ordinaires de la vie, *les Chinois se servent de diverses écritures cursives, qui s'é*loignent singulièrement du type des ouvrages imprimés. Parmi ces écritures expéditives, nous citerons celle dite *des bureaux* ou *li*, parce qu'elle est employée dans les administrations. Elle passe pour avoir pris naissance au IIᵉ siècle avant notre ère.

La plupart des peuples voisins de la Chine, tels que les Coréens, les Tonquinois et les Cochinchinois, ont adopté l'é. chinoise, mais en la lisant dans leur propre langue. C'est ainsi que les différents peuples de l'Europe lisent chacun dans leur langue les chiffres et autres signes usités dans les mathématiques. Les Japonais en ont fait autant vers le IIIᵉ siècle de notre ère. Toutefois, ces derniers ne s'en servent que pour les ouvrages scientifiques, et ils emploient, dans les cas ordinaires, divers sylla*baires formés de portions de caractères chinois, dont les plus* répandus sont le *firokana* pour les ouvrages en langue vulgaire, et le *katakana* pour les commentaires et autres ouvrages du même genre.

B. *Souche indienne.* — Le plus ancien type d'é. que l'on ait jusqu'ici découvert dans l'Inde est celui des inscriptions en langue pâli, qui subsistent encore dans le Bihar. Cette é., qui est désignée sous le nom de *magadha*, est purement alphabétique, et se compose de 36 lettres ; dont 5 voyelles et 31 consonnes. Après ce système d'é., celui qui remonte à l'époque la plus reculée est celui qu'on appelle *dévândgari*, c.-à-d. *é. des dieux*, parce qu'il est principalement usité pour transcrire les livres sacrés. Il se compose de 14 voyelles ou diphthongues, 35 con*sonnes*, et 2 *signes particuliers destinés à représenter divers* accidents de prononciation. Le dévânâgari est l'un des alphabets les plus parfaits que l'on connaisse ; mais il ne parait avoir pris sa forme régulière actuelle que vers le VIIᵉ ou VIIIᵉ siècle de notre ère. C'est le dévânâgari qui a servi de type aux divers systèmes d'écritures en usage chez les différents peuples de l'Asie méridionale, mais les changements qu'ont éprouvés avec le temps la plupart de ces systèmes, rendent souvent leur filiation très-difficile à reconnaître. Parmi les principaux alphabets dérivés du dévânâgari, nous citerons le thibétain, la *guzarate*, le tamoul, le télinga, le cingalais, le birman, le kavi et le javanais.

C. *Souche sémitique.* — L'Égypte ancienne avait trois sortes d'écritures : L'é. *hiéroglyphique*, qui était à la fois idéographique et phonétique ; l'é. *hiératique*, qui n'était qu'une forme cursive ou même tachygraphique des hiéroglyphes ; et l'é. *démotique*, qu'on employait pour les besoins ordinaires de la vie, et qui était presque exclusivement alphabétique. C'est cette dernière é., dérivée très-probablement des deux autres, qui est certainement le point de départ des différentes écritures sémitiques. En outre, les caractères phéniciens, hébraïques, palmyreniens, syriaques, arabes, etc., offrent entre eux des analogies de formes telles, qu'un coup d'œil même superficiel suffit *pour faire reconnaître leur parenté. Parmi les écritures sémi*tiques, l'é. phénicienne et l'é. hébraïque primitive, connue sous le nom d'é. samaritaine, sont les plus anciennes ; mais il est difficile de déterminer leur âge relatif.

Les caractères phéniciens offrent cela d'intéressant, qu'il existe entre eux et les caractères grecs et romains une affinité bien plus grande qu'entre ces derniers et les autres caractères sémitiques. L'écrit. hébraïque présente deux variétés principales : la samaritaine, qui est la plus antique, et qui, selon l'opinion générale des savants, fut employée par le peuple Juif jusqu'à l'époque de sa captivité à Babylone ; et l'hebreu carré ou chaldaïque, que les uns font rapporter de la Babylonie par Esdras, tandis que les autres le font naître seulement deux siècles environ avant *notre ère. L'hébreu rabbinique n'est qu'une forme cursive de* l'hébreu carré : il date seulement du moyen âge. — L'alphabet syriaque a aussi deux formes particulières, l'une plus ancienne et plus compliquée, nommée *estranghelo*, et l'autre plus arrondie et plus cursive, qu'on appelle *péchito*, c.-à-d. simple. — C'est de l'estranghelo qu'est dérivé l'ancien caractère arabe, appelé *koufique*, du nom de la ville de Koufa, où furent établies les premières écoles musulmanes. Cependant les Arabes de la partie méridionale de l'Yémen, appelés Himyarites ou Homérites, avaient jadis possédé un alphabet particulier, qu'on designe sous le nom de *musnad*, et qui a été employé dans un grand nombre d'inscriptions récemment découvertes dans les ruines de Mérab ; mais cette sorte d'é. étant tombée en désuetude, les *peuples de l'Arabie, après la fondation du mahométisme*, se firent un nouvel alphabet en modifiant les caractères graphiques usités en Syrie. Depuis longtemps l'é. koufique n'est plus employée que pour les inscriptions ; mais elle a produit diverses variétés plus cursives. La plus usitée est l'é. *neskhi* ou é. des copies. L'é. arabe, et particulièrement l'é. neskhi, est devenue, *par suite des conquêtes du mahométisme, l'é. des Persans*, des Turcs, des Afghans, ainsi que des populations musulmanes de l'Inde et de la Malaisie. Aujourd'hui même, elle se propage chaque jour dans l'intérieur de l'Afrique, au fur et à mesure des progrès que fait l'islamisme chez les peuplades noires du Soudan. Les Turcs, les Persans, etc., en l'adoptant, se sont contentés d'y ajouter quelques caractères particuliers pour exprimer certains sons qui manquent à la langue arabe. — Les savants rapportent aussi à la souche sémitique les autres sortes d'écritures usitées, soit anciennement, soit de nos jours, dans le reste de l'Asie : telles sont les écritures zende, pehlvi, ouigour, etc.

Un phénomène commun, sauf de rares exceptions, aux écritures des langues sémitiques proprement dites, c'est que les *consonnes seules y sont exprimées. L'invention de certains si*gnes, appelés *points-voyelles* chez les Hébreux, et *motions* chez les Arabes, et destinés à faire connaître la voyelle que doit supporter la consonne, est d'une date bien postérieure à la formation des caractères graphiques de ces écritures. Nous nous abstenons de parler de l'é. arménienne, qui a été imaginée par le docteur Miesrob, au Vᵉ siècle de notre ère, et qui se compose de caractères, pour ainsi dire, arbitrairement formés. L'é. géorgienne en est une dérivation.

D. *Écritures européennes.* — Tous les historiens sont d'accord pour reconnaître l'origine phénicienne de l'alphabet grec. « Les Phéniciens qui vinrent en Grèce avec Cadmus, dit Hérodote, y apportèrent diverses sciences, et, entre autres choses, *des caractères graphiques qui, selon mon opinion, n'y étaient* pas connus avant leur arrivée. Ces lettres furent d'abord employées telles que les Phéniciens les employaient eux-mêmes ; mais, par la suite des temps, elles furent modifiées sous le rapport du son et de la forme. » L'alphabet grec primitif ne se composait que de 16 lettres : les 8 autres y furent ajoutées plus tard. Suivant la tradition, c'est à Palamède, l'un des héros de la guerre de Troie, que l'on doit le Θ, le Ξ, le Φ et le Χ ; et après lui, Simonide de Céos introduisit le Σ, le Η, le Ψ et l'Ω. Ainsi augmenté, l'alphabet grec reçut le nom d'*Alphabet ionien*, parce que ce furent les Ioniens qui l'adoptèrent les premiers. Les Pélasges, après avoir reçu l'alphabet de Phénicie, l'introduisirent en Italie au moyen de leurs colonies dans ce pays. La *comparaison des plus anciennes inscriptions grecques et italiotes* démontre, on peut presque dire, l'identité des caractères employés dans les deux pays. « La découverte des tables eugubines et des anciennes inscriptions, dit à ce sujet Pauthier, autorise à dire que l'alphabet phénicien, propagé par les tribus pélasgiques, a été la souche primitive de tous les alphabets grecs et latins qui en sont dérivés ; que les monuments les plus purs de cet alphabet se sont trouvés en Italie ; qu'enfin l'é. latine, telle qu'on la trouve figurée dans l'inscription de la colonne rostrale et depuis, est restée plus voisine de l'écrit. pélasgique que l'é. grecque des beaux siècles d'Athènes et d'Alexandrie. C'est donc à tort, qu'après avoir établi que l'alphabet grec était dérivé de l'ancien alphabet phénicien, tel qu'il était *usité 1500 ans av. J.-C., on a dit et répété* que l'alphabet latin était emprunté du grec : il fallait dire, pour être dans le vrai, que les écritures latine et grecque étaient des modifications locales d'une ancienne é., l'é. pélasgique, commune aux deux contrées, et que cette é. pélasgique était dérivée du phénicien. »

Quant aux écritures en usage chez les divers peuples de l'Europe moderne, elles ont toutes l'alphabet gréco-latin pour souche commune, et ne diffèrent les unes des autres que par quelques modifications de détail généralement insignifiantes. C'est du grec que *procèdent le caractère méso-gothique*, imaginé au IVᵉ siècle par Ulphilas, évêque des Goths de Mœsie, et le caractère slavon, inventé au IXᵉ siècle par saint Cyrille, l'apôtre des Slaves : c'est de ce dernier que l'é. russe est dérivée. Nous *mentionnerons* ici l'é. copte, bien qu'elle appartienne à l'Afrique, parce qu'elle est également formée par le type grec altéré, et que son introduction est postérieure à notre ère. Elle paraît avoir d'abord servi à la transcription des livres saints à l'usage des Égyptiens convertis. L'alphabet latin, de son côté, a donné naissance à l'é. anglo-saxonne, à l'ancienne é. irlandaise et aux caractères dits gothiques ou allemands, qui ne sont qu'une légère modification des lettres latines employées au XIIᵉ siècle.

Il est difficile de dire quelle est l'origine de l'écrit. *runique. Cette écrit. dont le nom vient du gothique runa, secret, a été en* usage dans tous les pays scandinaves, ainsi que dans les contrées du nord de l'Allemagne. Il existe de nombreuses inscriptions runiques tracées sur des rochers, des tombeaux, des ustensiles, etc. La forme des *runes*, c.-à-d. des caractères qui composent ces inscriptions, présente des variations considérables selon les lieux et selon les monuments. On reconnaît dans plusieurs le type évident de l'ancienne é. pélasgique, ce qui rend assez vraisemblable l'opinion des auteurs qui pensent que cette sorte d'é. dérive du phénicien. D'autres, au contraire, croient que les runes datent simplement de l'époque de la conversion au christianisme des pays scandinaves.

E. *Écrit. cunéiforme.* — En dehors des écritures qui pré*cèdent, il en est une qu'on est actuellement en voie de déchif*frer, mais qui n'a pu encore être rattachée à aucune des souches connues : nous voulons parler de l'é. *cunéiforme*, dont l'usage, ainsi que le témoignent les monuments, a été jadis répandu dans plusieurs parties de l'Asie, particulièrement dans la Perse, l'Arménie, la Médie et l'Assyrie. On lui donne le nom de cunéiforme, parce que le trait fondamental des caractères qui la composent a une certaine ressemblance avec un coin triangulaire ou avec un fer de flèche. Les savants admettent même qu'il existe plusieurs variétés, ou mieux plusieurs systèmes d'écritures cunéiformes.

IV. *Direction des signes de l'écr.* — La direction que suit la main lorsqu'elle trace les signes graphiques de l'é. est un des *éléments à considérer dans la classification* des divers systèmes d'écritures ; neanmoins, cette considération est bien moins importante que celle de la forme des caractères eux-mêmes. — Les Chinois, les Japonais, les Coréens et les Cochinchinois, dont les écritures ont, comme nous l'avons dit, une souche commune, disposent leurs mots en colonnes, qui se lisent de haut en bas et se succèdent de droite à gauche. L'écrit. mandchoue se trace de la même manière; celle des Mongols, au contraire, bien que s'écrivant aussi en colonnes perpendiculaires, marche de gauche à droite. Les écritures sémitiques, telles que l'hébreu, le phénicien, l'arabe, le zend, etc., suivent généralement *la direction de droite à gauche*, tandis que les écritures indiennes ou qui en dérivent, ainsi que celles qui procèdent du type gréco-latin, marchent de gauche à droite. Toutefois, nous ferons remarquer qu'avant d'adopter définitivement cette dernière marche, l'é. grecque passa par un système intermédiaire *qui réunissait les deux autres. Dans ce système, la première* ligne commençait ordinairement à droite et finissait à gauche, comme l'é. phénicienne; mais chacune des lignes suivantes commençait au-dessous du point où se terminait la précédente. L'ensemble des lignes présentait ainsi une certaine analogie avec *les sillons tracés par les bœufs dans les allées et retours* de la charrue d'une extrémité du champ à l'autre: de là le nom d'é. *boustrophédone* qu'on donne à cette manière d'écrire. Il existe d'assez nombreuses inscriptions grecques écrites en boustrophédon. Nous ajouterons que les plus anciennes inscrip*tions étrusques sont tracées de droite à gauche, nouvelle* preuve de l'origine sémitique de l'antique é. italiote. — Voy. CALLIGRAPHIE, STÉGANOGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE, etc.

ÉCRIVAILLEUR. s. m. Mauvais auteur qui écrit beaucoup. On dit aussi, *Écrivassier.* Tous deux sont familiers.

ÉCRIVAIN. s. m. Celui dont la profession, l'occupation habituelle est d'écrire ou de montrer à écrire. *C'est un é. fort habile.* Peu us., si ce n'est dans la loc., *É. public*, Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, des pétitions, etc. — T. Mar. L'agent comptable qui était autrefois chargé, sur les vaisseaux de l'État, de tenir les registres en ordre, de veiller aux consommations et de les porter sur les livres. Dans la marine marchande, Le commis embarqué sur un bâtiment pour y remplir des fonctions analogues. || Celui qui compose des livres. *Un bon, un mauvais é. Un é. médiocre. Les grands écrivains du* XVII^e *siècle.* — Employé absol., *Écrivain*, se dit D'un auteur distingué par les qualités de son style. *C'est réellement un é.*

ÉCRIVASSIER. s. m. Voy. ÉCRIVAILLEUR.

ÉCROU. s. m. (lat. *scrobs*, trou). T. Techn. V. VIS.

ÉCROU. s. m. (lat. *scriptura*, écriture). Procès-verbal inscrit sur le registre d'une prison, où l'on indique le jour où une personne a été incarcérée, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et par l'ordre de qui s'est faite l'arrestation. *Dresser, biffer un é. Le registre des écrous.*

ÉCROUELLES. s. f. plur. T. Méd. V. SCROFULE.

ÉCROUER. v. a. Incarcérer quelqu'un, ou littéralement, L'inscrire sur le registre d'écrou. *Il fut écroué à Sainte-Pélagie.* = ÉCROUÉ, ÉE. part.

ÉCROUES. s. f. plur. Autrefois Les rôles de la dépense de la maison du roi.

ÉCROUIR. v. a. (lat. *crudus*, dur). T. Techn. Battre un métal à froid, pour le rendre plus dense et plus élastique. *On écrouit surtout les métaux qui ne sont pas susceptibles de se durcir par la trempe.* = ÉCROUI, IE. participe.

* **ÉCROUISSAGE.** s. m. T. Techn. Action d'écrouir un métal. *L'é. se fait non-seulement à l'aide du marteau et du balancier, mais encore au moyen du laminoir et de la filière.*

ÉCROUISSEMENT. s. m. T. Techn. Action d'écrouir, et Le résultat de cette action.

ÉCROULEMENT. s. m. Chute, éboulement de rochers, de murailles, etc.

ÉCROULER (s'). v. pron. Tomber en s'affaissant et avec fracas. *La vieille tour s'écroula tout d'un coup.* Avec ellipse du pron., *Vous allez faire é. la maison.* || Fig., *Ce vaste empire s'écroulait de toutes parts.* = ÉCROULÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. s'ÉBOULER.

ÉCROÛTER. v. a. Ôter la croûte. *Il faut é. le pain.* = ÉCROÛTÉ, ÉE. part.

ÉCRU, UE. adj. (latin. *crudus*, cru, non cuit). T. Techn. *Soie écrue*, Celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante. *Fil é.*, Celui qui n'a point été lavé. *Toile écrue*, Celle qui n'a point été blanchie.

* **ECTHYMA.** s. m. T. Méd. Voy. PUSTULE.

* **ECTOPIE.** s. f. (grec. ἐκ, hors de; τόπος, lieu). T. Tératol. Déplacement; anomalie d'un organe qui n'est pas dans le lieu où il devrait être. *L'e. du cœur.* Voy. TÉRATOLOGIE.

ECTROPION. s. m. (grec. ἐκτρέπω, renverser). T. Méd. Voy. ŒIL.

* **ECTROTIQUE.** adj. 2 g. (grec. ἔκτρωσις, avortement). T. Médec.

Enc. — En termes de médecine, on donne le nom de *Méthode ectrotique* à l'emploi de la cautérisation qui a pour objet de faire avorter le zona, l'érysipèle, et surtout les pustules varioliques. Pour ce faire, on traverse le sommet des pustules et on enlève leur pointe avec une épingle d'argent chargée de pierre infernale. Cette opération doit se faire le premier ou le second jour de l'éruption, et on doit la borner aux parties sur lesquelles on veut empêcher la formation de cicatrices. En effet, elle est douloureuse, et la réaction qu'elle détermine pourrait augmenter l'intensité des symptômes cérébraux. La méthode ectr. est surtout utile dans l'ophthalmie qui parfois complique la variole d'une manière si grave; mais elle n'a donné de résultats avantageux, ni dans le zona, ni dans l'érysipèle.

ECTYPE. s. f. (gr. ἔκτυπος, moulé). T. Antiq. Empreinte d'une médaille, d'un cachet; ou Copie figurée d'une inscription. Vieux.

ÉCU. s. m. (lat. *scutum*). Espèce de bouclier que portaient autrefois les cavaliers. V. BOUCLIER. || Nom de diverses monnaies, ordin. d'argent, et quelquefois d'or. *Un é. de six livres. Un é. de trois livres* ou *Petit é. Un é. de cinq francs. On demanda cent écus d'or pour sa rançon.* V. MONNAIE. — Monnaie de compte de la valeur de trois francs. *Il a cent mille écus de rente.* — Prov., *Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs*, ou simpl., *Vieux amis, vieux écus.* || Figur. et prov., *C'est le père aux écus*, se dit D'un homme qui a beaucoup d'argent. *Voici le reste de notre é.*, ou *Le reste de nos écus*, se dit en plaisantant D'une personne qu'on voit avec plaisir arriver dans une compagnie. || *T. Astron. *É. de Sobieski*, Voy. CONSTELLATION.

Enc. — Les héraldistes appellent *Écu* ou *Écusson*, le fond ou champ sur lequel on représente les figures des armoiries.

I. *Formes de l'Écu.* — L'écu autrefois employé en France était presque triangulaire, mais, depuis très-longtemps, l'usage a prévalu de lui donner la forme d'un quadrilatère de 7 parties de largeur sur 8 de hauteur, arrondi aux angles inférieurs et terminé en pointe au milieu de sa base (Fig. 3). L'écu de cette forme constitue l'*écu français* proprement dit. Toutefois, celui des dames et des demoiselles nobles est en losange; mais cette forme n'a été définitivement adoptée qu'à la fin du XV^e siècle: elle est également usitée en Angleterre pour les femmes nobles (Fig. 1, Écu de la comtesse Mansfield). Quant aux veuves, elles portent, depuis le XIV^e siècle, deux écus *accolés*, c.-à-d. placés à côté l'un de l'autre: celui de droite est aux armes du mari, et celui de gauche à celles de la femme. Parfois encore on se sert d'écus accolés pour y placer les armoiries de deux États incorporés. Anciennement, les hommes faisaient souvent usage d'un écu entièrement carré, que l'on appelait *Écu en bannière*, parce qu'il avait la forme de l'enseigne des chevaliers bannerets. Enfin, on rencontre encore une espèce d'écu dit *couché*, parce qu'il est incliné sur le côté (V. la Fig. du mot CIMIER). C'est la position naturelle du bouclier quand on le porte suspendu au cou. Il paraît qu'à l'origine on représentait généralement l'écu de cette manière: on ne l'a redressé qu'à l'époque où s'est introduit l'usage de le timbrer d'une couronne. — Les pays étrangers ont, comme la France, des formes particulières d'écus. Ainsi, les Allemands se servent d'écus échancrés de mille manières, tandis que les Espagnols préfèrent les écus ronds et les Italiens les écus ovales. Enfin, en Angleterre, l'écu royal est circulaire, tandis que celui de la noblesse et du clergé est semblable à l'écu français modifié dans sa partie supérieure (Fig. 2, représentant l'écu de la famille de Byron). — On distingue encore d'autres formes d'écu, les *écus en cartouche* par ex.; mais elles sont en dehors des lois héraldiques.

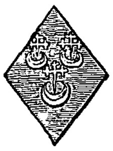

Fig. 1.

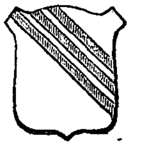

Fig. 2.

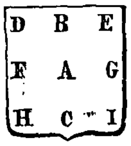

Fig. 3.

II. *Positions de l'écu.* — On distingue dans un écu 9 points ou *Positions*: ce sont les diverses places que les figures peuvent occuper. Mais avant de les énumérer, il faut savoir ce qu'on entend par le côté *dextre* et le côté *senestre* de l'écu. Ces expressions sont relatives à la position de l'écu quand le chevalier le porte au bras gauche. Pour ce chevalier, le côté dextre est réellement à sa droite, et le côté senestre à sa gauche; mais c'est l'inverse pour le spectateur. Pour ce dernier, la dextre de l'écu est donc le côté qui se trouve à sa gauche, et la senestre la partie qui se trouve à sa droite. Maintenant il est facile de comprendre les noms donnés aux neuf positions de l'écu (Fig. 3). A est le *Milieu* ou *Centre* de l'écu: on l'appelle aussi *Cœur* ou *Abîme*. La réunion des trois points B, D, E, se nomme *Chef*: B est le *point du chef* ou le *chef proprement dit*, D le *canton dextre*, et E le *canton senestre du chef*. Le point F est appelé *flanc dextre*, et le point G *flanc senestre*. Enfin, le point C est la *pointe*; le point H le *canton dextre de la pointe*, et le point I son *canton senestre*.

III. *Partitions.* — Quelle que soit sa forme, l'écu est *simple* ou *composé*. L'écu simple, qu'on appelle aussi écu *plein*, est celui qui ne présente qu'un seul émail, c'est-à-d. qu'une seule couleur, tandis que l'écu composé, qui se nomme également écu *divisé*, offre plusieurs émaux. Les divisions de l'écu composé, qui sont affectées à une couleur différente, sont séparées l'une de l'autre par des lignes qu'on appelle *Partitions.* — On distingue quatre partitions principales, lesquelles se forment toujours d'un seul trait: 1° le *Parti*, qui partage perpendiculairement l'écu en deux parties égales (Fig. 4); 2° le *Coupé*, qui le divise aussi en deux parties égales, mais horizontalement (Fig. 5); 3° le *Taillé*, qui est formé par une diagonale allant de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe (Fig. 6);

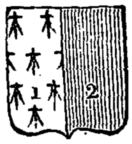

Fig. 4

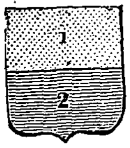

Fig. 5

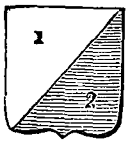

Fig. 6.

4° et le *Tranché*, qui résulte d'une diagonale menée de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe (Fig. 7). L'écu est dit *parti, coupé, taillé, tranché*, suivant qu'il présente l'une ou l'autre de ces partitions, et, quand on le blasonne, on lit chacune de ses sections en suivant l'ordre indiqué par les chiffres placés dans l'intérieur des dessins. — En multipliant ou en combinant les partitions principales, on obtient de nouvelles divisions, qui se nomment *Répartitions*. Ainsi, l'écu est dit *coupé-mi-parti*, quand, se trouvant déjà coupé, une de ses sections est partie (Fig. 8). On donne le nom de *tiercé* à l'écu qui est divisé en trois parties égales de différents émaux; mais cette répartition peut se faire de plusieurs manières. On appelle *tiercé en pal*, le tiercé par le parti (Fig. 9); *tiercé en fasce*, le tiercé par le coupé (Fig. 10); *tiercé en barre*, le tiercé par le taillé (Fig. 11); et *tiercé en bande*, le tiercé par le tranché

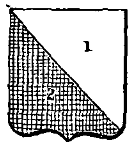

Fig. 7.

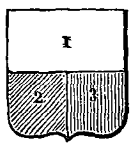

Fig. 8.

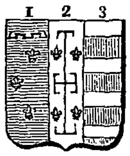

Fig. 9.

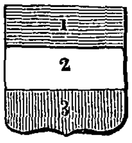

Fig. 10.

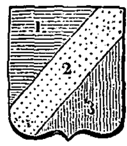

Fig. 11.

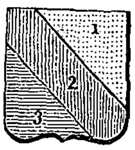

Fig. 12.

(Fig. 12). Outre ces tiercés, qui ont lieu suivant la direction des partitions principales, on en admet encore quatre autres dont les lignes reçoivent d'autres directions, savoir: le *tiercé en chevron* (Fig. 13), le *tiercé en pointe* ou *en mantel* (Fig. 14), le *tiercé en écusson* (Fig. 15), et le *tiercé en pairle* (Fig. 16), dont les dessins ci-joints font suffisamment connaître la disposition. — La réunion du parti et du coupé forme l'*Écartelé en croix*, ou simplement l'*Écartelé* (Fig. 17). Cette répartition,

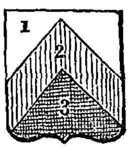

Fig. 13.

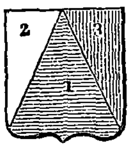

Fig. 14.

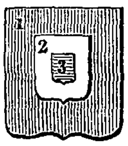

Fig. 15.

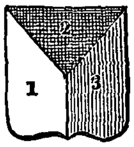

Fig. 16.

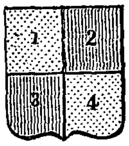

Fig. 17.

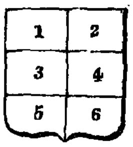

Fig. 18.

qui est fort usitée, offre quatre divisions égales, dites *Écarts*, *Écartelures* ou *Quartiers*. Le premier quartier et le deuxième sont au haut de l'écu, celui-ci à senestre, celui-là à dextre. Le troisième vient immédiatement au-dessous du premier, et le quatrième au-dessous du second. Les armoiries propres à la famille occupent le premier et le quatrième, tandis que le second et le troisième sont réservés à celles des alliances. Quand on veut perpétuer le souvenir de l'origine maternelle, on place les armoiries du père dans les quartiers 1 et 4, et celles de la mère dans 2 et 3. Enfin, on dit d'un écartelé qu'il est *Contre écartelé* (Fig. 22), lorsque l'un de ses quartiers est lui-même écartelé: les quartiers de la nouvelle répartition sont appelés *Contre-écarts.* — Souvent, l'écartelé présente plus de 4 quartiers. Dans ce cas, on ne donne pas de nom particulier à chacune de ses dispositions différentes, mais les quartiers sont toujours égaux en dimensions et en nombre. Ainsi, *parti d'un et coupé de deux* donne 6 quartiers (Fig. 18) ; *parti de trois et coupé de un* produit 8 quartiers (Fig. 19), et ainsi de suite jusqu'au parti de 7 et coupé de 3, qui produit 32. — On appelle *Écartelé en sautoir* une espèce d'écartelé qui est formé par la réunion du tranché et du taillé (Fig. 20). Comme la précédente, cette répartition a aussi 4 quartiers : le premier est en chef, le second en pointe, le troisième à dextre, et le quatrième à senestre. — Le parti mi-coupé et l'écartelé montrent que les partitions principales peuvent se trouver réunies deux à deux dans le même écu. On peut encore les y rencontrer toutes les quatre ensemble : tel est le cas de l'*écu gironné* (Fig. 21) qui est à la fois parti, coupé, taillé et tranché. — Enfin, on rencontre souvent des partitions et des répartitions réunies sur le même écu. Ainsi, la Fig. 22 est un écu écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés en croix, aux 2 et 3 contre-écartelés en sautoir.

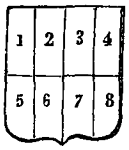

Fig. 19.

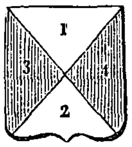

Fig. 20.

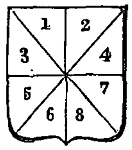

Fig. 21.

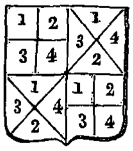

Fig. 22.

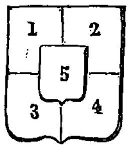

Fig. 23.

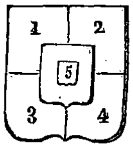

Fig. 24.

Les partitions et les répartitions sont destinées à faire connaître les alliances. Nous avons déjà parlé de la place qu'occupent les armes de la famille principale : mais il arrive assez fréquemment, surtout quand l'écu est écartelé, que l'on place ces dernières sur un petit écu ou écusson qui est peint au centre du champ, c.-à-d. en abîme, et qui est appelé *Sur le tout* (Fig. 23). Quelquefois encore ce petit écusson en porte lui-même un second beaucoup plus petit (Fig. 24), auquel on donne le nom de *Sur le tout du tout* (V. aussi ARMOIRIES, Fig. 11).

IV. L'écu n'est pas seulement employé pour servir de champ; quelquefois aussi il joue le rôle de figure héraldique, et, dans ce cas, il se trouve toujours en nombre (V. ARMOIRIES (Fig. 14 et 16). Lorsque l'écu est employé comme figure, on le désigne exclusivement par le terme d'*écusson*.

ÉCUBIER. s. m. T. Mar. Trou rond percé à l'avant d'un bâtiment, pour y faire passer les câbles. *Il y a ordinairement deux écubiers de chaque côté de l'étrave.*

ÉCUEIL. s. m. [On pron. *Ékeuil.*] (lat. *scopulus*, rocher). Rocher dans la mer. *Donner sur un é. Se briser contre un é. Une mer pleine d'écueils.* || Figur., se dit Des choses dangereuses pour la vertu, l'honneur, la réputation, la fortune, etc. *Le monde est plein d'écueils. Cette question est l'é. de la raison humaine.*

ÉCUELLE. s. f. [Les lettres U E font une seule syllabe dans ce mot et dans le suivant.] Pièce de vaisselle d'argent, de terre, de bois, etc., qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. *É. couverte. É. à oreilles. Laveuse d'écuelles.* Dans cet exemple-ci, *Écuelle* se prend pour Toute sorte de vaisselle. — Figur. et popul., *Rogner l'é. à quelqu'un*, Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu. *Il a bien plu dans son é.*, se dit D'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien. *Mettre tout par écuelles*, Ne rien épargner pour faire faire grand'chère à quelqu'un. *Ils se raccommoderont à l'é. comme les gueux*, Ils se réconcilieront en buvant ensemble. || *Archer de l'é.*, Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital. || T. Bot. *É. d'eau*, Voy. OMBELLIFÈRES.

ÉCUELLÉE. s. f. Plein une écuelle.

ÉCUISSER. v. a. Faire éclater un arbre en l'abattant. = ÉCUISSÉ, ÉE. part.

ÉCULER. v. a. Se dit en parlant Des bottes et des souliers qui s'affaissent par derrière. *Vous marchez mal, vous éculez vos bottes.* = s'ÉCULER. v. pr. *Quand un soulier est trop court, il s'écule facilement.* = ÉCULÉ, ÉE. part.

ÉCUMANT, ANTE. adj. Qui écume, qui jette de l'écume. *La mer écumante. Un coursier é.*

ÉCUME. s. f. (lat. *spuma*). Espèce de mousse blanchâtre qui se forme et surnage sur l'eau ou sur quelque autre liquide qu'on agite, qu'on chauffe, ou qui fermente. *L'é. de la mer, des flots. L'é. d'un pot qui bout. L'é. de la bière.* || La bave de quelques animaux lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. *L'é. d'un cheval, d'un chien, etc.* — Se dit quelquef. Des personnes. *Quand cet homme est en colère, l'é. lui sort de la bouche.* || La sueur qui s'amasse sur le corps d'un cheval. *Son cheval était couvert d'é.* || Fig., Ce qu'il y a de vil et de méprisable parmi les hommes. *C'est l'é. de la société.* || * *É. printanière*, V. CICADAIRES. * *É. de mer*, Voy. MAGNÉSIE.

ÉCUMÉNICITÉ, etc. s. f. Voy. ŒCUMÉNICITÉ, etc.

ÉCUMER. v. n. Jeter de l'écume, se couvrir d'écume. *La mer écume. J'aime que la bière écume. Son cheval commençait à é. Cet homme ecumait de rage, de colère.* = ÉCUMER. v. a. Ôter l'écume qui se forme sur un liquide en ébullition. *É. le pot au feu. É. un sirop.* — Fig. et fam., *É. les marmites*, Vivre en parasite, écornifler. || Figur., *É. les mers, é. les côtes*, Exercer la piraterie. — Fig. et fam., Recueillir çà et là. *Il va partout é. des nouvelles.* = ÉCUMÉ, ÉE. part.

ÉCUMEUR. s. m. Celui qui écume. Il n'est point en usage au propre; mais on dit, Figur., *Un é. de mer*, Un pirate; et *Un é. de marmites*, Un parasite. Cette dernière locution est familière.

ÉCUMEUX, EUSE. adj. Qui jette beaucoup d'écume, qui est chargé d'écume. *Flots é. Bouche écumeuse.* Ne s'emploie guère qu'en poésie.

ÉCUMOIRE. s. f. Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée d'un grand nombre de petits trous et qui sert à écumer.

ÉCURER. v. a. Nettoyer, frotter, éclaircir avec du sablon, etc. ; se dit De la vaisselle, de la batterie de cuisine ou autres ustensiles. = ÉCURÉ, ÉE. part.

ÉCUREUIL. s. m. (lat. *sciurus*). T. Mamm.

Enc. — Le charmant petit animal qui porte ce nom et que tout le monde connaît, appartient à l'ordre des Rongeurs, où non-seulement il constitue un genre parfaitement distinct, mais encore où il forme le type d'une famille qui, de lui, est appelée *Sciuridés*. — Les caractères généraux de cette famille sont : Dents molaires, 5 en haut, 4 en bas; doigts, 4 aux membres antérieurs, et 5 aux postérieurs, parfois 5 à tous les membres; queue longue, touffue, à poils ordinairement distiques, c.-à-d. allant en divergeant comme les barbes d'une plume; des abajoues chez quelques espèces; chez d'autres, la peau des flancs est étendue entre les deux membres de chaque côté, de façon à former une sorte de parachute. Cette famille, qui comprend plus de 120 espèces, peut se diviser en quatre genres, *Écureuil, Polatouche, Ptéromys* et *Tamia*.

I. Le genre *Écureuil* (*Sciurus*) a été subdivisé en plusieurs sous-genres, mais nous n'entrerons pas dans ces détails : nous nous contenterons de mentionner quelques-unes des espèces les mieux connues. — L'*É. commun* (*Sc. vulgaris*) [Fig. 1] se trouve dans toute l'Europe, ainsi que dans le nord de l'Asie. Il habite exclusivement les grandes forêts, et se tient sur les arbres les plus élevés, où il trouve sa nourriture, construit son gîte et élève ses petits. Son pelage est d'un roux vif sur les parties supérieures du corps, blanc sur le ventre, la gorge et la partie interne des cuisses ; ses moustaches sont fauves ; ses oreilles sont terminées par un bouquet de poils; sa queue est formée de poils distiques, annelés de blanc et de brun, et terminés de rouge. Sa taille varie entre 18 et 24 centim. de longueur, non compris la queue qu'il relève toujours en panache au-dessus de sa tête. Cet animal se distingue entre tous les Rongeurs, par sa propreté, son agilité, sa vivacité, et la finesse de sa physionomie. Il est presque toujours en mouvement et parcourt les forêts en sautant d'un arbre à l'autre. Lorsque par hasard il descend à terre, il ne marche pas, mais va par petits sauts ou par bonds. Ses ongles forts et très-pointus lui permettent de grimper en un instant au sommet du hêtre le plus lisse. Il craint beaucoup l'eau, et n'y entre jamais : il n'est donc pas vrai qu'il essaie de franchir les rivières en s'embarquant sur un morceau d'écorce en guise de bateau, et en étalant sa queue au vent en guise de voile. Quand il est en repos, il se tient ordinairement assis, et se sert de ses pieds de devant comme de deux mains, pour porter ses aliments à la bouche. Il se nourrit habituellement de fruits à coque dure, d'amandes, de noisettes, de faînes, de glands, etc. Cependant, s'il trouve un nid d'oiseau, il suce les œufs qu'il y trouve, ou dévore les petits. Pendant l'été, il ramasse des vivres pour l'hiver, et cache ses provisions dans des trous d'arbres, où il sait fort bien les retrouver. L'Éc. commun vit isolé, mais par couple; il ne souffre pas qu'aucun compagnon vienne s'établir sur l'arbre où il a lui-même fixé son habitation. Son domicile est propre, chaud et impénétrable à la pluie; c'est ordinairement sur l'enfourchure d'une grosse branche qu'il l'établit. Le mâle et la femelle commencent par transporter des bûchettes qu'ils entrelacent avec de la mousse ; ils la serrent ensuite ; ils la foulent, et donnent assez de capacité et de solidité à leur ouvrage pour y être à l'aise et en sûreté avec leurs petits. Il n'y a qu'une ouverture vers le haut, juste, étroite, et qui suffit à peine pour passer. Au-dessus de l'ouverture est une espèce de couvercle en cône qui met le tout à l'abri et fait que la pluie s'écoule et ne pénètre pas à l'intérieur du nid. Au mois de mai ou au commencement de juin, la femelle met bas 3 ou 4 petits, qu'elle élève avec le plus grand soin. L'Éc. pris jeune est très-facile à apprivoiser. Il a la voix éclatante ; mais lorsqu'on l'irrite, il fait entendre un petit grognement. Sa chair est bonne à manger, et les poils de sa queue servent à faire des pinceaux. — Le *Petit-Gris* des fourreurs est une simple variété de l'Éc. commun, qui se rencontre dans certaines parties de la Sibérie. — *L'Éc. des Pyrénées* (*Sc. alpinus*), qui habite aussi les Alpes suisses et françaises, est une espèce distincte de la précédente. Il a les parties supérieures du corps brun foncé et la queue noire.

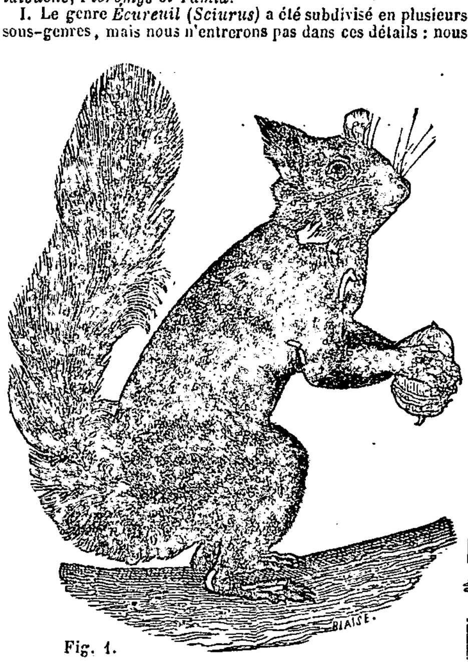

Fig. 1.

Les espèces exotiques sont en très-grand nombre. Parmi celles qui appartiennent à l'Amérique, nous nommerons le *Capistrate* (*Sc. capistratus*) de la Caroline; le *Petit-Gris* de Buffon (*Sc. cinereus*) qui habite le même pays, ainsi que la Pensylvanie; le *Coquallin* de Buffon (*Sc. variegatus*), qui est propre au Mexique; le *grand* et le *petit Guerlinguet* (*Macroxus æstuans* et *M. pusillus* de Lesson), qui habitent la Guyane et le Brésil. Ce dernier n'a guère que 8 centim. de longueur, non compris la queue. A Cayenne, où il est assez commun, on l'appelle vulgairement *Rat des bois*. — Les principales espèces africaines sont : le *Schillu* (*Sc. rutilus*), du Sennaar et du Kordofan; le *Brachyote* (*Sc. Brachyotus*), de l'Abyssinie; l'*Aguimp* (*Sc. setosus*), du Cap de Bonne-Espérance; l'*Éc. fossoyeur* (*Sc. erythropus*), du Sénégal; et le *Barbaresque* (*Sc. getulus*), qui vit sur les palmiers dans le nord de l'Afrique. Le pelage brunâtre de cette espèce est agréablement varié par quatre bandes longitudinales blanches qui lui partent des épaules et s'étendent jusque sur la croupe. — En Asie, nous mentionnerons seulement le *Grand éc. du Malabar* (*Sc. maximus*), le *Palmiste* (*Sc. palmarum*), et le *Toupaïe* (*Sc. bivittatus*). Le premier est le plus grand des Écureuils, et atteint la taille d'un Chat. Il habite les forêts de la côte dont il porte le nom. Le Cocotier lui fournit tout ce dont il a besoin : il étanche sa soif avec le lait des jeunes cocos; il se nourrit de l'amande de ceux qui sont arrivés à maturité, et avec la bourre qui recouvre ces fruits, il fait le nid de ses enfants. Le second se trouve en Afrique et en Asie : il est gris avec des bandes brunes sur le dos. Cet animal s'apprivoise aisément, et devient familier, quoique libre : il pénètre alors jusque dans les appartements et vient manger les miettes qui tombent sous la table. Le *Toupaïe* est propre à Sumatra; comme le grand Éc. du Malabar, il vit sur les Cocotiers. Son pelage est brun, et marqué sur les flancs de deux lignes, l'une blanche et l'autre noire.

II. Les *Polatouches* (*Sciuropterus*) sont essentiellement caractérisés par le repli que la peau des flancs forme de chaque côté, entre les membres antérieurs et postérieurs, de telle sorte que, lorsqu'ils sautent d'un arbre à l'autre, cette membrane s'étend et constitue une sorte de parachute. Leurs dents sont semblables à celles des Écureuils, et leur queue est aplatie et distique. Le type du genre est l'*Assapanick* ou le *Polatouche* de Buffon (*Sciuropterus volucella*) [Fig. 2]. Cette espèce, qui habite le Canada et la partie septentrionale des États-Unis, n'a que 12 à 13 centim. de longueur, non compris la queue, qui est presque aussi longue que le corps. Son pelage est d'un gris roussâtre en dessus et blanc en dessous. L'Assapanick est un joli petit animal, très-timide, triste, nocturne, comme tous ceux de son genre.

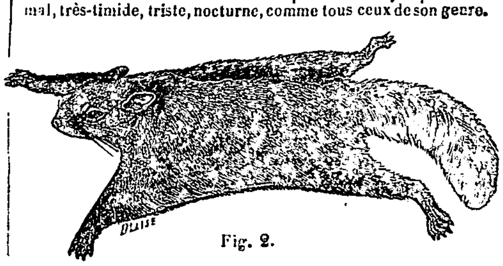

Fig. 2.

Il dort le jour dans un nid de foin et de feuilles sèches qu'il s'est fait au fond d'un trou d'arbre, et n'en sort que la nuit pour se mettre en quête de sa nourriture, qui consiste en graines, en fruits, et en bourgeons de bouleaux. Lorsque le crépuscule du soir descend sur les forêts, de lent et paresseux qu'il était, il devient d'une vivacité et d'une agilité surprenantes. Grâce à la membrane qui s'étend entre ses pattes, il peut franchir, d'un arbre à l'autre, la distance prodigieuse de 40 à 50 pas, si l'on en croit les voyageurs. Il vit par petites troupes et ne descend jamais de dessus les arbres, parce que, dit-on, sa marche est embarrassée sur la terre. Il s'apprivoise assez facilement, mais il ne s'attache pas à son maître et ne manque pas de reconquérir sa liberté, si l'occasion s'en présente.

III. Les *Ptéromys* sont, comme les précédents, munis d'une membrane qui leur sert de parachute ; mais ils s'en distinguent par leur queue ronde et non distique, par leurs os nasaux qui sont très-bombés, et par leurs dents molaires à tubercules nombreux. La plupart des espèces connues appartiennent à l'archipel de la Malaisie. Nous mentionnerons, comme exemple, le *Tagouan* ou *grand Éc. volant* (*Pter. petaurista*), qui a près de 50 centim. de longueur non compris la queue, laquelle est plus longue que le corps de l'animal. Cette espèce habite les Moluques et les Philippines.

IV. Le genre *Tamia* comprend des Écureuils à abajoues, qui passent leur vie dans des trous souterrains, ou dans des terriers qu'ils se creusent eux-mêmes : aussi les appelle-t-on quelquefois *Écureuils de terre*. Leur queue est longue, non distique, et leur pelage présente un système de coloration par bandes. Nous citerons, comme type de ce genre, le *Suisse* (*T. striatus*) qui habite l'Asie et l'Amérique boréale. L'aspect de cet animal est plutôt d'un Rat que d'un Éc. Sa longueur totale est de 13 à 14 centim., et sa queue n'en a que 9.

ÉCUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui écure la vaisselle et la batterie de cuisine. || * Celui qui cure les puits, les égouts. *É. d'égouts.*

ÉCURIE. s. f. Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. *Mettre des chevaux à l'é. Les écuries du roi.* || Par ext., se dit Des équipages d'un roi, d'un prince, d'un grand seigneur. *L'é. du prince est partie. Il dépense des sommes énormes pour ses écuries.*

ÉCUSSON. s. m. T. Blason. Panonceau sur lequel on fait peindre des armoiries. *Un consul a le droit de placer au-dessus de sa porte l'é. de la nation qu'il représente. L'é. de France, d'Autriche.* — * Figure héraldique qui représente un écu. || T. Hortic. V. GREFFE. || * T. Médec. Morceau de peau recouvert de quelque substance médicamenteuse, qu'on applique à l'extérieur. || T. Zool. V. OISEAU, CONCHYLIOLOGIE, ABEILLE et COLÉOPTÈRES.

ÉCUSSONNER. v. a. T. Hortic. Greffer en écusson. = ÉCUSSONNÉ, ÉE. part.

ÉCUSSONNOIR. s. m. Petit couteau dont on se sert pour écussonner.

ÉCUYER. s. m. Celui qui enseigne à monter à cheval, qui dresse les chevaux au manége. *Les écuyers du roi. Quel est l'é. qui tient ce manége?* — * Celui dont la profession est de faire des exercices équestres. Dans ce sens, il s'emploie aussi au fém. *Les écuyers et les écuyères du Cirque.* — On dit encore D'une personne qui monte bien à cheval, qui sait bien dresser un cheval, *C'est un bon é.*, et * *C'est une bonne écuyère.* || *Bottes à l'écuyère*, Bottes à l'usage de certains corps de cavalerie : la partie antérieure de la tige est plus haute que le genou, tandis que la postérieure est échancrée sous le jarret. || Par anal., Perche de bois fixée le long d'un mur, pour servir d'appui aux personnes qui montent ou qui descendent.

Enc. — Sous les empereurs d'Orient, on désignait, sous la dénomination de *Scutarii* et de *scutiferi*, des cavaliers armés de la lance et du bouclier, qui constituaient l'élite de l'armée : c'est de ce terme et non de celui d'*equus* que vient le terme d'*Écuyer*. Au moyen âge, on appelait ainsi le jeune homme qui, aspirant à l'honneur de la chevalerie, s'attachait à un chevalier par une sorte de domesticité. Ce titre, qui alors était à peu près synonyme de *Varlet* et de *Damoiseau*, représentait le degré inférieur de l'ordre de la chevalerie (V. ce mot). Plus tard, quand cette institution eut disparu, ce terme devint un titre honorifique par lequel on distingua les gentilshommes des derniers rangs de la noblesse. Toutefois, ce titre n'appartint d'abord qu'à la noblesse d'épée ; mais, par la suite, la noblesse de robe se l'attribua. Enfin, certains emplois, tels, par ex., que ceux de secrétaire du roi, de commissaires et de contrôleurs des guerres, conférèrent à leurs titulaires le droit d'ajouter ce titre à leur nom, mais néanmoins sans pouvoir le transmettre à leurs descendants. Les gardes du corps jouissaient du même privilége. — A la cour, on donnait également le nom d'*Écuyers* aux officiers spécialement chargés de la surveillance et de l'administration des écuries royales. Après s'être appelé d'abord *Maître de l'écurie du roi* (1294-1399), puis *Grand maître de l'écurie du roi* (1399), le premier de ces officiers prit, au XVe siècle, le titre de *Grand écuyer de France*, et, par abréviation, on l'appela *Monsieur le Grand*. Au commencement du XVIIe siècle, le Grand é. était devenu l'un des grands officiers de la couronne. Comme insignes héraldiques de sa charge, il faisait représenter de chaque côté de l'écu de ses armoiries l'épée royale dans le fourreau et accompagnée du baudrier. Le Grand é. avait sous ses ordres ce qu'on appelait la *Grande écurie*, c.-à-d. l'ensemble des chevaux de guerre, de manége et de chasse du roi, et l'on donnait le nom de *Petite écurie* à la réunion des chevaux destinés à traîner les voitures royales. Au XVIIIe siècle, on comptait, parmi les officiers qui étaient subordonnés au Grand é. et qui tous appartenaient à la grande écurie, un *écuyer commandant*, 3 *écuyers ordinaires*, 3 *écuyers cavalcadours*, et plus de 150 pages, fourriers, hérauts, etc. La petite écurie, qui formait une administration indépendante, était gouvernée par un officier qui portait le titre de *Premier é. du roi*, ou par abréviation, *M. le Premier*, et desservie par des *écuyers ordinaires*, des *écuyers de quartier* ou *de main*, etc. — Enfin, on appelait encore, à la cour, *É. tranchant*, un officier dont les fonctions consistaient à découper les viandes et à les servir ; *É.-bouche*, celui qui était chargé de ranger les plats sur la table de l'office avant qu'on servît ; et *É. de cuisine*, celui qui était chargé de la surveillance générale de la cuisine. — La plupart de ces charges, abolies par la Révolution, rétablies sous le premier empire et sous la restauration, avaient disparu sous le règne de Louis-Philippe. Le nouvel empire les a ressuscitées en partie.

En Angleterre, le titre d'*Écuyer* (*Esquire*) constitue le titre le plus inférieur de l'ordre de la noblesse. Les fils aînés de chevaliers, les shérifs des comtés, les juges de paix, les docteurs en théologie, etc., ont le rang d'é. en vertu de leurs fonctions ou de leur grade. Les chefs des anciennes familles ont droit à ce titre par prescription. Lorsque le roi veut créer un é., il lui passe au cou un collier d'argent.

ECZÉMA. s. m. T. Méd. Voy. VÉSICULES.

EDDA. s. f. T. Hist. littéraire.

Enc. — On désigne sous ce nom deux ouvrages de l'ancienne littérature scandinave. Le premier, qu'on appelle *Edda poétique*, est une collection de chants épiques, dont 16 contiennent les traditions scandinaves relatives aux dieux, et 21 celles qui sont relatives aux héros. Ces chants, après avoir été, durant plusieurs siècles, conservés par la tradition orale, furent recueillis par écrit, en Islande, entre les années 1050 et 1133. Ce fut Sœmund Sigfusson, dit le *Sage* ou le *Savant*, qui forma la collection de ces chants poétiques. — La seconde Edda, appelée *Edda prosaïque* ou *de Snorro*, est en quelque sorte, un commentaire de la première, et a été composée par l'historien islandais Snorro Sturleson, mort en 1243. Elle est écrite sous forme de dialogues et se divise en trois parties. Les deux premières traitent de la religion et de la mythologie scandinaves, et la troisième de la poésie des Scaldes du Nord. Les Eddas ont été plusieurs fois imprimées. Nous citerons seulement l'édition que Rask en a donnée à Stockholm, en 1818, et la traduction française de mademoiselle du Puget.

ÉDEN. s. m. [On pron. *Édèn.*] Nom hébreu du paradis terrestre. V. PARADIS. || Fig., Lieu, séjour délicieux. *C'est un véritable Éden.*

ÉDENTER. v. a. Rompre, user les dents d'une scie, d'un peigne, etc. *Vous allez é. ma scie.* = s'ÉDENTER. v. pr. *Mon peigne s'édente.* = ÉDENTÉ, ÉE. p. || Fam., *Une vieille édentée*, Une vieille qui n'a plus de dents.

* **ÉDENTÉS.** s. m. pl. T. Mamm.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier les animaux, ainsi nommés constituent le 6e ordre de la classe des Mammifères. Cet ordre a été maintenu par les successeurs de notre grand zoologiste, mais après avoir subi quelques retranchements. Les espèces dont il se compose actuellement ont pour caractères communs, d'avoir les doigts terminés par des ongles puissants et propres à fouir la terre, d'avoir un museau long et pointu, et surtout d'avoir les dents uniradiculées, plus ou moins semblables entre elles, et manquant le plus souvent à l'os intermaxillaire. — La dénomination d'*Édentés*, donnée à cet ordre, a été critiquée avec raison. En effet, si d'une part il renferme des animaux complétement dépourvus de dents, comme les Fourmiliers et les Pangolins, de l'autre il contient des espèces qui en ont un nombre considérable, et même qui ont à la fois des molaires, des canines et des incisives. Ce n'est donc, ainsi que le remarque P. Gervais, ni dans le petit nombre des dents, ni même dans l'absence d'incisives que réside le principal caractère des *Édentés*, mais plutôt dans la similitude plus ou moins complète de leurs dents, qui n'ont jamais qu'une seule racine et qui sont d'une structure plus simple que celles des autres Mammifères. Ajoutons que, dans l'ensemble de leur organisation, ces animaux ont d'autres traits communs qui ne permettent pas de les éloigner les uns des autres. Le principal est leur infériorité, à la fois organique et intellectuelle, qui les place au dernier rang de la série mammalogique. — Les espèces d'Édentés actuellement vivantes habitent exclusivement les régions tropicales, mais elles sont beaucoup plus nombreuses dans le nouveau continent que dans l'ancien.

Isid. Geoffroy Saint-Hilaire partage les Éd. en trois familles, les *Dasypodés*, les *Myrmécophagidés* et les *Manidés*.

I. Les *Dasypodés* ont la tête et la queue plus ou moins complétement couvertes de plaques cornées, disposées par bandes transversales. Cette famille comprend six genres, tous propres à l'Amérique méridionale. — Le genre *Tatou* (*Dasypus*), qui lui a donné son nom, se compose d'animaux de petite ou de moyenne taille, mais à corps épais et bas sur jambes. Leur test écailleux est composé de compartiments en mosaïque. Cette substance, qui paraît constituée par des poils agglutinés ensemble, forme un premier bouclier sur le front, un second sur les épaules et un troisième sur la croupe. Entre les deux derniers, le corps est revêtu de plusieurs bandes parallèles et mobiles qui donnent au corps la faculté de se ployer. Leur queue est ronde et recouverte irrégulièrement d'écailles tuberculeuses. Leurs mamelles sont pectorales. Leurs pieds ont tous 5 doigts. Leurs dents sont au nombre de 38 : il y en a une de chaque côté dans l'os intermaxillaire. Le *Tatou encoubert* (*Das. encoubert*) [Fig. 1] est le type de ce genre. Il a environ 45 centimètres de longueur, non compris la queue, qui en a 28. Cet animal est craintif, nocturne, et cherche toujours à se cacher : il court avec beaucoup de vitesse. On le trouve au Paraguay, où il se creuse des terriers et vit principalement de cadavres. Sa voix est une sorte de grognement qu'il fait entendre, surtout lorsqu'on le contrarie. Sa chair, grasse, de mauvaise odeur et de mauvais goût, est mangée par les naturels du pays. — Les genres qui suivent ressemblent beaucoup au genre Tatou proprement dit sous le rapport des formes extérieures ; mais ils s'en distinguent en ce qu'ils sont dépourvus d'incisives, et à d'autres points de vue encore. Les genres *Apar* (*Das. apara*) et *Cachicame* ou *Armadille* (*Das. peba*) ont les membres antérieurs terminés par 4 doigts ; mais celui-ci a la queue arrondie et celui-là a la queue aplatie, et il a en outre la faculté de se rouler en boule. Le g. *Tatusie* a 5 doigts, dont le médius est fort long : il a pour type le *Cabassou* ou *tatouay* (*Das. Tatouay*). Enfin, le g. *Priodonte* (*Priodontes*) est essentiellement caractérisé par la longueur de ce même médius qui est aussi grand à lui seul que le reste du membre. Il ne renferme qu'une seule espèce, le *Tatou géant* (*Priod. gigas*). C'est le plus grand des Dasypodés : en effet, il a quelquefois plus d'un mètre de longueur, sans la queue, qui est longue d'environ 45 centim. Le *Priod. est de tous les Mammifères celui* qui a le plus grand nombre de dents ; on n'en compte pas moins de 98. Il habite les parties boisées du Paraguay. Il recherche les cadavres et même les déterre, en fouissant avec une grande rapidité. — Le genre *Chlamyphore* se compose d'une seule espèce, le *Chl. tronqué* (*Chlamyphorus truncatus*) [Fig. 2], qui se distingue de tous les précédents par la forme de sa cuirasse. Celle-ci est formée d'un grand nombre de plaques, disposées par rangées transversales, et toutes également mobiles les unes à l'égard des autres. En outre, elle n'est attachée au corps que le long de l'épine dorsale. Son ventre est recouvert de poils plus longs et plus fins que ceux de la Taupe, mais moins serrés. Le Chl. est le plus petit de tous les Édentés : sa longueur totale est de 15 centim. seulement. Il vit sous terre la plupart du temps, et ses habitudes ont beaucoup de rapport avec celles de la Taupe. Il porte ses petits sous le manteau écailleux dont il est revêtu. Cet animal habite à l'est de la chaîne des Andes, dans le Chili.

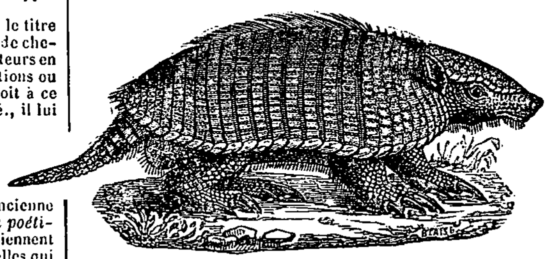

Fig. 1.

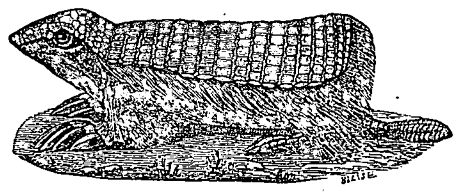

Fig. 2.

II. Les *Myrmécophagidés* ont le corps couvert de poils, ce qui les distingue au premier coup d'œil des deux autres familles de l'ordre. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire les partage en 4 genres. — Le premier, le genre *Oryctérope*, ne se compose encore que d'une seule espèce, l'*Or. du cap* (*Orycteropus capensis*) [Fig. 3]. L'Oryctérope ressemble aux Fourmiliers par la forme de sa tête, par sa langue extensible, quoique à un moindre degré, et par sa manière de vivre ; mais il en diffère en ce qu'il a des dents mâchelières et les ongles plats, propres à fouir et non tranchants. Sa longueur est d'environ 1 mètre, sans compter la queue, qui a près de 50 centim. Son pelage est ras et généralement gris brunâtre. C'est un animal fouisseur et nocturne, qui se creuse des terriers où il demeure. Sa nourriture ordinaire consiste en Fourmis, ce qui donne à sa chair un goût très-prononcé d'acide formique, et cependant c'est un gibier assez recherché des Européens et des Hottentots. Lorsqu'il a faim, il va chercher une fourmilière ; dès qu'il a fait cette bonne trouvaille, il regarde tout autour de lui pour voir si tout est tranquille et s'il n'y a point de danger. Alors il se couche en plaçant son museau tout près de la fourmilière, et tire autant qu'il peut sa langue enduite d'une matière visqueuse et gluante. Les Fourmis se jettent dessus en foule, s'empêtrent dans cette viscosité et deviennent sa proie.

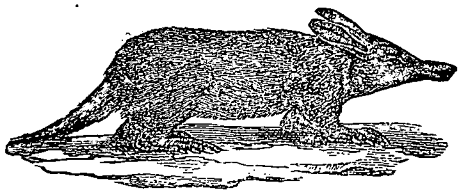

Fig. 3.

Les trois genres suivants sont communément désignés sous le nom de *Fourmiliers* ou *Myrmécophages*. Tous les animaux qui les composent ont un long museau terminé par une petite bouche complétement dépourvue de dents et d'où sort une langue filiforme très-extensible. Ils la font pénétrer dans les nids de Fourmis et de Termites, où elle retient ces insectes au moyen *de la salive visqueuse dont elle est enduite*. Leurs *ongles de devant*, forts et tranchants, et qui varient en nombre selon les genres, leur servent à déchirer les nids de Termites et leur fournissent une assez bonne défense. Dans l'état de repos, les ongles restent toujours à demi reployés contre une callosité du poignet, et l'animal ne pose le pied que sur le côté : aussi les allures des Fourmiliers sont-elles très-lentes. Ils vivent tous dans les parties chaudes et tempérées du nouveau-monde, et ne font qu'un petit qu'ils ont l'habitude de porter sur le dos. — Les trois genres dont nous parlons ne comprennent chacun qu'une seule espèce. Le *Tamanoir*, ou *Fourmilier à crinière* (*Myrmecophaga jubata*) [Fig. 4], est long de plus de 1 mètre 30. Il a 4 doigts aux pieds de devant et 5 à ceux de derrière. Son pelage est gris brun, avec une bande oblique, noire et bordée de blanc sur chaque épaule. Sa queue est longue, non préhensile et garnie de longs poils disposés en panache. Il habite les lieux bas, marche lentement et ne grimpe pas. Il est vigoureux et se défend en frappant circulairement avec ses pattes de devant, dont les ongles sont terribles. — Le *Tamandua* (*Myrm. tamandua*) a la forme et les pieds du précédent, mais sa taille est moindre de plus de moitié. Sa queue, à poil ras, prenante et nue au bout, lui sert à se suspendre aux branches des arbres. — Le *Dyonix*, ou *Fourmilier didactyle*, est ainsi nommé parce que ses pieds de devant ont deux ongles seulement, dont un très-grand. Cet animal est de la taille d'un Rat. Il a le poil laineux et fauve; en outre, sa queue est préhensile et nue au bout.

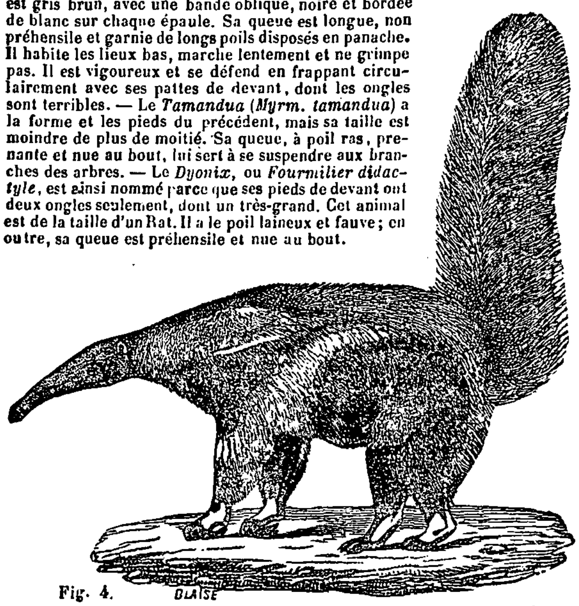

Fig. 4.

III. La famille des *Manidés* ne se compose que du genre *Pangolin* (*Manis*). Les animaux ainsi nommés manquent de dents, ont la langue très-extensible, et vivent de Fourmis et de Termites, comme les Fourmiliers proprement dits. Mais leur corps, leurs membres et leur queue sont revêtus de grosses écailles imbriquées, qui sont formées de poils agglutinés. Tous leurs pieds ont 5 doigts. Leur naturel est doux, leur cri faible, leur démarche lente, et ils ne sortent guère que la nuit. Pour se défendre, ils se roulent en boule, position qui relève la pointe de leurs écailles et les rend assez difficiles à aborder. On assure qu'ils se creusent des terriers. Leur chair est très-délicate et recherchée par les naturels des pays qu'ils habitent. L'espèce type est le *Pang. à grosse queue* (*Manis crassicaudata*) [Fig. 5], qui habite le continent indien, ainsi que les îles de Ceylan et de Formose. Il a environ 65 centim. de longueur, y compris la queue. On en connait trois autres espèces : l'une habite l'Inde continentale, l'autre Java, et la troisième, appelée *Phatagin*, est propre à l'Afrique.

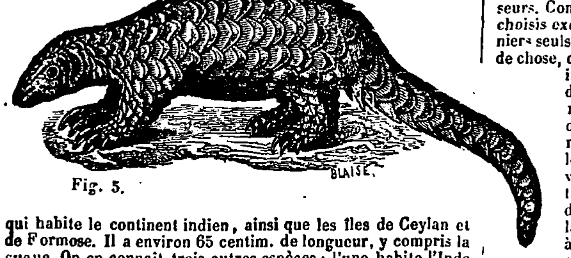

Fig. 5.

ÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui porte à la piété, à la vertu; se dit Des actions ou des paroles. *Une conduite, une vie très-édifiante. Il prêche d'une manière fort édifiante. Des paroles édifiantes. Cela n'est guère é. Rien n'est plus édifiant.*

ÉDIFICATEUR. s. m. Celui qui élève, qui construit un édifice. Peu usité.

ÉDIFICATION. s. f. (latin. *ædificatio*). Action de bâtir; ne se dit guère au propre qu'en parl. Des temples. *L'é. du temple de Jérusalem fut réservée à Salomon.* || Figur., L'action d'inspirer des sentiments de piété et de vertu par la parole ou par l'exemple, ou Les paroles et les actions qui inspirent ces sentiments. *Travailler à l'é. du prochain. Cela contribua beaucoup à l'é. des fidèles. Il mène une vie pleine d'é. Cela est de peu d'é. Il leur dit quelques mots d'é.* || * Par anal., se dit quelquefois pour satisfaction, instruction. *Je vais, pour l'é. du public, faire connaître vos méfaits.*

ÉDIFICE. s. m. (lat. *ædificium*). Bâtiment; se dit surtout Des temples, des palais et autres grands bâtiments. *C'est un bel é. Les édifices publics. Construire, élever un édifice.* || Figur., se dit De certaines choses qu'on ne réalise que par des efforts ou qui constituent un ensemble, etc. *Un seul échec renversa l'é. de sa fortune si péniblement élevé. L'é. social s'écroulait de toutes parts.*

ÉDIFIER. v. a. (lat. *ædificare*). Bâtir; ne s'empl. guère qu'en parl. Des temples et autres grands bâtiments publics. *É. un temple, un palais.* — * Figur., se dit Des institutions sociales, des doctrines religieuses, des systèmes philosophiques. *Le système édifié par Charlemagne périt après lui. La doctrine qu'il avait si péniblement édifiée fut renversée par ce seul argument.* Absol., se dit par oppos. à Bouleverser, détruire. *Il a été envoyé pour é. et non pour détruire.* || Fig., Inspirer des sentiments de piété, porter à la vertu par l'exemple ou par les discours. *É. le prochain. Il édifie tout le monde par son exemple. Ce prédicateur cherche à é. plutôt qu'à plaire.* — Se dit aussi Des actions, des discours. *La lecture de ce livre m'a beaucoup édifié.* || Fig., Satisfaire par un bon procédé, donner bonne opinion de soi. *La conduite qu'il a tenue dans cette affaire m'édifie extrêmement.* Vx et inus. || Fig., Instruire, renseigner. *Je puis vous é. Il est assez édifié sur cette affaire.* = Édifié, ée. part. || Touché. *Il s'en retourna très-édifié du sermon. N'êtes-vous pas édifié de sa conduite?* Avec la négat. ou l'adv. *mal*, il sign. Scandalisé. *Il fut mal édifié de ce discours. Il n'est pas trop édifié de ce qu'un tel a fait.* = Conjug. Voy. Prier.

ÉDILE. s. m. (lat. *ædilis*). Magistrat romain qui avait l'inspection des édifices, etc. || Par ext., se dit Des magistrats municipaux d'une ville. *Les édiles de notre cité.*

Enc. — L'étymologie du mot *Édile* est incertaine. On fait communément venir ce nom du mot latin *ædes*, qui signifie édifice, parce que ces magistrats étaient chargés de la surveillance des édifices publics; néanmoins cette dérivation parait peu probable, attendu que, dans le principe, ce soin n'entrait pas dans leurs attributions. Suivant Creuzer, Niebuhr et Schubert, les Édiles devaient leur nom au temple de Cérès (*ædes Cereris*) où était le siége de leur administration.

I. Quoi qu'il en soit, l'institution des Édiles date de l'an 260 de Rome, ou 494 av. J.-C. Ils furent créés en même temps que les Tribuns du peuple, dont ils étaient, pour ainsi dire, les assesseurs. Comme les Tribuns, ils furent d'abord au nombre de deux, *choisis exclusivement parmi les plébéiens, et élus par ces derniers seuls*. Dans le principe, leurs fonctions se réduisaient à peu de chose, car ils étaient simplement chargés des affaires les moins importantes que les Tribuns leur confiaient. Cependant, peu d'années après leur création (446 av. J.-C.), nous voyons les Édiles chargés de conserver les décrets du sénat, que jusqu'alors les Consuls avaient arbitrairement supprimés ou altérés. La garde des plébiscites leur fut également confiée. Enfin, leurs attributions devinrent graduellement tellement nombreuses et importantes, qu'il n'est pas toujours aisé de les distinguer de celles qui appartenaient aux Censeurs. Ils avaient la surintendance de tous les édifices publics, et veillaient à leur construction et à leur entretien; ils veillaient aussi à ce que les bâtiments privés fussent construits dans l'alignement et fussent entretenus de façon à ne pas compromettre la sécurité publique. Tout ce qui concernait la salubrité de la cité, comme la distribution des eaux, le pavage et le nettoyage des rues, l'état des égouts, rentrait encore dans leurs attributions. Ils présidaient aux distributions de blé qui se faisaient aux citoyens, inspectaient les marchés, surveillaient les poids et mesures, punissaient les fraudes, etc. La police des *mœurs* leur appartenait également. A ce titre, ils surveillaient les bains, les tavernes, ainsi que tous les lieux de plaisir ou de débauche. Enfin, ils veillaient à la célébration des jeux et des cérémonies du culte national, et empêchaient l'introduction dans la cité de religions étrangères. Les Édiles étaient secondés, dans l'exercice de leurs fonctions, par plusieurs catégories d'agents, que l'on appelait greffiers (*scribæ*), appariteurs (*præcones*), et messagers (*viatores*).

II. L'an 389 de Rome (365 av. J.-C.), le peuple ayant obtenu que l'un des deux consuls serait pris parmi les plébéiens, et cette mesure ayant ramené la concorde dans la cité, le Sénat, pour remercier les dieux, décréta qu'à l'avenir les grands jeux (*ludi maximi*) dureraient quatre jours au lieu de trois. Les Édiles plébéiens reculant devant les frais que devait occasionner la fête nouvelle, les jeunes patriciens offrirent de se charger de la dépense, et comme il n'y avait que les Édiles qui pussent présider les jeux romains, un sénatus-consulte prescrivit au dictateur Camille de demander au peuple la création de deux nouveaux Édiles *qui seraient pris dans les familles patriciennes*. Le peuple accepta la proposition, et, dès ce moment, il y eut deux édilités, une édilité plébéienne à laquelle les patriciens ne purent jamais arriver, et une édilité patricienne, qui d'abord se recruta exclusivement parmi les patriciens, mais qui finit néanmoins par devenir accessible aux plébéiens. Les Édiles patriciens étaient investis de prérogatives honorables qui n'appartenaient point aux Édiles plébéiens. Ils portaient la robe prétexte, siégeaient sur une chaise curule (de là le nom d'*Édiles curules* qu'on leur donna), jouissaient du droit d'images (*jus imaginum*), prenaient part aux délibérations du Sénat, et même opinaient avant les simples sénateurs. En un mot, l'édilité curule avait rang parmi les grandes magistratures. Quant aux attributions des Édiles curules, elles étaient en général les mêmes que celles des Édiles plébéiens. Celles qui étaient relatives à la police, à la voirie, à la salubrité et à la sécurité publiques, étaient exercées indifféremment par les uns et par les autres, et, chaque année, cinq jours après leur élection, les quatre Édiles se partageaient entre eux, soit à l'amiable, soit par la voie du sort, les différents quartiers de la ville. Mais, pour les jeux, il existait une distinction. Les Édiles plébéiens étaient seuls chargés de la célébration des jeux plébéiens : il leur était *même alloué des fonds à cet effet*. *Les jeux de Flore*, de Cérès, et quelques autres, étaient indifféremment présidés par les Édiles plébéiens et curules. Quant aux grands jeux (*ludi maximi* ou *romani*), aux jeux Mégalésiens et aux représentations dramatiques, leur célébration constituait une des attributions spéciales des Édiles curules, parce qu'elle donnait lieu à des dépenses considérables qui ne pouvaient être supportées que par les grandes familles. En outre, les Édiles curules *seuls avaient* le droit de rendre des édits (*jus edicendi*), et tous les Édiles devaient se conformer aux règles formulées dans ces édits. Au reste, les édits des Édiles ne concernaient guère que les transactions commerciales, les achats et les ventes qui se faisaient sur les marchés. Ce sont eux qui introduisirent les actions dites *ædiliciæ*, telles que l'action rédhibitoire et l'action *quanti minoris*. — Les Édiles plébéiens furent d'abord nommés par les comices assemblés par centuries, et plus tard par les comices assemblés par tribus. Les Édiles curules étaient également élus par ces dernières assemblées. Il y a lieu de croire qu'il fallait être âgé de 36 ans pour pouvoir briguer cette magistrature.

III. Les Édiles subsistèrent jusqu'à la fin de l'empire; mais leur autorité subit à diverses époques des modifications qui d'abord l'amoindrirent, puis finirent par l'annihiler presque complétement. Dès l'an 708 de Rome, ou 46 av. J.-C., Jules César créa deux nouveaux Édiles plébéiens qui furent spécialement chargés de veiller aux approvisionnements de blé, et que, pour cette raison, on appela Édiles *cereales*. Bientôt Auguste réunit à la préture les fonctions judiciaires de l'édilité. Il lui enleva également l'intendance des jeux, la surveillance des temples et la police des cultes. Enfin, l'institution par ce prince de divers *magistrats nouveaux*, *tels que le Préfet de Rome* (*præfectus urbis*), le Chef des gardes de nuit (*præfectus vigilum*), l'Intendant des travaux publics (*curator operum publicorum*), etc., qui se partagèrent la police municipale, réduisit à si peu de chose les fonctions des Édiles, que dès lors les personnages distingués dédaignèrent cet office. En effet, il ne lui restait guère que la police des mœurs et la surveillance des lieux publics. Mais Claude la lui ayant encore retirée, le titre d'Édile lui-même ne tarda pas à disparaître.

ÉDILITÉ. s. f. Magistrature de l'édile. — * Par ext., Magistrature municipale. *L'é. parisienne.* || L'exercice de cette magistrature. *Pendant son édilité.*

ÉDIT. s. m. (lat. *edictum*). Ordonnance, loi. *L'é. du préteur. Les édits des empereurs romains. Les édits du roi. La révocation de l'é. de Nantes.* Voy. Décret, Droit, Préteur, etc. — *Chambre de l'é.*, V. Chambre.

* **ÉDITER.** v. a. (lat. *edere*, mettre au jour). Publier. *Les Bénédictins ont édité presque tous les Pères de l'Église.* — Par ext., se dit Des libraires, marchands de musique, marchands d'estampes, etc., qui publient des livres, etc., à leurs frais. *Il a toujours édité de très-bons livres. Brandus vient d'é. le dernier opéra de Meyerbeer.* = Édité, ée. part.

ÉDITEUR. s. m. Celui qui prend le soin de faire imprimer et de publier l'ouvrage d'un autre. *Une préface de l'é. Reiske, le savant é. de Plutarque. — É. responsable*, Celui sous la responsabilité duquel parait un journal, une feuille périodique. || Par extens., Les libraires, les marchands de musique et d'estampes prennent le titre d'*éditeurs* des ouvrages qu'ils publient à leurs frais. *Libraire é.*, ou simpl. *Éditeur. Il cherche un é. pour son livre. Un é. de musique. Un é. d'estampes.*

ÉDITION. s. f. (lat. *editio*). Impression et publication d'un ouvrage, soit qu'il paraisse pour la première fois, soit qu'il ait déjà été imprimé; ou La collection des exemplaires imprimés pour cette publication. *La première, la seconde é. d'un ouvrage. Le saint Augustin de l'é. des Bénédictins. Le Racine de la magnifique é. de Didot. Ce livre a déjà eu cinq éditions, en est à sa cinquième é., n'a eu qu'une seule é. Toute l'é. a été saisie. — É. princeps*, La première é. d'un auteur ancien. || En parl. De la manière dont l'impression d'un

ouvrage est faite, on dit, *Une belle é. Une é. soignée. Une é. fautive. Cette é. fourmille de fautes.*

ÉDREDON. s. m. (allem. *Eiderdunen*). Duvet que fournit l'espèce de Canard appelé *Eider. Un couvre-pied d'é.* — Par extens., on appelle *Édr.*, Un couvre-pied d'édredon.

* **ÉDRIOPHTHALMES.** s. m. pl. Voy. CRUSTACÉS.

ÉDUCATION. s. f. (lat. *educatio*). Action d'élever, de former un enfant, un jeune homme, de développer ses facultés physiques, intellectuelles et morales; Le résultat de cette action. *É. physique. É. morale, religieuse. La première é. Système d'é. Traité d'é. Règle, maxime d'é. É. nationale, publique, domestique. S'occuper de l'é. de ses enfants. Il fait lui-même l'é. de son fils. Se consacrer à l'é. de la jeunesse. Une bonne, une mauvaise é. Une é. négligée. Il n'a pas profité de la bonne é. qu'il a reçue. — Maison d'é.*, Maison où l'on prend les enfants en pension pour les instruire. ‖ La connaissance et la pratique des usages de la société, relativement aux manières, à la politesse, aux bienséances. *Un homme qui n'a point d'é., qui est sans é., qui est dépourvu d'é.* ‖ Par ext., en parlant De certains animaux, tels que le cheval, le chien, etc., L'action de les dresser à certains exercices. *L'é. d'un cheval.* ‖ T. Économie rurale. L'art d'élever certains animaux, de les multiplier, et d'en tirer le plus grand avantage qu'il est possible. *L'é. des troupeaux. L'é. des abeilles, des vers à soie. Il entend bien l'é. des bêtes à laine.* — Par analog., se dit quelquefois Des végétaux. *L'é. de cette plante est très-difficile sous notre climat.*

ÉDULCORATION. s. f. Action d'édulcorer.

ÉDULCORER. v. a. (lat. *edulcorare*). T. Pharm. Adoucir un médicament en y ajoutant du sucre, du miel ou du sirop. = * s'ÉDULCORER. v. pron. *Cette préparation s'édulcore avec du miel.* = ÉDULCORÉ, ÉE. part. *Tisane édulcorée.*

* **ÉDUQUER.** v. a. Popul., Donner de l'éducation, élever. *É. un enfant.* = ÉDUQUÉ, ÉE. partic. *Voilà un enfant bien mal éduqué.*

ÉFAUFILER. v. a. (R. *fil*). Tirer du bout d'un tissu quelques brins de la trame pour juger de sa qualité, ou pour en faire de la ouate, de la charpie, etc. = ÉFAUFILÉ, ÉE. part.

EFENDI. s. m. Voy. EFFENDI.

EFFAÇABLE. adj. 2 g. Qui peut être effacé.

EFFACER. v. a. (latin. *ex*, hors de; *facies*, face). Enlever, faire disparaître la figure, l'image, le caractère, les couleurs, les traits, l'empreinte de quelque chose. *Effacez-moi cette figure. Le temps a effacé les traits et les couleurs de ce tableau. La maladie a bien effacé ses couleurs. E. l'empreinte d'une médaille*, ou simplem., *E. une médaille.* — Par ext., *Cette femme était belle, mais le temps a bien effacé sa beauté.* ‖ En parl. De l'écriture, Rayer, raturer. *Voilà deux lignes d'écriture qu'il faut e. Effacez-moi ces deux mots-là.* Absol., *Ajoutez quelquefois et souvent effacez.* — * Fig., *Il y avait alors des privilèges qui effaçaient du nombre des hommes la plupart des citoyens. Être effacé du nombre des humains*, Mourir. ‖ Fig., Faire disparaître, faire oublier. *E. le souvenir d'un événement. Les bienfaits sont bientôt effacés de la mémoire des ingrats. Ses dernières actions ont effacé les taches de sa vie passée. E. ses péchés par ses larmes.* ‖ Fig., Surpasser, éclipser. *Ce général a effacé tous les grands capitaines de son temps. Il effaça par sa magnificence tous ceux qui parurent à ce carrousel. Ce poëte a effacé tous ses contemporains. Toutes les dames furent effacées par cette jeune étrangère.* ‖ Dans certains exercices, comme l'escrime, la danse, le manége, etc., *E. le corps; E. une épaule, les épaules, etc.*, Tenir le corps, etc., dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce. = s'EFFACER. v. pron. S'emploie au Prop. et au Fig. *Ce qui est tracé au crayon s'efface aisément. Cette empreinte s'efface par le frottement. Les couleurs de ce tableau commencent à s'é. Chez les enfants, les impressions s'effacent promptement. Vos bienfaits ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Toute autre gloire s'efface devant la sienne.* ‖ Dans certains exercices du corps, signifie, Effacer le corps, l'épaule, etc. *Effacez-vous un peu plus. Il s'effaça pour éviter le coup.* — Figur., *Il s'effaçait pour faire briller son ami.* = EFFACÉ, ÉE. part. *Écriture tout effacée. Une empreinte à demi effacée.* ‖ Adjectiv., *Ce soldat a les épaules bien effacées.* = Conj. V. AVANCER.

Syn. — *Raturer, Rayer.* — *Effacer*, c'est faire disparaître ce qui est tracé sur une surface quelconque; *Rayer* et *raturer* ne se disent que de l'écriture. *Rayer*, c'est passer une raie, un trait de plume, sur ce qui a été écrit; *raturer*, c'est *rayer* plusieurs fois. *Effacer*, est du style noble; les deux autres ne le sont pas.

EFFAÇURE. s. f. Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein. *Une lettre pleine d'effaçures.*

* **EFFANAGE.** s. m. (R. *fane*). T. Agric. Opération qui consiste à enlever une partie des feuilles des céréales, pour empêcher qu'une végétation trop vigoureuse ne nuise à la formation des épis. *L'e. se pratique avant la formation des épis.*

EFFANER. v. a. T. Agric. Enlever une partie des feuilles des céréales. *E. les blés.* — * Par extens., *E. un champ.* = EFFANÉ, ÉE. part.

EFFARER. v. a. (latin. *ferus*, sauvage). Troubler tellement une personne, que son air et ses yeux ont quelque chose de hagard. *Qu'a-t-on pu vous dire qui vous ait si fort effaré?* = s'EFFARER. v. pron. *Pourquoi vous e. de si peu de chose?* = EFFARÉ, ÉE. part. Qui est tout troublé, tout hors de lui. *Il arriva tout effaré.* ‖ Adjectiv., *Visage, air effaré.*

Syn. — *Effarouché.* — Quoique ces deux mots aient la même étymologie, leur signification est assez différente. *Effaré* signifie simplement troublé, *effarouché* veut dire troublé par la peur. L'air *effaré* est l'opposé de l'air calme; l'air *effarouché* est le contraire de l'air confiant. La moindre chose suffit pour *effarer* les gens qui perdent facilement la tête; les gens méfiants s'*effarouchent* aisément.

EFFAROUCHER. v. a. Épouvanter, faire fuir en effrayant. *E. des pigeons. Il faut tâcher de familiariser un cheval avec les objets qui l'effarouchent.* — — Fig. et prov., *E. les pigeons*, Éloigner d'une maison ceux qui y apportent du profit. *Un marchand qui surfait trop effarouche les pigeons.* ‖ Figurém., Donner de l'éloignement, rendre moins traitable. *Si vous lui faites cette proposition, vous l'effaroucherez. Pour ne pas e. les esprits,...* = s'EFFAROUCHER. v. pron. *Mon cheval s'est effarouché. C'est un homme qui s'effarouche aisément.* ‖ * Fig., *La vertu est prompte à s'é.* = EFFAROUCHÉ, ÉE. part. = Syn., Voy. EFFARER.

* **EFFARVATTE.** s. f. T. Ornith. Voy. FAUVETTE.

EFFECTIF, IVE. adj. (latin. *effectivus*). Qui est réellement et de fait. *Une armée de trente mille hommes effectifs. Il a dix mille écus effectifs dans sa caisse. Deniers effectifs*, Les espèces, par oppos. aux valeurs fiduciaires. — Famil., *C'est un homme e., sa parole est effective*, C'est un homme qui fait ce qu'il dit, qui ne promet rien qu'il ne tienne. = EFFECTIF. s. m. T. Admin. milit. Le nombre réel des soldats d'une armée, d'une troupe, par oppos. Au nombre que les règlements lui assignent, ou qu'on lui suppose. *L'e. de l'armée n'était que de vingt mille hommes. L'e. d'une compagnie.*

EFFECTIVEMENT. adv. Réellement, en effet. *Il ne vous a point fait de conte, cela est e. arrivé. Il prétend avoir droit sur cette terre, et e. il a de bons titres. Il paraît moins touché qu'il ne l'est e.*

Syn. — *En effet.* — *Effectivement* est opposé à *fictivement*, comme *effectif* l'est à *fictif*. *En effet* est opposé à *en apparence*. Ainsi, par ex.: Une armée de trente mille hommes, selon les rôles, n'est souvent pas *effectivement* de vingt mille. L'hypocrite, vertueux en apparence, est vicieux *en effet*. *Effectivement* est une affirmation que la chose annoncée est, qu'elle est réelle, positive, effectuée. *En effet* marque une preuve, une confirmation, une explication. Il signifie proprement dans le fait, dans la vérité du fait ou des choses, selon ce qui est, et marque plus particulièrement la vérité d'une proposition, tandis qu'*effectivement* marque davantage la réalité de la chose même. Je vous demande si *en effet* vous êtes guéri de votre maladie, c.-à-d. s'il est vrai que vous soyez guéri: vous me répondez que vous êtes *effectivement* guéri, c.-à-d. que votre guérison est *effectuée* et réelle.

EFFECTUER. v. a. (lat. *efficere*). Mettre à effet, à exécution, réaliser. *Il a effectué ses promesses. E. un paiement.* Absol., *Ce n'est pas tout que de promettre, il faut e.* = s'EFFECTUER. v. pron. *Ses projets ne tarderont pas à s'e.* ou *à être effectués.* = EFFECTUÉ, ÉE. p.

Syn. — *Exécuter, Réaliser.* — *Réaliser*, c'est accomplir ce que des apparences ont donné lieu d'espérer. *Effectuer*, c'est accomplir ce que des promesses formelles ont donné droit d'attendre. *Exécuter*, c'est accomplir une chose, conformément au plan que l'on s'était tracé d'avance.

EFFÉMINER. v. a. (lat. *effeminare*). Rendre faible et délicat comme une femme, amollir. *Les voluptés efféminent l'âme et le corps. Le luxe efféminé une nation. L'oisiveté avait efféminé son courage.* = EFFÉMINÉ, ÉE. part. ‖ Adject., Qui tient de la faiblesse, qui a la faiblesse d'une femme. *Homme efféminé. Cœur efféminé. Visage, air, naturel e. Mœurs efféminées.* ‖ Subst., *C'est un efféminé.*

EFFENDI. s. m. (gr. αὐθέντης, maître). T. Relat.

Enc. — Le mot turc *Effendi* signifie proprement maître, seigneur: aussi s'applique-t-il au sultan lui-même. Mais, dans l'usage ordinaire, c'est le titre que l'on donne aux fonctionnaires de l'ordre civil et religieux, par opposition à celui d'*Aga*, qui se donne aux militaires. Par extension, on l'attribue aux savants, aux écrivains, aux gens de lettres. Dans certains cas, la qualification d'effendi ajoutée au titre d'une charge désigne la prééminence de rang: c'est ainsi que le premier médecin de la cour est appelé *Hakim-effendi*. Il y a quelques années, le titre de *Reis-effendi*, qui signifie proprement le chef des effendis, servait à désigner le directeur de la chancellerie de l'empire, qui remplissait les fonctions de ministre des affaires étrangères.

* **EFFÉRENT, ENTE.** adj. (lat. *efferre*, emporter). T. Anat. Se dit Des vaisseaux ou conduits qui transportent un fluide quelconque, relativement aux organes dont ils viennent.

EFFERVESCENCE. s. f. (lat. *effervescere*, bouillonner). T. Chim. Le bouillonnement que produit un gaz en se dégageant d'un liquide. ‖ Figur., Émotion, agitation vive et passagère dans les âmes, dans les esprits. *Calmer l'e. populaire. L'e. des esprits, des passions. Dans un moment d'e. La plus grande e. régnait dans la ville.*

Enc. — Les circonstances dans lesquelles se produit l'ef. sont variables. — Souvent elle résulte de la diminution de la pression exercée sur le liquide dans lequel le gaz est dissous: c'est ce qui a lieu quand on débouche une bouteille de bière, de vin mousseux, ou d'eau de Seltz artificielle. Le gaz acide carbonique se dégage alors rapidement en donnant naissance à des bulles qui viennent crever à la surface du liquide. L'ef. peut être aussi produite par l'action de deux liquides l'un sur l'autre. Lorsque, par ex., on décompose une dissolution de carbonate de potasse par de l'acide acétique, l'acide carbonique du premier corps passe à l'état gazeux et se dégage avec ef. Enfin, dans certains cas, l'ef. est le résultat de l'action d'un liquide sur un solide: telle est celle qui s'observe dans la décomposition du carbonate de chaux par un acide.

EFFERVESCENT, ENTE. adj. T. Chimie. Qui est en effervescence, ou qui est susceptible de faire effervescence. *Liquide e. Matières effervescentes.* ‖ * Fig., *Une tête effervescente.*

EFFET. s. m. (lat. *effectus*). Ce qui est produit par quelque cause. *Il n'y a point d'e. sans cause. Remonter des effets aux causes. Le rapport de cause à e.* ‖ Ce que produit une chose, ce qui en résulte. *Cette mesure produisit un bon e., d'excellents effets. Les funestes effets de cette loi se firent bientôt sentir. Les tristes effets de l'ivrognerie, de nos passions. Les effets de l'esclavage. Les effets d'une maladie. La médecine ne tarda pas à faire son e. Un remède d'un e. assuré. L'e. d'un poison. Les effets de la foudre. L'e. d'une mine. Les effets de la lumière qui se joue dans le feuillage. Cela est calculé pour produire, pour obtenir un certain e., en vue d'un e. déterminé. Les effets que la loi attache à un contrat, à l'accomplissement de certaines formalités.* — T. Jurispr. *Les effets civils d'une condamnation*, Les conséquences d'une condamnation relativement aux droits civils. ‖ * L'impression morale qu'une chose fait sur quelqu'un. *Cela fit beaucoup d'e. sur son esprit. Quel e. son discours a-t-il produit dans l'âme des auditeurs? Cette mesure fit un très-mauvais e. dans le public. Son entrée dans la salle fit un e. prodigieux.* — * Se dit aussi Des animaux, *Il y a des animaux sur lesquels la musique fait beaucoup d'e.* — * Fam., *Faire l'e. de...*, Avoir l'air de... *Cet homme me fait l'e. d'un coquin. Vous me faites l'e. d'être amoureux.* ‖ Dans les Beaux-Arts et en Littérature, se dit De ce qui frappe, de ce qui attire ou captive les regards, les oreilles, l'attention. *Cette draperie est d'un très-bel e. Cela faisait un très-joli e. L'e. général d'un paysage. Il y a de beaux effets de lumière, de clair-obscur dans ce tableau. Cet artiste sacrifie tout à l'e. Il y a dans cette ouverture un très-bel e. de hautbois, de beaux effets d'orchestre. Cette scène produit beaucoup d'e. à la représentation. Une scène à e. Cet acteur vise trop à l'e. Il a manqué son e.* On dit dans un sens anal., *Mettre un tableau, un dessin à l'e. Ce tableau est à l'e.* ‖ L'exécution, la réalisation d'une chose. *En venir à l'e. Voilà de belles promesses, mais il faut les mettre à l'e., en voir l'e.; il faut que l'e. s'ensuive. La chose a eu son e., son plein et entier e. Tout cela est demeuré sans e. — Pour cet e., à cet e.*, Pour l'exécution de quoi, ou En vue de quoi. — *A quel e.?* A quelle intention? dans quel but? — *A l'e. de*, Pour l'exécution, pour l'accomplissement de, ou Afin de.

Cette loc. n'est guère usitée qu'en style de Pratique. || T. Comm. et Fin. Toute valeur négociable, billet à ordre, lettre de change, etc. *Un e. de commerce. Avoir des effets en portefeuille. Souscrire un e. E. payable au porteur*, ou simplement, *E. au porteur*. V. Change. *Les effets publics*, Les rentes sur l'État, les bons du Trésor, etc. || T. Jurisp. *Effets mobiliers*, ou simplem., *Effets*, Objets mobiliers. *Les effets d'une succession.* — Dans un sens plus limité, se dit au plur., Des objets qui sont à l'usage d'une personne, et spécialement Des vêtements. *Rangez mes effets dans ma malle.* = En Effet. loc. adv. Réellement, véritablement. *Ce n'est pas assez de porter le nom de chrétien, il faut l'être en e. Ce n'est point un conte, cela est en e. Il le mérite en e.* || S'emploie aussi par manière de conjonct., et pour servir de liaison au discours. *Il maintient que telle chose est, en e., peut-on en douter après tant d'expériences?* = Syn. V. Effectivement.

* **EFFEUILLAGE.** s. m. **EFFEUILLAISON.** s. f. Action d'effeuiller. *L'e. de la vigne.*

EFFEUILLER. v. a. Ôter les feuilles, dépouiller de feuilles. *E. une branche d'arbre. Dans certaines contrées, on effeuille la vigne lorsque le raisin est presque mûr.* — *E. une fleur, une rose, une marguerite*, En détacher les pétales. = s'Effeuiller. v. pron. *Les roses épanouies s'effeuillent bientôt.* = Effeuillé, ée. part.

EFFICACE. adj. 2 g. (lat. *efficax*). Qui produit de l'effet, son effet. *Ce remède est fort e. contre la toux. Moyen e. Discours e. La parole de Dieu est e.* || T. Théol. Voy. Grâce.

EFFICACE. s. f. Ce mot a la même signif. qu'Efficacité, mais il est très-peu usité. *L'e. d'un remède. Une louange en grec est d'une merveilleuse e. à la tête d'un livre. L'e. de la grâce.*

EFFICACEMENT. adv. D'une manière efficace. *Travailler e. à quelque chose. Vouloir e. quelque chose.*

EFFICACITÉ. s. f. Force, vertu d'une cause pour produire son effet. *L'e. d'un remède. L'e. des prières, de la grâce.*

EFFICIENT, ENTE. adj. (lat. *efficiens*). Qui produit certains effets. N'est guère usité que dans cette loc., *Cause efficiente.* Voy. Cause.

EFFIGIE. s. f. (lat. *effigies*). Figure, représentation d'une personne, soit en relief, soit en peinture. *Cette médaille est à l'e., porte l'e. de tel prince.*—*Exécution en e.*, V. Contumace.

EFFIGIER. v. a. Exécuter en effigie. Vieux. = Effigié, ée. part.

EFFILÉ. s. m. Linge qui est effilé par le bout en forme de frange, et qu'on porte dans les grands deuils pendant un certain nombre de jours. *Porter de l'e. Porter le deuil en e.* || * Sorte de frange qui ressemble à une étoffe effilée. *Un mantelet garni d'effilé.*

EFFILÉ, ÉE. adj. Mince et long, étroit et allongé. *Avoir le visage e., la taille effilée.*— *Cheval e.*, Qui a l'encolure fine et déliée.

EFFILER. v. a. Défaire un tissu fil à fil. *E. une toile, de la toile.* || **E. les cheveux*, Les dégarnir en les coupant de biais. = s'Effiler. v. pron. S'en aller fil à fil. *Le bord de votre jupe s'effile.* = Effilé, ée. part.

* **EFFILOCHER.** v. a. T. Papet. Détruire le tissu des chiffons et le réduire à ses éléments filamenteux. *E. des chiffons.* = Effiloché, ée. part.

EFFILOQUER. v. a. Effiler une étoffe de soie, pour faire de la ouate. = Effiloqué, ée. part.

EFFLANQUER. v. a. Rendre maigre au point d'avoir les flancs creux et abattus; se dit proprement Des chevaux. *E. un cheval à force de le faire travailler. Le travail l'a fort efflanqué.* = Efflanqué, ée. part. || * Substant., on dit D'un homme grand et fort maigre, *C'est un grand efflanqué.* Fam.

EFFLEURER. v. a. Ôter les fleurs. *E. un rosier.* || Enlever simplement la superficie d'une chose. *Le coup n'a fait que lui e. la peau. Il s'est effleuré la jambe en tombant. Il ne suffit pas d'e. la terre, il faut labourer à fond.* — Par ext., Passer tout près, raser, toucher légèrement. *La barque effleurait le rivage. La balle a effleuré le mur.* || Fig., *Il faut veiller à ce que rien n'effleure les mœurs d'une jeune fille.* — Se dit aussi D'une question, d'une matière qu'on n'approfondit pas. *Il ne fait qu'e. les choses, il ne va pas au fond.* = Effleuré, ée. part.

EFFLEURIR (s'). v. pr. T. Chim. Tomber en efflorescence. = Effleuri, ie. part.

EFFLORESCENCE. s. f. (lat. *efflorescere*, fleurir).

Enc. — Les chimistes donnent le nom d'*Efflorescence* à la conversion d'un corps solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air libre, soit qu'il attire l'humidité atmosphérique et se transforme en un hydrate pulvérulent, soit qu'il perde une partie de son eau de cristallisation, soit qu'il se combine avec l'eau et avec l'oxygène de l'air. Les substances tombées en ef. sont aussi désignées par le même terme : c'est ainsi qu'on appelle *efflorescences* la matière pulvérulente blanche qui se trouve habituellement sur les parois des caves humides, et qui n'est autre chose que des cristaux de nitrate de potasse ou de salpêtre. — Le terme d'*efflorescence* s'emploie encore quelquefois dans le langage médical, pour désigner diverses élevures légères à la surface de la peau.

EFFLORESCENT, ENTE. adj. T. Chim. Qui tombe ou qui est susceptible de tomber en efflorescence.

EFFLUENCE. s. f. T. Phys. anc. Émanation réelle ou supposée d'un fluide ou de corpuscules invisibles.

EFFLUENT, ENTE. adj. (lat. *effluere*, s'écouler au dehors). T. Phys. anc. *Matière effluente*, Les émanations invisibles qui sortent ou qui sont supposées sortir d'un corps.

* **EFFLUVE.** s. f. (lat. *effluvium*). T. Phys. Quelques-uns font ce mot masculin.

Enc. — On nomme *Effluves*, du latin *effluere*, s'écouler, les fluides impondérables qui se dégagent des corps organisés, soit à l'état sain, soit à l'état de décomposition, et même de certaines substances minérales. Quand elles se produisent sans décomposition apparente du corps dont elles se dégagent, on les appelle *Émanations*. Quand elles se manifestent sous la forme d'une vapeur plus ou moins sensible, on les nomme *Exhalaisons*. Enfin, quand elles sont susceptibles d'exercer une action délétère sur l'économie animale, on les désigne sous la dénomination de *Miasmes*. L'existence d'effluves particulières émanant des corps animaux, et notamment du corps de l'homme, bien qu'elles soient en général inappréciables à nos organes sensoriels, ne saurait être révoquée en doute : l'observation journalière de nos chiens de chasse nous le prouve d'une manière incontestable. Quant aux prétendues effluves magnétiques, il en sera parlé ailleurs.

EFFONDREMENT. s. m. Action d'effondrer.

EFFONDRER. v. a. (R. *fond*). T. Agric. Fouiller la terre profondément. || Dans le lang. ordin., Briser en enfonçant. *E. une futaille. E. un coffre.* = s'Effondrer. v. pron. S'abîmer, s'enfoncer. *Le feu ayant gagné le premier étage, le plancher s'effondra.* = Effondré, ée. participe.

EFFONDRILLES. s. f. pl. Les parties grossières qui restent au fond d'un verre dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose.

EFFORCER (s'). v. pron. Faire effort, faire des efforts pour venir à bout de faire quelque chose. *S'e. de soulever un fardeau. Il s'efforça en vain de courir. Ne vous efforcez point à parler. Ne vous efforcez pas, vous vous blesserez.* || Fig., Employer toute son industrie, s'ingénier pour parvenir à une fin. *S'e. de plaire à quelqu'un. S'e. de parvenir.*

EFFORT. s. m. (R. *force*). Contraction musculaire plus ou moins forte qui a pour objet, soit d'agir sur les objets extérieurs, soit d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse. *Un e. musculaire. Dans le cas d'induration de ses valvules, le cœur fait e. pour vaincre leur résistance.* || Emploi plus qu'ordinaire des forces physiques, intellectuelles ou morales, pour faire quelque chose. *Un léger e. Faire beaucoup d'efforts, tous ses efforts. Des efforts inutiles, impuissants. Faire un dernier e. Les ennemis ont fait un grand e. pour emporter cette place. Cela n'exige pas de grands efforts. Être fatigué des efforts que l'on fait. La fortune trahit leurs efforts. Redoubler d'efforts. Unissez vos efforts. Un concours d'efforts. La fortune couronna leurs efforts. E. d'esprit, d'imagination, de mémoire. Un grand e. de volonté. Un e. de courage. Un e. de vertu.* — *Faire un e. sur soi-même*, Se déterminer à une chose, malgré la répugnance qu'on éprouve. || Par extension, se dit Des productions de l'esprit ou de l'art, et Des actes moraux qui résultent d'un effort extraordinaire. *Cette invention est le dernier e. de l'esprit humain. Un pareil acte de dévouement est le suprême e. de la vertu. Cette statue est un des plus grands efforts de l'art.* — Se dit encore quelquefois en parlant De certaines choses qui exigent qu'on s'impose un sacrifice. *Il a fait un grand e. pour établir son fils, pour marier sa fille.* || La force avec laquelle un corps tend à produire un effet. *L'e. de l'eau a rompu cette digue. Cet arbre n'a pu résister à l'e., aux efforts du vent. Tout l'e. de la voûte porte sur ces frêles piliers.* — Figur., *Tout l'e. de la guerre se porta sur le Palatinat.* || * Le mouvement de réaction qui se produit dans l'organisme contre une cause morbifique. *Les efforts que fait l'organisme dans cette circonstance. Il a été guéri par le seul e. de la nature.* || Douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction musculaire. *Il s'est donné un e. de reins. Ce cheval a un e.* || Vulg., se dit pour Hernie.

EFFRACTION. s. f. T. Dr. crim. Bris, fracture que fait un voleur pour dérober. *Vol avec e.*. Voy. Vol.

EFFRAIE. s. f. T. Ornith. Voy. Chouette.

EFFRAYANT, ANTE. adj. Qui donne de la frayeur. *Un spectacle e. Une figure effrayante.*

EFFRAYER. v. a. (R. *effroi*). Donner de la frayeur, épouvanter. *E. un enfant, des oiseaux. Cet événement a effrayé tout le monde.* = s'Effrayer. v. pron. Être saisi de frayeur. *Vous vous effrayez de peu de chose.* = Effrayé, ée. part.

EFFRÉNÉ, ÉE. adj. (lat. *effrenatus*; de *ex*, hors de, et *frenum*, frein). Qui est sans frein, sans retenue; ne se dit qu'au Fig. *Licence, ambition, passion effrénée. Luxe e. Langue effrénée.*

* **EFFRITEMENT.** s. m. T. Agric. Épuisement du sol. *L'e. est le plus souvent causé par la culture trop longtemps continuée des mêmes plantes, ou par les eaux qui entraînent les principes nécessaires au développement des végétaux.*

EFFRITER. v. a. T. Agric. Épuiser une terre. = s'Effriter. v. pron. *La terre s'effrite si l'on n'y met point d'engrais.* = Effrité, ée. part.

EFFROI. s. m. (gr. φρίκη, frisson). Grande frayeur, terreur, épouvante. *Porter, répandre, inspirer l'e. Être saisi, trembler, pâlir d'e. Un mortel e. glaça tous les cœurs.* || * Par ext., Ce qui inspire l'effroi. *Vous seriez l'e. et la terreur de vos voisins.*

Syn. — *Crainte, Épouvante, Frayeur, Peur, Terreur.* — La *crainte* est un trouble de l'âme causé par la considération d'un danger ou d'un mal prochain. La *peur* est une *crainte* violente, qui met l'âme hors de son assiette : elle trouble l'esprit au point de détruire son énergie : aussi *peur* se prend-il toujours en mauvaise part. La *frayeur* n'agit pas seulement sur l'âme, elle agit encore sur le corps lui-même; elle nous fait frissonner. L'*effroi* est un état de *frayeur* plus durable. La *terreur* agite notre être plus fortement encore : elle nous fait trembler. L'*épouvante* est une peur très-grande, mais elle s'accompagne d'étonnement : elle est toujours causée par quelque chose d'extraordinaire. En outre, l'*épouvante*, ainsi que le fait observer Roubaud, se dit surtout d'un certain nombre d'hommes, d'une armée, d'une population. Dans l'*épouvante*, dit-il, chacun a sa peur et la peur des autres.

EFFRONTÉ, ÉE. adj. (lat. *effrons*, littéral., qui n'a pas de front). Qui brave les bienséances, impudent. *Une femme effrontée. Vous êtes bien e.* — Par ext., *Un air e. Des regards effrontés. Répondre d'un ton e.* || Subst., *C'est un e., une effrontée.*

Syn. — *Éhonté, Impudent.* — L'*impudent* n'a point de décence; il ne respecte ni les choses, ni les hommes, ni lui-même, car il a secoué le premier des freins qui maintiennent l'homme dans la bonne voie, la pudeur. L'*effronté* affronte tout ce qu'il devrait respecter : il a secoué un frein plus puissant encore, la crainte. L'*éhonté* n'a plus de sentiment; il n'est rien qu'il ne brave de sang-froid : il a rompu le dernier lien qui nous empêche de tomber dans le vice et de nous y complaire, la honte et la crainte de la honte.

EFFRONTÉMENT. adv. D'une manière effrontée. *Parler e. Il la regarda e. Soutenir e. un mensonge.*

EFFRONTERIE. s. f. Impudence. *Voilà une étrange e. Il a eu l'e. de le menacer.*

EFFROYABLE. adj. 2 g. Qui cause de l'effroi, de l'horreur. *On exigeait d'eux des serments effroyables. Une mort e. Ce spectacle était e. à voir.* — Par exag., *Cette femme est e.*, Elle est extrêmement laide. || Excessif, prodigieux. *Elle est d'une laideur e. Il fait une dépense e. C'est e. combien il a perdu au jeu.* = Syn. Voy. Affreux.

EFFROYABLEMENT. adv. D'une manière excessive, prodigieuse. *Elle est e. laide. Il dépense e.*

EFFUSION. s. f. (lat. *effusio*). Épanchement. *L'e. du vin dans les sacrifices. Il y eut une grande e. de sang dans ce combat.* || Fig., *E. de cœur, de tendresse*, Vive et sincère démonstration de confiance, d'amitié, de tendresse. *Parler avec e. de cœur*, ou simpl., *Parler avec e. Dans ses effusions de cœur, il me disait...*

Syn. — *Épanchement.* — L'*effusion*, c'est l'écoulement à pleins bords; l'*épanchement*, c'est l'écoulement lent, peu abondant, comme celui qu'on obtient en penchant peu à peu un vase. Une large blessure donne lieu à une *effusion* de sang; une contusion détermine un simple *épanchement*. Ces mots conservent leur différence au figuré. Un cœur sensible se plaît aux doux *épanchements* de l'amitié; un cœur trop plein cherche à se décharger par des *effusions*.

ÉFOURCEAU. s. m. (lat. *furca*). Machine composée d'un essieu, de deux roues et d'un timon, qui sert à transporter des fardeaux très-pesants, tels que des troncs d'arbres, etc.

* **ÉGAGROPILE.** s. m. Synon. de *Bézoard*.

ÉGAL, ALE. adj. (lat. *æqualis*). Pareil, semblable, soit en nature, soit en quantité, soit en qualité. *Deux lignes égales. Deux poids égaux. Des parts égales. Des droits égaux. Tous les Français sont égaux devant la loi. Tous deux sont d'une condition égale, d'égale condition. Toutes choses égales d'ailleurs. Ces deux ouvrages sont d'une égale perfection.* — *Faire tout é.*, Tenir la même conduite entre deux ou plusieurs personnes, ne pas favoriser l'une plus que l'autre. Plus ordinair. on dit Fig., *Tenir la balance égale.* — Fam., *Tout lui est é.*, Tout lui est indifférent. On dit de même, *Cela m'est é.*, pour marquer que De deux choses en question, on ne tient pas plus à l'une qu'à l'autre. *Qu'il m'aime ou qu'il ne m'aime pas, qu'il reste ou qu'il s'en aille, cela m'est parfaitement é.* ‖ Uni, qui n'est point raboteux, qui est de niveau. *Une aire bien égale. Un chemin bien é. Une allée bien égale.* ‖ Uniforme, qui ne varie pas. *Un mouvement toujours é. Son pouls est très-é. Il marche toujours d'un pas é. Un esprit, un caractère é. Une âme, une humeur égale. Un style é. Une conduite égale.* = ÉGAL, ALE. s. Celui, celle qui est é. à un autre. *Vous êtes son é. en mérite. Elle est votre égale. Vivre avec ses égaux. D'é. à é.* = A L'ÉGAL DE. loc. prépos. Autant que, de même que. *Il est craint à l'é. du tonnerre.*

ÉGALEMENT. s. m. T. Jurispr. anc. Distribution préalable qui se faisait, avant partage, entre des enfants héritiers de leur père ou mère, lorsqu'ils avaient reçu des avancements d'hoirie inégaux.

ÉGALEMENT. adv. D'une manière égale. *Il les traite tous é. Il les estime é. Ils ont été partagés é.* ‖ Autant, pareillement. *Cet établissement sera é. glorieux et utile. Ce mot se dit é. des personnes et des choses. Il écoutait é. le riche et le pauvre.*

ÉGALER. v. a. Rendre égal. *É. les parts, les portions. La mort égale tous les hommes.* ‖ Être égal à. *La recette égale la dépense. Quatre, multiplié par deux, égale huit.* En Arith. et en Alg., il est ordinairement représenté par ce signe =. ‖ Être ou devenir pareil, atteindre au même degré. *É. quelqu'un en mérite, en vertu, en beauté, en talent. Ce prince égale Alexandre. Racine a égalé les anciens. Sa prudence égale son courage. Cela est d'une perfection que rien n'égale.* ‖ Mettre au même rang. *Il n'y a personne qu'on puisse lui é.* ‖ Rendre uni, plan. On dit mieux, *Égaliser.* = S'ÉGALER. v. pron. Se rendre l'égal, ou Se prétendre l'égal d'un autre. *Il voulait s'é. aux maîtres de l'art. Il s'est égalé par cette campagne aux plus illustres capitaines.* = ÉGALÉ, ÉE. part.

Syn. — *Égaliser.* — *Égaler* se dit des personnes et des choses; *égaliser* ne se dit que des choses. *Égaliser* n'a que deux acceptions, rendre égal et rendre uni; *égaler*, comme on vient de le voir, en a d'autres encore. Mais, dans les acceptions mêmes qui sont communes aux deux verbes, il y a une différence fondamentale: c'est qu'*égaler* exprime simplement le fait de rendre égal, ou bien de rendre uni, tandis qu'*égaliser* renferme l'idée d'intention et marque le travail exécuté pour rendre égal ou pour aplanir. Or, c'est précisément pour cela qu'*égaliser* s'emploie presque exclusivement en parlant des choses matérielles. On *égalise* les lots dans le partage d'une succession. On passe au crible les grains de poudre pour les *égaliser*. Enfin, on *égalise* une allée pour qu'on puisse s'y promener sans fatigue.

ÉGALISATION. s. f. T. Jurispr. Action d'égaliser les lots dans un partage. Peu usité.

ÉGALISER. v. a. Rendre égal; ne se dit guère qu'en parlant Des choses. *É. les lots d'un partage. L'amour égalise toutes les conditions.* ‖ Rendre uni, plan. *É. un terrain, un chemin.* = ÉGALISÉ, ÉE. part. = Synon. Voy. ÉGALER.

* **ÉGALITAIRE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la doctrine d'après laquelle il ne devrait y avoir dans la société aucune espèce d'inégalité. *Le système é. Rêveries égalitaires.* ‖ Subst., se dit Des partisans de cette doctrine. *Suivant nos égalitaires, il s'agit tout simplement d'imposer à chaque homme sa tâche et de le mettre à la ration.*

ÉGALITÉ. s. f. (lat. *æqualitas*). Rapport entre des choses égales, conformité, parité. *L'é. de deux lignes, de deux surfaces, de deux quantités, de deux nombres. É. d'âge. L'é. des conditions, des droits. A é. de mérite, le plus âgé doit être préféré.* — Pris absolum., se dit de L'égalité entre les membres d'une même société, de l'égalité des conditions. *En fait d'é., il n'y a qu'un principe vrai, c'est l'é. devant la loi. Il rêve une é. chimérique.* — *Distribuer avec é.*, Distribuer en parties égales, par portions égales. ‖ Uniformité. *L'é. d'un mouvement. É. du pouls. É. d'âme, d'esprit, d'humeur. Grande é. de conduite. É. de style, de ton.* ‖ *L'é. d'un terrain, d'une surface*, se dit D'un terrain, d'une surface plane et unie, sans aspérités.

ÉGARD. s. m. (R. *regard*). Attention, considération particulière pour quelqu'un ou pour quelque chose. *Je pense que vous aurez é. à ma prière. Il n'a eu aucun é. à ce que je lui ai dit. Il faut avoir é. au mérite des personnes. Sans avoir é., aucun é. aux sollicitations. Sans aucun é. pour ce qu'on lui avait dit.* — *Eu é. à*, En considération de. *Eu é. à votre jeunesse, à la nature de l'affaire.* ‖ Déférence, marque de respect, de considération, d'estime. *Si je le fais, c'est par é. pour votre père. Avoir de grands égards, être rempli d'égards pour quelqu'un. Les hommes sont obligés à des égards réciproques. Manquer aux égards que l'on doit à quelqu'un. C'est un manque d'égards. C'est un homme sans égards.* = A L'ÉGARD DE. locut. préposit. Relativement à, pour ce qui regarde, pour ce qui concerne. *A l'é. de ce que vous disiez. A mon é. A votre é. A cet é.-là, à cet é.*, Par rapport à cet objet. — *A tous égards*, Sous tous les rapports. *A différents égards, à divers égards, à certains égards*, Sous différents rapports, à certains points de vue. ‖ *A l'é. de*, se dit aussi dans le sens de Par comparaison, en proportion de. *La terre est petite à l'é. du soleil.* = Synon. Voy. ATTENTION et CONSIDÉRATION.

ÉGARD. s. m. Tribunal qui siégeait à Malte et qui jugeait par commission les procès entre les chevaliers de l'ordre.

ÉGAREMENT. s. m. Au Propre, Action de s'écarter de son chemin, du droit chemin. Vieux et inus. ‖ Fig., *Les égarements des philosophes. Le cœur a ses égarements comme l'esprit. Les égarements de la raison. Il est revenu des égarements de sa jeunesse. Il est temps de revenir d'un trop long é.* ‖ *É. d'esprit*, se dit quelquefois pour Aliénation mentale.

ÉGARER. v. a. (lat. *evagari*). Fourvoyer, faire sortir du bon chemin. *Notre guide nous égara.* — Fig., Jeter dans l'erreur. *C'est un ami qui pourrait bien vous é. La prospérité nous égare. Ce livre a égaré bien des gens. Ce sont nos passions qui nous égarent.* — *É. l'esprit*, Le troubler, l'aliéner. *Sa ruine soudaine lui a égaré l'esprit.* ‖ Se dit aussi en parlant D'une chose qu'on ne trouve pas, et que néanmoins on ne croit pas perdue. *Ces papiers ne sont pas perdus, je les aurai égarés. J'ai égaré mes gants.* ‖ T. Man. *É. la bouche d'un cheval*, Lui gâter la bouche en le menant mal. = S'ÉGARER. v. pron. S'écarter involontairement de son chemin, se fourvoyer. *S'é. de son chemin. S'é. dans une forêt. Je m'étais égaré de plus d'une lieue.* ‖ Fig., Perdre le fil de ses pensées, de son discours. *S'é. dans ses pensées. Il s'égara dans son discours.* ‖ Tomber dans l'erreur. *Que de philosophes se sont égarés dans la recherche de la vérité? On ne s'égare point par ce qu'on sait, mais par ce qu'on croit savoir. L'imagination va vite quand elle s'égare.* ‖ Se troubler, délirer. *Son esprit s'égara. Je sens que je m'égare, que ma tête s'égare.* = ÉGARÉ, ÉE. part. *Voyageur égaré. Brebis égarée. Ce cheval a la bouche égarée. C'est un sujet é., une tête égarée.* — *Avoir les yeux égarés, l'air égaré*, se dit D'une personne dont l'air ou les regards semblent annoncer quelque trouble d'esprit. ‖ Fig., dans le style de la chaire, *Brebis égarée*, Celui qui est sorti du sein de l'Église pour embrasser l'hérésie; et, par extens., Un pécheur. *Ramener au bercail les brebis égarées.*

ÉGAYER. v. a. Réjouir, rendre gai. *É. un malade, une compagnie. É. la conversation. Tâchez de vous é. l'esprit.* ‖ Fig., *É. un ouvrage, é. son style, son sujet*, Le rendre plus agréable, y répandre certains ornements. *Ce sujet est trop aride, il fallait un peu é. la matière.* Dans un sens anal., on dit, *É. un tableau, etc.* ‖ Rendre moins sombre, éclairer. *Si quelque beau soleil vient é. ma triste prison. É. un appartement*, Lui donner plus de jour. — *É. son deuil*, Commencer à porter un deuil moins rigoureux, moins régulier. ‖ T. Hortic. Retrancher les branches qui étouffent un arbre. ‖ *É. du linge*, V. AIGUAYER. = S'ÉGAYER. v. pron. *Il faut s'é. un peu.* — *S'é. sur le compte* ou *aux dépens de quelqu'un*, Se permettre des plaisanteries sur son compte. — *Cet auteur s'égaie quelquefois*, Il dit quelquefois des choses agréables qui ne sont pas tout à fait de son sujet. = ÉGAYÉ, ÉE. part.

ÉGIDE. s. f. (gr. αἰγίς, ἴδος, peau de chèvre). Nom donné par les anciens au bouclier de Jupiter, ainsi qu'au bouclier et à la cuirasse de Minerve. V. MINERVE. ‖ Figur., dans le style soutenu, se dit De ce qui met à couvert. *Il est mon é. Il me sert d'é. Sa protection m'a servi d'é. contre mes ennemis.*

ÉGILOPS. s. m. Voy. ÆGILOPS.

ÉGLANTIER. s. m. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

ÉGLANTINE. s. f. La fleur de l'églantier. V.

ÉGLISE. s. f. (gr. ἐκκλησία, assemblée). L'assemblée des chrétiens en général; et dans un sens plus restreint, Toute communion de personnes unies par une même foi chrétienne. — Absol., se dit de l'Église catholique, apostolique et romaine. *Le pape est le chef visible de l'É. Les commandements de l'É. Les cérémonies de l'É. Être retranché de la communion de l'É. Participer aux prières de l'É. Les enfants de l'É. L'É. est l'épouse de* JÉSUS-CHRIST. — *En face de l'É.*, Avec toutes les cérémonies et toutes les solennités de l'Église. *Se marier en face de l'É.* ‖ Se dit aussi Des parties de l'É. universelle primitive, et De celles de l'É. catholique. *L'É. d'Orient* ou *L'É. grecque. L'É. d'Occident* ou *L'É. latine. L'É. d'Afrique. L'É. gallicane. L'É. de Milan. Selon l'usage de l'É. de Paris.* ‖ Par extens., L'édifice consacré chez les catholiques à la célébration du service divin. *Consacrer une é. La nef, la voûte, le chœur de l'é. Le clocher d'une é. É. paroissiale, collégiale, métropolitaine, cathédrale. Dédicace d'une é.* — Prov., *Près de l'é. et loin de Dieu*, se dit De celui qui loge près d'une église et qui s'acquitte mal de ses devoirs de chrétien. ‖ L'état ecclésiastique; Le clergé en général. *C'est un homme d'É. Il se destine à l'É. Donner le pas à l'É. dans une cérémonie.* — *Se faire d'É.*, Entrer dans l'état ecclésiastique. Vieux.

Enc. — THÉOLOGIE. — Dès le temps des apôtres, le mot *Église* s'employait déjà dans les diverses acceptions que nous venons d'indiquer. Il signifie, tantôt le lieu dans lequel les fidèles s'assemblent pour prier (I. *Cor.*, XIV, 34), et tantôt la société des fidèles répandus sur toute la terre (*Ephés.*, V, 24 et 26); quelquefois il désigne les chrétiens d'une seule ville ou d'une seule province (I *Cor.*, I., 1 et 2; II *Cor.*, VIII, 1); enfin, il s'applique particulièrement aux pasteurs et aux ministres de l'*Église* (Matth., XVIII., 11). — En général, le terme d'*Église* s'emploie pour désigner la société des adorateurs du vrai Dieu. En ce sens, comme on distingue la révélation primitive, la révélation mosaïque et la révélation évangélique, qui répondent aux trois états différents que présente l'histoire de la religion, on distingue également l'*É. primitive* ou des patriarches; l'*É. mosaïque*, qui était composée de tous ceux qui suivaient la loi de Moïse; et l'*É. chrétienne*, qui comprend ceux qui professent la religion de J.-C. Enfin, dans son acception la plus étendue, on entend par Ég. l'ensemble des fidèles qui *militent* sur la terre, des justes qui *souffrent* dans le purgatoire, et des saints qui *triomphent* dans le ciel: de là la distinction de l'*É. militante*, de l'*É. souffrante* et de l'*É. triomphante*. Mais nous ne nous occuperons ici que de l'É. militante.

I. *Définition de l'Église.* — Les théologiens catholiques définissent l'Ég.: « La société de tous les fidèles qui professent la même foi, participent aux mêmes sacrements et sont soumis aux mêmes pasteurs, principalement à notre saint-père le pape qui en est le chef. » Il résulte de cette définition, que pour être membre de l'Ég., il faut être baptisé, croire et professer la doctrine qu'elle enseigne, participer aux sacrements dont elle est la dispensatrice, et être soumis aux pasteurs qui la gouvernent. Par conséquent, ni les infidèles, ni les apostats, ni les hérétiques, ni les schismatiques, ni les excommuniés, ni même les catéchumènes qui se disposent au baptême, n'appartiennent au *corps* ou à la *communion extérieure* de l'Ég. Toutefois, pour ce qui regarde les apostats, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés, ils ne cessent de faire partie du corps de l'Ég., que lorsqu'ils sont connus publiquement comme tels.

II. *Caractères essentiels de l'Égl.* — Toutes les sectes qui font profession de croire en J.-C. prétendent que leur société est la véritable Ég. formée par le divin Sauveur. Il doit donc exister des *Marques*, des *Notes* ou des *Caractères*, à l'aide desquels il soit possible de reconnaître, parmi toutes les sociétés chrétiennes qui ont la prétention d'être la véritable Ég., quelle est réellement celle qui mérite ce titre. Selon le symbole dressé au concile général de Constantinople, et qui n'est qu'une extension de celui de Nicée, l'*Église* est *une, sainte, catholique* et *apostolique*. Nous allons voir qu'il y a en effet dans le monde une société chrétienne qui réunit ces caractères, et qu'ils ne se trouvent point dans les autres.

A. *Unité de l'Église.* — « On distingue, dit Lamennais, deux sortes d'unité : l'*unité de foi* et l'*unité de communion.* L'unité de foi est la croyance commune de tous les articles de foi, sans distinction, sans exception, de toutes les vérités qui ont été révélées par J.-C., et qui sont déclarées telles par l'Église. L'unité de communion est la réunion de tous ceux qui professent cette foi dans une même société, avec la participation aux mêmes *sacrements et aux mêmes prières, sous la conduite des pasteurs* légitimes, et spécialement du pontife romain, qui est leur chef sur la terre. L'unité de communion maintient l'unité de foi : l'union et la soumission aux pasteurs et au pape conservent l'unité de communion. » Ainsi, tous les fidèles qui composent l'Ég. croient tout ce qu'elle croit, condamnent tout ce qu'elle condamne, tolèrent tout ce qu'elle tolère, admettent les mêmes préceptes évangéliques, les mêmes conseils de perfection. « D'ailleurs, dit le cardinal Gousset, nous ne croyons que ce que nos pères ont cru, comme nos pères ne croyaient que ce qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres, que ce que leurs ancêtres tenaient des apôtres. » — « L'Église romaine, continue l'éminent écrivain, a toujours eu la même foi, s'opposant constamment à toute nouveauté en matière de doctrine. Autre chose est qu'à l'occasion des hérésies, elle ait ajouté quelques mots à ses anciens symboles, autre chose qu'elle ait varié dans son enseignement ; elle n'a fait ces additions que pour faire connaître aux fidèles, d'une manière plus expresse, ce qu'elle croyait auparavant ; son enseignement s'est développé, mais il n'a point changé ; il n'a jamais souffert la moindre altération. Elle se sert quelquefois, il est vrai, de termes nouveaux ; mais ce n'est que pour mieux exprimer les anciens dogmes et confondre les novateurs. » — L'unité de communion est proclamée par J.-C. lui-même, lorsqu'il peint l'Ég. comme un royaume dont il est le chef souverain, et il nous avertit qu'un royaume divisé au dedans sera détruit (Matth., x, 25). Il demande que ses disciples soient unis comme il l'est lui-même avec son père (Jean, XVII, 11). Ailleurs il dit : « J'ai encore des brebis qui ne sont point de ce bercail, il faut que je les y amène, et alors il n'y aura plus qu'un bercail sous un même pasteur. *(Jean, x, 16.) Saint Paul est encore* plus explicite quand il compare l'Ég. au corps humain, et les fidèles aux membres qui le composent. « Nous avons été baptisés, dit-il, pour avoir un seul corps et un même esprit... Il ne doit point y avoir de divisions dans ce corps, mais tous les membres doivent s'aider mutuellement ; si l'un souffre, tous doivent y compatir ; si l'un est en honneur, c'est un sujet de joie pour tous. Vous êtes le corps de J.-C., et membres les uns des autres. » (I *Cor.* XII, 13, 15, etc.) — Or, en quoi peut consister cette unité, sinon dans les trois liens dont nous avons parlé, c'est-à-d. dans la foi, l'usage des sacrements et la subordination envers les pasteurs ? Si l'un venait à manquer, comment subsisteraient la vie des membres et la santé du corps ? Toute partie qui se sépare sous l'un de ses rapports, ne tient plus au corps de l'Ég. L'Apôtre nous le fait assez comprendre, quand, après avoir dit qu'il ne doit y avoir qu'un seul corps et un seul esprit, il ajoute qu'il n'y a qu'un Seigneur, une *foi*, un baptême, et que Dieu a établi des apôtres, des pasteurs et des docteurs, pour nous amener *à l'unité de la foi* (*Ephés*, IV, 4, 13). Mais l'Église romaine n'est pas seulement une sous le rapport de la foi et de la communion, elle l'est encore quant au ministère. En effet, elle présente comme institution divine une hiérarchie admirablement constituée, au sommet de laquelle se trouve le pape, et dont les divers échelons sont occupés par les évêques, les prêtres et les simples fidèles ou laïques. Cette subordination date de l'époque même des apôtres, et, de tout temps, on a regardé comme schismatiques les prêtres et les fidèles qui se séparaient de l'évêque soumis au pape, et les évêques qui se séparaient du souverain pontife.

B. *Sainteté de l'Église.* — La sainteté de l'Église consiste : 1° en ce que J.-C., qui l'a fondée, est le saint des saints, la source de toute sainteté ; 2° en ce qu'elle a été instituée pour la sanctification des hommes ; 3° en ce que ses dogmes, ses sacrements et sa morale sont saints, et constituent autant de moyens de sanctification ; 4° en ce qu'un certain nombre de ses membres sont saints. — J.-C. a voulu que son Ég. fût sainte, qu'elle le fût toujours, et il a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles (Matth., VIII, 20). « Il a aimé son Ég., ajoute saint Paul, et il s'est livré à la mort pour elle, afin de la sanctifier, en la purifiant, par l'eau où elle est lavée, et par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride, sans aucun défaut, et la rendre sainte et irrépréhensible. » (*Éphés.*, v, 27.) Il y aurait de l'impiété à dire que J.-C. n'accomplit ni son dessein, ni sa promesse. Il suffit de jeter les yeux sur un martyrologe ou sur un calendrier pour voir la *multitude de saints qui se sont formés* dans l'Ég., et il y en a eu dans tous les siècles. Mais, outre ce nombre infini de saints qui se sont fait admirer par des vertus héroïques et éclatantes, il en est un plus grand nombre encore qui se sont sanctifiés par des vertus obscures et cachées aux yeux des hommes. Aujourd'hui même il se fait dans l'Ég. autant de bonnes œuvres et d'actes de vertu que dans les siècles précédents. Or, tous ces justes se sont sanctifiés par la foi, par l'usage des sacrements, et par la soumission à la discipline et aux lois de l'Ég. romaine.

C. *Catholicité de l'Église.* — La *Catholicité*, c'est-à-d. l'universalité, est le plus visible des caractères propres de la véritable Ég. Par ce mot *catholicité*, il faut entendre que l'Ég. est répandue par toute la terre, chez toutes les nations, et que, de plus, elle enseigne et professe partout la même doctrine. — Sous le rapport de sa diffusion, il est évident que l'Ég. romaine étend son empire sur chacune des cinq parties du monde, en Asie et en Afrique, aussi bien qu'en Europe, en Amérique et dans l'Océanie. Mais pour être catholique dans ce sens, il n'est pas nécessaire qu'elle soit dominante dans les divers pays où elle existe réellement, ou que ses membres soient plus nombreux que l'ensemble de ceux de toutes les sectes réunies : il suffit qu'elle soit visiblement plus répandue et plus généralement suivie que toute autre communion chrétienne prise isolément. Or, il est évident que, parmi les différentes communions hérétiques ou schismatiques, il n'en est aucune qui puisse être comparée à l'Ég. romaine sous le rapport de l'universalité. Ce qui est aujourd'hui a toujours été et sera toujours. Jamais aucune société d'hérétiques n'a été et ne sera aussi universelle que la communion de l'Ég. de Rome. Comment en pourrait-il être autrement, quand il est de l'essence même de toute secte séparée de l'Ég. romaine, de se diviser et de se subdiviser sans cesse. — En ce qui concerne la croyance, la *catholicité*, c'est l'uniformité dans l'universalité. Déjà, au IIe siècle, saint Irénée exprimait cette vérité de la manière la plus explicite. « Quoique dispersée par toute la terre, écrivait le saint évêque de Lyon, l'Ég. conserve avec le plus grand soin la foi et la doctrine qu'elle a reçues des apôtres et de leurs disciples. Semblable à une seule famille qui n'a qu'un cœur, qu'une âme, qu'une même voix, elle croit, enseigne et prêche partout de même, d'un consentement unanime. Malgré la distance des lieux et la diversité des langues, la tradition est uniforme partout. » Saint Augustin, Tertullien et saint Cyprien parlent comme saint Irénée, et le grand évêque de Meaux a développé ce caractère de l'Ég. d'une façon victorieuse.

Quelques écrivains protestants ont prétendu que la dénomination de catholique a été donnée pour la première fois à l'Ég. par l'empereur Théodose le Grand ; mais il est incontestable que, *dès les temps les plus voisins des apôtres, l'Ég.* se *qualifiait* déjà ainsi pour se distinguer des sociétés hérétiques qui s'étaient séparées d'elle. En effet, saint Ignace, évêque d'Antioche et martyr en 107, dit dans une de ses lettres : « Où est J.-C., là se trouve l'Ég. *catholique.* » La lettre de l'Église de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe, son évêque, est adressée à *tous les diocèses de l'Ég. catholique dans tout l'univers.* Enfin, saint Cyrille et saint Augustin observent que les hérétiques et les schismatiques eux-mêmes donnaient ce nom à la véritable Église dont ils s'étaient séparés, et que les orthodoxes la désignaient sous le nom de *Catholique* tout seul. « En effet, dit Bergier, aucune secte hérétique n'a jamais voulu s'astreindre à professer la doctrine catholique ou universelle, la doctrine uniformément enseignée par toutes les sociétés particulières qui forment la grande Ég. Loin de se soumettre à cette condition commune comme à une règle de foi, elles ont toujours fait un crime de cette méthode à l'Ég. romaine. *Hérésie* et *catholicité* sont deux termes contradictoires : le premier désigne une doctrine dont on a fait un choix particulier ; le second, une doctrine professée partout. »

D. *Apostolicité de l'Église.* — L'Ég. est *apostolique* sous le double rapport de la doctrine et du ministère. — En ce qui concerne la doctrine, ses ennemis eux-mêmes reconnaissent que, pendant les trois premiers siècles, elle a conservé, dans toute leur pureté, les préceptes qui lui ont été transmis par les apôtres, soit de vive voix, soit par écrit. De plus, il est surabondamment établi que, pendant les époques postérieures, elle n'a pas plus dévié qu'auparavant de la voie qu'elle avait suivie jusqu'alors, et qu'elle s'est constamment opposée à toute espèce *de changements. C'est par cette règle qu'elle a toujours con*fondu les hérétiques. Ainsi que le déclara le pape saint Étienne, quand il eut à combattre l'erreur des rebaptisants, *nihil innovetur, nisi quod traditum est.* — Mais l'Ég., comme nous venons de le dire, n'est pas seulement apostolique quant à la doctrine, elle l'est encore quant au ministère. En effet, c'est aux apôtres que J.-C. a donné mission d'établir sa religion : « Je vous envoie, leur dit-il, comme mon père m'a envoyé » (Jean, XX, 21) ; et il leur a promis d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles. Il a donc voulu que cette mission fût perpétuelle et durât autant que son Égl. ; qu'elle fût transmise à d'autres par les apôtres, telle qu'ils l'avaient reçue. En conséquence, les apôtres ont établi des pasteurs à leur place, et saint Paul regarde ces derniers comme venant de Dieu aussi bien que les apôtres eux-mêmes. « Dieu lui-même, dit-il, a établi les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la sanctification des saints, à l'édification du corps de J.-C., jusqu'à ce que nous parvenions à l'unité d'une même foi et d'une même connaissance du fils de Dieu, afin que nous ne soyons pas comme des enfants flottants ; que nous ne nous laissions pas emporter çà et là à tout vent de doctrine, par la malice des hommes et par leur astuce à nous circonvenir dans l'erreur. (*Éphés.*, IV, 11.) C'est pour cela que le même apôtre établit lui-même Timothée et Tite, l'un évêque de Césarée et l'autre évêque de Crète, et qu'il les chargea de garder le dépôt de la foi, et de perpétuer leur ministère par l'établissement d'autres pasteurs. Ainsi, la succession des apôtres se continue dans l'Église par l'ordination : c'est toujours le corps apostolique qui persévère et se perpétue sans interruption. En conséquence, depuis les *temps apostoliques, nous voyons dans l'Ég. des évêques* qui se succèdent les uns aux autres, suivant un ordre établi, tant pour l'ordination que pour l'institution canonique, et toujours de telle sorte que le saint ministère ne souffre jamais de lacunes.

III. *Autres caractères de l'Église.* — Plusieurs conséquences découlent des vérités qui viennent d'être établies.

A. La première est la *perpétuité* et l'*indéfectibilité* de l'Ég. En effet, non-seulement l'Eg. ne peut pas périr, mais encore elle ne peut pas cesser d'enseigner un seul article de la doctrine de J.-C., ni professer aucune erreur. L'Ég. est toujours sortie victorieuse et des persécutions et des luttes qu'elle a eu à soutenir contre les tyrans et les hérétiques. Elle triomphera encore dans tous les combats que peut lui réserver l'avenir. Elle continuera également toujours d'enseigner les mêmes vérités, sans y rien changer et sans admettre aucune innovation. Car, sans cela, il serait vrai de dire que les portes de l'enfer ont prévalu contre elle, et que J.-C. a failli à la promesse qu'il lui a faite d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

B. Une seconde conséquence, qui dérive plus particulièrement du caractère de l'apostolicité, c'est l'*autorité* que possède l'Ég. Elle a reçu de J.-C. le droit et le pouvoir de décider de la doctrine, de régler l'usage des sacrements, de faire des lois pour maintenir la pureté des mœurs, et tout fidèle est dans l'obligation de s'y conformer. Quand J.-C. a dit à ses apôtres : « Allez enseigner toutes les nations, » il a entendu que cet enseignement serait perpétuel. Or, l'enseignement se fait, non-seulement de vive voix et par écrit, mais encore par des pratiques et des usages qui inculquent dans les esprits les vérités du dogme et de la morale. Ce dernier moyen d'enseignement est même celui qui est le plus à la portée des simples et des ignorants. Il faut donc que le dogme, la morale, le culte extérieur, les pratiques, la discipline, forment un tout dont chaque partie soit d'accord avec les autres ; par conséquent, la même autorité doit présider aux uns et aux autres.

C. Une troisième conséquence des caractères exposés plus haut, c'est l'*infaillibilité* de l'Eg., infaillibilité qui consiste dans l'impossibilité que sa croyance, son enseignement et ses décisions ne soient pas invariablement et absolument conformes à la parole divine, écrite ou traditionnelle. « De là, dit le cardinal Gousset, l'obligation pour tous de croire comme révélé tout ce qu'elle croit, de professer tout ce qu'elle enseigne, et de se soumettre à toutes ses décisions dès qu'elles sont connues. » L'infaillibilité de l'Ég. a été reconnue dans tous les temps, admise par tous les pères et tous les docteurs ; enfin, elle résulte des paroles mêmes de J.-C. à saint Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Cette infaillibilité réside principalement dans le corps enseignant, qui se compose du souverain pontife et des évêques en communion *avec le saint-siége ; en d'autres termes*, c'est au pape et aux évêques qu'appartient exclusivement le droit de juger en matière de foi.

D. Enfin, une quatrième et dernière conséquence de tout ce qui précède, c'est que *hors de l'Eglise il n'y a point de salut.* Mais, comme Bergier l'explique très-bien, cette maxime signifie simplement que « tout infidèle qui connaît l'Église et refuse d'y entrer, que tout homme élevé dans son sein, et qui s'en sépare par le schisme ou l'hérésie, se met hors de la voie du salut, se rend coupable d'une opiniâtreté condamnable. Jésus-Christ ne promet la vie éternelle qu'aux brebis qui écoutent sa voix, et celles qui fuient son bercail seront la proie des animaux dévorants (Jean, x, 12, etc.). Pour rendre cette maxime odieuse, les incrédules supposent que, suivant le sentiment catholique, ceux qui sont dans le schisme ou dans l'hérésie, par le malheur de leur naissance, par une ignorance invincible, et sans qu'il y ait de leur faute, sont exclus du salut. C'est une accusation fausse. » « Tous ceux, dit le savant auteur du *Traité de l'unité de l'Église*, qui n'ont point participé, par leur volonté et avec connaissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Ég. » Saint Augustin, saint Fulgence, Salvien et une foule de théologiens éminents enseignent la même doctrine. Au reste, rien n'est plus propre à faire connaître la doctrine de l'Ég. sur cette matière, que les principes développés par la Sorbonne dans sa censure de l'*Émile.*

« Il n'en est pas de même, dit-elle, des communions séparées de l'Ég. catholique, les faits qui les concernent suffisent pour les faire abandonner. Il est vrai que ces faits ne sont pas connus de tous ceux qui sont du corps de ces communions ; cette con*naissance est même impossible à tous les enfants qui y sont bap*tisés, et qui n'ont pas encore atteint l'usage de raison, aussi bien qu'à plusieurs simples qui y vivent, et dont Dieu seul sait le nombre. Tous ces enfants et ces simples ne participent ni à l'hérésie, ni au schisme ; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses, et l'on ne doit pas les regarder comme n'appartenant pas à l'Ég., hors de laquelle il n'y a point de salut. Ces enfants n'ayant pas encore pu perdre la grâce qu'ils ont reçue dans le baptême, sont indubitablement de l'âme de l'Ég., c'est-à-d. qu'ils lui sont unis par la foi, l'espérance et la charité habituelles. Les simples ou ignorants dont il s'agit peuvent avoir conservé la même grâce ; ils peuvent, dans plusieurs de ces communions, être instruits de plusieurs vérités de foi qu'on y a retenues, et qui suffisent absolument au salut ; ils peuvent les croire sincèrement : ils peuvent, avec le secours de la grâce, mener une vie pure et innocente. Dieu ne leur impute pas les erreurs auxquelles ils ne sont attachés que par une ignorance invincible. Ainsi ils peuvent appartenir aussi à l'âme de l'Ég., avoir la foi, l'espérance et la charité. Au reste, tous ces enfants et ces simples doivent leur salut à l'Ég. catholique, qu'ils ne connaissent pas ; car c'est d'elle que viennent ces vérités salutaires, aussi bien que le baptême que ces sectes ont conservé en se séparant. Ces simples et ces enfants les ont reçus de ces sectes immédiatement, mais ces sectes les tenaient de l'Ég., à qui Jésus-Christ a confié l'administration des sacrements et le dépôt de la foi. »

Quant aux infidèles, auxquels l'Évangile n'a point été annoncé, « ils sont précisément, dit Mgr Doney, dans l'état où se trouvaient les peuples avant la venue de J.-C. : ils n'ont point d'au*tres devoirs que ceux qui furent toujours promulgués par* tradition générale, et ils peuvent se sauver comme tous les hommes pouvaient se sauver antérieurement à la rédemption, par une fidèle obéissance à la loi primitivement révélée et universellement reconnue. Il serait absurde de penser que la venue de J.-C. sur la terre ait été un malheur pour aucune créature ; que le salut soit aujourd'hui plus difficile à un seul homme qu'il ne l'était avant la prédication de l'Évangile. L'infidèle qui croit tous les dogmes que proclame la tradition universelle, et qui désire sincèrement de connaître la vérité, croit par là même implicitement tout ce que nous croyons. Ce n'est pas la foi qui lui manque, mais un enseignement plus développé. Par conséquent, s'il observe la loi de Dieu telle qu'il la connaît, il se sauvera, mais il se sauvera dans le christianisme ; il appartient à l'Ég. catholique. »

IV. *Des Églises séparées de l'Église romaine.* — Il résulte du simple exposé qui précède, sans qu'il soit besoin d'en faire l'objet d'une démonstration particulière, que l'Ég. romaine réunit tous les caractères distinctifs de la véritable Ég., et que, par conséquent, elle seule est l'Ég. de J.-C.

Aucun de ces caractères, au contraire, n'appartient à l'*Ég. protestante*, si tant est que l'on puisse donner le nom d'Ég. à un corps qui se divise avec lui-même et se fractionne à l'infini. Dans le protestantisme, au lieu de l'unité, nous voyons régner la diversité la plus absolue, puisque chacun est libre d'interpréter à son gré les livres saints et de se faire une religion à sa fantaisie. Au lieu de la perpétuité et de l'indéfectibilité de l'Ég. romaine, nous voyons les sectes naître et disparaître, changer de nom, de doctrines, de symboles, etc. Au lieu de la catholicité, nous voyons la société protestante se subdiviser de plus en plus, précisément en raison même de l'extension qu'elle peut acquérir. Au lieu de l'apostolicité, nous voyons le protestantisme rejeter la tradition, et quant à la doctrine et quant au ministère. Enfin, la sainteté lui fait aussi défaut; car, ainsi que l'observe le cardinal Gousset, en détruisant le principe d'unité, la Réforme qui donne à chaque particulier le droit d'interpréter l'Écriture suivant sa propre raison, détruit par là même la base de la morale évangélique. Ainsi, qu'un homme soutienne, par ex., que les bonnes œuvres sont inutiles au salut, et que l'homme, une fois justifié devant Dieu, est sûr d'être sauvé, quelques crimes qu'il commette ensuite, un protestant, malgré l'horreur que doit lui inspirer une semblable doctrine qui détruit la morale par sa base, ne saurait condamner celui qui la professe, puisque celui-ci, en adoptant cette doctrine, ne fait qu'user de son droit de libre interprétation. De fait, ces maximes ont été formellement soutenues, la première par Luther, et la seconde par Calvin, qui prétendaient, l'un et l'autre, les lire très-clairement dans les saintes Écritures.

L'*Ég. grecque*, c'est-à-dire cette partie de l'Ég. d'Orient qui, du IXe au XIe siècle, s'est séparée de la communion de l'Ég. romaine, manque également des principaux caractères essentiels de la véritable Ég. de J.-C. « D'abord, dit le savant prélat que nous venons de citer, elle n'a pas l'unité de doctrine, puisqu'elle n'admet plus les dogmes qu'elle admettait avant la révolte de Photius et de Cerularius, touchant la suprématie du pape et la procession du Saint-Esprit; ni l'unité du gouvernement, puisqu'elle n'est plus unie à la chaire de saint Pierre, d'où est sortie l'unité du ministère pastoral. Dans l'Ég. grecque, les uns reconnaissent pour chef de la religion le patriarche de Constantinople; les autres, le patriarche d'Antioche; ceux-ci, le patriarche d'Alexandrie; ceux-là, le patriarche de Jérusalem; d'autres enfin, comme les Russes, ne dépendent plus que des souverains. L'Ég. grecque n'a pas non plus la catholicité, car elle n'est point répandue dans toutes les parties du monde. Enfin, elle n'est point apostolique: elle ne l'est ni pour la doctrine, puisqu'elle n'enseigne pas tout ce qu'ont enseigné les apôtres, ni pour le ministère, puisqu'elle ne reconnaît pas dans l'évêque de Rome la primauté du successeur de saint Pierre. »

V. Il n'entre point dans notre cadre de faire l'histoire de l'Ég.; toutefois on trouvera un grand nombre de faits historiques importants dans divers articles, particulièrement aux mots Hérésie et Schisme. En outre, au mot Progrès, nous considérerons le christianisme, et plus spécialement le catholicisme, à un point de vue purement philosophique.

ÉGLOGUE. s. f. (lat. *ecloga*). T. Littér. V. Pastoral.

ÉGOÏSER. v. n. Parler trop de soi. Peu usité.

ÉGOÏSME. s. m. (lat. *ego*, moi). Vice de l'homme qui rapporte tout à soi. *Un sot é. Les calculs de l'é.*

ÉGOÏSTE. s. et adj. 2 g. Celui ou celle qui a le vice de l'égoïsme. *C'est un é. C'est une femme très-é. Les enfants sont égoïstes.* || * Adjectivem., se dit aussi Des choses qui marquent de l'égoïsme. *Conduite égoïste.*

* **ÉGOPHONIE**, * **ÉGOPODE.** V. Ægophonie, etc.

ÉGORGER. v. a. Couper la gorge. *É. un mouton, un veau, etc.* — Par extens., Tuer, massacrer. *Il fit é. tous les prisonniers.* || Fig. et fam., Ruiner les affaires de quelqu'un, lui porter un préjudice considérable. *Dans l'embarras où je suis, me demander de l'argent, c'est m'é.* = s'Égorger. v. pron. Se couper la gorge réciproquement. *Allez-vous vous é. pour une plaisanterie?* = Égorgé, ée. part. = Conj. V. Manger.

* **ÉGORGEUR.** s. m. Se dit Des meurtriers poussés par le fanatisme religieux ou politique. *Les égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Les égorgeurs de la Glacière.*

ÉGOSILLER (s'). v. pron. Se faire mal à la gorge à force de crier, de chanter. *Il s'est égosillé à force de crier.* — * Avec ellipse du pron., *Vous allez le faire é.* || En parlant D'un oiseau, Chanter beaucoup et fort haut. *Cette fauvette s'égosille.*

* **ÉGOTISME.** s. m. (lat. *ego*, moi). Le travers de celui qui parle sans cesse de lui. *L'é. se rapporte à la vanité, l'égoïsme à l'intérêt.*

ÉGOUT. s. m. (R. *goutte*). La chute et l'écoulement des eaux de pluie, ou de celles qui viennent de quelque endroit. *Se tenir sous l'é. d'un toit. Il n'est pas permis de laisser tomber l'é. de ses eaux sur son voisin. Il a recueilli l'é. de plusieurs sources, et en a fait de belles fontaines.* || Cloaque ou conduit par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville. — Figur., *Cette ville est l'é. du pays*, C'est l'endroit où se rendent les gens de mauvaise vie, les gens dangereux.

Enc. — Les *Égouts* sont des canaux, le plus souvent souterrains, qui sont destinés à recevoir les eaux ménagères, les eaux pluviales et les immondices d'une ville. Il n'est pas nécessaire de démontrer combien un bon système d'égouts importe à la salubrité d'un grand centre de population. Dans l'antiquité, les égouts (*cloaca*) de Rome n'étaient pas moins célèbres que ses plus superbes monuments. La ville entière était parcourue en tous sens par un si grand nombre d'égouts, que Pline lui applique l'épithète de ville suspendue (*urbs pensilis*). Le plus célèbre de ces égouts était celui qui débouchait dans le Tibre presque vis-à-vis l'une des extrémités de l'*insula Tiberina*. Il avait été construit pour emporter les eaux qui, des collines adjacentes, descendaient dans le Vélabre et dans la vallée où était situé le Forum. On le désignait sous le nom de *cloaca maxima*. Il était bâti de grosses pierres de taille qu'aucun ciment ne liait, et représentait une voûte en plein cintre formée par trois rangs de voussoirs posés en liaison l'un au-dessus de l'autre. Son diamètre pris en dedans de la rangée interne des voussoirs était de 4 m. 25 centim. environ, et sa hauteur de 10 m. [La Fig. ci-jointe montre le système de construction adopté pour cet égout, tel qu'on le voit dans un endroit où il est à découvert, près de l'arc de Janus Quadrifrons.] La grande cloaque avait été construite sous le gouvernement des rois. Commencée par Tarquin l'Ancien, sa construction fut terminée par Tarquin le Superbe, vers l'an 239 de Rome (513 av. J.-C.). Cet é. s'étendait seulement du Forum au Tibre, et avait une longueur d'environ 600 mètres; mais plus tard, on le prolongea jusqu'au quartier de Suburra. Il en reste encore un fragment de près de 170 mèt. de long. — Aujourd'hui il n'est pas une ville de quelque importance qui ne possède de vastes égouts. Ceux de Paris, par ex., présentent actuellement (1858) une longueur totale de 180,000 mèt. Le plus considérable de ces égouts est destiné à mettre les quartiers de la rive droite à l'abri des inondations périodiques qui les envahissent dans la saison pluvieuse. Il est exécuté partie en tunnel et partie en tranchée. Son développement total est de 3,894 m. 50, sa largeur intérieure de 5 m. 30, et il est couvert, sur les points en souterrain, par une voûte elliptique surbaissée de 5 m. 60 d'ouverture et de 2 m. de flèche; enfin, la cunette est large de 3 m. 50, et profonde de 1 m. 35.

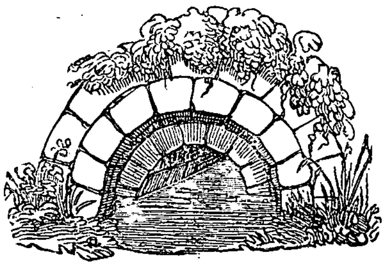

ÉGOUTTER. v. n. Se dit D'une chose dont l'eau s'écoule peu à peu. *Il faut laisser é., faire é. ce fromage. Mettre é. des asperges, de la vaisselle.* = Égoutter. v. a. T. Agricult. *É. une terre*, En faire écouler l'eau. V. Drainage. || Dans certaines industries, se dit pour Faire sécher, faire écouler le liquide superflu. = s'Égoutter. v. pr. Perdre son eau peu à peu. *Ce fromage s'é. peu à peu.* = Égoutté, ée. part.

ÉGOUTTOIR. s. m. Planche, treillis, etc., sur lequel on met égoutter quelque chose.

ÉGOUTTURE. s. f. Ce qui reste de liquide dans un vase qu'on vient de vider. *Ils ont bu tout le vin, et je n'ai eu que l'é., que les égouttures.* Fam.

ÉGRAINER. v. a. Voy. Égrener.

ÉGRAPPER. v. a. T. Agric. Détacher les grains de raisin de la grappe. = Égrappé, ée. part.

* **ÉGRAPPOIR.** s. m. T. Agric. Instrument en forme de râteau ou de grillage, au moyen duquel on égrappe le raisin.

ÉGRATIGNER. v. a. (R. *gratter*). Déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle ou quelque chose de semblable. *Votre chat m'a égratigné.* — * Par anal., *É. la terre*, La labourer très-superficiellement. || Fig., Dénigrer sans faire semblant de rien. *S'il ne peut mordre, il égratigne.* || T. Techn. Se dit D'une certaine façon qu'on donne à quelques étoffes de soie avec la pointe d'un fer. *É. du satin.* || T. Beaux-Arts. Voy. Sgraffite. = s'Égratigner. V. pronom. *Ces deux enfants ne sauraient jouer ensemble qu'ils ne s'égratignent.* = Égratigné, ée. part. || T. Grav. *Cette planche n'est qu'égratignée*, Le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

ÉGRATIGNURE. s. f. Légère blessure que l'on fait en égratignant. *Se faire une é. à la main. Une é. sur le visage. Recevoir des égratignures.* — *Ce n'est qu'une é.*, se dit d'Une blessure qui est légère et peu dangereuse. || Figur. et prov., on dit De quelqu'un qui est peu endurant ou trop délicat, qu'*Il ne peut souffrir la moindre égratignure.*

ÉGRAVILLONNER. v. a. (R. *gravier*). T. Hortic. Ôter la plus grande partie de la terre d'entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte et qu'on veut replanter. *On égravillonne afin que les racines puissent profiter des sels de la nouvelle terre.* = Égravillonné, ée. part.

ÉGRENER. v. a. Détacher le grain, la graine d'une plante quelconque. *É. du blé, des épis, du maïs, de l'anis, du raisin.* = s'Égrener. v. pr. *Ce blé est trop mûr, il s'égrène.* Avec ellipse du pron., *La sécheresse fait é. le raisin.* = Égrené, ée. p. = Conj. V. Geler.

ÉGRILLARD, ARDE. adj. Vif, éveillé, gaillard. *Il a l'air bien é. Un minois é. Il est d'une humeur égrillarde.* Fam. || Subst., *C'est un é., une égrillarde.* Fam.

* **ÉGRISAGE.** s. m. T. Lapidaire. Travail du diamant au moyen de l'égrisée.

ÉGRISÉE. s. f. (R. *gris*). Voy. Diamant.

ÉGRISER. v. a. Travailler le diamant au moyen de l'égrisée. = Égrisé, ée. part.

ÉGRUGEOIR. s. m. Sorte de petit vase ordinairement de buis, dans lequel on égruge du sel, du sucre, avec un pilon.

ÉGRUGER. v. a. Écraser, mettre en poudre dans l'égrugeoir. = Égrugé, ée. part. = Conj. V. Manger.

ÉGUEULEMENT. s. m. T. Artill. Déformation de la bouche d'une pièce, qui provient le plus souvent des battements du boulet lorsqu'il sort du canon, ou bien de ce que l'alliage de la pièce se trouve trop doux.

ÉGUEULER. v. a. Casser le haut du goulot d'un vaisseau de terre ou de verre. *Elle a égueulé sa cruche.* = s'Égueuler. v. pr. *Cette pièce de canon s'égueule*, se dit D'une pièce dont la bouche commence à se déformer. || Figur. et bass., *S'é. de crier, à force de crier*, S'enrouer à force de crier. = Égueulé, ée. part. || Subst., et au Fig., on dit D'une personne qui est fort grossière dans ses propos. *C'est un égueulé, une franche égueulée.* Bas.

* **ÉGYPTIAC.** adj. m. Voy. Onguent.

ÉGYPTIEN, IENNE. s. Voy. Bohème.

EH. Interj. de surprise, d'admiration. *Eh! qui aurait pu croire cela? — Eh bien*, s'emploie également pour marquer la surprise, etc., et souvent aussi pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Eh bien, que faites-vous donc? Eh bien, le croirez-vous maintenant? Eh bien, soit.*

ÉHANCHÉ, ÉE. adj. Voy. Déhanché.

ÉHERBER. v. a. T. Jardin. Synon. de *Sarcler.*

ÉHONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de honte. *C'est un homme é., une femme éhontée.* On dit aussi, *Déhonté.* = Syn. Voy. Effronté.

ÉHOUPER. v. a. T. Sylvicult. Couper la cime d'un arbre. = Éhoupé, ée. part.

* **EHRÉTIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs régulières, à 5 étamines, à stigmate nu, à fruit composé de 4 noix confluentes, et à inflorescence roulée en crosse. — *Caract. bot.*: Arbres, arbrisseaux, ou plantes herbacées à pubescence rude. Feuilles simples, alternes, sans stipules. Fleurs roulées en crosse.

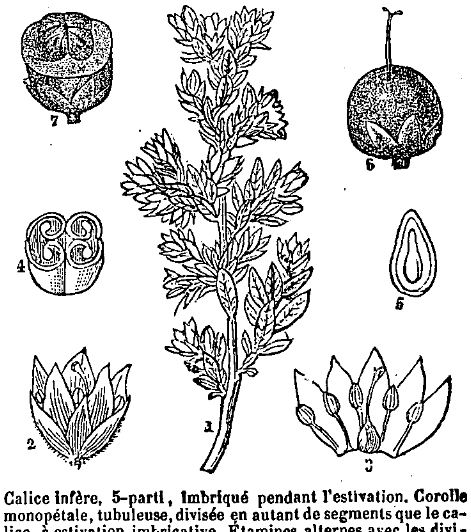

Calice infère, 5-parti, imbriqué pendant l'estivation. Corolle monopétale, tubuleuse, divisée en autant de segments que le calice, à estivation imbricative. Étamines alternes avec les divisions de la corolle et en même nombre qu'elles, insérées au fond du tube; anthères adnées; ovaire bi- ou pluriloculaire, entouré d'un disque annulaire; style terminal; stigmate simple, bilobé; ovules suspendus. Fruit drupacé, renfermant autant de graines qu'il y a de loges vraies à l'ovaire. Graine suspendue, solitaire; test simple, mince; embryon situé au centre d'un mince albumen charnu, ou sans albumen; radicule supère; cotylédons plano-convexes. [Fig. 1. *Rhabdia lycioides*; 2. Sa fleur; 3. Corolle ouverte; 4. Coupe transversale de l'ovaire; 5. Coupe verticale d'une graine. — 6. Fruit du *Beurreria succulenta*; 7. Coupe du même.]

Cette famille, qui a été formée aux dépens de celle des Borraginées, comprend environ 14 genres et 297 espèces, la plupart composées d'arbres ou d'arbustes propres aux régions tropicales des deux hémisphères. On en rencontre un petit nombre dans la partie méridionale de l'Europe et des États-Unis d'Amérique; mais aucune ne remonte au delà du 45° de latitude nord.—Dans l'Inde, la racine de l'*Ehretia buxifolia* passe pour jouir de propriétés dépuratives très-prononcées, et s'administre dans les cas de cachexie et d'affections syphilitiques anciennes. Le *Tiaridium indicum* est astringent; on l'emploie avec succès, au dire de Martius, pour déterger les ulcères et calmer l'inflammation. La *Tournefortie en ombelle* (*Tournefortia umbellata*) sert aux mêmes usages au Mexique, où on la considère même comme fébrifuge; et il est à remarquer que les feuilles de l'*Héliotrope d'Europe* (*Heliotropium europæum*), appelé vulgairement *Herbe aux verrues*, s'employaient autrefois chez nous dans les mêmes cas. Les drupes de quelques espèces du genre *Ehretia* sont comestibles. — Tout le monde connaît la délicieuse odeur de l'*Hél. du Pérou.*

* **EIDER.** s. m. T. Ornith. Voy. Canard.

ÉJACULATEUR. adj. m. T. Anatom. Qui sert, qui contribue à l'éjaculation. *Les conduits, les muscles éjaculateurs.*

ÉJACULATION. s. f. T. Physiol. Émission, au dehors, avec une certaine force, d'une matière liquide. ‖ Figur., en langage mystique, Prière fervente et qui part du cœur.

ÉJACULER. v. a. (lat. *ejaculari*). T. Physiol. Lancer, avec une certaine force, hors de soi. *Certains reptiles éjaculent une humeur très-âcre sur les animaux qui veulent les saisir.* = Éjaculé, ée. part.

* **ÉJECTION.** s. f. T. Méd. et Géol. Se dit quelquef. pour Déjection.

* **ÉJOUIR** (s'). v. pron. Se réjouir. Vieux et ne s'emploie que dans le style badin. *Il s'éjouissait déjà d'être du festin.*

ÉLABORATION. s. f. T. Physiol. Action d'élaborer, de s'élaborer. *L'é. du chyle. L'é. de la sève dans les végétaux. Une lente é.* ‖ * Fig., *L'é. de ce mémoire lui a donné bien de la peine.*

ÉLABORER. v. a. (latin. *elaborare*, de *labor*, travail). T. Physiol. Se dit Des modifications et transformations que certains organes vivants font subir aux substances soumises à leur action. *L'appareil digestif élabore les aliments. La bile est élaborée par le foie.* = s'Élaborer. v. pron. *Les sucs laiteux des plantes s'élaborent dans des vaisseaux particuliers.* = Élaboré, ée. part.

* **ÉLÆAGNÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs en chatons, diclines, mais quelquefois hermaphrodites, à ovaire uniloculaire, à ovule unique ascendant, à radicule infère. — *Caract. botaniques :* Arbres ou arbrisseaux, ordinairement recouverts d'une croûte scarieuse. Feuilles alternes ou opposées, entières, et sans stipules. Fleurs axillaires, fort souvent odorantes, en chatons ou en panicules, ordinair. unisexuées, rarement hermaphrodites. Fleurs mâles, en chatons, dont chacune est située à l'aisselle d'une bractée squammiforme : sépales, 2-4, parfois soudés en forme de coupe; étamines, 3, 4 ou 8, sessiles; anthères biloculaires. Fleurs femelles et hermaphrodites : calice libre tubuleux, à disque charnu qui parfois se resserre au-dessus de lui, persistant; le limbe est entier ou 2-5-denté. Ovaire libre, simple, uniloculaire; ovule solitaire, ascendant, pédicellé, anatrope; stigmate simple, subulé, glanduleux. Fruit crustacé, renfermé dans le tube du calice devenu charnu. Graine dressée; embryon droit, et entouré par un albumen charnu très-mince; radicule courte, infère; cotylédons charnus. [Fig. 1. *Hippophae rhamnoides*; 2. Fleur mâle; 3. Coupe verticale d'une fleur femelle; 4. Coupe d'un fruit mûr.]

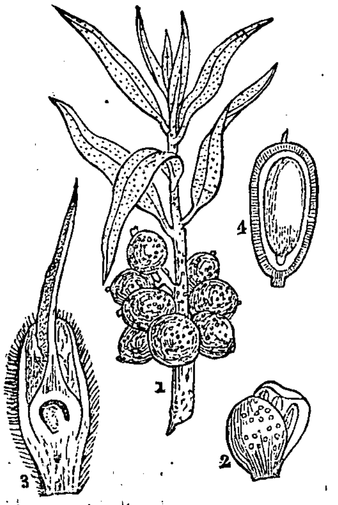

Cette fam. se compose de 4 genres et de 30 espèces, qui sont plus ou moins répandues sur tout l'hémisphère boréal, à partir de l'équateur, depuis le Canada et le Japon jusqu'à la Guyane et à Java; ces plantes sont comparativement rares au sud de la ligne équinoxiale. — Le fruit de l'*Argousier* (*Hippophae rhamnoides*) se mange quelquefois en sauce avec le poisson. Cependant le prof. Santagala y a trouvé une matière grasse qui est narcotique : 60 centigrammes de cette substance donnés à un chien de moyenne taille déterminèrent sur lui une prostration des plus remarquables. Sa racine distille un suc laiteux très-amer qu'on emploie quelquefois comme purgatif. Le fruit du *Chalef d'Orient* (*Elæagnus orientalis*) est presque aussi gros qu'une jujube : en Perse, on le sert au dessert sous le nom de *Zinzeyd.* Les habitants du Népaul mangent les drupes des *El. arborea, conferta*, et autres. Les fleurs de l'*El. orientalis* et celles de l'*El. angustifolia*, appelé vulgairement *Olivier de Bohême*, sont très-odorantes, et contiennent en abondance un miel qui, dans quelques pays de l'Europe, s'administre contre les fièvres de mauvaise nature.

* **ÉLÆOCARPÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Tiliacées.

* **ÉLÆOCOCCA.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

* **ÉLÆODENDRÉES.** s. f. pl. Voy. Célastrinées.

ÉLAGAGE. s. m. Action d'élaguer. ‖ Les branches qu'on a retranchées en élaguant.

ÉLAGUER. v. a. Retrancher d'un arbre les branches superflues et nuisibles à son développement ou à la nourriture des branches qui portent des fruits. *C'est vers la fin de l'été qu'on élague les arbres. Il faudra é. cette branche.* ‖ Figur., Retrancher, dans un ouvrage d'esprit, ce qui l'allonge inutilement. *Un exorde qui a besoin d'être élagué. Il faudrait é. cette scène. Élaguez ces détails inutiles.* = Élagué, ée, part.

Syn. — *Émonder.* — *Élaguer* signifie simplement couper, retrancher; *émonder* a le sens de nettoyer, ôter ce qui défigure. En conséquence, *élaguer* doit se dire des arbres fruitiers, dont on retranche certaines branches pour qu'ils portent plus de fruits, et *émonder*, des arbres d'agrément dont on coupe les branches qui dépassent une certaine limite ou tendent à changer l'aspect qu'on veut donner à l'arbre.

ÉLAGUEUR, s. m. Celui qui élague.

* **ÉLAÏDINE,** * **ÉLAÏNE.** s. f. T. Chim. V. Graisse.

* **ÉLAÏS.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

ÉLAN. s. m. T. Mam. Voy. Cerf.

ÉLAN. s. m. Mouvement de locomotion, qui s'opère subitement et avec un effort violent. *Il fit un grand é. et s'échappa des mains des alguazils. Ce cheval ne va que par élans. Il prit son é. pour franchir la barrière.* ‖ Fig., Mouvement impétueux de l'âme, lorsqu'elle se porte avec ardeur vers un objet. *Des élans d'amour de Dieu. Un é. de zèle. Des élans de patriotisme. Quand on lui parle de son fils, il lui prend des élans de douleur. Les élans du cœur. Rien ne pouvait arrêter cet é. des esprits. La domination étrangère comprima longtemps chez ce peuple l'é. du génie national.*

ÉLANCEMENT. s. m. Douleur subite, aiguë, et de peu de durée, provenant de quelque cause interne. *Je viens d'éprouver un é. dans la tête, Cela me cause des élancements.* ‖ T. Dévotion. Mouvement affectueux et subit de l'âme; n'est guère usité qu'au plur. *Les élancements de l'âme vers Dieu.*

ÉLANCER. v. a. (R. *lancer*). Pousser, lancer en avant avec impétuosité; ne s'emploie guère qu'avec le pron. personnel. = Élancer. v. n. Faire éprouver des élancements douloureux. *Le doigt m'élance. Je sens quelque chose qui m'élance.* = s'Élancer. v. pron. Se porter avec impétuosité vers quelque chose. *Il s'élança au travers des ennemis. Le chien s'élança sur lui. Son cheval s'étant élancé. Les serpents s'élancent.* ‖ Fig., *Mon âme s'élançait vers Dieu.* = Élancé, ée. part. ‖ Adjectiv., *Cheval élancé.* Cheval dont le corps est efflanqué. — *Taille élancée*, Taille svelte, dégagée et bien prise. — *Arbre élancé*, Arbre dont le tronc est élevé et peu chargé de branches. *Branche élancée*, Branche longue, menue et peu garnie de rameaux.

* **ÉLAPHRE.** s. m. T. Ent. Voy. Carabiques. ‖ T. Bot. Voy. Amyridacées.

* **ÉLAPS.** s. m. T. Erpét. Voy. Serpent.

ÉLARGIR. v. a. Rendre plus large. *É. un habit, une robe, un corsage, des souliers. É. une chambre, une allée, un parc, un fossé.* ‖ * Figur., *É. ses idées. É. la sphère de ses connaissances.* ‖ T. Grav. *É. les tailles*, Rendre plus larges les espaces qui sont entre les tailles. ‖ Mettre hors de prison. *É. un prisonnier. On l'a élargi moyennant caution.* = s'Élargir. v. pr. Devenir plus large. *Mes souliers se sont trop élargis. Le chemin s'élargit en cet endroit.* — * Fig., *Le cercle des connaissances humaines s'élargit tous les jours.* ‖ Dans un sens particulier, on dit De quelqu'un qu'*Il s'élargit*, Lorsqu'il agrandit son terrain, sa propriété. *Il s'est élargi du côté de la rivière. Le grand chemin l'empêche de s'é.* = Élargi, ie. part.

ÉLARGISSEMENT. s. m. Action d'élargir; Le résultat de cette action. *On travaille à l'é. de la route, du canal. L'é. d'un fossé.* ‖ Délivrance de prison. *Il a obtenu son élargissement.*

ÉLARGISSURE. s. f. Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble, etc., pour le rendre plus large.

ÉLASTICITÉ. s. f. (grec. ἐλαστής, qui pousse). T. Physique.

Enc. — En parlant des propriétés générales des corps, nous avons déjà défini l'*Élasticité*; nous n'avons donc à nous occuper ici que des applications que la théorie fournit à la pratique.— On distingue trois sortes d'él.: l'él. par *traction*, l'él. par *flexion* et l'él. par *torsion*. Ces trois cas rentrent les uns dans les autres pour les corps homogènes, tels que les métaux; mais il n'en est plus ainsi pour les corps organisés, tels que les bois, car leur résistance n'est pas la même dans toutes les directions.

I. *Él. par traction.* — Lorsqu'un corps est soumis à l'action d'une charge convenable, nous avons vu qu'il s'allonge, et que, si la charge n'est pas trop forte, il reprend sa longueur primitive après que la charge a été supprimée. On appelle *Allongement élastique*, l'allongement qu'un corps éprouve dans ces conditions, et *Coefficient d'él.*, l'allongement qu'éprouve une verge ayant pour longueur l'unité, sous une charge égale à son poids. Mais, si la charge à laquelle est soumis un corps est trop considérable, alors le corps, au lieu de reprendre sa longueur primitive après que la charge a cessé d'agir, conserve un certain allongement que l'on appelle *Allongement permanent.* Ce dernier allongement est toujours plus petit que l'allongement élastique. On nomme *Limite d'él.* la charge qui produit un allongement permanent. Souvent on prend pour cette limite le poids qui produit un allongement permanent de 0,00005 par unité de longueur; la limite d'él. se trouve ainsi mieux définie. Enfin, on donne le nom de *Ténacité* à la résistance que les corps opposent à la rupture, c.-à-d. aux forces qui agissent en sens contraire. La ténacité dépend principalement de la cohésion, et croît à mesure que le coefficient d'él. diminue. Lorsqu'un corps, par l'action d'une certaine charge, a pris un allongement permanent, et qu'on le soumet encore à une nouvelle charge, il se conduit sous l'influence de cette dernière, absolument comme sous l'influence de la première, c.-à-d. qu'il prend un nouvel allongement élastique, et ensuite un nouvel allongement permanent, si la limite d'él. est dépassée. Les allongements élastiques que prend un corps sous l'action de différentes charges sont proportionnels à ces charges, non-seulement tant que la limite d'él. n'a pas été atteinte, mais alors même que cette limite a été dépassée, dans tous les états d'équilibre; d'où il suit que le coefficient d'él. reste toujours le même, que l'on ait dépassé ou non la limite d'élasticité.

Pour étudier les lois de l'él. des corps, on peut employer différentes méthodes; mais quand il s'agit de mesurer l'él. par traction, on les soumet en général à l'action de charges croissantes. A cet effet, on commence par donner au corps à éprouver la forme d'une verge soit cylindrique, soit prismatique. On fixe un anneau à chacune de ses extrémités : l'un d'eux sert à suspendre la verge à un crochet assez solide pour rester invariable, et l'autre porte un plateau dans lequel on place les poids qui doivent opérer la traction. On marque, sur la longueur de la verge, deux points de repère dont on mesure exactement la distance au moyen d'un cathétomètre, d'abord avant que le plateau soit chargé, puis après chaque expérience. C'est en opérant par ce procédé que Wertheim a trouvé les chiffres suivants pour les coefficients d'él. des divers métaux :

Plomb.	1727	Fer recuit.	20794
Or recuit.	5584	Fil de fer recuit. . . .	18613
— écroui.	8603	— — écroui. . . .	18613
Argent recuit.	7140	Acier fondu.	19561
— écroui.	7411	Fil d'acier angl. recuit.	17278
Cuivre recuit.	10519	— — recuit au bleu.	18045
— écroui.	12200	— — écroui au bleu.	18045
Platine recuit.	15518	Laiton écroui. . . .	9005
— écroui.	15647		

Les deux tableaux suivants indiquent la ténacité des métaux et des bois les plus usuels : les chiffres qui accompagnent le nom de chaque métal expriment la charge en kilogrammes sous laquelle a lieu la rupture. Le poids est rapporté, pour les métaux, à 1 millim. carré, et pour les bois, à 1 centim. carré, au moment de la rupture.

Fer en fil.	60 kg.	Cuivre rouge laminé.	21 kg.
— forgé.	43,84	— fondu.	13,39
Tôle de fer.	38	— jaune.	12,61
Acier en barre.	30 à 40	Étain fondu.	3,32
Fonte.	13	Plomb laminé.	1,35
Métal des canons. . .	25,54	— fondu.	1,27
Cuivre battu.	24,86	Verre en tige ou en tube	2 à 3

Buis.	1400 kg.	Hêtre.	800 kg.
Frêne.	1200	Chêne.	700
Sapin.	900	Poirier.	690
Tek.	813	Acajou.	560

Les bois sont en général beaucoup moins résistants dans le sens perpendiculaire à la direction de leurs fibres. En outre, s l'on considère leur ténacité dans le sens transversal, ils ne se rangent plus dans le même ordre. Certains bois très-résistants dans le sens des fibres le sont très-peu dans le sens opposé. L'acacia est de tous les bois celui qui offre dans les deux sens la plus grande él. et la plus grande cohésion. Le chêne offre cette particularité remarquable que, sans présenter ni le coefficient le plus élevé ni la plus grande cohésion dans aucun sens, ses propriétés restent à peu près les mêmes dans tous les deux; ce qui justifie la fréquence de son emploi.

Diverses influences modifient l'él. La température doit être rangée en première ligne. Les grands froids augmentent le coefficient d'él., mais diminuent la ténacité des métaux. Ainsi, dans les pays du Nord, les essieux des voitures se cassent plus fréquemment en hiver qu'en été, et les marins ont remarqué que les chaînes qui ont été quelque temps en contact avec la glace deviennent très-cassantes. L'élévation de la température, au contraire, ne diminue pas beaucoup la cohésion des métaux, pourvu qu'ils aient été recuits d'avance. Le recuit augmente le coefficient d'él. pour les métaux en général, excepté pour le cuivre et ses alliages : en même temps il diminue beaucoup leur résistance à la rupture. En général, tout ce qui tend à troubler l'équilibre des molécules et à produire un nouvel état d'équilibre modifie l'él. Ainsi, l'écrouissage, qui augmente la densité des métaux, augmente leur él., du moins pour le plus grand nombre. La trempe augmente également l'él. des métaux, bien que, au contraire de l'écrouissage, elle diminue leur densité : le cuivre seul fait exception à cette règle. La forme du corps exerce aussi une influence sur l'él. des corps. En effet, les lames sont en général plus élastiques que les verges, et celles-ci plus que les corps en masses.

II. *Él. par flexion.* — Elle est soumise aux mêmes lois que l'é. par traction. On distingue également des flexions élastiques et des flexions permanentes; seulement ce ne sont plus des allongements que l'on mesure, mais des arcs de courbure plus ou moins grands, selon la puissance de la force et la durée de son action. — Pour étudier l'é. par flexion, on place dans une position bien horizontale le corps sur lequel on veut opérer, en appuyant ses extrémités sur des appuis invariables, et l'on suspend à son milieu les poids qui doivent produire la flexion; c'est là le procédé le plus ordinaire. D'autres fois, on encastre solidement les deux extrémités du corps, ou l'une d'elles seulement en laissant l'autre libre, et l'on suspend à l'extrémité libre les poids qui produisent la flexion. Selon qu'on opère par l'une ou l'autre de ces méthodes, on obtient des coefficients différents. Sous le rapport de la théorie, c'est la première méthode qui donne les résultats les plus comparables; mais sous le rapport pratique, c.-à-d. au point de vue de la résistance, il vaut mieux encastrer les extrémités du corps. De cette manière, on obtient une résistance qui est à celle du même corps, quand ses extrémités sont seulement posées sur des appuis, comme 3 est à 2. Pour les pièces encastrées par un bout seulement, la résistance est en raison inverse de la longueur. Quand les deux extrémités sont soutenues et que le poids agit au milieu, chaque moitié se comporte comme si l'encastrement existait au milieu. Enfin, quand, pour une pièce posée sur deux appuis, le poids n'agit pas au centre, mais à un point qui partage la pièce en deux parties *m* et *n*, la résistance est proportionnelle à *mn*; d'où il résulte que l'effort est le plus grand possible quand le poids est au centre. Enfin, lorsque le poids, au lieu d'agir au centre, est réparti uniformément sur la pièce, l'effort est deux fois plus petit que si le poids était réuni au centre. Dans tous les cas, la résistance est proportionnelle à la largenr de la pièce, au carré de son épaisseur, et en raison inverse de sa longueur.

III. *Él. par torsion.* — L'étude de cette sorte d'él. n'a presque aucun intérêt au point de vue des arts industriels, mais elle est d'une haute importance au point de vue purement scientifique. — Soit AB (Fig. ci-après) un fil métallique suspendu par son extrémité A et tendu par un poids P, lequel porte à sa partie inférieure une aiguille CD, pouvant parcourir le cercle gradué fixe MN. Si nous faisons tourner le poids sur lui-même de manière que le fil reste toujours dans la même verticale, et si nous abandonnons le poids à lui-même, les particules du fil, dérangées par la torsion, tendront à revenir à leur position primitive, en entraînant le poids P et l'aiguille CD; mais, comme elles arriveront à leur position initiale avec une vitesse acquise, elles la dépasseront et feront autour de cette position une série d'oscillations dont les amplitudes iront continuellement en décroissant. Enfin, l'aiguille s'arrêtera au point où elle se trouvait avant l'expérience. — Coulomb a reconnu dans ces mouvements les lois suivantes : 1° La force nécessaire pour maintenir un fil tordu est proportionnelle à l'angle de torsion, et, pour un même fil tendu par le même corps, les oscillations sont isochrones. 2° Pour un même fil, tendu par un poids cylindrique dont l'axe se confond avec celui de l'aiguille, la durée d'une oscillation est proportionnelle au rayon du cylindre et à la racine carrée de son poids. 3° Pour un même fil tendu par une aiguille très-mince suspendue par son milieu, la durée des oscillations est proportionnelle à la longueur de l'aiguille et à la racine carrée de son poids. 4° Pour des fils de même nature, mais de longueur et de diamètre différents, tendus par le même corps, la force développée par une torsion d'un même angle et estimée à la même distance de l'axe de rotation est proportionnelle à la quatrième puissance du diamètre, en raison inverse de la longueur; et, dans les mêmes circonstances, la durée d'une oscillation est proportionnelle avec la racine carrée de la longueur, et en raison inverse du carré du diamètre. — Nous ne décrirons pas ici la balance de torsion imaginée par Coulomb : cet appareil ingénieux est identique à la balance électrique dont il est question dans notre article *Électricité*, où il se trouve représenté Fig. 18. — Savart a fait de nombreuses expériences sur l'él. de torsion, en opérant sur des verges de différentes formes, afin de compléter le travail de Coulomb, qui n'avait opéré que sur des fils d'un diamètre très-faible. Au reste, les nouvelles recherches de Savart ont confirmé toutes les lois établies par Coulomb.

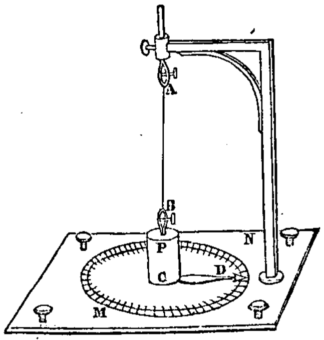

ÉLASTIQUE. adj. 2 g. Qui a de l'élasticité, du ressort. *Corps é. Les gaz sont très-élastiques. Gomme é. Tissu é. des artères. Bretelles élastiques.* || Qui a rapport à l'élasticité. *Force é.* || * Fig. et fam., Qui cède, qui se plie aisément. *Une conscience é.* || * Substantiv., et au fém., se dit De la gomme élastique ou caoutchouc, et Des fils métalliques en spirale qui servent à donner de l'élasticité aux bretelles, aux sommiers, etc. *Une balle d'é. Les élastiques de ce sommier sont brisées.*

* **ÉLATÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

* **ÉLATÉRIDES.** s. m. pl. T. Ent. Voy. Sternoxes.

* **ÉLATÉRINE.** s. f. T. Chim. V. Cucurbitacées.

* **ÉLATÉRITE.** s. f. T. Minér. Voy. Bitume.

* **ÉLATÉRIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Cucurbitacées.

* **ÉLATINÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à fruit polysperme qui à la fin devient apocarpe. — *Caract. bot.*: Petites plantes annuelles, croissant dans les endroits marécageux, à tiges fistuleuses radicantes. Feuilles opposées, à stipules interpétiolaires. Sépales, 3-5, imbriqués, libres ou légèrement soudés à la base. Pétales en même nombre que les sépales, imbriqués, hypogynes. Étamines hypogynes, ordinairement en nombre double de celui des pétales. Ovaires à 3-5 loges; styles en nombre égal; stigmates capités; ovules indéfinis, anatropes. Fruit capsulaire, à 3-5 loges, s'ouvrant par les sutures, couronné par les styles; valves à bords plans, ou infléchis en dedans et alternant avec les angles d'un placenta central. Graines indéfinies, dépourvues d'albumen, ridées transversalement, cylindriques; embryon droit, à radicule dirigée vers le hile qui est situé à une des extrémités de la graine. [Fig. 1. *Elatine hydropiper*; 2. Fleur; 3. Capsule après la déhiscence; 4. Placenta; 5 et 6. Graines.]

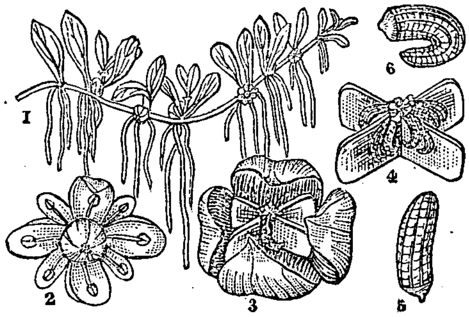

Cette famille se compose de 6 genres et de 22 espèces dispersées dans les 4 parties du monde. Le genre *Elatine* est le seul qui ait des représentants en Europe. Nous citerons l'*El. hydropiper* qui est commun dans les mares et dans les fossés aux environs de Paris, et qui doit à son âcreté le nom vulgaire de *Poivre d'eau* sous lequel on le désigne. Dans l'Inde, le *Bergia ammanioides* a reçu une dénomination semblable : on l'appelle en tamoul *Nir-mel-teripou*, qui veut dire *Feu d'eau.*

ELBEUF. s. m. Drap fabriqué à Elbeuf, ville de Normandie. *Voilà un bon elbeuf.*

* **ELCAJA.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

* **ELDORADO.** s. m. Mot espagnol qui sign. *le doré*, et qui fut appliqué au xvi^e siècle à un Pays imaginaire qu'on supposait situé dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones, et qu'on disait abonder en or et en pierres précieuses. — Par allus. à la richesse de ce prétendu pays, on dit D'une contrée très-riche, et où toutes les choses nécessaires à la vie s'obtiennent sans beaucoup de travail, *C'est un eldorado.*

ÉLECTEUR. s. m. (lat. *elector*). Celui qui élit, qui a droit de concourir à une élection. Se dit principalement Des citoyens qui nomment les membres du corps législatif, des conseils généraux, et des conseils municipaux. *Les électeurs d'un département. Les électeurs de la Seine. Une carte d'é. Les conditions requises pour être é.* || Autrefois se disait particul. Des princes d'Allemagne qui avaient le droit d'élire l'Empereur. On appelait *Électrice*, La femme d'un électeur de l'Empire. Voy. Bulle.

ÉLECTIF, IVE. adj. Qui est nommé par élection. *Le pape est é. La chambre élective.* || Qui se donne par élection. *Royauté, couronne élective. Emploi é. La papauté est élective.* — * *Royaume é.*, Royaume où le roi est nommé par l'élection. || * T. Chim. *Affinité élective.* Voy. Affinité.

ÉLECTION. s. f. (lat. *electio*). Action d'élire, choix fait par la voie des suffrages. *Faire une é. Approuver, confirmer une é. É. directe. É. indirecte* ou *à deux degrés. L'é. des représentants. L'é. d'un président, d'un secrétaire. L'é. d'un académicien. Procès-verbal d'é.* — Absol., et au plur., il s'entend ordin. De la nomination des représentants. *L'époque des élections. Loi sur les élections.* || T. Jurisprud. *Faire é. de domicile*, Assigner un lieu certain et connu, où tous les actes de justice puissent être signifiés. V. Domicile. || T. Chir. *Temps d'é., lieu d'é., etc.*, Temps, lieu, qu'on choisit pour faire une opération. || T. Admin. anc. Voy. *Pays d'*État.

ÉLECTORAL, ALE. adj. Qui est relatif au droit d'élire, ou aux élections; se dit surtout en parlant De l'élection des députés. *Droits électoraux. Loi électorale. Cens é.* V. Cens. — *Collége é.*, Assemblée d'électeurs; s'est dit particul. sous le régime de la Charte. || Ce qui appartient à un prince portant le titre d'Électeur. *Palais é. Bonnet é. La dignité électorale. Prince é.*, Titre que l'on donnait au fils aîné d'un électeur de l'Empire.

ÉLECTORAT. s. m. La dignité d'électeur de l'Empire. *L'é. était, dans l'Empire, la plus haute dignité après celle de l'Empereur et du roi des Romains.* — Le pays auquel était ou est encore attaché le titre d'électeur. *L'é. de Trèves. L'é. de Hesse-Cassel.*

* **ÉLECTRICIEN.** s. m. Se dit D'un physicien qui s'est particulièrement occupé de l'étude de l'électricité.

ÉLECTRICITÉ. s. f. (gr. ἤλεκτρον, succin). T. Phys.

Enc. — Environ 600 ans avant J.-C., on avait déjà remarqué que l'ambre jaune, ou *succin*, après avoir été frotté, attirait les corps légers placés dans son voisinage; et c'est du mot *electron*, nom grec de cette substance, que dérive celui d'*Électricité*, employé pour désigner la cause de cette propriété attractive. Ce phénomène avait frappé Thalès au point de lui faire regarder le succin comme un corps animé. Il paraît qu'on étendit cette observation à d'autres corps, puisque Théophraste joint au succin une pierre appelée *Lyncurium*, que l'on croit être la topaze roussâtre. Depuis cette époque, les siècles s'écoulèrent sans qu'on ajoutât rien à ces remarques. Il faut arriver jusqu'à la fin du xvi^e siècle pour trouver de nouveaux faits rassemblés par Gilbert de Colchester, médecin de la reine Élisabeth, dans son livre *De magnete.* En augmentant beaucoup le catalogue des substances dans lesquelles le frottement manifeste une force attractive, et en y inscrivant le verre, non-seulement il ramena l'attention sur cet ordre de phénomènes, mais encore il présenta les moyens de les porter, dans les expériences, à un degré d'énergie bien supérieur à celui qu'ils avaient offert jusque-là. On vit alors qu'un tube de verre bien sec, un bâton de résine ou de cire d'Espagne, frottés assez longtemps avec une étoffe de laine, ne se bornent point à attirer les corps légers qu'on leur présente, mais les repoussent ensuite. A partir de ce fait, aperçu par Boyle et développé par Otto de Guéricke, la multiplicité des recherches et des découvertes ne permet pas d'en donner le détail sous la forme historique. Il faut donc exposer méthodiquement les faits, ce qui est d'ailleurs le chemin le plus court pour les faire connaître.

Électricité statique. — L'étude de l'él. se partage en deux grandes divisions qui comprennent : l'une, les phénomènes que présente l'él. en repos, ou l'*él. statique;* l'autre, ceux que présente l'él. en mouvement, ou l'*él. dynamique.*

I. *Développement de l'él. par le frottement. Corps idio-électriques et anélectriques.* — Lorsqu'on frotte avec une fourrure de chat ou avec un morceau de drap un bâton de gomme-laque ou de cire d'Espagne, ce bâton *s'électrise* et attire les corps légers tels que de petits morceaux de papier, des brins de paille, des barbes de plume, de petites balles de moelle de sureau, de minces feuilles de métal, etc. En expérimentant successivement sur les diverses substances connues pour observer si toutes sont susceptibles d'acquérir l'él. par le frottement, on obtient des résultats extrêmement variés. En effet, on trouve que la gomme-laque, la résine, l'ambre, le soufre, le verre, etc., sont des corps éminemment électriques; que la terre cuite, le bois et le charbon donnent rarement des signes d'attraction, et enfin, que les métaux et d'autres corps encore n'acquièrent jamais la moindre puissance attractive, quelque soin que l'on apporte à répéter et à varier les frictions. Tous les corps de la nature peuvent donc se diviser en deux grandes classes, ceux qui prennent de l'él. par le frottement, et ceux qui n'en prennent pas : les premiers sont appelés corps *idio-électriques*, et les seconds corps *anélectriques.* — Les substances qui, dans les circonstances ordinaires, manifestent le plus facilement les propriétés électriques par le frottement, sont les suivantes, en commençant par les plus puissantes : — Gomme-*laque, soufre, succin*, jayet ; — Corps résineux de toute espèce ; — Gommes diverses, camphre, caoutchouc ; — Coton-poudre ; — Verres et substances vitrifiées ; — Diamant, agate et autres pierres précieuses ; — Tourmalines et autres pierres cristallisées, transparentes, argileuses et siliceuses ; — Substances bitumineuses ; — Soies de toute espèce ; — Fourrures et peaux desséchées ; — Cheveux, laine, plumes, papier, porcelaine ; — Essence de térébenthine, et diverses huiles ; — Gaz secs ; — Air atmosphérique ; — Vapeur d'eau à haute tension ; — Glace à 17° au-dessous de 0°.

II. *Corps conducteurs et non conducteurs.* — Lorsqu'on frotte une tige de métal que l'on tient à la main de la même manière qu'un bâton de gomme-laque, on n'obtient, comme nous venons de le dire, aucun signe d'électricité. Mais, si au lieu de tenir la tige de métal à la main on la fixe à un manche de verre, et qu'alors on la frotte avec un morceau de soie, elle acquiert promptement la faculté d'attirer les corps légers. Maintenant si, pendant que la tige métallique est dans cet état électrique, on vient à la toucher avec la main, aussitôt elle cesse de manifester la moindre trace d'él., ce qui n'a pas lieu avec une tige de verre ou de toute autre substance du tableau précédent. Les métaux peuvent donc aussi, dans des circonstances particulières, acquérir la propriété électrique et la perdre subitement. Ce phénomène tient à ce que les métaux conduisent l'él., tandis que le verre, la gomme-laque, etc., ne la conduisent pas, ou du moins la conduisent très-peu. C'est au physicien anglais Grey que l'on doit les premières expériences (vers 1729) sur la conductibilité de l'él. par les métaux. D'autres corps encore se conduisent comme les métaux : ce sont précisément les *corps anélectriques*, c.-à-d. ceux qui ne manifestent pas d'él. par le frottement dans les circonstances ordinaires. Ainsi donc, au point de vue de la conductibilité, les divers corps de la nature peuvent encore se diviser en deux classes, les corps *conducteurs*, et les corps *non conducteurs* ou *isolants*. La première se compose des corps idio-électriques ci-dessus énumérés, et la seconde, des corps anélectriques. Voici la liste de ces derniers, rangés dans l'ordre de leur pouvoir conducteur : — Les substances métalliques ; — Le charbon fortement calciné ; — La plombagine ; — Les acides concentrés ou étendus ; — Les dissolutions salines ; — L'eau et les végétaux humides ; — Le corps humain et les animaux vivants ; — Les flammes, la fumée ; — La vapeur d'eau à faible tension. — Le sol est également conducteur. Lorsque l'él. libre n'est pas retenue par des corps isolants, elle s'écoule dans le sol par l'intermédiaire des corps conducteurs en communication avec elle ; *c'est pour cette raison* qu'on a donné à la terre le nom de *Réservoir commun*.

La chaleur modifie le pouvoir conducteur des corps : elle tend en général à augmenter la faculté conductrice des mauvais conducteurs. Ainsi, par ex., le verre chauffé à 200° devient conducteur. L'air et les gaz chauds deviennent également conducteurs, puisque la flamme et la fumée sont rangés dans la liste qui précède. L'humidité produit sur les gaz le même effet. Les gaz secs, qui appartiennent à la catégorie des corps idio-électriques, deviennent conducteurs quand ils sont humides, à cause de la vapeur d'eau avec laquelle ils sont alors mélangés. Ainsi donc, de ce qu'on n'observe pas d'él. en frottant une tige métallique qu'on tient à la main, il n'en faut pas conclure qu'il ne s'en produit pas. En effet, le contraire a lieu : seulement l'él. ne se manifeste pas, par cette cause fort simple qu'au fur et à mesure de sa production elle s'écoule dans le sol par l'intermédiaire de notre corps qui est également conducteur. La preuve en est que, si l'on empêche l'él. de s'écouler en plaçant la tige métallique sur un corps isolant, on obtient aussitôt des signes d'él. Il résulte de là que, si l'on veut conserver à un corps conducteur l'él. qu'on lui a communiquée, il faut le placer dans un air sec sur un support isolant de résine ou de verre enduit de gomme-laque. Le verre, étant très-hygroscopique, est toujours humide, et conduit alors l'él. en raison de l'eau qui le recouvre : aussi quand on veut s'en servir comme isolant, il est indispensable de le chauffer ou de le recouvrir de vernis à la gomme-laque.

III. *Des deux espèces d'él.* — Quoique le pouvoir attractif que manifestent les corps électrisés soit le premier phénomène qu'on ait observé et celui qui frappe le plus, ce n'est cependant *pas le seul qu'ils possèdent. Ainsi, lorsqu'on examine attentivement* les phénomènes, on remarque, si l'électrisation est forte et si le corps attiré est isolé, que dès qu'il a touché le corps électrisé, il s'en éloigne avec violence comme repoussé par une nouvelle force, et n'en est plus attiré aussi longtemps qu'il n'a pas été mis en contact avec le sol. La force attractive est alors remplacée par une force répulsive.

En étudiant d'une manière plus approfondie ces attractions et ces répulsions, on découvre de nouveaux faits très-importants. Si l'on prend un *Pendule électrique*, c'est-à-d. une petite balle de moelle de sureau suspendue à l'extrémité d'un fil de soie très-fin, qu'on le fixe à un support isolant (Fig. 1), et qu'ensuite on lui présente un bâton de gomme-laque frotté R, on voit qu'après avoir été attirée, la petite balle est violemment repoussée, et n'est plus attirée par le bâton R. Si maintenant à ce même pendule on présente un tube de verre V (*Fig. 2*) également électrisé, la petite balle est attirée aussitôt, puis immédiatement repoussée, et alors elle est de nouveau attirée par le bâton de gomme-laque R, et ainsi de suite indéfiniment. On peut faire l'expérience inverse en présentant d'abord au pendule le tube de verre ; il y a attraction et puis répulsion ; en présentant ensuite le bâton de gomme-laque, il y a de nouveau attraction. Par conséquent, le verre et la gomme-laque frottés, quoique ayant tous deux la propriété électrique, ne sont cependant pas dans le même état. Ils sont évidemment dans des états électriques opposés, puisque l'un attire ce que l'autre repousse, et réciproquement. Ajoutons que tous les corps se comportent comme le verre et la gomme-laque.

C'est au physicien français Dufay (1733 à 1737) que l'on doit la *découverte de ces faits remarquables* qui tendent à établir l'existence de deux états électriques opposés dans lesquels se développent des forces qui s'attirent mutuellement. Il était assez naturel, pour expliquer ces phénomènes, de supposer l'existence de deux sortes d'él., et c'est ce que l'on fit : l'une fut appelée *vitrée*, et l'autre *résineuse*, parce qu'on les supposa propres, la première aux corps vitreux, et la seconde aux corps résineux. Mais, plus tard, on trouva que ces deux espèces d'él. pouvaient s'obtenir avec le même corps en changeant seulement la nature du *frottoir*. Alors, pour généraliser, on appela *Él. positive* celle que développe le verre frotté avec la soie, et *Él. négative* celle que développent les corps résineux frottés avec la soie ou la laine. Les deux espèces d'électricités se représentent au moyen des signes algébriques + et — ; le signe + désigne l'él. positive ou vitrée, et le signe — l'él. négative ou résineuse.

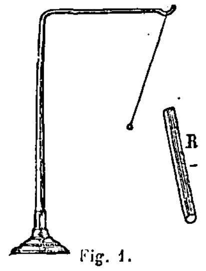

Fig. 1.

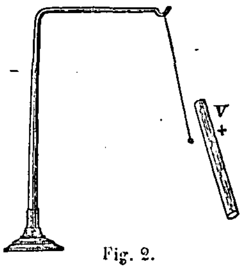

Fig. 2.

Les électricités de même nom se repoussent, et celles de nom contraire s'attirent. Cette loi est déjà démontrée par les expériences qui précèdent. En effet, si, lorsqu'on approche du pendule électrique un bâton électrisé (Fig. 1 et 2), l'action attractive du bâton est immédiatement suivie d'une action répulsive, c'est que la petite balle du pendule s'est chargée de la même él. que celle du bâton. D'autre part, une fois électrisé, le pendule est attiré par les corps chargés d'él. vitrée. Ainsi, le pendule (Fig. 1) repoussé par le bâton de gomme-laque R est attiré par le tube de verre V (Fig. 2). Maintenant, si l'on suspend l'un à côté de l'autre deux petits pendules en moelle de sureau *à une tige métallique fixée sur* un support isolant (Fig. 3), au moment où l'on approche de l'extrémité M un corps électrisé, on voit les deux petits pendules, qui étaient en contact, se repousser mutuellement, parce qu'ils ont acquis la même espèce d'électricité.

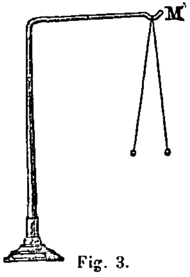

Fig. 3.

IV. *État naturel des corps relativement à l'él.* — Jusqu'à présent nous sommes dans la plus complète ignorance relativement à la *nature* de l'agent qui produit les phénomènes électriques. Néanmoins, comme il est très-difficile de se faire une idée claire de ces phénomènes et de les coordonner entre eux, sans l'assistance d'une théorie quelconque de l'él., on suppose généralement, bien que cette hypothèse soit fort peu vraisemblable, qu'il existe deux fluides électriques, tous deux impondérables, qui existent dans tous les corps à l'état de combinaison ou de neutralisation réciproque. Dans cet état, qu'on appelle *état naturel* des corps, le fluide électrique est neutre, c'est-à-d. ne se manifeste ni comme force attractive, ni comme force répulsive. Mais ce fluide neutre ou combiné vient-il à être décomposé en ses deux éléments par une cause quelconque, ces derniers cessent de se faire exactement équilibre, et le corps qui a été soumis à la cause décomposante, manifeste des propriétés électriques : il est, comme on dit, *électrisé*. Il est électrisé positivement ou négativement, selon que c'est le fluide vitré ou le fluide résineux qui prédomine. « Quant au mode d'existence du fluide électrique dans l'intérieur des corps, dit Pouillet, tous les phénomènes semblent indiquer qu'il est répandu dans les intervalles qui séparent les atomes pondérables, et que là il peut être de *proche en proche décomposé* et recomposé suivant les forces qui le sollicitent. Il y a toutefois une différence entre le fluide électrique et le fluide magnétique : celui-ci est enfermé dans les éléments magnétiques ; il peut s'y mouvoir, mais il n'en peut sortir, tandis que le fluide électrique est libre dans tous les corps ; il peut traverser dans tous les sens toute l'étendue de leur masse, et même il peut en sortir pour se répandre et s'accumuler sur les corps voisins. Cette vérité résulte évidemment des expériences que nous avons déjà rapportées, et nous la verrons confirmée par l'ensemble des phénomènes électriques. »

Si l'on frotte un corps de manière à y rendre manifeste l'él. vitrée ou positive, il faut donc aussi y admettre un développement pareil de l'él. résineuse ou négative. Sans cela, il faudrait supposer que cette dernière espèce d'él. a été détruite par la cause décomposante. Or, la destruction d'un agent naturel ou d'une force étant tout aussi impossible que la destruction de la matière elle-même, nous pouvons être assurés que jamais l'une des deux électricités ne se développe sans l'autre. C'est au reste ce que l'on peut vérifier par l'expérience la plus simple. Il suffit de frotter l'un contre l'autre deux disques isolés par des manches de verre. Si, après les avoir ainsi frottés, on les laisse unis, ils ne donnent aucun signe d'él. ; mais, aussitôt qu'on les sépare, il est facile, en les approchant du pendule électrique, de reconnaître que l'un est électrisé positivement et l'autre négativement.

Comme un corps dans son état naturel contient les deux électricités en égales proportions, il n'y a aucune raison d'admettre qu'il soit particulièrement disposé à prendre et à conserver l'un des fluides de préférence à l'autre. En effet, un même corps peut s'électriser positivement ou négativement, selon qu'on fait choix de telle ou telle substance pour le frotter. Ainsi, par exemple, si l'on frotte une tige de verre avec un morceau de laine, elle acquiert fréquemment l'él. négative, tandis qu'elle prend toujours l'él. positive, quand on la frotte avec un amalgame composé d'une partie en poids d'étain, d'une de zinc et de deux de mercure (ce mélange doit être pulvérisé récemment et étendu sur un morceau de cuir légèrement enduit de graisse). Ce phénomène dépend évidemment de l'état de la surface du verre. Heints a observé qu'une verge de verre qui a été à plusieurs reprises passée à travers la flamme d'une lampe à esprit-de-vin prend l'él. négative quand on la frotte légèrement avec du drap, tandis qu'elle reprend l'él. positive, si on la frotte avec plus de force. La flamme de l'alcool agit ici en enlevant au verre la légère couche de vapeur qui est habituellement condensée à sa surface. On peut faire encore une autre expérience avec cette verge de verre. Si l'on en dépolit la moitié, en laissant l'autre lisse, et qu'on la frotte avec un morceau de laine, la moitié dépolie prendra l'él. négative, et la moitié lisse l'él. résineuse. Un ruban de soie noir prend toujours l'él. négative quand on le frotte avec un ruban blanc, et des rubans de la même pièce étant frottés en croix, celui qui est immobile prend l'él. positive. Enfin, Greiss a trouvé que la cire d'Espagne frottée avec de l'amadou ou avec du liége s'électrise positivement.

V. *Communication de l'él.* — L'él. libre peut se communiquer, soit au contact, soit à distance ; mais cette communication dépend toujours de la conductibilité des corps et de l'étendue de leur surface. — Au contact avec un corps électrisé, les corps peu conducteurs ne prennent l'él. qu'au point du contact immédiat ; l'él. ne se répand pas sur toute leur étendue. De même un isolateur électrisé ne perd un peu de son él. qu'à l'endroit par où il est touché, et le reste de sa surface conserve son état électrique. Ce fait se démontre aisément à l'aide d'une verge de verre ou d'un bâton de cire d'Espagne, dont on a développé l'él. par le frottement. Avec les bons conducteurs les choses se passent tout autrement. Lorsqu'on les met en contact par un seul point, avec un corps électrisé, l'él. se répand sur le conducteur tout entier, et si l'on met un conducteur électrisé et isolé en contact par un seul point avec un autre corps en communication avec le sol, il perd à l'instant toute son él. — L'él. peut aussi passer d'un corps à un autre sans qu'il y ait entre eux contact immédiat ; mais alors on observe le phénomène remarquable de l'étincelle él. Si l'on approche une tige de métal ou la jointure du doigt d'une verge de verre ou d'un bâton de cire électrisé, on aperçoit une petite étincelle et l'on entend en même temps un bruit de pétillement. Lorsque le corps électrisé est métallique et offre une surface considérable, comme le conducteur de la machine électrique, l'él. s'élance quelquefois à la distance de plus d'un mètre : La lumière qu'elle produit est éblouissante, et le bruit qui l'accompagne est comparable à celui d'un coup de fouet. C'est Otto de Guéricke qui le premier observa l'étincelle électrique, et plus tard Dufay montra, à la grande stupéfaction du public, qu'on pouvait tirer des étincelles du corps humain lui-même, comme on en tire du conducteur de la machine électrique. Pour faire cette expérience, on se place sur un gâteau de résine ou sur le *Tabouret électrique*, c.-à-d. sur un tabouret muni de pieds de verre, et l'on se met en communication avec le conducteur de la machine, en le touchant avec le doigt ou avec une tige métallique. Lorsqu'on tourne la machine pour développer de l'él., la personne montée sur le tabouret ne reçoit aucune commotion : elle éprouve simplement à la peau, et surtout au visage, une sensation particulière assez analogue à celle que produit le contact d'une toile d'araignée. En même temps les cheveux se hérissent. Alors si une autre personne, en communication avec le sol, approche de *l'individu ainsi électrisé* la jointure du doigt, elle tire de celui-ci une étincelle, et éprouve une commotion d'autant plus forte que l'étincelle jaillit d'une plus grande distance, ou en d'autres termes que l'individu isolé est plus chargé d'él. Dans cette expérience, la personne isolée qui est en communication avec la machine ressent à peu près la même commotion que la personne qui l'approche pour en tirer des étincelles.

Lorsque la communication de l'él. a lieu d'un conducteur isolé à un autre corps également conducteur, elle se fait toujours en raison des surfaces. En conséquence, pour qu'un corps isolé perde toute son él., il faut le mettre en contact avec un autre corps dont la surface soit beaucoup plus grande, par ex., avec le plancher, car celui-ci communique lui-même avec la surface entière de la terre. Lorsqu'on met en contact un globe de métal électrisé et isolé avec un autre globe de même grosseur, également isolé, mais non électrisé, le premier perd exactement la moitié de son él. De même, si l'on approche du conducteur de la machine électrique un globe de métal isolé, il n'en tire que de faibles étincelles, tandis qu'on en tire de très-fortes et qu'on décharge complétement le conducteur, quand le globe communique avec le sol au moyen d'une chaîne métallique.

VI. *De l'él. par influence.* — Nous avons vu que chacun des fluides électriques repousse le fluide de même nom et attire le fluide de nom contraire. Mais cette attraction et cette répulsion ne se manifestent pas seulement sur les fluides déjà décomposés ; elle se manifeste également sur les fluides qui sont encore à l'état de combinaison. Par conséquent, un corps conducteur à l'état naturel peut, sans rien perdre et sans rien recevoir, se constituer dans un état *électrique particulier qui naît de l'approche* d'un corps électrisé, et qui cesse par l'éloignement de celui-ci. Les deux électricités combinées dans le corps conducteur se séparent pour s'unir ensuite de nouveau. L'él. ainsi produite à distance a reçu le nom d'*él. par influence*. Soit un cylindre de cuivre jaune AB (Fig. 4), porté sur un pied de verre isolant, et muni à chacune de ses extrémités, qui sont arrondies, d'un petit pendule électrique formé d'une balle de sureau suspendue par un fil de chanvre. Si maintenant on place le cylindre à quelques centimètres du conducteur M de la machine électrique, celui-ci, qui est chargé de fluide positif, attire de son côté le fluide négatif du cylindre et repousse le fluide positif de ce dernier à l'extrémité opposée, ainsi que l'indiquent les signes. En vertu de cette distribution des fluides du conducteur sur ses deux moitiés, les pendules des extrémités A et B divergent. En outre, l'intensité électrique de chacun des fluides contraires va en diminuant des extrémités au centre, ainsi que le prouve la divergence à peine sensible des pendules posés au centre C. Il est facile de démontrer qu'en effet l'él. combinée du cylindre s'est décomposée, sous l'influence du conducteur de la machine, en ses deux fluides, et que le fluide négatif occupe la moitié BC du cylindre, tandis que le positif occupe l'autre moitié AC. Pour cela, il suffit de toucher le cylindre avec un petit *plan d'épreuve*. On appelle ainsi un disque de clinquant de 1 à 2 centim. de diamètre, fixé à une longue aiguille de verre ou de gomme laque (Fig. 5). En touchant avec ce petit appareil un corps électrisé quelconque, il se charge de la même él. que lui, et alors, quand on le présente à un électroscope électrisé d'avance, on reconnaît aussitôt la nature du fluide pris par le plan d'épreuve, et la quantité qui en existe sur le corps qu'il a touché; car le plan d'épreuve se charge proportionnellement à la force électrique du corps auquel on le présente, et, comme ses dimensions sont très-petites, la quantité d'électricité qu'il enlève à ce corps est tout à fait insignifiante. On constate ainsi que le conducteur M étant chargé, par ex., d'él. positive, l'extrémité B est chargée d'él. négative et l'extrémité A d'él. positive. Lorsqu'on enlève le conducteur M, aussitôt les deux fluides séparés par l'influence de M se recombinent, et tout effet électrique disparaît sur le cylindre isolé : les deux pendules A et B retombent au repos. Cette expérience montre bien clairement que c'est à l'influence du corps électrisé M qu'est dû le dégagement de l'él. sur le corps AB, puisque, dès que cette influence cesse, tout effet électrique disparaît. — Si, au contraire, le corps électrisé M restant en présence du cylindre AB, on touche un point quelconque de ce dernier, l'él. de même nom que celle de M, c'est-à-dire l'él. positive repoussée par M, s'écoule dans le sol, et l'él. de nom contraire à M, c.-à-d. l'él. négative, reste seule en B maintenue par l'action attractive de M. En conséquence, le petit pendule A tombe au repos, tandis que le pendule B continue à diverger. Si, après avoir touché le cylindre AB, on enlève le conducteur M, alors il ne reste plus, comme tout à l'heure, que de l'él. négative sur AB; mais cette él. se répand aussitôt sur tout le cylindre, de sorte que tous les pendules divergent en vertu de la même él., quoique à des degrés différents. — Nous avons dit plus haut que l'intensité des forces électriques dans le cylindre AB décroît à partir des deux extrémités A et B jusqu'au centre. Il y a un point appelé *point neutre*, qui ne manifeste aucun signe d'él., et où le pendule reste immobile; mais ce point n'est jamais exactement au milieu du cylindre. Sa position dépend de la charge électrique et de la distance du cylindre au corps qui agit sur lui par influence. Néanmoins ce point neutre se trouve toujours du côté sur lequel agit l'influence.

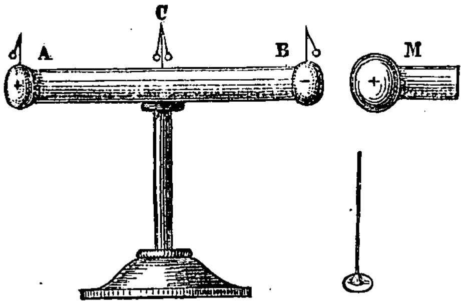

Fig. 4. Fig. 5.

Un corps qui est électrisé par influence, agit de son côté par influence sur un autre corps, si celui-ci est assez rapproché pour se trouver dans sa sphère d'action; ce dernier à son tour agit de même, et ainsi de suite; de telle sorte que ce mode d'électrisation peut se propager à de très-grandes distances.

Le phénomène qui se produit lorsqu'un corps électrisé agit ainsi à distance sur un corps conducteur isolé est fréquemment désigné sous le nom d'*Induction*. Le corps électrisé est alors appelé corps *inducteur*, et l'on nomme *él. induite* l'él. qui se développe par influence sur le corps conducteur.

VII. *Électroscopes et Électromètres.* — Ainsi qu'il résulte de leur étymologie même, les *Électroscopes* sont des appareils propres à accuser la présence de l'él. libre dans un corps, tandis que les *Électromètres* servent à mesurer son intensité.

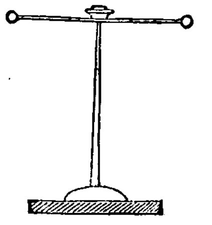
Fig. 6.

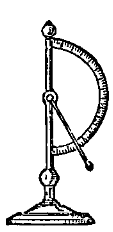
Fig. 7.

Le plus simple de tous les électroscopes est le *Pendule électrique* (Fig. 1) dont il a déjà été question. L'*Aiguille électrique* (Fig. 6) est un électroscope un peu plus sensible que le pendule. Elle se compose d'un fil de cuivre terminé par deux petites boules métalliques creuses. Au milieu de la longueur du fil est une chape d'acier ou d'agate par laquelle il repose sur un pivot bien aiguisé. Le frottement de la chape sur le pivot étant la seule résistance à vaincre, on peut donner à l'aiguille une grande mobilité. — Lorsqu'on se propose d'estimer approximativement la charge d'une machine ou d'une batterie, on peut se servir de l'*électromètre de Henley* (Fig. 7). Il consiste en une tige d'ébène terminée par un demi-cercle ou un quart de cercle d'ivoire, au centre duquel est suspendue une paille munie à son extrémité d'une petite boule de sureau. Quand l'appareil est en repos, l'aiguille est dans la position verticale; mais dès qu'il est électrisé, l'aiguille s'éloigne de la tige, et d'autant plus que la charge est plus forte. Cet appareil se monte ordinairement sur l'un des conducteurs d'une machine électrique ou d'une batterie. — Mais lorsque les forces électriques sont peu développées, ces instruments sont insuffisants. Il faut avoir recours à des appareils plus délicats, tels que l'électroscope de Coulomb, dont nous parlerons plus loin.

La découverte des phénomènes de l'él. par influence a conduit à construire d'autres électroscopes qui ont l'avantage particulier de conserver assez longtemps l'él. qu'on leur donne, et qui sont plus propres à donner approximativement une idée de l'intensité des forces électriques qui les sollicitent. Tous se composent essentiellement d'un vase de verre qui renferme l'appareil, pour le soustraire à toute influence extérieure, d'un conducteur fixe, et d'un conducteur mobile. On les distingue en électroscopes à pailles, à balles de sureau, à feuilles d'or, selon la matière dont est formé le conducteur mobile. En outre, on leur donne des formes assez variées. La Fig. 8 représente un électroscope à feuilles d'or. Une tige métallique terminée supérieurement par une boule de même matière porte deux minces lames d'or suspendues à son extrémité inférieure. — Lorsqu'on veut simplement reconnaître la présence de l'él. dans un corps, on l'approche graduellement du conducteur fixe A de l'électroscope. Si les deux feuilles d'or ne bougent pas, quelque près qu'on approche le corps, c'est qu'il n'est pas électrisé; mais s'il est électrisé, on observe une divergence toujours croissante des conducteurs mobiles à mesure qu'on approche davantage celui-ci. De deux corps de même forme placés à la même distance, celui qui produit la moindre divergence est évidemment celui qui possède la moindre force électrique. Toutefois les intensités ne sont pas proportionnelles aux angles d'écart; elles suivent une loi beaucoup plus compliquée. Maintenant, si l'on veut reconnaître l'espèce d'él. que possède un corps, on donne d'abord à l'électroscope une él. connue, ce qui se fait de la manière suivante. On approche un corps électrisé, et en même temps on touche avec le doigt la boule A de l'électroscope. Le fluide repoussé par le corps passe dans le sol, et, en retirant le doigt d'abord et ensuite le corps électrisé, l'électroscope reste chargé du fluide qui était attiré par le corps, c.-à-d. du fluide contraire à celui de ce corps. Dans cet état, tout corps qu'on approche du bouton A et qui augmente la divergence des lames d'or, est certainement chargé de la même él. que l'électroscope, car il est clair que cette augmentation de divergence vient de ce que le corps repousse une plus grande quantité d'él. sur les feuilles. Or, comme il n'y a que les électricités de même nom qui se repoussent, il est évident que le corps a une él. de même espèce que l'électroscope. Mais l'inverse n'a pas lieu : tout corps qui diminue la divergence n'est pas nécessairement chargé d'une él. contraire à celle de l'électroscope; car les corps conducteurs pris dans leur état naturel doivent eux-mêmes produire cet effet sur les conducteurs mobiles, à cause de la décomposition d'él. qu'ils éprouvent par l'influence de l'électroscope électrisé. Ainsi, l'augmentation de divergence est une preuve décisive, tandis que la diminution est une preuve incertaine, à moins pourtant que cette diminution ne soit très-grande, et que le corps qui la produit, étant approché davantage, ne soit capable de déterminer une divergence nouvelle, après avoir rapproché, jusqu'à se toucher, les conducteurs mobiles de l'électroscope.

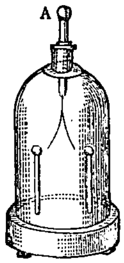

Fig. 8.

On peut augmenter la sensibilité de l'appareil en y ajoutant deux tiges métalliques qui communiquent avec le sol par l'intermédiaire du plateau. Quand les lames d'or sont électrisées, l'él. qui se développe aussitôt par influence sur les deux tiges augmente l'écartement des feuilles. Souvent on adapte encore à l'instrument un arc de cercle divisé, pour mesurer l'écartement de celles-ci. Enfin, lorsque l'air est humide, comme alors l'él. se perd promptement, on dessèche l'air contenu dans l'électroscope avec quelques fragments de chlorure de calcium.

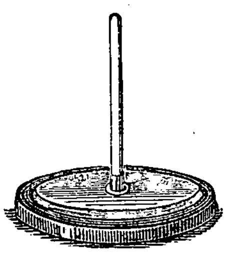
Fig. 9.

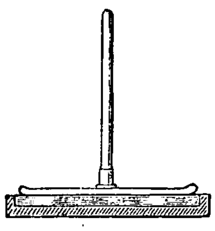
Fig. 10.

VIII. *Électrophore.* — Cet appareil, qui a été imaginé par Wilck et perfectionné par Volta, est remarquable par sa simplicité et par son utilité. On s'en sert en effet très-fréquemment dans les laboratoires de chimie, lorsqu'on a besoin d'avoir à sa disposition une faible source d'él., notamment pour les expériences eudiométriques. L'électrophore (Fig. 9 et 10 : la première représente l'aspect extérieur de l'appareil, et la seconde en représente la coupe) se compose de deux parties, à savoir : d'un *gâteau* de résine coulé dans un moule de bois ou de métal, et d'un *plateau* de cuivre ou de bois revêtu d'étain, auquel est adapté un manche isolant, ordinairement de verre. Il importe, d'une part, que la surface du gâteau de résine soit aussi plane que possible, et de l'autre que le plateau ait un rebord arrondi et un diamètre moindre que celui du gâteau. Quand on veut faire usage de cet appareil, on électrise la surface de la résine en la battant avec une peau de chat, puis on pose sur elle le plateau en prenant celui-ci par son manche isolant. Le frottement a développé dans le gâteau une quantité notable d'él. résineuse ou négative; mais comme la résine est un corps très-mauvais conducteur, elle retient avec force son él. et ne l'abandonne point au plateau posé sur le gâteau. Toutefois cette él. n'est pas sans action sur ce dernier, car elle agit sur lui par influence, c.-à-d. qu'elle décompose l'él. naturelle du plateau, attire son él. positive à la surface inférieure de celui-ci et repousse son él. négative à sa surface supérieure. Quant à l'él. positive développée à la surface inférieure du plateau, elle ne saurait venir neutraliser l'él. négative de la résine, attendu qu'elle ne peut pas s'accumuler sur un point pour vaincre la résistance de l'air. Le plateau étant ainsi placé sur le gâteau électrisé, on touche le premier avec le doigt et il en jaillit une étincelle : c'est le fluide négatif, repoussé à la surface supérieure du plateau lui-même, qui s'écoule dans le sol. Il ne reste donc plus dans le plateau que de l'él. positive. En conséquence, si on l'enlève de dessus le gâteau en le saisissant par son manche de verre, et qu'on lui présente ensuite l'autre main, on fait jaillir une vive étincelle qui est due à la recomposition de l'él. positive du plateau avec l'él. négative de la main. On peut répéter cette expérience plusieurs centaines de fois de suite, sans qu'il soit nécessaire de charger de nouveau le gâteau avec la peau de chat. — Mais si, après avoir posé le plateau sur la résine, on le relevait sans l'avoir préalablement touché avec le doigt, comme le plateau conserverait alors ses deux électricités, elles se recombineraient aussitôt, et l'on n'obtiendrait pas d'étincelle.

IX. *Machines électriques.* — Ces machines se composent d'un corps frottant, d'un corps frotté et d'un conducteur isolé.

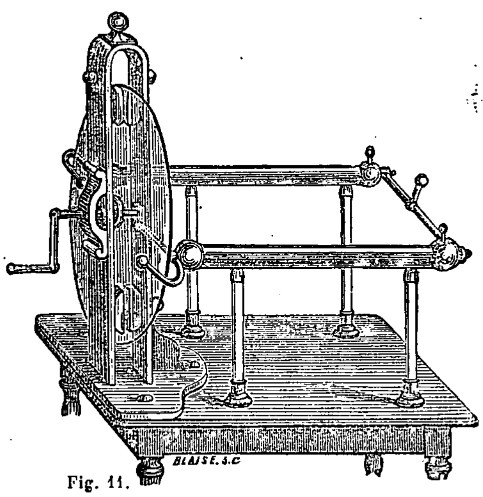

Fig. 11.

1° *Machine de Ramsden.* — La machine la plus généralement usitée chez nous est celle qui a été imaginée, à Londres, il y aura bientôt un siècle, par le physicien Ramsden : toutefois elle a reçu depuis son invention de très-notables perfectionnements. Cet appareil (Fig. 11) se compose d'un plateau circulaire de verre de 30 centimètres à 1 m. 80 de diamètre, mis en mouvement au moyen d'une manivelle, et frottant contre deux paires de coussins fixés entre les montants de bois qui soutiennent le plateau. Ces coussins communiquent avec le sol par la table de l'appareil et par une chaîne métallique. Dans le frottement du plateau contre les coussins, ceux-ci prennent l'électr. négative, laquelle s'écoule dans le sol au fur et à mesure qu'elle est produite. Le verre, au contraire, prend l'él. positive qui est aussitôt recueillie sur deux conducteurs isolés au moyen de pieds de verre recouverts de vernis à la gomme laque. A cet effet, ces conducteurs sont terminés par des espèces de mâchoires qui embrassent le bord du plateau aux extrémités de son diamètre horizontal. De plus, ces mâchoires sont munies de pointes qui enlèvent au plateau son él. à mesure qu'il passe devant elles. Enfin, pour empêcher que l'él. développée sur le plateau ne se perde dans l'air avant d'arriver devant les pointes en question, on place autour du verre, de chaque côté de la roue, des gaînes de taffetas ciré ou de soie qui isolent le plateau. — Pour bien fonctionner, une machine doit satisfaire à plusieurs conditions relatives au corps frotté, aux frottoirs et aux conducteurs. Si l'air dans lequel on opère n'est pas bien sec, il faut commencer par le dessécher, car l'air humide est conducteur de l'él. et l'enlève en grande partie à mesure qu'elle se produit. En conséquence, on chauffe au besoin l'air de la pièce dans laquelle on opère, et l'on essuie avec soin les conducteurs avec des linges propres préalablement chauffés En lavant le plateau avec de l'alcool ou de l'éther, on obtie après quelques instants de frottement, de bien meilleurs résultats. Pour augmenter la puissance de la machine, on monte quelquefois deux plateaux de verre sur le même axe : telle est la machine du musée Teyler à Harlem, construite par Van-Marum, machine dont on peut obtenir des étincelles de 1 mètre de longueur. Les frottoirs exercent également une grande influence sur la puissance de la machine. Ceux qu'on emploie le plus généralement sont de peau et rembourrés de crin. Afin d'obtenir le maximum d'effet, on les recouvre d'un amalgame de zinc, l'étain et de mercure, ou bien d'or mussif, c.-à-d. de bisulfure d'étain. Aujourd'hui on fait encore un assez grand usage de coussins imaginés par Van-Marum, et qui sont formés d'une planchette de bois bien plane sur laquelle on colle une feuille d'étain, qu'on recouvre avec un morceau de soie enduit d'amalgame. — La feuille d'étain sert à enlever à chaque instant l'él. du frottoir, ce qui augmente la quantité d'él. sur le plateau. Enfin, des vis de pression permettent d'exercer un frottement plus ou moins fort en rapprochant plus ou moins ces frottoirs du plateau. — Dans certains cas où l'on a besoin d'accumuler de grandes quantités d'él., on suspend au plafond, à l'aide de cordons de soie, des conducteurs *secondaires*, que l'on met ensuite en contact avec ceux de la machine.

2° *Machine de Van-Marum.* — La machine de Ramsden est surtout destinée à donner de l'él. positive : si pourtant on voulait obtenir avec elle de l'él. négative, il faudrait isoler les coussins et mettre les conducteurs en communication avec le sol. Mais on doit à Van-Marum, de Harlem, une machine *spécialement* construite pour donner à volonté de l'él. positive ou négative.

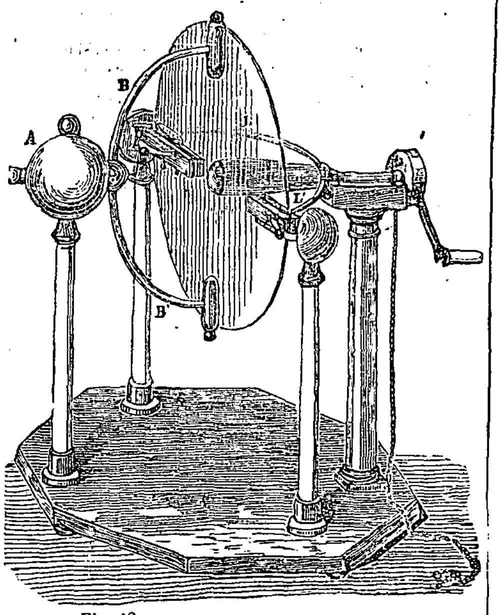

Fig. 12.

Elle consiste en un large plateau de verre tournant à l'extrémité d'un axe horizontal qui communique avec le sol (Fig. 12). Quand on veut obtenir de l'él. positive sur le conducteur isolé A, on dispose verticalement les deux branches BB', et les branches LL' touchent les frottoirs pour établir leur communication avec le sol et faire ainsi écouler l'él. négative. Lorsqu'au contraire on veut obtenir de l'él. négative, on dispose les deux branches BB' horizontalement de manière qu'elles communiquent avec les frottoirs, tandis que les branches LL' sont disposées verticalement : on ne recueille alors que de l'él. négative, l'él. positive s'écoulant dans le sol.

3° *Machine de Nairne.* — Cette machine (Fig. 13), qui est extrêmement usitée en Angleterre, donne également les deux espèces d'él., mais elle les donne simultanément. Dans cet appareil, le plateau de verre est remplacé par un manchon cylindrique monté sur un axe de bois horizontal qui est isolé sur des colonnes de verre. De chaque côté de ce cylindre sont disposés parallèlement deux conducteurs isolés, dont l'un porte un frottoir, et dont l'autre est armé de pointes métalliques. Le conducteur qui est en communication avec le frottoir se charge d'él. négative, et le conducteur armé de pointes se charge d'él. positive. Si l'on veut recueillir seulement l'él. positive, on fait communiquer avec le sol le conducteur qui porte le frottoir; c'est au contraire l'autre conducteur qu'on met en contact avec le sol, quand on ne veut que de l'é. négative. Lorsqu'on ne recueille que l'une des deux électricités, on obtient des effets bien plus puissants. Quand on a recueilli simultanément les deux espèces d'él. et qu'on met les deux conducteurs en communication l'un avec l'autre au moyen de deux arcs métalliques que l'on peut à volonté rapprocher, une étincelle éclate de l'un à l'autre chaque fois que l'on tourne la machine, les deux électricités se recombinant à mesure que le frottement les sépare; mais alors on n'en peut plus recueillir sur les conducteurs.

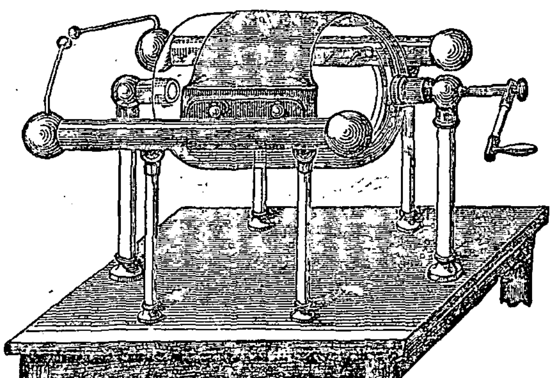

Fig. 13.

4° *Machine hydro-électrique.* — Ce nouvel appareil est le résultat d'une découverte fortuite faite en 1840, par suite des observations d'un ouvrier employé à une machine à vapeur fixe, à Sighill, près de Newcastle. Une fuite s'étant déclarée dans le mastic de la soupape de sûreté, il se dégagea une quantité considérable de vapeur. Le machiniste ayant alors placé une de ses mains au milieu de la fuite, pendant qu'il approchait l'autre du levier de la soupape pour ajuster les poids, il vit une étincelle jaillir entre ce levier et sa main, et en même temps il ressentit une forte commotion électrique. Armstrong, de Newcastle, vérifia l'exactitude du fait, reconnut que la vapeur dégagée était chargée d'él. positive, et répéta ses observations sur d'autres chaudières. A la suite de ces expériences, il imagina de construire une machine électrique à vapeur qu'il baptisa du nom de *Machine hydro-électrique*. Cette machine (Fig. 14) se compose d'une chaudière à vapeur de 96 centim. de longueur et de 44 de diamètre, montée sur quatre fortes colonnes de verre. Le foyer est placé intérieurement. A la partie supérieure de la chaudière s'élève un dôme sur lequel se trouve fixé un court tuyau que l'on peut fermer à volonté au moyen d'un robinet *t*; c'est ce tuyau lui-même qui porte la vapeur aux tubes de sortie que nous allons décrire. En arrière du dôme, on voit une soupape de sûreté dont le poids est mobile à volonté et peut être mis à une distance telle que la vapeur soit obligée d'acquérir une force de 6 atmosphères pour soulever la soupape. Sur la droite de la chaudière se trouve un tube de verre en communication avec la chaudière à la partie supérieure aussi bien qu'à la partie inférieure, de manière à permettre de surveiller le niveau de l'eau dans la chaudière, absolument comme dans les locomotives. Quand la vapeur de la chaudière a acquis une tension suffisante, on ouvre le robinet *t* qui la conduit dans un tube de fonte *bc* long d'environ 24 centimètres sur 5 de diamètre. De là, la vapeur s'échappe par quatre à six tubes horizontaux qui sont renfermés dans une boîte de laiton. Ces tubes sont terminés par des ajutages de bois contournés à l'intérieur afin d'augmenter le frottement de la vapeur à sa sortie. Enfin, immédiatement en face de ces ajutages, on pose un conducteur garni de plusieurs rangées de pointes D, qui est chargé de recevoir et d'emporter l'él. contraire de la vapeur, afin d'empêcher son retour sur la chaudière, ce qui neutraliserait l'él. développée. La chaudière se charge d'él. négative, et le conducteur garni de pointes, d'él. positive. Quand on veut augmenter la charge de ce dernier, il suffit de faire communiquer la chaudière avec le sol. — L'él. produite par cette machine est excessivement abondante ; les étincelles qu'on en tire sont très-fortes et se succèdent rapidement en présentant l'apparence d'une flamme continue. Faraday a prouvé par des expériences nombreuses et d'une haute importance que c'est le frottement des molécules d'*eau liquide emportées par la vapeur* qui développe l'él. dans la machine d'Armstrong ; que, si l'on emploie de la vapeur *sèche, on ne produit pas d'él.*; et que ce n'est ni le passage de la vapeur par de petits orifices, ni l'évaporation, ni la condensation, ni aucun changement chimique, qui est la cause du dégagement d'él. Les molécules d'eau emportées par la vapeur font l'office du plateau de verre des machines ordinaires et se chargent d'él. positive ; les ajutages de bois font l'office de frottoirs et se chargent d'él. négative.

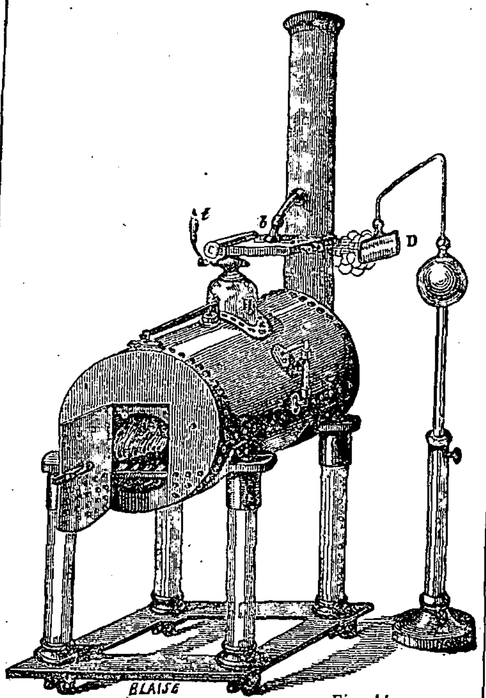

Fig. 14.

5° *Expériences diverses.* — On peut faire avec la machine électrique un fort grand nombre d'expériences qui mettent en évidence de la manière la plus frappante les principales propriétés de l'él. statique : nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. — En fixant sur le conducteur d'une machine une tige métallique terminée par un petit disque auquel sont suspendues de petites bandelettes de papier ou d'autres corps légers, on voit, lorsqu'on vient à tourner la machine, les bandelettes s'écarter et s'étaler horizontalement comme les rayons d'un cercle dont le disque métallique serait le centre. Cet effet est dû à ce que les bandelettes de papier se sont chargées du même fluide; en conséquence, elles se repoussent mutuellement. — La Fig. 15 représente une cloche de verre, dont le fond est de métal et communique avec le sol, tandis que le disque intérieur est mis en communication avec la machine électrique. Aussitôt que l'on tourne celle-ci, le disque s'électrise et attire les balles de sureau, qui, en arrivant en contact avec la surface inférieure du disque *constamment positif, se déchargent* de l'é. négative qu'elles avaient acquise par influence, et *en prennent de la positive par communication*; ce qui fait qu'immédiatement repoussées, elles retombent sur le fond, lequel, *communiquant* avec le sol, leur *enlève leur él. positive*. Revenues à leur état initial, leur él. naturelle est de nouveau *décomposée*; *en conséquence*, elles sont *alternativement* attirées et repoussées, aussi longtemps que l'él. de la machine arrive *au disque intérieur*. Cette *expérience*, qui *semble n'être qu'un* simple jeu, a été imaginée par Volta à l'appui d'une théorie de la grêle que l'illustre physicien avait proposée. — On remplace quelquefois les balles de sureau par des morceaux de liége façonnés en forme de petits bonshommes : on a alors la *Danse des pantins* (Fig. 16). Il suffit pour cela de placer deux disques, dont l'un communique avec le conducteur de la machine et l'autre avec le sol, à la distance d'environ 20 centimèt. l'un de l'autre : c'est entre les deux disques que s'opèrent les mouvements. — Si l'on remplace les pantins par une feuille d'or battu, on la voit de même voltiger entre les deux disques de métal. — Le *Carillon électrique* (Fig. 17) reproduit, sous une autre forme, le même phénomène que la danse des pantins. Trois timbres sont suspendus à une tige métallique horizontale en communication avec le conducteur de la machine. Deux de ces timbres sont suspendus par une chaîne métallique, et le troisième par un fil de soie; mais, en même temps, ce dernier communique avec le sol au moyen d'une chaîne fixée à sa partie inférieure. *Entre ces trois timbres* on suspend, par des fils de soie, à la *même tige horizontale*, deux petites boules métalliques. Les *choses ainsi disposées, si l'on* fait marcher la machine électrique, les *boules seront* attirées par les deux timbres extrêmes et viendront les toucher; mais aussitôt elles seront repoussées et attirées par le timbre communiquant avec le sol. Elles se porteront donc vers lui, le toucheront, se déchargeront, et iront se recharger de nouveau par le contact des timbres extrêmes. Ces chocs alternatifs feront donc vibrer les timbres aussi longtemps que la tige recevra l'él. de la machine : de là le nom de carillon donné à cet appareil. Dans quelques pays, on s'en sert pour accuser le passage d'un nuage électrisé.

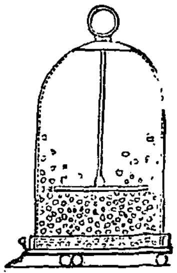

Fig. 15.

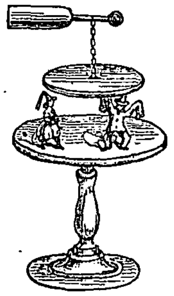

Fig. 16.

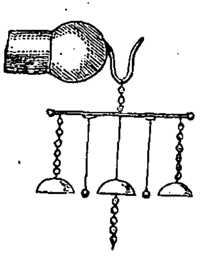

Fig. 17.

X. *Loi des attractions et des répulsions électriques.* — Les actions mutuelles qui s'exercent entre les corps électrisés sont soumises aux deux lois suivantes :

1° Les attractions et les répulsions entre deux corps électrisés sont en raison inverse du carré de la distance, c.-à-d. que la distance devenant double, l'action électrique devient le quart de ce qu'elle était. — *Cette loi a été démontrée par Coulomb* au moyen de l'appareil représenté par la Fig. 18, qu'on appelle, de son nom, *Balance électrique de Coulomb*. Cet instrument *consiste essentiellement* en un fil d'argent AG, très-mince et non recuit, pour lui conserver toute son élasticité. Ce fil est fixé supérieurement à une pince en A, et il porte à son extrémité inférieure un petit poids et une aiguille horizontale en gomme laque EF, terminée par une petite boule de moelle de sureau dorée E. Le tout est renfermé dans une cage de verre. Tout contre la boule E, il y a une autre boule D, qui est isolée et supportée par le couvercle de la cage elle-même. Le centre de cette boule répond au zéro du cercle gradué HH, qui entoure la cage, et à l'aide duquel on peut estimer la distance angulaire des boules DE. Quand la boule D est électrisée et introduite dans la cage *à l'aide d'un trou que porte le couvercle, de manière à toucher* la boule de l'aiguille, les deux boules se repoussent mutuellement; l'aiguille EF tourne autour de son centre, et le fil de suspension se tord plus ou moins : de cette façon, il se produit une force de réaction, et à un certain point il s'établit un équilibre entre cette force et la répulsion électrique. Si, en communiquant de l'él. à la boule fixe D, la boule E s'écarte de 36° de la première, il est évident que le fil se tordra d'un angle de 36° ; et comme Coulomb a démontré que la force de réaction d'un fil ou sa tendance à reprendre sa position initiale est exactement proportionnelle à la torsion qu'on lui a fait subir, ce nombre 36 sera la mesure de la *force électrique* qui agira sur les deux boules à cette distance. Supposons maintenant que l'on veuille trouver la force de torsion nécessaire pour maintenir les boules à 18° de distance, c.-à-d. à la moitié de la distance précédente, malgré la force répulsive : on tournera la pince A à laquelle le fil est attaché et en sens inverse de la direction de la force répulsive, jusqu'à ce que les boules soient en équilibre à la distance voulue; on aura ainsi la nouvelle force de torsion. Pour la mesurer, il y a un cercle gradué et un index à l'extrémité de la pince A. Supposons, par ex., que, pour maintenir les boules à 18°, nous ayons tourné le fil AG de 126° en sens inverse de la répulsion, ce que nous indiquera le cadran A; alors 126° plus la torsion précédente 18°, ou 144°, sera la force totale pour cet angle. On aura donc les nombres 36 et 144 pour les valeurs relatives des forces répulsives aux distances angulaires de 36° et de 18°. En donnant aux balles des électricités contraires, *on constate que les forces attractives suivent les* mêmes lois. — L'*Électroscope de Coulomb* ne diffère de sa balance électrique que par le fil de cocon de soie qui remplace le fil d'argent.

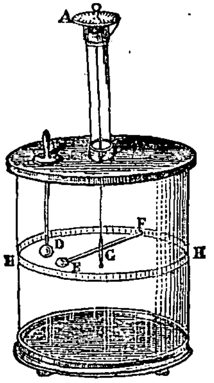

Fig. 18.

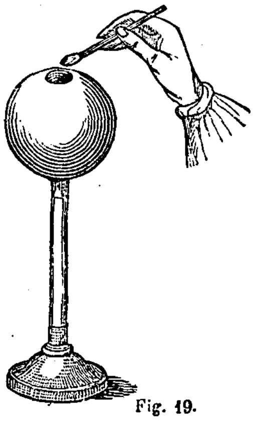

Fig. 19.

2° Les attractions et les répulsions entre deux corps électrisés sont en raison directe des quantités d'él. qu'ils possèdent. — La démonstration de cette loi s'appuie sur ce principe évident de lui-même, que deux sphères conductrices et de même rayon, se partagent également, quand on les met en contact, les électricités qu'elles possèdent. On électrise la boule D (Fig. 18), et on note la répulsion imprimée à la boule E ; puis on retire la première et on la touche avec une seconde boule de même nature et de même diamètre, à l'état neutre, et isolée à l'aide d'un manchon de verre. La boule D cède nécessairement la moitié de son él. à l'autre, puisque toutes deux ont une égale surface. Cela fait, en replaçant la première dans la cage de verre, on observe que la répulsion n'est plus que la moitié de celle observée d'abord. Si l'on enlève encore, de la même manière, à la boule D la moitié de l'él. qui lui reste, on trouve que la force répulsive est réduite au quart de ce qu'elle était dans le principe, et ainsi de suite.

XI. *Distribution de l'él. à la surface des corps. Pouvoir des pointes.* — Tant qu'un corps est à l'état naturel, c'est-à-d. *tant que les deux fluides électriques restent combinés, il est évident* que ces deux fluides sont uniformément répandus dans toute la masse du corps, car sans cela le corps ne serait pas à l'état naturel; mais dès que l'on vient à l'électriser, c.-à-d. à séparer ses deux fluides, alors comme toutes les parties d'un même fluide se repoussent mutuellement, il s'opère dans tous les points du corps une répulsion électrique qui tend à chasser l'él. au dehors. Si le corps n'est pas conducteur, l'effet est borné aux molécules du corps; mais s'il est conducteur, alors l'él. peut passer d'une molécule à l'autre et se porter à la surface. On démontre ce fait de la manière suivante. On prend une sphère de *cuivre creuse, isolée par un pied de verre qui lui sert de support*, et percée, à sa partie supérieure, d'une ouverture circulaire (Fig. 19). On l'électrise en la mettant en contact avec une source électrique quelconque. Cela fait, on constate, au moyen du *plan d'épreuve*, que tous les points de la surface extérieure sont électrisés, tandis que la surface intérieure ne possède aucune charge électrique sensible. On arrive au même résultat en enveloppant la sphère de deux calottes hémisphériques de métal très-mince, munies de manches isolants. Lorsqu'on enlève les deux calottes, on constate que toute l'él. a été enlevée de la sphère et s'est répandue sur les deux calottes. Cet effet s'observe indifféremment avec les deux électricités. On en conclut que l'él. libre s'accumule, en une couche infiniment mince, à la surface des corps où elle n'est retenue que par la pression atmosphérique. On constate, en effet, par l'expérience que lorsqu'on raréfie l'air, l'él. s'échappe des conducteurs qui auparavant conservaient leur él. Cette théorie, d'abord uniquement fondée sur les expériences de Coulomb, a été ensuite confirmée par les calculs de Poisson, qui a démontré que cet *arrangement du fluide électrique, dans son état d'équilibre, est* une conséquence rigoureuse de la répulsion qui agit sur les molécules en raison inverse du carré de la distance. Mais si l'él. est retenue à la surface des corps par la pression atmosphérique, comme l'expérience le prouve, on ne peut cependant pas, dit Becquerel, admettre cette conclusion d'une manière absolue, surtout pour les faibles intensités électriques. En effet, dans le vide, on ne voit pas pourquoi l'él. s'échapperait s'il n'y avait aucune action par influence exercée à distance. D'ailleurs, un grand nombre d'expériences montrent qu'on peut maintenir pendant très-longtemps dans le vide des charges électriques *assez faibles. Il faut donc admettre aussi une action exercée par* les molécules des corps sur l'él.

Coulomb a également étudié l'influence de la forme des corps sur la distribution de l'él. Il a constaté que si, dans le cas d'une sphère, l'él. se répand uniformément sur toute la surface, il n'en est plus de même pour les autres corps. Pour un ellipsoïde, l'épaisseur de la couche est beaucoup plus grande aux deux extrémités du grand axe qu'aux extrémités du petit, et cela précisément dans le rapport du grand axe au petit. Si donc l'ellipsoïde vient à s'allonger, et que le rapport du grand axe au petit devienne de plus en plus grand, le rapport de l'épaisseur de la couche de fluide aux extrémités de ces deux axes deviendra aussi de plus en plus grand, et si l'on exagère le grand axe de façon que l'ellipsoïde se réduise à une véritable pointe, l'épaisseur de la couche de fluide à l'extrémité du grand axe deviendra infiniment grande en comparaison de celle du petit axe. Alors la *pression du fluide contre l'obstacle que l'air lui oppose* ira aussi en croissant, et il arrivera un instant où cette pression finira par vaincre la résistance atmosphérique : le fluide s'écoulera donc dans l'espace. Plus la pointe sera aiguë, plus l'écoulement de l'él. sera facile.

Cette action des pointes est excessivement remarquable : on a fondé sur elle un grand nombre d'appareils. Au reste, dans tous, sans exception, on doit en tenir compte, soit pour l'utiliser, soit pour se prémunir contre ses effets. C'est pour se mettre à l'abri de cette action des pointes que, lorsqu'il s'agit d'accumuler et de conserver de grandes quantités d'él., on donne aux appareils *des formes aussi arrondies que possible*, tandis que, dans les paratonnerres, au contraire, on met à profit cette propriété des pointes pour faciliter l'écoulement de l'él. du sol. Ce *pouvoir* des pointes, c'est-à-d. la propriété qu'elles possèdent de laisser écouler le fluide électrique, se vérifie à l'aide d'un grand nombre d'expériences. Ainsi, par ex., lorsqu'on place une pointe aiguë sur les conducteurs de la machine électrique, il devient impossible de leur donner de l'él. et d'en tirer des étincelles, le fluide se dissipant par cette pointe au fur et à mesure de son développement par le mouvement de la machine. — Le *timbre à pointe* (Fig. 20) sert à démontrer *ce phénomène sous une forme* saisissante. Cet appareil se compose de trois timbres suspendus à un pied isolant terminé par une pointe métallique. Deux de ces timbres communiquent avec la pointe; le troisième, celui du milieu, communique avec le sol. Deux petits pendules isolés sont suspendus entre les trois timbres. Lorsqu'on approche cet appareil d'une machine électrique, l'él. développée par influence ne pouvant rester dans la pointe, elle s'écoule d'une façon continue, de telle sorte que les petits pendules vont sans cesse des deux timbres extrêmes électrisés au timbre du milieu en communication avec le sol. L'appareil fonctionne alors comme le carillon que nous avons déjà décrit : seulement ici c'est le pouvoir de la pointe qui le fait agir, tandis que, dans le premier, c'était la conductibilité. — Lorsqu'on approche la main d'une pointe en communication avec une machine électrique, on éprouve la sensation d'un courant d'air émanant de la pointe. *En outre*, la flamme d'une bougie placée entre une pointe électrisée et un conducteur communiquant au sol, s'infléchit et s'éloigne de celle-ci comme sous l'action d'un courant d'air. C'est sur cette action répulsive exercée sur l'air par les pointes qu'est fondé le *Moulinet électrique* (Fig. 21). Il consiste en une roue légère, montée sur un pivot, et munie d'ailettes de papier, qu'on soumet à l'action du fluide électrique, tandis que celui-ci s'écoule d'une pointe fixée au conducteur d'une machine électrique : aussi longtemps qu'on fait marcher la machine, le *vent électrique* fait tourner la roue ailée autour de son axe. Le phénomène de l'écoulement du fluide électrique se manifeste également, *comme celui des liquides, par un mouvement de recul*. C'est ce qu'on démontre au moyen du *Tourniquet électrique*. L'appareil ainsi nommé est un pied isolant qui porte un arbre métallique sur lequel se trouvent des tiges également métalliques munies de pointes verticales. Sur ces pointes on place de petites aiguilles métalliques horizontales et mobiles, dont les extrémités, terminées en pointe, sont coudées en sens inverse. Lorsqu'on fait communiquer l'appareil avec une machine électrique, les petites aiguilles se mettent à tourner en sens inverse de la direction des pointes.

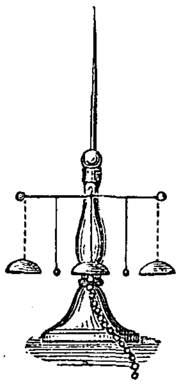

Fig. 20.

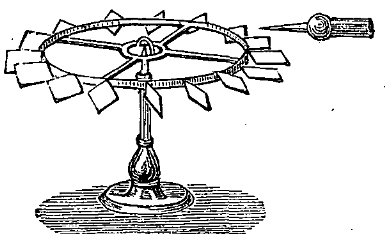

Fig. 21.

On appelle *Tension électrique* l'effort que fait l'él. pour s'échapper d'un conducteur. Elle résulte de l'accumulation de l'él. en chaque point de la surface du corps. D'après ce que nous venons de dire, dans les corps terminés en pointe, c'est vers celle-ci que la tension est la plus considérable. Elle varie d'ailleurs selon la figure et les grandeurs des corps. Le problème de la distribution de l'él. dans les différents cas a été résolu par Coulomb d'une façon tout expérimentale. Les résultats principaux obtenus par l'illustre physicien se trouvent consignés dans le Traité de physique du professeur Pouillet.

L'él. des corps disparaît avec le temps : elle se dissipe plus ou moins promptement, soit par l'air, soit par les supports isolants. — *La déperdition par l'air* est due, pour la plus grande partie, à la vapeur d'eau que contient toujours l'atmosphère : elle est d'autant plus considérable que cette vapeur est plus abondante. *Coulomb est parvenu à dresser des tables qui donnent pour chaque* degré de l'hygromètre la déperdition correspondante de l'él., c.-à-d. le rapport entre la quantité d'él. perdue par le corps dans l'espace d'une minute, et celle qui lui reste après cette minute. Lorsque l'air est calme et que l'état hygrométrique ne varie pas, il a trouvé que la déperdition, dans un temps très-court, est proportionnelle à la tension. — La *perte par les supports* tient à l'imperfection de la faculté isolante de ceux-ci. Toutefois on peut, pour ainsi dire annuler, cette perte, car, d'après les expériences de Coulomb, un cylindre de gomme laque, lorsque sa longueur est suffisante, isole complétement un corps électrisé. On vérifie *ce fait en suspendant de petites boules* à des tiges cylindriques de gomme laque de plus en plus longues. On trouve que, passé une certaine limite de longueur, une boule électrisée suspendue à deux tiges ou à une seule perd la même quantité d'él. dans le même temps. Il est évident qu'alors la *perte ne* peut être due qu'au seul contact de l'air. Coulomb a trouvé que cette limite de longueur varie comme le carré de la charge électrique à isoler.

XII. *De l'étincelle électrique et du mouvement des corps électrisés.* — Lorsqu'on place un conducteur isolé en présence d'un corps électrisé, nous avons vu que ce conducteur se charge par influence d'él. contraire à celle du corps inducteur ; mais il faut avoir soin de conserver entre les deux corps une distance telle que l'él. du corps inducteur ne puisse pas passer directement sur le conducteur, car sans cela ce dernier se chargerait, non par influence, mais par simple conductibilité, l'air n'étant pas *isolant pour de faibles* distances et surtout pour de fortes charges Dans ce cas, le conducteur, au lieu d'être chargé d'él. de nom contraire à celle du corps électrisé, se chargerait de la même él. Lorsque la distance entre les deux corps n'est pas assez grande, il arrive un instant où la tension de l'élect. développée par influence sur le conducteur est assez forte pour faire équilibre à l'obstacle opposé par l'air et obéir à l'attraction qu'exerce l'él. *inductrice :* alors les deux électricités se combinent à travers l'air, et l'on aperçoit une lueur plus ou moins vive, selon la force de la charge, en même temps qu'on entend un léger craquement. On appelle cette lueur *étincelle électrique*. Si la *charge développée par influence sur* le conducteur isolé est assez forte pour faire équilibre à celle du corps inducteur, les deux électricités se neutralisent mutuellement, et les deux corps ne donnent plus signe d'él. : ils sont repassés à l'état naturel. Lorsque, au contraire, l'él. induite est trop faible pour neutraliser celle du corps inducteur, le conducteur isolé se trouve chargé de la même él. que le corps inducteur et la charge de ce dernier se trouve diminuée. Si le conducteur communique avec le sol et que le corps inducteur soit en communication avec une machine électrique, alors, après la première décharge, le corps inducteur recommence à agir sur le conducteur, le fluide de même nom étant *toujours repoussé dans le sol, et les* décharges se succèdent indéfiniment, dès que la tension de la charge induite est devenue assez forte pour faire équilibre à l'obstacle que lui oppose l'air. — Il est à remarquer que, lorsqu'un corps électrisé agit ainsi par influence sur un autre corps, sa charge ne diminue pas. Par conséquent, il peut ainsi agir par influence sur un nombre indéfini de conducteurs placés à la suite les uns des autres, sans que sa charge s'affaiblisse autrement que par les pertes qu'elle éprouve de la part de l'air et des supports. Il en est autrement quand un corps agit par conductibilité sur un autre : dans ce cas, sa charge diminue précisément de la quantité qui est passée sur *cet autre corps*.

L'induction joue un grand rôle dans les actions électriques, car toutes les fois qu'un corps électrisé agit sur un corps à l'état naturel, il se produit un phénomène. C'est à la suite d'une action de ce genre que se manifestent les attractions et les répulsions électriques. En effet, les actions électriques ne sont pas produites par un corps électrisé sur un corps à l'état naturel, mais par deux corps électrisés. Lorsqu'un corps électrisé M attire un corps léger AB, l'él. libre du premier agit par influence sur l'él. naturelle du second, attire de son côté l'él. de nom contraire et repousse l'él. de même nom dans la partie la plus éloignée A du corps léger. Alors l'attraction entre l'él. positive de M et l'él. négative de B l'emporte sur la répulsion entre l'él. positive de M et l'él. positive de A, parce que B est plus près de M que A ; mais lorsque AB est venu au contact de M, alors c'est le contraire qui arrive : l'él. positive de M neutralise l'él. négative de B; l'attraction n'existe plus, la répulsion seule agit, et AB est repoussé.

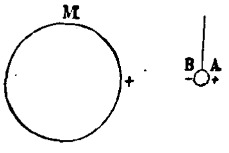

Fig. 22.

XIII. *Él. dissimulée ou latente. Condensateurs.* — Lorsque deux conducteurs, l'un isolé et électrisé, et l'autre en communication avec le sol, sont séparés par une lame isolante, cette lame ne s'oppose pas à l'action par influence que le conducteur électrisé exerce sur le conducteur à l'état naturel ; elle ne s'oppose qu'à la recomposition des deux fluides de noms contraires des deux conducteurs. L'attraction que ces deux fluides exercent l'un sur l'autre les empêche d'agir sur les corps environnants, de sorte que, quoique les deux conducteurs soient tous deux électrisés, ils ne manifestent aucun effet électrique : on dit alors que les électricités sont *dissimulées* ou *latentes*. Par suite de cette neutralisation, la charge électrique peut devenir très-considérable, et dépasser de beaucoup celle que l'on obtiendrait sur l'un des conducteurs hors de l'influence de l'autre. — Tous les appareils dans lesquels on accumule de l'él. dissimulée se composent essentiellement de deux lames conductrices séparées par une lame non conductrice : on les nomme en général *Condensateurs*, parce qu'en effet le fluide électrique paraît se condenser en se dissimulant. Tous sont fondés sur le développement de l'él. par influence.

Le *Condensateur d'Æpinus* nous servira à faire comprendre le phénomène de la dissimulation de l'él. Cet appareil (Fig. 23) *se compose de deux disques de cuivre A et C, et d'une lame de verre B qui les sépare.* Les deux disques A et C peuvent se rapprocher et s'éloigner à volonté de la lame de verre. Ils sont isolés sur des pieds de verre et munis chacun d'un petit pendule *a* et *b*. Lorsque les deux disques étant en contact avec la lame de verre, l'un d'eux, A, communique avec une machine électrique, et l'autre, C, avec le sol, le disque A se charge d'une certaine quantité d'él. positive $+e$ dépendant de la tension de la machine. Cette quantité d'él. positive agit sur l'él. naturelle du disque C, attire une certaine quantité d'él. négative $-e$ plus petite que $+e$, à cause de la distance, et repousse dans le sol l'él. positive. A son tour, cette él. négative $-e$ agira sur une partie $+e'$ de $+e$ pour la neutraliser, et il n'y aura de libre sur le disque A que $+e-e'$. Cette quantité d'él. $e-e'$ ayant une tension moindre que e qui est celle de la machine, on pourra, au moyen de cette dernière, ajouter une nouvelle quantité d'él. positive sur le disque A. On aura donc une nouvelle décomposition de fluide neutre sur le disque C, et par conséquent une nouvelle dissimulation, et il restera sur le disque A un autre excès d'él. En continuant ainsi, on pourra accumuler sur le disque A une quantité d'él. positive E telle que l'él. libre $E-E'$ ait une tension égale à celle de la machine $+e$. Il y aura alors équilibre, et l'appareil ne pourra se charger davantage. Les attractions électriques ayant lieu en raison inverse du carré des distances, il est évident que plus la lame de verre qui sépare les deux disques A et C sera mince, plus la charge du condensateur pourra augmenter. Il existe cependant une limite, car lorsque le verre est trop mince, il ne peut résister à la tension avec laquelle les deux fluides dissimulés tendent à se réunir, et alors il est percé. La charge que peut acquérir le condensateur est également proportionnelle à la tension de la source et à la surface des disques. — Lorsque le condensateur étant chargé comme nous venons de le dire, on rompt les communications avec la machine et le sol, alors une partie seulement de l'él. du disque A est dissimulée, attendu qu'il y a sur ce disque un excès d'él. libre, tandis que celle du disque C l'est complétement. En conséquence, le pendule *a* seul diverge, et le pendule *b* est au repos. Mais tous deux divergeront si l'on vient à séparer les disques, car aussitôt les électricités cesseront d'être dissimulées.

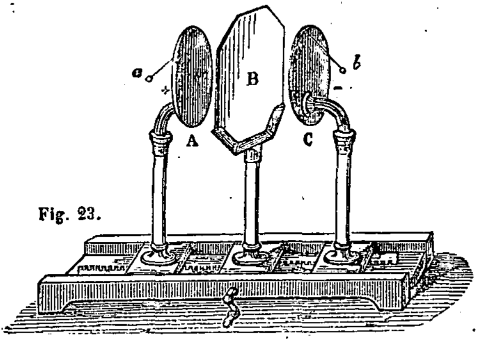

Fig. 23.

Les deux disques étant en contact avec la lame de verre, on peut *décharger le condensateur de deux manières différentes*, par une *décharge lente* ou par une *décharge instantanée.* — Pour opérer la *décharge lente*, on touche d'abord avec le doigt le disque A qui possède un excès d'él.; alors toute cette él. qui n'est pas dissimulée par celle du disque C s'écoule dans le sol, et c'est ce dernier qui manifeste un léger excès d'él. : le pendule *b* diverge, et le pendule *a* tombe au repos. Si maintenant on touche le disque C, son pendule retombe, tandis que celui du disque A diverge. En continuant ainsi, on arrive à décharger le condensateur ; néanmoins la décharge n'est complète qu'au bout de quelques heures, surtout si l'air est sec. — Si l'on commençait d'abord par toucher le disque C, on ne lui enlèverait pas d'él., car elle est tout entière dissimulée par celle du disque A. — Pour opérer la *décharge instantanée* du condensateur, il suffit d'établir la communication entre les deux disques au moyen d'un *Excitateur.* On nomme ainsi un instrument compose de deux arcs de laiton, terminés par des boules de même métal, réunis par une charnière, et munis de manches isolants de verre (Fig. 24). Quand on veut en faire usage, on met une de ses boules en contact avec l'un des disques métalliques, et l'on approche l'autre boule du second disque. On voit alors jaillir une étincelle très-forte et très-brillante, qui est produite par la recomposition des électricités contraires accumulées sur les faces de l'appareil. Mais l'étincelle est plus courte que l'étincelle ordinaire, parce que l'excès de tension en vertu duquel les deux électricités se combinent est très-faible, tandis que la quantité d'él. est considérable.

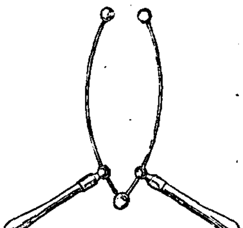
Fig. 24.

Parmi les diverses sortes de condensateurs usités dans les expériences de physique, nous citerons encore le *Carreau fulminant* et l'*électromètre condensateur de Volta.* Le premier s'emploie quand on se propose d'accumuler de fortes quantités d'él., et le second quand on doit opérer sur des quantités très-faibles. — Le *Carreau fulminant*, imaginé par Franklin, consiste en une lame de verre d'environ 30 centim. de côté, sur chacune des faces de laquelle on colle une feuille d'étain plus *petite que le verre, d'environ 6 centim. de tous les côtés. Un petit* pendule de sureau est fixé avec de la cire au-dessus de chacune des faces de l'appareil. On charge ce carreau comme le condensateur d'Æpinus, en mettant l'une des feuilles d'étain en communication avec le conducteur d'une machine électrique, tandis que l'on fait communiquer l'autre avec le sol par l'intermédiaire du corps de l'expérimentateur qui le touche avec le doigt. — Le *Condensateur à feuilles d'or* ou *Électromètre condensateur* (Fig. 25) n'est autre chose que l'électroscope ordinaire à feuilles d'or. Seulement, sa tige, au lieu de se terminer supérieurement en boule, porte un plateau de laiton doré. Sur ce plateau on en place un second tout à fait semblable, mais muni d'un manche isolant. On interpose entre les deux disques un morceau de taffetas ciré, ou mieux encore on enduit les deux faces des disques destinées à être en contact avec quelques couches d'une dissolution alcoolique de gomme laque. On a ainsi une pellicule dont l'épaisseur est moindre qu'un dixième de millimètre, et qui cependant est suffisante pour arrêter les fluides électriques. Cet électromètre permet de constater des quantités excessivement faibles d'él. Pour s'en servir, on met le corps dont on veut reconnaître l'él. en communication avec l'un des plateaux, l'inférieur de préférence, qui devient alors le plateau *collecteur*, tandis qu'on touche l'autre avec le doigt légèrement mouillé pour le mettre en communication avec le sol. L'él. du corps qu'on étudie se répand alors sur le plateau inférieur, agit par influence à travers les couches de vernis sur *le plateau supérieur, attire le fluide de nom contraire et re*pousse celui de même nom qui s'écoule dans le sol par la main et le corps de l'expérimentateur. En conséquence, les deux fluides s'accumulent sur les deux plateaux. Toutefois, comme les électricités sont dissimulées, les deux feuilles d'or ne divergent pas. Le plateau étant ainsi chargé, on retire d'abord le doigt, puis le corps électrisé, sans qu'on remarque encore aucune trace d'électrisation de l'appareil; mais on voit les deux feuilles d'or diverger dès qu'on enlève le plateau supérieur. L'appareil se trouve chargé de la même électricité que le corps qu'on lui a présenté. On met de préférence le corps en communication avec le plateau inférieur, parce que c'est le plateau qui communique avec la source qui se charge le plus, et qui est également en communication avec les feuilles d'or.

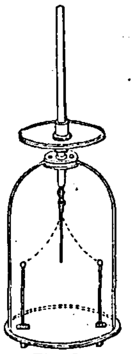
Fig. 25.

XIV. *Bouteille de Leyde.* — En 1746, trois savants hollandais de Leyde, Musschenbroeck, Allaman et Cunœus, voyant que l'él. abandonne rapidement un simple conducteur isolé, pensèrent qu'il serait possible de l'emmagasiner, pour ainsi dire, si on la recueillait sur un conducteur enfermé dans un vase isolant. L'eau étant un bon conducteur, ils en mirent une certaine quantité dans un ballon de verre, passèrent un crochet métallique au travers du bouchon, et suspendirent leur ballon par ce crochet au conducteur d'une machine électrique, de manière à conduire l'él. dans l'eau à l'aide de la tige de métal. Mais, après avoir enlevé le ballon du conducteur, l'un des expérimentateurs ayant touché par hasard le crochet tan*dis qu'il tenait* le ballon de l'autre main, il reçut dans les bras et dans la poitrine une commotion d'une violence extrême. Cette expérience fit grand bruit, et partout on s'empressa de la répéter. Un physicien anglais, Smeaton, remarqua que lorsqu'on recouvre extérieurement la bouteille d'une feuille d'étain, la force de l'appareil était singulièrement augmentée. L'abbé Nollet imagina de remplacer l'eau par des feuilles de clinquant, et l'anglais Watson, de son côté, la remplaça par une garniture métallique intérieure. La bouteille de Leyde, telle qu'elle est usitée encore *aujourd'hui en France et en Angleterre,* se trouva inventée. Bientôt Franklin donna la théorie de cet appareil. Il fit voir que la bouteille de Leyde est un véritable condensateur, que l'*Armature intérieure*, c.-à-d. les feuilles de clinquant ou l'eau de l'appareil primitif, représente l'un des disques du condensateur, et que l'*Armature extérieure*, c.-à-d. la feuille d'étain, représente l'autre. (Dans la première disposition de la bouteille, la couche d'eau hygrométrique dont le verre est toujours recouvert, tenait lieu de l'armature extérieure.)

La bouteille de Leyde, le plus généralement employée chez *nous (Fig. 26), se compose d'un flacon de verre mince* d'une grandeur appropriée à la quantité d'él. qu'on veut y accumuler ; l'intérieur est rempli de feuilles minces de clinquant, et la surface extérieure est revêtue d'une feuille d'étain, mais de manière à laisser un assez grand espace libre jusqu'au goulot. Une tige métallique terminée en pointe à son extrémité inférieure traverse le bouchon de la bouteille, et communique avec les feuilles métalliques : à sa partie supérieure, elle se recourbe en forme de crochet terminé par un bouton, ce qui permet de la suspendre commodément aux conducteurs. *Une autre forme* de bouteille de Leyde, fort employée, est celle que représente la Fig. 27. Cette bouteille est revêtue de feuilles métalliques à l'intérieur comme à l'extérieur, et sa tige se termine inférieurement par plusieurs fils de laiton qui, par *leur élasticité, viennent* s'appliquer contre les parois intérieures. Cette sorte de bouteille reçoit le nom de *Jarre*, à cause de la largeur de son goulot. Pour charger cet appareil, on présente à la machine le bouton qui termine l'armature intérieure pendant qu'on la tient à la main par l'armature extérieure. Le fluide positif de la machine s'accumule alors sur les feuilles de clinquant et le fluide négatif sur la feuille d'étain : le contraire arriverait si, tenant la bouteille par le crochet, on présentait à la machine l'armature extérieure. La bouteille une fois chargée, on peut la décharger soit instantanément, soit lentement, absolument comme le condensateur. Pour rendre plus sensible la décharge lente, on adapte un petit timbre à la tige de la bouteille. Une tige métallique, en communication avec l'armature extérieure, porte un second timbre et un petit pendule formé d'une boule de cuivre suspendue à un fil de soie. Le petit pendule attiré d'abord par l'armature extérieure qui possède un excès d'él. en est aus*sitôt après repoussé et attiré par* le second timbre ; revenu alors à l'état neutre, il est de nouveau attiré par le premier timbre, et ainsi de suite, pendant plusieurs heures, si l'air est sec et la bouteille un peu grande.

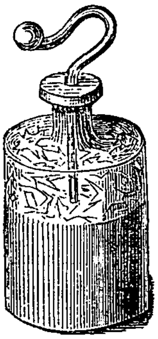
Fig. 26.

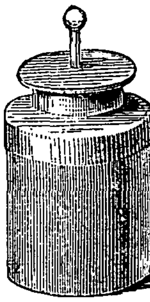
Fig. 27.

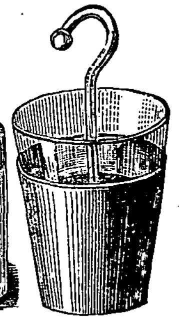
Fig. 28.

Dans la bouteille de Leyde, comme dans tous les condensateurs en général, ce n'est pas seulement sur les armatures que résident les deux fluides dissimulés, mais principalement sur le verre qui les sépare. Quand on a déchargé une bouteille au moyen d'un excitateur, si l'on attend quelques instants, on en tire une *nouvelle étincelle presque aussi forte que la première ; en at*tendant encore quelque temps, on peut obtenir plusieurs décharges, mais qui vont sans cesse en s'affaiblissant. On explique cet effet, en admettant que les électricités dissimulées, s'attirant mutuellement, pénètrent jusqu'à une certaine profondeur dans le verre. Alors, au moment de la première décharge, ces portions d'électricité qui ont pénétré dans le verre ne peuvent se recombiner immédiatement, de sorte qu'au bout de quelques instants on peut obtenir une seconde décharge. On démontre, si ce n'est cette pénétration de l'él. dans le verre jusqu'à une certaine profondeur, du moins l'existence des électricités dissimulées sur les deux faces du verre qui sépare les armatures, au moyen de la bouteille à armatures mobiles (Fig. 28). Cette bouteille se compose de 3 parties mobiles emboîtées les unes dans les autres, à savoir : un vase de zinc ou de fer-blanc qui forme l'armature extérieure ; un vase de verre plus élevé qui s'emboite dans le vase de zinc ; et un troisième vase de zinc qui s'emboîte dans le vase de verre, porte une tige métallique, et fait l'office d'armature intérieure. Ces diverses pièces réunies forment une bouteille de Leyde complète que l'on charge de la même manière qu'une bouteille ordinaire. Après avoir chargé la bouteille, si on la place sur un gâteau de résine, et qu'on enlève avec un crochet de verre l'armature intérieure et le vase de verre, on peut toucher impunément les deux armatures sans recevoir de commotion. Cependant si l'on replace alors les diverses pièces de manière à reconstituer la bouteille, on peut en *tirer une étincelle presque aussi forte* que si l'on n'y avait pas touché, ce qui démontre évidemment que les électricités dissimulées se trouvaient sur les deux faces du verre en contact avec les armatures.

XV. *Batteries électriques.* — Lorsqu'on se propose d'obtenir des décharges considérables, on réunit ensemble plusieurs bouteilles de Leyde ou plusieurs jarres, dont on met en communication d'une part toutes les armatures intérieures, et de l'autre toutes les armatures extérieures. Les premières communiquent *ensemble au moyen de tiges métalliques, et les secondes* aux moyen d'une feuille d'étain collée sur le fond de la caisse dans laquelle on place les jarres : cette feuille d'étain se prolonge latéralement jusqu'à la rencontre de deux poignées métalliques (Fig. 29). La batterie se charge en faisant communiquer les armatures intérieures avec la machine et les armatures extérieures

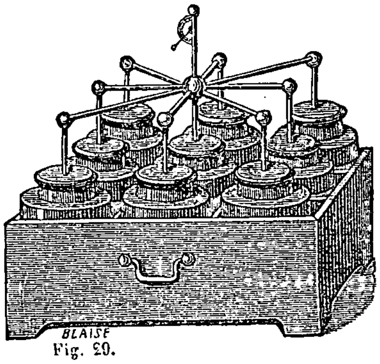

Fig. 29.

avec le sol, au moyen d'une chaîne métallique fixée à l'une des poignées de la caisse. Un électromètre à cadran fixé à l'une des jarres sert à indiquer la charge. Malgré la quantité énorme d'électricité accumulée dans la batterie, l'électromètre ne diverge que fort lentement et d'un petit nombre de degrés, la divergence n'ayant lieu qu'en vertu de la différence de tension entre les deux armatures. Quand on veut décharger une batterie, il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de recevoir la commotion, car la décharge d'une forte batterie peut entraîner des accidents graves et même la mort. Il faut toucher d'abord l'armature extérieure en communication avec le sol, puis employer un excitateur à manches de verre.

On peut également former des batteries électriques en disposant des bouteilles de Leyde les unes au-dessus des autres, de manière que, l'armature intérieure de la première communiquant avec la machine, son armature extérieure communique avec l'armature intérieure de la seconde. L'armature extérieure de cette deuxième bouteille communique avec l'armature intérieure d'une troisième, et ainsi de suite, l'armature extérieure de la dernière communiquant avec le sol. De cette façon, aussitôt que la première bouteille se charge, elle réagit sur le fluide neutre de la seconde, puis réagit de même sur la troisième, et ainsi de suite ; de sorte que toutes les bouteilles prennent sur leurs armatures intérieures le même fluide que la machine, et sur leurs armatures extérieures le fluide de nom contraire. Les bouteilles étant ainsi chargées, on peut les décharger successivement les unes après les autres en faisant communiquer leurs deux armatures, ou simultanément toutes à la fois en mettant l'armature intérieure de la première en communication avec l'armature extérieure de la dernière. — On donne à cette disposition le nom de ***Charge par cascade***, mais elle est aujourd'hui peu employée.

On fait avec la bouteille de Leyde et les batteries un grand nombre d'expériences pour mettre en évidence les propriétés de l'él. et les effets qu'elle produit. A l'aide des batteries, on obtient des effets beaucoup plus énergiques qu'avec les machines. Lorsque, dans ces expériences, on se propose d'agir sur un objet particulier, on fait habituellement usage de l'instrument appelé *Excitateur universel* (Fig. 30). Cet appareil se compose de deux verges de cuivre *gh*, mobiles, au moyen de 2 charnières, autour des extrémités de deux tiges isolantes. Une petite tablette de bois, dont on fait varier à volonté la hauteur, sert à placer entre les extrémités des verges de cuivre l'objet sur lequel on veut expérimenter. On fait communiquer, au moyen de la chaîne métallique *c*, l'une des verges *h*, par ex., avec l'armature extérieure d'une batterie, et l'autre *g*, avec l'une des boules d'un excitateur à manche ; puis on approche la seconde boule de ce dernier de la garniture intérieure de la batterie. Aussitôt il part une étincelle entre cette boule et l'armature, et une autre entre les extrémités des deux verges ; c'est celle-ci qui agit sur l'objet placé sur le plateau.

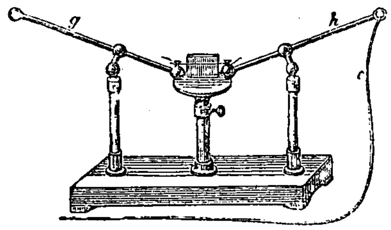

Fig. 30.

XVI. ***Effets divers dus à l'él. statique.***—Les effets dus à l'él. statique peuvent se diviser en effets *mécaniques*, effets *physiques*, effets *chimiques* et effets *physiologiques*.

A. *Effets mécaniques.* — Quand une décharge électrique éclate dans l'air, indépendamment de l'élévation de température qu'elle détermine, elle produit un refoulement de l'air plus ou moins violent. C'est ce qu'on démontre au moyen de l'instrument appelé improprement *Thermomètre de Kinnersly* (Fig. 31). Cet appareil consiste en un fort tube de verre hermétiquement fermé à ses deux extrémités et en relation avec un petit tube latéral. Deux boules de cuivre sont fixées dans le gros tube à une certaine distance l'une de l'autre. Quand on fait éclater une étincelle entre les deux boules, on voit le liquide coloré placé au fond des tubes monter, puis redescendre aussitôt par suite du refoulement de l'air au moment de la décharge. L'élévation du liquide dans le tube latéral donne la mesure de l'expansion produite. — Le *Mortier électrique* conduit aux mêmes conclusions que le thermomètre de Kinnersly. C'est un petit mortier de substance isolante, d'ivoire par ex., dans la chambre duquel se trouvent deux boules métalliques. Lorsqu'on fait passer une décharge entre ces deux boules, le refoulement de l'air projette hors de l'appareil une petite balle de liége qui en ferme l'orifice. Pour augmenter la force de projection, on met un peu d'alcool ou d'éther au fond du mortier.—Si l'on fait passer une décharge entre deux fils de cuivre placés dans un tube de verre exactement rempli d'eau et bouché aux deux extrémités, l'eau est violemment refoulée et détermine la rupture du tube.— Les expériences du *Perce-verre* (Fig. 32) et du *Perce-carte* sont curieuses à plus d'un titre. La première se fait en plaçant une lame de verre entre deux pointes, et en faisant passer entre celles-ci une décharge un peu forte : le verre se trouve percé d'un trou rond, s'il est assez mince ; sinon il vole en éclats. Dans la seconde expérience, on substitue au verre un morceau de carton. Lorsque les deux pointes ne sont pas exactement vis-à-vis l'une de l'autre, on observe que le trou se fait devant la pointe négative, fait qui semble montrer que l'él. positive a plus de facilité pour franchir les obstacles que la négative. En outre, le trou fait par l'él. présente des bavures : ce phénomène, suivant De la Rive, tient à ce que la décharge ne se fait pas réellement par un mouvement de translation fini, mais simplement par une série de petits mouvements vibratoires moléculaires.

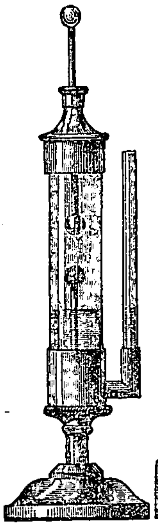

Fig. 31.

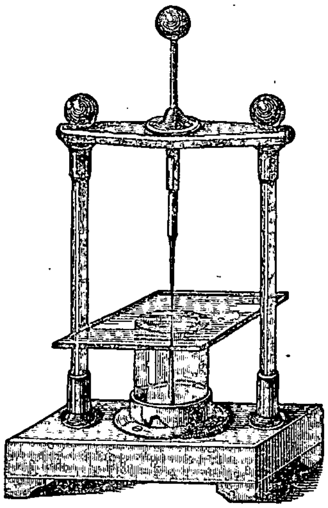

Fig. 32.

Enfin, quand on place un morceau de bois sur le plateau de l'excitateur universel et qu'on le fait toucher par les deux boules qui terminent les verges métalliques, le bois vole en éclats au moment de la décharge, si celle-ci passe dans le sens des fibres.

B. *Effets physiques.* — Les effets physiques comprennent des effets *calorifiques*, des effets *lumineux*, des effets *magnétiques*, et des changements dans les propriétés physiques des corps.

1° *Effets calorifiques.* — Les effets calorifiques que peut produire l'él. statique lorsqu'elle passe à travers des corps conducteurs consistent en des phénomènes d'incandescence, de fusion et de volatilisation, selon la force des décharges et les dimensions des corps. L'étincelle électrique enflamme les liquides combustibles, tels que l'éther, l'alcool, etc. : elle agit de même sur la poudre à canon, propriété qu'on a mise à profit pour faire éclater les mines. Une chandelle qu'on vient d'éteindre se rallume quand on la place entre les deux boules de l'excitateur universel et qu'on y fait passer une décharge, pourvu qu'elle présente encore quelques points en ignition ; l'étincelle électrique enflamme alors les produits gazeux qui s'échappent encore de la mèche. — Si l'on dispose entre les branches d'un excitateur universel un fil fin de fer ou d'acier, ce fil devient incandescent et brûle avec une vive lumière : avec une décharge puissante, des fils d'argent, d'or, de platine, sont fondus et volatilisés. A l'aide de la machine du musée Teyler, Van-Marum a pu fondre des fils de fer de 16 mètres de longueur. L'action calorifique produite par les décharges est à peu près comme le carré de la charge des batteries. En opérant sur des fils de soie dorée, on remarque que l'or qui recouvre la soie se volatilise sans que celle-ci soit brûlée ; ce fait suffit à démontrer la rapidité prodigieuse avec laquelle l'él. saisit les substances conductrices. — Les expériences qui précèdent établissent assurément que le passage de l'él. s'accompagne d'une élévation très-considérable de température. Néanmoins il y a lieu de croire que la température développée par l'él., lorsqu'elle fond et volatilise les métaux, n'est pas aussi élevée que celle qui serait nécessaire pour fondre ou volatiliser ces mêmes corps par les moyens ordinaires. La volatilisation des corps par les décharges électriques n'est pas seulement le résultat de la haute température qui se produit alors ; elle est, en outre, singulièrement favorisée par la force répulsive qui se manifeste dans ce cas entre les molécules du corps lui-même : aussi Berthollet donnait-il le nom de ***fusion froide*** à la fusion produite par l'électricité.

2° ***Effets lumineux.***—La lumière électrique se produit toutes les fois qu'il y a combinaison des deux électricités dans un milieu non conducteur, ou que l'une de ces électricités s'écoule dans l'air. La couleur de l'étincelle électrique varie avec la nature du milieu dans lequel elle apparaît, et avec la nature des conducteurs entre lesquels elle éclate. Entre deux baguettes de charbon elle est jaune ; entre des boules d'argent elle est verte ; entre des boules de bois ou d'ivoire elle est cramoisie. Dans l'air, à la pression ordinaire, elle a une teinte blanche légèrement violacée ; dans l'air comprimé elle est blanche, et rougeâtre dans l'air raréfié. Dans le vide elle est violacée : ce qui provient de ce que plus la résistance qui s'oppose à la recomposition des deux électricités est faible, moins l'électricité acquiert de tension, et par suite moins l'étincelle est éclatante. Dans l'acide carbonique, l'étincelle est blanche et éclatante comme dans l'air ; dans l'hydrogène, elle est rouge et faible, et verte dans la vapeur de mercure ; dans la vapeur d'eau elle est jaune, et vert-pomme dans les vapeurs d'alcool ou d'éther. Fusinieri a montré que, lors de la décharge électrique, il y a toujours transport de particules matérielles à un état de ténuité extrême ; par conséquent, il est très-probable que la couleur de l'étincelle électrique dépend de la couleur des vapeurs des corps entre lesquels elle éclate. — La forme qu'affecte la lumière électrique varie également avec la nature du milieu qu'elle traverse. Ainsi, dans l'air ordinaire, elle se manifeste sous la forme d'une étincelle assez courte, mais très-brillante, tandis que, dans le vide, elle se présente sous l'aspect d'une gerbe très-large, mais d'un éclat peu intense. On étudie facilement ces effets au moyen de l'*Œuf électrique*. Cet appareil consiste simplement en un globe de verre porté sur un pied métallique, et dans lequel se trouvent deux tiges également métalliques terminées en boule. L'une de ces tiges est fixe, et l'autre, la supérieure, est mobile de manière à pouvoir se rapprocher plus ou moins de l'inférieure. Si, après avoir fait le vide dans l'intérieur du globe, on fait passer une décharge à travers les deux boules, on obtient une lueur violacée peu intense qui va d'une boule à l'autre et remplit presque tout le globe. Quand on laisse rentrer un peu d'air, la lumière devient moins diffuse ; elle se resserre et forme entre les deux boules des arcs de couleur pourpre (Fig. 33). A mesure qu'on augmente la quantité d'air, on voit la lumière redevenir blanche et brillante, et prendre la forme d'une étincelle ordinaire. Enfin, quand on comprime de l'air dans le globe, l'étincelle se resserre de plus en plus, en même temps qu'elle devient plus brillante. — La forme des conducteurs entre lesquels s'échappe l'él. exerce une grande influence sur la forme de l'étincelle. En approchant du conducteur positif d'une puissante machine une grosse boule métallique en communication avec le sol, il passe du conducteur sur la boule une série d'étincelles courtes, brillantes et parfaitement droites, accompagnées d'un bruit sec. Avec l'él. négative, les étincelles sont moins fortes et moins longues, mais plus pointues. En terminant le conducteur d'une machine par une petite boule, et en lui présentant une grosse boule en communication avec le sol, on obtient des étincelles moins brillantes que précédemment, mais plus longues et en forme de *zigzag* (avec l'él. négative les étincelles n'ont que le sixième de la longueur qu'elles ont avec l'él. positive). La Fig. 34 représente cette espèce d'étincelle qui a la plus grande analogie avec l'éclair en zigzag. — Si l'on place sur le conducteur de la machine une pointe métallique, la forme de l'étincelle est toute différente : on obtient alors la *décharge en pinceau* (Fig. 35). Ceci est l'étincelle obtenue avec le fluide positif ; avec le fluide négatif, l'aigrette n'est jamais aussi brillante, ni aussi étalée.—Enfin, quand, au lieu d'une pointe, on emploie une boule, alors on remarque une lueur phosphorescente qui paraît couvrir toute la surface de la sphère : c'est ce qu'on appelle la ***décharge lumineuse.***

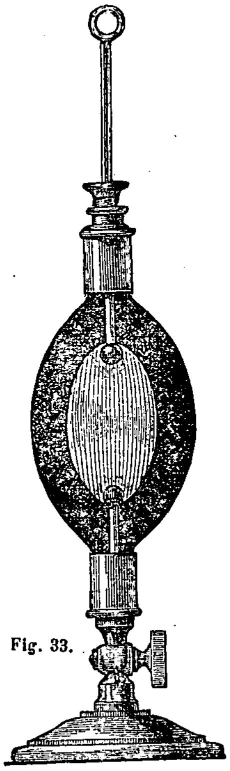

Fig. 33.

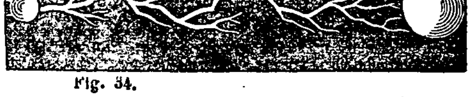

Fig. 34.

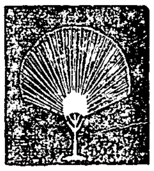

Fig. 35.

Les *Figures de Lichtenberg* mettent également en évidence la différence qui existe entre les apparences lumineuses des deux électricités. On charge d'él. positive l'armature intérieure de la bouteille de Leyde, puis on fait partir une étincelle du bouton sur un mince gâteau de résine. Cela fait, si l'on saupoudre le gâteau avec une matière pulvérulente disposée à prendre l'él. négative, comme la colophane réduite en poudre excessivement fine, cette poudre prend la forme d'une étoile rayonnée (Fig. 36). Si, au contraire, on charge l'armature intérieure d'él. négative, qu'on décharge l'étincelle sur un second gâteau de résine, et qu'ensuite on répande sur ce plateau une autre substance disposée à prendre l'él. positive, du minium réduit en poudre, par exemple, la figure formée par cette substance représente des anneaux ou des zones concentriques (Fig. 37).

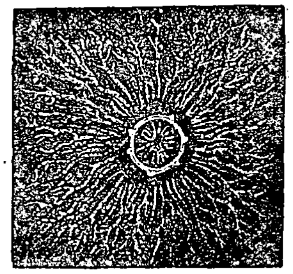
Fig. 36.

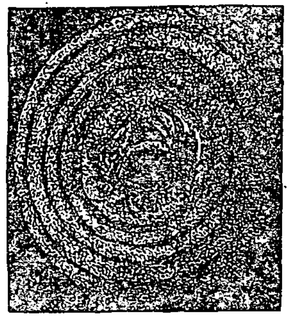
Fig. 37.

Le *Tube étincelant* est un tube long d'environ 1 mètre, à l'intérieur duquel sont collées de petites lames d'étain taillées en losange, et disposées en spirale de manière à laisser un très-petit intervalle entre deux feuilles consécutives. Quand on fait communiquer l'une des extrémités du tube avec une machine et l'autre avec le sol, l'étincelle jaillit au même instant entre tous ces petits losanges et le tube paraît illuminé dans toute sa longueur. La *Bouteille étincelante* est fondée sur une disposition semblable. — Le *Carreau magique* consiste en une feuille de verre sur laquelle est collée une bande étroite d'étain se repliant un grand nombre de fois parallèlement à elle-même. Sur cette bande on pratique de petites solutions de continuité, de façon à représenter un dessin quelconque ; puis on recouvre le tout d'un vernis à la gomme laque pour isoler les spires afin que l'élec. traverse la bande d'étain dans toute sa longueur. Les choses ainsi disposées, si l'on met le haut de la feuille d'étain en communication avec une machine électrique et le bas avec le sol, on voit apparaître en traits lumineux le dessin qu'on a tracé sur cette bande.

3° *Effets magnétiques.* — La décharge d'une batterie puissante peut aimanter une aiguille d'acier trempé, comme Arago l'a prouvé le premier. Cette expérience a été le point de départ d'une nouvelle branche de la physique, qu'on désigne sous le nom d *Électro-magnétisme*.

4° *Changements dans les propriétés physiques des corps.* — Les décharges électriques peuvent modifier les propriétés de certains corps ; mais la plus remarquable des actions de ce genre est celle que l'él. opère sur l'oxygène. Nous en parlerons quand nous ferons l'histoire de ce gaz.

C. *Effets chimiques.* — Les effets chimiques de l'él. sont des combinaisons ou des décompositions que détermine la recomposition de l'él. dans les corps. L'étude de ces actions a pris une telle, extension qu'elle constitue actuellement une branche importante de la physique : c'est l'*Électro-chimie*.

D. *Effets physiologiques.* — Les phénomènes produits par la commotion électrique ne sont pas les seuls effets physiologiques que l'él. détermine chez l'homme et chez les animaux. Il est vraisemblable que l'él. joue chez tous les êtres vivants, soit animaux, soit végétaux, un rôle important ; mais la difficulté de distinguer nettement les effets qui résultent d'un agent physique aussi subtil que le fluide électrique de ceux qui sont produits par les forces vitales, n'a pas encore permis d'arriver à des conclusions incontestables. Des travaux nombreux ont été entrepris dans cette voie ; malheureusement ces expériences ont été faites par des physiciens peu familiers avec la physiologie, et aucune des conséquences qu'ils ont tirées de leurs recherches, ne nous paraît à l'abri d'objections sérieuses. L'emploi médical de l'él. nous montre qu'elle agit sur l'homme à la manière d'un stimulant énergique. Mais, comme c'est l'él. dynamique dont il est fait usage dans ce cas, nous en parlerons ailleurs.

XVII. *Sources de l'él.* — Le *frottement* n'est pas la seule cause qui dégage de l'él. Toute action qui tend à modifier l'état d'un corps en dégage également ; par conséquent, toutes les actions *mécaniques*, *physiques*, *chimiques* et *physiologiques* sont autant de sources d'électricité.

A. *Actions mécaniques.* — Dans cet ordre d'actions, il nous reste à mentionner le *clivage* et la *pression*. — 1° Lorsqu'on clive rapidement une lame de mica dans l'obscurité, on aperçoit une lueur électrique, et l'on peut alors constater, au moyen de l'électroscope, que chacune des lames séparées possède un excès d'él. contraire dont l'intensité est d'autant plus grande que la séparation a été plus rapide. — 2° Quand on presse un disque de cuivre muni d'un manche isolant contre un disque de bois recouvert de taffetas ciré, on constate que le métal se charge d'un excès assez considérable d'él. négative. Par le frottement, au contraire, le métal prendrait de l'él. positive. Il y a des corps qui s'électrisent par la simple pression entre les doigts : tel est le spath d'Islande, qui prend l'él. positive. Tous les corps sont dans le même cas ; il suffit de les isoler, et on trouve alors que les deux corps qu'on a pressés l'un contre l'autre possèdent chacun un excès d'él. contraire, pourvu que l'un des deux au moins soit mauvais conducteur. La chaleur modifie les phénomènes de pression : ainsi, lorsqu'on élève la température de l'un des deux corps, il tend à prendre l'él. négative. L'état de la surface exerce également une influence : le corps dont la surface est la moins polie tend toujours à prendre l'él. négative.

B. *Actions physiques.* — Tout changement dans la température d'un corps tend à modifier son état électrique ; mais nous étudierons ces effets lorsque nous parlerons des courants thermo-électriques. — Les actions capillaires dégagent également de l'électricité.

C. *Actions chimiques.* — Toutes les actions chimiques sont accompagnées d'un dégagement d'él. : ce sont ces actions qui sont la source la plus puissante et la plus abondante d'él. Il en sera parlé au mot *Électro-chimie*.

D. *Actions physiologiques.* — Les diverses actions chimiques qui se passent dans les êtres vivants doivent nécessairement donner lieu à un dégagement d'él. libre, laquelle également doit se manifester en général à la surface du corps. En outre, certains animaux, comme tout le monde le sait, possèdent des appareils spéciaux qui leur permettent de produire des phénomènes électriques vraiment extraordinaires : il en sera question à l'article ZOO-ÉLECTRICITÉ.

XVIII. *Vitesse de l'él.* — La vitesse de propagation de l'él. dans les conducteurs métalliques a été l'objet de recherches fort ingénieuses de la part de divers expérimentateurs. Si l'on touche l'une des garnitures d'une bouteille de Leyde avec un fil métallique faisant un grand nombre de circonvolutions, et terminé par une petite boule conductrice placée très-près de l'autre garniture, on ne peut observer aucun intervalle de temps appréciable entre le moment du contact et l'apparition de l'étincelle à l'autre extrémité du fil. Les expériences de ce genre démontrent bien que l'él. se propage avec une rapidité prodigieuse, mais elles ne peuvent fournir la mesure exacte de cette vitesse. Wheatstone est le premier (1834) qui ait cherché à résoudre enfin ce problème. Son procédé était fondé sur la considération de la rapidité de l'étincelle observée au moyen d'un miroir tournant. Par cette méthode, l'ingénieux expérimentateur a trouvé que l'él. parcourt, dans un fil de cuivre, 460,000 kilom. par seconde. En 1849, Walker, aux États-Unis, entreprit de nouvelles recherches à ce sujet, au moyen de signaux transmis par les télégraphes électriques, et il obtint seulement le chiffre de 30,000 kilom. par seconde, mais dans des fils de fer qui sont moins bons conducteurs que ceux de cuivre. Ainsi, selon Wheatstone, la vitesse de l'él. correspond à une fois et demie celle de la lumière, et le chiffre donné par Walker est 15 fois plus petit que celui du célèbre physicien anglais. Le problème avait donc besoin d'être étudié de nouveau. En 1850, Fizeau et Gounelle expérimentèrent sur les fils des télégraphes de Paris à Rouen et de Paris à Amiens. Ils trouvèrent que l'él. se propage avec une vitesse de 180,000 kilom. par seconde dans les fils de cuivre, et de 100,000 kilom. dans les fils de fer. Aprèseux, deux autres physiciens français, Guillemin et E. Burnouf, en employant un procédé analogue, ont obtenu une vitesse de 180,000 kilom. pour les fils de fer. D'autres expériences faites en Angleterre sur les fils du télégraphe de Greenwich à Édimbourg, ont donné pour résultat seulement 12,250 kilom. pour des fils de cuivre. Bien que les nombres obtenus par Fizeau et Gounelle soient généralement considérés comme les plus vraisemblables, il est évident que la question n'est pas encore définitivement résolue. Quant aux expériences faites sur le télégraphe en partie sous-marin de Londres à Bruxelles, et qui n'ont donné qu'une vitesse de 4,350 kilom., elles ne peuvent entrer en ligne de compte, à cause de l'influence que l'eau de la mer exerce sur le courant électrique à travers la gutta-percha qui entoure le fil télégraphique.

XIX. *Théories relatives à l'él.* — Pour expliquer les différents phénomènes résultant des attractions et répulsions électriques, on a admis diverses hypothèses, dont aucune à elle seule ne représente l'ensemble de tous les phénomènes. — L'hypothèse la plus généralement adoptée, est la théorie du dualisme électrique. Cette théorie, qui a pris naissance à la suite des découvertes de Dufay et de Symmer, suppose que l'él. est un fluide extraordinairement subtil, qui pénètre les corps les plus compactes, et qui se compose de deux éléments simples doués de propriétés distinctes et opposées. Ces éléments, appelés él. vitrée et él. résineuse, sont également des fluides d'une subtilité prodigieuse et d'une élasticité parfaite, dont chacun repousse ses propres molécules et attire celles de l'autre. Lorsqu'ils sont combinés, ils se neutralisent mutuellement, et il y a équilibre : les corps ne manifestent alors aucun phénomène électrique. Mais quand, par une cause ou une autre, ces éléments viennent à se séparer, chacun d'eux devient actif, et les phénomènes électriques apparaissent. Dans cette théorie, ces phénomènes sont donc considérés comme produits par la séparation des deux éléments et la disparition de l'un d'eux, l'autre restant en excès sans être contre-balancé. — La théorie unitaire proposée par Franklin, vers 1747, diffère essentiellement de la précédente. En effet, elle suppose l'existence d'un seul fluide élémentaire d'une ténuité et d'une élasticité extrêmes, impondérable, et existant dans un état d'égale distribution dans toute la matière. Répulsif à l'égard de ses propres particules, il est attractif à l'égard de toute autre matière. Lorsqu'il est distribué dans les corps proportionnellement à leur capacité ou à leur attraction pour lui, les corps sont à l'état naturel : il y a repos électrique par suite d'équilibre de distribution. Mais quand on augmente ou quand on diminue la quantité d'él. contenue dans un corps, on trouble l'équilibre, et il en résulte une action énergique provenant de l'attraction du corps pour reprendre la quantité voulue de fluide électrique, si l'on a diminué la quantité primitive, ou pour en répandre une partie sur d'autres corps, si l'on a augmenté cette même quantité.

De ces deux théories, la seconde est plus philosophique que la première, mais elle est beaucoup moins commode à manier, si l'on peut parler ainsi ; en conséquence, comme nous l'avons dit, la théorie des deux électricités a généralement prévalu, et prévaudra peut-être longtemps encore, du moins dans l'enseignement élémentaire. Au reste, toutes deux, bien qu'expliquant très-bien une foule de phénomènes, sont défectueuses dans plusieurs circonstances, et surtout en ce qui concerne les phénomènes de répulsion. — Un illustre physicien anglais, Faraday, a émis, il y a quelques années, une hypothèse des plus ingénieuses qui a été immédiatement adoptée par plusieurs physiciens éminents. Il explique particulièrement, d'une façon très-vraisemblable, les phénomènes d'induction à l'aide de sa théorie de la *polarisation électrique*. Malheureusement, notre plan ne nous permet pas d'exposer des idées qui ne sont point encore communément acceptées ; nous nous contenterons donc de renvoyer aux *Leçons élémentaires sur l'électricité*, par W. Snow Harris, qui ont été rédigées sous l'inspiration des idées de Faraday. Le Manuel de Snow Harris a été traduit en français par le professeur Garnault.

XX. *Él. atmosphérique.* — A. *Historique.* — Les premiers physiciens qui observèrent l'étincelle électrique la comparèrent aussitôt à la lueur des éclairs, et le bruit qui l'accompagne à celui du tonnerre. En 1735, l'abbé Nollet, qui le premier obtint des étincelles capables de donner la mort à des animaux de petite taille, parle « du tonnerre et des éclairs qui sont dans les mains de la nature ce que l'él. est dans les nôtres », et il discute la probabilité qu'un nuage orageux « soit un corps électrisé placé dans les mêmes conditions qu'un conducteur électrisé ». La grande découverte de la bouteille de Leyde et les brillantes recherches de Franklin rendirent ces conjectures plus vraisemblables. Voulant établir d'une manière irrécusable qu'entre la cause qui produit les orages et celle qui produit tous les phénomènes électriques il y a une identité complète, ce physicien eut l'idée de mettre à profit le pouvoir des pointes qu'il avait constaté le premier. Dès 1749, il indiqua les expériences qu'il y avait à faire pour soutirer l'él. des nuages orageux. A son instigation, Dalibard fit élever, dans un jardin qu'il possédait à Marly, près de Paris, une barre de fer haute de 33 mètres, terminée en pointe à son extrémité supérieure, et isolée à son extrémité inférieure. Le 10 mai 1752, cet appareil donna, lors du passage d'un nuage orageux, une série d'étincelles assez fortes pour charger plusieurs bouteilles de Leyde. Franklin, lassé d'attendre, pour exécuter ses propres expériences, l'érection d'un clocher qu'il se proposait de surmonter d'une tige semblable à celle de Dalibard, imagina de faire usage d'un cerf-volant qui pourrait atteindre à de plus grandes hauteurs. Au mois de juin 1752, il se rendit dans les champs par un temps d'orage, et lança dans les airs un cerf-volant armé d'une pointe, et dont la corde était isolée inférieurement par un cordon de soie. Il vit d'abord plusieurs nuages passer au-dessus de son appareil sans que celui-ci donnât aucun signe d'él. ; mais une légère pluie étant survenue, le pouvoir conducteur de la corde se trouva augmenté, et alors en approchant la main d'une clef attachée à celle-ci, Franklin vit éclater une série d'étincelles. L'émotion de l'illustre physicien fut tellement vive que, suivant son propre récit, il ne put retenir ses larmes. L'identité du tonnerre et de l'él. était dès lors une certitude. En 1752, Romas fit la même expérience que Franklin, mais en employant de meilleures dispositions. En effet, il eut l'idée d'entourer d'un fil de cuivre la corde de son cerf-volant. A sa partie inférieure, cette même corde était isolée par un cordon de soie attaché à une tige de fer. Son expérience eut un plein succès. L'ayant répétée quelques années après, en 1757, pendant un orage médiocre, il obtint des étincelles d'une grandeur surprenante. « Imaginez-vous, dit-il, des lames de feu de 9 ou 10 pieds de longueur et d'un pouce de grosseur qui faisaient autant ou plus de bruit que des coups de pistolet. En moins d'une heure, j'eus certainement trente lames de cette dimension, sans compter mille autres de 7 pieds et au-dessous. » Des expériences du genre de celles qui précèdent furent faites dans toute l'Europe, et partout l'identité de la foudre avec le fluide électrique fut démontrée, ce qui impliquait son existence dans l'atmosphère.

B. *État électrique de l'atmosphère.* — Plus tard, on étudia non plus seulement la foudre, mais encore l'état électrique habituel de l'atmosphère. Saussure et d'autres savants constatèrent que l'air est constamment électrisé, soit positivement, soit négativement, alors même que le ciel est serein et qu'il n'y a aucun nuage. — Par un ciel serein, l'atmosphère est constamment chargée d'un excès d'él. positive, et d'autant plus que l'on considère des couches plus élevées. Quant à la terre, elle est constamment chargée d'él. négative, bien que sa quantité varie suivant l'humidité du sol et la température. La quantité d'él. positive qui existe dans l'air varie également selon les circonstances. Elle est plus forte en général dans les lieux les plus élevés et les plus isolés ; dans les maisons, les rues, sous les arbres, elle est nulle ; mais, dans les villes, au milieu des grandes places, elle redevient sensible, et sur les quais elle est plus forte qu'en rase campagne. Il est facile de se rendre compte de ces différences, quand on considère que l'air et la terre étant constamment dans deux états électriques opposés, leurs deux électricités doivent se recombiner sans cesse dans les couches d'air inférieures jusqu'à une certaine hauteur. En rase campagne, par ex., on ne commence à trouver de l'él. positive qu'à 1 mètre 30 au-dessus de cette surface, ce qui prouve que, lorsque rien ne vient la troubler, la recomposition des deux fluides s'effectue jusqu'à cette hauteur, à partir de laquelle l'intensité électrique va croissant, suivant une loi qui n'est pas encore connue. Les corps placés à la surface de la terre participent à son état électrique, lequel augmente d'autant plus qu'ils forment une plus grande saillie au-dessus de cette surface. L'eau partageant l'état négatif de la terre, on conçoit qu'elle se vaporise plus facilement sous l'influence de l'él. positive de l'atmosphère, et d'autant plus que cette influence est plus puissante.

Il résulte des expériences entreprises dès la fin du siècle dernier, que l'él. atmosphérique est soumise à une variation périodique, comme la mer, et qu'*elle va en augmentant et en décroissant* deux fois en 24 heures. Au reste, les maxima et les minima de l'él. atmosphérique changent pour un même lieu suivant les saisons. Voici, d'après Quételet, les heures auxquelles on observe ces changements à Bruxelles :

	Été.	Hiver.
1er Maximum.	avant 8 h. du matin. .	vers 10 h.
2e Maximum.	après 9 h. du soir. . .	vers 6 h.
1er Minimum.	vers 3 h. après midi. .	vers 1 h.
2e Minimum.	. . . . non déterminé. . . .	

Quételet a également déterminé les variations mensuelles de l'él. atmosphérique. Il résulte de ses observations, que l'él. de l'atmosphère atteint son maximum en janvier et son minimum en juin, où elle est treize fois plus faible qu'en janvier. Dans les mois de mars et de novembre, les intensités sont égales à la moyenne annuelle. Dans le cours de l'année, l'él. est beaucoup plus forte quand le ciel est serein que quand il est couvert, excepté vers les mois de juin et de juillet. Dans les temps de brouillard ou de neige, l'intensité électrique est sensiblement la même : elle est alors très-élevée et correspond aux maxima moyens des premiers et derniers mois de l'année. Pendant les pluies tranquilles, l'intensité électrique diffère des moyennes ordinaires; quelquefois on a observé une plus forte tension, soit positive, soit négative, tantôt avant, tantôt après la pluie. Enfin, dans un laps de temps de quatre années, les observations étant toujours faites à midi, Quételet n'a trouvé que vingt-trois fois une tension négative, qui en général avait lieu avant ou après des pluies ou des orages.

C. *Él. des nuages.*— Les nuages sont tous électrisés, soit positivement, soit négativement, et ne diffèrent entre eux que par une tension plus ou moins grande. Il est facile d'expliquer l'él. positive des nuages, car l'atmosphère étant électrisée positivement, les vapeurs qui se condensent dans les hautes régions doivent participer à son état électrique. Quant aux nuages négatifs, leur état électrique peut dépendre de causes différentes. *Les uns sont formés de vapeurs qui, parties de la surface du sol,* ont emporté avec elles l'él. négative qu'elles possédaient lors de leur contact avec la terre. Les autres sont devenus négatifs par l'action inductrice de nuages positifs plus ou moins éloignés. En effet, un nuage fortement positif peut agir à distance sur un nuage faiblement électrisé ou à l'état naturel, et en communication avec la terre. L'él. positive du second nuage est alors *repoussée dans* le sol et son él. négative attirée à la surface la plus voisine du nuage inducteur. Si alors, par une cause quelconque, la communication est rompue avec le sol, le nuage se trouve électrisé négativement. En outre, la terre étant électrisée négativement et l'atmosphère positivement, il peut arriver qu'un nuage, situé à peu de distance du sol, soit électrisé par influence, négativement à sa partie supérieure, et positivement à sa partie inférieure. Or, si celle-ci vient à se dissiper par suite d'une élévation de température, le nuage restera électrisé négativement. Au reste, les nuages négatifs sont beaucoup moins fréquents que les nuages positifs. Selon Peltier, un nuage fortement négatif présente toujours une teinte grise ardoisée, tandis que les nuages positifs sont blancs, roses ou orangés.

D. *Origine de l'él. atmosphérique.* — On a proposé plusieurs hypothèses pour expliquer l'état électrique de l'atmosphère; on a successivement mis en avant le frottement de l'air contre le sol, la végétation, l'évaporation de l'eau, etc.— L'hypothèse du dégagement de l'él. par le frottement de l'air contre la terre est aujourd'hui abandonnée. — Les actions chimiques qui se lient à l'accomplissement des fonctions dans les corps organisés ne peuvent être prises en considération, attendu que, ces réactions étant inverses dans les animaux et dans les végétaux, *et même s'opérant, chez ces derniers, le jour et la nuit,* dans des directions contraires, l'él. qui prend naissance sous leur influence doit changer de signe et se neutraliser. — L'évaporation qui a lieu à la surface du sol ne peut pas non plus être invoquée. Sans doute il est vrai que, si l'évaporation pure et simple de l'eau dans des vases non attaquables ne produit pas d'él., il s'en dégage toutes les fois que l'évaporation est accompagnée d'une réaction chimique ou que le composé tenu en dissolution se déshydrate; mais cette source n'est pas suffisante pour rendre compte de l'énorme quantité d'él. répartie dans l'air et dans la terre. — Becquerel a proposé une théorie nouvelle qui semble plus rationnelle. On sait que, lorsque la chaleur se propage inégalement dans un fil ou une masse homogène de métal, il y a trouble dans l'équilibre des forces électriques : les portions qui s'échauffent le plus prennent l'él. négative, et celles qui s'échauffent le moins l'él. positive. Il en est encore de même de deux parties d'un même fil inégalement chauffées. Or, ce sont ces faits qui ont servi de point de départ au savant physicien. « L'atmosphère, dit-il, se trouve précisément dans les mêmes cas que les masses et les fils métalliques. La température des couches d'air va en diminuant depuis la surface de la terre jusqu'aux limites de l'atmosphère. En admettant que les effets électriques produits dans les substances métalliques par l'inégale distribution de la chaleur aient également lieu dans des masses gazeuses et dans les corps mauvais conducteurs, les parties supérieures de l'atmosphère seront positives, tandis que les régions les plus inférieures, ainsi que le sol, seront négatives dans cette hypothèse. Si des observations ultérieures confirment cette manière de voir et prouvent que *la distribution inégale de la chaleur dans l'atmosphère* est la cause première de l'él. atmosphérique, alors on pourrait peut-être concevoir comment les régions polaires servent de lieu de réunion aux électricités dégagées sur le reste de la terre, et donnent naissance aux aurores boréales et australes. » — Voy. FOUDRE, GRÊLE, etc.

ÉLECTRICITÉ DYNAMIQUE. — Nous venons de passer en revue les principaux phénomènes que présente l'él. statique, c.-à-d. ceux qui se manifestent lorsque l'él. est à l'état statique ou en équilibre à la surface des corps. On a vu que, lorsqu'elle se transmet d'un corps à un autre, il se produit une étincelle au moment de son passage dans l'air; mais lorsque ce passage a lieu au travers des solides et des liquides, *on observe* d'autres effets. Quand l'él. chemine ainsi dans les corps, elle est dite en mouvement ou à l'état *dynamique;* alors elle donne lieu aux courants électriques. Il nous reste donc à étudier ces nouveaux phénomènes : c'est ce que nous ferons aux mots GALVANISME, MAGNÉTISME (*Électro-magnétisme*), ÉLECTRO-CHIMIE et THERMO-ÉLECTRICITÉ.

ÉLECTRIQUE. adj. 2 g. T. Phys. Qui a rapport à l'électricité; qui détermine un dégagement d'électricité, ou qui en résulte. *Phénomènes électriques. Machine é. Courants électriques.* || * Figur., se dit Des choses qui font une impression vive et subite. *Un coup d'œil é. Ces simples paroles produisirent sur la foule un effet électrique.*

ÉLECTRISATION. s. f. T. Phys. Action d'électriser; État d'un corps électrisé.

ÉLECTRISER. v. a. T. Phys. Développer dans un corps des propriétés électriques. *É. un corps positivement, négativement. É. une personne. Se faire électriser.* || Fig., Faire une impression vive et subite. *Ce discours les électrisa.* = s'ÉLECTRISER. v. pron. Acquérir des propriétés électriques. = ÉLECTRISÉ, ÉE. part.

* **ÉLECTRO-AIMANT.** s. m. Voy. MAGNÉTISME.

* **ÉLECTRO-CHIMIE.** s. f. T. Physique.

Enc. — Toutes les actions chimiques, quelque faibles qu'elles soient, qu'elles opèrent des décompositions ou qu'elles déterminent des combinaisons, donnent lieu à un dégagement d'électricité. Quant à la réciproque de cette proposition, on ne peut pas la poser d'une façon aussi absolue, l'action que l'électricité exerce sur les corps étant intimement liée avec leur structure et leurs autres propriétés. Ce sont ces rapports de l'électricité avec les décompositions et les combinaisons chimiques qui font l'objet de l'*Électro-chimie*. Cette étude comprend deux séries de phénomènes : 1° le développement de l'électricité dans les actions chimiques; 2° les effets chimiques dus à l'électricité.

I. *Développement de l'électricité dans les actions chimiques.* — Toutes les fois que deux corps réagissent l'un sur l'autre, soit que leurs molécules se séparent, soit qu'elles se *réunissent pour former de nouvelles combinaisons, il y a dégagement* d'électricité d'après les lois suivantes posées par Becquerel : 1° Dans les combinaisons chimiques, le corps qui s'oxyde, le métal qui est attaqué, ou le composé qui se comporte comme base, prend un excès d'él. négative; le corps comburant, le liquide qui réagit sur le métal, ou le composé qui se comporte comme acide, prend le même excès d'électricité positive. 2° Dans les décompositions *chimiques*, les effets électriques sont inverses de ceux qui se produisent dans les combinaisons : les bases mettent en liberté de l'électricité positive et les acides de l'électricité négative.

A. *Combustions, oxydations.* — Tout corps en brûlant prend l'électricité négative, tandis que l'oxygène prend l'électricité positive. Si l'on place un morceau de charbon sur le plateau supérieur du condensateur, et si on l'allume, le condensateur se charge d'électricité négative. Lorsqu'au contraire on fait communiquer le charbon avec le sol, et qu'on le place à quelque distance du plateau inférieur, l'acide carbonique qui se dégage transmet au condensateur un excès d'électricité positive. De même l'hydrogène en brûlant à l'extrémité d'un tube métallique en communication avec le plateau d'un condensateur, lui communique une charge négative.

B. *Réaction des acides et des alcalis.* — Les acides et les alcalis, en réagissant les uns sur les autres, produisent des effets électriques intenses qui mettent en évidence, de la manière la plus claire, les lois que nous avons énoncées. Si l'on verse dans un vase A (Fig. 1) de l'acide azotique, et dans un vase B une dissolution de potasse, et qu'on fasse communiquer les deux liquides au moyen d'une mèche de coton, on constate un courant énergique allant de A en B. C'est en se fondant sur cette réaction que Becquerel a construit le premier couple à courant constant qui ait été imaginé. Dans un flacon de verre CD plein d'acide azotique (Fig. 2) on fixe, au moyen d'un bouchon, un tube qui est fermé à son extrémité B par un tampon d'argile maintenu par un linge lié autour; dans ce tube on verse une *dissolution de potasse*, de telle sorte que l'acide et la potasse réagissent l'un sur l'autre à travers l'argile. Maintenant, si l'on plonge deux lames de platine N et P, la première dans le flacon et la seconde dans le tube, on constate un courant intense allant de N en P, et si l'on joint les deux lames par un fil métallique, on voit de petites bulles d'oxygène pur se dégager sur la lame P. Le dégagement a lieu pendant plusieurs jours tant que le couple fonctionne. L'eau de la dissolution de potasse est décomposée, l'oxygène se dégage sur la lame P qui devient le pôle positif, tandis que l'hydrogène est transporté sur la lame N, laquelle devient le pôle négatif, et se trouve absorbé par l'acide azotique. Cet appareil a *reçu le nom de* ***Pile à gaz oxygène***, *à raison de la production* de ce gaz sur l'une des lames de platine qui entrent dans sa composition.

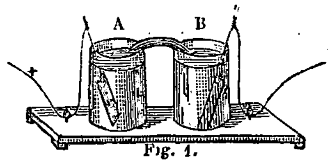

Fig. 1.

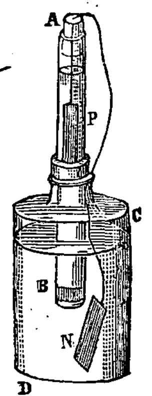

Fig. 2.

C. *Réaction des dissolutions les unes sur les autres.*—Des expériences nombreuses qu'il a faites, Becquerel tire les conclusions suivantes : 1° Dans le mélange ou la combinaison des acides avec l'eau, l'eau se comporte comme une base; mais elle se comporte comme un acide avec les dissolutions alcalines. 2° Les dissolutions salines neutres concentrées se comportent par rapport à l'eau comme les acides par rapport aux bases. 3° Lorsque des acides réagissent sur d'autres acides, les plus oxydants sont électro-positifs par rapport aux moins oxydants. Ainsi, par ex., l'acide azotique est électro-positif par rapport à l'acide sulfurique, et celui-ci par rapport à l'acide phosphorique, etc. Les acides conservent cette propriété, alors même qu'ils sont combinés avec les bases, de façon qu'une dissolution de nitrate neutre est électro-positive par rapport à une dissolution de sulfate neutre, et cette dernière par rapport à une dissolution de phosphate neutre. 4° Les effets électriques produits par une série de dissolutions acides neutres ou alcalines, placées les unes à la suite des autres de manière à ne se mélanger que très-lentement, sont la résultante des effets individuels produits à chaque surface de contact entre deux dissolutions. Dans la réaction des dissolutions les unes sur les autres, les lames métalliques qui servent d'électrodes, pouvant se couvrir de gaz ou d'autres substances et produire des réactions inverses à celles que l'on veut étudier, on est obligé d'employer des appareils particuliers disposés de manière que chaque lame serve alternativement d'électrode positif et d'électrode négatif.

D. *Réaction des acides et des dissolutions sur les métaux.— Fer passif.* — Lorsqu'un acide réagit sur un métal, l'acide prend l'électricité positive et le métal l'électricité négative. C'est ce qu'on démontre facilement en plongeant dans de l'eau acidulée par de l'acide sulfurique deux lames, l'une de zinc et l'autre de platine, en communication avec les deux bouts d'un multiplicateur. On constate alors un courant allant du platine au zinc : le zinc seul est attaqué; *il prend de l'électricité négative et fournit à* l'acide de l'électricité positive, laquelle est recueillie par la lame de platine. Il en est de même dans le couple de Volta, zinc et cuivre, séparés par une rondelle de drap imbibé d'eau acidulée : le cuivre ne fait que transmettre l'électricité positive fournie à l'acide par le zinc, ce dernier se chargeant négativement. Si les deux lames sont attaquées, c'est la lame qui est la plus attaquée qui prend l'électricité négative. Ainsi, quand on met dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique une lame de cuivre et une lame de fer, c'est la lame de fer qui, étant la plus attaquée, prend l'électricité négative. Mais si, au lieu d'acide sulfurique, on prend du persulfure de potassium, c'est au contraire le cuivre qui, étant attaqué le plus fortement, prend l'électricité négative. Cette expérience met bien en évidence l'influence de l'action chimique, puisque le même couple peut, suivant la nature du liquide conducteur, produire un courant dirigé dans un sens ou dans un autre. Dans les réactions des dissolutions salines sur les métaux correspondants, le métal prend en général l'électricité négative. C'est ainsi que le cuivre prend l'électricité négative, lorsqu'on le plonge dans une solution de nitrate de cuivre aiguisée de quelques gouttes d'acide azotique. L'étain et son sulfate, le fer et son chlorure, l'antimoine et le bismuth, se com*portent comme le cuivre* avec son nitrate. Le fer et le zinc se comportent de même avec leurs nitrates; mais, avec leurs sulfates, ces métaux prennent l'électricité positive lorsqu'on vient à aciduler la dissolution. — Les métaux peuvent quelquefois se conduire autrement que nous venons de le dire, suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Le cas le plus remarquable de ce genre est le phénomène que présente le *fer passif* (v. AZOTE). *On a reconnu que ce métal à l'état passif est recouvert* d'une couche d'oxygène condensé ou combiné qui le préserve de toute altération.

E. *Effets dus au contact des gaz et des métaux inoxydables. Courant et pile secondaires. Polarisation. Pile à gaz.* — Quand on décompose de l'eau distillée au moyen de deux lames de platine en communication avec les deux pôles d'une pile, si, au bout de quelques instants on interrompt le courant, et qu'on réunisse les deux lames par un fil métallique, il se produit aussitôt un courant dirigé en sens inverse du premier, c.-à-d. que la lame qui formait le pôle positif de la pile est devenue le pôle négatif, et *vice versâ*. Le courant qui se produit dans ces circonstances a reçu le nom de *Courant secondaire*, et Ritter a montré qu'en réunissant une série d'appareils semblables au précédent, on peut former une *Pile secondaire*. Soient (Fig. 3) quatre vases pleins d'eau légèrement acidulée. Si on les réunit l'un à l'autre par des arcs métalliques formés d'un seul métal, platine ou cuivre, ab, $a'b'$, $a''b''$, etc., il ne se manifeste aucun effet électrique; mais si l'on vient à faire passer un courant à travers tout le circuit de a en b^{iv}, et qu'interrompant au bout de quelques instants le courant, on mette a et b^{iv} en communication avec un multiplicateur, on constate un courant allant en sens inverse du premier, c.-à-d. de b^{iv} en a. Un appareil de ce genre fonctionne comme une pile, et peut, par ex., opérer la décomposition de l'eau; mais son action est de courte durée. Le courant secondaire est dû à ce que, lors

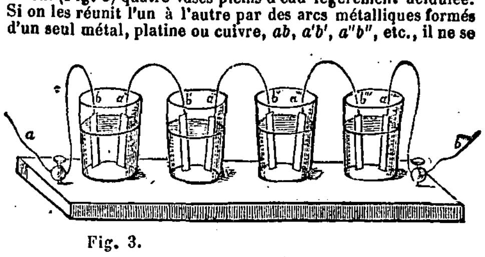

Fig. 3.

du passage du courant de *a* en b^{iv}, l'eau des vases est décomposée, son oxygène se déposant sur la lame en communication avec le pôle positif, et son hydrogène sur la lame opposée. Dès lors ces lames agissent comme si elles avaient été plongées, l'une dans un acide et l'autre dans un alcali, ainsi qu'on l'a vu dans la pile à gaz oxygène. — On obtient également *un couple à effet secondaire en laissant quelque temps* deux lames de platine, l'une dans du gaz oxygène, et l'autre dans du gaz hydrogène, et en les plongeant ensuite dans de l'eau distillée. Les lames qui ont acquis la propriété de donner naissance à des effets secondaires sont dites *polarisées*, et elles restent longtemps dans cet état. — C'est sur cette propriété des lames qu'est fondée la *Pile à gaz* de Grove, dont la Fig. 4 représente un couple. Il consiste en un vase de verre muni de trois tubulures: on le remplit d'eau aiguisée d'acide sulfurique, puis on fixe dans les tubulures latérales, au moyen de bouchons de liége, les tubes de verre O et H, qui plongent dans le liquide. Ces tubes sont ouverts inférieurement, mais fermés supérieurement; seulement ils livrent passage par un petit trou bien mastiqué à un fil de platine auquel est suspendue une lame étroite du même métal qui plonge en partie dans le liquide conducteur. Cela fait, par l'ouverture B, on introduit, à l'aide d'un tube de dégagement, du gaz hydrogène dans l'un des tubes, et du gaz oxygène dans l'autre. Maintenant, si l'on met les fils *de platine en rapport avec un multiplicateur*, celui qui touche à la lame plongée dans l'oxygène donne de l'électricité positive, et l'autre de l'él. négative. En réunissant plusieurs couples de ce genre, on obtient une pile qui n'est réellement formée que d'un seul liquide et d'un seul métal, et où, par conséquent, *le courant électrique qui se produit* aussitôt que l'on met en communication les deux pôles de la pile, résulte uniquement de la réaction de l'hydrogène et de l'oxygène. Dans cette réaction, on voit la quantité des deux gaz diminuer dans les deux tubes; mais la diminution de l'hydrogène est, dans le même espace de temps, double de celle de l'oxygène. La pile à gaz est assez forte pour produire un grand nombre de décompositions chimiques, et même pour décomposer l'eau.

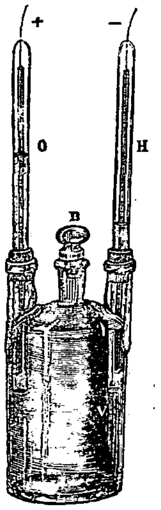

Fig. 4.

F. *Effets électriques produits dans les décompositions chimiques et dans l'évaporation.* — Dans les décompositions chimiques, les effets sont inverses de ceux qu'on observe dans les combinaisons. Lorsqu'on verse dans une capsule de platine A (Fig. 5) préalablement chauffée et en communication avec le plateau inférieur d'un condensateur, de l'eau tenant une base en dissolution, le condensateur se charge d'électricité positive et la vapeur d'électricité négative. Avec de l'eau ammoniacale on a un effet inverse; mais ce phénomène tient à ce que l'ammoniaque se vaporisant plus facilement que l'eau, elle enlève l'électricité positive. En conséquence, l'eau qui reste dans la capsule communique à celle-ci, et, par suite, au condensateur, de l'électricité négative. Si l'on verse dans la capsule un acide étendu, l'acide prend l'électricité négative, et l'eau se charge d'un excès d'électricité positive. Lorsqu'on projette du bicarbonate de soude dans la capsule chauffée au rouge, l'acide carbonique, en se dégageant, emporte l'électricité négative, et la capsule se trouve chargée d'électricité positive. Quant à l'évaporation simple, elle ne produit aucun effet électrique. En effet, lorsqu'on verse de l'eau distillée dans la capsule A chauffée, on n'obtient aucun dégagement d'électricité.

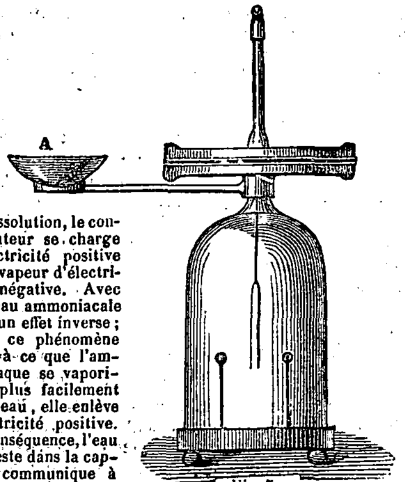

Fig 5.

II. *Des divers effets chimiques produits par l'électricité.*

A. *Action de l'électricité sur les gaz et les vapeurs.* — Ainsi qu'on l'a vu ailleurs (v. Eau), lorsqu'on fait passer une étincelle électrique à travers un mélange d'oxygène et d'hydrogène, les deux gaz se combinent immédiatement en formant *de l'eau. Dans les cours, on fait souvent cette expérience avec* le *Pistolet de Volta*. Cet appareil (Fig. 6) consiste en un flacon de fer blanc qui se ferme au moyen d'un bouchon de liége. Sur l'un des côtés se trouve une tige métallique mastiquée dans un tube de verre, afin de l'isoler des parois, et terminée à l'intérieur et à l'extérieur par une boule métallique. La boule intérieure est à 1 centim. environ de la paroi du flacon. L'appareil étant rempli d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, ou simplement d'air et d'hydrogène, et fermé avec un bouchon, lorsqu'on vient à faire éclater une étincelle entre la boule inté*rieure et la paroi du flacon en approchant la boule extérieure* du plateau d'un électrophore ou du bouton d'une bouteille de Leyde, il y a combinaison du mélange gazeux avec production d'une chaleur très-intense. La vapeur d'eau qui prend naissance acquiert une force élastique telle, que le bouchon est projeté avec force et avec accompagnement d'une détonation analogue à un coup de pistolet. Si, au contraire, on fait agir une succession de décharges électriques sur de la vapeur d'eau, celle-ci se décompose en ses deux éléments, oxygène et hydrogène. — L'azote et l'oxygène, sous l'action répétée d'une série d'étincelles, se combinent pour former de l'acide azotique Cette formation de l'acide azotique par la combinaison de l'oxygène et de l'azote sous l'action d'une succession d'étincelles électriques, explique la présence de cet acide dans les eaux des pluies d'orage. — Sous l'*influence de l'étincelle, on* peut encore opérer un grand nombre d'autres combinaisons et décompositions: l'hydrogène et le chlore forment de l'acide chlorhydrique; un mélange d'acide chlorhydrique et d'oxygène forme du chlore et de l'eau, réaction inverse de la précédente. Un mélange d'oxyde de carbone et d'oxygène forme de l'acide carbonique. De l'acide sulfureux et de l'oxygène forment de l'acide sulfurique; l'hydrogène sulfuré est décomposé en soufre et en hydrogène; l'ammoniaque en hydrogène et azote, le gaz oléfiant en *hydrogène et carbone*, etc. Ces exemples prouvent que, *lors*qu'elles agissent sur les gaz, les décharges électriques produisent deux effets opposés: en effet, elles provoquent tantôt leur combinaison et tantôt leur décomposition. Pour expliquer ces curieux phénomènes, on peut invoquer deux hypothèses différentes: 1° la différence de masse des corps qui sont en présence; action analogue à celle que produit la chaleur en provoquant tantôt la combinaison et tantôt la décomposition des corps que l'on met en présence; 2° la nature complexe de l'étincelle électrique agissant comme agent de décomposition sur les gaz comme sur les liquides, et comme agent de combinaison par la haute température qu'elle développe. — L'arc voltaïque produit absolument les mêmes effets que l'étincelle électrique, mais avec bien plus d'énergie en raison de la puissante action calorifique qui se développe. Ainsi, sous l'influence de l'arc voltaïque, un mélange d'oxygène et d'azote produit immédiatement des vapeurs rutilantes d'acide hypoazotique, qui, en présence de l'eau, se changent en acide azotique, tandis qu'avec les étincelles il faut un temps assez long et des décharges continues pour produire la combinaison.

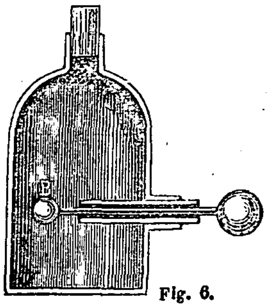

Fig. 6.

B. *Action de l'électricité sur les liquides.* — Les décompositions électro-chimiques des liquides par la pile sont nombreuses et faciles à observer. Elles ont été étudiées avec soin à cause des nombreuses applications auxquelles elles conduisent. Un des exemples les plus remarquables de ces décompositions, et en même temps le premier qui ait été étudié, est la *décomposition de l'eau dont nous avons déjà parlé* (v. Eau). — Si, dans une dissolution saturée de sulfate de cuivre, on fait passer un courant électrique à l'aide de deux lames de platine, on observe un dépôt de cuivre métallique sur la lame négative et un dégagement d'oxygène au pôle positif. Le sulfate de cuivre est d'abord décomposé, l'acide se rend au pôle positif et l'oxyde au pôle négatif; puis l'oxyde lui-même se décompose, le métal se portant seul au pôle négatif et l'oxygène au pôle positif. Tous les sels formés par les oxydes métalliques propre*ment dits se comportent de même. Quant aux sels alcalins et* alcalino-terreux, la décomposition s'arrête à la séparation de l'acide et de la base; celle-ci ne se décompose qu'au moyen d'une pile excessivement puissante. Les étincelles et les décharges électriques produisent les mêmes effets que les courants, mais à un degré plus faible. — Tous les liquides conducteurs sont décomposés par l'électricité, tandis que ceux qui ne sont pas conducteurs, comme les huiles essentielles, l'alcool et l'éther, ne sont pas décomposés. Les sels, au contraire, étant en général conducteurs, sont décomposés. Les sels qui à l'état solide ne sont pas décomposés, deviennent décomposables quand ils sont à l'état de fusion aqueuse, comme lorsqu'ils sont dissous dans l'eau: ceci tient à ce que la chaleur augmente leur pouvoir conducteur.

III. *Lois des décompositions électro-chimiques.* — Dans toute décomposition électro-chimique, on observe les deux lois suivantes: 1° l'hydrogène, les métaux, les bases, sont transportés au pôle négatif; l'oxygène, les acides, au pôle positif; 2° les décompositions ont lieu en proportions définies.

Toutefois ces décompositions sont influencées par diverses circonstances dont il faut tenir compte. Celles qui exercent les influences les plus remarquables sont les suivantes: — 1° La température influe beaucoup sur la décomposition des liquides; son élévation la rend beaucoup plus rapide. — 2° Le dissolvant seul peut être décomposé, quoique le dissolvant et le corps dissous soient tous deux mauvais conducteurs. Ainsi, par ex., l'eau pure et l'*acide sulfurique, pris isolément, sont difficilement décompo*sables par le courant électrique; mais, si l'on mélange les deux liquides, l'eau seule se décompose, et avec facilité. — 3° Le corps dissous peut être tantôt décomposé seul, et tantôt décomposé en même temps que le dissolvant. Les chlorures sont en général seuls décomposés; avec le sulfate de soude, au contraire, l'eau est décomposée en même temps que le sel. — 4° Les éléments séparés dans la décomposition électro-chimique, se trouvant à l'état naissant, peuvent réagir sur les substances en dissolution, ainsi que sur les électrodes, et donner naissance à des réactions secondaires très-variées. *Ainsi, par* ex., quand on décompose l'eau par un courant, si elle renferme en dissolution des corps oxydables ou réductibles, ces corps perdent leur oxygène ou leur hydrogène. De leur côté, ces corps en dissolution dans l'eau peuvent faciliter la décomposition de celle-ci, lorsqu'ils ont de l'affinité soit pour l'oxygène, soit pour l'hydrogène. — 5° Les électrodes ont une très-grande influence sur les produits de la décomposition. Avec des électrodes inoxydables, les produits de la décomposition se sépa*rent en général à l'état de pureté. Cependant*, avec des électrodes inoxydables, on peut obtenir des effets secondaires. Lorsque, par ex., on décompose l'acide chlorhydrique, la lame de platine placée au pôle positif est attaquée par le chlore qui s'y dégage, quoique le chlore, dans les circonstances ordinaires, soit sans action sur ce métal. Cet effet est dû à ce que les corps à l'état naissant possèdent des affinités beaucoup plus énergiques qu'à l'état ordinaire. Avec des électrodes oxydables, il ne se passe aucune action au pôle négatif; mais, au pôle positif, l'oxygène et les acides qui s'y dégagent oxydent et attaquent la lame en donnant naissance à divers produits secondaires qui peuvent rester sur la lame, ou se dissoudre, ou bien encore réagir sur la dissolution et les corps qui s'y trouvent. On a mis cet effet à profit dans les applications industrielles de l'él.-chimie. On nomme *Électrode soluble* un électrode positif formé d'un métal oxydable qui se dissout au fur et à mesure de la décomposition du liquide. Lorsqu'on décompose du sulfate de cuivre avec deux lames de cuivre pour électrodes, la lame négative se recouvre d'un dépôt de cuivre métallique, tandis que l'oxygène et l'acide sulfurique viennent se dégager sur la lame positive, l'attaquent et forment avec elle du sulfate de cuivre. En conséquence, le poids de la lame positive diminue en même temps que celui de la lame négative augmente. D'après cela, on voit qu'en prenant pour électrode soluble une lame du même métal que celui qui existe en dissolution dans la liqueur traversée par le courant, cette lame se *dissoudra au fur et à mesure de la décomposition de la dissolu*tion, et cette dernière pourra toujours être maintenue à peu près au même degré de saturation. — 6° L'intensité du courant électrique exerce une grande influence sur les produits de la décomposition. Lorsque ces produits sont gazeux, et que le courant est faible, l'adhérence des gaz aux électrodes est assez forte pour les empêcher de se dégager; alors les lames se polarisent. Il faut donc que le courant soit assez énergique pour vaincre cette adhérence. Lorsque les produits de la décomposition sont solides, ils se déposent toujours sur les électrodes, quelle que soit la force du courant; mais, dans ce cas, celle-ci influe sur la nature du dépôt. Ainsi, par ex., une dissolution d'azotate de cuivre donne sur l'électrode négatif un dépôt de protoxyde de cuivre, si le courant est faible, et un dépôt de cuivre métallique, si le courant est énergique. C'est en employant un courant excessivement puissant, pour vaincre les actions secondaires, que Davy a pu obtenir le potassium et le sodium par la décomposition de leurs oxydes.

Transport des matières par les courants. — Dans les décompositions électro-chimiques, il n'y a pas seulement séparation des éléments qui composent le corps soumis à l'action de la pile, il y a encore transport de ces éléments aux deux pôles, positif et négatif. Celui des éléments qui se porte au pôle négatif est dit *électro-positif*, et l'on donne le nom d'*électro-négatif* à celui qui se porte au pôle positif. Ce transport est démontré par tous les phénomènes que nous avons passés en revue; toutefois nous citerons cette simple expérience (Fig. 7). On verse une dissolution de sulfate de potasse dans un verre B, placé entre deux verres semblables remplis tous deux d'une légère infusion de chou rouge dans de l'eau distillée. On met les trois vases en communication au moyen de filaments de côton humide, et l'on *fait plonger les fils de platine de la pile dans les deux vases ex*trêmes, le positif dans le verre A, et le négatif dans le verre C. Or, en faisant passer le courant de A en C, par ex., le sulfate du verre B se décompose en potasse et en acide sulfurique: l'acide est transporté dans le vase positif A et rougit la couleur bleue de l'infusion, tandis que l'alcali est transporté dans la coupe négative C et verdit l'infusion qu'elle contient.

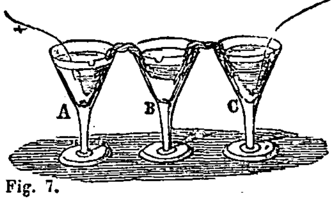

Fig. 7.

Hypothèse de Grotthuss. — Grotthuss a donné de ce phénomène et de toutes les autres décompositions chimiques, une explication qui a été admise par *tous les physiciens, non-seulement* parce qu'elle est ingénieuse, mais encore parce qu'elle semble tout à fait conforme à la vérité. La théorie de Grotthuss peut s'énoncer ainsi: Quand une dissolution est soumise à l'action décomposante d'un courant électrique, toute la masse participe à la décomposition; mais par suite des recompositions qui se font de molécule à molécule, c'est aux extrémités seulement que les éléments séparés se dégagent. « Dans la décomposition de l'eau, par ex., concevons, dit Pouillet, une file de molécules liquides 1, 2, 3, 4, etc., formant une espèce de chaîne qui s'étend de l'électrode positif à l'électrode négatif. L'électricité de l'électrode positif agira par influence sur la première molécule l'eau, et la *tournera* pour attirer l'oxygène qui est électro-négatif et repousser l'hydrogène qui est électro-positif ; cette molécule 1 agira de même sur la molécule 2, et ainsi de suite ; à l'autre extrémité de la chaîne, la même disposition se produira, et , dès que la tension électrique sera assez forte, l'oxygène de la molécule 1, entraîné par l'attraction, sera comme arraché des molécules d'hydrogène auxquelles il est uni, et s'en viendra au pôle positif, tandis que l'hydrogène, devenu libre, se portera sur l'oxygène de la molécule 2 pour se combiner avec lui, donnant la liberté à l'hydrogène de cette molécule, lequel ira à son tour prendre l'oxygène de la molécule 3, et ainsi de suite. A l'autre pôle, des phénomènes analogues se produiront en sens inverse, et il y aura ainsi au même instant une foule de décompositions et de recompositions successives. Ce qui se passe dans une file de molécules se passe dans toutes les files qui joignent les deux pôles, et de là la multitude des atomes gazeux devenus libres, et l'abondance des bulles distinctes qui se forment et qui se dégagent. Ces mouvements vibratoires des derniers éléments de la matière peuvent s'accomplir au milieu des éléments des masses solides, comme au milieu des masses fluides ; et certainement, si, comme tout semble l'indiquer, l'hypothèse de Grotthuss est vraie pour la décomposition des liquides, elle ne peut manquer de l'être pour celle des solides et de tous les autres corps sur lesquels le courant électrique peut avoir quelque prise. »

Loi de Faraday. — Cette loi, qui a reçu à juste titre le nom de son illustre inventeur, peut s'énoncer ainsi : Lorsqu'un même courant traverse successivement une série de dissolutions décomposables par le courant, les poids des éléments déposés sur les électrodes positifs ou négatifs sont dans les mêmes rapports que leurs équivalents chimiques. — Ainsi, en agissant sur des dissolutions de nitrate de cuivre, de plomb et d'argent, un même courant produira pour 395,60 de cuivre, 1294,50 de plomb et 1350 d'argent, ces trois nombres étant les équivalents chimiques de ces métaux. Il suit de là que, pour tous les éléments d'une pile, il y a la même quantité de zinc dissous, quelles que soient leurs formes et leurs grandeurs, pourvu toutefois que le zinc soit amalgamé afin qu'il n'y ait pas d'actions secondaires. Cette loi de Faraday a été vérifiée sur un grand nombre de corps par les travaux récents de Matteucci, Daniell et Ed. Becquerel, de sorte qu'on peut la considérer comme la loi fondamentale de l'électro-chimie.

Quantité d'électricité dégagée dans les actions chimiques. — Becquerel et Faraday se sont occupés de cette recherche. Voici ce que dit à ce sujet le savant physicien français : « En s'entourant de toutes les précautions nécessaires et en rapportant les effets d'un courant à ceux d'une batterie présentant une surface armée de 1 mètre ou 10,000 centim. carrés, on a trouvé que, pour retirer un gramme de cuivre d'une dissolution de sulfate ou de nitrate de cuivre, il fallait 14,523,200 charges de cette batterie. Cette même charge servirait à obtenir 25 centigr. d'oxygène, quantité atomique proportionnelle à 1 gr. de cuivre. Par conséquent, pour décomposer 1 gr. d'eau et avoir 88 cent. d'oxygène, il faudrait mettre en mouvement 51,586,400 charges de la batterie ayant une surface armée de 1 mèt. carré, charges qui ne sont pas, à beaucoup près, portées à leur maximum, puisque les décharges étaient effectuées quand la boule de l'excitateur était seulement à 4 millim. et 1/2 de distance de l'une des surfaces armées. La charge maximum avait lieu quand la distance explosive était d'environ 11 millim. et 1/4. En rapportant donc la quantité d'électricité à celle qui est fournie dans le cas de la charge maximum, on trouve pour sa valeur 20,063,456. Ce nombre peut être considéré comme une limite. — Il y a, continue le célèbre académicien, de quoi effrayer l'imagination, quand on voit que, pour décomposer 1 milligr. d'eau seulement, il faut 20,000 charges d'une batterie présentant une surface armée de 1 mèt. carré, ou, ce qui revient au même, la charge d'un carreau armé ayant une superficie d'environ 2 hectares et donnant des étincelles d'un peu plus d'un centim. de longueur. La quantité d'électricité associée à l'hydrogène et à l'oxygène dans 1 milligr. d'eau seulement, et qui représente leurs affinités réciproques, serait donc capable de produire les effets de la foudre. Toute cette électricité est à l'état d'équilibre dans les corps, et ne devient libre qu'en partie dans les décompositions, parce que nous n'avons aucun moyen d'éviter les recompositions auxquelles on doit attribuer probablement les effets de chaleur dans les actions chimiques. » — Consultez, pour plus de détails, Becquerel, *Traité d'électricité et de magnétisme.*

* **ÉLECTRO-CHIMIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'électro-chimie. *Théorie électro-ch. Phénomènes électro-chimiques.*

* **ÉLECTRODE.** s. m. [Plusieurs font ce mot fém.] Voy. Galvanisme.

* **ÉLECTRO-DYNAMIQUE.** s. f. et adj. 2 g. Voy. Magnétisme.

* **ÉLECTROLYSE.** s. f. T. Phys. et Chim. Décomposition par un courant électrique. = * Électrolytique. adj. 2 g. Qui a rapport à l'électrolyse. *Phénomènes électrolytiques.* Voy. Électro-chimie.

* **ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'électro-magnétisme.

* **ÉLECTRO-MAGNÉTISME.** s. m. V. Magnétisme.

ÉLECTROMÈTRE. s. m. Voy. Électricité.

* **ÉLECTROMOTEUR, TRICE.** adj. Se dit De tout appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps hétérogènes, ainsi que Des machines où un courant électrique constitue la force motrice. || Subst. et au masc., on dit, *Un él. puissant.*

* **ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE.** adj. V. Électro-chimie.

ÉLECTROPHORE. s. m. Voy. Électricité.

* **ÉLECTRO-POSITIF, IVE.** adj. V. Électro-chimie.

* **ÉLECTROPUNCTURE.** s. f. V. Acupuncture.

* **ÉLECTROSCOPE.** s. m. Voy. Électricité.

* **ÉLECTROTYPIE.** s. f. Voy. Galvanoplastie.

* **ÉLECTRUM.** s. m. (gr. ἤλεκτρόν). T. Antiq.

Enc. — Les anciens donnaient ce nom à l'ambre jaune ou succin, ainsi qu'à un alliage d'or et d'argent. Cet alliage se composait, suivant Pline le naturaliste, de 4 parties d'or pour 1 d'argent, et selon Isidore de Séville, de 3 p. du premier métal contre 1 du second. On n'employait guère l'él. que pour faire des vases, des coupes, etc. Ainsi, Hélène, au rapport de Pline, consacra dans le temple de Minerve, à Lindus, une coupe d'él. qui avait été modelée sur son propre sein. Il est encore parvenu jusqu'à nous quelques monnaies gauloises, grecques et siciliennes, qui sont formées d'un alliage d'or et d'argent ; mais cet alliage est-il véritablement l'él. ? — Dans les premiers siècles du moyen âge, les imitations de pierreries en verre émaillé étaient désignées sous le nom d'*Électrum.*

ÉLECTUAIRE. s. m. (lat. *electuarium*). T. Pharm.

Enc. — Les *Électuaires* sont des médicaments de consistance molle, et en général composés de substances pulvérulentes incorporées avec des pulpes, des sucs épurés, des extraits, des sirops, du miel, etc. On les divise en deux classes : les *Electuaires simples*, appelés aussi *Conserves*, et les *Electuaires composés.* — Les premiers résultent de l'union d'une seule substance végétale avec le sucre : telles sont la *Conserve d'écorce d'oranger*, la *Cons. de roses rouges fraîches*, et la *Cons. de cynorrhodon.* — Les seconds résultent du mélange de poudres, de pulpes, d'extraits, de produits immédiats des végétaux, de diverses substances minérales, etc., qu'on incorpore avec le miel ou le sucre, et qu'on lie quelquefois avec un sirop et même avec du vin. Certains électuaires composés sont désignés plus particulièrement sous les noms de *Confections* et d'*Opiats*, et cela tout à fait arbitrairement. Aujourd'hui, cependant, les pharmacologues s'accordent à réserver le nom d'*Opiats* aux électuaires qui contiennent de l'opium ou une substance opiacée. Enfin, plusieurs électuaires reçoivent des dénominations particulières, tirées de l'un de leurs ingrédients, des propriétés qu'on leur attribuait jadis, etc. Le *Diaphœnix* devait son nom à la pulpe de dattes, le *Diaprun* à la pulpe de pruneaux, le *Diascordium* aux feuilles de scordium, qui entrent dans leur composition respective. Le *Diatessaron* était ainsi appelé, parce qu'il se composait de 4 substances seulement. La *Confection d'hyacinthe*, aujourd'hui *Él. de safran*, devait cette dénomination à ce qu'on y faisait jadis entrer des pierres de ce nom réduites en poudre. La *Thériaque*, ainsi qu'on le voit par son étymologie (θὴρ, bête sauvage, animal venimeux) passait pour jouir de propriétés merveilleuses contre toutes les espèces de venins. Il en était de même du *Mithridate*, dont on attribuait l'invention au prince de ce nom. Enfin, l'*Orviétan* avait été imaginé par un charlatan d'Orvieto. Parmi ces électuaires, les seuls qui soient encore usités sont la *thériaque* et le *diascordium.* La première se compose d'au moins 70 substances, douées des propriétés les plus diverses, et le second d'une vingtaine. Au reste, l'opium est l'un des principaux ingrédients de ces deux électuaires qui s'administrent surtout comme narcotiques et comme toniques astringents. — Les médecins galénistes et polypharmaques croyaient que chaque substance médicamenteuse avait des propriétés spéciales pour la guérison de telle ou telle maladie, et que, par conséquent, il suffirait de réunir dans la même préparation pharmaceutique le plus grand nombre possible de médicaments, pour obtenir un remède jouissant des propriétés combinées de tous ces agents thérapeutiques. C'est en partant de ce principe qu'ils ont créé ces électuaires bizarres que contiennent les anciennes pharmacopées, et qui sont aujourd'hui tombés dans le discrédit le plus complet.

* **ÉLÉDON.** s. m. T. Zool. Voy. Céphalopodes.

ÉLÉGAMMENT. adv. D'une manière élégante, avec élégance. *Être é. vêtu. Parler, écrire é. Comme vous le dites fort élégamment.*

ÉLÉGANCE. s. f. (lat. *elegantia*). Se dit D'une certaine grâce, d'une certaine distinction dans la forme ; s'emploie en parlant Des productions de l'art ou de la nature. *L'é. des formes, des contours. L'é. de la taille. L'é. de toute sa personne vous frappait tout d'abord. L'é. d'une parure, d'une toilette, d'un meuble, d'un ameublement. Cette fleur a de l'é.* — Absol., *Elle a des prétentions à l'é.* || Dans les Beaux-Arts, se dit De ce qui a des formes sveltes et légères. *L'é. de son dessin séduit le public. Cette statue manque d'é. Ce monument a de l'é., mais il manque de majesté.* || Se dit particul. D'un certain choix de mots et de tours, d'où résultent la grâce et la facilité du langage. *Parler, écrire avec é. Son style a de l'é. sans affectation.* || T. Math., *L'é. d'une solution*, se dit De la solution d'un problème, lorsqu'elle est simple, facile et nette.

ÉLÉGANT, ANTE. adj. (latin. *elegans*, de *electus*, choisi). Qui a de l'élégance ; se dit dans tous les sens du mot *Elégance. Cet animal a des formes très-élégantes. Parure élégante. La coupe de ce vêtement est fort élégante. Taille élégante. Architecture élégante. Cela est d'un dessin é. Un discours, un style é. Une façon de parler élégante. Tour é. Termes élégants. Solution, démonstration élégante.* || Substant., se dit D'une personne recherchée dans son ton, ses manières et sa parure. *C'est un de nos élégants, une de nos élégantes. Faire l'élégant.*

ÉLÉGIAQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'élégie. *Le genre é. Poésies élégiaques. Vers é. — Poëte, auteur é.*, Qui a composé des élégies.

ÉLÉGIE. s. f. (gr. ἒ, hélas ; λέγω, dire).

Enc. — Conformément à son étymologie, on appelle *Elégie* un petit poëme consacré au deuil et à la tristesse. Néanmoins la poésie élégiaque peint aussi les joies et les tourments de l'amour. Ainsi que le dit Boileau :

> La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
> Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil :
> Elle peint des amants la joie et la tristesse ;
> Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse.

L'auteur de l'*Art poétique* dit encore avec raison :

> Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

Chez les anciens, le terme *Élégie* avait une signification plus large encore, parce qu'ils l'appliquaient à toute composition poétique écrite en *vers élégiaques*, c.-à-d. en distiques composés d'hexamètres et de pentamètres. Ainsi, par ex., les poésies guerrières de Tyrtée, les poëmes moraux de Solon, de Théognis, etc., étaient rangés au nombre des élégies.

ÉLÉMENT. s. m. (lat. *elementum*). Anciennement, se disait De l'air, du feu, de la terre et de l'eau, que l'on considérait comme des substances simples, et comme ayant servi à former toutes les autres. *Les quatre éléments. Le mélange des éléments.* Ce sens n'est plus usité que dans le style poétique. *Le feu est un é. destructeur. L'é. liquide*, La mer. — Aujourd'hui *Élément* se dit De tous les corps qui n'ont pu être décomposés, et qui, en se combinant entre eux, donnent naissance aux autres corps. *Le soufre et l'oxygène sont les éléments de l'acide sulfurique.* V. Chimie. || Le milieu dans lequel vit un animal. *L'é. du poisson est l'eau.* — Figur., *Être dans son é.*, Être dans un lieu, dans une société qui convient aux goûts, au caractère que l'on a ; S'occuper d'une chose que l'on aime ou que l'on connaît particulièrement. *Quand il est à Paris, il est dans son é. Quand il parle peinture, il est dans son é.* On dit dans le même sens, *La guerre est son é. ; Les procès sont son é.* Dans un sens contraire, on dit aussi, *Quand il quitte Paris, il est hors de son é. ; L'étude n'est pas son é.* || Par ext., se dit De tout ce qui entre dans la composition d'une chose quelconque, qui contribue à sa forme. *Les éléments du langage. Ce pays a de nombreux éléments de prospérité. La famille est l'é. de la société. Le principal é.* || Au plur., se dit Des principes, des notions premières et fondamentales d'une science ou d'un art. *Les éléments de la géométrie, de la grammaire. Apprendre les éléments d'une science. Il en est encore aux éléments, aux premiers éléments. Il n'a pas les premiers éléments de cette science*, Il n'en a aucune notion.

ÉLÉMENTAIRE. adj. 2 g. Qui constitue l'élément, qui appartient à un élément. *Les corps, les molécules élémentaires. Les qualités élémentaires.* || Qui est relatif aux éléments de quelque science, ou Qui les contient, qui les expose. *Notions élémentaires. Géométrie é. Livre, ouvrage, traité é.* — Par analog., *Classe é.*, Classe où l'on enseigne les premiers éléments des lettres ou des sciences.

* **ÉLÉMI.** s. m. Voy. Résine et Amyridacées.

* **ÉLENGI.** s. m. T. Bot. Voy. Sapotacées.

* **ÉLÉOLÉ.** s. m. (gr. ἔλαιον, huile). T. Pharm. Se dit Des préparations pharmaceutiques formées d'huile et d'un ou plusieurs principes médicamenteux qui sont unis à ce liquide par solution ou par simple mélange.

ÉLÉPHANT. s. m. (gr. ἐλέφας). Le plus grand des quadrupèdes connus. — * *É. marin.* Voy. Phoque et Morse. || Figur. et prov., *Faire d'une mouche un é.*, Exagérer extrêmement une petite chose. || * *Ordre de l'É.* Voy. Chevalerie.

Enc. — Les *Éléphants* sont les plus volumineux de tous les Mammifères. Ils appartiennent à l'ordre des *Pachydermes*, où ils constituent une famille parfaitement distincte, qui a reçu le nom de *Proboscidiens*, du latin *proboscis*, trompe. Chacun connaît ces singuliers animaux : leur corps épais, leur démarche pesante, leur peau nue, et surtout la trompe allongée et mobile qui termine leur tête, sont des caractères extérieurs qui les distinguent au premier coup d'œil de tous les autres Mammifères. La trompe des Éléphants consiste en un tube cylindrique qui se continue avec les fosses nasales, et contient deux tuyaux revêtus d'une muqueuse toujours humide. Le corps de cet organe est composé, dans sa plus grande longueur, de milliers de faisceaux musculaires au moyen desquels l'animal peut allonger sa trompe, la raccourcir, et la courber dans tous les sens. A sa partie supérieure, la trompe est munie d'une valvule cartilagineuse et élastique, que l'animal peut ouvrir et fermer à volonté, tandis qu'à son extrémité inférieure, elle offre un appendice digitiforme, mobile dans tous les sens, à l'aide duquel l'Él. peut saisir les plus petits objets. En effet, la trompe des Proboscidiens est un organe multiple. Assez longue pour atteindre la terre, sans que l'animal soit obligé de baisser la tête, elle lui sert à cueillir l'herbe et les feuilles dont il se nourrit et à les porter à sa bouche, à pomper la boisson qu'il lance ensuite dans son gosier, à soulever de lourds fardeaux et à les charger sur son dos, à ramasser les plus petits objets, à déboucher une bouteille, etc. Contre ses ennemis, c'est une arme d'une puissance terrible; avec sa trompe l'Él. saisit son adversaire, l'enlace, le presse, l'étouffe, le brise, le lance dans les airs, ou le renverse pour l'écraser sous ses pieds. En un mot, comme le dit Buffon, la trompe de l'Él. lui sert de bras et de main. — Avec ces traits principaux, les Éléphants ont encore, pour caractères communs, des pieds divisés en 5 doigts engagés dans la peau et dont les ongles seulement sont apparents: deux *défenses* à la mâchoire supérieure, qui naissent dans les os incisifs et ne sont remplacées qu'une fois, et des molaires composées de lames verticales, qui sont formées d'une substance osseuse, enveloppées d'émail et réunies par de la substance corticale. Ces molaires ne se succèdent pas, comme celles de la plupart des autres animaux, en se poussant dehors de dessous *en dessus, mais en se poussant d'arrière en avant : suivant Corse*, elles se remplacent jusqu'à huit fois. Les yeux de ces animaux sont pourvus de 3 paupières : quoique très-petits, ils sont assez vifs, et leur vue est perçante. Leur ouïe est très-fine, et leurs oreilles, au lieu de se développer en cornet, sont collées contre la tête. Quant à leur peau, elle est épaisse, calleuse et presque sans poils, sauf autour des yeux, sur la tête et au bout de la queue. On ne connaît que deux espèces d'Éléphants actuellement vivantes. Toutes deux habitent la zone torride de l'ancien continent : l'une est propre à l'Afrique, et l'autre aux Indes.

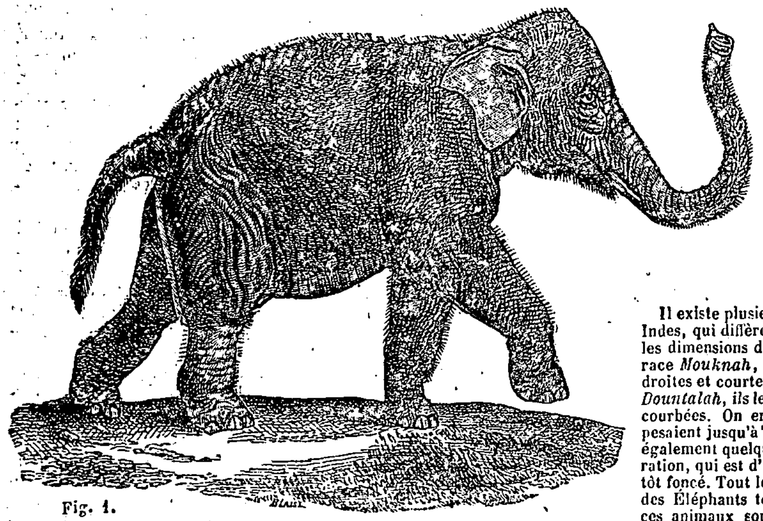

Fig. 1.

L'*Él. des Indes* (*Elephas indicus*) [Fig. 1] est caractérisé par sa tête oblongue, son front concave, la petitesse comparative de ses oreilles, ses pieds de derrière qui sont pourvus de 4 ongles, et la couronne de ses mâchelières qui présente des rubans transverses et ondoyants. Cette espèce se trouve depuis l'Inde jusqu'à la mer Orientale, et dans les grandes îles au midi de l'Inde. Sa taille ordinaire est de 2 mètres à 2 m. 40 pour les femelles, et de 2 m. 50 à 3 m. 20 pour les mâles. Outre sa moindre taille, la femelle se distingue du mâle par la brièveté de ses défenses. La gestation est de 20 mois. Le petit, à sa naissance, est de la grosseur d'un veau; il tette sa mère avec la bouche en renversant sa trompe en arrière. Le jeune devient adulte de 15 à 20 ans. Quant à la durée de la vie de ces animaux, elle n'est pas connue : vraisemblablement elle peut atteindre deux siècles ; on en a vu qui avaient 130 ans. — A l'état de nature, les Éléphants vivent par troupes, qui s'élèvent quelquefois jusqu'à 100 individus de tout âge et de tout sexe, et ils habitent de préférence les forêts humides et le voisinage des rivières, où ils aiment à se plonger et où ils nagent avec une *grande facilité, en ne tenant hors de l'eau* que l'*extrémité* de leur trompe par où ils respirent. Dès que l'Él. est sorti de l'eau, il ramasse de la terre avec sa trompe et s'en couvre le corps : cet instinct le porte même à se couvrir ainsi de poussière toutes les fois qu'il en trouve. On rencontre aussi quelquefois des Éléphants solitaires, qui sont ordinairement très-méchants et très-dangereux ; ils attaquent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage, détruisent les huttes, tuent le bétail, et causent souvent des ravages considérables. Comme ces individus isolés sont toujours des mâles, on croit qu'ils ont été chassés des hordes par d'autres mâles plus forts qu'eux.

L'Él. des Indes passe à l'état de domesticité aussi facilement que s'il appartenait depuis longtemps à une race soumise à l'empire de l'homme. Lorsque les Indiens veulent se procurer des Éléphants, ils se réunissent en grandes troupes, entourent la horde, et la chassent à force de bruit dans une vaste enceinte, appelée *keddah*, qui est fermée de fossés et de palissades, et à laquelle communique une seule ouverture en forme de couloir étroit qu'on ferme dès que les animaux y sont entrés. On se rend maître ensuite de chacun des individus de la horde, en les attirant successivement par l'attrait de la nourriture dans le couloir par lequel ils sont entrés. A la sortie, l'Él. sauvage est saisi par deux Éléphants apprivoisés; on l'attache à ces derniers qui l'entraînent et le corrigent à coups de trompe, dès qu'il fait effort pour s'échapper. Il existe encore d'autres manières de s'emparer des Éléphants sauvages; mais il est inutile de les décrire. Lorsqu'on s'est rendu maître d'un Él., on travaille à le dresser, et pour cela on emploie, suivant le caractère de l'individu, les caresses ou les corrections: il faut environ six mois pour que son éducation soit complète. Les Éléphants sont surtout utiles comme bêtes de somme : les plus forts portent jusqu'à 1 millier de kilogr., et, malgré la pesanteur de leur marche, ils font aisément de 70 à 90 kilom. par jour. Il n'est pas d'animal dont on ait autant exalté l'intelligence, et qui, sous ce rapport, ait été jugé avec plus de prévention. Le trait caractéristique de son esprit, dit Fréd. Cuvier, est la prudence. Il n'apprend rien qu'on ne puisse apprendre à un cheval, mais il l'apprend plus aisément. Si l'on a cru apercevoir le contraire, c'est qu'on n'a pas fait attention à la différence des organes, qui le rend, pour certaines choses, supérieur à ce dernier. Ce qui a sans doute donné lieu au préjugé populaire en faveur des facultés intellectuelles de l'Él., c'est la singulière gravité de sa physionomie et la saillie considérable de son front; mais cette saillie est presque entièrement due au développement des sinus frontaux. *Le cerveau de* l'Él. *est plus petit que celui du Cheval, proportionnellement aux tailles respectives de ces deux animaux.* Au reste, l'Él. est en général d'un caractère assez doux et docile, et il s'attache aisément à son gardien, qu'on appelle *mahoud* dans l'Inde, et chez nous *cornac*. Pour conduire son Él., le cornac se met assis ou à cheval sur son cou, et dirige sa marche en lui tirant légèrement l'oreille du côté où il veut aller, au moyen d'un bâton armé d'un petit crochet de fer. — Un préjugé qui a régné fort longtemps, et que Buffon a beaucoup contribué à répandre, c'est que l'Él., par une sorte de haine contre l'esclavage, refuse de se reproduire en captivité ; c'est une erreur que Corse a réfuté d'une façon péremptoire. On répète aussi tous les jours que cet animal ne se couche point, et que, tombé sur le côté, il ne peut se relever. C'est encore une erreur que rien ne motive. Les Éléphants s'agenouillent, se couchent et se relèvent quand ils le veulent; mais on trouve parmi eux, comme parmi les Chevaux, des individus qui dorment debout et ne se couchent que très-rarement ou même jamais.

Il existe plusieurs variétés de l'Él. des Indes, qui diffèrent surtout par la forme et les dimensions de leurs défenses. Dans la race *Mouknah*, par ex., les mâles les ont droites et courtes, tandis que, dans la race *Dountalah, ils les ont longues et fortement* courbées. On en a vu dont les défenses pesaient jusqu'à 74 kilog. La peau présente également quelques variétés dans sa coloration, qui est d'un gris tantôt pâle et tantôt foncé. Tout le monde sait qu'il y a aussi des Éléphants tout à fait blancs, et que ces animaux sont, dans le royaume de Siam, l'objet d'un respect et d'un culte superstitieux. Les savants admettent généralement que cette blancheur de certains Éléphants constitue un véritable albinisme.

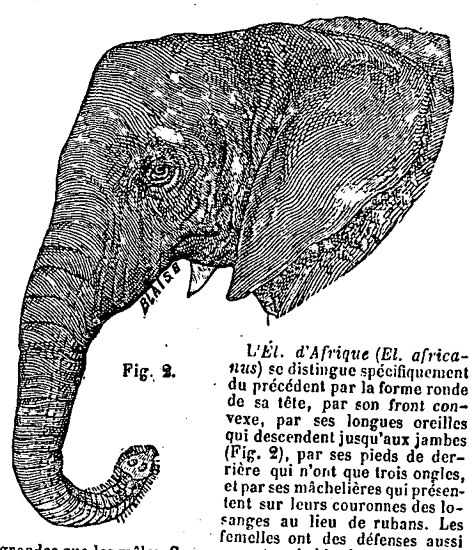

Fig. 2.

L'*Él. d'Afrique* (*El. africanus*) se distingue spécifiquement du précédent par la forme ronde de sa tête, par son *front convexe*, par ses longues oreilles qui descendent jusqu'aux jambes (Fig. 2), par ses pieds de derrière qui n'ont que trois ongles, et par ses mâchelières qui présentent sur leurs couronnes des losanges au lieu de rubans. Les femelles ont des défenses aussi grandes que les mâles. Ses *mœurs et ses habitudes* sont absolument les mêmes que celles de l'Él. indien. Smith dit qu'au Cap on s'en sert pour porter de lourds fardeaux, et qu'on l'emploie même aux travaux des champs. Les Éléphants qui figuraient dans les anciennes armées carthaginoises appartenaient à l'espèce africaine. Ce sont les Éléphants d'Afrique qui fournissent la plus grande partie de l'*ivoire* du commerce. — Nous ne parlerons pas ici des espèces éteintes de la famille des Proboscidiens, telles que le Mammouth et le Mastodonte ; il en sera question au mot PALÉONTOLOGIE.

ÉLÉPHANTIASIS. s. f. T. Médecine.

Enc. — Ce terme sert à désigner deux maladies essentiellement différentes, dont l'une est une affection tuberculeuse de la peau, tandis que l'autre consiste en une intumescence de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané. Toutefois elles ont cela de commun qu'elles déterminent une déformation singulière des parties affectées : ce qui leur a valu le nom qu'elles portent. La première a été décrite par le médecin grec Arétée, et la seconde par le médecin arabe Rhazès ; aussi les distingue-t-on l'une de l'autre en appelant celle-ci *Él. des Arabes*, et celle-là *Él. des Grecs*.— L'*Él. des Arabes*, qu'on nomme aussi quelquefois *Maladie glandulaire des Barbades*, est essentiellement caractérisée, comme nous venons de le dire, par une intumescence plus ou moins volumineuse et plus ou moins dure de la peau et des tissus cellulaires sous-jacents, qui paraît résulter d'inflammations partielles et réitérées du derme, ainsi que des vaisseaux et ganglions lymphatiques. Elle peut se développer sur toutes les parties du corps, mais elle attaque particulièrement les membres inférieurs. Cette maladie n'est fréquente que dans les pays chauds, et paraît dépendre surtout de l'usage d'eaux marécageuses et croupies employées comme boisson. D'ailleurs, elle n'est ni contagieuse, ni héréditaire. La durée de cette affection est en général fort longue : elle ne devient mortelle que dans les cas où les altérations du tissu cutané se propagent jusque dans les organes internes. Lorsqu'elle est bornée à un seul membre, *bien que celui-ci acquière parfois un volume énorme*, le malade continue de vaquer à ses occupations. La compression et l'emploi des altérants sont les moyens qui se sont montrés les plus efficaces contre cette affection. — Pour l'*Él. des Grecs*, Voy. TUBERCULE.

* **ÉLÉPHANTOPUS.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **ÉLETTARIA.** s. m. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

* **ÉLEUSINE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **ÉLEUSINIES.** s. f. pl. T. Antiq. Voy. CÉRÈS.

* **ÉLEVAGE.** s. m. Action et l'art d'élever les bestiaux. *Il se livre à l'é. des bestiaux. Il entend bien l'é.*

ÉLÉVATEUR. adj. et s. m. T. Anatom. Se dit Des muscles qui sont destinés à élever certaines parties. *Le muscle é. de l'œil. L'é. de la lèvre supérieure.*

ÉLÉVATION. s. f. Action d'élever, exhaussement; État d'une chose qui est élevée, hauteur. *Travailler à l'é. d'un mur. Il faut donner plus d'é. à cet étage. Une é. de cinq mètres sous poutre. Quand on est parvenu à cette é., le baromètre marque tant de degrés.* — *L'é. de l'hostie*, ou simplem., *L'é.*, Le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. ‖ *É. de terrain*, ou simpl., *Élévation*, Terrain élevé, éminence. *Je montai sur une é. pour découvrir le pays.* ‖ *É. de la voix*, Passage d'un ton à un ton plus élevé; Son de voix plus haut que celui que l'on prend ordinairement. *On voyait bien à l'é. de sa voix qu'il était en colère. Il y a des élévations de voix nécessaires dans la déclamation.* ‖ Figur., en parlant Des prix, Augmentation, hausse. *L'abondance de l'or produisit une é. générale des prix. L'é. des cours de la Bourse.* ‖ Fig., L'action de s'élever en dignité, et L'état d'une personne qui s'est ainsi élevée, qui occupe un poste éminent, etc. *Il a vaincu tous les obstacles qui s'opposaient à son é. Il lui doit son é. Elle voulut que le public lui pardonnât son é., en faveur de son désintéressement. Il était parvenu au plus haut degré d'é. Dans cette é. prodigieuse.* ‖ Fig., Grandeur d'âme, noblesse dans les sentiments. *Il a de l'é. dans l'âme. Je connais l'é. de ses sentiments. Son caractère manque d'é.* — *Avoir beaucoup d'é. dans l'esprit, dans les idées, une grande é. d'esprit, etc.*, Avoir des idées larges, considérer les choses d'un point de vue élevé. — Se dit quelquefois aussi De la noblesse et de la pompe du style. *Il y a beaucoup d'é. dans son style.* ‖ Fig., se dit aussi Des mouvements vifs et affectueux de l'âme vers Dieu, et De certaines prières, de certaines méditations qui excitent ces mouvements. *L'é. du cœur à Dieu. L'é. des âmes. L'un des ouvrages les plus remarquables de Bossuet a pour titre, Élévations à Dieu sur les mystères.* ‖ T. Astr. Hauteur angulaire d'un corps céleste ou d'un météore au-dessus de l'horizon. ‖ T. Archit. La représentation d'une face de bâtiment. *É. géométrale*, ou absolum., *Élévation*, Celle qui représente les diverses parties de l'édifice dans leurs proportions réelles. *É. perspective*, Celle où ces parties sont représentées suivant les lois de la perspective. ‖ T. Médec., *L'é. du pouls*, Le mouvement du pouls, lorsqu'il est plus fréquent et plus fort qu'à l'ordinaire.

ÉLÈVE. s. 2 g. Celui ou celle qui reçoit, qui a reçu les leçons de quelqu'un. *Un é. laborieux. Une é. intelligente. Il a été mon é. C'est la plus jeune de ses élèves.* || Se dit pour Écolier, écolière, surtout dans les colléges et les maisons d'éducation. *Les élèves d'un collége. Un é. de sixième. Cet é. a obtenu plusieurs prix. Conduire les élèves à la promenade.* || * Dans un sens particul., Celui, celle qui suit ou a suivi les cours des écoles spéciales. *Un é. de l'école de médecine. Un é. en pharmacie. Un ancien é. de l'école polytechnique. Une é. du conservatoire.* || Se dit encore D'une personne qui est ou a été instruite dans un art par quelque maître. *C'est une é. de la Taglioni. Ce violoniste est un é. de Baillot. Raphaël fut é. du Pérugin. Faire de bons élèves. Former des élèves.* || * T. Écon. rurale. Se dit pour Élevage. *Il entend bien l'é. du cheval.* — S'empl. encore pour désigner Les jeunes animaux qu'on a produits et élevés. *Cet agronome a présenté au concours des élèves remarquables.* = Synon. Voy. DISCIPLE.

ÉLEVÉ, ÉE. adj. Haut. *Un lieu é. Des montagnes élevées. Un prix trop é. Une température élevée.* || T. Méd. *Avoir le pouls é.*, Avoir le pouls plus vif, plus fréquent qu'à l'ordinaire. || Fig., Éminent, supérieur. *Un homme é. en dignité, Être né dans un rang é. Être d'une condition élevée. Appartenir aux classes élevées de la société. Des idées, des considérations d'un ordre très-é.* — Noble, grand, généreux. *Une âme élevée. Un esprit é. Des sentiments élevés.* — *Style é.*, Style noble. *Cette expression ne s'emploie que dans le style é.*

ÉLEVER. v. a. (lat. *elevare*). Hausser, mettre plus haut, porter plus haut, rendre plus haut, faire monter plus haut. *Ce tableau est trop bas, il faudrait l'é. Élevez davantage cette lampe. Il faut encore é. ce mur d'un mètre. É. des eaux pour faire une cascade.* — *Le soleil élève les vapeurs*, Il les attire dans les régions supérieures de l'atmosphère. || *É. la voix*, Parler plus haut qu'on ne doit. *Si tout le monde élève la voix, on ne s'entendra plus. Il ne vous convient pas d'é. ici la voix.* — Fig., *É. la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un*, Prendre la parole pour défendre, pour attaquer quelqu'un. — T. Musiq., *É. le ton d'un morceau*, Transposer un morceau pour qu'il soit exécuté sur un ton plus haut que celui dans lequel il est écrit. || Figurém., *É. son cœur, son esprit, son âme à Dieu*, Porter ses pensées, ses désirs vers Dieu. || Fig., *É. quelqu'un aux charges, aux dignités, aux honneurs, au plus haut rang, etc. É. quelqu'un au-dessus des autres*, Lui attribuer la supériorité. — * *É. quelqu'un au-dessus de lui-même*, Augmenter son énergie morale, lui communiquer comme une nature supérieure. *Le stoïcisme semblait vouloir é. la nature humaine au-dessus d'elle-même. La vertu nous élève au-dessus de nous-mêmes.* — * *É. quelqu'un au-dessus d'une chose*, Le rendre supérieur à cette chose. *La raison nous a été donnée pour nous é. au-dessus de nos passions et de nos faiblesses.* — S'emploie aussi absol., et sign. alors Placer dans un haut rang, dans une position supérieure; Rendre supérieur en pouvoir, en fortune, en gloire, etc. *Dieu élève les uns et abaisse les autres. La faveur l'a élevé de bien bas. Les grands noms abaissent au lieu d'é. ceux qui ne savent pas les soutenir.* — Par hyperbole, *É. quelqu'un jusqu'aux nues, l'é. jusqu'au ciel*, Lui donner des louanges excessives. || Figur., *É. une chose au rang d'une autre*, Faire qu'elle ait la même valeur, le même mérite. *Il a, par ses travaux, élevé la physiologie au rang des sciences exactes.* — Figurém., *É. l'âme, l'esprit, etc.*, Leur donner de la noblesse, de l'élévation. On dit aussi, dans un sens analog., *É. les sentiments, les idées, etc. É. le courage*, Le fortifier. — Figurém., *É. son style*, Prendre un ton plus noble dans son style. || * Absol., sign. quelquef. Enorgueillir. *La prospérité nous élève, l'affliction nous abat.* || Fig., Augmenter. *É. le prix des denrées. É. le taux de l'intérêt. É. la température d'un lieu, d'un liquide, etc.* — T. Math. *É. un nombre à la seconde, à la troisième puissance, etc.*, Le carrer, le cuber, etc. || Construire, bâtir, dresser, ériger. *É. un bâtiment. É. des monuments. É. des fortifications. É. un autel, une statue, un obélisque, une pyramide. É. des trophées.* || Nourrir, entretenir un enfant, en prendre soin jusqu'au moment où il pourra se suffire à lui-même; le faire croître, le faire vivre. *Cette pauvre veuve a quatre enfants à é. É. un enfant par charité. Cet enfant sera bien difficile à é. Cette femme n'a pu é. aucun de ses enfants.* — Par analog., se dit Des animaux et même des plantes. *É. un chien. É. des oiseaux. Les faisans sont difficiles à é. Il est difficile d'é. cette plante, même dans une serre.* || Fig., Donner de l'éducation, former, instruire. *Ses parents l'élevèrent très-durement. Son père a voulu l'é. lui-même. Son père l'avait fait é. par un homme sage et pieux. Il a été élevé dans la religion catholique. Nous avons été élevés ensemble. Il a été élevé au collége de...* || Fig., Faire naître, opposer. *Cette lecture a élevé des doutes dans mon esprit. Il élève toujours quelque difficulté.* = s'ÉLEVER. v. pr. Se dit tant au Prop. qu'au Fig. dans la plupart des acceptions qui précèdent. *Le terrain s'élève en amphithéâtre. Des montagnes qui s'élèvent à une hauteur prodigieuse. Jamais la Seine ne s'est élevée aussi haut. S'é. en l'air. Nous vîmes s'é. un nuage de poussière. Les vapeurs qui s'élèvent de la terre. Malgré un vent violent, le ballon s'éleva avec rapidité. A mesure qu'on s'élève, on découvre un pays admirable. Nous nous élevâmes jusqu'à une hauteur de mille mètres. Un cri général s'éleva contre lui. Aucune voix ne s'est élevée pour prendre sa défense. Une âme qui s'élève à Dieu, qui s'élève vers Dieu. La Grèce s'était élevée au plus haut point de gloire. S'é. à force d'intrigues. S'é. par son mérite aux plus hautes dignités. Tout ce qui s'élève au-dessus de la multitude lui devient odieux et insupportable. Il s'est élevé par une austère sagesse au-dessus des craintes et des complaisances humaines. Un homme qui s'élève au-dessus de ses contemporains, au-dessus de son temps. L'âme s'élève dans la contemplation des œuvres de Dieu. Son style s'élève quelquefois. Celui qui s'élève sera abaissé. Le prix de cette marchandise s'est élevé tout d'un coup. Le thermomètre s'est élevé à 36 degrés. De toutes parts s'élèvent des édifices somptueux. Sur les ruines d'une république corrompue s'éleva le despotisme. A Sparte, les enfants s'élevaient en commun. Les rossignols s'élèvent difficilement.* || Fig., *S'é. à la connaissance de Dieu, aux notions d'ordre, de justice, etc.*, se dit De ceux qui arrivent à comprendre l'existence de la Divinité, la nécessité de l'ordre, de la justice. *Ces peuples grossiers n'étaient pas encore capables de s'é. aux idées d'ordre et de justice.* On dit aussi, *L'esprit de l'homme ne peut s'élever jusque-là*, Il ne lui est pas donné de comprendre cela. — * *S'é. jusqu'à la plus haute éloquence*, Atteindre à la plus haute éloquence. — Fig., *S'é. à de hautes considérations sur un sujet*, Considérer et traiter un sujet d'un point de vue élevé. || Fig., *Cette somme, ce nombre, etc., s'élève à tant*, Monte à tant, est de tant. *Le total s'élève à plus de dix mille francs. Leur nombre ne s'élevait pas à plus de vingt mille hommes.* || Signifie aussi tant au Prop. qu'au Fig., Se former, survenir, naître. *Il s'éleva un grand bruit dans l'assemblée. Une dispute, une sédition s'est élevée. En ce temps-là il s'éleva des sectes nouvelles. Des doutes, des soupçons s'élevèrent dans mon esprit.* || *S'é. contre quelqu'un*, Se déclarer contre lui, contre ce qu'il propose; Porter témoignage contre quelqu'un. *Dès qu'il eut ouvert son avis, tout le monde s'éleva contre lui. Au jour du jugement, ses victimes s'élèveront contre lui. Les preuves qui s'élèvent contre l'accusé.* Dans le langage de l'Écriture, *Nos péchés s'élèveront contre nous.* || En parl. De la peau, Se boursoufler, se couvrir d'élevures, de pustules. *La moindre chose fait que sa peau s'élève*, et avec ellipse du pron., *lui fait é. toute la peau.* = ÉLEVÉ, ÉE. part. *Un enfant mal élevé. Un homme bien élevé.* — V. ÉLEVÉ. = Conj. Voy. CÉDER.

Syn. — *Élever, Soulever, Hausser, Exhausser.* — L'action de *lever* a proprement pour objet d'ôter, de tirer, d'enlever une chose de la place où elle était; *soulever* a le sens de faire perdre terre, de porter en l'air : il n'exprime qu'une action passagère; *élever* veut dire placer dans une situation ou un rang plus éminent; *hausser*, c'est donner plus de hauteur, plus d'élévation; *exhausser*, c'est augmenter la dimension dans une direction verticale. Vous étiez assis, vous vous *levez*, vous êtes alors debout et dans votre hauteur naturelle. Vous êtes malade et immobile dans votre lit; on vous *soulève* pour changer vos draps. Un tableau est trop bas pour être au point de vue, vous l'*élevez*. Si vous vous tenez sur la pointe des pieds pour *élever* ce tableau, vous vous *haussez*, vous vous *élevez* au-dessus de votre grandeur naturelle. *Exhausser* ne se dit que des constructions. On dit *lever* une échelle, *élever* une statue, *soulever* un coffre, *hausser* les épaules et la voix, *exhausser* un bâtiment.

ÉLEVEUR. s. m. T. Écon. rurale. Celui qui élève des bestiaux, des chevaux, etc., qui cherche à en perfectionner les races par d'heureux croisements.

ÉLEVURE. s. f. Dénomination vulg. par laquelle on désigne tous les exanthèmes. *Il avait la peau pleine d'élevures.*

ÉLIDER. v. a. (lat. *elidere*, étouffer). T. Gramm. Supprimer une voyelle finale dans l'écriture ou dans la prononciation. = s'ÉLIDER. v. pron. Souffrir élision. *Cette lettre s'élide dans l'écriture.* = ÉLIDÉ, ÉE. part.

* **ÉLIGIBILITÉ.** s. f. Capacité d'être élu. *On contestait son é. Conditions d'é.*

ÉLIGIBLE. adj. 2 g. Qui a les conditions nécessaires pour être élu, qui peut être élu. || S'emploie subst., au masc. *Un éligible.*

ÉLIMER (s'). v. pron. (lat. *elimare*, limer). S'user à force d'être porté. *Cette étoffe commence à s'é.* Peu usité. = ÉLIMÉ, ÉE. part. *Cet habit est tout élimé.*

ÉLIMINATION. s. f. Action d'éliminer; État de ce qui est éliminé.

Enc. — En termes de Mathématiques, on nomme ainsi un procédé algébrique qui consiste, étant données deux ou plusieurs équations contenant *x* quantités inconnues, à faire disparaître successivement ces diverses inconnues jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une seule, c.-à-d. à ramener la question à la résolution d'une seule équation à une seule inconnue. Alors, il suffit de résoudre cette dernière équation pour avoir la valeur de l'inconnue unique. Celle-ci obtenue, rien n'est plus facile que de trouver la valeur des autres inconnues. Les algébristes distinguent quatre méthodes d'él.; l'*él. par comparaison*, l'*él. par substitution*, l'*él. par réduction*, et la *méthode des coefficients indéterminés.*

ÉLIMINER. v. a. (lat. *eliminare*; de *e*, hors de, et *limen*, seuil). Expulser, retrancher. *Il fut éliminé de la chambre pour cause d'indignité. On a éliminé plusieurs noms de la liste des candidats.* = ÉLIMINÉ, ÉE. part.

* **ÉLINGUE.** s. f. (angl. *sling*, fronde). T. Mar. Fort cordage de peu de longueur, dont les extrémités sont réunies par l'entrelacement de leurs cordons. *Les élingues servent à ceindre les fardeaux et à les enlever pour charger ou décharger un navire.*

ÉLIRE. v. a. (lat. *eligere*). Choisir, nommer à une fonction, à une place par la voie des suffrages. *É. un pape, un roi, un empereur, un député. É. à la pluralité des voix. É. le plus digne. É. un tuteur.* On dit quelquefois, *É. au sort.* — Dans le langage de l'Écriture, se dit De ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle. *Ceux que Dieu a élus jouiront de la béatitude éternelle.* || *É. sa sépulture*, Marquer le lieu où l'on veut être enterré. — T. Jurisprud. *E. domicile.* Voy. DOMICILE. = ÉLU, UE. part. || *Élu* s'empl. aussi subst. *Le nouvel élu. Les élus du peuple. Le bonheur, la gloire des élus.* — Se disait autrefois Des officiers d'une élection. *Les élus de telle ville. Une charge d'élu.* La femme d'un élu était appelée, *Madame l'élue.* = Conjug. V. LIRE. = Syn. V. CHOISIR.

ÉLISION. s. f. (lat. *elisio*). T. Gram.

Enc. — L'*Élision* est la suppression d'une voyelle à la fin d'un mot, quand le mot suivant commence par une autre voyelle ou une *h* muette (*l'esprit, l'homme*): cette suppression s'indique par une *apostrophe.* Nous n'avons en français que trois voyelles, *a*, *e* muet et *i*, qui soient susceptibles de s'élider. La première ne s'élide que dans l'article et le pronom *la* (*l'amitié, je l'aime*), et la troisième ne s'élide jamais que dans la conjonction *si*; encore cette é. n'a-t-elle lieu que devant le pronom *il* ou *ils* (*s'il arrive, s'ils tardent*). Les élisions de l'*a* et de l'*i* ont lieu également dans l'écriture et dans la prononciation. Mais il n'en est pas de même pour la voyelle *e*. Celle-ci s'élide toujours dans la prononciation, et s'élide assez rarement dans l'écriture. Il est inutile de citer ici les cas où cette é. doit se marquer dans l'écriture, puisqu'on les trouvera tous consignés en leur lieu et place dans ce dictionnaire. Disons cependant que la prononciation familière fait usage de plusieurs élisions qui seraient déplacées dans la prononciation soutenue. C'est une él. de ce genre que l'on trouve dans ce vers de la Fontaine :

La pauvre femme eut si *grand*'peur.

ÉLITE. s. f. (latin. *electus*, élu). Ce qu'il y a de meilleur et de plus digne d'être choisi. *Soldats d'é. Troupe d'é. L'é. de la noblesse, de la nation, de l'armée. C'est un homme d'é.* || Se dit quelquef. Des choses. *J'ai eu l'é. de ses livres.*

ÉLIXIR. s. m. (arabe, *alaksir*, l'essence). T. Pharm.

Enc. — Actuellement on réserve le nom d'*Élixir* pour désigner certaines préparations pharmaceutiques qui résultent du mélange d'un sirop avec un alcoolat. Toutefois on continue, par habitude, d'appliquer cette dénomination à des préparations qui ne contiennent ni alcool, ni éther, ni même un liquide vineux : tel est, par ex., l'*Él. parégorique* de la pharmacopée de Londres, qui s'emploie comme diaphorétique et calmant, et qui se compose d'acide benzoïque, de safran, d'huile essentielle d'anis, d'opium, et d'ammoniaque liquide. — Parmi les nombreuses préparations qualifiées d'élixirs, nous nous contenterons de mentionner les deux plus usitées, l'*Él. de longue vie* et l'*Él. de Carus.* Le premier se prépare en faisant digérer pendant

15 jours, dans un litre d'alcool à 22° : aloès succotrin, 36 gram.; thériaque, 8 gram.; safran, rhubarbe, agaric blanc, racines de gentiane, de chaque 4 gr. On passe, puis on met à part le résidu, sur lequel on verse encore un litre d'alcool, auquel on ajoute : cannelle, 4 gram., et sucre candi, 32 gr. On fait digérer pendant 15 autres jours ce nouvel alcoolé, et on le passe. Alors on mêle les deux liqueurs et l'on filtre. Cette préparation est un tonique amer qu'on emploie comme stomachique et légèrement purgatif, à la dose de 4 à 32 grammes. — Pour faire l'él. de Garus, on prend : aloès succotrin, 16 gram.; myrrhe et safran, de chaque 8 gram.; cannelle, girofle, noix muscade, de chaque 4 gram. On fait digérer le tout dans 2 kilogr. d'alcool à 21° Cartier, avec 125 gram. d'eau de fleur d'oranger. On laisse macérer deux ou trois jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce qu'on ait obtenu 1 kilogr. de liqueur. Alors on ajoute 1250 gr. de sirop de capillaire et 60 gr. d'eau de fleur d'oranger, dans laquelle on fait dissoudre une certaine quantité de caramel afin de donner à l'él. une belle couleur jaune dorée. L'él. de Garus est une excellente liqueur de table qui a l'avantage d'être stomachique.

ELLE. pron. pers. féminin de la troisième personne (latin. *illa*). *Elle vient. Elles parlent. Elle nous dit. Elle nous en parla. Elle y veut aller. Elle n'en veut pas. Elle, sans s'embarrasser des suites, prit le parti de. Elles sont rares, les femmes qui...* ‖ Le pron. *Elle* se met immédiatement après le verbe dans les interrogations, et dans certaines phrases exclamatives, suppositives ou affirmatives. *Que fait-elle? Où sont-elles? Viendra-t-elle? Votre sœur est-elle partie? Cette comédie vous a-t-elle amusée? Est-elle moins à blâmer, celle qui...? Dût-elle s'en fâcher. L'entreprise dût-elle échouer, je la tenterai. Alors, dit-elle. Quoi? répondit-elle. Aussi est-elle fort irritée.*

Obs. gram. — *Elle* est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui*. Dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre pronom personnel ou une particule négative. *Elle* sujet d'une proposition se dit également des personnes et des choses. — *Elle* féminin de *lui* ne se dit pas toujours des choses : on ne dit pas d'une science ou d'une profession, *il s'est adonné à elle*, il faut dire, *il s'y est adonné;* ni d'une jument, *je ne me suis pas encore servi d'elle;* mais *je ne m'en suis pas encore servi*. Ainsi, il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les pronoms *elle, lui, eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. Cependant lorsqu'ils sont précédés des prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses même inanimées. *Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec elle tout ce qu'elle rencontre. Elle ne laisse rien après elle.*

Quoiqu'il n'y ait proprement que l'usage qui puisse instruire à fond là-dessus, et qu'il soit difficile de s'expliquer pourquoi l'un se dit plutôt que l'autre, on peut cependant marquer quelques occasions où *elle* se dit fort bien des choses, à la suite d'une préposition. 1° Quand, par ex., la chose est personnifiée : *Si la vertu paraissait à nos yeux avec toutes ses grâces, nous serions tous charmés d'elle.* 2° Quand le mot *elle* est entrelacé dans la période, et ne la finit point. Ainsi, on pourrait dire, en parlant de la philosophie : *De toutes les sciences, c'est la plus utile; c'est à elle que nous devons nos plus belles connaissances.* 3° *Elle* peut se dire des choses à la fin d'une phrase, quand l'idée générale de la phrase se rapporte aux personnes. *Il ne faut pas s'étonner*, dit la Rochefoucauld, en parlant de l'amour-propre, *s'il se joint quelquefois à la plus rude austérité, et s'il entre si hardiment en société avec elle.* 4° En parlant des personnes, *elle* ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui alors est féminin : *Elle demande ses gages; donnez-les-lui.* Cependant, si la phrase marque une opposition, on ne dit plus *lui*, mais *à elle*. Ainsi, on dira : *Ces femmes ne méritent pas ce présent, faites-le à elle*, en désignant celle que l'on entend indiquer par le pronom. On dira encore, selon les cas, *Je veux lui parler*, ou *Je veux parler à elle*, quand on veut marquer plus fortement, par ex., que c'est à madame et non à monsieur que l'on veut parler. 5° Après les verbes neutres et pronominaux qui régissent la préposition *à*, on dit *elle*, mais seulement dans les cas où *elle* représente une personne. *Adressez-vous à elle. Vous en reviendrez à elle.* — Il y a des phrases fort en usage en parlant des personnes dont on ne se sert pas en parlant d'une multitude. Quoiqu'on dise d'une femme, *Je m'approchai d'elle*, il faut dire d'une armée, *Je m'en approchai.*

Quand le pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'après ce verbe il y a un nom qui concourt avec le pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle*. *Le lion la dévora, elle et ses enfants.* De même au pluriel : *On les condamna, elles et leurs complices.* — Lorsque le pronom *elle* est le sujet d'une proposition et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais, après le verbe, on répète *elle* pour le joindre au nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet : *Elle mourut, elle et les siens.* — Le pronom *elle*, comme plusieurs autres pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières : *Qui a commis ce crime? Elle;* c.-à-d., *elle a commis ce crime.*

ELLÉBORE. s. m. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES et MÉLANTHACÉES.

ELLÉBORINE. s. f. T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

ELLIPSE. s. f. (gr. ἔλλειψις, défaut). Gram. et Géom.

Enc. — GRAMM. — L'*Ellipse* est une figure de mots très-usitée : elle consiste à supprimer un ou plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité parfaite de la construction grammaticale. L'ell. a pour objet d'abréger le discours et d'en augmenter la force sans nuire à la clarté. Mais l'emploi de cette figure est soumis à une règle absolue : c'est que les mots retranchés se présentent naturellement à l'esprit, et qu'on puisse les suppléer sans altérer la construction de la phrase. Les bons écrivains sont pleins de ces ellipses régulières. Ainsi, la Rochefoucauld a dit : « Il y a des reproches qui louent, et des louanges qui médisent, » et *il y a* des louanges qui médisent. Nous citerons encore le *qu'il mourût* du vieil Horace et le *moi* de Médée, dans les tragédies de ce nom, de Pierre Corneille, que l'on fait figurer à juste titre parmi les plus belles ellipses que présente notre langue. L'ell. est d'une si grande utilité, elle donne un tour si vif à l'expression, qu'on la pardonne même quand elle est le moins susceptible d'analyse, pourvu toutefois qu'elle rende le discours plus rapide sans le rendre obscur. Tel est, entre autres, le cas de l'ell. si connue de Racine :

> Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

où les exigences de la construction auraient voulu : *Si* je t'aimais *quoique tu fusses* inconstant, qu'aurais-je fait *si tu avais été* fidèle? Quelques grammairiens ont vivement critiqué ce vers de Racine; mais nous sommes de l'avis de la Harpe, qui dit à ce sujet : « Voilà de toutes les ellipses connues la plus hardie et la plus naturelle. »

GÉOMÉT. — L'*Ellipse* est la section conique qui est engendrée par un plan qui coupe obliquement un cône droit de manière à ne pouvoir rencontrer la base de ce cône que si l'on prolonge celle-ci hors du solide (v. CONIQUE, Fig. 2). Cette figure a été ainsi nommée par les géomètres grecs, parce que, entre autres propriétés remarquables, elle possède la suivante : c'est que le carré de l'ordonnée est toujours plus petit que le rectangle formé entre l'abscisse correspondante et le paramètre, tandis que, dans le cercle, le carré de l'ordonnée est précisément égal au rectangle formé entre les deux parties du diamètre. — Quoique les anciens géomètres aient d'abord considéré l'ell. comme l'une des sections coniques, on peut en donner différentes définitions, et étudier toutes ses propriétés sans s'occuper en aucune façon du solide lui-même. Nous allons citer quelques-unes de ces définitions, qui, en fait, représentent autant de propriétés différentes de l'ellipse.

1° Deux points F et *f* étant donnés dans un plan (Fig. 1), si l'on conçoit un point D se mouvant autour de ces points, de telle façon que la somme des deux distances DF et D*f* soit toujours la même, le point D décrira dans ce plan une ell. ADB *ab*. Les points F et *f* sont les *foyers* de l'ell., et le point C qui divise également la distance entre les deux foyers, est son *centre*. La ligne A*a* s'appelle le *Grand axe* ou l'*Axe transverse*; et la ligne B*b*, qui est perpendiculaire à A*a* et passe par le centre de l'ell., reçoit le nom de *Petit axe* ou *Axe conjugué*. D'après cette définition, il est facile de concevoir comment on peut décrire cette figure mécaniquement. On fixe dans un plan deux épingles F*f*, auxquelles on attache les extrémités d'un fil; puis, on fait mouvoir un crayon en dedans du fil, en ayant soin de tenir toujours ce dernier tendu; la pointe du crayon tracera une ellipse.

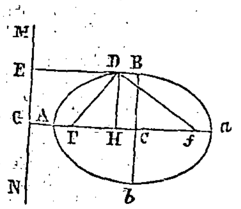

Fig. 1.

2° Étant donné un point F et une ligne droite MN en position (Fig. 1) : si un autre point D se meut sur le même plan, de telle sorte que sa distance DF de F soit toujours à la perpendiculaire DE (ou à sa distance de la ligne donnée MN), dans le rapport constant de deux lignes X et Y, X étant plus petit que Y, le point D décrira une ell. La ligne MN est appelée *Directrice*, et sa distance du centre C est telle, que CG est une troisième proportionnelle à CF et à CA. D'après cela il est évident que FA est à AG dans le rapport donné de X à Y.

3° Une autre propriété de l'ell. c'est que le rectangle construit sur AH et H*a* est au carré de l'ordonnée HD, comme le carré de CA est au carré de CB. C'est de cette propriété que dérive l'équation ordinaire de l'ell. Soient $CA = a$, $CB = b$, $CH = x$, et $HD = y$; on aura $AH \times Ha : HD^2 :: a^2 : b^2$, c'est-à-dire $(a - x)(a + x) : y^2 :: a^2 : b^2$, ou $a^2 - x^2 : y^2 :: a^2 : b^2$; d'où $y^2 = \frac{b^2}{a^2}(a^2 - x^2)$. Cette équation peut se traduire par la forme plus élégante : $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$.

4° Soient MN et PQ (Fig. 2) deux lignes droites se coupant en C : si l'on mène une ligne droite BA, d'une longueur donnée, qui joigne les deux premières, tout point D pris dans AB, ou dans AB prolongé, décrira une ell. dont le centre sera en C, quand on fera mouvoir AB, de telle manière que ses extrémités restent constamment sur MN et PQ. C'est sur ce principe qu'est fondée la construction des compas elliptiques et des tours pour tourner des ovales.

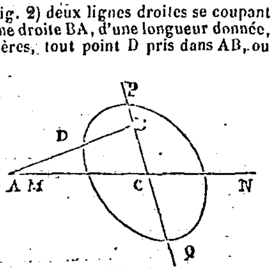

Fig. 2.

5° Lorsqu'un cercle mobile ou générateur tourne en suivant la concavité de la circonférence d'un cercle fixé dans le même plan, et que le rayon du premier est la moitié de celui du second, tout point pris dans le plan du cercle générateur, soit en dedans, soit en dehors, décrira une ell. On a mis à profit cette propriété remarquable de l'ell., qui montre que cette courbe est une épicycloïde, dans la construction d'un instrument fort ingénieux, au moyen duquel on peut décrire une ell. par un mouvement continu.

6° L'ell. est la courbe dans laquelle toutes les planètes accomplissent leurs révolutions autour du soleil : aussi la considération de ses propriétés entre-t-elle dans la plupart des recherches relatives à l'astronomie physique. Dans ces recherches on a trouvé plus commode de représenter la courbe par une équation entre le *rayon vecteur*, c.-à-d. entre une ligne tirée du foyer à la courbe, et l'angle que fait ce rayon avec l'axe transverse de l'ell. Cette équation est désignée sous le nom d'*Équation polaire* de l'ell.; on la trouve par le procédé qui suit : Soient (Fig. 1) le rayon vecteur $FD = r$; $CA = a$; CF ou l'*excentricité* $= e$, et l'angle AFD, qu'on appelle l'*anomalie*, $= \varphi$; on aura $r = \frac{a^2 - c^2}{a + e\cos\varphi}$.

Si l'on décrit un cercle sur l'un des axes de l'ell., et que d'un point quelconque de cet axe on mène une ordonnée au cercle et à l'ell. à la fois; l'ordonnée du cercle sera à celle de l'ell. comme cet axe est à l'autre. Il résulte de cette propriété de l'ell. que l'aire totale du cercle est à l'aire totale de l'ell. dans le même rapport : par conséquent, l'aire d'une ell. est une moyenne proportionnelle entre les aires des deux cercles décrits sur ses axes transverses et conjugués. Par conséquent, pour trouver la surface d'une ell., il faut multiplier les deux axes ensemble, et multiplier leur produit par 0,7854. — La longueur de la circonférence d'une ell. est exprimée par les séries suivantes :

$$2\pi\left(1 - \frac{1}{2^2}e^2 - \frac{1^2.3}{2^2.4^2}e^4 - \frac{1^2.3^2.5}{2^2.4^2.6^2}e^6 - \frac{1^2.3^2.5^2.7}{2^2.4^2.6^2.8^2}e^8, \text{etc.}\right)$$

où 2π représente la circonférence du cercle décrit sur le grand axe, et e l'excentricité, c'est-à-dire, $e^2 = 1 - b^2$, b étant le demi petit-axe, et le demi-axe transverse étant l'unité.

ELLIPSOÏDE. s. m. T. Géom. Solide engendré par la révolution de la moitié d'une ellipse autour de l'un ou de l'autre de ses axes. = * ELLIPSOÏDE. adj. 2 g. Qui a la forme d'un e. * On dit aussi *Ellipsoïdal, ale.*

ELLIPTICITÉ. s. f. T. Géomét. et Astron. Qualité d'une figure elliptique. *L'e. de l'orbite de la terre.*

ELLIPTIQUE. adj. 2 g. T. Gramm. Qui renferme une ellipse. *Façon de parler e. Tour e.* — *Langue e.*, Qui fait un fréquent usage de l'ellipse. ‖ T. Géom. et Astron. Qui tient de la figure de l'ellipse. *Dôme e. Orbite e.* — * *Compas e.*, Qui sert à décrire une ellipse.

ELLIPTIQUEMENT. adv. T. Gramm. Par ellipse, en faisant une ellipse. *On dit quelquefois e.*, Du tout, *pour* Pas du tout *ou* Point du tout.

ELME (SAINT-). Météor. *Feu Saint-Elme.* V. FOUDRE.

* **ELMIS.** s. m. T. Ent. Voy. CLAVICORNES.

ÉLOCUTION. s. f. (lat. *elocutio*). L'expression de la pensée par la parole; La manière dont on s'exprime. *É. nette, facile, élégante, noble, simple, pure, figurée, faible, languissante, triviale, embarrassée, confuse. Cet orateur a beaucoup de noblesse dans son é.* ‖ Cette partie de la rhétorique qui traite du style. *Traité de l'élocution.* = Syn. V. STYLE.

* **ÉLODÉE.** s. f. T. Bot. Voy. HYPÉRICINÉES.

* **ÉLODITE.** s. f. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

ÉLOGE. s. m. (lat. *elogium*). Discours à la louange de quelqu'un, de quelque chose. *Faire l'é. de quelqu'un. É. pompeux, magnifique. É. funèbre, historique, académique. L'é. de Bossuet, de Corneille, de Marc-Aurèle. Érasme a écrit l'é. de la folie.* — Par ext., se dit De simples louanges. *Il a fait de vous de grands éloges. En prétendant le blâmer, vous faites son é. Donner des éloges à quelqu'un. Sa conduite est digne d'éloges. Donner des éloges à un mets.*

Syn. — *Louange.* — L'*éloge* est le témoignage avantageux que l'on rend au mérite, le jugement favorable qu'on en porte. La *louange* est l'hommage qu'on lui rend, le tribut qu'on lui paie dans ses discours. L'*éloge* est la raison de la considération, de l'estime, de l'admiration qu'on a pour l'objet : la *louange* est l'expression, ou plutôt le cri de ces sentiments, ou de tout autre sentiment favorable. On dit qu'une action fait l'*éloge* d'une personne, ou que le récit de ses actions suffit à son *éloge*. Pourquoi? Parce que nos actions déposent pour nous, attestent notre mérite. On ne dira pas qu'une action est la *louange* d'une personne, ou que ses actions suffisent à ses *louanges*. Pourquoi? Parce que nos actions ne nous célèbrent pas, et qu'elles ne sont pas des hommages qu'on nous rend. Il est des cas malheureux où l'homme le plus modeste est forcé de faire son propre *éloge*; il n'y en a point où l'on soit obligé de se donner des *louanges*. On fait son *éloge* par le simple récit de sa conduite : on se donne des *louanges* en parlant de soi avec ostentation, en se glorifiant. On fait l'*éloge* et non pas la *louange* d'une personne : on fait son *éloge* comme on fait son histoire, son apologie. On ne fait pas sa *louange*, parce que ce n'est proprement que l'expression de nos sentiments pour elle. Aussi, ne dit-on pas faire l'*éloge* de Dieu, mais seulement chanter ses *louanges*.

* **ÉLOGIEUX, EUSE.** adj. Qui contient un éloge, des louanges. *Son discours était beaucoup trop é. Phrase élogieuse.*

ÉLOIGNÉ, ÉE. adj. Qui est loin ; s'emploie dans ce sens au Prop. et au Fig. *Pays é. Des possessions éloignées. Jusqu'à la postérité la plus éloignée. Un récit fort é. de la vérité. Cela est bien é. de ma pensée.* || Fig., *Être bien é. de faire une chose*, N'en avoir pas l'intention ou le pouvoir. — Figur. et fam., *Ils sont bien éloignés de compte*, Ils sont bien éloignés de s'accorder. *Être é. de son compte*, Se tromper dans quelque pensée, dans quelque prétention, dans quelque projet. || En parlant De causes, de conséquences, etc., se dit de celles Qui ne sont point immédiates. *Causes éloignées. Résultat é. Conséquences éloignées.*

ÉLOIGNEMENT. s. m. Action d'éloigner, de s'éloigner, ou Le résultat de cette action ; se dit au Prop. et au Fig. *Ce prince a rétabli ses affaires par l'é. du ministre qui le trompait. Vivre dans l'é. du monde. L'é. des occasions du péché.* — En T. Dévotion. *Vivre dans un grand é. de Dieu* ou *des choses de Dieu*, Vivre dans l'insouciance de son salut. || Distance, soit de temps, soit de lieu. *L'é. de nos demeures nous empêche de nous voir souvent. Cette maison de campagne est dans un é. raisonnable de Paris. Il faut regarder ce tableau dans un certain é. L'é. des temps est cause de l'obscurité qu'il y a dans cette histoire.* || S'emploie aussi dans le sens de Lointain. *On découvre la mer dans l'é.* — Fig., *Voir de grands biens en é.* se dit De quelqu'un qui n'est pas riche, mais qui a une grande succession à espérer. — Par anal., se dit encore en parlant Des derniers plans d'un tableau. *On voit des montagnes dans l'é.* || Aversion, répugnance, antipathie, pour les personnes ou pour les choses. *J'ai de l'é. pour cet homme-là. Il a de l'é. pour le mariage.* || Absence. *Je ne puis me consoler de son é. Depuis votre é. de la capitale.*

ÉLOIGNER. v. a. (lat. *elongare*, allonger). Mettre, porter, envoyer, repousser à une distance plus grande, à une grande distance ; Écarter une chose ou une personne d'une autre. *Éloignez cette chaise du feu. Puisqu'ils ne peuvent vivre d'accord, il faut les é. l'un de l'autre. Je l'irais voir, si cela ne m'éloignait pas trop de mon chemin* ou *ne m'éloignait pas trop. Il faut é. votre fils des mauvaises compagnies qu'il fréquente. Le roi fut contraint d'é. son favori. On l'a éloigné de la cour. Je l'ai éloigné d'auprès de moi. La nuit nous allumions de grands feux pour é. les bêtes féroces. Quelques vaisseaux s'étant approchés, nous les éloignâmes à coups de canon. Il eut soin d'é. d'abord tous ses domestiques. Son mauvais caractère a éloigné de lui tous ses amis. Dans ce pays-ci on sonne les cloches pour é. les orages.* — En parlant Du temps. *Chaque jour nous éloigne de ces tristes événements. É. un paiement. Cet incident va é. la paix.* || Figur., Écarter, tenir éloigné. *Prions Dieu qu'il éloigne le malheur de dessus nos têtes. É. quelqu'un des affaires. Il réussit d'abord à é. les soupçons. Il faut é. de votre esprit, é. de vous les mauvaises pensées.* || En parlant De confiance, d'estime, d'affection, L'aliéner, la faire perdre. *Cette mesure éloigna de lui tous les esprits. Votre conduite éloignera de vous tous les honnêtes gens. Elle vous éloignera tous les cœurs.* = S'Éloigner. v. pr. Aller loin, plus loin, s'en aller, s'écarter. *Ne vous éloignez pas, on peut avoir besoin de vous. Il s'éloigna précipitamment. S'é. du rivage. S'é. de son pays. Il faut vous é. pour quelque temps, afin de laisser l'affaire s'apaiser. L'orage s'éloigne. Pourquoi vous éloignez-vous de moi*, ou *Pourquoi vous éloignez-vous ?* — * Elliptiq., on dit, *Faire é.*, pour *Faire s'é. Cela fit é. tout le monde.* || Par analog., se dit aussi Du temps. *Plus le temps où il vécut s'éloigne de nous, plus sa renommée grandit.* || T. Peint., *Cette figure s'éloigne trop, ne s'éloigne pas assez, etc.*, Elle paraît trop éloignée dans le tableau, ou Elle ne paraît pas assez éloignée. || Fig., S'écarter. *S'é. de son but. S'é. des usages reçus, des principes établis. S'é. des occasions du péché. — S'é. de son devoir, du respect qu'on doit à quelqu'un, etc.*, Manquer à son devoir, au respect qu'on doit à quelqu'un, etc. Dans un sens anal., on dit, *S'é. des vues, des intentions, etc., de quelqu'un.* || *S'é. de quelque chose*, signifie quelquef. Avoir de la répugnance pour quelque chose, n'y être pas disposé. *Il ne paraît pas qu'il s'éloigne beaucoup de la proposition qu'on lui fait.* — Avec un nom de chose pour sujet, *S'é. de*, se dit dans le sens de Différer de. *Sa doctrine s'éloigne peu de la vôtre. Son récit s'éloigne de la vérité.* = Éloigné, ée. part. = Syn. V. Écarter.

* **ÉLONGATION.** s. f. T. Chir. Allongement d'un membre résultant de la distension des ligaments.

Enc. — En termes d'Astronomie, on désigne sous le nom d'*Élongation* la distance apparente, c.-à-d. la distance angulaire d'une planète au Soleil, telle qu'elle apparaît de la Terre. Le mot *Digression* a absolument la même signification, mais on ne l'emploie qu'en parlant des planètes inférieures, tandis qu'él. se dit de toutes les planètes indifféremment. La dig. ne surpasse pas 28° 20′ pour Mercure, et 47° 48′ pour Vénus. Lorsque la dig. d'une planète inférieure atteint son maximum, le rayon visuel, selon lequel on la voit, est une tangente à l'orbite, et la planète paraît pendant quelques jours presque stationnaire. Quant aux planètes supérieures. leur él. peut varier de 0° à 180°, attendu que la terre est située entre elles et le soleil.

* **ÉLOPE.** s. m. T. Ichth. Voy. Clupes.

* **ÉLOPHILE.** s. m. T. Ent. Voy. Athéricères.

ÉLOQUEMMENT. adv. Avec éloquence. *Parler é.*

ÉLOQUENCE. s. f. (lat. *eloquentia*). L'art, le talent de bien dire, d'émouvoir, de persuader. *Une é. mâle, nerveuse, persuasive. Une douce é. Une é. verbeuse. La véritable é. Il avait une é. naturelle qui produisait plus d'effet que l'é. étudiée de nos orateurs. La force de l'é. Les artifices de l'é. Un discours plein d'é. Les principes de l'é.* — Par ext., se dit aussi De ce qui, dans l'orateur, peut produire de l'effet sur l'auditeur. *L'é. du geste, du regard.*

Enc. — L'*Éloquence* est le talent de bien dire, la faculté de persuader et de convaincre. Or, pour convaincre et persuader, il faut être soi-même ému et convaincu : aussi le grand orateur romain dit-il de l'él. qu'elle est « un mouvement continu de l'âme. » L'homme le plus inculte peut être éloquent, lorsqu'il est violemment agité par la passion. L'él. ne doit pas être confondue avec la rhétorique : celle-ci est un art qui développe le talent oratoire ; mais à elle seule elle ne peut le créer. L'él. est née avant les règles de la rhétorique, comme les langues ont existé avant la grammaire. L'ancien adage : « On naît poëte, on devient orateur », est faux, si on le prend à la lettre ; mais il est vrai, si l'on entend seulement par là que l'orateur de profession a été obligé d'acquérir une foule de connaissances générales ou particulières, selon l'objet qu'il se propose.

Le domaine de l'él. est infini ; néanmoins tous les sujets dont elle s'occupe peuvent se réduire à trois classes, que les anciens, à l'exemple d'Aristote et de Cicéron, appelaient *Genres de causes* : le *Démonstratif*, le *Délibératif* et le *Judiciaire*. « Le démonstratif, dit Cicéron, est consacré à blâmer ou à louer une personne déterminée ; le délibératif, qui suppose une consultation, a pour but de conseiller ou de dissuader ; le judiciaire, qui repose sur une controverse, renferme l'accusation ou l'attaque, et la défense. » A cette division, tirée de la nature même du sujet, nous en avons substitué une beaucoup moins philosophique, empruntée au lieu où le discours est prononcé : *Él. de la tribune*, *Él. du barreau*, *Él. de la chaire*, et *Él. académique*. L'él. de la chaire, ainsi que Le Clerc l'observe très-bien, rentre dans le genre délibératif, puisqu'elle a pour but ordinaire d'inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Quant aux oraisons funèbres, bien que prononcées en général dans les temples, elles appartiennent au genre démonstratif. Il en est de même des éloges, des panégyriques, qui constituent l'él. académique des modernes.

Cependant la division des trois genres, et il en est d'ailleurs ainsi de toutes les divisions établies en littérature, n'est point absolue. « Ces trois genres, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, ne sont pas tellement séparés qu'ils ne se réunissent jamais. Que sont presque tous les éloges et les panégyriques, sinon des exhortations à la vertu ? On délibère sur le choix d'un général ; l'éloge de Pompée par Cicéron détermine les suffrages en sa faveur : voilà le *Démonstratif* uni au *Délibératif*. Cicéron prouve qu'il faut admettre Archias au nombre des citoyens romains. Pourquoi ? Parce qu'il a un génie qui fera honneur à Rome : voilà le *Démonstratif* uni au *Judiciaire*. Il n'y a point de plaidoirie importante qui ne réunisse les trois genres, et qui ne donne l'occasion de louer ou de blâmer, d'exhorter ou de dissuader : l'orateur romain défend Milon, et il exhorte ses juges à le conserver dans Rome à cause de son innocence, de son courage, et de l'utilité qui en reviendra à la patrie : voilà le *Délibératif* et le *Démonstratif* unis au *Judiciaire*. On donne au discours le nom du genre qui y domine. »

ÉLOQUENT, ENTE. adj. Qui a de l'éloquence. *Il y a des gens qui sont naturellement éloquents. Démosthène et Cicéron sont les plus éloquents orateurs de l'antiquité.* — Par ext., se dit aussi Des discours, des ouvrages d'esprit, du style. *Un discours très-é. Sa défense a été fort éloquente. Il plaida d'une manière très-éloquente. Style é.* — Se dit encore Des termes dont on se sert, et alors signif. Noble, persuasif, choisi, etc. *Il s'exprima en termes fort éloquents.* || Par analog., Qui est capable de toucher, d'émouvoir. *Des larmes éloquentes. Un regard é. Un geste é. Silence é.* || Fig., *La passion est éloquente*, Elle rend éloquent. = Syn. Voy. Disert.

ÉLU. s. m. Voy. le participe d'*Élire*.

* **ÉLUCIDER.** v. a. (lat. *elucidare*). Rendre clair ; ne se dit que Des choses d'esprit. = Élucidé, ée. part.

ÉLUCUBRATION. s. f. (lat. *elucubratio*). Ouvrage composé à force de veilles et de travail ; n'est guère usité qu'au plur. et en parl. Des ouvrages d'érudition. *Il va publier ses doctes élucubrations.* || Les veilles, les travaux mêmes qu'un ouvrage a coûtés. *Tel est donc le fruit de ses élucubrations.* — Dans les deux sens, mais surtout dans le second, il s'empl. souvent par plaisanterie et par dénigrement.

ÉLUDER. v. a. (lat. *eludere*). Éviter avec adresse, esquiver, se soustraire. *É. une question. É. la difficulté. É. une promesse. É. la loi. É. un traité, les conditions d'un traité. É. les artifices, les poursuites de quelqu'un.* = Éludé, ée. part.

Syn. — *Éviter, Fuir.* — On *fuit* les choses et les personnes qu'on craint et celles qu'on a en horreur ; on *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer, et les personnes qu'on ne veut pas voir ou dont on ne veut pas être vu ; on *élude* les questions auxquelles on ne veut pas ou l'on ne peut pas répondre. On *fuit* en prenant une direction opposée ; on *évite* en se détournant ; on *élude* en donnant le change. La peur fait *fuir* devant son ennemi ; la prudence fait *éviter* sa rencontre ; et l'adresse en fait *éluder* les attaques.

* **ÉLYME.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

* **ÉLYNÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Cypéracées.

ÉLYSÉE. s. m. (lat. *elysium*). T. Mythol.

Enc. — Dans la Mythologie gréco-romaine, le séjour des âmes vertueuses, après la mort, était appelé *Élysée* et *champs Elysées*. Homère le place aux limites occidentales de la terre. Suivant ce poëte, un printemps éternel règne dans l'Él. ; le soleil y répand toujours sa lumière ; jamais la pluie ni les orages ne viennent attrister les héros qui y vivent dans une félicité parfaite. Hésiode nomme ce lieu fortuné les *Iles bienheureuses*, et le place au delà de l'Océan. Suivant lui, la terre s'y couvre, trois fois par année, de fleurs et de fruits. Les traditions postérieures s'écartent en quelques points du type primitif. Ainsi, d'après Lucien, l'Él. est situé dans la lune ; Plutarque le place au centre de la terre, et Denys le Périégète dans les Iles Blanches. Enfin, Virgile suppose qu'après un séjour de mille ans dans les champs Élysées, les ombres qui les habitent boivent de l'eau du fleuve Léthé, et reviennent sur la terre où leurs âmes vont animer d'autres corps.

ÉLYSÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Élysée. *Les ombres élyséennes.*

ÉLYSIENS. adj. m. plur. N'est usité que dans cette loc., *Les champs Élysiens*, Les champs Élysées.

ÉLYTRE. s. f. (grec. ἔλυτρον, enveloppe). [Quelques-uns font ce mot masc.] T. Ent. Voy. Coléoptères.

* **ÉMACIATION.** s. f. T. Méd. V. Amaigrissement.

* **ÉMACIÉ, ÉE.** adj. (lat. *emaciatus*). Qui est amaigri, qui est devenu maigre.

ÉMAIL. s. m. (ital. *smalto*). Enduit vitreux qu'on applique sur la plupart des produits de l'art céramique. *L'é. de cette porcelaine n'est pas solide.* V. Céramique. || Matière vitrifiée et généralement teinte de diverses couleurs qu'on applique sur les métaux. *É. bleu, rouge. Un œil d'é. Peintre en é.* — Par ext., se dit Des objets métalliques émaillés. *Une collection d'émaux de Limoges.* — Par anal., *L'é. des dents.* || Figur. et poét., on dit, *L'é. des fleurs, l'é. d'une prairie*, en parlant De la variété des fleurs qui embellissent un parterre, etc.

Enc. — Technologie. — On donne le nom d'*Émaux* à des matières vitreuses, blanches ou diversement colorées, qui sont destinées, soit à recouvrir les divers produits de l'art céramique ; soit à être appliquées en manière d'ornement sur les métaux. Nous ne parlerons ici que de cette dernière catégorie d'émaux.

L'*émail* le plus simple est l'é. incolore : comme il sert de base à tous les autres, on l'appelle *fondant*. Pour faire cet émail, on mêle de 15 à 50 parties d'étain avec 100 de plomb ; on calcine ce mélange dans un vase ouvert. Le bain métallique s'oxyde alors rapidement et sa surface se recouvre d'une poudre jaunâtre qui est un stannate de plomb et qu'on enlève à mesure qu'elle se forme. On la porphyrise et on la lave avec soin. Cela fait, on prend 200 p. de cette poussière, on y ajoute 100 p. de sable siliceux et 80 p. de carbonate de potasse, et l'on soumet le tout à une chaleur suffisante pour lui faire éprouver un commencement de fusion. La *fritte* ainsi obtenue constitue le *fondant*. Si, au mélange qui précède, on ajoute une très-minime proportion de bioxyde de manganèse, le fondant aura une couleur *blanc de lait*. On voit, par la composition qui sert à faire ce fondant, que c'est tout simplement un verre à base de potasse, contenant du stannate de plomb. Maintenant, quand on veut obtenir un é. coloré, il suffit de réduire le fondant en poussière et de le faire fondre en y ajoutant une très-faible proportion d'un oxyde métallique convenable.

On obtient l'é. *bleu* avec l'azur ou l'oxyde de cobalt ; le *jaune*, avec un mélange d'oxyde d'antimoine, de carbonate de plomb, d'alun et de sel ammoniac ; l'*orangé*, en ajoutant du sesquioxyde de fer à l'oxyde d'antimoine ; le *vert*, avec l'oxyde de chrome ou le deutoxyde de cuivre ; le *rouge*, avec le sesquioxyde de fer ; le *pourpre*, le *carmin* et le *rose*, avec de l'or très-divisé ou le pourpre de Cassius, selon les doses ; le *noir*, avec un mélange de peroxyde de manganèse et d'oxyde de fer, auquel on ajoute un peu de cobalt, quand la coloration doit être très-vive, et en *violet*, avec du peroxyde de manganèse. Il existe, en outre, dans ces couleurs une multitude de nuances qu'on obtient, soit par des mélanges des oxydes déjà cités, soit par l'emploi d'autres oxydes. Tous les émaux qui précèdent sont transparents, mais il suffit d'y introduire de l'oxyde d'étain pour leur donner de l'opacité. Une fois l'é. fondu, on le coule dans l'eau et on le pulvérise.

Quand on veut s'en servir, on délaie cette poudre d'é. dans l'eau pure de manière à en former une pâte plus ou moins liquide, qu'on applique ensuite sur les métaux à l'aide d'une petite spatule ou d'un pinceau. Si alors on l'expose à une température convenable dans un four de forme appropriée, cette pâte se ramollit, entre en fusion et fait corps avec le métal. — On n'émaille guère que l'or et le cuivre, fort rarement le fer. Quant à l'argent, on n'en fait point usage, parce qu'il se voile facilement et que l'é. dont on le recouvre prend une texture bulleuse.

Suivant le procédé employé pour fixer la pâte vitreuse sur les plaques métalliques, les émaux se divisent en *émaux incrustés*, *émaux translucides sur relief*, et *émaux peints*. Ceux des deux premières classes constituent les *émaux des orfèvres*, et ceux de la troisième les *émaux des peintres*.

Les *émaux incrustés* sont ceux dont l'é. est fixé dans des compartiments formés par le métal. On en distingue deux espèces, les *émaux cloisonnés* et les *émaux champlevés* ou *en taille d'épargne*. — Pour faire les premiers, l'artiste donne à la plaque métallique sa forme définitive ; il l'entoure d'un petit rebord pour retenir l'é., et y dispose les traits des figures avec de minces bandelettes de métal qu'il soude sur le fond. Cela fait, il introduit la pâte vitreuse dans les loges produites par ces petites cloisons, et il ne lui reste plus qu'à la mettre au four et à la polir après son refroidissement. — Comme dans les précédents, un trait de métal forme à la surface des émaux champlevés les linéaments principaux des figures; mais ce trait, au lieu d'être fait à part et rapporté sur le fond, est pris, au contraire, aux dépens de la plaque elle-même. L'artiste décalque son dessin sur le métal, puis, à l'aide du burin, évide tout ce qui n'a pas été couvert par le crayon. Il obtient ainsi une véritable gravure en relief, et les espaces vides entre les contours forment autant de petites cuves qu'il remplit de ses divers émaux.

Les *émaux translucides sur relief* peuvent s'exécuter de plusieurs manières ; mais, en général, on trace légèrement sur la plaque le calque du dessin, et l'on grave la composition en relief avec toute la finesse du modelé. On étend ensuite sur cette sculpture les émaux à l'état pulvérulent, puis on les soumet à la chaleur du four qui les fait entrer en fusion, et leur donne le brillant et la transparence de la glace. Les saillies de la sculpture laissant à l'é. peu d'épaisseur, et les fonds, au contraire, lui en donnant beaucoup, il se produit une échelle infinie de tons différents dans la même nuance d'émail.

Les *émaux peints* constituent la troisième classe des produits de l'émaillerie. Ils diffèrent essentiellement des précédents. Ici l'émailleur n'a pas besoin de graver le métal pour exprimer les traits du dessin ; la plaque métallique est entièrement cachée sous la matière vitreuse : l'é. seul rend tout à la fois le trait et le coloris.

L'art d'émailler les métaux remonte à une époque très-reculée. Toutefois, ce n'est qu'à partir du XI° siècle que l'émaillerie a commencé à être cultivée avec ardeur. A partir de cette époque, elle constitua l'une des branches les plus importantes de l'orfévrerie religieuse, et, pendant plus de quatre cents ans, les artistes de Limoges se maintinrent à la tête de cette partie de l'art. Depuis le XVI° siècle, la fabrication des émaux a reçu une direction toute mondaine qui l'a considérablement amoindrie ; néanmoins elle n'a jamais cessé de fournir des produits d'un très-grand mérite. Parmi les émailleurs les plus renommés de notre époque, nous citerons Ch. Wagner, Froment-Meurice, Morel et Rudolphi.

BLASON. — Dans l'art héraldique, les différentes couleurs que présentent l'écu et ses figures sont désignées sous le nom d'*Émaux*, parce qu'autrefois on peignait les armoiries en émail sur les meubles, et particulièrement sur les armes et les pièces d'orfévrerie. — Les émaux se divisent en trois classes : les *Métaux*, les *Couleurs proprement dites*, et les *Fourrures*. Nous allons les énumérer en indiquant en même temps les signes de convention au moyen desquels on les représente dans la gravure et dans la sculpture. Il y a deux métaux : l'*or* ou le *jaune* (Fig. 1) et l'*argent* ou le *blanc* (Fig. 2). Les couleurs sont au nombre de cinq principales, savoir : le *rouge*, qui en termes de blason, se nomme *gueules* (Fig. 3) ; le *bleu* ou *azur* (Fig. 4), le *vert* ou *sinople* (Fig. 5), le *pourpre* ou *violet* (Fig 6), et le *noir* ou *sable* (Fig. 7). Les héraldistes anglais admettent en outre la *sanguine* (Fig. 8) ou couleur de chair, et l'*orangée* ou *tannée*, qui est aurore (Fig. 9). Enfin, on emploie encore la *carnation* ou couleur de chair pour les figures humaines, et la *couleur naturelle* pour les plantes et les animaux : ces deux couleurs, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, n'ont pas de signes particuliers. Quant aux fourrures, qu'on appelle aussi *Pannes*, elles sont au nombre de quatre, l'*hermine* (Fig. 10), qui est le blanc moucheté de noir; la *contre-hermine* (Fig. 11), qui est le noir moucheté de blanc ; le *vair* (Fig. 12), qui se compose de petites cloches alternativement blanches et bleues, et disposées en files horizontales ou *tires*, la base d'une cloche bleue touchant celle d'une cloche blanche ; et le *contre-vair* (Fig. 13), qui présente également des files de clochettes bleues et blanches ; mais la base de chacune de celles-ci touche celle d'une clochette de même émail. Le vair et l'*hermine* prennent quelquefois d'autres couleurs que celles qui leur sont propres. Dans ce cas, on dit *vairé* ou *herminé* de tel ou tel émail. Ainsi, par ex., la famille de Beaufremont porte *vairé d'or et de gueules*.

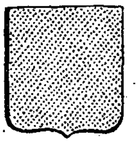
Fig. 1.

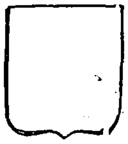
Fig. 2.

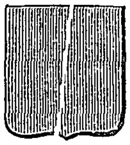
F g. 3.

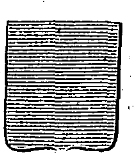
Fig. 4.

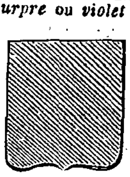
Fig. 5.

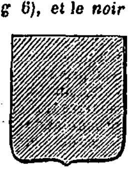
Fig. 6.

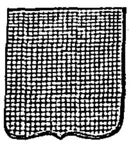
Fig. 7.

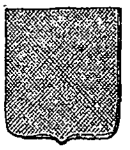
Fig. 8.

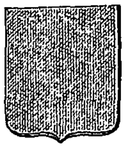
Fig. 9.

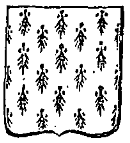
Fig. 10.

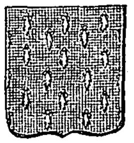
Fig. 11.

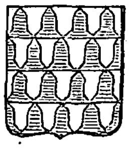
Fig. 12.

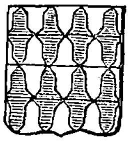
Fig. 13.

C'est une règle fondamentale du blason, qu'il ne faut pas mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur, c.-à-d. que si le champ de l'écu est de métal, les figures doivent être de couleur, et réciproquement. Il n'est fait exception à cette règle que pour les animaux dont le bec, les griffes et la langue sont d'un autre émail que le corps. Enfin, dans un écu à partitions, si un quartier est de couleur, les quartiers adjacents doivent être de métal. — Les armes de métal sur métal ou de couleur sur couleur sont fausses, mal blasonnées ou du moins *à enquerre* (v. Armoiries), et celui qui les porte doit pouvoir justifier de l'origine de cette anomalie.

ÉMAILLER. v. a. Appliquer de l'émail sur quelque chose; orner, embellir avec de l'émail. *É. de la porcelaine. É. une bague.* ‖ Fig., Orner, embellir ; ne se dit que Des fleurs. *Le printemps a émaillé ces prairies d'une admirable variété de fleurs. Les fleurs qui émaillent la prairie.* = Émaillé, ée. partic. *Une montre émaillée. Une prairie émaillée des plus belles couleurs. Des prés émaillés de fleurs.*

* **ÉMAILLERIE.** s. f. L'art de l'émailleur.

ÉMAILLEUR. s. m. Celui qui travaille en émail. *Lampe d'é.* — Voy. Chalumeau.

ÉMAILLURE. s. f. L'art de l'émailleur. Peu usité. ‖ Ouvrage en émail. Peu usité.

ÉMANATION. s. f. (R. *émaner*). Action d'émaner. *L'é. du Verbe. L'é. de la lumière. Par voie d'é.* ‖ La chose qui émane. *Les odeurs sont des émanations de certains corps. Des émanations fétides, pestilentielles*, V. Effluve. ‖ Fig., *L'autorité de ce corps est une é. de la puissance souveraine.*

Enc. — En Philosophie, on donne le nom de système de l'*Émanation* à la doctrine suivant laquelle tous les êtres, esprits et corps, dont se compose l'univers, ne sont qu'une extension, qu'un écoulement de la substance divine, et, par conséquent, sont autant de parcelles de celle-ci. D'après cette doctrine, les êtres sont sortis et sortent éternellement du sein de Dieu, sans le diminuer, ni l'épuiser, comme la lumière émane du soleil. En outre, à mesure que les êtres ainsi émanés de la substance divine s'éloignent de leur source, ils deviennent de plus en plus imparfaits et impurs. Le système de l'é. est évidemment la forme la plus simple et la plus grossière du panthéisme. Elle paraît avoir succédé au culte matériel des astres et du soleil, et même n'être que le sabéisme ayant revêtu une forme métaphysique. La doctrine de l'é. se retrouve, mais avec des modifications aussi nombreuses que diverses, chez les adeptes de la Kabbale, dans les différentes sectes du gnosticisme, et dans l'école néoplatonicienne d'Alexandrie. Elle se présente alors avec un aspect plus spiritualiste. De l'être suprême, ineffable, intelligence pure, et existant par soi-même, sort, par une série de générations successives, une longue chaîne d'intelligences de plus en plus inférieures, qui se termine par les êtres matériels. Ces intelligences, qu'on appelait *Éons*, représentent simplement des idées personnifiées, telles que l'*intelligence*, la *pensée*, la *vérité*, le *verbe*, la *vie* : au reste, le nombre de ces Éons est tout à fait arbitraire, et varie dans chaque secte philosophique ; Basilide, par ex., en admettait 364. — Le système de l'é. est incompatible avec la libre activité de Dieu, car tous les êtres procèdent nécessairement de lui par un écoulement continu. En outre, en supprimant l'idée de cause, il efface toute distinction réelle entre les êtres, et nous les fait concevoir, non comme la production, mais comme l'extension d'un seul être. Nous avons montré ailleurs (v. Dieu), les conséquences de toutes les doctrines qui méconnaissent l'activité libre de la cause première, c.-à-d. le dogme de la création. Il nous suffira de rappeler que certains partisans de ce système, comme les Carpocratiens et les Marcosiens, etc., poussant la logique jusqu'au bout, se livraient aux débauches les plus honteuses. Mais cela n'est pas tout. Ce système avait été imaginé pour expliquer l'origine du mal sur la terre et pour concilier son existence avec la bonté de l'Être suprême. Or, est-ce résoudre le problème que de l'attribuer à l'imperfection des intelligences subalternes, quand on admet en même temps que ces intelligences sont émanées de Dieu par un écoulement nécessaire ? Comment des êtres qui ne sont point distincts de l'être suprême, qui ne font qu'un avec lui, sont-ils eux-mêmes imparfaits ? — La doctrine de l'é. a eu de nombreux adeptes dans les trois premiers siècles de notre ère, et ses partisans se sont montrés les plus ardents adversaires du christianisme. Mille fois réfutée par les pères de l'Église, elle a cédé la place à d'autres erreurs. Si donc nous l'avons mentionnée, c'est à cause de son importance historique, et aussi pour montrer que le dogme de la création libre est la seule doctrine raisonnable, même au point de vue purement philosophique.

ÉMANCIPATION. s. f. Action d'émanciper ; État de celui qui est émancipé. V. Minorité, Famille, Esclavage et Servage. ‖ Fig., *L'é. des communes. L'é. des colonies. Tôt ou tard l'Algérie demandera son é.*

ÉMANCIPER. v. a. (lat. *emancipare*), T. Dr. français. Donner à un mineur, à l'âge déterminé par la loi, le droit d'administrer ses biens et de toucher ses revenus. *Son père l'avait émancipé. Se faire é.* ‖ * T. Droit rom. Mettre hors de la puissance paternelle. *Il refusa d'é. son fils.* ‖ * Par anal., *É. un esclave, É. un serf*, Lui donner la liberté, lui rendre la libre disposition de sa personne. ‖ * Fig., *É. un pays*, L'affranchir d'une domination qui lui pèse. *Il se proposait d'é. l'Italie.* — * *É. une colonie*, Lui permettre de se gouverner par elle-même. *L'Angleterre a pris le sage parti d'é. graduellement ses colonies.* ‖ Fig., *É. le peuple. Avant d'é. cette multitude, il eût fallu l'instruire. É. la raison, l'intelligence humaine.* = s'Émanciper. v. pron. * Figur., Conquérir son indépendance. *Les colonies américaines s'émancipèrent malgré les efforts de la métropole.* ‖ Fig. et fam., Se donner trop de licence, ou sortir des bornes des bienséances; Ne pas garder la mesure convenable. *Vous vous émancipez trop. Il s'est un peu émancipé. S'é. en quelque chose. Il s'est émancipé à lui parler peu respectueusement. Vous vous émancipez beaucoup, pour un homme qui relève de maladie.* = Émancipé, ée. part. *Mineur émancipé.*

ÉMANER. v. n. (lat. *e*, hors de; *manare*, couler). Provenir, sortir, découler de. *Le Verbe émane du Père, et le Saint-Esprit émane du Père et du Fils. Les odeurs sont produites par des corpuscules qui émanent des substances odorantes. Cet acte émane de la puissance souveraine.* = Émané, ée. p. *Des lettres émanées du prince. Un ordre émané de l'autorité.* = Syn. V. Découler.

ÉMARGEMENT. s. m. Mention d'un paiement, ou toute autre annotation inscrite en marge d'un compte, d'un mémoire, etc. *L'é. des sommes énoncées. L'é. d'un compte.*

ÉMARGER. v. a. (R. *marge*). Mettre sa signature, écrire une annotation quelconque en marge d'un compte, d'un inventaire, etc. *É. la feuille des appointements.* ‖ * Absol., Toucher ses appointements. *Dans notre administration, c'est le premier du mois que l'on émarge.* ‖ * Couper, diminuer la marge. *É. une estampe.* = Émargé, ée. part. = Conj. V. Manger.

* **ÉMARGINÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Échancrer.

* **ÉMARGINULE.** s. f. T. Zool. V. Scutibranches.

* **ÉMASCULATION.** s. f. * **ÉMASCULER.** v. a. Synon. de *Castration* et de *Châtrer*.

EMBABOUINER. v. a. Engager quelqu'un par des caresses, par des paroles flatteuses, à faire ce qu'on souhaite de lui. *Cette femme l'a embabouiné. Il s'est laissé em.* = Embabouiné, ée. part.

EMBALLAGE. s. m. Action d'emballer. *C'est un tel que j'ai chargé de l'em. de mes meubles. Frais d'em.* — *Toile d'em.*, Toile grossière qui sert à emballer.

EMBALLER. v. a. Empaqueter, mettre dans une balle. *Em. des hardes, des meubles, etc.* ‖ Fig. et par plaisant., *Em. quelqu'un dans une voiture*, Le faire partir en voiture, ou Le voir monter en voiture pour quelque voyage. = Emballé, ée. part.

EMBALLEUR. s. m. Celui dont la profession est d'emballer des marchandises, etc. V. Layetier. ‖ Fig.

et pop., Hâbleur, homme qui veut en faire accroire. *Ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un em.* Peu us.

EMBARCADÈRE. s. m. Voy. Débarcadère.

EMBARCATION. s. f. T. Mar. Dénomination générique sous laquelle on comprend tous les bateaux à rames, tels que chaloupes, canots, yoles, etc., et quelquefois même les petites barques à un ou deux mâts.

* **EMBARDÉE.** s. f. T. Mar. Mouvement alternatif de droite à gauche et de gauche à droite, qui écarte la proue d'un navire de la direction qu'elle devrait garder, et qui, le plus souvent, résulte de l'action du vent ou d'un courant.

EMBARGO. s. m. (Mot espagnol qui veut dire *séquestre*). T. Marine.

Enc. — On appelle ainsi la défense faite aux navires marchands qui se trouvent dans un port d'en sortir sans permission. L'*Embargo* est aussi nommé *Interdiction de commerce* et *Arrêt par ordre de puissance*, parce qu'il ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un ordre du souverain. Cette mesure peut atteindre non-seulement les navires nationaux, mais encore les navires étrangers. Quand un souverain met emb. sur les navires qui se trouvent dans ses ports, c'est le plus souvent pour les employer à son service ou pour les empêcher de communiquer avec ses ennemis. Dans le droit international moderne, l'emb. sur les navires étrangers, quelle que soit la gravité d'un acte pareil, n'est point considéré comme une mesure hostile, c.-à-d. n'est point regardé comme une déclaration de guerre. Il ne faut donc pas le confondre avec le séquestre dont une puissance, qui déclare la guerre à une autre, frappe la marine marchande de cette dernière. L'emb. ne se met point sur les bâtiments de guerre.

EMBARQUEMENT. s. m. Action de s'embarquer ou d'embarquer quelque chose. *Depuis notre em., nous n'avons pas descendu à terre. Em. de troupes. Em. de marchandises.* ‖ Ce qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. *Cet em. a coûté cent écus.*

EMBARQUER. v. a. Mettre dans une barque, dans un navire, dans un vaisseau ; se dit Des hommes, des armes, des vivres, des marchandises, etc. *Em. des troupes. Em. des marchandises.* — *Em. en grenier*, Em. des marchandises non emballées et les mettre en tas dans la cale. ‖ Fig., Engager à quelque chose ou dans quelque affaire ; se dit ordin. en mauvaise part. *On l'a embarqué dans une méchante affaire.* — s'Embarquer. v. pron. Entrer dans un vaisseau ou dans quelque autre bâtiment pour faire route. *Nous nous embarquâmes à Toulon.* ‖ Fig., S'engager dans quelque affaire. *Vous vous êtes embarqué dans une belle affaire.* = Embarqué, ée. part.

EMBARRAS. s. m. (R. *barre*). Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage, encombrement. *Il y a toujours de l'em. dans cette rue. Un em. de pierres, de voitures. Faire, causer un em. Faire de l'em. Éviter les em. Se tirer d'un em.* — *Causer de l'em. à quelqu'un*, Lui causer du dérangement, faire qu'il soit obligé de se gêner pour vous recevoir. — Fig. et fam., *Faire de l'em., faire ses em.*, Se donner de grands airs, Afficher de grandes prétentions. ‖ Fig., Accumulation d'affaires survenues toutes à la fois. *Je me trouve dans un tel em. d'affaires, que je ne sais par laquelle commencer.* ‖ Fig., Position difficile où se trouve quelqu'un. *Je me suis vu dans un étrange em. Sortir d'em. Je l'ai aidé à se tirer d'em.* — * Dans un sens partic., se dit pour Pénurie d'argent. *Le jeu l'a mis dans un grand em.* — * Se dit aussi D'affaires embrouillées, et d'affaires en mauvais état. *Il y a de l'em. dans cette succession, dans les affaires de ce négociant.* ‖ Figur., État de perplexité où l'on se trouve lorsqu'on ne sait quel parti prendre, ni par quelle voie se tirer d'une position difficile. *Em. d'esprit. L'em. des richesses. Il est dans l'em. de savoir à quoi se résoudre.* — Gêne, malaise où l'on se trouve, quand on ne sait que dire, ni que faire. *Tout le monde s'aperçut de son em. Sa contenance trahissait son em.*

Syn. — *Timidité.* — L'*embarras* est l'incertitude de ce qu'on doit dire ou faire ; la *timidité* est la crainte de dire ou de faire quelque chose de mal. La *timidité* ne se montre pas toujours au dehors ; l'*embarras* est toujours extérieur : la *timidité* tient au caractère ; l'*embarras* aux circonstances. L'*embarras* est passager, la *timidité* est permanente. On peut être *timide* sans être *embarrassé*, et *embarrassé* sans être *timide*.

Enc. — On désigne sous le nom d'*Embarras gastrique* une affection fort commune des premières voies, qui paraît résulter d'une altération dans la fonction sécrétoire des follicules de la muqueuse digestive. On appelle *Saburres gastriques* les produits altérés de cette sécrétion : de là le terme d'*État saburral* par lequel on désigne souvent cet état morbide. — Les phénomènes principaux de l'emb. gastrique sont la perte d'appétit, le dégoût des aliments et particulièrement des aliments gras, la langue pâteuse, amère et couverte d'un enduit jaunâtre, la couleur jaunâtre des ailes du nez et du pourtour des lèvres, le nausées, les renvois fades ou acides, et la sensibilité de l'épigastre. A son début, on observe fréquemment que le malaise disparaît aussitôt après l'ingestion des aliments, pour se reproduire après la digestion. Lorsque l'emb. est plus prononcé, il y a des vomissements de matières glaireuses ou mucoso-bilieuses ; le malade éprouve de la céphalalgie, des douleurs contusives dans les articulations ; les urines sont épaisses, sédimenteuses et briquetées. — Quand il existe en même temps des flatuosités intestinales, des borborygmes, de la tension abdominale, on a affaire à un *Emb. gastro-intestinal.* — L'état morbide que nous venons de décrire s'observe en général dans l'automne ou vers la fin de l'été, chez les individus qui se livrent à la bonne chère, chez ceux qui se nourrissent d'aliments peu salubres ou de digestion difficile, etc. — L'emb. gastrique pur et simple n'offre aucune gravité ; mais il peut être symptomatique ou constituer les prodromes d'une autre affection : dans ce cas, le pronostic est subordonné à celui de la maladie principale. Pris au début, souvent il suffit de faire usage d'une boisson acidulée, telle que la limonade, ou légèrement amère, comme l'eau de chicorée, pour s'en débarrasser. Néanmoins, le plus ordinairement il est nécessaire d'administrer un purgatif léger (les sels neutres doivent être préférés), ou mieux encore un éméto-cathartique. Après l'emploi des évacuants, il est bon de prendre pendant quelques jours une tisane amère et aromatique.

EMBARRASSANT, ANTE. adj. Qui cause de l'embarras ; qui est incommode, gênant. *Les bagages sont embarrassants dans une marche. Cela est fort em. à porter.* ‖ Fig., Qui cause de la perplexité. *Situation embarrassante. Ce choix est em. Une question embarrassante.* ‖ Se dit aussi Des personnes. *Une femme embarrassante. Cet enfant est parfois très-em. avec ses questions.*

EMBARRASSER. v. a. Causer de l'embarras, obstruer. *Emb. les rues. Cette charrette embarrasse le chemin. Ces moulins embarrassent le cours de la rivière.* — * Par anal., Gêner, déranger. *Je n'ose aller vous voir à votre maison de campagne de crainte de vous em. Si cet enfant vous embarrasse, donnez-le-moi.* ‖ Entraver, gêner la liberté des mouvements. *Ôtez votre manteau, il ne fait que vous em. Ces grosses bottes embarrassent à marcher.* ‖ Fig., *Em. une affaire, une question, etc.*, L'embrouiller, la rendre obscure, difficile à éclaircir. ‖ Fig., Mettre en peine, troubler, rendre perplexe. *Ce que vous me dites m'embarrasse fort, je ne sais plus quel parti prendre. Cette question l'embarrassa visiblement. Il se trouva fort embarrassé de répondre.* — * Surcharger, fatiguer. *On doit éviter les divisions et les sous-divisions trop nombreuses, parce qu'elles embarrassent l'esprit.* = s'Embarrasser. v. pr. Être embarrassé. *Il s'embarrassa dans les broussailles. Elle s'embarrassa dans son manteau.* ‖ Fig., *Ne vous embarrassez point dans cette affaire-là*, Ne vous en mêlez pas, vous y éprouveriez des difficultés, des désagréments. — *Il s'embarrasse de tout*, Les moindres choses le mettent en peine. *Ne vous embarrassez pas de cette affaire-là*, Ne vous en inquiétez pas. *Il ne s'embarrasse de rien*, Il ne s'inquiète, il ne doute de rien. ‖ *S'em. dans ses discours*, Perdre la suite de ses discours, ne savoir plus par où en sortir. ‖ T. Méd. *Sa langue s'embarrasse*, se dit De quelqu'un que la maladie, la crainte, ou toute autre cause empêche d'articuler distinctement. *Sa tête s'embarrasse*, se dit D'un malade qui commence à délirer. *Sa poitrine s'embarrasse*, se dit D'un malade dont la poitrine commence à s'engorger. = Embarrassé, ée. p. *Rue embarrassée. Avoir la tête, la langue embarrassée.* ‖ *Affaire, fortune embarrassée*, Affaire, fortune en mauvais état. ‖ *Je trouvai mon homme bien embarrassé*, Fort perplexe, ne sachant que faire. ‖ *Air embarrassé, contenance embarrassée*, Air, contenance qui dénotent de l'embarras. — *Prononciation embarrassée*, Prononciation lente et mal articulée.

* **EMBARRER (s').** v. pron. Se dit D'un cheval qui, après avoir passé une jambe au delà de la barre qui limite sa stalle dans l'écurie, ne peut plus se dégager. = Embarré, ée. part.

* **EMBARRURE.** s. f. T. Art vétérin. Excoriation, blessure que se fait un cheval en s'embarrant.

EMBASEMENT. s. m. T. Architect. Espèce de piédestal contenu sous la masse d'un bâtiment.

EMBATAGE. s. m. Action d'embatre.

EMBÂTER. v. a. Mettre le bât sur une bête de somme. *Em. un âne.* ‖ Fig. et fam., Charger quelqu'un d'une chose qui l'incommode. *On l'a embâté d'une affaire bien désagréable.* — En parl. Des personnes, on dit aussi, *Qui est-ce qui m'a embâté d'un pareil imbécile?* Très-fam. = Embâté, ée. part.

EMBÂTONNER. v. a. Armer d'un bâton. Fam. et peu usité. = Embâtonné, ée. part.

EMBATRE. v. a. T. Charron. Revêtir une roue de bandes de fer. = Embatu, ue. p. = Conj. V. Battre.

EMBAUCHAGE. s. m. Action d'embaucher. Se dit surtout dans le sens de Provocation à la désertion.

EMBAUCHER. v. a. (R. *bauche*, vieux mot qui signifiait *boutique*). Se dit D'un ouvrier qu'on engage. *Em. des ouvriers. Ce compagnon est embauché depuis huit jours.* ‖ Enrôler par adresse. *Il l'a embauché fort adroitement.* Fam. ‖ Provoquer des soldats à passer à l'ennemi ou dans les rangs des rebelles. *On l'accuse d'avoir embauché plusieurs soldats.* = Embauché, ée. p.

EMBAUCHEUR. s. m. Celui qui embauche. Ne se dit guère que De celui qui embauche des soldats.

EMBAUCHOIR. s. m. T. Bottier. Instrument de bois en forme de jambe, dont on se sert pour élargir les bottes ou pour empêcher qu'elles ne se rétrécissent : il est composé de deux pièces entre lesquelles on chasse un coin. *Une paire d'embauchoirs.*

EMBAUMEMENT. s. m. Action d'embaumer un corps mort ; Résultat de cette action.

Enc. — On nomme ainsi l'ensemble des préparations que l'on fait subir à un cadavre dans le but de le soustraire à la putréfaction, et de le mettre en état d'être conservé. Le nom d'*Embaumement* qu'a reçu cette opération vient évidemment de l'emploi que l'on a fait généralement des baumes pour obtenir ce résultat. — Presque toutes les nations anciennes étaient dans l'usage d'embaumer leurs morts ; mais aucune d'elles n'a porté cet art plus loin que les Égyptiens. Chez eux, la pratique de l'emb. se liait à une croyance religieuse, car ils s'imaginaient que l'âme restait auprès du corps qu'elle avait quitté, tant qu'il conservait sa première forme. Chez les Hébreux, où l'honneur de l'emb. était réservé aux personnages du plus haut rang, on y mettait probablement moins de soins, parce qu'on ne se proposait d'arrêter la putréfaction que pendant le temps du deuil. Les Grecs, qui brûlaient les corps des morts, pratiquaient aussi une sorte d'emb. pour les préserver de la putréfaction pendant le temps qui précédait cette cérémonie. Les Romains ont, pendant longtemps, embaumé leurs cadavres ; mais ils ont été loin d'égaler les Égyptiens, qui désiraient conserver les corps dans leur entier pendant une longue suite de siècles.

D'après les renseignements que nous ont transmis Hérodote, Diodore de Sicile et Porphyre, sur la manière dont les anciens Égyptiens pratiquaient l'emb., tout ce système de conservation peut se réduire aux opérations suivantes : 1° vider toutes les cavités du corps, soit en faisant l'extraction des viscères qu'on lavait dans une liqueur aromatique, soit en les dissolvant à l'aide d'un liquide caustique ; 2° enlever aux corps leur graisse et leurs parties muqueuses en les soumettant pendant 70 jours à l'action du natrum ou carbonate de soude ; 3° opérer la dessiccation des corps tantôt à l'air, tantôt dans une étuve. Pendant cette dessiccation, les uns étaient vernis en dehors et remplis à l'intérieur de substances odorantes propres à éloigner les insectes ; les autres étaient plongés dans du bitume chaud et liquide ou dans de la cire fondue qui les pénétrait de toutes parts. Enfin, de nombreuses bandelettes, enduites de gomme et appliquées avec beaucoup d'art sur toutes les régions du corps, fermaient tout accès à l'air et à l'humidité. — Quelque admirable que paraisse le procédé égyptien, quand on considère simplement le merveilleux état de conservation des momies qui remplissent les nécropoles de la haute Égypte, et qui remontent à plus de 3000 ans, il y a lieu de croire que ce qui a le plus contribué à la conservation indéfinie de ces momies, c'est le climat du pays, et principalement l'absence d'humidité, et la température élevée et toujours égale (20 degrés) qui règne dans l'intérieur des chambres sépulcrales.

Les Guanches, antiques aborigènes des îles Canaries, avaient aussi leurs momies ; mais c'était par des procédés plus simples qu'ils les préparaient. Ils se contentaient de faire sécher rapidement les corps, après l'extraction des viscères, et d'enduire les parties conservées de plusieurs couches d'un vernis aromatique. Il existe de ces momies au Jardin des plantes. Elles sont parfaitement conservées, sèches, légères, jaunes, odorantes, enveloppées dans des peaux de chèvre, et cousues avec soin. — On montre quelquefois, comme objet de curiosité, des têtes de sauvages de la Nouvelle-Zélande, ornées de leur épaisse chevelure, et dont les traits de la face, sillonnés par le tatouage, ont conservé toute leur expression. Ces têtes sont assurément mieux préparées que les momies égyptiennes. Le procédé d'emb. usité par ces sauvages paraît consister dans un tannage pratiqué avec beaucoup de soin au moyen d'une substance végétale excessivement astringente, et terminé par la dessiccation dans un four.

Les procédés usités dans le moyen âge et dans les temps modernes pour embaumer les corps des rois, des princes et des personnages célèbres dont on voulait conserver aussi longtemps que possible la dépouille mortelle, ne sont guère qu'une imitation plus ou moins intelligente de la méthode égyptienne. On avait pris à la lettre le mot emb., et l'on employait une foule d'aromates, ainsi que diverses substances astringentes. Si, parmi les cadavres traités de la sorte, on en a trouvé quelques-uns dans un bon état de conservation, c'est presque exclusivement à l'action de ces dernières substances qu'on doit attribuer ce résultat.

Les progrès de la chimie ont seuls permis de perfectionner l'art d'embaumer, c.-à-d. de préserver les cadavres de la putréfaction. Il est de l'essence de tout corps organisé, une fois que la vie l'a quitté, de subir la dissolution de ses éléments, et cette décomposition est d'autant plus rapide que les agents extérieurs, l'eau, l'air, la chaleur, etc., exercent sur eux une plus grande puissance. Les parties solides altérables, c.-à-d. tous les tissus, à l'exception jusqu'à un certain point du tissu osseux, se détruisent par la fermentation des liquides. En faisant disparaître ceux-ci, soit par l'évaporation, soit par un moyen quelconque d'absorption, on arrête le mouvement de désorganisation des corps ; mais en même temps on détruit toutes les formes, et, en outre, les cadavres restent toujours susceptibles de putréfaction, si, par une cause quelconque, ils viennent à se trouver accessibles aux agents extérieurs, surtout à l'humidité. Il est donc nécessaire de transformer en corps inertes, par des combinaisons chimiques, les matériaux organiques dont se composent les parties molles ; il faut les convertir en composés insolubles. — Un assez grand nombre de substances ont été proposées dans ce but. Chaussier le premier a proposé l'emploi du sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure. Il s'est assuré que des matières animales plongées dans la solution mercurielle pendant un temps suffisant pour s'en pénétrer exactement deviennent absolument inaltérables. Au sortir de ce bain, les pièces sont molles, flexibles, et se prêtent à toutes les formes qu'on veut leur donner ; mais, lorsqu'elles sont exposées à l'air libre, elles se dessèchent rapidement, perdent leur flexibilité, et acquièrent une couleur grisâtre. D'ailleurs elles sont absolument imputrescibles et inattaquables aux insectes. Thenard a vu une tête préparée par ce procédé qu'on avait abandonnée pendant six ans dans la gouttière du toit d'une maison, et qui n'avait éprouvé, au bout de ce temps, aucune altération ; elle était seulement devenue un peu noire. — La manière la plus parfaite d'embaumer, selon Berzelius, serait d'injecter dans les artères du vinaigre de bois ou acide acétique concentré, et de conserver la peau et peut-être aussi les viscères, en les plongeant dans une dissolution alcoolique de chlorure mercuriel. John Davy a proposé une solution aqueuse d'acide sulfureux ; Braconnot, une solution de sulfate de protoxyde de fer ; le Dr Tronchina, de Naples, l'acide arsénieux : ce dernier agent chimique est doué de propriétés conservatrices aussi énergiques que le deutochlorure de mercure. Gannal a beaucoup prôné divers sels d'alumine, qu'il injectait dans le système artériel par une incision faite à la carotide ; mais les sujets préparés par ce procédé ne se conservaient que quelques mois, à moins que l'on n'eût ajouté à la liqueur une certaine proportion d'arsenic. Le Dr Tauflieb a proposé le deutochlorure d'étain, et le Dr Sucquet le chlorure de zinc. L'efficacité du sublimé et de l'acide arsénieux est incontestable ; mais ces deux procédés offrent un inconvénient très-grave au point de vue de la médecine légale : aussi leur emploi est-il interdit en France. — Parmi les autres méthodes, le procédé de Sucquet est celui qui a donné les résultats les plus satisfaisants : l'Académie de médecine lui a donné son entière approbation. Sucquet injecte sa solution de chlorure de zinc par l'une des artères poplitées, d'abord dans la direction de l'abdomen, puis dans celle du pied : la quantité de liquide injectée est de 4 à 5 litres. Il applique ensuite deux ligatures, l'une au-dessus et l'autre au-dessous de l'ouverture du vaisseau, et enfin il ferme la plaie des téguments par une suture. Les pièces préparées avec le chlorure de zinc se conservent fraîches et souples, tant qu'il ne peut y avoir évaporation du liquide injecté, comme dans le cas d'inhumation ; elles se dessèchent, au contraire, sans putréfaction, et passent à l'état de momie quand elles sont exposées à l'air libre. — Garini, professeur de physique à Lodi, a imaginé une méthode particulière d'emb. dont il n'a pas révélé le secret. Par ce procédé, dit-on, non-seulement on obtient la conservation des pièces anatomiques et d'une portion quelconque d'un cadavre, mais encore on leur donne la dureté de la pierre et l'apparence des préparations en cire. On ajoute même que des pièces ainsi préparées ont pu être travaillées comme le marbre, de manière à en faire une marqueterie.

Dans quelques circonstances, l'influence du milieu suffit à elle seule pour conserver indéfiniment les cadavres. Tout le monde sait que la congélation conserve admirablement les corps : la Sibérie a présenté des exemples extraordinaires de ce phénomène dans les éléphants fossiles qu'on a retrouvés intacts sous les glaces, et dont ni la peau, ni les chairs n'avaient subi aucune espèce d'altération. L'extrême chaleur produit un effet analogue. Al. de Humboldt a rencontré au Mexique de véritables momies. Des voyageurs ont visité des champs de bataille, situés sur un sol privé de pluie et dans une atmosphère brûlante ; ils ont vu avec étonnement que ces champs étaient couverts de cadavres espagnols et péruviens, desséchés et conservés depuis longtemps. Certains terrains possèdent aussi la propriété de momifier les cadavres. Tels sont, sur le territoire de Toulouse, le cimetière de Saint-Nicolas, et les caveaux du couvent des Cordeliers et des Jacobins. A Bordeaux, dans l'église de Saint-Michel, il existe, au-dessous de la tour, un caveau qui renferme une centaine de corps à l'état de momies : il y en a de toutes les dates ; quelques-uns, dit-on, y sont depuis plus de six cents ans ; les plus récents y ont été déposés il y a une centaine d'années.

EMBAUMER. v. a. Remplir un cadavre de substances balsamiques, de drogues odorantes et dessiccatives, pour empêcher qu'il ne se corrompe. *Em. un corps mort.* — * Par ext., se dit De tout procédé au moyen duquel on conserve un cadavre. *On l'a embaumé par le procédé Sucquet.* ‖ Parfumer, remplir de bonne odeur. *Il vient de ces orangers une odeur qui embaume l'air. Ces fleurs ont embaumé ma chambre. Cela m'embaume. — Cette liqueur embaume la bouche*, Elle a une saveur exquise. — Absol., *Ce vin embaume.* = EMBAUMÉ, ÉE. part.

EMBÉGUINER. v. a. Coiffer d'un béguin. — Par anal., Envelopper la tête de linge ou de choses analogues en forme de béguin. *Qui vous a si plaisamment embéguiné?* Famil. ‖ Fig., Entêter de quelque chose, infatuer. *On l'a embéguiné de cette femme. Il s'est laissé em. de cette opinion.* — Dans ce sens, s'emploie surtout au passif ou avec le pron. personnel, et se prend toujours en mauvaise part. *Il est embéguiné de la plus étrange opinion... Il s'est embéguiné de cette femme.* Fam. = EMBÉGUINÉ, ÉE. part.

* **EMBÉLIA.** s. m. T. Bot. Voy. MYRSINACÉES.

EMBELLIE. s. f. T. Mar. Moment de ralentissement dans l'agitation de la mer, dans la violence du vent. *Profiter d'une em. pour passer une barre.*

EMBELLIR. v. a. Rendre beau ou plus beau, orner. *Cette eau embellit le teint. Em. une maison. La toilette embellit une femme. Cette fontaine embellit votre jardin. Les plaisirs qui embellissent notre existence. — Em. un conte, une histoire*, Les orner aux dépens de la vérité ou les rendre plus agréables par des détails intéressants. On dit de même, *Em. la vérité.* = s'EMBELLIR. v. pron. Devenir beau. *La campagne commence à s'em. Cette ville s'em. de jour en jour. Dans le bonheur tout s'embellit à nos yeux.* — EMBELLIR. v. n. Devenir beau. *Cette jeune fille embellit tous les jours.* Proverb., *Ne faire que croître et em.* Voy. CROÎTRE. = EMBELLI, IE. part.

EMBELLISSEMENT. s. m. Action par laquelle on embellit. *Il s'occupe de l'em. de sa maison.* ‖ La chose même qui sert à embellir. *Ce jardin est un grand em. à votre maison. Les embellissements d'une ville.*

EMBERLUCOQUER (s'). v. pr. (R. *berlue*). S'infatuer sottement d'une opinion. — * Se dit aussi Des personnes. *Elle s'est emberlucoquée d'un grand nigaud.* Très-fam. = EMBERLUCOQUÉE, ÉE. part.

EMBESOGNÉ, ÉE. part. de l'ancien v. *Embesogner*, aujourd'hui inus. — Famil. et par plaisant., se dit de quelqu'un Qui est très-occupé à quelque besogne, à quelque affaire. *Un homme embesogné.*

***EMBÊTANT, ANTE.** adj. Qui embête. *Une besogne embêtante. Un homme em.* Popul.

* **EMBÊTER.** v. a. Ennuyer au suprême degré. *Cela m'embête. Vous m'embêtez.* Pop. = s'EMBÊTER. v. pr. S'ennuyer extrêmement. *Il s'embête.* = EMBÊTÉ, ÉE. p.

EMBLAVER. v. a. (B. lat. *bladum*, blé). T. Agric. *Em. une terre*, La semer en blé. = EMBLAVÉ, ÉE. part.

EMBLAVURE. s. f. Terre ensemencée de blé.

EMBLE. s. m. Voy. AMBLE.

EMBLÉE (D'). loc. adv. (du vieux franç. *embler*, enlever, dérober). Du premier effort, du premier coup. Ne s'emploie guère que dans ces phrases : *Prendre, emporter une ville d'em. Il a été élu, nommé d'em.* ‖ Figur. et fam., *Emporter une affaire d'em.*, En venir à bout promptement et sans difficulté.

EMBLÉMATIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'emblème. *Des figures emblématiques.*

EMBLÈME. s. m. (gr. ἔμβλημα, ornement en relief).

Enc. — Chez les anciens, le mot *Emblème* servait à désigner soit les ouvrages de marqueterie et de mosaïque, soit les ornements en relief dont on décorait les meubles, etc. Quelquefois encore il s'appliquait aux broderies des vêtements. — Aujourd'hui ce terme désigne une sorte de figure symbolique, qui, par la représentation d'un objet connu conduit à la connaissance d'un autre objet ou à celle d'une idée morale. Cette figure est le plus souvent seule, et présente alors une très-grande analogie avec le symbole ; d'autres fois elle est accompagnée d'une *devise*, c.-à-d. de quelques paroles en forme de sentence. Dans ce dernier cas, elle constitue le *corps* de la devise. La fumée est l'emblème du feu qui la produit ; un torrent qui se précipite, celui du temps qui s'envole ; un calice avec une hostie, celui de la religion catholique. L'usage des figures emblématiques remonte à l'origine même des sociétés, et, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, il a joué un grand rôle dans la formation de l'écriture idéographique. Chez les Hébreux, le grand prêtre portait sur sa poitrine 12 pierres précieuses qui représentaient les 12 tribus d'Israël. Les guerriers des temps primitifs, comme on le voit dans les *Sept chefs* d'Eschyle, faisaient souvent peindre sur leurs boucliers des emblèmes caractéristiques. — *Emblème* se prend encore quelquefois dans le sens d'attribut. C'est ainsi que l'on dit : *les emblèmes de la royauté; l'emb. de la justice; l'emb. de la force*, etc.

* **EMBLICA.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

EMBOIRE. v. a. T. Sculpt. *Em. d'huile* ou *de cire un moule de plâtre*, Le frotter d'huile ou de cire fondue, pour empêcher la matière qu'on y coulera de s'y attacher. = s'EMBOIRE. v. pron. T. Peint. S'imbiber. Se dit D'un tableau dont les couleurs deviennent ternes et mates, parce que le peintre les a appliquées sur une couche qui n'était pas encore sèche. *Ce tableau s'emboit, ses couleurs s'emboivent.* = EMBUE, UE. p. *Tableau embu. Couleurs embues.* = Conj. V. BOIRE.

EMBOISER. v. a. (ital. *imboscare*, dresser une embûche). Engager quelqu'un par de petites flatteries, par des cajoleries et par des promesses, à faire ce qu'on souhaite de lui. *Ils sont parvenus à l'em.* Popul. = EMBOISÉ, ÉE. part.

EMBOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emboise. Pop.

EMBOÎTEMENT. s. m. Situation d'une chose qui s'emboîte dans une autre, de deux choses qui s'emboîtent l'une dans l'autre. *L'em. de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde.*

EMBOÎTER. v. a. Enchâsser une chose dans une autre. *Maintenant il faut em. le tenon dans sa mortaise. — Em. des tuyaux*, Faire entrer le bout d'un tuyau dans un autre tuyau. ‖ T. Tactiq. *Em. le pas*, se dit Des soldats, lorsqu'ils marchent les uns derrière les autres, en rangs assez serrés pour que le pied de chaque homme vienne se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède. = s'EMBOÎTER. v. pron. *La tête du fémur s'emboîte dans une cavité de l'os iliaque. Ces deux os s'emboîtent l'un dans l'autre. Ces pièces de bois s'emboîtent exactement.* = EMBOÎTÉ, ÉE. part.

EMBOÎTURE. s. f. L'endroit où les choses s'emboîtent. — L'insertion d'une chose dans une autre. *Em. bien juste, bien faite. — Les emboîtures d'une porte, d'un volet, etc.*, Les deux ais de travers en haut et en bas, dans lesquels les autres ais sont emboîtés.

EMBOLISME. s. m. (gr. ἐμβολισμός). T. Chronol. Intercalation.

EMBOLISMIQUE. adj. 2 g. T. Chron. Intercalaire. Voy. ANNÉE, CALENDRIER, etc.

EMBONPOINT. s. m. (R. *en bon point*). État du corps de l'homme ou des animaux, dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature. Voy. ADIPEUX.

EMBORDURER. v. a. Mettre une bordure à un tableau, à une estampe. Peu usité. = EMBORDURÉ, ÉE. p.

EMBOSSAGE. s. m. T. Mar. L'action d'embosser, de s'embosser ; L'état d'un vaisseau embossé.

Enc. — L'*Embossage* est la position d'un ou de plusieurs navires de guerre, lorsque, étant à l'ancre, ils présentent le flanc ou le travers à un point déterminé. — Lorsqu'un navire veut s'embosser, l'ancre devient le pivot sur lequel il peut se mouvoir à l'aide d'un autre cordage appelé *croupière*, qui, fixé au dehors, soit au moyen d'une ancre légère, soit sur le câble ou l'anneau de la première ancre, est ensuite tendu à l'aide du cabestan pour faire tourner le bâtiment. C'est lorsqu'il s'agit de présenter le côté à un fort pour le canonner, ou à l'entrée d'une rade pour la défendre, que l'on embosse un navire. Une escadre ou une flotte mouillée sur une rade foraine où elle peut être attaquée, se forme en *ligne d'emb.* Cette ligne, selon les localités ou les présomptions de l'attaque, est droite ou courbe. Dans certains cas, l'emb. se fait sur deux lignes en faisant alterner les vaisseaux.

EMBOSSER. v. a. T. Mar. Placer un bâtiment à l'ancre dans une position telle qu'il présente le travers à un objet déterminé. = s'EMBOSSER. v. pron. Se placer de manière à présenter le flanc. = EMBOSSÉ, ÉE. p.

EMBOUCHER. v. a. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. *Em. une trompette, une flûte, une clarinette, etc.* ‖ T. Man. *Em. un cheval*, Lui faire un mors convenable à sa bouche. ‖ Figur. et fam., *Em. quelqu'un*, Le bien instruire de ce qu'il a à dire. = s'EMBOUCHER. v. pron. Se dit D'une rivière qui se jette dans une autre, ou qui se décharge dans la mer. *La Marne s'embouche dans la Seine. La Loire va s'em. dans l'Océan.* = EMBOUCHÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et fam., *Être mal embouché*, Être grossier dans ses paroles. *C'est un homme bien mal embouché.* ‖ *Ce bateau, ce train de bois est embouché dans le pertuis, dans la troisième arche du pont*, Il y est engagé, il commence à y passer. ‖ * T. Blas. Se dit D'une trompe, d'un cor, dont le bout est d'un émail différent de celui de l'instrument.

* **EMBOUCHOIR.** s. m. T. Arquebusier. V. FUSIL.

EMBOUCHURE. s. f. La partie d'un instrument à vent qu'on place contre les lèvres ou dans la bouche pour en tirer des sons. *Em. de trompette, de flûte, de flageolet.* — Par ext., La manière dont on doit emboucher ou dont un artiste embouche un instrument. *La grande difficulté de la flûte, c'est l'em. Cet artiste a une em. excellente.* ‖ La partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. Voy. BRIDE. ‖ T. Géog. L'entrée d'une rivière dans la mer ou dans une autre rivière. *L'em. de la Loire. Les embouchures du Nil. Ce fleuve a deux lieues de large à son em. A l'em. de la Saône dans le Rhône.*

EMBOUER. v. a. Couvrir, salir de boue. Popul. = Emboué, ée. part.

EMBOUQUEMENT. s. m. T. Mar. L'entrée d'une passe étroite, d'un canal entre des terres ou des îles.

EMBOUQUER. v. n. T. Mar. Entrer dans une passe étroite : c'est le contraire de *Débouquer*.

EMBOURBER. v. a. Mettre dans un bourbier. ‖ Fig. et famil., *Em. quelqu'un dans une mauvaise affaire*, L'y engager si avant, qu'il ne peut s'en tirer que difficilement. = s'Embourber. v. pr. *Notre voiture s'embourba. Ce charretier s'est embourbé. S'em. dans une méchante affaire.* = Embourbé, ée. part. Enfoncé dans la bourbe. *Cheval embourbé. Voiture embourbée.*

EMBOURRER. v. a. Garnir de bourre, de crin, etc. On dit ordin., *Rembourrer.* = Embourré, ée. part.

EMBOURSER. v. a. Mettre dans sa bourse. *Ce que nous jouons est pour les pauvres, et non pour em.* = Embourse, ée. part.

EMBOUTIR. v. a. (R. *bout*). T. Archit. Revêtir de plomb étamé une corniche ou tout autre ornement de bois, pour les préserver de la pourriture. ‖ * T. Techn. Rendre une plaque de métal convexe d'un côté et concave de l'autre. = Embouti, ie. part.

EMBRANCHEMENT. s. m. Position d'un tuyau qui part d'un autre tuyau, ou qui y aboutit. *Em. de tuyaux.* ‖ Point de rencontre de deux ou de plusieurs chemins. — En T. Chemins de fer. Chemin de second ordre qui part de la ligne principale ou y aboutit. *Ce chemin de fer a un em. dirigé sur telle ville.* ‖ * T. Didactique. Se dit Des divisions premières de certaines sciences. *La zoologie nous présente quatre embranchements, l'em. des vertébrés, l'em. des mollusques, l'em. des articulés, et l'em. des zoophytes.*

* **EMBRANCHER (s').** v. pron. Former un embranchement. *Les tuyaux secondaires vont s'em. avec le tuyau principal. Le chemin de fer de Grenoble s'embranche avec celui de Lyon à Marseille.*

EMBRASEMENT. s. m. Incendie vaste et violent. *L'em. de Troie.* ‖ Figur., se dit De grands troubles qui surviennent dans un État. *Cet em. gagna les provinces. Ce fut un em. général.*

Syn. — *Incendie.* — L'*embrasement* est une sorte de conflagration ou de combustion totale, ou plutôt un feu général; l'*incendie*, au contraire, a des progrès successifs : il s'allume, il s'accroît, il se communique, il envahit, il *embrase* des masses énormes, des maisons, des villages, des forêts. Une étincelle allume un *incendie*, et l'*incendie* produit un vaste *embrasement*. L'*incendie* porte, lance de toutes parts des flammes; dans l'*embrasement*, le feu est partout, tout brûle, tout se consume.— L'acception du subst. *embrasement* n'est pas exactement la même que celle du participe *embrasé*. On dit un corps *embrasé*, quel que soit ce corps, grand ou petit, tandis qu'*embrasement* ne se dit pas d'un petit corps, mais uniquement d'une masse considérable de matières qui sont en feu.

EMBRASER. v. a. (grec. βράζω, bouillir avec violence). Mettre en feu. *Em. une maison, une ville.* ‖ Fig., se dit en parlant De la guerre, de l'amour, de l'enthousiasme, etc. *La guerre embrasa l'Europe entière. L'amour de Dieu embrasait leurs cœurs. Son discours avait embrasé les esprits.* = s'Embraser. v. pron. Prendre feu; se dit au Prop. et au Fig. *Cette substance s'embrase facilement. Son cœur s'est embrasé. Mon imagination s'embrasait à ces récits.* = Embrasé, ée. part. ‖ Par exagér., *Air embrasé, atmosphère embrasée*, Air, atmosphère dont la chaleur est excessive. — Voy. Embrasement.

EMBRASSADE. s. f. Action de deux personnes qui s'embrassent. *Ils se firent mille embrassades.* Fam.

* **EMBRASSE.** s. f. Bande d'étoffe, ou cordelette de soie, de laine, etc., qui est attachée à une patère et qui sert à tenir les rideaux drapés.

EMBRASSEMENT. s. m. Action d'embrasser, de s'embrasser. *Un long, un tendre em. Leur querelle finit par des embrassements.* ‖ Au plur., se dit quelquefois De l'union de l'homme et de la femme. *Achille naquit des embrassements de Thétis et de Pélée.*

EMBRASSER. v. a. (R. *bras*). Serrer, étreindre avec les deux bras. *Em. une personne. Em. étroitement. Em. les genoux à quelqu'un. Cet arbre est si gros, que deux personnes ne sauraient l'em.* — Figur. et prov., *Qui trop embrasse mal étreint*, Qui entreprend trop de choses à la fois réussit rarement. ‖ Serrer quelqu'un avec les deux bras, et lui donner un baiser, des baisers; souvent même, il n'exprime que cette dernière action. *Em. un enfant, une dame. Em. tendrement.* On termine souvent les lettres écrites à un parent, à un ami, par ces mots : *Je vous embrasse; Je vous embrasse de tout mon cœur.* ‖ Par anal., Environner, ceindre. *La vigne embrasse l'ormeau. L'océan embrasse la terre. Cette rivière se sépare en deux et embrasse une grande étendue de pays.* ‖ Fig., Contenir, renfermer. *Cette science embrasse bien des matières. Cette période embrasse environ trois siècles.* ‖ * Figur., Découvrir, saisir par la vue. *De cette éminence, on embrasse une vaste étendue de pays.* ‖ Fig., Saisir par l'intelligence, comprendre. *C'est un esprit capable d'em. toutes les sortes de sciences. Em. d'un coup d'œil toutes les parties d'un système.* ‖ Figur., Entreprendre quelque chose, s'en charger. *N'embrassez pas tant de choses à la fois.* ‖ Fig., Choisir, prendre un parti, adopter une idée, et s'y attacher. *Em. un parti. Em. un état. Em. la profession des armes, la vie religieuse. Em. la cause de quelqu'un. Em. sa querelle. Em. une idée, une opinion.* ‖ T. Man. *Em. bien son cheval*, Le serrer entre les cuisses pour être plus ferme. = s'Embrasser. v. pron. Se tenir dans les bras l'un de l'autre; se donner mutuellement des baisers. *On les réconcilia et ils s'embrassèrent. Nous nous sommes embrassés.* = Embrassé, ée. part.

EMBRASURE. s. f. T. Archit. Ouverture pratiquée dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une porte ou une fenêtre. *Nous avons causé dans l'em. de la fenêtre. Je me tenais dans l'em.* — Le biais qu'on donne à l'épaisseur d'un mur à l'endroit d'une fenêtre. *Les côtés de cette fenêtre n'ont pas assez d'em.* ‖ T. Artillerie. Voy. Batterie.

EMBRENER. v. a. (R. *bran*). Salir de matière fécale. Bas. = s'Embrener. v. pron. Se salir de matière fécale. ‖ Fig., *S'em. dans une vilaine affaire*, Se compromettre dans une vilaine affaire. = Embrené, ée. p.

* **EMBRIGADER.** v. a. (R. *brigade*). Réunir en brigades, en escouades. *Il avait embrigadé tous les ouvriers du port, et les faisait mouvoir à son gré.* = Embrigadé, ée. part.

EMBROCATION. s. f. (gr. ἐμβροχὴ, lotion). T. Chir. Fomentation faite, sur une partie malade, avec un liquide gras ou huileux. ‖ * Le liquide employé à cet effet. *Em. huileuse.*

EMBROCHER. v. a. Mettre en broche ou à la broche. *Em. un gigot, une volaille.* ‖ Fig. et pop., *Em. quelqu'un*, Lui donner un coup d'épée au travers du corps. = Embroché, ée. part.

EMBROUILLEMENT. s. m. Confusion, état de ce qui est embrouillé. *Em. d'affaires. Em. d'esprit. L'em. des idées.*

EMBROUILLER, v. a. Mettre du désordre, de la confusion. *Il a embrouillé l'affaire. Cela m'embrouille les idées. Il m'a embrouillé l'esprit. Il embrouille toutes les questions qu'il traite.* = s'Embrouiller. v. pron. Se dit D'une chose qui se complique, devient obscure. *L'affaire s'embrouille.* ‖ Perdre le fil de ses idées. *Il s'embrouille aisément.* On dit de même, *Son esprit s'embrouille. Ses idées s'embrouillent.* = Embrouillé, ée. part. *Affaire embrouillée. Esprit embrouillé. Écrivain embrouillé. Idées, paroles embrouillées.* = Syn. Voy. Brouiller.

EMBRUMÉ, ÉE. adj. T. Marine. Qui est chargé de brume. *Un horizon em. Des terres embrumées.*

* **EMBRYOGÉNIE.** s. f. (grec. ἔμβρυον, embryon; γενεὰ, génération). La formation et le développement de l'embryon. ‖ Se dit aussi dans le sens d'*Embryologie.*

* **EMBRYOLOGIE.** s. f. (gr. ἔμβρυον; λόγος, science). T. Anat. La science qui a pour objet la formation et le développement de l'embryon, du fœtus.

EMBRYON. s. m. (gr. ἔμβρυον). Le fœtus avant que ses organes définitifs soient distincts et bien formés. — Fig. et par mépris, on dit D'un homme très-petit, *Ce n'est qu'un em.* ‖ T. Bot. Voy. Graine.

* **EMBRYONNAIRE.** adj. 2 g. Qui est relatif à l'embryon. *L'évolution em. Pendant la période em.*

* **EMBRYOPTÉRIS.** s. m. T. Bot. V. Ébénacées.

* **EMBRYOTOMIE.** s. f. (gr. ἔμβρυον; τομή, section). T. Chir. Division du fœtus dans le sein maternel, lorsque la parturition est impossible.

EMBÛCHE. s. f. (all. *busch*, buisson). Entreprise secrète pour surprendre quelqu'un, dans le dessein de lui nuire; s'emploie surtout au plur. *Dresser une em. Tendre des embûches. Échapper aux embûches de son ennemi.* = Syn. Voy. Appât.

* **EMBÛCHER (s').** v. pr. T. Vén. Se dit Des bêtes poursuivies qui se réfugient dans le bois. ‖ Se dit quelquefois pour Se mettre en embuscade.

EMBUSCADE. s. f. (italien. *imboscata*, dérivé lui-même de l'all., *busch*). T. Guerre. Troupe de gens armés cachés dans un bois, dans un ravin, dans quelque lieu couvert, pour surprendre les ennemis. *Dresser une em. Donner, tomber dans une em. Découvrir, éviter une em.* — *Se mettre, se tenir en em.*, Se mettre, se tenir caché de manière à pouvoir surprendre quelqu'un au passage; se dit D'une seule personne comme de plusieurs. *Il était en em. au coin de la rue. Les voleurs se mirent en em. au détour de la route.*

EMBUSQUER. v. a. Mettre en embuscade. *Il embusqua une partie de sa troupe dans un bois voisin.* = s'Embusquer. v. pr. Se mettre en embuscade. *Il s'était embusqué derrière un arbre. Ils s'embusquèrent dans un ravin.* = Embusqué, ée. part.

ÉMENDER. v. a. (lat. *emendare*). T. Palais. Corriger, réformer. *La cour, émendant, ordonne.....* = Émendé, ée. part.

ÉMERAUDE. s. f. (gr. σμάραγδος). T. Minér.

Enc. — Les minéralogistes réunissent sous ce nom trois sortes de pierres précieuses qui, dans la joaillerie, sont appelées *Émeraude*, *Béryl* et *Aigue-marine*. Malgré leurs différences extérieures, toutes trois ont la même composition, et constituent une simple variété du genre *Corindon*. En effet, elles sont composées de silice, d'alumine et de glucyne, et ne doivent leurs qualités distinctives qu'aux principes accidentels qui les colorent, la première à l'oxyde de chrome, et les deux autres à l'oxyde de fer. Quelles que soient leurs couleurs, ces gemmes sont des substances vitreuses, fusibles en émail, et insolubles dans les acides. Elles sont assez dures pour rayer le quartz, mais elles se laissent rayer par la topaze. Leur densité est 2,7. —L'*Ém. verte*, appelée *Ém. orientale* et *Ém. du Pérou*, doit sa belle couleur verte à l'oxyde de chrome. Quand elle est sans défaut, elle a une grande valeur, et vient immédiatement après le diamant et le rubis. Les émeraudes les plus estimées se trouvent dans la vallée de Tunco, aux environs de Santa-Fé de Bogota, dans la Colombie. On en trouve aussi dans l'Oural et quelques autres localités. Les anciens tiraient les leurs de la haute Égypte : un voyageur français, Cailliaud, a retrouvé le gisement exploité par les anciens Égyptiens, au mont Zabarah, près de Cosséir. — L'*Aigue-marine* et le *Béryl* sont peu recherchés : les anciens les abandonnaient à leurs graveurs pour être travaillés au burin. Le *Béryl* est incolore ou faiblement coloré en vert jaunâtre; on le trouve surtout en Sibérie et au Brésil. L'*Aigue-marine* doit son nom à sa couleur vert bleuâtre qui se rapproche de celle de l'eau de mer; les variétés les plus pures proviennent de la Daourie, sur la frontière de la Chine.

* **ÉMERGENCE.** s. f. T. Phys. Sortie. *Au point d'é. des rayons lumineux.*

ÉMERGENT. adj. m. T. Phys. *Rayons émergents*, Les rayons lumineux qui sortent d'un milieu après l'avoir traversé.

* **ÉMERGER.** v. n. (lat. *emergere*). T. Géol. S'élever, surgir; se dit, par oppos. à *Submerger*, Des terres qu'un soulèvement fait apparaître au-dessus du niveau de la mer. V. Soulèvement. ‖ * T. Astron. Se dit D'un astre qui apparaît de nouveau après avoir été caché par un autre. ‖ T. Phys. Sortir d'un milieu après l'avoir traversé. = Conj. V. Manger.

ÉMERI et * **ÉMERIL.** s. m. (gr. σμύρις). T. Minér. Voy. Corindon.

ÉMERILLON. s. m. T. Ornith. Voy. Faucon. ‖ T. Mar. Sorte de croc tournant sur un bout de chaîne, dont on fait principalement usage, en pleine mer, pour pêcher les requins. ‖ * T. Techn. Voy. Corderie.

ÉMERILLONNÉ, ÉE. adj. Gai, vif, éveillé comme un émerillon. *Je vous trouve bien émerillonnée aujourd'hui. Elle a l'œil é.* Fam.

ÉMÉRITE. adj. (lat. *emeritus*, qui a mérité).

Enc. — Chez les Romains, on appelait *Émérite* (*emeritus*) tout soldat qui avait fait son temps de service et *mérité* son congé (*vacatio*). Ce service était de vingt ans pour les légionnaires et de seize seulement pour les prétoriens. En quittant les drapeaux, l'é. recevait, soit en argent, soit en terre, ou bien partie d'une manière et partie de l'autre, une sorte de retraite, dite *emeritum*, *commoda missionum* ou *justæ militiæ commoda*, dont la quotité varia suivant les temps. Ainsi, Dion Cassius nous apprend que, sous Auguste, l'*emeritum* fut fixé à 20,000 sesterces pour les prétoriens, et à 12,000 pour les légionnaires; mais Caligula réduisit ces chiffres de moitié. — En France, on donne le titre de *professeur émérite* au professeur de l'Université qui a exercé pendant trente années. Dans l'ancienne Université de Paris, l'*Éméritat* s'obtenait après vingt ans de service, et l'on accordait aux impétrants une pension de retraite qui était de 1500 livres pour les plus jeunes, et de 1700 pour les plus âgés. Quant à la pension de retraite à laquelle a droit, dans l'Université impériale actuelle, le professeur ém., elle est réglée par la loi du 9 juin 1853. — V. Retraite.

ÉMERSION. s. f. (lat. *emersio*). T. Astronom. La réapparition d'un astre quelconque, après qu'il a été caché par l'ombre ou par l'interposition d'un autre astre. *L'é. des satellites de Jupiter.*

ÉMÉRUS. s. m. T. Botan. Voy. Légumineuses.

ÉMERVEILLER. v. a. Donner de l'admiration, étonner. *Cela a émerveillé tout le monde. J'en suis tout émerveillé. Qui n'en serait émerveillé?* Fam. == s'Émerveiller. v. pron. S'étonner. *Il n'y a pas de quoi s'é.* = Émerveillé, ée. part.

***ÉMÉTINE.** s. f. Voy. Alcaloïde et Vomitif.

ÉMÉTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἐμετικός, qui fait vomir). T. Méd. Synon. de Vomitif. *Poudre é. Vin é. L'ipécacuanha est un excellent é.* — Se dit particul. Du tartrate d'antimoine et de potasse. Voy. Antimoine et Vomitif.

ÉMÉTISER. v. a. Mêler de l'émétique dans quelque boisson. *É. une tisane.* = Émétisé, ée. part.

***ÉMÉTO-CATHARTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. T. Méd. Voy. Vomitif.

ÉMETTRE. v. a. (lat. *emittere*). Produire, manifester. *É. un vœu. E. des idées, des opinions, etc.* ‖ Mettre en circulation. *É. du papier-monnaie. La banque de France a seule le droit d'é. des billets à vue et au porteur.* = Émis, ise. part. ‖ T. Jurisp. canon. *Des vœux non valablement émis*, Des vœux qui ne sont point valides.

***ÉMEU.** s. m. T. Ornith. Voy. Casoar.

ÉMEUTE. s. f. (latin. *emotio*, agitation). Tumulte séditieux, soulèvement dans le peuple. *É. populaire. Qui a causé cette é.? Apaiser une é. Ce sont des émeutes perpétuelles.*

***ÉMEUTIER.** s. m. Celui qui excite aux émeutes, qui prend part à une émeute. *On arrêta une centaine d'émeutiers.*

ÉMIER. v. a. (R. *mie*). Froisser un corps entre les doigts, de manière à le réduire en petites parcelles. *É. du pain, de la cassonade, de l'alun.* = Émié, ée. p. = Conj. V. Prier.

***ÉMIETTEMENT.** s. m. Action d'émietter; Le résultat de cette action.

ÉMIETTER. v. a. (R. *miette*, dérivé de *mie*). Réduire en miettes, en petites parcelles. *É. du pain.* ‖ * Fig., *É. le sol.* = Émietté, ée. part.

ÉMIGRANT, ANTE. s. et adj. Celui qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs. *Le grand nombre des émigrants annonce ordinairement la misère d'un pays. Il y avait à bord du navire une douzaine d'émigrantes qui allaient rejoindre leurs maris. Troupe émigrante.*

ÉMIGRATION. s. f. Action de quitter son pays pour aller s'établir ailleurs. *Les émigrations se multiplièrent malgré les défenses de l'autorité.* ‖ Se dit aussi D'un nombre plus ou moins considérable de personnes qui émigrent, qui ont émigré en même temps. *L'é. polonaise était représentée à cette cérémonie par plusieurs de ses principaux membres.*

Enc. — I. Écon. pol. — Le terme d'*Émigration* ne doit pas se confondre avec celui de *Migration*. Le premier s'emploie en parlant d'individus qui s'expatrient et vont fixer à jamais leur demeure sur une terre étrangère; le second ne se dit que d'un peuple qui se déplace en masse pour s'établir ailleurs. L'é. est pacifique; les migrations, au contraire, se font presque toujours à main armée : ce sont des invasions. Telles furent les migrations des peuples du Nord qui, du IVe au Xe siècle, envahirent l'Europe méridionale. Les premiers envahisseurs de l'Amérique ne furent pas des émigrants, mais des conquérants. Nous avons dit, en parlant des *colonies*, quels étaient les motifs généraux qui, aux diverses époques historiques, avaient déterminé leur fondation. L'ém., qui est un fait individuel, est déterminée par des considérations purement personnelles. Parmi les causes qui déterminent les grands mouvements d'é., les unes sont morales, les autres sont matérielles. L'é. protestante qui eut lieu en France à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, celle des dissidents anglais qui, sous la conduite de Penn, allèrent chercher dans l'Amérique du Nord un pays où ils pussent vivre en liberté, celle des Polonais qui, en 1832, abandonnèrent leur patrie, après la destruction de sa nationalité, appartiennent à la première catégorie. C'est au contraire dans la seconde qu'on doit ranger les émigrations actuelles qui sont poussées dans le nouveau continent et dans l'Océanie par l'espoir de s'enrichir ou par la difficulté de vivre dans notre vieille Europe.

Aujourd'hui ce ne sont guère que ces deux derniers mobiles qui déterminent les habitants de diverses contrées de l'Europe à abandonner leur pays natal pour aller s'établir au loin. Ce courant d'é. éprouve des fluctuations irrégulières, selon les circonstances : une crise industrielle, une mauvaise récolte, etc., augmentent aussitôt son intensité. Néanmoins, considéré d'une façon générale, il va sans cesse croissant, et ne s'arrêtera vraisemblablement que lorsqu'il se sera fait un certain équilibre dans la distribution de l'espèce à la surface du globe. La facilité toujours plus grande des communications, la diminution progressive des frais des voyages lointains ne peuvent que favoriser ce mouvement. Quant à sa direction, elle est influencée par des causes particulières. Actuellement, le courant général de l'é., laissant de côté les contrées plus riantes et plus fertiles de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, se porte vers l'Amérique du Nord et vers l'Océanie, parce que dans ces pays l'émigrant est le bienvenu, au lieu d'être considéré comme un intrus. Là on sait qu'un travailleur nouveau est une source de richesse, et s'il fait fortune, on ne l'accuse pas de s'être enrichi aux dépens des habitants primitifs du pays. Une autre cause qui influe encore singulièrement sur la direction que prend l'é., c'est l'attraction exercée par les émigrants déjà établis sur les familles qui sont restées dans le pays natal. Celles-ci émigrent à leur tour parce qu'elles retrouveront sur la terre étrangère la langue, les croyances, les mœurs et les habitudes de la patrie. Ainsi, plus il y a d'émigrants dans un lieu, plus ce lieu attire d'autres émigrants venant du même pays.

De tous les États de l'Europe, le Royaume-Uni est celui qui fournit le plus d'émigrants. La détresse de l'Irlande, la misère qui règne dans les districts manufacturiers et l'esprit cosmopolite de la race anglo-saxonne expliquent ce mouvement, que le gouvernement s'est hâté de favoriser aussitôt qu'il y a vu un moyen de combattre le paupérisme. En 1824, on comptait une moyenne de 22,000 émigrants par année; mais depuis lors, ce nombre s'est constamment accru. Il s'éleva à 112,000 en 1840, aussitôt qu'il fut décidé que l'Australie ne serait plus une colonie pénale. Il a été constaté en 1845, que, dans la période décennale précédente, 750,000 individus avaient quitté le Royaume-Uni : 370,000 s'étaient dirigés sur les États-Unis; 260,000 sur le Canada; 102,000 sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et le reste, c'est-à-dire environ 18,000, sur divers points de l'ancien et du nouveau monde. La famine qui a ravagé l'Irlande en 1847, et la découverte des mines d'or de l'Australie, ont fait prendre à l'é. britannique des proportions inouïes. Les Irlandais, qui jusqu'alors avaient été assez rebelles à l'expatriation, se sont jetés dans le mouvement avec toute l'impétuosité de leur caractère : leur é., à laquelle ils ont eux-mêmes donné le nom d'*exode*, est devenue une véritable dépopulation; 1,500,000 Irlandais sont partis pour l'Amérique dans l'espace de dix ans. En 1852, sur 368,864 émigrants appartenant au Royaume-Uni, on comptait 224,997 Irlandais; enfin, en 1853, on en trouvait 199,932 sur une masse totale de 329,927 individus. — Après l'Angleterre, c'est l'Allemagne qui alimente le plus l'é. Les émigrants de ce pays viennent surtout des grands-duchés de Bade, de Hesse et de Luxembourg, de la Bavière et du Wurtemberg; ils vont presque tous aux États-Unis, et l'on estime annuellement leur nombre à 3 ou 400,000. — Les autres contrées de l'Europe, telles que la France et la Suisse, fournissent bien un certain contingent à l'é.; mais, comparativement à celui que donnent la Grande-Bretagne et l'Allemagne, il est insignifiant. Ainsi, par ex., on évalue seulement à 8 ou 9,000 le nombre de nos compatriotes qui partent annuellement. La plupart appartiennent à nos provinces jadis allemandes. Ces émigrants suivent le courant de l'é. d'outre-Rhin, et se dirigent presque tous sur les États-Unis. Nos anciennes provinces basques fournissent aussi chaque année quelques centaines d'émigrants; mais ceux-ci vont s'établir dans les provinces du Rio de la Plata.

En traitant ailleurs la question des colonies, nous avons montré les avantages que la colonisation peut procurer à la fois, et aux émigrants et aux habitants de la mère patrie. Lorsque les émigrants, au lieu de s'établir dans une colonie appartenant à la mère patrie, vont s'établir dans un pays étranger, ils ne donnent la préférence à ce dernier que parce qu'ils y trouvent leur propre intérêt. Quant au pays d'origine des émigrants, il lui serait absolument indifférent que ceux-ci allassent se fixer dans ses propres colonies ou dans un pays étranger, si ce dernier pratiquait la liberté commerciale. Mais, dans l'état actuel des choses, il n'en est point tout à fait ainsi. Lors donc que la mère patrie n'a pas de colonies pour y diriger ses émigrants, le seul avantage qu'elle retire de ce mouvement d'é., c'est de se défaire d'un excédant de population qui pourrait devenir pour elle une cause de misère, de souffrances et d'embarras politiques.

Les principaux ports d'embarquement pour l'émigration sont, en Angleterre, Liverpool; en Allemagne, Brême et Hambourg; en France, le Havre. Depuis l'établissement du chemin de fer de Strasbourg, une grande partie des émigrants allemands choisissent la voie de ce dernier port pour se rendre à leur destination. En conséquence, des mesures ont été prises par le gouvernement français, soit pour favoriser ce transit, soit, dans un intérêt d'humanité, pour protéger les émigrants eux-mêmes.

II. Hist. de France. — Dès les premières années de la révolution, il se produisit, parmi les classes naguère privilégiées, un mouvement d'é. considérable. Parmi les individus qui s'expatrièrent alors, beaucoup le firent d'abord pour ne pas se soumettre au régime nouveau; plus tard, d'autres se réfugièrent, plutôt qu'ils n'émigrèrent, à l'étranger, pour fuir les dangers qui menaçaient leur tête. Dans tous les cas, ce mouvement d'é. différait des émigrations dont nous venons de parler, en ce sens que les émigrés de la révolution ne quittaient point la France sans esprit de retour. Le signal de l'é. fut donné le 16 juillet 1789 par le comte d'Artois, frère de Louis XVI, qui entraîna avec lui plusieurs des principaux personnages de la cour. Dès l'année suivante, l'é. prit des proportions si formidables, qu'au bout de quelques mois la plus grande partie de la noblesse valide se trouva réunie à l'étranger, où elle commit la faute de se joindre aux ennemis de la patrie. La conduite des émigrés ne tarda pas à éveiller l'attention du gouvernement français. On les somma d'abord de rentrer dans un délai de deux mois (9 juin 1791); mais comme ils n'obéirent pas à cette sommation, leurs biens furent frappés de séquestre (9 févr. 1792), puis confisqués et mis en vente au profit de la nation (2 sept. 1791). Ils furent, en outre, bannis à perpétuité et la peine de mort fut édictée contre tous ceux, sans distinction d'âge ni de sexe, qui repasseraient la frontière (23 oct. 1792). Enfin, la loi du 27 mars 1793 les déclara morts civilement, attribua leurs biens actuels à l'État, et déclara ce dernier apte à recueillir, pendant cinquante ans, leurs successions échues ou à échoir. Les gouvernements qui se succédèrent de 1794 à 1796 firent exécuter, et aggravèrent même les mesures prises antérieurement contre les émigrés. Peu à peu cependant les rigueurs diminuèrent, et, dès 1798, ceux qui ne s'étaient pas trop compromis purent rentrer sans crainte d'être poursuivis. Enfin, le 6 floréal an X (26 avril 1802), un décret du premier consul amnistia tous les prévenus d'é., sauf un millier environ, et leur rendit ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus, ou ne faisaient pas partie du domaine inaliénable de l'État. La plupart des émigrés se hâtèrent de rentrer : néanmoins quelques-uns persistèrent à rester à l'étranger, et n'effectuèrent leur retour qu'après les événements de 1814. Le 5 décemb. 1814, une loi restitua aux émigrés tous ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus à des particuliers; enfin, le 25 mars 1825, fut votée la loi célèbre qui mit à la disposition du gouvernement 30 millions de rentes, au capital d'un milliard, pour indemniser les émigrés des pertes qu'ils avaient éprouvées pendant la révolution. Cette loi mit le sceau à l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, et, en même temps qu'elle réparait des malheurs souvent immérités, elle eut pour effet de rassurer les intérêts nouveaux nés de la révolution.

ÉMIGRER. v. n. (lat. *ex*, hors de; *migrare*, sortir). Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. = Émigré, ée. part. ‖ S'emploie substant., surtout en parlant De ceux qui émigrèrent par suite de la révolution. *Un émigré. Une émigrée. Loi contre les émigrés.*

***ÉMIGRETTE.** s. f. Sorte de joujou qui consiste en un disque de bois ou d'ivoire, creusé d'une rainure sur sa tranche, et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque remonte le long du cordon.

ÉMINCER. v. a. Couper de la viande en tranches fort minces. = Émincé, ée. part. *Du mouton émincé.* ‖ Subst. et au masc., *Un émincé de gigot.*

ÉMINEMMENT. adv. Excellemment, au plus haut degré; au dernier point. *Il possédait é. cette qualité. Les métaux sont é. conducteurs de l'électricité.* ‖ T. Philos. scolast. Virtuellement; se dit par oppos. à Formellement. *L'effet est contenu é. dans la cause. Toutes choses sont é. en Dieu.*

ÉMINENCE. s. f. Élévation de terrain; hauteur, monticule. *Les ennemis s'étaient postés sur une é. Il s'empara des éminences qui dominaient la ville.* ‖ T. Anat. Saillie. *Les éminences des os.*

Enc. — Le titre d'*Éminence* remonte aux derniers temps de l'empire romain. Au VIe siècle, saint Grégoire le Grand autorisa tous les prélats à le porter; mais, en 1630, une bulle d'Urbain VIII le réserva exclusivement aux cardinaux, aux trois électeurs ecclésiastiques de l'Empire d'Allemagne, et au grand maître de l'ordre de Malte. On les qualifia aussi d'*éminentissimes*. Aujourd'hui qu'il n'y a plus ni électeurs de l'Empire, ni grand maître de Malte, les cardinaux seuls ont droit au titre d'*Éminence* et à la qualification d'*éminentissime*.

ÉMINENT, ENTE. adj. (lat. *eminens*; de *eminere*, être élevé). Haut, élevé. *Un lieu é.* — Fig., *Occuper un poste é., une position éminente dans l'administration, dans l'État, à la cour*, Occuper un poste très-élevé, etc. — *Un personnage é.*, Qui occupe une position très-élevée. ‖ Fig., se dit D'une personne qui se distingue par quelque qualité ou qui possède une chose à un degré supérieur. *Un homme é. par son savoir. Un homme é. en piété, en doctrine.* — Se dit aussi Des choses. *Des qualités éminentes. Un savoir é. Dans un degré é.* — *Danger é.*, Danger très-grand.

Syn. — *Imminent.* — L'expression péril *éminent* donne l'idée d'un péril très-grand, mais qui peut être à distance; péril *imminent* signifie péril qui va fondre sur quelqu'un, qui menace sa tête, qui déjà tombe sur lui. Ainsi un danger *éminent* peut n'être pas *imminent*. Cette différence, dans le sens des deux mots résulte de leur étymologie : en effet, *eminere* veut dire qui s'élève, qui surpasse les autres, et *imminere* signifie être suspendu au-dessus.

ÉMINENTISSIME. adj. superl. 2 g. V. Éminence.

ÉMIR. s. m. Mot arabe qui signifie *Commandant.*

Enc. — Dans les pays musulmans, ce titre est attribué à tout individu qui descend ou prétend descendre de Mahomet. Le nombre de ces émirs est très-considérable, car dans l'empire ottoman seul, ils forment, dit-on, près du trentième de la population. Ils doivent à leur origine de jouir d'une grande considération, et, en Turquie, ils constituent, avec les ouléмas, l'un des quatre ordres de l'État. Ils se distinguent des autres musulmans par leur turban vert qu'eux seuls ont le droit de porter. Toutefois, quand un é. est domestique, il s'abstient de le porter, soit à cause de l'infimité de sa condition, soit pour ne pas affaiblir l'autorité de son maître. Bien plus, le muphti, le grand vizir, les ministres de la Sublime-Porte, et les pachas quand ils sont émirs, s'en abstiennent également; mais, dans ce cas, c'est afin de ne pas offusquer le sultan, qui n'appartient pas à la famille du prophète. Dans le principe, le terme d'*Émir* emportait avec lui l'idée d'un pouvoir temporel plus ou moins indépendant. Aussi le voyons-nous, dans les premiers siècles de l'*Islamisme*, adopté par les gouverneurs qui secouèrent la domination des Khalifes, sans toutefois se soustraire à leur suprématie *religieuse. Tels furent*, par ex., les Thahérides de Perse et les Thoulounides d'Égypte. Les Khalifes eux-mêmes ne *dédaignèrent* pas de se qualifier d'*Émir-al-mouménin* (prince ou commandeur des croyants), titre que plusieurs souverains *du Maroc transformèrent* en celui d'*Émir-al-mouslémin* (prince des musulmans). C'est en défigurant cette dernière dénomination que les écrivains espagnols du moyen âge ont créé le mot *Miramolin* pour désigner les princes musulmans du nord de l'Afrique. *Enfin, aujourd'hui encore*, plusieurs chefs disséminés sur divers points de la Syrie, de l'Arabie et de la Barbarie, et *dépendants du sultan*, du vice-roi d'Égypte, de l'empereur du Maroc, etc., portent le titre d'*Émir:* tel est, entre autres l'*É. des Druzes. C'est pour exprimer son* autorité temporelle souveraine qu'en Algérie Abd-el-Kader prit le titre d'é., lorsque le *gouvernement français* eut la faiblesse de reconnaître son indépendance.

Le mot *Émir entre encore dans la composition* de plusieurs titres de dignités. Ainsi, en 935, Phadi, khalife de Bagdad, imagina, pour son premier *ministre*, la *dénomination d'Émir-al-omrah* (émir des émirs), qui fut plus tard remplacée par celles de *Mir-miran* et de *Beglerbey, dont la signification est* la même. Les Arabes appelaient *Émir-al-ma* (commandant de mer) le chef de leurs flottes, et *c'est de cette expression* qu'est venu le mot français amiral. Aujourd'hui on donne le nom d'*Émir-al-hadj* (chef des pèlerins) à celui qui est chargé de commander les caravanes des fidèles qui vont, chaque année, en pèlerinage à la Mecque.

ÉMISSAIRE. s. m. (lat. *emissarius*). Celui qui est chargé d'une commission secrète, qui est envoyé secrètement pour porter un avis, surprendre ce qui se passe, semer des bruits, tramer quelque intrigue, etc. *Envoyer un é. Ses émissaires cherchaient, en semant de faux bruits et en distribuant de l'argent, à provoquer un soulèvement.* ‖ *Bouc é.*, Voy. Bouc.

Syn.— *Espion.*—L'*émissaire* est chargé d'une commission, mais non avouée ; il est sans pouvoir ; son métier est de répandre des bruits, de fausses alarmes, de suggérer, de soulever. C'est par des *émissaires* qu'on tâte, qu'on sonde la disposition des esprits. L'*espion* est celui dont l'action est d'épier. Il y a des *espions* dans les camps, dans les arsenaux, dans les cours, dans les cabinets. L'*émissaire* doit avoir le talent de l'à-propos; il se montre et parle. L'*espion* n'a besoin que de voir; il se cache et se tait. Celui qui veut fomenter se sert d'*émissaires;* celui qui veut savoir se sert d'*espions*.

Enc. — Les Romains désignaient sous le nom d'*Émissaires* (*emissarium*) les canaux destinés à décharger les eaux d'un grand lac. Plusieurs de ces émissaires méritent de figurer parmi les monuments les plus remarquables de l'ancienne Rome. Le mieux conservé est l'é. du lac Fucin, aujourd'hui lac Celano. Le projet de ce grand ouvrage fut conçu par Jules César, mais il ne fut exécuté que sous l'empereur Claude. La longueur de l'é. qui *se dirige presque* en droite ligne du *lac à la rivière* de Liris, actuellement *Garigliano*, est d'environ 4900 *mètres*. Pendant 11 années, 30,000 *hommes furent* employés à ce travail. Ce *canal*, *sur* une longueur d'environ 1700 mèt., est creusé sous *une montagne* élevée de 330 mèt. au-dessus du niveau du lac, et traverse une roche tellement dure, qu'on ne peut l'entamer qu'avec le ciseau. Le reste de l'é. est creusé dans un sol moins résistant; il est voûté en briques et situé peu profondément. Dans la partie qui traverse la montagne, on remarque une suite d'ouvertures perpendiculaires (*putei*), et une série de galeries latérales (*cuniculi*), dont quelques-unes se séparent en deux branches : c'est par ces puits et ces galeries qu'on extrayait les déblais. L'entrée du tunnel est à quelque distance des bords actuels du lac ; l'intervalle qui l'en sépare est occupé par deux vastes réservoirs destinés à briser la violence des eaux. Cette entrée présente une magnifique arcade d'ordre dorique, large de 3 mèt. et haute de 5 m. 80, qui est formée d'énormes blocs de pierre. L'orifice par lequel les eaux se déchargeaient dans le Liris est beaucoup plus simple, ainsi qu'on le voit par la Fig. ci-jointe. Le Liris coule dans un ravin profond de 18 mèt., situé entre cet orifice et le premier plan, de sorte qu'on ne peut l'apercevoir. La petite ouverture qu'on remarque au-dessus de l'embouchure du canal est l'entrée de l'une des galeries (*cuniculi*) dont nous avons parlé.

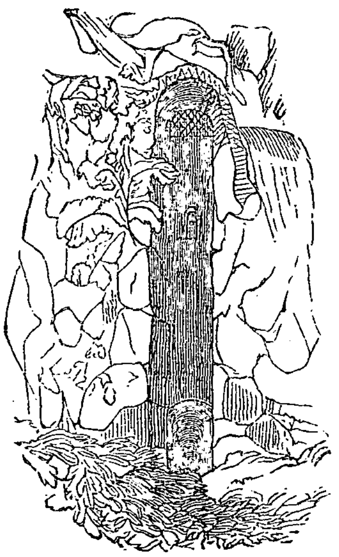

* **ÉMISSIF, IVE.** adj. T. Phys. Ne s'emploie guère que dans cette loc., *Pouvoir é.* Voy. Calorique.

ÉMISSION. s. f. (lat. *emissio*). T. Didact. Action par laquelle une chose est poussée, lancée au dehors. *L'é. des rayons du soleil. É. de voix.* — * En Physiol., *É. de l'urine, etc.* ‖ * T. Méd., *É. sanguine*, Saignée générale ou locale. *Il faudra recourir aux émissions sanguines.* ‖ T. Fin. Action de mettre en circulation. *É. d'une nouvelle monnaie. De nombreuses émissions d'assignats. Une nouvelle é. d'actions.* ‖ T. Jurisp. can. *É. des vœux*, Prononciation solennelle des vœux. *On avait cinq ans pour réclamer à compter du jour de l'é. des vœux.*

* **ÉMISSOLE.** s. m. T. Ichth. Voy. Squale.

EMMAGASINAGE. s. m. Action d'emmagasiner.

EMMAGASINER. v. a. Mettre en magasin. = Emmagasiné, ée. part.

EMMAIGRIR. v. a. Voy. Amaigrir.

EMMAILLOTTER. v. a. Mettre un enfant dans un maillot. = Emmaillotté, ée. part.

EMMANCHEMENT. s. m. T. Peint. et Sculpt. La manière dont les membres sont joints au tronc, ou dont les parties d'un membre tiennent les unes aux autres.

EMMANCHER. v. a. Mettre un manche à un outil, à un instrument, etc. *Em. une faux. Em. des couteaux. Em. d'ivoire, de corne.* ‖ * Figur. et famil., *Em. une affaire*, La mettre en train. = s'Emmancher. v. pr. S'ajuster. *Cela ne s'emmanche pas bien.* ‖ Figur. et fam., *L'affaire s'emmanche bien. Cela ne s'emmanche pas ainsi, ne s'emmanche pas comme vous le pensez*, Cela n'est pas si aisé que vous le pensez, ou bien, Cela ne se fait pas de cette façon. = Emmanché, ée. part. ‖ T. Blas. Se dit Des haches, des faux, etc., qui ont un manche d'un émail différent. Moyère, *en Flandre, porte de gueules à trois faucilles d'argent emmanchées d'or.* ‖ T. Peint. et Sculp. *Ces membres sont bien emmanchés*, Ils s'attachent bien au corps dont ils font partie.

EMMANCHEUR. s. m. Celui qui emmanche.

EMMANCHURE. s. f. L'ouverture d'un habit, d'une robe, d'une chemise, etc., faite pour recevoir une manche. *Cette em. est trop large.*

EMMANNEQUINER. v. a. T. Hortic. Mettre des arbustes ou des plantes avec la terre qui tient à leurs racines, dans des paniers, dans des mannequins. = Emmannequiné, ée. part.

EMMANTELÉ, ÉE. adj. Voy. *Mantelé.*

* **EMMÊLER.** v. a. Brouiller, mêler; se dit famil., en parlant Des écheveaux de fil, de laine, etc. = Emmêlé, ée. part.

EMMÉNAGEMENT. s. m. Action de ranger des meubles dans une maison, dans un appartement où l'on va loger. ‖ *T. Mar. Se dit, au plur.*, Des compartiments et logements qu'on pratique dans l'intérieur d'un navire. *Ce paquebot a des emménagements très-commodes pour les passagers.*

EMMÉNAGER. v. n. Mettre ses meubles en place quand on les a transportés d'une maison dans une autre. *J'ai fini d'em.* ‖ * On dit aussi activ., *Em. quelqu'un*, pour Faire son emménagement. = s'Emménager. v. pr. Emménager. *Il m'a fallu huit jours pour m'em.* ‖ Monter son ménage, se fournir de meubles. *Il s'emménage peu à peu.* = Emménagé, ée. part. *Je ne suis pas encore tout à fait emménagé.* ‖ T. Mar. *Ce bâtiment est bien emménagé*, Il est bien distribué intérieurement. = Conj. V. Manger.

* **EMMÉNAGOGUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ἔμμηνια, menstrues; ἀγωγός, qui pousse). Se dit Des agents thérapeutiques qui provoquent ou favorisent l'écoulement menstruel.

EMMENER. v. a. Mener avec soi du lieu où l'on est dans un autre. *Emmenez cet homme. Voulez-vous m'em. avec vous? Je vous emmène dans ma voiture. En passant à l'ennemi, il emmena deux régiments. Voilà des maraudeurs qui emmènent vos bestiaux.*—Se dit Des choses. *Il a emmené ses marchandises.* Peu us. = Emmené, ée. part. = Conj. V. Geler.

EMMENOTTER. v. a. Mettre les menottes. *On emmenotta les prisonniers.* = Emmenotté, ée. part.

EMMIELLER. v. a. Enduire de miel. *Em. les bords d'un vase.* — Fig., *Em. les bords du vase*, Faire, par des paroles séduisantes ou par quelque artifice, que ce qui est naturellement pénible paraisse facile, agréable. ‖ Mettre du miel dans une liqueur. *Em. du vin.* = Emmiellé, ée. *part.* ‖ *Figur.* et fam., *Paroles emmiellées*, Paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

EMMIELLURE. s. f. T. Art vétér. Topique qui a le *miel pour excipient et qu'on applique sur le pied d'un* cheval pour adoucir la corne.

EMMITOUFLER. v. a. Envelopper quelqu'un de fourrures, de vêtements, surtout au cou et à la tête, pour le tenir chaudement. *Elle emmitoufle trop son enfant.* Famil. = s'Emmitoufler. v. pron. *Il aime à s'em.* Fam. = Emmitouflé, ée. part. ‖ Fig. et prov., *Jamais chat emmitouflé ne prit souris*, Pour faire une chose qui demande une certaine liberté d'action, il ne faut être embarrassé de rien qui empêche d'agir.

EMMORTAISER. v. a. T. Techn. Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal. = Emmortaisé, ée. part.

EMMOTTÉ, ÉE. adj. Se dit Des arbres dont la racine est entourée d'une motte de terre.

EMMUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal. *Em. un veau pour l'empêcher de teter.* On dit mieux *Museler.* = Emmuselé, ée. partic. = Conjug. V. Appeler.

ÉMOI. s. m. (lat. *emovere*, émouvoir). Trouble, agitation. *Il était tout en é. Je trouvai toute la maison en é. Cela mit tout le quartier en é. Un doux é.*

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. et s. m. T. Médecine.

Enc. — On désigne sous ce nom toutes les substances médicamenteuses qui *ont* la *propriété* de relâcher et de ramollir les tissus vivants, sains ou malades. L'eau occupe la première *place parmi* les *émollients. On* l'emploie fréquemment seule, mais portée à une certaine température, en boisson, en fomentations, *en* bains et en vapeur. *En outre*, elle sert presque toujours de véhicule aux autres substances émollientes. Les gommes, les huiles grasses fraîches, les décoctions mucilagineuses de guimauve, de graine de lin, agissent comme émollients. Les *Espèces émollientes* du Codex *sont les feuilles sèches de mauve*, de guimauve, de molène, de seneçon et de pariétaire, mêlées par parties égales. Les *Farines émollientes* sont celles de lin, de seigle et d'orge, qu'on mêle aussi par parties égales. Nous citerons encore parmi *les émollients, les jujubes, les dattes*, les figues, et quelques substances animales, telles que la gélatine, l'albumine, *le mucus animal*, et *toutes les solutions*, décoctions ou bouillons qui contiennent plus ou moins de ces substances en solution. — Ces agents thérapeutiques s'appliquent soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Appliqués sur la peau, ils gonflent son tissu, la rendent plus molle, plus souple, calment la rougeur et les différentes espèces d'irritations. Outre l'effet local qu'ils produisent, ils finissent par étendre leur action à toute l'économie, au moyen des sympathies qu'ils mettent en jeu, et surtout en raison de l'absorption de l'eau qui leur est associée. A l'intérieur, ils produisent d'abord les mêmes effets que sur la peau ; mais de plus, par suite de leur absorption, ils diminuent la soif, la chaleur intérieure, les irritations intestinales, calment la toux, etc. Enfin, plusieurs sont légèrement nutritifs. — Employés dans toutes les affections aiguës, les émollients ne conviennent pas dans les débilités directes, les cachexies, les maladies chroniques avancées ou invétérées; dans tous ces cas, ils augmenteraient la faiblesse et accéléreraient le terme fatal. Leur usage trop longtemps continué peut devenir nuisible, parce qu'ils agissent en débilitant.

ÉMOLUMENT. s. m. (lat. *emolumentum*). Profit, avantage. *Tirer un grand é., de grands émoluments de quelque chose. Il n'a reçu aucun é. de cette affaire.* ‖ Au plur., se dit pour Appointements, traitement, salaire. *Quels sont les émoluments attachés à cette place?* ‖ Se dit quelquefois Des profits et avantages casuels qui proviennent d'une place, d'une charge, par opposit. Aux appointements fixes et certains. *Il s'était réservé les gages de cet office, et il en laissait les émoluments à ses commis.* = Syn. V. Appointement.

ÉMOLUMENTER. v. n. Gagner, faire quelque profit. Vieux et inusité.

ÉMONCTOIRE. s. m. (lat. *emungere*, moucher).

Enc. — Ce terme, qui n'est plus usité que dans le langage vulgaire, s'applique à tous les organes de sécrétion excrémentitielle, et particulièrement aux surfaces par lesquelles ces produits sécrétoires sont versés en dehors. Les pores cutanés, les narines, la bouche, les oreilles, les reins et la vessie sont des émonctoires. *On appelle encore ces organes et ces surfaces Émonctoires naturels*, par opposition aux *Émonctoires artificiels*, tels que les vésicatoires, les cautères, etc.

* **ÉMONDAGE.** s. m. Action d'émonder.

ÉMONDER. v. a. (R. *monder*). T. Jardin. Couper, retrancher d'un arbre les branches nuisibles ou inutiles. *Il faudra é. les arbres de cette allée.* = Émondé, ée. part. = Syn. V. Élaguer.

ÉMONDES. s. f. pl. Les branches superflues qu'on retranche des arbres.

ÉMOTION. s. f. (lat. *emotio*). Agitation, trouble. *Il y a de l'é. dans le pouls. Il n'a plus la fièvre, mais je lui trouve encore quelque é.* ‖ Trouble, agitation de l'âme; attendrissement. *Une douce é. Éprouver de l'é. Être en proie à une vive é. Rien ne vint trahir son é. Je m'aperçus de son é. au tremblement de sa voix. Une foule avide d'émotions violentes. Les femmes aiment les émotions fortes. La moindre é. le tuerait. Elle ne peut supporter aucune é. Parler de quelqu'un avec é.* ‖ Agitation dans le peuple qui annonce une disposition au soulèvement, à la révolte. *Il y a de l'é. dans le peuple. Calmer l'é. populaire.*

ÉMOTTER. v. a. T. Agricul. Briser les mottes d'un champ, avec la herse, le rouleau, etc. *On émotte les terres quand il n'a pas plu depuis longtemps.* = Émotté, ée. part.

* **ÉMOU.** s. m. T. Ornith. Voy. Casoar.

ÉMOUCHER. v. a. Chasser les mouches. *É. un cheval.* = s'Émoucher. v. pron. *Les chevaux s'émouchent avec leur queue.* = Émouché, ée. part.

ÉMOUCHET. s. m. On nomme ainsi vulgair. toutes les petites espèces du genre *Faucon.*

ÉMOUCHETTE. s. f. Sorte de caparaçon fait de réseau, et garni tout autour de petites cordes pendantes qui s'agitent au moindre mouvement du cheval, et servent ainsi à le garantir des mouches.

ÉMOUCHOIR. s. m. Queue de cheval attachée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches.

ÉMOUDRE. v. a. Aiguiser sur une meule. *É. des couteaux.* = Émoulu, ue. part. ‖ *Combattre à fer émoulu*, Avec des armes affilées. V. Tournoi. ‖ Fig. et fam., *Un jeune homme frais émoulu du collége*, Un jeune homme sorti tout récemment du collége. On dit aussi D'un homme tout rempli d'une matière qu'il vient d'approfondir, qu'*Il en est frais émoulu.* = Conj. V. Moudre.

ÉMOULEUR. s. m. Celui qui fait le métier d'émoudre, d'aiguiser les couteaux, les ciseaux et autres instruments tranchants.

ÉMOUSSER. v. a. Rendre mousse, c.-à-d. moins tranchant, moins aigu; Ôter la pointe ou le tranchant à un instrument piquant ou coupant. *É. la pointe d'une épée. É. un rasoir.* ‖ Fig., se dit au sens phys. et au sens moral, pour, Rendre moins vif, affaiblir, amortir, diminuer. *L'habitude des jouissances physiques émousse les sens. La volupté émousse le courage. Les longues peines émoussent l'esprit. Le spectacle continuel des infirmités humaines émousse la sensibilité.* = s'Émousser. v. pron. Se dit au Prop. et au Fig. *La pointe de ce couteau s'est émoussée. Les sens s'émoussent par l'abus des jouissances. Le courage s'émousse dans l'oisiveté.* = Émoussé, ée. part. *Pointe émoussée. Des sens émoussés. Avoir le goût émoussé. Un esprit émoussé.*

ÉMOUSSER. v. a. Ôter la mousse. *E. un arbre.* = Émoussé, ée. part.

ÉMOUSTILLER. v. a. Exciter à la gaieté, mettre en bonne humeur. *Le vin de Champagne avait émoustillé nos jeunes gens.* = Émoustillé, ée. part.

ÉMOUVOIR. v. a. (lat. *emovere*). Mettre en mouvement, exciter, agiter. *Cette drogue émeut les humeurs, la bile, et ne purge pas. É. les sens. C'est un homme facile, difficile à é.* ‖ Remuer, soulever. *Il ne faut que le moindre vent pour é. les flots.* — Figur., *É. une sédition, une querelle, une dispute, etc.*, Exciter, faire naître une sédition, etc. On dit aussi, *É. la colère, la compassion de quelqu'un. Il sait l'art d'é. les passions.* ‖ Figur., en parlant Du cœur, de l'âme, des passions, Remuer, attendrir, troubler. *Elle sut m'é. par ses larmes et par ses prières. É. le cœur. É. de compassion. Cela émeut fortement. C'est un homme que rien ne saurait é.* — *É. à compassion*, Toucher de compassion. Vieux. ‖ Fig., Agiter, exciter, pousser à la sédition. *Ils cherchèrent à é. les esprits.* — *É. à sédition*, Exciter à la sédition. Vieux. = s'Émouvoir. v. pr. En parlant De la mer, Se soulever. *La mer commence à s'é.* ‖ Fig., *Mon cœur, mon âme s'émeut. Elle s'émut jusqu'à pleurer. Il s'émut à la vue du péril. C'est un homme qui ne s'émeut de rien. Il lui répondit sans s'é. que... Le peuple commençait à s'é.* ‖ Figur., *Sa bile s'émeut aisément*, Il se met aisément en colère. ‖ Impersonnellem., *Il s'émut une grande tempête, une violente querelle*, Il survint une grande tempête. etc. = Ému, ue. part. *Être ému de compassion. Elle était fort émue.* = Conjug. V. Mouvoir.

Syn. — *Toucher.*—Ces verbes ne sont synonymes qu'au sens figuré, quand ils expriment l'action de causer une altération dans l'âme. L'action de *toucher* fait une impression dans l'âme; l'action d'*émouvoir* lui cause une agitation. Ce qui vous *touche*, vous *émeut*; si vous êtes *ému*, vous avez été *touché*. L'orateur a pour objet d'*émouvoir*, et il emploie les moyens de *toucher*. Pour *émouvoir* l'âme, il faut la *toucher*, comme il faut *toucher* le corps pour le *mouvoir*. Ce qui *touche* excite la sensibilité; ce qui *émeut* excite une passion. On est *touché* de pitié, de peur, de colère, etc. On cherche à vous *toucher* pour vous attendrir, vous gagner, vous ramener; on vous *émeut* souvent en vous offensant, en vous irritant. L'action d'*émouvoir* s'étend donc plus loin que celle de *toucher*.

EMPAILLAGE. s. m. Voy. Taxidermie.

EMPAILLER. v. a. Envelopper de paille. *Em. des ballots, des porcelaines.* — *Il faudra em. ces figuiers, pour les garantir du froid.* ‖ Garnir de paille. *Em. des chaises.* — Par ext., *Em. des animaux*, Préparer des animaux morts, les remplir de paille ou d'autres matières pour les conserver. = Empaillé, ée. part. *Un oiseau bien empaillé.*

EMPAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empaille. *Em. de chaises. Em. d'oiseaux.*

EMPALEMENT. s. m. (R. *pal*, du lat. *palus*, pieu).

Enc. — Le *Supplice du pal* ou l'*Empalement* est une de ces monstruosités qu'a inventées la cruauté orientale. Il consiste à enfoncer dans le fondement du condamné un pieu de bois taillé en pointe qui traverse ses entrailles. On plante ensuite le pal en terre, et on laisse mourir lentement le patient dans cette position horrible. Le poids du corps faisant toujours entrer davantage le pal, celui-ci finit par sortir par l'aisselle, la poitrine ou la gorge. — Ce supplice est usité en Turquie, en Perse et dans le royaume de Siam. Il a été également en usage en Russie jusque vers le milieu du siècle dernier, où il fut aboli par l'impératrice Élisabeth, fille de Pierre le Grand. En Russie, on empalait par le côté, ce qui faisait périr immédiatement le supplicié.

EMPALER. v. a. Infliger le supplice du pal. *Em. un criminel.* = Empalé, ée. part.

EMPAN. s. m. (all. *spanne*, palme?). Sorte de mesure de longueur, qui est à peu près égale à l'intervalle entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, quand ces deux extrémités sont aussi éloignées que possible l'une de l'autre. *Long de deux empans. L'em. de Toulouse valait 8 pouces ou 22 centimètres et demi.*

EMPANACHER. v. a. Orner d'un panache. *Em. un casque.* = Empanaché, ée. part.

EMPANNER. v. a. T. Marine. *Em. un navire*, Le mettre en panne. = Empanné, ée. part.

* **EMPANON.** s. m. T. Charpent. Voy. Comble.

EMPAQUETER. v. a. Mettre en paquet. *Em. du linge, des livres.* ‖ Figur. et fam., Couvrir avec soin, comme lorsqu'on enveloppe un paquet. *J'ai bien empaqueté ma mère pour qu'elle ne prenne pas froid. S'em. la tête.* ‖ Fig. et fam., Entasser comme des paquets. *On nous empaqueta dix ensemble dans la voiture.* = s'Empaqueter. v. pron. *Je m'empaquetai dans mon manteau. Nous nous empaquetâmes dans le carrosse comme nous pûmes.* = Empaqueté, ée. part. = Conj. V. Achever.

EMPARER (s'). v. pron. (lat. *imparare* [*sibi*], disposer [pour soi]). Se saisir d'une chose, s'en rendre maître, ordinairement en usant de moyens violents ou irréguliers. *Les ennemis s'emparèrent de la ville par surprise. Il quitte sa place, je m'en empare. Il s'est emparé de tous les papiers, de tous les titres. S'em. des effets d'une succession. S'em. des biens de quelqu'un. S'em. du trône.* ‖ Figur., *S'em. de l'esprit de quelqu'un. Les passions s'emparent du cœur. Le chagrin s'est emparé de lui. La peur s'empara de lui. Lorsque les passions se sont emparées de nous.... Cet homme s'empare toujours de la conversation.*

EMPATEMENT. s. m. T. Architect. Saillie ou plus grande épaisseur de bâtisse qu'on laisse sur les deux faces d'un mur dans ses fondations, pour augmenter la solidité de la construction. ‖ * T. Techn. Se dit Des pièces de bois qui servent de base à une grue.

EMPÂTEMENT. s. m. État de ce qui est empâté ou pâteux. *L'em. des mains. L'em. de la langue, de la bouche.* ‖ T. Peint. L'action d'empâter un tableau, et Le résultat de cette action. *Em. de couleurs. Bon em.* ‖ L'action d'empâter la volaille. *L'em. des dindons.* ‖ T. Chir. Engorgement non inflammatoire, qui conserve plus ou moins l'impression du doigt, et qui, par conséquent, tient de l'œdème.

EMPÂTER. v. a. Remplir, enduire de pâte ou de quelque autre matière pâteuse. *Cela m'a empâté les mains.* ‖ Rendre pâteux. *Cela m'a empâté la bouche, la langue.* ‖ Engraisser la volaille avec de la pâtée. *Em. des oies.* ‖ T. Peint. *Em. un tableau*, En coucher les couleurs avec l'abondance et la consistance nécessaires pour qu'elles puissent être maniées d'une façon moelleuse. — *Em. une tête, une figure*, En mettre les couleurs chacune à leur place, sans d'abord les mêler ou les fondre ensemble. *Cette tête n'est qu'empâtée.* = Empâté, ée. part. *Avoir les mains empâtées, la langue empâtée. Un tableau bien empâté.* ‖ T. Grav. *Des chairs bien empâtées*, Des chairs qui ont le moelleux de la peinture.

EMPAUMER. v. a. (R. *paume*). Recevoir une balle, un éteuf à plein dans le milieu de la paume de la main, de la raquette ou du battoir, et le pousser fortement. *Em. la balle.* ‖ Fig. et fam., Se rendre maître de l'esprit d'une personne. *Si elle empaume une fois ce jeune homme, elle l'aura bientôt ruiné. Il s'est laissé em. comme un sot.* — *Em. la parole*, S'en emparer. — *Em. une affaire*, La bien saisir, la bien prendre. ‖ T. Chasse. *Em. la voie*, se dit Des chiens qui, rencontrant la piste, la suivent et l'annoncent par leurs aboiements. = Empaumé, ée. part.

EMPAUMURE. s. f. T. Gantier. La partie d'un gant qui couvre la paume de la main. ‖ T. Vén. V. Cerf.

* **EMPÊCHEMENT.** s. m. Obstacle, opposition. *Apporter de l'em. à quelque chose. Je n'y mets point d'em. J'ai levé tous les empêchements.* — V. Mariage. = Syn. V. Difficulté.

EMPÊCHER. v. a. (lat. *impedicare*, embarrasser dans des filets). Apporter de l'opposition; faire ou mettre obstacle. *Em. le jugement d'un procès. Em. un mariage. Je l'empêcherai bien de faire ce qu'il dit. Il est bon de réprimer les abus, mais il est mieux de les em. de naître. Cette digue empêche les inondations. Cette muraille empêche la vue. Je n'empêche pas qu'il ne fasse* ou *qu'il fasse ce qu'il voudra. La pluie empêche d'aller se promener* ou *qu'on n'aille se promener* ‖ * Embarrasser, gêner. *Trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit. Cela m'a fort empêché.* Peu us. = s'Empêcher. v. pr. Se défendre de, s'abstenir de. *Je ne puis m'em. de vous donner cet avis. Elle ne put s'em. de rire.* = Empêché, ée. p. ‖ Fam., Gêné, embarrassé. *Il a les mains empêchées. Il se trouva fort empêché de lui répondre. Voilà un homme bien empêché à rendre ses comptes.* — Prov., *Être empêché de sa personne, de sa contenance*, Ne savoir comment se tenir; ou Fig., Être dans un grand embarras d'esprit. ‖ Subst., *Faire l'empêché*, Affecter l'embarras, la préoccupation que donnent les grandes affaires.

EMPEIGNE. s. f. T. Techn. Voy. Cordonnier.

* **EMPENNELAGE.** s. m. * **EMPENNELLE.** s. f. T. Marine. Voy. Ancre.

EMPENNER. v. a. [La syll. *pen* se pron. *pèn*, dans ce mot et dans les 2 précédents.] (lat. *penna*, plume). *Em. une flèche*, La garnir de plumes. = Empenné, ée. part. *Flèche empennée.*

EMPEREUR. s. m. (lat. *imperator*). Chef, souverain d'un empire. *Les empereurs romains. L'em. des Français. L'em. de Russie. L'em. de la Chine.* — Absol., se disait autrefois pour L'empereur d'Allemagne. *La France fit la paix avec l'empereur.*

Syn. — *Roi, Monarque, Prince, Potentat.* — Le mot *roi* désigne la fonction ou l'office : cet office est de diriger, de conduire. *Monarque* désigne le genre de gouvernement, le gouvernement d'un seul. *Potentat* désigne la puissance : il dispose des forces d'un grand État. *Prince* désigne le rang : ce rang est le premier dans l'État, mais il peut être subordonné au chef de ce dernier. *Empereur* désigne la charge ou l'autorité; cette autorité est le droit de commander. En général, le pouvoir impérial est moins limité que le pouvoir royal.

EMPESAGE. s. m. Action d'empeser. ‖ La façon dont une chose est empesée.

EMPESER. v. a. (R. *empois*). Apprêter le linge avec de l'empois, pour lui donner une sorte de roideur. *Em. un jabot. Em. de la dentelle.* ‖ T. Mar. *Em. une voile*, La mouiller parce qu'elle est trop claire et que le vent passe au travers. *On empèse la voile pour que le tissu se resserre.* Vieux. = Empesé, ée. part. ‖ Fig. et fam., on dit qu'*Un homme est bien empesé, qu'une femme est empesée*, Lorsqu'ils ont une attitude roide, un air composé, des manières affectées. On dit de même, *Un air empesé, des manières empesées, etc.* — *Style em-*

pesé, Style roide et pesant par l'affectation d'arrangement, d'exactitude et de purisme qu'on y remarque. = Conj. V. Achever.

EMPESEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empèse.

EMPESTER. v. a. Apporter, communiquer la peste. *On suppose que ce sont des ballots venus de Tunis qui ont empesté la ville.* — Par ext., Infecter. *Les cadavres qui étaient demeurés sur le champ de bataille avaient empesté l'air.* ‖ Empuantir, infecter de mauvaise odeur. *Il empeste tout le monde de son haleine.* — Absol., Répandre une odeur fétide. *Ce cadavre empeste. Son haleine empeste.* = Empesté, ée. part.

* **EMPÉTRACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines à fleurs dichlamydées, à carpelles supères et soudés, à placentas axiles, à ovules définis, ascendants, anatropes, avec un embryon entouré d'un albumen abondant, et une radicule infère. — *Caractères bot.:* Sous-arbrisseaux, à feuilles toujours vertes, dépourvues de stipules, alternes ou rapprochées comme par verticilles. Fleurs petites, régulières, dioïques ou polygames, sessiles, solitaires, ou rassemblées en petit nombre à l'aisselle des feuilles, plus rarement pelotonnées à l'extrémité des rameaux. Calice composé de 3 ou très-rarement de 2 folioles imbriquées dans la préfloraison, et souvent accompagnées de plusieurs bractées de même forme. Pétales en même nombre que les folioles calicinales et alternant avec elles. Fleurs mâles : Étamines hypogynes, alternant avec les pétales; filet filiforme, anthères arrondies, biloculaires, extrorses, et s'ouvrant longitudinalement. — Fleurs femelles : Ovaire libre, situé dans un disque charnu, à 3, 6 ou 9 loges; ovules solitaires, ascendants, anatropes; style unique, stigmate rayonné, dont les rayons sont en même nombre que les loges de l'ovaire. Fruit charnu, situé dans un calice persistant, renfermant 3, 6 ou 9 noyaux à test membraneux. Graines solitaires, ascendantes; embryon cylindrique, situé dans l'axe d'un albumen charnu et aqueux; radicule infère. [Fig. 1. *Ceratiola ericoïdes;* 2. Fleur mâle; 3. Fleur femelle; 4. Ovaire coupé en partie pour montrer les ovules; 5. Fruit mûr; 6. Coupe transversale d'une graine.]

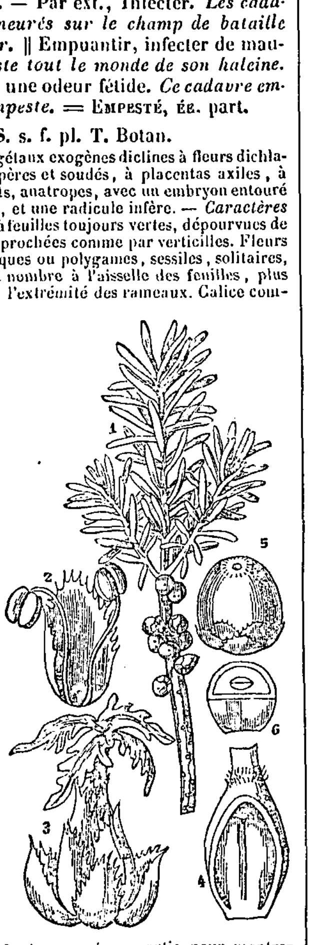

Les Emp. ne comprennent que 4 genres et autant d'espèces qui habitent le nord et le midi de l'Europe, l'Amérique septentrionale et le détroit de Magellan.—Leurs feuilles et leurs fruits sont légèrement acides. Dans les régions arctiques de l'Europe, on mange les baies noires de l'*Empetrum nigrum*, quoique acides et peu agréables au goût; on les regarde comme diurétiques et antiscorbutiques. Les Groenlandais s'en servent pour préparer une liqueur fermentée. Avec les baies blanches du *Camarinheira (Corema)*, les Portugais font une boisson acidule, que les médecins du pays administrent dans les cas de fièvres.

* **EMPÊTRÉS.** s. m. pl. T. Zool. Plusieurs naturalistes nomment ainsi les Carnivores amphibies de Cuvier.

EMPÊTRER. v. a. (lat. *in*, dans; *petra*, pierre?). Embarrasser, engager. — Au prop., ne se dit que Des pieds, des jambes. *Ce cheval s'est empêtré les pieds.* — Fig. et fam., *Em. quelqu'un dans une mauvaise affaire. Pourquoi m'avez-vous empêtré de cet homme-là?* = s'Empêtrer. v. pr. Se dit au Prop. et au Fig. *Ce cheval s'est empêtré dans ses traits*, ou simplem., *s'est empêtré. Votre ami vient de s'em. sottement dans une mauvaise affaire.* = Empêtré, ée. part. — Figur. et famil., *Avoir l'air empêtré, tout empêtré*, Avoir le maintien embarrassé.

* **EMPETRUM.** s. m. T. Bot. Voy. Empétracées.

EMPHASE. s. f. (grec. ἔμφασις, de ἐμφαίνειν, faire briller). Pompe affectée, exagération dans le discours, dans la voix. *Il écrit et parle toujours avec em. Déclamer avec em. Tout cela était dit simplement et sans em. L'em. de son style.*

EMPHATIQUE. adj. 2 g. Qui a de l'emphase. *Discours, style em. Prononciation em. Il a parlé d'un air em.* — * *Accent em.* V. Accent. = Syn. V. Ampoulé.

EMPHATIQUEMENT. adv. D'une manière emphatique. *Un homme qui parle emphatiquement.*

* **EMPHRACTIQUE.** adj. 2 g. (gr. ἐμφράσσω, boucher). T. Méd. Synon. d'*Emplastique.*

* **EMPHYSÉMATEUX, EUSE.** adj. T. Méd. Qui est affecté d'emphysème. *Poumon em.* ‖ Qui a rapport à l'emphysème. *Le tissu cellulaire avait un aspect em.*

EMPHYSÈME. s. m. (gr. ἐμφυσάω, insuffler). Méd.

Enc. — L'*Emphysème* est une affection morbide qui résulte de l'infiltration de l'air ou de quelque fluide aériforme dans le parenchyme d'un organe. Lorsque l'em. se forme à l'extérieur, c.-à-d. dans le tissu cellulaire sous-cutané, il présente l'aspect d'une tumeur molle, élastique, crépitante, indolente et sans changement de couleur à la peau : cette tumeur ne conserve point, comme l'œdème, l'impression du doigt. Lorsque l'em. est interne, il est fort difficile à reconnaître, sauf dans le cas où il a son siége dans le poumon. Les solutions de continuité du larynx, de la trachée et des poumons, les fractures des côtes, les plaies pénétrantes de la poitrine, sont les causes les plus fréquentes d'em. L'em. du poumon peut même se produire sans lésion externe: ainsi, par ex., une forte compression, de grands efforts de voix, de violentes quintes de toux, peuvent produire la déchirure de ce viscère, et donner lieu à l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire interlobulaire. — Les cas d'em. qui précèdent appartiennent tous, même les derniers, à l'*Em. traumatique.* Mais on distingue encore l'*Em. spontané*, qui résulte de l'infiltration de gaz développés accidentellement dans l'intérieur même des tissus : tel est celui qui est déterminé par l'action de quelque cause délétère, comme la pustule maligne et la morsure de certains serpents venimeux. Enfin, le poumon est encore le siége d'une forme particulière d'em. spontané, qui a été appelé *Em. vésiculaire*, parce qu'il consiste dans la dilatation des vésicules aériennes, dilatation qui paraît elle-même la suite de quelque obstacle qu'éprouve l'air dans les mouvements d'expiration. Cette dernière espèce d'em. succède fréquemment au catarrhe chronique, et constitue l'une des variétés de l'*Asthme.* Les signes pathognomoniques de l'em. pulmonaire sont l'augmentation très-marquée de la sonorité à la percussion, et la diminution prononcée ou même l'absence du bruit respiratoire à l'auscultation. — En terminant, nous dirons qu'en insufflant de l'air dans le tissu cellulaire sous-cutané d'une partie quelconque du corps, on peut produire un em. artificiel, quelquefois monstrueux par ses dimensions, et néanmoins sans danger pour le patient. On a vu des conscrits recourir à ce grossier stratagème pour se soustraire au service militaire, et quelques maquignons l'emploient encore pour dissimuler certains défauts des chevaux qu'ils mettent en vente.

EMPHYTÉOSE. s. f. (gr. ἐμφύτευσις, plantation).

Enc. — L'*Emphytéose* est un contrat par lequel un propriétaire concède, pour longues années, la jouissance d'un immeuble, moyennant une redevance annuelle, à la charge par le preneur, qu'on appelle *Emphytéote*, d'exécuter des constructions, défrichements ou autres travaux ayant pour effet d'améliorer le fonds. — L'emp. était d'un usage fréquent à Rome, où souvent même elle était perpétuelle : les empereurs se servirent de ce moyen pour attirer des populations agricoles sur les terres de leurs domaines. Au moyen âge, l'emp. fut aussi pratiquée dans la Gaule, en vue d'utiliser des immeubles qui seraient restés stériles sous l'inerte administration de la main morte ou des grands écrasés par l'immensité de leurs domaines. Les concessions de cette nature ne convenaient qu'aux biens allodiaux, c.-à-d. libres; les conventions qui avaient pour objet des biens soumis au régime féodal constituaient des baux à cens; d'où il suit qu'en pays coutumier où, de droit public, il n'y avait nulle terre sans seigneur, les concessions étaient réputées baux à cens, tandis qu'en pays de droit écrit, où les fonds étaient présumés francs-alleux roturiers, les redevances étaient censées n'être pas féodales et les concessions étaient réputées emphytéotiques.

Le Code Nap. ne s'est pas occupé de l'emp., mais il ne l'a pas interdite, d'où il suit que ce contrat est licite; il est encore aujourd'hui fréquemment employé, surtout par les compagnies industrielles qui se forment pour une longue durée. D'après la loi de 1790, le bail emphytéotique ne peut pas être fait pour plus de 99 ans ou pour plus de trois générations, à peine d'être réputé perpétuel, d'où résulterait, pour le preneur, la faculté de racheter la redevance et de devenir ainsi propriétaire incommutable. A raison des travaux imposés au preneur, et dont l'exécution est le plus souvent le but et en quelque sorte le prix réel de la concession, la redevance annuelle est généralement modique, parce qu'elle est stipulée, moins comme équivalent d'une partie quelconque de la jouissance, que comme une récognition périodique du droit du propriétaire. Elle a pour effet d'empêcher le preneur de prescrire la propriété à la faveur de sa longue possession. — Les droits de l'emphytéote sont fort étendus; ils comprennent les fruits, la chasse, la pêche, l'alluvion. Il peut aliéner sa jouissance, et la grever d'hypothèques et de servitudes, mais ces charges et aliénations sont soumises aux mêmes causes d'extinction que la jouissance elle-même. En revanche, il est tenu de toutes les réparations grosses et menues; la perte partielle de l'immeuble emphytéosé tombe à sa charge, en ce sens qu'il ne peut demander une réduction proportionnelle de sa redevance et qu'il est obligé de remédier aux dégradations, si graves qu'elles soient. Toutefois, quand la redevance, au lieu d'être simplement récognitive du droit du propriétaire, est en rapport avec la valeur et le produit de la chose, on convient ordinairement que le bailleur supportera la perte partielle. L'emp. prend fin par l'expiration du temps pour lequel elle a été convenue; elle n'est pas susceptible de se continuer par tacite reconduction.

EMPHYTÉOTE. s. 2 g. V. Emphytéose.

EMPHYTÉOTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'emphytéose. *Bail emphytéotique.*

* **EMPIERREMENT.** s. m. Revêtement formé de pierres sèches qui servent à consolider des terres. ‖ T. Ponts et chaussées. Lit de pierres disposées dans un encaissement pour former une chaussée.

* **EMPIERRER.** v. a. T. Ponts et chauss. Garnir de pierres un chemin, une chaussée. = Empierré, ée. p.

EMPIÈTEMENT. s. m. Action d'empiéter; Le résultat de cette action. *Je lui intente un procès pour cause d'em. Il commet sans cesse de nouveaux empiétements sur mon domaine.* — Par anal., *Les empiétements de la mer sur les terres.* ‖ Fig., *L'autorité militaire ne souffre pas d'em. sur ses attributions.*

EMPIÉTER. v. a. [Les lettres IE font une diphthongue.] (R. *pied*). Usurper sur la propriété d'autrui. *Il a empiété sur moi plus d'un hectare. Ce laboureur empiète tous les ans quelques sillons sur l'héritage de son voisin.* ‖ T. Fauconn. Se dit De l'autour lorsqu'il arrête le gibier avec la serre. = Empiéter. v. n. Usurper la propriété d'autrui. *Vous avez empiété sur mon terrain.* — Par anal., en parlant De l'envahissement des eaux, des sables, etc. *La mer empiète sur les côtes. La rivière empiète tous les jours de ce côté. Les sables empiètent continuellement sur cette province*, ‖ Fig., Usurper sur les droits, sur les attributions d'un autre. *Vous avez empiété sur mes attributions. Em. sur l'autorité du souverain. Il empiète autant qu'il peut.* — * Dans toutes les acceptions du v. n., on dit, *Em. sur quelqu'un*, pour signifier, Usurper sur ce qui lui appartient. *Ce fermier a empiété sur moi; Le Rhône empiète constamment sur moi*, Sur mes terres. *Ce fonctionnaire empiète sur moi*, Sur mes attributions. = Empiété, ée. part. = Conj. V. Céder.

EMPIFFRER. v. a. (R. *piffre*). Faire manger excessivement. *Em. un enfant de pâtisseries. Vous l'empiffrez trop.* Fam. ‖ Rendre excessivement gras et replet. *Trop manger et trop dormir l'ont empiffré à un tel point, qu'il n'est pas reconnaissable.* Fam. et peu usité. = s'Empiffrer. v. pron. Manger avec excès. *Il s'empiffra tellement à ce repas, qu'il en devint malade.* Fam. ‖ Devenir excessivement gras. *Vous vous empiffrez à la vie que vous menez.* Fam. et peu usité. = Empiffré, ée. part.

EMPILEMENT. s. m. Action d'empiler.

EMPILER. v. a. Mettre en pile. *Em. du bois, des livres, des paquets, du fumier, des boulets, des écus.* = Empilé, ée. part.

EMPIRE. s. m. (lat. *imperium*). Commandement, puissance, autorité, ascendant. *Exercer un em. despotique dans sa maison, sur ses domestiques, sur ses enfants. Avoir de l'em., prendre de l'em., beaucoup d'em. sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un. Avoir, prendre de l'em. sur soi-même*, Savoir commander à ses passions. — *Traiter quelqu'un avec em.*, Le traiter avec hauteur, avec rudesse. — Fig., se dit aussi Des choses. *L'em. de la raison, de l'amour. L'em. que les sens ont sur nous. L'em. de la beauté. L'em. de la mode, de la coutume.* ‖ Domination. *Alexandre aspirait à l'em. de toute la terre.* ‖ * Le gouvernement d'un État par un chef ayant le titre d'empereur. *A Rome l'em. succéda à la république.* — *Le siége d'un em.*, La résidence du souverain qui est à la tête d'un em. *Constantin transféra le siége de l'em. de Rome à Byzance.* ‖ Le règne d'un empereur. *Cet événement se passa sous l'em. de Charlemagne.* — * Absol., se dit Du règne de Napoléon Ier. *Sous l'em., la France comptait 130 départements.* ‖ L'État gouverné par un empereur, et Le territoire de cet État. *L'em. romain. L'em. d'Orient. L'em. d'Occident. L'em. français. L'em. russe. La capitale d'un em. Tenir les rênes de l'em. Étendre, reculer les bornes d'un em. Le démembrement de l'em.* — *Le Bas-Empire*, L'em. romain à son temps de décadence. *Quelques historiens font remonter le Bas-Em. au règne de Valérien; mais la plupart le font commencer au règne de Constantin.* — *Le saint-em.*, ou simplement, *L'Empire*, L'empire d'Allemagne. *Les électeurs de l'Em. Feudataire de l'Em. Les cercles de l'Em. Relever de l'Em. Prince, comte du saint-em.* ‖ * Fig. et poét., *L'em. de Borée, l'em. des airs, des vents*, Les airs. *L'em. de Neptune, l'em. des ondes, le liquide em.*, La mer. *L'em. de Pluton, l'em. des ombres, le sombre em.*, Les enfers. ‖ Se dit aussi quelquefois Du peuple soumis au gouvernement d'un empereur. *Tout l'em. se souleva.* ‖ Se dit fréquemment D'un état vaste et puissant, quel que soit le titre que porte le souverain, et même quelle que soit la forme de son gouvernement. *L'em. des Mèdes, des Assyriens. L'em. des Perses, des Romains. L'em. d'Alexandre. L'em. des Anglais dans les Indes. Le vaste em. que ce prince gouverne. Les empires que le temps a détruits. La chute des empires.* — Figur. et prov., *Il ne céderait pas pour un em.*, Rien n'est capable de le faire céder.

Syn. — *Règne.* — Le mot *empire* s'adapte au gouvernement domestique des particuliers, aussi bien qu'au gouvernement public des souverains. On dit d'un père, qu'il a un *empire* despotique sur ses enfants; d'un maître, qu'il exerce un *empire* cruel sur ses esclaves; *d'un tyran, que la flatterie triomphe* et que la vertu gémit sous son *empire*. Le mot *règne* ne s'applique qu'au gouvernement public ou général, et non au particulier. On ne dit pas qu'une femme est malheureuse sous le *règne*, mais bien sous l'*empire* d'un jaloux. Il entraîne même, dans le figuré, cette idée de pouvoir souverain et général. C'est par cette raison qu'on dit le *règne* et non l'*empire* de la vertu et du vice; car *alors on ne* suppose ni dans l'un, ni dans l'autre, un simple pouvoir particulier, mais un pouvoir général sur tout le monde et en toute occasion.

Enc. — Les termes *Empire* et *Empereur* viennent du latin *imperium* et *imperator*. — *Cicéron définit l'imperium* « le pouvoir sans lequel on ne peut ni procéder aux opérations militaires, ni avoir une armée, ni faire la guerre ». Comme opposé au mot *potestàs*, *imperium* désignait le pouvoir qui était conféré par la République au citoyen nommé au commandement d'une armée. En conséquence, on pouvait appliquer au pouvoir consulaire les dénominations de *consularis potestas et de consulare imperium*, tandis que le pouvoir des tribuns n'était jamais appelé que *tribunitia potestas*, attendu que les tribuns étaient incapables de recevoir l'*imperium*. Mais un consul même, bien que nommé par les centuries, ne pouvait agir comme commandant de l'armée (*attingere rem militarem*) qu'après avoir été investi de l'*imperium* par une loi votée par les curies, qui seules avaient le droit de le conférer. C'est ce qu'on voit par ce passage de Tite-Live : « *Comitia curiata quæ rem militarem continent; comitia centuriata, quibus consules tribunosque militares creatis, ubi auspicato, nisi ubi adsolent, fieri possunt?* » (V, 52.) Au reste, ceci était conforme à l'*antique constitution* de Rome, d'après laquelle *les rois*, une fois élus par les curies, les consultaient de nouveau pour obtenir l'*imperium*. « A la mort de Numa Pompilius, dit Cicéron, le peuple, dans les comices par curies, créa roi Tullus Hostilius, sur la proposition d'un interroi; et Tullus, à l'exemple de Pompilius, prit les votes du peuple assemblé par curies pour obtenir l'*imperium*.» (*Répub.*, II, 17.) Le même écrivain dit encore (II, 18) qu'Ancus Martius, successeur de Tullus, après son élection au trône, agit comme ce dernier : *itemque de imperio suo legem curiatam tulit.* Il paraît donc que, depuis l'époque des rois, c.-à-d. dès les premiers temps de Rome, jusqu'à celle de Cicéron, l'*imperium était exclusivement conféré par le peu*ple assemblé en comices par curies. — Mais le pouvoir que conférait l'*imperium* n'avait pas uniquement trait aux affaires militaires; entendu dans son sens le plus large, il comprenait aussi ce que les Romains appelaient *jurisdictio*, et ce que nous nommerons, faute d'un terme plus exact, le pouvoir judiciaire. Tel paraît avoir été l'*imperium* qui était conféré aux rois. *Mais, sous* la République, il y avait dans la cité un *imperium* qui était inhérent à la *jurisdictio*, et hors de la ville un *imperium* qui était conféré par une loi *curiate*. Ce dernier était limité, sinon par les termes mêmes de la loi qui investissait de l'*imperium*, du moins par l'usage : celui qui en était investi ne pouvait pas l'exercer dans Rome même, mais seulement à une distance d'un mille des murs de la cité. Dans quelques circonstances cependant, on vit le peuple accorder à un général victorieux l'*imperium* dans Rome même, mais uniquement pour le jour de son triomphe. — L'*imperium* était aussi nécessaire au gouverneur d'une province qu'au général chargé du simple *commandement des armées de la République, attendu que*, sans cette investiture, le gouverneur n'aurait pu exercer aucune autorité militaire. Cependant il semblerait que, dans les derniers temps de la République, il n'en était plus ainsi. En effet, Cicéron, dans une de ses lettres, fait allusion à une loi *Cornelia*, d'après laquelle un citoyen qui avait reçu du Sénat le gouvernement d'une province, possédait par cela même l'*imperium*, sans qu'il fût besoin que les curies le lui conférassent par une loi particulière.

Celui qui avait reçu du peuple l'*imperium* était appelé *imperator;* il pouvait être consul, proconsul, préteur ou propréteur. *Ainsi, par ex., Cicéron, lorsqu'il était proconsul en Cilicie*, avait le droit d'écrire, *M. T. Cicero imperator*, ce terme signifiant simplement qu'il était investi de l'*imperium*. Après une victoire, les soldats étaient dans l'usage de saluer leur général du nom d'*imperator;* mais ces acclamations ne pouvaient pas conférer ce titre à celui qui n'aurait pas eu l'*imperium*. Lorsque J. César s'empara du pouvoir suprême et prit le titre d'*Imperator ou* d'*empereur, ce fut pour exprimer qu'il possédait*, comme dictateur perpétuel, l'*imperium* dans sa signification la plus absolue. Dès lors le terme d'*imperator* devint le titre de l'homme revêtu du pouvoir suprême (*propria summi imperii appellatio*). En outre, en prenant ce titre, il commit une autre usurpation, car il le prit comme prénom, *Imperator J. Cæsar*, tandis que, sous la République, cette qualification se plaçait toujours à la suite du nom. Sous Auguste, la qualification d'*imperator* fut accordée, comme simple titre honorifique, à plusieurs généraux victorieux. Le dernier qui l'obtint fut Blæsus, oncle de Séjan, sous le règne de Tibère (23 ap. J.-C.). Ce même Tibère *refusa toujours de prendre le prénom d'imperator; mais parmi* ses successeurs, Claude fut le seul qui l'imita, ainsi que nous le voyons par les monnaies impériales. Dans quelques médailles d'empereurs, on remarque que le titre d'*imperator* est suivi d'un chiffre : IMP. IV, IMP. VI, par ex. Ces chiffres signifient que, dans ce cas, le titre d'*imperator* est pris par le prince à l'occasion d'une victoire, et cela pour la quatrième ou la sixième fois. On sait en effet que, chez les Romains, lorsqu'un lieutenant avait remporté quelque victoire, ce n'était pas à lui, mais au général sous les auspices duquel il avait combattu, ce dernier eût-il même été absent, que l'on conférait les honneurs du triomphe. Ainsi, dans l'inscription suivante trouvée à Ancyre : IMP. CÆSAR. DIVI. F. AUGUSTI. IMP. XX, *on voit que l'empereur César* (IMP. CÆSAR), fils adoptif de Jules César, appelé *Divus* et *Augustus*, a été proclamé *vingt fois imperator* (IMP. XX) pour les victoires qu'il a remportées. Toutefois cette interprétation n'est plus exacte pour les médailles postérieures aux règnes de Posthume et de Caracalla. Après ces empereurs, la notation numérique qui accompagne les abréviations IMP., IMPERAT., indique simple*ment le millésime du règne du prince auquel* se rapporte la médaille. C'est ainsi que s'explique le sigle IMP. XXXXII, qui se lit sur une monnaie de Théodose II. — Comme titre de souveraineté, le mot *imperator* fut employé pendant toute la durée de l'empire ; il devint synonyme de *rex*, et la qualification spéciale du chef de l'État. Dès le règne d'Auguste, l'empereur réunit dans ses mains le pouvoir judiciaire, civil et militaire; il était, en outre, prince perpétuel, c.-à-d. président-né du Sénat, et grand pontife (*pontifex maximus*), ce qui le constituait chef suprême de la religion. Pour marques extérieures de sa dignité, il portait la robe de pourpre, ceignait, dans les circonstances extraordinaires, une *couronne de laurier, était accompagné de licteurs*, et avait une garde particulière, dite *prétorienne*, attachée à sa personne. Après la mort de Septime Sévère, l'invasion du luxe oriental fit substituer le faste asiatique à la sévère simplicité du costume romain. On vit alors Héliogabale quitter la pourpre pour prendre des vêtements de soie, et Dioclétien adopter le diadème persan. Ce dernier introduisit aussi l'usage, déjà adopté, *mais accidentellement sous* Domitien et Caligula, de s'agenouiller en présence du souverain.

Bien que Jules César soit le premier qui ait pris à Rome le titre d'*imperator* comme désignation de la puissance souveraine, on ne fait remonter la fondation de l'*Empire romain* qu'à Auguste (29 ans av. J.-C.), parce que, dès ce moment, le monde romain fut gouverné par l'autorité d'un seul. Sous les successeurs de ce prince, l'emp. romain forma un seul et unique État jusqu'en 364, où il fut partagé en deux États distincts, l'*Emp. d'Orient* et l'*Emp. d'Occident*. En 394, ces deux empires furent réunis de nouveau en un seul par Théodose le Grand ; mais ce *ne fut que pour un instant. Théodose étant mort l'année suivante*, l'emp. fut divisé de nouveau (395). L'*Emp. d'Occident* ne dura que jusqu'en 476, époque où il fut détruit par Odoacre, roi des Hérules; mais l'*Emp. d'Orient* se prolongea jusqu'en 1453, c'est-à-dire jusqu'à la conquête de Constantinople par les Turcs. — Cependant, un nouvel *Emp. d'Occident* fut fondé par Charlemagne, qui, après avoir conquis l'Italie, reçut du pape Léon III, le titre d'*Empereur d'Occident* (800). Lors du partage des vastes États de ce prince, il fut convenu que le titre d'*Empereur* appartiendrait à celui de ses successeurs qui régnerait sur les pays germaniques: de là les noms d'*Empire* et d'*Empereur d'Allemagne. Ce titre resta héréditaire dans la famille* des Carlovingiens jusqu'à son extinction au X^e siècle (911). A cette époque l'emp. devint électif ; à l'origine, l'élection se fit par les hommes libres des six nations (Francs, Souabes, Bavarois, Lotharingiens, Saxons et Frisons) qui composaient le corps germanique; plus tard, le droit d'élire l'empereur fut usurpé par les grands feudataires (1156); enfin, l'élection se concentra d'abord *par l'usage (1254), puis par une loi formelle (1356)*, entre les mains de sept électeurs (v. BULLE *d'or*). Dans les premiers siècles de l'emp. d'Allemagne, le pape sacrait et couronnait l'empereur; et le prince qui parvenait à l'empire, soit par droit de naissance, soit par le droit de l'élection, n'en prenait le titre qu'après cette cérémonie. Mais, en 1338, Louis V, de Bavière, décida que le couronnement par le souverain pontife n'était point nécessaire, et que l'empereur élu était empereur légitime en vertu même de cette élection. Frédéric III fut le dernier empereur qui se soumit à cette sujétion (1452); pour marquer leur indépendance sous ce rapport, ses successeurs s'intitulèrent *empereurs élus. Par exception, Charles-Quint se fit sacrer à Bo*logne, en 1531, par le pape Clément III. Avant l'époque de Frédéric, le prince qui était élu à l'emp., prenait, en attendant le sacre pontifical, le simple titre de *Roi des Romains*. On donnait encore ce titre à l'héritier présomptif de l'emp., lorsque l'empereur vivant, pour assurer la succession impériale à sa famille, faisait, de son vivant, procéder à l'élection de son successeur. L'empereur d'Allemagne prenait encore le titre de *Chef du saint-empire* et celui d'*Avocat et chef temporel de la chrétienté.* Il avait la préséance sur tous les autres souverains de l'Europe. L'emp. d'Allemagne a fini, en 1806, par la formation de la *Confédération du Rhin sous le protectorat de* Napoléon, et par l'abdication de l'empereur François II.

Aujourd'hui, il existe en Europe cinq grands États qui reçoivent la qualification d'*Empire*, et quatre souverains qui portent le titre d'*Empereur*. Ces États sont la Russie, la France, l'Autriche, la Turquie et la Grande-Bretagne. Pierre le Grand est le premier souverain russe qui ait pris le titre d'empereur (1721). *En France, ce titre ayant été conféré à Napoléon par le vote* du Sénat et du Corps Législatif, vote qui fut confirmé par le peuple, Napoléon le prit officiellement le 18 mai 1804; néanmoins le gouvernement de la France conserva la dénomination de *République française* jusqu'en 1809. Le premier emp. français prit fin par l'abdication de Napoléon, le 6 avril 1814. Depuis, le 2 déc. 1852, où Napoléon III a été proclamé Empereur par les suffrages de près de 8 millions de citoyens, la France a repris le titre d'emp. L'emp. d'Autriche remonte seulement à 1806, époque où l'empereur d'Allemagne François II, forcé d'abdiquer, se qualifia d'empereur d'Autriche, sous le nom de François I^{er}. Le *titre de Padishah, que porte le souverain de la Turquie*, a toujours été traduit par le terme d'empereur. Enfin, bien que le souverain de la Grande-Bretagne porte simplement le titre de *roi* ou de *reine*, ses domaines sont invariablement désignés sous la dénomination d'*Emp. britannique* (*British Empire*), et, dans les actes officiels, *l'épithète d'impérial se joint toujours au nom* du Parlement du Royaume-Uni (*imperial Parliament*). En Amérique, deux souverains, ceux du Brésil et d'Haïti, se sont attribué le titre d'*Empereur*. Enfin, on le donne habituellement aux souverains de la Chine, du Japon et du Maroc. — Les insignes de la dignité impériale varient suivant les pays. En Europe, *ils* consistent en un sceptre et une couronne fermée, dont les accessoires peuvent être modifiés à l'infini. La couronne des anciens empereurs d'Allemagne (*Fig.* 1) était rehaussée en façon de mitre, et avait, au milieu des deux pointes, un diadème surmonté d'une boule ronde et d'une croix de perles. La couronne impériale de France (Fig. 2) représente un diadème dont les cercles, au nombre de six et en forme de panache, sont soutenus par un fleuron, et aboutissent à un globe que surmonte également une croix ; entre chaque fleuron se trouve une aigle.

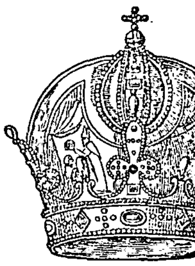

Fig. 1.

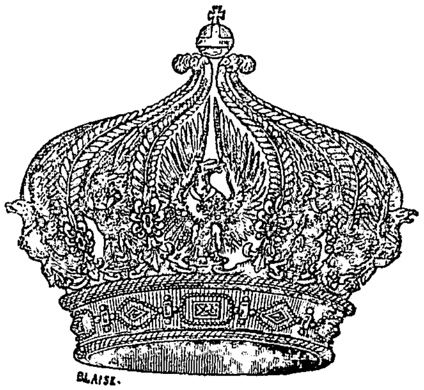

Fig. 2.

EMPIRÉE. s. m. Voy. EMPYRÉE.

EMPIRER. v. a. Rendre pire; Mettre en pire état. *Les remèdes n'ont fait qu'em. son mal. Au lieu de rendre votre condition meilleure, vous ne faites que l'em.* = EMPIRER. v. n. Devenir pire; être en plus mauvais état. *La maladie empire. Ses affaires empirent tous les jours. Ce malade empire à vue d'œil.* = EMPIRÉ, ÉE. part.

EMPIRIQUE. adj. 2 g. *Philosophie em.*, Celle qui n'admet que l'expérience comme source et fondement de nos connaissances. On dit dans le même sens, *Philosophe em.* — *Médecine em.*, Celle qui, dans le traitement des maladies, se guide uniquement d'après une expérience routinière. On dit dans le même sens, *Un médecin em.* || *Em.* se dit aussi subst., en parlant Des philosophes et des médecins empiriques. *La secte des empiriques.* — En parl. Des médecins, s'emploie encore substantiv., dans le sens de *Charlatan*, et s'applique surtout à Celui qui traite les maladies au moyen de prétendus secrets. || Adjectivem., sign. encore, Qui est fourni par l'expérience. *Idée em. Connaissances empiriques.*

EMPIRISME. s. m. T. Philos. et Méd. V. EXPÉRIENCE.

* **EMPIS.** s. m. T. Ent. Voy. TANYSTOMES.

EMPLACEMENT. s. m. Lieu, place considérée comme propre à un établissement quelconque. *Voilà un bel em. pour bâtir un hôtel, pour faire un jardin. Choisir un bon em. Sa boutique est dans un bon em. C'est le meilleur em. de la foire. Em. à vendre, à louer.*

* **EMPLASTIQUE.** adj. 2 g. Qui est propre à servir d'emplâtre. *Onguent em. Substance em.*

EMPLÂTRE. s. m. (gr. ἔμπλαστρον, de ἐμπλάσσω, enduire par-dessus). T. Médec. Médicament externe, solide, glutineux, se ramollissant par la chaleur, ce qui le rend propre à adhérer à la partie sur laquelle on l'applique. Prov., *Où il n'y a point de mal, il ne faut point d'em.* — Figur. et fam., *Mettre un em. à une affaire*, Couvrir, réparer ce qu'il y a de mauvais, de défectueux dans une affaire. || Fig. et fam., se dit souvent D'une personne qui est ordinairement infirme, ou D'un individu qui n'a aucune vigueur d'esprit, aucune force de caractère ou qui est très-maladroit. *C'est un em. Elle a un em. de mari. Quel em. vous faites!*

Enc. — Parmi les différents composés désignés sous ce nom, les uns doivent leur consistance à la cire ou aux résines, les autres la doivent aux oxydes métalliques. Les premiers se préparent en mélangeant, après liquéfaction préalable, les diverses substances *dont ils se composent*; *les seconds résultent* d'une véritable combinaison des corps gras avec un oxyde métallique: de là les noms d'*Emplâtres par mélange* et d'*Emplâtres par combinaison*, sous lesquels on distingue ces deux catégories de préparations. Les premiers sont encore appelés *Onguents emplastiques*, et les seconds constituent les *Emplâtres proprement dits*. Les corps gras dont on se sert le plus ordinairement sont l'axonge, le beurre et l'huile d'olive; parmi les *oxydes, le protoxyde de plomb ou* litharge est celui que l'on préfère comme le moins coûteux et le moins facile à falsifier. — Pour faire usage d'un em., on le ramollit en le malaxant entre les doigts, ou en le trempant dans l'eau chaude; puis *on* l'étend sur un morceau de toile ou de peau, et on l'applique sur la partie malade.

Les usages auxquels sont destinés les emplâtres varient suivant la composition de ces préparations. Les uns, comme l'*Em. de poix de Bourgogne*, *ont* pour objet unique de provoquer la transpiration cutanée sur la partie qu'ils recouvrent: ils procurent ainsi une sorte de bain local; enfin, ils stimulent la peau et par là agissent comme *révulsifs. D'autres sont employés* comme *agglutinatifs* pour réunir des parties divisées, ou simplement pour mettre les parties à l'abri du contact de l'air. Plusieurs exercent une action irritante très-prononcée, et constituent les emplâtres *vésicants*. Quelques-uns agissent comme narcotiques: ceux-ci doivent leurs propriétés calmantes à l'opium, à la belladone ou autres substances analogues qu'on y incorpore. La plupart agissent comme maturatifs ou résolutifs. Parmi ces derniers, les plus usités sont l'*Em. brun*, l'*Em. de Vigo* et l'*Em. de ciguë*. — L'*Em. brun*, appelé aussi *Onguent de la mère Thècle*, du nom d'une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris, s'obtient en faisant fondre, dans une bassine, de l'huile d'olive, de l'axonge, du beurre frais et du suif de mouton, de chaque 125 gram.; on y verse ensuite 125 gram. de litharge réduite en poudre: on fait cuire le mélange en remuant continuellement, et l'on ajoute 100 gram. de cire et 50 de poix. Enfin, *lorsque la masse est devenue d'un brun noirâtre*, on la coule dans des moules de papier fort. — L'*Em. de Vigo* se compose de cire, de poix, de gomme ammoniaque, d'oliban, de myrrhe, de safran, de térébenthine et de styrax. *Il s'emploie surtout* comme résolutif; mais son action est bien plus efficace quand on y ajoute du mercure que l'on triture jusqu'à extinction: on a alors l'*Em. de Vigo cum mercurio*. — L'*Em. de ciguë* a pour base la cire et la poix, auxquelles on incorpore l'huile de ciguë et des feuilles fraîches de cette plante. Ce dernier est surtout employé dans les cas de tumeurs cancéreuses commençantes. — V. Agglutinatif, Sparadrap et Vésicatoire.

EMPLETTE. s. f. Achat de quelque marchandise, d'un meuble, d'un vêtement, d'un livre, etc. *Bonne, mauvaise em. Faire une em., des emplettes. Faire l'em. de quelque chose.* ‖ La chose achetée. *Je vais vous montrer mes emplettes.* = Syn. Voy. Achat.

EMPLIR. v. a. (lat. *implere*). Rendre plein. *Em. un tonneau de vin. Em. un sac de noix. Em. un coffre, une armoire, une bouteille, un verre.* — Fam., *Il emplit bien son pourpoint*, se dit, au Prop., D'un homme gros et gras, et Figur., D'un homme qui mange beaucoup. = s'Emplir. v. pron. Devenir plein. *Le navire s'emplissait tellement d'eau, qu'il était près de couler bas.* = Empli, ie. part.

Syn. — *Remplir.* — *Emplir* exprime l'action de mettre une chose dans un espace propre à la contenir, de manière que sa capacité en soit entièrement occupée; *remplir* désigne l'action d'emplir de nouveau, d'achever d'*emplir*. Il semble qu'*emplir* se dise proprement des vases, des vaisseaux, des choses destinées à contenir certaines matières; *remplir* se dit indifféremment de toute place occupée par la multitude ou par la quantité. Vous *emplissez* une cruche d'eau, un verre de vin, vos poches de fruits; vous *remplissez* une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendiants. *Emplir* ne se dit qu'au propre. *Remplir* s'emploie aussi au figuré. Ainsi on dit: il a *rempli*, et non il a *empli*, tout l'univers du bruit de sa renommée. La vertu propre du mot *emplir* n'est nulle part employée avec autant d'énergie et d'effet que dans cette phrase de Montaigne, où, pour représenter par un seul trait l'éternité de Dieu, il dit que *par un seul maintenant il emplit le toujours*.

EMPLOI. s. m. Usage qu'on fait d'une chose. *Faire un bon, un mauvais em. de ses revenus, de sa fortune, de son temps. Il ne peut pas justifier de l'em. de cette somme. Faire un noble em. de ses talents. L'em. de ce moyen n'est pas sans danger. L'em. du fer dans les constructions.* ‖ T. Droit. L'usage que l'on fait de certains deniers ou capitaux, suivant leur destination. *La loi prescrit l'em. que l'époux marié sous le régime dotal doit faire des deniers provenant des biens de sa femme. Le code de commerce déclare banqueroutier frauduleux le failli qui ne justifie pas de l'em. de ses recettes. Défaut d'em. Quittance d'em.* ‖ T. Finance. L'action de porter une somme, soit en recette, soit en dépense. *Faire l'em. d'une somme dans un compte. Faux em.* — *Double em.* Voy. Double. ‖ *L'em. d'un mot, d'une expression*, La manière de s'en servir. *L'em. d'un verbe avec le pronom personnel. Ce mot a divers emplois.* ‖ Place, fonction, occupation. *Bel em. Em. honorable. Em. ruineux. Un modeste em. Aspirer aux emplois. Donner de l'em. Être sans em. Demeurer sans em. Chercher de l'em. Il s'acquitte bien de son em. Il a eu de grands emplois.* ‖ T. Théâtre. Se dit Des rôles dont un acteur est spécialement chargé. *Cet acteur a l'em., tient l'em. des rois, des valets, etc. Les rôles d'un em.* — *Chef d'em.*, Acteur qui joue en chef les rôles de son emploi. = Syn. V. Charge.

EMPLOYER. v. a. (lat. *implicare*, envelopper, engager). Mettre en usage, faire usage de. *Em. de l'étoffe, de l'argent. Em. la plus grande partie de son revenu en aumônes. Cet argent a été employé aux nécessités de l'État. Ce terrain ne peut être employé à telle culture. C'est un remède que vous devriez em. Il a bien employé son temps. Em. la douceur, la force, les châtiments. Em. tout son art, toute son éloquence, toute son industrie, tous ses soins. Em. toutes sortes de moyens. Em. ses bons offices. Em. le crédit de ses amis. Em. ses amis. Il emploie tout le monde pour obtenir cette place. Tous les moyens que l'art peut em.* — Fig. et prov., *Em. le vert et le sec*, Faire usage de toutes sortes de moyens pour réussir. ‖ * *Em. son temps à faire une chose*, Consacrer son temps à cette chose. *J'emploie mes soirées à lire. Employez-y tout votre temps. Il a employé dix ans de sa vie à cet ouvrage.* Par antiphr., *Il emploie tout son temps à rien faire.* ‖ *Em. une phrase, un mot, une locution*, S'en servir en parlant ou en écrivant. *Employez toujours le terme propre.* — *Em. une raison, une pièce*, S'en servir pour en tirer quelque preuve. — *Em. une partie dans un compte*, La mettre en ligne de compte. On dit de même, *Em. une somme en recette, en dépense.* — — *Em. quelqu'un sur l'état*, Le mettre sur l'état de ceux qui doivent être payés. Cette loc. a vieilli. ‖ Donner de l'occupation, de l'emploi à quelqu'un. *On a employé cet homme dans les pays étrangers. On l'a employé dans de grandes affaires, à de grandes négociations. Il est employé dans les finances. Ce général est aujourd'hui employé en Afrique. Il est employé sur la frontière, employé dans les bureaux de la banque de France. C'est un homme qui mérite d'être employé. Cette usine emploie deux mille ouvriers.* = s'Employer. v. pron. * Être appliqué à quelque usage. *Cette substance ne s'emploie qu'en pharmacie.* ‖ * Être usité. *Ce terme ne s'emploie qu'au propre. Ce procédé ne s'emploie que dans les laboratoires.* ‖ S'occuper, s'appliquer, agir. *Je m'y emploierai avec joie. Il ne s'emploie qu'à cela. Il s'est employé pour vous avec beaucoup de zèle.* = Employé, ée. part. ‖ Substantiv., se dit D'un individu employé dans une administration, dans un bureau, etc. *Un employé dans les contributions indirectes. Un employé du ministère de la guerre. Il y a beaucoup d'employés dans cette administration. Congédier un employé.* = Syn. Voy. Commis.

Conjug. — *J'emploie, tu emploies, il emploie; nous employons, vous employez, ils emploient. J'employais, tu employais, il employait; nous employions, vous employiez, ils employaient. J'employai; nous employâmes. J'ai employé; nous avons employé. J'eus employé; nous eûmes employé.* — *J'avais employé; nous avions employé. J'emploierai; nous emploierons. J'aurai employé; nous aurons employé.* — *J'emploierais; nous emploierions. J'aurais* ou *j'eusse employé; nous aurions* ou *nous eussions employé.* — *Emploie; employons, employez.* — *Que j'emploie, que tu emploies, qu'il emploie; que nous employions, que vous employiez, qu'ils emploient.* — *Que j'employasse; que nous employassions. Que j'aie employé; que nous ayons employé. Que j'eusse employé; que nous eussions employé.* — *Employer. Avoir employé. Employant. Employé, ée. Devant employer.*

Syn. — *User, Se servir.* — *User* exprime l'action de faire *usage* d'une chose, selon le droit ou la liberté qu'on a d'en disposer. *Se servir* exprime l'action de tirer un *service* d'une chose, selon le pouvoir et les moyens qu'on a de s'en aider. *Employer* exprime l'action de faire une *application* particulière d'une chose, selon les propriétés qu'elle possède. On *use* de sa chose, de son droit, de ses facultés à sa fantaisie: on en *use* bien ou mal, selon qu'on en fait un *emploi* bon ou mauvais, une disposition raisonnable ou déraisonnable. On *se sert* d'un agent, d'un instrument, d'un moyen, comme on le peut, comme on le sait: on *s'en sert* bien ou mal, selon le talent ou l'habileté que l'on a. On *emploie* les choses, les personnes, ses moyens, ses ressources, eu égard à l'objet qu'il s'agit de remplir: on les *emploie* bien ou mal, selon qu'ils sont propres ou non à faire une fonction déterminée, à produire l'effet qu'on désire, à procurer le succès qu'on attend.

EMPLUMER. v. a. *Em. un clavecin*, Garnir de petits morceaux de plume les marteaux d'un clavecin. = Emplumé, ée. part. ‖ * Adjectivem., Qui a des plumes. *La gent emplumée.*

EMPOCHER. v. a. Mettre en poche; se dit proprement De l'argent ou de quelque autre chose qu'on serre dans sa poche avec une sorte d'empressement, d'avidité. *A mesure qu'il gagne de l'argent au jeu, il l'empoche. Em. des fruits, des dragées.* Fam. = Empoché, ée. participe.

EMPOIGNER. v. a. (R. *poing*). Saisir dans la main, saisir à pleine main; saisir en serrant fortement. *Cela est si gros, qu'on ne peut l'em. Pour jouer à la paume, il faut bien em. sa raquette. Em. quelqu'un par le bras, par les cheveux, au collet.* — * *Em. quelqu'un*, L'arrêter. *La garde arriva et on l'empoigna.* Popul. = s'Empoigner. v. pron. Se saisir, se colleter réciproquement. *Ils finirent par s'em., et l'on eut beaucoup de peine à les séparer.* Popul. = Empoigné, ée. part.

* **EMPOINTURE** s. f. T. Marine. Voy. Voile.

EMPOIS. s. m. (lat. *impicare*, poisser). V. Amidon.

EMPOISONNEMENT. s. m. Action d'empoisonner. *L'em. est un crime capital.* ‖ Résultat de cette action. *L'em. par le sublimé détermine des douleurs atroces.*

EMPOISONNER. v. a. Faire prendre du poison; se dit surtout Lorsque le poison est donné à dessein de faire mourir. *Le bruit courut qu'on l'avait empoisonné. On a empoisonné mon chien.* — * Fig. et fam., Faire manger quelque chose de très-mauvais. *Ce restaurateur nous a empoisonnés.* ‖ Infecter de poison. *Em. des viandes, des fruits. Em. une fontaine, un puits. Em. une plaie. Em. des armes, un poignard, des flèches.* — *Em. un étang, une rivière*, Y jeter des drogues qui font périr ou stupéfient le poisson. — *Em. des terres*, Y répandre des substances propres à em. les chiens, afin d'empêcher la chasse. ‖ Se dit Des choses douées de propriétés vénéneuses. *Il y a des champignons qui empoisonnent. La noix de galle empoisonne les chiens.* ‖ Par extens., Répandre une odeur infecte. *En remuant la terre, il en sortit une vapeur qui empoisonna tous les travailleurs. Cet homme a une haleine qui empoisonne. Cette charogne empoisonne.* ‖ Fig., en parlant De l'esprit et des mœurs, se dit pour Corrompre. *Cette doctrine a empoisonné beaucoup d'esprits. Ces maximes sont capables d'em. la jeunesse. Ses maîtres avaient empoisonné par la flatterie son bon naturel.* ‖ Fig. et au sens moral, sign. encore Troubler, altérer, remplir d'amertume. *Ce souvenir empoisonnait son existence. Des plaisirs que la crainte empoisonne. Cette pensée n'est bonne qu'à em. la vie.* ‖ Fig., Dénaturer, interpréter défavorablement. *C'est un mauvais esprit qui empoisonne les choses les plus innocentes, qui empoisonne tout ce qu'on dit. Les médisants empoisonnent tout.* = s'Empoisonner. v. pron. Prendre du poison, se donner la mort par le poison. *Elle s'est empoisonnée avec de l'arsenic.* = Empoisonné, ée. part. ‖ Figur., *Dons empoisonnés, louanges empoisonnées*, Dons faits à dessein de nuire; louanges données à dessein de corrompre.

EMPOISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empoisonne. — Figur. et fam., se dit D'un mauvais cuisinier, d'un mauvais traiteur. *C'est un emp.* ‖ Fig., se dit D'un homme qui répand des doctrines immorales ou subversives de l'ordre social. *C'est un emp. public.* ‖ * Racine a employé ce mot adjectiv. au masculin.

Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas! vous ignorez le charme *empoisonneur.*

EMPOISSER. v. a. Voy. Poisser.

EMPOISSONNEMENT. s. masc. Action d'empoissonner. *Faire l'em. d'un étang.*

EMPOISSONNER. v. a. Peupler, garnir de poisson. *Em. un étang.* = Empoissonné, ée. part.

EMPORTÉ, ÉE. adj. Qui se laisse facilement aller à la colère. *Un homme em. Une femme emportée. Un caractère violent et em.* — * *Un esprit em.*, Un esprit fougueux. — * *Des paroles emportées*, Des paroles violentes. ‖ Substantiv., *C'est un em., une emportée.*

Syn. — *Violent.* — « Il me semble, dit Girard, que le *violent* va jusqu'à l'action, et que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours. Un homme *violent* est prompt à lever la main; il frappe aussitôt qu'il menace; un homme *emporté* se fâche aisément, et il est prompt à dire des injures. Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*; il ne faut souvent que de la patience avec les personnes *emportées.* »

EMPORTEMENT. s. m. Mouvement violent et déréglé de l'âme, qui est causé par quelque passion, et se manifeste au dehors avec vivacité. *Em. de colère, de haine. Em. d'amour, de joie. Toute passion a ses emportements. Dans l'em. de la passion, l'homme ne sait plus ce qu'il fait.* — * *Les emportements de la jeunesse,* Les écarts de la jeunesse. ‖ Employé absol., il signifie Em. de colère. *Il a des emportements terribles. Dans ses emportements il ne ménage personne. Être sujet à l'em., à des emportements.* — * *Parler, disputer avec em.,* Avec beaucoup trop de véhémence. = Syn. Voy. Colère.

EMPORTE-PIÈCE. s. m. Instrument tranchant, qui, dans le contour de sa partie tranchante, a précisément la figure et les dimensions de la pièce qu'on veut enlever. *La force qui presse l'emporte-pièce doit être d'autant plus puissante que la feuille à découper est d'une substance plus dure et plus résistante.* ‖ Fig. et fam., se dit D'une personne qui a l'esprit satirique, qui est mordante dans ses paroles. *C'est un emporte-pièce.*

EMPORTER. v. a. (lat. *portare*). Enlever, porter hors d'un lieu. *Il faut em. ces lumières. Emportez cet enfant, il me fatigue par ses cris. On a emporté ce malade sur un brancard. Il a fait em. ses meuoles de la maison.* ‖ Porter d'un lieu dans un autre, porter avec soi. *Emportez ce livre, vous le lirez à loisir. Chacun emporta sa part du butin. Emportez cet objet, je vous le donne. Je n'emporte jamais en voyage que très-peu d'effets avec moi.* — Figur., se dit Des choses morales. *Il a emporté son secret dans la tombe. L'agréable souvenir que j'ai emporté de ces lieux.* — Fig., se dit aussi dans le sens de Prélever. *Lorsque la législation reconnaissait le droit d'aînesse, l'aîné emportait les deux tiers du bien. Les faux frais emportent le plus clair des bénéfices.* ‖ Entraîner, enlever, arracher, emmener avec violence. *Son cheval prit le mors aux dents et l'emporta à travers les champs,* et absolum., *l'emporta. Les courants emportèrent le vaisseau. Le vent a emporté son chapeau. Un coup de canon lui emporta la jambe. Cette voiture entra si vite, qu'elle pensa em. la borne. La rivière a emporté le pont. Cet outil emporte la pièce d'un seul coup.* — Fig. et fam., *Em. la pièce,* Railler, médire d'une manière cruelle. *C'est un homme qui emporte la pièce.* — Fig. et prov., on dit, *Autant en emporte le vent,* en parlant De promesses auxquelles on n'ajoute pas foi, ou De menaces dont les effets ne sont pas à craindre. ‖ Fig., en parl. D'une maladie, Faire mourir. *Le choléra emporte les gens en quelques heures. Il sera emporté par une attaque d'apoplexie.* Dans un sens anal., on dit, *Cette faillite emporta sa fortune,* Renversa sa fortune. — Figur., signifie encore Faire disparaître. *Le quinquina a emporté sa fièvre. Le jus de citron emporte les taches d'encre. Le temps emportera sa douleur.* ‖ Fig., en parlant Des passions, Entraîner, pousser à quelque acte blâmable, à quelque excès. *Votre colère vous a emporté trop loin. La douleur l'a emporté jusqu'à dire, jusqu'à faire… Se laisser em. à la vengeance. La jeunesse se laisse em. aux plaisirs.* ‖ Fig., Obtenir, venir à bout. *Cet homme a tant de crédit qu'il emporte tout ce qu'il veut. Il emporta cette affaire à force de sollicitations.* — *Em. une place,* S'en rendre maître en peu de temps. *Em. une place d'assaut, l'em. d'emblée. Il emporta la place en quinze jours de tranchée ouverte.* On dit de même, *Em. un ouvrage l'épée à la main. Em. un retranchement, etc.* ‖ Entraîner par une suite nécessaire, impliquer. *Autrefois la condamnation à mort entraînait la confiscation des biens. Chez les Grecs, la prise d'une ville emportait son entière destruction. Le mot* vertu *emporte l'idée d'effort fait sur soi-même.* — T. Procéd. *La forme emporte le fond,* Dans le jugement d'une affaire, la forme prévaut sur le fond, c'est-à-dire, le défaut d'accomplissement de certaines formalités peut faire écarter la demande la mieux fondée. Dans le sens contraire, on dit, *Le fond emporte la forme.* = *L'em.,* Avoir la supériorité, le dessus, prévaloir. *Les vins de France l'emportent sur tous les autres vins. Dans quel sens doit-on dire que les anciens l'emportent sur les modernes? Il l'a emporté sur tous ses concurrents. L'amour l'emporte souvent sur la raison. Sa fierté l'emporta sur ses intérêts. Ce fut son avis qui l'emporta.* ‖ Peser davantage. *A volume égal, l'or l'emporte de beaucoup sur l'argent.* = s'Emporter. v. pron. * Être emporté. *Les voleurs ont pris tous les objets qui pouvaient s'em. facilement.* ‖ Fig., Se fâcher violemment, s'abandonner à la colère. *S'em. contre quelqu'un. Vous vous emportez pour rien. Il s'emporte pour peu qu'on le contredise.* — Par analogie, on dit qu'*Un cheval s'emporte,* Lorsqu'il se livre à toute sa fougue et ne peut plus être retenu par celui qui le monte ou le conduit. *Les chevaux s'emportèrent et la voiture versa.* On dit de même, qu'*Un chien de chasse s'emporte.* = Emporté, ée. partic. = Syn. V. Apporter.

EMPOTER. v. a. T. Hortic. Mettre en pot. *Em. des plantes.* = Empoté, ée. part.

EMPOURPRER. v. a. Colorer de pourpre ou de rouge. *Le soleil couchant empourprait les nuages.* Poétiq. = Empourpré, ée. part. *Des raisins empourprés. Des fleurs empourprées.*

EMPREINDRE. v. a. (lat. *imprimere*). Imprimer une figure, un dessin, des traits sur une surface. *Em. une figure, une marque, des caractères.* ‖ Fig., Marquer, graver. *Un caractère de grandeur est empreint sur tous les monuments dus aux Romains. La douleur était empreinte sur son visage. Ce sont des sentiments que la nature a empreints dans nos cœurs.* = s'Empreindre. v. pron. S'imprimer, laisser une marque. *Leurs pas s'étaient empreints sur la neige.* ‖ Figur., *Nos habitudes morales s'empreignent souvent sur notre visage.* = Empreint, einte. p. = Conj. V. Peindre.

Syn. — *Imprimer.* — *Empreindre* signifie *imprimer,* par l'application d'un corps sur un autre, la figure, l'image, les traits sensibles de ce corps : vous *imprimez* un mouvement à un corps, des sensations à un être animé, des leçons dans l'âme, etc. ; toutes choses que vous ne sauriez rigoureusement *empreindre,* car elles n'ont pas de figure. Pour *empreindre,* il faut *imprimer* de manière que l'*impression* laisse l'*empreinte* ou l'image de la chose. Dieu *imprime* en nous des principes d'ordre, de justice, de bienfaisance : son doigt est *empreint* sur toutes ses œuvres, son image l'est sur l'homme. La physionomie est l'*empreinte* du caractère; mais cette *empreinte* est sans cesse altérée par des *impressions* nouvelles.

EMPREINTE. s. f. Impression, marque, figure de ce qui est empreint. *L'em. d'un cachet, d'un sceau, d'une médaille. On a reconnu la route qu'il avait prise à l'em. de ses pas sur la neige. Voilà encore l'em. du boulet.* — Figur., *L'em. du doigt de Dieu se reconnaît dans toutes ses œuvres. Ils mirent dans leurs ouvrages l'em. de leur génie. Nous portons tous l'em. du milieu, l'em. du siècle où nous vivons.* ‖ T. Hist. nat. Se dit Des figures de plantes, d'insectes, de poissons, etc., qu'on trouve empreintes sur certaines pierres. *Des empreintes de fougère. On trouve beaucoup d'empreintes de reptiles qui n'ont point leurs analogues vivants.* ‖ * T. Anat. Se dit Des inégalités des os qui donnent attache à des fibres musculaires ou ligamenteuses.

EMPRESSÉ, ÉE. adj. Qui se donne beaucoup de mouvement pour le succès de ce qu'il a entrepris. *C'est un homme fort em.* — On dit aussi substant., *Faire l'em.* ‖ Qui met de la précipitation à faire quelque chose. *On les vit empressés à courber la tête sous le joug du despotisme. Une foule empressée accourut pour voir ce spectacle.* ‖ Qui cherche, par des soins et des prévenauces, à se bien faire venir de quelqu'un. *Il paraît fort em. auprès de son oncle.* — Subst., *Il fait l'em. auprès de cette femme.* ‖ On dit, dans des sens analogues, *Il a l'air em., des manières empressées. Des vœux, des désirs empressés.*

EMPRESSEMENT. s. m. Ardeur, zèle, prévenance. *Agir avec em. Marquer de l'em., avoir beaucoup d'em. pour quelque chose. Il a beaucoup d'em., il a mis beaucoup d'em. à vous servir. Accueillir quelqu'un avec em. Témoigner beaucoup d'em. auprès d'une personne.*

Syn. — *Zèle.* — L'*empressement* peut manifester le *zèle;* mais fort souvent il n'en est que l'apparence. Le *zèle* est l'ardeur de l'âme; l'*empressement* le mouvement extérieur. Le *zèle* cherche à être utile, à rendre service; l'*empressement* cherche à être agréable, à complaire.

EMPRESSER (s'). v. pron. Se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir quelque chose, ou pour montrer son zèle, son affection, sa sympathie. *C'est un homme qui s'empresse fort. Il n'aime pas à s'em. sans motif. S'em. à faire sa cour. Tout le monde s'empressa autour de lui.* ‖ Se hâter. *Il s'empressa de prendre la parole. Je m'empressai de l'avertir.* = Empressé, ée. p.

Obs. gram. — On dit *s'empresser à* et *s'empresser de,* mais il existe une différence dans ces deux locutions. On doit, dit Laveaux, employer la prép. *à* lorsqu'il y a un but marqué hors de la personne qui agit; et lorsque le but n'est pas marqué, c'est de la prép. *de* que l'on doit faire usage. Ainsi l'on dira : *Je m'empresse de marcher, d'écrire, de répondre,* parce qu'on ne voit pas un but marqué hors de la personne qui agit; et *Je m'empresse à le secourir, à le consoler,* parce qu'ici le but est marqué hors de la personne qui agit; on s'empresse d'arriver à un but, savoir : *le secourir, le consoler.*

EMPRISONNEMENT. s. m. Action par laquelle quelqu'un est mis en prison; État de celui qui est emprisonné. *Le jour de son em. Depuis son em.*

EMPRISONNER. v. a. Mettre en prison. *On l'a emprisonné, on l'a fait em.* ‖ Par ext., Retenir comme dans une prison. *Les eaux débordées nous emprisonnèrent dans un étroit espace.* = Emprisonné, ée. part.

EMPRUNT. s. m. Action d'emprunter, ou La chose qu'on emprunte. *Faire un em. Recourir à la voie des emprunts. C'est un homme qui est toujours aux emprunts, qui ne vit que d'em. Cheval d'em. Érudition d'em. Esprit d'em. Cet auteur a fait aux anciens des emprunts trop nombreux.* ‖ Fig., *Beauté d'em.,* Beauté qui n'est point naturelle. *Vertus d'em.,* Vertus dont on n'a que l'apparence. — Voy. Dette et Prêt.

EMPRUNTER. v. a. Demander, recevoir en prêt. *Em. de l'argent. Em. à gros intérêt. Em. sur gages, sur hypothèque. Em. un cheval, des livres. J'emprunterai cette somme à mon frère. J'ai emprunté cette somme d'un de mes amis.* Absolum., *Ce n'est pas tout d'em., il faut rendre.* — * Fig., *Le vice emprunte souvent le masque de la vertu. Em. les apparences de la vérité.* ‖ Fig., Recevoir, tirer de. *Les magistrats empruntent leur autorité du pouvoir qui les institue. Ce pamphlet n'a d'autre mérite que celui qu'il emprunte des circonstances. Les planètes empruntent leur lumière du soleil.* ‖ Figur., Prendre, se servir. *Em. une pensée à un auteur. Il a emprunté cela d'Homère. La langue anglaise a emprunté un grand nombre de mots au français. Em. le nom, le bras, la plume, le crédit, le secours de quelqu'un.* = Emprunté, ée. part. *Argent emprunté. Ce mot est emprunté de l'italien.* ‖ Adject., Qui n'est pas propre à la personne ou à la chose dont il s'agit. *Beauté empruntée. Lumière empruntée. Éclat emprunté. Ornements empruntés. Érudition empruntée. C'est de l'esprit emprunté.* — *Ce livre a paru sous un nom emprunté,* Sous un autre nom que celui de l'auteur véritable. *Conter une histoire sous des noms empruntés,* Sous des noms déguisés, sous de faux noms. — *Avoir un air emprunté, des manières empruntées,* Avoir un air embarrassé, contraint, des manières peu naturelles.

EMPRUNTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emprunte. *Le prêteur et l'em.* ‖ Celui, celle qui a l'habitude d'emprunter. *C'est une emprunteuse perpétuelle.*

EMPUANTIR. v. a. Infecter, répandre une mauvaise odeur, la communiquer. *Cet égout empuantit tout le quartier. Il empuantit tout le monde de son haleine.* = s'Empuantir. v. pron. Devenir puant. *Les eaux de ce fossé commencent à s'em.* = Empuanti, ie. part.

EMPUANTISSEMENT. s. m. État d'une chose qui s'empuantit.

* **EMPUSE.** s. f. T. Ent. Voy. Orthoptères.

EMPYÈME. s. m. (gr. ἐν, dans; πύον, pus). T. Méd.

Enc. — A proprement parler, le mot *Empyème* ne devrait se dire que d'une collection purulente contenue dans une cavité quelconque; mais, dans le langage médical, on l'applique à tout amas de pus, de sang ou de sérosité situé dans la cavité des plèvres. L'emp. ne constitue point par lui-même une maladie spéciale : c'est un épiphénomène ou une complication qui s'observe assez fréquemment à la suite de la pleurésie, de la pneumonie, des tubercules pulmonaires, et de certaines affections cachectiques, telles que l'albuminurie. On étend encore le nom d'emp., ainsi que celui de *Paracentèse du thorax,* à l'opération par laquelle on donne issue au liquide épanché dans la cavité pleurale, afin de faire cesser la compression du poumon et rétablir la fonction respiratoire. On n'a recours à cette opération qu'à la dernière extrémité, car elle est fort grave, surtout à cause de l'irritation que produit ensuite le contact de l'air. Afin d'éviter ce contact, on a imaginé d'entourer d'un morceau de baudruche mouillé le trois-quarts dont on se sert pour opérer. Lorsque le liquide est évacué, cette membrane vient s'appliquer sur le trou de la canule, et permet au chirurgien de retirer cette dernière et de boucher l'orifice au moyen d'un morceau de diachylon, sans laisser pénétrer l'air. Cependant quand il faut donner issue à du sang coagulé ou à du pus épais et grumeleux, il n'est pas possible de recourir à ce procédé : on emploie alors le bistouri.

EMPYRÉE. s. m. (gr. ἔμπυρος, qui est enflammé). Suivant les anciens, La partie la plus élevée du ciel, celle qu'ils regardaient comme le séjour des divinités célestes. *Les dieux de l'em.* — Par extens., Le séjour des bienheureux. ‖ Adjectiv., *Le ciel empyrée.*

EMPYREUMATIQUE. adj. 2 g. T. Chimie. *Odeur em.,* Odeur particulière analogue à celle de la creosote ou de la viande fumée. *Goût em.,* Goût analogue à celui d'une substance roussie. — *Huile em., Alcool em.,* Qui a une odeur ou une saveur emp. — V. Huile.

EMPYREUME. s. m. (gr. ἐμπύρευμα). Qualité désagréable au goût ou à l'odorat, que contractent certaines substances végétales ou animales soumises à l'action d'un feu violent.

ÉMULATEUR. s. m. Qui est animé d'un sentiment d'émulation. *Il a eu plus d'envieux de sa fortune que d'émulateurs de sa vertu.* Peu usité et ne s'emploie que dans le style soutenu. = Syn. V. ÉMULE.

ÉMULATION. s. f. (lat. *æmulatio*). Sentiment qui nous excite à égaler ou à surpasser quelqu'un en quelque chose; se dit surtout en parlant De choses louables. *Noble, belle, louable é. Avoir de l'é. Ils étudieront mieux par é. Exciter l'é. de quelqu'un, lui donner de l'é. L'é. porte à imiter les grandes actions.*

Syn. — *Rivalité.* — L'*émulation* ne désigne que la concurrence; la *rivalité* dénote le conflit. Il y a *émulation* quand on court la même carrière; il y a *rivalité* quand les intérêts se combattent. Deux *émules* vont ensemble; deux *rivaux*, l'un contre l'autre. Les avantages qui peuvent être à tous ou à beaucoup excitent l'*émulation*; ceux qui ne peuvent être qu'à un seul ou à un très-petit nombre produisent la *rivalité*. L'*émulation* excite; la *rivalité* irrite et divise. L'*émulation* suppose l'estime des concurrents les uns pour les autres; la *rivalité* porte la teinte de l'envie. L'*émulation* veut mériter le succès, la *rivalité* veut l'obtenir. L'*émule* tâche de surpasser son concurrent; le *rival* supplantera le sien, s'il le peut. Les talents inspirent l'*émulation*, et les prétentions la *rivalité*.

ÉMULE. s. m. (lat. *æmulus*). Concurrent, rival. *Il est l'é. d'un tel. Surpasser ses émules.* ‖ Se dit aussi Des personnes qui sont regardées comme étant d'un mérite égal en quelque art, en quelque profession. *Ces deux peintres étaient émules.* = ÉMULE. s. f. Rivale. *Carthage se montra la digne émule de Rome.*

Syn. — *Émulateur.* — L'*émule* a des *émules*, c'est-à-d. des pairs; l'*émulateur* a des modèles. Votre *émule* marche en concurrence avec vous; votre *émulateur* marche sur vos traces. L'*émule* veut surpasser ses *émules*; l'*émulateur* veut seulement suivre de près ou arriver à égaler son modèle. Avec des efforts et de la persévérance, l'*émulateur* peut parvenir à être l'*émule* de celui qu'il a pris pour type. On dit *émule* dans tout genre de travail, de concurrence; *émulateur* ne s'emploie que pour les choses d'un ordre élevé.

ÉMULGENT, ENTE. adj. (latin. *emulgere*, traire). T. Anat. *Artères, veines émulgentes*, Celles qui aboutissent aux reins et qui en sortent.

ÉMULSIF, IVE. adj. T. Pharm. Qui peut fournir de l'huile par expression, qui est propre à faire des émulsions. *Le chènevis est é. Les graines de melon sont émulsives.* ‖ Subst., au masc., *Les émulsifs.*

ÉMULSION. s. f. (lat. *emulsio*). T. Pharm.

Enc. — Une *Émulsion* est une préparation pharmaceutique liquide qui présente un aspect blanc et laiteux, et qui est composée d'eau et d'une huile ou d'un principe résineux. De là, la distinction des émulsions en *Émulsions huileuses* et en *Émulsions résineuses*. On les distingue encore en *Émulsions vraies* et en *Émulsions fausses*. Les *Émulsions vraies* proviennent directement de semences huileuses ou de substances gommo-résineuses sans autre intermédiaire que l'eau. Le *Lait d'amandes* est la plus usitée des émulsions de ce genre. On la prépare ainsi: On enlève d'abord l'enveloppe des amandes, après les avoir plongées un instant dans l'eau bouillante pour faciliter la séparation de cette pellicule; on réduit ensuite celles-ci en pâte très-fine en les broyant dans un mortier de marbre, et en y ajoutant de l'eau peu à peu; on passe avec expression, et l'on édulcore avec du sirop ou du sucre. Le *Sirop d'orgeat* est une simple émuls. d'amandes étendue d'eau. On fait également des émulsions avec les semences de melon, de concombre, de citrouille, les noisettes, les pistaches, les graines de lin ou de pavot blanc, etc. — Les *Émulsions fausses* se préparent avec des huiles ou des résines liquides, divisées et tenues en suspension dans l'eau à l'aide d'un jaune d'œuf, d'une gomme ou de tout autre mucilage. On les appelle *É. camphrée, É. huileuse, É. térébenthinée*, etc., suivant les substances dont elles sont formées. — Les propriétés médicales des émulsions dépendent des substances qu'elles renferment; mais on emploie surtout celles qui sont adoucissantes, rafraîchissantes et pectorales. — Le *Lait de poule* est une véritable é. animale qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre, et en aromatisant avec de l'eau de fleur d'oranger.

ÉMULSIONNER. v. a. T. Pharm. Mêler une émulsion avec une tisane ou une boisson quelconque. = ÉMULSIONNÉ, ÉE. part.

* **ÉMYDE.** s. f. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

EN. prép. (lat. *in*, en, dans). Cette préposition sert principalement à indiquer le Lieu dans lequel on est, ou Celui dans lequel on va. Bien que la prép. *En*, de même que la prépos. *Dans*, marque le rapport du contenu au contenant, elle se prend cependant dans une acception moins déterminée, comme on le voit par les exemples suivants : *Il habite en France; Il va en ville. Il habite dans sa maison; Il va dans ses terres.* Dans le premier cas, le lieu n'est pas spécifié; il l'est au contraire dans le second. C'est par cette raison que la prépos. *En* s'emploie rarement avec l'article défini. La prép. *En* s'emploie aussi lorsque la désignation du lieu a simplement pour but d'indiquer une manière d'être, un état, ou de préciser une action; c'est ainsi que l'on dit : *Un ouvrier qui travaille en chambre; Loger en chambre garnie; Être en lieu sûr; Monter en voiture, etc.* Enfin, il arrive souvent que l'idée de rapport d'une chose à celle qui la contient s'affaiblit et même disparaît entièrement; alors la prép. *En* n'exprime plus qu'un rapport de position, de direction, de manière d'être, etc., comme dans ces phrases : *Avoir le casque en tête; En haut, en bas; Voltiger de fleur en fleur; Être armé de pied en cap, etc.* = I. Les exemples ci-après montrent les différents emplois de la prépos. *En*, considérée comme indiquant un rapport de lieu, soit au Propre, soit au Fig. : *Mettre quelqu'un en prison. Mettre un enfant en pension. Être en pleine mer. Passer en Espagne. Voyager en Italie. Aller de province en province. Porter, mettre un mort en terre. Avoir de l'argent en poche. Se mettre en chemin. Rester en place. Chasser en plaine. Pêcher en eau trouble. Dîner en ville. Dire en pleine assemblée. Une affaire jugée en plein parlement. Être bien en selle. Voir en songe. Avoir preuve en main. Avoir martel en tête. Ce mot ne s'emploie guère qu'en poésie, qu'en jurisprudence, qu'en tel sens. On doit, en toute chose, se conduire prudemment. Exceller en quelque chose. Que faire en un tel danger? Que feriez-vous en pareille circonstance? En cas que cela arrive. Il n'a de confiance qu'en vous. J'ai mis en lui tout mon espoir. Il n'est pas en mon pouvoir de faire cela : il n'est pas en moi de le faire. Descendre en soi-même. En bas. En haut. En avant. En arrière. En dedans. En dehors. Marcher en tête. Avoir quelqu'un en tête. Suivre en queue. Courir de belle en belle. De fil en aiguille, il nous conta toute l'histoire. De point en point.* = II. Par suite de l'analogie qui existe entre l'idée de l'espace et celle du temps, la prépos. *En* s'emploie de la même manière pour exprimer un Rapport de temps. Le plus souvent, elle signifie Durant, Pendant. *En hiver. En été. En tout temps. En temps de paix. En temps de guerre. En ces temps de calamité. En votre absence. En plein jour. Napoléon est né en 1769.* — *En l'an 700 de l'hégire. En l'an 500 de la fondation de Rome.* Dans ces deux derniers exemples, la prép. est suivie de l'art. *Le*, à cause du complément qui détermine la date. ‖ Se dit aussi pour marquer Le temps qu'on emploie à faire quelque chose. *Il arrivera en trois jours.* Si l'on disait, *Il arrivera dans trois jours*, cela signifierait, Il arrivera au bout de trois jours. = III. *En* sert également à marquer L'état, la manière d'être, la disposition, la modification d'une personne ou d'une chose. *Il a tant couru qu'il est tout en eau, tout en nage. Une femme en couche. Du blé en herbe. Une vigne en fleur. Une allée en pente, qui va en pente. Un portrait en pied. Un habit en lambeaux. Des cheveux en désordre. Ce mot n'est plus en usage. Un liquide en ébullition. Être en rapport avec quelqu'un. Se tenir en haleine, en exercice. Une terre en friche. Les ennemis sont en pleine déroute. Un enfant en nourrice. Un officier en retraite. Être en apprentissage. Il n'est plus en fonction. Être en possession d'un bien. Tout le pays était en armes. Être en guerre avec quelqu'un. Être en liberté. Les lois en vigueur. Vivre en paix, en repos. Être en vogue, en réputation, en faveur, en disgrâce. Être en chance, en bonheur, en péril. Être en vie, en bonne santé, en appétit, en bonne humeur, en verve, en colère, en fureur. Être en crainte, en espérance, en doute. Être en extase. Être en fond, en reste, en avance. Être, revenir en son bon sens. Tomber en défaillance. Mettre en couleur. Teindre, colorer en bleu, en rouge, etc. Mettre des vers en musique. Se mettre en mesure de. Se tenir en garde. Mettre en pièces. Ranger une armée en bataille. Un arrêt passé en force de chose jugée. Aller en décadence.* ‖ Quelques-uns des rapports compris dans l'énoncé général qui précède peuvent être spécifiés d'une manière plus précise; nous indiquerons les principaux : 1° L'occupation. *Être en affaire, en oraison, en prières. C'est un homme tout en Dieu.* — 2° La forme. *Des arbres taillés en boule. Des perles en poire. Une fenêtre en ogive. S'élever en pyramide. Se terminer en pointe.* — 3° Le changement d'état, la transformation. *Se résoudre en pluie. S'en aller en fumée, en vapeur. Narcisse fut métamorphosé en fleur. Son amour se convertit en haine.* Fig. et par exag., *Fondre en larmes.* — 4° Le genre de culture. *Ce coteau a été mis en vigne. Ce terrain a été mis en potager, est en potager.* — 5° Le vêtement et le costume. *Être en chemise, en veste, en robe de chambre, en paletot. Elle était en robe blanche. Être en bottes, en escarpins. Être en grande toilette. Être en deuil. Une femme habillée, travestie en homme. Un homme déguisé en ermite. Se costumer en Chinois. Il était en pierrot.* — 6° Le mode de division. *Diviser en deux, en trois, en quatre parties, etc.*, ou simpl., *Diviser en deux, en trois, etc. Il partagea son armée en deux corps. Poëme en six chants. Un drame en cinq actes.* = IV. *En* s'emploie aussi lorsqu'il s'agit d'indiquer La manière dont se fait une action, sa destination, et le motif qui la détermine. ‖ 1° La manière dont se fait une action. *En trois sauts je fus chez lui. Je vous expliquerai la chose en deux mots. Se ruiner en folles dépenses. S'épuiser en efforts inutiles. Ils s'y rendirent en toute hâte. Voyager en poste. Se promener en long et en large. Voir quelqu'un en secret. Lire, parler en cachette. Je suis venu chez vous en droiture. Vendre en gros, en détail. Surpasser quelqu'un en attraits. En quoi vous ai-je fait tort? Il lui ressemble, mais en beau. Parler de quelqu'un en bien, en mal.* — Les façons de s'exprimer qui suivent sont analogues aux précédentes : *Vivre en homme de bien, en bon chrétien, en libertin. Agir en roi, en maître. Parler en étourdi. En homme prudent, il se retira.* — Dans les exemples suivants, la prép. *En* et son régime expriment encore un Rapport de manière, et complètent le sens du mot principal. *Écrire un ouvrage en latin, en allemand. Traduire en prose. Improviser en vers. Une comédie en vers, en prose. S'entretenir en anglais. Écrire en ronde, en bâtarde. Une inscription en caractères coufiques.* ‖ 2° La destination. *Armer en course, en guerre. Mettre en vente. Déposer en gage. Confier en dépôt. Donner en ôtage. Livrer en proie. Arborer un drapeau en signe de détresse.* ‖ 3° Le motif qui fait agir, ou la fin qu'on se propose. *Il l'a fait en haine d'un tel. En considération de ses services. En reconnaissance de ses bienfaits. En vue de leur plaire. En mémoire de moi. En faveur dudit mariage. En exécution dudit arrêt. Livrer une chose en échange d'une autre. En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat.* ‖ 4° La conformité. *En bonne justice, cela n'est pas possible. En bonne politique. En conscience. Je vous le dis, en vérité.* = V. *En* s'emploie souvent pour lier au substantif, à l'adjectif ou au verbe qui précède, le complément qui détermine leur signification. *La récolte en vin n'a pas été fort abondante. Général en chef. Une terre fertile en blé. Sa fortune consiste en rentes sur l'État. Vendre son bien en tout ou en partie. Cela est vrai en général. Je n'ai fait, en cela, que suivre mes instructions.* On dit aussi, *Je pose en fait que. Il met en doute les choses les plus avérées. Avoir en horreur. Prendre quelqu'un en amitié. Prendre quelque chose en bonne, en mauvaise part. Prendre son mal en patience. Être en tiers. Mettre en double.* = VI. *En* se joint fréquemment avec le participe présent, et alors il a deux principaux usages, qui sont : — 1° De marquer le temps, le moment, l'époque : *Il donna ordre, en partant, de... Il leur dit, en les recevant, que... En mourant il a déclaré. On apprend en vieillissant.* — 2° De marquer la manière : *Parler en tremblant. Son mal va en augmentant. Ce ruisseau va en serpentant.* = VII. *En* sert encore à former un grand nombre de locutions, telles que : *En définitive. En vain. En conséquence. En retour. En revanche. En outre. En comparaison de. En qualité de. En tant que, etc.* On en trouvera l'explication aux mots DÉFINITIVE, CONSÉQUENCE, etc. = VIII. Enfin, la prépos. EN entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de mots, et surtout de verbes, qui signifient Mettre dans, garnir de, etc. Elle s'écrit alors avec une *m*, toutes les fois qu'elle est suivie d'un *b*, d'une *m* ou d'un *p*, comme dans les mots *Embarquer, Emmailloter, Empaumer*, etc.

Obs. gram. — Nous avons dit que la préposition *En* se prend ordinairement dans une acception indéterminée, ou qui n'est pas déterminée d'une façon précise. C'est pour ce même motif que, lorsqu'elle régit un substantif, elle n'est presque jamais suivie de l'article déterminatif *le, la, les*. Cependant on observe quelques exceptions; c'est ainsi que l'on dit : *En l'honneur des saints; En l'absence d'un tel; En la présence de Dieu; Ce procès a été jugé en la chambre du conseil; Président en la chambre des comptes*, etc. Mais, dans ces formules exceptionnelles, on peut remarquer que le nom régi par la prép. *En* est lui-même déterminé par un complément quelconque : or, c'est là ce qui autorise l'emploi de l'article défini.

EN. pron. relatif ou particule relative (lat. *inde*). *En* équivaut à la prépos. *De* avec son complément, et peut être régi par un nom, un adj. ou un verbe. *Cette affaire est délicate, le succès en est douteux*, c.-à-d. Le succès de cette affaire est douteux. *On accorde sa confiance à bien des gens qui en sont indignes*, Qui sont indignes de cette confiance. *On ne doit jamais se repentir d'avoir bien fait, aussi ne s'en repent-il pas*, Aussi ne se repent-il pas d'avoir bien fait. *C'est une maladie fort dangereuse, il pourrait bien en mourir. Vient-il de Paris? Oui, il en vient. Il avait deux fils, il lui en est mort un. Prêtez-moi cela, j'en ai besoin. J'aurais moins d'indulgence qu'il n'en a eu. Il a élevé plus de monuments que d'autres n'en ont détruit.* — Lorsque *En* est suivi d'un adjectif qui se rapporte au mot que ce pron. rappelle, on peut ordinairement le traduire par ce mot seul, sans la prépos. *De. A-t-il des parents? Il en a, et de fort riches*, Il a des parents, etc. *A-t-il des amis? Il n'en a qu'un seul*, Il n'a qu'un seul ami. || Très-fréquemment, *En* tient lieu d'une proposition entière qui a été énoncée, ou qui va suivre immédiatement. *C'est là, soyez-en convaincu, la cause de son absence*, c.-à-d. C'est là, soyez convaincu de ce que je viens de vous dire, la cause, etc. *N'en doutez pas, il est incapable d'une action si basse*, Ne doutez pas de cela, qu'il est incapable, etc. — Dans quelques cas, *En* se rapporte à une expression complétement sous-entendue. *En est-il un seul parmi vous qui consentît..?* Est-il parmi vous un seul homme qui consentît..? *En est-il parmi vous qui consentissent...?* Est-il parmi vous des hommes qui consentissent...? *Il en veut à un tel*, Il veut du mal à un tel. *A qui en veut-il?* veut dire encore, dans un autre sens, A qui veut-il parler? qui demande-t-il? *A qui en avez-vous?* Contre qui avez-vous de la mauvaise humeur, de la colère? — On peut expliquer, par des substitutions de ce genre, les locutions suivantes : *Comment vous en va? Il s'en faut beaucoup. Il ne sait où il en est. Cela n'en est pas. Je t'en souhaite. S'en prendre à quelqu'un. Il en tient. Il en a dans l'aile. Je n'en reviens pas. Elle ne s'en tint pas là. C'en est trop. C'en est fait. Quoi qu'il en soit.* || *En* se joint souvent aux verbes *Aller*, *Retourner*, *Venir*, *Revenir*, et alors on peut le traduire par D'ici, du lieu où l'on est. Dans ces sortes de phrases, *En* se place immédiatement après le pron. personnel. *Allons-nous-en. Si vous avez affaire, nous nous en irons. Nous nous en allâmes à la promenade. Vous en allez-vous au spectacle? Voulez-vous vous en retourner? Il s'en retournait dans son pays. Veux-tu t'en venir? Ils s'en vinrent l'épée à la main. T'en reviens-tu? Je m'en vais partir*, Je vais partir d'ici ; etc.

Obs. gram. — On a déjà vu ailleurs (v. Elle) dans quelles circonstances on doit employer le pronom relatif *En*, et le pronom personnel *de lui, d'elle.* Il faut encore savoir dans quels cas on doit faire usage du pronom *En*, ou des adjectifs *son, sa, ses, leur, leurs*. De même que pour la difficulté précédente, on ne peut donner ici qu'une règle purement empirique, c.-à-d. une règle fondée sur l'usage, et nullement sur un motif raisonnable. Aug. Lemare la formule ainsi : Toutes les fois qu'il est possible, dans ces sortes de phrases, d'employer le pronom relatif, il est incorrect d'y substituer l'adjectif possessif. En conséquence, on ne dira pas, en parlant d'une rivière : *Son lit est profond*, mais *Le lit* en *est profond ;* On dit cependant, *Elle est sortie de* son *lit*. On ne dira pas, en parlant d'un tribunal, d'une armée, d'une maison : Ses *magistrats sont intègres;* Ses *soldats sont disciplinés;* Sa *situation est agréable;* il faut dire : *Les magistrats* en *sont intègres; Les soldats* en *sont disciplinés; La situation* en *est agréable*. Néanmoins la règle souffre exception, lorsque l'emploi du possessif doit donner à la phrase plus d'élégance ou de vivacité. C'est ainsi que Voltaire a dit dans *Zaïre :*

Mais la mollesse est douce, et *sa* suite est cruelle.

L'accord du participe passé avec le relatif *En* n'offre pas de difficulté sérieuse. Il s'agit simplement de savoir si *En* joint à un verbe actif est régime direct ou régime indirect, ce qui se reconnaît aisément. En effet, lorsque *En* est régime direct, si l'on essaie de le supprimer, la phrase n'a plus de sens, tandis que, lorsqu'il est régime indirect, sa suppression n'empêche pas de savoir à quel mot se rapporte le participe. Ainsi, dans ces exemples : *Il a élevé plus de monuments que les autres n'*en *ont détruit ; Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages, nous* en *avons trouvé en Amérique*, si l'on supprime le pronom relatif *En*, la phrase n'a plus de sens : ici donc le pronom *En* est régime direct. Il est au contraire régime indirect dans celles-ci : *Les deux lettres que j'*en *ai reçues ; Il a vendu son domaine, mais il a dissipé follement les sommes qu'il* en *a retirées*, car, dans ces phrases, nonobstant la suppression du relatif *En*, on voit clairement que les participes *reçu* et *retiré* se rapportent aux mots *lettres* et *sommes*. Ceci établi, comme il est de règle que le participe passé n'est modifié que par son régime direct, il est évident que dans les phrases où *En* est régime direct, le participe doit rester invariable, attendu que *En* n'a ni genre ni nombre. Quand, au contraire, ce pronom est régime indirect, il n'exerce aucune influence sur le participe, et ce dernier s'accorde avec son véritable régime direct qui, dans les exemples ci-dessus, est le relatif *que* représentant les mots *lettres* et *sommes*.

ÉNALLAGE. s. f. (gr. ἐναλλαγή, changement).

Enc. — Les auteurs définissent l'*Énallage* une figure de grammaire qui fait subir à une phrase un changement dans l'ordre naturel de la construction. On distingue cinq espèces d'énallages, selon que le changement a lieu dans le genre, dans le nombre, dans les personnes, dans les temps ou dans les modes. On trouve un exemple de cette dernière sorte d'én. dans ce vers de *la Fontaine :*

Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.

Mais qui ne voit qu'il y a ici une simple ellipse? Or, comme il en est de même de tous les autres genres d'énallages, on peut rayer cette prétendue figure de la liste des tropes.

ÉNARRHEMENT, ÉNARRHER. V. Arrhement, etc.

* **ÉNARTHROSE.** s. f. T. Anat. V. Articulation.

ENCÂBLURE. s. f. T. Mar. Distance de 120 brasses ou de 195 mètres.

ENCADREMENT. s. m. Action d'encadrer. || Ce qui sert à encadrer.

ENCADRER. v. a. Mettre dans un cadre. *Faire en. une estampe, un tableau.* — * Par anal., Entourer à la manière d'un cadre. *Un bandeau de cheveux noirs encadrait son front blanc comme l'ivoire.* || Figur., en parlant Des ouvrages d'esprit, se dit De ce qu'on y insère, Comme allusion, digression, épisode. *Il a encadré très-adroitement l'éloge du prince dans son discours. Cette anecdote est intéressante, mais l'auteur l'a mal encadrée.* = Encadré, ée. part.

ENCAGER. v. a. Mettre en cage. || Figur. et famil., Mettre en prison. = Encagé, ée. part.

***ENCAISSE.** s. m. T. Fin. et Com. Se dit Des sommes qu'un établissement financier, qu'un négociant a dans sa caisse. *L'en. de la banque était de* 300 *millions.*

ENCAISSEMENT. s. m. Action d'encaisser; Le résultat de cette action. *L'en. de ces marchandises coûtera très-cher. Voilà un en. solide.* || * T. Finance et Comm. L'action de recevoir de l'argent et de le mettre en caisse. *L'en. de la journée s'est élevé à deux mille francs.* || T. Horticult. *Ces orangers ont besoin d'un en.*, Ils ont besoin d'être mis dans des caisses nouvelles, remplies de bonne terre. — *Faire un jardin par en.*, Y planter des arbres dans des trous qu'on remplit ensuite de bonne terre. || T. Ponts et chaussées. *Faire un chemin par en.*, Y faire des tranchées qu'on remplit de cailloux. — *Faire un pont par en.*, Le construire sans épuisement, en descendant les piles par assises toutes faites.

ENCAISSER. v. a. Mettre dans une caisse. *En. des marchandises.* || T. Finan. et Comm. Mettre dans sa caisse les fonds que l'on a reçus. || T. Hortic. *En. des orangers, etc.*, Les mettre dans des caisses remplies de terre. || T. Ponts et chaussées. *En. une rivière*, Contenir une rivière au moyen de digues latérales. = Encaissé, ée. part. || Adjectiv., on dit qu'*Un fleuve est encaissé*, Lorsque ses bords sont escarpés et fort élevés au-dessus de la surface de l'eau. *Une rivière encaissée entre des rochers.*

ENCAN. s. m. (lat. *in quantum*, pour combien). Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur ; ne se dit qu'en parl. D'objets mobiliers. *Mettre, vendre des meubles à l'en. J'ai acheté ce bureau dans un encan.* Voy. Enchère.

ENCANAILLER. v. a. Mêler avec de la canaille; introduire dans une compagnie une ou plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour y être admises. *Je ne veux point recevoir de pareilles gens, vous nous encanailleriez.* Fam. = s'Encanailler. v. pr. Hanter de la canaille; Se lier avec des gens de mauvaise compagnie. *Il s'encanaille de plus en plus. Vous ne devriez pas vous en. ainsi.* Fam. = Encanaillé, ée. part.

* **ENCANTHIS.** s. m. T. Méd. Voy. Œil.

ENCAPUCHONNER (s'). v. pr. Se couvrir la tête d'une sorte de capuchon. *Vous vous êtes plaisamment encapuchonné.* Fam. || T. Man. On dit Figur., qu'*Un cheval s'encapuchonne*, Lorsque, pour se refuser à l'effet des rênes, il ramène l'extrémité de la tête contre le poitrail. = Encapuchonné, ée. part.

ENCAQUER. v. a. Mettre dans une caque. *En. des harengs.* || Figur. et fam., Entasser dans une voiture. *On nous avait encaqués, nous étions encaqués comme des harengs.* Fam. = Encaqué, ée. part.

ENCAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui encaque.

ENCARTER. v. a. T. Brocheur. Mettre, insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être. *Ces quatre pages doivent être encartées* ou *s'encarter au milieu de la feuille.* = Encarté, ée. part.

* **ENCASTAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Céramique.

ENCASTELER (s'). v. pr. T. Art vétér. Se dit D'un cheval dont le sabot se resserre. *Ce cheval commence à s'en.* = Encastelé, ée. part.

ENCASTELURE. s. f. T. Art vétér. Resserrement du sabot d'un cheval, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers, et s'étend quelquefois jusqu'au talon, ce qui fait boiter l'animal.

ENCASTREMENT. s. m. Action d'encastrer; Le résultat de cette action.

ENCASTRER. v. a. (lat. *incastrare*). Enchâsser; Unir une chose à une autre par le moyen d'une entaille. *Il faut en. ce tableau dans le lambris.* = s'Encastrer. v. pron. *Les deux extrémités de ce crampon s'encastrent bien dans la pierre.* = Encastré, ée. part.

ENCAUSTIQUE. s. f. et adj. 2 g. (gr. ἐγκαυστικος, de ἐγκαιω, imprimer au moyen du feu).

Enc. — On désigne sous ce nom diverses préparations dans la composition desquelles il entre de la cire, mais dont les unes sont employées pour exécuter une espèce de peinture, appelée pour cela *Peinture à l'en.* ou *Peinture en.*, et dont les autres servent à donner aux meubles et aux parquets un brillant qui imite plus ou moins le vernis. Nous parlerons des premières au mot *Peinture*; *ici nous nous contenterons de parler des secondes.* — L'*en. pour cirer les appartements* se prépare avec de la cire que l'on saponifie. Pour cela, on dissout une partie de belle potasse du commerce dans 20 à 30 p. d'eau, puis on chauffe et l'on ajoute 8 p. de cire jaune coupée en fragments ; on fait bouillir en agitant le mélange pendant environ 20 minutes, et l'on retire le vase du feu. On obtient ainsi une liqueur épaisse ou de la consistance d'un miel fluide, suivant qu'on a employé plus ou moins d'eau, ou qu'on l'a plus ou moins évaporée. Cette en. s'étend sur le parquet ou sur la carreau, au moyen d'un linge fixé à l'extrémité d'un bâton : on la laisse sécher, puis on la lisse avec une brosse à frotter. — L'*En. pour vernir les meubles* s'obtient de différentes manières. La préparation la plus usitée est la suivante : On fait fondre dans une bassine de cuivre bien propre 250 grammes de cire jaune pure; lorsqu'elle est bouillante, on retire la bassine du feu, et l'on y ajoute peu à peu, en mélangeant sans cesse, 500 grammes d'essence de térébenthine que l'on a fait tiédir à part. Enfin, on continue d'agiter la masse jusqu'à complet refroidissement. Cette en. s'étend sur les meubles avec une brosse douce ou une éponge fine, et, quand l'essence s'est évaporée, il suffit de la frotter avec un chiffon de laine pour lui donner le brillant du vernis. Cette pommade est jaune; mais on peut la colorer en rouge en se servant d'une essence dans laquelle on a mis la veille digérer à froid 30 gram. d'orcanette.

ENCAVEMENT. s. m. Action d'encaver.

ENCAVER. v. a. Mettre en cave; ne se dit que Du vin et autres boissons. = Encavé, ée. part.

ENCAVEUR. s. m. Celui qui fait le métier d'encaver du vin, etc.

ENCEINDRE. v. a. Environner, entourer, enfermer. *En. une ville de murailles. En. un parc de fossés, de palissades.* = Enceint, einte. part. || Adjectiv., *Une femme enceinte*, Une femme grosse. = Conjug. V. Peindre.

Syn. — *Enclore, Entourer, Environner.* — *Enceindre* une chose, c'est l'entourer dans sa circonférence, de manière qu'elle ne soit ouverte nulle part. Ce mot peu usité ne se dit que d'une étendue assez considérable. *Enclore* une chose, c'est l'enfermer comme dans un rempart, former tout autour une clôture, de manière qu'elle soit fermée, garantie. Une ville est *enceinte* de murailles, une forêt *enceinte* de fossés ; un verger est *enclos* de murs. — Il semble que ce qui *entoure* touche de plus près à la chose, qu'il forme tout autour *une chaîne* plus serrée, qu'il a des rapports plus étroits avec elle ; tandis que ce qui *environne* peut être plus ou moins éloigné, plus vague, moins continu, plus détaché. Un anneau *entoure* le doigt ; un bracelet *entoure* le bras; une bordure *entoure* un tableau ; des fossés *entourent* un château. Les cieux *environnent* la terre ; des satellites *environnent* une planète ; des eaux *environnent* un pays.

ENCEINTE. s. f. Circuit, tour. *Tracer l'en. des murailles d'une ville.* || Ce qui forme clôture autour d'un espace. *Une en. de murailles, de haies, de fossés.* || L'espace même qui est clos, entouré. *Il y a une en. pour les dames. L'en. d'un tribunal. L'en. du cirque est réservée aux écuyers ; le public occupe les gradins qui l'entourent.* || T. Vén. Espace entouré de branches et autres brisées que sème le veneur dans un bois, lorsque, après avoir détourné un cerf, il veut marquer le lieu où l'animal s'est retiré. *Le veneur a détourné un cerf et fait son enceinte.*

* **ENCELADE.** s. m. T. Ent. Voy. Carabiques.

ENCENS. s. m. (latin. *incensum*, enflammé). Substance résineuse et aromatique dont on fait usage dans les cérémonies du culte. *Brûler de l'en. sur les autels. L'en. fumait sur les autels. — Donner de l'en.*, Brûler de l'en. devant quelqu'un ou quelque chose, pour accomplir une cérémonie religieuse. *Refuser de donner ou d'offrir de l'en. aux idoles.* — * Figur., *Brûler de l'en. devant quelqu'un, donner de l'en. à quelqu'un*, L'aduler, le flagorner. ‖ Fig., Louange, flatterie. *Cet homme aime l'en. L'en. lui porte à la tête.*

Enc. — Le véritable *Encens*, qu'on appelle aussi *Oliban*, *Enc. mâle* et *Enc. indien*, est une gomme-résine qui découle d'un arbre de la famille des Amyridacées, le *Boswellia thurifera* ou *serrata*. L'Oliban nous arrive de l'Inde sous forme de larmes rubicondes ou jaune clair, sèches, friables, demi-transparentes, et ordinairement grosses comme une fève. Il brûle avec une flamme blanchâtre et une fumée abondante, et répand une odeur balsamique, légèrement amère. — L'origine de l'*En. d'Afrique* est encore inconnue. Au reste, les formes variables sous lesquelles il se présente portent à croire qu'il provient de différentes espèces végétales.

Comme gomme-résine aromatique, l'enc. jouit de propriétés stimulantes. Les anciens l'employaient beaucoup en médecine; aujourd'hui on s'en sert encore pour faire des fumigations, et il entre dans quelques préparations pharmaceutiques, telles que la thériaque, le baume du Commandeur, l'emplâtre de Vigo *cum mercurio*, etc. Mais son principal usage a toujours consisté à le faire brûler dans les temples. Dans l'antiquité, il servait à masquer la mauvaise odeur résultant de la combustion des victimes. Plusieurs auteurs pensent même que si les premiers chrétiens adoptèrent cet usage païen, ce fut aussi comme moyen de désinfection, et afin de purifier l'air des lieux souterrains où la persécution les força d'abord à se cacher pour célébrer les mystères de la vraie religion. Plus tard, quand ils purent vaquer en liberté aux cérémonies de leur culte, ils conservèrent une pratique devenue respectable par son ancienneté, et qui leur rappelait le souvenir des catacombes, ainsi que l'un des premiers événements de la vie du Sauveur; nous voulons parler de la visite des Mages. On sait en effet que ces princes, pour témoigner leur respect pour le fils de Dieu, lui avaient offert de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Quoi qu'il en soit, l'enc. figure aujourd'hui dans toutes les cérémonies solennelles de l'Église catholique. Seulement, pour le rendre plus odorant, on y ajoute quelques autres substances aromatiques. Ainsi l'enc. dit *d'église* est un mélange de 450 p. d'oliban, 250 de benjoin, 120 de storax, 150 de nitre, 100 de sucre et 60 de cascarille. L'enc. dit *des Mages* renferme en outre du charbon et de la myrrhe. Dans tous les cas, on fait une poudre du mélange et on la projette par petites parties sur des charbons ardents.

L'usage de l'enc. a donné naissance à l'*Encensoir*. Il est fréquemment question de cet instrument dans les cérémonies du culte mosaïque et des cultes de la mythologie gréco-romaine. A l'origine, l'encensoir (*θυμιατήριον, thuribulum*) était une simple cassolette, tantôt ouverte et tantôt munie d'un couvercle percé de trous. On la remplissait de charbons ardents, puis on y jetait la substance odorante. Il y en avait de deux sortes: les encensoirs à trépied étaient placés à demeure de chaque côté de l'autel, quelquefois à l'entrée du sanctuaire; les encensoirs portatifs étaient munis d'un manche ou d'une anse afin d'en faciliter le transport. Plus tard on imagina de balancer le vase en le suspendant à des chaînes, et cette forme s'est maintenue jusqu'à nous. Au moyen âge, l'encensoir constituait l'un des éléments principaux de l'orfévrerie religieuse, et les rares modèles qui sont parvenus jusqu'à nous témoignent de l'habileté des artistes de cette époque. L'encensoir que représente la Figure ci-dessus est un ouvrage du XIVe siècle.

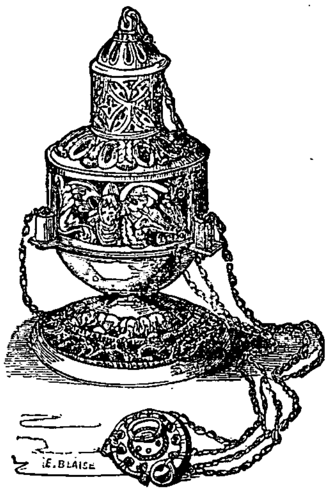

ENCENSEMENT. s. m. Action d'encenser; ne se dit qu'en parl. Du culte catholique. *Les encensements faits, le célébrant continue l'office.*

ENCENSER. v. a. Envoyer vers quelqu'un ou quelque chose de la fumée d'encens. *En. une idole. En. les autels. En. l'évêque, le célébrant, le peuple.* ‖ Fig., *En. une divinité*, Lui rendre un culte religieux. ‖ Fig., Donner des louanges, flatter. *En. quelqu'un. En. la fortune. En. les défauts, les vices de quelqu'un.* = Encensé, ée. part.

ENCENSEUR. s. m. Celui qui donne de l'encens; n'est d'usage qu'au Fig. *Les courtisans sont des encenseurs de profession.* Fam.

ENCENSOIR. s. m. Espèce de cassolette suspendue à de petites chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens et dont on se sert pour encenser. *Un en. d'argent. Tenir l'en. Un coup d'en.* — Fig. et prov., *Casser le nez à coups d'en.*, ou *Donner de l'en. par le nez*, Donner en face des louanges outrées qui font voir qu'on se moque de celui qu'on loue, ou, Donner des louanges grossières qui blessent plus qu'elles ne flattent. ‖ Fig., dans le style élevé, se dit quelquefois pour désigner La puissance sacerdotale. *Il tient le sceptre et l'en.* — *Mettre la main à l'en.*, se dit D'un laïque qui entreprend sur les fonctions ecclésiastiques. ‖ T. Astron. On appelle quelquefois ainsi La constellation nommée ordinairement *Autel.* = V. Encens.

* **ENCÉPHALARTOS.** s. m. T. Bot. Voy. Cycadées.

ENCÉPHALE. s. m. (gr. ἐν, dans; κεφαλὴ, tête). T. Anat. La masse nerveuse contenue dans le crâne.

Enc. — I. *Anatomie.* — L'*Axe central* du système nerveux, appelé aussi *Axe cérébro-spinal*, *Centre céphalo-rachidien*, *Centre nerveux*, occupe le canal vertébral et toute la cavité du crâne; la première partie porte plus particulièrement le nom de *Moelle épinière*, la seconde constitue l'*Encéphale* dont nous allons nous occuper. L'*Encéphale* se divise en trois parties bien distinctes: l'une supérieure et très-considérable, c'est le *Cerveau*; l'autre inférieure et postérieure, c'est le *Cervelet*; la troisième, qui est intermédiaire aux deux premières et à la moelle épinière, est désignée sous le nom d'*Isthme de l'encéphale*.

A. *Cerveau.* — Le *Cerveau* proprement dit est cette partie de l'enc. qui couronne de ses larges dimensions l'axe cérébro-spinal, dont on le considère généralement comme l'épanouissement, comme le développement supérieur. Sa forme est celle d'un segment d'ovoïde dont la grosse extrémité est tournée en arrière. Cet organe offre des différences de conformation à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, la superficie offre deux faces à considérer, une supérieure, qui répond à la voûte du crâne, l'autre inférieure, qui répond à sa base.— La face supérieure présente sur la ligne médiane un sillon profond, appelé *grande scissure*, situé antéro-postérieurement et se terminant au *Corps calleux*. Cette scissure partage le cerveau en deux moitiés égales nommées *Hémisphères*. Chaque hémisphère, en rapport par sa face interne avec celle du côté opposé, présente à sa face externe les *Circonvolutions* cérébrales, c.-à-d. des éminences arrondies, flexueuses, ondulées, séparées entre elles par des enfoncements, nommés *Anfractuosités*, et profonds d'environ 25 mill.—La face cérébrale inférieure nous offre une scission en trois lobes: le lobe antérieur est séparé du lobe moyen par un enfoncement oblique appelé *scissure de Sylvius*, tandis que le postérieur se trouve appuyé sur la tente du cervelet. Quand on l'étudie d'avant en arrière, on remarque à la partie médiane de cette région: 1° l'extrémité antérieure de la grande scissure et du *Corps calleux*, bande médullaire qui s'étend d'un hémisphère à l'autre; 2° le *Chiasma*, ou entrecroisement des nerfs optiques; 3° le *Tuber cinereum*, la *Tige* et la *Glande pituitaires*, petits corps dont les usages sont encore inconnus; 4° les deux *Éminences* ou *Tubercules mamillaires*, remarquables par leur forme régulièrement symétrique; 5° la protubérance annulaire. — Le trait le plus saillant de la configuration intérieure du cerveau est l'existence d'une grande cavité entre les deux moitiés qui le composent. Étroite à sa partie inférieure où elle répond au *Corps cendré* et aux tubercules mamillaires, cette cavité s'élargit dans tous les sens à sa partie supérieure où elle est limitée par le corps calleux. Cet élargissement résulte de la divergence des deux *Pédoncules* cérébraux qui, d'abord contigus à leur sortie de la protubérance annulaire, se portent en haut, en dehors et en avant, l'un à droite, l'autre à gauche, en présentant dans ce trajet un premier renflement qui forme la *Couche optique*, puis un second renflement qui constitue le *Corps strié*, et enfin leur épanouissement terminal qui s'étend du centre de chaque hémisphère à sa surface pour donner naissance aux circonvolutions. Deux cloisons, l'une horizontale et l'autre verticale, traversent cette cavité. La cloison horizontale la divise en deux étages, l'un inférieur et l'autre supérieur, et la cloison verticale partage ce dernier en deux compartiments latéraux. La première de ces cloisons est appelée *Trigone cérébral* ou *Voûte à trois piliers*, à cause de sa forme, et la seconde *Cloison transparente*, à cause de sa transparence. Ainsi disposées, ces cloisons partagent la cavité du cerveau en trois cavités secondaires, l'une inférieure et médiane qui constitue le *Ventricule moyen*, deux supérieures et latérales, qui forment les *Ventricules latéraux*. Le ventricule moyen, situé au-devant et au-dessus de l'angle de séparation des pédoncules cérébraux, sépare les deux couches optiques: on y remarque la *Toile choroïdienne*, prolongement membraneux formé par la pie-mère, qui tapisse la face intérieure de la voûte à trois piliers. C'est dans l'épaisseur de cette toile, en arrière du ventricule, au-devant du cervelet et au-dessus des tubercules quadrijumeaux, qu'est située la *Glande pinéale*. Cette prétendue glande, devenue célèbre par l'hypothèse de Descartes qui en faisait le siége de l'âme, est un petit corps grisâtre, de la forme d'une pomme de pin, qui renferme presque constamment de petites concrétions calcaires, et dont les usages sont absolument inconnus. Les ventricules latéraux, appelés aussi *Ventricules supérieurs*, sont creusés au centre de chaque hémisphère cerebral et représentent un canal presque circulaire qui embrasse dans son circuit la racine de l'hémisphère correspondant. La portion supérieure de ces cavités offre surtout à considérer les *Corps striés* ou *cannelés*, éminences grisâtres, au nombre de deux, et la *Bandelette demi-circulaire*. La portion inférieure contient plusieurs prolongements médullaires; ce sont les *Corps frangés* et les *Cornes d'Ammon*: la corne d'Ammon est aussi appelée *Grand hippocampe*. La cloison transparente qui sépare les deux ventricules latéraux est formée de deux lames très-minces, lesquelles renferment entre elles un petit espace triangulaire qui est plein d'un liquide séreux, et qu'on désigne généralement sous le nom de *Ventricule de la cloison*.

B. *Cervelet.* — Le Cervelet est placé dans les fosses occipitales inférieures, au-dessous de la partie postérieure du cerveau. — Le cervelet est symétrique, régulier, un peu aplati de haut en bas et convexe. On y distingue deux hémisphères ou lobes cérébelleux latéraux séparés par une rainure, et un lobe moyen situé en arrière et en bas. La surface extérieure du cervelet ne présente pas de circonvolutions, mais un grand nombre de sillons courbes, disposés concentriquement, quoique avec peu de régularité, qui pénètrent à des profondeurs fort inégales de l'organe et se découpent en segments, les segments en lames et les lames en lamelles. Le cervelet se continue avec le cerveau par les pédoncules cérébelleux supérieurs, avec la protubérance annulaire par les pédoncules cérébelleux moyens, et avec le bulbe rachidien par les pédoncules cérébelleux inférieurs. De même que le cerveau, il contient aussi une cavité, appelée *Ventricule du cervelet* ou *Quatrième ventricule*, dont la forme est irrégulièrement quadrilatère, et qui offre une rainure médiane appelée *Calamus scriptorius*.

C. *Isthme de l'encéphale.* — On nomme ainsi cette portion de l'axe cérébro-spinal qui est intermédiaire au cerveau, au cervelet et à la moelle épinière. Il se compose de deux parties distinctes, le *Bulbe rachidien* et la *Protubérance annulaire*. — Le *Bulbe rachidien* est regardé par quelques anatomistes comme faisant partie de la moelle épinière, attendu qu'inférieurement il ne s'en distingue pas par une marque extérieure bien sensible; mais il n'en est pas de même de sa structure intime. Sa forme est celle d'un renflement conoïde un peu déprimé d'arrière en avant. Sa base, qui est supérieure, présente un rétrécissement au voisinage de la protubérance, et un sillon demi-circulaire qui accuse sa limite. Son sommet tronqué, et un peu plus effilé que la partie correspondante de la moelle, porte le nom de *Collet du bulbe*. La longueur du bulbe, chez l'adulte, est d'environ 3 centimètres. Le bulbe se compose de six faisceaux principaux, que séparent des sillons longitudinaux: les deux antérieurs sont appelés *Pyramides antérieures*, ou simplement *Pyramides*; les deux qui viennent après, un de chaque côté, sont nommés *Olives* ou *Corps olivaires*; et les suivants, qui sont presque postérieurs, ont reçu la dénomination de *Corps restiformes*. Un fait anatomique de la plus haute importance est l'entrecroisement des pyramides antérieures. Chacune d'elles se divise inférieurement en plusieurs faisceaux qui passent du côté opposé en formant une série d'X étagées de bas en haut. Toutefois l'entrecroisement n'est pas complet, car le faisceau le plus externe de chaque pyramide n'y participe pas et se continue directement avec le cordon antérieur de la moelle.—La *Protubérance annulaire*, appelée aussi *Pont de Varole*, *Moelle allongée*, *Nœud de l'enc.*, *Mésocéphale*, etc., est située sur la base de l'enc., au point de convergence du cerveau, du cervelet et du bulbe. Sa face antérieure est convexe, sillonnée de stries transversales, et marquée d'une dépression médiane pour loger l'artère basilaire. Par sa base, elle donne naissance à quatre prolongements, deux antérieurs et deux postérieurs. Les deux antérieurs, appelés *Pédoncules cérébraux*, sont deux grosses colonnes blanches qui se portent en divergeant aux couches optiques. Les postérieurs, nommés *Pédoncules cérébelleux moyens*, vont au cervelet. Signalons encore à la face supérieure de la protubérance annulaire, un peu au-dessus des pédoncules du cerveau, une lame surmontée de quatre petites éminences arrondies placées par paires de chaque côté de la ligne médiane: ce sont les *Tubercules quadrijumeaux* que l'on distingue en antérieurs ou supérieurs (*nates*), et en postérieurs ou inférieurs (*testes*), un peu plus petits que les précédents.

La Figure 1, que nous empruntons à la Névrologie de Ludovic Hirschfeld et Léveillé, représente l'encéphale de l'Homme vu par sa face inférieure: 1. Lobe antérieur ou frontal; 2. Partie sphénoïdale du lobe postérieur; 3. Partie occipitale du même; 4. Extrémité antérieure de la grande scissure du cerveau; 5. Extrémité postérieure de la même; 6. *Tuber cinereum* et tige pituitaire; 7. Tubercules mamillaires; 8. Pédoncules du cerveau; 9. Protubérance annulaire; 10. Bulbe rachidien; 11. Hémisphères du cervelet; 12. Scissure médiane du cervelet; 13. Nerf olfactif droit; 14. Bulbe qui termine ce nerf; 15 Chiasma des nerfs optiques. — La Figure 2, extraite aussi du même ouvrage, représente la face interne de la grande scissure du cerveau, la coupe verticale du cervelet, celle du corps calleux, etc: 1. Bulbe rachidien; 2. Protubérance annulaire; 3. Pédoncule cérébral; 4. Arbre de vie du lobe médian du cervelet; 5. Glande pinéale; 6. Toile choroïdienne; 7. Corps pituitaire; 8 Nerf optique; 9. Cloison transparente; 10. Corps calleux; 11. Tubercules quadrijumeaux.

D. *Texture de l'enc.* — La masse nerveuse encéphalique se compose de deux substances différentes, appelées, à cause de leur couleur, l'une *substance blanche*, et l'autre *substance grise*. Celle-ci est encore nommée *substance corticale*, parce qu'elle semble former l'enveloppe générale de la première. En effet, on la voit, dans le cerveau, passer sans interruption d'une circonvolution à une autre, et, dans le cervelet, former la masse principale des lobes cérébelleux. Par opposition, la substance blanche a reçu le nom de *substance médullaire*. Celle-ci constitue la plus grande partie de l'isthme de l'enc. et la portion centrale du cerveau, ainsi que celle des trois lobes du cervelet, où elle représente, par la manière dont elle se ramifie dans la substance grise, ce que les anciens anatomistes appelaient l'*Arbre de vie*. Toutefois les dénominations de substance médullaire et de sub stance corticale n'expriment pas un fait absolu. En effet, d'une part, on rencontre de la substance grise dans divers lieux de la partie centrale de l'encéphale; et, de l'autre, Baillarger a démontré que la couche corticale des circonvolutions cérébrales, au lieu d'être formée uniquement de substance grise, comme on l'admettait naguère est formée de six couches superposées alternativement blanches et grises. Les parties blanches de l'enc. sont beaucoup plus fermes et plus consistantes que les parties grises. Elles sont essentiellement constituées par des *tubes nerveux primitifs*, vulgairement appelés *fibres nerveuses*, tandis que la substance corticale contient, outre les tubes nerveux qui circulent également dans son épaisseur, des éléments vésiculeux,

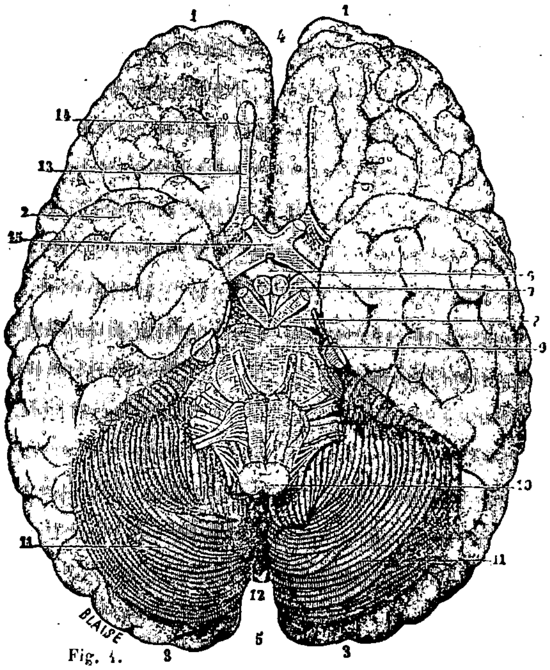

Fig. 1.

appelés *corpuscules nerveux* ou *cellules nerveuses*, qui, assemblés en masse, donnent aux parties où on les rencontre une teinte grisâtre. Cette teinte est due à un pigment particulier *contenu dans* les cellules.

Malgré les travaux remarquables dont l'anatomie de l'enc. a été l'objet depuis un certain nombre d'années, il reste encore *bien des questions à résoudre. Quelles sont les connexions entre* les tubes nerveux primitifs et les cellules nerveuses? Toutes ces cellules communiquent-elles avec des tubes nerveux? N'y en *a-t-il point de libres* et *d'indépendantes. Ces cellules sont-elles* de plusieurs espèces ou sont-elles toutes identiques? Comment les tubes nerveux qui ont cheminé dans les nerfs se comportent-ils en arrivant au contact de la substance grise? S'y terminent-ils par des extrémités libres, ou bien sont-ils continus à eux-mêmes, c'est-à-d. leur terminaison dans l'enc. représente t-elle des anses? Les assertions des auteurs sur ces points sont trop peu d'accord pour qu'on puisse encore rien affirmer avec certitude. Nous nous contenterons donc de dire que, suivant l'opinion la *plus probable*, les tubes nerveux primitifs émanés des diverses parties du corps se continuent dans la moelle épinière (du moins pour la plupart), et cheminent jusqu'à l'enc., où ils s'épanouis*sent et se mettent en relation* avec les cellules de la substance grise; puis ils redescendent dans la moelle pour se reporter dans les nerfs et se distribuer à toutes les parties de l'organisme.

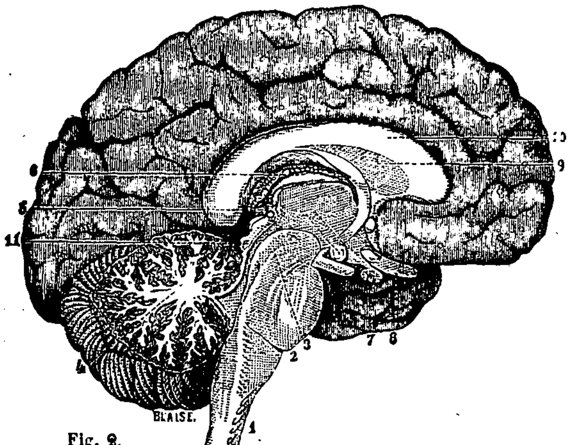

Fig. 2.

E. *Nerfs encéphaliques.* — L'enc. donne naissance à douze paires de nerfs qui *sont disposés symétriquement à droite et à* gauche, et qui se portent au dehors à travers les trous de la base du crâne. Il nous suffira de les énumérer. — 1re paire, *Nerf olfactif:* ce nerf est surtout *remarquable par le renflement qu'il* présente avant de se ramifier: il donne à la membrane pituitaire la sensibilité spéciale dont elle jouit pour les odeurs. — 2e p., *N. optique:* il va s'épanouir à l'*intérieur du globe de l'œil* où il constitue la rétine; une partie des fibres du nerf de chaque côté s'entrecroisent avec celles du côté opposé, dans ce qu'on appelle le *chiasma* ou commissure des nerfs optiques. — 3e p., *N. moteur oculaire commun:* il donne le mouvement à la plupart des muscles de l'œil. — 4e p., *N. pathétique:* il imprime un mouvement de rotation au globe oculaire. — 5e p., *N. trijumeau* ou *trifacial:* il doit son nom aux trois racines qui le composent, et dont deux (branche ophthalmique et branche maxillaire supérieure) sont sensitives, tandis que la troisième (branche maxillaire inférieure) est à la fois motrice et sensitive. Cette paire donne la sensibilité à presque tous les téguments cutanés et muqueux de la tête, et le mouvement à un groupe de muscles qui agissent pendant la mastication. — 6e p., *N. moteur oculaire externe:* c'est le nerf abducteur du globe de l'œil. — 7e p., *N. facial:* il communique le mouvement à presque tous les muscles de la face et de la tête. — 8e p., *N. auditif* ou *acoustique:* il préside, comme le dit son nom, au sens de l'ouïe. — 9e p., *N. glosso-pharyngien:* il anime quelques muscles de la région palato-pharyngienne, et *surtout communique* à la base de la langue la faculté gustative dont elle jouit. — 10 p.; *N. pneumogastrique:* il fournit des rameaux au *pharynx, au larynx, au cœur, aux poumons* et à l'estomac, et tient ainsi sous sa dépendance trois grandes fonctions de l'économie, la respiration, la circulation et la *digestion.* — 11e p.; *N. spinal ou accessoire de Willis:* il se divise en deux branches, l'une interne, qui s'accole au nerf pneumogastrique, et l'autre externe, qui *donne le mouvement* à divers muscles du cou. — 12e p., *N. hypoglosse:* il anime les muscles de la langue.

F. *Enveloppes de l'encéphale.* — Non-seulement l'enc. est renfermé dans une boîte osseuse qui le protége contre les agents extérieurs (v. CRÂNE), mais encore il est entouré de trois membranes particulières qu'on désigne sous la dénomination commune de *Méninges:* ce sont la *Dure-mère*, l'*Arachnoïde* et la *Pie-mère.*

La *Dure-mère* est la plus extérieure des trois: c'est une membrane fibreuse, dense, épaisse, blanchâtre, demi-transparente, qui par sa face externe est en rapport avec les os du crâne, auxquels elle adhère intimement. Sa face interne présente plusieurs cloisons très-importantes, appelées *Faux du cerveau*, *Tente* et *Faux du cervelet.* Ces cloisons ont pour usage principal de *séparer* les diverses parties de l'enc. et de s'opposer à la compression mutuelle que ces parties pourraient exercer l'une sur l'autre. La faux du cerveau est verticale et sépare les deux *hémisphères* cérébraux; la tente du cervelet est à peu près horizontale, et sépare cet organe du lobe postérieur du cerveau qui s'appuie sur elle inférieurement, tandis qu'elle-même recouvre le *cervelet.* Enfin, la faux du cervelet est verticale et sépare les lobes latéraux de cet organe. — A la réunion des trois replis de cette membrane, on observe une cavité large, irrégulière, *désignée sous le nom de Pressoir d'Hérophile*, et dans laquelle s'ouvrent les canaux veineux appelés *Sinus de la dure-mère.* Ces sinus, au *nombre de six, sont tapissés par la membrane in*terne des veines et remplissent la même fonction que ces vaisseaux. La dure-mère encéphalique se continue avec *la dure-mère spinale, de sorte* qu'elle forme l'enveloppe externe de tout le système des centres nerveux.

L'Arachnoïde, ainsi nommée à cause de sa ténuité, est une membrane séreuse placée entre la dure-mère et la pie-mère. Elle est formée de deux feuillets représentant un sac sans ouverture. Son feuillet pariétal tapisse la dure-mère, tandis que son feuillet viscéral enveloppe l'encéphale et la moelle épinière. L'arachnoïde est destinée à isoler l'axe cérébro-spinal des parties osseuses et fibreuses qui l'entourent. En outre, elle sécrète le *liquide céphalo-rachidien*, appelé aussi *liquide de Cotugno.* Ce liquide a pour usage: 1° de combler les espaces anfractueux qui existent entre les diverses parties de l'encéphale, ainsi que le vide variable qui résulte de la différence entre le volume de l'axe cérébro-spinal et la capacité de ses enveloppes osseuse et fibreuse; 2° de diminuer le poids de la masse encéphalo-rachidienne. En effet, celle-ci se trouve ainsi plongée dans une sorte de bain, et si l'on tient compte de la densité du liquide et de celle de la masse nerveuse, on trouve qu'en vertu du principe d'Archimède, *cette dernière doit perdre les 98/100es de son* poids.

La *Pie-mère* est une membrane fine, mince et demi-transpa*rente, qui partout revêt exactement les surfaces libres de l'axe* cérébro-spinal et pénètre dans toutes les anfractuosités, dans toutes les cavités de l'enc., de manière à être constamment en contact avec la substance nerveuse. *Cette membrane est* essentiellement vasculaire; à la surface cérébrale même, elle représente un véritable réseau de ramuscules artériels et veineux. Suivant plusieurs auteurs, entre autres Magendie et Longet, c'est la pie-mère qui sécrète le liquide céphalo rachidien.

G. *De l'encéphale dans l'embranchement des vertébrés.*

1° *Chez les Mammifères*, l'enc. *se compose essentiellement* des mêmes parties que chez l'Homme; les différences qu'on y remarque ne portent guère que sur l'importance relative de *ces mêmes parties*, sur leur *développement plus ou moins con*sidérable. A mesure que l'on descend de l'Homme aux Singes, de *ceux-ci aux Carnassiers, et de ces* derniers aux Rongeurs et aux Herbivores, on voit en général le cerveau devenir de plus en plus petit, au point de ne plus recouvrir le cervelet. En même temps, les circonvolutions cérébrales deviennent moins nombreuses, moins profondes, et même disparaissent entièrement. (Fig. 3. Enc. du *Hérisson* vu par-dessus.) Enfin, dans l'ordre des Marsupiaux et dans celui des Monotrèmes, l'enc. présente un autre genre d'imperfection résultant de l'état rudimentaire ou de l'absence du corps calleux, qui, chez tous les autres Mammifères, unit entre eux les deux hémisphères cérebraux.

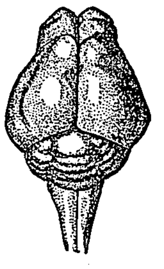

Fig. 3.

2° Chez les *Oiseaux*, l'enc. est moins développé que dans la classe précédente. Les hémisphères cérébraux en sont bien encore les *parties* les plus volumineuses, mais ils sont creux, dépourvus de circonvolutions, et il n'existe pas de corps calleux. Les tubercules quadrijumeaux, au nombre de quatre chez les *Mammifères, ne sont ici qu'au nombre de deux; mais ils acquiè*rent un développement considérable et méritent le nom de *lobes optiques.* Très-petits et cachés, chez les Mammifères, entre le *cerveau et le cervelet, ils se montrent, chez les Oiseaux, à dé*couvert, et débordent de chaque côté de ce dernier. Toutefois, au lieu d'être solides, ils sont creux comme les hémisphères. Le cervelet est presque entièrement formé par le lobe médian, tandis que les lobes latéraux, qui chez les Mammifères, sont plus volumineux que celui-ci, restent à un état plus ou moins rudimentaire. *Enfin, la protubérance annulaire fait défaut chez les* Oiseaux, ainsi que chez les Reptiles et chez les Poissons. (Fig. 4. Enc. de *Poule* vu en dessus; 5. Le même, vu en dessous.)

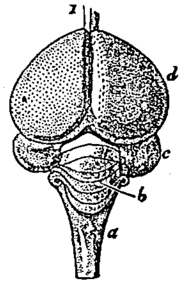

Fig. 4.

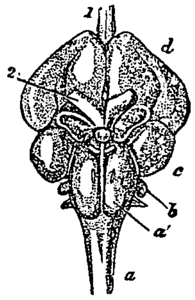

Fig. 5.

3° Les *Reptiles ont un enc. encore moins développé* que les Oiseaux. Les deux hémisphères cérébraux sont ovalaires, plus ou moins allongés, lisses, et creux intérieurement. Les lobes *optiques sont en général assez grands, et placés en arrière* des hémisphères sur le même niveau. Le cervelet est en général très-petit, et, nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de pont de Varole.

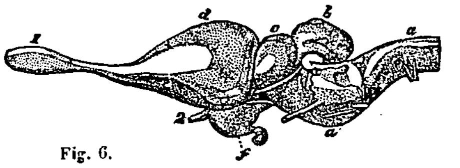

Fig. 6.

A la partie antérieure des deux hémisphères cérébraux, on remarque souvent des lobules olfactifs assez volumineux. (Fig. 6. Enc. du *Crocodile à museau de brochet*, vu latéralement.)

4° Chez les *Poissons*, les lobes qui composent l'enc. sont placés à la file les uns des autres et représentent souvent une espèce de chapelet. On y distingue un cervelet, des lobes opti-

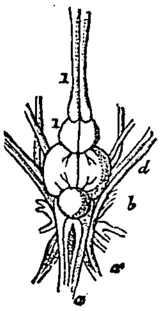

Fig. 7.

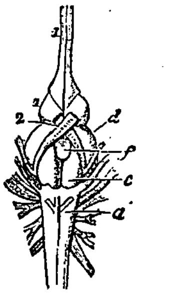

Fig. 8.

ques, des hémisphères cérébraux, des lobes olfactifs et, en arrière de toutes ces parties, des renflements de la moelle allongée, qu'on désigne sous le nom de lobes postérieurs. (Fig. 7. Enc. de la *Perche commune*, face supérieure ; 8. Le même, face inférieure.) — Dans les Figures 4 à 8 que nous avons empruntées à la belle édition du *Règne animal* de Cuvier, publiée par Masson, la lettre *a* désigne la moelle épinière, *a'* la moelle allongée, *b* le cervelet, *c* les lobes optiques ou tubercules quadrijumeaux, *d* les hémisphères cérébraux, *f* le tubercule optique sur lequel s'implante la glande pituitaire (cette glande ne se voit que dans la Fig. 6); enfin, le chiffre 1 indique les tubercules et les nerfs olfactifs, et le chiffre 2 marque les nerfs optiques.

II. *Physiologie de l'encéphale.* — Il n'est aucune partie de la physiologie qui laisse plus à désirer que celle qui concerne les fonctions des organes encéphaliques : aussi serons-nous fort bref sur ce sujet, car nous ne prétendons pas exposer les hypothèses contradictoires émises par les auteurs, et nous nous bornerons aux faits bien établis.

Des deux substances qui composent l'enc., l'une, la substance grise, est absolument insensible à l'excitation directe, dans quelque partie des organes encéphaliques qu'on l'observe ; l'autre, la substance blanche, manifeste des propriétés différentes selon les points de son étendue sur lesquels on expérimente. En général, elle manifeste à la fois des propriétés motrices et sensitives ; néanmoins, dans certaines parties, la sensibilité prédomine sur la faculté motrice, tandis que l'inverse a lieu dans les autres. Enfin, dans les hémisphères cérébraux, la substance blanche est tout à la fois insensible et incapable de déterminer le mouvement sous l'influence des excitants : ici elle constitue une masse pourvue de propriétés spéciales, qui rappelle celles des nerfs des organes des sens. Malgré son inertie sous l'influence de tous les excitants imaginables, la substance grise joue évidemment un rôle capital dans le système nerveux ; car lorsque la communication qui existe entre elle et la substance blanche, laquelle n'est autre chose que la continuation des nerfs de sentiment et de mouvement, est détruite, toutes les propriétés de cette dernière substance, ainsi que des nerfs eux-mêmes, s'évanouissent Malheureusement, le mode d'action de la substance grise sur la substance blanche est resté jusqu'à ce jour un mystère impénétrable.

Quand on considère l'enc. relativement aux autres grands appareils de l'économie, on observe qu'il exerce une influence plus ou moins considérable sur la manière dont leurs fonctions s'accomplissent, et qu'à son tour, ceux-ci réagissent jusqu'à un certain point sur lui ; mais c'est entre l'appareil circulatoire et le système nerveux que le conflit est le plus évident. Chez les animaux à sang chaud, la ligature des vaisseaux artériels qui fournissent le sang à l'enc. amène inévitablement et instantanément la mort. C'est ce qu'on observe aussi dans la décapitation, et il en est de même dans le cas de rupture du cœur, qui suspend subitement le cours du liquide sanguin. Cependant les animaux à sang froid peuvent encore se mouvoir, et leurs diverses fonctions s'exécutent aussi pendant un temps plus ou moins long, après la suppression de la circulation. C'est également sur l'enc. que s'exerce l'action si mystérieuse des poisons. Pour qu'une substance toxique agisse, il faut que l'absorption l'introduise dans le torrent circulatoire, et que la circulation la porte sur les centres nerveux. Un phénomène non moins extraordinaire, c'est la faible dose à laquelle certains poisons agissent, et la rapidité avec laquelle quelques-uns, l'acide prussique en particulier, déterminent la mort : ce sont là des faits inexpliqués. D'après la plupart des physiologistes, c'est également sur l'enc. que s'exerce principalement l'action des substances anesthésiques, ainsi que nous l'avons vu au mot DOULEUR.

L'enc. exerce, par l'intermédiaire des nerfs, une influence manifeste sur les organes de la vie animale ou, en d'autres termes, sur les phénomènes de la circulation, de la respiration, de la nutrition et des diverses sécrétions. En général, cette action s'exerce indépendamment de la volonté. La crainte, l'émotion, le réveil subit des passions, font battre le cœur avec vivacité ou avec énergie, la coloration sanguine de la face trahit souvent ce qui se passe dans l'âme des sujets impressionnables ; l'inflammation du cerveau allume les ardeurs de la fièvre ; le chagrin fait couler des pleurs ; la vue d'un mets recherché fait jaillir la salive ; la peur accélère l'exhalation intestinale ; la nutrition cesse en général de se faire d'une façon normale dans les parties qui, par suite d'une lésion des centres ou des conducteurs nerveux, ne reçoivent plus l'influence nerveuse, et ces parties s'atrophient alors plus ou moins rapidement. La plupart de ces phénomènes s'expliquent par l'action réflexe ; mais il en sera parlé aux articles NERVEUX et SYMPATHIE. — Maintenant nous allons dire ce que l'on sait des fonctions spéciales dévolues aux diverses parties de l'encéphale.

Le bulbe rachidien, comme la moelle elle-même, est un conducteur des impressions sensitives et des incitations du mouvement. En outre, il jouit du pouvoir réflexe à un haut degré, et surtout il tient sous sa dépendance les phénomènes de la respiration. Ce fait a été mis en lumière par les expériences de Legallois, mais plus encore par celles de Flourens. Ce dernier, en effet, a démontré que le principe des mouvements respiratoires a son siége à la partie supérieure du bulbe, dans un espace fort peu étendu que le savant professeur appelle *Collet* ou *Nœud vital*. Ce collet n'a guère qu'un demi-centimètre chez le Lapin, et se trouve dans une rondelle du bulbe comprise entre une ligne qui couperait ce bulbe immédiatement au-dessus de l'origine des nerfs pneumogastriques, et une autre ligne qui la couperait à 5 ou 6 millim. plus bas. L'interprétation des phénomènes produits par l'excitation ou la section du mésocéphale et de ses prolongements est fort obscure. L'excitation de la partie profonde de la protubérance fait naître chez l'animal des mouvements musculaires dans diverses parties du corps, et détermine en même temps des signes non équivoques de sensibilité. La section de l'un des pédoncules cérébelleux inférieurs, ou de l'un des pédoncules moyens, détermine immédiatement la paralysie des membres du côté de la lésion. Celle de l'un des pédoncules cérébraux la détermine du côté opposé à la lésion. Les tubercules quadrijumeaux sont en rapport avec l'exercice de la vision, car lorsqu'on les enlève sur un animal, il perd la vue ; mais on ne peut préciser d'une manière bien nette en quoi consiste leur rôle dans cette fonction. Les fonctions propres des couches optiques et des corps striés sont tout à fait inconnues. Quant au cervelet, deux opinions sont en présence. L'une, fort hypothétique, qui est due à Gall, le considère comme le siége de l'instinct de la reproduction ; l'autre, celle de Flourens, le regarde comme l'organe coordinateur des mouvements : cette manière de voir s'appuie sur des expériences nombreuses.

La substance des hémisphères cérébraux, ainsi qu'on l'a déjà vu, est absolument insensible. Lorsque, sur un animal vivant, on met le cerveau à découvert, on peut piquer, inciser, dilacérer, brûler les hémisphères, soit à leur surface, soit dans leur profondeur, sans faire naître chez l'animal aucun signe de douleur. On ne voit non plus survenir aucun mouvement, ni dans les muscles de la vie animale, ni dans ceux de la vie organique. Les fonctions spéciales du cerveau consistent uniquement à recevoir les impressions : il est le centre ou l'aboutissement de la sensibilité, et le point de départ du mouvement volontaire. Mais nous n'avons aucun moyen expérimental de distinguer dans les hémisphères, les parties qui président au mouvement, et celles qui président à la sensibilité. On a seulement constaté, par l'observation des lésions cérébrales, et notamment par celle des épanchements apoplectiques, que l'action exercée sur les mouvements volontaires par les hémisphères est généralement *croisée*, c'est-à-d. que l'excitation qui descend de l'hémisphère droit, le long du bulbe et de la moelle, pour se rendre aux nerfs, excite le mouvement dans les muscles de la partie gauche du corps, et réciproquement. Il est facile de se rendre compte de ce phénomène, en se rappelant l'entrecroisement des fibres nerveuses des pyramides antérieures du bulbe rachidien. Les cas exceptionnels où la lésion des hémisphères ne produit pas d'effets croisés s'expliquent également par l'observation anatomique, attendu qu'une petite partie des fibres des pyramides échappe à l'entrecroisement. Les effets croisés de la sensibilité ont été observés par quelques expérimentateurs ; mais ils ne sont ni constants ni complets ; ce qui tend à prouver que l'entrecroisement des fibres sensitives est également incomplet.

Les *hémisphères cérébraux* sont le siége organique des facultés intellectuelles et des déterminations instinctives. On peut dire, d'une manière générale, que plus ces organes sont volumineux, plus l'intelligence est développée. C'est ainsi qu'à mesure qu'on descend dans l'échelle animale, on voit l'intelligence décroître comme la masse nerveuse encéphalique. Le dr Leuret a constaté qu'en moyenne, le poids de l'enc. est au poids du corps comme 1 est à 5668 chez les Poissons, à 1321 chez les Reptiles, à 212 chez les Oiseaux, à 186 chez les Mammifères et à 36 chez l'Homme. Toutefois cette conclusion, vraie quand on l'applique aux différentes classes de l'embranchement des Vertébrés, souffre des exceptions quand on l'applique, dans chaque classe, aux ordres, aux genres et aux espèces qui les composent. Ainsi, par ex., parmi les Oiseaux, on remarque que, dans les petites espèces de Passereaux, le poids du cerveau est à celui du corps à peu près dans le même rapport que chez l'Homme. Quelque chose d'analogue s'observe chez les Mammifères. Colin a récemment publié un tableau, duquel il résulte que le Chat serait placé en première ligne, que le Chien occuperait le second rang ; puis viendraient le Lapin, la Chèvre, le Bélier, l'Ane et le Cheval. Par le poids absolu de son cerveau, l'Homme est supérieur à l'immense majorité des animaux. Suivant Longet, les hémisphères cérébraux séparés du cervelet, de la protubérance, des corps striés, des couches optiques et du corps calleux, pèsent en moyenne 1050 gr. Ils en pèsent 1155 si l'on en sépare seulement le cervelet et la protubérance par une coupe faite par les pédoncules cérébraux. Le cervelet isolé pèse 179 gr. et l'enc. tout entier 1334 gr. Trois vertébrés seulement, le Dauphin, l'Éléphant et la Baleine, l'emportent sur l'Homme par le poids absolu de leur enc., qui est de 1800 gr. pour le Dauphin, et de 1500 à 1600 pour les deux autres. Cependant on a vu des encéphales humains qui dépassaient de beaucoup la moyenne. Celui de Dupuytren pesait 1436 gr., et celui de Cuvier 1829 gr. Chez la Femme, l'enc. est un peu moins volumineux que chez l'Homme : la différence est d'un onzième, car son poids, suivant Parchappe, est en moyenne de 1210 gr.

III. *Pathologie de l'enc.* — L'enc. peut être le siége d'une foule de maladies différentes. Mais quelque diverse que soit la nature des altérations qui sont la cause ou l'effet de ces maladies, leur diagnostic différentiel offre toujours des difficultés considérables, parce qu'elles ne se révèlent point par des signes pathognomoniques, mais bien par des symptômes communs. Malgré les progrès que la pathologie de l'enc. a faits depuis une trentaine d'années, elle est encore loin d'être aussi avancée que celle des autres grands appareils de l'organisme, et il est à craindre qu'elle ne reste encore longtemps dans cet état d'infériorité, car cette infériorité résulte, non-seulement de ce que la physiologie de l'enc. est extrêmement imparfaite, mais encore de la connexité étroite qui existe entre les diverses parties de la masse encéphalique, et qui fait que la lésion locale d'un seul organe réagit sur tous les autres organes contenus dans la cavité crânienne. Parmi les maladies qui affectent l'enc., les congestions et les hémorrhagies (v. APOPLEXIE) sont les plus fréquentes. Après elles vient l'inflammation, que les auteurs appellent *Cérébrite*, *Cérébellite*, *Encéphalite*, *Arachnoïdite* ou *Méningite*, *Méningo-encéphalite*, selon qu'elle a son siége dans le cerveau proprement dit, dans le cervelet, dans la masse encéphalique en général, dans l'arachnoïde, ou dans l'encéphale et l'arachnoïde à la fois. On distingue en outre ces diverses inflammations en *aiguës* et *chroniques*, selon la marche qu'elles présentent. L'arachnoïdite aiguë est encore nommée *Hydrocéphale aiguë*, et l'arachnoïdite chronique *Hydrocéphale chronique*. Cette dernière sorte d'inflammation, qui s'observe surtout chez les jeunes enfants, est souvent caractérisée extérieurement par un développement anormal du volume de la tête, résultant de la distension causée par l'abondance du liquide que secrète la méninge malade. La maladie désignée sous le nom de *Ramollissement du cerveau*, tantôt se rapproche de l'inflammation ou de la congestion apoplectiforme, et tantôt constitue une affection *sui generis* qui n'a guère d'analogue dans l'économie. Au nombre des lésions qui ont été notées plus ou moins fréquemment dans l'enc., nous nommerons les abcès, les tumeurs fibreuses, cancéreuses, tuberculeuses, osseuses, les hydatides, les acéphalocystes, etc. Enfin, c'est à l'enc. que l'on doit encore rapporter les névroses connues sous les noms de chorée, d'hystérie, d'épilepsie, d'hypochondrie, de catalepsie, et les formes si variées de l'aliénation mentale. — Le pronostic de toutes les maladies encéphaliques est grave ; car, en général, elles ont une marche rapide, et deviennent bien vite au-dessus des ressources de l'art. De plus, dans les cas où l'on réussit à sauver la vie du malade, il arrive fréquemment que l'intelligence demeure affaiblie pour tout le reste de la vie. Le traitement de ces affections doit être toujours extrêmement énergique et réclame les soins les plus assidus de la part de l'homme de l'art. — V. *Moelle* ÉPINIÈRE, *Système* NERVEUX, PHRÉNOLOGIE, etc.

ENCÉPHALIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale. *Vaisseaux encéphaliques. Les maladies encéphaliques.*

* **ENCÉPHALITE.** s. f. T. Méd. Voy. ENCÉPHALE.

* **ENCÉPHALOCÈLE.** s. f. (gr. ἐγκέφαλος, cerveau ; κήλη, hernie). T. Méd. Hernie du cerveau.

* **ENCÉPHALOÏDE.** adj. 2 g. et s. m. Méd. V. CANCER.

ENCHAÎNEMENT. s. m. Ensemble de choses qui forment une chaîne. N'est guère usité qu'au Fig., et sign. alors Liaison, suite de choses qui paraissent dépendre les unes des autres. *Un en. de causes et d'effets. L'en. des événements.*

ENCHAÎNER. v. a. Lier, attacher avec une chaîne. *En. un chien. En. des prisonniers, des esclaves. En. un furieux.* — Fig., *En. la victoire à son char*, Être toujours victorieux. On dit aussi quelquefois D'une femme, qu'*Elle enchaîne un amant, des amants à son char.* ‖ Figur., Soumettre, subjuguer. *En. un peuple.* ‖ Fig., Retenir, arrêter. *Les obstacles qui enchaînaient sa valeur. Un serment enchaîne ma langue. En. la pensée.* ‖ Fig., Captiver. *Sa beauté enchaîne tous les cœurs. En. les cœurs par ses bienfaits.* ‖ Figur., en parlant De propositions, de preuves, etc., Les coordonner, pour faire apparaître leur dépendance mutuelle. *En. des propositions, des preuves, etc. Il enchaîne bien ses idées.* = S'ENCHAÎNER. v. pron. Fig., Dépendre, dériver l'un de l'autre. *Toutes les vérités de la religion s'enchaînent les unes aux autres.* On dit, dans le même sens, au passif, *Les causes naturelles sont enchaînées les unes aux autres, les unes avec les autres.* = ENCHAÎNÉ, ÉE. part.

ENCHAÎNURE. s. f. Enchaînement. Ne se dit qu'en parlant Des ouvrages de l'art.

ENCHANTELER. v. a. *En. du bois*, Le mettre dans le chantier. ‖ *En. du vin*, Mettre sur le chantier une pièce de vin. = ENCHANTELÉ, ÉE. part.

ENCHANTEMENT. s. m. Se dit Des paroles, des opérations prétendues magiques, auxquelles la crédulité populaire attribuait jadis une puissance surnaturelle. *Faire un en. Formule d'en. La puissance des enchantements.* ‖ L'effet produit par ces paroles, ces opérations. *Défaire, rompre, briser un en. Les vieux romans de chevalerie sont pleins d'enchantements.* — Par exagérat., on dit D'une chose qui s'est faite avec une grande promptitude ou avec beaucoup de facilité, bien qu'elle parût devoir être longue ou difficile, qu'*Elle s'est faite comme par en. La douleur disparut comme par en. De superbes édifices sortaient comme par en. du sein de la terre.* ‖ Figur., se dit D'une chose merveilleuse et surprenante. *Cette fête était fort belle, c'était un en., une succession d'enchantements.* ‖ Fig., se dit aussi De ce qui charme et captive le cœur ou l'esprit. *Les enchantements de l'amour, de la poésie. Une vie pleine d'enchantements.* — Se dit encore D'une satisfaction, d'une joie très-vive. *Il est dans l'en. d'avoir obtenu la main de votre fille. Cette nouvelle l'a mis dans l'enchantement.*

ENCHANTER. v. a. (lat. *incantare*). Exercer une puissance surnaturelle au moyen de paroles, de cérémonies, d'opérations prétendues magiques. *Bien des gens croient encore qu'il y a des magiciens qui enchantent les hommes, les animaux, etc.* ‖ Fig., Captiver, séduire. *Ne vous laissez pas en. par cet homme-là.* — Se dit aussi Des choses. *Ces paroles flatteuses enchantaient son cœur. Se laisser en. par l'éclat des grandeurs, par les plaisirs du monde.* ‖ Figur., Causer un vif sentiment de plaisir ou d'admiration. *Je suis enchanté de vous trouver en bonne santé. Tout le monde* *est enchanté de sa politesse, de la manière dont il s'est comporté. Cette musique est ravissante, elle m'a enchanté.* = Enchanté, ée. part. *Tous mes sens étaient enchantés.* || Fait par enchantement, plein d'enchantements, ou qui sert aux enchantements. *Palais enchanté. Armes enchantées.* || Fig., Merveilleux, extraordinairement beau, surprenant. *Un séjour enchanté. Des jardins enchantés.*

ENCHANTEUR, ERESSE. s. Celui, celle qui enchante par des paroles prétendues magiques. *L'en. Merlin. Circé l'enchanteresse.* || Figurém., se dit, soit en bonne, soit en mauvaise part, D'une personne qui sait charmer, séduire. *Ce poëte est un en. C'est une aimable enchanteresse. Défiez-vous de lui, c'est un grand en.* — * On dit encore, *La poésie est une enchanteresse. L'imagination est une enchanteresse qui nous égare souvent.* || Adjectivem., Qui charme, qui captive, qui ravit. *Style en. Regard en. Un séjour en. Poésie enchanteresse. Une voix enchanteresse.*

ENCHAPERONNER. v. a. Couvrir la tête d'un chaperon. *En. un faucon.* || Se dit quelquefois en parlant De cérémonies funèbres. *Le grand maître et les maîtres des cérémonies et hérauts d'armes étaient enchaperonnés.* = Enchaperonné, ée. part.

ENCHÂSSER. v. a. (R. *châsse*). Mettre, fixer quelque chose dans du bois, dans de la pierre, dans de l'or, etc. *En. des reliques dans de l'or. En. un diamant dans une bague. En. un tableau dans une bordure.* || Figur., Intercaler, insérer dans un discours ou dans quelque autre ouvrage d'esprit. *En. une citation dans un discours. Il a très-bien enchâssé cette anecdote.* = Enchâssé, ée. part. || Se dit quelquefois De ce qui est fixé naturellement dans quelque chose, comme si on l'y avait enchâssé. *Chez l'homme, les dents sont enchâssées dans les os de la mâchoire.*

ENCHÂSSURE. s. f. Action d'enchâsser une chose dans une autre; ne se dit qu'au Prop. *On travaille à l'en. de vos diamants.* || L'ouvrage qui résulte de cette action. *Une en. solide.*

***ENCHATONNEMENT.** s. m. T. Chir. *Enchatonnement* ou *Chatonnement du placenta*, Rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres utérines après la sortie du fœtus. = Enchatonné. adj. m. Se dit Du placenta, lorsqu'il y a enchatonnement, et Des calculs vésicaux, quand ils sont logés dans une espèce de poche quelconque.

ENCHAUSSER. v. a. T. Jardin. Couvrir des légumes avec de la paille ou du fumier, pour les faire blanchir ou pour les préserver de la gelée. = Enchaussé, ée. p.

ENCHÈRE. s. f. (R. *cher*). Offre d'un prix supérieur, soit à la mise à prix, soit au prix déjà offert par quelqu'un, pour une chose qui se vend ou se loue au plus offrant. *Vendre à l'en., aux enchères. Mettre aux enchères, à l'en. Ouvrir, recevoir les enchères. Faire, couvrir, retirer une en. Cela a été délivré à la première en. On l'a adjugé sur la seconde en.* || Fig., *Mettre à l'en., aux enchères, les honneurs, les emplois, etc.*, Ne les accorder qu'à celui qui donne le plus pour les obtenir. — On dit aussi D'un homme disposé à sacrifier ses principes, ses opinions, etc., à quelque intérêt, qu'*Il est à l'en., que sa conscience est à l'en., que ses talents sont à l'enchère.*

Enc. — Les *Ventes aux enchères* se distinguent en *volontaires*, *judiciaires* et *administratives;* elles peuvent avoir pour objet toutes sortes de biens, soit meubles, soit immeubles. Lorsqu'il ne s'agit que d'objets mobiliers, on les appelle habituellement *Encans* ou *Ventes à l'encan.* — Les ventes *volontaires* sont celles qui sont faites par les simples particuliers. Mais la faculté qu'ont les particuliers d'employer ce mode de vente a été limitée par la loi du 25 juin 1841, laquelle interdit les ventes *en détail* de *marchandises neuves*, à cri public soit aux enchères, soit au rabais, soit à prix proclamé avec ou sans assistance des officiers publics. Les commissaires-priseurs, ou à leur défaut les notaires, les courtiers de commerce, les huissiers et les greffiers ont seuls le droit de procéder à ces sortes de ventes. Toutefois les notaires ont seuls qualité pour vendre, aux enchères et par adjudication volontaire, les immeubles appartenant à des individus majeurs, ainsi que les meubles incorporels, tels que les fonds de commerce, créances, etc. De plus, pour ces dernières ventes, dès que les enchères sont ouvertes, il est allumé successivement trois bougies (ou *feux*) préparées de manière que chacune dure environ une minute, et l'adjudication n'a lieu qu'après l'extinction des trois bougies sans nouvelles enchères. Dans les autres ventes, l'officier public ou l'administrateur chargé de vendre est juge de la durée des enchères. — Les enchères *judiciaires* sont celles qui ont lieu en exécution d'un jugement du tribunal civil ou du tribunal de commerce. Dans ces ventes, ainsi que dans les précédentes, les enchères se font toujours *à la criée*, c.-à-d. de vive voix. En outre, quand il s'agit de la vente d'un immeuble, l'ench. ne peut être mise que par le ministère d'un avoué.—Les enchères *administratives* se font devant les ministres, les secrétaires généraux, les préfets et les autres administrateurs qui en ont reçu la mission de la loi ou qui en ont été chargés par leurs supérieurs hiérarchiques. Pour les fournitures ou les travaux dont les administrations ont besoin, on a généralement recours à ce qu'on appelle l'*en. au rabais*. Les entrepreneurs formulent leurs propositions par écrit, et les mettent sous une enveloppe cachetée : on les appelle *soumissions.* C'est celui qui offre le plus fort rabais qui obtient l'adjudication. — On nomme *folle enchère* une en. faite témérairement et aux conditions de laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. Dans ce cas, on *poursuit la folle en.*, c'est-a-dire qu'on procède, aux frais de l'enchérisseur téméraire, à une nouvelle vente, appelée *vente sur folle en.* Si le prix de cette nouvelle vente est inférieur à celui qu'avait offert le fol enchérisseur, celui-ci est tenu de payer la différence : c'est ce qu'on nomme *payer la folle en.* De là est venue l'expression proverbiale, *payer la folle en. de quelque chose, en payer la folle en.*, pour dire porter la peine de sa témérité, de son imprudence.

ENCHÉRIR. v. a. Faire une offre supérieure à la mise à prix, ou à une offre déjà faite; Mettre enchère sur quelque chose. *En. une terre, une maison sur quelqu'un, au-dessus de quelqu'un, par-dessus quelqu'un.* Absol., *Ils étaient trois ou quatre qui enchérissaient à l'envi.* || Rendre une marchandise plus chère, en élever le prix. *Les bouchers se sont entendus pour en. la viande.* = Enchérir. v. n. Devenir plus cher, hausser de prix. *Les blés ont fort enchéri, sont fort enchéris.* || Fig., Ajouter à ce qu'un autre a fait; Le surpasser en quelque chose, soit en bien, soit en mal. *Un tel nous avait admirablement traités, mais cet autre a bien enchéri sur lui. En. sur l'éloquence des anciens. Il enchérit sur l'avarice de son père.* — Se dit quelquefois Des choses. *Les doctrines d'Helvétius enchérissent bien sur celles de Condillac. Ce mot enchérit sur tel autre*, Il ajoute à l'idée que tel autre exprime. = Enchéri, ie. part.

ENCHÉRISSEMENT. s. m. Hausse de prix.

ENCHÉRISSEUR. s. m. Celui qui met une enchère. *Vendre au plus offrant et dernier en. Il y avait à cette vente beaucoup d'enchérisseurs.* — *Fol en.* Voy. Enchère.

ENCHEVÊTRER. v. a. Mettre un chevêtre, un licou. Peu us. = s'Enchevêtrer. v. pron. Au Propre, se dit D'un cheval qui se prend la jambe dans la longe de son licou. *Ce cheval s'est enchevêtré.* || Fig., S'engager dans une affaire, dans un raisonnement, etc., dont on a de la peine à se tirer. *Il s'est bien mal à propos enchevêtré dans cette affaire. Il s'enchevêtra dans un raisonnement dont il eut peine à sortir.* = Enchevêtré, ée. part. || Par anal., on dit De choses confusément engagées les unes dans les autres, et fort difficiles à séparer, qu'*Elles sont enchevêtrées les unes dans les autres.* || Fig. et fam., *Des phrases, des périodes enchevêtrées*, Des phrases, etc., embarrassées, embrouillées.

ENCHEVÊTRURE. s. f. T. Techn. Voy. Charpenterie. || T. Art vétér. La blessure qu'un cheval se fait parfois au pied, en s'enchevêtrant.

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. Embarras dans le nez causé par un rhume de cerveau.

ENCHIFRENER. v. a. Causer un enchifrènement. *Cet air frais m'a tout enchifrené.* = * s'Enchifrener. v. pron. Attraper un enchifrènement. *Je me suis enchifrené en sortant du bal.* = Enchifrené, ée. part.

* **ENCHIRIDION.** s. m. (gr. ἐν, dans; χείρ, main). Mot emprunté du grec, qui signifie Manuel.

ENCHYMOSE. s. f. (gr. ἔγχυμωσις). Afflux subit de sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties, par l'effet d'émotions vives, telles que la joie, la colère, etc. Inusité.

* **ENCKEA.** s. m. T. Bot. Voy. Pipéracées.

ENCLAVE. s. f. (lat. *inclausus*, enfermé). Terrain qui est enfermé dans la propriété d'autrui. *Le propriétaire d'une en. peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, à la charge d'indemnité.* — Se dit aussi D'un territoire appartenant à un souverain. *Le comtat Venaissin était une des enclaves de la France.* On dit encore, *Cette paroisse est une en. de tel évêché.* || Anciennt., en parlant De juridiction, *Encl.* se disait pour Bornes, limites. *Cela était dans l'en., dans les enclaves de sa juridiction.*

ENCLAVEMENT. s. m. État d'une pièce de terre enclavée, d'un territoire enclavé. || * T. Chir. La position de la tête du fœtus, lorsque, dans l'acte de la parturition, elle se trouve tellement engagée et serrée par les os de la cavité pelvienne, qu'elle ne peut plus être poussée au delà, ni même se mouvoir dans aucun sens.

ENCLAVER. v. a. (lat. *in*, dans; *claudere*, fermer). Enfermer, enclore une chose dans une autre. Ne se dit guère que D'une pièce de terre, d'un héritage, ou d'un territoire, d'une juridiction. *Il veut en. cette pièce de terre dans son parc. On a enclavé le département de la Seine dans celui de Seine-et-Oise.* = s'Enclaver. v. pron. *Cette pièce de terre s'enclave dans mon domaine*, Elle y avance, elle s'y prolonge. = Enclavé, ée. participe.

ENCLIN, INE. adj. (lat. *inclinis*). Porté de son naturel à quelque chose; se dit le plus souvent en mauvaise part. *Il est en. au bien. Être en. à l'ivrognerie. Il est fort en. à médire. La nature de l'homme est encline au mal.*

* **ENCLIQUETAGE.** s. m. T. Méc. V. Engrenage.

ENCLITIQUE. s. f. (gr. ἐγκλιτικός, qui s'appuie).

Enc. — Les grammairiens appellent ainsi certains mots qui s'appuient sur le mot précédent, et semblent parfois ne faire qu'un avec lui. Tels sont, en grec, le pronom τίς, τί, la particule δὲ, les adverbes πῶς, τι, γὲ, etc.; en latin, les conjonctions *que, ve, ne;* en français, les pronoms *je* dans *aimé-je*, *ce* dans *est-ce*, etc. En grec, l'encl. ne s'unit pas nécessairement au mot qui précède; en latin, elle s'y joint toujours immédiatement; en français, elle s'y attache par un trait d'union.

ENCLORE. v. a. (lat. *in*, dans; *claudere*, fermer). Clore de murailles, de fossés, de haies, etc. *Il faut en. votre jardin. En. un parc de fossés, de murailles.* || Comprendre dans un clos, dans une étendue que l'on enceint. *Il a enclos ce pré dans son parc.* — *En. les faubourgs dans la ville*, Porter l'enceinte au delà des faubourgs pour les réunir à la ville. = Enclos, ose. part. = Conj. V. Clore. = Syn. V. Enceindre.

ENCLOS. s. m. Espace contenu dans une enceinte de maisons, de haies, de murailles, de fossés, etc. *Un grand en. est attenant au jardin.* || L'enceinte même de l'enclos. *Un en. de murailles, de haies, etc. Réparer un enclos.*

* **ENCLOUAGE.** s. m. T. Artill. V. Bouches *à feu.*

ENCLOUER. v. a. Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou, quand on le ferre. || T. Artill. *En. une pièce de canon, etc.*, Enfoncer de force un clou dans la lumière. = s'Enclouer. v. pron. On dit qu'*Un cheval s'est encloué*, Lorsque, en marchant, il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pied. = Encloué, ée. participe.

ENCLOUURE. s. f. La blessure d'un cheval encloué. || Figur. et fam., Empêchement, obstacle, nœud d'une difficulté. *Voilà où est l'en. J'ai découvert l'en.*

ENCLUME. s. f. (lat. *incus*). Masse de fer sur laquelle on bat le fer et les autres métaux, pour leur donner une certaine forme ou pour les écrouir. *Battre, frapper sur l'en.* || Fig. et fam., *Remettre un ouvrage sur l'en.*, Y travailler de nouveau, afin de le rendre meilleur. *Être, se trouver entre l'en. et le marteau*, Se trouver froissé entre deux personnes qui ont des intérêts contraires; Avoir à souffrir des deux côtés, être entre deux maux également fâcheux. On dit encore, *Il faut être en. ou marteau*, Lorsqu'on est obligé ou de faire du mal ou d'en souffrir; et *Il vaut mieux être marteau qu'en.*, Il vaut mieux battre que d'être battu. || T. Anat. Voy. Oreille.

Enc. — L'*Enclume* est l'instrument sur lequel on bat les métaux. C'est une masse, ordinairement de fer (on n'emploie guère d'enclumes de fonte que dans les grosses forges), dont la forme, le poids et les dimensions varient suivant sa destination. On distingue dans une en. trois parties essentielles : l'*Estomac*, qui en est le corps, la *Table* ou dessus, et les *Bigornes* ou extrémités. L'estomac est un prisme dont la largeur et l'épaisseur sont généralement dans le rapport de 1 à 2. La table a la forme d'un parallélogramme ; elle consiste en une plaque bien dressée, formée de petits morceaux d'acier placés de bout et soudés à l'estomac. Quant aux bigornes, l'une est cylindrique et l'autre quadrangulaire. Un trou percé sur l'un des bords de la table sert à recevoir la *soie* ou *queue* d'une espèce de ciseau, appelé *Tranchet*, sur lequel on coupe le fer. Les enclumes se placent à proximité de la forge, tantôt dans un massif de maçonnerie, tantôt, et c'est l'usage le plus habituel, sur des billots de bois, nommés *Chabottes*, qui sont fixés dans le sol. L'en. dont nous venons de parler est l'en. ordinaire ; on lui donne le nom d'*Enclumeau*, quand elle est assez petite pour être portative. — L'en., dite *Bigorne*, diffère de l'en. ordinaire par sa table qui est moins large, et par la forme de ses extrémités ou bigornes, qui sont plus pointues, et dont l'une est pyramidale et l'autre conique. En outre, au lieu d'être simplement posée sur le billot, la bigorne y est fixée au moyen d'un pied qui s'enfonce dans le bois. L'extrémité aiguë de la bigorne conique s'appelle *Bigorneau ;* mais on applique encore la même dénomination à une bigorne de petites dimensions, qui se place dans un trou de l'établi ou entre les mâchoires d'un gros étau.— Enfin, on donne le nom de *Tas* à une petite enclume carrée, c.-à-d. sans bigornes, qui sert à dresser les feuilles métalliques. Cet instrument est le plus souvent de forme cubique ou hexaédrique; et sa table est toujours très-lisse et souvent même polie avec soin. Parfois elle est plus ou moins bombée. Quand il est de petite dimension, le tas est muni d'une queue cunéiforme qu'on enfonce dans un billot. Lorsqu'au contraire il est très-lourd, on le pose à plat sur ce dernier, et on le fixe au moyen de quelques clous plantés tout autour. Certains tas présentent une forme particulière, en raison de leur destination spéciale. Nous citerons seulement le *Tas à replier* ou *Pied-de-chèvre*, qui est très-long, très-élevé , et ressemble à un grand T. Il sert aux ferblantiers pour courber et replier le fer-blanc.

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT.** s. m. V. Enclume.

ENCOCHER. v. a. Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche. *En. une flèche.* || * Faire une coche sur un morceau dé bois, pour tenir le compte du pain, de la viande, etc., qu'on prend à crédit. = Encoché, ée. participe.

ENCOFFRER. v. a. Enfermer dans un coffre; ne se dit guère qu'en parlant Des choses que l'on serre par avarice ou par friponnerie. *Il se prive du nécessaire afin d'en. tous ses revenus.* = Encoffré, ée. p.

ENCOIGNURE. s. f. [Plusieurs écrivent ce mot comme on le prononce, *Encognure.*] L'angle, le coin formé par la jonction de deux murailles. || Par ext., Petit meuble en forme d'armoire ou de buffet, propre à être placé dans les coins des appartements.

ENCOLLAGE. s. m. Action d'encoller, ou Le résultat de cette action. || L'apprêt avec lequel on encolle. Voy. Détrempe, Dorure, Tissage, etc.

ENCOLLER. v. a. Étendre, appliquer sur quelque chose un apprêt fait de colle, de gomme ou de quelque autre matière semblable. *En. des moulures avant de les dorer. En. une toile sur laquelle on veut peindre. En. une étoffe.* = Encollé, ée. part.

ENCOLURE. s. f. (R. *col*). La partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. *Une belle en. Une vilaine en. Ce cheval a l'en. fine, l'en. chargée. Il est chargé d'en.* — * *En. rouée*, Celle qui décrit une courbe plus ou moins prononcée dans toute la longueur de son bord supérieur. * *En. de cerf* ou *renversée*, C'est l'opposé de la précédente : elle force le cheval à porter au vent. || Fig. et fam., se dit De l'air, de la tournure d'une personne, et se prend ordinair. en mauvaise part. *Il a l'en. d'un sot. C'est un fripon, il en a toute l'encolure.*

ENCOMBRE. s. m. Empêchement, embarras, accident. *Il est arrivé sans en.* Fam.

ENCOMBREMENT. s. m. Action d'encombrer, ou Le résultat de cette action. *Un en. de voitures.*

ENCOMBRER. v. a. Obstruer, embarrasser. *Une foule de voitures encombraient le passage. Un peuple immense encombrait toutes les avenues du palais.* = Encombré, ée. part.

* **ENCONTRE.** s. f. Vieux mot français qui signifiait Aventure, et qui se dit encore dans cette phrase famil., *Dieu vous garde de male encontre.* = A l'Encontre de. loc. prép., qui n'est guère usitée que dans cette phrase, *Aller à l'en. de quelque chose*, S'y opposer, y être contraire. *Je ne vais point à l'en. de ce que vous dites.* — Absol., *Cela est juste, personne ne va à l'en.* Fam. — On disait autrefois, au Palais, *Plaider pour un tel à l'en. d'un tel*, Pour un tel, contre un tel.

ENCORBELLEMENT. s. m. (R. *corbeau*). T. Architect. Construction en saillie du plan vertical d'un mur, soutenue par des consoles, des corbeaux, ou un segment de voûte. *Balcon, galerie en enc.* V. Console.

ENCORE. adv. de temps. (lat. *ad hanc horam*, à cette heure, jusqu'à présent). [En poésie, on écrit indifféremment *Encore* ou *Encor.*] *Encore* sert à marquer Le prolongement d'un état ou d'une action jusqu'à une époque déterminée qui est indiquée par le verbe ou les autres circonstances du discours. *Il vit en. Il vivait en. il y a dix ans. Il faut espérer que vous vivrez en. dans vingt-cinq ans. Il est en. au lit. Il n'est en. que surnuméraire. Depuis vingt ans qu'ils sont mariés, ils sont en. à leur première querelle.* — Avec la négation, suivie de *pas* ou de *point*, *Encore* indique que jusqu'au moment dont il s'agit, Une certaine chose n'existe pas ou n'a pas eu lieu, bien qu'elle doive ou puisse exister, avoir lieu. *Il n'est pas en. temps d'agir. Il n'est pas en. jour. Il n'est pas en. nuit. Il n'était pas en. arrivé. Il n'est pas en. en âge de s'établir. On ne l'a pas en. vu s'impatienter. Êtes-vous prêt ? Pas en.*, c.-à-d., Je ne suis pas en. prêt. || De nouveau. *Donnez-nous en. à boire. Je veux en. essayer si je pourrai réussir.* — Dans ce sens, *Encore* s'emploie quelquefois interjectivement, Lorsqu'on reproche à quelqu'un de retomber dans la même faute. *Eh quoi! encore!* ou tout simplem., *Encore!* || De plus. *Outre l'ordre qu'on lui avait donné, on lui commanda en. de.... On ajouta en. à cela que....* — Avec la conjonc. *Mais*, il s'emploie par oppos. à Non-seulement. *Non-seulement il est paresseux, mais en. il est gourmand.* || Avec les adverbes *Plus* et *Davantage*, il exprime Qu'une qualité, qu'une chose enchérit sur une autre. *Elle est en. plus belle que sa sœur. Dieu voulut l'élever en. plus haut. Il gagne déjà beaucoup, mais il voudrait gagner plus en., en. davantage.* — *Encore*, joint à certains verbes qui marquent augmentation ou diminution, conserve la même signification. *Cela augmentait en. sa joie. Cela diminue en. la succession.* = Encore. conjonct. Se place alors au commencement d'une phrase ou d'un membre de phrase, pour exprimer une restriction, une opposition. *Ce mot n'est guere usité que dans le langage familier, en. ne l'emploie-t-on que rarement. En. s'il voulait faire cette concession, on finirait par s'entendre.* = Encore que. loc. conjonct. Bien que, quoique. *En. qu'il soit jeune, il ne laisse pas d'être sage.*

ENCORNÉ, ÉE. adj. Qui a des cornes. *Un bélier haut en.* Fam. || T. Art vétér. *Javart en.* V. Javart.

* **ENCOUBERT.** s. m. T. Mam. Voy. Édentés.

ENCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui encourage. *Ce début n'est guère en. Des paroles encourageantes.*

ENCOURAGEMENT. s. m. Ce qui encourage. *Les louanges sagement placées sont des encouragements à la vertu, pour la vertu. Les arts ont besoin d'en.*

Enc. — Il existe à Paris, sous le titre de *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, une association de savants, de manufacturiers, de fonctionnaires publics et de propriétaires, qui a pour objet de seconder le développement et le perfectionnement des diverses branches des arts industriels. Son origine remonte à 1802, mais ses statuts n'ont été homologués que par une ordonnance royale du 25 avril 1824. Ses moyens d'action consistent à distribuer des récompenses, soit pécuniaires, soit simplement honorifiques, à ceux qui inventent ou qui introduisent de l'étranger des machines ou des procédés utiles; à faire expérimenter les inventions nouvelles; à guider, par ses conseils, les agriculteurs et les industriels qui réclament son concours; à publier, dans un bulletin spécial, le résultat des travaux de ses comités, ainsi que la description et les dessins des appareils nouveaux dont elle croit l'adoption utile dans nos fabriques. Les services que la société, depuis sa fondation, a rendus à l'industrie et à l'agriculture, ne sauraient être trop appréciés. Il n'est presque pas une invention sérieuse ou un perfectionnement utile qu'elle n'ait patronné et récompensé. La compétence incontestable des membres qui forment ses comités et leur impartialité donnent aux jugements favorables ou défavorables qu'elle prononce une autorité singulière, et le poids de sa parole a bien des fois suffi pour réprimer le charlatanisme, tandis que d'un autre côté il appelait la faveur publique et même le concours des capitalistes sur des industries utiles qui, sans elle, eussent péniblement végété ou peut-être même seraient mortes faute de concours et d'appui.

ENCOURAGER. v. a. Donner, inspirer du courage, de l'ardeur; exciter, irriter. *En. des soldats. Ce premier succès l'a fort encouragé. Je l'encourageai dans cette bonne résolution. Il m'encouragea à continuer. Les piqueurs encourageaient les chiens. En. du geste et de la voix. Ces plaintes publiques encourageaient les factieux. En. quelqu'un à la vertu. En. au crime.* || *En. les arts, l'industrie, l'agriculture*, En favoriser le progrès, le développement, par la protection, les récompenses, les avantages qu'on leur accorde. Dans un sens anal., on dit, *En. le talent, la vertu, etc.* — *En. le vice, le crime, la révolte, etc.*, Exciter, pousser au vice, au crime, etc., des gens qui y sont dejà enclins. = s'Encourager. v. pron. *Ils s'encourageaient l'un l'autre a bien faire.* = Encouragé, ée. part. = Conj. V. Manger. = Syn. V. Aiguillonner.

ENCOURIR. v. a. (lat. *incurrere*). Attirer sur soi, s'exposer à. Ne se dit qu'en mauvaise part en parlant De peines, de châtiments, de disgrâces, etc. *En. les peines portées par la loi. En. une amende. Sous peine d'en. les censures ecclésiastiques, l'excommunication. Dussé-je en. la haine du peuple, je lui dirai la vérité. En. l'indignation de sa famille. En. le déshonneur, l'infamie, la honte, le mépris public, etc.* = = Encouru, ue. part. *Subir la peine encourue.*

ENCRASSER. v. a. Rendre crasseux. *La poudre encrasse les habits.* = s'Encrasser. v. pron. Devenir crasseux. *La peau s'encrasse quand on n'a pas soin de se laver. Cette étoffe s'encrasse aisément.* Avec ellipse du pron. personnel, *Laisser en. un habit.* || Fig. et fam., Se mésallier, et, plus souvent, S'avilir en fréquentant mauvaise compagnie. *S'en. dans de mauvaises compagnies.* = Encrassé, ée. part.

ENCRE. s. f. (lat. *encaustum*). Liqueur ordinairement noire, dont on se sert pour écrire. || Fig. et fam., *Écrire de bonne en., de la bonne en. à quelqu'un*, Lui écrire en termes forts et même menaçants. *C'est la bouteille à l'en.*, se dit D'une affaire très-obscure, très-embrouillée. *Être dans la bouteille à l'en.*, Être dans le secret d'une intrigue.

Enc. — Les substances ainsi nommées sont en fort grand nombre, et leur composition varie suivant leur destination.

I. *Encre à écrire.* — Tout le monde sait que les anciens écrivaient sur le papier (*papyrus*) ou sur le parchemin (*pergamenum*) avec un roseau effilé dont la pointe était fendue, et qu'on trempait dans l'en., comme nous y trempons nos plumes. L'en. des anciens (*γραφικὸν μέλαν, atramentum scriptorium*) se préparait de diverses manières. Celle dont Pline donne la composition, et qui se fabriquait avec le charbon provenant de la combustion de bois résineux, lequel était ensuite trituré dans un mortier et préparé avec de la gomme, était bien supérieure à notre en. ordinaire, au moins sous le rapport de la durée. L'excellence de l'espèce d'en. dont les Égyptiens faisaient usage, quoique nous n'en ayons pas la recette, est démontrée par les papyrus trouvés dans les tombeaux. Les écritures des manuscrits qui datent du v^e au xii^e siècle sont très-lisibles et bien conservées, tandis que celles du xv^e siècle et du xvi^e, sont tellement décolorées, qu'on a toutes les peines du monde à les lire. Cette différence tient sans doute à ce que, avant le xv^e siècle, les copistes écrivaient avec de l'en. antique, tandis que les écrivains de cette dernière époque se servaient d'encres fabriquées avec la noix de galle et le sulfate de fer. C'est aussi d'encres de ce genre que nous nous servons habituellement : encore sont-elles souvent mal préparées.

Parmi les nombreuses recettes imaginées pour préparer l'en. ordinaire, les meilleures nous paraissent être celles de Chaptal et de Payen ; nous nous contenterons de citer la dernière. — On fait macérer, pendant 36 heures, dans 5 litres d'eau distillée ou d'eau de rivière filtrée, 1 kilogr. de noix de galle concassée et 75 gram. de fragments de campêche ; on maintient la liqueur, pendant 2 heures, près de l'ébullition, on filtre dans une chausse, et l'on ajoute 500 gram. de sulfate de fer et 500 à 600 grammes de gomme arabique que l'on aura préalablement fait dissoudre dans au moins 2 litres et 1/2 d'eau. On agite bien le tout, et on l'abandonne, pendant 2 à 3 jours, à l'action de l'air. Enfin, on décante, on aromatise avec 30 à 40 gouttes d'essence de lavande, et l'on met en bouteilles.—Quel que soit le procédé employé, « il faut, dit Thenard, que l'en. soit une teinture, et non pas seulement une couleur, c.-à-d. qu'elle pénètre les fibres du papier et s'y fixe en s'y combinant, comme la teinture avec les fibres d'une étoffe, sans que, comme une couleur, elle puisse s'en détacher par le lavage ; il faut, de plus, qu'elle soit coulante, d'une durée presque indéfinie, et d'une composition telle que si, avec le temps, la teinte vient à s'affaiblir assez pour rendre la lecture difficile, il soit toujours facile de la faire reparaître en y passant une couche de dissolution de sulfate de fer. » Dans ces dernières années, on a imaginé une foule de liquides destinés à remplacer l'en. à écrire, et auxquels on a improprement donné le même nom. Plusieurs de ces préparations jouissent de qualités précieuses qui en rendent l'usage au moins égal à celui des meilleures encres; mais d'autres ne présentent aucune garantie de durée, et les écrits auxquels on les emploie sont exposés à s'altérer au point de devenir illisibles au bout de fort peu d'années. Ces dernières ne renferment ni sulfate de fer, ni noix de galle : alors il est impossible de faire revivre les caractères effacés.

II. *Encres de couleur .*— La meilleure *Encre rouge* s'obtient en faisant dissoudre du carmin en poudre dans l'ammoniaque liquide; on laisse évaporer l'alcali en excès, et l'on ajoute à la dissolution un peu de mucilage de gomme arabique. En mêlant 1 partie de gomme-gutte avec une quantité égale de gomme arabique dissoute par l'ébullition dans 12 parties d'eau, on prépare une excellente *Encre jaune.* Les *Encres bleues* se font avec l'indigo ou le bleu de Prusse soluble. Pour préparer cette dernière, on porphyrise le bleu de Prusse, puis on le broie avec un mucilage de gomme épais, et on le délaie avec de l'eau gommée jusqu'à ce que la préparation soit assez fluide pour couler facilement dans la plume. Les *Encres vertes, violettes* et *oranges*, ne sont que des mélanges des précédentes : on varie seulement les proportions des liquides composants suivant la nuance qu'on veut obtenir. Quant aux encres métalliques, telles que celles d'*or* et d'*argent*, on les fabrique en broyant, avec de l'eau gommée, le métal réduit en poudre impalpable ; on les emploie avec des plumes neuves, et, quand l'écriture est sèche, on les brunit avec une dent de loup.

III. *Encre de Chine.*—Cette en., dont l'usage est si fréquent pour le lavis, n'est autre chose qu'un mélange, à l'état solide, de matières charbonneuses avec de la gélatine qui a éprouvé un commencement de fermentation. On aromatise le mélange avec une substance odorante quelconque, surtout avec du musc ou du camphre , et on le moule en pains ou bâtons de différentes grandeurs. Pour les qualités les plus fines , on emploie le noir de lampe ou le noir de fumée provenant de la combustion des bois résineux, et, pour les variétés communes, les noirs de liége, de marc de raisin, etc. Les manipulations varient suivant les fabricants. Lorsque l'en. est bonne , sa cassure est d'un noir luisant, et sa pâte est fine et parfaitement homogène. Pour constater sa qualité, on frotte le bout du bâton dans un godet avec un peu d'eau, et on laisse ensuite sécher rapidement le morceau d'en. et l'en. du godet. Si l'en. faite et la partie du pain qui a été frottée sont troubles, graveleuses et ternes, c'est une marque infaillible que cette en. ne vaut rien. Si, au contraire, elles sont claires, unies et brillantes, l'en. doit être bonne, surtout si, en séchant, sa surface se couvre d'une pellicule d'aspect métallique. Après cette première épreuve, on peut faire, dans un godet, de l'en. assez épaisse pour tracer un trait bien pur et bien noir. Quand le trait est sec, on passe dessus avec le pinceau une couche d'eau pure; si l'en. qui a servi se délaie, si le trait s'élargit et devient inégal, c'est un signe de la mauvaise qualité de l'en., car elle doit supporter le lavis sans aucune altération.

Le charbon, qui constitue la partie essentielle de l'en. de Chine, étant insoluble et inattaquable à une basse température, par tous les agents chimiques connus, on a pensé qu'il serait possible de s'en servir pour fabriquer des *encres indélébiles*, c.-à-d. ineffaçables. En 1837, une commission ayant été nommée par l'Académie des sciences pour examiner les moyens de prévenir la falsification des actes, des titres négociables, et des effets de commerce, elle proposa les recettes suivantes : —*Encre indélébile pour écrire avec des plumes d'oie.* En. de Chine délayée dans l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique du commerce marquant 1° et demi à l'aréomètre de Baumé. — *Encre indélébile pour écrire avec des plumes métalliques.* En. de Chine délayée dans l'eau rendue alcaline par la soude caustique et marquant 1° au même aréomètre.—Malheureusement des essais récents ont constaté que ces encres peuvent être détruites par des moyens mécaniques et même qu'on peut les faire disparaître sans le secours d'agents chimiques doués d'une très-grande énergie. Jusqu'à ce jour, aucune des recherches entreprises pour doter le commerce d'une en. véritablement ineffaçable n'a été couronnée de succès, et malgré les étiquettes mensongères de certains fabricants, il n'existe point d'en. qui mérite la qualification d'indélébile. Néanmoins nous citerons la recette de Westrumb, comme donnant un résultat assez rapproché. Cette en. est ainsi composée : bonne encre ordinaire, 2 lit.; indigo très-finement pulvérisé, 80 grammes; noir de fumée délayé dans l'alcool, 50 gram. — Payen a proposé la formule d'une en. très-solide qu'on peut obtenir instantanément; elle consiste à mélanger par parties égales une solution d'en. de Chine avec de l'en. ordinaire. Ce mélange, suivant lui, résiste au chlore, à l'acide oxalique et au frottement du pinceau.

IV. *Encre typographique.*—Cette en. consiste en un mélange, en proportions variables, d'huile de lin ou de noix, cuite et non épurée à l'acide sulfurique, et de noir de fumée provenant de la combustion de la poix-résine ou de la graisse. On y introduit également une quantité plus ou moins considérable d'autres substances, telles que la poix, la colophane, l'arcanson, les baumes de copahu, du Pérou ou du Canada, le savon de résine, le noir de fumée végétal, etc. La bonne en. d'imprimerie doit adhérer fortement au papier sans le pénétrer et sans former de *cerne* jaune autour des lettres. Elle doit encore résister à l'action de l'humidité, ainsi qu'à la chaleur, aux lavages à l'eau et à la plupart des agents chimiques en usage dans l'économie domestique. L'en. pour l'imprimerie en taille-douce diffère surtout de la précédente en ce que l'huile qu'on y introduit est un peu moins cuite et qu'on la fait avec du noir d'os ou du noir de lie de vin brûlée. L'*en. lithographique* est un mélange de savon ou d'un alcali fixe (soude ou sous-carbonate de soude), de suif ou de graisse, de cire, de gomme-laque et de noir de fumée. Le mastic en larmes et la térébenthine de Venise, qu'on y fait quelquefois entrer, la gâtent au lieu de l'améliorer.

V. *Encres diverses.* — Nous réunissons sous ce chef quelques espèces d'encres particulières dont l'usage est infiniment plus restreint que celui des précédentes. — *Encres à marquer le linge.* L'une des plus simples se prépare en mêlant intimement 30 grammes de nitrate d'argent, 30 de gomme arabique, 125 d'eau distillée et 8 de noir de fumée ou d'en. de Chine. On en étend une petite quantité sur un tampon, et l'on imprime sur le linge avec un cachet de bois. — *Encres d'horticulture.* On nomme ainsi certains liquides qui servent à étiqueter les plantes. La meilleure est un mélange de 1 partie de vert-de-gris en poudre, 1 p. de sel ammoniac également pulvérisé, 1/2 p. de noir de fumée et 10 p. d'eau. Cette recette, qui est due à Braconnot, s'emploie surtout quand on fait les étiquettes avec des morceaux de zinc. — *Encres pour le verre.* Pour écrire sur les bouteilles ordinaires qu'on veut conserver dans les caves, on emploie une encre blanche qu'on prépare en délayant du blanc de céruse dans de l'essence de térébenthine. Pour écrire sur les flacons en verre blanc ou sur les pots de grès, on prend du goudron de houille liquide ou de l'en. d'imprimerie délayée dans la térébenthine. Pour les flacons destinés à renfermer les acides, on se sert d'une en. composée de 5 parties de copal en poudre dissoutes dans 32 p. d'essence de lavande, et l'on colore la dissolution avec du noir de fumée, de l'indigo ou du vermillon, selon que l'on veut une inscription en lettres noires, bleues ou rouges.

VI. *Encres de sympathie.* — On appelle ainsi des liquides incolores qui ne développent une teinte colorée que sous l'action de la chaleur ou de réactifs appropriés. La plus curieuse de ces encres est celle qui a été découverte par Waitz, au commencement du dernier siècle : elle consiste en une simple dissolution de chlorure de cobalt très-pur dans une quantité d'eau distillée suffisante pour que la couleur de la solution, vue dans un flacon de verre blanc, soit à peine sensible. Les caractères tracés avec cette en. sur le papier sont invisibles à froid, mais ils deviennent bleus dès qu'on chauffe légèrement ce dernier, pour disparaître de nouveau par degrés aussitôt qu'il se refroidit : ils disparaissent même presque subitement en exhalant sur l'écriture l'air humide des poumons. Thenard a observé que ces changements dépendent uniquement de la quantité d'eau que contient le chlorure. On sait, en effet, que la solution de ce sel est d'un rose très-léger, invisible même sous une faible épaisseur, tandis qu'elle paraît d'un bleu intense quand elle est très-concentrée. Or, à la température ordinaire, l'eau hygrométrique de l'air suffit pour empêcher la coloration des particules de chlorure étendues sur le papier; mais si on le soumet à l'action du feu, l'eau de la solution s'évapore, et celle-ci, se concentrant, passe au bleu. Enfin, quand on l'éloigne du feu, l'humidité de l'air est de nouveau attirée et l'invisibilité primitive se reproduit.—En ajoutant à la solution de chlorure de cobalt un peu de chlorhydrate de tritoxyde de fer, on obtient un liquide qui devient vert sous l'influence de la chaleur. Si, par ex., on dessine à l'encre de Chine un paysage représentant une scène d'hiver, et que l'on ajoute avec de l'encre sympathique, sur les parties blanches qui figurent la neige, les feuilles aux arbres et le gazon aux prairies, ces feuilles et ce gazon resteront invisibles tant qu'on ne fera pas chauffer le papier; mais aussitôt qu'on l'approchera du feu, on verra l'herbe verdir, les arbres se couvrir de feuillage, et une scène d'été succéder à une scène d'hiver. Pour rétablir le dessin dans son premier état, il suffira de le laisser refroidir ou de souffler dessus. — Une solution d'acétate de plomb fournit une en. sympathique, qui apparaît en noir lorsqu'on l'expose aux vapeurs de la liqueur fumante de Boyle; c'est avec cette en. que les diseurs de bonne aventure font croire à la multitude, que la destinée de chacun peut être écrite par des moyens magiques. A cet effet, ils prennent des fragments de papier blanc sur lesquels ils ont écrit d'avance avec ce liquide leur prétendu pronostic, et il les introduisent dans un bocal qui paraît vide, mais où il y a quelques gouttes de la liqueur de Boyle; au bout de quelques secondes, les arrêts du destin se révèlent en caractères noirs, qui ne sont autre chose que du sulfure de plomb produit par la réaction des deux substances. — L'acide sulfurique, étendu de dix fois son poids d'eau, développe, à l'approche du feu, une couleur bleue qui ne s'efface plus. On obtient une coloration pourpre avec une solution de chlorure d'or quand on passe sur le papier une autre solution de chlorure d'étain. Enfin, le suc d'oignon, le suc de citron, etc., constituent des encres sympathiques à la portée de tout le monde.

ENCRER. v. a. T. Imprim. Charger, enduire d'encre. *En. un rouleau. En. les formes.* = ENCRÉ, ÉE. p.

ENCRIER. s. m. Petit vase où l'on met de l'encre pour la prendre ensuite avec la plume.

Enc. — Parmi les diverses espèces d'encriers actuellement usitées, l'*En. siphoïde* et l'*En. à pompe* sont les plus ingénieux et les plus commodes. Tous deux ont pour but de soustraire l'encre à l'action de l'air qui l'altère, et en même temps de ne jamais permettre à la plume de prendre une quantité d'encre trop considérable. — L'*En. siphoïde* (Fig. 1) est un simple réservoir fermé qui communique par le bas avec un tube latéral dans lequel on prend l'encre. Supposons le réservoir entièrement plein d'encre et inclinons-le légèrement : une ou plusieurs bulles d'air, s'introduisant par le tube latéral, viendront se loger à la partie supérieure du réservoir, et déplaceront une quantité d'encre correspondante qui refluera dans le tube latéral, où on la fera ainsi monter à la hauteur convenable. Lorsque le réservoir étant vide, on voudra le remplir, on versera l'encre par le tube latéral, en inclinant l'encrier en sens contraire, de manière que l'air contenu dans le réservoir puisse s'échapper par le tube latéral, au fur et à mesure que l'encre s'y introduit. — L'*En. à pompe* (Fig. 2, coupe) se compose d'un réservoir, ordinairement de porcelaine, dans lequel on met l'encre, et qui est percé latéralement, au-dessus du niveau habituel du liquide, d'un petit trou qui vient aboutir au fond du godet où l'on plonge la plume. Le couvercle du réservoir est traversé par une vis qui supporte un cylindre plein, de verre ou de porcelaine. En tournant le bouton qui forme la tête de la vis, le cylindre plein s'enfonce dans l'encre qu'il déplace et force à remonter dans l'intervalle annulaire compris entre le contour du cylindre et les parois du réservoir; dans ce mouvement ascensionnel, le niveau de l'encre atteint le trou latéral qui communique avec le godet, où elle s'élève plus ou moins, selon le degré d'immersion du cylindre. En faisant tourner le bouton en sens inverse, on fait remonter le cylindre : alors l'encre du godet, pressée par l'air extérieur, rentre dans le réservoir par le trou dont nous avons parlé. L'en.-pompe a été imaginé par Boquet. — En Typographie, on appelle également *Encrier* une espèce de réservoir fixé à l'un des côtés d'une table carrée, sur lequel les imprimeurs prennent, avec les balles ou le rouleau, l'encre qu'ils étendent ensuite sur la forme.

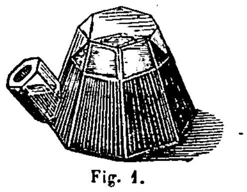

Fig. 1.

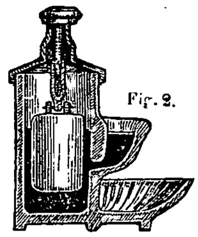

Fig. 2.

*ENCRINE. s. f. T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

ENCROUÉ. adj. T. Eaux et For. Se dit D'un arbre qui est tombé sur un autre lorsqu'on l'abattait, et qui s'est embarrassé dans ses branches.

ENCROÛTER. v. a. T. Maçonn. Enduire un mur de mortier. = s'ENCROÛTER. v. pr. Se couvrir d'une espèce de croûte. ‖ * Fig. et fam., S'abêtir. *Vous vous encroûtez en restant dans cette petite ville.* = ENCROÛTÉ, ÉE. part. ‖ Figur. et famil., *Être encroûté de préjugés,* Avoir beaucoup de préjugés. *Un pédant encroûté,* Un homme d'une extrême pédanterie.

ENCUIRASSER (s'). v. pron. Se dit De la peau, du linge, des habits, des étoffes, etc., lorsque la crasse, la graisse, l'ordure s'y amassent et s'y unissent fortement. *Il est si sale, que ses habits s'encuirassent.* Fam. et peu usité. = ENCUIRASSÉ, ÉE. part.

ENCUVER. v. a. Mettre dans une cuve. *En. la vendange.* — ENCUVÉ, ÉE. part.

ENCYCLIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐγκύκλιος, circulaire). *Lettre en.*, Lettre circulaire que le souverain pontife envoie à tous les évêques de la chrétienté, pour leur faire connaître son opinion sur un sujet quelconque. — * S'emploie aussi substant. au fém., *L'En. de Grégoire XVI.*

ENCYCLOPÉDIE. s. f. (gr. ἐγκύκλιος, circulaire, et παιδεία, éducation; c'est-à-dire, éducation qui embrasse le cercle entier des connaissances).

Enc. — Ce terme se prend dans deux acceptions différentes. En effet, tantôt il se dit de l'ensemble des connaissances humaines systématiquement coordonné; tantôt il sert à désigner un ouvrage où l'on traite de toutes les sciences et de tous les arts en général, soit par ordre alphabétique, soit méthodiquement. C'est surtout dans cette dernière acception que le mot *Encyclopédie* est usité; néanmoins on l'emploie encore dans un sens plus limité, en l'appliquant à un ouvrage qui ne traite que d'une seule science, d'un seul art, comme l'*Enc. des sciences médicales*, l'*Enc. des chemins de fer*, etc. — Une enc., dans l'acception la plus large de ce terme, est une œuvre impossible, car nul homme ne peut embrasser le cercle entier des connaissances humaines, et nul homme n'a besoin de tout savoir. Mais un ouvrage qui donne des renseignements exacts et succincts sur les principales branches des connaissances humaines, qui puisse être consulté avec fruit par l'ignorant qui désire s'initier à une étude, par le savant auquel la mémoire fait défaut, par l'homme du monde qui borne son ambition à acquérir une idée précise des choses, un pareil ouvrage, disons-nous, est non-seulement possible, mais encore d'une haute utilité. Cette utilité est si bien sentie, que chez tous les peuples qui cultivent la littérature, les sciences et les arts, il existe des recueils destinés à satisfaire à ce besoin, soit sous le titre d'enc., soit sous tout autre titre plus ou moins analogue. Aujourd'hui surtout que chacun, en présence des progrès incessants qui s'accomplissent dans l'ordre scientifique et dans l'ordre industriel, aspire sinon à prendre part à ce mouvement, du moins à le suivre, les publications de ce genre se sont extrêmement multipliées. Jusqu'à quel point ces œuvres remplissent-elles leur but, c'est ce que nous n'examinerons point. Nous dirons seulement que nous faisons, quant à nous, tous nos efforts pour faire autrement ou mieux que nos prédécesseurs. Pour cela, nous voulons qu'il y ait unité dans la rédaction de notre livre, et que les divers articles qui le composent ne se contredisent sous aucun rapport; nous voulons que l'étendue consacrée à chaque science et à chaque question soit proportionnée à l'importance de cette science ou de cette question; nous voulons que les diverses parties de notre œuvre se relient entre elles, de manière à former un tout. Ce n'est point à nous à dire si nous avons réussi, nous nous contentons d'indiquer le but que nous nous sommes proposé.

ENCYCLOPÉDIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'encyclopédie, qui concerne l'ensemble des sciences. *Arbre en. Dictionnaire en. Journal en.* ‖ Fig., *Avoir un esprit, un savoir, une érudition en.*, Posséder, réunir des connaissances en tout genre.

ENCYCLOPÉDISTE. s. m. Auteur, écrivain qui fait ou qui a fait une encyclopédie. — Se dit particul. Des écrivains qui travaillèrent à l'Encyclopédie entreprise par Diderot et d'Alembert. *La secte des encyclopédistes.*

ENDÉCAGONE, ENDÉCASYLLABE. V. HENDÉCAGONE, etc.

ENDÉMIQUE. adj. 2 g. (gr. ἔνδημος). Qui est particulier à un peuple, à un pays; se dit surtout Des maladies. *Maladies endémiques. Le choléra est en. dans l'Inde.* — * *L'ivrognerie est un vice en. des climats rigoureux.*

* **ENDENTEMENT.** s. m. T. Méc. Action d'endenter une roue; Le résultat de cette action.

ENDENTER. v. a. Mettre des dents à une roue ou à quelque autre machine. = ENDENTÉ, ÉE. part. ‖ Adjectiv., Pourvu, garni de dents; se dit De l'homme et des animaux. *Avoir une bouche bien endentée, mal endentée.* Fam. ‖ T. Blas. Se dit D'un pal, d'une bande et autres pièces composées de triangles alternés de divers émaux.

* **ENDENTURE.** s. f. T. Paléogr. Voy. CHARTE.

* **ENDERMIQUE.** adj. 2 g. (grec. ἐν, dans; δέρμα, peau). T. Méd.

Enc. — On appelle *méthode endermique*, non une méthode particulière de traitement, mais simplement une manière d'administrer certains médicaments, qui consiste à les appliquer directement à la surface du derme, c.-à-d. sur la peau préalablement dénudée de son épiderme, soit par le moyen de vésicatoires ordinaires, soit par tout autre procédé. La substance médicamenteuse est absorbée par la surface avec laquelle elle est en contact et exerce son action thérapeutique tout comme si elle avait été introduite dans l'appareil digestif, et souvent même avec plus d'activité. La méthode end. a été employée de tout temps en médecine, mais sans principes bien arrêtés ; c'est seulement en 1824 que les docteurs Lembert et Lesieur l'ont étudiée scientifiquement. Aujourd'hui on y a recours quand les substances médicamenteuses, par suite de quelque lésion ou d'une idiosyncrasie particulière, ne peuvent pas s'administrer par d'autres voies. La surface sur laquelle on applique le médicament étant très-peu étendue et l'absorption étant peu considérable, il en résulte qu'on ne peut appliquer avec succès, sur ces plaies accidentelles, que des substances qui, sous un petit volume, aient une grande énergie. Il faut en outre que ces agents ne soient pas trop irritants, car ils détermineraient des inflammations locales qui d'abord empêcheraient l'absorption et ensuite pourraient avoir des suites graves. Enfin, c'est sous la forme pulvérulente que ces médicaments s'administrent le plus aisément. Les plus employés sont les sels de morphine, de strychnine, de quinine, les antispasmodiques, etc. Il est des cas où cette méthode doit être préférée à toute autre : c'est lorsqu'on veut appliquer le remède aussi près que possible de la partie malade, afin de produire une action plus directe. Ainsi, par ex., on obtient d'excellents effets dans les douleurs locales, telles que les douleurs névralgiques et rhumatismales, en appliquant la substance médicamenteuse sur le lieu douloureux lui-même.

ENDETTER. v. a. Charger de dettes, engager dans des dettes. *L'achat de cette terre l'a fort endetté.* = s'ENDETTER. v. pron. *Il s'est endetté.* = ENDETTÉ, ÉE. p.

ENDÊVÉ, ÉE. adj. Mutin, obstiné. *Il faut être bien en. pour s'obstiner à cela.* Pop. || Subst. *C'est un en.* Très-fam. et peu usité.

ENDÊVER. v. n. (lat. *deviare*, faire errer). Avoir un grand dépit de quelque chose. *Il endêvait de cela. Il endêve de voir qu'on ne lui parle pas. Faire en. quelqu'un.* Très-fam.

ENDIABLÉ, ÉE. adj. Furieux, enragé, extrêmement méchant. *Esprit en. Il faut être en. pour faire des tours pareils.* Famil. – *Un chemin en.*, Un chemin très-mauvais. || Substantiv., *C'est un en., une endiablée.* Familier.

ENDIABLER. v. n. Se donner au diable, être furieux. *Il endiablait des contrariétés qu'on lui faisait éprouver. Faire en. quelqu'un.* Fam.

***ENDIGUEMENT.** s. m. Action d'endiguer ; Le résultat de cette action. = * ENDIGUER. v. a. Contenir un cours d'eau à l'aide d'une digue. = ENDIGUÉ, ÉE. p.

ENDIMANCHER (s'). v. pron. Mettre ses habits du dimanche ; se dit ordinair. par plaisanterie, en parlant D'une personne du peuple qui a mis ses beaux habits. *Il s'est endimanché.* Famil. = ENDIMANCHÉ, ÉE. part. || * *Avoir l'air endimanché*, se dit D'une personne qui paraît gauche, empruntée dans sa toilette, ou qui a une toilette de mauvais goût.

ENDIVE. s. f. T. Bot. Voy. CHICORÉE.

* **ENDOCARDE.** s. m. * **ENDOCARDITE.** s. f. (gr. ἔνδον, à l'intérieur ; καρδία, cœur). Voy. CŒUR.

***ENDOCARPE.** s. m. (gr. ἔνδον ; καρπός, fruit). T. Bot. Voy. FRUIT.

ENDOCTRINER. v. a. Enseigner quelque doctrine. *Les désorganisateurs endoctrinaient à leur aise l'ignorante multitude.* || Figur. et fam., Faire la leçon à quelqu'un, le bien instruire de ce qu'il doit dire ou faire dans quelque circonstance. *Il s'acquittera bien de la commission, on l'a bien endoctriné.* = ENDOCTRINÉ, ÉE. part.

***ENDOGÈNE.** adj. 2 g. (gr. ἔνδον, à l'intérieur ; γενεὰ, génération). T. Bot. Qui se forme, qui se développe à l'intérieur. || S'emploie plus souvent substant. et au fém. ; quelques auteurs font ce mot masc.

Enc. — Le terme d'*Endogènes* a été introduit dans le langage botanique par De Candolle, pour désigner la grande classe des *Monocotylédones* de Jussieu, et cette nouvelle dénomination a été adoptée par la plupart des botanistes. Les Endogènes, dans la classification de l'illustre botaniste de Genève, correspondent exactement aux Monocotylédones de Jussieu ; mais ici nous ne donnerons pas à ce mot une signification tout à fait aussi étendue. En effet, à l'exemple de Lindley, nous en avons séparé trois petites familles qui constituent la classe des *Rhizogènes*, laquelle forme le passage entre les *Thallogènes* et les *Endogènes* proprement dites. — La classe des Endogènes renferme une multitude d'espèces qui présentent l'aspect le plus divers, et qui possèdent tous les attributs caractéristiques de l'organisation végétale la plus élevée : distinction et opposition complètes entre la tige et les feuilles ; vaisseaux spiraux, pores respiratoires, et organes sexuels portés au plus haut degré de développement possible ; combinaisons et arrangements des parties aussi variés et aussi compliqués que tout ce que nous offrent les autres classes du règne végétal.

Les Endogènes doivent leur nom au mode de développement de leurs faisceaux fibreux qui commencent toujours par se former à l'intérieur de la tige, s'infléchissent simplement vers l'extérieur à mesure qu'ils descendent, et ne sont jamais disposés par couches concentriques (v. TIGE). Dans un grand nombre d'espèces, l'allongement de la tige a lieu au moyen d'un bourgeon terminal unique, ce qui ne s'observe chez aucune Exogène proprement dite. Néanmoins, chez plusieurs Endogènes, chez toutes les Graminées, par ex., le développement s'effectue par de nombreux bourgeons axillaires. — Bien que le mode d'accroissement des Endogènes constitue le caractère fondamental de cette classe de végétaux, il s'accompagne presque toujours de particularités qui viennent rehausser sa valeur. Dans l'immense majorité des Endogènes, les feuilles présentent des nervures parallèles, unies entre elles par une ou plusieurs nervures transversales ; aussi peut-on dire qu'une feuille à nervures parallèles annonce un mode d'accroissement endogène. Quand ce mode de nervation se rencontre chez une Exogène, il est toujours plus apparent que réel. Avec un peu d'attention, on reconnaît aisément que cette apparence est due au développement excessif de quelques gros faisceaux fibreux, et qu'elle ne constitue point un caractère général affectant le système entier de la nervation. C'est au reste ce dont il est facile de s'assurer chez les Plantains, les Gentianes, et un assez grand nombre d'autres Exogènes. — Chez la plupart des Endogènes, les parties de la fleur, sépales, pétales et étamines, affectent la disposition ternaire, ou peuvent se ramener à ce type. Le pistil, en général, offre également la même disposition. Lorsque cette particularité se rencontre chez les Exogènes, elle est ordinairement bornée aux sépales ou aux pétales seuls, ou au pistil seul, et ne s'étend pas aux autres organes. Dans les Endogènes, au contraire, la disposition ternaire existe universellement dans tous les verticilles de la fleur ; seulement elle est quelquefois obscurcie par l'avortement, le dédoublement, ou la soudure de certaines parties, comme on l'observe dans la famille entière des Graminées.

Le mode d'accroissement des Endogènes a pour effet d'imprimer au végétal tout entier une physionomie toute particulière. Leurs tiges ressemblent souvent à des colonnes majestueuses couronnées d'un bouquet de feuilles, et celles-ci, souvent très-grandes (les feuilles en éventail de certains Palmiers ont de 7 à 10 mètres de largeur), ont le plus ordinairement une forme allongée. A ces particularités tout extérieures s'en rattachent d'autres plus internes relatives à la végétation embryonnaire. La forme la plus habituelle de l'embryon d'une Endogène est celle d'un petit cylindre indivis qui, de l'intérieur de sa substance, émet à l'une de ses extrémités une radicule et, un peu au-dessus de celle-ci, une gemmule ; chez d'autres, cet embryon présente une fente sur une de ses faces, et la gemmule repose au fond de cette cavité ; d'autres fois enfin, chez les Graminées par ex., l'embryon représente un corps aplati, avec la gemmule et la radicule fixées à l'une de ses faces près de sa base. Dans ce dernier cas, le corps aplati n'est autre chose qu'un cotylédon solitaire ; lequel tantôt se replie sur lui-même de manière à faire paraître l'embryon fendu, et tantôt, ce qui est le cas le plus ordinaire, non-seulement se replie, mais encore se soude par ses bords et forme ainsi une cavité close de toutes parts qui enveloppe entièrement la gemmule et la radicule : c'est ce qu'on observe dans le cas où l'embryon paraît indivis. De là, la qualification de *Monocotylédoné* qu'a reçue l'embryon des Endogènes, et qui s'applique à tous sans exception, malgré l'existence d'un second cotylédon rudimentaire dans quelques Endogènes, dans le Froment, par ex. Adrien de Jussieu a cherché à démontrer que la fente, qui est généralement regardée comme propre aux Aracées et à leurs congénères, est un caractère commun à tous les embryons d'Endogènes. — Nous avons dit tout à l'heure que, dans la germination de l'embryon endogène, la radicule sort de l'intérieur de sa substance ; il s'ensuit que la base de la radicule est entourée d'un petit collet formé par les bords de la déchirure que produit la radicule au moment de sa sortie : de là encore le nom d'*Endorhizes* proposé par Claude Richard pour désigner la grande classe des Monocotylédones ou Endogènes.

De ce qui précède, il résulte que la grande classe naturelle des Endogènes présente cinq particularités physiologiques fondamentales, qui peuvent servir à la caractériser, soit ensemble, soit chacune isolément, ce qui est le cas le plus ordinaire. Ces particularités peuvent se formuler ainsi : 1° tige endogène ; 2° feuilles à nervures longitudinales ; 3° organes de la fructification disposés d'après le type ternaire ; 4° embryon monocotylédoné ; 5° germination endorhize.

Il y a lieu de croire que, relativement à leur nombre total, les Endogènes renferment plus de plantes susceptibles de servir à la nourriture de l'homme et moins d'espèces vénéneuses que les Exogènes. Les Graminées, à l'albumen farineux, forment une grande portion de cette classe. Il faut y ajouter les Palmiers qui, outre leurs fruits, nous donnent du vin, du sucre, et du sagou ; les Aracées, les Marantacées, etc., qui fournissent différentes espèces de fécules ; les Bananiers, dont les fruits abondants servent à l'alimentation d'une multitude d'hommes ; les Orchidées, dont nous tirons le salep, etc. — Quant aux espèces délétères, la plupart sont fournies par les familles des Amaryllidées, des Aracées, des Mélanthacées et des Liliacées.

La classification des Endogènes est un sujet sur lequel les botanistes sont assez généralement d'accord. Si les limites des familles ne sont pas toujours nettement déterminées, ces familles, en somme, sont beaucoup mieux groupées que celles des Exogènes. Aussi, quoiqu'il soit à présumer que de nouveaux changements s'effectueront tôt ou tard dans cette partie de la botanique systématique, il n'est guère probable que les limites des familles naturelles elles-mêmes soient l'objet de bien profondes modifications. V. BOTANIQUE, TIGE et EXOGÈNE.

ENDOLORI. IE, adj. Qui ressent quelque douleur. *Un bras en. J'ai le corps tout endolori.*

ENDOMMAGER. v. a. Causer du dommage ; ne se dit que Des choses. *La grêle a fort endommagé les récoltes. Cet édifice a été endommagé par le canon.* = * s'ENDOMMAGER. v. pron. Éprouver du dommage. *Ce meuble s'est endommagé dans sa chute.* = ENDOMMAGÉ, ÉE. participe.

***ENDORHIZE.** adj. 2 g. et s. f. (gr. ἔνδον, à l'intérieur ; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. ENDOGÈNE.

***ENDORMANT, ANTE.** adj. Qui endort, qui est propre à endormir. *Lecture endormante.*

ENDORMEUR. s. m. Fig., Celui qui cherche à amuser quelqu'un afin de le tromper et de l'empêcher d'agir. *Ne l'écoutez pas, c'est un en.* Prov., on dit, dans le même sens, *C'est un en. de mulots, de couleuvres.*

ENDORMIR. v. a. Faire dormir. *Bercer un enfant pour l'en.* — Provoquer le sommeil par l'ennui, la fatigue. *Cette pièce est si ennuyeuse qu'elle endort. Vous m'endormez avec toutes vos histoires.* || Fig., Amuser quelqu'un afin de le tromper et de l'empêcher d'agir. *Il l'a endormi de belles paroles, avec de vaines espérances, par de vaines promesses.* Dans un sens anal., on dit, *En. la vigilance, la prudence, etc., de quelqu'un.* || Engourdir. *Cette position forcée m'a endormi la jambe. Il a fallu lui en. le bras avant de le lui couper. En. la douleur.* = s'ENDORMIR. v. pron. Commencer à dormir. *Il s'endort. Je ne pouvais m'en. Je ne me suis endormi qu'à la pointe du jour.* — Figur. et poétiq., *S'en. du sommeil de la tombe*, Mourir. On dit encore, dans le style de l'Écriture, *S'en. du sommeil du juste, s'en. dans le Seigneur*, Mourir en état de grâce. || Fig. et famil., Manquer d'activité, de vigilance, ne pas donner à une affaire les soins qu'elle exige. *C'est un homme qui ne s'endort pas, qui ne s'endort jamais. Ce n'est pas un homme à s'en. sur ses intérêts.* — Famil., *S'en. sur le rôti*, Négliger ce qui demande un soin assidu. || Figur., *S'en. dans le vice, dans les voluptés, etc.*, Croupir dans le vice, dans les voluptés, etc. = ENDORMI, IE. p. *Ce tableau représente une nymphe endormie. Avoir la jambe endormie.* || Adjectiv. et Fig., Qui manque de vivacité, lent, paresseux. *C'est un homme endormi, un esprit endormi. Avoir l'air endormi.* = Conj. Voy. SORTIR.

* **ENDOS.** s. m. T. Com. Se dit pour Endossement ; *Mettre son en. sur une lettre de change.*

* **ENDOSMOSE.** * **EXOSMOSE.** s. f. (gr. ἔνδον, à l'intérieur ; ἔξ, hors de ; et ὠσμος, impulsion). T. Phys. Voy. ABSORPTION.

***ENDOSPERME.** s. m. (grec. ἔνδον ; σπέρμα, semence). T. Bot. Voy. GRAINE.

ENDOSSE. s. f. [La pénult. est longue.] (R. *dos*). Le fardeau, la peine, la responsabilité que donne une chose. *Vous en aurez l'en. Mettre l'en. sur quelqu'un.* Très-fam.

ENDOSSEMENT. s. m. Ce qu'on écrit au dos d'un acte ; se dit surtout De l'ordre qu'on met au dos d'un billet, d'une lettre de change, etc., pour en transférer la propriété à quelqu'un. — Voy. CHANGE.

ENDOSSER. v. a. Mettre sur son dos, revêtir ; se dit D'une armure, d'un vêtement propre à une profession, etc. *En. la cuirasse, le harnais. En. un uniforme, une livrée.* || Fig. et fam., *En. le harnais*, se dit, en plaisantant, D'un homme d'Église ou de robe, qui revêt les habits de sa profession. *En. l'uniforme*, Embrasser la carrière militaire. *En. la livrée,* Se faire domestique. || Fig. et fam., Charger quelqu'un d'une chose désagréable, fâcheuse. *On l'a endossé de cette mauvaise commission.* — * Prendre sur soi. *C'est lui qui a endossé toute la responsabilité de cette affaire.* || T. Com. *En. une lettre de change, un billet, etc.*, Mettre au dos l'ordre de payer à une autre personne la somme énoncée dans la lettre, etc. = ENDOSSÉ, ÉE. part.

ENDOSSEUR s. m. T. Comm. Voy. CHANGE.

ENDROIT. s. m. (lat. *in*, en ; *directus*, droit). Lieu, place. partie déterminée d'un espace. *Voici l'en. où je veux bâtir. Vous le trouverez en tel. en. Voilà l'en. où arriva cet accident.* — * Fam., Le lieu où un homme est né ; petite ville, village. *Cet homme est de mon en. Les gens de l'en. C'est un très-petit en.* Par plaisant. *Il est bien de son en.*, se dit De quelqu'un qui a conservé la simplicité, les préjugés, les manières de son village. || Place, partie déterminée d'une chose quelconque. *A quel en. du corps a-t-il été blessé? Mettez la main sur l'en. où vous souffrez. La ville a des endroits faibles et mal fortifiés. J'ai marqué les endroits du livre où il faut placer les gravures. Puisque vous voulez bien me servir de cette volaille, donnez-moi de cet en. là. Je vais vous donner d'un bon en.* || Partie d'un discours, d'un poëme, d'un ouvrage d'esprit. *Il y a un bel en. dans ce discours. Il sait par cœur les plus beaux endroits de Virgile. Il y a bien des endroits faibles dans ce livre.* ‖ En parlant D'une étoffe, Le beau côté, par opposit. à *Envers. Voici l'en. de l'étoffe. — Étoffe à deux endroits,* Étoffe dont les deux côtés sont semblables. ‖ Fig. et fam., *Se faire voir, se montrer par son mauvais en., par son vilain en., par un vilain en.* On dit aussi, *C'est son en. faible,* C'est son côté faible. *Prendre quelqu'un par son en. faible, par son en. sensible,* Le prendre par ce qui l'intéresse ou le touche le plus. — Fig., *C'est le plus bel en. de sa vie,* C'est la plus belle partie de sa vie; et, dans un sens contraire, *C'est le vilain en. de sa vie.* = A L'ENDROIT DE. loc. prép. A l'égard de, relativement à. *Il avait, à l'en. des femmes, les opinions les plus singulières.* Cette façon de parler a vieilli. On disait aussi en ce sens, *En mon end., en votre end., etc.,* Relativement à moi, à vous, etc.

Syn. — *Lieu, Place.* — *Lieu* a un sens plus étendu que celui d'*endroit :* le premier marque un certain espace pris dans son ensemble ; *endroit* indique un point particulier dans un *lieu; place* contient une idée d'ordre et d'arrangement. Ainsi l'on dit: voilà un *lieu* fort agreable, mais c'est cet *endroit*-ci qui m'en plaît le mieux. On dit aussi, le *lieu* de l'habitation, l'*endroit* d'un livre cité, la *place* d'un convive à un festin ou de quelqu'un dans une assemblée.

ENDUIRE. v. a. (latin. *induere,* revêtir). Couvrir d'un enduit. *En. une muraille de plâtre, une barque de goudron.* = ENDUIT, ITE. part.

ENDUIT. s. m. Se dit De toute substance molle, pâteuse ou même liquide, qu'on étend sur la surface d'un corps. *Un en. de plâtre, de mortier. Un en. de goudron. Le vernis est une espèce d'enduit.*

Enc. — En Architecture, on désigne sous le nom d'*Enduit* toute substance, toute préparation qui sert à revêtir le nu d'un mur, afin d'en rendre la surface plus ou moins unie, ou de cacher les points de jonction des matériaux de construction, ou de prolonger la durée de ceux-ci en les mettant à l'abri des influences atmosphériques: ainsi, le *crépi,* le *badigeon,* le *stuc,* etc., sont des enduits. Mais nous ne parlerons ici que des *enduits hydrofuges,* c.-à-d. de ceux qui ont pour objet d'assainir les habitations dont les murs sont habituellement imprégnés d'humidité, quelle que soit la source ou la cause de celle-ci.—On a employé à cet effet la peinture à l'huile et, ce qui vaut beaucoup mieux, les applications d'huile chaude sur la surface des murs humides; mais ces moyens sont tout à fait insuffisants. Un procédé plus efficace est celui qui consiste à revêtir la surface des murs avec *une couche de mastic bitumineux* très-chaud, lequel forme, en se desséchant, un end. très-solide et d'une certaine épaisseur; mais ce moyen, qui réussit bien sur la pierre d'appareil et sur les plâtres neufs, échoue complétement quand les plâtres sont vieux. Le meilleur end. hydrofuge, qui en outre est applicable dans tous les cas, est celui qu'ont imaginé Thénard et d'Arcet. Il consiste tout simplement en un mastic gras qu'on prépare en faisant cuire 1 partie d'huile de lin avec 1/10 de litharge, et en y faisant fondre ensuite 2 part. de résine commune. Pour employer cette préparation, on gratte le mur, s'il est vieux, pour mettre le plâtre ou la pierre a nu ; on le sèche à l'aide d'un réchaud de doreur ; puis on le chauffe de nouveau, et, avec un large pinceau, on applique au fur et à mesure à sa surface le mastic gras ci-dessus. Lorsque l'end. ne pénètre pas assez vite, on approche de nouveau le brasier des parties rebelles, et l'on continue ainsi, en chauffant et en passant le pinceau, jusqu'à ce que le plâtre ou la pierre refuse absolument d'absorber la préparation. La dernière couche forme alors, à la surface du mur, une sorte de glacis léger qui est très-solide et sur lequel on peut ensuite peindre ou coller du papier de tenture. Gaultier de Claubry cite le cas d'une salle de la Sorbonne, à Paris, qui n'avait pu être rendue habitable par aucun procédé, et que le mastic de Thénard et d'Arcet a si bien desséchée, qu'au bout de quinze ans on n'y avait encore aperçu aucune trace d'humidité. Il fallut six couches d'end. pour obtenir ce résultat, et la dépense en mastic ne s'éleva qu'à 2 fr. 80 par mètre carré.

En termes de Médecine, on appelle aussi *Enduit* toute couche de matière plus ou moins adhérente qui revêt la surface de certains organes, et qui est ordinairement le produit altéré de quelque sécrétion. *En conséquence, lorsque les surfaces* couvertes d'un en. sont accessibles à l'observation, sa consistance, sa couleur, etc., fournissent des signes séméiologiques d'une certaine valeur. Tels sont l'end. muqueux, jaunâtre ou blanchâtre de la langue, dans les maladies naguère qualifiées de fièvres muqueuses et bilieuses; l'end. fuligineux de la langue, des dents et des lèvres, dans les affections autrefois appelées *fièvres putrides, etc.*

ENDURANT, ANTE. adj. Qui souffre aisément les injures, la contrariété, les mauvais procédés. *Ce n'est pas un homme en. Vous avez été bien en. Je ne suis pas d'une humeur endurante. — C'est un homme peu en., une femme peu endurante,* Qui est prompt ou prompte à se mettre en colère.

Syn. — *Patient.* — L'homme *endurant* souffre avec constance les duretés, les injures, les persécutions, par prudence, par faiblesse, par lâcheté. L'homme *patient* souffre avec modération, avec calme; c'est vertu. On peut être *endurant* sans être *patient.* Socrate, outragé par sa femme, reste calme; il est *patient;* le marquis, dans le *Joueur,* est un homme *endurant.* L'homme *endurant* souffre et enrage; l'homme *patient* souffre et reste calme.

ENDURCIR. v. a. Rendre dur. *Le grand air endurcit certaines pierres.* ‖ Par anal., Rendre fort, rendre robuste, accoutumer à la fatigue, etc. *Le travail endurcit le corps. Il est bon d'en. les jeunes gens au travail, aux intempéries de l'air, aux privations.* ‖ Fig., Rendre insensible, impitoyable. *L'avarice lui avait endurci le cœur.* Dans le langage de l'Écriture, *Dieu endurcit le cœur des pécheurs,* Il les abandonne à leur égarement. = S'ENDURCIR. v. pr. Devenir dur. *Le corail s'endurcit à l'air. La plante des pieds s'endurcit à force de marcher.* ‖ S'accoutumer à ce qui est dur, fâcheux. de façon à le supporter aisément. *S'en. au travail, à la fatigue, à la douleur. S'en. aux injures, aux affronts.* ‖ Figur., Devenir insensible, sans pitié. *S'en. aux misères d'autrui. A force de voir souffrir les malades, son cœur s'était endurci. S'en. contre les cris de sa conscience. — S'en. dans le vice, dans le crime,* Contracter l'habitude du vice, du crime, au point de n'en avoir plus ni honte, ni remords. On dit aussi, *S'en. au crime.* = ENDURCI, IE. p. *Un corps endurci à la fatigue, par les fatigues. Un cheval endurci aux coups. Un homme endurci au crime, dans le crime, etc. Un pécheur endurci.* ‖ Substantiv., Qui a perdu tout sentiment de piété. *Cet homme est incapable de goûter la parole de Dieu; c'est un endurci.*

ENDURCISSEMENT. s. m. État de ce qui devient dur. *On observe parfois chez les nouveau-nés un en. du tissu cellulaire qui constitue une maladie fort grave.* ‖ * Fig., État d'un cœur devenu insensible. *Cet en. de cœur que vous remarquez en lui est la conséquence des déceptions sans nombre qu'il a éprouvées.* ‖ Fig., État d'une âme qui a perdu tout sentiment de piété, de vertu. *Cela marque l'en. du cœur, un grand en. Tomber dans l'en. de cœur. L'en. des pécheurs.*

ENDURER. v. a. (lat. *durare*). Souffrir. *Les peines, les tourments que j'endure. En. un grand froid. En. la faim, la soif.* ‖ Supporter avec patience, avec fermeté, avec constance. *Il y a des gens qui endurent mieux que d'autres la faim et la soif. En. le martyre sans proférer une plainte. En. une injure, un affront.* ‖ Tolérer. *Je puis tout en. de vous. Je n'aurais jamais enduré une pareille insolence. N'endurez pas qu'on fasse tort à votre famille.* On dit plus ordinair., *Ne souffrez pas.* = * S'ENDURER. v. pron. Être toléré. *Un pareil affront ne peut s'en.* = ENDURÉ, ÉE. part.

Syn.— *Souffrir, Supporter.* — *Souffrir* a une signification toute passive ; on *souffre* le mal dont on ne se venge point et dont on ne songe pas même à se venger. *Endurer* marque le mécontentement de l'individu qui ne peut se venger. *Supporter* se dit des maux légers, particulièrement des inconvenients qui résultent des défauts personnels. L'humilité chrétienne fait *souffrir* les injures sans ressentiment. On n'*endure* un mauvais traitement que parce qu'on ne peut faire autrement. Dans la société, chacun *supporte* les défauts des autres pour qu'on *supporte* aussi les siens. On *souffre* avec patience; on *endure* avec constance (car il y a dans ce mot une idée de temps), et aussi avec dissimulation; on *supporte* avec douceur.

*** ÉNÉORÈME.** s. m. T. Méd. Voy. URINE.

ÉNERGIE. s. f. (gr. ἐνεργέω, opérer dans). Force, puissance d'action. *L'é. d'un remède. L'énergie des passions, d'un sentiment.* ‖ La vigueur d'âme. *Il est plein d'é. Montrer, déployer de l'é. Un homme sans é. Une âme, un caractère sans é. Doué d'é.* On dit aussi, *L'é. du caractère.* — Par anal., se dit Du discours, de la parole et de la pensée. *Parler, s'exprimer avec é. Un discours plein d'é. Il y a dans les prophètes des expressions d'une grande é.* — Dans les Beaux-Arts, se dit De la vigueur dans le dessin. *L'é. ne dispense pas de la correction.* ‖ La fermeté, la résolution que l'on fait paraître dans les actes de la vie publique ou privée. *Il se comporta avec beaucoup d'é. Montrer, déployer de l'é.* — Par ext., se dit Des choses qui dénotent cette fermeté, cette résolution. *Il déconcerta l'insurrection par l'é. de ses mesures.*

Syn. — *Force.* — *Force* se dit généralement de tout ce qui est capable d'agir sur une chose quelconque; *énergie* représente simplement la manière dont agit une *force:* elle marque la puissance, la promptitude d'action de celle-ci. Une *force* se manifeste avec plus ou moins d'*énergie.*

ÉNERGIQUE. adj. 2 g. Qui a de l'énergie. *Remède é. Ame é. Caractère é. Style é. Discours, parole é. Termes énergiques. Ce mot est fort é. Une conduite é. Des mesures énergiques.*

ÉNERGIQUEMENT. adv. D'une manière énergique. *Il lui parla é. Il se comporte é.*

ÉNERGUMÈNE. s. 2 g. (gr. ἐνεργούμενος). T. Théol. Possédé du démon. *Exorciser un é.* — Famil., *Crier, s'agiter comme un é.* ‖ Figur., dans le langage ordinaire, on appèlle ainsi Un homme qui parle et s'agite avec violence par suite de l'exaltation de ses idées. *C'est un é. Quel ton d'énergumène!*

***ÉNERVATION.** s. f. Supplice usité, dit-on, en France, sous les rois des deux premières races, et qui consistait à brûler les nerfs du jarret, ce qui paralysait les jambes du patient. ‖ T. Boucherie. Procédé nouveau pour abattre des bestiaux, qui consiste à leur trancher la moelle épinière en introduisant la lame d'un couteau entre le crâne et les premières vertèbres cervicales.

ÉNERVER. v. a. (latin. *enervare*). Faire perdre la force, la vigueur. *Les débauches l'ont énervé. La chaleur excessive énerve et accable.* ‖ Fig., Amollir, affaiblir. *Les voluptés énervent. Un long repos avait énervé son âme, son courage. On énerve les grandes vérités par un tour vain et orné. Trop de recherche énerve le style, le langage,* Le rend faible et lâche. = S'ÉNERVER. v. pron. Se dit au Prop. et au Fig. *Il s'est énervé à force de débauches. Nos bras ne se sont point énervés dans l'oisiveté. Le courage s'énerve au milieu des voluptés. Le style s'énerve par l'abus des ornements. Cette nation s'était énervée dans le luxe et la mollesse.* = ÉNERVÉ, ÉE. part.

ENFAÎTEAU et **ENFAÎTEMENT.** s. m. Voy. TOIT.

ENFAÎTER. v. a. Couvrir le faîte d'une maison avec de la tuile ou du plomb. = ENFAÎTÉ, ÉE. part.

ENFANCE. s. f. La période de la vie de l'homme qui s'étend de la naissance à l'âge de sept ans ou environ. *Dès mon en. Dans la plus tendre en. Au sortir de l'en. Les jeux de l'en. Un ami d'en.* — Voy. AGE. ‖ Figur., Commencement. *L'en. du monde, de la société, d'un peuple. L'en. de Rome. L'en. de l'art. La peinture était alors dans l'en.* ‖ Celui, celle, qui est encore dans l'âge de l'enfance. *Les grâces de l'en. Ils n'épargnèrent ni la vieillesse, ni l'en. C'est elle qui a élevé mon en.* ‖ Action qui convient à un enfant, puérilité. *C'est une vraie en. Faire des enfances.* Peu us. ‖ Fig., L'état d'imbécillité où tombe parfois une personne âgée. *Être en enf. Tomber en enfance.*

ENFANT. s. m. (lat. *infans ;* de *in,* part. négative, et *fari,* parler). Celui ou celle qui est en bas âge, qui n'a pas encore l'usage de sa raison. *Un petit en. Un bel en. Un en. caressant. Un en. à la mamelle. Sevrer un en. Tenir un en. sur les fonts baptismaux. Pleurer, jouer comme un en.* — Se dit quelquefois au fém. sing., en parlant D'une très-jeune fille, surtout lorsqu'on veut la louer, ou lui exprimer de l'affection, de la bienveillance. — *Voilà une jolie en., une belle en. La pauvre en.! — Se comporter, se conduire, agir comme un en.* Agir sans réflexion, tenir des discours puérils. On dit de même, *Une conduite, une action, un discours d'en. Une colère d'en. Des terreurs d'en. — Faire l'en.,* S'amuser, se comporter comme un enfant. *Être en.,* se dit dans le même sens: *Dieu que vous êtes en.! Est-elle en.!* * On dit aussi à Celui, ou à celle qui a l'esprit crédule, qui cède à des terreurs ridicules, etc. *Que vous êtes en. de croire ce qu'il vous dit. Vous êtes une en. de craindre les revenants.* ‖ Fig. et fam., *C'est un bon en.,* c'est un homme d'un bon caractère, d'une humeur facile. On dit aussi au fém., *C'est une bonne en., une bien bonne en. — Il est bon en. de croire cela, de se prêter à cela, etc.* Il est bien simple de croire cela, etc. — Prov., *Il n'y a pas d'enfants,* se dit à propos D'un enfant qui parle de choses qu'il devrait encore ignorer. ‖ *Enfants d'honneur,* Jeunes gens de qualité qui étaient nourris auprès d'un prince, pendant son bas âge. — *En. de chœur.* Voy. CHŒUR. ‖ Fig., *Enfants perdus,* Soldats détachés qui commencent l'attaque un jour de combat, et par ext., Les personnes que l'on jette en avant ou qui se lancent les premières dans quelque entreprise hasardeuse. = *Enfant,* se dit encore D'un fils ou d'une fille, quel que soit leur âge, par rapport au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. *Avoir des enfants. Un en. mâle. Être chargé d'enfants. Il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge. Cette mère gâte ses enfants. La parabole de l'en. prodigue. Les enfants mineurs. — Enfant légitime,* Celui qui est issu d'un mariage légitime. *En. naturel,* Celui qui est né hors mariage. *En. adoptif, en. d'adoption,* Celui qui est entré dans une famille par adoption. — *Les* *enfants de France*, Les princes enfants légitimes des rois de France, et ceux qui descendent des aînés. *Gouverneur des enfants de France.* — * *Enfants de troupe*, Fils de militaires qui sont élevés dans les casernes aux frais de l'État. — Fam., *C'est bien l'en. de son père, de sa mère*, Il lui ressemble beaucoup, il en a les manières, les qualités, les défauts. || Par ext., se dit au pl. Des descendants directs de quelqu'un, de ses fils, petits-fils et arrière-petits-fils. *Ce père de famille avait aujourd'hui à sa table tous ses enfants.* — *Les petits-enfants d'une personne*, Les petits-fils et arrière-petits-fils. || Par une ext. plus grande encore, Tous ceux qui sont sortis d'une même souche, qui ont la même origine. *Nous sommes tous enfants d'Adam. Les Juifs sont appelés les enfants d'Israël.* — Fig., *Nous sommes les enfants de Dieu par la grâce. Tous les fidèles sont enfants de l'Église. Les enfants de la patrie. La patrie vit une partie de ses enfants s'armer contre elle. Les enfants de la France.* — Fig., *Un en. de Saint-François, un en. de Saint-Ignace, etc.*, Un franciscain, un jésuite, etc. — Fig. et poétiq., *Les enfants de Mars ou de Bellone*, Les guerriers. *Les enfants d'Apollon*, Les poëtes. || Figur. et fam., *En. de Paris, en. de Lyon, etc.*, Natif de Paris, etc. || Figur., En style de l'Écriture, *Les enfants de lumière*, Ceux qui sont éclairés des lumières de l'Évangile. *Les enfants de ténèbres*, Les idolâtres. *Les enfants des hommes*, Les hommes, mais principalement Ceux qui vivent dans l'iniquité. = Fig., se dit quelquefois d'une chose qui est la production ou le résultat d'une autre. *Le bonheur est en. de la vertu. Les arts sont les enfants de la nécessité.* = S'emploie fréquemment comme Terme d'amitié et de familiarité, en parlant à quelqu'un de plus jeune que soi, ou à un inférieur, pour le flatter, le consoler, l'encourager, etc. *Voyez-vous, mon en., il ne faut pas agir ainsi. Ne craignez rien, ma belle en. Chers enfants, suivez mes conseils. Allons, enfants, travaillez. Courage, enfants. criait-il à ses soldats.*

Enc.—I. Les *Enfants-trouvés* proprement dits sont ceux qui, nés de pères et de mères inconnus, ont été *trouvés* exposés dans un lieu quelconque, ou bien ont été portés dans les hospices ou autres établissements destinés à les recevoir. Mais, dans le langage ordinaire, on comprend encore sous cette dénomination : les *enfants abandonnés*, qui, nés de pères ou de mères connus et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse avoir recours à eux ; les *enfants égarés*, qui ont été perdus par leurs parents, lesquels aspirent à les retrouver ; les *enfants orphelins pauvres*, qui, n'ayant plus ni père ni mère, sont dépourvus de tout moyen d'existence ; les *enfants dérobés*, qui ont été enlevés et portés dans les hospices ou autres lieux analogues, sans le consentement de ceux qui ont légalement le droit de disposer d'eux ; et les *enfants entreposés*, qui sont ceux dont les parents ne peuvent momentanément prendre soin pour quelque cause particulière, comme, par ex., s'ils sont malades à l'hôpital ou détenus en prison. Les enfants de ces diverses catégories ont droit, dans une certaine mesure, à la commisération publique, et la manière dont la société doit se comporter à leur égard constitue un des problèmes les plus difficiles de la charité publique.

II. L'institution des asiles charitables étant inconnue aux peuples de l'antiquité, il ne faut pas chercher chez eux des lieux de dépôt pour les enfants-trouvés. Chez les Grecs et chez les Romains, quand un enfant venait au monde, on le mettait aux pieds de son père ; si celui-ci le relevait, il était censé le reconnaître, ce que les Latins exprimaient par *tollere* ou *suscipere liberos* ; s'il tournait le dos, l'enfant était mis à mort ou exposé. Les enfants exposés périssaient ordinairement de faim ou de froid ; et si l'on en recueillait quelques-uns, c'était pour les destiner, les garçons à l'esclavage, et les filles à la prostitution.

La propagation du christianisme apporta un soulagement inespéré au sort des enfants-trouvés ; mais les premières mesures légales relatives à ces malheureux ne datent que du règne de Constantin. En 315, ce prince enjoignit aux officiers publics des provinces d'Afrique et d'Italie, de diminuer, autant que possible, le nombre des expositions en fournissant des secours aux parents trop chargés d'enfants pour pouvoir les élever ; mais en même temps, par une sorte de concession aux idées païennes encore enracinées dans les esprits, il reconnut un droit absolu de propriété sur les enfants-trouvés à ceux qui avaient la charité de les recueillir et de les élever. Dès ce moment, les pères de l'Église s'élevèrent avec force contre l'abandon des enfants, et les conciles prononcèrent la peine de l'excommunication contre ceux qui s'en rendaient coupables. Sous Justinien, une loi accorda l'*ingénuité* aux enfants-trouvés et les plaça sous la protection spéciale de l'Église. Enfin, la charité des fidèles éleva, pour les recevoir, des asiles spéciaux, que l'on appela *Bréphotrophies*, c.-à-d. lieux destinés à nourrir (τροφέω) les petits enfants (βρέφος). Nous manquons de détails sur l'histoire de ces maisons, mais il est probable qu'elles disparurent à l'époque de l'invasion des barbares. Plusieurs textes semblent faire allusion à des maisons de refuge existant au vie siècle, et dans lesquelles les enfants-trouvés étaient reçus, mais c'est seulement au viiie siècle qu'apparaît un hospice exclusivement destiné à ces malheureux.

Suivant Muratori, cet hospice fut fondé à Milan, en 787, par l'archevêque Daltheus. Au xe siècle, la Bourgogne vit naître un ordre religieux dont les membres devaient particulièrement veiller à l'éducation des orphelins et des enfants abandonnés. En 1180, un autre ordre, celui du Saint-Esprit, ouvrit un hospice d'enfants-trouvés à Montpellier ; c'est le premier établissement de ce genre qu'il y ait eu en France. Marseille en eut un semblable en 1188, et son exemple fut peu après suivi par les municipalités de Bordeaux, d'Aix et de Toulon, et beaucoup plus tard, en 1523, par celle de Lyon. Mais ces diverses créations, et plusieurs autres du même genre que nous passons sous silence, n'étaient à proprement parler que le résultat d'efforts isolés : en dehors d'un petit nombre de villes, le sort des enfants-trouvés était entièrement livré à la charité privée. On ne peut guère citer, comme mesure générale, qu'un arrêt du 13 août 1452, dont les dispositions, encore en vigueur en 1789, mais toujours mal exécutées, enjoignaient aux seigneurs hauts justiciers de se charger des enfants-trouvés exposés dans l'étendue de leurs juridictions. Les choses commencèrent à changer de face au xviie siècle. En effet, vers la fin du règne de Louis XIII, une bienfaitrice, dont on n'a pas conservé le nom, recueillit plusieurs enfants-trouvés et les éleva dans une maison du quartier de la Cité, à Paris, que le peuple appela *Maison de la Couche*. A sa mort, les femmes qui l'avaient aidée dans cette œuvre la continuèrent ; cependant l'institution dépérit entre leurs mains, et il ne fallut rien moins, pour la relever, que l'intervention de saint Vincent de Paul, qui la prit à sa charge. Le sort de l'établissement fut dès lors assuré ; toutefois il ne subsista qu'à l'aide de la charité privée jusqu'en 1670, où Louis XIV lui donna une existence légale sous le nom d'*Hospice des Enfants-trouvés* et le dota de 12,000 livres de rente. Ce fut également sous le règne de ce prince que fut consacré le droit des enfants-trouvés à l'assistance. En outre, plusieurs mesures furent prises dans le but d'améliorer le sort de ces malheureux ; la dernière que l'on doive à l'ancienne monarchie paraît être un don de 120,000 livres que fit Louis XV à leur hospice, le 9 mai 1767. A cette époque, l'institution comptait près de 6000 enfants, dont 7 à 800 à peine venaient des départements, et l'on portait à plus de 30,000 ceux que les hauts justiciers avaient à leur charge. En 1791, un décret de l'Assemblée nationale mit au nombre des dépenses publiques l'entretien des enfants-trouvés ; mais c'est le décret du 28 juin 1793 qui régit la matière durant la période révolutionnaire. « La nation, dit cette loi, se charge de l'éducation physique et morale des enfants-trouvés. Ils seront désormais désignés sous le titre d'*Orphelins* ; toute autre dénomination est interdite. Toute fille-mère qui déclarera vouloir allaiter elle-même son enfant, aura le *droit* de réclamer les secours de la nation ; elle ne sera tenue qu'aux formalités prescrites pour les mères de famille : le secret le plus inviolable sera observé. Les enfants abandonnés jouiront des mêmes pensions que la loi promet aux enfants des familles indigentes. » Quelques jours après (4 juill.), la Convention mettait le sceau à cette loi d'immoralité, en décrétant des encouragements aux filles-mères et en honorant leurs enfants du titre emphatique d'*Enfants de la patrie*. Mais la pénurie du trésor ne permit pas d'exécuter ces merveilleuses inventions. — Nous laisserons de côté la loi du 11 frimaire an VII (1er déc. 1798), pour arriver sur-le-champ au décret impérial du 11 janv. 1811, dont les dispositions, modifiées par l'instruction du 8 février 1823, régissent encore la matière.

III. Aujourd'hui, en France, les enfants-trouvés sont reçus dans les hospices, et il est pourvu à leur entretien au moyen de prélèvements opérés, suivant les cas, sur les revenus de ces mêmes établissements ou sur ceux des départements.

1° Les hospices sont, autant que possible, placés dans une position centrale et choisis parmi ceux dont les ressources sont les plus considérables. Beaucoup d'entre eux sont pourvus d'un *Tour* destiné à recevoir les enfants qu'on veut abandonner, afin d'empêcher les expositions sur la voie publique. Les tours sont des cylindres de bois, convexes d'un côté et concaves de l'autre, qui tournent facilement sur eux-mêmes. Le côté convexe fait face à une rue, tandis que le côté concave s'ouvre à l'intérieur d'un appartement ; une sonnette dont le cordon pend à l'extérieur est placée auprès du tour. Quand on veut exposer un nouveau-né, on avertit, par un coup de sonnette, la personne de garde ; aussitôt le cylindre, décrivant un demi-cercle, présente au dehors, sur la rue, son côté concave, reçoit l'enfant et l'apporte dans l'intérieur de l'hospice en achevant son évolution. Quelquefois la construction est autrement disposée, mais l'analogie de destination lui fait également donner le nom de tour. Elle consiste en deux fenêtres parallèles placées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur d'une ouverture assez profonde pour contenir un berceau ; lorsque la fenêtre extérieure est ouverte et que l'enfant est déposé dans le berceau, un mécanisme met en mouvement une sonnette qui avertit la personne chargée de recevoir l'enfant. — En 1811, lorsque le décret du 11 janv. reçut sa première application, on organisa 273 hospices dépositaires, savoir 256 avec tours et 17 sans tours. Mais le chiffre des enfants-trouvés s'étant accru d'une manière énorme, on reconnut que cet accroissement provenait de la facilité que procurait pour les expositions le trop grand nombre des dépôts et des tours ; en conséquence, des suppressions graduelles furent opérées dans les deux sens. Aujourd'hui il n'existe plus que 141 hospices de dépôt ; et, sur les 86 départements, 40 ont remplacé les tours par des bureaux ouverts, et 46 seulement ont des tours.

2° A leur entrée à l'hospice, les enfants-trouvés sont enregistrés avec soin, et toutes les précautions sont prises pour qu'il soit facile de les reconnaître si leurs parents viennent à les réclamer. De plus, on leur donne un nom, s'ils n'en ont pas déjà reçu un de l'officier de l'état civil, ou si l'on n'a pas trouvé avec eux des papiers indiquant les noms sous lesquels on demande qu'ils soient désignés. Ces formalités remplies, les enfants sont mis en nourrice aussitôt qu'on le peut. Ils restent en nourrice jusqu'à l'âge de six ans ; après quoi on les met en pension chez des artisans ou des cultivateurs. Néanmoins, si les nourrices demandent à les conserver, on leur donne la préférence, et on leur alloue la pension mensuelle fixée par les règlements. Cette pension décroît graduellement chaque année, et cesse entièrement quand les enfants ont douze ans. A cette époque, on les met en apprentissage : les garçons, chez des cultivateurs ou des artisans ; les filles, chez des ménagères, des couturières ou des ouvrières, ou dans des fabriques, des manufactures, etc. Dans ce cas encore, on les laisse de préférence aux nourrices, pourvu que celles-ci s'engagent à leur faire apprendre un métier ou à les appliquer à l'agriculture. Les enfants estropiés ou infirmes, qui ne peuvent être mis en apprentissage, restent à la charge de l'hospice qui les a reçus et qui est tenu de les occuper, s'il ne trouve à les placer dans quelque atelier.

3° Les enfants recueillis par un hospice sont, quelle que soit leur situation, sous la surveillance administrative de l'établissement. A cet effet, la commission de l'hospice désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de tuteur, et les autres membres forment le conseil de famille. Si les enfants ont des biens, le receveur de la maison remplit à leur égard les mêmes fonctions que pour les biens ordinaires de l'hospice. Ces biens appartiennent à ce dernier, si l'enfant meurt avant sa sortie de l'établissement, sa majorité ou son émancipation. Néanmoins, si des héritiers se présentent, on leur rend l'héritage, mais à la condition de rembourser toutes les dépenses auxquelles l'enfant a donné lieu. Enfin, tout enfant-trouvé peut être réclamé et reconnu en tout temps par ses parents, à la condition que ceux-ci restituent à l'hospice les frais faits pour lui. En outre, la remise ne peut avoir lieu que sur un certificat de moralité délivré aux parents par le maire de leur commune, attestant de plus qu'ils sont en état d'élever leur enfant. Toutefois, lorsque des parents, bien qu'en mesure de pouvoir désormais élever leurs enfants, sont en même temps dans l'impossibilité de rembourser les dépenses faites par l'hospice pour ces derniers, ils peuvent être dispensés de cette restitution par les préfets, après constatation de leur position.

4° Les enfants-trouvés proprement dits donnent lieu à deux sortes de dépenses : les frais de layettes et de vêtements, qui sont à la charge des hospices et s'élèvent actuellement de 1,500,000, à 1,800,000 fr. ; et les mois de nourrice et de pension, qui constituent une des dépenses obligatoires des départements et forment annuellement un total de 7 millions environ. Le service des enfants-trouvés coûte donc, chaque année, environ 9 millions à la France. Pour le département de la Seine seul, il s'élève à plus de 1,750,000 fr.

IV. L'accroissement incessant du nombre des enfants-trouvés depuis l'époque de la révolution est un phénomène des plus graves au point de vue économique ; aussi a-t-il attiré depuis longtemps toute l'attention des gouvernements. En 1789, on évaluait à 40,000 seulement le chiffre des enfants-trouvés pour toute la France : mais il s'élevait déjà à 69,000 en 1811 ; à 99,346 en 1819 ; à 117,305 en 1825 ; à 118,073 en 1830 ; et atteignait 129,699 en 1833. A cette époque, on tenta diverses mesures pour arriver à diminuer le chiffre des abandons. — Dans quelques départements, on imagina de déplacer les enfants et de les transporter du département où ils avaient été déposés dans d'autres départements plus ou moins éloignés, afin que la crainte de ne pouvoir plus les réclamer engageât les parents à ne pas les mettre à l'hospice ou à les reprendre. Cette mesure eut en effet pour résultat de faire retirer, dans les lieux où on la pratiqua, plus de la moitié des enfants-trouvés ; mais ces enfants furent retirés, non par leurs familles, mais uniquement par les nourrices qui, s'étant attachées à eux, refusèrent de s'en séparer. Le déplacement était donc une mesure mauvaise, car elle n'atteignait pas le but proposé, et brisait des liens qui pouvaient, jusqu'à un certain point, remplacer pour les enfants ceux de la famille. La diminution du nombre des tours, que beaucoup de personnes regardent, et avec raison, comme une provocation à l'abandon des enfants, a donné des résultats plus véritablement efficaces. Quelques auteurs avaient exprimé la crainte que cette mesure ne rendit les infanticides plus fréquents ; mais il est aujourd'hui reconnu que cette appréhension était sans fondement. D'ailleurs son adoption a été accompagnée d'un correctif excellent sous tous les rapports : c'est la distribution de secours suffisants aux mères qui gardent leurs enfants avec elles, et qui, sans cette assistance, seraient hors d'état de pourvoir à leurs besoins.

« En résumé, dit Remacle, la situation telle que les mesures nouvelles l'ont faite là où les tours n'existent plus, est celle-ci : Dans beaucoup de départements, le service est centralisé au chef-lieu. Le préfet, assisté de l'inspecteur départemental et de la commission administrative, y préside. L'hospice est toujours ouvert à l'enf. ; mais des moyens divers d'information sont organisés pour que, sans aggraver la position de la mère, et en respectant son secret quand elle le demande, l'autorité puisse apprécier les conditions dans lesquelles l'enfant est présenté. Le plus souvent la mère a cédé à une appréhension trop vive des difficultés de sa situation ; elle consent à le reprendre. Quelquefois elle a obéi au sentiment d'une profonde misère ; on lui procure une nourrice ou on lui donne quelques secours à elle-même, si elle en est digne. Quand il est désirable, soit pour l'enfant, soit pour la mère, qu'il soit admis à l'hospice, il y est reçu. »

L'effet de ces mesures produisit, ainsi que nous l'avons dit, une diminution très-importante dans le chiffre des abandons. Cependant, depuis leur adoption, le nombre des enfants-trouvés est encore allé croissant. Le chiffre des enfants-trouvés, qui était tombé, en 1838, à 95,624, était de 96,788 en 1845 ; de 99,341 en 1847, etc., et à cette heure il s'élève à environ 120,000. On évalue de 25 à 30,000 le nombre des expositions qui ont lieu annuellement : elles sont égales au quart environ du chiffre total des enfants-trouvés ayant moins de douze ans. Comparées aux naissances totales, les expositions sont dans la proportion de 1 à 39, c.-à-d. que, sur 39 enfants qui naissent, il y en a un que ses parents délaissent. Mais cette proportion ne se soutient pas longtemps, parce que la mortalité fait des ravages inouïs chez les enfants-trouvés. Ainsi, il est reconnu qu'il en meurt 52 pour 100 dans la première année, et 78 pour 100 dans la période d'un à douze ans. En d'autres termes, sur 100 enfants nés le même jour, 48 seulement atteignent leur première année et 22 la douzième, tandis que, dans le monde, sur le même nombre d'enfants nés le même jour, 50 au moins arrivent à l'âge de vingt et un ans. Sous le rapport de la moralité, les enfants-*trouvés ne sont pas dans une* situation plus favorable. En effet, ils forment le treizième de la population des bagnes et des prisons, *et le cinquième* au moins de celle des lieux de prostitution. En outre, ceux qui vivent dispersés dans les ateliers et les ménages se font rarement remarquer par leur bonne conduite.

Un état de choses aussi fâcheux provient surtout, selon le plus grand nombre des hommes qui ont étudié consciencieusement ces matières, de la facilité trop grande que la législation actuelle offre aux abandons. Mais nous croyons qu'il existe à ce mal une cause plus profonde, cause que ne peut atteindre *aucune mesure* politique ou économique, c'est l'absence de sentiments moraux et religieux. Le problème *de la charité publique n'est donc* pas, suivant nous, susceptible d'une solution complète : tout ce *que l'on peut faire, c'est d'arriver*, au moyen de tâtonnements faits avec prudence, à une sorte de juste-milieu ayant le moins *d'inconvénients qu*'il sera possible. Condamner la charité et détruire les institutions charitables est un acte d'inhumanité ; mais exercer la charité sans prudence, multiplier les tours et les établissements publics du genre des hospices d'enfants-trouvés, de façon à provoquer l'abandon, c'est aussi une autre sorte d'inhumanité, dont les conséquences frappent, non plus des individus, mais des générations tout entières. On peut appliquer de tous points aux hospices d'enfants-trouvés ce que *l'abbé Bautain dit* des ouvroirs. « Je comprends, dit-il, que l'État ou la charité privée se chargent *d'élever les orphelins qui ont perdu* leurs soutiens naturels. Il faut bien que la société, d'une manière ou *d'autre, pourvoie aux besoins* de ces enfants abandonnés, et la charité chrétienne n'y manquera jamais. Mais recevoir dans ces *maisons des enfants* qui ont encore leurs parents, sous le prétexte que les parents sont trop pauvres pour les nourrir, ou trop peu honnêtes pour les élever, n'est-ce pas donner une espèce de prime à la paresse ou à l'immoralité? Il suffira d'être misérable et vicieux pour être dispensé de nourrir ceux qu'on a mis au monde. » V. Remacle, *Des hospices d'enfants-trouvés;* et de Watteville, *Rapport sur la situation des enfants-trouvés.*

ENFANTEMENT. s. m. Action d'enfanter. V. Accouchement. || Fig. et fam., on dit D'un auteur qui compose avec beaucoup de difficulté. *Lorsqu'il travaille, il est dans les douleurs de l'en.*

ENFANTER. v. a. Mettre au monde un enfant. *Il est dit dans l'Écriture: une vierge concevra et enfantera un fils. Heureuse la mère qui l'a enfanté.* Absol., *Dieu a condamné la femme à en. avec douleur.*— Fig. et prov., *La montagne a enfanté une souris*, ou, *C'est la montagne qui enfante une souris*, se dit Lorsque de grands projets, de belles promesses ne produisent rien qui réponde à l'espérance qu'on en avait conçue. || Fig., en parlant Des productions, des conceptions de l'esprit, on dit aussi : *Cet auteur enfante tous les ans un gros volume. Il enfante avec peine. En. un projet, un système.* || Figur., Produire, déterminer un effet bon ou mauvais. *Les guerres civiles enfantent mille maux. La religion enfante des prodiges de vertu.* = Enfanté, ée. part. = Syn. V. Accoucher.

ENFANTILLAGE. s. m. Discours, manières qui ne conviennent qu'à un enfant; ne se dit que Des personnes qui ont passé l'enfance. *Pour un homme de votre âge, de votre caractère, voilà bien de l'en. Faire des enfantillages.* Fam.

ENFANTIN, INE. adj. Qui a le caractère de l'enfance, qui appartient à l'enfance. *Des traits enfantins. Une voix enfantine.*

Syn. — *Puéril.* — *Enfantin* se dit toujours en bonne part, de ce qui appartient à l'enfance et la caractérise; *puéril* se prend toujours en mauvaise part, car il s'applique à des choses qui rappellent l'enfance, mais qui ne sont point dites ou faites par l'enfance. *Enfantin* s'emploie au propre et au figuré; *puéril* n'est guère usité que dans ce dernier sens. J'aime les jeux *enfantins*, les conversations *enfantines* des jeunes enfants ; mais je déteste les amusements *puérils* de nos désœuvrés, et je fuis les conversations *puériles* des femmes sans instruction.

ENFARINER. v. a. Poudrer de farine. *Un bateleur qui s'enfarine le visage.* = s'Enfariner. v. pron. *Je me suis tout enfariné dans ce moulin.*=Enfariné, ée. part. ||Fig. et fam., *Venir la gueule enfarinée*, Venir inconsidérément et avec une sotte confiance. *Être enfariné d'une opinion, d'une doctrine*, Être un peu prévenu en sa faveur. *Être enfariné d'une science*, En avoir quelque teinture.

ENFER. s. m. [On pron. l'R] (lat. *infernus*, souterrain, qui est au-dessous). Lieu destiné au supplice des damnés. Il est opposé à *Ciel* et à *Paradis. L'en. est le partage des réprouvés. Jésus-Christ a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre son Église. Les puissances de l'en. Satan fut précipité au fond des enfers.* Dans ce mot, le pluriel n'ajoute rien à la signification du singulier. Mais quand on parle aussi Du lieu où étaient les âmes que Notre-Seigneur délivra après sa mort, on emploie toujours le plur. *La descente de Notre-Seigneur aux enfers.*— Fig. et fam., *C'est un en., un véritable en.*, se dit D'un lieu où l'on se déplaît, où l'on est extrêmement tourmenté, où il y a beaucoup de désordre, de confusion. || Fig., *Porter son en. avec soi*, Porter son supplice avec soi. *Avoir l'en. dans le cœur*, Être tourmenté de remords, ou Rouler dans son esprit des pensées atroces. || Fig., Les démons, les puissances de l'enfer. *L'en. en gémit.* || *Enfers*, au pluriel, se dit encore Des lieux souterrains où les païens croyaient que les âmes allaient après la mort. *Les enfers contenaient les champs Élysées et le Tartare. La descente d'Énée aux enfers.* Voy. Achéron. || T. Chim. ancienne. *Enfer de Boyle*, Vaisseau dans lequel on faisait bouillir le mercure jusqu'à ce qu'il fût entièrement oxydé.

Enc. — Théologie. — La croyance à l'existence d'un lieu de punition où les méchants sont punis a existé dans tous les temps, chez tous les peuples, et dans toutes les religions. Il est d'ailleurs aisé de comprendre que ce dogme terrible, à cause de *l'impression qu'il fait sur notre esprit*, a dû être universellement conservé dans la mémoire des hommes, et a dû même s'altérer *beaucoup moins* que d'autres vérités enseignées comme lui par la révélation primitive. En effet, nous voyons que non-seulement tous les peuples reconnaissent l'existence de l'enfer, mais encore que la plupart admettent l'éternité des peines que les méchants y subissent. — Ce dogme soulève deux questions principales: l'une est relative à la durée des tourments qu'on y souffre, et l'autre à la nature de ces mêmes tourments.

I. *De la durée des peines de l'enfer.* — En ce qui concerne la durée des peines de l'enfer, *il est de foi*, dans l'Eglise catholique, que ces peines sont éternelles et ne finiront jamais. Cette vérité est fondée sur l'Écriture et la tradition, ainsi que sur la croyance universelle et constante de l'Église, qui est en cela, comme en beaucoup d'autres choses, d'accord avec la croyance *des plus anciens peuples*, et même des païens. Plusieurs passages de l'Ancien Testament (*Deutér.*, XXXVIII, 22; *Job*. XI, 16, XXIV, 18, XXVI, 6; *Ps.*, XV, 9 et 10; *Dan.*, XII, 1) sont formels à ce sujet ; nous citerons seulement ce verset d'Isaïe : « Ils sortiront, et ils verront les cadavres des violateurs de ma loi ; leur ver ne mourra point, et leur feu ne s'éteindra point, et ils seront à jamais un objet d'horreur pour toute chair qui les verra (LXVI, 24). » Toutefois le Nouveau Testament est plus explicite encore. « Si votre main vous scandalise, a dit J.-C. lui-même, coupez-la; il vaut mieux que vous entriez dans la vie *éternelle n'ayant* qu'une main, que d'en avoir deux et d'aller en enfer, dans le feu qui ne s'éteint pas, où *le ver qui les ronge ne meurt point*, et le feu ne s'éteint jamais. Et si votre pied vous scandalise, coupez-le ; il vaut mieux pour vous que n'ayant qu'un pied, vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux et d'être envoyé en enfer, dans ce feu qui ne s'éteint pas, où le ver qui les ronge ne meurt point, et le feu ne s'éteint jamais. Et si votre œil vous scandalise, arrachez-le ; il vaut mieux pour vous que, n'ayant qu'un œil, vous entriez dans la vie éternelle, que d'en avoir deux et d'être envoyé dans le feu de l'enfer, où le ver qui les ronge ne meurt point, et où le feu ne s'éteint jamais. » (Marc, IX, 42 et suivants.) Ainsi, par trois fois, N.-S. annonce presque dans les mêmes termes qu'*Isaïe l'éternité des peines* de l'enfer. Ailleurs, en parlant du jugement dernier, le Sauveur *nous dit encore, que les méchants « iront au supplice* éternel et les justes à la vie éternelle » (Matt., XXV, 46). De l'aveu de tous, le *mot éternel, dans la seconde* partie de ce texte, exprime une éternité proprement dite, c.-à-d. une durée qui n'aura pas de fin ; or, évidemment, il doit avoir la même signification dans la première partie de ce même texte; autrement, ce serait admettre que, sur un sujet aussi important, celui qui est la vérité même a voulu nous laisser dans le doute et nous induire en erreur, en donnant au même terme deux sens différents. Après avoir reproduit les paroles mêmes de N.-S., *il est superflu de* citer d'autres passages des écrits des apôtres ou des Pères de l'Église. Ces citations *prouveraient simplement que la croyance* catholique a été constamment la même, ce qui d'ailleurs n'est *pas contesté par les adversaires* du dogme de l'éternité des peines. Néanmoins, nous rappellerons que le concile œcuménique de Constantinople, de l'an 553, a frappé d'anathème l'erreur des sectateurs d'Origène, qui prétendaient que le supplice des impies et même des démons aurait une fin, et qu'ils seraient un jour rétablis dans leur premier état.

On a objecté, contre le dogme de l'éternité des peines de l'enfer, que le péché ne peut pas faire à Dieu une injure infinie, et qu'une peine infinie est aussi contraire à la justice de Dieu qu'à sa bonté. Mais que prouve cette *objection*, si *ce n'est que* nous connaissons très-mal les droits d'une justice infinie, la *grièveté des offenses commises contre une majesté infinie*, les peines que mérite un coupable qui a jusqu'à la mort abusé d'une *bonté infinie*, *et résisté à une miséricorde* infinie. Tout ce que nous pouvons exiger, pour ainsi dire, de la bonté du Créateur, c'est qu'il donne à tous les hommes les moyens d'être heureux, de sorte que personne ne soit malheureux que par sa faute. Or, le pécheur qui est condamné à un supplice éternel ne peut imputer son sort qu'à lui-même ; il ne pourrait se plaindre de Dieu qu'autant qu'il n'aurait pu éviter cette condamnation. Les réprouvés avaient, quand ils étaient sur la terre, à choisir entre la vie et la mort éternelles, entre les jouissances du ciel et les peines de l'enfer. Ils ne sont donc malheureux *que parce qu'ils* l'ont voulu, et ils le seront éternellement, de même qu'ils *auraient été éternellement heureux*, s'ils avaient suivi la voie opposée. « D'ailleurs, dit le cardinal Gousset, le péché qui n'a point *été réparé* ici-bas, devient un crime éternel. Non-seulement l'état du péché, mais le péché, mais l'affection du moins virtuelle au péché, survit à la mort du pécheur et subsiste aussi longtemps que le pécheur, c'est-à-d. éternellement. Celui qui meurt dans l'impénitence meurt dans son péché, conserve son péché et l'affection au péché. Il est en mourant ce qu'il était auparavant, et il est après la mort ce qu'il était en mourant, et il sera toujours le même, toujours pécheur : non qu'*il commette* en enfer de nouveaux péchés, car les damnés ne peuvent plus démériter, mais parce que, étant mort dans le péché et avec l'affection au péché, il ne peut plus ni sortir de l'état de péché, ni renoncer au péché. Il est donc vrai de dire que son péché dure toujours, qu'il devient éternel, et que, par conséquent, il peut être puni éternellement. »

II. *Nature des peines de l'enfer.*— On distingue deux peines *de l'enfer, la peine du dam et la peine du sens.* — *La peine du Dam* consiste dans le regret d'avoir, en offensant Dieu, perdu le bonheur du ciel. Cette *peine* est clairement désignée *par* J.-C. lui-même, quand il menace les pécheurs du *ver rongeur qui ne meurt point.* — La peine du *Sens* est également désignée par ces paroles du Sauveur, *le feu qui ne s'éteint point.* Mais cette expression de feu doit-elle s'entendre au propre ou au figuré ? S'agit-il d'un feu matériel, ou d'une vive douleur du corps analogue à celle que cause le feu. Plusieurs docteurs, dont l'opinion n'a point été condamnée, ont adopté cette seconde interprétation. « Néanmoins, dit l'éminent archevêque de Reims, *le sentiment qui est pour la réalité ou la matérialité du* feu est si général parmi les catholiques, que nous ne croyons *pas qu'on puisse enseigner l'opinion contraire.* »

A la question des peines de l'enfer s'en rattachent deux autres dont nous devons dire quelques mots. 1° Les réprouvés seront-ils punis au même degré, quelle que soit l'étendue de leurs fautes, ou bien leur punition sera-t-elle graduée suivant le plus ou moins de culpabilité de leur conduite? Cette question est généralement résolue dans ce dernier sens. D'après cela, les condamnés au feu éternel seront tous punis éternellement, mais plus ou moins sévèrement, suivant qu'ils seront plus ou moins coupables. 2° Le supplice des réprouvés, bien qu'éternel, ne sera-t-il jamais adouci? Quelques docteurs, entre autres saint Augustin, paraissent *favorables à l'opinion de la mitigation des* peines des damnés, et conjecturent que, quoique les prières des *vivants ne puissent faire cesser* le supplice des *réprouvés*, elles peuvent cependant leur procurer quelque soulagement. Mais la presque totalité des théologiens est d'avis que, une fois déterminé par la justice divine, le supplice restera toujours le même sans s'aggraver ni diminuer avec le temps. 3° Enfin, on se demande souvent où est l'enfer? Mais c'est là, dit Bergier, une question tout au moins inutile. La révélation ne nous apprend point où est cet affreux séjour, et les conjectures des théologiens et des philosophes à ce sujet sont également frivoles. Il nous paraît mieux, ajoute-t-il, de nous en tenir à la sage réflexion de saint Augustin : « Lorsqu'on dispute sur une chose très-obscure, *sans avoir des enseignements clairs et certains tirés de* l'Écriture, la présomption humaine doit s'arrêter, et ne pencher *pas plus d'un côté* que d'un autre. »

III. *Descente de J.-C. aux enfers.*— Le symbole des apôtres nous apprend que J.-C., après sa mort sur la croix, a été enseveli, qu'il est *descendu aux enfers*, et qu'il est ressuscité le troisième jour. Le sentiment unanime des Pères de l'Église et des théologiens orthodoxes est que, pendant que le corps de J.-C. était renfermé dans le tombeau, son âme descendit dans le lieu où étaient renfermées les âmes des anciens justes, et leur annonça leur délivrance. Cette croyance est fondée sur ce que dit saint *Pierre*, que J.-C. est mort *corporellement, mais qu'il a* repris la vie par son esprit, par lequel il est allé prêcher aux *esprits qui étaient détenus en prison*, et que l'Evangile a été prêché aux morts (I *Épît.*, III, 49, et IV, 6).

ENFERMER. v. a. Mettre, tenir, dans un lieu d'où l'on ne puisse pas sortir ; se dit Des personnes et des animaux. *En. un homme dans une chambre, dans une maison. En. des chevaux dans une écurie, un oiseau dans une cage. On l'enferma entre quatre murailles.* — Par ext., *En. une armée dans un lieu*, L'y tenir bloquée, l'empêcher d'en sortir. — Abs., Détenir quelqu'un dans une prison, un hôpital, etc. *C'est un fou à en. On l'a enfermé à cause de ses déportements. Son mari l'a fait en. dans un couvent.* || Serrer une chose dans un lieu, ou bien dans un meuble que l'on ferme. *En. des habits dans une armoire. En. des papiers dans un secrétaire. En. à clef, sous la clef, sous clef.* — Fig., *En. son chagrin, sa douleur, sa honte, etc.*, Se tenir dans un lieu où l'on peut se livrer à son chagrin, cacher sa honte, etc. *Pendant dix ans, il enferma sa douleur dans une retraite profonde. Qu'il aille en. sa honte quelque part où il soit inconnu.* || Enceindre, clore de toutes parts. *En. un parc de murailles. En. un verger de haies.* || Figurém., Contenir, comprendre. *Cette proposition en enferme beaucoup d'autres. Ce passage enferme beaucoup de vérités.* = s'Enfermer. v. pron. Fermer la porte du lieu où l'on est, afin d'empêcher qu'on n'y pénètre. *Elle s'était enfermée dans sa chambre.* || Absol., *Il a l'habitude de s'en. pour travailler. Ils se sont enfermés deux heures durant. S'en. avec un malade*, S'établir près d'un malade pour le soigner et demeurer avec lui jusqu'à la fin de sa maladie. || *S'en. dans un cloître*, Se faire religieux ou religieuse. — *S'en. dans une place*, Demeurer dans une place qui va être assiégée et qu'on veut défendre. = Enfermé, ée. part. || Subst., on dit D'une chose qui sent mauvais, parce qu'il y a longtemps qu'elle n'a été à l'air ou que l'air n'y a pénétré, qu'*Elle sent l'enfermé*, ou mieux, *le renfermé.*

***ENFERMÉS.** s. m. pl. T. Zoolog.

Enc. — Cuvier nomme ainsi la cinquième famille de ses *Acéphales testacés*, et il y range tous les animaux de cet ordre qui ont le manteau ouvert par le bord antérieur, ou vers son milieu seulement, pour le passage du pied, et prolongé de l'autre bout en un tube double qui sort de la coquille, laquelle est toujours bâillante par ses extrémités. Cette famille a reçu ce nom parce que presque tous les Mollusques qui la composent vivent enfoncés dans le sable, dans la vase, dans la pierre ou dans le bois. — Sans nous inquiéter des subdivisions de cette famille, subdivisions au sujet desquelles les auteurs ne sont pas d'accord, nous nous bornerons à en décrire les genres principaux.

Les *Lutraires* (*Lutraria*) ressemblent beaucoup aux Macres; néanmoins elles en diffèrent par leur charnière qui n'a pas de lames latérales, par leurs valves très-bâillantes, surtout au bout postérieur par lequel sort le double tube charnu de la respiration et de l'anus. Le pied qui sort à l'opposite est petit et comprimé. Les Lutraires sont des Mollusques littoraux qui s'enfoncent perpendiculairement dans le sable vaseux et s'y creusent un trou au haut duquel vient s'ouvrir l'extrémité postérieure des siphons. On en trouve une grande espèce (*Lut. oblonga*) vulgairement *appelée Lavagnon*, *dans* le sable de l'embouchure de nos fleuves. — Les *Myes* (*Mya*) sont caractérisées par l'existence d'une grande dent cardinale, comprimée en forme de lame et dressée presque verticalement à la valve gauche, et d'une fossette correspondante à la valve droite : la dent et la fossette sont réunies par le ligament. La *Mye des sables* (*M. arenaria*) [Figure 1], qui est le type du genre, se rencontre le long de nos côtes dans le sable. — Dans les *Solémyes* (*Solemya*), le ligament se montre au dehors de la coquille. La Méditerranée renferme une espèce de ce genre, la *Sol togata*.— Le g. *Pandore* (*Pandora*) se compose de très-petites coquilles dont la valve droite est beaucoup plus plate que l'autre, et s'accompagne d'une dent saillante. L'espèce la plus connue est la *P. rostrata* qui habite nos côtes. Toutes les espèces qui précèdent ont les habitudes des Lutraires et des Myes.

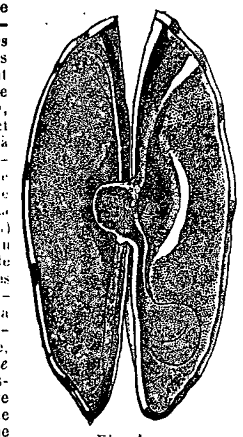
Fig. 1.

Au lieu de vivre dans le sable, les *Byssomies* (*Byssomia*) pénètrent dans les pierres et s'y fixent à l'aide d'un byssus. Leurs valves oblongues et sans dent marquée, ont l'ouverture pour le pied à peu près dans le milieu de leurs bords et vis-à-vis des *sommets*.

Les *Solens* (*Solen*), vulgairement appelés *Manches de couteau*, ont une coquille bivalve, allongée transversalement, bâillante aux deux *extrémités : la* charnière est garnie d'un ligament extérieur et pourvue de dents saillantes et bien prononcées. L'animal a le manteau fermé par devant ou dans le sens de sa longueur, et il fait sortir par l'extrémité antérieure un pied cylindrique tronqué ou terminé par un épatement contractile qui lui sert à monter et à descendre rapidement dans les trous qu'il habite sur la greve découverte, à la marée basse. A l'extrémité postérieure, le manteau se prolonge en un tube court contenant *les deux siphons* réunis qui viennent faire saillie à la superficie du tube ou même au-dessus (Fig. 2. *Solen gaine :* valve droite de grandeur naturelle, vue en dessus; 3. La même, vue en dedans; 4. Siphons postérieurs représentés dans toute la longueur que leur donne l'animal). *Outre* cette espèce, *nous en* avons sur nos côtes quatre autres du même genre. Elles vivent enfoncées perpendiculairement dans le sable, à la profondeur de 5 à 6 décimètres, mais en s'élevant, au moyen de leur pied, jusqu'au sommet de leur trou, pour s'y enfoncer de nouveau avec vitesse, dès qu'elles sont menacées de quelque danger; aussi leur capture est-elle difficile. — Parmi les genres voisins des Solens, nous nous contenterons de mentionner les *Solécurtes* (*Solecurtus*) et les *Glycimères* (*Glycimeris*)

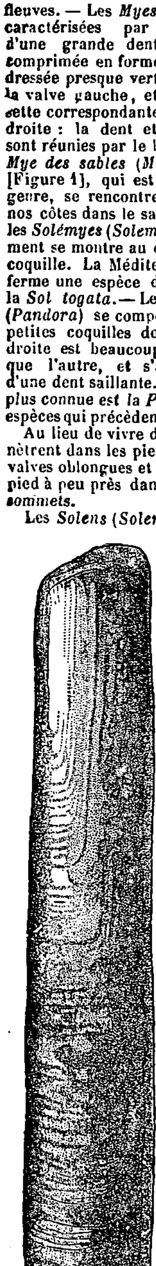
Fig. 2.

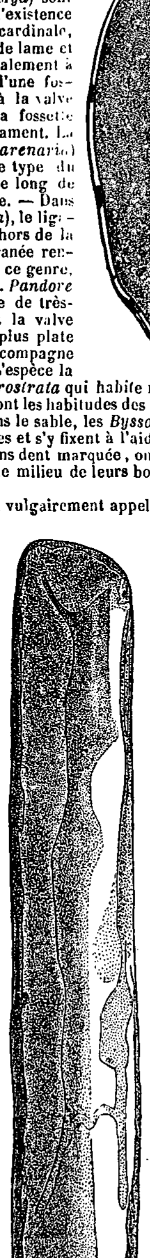
Fig. 3.

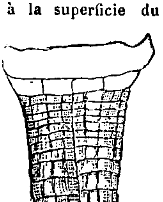
Fig. 4.

Les Mollusques qui forment le genre *Pholade* (*Pholas*), vulgairement *Dail*, ont deux valves principales, larges et bombées du côté de la bouche, se rétrécissant et s'allongeant du côté opposé, et laissant à chaque bout une grande ouverture oblique. Leur charnière a, comme *celle des* Myes, *une lame saillante* et un ligament intérieur, allant de cette lame à une fossette correspondante. Leur manteau se réfléchit en dehors sur la charnière, et y contient une et quelquefois deux ou trois pièces calcaires *surnuméraires*. Le pied sort par l'ouverture du côté de la bouche qui est la plus large, et du bout opposé sortent les deux tubes réunis qui sont susceptibles de se beaucoup dilater en tous sens. Les Pholades sont pour la plupart des coquillages térébrants. Elles percent les pierres, le bois, ou s'enfoncent dans le sable, et vivent dans les trous qu'elles se sont pratiqués. Quelques espèces de ce genre, entre autres la *Ph. dactyle* ou *Dail commun* (Fig. 5), sont assez abondantes sur les bords de la Méditerranée, où on les recherche à cause de leur *goût agréable.* — Les *Tarets* (*Teredo*) sont des Mollusques remarquables par leur corps fort allongé et presque vermiforme, qui n'est recouvert que dans une très-*petite partie par deux valves rhomboïdales, mais* qui est enveloppé dans un manteau tubuleux ouvert à l'extrémité antérieure et inférieure pour livrer passage au pied. Ce manteau se termine par deux tubes courts, dont la base est pourvue de chaque côté d'une palette pierreuse et mobile. (Fig. 6. *Taret naval,* réduit d'un tiers; 7. Les deux valves grossies, vues en dedans; 8. Valve droite, vue en dessus; 9. Les palettes. terminales de grandeur naturelle.) Ces Mollusques sont célèbres par les dégâts qu'ils produisent en perçant les bois plongés sous l'eau, tels que pilotis, quilles de navires, écluses, etc. D'après les observations de Laurent, le jeune Taret, vingt-quatre heures après sa naissance, se fixe sur le bois en creusant d'abord un petit godet à sa surface; puis il se recouvre d'une couche de mucosité percée d'un trou par lequel il sort ses deux petits siphons charnus. A partir de ce moment, les palettes térébrantes sont sécrétées très-promptement, et le jeune animal s'en sert aussitôt pour perforer le bois. Une fois niché dans l'intérieur de ce dernier, on ne voit plus paraître au dehors que les deux siphons charnus, où il amène l'eau et les aliments au moyen de ses palettes; mais il rentre ses tubes au premier danger. Le Taret attaque toutes les essences de bois, depuis les plus molles jusqu'aux plus dures. En général, il perce le bois perpendiculairement à la longueur des fibres ligneuses, et ensuite parallèlement à ces fibres, lorsqu'il n'est pas gêné par ses voisins. Le canal où se tient le Taret est tapissée d'une croûte calcaire qu'il a transsudée, et qui lui forme encore une sorte de coquille tubuleuse. Ce g. contient un assez grand nombre d'espèces; la plus répandue chez nous est le *T. commun* (*Teredo navalis*). Elle a été apportée, dit-on, de la zone torride. Elle fait de grands ravages dans nos ports de mer, et elle a menacé plus d'une fois la Hollande de sa destruction, en ruinant ses digues. — Les genres *Fistulane* (*Fistulana*) et *Gastrochène* (*Gastrochæna*) *se rapprochent* beaucoup du genre Taret; mais les Fistulanes vivent généralement enfoncées dans le sable, tandis que les Gastrochènes attaquent seulement les pierres calcaires et les masses madréporiques où ils se creusent une demeure. Ces deux genres de Mollusques tapissent leur habitation d'une matière calcaire, qui constitue pour l'animal un tube complémentaire.

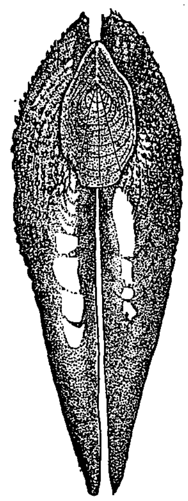
Fig. 5.

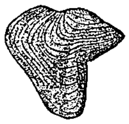
Fig. 8.

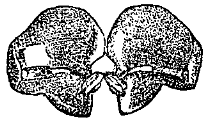
Fig. 7.

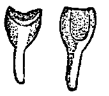
Fig. 9.

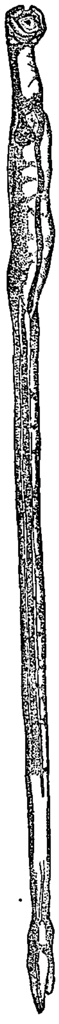
Fig. 6.

Les *Arrosoirs* (*Aspergillum*) sont des coquilles tubuleuses et en forme de cône allongé, fermé à son extrémité antérieure par un disque percé de petits trous tubuleux, disposition qui leur a valu le nom sous lequel on les désigne. En outre, les *petits tubes de la rangée extérieure*, qui sont plus longs, donnent à ce disque l'aspect d'une corolle. Sur la ligne dorsale et médiane du tube, et à peu de distance du disque, on remarque une impression dans laquelle on reconnaît toutes les formes d'une coquille bivalve, dont les valves ont leurs contours saisis dans l'épaisseur du tube et laissent saillir au dehors leurs crochets. Les Arrosoirs vivent enfoncés perpendiculairement dans le sable. L'espèce la plus connue, l'*Arr. de Java* (Fig. 10) est longue de 18 à 21 centim. — Les *Clavagelles* (*Clavagella*) sont fort analogues aux Arrosoirs; mais leurs valves sont plus développées, et l'une d'elles seulement, celle de droite, s'incruste dans les parois du tube que sécrète l'animal.

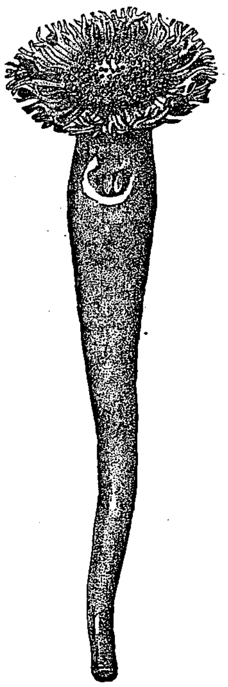
Fig. 10.

ENFERRER. v. a. Percer avec une épée, une pique, etc. *En. son ennemi.* = s'Enferrer. v. pron. Se jeter sur la pointe de l'arme de son adversaire. *Il s'est enferré lui-même. Ils se sont enferrés l'un l'autre.* || Fig. et fam., Se nuire à soi-même par des discours ou des actions qui décèlent que l'on est dans l'erreur, que l'on a tort, ou que l'on est coupable. *Votre argument prouve précisément le contraire de ce que vous voulez établir, vous vous enferrez. Il chercha d'abord à nier, mais il s'enferra dans ses réponses et fut forcé d'avouer la vérité. Il s'est enferré lui même par cette démarche.* = Enferré, ée. p.

ENFILADE. s. f. Au Prop., Longue suite de chambres dont les portes sont sur une même ligne. *Une longue en. de chambres.* || Figur. et fam., *Une longue en. de phrases, d'épithètes,* Une longue et ennuyeuse suite de phrases, etc. || T. Jeu de Trictrac. Série de dames qui, étant découvertes, courent grand risque d'être battues. *Il ne saurait éviter l'en.* || * T. Artill. Se dit D'une pièce de canon ou d'une batterie dont les projectiles frappent une tranchée, un navire, etc., dans le sens de sa longueur. *Tirer des coups d'en. Recevoir une enfilade.*

ENFILER. v. a. Passer un fil par le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. *En. une aiguille. En. un chapelet.* — Fig. et prov., *Nous ne sommes pas ici pour en. des perles,* Pour perdre notre temps à des bagatelles, à des choses frivoles. || Famil., *En. un chemin, une allée, etc.,* Prendre un chemin, etc., s'y engager. *En. le degré,* Descendre rapidement un escalier pour s'échapper. || Fig. et famil., *En. un discours,* S'engager, s'embarquer dans un long discours. || T. Artill. *En. une tranchée,* La battre dans le sens de sa longueur. *En. un navire,* Tirer sur lui dans le sens de sa longueur. On dit aussi, *Être enfilé par l'avant, par l'arrière, de l'avant à l'arrière, etc.* — Par anal., *Le vent enfile la rue, le corridor.* || * Par extens., Percer d'outre en outre. *Après la troisième passe, il enfila d'emblée son adversaire.* || Fig. et fam., Engager quelqu'un dans quelque affaire désavantageuse, l'entraîner dans une grosse perte. *Un escroc l'a enfilé dans un tripot, et lui a gagné dix mille francs. C'est un tel qui m'a enfilé dans cette maudite affaire.* = s'Enfiler. v. pr. Être enfilé. — Fig. et prov., *Cela ne s'enfile pas comme des perles,* se dit D'une chose qui est plus difficile à faire qu'elle ne paraît. || T. Jeu. Se laisser aller à faire une perte considérable. *Prenez garde de vous entêter et de vous en.* — Au trictrac. Disposer son jeu de telle manière qu'on ne peut éviter d'être battu plusieurs fois de suite. = Enfilé, ée. part.

ENFIN. adv. (R. *en, fin*). Finalement, bref, en un mot. *En. cette affaire est terminée. En. il m'a dit que. En., pour abréger. Puisque en. vous le voulez. Car en. que pouvait-il faire? Mais en. que vous a-t-il dit?* || A la fin. *En., je vous trouve.*

Syn. — *A la fin, Finalement.* — *Enfin* signifie, en finissant, pour finir, pour conclusion. *A la fin* signifie, après tout cela, pour résultat des choses. *Finalement* signifie, à la *fin finale*, comme on disait jadis, c.-à-d. pour dernière conclusion, définitivement. *Enfin* annonce par une sorte de transition, la fin ou la conclusion d'un discours, d'un récit, d'un raisonnement. *A la fin* annonce la fin ou le résultat des choses, des affaires, des événements, considérés en eux-mêmes. *Finalement* annonce un résultat final ou une conclusion finale. On dit : *Enfin*, c'est mon plaisir, je veux me satisfaire; *A la fin*, le masque tombe, et l'on voit le fourbe ; nos comptes sont *finalement* arrêtés. — *Enfin* s'applique quelquefois aux choses, au lieu qu'*à la fin* ne peut guère s'appliquer au discours. Alors, *enfin* ne sert qu'à indiquer la lenteur de l'événement, arrivé après beaucoup de temps, d'attente, d'incertitude ; *à la fin* marque le terme auquel aboutit tôt ou tard une suite d'événements, surtout après et malgré des accidents ou des circonstances contraires.

ENFLAMMER. v. a. (lat. *inflammare*). Allumer, mettre en feu. *Une seule étincelle suffit pour en. un magasin de poudre. En un moment toute la maison fut enflammée.* ‖ Fig., Échauffer, causer de l'inflammation, donner de l'animation. *Les alcooliques enflamment le sang, enflamment la bile. Cet onguent enflammera votre plaie. La colère enflamme les yeux, le visage.* ‖ Fig., au sens moral, Animer, exciter. *Ce discours enflamma leur courage. Ces récits enflammaient leur imagination. Je sais combien est pur le zèle qui l'enflamme. En. la colère de quelqu'un.* — Dans un sens particulier, signifie Inspirer de l'amour, brûler. *Sa beauté avait enflammé bien des cœurs. L'ardeur qui l'enflamme.* = s'Enflammer. v. pron. Prendre feu ; se dit au Prop. et au Fig. *Ce bois s'enflamme rapidement. S'en. de colère, d'amour. Son imagination s'enflamme aisément.* ‖ Fig., Devenir le siége d'une inflammation. *La plaie s'était enflammée.* ‖ Fig., Se passionner, s'emporter, ou S'éprendre d'amour. *Cet homme s'enflamme pour rien. Comme il s'enflamme pour son opinion. Ce jeune homme s'enflamme aisément.* = Enflammé, ée. part. *Un tison enflammé. Des regards enflammés. Des expressions enflammées.*

* **ENFLE-BOEUF.** s. m. Nom vulgaire donné, dans quelques provinces, au Carabe doré, parce qu'on suppose, mais à tort, qu'il fait enfler les bestiaux qui, en paissant, l'avalent par mégarde.

ENFLER. v. a. (latin. *inflare*). Grossir, gonfler en remplissant d'air ou de quelque autre chose. *En. un ballon. En. ses joues. L'hydropisie enfle le corps. Le vent enflait nos voiles.* — En parlant Des eaux, Augmenter leur volume. *Les pluies ont enflé la rivière.* ‖ Fig. et fam., *En. la dépense*, Porter les objets qu'on a achetés à un prix plus élevé que le prix d'achat, afin de gagner sur la dépense. On dit, dans un sens anal., *En. un mémoire, un compte, etc.* — T. Pratiq. *En. le cahier, en. les rôles*, c'est Y mettre des choses inutiles afin de les grossir. ‖ Figur., *En. le cœur, le courage*, Augmenter le courage. *Cela lui a enflé le courage. Ce succès enfla le cœur à nos troupes.* On dit de même, *En. les espérances de quelqu'un*, Lui donner de nouveaux motifs d'espérer. ‖ Fig., Enorgueillir, donner de la vanité. *La propriété l'a extrêmement enflé. Cela l'a tellement enflé qu'on ne peut plus vivre avec lui. Être enflé d'orgueil.* ‖ Figur., *En. son style*, Écrire d'un style ampoulé. = s'Enfler. v. pron. Se dit au Prop. et au Fig. *Ses jambes commencent à s'en. La voile s'enfle. La rivière s'enfle. Il s'enfle d'orgueil. Il ne faut pas s'en. d'un. succès dû au hasard.* = Enfler. v. n. Se dit surtout au Prop. *Les jambes lui enflent à vue d'œil. La rivière enfle tous les jours.* = Enflé, ée. part. *Un corps enflé. Un individu enflé d'orgueil, enflé de ses succès, enflé de ses titres. Un style enflé.* ‖ Absol., *Être enflé*, se dit quelquefois D'un hydropique. — Fam., *Être enflé comme un ballon*, Être fort enflé ; Fig., Avoir un orgueil excessif. = Syn. V. Bouffir.

ENFLURE. s. f. Gonflement qui survient dans quelque partie du corps. *L'en. produite par l'hydropisie. Une simple fluxion cause souvent une en. considérable.* ‖ Fig., *L'en. du cœur*, L'orgueil, la vanité. — *L'en. du style*, Le vice d'un style enflé.

ENFONCEMENT. s. m. Action d'enfoncer, de rompre, de briser. *L'en. d'un pieu dans la terre. L'en. d'une porte, d'une barricade.* ‖ La partie d'un lieu ou d'une perspective, qui est ou qui paraît la plus éloignée, la plus reculée. *Dans l'en. de la vallée, il y avait un ruisseau. Dans l'en. de la scène, on voit un palais. Dans l'en. du tableau.* ‖ T. Archit. La partie d'une façade qui est en retraite. *Sa boutique est dans l'en.* ‖ T. Peint., *Il y a beaucoup d'en. dans ce tableau*, La perspective des fonds y est bien rendue.

ENFONCER. v. a. Pousser vers le fond, faire pénétrer dans l'intérieur. *En. un vase dans l'eau. En. un clou dans la muraille. En. des pilotis. Il lui enfonça son poignard dans le sein.* — *En. les éperons dans le ventre de son cheval*, Les lui faire sentir avec force. — *En. son chapeau dans la tête*, ou simplem., *En. son chapeau*, Faire que la tête entre plus avant dans le chapeau. Voy. Chapeau. ‖ Rompre, briser, en poussant, en pesant, etc. *En. une porte, un cabinet. La bombe enfonça la voûte de l'édifice. En. une côte.* — *En. un bataillon, un carré, un escadron, les rangs*, Les rompre, les percer, les renverser en y pénétrant. = s'Enfoncer. v. pron. Aller au fond, ou s'affaisser. *S'en. dans la boue. Le plancher s'enfonça.* ‖ Pénétrer bien avant vers le fond, vers l'extrémité. *S'en. dans une caverne. S'en. dans le bois. Il s'enfonça dans son lit.* ‖ Fig., Se donner tout entier à quelque chose. *Cet homme s'enfonce dans l'étude, dans la débauche, dans le jeu. S'en. dans de profondes rêveries. S'en. dans les ténèbres de la métaphysique.* = Enfoncer. v. neut. Aller au fond. *Le vaisseau enfonça dans l'eau et disparut. Nous enfoncions dans le sable jusqu'aux genoux.* = Enfoncé, ée. part. *Avoir les yeux enfoncés dans la tête*, Avoir les yeux creux. ‖ *Un lieu enfoncé, une partie enfoncée*, Qui n'est pas au niveau du reste, qui forme cavité ; Un endroit profond. ‖ Figur. et fam., *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière*, ou simplem., *Être enfoncé dans la matière*, Être stupide ; se dit surtout D'un homme qui est gras et bien nourri. — *Être en. dans ses méditations*, Être profondément occupé à méditer. * On dit de même, familièr., *Être enfoncé dans le droit, dans l'histoire*, Se livrer assidûment à l'étude du droit, etc. = Conjug. V. Avancer.

ENFONCEUR. s. m. Celui qui enfonce ; n'est guère usité que dans cette loc. prov. et fig., *Un en. de portes ouvertes*, Un fanfaron, un homme qui se vante d'avoir fait une chose très-facile, comme si elle eût été fort difficile.

ENFONÇURE. s. f. Creux, cavité. *Il y a des enfonçures dans le parquet de cette chambre.* ‖ L'assemblage des pièces qui forment le fond d'une futaille, d'un tonneau, etc. ‖ L'assemblage des ais qu'on met à un bois de lit pour soutenir la paillasse, les matelas.

ENFORCIR. v. a. Rendre plus fort. *En. un mur. La bonne nourriture a enforci ce cheval.* Est peu usité en parl. Des personnes. = s'Enforcir. v. pr. Enforcir. v. n. Devenir plus fort. *Ce cheval enforcit* ou *s'enforcit tous les jours.* = Enforci, ie. part.

Obs. gram. — Les verbes *enforcir* et *renforcer* signifient l'un et l'autre, rendre plus fort, ou devenir plus fort. *La bonne nourriture a enforci ce cheval. Ce vin renforcira à la gelée. On a renforcé l'armée. Cette place se renforce tous les jours. Ce jeune homme s'est bien renforcé dans le calcul.* — Quelques personnes, pensant apparemment que l'on dit *enforcer, renforcir*, ont forgé les participes *enforcé, renforci*. Mais ces participes et ces infinitifs sont autant de barbarismes. On ne connaît qu'*enforcir* et *renforcer*, dont les participes passés sont *enforci* et *renforcé*. Ainsi ceux qui disent, *Cet enfant est renforci*, au lieu de *Cet enfant est renforcé, Ces bas sont renforcis* ou *enforcés*, s'expriment mal.

ENFOUIR. v. a. (lat. *infodere*). Cacher en terre. *En. un trésor. En. de l'argent.* = *En. du fumier, en. des plantes, des arbres*, Les mettre en terre, les couvrir de terre. — Par extens., Placer, cacher une chose dans un lieu, parmi d'autres choses où il n'est pas facile de la découvrir. *Ils avaient enfoui ce manuscrit dans une armoire, avec de vieilles paperasses.* ‖ Fig., on dit D'une personne douée de certains avantages, qui se retire dans un lieu où ces avantages ne peuvent être appréciés, ne peuvent lui servir, qu'*Elle les enfouit. Comment pouvez-vous en. tant de beauté, tant d'esprit dans un pareil lieu. Il ne faut pas en. le talent que Dieu nous a donné*, Il ne faut pas le laisser inutile. = s'Enfouir. v. pron. Se dit D'un animal qui se réfugie et se blottit quelque part. *Le renard alla s'en. dans son terrier.* ‖ Fig., se dit D'une personne qui se retire dans un lieu retiré. *Il est allé s'en. dans une province reculée.* = Enfoui, ie. part.

ENFOUISSEMENT. s. m. Action d'enfouir.

* **ENFOUISSEUR.** s. m. Celui qui enfouit ; ne se dit guère que de Celui qui enfouit un trésor.

. **ENFOURCHER.** v. a. *En. un cheval*, Monter à cheval, jambe deçà, jambe delà. *Cette femme enfourche un cheval comme ferait un cavalier.* Fam. = Enfourché, ée. part.

* **ENFOURCHURE.** s. f. Point où un arbre se bifurque. *Les écureuils établissent ordinairement leur domicile sur l'en. d'un arbre.* ‖ T. Tailleur. La partie d'un pantalon qui forme l'entre-deux des cuisses.

ENFOURNER. v. a. Mettre dans le four. *En. le pain. En. de la pâtisserie.* Prov. et absol., *A mal en., on fait les pains cornus*, Quand, dès le principe, on ne prend pas une affaire du bon biais, on a de la peine à réussir. ‖ Fig. et fam., *Bien en., mal en.*, Bien ou mal commencer une affaire. = s'Enfourner. v. pr. S'engager dans une voie, dans une affaire d'où l'on aura de la peine à sortir. *Il s'est enfourné dans une mauvaise affaire.* = Enfourné, ée. part.

ENFREINDRE. v. a. (lat. *infringere*). Transgresser, violer, rompre, contrevenir à ; n'est d'usage qu'en parlant De traité, de loi, de règle, etc. *En. un traité, les conditions d'un traité. En. la loi, des ordres, un vœu.* = Enfreint, einte. part. = Conj. V. Peindre.

Syn. — *Contrevenir, Transgresser, Violer.* — Considérés dans leur étymologie, *contrevenir* signifie aller contre, faire une chose contraire à ce qui est ordonné ; *enfreindre*, rompre un frein, briser des liens ; *transgresser*, aller à travers, franchir les bornes ; et *violer*, faire violence, faire outrage. On *contrevient* à l'ordre, à l'ordonnance que l'on n'observe pas. On *enfreint* les lois, les engagements auxquels on est soumis ou assujetti. On *transgresse* les préceptes, les commandements faits pour arrêter et contenir dans certaines bornes. On *viole* les lois, les droits, les choses que l'on doit le plus respecter et honorer. La *contravention* regarde spécialement la discipline, la police, l'administration. L'*infraction* concerne proprement l'ordre public ou privé auquel notre foi est engagée, les traités entre les souverains, les conventions entre les particuliers, les vœux, les promesses, la parole. La *transgression* s'exerce dans l'ordre moral, et particulièrement dans l'ordre religieux, à l'égard des lois naturelles, des commandements de Dieu, des préceptes de l'Église. La *violation* attaque audacieusement, dans l'ordre de la nature, des mœurs, de la société, de la religion, ce qu'il y a de plus innocent, de plus respectable, de plus sacré.

ENFROQUER. v. a. Faire moine. *C'est un jeune homme qui n'est bon à rien, il faut l'en.* = s'Enfroquer. v. pron. Se faire moine. *Il s'est enfroqué.* Ne se dit que par plaisanterie. = Enfroqué, ée. part.

ENFUIR (s'). v. pron. Fuir de quelque lieu. *On l'a mis en prison, mais il s'est enfui. Elle n'eut que le temps de s'en. Si vous me parlez encore de cela, je m'enfuis. Elle s'est enfuie en désordre. Enfuis-toi, si tu le peux.* — Lorsque ce verbe est précédé de *Faire*, on élide le second pronom. *Vous me ferez enfuir, si vous continuez à crier ainsi.* ‖ Par anal., se dit D'un liquide qui sort, qui s'écoule d'un vase. *Prenez garde, votre vin s'enfuit.* — Par métonymie, on dit, dans le même sens, qu'*Un pot*, qu'*une cruche*, qu'*un tonneau s'enfuit.* — Fig. et prov., *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit*, Ce n'est pas par là que l'affaire peut manquer, ou, Ce n'est pas là le défaut qu'on peut reprendre dans cette personne. ‖ Figur., se dit De certaines choses qui passent, disparaissent, se dissipent, etc. *La terre s'enfuyait à l'horizon. Le temps s'enfuit. Mon bonheur s'est enfui pour jamais. Ses craintes se sont enfuies.* = Enfui, ie. part. = Conj. V. Fuir. = Synon. Voy. Échapper.

ENFUMER. v. a. Remplir de fumée, envelopper de fumée. *En. un terrier. Vous allez nous en. si vous mettez du bois vert au feu.* — *En. un renard, un blaireau*, L'obliger à sortir de son terrier en remplissant celui-ci de fumée. On dit de même, *En. des abeilles.* ‖ Exposer à la fumée pour noircir. *En. des tableaux pour les faire paraître anciens.* — *Les lampes ont enfumé le plafond*, L'ont noirci. = s'Enfumer. v. pr. Être enveloppé de fumée. *Nous sommes obligés de tenir la fenêtre ouverte, pour ne pas nous en.* ‖ Devenir noir par la fumée. *Mes meubles se sont enfumés cet hiver.* = Enfumé, ée. part. ‖ T. Peint. *Tableau enfumé*, Tableau noirci par la fumée ou par le temps.

ENGAGEANT, ANTE. adj. Insinuant, attirant. *Cet homme a l'esprit doux et en. Des manières engageantes. Une personne engageante, fort engageante.*

ENGAGEANTES. s. f. pl. Ancienne parure de femme ; sorte de manches de batiste ou de dentelle qui pendaient au bout du bras.

ENGAGEMENT. s. m. Action d'engager quelque chose, ou Le résultat de cette action. *En. d'effets au mont-de-piété. L'en. de sa foi, de sa parole.* — T. Jurispr. *En. d'immeubles.* V. Antichrèse et Domaine. ‖ Promesse, obligation. *En. formel, tacite. C'est un en. sacré. Entrer dans un en. Prendre, contracter un en. Remplir ses engagements. Il a manqué à tous les engagements. Il y a des engagements qui se forment sans convention. Je ne l'ai pas voulu voir, parce que* *c'eût été une espèce d'en.* — *Un en. de cœur, un tendre en.*, Liaison d'amour ou de galanterie. ‖ L'obligation que l'on contracte de servir quelqu'un, de faire quelque chose pendant un certain temps; L'acte qui renferme cet engagement. *Les conditions d'en. du capitaine et des hommes d'équipage d'un navire marchand. Cet acteur a un en. pour Marseille. L'en. de cette actrice finit à telle époque. Signer un en.* ‖ L'enrôlement volontaire d'un soldat, et même L'argent qu'il reçoit en s'enrôlant. *L'en. de ce soldat n'est que pour deux ans. Il a reçu deux cents fr. d'en.* ‖ T. Guerre. Se dit pour Combat, surtout en parlant D'un combat entre des corps détachés. *Il y a eu quelques engagements partiels.* Voy. Bataille.

ENGAGER. v. a. Mettre en gage, donner en gage. *En. ses meubles, son argenterie.* — Se dit aussi D'un immeuble qu'on donne en antichrèse ou que l'on hypothèque. *En. sa maison à un créancier. En. un domaine.* ‖ Figur., *En. sa foi, sa parole, son honneur*, Donner sa foi, sa parole, promettre sur son honneur. — *En. son cœur*, Donner son cœur, promettre son amour. ‖ Obliger. *Cet acte, ce traité engage tous ceux qui l'ont signé. Cela n'engage à rien.* — Astreindre à. *Cette place engage à beaucoup de dépense.* ‖ Prendre à gages. *En. un domestique. En. des matelots. En. des musiciens pour une soirée. En. un soldat*, L'enrôler. ‖ Exhorter, inviter. *On l'engageait à continuer, mais il n'en a rien fait. Il m'a beaucoup engagé à l'aller voir. En. quelqu'un à dîner.* On dit aussi, *Le beau temps engage à la promenade.* ‖ Déterminer à. *C'est ce qui m'a engagé à venir vous voir. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu l'en. à prendre ce parti.* — *En. dans un parti, dans une affaire, dans une entreprise*, Y faire entrer. ‖ *En. une chose dans une autre*, L'empêtrer, l'embarrasser de telle sorte qu'on a de la difficulté à l'en dégager. *En. un bateau dans le sable. En tombant de cheval, il s'engagea le pied dans l'étrier.* — * Fig., en parlant D'une personne, on dit *qu'Elle est engagée dans de grandes difficultés, dans une entreprise perilleuse.* ‖ T. Escrime. *En. le fer*, Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de l'adversaire, en sorte qu'il ne peut plus détourner le fer. Quelquefois il sign. seulement, Toucher le fer de son ennemi. *Engagez de quarte et tirez de tierce.* ‖ Commencer, provoquer. *En. une querelle, une discussion, un procès. En. la partie. En. la conversation. Cette escarmouche engagea le combat. On lança des tirailleurs qui engagèrent le combat.* — *En. le combat*, sign. aussi Livrer bataille, en venir aux mains. *Escarmoucher sans en. le combat. Ce général ne voulut pas en. le combat.* = s'Engager. v. pron. S'obliger, promettre. *Il s'est engagé à me fournir les fonds qui me seraient nécessaires. Je m'engage à vous servir dans cette affaire. Il s'est engagé à nous venir voir dans quelque temps. C'est une chose à laquelle il ne voudra jamais s'en.* — * *S'en. pour quelqu'un*, Répondre pour lui, le cautionner. — Contracter des dettes. *Il est déjà fort obéré, et il s'engage tous les jours de plus en plus. Il s'est engagé de tous côtés.* ‖ S'obliger à servir quelqu'un, à faire telle chose pendant un certain temps. *Les matelots s'engagent au mois ou au voyage. Il s'est engagé pour quatre ans, moyennant tant par an.* — S'enrôler. *Il s'est engagé dans les hussards.* ‖ *S'en. dans les ordres*, Recevoir les ordres sacrés. *S'en. dans les liens du mariage*, Se marier. ‖ S'embarrasser, se prendre, s'empêtrer. *Cette perdrix s'est engagée dans les filets. Son pied s'engagea dans l'étrier. La clef s'est engagée dans la serrure.* ‖ Entrer, se lancer dans une affaire, etc. *S'en. dans une mauvaise affaire, dans de grandes difficultés. Ne vous engagez point dans la lecture de ce gros livre. Ce sont de ces recherches dans lesquelles la raison nous interdit de nous en. Tu ne connais rien de ce monde où tu vas t'en.* * Absolum., *Vous vous êtes trop engagé pour pouvoir reculer.* — *S'en. dans un bois, dans un défilé*, Y pénétrer trop avant. ‖ En parlant De combat, de querelle, de discussion, etc., Commencer, naître, s'élever. *Le combat ne tarda pas à s'en. Voici à quelle occasion s'est engagé ce différend, s'est engagée la querelle.* = Engagé, ée. part. *C'est une affaire engagée, il faut absolument la poursuivre.* ‖ Subst., au masc., *Un engagé*, Un soldat qui s'est enrôlé volontairement. = Conj. V. Manger.

ENGAGISTE. s. m. Celui qui jouit d'un domaine par engagement. Voy. Domaine.

* **ENGAINANT, ANTE.** adj. * **ENGAINÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Gaine.

ENGAINER. v. a. Mettre dans une gaîne. *En. des couteaux.* ‖ * T. Botan. Envelopper comme dans une gaîne. *Le pétiole engaine la tige.* = Engainé, ée. part.

* **ENGASTRIMYSME.** s. m. (gr. ἐγγαστρίμυθος, ventriloque; de ἐν, dans; γαστὴρ, ventre, et μῦθος, parole).

Enc. — On désigne sous le nom d'*Engastrimysme* ou sous celui de *Ventriloquie*, qui a le même sens, une aptitude spéciale que possèdent certaines personnes de produire des sons articulés en conservant la bouche presque fermée et les lèvres presque immobiles, et en même temps d'imprimer à leur voix un timbre tel qu'elle paraisse venir d'un lieu plus ou moins éloigné. — Plusieurs physiologistes, comme Magendie, pensent que les sons produits par les *Ventriloques* ou *Engastrimystes* sont simplement des modifications singulières du timbre vocal déterminées par la forme donnée à l'appareil buccal. Suivant l'opinion vulgaire, cette sorte particulière de voix tiendrait à ce que le sujet articule pendant l'inspiration : de là le nom de ventriloquie. Mais cette hypothèse n'est pas exacte ; car s'il est aisé de comprendre qu'on puisse produire des sons, pendant l'inspiration, par les vibrations de la glotte, ce qui est d'ailleurs fort difficile, on ne voit pas aussi bien quels seraient, dans ce cas, les organes de l'articulation. Le procédé employé par les prétendus ventriloques, est fort simple. On introduit dans les poumons la plus grande masse d'air possible, en faisant une inspiration profonde, de sorte que le diaphragme refoule les viscères abdominaux en avant. Puis, on expire d'une manière toute particulière, en resserrant beaucoup la glotte, et en faisant sortir l'air très-lentement par la contraction des parois de la poitrine, tandis que le diaphragme conserve la situation qu'il avait pendant l'inspiration et qu'en conséquence le ventre demeure poussé en avant. Cette intonation, au moyen d'un grand rétrecissement de la glotte et d'un souffle très-faible déterminé par les seules parois latérales de la poitrine, sans le secours des muscles abdominaux, donne lieu au timbre particulier des sons de ce registre. — Au reste, parmi les effets que produisent les ventriloques, il y en a beaucoup qu'il faut attribuer à de simples illusions d'autres sens, surtout de l'ouïe, comme lorsqu'ils font entendre des paroles qui ont l'air de venir d'un endroit déterminé. En général, nous distinguons très-peu la direction du son, et, quand notre attention est dirigée vers un point (c'est ce que le ventriloque ne manque jamais de faire, au moyen de ses gestes et de sa mimique), notre imagination s'empresse d'y rapporter tout ce que nous entendons. — L'eng. était connu dès la plus haute antiquité, car il en est question dans plusieurs ouvrages très-anciens, entre autres dans ceux d'Hippocrate. C'était même avec le secours des illusions vocales produites par cet art, que les prêtres païens captaient la confiance des peuples, et rendaient dans les temples les oracles de leurs dieux.

ENGEANCE. s. f. (lat. *gens*). Race. Au Propre, se dit seulement De quelques animaux domestiques, et particulièrement De certaines espèces de volatiles. *Ces canes, ces poules sont d'une belle en.* Peu us. ‖ Fig., se dit Des personnes, mais par injure, par mépris. *La maudite en. que celle des valets !* — On dit aussi D'une personne très-méchante. *En. de vipères.*

* **ENGEIGNER.** v. a. (ital. *ingannare*). Vieux mot qui se trouve dans la Fontaine, et signifie Tromper, duper. *Tel, comme dit Merlin, cuide en. autrui, qui souvent s'engeigne lui-même.*

* **ENGELHARDTIA.** s. m. T. Bot. V. Juglandées.

ENGELURE. s. f. (lat. *gelu*, gelée, glace). T. Méd. V. Congélation.

ENGENDRER. v. a. (lat. *generare*). Produire son semblable ; se dit De l'homme et des animaux, mais ne s'applique guère qu'aux mâles. *En. des enfants. Chaque animal engendre son semblable.* — En parl. Des personnes divines, on dit que *Le Père engendre le Fils de toute éternité.* ‖ Par extens., Produire, faire naître quelque chose, de quelque manière que ce soit. *L'insalubrité de l'air engendre une foule de maladies. Cette nourriture engendre des vers chez les enfants.* — Figur., Être la cause, l'occasion de quelque chose ; alors il se prend ordin. en mauvaise part. *La diversité d'intérêts engendre les inimitiés. Le jeu engendre les querelles. L'oisiveté engendre le vice.* ‖ T. Géom. Se dit D'un point, d'une ligne ou d'une surface, qui, par son mouvement, décrit une figure, une surface ou un solide. *Le cylindre droit est engendré par la rotation d'un rectangle autour d'un de ses côtés.* = s'Engendrer. v. pron. Être produit, être formé ; naître. *Les vers s'engendrent dans les cadavres. Les procès s'engendrent aisément dans les familles.* = Engendré, ée. p. = Syn. V. Accoucher.

* **ENGENDRER.** v. a. (R. *gendre*). Donner pour gendre ; se dit par plaisanterie *Ma femme voulait m'en. de ce grand imbécile.* = s'Engendrer. v. pr. *Vous vous êtes joliment engendré.* = Engendré, ée. part.

ENGEOLER, ENGEOLEUR, etc. Voy. Enjôler.

ENGER. v. a. (lat. *angere*, vexer, tourmenter?). Embarrasser, charger. *Votre père se moque-t-il de vouloir vous enger de son avocat de Limoges. Qui m'a engé de cet animal?* Vieux et fam. = Engé, ée. part.

ENGERBER. v. a. Mettre en gerbe. *Il faut en. ces javelles.* ‖ Par ext., Entasser des choses les unes sur les autres. *En. des tonneaux de vin.* = Engerbé, ée. p.

ENGIN. s. m. (lat. *ingenium*). Adresse, industrie ; n'est plus usité en ce sens, que dans le vieux proverbe, *Mieux vaut en. que force.* ‖ Machine, instrument ; ne se dit guère que Des machines dont on se sert pour enlever, traîner et transporter des fardeaux, des matériaux, etc. *Il fallut élever du canon à force d'engins pour battre la place.* — *Engins de guerre*, Machines dont on se servait à la guerre avant l'invention des bouches à feu. ‖ * T. Pêche et Chasse. Se dit Des filets et autres piéges dont on fait usage pour la pêche et la chasse.

ENGLOBER. v. a. (latin. *in*, en ; *globus*, globe). Réunir plusieurs choses pour en former un tout. *Il a englobé plusieurs terres dans la sienne.* ‖ Comprendre dans une seule chose. *On les engloba tous dans la même accusation. Au lieu de traiter ces questions séparément, il les a toutes englobées dans un seul article.* = Englobé, ée. part.

ENGLOUTIR. v. a. (lat. *inglutire*). Avaler gloutonnement. *Il engloutit les morceaux sans les mâcher.* — Fig., Faire disparaître dans un gouffre. *La mer a englouti bien des richesses. Cette ville fut engloutie par un tremblement de terre.* — Plus Figur. encore, *Toutes ces petites républiques furent englouties par cet empire formidable. Combien de renommées d'un jour sont englouties dans l'abîme de l'oubli !* ‖ Consumer des biens, des richesses. *Il a englouti en peu de temps toute cette riche succession.* = s'Engloutir. v. pron. Se perdre, disparaître dans la mer, dans un gouffre. *La ville s'est engloutie.* ‖ * Fig., *Il supprima les dépenses frivoles dans lesquelles allait s'en. la fortune publique.* = Englouti, ie. part.

ENGLUER. v. a. Enduire de glu. *En. de petites branches pour prendre des oiseaux. Un oiseau qui s'est englué les ailes.* = s'Engluer. v. pron. Se prendre à la glu. *Un oiseau qui vient de s'en.* = Englué, ée. p.

ENGONCER. v. a. (lat. *abscondere*, cacher?). Se dit D'un habit qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules, et qui donne un air gauche et contraint. *Cet habit vous engonce.* = Engoncé, ée. part. *Il est tout engoncé. Il a l'air bien engoncé dans cet habit.* = Conj. V. Avancer.

ENGORGEMENT. s. m. Embarras formé dans un tuyau, dans un canal. ‖ T. Méd. Embarras produit dans une partie du corps par l'accumulation ou l'épaississement des fluides animaux. — V. Congestion.

ENGORGER. v. a. (R. *gorge*). Obstruer, boucher un canal, un tuyau, etc. *Les immondices ont engorgé cet égout.* — En T. Méd., se dit dans le même sens. = s'Engorger. v. pron. *La pompe s'était engorgée. Dans la pléthore, les vaisseaux s'engorgent.* — *Ce havre, ce canal s'engorge*, Il se comble de sable, de galets. = Engorgé, ée. part. *Des canaux, des tuyaux engorgés. Des glandes engorgées.* ‖ Se dit aussi Des jambes, quand elles sont gonflées par le sang et les humeurs. *Les jambes de la malade commencent à s'en. Ce cheval a les jambes engorgées.* ‖ *Les moulins sont engorgés*, L'eau est si haute, qu'elle empêche leurs roues de tourner.

ENGOUEMENT. s. m. [On pron. *Engoûment.*] Obstruction d'un conduit ou d'une cavité par des matières qui y sont accumulées. *Il y a un peu d'en. dans les bronches. L'en. d'une hernie.* V. Hernie. ‖ Fig., Admiration exagérée, prévention excessive en faveur de quelqu'un, de quelque chose. *On ne saurait le faire revenir de son en. pour cette personne. Je ne conçois pas votre en. pour cet ouvrage.*

ENGOUER. v. a. (latin. *angere*, étrangler?). Obstruer le gosier. *Ce canard vient d'avaler un morceau trop gros qui l'engoue.* = s'Engouer. v. pron. S'obstruer le gosier. *Il a bu et mangé si avidement qu'il s'est engoué.* ‖ Figur., *S'en.* ou *être engoué d'une personne, d'une chose*, Se prendre de passion pour une personne ou une chose sans motifs bien raisonnables. *Comment une femme d'esprit a-t-elle pu s'en. de ce fat? Vous êtes trop engoué de cet ouvrage.* = Engoué, ée. participe.

ENGOUFFRER (s'). v. pron. Se dit Des cours d'eau lorsqu'ils disparaissent dans quelque ouverture de la terre, dans un gouffre. *La Guadiana s'engouffre et se perd l'espace d'environ trois lieues.* ‖ Se dit aussi Des tourbillons de vent, lorsqu'ils pénètrent dans quelque lieu resserré. *Le vent s'engouffrait dans la cheminée.* || * Figur., Se perdre, s'engloutir. *Que de fortunes viennent s'en. dans les spéculations les plus absurdes !*

ENGOULER. v. a. (latin. *gula*, gosier). Prendre tout d'un coup avec la gueule. *Ce chien engoule tout ce qu'on lui jette.* Pop. = Engoulé, ée. part. || T. Blas. Se dit Des pièces dont les extrémités entrent dans des gueules d'animaux.

* **ENGOULEVENT.** s. m. (R. *engouler* et *vent*). T. Ornithologie.

Enc. — On nomme *Engoulevent* (*Caprimulgus*) une espèce d'oiseau qui est fort analogue aux Hirondelles, mais qui a les habitudes des Oiseaux de proie nocturnes. Cet oiseau, dans la méthode de Cuvier, appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la section des *Fissirostres*, où il constitue le type d'un genre assez nombreux en espèces. Mais les ornithologistes actuels ont érigé ce genre en famille, sous le nom de *Caprimulgidées*. Les Oiseaux qui la composent ont ce même plumage léger, mou et nuancé de gris et de brun qui caractérise les Rapaces nocturnes. Leurs yeux sont grands ; leur bec, encore plus fendu que chez les Hirondelles, est garni de fortes moustaches, et capable d'engloutir les plus gros insectes, qui sont en outre retenus au moyen d'une salive gluante. Leurs ailes sont longues ; leurs pieds sont courts ; leurs tarses sont grêles et emplumés. Cette famille est subdivisée en quatre genres.

Le premier, celui des *Engoulevents* proprement dits, se distingue essentiellement par ses doigts, qui sont réunis par une membrane, et dont le médian a l'ongle pectiné. Sur une trentaine d'espèces qu'il renferme, une seule, l'*Eng. d'Europe* (*Capr. europæus*) [Fig. ci-dessous] habite nos pays. Cet oiseau est de la taille d'une Grive ; son plumage, très-finement duveté comme celui des oiseaux de nuit, est gris brun, ondulé et moucheté de brun noirâtre, avec une bande blanchâtre allant du bec à la nuque. Il a la tête volumineuse, de très-gros yeux noirs et le bec si couvert de plumes qu'il paraît fort petit : néanmoins il peut s'ouvrir très-largement, car il est fendu jusque sous les yeux ; les mandibules cornées du bec sont minces et légèrement courbées. Le mâle diffère de la femelle par les taches blanches qui terminent les rectrices latérales. Ces oiseaux se nourrissent de hannetons, grillons, courtilières, libellules, guêpes, etc., mais surtout de phalènes, qu'ils happent en volant le bec ouvert, d'où leur nom d'*Engoulevent*. Le jour, ils se tiennent cachés dans les taillis épais et fourrés, et, comme leur couleur est sombre, il sont assez difficiles à découvrir. Ils chassent la nuit, mais particulièrement au crépuscule du matin et du soir. Ils vivent par couples isolés. Ils ne font pas de nid ; la femelle pond dans un petit trou, au pied d'un arbre ou d'un rocher, ou même dans les sentiers d'un bois, sur la terre nue, deux œufs oblongs marbrés de taches bleuâtres et cendrées sur un fond blanc. La mère les couve avec une grande sollicitude, et lorsqu'elle s'aperçoit qu'on les a touchés, elle les change de place, en les poussant avec ses ailes, mais sans les cacher avec plus de soin. Le vol de l'Eng., qui est bas et incertain quand on le fait lever en plein jour, est vif et soutenu après le coucher du soleil. La nuit, l'Eng. jette un cri perçant qu'il répète trois fois de suite et qui paraît avoir pour objet de faire lever les insectes qu'il cherche : ce cri, que l'on a comparé à celui du Crapaud, a fait donner à cet oiseau le nom de *Crapaud volant*. L'Eng. perche rarement, et lorsque cela lui arrive, il se place longitudinalement sur la branche qu'il semble côcher, de là son nom provençal de *Chauche-branche*. Quant à celui de *Tête-chèvre*, que lui donnent encore nos paysans et que lui donnaient déjà les Grecs et les Romains, il vient sans doute de ce que ces oiseaux visitent assidûment les troupeaux pour les délivrer des insectes qui les incommodent. — Les Engoulevents sont des oiseaux migrateurs ; on les rencontre en France depuis le printemps jusqu'en septembre. C'est le jour surtout qu'on leur fait la chasse. On profite de leur sommeil pour les approcher à quelques pas et les envelopper d'un filet à main, ou bien pour les étourdir d'un coup de baguette. Les plus grands ennemis de l'Eng. sont les Oiseaux de proie et les petits Carnivores, car l'homme le respecte encore à cause des services qu'il lui rend, en faisant la chasse aux papillons et en détruisant ainsi toute une génération de chenilles. — Parmi les espèces étrangères, nous mentionnerons l'*Eng. macrodiptère* de Sierra-Leone, en Afrique, remarquable par une plume deux fois plus longue que le corps, qui naît près du poignet de chaque aile et n'a de barbe qu'à son extrémité.

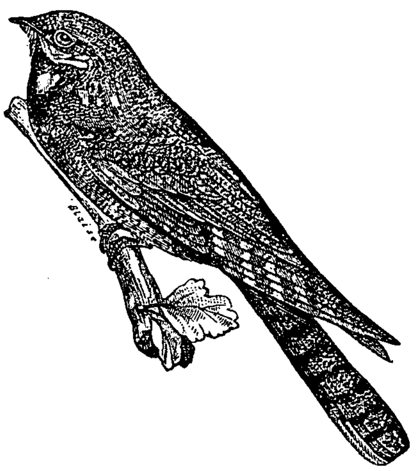

Les trois autres genres qui forment la fam. des Caprimulgidées appartiennent à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Océanie. Dans le genre *Ibijau* (*Nyctibius*), les doigts sont réunis par une membrane comme dans le g. précédent, mais l'ongle médian n'est pas pectiné : en outre, la queue est fourchue. L'espece la plus curieuse du g. est l'*Urutau* de d'Azara (*N. psalurus*), dont les fourches caudales sont à elles seules plus longues que le corps de l'oiseau — Le g. *Ægotèle* a les doigts libres et l'ongle médian non pectiné. Il ne renferme qu'une seule espèce, qui habite la Nouvelle-Hollande. — Les *Podarges* n'ont ni ongle dentelé, ni membrane interdigitale ; mais ils se distinguent des autres Caprimulgidées par leur bec énorme, dont les bords ont un développement corné extraordinaire. Nous nommerons dans ce g. le *Pod. cendré* (*Podargus cinereus*) qui habite la Nouvelle-Hollande et qui est de la taille d'une Corneille, et le *P. cornu*, ainsi nommé à cause des grandes touffes de plumes qui ornent ses oreilles et lui donnent un aspect des plus singuliers.

ENGOURDIR. v. a. (basque. *gurd*, froid). Rendre comme perclus, stupéfier une partie du corps, en sorte qu'elle soit presque sans mouvement et sans sentiment. *Le froid engourdit les mains. La torpille engourdit la main de celui qui la touche. Le tabac engourdit le cerveau.* Absol., *Le sommeil engourdit.* || Fig., Diminuer l'activité intellectuelle, l'énergie morale, etc. *L'oisiveté engourdit l'esprit. La mollesse engourdit le courage.* = s'Engourdir. v. pron. Se dit au Propre et au Fig.. *Les mains s'engourdissent par le froid. L'esprit s'engourdit par l'oisiveté. Le courage des soldats commençait à s'en.* = Engourdi, ie. part.

ENGOURDISSEMENT. s. m. État de ce qui est engourdi. *Avoir un en. à la jambe. Cet en. du bras est un commencement de paralysie. L'en. général causé par le froid.* || Fig., *Il est dans un étrange en. d'esprit. Tous les esprits étaient dans un en. étrange. Secouez votre en. Tirer quelqu'un de son en.*

ENGRAIS. s. m. Se dit Des herbages où l'on met engraisser certains animaux domestiques qui servent à la nourriture de l'homme. *Mettre des bœufs à l'en. Voilà de bons en.* || La pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser. *Mettre des chapons à l'en.*

Enc. — I. *Nécessité des engrais.* — Les végétaux ne vivent et ne se développent qu'à la condition de puiser, dans les milieux où ils sont plongés, c'est-à-dire dans l'air ou dans la terre, les substances nécessaires à leur nutrition. Toutes les plantes sont essentiellement composées de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, et contiennent en outre divers principes élémentaires qui sont généralement variables selon les espèces, et dont les plus répandus sont le potassium, le calcium, le silicium, le sodium, le magnésium, le phosphore, le soufre, le fer, le manganèse, etc. Il faut donc de toute nécessité que ces matériaux se trouvent, soit dans l'air, soit dans la terre où peuvent puiser les plantes. Les végétaux puisent surtout dans l'air le carbone qui constitue la plus grande partie de leur organisme ; c'est également à l'atmosphère qu'ils empruntent directement leur oxygène ; leur hydrogène, c'est l'eau qui le leur fournit. Quant à l'azote, ils en puisent sans doute une certaine proportion dans l'air ; mais cette quantité est assurément insuffisante. Pour ce qui concerne les éléments minéraux, les plantes les puisent tous dans le sol : tels sont le potassium et le calcium, qui se rencontrent dans presque tous les végétaux ; le silicium, si indispensable au développement des céréales, et le phosphore, qui est nécessaire à la formation de l'albumine, de la fibrine et de la caséine végétales. Mais tous ces éléments n'existent pas naturellement dans tous les sols. Dans le cas où la terre manque de l'un ou de plusieurs d'entre eux, il faut donc l'y ajouter. La même nécessité se présente lorsqu'une plante, qui exige pour son développement tel ou tel principe, a épuisé par une culture prolongée la provision qu'en contenait primitivement le sol ; il faut alors restituer à ce dernier le principe manquant. C'est ce que fait l'agriculture au moyen des *Amendements* et des *Engrais*. A l'aide des premiers, elle fournit à la terre les éléments minéraux qui lui font défaut ; à l'aide des seconds, elle lui fournit à la fois et de l'azote et certains principes inorganiques. Nous avons parlé ailleurs des *amendements :* en conséquence nous ne traiterons ici que des *engrais*.

On partage ordinairement les eng. en trois grandes classes : les *eng. tirés du règne végétal*, les *eng. d'origine animale*, et les *eng. mixtes*.

II. *Des eng. en général.* — Les substances que l'agriculture utilise pour augmenter la fertilité de la terre renferment des parties solubles et des parties insolubles. Les premières peuvent servir immédiatement à la nutrition des plantes ; mais, pour obtenir le même effet des secondes, il faut les soumettre à une décomposition préalable qui en désagrége les éléments et donne lieu à de nouveaux composés solubles ou gazeux. Avant donc de pouvoir servir d'eng., les substances, soit animales, soit végétales, doivent, en général, subir une fermentation ou putréfaction qui désorganise leur texture. Cette fermentation est d'autant plus active et plus complète, que les substances sont réunies en plus grandes masses. Ainsi, par ex., la paille des céréales conserve longtemps son aspect et ne produit presque aucune action, comme eng., quand elle est disséminée à la surface du sol, tandis qu'elle se décompose et se transforme assez promptement en terreau, lorsqu'elle est disposée en grandes meules. Mais il n'est pas absolument nécessaire que cette décomposition précède l'enfouissement dans le sol des matières destinées à servir d'eng. ; souvent on les enfouit sans leur faire subir cette décomposition préalable. Dans certains cas, et surtout quand on emploie des eng. d'origine animale, ce procédé est plus avantageux pour la végétation, attendu que les produits volatils ou gazeux qui se développent alors, au lieu de se perdre dans l'atmosphère, restent dans la terre et sont absorbés par les plantes.

Le plus ou moins de durée de la décomposition des eng. exerce une influence capitale sur leur action. Plus un eng. se décompose rapidement, plus son effet est prompt, mais moins aussi il est persistant. Si au contraire sa décomposition s'opère avec lenteur, son action est moins énergique, mais elle dure beaucoup plus longtemps. « Toutes choses égales d'ailleurs, disent Boussingault et Payen, un eng. entièrement décomposable en ses produits solubles et gazeux, dans le cours d'une année, pourra produire autant d'effet sur la première récolte qu'une quantité quintuple d'un autre eng., dont la décomposition ultime ne s'achèverait qu'en cinq ans ; mais celle-ci fournira pendant un temps cinq fois plus long des produits utiles, et il y aura compensation. » — Suivant la rapidité de leur action, les agriculteurs ont de tout temps distingué les eng. en *eng. chauds* et *eng. froids*. Les premiers sont ceux qui agissent rapidement, parce qu'ils fermentent avec facilité, sont aisément décomposables et contiennent une forte proportion de sels solubles : à cette catégorie appartiennent la poudrette, le guano, la colombine, la fiente de mouton, le crottin de cheval, etc. Les eng. froids agissent avec lenteur, parce qu'ils se décomposent avec difficulté, entrent lentement en fermentation et contiennent peu de sels solubles, ou bien parce qu'ils sont trop délayés dans l'eau : tels sont les eng. végétaux, le fumier des bêtes à cornes, les os, etc.

La nature du sol modifie considérablement l'action propre des eng. Ainsi, dans une terre sablonneuse, les produits organiques se décomposent et se dissolvent rapidement, parce que les agents atmosphériques peuvent facilement pénétrer jusqu'à eux, tandis que le contraire s'observe dans les terrains argileux, où la ténacité de l'argile rend cette pénétration beaucoup plus lente. En outre, pour que l'action des eng. soit bien complète, il faut que le sol présente une certaine alcalinité, car les eng. organiques, en se décomposant, produisent du terreau très-riche en acides, et ces derniers sont toujours nuisibles à la végétation. Dans les terrains calcaires, ces acides étant neutralisés par le carbonate de chaux à mesure qu'ils se forment, il n'en résulte aucun inconvénient ; mais il n'en est pas de même dans les sols non calcaires. Pour rétablir et maintenir l'alcalinité enlevée à ces derniers par les eng. organiques, on est obligé d'associer à ceux-ci des amendements alcalins, tels que la chaux, la marne ou les cendres.

Un autre élément dont il faut tenir compte dans l'emploi des eng., c'est la nature des plantes qu'on se propose de cultiver. En effet, elles n'exigent pas toutes la même quantité, ni la même espèce d'eng. pour acquérir tout leur développement. Ainsi, il y a des végétaux qui empruntent très-peu à la terre, tandis que d'autres y puisent presque toute leur nourriture : évidemment ceux-ci ont besoin d'une plus grande quantité d'eng. que ceux-là. Certaines plantes, entre autres le houblon, la garance, le chanvre, etc., sont appelées *épuisantes*, à cause de l'énorme proportion de matériaux qu'elles empruntent au sol sans lui rien restituer. — D'un autre côté, les éléments essentiels qui constituent l'organisme végétal variant selon les espèces, il faut nécessairement varier aussi la nature des eng. ou des amendements, suivant le genre de produits qu'on veut obtenir. La vigne, par ex., demande des eng. riches en potasse, tels que le fumier de vache et les sarments ; pour les céréales et les légumineuses, les meilleurs eng. sont ceux qui renferment le plus d'azote et de phosphates ; les plantes, au contraire, qui sont destinées à fournir du sucre, de l'huile et de la fécule (produits qui ne contiennent pas d'azote), ne réclament que des eng. peu azotés. Enfin il est démontré, du moins pour certains produits, que si, au moyen des eng., on augmente outre mesure la productivité du sol, on n'obtient ce résultat qu'aux dépens de la qualité des récoltes. Ainsi, dans les pays vignobles, en ne fumant jamais les vignes, on obtient peu de vin, mais il est d'une très-grande finesse. Si, au contraire, on fume fortement, le rendement de la vigne est beaucoup plus considérable, mais le vin est d'une qualité bien inferieure. La culture maraîchère nous offre aussi de nombreux exemples de cette vérité.

D'après ce qui précède, on voit que le choix et l'application des eng. constituent l'un des problèmes les plus importants de l'agriculture. Or, il est impossible de faire ce choix, si l'on n'a des notions exactes sur la nature de chaque sol, sur la composition chimique des plantes qu'on veut cultiver, et sur celle des eng. qu'on a à sa disposition. — Le procédé le plus simple pour constater les effets d'un eng. donné, est celui que recommande Mathieu de Dombasle. Il consiste à tracer, dans la partie d'un champ où le sol est uniforme, deux carrés semblables de 2 m. de côté et situés l'un à la suite de l'autre ; on répand sur l'un d'eux un poids connu de la matière à essayer, et on les cultive tous les deux de la même manière, en leur donnant absolument la même quantité de semence et les mêmes soins. Il suffit ensuite de comparer la végétation des plantes dans les deux carrés, puis de peser le produit rendu par chacun d'eux, pour apprécier la valeur de l'eng. expérimenté. — Mais ce procédé a l'inconvénient de tout procédé empirique : le résultat obtenu n'est valable que pour la nature de terrain et l'espèce de plantes sur lesquelles on a agi. L'analyse peut seule donner des résultats généraux ; mais comme dans l'état actuel des choses, les cultivateurs ne peuvent y avoir recours, un savant agronome, J. Girardin, recommande la méthode suivante, qui est à la portée de tout le monde. On prend un poids connu, 1000 grammes par exemple, de l'eng. à essayer ; on le dessèche exactement, en le soumettant à une température de 100°, afin de le débarrasser de l'eau qu'il renferme. La dessiccation opérée, la perte de poids que l'on constate indique la proportion d'eau que renferme l'eng., et plus cette proportion est grande, moins la valeur de l'eng. est élevée, parce que la présence de l'eau n'a aucune influence sur son pouvoir productif. Cela fait, on introduit 100 gr. d'eng. desséché dans une capsule de fer qu'on chauffe jusqu'au rouge. Sous l'action de la chaleur, les substances organiques contenues dans l'eng. se détruisent et disparaissent sous forme de gaz. Lorsque l'opération est terminée, ce qu'on reconnaît à l'absence de particules charbonneuses dans les cendres qui restent au fond du vase, on pèse ces dernières : la perte éprouvée indique la proportion des matières organiques primitivement associées dans la substance fertilisante, et le poids des cendres donne la quantité des substances minérales, solubles et insolubles, que contient l'eng. Maintenant il suffit, pour déterminer les proportions relatives des matières solubles et insolubles, de traiter par l'eau bouillante les cendres obtenues : les premières se dissolvent dans le liquide, tandis que les secondes demeurent au fond du vase où on les recueille pour les peser. Ainsi donc ce simple procédé indique les poids respectifs de l'eau, des matières organiques, des *matières minérales solubles*, et de celles de même nature qui sont insolubles. — Payen et Boussingault, se fondant sur cette observation constante que la puissance fertilisante des eng. est en raison de la quantité d'azote qu'ils renferment, se bornent à doser la quantité de substance organique azotée, et celle de l'azote que renferme chaque espèce d'eng. Ces deux savants chimistes ont analysé un très-grand nombre de substances usitées ou susceptibles d'être employées comme eng., afin de déterminer leur richesse en azote. Mais comme leur méthode, bien que supérieure à toutes les autres, exige des manipulations qu'un chimiste seul peut faire, nous nous abstiendrons de la décrire.

III. *Engrais végétaux.* — Les plantes sont très-souvent employées comme eng. Il en est de même de plusieurs de leurs organes, qui, après avoir servi à des manipulations industrielles, laissent des résidus dont on tire parti pour fertiliser la terre.

A. On donne le nom d'*Engrais verts* aux plantes que l'on enfouit, quand elles ont acquis un certain développement, pour tenir lieu de fumier. Cette espèce d'eng. produit d'excellents résultats, surtout dans les terrains nouvellement défrichés ; il est même reconnu qu'ils peuvent suffire pour amener un sol stérile à un degré suffisant de fécondité ; toutefois ils conviennent mieux aux pays chauds qu'aux pays froids, aux terrains secs qu'aux terrains humides. En outre, le choix des végétaux qui les constituent n'est pas indifférent. Il faut toujours choisir les plantes les moins épuisantes, c'est-à-dire celles qui puisent les matériaux de leur nutrition dans l'atmosphère plus que dans le sol, et, parmi ces plantes, donner la préférence à celles dont la semence est de peu de valeur, dont le feuillage est *riche et abondant, qui acquièrent avec rapidité leur complet* développement, et qui peuvent prospérer dans un terrain déjà peu chargé de fumure. Les végétaux qui remplissent ces conditions sont peu nombreux : encore même ne sont-ils pas tous également propres à toutes les natures de terrains. Le trèfle blanc ou incarnat, le lupin, le sarrasin, la spergule, les raves, le seigle, etc., conviennent surtout aux terres légères et sablonneuses ; la vesce, les féveroles, les pois, le colza, la navette, la moutarde noire, etc., aux terrains où l'argile domine. Dans tous les cas, on doit enfouir les plantes au moment où elles sont sur le point de fleurir, car alors elles ont acquis tout leur accroissement, ne se sont guère nourries qu'aux dépens des éléments fournis par l'atmosphère, et n'ont presque rien pris à la terre. — Les prairies artificielles que l'on défriche après les avoir exploitées donnent les eng. verts les plus économiques que l'on puisse se procurer, parce qu'elles ont déjà payé les frais de la culture, tandis que, pour les plantes spécialement cultivées dans le but de les enfouir, il faut tenir compte des dépenses qu'elles nécessitent et courir les chances de l'insuccès.

Les feuilles des végétaux que l'on cultive pour leurs tubercules ou leurs racines, comme, par ex., les betteraves, les pommes de terre, les navets, etc., peuvent également être employées comme eng. On les fait ordinairement entrer dans l'alimentation des animaux, mais Boussingault a prouvé qu'elles ne sont que des aliments médiocres, tandis qu'elles constituent un eng. supérieur au fumier de ferme ; par conséquent, il vaut mieux, à moins de nécessité, les appliquer à ce dernier usage et les enfouir immédiatement après les récoltes. Dans plusieurs pays, quand on défriche des terrains couverts de bruyères, d'ajoncs ou de genêts, *on enfouit ces végétaux au lieu de les brûler.* Ailleurs on utilise de la même manière les rameaux de buis, après les avoir soumis à une fermentation préalable en les disséminant dans les rues et sur les grands chemins où les roues des voitures et les pieds des chevaux les brisent et les triturent. Dans les pays de montagnes, on emploie au même usage les rameaux feuillés des pins. Ailleurs encore, en Provence, par ex., on fume les oliviers en déposant autour de leurs pieds des paquets de roseaux, qui suffisent à leur entretien pendant environ deux années. Dans les pays vignobles, on obtient aussi de bons résultats avec les sarments frais enterrés au pied des souches de vigne. Enfin, dans les contrées maritimes, les algues marines, vulgairement appelées *Goëmons*, constituent un excellent eng. végétal. Ces plantes se décomposent très-vite et contribuent immédiatement à la fertilisation du sol ; seulement les céréales et les plantes oléagineuses auxquelles on les applique donnent des récoltes de moins bonne qualité, si l'on n'a pas soin d'associer à ces algues du fumier ou d'autres eng. animaux plus riches.

B. Les *fruits* et les *graines*, qui ont servi à la préparation de divers produits industriels, peuvent être et sont en général utilisés comme eng. Tels sont, entre autres, les marcs de pommes à cidre, de poires, de raisins, d'olives, de drèche, etc., les pulpes et résidus des féculeries, les touraillons des brasseries, etc. Mais, de tous les marcs de fruits, les plus riches en azote, et, par conséquent, les plus puissants comme eng., sont ceux des graines oléagineuses, vulgairement appelés *Tourteaux*. On les répand sur le sol, soit à l'état sec et réduits en poudre, soit à l'état liquide, après les avoir fait macérer dans l'eau, l'urine ou *les matières fécales. Toutefois il est bon de ne pas oublier* qu'ils sont moins efficaces dans les terres fortes ou argileuses que dans les terres franches, légères ou sablonneuses.

Le mode d'action des eng. dont nous venons de parler est facile à comprendre. Les eng. verts, lorsqu'ils sont convenablement choisis et appliqués avec soin, non-seulement *rendent au sol* tous les matériaux qu'ils y ont puisés, et cela dans un état où ces mêmes matériaux seront plus facilement assimilables, mais encore lui donnent ce qu'ils ont pris dans l'atmosphère ; de là l'enrichissement progressif de la terre où on les emploie. Quant aux résidus de fruits et de graines, ils agissent surtout par l'azote que contiennent les graines, et qu'accompagne toujours une certaine proportion de phosphates terreux

IV. *Engrais animaux.* — Ils peuvent se diviser en deux classes : *excréments*, et *débris des animaux morts.*

A. *Excréments des animaux.* — 1° Les *oiseaux* fournissent trois engrais principaux : la *colombine*, la *poulaitte* et le *guano*. Ces trois substances sont douées d'une bien plus grande énergie que les matières semblables provenant des herbivores. Cela tient à ce que les oiseaux se nourrissent de graines et d'insectes, et à ce que, chez ces animaux, les excréments solides et liquides sont réunis en une même masse. — La *Colombine* n'est autre chose que la fiente des Pigeons. Elle convient à toutes les cultures, mais son activité est telle qu'on ne doit l'employer qu'avec précaution. Suivant Boussingault et Payen, elle renferme 8,30 pour 100 d'azote, et il n'en faudrait que 1440 kil. pour remplacer 30,000 kilog. de fumier normal. — Les excréments des Poules, ou la *Poulaitte*, ont moins d'énergie. Répandu en même temps que les céréales sur les terrains humides et froids, cet eng. agit néanmoins d'une manière très-remarquable. On s'en sert, dans la Flandre, pour produire les plus belles récoltes de lin.

2° Le *Guano* ou *Huano* n'est autre chose que le résultat de l'accumulation des excréments, pendant plusieurs centaines de siècles, d'une multitude d'oiseaux qui vivent par troupes nombreuses dans certains lieux inhabités. Cette substance forme des couches de 17 à 20 mètres d'épaisseur, que l'on exploite comme des carrières d'argile. Elle constitue un eng. des plus énergiques. Ce qui la rend supérieure à la colombine et à la plupart des autres engrais animaux, c'est qu'elle renferme non-seulement une plus forte proportion d'azote et de sels ammoniacaux, mais encore une grande quantité de phosphates terreux et de sels alcalins, c.-à-d. tous les principes nécessaires au développement des plantes. A cause de sa puissante activité, le guano ne doit être employé qu'avec modération. Il ne faut jamais le mêler directement avec les semences, parce qu'il brûle le germe aussitôt que celui-ci commence à se montrer. Le mieux est d'en former un compost avec du charbon ou de la bonne terre sèche, mais surtout avec du plâtre. En Angleterre, où il a été expérimenté de toutes les manières, il est généralement admis que, pour obtenir des récoltes au moins égales à celles que donne la quantité de fumier d'étable habituellement employée, il faut répandre par hectare 350 kil. de guano pour les céréales, et 375 pour les prairies naturelles ou artificielles, les pommes de terre et les navets. En France, Girardin évalue de 350 à 400 kilog. par hectare le guano qui peut équivaloir à 30,000 kilog. de fumier normal, et il établit que, dans les prés secs, 200 kil. de guano associés à 200 kil. de plâtre donnent des résultats magnifiques. Le principal inconvénient du guano est sa courte durée ; son action s'épuise en une seule année, et il faut le renouveler constamment. — Au reste, la valeur du guano varie selon les lieux où il est récolté ; le meilleur est celui qui vient des îles de Chinche, d'Arica, d'Ilo et d'Iza sur les côtes du Pérou. Celui qu'on trouve sur les côtes du Labrador et de la Patagonie, ainsi que dans les îles Ichaboé, Angra-Pequena et Malaga, près de la côte sud-ouest de l'Afrique, est moins estimé. En outre, les marchands de guano le falsifient si fréquemment, qu'il n'est guère prudent d'acheter cet eng. sans en faire vérifier par un chimiste la teneur en azote. « On devra, dit Girardin, choisir le guano le moins humide possible. Lorsqu'il est nouveau, il est d'une couleur pâle café au lait, mais il devient d'un rouge foncé en vieillissant. Quand il est exposé à l'air, il exhale une odeur putride ou marine qui masque son odeur musquée. Le guano doit avoir une saveur piquante et salée très-prononcée, et offrir de nombreuses concrétions blanchâtres qui s'écrasent sous les doigts. Lorsqu'on le chauffe, il noircit et produit une forte vapeur ammoniacale. Enfin, il ne doit pas contenir plus de 2 pour 100 de sable et autres matières terreuses. »

3° Les *excréments des herbivores* sont loin d'être aussi énergiques que ceux des oiseaux, parce qu'ils renferment une moindre quantité de principes azotés et solubles, et une assez forte proportion de fibres végétales qui résistent davantage à la décomposition. Employés comme eng., ils sont donc loin d'avoir les mêmes propriétés fertilisantes, mais on n'a pas de notions précises sur la valeur réelle de chacun d'eux par suite de l'usage où l'on est partout de les mêler les uns avec les autres pour la composition des fumiers. On sait néanmoins que la bouse des bêtes à cornes fermente moins promptement, contient plus d'eau et retient mieux l'humidité ambiante que le crottin des chevaux et des bêtes à laine. Par conséquent, si elle agit avec plus de lenteur, en revanche son action est plus persistante, plus continue et plus égale. Les excréments des bêtes à cornes offrent aussi l'avantage de pouvoir supporter une plus grande addition de litière, et de pouvoir s'appliquer à tous les terrains et à toutes les cultures. Ces excréments, à cause de leur nature aqueuse, conviennent principalement aux terrains sablonneux et calcaires, et produisent surtout d'excellents effets dans les années de sécheresse. Le fumier de cheval, au contraire, convient particulièrement aux sols argileux, profonds et humides. Boussingault s'élève avec raison contre l'habitude où l'on est de disposer le fumier de cheval en couches épaisses et de le laisser fermenter à l'air libre. En effet, d'après ses expériences, il se dessèche alors rapidement, et perd plus des trois cinquièmes de son azote. Le crottin de mouton possède les propriétés de celui de cheval, quoique à un degré inférieur, et on le range avec lui parmi les eng. chauds. La fiente de porc est médiocrement estimée chez nous, tandis qu'en Angleterre on la regarde comme plus énergique que le fumier de vache ; en effet, elle contient une plus forte proportion de matières azotées. Suivant Du Breuil et Girardin, cet eng. ne convient ni aux céréales, à cause de la propriété corrosive du purin qu'il renferme, ni à la culture des *racines, à cause de la saveur désagreable qu'il leur communique.* En conséquence, ils recommandent de le réserver pour les prairies, ou bien de le mélanger à d'autres fumiers, surtout à celui de cheval, quand on veut le rendre propre à toute espèce de sols et de récoltes.

4° Les *excréments humains* sont un des eng. les plus actifs qu'on puisse employer, car ils présentent, concentrées sous un petit volume et dans un état de division infinie, toutes les matières organiques et salines dont les plantes ont besoin. On les emploie à l'état frais ou à l'état de *Poudrette*, c.-à-d. à l'état pulvérulent. C'est sous cette dernière forme que les vidanges de Paris sont usitées par les agriculteurs des environs de cette ville. On obtient la *poudrette* en séparant de ces matières les parties liquides, ou *eaux vannes*, et en les desséchant par une longue exposition à l'air, ce qui exige de quatre à six ans, et ce qui fait perdre à cet eng. une bonne partie de ses éléments les plus précieux. Malgré cela, elle est encore fort énergique et imprime une grande activité à la végétation ; mais son action s'épuise en une année, et, en outre, on reproche à cet eng. de communiquer un goût désagréable aux végétaux, surtout aux feuilles. Pour éviter cet inconvénient, on a eu l'idée de préparer en calcinant la boue des villes et la vase des étangs, mêlées à des débris organiques (tourbe, terreau, sciure de bois, etc.), une sorte de charbon qui, mêlé en quantité suffisante aux matières fécales, les désinfecte promptement, ralentit leur décomposition, et condense les composés volatils et gazeux qui pourraient se développer. Ce sont ces matières, ainsi solidifiées et désinfectées, qui constituent les eng. connus dans le commerce sous les noms de *Noir animalisé*, *Eng. Salmon*, etc. Le savant chimiste-agronome, J. Girardin, a fait adopter à Rouen, pour la désinfection des matières fécales fraîches, le mélange suivant que nous citons à cause de sa simplicité. On prend : poussier de charbon, 12 kil. ; plâtre cru, 1 kil. ; couperose de fer médiocre, 1 kil. ; on réduit le tout en poudre fine et l'on mêle intimement ; puis on projette ce mélange dans 3 hectolitres de matières fécales, en remuant avec un bâton. La dépense ne s'élève pas à 1 fr. 50, et la poudrette ainsi obtenue a, dit-il, une efficacité bien supérieure à celle de la poudrette ordinaire et du noir animalisé du commerce. — Dans beaucoup de pays, en Chine, en Toscane, à Nice, en Hollande, en Belgique, en Alsace, aux environs de Lyon, et dans le département du Nord, les cultivateurs emploient les matières stercorales à l'état frais, sous les noms divers de *Gadoue*, de *Courte-graisse*, d'*Eng. flamand*, ou simplement de *Tonneaux*. Dans le Nord, les cultivateurs conservent ces matières dans des citernes voûtées, placées au-dessous du sol, sur le bord d'une route, et à proximité des champs cultivés. Ces citernes, dont le fond est de grès et les murs de briques, sont remplies quand les travaux agricoles le permettent : on laisse fermenter cet eng. quelques mois avant de s'en servir, et l'on a soin d'y ajouter de la matière à mesure qu'on en retire. L'eng. flamand est surtout usité pour la culture du lin, du colza, de l'œillette et du tabac. Il s'emploie sous forme liquide et on le transporte aux champs dans des barils portés par des chariots. Arrivés à leur destination, on vide ces barils dans des baquets, où l'on puise ensuite l'eng. avec de longues cuillers de fer pour le répandre sur les semences. Les graines germent dans l'espace de quelques jours et puisent dans cet eng. une nourriture abondante. La courte-graisse est encore d'un emploi fort avantageux après le repiquage des jeunes plantes ; mais alors on la verse à *la main pour éviter d'en mettre* sur les feuilles. — Les émanations de l'eng. flamand sont d'une odeur repoussante ; cependant elles ne sont nullement insalubres. Il est d'ailleurs facile de désinfecter cet eng. sans lui rien faire perdre de ses qualités.

5° La puissance fertilisante des *urines* de l'homme et des animaux est bien connue de tous les cultivateurs : cette puissance résulte uniquement de la richesse de ce liquide en substances azotées, ainsi qu'en sels alcalins, particulièrement en phosphates. C'est même à leur mélange avec l'urine que les matières fécales et les fumiers ordinaires doivent la plus grande partie de leur activité. Employée à l'état de pureté, ou, comme on dit, sous forme de *Purin*, l'urine brûle les plantes. Néanmoins l'énergie qu'elle possède est fort différente, selon l'espèce d'animal dont elle provient, et aussi selon la nature des aliments qui forment la nourriture de ce dernier. Dans une foule de localités, on laisse perdre la plus grande partie de cet eng. précieux ; dans d'autres, au contraire, comme la Flandre française et la Belgique, on recueille les urines avec le plus grand soin. Tantôt on les emploie à l'état liquide, et tantôt on les fait absorber par de la paille, ou, à défaut de litière, par de la terre. Quand il est possible de faire usage des urines lorsqu'elles sont fraîches, cela vaut mieux, car elles n'ont encore perdu aucun de leurs principes fertilisants. Il suffit alors de les étendre de quatre fois leur volume d'eau, afin d'atténuer leur trop grande activité. Lorsqu'on veut les conserver elles se putréfient, et les matières azotées qu'elles contiennent se transforment en carbonate d'ammoniaque qui se volatilise et se disperse dans l'atmosphère. Pour empêcher cette volatilisation, il faut ajouter 35 à 40 grammes de couperose de fer *ou 40 à 50 de plâtre en poudre par* hectolitre d'urine. La coutume où sont beaucoup de cultivateurs de laisser putréfier cet eng. pour lui enlever ses propriétés corrosives, est mauvaise : c'est une perte sèche. On conseille de réserver les urines pour les sols très-légers, sablonneux ou calcaires.

B. *Débris d'animaux morts.* — On peut appliquer à la fertilisation du sol une multitude de produits animaux, mous, solides ou liquides, tous plus riches que le fumier, et plus faciles à employer à cause de leur moindre volume.

1° Le plus important de ces produits est fourni par les *os*. — L'action des os s'explique par leur composition chimique ; ils renferment en effet une proportion considérable d'azote, tandis que leur trame inorganique se compose pour la plus grande partie de phosphate de chaux. Nous avons vu que le phosphore entrait comme un élément indispensable dans la composition de certaines parties des végétaux : cela s'applique particulièrement aux graines des céréales et des légumineuses. Or, il est facile de comprendre que, lorsque des récoltes successives ont enlevé à un terrain les phosphates qu'il contenait, il est nécessaire de lui restituer ces sels de façon ou d'autre. Les os des animaux conviennent éminemment dans ce cas, car un seul kilogramme d'os renferme autant d'acide phosphorique que 400 kil. de céréales. L'importance du phosphate de chaux des os, dans la culture des céréales, est telle, que l'illustre Humphrey Davy attribuait la stérilité actuelle de divers pays, jadis célèbres par leur fertilité, tels que la Sicile, l'ancienne Numidie et plusieurs contrées de l'Asie Mineure, à l'épuisement des phosphates que contenait leur sol par les exportations continuelles qui se faisaient de leurs blés afin d'alimenter Rome et l'Italie. L'un des plus éminents chimistes de l'Europe, Liebig, pense même que les os n'agissent que par les phosphates qu'ils contiennent. Quoi qu'il en soit, l'emploi des *os comme eng. est fort répandu en* Auvergne, aux environs de Strasbourg, dans le grand-duché de Bade, dans le Wurtemberg, mais surtout dans la Grande-Bretagne. La consommation qui s'en fait dans ce pays est si grande, que des compagnies anglaises, pour s'en procurer, ont fait exploiter jusqu'aux champs de bataille de l'Empire. Avant de les répandre sur le sol, on broie les os entre des cylindres de fonte cannelés : ils agissent avec d'autant plus d'énergie et de rapidité, qu'ils sont réduits en fragments plus menus, car alors ils se décomposent d'autant plus facilement. « *Bien que le* phosphate de chaux soit *insoluble* dans l'eau, dit J. Girardin, il entre néanmoins en dissolution lorsque les *os* sont en contact avec de l'eau chargée d'acide carbonique, de sel marin ou d'un sel ammoniacal. Or, ces circonstances se trouvent constamment dans les conditions ordinaires de la culture, puisque l'eau des pluies est saturée d'acide carbonique, qu'elle contient presque toujours de l'ammoniaque, qu'elle se charge de chlorures en traversant les couches du sol, et qu'en outre elle reçoit des sels ammoniacaux par la putréfaction des matières azotées enfouies. Au reste, on peut singulièrement accélérer l'action de cet eng., et rendre l'assimilation des phosphates aussi prompte que celle des sels minéraux les plus solubles, en traitant les os par l'acide sulfurique, ainsi que le duc de Richmond, président de la Société royale d'agriculture d'Angleterre, l'a indiqué et pratiqué le premier dès 1843. » Les os conviennent à toutes les terres et produisent une fumure persistante pendant quatre ou cinq années.

2° *Parmi* les autres débris d'animaux que l'agriculture peut employer avec avantage, nous mentionnerons les *sabots*, les *crins*, les *poils* et les *cheveux*. Ces substances agissent à la manière des os ; cependant elles sont moins énergiques, et en outre, sauf dans certaines localités, il est difficile d'en recueillir des quantités suffisantes pour les utiliser comme engrais. Il en est de même des résidus de matières animales qui restent après que ces matières ont été exploitées par l'Industrie. Dans ce nombre, les plus employés sont les *râpures de corne*, les *pains de creton*, c.-à-d. *les marcs des graisses traitées par les fondeurs de* suif, les *déchets des mégisseries* et des *fabriques de colle*, mais surtout les *chiffons de laine* et le *noir des raffineries*.— Les *chiffons de laine* offrent un des eng. les plus riches qui soient usités. On les découpe en fragments aussi petits que possible, et la décomposition lente de la laine fait qu'elle agit pendant six à huit ans. L'Angleterre en importe de grandes quantités du continent pour la culture du houblon. On s'en sert, dans le midi de la France, pour celle des oliviers, des mûriers et des vignes. — Le *noir animal*, qui a servi pour raffiner le sucre, constitue une excellente espèce d'eng. fort usitée chez nous. C'est à un raffineur de Nantes, Ferdin. Favre, et au chimiste Payen, que l'on doit la première idée de l'utilisation de ce résidu en agriculture. On en consomme aujourd'hui plus de 130 millions d'hectolitres. Ce résidu doit ses propriétés fertilisantes au sang coagulé qu'il a retenu (20 à 22 pour 100) dans le travail de la clarification du sucre. Mais ce noir retient également une certaine quantité de sucre, et cette dernière substance produit, par la fermentation, d'abord de l'alcool, puis des acides acétique et lactique, qui sont défavorables au développement des plantes : de là les mauvais résultats obtenus par des expérimentateurs peu intelligents. Mais il suffit, pour éviter cet inconvénient, de laisser le noir en tas un mois ou deux avant de l'employer. Il subit alors une fermentation pendant laquelle les acides produits par le sucre se transforment en sels ammoniacaux, à l'aide du carbonate d'ammoniaque qui résulte de la décomposition *d'une partie du sang. L'eng. acquiert même* une réaction alcaline, réaction qui est toujours favorable à la végétation. Le noir animal des raffineries convient surtout aux terres froides, humides et argileuses. Il est également très-utile aux défrichements. Enfin sa couleur foncée doit le faire préférer pour les terrains compactes de couleur blanche, parce qu'il facilite leur échauffement par les rayons solaires.

3° Nous venons de dire que le noir des raffineries doit ses propriétés au *sang* qu'il contient. Il est donc évident que le sang pur doit constituer un eng. fort efficace. C'est en effet, si l'on excepte la chair musculaire, le plus énergique de tous, attendu qu'il renferme à lui seul, dans les proportions les plus convenables, tous les principes nécessaires à la nutrition des êtres organisés. Mais on ne peut l'employer à l'état liquide, car il se décompose trop rapidement en dissipant dans l'air atmosphérique ses éléments volatils. Il en est encore de même lorsqu'on l'emploie pur après l'avoir simplement coagulé et desséché à l'aide de la chaleur. Le meilleur procédé pour utiliser cette précieuse substance, est celui qu'emploie un agronome des plus distingués, Nivière, directeur de la ferme-modèle de la Saulsaie, près de Lyon. Il consiste à répandre le sang frais sur trois fois son volume de terre chauffée fortement dans un four. On broie et l'on mélange avec soin, puis on saupoudre le tout avec du plâtre et du poussier de charbon de bois, pour fixer les gaz ammoniacaux produits par la décomposition du sang. L'emploi du sang comme eng. est fort répandu dans nos colonies, où on l'applique *à la culture de la canne à sucre*. Paris en exporte *annuellement* environ 400,000 kilog. : on l'expédie à l'état sec et pulvérulent. —La *chair musculaire* des animaux s'emploie rarement comme eng. ; on l'utilise pour la nourriture des porcs. Celle qui ne reçoit pas cette destination peut être desséchée après une coction préalable, puis réduite en poudre. Sous cette forme, elle constitue un eng. d'une puissance prodigieuse. On en prépare une assez grande quantité dans les abattoirs de chevaux des environs de Paris.— A la Guadeloupe et à la Martinique, on fait également usage de vieilles *morues*, qu'on lave, qu'on presse, qu'on fait sécher à l'air et qu'on réduit en poudre. Cet eng. est, dit-on, le plus énergique que l'on connaisse. On pourrait, dans tous les ports de mer, utiliser d'une façon analogue une foule de débris de poissons.

V. *Engrais mixtes*.—Ce sont des mélanges, naturels ou artificiels, de plusieurs sortes de matières organiques, tant animales que végétales, et de matières inorganiques, dont les proportions peuvent varier à l'infini.

A. Le plus usité de ces mélanges est connu sous le nom de *Fumier de ferme*. Ce fumier se compose des excréments de tous les animaux entretenus sur une exploitation ; mélangés avec les matières végétales qui ont servi à former le lit de ces animaux, et qui pour cela sont désignées sous le nom de *Litière*. Cette litière est le plus ordinairement formée de paille, mais quelquefois aussi on la fait avec des roseaux, des feuilles ou de jeunes branches d'arbres. La valeur de ce fumier varie suivant sa composition, c.-à-d. suivant la nature des excréments des animaux qui ont servi à sa confection, la nature et la proportion de la *litière, et la manière de préparer le mélange. En effet, il est* évident que, toutes choses égales d'ailleurs, le fumier sera d'autant plus chaud et plus actif que, dans l'exploitation, le nombre des chevaux et des moutons sera dans une proportion plus grande relativement aux bêtes à cornes. — Ce que nous avons dit plus haut des propriétés caractéristiques des eng. fournis par chacune des espèces animales nourries dans une ferme s'applique exactement aux fumiers proprement dits. L'influence des litières est aussi à noter. En effet, elles sont d'autant meilleures comme eng., que leur tissu est plus spongieux, plus apte à retenir les parties liquides et à se mêler aux parties solides des excréments, et qu'elles sont plus riches en principes azotés et en substances salines. Bien que certaines pailles, comme celles de pois, soient plus riches en azote et en substances minérales que celles des céréales, ces dernières sont en général préférées, soit parce qu'elles procurent un meilleur coucher aux animaux, soit parce que, en raison de leur conformation tubuleuse, elles retiennent mieux les déjections animales, soit parce qu'elles se réduisent moins en se desséchant, et donnent un fumier plus abondant. Mais comme la paille des céréales peut être appliquée en grande partie à la nourriture du bétail, il importe d'utiliser comme litière une multitude de matières végétales qu'on se procure presque partout à peu de frais, telles que les bruyères, les fougères, les feuilles tombées des arbres, les genêts, les roseaux, etc. Toutes ces matières d'ailleurs contiennent de trois à cinq fois plus d'azote que la paille de froment. Dans divers pays, notam*ment en Angleterre, la paille est remplacée par de la terre* sèche : chaque jour on en ajoute dans les étables une nouvelle couche. Si l'on a soin de varier la nature de la terre suivant celle du sol qu'on veut fumer, on obtient à la fois les effets d'un amendement et ceux d'un engrais.

Le fumier, au sortir des écuries et des étables, est généralement entassé dans un lieu voisin, au fur et à mesure de sa production. Mais, le plus souvent, le cultivateur construit ses tas sans aucun soin, car il ne se doute pas de l'influence que des dispositions bien entendues exercent sur leur puissance fertilisante. Les eaux qui s'en écoulent et celles qui proviennent de l'étable doivent être recueillies dans un réservoir situé à côté du tas de fumier. Une pompe de bois qui plonge dans le réservoir permet d'arroser à volonté ce dernier, lorsque sa surface se dessèche trop. Les litières imprégnées d'excréments et imbibées d'urine doivent être arrangées avec précaution, pour qu'une fermentation trop active ne puisse avoir lieu dans la masse et occasionner des pertes. On a parfois le soin de mettre le fumier à l'abri du soleil ; il serait bon aussi de le mettre à l'abri de la pluie : dans tous les cas, il faut le garantir du contact des eaux courantes. Les fumiers peuvent être employés immédiatement au sortir de l'étable ; on les nomme alors *fumiers longs, frais* ou *pailleux*. On appelle, au contraire, *fumiers courts* ou *gras* ceux qu'on a conservés en tas et fait fermenter jusqu'à ce qu'ils aient été réduits en une sorte de terreau ou de pâte noirâtre. Chacun de ces modes d'emploi des fumiers a ses inconvénients, et il *n'est bon de s'en servir que dans des circonstances particulières.* Les fumiers frais mettant beaucoup plus de temps à se décomposer lorsqu'ils sont enfouis immédiatement dans la terre que lorsqu'ils sont mis en tas, agissent en général avec trop de lenteur. En conséquence, ils ne conviennent que pour les végétaux qui restent longtemps en terre, et pour les terres fortes, compactes et argileuses, dont ils contribuent à ameublir les particules. Les fumiers gras agissent avec énergie et rapidité ; on peut donc les appliquer avec avantage aux terres légères et aux plantes qui ne vivent que trois à quatre mois. *Mais, pour obtenir* le fumier à cet état, il faut se résoudre à faire une perte considérable, et sur le volume primitif du fumier, et sur les principes actifs qu'il contient. En effet, le volume du fumier gras se trouve réduit d'un quart, et d'après les expériences de Gasparin, il perd parfois les deux tiers de son azote. « C'est donc, disent Du Breuil et J. Girardin, entre ces deux extrêmes qu'il faut se placer, pour obtenir des fumiers le plus d'effets utiles comme eng. Par conséquent, il convient de les mettre en tas pendant quelque temps au sortir des étables, pour qu'une légère fermentation amollisse et aplatisse toutes les pailles, donne à celles-ci une couleur brune et en rende les diverses parties homogènes ; car c'est seulement alors que la masse est dans le meilleur état pour se convertir promptement, dans la terre, en principes solubles et gazeux, les seuls utiles à la nutrition des plantes. Cette *macération* des fumiers longs, bien différente de la *putréfaction* qu'ils subissent habituellement pour arriver à l'état de fumier *gras*, n'exige la conservation en tas que pendant fort peu de temps, de six semaines à trois mois, suivant la saison. Elle augmente singulièrement leur valeur comme eng., et leur communique cette rapidité d'action si nécessaire dans la plupart des cas. »

B. Les *boues* et les *immondices* des villes constituent un eng. chaud des plus actifs, dont l'emploi est surtout avantageux pour précipiter la végétation des légumes et des plantes qui ne restent que quelques mois en terre. Il convient plus particulièrement aux terres fortes, compactes ou argileuses, et, à cause du soufre qu'il renferme, il est d'une application très-utile aux céréales et à toutes les crucifères. On estime qu'une voiture de cet eng. équivaut à quatre voitures de fumier d'étable. Mais il faut, avant d'en faire usage, le mettre en tas et le laisser fermenter trois à quatre mois, c.-à-d. jusqu'à complet dégagement de l'hydrogène sulfuré qu'il renferme. Néanmoins on peut hâter le moment de s'en servir, en y introduisant de la chaux vive (un vingtième environ de la masse) et en brassant le mélange à plusieurs reprises. — Ce que nous venons de dire du fumier de ville s'applique en grande partie à la *vase* des marais, des étangs, des égouts et des fossés. On est également obligé de soumettre cette vase, avant de s'en servir, à une fermentation préalable, afin de la débarrasser des principes acides qu'elle contient et qui nuiraient à la végétation.

C. Il nous reste maintenant à dire quelques mots des *Composts*. On appelle ainsi des mélanges artificiels de matières organiques et inorganiques, que l'on forme en établissant l'une sur l'autre des couches de substances de nature différente, et en s'é*tudiant à corriger les défauts des unes par les qualités des autres*, de manière à donner à la masse les propriétés convenables au sol que l'on veut fertiliser. La composition de ces sortes d'eng. peut donc varier à l'infini, puisqu'elle doit être en rapport avec la nature de la terre ; en conséquence, aucune des milliers de recettes imaginées à ce sujet ne saurait, comme l'ont souvent prétendu leurs inventeurs, être employée dans tous les cas possibles. Du reste, on est revenu aujourd'hui de l'engouement qu'on avait, il y a quelques années, pour les composts, parce que leur effet est très-incertain et leur fabrication très-coûteuse. En bonne économie agricole, on ne doit guère y avoir recours aujourd'hui que pour utiliser une foule de matières qui sans cela seraient perdues, et pour suppléer à l'insuffisance du fumier ordinaire. — La question des eng. est d'une telle importance, que nous aurions désiré la traiter avec plus de développement. Notre cadre ne nous le permettant pas, nous renvoyons le lecteur au *Cours élémentaire d'agriculture* de J. Girardin et Du Breuil, où tout ce qui concerne les eng. est traité avec le plus grand soin, tant sous le rapport théorique que sous le rapport pratique.

ENGRAISSEMENT. s. m. Action d'engraisser, de rendre gras. ‖ État de celui qui devient gras.

ENGRAISSER. v. a. Faire devenir gras. *En. des bœufs, des cochons, de la volaille, etc.* ‖ En parl. Des terres, Les amender, les améliorer au moyen de fumier, etc. *En. des terres avec du guano, avec de la marne.* ‖ Souiller de graisse. *En. ses habits.* Peu usité ; on dit *Graisser*. = s'ENGRAISSER. v. pr. Devenir gras, prendre de l'embonpoint. ‖ Fig. et fam., *S'en. dans une affaire*, Y faire un gain considérable. On dit de même, *S'en. des misères publiques, du sang de la veuve et de l'orphelin, etc.* ‖ En parl. De vins, de liqueurs, S'épaissir, prendre une apparence graisseuse. *Ce vin s'est engraissé, il faut le laisser reposer.* Vieux. = ENGRAISSER. v. n. Devenir gras. *Vous avez beaucoup engraissé depuis un an.* — Prov., *Il engraisse de mal avoir*, se dit D'un homme qui se porte bien, quoiqu'il soit accablé de travail ou fort misérable. ‖ Figur. et prov., *Il engraisse de malédictions*, Tout lui réussit, malgré les imprécations qui s'élèvent contre lui. = ENGRAISSÉ, ÉE. part.

ENGRANGER. v. a. Serrer des grains dans la grange. = ENGRANGÉ, ÉE. part. = Conj. V. MANGER.

ENGRAVEMENT. s. m. État d'un bateau, d'un train de bois engravé.

ENGRAVER. v. a. Engager un bateau, un train de bois dans le sable, dans un bas-fond, de sorte qu'il ne flotte plus. *Ce batelier a engravé son bateau. Prenez garde de nous en.* ‖ T. Mar. Enfoncer un objet quelconque dans le lest qui est à fond de cale, de manière qu'il y soit caché en tout ou en partie. *En. des futailles.* = s'ENGRAVER. v. pron. ENGRAVER. v. n. *La chaloupe s'engrava. Un train de bois qui vient d'en. Nous nous sommes engravés à deux lieues d'ici. Nous engravâmes à l'entrée du port.* = ENGRAVÉ, ÉE. part.

ENGRÊLÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit De certaines pièces honorables de l'écu, qui sont dentelées tout autour. *Il porte d'or à la croix engrêlée de gueules.*

ENGRÊLURE. s. f. Sorte de petit point très-étroit que l'on met à une dentelle. *Remettez une en. à cette dentelle.* ‖ T. Blas. Se dit D'une bordure engrêlée, qui n'a de largeur que le quart de la bordure ordinaire.

ENGRENAGE. s. m. (lat. *crena*, entaille). T. Méc.

Enc. — Un *Engrenage* est un système de roues dentées disposées de telle sorte que, lorsqu'on imprime à l'une des roues un mouvement de rotation, celle-ci fait nécessairement tourner toutes les autres avec des vitesses déterminées. Les roues dentées sont destinées à transmettre le mouvement de rotation d'un arbre à un autre, dans certains cas particuliers, c.-à-d. lorsque, les deux arbres étant parallèles ou non, ils sont suffisamment rapprochés l'un de l'autre.

I. Lorsque la circonférence de la roue doit agir immédiatement sur la circonférence d'un cylindre contigu, on peut quelquefois se contenter d'établir un contact immédiat entre les deux circonférences : en effet, si la pression est énergique, il se produit entre leurs deux surfaces une adhérence qui suffit pour déterminer la transmission du mouvement de l'une à l'autre. La rotation des deux roues aura nécessairement lieu en sens contraire (Fig. 1), absolument comme si elles étaient munies de dents.

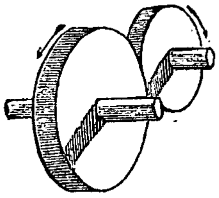

Fig. 1.

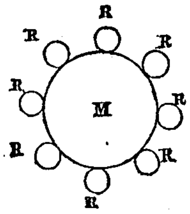

Fig. 2.

Ce procédé est quelquefois usité dans les filatures, où une large roue, placée horizontalement et garnie de peau de buffle, se met en contact avec un certain nombre de petits rouleaux, revêtus de même, et dont chacun transmet le mouvement à une bobine. La Fig. 2 représente la roue M et les rouleaux R, R... On peut à volonté supprimer ou rétablir le contact de chaque rouleau avec la roue. — Les avantages de ce mode de transmission sont de communiquer le mouvement d'une pièce à l'autre d'une manière très-douce et très-uniforme, et de n'occasionner que peu ou point de bruit ; mais il ne peut guère s'employer que dans les cas où la résistance à vaincre est peu considérable : aussi est-il rare qu'on l'applique aux machines construites sur une grande échelle. Cependant Kater cite, d'après Gregory, une scierie mécanique située à Southampton, dont les roues étaient mises en mouvement par le frottement du bois taillé à contre-fil. La machine faisait très-peu de bruit et fonctionnait fort bien, puisqu'elle avait servi pendant vingt ans.

II. Le procédé le plus usité pour transmettre le mouvement au moyen d'un système de rouages, consiste à disposer sur le contour des roues des saillies et des cavités qui *engrènent* les unes dans les autres. De cette manière, les roues ne peuvent plus glisser les unes contre les autres, quelle que soit la résistance qu'elles ont à vaincre, et la roue motrice fait nécessairement tourner en sens contraire la roue engrenée avec elle, à moins toutefois que les saillies ou *Dents* de l'une d'elles ne se brisent. On appelle *Cercles primitifs* les deux cercles tangents par le milieu des dents, et dont les rayons sont dans le rapport inverse du nombre de tours qu'elles doivent faire. Le *Pas* de l'eng. est l'intervalle compris entre les deux mêmes parties de deux dents consécutives, mesuré sur les cercles primitifs. La *longueur* d'une dent est sa dimension dans le sens du rayon de la roue ; sa *largeur* est sa dimension dans le sens de l'axe de la roue ; et son *épaisseur* est sa dimension prise sur le cercle primitif.

On doit apporter beaucoup de soins pour donner aux dents la figure la plus convenable, afin que le mouvement se communique avec douceur et uniformité. Il est facile de comprendre l'importance de cette considération, quand on réfléchit aux effets qui se produiraient si les dents avaient la forme de chevilles équarries, comme l'indique la Fig. 3. Lorsque la dent A vient en contact avec la dent B, elle agit obliquement sur celle-ci, et pendant que la première se meut, l'angle de B glisse sur la surface plane de A, de manière à produire un frottement considérable et une rapide usure des surfaces. Au moment où les deux dents viennent appliquer leurs surfaces planes l'une contre l'autre, en arrivant dans la position CD, il se produit un choc ; après quoi l'angle de la dent A glisse à son tour avec frottement sur la surface plane de B, jusqu'à ce que les deux dents soient dégagées. Pour éviter ces inconvénients, les dents sont terminées latéralement par des surfaces courbes qui doivent être telles que les dents d'une des roues jouissent de la propriété de *conduire* celles de l'autre roue d'une manière continue et avec le moins de frottement possible. Ces surfaces sont différentes pour chaque espèce de roues ; c'est la géométrie qui détermine les courbes que l'on doit employer à cet effet, et donne les règles pour les tracer. Si, par ex., on donne aux dents la courbure représentée dans la Fig. 4, les surfaces des deux dents restent constamment en contact, roulent l'une sur l'autre sans frottement préalable, et la direction dans laquelle la pression s'exerce est celle de la ligne MN, tangente aux deux roues ou perpendiculaire aux rayons. Cette pression reste toujours la même ; et comme elle agit avec le même bras de levier, il en résulte un effet uniforme.

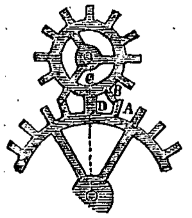

Fig. 3.

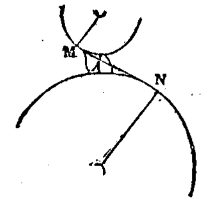

Fig. 4.

III. La simplicité de la solution et la facilité d'exécution matérielle des engrenages exigent que les dents d'une même roue soient toutes égales et disposées régulièrement autour de la *couronne*, c.-à-d. de la circonférence ; mais il n'est pas nécessaire que l'épaisseur des dents soit la même d'une roue à l'autre. Pour une roue de fer, la dent sera bien moins épaisse que pour une roue de bois. Il faudra aussi plus d'épaisseur aux dents de la roue qui tourne le plus vite, parce qu'elles éprouvent plus d'usure. Quant au *pas*, il doit être absolument le même, non-seulement pour toutes les dents d'une même roue, mais encore pour les dents de deux roues qui engrènent, en sorte que le rapport des circonférences de ces roues soit le même que celui des nombres de dents dont elles sont pourvues. Une roue très-petite, par rapport à celle avec laquelle elle doit engrener, et un arbre cylindrique denté, sont en général désignés sous le nom de *Pignons*, et les dents s'appellent alors les *Ailes* du pignon. — Quand on veut évaluer la puissance d'une machine ainsi composée, on multiplie entre eux les nombres qui expriment les puissances de chacune des machines simples composantes. La manière la plus commode de faire ce calcul consiste à prendre le produit des nombres de dents de toutes les roues et le produit des nombres d'ailes de tous les pignons, puis à diviser le premier produit par le second : le quotient représentera la puissance de la machine. Si quelques-unes des pièces portent des dents et d'autres non, on exprimera les circonférences des pièces non dentées par le nombre de dents qui pourraient y être découpées, si elles devaient s'engrener avec les autres. La Fig. 5 représente un système de dents et de pignons. La roue, à la circonférence de laquelle la puissance est attachée, et le cylindre qui supporte le poids, n'ont point de dents ; mais il est facile de calculer le nombre de dents qu'ils pourraient recevoir. — Il est évident que chaque pignon accomplit sa rotation beaucoup plus rapidement que la roue avec laquelle il s'engrène. Si, par ex., un pignon a dix dents et que la roue en ait soixante, le pignon fera six tours quand la roue n'en fera qu'un. En d'autres termes, les vitesses angulaires de la roue et du pignon seront en raison inverse des nombres de dents que porte chacun d'eux.

Pour que les dents des engrenages ne s'usent pas d'une manière inégale, il faut faire en sorte que chaque aile du pignon vienne successivement en contact avec chaque dent de la roue. Si la figure des dents était rigoureusement tracée d'après les principes mathématiques, et si les matériaux dont elles sont formées étaient parfaitement homogènes, cette précaution serait moins nécessaire ; mais comme il se présente toujours de petites irrégularités, tant dans la matière que dans la forme, on doit autant que possible en égaliser les effets, en faisant en sorte qu'ils portent sur toutes les parties de l'appareil. Pour cela, on a soin (surtout lorsque la machine doit déployer une force considérable, comme dans les moulins) de régler le rapport des nombres de dents, dans les roues et dans les pignons, de manière que la même aile du pignon ne s'engage avec la même dent de la roue qu'après un nombre d'*engrènements* égal au produit du nombre d'ailes du pignon par le nombre de dents de la roue. On obtient ce résultat en faisant en sorte que les nombres d'ailes et de dents soient premiers entre eux, c.-à-d. n'aient point de diviseur commun : tels sont les nombres 8 et 23 qui représentent l'un les ailes des pignons, et l'autre les dents des roues dans la Fig. 5. La dent impaire, ajoutée pour produire cet effet, est appelée la *Dent de chasse* par les gens du métier.

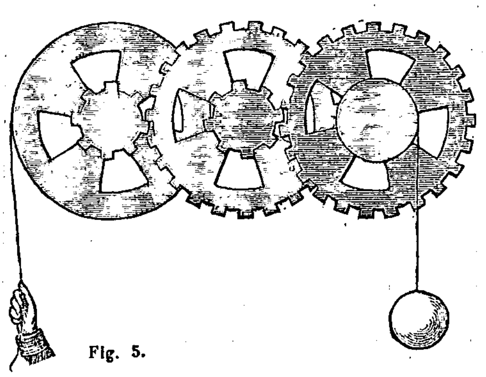

Fig. 5.

IV. Les dents des roues d'eng. sont ordinairement de bois ou de fonte. Fort souvent, en vue de diminuer le frottement, l'une des roues porte des dents de fonte, et l'autre des dents de bois, qu'on appelle *Alluchons*. En effet, on supposait naguère que le frottement est moindre entre deux corps de matières différentes qu'entre deux corps de même matière, ce qui n'est point exact. Lorsque les dents sont de fonte, elles sont coulées d'une même pièce avec la jante ou couronne de la roue, et suivant qu'elles doivent engrener avec des dents de bois ou de fonte, il faut les polir, en enlevant une certaine épaisseur de fonte, ou seulement les ébarber. Les bois les plus convenables pour faire les dents d'eng. sont le gaïac et le bois de fer ; mais on ne s'en sert que pour les petites roues, parce qu'ils sont trop chers. On fait ordinairement usage du sorbier, de l'alisier, du cormier et du charme. Il ne faut jamais employer ces bois que bien secs. On loge les dents de bois dans des mortaises dont la jante de la roue de fonte est percée, et on les taille de manière que les fibres du bois soient placées suivant les rayons de la roue. Ces dents, quand elles sont bien exécutées, durent très-longtemps et ne s'usent pas plus que celles de fonte. Il faut avoir soin de les graisser régulièrement, non pas avec de l'huile qui, pénétrant dans l'intérieur du bois, ne produit pas l'effet attendu, mais avec du savon noir, ou avec du suif mélangé à la plombagine.

V. Les roues dentées sont de trois sortes, selon la position des dents par rapport à l'axe qui conduit la roue. Lorsque les dents sont taillées dans le plan de la roue, comme dans la Fig. 5, la roue est dite à *éperon*. Elle prend le nom de roue à *couronne*, lorsque les dents sont taillées parallèlement à l'axe (Fig. 6). Quand la petite roue a la forme représentée par la Fig. 7, on la nomme *Lanterne*. Enfin, on appelle roues à *engrenage conique* celles dont les dents sont taillées obliquement à l'axe, de la manière indiquée dans la Fig. 8. — Lorsqu'on veut transmettre le mouvement de rotation d'un axe à un autre axe parallèle au premier, on emploie en général la première espèce de roues : ainsi, par ex., dans la Fig. 5, les trois axes sont parallèles entre eux. Pour établir la communication du mouvement entre deux axes perpendiculaires l'un à l'autre, on fait engrener une roue à couronne avec un pignon à éperon (Fig. 6), ou une roue dentée avec une lanterne (Fig. 7). On peut encore obtenir le même résultat avec deux roues à engrenage conique, disposées comme dans la Fig. 8. Pour transmettre le mouvement de rotation d'un axe à un autre axe, dont l'inclinaison avec le premier est quelconque, on peut toujours employer les roues à engrenage conique, ainsi que le représente la Figure 9. Ici AB et AC sont les deux axes, DE et EF sont les deux roues qui s'engrènent, et leur vitesse relative est déterminée comme à l'ordinaire par le rapport des circonférences des deux roues. — Quelquefois le mouvement est communiqué à une roue dentée par une *vis sans fin* ; nous parlerons ailleurs (v. VIS) de ce mode de transformation du mouvement. Enfin, il arrive encore souvent qu'une roue dentée engrène, soit avec une *chaîne de Vaucanson*, soit avec une *crémaillère*, c'est-à-dire avec une barre dentée, comme on l'observe dans le cric. Il sera question de ce mécanisme au mot MOUVEMENT.

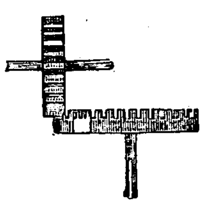

Fig. 6.

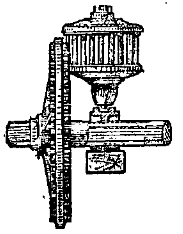

Fig. 7.

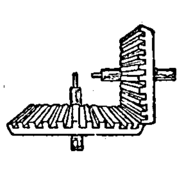

Fig. 8.

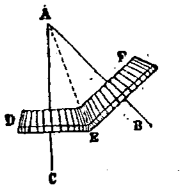

Fig. 9.

VI. *Encliquetage.* — On appelle généralement ainsi un organe mécanique composé essentiellement de pièces saillantes et mobiles, qui viennent agir sur une partie d'une machine en mouvement, pour empêcher que cette dernière ne puisse rétrograder. Soit (Fig. 10) une *roue à rochet*, c.-à-d. à dents obliques, qui tourne dans la direction de la flèche ; il est évident que la petite dent *a*, appelée *Cliquet*, en s'engageant entre les dents obliques de la roue, permettra bien à celle-ci de tourner de gauche à droite, mais qu'elle l'empêchera de tourner de droite à gauche, à moins que le cliquet ne soit levé. Le ressort *b* sert à maintenir le cliquet dans la position voulue ; mais on peut s'en passer, quand le poids de celui-ci est suffisant pour le faire retomber. Au mot CRIC, nous avons déjà vu un emploi du cliquet.

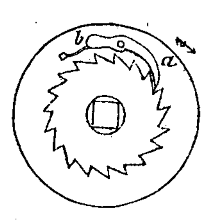

Fig. 10.

ENGRENER. v. n. **s'ENGRENER.** v. pron. T. Méc. Se dit D'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, ou dans celles d'une crémaillère, etc. = ENGRENER. v. a. T. Mar. *En. une pompe*, Jeter de l'eau dans une pompe, avant de commencer à la faire jouer. = ENGRENÉ, ÉE. part.

ENGRENER. v. a. (R. *grain*). Mettre du grain dans la trémie du moulin pour moudre. *En. la trémie.* Absol., *Puisqu'il a engrené, c'est à lui à moudre.* — Fig. et fam., *Bien en.*, *mal en.*, Bien commencer, mal commencer une affaire. *Il a bien engrené, il réussira.* ‖ Faire prendre de l'embonpoint à des chevaux en les nourrissant de bon grain. *Il faut en. vos chevaux, si vous voulez en tirer du service.* — *En. de la volaille*, L'engraisser avec du grain, par oppos. à *Empâter.* = ENGRENÉ, ÉE. part. = Conj. V. GELER.

ENGRENURE. s. f. T. Méc. Position respective de deux roues, dont l'une engrène dans l'autre.

ENGROSSER. v. a. Rendre une femme enceinte. Très-fam. = ENGROSSÉ, ÉE. part.

ENGRUMELER (s'). v. pron. Se prendre en grumeaux. *Le lait s'est tout engrumelé.* Avec ellipse du pron. pers., *Cela fait en. le lait.* = ENGRUMELÉ, ÉE. part. = Conj. V. APPELER.

* **ENHALUS.** s. m. T. Bot. Voy. Hydrocharidées.

ENHARDIR. v. a. [L'H est aspirée, et la prem. syll. se pron. AN.] Donner de la hardiesse, encourager. *En. quelqu'un à faire quelque chose. Ce bon succès l'avait enhardi.* = s'Enhardir. v. pron. *Je me suis enhardi à faire cette demande. Il s'est enhardi à parler en public.* = Enhardi, ie. part.

ENHARMONIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐναρμονικος). T. Mus.

Enc. — Les Grecs désignaient sous le nom d'*Enharmonie* ou de *genre enharmonique* une succession mélodique qui procédait par quart de ton ; mais en leur empruntant ces termes, nous les avons complétement détournés de leur signification primitive. L'enharmonie, dans la musique moderne, consiste dans le changement de destination d'un accord par le changement d'une ou plusieurs notes d'une dénomination dans une autre, changement qui détermine une mutation de gamme. Si, par ex., un trait mélodique semble appartenir au ton de *sol* par *fa dièse*, et si ce *fa dièse* est changé en *sol bémol* par l'harmonie qui l'accompagne, ce *sol bémol* deviendra le quatrième degré du ton de *ré bémol*, et il y aura enharmonie dans ce changement.

ENHARNACHER. v. a. [L'H est aspirée.] Syn. de *Harnacher.* = Enharnaché, ée. part. ‖ Figur. et par plaisanterie, on dit A quelqu'un qui est vêtu d'une manière extraordinaire, *Vous voilà bien enharnaché, plaisamment enharnaché.*

ENHERBER. v. a. *En. un terrain*, Le mettre en herbe. Peu usité. = Enherbé, ée. part.

* **ENHYDRE.** adj. 2 g. (grec. ἐν, dans ; ὕδωρ, eau). T. Minér. Voy. Agate.

* **ÉNICURE.** s. m. T. Ornith. Voy. Merle.

ÉNIGMATIQUE. adj. 2 g. Qui renferme une énigme, ou qui tient de l'énigme. *Sens é. Paroles énigmatiques. Discours é. Peinture énigmatique.*

ÉNIGMATIQUEMENT. adv. D'une manière énigmatique. *Il parle toujours énigmatiquement.*

ÉNIGME. s. f. (gr. αἴνιγμα). Description d'une chose par des qualités qui lui conviennent, mais qui sont indiquées d'une manière assez ambiguë pour la déguiser et la rendre plus ou moins difficile à deviner. *É. en vers. Faire, proposer, deviner une é. Trouver le mot d'une é. Recueil d'énigmes.* ‖ Autrefois, se disait De certains tableaux qu'on exposait dans les colléges, pour exercer l'esprit des écoliers à deviner le sens caché sous les figures. ‖ Fig., Discours ou phrase dont il est difficile de découvrir le sens. *Ce que vous me dites est une é. pour moi. Vous parlez par énigmes.* — Par extens., se dit De toutes les choses dont on ne peut découvrir les causes, les motifs. *Le caractère de cet homme est une é. pour tout le monde. Votre conduite est une é. pour lui. De toutes parts la nature ne nous offre que des énigmes. L'é. de l'univers.* — *Voilà le mot de l'é*, Voilà l'explication de la chose qu'on ne comprenait pas.

ENIVRANT, ANTE. adj. [Ce mot et les suivants se prononcent comme s'il y avait deux N, la première nasale, la seconde articulée.] Qui enivre. *Boisson enivrante.* ‖ Figur., *Louanges enivrantes. Applaudissements enivrants.*

ENIVREMENT. s. m. État d'une personne ivre. N'est guère d'usage qu'au Fig. ; au Propre, on dit *Ivresse. L'en. de l'amour, de la volupté. Mettez-vous en garde contre l'en. des passions. Il est dans l'en. de la joie.*

ENIVRER. v. a. Rendre ivre ; se dit proprement des boissons. *Ils le firent tant boire qu'ils l'enivrèrent. La bière enivre aussi bien que le vin.* ‖ Par extens., se dit De certaines choses qui déterminent un état analogue à l'ivresse. *La fumée du tabac l'a enivré. Certaines odeurs enivrent.* ‖ Fig., Aveugler, étourdir, éblouir, ravir. *La prospérité enivre. Les louanges, les flatteries dont on enivre ce jeune prince. La volupté enivre l'âme. L'espérance enivrait son cœur.* = s'Enivrer. v. pron. Devenir ivre ; se dit au Prop. et au Fig. *Cet homme s'enivre tous les jours. S'en. des éloges qu'on reçoit. S'en. d'espérance. S'en. de la bonne opinion de soi-même.* ‖ Fig. et prov., *S'en. de son vin*, S'entêter de ses propres idées. = Enivré, ée. part. *Enivré de sa fortune.*

ENJAMBÉE. s. f. Le pas qu'on fait pour enjamber. *Faire de grandes enjambées.* ‖ L'espace qu'on enjambe, qu'on peut enjamber. *Ce fossé n'a qu'une en. Il y a d'ici là trois enjambées.*

ENJAMBEMENT. s. m. T. Versification.

Enc. — On appelle ainsi le rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui sont indispensables pour faire un sens, parce que, dans ce cas, le premier vers semble empiéter sur le second. Dans les langues où une prosodie fortement accentuée permet de fonder le rhythme poétique sur la quantité des mots, le poëte a toute liberté au sujet de l'enj. Mais, dans notre langue où le rhythme repose uniquement sur la rime et la césure, l'enj. est un défaut ; car, d'une part, il fait disparaître la césure finale du vers, et, de l'autre, il détruit l'effet de la rime. Au XVIe siècle, les poëtes de l'école de Ronsard, qui prétendaient modeler notre poésie sur le type de la poésie grecque ou latine, firent le plus étrange abus de l'enj. ; mais enfin Malherbe parut, et dès lors, comme le dit Boileau :

> Les stances avec grâce apprirent à tomber,
> Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

L'enj. est un défaut toutes les fois qu'il ne produit pas une beauté : c'est dire qu'il est permis dans certains cas, bien qu'il soit impossible de déterminer ces derniers. L'oreille et le goût doivent seuls guider le poëte en cela, comme en beaucoup d'autres circonstances. Personne, par ex., n'oserait blâmer l'enj. que présentent ces vers de Racine :

> Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
> Revêtu de lambeaux, tout pâle ; mais son œil
> Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

ENJAMBER. v. n. Étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire, pour passer par-dessus ou au delà de quelque chose. *Il a enjambé par-dessus le parapet.* — Faire de grands pas en marchant. *Voyez comme il enjambe !* ‖ Fig., se dit D'une chose qui avance, qui se prolonge sur une autre. *Cette poutre enjambe sur le mur du voisin.* ‖ Fig., Usurper, empiéter. *Il a enjambé sur l'héritage de son voisin.* ‖ T. Versific. On dit qu'*Un vers enjambe sur le vers suivant*, Lorsque le sens d'un vers n'est achevé qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. On dit aussi, *En. d'un vers à un autre.* = Enjamber. v. a. Franchir en enjambant. *En. le ruisseau. En. deux marches à la fois.* = Enjambé, ée. part. ‖ Fam., *Être haut enjambé*, Avoir les jambes extraordinairement longues.

ENJAVELER. v. a. Mettre en javelle. *En. des blés.* = Enjavelé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

ENJEU. s. m. Ce que l'on met au jeu en commençant à jouer, pour appartenir à celui qui gagnera. *Voilà mon en. Garder les enjeux.* ‖ Fig., Ce que l'on hasarde dans une entreprise. *Mettre sa tête pour en.* ‖ Fig. et fam., *Retirer son en.*, Se retirer d'une affaire, d'une entreprise hasardeuse, sans avoir fait ni perte, ni bénéfice.

ENJOINDRE. v. a. (latin. *injungere*). Ordonner, commander expressément. *La loi de Dieu nous enjoint d'aimer notre prochain. L'Église enjoint l'observation du jeûne. En. expressément quelque chose. On leur enjoignit de se retirer. On lui enjoignit d'être plus circonspect à l'avenir.* = Enjoint, ointe. p. = Conj. V. Peindre.

ENJÔLER. v. a. Engager, attirer, tromper par des paroles flatteuses. *En. une femme, une fille. Il m'a si bien enjôlé, que j'ai fini par céder. Les amitiés qu'ils vous font ne sont que pour vous en.* Fam. = Enjôlé, ée. part.

ENJÔLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui enjôle. *C'est un en., une enjôleuse.* Fam.

ENJOLIVEMENT. s. m. Ornement qui rend une chose plus jolie. *Un petit en. Faire des enjolivements à une maison, à un jardin.*

ENJOLIVER. v. a. Ajouter des enjolivements, des enjolivures ; Rendre quelque chose plus joli. *Il a fort enjolivé son cabinet, sa maison. Cette garniture enjolive bien votre robe.* = Enjolivé, ée. part.

ENJOLIVEUR. s. m. Celui qui aime à enjoliver. *C'est un en. sans goût.* Fam.

ENJOLIVURE. s. f. Enjolivement qu'on fait à de petits ouvrages. *Cet étui-là est trop uni, il faut y mettre quelques enjolivures.*

ENJOUÉ, ÉE. adj. Qui a de l'enjouement. *Je vous trouve bien enjoué. Avoir l'humeur enjouée, l'esprit, l'air en.* ‖ Se dit aussi De la conversation, du style, des ouvrages d'esprit. *Sa conversation est enjouée. Écrire d'un style en. Il m'a écrit une lettre fort enjouée.*

Syn. — *Gai*, *Réjouissant.* — C'est par l'humeur qu'on est *gai*, par le caractère d'esprit qu'on est *enjoué*, et par les façons d'agir qu'on est *réjouissant.* Le triste, le sérieux, l'ennuyeux sont précisément leurs opposés. Notre *gaieté* tourne presque entièrement à notre profit ; notre *enjouement* satisfait autant ceux avec qui nous nous trouvons que nous-mêmes ; mais c'est pour les autres uniquement que nous sommes *réjouissants* ; par conséquent, il faut éviter de l'être par le ridicule.

ENJOUEMENT. s. m. [On pron. *Enjoûment.*] Gaieté douce, badinage léger. *Cette personne a beaucoup d'en. Il est aujourd'hui d'un en. qui ne lui est pas ordinaire. L'en. ne sied pas à tous les âges. Il y a beaucoup d'en. dans cette pièce.*

ENKYSTÉ, ÉE. adj. T. Méd. Qui est renfermé dans un kyste. *Tumeur, hydropisie enkystée.*

* **ENKYSTER (s').** v. pr. T. Méd. S'envelopper d'un kyste. *Le caillot ne tardera pas à s'enkyster.*

ENLACEMENT. s. m. Action d'enlacer ; Le résultat de cette action.

ENLACER. v. a. Mêler, passer l'un dans l'autre, des lacets, des cordons, etc. *En. des rubans l'un dans l'autre.* — Par ext., se dit De certaines autres choses longues et flexibles. *En. des branches d'arbres les unes dans les autres. Elles enlaçaient leurs bras en dansant.* ‖ *En. des papiers*, Les attacher ensemble avec un même lacet. ‖ Serrer, étreindre. *En. quelqu'un dans ses bras. Le reptile les enlaça de ses replis.* = s'Enlacer. v. pron. *Leurs branches s'enlaçaient les unes dans les autres. Deux serpents qui s'enlacent.* = Enlacé, ée. part. = Conj. V. Avancer.

ENLAIDIR. v. a. Rendre laid. *La petite vérole l'a extrêmement enlaidi.* = Enlaidir. v. n. Devenir laid. *Cette femme enlaidit tous les jours.* = Enlaidi, ie. p.

ENLAIDISSEMENT. s. m. Action d'enlaidir ; Le résultat de cette action.

ENLÈVEMENT. s. m. Action d'enlever, d'emporter quelque chose d'un lieu. *Procéder à l'en. d'un corps, d'un cadavre. L'en. des boues et immondices. En. d'un registre, de pièces.* — Se dit aussi De l'action d'enlever une personne, de l'enlever par force. *L'en. de Proserpine. L'en. des Sabines. L'en. d'un enfant, d'une mineure.* ‖ * L'action d'enlever, de s'emparer d'une position défendue par l'ennemi. *L'en. d'un bastion, d'une barricade.*

ENLEVER. v. a. (lat. *levare*). Lever en haut. *On enlève les plus grosses pierres avec une grue.* ‖ Emporter dans les airs avec rapidité, avec violence. *Il vint un tourbillon qui l'enleva. Un coup de vent a enlevé le toit de cette maison.* ‖ Fig., Transporter d'admiration, ravir, charmer. *Cet orateur enlève son auditoire. Le charme de ses paroles enlevait tous les cœurs. Cette musique enlève tout le monde.* = Ravir, emmener, emporter par force. *Il aimait cette fille, il l'a enlevée. On lui a enlevé sa femme. On l'enleva de sa maison. Il fit en. pendant la nuit les principaux meneurs. Ses complices l'enlevèrent des mains des gendarmes. Les huissiers lui ont enlevé tous ses meubles. Cette crue subite a enlevé tous les ponts.* — Fig., *En. quelqu'un*, se dit De ce qui fait mourir quelqu'un promptement, d'une manière inattendue. *Le choléra l'a enlevé en quelques heures. Une mort prématurée l'a enlevé à la fleur de l'âge. C'est ainsi qu'il fut enlevé à sa famille.* ‖ * Prendre, ôter, dérober ; se dit au Prop. et au Fig. *Je lui enlevai des mains l'arme dont il me menaçait. Il enleva un drapeau à l'ennemi. Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes ou nous échappent par leur propre fragilité. Cette consolation m'a toujours été enlevée. Si cette ressource m'est enlevée... Ce marchand l'accusait de lui avoir enlevé différents objets. Souvent l'intrigue enlève au talent les récompenses que celui-ci a méritées.* — T. Guerre. *En. un poste, une place, une province, etc.*, S'emparer d'un poste, d'une place, etc., sur l'ennemi. *Le poste fut enlevé après une vive résistance. En. une place, une ville d'assaut.* On dit aussi, *En. un quartier, en. un régiment*, Surprendre et forcer des troupes dans leur quartier. ‖ Fig., *En. les suffrages*, Exciter l'enthousiasme. *Cette pièce, cet acteur a enlevé tous les suffrages.* ‖ T. Chasse. *En. la meute*, Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu le cerf et où l'on retrouve la voie. = Emporter, retirer, ôter quelque chose d'un endroit. *Il faudra faire en. ces matériaux. Enlevez cela de dessus la table. Je vous ai déjà dit de venir en. les marchandises que je vous ai vendues.* — *En. un corps*, Prendre un corps mort pour le porter en terre, ou pour le déposer momentanément dans quelque église, etc. *Les prêtres ont enlevé le corps. La justice fit en. le corps.* Voy. Cadavre. — *En. des marchandises*, Se hâter de les acheter, de sorte qu'il devient très-difficile aux autres acheteurs de s'en procurer. *Dès le matin, tous les blés étaient enlevés du marché. Ce restaurateur a enlevé les plus beaux fruits de la halle.* = Séparer, détacher une chose de celle sur laquelle elle est appliquée, ou à laquelle elle est adhérente. *En. la croûte d'un pâté. En. la peau d'une partie du corps. En. l'écorce d'un arbre.* || Ôter, faire disparaître. *Ce savon enlève les taches. En. la couleur d'une étoffe.* = s'Enlever. v. pr. S'élever en haut. *Le ballon s'enleva dans les airs.* || En parlant De marchandises, Se vendre, se débiter avec promptitude. *Cette marchandise s'enlève* ou *est enlevée en moins de rien.* || Se détacher, se séparer. *L'écorce de cet arbre commence à s'en.* || Se détruire, disparaître. *Cette encre s'enlève avec facilité.* = Enlevé, ée. part. = Conj. V. Geler.

ENLEVURE. s. f. Syn. d'*Élevure.* Vieux et inus.

ENLIER. v. a. T. Maçonn. Joindre et engager des pierres ensemble, en élevant un mur. = Enlié, ée. p. = Conj. Voy. Prier.

ENLIGNER. v. a. T. Techn. Placer plusieurs corps contigus sur une même ligne. = Enligné, ée. part.

ENLUMINER. v. a. (lat. *lumen*, lumière). Colorier. *En. une estampe, des images, des cartes à jouer, etc.* || Fig., *En. son style,* Y répandre des ornements qui lui donnent de l'éclat, mais qui sont de mauvais goût. || Fig. et fam., Rendre rouge et enflammé ; n'est usité qu'en parlant Du teint, du visage. *L'ardeur de la fièvre lui avait enluminé le visage. Le vin lui a enluminé la figure.* — Prov. et bas, *S'en. la trogne,* Boire avec excès, parce que, ordinairement, les ivrognes ont le visage fort rouge. = s'Enluminer. v. pron. Se mettre du rouge ; ne se dit guère que Des femmes et par dénigrement. *Elle a beau s'en., elle n'en paraît pas plus jeune.* On dit aussi, *S'en. le visage.* = Enluminé, ée. part. *Un visage, un teint enluminé.*

ENLUMINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier d'enluminer des estampes, des images, etc.

ENLUMINURE. s. f. L'art d'enluminer ; L'action d'enluminer ; et Le résultat de cette action. *Apprendre l'en. Faire l'en. d'une estampe. L'en. de cette estampe n'est pas soignée.* || Par ext., Estampe, image coloriée. *Cela n'est pas peint, ce n'est qu'une en.* || Figur., Le clinquant, le faux éclat dans le style. *Il a répandu dans son poëme du brillant, de l'enluminure.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, on confond généralement l'*Enluminure* et le *Coloriage* ; néanmoins ces deux termes ont une signification différente. L'*Enluminure* proprement dite consiste à donner aux dessins imprimés les couleurs qui leur conviennent, en se servant de patrons de carton ou de cuivre mince qui sont découpés, et à travers les ouvertures desquels on passe un pinceau-brosse chargé de matière colorante. C'est ainsi, par ex., que l'on enlumine les cartes à jouer. Évidemment ce procédé ne peut donner que des résultats grossiers ; aussi ne l'applique-t-on qu'aux images à bas prix destinées au colportage. Le *Coloriage,* au contraire, n'est pas une simple opération mécanique ; c'est une sorte de peinture sans empâtement qui s'exécute sur des dessins lithographiés ou gravés ; à l'aide de pinceaux ordinaires et de couleurs transparentes, sans épaisseur, et délayées dans de l'eau pure. Quand l'artiste a terminé son travail, il en glace ordinairement les parties les plus sombres au moyen d'une légère couche gommeuse. Le coloriage produit des effets fort remarquables lorsqu'il est parfaitement exécuté ; mais son prix élevé fait qu'il est peu employé aujourd'hui. On n'en fait guère usage que pour certains ouvrages relatifs aux sciences naturelles. Parmi les grandes publications ornées de planches coloriées qui ont paru dans ces dernières années, on peut citer comme des modèles l'*Iconographie du Règne animal* de Cuvier, éditée par Masson, et les magnifiques planches d'anatomie de Bourgery et Jacob.

ENNÉAGONE. s. m. T. Géom. V. Aire et Polygone.

* **ENNÉAGYNIE.** s. f. **ENNÉANDRIE.** s. f. T. Hist. nat. V. Botanique.

ENNEMI, IE. s. [On pron. *Ènemi.*] (lat. *inimicus*). Celui, celle qui hait quelqu'un, qui veut du mal à quelqu'un. *En. déclaré. En. caché. En. capital, juré, mortel, irréconciliable, implacable, puissant. Se faire un en., des ennemis. Les femmes n'ont pas de plus cruelles ennemies que les femmes. C'est être en. de Dieu et des hommes. Il est en. de cette famille. Se déclarer en. de quelqu'un. Surmonter, vaincre ses ennemis. Triompher de ses ennemis. Dieu nous ordonne d'aimer nos ennemis, de pardonner à nos ennemis. Il faut être bien en. de soi-même pour vouloir.....* — Prov., *Ami au prêter, en. au rendre.* — Dans le style de la Chaire, *L'en. du genre humain,* ou absol., *L'ennemi,* Le diable, le démon. || *Ennemi* s'emploie très-souvent absol., soit au sing., soit au plur., en parl. De la nation avec laquelle on est en guerre, de l'armée que l'on combat. *L'en. est en marche, il s'approche. L'en. est en force. Les ennemis étaient en nombre supérieur. Le camp des ennemis. Les positions occupées par l'en. Tomber entre les mains des ennemis. Des drapeaux pris sur l'en. Faire tête à l'en. Passer à l'en. A la vue, en présence de l'en. En terre d'ennemis. Battre, vaincre, surprendre, chasser les ennemis. Repousser l'en. Mettre l'en. en fuite.* — Fig. et prov., *C'est autant de pris sur l'en.,* se dit D'une mauvaise affaire dont on a retiré quelque chose. || *En.,* se dit De quelqu'un qui a de l'éloignement, de l'aversion pour une chose. *En. de la violence, de toute violence. En. des procès, des cérémonies, de la contrainte. En. de la gaieté, de la joie. En. des arts, de la musique. En. du bon sens, de la raison, de la vertu.* || Se dit également Des animaux, pour marquer l'aversion d'une espèce pour une autre. *Le chat est en. de la souris.* || Se dit même Des choses entre lesquelles on remarque ou l'on suppose une sorte d'antipathie, d'opposition, soit au physique, soit au moral. *L'eau et le feu sont ennemis. Cette herbe est ennemie de la vigne. L'ambition est l'ennemie du repos. L'orgueil est l'en. des vertus. Le café est en. des nerfs.* = Ennemi, ie. adj. Est usité dans la plupart des sens qui précèdent. *Un voisin en. Des peuples ennemis, ennemis l'un de l'autre. L'armée ennemie. En pays en. Le chaud et le froid sont des qualités ennemies.* Poétiq., *La fortune ennemie. Les destins ennemis. Les vents ennemis, etc.* — T. Peinture. *Couleurs ennemies,* Couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet dur. = Syn. Voy. Adversaire.

ENNOBLIR. v. a. [La première syllabe est nasale.] Donner de la noblesse, de l'élévation, de la dignité, de l'éclat ; s'applique Aux personnes et aux choses. *La vertu ennoblit l'homme. Ces sentiments vous ennoblissent à mes yeux. La religion ennoblit et élève le cœur. Les sciences, les beaux-arts ennoblissent une langue. En. son style. L'idée est commune, mais l'expression l'ennoblit. En. un terme par la manière de s'en servir.* = s'Ennoblir. v. pr. *L'âme s'épure et s'ennoblit par la pratique de la vertu.* = Ennobli, ie. part. = Syn. Voy. Anoblir.

ENNUI. s. m. [La première syll. est nasale dans ce mot et dans ses dérivés.] (basque. *enoch*). État moral dans lequel l'âme ne prenant aucun intérêt ni aux objets extérieurs, ni à ce qui se passe en elle, éprouve un malaise ou un dégoût intolérable. *Tomber dans un en. profond. J'éprouvais un en. mortel. Être accablé d'en. L'en. est quelquefois plus difficile à supporter que la douleur.* — *L'en. de la vie,* Le dégoût de la vie. || Langueur, lassitude de l'esprit, causée par le désœuvrement, par une chose dépourvue d'intérêt, monotone, déplaisante, etc. *Donner, causer de l'en. Tromper l'en. On ne saurait entendre cette lecture sans en., sans mourir d'en.* || Inquiétude, peine, souci ; dans ce sens, il s'emploie surtout au plur. *Cette affaire lui a donné beaucoup d'en. L'en. de l'absence. De mortels ennuis. Les ennuis de la vieillesse.* Poétiq., *Un front chargé d'ennuis.*

ENNUYANT, ANTE. adj. Qui ennuie ; se dit De ce qui ennuie, contrarie, importune dans le moment. *Cela est fort en. Quel temps en. !*

Syn. — *Ennuyeux.* — La terminaison d'*ennuyant* indique assez que ce mot s'applique à une action, tandis que celle d'*ennuyeux* indique une qualité inhérente au sujet dont on parle. Ainsi, on peut dire, suivant les circonstances, *ennuyant* ou *ennuyeux,* des choses et des personnes. *Ennuyant* se dit de ce qui ennuie actuellement, passagèrement ; *ennuyeux,* de ce qui ennuie toujours. Ainsi, un homme *ennuyeux* ne peut cesser de l'être ; un homme qui a toutes les qualités requises pour être agréable et qui l'est ordinairement, peut être parfois *ennuyant.* La même distinction s'applique aussi aux choses, particulièrement aux ouvrages d'esprit.

ENNUYER. v. a. Causer de l'ennui, importuner, contrarier, chagriner. *Cet homme m'ennuie. Ce travail m'ennuie à la mort. La solitude l'ennuie. Ce prédicateur ennuie tous ses auditeurs. Ce spectacle est assez beau, mais il ennuie par sa longueur. Il vient tous les jours m'en. de ses bavardages. Je suis très-ennuyé de tout cela.* Absol., *Le secret d'en. est celui de tout dire.* || S'emploie quelquefois impersonnell. *Il m'ennuyait beaucoup d'être séparé de vous. J'ai cessé de le voir, il m'ennuyait d'entendre toujours dire les mêmes choses.* = s'Ennuyer. v. pron. Éprouver de l'ennui. *Il s'ennuie partout. On ne saurait s'en. dans votre société. Tu dois t'en. d'être toujours tout seul. S'en. à attendre.* — *S'en. de quelqu'un, de quelque chose,* En éprouver du dégoût, du chagrin, s'en lasser. *Je fus bientôt ennuyé d'eux. S'en. de tout. Je m'ennuyais d'attendre et je suis parti.* = Ennuyé, ée. p. *Les oisifs sont toujours ennuyés d'eux-mêmes.* = Conj. V. Employer.

ENNUYEUSEMENT. adv. Avec ennui ; D'une manière ennuyeuse. *Passer la journée en. Il m'a raconté fort en. toute son histoire.*

ENNUYEUX, EUSE. adj. Qui ennuie, qui est propre à ennuyer, qui ennuie habituellement. *Livre en. Quel en. personnage! Une femme ennuyeuse.* || Subst., *C'est un grand en.* = Syn. V. Ennuyant.

ÉNONCER. v. a. (lat. *enuntiare*). Exprimer, rendre sa pensée. *Ce n'est pas tout que de bien penser, il faut savoir é. ce que l'on pense. La manière dont il énonce ses pensées leur donne de la force.* || Faire mention, relater. *On avait énoncé telle chose dans le contrat. Ces choses y étaient clairement énoncées.* — T. Procéd. *É. faux,* Avancer quelque chose contre la vérité. = s'Énoncer. v. pron. S'exprimer. *Cet homme s'énonce bien. Il s'énonce clairement, il s'énonce mal. On ne peut pas mieux s'é. qu'il fait. S'é. avec facilité. Il n'a pas le don de s'é.* = Énoncé, ée. part. || Subst., se dit dans le sens D'expression, d'assertion. *La loi est précise dans son énoncé. Un simple énoncé,* Une chose avancée sans explication, sans développement ; *Un faux énoncé,* Une chose avancée contre la vérité.

Syn. — *Exprimer.* — *Énoncer* et *exprimer* sont relatifs aux qualités de la diction ; mais le premier se rapporte, si l'on peut s'exprimer ainsi, à l'intelligibilité du discours, et le second à sa force ou à son coloris. On doit toujours *s'énoncer* avec clarté, netteté, pureté ; et, lorsque le cas le requiert, il faut *s'exprimer* avec chaleur, énergie, etc.

ÉNONCIATIF, IVE. adj. T. Logiq. et Palais. Qui énonce. *Terme é. Proposition énonciative.*

ÉNONCIATION. Expression. *L'é. de la pensée. En matière de théologie, il faut prendre garde aux moindres énonciations.* || Le fait d'être énoncé. *L'é. d'une condition dans un contrat. Cet écrit contient l'é. des faits. Une simple é. dans les titres anciens est une espèce de preuve.* || La manière de s'énoncer, quant à l'expression et quant au ton de la voix. *Avoir l'é. facile, heureuse.* || T. Log. anc. L'action de nier ou d'affirmer. *Il y a trois opérations de l'entendement, la simple perception, l'é. et le raisonnement.*

ENORGUEILLIR. v. a. [Il se prononce comme s'il y avait deux N, la première nasale, la seconde articulée ; néanmoins quelques-uns pron. *Énorgueillir.*] Rendre orgueilleux. *La faveur l'a enorgueilli.* = s'Enorgueillir. v. pr. *S'en. de son savoir, de sa fortune. La Grèce peut s'en. des grands hommes qu'elle a produits.* = Enorgueilli, ie. part.

ÉNORME. adj. 2 g. (lat. *enormis ;* de *e,* hors de, et *norma,* règle). Démesuré, qui est d'une grandeur ou d'une grosseur extraordinaire. *Un colosse d'une grandeur é. Un é. bloc de granit.* || Figur., se dit, soit au sens phys., soit au sens moral, mais ordinairement en mauvaise part, De tout ce qui est excessif en son genre. *Faire des dépenses énormes. Une dette é. Un crime é. Une faute é. Trahison é. Ingratitude é. Lésion é. Laideur é. C'est cette é. contradiction qu'il fallait éviter.*

ÉNORMÉMENT. adv. Excessivement. *Il est é. grand, é. gros. Il a é. gagné.*

ÉNORMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est énorme ; se dit au sens phys. et au sens moral. *L'é. de sa taille, de sa grosseur. L'é. d'un crime. L'é. du fait. L'é. du cas.* || * Absol., se dit D'un crime, d'une faute, d'une absurdité énorme. *Commettre une é. Je ne l'aurais pas cru capable de pareilles énormités.* Fam.

ÉNOUER. v. a. T. Techn. Éplucher les draps et en ôter les nœuds. Voy. Drap. — Énoué, ée. part.

ENQUÉRANT, ANTE. adj. Qui s'enquiert avec trop de curiosité. *Vous êtes trop en.* Fam. et vieux.

ENQUÉRIR (s'). v. pron. (lat. *inquirere,* rechercher). S'informer, faire des recherches ; se dit en parl. Des personnes et des choses. *S'en. d'un fait, de la vérité d'un fait. Enquérez-vous soigneusement de cela. Je me suis enquis de cet homme-là partout. Je me suis enquis d'un tel,* ou *à un tel, si le bruit qui court est vrai.* = Enquis, ise. part. Il ne se dit qu'en T. Prat. et en parl. De témoins, dans le sens d'Interrogé. *Un tel, enquis s'il savait..., a répondu... Cette femme, enquise de son âge, etc...* = Conj. Voy. Acquérir.

Syn. — *S'Informer.* — *S'enquérir* dit plus que *s'informer.* On *s'informe* d'une chose qu'on ignore ; on *s'enquiert* d'une chose dont on a déjà quelques notions. *S'informer,* c'est chercher à savoir ce qui est ; *s'enquérir,* c'est rechercher toutes les causes et les circonstances de ce qui est. Pour *s'informer,* on demande ; pour *s'enquérir,* on questionne. Le journaliste *s'en-*

quiert des affaires publiques; l'homme actif se contente de *s'en informer.*

ENQUERRE. v. a. Syn. de *S'enquérir.* N'est usité que dans la locut. fam. *A en.*, dont on se sert quelquefois Pour marquer qu'un mot, qu'un fait, etc., a besoin d'être vérifié. ‖ T. Blas. *Armes à en.* Voy. Armoiries.

ENQUÊTE. s. f. T. Admin. et Procéd. civile.

Enc. — Ce terme, qui vient du latin *Inquisitio*, s'applique à toute recherche faite au moyen du témoignage des hommes, pour vérifier l'existence et les circonstances de faits allégués en justice, ou dont la connaissance est indispensable pour éclairer l'autorité supérieure et servir de base à une décision administrative, à un décret, à une loi. Par extension, on désigne également sous le nom d'en., le recueil des témoignages obtenus dans le cours de cette sorte de procédure. — D'après la définition qui précède, on voit qu'il existe trois sortes d'enquêtes : l'enq. *judiciaire*, l'enq. *administrative* et l'enq. *parlementaire.* — 1° L'*enq. judiciaire* est celle qui est ordonnée par un tribunal, dans un procès civil (au criminel, elle prend le titre d'*Information*), pour obtenir la constatation des faits avancés par une partie et méconnus par l'autre. Elle se fait par écrit ou verbalement ; dans le premier cas, elle a lieu dans la chambre du conseil, devant un juge commissaire, et les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal ; dans le second cas, elle se fait publiquement à l'audience, et l'on dresse procès-verbal, si la cause est de nature à être portée en appel devant une autre juridiction. — 2° L'*enq. administrative* est celle qui a lieu par ordre d'une des autorités auxquelles la loi confie la direction ou la surveillance d'une des nombreuses branches de l'administration publique. Elle peut avoir pour objet une multitude de questions différentes. Souvent on la désigne par un *nom particulier qui indique son objet*, *enq. commerciale*, *enq. douanière*, *enq. sur les fers*, *sur les sucres*, etc. On appelle *enq. de commodo et incommodo*, celle qui a pour but de constater les avantages (*de commodo*) ou les inconvénients (*de incommodo*) d'une entreprise projetée ou d'une mesure que l'on se propose de prendre, en avertissant les personnes que l'exécution de cette mesure ou de cette entreprise peut intéresser, et en les mettant à même de présenter leurs observations. Il y a généralement lieu à enq. dans les cas d'aliénation, d'acquisition, d'échange, d'expropriation pour cause d'utilité publique. Une enq. est le préliminaire indispensable de toute autorisation pour la création d'un établissement dangereux ou insalubre. — 3° On appelle *enq. parlementaire* celle qui est ordonnée par une assemblée législative et faite en son nom par une commission spéciale composée de membres choisis dans son sein. Le droit d'enq. parlementaire est né et a péri chez nous avec la charte de 1830 ; mais il est fort en vigueur en Angleterre.

Sous l'ancienne monarchie, on désignait sous le nom de *Chambres des enquêtes*, ou simplement sous celui d'*Enquêtes*, les chambres des parlements qui étaient spécialement chargées de juger les appellations des sentences rendues sur procès par écrit. On appelait *Président des enquêtes* le magistrat qui présidait chacune de ces chambres. Enfin, on disait *convertir les significations en enquête* pour *civiliser un procès criminel.*

ENQUÊTER (s'). v. pron. S'enquérir. *Je m'en suis enquêté partout.* — *Ne s'en. de rien*, Ne se mettre en peine de rien. Fam. et peu us.

ENQUÊTEUR. adj. m. Autrefois, Juge ou officier commis pour faire des enquêtes. *Commissaire enq.*

* **ENQUINAUDER.** v. a. Rendre quinaud, attraper, tromper. *Il l'a joliment enquinaudé.* Fam. = Enquinaudé, ée. part.

ENRACINER (s'). v. pr. Prendre racine. *Les arbres ne peuvent s'en. dans ce mauvais terrain.* ‖ Fig., *Si cette opinion vient à s'en. dans les esprits.* Avec ellipse du pron., *Il ne faut pas laisser en. les maux*, *les abus*, *les mauvaises habitudes.* ‖ *S'empl. quelquefois activ. au Fig. *Voilà comme on enracine les préjugés chez les hommes.* = Enraciné, ée. part.

ENRAGEANT, ANTE. adj. Qui met de très-mauvaise humeur. *Cela est en.* Fam.

ENRAGER. v. n. Être pris de la rage. *Si l'on ne donne à boire à ce chien, il enragera.* Inus. — Fig. et prov., *Il ferait en. la bête et le marchand*, se dit D'un homme qui ne fait que tracasser et qu'on ne saurait satisfaire sur rien. *Il n'enrage pas pour mentir*, Il est dans l'habitude de mentir. ‖ Fig. et fam., Souffrir une douleur excessive. *Il enrage des dents* ou *du mal de dents. En. de douleur.* — Éprouver un violent besoin, ou un désir ardent. *Il enrage de faim. Il enrage de jouer, de parler.* ‖ Figur. et famil., Éprouver un vif dépit, un extrême déplaisir. *Il enrage de voir que son rival lui a été préféré. Il n'y peut plus tenir, il enrage dans sa peau. Il a une méchante femme qui le fait en. Dût-il en.* — *Être enragé contre quelqu'un*, Être dans une grande colère contre lui. = Enragé, ée. part. *Un animal enragé*, Un animal atteint de la rage. — Figur. et famil., *Il faut être enragé pour faire cela, etc.*, se dit D'un homme qui se laisse emporter par quelque passion à faire une chose hors de raison. ‖ Adject., *Un mal enragé, une douleur enragée*, Un mal violent, une douleur excessive. Par analogie, *Une faim enragée, etc.* Fam. ‖ Substant., se dit D'une personne fougueuse, impétueuse, ou qui s'acharne à quelque chose. *Mais c'est un enragé que cet homme-là ! Elle fait l'enragée depuis ce matin.* Fam., ‖ *Se battre, crier comme un enragé, etc.*, Se battre, etc., comme si l'on était animé d'une sorte de rage. = Conjug. V. Manger.

ENRAYER. v. a. (R. *rais*). Garnir une roue de rais. *En. une roue.* ‖ Plus ordinairem., Arrêter une roue *par les rais, ou au moyen de quelque autre mécanisme*, en sorte qu'elle ne tourne point et ne fasse que glisser. *Il faut en. la roue, la voiture*, ou Absol., *Il faut en.* = Enrayer. v. n. Fig. et fam., S'arrêter. *Vous faites trop de dépense, je vous conseille d'en. Le temps des folies est passé pour nous, il faut en.* ‖ T. Agricult. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer. = Enrayé, ée. part. = Conj. V. Payer.

ENRAYURE. s. f. Ce qui sert à enrayer.

Enc. — Les deux instruments les plus usités pour diminuer la rapidité de la course d'une voiture, lorsqu'elle descend une pente, sont le *sabot* et le *frein*. Le sabot consiste en une espèce d'ornière de fer qui se place sous l'une des roues, et qui est retenue aux brancards ou à l'essieu par une chaîne, de telle sorte que la roue cesse de tourner et que le frottement de roulement se convertit en frottement de glissement. On obtient le même résultat en pressant fortement les jantes des roues de derrière de la voiture au moyen d'une pièce de bois un peu concave qui s'ajuste à la convexité de la roue et l'empêche de tourner. Dans les *diligences*, *le conducteur peut*, *sans quitter son siége*, *serrer* et desserrer à volonté cette sorte de frein, à l'aide d'un système de leviers coudés, dont le dernier est lié à une tige verticale terminée par une vis qui mord dans un écrou fixé au haut de la caisse, et que le conducteur fait monter ou descendre en mouvant ou tournant, dans un sens ou dans l'autre, une manivelle placée à la tête de la vis.

ENRÉGIMENTER. v. a. Incorporer dans un régiment, former en régiment. *On a enrégimenté tous ces soldats. En. des compagnies.* = Enrégimenté, ée. p.

ENREGISTREMENT. s. m. (R. *registre*).

Enc. — I. L'Enr. est une formalité qui consiste à transcrire ou à analyser, sur un registre, un acte ou une déclaration de mutation, moyennant le paiement d'un droit. Cette formalité a pour objet, dans l'intérêt de la société, de contrôler les opérations des officiers publics, de compléter les garanties destinées à assurer la sincérité des actes authentiques, de suppléer, dans quelques cas, à la perte des actes, et enfin, de donner date certaine aux actes sous seing privé ; dans l'intérêt de l'État, elle donne lieu à la perception d'un impôt qui s'élève annuellement à *plus de 260 millions*, *et dont les frais* de recouvrement n'atteignent pas 4 pour 100.

A. *Historique.* — Avant 1790, les actes et les mutations étaient soumis à un grand nombre de droits qui, par la vicieuse économie du tarif et par leur multiplicité, pesaient lourdement sur les transactions et en arrêtaient l'essor. C'était d'abord le *Contrôle* et l'*Insinuation*, qui consistaient, l'un et l'autre, dans une analyse des actes sur un registre, *moyennant le paiement* d'un droit ; néanmoins ils n'avaient pas le même objet. Le contrôle, établi par un édit de 1581, assurait l'existence et la date des actes, et leur imprimait la forme obligatoire ; l'insinuation, instituée en 1539, était destinée à rendre publiques certaines dispositions, notamment les donations et testaments, et les actes translatifs de propriété immobilière. Abstraction faite de la présentation volontaire des actes à l'insinuation, les mutations d'immeubles étaient par elles-mêmes, lorsque les agents du trésor pouvaient les découvrir, passibles du *Droit de centième-denier*, qui tirait son origine des profits seigneuriaux connus sous le nom de *Lods et ventes* et de *Droits de relief*. Ces différents droits ou profits étaient le prix de l'autorisation que le seigneur donnait à son vassal, d'aliéner son fief ou de recueillir une succession. Du principe qu'en pays coutumier il n'y avait nulle terre sans seigneur, on déduisit cette conséquence que les fonds qui ne relevaient d'aucun seigneur relevaient du roi et devaient être assujettis envers lui aux profits seigneuriaux. Divers édits (1703, 1704 et 1708) étendirent successivement cette prescription à tous les biens libres comme à tous les biens féodaux, et fixèrent au centième de leur prix ou de leur valeur les droits dûs au trésor royal. Il existait encore d'autres droits analogues : le *Droit de scel*, *sur les sentences des juridictions* royales ; le *Droit d'amortissement* et le *Droit de nouvel acquêt*, sur les biens des gens de mainmorte ; le *Droit de franc-fief* dû par tout roturier qui achetait des biens de nature noble, etc. A la révolution, la Constituante (17 déc. 1791) remplaça tous ces impôts par le droit d'enr., dont le code complet, à part quelques modifications de détail introduites depuis dans les lois de finances, se trouve formulé dans la loi du 22 frimaire an VII (*12 déc.* 1798).

B. *Législation actuelle.* — Comme nous n'avons pas la prétention d'exposer cette partie fort compliquée de notre législation fiscale, nous nous contenterons de donner ici quelques indications d'une utilité journalière.

1° *Délais.* — A l'exception des actes sous seing privé n'ayant pas pour objet une transmission d'immeubles, et qu'il suffit de faire enregistrer avant de les produire en justice ou devant une autorité constituée, ou bien encore avant de les faire mentionner dans un acte public, tous les actes doivent être soumis à la formalité de l'enr. dans un certain délai à partir de leur date, sous peine du double droit ou tout au moins d'une amende fixe. Ce délai est de 10 ou 15 jours pour les actes des notaires, selon que ces officiers publics résident ou non dans la commune où est établi le bureau d'enr.; néanmoins les testaments notariés ne sont enregistrés que dans les 3 mois qui suivent le décès des testateurs. Le délai est de 20 jours pour les actes des greffes et tribunaux, et pour ceux des administrations centrales et municipales ; de 4 jours pour les exploits et procès-verbaux ; de 3 mois pour les actes sous seing privé portant transmission d'immeubles. Enfin, il est de 6 mois à partir du jour du décès, pour passer déclaration des biens composant une succession. La peine, en cas d'infraction à cette dernière disposition, n'est que d'un demi-droit en sus ; les mutations entre-vifs d'immeubles, dans le cas où aucun acte n'en aurait été rédigé, doivent être déclarées dans les 3 mois de la convention à peine du double droit.

2° *Bureaux.* — La formalité doit être requise, moyennant le paiement préalable des droits, dans les bureaux de la résidence des officiers publics, pour les actes de leur ministère. Les successions doivent être déclarées aux bureaux dans le ressort desquels elles se sont ouvertes, mais seulement en ce qui concerne les meubles. La déclaration des immeubles doit se faire aux bureaux dans le ressort desquels ils sont situés. Il en est de même de celle des immeubles qui font l'objet d'une mutation verbale entre-vifs. Quant aux actes sous seing privé, ils peuvent être enregistrés dans tous les bureaux indifféremment. — Pour assurer, en ce qui concerne les officiers publics, l'exécution des dispositions qui viennent d'être rappelées, la loi leur impose l'obligation de tenir un *répertoire* à colonnes sur lequel ils inscrivent, jour par jour et par ordre de numéros, tous les actes de leur ministère, sous peine d'amende en cas d'omission ; ce répertoire est soumis à de fréquentes vérifications. — *Les receveurs* de l'enr. ne peuvent délivrer d'extraits de leurs registres que sur une ordonnance du juge de paix, lorsque ces extraits ne sont pas demandés par l'une des parties contractantes ou par ses ayants cause. Il leur est dû 1 fr. pour recherche de chaque année indiquée, et 50 centimes pour chaque extrait.

3° *Liquidation et perception des droits.* — Tous les droits et amendes d'enr. sont passibles du décime *par franc. Les droits* sont *fixes* ou *proportionnels.*

Le *droit fixe* est applicable aux actes ou dispositions qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni transmission, en un mot, qui ne constatent aucun mouvement de valeurs. Il est de 1 fr. pour les actes judiciaires, et de 2 fr. pour les actes civils qui ne donnent pas lieu à un plus fort droit. Il est également dû 2 fr. pour les procurations, les avis de parents, les jugements définitifs des juges de paix, et pour la plupart des exploits. Le droit est de 3 fr. pour les jugements des tribunaux, préparatoires, ou définitifs en dernier ressort, pour les actes passés dans les greffes et pour les exploits devant les Cours impériales. Il est de 5 fr. pour les testaments, les partages, les contrats de mariage, les actes de société, les jugements définitifs rendus par les tribunaux en premier ressort, les arrêts préparatoires des Cours impériales, et les exploits devant la Cour de cassation. Il est dû 10 fr. pour les arrêts définitifs, 15 et 25 fr. pour les jugements et arrêts prononçant des séparations entre époux, 50 et 100 fr. pour les jugements et les arrêts d'adoption.

Le *droit proportionnel* est exigible pour tout acte ou toute disposition contenant obligation, libération ou transmission : il est perçu sur les valeurs. Les sommes qui y sont assujetties doivent être des multiples de 20 fr. ; ainsi, par ex., le droit s'élève au même chiffre pour 101 fr. que pour 120 fr., et pour 241 que pour 260. Le droit se liquide, pour les baux, sur le prix cumulé de toutes les années ; pour les baux à vie et les baux illimités, sur 10 fois ou 20 fois le loyer ; pour les obligations et les cessions de créances, pour les constitutions de rente et leurs cessions, sur le capital de la créance ou de la rente pour les *marchés et les ventes, sur leur prix, augmenté du capital des charges* stipulées ; pour les échanges, sur 20 fois le revenu d'un des lots ; pour les donations et les successions, sur la valeur des meubles et sur 20 fois le revenu des immeubles. L'usufruit est évalué à la moitié de la propriété.

Voici le *tarif* des actes les plus usuels, pour chaque somme de 100 fr. — Bail, 20 centimes ; Lettre de change, 25 centim. ; Billet à ordre, cautionnement, condamnation, quittance, 50 c. ; Marché, obligation, cession de créance, 1 fr. ; Vente de meubles, constitution et cession de rente, dommages-intérêts, 2 fr. ; Licitation et soulte de partage d'immeubles ; bail à vie d'immeubles, 4 fr. ; Vente d'immeubles, soulte d'échange d'immeubles, bail d'immeubles à durée illimitée, 5 fr. 50. — Donation par contrat de mariage : En ligne directe ; meubles, 1 fr. 25 ; immeubles, 2 fr. 75 ; Entre époux, 1 fr. 50 et 3 fr. ; Entre frères, oncles et neveux, 4 fr. 50 ; Grands-oncles, petits-neveux et cousins germains, 5 fr. ; Parents au delà du quatrième degré, 5 fr. 50 ; Entre étrangers, 6 fr. Hors contrat de mariage : En ligne directe, 2 fr. 50 et 4 fr. ; Entre époux, 3 fr. et 4 fr. 50. Succession : En ligne directe, 1 fr. ; Entre époux, 3 fr. Dans les autres degrés, les donations hors contrat de mariage et les successions sont tarifées aux mêmes droits, savoir : Entre frères, oncles et neveux, 6 fr. 50 ; Grands-oncles, petits-neveux et cousins-germains, 7 fr. Au delà du dixième degré, 8 fr. ; Étrangers, 9 fr. On voit qu'en général, les meubles sont tarifés aux mêmes droits que les immeubles, en ce qui concerne la transmission à titre gratuit ; mais comme le droit dû pour les meubles est liquidé sur la valeur vénale, tandis que celui des immeubles n'est perçu que sur vingt fois le revenu, ce qui, *pour les biens ruraux au moins, n'atteint guère que* les deux tiers de la valeur, il s'ensuit que le droit dû pour les meubles est bien plus lourd que celui qui est assis sur les immeubles. Cependant les immeubles ont, par leur nature, une plus grande importance et reçoivent de la loi une protection plus efficace. Le principe d'après lequel l'impôt est le prix de cette protection est manifestement violé par cette inégalité due à une innovation qui date de 1850, et qui est d'autant plus malheureuse que les meubles sont très-souvent soustraits à l'impôt quand les héritiers sont majeurs, et que le droit pèse presque exclusivement sur les mineurs, dont l'incapacité rend nécessaire la rédaction d'un inventaire dans lequel l'État trouve des renseignements certains sur la consistance des successions.

Toutes les dispositions indépendantes les unes des autres renfermées dans un même acte sont passibles, chacune suivant sa nature, d'un droit particulier. Ainsi, par ex., une vente avec pouvoir à un tiers de toucher le prix et de le remettre à une autre personne à qui le vendeur en fait donation, rend exigibles trois droits différents : un droit de vente, un droit de donation, et un droit fixe de 2 fr. pour le pouvoir.

4° *Prescription.*— Il arrive fréquemment que les contractants, pour soustraire à l'impôt une partie des valeurs, atténuent le prix d'une vente ou le revenu des immeubles échangés, donnés ou transmis par décès. L'administration peut prouver cette fraude au moyen de l'expertise, à charge par elle d'introduire son action dans le délai d'une année à partir du jour de l'enr. du contrat, s'il s'agit de la dissimulation d'un prix, et de deux ans, s'il s'agit d'une insuffisance de revenu ; si les parties succombent, elles sont tenues de payer le droit et le double droit sur le supplément d'estimation. La prescription de deux ans s'applique aussi aux amendes encourues pour contraventions, ainsi qu'à la rectification des perceptions vicieuses. Si la perception est trop faible, l'administration réclame un supplément ; les parties lésées par une perception excessive peuvent, pendant le même laps de temps, demander la restitution. Le Trésor peut, pendant cinq ans à partir du jour des déclarations de succession, poursuivre le paiement du droit et du double droit sur les valeurs qui y ont été omises ; la prescription pour la demande du droit et du demi-droit en sus dus à raison des successions non déclarées est de dix ans à compter du jour du décès. Dans tous les autres cas, et notamment lorsqu'il s'agit soit d'un acte qu'on a omis de faire enregistrer, bien qu'il fût assujetti à cette formalité dans un délai déterminé, soit d'une mutation entre-vifs d'immeubles opérée clandestinement, le droit et le double droit ne se prescrivent que par trente ans. Toutes ces prescriptions peuvent être interrompues par une demande en justice signifiée et enregistrée avant l'expiration du terme fatal.

C. *Administration de l'enr.*—L'Assemblée constituante ayant adopté le principe général de la perception directe de l'impôt par l'État, confia celle des droits d'enr. à une administration nouvelle, qui reçut le nom de *Régie des domaines* (loi du 27 mai 1791). Plus tard, un arrêté des Consuls du 3e jour supplémentaire de l'an IX (20 sept. 1801) la constitua sur de nouvelles bases sous le titre d'*Administration de l'enr. et des domaines.* — Cette administration dépend du ministère des finances, dont elle forme l'une des *Directions générales*. Elle embrasse à la fois l'enr. proprement dit, les domaines et le timbre. Il faut y distinguer l'*administration centrale* et le *service départemental*. A la tête de cette direction est placé un *Directeur général* qui dirige et surveille toutes les branches du service. Il est nommé par le chef de l'État, et forme, avec les administrateurs, qui sont également à la nomination du souverain, un *conseil* dit d'*administration* dont il est le président-né. Le bureau du personnel et celui du contentieux sont placés sous les ordres immédiats du directeur général. Indépendamment de ces bureaux, l'administration centrale comprend 4 *divisions*, à la tête de chacune desquelles se trouve un *Administrateur*. Enfin, chaque division est partagée en un certain nombre de bureaux.— Dans les départements et les colonies, le service est confié à deux catégories d'employés : les *employés supérieurs* et les *receveurs*. A la première appartiennent les *Directeurs*, les *Inspecteurs* et les *Vérificateurs* ; à la seconde, les *Premiers commis*, les *Contrôleurs des successions*, les *Conservateurs des hypothèques*, les *Receveurs* et les *Garde-magasins*. En dehors des cadres de l'administration, on compte un certain nombre de *Surnuméraires*, c.-à-d. de jeunes gens admis à travailler dans les bureaux pour y acquérir les connaissances nécessaires aux receveurs avant d'être promus à ces dernières fonctions.

II.— En France, avant la révolution de 1789, on appelait *Enregistrement* un acte par lequel les parlements, après avoir examiné les ordonnances, édits, arrêts, etc., rendus par les rois, les faisaient transcrire sur leurs registres, afin qu'ils pussent être publiés et exécutés dans le royaume. Quand la loi ou l'ordonnance présentée à l'enr. leur paraissait contraire aux lois fondamentales de la monarchie, les magistrats avaient le droit de faire des *Remontrances*, c.-à-d. des observations avant de l'enregistrer. Néanmoins, si le prince croyait devoir passer outre, il ordonnait, dans une assemblée spéciale, dite *Lit de justice*, que la transcription aurait lieu nonobstant toute opposition. — L'enr. paraît avoir pris naissance en 1302, mais c'est seulement en 1418, qu'on trouve le premier exemple de remontrances. Cette formalité, qui a plus d'une fois donné lieu à des troubles fort graves, est remplacée aujourd'hui par l'insertion au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*.

III.— Dans les administrations publiques, on donne encore le nom d'*enr.* à une mesure d'ordre qui consiste à indiquer, sur un registre spécial, tant à l'arrivée qu'au départ, toutes les pièces de quelque importance. En même temps, chacune d'elles reçoit un numéro d'ordre. L'employé qui est chargé de ce travail est appelé *Commis d'ordre.*—Enfin, le terme d'*enr.* s'applique encore à l'inscription, à la mention faite, soit sur un registre *ad hoc*, soit sur la pièce elle-même, pour faire foi que celle-ci a été enregistrée. C'est ainsi que l'on dit : « Telle pièce est arrivée tel jour, voilà son enr. L'enr. de cet acte porte telle date, etc. »

ENREGISTRER. v. a. Mettre, écrire quelque chose sur un registre. *Voilà un article, un colis que l'on a oublié d'en.* || * Consigner par écrit. *Une sèche chronique où l'auteur se contente d'en. les faits au fur et à mesure qu'ils arrivent.* || Figur., Prendre note. *Ce qu'il a fait, je n'en sais rien ; je ne suis pas chargé d'en. toutes ses actions.* || Mentionner un acte sur un registre public afin d'en constater la date. *En. un acte de vente, une donation, un protêt, un jugement.* || Dans l'ancienne législation, *En. une ordonnance, etc.*, En faire l'enregistrement. *Plusieurs parlements refusèrent d'en. l'édit.* = ENREGISTRÉ, ÉE. part.

ENRHUMER. v. a. Causer un rhume. *Le moindre changement de temps l'enrhume.* = s'ENRHUMER. v. pr. *Vous allez vous en.* = ENRHUMÉ, ÉE. part.

ENRICHIR. v. a. Rendre riche. *Le commerce l'a enrichi. Il a souvent enrichi le trésor public des dépouilles enlevées à l'ennemi. Ce sont ces paysans si dédaignés qui enrichissent le pays et qui le défendent. La terre ne demande ici qu'à en. ses habitants, mais les habitants manquent à la terre.* || Garnir de quelque chose de riche, de précieux ; orner. *En. une montre de diamants. En. un livre de figures, de vignettes, etc. Une broderie enrichissait son habit.* || Figur., on dit, dans les deux sens qui précèdent : *En. la science de nouvelles découvertes. En. son esprit de nouvelles connaissances. En. sa mémoire. Il a enrichi son ouvrage de recherches curieuses.* — *En. une langue*, Y introduire de nouveaux mots, de nouveaux tours, de nouvelles acceptions que l'usage adopte. — *En. un conte, un récit*, Y ajouter des circonstances inventées pour l'embellir, le rendre plus intéressant. = s'ENRICHIR. v. pron. S'emploie dans toutes les acceptions qui précèdent. *On s'enrichit par le travail. S'en. des dépouilles d'autrui, aux dépens d'autrui. Le cabinet de ce curieux s'enrichit tous les jours de nouvelles raretés. La mémoire s'enrichit par la lecture. La chimie s'enrichit tous les jours de quelque découverte nouvelle. Une langue qui s'enrichit. Cette petite histoire s'est bien enrichie en passant par sa bouche.* Prov., *Qui s'acquitte, s'enrichit.* = ENRICHI, IE. p. || Subst., on dit, *La morgue d'un nouvel enrichi.*

ENRICHISSEMENT. s. m. Action de rendre riche, plus riche ; ne se dit guère qu'au Fig. *Un sage emploi de mots étrangers peut contribuer à l'en. d'une langue.* || Ornement ; en ce sens, il se dit au Prop. et au Fig. *L'en. d'un habit, d'une tapisserie. Les peintures, les dorures sont un en. nécessaire dans un palais.* Peu us.

***ENROCHEMENT.** s. m. (R. *roche*). T. Ingénieur. Massif de pierres jeté dans l'eau pour y asseoir ou pour protéger une fondation.

ENRÔLEMENT. s. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler. *En. forcé. En. volontaire. Faire des enrôlements.* || L'acte où l'en. est écrit. *Signer son en.*

ENRÔLER. v. a. Inscrire sur le rôle ; se dit partic. De ceux qu'on engage pour le service militaire. *En. des soldats, des matelots.* || * Par ext. et fam., se dit De ceux que l'on fait entrer dans une société, dans un parti. *Nous l'avons enrôlé dans notre confrérie. Ils sont parvenus à l'en. dans leur parti.* = s'ENRÔLER. v. pron. Se dit dans les deux sens ci-dessus. *Il s'est enrôlé dans l'infanterie, dans les hussards. S'en. dans un parti, dans une confrérie, dans une troupe de comédiens.* = ENRÔLÉ, ÉE. part.

ENROUEMENT. s. m. [On prononce *Enroûment.*] Incommodité de celui qui est enroué. *Il a un en.*

ENROUER. v. a. (lat. *raucus*, rauque). Rendre la voix rauque, ou moins nette et moins libre qu'à l'ordinaire. *Le brouillard m'a enroué. Les efforts qu'il a faits pour se faire entendre de ses auditeurs l'ont enroué.* = s'ENROUER. v. pron. Se donner un enrouement. *Il s'est enroué à force de parler.* — *A force de crier, la voix s'enroue*, Elle devient rauque, ou moins nette, moins libre. = ENROUÉ, ÉE. p. *Un homme enroué. Une voix enrouée.* || Fam., *Parler enroué*, Parler d'une voix enrouée. Ici, *Enroué* est pris adverbial. = Conj. V. JOUER.

ENROUILLER. v. a. S'emploie dans les différents sens de *Rouiller*, qui est plus usité. Voy. ROUILLER.

ENROULEMENT. s. m. État de ce qui est contourné en crosse, en spirale, etc. *L'en. d'une volute. L'en. des feuilles dans le bourgeon. L'en. de cette coquille a lieu de gauche à droite. L'en. d'une plate-bande.*

ENROULER. v. a. Rouler plusieurs fois une chose autour d'une autre ou sur elle-même. *Certaines espèces de singes enroulent leur queue autour des branches pour s'y suspendre. En. une pièce d'étoffe sur un cylindre.* = s'ENROULER. v. pron. *Les vrilles de cette plante s'enroulent autour des corps voisins.* = ENROULÉ, ÉE. part.

ENSABLEMENT. s. m. Amas de sable formé par un courant d'eau ou par le vent.

ENSABLER. v. a. Faire échouer sur le sable ; ne se dit guère qu'en parlant Des rivières. *Il n'y avait pas assez d'eau dans la Saône, le batelier nous a ensablés.* = s'ENSABLER. v. pron. *Le bateau s'est ensablé.* = ENSABLÉ, ÉE. part.

ENSACHER. v. a. Mettre dans un sac. *Ens. des noix, des pommes, etc.* = ENSACHÉ, ÉE. part.

ENSAISINEMENT. s. m. T. Dr. féod. Action d'ensaisiner. — Acte par lequel on ensaisinait.

ENSAISINER. v. a. T. Droit anc. Mettre en possession. || *En. un contrat*, se disait Du seigneur censier, lorsque, par un acte, il reconnaissait pour son nouveau tenancier l'acquéreur d'un héritage dépendant de sa seigneurie. = ENSAISINÉ, ÉE. part.

ENSANGLANTER. v. a. Tacher, souiller de sang. *La blessure qu'il reçut ensanglanta tout son habit. La terre était tout ensanglantée.* || Fig., *Ce prince a ensanglanté son règne*, se dit D'un prince qui a été cruel, qui a fait périr beaucoup de monde par les supplices. — *En. des jeux, etc.*, Les faire dégénérer en une rixe sanglante. — *En. la scène*, Mettre, dans une pièce de théâtre, un meurtre sous les yeux des spectateurs. = ENSANGLANTÉ, ÉE. part. || * T. Zool. Marqué de taches rouges qui ressemblent à des taches de sang. *La tourterelle ensanglantée.* = Syn. V. SANGLANT.

ENSEIGNE. s. f. (latin. *signum*). Marque, indice servant à faire reconnaître quelque chose. *Donner de bonnes, de fausses enseignes.* Dans ce sens, il ne s'emploie guère qu'au plur., et en outre il vieillit. *A bonnes enseignes*, A bon titre, à juste titre, ou, Avec des garanties, des sûretés. *Il ne faut se fier à lui qu'à bonnes enseignes. Il ne veut prêter son argent qu'à bonnes enseignes. Je ne me laisserai persuader qu'à bonnes enseignes.* — *A telles enseignes que...*, Et la preuve en est que... *J'ai fait votre commission, à telles enseignes qu'on m'a remis ce billet pour vous.* || Tableau portant une inscription, une figure, un emblème, ou toute autre indication, qu'un marchand, un artisan, un aubergiste, etc., met à sa maison pour indiquer sa profession et pour qu'on puisse trouver facilement sa demeure. *Il loge à l'en. des Trois rois. N'avez-vous point d'en. à votre magasin ?* — Par dénigrem., on dit D'une mauvaise peinture, *Ce portrait, ce tableau n'est bon qu'à faire une en. à bière.* || Fig. et prov., *Nous sommes tous les deux logés à la même en.*, Nous sommes dans le même embarras, nous éprouvons la même contrariété, le même malheur. *A bon vin, il ne faut point d'en.*, ou, plus ordinair., *A bon vin point d'en.*, Ce qui est bon n'a pas besoin d'être prôné. || Signe de ralliement militaire ; Drapeau. *Les enseignes romaines. Déployer les enseignes. Tambour battant et enseignes déployées.* — Fig., *Marcher, combattre sous les enseignes de quelqu'un*, Suivre son parti. || Autrefois, en France, Charge de celui qui portait le drapeau. *Son fils obtint une en.* = ENSEIGNE. s. m. Autrefois, Celui qui avait la charge de porter le drapeau. — *Enseigne* était aussi le titre donné à Certains officiers de la gendarmerie, des gardes du corps, etc. — Actuellement, *En. de vaisseau*, Titre d'un grade inférieur des officiers de la marine. *Le grade d'en. est immédiatement au-dessous de celui de lieutenant de vaisseau.*

Enc. — Nous avons parlé ailleurs (v. BANNIÈRE, COULEURS *nationales*, DRAPEAU, etc.) des signes de ralliement en usage dans les temps modernes ; il ne sera question ici que de ceux dont se servaient les principaux peuples de l'antiquité.

I.— A Rome, les *Enseignes* militaires consistèrent d'abord en une poignée de foin (*manipulus*) que l'on attachait au bout d'une perche, et c'est à cette circonstance que les compagnies de soldats durent d'être appelées *Manipules*. Plus tard, quand les armées romaines cessèrent d'être de simples bandes de pâtres ou de laboureurs, on remplaça ces enseignes grossières par des représentations d'animaux. Suivant Pline l'ancien, les nouvelles enseignes furent au nombre de cinq : l'aigle, le loup, le cheval, le sanglier et le minotaure, qui correspondaient vraisemblablement aux cinq catégories de soldats (*hastati, principes, triarii, rorarii, accensi*), dont l'ensemble constituait la légion (Fig. 1. Cheval de bronze ayant appartenu à une ens. romaine). Mais l'an 104 av. J.-C., pendant son second consulat, Marius supprima les quatre premières et ne garda que l'oiseau de Jupiter, nommé depuis le *dieu des légions* (*proprium legionum numen*). Dès lors l'aigle devint l'emblème de la légion, de telle sorte que l'on trouve souvent les mots d'*aquila* (aigle) et de *legio* employés comme synonymes. Les aigles romaines étaient de bronze, ordinairement doré ou argenté. On variait leur forme générale ou on les accompagnait de pièces accessoires, afin qu'il fût possible de distinguer les légions, mais on leur donnait toujours les ailes déployées comme symbole d'une activité permanente. Quant à leur grosseur, elle était, du moins sous la république, peu considérable, puisque, du temps de César, un porte-aigle (*aquilifer*) se trouvant dans un danger imminent, cacha son aigle dans un pli de sa ceinture. L'aigle était supportée par un petit plateau fixé à l'extrémité d'une hampe, et celle-ci était souvent ornée, dans sa moitié supérieure, de couronnes et de tours qui rappelaient le souvenir des batailles et des prises des villes auxquelles la légion avait assisté. On y attachait aussi, surtout sous l'empire, de petits médaillons métalliques, qui étaient destinés à recevoir, soit des inscriptions, soit l'effigie du prince ou l'image de quelque divinité. Enfin, l'extrémité inférieure de la hampe se terminait par un fer aigu (*cuspis*); de cette manière le porte-aigle pouvait la planter dans le sol, et devenir ainsi libre de ses mouvements lorsqu'il était obligé de repousser une attaque.

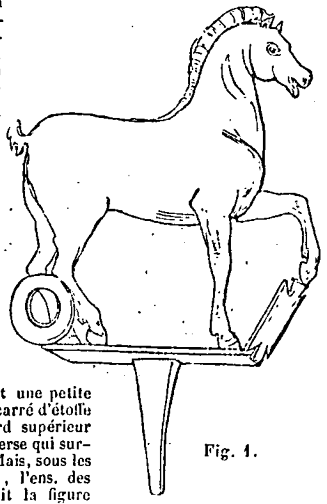

Fig. 1.

Les différentes divisions de la légion avaient aussi des enseignes particulières. L'ens. de la cohorte représentait une petite bannière faite d'un carré d'étoffe écarlate dont le bord supérieur était fixé à une traverse qui surmontait la hampe. Mais, sous les derniers empereurs, l'ens. des cohortes représentait la figure d'un *Dragon* (*draco*), qui était ordinairement tissée dans l'étoffe : de là l'expression de *textilis anguis* dont se sert Sidoine Apollinaire pour la désigner, et le nom de *Dragonnaire* (*draconarius*) donné au soldat qui la portait. Quant à l'ens. de la centurie, elle consistait en une hampe semblable surmontée d'un fer de lance ou d'une main droite, tantôt seule, tantôt entourée d'une couronne de laurier. Enfin, chacune des *turmes* de la cavalerie portait une ens. analogue à celle de la cohorte.

Outre les enseignes dont nous venons de parler, les Romains en adoptèrent plusieurs autres sous les empereurs; mais on ne sait rien de positif à ce sujet. Les unes avaient leur hampe surmontée d'un globe (*pila*), que l'on suppose avoir été le symbole de la domination de la ville éternelle sur le monde entier, tandis que les autres présentaient une statuette de la Victoire ou du dieu Mars, à laquelle on rattachait des idées analogues (*Fig.* 2 et 3; ces deux dessins sont empruntés à l'arc de Constantin : l'un représente Trajan donnant un roi aux Parthes, et l'autre l'espèce de sacrifice appelé *suovetaurilia*).

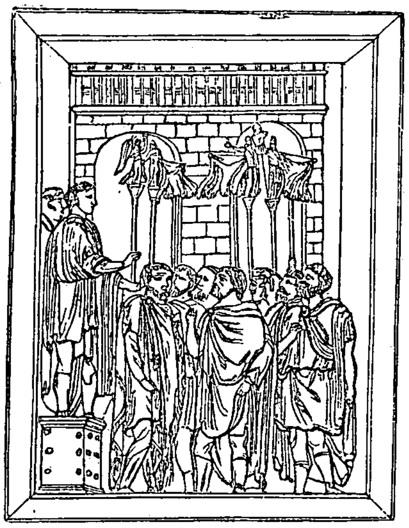

Fig. 2.

Dans les armées romaines, tous les mouvements s'exécutaient au moyen de signaux donnés avec les enseignes; de là les expressions suivantes par lesquelles les auteurs latins désignent certaines évolutions militaires. *Signa inferre*, signifie avancer; *signa referre*, reculer; *signa convertere*, faire volte-face; *signa efferre*, sortir du camp; *ad signa convenire*, se rassembler; *signa relinquere* ou *a signis discedere*, déserter; *signa conferre*, livrer bataille; *signis infestis incedere*, marcher contre l'ennemi, etc. De plus, il paraît établi que les Romains donnaient spécialement le nom d'*aquila* à l'ens. de la légion, celui de *signum* à l'ens. de la cohorte, et celui de *vexillum* à l'ens. de la centurie et de la cavalerie. Néanmoins il résulte de plusieurs textes que les mots *aquila signaque* servaient à désigner toutes les enseignes d'une légion sans exception, et, par extension, toutes les troupes qui composaient le corps légionnaire. Les porte-enseigne s'appelaient *aquiliferi*, *signiferi* et *vexillarii*, suivant la nature de l'ens. confiée à leur garde. Mais sous l'empire, ce dernier nom fut aussi appliqué à une classe de vétérans, créés par Auguste, qui combattaient, non avec les autres soldats sous les enseignes ordinaires (*sub signis et aquilis*), mais sous une enseigne particulière (*sub vexillo seorsim*); d'où on les appela aussi *subsignani*. Enfin, comme le porte-ens. se tenait au milieu des rangs, on appelait *antesignani* les soldats des premiers rangs, et *postsignani* ceux des derniers.

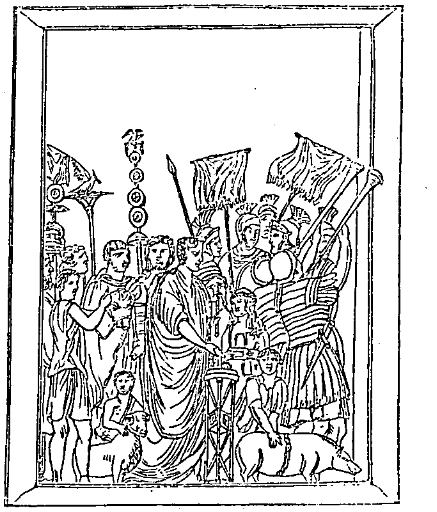

Fig. 3.

II.— On possède très-peu de renseignements sur les enseignes des autres peuples de l'antiquité. Il paraît que celles des Parthes étaient semblables à celles des Romains; seulement elles étaient enrichies d'ornements d'or et de soie. Suivant Xénophon, l'ens. royale de la Perse consistait en une aigle d'or aux ailes déployées. En Égypte, les troupes avaient pour signes de ralliement des figures représentant les animaux sacrés. Toutefois, ainsi qu'on le voit sur les peintures de Thèbes, d'autres objets servaient au même usage. Les Juifs marchaient probablement au combat avec des bannières, mais on ne sait rien de positif à ce sujet. En Grèce, dans les temps héroïques, une pièce d'armure assujettie au fer d'une pique tenait lieu d'ens. Plus tard, chaque petit État adopta une figure particulière, une chouette à Athènes, un sphinx à Thèbes, un Pégase à Corinthe, etc.

ENSEIGNEMENT. s. m. Instruction, précepte. Se dit surtout en parlant Des choses morales. *Il n'a guère profité des bons enseignements qu'on lui a donnés. Les malheurs d'autrui nous doivent servir d'en.* ‖ L'action, l'art, la manière d'enseigner. *L'en. public, privé. L'en. primaire, secondaire, supérieur. L'en. mutuel, simultané. Une bonne méthode d'en. Ce maître a la pratique de l'en. Se consacrer à l'en. La carrière de l'en.* ‖ T. Prat. Se disait autrefois Des pièces qui servaient à prouver, à établir un droit, une possession, une qualité, etc.; ne s'employait guère qu'avec le mot de *Titres. Fournir des titres et enseignements.*

Enc.— On peut considérer l'enseig. sous plusieurs points de vue différents. — Quand on l'envisage sous le rapport de la nature et de l'étendue des matières qu'il embrasse, on distingue l'*ens. primaire*, l'*ens. secondaire* et l'*ens. supérieur*. Le premier se borne aux connaissances élémentaires qui sont indispensables à toutes les classes de la société : tels sont l'instruction morale et religieuse, la lecture, le calcul, les poids et mesures, et les premières notions de la grammaire nationale. Le second comprend les éléments des langues et des littératures anciennes et modernes, ceux de l'histoire et de la géographie universelles et même ceux des sciences mathématiques et naturelles. L'ens. supérieur expose dans tout leur développement les plus hautes théories scientifiques, littéraires et philosophiques. — Considéré au point de vue de sa destination, l'ens. est *général*, quand il prépare à plusieurs carrières à la fois; il est *spécial* ou *professionnel*, lorsqu'il prépare à une seule carrière. Dans ce dernier cas, il prend encore les qualifications de *scientifique*, *littéraire*, *commercial*, *industriel*, etc., suivant le caractère dominant des matières qui en font l'objet. — Considéré sous le rapport des personnes qui le donnent, l'ens. est *public*, lorsque c'est l'État qui le dispense; *privé*, quand ce sont des particuliers; et *domestique*, quand il est donné par les parents eux-mêmes, soit directement, soit indirectement, mais toujours dans l'habitation de la famille. Il est encore dit *monopolisé* ou *officiel*, quand il dépend exclusivement du gouvernement, et *libre*, quand tout particulier a la faculté d'enseigner, sans contrôle de la part de l'autorité.

Envisagé sous le rapport du mode adopté pour le distribuer, l'ens. se distingue en *ens. individuel*, *ens. simultané*, et *ens. mutuel*. — Dans l'ens. *individuel*, le maître prend successivement chacun de ses élèves et lui donne séparément sa leçon. Ce procédé offre deux graves défauts : il entraîne une perte de temps considérable, et il ne permet pas à l'émulation de se développer. Aussi n'est-il employé d'une manière exclusive que dans l'ens. domestique, où il n'est guère possible de faire autrement. Cependant il est des cas où il s'applique avec un grand avantage : tel est celui où il est nécessaire de relever un écolier qui est trop retardé et ne peut suivre ses condisciples. — L'ens. *simultané* consiste à faire la leçon à toute une classe à la fois, ou du moins à une fraction de cette classe. Dans ce dernier cas, les enfants sont formés en groupes de la même force, de manière que les élèves du même groupe puissent profiter ensemble d'une leçon unique. Les avantages de ce mode sont incontestables; néanmoins il n'est pas sans inconvénients. Ainsi, par ex., le maître se laisse volontiers aller à négliger les élèves les plus faibles pour donner tous ses soins aux plus forts. En outre, les enfants inattentifs sont exposés à perdre presque tout leur temps, s'ils ne sont constamment l'objet d'une surveillance sévère. L'emploi du mode simultané dans l'ens. primaire paraît dater seulement de la fin du XVII^e siècle, époque où l'abbé de la Salle l'établit dans les écoles de la Doctrine chrétienne, dont il fut le fondateur. C'est à son adoption que les écoles de cette congrégation ont dû, pendant longtemps, leur supériorité sur celles des instituteurs laïques. Aujourd'hui, ce mode est à peu près exclusivement suivi dans tous les bons établissements d'instruction primaire, parce que, malgré ses imperfections, c'est celui qui produit les meilleurs résultats. — Dans les écoles où l'ens. *mutuel* est en vigueur, les élèves sont également divisés en groupes; mais, au lieu de faire lui-même la leçon à chaque groupe successivement, le maître la fait donner par des *Moniteurs*, c.-à-d. par quelques-uns des élèves les plus forts. Ce mode facilite singulièrement la tenue d'une école très-nombreuse, mais il n'est applicable qu'aux matières les plus élémentaires, et particulièrement à la lecture. De plus, son succès reposant sur l'instruction et l'assiduité des moniteurs, il est très-difficile de former convenablement ces derniers. Enfin, le bruit, le désordre et la durée des mouvements qui ont lieu toutes les fois qu'il faut passer d'un exercice à un autre, constituent autant d'inconvénients auxquels il n'est pas facile de remédier. Le mode d'ens. mutuel paraît avoir été connu des anciens. On assure même que les instituteurs indiens s'en servent depuis un temps immémorial. Chez nous, sa première application remonte au XVII^e siècle, où il fut introduit à Saint-Cyr par madame de Maintenon. Au siècle suivant, ce système fut également adopté dans quelques écoles; mais il ne commença réellement à fixer l'attention publique que sous le premier empire, lorsque Bell et Lancaster l'eurent propagé en Angleterre. En 1815, il se répandit en France avec une rapidité inouïe, grâce au patronage d'une association composée d'hommes véritablement amis des lumières. Dès le principe, il obtint aussi les encouragements de l'État; mais bientôt l'esprit de parti s'en étant emparé et l'ayant transformé en moyen d'opposition, le gouvernement finit par voir de mauvais œil les écoles mutuelles, et leur retira les subventions qu'il leur avait d'abord accordées. Néanmoins l'ens. mutuel se soutint jusqu'à la fin de la restauration, et il reçut même après 1830 un développement nouveau. Malgré cela, l'engouement eut un terme; les défauts qui sont propres à ce mode le firent peu à peu abandonner, de telle sorte qu'à cette heure il n'en est presque plus question. Bien plus, dans le petit nombre d'écoles où il est encore appliqué, on y introduit habituellement diverses modifications empruntées au mode simultané : c'est à l'ens. mutuel ainsi transformé, que l'on donne communément la dénomination impropre d'*ens. mixte*. On désigne également sous ce nom un autre mode d'ens., qui résulte du mélange du mode simultané et du mode individuel.

Enfin, quand on le considère sous le rapport de la méthode suivie pour transmettre les connaissances, l'ens. se distingue en *synthétique* et *analytique*. Il est synthétique lorsqu'il procède du général au particulier, des règles aux applications, des principes aux conséquences; tandis que l'ens. analytique adopte une marche contraire, c.-à-d. s'élève des conséquences aux principes, et des applications aux règles. La méthode synthétique est adoptée dans presque toutes les écoles; c'est même parce qu'on la considère comme la plus rationnelle que les logiciens la désignent spécialement sous le nom de *méthode d'ens.* ou *méthode de doctrine*. — Il y a quelques années, la méthode analytique a été préconisée avec une exagération ridicule sous le titre pompeux d'*ens. universel*, ou plus vulgairement sous celui de *Méthode Jacotot*, du nom de son fondateur. Malgré les adeptes enthousiastes qui prônèrent sur tous les tons le système Jacotot, il échoua dès qu'il fut soumis à l'épreuve de l'expérience

ENSEIGNER. v. a. (lat. *insignare*, informer). Instruire. *En. la jeunesse. En. des enfants. Il est bien enseigné, mal enseigné. Jésus-Christ dit à ses disciples : Allez et enseignez.* ‖ Montrer quelque science, quelque art, etc.; en donner des leçons. *En. un art, une science. En. le latin à quelqu'un. En. la danse, la musique. Dans ces écoles on enseigne la crainte de Dieu, l'amour de la justice, le respect des lois.* On dit de même, *En. à faire quelque chose. Méthode pour en. à lire. En. à monter à cheval.* * On dit aussi, *En. comment on fait une chose. Caton enseigne comment on sème, comment on moissonne et comment on vendange.* ‖ Indiquer, faire connaître une chose. *En. une recette. Enseignez-moi sa maison. Enseignez-nous le chemin. La nature nous enseigne que tous les excès sont pernicieux.* = Enseigné, ée. part.

Syn. — *Apprendre*, *Informer*, *Instruire*, *Faire savoir*. — *Enseigner*, c'est donner des leçons à quelqu'un. *Apprendre* a la même signification, mais il implique l'idée que l'élève met à profit les leçons qu'il reçoit. *Instruire*, c'est mettre quelqu'un au fait de certaines choses par un enseignement spécial. *Informer* signifie simplement avertir les personnes des événements qui peuvent être de quelque conséquence. *Faire savoir*, c'est rapporter ou mander fidèlement les choses. — *Enseigner* et *apprendre* ont plus de rapport à tout ce qui est propre à cultiver l'esprit et à former une belle éducation. *Instruire* en a davantage à ce qui est utile à la conduite de la vie et au succès des affaires. *Informer* renferme une idée d'autorité à l'égard des personnes qu'on *informe*, et une idée de dépendance à l'égard de celles dont les faits sont l'objet de l'*information*. *Faire savoir* a plus de rapport à ce qui satisfait simplement la curiosité

ENSELLÉ, ÉE. adj. Fig., *Cheval en., jument ensellée*, Qui a le dos un peu enfoncé, comme le siége d'une selle. ‖ Par anal., on dit D'un navire dont le milieu est bas et dont les extrémités sont relevées, qu'*Il est ensellé.*

ENSEMBLE. adv. (lat. *in, simul*). L'un avec l'autre, les uns avec les autres. *Ils sont sortis en. Ils vivent en. Il sont bien en., ils sont mal en. Chantons, dansons en. Mettre en. Oter d'en. Il a acheté tout cela en.* ‖ Simultanément, en même temps. *Il fut convenu que les deux divisions attaqueraient en.* ‖ T. Peint. *Cette figure, cette tête est bien en., n'est pas en.*, Les différentes parties y sont ou n'y sont pas dans leurs justes proportions, dans le rapport convenable. *Tâchez de mettre cette figure en.* ‖ *Le tout en.*, La totalité d'une chose, quand on la considère en masse, sans égard aux détails. *Il y a bien des défauts dans ce tableau, mais le tout en. ne manque pas de mérite. Elle a des traits peu réguliers, mais le tout en. plaît infiniment.* = Ensemble. s. m. L'effet qui résulte de l'union, de la juste combinaison des parties d'un tout. *Il y a de belles parties dans cet édifice, mais l'en. n'est pas satisfaisant. Tout cela forme un assez bel en., un en. pitoyable.* ‖ Accord, harmonie de plusieurs choses qui concourent à un effet unique. *Ces soldats commencent à mettre de l'en. dans leurs mouvements. Les auteurs ont exécuté cette scène avec un en. parfait. Il n'y a aucun en. dans cet orchestre. Ce tableau manque d'en.* ‖ T. Musiq., *Morceau d'en.*, Morceau à diverses parties chanté par plusieurs voix.

ENSEMENCEMENT. s. m. Action d'ensemencer; Le résultat de cette action. Voy. Semailles.

ENSEMENCER. v. a. Jeter de la semence dans un champ destiné à la recevoir. *Il a déjà ensemencé toutes ses terres.* = Ensemencé, ée. part. = Conjug. Voy. Avancer. = Syn. Voy. Semer.

ENSERRER. v. a. Enfermer. *Il enserrait son argent dans sa cave. Tout ce que la tombe enserre.* Vieux, et ne s'empl. guère que dans le style poét. ‖ T. Jardin. Mettre dans la serre. *En. des orangers.* = Enserré, ée. participe.

ENSEVELIR. v. a. (lat. *sepelire*). Envelopper un corps mort dans un drap, dans un linceul. *Il est mort si pauvre, qu'il n'a pas laissé un drap pour l'en.* ‖ * Poétiq., Engloutir. *Peut-être qu'il est maintenant enseveli dans les profonds abîmes de la mer. Son vaisseau fut enseveli dans les ondes.* — * On dit aussi, dans le langage ordinaire, *La maison s'est écroulée, et ceux qui l'habitaient ont été ensevelis sous ses ruines.* ‖ Figur., *Être enseveli dans l'oubli*, Être entièrement oublié. — *Être enseveli dans une profonde rêverie*, Rêver profondément. *Être enseveli dans le chagrin*, Avoir un chagrin profond. — *Être enseveli dans les livres*, S'adonner sans relâche à la lecture, à l'étude. *Être enseveli dans la débauche, dans la crapule*, S'y abandonner tout entier. — *Être enseveli dans le sommeil*, Dormir profondément. ‖ * Fig., Cacher. *En. sa vie dans un désert.* = s'Ensevelir. v. pr. Fig., *S'en. dans la retraite, dans la solitude*, Se retirer entièrement du monde. ‖ *S'en. sous les ruines d'une place*, Se faire tuer en défendant une place jusqu'à la dernière extrémité. = Enseveli, ie. part.

ENSEVELISSEMENT. s. m. Action d'ensevelir.

***ENSIFORME.** adj. 2 g. (lat. *ensis*, épée). T. Hist. natur. Se dit D'une chose qui a la forme d'un sabre, d'une épée. Voy. Feuille.

ENSORCELER. v. a. (R. *sort*). Causer une maladie par de prétendus sortiléges ou maléfices. *Il fut accusé d'avoir ensorcelé plusieurs personnes. Ce paysan prétendait qu'on lui avait ensorcelé sa vache.* ‖ Fig. et famil., on dit, par exagérat., D'une personne qui a inspiré à une autre une violente passion, un amour qui va jusqu'à la folie, qu'*Elle l'a ensorcelée. Elle en est folle, je ne sais comment il a pu l'en. ainsi.* = Ensorcelé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

ENSORCELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ensorcelle, qui enchante.

ENSORCELLEMENT. s. m. Action d'ensorceler, ou L'effet prétendu de cette action. *Il y a encore des gens assez simples pour attribuer certaines maladies à un en.* ‖ Fig. et fam., *Sa passion pour cette femme est inexplicable, il y a de l'en., c'est un véritable en.*

***ENSOUFRER.** v. a. On dit plus ordinair. *Soufrer.*

ENSUITE. adv. Après, à la suite de. *En. nous ferons le reste. Vous irez là en. Travaillez d'abord, vous vous amuserez en.* = Ensuite de. loc. prépos. Après; ne s'emploie guère que dans ces deux phrases : *En. de cela. En. de quoi.*

ENSUIVANT. adj. T. Pratiq. Suivant; n'est guère usité que dans certaines locutions qui marquent postériorité de temps. *Le dimanche en. Le mois en.* Vieux; on dit maintenant, *Suivant.*

ENSUIVRE (s'). v. pron. Suivre, être après. *Le premier chapitre et tout ce qui s'ensuit.* ‖ Dériver, procéder, venir de. *Un grand bien s'ensuivit de tant de maux. Le tribunal cassa la procédure et tout ce qui s'était ensuivi. Voilà les erreurs qui s'ensuivraient de cette proposition.* ‖ Dans cette acception, il s'emploie souvent impersonnellem. *Il s'ensuivit de grands maux. S'ensuit-il de là que la prière soit inutile? De là il s'ensuit que..... Si l'on admettait ce principe, il s'ensuivrait que...* = Conj. V. Suivre; mais *S'ensuivre* n'est usité qu'à la troisième personne.

ENTABLEMENT. s. m. (latin. *tabula*, planche). T. Architecture.

Enc. — L'*Entablement* est la partie supérieure d'un ordre d'architecture. Il a surtout pour objet de lier entre elles les colonnes d'un portique et de former l'assiette des constructions élevées au-dessus. Ses proportions et le caractère de ses ornements varient suivant la nature de l'ordre auquel il appartient. Dans tous les cas, il se compose de trois parties, l'*architrave*, la *frise* et la *corniche* (Fig. 1). — L'*Architrave* pose immédiatement sur les chapiteaux des colonnes: de là le nom d'*Épistyle* (ἐπὶ, sur; στύλος, colonne), qu'on lui donnait quelquefois dans l'antiquité. Sa dénomination actuelle vient de ce qu'elle tient lieu de la maîtresse poutre (ἀρχὸς, principal; *trabs*, poutre) qui, dans les constructions primitives en bois, était couchée sur les têtes des piliers afin de les joindre les unes aux autres. En conséquence de cette origine, elle doit se prolonger en ligne droite et d'une manière continue. C'est commettre une faute grossière que de lui donner une autre direction, comme aussi de l'interrompre pour augmenter la hauteur d'une porte ou d'une fenêtre placée entre deux colonnes. Dans les monuments de l'antiquité, l'architrave est en général formée de longues pierres qui portent d'un centre de colonne à l'autre; mais aujourd'hui, par raison d'économie, elle est habituellement formée par des plates-bandes à claveaux. — La *Frise* surmonte l'architrave. Elle est quelquefois *lisse*, c.-à-d. sans ornements; mais le plus souvent on la décore de bas-reliefs de peu de saillie représentant des enroulements, des guirlandes, des hommes, des animaux, etc. C'est pour ce dernier motif que les Grecs l'appelaient ζωοφόρος, c.-à-d. porte-figure d'animaux. C'est également sur la frise que l'on place ordinairement les inscriptions et les emblèmes propres à faire connaître la destination des édifices. — La *Corniche* domine l'entablement. Elle se compose de plusieurs moulures en saillie les unes au-dessus des autres, et est censée supporter le toit. En conséquence, les architectes habiles évitent de l'employer, lors même que plusieurs ordres sont superposés, là où l'on ne saurait supposer que le bâtiment est terminé. — La corniche s'emploie aussi séparée de l'ent.; elle prend alors divers noms. On l'appelle *corn. de piédestal*, quand elle couronne un piédestal supportant une statue, un vase ou tout autre objet semblable; *corn. rampante*, lorsqu'elle termine un fronton triangulaire; *corn. cintrée*, quand c'est un fronton circulaire. La *corn. d'appartement* couronne le revêtement des murs d'un appartement, immédiatement au-dessous du plafond auquel elle semble servir de support et qu'elle contribue à faire paraître plus élevé. Enfin, la *corn. de couronnement* est celle qui couronne une façade, bien que celle-ci ne soit décorée d'aucun ordre d'architecture, et qui porte l'égout du comble. Ces deux dernières espèces de corniches, et les corniches semblables qu'on emploie à l'ornement des baies de portes et de fenêtres, sont quelquefois supportées par une moulure en plate-bande de façon à figurer un ent. dont on aurait supprimé la frise: c'est ce qu'on nomme *corn. architravée* (Fig. 2. Corn. de couronnement, due à Vignole). Les corniches de ce genre font un bel effet dans les grands édifices, et l'on en trouve de fort beaux modèles dans un grand nombre de palais de Rome, de Florence, de Vérone, etc. La corn. de couronnement étant indépendante de tout ordre, sa hauteur peut varier dans de certaines limites. Si, par ex., on la calcule relativement à l'élévation totale de l'édifice, on trouve, en prenant pour types quelques-uns des plus beaux palais de l'Italie, qu'elle varie de 81 à 59 millièmes. Cette dernière proportion, qui est le maximum, se remarque dans la fameuse corniche du palais Farnèse à Rome (Fig. 3), corniche qui est due au génie de Michel-Ange.

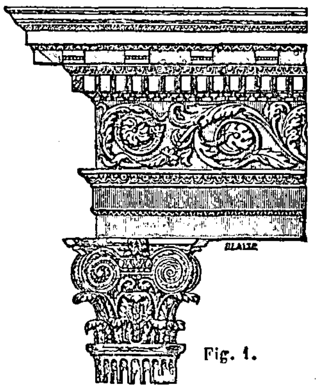

Fig. 1.

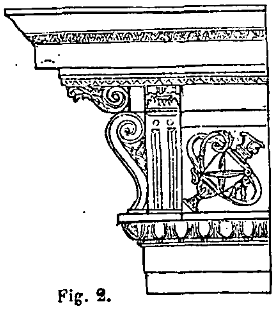

Fig. 2.

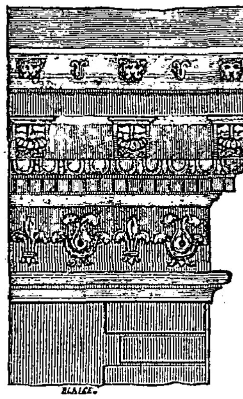

Fig 3.

ENTABLER (s'). v. pron. T. Manége. On dit qu'*Un cheval s'entable*, Lorsque ses hanches devancent les épaules, quand il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changements de main. = Entablé, ée. participe.

ENTACHER. v. a. (R. *tache*). Figur., Flétrir. *Cet arrêt l'a entaché dans son honneur.* N'est usité en ce sens qu'au barreau. = Entaché, ée. part. S'emploie au Propre et au Fig., dans le sens d'Infecté. *Une famille entachée de scrofules. Être entaché d'avarice.* ‖ *Un acte entaché de nullité, etc.*, Un acte vicié par quelque défaut qui le rend de nul effet.

***ENTADA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

ENTAILLE. s. f. (R. *taille*). Coupure avec enlèvement de parties, faite dans une pierre, dans une pièce de bois, etc. ‖ Par ext., Coupure profonde faite dans les chairs.

ENTAILLER. v. a. Faire une entaille à quelque chose. *En. une poutre pour y emboîter des solives.* = Entaillé, ée. part.

ENTAILLURE. s. f. Syn. d'*Entaille*. Peu usité.

ENTAME. s. f. Premier morceau qu'on coupe d'un pain. *Réservez-moi l'en.* On dit aussi *Entamure.*

ENTAMER. v. a. (gr. ἐντέμνειν, tailler). Faire une petite incision, une petite déchirure. *Le coup lui a entamé les chairs. Il n'a entamé que la peau. En. l'écorce d'un arbre.* — Fig., *En. la réputation, le crédit de quelqu'un*, Y porter atteinte. ‖ Ôter une partie d'une chose entière. *En. un pain, un melon, un pâté. En. un sac d'argent.* — * Fig., *Il a déjà bien entamé la succession paternelle.* ‖ Fig., Commencer. *En. une matière, un discours, une affaire, une négociation, un procès. Une fois qu'il se met à en. le chapitre de ses malheurs, il n'en finit pas.* ‖ Figur., *En. quelqu'un*, Empiéter sur ses droits, sur ses attributions; L'amener à faire quelque chose contre sa résolution, contre son devoir; Pénétrer sa pensée, ses sentiments, ses vues cachées; Prendre quelque avantage sur lui dans une discussion. *Prenez garde qu'on vous entame. C'est un homme de caractère, il n'est pas facile de l'en. C'est un homme facile à en. Il s'est laissé en. C'est un homme profondément dissimulé, on ne sait par où l'en. C'est un rude argumentateur, vous aurez de la peine à l'en.* ‖ Fig., *En. un corps de troupes*, Commencer à l'ouvrir, à le rompre. *Dès que la première ligne fut entamée, tout le reste prit la fuite.* = Entamé, ée. part.

ENTAMURE. s. f. Petite déchirure, petite incision. *Ce coup l'a meurtri, mais il n'y a point d'en.* ‖ Le premier morceau qu'on coupe d'un pain. *Réservez-lui l'en.* — *L'en. d'un jambon, d'un pâté*, L'ouverture d'un pâté, d'un jambon. *Je me suis trouvé à l'en. d'un* *excellent pâté, etc.* || La partie entamée. *Coupez un morceau de ce jambon du côté de l'en.*

ENTASSEMENT. s. m. Amas de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. *Un en. de papiers, de livres, de meubles, de pierres.* || Figurém., *Un en. d'idées, de figures, de mots, d'affaires, etc.*

ENTASSER. v. a. Mettre en tas, mettre plusieurs choses les unes sur les autres. *En. des meubles les uns sur les autres. Il entasse papiers sur papiers. En. des gerbes, du foin. En. des écus.* || Fig. et fam., *En. procès sur procès. En. les citations dans un livre.* — *En. paroles sur paroles,* Parler beaucoup pour dire peu de chose. — *En. sou sur sou, écu sur écu,* Épargner sur les plus petites choses. || Par exag., se dit De plusieurs personnes extrêmement pressées en quelque endroit. *On nous avait entassés les uns sur les autres dans une méchante voiture.* = * s'Entasser. v. pron. *Les marchandises s'entassent dans ses magasins. Les souvenirs s'entassaient dans ma mémoire. Nous nous entassâmes dans la diligence.* = Entassé, ée. partic. — Figur. et fam., *Être entassé,* Avoir la taille épaisse et ramassée, avoir la tête enfoncée dans les épaules. = Syn. V. Accumuler.

ENTE. s. f. (latin. *insitum*). Greffe, scion d'arbre qui est greffé sur un autre. *Faire une ente, des entes.* || L'arbre même où l'on a fait une ente. *Il y a beaucoup de jeunes entes dans ce jardin.* || T. Peint. Le morceau de bois qui sert de manche à un pinceau.

* **ENTÉLÉCHIE.** s. f. (gr. ἐντελέχεια, de ἐντελής, parfait, et ἔχειν, posséder). T. Philos.

Enc. — Ce terme, créé par Aristote, a donné lieu à des discussions interminables. L'interprétation la plus vraisemblable qu'on en ait donnée paraît être celle qui lui fait signifier « La force essentielle ou le principe actif d'un être ». C'est ainsi qu'Aristote définit l'âme : « L'ent. de tout corps naturel ayant la vie en puissance. » Leibniz a essayé de remettre ce terme en honneur en l'appliquant à ses monades.

* **ENTELLE.** s. m. T. Mam. Voy. Semnopithèque.

ENTENDEMENT. s. m. T. Philos. Se dit De l'intelligence humaine, considérée sous le rapport de la conception et de la conservation des idées. *L'en. humain. Les facultés, les opérations de l'en. En. subtil, grossier.* || Dans le langage ordinaire, se prend souvent pour Jugement, raison, bon sens. *C'est un homme d'en., de petit en., de peu d'en. Il faut avoir perdu l'en. pour se conduire ainsi.* — V. Intelligence.

ENTENDEUR. s. m. Celui qui entend et qui conçoit bien quelque chose ; n'est d'usage que dans ces phrases proverb., *A bon en. salut,* Que celui qui entend bien ce que je dis en fasse son profit ; *A bon en peu de paroles,* Peu de paroles suffisent pour se faire comprendre d'un homme intelligent.

ENTENDRE. v. a. (lat. *intendere*, tendre à). Ouïr, recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe. *En. un bruit, une voix, un son. Il est tellement sourd, qu'il n'entend pas le son des cloches. En. un bruit dans le lointain. Je les entendais crier, rire, chanter. J'entends venir quelqu'un. Je l'ai entendu dire. J'en ai entendu parler. Au milieu du bruit, il ne put parvenir à se faire en., à faire en. sa voix. J'en prends à témoin tous ceux qui m'entendent. Dieu qui m'entend.* Prov., *Il se fait tant de bruit, qu'on n'entendrait pas Dieu tonner.* — Famil., *En. dur,* Avoir l'oreille dure, être un peu sourd. *En. clair,* Entendre distinctement. — Figur. et proverb., *Il n'entend pas de cette oreille-là,* se dit De quelqu'un qui fait semblant de ne pas entendre, ou de ne pas comprendre une demande, une proposition, parce qu'il ne veut pas l'accorder ou y consentir. || *En. la messe, les vêpres, le sermon,* Assister à la messe, aux vêpres, au sermon. || *En. quelqu'un,* L'ouïr, l'entendre discourir, plaider, professer, déclamer, chanter, jouer d'un instrument. *J'aurais beaucoup de plaisir à en. cet orateur, cet acteur. C'est un chanteur qu'on entend toujours avec plaisir. Avez-vous entendu Paganini?* || Écouter, prêter l'oreille avec attention. *En. les parties, les témoins. Faire en. quelqu'un comme témoin à décharge,* Le faire déposer comme témoin à décharge. *Tous les orateurs inscrits ont été entendus. En. une lecture. Veuillez m'en., veuillez en. mes raisons.* — Famil., *Ne savoir auquel en.,* Avoir affaire à plusieurs personnes à la fois, et éprouver quelque embarras à les satisfaire. *Vous me questionnez tous à la fois, je ne sais auquel en.* — * *Ne vouloir rien en.,* Refuser d'écouter les explications de quelqu'un, ou Repousser ses propositions. *Il est furieux, il ne veut rien en.* || * Exaucer. *Dieu a entendu ma prière.* = Comprendre, concevoir. *En. le latin, le grec. Il entend un peu l'anglais. Cet étranger a beaucoup de peine à se faire en. En. un auteur. Un passage difficile à en. Je n'ai pas bien entendu votre question. Je n'ai pu parvenir à lui faire en. qu'on n'avait eu aucune intention de l'offenser. L'affaire est tellement embrouillée, que personne n'y entend plus rien. J'ai toujours entendu ainsi cet article du contrat. J'ai toujours entendu que notre arrangement s'exécuterait ainsi. J'entends fort bien ce que vous voulez dire,* ou simpl., *J'entends.* * Ellipliq., *Vous avez parlé d'une personne et j'ai entendu une autre.* — * Figur., *Votre cœur entend le mien.* || *Donner à en., laisser en., faire en.,* Insinuer, laisser croire, faire comprendre. *On lui donna à en. qu'il ferait bien de se retirer. Il m'avait laissé en. que vous vous refusiez à tout accommodement. Il veut faire en. par là que...* || *En. à demi-mot,* Comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué. *En. finesse, en. malice à quelque chose,* Donner un sens fin et malin à quelque chose. *Je ne sais pas quelle finesse vous entendez à cela. Il n'entend malice à rien.* — *Ne pas en. malice à quelque chose,* Faire ou dire quelque chose sans mauvaise intention. *Ne vous offensez pas de ce que vous a dit cet imbécile, il n'y entendait pas malice.* || *En. la plaisanterie, en. bien la plaisanterie, en. plaisanterie,* Prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser. On dit de même, *En. raillerie,* Ne pas s'offenser des railleries dont on est l'objet ; mais *En. la raillerie,* a un sens tout différent. — *Il n'entend pas plaisanterie,* sign. aussi, Il est susceptible, il se fâche des plaisanteries qu'on lui fait. On dit également, *Il n'entend pas raillerie là-dessus,* Il est sensible et chatouilleux sur une certaine chose. — *Il n'entend pas plaisanterie,* et *Il n'entend pas raillerie,* signifient encore, Il est sévère et il veut qu'on fasse exactement ce qu'il a ordonné. || *En. raison,* Comprendre la raison, acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. *Quelque proposition qu'on lui ait faite, il n'a jamais voulu en. raison. On n'a jamais pu lui faire en. raison. Enfin, vous entendez raison.* — *Il n'entend pas raison là-dessus,* Il se montre là-dessus inflexible, sévère, opiniâtre, toujours prêt à se formaliser. = Prov., *N'en. ni rime ni raison,* Refuser par humeur, par entêtement, etc., de se rendre aux propositions les plus raisonnables. = Avoir la connaissance et la pratique d'une chose. *Il entend bien son métier. En. le commerce, les affaires, etc. Ne rien en. à quelque chose,* L'ignorer complètement ou y être fort inhabile. *Il n'entend rien à cette science, au commerce, aux affaires. Il n'entend rien à gouverner.* — *En. son intérêt, ses intérêts,* Savoir très-bien comment on doit agir dans son intérêt. || *En. la raillerie, en. bien la raillerie,* Avoir la facilité, l'art, le talent de bien railler. On dit aussi quelquef., *En. bien la plaisanterie,* Savoir plaisanter finement et sans offenser. || Avoir intention, dessein, avoir en vue. *Quand je dis qu'il écrit bien, j'entends parler de sa prose et non de ses vers.* — *Qu'entendez-vous par là,* Que voulez-vous dire par là ? Quelles sont vos prétentions ? On dit de même, *Comment l'entendez-vous?* — *Faites comme vous l'entendrez,* Comme vous le jugerez convenable, comme il vous plaira. Prov., *Chacun fait comme il l'entend.* || Exiger, vouloir. *J'entends qu'on m'obéisse, qu'on n'obéisse qu'à moi. Je n'entends pas que vous sortiez sans ma permission.* — * *Je l'entends ainsi,* J'exige que la chose soit ainsi. = s'Entendre. v. pron. Être entendu. *Cela s'entend de loin.* — Entendre les paroles l'un de l'autre. *Le bruit est si grand, qu'on ne s'entend pas.* || Être compris. *Cela s'entend aisément. Cela ne s'entend pas. Cela s'entend de soi-même.* — Fam., *Cela s'entend bien, cela s'entend,* Cela se comprend de soi-même, il est inutile d'en parler. || Savoir ce que l'on dit, se comprendre soi-même. *Je m'entends bien. Il ne s'entend pas lui-même.* — *Entendons-nous, entendons-nous bien,* Comprenons bien, précisons bien ce que nous disons. — *Nous commençons à nous en.,* A ne plus différer autant d'avis, d'opinion. — *Nous nous entendons,* Nous sommes d'accord, d'intelligence, nous agissons de concert. || *S'en. avec quelqu'un,* Se concerter avec lui, ou Agir de concert. *J'ai besoin de m'en. avec vous à ce sujet. Ils s'entendaient tous deux pour duper ce vieillard.* — *S'en. avec quelqu'un,* sign. encore Sympathiser, vivre en bonne intelligence avec quelqu'un. *Il est d'un commerce très-agréable, et je m'entends fort bien avec lui. Ils ne s'entendent guère ensemble.* || *S'en. à une chose,* La savoir bien faire, s'y prendre bien. *Il s'entend très-bien à diriger une exploitation. Il ne s'y entend pas trop bien.* — Prov., *Il s'y entend comme à faire un coffre, comme à ramer des choux,* se dit D'un homme qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien. || *S'ent. en musique, en tableaux, etc.,* Être connaisseur en musique, etc. = Entendre. v. n. Consentir, acquiescer. *Il ne veut en. à aucun arrangement. Je lui ferai part de vos propositions, nous verrons s'il y veut en. Il n'y veut point en.* = Entendu, ue. participe. *L'affaire, la cause est entendue,* Les débats sont clos. — *C'est entendu, c'est une chose entendue,* C'est une chose convenue, arrêtée. || Adjectiv., en parl. Des personnes, sign. Qui a l'intelligence d'une chose. *Un homme entendu, bien entendu aux affaires, dans les affaires, au jardinage, au métier de la guerre.* — Absol., se dit dans le sens d'Intelligent, d'avisé. *C'est un homme entendu, fort entendu.* || Adjectiv., en parlant Des choses, sign., Bien assorti, bien ordonné, fait avec art, avec goût, avec intelligence. *Un repas bien entendu. Un service bien entendu. Un appartement bien entendu. Déguisement bien entendu. L'ordonnance de ce tableau est bien entendue.* On dit, dans le sens contraire, *Mal entendu.* — * *Bien entendu, mal entendu,* se disent encore dans le sens de Bien compris, mal compris. *Une dévotion bien entendue. Voilà une charité bien mal entendue.* || Substant., *Faire l'entendu,* Faire le capable, le suffisant, l'important. = Bien entendu. locut. adv. Sans doute, assurément. *Viendrez-vous comme vous l'avez promis? Bien entendu.* = Bien entendu que. locut. conj. A condition que, pourtant. *Je vous accorde cela, mais bien entendu que vous ferez ce que je vous demande. Voilà la règle, bien entendu qu'il y a des exceptions.* = Syn. Voy. Écouter et Comprendre.

ENTENTE. s. f. Interprétation ; se dit seulement en parl. D'un mot, d'une phrase équivoque, susceptible de plusieurs sens, et ne s'emploie guère que dans cette locut. *Mots, phrases à double en., à deux ententes.* — Prov., on dit aussi, *L'en. est au diseur.* Voy. Diseur. || T. Beaux-Arts. L'intelligence dans la distribution. *Ce peintre a l'en. du coloris, des oppositions, du clair-obscur, de la lumière. Il n'y a point d'en. à ce tableau. Cet architecte a de l'en. dans la distribution.* — Se dit, dans un sens anal., en parlant De certains ouvrages littéraires. *Il y a dans cette comédie beaucoup d'en. de la scène.* || * Accord, bonne intelligence. *Il existait à cette époque une en. cordiale entre les deux gouvernements.*

ENTER. v. a. T. Agric. Greffer, faire une ente. *Ent. un poirier. Ent. sur sauvageon. Ent. franc sur franc. Ent. en écusson.* Voy. Greffe. = Enté, ée. part. — Par ext., *Canne entée,* Canne composée de plusieurs pièces emboîtées les unes dans les autres. || Fig., *Cette maison, cette famille est entée sur telle autre,* Elle y est entrée, et elle en a pris le nom et les armes. || Fig., se dit D'une personne qui joint ensemble diverses qualités. *C'est un financier enté sur un praticien. Il a beaucoup de vices entés sur de bonnes qualités.*

ENTÉRINEMENT. s. m. (lat. *integer*, entier).

Enc. — On appelle ainsi la déclaration par laquelle un tribunal, dans un jugement, vérifie ou confirme un acte qui, sans cette formalité, ne pourrait produire son plein effet. L'ent. est surtout en usage pour les lettres patentes qui s'expédient en chancellerie, comme les *lettres de grâce* et les *lettres de noblesse.* Ces lettres doivent être entérinées par la Cour impériale du ressort. Dans notre système de procédure, les procès-verbaux d'experts et les requêtes civiles sont également soumis à la formalité de l'ent. — V. Homologation.

ENTÉRINER. v. a. T. Jurisp. Ratifier, homologuer. = Entériné, ée. part.

* **ENTÉRITE.** s. f. (gr. ἔντερον, intestin). * **ENTÉRO-HÉMORRHAGIE.** s. f. T. Méd. Voy. Intestin.

* **ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE.** adj. 2 g. V. Typhoïde.

ENTERREMENT. s. m. Action d'enterrer un mort ; les cérémonies qu'on observe pour porter et mettre un corps en terre. *Assister à un en. Un en. magnifique. Un en. sans pompe, sans cérémonie. Billet d'en.* || Convoi funèbre. *Voir passer un en.* V. Funérailles.

ENTERRER. v. a. Enfouir, mettre dans la terre. *En. des oignons de tulipe. Ent. de l'argent dans une cave.* || Fig., Tenir caché. *Ent. son secret. Ent. ses talents.* || Figurém. et famil., on dit D'une construction, d'un jardin, d'une terre, où l'on a fait des travaux fort dispendieux, qu'*On y a enterré beaucoup d'argent.* = Inhumer, mettre un corps en terre. *Ent. une femme, un enfant. Ent. en terre sainte, dans un cimetière, dans l'église. Les vestales qui violaient leur vœu de chasteté étaient enterrées vivantes. Les premiers chrétiens faisaient ent. avec eux les livres des Évangiles.* — Fig. et fam., *Ent. quelqu'un.* Vivre plus longtemps que lui. *Cet homme-là nous enterrera tous.* ‖ Sign. encore Éclipser, faire oublier quelqu'un comme s'il était mort. *Ce peintre a enterré tous ses rivaux.* ‖ Fig. et fam., *Ent. le Carnaval*, Faire les dernières réjouissances du Carnaval. = S'ENTERRER, v. pron. Être enterré. *Les morts ne doivent s'ent. qu'au bout de vingt-quatre heures.* ‖ Fig. *Se faire ent., s'ent. sous les ruines d'une place*, Mourir en la défendant. On dit aussi, au passif, De quelqu'un qui a été accablé par la chute d'un édifice, qu'*Il a été enterré sous ses ruines.* ‖ Fig., *S'ent. dans sa province, dans son château*, Quitter la capitale, le grand monde pour vivre d'une manière retirée en province, à la campagne. — *S'ent. tout vif*, Se retirer entièrement du commerce du monde. *Il a été s'ent. tout vif dans un cloître.* = ENTERRÉ, ÉE. p. ‖ Adjectiv., se dit d'une maison, d'un jardin, etc., dont la situation est trop basse et la vue bornée. *Une maison enterrée. Un jardin enterré.* Fam.

Syn. — *Inhumer.* — Littéralement ces deux verbes ont le même sens; néanmoins ils ne s'emploient pas l'un pour l'autre. *Enterrer* se dit simplement de l'acte matériel de déposer un corps mort dans la terre, tandis qu'*inhumer* signifie *enterrer* avec des cérémonies religieuses. On *enterre* tout ce qu'on cache en terre ; on *inhume* l'homme à qui l'on rend les honneurs funèbres. Les ministres de la religion *inhument* les fidèles ; un assassin *enterre* le cadavre de sa victime. On *enterre* en tous lieux ; on *inhume* proprement en terre sainte ou dans les lieux consacrés à cet usage pieux. Enfin, *inhumer* ne se dit qu'au propre ; *enterrer* s'emploie aussi au figuré.

ENTÊTEMENT. s. m. Attachement opiniâtre à ses idées, à ses goûts, etc. ; Persistance non raisonnée dans ses résolutions. *C'est par en. qu'il refuse ce que vous lui proposez. Il est évident qu'il y met de l'en. Il persiste dans son en.* ‖ Engouement pour une personne. *Son en. pour cette femme est inconcevable.* Peu usité.

ENTÊTER. v. a. (R. *en, tête*). Envoyer à la tête des vapeurs qui étourdissent, qui incommodent. *Ce vin est fumeux, il entête. L'odeur de ces fleurs entête. Le tabac entête ceux qui n'ont pas coutume d'en prendre.* — Fig. et fam., *Les louanges entêtent*, Elles donnent de la présomption, de l'orgueil. ‖ Fig., Donner de l'engouement; se prend toujours en mauvaise part. *Qui est-ce qui vous a entêté de cet homme-là, de ce système?* = S'ENTÊTER, v. pron. S'infatuer, s'engouer. *Il s'est entêté de cette femme. Le peuple s'entête facilement des charlatans politiques. Vous le verrez s'en. de toutes les opinions nouvelles. S'en. d'un auteur, d'un système.* ‖ Absol., Persister sans raison dans ses idées, ses résolutions, etc. *Les ignorants s'entêtent facilement, ils sont sujets à s'en.* = ENTÊTÉ, ÉE. part. ‖ Adjectiv., Opiniâtre, obstiné, trop attaché à ses idées, etc. *Je n'ai jamais vu vieillard plus entêté.* ‖ Substantiv., on dit D'une personne qui ne veut pas démordre d'une opinion, d'un sentiment, d'une résolution, à qui l'on ne peut faire entendre raison. *C'est un entêté, une entêtée.*

Syn. — *Obstiné, Opiniâtre, Têtu.* — Le *têtu* est celui qui s'attache à son sens avec une persévérance stupide. Peu capable de juger, il met l'obstination à la place de la raison et de la fermeté : il y a ici manque d'intelligence et vice de caractère. L'*entêté* est celui qui est fortement prévenu ; mais il peut revenir : il y a erreur de l'esprit, mais pas toujours vice de caractère. L'*opiniâtre* est fortement attaché à son opinion ; il l'a pesée, jugée à sa manière, et ne voit rien au delà : c'est un caractère qui a beaucoup d'analogie avec la fermeté ; il ne lui manque que de voir mieux. L'*obstiné* tient à son opinion malgré la preuve ; il s'élève contre elle, il est inflexible. Il diffère de l'*opiniâtre* en ce que celui-ci peut être de bonne foi ; de l'*entêté* en ce que celui-ci peut revenir ; et du *têtu*, en ce que celui-ci ne sait ni entendre, ni comprendre. L'*obstiné* ne cède pas même à l'évidence : il a tort, il le sent, mais il ne revient pas. L'*opiniâtre* défend son opinion, qu'il croit la meilleure ; l'*entêté* est prévenu ; le *têtu* est une borne contre laquelle la raison vient se briser. Le *têtu* est bête, l'*entêté* est l'homme à manies, l'*opiniâtre* est un sot, et l'*obstiné* un insensé. De toutes ces qualifications, celle d'*opiniâtre* est la seule qui puisse ne pas être toujours prise en mauvaise part.

ENTHOUSIASME. s. m. (gr. ἐνθουσιασμὸς; de ἔνθους, inspiré de Dieu). Trouble, exaltation extraordinaire de l'âme produite par l'inspiration divine ; se dit quelquefois Des prophètes inspirés de Dieu, mais surtout De la pythie, des sibylles, et, en général, de ceux qui rendaient les oracles du paganisme. *Saül, se trouvant parmi les prophètes, fut saisi du même en. qu'eux. La pythie, dans son en., avait prédit que......* ‖ Par anal., L'exaltation des facultés de l'âme qu'un poëte, un orateur, un artiste éprouve quelquefois, et qui l'élève en quelque sorte au-dessus de lui-même. *En. poétique. Quand l'en. le prend, le saisit.* ‖ Par extens., Mouvement extraordinaire de l'âme qui excite à des actes de courage, de dévouement, etc. *Ce discours les remplit d'en. Des cris d'en. L'en. guerrier, patriotique, religieux. Le farouche en. des sectateurs de Mahomet.* ‖ Admiration vive, goût excessif pour une personne ou pour une chose. *Il ne parlait de lui qu'avec en. Des éloges dictés par l'en. Son en. pour cet auteur l'aveugle. Il était animé d'un sincère en. pour la liberté. L'en. de l'amitié. C'est un homme à en. Ses enthousiasmes sont ridicules, mais ils ne durent pas.* ‖ Se dit aussi De grandes démonstrations de joie, d'allégresse. *On le reçut avec en.*

Syn. — *Exaltation.* — L'*enthousiasme* et l'*exaltation* sont deux états où l'âme est élevée au-dessus du diapason ordinaire ; mais l'*enthousiasme* est un phénomène purement spirituel, tandis que l'*exaltation* est ordinairement liée au tempérament. Aussi l'*enthousiasme* est-il toujours de courte durée ; l'*exaltation*, au contraire, dure davantage, et parfois même elle est permanente. L'*enthousiasme* n'a jamais qu'un objet ; l'*exaltation* se manifeste à propos de tout ; en effet, il y a des gens qui sont toujours exaltés. L'*enthousiasme* pousse à agir, l'*exaltation* s'évapore fréquemment en paroles. *Enthousiasme* est plus usité dans le langage poétique et religieux ; *exaltation* s'emploie surtout dans le langage médical ou politique.

ENTHOUSIASMER. v. actif. Ravir d'admiration ; Transporter d'enthousiasme. *La lecture de cet ouvrage l'a enthousiasmé. Cette musique a enthousiasmé le public.* — On dit quelquefois neutralem., *Il s'est laissé enth. de cette musique, de la voix de cette femme.* = s'ENTHOUSIASMER. v. pron. S'engouer de quelqu'un ou de quelque chose. *Il s'enthousiasme pour tout ce qui lui semble nouveau. Il s'enthousiasme aisément.* = ENTHOUSIASMÉ, ÉE. part.

ENTHOUSIASTE. s. 2 g. Visionnaire, fanatique qui se croit inspiré. *En écoutant cet en., la multitude crut entendre un prophète.* ‖ Plus communém., Celui ou celle qui a une admiration excessive pour quelqu'un ou pour quelque chose. *Les enthousiastes de cet auteur. Un en. du romantisme.* Absol., *C'est un en.*, C'est un individu sujet à s'engouer. = ENTHOUSIASTE. adj. 2 g. S'emploie dans le sens qui précède. *Il est fort en. de cet ouvrage. C'est un peuple en. et léger.* ‖ * Qui marque l'enthousiasme. *Un dévouement en. Des applaudissements enthousiastes.*

ENTHYMÈME. s. m. T. Log. Voy. RAISONNEMENT.

ENTICHER. v. a. (Corruption d'*Entacher*). Figur., Donner, faire prendre de l'engouement ; se prend toujours en mauvaise part. *Qui vous a entiché de cette personne, de cette opinion?* = * S'ENTICHER. v. pron. Fig., Prendre de l'engouement. *S'en. d'une personne, d'une opinion.* = ENTICHÉ, ÉE, part. Au prop., *Des fruits entichés*, Des fruits tachés, qui commencent à se gâter. ‖ Fig., *On le soupçonnait d'être un peu entiché de jansénisme. Toute l'Europe était encore entichée de la croyance aux sciences occultes.*

ENTIER, IÈRE. adj. (lat. *integer*). Complet ; se dit pour marquer Qu'une chose a toutes ses parties, ou qu'on la considère dans toute son étendue. *Un pain en. Une année entière. Le monde en. L'univers en.* Pour donner plus d'énergie à cette expression, on y joint souvent le mot *Tout. Lire un livre tout en. Attendre une heure tout entière. Une famille tout entière a péri dans cet incendie.* — *Cheval en.*, Cheval qui n'est pas hongre. ‖ Par anal., s'applique aussi Aux choses morales. *Conserver sa raison tout entière. Conserver sa vertu, sa réputation entière.* — *La question reste entière*, Elle est toujours la même, elle n'a pas fait un pas vers sa solution. Dans un sens anal., on dit aussi, particulièrement au Barreau, *Les choses ne sont pas entières*, L'état des choses a changé, les circonstances ne sont plus les mêmes. ‖ Fig., *Cette affaire, cette fonction, cette science demande un homme tout en.*, Il est nécessaire d'y employer tous ses soins, toutes ses facultés, tout son temps. Dans le même sens, on dit, *Se donner, se livrer tout en. à un travail, à une étude, etc.* — *Mourir tout en.*, Ne laisser aucune renommée, aucun souvenir après sa mort. ‖ Fig., Complet, absolu, sans réserve. *Vivre dans un en. détachement des choses du monde. Avoir une entière confiance en Dieu. Une entière soumission. Laisser une entière liberté à ses amis.* ‖ Fig., Obstiné, opiniâtre, absolu. *C'est un homme fort en. dans ses opinions. Un esprit très-en. C'est une femme fort entière.* ‖ T. Arith. *Un nombre en.*, ou subst., *Un entier.* V. NOMBRE. ‖ T. Bot. Se dit D'un organe simple, d'une feuille par ex., dont la circonférence ou les bords ne présentent aucune découpure. = ENTIER. s. m. Totalité, état d'intégrité ; ne se dit que dans ces loc., *En son entier, en leur entier. Ce passage est rapporté en son en. dans tel livre. Cet antique monument est encore dans son en. Remettre les choses en leur en.* = EN ENTIER. loc. adv. En totalité, entièrement. *J'ai lu l'ouvrage en entier. Il faut le refaire en entier.* = Syn. V. COMPLET et ENTIÈREMENT.

ENTIÈREMENT. adv. Complétement, totalement, tout à fait. *En. ruiné. Abandonner en. Ils sont en. différents. Se livrer en. à l'étude, aux plaisirs, etc.*

Syn. — *En entier.* — *Entièrement* modifie l'action exprimée par le verbe : *en entier* modifie l'objet sur lequel tombe cette action. Quand vous avez fait *entièrement* une chose, la chose est faite *en entier;* il n'y a plus rien à y faire. J'ai lu *entièrement* cet ouvrage, c.-à-d. que ma lecture est achevée. Je l'ai lu *en entier*, c.-à-d. que j'ai lu l'ouvrage tout *entier*. De même, vous avez *entièrement* payé votre dette, lorsque vous en avez fait le paiement *entier*, même par paiements successifs. — Il est souvent indifférent d'employer l'une ou l'autre de ces manières de parler, puisque le résultat paraît être le même ; mais parfois il est nécessaire de choisir l'une des deux à l'exclusion de l'autre. Vous direz *entièrement*, quand il s'agira de marquer l'étendue de votre action, et *en entier*, lorsqu'il faudra proprement déterminer l'étendue de l'effet ou de la chose. Une personne change *entièrement* d'avis; on ne dira pas qu'elle en change *en entier :* c'est la personne qui change, et non l'avis. La peste a cessé *entièrement*, et non *en entier;* car la peste elle-même ne se divise pas comme un tout qui a plusieurs parties. — *En entier* indique aussi ce qui se fait tout à la fois, en un seul coup, par un seul acte, tandis qu'*entièrement* désigne une succession d'actes. Une ville est *entièrement* engloutie par plusieurs secousses de tremblement de terre ; par une seule ouverture subite de la terre, elle est engloutie *en entier*.

ENTITÉ. s. f. (lat. *ens, entis*, ce qui est). T. Philos. Voy. UNIVERSAUX.

ENTOILAGE. s. m. Action d'entoiler ; Le résultat de cette action. ‖ La toile, etc., dont on s'est servi pour entoiler. *En. de mousseline.*

ENTOILER. v. a. Fixer, coller sur de la toile. *En. une estampe, une carte de géographie.* ‖ Fixer, coudre de la dentelle ou quelque autre tissu délicat, sur de la toile ou sur une étoffe moins fine, etc. *En. des manchettes, un tour de gorge.* = ENTOILÉ, ÉE. part.

ENTOMOLOGIE. s. f. (gr. ἔντομον, insecte; λόγος, science). T. Hist. nat.

Enc. — Pris dans son acception étymologique, le mot *Entomologie* comprend l'histoire de tous les animaux articulés, c'est-à-dire des *Insectes* proprement dits ou *Hexapodes*, des *Myriapodes*, des *Arachnides* ou *Octopodes*, des *Crustacés*, des *Cirrhopodes*, et des *Annélides*. Pour les auteurs qui ne séparent pas les *Entozoaires* des Annélides, l'étude de ces Helminthes appartient aussi à l'entomologie, et ce dernier terme embrasse alors tous les animaux réunis par de Blainville sous la dénomination commune d'*Entomozoaires*. Néanmoins on prend généralement le mot *Entomologie* dans un sens beaucoup plus restreint, et on l'applique exclusivement à cette partie de la zoologie qui traite de la connaissance des Insectes proprement dits. Dans notre article ARTICULÉS, nous avons exposé les caractères qui distinguent essentiellement les différentes classes de ce vaste embranchement ; mais c'est au mot INSECTE, quand nous aurons décrit l'organisation générale de ces derniers animaux, que nous indiquerons leur classification.

ENTOMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'entomologie.

ENTOMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'entomologie. *Un savant entomologiste.*

* **ENTOMOSTRACÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Dans la méthode de Milne Edwards, les *Entomostracés* constituent la sixième division de la classe des *Crustacés ordinaires*. — Les animaux qui la composent présentent les caractères suivants : Pattes thoraciques, natatoires et biramées, au moins dans le jeune âge, et en général au nombre de quatre ; point d'appendices paraissant être spécialement affectés à la respiration ; abdomen peu développé et dépourvu de fausses pattes ; œufs contenus dans des sacs ou tubes appendus sous l'abdomen. Après avoir ainsi formulé les caractères communs des Entomostracés, Milne Edwards établit dans ce groupe trois subdivisions sous le nom d'ordres : ce sont les *Copépodes*, les *Siphonostomes* et les *Lernéens*.

1° Les *Copépodes* ont la bouche conformée pour la mastication, le corps divisé en plusieurs anneaux, et des pattes natatoires libres à leur base et bien développées chez l'adulte : aussi ces animaux sont-ils généralement fort agiles. Ils subissent, dans le cours de leur développement, des métamorphoses considérables. Cet ordre comprend deux familles, les *Pontiens* et les *Monocles*. Nous citerons comme ex. de cet ordre le *Cyclope commun* (*Cyclops vulgaris*) [Fig. 1, très-grossie]. Ce petit Crustacé, qui n'a qu'un millim. et demi de longueur, habite les eaux douces, et se trouve en grand nombre dans les mares des environs de Paris. Sa couleur est très-variable : il est tantôt rougeâtre, tantôt vert, et d'autres fois brunâtre ou blanchâtre. Ainsi que l'indique son nom et celui de la famille à laquelle il appartient, les Monocles, il n'a qu'un œil.

2° Les *Siphonostomes*, ou *Suceurs*, sont ainsi nommés à cause de la structure de leur bouche qui est exclusivement conformée pour la succion. Elle est en forme de bec ou de trompe cylindrique et renferme des appendices styliformes propres à percer les téguments des animaux dont ils sucent les humeurs. Ce caractère leur est commun avec les Lernéens ; mais ils se distinguent de ces derniers par leur thorax, qui se compose de plusieurs articles distincts. De plus, les Siphonostomes ont toujours des pattes natatoires, qui leur permettent de se mouvoir et de se déplacer. Milne Edwards partage ses Siphonostomes en deux familles, les *Peltocéphales* et les *Pachycéphales*. Parmi les genres assez nombreux qui composent cet ordre, il nous suffira de mentionner comme ex., le genre *Argule*, remarquable par la forme ovalaire et discoïde de sa carapace, par l'état rudimentaire de son abdomen, et par la conformation singulière de sa seconde paire de pattes-mâchoires, lesquelles sont terminées par une ventouse. L'*Argule foliacée* (*Argula foliacea*) (Fig. 2, grossie environ 6 fois] est un petit Crustacé parasite qu'on rencontre sur le corps des Épinoches et des têtards de Grenouille.

Fig. 1.

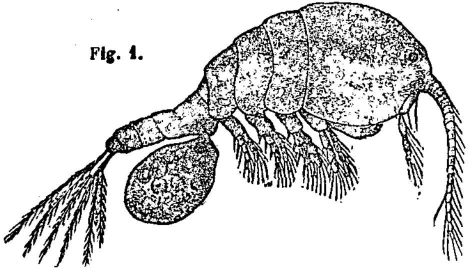

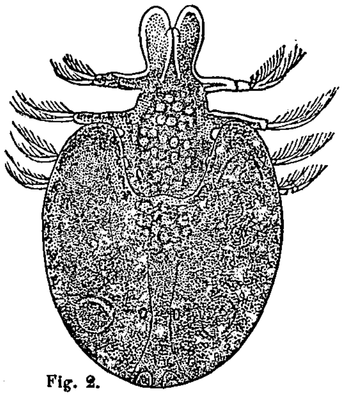

Fig. 2.

3° Les *Lernéens* ou *Lernéides* sont, comme les précédents, des Crustacés suceurs qui vivent en parasites sur les corps d'autres animaux aquatiques ; mais leur thorax n'offre point de divisions annulaires, et leur appareil locomoteur est tellement rudimentaire, qu'ils ne peuvent changer de place. Dans leur jeune âge, les Lernéens ressemblent assez à de jeunes Cyclopes; ils sont alors pourvus d'un œil frontal et de lames natatoires, au moyen desquelles ils se meuvent avec rapidité ; mais, après avoir éprouvé un certain nombre de mues, ils cessent de mener une vie errante : les femelles se fixent sur quelque animal, le plus souvent sur un poisson, et les mâles s'accrochent en général sous l'abdomen de leur femelle. Alors les organes locomoteurs, devenus inutiles, s'atrophient ou se déforment complétement, et ne servent plus qu'à fixer le Crustacé parasite sur la proie aux dépens de laquelle il vit. L'œil disparaît presque toujours, et la configuration de l'animal se change au point de rendre celui-ci méconnaissable. Ce sont ces modifications singulières qui ont fait si longtemps méconnaître le rang que doivent occuper ces êtres bizarres dans la série zoologique. Notre illustre Cuvier, par ex., les rangeait encore parmi les Vers. Enfin, les travaux de A. Nordmann ont assigné à ces animaux leur véritable place. Milne Edwards divise les Lernéides en trois familles : les *Chondracanthiens*, les *Lernéopodiens* et les *Lernéocériens*. La *Brachielle impudique* (*Brachiella impudica*) [Fig. 3. Femelle vue de dos ; 4. Mâle vu de profil ; tous deux très-grossis] appartient à la seconde de ces familles. Chez la femelle, la portion céphalique se prolonge en un cou très-long, terminé par la bouche, et armé à son extrémité de deux paires de pattes-mâchoires en forme d'ancre et très-apparentes.

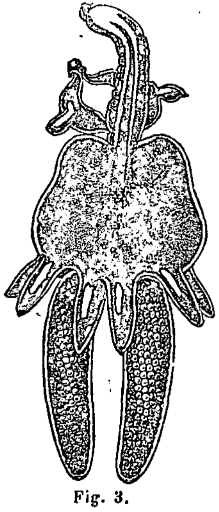

Fig. 3.

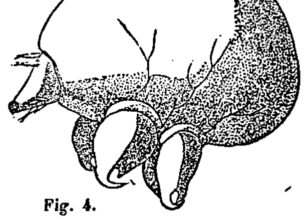

Fig. 4.

* **ENTOMOZOAIRES.** s. m. pl. V. Entomologie.

ENTONNER. v. a. (R. *tonne*). Verser une liqueur dans un tonneau. *En. du vin, du cidre, etc.* ‖ Figur. et popul., *Il entonne bien*, Il boit beaucoup. = s'Entonner. v. pron. Se dit Du vent, lorsqu'il entre avec impétuosité dans un lieu étroit. *Le vent s'entonne dans cette cheminée.* = Entonné, ée. part.

ENTONNER. v. a. Prendre le ton, saisir l'intonation. *Cette note est difficile à en.* Peu us. — Par ext., Chanter les premières paroles, les premières notes d'une hymne, d'une antienne, d'un air, etc. *En. le Te Deum, le Magnificat.* — Absol., *Ce chantre entonne juste. Il a mal entonné. Il a entonné si haut, que le chœur ne peut le suivre.* ‖ Chanter. *Entonnons ce gai refrain. En. un cantique.* — Fig., *En. les louanges de quelqu'un*, Célébrer ses louanges. = Entonné, ée. part.

ENTONNOIR. s. m. Instrument en forme de tube étroit par le bas et évasé par le haut, à l'aide duquel on verse une liqueur dans un tonneau ou dans un vase quelconque. ‖ Par anal., dans le langage des sciences naturelles principalement, on donne le nom d'*Entonnoir* A divers objets qui ressemblent plus ou moins exactement à cet instrument. On dit dans le même sens, *Une fleur en en.*, Qui a la forme d'un entonnoir.

ENTORSE. s. f. (lat. *intorquere*, tordre). Extension violente des ligaments, et en général des parties molles qui entourent une articulation. *Se donner une en. au pied.* ‖ Fig. et fam., *On lui a donné une en.*, se dit en parlant D'un homme en place ou en faveur, dont on a diminué par quelque moyen l'autorité ou le crédit. *Ce préfet se croyait bien établi dans son poste, mais un tel lui a donné une terrible en.* On dit dans le même sens, *Sa fortune, son crédit a souffert une rude en.* — *Donner une en. à un texte, à un passage.* Le détourner de son vrai sens, de son sens naturel, et lui faire signifier autre chose que ce qu'il signifie. — *Donner une en. à la vérité, au bon droit*, Dissimuler ou altérer la vérité, méconnaître le bon droit.

Enc. — On définit l'*Entorse* une distension violente des ligaments et des parties molles qui entourent une articulation, sans toutefois produire la luxation. Plusieurs auteurs distinguent le *Diastasis* de l'ent. proprement dite, et désignent sous ce terme la distension des ligaments, d'où résulte une mobilité anormale dans l'articulation. — Les articulations les plus exposées aux entorses sont celles dont les ligaments sont serrés, les mouvements bornés en deux sens, et qui ont de grands efforts à supporter : ce sont donc les articulations ginglymoïdales, particulièrement celles du pied et du poignet. Les *causes* des entorses sont ordinairement tout extérieures : ainsi l'ent. du poignet arrive après une chute sur la main ; celle de la colonne vertébrale après un effort violent pour soulever un fardeau ; celle de l'articulation tibio-tarsienne est le plus souvent causée par une chute sur les pieds en abduction ou adduction, après un faux pas sur un sol inégal. L'ent. du pied peut aussi être déterminée par un mouvement forcé d'extension ou de flexion de l'articulation tibio-tarsienne. — Les *désordres* produits par l'ent. peuvent se borner à la simple distension des ligaments ; quelquefois cependant ces derniers sont déchirés, les capsules synoviales ouvertes, les cartilages articulaires contus, les tendons, les nerfs, les muscles, plus ou moins tiraillés. Enfin, parfois les vaisseaux voisins sont rompus et laissent échapper le sang de leur cavité. Quant aux *symptômes*, ils varient selon la gravité plus ou moins grande des lésions. Au moment de l'accident, le malade ressent une douleur vive qui peut aller jusqu'à produire la syncope ; après 24 heures, l'engorgement est ordinairement très-considérable, et présente des caractères inflammatoires ; l'articulation est tendue, chaude et douloureuse ; la peau est légèrement rouge ou colorée en bleu par des ecchymoses plus ou moins larges. Immédiatement après l'accident, l'articulation peut encore exécuter tous les mouvements qui lui sont ordinaires ; mais, aussitôt le gonflement survenu, les mouvements deviennent très-difficiles et excessivement douloureux. — Le *pronostic* de l'ent. est très-variable. L'ent. légère est peu dangereuse : après un certain temps, la douleur diminue insensiblement ; le gonflement se dissipe ; l'ecchymose se résout et les mouvements se rétablissent peu à peu. Quand la maladie est plus intense, les accidents sont bien plus graves et plus lents à se dissiper. Parfois même l'articulation reste plus faible ou contracte une roideur qui peut durer toute la vie. Le peu de docilité des malades qui veulent se servir de leur articulation avant la cessation des accidents inflammatoires, peut avoir les conséquences les plus fâcheuses. Dans quelques cas rares, l'ent. se termine soit par la carie des surfaces articulaires, soit par la formation d'une tumeur blanche ; mais alors il existe toujours chez le sujet une disposition cachectique particulière. La *durée* de cette affection varie entre quelques jours et quelques mois ; en général elle ne dépasse pas six semaines. — Le *traitement* diffère selon l'étendue des lésions et la période de la maladie. Les répercussifs, tels que l'eau froide pure, ou avec addition d'acétate de plomb (8 grammes par litre) employés aussitôt après l'accident, s'opposent souvent au développement de l'engorgement ; mais il faut que cette immersion de la partie malade soit continuée pendant plusieurs heures, et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. Quand le membre est retiré de l'eau, on l'enveloppe de compresses également trempées dans l'eau végéto-minérale, et que l'on mouille souvent. Cependant, si au moment de l'accident le corps du malade était en sueur, on devrait alors se borner à l'application des compresses mouillées : il en serait de même, si l'on avait affaire à une femme qui fût à l'époque de la menstruation. Si, malgré les répercussifs, il se développe une tuméfaction considérable, avec douleur et chaleur vives, il faut y renoncer et recourir au traitement antiphlogistique général ou local : sangsues, cataplasmes émollients et narcotiques, repos absolu et position élevée du membre. Lorsque les symptômes inflammatoires ont à peu près cessé, on revient aux compresses trempées dans l'eau végéto-minérale, à laquelle on ajoute un quart d'alcool camphré. Dans ces dernières années, on a employé avec succès, contre les entorses légères, le massage pratiqué d'une façon régulière et méthodique. Dans le cas où c'est le pied qui est affecté, le malade ne doit essayer de marcher que lorsque la douleur et l'engorgement sont entièrement dissipés. Il est alors aussi très-utile de remédier à la faiblesse des ligaments en soutenant l'articulation au moyen d'un bandage compressif.

ENTORTILLEMENT. s. m. [On mouille les L dans ce mot et dans le suivant.] Action de ce qui s'entortille autour de quelque chose ; ou L'état d'une chose entortillée autour d'une autre. *L'en. d'un serpent. L'en. du lierre, de la vigne.* ‖ Figur., Enchevêtrement, embarras des phrases dans le discours ou des mots dans une phrase. *Il y a de l'en. dans cette phrase.* — * Dans ce sens, on dit aussi *Entortillage.*

ENTORTILLER. v. a. Envelopper dans quelque chose ; envelopper tout autour en tortillant, en faisant des tours. *En. un objet dans du papier. En. une bouteille avec de la paille. Le serpent l'avait entortillé de ses replis.* ‖ Fig., Enchevêtrer ses idées, ses phrases, etc. *En. son style, ses idées. Il entortille ses phrases de manière qu'on n'y comprend rien.* ‖ Fig. et pop., *En. quelqu'un*, Se rendre maître de son esprit, l'amener insensiblement à faire ce qu'on veut. *J'avais d'abord refusé ; mais il m'a si bien entortillé, que j'ai fini par consentir.* = S'entortiller. v. pronom. S'envelopper dans quelque chose. *S'en. dans son manteau, dans sa couverture.* — S'attacher à une chose en faisant plusieurs tours autour d'elle. *Le serpent s'était entortillé autour de son bras. Le lierre s'entortille autour des ormeaux.* = Entortillé, ée. part. *Pensée, période entortillée. Style, discours entortillé.*

ENTOUR. s. m. Environs, circuit ; n'est usité qu'au plur. *Il s'est emparé des entours de la place.* ‖ Fig. *Les entours de quelqu'un.* Les personnes qui vivent dans sa familiarité, qui forment sa société intime et qui ont quelque crédit sur lui. *Il se laisse gouverner par ses entours.* — Fig. et fam., *Savoir bien prendre les entours*, Savoir mettre dans ses intérêts ceux qui ont du crédit sur l'esprit des personnes dont on a besoin. ‖ *A l'entour*, V. Alentour.

ENTOURAGE. s. m. Ornements qui entourent un bijou. *En. de perles, de rubis.* ‖ Fig. et fam., Les entours de quelqu'un. *Son en. lui fait beaucoup de tort.*

ENTOURER. v. a. Environner, ceindre ; ou Être, se tenir autour. *En. une ville de murailles. Le camp était retranché et presque entouré de marais. Les Égyptiens entouraient de bandelettes les cadavres embaumés. Ils l'entourèrent et le saisirent. Il s'adressa à la foule qui l'entourait. Le prince était entouré des seigneurs de sa cour.* — Fig., *Les dangers qui nous entouraient. Être entouré de dangers.* — *En. quelqu'un de soins*, Lui prodiguer des soins. ‖ Former l'entourage de quelqu'un. *Il fait le malheur de ceux qui l'entourent. Être bien, être mal entouré.* = s'Entourer. v. pr. Choisir plusieurs autres personnes pour vivre familièrement avec elles, pour prendre leurs conseils, etc. *S'en. de savants, d'artistes. Il voulut s'en. des hommes les plus habiles, les plus sages. Il ne s'entourait que de libertins et de gens tarés.* ‖ * Par extens., se dit Des choses que l'on aime à avoir habituellement autour de soi. *Elle aimait à s'en. de mille superfluités.* = Entouré, ée. part. *Un portrait entouré de diamants.* = Syn. Voy. Enceindre.

ENTOURNURE. s. f. T. Tailleur et Coutur. Échancrure d'une manche, dans la partie qui touche à l'aisselle.

* **ENTOZOAIRES.** s. m. plur. (gr. ἐντός, dedans ; ζῶον, animal). T. Zool.

Enc. — On désigne sous ce nom tous les animaux qui se développent et vivent dans l'intérieur du corps de l'homme ou

d'autres animaux. Les Entozoaires sont des êtres que leur organisation place au plus bas degré de l'échelle animale. Cuvier les rangeait dans l'embranchement des *Zoophytes* ou *Animaux rayonnés;* mais, comme en réalité ils n'ont rien du type radiaire, tandis qu'au contraire la plupart sont constitués sur le type des Annelés, les naturalistes contemporains les rangent à la suite des Annélides. Néanmoins la particularité de leur habitat est tellement fondamentale et caractéristique, qu'on ne saurait confondre les Ent. avec ces derniers animaux, et qu'il convient de les considérer comme formant une classe distincte. — Les Ent. sont généralement vermiformes, avec des traces de segmentation, ce qui les rapproche des Vers proprement dits ; mais ils en diffèrent par leur sang incolore, par l'absence d'une chaîne de ganglions nerveux, ainsi que de soies locomotrices. Certaines espèces cependant présentent quelques rudiments de système nerveux, qui consistent en un filament simple, parfois avec un ganglion près de la bouche. Ces animaux sont dépourvus de tout appareil sensoriel et d'organes spéciaux pour la respiration. Leur bouche est souvent garnie de crochets, ou conformée en manière de ventouse ; leur appareil digestif consiste tantôt en un tube intestinal libre, suspendu dans l'intérieur du corps, et pourvu d'un anus ; tantôt en une simple cavité creusée dans la substance parenchymateuse du corps et dépourvue d'orifice anal. Les Ent. ne vivent pas seulement dans la cavité intestinale des animaux supérieurs ; on les rencontre aussi dans le parenchyme des organes, comme le foie, les reins, le tissu cellulaire et les muscles, et même dans les cavités les mieux closes, comme l'encéphale. On sait qu'ils se multiplient au moyen d'œufs, ou même qu'ils donnent quelquefois naissance à des petits vivants; mais il n'est pas facile de comprendre comment ils peuvent se communiquer d'un animal à un autre, ni comment ils peuvent pénétrer dans la profondeur des organes. Un phénomène non moins extraordinaire, c'est que chaque espèce d'Entozoaire ne se rencontre jamais que dans tel ou tel animal et dans tel ou tel tissu. Bien plus, on a trouvé certains Ent. qui vivaient en parasites à l'intérieur du corps d'Ent. d'une autre espèce. — V. CAVITAIRES et PARENCHYMATEUX.

ENTR'ACCORDER (s'). v. pr. S'accorder l'un avec l'autre, se mettre de bonne intelligence ensemble.

ENTR'ACCUSER (s'). v. pr. S'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE. s. m. Intervalle qui, dans la représentation d'une pièce de théâtre, sépare un acte d'un autre. *Dans l'en. Il y a plusieurs événements que l'on suppose s'être passés pendant les entr'actes.* ‖ Se dit quelquefois dans le sens d'*Intermède.*

ENTR'AIDER (s'). v. pron. S'aider mutuellement. *Les hommes doivent s'entr'aider.*

ENTRAILLES. s. f. pl. (gr. ἔντερα, les intestins). Intestins, boyaux. *Avoir une inflammation d'en. La colique me déchirait les en. On a porté son cœur dans telle église, et ses en. dans telle autre.* ‖ Dans un sens plus général, se dit De tous les viscères renfermés dans l'abdomen et dans la poitrine. *Les anciens cherchaient des présages dans les en. des victimes.* ‖ *Dans un sens partic., se dit quelquefois Du sein de la mère. *Aimer le fruit de ses en.* — Fig., se dit aussi pour Enfants. *S'armer contre ses propres en.* ‖ Fig., se dit encore Des viscères, et surtout du cœur, considérés comme le siége de la sensibilité, et, par ext., Des sentiments tendres et affectueux qu'on supposait résider dans ces viscères. *Ses en. furent émues de compassion. Ce coup fut terrible pour ses en. paternelles. Cette femme a des en. de mère pour cet enfant. C'est un homme sans en., qui n'a pas d'en. — Voilà un acteur qui a des en.*, Qui rend avec chaleur et vérité les rôles pathétiques, les choses de sensibilité. ‖ T. Dévotion. *Les en. de la miséricorde de Dieu*, La tendresse et la bonté que Dieu a pour les hommes. ‖ Figur., Les lieux les plus profonds de la terre. *On fouille dans les en. de la terre pour en tirer les métaux. Un sourd mugissement se faisait entendre dans les en. du volcan.*

ENTR'AIMER (s'). v. pron. S'aimer l'un l'autre.

* **ENTRAIN.** s. m. Gaieté franche et communicative. *Cet homme a de l'en.* ‖ Vivacité, chaleur. *Cet acteur a de l'en., joue avec en. Ce drame est plein d'invraisemblances, mais il y a de l'entrain.*

ENTRAÎNANT, ANTE. adj. Qui entraîne; ne s'emploie qu'au Fig. *Un style en. Une éloquence entraînante. Le jeu de cet acteur est entraînant.*

ENTRAÎNEMENT. s. m. Action d'entraîner, ou L'état de ce qui est entraîné; ne se dit guère qu'au Fig. *L'en. des passions, de l'habitude, de l'exemple. Ce drame a produit le plus grand effet, et l'en. a été général.* ‖ * T. Hippiatr. Voy. COURSE.

ENTRAÎNER. v. a. Traîner avec soi, après soi. *Le torrent entraîna tout ce qui se trouva sur son passage. La débâcle a entraîné les bateaux.* ‖ Emmener, conduire avec une sorte de violence. *Je le pris par le bras et l'entraînai hors de la chambre. Il s'est laissé en. dans une maison de jeu.* — Fig., *Le temps nous entraîne, Nous ne pouvons ralentir son cours.* ‖ Figur., se dit De tout ce qui nous porte à quelque chose avec force, et comme malgré nous. *Il a dit de si fortes raisons, qu'il a entraîné tout le monde dans son sentiment. Cet orateur entraîne tous les esprits. Nos passions, nos penchants, l'habitude, l'exemple, l'occasion nous entraînent. En. quelqu'un à sa perte.* ‖ Fig., *En. avec soi, après soi*, ou simpl., *Entraîner*, Avoir pour résultat, pour conséquence nécessaire, inévitable; se dit surtout en parl. De choses fâcheuses. *La guerre entraîne avec elle, après elle, bien des maux. Les inconvénients qu'entraîne cette mesure. La perte de la bataille entraîna celle d'Athènes. Cela peut en. de longs retards.* — En matière criminelle, *La condamnation à une peine infamante entraîne toujours la dégradation.* ‖ * T. Hipp. *En. un cheval*, Le soumettre à un régime et à un traitement particuliers, afin de le préparer aux courses. V. COURSE. = ENTRAÎNÉ, ÉE. part. = SYN. V. TRAÎNER.

ENTRAIT. s. m. T. Charpenterie. V. COMBLE.

ENTRANT, ANTE. adj. Insinuant, engageant. *Son caractère a je ne sais quoi d'en.* Inus. ‖ S'emploie aussi substantiv. Voy. SORTANT.

ENTR'APPELER (s'). v. pr. S'appeler l'un l'autre.

ENTRAVER. v. a. Mettre des entraves. *En. un cheval.* ‖ Figur., Arrêter le mouvement, embarrasser la marche de quelque chose. *Toutes ces formalités entravent la marche des affaires. Il cherchait par des chicanes à ent. la négociation.* = ENTRAVÉ, ÉE. part.

ENTR'AVERTIR (s'). v. pr. S'avertir mutuellement.

ENTRAVES. s. f. (lat. *trabs*, poutre, bâton). Liens que l'on attache aux jambes d'un cheval, soit pour l'empêcher de s'éloigner du lieu où on l'a mis paître, soit pour le forcer à prendre l'amble. *Mettre des en. à un cheval.* ‖ Fig., se dit De tout ce qui constitue un obstacle, un embarras, une gêne. *Cet homme s'est donné des en. à lui-même. Les en. de la versification. Mettre des en. au commerce. Briser des en.* — On dit aussi, au sing., *La jeunesse est naturellement emportée, elle a besoin de quelque en. qui la retienne.*

ENTRE. prép. de lieu (latin. *inter*). Dans l'espace qui sépare deux personnes ou deux choses. *En. ces deux villes on trouve plusieurs villages. En. les deux rives. Il était assis en. nous deux. Placez cette pendule en. ces deux vases. Il se jeta en. les deux combattants. Nous nous trouvâmes ainsi en. deux feux.* — Se dit aussi de L'espace qui s'étend d'un lieu, d'un point à un autre. *La distance qu'il y a en. les deux pôles, en. le ciel et la terre. En. Paris et Marseille il y a 813 kilomètres.* ‖ Fig., *Le gris est en. le blanc et le noir. Cette étoffe tient le milieu entre la soie et le coton. Chaque vertu est en. deux vices. Une position modeste en. la pauvreté et la richesse. Flotter en. l'impatience et la crainte. L'homme est appelé à choisir en. le bien et le mal. Se trouver en. deux extrémités fâcheuses.* = Par anal., *Entre* s'emploie en parl. Du temps comme en parl. De l'espace, et sign., Dans l'intervalle de temps qui sépare deux époques. *Il s'est écoulé tant d'années en. ces deux époques, en. ces deux événements. En. onze heures et midi. En. le premier acte et le second. En. deux soleils*, Entre le lever et le coucher du soleil. — *Être en. la vie et la mort*, Être dans un extrême péril. — Famil., *En. çà et là*, Dans l'intervalle de deux époques dont on parle. = La signification de la prép. *Entre* n'est pas toujours aussi précise; dans certaines phrases, elle pourrait être remplacée par les préposit. Dans et En. *Tenir un enfant en. ses bras. Je le remettrai en. vos mains. Cet écrit est en. ses mains.* — Dans d'autres, elle a la signification indéterminée de Parmi. *On le trouva en. les morts. En. toutes les merveilles de la nature. Il fut choisi en. tous les autres.* Dans la salutation angélique, *Vous êtes bénie en. toutes les femmes.* Elliptiq., *J'ai vu les plus beaux tableaux de Rome, en. autres, la Transfiguration de Raphaël.* — Dans ces deux sens, *Entre* s'emploie aussi avec la prépos. *De. On l'a retiré d'en. ses mains. La plupart d'en. eux. Quel est celui d'en. nous qui...* = *Entre* s'emploie encore en parl. De deux ou de plusieurs personnes, de deux ou de plusieurs choses, pour exprimer quelque rapport de l'une à l'autre ou des unes aux autres. *Il y a bien de la différence en. ces deux hommes. Il n'y a aucune ressemblance en. ces deux choses. Il n'y a nulle comparaison à faire en. ces deux étoffes. Il ne faut pas tant de cérémonies en. amis. Ils s'aident en. eux. Ils ne se marient qu'en. eux. Ils parlaient en. eux. Il y a procès, querelle, inimitié, liaison, intelligence entre ces deux hommes. Qu'y a-t-il de commun en. vous et moi? Le traité de paix qui vient d'être conclu en. la France et l'Angleterre. En. les soussignés, il a été convenu ce qui suit. Établir l'équilibre en. les recettes et les dépenses. Je laisse en. vous ce débat. Le rapport que ces phénomènes ont en. eux. Distribuer, répartir, partager quelque chose, faire la répartition, le partage de quelque chose en. plusieurs personnes.* — Fam., *Cela soit dit en. nous*, ou *Soit dit en. nous*, ou plus elliptiquem., *En. nous*, Que cela ne soit point redit à d'autres. On dit de même, *En. vous et moi.* = La préposit. *Entre* sert à la composition de plusieurs noms et de plusieurs verbes, tels que *Entr'acte, S'entr'aider, Entrecouper, Entre-deux, Entrefaites, Entrelacer, Entremets, Entr'ouverture, etc.* Dans les verbes où elle est accompagnée du pron. personn., elle exprime une action réciproque : *S'entr'aimer, S'entre-nuire, etc.* Elle marque aussi, dans la composition de quelques autres, comme *Entrevoir, Entr'ouvrir, etc.*, une action diminutive. — L'*e* final d'*Entre* ne s'élide devant une voyelle que dans les mots composés.

ENTRE-BÂILLER. v. a. Entr'ouvrir légèrement. *Entre-b. une porte.* = ENTRE-BÂILLÉ, ÉE. part.

ENTRE-BAISER (s'). v. pr. Se baiser l'un l'autre.

ENTRECHAT. s. m. (ital. *intrecciato*, entrelacé). T. Danse. Saut léger pendant lequel on croise rapidement les deux pieds à plusieurs reprises. *Faire un en. En. à six, à huit. Vestris battait des entrechats à dix.*

ENTRE-CHOQUER (s'). v. pron. Se choquer l'un l'autre. ‖ Fig., Se contredire avec aigreur; S'opposer l'un à l'autre pour se nuire. *Ces deux hommes s'entre-choquent sans cesse.*

ENTRE-COLONNE ou **ENTRE-COLONNEMENT.** s. m. T. Archit.

Enc. — On appelle *Entre-colonne*, et plus habituellement *Entre-colonnement*, l'intervalle qui existe entre deux colonnes mesuré à la partie inférieure de leurs fûts. Vitruve, et après lui les architectes modernes, décrivent cinq sortes d'entre-colonnements : ce sont le *pycnostyle*, le *systyle*, l'*eustyle*, le *diastyle* et l'*aréostyle.* Les intervalles qui séparent les colonnes dans ces cinq ordonnances sont 3 modules, c.-à-d. 1 diamètre et 1/2 de la colonne, 4 modules ou 2 diamètres, 4 modules et 1/2 ou 2 diamètres et 1/4, 6 modules ou 3 diamètres, et 7 modules ou 3 diamètres et 1/2 et au delà. En outre, Vitruve dit qu'il faut donner aux colonnes de l'aréostyle 8 diamètres de hauteur, au diastyle 8 et 1/2, à l'eustyle et au systyle 9 et 1/2, et 10 au pycnostyle. Le pycnostyle convient surtout à l'ordre corinthien, parce que les colonnes étant fort grêles, la raison de solidité motive leur rapprochement. De même le systyle s'adapte très-bien à l'ordre ionique, dont les colonnes sont un peu plus fortes. L'eustyle, imaginé par Hermogène, est celui auquel Vitruve donne la préférence. Néanmoins les deux premières dispositions sont plus employées que la troisième par les architectes modernes. L'aréostyle est universellement condamné ; cependant nous croyons qu'il est parfois possible d'en faire usage avec l'ordre toscan. Des auteurs trop sévères, à notre avis, condamnent également l'intervalle diastyle, dont on voit à Paris un exemple remarquable dans la colonnade du Garde-Meuble, sur la place de la Concorde. Quant à l'ordre dorique, ce sont les triglyphes qui règlent ses entre-colonnements. Or, l'axe de chaque colonne devant toujours coïncider avec un triglyphe, il ne peut guère admettre que le pycnostyle, où il y a un triglyphe entre chaque colonne, et le diastyle, où il y en a deux. A cause de cette circonstance, au lieu de désigner le premier de ces entre-colonnements sous son nom commun de pycnostyle, on l'appelle plus souvent *systyle monotriglyphe.* On peut aussi concevoir l'ordre dorique avec l'ordonnance aréostyle : dans ce cas, il y a trois triglyphes dans le vide des colonnes ; mais on rejette, avec raison, cette sorte d'entre-col. Ce que nous venons de dire se comprendra facilement en jetant un coup d'œil sur les dessins ci-joints, qui représentent les diverses espèces d'entre-colonnements, sauf le systyle, appliquées à l'ordre ionique et à l'ordre dorique [Fig. 1. Ordre

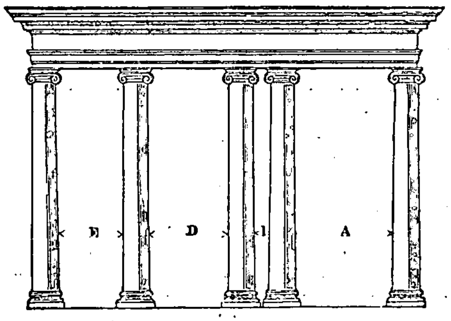

Fig. 1.

Ionique : E, eustyle ; D, diastyle ; A, aréostyle. Fig. 2. Ordre dorique : P, pycnostyle ; D, diastyle ; A, aréostyle. La lettre I indique l'intervalle entre les colonnes accouplées]. Quelle que soit l'ordonnance de l'entre-col., il est absolument nécessaire que les modillons, les denticules et autres ornements de l'entablement tombent toujours d'aplomb sur les axes des colonnes. C'est pour cela que Vignole, au lieu des 2 diamètres et 1/4 voulus par Vitruve pour l'eustyle, donne environ 2 diamètres et 1/3 aux intervalles dans tous les ordres, à l'exception du dorique, modification qui simplifie singulièrement les règles. Dans les portiques, l'entre-col. qui fait face à la porte de l'édifice est souvent un peu plus large que les autres. On donne alors un module de plus à ce dernier. — Il peut se présenter des circonstances où l'on a besoin d'un entre-col. plus large que l'eustyle et même que le diastyle. Comme, dans ce cas, on ne peut cependant recourir à l'aréostyle, Claude Perrault a imaginé une ordonnance nouvelle qu'il nomme *Aréosystyle*. Dans ce système, les colonnes sont accouplées de telle sorte que le grand intervalle entre deux colonnes soit égal à 3 diamètres et 1/2, tandis que celui qui sépare les colonnes accouplées est de 1/2 diamètre. L'addition de ces deux intervalles donne 4 diamètres, c.-à-d. deux fois l'intervalle du systyle. La célèbre colonnade du Louvre, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne, nous offre le plus bel exemple connu de cette ordonnance.

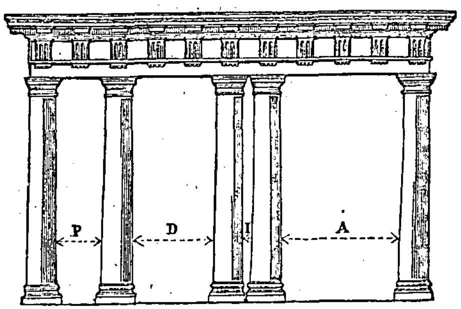

Fig. 2.

ENTRE-CÔTE. s. m. T. Bouch. Morceau de viande coupé entre deux côtes de bœuf. *Des entre-côtes.*

ENTRECOUPER. v. a. Couper, interrompre en divers endroits. *Les canaux qui entrecoupent ces jardins les rendent plus agréables. Ce pays est entrecoupé de collines.* ‖ Figur., *Son discours était entrecoupé de citations, de parenthèses. Les soupirs entrecoupaient sa voix, ses paroles.* = s'Entrecouper. v. pron. Se dit Des chevaux et autres animaux qui se blessent en se frottant un pied contre l'autre quand ils marchent. *Ce cheval est sujet à s'en. Ce mulet s'entrecoupe des pieds de devant.* On dit ordin., *Se couper.* = Entrecoupé, ée. part. *Mots entrecoupés. Voix entrecoupée.*

* **ENTRECROISEMENT.** s. m. Disposition de deux choses qui s'entre-croisent. *L'en. des nerfs optiques.*

ENTRE-CROISER (s'). v. pron. Se croiser l'un l'autre. *Des lignes qui s'entre-croisent.*

ENTRE-DÉCHIRER (s'). v. pron. Se déchirer l'un l'autre.

ENTRE-DÉTRUIRE (s'). v. pron. Se détruire l'un l'autre. *Vos allégations s'entre-détruisent.*

ENTRE-DEUX. s. m. Partie ou espace qui est entre deux choses. *On a ôté l'en.-deux qui séparait ces deux chambres. Dans l'en.-deux de ces pilotis. L'en.-deux des épaules. — Un en.-deux de morue,* La partie qui est entre la tête et la queue. = Entre-deux. loc. adv. qui s'emploie pour signifier Un terme moyen. *Ce mouton est-il tendre ou dur? En.-deux. Fait-il froid? En.-deux.*

ENTRE-DÉVORER (s'). v. pron. Se dévorer mutuellement.

ENTRE-DONNER (s'). v. pron. Se donner mutuellement quelque chose.

ENTRÉE. s. f. Lieu, endroit par où l'on entre. *L'en. de la ville, de la maison, de l'église. Boucher, fermer l'en. A l'en. du pont. Tout à l'en. Cette maison est belle, mais l'ent. en est incommode. L'en. d'un port, d'une rade.* — Par anal., se dit De l'ouverture de certaines choses. *L'en. d'un chapeau, d'une botte, d'un soulier, d'une manche, etc. Ces bottes sont trop larges d'en. L'en. d'une serrure.* ‖ L'action d'entrer. *Il entra dans la chambre, et à son en., on s'aperçut qu'il était content. L'en. d'un vaisseau dans le port. L'en. d'un corps de troupes en pays ennemi.* — L'action d'entrer solennellement dans une ville. *L'en. du roi. L'en. de la reine. L'en. d'un ambassadeur. L'empereur fit son en. à Lyon au milieu des acclamations du peuple. L'en. triomphante d'une armée dans une ville conquise.* — Par extension, La réception solennelle qu'on fait à un souverain, à un personnage de distinction, etc., lorsqu'il entre en cérémonie dans une ville. *On fit à la reine une en. magnifique.* ‖ T. Théâtre. Se dit absol., De l'entrée en scène d'un acteur, d'une actrice. *Cet acteur a manqué son en. Il a fait une fausse en.* ‖ Au plur., se dit Du privilége qui est attaché à certaines charges, ou accordé à certaines personnes, de pouvoir entrer dans la chambre du roi à des heures où les autres courtisans n'entrent point. *Il y a les grandes et les petites entrées. Cette charge donne toutes les entrées. Avoir ses entrées chez le roi. Bien qu'il ait résigné sa charge, le prince lui a conservé les entrées.* — Au sing., Le droit de siéger dans une assemblée, d'y prendre part aux délibérations. *Le gouverneur de Paris avait en. au parlement. Ce prince a en. à la diète.* — Se dit encore, tant au sing. qu'au plur., Du privilége d'entrer sans payer dans un spectacle. *Il a son en., ses entrées à l'Opéra. Les entrées de faveur sont suspendues.* ‖ Figur., se dit De l'admission d'une personne dans quelque endroit, de son début dans le monde, dans une profession, etc. *Depuis son en. au collége, cet enfant est toujours malade. Cela se passait ainsi à l'époque de mon en. dans l'administration. Lors de mon en. au service, les fantassins portaient encore de grandes guêtres. Faire son en. dans le monde. Depuis son en. au barreau. Ent. en exercice, en fonction.* On dit d'une manière analogue, *Ent. en possession, en jouissance. Ent. en séance, etc.* ‖ Fig., *Donner en.*, Être l'occasion, favoriser l'introduction. *Cette tolérance a donné en. à bien des abus. Cela lui a donné en. dans la faveur du prince.* ‖ Fig., Commencement. *A l'en., vers l'en. de l'hiver. L'en. de son pontificat. A l'en. de son discours. A l'en. du livre. Dès l'en. du repas* ou *Dès l'en. de la table,* Dès le commencement du repas. — *D'en. de jeu,* au Prop., sign. Dès le commencement du jeu ; et Fig., se prend pour Tout aussitôt. *Il se mit à jouer et d'en. de jeu il perdit tout son argent. D'en. de jeu il fit voir son extravagance.* Fam. ‖ *T. Musique. Commencement de chaque partie dans un morceau de musique. *Le cor a manqué son en. Les basses n'ont pas bien attaqué leur en.* ‖ T. Théâtre. *En. de ballet,* ou simplem., *Entrée,* Partie de ballet qu'on désigne sous le nom de scène dans un opéra. V. Ballet. ‖ L'action de faire entrer des marchandises dans un État, dans une ville, et Le droit que l'on paie pour cette introduction. *L'en. d'une marchandise en contrebande. Droit d'en. Payer l'en., les droits d'en. Cela paie en.* ‖ * T. Astron. Le moment où un astre, dans son mouvement, semble pénétrer d'un lieu de l'espace dans un autre. *L'en. du Soleil dans le signe du Bélier. L'en. de la Lune dans l'ombre de la Terre.* ‖ T. Cuis. Mets qui se sert au commencement du repas, avec le bœuf ou les relevés de potage. *Il y avait quatre entrées. Un plat d'en.* = D'Entrée. loc. adv. Tout d'abord. *Il nous dit d'en. trois ou quatre fausses nouvelles.* Vieux.

ENTREFAITE. s. f. Ne s'emploie que dans ces loc. adverbiales, *Dans l'en., sur cette en.*; *Dans ces entrefaites, sur ces entrefaites,* Pendant ce temps-là, pendant que les choses étaient dans cet état. — Le singul. est rarement usité.

ENTRE-FRAPPER (s'). v. pron. Se frapper l'un l'autre.

ENTREGENT. s. m. (R. *entre, gens*). Manière adroite de se conduire dans le monde. *Un homme qui a de l'en. Il n'a pas d'en. Il manque d'en.* Fam.

ENTR'ÉGORGER (s'). v. pr. S'égorger l'un l'autre.

ENTRELACEMENT. s. m. État de plusieurs choses entrelacées les unes dans les autres. *L'en. de ces guirlandes est fait avec goût. Des entrelacements de chiffres, d'arabesques.*

ENTRELACER. v. a. Enlacer l'un dans l'autre. *En. des branches d'arbres l'une dans l'autre. En. les cheveux de rubans, de fleurs, de perles, etc.* = s'Entrelacer. v. pron. *Des branches qui s'entrelacent.* = Entrelacé, ée. part. *Des chiffres entrelacés.* = Conjug. Voy. Avancer.

ENTRELACS. s. m. [On ne prononce pas le C.] T. Archit. Ornement composé de moulures diversement enlacées, quelquefois liées ensemble par un fleuron. *Un en. bien fait. Les en. sont surtout usités pour former les panneaux à jour des balcons, des rampes d'escalier, etc.* ‖ * T. Peint. Ornements de feuillage ou de vigne qui se croisent dans un tableau.

ENTRELARDER. v. a. T. Cuis. Piquer de lard une viande. *Il faut en. ce filet de bœuf.* — Par anal., *En. un pâté, une daube, un pain d'épice, etc., de clous de girofle, de cannelle, d'écorce de citron, etc.* ‖ Fig. et fam., *En. un discours, un ouvrage, de vers, de passages d'auteurs anciens, etc.,* Y insérer des vers, des passages d'auteurs anciens, etc. ; se dit en mauvaise part. = Entrelardé, ée. part. ‖ Adjectivem., *Viande entrelardée,* Viande mêlée de gras et de maigre.

ENTRE-LIGNE. s. m. Espace qui est entre deux lignes d'écriture. *Il ne faut pas écrire dans l'en.-ligne, dans les en.-lignes. La loi défend aux notaires d'écrire en en.-ligne.*

* **ENTRE-LOUER (s').** v. pr. Se louer mutuellement.

ENTRE-LUIRE. v. n. Luire à demi. *On voyait la lune en.-luire à travers le feuillage.*

ENTRE-MANGER (s'). v. pr. Se manger l'un l'autre. Peu usité.

ENTREMÊLER. v. a. Mêler, insérer plusieurs choses parmi d'autres. *En. des fleurs rouges parmi des blanches. Il faut en. les orangers et les grenadiers.* ‖ Fig., *Il ne faut point en. des questions si différentes. Son discours est entremêlé de traits nobles et d'idées triviales.* = s'Entremêler. v. pr. Se mêler ensemble. *Des nuances qui s'entremêlent agréablement.* ‖ S'entremettre. *Je ne veux point m'en. dans cette affaire.* Peu usité. = Entremêlé, ée. part.

ENTREMETS. s. m. T. Cuisine. Mets en général légers, tels que soufflés, gelées, glaces, etc., qui se servent sur la table après le rôti et avant le dessert. *Après cela on servit l'en. Il y avait huit plats d'en.* ou *huit en. Ce plat n'est pas un en. On servit à l'en., pour l'en. telle chose.* — Par extens., *Nous étions à l'en.*

ENTREMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire entre deux ou plusieurs personnes. *Il a été l'en. de cette affaire.* — ‖ Au fém., ne se dit qu'en mauvaise part, en parlant D'une femme qui facilite quelque intrigue galante.

ENTREMETTRE (s'). v. pron. S'employer pour quelque affaire qui intéresse d'autres personnes. *Il s'entremet pour lui faire avoir cette place.* ‖ *S'en. d'une affaire,* S'en mêler, négocier avec ceux qu'elle regarde principalement. *C'est une affaire dont il s'est entremis pour accommoder les parties. Il s'en est entremis d'office. C'est un homme qui s'entremet de beaucoup trop de choses.* = Entremis, ise. part.

ENTREMISE. s. f. Action d'une personne qui s'entremet, qui interpose ses offices, son crédit, son autorité, etc. *Se servir de l'en. de quelqu'un. La paix se fit par l'en. des puissances neutres. J'ai arrangé cette affaire par l'en. d'un de mes correspondants. Dieu a souvent déclaré sa volonté aux patriarches par l'en. des anges.*

ENTRE-NOEUD. s. m. T. Botan. L'espace compris entre deux nœuds ou deux articulations d'une tige. *Les entre-nœuds d'une tige.*

ENTRE-NUIRE (s'). v. pr. Se nuire l'un à l'autre.

ENTREPAS. s. m. T. Manége. Voy. Traquenard.

ENTRE-PERCER (s'). v. pr. Se percer l'un l'autre. = Conj. V. Avancer.

ENTRE-PONT. s. m. T. Mar. Intervalle, étage qui sépare deux ponts dans un vaisseau. *Dans les entre-ponts.*

ENTREPOSER. v. a. Déposer des marchandises dans un entrepôt. *Il a entreposé au Havre des cotons filés pour les faire transiter.* = Entreposé, ée. part.

ENTREPOSEUR. s. m. * Celui qui tient un entrepôt. ‖ Celui qui est commis à la garde d'un entrepôt, à la garde de marchandises entreposées. ‖ Celui qui est préposé à la garde et à la vente de certaines marchandises dont le gouvernement a le monopole. *En. de tabac.*

* **ENTREPOSITAIRE.** s. m. Celui qui dépose des marchandises dans un entrepôt.

ENTREPÔT. s. m. T. Comm. et Admin. financ.

Enc. — On donne communément le nom d'*Entrepôt* aux lieux où les marchandises sont déposées, en attendant que les besoins de la consommation viennent les y chercher. Dans la langue vulgaire, le mot *Entrepôt* signifie donc lieu de dépôt, de stationnement de la marchandise. Dans ce sens, Alexandrie était jadis l'ent. du commerce de l'Inde ; Dantzick et Odessa sont de grands entrepôts du commerce des blés ; Marseille est un des entrepôts des produits du Levant. Mais aujourd'hui la dénomination d'ent. s'applique spécialement à des magasins où les commerçants ont la faculté de déposer leurs marchandises sans payer de droits de douane, si ces marchandises sont réexportées, et en ne payant les droits qu'au fur et à mesure de la vente, si ces marchandises entrent dans la consommation intérieure. Les entrepôts sont surtout favorables au genre de commerce connu sous le nom de *transit*. Une marchandise expédiée du Havre pour Strasbourg à destination de l'Allemagne ne doit pas payer les droits de douane dont sont passibles les seules marchandises introduites en France pour y être consommées : comment lui en éviterait-on le paiement sans la faculté d'ent.? Et comment le commerce importerait-il, pour les revendre au dehors, des produits difficiles à placer en France, s'il n'avait la disposition d'une sorte de terrain neutre où ces produits peuvent attendre le moment d'un placement favorable. — On distingue l'*ent. réel* et l'*ent. fictif*. Le premier est le dépôt des marchandises dans un magasin public placé sous la surveillance immédiate de la douane et fermant à deux clefs, dont l'une est remise à l'entrepositaire et l'autre reste aux mains des agents de l'État. L'ent. fictif est celui qui s'opère dans les magasins du négociant lui-même, sous la condition de représenter à toute réquisition la marchandise entreposée ou le certificat d'acquittement des droits auxquels elle est soumise. La faculté d'ent. fictif s'accorde seulement pour certaines marchandises et à certains négociants bien famés ou qui fournissent caution. Les marchandises prohibées à l'importation ne peuvent être admises qu'en ent. réel. La durée légale de l'ent. réel est de trois années, et celle de l'ent. fictif d'une année seulement ; mais elle peut être prolongée par l'administration. Il existe des entrepôts réels dans toutes nos villes maritimes de quelque importance. Plusieurs villes de l'intérieur (telles que Paris, Metz, Orléans, Lyon, Toulouse, Mulhouse, etc.) ont obtenu l'ent. réel pour les marchandises destinées au transit, et d'autres en plus grand nombre pour les marchandises de leur commerce local. Ces derniers sont appelés *entrepôts spéciaux :* tel est à Paris l'*Ent. des vins*. Dans les ports où il y a des docks, ces derniers servent d'entrepôts. — Quant aux entrepôts de marchandises dont le gouvernement s'est réservé la fabrication et le monopole, nous voulons dire les poudres et les tabacs, il en sera parlé ailleurs.

ENTRE-POUSSER (s'). v. pr. Se pousser l'un l'autre.

ENTREPRENANT, ANTE. adj. Hardi, qui se porte aisément à quelque entreprise. *Ce général est en. Un négociant actif et en.* ‖ Qui est disposé à entreprendre sur le droit d'autrui. *C'est un homme bien en. Il est d'une humeur entreprenante.*

ENTREPRENDRE. v. a. Se décider à faire une chose et s'engager dans son exécution ; se dit en parl. D'une opération qui a besoin d'un certain temps pour être terminée. *En. une guerre, un voyage, une besogne. On va en. le percement de l'isthme de Suez. Il a entrepris d'écrire l'histoire de... Il a réussi dans tout ce qu'il a entrepris. Vous entreprenez trop de choses à la fois.* Absolum., *Il ne faut pas en. au delà de ses forces.* ‖ S'engager à faire pour autrui ou à fournir à autrui quelque chose à certaines conditions. *Cet architecte a entrepris la construction de la nouvelle église pour telle somme. Il a entrepris cette fourniture de vivres moyennant telles conditions. Cette compagnie a entrepris l'éclairage de la ville au gaz.* ‖ Fig. et fam., *En. quelqu'un*, Se mettre après lui, le persécuter, le poursuivre, le railler, le quereller. *S'il me force à l'en., il verra de quel bois je me chauffe. Vous courez grand risque d'être malmené s'il vous entreprend. Il a voulu m'en. sur ce que j'avais dit de lui, mais je lui ai bientôt fermé la bouche.* ‖ En parl. D'une maladie, Attaquer, embarrasser. *La fièvre l'a entrepris avec une violence extraordinaire. Être entrepris par un rhume. Il a un rhumatisme qui lui entreprend toute la jambe.* = ENTREPRENDRE. v. n. Empiéter. *En. sur quelqu'un. En. sur la propriété, sur les droits de quelqu'un.* ‖ Attenter à. *César entreprit sur la liberté du peuple romain. Il a entrepris sur la vie de son bienfaiteur.* = * s'ENTREPRENDRE. v. pron. Se disputer, se quereller. *C'est à ce sujet qu'ils se sont entrepris.* Fam. = ENTREPRIS, ISE. part. ‖ Adjectiv., Embarrassé, perclus. *J'ai la tête tout entreprise. Avoir le bras entrepris. Être entrepris de tous ses membres.*

ENTREPRENEUR, EUSE. s. T. Écon. pol. et Comm.

Enc. — Dans le langage de l'économie politique, l'*Entrepreneur* est celui qui se met à la tête d'une entreprise quelconque et se charge de sa direction. Dans le langage ordinaire, on désigne plus particulièrement l'ent. par le nom de l'espèce d'industrie à laquelle il se consacre : ainsi l'ent. d'industrie agricole est appelé *Cultivateur*, lorsque la terre lui appartient, et *Fermier*, lorsqu'il la loue. On applique le nom de *Manufacturier* à l'ent. d'industrie manufacturière, celui de *Négociant* à l'ent. d'industrie commerciale, etc. Lorsqu'on parle purement et simplement d'un ent., on entend vulgairement celui qui se charge à forfait d'une entreprise particulière, et surtout d'une entreprise de construction ou d'une entreprise de fourniture.

L'ent. est l'agent principal, non-seulement de la production mais encore de la distribution de la richesse produite. L'exécution d'un produit exige le concours de trois ordres de connaissances : 1° le travail du *savant*, qui découvre les principes, les lois, les procédés ; 2° le travail de l'*entrepreneur*, qui conçoit l'idée de produit, et, pour la réaliser, applique ces principes, ces lois, ces procédés ; 3° le travail de l'*ouvrier*, qui exécute les prescriptions de l'ent. On conçoit qu'à la rigueur la même personne puisse remplir ces trois rôles différents : ce cas est rare ; mais, en revanche, nous voyons chaque jour une foule d'individûs qui remplissent à la fois les deux derniers, c.-à-d. le rôle d'ent. et celui d'ouvrier. Quoi qu'il en soit, lorsque l'ent. a conçu l'idée de produit, il faut qu'il réunisse tous les instruments nécessaires à la réalisation de cette idée, et, pour cela, qu'il fasse concourir l'instrument-terre, l'instrument-capital et l'instrument-travail, s'il s'agit d'une entreprise agricole, ou ces deux derniers instruments, s'il s'agit d'une entreprise manufacturière ou commerciale. Lorsque l'ent. agit avec ses propres ressources, lorsque, par ex., il exploite sa propre terre, ou fait marcher son industrie avec son propre capital, cette circonstance ne change absolument rien à son rôle quant à ce qui concerne la production ; elle modifie simplement le mode de répartition de la valeur produite.

Ce qui fait la difficulté de la tâche de l'ent., c'est de créer des produits qui vaillent autant que leurs *frais de production*. Or, ce problème est fort compliqué. « L'ent., dit Jos. Garnier, est un travailleur, et, au point de vue de l'entreprise dont il conçoit et dirige les éléments, un travailleur de premier ordre. Il faut qu'il ait les connaissances spéciales de sa profession et le talent de les appliquer à la nature de l'entreprise. Il faut qu'il sache choisir et conduire les hommes dont il a besoin, et tirer le meilleur parti possible de leurs facultés et de leur travail. Il faut qu'il sache se procurer les capitaux et les moyens nécessaires, soit par le crédit, soit par l'association, qui supposent la confiance en ses qualités, son habileté, sa droiture. Il faut qu'il soit commerçant, c.-à-d. qu'il sache écouler ses produits, attirer, ménager, satisfaire ses clients. Il faut, en deux mots, qu'il réunisse le double talent de l'application et des affaires, le double talent de conduire les hommes et les choses, et de faire converger vers le but de la production tous les éléments de cette production. Dans le cours de toutes ses opérations, il y a des obstacles à surmonter qui demandent une certaine énergie ; il y a des inquiétudes à supporter qui demandent une certaine fermeté ; il y a des malheurs à réparer, pour lesquels il faut de l'esprit de ressource. — Toutes ces conditions ne sont pas remplies sans que l'ent. fasse beaucoup d'efforts intellectuels et physiques, sans qu'il développe une grande activité d'esprit. Jointes à la responsabilité redoutable, aux risques et aux soucis que n'ont point les autres agents de la production, ces conditions expliquent légitimement le haut salaire que l'ent. peut prélever. Néanmoins ce salaire est, comme toutes les valeurs, soumis à la loi de l'offre et de la demande, et ramené à ses limites naturelles par la concurrence des hommes à talents et à aptitudes analogues, qui peuvent offrir les mêmes avantages aux consommateurs, aux ouvriers et aux capitalistes. »

Nous avons dit que l'ent. est non-seulement l'agent directeur de la production, mais que c'est encore à lui qu'incombe la fonction de répartir la valeur du produit réalisé, entre tous ceux qui ont concouru à sa formation. « Un produit, dit le savant économiste que nous venons déjà de citer, étant le plus souvent le résultat de plusieurs entreprises successives, l'ent. qui reçoit le produit non terminé des mains d'un autre ent. rembourse à celui-ci toutes les avances faites jusque-là. Une paire de chaussures, par ex., passe ainsi sous diverses formes, par les mains des entrepreneurs divers qu'on nomme formier, boucher, tanneur, corroyeur, cordonnier, et même de plusieurs entrepreneurs, voituriers et marchands, qui se sont trouvés interposés dans les différentes phases de cette production complexe, et qui remboursent chacun successivement des salaires, des intérêts, des fermages. La production nécessitant des dépenses, des consommations, des avances, le producteur prélève avant tout sur le résultat de son industrie ce qu'il a avancé. S'il n'en retire qu'une valeur égale, il a manqué son but, car il a employé en pure perte son travail et son talent. Mais lorsque, après avoir retiré du résultat brut de l'entreprise les avances de capital qu'il a faites, il trouve une différence en plus, cette différence ne sera réellement suffisante que s'il peut y trouver deux choses bien distinctes : son salaire comme travailleur, et un bénéfice net qu'il pourra capitaliser, consommer, ou employer de la manière qu'il jugera convenable. Il est bien entendu que, dans les avances qu'il doit prélever avant tout, se trouvent : 1° le *salaire* des ouvriers qui ne sont point ses associés, et qui n'ont pas voulu ou pu attendre les éventualités de l'entreprise ; 2° le *fermage* qu'il a payé au possesseur du sol ; 3° l'*intérêt* ou *loyer* du capital qui lui a servi à faire les avances. » Ainsi donc, c'est par les soins de l'ent. que sont répartis tous les revenus de la société ; il les répartit selon les conventions libres débattues avec lui, soit par le propriétaire terrien, soit par le capitaliste, soit par les ouvriers. Lorsque lui-même est ou propriétaire fermier, ou capitaliste, ou travailleur manuel, il prélève sa part pour chacune de ces qualités : sa part totale est plus considérable, mais la part qui constitue son profit comme ent. reste proportionnellement la même. — V. PRODUCTION, PROFIT et SALAIRE.

ENTREPRISE. s. f. Ce que l'on veut entreprendre ; Ce que l'on a entrepris ; se dit D'une opération qui a besoin d'un certain temps pour être terminée. *Belle, hardie, grande, glorieuse en. En. téméraire, chimérique, insensée. En. de commerce, de finances, de transports, etc. Former, exécuter une en. Venir à bout d'une en. Renoncer à une en. Échouer dans une en. Il a placé toute sa fortune dans cette en.* ‖ Marché à forfait par lequel quelqu'un s'engage à faire ou à fournir quelque chose. *Mettre des travaux à l'en. Les faire exécuter par en. Avoir l'en. d'une fourniture, de la construction d'un pont, etc.* ‖ Se dit aussi De certains établissements destinés à procurer au public un service particulier. *En. générale des omnibus, de l'éclairage au gas, etc.* ‖ Action injuste ou illégale par laquelle on entreprend sur le bien, sur les droits d'autrui, etc. *C'est une en. sur la prérogative du souverain. C'est une en. contre le droit des gens, contre la foi publique.*

ENTRE-QUERELLER (s'). v. pron. Se quereller l'un l'autre.

ENTRER. v. n. (latin. *intrare*). Passer du dehors d'un lieu au dedans de ce lieu. *Ent. dans une ville, dans une maison, dans une chambre, dans un jardin, dans une allée. Ent. dans un bois. Ent. dans une voiture, dans un bateau. Ent. au concert, au spectacle. Ent. en Allemagne, en Italie. Ent. dans le port, au port. Ent. dans la lice, en lice. La ville étant investie de tous les côtés, nul secours ne pouvait y ent.* — *Ent. en scène*, Arriver sur la scène pour y jouer son rôle. — *Ent. à table*, Se mettre à table pour prendre un repas. — *Le prédicateur ne fait que d'ent. en chaire ; le prêtre vient d'ent. à l'autel.* Le sermon, la messe vient de commencer. ‖ * Fig., *Ent. dans une bonne, dans une mauvaise voie*, S'engager dans une bonne, dans une mauvaise direction. — *Ent. dans une affaire*, S'y associer, s'y intéresser, y prendre part. *Il est entré dans cette affaire pour un intérêt de tant.* On dit de même, *Ent. dans une bonne œuvre.* — *Ent. dans le détail des choses*, Examiner les choses en détail. Absol., *Ent. dans le détail, dans les détails*, Expliquer une chose en détail. On dit de même, *Ent. dans de longues explications, dans de longs développements, etc.* ‖ Figur., Être admis quelque part ; Embrasser un genre de vie, une profession, un état. *Ent. au collége. Ent. à l'hospice. Ent. au conseil. Ent. à l'Académie. Ent. dans le commerce, dans la marine, dans la magistrature, dans l'administration, dans l'Église, dans les ordres. Ent. au service. Ent. dans l'infanterie, dans l'artillerie. Ent. dans une famille. Elle est entrée à l'Opéra. Ent. dans les pages, aux pages*, ou simplement, *Ent. page.* — *Ent. en prison*, Être mis en prison. — *Ent. en condition, ent. au service de quelqu'un*, Devenir domestique de quelqu'un. — *Ent. dans le monde, à la cour*, Commencer à paraître dans le monde, être reçu à la cour. — *Ent. au couvent, ent. en religion*, Se faire religieux ou religieuse. = En parlant D'une chose, Pénétrer, s'engager dans une autre. *Cette clef n'entre pas, ne peut ent. dans la serrure. Ce couteau n'entre pas facilement dans sa gaîne. Faire ent. une clavette dans un boulon. Les dents de cette roue entrent dans un pignon. Le coup est entré bien avant dans les chairs. Une épine lui est entrée dans le pied. Ce bois est si dur, que la cognée n'y saurait ent. La lumière, le jour n'entre dans ce lieu que par une très-petite ouverture.* — Par hypallage, *Ce chapeau n'entre pas bien dans la tête*, La tête n'entre pas bien dans ce chapeau. ‖ Figur. et fam., *Ce bruit entre dans la tête, dans les oreilles*, Il importune, il étourdit. — *On ne peut rien lui faire ent. dans la tête*, On ne peut rien lui faire comprendre. *On ne peut lui faire ent. cela dans la tête*, On ne peut le lui persuader. — *Cela ne m'est jamais entré dans l'esprit, dans la pensée, dans la tête, dans l'imagination*, Cette idée ne m'est jamais venue à l'esprit. On dit dans le même sens, *Il ne m'est jamais entré en pensée, dans l'esprit, dans la tête, que cela pût être. Il ne m'est jamais entré dans l'imagination de faire ni de dire telle chose. Comment cela pouvait-il vous ent. dans l'esprit ? etc.* Fam., on dit encore, *Cela n'est jamais entré dans la tête de personne*, Cette idée est si absurde, que personne ne l'a jamais eue. — *Ent. dans l'âme, dans le cœur*, S'insinuer, pénétrer, naître dans l'âme, dans le cœur, etc. *La haine entra dans son âme. La défiance entra dans les cœurs, dans les esprits.* — *Ent. dans le sens, dans la pensée d'un auteur*, Comprendre le sens, la pensée d'un auteur. *Vous n'entrez pas dans ma pensée*, Vous ne concevez pas bien ce que j'ai voulu dire. *Ent. dans la pensée de quelqu'un*, Comprendre et approuver les motifs qui le font penser de telle manière. — *Ent. dans les sentiments, dans les idées, dans les vues de quelqu'un*, Les accepter, les partager. *Cela entre, n'entre pas dans ses vues*, Cela est conforme, n'est pas conforme à ses vues. On dit de même, *Il entre, il n'entre pas dans se vues de faire cela.* — *Cet auteur, cet orateur, ce pein* *tre entre bien dans les passions*, Il les entend et les exprime bien. On dit de même, *Cet acteur entre bien dans la passion, dans le caractère de son personnage.* — *Ent. dans les secrets, dans les plaisirs, dans les peines, etc., de quelqu'un*, Avoir part aux secrets, aux plaisirs de quelqu'un, avoir ses intérêts à cœur, prendre part à ses peines, etc. = Fig., Commencer à faire quelque chose; Être au commencement de quelque chose. *Ent. en guerre, en procès, en dispute. Ent. en campagne. Ent. en charge, en fonction, en exercice. Ent. en explication, en conversation, en correspondance, en conférence, en pourparlers, en négociation. Ent. en colère, en fureur, en défiance, en soupçon, etc. Ent. en ébullition, en fermentation. Ent. en ménage. Ent. en vacances. Ent. en seconde, en rhétorique. Ent. en possession, en jouissance. Ent. dans l'adolescence, dans la belle saison. L'année dans laquelle nous allons entrer.* — *Ent. en accommodement, en arrangement*, Accepter des propositions d'arrangement, etc. On dit de même, *Ent. en composition.* — *Ent. en concurrence avec quelqu'un*, Se mettre en rivalité avec lui. — *Ent. dans des mesures violentes*, Prendre des mesures violentes. — Prov., *Ent. en danse.* Voy. DANSE. *Ent. en jeu.* V. JEU. — *Ent. en matière*, Commencer à traiter le sujet, la matière dont il s'agit. — *Ent. en connaissance de cause*, Commencer à prendre connaissance de quelque chose. *Ent. en paiement*, Commencer à payer ce que l'on doit. Ces deux phrases sont peu usitées. — *Ent. en chaleur, en amour*, se dit Des femelles de certains animaux, lorsque l'instinct de la reproduction se réveille en elles. *Ent. en rut*, se dit, dans le même sens, en parl. Des bêtes fauves. = Tenir, être contenu dans quelque chose. *Jamais tout cela n'entrera dans votre malle. Combien entre-t-il de tonneaux dans votre cave? Il entre environ trois cents litres dans ce tonneau.* ‖ Être employé dans la composition ou à la confection d'une chose. *Les drogues qui entrent dans un remède. Il entre de l'opium dans cette potion. Il entre tant de drap dans ce manteau.* On dit de même, *Ent. dans la composition, dans la construction, dans la formation, etc., de quelque chose.* ‖ Fig., *Faire ent. quelque chose dans un traité, dans un livre, dans un discours*, L'y insérer, l'y placer. ‖ Fig., Être mis au nombre de, Être compris dans. *Ent. en ordre parmi d'autres créanciers*, Être mis au nombre de ceux qui doivent être payés par rang de privilége ou d'hypothèque. Dans un sens analogue, on dit, *Ent. en partage.* — *Ent. en compte, en ligne de compte, en taxe, etc.*, Être compris dans un compte, parmi les articles d'un compte, d'une taxation de frais, etc. — *Ent. en comparaison, en parallèle*, Être mis en comparaison, etc. ‖ Fig., au sens moral, Concourir, contribuer à. *Cela n'entre pour rien dans ma résolution. Il entre trop d'animosité dans cette critique, trop d'aigreur dans ces reproches. Les bras, les mains, et tout le corps, entrent aussi dans l'expression des passions.* — *Il entre bien de l'homme en cela*, se dit pour exprimer que C'est par des considérations humaines qu'une personne agit. = ENTRÉ, ÉE. part. = *Entrer*, à ses temps composés, se conj. avec l'auxiliaire *Être.*

ENTRE-RÉPONDRE (s'). v. pron. Se répondre l'un à l'autre.

ENTRE-SECOURIR (s'). v. pron. Se secourir mutuellement.

ENTRE-SOL. s. m. T. Archit. Tout logement pris sur la hauteur d'un étage. — Dans un sens plus restreint, Logement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. *Il loge à l'entre-sol. La hauteur des entre-sol est généralement du tiers de l'étage aux dépens duquel ils sont construits.*

ENTRE-SUIVRE (s'). v. pron. Aller de suite l'un après l'autre. *Les jours et les nuits s'entre-suivent.*

ENTRETAILLE. s. f. T. Gravure. Taille légère qu'on glisse entre des tailles plus fortes, pour donner de l'effet à certaines parties.

ENTRE-TAILLER (s'). v. pron. T. Art vétér. Se dit D'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre et qui s'entrecoupe. = ENTRE-TAILLÉ, ÉE. part.

ENTRETAILLURE. s. f. Blessure que se fait lui-même un cheval qui s'entre-taille.

ENTRE-TEMPS. s. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions. *Je n'ai fait qu'aller et venir, dans cet entre-t. vous êtes arrivé.* Peu usité.

ENTRETÉNEMENT. s. m. Ce que l'on donne à quelqu'un pour vivre, pour s'habiller, etc.; ou L'action d'entretenir une chose en bon état. *Il faut beaucoup d'argent pour l'en. d'une armée. Il est chargé de l'en. du pavé de la ville.* Vx; aujourd'hui on dit *Entretien.*

* **ENTRETENEUR.** s. m. Celui qui pourvoit aux dépenses d'une femme avec laquelle il a un commerce de galanterie. Très-fam.

ENTRETENIR. v. a. Arrêter et tenir ensemble les diverses parties d'un tout. *Cette pièce de bois entretient toute la charpente.* Peu us. ‖ Tenir en bon état, en faisant, au fur et à mesure des besoins, les réparations et les travaux nécessaires. *En. un bâtiment, un jardin, une route, la couverture d'un bâtiment.* ‖ Faire subsister et durer dans le même état. *En. un peuple dans l'erreur. Je m'efforçai de l'en. dans cette idée, dans ces bonnes dispositions. En. la désunion, la discorde dans une famille. En. la paix, l'union, l'amitié, etc. Les bons offices entretiennent l'amitié. Les eaux qui descendent des montagnes entretiennent dans la vallée une fraîcheur perpétuelle. Les vestales étaient chargées d'en. le feu sacré. On bannira de Salente tous les arts qui ne servent qu'à en. le faste.* — Avoir d'une manière suivie, continue. *En. une correspondance avec quelqu'un. En. des intelligences avec l'ennemi.* — *En. ses pensées, ses rêveries, etc.*, Penser souvent à quelque chose, méditer, rêver. ‖ Fournir les choses nécessaires à la subsistance. *En. ses enfants, sa famille, sa maison. En. une armée. En. un enfant au collége. En. des chevaux à l'écurie. En. quelqu'un de linge, de vêtements, etc.* — Dans un sens particulier, *En. une femme*, Pourvoir aux dépenses d'une femme avec laquelle on a un commerce de galanterie. — *En. un grand train, un grand équipage, un nombreux domestique, etc.*, Avoir beaucoup de valets, de chevaux, etc. — Fig., *En. quelqu'un d'espérances, de belles promesses*, L'amuser en lui donnant toujours des espérances, en lui faisant beaucoup de promesses. = Parler à quelqu'un. *Je l'ai entretenu de votre affaire. Je l'ai entretenu ce matin dans son cabinet.* = S'ENTRETENIR. v. pron. Se soutenir, se maintenir en place réciproquement. *Ces deux pièces de bois s'entretiennent.* ‖ Se conserver. *Cette femme s'entretient toujours jeune. Des chevaux qui s'entretiennent gras. Il y a des arbres qui s'entretiennent toujours verts. L'union ne s'entretient pas longtemps entre des personnes qui ont des intérêts contraires.* ‖ Pourvoir à sa subsistance, se procurer les choses nécessaires à la vie; Se pourvoir de... *Il a de quoi s'en. honnêtement. Il s'entretient de ce que ses parents lui donnent. Il s'entretient avec la petite pension que lui fait sa famille. S'en. de linge, de vêtements, etc. Avec cent francs qu'on lui donne par mois, il doit s'en. de tout S'en. du jeu*, Gagner au jeu suffisamment pour pourvoir à ses besoins. — Fig., *S'en. de chimères*, S'en repaître. ‖ Converser, parler avec quelqu'un; parler ensemble. *Ils s'entreténaient de propos sérieux, de propos frivoles, de bagatelles. Quand pourrai-je m'en. avec vous à loisir de cette affaire? S'en. de quelqu'un. Voilà assez de nouvelles pour vous en. pendant huit jours. S'en. par lettres.* — Fig., *S'en. de ses propres pensées, s'en. avec soi-même*, Méditer, rêver. — Fig., *S'en. avec Dieu*, Penser à Dieu, méditer la parole de Dieu. = ENTRETENU, UE. part. ‖ Adject., se dit D'un homme au service de l'État, qui reçoit une paye sans faire un service actif; ne s'emploie guère que dans la marine de l'État. *Capitaine entretenu.* — *Femme entretenue*, Femme qui vit aux dépens de l'homme dont elle est la maîtresse. ‖ T. Blason. Se dit Des clefs et autres choses pareilles, liées ensemble par leurs anneaux. = Conj. V. TENIR.

ENTRETIEN. s. m. Action de maintenir une chose en bon état; La dépense qu'exige cette conservation. *L'en. d'un bâtiment. L'en. de la toiture. Elle est chargée de l'en. du linge. Ce château est d'un grand en., de grand en.* ‖ Action d'entretenir, de faire subsister; Ce qui est nécessaire pour la subsistance et les autres besoins de la vie. *Il n'épargne rien pour l'en. de ses enfants. Il dépense tant pour l'en. de sa maison. Fournir à l'en. d'une armée.* — Se dit particul. en parlant De l'habillement. *Il donne tant à sa femme pour son en.* ‖ Conversation. *En. familier, sérieux. Avoir un en. avec quelqu'un. Nous eûmes un long en. ensemble. L'en. tomba sur tel sujet. Après une heure d'en. C'était le sujet ordinaire de nos entretiens.* — *Faire l'en. du public, de toutes les sociétés*, se dit D'une personne ou d'une chose dont tout le monde parle. ‖ *Entretiens spirituels*, Discours de piété que les ecclésiastiques font dans certaines assemblées. = Synon. V. CONVERSATION.

ENTRETOILE. s. f. Espèce de réseau ou de dentelle qu'on met entre deux bandes de toile pour servir d'ornement.

ENTRETOISE. s. f. T. Charpenterie et Serrurerie. Pièce de bois ou barre de fer qui se met entre d'autres pour les soutenir, pour les lier ensemble. *Entr.-t. croisée*, Assemblage de pièces de bois en forme de sautoir.

* **ENTRE-TUER** (s'). v. pron. Se tuer l'un l'autre, les uns les autres.

ENTREVOIR. v. a. Voir imparfaitement ou en passant. *En. un objet à travers le brouillard, dans l'obscurité, dans l'éloignement, etc. Sa vue est si faible, qu'il ne fait qu'en. les objets. Je n'ai pu le reconnaître, parce que je n'ai fait que l'en.* — Fig., *Nos lumières sont si faibles, que nous ne faisons qu'en. la vérité. J'ai entrevu les desseins, les intentions de cet homme.* ‖ Fig., Conjecturer, prévoir confusément ce qui doit arriver. *J'entrevois de grandes difficultés, de grands malheurs. En. l'issue d'une affaire.* = S'ENTREVOIR. v. pron. Avoir une entrevue. *Ils s'entrevirent dans telle maison.* — Se rendre visite. *Ils sont si voisins, qu'ils s'entrevoient souvent les uns chez les autres.* Vieux. = ENTREVU, UE. part. = Conj. V. VOIR. = Syn. Voy. APERCEVOIR.

ENTREVOUS. s. m. T. Charpent. et Maçonn. Intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher. ‖ Espace garni de plâtre qui est entre les poteaux d'une cloison.

ENTREVUE. s. f. Visite, rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes pour se voir, pour parler d'affaires. *Avoir une en. avec quelqu'un. Demander une en. Convenir d'une en. Ménager une ent. entre deux personnes. Toutes ces entrevues n'ont abouti à rien.*

* **ENTROPION.** s. m. T. Méd. Voy. ŒIL.

* **ENTROQUE.** s. f. T. Zool. V. ÉCHINODERMES.

ENTR'OUIR. v. a. Ouïr imparfaitement. *J'ai entr'ouï quelque chose de ce que vous me dites là.* = ENTR'OUÏ, OUÏE. part.

ENTR'OUVERTURE. s. f. T. Art vétérin. Synon. d'*Écart.*

ENTR'OUVRIR. v. a. Ouvrir à demi, ouvrir un peu. *Entr'ouvrez la porte, la fenêtre. Il entr'ouvrit les yeux.* = S'ENTR'OUVRIR. v. pron. *La terre s'entr'ouvrit. Cette voûte commence à s'en. Les roses commencent à s'en. A la fin ses yeux s'entr'ouvrirent.* = ENTR'OUVERT, ERTE. part. *Une porte entr'ouverte.* ‖ T. Art vétér. *Cheval entr'ouvert*, Cheval qui s'est donné un écart.

ENTURE. s. f. T. Agricult. L'endroit où l'on place une ente, une greffe. ‖ Petite pièce de bois qui en traverse une grosse pour former des échelons des deux côtés, comme dans les roues des carrières.

* **ÉNUCLÉATION.** s. f. (latin. *enucleare*, ôter le noyau). T. Chir. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit.

ÉNUMÉRATEUR. s. m. Celui qui fait une énumération. = ÉNUMÉRATIF, IVE. adj. Qui contient une énumération. Peu usité.

ÉNUMÉRATION. s. f. Dénombrement de choses. *La simple é. de ses travaux suffit à son éloge.* ‖ T. Rhétor. Voy. TOPIQUE.

ÉNUMÉRER. v. a. (lat. *enumerare*, de *numerus*, nombre). Dénombrer. *Il faudra énumérer toutes les circonstances du fait.* = ÉNUMÉRÉ, ÉE. part.

ENVAHIR. v. a. (latin. *invadere*). Entrer de vive force, s'emparer avec violence, usurper par fraude. *En. un État, une province. La foule envahit la salle où siégeait l'assemblée. Il a envahi mon bien, ma terre, mon héritage.* ‖ Fig., se dit soit au sens physique, soit au sens moral. *Les eaux avaient envahi toute la plaine. En. l'autorité, la puissance souveraine.* = ENVAHI, IE. participe.

ENVAHISSEMENT. s. m. Action d'envahir. *L'en. d'une province. Avoir des projets d'en. L'en. de l'as-*

semblée par la foule interrompit la délibération. Les envahissements de la mer sur les terres.

ENVAHISSEUR. s. m. Celui qui envahit.

* **ENVASEMENT.** s. m. État d'un lieu qui est rempli de vase. = * s'ENVASER. v. a. Se remplir de vase. = ENVASÉ, ÉE. part. *L'entrée du port est envasée.*

ENVELOPPE. s. f. Ce qui sert à envelopper. *L'en. d'un paquet, d'une lettre. Mettre, ôter, défaire, déchirer une en. Papier, toile d'en. Mettre sous en. En. de cuir, de toile cirée. — Écrire sous l'en. de quelqu'un,* Lui adresser une lettre qui doit être remise à un autre. || Fig., Apparence, forme extérieure. *Sous une en. épaisse, il cache un esprit fin et délié.* || T. Zool. Se dit Des membranes qui recouvrent et protégent certains organes. *Les enveloppes du cerveau. Les enveloppes du fœtus.* — * T. Botan. *Enveloppes florales,* V. FLEUR. *Enveloppes séminales,* V. GRAINE. || T. Fortific. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre.

ENVELOPPER. v. a. (lat. *involvere*). Mettre autour de quelque chose une étoffe, un papier, etc., qui l'enferme, qui l'environne de tous côtés. *En. du linge, des habits. En. un objet dans du papier. En. de papier, de paille. S'en. la tête avec un foulard. S'en. le corps de son manteau.* || Se dit aussi De la chose qui en recouvre entièrement une autre. *Déchirez le papier qui enveloppe ce paquet.* || Par ext., Environner, entourer, couvrir. *En. l'ennemi de toutes parts. Il faut en. cette hauteur, ce village. Les ténèbres enveloppaient la terre. Un tourbillon de poussière les enveloppa. Un brouillard épais enveloppait toute la vallée.* || Fig., *En. quelqu'un dans une accusation, dans une déposition, dans un crime, etc.,* Le comprendre avec d'autres dans une accusation, etc. *On l'a enveloppé mal à propos dans cette affaire, dans ce procès.* || Fig., Dissimuler, déguiser. *Les poëtes ont enveloppé la vérité sous des fables. Il enveloppe à dessein sa pensée. Il sait en. d'expressions décentes les récits les plus scabreux.* = s'ENVELOPPER. v. a. Se dit au Prop. et au Fig. *S'en. dans son manteau. La terre s'enveloppe des ombres de la nuit. Le sage s'enveloppe de sa vertu.* = ENVELOPPÉ, ÉE. part. || Figur., *Avoir l'esprit enveloppé dans la matière,* Être fort grossier, sans esprit. Absol., *C'est un esprit enveloppé, il a l'esprit enveloppé,* se dit De quelqu'un dont les idées sont confuses et qui s'exprime avec peu de clarté et de précision. || Figur., *Être, se trouver enveloppé dans une proscription,* Être au nombre des proscrits. On dit aussi, *Se trouver enveloppé dans de mauvaises affaires, dans une faillite,* S'y trouver engagé, embarrassé. *Être, se trouver enveloppé dans un désastre, dans la ruine de quelqu'un,* En éprouver les effets, y être compris. || Fig., *Discours enveloppé,* Discours où, par circonspection, on donne plus à entendre qu'on ne dit. *Raisonnement enveloppé,* Raisonnement obscur, embarrassé.

ENVENIMER. v. a. Infecter de venin, communiquer une qualité vénéneuse. *On prétend qu'il y a des reptiles qui enveniment les herbes dans lesquelles ils séjournent.* — Abusiv., *En. la bouche,* Y causer quelque irritation. *Cette herbe m'a envenimé la bouche.* || Fig., *En. une blessure, une plaie,* L'irriter, la rendre plus douloureuse, plus difficile à guérir. || Figur., au sens mor., *En. un discours, un récit, un fait,* Leur donner un sens odieux, les rapporter d'une manière odieuse. *Il envenime tout ce qu'on lui dit, tout ce qu'il rapporte. — En. l'esprit de quelqu'un,* L'aigrir, l'irriter. *Il a envenimé l'esprit de cet homme. On vous a envenimé contre lui. Il prend à tâche d'en. la querelle.* = * s'ENVENIMER. v. pron. *La plaie s'envenime. Le récit de ce fait s'est fort envenimé en passant par sa bouche. Leurs dissensions s'envenimaient de jour en jour.* = ENVENIMÉ, ÉE. p. *Langue envenimée. Discours envenimés.*

ENVERGER. v. a. (R. *verge*). Garnir de petites branches d'osier. = ENVERGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

ENVERGUER. v. a. T. Mar. Attacher les voiles aux vergues. = ENVERGUÉ, ÉE. part.

ENVERGURE. s. f. T. Mar. La longueur des vergues d'un bâtiment. *Ce vaisseau a beaucoup d'en., a peu d'en.,* Ses vergues ont beaucoup de longueur, etc. *L'en. d'une voile,* Sa largeur dans le haut. || T. Ornith. L'étendue qu'il y a entre les deux extrémités des ailes d'un oiseau quand elles sont déployées. *Le condor a jusqu'à quatre mètres et demi d'envergure.*

ENVERS. prépos. A l'égard de. *Charitable en. les pauvres. Pieux en. Dieu. Ingrat en. son bienfaiteur. Traître en. sa patrie. — Servir, aider, défendre quelqu'un,* ou, *Soutenir quelque chose, etc., en. et contre tous,* Contre tout le monde.

ENVERS. s. m. (lat. *inversus,* retourné). Dans la plupart des étoffes, Le côté qui ne doit pas être exposé à la vue, et, Dans un ouvrage de toile, comme les chemises, etc., Le côté de la couture. *Voila l'endroit de cette étoffe, voici l'en. Cette étoffe n'a ni endroit ni en. — Étoffe à deux en.,* Étoffe dont les deux côtés sont semblables, qui est, à proprement parler, sans en. = A L'ENVERS. loc. adv. S'emploie en parlant D'une chose qui n'est pas du côté où elle devrait être. *Mettre son manteau, son châle à l'en. Votre chemise est à l'en.—Tomber à l'en.,* Tomber sur le dos; peu usité: on dit, *Tomber à la renverse.* || Figur. et famil., *Ses affaires sont à l'en.,* Elles vont mal. — *Avoir la tête, l'esprit à l'en.,* Avoir l'esprit faux, manquer de jugement. *Mettre la tête à l'en.,* Troubler l'esprit. *Cette nouvelle lui a mis la tête à l'envers.*

ENVI (A L'). loc. adv. et prépos. Avec émulation, à qui mieux mieux. *Ils étudient à l'envi. Ils travaillent à l'envi l'un de l'autre, à l'envi les uns des autres.*

* **ENVIABLE.** adj. 2 g. Que l'on peut envier; à qui l'on peut porter envie.

ENVIE. s. f. (lat. *invidia*). Chagrin, peine que l'on ressent du bonheur, des succès, des avantages d'autrui. *En. maligne. Avoir une en. secrète contre quelqu'un. Porter en. à quelqu'un. Éprouver de l'en. Être rongé d'en. Sécher d'en. L'en. le dévore. Exciter l'en. Être au-dessus, se mettre au-dessus de l'en., hors des atteintes de l'en. Les traits de l'en. La mort fait taire l'en. — Faire en.,* Donner de l'envie, exciter l'envie. Proverb., *Il vaut mieux faire en. que pitié. — Porter en. à quelqu'un,* se dit souvent pour Souhaiter un bonheur, un avantage pareil au sien, sans être attristé de ce qu'il jouit de ce bonheur, etc. *Je porte en. à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous.* On dit dans le même sens, *Votre sort, votre bonheur est digne d'en.* || Désir, intention, volonté. *Grande en. Une en. déréglée, furieuse, désordonnée, immodérée. Avoir en., une extrême en. de dire, de faire quelque chose. Avoir en. de quelque chose. Je n'ai nulle en. de vous nuire. Il ne voulait point de cette terre, mais on lui en a fait venir l'en., on lui en a fait naître l'en. Il lui a pris en. de se retirer. L'en. lui a pris d'aller en Italie. Si l'en. vous en prend. Elle brûle, elle meurt d'en. de revenir à Paris. Il a beaucoup d'en. de bien faire. Une de ses plus grandes envies serait de vous voir. — Passer son en. de quelque chose,* Satisfaire le désir qu'on en a. *L'en. lui en est passée, lui en a passé,* Il ne la désire plus. *Faire passer l'en. de quelque chose à quelqu'un,* L'en rassasier ou L'en dégoûter. || Se dit aussi De certains besoins physiologiques. *Avoir en., grande en. de boire, de manger, de dormir. — Envies de vomir,* Nausées, soulèvements de cœur. — *En. de femme grosse,* Désir subit et pressant, souvent même désordonné, que quelques femmes grosses ont de quelque chose.

Syn. — *Jalousie.* — On est *jaloux* de ce qu'on possède, et *envieux* de ce que possèdent les autres : c'est ainsi qu'un prince est *jaloux* de son autorité. Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux.* Le premier marque une disposition plus habituelle, le second peut désigner un état passager. La *jalousie,* surtout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre; l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge et tourmente celui qui en est pénétré. La *jalousie* est l'effet du sentiment de nos désavantages comparativement aux avantages qu'un autre possède; quand à cette *jalousie* il se joint de la haine, c'est *envie.* Toute *jalousie* n'est pas exempte de quelque sorte d'*envie,* et souvent même ces deux passions se confondent. L'*envie* est souvent séparée de la *jalousie,* comme est celle qu'excitent dans l'âme de certaines personnes les conditions fort élevées au-dessus de la leur, les grandes fortunes, la faveur, etc. — V. ENVIER.

Enc.—Dans le langage vulgaire, ce terme a plusieurs acceptions différentes. Il désigne : tantôt ces dépravations de l'appétit qu'on observe surtout chez les femmes enceintes ; tantôt de petites portions de peau qui se detachent autour des ongles, et qui causent une douleur assez vive quand on les arrache ; tantôt enfin des taches (*nævi materni*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles, avec de la bonne volonté, on trouve toujours une certaine ressemblance avec quelque objet que la mère aurait désiré pendant sa grossesse. Ces taches se présentent sous des formes et des couleurs différentes. Le plus souvent, elles résultent d'un excès local de la matière colorante, et peuvent être appelées *mélaniennes,* à cause de leur teinte intermédiaire entre la couleur normale de la peau et le noir. Ailleurs, elles sont dues à la présence, dans une portion de la peau, d'un térioles et surtout de veinules capillaires, plus nombreuses, plus développées, ou disposées autrement que dans l'état normal. On peut alors les nommer taches *sanguines,* parce qu'elles sont rouges, rosées, violacées, bleuâtres ou jaunâtres. Il y en a avec ou sans poils, et selon leurs aspects divers, on les compare, dans le peuple, au vin, aux fruits, au lard, à un poisson, à une chenille, à un crapaud, etc. La chirurgie a recours à différents moyens pour les faire disparaître, mais il est plus prudent de les laisser subsister, à moins qu'elles n'aient un pédicule étroit, ou qu'elles ne tendent à faire des progrès rapides. D'ailleurs, elles disparaissent assez fréquemment avec l'âge, ou tout au moins s'amendent considérablement. L'opinion vulgaire attribue la production de ces anomalies à l'influence de l'imagination de la mère sur le fruit qu'elle porte dans son sein. Ce préjugé ne repose sur aucun fondement réel ; mais nous ne pouvons exposer ici les arguments sur lesquels se fonde la science pour repousser la croyance populaire.

ENVIEILLIR. v. a. Faire paraître vieux. *Cet ajustement l'envieillit.* Peu us. = ENVIEILLI, IE. p. || Fig. et adjectivem., *Erreurs, habitudes envieillies.* On dit mieux, *Invétérées. — Pécheur envieilli,* Qui a un vice, un défaut invétéré. On dit mieux, *Endurci.*

ENVIER. v. a. Voir avec peine, chagrin ou dépit, qu'une personne a certains avantages que nous n'avons pas. *En. le bonheur, les succès d'autrui. On les censure s'ils échouent, et on les envie s'ils réussissent. Tout le monde l'envie.* A l'actif, ce v. se dit aussi souvent Des choses que des personnes. || Souhaiter pour soi-même un bonheur, un avantage pareil à celui qu'un autre possède, mais sans être attristé de ce qu'il jouit de ce bonheur. *Je voudrais bien être aussi indépendant que vous, j'envie votre bonheur.* || Désirer. *Voilà la place que j'envierais le plus.* = ENVIÉ, ÉE. p. || *Une place, une condition bien enviée,* Une place, etc., fort recherchée, fort souhaitée de beaucoup de gens.

Syn. — *Avoir envie, Porter envie.* — Nous *envions* aux autres ce qu'ils possèdent ; nous voudrions le leur ravir. Nous *avons envie* pour nous de ce qui n'est pas en notre possession ; nous voudrions l'avoir. Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs ; les enfants *ont envie* de tout ce qu'ils voient. *Envier* se dit surtout des choses, des avantages personnels et généraux ; *porter envie* ne se dit que des personnes ; et *avoir envie* se dit des choses particulières et détachées des persônnes. Ainsi l'on *envie* le bonheur de quelqu'un ; on *porte envie* à l'homme opulent ; on *a envie* d'un objet rare ou curieux.

ENVIEUX, EUSE. adj. (lat. *invidiosus*). Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie; ne s'empl. qu'en mauvaise part. *Un homme en. Une femme envieuse. Il est même en. de la fortune de son frère. Un esprit bas et en.* || Subst., *Un en. n'a jamais de repos. Les en. sont injustes.* = Syn. V. ENVIE.

ENVINÉ, ÉE. adj. *Vase en.,* Qui a contracté l'odeur du vin.

ENVIRON. adv. (R. *virer*). A peu près; un peu plus, un peu moins. *Il y a en. deux heures. Depuis en. dix ans. Son armée était d'en. vingt mille hommes. Il avait fait en. deux lieues. Combien y a-t-il dans cette cassette? Il y a deux cents louis ou environ.*

ENVIRONNANT, ANTE. adj. Qui environne. *Les lieux environnants.*

ENVIRONNER. v. a. Entourer, enfermer. *En. une ville de murailles, de fossés.* || Être ou se mettre autour de quelqu'un ou de quelque chose. *Les ennemis environnaient la place. Il eut peine à se dérober à la multitude qui l'environnait. Les gardes, les courtisans qui environnent le prince. Les objets qui nous environnent.* || Fig., *Être environné de flatteurs. Les dangers qui l'environnent. L'éclat qui l'environne. Être environné de gloire.* = ENVIRONNÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ENCEINDRE.

ENVIRONS. s. m. pl. Lieux d'alentour. *Paris et ses en. Les troupes se logèrent aux en., dans les en. de la place. Les en. n'offrent de tous côtés que des bois et des rochers escarpés. Les communes des environs.*

ENVISAGER. v. a. Regarder une personne au visage. *Dès que je l'eus envisagé, je le reconnus. Il n'oserait m'en.* || Figur., Considérer une chose en esprit, l'examiner. *Le sage ne saurait en. les richesses comme un bien. En. la mort, l'exil, les tourments, la pauvreté sans effroi. En. l'avenir avec crainte. Il envisageait la mort comme la fin de ses misères. Il faut en. cette affaire sous toutes ses faces. En. les suites d'une affaire.* = * s'ENVISAGER. v. pron. Se dit dans les deux sens qui précèdent. *Ils s'envisagèrent un instant et se reconnurent. Cette question peut s'en. sous deux points de vue tout à fait différents.* = ENVISAGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

ENVOI. s. m. (R. *en, voie*). Action par laquelle on envoie; se dit particulièr. en parlant des marchandises. *Faire un en. de marchandises. On en a déjà fait deux envois. Lettre d'en.* || Par méton., La chose même qui est envoyée. *J'ai reçu votre en. de tel jour.* ||T. Littér. Vers mis à la suite d'une pièce de poésie, pour l'adresser, pour en faire hommage à quelqu'un. *Il y a à la fin de ce conte un en. fort spirituel.* Voy. BALLADE. || * T. Jurisp. *En. en possession*, Voy. POSSESSION.

ENVOILER (s'). v. pron. T. Techn. Se courber; se dit Du fer, de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe. = ENVOILÉ, ÉE. part.

ENVOISINÉ, ÉE. adj. *Être bien, être mal envoisiné*, Avoir de bons, de mauvais voisins. Fam.

ENVOLER (s'). v. pron. Prendre son vol, s'enfuir en volant. *Les oiseaux se sont envolés du nid. Une mouche qui s'envole.* Avec ellipse du pron., *Le moindre bruit fait en. cet oiseau.* — Fig. et prov., *Il n'y a plus que le nid, les oiseaux s'en sont envolés*, La personne ou la chose que vous cherchez n'est plus là où vous la cherchez. || Par anal., se dit Des corps légers que le vent emporte. *La fenêtre s'ouvrit brusquement et tous les papiers s'envolèrent par la chambre.* || Figur., *Le temps s'envole, l'occasion s'envole. Avec l'âge, les plaisirs s'envolent. Son âme s'envola vers les sombres bords. L'âme du juste s'envole dans le sein de Dieu.* = ENVOLÉ, ÉE. part. *Les oiseaux sont envolés.*

* **ENVOÛTEMENT.** s. m. Voy. MAGIE.

ENVOÛTER. v. a. (lat. *vultus*, visage). Pratiquer le maléfice appelé envoûtement. = ENVOÛTÉ, ÉE. p.

ENVOYÉ. s. m. Titre qu'on donne à certains agents diplomatiques. Voy. DIPLOMATIE. || On donne aussi à la Femme d'un envoyé la qualification d'*Envoyée.*

ENVOYER. v. a. (lat. *inviare*, marcher). Faire partir une personne pour quelque autre lieu, ou Faire porter quelque chose dans un autre lieu. *Il a envoyé son fils en Italie, en province, à la campagne, aux eaux. J'ai envoyé mon domestique à la ville. Env. en mer. Env. un courrier, un exprès. Env. des députés à quelqu'un, vers quelqu'un. Env. un paquet par le courrier. Env. des étrennes. Env. du secours dans une place. Les ennemis envoyèrent reconnaître la place. Je l'ai envoyé savoir de vos nouvelles.* Absol., *Env. chez quelqu'un*, Env. savoir de ses nouvelles.—Figur. et famil., *Env. quelqu'un dans l'autre monde*, Faire mourir ou laisser mourir quelqu'un. *Env. au diable*, V. DIABLE. || Se dit aussi Des choses qui nous viennent ou sont supposées nous venir de Dieu, du ciel, du destin. *Dieu nous a envoyé une bonne récolte. Le ciel devrait nous env. de la pluie. Les biens et les maux que le destin nous envoie.* || Émettre, lancer. *La chaleur que le soleil envoie à la terre. La lumière que la lune nous envoie. Le vin envoie des fumées à la tête. Env. une flèche, une bombe. Le vaisseau ennemi nous envoya une bordée terrible.* = ENVOYÉ, ÉE. part.

Conjug. — *Envoyer* se conjugue comme *Employer;* seulement il fait, au futur de l'indicatif, *J'enverrai, tu enverras*, etc.; et au présent du conditionnel, *J'enverrais, tu enverrais*, etc.

* **ÉOCÈNE.** adj. 2 g. (gr. ἠὼς, aurore; καινὸς, nouveau). T. Hist. nat. Voy. GÉOLOGIE.

* **ÉOLIDE.** s. f. T. Zool. Voy. NUDIBRANCHES.

ÉOLIEN, IENNE. adj. (gr. αἰολεὺς, qui appartient aux Éoliens, l'une des races helléniques). Se dit De l'un des modes de la musique des anciens, et D'un dialecte de la langue grecque ancienne. *Le mode é. Le dialecte é.*, ou substantiv., *L'é. a été employé par Alcée et par Sapho.* || *Harpe éolienne*, Voy. HARPE.

ÉOLIPYLE. s. m. T. Physiq. Voy. VAPEUR.

ÉOLIQUE. adj. 2 g. (gr. αἰολικὸς). Se dit quelquefois pour Éolien. *Le dialecte é. Le mode éolique.*

* **ÉON.** s. m. (gr. αἰὼν, âge). Voy. ÉMANATION.

* **ÉPACRIDÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines libres avec anthères uniloculaires s'ouvrant longitudinalement, à placentas axiles, à graines entourées d'une enveloppe résistante, et à embryon situé dans un albumen charnu abondant. — *Caractères bot.:* Arbustes ou arbrisseaux. Feuilles alternes, très-rarement opposées, entières ou quelquefois dentées en scie, ordinairement pétiolées, quelquefois dilatées à leur insertion qui enveloppe plus qu'à moitié la branche, à nervure moyenne nulle, à nervures simples et parallèles, ou partant en divergeant de la base de la feuille. Fleurs blanches ou pourpres, rarement bleues, tantôt en grappes ou en épis terminaux, tantôt solitaires et axillaires; le calice ou les pédicelles accompagnés de 2 ou plusieurs bractées, qui offrent ordinairement la même texture que le calice. Calice 5-parti (très-rarement 4-parti), souvent coloré, persistant. Corolle hypogyne, monopétale, caduque ou marcescente, quelquefois susceptible d'être partagée en 5 pièces; limbe à 5 divisions égales (rarement 4), qui parfois, à raison de leur soudure, se déchire transversalement; estivation valvaire ou imbricative. Étamines en nombre égal à celui des segments de la corolle, et alternes avec eux; très-rarement en nombre moindre. Filets insérés sur la corolle, ou hypogynes. Anthères uniloculaires s'ouvrant longitudinalement. Pollen à peu près rond, ou bien composé de 3 granules connés. Ovaire sessile, en général entouré à sa base par 3 écailles libres ou connées; à plusieurs loges, rarement à une seule; ovules solitaires et suspendus, ou indéfinis; style unique; stigmate simple, quelquefois denté. Fruit drupacé, bacciforme ou capsulaire. Graines renfermant un albumen charnu abondant. Embryon cylindrique, droit, axile, de moitié plus court que l'albumen; cotylédons très-courts; radicule supère dans les espèces à fruit drupacé, à direction variable dans celles dont le fruit est capsulaire. [Fig. 1. *Epacris pungens.*—2. *Dracophyllum scoparium;* 3. Sépale; 4. Fleur avec sa bractée; 5. Coupe d'une capsule.]

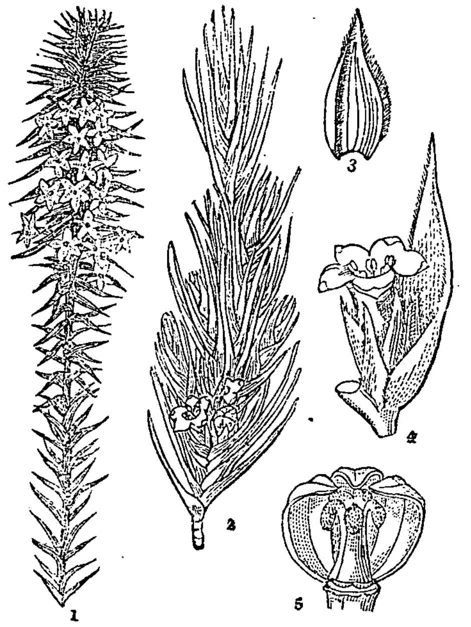

La fam. des Épacridées renferme une trentaine de genres et environ 320 espèces, toutes originaires de l'archipel Indien, de l'Australie ou de la Polynésie, où elles abondent comme les Éricacées au cap de Bonne-Espérance. Les plantes de cette fam. sont surtout remarquables par la beauté de leurs fleurs et la singulière conformation de leurs feuilles. Tous les fruits des espèces à baies, spécialement ceux de la *Lissanthe sapida*, sont comestibles; mais les graines sont trop grosses et la pulpe qui les recouvre est trop mince, pour que ces fruits puissent utilement servir comme aliment. L'*Astroloma humifusum*, ou *Canneberge de la Tasmanie*, qui croît dans toute l'étendue de la colonie, a un fruit de couleur verte ou blanchâtre, quelquefois légèrement rougeâtre, de la grosseur d'un grain de cassis. Il contient une pulpe visqueuse à odeur de pomme et renferme une grosse graine. La plante ressemble au Genévrier, et se couvre en hiver de belles fleurs écarlates. Les fruits du *Styphelia adscendens*, petit arbrisseau couché, ressemblent à ceux de l'Astroloma. Le *Leucopogon Richei* est un large arbrisseau touffu, qui croît seulement sur les bords de la mer, et qui atteint une hauteur de 1 à 2 mètres. Ses baies sont petites, blanches, et d'une saveur herbacée. Dans le voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Peyrouse, le naturaliste Riche étant resté perdu pendant trois jours sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, fit sa principale nourriture des baies de cette plante: c'est en mémoire de cette circonstance que cette espèce a reçu le nom spécifique qu'elle porte. — Plusieurs espèces de cette famille sont cultivées comme plantes d'ornement: tels sont, dans le genre *Styphelia*, les *St. tubiflora* et *triflora;* dans le g. *Leucopogon*, le *L. Drummondi;* dans le g. *Epacris*, les *Ep. longiflora, pulchella* et *purpurascens;* et dans le g. *Sprengelia*, le *Spr. incarnata.* Toutes ces espèces sont originaires de l'Australie.

ÉPACTE. s. f. T. Chronol. Voy. COMPUT.

ÉPAGNEUL, EULE. s. T. Mam. Voy. CHIEN.

ÉPAGOMÈNE. adj. m. *Jour é.*, Voy. ANNÉE.

ÉPAIS, AISSE. adj. (lat. *spissus*) se dit D'un corps solide considéré par rapport à son épaisseur. *Un mur ép. de trois pieds. Une planche épaisse de quatre centimètres.* || Se dit souvent par opposit. à Mince. *Du drap, du velours ép. etc. Un ép. bouclier.*—Fam., *Avoir la taille épaisse*, ou *Être épais*. Avoir la taille grosse, être peu dégagé dans sa taille. *Avoir la langue épaisse*, Avoir de la difficulté à parler. *Avoir la mâchoire épaisse*, Avoir l'esprit pesant. On dit de même, *C'est une mâchoire épaisse.* — *Cheval é.*, Cheval qui n'est pas fin. ||Qui est trop consistant, qui n'est pas assez fluide, qui est trop dense. *Ce sirop est beaucoup trop ép. Un vin ép. Une encre épaisse. Une épaisse fumée. Un brouillard ép. Air ép.*, Air grossier.—Par analog., *Ténèbres épaisses, nuit épaisse, etc.*, Grande obscurité, nuit noire. — Fig., *Ignorance épaisse*, Ignorance profonde. *Avoir l'esprit, l'intelligence épaisse*, ou simpl. et fam., *Être ép.*, Avoir l'esprit lourd, pesant, avoir l'intelligence lente. || Serré, rapproché, dense, composé de choses fort près les unes des autres. *Ces blés sont très-ép. Un gazon ép. Il y aura bien du foin dans ce pré, l'herbe y est bien épaisse. Des cheveux ép. Une crinière épaisse. Une épaisse forêt. Des bataillons ép. Il était dans le plus ép. du bois.* = ÉPAIS. s. m. Se dit pour Épaisseur. *Cette pierre a un mètre d'ép. Il y a de la neige deux pieds d'ép.* = ÉPAIS. adv. *Cette graine ne doit pas être semée si ép. Il a neigé ép. de trois doigts.*

Syn. — *Gros.* — Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions. Un arbre est *gros;* une planche est *épaisse.* Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros;* on a de la peine à percer ce qui est *épais.*

ÉPAISSEUR. s. f. La profondeur d'un corps solide. *L'ép. est une des trois dimensions d'un corps solide. L'ép. d'un mur. Cette pierre a douze pieds de longueur et trois d'ép. Pratiquer une armoire, un escalier, une cheminée dans l'ép. d'un mur. L'ép. d'un bataillon.* || *L'ép. d'un bois, d'une forêt*, L'endroit où les arbres sont le plus près les uns des autres. *Il se perdit dans l'ép. du bois.* || Densité, opacité. *L'ép. du brouillard. L'ép. de l'air. L'ép. des ténèbres.*

ÉPAISSIR. v. a. Rendre épais, plus épais. *Ajoutez du sucre à ce sirop pour l'ép. Les vapeurs épaississent l'air.* = s'ÉPAISSIR. v. pron. et ÉPAISSIR. v. n. Devenir épais, plus épais. *Le sirop s'épaissit* ou *épaissit en cuisant. Un nuage qui s'épaissit. L'ombre s'épaississait.* — *Sa taille s'épaissit* ou *épaissit*, se dit de quelqu'un qui grossit. — *Sa langue s'épaissit*, Elle s'embarrasse. || Fig. et fam., *Son esprit s'épaissit* ou *épaissit tous les jours*, Son esprit devient plus pesant, plus obtus. = ÉPAISSI, IE. part.

ÉPAISSISSEMENT. s. m. Action d'épaissir, de s'épaissir; ou L'état de ce qui est épaissi. *L'é. de la taille. L'é. des liqueurs. L'é. de la lymphe. L'é. des nues.*

ÉPAMPREMENT. s. m. Action d'épamprer.

ÉPAMPRER. v. a. T. Agric. *Ép. la vigne*, En ôter les pampres, les feuilles inutiles. = ÉPAMPRÉ, ÉE. part.

ÉPANCHEMENT. s. m. Écoulement, effusion. — Au Propre, Extravasation de quelque humeur dans une partie du corps qui n'est pas destinée à la contenir. *É. de bile, de sang. É. au cerveau.* || Fig., *É. de cœur. É. de joie. De doux, de tendres épanchements. Les épanchements de l'amitié.* = Syn. V. EFFUSION.

ÉPANCHER. v. a. Verser doucement, répandre en inclinant le vase. *É. du vin, de l'huile.* — Fig., *É. sa bile*, Exhaler sa colère, sa mauvaise humeur. || Figur., *É. son cœur*, L'ouvrir avec sincérité, tendresse, confiance, etc. *É. son cœur dans le sein de l'amitié*, = s'ÉPANCHER. v. pron. S'extravaser. *Le sang s'est épanché dans la poitrine.* || Figur., se dit en parlant Des épanchements du cœur, de l'âme. *Mon cœur a besoin de s'é.* = ÉPANCHÉ, ÉE. part.

ÉPANDRE. v. a. Jeter çà et là en plusieurs endroits, éparpiller; se dit en parlant Des choses liquides, et De celles qui peuvent aisément s'amasser ensemble et aisément se séparer. *Ce fleuve épand ses eaux dans la campagne. É. du fumier dans un champ pour l'engraisser. É. du grain dans une terre.* = s'ÉPANDRE. v. pron. S'étendre. *Les eaux s'épandirent par la campagne.* || Figur., *Les Celtes s'épandirent dans l'Italie.* Vieux; on dit *Se répandre.* = ÉPANDU, UE. part.

ÉPANORTHOSE. s. f. (gr. ἐπανόρθωσις, redressement). T. Rhét. Voy. CORRECTION.

ÉPANOUIR. v. a. (lat. *expandere*, étaler). Ne s'emploie qu'au Figuré. *É. la rate, le cœur*, Faire rire, réjouir. *Je lui ai fait un conte qui lui a fait é. la rate. Il aime à s'é. la rate. Cette bonne nouvelle lui a épanoui le cœur.* Fam. || *É. le visage*, Le dérider, le rendre serein. *La joie épanouit le visage.* = s'ÉPANOUIR. v. pron. Au Propre, se dit Des fleurs, lorsque le bouton s'entr'ouvre et que les enveloppes florales se déploient. *Les fleurs commençaient à s'é. Un bouton de rose qui s'épanouit.* Avec ellipse du pron., *Le soleil fait ép. les fleurs.* || Fig., *Son visage, son front s'épanouit: ses traits s'épanouissent*, Son visage se déride, devient serein. = ÉPANOUI, IE. part. *Une rose épanouie. Son visage était tout épanoui.*

ÉPANOUISSEMENT. s. m. Action de s'épanouir. *La chaleur hâte l'é. des fleurs.* || Figur., *É. du cœur*, L'état de l'âme quand elle éprouve une vive satisfaction. *L'é. du visage, des traits*, L'air serein et gai que prend alors le visage. — Fam., *É. de rate.* Action de rire, de se réjouir de quelque chose.

ÉPARGET. s. m. T. Bot. V. ESPARCETTE.

ÉPARER (s'). v. pron. T. Man. Détacher des ruades. *Ce cheval s'épare au moindre coup de fouet.*

ÉPARGNANT, ANTE. adj. Qui use d'épargne: qui est fort ménager. *Cet homme est trop é. Être d'une humeur épargnante.*

ÉPARGNE. s. f. Économie dans la dépense. *Cet homme a amassé de grands biens par son é., par ses épargnes. Un homme de grande é., d'une épargne honteuse, sordide. Aller à l'é.* || La chose même qu'on a épargnée, économisée. *Il avait de petites épargnes. Il vit de ses épargnes. Acheter une maison, une propriété avec ses épargnes.* || Autrefois, se disait du Trésor public. *Billet de l'é.* || Se dit aussi en parlant Du temps et de toute autre chose qu'on ménage. *Il n'y a pas de plus utile é. que celle du temps. Il affecte une grande concision dans son style, il va à l'é. des mots.* || * T. Beaux-Arts. V. GRAVURE. || * T. Techn. V. DORURE. = Syn. V. ÉCONOMIE.

Enc. — CAISSES D'ÉPARGNE. — Si l'on a bien compris ce que nous avons dit ailleurs de l'ép., de son importance et de son rôle dans l'économie sociale, il sera facile de se faire une idée exacte des services que rend et qu'est appelée à rendre aux nations modernes cette institution dont les apparences sont cependant si modestes.

I. Le développement extraordinaire du système industriel dont l'Europe est le théâtre depuis bientôt un siècle menaçait de créer dans nos villes une classe toujours croissante de prolétaires destinés à vivre au jour le jour, exposés à subir fatalement les conséquences désastreuses de toutes les crises industrielles et commerciales, et pouvant devenir à chaque instant un danger pour la société et pour la patrie auxquelles aucun lien matériel ne les rattachait. Cet amour si profond du paysan pour le pays, cet esprit de conservation qui le met à l'abri des séductions de l'utopie, ces habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance qui le distinguent éminemment, c'est la qualité de propriétaire du sol qui les lui a donnés. Pour obtenir un résultat semblable dans nos grandes métropoles industrielles, pour inspirer aux ouvriers de l'industrie les qualités et les vertus qui sont, pour ainsi dire, l'apanage de la propriété, il fallait aussi leur rendre la propriété accessible, non point la propriété rurale, qui est incompatible avec la nature de leurs travaux, mais la propriété mobilière et industrielle. Or, l'établissement des *Caisses d'ép. et de prévoyance* constitue la base fondamentale de cette régénération des classes ouvrières. La nouvelle et non moins heureuse institution des Caisses de retraite n'est qu'un simple développement de ce premier établissement, et l'on peut dès aujourd'hui pressentir d'autres développements ultérieurs qui élèveront de plus en plus la condition des classes qui vivent de salaires, en les faisant participer aux avantages du crédit et de la commandite industrielle. Bien que ce soit dans une ville de la Suisse, à Berne, qu'ait été fondée la première caisse d'ép., cette institution, ainsi que l'observe très-justement Ch. Dupin, devait naturellement prendre ses plus grands développements au sein d'une contrée où la loi féodale, plus forte que l'amour du paysan pour la propriété, n'a pas permis que ce dernier pût affecter ses épargnes à l'acquisition du sol. « Dans la Grande-Bretagne, ajoute le savant écrivain, les caisses d'ép. ont commencé d'être établies en 1798. Après quelques essais insignifiants risqués à Tottenham et à Bath, dans la vieille Angleterre, l'Écosse, pays pauvre et peu fertile, mais pays de prévoyance et d'austère économie, l'Écosse s'empara de la conception qui languissait ignorée dans l'opulente Albion. En 1810, un homme bienfaisant, Henri Duncan, pasteur à Dumfries, établit une caisse d'ép. à Ruthwell. Il en dirige l'administration; il en publie les résultats, en explique le système, en signale les avantages, et, par l'action puissante de la presse périodique, fixe l'attention générale sur cette institution. En 1813, un autre ami de l'humanité, W. Forbes, crée la caisse d'Édimbourg, sur un plan qui sert de modèle à toutes celles qui ont été fondées depuis. Enfin, en juillet 1816, l'institution originaire d'Angleterre y revient fortifiée par toute l'expérience et le progrès des Écossais. Alors, sous la présidence du banquier Th Baring, est fondée la première caisse d'ép. de Londres. » Dès ce moment le sort des caisses d'épargne fut assuré chez nos voisins, et ces établissements s'y multiplièrent avec une rapidité inouïe En 1832, la somme des dépôts consignés aux Caisses d'ép. de l'Écosse, bien que la population de ce pays ne dépassât pas 2 300,000 habitants, était évaluée à 350 millions de francs. En 1831, l'Angleterre proprement dite comptait 379 caisses d'ép., l'Irlande 74, et le pays de Galles 22 A cette époque, les caisses de ces trois pays avaient reçu de 499,207 déposants la somme de 384,246,100 fr., ce qui portait à 770 fr., en moyenne, la valeur de chaque livret.

Du Royaume-Uni le bienfait des caisses d'ép. se répandit sur le continent européen. « Mais ici encore, ce n'est point, dit Ch. Dupin, par les pays les plus opulents que les nouveaux établissements commencent: c'est dans la Suisse que, pour ses rochers, son climat, et surtout son génie, on peut appeler l'Écosse continentale. Comme nous le savons déjà, dès 1787, Berne avait offert l'immortel exemple de la première institution de ce genre. Dans l'année même où l'on établissait à Londres la première caisse d'ép., Genève fondait la sienne, et le descendant du célèbre Tronchin hypothéquait sa fortune, afin d'offrir une garantie aux déposants, et consacrait pour vingt-six ans un revenu annuel de 2400 florins, pour subvenir aux frais d'administration. » C'est seulement en 1818, c.-à-d. deux ans après Londres et Genève, que la première caisse française fut fondée à Paris. A cette époque, vingt administrateurs de la Compagnie royale d'assurances maritimes s'unirent dans le but de constituer en société anonyme une caisse d'ép. et de prévoyance à l'usage des personnes industrieuses qui voudraient y verser de petits dépôts. Une foule de bienfaiteurs apportèrent aussitôt leurs offrandes, afin de former un capital qui pût payer les frais d'administration. Des dons nombreux vinrent encore assurer la stabilité du nouvel établissement. Enfin, Agathon Prévost créa, pour la caisse de Paris, un système de comptabilité qui est un modèle d'ordre et de rapidité, modèle que se sont empressées d'imiter nos caisses départementales, ainsi que la plupart des établissements du même genre fondés à l'étranger. Mais il ne suffisait pas d'avoir créé la caisse d'ép., il fallait en faire apprécier les avantages par ceux qui devaient le plus en profiter: il fallait surtout vaincre les défiances naturelles qu'inspire toujours une institution récente et peu connue, et lutter contre des habitudes de dissipation, d'oisiveté, de jeu, d'imprévoyance, pour inspirer les vertus contraires. C'est à cette tâche multiple que se dévouèrent un grand nombre d'hommes éminents à divers titres, parmi lesquels il nous suffira de citer le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux, Benj. Delessert, Lemontey, Navier, Jomard, et le savant illustre que nous avons déjà plusieurs fois cité.

II. A cette heure, l'utilité des caisses d'ép. n'est plus contestée, et leur rapide diffusion chez tous les peuples civilisés montre que cette institution répond véritablement à l'un des besoins les plus impérieux de notre époque. La France seule, au 31 déc. 1857, possédait 411 caisses d'ép., non compris 179 succursales. A la même date, le nombre des livrets en circulation était de 978,802, et si l'on rapproche ce nombre du chiffre légal de la population, qui était de 36,039,364 hab., on voit qu'il y avait alors, en moyenne, un livret pour 36 hab. environ. Cette moyenne était dépassée dans 24 départements, tandis qu'elle n'était pas atteinte dans les 62 autres. La Seine, par ex., avait 1 livret pour 7 hab. 1/2; Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, 1 pour 13; le Loiret et la Marne, 1 pour 19; le Doubs et la Somme, 1 pour 30; la Gironde et l'Hérault, 1 pour 31; l'Aube, Maine-et-Loire, le Var et la Haute-Marne, 1 pour 33. Parmi les départements où la moyenne de 1 livret pour 36 hab. n'était pas atteinte, nous citerons: l'Eure et le Bas-Rhin, qui présentaient 1 livret sur 40 hab.; l'Isère et le Haut-Rhin, 1 sur 61; le Morbihan et les Vosges, 1 sur 89; l'Ain et les Côtes-du-Nord, 1 sur 95; l'Indre et les Landes, 1 sur 111; la Haute-Saône et le Tarn, 1 sur 154; les Basses-Alpes, 1 sur 175; la Dordogne, 1 sur 251; la Corrèze, 1 sur 327; la Vendée, 1 sur 359; la Corse, 1 sur 366; et l'Ariége, 1 sur 500.

Le solde dû aux déposants, à la même époque, s'élevait à 278,921,229 fr. 57 cent. Si donc on divise ce solde par le nombre des livrets en circulation, on obtient une moyenne générale de 284 fr. 86 cent. par livret. Cette moyenne était dépassée dans 61 départements, tels que le Var, Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Basses-Alpes et les Pyrénées-Orientales, où elle s'élevait respectivement à 477 fr. 46 c.; 470 fr. 12; 431 fr. 28; 410 fr. 45; 410 fr. 04; et 401 fr. 38; tandis qu'elle n'était pas atteinte dans les 25 autres. Les moins favorisés de ces derniers étaient ceux du Rhône, de la Moselle, de la Seine et des Vosges, qui ne présentaient que 210 fr. 65; 210 fr.; 197 fr.; et 192 fr. 74. — Considérés sous le rapport de leur valeur respective, les 978,802 livrets se divisaient en quatre classes ainsi établies: 754,318 étaient de 500 fr. et au-dessous; 113,712 de 501 à 800 fr.; 67,836 de 801 fr. à 1000 fr.; et 42,936 de 1001 et au-dessus.

Examinés au point de vue de la profession des déposants, les livrets forment plusieurs catégories, dont les chiffres suivants peuvent faire approximativement connaître la composition, bien qu'ils ne se rapportent qu'aux nouveaux déposants, au nombre de 165,282, qui se sont fait inscrire aux caisses d'ép. dans le cours de 1857: Ouvriers, 59,294; Domestiques, 30,230; Employés, 8,737; Militaires et Marins, 6,628; Professions diverses, 35,275; Mineurs, 24,869; Sociétés de secours mutuels, 249.

Enfin, le tableau qui suit indique les sommes dont étaient débitrices envers leurs déposants les 20 caisses d'ép. les plus riches de France.

Paris . . .	44,607,254 fr.	56 c.	Nancy . . .	2,777,380 fr.	14 c.
Marseille .	7,437,442	04	Strasbourg .	2,710,721	20
Bordeaux .	7,244,701	95	Amiens . . .	2,613,924	15
Lyon . . .	6,228,119	79	Beauvais . .	2,527 135	27
Rouen. . .	3,900,406	53	Reims. . . .	2,525,288	90
Lille. . . .	3,695,020	24	Meaux . . .	2,423,043	37
Metz. . . .	3,381,094	21	Grenoble . .	2 316,203	72
Nantes. . .	3,207,226	49	Le Havre. .	2,282,063	67
Orléans . .	3,017,818	03	Angers. . .	2,168,656	68
Toulon . .	2,798,030	39	Besançon. .	2,081,376	04

III. La comparaison de l'état des caisses d'ép. des différents pays de l'Europe fournira un jour des éléments précieux, quand on voudra apprécier la situation à la fois matérielle et morale des classes laborieuses dans chacun de ces pays. Déjà les chiffres qui suivent ne manquent pas de signification. Au 20 nov. 1856, la totalité des caisses de la GRANDE-BRETAGNE s'élevait à 599, dans lesquelles 1,317,414 déposants individuels (soit 1 habitant sur 20 environ) avaient versé 827,593,779 fr., ce qui donnait le chiffre de 628 fr. 18 cent. par déposant. A ce chiffre il faut ajouter 102,332,281 fr. déposés par 21,170 institutions charitables ou sociétés de secours mutuels, ce qui portait à 929,926,060 fr. le total des dépôts du Royaume-Uni. — Au 31 déc. 1856, les caisses de l'AUTRICHE comptaient 156,132 livrets et une encaisse de 68,930,000 fr., soit 440 fr. par livret. — En PRUSSE, à la fin de l'exercice 1855, le capital dû à 37,773 déposants par la caisse d'ép. de *Berlin* était de 4,930,000 fr., ou 130 fr. en moyenne par livret. La population de la ville étant de 450,000 hab., il y avait 1 livret par 12 hab. environ. — La BAVIÈRE se distingue sous ce rapport. En 1856, on comptait à *Munich* et à *Bamberg*, 1 déposant sur 6 habitants, et à *Nuremberg*, 2 sur 5: il est vrai que, dans cette dernière ville, la moyenne des livrets n'était que de 32 fr. 50. — En BELGIQUE, la caisse d'ép. de *Bruxelles* devait, le 31 déc. 1856, à 27,136 déposants une somme totale de 19,038,708 fr., soit, en moyenne, 701 fr. 23 cent. par livret. — Parmi les caisses de la Suisse, nous nommerons les suivantes: *Bâle* (30 nov. 1856), population, 30,000 âmes; déposants, 9,676; solde, 2,776,400 fr.; ce qui donne 1 livret par 3 et 1/2 hab. et 287 fr. par livret. *Genève* (31 déc. 1856), déposants, 11,687; solde, 4,758,000 fr.; moyenne, 410 fr. par livret, et 1 livret par 6 hab *Neuchâtel* (31 déc. 1856), déposants, 10,224; solde, 8,750,000 fr.; moyenne, 854 fr. par livret, et 1 livret par 8 hab. A la même époque, *Zurich* comptait 1 déposant par 5 hab., et la moyenne de chaque livret était de 138 fr. — Pour l'ITALIE, les caisses des villes ci-après donnent les résultats les plus intéressants: *Rome* (31 déc. 1856), population, 178,000 âmes; déposants, 16,894; solde, 10,877,000 fr.; moyenne, 643 fr. par livret, et 1 livret par 11 hab. *Turin* (31 déc. 1856), population 138,000 hab.; déposants, 4,718; solde, 1,823 900 fr.; moyenne, 380 fr. par livret, et 1 livret par 30 hab. — En DANEMARK, les caisses d'ép., à la fin de 1855, devaient à 182,046 déposants, la somme de 95,242,000 fr.; moyenne 1 livret par 13 hab., et 523 fr. par livret. — En SUÈDE, la caisse de *Stockholm*, au 31 déc. 1855, comptait 20,072 déposants, et un solde de 4 650,000 fr.; soit 230 fr. par livret, et 1 livret sur 6 hab. environ. — En RUSSIE, nous trouvons qu'à la fin de 1856, la caisse de *Moscou* avait 4,704,008 fr., appartenant à 26,335 déposants, ce qui faisait 178 fr. environ par livret, et 1 livret par 13 hab. — Hors d'Europe, les ÉTATS-UNIS sont le pays qui possède le plus grand nombre de caisses d'ép. Il nous suffira de citer celles de l'État de *New-York* et de celui de *Massachusetts*. A la fin de 1856, les caisses d'ép. du premier présentaient 204,375 livrets, soit 1 livret par 14 hab., et une moyenne de 1050 fr. par déposant. Quant au Massachusetts, il avait, à la même époque, pour une population d'environ 1 million d'âmes, 91 caisses d'ép., 165,484 déposants, et 161 millions de fr.; ce qui donne pour moyenne, 1 déposant par 6 hab. environ, et 976 fr. par livret.

IV. En France, l'institution des caisses d'ép. est régie par la loi du 5 juin 1835, modifiée et complétée par celles des 31 mars 1837, 22 juin 1845, 15 juillet 1850, 30 juin 1851 et 7 mai 1853, ainsi que par l'ordonnance royale du 28 juillet 1846, les décrets des 26 mars et 15 avril 1852, et plusieurs instructions ministérielles dont les principales sont datées des 17 déc. 1852, 29 août, 24 et 26 déc. 1853.

Aux termes de cette législation, les caisses d'ép. sont établies, sur la demande exclusive des conseils municipaux, par des décrets impériaux rendus dans la forme des règlements d'administration publique, c.-à-d. après examen et avis du Conseil d'État. Le conseil municipal qui demande la création d'un établissement de ce genre est préalablement tenu de s'engager à voter, chaque année, la somme nécessaire pour payer les frais d'administration. — Cette administration est confiée à un conseil dont les fonctions sont absolument gratuites, et qui se compose du maire de la commune et de 15 membres choisis par le conseil municipal, et renouvelés par tiers chaque année. Ce conseil a pour mission de statuer sur toutes les mesures qui peuvent intéresser la caisse, de veiller à l'exécution des règlements, de vérifier les écritures, d'arrêter les comptes, etc. Il est, en outre, chargé de nommer les employés inférieurs de l'établissement, c.-à-d. les agents salariés qui en exécutent les travaux matériels. Le caissier est astreint à fournir un cautionnement.

Les caisses d'ép. reçoivent les fonds qu'on leur confie, sans distinction de personnes; les sommes qui leur sont versées portent intérêt au déposant, et celui-ci est toujours libre de retirer le capital qu'il a confié à la caisse. Le titre de chaque déposant consiste en un *Livret* nominatif, qui lui est remis à l'époque du premier versement, et qui doit être unique pour une même personne. Celui qui parviendrait à s'en faire délivrer plusieurs, soit par la même caisse, soit par des caisses différentes, sous son nom ou sous des noms supposés, perdrait l'intérêt de la totalité des sommes déposées. Les versements ne peuvent pas être inférieurs à 1 fr., et si l'on en fait plusieurs, leur totalité ne doit pas dépasser 300 fr. par semaine. Enfin, nul versement n'est reçu sur les comptes dès que le total a atteint le chiffre de 1000 fr. Lorsque, par suite du règlement annuel des intérêts, un compte dépasse 1000 fr., si le déposant auquel ce compte appartient ne le ramène pas au-dessous de ce maximum avant le 1er avril, la caisse lui achète sans frais 10 fr. de rentes sur l'État à 4 1/2 pour 100, lorsque le prix de ce fonds est au-dessous du pair; dans le cas contraire, elle achète de la rente à 3 pour 100. Ces règles s'appliquent rigoureusement à toutes les catégories de déposants; toutefois, la loi admet certaines exceptions en faveur des sociétés de secours mutuels, des marins portés sur les contrôles de l'inscription maritime et des remplaçants dans les armées de terre et de mer. Quant aux sommes que reçoivent les caisses d'ép., elles sont tenues de les placer, dans les vingt-quatre heures, en compte courant à la caisse des dépôts et consignations, qui leur sert un intérêt annuel, dont le taux est actuellement de 4 p. 100, et qu'elles fournissent elles-mêmes aux déposants. Cet intérêt est alloué sur toute somme ronde de 1 fr.; il commence à courir le septième jour qui suit le versement. A la fin de l'année, l'intérêt est capitalisé au profit du déposant. Lorsque ce dernier veut être remboursé, il doit prévenir la caisse quinze jours à l'avance. Dans ce cas l'intérêt du dépôt cesse de courir, avant le remboursement, au plus prochain jour correspondant à celui auquel le versement a été effectué. Les remboursements peuvent être de la totalité ou d'une partie seulement des fonds verés, y compris ou non les intérêts acquis. Enfin, quand un déposant change de résidence, il a toujours le droit d'exiger le transfert de son crédit de la caisse où il le possède dans la nouvelle caisse qu'il désigne ; mais cette opération n'est admise que pour la totalité du crédit. Dans tous les cas, les formalités qu'impose aux déposants la tenue des caisses d'ép. sont entièrement gratuites pour ces derniers, l'administration ne leur réclamant que le prix d'achat (15 centimes) du livret. Enfin, lorsqu'il s'est écoulé un délai de trente ans à partir de la liquidation du crédit d'un déposant, avec le concours de celui-ci, les sommes non réclamées sont converties en rentes sur l'État, et remises à la caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'ayant droit vis-à-vis duquel la caisse d'ép. est entièrement déchargée. Si les fonds résultant de la liquidation ne sont pas assez élevés pour que leur conversion en rentes puisse avoir lieu, ils demeurent acquis à la caisse d'épargne.

ÉPARGNER. v. a. (lat. *parcere*). Ménager quelque chose, ne l'employer qu'avec réserve. *É. son bien. É. son argent. Nous n'avons guère de provisions, il faut les é. On ne leur épargne pas l'argent. Le vin ne fut pas épargné à cette noce. Cette sauce est de haut goût, on n'y a pas épargné le sel, le poivre. Il est si avare, qu'il s'épargne jusqu'à la nourriture. On n'épargne rien pour vous satisfaire. Il n'y a épargné aucun soin. Il faut savoir é. le temps. É. sa peine, ses pas. É. le sang. É. la vie des hommes.* —* Absol., Faire des épargnes. *Il faut é. dans sa jeunesse. É. sur sa table, sur sa toilette, etc.* ‖ Fig., *Ne m'épargnez pas*, Employez-moi aussi souvent qu'il vous plaira. — * Avec un nom de chose pour sujet, on dit : *Cela épargne l'étoffe, beaucoup d'étoffe*, Cela permet d'employer moins d'étoffe. *Cette méthode épargne un temps considérable.* ‖ *É. une chose à quelqu'un*, La lui éviter, ou Faire en sorte qu'il n'éprouve pas une peine, une perte, etc. *Je vous épargnerai ce soin, cet embarras, cette perte de temps. Je voudrais bien pouvoir m'é. cette dépense, cette peine, cet ennui, cette inquiétude. Vous cherchez en vain à me persuader, épargnez-vous ce soin. Épargnez-lui ce chagrin, cette douleur, cette confusion, cette honte. On ne leur épargna aucun outrage. Je veux é. à son cœur, à sa sensibilité, le détail de cette scène douloureuse.* — * *Épargnez-moi vos larmes, vos prières*, Faites-moi grâce de vos larmes, etc. *Épargnez-moi le reste*, Ne m'en dites pas davantage. ‖ *É. quelqu'un*, Ne pas le traiter aussi mal qu'on pourrait le faire, ou aussi mal que d'autres. *Je pouvais lui faire beaucoup de mal, mais je l'ai épargné. Il ordonna que, dans la répartition des nouvelles taxes, on épargnât les laboureurs.* — *Il n'épargne personne*, Il maltraite tout le monde de paroles, il médit de tout le monde. — En parlant D'un fléau, on dit aussi, *Le choléra a épargné telle ville. La peste ne nous a pas épargnés. La grêle a épargné ce canton.* ‖ Faire grâce de la vie. *É. les vaincus. Dans le sac de cette ville on n'épargna ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants.* On dit de même, *La mort n'épargne personne.* ‖ Fig., *É. la vieillesse, la faiblesse, l'enfance, etc.*, Avoir des égards, des ménagements pour la vieillesse, etc. — *É. la sensibilité, l'amour-propre, etc., de quelqu'un*, Ne pas dire ou ne pas faire ce qui pourrait exciter trop vivement sa sensibilité, ce qui pourrait offenser son amour-propre, etc. ‖ T. Techn. Ménager quelque chose dans la matière que l'on travaille, de telle sorte que l'on puisse tirer parti de la chose épargnée. *Cette table a été épargnée dans l'épaisseur du bloc. Mon tailleur a épargné un gilet sur le drap, dans le drap de ma redingote.* ‖ T. Beaux-Arts. Dessiner, peindre de telle façon que les parties blanches soient figurées par le blanc du papier ou de l'ivoire. = s'ÉPARGNER. v. pron. Famil., *Ne s'y é. pas*, Ne pas ménager sa peine, ses soins, etc. *Quand il peut obliger ses amis, il ne s'y épargne pas. S'il peut vous nuire, il ne s'y épargnera pas.* ‖ User de ménagements l'un envers l'autre. *Dans cette lutte, les deux adversaires ne se sont pas épargnés.* = ÉPARGNÉ, ÉE. part. *C'est autant d'épargné.*

ÉPARPILLEMENT. s. m. Action d'éparpiller ; ou L'état de ce qui est éparpillé. *L'é. de ses troupes lui fit perdre la bataille.*

ÉPARPILLER. v. a. (R. *épars*). Disperser çà et là ; au Prop., se dit De choses légères, minces, etc. *É. de la paille, de la cendre, des papiers, etc. Un tourbillon a éparpillé ce tas de foin.* — Par anal., *É. ses troupes, ses forces*, Les distribuer en petits corps. ‖ Fig., *É. son argent*, L'employer en dépenses frivoles et multipliées. — * On dit encore, *É. ses idées, son talent.* = s'ÉPARPILLER. v. pron. *Voilà mes papiers qui s'éparpillent ! Les soldats s'étaient éparpillés de tous les côtés.* = ÉPARPILLÉ, ÉE. part.

ÉPARS, ARSE. adj. (lat. *sparsus*, du v. *spargere*, disperser). Épandu, dispersé çà et là. *Les soldats étaient é. dans la campagne. Les loups avaient épouvanté le troupeau, il était é. dans les blés. Les Juifs sont é. dans toutes les parties du monde. Bataillons é. Il a ramassé toutes les particularités de notre histoire qui étaient éparses dans les livres, dans les chartes, etc.* — *Avoir les cheveux é.*, Avoir les cheveux flottants et en désordre.

* **ÉPARTS.** s. m. pl. T. Charron. Morceaux de bois longs et plats qui unissent les deux limons d'une voiture, et les maintiennent à la même distance.

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN.** s. m. T. Art vétér.

Enc. — On appelle ainsi, dans le Cheval, tantôt une exostose qui survient à la partie latérale interne et supérieure du membre postérieur (*Éparvin calleux* ou *osseux*), tantôt une flexion convulsive et précipitée du membre, au moment où il entre en action pour se mouvoir, sans qu'on aperçoive aucune grosseur (*Ép. sec*), et qui fait dire que l'animal *harpe* ou *trousse*. — Dans le Bœuf, l'ép. est une tumeur qui occupe presque toute la partie latérale interne du jarret, et qui, d'abord molle, durcit avec le temps et devient comme plâtreuse.

ÉPATER. v. a. (R. *patte*). *É. un verre*, En rompre le pied. = ÉPATÉ, ÉE. p. *Un verre épaté.* ‖ Adject., *Nez épaté*, Nez gros, large et court.

ÉPAULARD. s. m. T. Mam. Voy. DAUPHIN.

ÉPAULE. s. f. (lat. *scapula*). La partie la plus élevée du bras chez l'homme, et du membre antérieur chez les quadrupèdes. *Les os qui forment la charpente de l'é. sont l'omoplate, la clavicule et la tête de l'humérus. Il portait un fardeau sur l'é., sur son é. On lui ôta son manteau de dessus les épaules. Pousser de l'é., avec l'é. Cet homme a les épaules larges, de larges épaules. Ce cheval est blessé à l'é. É. de mouton.* — *Hausser, lever les épaules*, Témoigner en haussant les épaules, qu'une chose déplaît, choque, mécontente, ou inspire du mépris. *Cela me fit hausser les épaules. C'est à faire lever les épaules. Il n'y a rien à répondre à cela, il n'y a qu'à hausser les epaules. Hausser les épaules de mépris, de pitié.* — Famil., *Manger par-dessus l'é., jouer par-dessus l'é.*, Manger derrière les autres, jouer sans avoir de place à la table du jeu. ‖ Fig. et famil., *Plier, baisser les épaules*, Recevoir avec soumission, et sans rien répondre, une chose fâcheuse ou désagréable. — *Il n'a pas les épaules assez fortes, il a les épaules trop faibles pour cet emploi, pour soutenir cette dignité, pour faire cette entreprise.* Il n'a pas assez de talent, assez de bien, assez de ressources pour cela. — *Mettre quelqu'un dehors par les deux épaules*, Le chasser honteusement. — *Porter quelqu'un sur ses épaules*, En être importuné, vexé, excédé. — *Prêter l'é. à quelqu'un*, Lui aider, lui fournir des ressources. *Donner un coup d'é. à une affaire, à quelqu'un*, Aider à quelque affaire, venir au secours de quelqu'un. — *Regarder quelqu'un par-dessus l'é.*, Le regarder d'un air de mépris. — *Faire quelque chose par-dessus l'é.*, Ne point la faire du tout. *Croyez-vous qu'il me paiera ? Il vous paiera par-dessus l'é.* — *Pousser le temps avec l'é.*, Tâcher de gagner du temps, Subsister avec peine, ou Se désennuyer comme on peut, en attendant des conjonctures plus favorables. ‖ T. Art milit. *L'é. d'un bastion*, V. FORTIFICATION.

ÉPAULÉE. s. f. Effort que l'on fait de l'épaule pour pousser quelque chose. *Rouler une pierre par épaulées.* — Figur. et fam., *Faire une chose par épaulées*, La faire à diverses reprises et négligemment. ‖ T. Boucherie. Le quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule.

ÉPAULEMENT. s. m. T. Art mil. V. BATTERIE.

ÉPAULER. v. a. Rompre, démettre l'épaule ; ne se dit qu'en parlant Des quadrupèdes. *Je lui avais prêté mon cheval, il l'a épaulé.* ‖ En parlant De certaines armes, Appuyer l'arme contre l'épaule. *Vous n'épaulez pas bien votre fusil.* ‖ Fig. et fam., Assister, aider. *Je vous épaulerai de tout mon pouvoir. Cet homme est si bien épaulé, qu'il obtiendra tout ce qu'il demandera.* ‖ T. Guerre. *É. des troupes*, Les mettre à couvert du canon par un épaulement. = s'ÉPAULER. v. pron. Se rompre, se démettre l'épaule. *Ce cheval s'est épaulé.* ‖ * Figur. et famil., Se prêter un mutuel appui. *S'ils avaient eu le bon esprit de s'é., ils auraient infailliblement réussi.* = ÉPAULÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et popul., *C'est une bête épaulée*, Voy. BÊTE.

ÉPAULETTE. s. f. Espèce de bande recouverte de galon et garnie de franges à l'une de ses extrémités, que les soldats de certains corps portent sur chaque épaule en guise d'ornement, et qui, pour les officiers, est un signe distinctif de leur grade. *É. de laine, d'argent, etc. Des épaulettes de grenadier, de chasseur. Des épaulettes de lieutenant, de capitaine, de colonel.* ‖ S'emploie quelquefois pour désigner Le grade d'officier. *Porter, avoir l'é., les épaulettes. Il a bien gagné ses épaulettes. Vous avez déshonoré vos épaulettes.* ‖ Petite bande d'étoffe, rapportée sur la partie de la chemise, de la robe, etc., qui couvre le dessus de l'épaule.

Enc. — L'*Épaulette* a d'abord été destinée à retenir le baudrier, ainsi qu'à protéger l'épaule quand le soldat, dans les marches, appuyait son mousquet sur cette partie du corps. C'est seulement vers le milieu du dernier siècle qu'elle est devenue l'insigne des officiers. On distingue trois parties dans l'ép. : la bande qui appuie sur l'épaule ou le *corps*, la *tournante* ou torsade qui borde le corps, et la *frange* qui lui sert d'ornement. L'ép. dépourvue de frange reçoit le nom de *Contre-épaulette*. Aujourd'hui deux sortes d'épaulettes sont en usage dans l'armée française, l'ép. de laine pour les soldats, et l'ép. d'or ou d'argent pour tous les grades, depuis le sous-lieutenant jusqu'au maréchal. — L'ép. de laine contribue à distinguer les uns des autres, soit les corps, soit les compagnies d'un même régiment. Elle est rouge pour les grenadiers, dans les régiments d'infanterie, les carabiniers, les cuirassiers et les dragons, dans la cavalerie, et les soldats de l'artillerie et du génie ; elle est jaune pour les voltigeurs ; verte, avec tournante jaune, pour les chasseurs à pied ; verte, avec tournante rouge, pour les fusiliers ; blanche, pour les lanciers. Dans quelques corps, comme les cuirassiers, les carabiniers et la garde impériale, les épaulettes des sous-officiers, se distinguent de celles des simples soldats par une tournante d'or ou d'argent. — Les épaulettes d'officier sont d'*or* pour l'état-major, l'infanterie de ligne, les dragons, le génie et l'artillerie ; et d'*argent* pour les autres corps. De plus, elles ont des franges simples pour les grades de sous-lieutenant à capitaine, et des franges à graines d'épinard, c.-à d. à grosses torsades, pour tous les grades supérieurs. La contre-épaulette concourt avec l'ép. à distinguer quelques-uns d'entre eux. Les épaulettes actuellement en usage dans l'armée française sont les suivantes : *Maréchal de France*, deux épaulettes d'or à grosses torsades avec 7 étoiles d'argent et 2 bâtons en croix brodés sur le corps ; *Général de division*, épaulettes semblables avec 3 étoiles et sans bâtons ; *Général de brigade*, les mêmes avec 2 étoiles seulement ; *Colonel*, deux épaulettes d'or ou d'argent suivant le corps ; *Lieutenant-colonel*, épaulettes semblables, mais dont le corps est d'argent quand les boutons sont dorés, et d'or quand ils sont argentés ; *Chef de bataillon* ou d'*escadron*, une ép. semblable à celle du colonel à gauche, et une contre-ép. à droite ; *Major*, une ép. à droite et une contre-ép. à gauche ; *Capitaine*, deux épaulettes à franges simples ; *Lieutenant*, une ép. à gauche et une contre-ép. à droite ; *Sous-lieutenant*, l'ép. à droite et la contre-ép. à gauche ; *Adjudant-major*, deux épaulettes semblables à celles de capitaine, mais d'une couleur différente ; *Adjudant-sous-officier*, une ép. semblable à droite et une contre-ép. à gauche. Les *Capitaines-instructeurs* des troupes à cheval, et les *Capitaines-majors* des chasseurs à pied ont le corps de l'ép. de la couleur opposée à celle des franges. Enfin, les *Capitaines en second* de l'artillerie et de la cavalerie et ceux de seconde classe de plusieurs armes portent un petit filet de soie rouge sur toute la longueur du corps de l'ép. — Cet insigne a été adopté par la plupart des peuples européens, mais il en est plusieurs qui distinguent autrement les grades.

ÉPAVE. adj. 2 g. (lat. *expavefactus*, effrayé, parce que les animaux effrayés prennent la fuite et s'égarent). T. Jurispr. Se dit Des choses égarées, dont on ne connaît pas le maître, le propriétaire, mais surtout Des chevaux, des vaches et autres bestiaux. *Un cheval é. Des bêtes épaves. Biens épaves.* = ÉPAVE. s. f. Chose égarée, dont on ne connaît pas le maître, le propriétaire. *Les épaves appartiennent à l'État.* — *Épaves maritimes*, Les objets naufragés que la mer rejette sur ses bords. ‖ *Droit d'é.*, Droit de s'approprier les choses épaves. *Les seigneurs avaient autrefois droit d'é. sur leurs terres.*

ÉPEAUTRE. s. m. (lat. *spelta*). Voy. FROMENT.

ÉPÉE. s. f. Arme offensive que l'on porte au côté, enfermée dans un fourreau. *Porter l'épée au côté. Porter l'é. en verrouil. Mettre l'é. à la main. Croiser l'é. avec quelqu'un. Tirer l'é. Se battre à l'é. Ils avaient l'é. nue. Il lui fit rendre l'é., rengainer l'é. Il lui donna de l'é. dans le ventre. Il lui enfonça l'é. jusqu'à la garde, jusqu'aux gardes. Il lui passa son é. au travers du corps. Il lui fit sauter son é. Il lui fit tomber l'é. des mains. Voilà un grand coup d'é. Il le poursuivit l'é. dans les reins. Charger l'ennemi, emporter un ouvrage l'é. à la main. Les habitants furent passés au fil de l'é.* — Fam., *Se laisser dire quelque chose d'injurieux l'é. au côté*, Souffrir des propos injurieux sans rien répondre, sans répliquer. *Traîneur d'é.*, V. TRAÎNEUR. — Prov., *Mourir d'une belle é.*, Succomber sous un ennemi contre lequel il est glorieux d'avoir combattu ; et Figur., Recevoir du dommage pour une cause honorable ou agréable. ‖ Figur., *C'est une bonne é., une rude é.*, C'est un homme qui sait bien manier l'épée.

Il est brave comme son é., Il est plein de courage, de bravoure. — Fig. et prov., *Poursuivre, presser quelqu'un l'é. dans les reins*, Le presser vivement de conclure, d'achever une affaire; ou Le presser, dans la discussion, par de si fortes raisons, qu'il ne sait que répondre. *Emporter une chose à la pointe de l'é.*, L'emporter avec de grands efforts et malgré une vive opposition. *Il a fait un beau coup d'é.*, se dit ironiquement D'un homme qui a fait une grande sottise. *L'é. de cet homme est vierge*, Il n'a jamais tiré l'é. pour se battre. *Son é. ne tient pas au fourreau*, Il est toujours prêt à mettre l'é. à la main. *L'é. use le fourreau*, se dit Des personnes en qui une grande activité d'âme ou d'esprit nuit à la santé. *C'est son é. de chevet*, C'est la personne dont il se sert dans toutes sortes d'affaires, soit pour le conseil, soit pour l'exécution; se dit égal. Des choses. *L'Iliade d'Homère était l'é. de chevet d'Alexandre.* Voy. pour d'autres loc. fig. les mots Cape, Côté, Court, Couteau, etc. || Figur. et absol., *Épée* se dit pour L'état militaire, surtout par oppos. à L'état des gens de justice ou d'Église. *Homme d'é. Les gens d'é. Prendre le parti de l'é. Quitter la robe pour l'é.* — Se prend encore dans le sens de Courage, valeur, ou de Force des armes. *Il ne doit son élévation qu'à son é. Le droit de l'é.* || * T. Technol. Grande alène droite dont les bourreliers se servent pour percer. || * T. Ichth. *É. de mer*, Nom vulgaire de l'Espadon et de la Scie.

Enc. — On désigne sous le nom d'*Épée* une arme offensive et de main, qui se compose essentiellement d'une lame effilée à son extrémité et d'une poignée. Elle diffère surtout du *poignard* par la plus grande longueur de la lame. C'est également sa lame qui la distingue du *sabre :* en effet, celle de ce dernier est plus large, constamment munie d'un tranchant, et ordinairement plus ou moins recourbée. Aussi l'é. est-elle essentiellement une arme d'*estoc*, c.-à-d. destinée à percer, tandis que le sabre est principalement une arme de *taille*, c.-à-d. destinée à trancher.

La *Poignée* de l'é. présente à considérer la *poignée proprement dite*, la *garde* et le *pommeau*. La poignée est la partie qu'empoigne la main quand on veut se servir de cette arme : elle est située dans l'axe de la lame; on la fait le plus souvent, ainsi que la garde et le pommeau, de cuivre, de fer ou d'acier. La *Garde*, ainsi nommée parce qu'elle sert à protéger la main, n'a d'abord consisté qu'en une simple traverse en forme de croix, tantôt droite, tantôt courbée, soit du côté de la lame, soit du côté opposé : au moyen âge, on donnait le nom de *Croisée* aux épées dont la traverse, ou *Quillon*, était droite. Plus tard, elle s'est composée de branches métalliques unies ou cannelées et contournées de mille manières. On l'a encore munie d'une pièce, ordinairement ronde ou ovale, appelée *Coquille* à cause de sa forme. Enfin, pour mieux couvrir les doigts, on l'a maintes fois réunie avec le pommeau au moyen d'une ou de plusieurs branches diversement disposées. La *Lame* est montée dans la garde et rivée au *Pommeau* par la *soie*, qui est sa partie la plus amincie. Elle est toujours de fer ou d'acier. Elle est longue, pointue, plate ou triangulaire, tranchante ou piquante, ou tous les deux à la fois. Pour la rendre plus légère et lui donner en même temps beaucoup de rigidité, on y a pratiqué de bonne heure des évidements ou cannelures qui portent le nom de *pans creux*, quand il n'y en a qu'un sur chaque face, et celui de *gouttières*, quand il y en a deux. Ce sont les variations de forme et de dimension qu'on a fait subir à la poignée et à la lame, qui ont donné naissance aux différentes espèces d'épées dont il est question dans les traités.

Au siége de Troie, les héros grecs étaient armés d'une é. pointue et à double tranchant, qu'ils appelaient ξιφὸς; ils la portaient attachée à un ceinturon ou à un baudrier, et elle tombait droite sur la cuisse. Chez les Athéniens et les Spartiates, l'é. était l'arme principale des hoplites ou fantassins pesamment armés, ainsi que des cavaliers; mais celle des Athéniens était beaucoup plus longue. Les combattants s'en servaient, après le premier choc de la pique, pour combattre corps à corps. — Les anciens Perses avaient une é. courte et forte. Cette arme, que les historiens grecs nomment *é. persique*, était également en usage chez plusieurs peuples de l'Asie. Au temps d'Alexandre, celle des Ciliciens et des Indiens était longue, très-aiguë et munie d'un double tranchant. — Les Romains donnaient à l'é. les noms de *gladius*, *ensis*, *ferrum* et *mucro*. Elle faisait partie de l'armure de tous leurs soldats. Ils la firent d'abord courte, épaisse, à deux tranchants, assez large vers la poignée, mais allant en diminuant vers la pointe : sa longueur variait de 42 à 50 centim. Vers l'an 392 de Rome (362 av. J.-C.), d'autres disent seulement après la bataille de Cannes (216 av. J.-C.), ils adoptèrent une é. particulière, dite *espagnole*, parce qu'ils l'empruntèrent aux Espagnols. Cette nouvelle arme était à peu près semblable au sabre-poignard de l'infanterie française; elle avait le pommeau en forme de tête d'aigle, et la garde consistait simplement en une petite traverse. La lame, longue de 38 à 42 centim., était lourde, épaisse, large d'environ 5 cent. 1/2 vers la poignée, et allait en diminuant légèrement jusqu'à la pointe, qui était très-aiguë et formée en biseau. L'épée espagnole, que Végèce appelle *spatha*, terme d'origine gauloise, suivant Diodore de Sicile, et qui a donné naissance aux mots français *spade*, *espade*, *espie*, *espic*, *espée* et *épée*, constituait l'arme la plus redoutable des Romains. Les soldats la saisissaient aussitôt après avoir lancé le *pilum*, et, suivant Polybe, ils se servaient de préférence de la pointe dont ils dirigeaient les coups au visage ou à la poitrine de l'ennemi. Ils la suspendaient, comme les héros d'Homère, à un ceinturon ou à un baudrier, et la faisaient tomber, presque perpendiculairement, sur le côté gauche.

Les Gaulois étaient armés d'une é. à lame longue et large, parfois en forme de spatule, mais de mauvaise trempe : souvent même cette arme était de cuivre; toutefois ils la maniaient avec habileté, et Tite-Live nous apprend que les légionnaires ne leur devinrent supérieurs que lorsqu'ils eurent adopté l'é. espagnole. L'é. des Germains était semblable à celle des Gaulois. A leur arrivée dans la Gaule, les Francs se servaient d'une é. courte et acérée. Ils la portaient en bandoulière et tombant sur la cuisse droite, afin de pouvoir la tirer du fourreau sans déranger la position du bouclier. Ces épées étaient de fer non trempé, de là le nom de *férêtes*, sous lequel on les trouve désignées dans les vieux auteurs. Mais leurs dimensions et leurs formes ne tardèrent pas à se modifier à mesure que les armes défensives augmentèrent de solidité. On substitua d'abord l'acier au fer. Après cela, on augmenta la longueur de la lame, ce qui obligea de suspendre l'é. au côté gauche, de manière à laisser au bras le développement nécessaire pour pouvoir la tirer du fourreau. Ensuite l'é. devint successivement plus massive, plus large, et assez pesante pour briser une armure. Les lourdes épées de ce genre reçurent le nom générique de *Flamberge*, mais on les désigna aussi par des dénominations particulières suivant l'usage spécial auquel on les destina. Ainsi, on les appelait *Verduns* et *Brands*, quand elles avaient la lame courte et pouvaient faire l'office de hache; *Plombées*, quand leur poids se rapprochait de celui des masses; *Flambards* ou *Flammars*, quand leur lame était longue et ondulée en forme de flamme. Plusieurs flamberges sont célèbres dans les romans de chevalerie : telles sont la *Joyeuse* de Charlemagne, la *Durandal* de Roland, la *Haute-Claire* d'Olivier, etc. L'*Épée fourrée* était une sorte de flamberge, très-forte, très-pesante, et à poignée sans garniture; on ne pouvait la manier qu'à deux mains. Il en était de même du *Braquemart* ou *Jaquemars*, et de l'*Espadon*. On se servait souvent de ces sortes d'épées, en appuyant le pommeau contre la cuirasse et en tenant la lame horizontalement avec les mains. Cependant les armures des chevaliers ne pouvant en général être entamées même par ces lourdes épées, on en imagina d'autres à lames minces, légères et très-pointues, tantôt courtes, tantôt longues, dont on se servait pour percer dans les défauts de la cuirasse, surtout au-dessous de l'aisselle, pendant les mouvements de bras qu'exigeait le maniement des armes pesantes. A la bataille de Bouvines, en 1214, les Allemands en avaient dont la longueur fut un objet d'étonnement. Les Français les préféraient plus courtes afin de pouvoir attaquer l'ennemi de plus près. Ces nouvelles épées furent appelées, selon leur forme, *Allumelles*, *Verges*, *Guindrelles*, etc. Elles restèrent en usage pendant plusieurs siècles, non sans subir de nombreuses modifications. L'une des variétés les plus usitées était l'*Estocade*, dont la lame, tantôt ronde, tantôt carrée, d'autres fois plate, mais, dans ce cas, peu ou point tranchante, était excessivement longue et très-pointue : quelquefois elle se terminait en fer de lance. Elle ne servait qu'à percer, et on la manœuvrait ordinairement à deux mains. Les hommes d'armes la portaient suspendue à l'arçon de la selle. La *Coustille*, dite aussi *Costille*, *Coutille* ou *Coutiau*, appartenait aussi à la famille des allumelles. Sa lame, plate ou triangulaire, étant moins longue que celle de l'estocade, cette sorte d'é. était plus facile à manier : aussi était-elle beaucoup plus employée. La lame de la *Colismarde* était longue et déliée; mais elle s'élargissait brusquement à 30 centim. environ de la garde pour mieux écarter le fer dans la parade. Les épées dont nous venons de parler étaient en général de véritables *croisées;* parfois cependant leur garde consistait en une plaque ronde, ovale, carrée, etc. En outre, leur pommeau était ordinairement très-pesant, afin de contrebalancer le poids de la lame. Très-souvent le propriétaire de l'é. faisait graver sur le pommeau ses armoiries, et s'en servait en guise de cachet ou de sceau.

L'artillerie ayant fait abandonner les armures défensives désormais inutiles, l'é. devint plus légère et plus facile à manier. Néanmoins la forme de cette arme continua de varier au gré du caprice de chacun, surtout pour la garde et ses accessoires. Les épées les plus usitées au commencement du XVII^e siècle étaient la *Brette* et la *Rapière*, qui étaient moins longues que les coustilles et les colismardes, mais beaucoup plus que les épées modernes; ce qui forçait à les porter en leur donnant une grande inclinaison qui embarrassait la marche. Enfin, l'usage s'introduisit de réduire à 80 ou 86 centimètres la longueur de la lame, dimension la plus convenable pour suspendre l'é. au côté. C'est également au XVII^e siècle, que la manie de porter l'épée en tout temps commença à s'emparer des diverses classes de la société civile. Le droit de paraître armé en public fut constamment reconnu aux gentilshommes; mais les défenses de l'autorité ne purent empêcher la bourgeoisie de se l'attribuer. Quand la révolution arriva, l'é. avait presque entièrement disparu de l'armée, où les officiers, la Maison du roi, les Suisses et les Gardes françaises l'avaient seuls conservée, mais elle était considérée comme une partie indispensable du costume civil habillé. Cette é. civile, dite *É. à la financière*, consistait en une lame effilée, légère, triangulaire, à faces évidées, et était munie d'une poignée d'acier; on la renfermait dans un fourreau plus ou moins élégant. Elle a reçu plus tard le nom de *Carrelet*. Aujourd'hui, l'é. n'est plus portée en France que par certaines catégories de fonctionnaires civils en costume de cérémonie, et, à l'armée, par les officiers généraux, les officiers supérieurs de plusieurs corps, et les officiers et les sous-officiers de quelques corps spéciaux, ainsi que par ceux de divers régiments de cavalerie en petite tenue; mais, pour les uns comme pour les autres, elle n'est qu'une arme de parade. L'é. des fonctionnaires civils consiste en un simple carrelet dont la poignée est différemment ornée suivant les administrations. Quant à l'é. militaire, on en distingue deux modèles principaux: 1° l'épée des officiers et des sous-officiers se compose d'une lame droite, à deux tranchants, longue de 81 centim., et évidée à deux gouttières jusqu'au milieu. Sa monture est de cuivre, avec garde formée de deux coquilles, d'un quillon et d'une branche principale. Enfin, la poignée est de bois recouverte de filigrane. Les garnitures de cette épée sont dorées pour les officiers, et non dorées pour tous les autres. 2° L'é. du 2^e modèle, ou *é. d'état-major*, a aussi la lame droite et à deux tranchants; mais elle est longue de 86 cent. 61, et sans évidements. La garde diffère de celle de la précédente, en ce qu'elle est ciselée et munie d'une demi-coquille à charnière. Enfin, le bois de la poignée est enveloppé d'une peau de veau chagrinée, assujettie par un filigrane.

* **ÉPEICHE.** s. m. T. Ornith. Voy. Pic.

* **ÉPEIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Arachnides.

ÉPELER. v. a. (lat. *appellare*). Nommer les lettres qui composent un mot, et en former des syllabes en les assemblant l'une avec l'autre. *Épelez ce mot.* = Épelé, ée. part. = Conj. V. Appeler.

ÉPELLATION. s. f. Action d'épeler; l'art d'épeler. *Essayez l'é. de ce mot.* — V. Lecture.

ÉPENTHÈSE. s. f. (gr. ἐπένθεσις). T. Gram. Addition, insertion d'une lettre, ou même d'une syllabe, au milieu d'un mot. Exemples : πτόλις, pour πόλις (ville); *relligio*, pour *religio* (religion); *indugredi*, pour *ingredi* (entrer).

ÉPENTHÉTIQUE. adj. 2 g. Qui est ajouté par épenthèse. *Lettre épenthétique.*

ÉPERDU, UE. adj. Se dit de quelqu'un Qui est tellement troublé par la crainte, le désespoir ou quelque passion, qu'il en a comme perdu l'esprit. *En apprenant le danger où se trouvait son fils, elle accourut tout éperdue. É. d'amour, il se jeta à ses pieds.*

ÉPERDUMENT. adv. A en perdre l'esprit; ne se dit guère qu'en parlant de l'amour. *Il l'aime é. Être é. amoureux.*

ÉPERLAN. s. m. T. Ichth. V. Able et Salmones.

ÉPERON. s. m. (all. *sporn*). Petite branche de fer ou d'autre métal, qui s'adapte aux talons du cavalier, et avec laquelle il pique les flancs du cheval quand il veut le faire aller plus vite. *Ce cheval est tendre, est sensible à l'é. Il est dur à l'é. Il a plus besoin de bride que d'é. Il faut toujours lui tenir l'é. dans le flanc. Enfoncer l'é. Donner de l'é. Chausser, déchausser les éperons. Les éperons dorés étaient un des insignes de la chevalerie.* — *Gagner ses éperons*, Faire ses premières armes avec distinction; se dit, au Propre, Des individus qui aspiraient à la chevalerie; et Figur., D'un homme qui débute d'une manière brillante, qui justifie les récompenses qu'il obtient. || Fig. et fam., *Donner un coup d'é. jusqu'à un certain endroit*, Y courir, y aller en diligence. On dit plus ordin., *Donner un coup de pied, etc.* — *Cet homme a besoin d'é., il lui faut donner un coup d'é.*, Il faut le presser, l'exciter. || T. Zool. Par anal., se dit De l'ergot ou apophyse cornée qui se trouve à la partie postérieure du tarse dans les mâles des Gallinacés, ainsi qu'au fouet de l'aile de quelques Échassiers et Palmipèdes. || T. Bot. Espèce d'appendice en forme de cornet qui se remarque dans les pétales, la corolle et le calice de certaines fleurs, etc. || T. Mar. La charpente saillante, en avant de l'étrave, qui termine la proue d'un grand bâtiment. *L'é. supporte la figure sculptée qui orne la proue.* V. Galère. || T. Architecture. Ouvrage de maçonnerie terminé en pointe, et fait en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille pour les soutenir. V. Contrefort. || T. Architect. hydrauliq. V. Pont. || T. Fortification. Sorte de redan. || T. Hortic. Branche courte, droite, regardant l'horizon, et qui est placée en forme d'éperon. *Les ambrettes sont sujettes à porter des éperons.* || Figur. et fam., se dit De certaines rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillissent.

Enc. — Les *Éperons* les plus usités sont ceux qu'on appelle *Éperons brisés*. On y distingue quatre parties principales : le *Collier* ou *Corps de l'é.* est l'espèce de fer à cheval qui embrasse le talon; les *Branches* ou *Bras* sont les prolongements qui s'étendent latéralement jusque sous la cheville; le *Collet* est la tige qui part du milieu du collier et porte la *Molette*, sorte de petite roue à bords découpés qui s'engage comme une poulie dans une fente pratiquée à l'extrémité du collet. L'é. se fixe au talon au moyen de courroies ou à l'aide de vis placées à chacune des extrémités des branches. — L'usage de l'é. remonte à une époque très-reculée. Chez les anciens, il consistait en une pointe ou ergot de fer (*calcar*) qui s'attachait au talon du cavalier. Il avait également cette forme chez nos ancêtres, les Gaulois, et il la conserva pendant presque tout le moyen âge. Seulement on donna alors à son collet une longueur extraordinaire, afin de pouvoir atteindre plus aisément les flancs du cheval, car la roideur des *flançois* (pièces d'armure destinées à protéger les flancs de l'animal), le frottement des genouillères et le poids de l'étrier gênaient singulièrement les mouvements de la jambe du cavalier. L'introduction de la molette, soit fixe, soit mobile, ne date que du XIV^e siècle; mais les dimensions du collet ne furent réduites que lorsque les chevaliers cessèrent de sa barder de fer. — Au moyen âge, le port des éperons était regardé comme une marque d'autorité et d'indépendance, de telle sorte que lorsqu'un seigneur subalterne prêtait foi et hommage à son suzerain, il était obligé de les quitter en signe de vasselage. Dansla chevalerie, les éperons dorés étaient réservés aux chevaliers, tandis que ceux des écuyers étaient argentés. De là l'expression *Gagner ses éperons* (sous-entendu *dorés*), pour signifier mériter, par quelque action d'éclat, d'être admis dans l'ordre de la chevalerie.

ÉPERONNÉ, ÉE. adj. Qui a des éperons au talon. *Il est botté et é., tout prêt à monter à cheval.* — Se dit aussi Des coqs et des chiens. *Un coq é. On prétend que les chiens éperonnés ne sont pas sujets à la rage.* || T. Bot. *Fleur, corolle éperonnée; Calice, pétale é.*, Qui se termine en éperon.||Fig. et fam., *Avoir les yeux éperonnés*, ou *Être é.*, Avoir des rides au coin de l'œil.

* **ÉPERONNER.** v. a. Chausser les éperons; ne se dit guère que dans cette phrase, *É. un coq*, Armer ses ergots de pointes d'acier pour le faire battre. || Donner de l'éperon à un cheval. *É. un cheval.* — Fig. et fam., Stimuler, exciter. *Ce jeune homme a besoin d'être éperonné de temps en temps.* = ÉPERONNÉ, ÉE. part.

ÉPERONNIER. s. m. Artisan qui fait ou qui vend des éperons, des mors, des étriers, etc. || T. Ornith. Voy. PAON.

* **ÉPÉRUA.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

ÉPERVIER. s. m. (all. *sperber?*) T. Ornith. Oiseau de proie dont on se sert dans la fauconnerie. Voy. AUTOUR. || Fig. et prov., *C'est un mariage d'é., la femelle vaut mieux que le mâle*, se dit D'un mariage où la femme est plus habile, plus active que le mari, parce que la femelle de l'épervier est d'un tiers plus grosse que le mâle. || T. Pêche. Sorte de filet de forme conique qui sert à prendre le poisson.

ÉPERVIÈRE. s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

ÉPERVIN. s. m. Voy. ÉPARVIN.

* **ÉPHÈBE.** s. m. (latin. *ephebus*, du gr. ἐπὶ, sur, et ἥβη, puberté). T. Antiq. Jeune homme parvenu à l'âge de puberté, c'est-à-dire à quatorze ans.

* **ÉPHÉDRA.** s. m. T. Bot. Voy. GNÉTACÉES.

ÉPHÉLIDE. s. f. (gr. ἐφηλίς; de ἐπὶ, sur, et ἥλιος, soleil). T. Méd. Voy. TACHE.

ÉPHÉMÈRE. adj. 2 g. (gr. ἐφήμερος). Qui ne dure qu'un jour. *Insecte é. Fleur é. Fièvre é.* || Par ext., se dit De tout ce qui n'a qu'une très-courte durée. *Succès, bonheur, puissance, gloire é. Ouvrages, productions éphémères.* = ÉPHÉMÈRE. s. f. [L'Acad. fait ce mot masc.] T. Ent. Voy. LIBELLULE. || * T. Botan. *Éph. de Virginie*, Voy. COMMÉLYNÉES.

ÉPHÉMÉRIDES. s. f. pl. (grec. ἐφημερίς, journal).

Enc. — Les Grecs donnaient le nom d'*Éphémérides* à des espèces de journaux dans lesquels ils enregistraient successivement et à mesure qu'ils se produisaient les faits principaux de leur histoire. Aujourd'hui le mot Éph. s'emploie encore dans un sens analogue, car on l'applique à certaines collections historiques qui contiennent les événements remarquables arrivés, le même jour de l'année, à différentes époques. Néanmoins on se sert de ce terme dans une acception toute spéciale, et l'on appelle Éphémérides des recueils astronomiques annuels qui donnent l'état du ciel pour chaque jour de l'année. Les plus célèbres de ces recueils sont la *Connaissance des temps*, que publie le Bureau des longitudes, le *Nautical Almanach*, de la Société royale de Londres, et les *Éphémérides* qu'édite l'Institut des sciences de Bologne. — V. LONGITUDE.

ÉPHOD. s. m. [On pron. le D.] (hébr. *aphad*, habiller). Espèce de ceinture en usage chez les prêtres hébreux. *L'é. se passait derrière le cou comme une étole, et faisait plusieurs tours en se croisant autour du corps.*

ÉPHORE. s. m. (gr. ἔφορος; de ἐπὶ, sur; ὁράω, voir).

Enc. — Des magistrats de ce nom figurent, dès la plus haute antiquité, dans la constitution de plusieurs cités d'origine dorienne, telles que Sparte, Thera et Cyrène; mais nous n'avons de détails que sur les éphores de la première de ces cités. Hérodote attribue à Lycurgue l'institution de cette magistrature à Sparte; cependant, comme il n'en est pas question dans l'oracle qui donne l'analyse générale de la constitution établie par ce législateur, ce silence autorise à conclure que l'*Éphorat* existait déjà et ne reçut à cette époque aucune modification. Suivant une autre opinion, ce serait le roi Théopompe (770-720 av. J.-C.) qui aurait institué les éphores spartiates afin de limiter l'autorité royale. Il aurait même dit, pour justifier leur création : « Je donne une garantie de durée à l'autorité de mes descendants, en diminuant leur pouvoir. » L'incertitude qui résulte de ces contradictions est encore augmentée par un discours que Plutarque met dans la bouche du roi Cléomène III, et où il fait dire à ce prince : « que les éphores furent, dans l'origine, établis par les rois pour rendre la justice en leur absence, pendant la première guerre de Messénie, et que ce ne fut que plus tard et à la suite d'usurpations successives, que ces nouveaux magistrats acquirent une puissance supérieure même à celle des rois. »

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les éphores spartiates furent toujours au nombre de cinq, et que ce nombre correspondait aux cinq divisions de la ville de Sparte, c.-à-d. à la ville proprement dite (πόλις) et aux bourgs (κῶμαι) de Limnæ, de Mesoa, de Pitana et de Cynosura. Ils étaient élus par le peuple et parmi le peuple (ἐξ ἁπάντων); on n'exigeait des candidats aucune condition d'âge ni de capacité, comme aussi on ne soumettait leur conduite ultérieure à aucune espèce d'enquête. Par conséquent, ainsi que le remarque Aristote, au moyen de l'éphorat, le peuple (δῆμος) participait à la plus haute magistrature de l'État. Quant au mode d'élection des éphores, on ne le connaît pas d'une manière précise, mais Aristote en parle comme d'une pratique véritablement puérile, et Platon dit que leur charge était ἐγγὺς τῆς κληρωτῆς δυνάμεως, phrase qui peut être une simple critique du mode d'élection par une multitude inintelligente, sans signifier nécessairement que ces magistrats étaient élus par la voie du sort. Les éphores entraient en office au solstice d'automne, et le premier d'entre eux donnait son nom à l'année : en conséquence, on l'appelait *éph. éponyme.* Ces magistrats tenaient leurs réunions dans un édifice public, appelé ἀρχεῖον, qui ressemblait au Prytanée d'Athènes, en ce sens que, comme ce dernier, il servait à loger les étrangers et les ambassadeurs.

Les éphores étaient investis du pouvoir judiciaire : Aristote remarque à ce sujet qu'ils connaissaient des affaires civiles et, en général, de toutes les causes importantes, tandis que la décision des affaires criminelles était réservée au Sénat. A cette autorité judiciaire, les éphores joignaient une sorte d'autorité censoriale. Ainsi, par ex., ils punissaient ceux qui avaient introduit de l'argent monnayé dans la cité, ou qui avaient des habitudes de paresse. Athénée rapporte qu'ils avaient encore un droit d'inspection sur l'éducation de la jeunesse, afin de s'assurer qu'elle n'était pas élevée avec mollesse. Enfin, il semble résulter des termes de l'édit qu'ils publiaient à leur entrée en office, qu'ils étaient chargés de veiller à l'exécution des lois. En effet, dans cet édit, ils ordonnaient aux citoyens de se raser la lèvre supérieure (μύστακα), c'est-à-dire d'être soumis et d'obéir aux lois. Le caractère archaïque et symbolique de cette expression montre même que ce droit de censure générale appartenait aux éphores depuis un temps immémorial. Or, entre des mains habiles, cette autorité vague et mal déterminée devait, comme le remarque fort bien Thirlwall, aboutir à un pouvoir à peu près absolu. — Les attributions et l'autorité des éphores furent encore agrandies par le privilége exorbitant qu'on leur accorda d'ouvrir des enquêtes sur la conduite de tous les autres magistrats, et cela, sans même être obligés d'attendre que ceux-ci fussent hors de fonctions, car ils avaient le droit de les déposer. Les rois eux-mêmes pouvaient être cités devant leur tribunal; toutefois ils n'étaient tenus de comparaître qu'après que la citation leur avait été signifiée par trois fois. Enfin, dans les circonstances extraordinaires, les éphores étaient autorisés à porter une accusation contre les rois aussi bien que contre les autres magistrats, et de leur intenter une action capitale devant le tribunal suprême.

Ce qui donna surtout lieu à cet accroissement prodigieux du pouvoir des éphores, c'est probablement le fait que ces magistrats se mirent en rapport direct avec l'assemblée du peuple, dont ils réglèrent les réunions, et dont ils se constituèrent les agents et les représentants. On ne connait pas l'époque de cette innovation; cependant plusieurs historiens la font remonter à l'éph. Astéropus qui vécut, dit-on, quelques années après Théopompe, probablement vers l'an 560 av. J.-C. Il est au moins certain qu'il n'en était pas ainsi auparavant, car les deux oracles par lesquels la pythie de Delphes régularisa la tenue de cette même assemblée ne font aucune mention des éphores. Au reste, ces nouveaux rapports entre les éphores et l'assemblée du peuple devaient évidemment, plus que toute autre chose, faciliter les empiétements de ces magistrats sur la royauté et les rendre tout-puissants dans l'État. Aussi les voyons-nous négocier avec les ambassadeurs étrangers, donner à ces derniers leur congé, régler les affaires des villes soumises à Sparte, signer les traités de paix, et, en temps de guerre, mettre les troupes en mouvement quand ils le jugeaient nécessaire. Dans toutes ces circonstances, les éphores agissaient comme représentants de la nation, comme agents de l'assemblée du peuple, et remplissaient en réalité les attributions du pouvoir exécutif. « Aussitôt après une déclaration de guerre, dit Ottfried Müller, les éphores remettaient le commandement de l'armée, soit au roi, soit à un autre général, lui donnaient leurs instructions, le faisaient surveiller par des commissaires extraordinaires, le rappelaient au moyen de scytales, le citaient devant une cour de justice; enfin, lorsqu'un chef militaire était de retour, son premier devoir était de se présenter devant les éphores. » Une autre preuve frappante de la nature représentative de l'éphorat nous est donnée par Xénophon. Cet écrivain rapporte, en effet, que, chaque mois, les éphores recevaient, au nom de l'État, le serment des rois de gouverner conformément aux lois, et que, de leur côté, ils s'engageaient, au nom de l'État, à leur conserver intacte l'autorité royale, si les rois restaient fidèles à leur serment.

Nous venons de voir que les éphores empiétèrent graduellement sur le pouvoir des rois; ils réussirent même avec le temps à soumettre entièrement ces derniers à leur contrôle. Ainsi, par ex., ils condamnèrent Agésilas à une amende, sur l'accusation vague de chercher à se rendre populaire, et ils s'immiscèrent même dans les affaires domestiques d'autres rois. Bien plus, ils allèrent jusqu'à les mettre en prison, témoin Pausanias. On sait aussi que les rois étaient accompagnés à la guerre par deux éphores qui prenaient place au conseil; les trois autres, qui restaient à Sparte, recevaient le butin et les tributs, et les déposaient dans le trésor public, dont ils avaient eux-mêmes la surveillance. Enfin, les éphores avaient encore une autre prérogative, qui était basée sur un usage religieux et en vertu de laquelle ils pouvaient frapper les rois d'une déposition temporaire. Une fois tous les huit ans, ils choisissaient une nuit calme et sereine, et observaient le ciel. S'ils apercevaient quelque météore tombant vers la terre, c'était un signe du mécontentement des dieux contre les rois, et ils suspendaient ceux-ci jusqu'à ce qu'un oracle ordonnât leur rétablissement. Les éphores avaient aussi le droit de prendre les insignes extérieurs de l'autorité suprême, et jouissaient du privilége de rester assis quand les rois passaient, quoiqu'on ne regardât pas comme au-dessous de la dignité de ces derniers de se lever en l'honneur des éphores.

La position que les éphores occupaient à Sparte, et dont nous venons de donner une idée, explique et justifie l'opinion de Müller, « que la charge de ces magistrats fut l'élément changeant, le principe révolutionnaire dans la constitution spartiate, et, en dernière analyse, la cause de sa destruction. » A l'appui de cette manière de voir, on peut citer Aristote, qui fait observer que par suite du pouvoir presque arbitraire (ἰσοτύραννος) des éphores, les rois furent obligés de les courtiser (δημαγωγεῖν); de sorte que, d'aristocratique qu'il était, le gouvernement devenait momentanément démocratique. Aristote ajoute que la vie relâchée et dissolue des éphores était contraire à l'esprit de la constitution de Lycurgue; et il est à remarquer que ce fut un éph., Épitadeius, qui le premier proposa une loi pour la liberté de tester, tandis que la législation de Lycurgue assurait à chaque citoyen indistinctement une part égale dans le territoire de la république.

Le changement auquel Aristote fait allusion pourrait être aussi considéré comme la transition du gouvernement aristocratique au gouvernement oligarchique. En effet, l'histoire de Sparte nous apprend que, dans les derniers temps, loin d'agir en démagogues, les éphores soutinrent invariablement les principes et les priviléges de l'oligarchie. Ce dernier rôle paraît si peu d'accord avec leur qualité de représentants du peuple tout entier que, suivant Wachsmuth, le peuple (δῆμος), par lequel et parmi lequel les éphores étaient élus, ne devrait pas s'entendre de la totalité des citoyens, mais seulement des familles patriciennes (καλοὶ κἀγαθοί). Cette supposition n'a rien d'improbable, et pourrait servir à expliquer plusieurs points embarrassants de l'histoire de Sparte. Quoi qu'il en soit, constatons qu'à la fin les éphores devinrent l'âme du parti qui repoussa toute extension des droits populaires. Aussi, lorsque Agis et Cléomène entreprirent de rétablir l'ancienne constitution, ils se virent obligés de supprimer l'éphorat. En conséquence, le dernier de ces princes fit mettre à mort les éphores alors en fonctions et abolit cette magistrature (225 av. J.-C.). Toutefois les Romains firent revivre l'éphorat, mais ce ne fut que pour très-peu de temps.

ÉPI. s. m. (lat. *spica*). Partie du blé et des autres plantes graminées, qui est placée au sommet de la tige, et contient les graines. *É. de blé, d'orge, de seigle. É. long, court, serré, maigre, bien garni. Quand les blés sont en é., montent en é.* — T. Bot. *Fleurs en é.*, Voy. INFLORESCENCE. — * *É. celtique*, Valeriana celtica (Valérianées); *É. d'eau*, Potamogeton natans (Juncaginées); * *É. de lait* ou *de la Vierge*, Ornithogale pyramidal (Liliacées); * *É. de nard*, Nardostachys Jatamansi (Valérianées). || Par anal., *É. de diamants*, Assemblage de diamants qui a la forme d'un é. de blé. *É. de cheveux*, Mèche de cheveux qui s'écarte de la direction des autres. ||T. Chir. *Épi*, ou plus ordinair. *Spica*, V. BANDAGE. || T. Arch. L'assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal; le bout du poinçon se nomme *É. de faîte.* — *Briques en é.*, Briques de carrelage posées diagonalement sur le côté. — * On donne encore le nom d'*Épis* aux Extrémités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres de charpente remplis de pierre, pour résister à l'effort des eaux. || * *É. de la Vierge.* V. CONSTELLATION.

ÉPIALE. adj. (gr. ἠπίαλος). T. Méd. anc. *Fièvre é.*, Fièvre continue et maligne, dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid.

* **ÉPIBATE.** s. m. (gr. ἐπὶ, sur; βαίνω, marcher). T. Antiq. A Athènes on nommait ainsi les soldats qui combattaient à bord des galères. *Les épibates ne doivent pas être confondus avec les rameurs. Chaque galère athénienne portait dix épibates.*

* **ÉPICARPE.** s. m. T. Botan. Voy. FRUIT.

ÉPICE. s. f. (latin. *species*, espèce). Toute drogue aromatique, chaude et piquante, comme le poivre, le piment, la cannelle, la muscade, le girofle, etc., dont on se sert pour assaisonner des viandes et une foule de préparations culinaires; s'emploie surtout au plur. *Il y a trop d'épices à ce pâté. C'est de l'Orient que nous viennent toutes les épices.* — * *Les quatre épices*, Mélange de poivre noir, de muscade, de cannelle et de girofle qu'on vend réduit en poudre. — *Pain d'é.*, Sorte de pain qui se fait avec de la farine de seigle, du miel, des épices, etc. — Fig. et prov., *Dans les petits sacs sont les fines, les bonnes épices*, se dit Des personnes petites, mais spirituelles. *C'est chère é.*, se dit D'une marchandise qui est plus chère qu'elle ne devrait être. || *Épices*, au pl., se disait autrefois Des dragées et des confitures. *A la fin du repas, on apporta le vin et* *les épices.* — Fig., Les honoraires dus aux juges pour le jugement d'un procès par écrit. *Dans l'origine les épices étaient volontaires et se payaient en nature. Il fallait payer les épices pour lever l'arrêt. Les juges taxaient eux mêmes leurs épices au bas des jugements.*

***ÉPICÉA.** s. m. T. Botan. Voy. Conifères.

ÉPICÈNE. adj. 2 g. (gr. ἐπίκοινος). T. Gram. Se dit Des noms qui désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe, le mâle ou la femelle. *Les mots* Caille, Éléphant, Rat, Souris, *sont épicènes en français.*

ÉPICER. v. a. Assaisonner avec des épices. *É. un ragoût. Il a l'habitude de trop é.* ‖ Fig. et fam., *Ce juge épice rudement*, se disait autrefois D'un juge qui taxait trop haut ses honoraires. = Épicé, ée. part. *Il n'aime ni salé, ni épicé.*

ÉPICERIE. s. f. collectif, qui comprend non-seulement Toutes sortes d'épices, mais aussi le sucre, le miel, le café, etc., ainsi que toutes les substances médicinales qui viennent des pays éloignés. *Les Hollandais font un grand commerce d'é. Les épiceries de l'Inde.* ‖ Le commerce de l'épicerie. *É. en gros, en détail. Magasin d'épicerie.*

* **ÉPICHARIS.** s. m. T. Botan. Voy. Méliacées.

ÉPICHÉRÈME. s. m. [On pron. *Èpikérème.*] (gr. ἐπιχείρημα, attaque). T. Logiq. V. Raisonnement.

ÉPICIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des épiceries. *Un bon é. Une riche épicière.* On dit aussi, *Marchand é. É. droguiste.* — Fam., *Ce livre ira chez l'é.*, *est bon pour l'é.*, se dit D'un mauvais ouvrage dont les feuilles ne sont bonnes qu'à être vendues au poids pour faire les sacs, les cornets qui servent aux épiciers.

* **ÉPICLINE.** adj. 2 g. (grec. ἐπὶ, sur; κλίνη, lit). T. Bot. Qui est placé sur le disque ou le réceptacle d'une fleur.

ÉPICRÂNE. s. m. (grec. ἐπὶ, sur; κρανίον, crâne). T. Anat. L'ensemble des parties qui environnent le crâne. ‖ * Adj. 2 g. *Le muscle é. L'aponévrose é.* — * On dit aussi *Épicrânien, ienne.*

* **ÉPICURÉISME.** s. m. Philosophie d'Épicure. Voy. Philosophie. ‖ Par extens., La doctrine, la manière de vivre, d'agir de ceux qui ne recherchent que le plaisir. *Il vivait dans une sorte d'é. intellectuel.*

ÉPICURIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la philosophie d'Épicure, à l'épicuréisme. *Morale épicurienne.* ‖ Celui qui adopte la morale épicurienne. *Il était franchement épicurien.* = Épicurien, ienne. s. Au Propre, Un sectateur d'Épicure; et par extens., Un voluptueux, un homme qui ne voit, ne recherche que son plaisir. *C'est un franc é., une véritable épicurienne.*

ÉPICURISME. s. m. Voy. Épicuréisme.

ÉPICYCLE. s. m. (grec. ἐπὶ, sur; κύκλος, cercle). V. Astronomie.

ÉPICYCLOÏDE. s. f. T. Géométrie. Ligne courbe décrite par un point d'une circonférence de cercle roulant sur la circonférence d'un autre cercle, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. *L'é. a été découverte, en 1674, par l'astronome danois Rœmer.*

ÉPIDÉMIE. s. f. (lat. *epidemia;* du gr. ἐπὶ, sur, et δῆμος, peuple). T. Méd. Maladie qui attaque, dans le même temps et dans le même lieu, un grand nombre de personnes, mais dont la cause n'est pas inhérente au lieu. ‖ Fig., dans le langage ordinaire, se dit quelquefois De choses morales. *Il y a des épidémies morales. L'engouement était général, c'était une véritable épidémie.*

Enc. — Lorsque les maladies atteignent çà et là quelques individus isolés, d'une manière spontanée et sous l'influence des causes prédisposantes communes, on les appelle maladies *sporadiques*. Lorsqu'au contraire, par le concours de causes locales déterminées ou par le fait d'une cause inconnue, certaines maladies règnent habituellement dans une contrée, et par conséquent y affectent un plus grand nombre d'individus que dans un autre lieu non soumis aux mêmes conditions, on les qualifie d'*endémiques*, c.-à-d. de maladies indigènes. Enfin, quand une maladie, sans cause locale connue et sans qu'elle soit habituelle à un lieu, se manifeste accidentellement avec une fréquence anormale et attaque un plus grand nombre de personnes qu'à l'ordinaire, on dit qu'il y a *épidémie*.

Les maladies qui se présentent sous la forme *sporadique* n'offrent rien à noter sous ce rapport : ce sont celles que l'on observe dans la pratique de chaque jour. Outre cette particularité qu'elles sévissent habituellement sur la population d'un lieu circonscrit, ce qui leur a valu leur nom, les maladies *endémiques* offrent encore à considérer les circonstances locales qui leur donnent naissance. Dans quelques cas, ces causes locales sont connues : tels sont surtout les fièvres intermittentes, et par suite, certaines congestions viscérales dans les contrées marécageuses; les affections catarrhales dans différents lieux où règnent très-fréquemment des brouillards épais; le goître et le crétinisme dans les localités où les eaux ne contiennent pas les proportions d'iode normales, etc. Mais, dans d'autres cas, la cause de l'*endémie* est inconnue, bien qu'elle paraisse, à n'en pas douter, dépendre d'une circonstance locale : nous citerons, par ex., la pellagre de la Lombardie, le vomito negro du Mexique, le choléra indien, la fièvre jaune du Brésil et des Antilles, la peste en Égypte, etc. Quant aux symptômes morbides, ils sont identiquement les mêmes dans la forme sporadique et dans la forme endémique : nous en dirons autant des lésions anatomiques. Quelques auteurs se fondant sur ce fait, qu'une maladie endémique est plus difficile à guérir que la même affection à l'état sporadique, prétendent voir là une propriété caractéristique des maladies endémiques. Une pareille interprétation ne saurait être admise. En effet, les maladies endémiques trouvant leur cause dans certaines conditions locales connues ou inconnues, il est évident que si les moyens de traitement sont moins efficaces contre ces affections que contre les mêmes affections sous la forme sporadique, cela tient non à quelque propriété particulière de la maladie endémique, mais à la permanence de la cause et à la continuité de son influence sur l'individu atteint.

Il y a épid., avons-nous dit, lorsqu'une maladie quelconque, sous l'influence d'une cause accidentelle, et que rien dans l'état actuel de la science ne paraît rattacher à une circonstance locale, se développe dans des proportions plus qu'ordinaires et attaque un grand nombre d'individus. Mais les maladies *épidémiques* présentent en outre des caractères particuliers qu'elles ne possèdent point à l'état sporadique. Ce sont : 1° l'augmentation de l'activité des symptômes; 2° le danger plus grand de la maladie, d'où résulte toujours une mortalité plus considérable; 3° l'influence que l'affection épidémique exerce sur les maladies sporadiques qui se manifestent pendant sa durée, influence en vertu de laquelle celles-ci prennent quelque chose de la physionomie de celle-là; 4° les oscillations, c'est-à-d. les alternatives de diminution et de recrudescence qu'on observe constamment dans le cours des grandes épidémies. Quelques *épidémiographes* ont encore prétendu que les épidémies attaquent plus particulièrement certains individus, sans qu'aucune condition spéciale semble motiver cette sorte de choix. Cette assertion est une erreur grave, et l'observation prouve précisément tout le contraire. Dans toute épid. un peu intense, indépendamment de la cause commune et principale, cause à nous inconnue, il y a toujours des causes adjuvantes bien déterminées. Ainsi, la misère, l'habitude des écarts de régime, des excès de boisson, les passions tristes, l'habitation dans des lieux humides et mal aérés, ont une influence incontestable sur ce prétendu choix. Les premières victimes et les plus nombreuses d'une épid. se trouvent constamment dans les classes les plus misérables de la population. « Il y a plus, dit très-bien Dubois d'Amiens, si les épidémies sont devenues de nos jours plus rares et moins meurtrières qu'au moyen âge, cela tient sans doute aux progrès de l'hygiène publique, c.-à-d. à l'assainissement des lieux et à la situation plus heureuse des classes moyennes et inférieures de la société. »

En général, nous ne savons rien des épidémies, ni de leurs causes, ni des raisons de leur gravité, ni de leur marche, ni de leurs périodes. On reconnait bien pourquoi, arrivées dans une région, elles sévissent plutôt dans telle partie que dans telle autre; s'il s'agit d'une ville, dans tel quartier plutôt que dans le quartier voisin, quoiqu'il y ait encore sous ce rapport des circonstances inexplicables; mais on ignore absolument pourquoi, dans leurs diverses extensions, elles envahissent tel pays et épargnent tel autre. Les médecins, tout comme le vulgaire, se sont vainement mis en frais d'imagination : ils n'ont abouti à aucun résultat digne d'attention. Un fait également inexplicable c'est, après la visite d'une épid. inconnue jusqu'alors dans un pays, l'implantation, pour ainsi dire, de cette maladie dans le même pays à l'état sporadique, ainsi qu'on l'a observé pour le choléra asiatique, si différent par sa physionomie de notre ancien choléra sporadique. — On a remarqué que, jusqu'à présent, parmi les nombreuses maladies sporadiques connues, quelques-unes seulement ont revêtu la forme épidémique; mais ceci n'implique nullement que les autres ne soient également susceptibles de prendre cette dernière forme. Il a été aussi observé que, pendant les épidémies, les maladies sporadiques sont moins fréquentes, et qu'après la fin d'une épid. meurtrière, la mortalité et le nombre des malades diminuent d'une façon notable. Le premier de ces faits prouve simplement que l'épid., pendant son règne, atteint un certain nombre de personnes qui, sans la prédominance de la cause épidémique, auraient été vraisemblablement attaquées par quelque maladie sporadique; et le second, que l'épid. a enlevé une foule de sujets cacochymes, ou, si l'on peut employer cette expression, a emporté la matière morbide.

ÉPIDÉMIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui tient de l'épidémie. *Maladie é.* ‖ Fig., *Un engouement é. Des passions épidémiques.*

* **ÉPIDÉMIQUEMENT.** adv. D'une manière épidémique.

* **ÉPIDENDRÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Orchidées.

ÉPIDERME. s. m. (gr. ἐπὶ, sur; δέρμα, peau).

Enc. — Pris dans sa signification la plus générale, le mot *Épiderme* désigne une couche membraniforme, plus ou moins épaisse, qui couvre toutes les surfaces libres du corps. Mais, dans son acception la plus ordinaire, il s'applique seulement à la couche qui couvre la peau : partout ailleurs cette couche prend le nom d'*Épithélium*. Nous parlerons de l'épid. cutané en exposant la structure de la peau, et de l'épithélium lorsque nous étudierons les muqueuses.

La surface externe des plantes, à l'exception du stigmate, est également recouverte d'une pellicule mince, à laquelle on applique aussi le nom d'épid., et qui se compose d'une ou de plusieurs couches de parenchyme dont les cellules sont tabulaires ou comprimées et assez adhérentes entre elles. Plusieurs auteurs regardent l'épid. comme une forme particulière du tissu cellulaire; d'autres, au contraire, se fondant sur les différences de forme, de dimensions, de mode de réunion qu'on observe entre ses cellules et celles du tissu cellulaire sous-jacent, considèrent l'épid. comme une membrane propre. Quoi qu'il en soit, on peut le détacher plus ou moins facilement des parties sous-jacentes, sous la forme d'une membrane transparente et incolore. Dans certains cas, il faut employer la macération. — Les cellules dont la réunion constitue l'épid. ont en général les mêmes dimensions et la même épaisseur. Tantôt elles sont polygonales (Fig. 1. Épid. de la feuille de l'Iris des jardins, *Iris germanica*); tantôt elles sont sinueuses (Fig. 2. Épid. de la feuille de la Garance, *Rubia tinctorum*). Quand elles sont polygonales, elles affectent ordinairement la forme hexagone ou quadrilatère. Les cellules épidermiques sont généralement plus grandes que celles du tissu cellulaire sous-jacent; cependant le contraire s'observe aussi quelquefois. — L'épid. lui-même est protégé par une pellicule homogène extrêmement mince qui se moule sur toutes les inégalités de sa surface, sans cependant recouvrir les stomates (Fig. 1. *c, c*). Cette membrane a reçu les noms de *Pellicule épidermique* et de *Cuticule*. La cuticule ne peut s'isoler qu'à l'aide de la macération, et par très-petits lambeaux. Dans les végétaux inférieurs, ainsi que dans les parties végétales qui vivent sous l'eau, elle existe seule et remplace l'épid. proprement dit. Suivant Mohl, la cuticule résulte tout simplement de l'épaississement des parois externes des cellules épidermiques. Cependant il admet que ces cellules externes, après avoir atteint un certain degré de développement, croissent encore du côté extérieur, ainsi que le montrent les poils des Crucifères, qui peu à peu deviennent tout à fait tuberculeux à leur surface. En général, on regarde la cuticule comme une sécrétion superficielle, de même nature que la substance intercellulaire. Dans quelques cas, elle contient une grande quantité de silicate de potasse; dans d'autres, elle est rendue plus solide par un dépôt de matière calcaire. — L'épid. et la cuticule ont évidemment pour fonction de soustraire le parenchyme sous-jacent à l'action immédiate de l'air qui, sans cette couche protectrice, aurait bientôt desséché ce dernier.

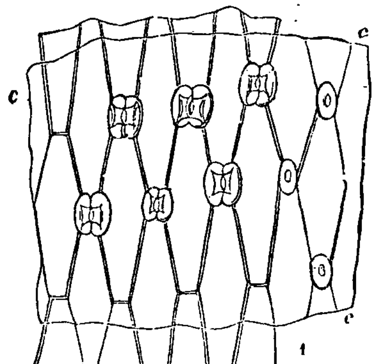

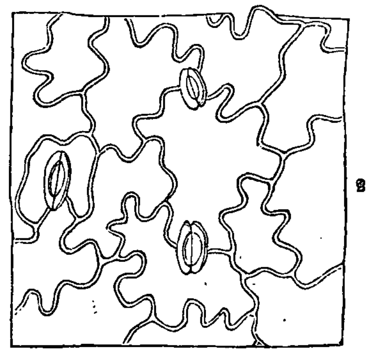

Dans les Figures qui précèdent, ainsi que dans les Figures 3, 4 et 5, on remarque de petites ouvertures ovales dont le contour est formé par deux bourrelets en forme de lèvres. Ces ouvertures, qu'on désigne sous le nom de *Stomates*, du grec στόμα, qui veut dire bouche, et quelquefois sous celui de *Pores corticaux* ou de *Pores de l'épid.*, sont situées entre les parois des cellules épidermiques, et aboutissent constamment dans les cavités intercellulaires correspondantes du parenchyme sous-jacent (Fig. 6. Cavités formées, au-dessous des stomates, de la feuille du Baume des jardins, *Balsamita*, par un réseau de cellules parenchymateuses foncées). Les lèvres des stomates sont constituées par deux ou plusieurs vésicules transparentes qui, en se contractant et en se dilatant suivant leur état de sécheresse ou d'humidité, ouvrent et ferment l'orifice. C'est ce qu'il est facile de voir en jetant un coup d'œil sur les Figures 7, 8 et 9, qui représentent des stomates divisés perpendiculairement au plan de l'épiderme. Mais ces organes présentent quelques modifications qui méritent d'être notées. Dans le *Marchantia*, les stomates ressemblent à des cheminées, et sont formés de quatre rangées dont chacune se compose de quatre cellules. Dans le *Myzodendron*, où ils se trouvent isolés au sommet de chacun des tubercules de la tige, ils sont logés, suivant Jos. Hooker, dans un tégument uniforme qui ne présente aucune trace de tissu cellulaire, et situés au-dessus d'une cavité qui est traversée par des filaments visqueux, et qui est souvent fermée supérieurement par une masse opaque (Fig. 10. Coupe verticale d'un stomate et de l'épid. du *Myzodendron punctulatum* ; 11. Le stomate vu par-dessus; 12. Le même vu par sa face intérieure).

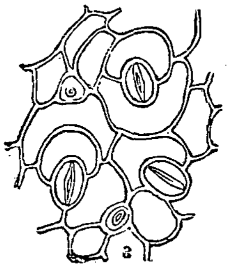
3

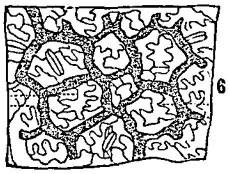
6

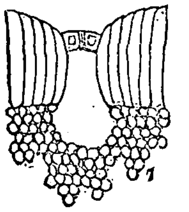
7

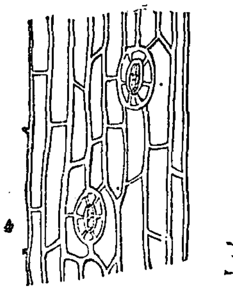
4

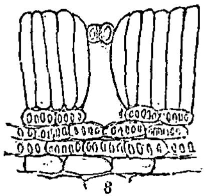
8

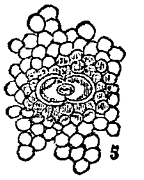
5

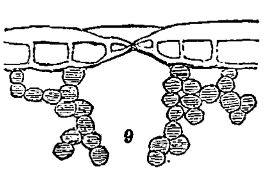
9

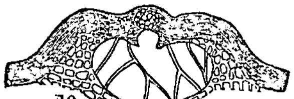
10

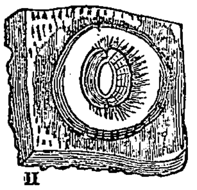
II

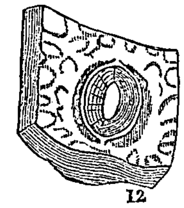
12

Quelques observateurs ont prétendu que les stomates sont fermés par une membrane : cette assertion n'est point exacte ; cependant il paraît que la cuticule se prolonge quelquefois dans la cavité sous-jacente, sous la forme d'une expansion infundibuliforme ouverte à ses deux extrémités, et appelée *Cistome* par le prof. Gasparrini, qui, le premier, a signalé cette particularité (Fig. 13. Cistome de Cierge du Pérou, *Cereus peruvianus*, d'après Gasparrini). Dans quelques cas, suivant Gasparrini, les cistomes voisins sont unis entre eux à travers les passages intercellulaires par des appendices qui partent du bord de chaque cistome (Fig. 14. Cistomes de l'Ornithogale penché, *Ornithogalum nutans;* ceux de gauche montrent les appendices en question). Les observations du professeur italien ont été confirmées par Mohl, qui néanmoins nie la structure fibreuse que représentent les dessins de Gasparrini.— Les stomates sont extrêmement nombreux sur les feuilles, particulièrement à la face inférieure de ces organes. On les trouve aussi quelquefois sur toutes les parties qui ne sont que des modifications de la feuille, principalement sur celles qui ont une texture foliacée, et sur la tige. Le tableau suivant, qui indique le nombre de stomates trouvé, par centimètre carré sur les feuilles ou la tige de certaines plantes, donnera une idée de l'importance de ces organes dans l'économie végétale.

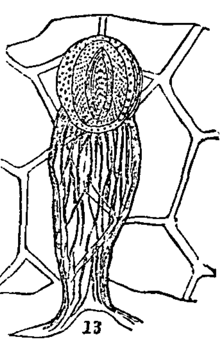
13

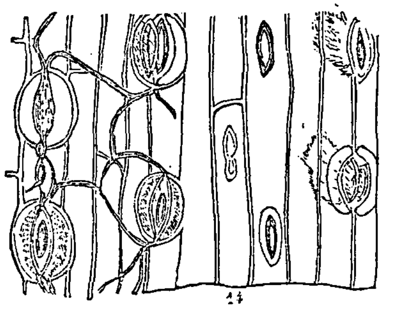
14

	Face supér.	Face infér.	Total.
Viburnum tinus	. . .	13,950	. . .
Cerasus lauro-cerasus	. . .	13,950	. . .
Crinum amabile	3,100	3,100	6.200
Mesembryanthemum	4,650	6,260	10,850
Aloes	3,875	3,100	6.975
Yucca	6,200	6,200	12,400
Cereus speciosissimus (tige)	. . .	. . .	2,325
Stapelia (tige)	. . .	. . .	2,325

On ne rencontre de stomates, ni sur les racines, ni sur les plantes parasites incolores, ni sur les parties végétales submergées, ni sur les Thallogènes ; en outre, ils sont rares ou même manquent tout à fait dans les parties succulentes. Il arrive encore fréquemment qu'ils sont si incomplétement formés, qu'ils sont incapables de remplir leurs fonctions, ou du moins ne les remplissent que très-imparfaitement ; c'est ce qu'on observe, par ex., dans les plantes grasses. Les stomates paraissent destinés à régler l'évaporation et la respiration des plantes. On a d'abord pensé que la première de ces fonctions constituait leur destination essentielle, et pendant longtemps on a cru que si certaines plantes devenaient succulentes, c'est qu'elles n'étaient pas pourvues de stomates en nombre suffisant pour laisser évaporer la partie aqueuse de la séve. Mais depuis qu'il a été constaté que plusieurs plantes grasses avaient plus de stomates que les plantes ordinaires, l'opinion généralement admise a besoin d'une *vérification nouvelle.*

On donne le nom de *faux stomates* à des ouvertures qu'on remarque dans l'épid., mais qui résultent de la chute de poils décidus (Fig. 15. Poil de *Nuphar luteum ;* 16. Cavité et perforation que présente l'épid. après la chute du poil). — V. Poil.

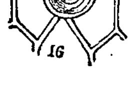
16

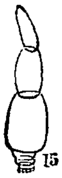
15

* **ÉPIDERMIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'épiderme. *Membrane é. Productions épidermiques.* || Qui est de la nature de l'épiderme. *Écailles épidermiques.*

* **ÉPIDIDYME.** s. m. T. Anat. Voy. Testicule.

* **ÉPIDOTE.** s. m. T. Minéralogie.

Enc. — Les minéralogistes désignent sous ce nom générique plusieurs espèces minérales qui se composent essentiellement de silice, d'alumine et de chaux, dans des proportions très-variables. Les plus intéressantes de ces espèces sont l'*Ép. blanc*, appelé aussi *Zoïsite*, et la *Thallite*, nommée encore *Schorl vert* ou simplement *Épidote*. La première est un minéral grisâtre ou blanchâtre, à base de chaux, qui cristallise ordinairement en prismes cylindroïdes ou en petites baguettes, ce qui l'a fait appeler *Zoï. cylindroïde* ou *bacillaire*. Elle se rencontre dans les terrains primordiaux et en petite quantité. La seconde contient 10 à 14 p.100 de protoxyde de fer: elle est d'un vert foncé, quelquefois brunâtre ou grisâtre. Elle appartient aux terrains de cristallisation, et souvent elle remplit les fentes du granit, du gneiss, du micaschiste, etc.; quelquefois elle constitue avec le quartz des dépôts assez épais au milieu de ces roches : dans quelques cas, elle y est simplement disséminée. Elle cristallise en prismes obliques, le plus souvent groupés les uns sur les autres de manière à former des masses bacillaires qui remplissent les fissures des roches. D'autres fois elle se présente sous forme de rognons, ou bien en filaments très-ténus, qui constituent une sorte d'a*miante et auxquels, pour ce motif, on donne souvent le nom* d'*Amiantoïde*. La thallite se rencontre presque partout ; mais c'est des environs du Bourg d'Oisans (Isère) et de la vallée de Chamouny (Savoie), que viennent les plus beaux échantillons.

ÉPIER. v. n. Monter en épi. *Les blés commencent à é.* = Épié, ée. part. *Les seigles sont déjà épiés.* || Adject. et Fig., *Une queue de chien épiée,* Dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé. *Un chien épié*, Qui a au milieu du front des poils plus longs que les autres, et qui vont en divergeant.

ÉPIER. v. a. (lat. *inspicere*, inspecter). Observer secrètement et adroitement les actions, les discours de quelqu'un, ou ce qui se passe en quelque lieu. *É. quelqu'un, É. les démarches, les discours de quelqu'un. E. les mouvements de l'ennemi. Faites attention à vous, on vous épie, vous êtes épié.* || Fig., *É. l'occasion, le temps d'agir, le moment, etc.*, Attendre l'occasion favorable, etc.; se tenir prêt à la saisir. = Épié, ée. participe.

ÉPIERRER. v. a. Ôter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc. *Il faut é. cette terre.* = Épierré, ée. p.

ÉPIEU. s. m. (latin. *spiculum*). Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on ne se sert guère qu'à la chasse du sanglier.

ÉPIGASTRE. s. m. (gr. *ἐπὶ*, sur; *γαστὴρ*, estomac). T. Anat. Voy. Abdomen.

ÉPIGASTRIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient à l'épigastre. *Région é. Artère, veine épigastrique.*

* **ÉPIGÉNÈSE.** s. f. T. Physiol. V. Génération.

* **ÉPIGÉNIE.** s. f. T. Minér. V. Cristallographie.

ÉPIGLOTTE. s. f. T. Anat. Voy. Larynx.

ÉPIGRAMMATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'épigramme, qui tient de l'épigramme. *Trait é. Style, tournure épigrammatique.*

ÉPIGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes.

ÉPIGRAMME. s. f. (gr. *ἐπίγραμμα*). T. Littér.

Enc. — Conformément à son étymologie, l'*Épigramme* n'a d'abord été, chez les anciens, qu'une simple inscription, c'est-à-dire une petite pièce de vers destinée à être gravée sur les tombeaux, sur les monuments publics et au bas des statues. L'un de ses plus grands mérites était la concision et la brièveté, afin qu'elle pût se graver plus facilement dans la mémoire. Mais la forme de ce petit poëme convenant à une foule de sujets de nature très-diverse, on étendit peu à peu son domaine, et on l'employa pour exprimer un court éloge, un trait satirique, une description succincte, une maxime importante, un récit très-abrégé terminé par un trait délicat ou saillant. Telles sont la plupart des épigrammes de l'*Anthologie grecque.* On en trouve encore un grand nombre de ce genre dans Martial. Aujourd'hui *nous entendons généralement* par épigr. une petite pièce de poésie qui se termine par un trait satirique ou un mot piquant. Nous avons distingué et nommé *Madrigaux* ceux de ces petits poëmes dont l'éloge est le but, et ceux qui ne sont que l'expression de passions douces et de sentiments délicats. Nous laissons le nom d'*Inscriptions* à ceux qui ont simplement pour objet de faire connaître *la destination d'un monument, de conserver le* souvenir d'une personne ou d'un événement ; celui d'*Épitaphes* à ceux qu'on inscrit sur les tombeaux ; et enfin, ceux de *Maximes* ou de *Sentences* à ces petites pièces qui ont un but purement moral. Toutefois, par extension, nous donnons encore le nom d'épig. à un simple mot ou à un trait lancé dans la conversation ou dans un écrit, lorsqu'il exprime une critique vive, une raillerie mordante. Les épigrammatistes les plus célèbres de l'antiquité sont Catulle et Martial ; chez nous, ce sont Cl. Marot, Racine, J.-B. Rousseau, et Éc. Lebrun.

ÉPIGRAPHE. s. f. Syn. d'*Inscription*. Vx. || Plus ordinair., Courte sentence, courte citation qu'on met en tête d'un livre, d'un chapitre, etc., pour en indiquer l'objet ou l'esprit.

* **ÉPIGRAPHIE.** s. f. Voy. Inscription.

* **ÉPIGYNE.** adj. 2 g. (gr. *ἐπὶ*, sur; *γυνὴ*, femme). T. Bot. *Se dit Des parties de la fleur insérées au-dessus* de l'ovaire.

* **ÉPILATION.** s. f. Action d'épiler.

ÉPILATOIRE. adj. 2 g. Qui sert à épiler. *Pâte é.* || * Subst. et au masc., *Les épilatoires sont souvent dangereux.* Voy. Cosmétique.

ÉPILEPSIE. s. f. (gr. *ἐπιληψία*, saisissement). Méd.

Enc.— I. L'*Épilepsie* est une affection apyrétique, chronique et intermittente de l'encéphale, qui se manifeste par accès. Ces accès, ou attaques, lorsque la maladie a atteint un certain degré, sont caractérisés par des convulsions générales ou partielles, la perte de l'intelligence, l'insensibilité de toutes les parties du corps, mais sans paralysie consécutive du mouvement ou du sentiment. — L'ép. est connue de toute antiquité, et les anciens lui attribuaient une origine surnaturelle : de là les noms de *Maladie sacrée*, de *Mal divin*, *Mal d'Hercule*, *Mal démoniaque, etc., sous lesquels ils la désignaient. Les Romains l'appe*laient aussi *Morbus comitialis*, parce que les comices étaient rompus et renvoyés à un autre jour quand un individu était pris d'une attaque d'ép. pendant leur tenue. Les noms vulgaires de *Haut mal* et de *Mal caduc* que nous lui donnons, expriment simplement la rapidité de l'attaque qui terrasse le patient.

II. Dans l'immense majorité des cas, les attaques d'ép. *ne sont* point précédées de symptômes précurseurs. En général, au moment où le malade s'y attend le moins, il perd connaissance et tombe ; les yeux s'ouvrent largement, les pupilles restent immobiles, la direction des yeux est changée, la face tirée d'un côté, la bouche portée vers l'oreille, et les dents sont resserrées ; puis, après quelques minutes, les muscles du cou deviennent roides, la tête se contourne, les jugulaires se gonflent, la face est dans un état de *turgescence violacée ;* les muscles du visage sont pris alors de contractions spasmodiques fréquemment répétées; une *écume* couvre la bouche ; les membres supérieurs et inférieurs, et surtout les premiers, sont agités de secousses convulsives; les pouces s'enfoncent dans la paume des mains. Cependant le thorax reste fixe et immobile; la respiration est haute et entrecoupée, et la suffocation paraît imminente. A cet état, qui dure de deux à huit minutes ordinairement, mais qui peut aussi se prolonger beaucoup plus longtemps et se répéter à des intervalles très-rapprochés, succèdent un relâchement général du système musculaire, la pâleur de la face et le retour gradué de la liberté de la respiration; le facies conserve quelque temps encore un *air d'hébétude;* les facultés intellectuelles et sensitives, plongées dans la stupeur, reprennent peu à peu leur activité, et le patient commence à sentir un brisement de tout le corps. Mais les attaques d'ép. ne sont pas toujours aussi violentes; quelquefois elles ne consistent qu'en une perte de connaissance momentanée, avec des convulsions légères et partielles des yeux, de la bouche, d'un bras ou d'un doigt, pouvant s'accompagner ou non de chute. Quelquefois aussi, l'accès se borne à une simple sensation de vertige, et le malade ne perd pas connaissance. — Enfin, dans quelques cas, l'attaque est précédée d'une sensation variable de fraîcheur, de frissonnement, d'engourdissement, de chatouillement ou même de douleur, dans une partie plus ou moins éloignée du cerveau, comme au cou, au sein, au bras, au pied, etc., et de ce point part une sensation singulière, comme d'une vapeur (*aura epileptica*), qui se dirige vers le cerveau et provoque alors les phénomènes que nous avons décrits.

III. Le retour des attaques est plus ou moins éloigné. Quelques épileptiques en ont plusieurs par jour; d'autres n'en ont qu'une seule. Chez un grand nombre, elles n'ont lieu qu'à des intervalles plus longs et tout à fait irréguliers. Lorsque la maladie dure depuis un certain temps, on observe, dans l'intervalle des accès, certains désordres qui indiquent une lésion plus ou moins profonde du centre encéphalique. Les épileptiques ont généralement le caractère difficile, inégal; ils ont des absences, un affaiblissement plus ou moins considérable de la mémoire et même des facultés affectives; de l'inaptitude à un travail soutenu, etc.: voilà pour les plus favorisés. D'autres deviennent idiots; presque tous finissent, s'ils vivent assez longtemps, par tomber dans un état de manie ou même de démence incurable. La mémoire est la faculté qui s'altère le plus promptement. Les mouvements volontaires présentent aussi des désordres permanents: strabisme, tics convulsifs, contracture, atrophie musculaire, contorsion de la tête, déformation du visage. D'ailleurs, et cela fait un contraste frappant avec l'état du cerveau, les fonctions des organes de la vie végétative s'accomplissent ordinairement avec régularité. Un phénomène assez commun est la suspension des attaques d'ép. pendant tout le cours d'une maladie accidentelle grave, de la tête, de la poitrine, de l'abdomen, etc. Quelquefois pourtant l'ép. n'en suit pas moins son cours.

IV. L'ép. survient beaucoup plus souvent avant qu'après la puberté. On l'a observée dans les premiers jours de la vie; elle est très-rare chez les vieillards, et deux fois plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. Elle est aussi plus commune dans les pays froids que dans les pays chauds. Enfin, elle est quelquefois héréditaire. — Parmi les causes déterminantes de l'ép., la frayeur est de beaucoup la plus fréquente. Elle est surtout puissante chez les femmes, lorsqu'elles se trouvent dans la période menstruelle. Après la frayeur, ce sont les passions vives, comme la colère, la jalousie, les chagrins, etc., qui produisent le plus souvent cette névrose. Enfin, elle accompagne assez fréquemment l'idiotie, car on compte un épileptique sur huit idiots.

V. Il est peu de maladies aussi graves que l'ép. Presque toujours rebelle aux ressources de l'art, non-seulement elle persiste à l'état d'infirmité incurable et ses attaques répétées rendent la vie insupportable, mais encore l'influence fatale qu'elle exerce sur l'intelligence ajoute à son caractère funeste. Cependant plusieurs degrés peuvent être admis dans la gravité du pronostic. La maladie est d'autant plus fâcheuse qu'elle a débuté dans un âge moins avancé et sous l'influence de l'hérédité; qu'elle est accompagnée de vertiges et d'absences; que les attaques sont plus fréquentes, et laissent un trouble plus profond dans les facultés intellectuelles. La mort subite n'est pas rare dans les attaques dont la violence est très-grande: elle résulte alors de la congestion cérébrale. On a au contraire quelques chances de guérison, lorsque la maladie reconnaît une cause spécifique, comme la syphilis, ou une cause accidentelle, comme la frayeur, lorsque les attaques sont rares et que la maladie marche avec lenteur. Esquirol a remarqué que la démence était plus fréquemment la suite du vertige épileptique que de l'ép. proprement dite.

VI. L'anatomie pathologique ne nous a rien appris sur les causes prochaines de l'ép. Les altérations observées chez les épileptiques qui ont succombé, n'ont rien de caractéristique et de particulier à cette affection. Cazauvielh et Bouchet ont prétendu qu'il y a constamment des traces de phlegmasie chronique de la substance blanche du cerveau. Mais, lors même qu'on admettrait leur assertion, il resterait à savoir si la phlegmasie n'est pas plutôt l'effet des congestions produites par les attaques, qu'elle n'en est la cause. Aucune des lésions diverses, telles que tumeurs intra-crâniennes de nature variable, hydatides, épanchements, altérations des méninges, épaississement ou déformation des os du crâne, hypertrophie ou vices de conformation de l'encéphale, etc., qu'on a rencontrées chez les épileptiques, ne peut être considérée comme propre à cette maladie. D'ailleurs, il ne serait pas aisé de comprendre comment les altérations si diverses et localisées dans les parties les plus différentes de l'encéphale, pourraient produire une affection aussi caractérisée et aussi uniforme dans ses symptômes que l'ép.

VII. Il y a peu de chose à faire pendant les attaques; en général on doit se borner à desserrer les vêtements du malade, à le mettre au grand air, et à le contenir pour empêcher qu'il ne se heurte et ne se blesse. Cependant, lorsque la congestion cérébrale est très-intense et menace de devenir funeste, il est opportun de pratiquer une saignée générale. Ce moyen diminue quelquefois la longueur de l'attaque, et même éloigne les suivantes. Lorsque l'accès est précédé de l'*aura epileptica*, on peut parfois l'empêcher d'éclater, en appliquant une ligature au-dessus du point d'où s'élève cette sensation. — Quant au traitement de l'ép. elle-même, d'un côté, toutes les sortes de médications possibles, et toutes les substances médicamenteuses imaginables depuis les plus actives jusqu'aux plus inertes, ont été employées contre cette terrible maladie, et presque toujours en vain. D'un autre côté, on a obtenu de rares succès avec toutes, avec le caille-lait comme avec l'opium et le nitrate d'argent administré à l'intérieur. Il est donc impossible de compter sur l'efficacité d'un agent thérapeutique quelconque, sauf lorsque l'ép. paraît dépendre d'une cause spécifique: ainsi le quinquina, quand les attaques sont régulièrement intermittentes, et les préparations mercurielles, quand les signes actuels ou les commémoratifs indiquent leur emploi réussissent souvent.

ÉPILEPTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'épilepsie. *Convulsions épileptiques.* || Sujet à l'épilepsie, attaqué d'épilepsie. *Un enfant é.* — Dans ce sens, on dit subst., *Un é. Une épileptique.*

ÉPILER. v. a. (lat. *ex*, hors de; *pilus*, poil). Arracher le poil, ou le faire tomber au moyen de quelque topique. *Onguent à é. Se faire é.* = s'ÉPILER. v. pr. = ÉPILÉ, ÉE. part.

* **ÉPILEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui épile, qui fait sa profession d'épiler.

* **ÉPILLET.** s. m. [Les L sont mouillées.] (R. *épi*). T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

* **ÉPILOBIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. ONAGRARIÉES.

ÉPILOGUE. s. m. (gr. ἐπίλογος). La dernière partie ou la conclusion d'un poëme, d'un discours, etc. *L'é. doit résumer les principaux points d'un discours.* || * Chez les anciens, Sorte d'allocution en vers qu'un des principaux acteurs adressait au public lorsque la pièce était finie, et qui contenait ordinairement quelques réflexions relatives à cette même pièce et au rôle qu'y avait joué cet acteur.

ÉPILOGUER. v. a. et v. n. Fig., Censurer, critiquer, trouver à redire. *Elle épilogue nos moindres actions. C'est un homme qui épilogue sur tout.* — ÉPILOGUÉ, ÉE. part.

ÉPILOGUEUR. s. m. Celui qui aime à épiloguer, qui ne fait qu'épiloguer. Fam.

* **ÉPIMAQUE.** s. m. T. Ornith. Voy. HUPPE.

* **EPIMEDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. BERBÉRIDÉES.

ÉPINARD. s. m. Plante potagère de la famille des Chénopodées. *Un plat d'épinards. Ces épinards ne sont pas assez cuits.*—**É. fraise*, Voy. CHÉNOPODÉES. *É. du Malabar*, La Baselle rouge et la blanche (Basellacées). || Figur., *Frange, épaulette, gland à graine d'épinards*, Frange, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards.

* **ÉPINCETAGE.** s. m. *ÉPINCETTES. s. f. pl. V. DRAP.

ÉPINE. s. f. (lat. *spina*). Dans le langage ordin., se dit De toute partie d'un végétal qui est acérée et piquante. *Être piqué par des épines. Il lui est entré, il s'est entré une é. dans le pied. Couronne d'épines.* || Fig. et prov., *Avoir une é. au pied*, Avoir un grand sujet d'inquiétude, de perplexité, d'embarras. On dit, dans le même sens, *Tirer à quelqu'un une grande é. du pied*, Le délivrer d'un grand embarras, etc., d'une situation pénible et fâcheuse. *Il n'est point de roses sans épines*, Il n'y a point de plaisir sans peine, point de joie sans quelque mélange de chagrin. || Figur., se dit aussi Des difficultés, des désagréments, etc., que présentent certaines choses. *Les épines de la logique, de la chicane. Toute science a ses épines. La vie est hérissée d'épines.* || Par ext., se dit, dans un sens indéterminé, D'arbustes ou d'arbrisseaux dont les branches ont des piquants. *Une haie d'épines. Sa terre est en friche, il n'y croît que des épines.* — Figur. et fam., *C'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre*, se dit D'un individu revêche et fâcheux. *Être sur des épines, sur les épines*, Être au comble de l'impatience ou de l'inquiétude. *Marcher sur des épines*, Se trouver dans une conjoncture difficile ou fâcheuse. || * T. Bot. Certains végétaux armés d'épines sont vulgairement désignés par le nom d'*Épine* accompagné d'un qualificatif spécifique. *É. d'Afrique*, le Lycium barbaricum (Solanées); *É. amère*, le Paliurus aculeatus (Rhamnées); *É. ardente* et *É. blanche*, le Cratægus oxyacantha (Pomacées); *É. de bœuf*, l'Ononis spinosa (Légumineuses); *É. aux cerises*, le Zizyphus lotus (Rhamnées); *É. du Christ*, *É. fleurie*, *É. noire*, le Prunus spinosa (Drupacées); *É. croisée*, diverses espèces du genre Gleditschia (Légumineuses); *É. étoilée*, le Centaurea calcitrapa (Composées); *É. du Levant*, le Mespilus tanacetifolia (Pomacées); *É. toujours verte*, l'Ilex aquifolium (Aquifoliacées) et le Ruscus aculeatus (Liliacées). || * T. Zool. Quelques animaux sont également désignés vulgairement sous le nom d'*Épine;* tels sont l'*É. de Judas*, la Vive commune (Percoïdes); l'*É. double*, le Syngnathe typhle (Lophobranches); l'*É. noire* ou l'*É. de velours*, la Chenille de l'ortie. || * T. Anat. On donne aussi le nom d'*Épine* à certaines éminences osseuses allongées, telles que l'*É. nasale*, l'*É. palatine*, l'*É. de l'omoplate*, les *Épines iliaques*, etc. — Enfin, la Colonne vertébrale est appelée *É. dorsale*, ou simplem., *Épine*, à cause de la série d'apophyses qu'elle présente à sa face postérieure. Voy. VERTÈBRE.

Enc. — Le langage ordinaire confond sous le nom générique d'*Épines* toutes les parties acérées des végétaux; mais les botanistes distinguent ces parties et les divisent en deux catégories sous les noms d'*Épines* et d'*Aiguillons*. Les aiguillons diffèrent des épines en ce que celles-ci naissent d'organes vasculaires abortifs, et sont disposées régulièrement comme les organes dont elles tiennent la place, tandis que ceux-là sont, comme les poils, des productions épidermiques, et sont en général dispersés sans régularité. — Les *Aiguillons* sont composés de simples cellules agglomérées: aussi observe-t-on, chez les Rosiers et les Ronces par ex., toutes les transitions entre eux et les poils (Fig. 1. Rameau de Rosier avec ses aiguillons). Ils ne sont entièrement vivants que pendant la première période de leur existence; plus tard ils se dessèchent à la manière des productions subéreuses (Liége). Les aiguillons s'observent sur les tiges, les rameaux, les pédoncules, les pétioles, et même sur les nervures des feuilles et des bractées: ils persistent en général jusqu'à ce que des causes mécaniques en déterminent la destruction. Leur forme est ordinairement celle d'un cône comprimé latéralement; ils sont tantôt droits et tantôt recourbés en crochet comme une griffe de chat. Les aiguillons, dit-on, se distinguent aisément des épines en ce qu'on peut les détacher sans effort de la partie sur laquelle ils se sont développés. Cela n'est vrai, comme le fait observer E. Germain, que pour certains aiguillons à base exactement circonscrite. En effet, dans les Ronces par ex., les aiguillons qui sont à base longuement étendue ne peuvent être détachés sans l'aide d'un instrument tranchant. — Les *Épines* résultent de la transformation d'organes axiles ou appendiculaires. Ce sont les rameaux qui offrent le plus souvent cette sorte de métamorphose. Le bourgeon terminal avorte, et l'axe s'allonge en une pointe acérée: tels sont le Prunellier ou Prunier épineux et le Néflier des bois (v. POMACÉES). Au reste, ces deux arbres qui ont des épines à l'état sauvage, n'en ont plus lorsqu'ils sont cultivés dans les jardins. D'autres fois, mais plus rarement, comme dans l'*Alyssum spinosum*, ce sont les pédoncules qui se terminent en épines. Cette transformation s'observe également dans les feuilles: tantôt comme dans les Chardons, ce sont les nervures médianes qui finissent par une ép. acérée; tantôt les nervures latérales se transforment de la même manière: c'est ainsi que se produisent les piquants de l'Épine-vinette (v. BERBÉRIDÉES, Fig. 1). Parfois le pétiole des feuilles composées subit seul cette métamorphose, ainsi qu'on le voit dans l'Astragale adragant (*Astragalus massiliensis*). Les stipules affectent fréquemment cette forme: c'est ce qu'on observe dans le Câprier épineux, dans diverses espèces d'Acacias vrais, et dans le Faux Acacia (Fig. 2) où les deux stipules forment deux piquants fort pointus. Enfin, on voit également les bractées se changer en stipules: nous citerons comme exemples le *Barleria* et l'*Exoacantha*.

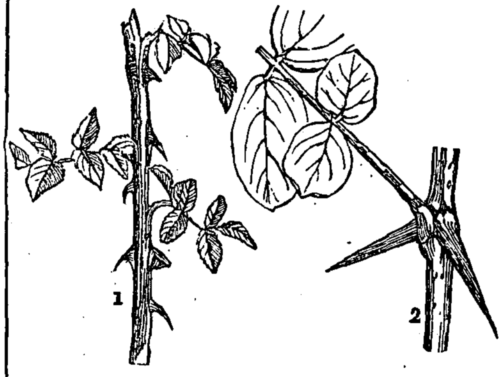

ÉPINETTE. s. f. Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal, plus petit qu'un clavecin. *L'é. était en vogue au* XVIe *siècle; mais elle fut supplantée par le clavecin.* || * T. Bot. Nom vulg. de quelques espèces d'arbres qui appartiennent à la famille des Conifères, et qu'on nomme autrement *Sapinettes.*

ÉPINEUX, EUSE. adj. Qui a des épines, des piquants. *Arbres é. Tige épineuse.* || * T. Histoire nat. S'emploie fréquemment comme terme spécifique, pour distinguer certains végétaux et diverses espèces d'animaux. *Prunier é. Rat é. Canard é., etc.* || Figur., se dit Des choses qui sont pleines de difficultés, d'embarras, etc., qui donnent beaucoup de peine. *Une affaire,* *une situation, une carrière épineuse. Voilà une question fort épineuse. Les premiers éléments des sciences sont é.* — En parl. Des personnes, sign., Qui fait des difficultés sur tout. *C'est un homme é., fort é. Esprit é.*

ÉPINE-VINETTE. s. f. T. Bot. Voy. Berbéridées.

ÉPINGARE. s. m. T. Artillerie anc. Pièce de canon qui ne passait pas une livre de balles.

ÉPINGLE. s. f. (lat. *spinula*, petite épine). Brin de fil de laiton, ou de cuivre ou de fer, pointu par un bout, ayant une tête à l'autre, et dont on se sert pour attacher quelque chose. — Fam., *Être tiré à quatre épingles*, se dit D'une personne ajustée avec un soin minutieux; et Figur., D'un discours dont le style est d'une recherche affectée. — Fig. et prov., *Tirer son é. du jeu*, Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire, d'une position périlleuse; Retirer à temps les fonds qu'on avait placés dans une affaire qui périclite. ‖ Bijou en forme d'épingle, qui porte souvent, en guise de tête, quelque pierre précieuse ou quelque autre ornement. ‖ Fig., se dit, au plur., De la gratification que l'on accorde à des femmes dont on a reçu quelque service, ou que, après avoir acheté quelque chose, l'on donne, en sus du prix convenu, pour les ouvrières qui ont fait le travail. *C'est pour les épingles des filles.* — Plus ordinair., La somme qu'on donne à une femme quand on a fait quelque marché avec son mari. *En me vendant sa propriété, il exigea cent louis pour les épingles de sa femme. Ce sont les épingles de Madame.*

Enc. — La fabrication des *Épingles* présente une grande analogie avec celle des aiguilles. On évalue à quatorze le nombre des opérations générales qu'elle comprend, mais chacune de ces dernières se subdivise en plusieurs manipulations secondaires. La matière le plus communément employée est le laiton réduit en fil de grosseur convenable. Quand ce fil arrive entre les mains de l'*Épinglier*, il est disposé en écheveaux. Il faut d'abord le *dresser*, c.-à-d. lui faire perdre sa courbure. A cet effet, un ouvrier place l'écheveau sur un dévidoir, puis saisissant le bout du fil avec une tenaille, il fait passer ce dernier dans les dents d'un outil appelé *Engin*, et le tire en courant sur une longueur d'environ 10 mèt.; il quitte alors le bout, revient à l'engin où il coupe le fil, et répète la même manœuvre jusqu'à ce qu'il ait épuisé l'écheveau. Cela fait, il forme avec les fils une botte, ou *Dressée*, de 10 à 15 kilogr., puis il les découpe, au moyen d'une cisaille, en *tronçons* ayant la longueur de 3 ou 4 épingles, suivant les dimensions demandées; ensuite on fait la pointe. Cette opération, qu'on nomme *Empointage*, est exécutée par deux ouvriers : l'un, l'*Empointeur*, qui dégrossit les fragments de fil; l'autre, le *Repasseur*, qui finit le travail. Ils se servent l'un et l'autre de meules de fer ou d'acier taillées en lime et fortement trempées. Après cela, les tronçons passent entre les mains d'un autre ouvrier qui les coupe de la longueur voulue, met de côté les deux parties qui sont pourvues de pointes et rend les autres aux empointeurs. Cet ouvrier s'appelle *Coupeur de hanses*, parce qu'on donne le nom de *Hanses* aux épingles sans tête. Il s'agit maintenant de faire les têtes. Celles-ci se font de la manière suivante. On prend un fil de laiton très-mince qu'on tourne en spirale serrée au moyen d'un rouet particulier, dit *Tour à tête*. On fait ainsi des boudins à hélice longs de 1 m. 50 à 2 m. Alors un ouvrier, nommé *Coupeur de têtes*, prend une douzaine de ces petits boudins et, à l'aide d'une cisaille, les découpe en très-petits fragments, car il ne coupe jamais que deux révolutions du fil à la fois. Chacun des tronçons ainsi obtenus est destiné à faire une tête. On les fait recuire afin de les ramollir, puis un ouvrier, dit *Entêteur*, prend une *hanse*, la pousse par la pointe dans une boîte pleine de têtes, de façon à enfiler cette pointe dans une tête, ce qu'on appelle *brocher*. L'adresse des ouvriers qui font ce travail est telle qu'ils ne manquent jamais leur coup. Aussitôt après, l'ouvrier pose la hanse sur une espèce d'enclume appelée *Entêtoir*, et rive la tête en faisant tomber plusieurs fois dessus un petit mouton; c'est ce qui s'appelle *Enclore*. Les épingles étant noires au sortir de l'entêtoir, il faut les *jaunir*, c'est-à-d. les décaper. Pour cela, on les fait bouillir une demi-heure dans de la lie de vin ou de bière, ou dans une dissolution de crème de tartre. On les lave ensuite à grande eau, puis on les *blanchit* ou, en d'autres termes, on les *étame*, en les soumettant pendant quatre heures à une nouvelle ébullition dans des bassins d'étain peu profonds, et disposés les uns au-dessus des autres, au nombre de 18 à 20, dans une chaudière pleine d'eau pure additionnée de 2 kilogr. de tartre de vin blanc. L'étamage achevé, on étend les épingles sur des toiles pour les faire sécher; on les *éteint* en les lavant encore une fois dans une eau bien claire; on les *sèche* de nouveau; on les *polit* en les faisant tourner, avec du son bien sec, dans un petit tonneau ou *frottoir*; et enfin, on les *vanne* en les agitant avec un van à blé pour faire tomber le son qui a pu s'y attacher. On peut alors les livrer au commerce. — Les épingles se vendent quelquefois au poids; il suffit alors d'en faire des paquets d'un poids déterminé. Mais le plus souvent on les *boute*, c.-à-d. on les range par 25, 50 ou 100 dans un papier fort percé de trous. Ce papier est disposé de manière à présenter autant de fois deux plis qu'il doit contenir de rangées d'épingles. Les trous se pratiquent au moyen d'un peigne à manche appelé *Quarteron*, dont les dents, au nombre de 25, sont très-effilées. On donne encore le même nom aux 25 épingles qui remplissent la série d'ouvertures que produit chaque coup de peigne. Les trous achevés, une ouvrière appelée *Bouteuse* y place les épingles. Enfin, une autre ouvrière assemble les papiers en paquets de 1000, que l'on réunit deux à deux avec une bande de papier, dite *Liage*. Trois de ces doubles paquets forment un *sixain*, et deux sixains une *douzaine*. Dans le commerce, on distingue les différentes qualités d'épingles par les dénominations de *camions*, *ordinaires*, *repassées*, *houzeaux*, *drapières*, *dentelles*, *rubanières*, etc., avec des numéros particuliers pour chaque qualité.

Les épingles de laiton étamé sont connues sous le nom d'*Épingles blanches*. Le centre de leur fabrication, pour la France, se trouve à l'Aigle, dans le département de l'Orne, et à Rugles, dans celui de l'Eure, où elle occupe de 5 à 6000 personnes et produit une valeur d'environ 5 millions de fr. Depuis quelques années, on a essayé, dans plusieurs usines, de substituer le fer au laiton, et de remplacer le travail de l'homme par celui de machines ingénieuses d'origine anglaise. Les nouvelles épingles présentent sur les anciennes le triple avantage d'avoir la tige plus résistante, la pointe plus effilée, et de se vendre 10 p. 100 meilleur marché. Aussi leur consommation augmente-t-elle de jour en jour. Parmi ces épingles de fer, les unes sont étamées et servent aux mêmes usages que leurs rivales, tandis que les autres, qui sont noires, sont destinées aux toilettes de deuil.

* **ÉPINGLER.** v. a. Attacher avec une épingle. ‖ Percer la gargousse d'un canon; Déboucher la lumière d'un fusil avec l'épinglette. = Épinglé, ée. p. ‖ Adjectiv., *Velours épinglé*, V. Velours.

ÉPINGLETTE. s. f. T. Artiller. Sorte d'aiguille de fer dont on se servait naguère pour percer la gargousse avant de l'amorcer, lorsqu'on l'avait introduite dans la bouche à feu. ‖ Épingle de fil d'archal dont on se sert dans l'infanterie pour déboucher la lumière d'un fusil.

ÉPINGLIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou vend des épingles.

ÉPINIÈRE. adj. f. T. Anat.

Enc. — La *Moelle épinière* ou *Moelle vertébrale*, est cette partie de l'axe cérébro-spinal qui occupe le canal vertébral. Grêle, flexueuse, et semblable à une tige au sommet de laquelle s'épanouissent les renflements qui remplissent la cavité crânienne, elle mériterait, dit Sappey, le nom de pédoncule de l'encéphale.

I. *Anatomie.* — Cette tige occupe de bas en haut l'espace compris entre la deuxième vertèbre lombaire à peu près et la première vertèbre cervicale, au niveau de laquelle elle prend, ainsi que nous l'avons déjà dit (v. Encéphale), le nom de *bulbe rachidien*. Dans cette étendue, elle offre deux renflements bien sensibles, l'un à l'origine des nerfs qui se distribuent aux membres thoraciques, l'autre vers la partie d'où naissent les nerfs des membres abdominaux. Au-dessous de ce dernier renflement elle diminue rapidement de grosseur, de telle sorte que son extrémité inférieure est très-grêle et se perd au milieu des nerfs lombaires et sacrés. La disposition que présente la terminaison de la moelle au milieu des filaments longitudinaux qui en émanent a fait donner à cette partie le nom de *Queue de cheval*. — Quand on examine la moelle ép., après qu'on a enlevé ses enveloppes, ainsi que les racines des nerfs rachidiens par lesquelles elle est en partie recouverte, on y remarque divers sillons longitudinaux qui la divisent en plusieurs cordons. Ces sillons sont au nombre de 4, deux médians et deux latéraux. Le *sillon médian antérieur* pénètre jusqu'au tiers seulement de l'épaisseur de la moelle. Lorsqu'on écarte ses bords, on aperçoit, dans sa partie profonde, une lame blanche transversale, appelée *commissure blanche* ou *antérieure*. Le *sillon médian postérieur* pénètre jusqu'au centre de la moelle, mais il est moins large que l'antérieur : au fond, on trouve une couche de substance grise appelée *commissure grise* ou *commissure postérieure*, laquelle, en s'adossant à la commissure blanche, forme une lame mixte transversale qui unit l'une à l'autre les deux moitiés latérales et symétriques de la moelle. Mais chacune de ces moitiés est en outre subdivisée en deux cordons par un sillon appelé *sillon collatéral postérieur*, qui répond à l'origine des racines postérieures des nerfs rachidiens. Le premier de ces cordons, nommé *cordon antéro-latéral*, comprend toute la partie de la moelle située entre le sillon médian antérieur et le sillon collatéral postérieur, et c'est de lui qu'émanent les racines antérieures ou motrices des nerfs rachidiens; le second, appelé *cordon postérieur*, s'étend transversalement du sillon collatéral postérieur au sillon médian postérieur, et donne naissance aux racines postérieures ou sensitives des mêmes nerfs. — A l'inverse de ce qu'on observe dans le cerveau et le cervelet, la substance blanche de la moelle forme la partie périphérique de cet organe, tandis que la substance grise en constitue la partie centrale. Toutefois, de même que dans l'encéphale, la substance blanche se compose de tubes nerveux longitudinaux, qui se continuent sans interruption, du moins c'est l'opinion généralement admise, avec les fibres des nerfs rachidiens. La substance grise, de son côté, est constituée par des cellules nerveuses avec lesquelles les tubes nerveux se mettent en communication. La figure ci-jointe, que nous empruntons à l'ouvrage de notre savant anatomiste, C. Sappey, représente une coupe transversale de la moelle épinière et de ses enveloppes, prise vers le milieu de la *région dorsale* : 1. Sillon médian postérieur; 2. Sillon médian antérieur; 3. Cordon postérieur; 4. Cordon antéro-latéral; 5. Racines postérieures formant le ganglion des nerfs rachidiens en se mêlant à une certaine quantité de substance grise; 6. Racines antérieures qui passent au-devant du ganglion des racines postérieures, et se réunissent à celles-ci à leur sortie du ganglion; 7. Espace sous-arachnoïdien destiné au liquide céphalo-rachidien.

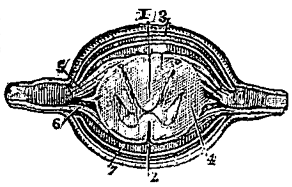

La moelle ép. se trouve comme suspendue au centre du canal vertébral. Deux membranes fibreuses, l'une externe, dépendante de la dure-mère, et l'autre interne, continue à la pie-mère, l'immobilisent dans la position qu'elle occupe. A cet effet, la dure-mère se prolonge de chaque côté sur la série des nerfs spinaux et vient se confondre au niveau des trous de conjugaison avec le périoste correspondant, de telle sorte qu'elle ne peut se porter ni à droite, ni à gauche, ni en avant, ni en arrière. En outre, la pie-mère spinale, immédiatement appliquée sur la moelle ép. qu'elle entoure de toutes parts, envoie de nombreux prolongements qui l'unissent à la dure-mère rachidienne : ce sont deux séries latérales de ces prolongements qui constituent le *ligament dentelé*. Entre la dure-mère et la pie-mère se trouve l'arachnoïde spinale, laquelle est, de même que ces deux membranes, un simple prolongement de l'arachnoïde intra-crânienne. Enfin, le liquide céphalo-rachidien contribue puissamment aussi à la protection de cet organe essentiel de l'économie.

II. *Physiologie.* — La moelle ép. est essentiellement un organe de transmission : d'une part, elle conduit à l'encéphale les impressions qui lui arrivent par les racines postérieures ou sensitives des nerfs rachidiens; de l'autre, elle conduit de l'encéphale aux organes, par les racines antérieures, les incitations du mouvement. Lorsque la moelle est coupée en travers sur un animal, ou lorsqu'elle est altérée ou détruite chez l'homme dans toute son épaisseur, les parties qui reçoivent leurs nerfs de la portion de moelle située au-dessous de la lésion sont paralysées du sentiment et du mouvement : les impressions ne sont plus senties, et la volonté ne peut plus se faire obéir par les organes moteurs. Toutefois les mouvements dus à l'action réflexe de la moelle ne sont pas abolis. Lorsque la moelle est divisée entre la dernière vertèbre cervicale et la première dorsale, tous les muscles costaux sont paralysés; cependant le diaphragme et les muscles supérieurs de la cage thoracique continuent encore à se contracter; mais lorsque la moelle est coupée plus haut, ils sont également paralysés, et l'asphyxie ne tarde pas à faire périr l'animal. — Les nerfs se détachant de la moelle par deux ordres de racines à fonctions distinctes, il était naturel d'en conclure que les cordons auxquels aboutissent les racines sensitives et ceux desquels émergent les racines motrices possèdent des propriétés également distinctes. L'expérience a confirmé cette induction. En agissant avec les précautions convenables sur une moelle mise à découvert et intacte, on constate que les cordons postérieurs sont sensibles, tandis que les cordons antérieurs sont tout à fait insensibles; que l'irritation des premiers détermine de la douleur, tandis que celle des seconds détermine des mouvements, sans douleur, dans les parties où vont se distribuer les nerfs émergents. Dans les deux cas, c'est la substance blanche qui est l'organe de cette transmission, soit des nerfs à l'encéphale, soit de l'encéphale aux nerfs. La substance grise qui existe au centre de la moelle a néanmoins une action propre, et constitue un centre d'innervation qui est le siége de l'action réflexe. Mais cet ordre de phénomènes sera étudié ailleurs.

Suivant Sappey, la moelle ép. de l'homme, préalablement dépouillée des racines des nerfs spinaux, pèse de 25 à 30 grammes, soit en moyenne 27 gr. Par conséquent, son poids est à celui de l'encéphale comme 1 est à 50 ou environ. Quant à son volume, de même que celui de ce dernier, il s'accroît en remontant la série des vertébrés, de telle sorte que cet accroissement correspond au développement des forces musculaires et au perfectionnement de la sensibilité. Toutefois, comme l'augmentation du volume de la moelle a lieu dans une proportion bien plus faible que celle du volume de l'encéphale, la prédominance de celle-ci a pour résultat la décroissance apparente de celle-là. Comparé au poids total des vertébrés, la moelle ép. représente la 1000e partie de ce poids chez les Mammifères, la 1700e chez les Oiseaux, et la 2000e à la 3000e chez les Reptiles et les Poissons.

ÉPINIERS. s. m. plur. T. Chasse. Bois ou fourrés d'épines où les bêtes noires se retirent.

* **ÉPINOCHE.** s. f. T. Ichth. V. Joues *cuirassées*.

ÉPIPHANIE. s. f. (gr. ἐπιφάνεια, apparition).

Enc. — La fête de l'*Épiphanie* a pour objet de rappeler le souvenir du jour où le Sauveur s'est manifesté pour la première fois aux gentils, c.-à-d. le jour où des mages partis de l'Orient vinrent à Bethléem adorer le fils de Dieu au berceau. Cette fête se célèbre le 6 janvier dans l'Église catholique, ainsi que dans l'Église grecque; mais les Grecs lui donnent le nom de *Théophanie*. Chez nous, on l'appelle encore *Fête des rois*, parce que l'opinion attribue cette qualité aux mages dont parle saint Matthieu (II, 11). L'Église célèbre le même jour, outre la visite des mages, le baptême de N.-S. par saint Jean, et son premier miracle aux noces de Cana.

* **ÉPIPHÉGUS.** s. m. T. Bot. Voy. Orobanchées.

* **ÉPIPHÉNOMÈNE.** s. m. T. Méd. V. Diagnostic.

ÉPIPHONÈME. s. m. (gr. ἐπιφώνημα). T. Rhétor. Exclamation sententieuse par laquelle on termine quelque récit intéressant; tel est ce vers de Virgile :

Tantæ molis erat romanam condere gentem! (*Én.* I, 37.)

ÉPIPHORA. s. m. (gr. ἐπιφορα, flux). T. Médecine. Écoulement continuel et involontaire des larmes, lesquelles tombent sur les joues, et qui est ordinairement causé par quelque maladie des voies lacrymales.

* **ÉPIPHYLLE.** *adj. 2 g. (grec.* ἐπὶ, *sur;* φυλλον, feuille). T. Bot. Se dit Des organes qui semblent naître d'une feuille ou d'une bractée.

* **ÉPIPHYSE.** s. f. T. Anat. Voy. Os.

* **ÉPIPHYTE.** adj. 2 g. et s. m. (grec. ἐπὶ, sur; φυτόν, plante). Se dit Des végétaux qui croissent sur

d'autres végétaux, mais sans puiser leur nourriture dans ces derniers. *Beaucoup d'orchidées sont épiphytes. Les épiphytes ne doivent pas être confondus avec les plantes parasites.*

* **ÉPIPLOCÈLE** et * **ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE.** s. f. T. Méd. Voy. HERNIE.

ÉPIPLOON. s. m. T. Anat. Voy. PÉRITOINE.

ÉPIQUE. adj. 2 g. (latin. *epicus*). Se dit D'une grande composition en vers, où le poëte raconte quelque action héroïque. *Le poëme é. raconte, le poëme dramatique représente.* V. ÉPOPÉE. ‖ Qui est propre, qui s'applique à l'épopée. *Le genre é. La poésie é. Des vers épiques. Donner la forme é. à un sujet. Le ton é.* ‖ Qui est digne de l'épopée. *Voilà un sujet é. Un personnage é.* ‖ *Poëte é.*, Qui cultive la poésie épique.

ÉPISCOPAL, ALE. adj. Qui appartient à l'évêque. *Dignité épiscopale. Palais é. Ornements épiscopaux.*

ÉPISCOPAT. s. m. (lat. *episcopatus*). Dignité d'évêque. *Il est entré dans l'é.* ‖ Le temps pendant lequel un évêque a occupé son siége. *Pendant son é.* ‖ Le corps des évêques. *Il fait honneur à l'é. français.*

ÉPISCOPAUX. s. m. plur. Nom que l'on donne en Angleterre, par oppos. à *Presbytériens*, aux partisans de l'Église établie, et, par conséquent, de l'épiscopat.

* **ÉPISÉMON.** s. m. T. Archéol. Voy. CHIFFRE.

* **ÉPISINE.** s. f. T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

ÉPISODE. s. m. (gr. ἐπεισόδων). Action incidente liée à l'action principale dans un poëme, dans un roman, etc. *L'é. de Nysus et d'Euryale. Tout é. doit être lié à l'action principale.* ‖ Par ext., Événement particulier qui se produit dans le cours d'un événement plus général et auquel il se rattache plus ou moins. *Ce fut un des plus tristes épisodes de la révolution.* ‖ T. Peint. Par anal., se dit D'une action ou scène secondaire ajoutée à celle qui fait le sujet principal du tableau. ‖ * T. Mus. Voy. FUGUE.

ÉPISODIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'épisode, et qui n'est pas essentiel au sujet. *Action é. Scène é. Personnage épisodique.*

ÉPISPASTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐπισπαω, attirer). T. Méd. et Pharm. Syn. de Vésicant. *Poudre é. La cantharide est é.* ‖ *Pommade é.*, Pommade qui sert à panser les vésicatoires. ‖ Subst., *C'est un excellent é.* — Voy. CANTHARIDE et VÉSICATOIRE.

* **ÉPISPERME.** s. m. T. Bot. Voy. GRAINE.

ÉPISSER. v. a. Réunir un bout de corde à un autre, en entrelaçant leurs fils ou torons. Voy. CORDERIE. = ÉPISSÉ, ÉE. part.

ÉPISSOIR. s. m. Instrument en forme de poinçon, avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser.

ÉPISSURE. s. f. Jonction de deux bouts de corde par l'entrelacement de leurs torons. Ce mot et les deux précédents ne sont guère usités qu'en termes de Mar.

* **ÉPISTATION.** s. m. T. Pharm. Action d'épister.

* **ÉPISTAXIS.** s. f. (gr. ἐπὶ, sur; στάζειν, couler goutte à goutte). T. Méd.

Enc. — Les médecins nomment ainsi ce que dans le langage ordinaire on appelle tout simplement un saignement de nez. On distingue deux sortes d'ép., l'ép. *active* et l'ép. *passive*. — La première est un accident qui peut tenir à une foule de causes, dont les plus fréquentes sont des lésions directes résultant d'une chute sur le nez, d'un coup porté sur cet organe, ou d'une érosion de la muqueuse pituitaire. Souvent aussi l'ép. se montre comme la conséquence d'un état de pléthore générale, d'un mouvement fluxionnaire du sang vers le cerveau, etc. En général, l'ép. ne peut pas être considérée comme un état morbide; très-fréquemment même elle constitue une évacuation salutaire qu'il faut s'abstenir de supprimer : c'est ce qui a lieu dans les cas de pléthore, ou de congestion cérébrale. Sa durée varie depuis quelques minutes jusqu'à douze heures et plus, l'écoulement ayant lieu tantôt d'une manière continue, tantôt à plusieurs reprises, séparées par des intervalles plus ou moins longs. — L'ép. passive s'observe dans plusieurs affections différentes. Nous nous contenterons de citer les ép. qui surviennent très-fréquemment dans la première période de la fièvre typhoïde. — Il est rare qu'une hémorrhagie nasale soit assez abondante pour donner des inquiétudes; néanmoins, lorsqu'elle est portée à l'excès, surtout si l'individu est débile ou cachectique, il convient d'y mettre promptement un terme. Dans les cas les plus simples, il suffit de placer le malade dans un lieu frais, et la tête élevée; d'appliquer sur le nez, le front et les tempes, des compresses imbibées d'eau froide, d'eau vinaigrée, ou d'éther, ou encore de lui faire aspirer par le nez quelques gouttes du liquide réfrigérant. C'est en déterminant un spasme par réfrigération qu'agit l'antique remède de la clef froide glissée dans le dos du malade. On peut aider ces premiers moyens par des manuluves chauds, des bains de pied sinapisés, etc. Si tout cela ne suffit pas, on a recours aux injections astringentes (solution d'alun, ou de perchlorure de fer, ou d'eau de Rabel) dans les cavités nasales, puis à la saignée du bras ou du pied, à la ligature des membres, etc. Enfin, quand l'hémorrhagie devient réellement menaçante, il faut tamponner les fosses nasales. Le tamponnement s'opère en obturant les ouvertures antérieure et postérieure des fosses nasales au moyen de bourdonnets de charpie ou d'agaric. L'obturation de l'ouverture postérieure se fait à l'aide d'une sonde à ressort dite *sonde de Belloc*. Nous ne décrirons pas ce procédé opératoire, attendu qu'il ne peut guère être exécuté que par un homme de l'art.

* **ÉPISTER.** v. a. (lat. *pistare*, piler). T. Pharm. Réduire en pâte une substance en la pilant dans un mortier.

ÉPISTOLAIRE. adj. 2 g. (latin. *epistola*, lettre). Qui appartient à l'épître, qui regarde la manière d'écrire les lettres; n'est guère usité que dans ces locut., *Style é. Genre é.* ‖ Subst., se dit dans le sens d'*Épistolographe.*

* **ÉPISTOLIER.** s. m. T. Liturg. Livre qui contient les épîtres qui se lisent à la messe.

ÉPISTOLOGRAPHE. s. m. Écrivain qui a cultivé le genre épistolaire, dont on a des recueils de lettres. *Les épistolographes grecs, latins.*

* **ÉPISTOME.** s. m. T. Ent. Syn. de *Chaperon.*

ÉPISTYLE. s. f. T. Archit. Voy. ENTABLEMENT.

ÉPITAPHE. s. f. Voy. ÉPIGRAMME.

* **ÉPITASE.** s. f. T. Poétique ancienne.

Enc. — Dans la poétique ancienne, les diverses parties du poëme dramatique recevaient les noms de *Protase*, d'*Épitase* et de *Catastase*. La protase est ce que nous nommons l'exposition; l'épitase ce que nous appelons le nœud de l'intrigue, c.-à-d. la partie où l'action se développe, et la catastase ce que nous appelons le dénoûment. Les deux premiers de ces termes sont encore quelquefois usités; mais on ne fait aucun usage du dernier.

ÉPITHALAME. s. m. (gr. ἐπὶ, sur; θαλαμος, lit).

Enc. — Chez les Grecs, l'*Épithalame* était un chant nuptial qui était chanté par un chœur de jeunes garçons et de jeunes filles au moment où les jeunes époux entraient dans la chambre nuptiale. Les Romains imitèrent cet usage. Mais les épithalames qui sont arrivés jusqu'à nous sont des poëmes qui n'ont jamais été chantés réellement : tels sont l'ép. d'Hélène et de Ménélas par Théocrite et l'ép. de Thétis et de Pélée par Catulle. D'autres, comme les épithalames de Julie et de Manlius par Catulle, de Stella et de Violentilla par Stace, d'Honorius et de Marie par Claudien, sont des poésies de circonstance, destinées à célébrer le mariage des personnages auxquels ces poëmes étaient adressés. — V. MARIAGE.

* **ÉPITHÉLIUM.** s. m. T. Anat. Voy. MUQUEUX.

ÉPITHÈME. s. m. (gr. ἐπὶ, sur; τίθημι, mettre).

Enc. — *Épithème* est un terme générique qui sert à désigner tous les topiques qui ne tiennent ni de la nature de l'onguent, ni de celle de l'emplâtre. On les distingue en liquides, mous et secs. Les premiers sont, à proprement parler, des fomentations, et les seconds des cataplasmes. Quant aux troisièmes, ce sont des poudres simples ou composées que l'on applique sur la partie malade, enfermées dans des sachets.

ÉPITHÈTE. s. f. (gr. ἐπίθετος, ajouté). Mot qui sert à qualifier et qu'on joint à un substantif pour en préciser ou en modifier le sens. Voy. ADJECTIF.

ÉPITOGE. s. f. (lat. *epitogium*). * Espèce de manteau que les Romains mettaient par-dessus la toge. ‖ Sorte de palatine de fourrure que portaient jadis les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement. *Les premiers présidents et le grand maître de l'université portent encore l'épitoge.*

ÉPITOME. s. m. (lat. *epitome*, du gr. ἐπὶ, sur, et τομὴ, section). Abrégé d'un livre et particulièrement d'une histoire. *É. de l'histoire romaine. É. de Trogue-Pompée par Justin. L'é. d'Eutrope.* = Synon. Voy. ABRÉGÉ.

ÉPÎTRE. s. f. (lat. *epistola*). Lettre missive; se dit Des lettres des anciens. *Les Épîtres de Cicéron. Les Épîtres de saint Paul, de saint Jérôme. Les épîtres catholiques.* — Famil., et en plaisantant, se dit quelquefois en parlant D'une lettre ordinaire. *J'ai reçu de lui une longue é. à ce sujet.* ‖ Pièce de vers adressée à quelqu'un. *É. en vers. É. morale, satirique. Les Épîtres d'Horace, de Boileau.* ‖ T. Liturg. Leçon tirée de l'Écriture sainte, et plus ordin. des Épîtres de saint Paul, qui se dit après la collecte et un peu avant l'Évangile, et que le sous-diacre chante dans les messes hautes. *Chanter l'é. La messe en est à l'é.* — *Le côté de l'é.*, Le côté droit de l'autel en entrant dans le chœur. *Dans les cathédrales, le trône épiscopal est placé du côté de l'épître.*

Syn. — *Lettre.* — *Lettre* est du langage ordinaire; *épître* ne se dit que pour désigner certaines espèces de lettres. Ainsi, *épître* s'emploie exclusivement en parlant des lettres écrites en vers, de celles qui ont pour objet de dédier un livre à quelqu'un (*épître dédicatoire*), et des écrits apostoliques qui ont la forme épistolaire. En parlant des recueils de lettres que nous ont laissés quelques écrivains de l'antiquité, on dit également *lettre* et *épître* : Les *lettres* ou les *épîtres* de Cicéron de Sénèque, de Pline le Jeune.

ÉPITROPE. s. f. (grec. ἐπιτροπὴ, compromis). T. Rhétor. Synonyme de *Concession.*

* **ÉPIZOAIRE.** s. m. T. Zool. Se dit Des animaux qui vivent en parasites sur le corps de l'homme et des autres animaux. *Le pou et l'acarus de la gale sont des épizoaires. Les épizoaires vivent à la surface externe du corps, tandis que les entozoaires habitent à l'intérieur et dans la profondeur des tissus.*

ÉPIZOOTIE. s. f. (gr. ἐπὶ, sur; ζῶον, animal).

Enc. — On appelle ainsi les maladies épidémiques qui sévissent sur les animaux domestiques. Les vétérinaires distinguent les épizooties en contagieuses et en non contagieuses. Parmi les premières, on range le typhus et la péripneumonie des bêtes à cornes, la clavelée, la morve, le farcin, la gale, la fièvre aphtheuse des bêtes bovines, ovines et du porc. La seconde catégorie comprend l'hydrohémie ou cachexie aqueuse, les inflammations des muqueuses intestinales, la pneumonie du cheval et des bestiaux, le sang de rate, les maladies vermineuses, etc. Les causes des épizooties résident en général dans certaines influences atmosphériques inconnues; néanmoins plusieurs de ces maladies paraissent résulter du mauvais état des étables, de l'encombrement, de la mauvaise qualité des eaux et des pâturages, de l'excès de travail, etc. Le traitement des épizooties varie suivant la nature de chacune d'elles; mais, dans tous les cas, il faut veiller avec soin à l'hygiène des animaux, les nourrir d'aliments choisis, entretenir autour d'eux une extrême propreté, les changer d'habitation ou même de lieu. Lorsque l'affection est contagieuse, l'isolement des individus malades est de toute nécessité. Quelquefois même, pour arrêter les progrès de la contagion, on se voit forcé d'abattre les animaux atteints. Dans ce cas, il faut les enterrer profondément avec poils et peaux, attendu que ces dépouilles peuvent déterminer des accidents funestes chez les personnes qui s'en serviraient. Les gens chargés de soigner les animaux malades feront bien aussi de veiller attentivement sur leur propre santé; ils ne doivent négliger aucun des préceptes de l'hygiène. — Lorsqu'une épiz. contagieuse éclate dans une localité, tout détenteur d'animaux infectés doit en informer le maire de la commune et les séquestrer, sous peine de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 200 francs. S'il laisse ses animaux malades communiquer avec d'autres, la durée de l'emprisonnement est de 2 à 6 mois, et l'amende de 100 à 500 fr. En outre, si cette communication a transmis la maladie à d'autres animaux, la peine s'élève de 2 ans à 5 ans pour l'emprisonnement, et de 100 fr. à 1000 fr. pour l'amende (C. Pénal, 459-461). Enfin, l'ordonn. royale du 27 janv. 1815 prescrit différentes mesures administratives pour empêcher la propagation de la contagion; mais il est inutile de les exposer ici.

ÉPIZOOTIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'épizootie.

ÉPLORÉ, ÉE. adj. (lat. *plorare*, pleurer). Qui est tout en pleurs. *Une mère éplorée. Je trouvai ses parents tout éplorés.*

ÉPLOYÉ, ÉE. adj. Déployé; n'est guère usité que dans cette locut., *Aigle éployée,* Aigle que l'on représente, dans des armoiries, avec les ailes étendues.

ÉPLUCHAGE et **ÉPLUCHEMENT.** s. m. Action d'éplucher. Le premier se dit surtout Des étoffes, des laines, etc., et le second, Des légumes, des graines, etc.

ÉPLUCHER. v. a. (all. *pflücken*). Nettoyer; enlever les ordures, les corps étrangers qui se trouvent dans des herbes, des graines, de la laine, des étoffes. *É. de la salade, du riz, du drap, des laines.* ‖ Fig. et fam., Rechercher minutieusement ce qu'il peut y avoir de faux, de mauvais, de reprochable en quelque chose. *É. un ouvrage. É. la généalogie, la conduite, la vie, les actions, les paroles de quelqu'un.* = S'ÉPLUCHER. v. pron. *Un singe qui s'épluche. Les oiseaux s'épluchent avec leur bec.* = ÉPLUCHÉ, ÉE. part.

ÉPLUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui épluche. ‖ Se dit surtout Figurém. *Un grand é. de mots.*

ÉPLUCHOIR. s. m. Sorte de petit couteau dont se servent certains industriels pour nettoyer leurs ouvrages.

ÉPLUCHURE. s. f. Ordure que l'on ôte de quelque chose qu'on épluche; ne se dit guère qu'au pl. *Cherchez dans les épluchures.*

ÉPODE. s. f. (gr. ἐπῳδὴ). Dans la poésie grecque, La troisième strophe de l'ode antique. V. ODE. ‖ Dans la poésie latine, Poëme lyrique composé de vers iambiques alternativement trimètres et dimètres.

ÉPOINTÉ, ÉE. adj. T. Man. *Cheval é.*, Qui s'est démis les hanches par quelque effort. ‖ T. Chasse. *Chien é.*, Qui s'est cassé les os des cuisses.

ÉPOINTER. v. a. Enlever ou émousser la pointe de quelque instrument. *É. un couteau, une aiguille.* = s'ÉPOINTER. v. pron. *Ces aiguilles s'épointent tout de suite.* = ÉPOINTÉ, ÉE. part.

ÉPOIS. s. m. pl. T. Vén. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf.

ÉPONGE. s. f. (lat. *spongia*). Production marine dont la substance légère et très-poreuse absorbe les liquides dans lesquels on la plonge. — *Passer l'é. sur quelque chose de peint ou d'écrit*, L'effacer. ‖ Fig. et famil., *Passer l'e. sur quelque action, sur quelque faute, etc.*, En effacer le souvenir, n'en plus parler. *Presser l'é.*, Faire rendre gorge à quelqu'un ; Pressurer quelqu'un, pressurer un pays pour en tirer tout ce qu'il est possible d'en obtenir. ‖ T. Vénerie. Ce qui forme le talon des animaux.

Enc. — L'*Éponge* est une production naturelle que tout le monde connaît, par l'usage assez habituel que l'on en fait chez soi ; et cependant c'est un corps sur la nature duquel les naturalistes, même les modernes, n'ont pu arriver à se former une idée juste et claire. Quelques naturalistes rangent les Éponges parmi les végétaux ; mais la plupart les considèrent comme des animaux, ou plutôt comme des agrégations d'animaux, analogues à celles que nous offrent les Polypes. Cuvier les plaçait dans cette dernière classe, mais à la fin, à cause de leur infériorité évidente. Aujourd'hui on a, pour ce même motif, érigé les Éponges en classe sous le nom de *Spongiaires*, et on la place au dernier rang de l'embranchement des Zoophytes. — Les Éponges se présentent à nous sous la forme d'un amas de tissus fibreux, plus ou moins denses et plus ou moins flexibles, enduits, à l'état vivant, d'une substance gélatineuse demi-fluide. Après la mort, cette gelée animale se putréfie, en dégageant de l'ammoniaque, et il ne reste plus que les fibres cornées ou cartilagineuses diversement entremêlées qui forment la charpente de ces sortes de polypiers, et dans l'intérieur desquelles on observe une multitude de petites aiguilles appelées *Spicules*, très-fines, comme feutrées ensemble, et dont la nature est tantôt siliceuse, tantôt calcaire. La substance fibreuse est en outre criblée d'une infinité de trous et de canaux que l'eau traverse sans cesse. Les ouvertures de ces canaux ont reçu le nom d'*Oscules*. Au reste, on n'a pu découvrir chez ces êtres singuliers aucune trace soit de sensibilité, soit de contractilité. La propagation des Éponges se fait au moyen de corpuscules ovoïdes qui sont garnis partout de cils vibratiles, à l'aide desquels ils nagent dans l'eau, sitôt qu'ils se sont dégagés de la substance maternelle ; mais au bout de cinq à six jours, ces corpuscules se fixent à quelque rocher, perdent leurs cils vibratiles, et se développent presque à la manière d'un végétal. D'après les observations de L. Laurent, les spongiaires se reproduiraient également par *fissiparité*, c'est-à-d. par scission à la façon des Polypes d'eau douce, et par *gemmiparité*, c.-à-d. par l'émission de gemmes ou bourgeons, lesquels ne possèdent pas la faculté locomotrice des œufs. — La classe des Spongiaires est divisée par le même auteur en 3 groupes qu'il nomme *Cératéponges* ou Ép. cornées, *Calcéponges* ou Ép. à spicules calcaires, et *Silicéponges* ou Ép. à spicules siliceuses. C'est à ce dernier qu'appartient le genre *Spongille* (*Éphydatie* de Lamouroux), la seule Ép. connue qui vive dans l'eau douce. Dans les environs de Paris, les Spongilles encroûtent les parois et les portes des écluses des canaux, ainsi que les diverses constructions de bois sur la Seine. A son début, la Spongille est verte, pelucheuse, toute pénétrée de spicules, et forme sur les corps submergés des couches molles et drapées ; plus tard, cette masse émet des branches plus ou moins saillantes et quelquefois rameuses, larges de 6 à 8 millimètres, et longues de 6 à 10 centim. Enfin, à l'arrière-saison, sa couleur devient grisâtre, et la Spongille se remplit de corps reproducteurs. — La Spongille fluviatile se trouve dans toute l'Europe et en Amérique. Quant aux Éponges marines, on en rencontre dans toutes les mers, mais surtout dans celles des pays chauds. La Méditerranée en est fort riche, et c'est elle qui fournit les Éponges usuelles les plus recherchées.

On les pêche dans la belle saison, soit au moyen du trident, soit en plongeant. Pour les débarrasser du sable, de l'argile desséchée et de la matière organique qui enduit leurs fibres, on les bat et on les lave à grande eau sans trop les froisser ; mais, pour enlever les autres parties, on est obligé de les faire sortir à la main, ce qui exige une assez grande dépense. Les matières siliceuses ne peuvent être extraites que de cette manière ; mais les parties calcaires s'enlèvent fort bien en traitant les Éponges avec de l'acide chlorhydrique très-affaibli, puis en les lavant à grande eau. On emploie en outre le chlore pour blanchir les espèces fines qui sont destinées à la toilette. — Les principales sortes d'Éponges qu'on trouve dans le commerce, sont l'*Ép. fine douce de Syrie* et l'*Ép. fine douce de l'Archipel*, toutes deux usitées pour la toilette ; celle-ci s'emploie également dans la lithographie, la corroierie, et les manufactures de porcelaine. Viennent ensuite l'*Ép. fine dure*, dite *grecque*, l'*Ép. blonde de Syrie* et l'*Ép. blonde de l'Archipel*, appelées aussi toutes deux *Éponges de Venise*, qui sont employées aux usages domestiques. Nous nommerons encore l'*Ép. de Salonique*, l'*Ép. de Bahama*, et l'*Ép. brune de Barbarie*, dite *de Marseille*. Cette dernière est très-estimée pour les lavages à l'eau seconde, le nettoyage des appartements et l'écurie.

On se sert quelquefois en chirurgie, pour dilater les plaies, d'*Éponges préparées*. Il suffit pour cette préparation de choisir une ép. fine, de la mouiller, de la serrer fortement avec une corde dont les tours ne laissent point d'intervalles entre eux, de la faire sécher, et de la conserver à l'abri de l'humidité. — L'*Ép. calcinée* a été préconisée autrefois contre le goître et les scrofules : c'est à l'iode qu'elle contenait à l'état d'iodure de sodium qu'on doit attribuer les succès réels qu'on en a obtenus. Mais, depuis la découverte de l'iode, cette préparation est tombée en désuétude.

ÉPONGER. v. a. Nettoyer avec une éponge. *É. une voiture.* ‖ Enlever avec une éponge, avec du linge, etc. *Épongez vite cette encre. Épongez-la avec ce chiffon.* = ÉPONGÉ, ÉE. part.

* **ÉPONTILLE.** s. f. (R. *pont*). T. Mar. Colonne de fer ou de bois qu'on place verticalement sous les ponts pour augmenter leur solidité.

ÉPONYME. adj. 2 g. (gr. ἐπὶ, sur ; ὄνομα, nom). T. Antiq. Qui donnait son nom à l'année. *Archonte é. Éphore é.* ‖ * *Les héros éponymes de la Grèce*, Les héros qui avaient donné leur nom aux diverses races et tribus de la Grèce.

ÉPOPÉE. s. f. (gr. ἔπος, récit ; ποιέω, faire). T. Litt.

Enc. — Conformément à son étymologie, le terme de poésie *épique* doit s'appliquer à tout poëme où le discours, ἔπος, et le sujet, ne font qu'un. La forme épique ou narrative est l'une des trois grandes formes de la poésie : elle diffère essentiellement de la poésie *lyrique*, en ce que son caractère est impersonnel et objectif, tandis que celle-ci est complétement personnelle ou subjective. Dans la première, le poëte s'efface, les personnages seuls du poëme agissent et parlent, et l'action se déroule sous l'œil de la divinité. Dans la seconde, au contraire, le poëte est toujours en scène ; il exprime uniquement ce qu'il sent et se contemple lui-même dans la manifestation de ses sentiments. Le poëme lyrique est un monologue perpétuel. Quant à la poésie *dramatique*, cette troisième forme de l'art, elle se distingue aisément des deux précédentes par ses caractères tant extérieurs qu'intérieurs, le dialogue, le conflit des passions personnelles, et le but individuel qui est le mobile de l'action. Toutefois, de même que dans la poésie épique, le poëte doit disparaître entièrement pour ne laisser voir que les personnages.

La poésie épique comprend donc toutes les sortes de poëmes qui n'appartiennent ni au genre lyrique, ni au genre dramatique, c'est-à-dire les poëmes gnomiques, cosmogoniques, philosophiques, etc., l'idylle, l'épigramme et l'élégie anciennes. Dans ce sens, la *Théogonie* d'Hésiode, les *Phénomènes* d'Aratus, le poëme *De la nature des choses* par Lucrèce, les *Géorgiques* de Virgile, la *Divine comédie* du Dante, le *Roland furieux* de l'Arioste, le *Lutrin* de Boileau, le *Child Harold* de lord Byron, l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe, sont des poëmes épiques. — Mais toutes ces productions, bien qu'offrant également la forme épique, présentent, quant à leur objet, à leur marche et au ton qu'elles affectent, de telles différences, qu'il est impossible de formuler aucune règle générale qui puisse s'appliquer à toutes, et qu'on a dû établir dans ce genre de poésie des catégories particulières. En outre, comme les poëmes qui s'attachent à reproduire les grands événements de la vie d'une nation ont, par-dessus tous les autres, le don de nous plaire et de nous intéresser, on en est venu à réserver à ces poëmes exclusivement la qualification d'*épiques*, ainsi que le titre d'*Épopée*, qui a précisément la même signification littérale : l'ép. est donc proprement le poëme narratif par excellence.

En parlant de la poésie épique, les critiques ont toujours eu sous les yeux les poëmes homériques, et particulièrement l'*Iliade*, et c'est de l'analyse de ce divin modèle qu'ils ont déduit les règles qu'on a prétendu imposer à ce genre de poésie, soit pour le choix du sujet et de l'époque, soit pour l'emploi du merveilleux, soit pour la marche et la durée de l'action, etc. Parmi les règles formulées à ce propos, plusieurs sont absolument impraticables. Les autres, celles par ex. qui concernent l'unité d'action, la limitation de sa durée, l'ordre naturel du développement du poëme depuis l'exposition jusqu'au dénoûment, la liaison des épisodes au sujet principal, sont des règles générales applicables à toute composition poétique qui a la forme narrative. Il en est à peu près de même de celles qui prescrivent au poëte de peindre des personnages vivants et animés, de concentrer l'action autour de son héros principal, d'être fidèle à la vérité historique, entendue non au point de vue chronologique, mais à celui du temps, des lieux et des mœurs.

Indépendamment du génie qu'il a déployé dans son œuvre, le chantre de l'Ionie a été merveilleusement servi par les circonstances. L'époque qu'il avait à peindre était intermédiaire entre la barbarie et l'état civilisé. L'individualité humaine, non encore étouffée par la contrainte d'une civilisation perfectionnée, subsistait tout entière : de là l'activité incessante et la distincte variété de ses nombreux personnages. La nature extérieure brillait de tout son éclat, et l'homme, au lieu de l'interpréter, se contentait alors d'en reproduire les vives couleurs. Les dieux étaient des êtres vivants qui entretenaient des rapports fréquents et familiers avec l'humanité : ce n'étaient ni des abstractions, ni des machines. La lutte qu'il avait à raconter était la lutte de deux mondes, lutte grandiose dont le souvenir était vivant dans le cœur des peuples de la Grèce et dont les héros étaient les ancêtres mêmes de ses auditeurs. Enfin, entre le siècle de la guerre de Troie et celui où vivait le chantre d'Achille, il n'était survenu aucun changement essentiel dans les idées, les sentiments et les mœurs des nations helléniques : aussi n'existe-t-il aucune contradiction entre les paroles du poëte peignant le passé et les croyances de ses contemporains. L'ép. primitive est donc une œuvre à part, qui ne peut ni ne doit s'imiter. Depuis Homère, l'histoire du monde n'a présenté qu'une seule époque où une œuvre analogue ait été possible ; nous voulons parler de l'époque des premières croisades. Malheureusement alors, toutes les langues de l'Europe étaient en voie de formation. L'artiste capable de chanter cette admirable lutte religieuse et nationale eût-il existé, l'instrument lui aurait fait défaut. Les seules œuvres relativement modernes qui possèdent quelques-uns des caractères de l'ép. homérique sont les vieux poëmes nationaux de l'Allemagne et de l'Espagne, les *Niebelungen* et la *Romance du Cid*. Les grandes épopées mythologiques de l'Inde appartiennent encore à la même classe ; mais elles offrent cette particularité d'être encore en pleine harmonie avec les idées religieuses des peuples hindous.

A l'exception des épopées primitives dont il vient d'être question, les poëmes qne nous qualifions habituellement d'*épiques* sont des compositions artificielles. Plusieurs sont remarquables par le génie poétique des auteurs et ont mérité de prendre rang parmi les chefs-d'œuvre littéraires des nations dans la langue desquelles ils ont été écrits. Néanmoins tous offrent un défaut commun, celui d'un *merveilleux* en complet désaccord non-seulement avec les idées actuelles, mais encore avec celles du siècle où ils ont été composés. Dans l'*Énéide* de Virgile elle-même, bien que de son temps le paganisme régnât encore de nom, on voit que les dieux du poëte sont pour lui de simples fictions. On a quelquefois discuté, avec plus de sérieux que n'en paraît mériter la question, si l'ép. devait toujours être écrite en vers. Le *Télémaque*, les *Martyrs*, etc., sont sans doute des œuvres remarquables à plus d'un titre, mais évidemment ce ne sont autre chose que des romans. — Enfin, on donne parfois le nom d'*Épopée badine* ou *héroï-comique* à des poëmes de longue haleine, mais traitant de sujets frivoles ou grotesques ; le plus souvent ces poëmes ne sont que la parodie de l'ép. véritable.

* **ÉPOPTE.** s. m. T. Antiq. Voy. CÉRÈS.

ÉPOQUE. s. f. (gr. ἐποχὴ, arrêt, point fixe). Point déterminé dans l'histoire, qui est ordinairement marqué par quelque grand événement. *Les principales époques de l'histoire sacrée sont la création du monde, le déluge, la vocation d'Abraham et la naissance de J.-C.* — *Faire é.*, Faire date ; se dit D'un fait, d'un événement remarquable qui ne peut s'oublier. *Ces choses-là font é. dans la vie.* ‖ Le moment où une chose arrive, se passe, s'est passée, etc. *A cette é. j'étais en Italie. Nous étions à l'é. de l'année où tout semble renaître. Je ne l'ai pas vu depuis cette é. C'était à l'é. de son mariage. A toutes les époques de la vie. Ce fut la plus heureuse é. de sa vie.* ‖ * Le siècle, le temps où l'on vit. *C'était méconnaître l'esprit de son é. Le plus grand homme de notre é.* ‖ * T. Astr. Le lieu moyen d'un astre à un instant déterminé. *On se sert de l'é. pour trouver le lieu moyen de l'astre à un autre instant quelconque.*

ÉPOUDRER. v. a. Enlever la poudre, la poussière qui est sur quelque chose. *É. un tapis, un habit, des meubles, etc.* Vx ; on dit *Épousseter.* = ÉPOUDRÉ, ÉE. p.

ÉPOUFFÉ, ÉE. adj. Se dit D'une personne qui s'empresse pour un sujet peu important, de manière à être toute haletante. *Il est venu tout é. nous apporter cette belle nouvelle.*

ÉPOUFFER (s'). v. pron. S'esquiver. *On le poursuivait, il s'est épouffé dans la foule.* Inusité. = ÉPOUFFÉ, ÉE. part.

ÉPOUILLER. v. a. Ôter des poux. *Elle épouillait son enfant.* Bas. = s'ÉPOUILLER. v. pr. *Un gueux qui s'épouillait au soleil.* Bas. = ÉPOUILLÉ, ÉE. part.

ÉPOUMONER. v. a. Fatiguer les poumons. *Cette lecture m'a époumoné.* Famil. = s'ÉPOUMONER. v. pr. *Je me suis époumoné à force de crier.* = ÉPOUMONÉ, ÉE. participe.

ÉPOUSAILLES. s. f. pl. La célébration du mariage. *Le jour de leurs épousailles.*

ÉPOUSE. s. f. Voy. ÉPOUX.

ÉPOUSÉE. s. f. Celle qu'un homme vient d'épouser, ou qu'il va épouser. *Mener l'é. à l'église.* — Prov., *Elle est parée comme une é. de village*, se dit D'une femme qui est parée d'une manière ridicule.

ÉPOUSER. v. a. Prendre en mariage. *Elle ne consentira jamais à l'é. Il l'a épousée en face de l'Église.* — Figur. et prov., *Tel fiance qui n'épouse pas*, se dit Des personnes qui, ayant commencé et avancé une affaire, ne l'achèvent pas. ‖ Fig., S'attacher par choix à une chose, à une personne. *Je n'épouse point de parti. Je n'épouse aucune opinion. Je n'ai point de marchand attitré, je n'épouse personne.* — *É. les intérêts, les passions, la querelle de quelqu'un*, Prendre parti pour quelqu'un, pour ce qui le touche. = ÉPOUSÉ, ÉE. p.

ÉPOUSEUR. s. m. Celui qui est disposé à se marier et qui est connu comme tel. *Elle ne veut point de galants, mais un é. Cet homme-là n'a pas l'air d'un é.* Familier.

ÉPOUSSETER. v. a. Nettoyer avec des époussettes ou vergettes. *É. un manteau, un tapis, etc.* — *É. un cheval*, Le nettoyer avec l'époussette, après l'avoir étrillé. ‖ Figur. et fam., *É. quelqu'un*, Le battre. *On l'a bien épousseté. Je l'épousseterai d'importance.* =

s'Épousseter. v. pron. *Vous êtes couvert de poussière, allez vous é.* = Épousseté, ée. part.

ÉPOUSSETTE. s. f. Espèce de brosse à longs brins ; n'est guère usité qu'au plur. *Voilà des époussettes trop rudes.* Vieux et peu usité ; on dit ordinair. *Vergettes.* || Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie un cheval, après l'avoir étrillé.

* **ÉPOUTISSAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Drap.

ÉPOUVANTABLE. adj. 2 g. Qui cause de l'épouvante. *Une vision é. Des menaces épouvantables.* || Par exagér., se dit De tout ce qui est étonnant, incroyable, étrange, excessif, et se prend ordinair. en mauvaise part. *Un bruit é. Une laideur é. Des douleurs épouvantables. Il a mangé tout son bien en un an ; cela est é.* = Syn. Voy. Affreux.

ÉPOUVANTABLEMENT. adv. D'une manière épouvantable. *Un homme é. laid, é. joueur.*

ÉPOUVANTAIL. s. m. Haillon placé au bout d'une perche, ou tout autre objet analogue que l'on met dans un champ pour effrayer et éloigner les oiseaux. *On a mis dans cette chènevière plusieurs épouvantails.* — Figur. et prov., *C'est un é. de chènevière*, ou simplem., *C'est un é.*, se dit D'une personne très-laide, ou accoutrée ridiculement, ou encore D'un individu dont les fanfaronnades et les menaces ne peuvent faire peur qu'à un poltron.

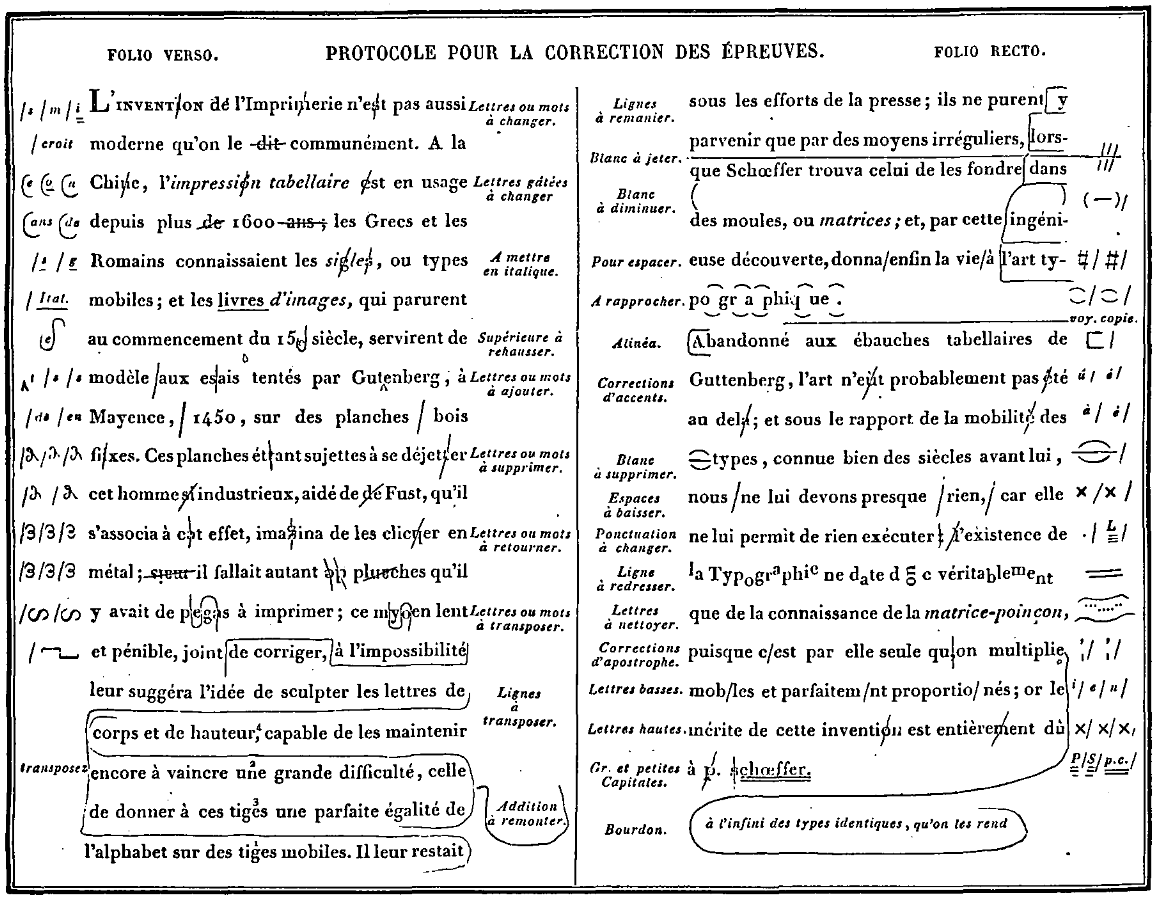
PROTOCOLE POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES.
FOLIO VERSO.
FOLIO RECTO.
Lettres ou mots à changer.
Lettres gâtées à changer
A mettre en italique.
Supérieure à rehausser.
Lettres ou mots à ajouter.
Lettres ou mots à supprimer.
Lettres ou mots à retourner.
Lettres ou mots à transposer.
Lignes à transposer.
transposez
Addition à remonter.
Lignes à remanier.
Blanc à jeter.
Blanc à diminuer.
Pour espacer.
A rapprocher.
voy. copie.
Alinéa.
Corrections d'accents.
Blanc à supprimer.
Espaces à baisser.
Ponctuation à changer.
Ligne à redresser.
Lettres à nettoyer.
Corrections d'apostrophe.
Lettres basses.
Lettres hautes.
Gr. et petites Capitales.
Bourdon.
L'invention de l'Imprimerie n'est pas aussi moderne qu'on le dit communément. A la Chine, l'impression tabellaire est en usage depuis plus de 1600 ans ; les Grecs et les Romains connaissaient les sigles, ou types mobiles ; et les livres d'images, qui parurent au commencement du 15e siècle, servirent de modèle aux essais tentés par Gutenberg, à Mayence, 1450, sur des planches de bois fixes. Ces planches étant sujettes à se déjeter, cet homme industrieux, aidé de Fust, qu'il s'associa à cet effet, imagina de les clicher en métal ; il fallait autant de planches qu'il y avait de pages à imprimer ; ce moyen lent et pénible, joint à l'impossibilité de corriger, leur suggéra l'idée de sculpter les lettres de l'alphabet sur des tiges mobiles. Il leur restait encore à vaincre une grande difficulté, celle de donner à ces tiges une parfaite égalité de corps et de hauteur, capable de les maintenir sous les efforts de la presse ; ils ne purent y parvenir que par des moyens irréguliers, lorsque Schœffer trouva celui de les fondre dans des moules, ou matrices ; et, par cette ingénieuse découverte, donna enfin la vie à l'art typographique.
Abandonné aux ébauches tabellaires de Guttenberg, l'art n'eût probablement pas été au delà ; et sous le rapport de la mobilité des types, connue bien des siècles avant lui, nous ne lui devons presque rien, car elle ne lui permit de rien exécuter. L'existence de la Typographie ne date donc véritablement que de la connaissance de la matrice-poinçon, puisque c'est par elle seule qu'on multiplie à l'infini des types identiques, qu'on les rend mobiles et parfaitement proportionnés ; or le mérite de cette invention est entièrement dû à P. Schœffer.

ÉPOUVANTE. s. f. (lat. *expavere*, être saisi d'effroi). Grande et soudaine peur causée par quelque chose d'imprévu. *Causer, donner de l'é. Jeter, porter l'é. dans le pays ennemi. L'é. se mit dans l'armée. L'é. l'a pris, l'a saisi. Ils prirent l'é.* = Syn. V. Effroi.

ÉPOUVANTER. v. a. Causer de l'épouvante. *L'approche de l'ennemi avait épouvanté toute la population. Vos menaces l'ont épouvanté. Il épouvantait l'Europe de ses triomphes rapides. La moindre chose, un rien, tout l'épouvante. Le rugissement du lion épouvante les animaux.* = s'Épouvanter. v. pr. Prendre l'épouvante. *C'est un homme qui ne s'épouvante pas aisément. Il s'épouvante pour peu de chose, de peu de chose.* = Épouvanté, ée. part.

ÉPOUX, OUSE. s. (lat. *sponsus*). Celui, celle qui est uni par mariage à une personne de l'autre sexe. *Voilà votre é. Une tendre, une chaste épouse. Faire choix d'un é. Prendre pour é. La future épouse.* Dans le langage fam., on dit plus ordinair. *Ma femme*, que *Mon épouse.* — Au plur., se dit pour Le mari et la femme. *Les futurs é. Deux jeunes é.* Voy. Mariage. || Figur., *L'é. des vierges, le céleste é.*, Notre-Seigneur Jésus-Christ. On dit aussi que *Jésus-Christ est l'é. de son Église*, et que *L'Eglise est l'épouse de Jésus-Christ.* — *Les épouses de Jésus-Christ*, Les religieuses ou les filles qui ont fait vœu de virginité.

Syn.— *Mari.*— *Époux* est du style noble ; *mari* est du style familier. Le mot *mari* annonce la puissance ; le mot *époux* n'annonce que l'union. Qui prend un *mari* prend un *maître* ; qui prend une *épouse* prend une compagne. Une femme est en puissance de *mari* ; les deux *époux* sont l'un à l'autre. Le *mari* a des droits, et l'*époux* des devoirs.

ÉPREINDRE. v. a. (lat. *exprimere*). Presser quelque chose pour en exprimer le suc. *É. des herbes, du verjus. Épreignez le suc de ces herbes.* = Épreint, einte. part. = Conj. V. Peindre.

ÉPREINTE. s. f. T. Méd. V. Ténesme. || * T. Vén. Fiente des loutres et de quelques autres bêtes.

ÉPRENDRE (s'). v. pron. Se laisser surprendre par quelque passion. *Il s'est épris d'une belle passion pour l'étude. S'é. d'amour.* — Employé seul, sign. S'éprendre d'amour. *C'est un homme qui s'éprend facilement.* = Épris, ise. part. *Il était fort épris de cette aventurière. Elle en est éprise.*

ÉPREUVE. s. f. (R. *preuve*). Action d'éprouver, d'essayer une chose quelconque afin de voir si elle a telle qualité. *Faire l'é. d'un canon, d'une machine. L'é. en est aisée. Donner, prendre une montre à l'é. Je connais les propriétés de ce remède, j'en ai fait l'é. sur moi-même.* || Se dit aussi Des personnes. *Tenter une é. sur quelqu'un. Mettre quelqu'un à l'é. Mettre sa constance, sa fidélité à l'é. Pour être admis dans cette société, il fallait se soumettre à certaines épreuves, subir certaines épreuves.* — Se dit particulièrem. Des événements qui font apparaître les qualités morales de l'homme. *Elle a passé par de rudes épreuves. Il a supporté avec courage l'é. de la misère. Dieu m'a soutenu dans ces épreuves.* || *Ce vase est à l'é. du feu*, Il peut aller au feu sans se briser. *Une cuirasse à l'é. de la balle*, Que les balles ne peuvent entamer. *Un manteau à l'é. de la pluie*, Que la pluie ne saurait pénétrer, etc. || *Être a l'é. de la tentation* ou *de la séduction*, *Être à l'é. de l'argent*, *Être à l'é. de tout* ou *être à toute é.*, Être incapable de se laisser tenter ou séduire, de se laisser corrompre par de l'argent ou par quelque chose que ce soit. — *Un ami, un domestique à toute é.*, Sur lequel on peut compter dans toutes les circonstances, et quoi qu'il arrive. — *Courage, dévouement, etc., à toute é.*, Que rien ne peut ébranler ou affaiblir. — *Être à l'é. de la médisance, de la calomnie*, Être au-dessus de la médisance, etc., n'en point redouter les atteintes, les attaques. — *N'être point à l'é. de la raillerie, des injures, etc.*, se dit De quelqu'un qui ne peut souffrir la moindre raillerie, etc. *Sa personne n'est pas à l'é. des injures.* || T. Dr. anc. * *É. judiciaire*, Voy. Ordalie.

Syn.— *Essai, Expérience.*— *L'expérience* regarde proprement la vérité des choses ; l'*essai* concerne particulièrement leur nature et leurs propriétés ; l'*épreuve* a plus de rapport à leurs qualités. Nous nous assurons par l'*expérience* si la chose est ; par l'*essai*, nous constatons sa nature et l'emploi qu'on en peut faire ; et par l'*épreuve*, nous vérifions si elle a la qualité requise. Toutefois, comme il existe une étroite liaison entre la nature, les propriétés et les qualités des choses, les mots *essai* et *épreuve* sont fréquemment employés l'un pour l'autre.

Enc. — I. *Typographie.* — Quelle que soit l'attention que les compositeurs apportent à leur travail, il s'y glisse toujours des fautes et des irrégularités plus ou moins nombreuses. Tantôt c'est une *Coquille*, c'est-à-dire une lettre mise pour une autre ; tantôt c'est une lettre, un mot, une ligne ou une phrase répétée (ce qu'on appelle *Doublon*) ou omise (ce qu'on nomme *Bourdon*). Ce sont encore des lettres ou des mots retournés, transposés ou mal divisés ; des lignes trop serrées ou trop larges ; des lettres cassées, tombées, hors ligne, ou d'un autre œil que le caractère ; des mots mal orthographiés ; des italiques pour des lettres ordinaires, des minuscules pour des majuscules, et *vice versâ* ; une ponctuation vicieuse, etc. Le soin de rechercher ces irrégularités est confié à un employé particulier, appelé *Correcteur*, et l'on donne le nom de *Correction* à l'examen auquel il se livre à ce sujet, ainsi qu'à l'opération au moyen de laquelle on fait disparaître les fautes qu'il a découvertes. Les divers tirages faits sur la forme, soit avant, soit après la mise en pages, pour être soumis à correction avant de tirer la feuille, sont désignés sous la dénomination commune d'*Épreuves*. On en fait un plus ou moins grand nombre suivant les circonstances. La première, appelée *première typographique*, est remise au correcteur de l'imprimerie qui la collationne avec la *Copie*, c.-à-d. avec le manuscrit ou avec la feuille imprimée (s'il s'agit d'une réimpression) donnée aux compositeurs. Il est assisté, dans ce travail, par un auxiliaire appelé *teneur de copie*, qui lit celle-ci à haute voix pendant que le correcteur suit sur l'ép. et relève les fautes au fur et à mesure. Aussitôt que les corrections indiquées sont exécutées, on procède au tirage d'une deuxième ép. qu'on nomme *Seconde*. Si l'ouvrage n'est qu'une réimpression pure et simple, on se contente ordinairement de relire à l'imprimerie cette nouvelle ép., et l'on procède à l'impression. S'il s'agit, au contraire, d'un ouvrage que l'on compose sur manuscrit, on envoie cette deuxième ép. à l'auteur, qui l'examine lui-même, et souvent remanie plus ou moins sa propre rédaction. On tire ensuite autant d'épreuves successives que le juge convenable l'auteur ou l'éditeur, jusqu'à ce qu'il donne l'autorisation d'imprimer, ce qu'il fait en écrivant sur la dernière ép. la formule *Bon à tirer*, suivie de sa signature : de là le nom de *Bon à tirer* sous lequel on désigne aussi cette ép. Enfin, on appelle *Tierce*, quel qu'ait été le nombre des épreuves précédentes, une dernière ép. qui se tire après le bon à tirer. Cette nouvelle ép. n'est autre chose que le premier exemplaire produit au moment de l'impression, quand la feuille est sous presse. Elle sert à vérifier si les corrections indiquées sur le bon à tirer ont été exécutées, et à s'assurer qu'il ne s'est pas glissé de nouvelles fautes. Quand la tierce est chargée de corrections, soit nouvelles, soit reportées du bon à tirer, on en fait ordinairement une seconde qui se nomme *Révision* ou *Vérification*, et ce n'est qu'après l'examen de celle-ci qu'a lieu l'impression de l'ouvrage. Le tableau qui précède indique les signes de convention usités pour la correction des épreuves : nous l'empruntons à l'excellent *Manuel typographique* de Brun.

La correction des épreuves est une des opérations les plus importantes de l'art typographique : c'est de ce travail que dépendent en partie la bonté des éditions et la réputation des établissements. Malheureusement il est bien rare que les conditions qui font le correcteur parfait se trouvent réunies dans la même personne. « Si le correcteur n'est que typographe, dit Paul Dupont, ou, en termes du métier, s'il a l'*œil typographique*, il rectifiera les fautes matérielles commises par le compositeur, mais il ne relèvera pas les erreurs manifestes qui se sont glissées dans la copie : par ex., un nom historique mal écrit, une date évidemment fausse. Quoique, rigoureusement parlant, ces irrégularités ne puissent être imputées qu'à la négligence de l'auteur, un correcteur instruit doit les faire disparaître. Si le correcteur n'est qu'érudit et que la pratique de la typographie lui manque, il ne laissera point passer un solécisme, un anachronisme ; mais les bourdons, les doublons, les coquilles lui échapperont. » Ajoutons que l'exécution précipitée des travaux typographiques est une cause inévitable d'incorrections; or cette précipitation elle-même est souvent une nécessité des publications.

II. *Gravure.* — Dans le commerce des estampes, le mot *Épreuve* a deux significations différentes. Dans le premier sens, il désigne les essais que le graveur fait tirer à mesure qu'il avance dans son travail, afin de juger de l'effet produit par les parties déjà exécutées. Dans la gravure à l'eau-forte, par ex., quand l'acide nitrique a suffisamment mordu sur le cuivre, on en fait ordinairement exécuter quelques essais que l'on nomme *épreuves de l'eau-forte*. Plus tard, lorsque l'artiste a ébauché la planche avec le burin, c.-à-d. y a légèrement indiqué presque tous les détails de son œuvre, il fait encore tirer d'autres essais qu'on appelle *premières épreuves*, et, pour désigner le point où il en est de son travail, il dit qu'*il est aux premières épreuves*. — Dans un autre sens, on donne le nom d'*épreuves* à tous les exemplaires produits par l'impression d'une planche gravée entièrement terminée. Dans cette nouvelle acception, le terme de *premières épreuves* désigne les estampes obtenues au commencement du tirage. On dit qu'une ép. est *bonne* ou *mauvaise*, suivant qu'elle a été bien ou mal imprimée; qu'elle est *grise*, quand elle provient d'une planche qui commence à s'user; qu'elle est *neigeuse*, quand la planche étant en partie usée, les tailles ne retiennent plus le noir d'une manière continue; qu'elle est *boueuse*, lorsque la planche a été mal essuyée par l'imprimeur ou trop chargée, etc. Les premières épreuves étant en général les plus belles et les plus recherchées, on a imaginé, pour les distinguer des autres, de les tirer avant de graver l'inscription qui explique le sujet : c'est ce qu'on appelle *épreuves avant la lettre*. Quelquefois même on procède à leur tirage avant la gravure du nom du peintre et de celui du graveur, qui sont habituellement placés au bas de l'estampe, l'un à droite, l'autre à gauche. Les épreuves tirées dans ces conditions sont dites *avant toute lettre*. Enfin, l'imagination fertile des marchands a encore inventé d'autres distinctions, dont ils savent tirer un parti fort avantageux : telles sont les *épreuves avec la lettre blanche*, les *épreuves avec la lettre grise*, et les *épreuves avec la remarque*. Dans les premières, appelées aussi *épreuves avec la lettre tracée*, les lettres de l'inscription sont simplement gravées au trait ; dans les secondes, l'intérieur des lettres est rempli par des tailles simples (lorsque ces tailles ont été croisées, on a *la lettre noire* des épreuves ordinaires). Enfin, les épreuves avec la remarque sont celles où il existe quelque faute qui a été corrigée plus tard. Cette faute semble donc attester que l'estampe où elle se trouve est l'une des prêmières que l'on ait tirées.

ÉPROUVER. v. a. (R. *prouver*). Essayer une chose pour s'assurer qu'elle a telle ou telle qualité. *É. un canon, une arme à feu, une machine, une cuirasse. C'est un remède que j'ai éprouvé.* ‖ Se dit aussi Des personnes, de leurs sentiments, etc. *Il faut é. cet homme avant de lui donner votre confiance. É. la probité, la fidélité, la sagesse, etc., de quelqu'un. E. son esprit, son savoir.* ‖ Ressentir, connaître par expérience; se dit tant au sens phys. qu'au sens moral. *On éprouve sur cette montagne un froid rigoureux. É. une sensation de bien-être. É. de la douleur, des peines, du chagrin, de l'ennui, de la contrariété, de la joie, etc. É. de l'amour, de l'amitié pour quelqu'un. É. la bonne et la mauvaise fortune. É. des malheurs. Les animaux éprouvent, comme l'homme, les influences du ciel et de la terre. Il éprouva que le poids d'une ancienne faute est un fardeau qu'il faut souvent porter toute sa vie.* ‖ Par anal., se dit Des changements, des variations, des altérations, etc., qui arrivent aux choses. *Cette substance éprouve une décomposition complète quand on la soumet à l'action du feu. Les variations qu'éprouve le prix des blés. Sa conduite, son caractère, en éprouva un changement notable. Ce pays a éprouvé de fréquentes révolutions. Cette entreprise éprouva de tels obstacles qu'on fut forcé de l'abandonner.* = ÉPROUVÉ, ÉE. p. *Un homme d'une fidélité, d'une vertu, d'une valeur éprouvée.*

ÉPROUVETTE. s. f. T. Chir. et Techn.

Enc. — Les chimistes nomment ainsi un tube de verre large, mais en général de longueur médiocre, qui est fermé par l'une de ses extrémités, et dont ils se servent pour recueillir les gaz. A cet effet, on remplit l'ép. d'eau ou de mercure, et on la maintient renversée dans une cuvette pleine du même liquide. Introduisant alors dans sa partie supérieure, c'est-à-d. vers son fond, l'extrémité du tube recourbé par lequel le gaz doit arriver, on voit ce dernier, à mesure qu'il se dégage, s'élever dans l'intérieur de l'ép. et en chasser l'eau ou le mercure, dont il prend la place. Ce procédé, si simple et si commode pour recueillir les gaz, a été imaginé, en 1719, par Moitrel d'Elément. — En physique, l'ép. est une sorte de baromètre raccourci qui se place dans le récipient d'une machine pneumatique pour mesurer la pression de l'air qui reste quand on fait le vide. — Dans le commerce, on désigne quelquefois sous ce même nom diverses espèces d'aréomètres, parce que ces instruments servent à *éprouver*, c.-à-d. à constater la qualité, et particulièrement la densité, des liquides. — Dans l'artillerie, on appelle encore ainsi une sorte de mortier qui sert à déterminer la force de la poudre.

EPTACORDE, EPTAGONE. V. HEPTACORDE, etc.

ÉPUCER. v. a. Ôter, chasser les puces. *É. un chien.* Fam. = s'ÉPUCER. v. pron. *Un chat qui s'épuce.* Fam. = ÉPUCÉ, ÉE. part. = Conj. V. AVANCER.

ÉPUISABLE. adj. 2 g. Qui peut être épuisé. Peu us.

ÉPUISEMENT. s. m. Action d'épuiser en tout ou en partie les eaux amassées en quelque endroit; Le résultat de cette action. *On travaille depuis plusieurs jours à l'ép. des eaux de la mine. Les machines à ép. seront décrites au mot* Noria. ‖ Figur., La perte des forces qui résulte d'une déperdition considérable des fluides organiques, d'excès de travail ou de débauche, de privations, etc.; L'état d'une personne épuisée. *Les études, les excès lui ont causé un grand ép. On l'a tant saigné, qu'il est tombé dans un ép. dont il a peine à revenir. Les jeûnes et les veilles l'ont jeté dans l'ép.* ‖ Fig., se dit encore Des finances lorsqu'elles ont été épuisées par des dépenses excessives. *L'ép. des finances ne permettait pas d'avoir de grandes armées.* = Syn. Voy. ABATTEMENT.

ÉPUISER. v. a. (R. *puiser*). Tarir, mettre à sec. *É. une fontaine à force d'en tirer de l'eau. É. un étang pour le mettre en culture.* ‖ Par anal., se dit Du sang et de tout ce qui contribue à l'entretien des forces naturelles. *On l'a tant saigné qu'on l'a épuisé de sang. Les débauches ont épuisé ses forces. L'habitude de fumer lui a épuisé la poitrine.* — Figur., *É. la patience de quelqu'un*, La lasser. ‖ *É. un sol, une terre*, En absorber tous les principes nécessaires à la végétation. *Le lin épuise le sol. Il faut alterner les cultures pour ne pas é. la terre.* — *É. une mine*, Extraire tout le minerai qu'elle contient. ‖ Fig., Dégarnir entièrement, vider. *É. une province d'hommes et d'argent. É. un sac d'argent. É. la bourse de quelqu'un. É. le trésor public.* — Consommer, détruire complétement. *Ils eurent bientôt épuisé leurs provisions. Lorsque les soldats eurent épuisé leurs munitions. É. les richesses d'un pays.* — Par anal., *J'ai épuisé toutes les voies de douceur. Il a épuisé tous les plaisirs, toutes les jouissances de la vie. Il épuisa en vain toutes les ressources de son art.* — *É. une matière*, Ne rien oublier de tout ce qui peut être dit sur la matière qu'on traite. ‖ Fig., *C'est un homme qu'on ne saurait é.*, C'est un homme qui a des connaissances approfondies sur toutes sortes de matières. = s'ÉPUISER. v. pron. S'emploie dans la plupart des sens ci-dessus indiqués. *Cette source s'est épuisée. S'é. à force de travail, par ses débauches. S'é. en efforts inutiles. Cette terre s'épuise, il faut la fumer copieusement. Nos finances s'épuisaient rapidement. Nos provisions, nos ressources commençaient à s'é.* = ÉPUISÉ, ÉE. part. *Une source épuisée. Un homme épuisé. Un sol épuisé. Une mine épuisée.* ‖ Figur., *Un esprit épuisé, une imagination épuisée*, Qui ne peut plus rien produire de nouveau.

ÉPULIDE ou **ÉPULIE.** s. f. T. Méd. V. GENCIVE.

ÉPULON. s. m. T. Antiq. rom.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on appelait *Épulons* (*epulones*), du mot *epulæ*, festins, des prêtres spécialement chargés du soin des banquets que l'on offrait aux dieux dans certaines fêtes religieuses. Ils furent créés l'an 556 de Rome (198 av. J.-C.) pour remplacer les Pontifes à qui ce soin avait été jusqu'alors dévolu. Il n'y eut d'abord que 3 Épulons, et c'est pour cela qu'on leur donna le nom de *Triumvirs épulons* ; mais, sous Sylla, leur nombre ayant été porté à 7, on leur appliqua la dénomination de *Septemvirs épulons*. Les Épulons avaient particulièrement pour fonction, lorsqu'on célébrait des *Lectisternes* (*lectisternia*), c.-à-d. lorsqu'on offrait aux divinités des sacrifices sous forme de repas propitiatoires, de dresser les lits garnis de coussins sur lesquels on déposait les statues des convives célestes. Ils étaient également préposés à la surveillance des jeux publics. Enfin, c'étaient encore eux qui notaient les irrégularités ou les omissions commises dans la célébration des cérémonies religieuses, et les signalaient aux Pontifes qui examinaient s'il y avait lieu ou non de faire recommencer la fête. Les Épulons formaient un des quatre grands colléges sacerdotaux de Rome (les trois autres étaient ceux des Pontifes, des Augures et des *Quindecemvirs*). Ils étaient élus à vie, tantôt par les comices, tantôt par le collége lui-même.

ÉPULOTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (grec. ἐπὶ, sur; οὐλὴ, cicatrice). T. Pharm. Qui favorise la cicatrisation. Inusité.

ÉPURATION. s. f. Action d'épurer. *L'é. des métaux. L'é. de l'huile.* ‖ Au sens moral, *L'é. des mœurs. É. de la langue. É. du théâtre.* ‖ Fig., *É. d'une compagnie, d'un corps*, Exclusion donnée à quelques-uns de ses membres, par le motif ou sous le prétexte qu'ils sont indignes d'en faire partie.

ÉPURE. s. f. T. Architecture.

Enc. — Une *Épure* est un dessin au trait, tantôt de grandeur naturelle, tantôt réduit suivant une échelle de convention, que les architectes, les ingénieurs et les constructeurs de machines dressent avec soin pour servir de modèle aux ouvriers chargés d'exécuter leurs plans. Les épures se tracent ordinairement sur une aire bien nivelée ou sur un pan de muraille, et l'on y indique quelquefois les profils par des parties en relief moulées en plâtre ou faites de bois. Le tracé des épures exige la connaissance de la théorie des projections, afin de pouvoir établir sur le papier ou sur toute autre surface l'ensemble des lignes destinées à reproduire la forme des objets qu'il s'agit d'exécuter. Il faut en outre savoir manier avec adresse les divers instruments en usage pour les travaux graphiques.

ÉPURER. v. a. (R. *pur*). Rendre pur, rendre plus pur. *É. un sirop. É. de l'huile. É. le sang.* ‖ Figur., *É. la langue*, La rendre plus correcte et plus polie. On dit de même, *É. son style.* — *É. un auteur*, Retrancher des ouvrages d'un auteur ce qu'il peut y avoir de trop libre. — *E. le théâtre*, En bannir tout ce qui peut blesser les bonnes mœurs et les bienséances. — *É. les mœurs*, Faire qu'elles soient plus pures, plus régulières. — *E. le goût*, Le rendre plus sûr et plus délicat. — *E. le cœur, l'âme, les sentiments, etc., de quelqu'un*, Chasser de l'esprit et du cœur de quelqu'un les pensées, les sentiments contraires à la religion, aux bonnes mœurs, à la droiture. Dans le style de la chaire, *E. son cœur de toute affection terrestre.* = s'ÉPURER. v. pron. Devenir plus pur. *Cette liqueur commence à s'é. L'or s'épure dans le creuset. La langue commençait à s'é. La vertu s'épure dans le malheur. Le goût s'épure par de bonnes lectures.* = ÉPURÉ, ÉE. p. ‖ *Des sentiments épurés, des intentions épurées*, Des sentiments nobles et détachés de tout intérêt. = Syn. Voy. PURIFIER.

ÉPURGE. s. f. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

* **ÉPYORNIS.** s. m. T. Ornith. V. BRÉVIPENNES.

ÉQUARRIR. v. a. [On pron. *Écarrir.*] (lat. *quadrare*). Tailler, couper à angles droits. *E. une poutre, une pierre. É. une glace.* ‖ * T. Technol. *E. un trou*, L'agrandir avec l'équarrissoir. = ÉQUARRIE, IE. part.

ÉQUARRISSAGE. s. m. T. Charpentier. État de ce qui est équarri. *Cette poutre a quinze pouces d'é.*, Elle a quinze pouces de largeur et autant de hauteur ou d'épaisseur. — *Bois d'é.*, Bois qui doit avoir au moins six pouces de largeur et d'épaisseur. ‖ L'action d'abattre, d'écorcher les bêtes de somme ou de trait hors de service, comme les chevaux, les ânes, ainsi que les animaux qui ne sont pas destinés à la nourriture de l'homme. *Les chantiers d'éq. sont rangés dans la première classe des établissements insalubres.*

ÉQUARRISSEMENT. s. m. Action d'équarrir une pierre, etc., ou, L'état de ce qui est équarri. *L'é. d'une poutre. Tailler une pierre en équarrissement.*

ÉQUARRISSEUR. s. m. Celui qui fait métier de tuer et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

* **ÉQUARRISSOIR.** s. m. T. Techn. Outil dont se servent les horlogers et les mécaniciens pour agrandir les trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer. *L'é. est une aiguille d'acier trempé dont l'extrémité, légèrement conique, présente plusieurs faces tranchantes.*

ÉQUATEUR. s. m. [On pron. *Ecouateur.*] T. Astr. et Géographie.

Enc. — On appelle *Éq. terrestre* ou simplement *Équateur*, l'un des grands cercles de la sphère. Il est censé couper la terre perpendiculairement à l'axe de celle-ci et à égale distance des deux pôles, c.-à-d. des deux extrémités de cet axe. On désigne souvent l'éq. terrestre sous le nom de *Ligne équinoxiale*, ou simplement de *Ligne*. Le plan de l'éq. terrestre prolongé indéfiniment dans l'espace constitue l'*Éq. céleste*: ce dernier a donc le même centre et les mêmes pôles que le premier. La terre et le ciel se trouvent ainsi tous les deux partagés en deux hémisphères nommés, l'un hém. *septentrional* ou *boréal*, et l'autre hém. *méridional* ou *austral*. Ce cercle a été appelé éq., du latin *æquare*, égaler, parce que, lorsque le soleil se trouve dans son plan, les jours et les nuits sont d'égale longueur sur toute la surface de la terre. En astronomie, on étend ce nom à tout grand cercle qui coupe une planète quelconque perpendiculairement à son axe de rotation et à égale distance des extrémités de cet axe. — *Éq. magnétique*, V. MAGNÉTISME.

EQUATION. s. f. [On pron. *Écouation.*] **T. Algèbr.**

Enc. — I. *Des équations en général.* — On désigne d'une manière générale, sous le nom d'*Égalité*, l'ensemble de deux quantités séparées par le signe $=$. Les égalités qui n'ont lieu que pour certaines valeurs particulières des lettres qu'elles renferment sont appelées *Équations*, et les égalités qui subsistent, quelles que soient les valeurs des lettres qu'elles contiennent, sont nommées *Identités*. Ainsi $(x+2)(x-2)=x^2-4$ est une identité, parce qu'elle a lieu, quelle que soit la valeur qu'on attribue à x, tandis que $(x+2)(x-2)=x^2+x-5$ est une éq., par ce qu'elle n'a lieu que pour la valeur particulière $x=1$.

Les quantités séparées par le signe de l'égalité $=$, sont les *Membres* de l'éq. ou de l'identité; la quantité placée à gauche du signe $=$ est le *premier membre*, et celle qui est à droite forme le *second membre*. Les différentes parties dont les membres sont composés prennent le nom de *Termes*. On dit qu'une éq. est *numérique*, lorsque les inconnues n'y sont combinées qu'avec des nombres donnés; on l'appelle *littérale*, lorsque des quantités connues y sont représentées par des lettres. Ainsi l'éq. $2x-\frac{4}{5}=y+2$ est numérique, et $2ax-5=4y+47b$ est une éq. littérale. En général, les quantités inconnues d'une éq. sont représentées par les dernières lettres de l'alphabet, x, y, z, afin de les distinguer des quantités connues que l'on représente par les premières lettres de l'alphabet ou par des nombres.

Résoudre une éq., c'est trouver la valeur de la quantité indéterminée et inconnue qui s'y trouve liée aux quantités connues, valeur dont la substitution dans chaque membre, à la place de l'inconnue, doit rendre ces membres identiques. Lorsque l'éq. proposée ne renferme qu'une seule inconnue x, on donne le nom de *Racines* aux quantités qui, *substituées à* x, *vérifient l'éq.*, c.-à-d. aux quantités qui rendent les deux membres identiques. L'éq. $x^2+6=5x$ a pour racines les nombres 2 et 3; en effet $2^2+6=5\times2$, et $3^2+6=5\times3$. Si des équations renferment à la fois plusieurs inconnues x, y, z..., on donne le nom de *Solutions* aux systèmes de valeurs qui *satisfont* à ces équations. Par ex., le système des deux équations $x^2+3xy=4$, et $2xy+y^2-x=2$, admet les deux solutions suivantes, $x=1$, $y=1$, et $x=-2$, $y=0$. Les équations forment une des parties les plus importantes de la science des nombres, car la solution de tous les problèmes des mathématiques peut être ramenée au problème de la résolution d'une équation.

On classe les équations d'après le degré de la plus haute puissance de l'inconnue. Ainsi, une éq. est dite du *premier degré*, du *second*, du *troisième*, du *quatrième degré*, etc., selon que l'inconnue s'y trouve à la première puissance, à la seconde, à la troisième, etc. Par ex., l'éq. $2x-3y=1$ est du premier degré; $3x^2+7xy=4y^2-5$ est du second degré, etc. Autrefois les équations du second, du troisième et du quatrième degré étaient appelées équations *quarrées* ou *quadratiques*, équations *cubiques*, et équations *biquadratiques*. Bien que ces dénominations aient vieilli, nous les avons conservées dans ce dictionnaire afin de pouvoir renvoyer à chacun de ces termes ce que nous avons à dire sur chacune de ces sortes d'équations. Nous avons déjà dit ailleurs (voy. ALGÈBRE) que tous les efforts des mathématiciens sont venus échouer contre les équations du cinquième degré. Cependant, si l'on n'a pu obtenir une expression théorique générale des racines des équations des degrés supérieurs au quatrième, les divers procédés d'approximation ont été portés à une perfection telle, qu'on peut considérer le problème comme suffisamment résolu pour tous les besoins de la science. — On appelle encore éq. *binôme* toute éq. qui ne renferme qu'une seule puissance de l'inconnue; éq. *trinôme*, celle qui ne renferme que deux puissances de l'inconnue, l'exposant de l'une étant double de celui de l'autre; et éq. *réciproque* toute éq. d'un degré quelconque dont les termes à égale distance des extrêmes sont affectés des mêmes coefficients. Les équations réciproques sont remarquables en ce qu'on peut *abaisser* leur degré de moitié, de telle sorte qu'il devient ainsi possible de résoudre celles des neuf premiers degrés à l'aide des procédés connus jusqu'à présent. — Enfin, on distingue les équations *algébriques* des équations *transcendantes*. Sous le nom d'équations algébriques on comprend les diverses espèces d'équations que nous venons de nommer, ainsi que toutes celles qui ne contiennent que des puissances entières des inconnues. Quant aux équations transcendantes, on nomme ainsi celles qui renferment, soit des puissances irrationnelles, soit des exposants eux-mêmes indéterminés (celles-ci sont spécialement appelées équations *exponentielles*), soit des fonctions dérivées des variables, soit des quantités infinitésimales.

II. *Équations du premier degré à une seule inconnue.* — Les règles pour résoudre ces équations se réduisent à trois :

1° Soit à résoudre cette éq., $4x+3=3x+12$. Il faut faire passer dans un même membre tous les termes affectés de l'inconnue, et dans l'autre tous les termes connus. La *règle de la transposition des termes* se formule ainsi : *Pour faire passer un terme d'un membre dans l'autre, on l'efface dans le membre où il est contenu, et on l'écrit dans l'autre membre avec un signe contraire.* Par conséquent, dans l'éq. ci-dessus, pour faire passer le terme $+3$ dans le second membre, j'écris $4x=3x+12-3$. Cette éq. réduite revient à $4x=3x+9$. Maintenant, pour faire passer $3x$ dans le premier membre, j'écris $4x-3x=9$, qui, en réduisant, devient $x=9$. La raison de cette règle est facile à saisir. Puisque les quantités qui composent le premier membre sont égales à la totalité de celles qui composent le second, il est évident qu'on ne trouble nullement cette égalité, si ayant ajouté ou ôté à l'un des membres un terme quelconque, on ajoute ou l'on ôte à l'autre ce même terme. Or, quand on efface un terme qui a le signe $+$, on diminue le membre où il se trouve; il faut donc diminuer l'autre de pareille quantité, c.-à-d. y écrire ce terme avec le signe $-$. Au contraire, lorsqu'on efface un terme qui a le signe $-$, il est évident qu'on augmente le signe où il se trouve; il faut donc augmenter l'autre de pareille quantité, c.-à-d. y écrire ce terme avec le signe $+$. On voit donc que, par cette règle, on peut faire passer à la fois dans un même membre tous les termes affectés de l'inconnue, et toutes les quantités connues dans l'autre. On choisit d'abord dans quel membre on veut avoir les termes affectés de l'inconnue; mais on peut indifféremment choisir le premier ou le second. C'est ainsi que l'éq. $7x-8=14-4x$ devient $7x+4x=14+8$, ou $11x=22$, et que l'éq. littérale $ax+bc-cx=ac-bx$ devient $ax-cx+bx=ac-bc$.

Mais il peut arriver, par cette transposition, que ce qui reste des x, après la réduction, se trouve avoir le signe $-$. Si, par ex., on avait $3x-8=4x-12$; en passant tous les x dans le premier membre, on aurait $3x-4x=12+8$, qui se réduit à $-x=-4$. Dans ce cas, il n'y a qu'à changer les signes de l'un et de l'autre membre, ce qui donne alors $+x=+4$ ou $x=4$. En effet, on était également maître de transposer les x dans le second membre, ce qui aurait donné $-8+12=4x-3x$, qui se réduit à $4=x$, qui est identique avec $x=4$.

Lorsque l'éq. est numérique, ou lorsque, étant littérale, elle renferme des quantités semblables, il est souvent possible d'abréger sa réduction. Si ces quantités ont le même signe dans différents membres, on efface l'une et l'on diminue l'autre de pareille quantité; on les ajoute au contraire lorsqu'elles ont des signes différents. Par ex., dans l'éq. $6b-4a+2x=5a+3x$, j'efface $2x$ dans le premier membre, et j'écris seulement x dans le second; j'efface également $5a$ dans le second, et j'augmente $4a$ de $5a$, ce qui me donne tout de suite $6b-9a=x$. On voit donc que s'il se trouvait de part et d'autre des termes parfaitement égaux et de même signe, on pourrait les supprimer tout de suite; c'est ainsi que l'éq. $5a+2b=5a+x$ se réduit immédiatement à $2b=x$.

2° Lorsqu'on a passé dans un membre tous les termes affectés de l'inconnue, et toutes les quantités connues dans l'autre membre, s'il n'y a point de fractions dans l'éq., il suffit, pour avoir la valeur de l'inconnue, d'appliquer cette règle : *Écrivez l'inconnue seule dans un membre, et donnez pour diviseur au second membre la quantité qui multipliait l'inconnue dans le premier.* Par exemple, dans l'éq. $7x-8=14-4x$ que nous avons traitée ci-dessus et qui nous a donné, par la transposition et la réduction, $11x=22$; pour avoir x, il n'y a qu'à écrire $x=\frac{22}{11}$, qui se réduit à $x=2$. En effet, lorsqu'au lieu de $11x$, j'écris seulement x, je n'écris que la onzième partie du premier membre : il faut donc, pour conserver l'égalité, n'écrire aussi que la onzième partie du second membre, c.-à-d. diviser le second membre 22 par 11.

Si les quantités connues qui multiplient x, au lieu d'être des nombres, étaient représentées par des lettres, la règle ne serait pas différente pour cela. Ainsi, par ex., dans l'éq. $ax=bc$, il suffit pour avoir x, d'écrire $x=\frac{bc}{a}$. Si, après la transposition faite, il y a plusieurs termes affectés de l'inconnue, la règle subsiste toujours. Par conséquent, dans l'éq. littérale que nous avons transposée ci-dessus, $ax-cx+bx=ac-bc$, il suffit également, pour avoir x, d'écrire $x=\frac{ac-bc}{a-c+b}$.

S'il se trouvait quelque quantité qui fût facteur commun de tous les termes de l'éq., on pourrait simplifier en divisant tous les termes par ce facteur. Ainsi, dans l'éq. $15bb=27ab+6bx$, je divise par $3b$, qui est facteur commun de tous les termes, et j'ai $5b=9a+2x$, qui, par la transposition, devient $5b-9a=2x$, et qui, par la division, donne $\frac{5b-9a}{2}=x$, ou $x=\frac{5b-9a}{2}$.

3° Lors même que les différents termes de l'éq. ont des dénominateurs, les règles que nous venons de donner ont toujours lieu, pourvu que ces dénominateurs ne contiennent pas l'inconnue. Dans ce cas, on fait disparaître les dénominateurs. Ceci se fait au moyen de la règle suivante : *Multipliez chaque terme qui n'a pas de dénominateur par le produit de tous les dénominateurs, et multipliez le numérateur de chaque fraction par le produit des dénominateurs des autres fractions seulement.* Soit, par ex., l'éq. $\frac{2x}{3}+4=\frac{4x}{5}+12-\frac{5x}{7}$. Je multiplie le numérateur $2x$ de la première fraction par 35; produit des deux dénominateurs 5 et 7; ce qui me donne $70x$. Je multiplie le terme 4, qui n'a point de dénominateur, par 105, produit des trois dénominateurs 3, 5 et 7; ce qui donne 420. Je multiplie le numérateur $4x$ de la seconde fraction par 21, produit des dénominateurs 3 et 7, et j'ai $84x$. Je multiplie 12, qui n'a point de dénominateur par 105, produit des trois dénominateurs 3, 5 et 7, ce qui me donne 1260. Enfin, je multiplie le numérateur $5x$ de la dernière fraction par 15, produit des dénominateurs 3 et 5, ce qui me donne $75x$. L'éq. proposée se trouve donc transformée en celle-ci,

$$70x+420=84x+1260-75x.$$

En transposant, j'ai $70x-84x+75x=1260-420$; en réduisant, $61x=840$; et en divisant, $x=\frac{840}{61}$ ou $x=13\frac{47}{61}$.

Le motif de cette règle est très-facile à apercevoir, si l'on se rappelle ce qui se fait en arithmétique pour réduire plusieurs fractions au même dénominateur. En effet, si dans l'éq. qui précède, on voulait réduire les trois fractions $\frac{2x}{3}$, $\frac{4x}{5}$, $\frac{5x}{7}$, au même dénominateur, il faudrait multiplier leurs numérateurs par les nombres 5 et 7, 3 et 7, 5 et 3, et donner à ces nouveaux numérateurs, pour dénominateur commun, le produit de tous les dénominateurs. L'éq. proposée se trouverait donc changée en $\frac{70x}{105}+4=\frac{84x}{105}+12-\frac{75x}{105}$. Maintenant, si nous voulons réduire aussi les entiers en fractions, il faut multiplier ces entiers par le dénominateur de la fraction qui les accompagne, c.-à-d. par 105 qui a été formé du produit de tous les dénominateurs qui se trouvent dans l'éq.; alors on aura $\frac{70x+420}{105}=\frac{84x+1260-75x}{105}$. Mais il est évident qu'on peut, sans troubler l'égalité, supprimer de part et d'autre le dénominateur commun, puisque, si ces deux quantités sont égales étant divisées par un même membre, elles doivent l'être aussi sans cette division : on a donc alors comme ci-dessus,

$$70x+420=84x+1260-75x.$$

Si les termes de l'éq. sont tous des quantités littérales, la règle est la même; il faut seulement observer les règles de la multiplication des quantités littérales. Ainsi, par ex., dans l'éq. $\frac{ax}{b}+b=\frac{cx}{d}+\frac{ab}{c}$, je multiplie le numérateur ax par le produit cd des autres dénominateurs, ce qui donne $acdx$. Je multiplie le terme $+b$ par le produit bcd de tous les dénominateurs, et j'ai $+b^2cd$. Je multiplie cx par bc, et j'ai bc^2x; enfin, je multiplie ab par bd, et j'ai ab^2d; en sorte que l'éq. devient

$$acdx+b^2cd=bc^2x+ab^2d,$$

laquelle donne, par transposition, $acdx-bc^2x=ab^2d-b^2cd$, et par division, $x=\frac{ab^2d-b^2cd}{acd-bc^2}$.

Lorsque les dénominateurs sont complexes, on peut, pour soulager l'esprit, commencer par indiquer seulement les opérations pour les exécuter ensuite. Par ex., si j'avais

$$\frac{ax}{a-b}+4b=\frac{cx}{3a+b}, \text{ j'écrirais}$$

$$ax\times(3a+b)+4b\times(a-b)\times(3a+b)=cx\times(a-b);$$

alors, faisant les opérations indiquées, j'aurais

$$3a^2x+abx+12a^2b-8ab^2-4b^3=acx-bcx;$$

transposant, $3a^2x+abx-acx+bcx=4b^3+8ab^2-12a^2b$; et enfin, en divisant, $x=\frac{4b^3+8ab^2-12a^2b}{3a^2+ab-ac+bc}$.

III. *Application des principes précédents à la résolution de quelques questions simples.* — Les règles que nous venons de donner sont suffisantes pour résoudre toute question du premier degré, lorsqu'une fois elle est exprimée par une éq. Pour mettre une question en éq., on peut faire usage de la règle suivante : *Représentez la quantité ou les quantités cherchées, chacune par une lettre, et à l'aide des signes algébriques, faites sur ces quantités et sur les quantités connues les mêmes opérations et les mêmes raisonnements que vous feriez si, connaissant les valeurs des inconnues, vous vouliez les vérifier.*

Question Ire — *Un père et un fils ont* 100 *ans à eux deux et le père a* 40 *ans de plus que le fils : on demande l'âge de chacun.* — La question se réduit à celle-ci : Trouvez deux quantités qui réunies fassent 100, et dont l'une surpasse l'autre de 40. Or, il est aisé de voir que, dès que l'une de ces quantités sera connue, la seconde le sera aussi, puisque, si la plus grande par ex. était connue, il suffirait d'en ôter 40 pour avoir la plus petite. Je représente donc la plus grande par x. Maintenant supposons que, connaissant la valeur de x, je veuille la vérifier, j'en retrancherai 40 pour avoir le plus petit nombre. Ce plus petit nombre sera $x-40$. Je n'ai donc plus qu'à réunir le plus grand nombre et le plus petit pour voir s'ils composent 100. Par conséquent, j'écris l'éq. $2x-40=100$. Cela fait, je transpose, ce qui me donne $2x=100+40$, ou $2x=140$; je divise et j'ai $x=\frac{140}{2}=70$. Ayant trouvé de cette manière la valeur du plus grand nombre x, j'en retranche 40 pour avoir le plus petit nombre, et j'ai 30 pour celui-ci. Donc les deux âges demandés sont 70 et 30.

En réfléchissant sur la manière dont nous avons procédé, on voit que nos raisonnements sont indépendants des valeurs particulières des nombres 100 et 40 qui entrent dans cette question, et que si l'on avait proposé tout autre nombre, il aurait fallu se conduire de même. Par conséquent, si l'on proposait la question de cette manière générale : *Deux nombres réunis font une somme connue et représentée par* a; *ces deux nombres diffèrent entre eux d'un nombre connu représenté par* b; *comment trouverai-je ces deux nombres?* — Ayant représenté le plus grand par x, le plus petit sera $x-b$, et les deux nombres réunis feront $2x-b$. Mais, selon la question, ils doivent composer le nombre a; il faut donc que $2x-b=a$. Or, en transposant, on obtient $2x=a+b$, et, en divisant, on a

$$x=\frac{a+b}{2}, \text{ ou } x=\frac{a}{2}+\frac{b}{2}.$$

C'est-à-dire que, pour avoir le plus grand nombre, il faut prendre la moitié de a et y ajouter la moitié de b; ce qui m'apprend que : *Lorsqu'on connaît la somme* a *de deux nombres inconnus et leur différence* b, *on obtient le plus grand de ces deux nombres en prenant la moitié de la somme et en y ajoutant la moitié de la différence.* Maintenant, puisque le plus petit des deux nombres est $x-b$, il sera donc $\frac{a}{2}+\frac{b}{2}-b$, ou, en réduisant tout à une seule fraction $\frac{a+b-2b}{2}$, c.-à-d. $\frac{a-b}{2}$, ou $\frac{a}{2}-\frac{b}{2}$. Donc, *pour avoir le plus petit nombre, il faut de la moitié de la somme retrancher la moitié de la différence.*

Question II°. — *Partager le nombre* 720 *en trois parties, dont la plus grande surpasse la plus petite de* 80, *et dont la moyenne surpasse la plus petite de* 40. — Si l'on me disait quelle est la plus petite partie, pour la vérifier, j'y ajouterais d'une part 40, ce qui me donnerait la seconde, et de l'autre 80, ce qui me donnerait la plus grande. Alors, réunissant ces trois parties, il faudrait que leur somme formât 720. Ainsi donc, nommant x cette plus petite partie, la moyenne sera $x + 40$, et la plus grande $x + 80$. Or, ces trois parties réunies font $3x + 120$; j'ai donc l'éq., $3x + 120 = 720$, laquelle me donne $3x = 720 - 120$, ou $3x = 600$, et, par conséquent, $x = 200$. Donc, la seconde partie est 240, et la plus grande 280.

D'une façon générale, pour résoudre toute question quelconque dans laquelle il s'agit de partager un nombre a en trois parties, telles que l'excès de la plus grande sur la plus petite soit un nombre connu et représenté par b, et que l'excès de la moyenne sur la plus petite soit c, en représentant la plus petite par x, la moyenne sera $x + c$, la plus grande $x + b$, et l'éq. sera $3x + b + c = a$. Cette éq. deviendra, en transposant, $3x = a - b - c$, et en divisant, $x = \frac{a - b - c}{3}$; c.-à-d. que pour avoir la plus petite, il faut retrancher du nombre qu'il s'agit de partager les deux excès, et prendre le tiers du reste ; alors les deux autres sont faciles à trouver. — Les deux questions que nous venons de donner pour exemples n'ont pas besoin du secours de l'algèbre ; mais leur simplicité est propre à faire voir clairement l'application de la règle donnée ci-dessus pour la mise en équation.

Question III°. — *Partager un nombre connu, par ex.* 14250, *en trois parties qui soient entre elles comme les nombres* 3, 5 *et* 11, *c.-à-d. dont la première soit à la seconde* :: 3 : 5, *et à la troisième* :: 3 : 11. — Si je connaissais l'une des parties, la première par ex., voici comment je la vérifierais. Je chercherais par une règle de trois un nombre qui fût à cette première partie :: 5 : 3 ; ce serait la deuxième partie. Je chercherais de même un autre nombre qui fût à cette première partie :: 11 : 3 ; ce serait la troisième partie. Ensuite, je réunirais les trois parties qui devraient former 14250. Soit donc x la première partie. Pour avoir la seconde, je calcule le quatrième terme de cette proportion $3 : 5 :: x :$; ce quatrième terme, ou la seconde partie, sera donc $\frac{5x}{3}$. Pour trouver la troisième, je calcule le quatrième terme de cette proportion $3 : 11 :: x :$; ce quatrième terme, ou la troisième partie, sera $\frac{11x}{3}$. Or, ces trois parts réunies font $x + \frac{5x}{3} + \frac{11x}{3}$, ou $x = \frac{16x}{3}$. Mais la question exige qu'elles fassent 14250 ; il faut donc que $x + \frac{16x}{3} = 14250$. Pour avoir la valeur de x, je fais disparaître le dénominateur, et j'ai $3x + 16x = 42750$, ou $19x = 42750$. Donc, en divisant par 19, $x = \frac{42750}{19} = 2250$. La seconde part, qui est $\frac{5x}{3}$, sera donc $\frac{5 \times 2250}{3}$, ou $\frac{11250}{3}$, ou 3750 ; et la troisième qui est $\frac{11x}{3}$, sera $\frac{11 \times 2250}{3}$, ou $\frac{24750}{3}$, ou 8250. Ces trois parts réunies forment en effet 14250, et les trois nombres 2250, 3750, 8250, sont entre eux comme les trois nombres 3, 5 et 11.

Si le nombre qu'on se propose de partager était en général représenté par a, et que les nombres proportionnels aux parties en lesquelles on veut le partager fussent trois nombres connus et représentés par les lettres m, n, p, il est évident qu'il faudrait procéder de la même manière. Ainsi, la première part étant représentée par x ; pour avoir la seconde, on calculerait le quatrième terme de cette proportion $m : n :: x :$, ce qui donnerait $\frac{nx}{m}$; pour avoir la troisième, on calculerait le quatrième terme de la proportion $m : p :: x :$, ce qui donnerait $\frac{px}{m}$. L'éq. serait donc $x + \frac{nx}{m} + \frac{px}{m} = a$, ou $x + \frac{nx + px}{m} = a$. Alors, chassant le dénominateur, on a $mx + nx + px = ma$; enfin, en divisant, on obtient $x = \frac{ma}{m + n + p}$.

Question IV°. — *On a fait partir de Dreux pour Brest un courrier qui fait 2 lieues par heure. Huit heures après son départ, on en a fait partir un autre de Paris pour Brest, et celui-ci fait 3 lieues par heure. On demande où le second courrier rencontrera le premier, sachant d'ailleurs qu'il y a 17 lieues de Paris à Dreux.* — Représentons par x le nombre de lieues que fera le second courrier. Maintenant, pour trouver le nombre de lieues que fait le premier pendant que le second fait x, je calcule le quatrième terme de cette proportion $3 : 2 :: x :$; dont les deux premiers termes représentent les nombres de lieues que font respectivement les deux courriers en une heure ; et j'ai $\frac{2x}{3}$. Or, pendant les 8 heures d'avance qu'il a sur le second, le premier courrier a dû faire 16 lieues à raison de 2 lieues par heure ; et, puisqu'il y a 17 lieues de Paris à Dreux, si l'on réunit ces trois quantités, on aura $\frac{2x}{3} + 16 + 17$, ou $\frac{2x}{3} + 33$, pour le chemin qu'aura dû faire le second courrier lorsqu'il atteindra le premier. Puis donc qu'on a supposé qu'alors il aurait fait x de lieues, il faut que $\frac{2x}{3} + 33 = x$. Il ne s'agit plus que d'avoir x par le moyen des règles données plus haut. En conséquence, je chasse le dénominateur 3, et j'ai l'éq. $2x + 99 = 3x$; transposant tous les x dans le second membre et réduisant, j'ai $99 = x$, c'est-à-dire que les deux courriers se rencontreront lorsque le second courrier aura fait 99 lieues, ou qu'ils se rencontreront à 99 lieues de Paris. En effet, pendant que le second fera 99 lieues, le premier fera 66 lieues, puisqu'il fait 2 lieues pendant que le second en fait 3 ; or, il a 16 lieues d'avance, par les 8 heures dont son départ précède celui du second, et 17 lieues en outre comme partant de Dreux. Il sera donc alors à 99 lieues de Paris, c'est-à-dire au même endroit que le second.

Avec un peu d'attention, on voit que, quand même on changerait les nombres qui entrent dans cette question, la manière de raisonner et d'opérer ne serait pas pour cela différente. Représentons donc en général par a l'intervalle des deux points de départ, qui était de 17 lieues dans la question précédente. Représentons aussi par b le nombre d'heures dont le départ du premier courrier précède celui du second, par c le nombre de lieues que fait le premier par heure, et par d celui que fait le second dans le même temps. Si nous représentons toujours par x le nombre de lieues que le second courrier doit faire pour atteindre le premier, x sera encore composé de l'intervalle des deux points de départ, du chemin d'avance que le premier peut faire pendant le nombre b d'heures, et enfin du chemin que fera le premier pendant tout le temps que le second sera en marche. — Pour déterminer ce dernier chemin, j'observe que les deux courriers marchant alors pendant le même temps, doivent faire du chemin à proportion de leurs vitesses. Ainsi, x étant le chemin que le second est supposé faire, j'aurai celui que fait le premier pendant ce même espace de temps, en calculant le quatrième terme d'une proportion qui commencerait par ces trois-ci $d : c :: x :$; ce quatrième terme sera donc $\frac{c \times x}{d}$, ou simplement $\frac{cx}{d}$. Or, puisque ce premier courrier est supposé faire le nombre c de lieues par heure, il a dû, dans le nombre b d'heures, en faire b de fois autant, c'est-à-dire 8 fois si b vaut 8, et 30 fois si b vaut 30. En général, il en doit faire autant qu'il y a d'unités dans $c \times b$ ou bc ; il en a donc fait une quantité exprimée par bc. Maintenant, réunissant le nombre de lieues $\frac{cx}{d}$ avec le nombre de lieues bc et avec le nombre de lieues a, le tout $\frac{cx}{d} + bc + a$ sera ce que le premier a dû faire. Or, on a supposé que x était ce qu'il a dû faire ; nous avons par conséquent l'éq.

$$x = \frac{cx}{d} + bc + a.$$

Chassant d'abord le dénominateur, on a $dx = cx + bcd + ad$; puis, en transposant, $dx - cx = bcd + ad$, et enfin, en divisant, on a $x = \frac{bcd + ad}{d - c}$, qui donne la solution de toutes les questions de cette espèce. — Pour montrer l'usage de cette formule, reprenons l'ex. précédent, et rappelons-nous que, dans ce cas, $a = 17$ lieues, $b = 8$ heures, $c = 2$ lieues, et $d = 3$ lieues. Alors la valeur générale de x devient $x = \frac{17 \times 3 + 8 \times 2 \times 3}{3 - 2}$, c'est-à-dire $x = \frac{51 + 48}{1} = 99$, comme ci-dessus.

Tel est donc l'usage de ces solutions générales, qu'en y substituant à la place des lettres les nombres qu'elles sont destinées à représenter, et faisant les opérations indiquées par la disposition et les signes de ces lettres, on trouve la résolution de toutes les questions particulières de même espèce.

IV. *Des quantités positives et des quantités négatives.* — Les lettres ne représentent que la valeur absolue des quantités. Les signes + et — n'ont représenté jusqu'ici que les opérations de l'addition et de la soustraction ; mais ils peuvent encore, dans certains cas, représenter la manière d'être des quantités les unes à l'égard des autres. — Une même quantité peut être considérée sous deux points de vue opposés, ou comme capable d'augmenter une quantité, ou comme capable de la diminuer. Tant qu'on ne représentera cette quantité que par une lettre ou par un nombre, rien ne nous indiquera quel est celui de ces deux aspects sous lequel on la considère. Par ex., dans l'état d'un homme qui a autant de biens que de dettes, le même nombre peut servir à exprimer la quantité numérique des premiers et des secondes ; mais ce nombre ne fera point connaître la différence des uns aux autres. Le moyen le plus naturel d'exprimer cette différence, c'est de désigner les quantités par un signe particulier. Or, l'effet des dettes étant de retrancher sur les possessions, il est naturel de désigner celles-là en leur appliquant le signe —.

Pareillement, si l'on regarde une ligne droite comme engendrée par le mouvement d'un point A mû perpendiculairement à la ligne BC, on voit que ce point pouvant aller ou de A vers D, ou de A vers E, si l'on représente par a le chemin AD ou AE qu'il a fait, on ne détermine pas encore absolument la situation de ce point. Le moyen de la fixer est d'indiquer par quelque signe si la quantité a doit être considérée à droite ou à gauche. Or, les signes + et — sont propres à cet usage. En effet, si l'on estime le mouvement du point A à l'égard du point L regardé comme terme fixe ; lorsque le point A se meut vers D, ce qu'il décrit tend à augmenter LA, et, quand il se meut vers E, ce qu'il décrit tend à diminuer LA. Il est donc naturel de représenter AD par $+ a$ ou simplement par a, et au contraire de représenter AE par $-a$. Ce serait tout le contraire, si, au lieu de rapporter au point L le mouvement du point A, on l'avait rapporté au point O. Les quantités négatives ont donc une existence aussi réelle que les positives, et elles n'en diffèrent qu'en ce qu'elles ont une acception toute contraire dans le calcul. Les quantités positives et les quantités négatives se trouvent souvent mêlées ensemble dans un calcul, non-seulement parce que certaines opérations conduisent à retrancher certaines quantités d'autres quantités, mais encore parce que l'on a fréquemment besoin d'exprimer dans ce calcul les différents aspects sous lesquels on considère les quantités.

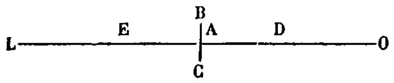

Si donc, après avoir résolu une question, il arrivait que la valeur de l'inconnue trouvée fût négative, par ex. si l'on arrivait à un résultat tel que celui-ci, $x = -3$, il faudrait en conclure que la quantité désignée par x n'a point les propriétés qu'on lui a supposées en faisant le calcul, mais des propriétés toutes contraires. Si, par ex., l'on proposait cette question : Trouver un nombre qui, étant ajouté à 15, donne 10 ; cette question est évidemment *impossible*. Si on représente le nombre cherché par x, on aura cette équat. $x + 15 = 10$, et, par conséquent, en vertu des règles ci-dessus, $x = 10 - 15$ ou $x = 5$. Cette dernière conclusion me fait donc voir que x, que j'avais considéré comme devant être ajouté à 15 pour former 10, en doit être retranché. Ainsi, toute solution négative indique quelque fausse supposition dans l'énoncé de la question ; mais en même temps elle en indique la correction, en ce qu'elle marque que la quantité cherchée doit être prise dans un sens tout opposé. — Il résulte de là que si, après avoir résolu une question dans laquelle quelques-unes des quantités étaient prises dans un certain sens ; si, dis-je, on veut résoudre cette même question en prenant ces mêmes quantités dans un sens tout opposé, il suffira de changer les signes qu'ont actuellement ces quantités. Par ex., dans la question IV°, résolue généralement pour le cas où les deux courriers allaient vers un même côté, si je veux avoir la résolution de toutes les questions qu'on peut proposer dans le cas où ils viendraient au-devant l'un de l'autre, j'y satisferai en changeant, dans la valeur de x, que nous avons trouvée $x = \frac{ad + bcd}{d - c}$, le signe de c. En effet, puisque le premier courrier vient au-devant du second au lieu de s'en éloigner, il diminue le chemin que celui-ci doit faire ; il le diminue à raison du chemin c qu'il fait par heure. Il faut par conséquent exprimer que c, au lieu d'ajouter, retranche ; il faut donc, au lieu de $+ c$, mettre $- c$. Ce changement donnera $x = \frac{ad - bcd}{d + c}$; car, en changeant le signe de c dans le terme $+ bcd$, qui n'est autre chose que $+ bd \times + c$, il faudrait écrire $+ bd \times - c$, qui revient à $- bcd$.

On voit que l'emploi des quantités négatives a pour avantage de généraliser les formules, en rendant applicables à tous les cas celles qui ont été établies dans une hypothèse particulière. — Une quantité négative est considérée comme plus petite que zéro, et de deux quantités négatives, celle dont la valeur absolue est la plus grande est regardée comme étant algébriquement plus petite. Pour justifier cette manière de voir, on remarque que si d'un nombre donné, 5 par ex., on retranche successivement une unité, on aura les nombres 4, 3, 2, 1, qui sont de plus en plus petits. Pour généraliser, on admet qu'on obtient encore des quantités de plus en plus petites, en continuant à retrancher successivement une unité, ce qui donne 0, — 1, — 2, — 3, — 4, etc.

V. *Équations du premier degré à plusieurs inconnues.* — Soit qu'il y ait plusieurs inconnues, soit qu'il n'y en ait qu'une, la méthode à suivre pour la mise en éq. est toujours la même. Mais, en général, il faut former autant d'équations que peuvent en donner les conditions de la question. Si ces conditions sont toutes distinctes et indépendantes les unes des autres, et si en même temps chacune peut être exprimée par une éq., la question ne peut avoir plus d'une solution lorsque ces équations sont du premier degré et qu'en même temps il y en a autant que d'inconnues. Mais si quelqu'une des conditions se trouve explicitement ou implicitement comprise dans quelqu'une des autres, ou si le nombre des conditions est moindre que le nombre des inconnues, alors on aura moins d'équations que d'inconnues, et la question pourra avoir une infinité de solutions, à moins que quelque condition particulière, mais qui ne peut être exprimée par une éq., n'en limite le nombre. Nous éclaircirons ceci par des exemples.

A. *Équations du premier degré à deux inconnues.* — Les règles que nous avons établies pour les équations à une inconnue ont également lieu pour les équations à deux inconnues ; mais il faut, pour ces dernières, y ajouter la règle suivante : *Prenez dans chaque éq. la valeur d'une même inconnue, en opérant comme si tout le reste était connu ; égalez ces deux valeurs, et vous aurez une éq. qui ne renfermera plus que la seconde inconnue, que vous déterminerez par les règles précédentes. Cette seconde inconnue étant trouvée, substituez sa valeur dans l'une ou l'autre des deux valeurs que vous avez prises par la première opération, et vous aurez la seconde inconnue.*

Par exemple, si j'ai les deux équations

$$2x + y = 24, \text{ et } 5x + 3y = 65 ;$$

de la première, je tire, en transposant,

$$2x = 24 - y, \text{ et en divisant, } x = \frac{24 - y}{2}.$$

De la seconde, je tire aussi

$$5x = 65 - 3y, \text{ et } x = \frac{65 - 3y}{5}.$$

J'égale les deux valeurs de x, en écrivant $\frac{24 - y}{2} = \frac{65 - 3y}{5}$, éq. qui ne renferme plus que la seconde inconnue y. Maintenant, pour avoir la valeur de y, je chasse les dénominateurs 2 et 5, et j'ai

$$120 - 5y = 130 - 6y ; \text{ d'où } y = 10.$$

Pour avoir x, je substitue, au lieu de y, sa valeur 10 dans la première valeur de x trouvée ci-dessus (on pourrait également substituer dans la seconde); ce qui me donne

$$x=\frac{24-10}{2}=\frac{14}{2}=7.$$

Prenons pour second exemple les deux équations

$$\frac{4x}{5}-\frac{5y}{6}=2\text{, et }\frac{2}{3}x+\frac{3}{4}y=19.$$

Je chasse les dénominateurs dans les deux équations, et j'ai

$$24x-25y=60\text{, et }8x+9y=228.$$

De la première je tire $24x=60+25y$, et $x=\frac{60+25y}{24}$.

Opérant sur la seconde, j'ai $8x=228-9y$, et $x=\frac{228-9y}{8}$.

J'égale ces deux valeurs de x, en écrivant $\frac{60+25y}{24}=\frac{228-9y}{8}$, éq. qui ne renferme plus que y. Pour avoir la valeur de cette inconnue, je chasse les dénominateurs, ce qui me donne

$$480+200y=5472-216y;$$

en transposant, il me vient $200y+216y=5472-480$, qui se réduit à $416y=4992$; je divise, et j'ai $y=12$.

Pour avoir x, je mets, au lieu de y, sa valeur 12 dans l'une ou l'autre des deux valeurs de x, dans la première par ex., c'est-à-dire dans $x=\frac{60+25y}{24}$, qui devient par là

$$x=\frac{60+25\times12}{24}=\frac{60+300}{24}=\frac{360}{24}=15.$$

Si les équations étaient littérales, on opèrerait de la même manière. Ainsi, par ex., si l'on avait les deux équations

$$ax+by=c,\quad\text{et }dx+fy=e,$$

dans lesquelles a, b, c, d, e, f, marquent des quantités connues positives ou négatives, la première donnerait, par transposition,

$$ax=c-by\text{, et par division, }x=\frac{c-by}{a};$$

la seconde donnerait de même $dx=e-fy$, et $x=\frac{e-fy}{d}$.

J'égale ces deux valeurs de x, et j'ai $\frac{c-by}{a}=\frac{e-fy}{d}$; chassant les fractions, j'obtiens $cd-bdy=ae-afy$; en transposant, il vient $afy-bdy=ae-cd$; enfin, en divisant, on trouve

$$y=\frac{ae-cd}{af-bd}.$$

Pour avoir la valeur de x, il faut substituer, au lieu de y, sa valeur $\frac{ae-cd}{af-bd}$, dans l'une des deux valeurs de x, dans $x=\frac{c-by}{a}$ par ex. Cette substitution donnera

$$x=\frac{c-b\times\frac{ae-cd}{af-bd}}{a}\text{, qui revient à }x=\frac{c+\frac{-abe+bcd}{af-bd}}{a}.$$

ou réduisant c en fraction,

$$x=\frac{\frac{afc-bcd-abe+bcd}{af-bd}}{a}\text{, ou }x=\frac{\frac{afc-abe}{af-bd}}{a},$$

$$\text{ou }x=\frac{afc-abe}{aaf-abd}\text{, ou enfin }x=\frac{fc-be}{af-bd}.$$

Nous avons supposé jusqu'ici que les deux inconnues se trouvaient toutes deux dans chaque éq. Lorsque cela n'arrive point, le calcul ne diffère des précédents qu'en ce qu'il est plus simple. Par ex., si l'on avait les deux équations

$$5ax=3b\text{, et }cx+dy=e,$$

la première donnerait $x=\frac{3b}{5a}$, et la seconde $x=\frac{e-dy}{c}$. Égalant ces deux valeurs, on aurait $\frac{3b}{5a}=\frac{e-dy}{c}$; d'où, chassant les dénominateurs, transposant et réduisant, on tire

$$y=\frac{5ae-3bc}{5ad}.$$

B. *Équations du premier degré à trois et à un plus grand nombre d'inconnues.* — Ce qui précède une fois bien compris, il est facile de voir comment on doit se conduire lorsque le nombre des inconnues et des équations est plus considérable. — Nous supposons toujours qu'on ait autant d'équations que d'inconnues. Si l'on en a trois, *on prendra dans chacune la valeur d'une même inconnue, comme si tout le reste était connu. On égalera ensuite la première valeur à la seconde, et la première à la troisième ; ou bien on égalera la première à la seconde, et la seconde à la troisième. On aura par ce procédé deux équations à deux inconnues seulement, et on les traitera par la règle précédente.* — Soient les équations :

$$3x+5y+7z=179,\ 8x+3y-2z=64,\ 5x-y+3z=75.$$

De la première, je tire, par transposition, puis par division,

$$3x=179-5y-7z\text{, et }x=\frac{179-5y-7z}{3}.$$

La seconde donne $8x=64-3y+2z$, et $x=\frac{64-3y+2z}{8}$.

De la troisième, je tire $5x=75+y-3z$, et $x=\frac{75+y-3z}{5}$.

Égalant la première valeur de x à la seconde, j'ai

$$\frac{179-5y-7z}{3}=\frac{64-3y+2z}{8}.$$

Égalant de même la première à la troisième, j'ai

$$\frac{179-5y-7z}{3}=\frac{75+y-3z}{5}.$$

Comme il n'y a plus que deux inconnues, je traite ces deux dernières suivant la règle donnée pour les équations à deux inconnues. Je chasse d'abord les dénominateurs, ce qui me donne les deux équations

$$1432-40y-56z=192-9y+6z,$$
$$\text{et }895-25y-35z=225+3y-9z.$$

Je prends dans chacune de ces équations la valeur de y. La première me donne, en transposant et en réduisant, puis en divisant,

$$1240-62z=31y\text{, et }y=\frac{1240-62z}{31}.$$

Opérant de même sur la seconde, j'obtiens

$$670-26z=28y,\text{ et }y=\frac{670-26z}{28}.$$

J'égale ces valeurs de y, et j'ai $\frac{1240-62z}{31}=\frac{670-26z}{28}$, qui ne renferme plus qu'une inconnue. Pour en dégager la valeur, je chasse les dénominateurs, ce qui me donne

$$34720-1736z=20770-806z.$$

Transposant et réduisant, il vient $13950=930y$. Enfin, en divisant, on a $z=\frac{13950}{930}=\frac{1395}{93}=15$.

Pour avoir y, je mets, au lieu de z, sa valeur 15 dans l'éq. $y=\frac{1240-62z}{31}$ que nous venons de trouver ; ce qui me donne

$$y=\frac{1240-62\times15}{31}=\frac{1240-930}{31}=\frac{310}{31}=10.$$

Enfin, pour avoir x, je mets, au lieu de y, sa valeur 10, et au lieu de z, sa valeur 15, dans l'une des trois valeurs de x trouvées ci-dessus, par ex., dans $x=\frac{179-5y-7z}{3}$, qui devient par là

$$x=\frac{179-5\times10-7\times15}{3}=\frac{179-50-105}{3}=\frac{179-155}{3}=\frac{24}{3}=8.$$

Si toutes les inconnues n'entraient pas à la fois dans chaque éq., le calcul serait plus simple, mais il se ferait toujours d'une manière analogue. — Par ex., si l'on avait les trois équations

$$5x+3y=65,\quad 2y-z=11,\quad\text{et }3x+4z=57.$$

La première donnerait $x=\frac{65-3y}{5}$.

La seconde ne donnerait point de valeur de x; mais la troisième donnerait $x=\frac{57-4z}{3}$.

Égalant ces deux valeurs de x, on a $\frac{65-3y}{5}=\frac{57-4z}{3}$, éq. qui ne renferme plus de x, et qui étant traitée avec la seconde éq., $2y-z=11$, selon les règles des équations à deux inconnues, donnera les valeurs de y et de z. En achevant le calcul, on trouvera $z=9$, $y=10$, $x=7$.

On voit par là que s'il y avait un plus grand nombre d'équations, la règle générale serait : *Prenez, dans chaque éq., la valeur d'une même inconnue; égalez l'une de ces valeurs à chacune des autres, et vous aurez une éq. et une inconnue de moins. Traitez les nouvelles équations comme vous venez de faire pour les premières, et vous aurez encore une éq. et une inconnue de moins. Continuez ainsi jusqu'à ce qu'enfin vous parveniez à n'avoir plus qu'une inconnue.*

C. *Applications des règles ci-dessus à quelques problèmes.*

Question Ire. — *Un individu a deux espèces de monnaie : 7 pièces de la plus forte espèce avec 12 pièces de la seconde font* 200 *fr.; et* 12 *pièces de la première avec* 7 *de la seconde en font* 275. *On demande la valeur de chaque espèce de monnaie.* — Chaque pièce de la première espèce valant x, les 7 pièces vaudront $7x$; par la même raison 12 pièces de la seconde vaudront $12y$; il faut donc que $7x+12y=200$. Un raisonnement semblable à l'égard de la seconde condition nous fera voir qu'il faut que $12x+7y=275$. Il ne s'agit donc plus que de trouver les valeurs de x et de y. Pour cela, je prends dans chaque éq. la valeur de x. La première me donne, après la transposition et la division,

$$x=\frac{400-12y}{7}\text{, et la seconde }x=\frac{275-7y}{12}.$$

Égalant ces deux valeurs, j'ai l'éq. $\frac{200-12y}{7}=\frac{275-7y}{12}$.

Pour tirer de cette dernière la valeur de y, je chasse les dénominateurs, et j'ai $2400-144y=1925-49y$, qui devient $475=95y$, puis $y=\frac{475}{95}=5$.

Pour avoir x, je reprends la première valeur de x, savoir $x=\frac{200-12y}{7}$, et substituant pour y sa valeur 5, j'ai

$$x=\frac{200-12\times5}{7}=\frac{200-60}{7}=\frac{140}{7}=20.$$

Donc la plus forte pièce était de 20 fr. et la plus petite de 5.

Question IIe. — *On a un alliage d'or et d'argent dont le volume est de* 24 *centim. cubes et le poids de* 305 *grammes. Or, un centim. cube d'or pèse* 19 *gr.* et 1/3, *et* 1 *cent. cube d'argent pèse* 10 *gr. et* 1/2. *On demande la quantité d'or et celle d'argent que renferme le lingot.* — Si nous représentons par x le nombre des centim. cubes d'or, et par y celui des centim. cubes d'argent, il faut que $x+y=24$. D'un autre côté, chaque centim. cube d'or pesant 19 gr. et 1/3 ou 58/3 de gramme, un nombre x de centim. cubes d'or pèsera $\frac{58}{3}\times x$ ou $\frac{58}{3}x$. Par la même raison, chaque centim. d'argent pesant 10 gr. et 1/2 ou 21/2 de gramme, un nombre y de centim. cubes pèsera $\frac{21}{2}\times y$ ou $\frac{21}{2}y$; donc l'or et l'argent réunis pèseront $\frac{58}{3}x+\frac{21}{2}y$.

Or, ils doivent peser 305 gr.; donc j'ai l'éq. $\frac{58}{3}x+\frac{21}{2}y=305$.

Pour trouver les valeurs de x et de y, je chasse les dénominateurs de cette dernière éq., et j'ai $116x+63y=1830$. De la première éq. je tire $x=24-y$, et la dernière me donne $x=\frac{1830-63y}{116}$; égalant ces deux valeurs, on a $24-y=\frac{1830-63y}{116}$. Pour avoir y, je chasse le dénominateur, et il me vient d'abord $2784-116y=1830-63y$, puis $954=53y$, et enfin $y=18$. Mais, comme on a trouvé $x=24-y$, on a donc $x=6$, c.-à-d. qu'on a mêlé 6 centim. d'or avec 18 centim. d'argent. En effet, le tout fait 24 centimètres cubes. D'ailleurs, 6 centim. cubes d'or pesant chacun 19 gr. et 1/3 font 116 gr., et 18 centim. cubes d'argent pesant chacun 10 gr. et 1/2 font 189 gr., lesquels avec les 116 ci-dessus font 305 grammes.

Si les deux matières qu'on a mêlées avaient des pesanteurs spécifiques différentes, si en outre le volume et le poids total du mélange étaient différents de ce qu'on vient de supposer, la méthode pour trouver les quantités de chaque espèce de matière n'en serait pas moins la même. Ainsi, pour renfermer dans une seule toutes les solutions des questions de ce genre, supposons généralement que le nombre total des centim. cubes des deux espèces de matière soit a ; que le poids du mélange exprimé en grammes soit b ; que le poids de 1 centim. cube de la première matière soit c, et celui de 1 centim. cube de la seconde soit d; Alors, si nous représentons par x le nombre des centim. cube. de la première matière, et par y celui des centim. cubes de la seconde, nous aurons pour première éq. $x+y=a$. D'ailleurs, chaque centim. de la première matière pesant c gr., dès qu'il y a x de centim. cubes, la quantité de la première matière pèsera $c\times x$ ou cx. Par la même raison, la quantité de la seconde matière pèsera dy, en sorte que le total pèsera $cx+dy$; et comme il est supposé peser b, il faut que $cx+dy=b$. Cela posé, la première éq. donne $x=a-y$, et la seconde $x=\frac{b-dy}{c}$; égalant ces deux valeurs, on a $a-y=\frac{b-dy}{c}$; chassant le dénominateur, il vient $ac-cy=bdy$; transposant et divisant, $y=\frac{ac-b}{c-d}$. Pour avoir la valeur de x, il faut substituer dans l'éq. $x=a-y$ la valeur qu'on vient de trouver pour y, et l'on aura $x=a+\frac{b-ac}{c-d}$. Cette valeur de x peut encore être simplifiée en réduisant le tout en fraction, ce qui donnera $x=\frac{ac-ad+b-ac}{c-d}$ ou, en réduisant, $x=\frac{b-ad}{c-d}$.

Les valeurs $x=\frac{b-ad}{c-d}$ et $y=\frac{ac-b}{c-d}$ que nous venons de trouver peuvent fournir une règle d'un énoncé assez simple pour la résolution générale de toutes les questions de cette espèce. Pour trouver cette règle, il faut faire attention : 1° que b marque le poids total du mélange ; 2° que a marquant le nombre total des parties du mélange, et d le poids d'une des parties de la seconde espèce, ad marque ce que pèserait le volume du mélange, s'il était composé seulement de la matière de la seconde espèce. En effet, si tout le volume était d'argent, par ex., on trouverait son poids total en multipliant la pesanteur d d'un centim. cube d'argent par le nombre total a des centim. cubes. Enfin, le dénominateur $c-d$ est la différence des pesanteurs spécifiques de chaque espèce de matière. Si l'on analyse de même la valeur de y, on verra que ac est ce que pèserait le volume du mélange, s'il était uniquement composé de la première matière. De là on pourra conclure cette règle : *Calculez ce que pèserait le volume du mélange s'il était composé seulement de la seconde matière, retranchez ce poids du poids total actuel du mélange, et divisez le reste par la différence des pesanteurs spécifiques des deux matières : le quotient sera le nombre des parties de la première matière qui entre dans le mélange.* Au contraire, *pour avoir le nombre des parties de la seconde matière, calculez ce que pèserait le volume du mélange s'il était tout entier de la première matière, retranchez-en le poids total actuel du mélange, et divisez le reste par la même quantité que ci-dessus.* Cette règle est celle qu'en arithmétique on appelle *règle d'alliage.*

Question IIIe. — *On a trois lingots dans chacun desquels il entre de l'or, de l'argent et du cuivre. L'alliage, dans le premier, est tel que sur* 16 *gr. il y en a* 7 *d'or,* 8 *d'argent et* 1 *de cuivre; dans le second, sur* 16 *gr. il y en a* 5 *d'or,* 7 *d'argent et* 4 *de cuivre; dans le troisième, sur* 16 *gr. il y en a* 2 *d'or,* 9 *d'argent et* 5 *de cuivre. On veut, en prenant différentes parties de ces trois alliages, composer un quatrième lingot tel que sur* 16 *grammes il contienne* 4 *gr.* 15/16 *d'or,* 7 *gr.* 10/16 *d'argent, et* 3 *gr.* 7/16 *de cuivre.* — Représentons par x le nombre de grammes qu'il faut prendre du premier lingot, par y celui qu'il faut prendre du second, et par z ce qu'il faut prendre du troisième.

Puisque 16 grammes du premier contiennent 7 gr. d'or, on trouvera ce que x gr. de ce même lingot peuvent contenir d'or, en calculant le quatrième terme de cette proportion $16:7..x:$; ce quatrième terme sera $\frac{7x}{16}$. Par un raisonnement semblable, on trouvera qu'en prenant y gr. du second lingot, on prend $\frac{5y}{16}$ d'or, et sur le troisième $\frac{2z}{16}$. Ces trois quantités réunies font $\frac{7x+5y+2z}{16}$; or, on veut qu'elles fassent $4\frac{15}{16}$ ou $\frac{79}{16}$; donc $\frac{7x+5y+2z}{16}=\frac{79}{16}$. Pour satisfaire à la *seconde condition*, on opérera de même, ce qui donnera pour les trois quantités réunies, $\frac{8x+7y+9z}{16}$; et comme on veut qu'elles fassent $7\frac{10}{16}$ ou $\frac{122}{16}$, on aura $\frac{8x+7y+9z}{16}=\frac{122}{16}$. En procédant de même, on aura, pour satisfaire à la troisième condition, l'éq. $\frac{x+4y+5z}{16}=\frac{55}{16}$. Comme le nombre 16 est diviseur commun de chacune des trois équations qu'on vient de trouver, on peut le supprimer et l'on a les trois équations suivantes :

$$7x+5y+2z=19,\ 8x+7y+9z=122,\ x+4y+5z=55.$$

Tirant de chacune la valeur de x, j'obtiens

$$x=\frac{79-5y-2z}{7},\ x=\frac{122-7y-9z}{8},\ x=55-4y-5z;$$

égalant la première valeur de x à la seconde et à la troisième, j'ai

$$\frac{79-5y-2z}{7}=\frac{122-7y-9z}{8},\ \text{et}\ \frac{79-5y-2z}{7}=55-4y-5z,$$

équations qui ne renferment plus que deux inconnues, et qu'il faut par conséquent traiter comme on l'a vu plus haut. A cet effet, je fais disparaître les diviseurs, et j'ai

$$632-40y-16z=854-49y-63z$$
$$\text{et}\ \ 79-5y-2z=385-28y-35z;$$

ou, en passant tous les y d'un côté et réduisant,

$$9y=122-47z,\ \text{et}\ 23y=306-33z.$$

La prem. éq. donne $y=\frac{222-47z}{9}$, et la seconde $y=\frac{306-33z}{23}$; égalant ces deux valeurs de y, j'ai $\frac{222-47z}{9}=\frac{306-33z}{23}$; je chasse les dénominateurs, $5106-1081z=2754-297z$; je transpose, $5106-2754=1081z-297z$; je réduis, $2352=784z$, et enfin je divise, $z=\frac{2352}{784}=3$.

Pour avoir la valeur de y, je substitue dans l'une des deux valeurs que j'ai trouvées pour y, j'y substitue, dis-je, au lieu de z, sa valeur 3; par exemple, en substituant dans

$$y=\frac{222-47z}{9},\ \text{j'ai}\ y=\frac{222-141}{9}=\frac{81}{9}=9.$$

Enfin, pour avoir x, je substitue, au lieu de y et de z, leurs valeurs 9 et 3 dans l'une des trois valeurs trouvées ci-dessus pour x. Par ex., dans la dernière, $x=55-4y-5z$, et cette valeur devient $x=55-36-15=55-51=4$; c.-à-d., puisqu'on trouve $x=4$, $y=9$, et $z=3$, qu'il faut prendre 4 grammes du premier lingot, 9 du second et 3 du troisième, et alors le nouveau lingot contiendra en or 4 gr. 15/16, en argent 7 gr. 10/16, et en cuivre 3 gr. 7/16.

VI. *Des cas où les questions restent indéterminées ou bien sont impossibles.* — Il arrive parfois que, quoiqu'on ait autant d'équations que d'inconnues, la question qui a conduit à ces *équations reste cependant indéterminée, c.-à-d. est alors* susceptible d'un nombre indéfini de solutions. Ce cas a lieu lorsque quelques-unes des conditions, bien que différentes en apparence, se trouvent au fond être les mêmes. Alors, ou les équations qui expriment ces conditions sont des multiples les unes des autres, ou en général quelques-unes d'entre elles sont composées d'une ou de plusieurs des autres, ajoutées ou soustraites, multipliées ou divisées par certains nombres. Par ex., une question qui conduirait à ces trois équations

$$5x+3y+2z=17,\ 8x+2y+4z=20,\ 18x+8y+8z=54,$$

serait susceptible d'un nombre indéfini de solutions, quoiqu'il semble au premier abord que x, y et z ne puissent avoir chacune qu'une seule valeur. De ces trois équations la dernière est composée de la seconde ajoutée avec le double de la première. Il est donc évident que les deux premières étant une fois supposées *avoir lieu, la troisième s'ensuit nécessairement,* et que par conséquent elle n'exprime aucune nouvelle condition : on est *donc dans le même cas que si l'on avait seulement les deux* premières équations. Or, lorsqu'on n'a que deux équations pour trois inconnues, chaque inconnue est susceptible d'un nombre indéfini de valeurs.

Le calcul fait toujours reconnaître les cas dont il s'agit ici. Il n'y a qu'à procéder à la recherche des inconnues d'après les règles déjà données. Alors, si quelqu'une des équations est comprise dans les autres, on arrivera dans le cours du calcul à une éq. *identique:* autant on trouvera d'équations identiques, autant il y aura d'équations inutiles parmi celles qui auront été proposées. Par exemple, si de chacune de ces deux équations $6x+8y=12$ et $x+\frac{4}{3}y=2$, je tire la valeur de x, j'aurai $x=\frac{12-8y}{6}$ et $x=2-\frac{4}{3}y$. Égalant ces deux valeurs, j'aurai $\frac{12-8y}{6}=2-\frac{4}{3}y$, ou, chassant les dénominateurs, $36-24y=36-24y$, éq. identique et qui ne peut faire connaître la valeur de y, parce que, *après la transposition* et la réduction, on est conduit à cette éq. $0=0$.

Pareillement, des trois équations ci-dessus on tire

$$x=\frac{17-3y-2z}{5},\ x=\frac{20-2y-4z}{8},\ \text{et}\ x=\frac{54-8y-8z}{18}.$$

Égalant la première de ces valeurs à la seconde et à la troisième, on a

$$\frac{17-3y-2z}{5}=\frac{20-2y-4z}{8},$$
$$\text{et}\quad \frac{17-3y-2z}{5}=\frac{54-8y-8z}{18}.$$

Chassant les dénominateurs, transposant et divisant, on a par la première $y=\frac{36+4z}{14}$, et par la seconde $y=\frac{36+4z}{14}$, valeurs qui, étant égalisées, donnent une éq. identique. Il n'y a donc dans ce cas que deux équations réellement distinctes.

Mais si l'on avait les trois équations suivantes :

$$5x+3y+2z=24,\ \frac{25}{2}x+\frac{15}{2}y+5z=60,\ 15x+9y+6z=72,$$

la première nous donnerait $x=\frac{24-3y-2z}{5}$, la seconde $x=\frac{120-15y-10z}{25}$, et la troisième $x=\frac{72-9y-6z}{15}$. Égalant la première de ces valeurs à la seconde et à la troisième, on obtient

$$\frac{24-3y-2z}{5}=\frac{120-15y-10z}{25}\ \text{et}\ \frac{24-3y-2z}{5}=\frac{72-9y-6z}{15},$$

et en chassant les dénominateurs,

$$600-75y-50z=600-75y-50z,$$
$$\text{et}\ 360-45y-30z=360-45y-30z,$$

équations identiques, et dont on ne peut tirer ni y, ni z, parce *qu'elles se réduisent chacune à $0=0$. Il n'y a donc ici, à proprement* parler, qu'une seule éq. Les questions qui conduisent à de pareils résultats sont indéterminées, mais elles ne sont pas impossibles.

Lorsqu'une question qui ne conduit qu'à des équations du premier degré est *impossible*, on s'en aperçoit à ce que la suite du calcul conduit à une absurdité, comme par ex., à dire $4=3$. Si l'on avait les deux équations $5x+3y=30$, et $20x+12y=135$, *la première nous donnerait* $x=\frac{30-3y}{5}$, *et de la seconde on* tirerait $x=\frac{135-12y}{20}$.

Égalant ces deux valeurs, on a $\frac{30-3y}{5}=\frac{135-12y}{20}$; enfin, chassant les dénominateurs, on a $600-60y=675-60y$, qui conduit à $600=675$, ce qui est absurde. Donc, la question qui *conduirait aux deux équations posées ci-dessus est impossible* et absurde. — Les solutions négatives indiquent aussi une sorte *d'impossibilité dans la question; mais cette impossibilité n'est* pas absolue, elle est relative au sens dans lequel les quantités ont été prises; *en sorte qu'il y a un* sens dans lequel les solutions sont naturelles et admissibles.

T. Astron. *Éq. du temps*, v. TEMPS.

***ÉQUATORIAL, ALE.** adj. [On pron. *Écouatorial.*] Qui appartient à l'équateur. *Les pays équatoriaux. Plantes équatoriales. — Ligne équatoriale,* L'équateur. = **ÉQUATORIAL.** s. m. T. Astron.

Enc. — *L'Équatorial est un instrument astronomique dont* on se sert pour suivre les astres dans leur mouvement diurne, ainsi que pour déterminer leur ascension droite et leur déclinaison. Dans sa forme la plus simple, cet instrument consiste en un axe principal CD qui est fixé sur un support solide et qui est dirigé parallèlement à l'axe de rotation de la terre, et, par conséquent, vers les pôles célestes. Sur cet axe polaire et près de son extrémité inférieure est fixé un cercle gradué AB, dont le plan est perpendiculaire à l'axe polaire, et, par suite, parallèle à l'équateur terrestre. Ce cercle se nomme *Cercle équatorial:* les arcs qu'on y compte mesurent des angles horaires ou des différences d'ascension droite. De plus, l'axe polaire porte en E une ouverture dans laquelle passe l'axe EF d'un second cercle GH appelé *Cercle de déclinaison*, qui *forme* avec lui un angle droit, et qui porte le télescope K. L'axe de ce second cercle, comme on le voit, est uniquement supporté par l'axe polaire. Par conséquent, quelle que soit la position que l'on donne au cercle de déclinaison, son plan est toujours à angle droit avec celui du cercle équatorial. *Or, il est aisé de comprendre* que, lorsque le télescope est pointé sur une étoile, l'angle que *fait* l'axe *de direction du télescope* avec l'axe *polaire* est égal à la distance polaire de l'étoile. Par conséquent, si, en faisant *tourner le cercle éq., on imprime un mouvement* à l'axe polaire sans rien changer à la position du télescope sur le cercle de déclinaison, le télescope restera constamment dirigé sur la petite circonférence céleste qui coïncide avec le trajet diurne de l'étoile. Ainsi donc, si le mouvement que l'on imprime à l'axe polaire est précisément égal à la rotation diurne de la terre, il en résultera que l'étoile restera dans le champ du télescope aussi longtemps qu'on le voudra, du moins tant que celle-ci se trouvera au-dessus de l'horizon. Pour beaucoup d'observations ceci est un avantage inappréciable et que ne possède aucun autre instrument.

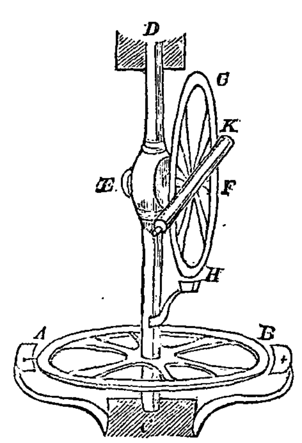

Pour faciliter la manœuvre de cet appareil, on adapte au cercle éq. un mécanisme d'horlogerie qui le met en mouvement, *et dont* le *pendule est réglé sur* le temps sidéral, de telle sorte que ce cercle décrit un tour tout entier en un jour sidéral. En outre, comme le télescope de l'éq. doit pouvoir se diriger sur les divers points du ciel situés au-dessus de l'horizon, il faut que l'instrument soit installé de manière à n'être gêné en rien par les objets voisins. On le place habituellement à la partie la plus élevée de l'observatoire. On le met à l'abri du mauvais temps au moyen d'une toiture légère et de forme hémisphérique, qui est percée d'une ouverture longue et étroite à travers laquelle on dirige la lunette. Mais, pour que *celle-ci puisse* suivre les astres dans leur mouvement diurne, ainsi que nous l'avons *expliqué, il faut encore que cette ouverture suive* elle-même ce mouvement. On obtient ce résultat en faisant porter *la base du toit sur* des galets de façon qu'il puisse tourner sur la maçonnerie qui le supporte. Il suffit alors de faire tourner le toit de temps en temps pour que la lunette se trouve toujours en face de l'ouverture qu'on y a pratiquée.

ÉQUERRE. s. f. (lat. *quadra*, carré). T. Technol.

Enc. — L'*Équerre* est un instrument de bois ou de métal qui sert à tracer des angles droits sur le bois, la pierre, *les* métaux, etc., ou à tirer des perpendiculaires sur une ligne donnée. Ce terme s'emploie aussi *pour désigner ce qui est à angle droit;* c'est ainsi que l'on dit : *Mettre d'éq.; Disposer en éq.; Ce bâtiment n'est pas construit d'éq.*, etc. — L'éq. la plus simple est la *Pièce carrée* (Fig. 1), qui consiste en une planchette triangulaire ayant un angle droit et deux *angles d'onglet*, c.-à-d. de 45 degrés. On en fait surtout usage pour vérifier les angles rentrants. La *Petite éq.* (Fig. 2) sert à tracer trois angles de valeurs différentes, dont l'un est toujours un angle droit. L'*Éq. à chapeau* ou *à onglet* (Fig. 3) se compose de 2 règles qui sont ajustées à angle droit et dont l'une déborde l'autre en épaisseur des deux côtés. Quelquefois on incline l'extrémité libre des deux règles (Fig. 4), de manière à donner la valeur des angles les plus *usuels. Cette sorte d'éq. sert à vérifier les angles saillants comme* les angles rentrants. L'*Éq. à biseau* (Fig. 5) diffère surtout de *la précédente en ce que chacun de ses bras est muni d'un biseau* simple ou double. On l'emploie de préférence toutes les fois qu'on veut obtenir une très-grande exactitude. Pour faciliter son usage on adapte ordinairement un chapeau à chaque bras; mais ce chapeau ne fait saillie que d'un côté seulement, un à chaque bras. Parfois encore, on pratique dans l'angle rentrant un petit dégagement destiné à recevoir le sommet de l'angle à vérifier. L'*Éq. en T* (Fig. 6) sert à tracer des parallèles d'éq. avec les côtés dressés d'une pièce quelconque. A cet effet, le talon *a* est plus épais que la lame *b*. L'*Éq. des tourneurs* (Fig. 7) consiste en une règle métallique graduée, qui en traverse une autre par son champ : une vis de pression règle le mouvement de la première. On emploie cet instrument pour reconnaître si les parois d'un cylindre ou de toute autre pièce creuse sont d'éq. et si le fond lui-même est d'éq. avec les parois. L'*Éq. des menuisiers* (Fig. 8) se compose de deux parties triangulaires assemblées sur une règle appelée *Dossière*, qui est en saillie des deux côtés. Grâce à cette disposition, elle donne, à elle seule, *les mêmes résultats que plusieurs autres* équerres ensemble. Ainsi, elle mesure les angles droits saillants et rentrants; elle sert, en outre, à vérifier les angles d'onglet avec le côté *b*, et l'on donne au côté *c* l'inclinaison nécessaire pour obtenir la va-

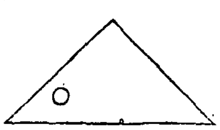
Fig. 1.

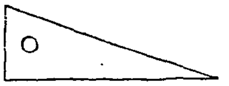
Fig. 2.

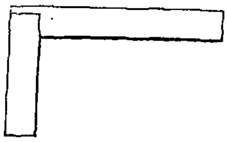
Fig. 3.

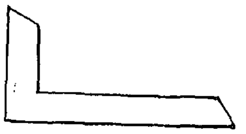
Fig. 4.

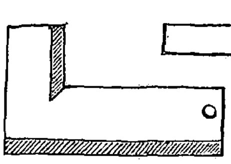
Fig. 5.

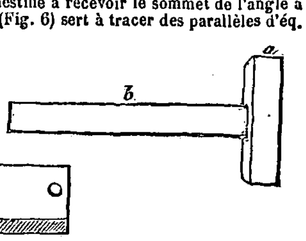

Fig. 6.

leur de plusieurs autres angles. En outre, grâce à sa dossière, elle fait l'office de l'éq. à chapeau. Enfin, on appelle *fausse éq.* ou *Sauterelle*, une espèce de compas formé par deux règles de bois ou de métal assemblées par un de leurs bouts à l'aide d'un clou rivé, de manière à pouvoir s'écarter sous toutes les valeurs angulaires possibles. L'une des branches rentre dans l'autre comme la lame d'un couteau dans son manche.— L'*Éq. des arpenteurs* a été décrite au mot ARPENTAGE.—En termes de Technologie, on donne encore le nom d'éq. à des pièces de fer plat en forme d'L ou de T, qui servent à consolider les angles des ouvrages de menuiserie, de charpenterie, etc.

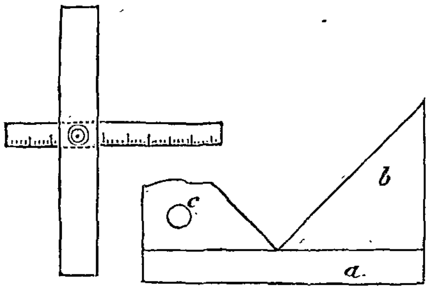

Fig. 7. Fig. 8.

ÉQUESTRE. s. 2 g. [On prononce *Ékuestre.*] (lat. *equestris*, de *equus*, cheval). N'est usité que dans ces locutions : *Statue é.*, *figure é.*, Statue représentant une personne à cheval ; *L'ordre é.*, L'ordre des chevaliers romains, et encore, La noblesse du second rang en Pologne et en Prusse.

ÉQUIANGLE. adj. 2 g. [L'U se pron. dans ce mot et les 4 suivants.] (lat. *æquus*, égal). T. Géom. Qui a tous ses angles égaux. *Tous les polygones réguliers sont équiangles.* || On dit aussi De deux figures, qu'*Elles sont équiangles entre elles*, Lorsque les angles de ces figures, quoique inégaux entre eux, sont égaux chacun à l'angle correspondant de l'autre figure.

* **ÉQUIDIFFÉRENCE.** s. f. Voy. PROPORTION.

ÉQUIDISTANT, ANTE. adj. T. Géom. Se dit Des points et des lignes qui sont à égale distance d'un autre point, d'une autre ligne. *Tous les points de la circonférence du cercle sont équidistants au centre. Les lignes parallèles sont équidistantes.*

ÉQUILATÉRAL, ALE. adj. T. Géom. Qui a tous les côtés égaux. *Triangle é. Tous les polygones réguliers sont équilatéraux.*

ÉQUILATÈRE. adj. 2 g. T. Géomét. Se dit D'une figure dont les côtés sont égaux à ceux d'une autre.

ÉQUILIBRE. s. m. (lat. *æquilibrium*; de *æquus*, égal, et *libra*, balance). État d'un corps qui est en repos, les forces qui le sollicitent se contre-balançant exactement l'une l'autre. *Être, se tenir en é. Faire l'é. Déranger, rétablir l'é. d'une balance. Il perdit l'é. et tomba.* — *Mettre une chose en é.*, Faire qu'elle ne penche ni d'un côté, ni d'un autre. — *Faire é.*, se dit D'une chose qui, en pesant du côté opposé à celui où penche une autre chose, la ramène à l'état de repos. *Se faire é.*, se dit De deux choses qui se contre-balancent exactement. || Fig., *Faire l'é.*, Rendre les choses égales. || Fig., se dit Des États, des pouvoirs politiques, etc., Lorsqu'aucun d'eux n'a une telle prépondérance qu'il puisse mettre les autres en péril. *L'é. européen a été fondé par le traité de Westphalie. L'é. des pouvoirs dans un gouvernement constitutionnel.* — Se dit encore en parlant Des fonctions de l'économie animale ; et De l'âme, quand aucune passion ne trouble son repos. *Il faut rétablir l'é. de ces deux fonctions. Maintenir l'é. de son âme. L'é. moral.* || T. Beaux-Arts. *L'é. d'une composition*, La répartition, la distribution bien entendue des masses qui la composent, de telle sorte qu'une partie ne paraisse pas vide et froide, tandis que l'autre offre un champ trop rempli.

Enc. — L'*Équilibre* est l'état d'un corps ou d'un point matériel sollicité au mouvement par plusieurs forces simultanées qui se détruisent les unes les autres, de telle sorte que le corps ou le point en question, quoique libre de se mouvoir, reste en repos. Deux forces égales, agissant en sens contraire, s'annulent réciproquement, et lorsqu'un corps soumis à l'action de plusieurs forces reste en repos, il faut absolument que la résultante d'une partie de ces forces soit exactement égale et opposée à la résultante des autres, ou, en d'autres termes, que la résultante de toutes soit réduite à zéro. Ainsi donc la science de l'éq. est entièrement fondée sur le principe de la composition des forces. — Le terme d'*Éq.* est encore fort usité dans le langage des sciences physiques et naturelles, mais alors il s'emploie dans le sens d'égale distribution : c'est ainsi que l'on parle de l'éq. de la chaleur, de l'électricité en éq., etc. — V. FORCE, GRAVITÉ, STATIQUE, HYDROSTATIQUE.

* **ÉQUILIBRER.** v. a. Mettre en équilibre; se dit au Propre et au Fig., *É. une balance. É. les pouvoirs. É. des groupes, des figures.* = ÉQUILIBRÉ, ÉE. part.

* **ÉQUILIBRISTE.** s. 2 g. Celui, celle qui, pour amuser le public, fait des tours d'adresse consistant à mettre et à maintenir en équilibre différentes choses.

* **ÉQUILLE.** s. f. T. Ichth. Voy. APODES.

* **ÉQUIMULTIPLE.** adj. 2 g. [L'U se pr.] T. Arithm. Se dit Des nombres, des quantités qui résultent du produit d'autres quantités par un même facteur. *Les nombres 15 et 6 sont équimultiples de 5 et de 2, parce que les deux premiers sont les produits des seconds multipliés par le même facteur* 3.

ÉQUINOXE. s. m. Voy. ÉCLIPTIQUE et PRÉCESSION.

ÉQUINOXIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'équinoxe. *Cercle é. Les points équinoxiaux*, Voy. ÉCLIPTIQUE. *Ligne équinoxiale*, Voy. ÉQUATEUR. || * Qui est situé sous l'équateur. *Les régions équinoxiales.* || *Cadran é.*, Voy. GNOMONIQUE. || T. Botan. *Fleurs équinoxiales*, Fleurs qui s'ouvrent et se ferment chaque jour à des heures déterminées.

ÉQUIPAGE. s. m. (lat. *equus*, cheval). Le train, la suite, chevaux, mulets, carrosses, valets, bagages, etc., qu'une personne puissante emmène avec elle. *Grand, superbe é. Les équipages d'un prince. Son é. est parti, est arrivé.* Prov., *L'é. de Jean de Paris*, Un é. magnifique. *Un é. de Bohême*, Un é. délabré. — Dans un sens plus restreint, se dit D'une voiture de maître avec ce qui en dépend. *La plupart des gens riches ont é. Il a acheté un bel é. Il est venu avec son é.* || Fig. et fam., on dit quelquefois en parl. D'une personne mal vêtue, Du mauvais état de ses affaires, et même Du mauvais état de sa santé, qu'*Elle est en triste é., dans un mauvais é.*; et ironiquem., *Vous voilà dans un bel é.* || Par analogie, L'ensemble des choses qui sont nécessaires pour certaines opérations, pour certains exercices. *É. de guerre. É. de siége. É. de pont. Les équipages de l'armée. É. de pont. É. de chasse. É. d'atelier. Cet entrepreneur a tout l'é. nécessaire pour les plus grandes constructions.* || *T. Techn. *É. de pompe*, La garniture d'une pompe.

Enc. — Dans l'Armée de terre, on applique la dénomination d'*Équipages* à la réunion de tous les objets qu'une armée est obligée de traîner à sa suite. On distingue, les *équipages d'artillerie* et *de génie*, qui comprennent les différentes sortes de bouches à feu, le matériel pour construire des ponts, les forges, et tous les outils indispensables; les *équipages militaires*, qui *comprennent les convois de vivres et d'effets, ainsi* que les ambulances; les *équipages de régiment*, qui se composent des bagages que chaque régiment mène à sa suite et de tous les ustensiles que les soldats portent avec eux. — V. TRAIN.

ÉQUIPAGE. s. m. (R. *équipe*). T. Marine.

Enc. — Dans la Marine, le mot *Équipage* désigne l'ensemble de tous les hommes, maîtres, contre-maîtres, quartiers-maîtres, gabiers, timoniers, matelots et mousses, embarqués pour le service d'un bâtiment, et inscrits à cet effet sur un état spécial appelé *Rôle d'équipage*. L'État-major du bâtiment, c.-à-d. les capitaines, lieutenants, enseignes, commis d'administration, chirurgiens et élèves, n'est point compris sous cette dénomination. Dans la marine de l'État, la force des équipages se règle ordinairement d'après le nombre de bouches à feu que portent les navires. On compte en général 9 hommes par canon pour les vaisseaux et les frégates de premier rang, de 7 à 8 pour les frégates d'un rang inférieur, les corvettes et les bricks, et 6 seulement pour les bâtiments inférieurs. Quant aux navires marchands, leur port en tonneaux détermine habituellement la force de leur équipage (10 hommes pour 100 tonneaux, 15 pour 200, etc.), à l'exception toutefois de ceux qui sont armés pour la pêche de la *baleine ou d'autres destinations spéciales ; car* alors on s'écarte des règles ordinaires, et l'on compose les équipages d'un nombre d'hommes plus considérable. — Les matelots embarqués sur les vaisseaux de l'État forment un corps régulier appelé *Équipages de ligne*, dont le service est forcé comme celui de l'armée de terre, et qui se recrute par l'inscription maritime et par les enrôlements volontaires. L'organisation actuelle de ce corps a été fixée par les deux ordonnances royales du 1er mars 1832 et du 11 oct. 1836.

* **ÉQUIPE.** s. f. (vieux fr. *esquip*, bateau). T. Navigation fluviale). suite de bateaux attachés les uns aux autres, allant à la voile quand le vent est favorable, et traînés par des hommes dans le cas contraire. || Dans certains ateliers, on appelle *Chef d'é.*, Un ouvrier qui dirige un certain nombre d'autres ouvriers chargés d'un travail spécial.

ÉQUIPÉE. s. f. Action, entreprise indiscrète, inconsidérée, téméraire, dont les suites ne peuvent être que fâcheuses, désagréables. *Vous avez fait là une belle é. Le jeune homme n'en est pas à sa première é. Cette é. lui coûta cher.*

ÉQUIPEMENT. s. m. Action d'équiper. *Il faudra tant de temps pour l'é. de nouveaux bataillons. On ordonna l'é. de la flotte.* || L'ensemble des choses qui servent à équiper. *L'é. des soldats était dans le plus triste état. L'é. de ce vaisseau est encore incomplet.*

ÉQUIPER. v. a. Pourvoir quelqu'un des choses qui lui sont nécessaires, et particulièrement de vêtements. *É. un soldat, un cavalier. Il a bien équipé son fils en l'envoyant au collége.* || En parl. D'un vaisseau, d'une flotte, etc., Le pourvoir de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense, etc. *É. une frégate. La flotte est tout équipée.* || Fig. et fam., *Il a été bien équipé*, Il a été maltraité, raillé comme il faut. = s'ÉQUIPER. v. pron. *Il lui faut tant pour s'é. Beaucoup de volontaires s'équipaient à leurs frais.* || Fam., S'accoutrer. *Peut-on s'é. de la sorte?* = ÉQUIPÉ, ÉE. p. || T. Blason. Se dit D'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages. *De gueules à la nef équipée d'argent.*

* **ÉQUIPEUR.** s. m. T. Arquebusier. L'ouvrier qui monte et ajuste ensemble les diverses pièces d'un fusil. On dit aussi *Équipeur-monteur.*

ÉQUIPOLLENCE. s. f. [On pron. les deux L dans ce mot et dans les 2 suivants.] T. Log. Ne s'emploie que dans cette locut., d'ailleurs peu usitée, *L'éq. des propositions*, en parlant De propositions qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre.

ÉQUIPOLLENT, ENTE. adj. Égal en valeur à une autre chose. *Le profit est é. à la perte. Cette raison est équipollente à l'autre. Quantités équipollentes.* Vx. || Subst., au masc., *Il m'a rendu l'é. de ce que je lui avais prêté.* Vieux. = A L'ÉQUIPOLLENT. loc. adverb. A proportion. *Il a perdu mille écus dans cette affaire, et les autres à l'é., à l'é. de ce qu'ils y ont mis.* Vieux.

ÉQUIPOLLER. v. a. (latin. *æquus*, égal; *pollere*, pouvoir). Valoir autant que... *Le gain équipolle la perte.* Vx. = ÉQUIPOLLER. v. n. Équivaloir. *Une clause qui équipolle à une autre.* = ÉQUIPOLLÉ, ÉE. participe. Balancé avec. *La perte équipollée au gain.* || T. Blas. *Points équipollés*, Voy. HÉRALDIQUE.

* **ÉQUISÉTACÉES.** s. f. pl. [On pron. l'U.] T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes à sporanges peltés, s'ouvrant d'un seul côté, dépourvus d'opercules, et à spores munies d'élatères.—*Caractères botaniques :* Plantes rameuses, aphylles, à tige fistuleuse, articulée et striée, dont l'épiderme est incrusté d'une matière siliceuse, à articulations séparables et entourées d'une gaîne membraneuse dentée. Stomates disposés longitudinalement sur l'épiderme. Vaisseaux spiraux très-déliés, mais nombreux. Sporanges s'ouvrant en dedans par une fente longitudinale, attachés à la face inférieure d'écailles peltées, que Link nomme *Sporidochia*, et réunis en cônes terminaux. Spores constituées par des granules ovales, entourées en spirale de deux élatères renflées à leurs extrémités et très-élastiques. [Fig. 1. *Equisetum arvense;* 2. Disque pelté vu de côté; 3, 4 et 5. Spores entourées de leurs élatères.]

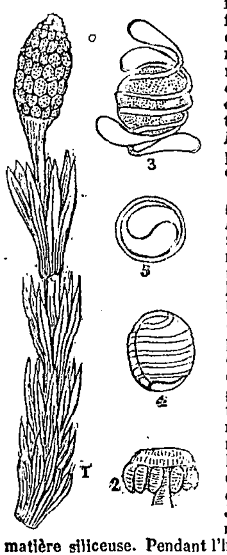

Cette fam. se compose du seul genre *Equisetum*, vulgairement *Prêle*, dont on connaît une dizaine d'espèces. Les Prêles se rencontrent dans la plupart des pays du monde; elles habitent les *endroits humides ou inondés*, les ruisseaux et les rivières. Aucune de ces espèces n'offre d'importance au point de vue médical, quoiqu'on les ait jadis employées comme diurétiques et emménagogues. Dans l'économie domestique, on s'en sert pour polir les meubles et les ustensiles de ménage, propriété qu'elles doivent à la grande proportion de silice qui se trouve contenue dans leur *cuticule épidermique*. D'après John de Berlin, les Prêles renferment au moins 13 pour 100 de matière siliceuse. Pendant l'hiver, leurs rhizomes contiennent une grande quantité de fécule, et, au mois d'octobre, on peut observer dans leurs cellules un mouvement moléculaire fort analogue à celui des Charas.

ÉQUITABLE. adj. 2 g. Qui a de l'équité. *Un juge é. Des gens peu équitables.* || Qui est conforme aux règles de l'équité. *Sentiment é. Jugement é. Partage é. Cela n'est pas équitable.*

ÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière équitable, avec équité.

***ÉQUITANT, ANTE.** adj. [L'U se prononce dans ce mot et dans le suivant.] T. Bot. Voy. FEUILLE.

ÉQUITATION. s. f. (lat. *equitatio*, de *equus*, cheval). L'art et l'action de monter à cheval. *Les règles de l'é. Son médecin lui a ordonné l'é.*

Enc. — *L'Équitation*, dont l'origine est naturellement aussi ancienne que la conquête du cheval, comprend l'art de bien monter à cheval et celui de bien diriger sa monture. Cet art demande une certaine aptitude physique, et, de plus, une somme de force et de patience assez grande. En ce qui concerne le cheval, il ne suffit pas de le dompter et de le maîtriser, il faut encore le dresser, l'habituer à comprendre ce qu'on exige de lui, et à obéir à tous les ordres qu'il reçoit. Pour cela toutefois il est indispensable que le cavalier lui parle toujours, si l'on peut s'exprimer ainsi, un langage clair, simple et précis. Les moyens d'expression que le cavalier a à sa disposition sont, en termes de manége, désignés sous le nom d'*Aides*: nous les avons énumérés ailleurs (V. AIDE). Quant à l'homme, la qualité la plus essentielle qu'il ait à acquérir est, à notre avis, la solidité. Assurément, nous faisons grand cas de la bonne tenue et de l'élégance; mais nous croyons la première plus importante, car l'éq. est avant tout un art *utile*. C'est à ce point de vue que l'on doit se placer pour juger sainement des trois grandes méthodes d'éq. qu'on désigne sous les noms de méthode *franco-italienne*, de méthode *germanique* et de méthode *slave* ou *orientale*. La première veut que le cavalier ait toujours la tête et le buste droits, les épaules effacées, les coudes près du corps, les cuisses et les genoux en dedans, les jambes tombantes, les pieds touchant à peine l'étrier et ayant leur pointe tournée en dedans. Dans la seconde méthode, le cavalier se sert d'étriers plus courts, s'y appuie davantage, et tourne la pointe du pied en dehors, ce qui lui permet de saisir plus fortement le cheval avec les cuisses et le gras des jambes, et d'avoir plus de liberté pour les mouvements du tronc. Aussi le cavalier germain penche-t-il le plus ordinairement le corps en avant, afin de suivre les mouvements de son cheval et d'en moins ressentir les contre-coups. Il est évident que ce dernier possède, au point de vue de la solidité, une supériorité incontestable sur le cavalier qui monte d'après la première méthode: mais il n'a pas sa désinvolture et son élégance. En outre, leur manière de se tenir permet aux cavaliers allemands d'agir avec plus d'énergie sur le cheval et de vaincre plus facilement sa résistance. La méthode slave ou orientale est la méthode allemande exagérée, surtout quant à l'emploi des aides; car les cavaliers slaves et orientaux font un usage souvent abusif du mors et de l'éperon. En revanche, leur solidité est à toute épreuve, et il faut que leur monture s'abatte pour qu'ils soient désarçonnés. Mais cette méthode use rapidement les chevaux. C'est à tort qu'on a fait le même reproche à la méthode germanique, car l'expérience démontre que les chevaux traités d'après ce système durent autant et même plus que les chevaux menés avec toute la délicatesse prescrite par les écuyers franco-italiens. — On divise l'éq. en *éq. civile*, *éq. militaire*, *éq. féminine*, et *éq. aérienne* ou *Voltige*. Tous ces termes s'expliquent assez d'eux-mêmes pour nous dispenser de les commenter.

L'art de l'éq. remonte à la plus haute antiquité, et il a nécessairement dû prendre naissance dans les pays dont le cheval est originaire, c'est-à-dire dans les plaines de l'Asie centrale. Quand l'espèce chevaline fut introduite dans les contrées situées plus à l'occident, l'éq. s'y introduisit avec elle. Dans l'antiquité, les peuples de l'Afrique séptentrionale, tels que les Numides, étaient déjà célèbres par leur habileté dans l'art de monter à cheval : aussi les armées de ces nations (et il en est encore de même aujourd'hui chez les Arabes de la Barbarie) se composaient-elles presque exclusivement de cavaliers. La cavalerie persane était également nombreuse et célèbre. Les Grecs et les Romains n'eurent jamais ni une nombreuse, ni une bonne cavalerie, bien que plusieurs auteurs grecs, Timon d'Athènes et Xénophon entre autres, aient écrit sur l'art de l'éq. Les anciens montaient à cheval comme montent aujourd'hui les individus qui montent d'instinct et n'ont jamais fréquenté aucun manége. En outre, ils ne connaissaient ni l'usage des étriers, ni celui de la selle. Tantôt ils montaient à cru, comme les Numides; tantôt ils se contentaient, comme les Grecs et les Romains, de jeter une espèce de couverture faite soit de peau, soit d'un tissu plus ou moins riche (*ephippium*). [La pl. ci-jointe représente une lampe romaine sur laquelle figure un *desultor*, c'est-à-dire un cavalier qui conduisait de front deux chevaux, et qui, pendant qu'ils étaient au galop, sautait alternativement de l'un sur l'autre.] Au moyen âge, comme dans l'antiquité, l'éq. n'était guère qu'une pratique purement empirique; elle n'est devenue un art qu'au XVe siècle, où il se forma à Padoue une *Académie* d'éq. qui devint promptement célèbre, et qui posa les principes de cette éq. si noble et si élégante qu'on appelle méthode franco-italienne. Cet art a donné lieu à un grand nombre d'ouvrages : nous citerons, parmi les plus intéressants, les traités de Pluvinel, de la Guérinière, du vicomte d'Aure, de Baucher, et le *Cours d'éq. militaire* de l'école de Saumur.

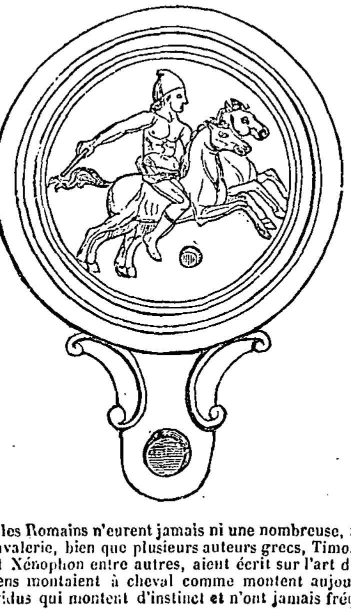

L'importance de l'éq. dans l'art de la guerre a fait créer chez tous les peuples de l'Europe des écoles spéciales destinées à former de bons instructeurs de cavalerie. Les premières écoles de ce genre qui aient existé en France furent établies par le duc de Choiseul, en 1764. Elles étaient au nombre de 4, et placées à Angers, à Besançon, à Douai et à Metz; mais elles ne tardèrent pas à être supprimées (1767). Néanmoins, quatre ans après, on revint sur cette décision, et l'on remplaça les 4 écoles par un nouvel établissement qui fut placé à Saumur, mais qui disparut en 1790. En 1796, une nouvelle école d'éq. fut fondée à Versailles; mais elle fut transférée à Saint-Germain en 1809, à Saumur en 1814, à Versailles de nouveau en 1823; enfin, en 1824, elle fut réinstallée à Saumur, où elle se trouve encore aujourd'hui.

ÉQUITÉ. s. f. (latin. *æquitas*). Justice naturelle, vertu de celui qui, dans ses actions, dans ses jugements, se dirige d'après cette justice naturelle. *Selon l'é. Contre toute é. Les règles de l'é. C'est un homme plein d'é.* ‖ S'emploie souvent par oppos. à Droit positif. *Les arbitres auxquels le compromis donne le pouvoir de prononcer comme amiables compositeurs, ne sont pas astreints à juger d'après la rigueur du droit et peuvent décider d'après les règles de l'é.* V. JUSTICE.

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. Qui équivaut, qui est de même valeur. *Je lui donnerai un objet é. Des termes équivalents. Une chose équivalente à une autre.* = ÉQUIVALENT. s. m. Ce qui équivaut, ce qui est de même valeur. *On lui a donné un é. Offrir des équivalents. Ce mot ne peut se traduire que par un é. — C'est un é., un faible é.*, se dit Quand une chose, donnée en compensation d'une autre, ne la vaut pas. ‖ *T. Chimie. *Équivalents chimiques*, Voy. CHIMIE.

ÉQUIVALOIR. v. n. (lat. *equivalere*). Valoir autant. *Un gramme d'or équivaut à quatorze grammes d'argent environ.* ‖ Par ext., Avoir le même sens, la même portée, être à peu près le même que... *Cette expression équivaut à telle autre. Cette réponse équivalait à un refus.* = Conj. V. VALOIR.

***ÉQUIVALVE.** adj. 2 g. Zool. V. CONCHYLIOLOGIE.

ÉQUIVOQUE. adj. 2 g. (latin. *æquus*, égal; *vox*, voix). Qui a un double sens, qui peut recevoir plusieurs interprétations, ou qui convient à différentes choses. *Parole, terme, mot é. Expression é. Phrase, tournure é. Ce discours est é. Cela est é.* ‖ Qui peut donner lieu à des jugements opposés; se prend le plus souvent en mauvaise part. *Signe é. Signe non é. Action é. Réputation, vertu, mérite é.* — Par ext., *Un homme é.*, Un homme à qui l'on ne peut se fier. — * Famil., se dit encore Des choses qui paraissent suspectes, qui n'annoncent rien de bon. *Il a une mine é., des allures équivoques. Une tournure é. Une maison, une société é. Cela me paraît fort é.* = ÉQUIVOQUE. s. f. Se dit Du double sens d'une phrase, d'un mot, ou D'une expression, d'un mot à double sens. *Il y a une é. dans cette phrase. Ce terme présente une é. Il faut éviter les équivoques. Basses équivoques. É. grossière. Plaisante é.* Autrefois on faisait ce mot indifféremment masc. ou fém. = Syn. Voy. AMBIGUÏTÉ.

ÉQUIVOQUER. v. n. User d'équivoque. *Il équivoque continuellement.* = s'ÉQUIVOQUER. v. pron. Dire involontairement un mot pour un autre. *Il s'est équivoqué plaisamment.* Fam.

***ÉQUORÉE.** s. f. T. Zool. Voy. ACALÈPHE.

ÉRABLE. s. m. T. Bot. Voy. ACÉRINÉES.

ÉRADICATION. s. f. (lat. *eradicatio*). Action de déraciner, d'arracher par la racine.

ÉRAFLER. v. a. (R. *rafle*). Écorcher légèrement. *Cette épingle m'a éraflé, m'a éraflé la peau, m'a éraflé le visage.* Fam. = ÉRAFLÉ, ÉE. part.

ÉRAFLURE. s. f. Écorchure légère. *Une é. d'épingle. Il a une é. à la main.* Fam.

ÉRAILLEMENT. s. m. Syn. vulgaire d'*Ectropion.*

ÉRAILLER. v. a. (lat. *radere*, râcler). Se dit Des étoffes dont le tissu est relâché ou comme écorché. *É. du satin.* = s'ÉRAILLER. v. pron. *Cette étoffe est sujette à s'é.* — ÉRAILLÉ, ÉE. partic. ‖ *Avoir les yeux éraillés*, Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors.

ÉRAILLURE. s. f. L'endroit où une étoffe est éraillée.

***ÉRANTHIS.** s. m. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

ÉRATER. v. a. Ôter la rate. *Un chien qu'on a ératé vit très-bien sans rate.* = ÉRATÉ, ÉE. part.

***ÉRATO.** s. f. T. Mythol. Voy. MUSE. ‖ T. Entom. V. DIURNES.

*** ERBIUM.** s. m. T. Chim. Corps simple encore très-peu connu. *L'erb. a été découvert, il y a quelques années, par Mosander.*

ÈRE. s. f. T. Chronol. L'époque ou point fixe d'où l'on commence à compter les années; La suite des années que l'on compte depuis un point fixe. *L'ère de Nabonassar. La naissance de Jésus-Christ est l'ère des chrétiens. L'ère d'Espagne commence environ trente-huit ans avant l'ère des chrétiens et finit vers le XIVe siècle.* ‖ Dans le style élevé, se dit quelquefois D'une époque où s'établit, commence un nouvel ordre de choses. *Une ère nouvelle commence. L'ère de la liberté, de l'affranchissement d'un peuple.*

Syn. — *Période.* — La *période* a des éléments astronomiques; on l'entend d'une succession d'années comprises dans l'intervalle d'une révolution sidérale donnée, dont la durée varie suivant la révolution choisie, et après laquelle cette révolution se reproduit dans le même ordre. L'*ère* est un point fixe et déterminé dans le temps; c'est une manière de supputer l'ordre des événements en prenant pour point de départ un événement quelconque, un fait vrai ou supposé.

Enc. — Aucune étymologie n'est plus incertaine que celle de ce terme. Suivant l'opinion la plus vraisemblable, il représenterait les lettres initiales des quatre mots *Ab Exordio Regni Augusti*, par lesquels on désignait l'Ère d'Espagne. A force de voir réunies (AERA) ces quatre initiales employées ainsi par abréviation, on finit par les prendre pour un mot particulier. — Le nombre des ères connues est considérable, parce que, pendant très-longtemps, chaque peuple a voulu avoir la sienne, et a compté les événements en partant d'un point fixe de ses propres annales, sans chercher à raccorder sa série chronologique avec celle des nations voisines. En outre, il est souvent arrivé dans le même pays que l'ère nationale a été plusieurs fois changée, et qu'on y a même fait simultanément usage de plusieurs ères différentes. Afin de ne pas compliquer inutilement notre travail, nous ne parlerons que des ères les plus importantes et le plus fréquemment employées.

I. *È. de la Création* ou *È. mondaine des Juifs.* — Nous avons déjà vu au mot CHRONOLOGIE combien on est loin de connaître d'une manière précise le nombre d'années qui s'est écoulé entre la création de l'homme et la venue de J.-C. Quoi qu'il en soit, les Juifs placent le commencement de cette ère, qu'on appelle aussi pour ce motif *È. des Juifs*, l'an 3761 avant J.-C. Les rabbins disent même que la création du monde a eu lieu le 7 oct. Cette ère est réglée par le cycle de 19 ans, composé de 12 années lunaires ordinaires et de 7 années embolismiques. D'après l'opinion vulgaire qui règne chez les Juifs modernes, cette ère aurait été connue de leur nation dès la plus haute antiquité; mais de très-savants critiques pensent que l'on ne peut pas faire remonter au delà du XIe siècle après J.-C. l'institution de l'ère dont nous parlons (V. *È. de Constantinople*). — Outre l'ère mondaine, les Juifs en avaient encore plusieurs autres. Ainsi, ils comptaient quelquefois depuis leur sortie d'Égypte qu'ils fixaient, d'après leurs computistes, à l'an 1483 av. J.-C., ou depuis la construction du temple, qu'ils rapportaient à l'an 1002 av. J.-C. Après leur retour de Babylone, ils comptèrent, soit du commencement de cette captivité (587 av. J.-C.), soit de l'édification du second temple (535 av. J.-C.), soit encore de leur délivrance par les Macchabées (143 av. J.-C.); mais ils se servaient surtout de l'Ère des Séleucides.

II. *È. des Olympiades.* — Chaque cité de la Grèce avait son système national de chronologie; les Athéniens désignaient les années par leurs Archontes, les Spartiates par leurs Éphores, les Argiens par les grandes prêtresses d'Argos, etc. Quelquefois cependant on désignait l'année par le nom du vainqueur dans la course à pied aux jeux Olympiques (on en voit des exemples dans Thucydide et Xénophon), et cette manière de compter les années avait l'avantage de pouvoir être comprise par tous les peuples helléniques. Néanmoins ce fut seulement au IIIe siècle avant notre ère (vers 264) que l'historien Timée de Sicile imagina de prendre la célébration des jeux Olympiques pour en faire la base d'un système régulier de chronologie. Mais, comme on ne connaissait pas l'époque précise de l'institution de ces jeux, il était impossible d'y reporter le commencement de l'ère. On se contenta donc de chercher, dans les temps qui s'étaient écoulés depuis, un point fixe qui fût à l'abri de toute contestation, et l'on choisit l'année où l'usage s'était introduit d'ériger des statues au vainqueur. Or cette année, qui était celle où l'athlète Corœbus avait été vainqueur dans la course à pied, correspond à l'an 776 av. J.-C. Chaque olympiade se composant de 4 années, parce que les jeux se célébraient tous les 4 ans, la première olympiade comprend donc les années 776, 775, 774 et 773 av. J.-C. Les dates, selon cette ère, s'expriment à la fois par le chiffre numérique de l'olympiade et par celui de l'année. Ainsi, par ex., la notation CXCV, 1, indique la première année de la 195e olymp. De plus, si l'on additionne le nombre des années qu'indiquent ces chiffres, on trouve que 194 olympiades font 776 ans, ce qui est juste l'intervalle entre le point initial de l'ère des olympiades et celui de l'ère chrétienne. La première année de l'olympiade suivante, la 195e, répondra donc à la première année de l'ère chrétienne. C'est, en effet, l'opinion commune des chronologistes. Toutefois la concordance des années olympiques avec les années chrétiennes n'est pas entière, parce que les premières commençaient vers le premier juillet et les secondes au mois de janvier. Il résulte donc de là qu'une année olympique répond à la seconde moitié d'une année julienne et à la première moitié de l'année suivante. Quand on veut indiquer cette circonstance, on écrit la deuxième année au-dessous de la première, sous forme de fraction : ainsi, par ex., la *notation* VII, 4 $= \frac{749}{748}$ *signifie que la* 4e *année de la* VIIe olympiade correspond à la seconde moitié de l'an 749 et à la première moitié de l'an 748 av. J.-C. — L'ère des olympiades a été suivie par les historiens grecs et adoptée plus tard par les écrivains romains. Elle fut, dit-on, remplacée par l'indiction dans le cours du IVe siècle ; cependant, suivant Cédrénus, elle n'aurait cessé d'être employée que la dernière année du règne de Théodose le Grand, c'est-à-d. en 394. Quoi qu'il en soit, par une exception singulière, on la trouve dans quelques actes postérieurs, par ex., dans une donation faite en 1102 par Philippe Ier, roi de France, à l'église Saint-Ambroise de Bourges.

III. *È. d'Alexandre le Grand.* — Le respect que les peuples compris dans le vaste empire d'Alexandre professaient pour la mémoire du héros macédonien, fit créer une ère nouvelle à laquelle on donna généralement son nom, mais que d'autres appelèrent tantôt *È. de Philippe*, à cause de Philippe Aridée, son fils, tantôt *È. des Ptolémées* ou *des Lagides*, à cause de Ptolémée Lagus, son successeur en Égypte, où elle fut promptement connue. La première année de cette ère commença le 1er novembre 324 av. J.-C., et par conséquent ne coïncide pas exactement avec la date de la mort du héros macédonien, qui eut lieu le *21 avril 323* av. *J.-C. Cette ère a été fréquemment employée* par les astronomes et même par plusieurs historiens des premiers siècles de l'ère chrétienne.

IV. *È. des Séleucides.* — Elle a été créée à l'occasion des premières conquêtes de Séleucus Nicator dans cette partie de l'Orient qui forma depuis l'empire de Syrie. On l'a également appelée *È. des Grecs* ou des *Syro-Macédoniens*, à cause de son origine, et *Ère d'Alexandre*, par confusion avec l'ère véritable du conquérant macédonien. On la fait dater de l'an de Rome 442, 311 ans 4 mois pleins av. J.-C., ou, suivant d'autres auteurs, 310 ans et 4 mois. La première année de l'ère chrétienne concorde donc, pendant ses huit premiers mois, avec la 312e ou la 311e année de l'ère des Séleucides. Les années qu'emploie l'ère des Séleucides, au moins depuis l'incarnation, sont des années juliennes composées de mois romains, auxquels on a donné des noms syriens. C'est une des ères les plus connues et les plus usitées chez les nations de l'Asie occidentale ; on la trouve employée dans le livre des Macchabées, les médailles et les inscriptions grecques, les Pères de l'Église, les actes des conciles, etc. Les Juifs l'adoptèrent après leur soumission aux rois de Syrie, et l'appelèrent *Tarik Dilkarnaïm* ou *Ère des contrats*, parce qu'on leur imposa l'obligation de s'en servir dans la rédaction des actes. Enfin, elle est encore employée par les chrétiens du Levant, ainsi que par plusieurs écrivains musulmans, qui la préfèrent à celle de l'hégire. Mais tous les peuples qui se sont servis de l'ère des Séleucides ne l'ont pas datée du même mois ni du même jour. Ainsi, les Grecs de Syrie la faisaient commencer au mois de sept., et les autres Syriens au mois d'oct., usages encore suivis, le premier par les catholiques du Liban, le second *par les Nestoriens et les Jacobites. Les Juifs la faisaient partir* de l'équinoxe d'automne. En outre, plusieurs villes avaient même leur manière particulière de la commencer. C'était, par ex., le 1er juill. à Séleucie, le 24 sept. à Éphèse, le 27 oct. à Gaza, le 18 nov. à Tyr, etc. Enfin, chez les Arabes, les uns la dataient du 1er septembre et les autres du 1er octobre.

V. *È. de Tyr.* — L'an 125 av. J.-C., Bala, roi de Syrie, ayant accordé l'*autonomie aux Tyriens, ceux-ci consacrèrent cet événement* par l'institution d'une ère nouvelle, qu'ils substituèrent à celle des Séleucides. La nouvelle ère commença le 19 oct. Elle figure sur plusieurs médailles : on s'en est également servi pour dater plusieurs conciles.

VI. *È. julienne.* — Elle date de la réformation du calendrier par Jules César. Son jour initial est le 1er janvier 708 de Rome ou 46 avant J.-C.

VII. *È. d'Espagne.* — Elle fut instituée à l'occasion de l'achèvement de la conquête de l'Espagne par Auguste, l'an 715 de Rome (39 av. J.-C.), et on la faisait commencer le 1er janvier 38 avant notre ère. Elle a été pendant plusieurs siècles d'un usage général en Espagne, en Portugal, dans le nord de l'Afrique et dans le midi de la France, où on la réglait par l'année julienne ordinaire. On ne l'a abandonnée qu'à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. .

VIII. *È. Actiaque.* — Elle tire son nom et son origine de la bataille d'Actium, qui fut livrée le 2 ou le 3 sept. de l'an 723 de Rome (31 av. J.-C.). Les Romains la faisaient commencer le 1er janv. de l'an 723 ; les Égyptiens le 29 août, et les habitants d'Antioche le 1er sept. de la même année. De plus, ces derniers lui donnaient également le nom de leur ville, et ils s'en servaient encore au IXe siècle.

IX. *È. de la fondation de Rome.* — Comme la plupart des autres ères de l'antiquité, elle n'est pas rigoureusement déterminée. Le premier auteur qui s'en soit occupé, Caton l'ancien, qui vivait 150 av. J.-C., fixait la fondation de Rome à l'an 2e de la VIIe olympiade, c.-à-d. à l'an 751 av. J.-C.; Varron et Verrius Flaccus, qui tous deux vivaient sous Auguste, la fixaient, le premier à la 4e année de la VIe olympiade (ou 753 av. J.-C.), et le second à la 1re année de la VIIe olympiade (ou 752 avant notre ère). La date la plus généralement adoptée est l'an 753, c.-à-d. celle de Varron, qui, en outre, assigne le 21 avril à la fondation de la ville. Mais, parmi les auteurs qui ont adopté la date de 753, on constate un désaccord habituel qui est précisément d'une année. Cela tient à ce que, pour faciliter la supputation des temps, au lieu de prendre la date du 21 avril 753, les uns ramènent la fondation de Rome au 1er janvier 752, et les autres la reportent au 1er janvier 753. Dans le premier système, le 1er janv. de l'an 1er de l'ère chrétienne tombe le 1er jour de l'an de Rome 754, tandis que, dans le second, il tombe le 1er jour de l'an de Rome 753. — L'ère de la fondation de Rome, que l'on représente dans les monuments par le sigle A. U (*Anno urbis*, sous-entendu *conditæ*), a été suivie par les historiens latins depuis le siècle d'Auguste. Mais, dans les usages de la vie ordinaire, les Romains se servaient de l'*Ère des consuls.* Cette ère commença avec l'an de Rome 245 ou 509 av. J.-C., et fut employée non-seulement pendant la république, mais encore pendant *toute la durée du régime impérial.*

X. *È. chrétienne.* — Cette ère, qu'on appelle aussi *È. vulgaire*, et *È. de Jésus-Christ* ou de l'*Incarnation*, a pour origine, ainsi que son nom l'indique, la naissance de J.-C., l'incarnation du fils de Dieu. — Les recherches des chronologistes ont démontré que la date vraie de la naissance de J.-C. doit être reportée 5 ans plus avant, et que, par conséquent, l'année 1859 devrait être appelée année 1864 ; mais l'usage a prévalu sur les démonstrations de la science. L'ère chrétienne a été imaginée, au VIe siècle, par le moine Denys le Petit, qui la fit adopter aussitôt en Italie. Elle fut introduite en France et en Angleterre dès le siècle suivant ; toutefois son adoption dans notre pays ne devint définitive qu'au VIIIe siècle par la volonté de Pepin et de Charlemagne. Dès le règne de ce dernier, la coutume de dater par l'année de l'Incarnation fut à peu près générale ; mais ainsi que nous l'avons dit ailleurs, nos historiens ont varié, jusque vers la seconde moitié du XVIe siècle, sur le commencement de l'année. On voit, par ce qui précède, que l'institution de l'ère chrétienne n'ayant eu lieu que plusieurs siècles après la naissance du Sauveur, on a pu varier, se tromper même sur l'année précise de cette naissance, mais les calculs historiques n'en éprouvent aucun dommage, et la première année de cette ère étant mise en concordance avec l'année *bien certaine d'une* autre ère, il ne peut en résulter ni omission ni confusion.

XI. *È. de Nabonassar.* — C'est une ère purement astronomique qui a été imaginée par Ptolémée (vers 125 après J.-C.) pour y rapporter, comme à un étalon fixe, les dates des observations anciennes qu'il avait recueillies. Son nom est celui d'un prince que l'on considère comme le fondateur du royaume de Babylone, et Ptolémée l'a *fait commencer* à midi d'un mercredi qui était le 26 février de l'an 747 av. J.-C. Son élément astronomique est l'année vague des Égyptiens de 365 jours. Par conséquent cette ère rétrograde d'un jour tous les 4 ans sur l'année julienne ; ce qui forme une année dans une période de 1460 années juliennes. Il est encore à observer qu'il peut arriver que deux années de Nabonassar prennent leur commencement dans la même année julienne ; mais pour cela, il faut que celle-ci soit bissextile.

XII. *È. d'Abraham.* — Cette ère commence à la vocation de ce patriarche, et Eusèbe, son auteur (vers 230 après J.-C.), fixe cet événement au 1er oct. de l'an 2015 avant J.-C., de manière que le 1er oct. qui devance immédiatement notre ère vulgaire, est le commencement de l'an 2016 d'Abraham. Cette ère a été généralement adoptée par les anciens auteurs chrétiens qui suivaient la chronologie d'Eusèbe.

XIII. *È. de Dioclétien.* — Elle fut imaginée par les Égyptiens en l'honneur de l'empereur Dioclétien, et ils la firent commencer le 29 août de l'an 284 ap. J.-C. Cette ère reçut plus tard le nom d'*Ère des martyrs*, à cause des persécutions que les chrétiens eurent à subir sous ce prince.

XIV. *È. des Arméniens.* — Cette ère, que quelques titres français du XIIIe siècle appellent *Lettreure des Ermines*, a été *employée en Orient*, particulièrement en Arménie. *Elle commençait* le mardi 9 juillet de l'an 552 ap. J.-C.

XV. *È. de l'Hégire.* — C'est l'ère des peuples musulmans qui l'emploient à l'exclusion de toute autre. Elle a pour époque le moment où, persécuté par les Koréischites, Mahomet se retira de la Mecque à Médine. Cet événement se nomme en arabe *hedjra*, mot qui signifie *fuite*, et dont nous avons fait *hégire.* Il eut lieu dans la nuit du 15 au 16 juillet de l'an 622 de J.-C. Le 16 du mois est le plus communément adopté pour le commencement de l'ère ; néanmoins les astronomes et quelques historiens le datent du jour précédent, 15 juillet. — Nous avons dit au mot CALENDRIER que les peuples musulmans faisaient usage de l'année lunaire, et indiqué leur mode d'intercalation pour ajuster l'année civile à l'année astronomique. Il résulte de là que la réduction des dates de l'hégire en dates de l'ère chrétienne exige un calcul assez compliqué. Le procédé le plus simple pour opérer cette conversion est le suivant : 1° Divisez le nombre d'années (de l'hégire) écoulées par 30 ; le quotient sera le nombre de cycles, et le reste le nombre d'années écoulées depuis le commencement du cycle courant. Appelez le quotient A, le reste B, et soit x le nombre d'années intercalaires dans le reste B. Alors le nombre de jours écoulés depuis le commencement de l'hégire jusqu'au commencement de l'année dans laquelle se trouve la date est donné par cette formule, $10631\times A+354\times B+x$; en effet, 10631 est le nombre de jours que contient l'année lunaire commune. A la somme obtenue par cette formule ajoutez le nombre de jours écoulés depuis le commencement de l'hégire jusqu'à la date donnée. 2° Au nombre de jours que vous venez d'obtenir ajoutez 227016 *jours*, *c.-à-d. le nombre de jours entre le commencement* de notre ère et le 16 juillet 622, commencement de l'hégire. La somme trouvée sera le nombre total de jours écoulés depuis le commencement de notre ère jusqu'à la date donnée de l'hégire. 3° Cela fait, il ne reste plus qu'à transformer ce nombre total de jours en années juliennes. Pour cela, divisez ce nombre par 1461 (nombre de jours dans la période julienne intercalaire) et appelez le quotient C. Divisez le reste par 365, puis appelez D ce quotient, et y le reste de cette dernière division. Or, $4C+D$ est le nombre d'années juliennes écoulées depuis le commencement de l'ère chrétienne, et y le nombre de jours déjà écoulés de l'année julienne courante. De cette manière la date se trouve réduite, mais en vieux style. Pour l'avoir dans le style grégorien, il n'y a qu'à ajouter 11 jours.

XVI. *È. d'Yezdedjerd* III. — C'est celle dont se servent les Persans. Elle a commencé le 16 juin de l'an 632 de J.-C., à l'époque de l'avénement du prince dont elle porte le nom. Elle se régla longtemps sur l'année vague de 365 jours ; mais Melik-Shah-Dejaleddin (1075 ap. J.-C.) voulut que l'année de l'ère fût fixe à l'avenir. Ses astronomes déterminèrent le nombre et l'ordre des jours épagomènes que devait recevoir l'année, et fixèrent l'équinoxe du printemps au 14 mars julien. Cette réforme s'exécuta l'an 1079 de J.-C., et dès lors l'ère fut appelée *mélikéenne* ou *djélaléenne*, du nom de son réformateur.

XVII. *È. de Constantinople.* — Cette ère prend pour point de départ la création du monde. Elle doit le nom sous lequel on *la désigne à cette circonstance, que la date assignée dans cette* supputation à la création a été donnée par les pères du concile œcuménique tenu à Constantinople en 680. Cette ère reporte la création à 5508 ans av. J.-C. La concordance précise de cette ère avec l'ère chrétienne présente parfois des difficultés, parce qu'elle paraît avoir fait usage de deux années différentes par leur jour initial, une année civile commençant le 1er sept., et une année religieuse commençant tantôt le 21 mars, tantôt le 1er avril. Il est, en outre, certain que, dans les premiers siècles, il y avait à Constantinople deux années civiles, l'année romaine ou consulaire qui s'ouvrait le 1er janv., comme à Rome, et l'année grecque qui commençait le 1er sept. L'ère de Constantinople a été communément employée dans l'empire grec ; on la trouve encore usitée dans les conciles dès le VIIe siècle. Les Russes n'en connurent pas d'autre jusqu'au règne de Pierre le Grand, époque où ils lui substituèrent l'ère de J.-C. Enfin, l'Église grecque actuelle en fait encore usage.

XVIII. — Pour terminer, nous mentionnerons encore quelques autres ères, mais en nous contentant d'indiquer leur point de départ. — 1° *È. mondaine d'Alexandrie*, établie en 221 par Jules l'Africain : elle porte la création du monde à l'an 5500 av. J.-C. — 2° L'*È. mondaine d'Antioche*, imaginée au IVe siècle par le moine égyptien Panodore : elle fixe la création à l'an 5990 av. l'ère chrétienne. — 3° *È. Césaréenne d'Antioche*, établie par les habitants de cette ville en mémoire de la bataille de Pharsale et de la victoire de Jules César : 9 juin 48 av. J.-C., jour de cette bataille. — 4° *È. des Augustes*, commence l'an 27 av. J.-C., c.-à-d. l'année où César Octave se fit confirmer par le sénat dans la possession du souverain pouvoir. — 5° *È. de Denys, imaginée en Égypte par l'astronome de ce nom* : 24 juin 283 av. J.-C. — 6° *È. de Ptolémée-Philadelphe*, quelquefois confondue avec la précédente : 283 av. J.-C. — 7° *È. Grégorienne*, 1582, date de la réforme du calendrier julien par le pape Grégoire XIII. — 8° *È. Américaine*, 4 juillet 1776, jour où les États-Unis de l'Amérique du Nord proclamèrent leur indépendance. — 9° *È. de la République française*, 22 sept. 1792. — 10° *È. de Sulwanah*, usitée dans une grande partie de l'Inde : 78 ans après J.-C. — 11° *È. du Kaly-Yougam*, également en usage chez les Hindous qui la font remonter à l'an 3101 av. J.-C. — 12° *È. des Chinois.* Elle date, suivant de Guignes, de l'année 2697 avant notre ère.

ÉRÈBE. s. m. (gr. ἔρεϐος). T. Mythol. La partie la plus ténébreuse de l'enfer des païens; Cet enfer lui-même. *Les monstres de l'Érèbe.* || * T. Entom. Voy. NOCTURNES.

* **ÉRÉBIA.** s. m. T. Entom. Voy. DIURNES.

ÉRECTEUR. adj. et s. m. T. Anat. Se dit Des muscles qui servent à redresser certaines parties.

* **ÉRECTILE.** adj. 2 g. T. Anat.

Enc. — Les anatomistes appellent *tissu érectile* un tissu remarquable en ce qu'il éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une sorte d'érection, de dilatation active, qui contraste avec le mode de motion accoutumée connu sous le nom de contractilité. Ce tissu paraît consister en des terminaisons de vaisseaux sanguins, et surtout en des radicules de veines qui, au lieu d'avoir la ténuité capillaire, ont plus d'ampleur, sont plus extensibles, et réunies à beaucoup de filets nerveux. On trouve ce tissu dans le mamelon, les lèvres, les corps caverneux, etc. J. Müller a en outre découvert que, dans ces derniers, les branches artérielles portent de petits diverticules creux et terminés en cul-de-sac, les uns isolés, les autres réunis en houppes et quelquefois en grappes, dans lesquels le sang s'accumule. L'illustre physiologiste a donné à ces branches le nom d'*artères hélicines*, à cause de leur forme généralement recourbée. — Le tissu ér. se développe quelquefois accidentellement dans l'organisme. Les auteurs ont décrit cette production anormale sous les noms de *Tumeur variqueuse*, d'*Anévrysme par anastomose*, de *Télangiectasie*, etc. Cette altération se rencontre le plus souvent dans l'épaisseur de la peau, surtout dans celle de la face et des lèvres. Elle ressemble quelquefois à la crête et aux autres parties analogues des Gallinacés.

ÉRECTION. s. f. (latin. *erectio*, de *rectus*, droit). Action d'ériger ; se dit surtout D'une statue, d'un monument qu'on élève en l'honneur de quelqu'un ou en mémoire de quelque événement. *L'é. d'une statue, d'un monument, d'un trophée.* || Fig., Institution, établissement ; n'est guère usité que dans ces loc. ou autres analogues : *L'é. d'une terre en duché. L'é. d'un tribunal. L'é. d'une charge en titre d'office.* || T. Physiol. L'action par laquelle certaines parties molles du corps se gonflent, se durcissent et se redressent.

ÉREINTER. v. a. Fouler ou rompre les reins. *Ce fardeau va l'é. J'éreintai le chien d'un coup de bâton.* ‖ * Par exagér. et popul., *É. quelqu'un*, L'accabler de coups; et Fig., L'accabler dans une discussion, ou, En parler d'une manière outrageuse. On dit, dans un sens anal., *É. un auteur, un livre, une pièce de théâtre, etc.*, Les critiquer d'une manière violente et sans aucun ménagement. = s'Éreinter. v. pron. *Il fit un si grand effort, qu'il s'éreintu.* ‖ * Se fatiguer extrêmement. *S'é. à force de travailler.* Popul. = Éreinté, ée. p.

ÉRÉMITIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐρημίτης, solitaire). *La vie é.*, La vie que mènent les solitaires dans le désert; se dit par opposit. à *Vie cénobitique*, Celle des religieux qui vivent en commun.

* **ÉRÈSE.** s. m. T. Zool. Voy. Araignée.

ÉRÉSIPÉLATEUX, ÉRÉSIPÈLE. Voy. Érysipélateux, Érysipèle, etc.

* **ÉRÉSIPHÉ.** s. m. Bot. V. Champignon et Vigne.

ÉRÉTHISME. s. m. (gr. ἐρεθίζω, j'irrite, je pique). T. Médec. État d'excitation générale qui se manifeste surtout par une grande susceptibilité nerveuse.

* **ÉRÉTHIZON.** s. m. T. Mam. Voy. Porc-Épic.

* **ERGASTULE.** s. m. (lat. *ergastulum*, du gr. ἐργαστήριον, atelier). T. Antiq. rom. Prison d'esclaves où on les faisait travailler les fers aux pieds.

ERGO-GLU (lat. *ergo*, donc). Expression famil. dont on se sert Pour se moquer des grands raisonnements qui ne concluent rien.

ERGOT. s. m. (lat. *erigo*, je dresse?) Espèce de petit ongle pointu, qu'on observe à la partie postérieure de la patte chez certains animaux, et qui représente un doigt abortif. *Les ergots d'un coq, d'un chien.* Voy. Éperon. ‖ Fig. et prov., *Se lever, monter, se tenir sur ses ergots*, Parler avec colère, et d'un ton fier et élevé. ‖ T. Agric. Voy. Céréales.

ERGOTÉ, ÉE. adj. Qui a des ergots. *Un coq bien er. Un chien er.*, Qui a un ongle surnuméraire au dedans et au-dessus du pied. ‖ T. Agric. *Seigle er.*, Voy. Céréales.

ERGOTER. v. n. (lat. *ergo*, donc). Dans une discussion, Faire des difficultés sur les choses les plus simples, chicaner, contester mal à propos. *Ce n'est pas discuter, c'est er.* Fam. ‖ Fig., Trouver à redire. *Il ergote sur tout.* Fam.

ERGOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ergote. *Ce n'est qu'un er.* Fam.

* **ERGOTINE.** s. f. T. Chim. * **ERGOTISME.** s. m. T. Méd. Voy. Céréales.

* **ÉRICACÉES** ou * **ÉRICINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines libres et parfaites, à graines avec test solide ou lâche, et à anthères biloculaires *s'ouvrant par des pores. — Caractères botan. :* Plantes frutescentes ou sous-frutescentes. Feuilles toujours vertes, roides, entières, verticillées ou opposées, sans stipules. Inflorescence variable; pédicelles en général accompagnés de bractées. Calice à 4 ou 5 divisions à peu près égales, infère, persistant. Corolle hypogyne, monopétale, à 4-5 divisions, quelquefois séparable en 4-5 pièces, régulière ou irrégulière, souvent marcescente, à estivation imbricative. Étamines définies, en nombre tantôt égal à celui des segments de la corolle, et tantôt double, hypogynes, très-rarement insérées à la base de la corolle. Anthères biloculaires, s'ouvrant par un pore et séparées soit au sommet, soit à la base, qui sont l'un ou l'autre munis d'une espèce d'appendice. Ovaire entouré à sa base par un disque ou des écailles nectarifères; à plusieurs loges polyspermes; style unique, droit; stigmate unique, ou denté, ou trifide. Fruit capsulaire, pluriloculaire, à placentas centraux; déhiscence variable. Graines indéfinies, petites; test en général fortement adhérent à l'amande; embryon cylindrique, situé dans l'axe d'un albumen charnu; radicule beaucoup plus longue que les cotylédons et dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Erica ardens;* 2. Fleur dont on a enlevé la corolle et le sépale antérieur; 3. Étamine; 4. Pistil entier; 5. Coupe transversale de l'ovaire. — 6. *Azalea indica*, Fruit accompagné du calice persistant. — 7. *Rhododendron albiflorum*, Coupe verticale d'une graine.]

La famille des *Éricacées* ou *Ericinées* renferme près de 50 genres comprenant environ 900 espèces. Les Éricinées abondent principalement au cap de Bonne-Espérance, où elles couvrent d'immenses espaces. Elles sont communes en Europe, ainsi que dans l'Amérique du Nord et du Sud, en dedans et en dehors des tropiques; moins communes dans l'Asie septentrionale et dans l'Inde, et fort rares dans l'Australie, où elles sont remplacées par les Épacridées. Enfin, dans les régions tropicales, elles n'habitent que les lieux élevés. — Les *Éricacées*, dans la méthode de Jussieu, formaient deux familles, les *Ericinées* et les *Rhododendrées* ou *Rhodoracées*. Aujourd'hui les botanistes réunissent *ces deux familles en une seule, et ne les considèrent* plus que comme deux tribus, appelées *Éricées* et *Rhododendrées*. Les premières se distinguent par leur fruit loculicide, rarement septicide ou hacciforme, par leurs feuilles ordinairement aciculaires et par leurs bourgeons nus; tandis que les secondes ont un fruit capsulaire septicide, des feuilles planes et des bourgeons écailleux, qui ressemblent à des cônes. Mais un caractère particulier qui établit une différence plus tranchée entre ces deux groupes, c'est la nature de leurs sécrétions.

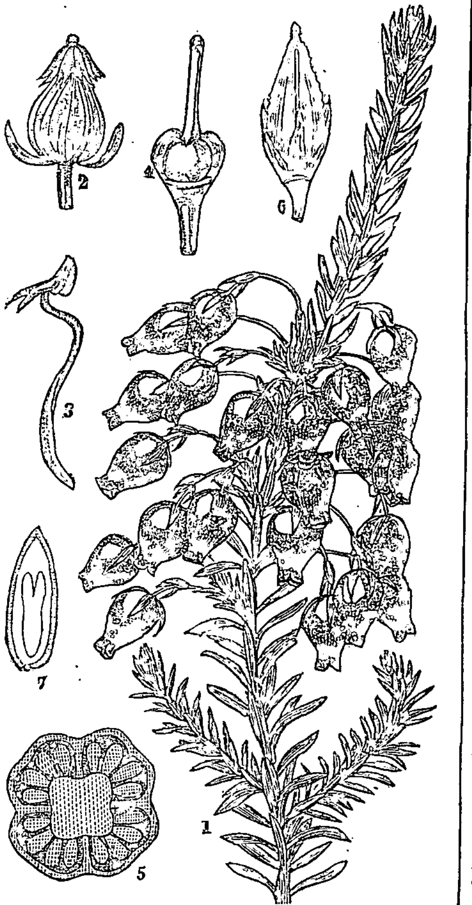

Les *Éricées* sont pour la plupart inertes. En effet, le vaste genre *Erica*, appelé communément *Bruyère*, qui se compose de près de 600 espèces, n'en renferme pas une seule qui possède des propriétés médicales, car la *Br. en arbre* (*Er. arborea*) regardée autrefois comme alexipharmaque, ne jouit réellement d'aucune vertu. Néanmoins la tribu des Éricées contient plusieurs espèces utiles. Quelques-unes sont astringentes, entre autres la *Br. commune (Calluna vulgaris) qui est employée* dans la tannerie et la teinture. Elle sert aussi communément à faire des balais, et ses fleurs sont très-recherchées par les abeilles. L'*Arctostaphylos uva-ursi*, appelé vulgairement *Busserole* et *Raisin d'ours*, est aromatique, amer et astringent; ses feuilles sont usitées en infusion comme diurétique, dans le traitement de la gravelle et de plusieurs affections de la vessie. Ses rameaux et ses feuilles sont employés en divers lieux au tannage des cuirs, ainsi que dans la teinturerie. Le fruit du *Gaultheria procumbens*, vulgair. *Palommier*, petite plante naine toujours verte de l'Amérique septentrionale, contient une huile aromatique d'une odeur suave, d'une saveur très-piquante, qui est antispasmodique et diurétique. Sa teinture a été employée avec succès dans la diarrhée. Au Canada, on la prend en infusion en guise de thé; de là les noms de *Thé du Canada* et *Thé de montagne* qu'on donne à cette plante. Cette même infusion est, suivant Coxe, utile dans l'asthme. Son infusion alcoolique est encore usitée en guise d'absinthe. Enfin, son huile est employée, sous le nom d'*huile de Wintergreen*, pour parfumer les sirops; on s'en sert également dans la parfumerie. Les baies des espèces à fruits succulents, telles que le *Gaultheria procumbens*, le *Gault. Shallon*, l'*Arctostaphylos alpina*, et le *Brossæa coccinea*, qui croît à Haïti, sont en général agréables au goût, et quelquefois employées comme aliment. Le *Gaultheria hispida*, de la terre de Van-Diemen, produit des baies blanches comme la neige, dont l'odeur est assez agréable, et dont le goût ressemble à *celui de* la Groseille à maquereau, bien qu'il soit accompagné d'un peu d'amertume. D'après quelques personnes, le fruit du *Gault. antipoda* est préférable. L'*Arbutus Unedo*, ou *Arbousier des Pyrénées*, produit un fruit rouge qui ressemble un peu à la Fraise, d'où lui est venu le nom vulgaire d'*Arbre aux fraises.* Son écorce et ses feuilles sont astringentes. En Corse, son fruit, qu'on appelle *Arbouse*, sert à préparer une espèce de vin qui, dit-on, est narcotique quand on en boit une certaine quantité. L'*Andrachné* (*Arb. Andrachne*) passe pour jouir des mêmes propriétés. *Au Népaul, les jeunes pousses de* l'*Andromède à feuilles ovales* (*Andromeda ovalifolia*) empoisonnent les chèvres. Le Dr Horsfield assure que, dans les affections rhumatismales, les Javanais emploient une huile excitante, très-volatile et d'une odeur particulière, fournie par une autre espèce du même genre. L'*Andr. polifolia*, petit arbrisseau qui croît spontanément dans les marais du nord de l'Europe, est un narcotique âcre, fatal aux brebis qui en mangent. Aux États-Unis, l'*Andr. mariana* et d'autres espèces passent également pour vénéneuses.

Mais c'est dans la tribu des *Rhododendrées* que ces propriétés narcotiques sont portées au plus haut degré. La bière dans laquelle on a fait infuser des feuilles du *Ledum latifolium* ou du *L. palustre*, vulgairement nommé *Romarin sauvage* ou de *Bohême*, porte à la tête d'une manière extraordinaire, cause de la céphalalgie, des nausées et même du délire. Néanmoins on les a employées, dit-on, avec avantage dans les fièvres tierces, la dysenterie et la diarrhée. Les feuilles du *Kalmia latifolia sont vénéneuses pour beaucoup d'animaux, et sont réputées* narcotiques; mais leur action est faible. Les feuilles de cet arbuste laissent exsuder un suc mielleux qui produit une sorte de frénésie, dont les symptômes n'ont rien de formidable, mais dont la durée est très-longue. Le *Rhododendron chrysanthum*, vulg. *Rose de Sibérie*, arbrisseau du nord de l'Asie, est un narcotique fort actif. Pallas et Kœlpin assurent qu'une forte décoction de ses feuilles est on ne peut plus utile dans le rhumatisme chronique, mais dangereuse dans le rhumatisme aigu. On a également beaucoup vanté son efficacité dans les douleurs articulaires et dans la sciatique invétérée. On dit que les abeilles qui ont butiné sur les fleurs du *Rhod. ponticum*, arbrisseau toujours vert qui croît dans quelques parties de l'Asie Mineure; produisent un miel doué de propriétés toxiques, et l'on suppose que c'est cette sorte de miel qui donna lieu aux singuliers phénomènes d'empoisonnement qu'éprouvèrent les Grecs dans la retraite des Dix mille. Xénophon raconte qu'après en avoir mangé, les soldats tombaient stupéfiés, de telle sorte que le camp ressemblait à un champ de bataille couvert de morts. Mais Pallas croit que c'est à l'*Azalea pontica* que ces effets doivent être attribués. D'après lui, les effets du miel de l'Euxin ressemblent à ceux que produit l'Ivraie (*Lolium temulentum*), et s'observent précisément dans une contrée où ne croît aucun Rhododendron. Les habitants du pays connaissent bien les propriétés délétères de cette plante. Ils disent qu'elle fait périr les bœufs et les brebis qui broutent ses feuilles, tandis que les chèvres en sont simplement incommodées. Quelques auteurs prétendent que le *Rhod. maximum* est simplement astringent; d'autres le regardent comme un véritable poison. Le *Rhod. ferrugineum*, appelé vulg. *Rosage* et *Laurier-rose* des Alpes, est narcotique. On extrait de ses bourgeons une huile qui, sous le nom d'*Huile de marmotte*, est employée dans les douleurs des articulations et contre certaines affections cutanées. Les peuples de l'Inde mangent les fleurs du *Rhod. arboreum*, et les résidents européens en font une gelée. Les Hindous prisent les feuilles du *Rh. campanulatum en guise de tabac, de même qu'aux États-Unis, suivant* de Candolle, on prise la poussière brune qui adhère aux pétioles des *Kalmias* et des *Rhododendrons.* Le *Loiseleuria procumbens* jouit d'une certaine réputation comme astringent.

Les deux tribus de la famille des Éricacées renferment un très-grand nombre d'espèces qui sont cultivées comme plantes d'ornement; toutes d'ailleurs pourraient à bon droit être rangées dans cette catégorie : la nature ne leur a refusé qu'une chose, l'odeur.

* **ÉRICULE.** s. m. T. Mam. Voy. Hérisson.

ÉRIDAN. s. m. T. Astron. Voy. Constellation.

ÉRIGER. v. a. (lat. *erigere*). Dresser, élever. *É. un autel, un temple, une colonne. É. un trophée, des trophées. É. une statue à quelqu'un. É. un monument à la gloire d'un héros. É. une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge.* ‖ Figur., *É. un tribunal, un évêché*; L'établir, le créer. — *É. une terre en comté, en duché, etc.*, En faire un comté, un duché. *Le roi, par lettres patentes, avait érigé cette terre en duché.* Dans un sens anal., on dit, *É. un diocèse en archevêché, une église en cathédrale, une chapelle en paroisse, etc.* — *É. une commission, une fonction en titre d'office*, Faire d'une commission, d'une fonction amovible, une charge inamovible. ‖ * Figur., au sens moral, *É. en*, sign. Présenter comme, donner pour. *Il avait érigé en principe qu'il ne fallait jamais frapper les enfants. Ces prodigalités qu'il érigeait en système eurent bientôt épuisé le trésor public. L'impie prétend é. sa folie en sagesse.* = s'Ériger. v. pron. S'attribuer un droit, une autorité, une qualité qu'on n'a pas ou qui ne convient pas. *S'é. en censeur, en réformateur, en critique. Ils s'érigent en Caton et en Brutus. Il n'y a si mince écolier qui ne s'érige en docteur.* = Érigé, ée. part.

ÉRIGNE ou **ÉRINE.** s. f. (gr. αἱρεω, saisir). T. Chir. Petit instrument terminé en crochet, dont on se sert pour soutenir les parties qu'on veut disséquer.

* **ÉRINITE.** s. f. T. Minér. Voy. Arsenic.

* **ÉRIOBOTHRYA.** s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

* **ÉRIOCAULÉES** ou **ÉRIOCAULONÉES.** s. f. pl. (gr. ἔριον, laine; καυλὸς, tige). T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à ovaire bi- ou triloculaire, à ovule suspendu, à anthères biloculaires, à embryon terminal, et à cupule trilobée en dedans des glumes. — *Caractères botaniq. :* Plantes marécageuses vivaces, à feuilles celluleuses linéaires, engainantes à leur base. Fleurs en groupe arrondi, accompagnées de bractées, très-petites, unisexuées et diclines. Fleurs mâles : Périgone extérieur diphylle, à intérieur tubuleux, à limbe bifide ou trifide ; étamines en nombre égal à celui des divisions du périgone ou en nombre double. *Fleurs femelles : Périgone bi- ou trifide;* ovaire supère tri- ou biloculaire ; ovules solitaires, orthotropes ; style très-court ; stigmates en même nombre que les loges de l'ovaire. Fruit capsulaire à déhiscence loculicide. Graines solitaires, suspendues, garnies d'ailes ou de rangées de poils. Embryon plus ou moins lenticulaire, appliqué sur l'albumen à l'extrémité la plus éloignée du hile. [Fig. 1. *Eriocaulon dendroïdes* ; 2. Fleur mâle ; 3. Fleur femelle ; 4. Pistil. — 5. *Tonina fluviatilis;* Coupe d'un fruit mûr ; 6. Graine ; 7. Sa coupe verticale.]

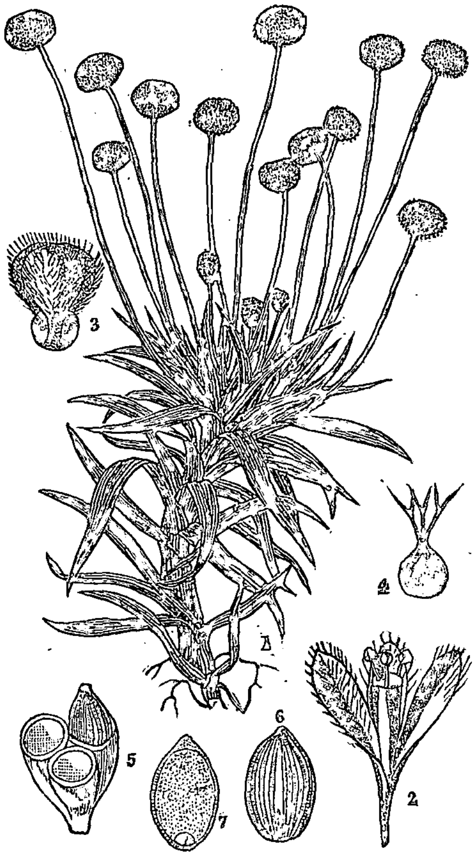

Cette famille a été créée par L. Cl. Richard aux dépens de celle des Restiacées. Elle se compose de 9 genres et d'environ 200 espèces, qui toutes sont aquatiques ou amphibies. Suivant Endlicher, les deux tiers de ces plantes habitent les régions tropicales de l'Amérique, et la moitié de l'autre tiers le nord de l'Australie. On en trouve quelques-unes dans l'Amérique septentrionale. Une seule est européenne : elle a été rencontrée dans l'île de Skye, l'une des Hébrides. — L'*Eriocaulon setaceum*, ou *Joncinelle sétacée*, bouilli dans l'huile, passe aux Indes orientales pour un remède efficace contre la gale.

* **ÉRIODE.** s. m. T. Mam. Voy. Hélopithèques.

* **ÉRIODENDRON.** s. m. T. Bot. V. Sterculiacées.

* **ÉRIOMÈTRE.** s. m. T. Phys. Instrument imaginé par le docteur Young, pour mesurer les fibres et les corpuscules les plus déliés, au moyen des anneaux colorés qu'ils produisent.

* **ÉRIOPHORE.** s. m. T. Bot. Voy. Cypéracées.

* **ÉRISTALE.** s. m. T. Ent. Voy. Athéricères.

ERMIN. s. m. Dans les échelles du Levant, Le droit de douane qui se paie pour l'entrée et la sortie des marchandises.

ERMINETTE ou **HERMINETTE.** s. f. T. Technol. Petite hache recourbée, c'est-à-dire dont le plan n'est pas situé dans l'axe du manche. *Les charpentiers et les tonneliers se servent de l'er. pour doler le bois.*

ERMITAGE ou **HERMITAGE.** s. m. Habitation d'un ermite, ou Couvent d'ermites. ‖ Fig., Lieu écarté et solitaire, comme ceux que les ermites choisissent pour leur retraite. *C'est un véritable er., un joli er.* — Plus ordinair., Petite maison de campagne écartée et champêtre. *Venez me voir dans mon ermitage.*

ERMITE ou **HERMITE.** s. m. (gr. ἔρημος, désert).

Enc. — Le mot *Ermite* a d'abord servi à désigner les chrétiens qui, du IIIe au Ve siècle, pour se soustraire aux persécutions, faire pénitence, ou se livrer à la vie contemplative et imiter autant qu'il était en eux la vie de J.-C, pendant les 40 jours qu'il passa dans le désert, se retirèrent dans les parties inhabitées de la Thébaïde. Paul, né dans la basse Égypte vers l'an 250, passe pour avoir été le premier ermite. On cite surtout après lui S. Antoine, S. Jérôme, S. Macaire, S. Pacôme, etc. Quelques femmes, telles que Marie l'Égyptienne et Magdeleine, adoptèrent le même genre de vie. Ces solitaires donnaient au travail tout le temps qu'ils ne consacraient pas à la prière, et, comme leurs besoins étaient peu nombreux, ils pouvaient non-seulement pourvoir à leur subsistance, mais encore venir en aide aux malheureux. — Plus tard, on désigna également sous le nom d'*ermites* tous ceux qui, dans un but religieux et sans s'astreindre à une règle, allaient se fixer dans des lieux inhabités. — Enfin, par une extension plus grande, on a même appliqué cette dénomination aux membres de plusieurs ordres monastiques, entre autres aux Augustins, aux Camaldules et aux Hiéronymites, que l'on appelait *Ermites de S. Augustin, de Camaldoli* et de *S. Jérôme.*

* **ÉRODIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Géraniacées.

ÉROSION. s. f. (latin. *erosio*, de *rodere*, ronger). Action d'une substance qui en corrode, qui en ronge une autre, et * L'état d'une substance rongée. Ce mot se dit de la Destruction superficielle des tissus, des roches, des métaux, etc., quelle que soit la nature de l'agent qui a produit cette destruction.

ÉROTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἔρος, amour). Qui a rapport à l'amour, qui en procède. *Poésie é. Vers érotiques. Délire é.* ‖ * Substant., *Les érotiques grecs, latins, etc.*, Les poëtes érotiques grecs, etc.

ÉROTOMANIE. s. f. T. Méd. Voy. Aliénation.

* **ÉROTYLE.** s. m. T. Ent. Voy. Clavipalpes.

ERPÉTOLOGIE. s. f. (gr. ἑρπετόν, reptile ; λόγος, science). Cette partie de la zoologie qui traite des reptiles. — Voy. Reptile.

* **ERPÉTOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'erpétologie. *Méthode erpétologique.*

* **ERPÉTOLOGISTE.** s. m. Celui qui se livre spécialement à l'étude de l'erpétologie.

ERRANT, ANTE. adj. [On pron. les deux R dans ce mot et dans les suivants.] Qui erre, qui va de côté et d'autre. *Les tribus errantes de l'Arabie. Il est err. et vagabond. Chevalier err.*, V. Chevalerie. — *Le Juif err.*, Personnage légendaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde. — Fig. et famil., on dit D'un homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse, *C'est un chevalier err., un Juif err.* ‖ Fig., *Mener une vie errante*, Ne se fixer nulle part, aller de côté et d'autre, au hasard, sans but. — *Une imagination errante et vagabonde*, Une imagination sans frein, qui se porte rapidement d'un objet à un autre, sans s'arrêter à aucun. ‖ T. Astron. *Étoiles errantes*, V. Planète. ‖ * T. Zoolog. *Annélides errants*, Voy. Dorsibranches. = Errant. s. m. Celui qui erre dans la foi. *Redresser les errants.* Vieux et peu usité.

ERRATA. s. m. (lat. *errata*, pl. d'*erratum*, faute). Liste des fautes d'impression que contient un ouvrage. *Il a marqué ces fautes-là dans l'err. Les errata sont nécessaires dans les livres.* — Lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, on dit *Erratum.*

ERRATIQUE. adj. 2 g. T. Médec. Irrégulier, qui n'est pas périodique. *Fièvre err. Frisson err.* ‖ * T. Ornith. Se dit Des oiseaux qui, sans avoir des migrations régulières, changent fréquemment de pays.

Enc. — Les géologues désignent sous le nom de *Blocs erratiques* de gros fragments anguleux de roches étrangères au lieu où on les observe. On trouve des blocs erratiques de toutes les dimensions. Un grand nombre ne sont guère plus gros qu'un caillou roulé ordinaire, tandis que d'autres ont un volume d'environ 1000 mètres cubes et pèsent plus de 300 000 kilogr. Ces fragments sont constitués par des roches qui appartiennent au granit, au gneiss, au porphyre, au calcaire, etc. Ils sont anguleux quand ils sont gros : on en voit même dont les arêtes sont très-vives ; mais quand ils sont peu volumineux, les angles s'émoussent, et l'on en trouve qui sont presque arrondis. Rarement ils sont recouverts de terre : quelquefois pourtant on les rencontre enchâssés dans le sable ou le gravier. Le plus ordinairement ils gisent à la surface du sol où ils sont simplement posés ou très-peu enfoncés. Tantôt ils sont dispersés çà et là et sans ordre apparent ; tantôt au contraire ils forment des bandes plus ou moins longues, des chaînes continues dont on peut suivre les différents anneaux, de façon à permettre aisément de remonter à leur source commune.

On rencontre une immense quantité de blocs erratiques dans la plaine du nord-est de l'Europe, depuis la Hollande jusqu'aux monts Ourals, en Danemark, en Westphalie, en Prusse, dans la Livonie, en Pologne, en Russie, et la plupart proviennent soit des montagnes de la péninsule scandinave, soit de la Finlande. Quelques-unes de ces masses ont dû faire plus de 1200 kilom. pour arriver au lieu où elles gisent à cette heure. L'Angleterre a aussi ses blocs erratiques dont on ne peut trouver les analogues qu'en Norwége. Dans la péninsule scandinave, où les blocs erratiques sont peu nombreux et peu volumineux, on observe un autre phénomène remarquable : ce sont des stries, des sillons plus ou moins profonds creusés sur les flancs des rochers, et de longues traînées de débris, désignées en Suède sous le nom d'*œsar*, qui offrent des accumulations de fragments rocheux, de cailloux et de sables. Ces sillons et ces débris, vestiges manifestes de l'action ancienne qui a transporté les blocs erratiques, sont parallèles, et marchent généralement dans la direction du nord-est au sud-ouest. L'Amérique du Nord offre aussi des traces nombreuses d'un grand transport dont les matériaux sont également rangés dans une direction qui indique une violente impulsion du nord au sud. On y a de même observé des sillons tracés sur les roches, et qui ont été évidemment produits par le frottement de grosses masses anguleuses violemment transportées. L'Amérique méridionale elle-même est couverte sur certains points de ces masses problématiques, dont la direction paraît avoir été inverse, c.-à-d. du pôle austral à l'équateur.

Cependant tous les blocs erratiques ne proviennent pas des régions voisines des pôles et n'ont pas marché dans la direction que nous venons de signaler. Parmi ceux qu'on trouve dans les plaines de l'Allemagne, il en est qui tirent leur origine des montagnes du Hartz, de la Saxe et de la Silésie. On en rencontre surtout un grand nombre au pied des Alpes, sur les pentes du Jura qui font face aux grandes vallées transversales qui descendent de ces hautes montagnes. Ce phénomène n'est pourtant pas général dans les Alpes. Il est restreint, sur le versant méridional de cette chaîne, entre le Piémont et le Bergamasque, et, sur le versant nord, entre le Dauphiné et l'Autriche. L'intensité du charriage semble diminuer depuis un point central formé par les bassins du Léman, de l'Aar et de la Reuss. Dans les Alpes orientales et les Carpathes occidentales, s'il y a quelques blocs, ils sont infiniment plus petits et isolés ; on n'y remarque plus de grandes traînées. Léop. de Buch a observé que les blocs qui sont descendus des Alpes du Valais, et qui existent sur le Jura, aux environs d'Yverdun, sont disposés devant chaque vallée à des hauteurs qui vont en décroissant de part et d'autre de la direction centrale de la vallée, de manière à former une zone dont le point culminant fait face au centre de l'embouchure du Valais. Enfin, tandis que les blocs erratiques du Nord ont été en général déposés au niveau des mers, on les trouve, dans les Alpes et sur les flancs du Jura, à des hauteurs très-variables et jusqu'à 600 et 800 mètres au-dessus du fond des vallées.

On a fait, pour expliquer le transport des blocs erratiques, un grand nombre d'hypothèses. Celle qui les attribue à quelque immense éruption volcanique est aujourd'hui complétement abandonnée. Léop. de Buch pense que ces masses ont été charriées par de grands courants d'eau, et, pour expliquer comment ces roches, malgré leur densité et leur poids prodigieux, ont pu être non-seulement transportées à de grandes distances, mais encore déposées à des hauteurs considérables, il suppose que les courants étaient à moitié visqueux et contenaient une énorme quantité de matières terreuses qui augmentaient leur propre densité et les rendaient capables de porter ces masses à leur surface. Dans cette théorie, on conçoit aisément comment s'est produit la disposition en demi-cercle que nous avons signalée dans les blocs provenus des Alpes, car les masses ont dû se déposer à des hauteurs plus ou moins grandes, suivant qu'elles se trouvaient plus ou moins dans le centre du courant. Élie de Beaumont appuie cette hypothèse, en supposant qu'une violente secousse imprimée à la chaîne des Alpes, lorsqu'une partie de ses montagnes existait déjà, a fondu tout à coup leurs glaciers et a produit ces torrents d'eau et de fange qui avaient une si grande force de transport. Mais la théorie la plus vraisemblable est celle de Venetz, qui a été admirablement développée par Charpentier et qui se fonde uniquement sur un phénomène encore existant, sur une force qui agit encore de nos jours avec la même puissance : nous voulons parler de la marche des glaciers. Charpentier établit que les blocs erratiques de la Suisse sont simplement de grandes moraines qui ont été poussées sur les pentes du Jura par d'immenses glaciers descendant des Alpes et ont été ensuite abandonnées par la fonte des glaciers. Agassiz a généralisé hardiment cette théorie, et, cessant de la limiter à la Suisse, en a démontré la parfaite application aux pays septentrionaux de l'Europe et de l'Amérique. Cette théorie réunit toutes les conditions de vraisemblance possibles ; néanmoins il reste encore à expliquer la formation et la disparition des glaciers immenses dont l'action a produit le phénomène qui nous occupe. Pour ce point, mais pour lui seulement, il faut encore recourir à l'hypothèse. Nous aborderons cette dernière question à l'article Température.

ERRATUM. s. m. Voy. Errata.

ERRE. s. f. (lat. *ire*, aller). T. Marine. La marche d'un bâtiment. *Amortir, diminuer l'erre d'un vaisseau.* ‖ Par ext., Train, allure. *Aller grand'erre*, Aller bon train, aller vite ; et Figur., Faire trop de dépense. Vieux. ‖ T. Vénerie. *Erres*, au plur., se dit Des traces, des voies du cerf. — Fig. et famil., *Suivre les erres*, ou *Aller, marcher sur les erres de quelqu'un*, Tenir la même conduite, suivre les mêmes voies, être dans les mêmes sentiments. — Voy. Errements.

ERREMENTS. s. m. pl. Manière d'agir, de se conduire, de procéder ; ne se dit qu'en parlant D'affaires. *Reprendre, suivre les err. de quelqu'un. Retomber dans les anciens err.* — On dit encore quelquef. *Erres.*

ERRER. v. n. (latin. *errare*). Marcher çà et là, à l'aventure, aller de côté et d'autre. *Errer çà et là, de côté et d'autre. Errer dans une forêt, dans un dé-*

sert. Errer par la campagne, dans la campagne. Errer sur mer au gré des vents. || Figur., se dit Des regards, des pensées, etc., lorsqu'ils ne s'arrêtent nulle part. *Mes regards erraient d'un objet à l'autre. Je laissais errer mes pensées.* — * Par anal., *Laisser errer sa plume*, Écrire tout ce qui vous vient à l'esprit et comme cela vous vient. || Figur., Se tromper, commettre une erreur, avoir une fausse opinion. *Tout homme est sujet à errer. Vous errez dans votre calcul. Errer dans les principes, dans la foi, dans le droit, dans le fait. Redresser ceux qui errent. S'il erre, c'est de bonne foi.*

Syn. — *Vaguer.* — Celui qui *erre* va sans savoir son chemin, cependant il a un but; celui qui *vague* n'a pas de but : aussi peu lui importe le chemin qu'il suit : il va sans savoir où. On *erre* par ignorance, parce qu'on s'égare, ou parce qu'on obéit à une force majeure; on *vague* par fantaisie. Les tribus *errantes* de l'Arabie ne se fixent dans aucun lieu du désert; elles vont d'un endroit à un autre, afin de trouver des pâturages pour leurs bestiaux; les Zingaris ou Bohémiens, au contraire, sont des hordes *vagabondes* qui sont toujours en course, sans fixer un terme à leurs mouvements.

ERREUR. s. f. (latin. *error*). Action d'errer; n'est plus usité au propre que dans cette locut. : *Les erreurs d'Ulysse*, Les longs voyages remplis de traverses qu'il fit en revenant de Troie. || Fig., Action de se tromper; fausse opinion, fausse doctrine. *Agréable er. C'est une er. grossière. Tomber dans l'er. Être, vivre dans l'er. Persister dans l'er., dans son er. Sortir d'er. Revenir de son er. Combattre l'er. Triompher de l'er. Tirer quelqu'un d'er. Les causes de nos erreurs. Vous le croyez votre ami; erreur. Er. dans la foi, en matière de foi. Une doctrine pleine d'erreurs. L'Église a condamné ses erreurs.* — *Er. des sens*, Illusion produite par les sens, ou * Égarement produit par les sens. || Se dit aussi, surtout au pl., pour Dérèglement dans les mœurs. *Les folles erreurs de la jeunesse. Il est bien revenu de ses erreurs.* || Faute, méprise. *Commettre une er. Il y a une er. dans cette citation. Er. de nom, de date. Er. de fait, de droit.* — T. Jurispr. *Er. de personne* ou *dans la personne*, Erreur qui consiste à prendre une personne pour une autre. — *Er. de calcul*, Inexactitude dans un calcul. *Sauf er. de calcul*, ou simplem., *Sauf er. Il y a er. dans ce calcul. Les erreurs de calcul ne se couvrent point.* Prov., *Er. n'est pas compte*, L'erreur qui se trouve dans un compte.

ERRHIN, INE. adj. et s. m. (gr. ἐν, dans; ῥίν, nez). T. Méd. Voy. Sternutatoire.

ERRONÉ, ÉE. adj. (latin. *erroneus*). Qui est contraire à la vérité, aux principes, aux règles; qui contient de l'erreur. *Sentiment er. Opinion, proposition erronée.*

ERS. s. m. T. Bot. Genre de plantes appelé par les botanistes *Ervum*. Voy. Légumineuses.

ERSE. adj. 2 g. T. Philol. Voy. Celtique.

* **ÉRUCA.** s. m. **ÉRUCAGO.** s. m. T. Botan. Voy. Crucifères.

ÉRUCTATION. s. f. (lat. *eructatio*). T. Médecine. Émission sonore, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac.

ÉRUDIT, ITE. adj. (lat. *eruditus*, instruit). Qui a beaucoup d'érudition. *Un homme é.* — Par ext., *Un ouvrage fort é.* || Subst., au masc., *C'est un de nos érudits.* = Synon. Voy. Docte.

ÉRUDITION. s. f. Grande étendue de savoir principalement acquise par la lecture; se dit surtout Du savoir en littérature, en histoire, en philologie. *Profonde, rare, vaste, singulière é. Il est homme d'é. Il a beaucoup d'é. Il n'a qu'une médiocre é.* || Par extens., Remarque, recherche qui dénote l'érudition, ou a pour objet l'érudition. *Voilà de l'é. bien mal placée. Ouvrages, recherches d'érudition.*

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. (latin. *ærugo*, rouille). T. Méd. Qui a la couleur du vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE. adj. T. Médecine.

Enc. — On désigne vaguement, sous la dénomination de *maladies éruptives*, toutes les affections qui s'accompagnent d'une éruption de boutons, de vésicules, de pustules, etc., à la surface de la peau. Dans un sens plus restreint, on l'emploie quelquefois comme synonyme d'*Exanthèmes*. Enfin, on désigne encore fréquemment sous le nom de *fièvres éruptives*, les fièvres exanthématiques proprement dites, c.-à-d., la rougeole, la variole et la scarlatine.

ÉRUPTION. s. f. (latin. *eruptio*, du v. *erumpere*, sortir brusquement). T. Géologie. Action d'un volcan, lorsqu'il lance au dehors, de la lave, des scories, de l'eau, etc.; La sortie violente de ces matières. *Le volcan fit é. tout à coup. Les éruptions sont souvent précédées de tremblements de terre. L'é. de la lave a cessé.* || T. Méd. Sortie d'une multitude de taches, de pustules, de boutons, etc., qui paraissent à la surface de la peau ou des muqueuses. *L'é. de la petite-vérole a fait cesser la fièvre.* — Par ext., L'ensemble des taches, pustules, etc., qui sont survenues à la surface de la peau ou des muqueuses. *Il a une é. qui lui couvre le corps.* || *L'é. des dents*, Chez les enfants, la sortie des dents hors de leurs alvéoles et leur apparition à l'extérieur.

* **ÉRYCINE.** s. f. T. Entom. Voy. Diurnes.

* **ÉRYNGIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

* **ÉRYSIMUM.** s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. Qui tient de l'érysipèle. *Eczéma é. Tumeur érysipélateuse.*

ÉRYSIPÈLE. s. m. (gr. ἐρυσίπελας). T. Méd.

Enc. — L'*Érysipèle* est une des inflammations qui s'observent le plus fréquemment à la surface de la peau. Elle est caractérisée par la rougeur circonscrite et l'aspect luisant d'une partie des téguments, avec tuméfaction peu considérable, mais sensible. Cette rougeur disparaît par la moindre pression, mais revient subitement dès qu'on cesse de comprimer la partie enflammée. Le malade éprouve en outre un sentiment de tension et une douleur plus ou moins vive accompagnée d'une sensation de chaleur âcre et brûlante. A ces phénomènes locaux, il se joint, lorsque l'ér. a quelque intensité, divers phénomènes généraux, de la céphalalgie, de la soif, de l'anorexie, de l'agitation, de l'insomnie, et des symptômes fébriles plus ou moins prononcés. La marche de l'é. est toujours rapide; il met rarement plus de 7 jours à parcourir ses périodes, et parfois se termine plus promptement encore. La rougeur et la tension deviennent d'abord, pendant 2 à 3 jours, de plus en plus marquées; vers le 4ᵉ ou le 5ᵉ, l'é. commence à pâlir ou bien à prendre une couleur jaunâtre ou brune. La peau, de lisse et tendue qu'elle était, devient un peu rude sous le doigt et légèrement ridée, et la maladie se termine par résolution accompagnée de desquamation de l'épiderme.

Les diverses variétés d'é. ont reçu des noms particuliers. On l'appelle *bilieux*, lorsqu'à ses caractères propres se joignent l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre de la langue, la couleur jaune de l'urine, la teinte analogue et la chaleur âcre et sèche de la peau, et quelquefois l'évacuation de matières bilieuses par le haut ou par le bas. L'é. est dit *ambulant*, lorsqu'il parcourt successivement diverses parties de la surface cutanée : sa durée est alors beaucoup plus longue, car on peut regarder la maladie comme composée d'une série d'érysipèles successifs. L'é. *miliaire* ou *eczémateux* est celui où la surface enflammée se trouve parsemée et presque couverte de petites vésicules analogues à celles de l'eczéma. Quand l'épiderme est soulevé par de la sérosité de manière à former des phlyctènes ou des bulles plus ou moins volumineuses, l'é. est dit *phlycténoïde* ou *bulleux*. Après la rupture de ces bulles et l'écoulement de la sérosité, il se forme sur la surface dénudée une croûte jaunâtre, qui devient ensuite brune et se détache au bout d'un certain nombre de jours. L'é. est appelé *phlegmoneux*, lorsque l'inflammation se propage assez profondément dans le tissu cellulaire sous-cutané. La tumeur est plus prononcée, la douleur est pongitive, et les symptômes généraux sont alors remarquables par leur intensité. Ainsi que son nom l'indique, l'é. *œdémateux* se complique de l'œdème du tissu cellulaire sous-cutané. Dans ce cas, la tuméfaction se développe plus lentement; elle est moins dure et peu élastique; la peau conserve plus longtemps l'impression du doigt. Ce n'est guère que dans cette variété de l'é. qu'on voit la gangrène s'emparer des parties enflammées. Enfin, l'é. est appelé *périodique*, lorsqu'il revient à des époques à peu près régulières.

Le pronostic de l'é. n'a jamais de gravité, lorsqu'il est simple et affecte les téguments du tronc ou des membres. Il mérite d'autant plus d'attention qu'il a plus d'intensité; néanmoins sa gravité dépend surtout de son siége et de l'état spécial du malade. Ainsi, lorsqu'il occupe le cuir chevelu, il est dangereux parce que l'inflammation peut se propager à l'encéphale; lorsqu'il occupe la face, il est encore sérieux, parce qu'il peut envahir le cuir chevelu. Il est fort grave, quand il affecte des parties œdématiées, ou quand il survient chez des vieillards épuisés ou chez des malades déjà affaiblis par quelque autre affection : ce dernier cas constitue l'é. *adynamique* et l'é. *ataxique* de quelques auteurs. Enfin, il est presque toujours mortel chez les enfants nouveau-nés.

Les causes de l'é. sont fort obscures, et, selon Chomel, dont nous adoptons pleinement l'opinion, il n'est jamais le résultat d'une cause externe. Il se peut que des causes externes concourent à sa production, mais c'est seulement comme simples causes adjuvantes d'une prédisposition particulière dont nous ignorons entièrement la nature. L'é. se montre dans toutes les saisons; néanmoins il est plus fréquent au printemps et surtout à l'automne, après un été chaud et sec. On l'a vu plusieurs fois régner épidémiquement, et les auteurs y rapportent la maladie nommée par les écrivains du moyen âge, *Feu sacré*, *Feu Saint-Antoine* et *Mal des ardents*. Aucun âge n'est à l'abri de cette affection; toutes les constitutions, tous les tempéraments y sont indistinctement exposés. On a mentionné comme cause de l'é., l'insolation, l'application de topiques irritants, les opérations chirurgicales, les émotions morales, etc. L'usage des aliments trop épicés ou malsains, l'abus des spiritueux, sont peut-être des causes médiates de l'é., en tant qu'ils déterminent un état particulier des voies digestives favorable à son développement.

Le traitement de l'é. est subordonné à la forme qu'il présente. Lorsqu'il est simple, il ne faut pas le troubler : on se contente alors de prescrire au malade quelque boisson rafraîchissante, un régime plus sévère, ou même la diète; les cataplasmes et les applications de liquides onctueux doivent être proscrits. Toutefois, quand la chaleur est très-incommode et la douleur très-vive, on peut l'apaiser au moyen de lotions fréquemment répétées, avec une infusion de fleurs de sureau ou une décoction de têtes de pavot. S'il y a des phlyctènes, on les ouvre pour donner issue à la sérosité et prévenir l'enlèvement de l'épiderme. Lorsque l'é. présente la forme franchement bilieuse et paraît lié à un état saburral, l'emploi d'un vomitif ou d'un éméto-cathartique est promptement suivi d'une amélioration notable et souvent d'une guérison complète. Les émissions sanguines ne sont indiquées que dans le cas où les phénomènes inflammatoires sont très-intenses, et particulièrement quand l'é. occupe la face ou le cuir chevelu. Lorsque l'é. est ambulant, on peut essayer de le fixer en appliquant un vésicatoire sur le lieu qu'il occupe ou sur l'un de ceux qu'il vient d'occuper. On peut encore cautériser avec le nitrate d'argent sur les limites de l'érys., lorsque celui-ci, siégeant à la face, menace d'envahir le péricrâne. Quant à l'é. œdémateux et à l'é. adynamique, ils exigent un traitement approprié plutôt aux circonstances générales qu'aux circonstances locales de la maladie.

* **ÉRYSIPHÉ.** s. m. T. Bot. Le même qu'*Érésiphé*.

* **ÉRYTHÈME.** s. m. T. Méd. Voy. Exanthème.

* **ÉRYTHRÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Gentianacées.

* **ÉRYTHRIN.** s. m. T. Ichth. Voy. Clupes.

* **ÉRYTHRINA.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

* **ÉRYTHRINE.** s. f. T. Minér. Voy. Cobalt.

* **ÉRYTHRONIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

* **ÉRYTHROXYLÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées à peu près symétriques, à calice imbriqué, à pétales munis d'un appendice, à étamines définies, à placentas axiles, à stigmates capités, à ovules suspendus, et à embryon droit. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux; rameaux souvent comprimés vers leur sommet et couverts d'écailles aiguës imbriquées. Feuilles alternes, ordinairement glabres; stipules axillaires. Fleurs petites, blanchâtres ou verdâtres. Pédoncules axillaires, solitaires ou agrégés, naissant du milieu d'une multitude de bractées squamiformes. Sépales 5, soudés à la base, persistants. Pétales 5, hypogynes, à base large garnie d'une écaille plissée, égaux, appliqués les uns sur les autres dans la préfloraison. Étamines 10, monadelphes; anthères adnées, dressées, à deux loges s'ouvrant longitudinalement. Ovaire à 3 loges, dont 2 abortives; styles 3, libres, ou soudés presque jusqu'à leur sommet; stigmates 3, capités; ovule solitaire, suspendu, anatrope, sessile. Fruit drupacé, monosperme. Graines anguleuses; albumen entre-charnu et farineux, ou nul; embryon droit, central; cotylédons plano-convexes; radicule cylindrique, droite, dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Erythroxylon*; 2. Fleur; 3. L'un des pétales; 4. Pistil avec trois stigmates capités; 5. Drupe; 6. Embryon.]

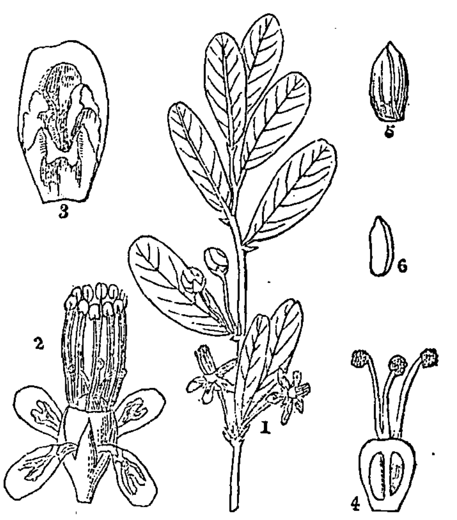

Cette famille ne se compose que du seul genre *Erythroxylon*, mais ce genre comprend 75 espèces. Elles habitent principalement les Indes occidentales et l'Amérique du Sud. On en rencontre aussi quelques-unes dans les Indes orientales, à l'île de France et à Madagascar, et une seule dans la Nouvelle-Hollande. C'est la partie intertropicale du Brésil qui est leur séjour favori. — Le bois de quelques espèces est remarquable par sa belle couleur rouge. C'est l'*Er. hypericifolium* qui fournit le *Bois d'huile* de l'île de France. On retire de l'écorce de l'*Er. suberosum*, appelé au Brésil *Gallinha choca* et *Mercurio do campo*, une matière colorante d'un brun rougeâtre qui donne une teinture solide. L'*Er. areolatum*, arbrisseau qui croît aux environs de Carthagène, passe pour avoir quelques propriétés médicinales. Son écorce est employée comme tonique; avec le suc de ses feuilles, on prépare une pommade usitée contre la teigne; enfin, le suc acidulé de son fruit charnu est purgatif et diurétique. L'écorce de la racine de l'*Er. anguifugum* est regardée au Brésil comme alexipharmaque; celle de l'*Er. campestre* s'administre comme purgatif dans le même pays. Mais l'espèce la plus intéressante de la famille est l'*Er. coca*, qui habite le Pérou. Les mineurs de ce pays font un grand usage de ses feuilles, à cause de la propriété remarquable qu'elles possèdent de stimuler le système nerveux d'une manière analogue à l'opium. Ces feuilles se mâchent mêlées avec un peu de craie en poudre. Les effets qui en résultent ne sont nullement inférieurs à ceux que l'on attribue à l'usage immodéré de l'opium. Quelques auteurs pensent que la feuille du Coca doit contenir un principe très-nourrissant; car, suivant eux, les ouvriers qui en font usage peuvent, par ce secours, se passer longtemps de toute nourriture, même en se livrant à un travail assez rude.

*** ÉRYX.** s. m. T. Erpét. Voy. Rouleau.

ÈS. Mot formé, par contraction, de la prép. *En* et de l'art. pl. *Les*, pour signif. *Dans les*. Il ne s'emploie plus que dans les locutions suivantes : *Saint Pierre ès liens. Maître ès arts. Docteur, licencié, bachelier ès lettres. Ès mains d'un tel.*

ESCABEAU. s. m. (lat. *scabellum*). Siége de bois sans bras ni dossier.

ESCABELLE. s. f. Escabeau. || Prov. *Remuer ses escabelles*, Déménager, changer de domicile; et Fig., Changer d'état, de fortune, de situation. *Je lui ferai bien remuer ses escabelles.* || Fig. et prov., *Déranger les escabelles à quelqu'un*, Rompre toutes ses mesures, mettre du désordre dans ses affaires. Vieux.

ESCACHE. s. f. Mors de cheval, différent du canon, en ce que le canon est rond et l'escache ovale. *Ordinairement les filets sont en escache.*

ESCADRE. s. f. (lat. *quadra*, carré). T. Mar.

Enc. — Ce mot a deux significations. 1° Il désigne chacune des trois divisions d'une armée navale, qui sont le centre, l'avant-garde et l'arrière-garde. Ces trois escadres sont en général commandées par un amiral, un vice-amiral et un contre-amiral; elles se distinguent aussi par leurs pavillons qui sont, blanc pour l'amiral, blanc et bleu pour le vice-amiral, et bleu percé de blanc pour le contre-amiral. 2° Il s'applique à une réunion de 9 vaisseaux au moins et de 20 au plus, qui est placée sous les ordres d'un seul commandant. Un pareil commandement est toujours confié à un contre-amiral ou à un vice-amiral, qui prend alors le titre de *chef d'escadre*. Cette réunion de vaisseaux reçoit, selon les circonstances, différents noms; elle s'appelle *es. légère* ou *Escadrille*, quand elle ne comprend que des bâtiments inférieurs aux vaisseaux de ligne et aux frégates; *es. d'observation*, quand elle est destinée, même en temps de paix, à surveiller les mouvements des vaisseaux étrangers; *es. d'évolution*, quand elle a pour but d'exercer les jeunes officiers à la tactique navale, et les équipages aux manœuvres et aux exercices.

ESCADRON. s. m. (ital. *squadrone*), T. Milit.

Enc. — L'*escadron* représente l'unité tactique dans la cavalerie, comme le *bataillon* dans l'infanterie. Il est ordinairement de 100 à 120 chevaux, divisés en 2 compagnies, et un régiment de cavalerie se compose de 4 escadrons en temps de paix et de 6 en temps de guerre. — Chez les Grecs, la force de l'es., qu'ils appelaient *Épitarchie*, était à peu près la même que chez nous, car elle se composait de 128 hommes marchant sur 8 rangs. Chez les Perses, suivant Xénophon, il comprenait 100 hommes également sur 8 rangs. La *turma* des Romains, qui ne comptait que 40 hommes sur 4 rangs, correspondait plutôt à une de nos compagnies de cavalerie qu'à l'es. proprement dit. Chez les peuples modernes, l'organisation de la cavalerie par escadrons remonte seulement au commencement du XVIIe siècle. Les Suédois furent les premiers qui adoptèrent cette amélioration, imitée bientôt après par les troupes impériales et espagnoles, puis par la France (1635); mais l'organisation actuelle date des guerres de l'empire. Le titre de *chef d'escadron* a été créé en 1774; il correspond à celui de chef de bataillon, et celui qui en est revêtu prend rang parmi les officiers supérieurs.

ESCADRONNER. v. n. Faire les différentes évolutions qui appartiennent à la cavalerie. *Ces troupes escadronnent bien. — Ces deux troupes escadronnent ensemble*, se disait autrefois De deux troupes de cavalerie qui se joignaient pour former un même escadron.

ESCALADE. s. f. (lat. *scala*, échelle). Action d'escalader. *La muraille est trop élevée, elle est hors d'es.* || T. Art milit. Attaque d'une place de guerre en franchissant les remparts à l'aide d'échelles, etc. *Monter à l'es. Donner, tenter l'es. Emporter une place par es.*

ESCALADER. v. a. *Es. une maison, un mur, etc.*, Monter dans une maison, franchir un mur, etc, soit à l'aide d'une échelle, soit en grimpant, soit de quelque autre manière semblable. *Les voleurs escaladèrent le mur.* || Attaquer, emporter par escalade. *Es. un bastion. La place fut escaladée en plein jour. Les géants voulaient es. le ciel.* = Escaladé, ée. part.

ESCALE. s. f. T. Mar. Voy. Échelle.

ESCALIER. s. m. (lat. *scalaria*). T. Archit.

Enc. — Un *Escalier* est un assemblage de *Marches* ou de *Degrés* superposés les uns aux autres, qui servent à mettre en communication les différents étages d'un édifice : il peut être construit, soit en pierre, soit en bois. On donne le nom de *Cage* à la partie de bâtiment dépourvue de planchers qu'occupe un es., et celui d'*Échiffre* aux parois de cette cage. Enfin, on appelle *Jour* l'espace vide qu'on laisse ordinairement au centre d'un es.; lorsque cet espace est plein, on l'appelle *Noyau*. Les *Marches* sont formées tantôt d'un seul bloc, tantôt et le plus souvent de deux pièces, l'une horizontale, et l'autre verticale. La première, celle sur laquelle on pose le pied en montant ou en descendant, est appelée *Giron* ou *Marche* proprement dite; la seconde s'appelle *Contre-marche*. La marche doit recouvrir la contre-marche et présenter une saillie dont on arrondit les angles. Le terme de *giron* s'emploie aussi pour désigner la largeur de la marche, c.-à-d. sa dimension dans le sens de la direction de l'es., tandis que sa longueur, c.-à-d. sa dimension mesurée perpendiculairement à cette même direction, est appelée *Emmarchement*.

Les escaliers sont *suspendus* ou *non suspendus*. Les escaliers non suspendus sont ceux dont les marches sont scellées, par l'une de leurs extrémités, dans les murs de la cage, et, par l'autre, encastrées dans un massif, soit de bois, soit de maçonnerie, qu'on appelle *Noyau*. Les seconds ne sont fixés aux murs d'échiffre que par l'une de leurs extrémités, l'autre extrémité étant simplement supportée par la marche située immédiatement au-dessous : les marches se soutiennent alors par leur propre coupe. Lorsque l'es. est construit en bois, on fixe les extrémités des degrés opposées au mur d'échiffre dans une pièce de bois rampante qu'on désigne sous le nom de *Limon*. Quelquefois l'extrémité des marches qui regarde le mur de la cage, au lieu d'être scellée dans celui-ci, est encastrée dans une planche très-épaisse, qui est elle-même solidement fixée au mur, et qu'on appelle *Faux-limon*. Les limons se font de diverses manières; les uns sont apparents, les autres taillés à *crémaillère*. Dans le premier cas, les girons y sont encastrés dans la face intérieure verticale, et le dessus reste apparent; dans le second, les contre-marches seules s'y encastrent, tandis que chaque giron recouvre successivement l'une des parties horizontales de la crémaillère; enfin, dans l'un et l'autre cas, le limon est toujours formé de pièces assemblées à tenons et mortaises, et posées de champ sur un socle, ou terminées par un patin en forme de volute, qui lui sert de base et que l'on scelle sur le premier giron. Enfin, non-seulement le limon est destiné à soutenir les marches, mais encore il supporte la balustrade ou *rampe* qui enveloppe le jour de l'es., de manière à prévenir tout accident. Afin d'obtenir un emmarchement plus considérable, on fixe souvent la rampe au côté externe du limon. — Il existe un grand nombre d'escaliers qui sont formés d'une suite non interrompue de marches; mais en général il convient d'interrompre ces dernières de distance en distance par des parties de plain-pied, que l'on établit au niveau de chaque étage. On donne le nom de *Volée d'es.*, ou de *Révolution*, à chacune de ces séries non interrompues de degrés, et celui de *Paliers de repos*, ou simplement de *paliers*, aux parties de plain-pied. La première marche de chaque révolution se nomme *Palière*.

Considérés sous le rapport de leur disposition générale, les escaliers présentent un très-grand nombre de variétés, qui peuvent néanmoins se ramener à deux principales, les escaliers *droits* et les escaliers *tournants* : tous deux d'ailleurs peuvent être ou à noyau plein ou à noyau évidé. Les escaliers droits (Fig. 1) sont ceux dont la rampe s'élève entre deux lignes droites, soit sur toute la hauteur de la construction, soit seulement d'un palier à l'autre; leurs marches sont par conséquent toutes parallèles et offrent la même largeur sur toute leur longueur. Ces escaliers sont à la fois les plus beaux et les plus simples; mais ils ont l'inconvénient d'occuper beaucoup d'espace. Dans les escaliers tournants, la rampe se développe en tournant autour d'un noyau rond, ovale ou carré (Fig. 2. Plan et élévation d'un es. elliptique et à noyau évidé). Si le noyau est rond, les marches, partant toutes d'un centre commun, sont disposées entre elles comme les rayons d'une roue; s'il est carré, elles sont ou parallèles entre elles ou divergentes, selon qu'elles s'appuient sur les côtés du noyau, ou qu'elles partent de ses angles. Ces escaliers ont le désavantage d'avoir la totalité ou du moins une partie de leurs marches beaucoup moins larges à l'une de leurs extrémités qu'à l'autre; ils sont pour cela moins commodes que les précédents, mais ils occupent un espace bien moins considérable. Dans les escaliers de forme elliptique, les marches présentant une inégalité de largeur bien moindre que celles des escaliers circulaires, on leur donne généralement la préférence dans la plupart des édifices particuliers. Parmi les escaliers circulaires, on remarque les *escaliers à vis* ou *hélicoïdes*, appelés vulgairement escaliers *en limaçon*, et les escaliers *à gousset*, qui s'emploient fréquemment, à cause du peu d'emplacement qu'ils exigent, pour mettre en communication les magasins avec l'étage supérieur. — De quelque façon que soit construit un es., il existe, quant à la hauteur et à la largeur des marches, des principes communs qu'il ne faut jamais oublier. Il est de règle que cette hauteur et cette largeur des marches (dans la direction de l'es.) soient en raison inverse l'une de l'autre. La raison en est simple : moins celui qui monte est obligé de hausser le pied, plus il peut, sans se fatiguer, allonger le pas. Ainsi, d'après les calculs de Blondel, lorsque la marche a 5 pouces (135 mill.) de hauteur, elle doit en avoir 14 (378 mill.) de largeur. Les dimensions moyennes dans les maisons construites avec quelque soin sont respectivement de 30 à 33 centim. pour la largeur, et de 15 à 14 pour la hauteur. Dans les escaliers circulaires, elliptiques et autres, dont les marches ne sont pas exactement parallèles, c'est le milieu de chaque marche qu'on prend pour moyenne. L'emmarchement doit être tel que deux personnes puissent passer commodément l'une à côté de l'autre; par conséquent, il ne doit jamais être inférieur à 1 mèt. 20; cependant on en fait trop souvent qui n'ont pas même 90 centim., ce qui n'est tolérable que pour les escaliers de dégagement. Quant à la hauteur verticale entre deux paliers successifs, 3 mètres sont le maximum qu'on lui puisse donner.

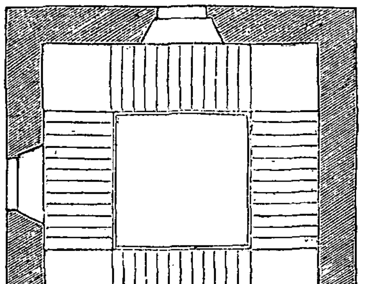
Fig. 1.

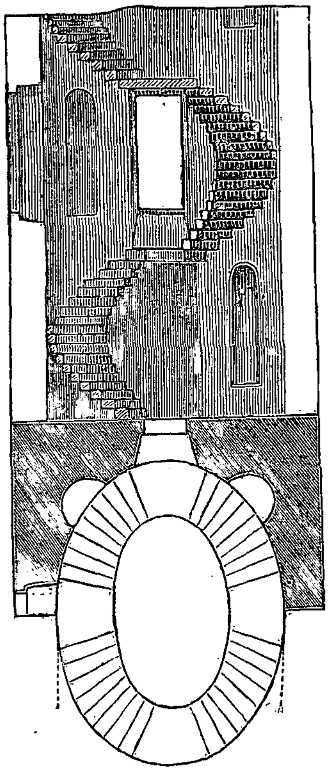

ESCALIN. s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

*** ESCALLONIÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées, polypétales, à calice imbriqué, à placenta axile, à style unique et étamines définies, et à fruit capsulaire. — *Caractères bot.:* Arbrisseaux à feuilles alternes, dentées, sans stipules, et pourvues de glandes à sécrétion résineuse. Fleurs axillaires très-apparentes. Calice supère et 5-denté. Corolle composée de 5 pétales, alternes avec les segments du calice, entre lesquels ils s'insèrent, quelquefois soudés en tube, mais à la fin séparés; préfloraison imbricative. Étamines insérées sur le calice, alternes avec les pétales; anthères s'ouvrant longitudinalement. Disque conique, épigyne, plissé, entourant la base du style. Ovaire infère, 2-5-loculaire, avec un gros placenta axile polysperme; style simple; stigmate 2-5-lobé. Fruit capsulaire ou bacciforme, surmonté du style et du calice persistants. Graines petites et très-nombreuses, à tégument membraneux transparent; embryon petit plongé dans un gros albumen huileux; radicule opposée au hile. [Fig. 1. *Escallonia pulverulenta*, Fleur; 2. Coupe transversale de l'ovaire; 3. Fruit; 4. Graine; 5. Coupe verticale de la même.]

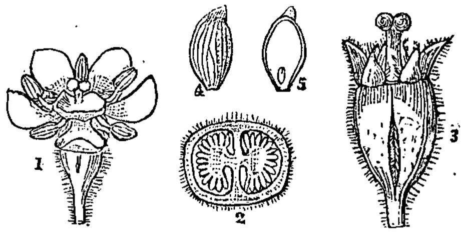

Cette fam., qui a été créée par R. Brown aux dépens de celle des Saxifragées, ne comprend que 7 genres et environ 60 espèces, qui toutes habitent les régions tempérées, spécialement dans l'Amérique du Sud. Dans les pays situés près de l'équateur, du côté occidental de l'Amérique, les Escalloniées croissent à la hauteur de 2000 à 4800 mètres, et là, mélangées avec les Chênes et les Drymis, forment une zone particulière de végétation. On les trouve au sud jusqu'au détroit de Magellan. Un petit nombre d'espèces se rencontrent à l'île Bourbon, dans les îles de la Malaisie, et dans la partie méridionale de l'Australie, ainsi qu'à la Nouvelle-Zélande. — Leurs propriétés sont inconnues. Toutes sont des arbrisseaux élégants, à feuilles toujours vertes, qui répandent souvent une odeur très-forte. Quelques-unes sont cultivées comme plantes d'ornement, entre autres l'*Escallonia rubra*, l'*Es. floribunda* et l'*Itea virginica*.

ESCAMOTAGE. s. m. Action d'escamoter.

ESCAMOTER. v. a. Ôter, changer, faire disparaître quelque chose par un tour de main, sans que les spectateurs s'en aperçoivent. *Es. des boules, des dés, des cartes.* Absol., *Cet homme escamote bien.* ‖ Par ext., Dérober subtilement sans qu'on s'en aperçoive. *On lui a escamoté sa bourse.* — * Fig. et fam., *Es. le consentement de quelqu'un*, L'obtenir par ruse, par adresse. ‖ T. Théorie milit. *Es. l'arme*, Supprimer, dans le maniement du fusil, certains mouvements voulus par l'ordonnance, afin d'obtenir plus de rapidité. — *Fam., on dit qu'*Un musicien escamote des notes*, *escamote la difficulté*, Quand il omet des notes, des passages difficiles. = Escamoté, ée. part.

ESCAMOTEUR. s. m. Celui qui escamote.

ESCAMPER. v. n. (lat. *ex*, *campo*, hors du camp). Se retirer, s'enfuir en grande hâte. Popul.

ESCAMPETTE. s. f. N'est usité que dans cette phrase popul., *Prendre la poudre d'es.*, S'enfuir.

ESCAPADE. s. f. (italien. *scappata*). *Action d'un cheval qui s'emporte et refuse d'obéir au cavalier. *Au sortir de l'écurie, mon cheval a fait une es.* ‖ Figur., Action d'une personne subordonnée qui manque à son devoir pour aller se divertir. *Une es. d'écolier. Il est sujet à faire des escapades.*

ESCAPE. s. f. (lat. *scapus*). T. Archit. La partie inférieure du fût d'une colonne. — Par extens., se dit quelquefois pour Le fût tout entier.

***ESCARBILLES.** s. f. plur. Fragments de houille qui ont échappé à une combustion complète et sont mêlées avec les cendres.

ESCARBOT. s. m. T. Ent. Voy. Clavicornes.

ESCARBOUCLE. s. f. (lat. *carbunculus*, charbon). Pierre précieuse de couleur rouge qui, suivant les anciens, jetait un vif éclat dans l'obscurité. V. Grenat.

ESCARCELLE. s. f. (ital. *scarcella*). Espèce de grande bourse que l'on portait suspendue à la ceinture. *Remplir, vider son es. Mettre la main à l'es. Fouiller dans l'es.* Ne se dit plus que familièr. et par plaisanterie.

ESCARGOT. s. m. Nom vulgaire qui s'applique à toutes les espèces du genre Limaçon (*Helix*), et plus particulièr. au Limaçon de la vigne. Voy. Pulmonés.

ESCARMOUCHE. s. f. (allem. *scharmützel*). Combat entre de petits détachements ou entre des tirailleurs, lorsque deux armées sont proches l'une de l'autre. *Une vive es. Aller à l'es. Engager l'es. Une guerre d'escarmouches.*

ESCARMOUCHER. v. n. Combattre par escarmouches. *Les deux armées escarmouchèrent tout le jour.* ‖ Fig. et famil., se dit aussi Des discussions et des disputes. *Ils n'engagèrent pas franchement la discussion, ils ne firent qu'escarmoucher.*

ESCARMOUCHEUR. s. m. Celui qui va à l'escarmouche. Peu usité.

ESCAROLE. s. f. T. Bot. Voy. Chicorée.

ESCAROTIQUE. adj. 2 g. et s. m. T. Méd. et Chir. Voy. Cautérisation.

ESCARPE. s. f. T. Art mil. Voy. Fortification.

ESCARPEMENT. s. m. T. Fortificat. Pente roide. *L'es. d'un fossé.* ‖ * Par ext., *La montagne se termine par un es.*, Par une surface abrupte.

ESCARPER. v. a. (lat. *ex*, de; *carpere*, diviser). Couper droit, de haut en bas; ne se dit que D'un rocher, d'une montagne, d'un fossé et autres choses semblables. *On a escarpé ces rochers pour le passage du chemin de fer.* = Escarpé, ée. part. ‖ Adjectiv., Qui a une pente roide, qui est de très-difficile accès. *Rocher escarpé. Pente, montagne escarpée. Chemin escarpé.*

ESCARPIN. s. m. (ital. *scarpino*). Soulier à simple semelle et fort découvert.

ESCARPOLETTE. s. f. Espèce de siége suspendu par des cordes, sur lequel on se place pour être balancé en l'air. *Le jeu de l'es.* ‖ Figur. et famil., *Avoir une tête à l'es.*, Être fort étourdi.

ESCARRE ou ***ESCHARE.** s. f. (grec. ἐσχάρα). Croûte qui résulte de la mortification d'une partie, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. *Il faut attendre que l'es. tombe.* V. Cautérisation. ‖ Fig., Grand vide fait avec fracas. *Le canon a fait une grande es. dans ce bataillon, dans la muraille. Si vous abattez cinq cents arbres dans votre bois, cela fera une grande es.* Vx.

ESCAVEÇADE. s. f. T. Man. Secousse du caveçon, pour presser le cheval d'obéir.

***ESCHARE.** s. f. T. Méd. Voy. Escarre. ‖ T. Zool. Voy. Bryozoaires.

ESCIENT. s. m. (lat. *sciens*, sachant). N'est guère usité que dans ces loc. adv. et famil., *A bon es.*, *à mon es.*, *à son es.*, Sciemment, avec pleine connaissance de ce que l'on fait. ‖ *A bon es.*, se dit quelquefois pour Tout de bon, sans feinte. *Dites-vous cela à bon escient?*

ESCLAIRE et ***ESCLAME.** s. m. Les fauconniers donnent le nom d'*Esclaire* à un oiseau de vol dont la forme est agréable, et celle d'*Esclame* à L'oiseau dont le corps est d'une belle longueur.

ESCLANDRE. s. m. (latin. *scandalum*). Accident fâcheux, éclat qui produit du scandale. *Il est arrivé un grand es. dans cette famille. Gardez-vous de renouveler un pareil es.* — *Faire, causer de l'es.*, Faire du tapage, occasionner du scandale. *Faire es.*, *Faire un es. à quelqu'un*, Lui faire une scène, Le quereller en public.

ESCLAVAGE. s. m. État, condition d'un homme qui, par la force ou en vertu de conventions, a perdu la propriété de sa personne, et dont un maître peut disposer comme de sa chose. — * Par extens., État d'un peuple qui a perdu son autonomie et subit la loi d'un gouvernement étranger. ‖ Fig., État d'une personne dominée par quelque passion, tenue dans un grand assujettissement, etc. *L'es. des passions. Cet emploi est lucratif, mais c'est un véritable es.* — *L'es. de la rime*, La gêne, la contrainte qu'elle impose. ‖ T. Joaill. Parure de diamants ou d'autres pierres précieuses, qui descend sur la poitrine.

Enc. — Nous n'avons point, grâce à Dieu, à démontrer ici l'illégitimité de l'*Esclavage;* ce serait, chez nous, chose absolument superflue. En conséquence, au lieu de traiter cette question au point de vue du droit, nous nous contenterons de faire, aussi succinctement que possible, l'histoire de cette institution. — L'esc., comme tout le monde le sait, a eu pour origine la guerre, et les premiers esclaves ont été les prisonniers faits dans les combats : aussi le voyons-nous établi de temps immémorial chez toutes les nations de l'antiquité. Mais bien que cette institution ait été commune à tous les peuples anciens, nous n'avons de renseignements bien précis que sur l'esc., tel qu'il existait chez les Juifs, chez les Grecs et chez les Romains.

I. *Escl. chez les Juifs.* — Chez les Hébreux, comme chez les autres peuples orientaux, l'es. s'offre à nous avec un caractère de douceur qu'on ne retrouve plus ni en Grèce, ni à Rome. Les anciens Hébreux, ainsi que le montre l'histoire des patriarches, traitaient leurs esclaves comme des membres de leur propre famille, et plus tard, nous voyons Moïse, dans sa législation, prendre les précautions les plus minutieuses pour soustraire ces malheureux à la cruauté et au caprice de leurs maîtres. Ainsi, l'adultère commis avec une esclave mariée était puni du fouet. Celui qui prenait son esclave pour femme ou pour concubine ne pouvait la quitter qu'en lui donnant la liberté. Le maître qui, en battant son esclave, lui crevait un œil ou lui cassait une dent, était également tenu de l'affranchir. Un esclave méritait-il la mort, c'était au juge seul à prononcer l'arrêt. Le maître qui frappait l'esclave avec le bâton, le faisait-il expirer sous les coups, il subissait lui-même la peine capitale, à moins qu'il ne prouvât qu'il n'avait pas eu l'intention de donner la mort, et il n'échappait aux poursuites de la justice qu'au cas où le blessé survivait de quelques jours (*Exod.* XX, 21, 26, 27). La loi juive exigeait également que les esclaves fussent exempts de travail le jour du sabbat et des autres fêtes. « C'est pour eux aussi, disait-elle aux maîtres, que ce repos a été institué. Souvenez-vous que vous avez été vous-mêmes esclaves en Égypte. » Quant aux esclaves hébreux (car il y avait des Hébreux esclaves de leurs frères, et la loi indique deux causes qui pouvaient les réduire à cet état, la pauvreté qui les contraignait de se vendre ou de vendre leurs enfants, et le délit du larron qui n'avait pas de quoi payer, ou du débiteur qui était incapable de se libérer), quant à ces esclaves, disons-nous, la loi les traitait encore avec une faveur particulière. Elle voulait qu'ils prissent une part, non-seulement aux produits spontanés de l'année sabbatique, mais encore aux festins religieux des différentes solennités et aux repas sacrificatoires, afin que, dans toutes ces fêtes, la joie fût commune aux maîtres et aux esclaves. De plus, il était interdit aux maîtres de les vendre à l'étranger. Enfin, chaque année jubilaire non-seulement faisait rentrer l'esclave hébreu dans la classe des hommes libres, mais encore elle abolissait ses dettes et le remettait en possession de ses fonds aliénés.

II. *Esc. chez les Grecs.* — Parmi les nombreux philosophes dont se vante la Grèce, nous n'en trouvons pas un seul qui ait considéré l'es. comme une institution contraire à la justice et à la morale. Loin de là, Aristote soutient sa légitimité en se basant sur une prétendue différence de race. Il définit l'esclave ici, une *machine animée* (ἔμψυχον ὄργανον), là, une *propriété vivante* (κτῆμά τι ἔμψυχον); puis il divise le genre humain en deux catégories, les *hommes libres* (ἐλεύθεροι), et les *esclaves par nature* (οἱ φύσει δοῦλοι). Par cette dernière expression, il paraît entendre tous les *barbares* dans le sens grec de ce mot, c.-à-d. tous les étrangers. Le divin Platon n'est pas d'un autre opinion : seulement, dans sa république modèle, il exprime le désir que les Grecs ne puissent pas être réduits en servitude par leurs propres compatriotes.

Suivant Hérodote et Phérécrate, l'esc. aurait été inconnu en Grèce dans les temps primitifs. Cependant les poëmes homériques prouvent qu'il existait à l'époque où vivait leur auteur, bien que sans doute il ne fût pas alors aussi répandu qu'il le devint plus tard. Les esclaves dont il est question dans Homère sont en général des prisonniers de guerre (δοριάλωτοι) attachés au service du vainqueur ; mais l'Odyssée nous apprend qu'on s'en procurait aussi par la voie du commerce.

Il y avait chez les Grecs deux catégories d'esclaves bien distinctes. Les uns étaient les anciens habitants du pays qui, vaincus par un peuple envahisseur, avaient été réduits en servitude et dépouillés de leurs biens au profit de ce dernier. Ils étaient tenus de cultiver la terre, de payer un cens annuel à leurs oppresseurs, et de les accompagner à la guerre. Ils ne pouvaient ni être vendus hors du pays, ni être séparés de leurs familles ; ils étaient même capables de posséder. Tels étaient les Ilotes à Sparte, les Bithyniens à Byzance, les Pénestes en Thessalie, les Callyciriens à Syracuse, et les Aphamiotes dans l'île de Crète. L'autre catégorie comprenait les esclaves proprement dits, c.-à-d. ceux auxquels s'appliquait spécialement la dénomination de δοῦλοι. Cette classe se composait d'individus achetés (ἀργυρώνητοι ou χρυσώνητοι.). Ces derniers étaient la propriété absolue de leurs maîtres, qui pouvaient en disposer de la même manière que de toute autre partie de leur avoir. Dans les villes commerçantes, telles qu'Athènes et Corinthe, ces esclaves étaient en très-grand nombre et jouaient le rôle de la population industrielle des cités modernes. On en trouvait peu, au contraire, dans les petites républiques sans industrie ou purement agricoles, comme la Locride et la Phocide. La plupart des esclaves, avons-nous dit, étaient achetés. Le nombre des esclaves nés de parents esclaves eux-mêmes était peu considérable, parce que, d'un côté, le chiffre des hommes l'emportait de beaucoup sur celui des femmes, et que, de l'autre, les Grecs trouvaient plus économique d'acheter des esclaves adultes que d'élever des enfants d'esclaves. L'esclave qui était né chez son maître était appelé οἰκότριψ, et celui qui avait été acheté οἰκέτης. En outre, si ce dernier provenait d'un père et d'une mère esclaves, on le nommait ἀμφίδουλος, et on lui appliquait la dénomination de οἰκοτρίβαιος, si ceux-ci étaient eux-mêmes οἰκοτρίβες, c.-à-d. nés chez le maître.

C'était une maxime du droit public de la Grèce que les prisonniers de guerre devinssent la propriété du vainqueur ; mais, en général, les Grecs rendaient la liberté aux prisonniers de race hellénique moyennant le paiement d'une rançon. En conséquence de cet usage, presque tous les esclaves qui existaient dans les cités grecques étaient d'origine étrangère. Il semble résulter d'un passage de Timée, que les habitants de Chio furent les premiers qui se livrèrent au trafic des esclaves. Dans les temps primitifs, l'esc. était en grande partie alimenté par les pirates qui allaient faire des descentes sur les côtes pour surprendre et enlever les habitants. Plus tard ce furent les colonies grecques de l'Asie Mineure qui devinrent les grands marchés d'esclaves pour les pays helléniques : elles les tiraient, soit des contrées limitrophes, soit de l'intérieur de l'Asie. La Thrace fournissait également un fort grand nombre d'esclaves, car très-souvent les parents y vendaient eux-mêmes leurs enfants.

Comme dans les autres cités de la Grèce, il y avait à Athènes un marché spécialement destiné au commerce des esclaves : on l'appelait le *Cercle* (κύκλος), parce que les malheureux exposés en vente étaient rangés en cercle. Quelquefois on les vendait aux enchères ; dans ce cas, on les faisait monter sur une pierre, ou plutôt sur une plate-forme de pierre, appelée πρατὴρ λίθος. Ce marché se tenait à des époques déterminées, ordinairement le dernier jour du mois. Quant au prix des esclaves, il variait nécessairement suivant leur âge, leur force, leurs talents ou leur industrie. « Certains esclaves, dit Xénophon, valent 2 mines ; d'autres à peine la moitié d'une mine ; il en est qu'on paie de 5 à 10 mines. On assure même que Nicias, fils de Niceratus, acheta un directeur de mines au prix énorme d'un talent. » Un ouvrier mineur ordinaire coûtait de 125 à 150 drachmes. Parmi les 32 ou 33 armuriers qui appartenaient au père de l'orateur Démosthène, quelques-uns valaient 5 mines, d'autres 6, et les moindres 3 ; ses 40 ouvriers ébénistes valaient en moyenne 2 mines chacun. Les courtisanes et les joueuses de cithare se payaient bien plus cher ; 20 et 30 mines n'étaient pas des prix extraordinaires pour cette catégorie d'esclaves.

La population esclave était considérable à Athènes. Lors du recensement fait sous l'archontat de Démétrius de Phalère (309 av. notre ère), l'Attique comptait 21,000 citoyens libres, 10,000 étrangers domiciliés (μέτοικοι) et 400,000 esclaves. Ce dernier chiffre a paru exagéré à plusieurs écrivains modernes à cause de la disproportion qui existe entre le nombre des hommes libres et celui des esclaves, mais cette disproportion n'est qu'apparente. En effet, Bœckh et Clinton font remarquer qu'en dénombrant les citoyens et les métèques, on n'avait dû compter que les individus du sexe masculin parvenus à l'âge viril, car il s'agissait de constater les droits politiques et les obligations des uns et des autres, tandis que pour les esclaves, comme ils constituaient une simple propriété, il avait fallu, pour connaître sa valeur réelle, comprendre dans le recensement les individus de tout sexe et de tout âge. Bœckh pense, en outre, que la population libre de l'Attique comparée avec la population esclave était dans la proportion de 1 à 4. Chez les Athéniens, le citoyen le plus pauvre avait un esclave pour tenir sa maison en ordre. Les familles aisées en avaient toujours plusieurs, chacun d'eux ayant sa fonction déterminée; l'un faisait le pain, un autre préparait les aliments, un troisième confectionnait les vêtements, etc. Au reste, les citoyens les plus riches de la Grèce n'eurent jamais ces multitudes d'esclaves que nous voyons chez les Romains, à la fin de la république et sous l'empire. Le père de Démosthène avait 53 esclaves. On cite encore Lysias et Polémarque qui en avaient, l'un et l'autre, 120, Philoménide qui en avait 300, Hipponicus qui en avait 600, et Nicias qui en avait un millier employé à l'exploitation de ses mines seulement. Une différence essentielle entre les Grecs et les Romains, c'est que les premiers n'entretenaient pas autour d'eux de nombreux esclaves par luxe et par ostentation : ils les employaient à toutes sortes de travaux industriels, afin d'en retirer un profit. A Athènes, les esclaves travaillaient tantôt pour le compte exclusif de leur maître, et tantôt pour leur propre compte; dans ce dernier cas, ils devaient à leur maître une redevance quotidienne fixe. D'autres fois le maître louait ses esclaves au dehors, soit comme domestiques, soit comme ouvriers aux divers entrepreneurs d'industrie. Enfin, la chiourme des navires était composée d'esclaves, les uns appartenant à l'État, les autres appartenant à des particuliers auxquels on payait pour cela une somme déterminée. Toutefois il y avait une exception pour la galère sacrée appelée *Paralos;* ses rameurs devaient être des hommes de condition libre. La rareté des documents rend fort difficile l'évaluation du profit moyen qu'un propriétaire d'esclaves retirait de leur travail. Les 32 ou 33 ouvriers armuriers qui avaient coûté 190 mines, prix d'achat, au père de Démosthène, lui rendaient chaque année 30 mines de profit net, et les 20 ouvriers ébénistes qu'il avait achetés 40 mines, lui en rendaient 12. Les ouvriers tanneurs de Timarque rendaient à leur maître 2 oboles par jour; et Nicias donnait une obole par jour par esclave qu'il louait pour exploiter les mines dont il était le fermier. Du reste, le bénéfice du propriétaire d'esclaves devait être nécessairement élevé relativement au prix d'achat, attendu que la valeur de cette sorte de propriété diminuait chaque année par les progrès de l'âge, et qu'il fallait remplacer les esclaves qui mouraient, ainsi que ceux qui prenaient la fuite, si l'on ne parvenait à rattraper ces derniers. Or, cette poursuite même des esclaves fugitifs entraînait des frais coûteux. Toutefois il y avait à Athènes des gens qui assuraient contre la fuite des esclaves. Antigènes de Rhodes fut le premier qui imagina ce genre d'assurances. Moyennant une prime annuelle de 8 drachmes par esclave, il s'engageait à en payer la valeur au moment de sa disparition. Les champs étaient surveillés par un régisseur (ἐπίτροπος), qui, pendant le séjour du maître à la cité, avait souvent la haute administration du domaine. Quant à ceux qui étaient attachés au service de la maison, ils avaient pour les diriger, les hommes un intendant (ταμίας), et les femmes une intendante (ταμία). Les esclaves publics (δημόσιοι) étaient achetés aux frais du trésor et employés à des services d'intérêt général. Ainsi, à Athènes, par ex., il y en avait qui remplissaient dans les assemblées et les tribunaux certaines fonctions subalternes, telles que celles d'huissier, de scribe, etc. Nous savons par Ulpien que l'état leur faisait donner les connaissances dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leur emploi. Il paraît, de plus, que la loi leur reconnaissait certains droits dont ne jouissaient pas les esclaves des particuliers. La force armée chargée de la police de la cité, était aussi composée d'esclaves publics : on les appelait généralement *archers* (τοξόται), et *Scythes* à cause du pays d'où on les tirait pour la plupart, bien qu'il y eût parmi eux des Thraces et d'autres barbares. Quelquefois encore on les appelait *Speusiniens*, du nom de celui qui avait organisé ce corps. Ils vivaient sous des tentes plantées d'abord sur la place du marché, et plus tard sur la colline de l'aréopage. Leurs officiers portaient le titre de toxarques (τόξαρχοι). Enfin, leur nombre, qui était primitivement de 300, fut élevé par la suite à 1200. Malgré cela, à Athènes, les esclaves n'étaient point soumis au service militaire, comme l'étaient les Ilotes de Sparte et les Pénestes de la Thessalie. Les batailles de Marathon et des Arginuses, où les Athéniens armèrent leurs esclaves, furent des exceptions à la règle générale.

Le droit de propriété du maître sur ses esclaves ne différait en rien de celui qu'il avait sur ses autres biens; on pouvait même, comme tout autre bien meuble, les donner en nantissement d'une créance. Néanmoins le sort des esclaves n'était pas aussi dur chez les Grecs que chez les Romains, sauf cependant à Sparte où, suivant Plutarque, « l'homme libre était le plus libre des hommes, et l'esclave le plus esclave des esclaves. » A Athènes en particulier, les esclaves semblent avoir joui de plus de liberté et avoir été traités avec plus d'humanité que dans les autres cités de la Grèce. L'entrée d'un nouvel esclave dans une famille y devenait l'occasion d'une sorte de fête pendant laquelle on distribuait des gâteaux, comme on le faisait quand deux jeunes gens se mariaient. La vie des esclaves y était encore protégée par les lois. Celui qui les frappait ou les maltraitait encourait des poursuites. Un esclave ne pouvait être mis à mort qu'en vertu d'une sentence rendue régulièrement par le juge. Pour se soustraire aux mauvais traitements de son maître, il se réfugiait dans le temple de Thésée, d'où il pouvait demander à être vendu à un autre maître. Cependant la personne des esclaves n'était pas regardée comme aussi inviolable que celle d'un homme libre. Ainsi, par ex., on leur infligeait constamment des punitions corporelles; ils n'étaient pas crus sur leur simple serment, et pour que leur témoignage fût admis en justice, il fallait qu'il leur fût arraché par les douleurs de la torture. — Quoique l'esc. fut bien moins cruel chez les Grecs que chez les Romains, la Grèce fut assez souvent le théâtre d'insurrections d'esclaves. Mais, dans l'Attique, on ne cite d'autres soulèvements que ceux des esclaves qui travaillaient aux mines, parce qu'ils étaient traités avec plus de sévérité que les autres. Une fois ils massacrèrent leurs surveillants, et s'emparèrent des fortifications de Sunium, d'où ils ravagèrent pendant longtemps le territoire environnant.

A Athènes, les affranchissements d'esclaves étaient beaucoup moins fréquents qu'à Rome. En outre, l'affranchi (ἀπελεύθερος) ne devenait pas citoyen. Il prenait simplement rang parmi les étrangers domiciliés ou μέτοικοι. Il était même obligé d'avoir son ancien maître pour patron (προστάτης) et de lui rendre certains offices; et, si ce dernier avait à se plaindre de la conduite de son affranchi à son égard, il pouvait lui intenter une action particulière, et celui-ci, en cas de condamnation, retombait dans la servitude. Enfin, l'affranchi payait, outre l'impôt ordinaire établi sur les métèques, une capitation de 3 oboles; c'était également la taxe à laquelle étaient assujettis les esclaves.

III. *Escl. chez les Romains.* — A Rome, les esclaves furent peu nombreux sous le gouvernement des rois et dans les premières années de la république. A cette époque reculée, les différentes professions et les arts mécaniques étaient exercés par les clients des patriciens, et les terres, encore renfermées dans d'étroites limites, étaient exploitées par les propriétaires aidés de leur famille. Lorsque, par suite de ses conquêtes, Rome eut agrandi son territoire aux dépens de celui des peuples vaincus, les grandes familles obtinrent, dans les pays conquis, d'immenses domaines qu'elles furent obligées de faire cultiver par des esclaves, parce que la population libre ne pouvait fournir assez de travailleurs, et qu'en outre celle-ci était constamment exposée à être détournée de ses occupations par l'obligation du service militaire. Cet usage prit un tel développement et il devint si facile de se procurer à bas prix des esclaves, soit par la guerre, soit par le commerce, qu'en peu de temps les ouvriers libres ne trouvèrent plus à s'occuper. Cet état de choses fut un des principaux motifs qui engagèrent Licinius et les Gracques à demander qu'on limitât la quantité de terre du domaine public que pourrait posséder chaque citoyen. C'est dans le même but que le tribun Licinius Stolon fit adopter une loi qui imposait aux propriétaires l'obligation d'occuper un nombre déterminé d'hommes libres. Mais ces mesures furent sans effet, et la culture du sol continua d'être confiée aux seuls esclaves. Vers les derniers temps de la république, Jules César essaya encore de remédier un peu au mal, en ordonnant que le tiers des individus employés à l'élève du bétail fût pris parmi les hommes de condition libre. Mais c'est surtout dans la Sicile, appelée à si juste titre le grenier de Rome, que le nombre des esclaves appliqués à l'exploitation du sol était immense. La rigueur avec laquelle on traitait ces malheureux les poussa deux fois à la révolte, et leur multitude était telle, qu'ils purent pendant plusieurs années tenir tête aux armées romaines. La première *guerre servile* commença l'an 134 av. J.-C. et finit l'an 132; la seconde prit naissance en 102 et dura près de quatre années.

Si l'usage d'attacher de nombreux esclaves à la culture de la terre s'introduisit de bonne heure chez les Romains, ils continuèrent longtemps encore à n'en employer qu'un très-petit nombre à leur service personnel. De grands personnages n'avaient habituellement auprès d'eux qu'un seul esclave qu'on désignait en général par le nom de son maître, en y joignant l'affixe *por* (ancienne forme de *puer*), comme *Caipor*, *Marcipor*, *Quintipor*, etc. Lorsque Caton se rendit en Espagne en qualité de consul, il n'emmena que 3 esclaves avec lui. Mais, sur la fin de la république et pendant toute la durée de l'empire, le nombre des esclaves domestiques prit des proportions inouïes, et, dans toute famille de quelque importance, chaque fonction particulière fut confiée à un personnel spécial. On tint dès lors en peu d'estime celui qui n'avait qu'un petit nombre d'esclaves autour de lui. Cicéron lui-même raille la simplicité de la maison de Pison, en disant : « Le même esclave est à la fois cuisinier et concierge; il n'y a pas de boulanger. » Horace se moque également du préteur Tullius, qui, en revenant de sa villa de Tibur à Rome, ne se faisait accompagner que de 5 esclaves. Quand on s'informait de la fortune de quelqu'un, on demandait tout d'abord : « Combien nourrit-il d'esclaves? » Le nombre immense de prisonniers que produisirent les guerres sans fin de la république, l'accroissement des richesses et les progrès du luxe, donnèrent une extension prodigieuse à la population servile. L'assertion d'Athénée, que beaucoup de citoyens possédaient de 10 à 20,000 esclaves et même plus, est peut-être entachée de quelque exagération; cependant Pline l'Ancien nous apprend qu'un affranchi qui avait éprouvé des pertes considérables durant les guerres civiles, laissa encore à sa mort, arrivée sous Auguste, 4,116 esclaves. A cette époque, l'exercice des arts mécaniques, qui jadis avaient été le partage des clients, se trouvait entièrement entre les mains des esclaves. En effet, dès que ceux-ci furent chargés de remplir certains offices et d'exercer certaines industries, ces offices et ces industries furent regardés comme déshonorants pour un homme libre. Il ne faut pas oublier les jeux sanglants de l'amphithéâtre, auxquels on consacrait une multitude d'esclaves qui recevaient à cet effet une instruction spéciale (v. GLADIATEUR). Comme les esclaves en Sicile, les gladiateurs se soulevèrent en Italie contre leurs oppresseurs (73 av. J.-C.). Sous la conduite de Spartacus, l'un d'entre eux, ils défirent une armée romaine, et ne mirent bas les armes qu'au bout de deux ans, après avoir perdu 60,000 hommes dans une seule bataille.

Sous la république, la population servile était surtout alimentée par les prisonniers de guerre. Tantôt ces derniers étaient vendus par le préteur pour le compte du trésor; tantôt ils étaient distribués aux soldats comme part de butin. Dans le premier cas, on les mettait aux enchères, ce qui s'appelait *sub hasta vendere*, parce qu'on dressait une lance (*hasta*) à l'endroit où se tenait le crieur public. En même temps, on leur plaçait une couronne sur la tête, et c'est de cette circonstance que sont venues les expressions *sub corona venire*, *sub corona vendere*, pour signifier « être reduit en esc. » et « vendre comme esclave ». Des marchands d'esclaves suivaient ordinairement les armées, et il leur arrivait, après une grande bataille, d'acheter en bloc au prix le plus vil plusieurs centaines de prisonniers. Ainsi, par ex., on vit une fois, au camp de Lucullus, les esclaves se vendre au prix incroyable de 4 drachmes par tête. Les esclaves obtenus par la voie du commerce ordinaire étaient aussi très-nombreux, et, après la chute de Corinthe et de Carthage, Délos devint le principal centre de ce trafic. Strabon rapporte qu'à l'époque où les pirates de la Cilicie étaient maîtres de la Méditerranée, 10,000 personnes y furent conduites au marché et vendues en un seul jour. On tirait aussi beaucoup d'esclaves de la Thrace et des parties septentrionales de l'Europe; mais c'était l'Afrique et surtout l'Asie, qui en fournissaient le plus. Ceux qui provenaient de ce dernier pays étaient, pour la plupart, des Lyciens, des Phrygiens et des Cappadociens. Les Romains considéraient le commerce des esclaves comme déshonorant. Aussi on ne désignait point les trafiquants d'esclaves sous le nom de *mercatores*, c'est-à-d. marchands, mais sous celui de *mangones* ou de *venaliciarii*. En revanche, ce genre de trafic était très-lucratif.

A Rome, c'était en général aux enchères que se faisait la vente des esclaves. A cet effet, on les faisait monter, comme à Athènes, sur une pierre (de là l'expression *homo de lapide emptus*), ou sur une plate-forme de bois (*catasta*), afin que les acheteurs pussent les voir et les examiner à leur aise. Ceux-ci les faisaient habituellement mettre tout nus, et prenaient quelquefois l'avis d'un médecin, tandis que, de leur côté, les *mangones* employaient toute espèce de ruses pour cacher les défauts corporels de leur marchandise. Les esclaves d'une grande beauté et d'une grande rareté n'étaient pas ainsi exposés aux regards du public. On les tenait dans des lieux réservés, le plus souvent dans des baraques de bois (*arcana tabulata catastæ*). Pour distinguer les esclaves qui n'avaient pas encore servi, on leur blanchissait les pieds avec de la craie. Ceux qui provenaient de l'Orient se reconnaissaient à leurs oreilles percées. Les marchés à esclaves étaient, comme tous les lieux analogues, placés sous la surveillance des édiles. Les marchands indiquaient sur un écriteau (*titulus*) suspendu au cou de chaque esclave, le caractère de ce dernier; ils étaient en outre tenus de faire connaître ses défauts physiques. Celui qui se rendait coupable de fraude était obligé de reprendre l'esclave vendu dans l'espace de 6 mois à partir de la vente, ou d'indemniser l'acheteur. Les principaux vices rédhibitoires étaient l'épilepsie, l'inclination au vol ainsi qu'à prendre la fuite, et la monomanie du suicide. On tenait aussi grand compte du pays auquel l'esclave appartenait. Les esclaves mis en vente sans garantie du marchand étaient coiffés d'un bonnet appelé *pileus*. Enfin, on préférait les nouveaux débarqués pour les travaux grossiers. Ceux qui avaient beaucoup servi, les vieux routiers (*veteratores*) passaient pour être généralement fourbes, et ceux qui étaient nés chez leurs maîtres (*vernæ*) pour pétulants et indociles. La valeur vénale des esclaves variait suivant leur habileté; mais, sous l'empire, quand la corruption des mœurs fut arrivée à son comble, certains esclaves se payaient des sommes énormes. Les eunuques étaient toujours très-chers. Martial parle aussi de jeunes garçons vendus au prix de 100 à 200,000 sesterces. Suivant le même auteur, un bouffon (*morio*) en coûtait quelquefois 20,000. Les esclaves qui possédaient quelque talent dont leur maître pouvait tirer profit étaient également d'un prix élevé : tels étaient, par ex., les médecins, les grammairiens, les savants et ceux qui avaient des dispositions pour le théâtre. Au temps d'Auguste, un bon esclave ordinaire coûtait environ 500 drachmes; au IVe siècle, un esclave en état de porter les armes valait 25 sous d'or; enfin, à l'époque de Justinien, l'estimation légale de la valeur des esclaves était comme il suit : un esclave ordinaire, quel qu'en fût le sexe, 20 sous d'or; au-dessous de 10 ans, moitié moins; un ouvrier habile, 30 sous; un secrétaire, 50; un médecin ou une sage-femme, 60; un eunuque, au-dessous de dix ans, 30 sous, et au-dessus de cet âge, 50 à 70.

A Rome, de même que dans la Grèce, on distinguait différentes classes d'esclaves. On les divisait d'abord en esclaves *publics* et en esclaves *particuliers*. Les premiers appartenaient à l'État. Leur condition était bien supérieure à celle des autres. Ainsi, ils étaient moins exposés à être vendus, et n'étaient ni surveillés ni traités avec autant de rigueur. Les uns étaient employés à l'entretien des édifices publics, et les autres attachés au service des magistrats et des prêtres. Les édiles et les préteurs en avaient sous leurs ordres un assez grand nombre; il en était de même des triumvirs nocturnes, qui s'en servaient pour éteindre les incendies. Les esclaves publics étaient encore employés pour remplir les fonctions de licteurs, de geôliers, de bourreaux, etc. — On donnait le nom de *famille* (*familia*) à l'ensemble des esclaves qui appartenaient à un particulier, pourvu qu'ils fussent au moins au nombre de trois. Une famille un peu nombreuse se divisait généralement en deux parties : la *fam. urbaine* et la *fam. rurale;* toutefois le nom d'*urbains* s'appliquait aux esclaves attachés au service intérieur de la villa ou résidence de campagne, tout comme à ceux qui ne quittaient pas Rome, de sorte que les termes d'*urbanus* et de *rusticus* désignaient plutôt la nature des fonctions exercées par les esclaves que le lieu où ils habitaient. Quand les esclaves appartenant à un particulier étaient en très-grand nombre, on les organisait souvent en *décuries*. Mais indépendamment de cette classification, ils formaient encore plusieurs catégories, qui étaient plus ou moins estimées suivant la nature de leurs attributions. C'est ainsi qu'on les distinguait en *ordinarii*, *vulgares*, *mediastini* et *quales quales*. Il y avait encore les *litterati*, c.-à-d. les esclaves lettrés; mais on ne sait pas positivement s'ils constituaient une classe à part. Les esclaves appelés *ordinarii* étaient chargés de la surveillance des différentes parties du service : c'étaient des hommes de confiance, et chacun d'eux avait généralement sous ses ordres un certain nombre d'autres esclaves. A cette classe appartenaient les régisseurs (*actores*), les économes (*dispensatores*) et les intendants (*procuratores*), que l'on trouvait à la maison de ville aussi bien qu'à celle de campagne; mais, dans ce dernier cas, ils recevaient le nom de *villicus*. Nous mentionnerons encore les sommeliers (*cellarii*), les maîtres d'hôtel (*promi*, *condi*), etc. La classe des esclaves appelés *vulgares* renfermait une multitude d'individus employés aux divers travaux de l'intérieur ou attachés spécialement à la personne du maître. Tels étaient, d'un côté, les boulangers (*pistores*), les cuisiniers (*coqui*), les sau-

ciers (salmentarii), les confiseurs (*dulciarii*), etc.; et de l'autre, les portiers (*ostiarii*), les valets de chambre (*cubicularii*), les porte-litière (*lecticarii*), les *nomenclateurs* (*nomenclatores*) qui soufflaient à leur maître le nom des passants, afin que celui-ci pût les saluer par leur nom, etc. Les *mediastini étaient* destinés à faire les commissions; leur nom venait de ce qu'ils étaient toujours prêts (*in medio stabant*) à exécuter les ordres du maître. Les esclaves désignés sous la dénomination de *quales quales*, littéralement *tels quels*, ne sont cités que dans le Digeste. Ils formaient, à ce qu'il paraît, la classe la moins élevée de la *familia*. Becker conjecture qu'ils n'avaient point d'emploi *déterminé, et étaient occupés à divers travaux, suivant les* besoins du moment. Quant aux *literati*, ils remplissaient les fonctions de lecteurs (*anagnostæ*), de bibliothécaires et de copistes (*librarii*), de secrétaires (*amanuenses*), de sténographes (*notarii*), de précepteurs (*pædagogi*), de médecins, etc.

Dans les premiers siècles de Rome, quand ils étaient encore peu nombreux, les esclaves étaient traités avec indulgence et à peu près comme des membres de la famille. Maîtres et esclaves adressaient alors leurs prières en commun à la divinité et prenaient part aux mêmes repas; néanmoins, dans ce dernier cas, ils ne se plaçaient pas à la même table: les esclaves s'asseyaient sur des bancs (*subsellia*) placés aux pieds *du lit sur lequel* les maîtres étaient couchés. Plus tard, quand la population servile eut augmenté et qu'en même temps le luxe des maîtres se fut accru, la simplicité des anciens temps dut disparaître. Les esclaves furent alors nourris à part, et on leur assigna une ration alimentaire fixe (*dimensum*, *demensum*) qu'on leur distribuait chaque mois (*menstruum*), ou chaque jour (*diarium*). Elle était *généralement d'une* livre *romaine* (*libra*) de blé (*far*) *par jour*, ou de 4 à 5 boisseaux (*modii*) par mois. On y ajoutait une mesure de sel et d'huile qui variait suivant les maisons. Caton, par ex., accordait à ses esclaves un setier d'huile par mois et un boisseau de sel par an. Enfin, le jour des Saturnales et des Compitales, on leur distribuait une petite quantité de vin et quelquefois des fruits; mais on ne leur donnait jamais ni viande, ni légumes. Les esclaves n'avaient pas de costume distinctif: « On fit jadis dans le sénat, dit Sénèque, la proposition de distinguer par le vêtement les esclaves des hommes libres; mais bientôt on comprit quels dangers nous menaceraient dès l'instant où nos *esclaves commenceraient* à *nous compter.* » Cependant les esclaves mâles ne pouvaient porter ni la toge, ni la bulle; l'usage de la *stola* était également interdit aux esclaves de l'autre sexe. Sauf ces deux exceptions, les esclaves étaient vêtus comme les gens du menu peuple, c.-à-d. d'étoffes de couleur sombre (*pullati*), et la crépide (*crepida*) constituait leur chaussure habituelle.

Suivant l'usage de la plupart des peuples anciens, les Romains avaient pour principe de ne point enrôler leurs esclaves dans les rangs de l'armée. Cependant on s'écarta de cette règle après la bataille de Cannes. L'État se trouvant alors dans un danger imminent, le gouvernement acheta 8000 esclaves de *bonne volonté* (*volones*) *pour augmenter le nombre de ses défenseurs*, et il leur donna ensuite la liberté pour récompenser leur courage et leur fidélité.

Les fautes des esclaves étaient punies avec sévérité, souvent même avec une cruauté inouïe. L'un des châtiments les plus doux consistait à renvoyer les coupables de la famille urbaine dans la famille rurale, où on les employait aux travaux agricoles. Très-souvent aussi on les battait de verges ou on les criblait de coups avec des fouets dont les lanières étaient terminées par des griffes de métal ou garnies de petits disques dentelés de bronze; mais ces deux supplices étaient si fréquemment employés, que *les* esclaves *en faisaient l'objet de leurs plaisanteries.* Une autre punition fort usitée consistait à suspendre le coupable par les mains, puis à lui attacher aux pieds un poids plus ou moins considérable. D'autres fois on le condamnait au supplice de la *fourche* (*furca*); on lui mettait sur le cou un morceau de bois en forme de V renversé (Λ), et on lui liait les mains sur les branches: l'esclave ainsi puni était appelé *furcifer*, et souvent *on le promenait ainsi dans les divers quartiers de la ville. Un* autre moyen de châtier les esclaves indociles consistait à les envoyer au moulin pour y tourner la meule, ou bien à les confiner dans l'*ergastule* (*ergastulum*), c.-à-d. dans une prison souterraine d'où ils ne sortaient que le jour pour travailler aux champs, la chaîne au cou et les fers aux pieds. Les esclaves qui avaient commis quelque vol (*fures*), et ceux qui ayant pris la fuite avaient été rattrapés (*fugitivi*), étaient marqués au front d'un fer rouge, d'où les noms de *notati*, *inscripti* ou *stigmatici*, etc., qu'on leur appliquait alors. Lorsque des esclaves devenaient infirmes ou tombaient gravement malades, il arrivait *fréquemment que le maître, pour éviter les frais que cette circon*stance pouvait lui occasionner, abandonnait ces malheureux dans une île du Tibre appelée, par dérision sans doute, île d'Esculape, sauf à les reprendre et à les soumettre de nouveau au travail, si par hasard ils venaient à recouvrer la santé. Parmi les actes monstrueux de cruauté dont fourmille l'histoire de l'esc. romain, il est impossible de ne pas rappeler, quelque connu qu'il soit, celui de Vedius Pollion qui, lorsqu'il avait à se plaindre d'un esclave, le faisait jeter dans un vivier où il était dévoré vivant par des murènes. Auguste, ayant eu connaissance de cette atrocité, se contenta de faire combler le vivier. *Ce fut sous le règne de ce même prince que fut porté un sénatus*-consulte qui ordonnait, en cas de meurtre d'un maître dans sa maison, de mettre à mort, si le meurtrier n'était pas découvert, tous les esclaves qui habitaient sous le même toit. C'est ainsi que, sous Néron, Pedianus Secundus ayant été assassiné dans sa demeure, ses 400 esclaves furent impitoyablement égorgés. Disons à ce propos que les esclaves condamnés à mort subis*saient ordinairement* le supplice de la croix.

Les femmes romaines se montraient peut-être encore plus cruelles que les hommes. Les malheureuses esclaves qui remplissaient auprès d'elles les fonctions d'*ornatrices*, c.-à-d. qui les assistaient dans leur toilette, étaient particulièrement exposées à leur courroux. Pour une boucle de cheveux mal ajustée, pour un pli qui n'était pas irréprochable, le moins qui pût arriver à l'esclave maladroite, c'était de se voir enfoncer dans les bras ou dans le sein la longue aiguille à dresser les cheveux dont la maîtresse était toujours armée.

Bien que la condition des esclaves fût en général infiniment plus dure chez les Romains que chez les Grecs, les premiers *avaient sur l'esc. des idées beaucoup plus justes que les seconds.* Aux yeux des Romains, la liberté était l'état naturel de l'homme, et l'esc. un état contre nature. *Servitus est*, dit la loi romaine, *constitutio juris gentium qua quis dominio alieno contra naturam subjicitur*. Néanmoins la légitimité de l'esc. ne faisait pour eux aucun doute, attendu que cette institution existait chez tous les peuples, ou, en d'autres termes, était une institution du *droit des gens*, et que, dans les idées des anciens, le vainqueur ayant droit de mort sur ses prisonniers de guerre (*manu capti*), en leur conservant la vie (*servati*), il n'abandonnait pas son droit, mais en différait seulement l'exercice. *Telle était, en effet, suivant les jurisconsultes romains, l'origine* du droit du maître sur ses esclaves: elle s'accorde avec l'étymologie des mots *servi* et *mancipia* par lesquels on désignait ces derniers. — En vertu de ce principe, le maître (*dominus*) avait la pleine et absolue propriété de son esclave, lequel, relativement à celui-ci, cessait d'être une personne et n'était plus qu'une chose. Par conséquent, le maître avait le droit de traiter *son esclave suivant son bon plaisir; il pouvait, à son* gré, le vendre, le punir, et même le mettre à mort. Toutefois l'influence des idées morales innées dans le cœur de l'homme, et celle qu'exerçaient naturellement sur le maître les relations *incessantes* qui subsistaient entre *lui* et *ses* esclaves, devaient généralement améliorer la condition de ces derniers. Malgré cela, ainsi que nous l'avons vu, les maîtres traitaient fréquemment leurs esclaves avec une cruauté extrême, surtout à l'époque de la plus grande corruption des mœurs romaines, c.-à-d. vers la fin de la république et sous les premiers empereurs. Les choses en vinrent au point qu'on fut obligé de porter diverses lois *pour protéger ces malheureux. La première fut la loi Petronia*, qui fut rendue vraisemblablement sous Auguste et qui interdisait au maître de livrer ses esclaves aux bêtes; mais elle reçut postérieurement diverses modifications. Une constitution de Claude ordonna que l'esclave infirme, exposé par son maître, serait libre, et que si un maître tuait son esclave infirme, au lieu de l'exposer, il serait poursuivi pour meurtre. Une autre constitution d'Antonin limita également le droit primitif de vie et de mort du maître sur l'esclave: elle portait que « le maître qui ferait mourir son esclave sans motif suffisant (*sine causa*), serait passible des mêmes peines que s'il avait tué l'esclave d'au*trui.* » *Cette même constitution interdit en outre les traitements* inhumains à l'égard des esclaves, et leur attribua la faculté de se plaindre à l'autorité, qui, dans le cas de cruauté intolérable de la part du maître, fut elle-même investie du droit de forcer celui-ci à vendre le plaignant. Enfin, plus tard, il fut interdit, lors des ventes et partages, de séparer le mari de la femme, les parents de leurs enfants, le frère de la sœur.

Nous venons de parler d'esclaves unis par les liens du sang. Toutefois il n'y avait ni mariage légal, ni famille légitime pour les esclaves. L'union d'esclaves de sexes différents était considérée comme une simple cohabitation qu'on qualifiait du nom de *contubernium*, et l'on appliquait la *dénomination* de *vernæ* aux enfants qui provenaient de ces unions. Cependant cette parenté naturelle était considérée comme un empêchement au mariage après l'émancipation: ainsi, par ex., un esclave affranchi ne pouvait pas épouser sa sœur affranchie. Les enfants de la femme esclave, quel qu'en fût le père, étaient esclaves et suivaient la condition de leur mère: ils étaient la propriété du *maître de celle-ci, et servaient à remplacer, en partie*, les vides produits par la mort. — Le droit de propriété était également interdit à l'esclave. Il n'était point incapable d'acquérir, car il pouvait même recevoir des legs, un héritage, etc.; mais tout ce qu'il acquérait appartenait à son maître. Cependant il avait la faculté de posséder comme en propre des sommes plus ou moins considérables, soit en biens meubles, soit en immeubles, acquises par son industrie, par son économie, ou par d'autres moyens, mais avoués par le maître: c'est ce qu'on nommait le *pécule* (*peculium*). Avec la permission du maître, les esclaves plaçaient leur pécule à intérêt, ou le faisaient valoir de toute *autre manière afin de le grossir. Fréquemment même ils l'em*ployaient en achats d'esclaves dont ils tiraient eux-mêmes parti: ces esclaves, qui étaient la propriété d'un autre esclave, étaient désignés sous le nom de *vicarii*. En droit strict, le pécule de l'esclave était la propriété du maître; mais l'usage corrigeait ce que la loi avait de trop rigoureux. Souvent même le maître convenait avec son esclave que celui-ci achèterait sa liberté avec son pécule aussitôt qu'il s'élèverait à une certaine somme. Cicéron assure qu'un esclave industrieux et sobre, comme étaient beaucoup de ceux que le sort des armes avait réduits à la servitude, pouvait se racheter au bout de six ans. Quand un maître affran*chissait un esclave de son vivant, le don du pécule suivait celui* de la liberté, à moins d'une réserve formelle contraire. — Les esclaves publics jouissaient même d'un privilége particulier. Ils avaient, selon Ulpien, le droit de tester, et pouvaient disposer ainsi jusqu'à concurrence de la moitié de ce qu'ils possédaient. — Enfin, le droit de sépulture était accordé aux esclaves, parce que, tout en regardant la servitude comme une in*stitution sociale, les Romains pensaient que la mort mettait un* terme à la distinction des hommes en hommes libres et en esclaves. Parfois même ces derniers étaient ensevelis dans le même tombeau que leurs maîtres. Nous possédons également plusieurs inscriptions en l'honneur des dieux Mânes des esclaves. Il paraît en outre que le soin de faire donner la sépulture aux esclaves était considéré comme un devoir imposé aux maîtres, puisque celui qui avait enseveli l'esclave d'un autre avait une action contre le maître pour le remboursement des frais qu'il avait faits.

Les esclaves devenus tels par le sort de la guerre, les esclaves *achetés, les esclaves nés de parents esclaves ou au moins de* mère esclave dans la maison du maître, étaient esclaves en vertu *du droit des gens.* Mais il y avait encore des esclaves en vertu *du droit civil :* tels étaient les individus qui se soustrayaient à l'obligation du service militaire, les débiteurs insolvables qui étaient mis en vente par leurs créanciers, la femme libre qui continuait à avoir un commerce illicite avec un esclave, malgré le maître de celui-ci, l'homme libre qui se faisait vendre comme *esclave, puis, après avoir partagé le prix de la vente, réclamait* sa liberté, la vente d'un homme libre étant nulle de plein droit. Enfin, ceux qui étaient condamnés aux mines ou aux bêtes, ou à la peine capitale, perdaient tous les droits de l'homme libre, bien qu'ils ne devinssent la propriété de personne, pas même de l'État: ils étaient, comme disait la loi, simplement esclaves de la peine, *servi pœnæ*.

A Rome, l'affranchissement légal et régulier des esclaves (*justa* ou *legitima manumissio*) pouvait se faire de trois manières. — 1° L'affranchissement par la *baguette* (*m. per vindictam*) paraît avoir été le mode le plus anciennement employé: *peut-être même était-il primitivement seul en usage. Il se pra*tiquait ainsi qu'il suit: Le maître conduisait son esclave devant le préteur, et lui posant la main sur la tête préalablement rasée, ou sur quelque autre partie du corps, disait: « Je veux que cet homme soit libre et jouisse des droits de cité romaine. « Alors il le lâchait. Aussitôt l'un des licteurs touchait trois ou quatre fois la tête de l'esclave avec une baguette (*festuca* ou *vindicta*) et le *magistrat répondait :* « Je déclare que cet homme est libre et citoyen romain. » Cela fait, le maître ou le licteur saisissait le nouvel affranchi par le bras, lui faisait faire une pirouette (*vertigo, turbo*), et, le frappant légèrement sur la joue, lui fai*sait* signe de la main (*e manu emittebat*) *qu'il était libre d'aller* ou bon lui semblerait. Ce mode de manumission devait à la baguette dont se servait le magistrat le nom sous lequel on le désignait. Quant à cette dernière, elle était, selon une tradition fort peu vraisemblable, ainsi appelée de l'esclave Vindex ou Vindicius, qui, après l'expulsion des rois, ayant dénoncé au sénat la conspiration ourdie par les fils de Brutus, fut affranchi *de cette manière.* — 2° L'affranchissement *par le cens (m. per censum)* était des plus simples. Il suffisait que l'esclave, par ordre ou avec l'agrément de son maître, se fît inscrire sur le registre du censeur à l'époque du dénombrement (*census*) qui avait lieu tous les cinq ans. Cette inscription lui donnait immédiatement accès dans la classe des citoyens. — 3° L'affranchissement *par testament (m. per testamentum)* pouvait avoir lieu de deux manières. Si le maître affranchissait son esclave en termes exprès, comme quand il disait: « Je veux que mon esclave soit libre, » la liberté était immédiatement donnée à l'esclave, et celui-ci était appelé *orcinus libertus* (du mot *orcus*, enfer), *parce qu'il n'avait plus de patron que sur les rives infernales.* Mais si le maître se contentait d'exprimer un désir (*verbis precativis*), en disant, par ex.: « Je prie mon héritier de donner la liberté à Dave, » l'héritier était tenu d'obtempérer au vœu exprimé par le testateur; mais il conservait sur l'esclave le droit de patronage inhérent au *manumisseur* (*manumissor*).—Outre ces modes réguliers d'affranchissement, il en existait d'autres introduits par l'usage: par lettre (*per epistolam*); entre amis (*inter amicos*), lorsque, devant cinq témoins, un maître donnait la liberté à son esclave; (*per mensam*), quand un maître faisait manger son esclave avec lui. Comme ces formes étaient irrégulières au point de vue légal, *les maîtres pouvaient révoquer les* affranchissements faits ainsi; mais les préteurs prirent sous leur protection les esclaves affranchis de cette manière, de telle sorte que ces divers modes eurent tous pour effet définitif de faire cesser la servitude de l'esclave sans pouvoir cependant conférer à l'affranchi les droits de citoyen.

Au temps de Gaïus, c.-à-d. sous le règne d'Adrien, la con*dition de tous les esclaves affranchis* solennellement était la même. Ils obtenaient avec la liberté la participation à tous les droits de citoyen, parce qu'à l'époque où écrivait ce jurisconsulte, le titre de citoyen romain était fort déchu de son ancienne splendeur. Assurément il n'en était pas ainsi dans les premiers siècles de Rome. En effet, les affranchis n'eurent pas d'abord le droit de suffrage: ce fut seulement l'an 311 avant J.-C. (443 de Rome) que le censeur Appius Claudius leur donna une place dans les tribus. L'an 304 av. J.-C., ils furent rangés dans les tribus urbaines, sans avoir cependant le droit de servir dans l'armée. En outre, les tribus urbaines étaient regardées comme les plus *viles. Malgré cela, lorsque plus tard on vit une multitude d'af*franchis infâmes et corrompus profaner ce nom de citoyen romain, on opposa différentes lois à la licence des affranchissements. Un maître ne put affranchir qu'un nombre d'individus proportionné au nombre total de ses esclaves, et jamais plus de cent. La loi *Ælia Sentia* (an 3 de notre ère) ordonna encore qu'un esclave qui, pour un crime quelconque, aurait été fouetté publiquement, torturé ou marqué au visage, ne pourrait obtenir les droits de cité, quoique affranchi régulièrement: les esclaves de cette catégorie furent appelés *déditices* (*dediticii*). Quelques années après (17 ap. J.-C.), la loi *Junia Norbana* établit que *les esclaves qui n'auraient pas été affranchis suivant les formes* régulières, ne seraient plus admis aux droits de citoyen romain, mais seulement à ceux des habitants des colonies latines: en conséquence, ces affranchis furent nommés *latini liberti*. Quelquefois encore on les appelait *Juniani* du nom de l'auteur de la loi dont nous parlons. Ainsi donc, jusque vers l'époque d'Ulpien (228 ap. J.-C.), on distingua trois classes d'affranchis, les Ci*toyens romains*, les *Latins Juniens*, et les Déditices. *Ces derniers* jouissaient purement et simplement de la liberté naturelle et des droits dérivés du *jus gentium*. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient assimilés aux *étrangers déditices* (*peregrini dediticii*), c.-à-d. aux ennemis qui, dans les premiers temps de Rome, après avoir d'abord combattu les Romains, avaient mis bas les armes et s'étaient rendus volontairement.

Après leur affranchissement, les esclaves avaient coutume de couper leurs cheveux dans le temple de la déesse *Feronia;* on leur remettait, en échange, un bonnet ou chapeau (*pileus*), comme symbole de liberté: c'est de cet usage que dérive l'expression *servum ad pileum vocare* pour *servum ad libertatem vocare*. L'affranchi prenait le nom et le prénom de son ancien maître, et y ajoutait un surnom, qui était spécialement destiné à le distinguer parmi les autres affranchis du même maître. Ainsi, par ex., l'un des affranchis de Cicéron s'appelait Marcus Tullius Tiro. Les affranchis avaient donc trois noms : c'est ce qui explique pourquoi, au lieu de *tanquam liber sis*, (comme si tu étais un homme libre), Juvénal a pu dire : *tanquam habeas tria nomina* (comme si tu portais trois noms). — Le patron conservait toujours quelques droits sur ses affranchis. S'il tombait dans la misère, ceux-ci devaient le traiter avec les soins et les égards que prescrit la piété filiale, et le secourir selon leur pouvoir. De même, le maître perdait ses droits de patronage, s'il refusait d'aider ses affranchis dans l'indigence. Lorsqu'un affranchi mourait sans tester et sans laisser d'héritiers, sa fortune passait au patron. Enfin, on condamnait aux carrières les affranchis qui se rendaient coupables d'ingratitude envers leur patron, et une loi de l'empereur Claude ordonna de les rendre à leur servitude primitive. — Ainsi qu'on le voit, l'affranchi, lors même qu'il possédait les droits entiers de la cité romaine, différait encore du citoyen romain né libre. Cette distinction était exprimée par le terme d'*ingenuus* (*ingénu*) qu'on appliquait à celui-ci, et par les dénominations de *libertus* et de *libertinus* qui servaient à désigner celui-là. L'affranchi était appelé *libertus*, c'est-à-d. *liberatus* (libéré, sous-entendu de la servitude) par rapport à son ancien maître, et *libertinus* par rapport à la classe à laquelle il appartenait désormais. Suivant Suétone, à l'époque d'Appius Claudius, l'affranchi lui-même était désigné sous le nom de *libertus*, tandis que celui de *libertinus* désignait le fils d'un affranchi; mais nulle part dans les auteurs latins qui nous sont parvenus, on ne trouve trace d'une pareille distinction : le fils de l'affranchi a le titre d'ingénu.

Il ne fallait rien moins qu'une complète révolution dans les idées et dans les mœurs des peuples pour mettre fin à une institution qui était devenue comme le fondement de la société antique. Le christianisme seul pouvait le faire en leur rappelant ces vérités primitives que tous les hommes sont frères, comme descendant tous d'un même auteur, et en leur révélant que J.-C. est mort pour racheter tous les enfants d'Adam. Aussi voyons-nous, aussitôt que les idées et les sentiments chrétiens commencent à modifier la société romaine, le sort des esclaves s'améliorer sous l'influence des mœurs, et la législation favoriser de plus en plus les affranchissements. Les Pères de l'Église, sans condamner absolument l'esc., recommandent aux maîtres chrétiens de traiter leurs esclaves comme eux-mêmes voudraient être traités (Clem. Alex. *Pædag.*, III, 12). Enfin, dès que le culte nouveau peut se montrer au grand jour, l'Église devient la protectrice des esclaves, et Constantin établit une nouvelle forme de manumission, l'*affranchissement dans les églises* (*in sacrosanctis ecclesiis*), en présence du peuple, et avec l'assistance des évêques qui signent l'acte de manumission. Néanmoins, à l'époque de Théodose (vers 380), il y avait encore des familles riches qui possédaient jusqu'à 2 et 3000 esclaves. Justinien (VIe siècle) fit les plus louables efforts pour diminuer le nombre des individus qui se trouvaient retenus dans les liens de la servitude: entre autres motifs nouveaux d'affranchissement qu'il introduisit, on remarque l'entrée dans les ordres sacrés ou dans la vie monastique. Malheureusement, des causes extérieures, plus puissantes que ses lois, non-seulement empêchèrent que le nombre des esclaves ne diminuât, mais encore contribuèrent à l'augmenter pendant longtemps. Nous voulons parler des invasions des barbares du Nord qui amenèrent avec eux leurs propres esclaves (lesquels étaient en général de race *sclavonienne* ou *slave*, d'où le mot actuel *esclave*), et qui même réduisirent en servitude une partie des habitants des provinces conquises. Au VIIIe siècle, les expéditions de Charlemagne contre les Saxons multiplièrent aussi la population servile dans l'Occident. D'ailleurs, avant de disparaître complétement de l'Europe chrétienne, l'esc. avait encore à passer par une nouvelle phase, c'est-à-dire à se transformer en *servage;* mais il sera parlé plus tard de cette forme mitigée de la servitude, des causes qui l'amenèrent et de celles qui y mirent un terme.

IV. *De l'esc. chez les Orientaux.*—En Orient, l'esc. présente encore, même de nos jours, ce caractère patriarcal qu'il avait dans les temps primitifs, et que nous avons déjà signalé chez les anciens Israelites. Chez tous les peuples musulmans, et surtout chez les Turcs, il n'est en fait qu'une sorte de domesticité. Les dispositions de la loi relatives à l'esc. sont empreintes d'une humanité singulière. Elles protégent l'esclave avec efficacité, et les mœurs vont bien au delà des prescriptions légales. « En réalité, dit un auteur qui a vu les choses de près et les a étudiées avec soin, Ubicini, voici ce qui est dans la pratique. L'esclave est assimilé en tout point aux autres domestiques; sa condition même est préférable. Comme il est délaissé, qu'il n'a point de famille, son maître lui témoigne plus d'égards. Il lui dit « Mon fils » en lui parlant, et son commandement n'a rien de dur. Il ne cherche jamais à l'humilier : s'il est l'esclave et lui le maître, c'est que Dieu l'a voulu; mais le contraire eût pu tout aussi bien arriver. Jeune, il l'envoie aux écoles; après six à sept ans de service, il le marie et l'affranchit suivant ce qui est écrit dans le Koran. L'esclave est soigné dans ses maladies; et, s'il devient vieux, s'il a refusé, ce qui arrive souvent, la liberté qui lui était offerte, pour continuer à vivre sous le toit de son maître, il est dispensé de tout travail; on le considère comme étant de la famille, et sa seule occupation est de promener et de faire jouer les enfants, qui l'appellent *baba* (père). On peut ajouter que la générosité habituelle des patrons et l'usage si fréquent des *bakchis* en Turquie compensent amplement, pour les esclaves, le manque d'un salaire fixe. Ils se trouvent ainsi bientôt à la tête d'un petit pécule avec lequel ils sont libres de se racheter, si la bienfaisance ou la piété du maître n'y a pas pourvu d'avance. » Une des causes qui ont le plus contribué, dans les pays mahométans, à adoucir la condition des esclaves, c'est que le préjugé de race n'existe pas ou n'existe qu'à un faible degré chez ces peuples. En conséquence, l'union du maître avec une esclave n'est point blâmée par l'opinion. Bien plus, la femme qui a donné un enfant à son maître est libre de droit à la mort de celui-ci. Quant à l'enfant, non-seulement il naît libre, mais encore il prend sa part de l'héritage paternel.

V. *De l'esc. chez les modernes.* — Pendant que le servage lui-même disparaissait chez les peuples chrétiens, ces mêmes peuples rétablissaient l'esc. antique avec toutes ses horreurs dans le nouveau continent. Après avoir dépeuplé les vastes pays qu'ils avaient conquis dans les deux Amériques, les Espagnols, et, à leur exemple, toutes les autres nations européennes, allèrent chercher en Afrique des cargaisons d'indigènes pour les transporter dans leurs colonies. De là l'organisation de cet odieux système de trafic, connu sous le nom de *Traite des nègres*, qui s'est fait si longtemps avec l'autorisation et l'appui des gouvernements. Mais l'histoire de l'esc. dans les colonies européennes du nouveau monde se liant étroitement à l'historique de la traite elle-même, nous ne séparerons pas les deux questions, et nous parlerons au mot TRAITE de la condition faite aux noirs arrachés à leur pays et réduits en servitude par la cupidité des colons américains.

ESCLAVE. s. et adj. 2 g. Celui, celle qui est en esclavage et sous la puissance absolue d'un maître. — *Par ext., se dit, mais seulement adjectiv., D'un pays, d'un peuple qui subit la loi d'un gouvernement étranger. ‖Figur., *Être es.*, *l'es. de quelqu'un*, *Être es. des caprices, des volontés de quelqu'un*, se dit D'une personne qui obéit aveuglément aux volontés d'une autre. *Une mère qui est es., qui est l'es. de son fils, qui est es. des caprices de son enfant. Il est es. de tous ceux qui peuvent contribuer à sa fortune.* — *Être es.*, *être l'es. de ses passions*, En être dominé au point de les suivre aveuglément. — *Être es. de la faveur, de la fortune, de ses intérêts, etc.*, Faire tout pour la faveur, la fortune, etc. — *Être es. de ses devoirs, être es. de sa parole*, Ne rien faire contre ses devoirs, tenir religieusement ce qu'on promet. — *Avoir une âme es.*, Avoir une âme vile et basse. ‖ Fig. et absol., *Être es.*, Ne pas avoir un instant à soi, être très-assujetti. *On est es. auprès de ce maître. On est tout à fait es. dans cet emploi, dans cette administration.*

ESCOBARDER. v. n. (R. *Escobar*, célèbre casuiste espagnol). User de réticences, de restrictions mentales, de mots à double entente, dans le dessein de tromper. Familier.

ESCOBARDERIE. s. f. Subterfuge, faux-fuyant, mensonge adroit. Fam.

ESCOFFION. s. m. (gr. κούφια). Coiffure de femme en forme de réseau qui était fort usitée au moyen âge. —Aujourd'hui, sorte de coiffe que portent les femmes du peuple dans le midi de la France. Ce mot ne s'emploie guère que dans le style burlesque. *Il la battit et lui arracha son escoffion.*

ESCOGRIFFE. s. m. (R. *escroc*, *griffe*). Celui qui prend hardiment sans demander. *C'est un franc es. Un tour d'es.* Famil. ‖ Fam. et par moquerie, on dit encore, *Un grand es.*, pour désigner Un homme de grande taille et malbâti.

ESCOMPTE. s. m. (lat. *ex*, hors de; *computare*, compter). T. Commerce.

Enc. — L'*Escompte* est l'opération de banque qui consiste à faire l'avance de la valeur d'un effet de commerce non encore arrivé à son échéance, moyennant une déduction convenue sur la somme portée au susdit effet. La somme ainsi déduite est aussi très-souvent désignée sous le nom d'*escompte*, bien que le terme propre soit *Agio*. Celui qui fait l'avance des fonds se nomme *Escompteur;* un billet peut être escompté par le débiteur lui-même. — La retenue prelevée par l'escompteur représente trois éléments : 1° l'intérêt dû pour la somme payée d'avance ; 2° la prime variable pour le risque couru par le banquier ; 3° le prix du travail et de l'industrie de ce dernier. — Comme nous avons parlé ailleurs des divers effets de commerce qui font l'objet des opérations d'es. (v. CHANGE), ainsi que du rôle des escompteurs dans le monde industriel (v. CRÉDIT), nous n'avons ici que quelques mots à dire de l'opération arithmétique à l'aide de laquelle on calcule l'es. et des établissements de crédit qu'on désigne sous le nom de *Comptoirs d'escompte.*

I. On distingue, d'après la manière de calculer l'intérêt, deux sortes d'es., l'*Es. en dedans* et l'*Es. en dehors.*

Dans l'*Es. en dehors*, le seul usité en France, l'escompteur prélève immédiatement l'intérêt, tel qu'il serait dû au bout du terme, ce qui fait courir à son profit l'intérêt de l'intérêt. L'opération à exécuter est représentée par la formule $e = \frac{art}{100}$, c'est-à-dire que e, ou l'agio, égale le capital a, multiplié par le taux convenu r, multiplie par t ou le temps (l'année etant prise pour unité), et divisé par 100. Soit, par ex., à calculer l'es. à retenir sur un billet de 6800 fr. payable dans 10 mois, le taux de l'es. convenu étant 6 pour 100. En appliquant la formule, nous trouvons :

$$e = \frac{6800 \times 6 \times \frac{10}{12}}{100} = \frac{6800 \times 5}{100} = \frac{34000}{100} = 340.$$

Par conséquent, la somme à payer au porteur de l'effet admis à l'es. sera 6800 — 340 = 6460 fr.

L'*Esc. en dedans* est usité dans plusieurs pays étrangers. Dans ce cas, la retenue faite par le banquier représente seulement l'intérêt de la somme qu'il paie réellement, et non celui du montant du billet. Sa formule est $e = \frac{art}{100 + rt}$. Ainsi, en appliquant cette formule aux mêmes nombres que ci-dessus, nous trouvons pour la valeur de e:

$$e = \frac{6800 \times 6 \times \frac{10}{12}}{100 + 6 \times \frac{10}{12}} = \frac{6800 \times 5}{105} = \frac{34000}{105} = 323 \text{ fr. } 81.$$

La somme à retenir sera donc 323 fr. 81 cent., et celle à payer pour la valeur de l'effet sera 6800 — 323,81 = 6476 fr. 19 cent. Comparant les deux escomptes, on voit que la différence, dans le cas supposé, est de 16 fr. 19 cent. en faveur de l'escompteur pour l'es. en dehors, et en faveur du porteur du billet pour l'es. en dedans. — Il importe de noter que, dans toutes les opérations d'es., on calcule comme si l'année se composait de 360 jours seulement. De plus, dans certains lieux, on compte tous les mois comme composés également de 30 jours.

Quelques auteurs blâment l'usage de l'es. en dehors et donnent la préférence à l'es. en dedans, qui est plus juste, suivant eux. Cette critique ne repose sur aucun fondement ; car, dans une chose toute de convention, il n'y a pas d'injustice commise. En outre, qu'importe au commerçant que l'es., soit calculé en dehors ou en dedans, dès que le taux de l'es. est variable et réglé par la concurrence. Qu'on s'avise, par ex., d'interdire à la Banque de calculer l'es. en dehors et qu'on l'oblige à opérer autrement. Elle en sera quitte pour élever le taux de son es. de façon à rattraper la différence.

Lorsqu'un commerçant a plusieurs effets à présenter à l'es., il établit l'état de ces effets et leur échéance sur une feuille volante, de manière à former un petit compte, que l'on appelle *Bordereau*. Par ex., la présentation au 1er novembre de cinq effets sur place à échéances diverses pourra être formulée ainsi :

Fr.		Nombre de jours.
500	au 15 novembre.	15
750	25 décembre.	55
1800	20 janvier	81
1025	12 janvier	73
340	15 décembre.	45
4415		

Chez le banquier, le bordereau se complète comme il suit :

B. D. X. et Cie.

Paris, 1er novembre 1858.

Escompté à M. R. P. et Cie, à 4 pour 100, valeur ce jour.

500		15 novembre	15	»	83
750		25 décembre	55	4	58
1800		20 janvier	81	16	20
1025		12 janvier	73	8	31
340		15 décembre	45	1	70
4415				31	62
31	62 agio.				
4383	38 net produit.				

II. Lorsque éclata la révolution de février 1848, toutes les grandes maisons de banque qui avaient fait jusque-là le service de l'es. du commerce de Paris succombèrent à la fois ; en même temps, tous les banquiers particuliers qui purent résister à la crise suspendirent leurs opérations. Il en fut de même dans tous les départements. En conséquence, il ne restait plus debout que la Banque de France, laquelle, comme on sait, est inaccessible au petit commerce, dès que les escompteurs particuliers cessent de se faire les intermédiaires entre lui et notre grand établissement de crédit. — Dans cette crise effroyable, le gouvernement provisoire fit appel au commerce pour qu'il eût à se secourir lui-même, en lui offrant la seule assistance que l'État pût lui donner, la garantie de son propre crédit, quoique celui-ci fût singulièrement ébranlé. Par un décret du 7 mars, il autorisa dans toutes les villes industrielles et commerciales la création d'un *Comptoir d'escompte*, destiné à constituer une sorte d'assurance mutuelle entre toutes les classes de producteurs. Le capital devait être formé de la manière suivante : 1° Un tiers en argent par les associés souscripteurs ; 2° un tiers en obligations par les villes ; 3° un tiers en bons du Trésor par l'État. Le premier tiers seul était versé intégralement ; les deux autres ne devaient être réalisés qu'en liquidation ; en d'autres termes, ils ne constituaient qu'une garantie et non une ressource disponible pour les opérations. Néanmoins le gouvernement fit à plusieurs comptoirs des prêts effectifs portant intérêt à 4 p. 100, dont le montant dépassa 15 millions. Un second décret, en date du 24 mars, autorisa l'établissement de *sous-comptoirs d'es.*, dont le capital devait être entièrement fourni par les particuliers, et qui étaient destinés à garantir, près des comptoirs, les valeurs que ces derniers escompteraient aux sous-comptoirs. Les sous-comptoirs pouvaient prendre des effets à une seule signature, à la condition d'un dépôt de marchandises en nantissement. En conséquence de ces décrets, il fut fondé 65 comptoirs d'es. dans autant de villes ; il n'y eut de sous-comptoirs organisés qu'à Paris seulement : ces derniers furent au nombre de cinq, sous-comptoir *des métaux*, s.-c. *des entrepreneurs*, s.-c. *des chemins de fer*, s.-c. *de la librairie*, s.-c. *des tissus, de la mercerie et des denrées coloniales.*

Le comptoir de Paris fut le premier qui entra en fonction (18 mars). Le capital avec lequel il commença ses opérations consistait simplement en 2,587,021 fr., dont 1 million prêté par l'État. Bientôt les retenues effectuées sur les bordereaux, « moyen ingénieux et étrange de créer des actionnaires, » dit Courcelle-Seneuil, éleva le chiffre de ce capital, qui, au 31 août, montait à 4,051,804 fr. A cette date, le comptoir avait escompté pour 80,378,320 fr. d'effets, et pour 6,924,266 fr. de récépissés de marchandises : il avait été chargé de recouvrer 15,904,536 fr. dans les départements, et plus de 88 millions avaient passé par sa caisse. Les services rendus par les comptoirs d'es., et en particulier par celui de Paris, ne peuvent bien être appréciés que par ceux qui ont vu ou étudié de près cette effroyable crise commerciale qui ne dura pas moins de trois ans, avec de nombreuses péripéties. La crise passée, plusieurs de ces comptoirs qui, dans le principe, n'avaient été considérés que comme des expédients temporaires, se trouvèrent être des établissements de crédit utiles non-seulement au commerce local, mais encore aux associés actionnaires : en conséquence, ils ont continué de vivre comme établissements de crédit, en rentrant néanmoins sous la loi commune, c.-à-d. en perdant la garantie exceptionnelle des villes et de l'État. Le comptoir de Paris a fait une fortune plus brillante, grâce à sa position, et, il faut le dire aussi, grâce à la direction intelligente qu'il avait reçue. Du 30 juin 1851 au 30 juin 1852, avec un capital d'environ 6 millions, le total de ses escomptes de tout genre s'était élevé au chiffre de 248,273,560 fr. La disproportion entre les deux chiffres du capital et des opérations ayant déterminé l'administration à porter son capital effectif au chiffre de 20 millions de fr. (lequel peut être, en outre, élevé jusqu'à 40 millions au fur et à mesure des besoins), afin de se prêter avec sécurité au mouvement ascendant des affaires, les escomptes ont présenté la progression que voici : 1853 (30 juin), 469,312,321 fr.; 1854 (id.), 583,685,307 fr.; 1856 (id.), 649,822,787 fr.; 1858 (id.), 595,831,510 fr. En outre, le comptoir a fait sur les fonds publics des avances considérables, car elles ont dépassé 23 millions en 1855, 30 en 1856, 50 en 1857, et 66 en 1858.

Nous croyons utile d'indiquer ici les conditions établies par le comptoir pour l'es. du papier de commerce. Les effets doivent être timbrés, revêtus de deux signatures au moins, et résulter d'une opération commerciale. Les effets à vue ou à courte échéance sont portés sur Paris le lendemain de la remise; sur les chefs-lieux de département, 6 jours après la remise; sur ceux d'arrondissement, de 6 à 10 jours après la remise; sur les autres places de la France, de la Belgique et de la Suisse, de 6 à 20 jours après la remise; sur l'Algérie et l'étranger, de 20 à 30 jours après la remise. Les changes sont acquis au comptoir, même sur les effets impayés, réclamés ou vendus faute d'acceptation; ils sont perçus sur un minimum de 100 fr. Une commission supplémentaire de 50 cent. est prélevée sur les effets de 50 fr. et au-dessous. Les valeurs sur l'étranger, cotées à la Bourse, sont négociées, au cours de la place, avec une commission de 1/8 en faveur du comptoir. Le taux de l'escompte subit les variations de celui de la Banque de France.

ESCOMPTER. v. a. Prélever l'escompte. *Quand un banquier paie un effet avant l'échéance, il escompte l'intérêt du temps qui reste à courir.* || *Es. un billet*, En avancer la valeur, en prélevant l'escompte. || * Fig., Dépenser une chose qu'on n'a pas encore, anticiper. *Es. le succès d'une affaire. Il a déjà escompté toutes ses espérances. Il ne faut pas es. l'avenir.* = * s'Escompter. v. pr. *Le papier de cette maison s'escompte aisément*, On trouve aisément des banquiers qui avancent sa valeur. = Escompté, ée. part.

ESCOPE ou **ÉCOPE.** s. f. (all. *schöpfen*, puiser). T. Mar. Sorte de pelle de bois creuse et recourbée, avec laquelle on puise et l'on jette l'eau qui entre dans une embarcation. *L'es. à main est aussi appelée Sasse.*

ESCOPETTE. s. f. (lat. *scopus*, cible?). Espèce d'arquebuse à rouet, avec un canon rayé à raies droites, dont on a fait usage chez nous depuis Charles VIII jusqu'à Louis XII. *L'es. a été remplacée par le mousquet.*

ESCOPETTERIE. s. f. Décharge de plusieurs escopettes en même temps. Vieux.

ESCORTE. s. f. (ital. *scorta*). Troupe armée qui accompagne une personne, un convoi, etc., dans un but de protection, de défense ou de surveillance. *On lui donna deux cents hommes d'es. Ne vous hasardez pas à traverser le pays sans bonne es. Marcher sous bonne es. Attaquer, battre une es.* — Se dit aussi des Vaisseaux de guerre qui accompagnent, pour les protéger, des bâtiments de transport ou des navires marchands. *La tempête sépara le convoi de son es.* || Par ext., se dit aussi D'individus armés ou non armés qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur, pour le protéger, etc. *Toute la jeunesse de la ville voulut lui servir d'es., lui faire es. Il partit sous l'es. de ses domestiques.* — Se dit même D'une seule personne. *Si vous le désirez, je vous ferai es. jusque chez vous.*

ESCORTER. v. a. Accompagner pour protéger, défendre ou surveiller pendant la marche, ou simplem. pour faire honneur. *On lui donna une compagnie pour l'es. On détacha un corps de cavalerie pour es. les prisonniers. Deux frégates escortèrent le convoi. Je vous escorterai jusque chez vous.* = Escorté, ée. part. = Syn. Voy. Accompagner.

* **ESCOT.** s. m. T. Technol. Sorte d'étoffe de laine dont le tissu est croisé.

ESCOUADE. s. f. (corrupt. d'*Escadre*). T. Milit.

Enc. — On donnait jadis, c.-à-d. depuis François Ier jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le nom d'*Escadre* à une troupe d'infanterie dont le nombre d'hommes était fixé, et qui forma d'abord le tiers d'une compagnie. Aujourd'hui le mot *Escouade*, qui n'est qu'une corruption du terme précédent, n'a plus une valeur déterminée. Il sert simplement à désigner une fraction quelconque de compagnie, composée le plus souvent de 10 à 12 hommes, et correspond au terme de *Brigade*, seul usité dans la cavalerie. La division par escouade n'a aucun rapport à la tactique; elle n'a de signification qu'au point de vue administratif. Les soldats qui appartiennent à la même escouade mangent ensemble, et forment une *chambrée* ou une portion de chambrée.

ESCOURGÉE. s. f. (B. latin. *scoriata*, lanière de cuir). Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. *Fouetter avec des escourgées.* || Les coups donnés avec cette espèce de fouet. *Il reçut une bonne es.* Vieux.

ESCOURGEON. s. m. T. Agric. Voy. Orge.

ESCOUSSE. s. f. (altérat. de *Secousse*). Élan, course qu'on prend de quelque distance, pour s'élancer avec plus de force, pour mieux sauter. *Prendre son es.* Fam. et peu usité.

ESCRIME. s. f. (all. *schirm*, ce qui protége).

Enc. — Dans son acception la plus générale, l'*Escrime* est l'art de *faire des armes*, c.-à-d. de se servir des armes de main de la manière la plus avantageuse, soit pour attaquer un adversaire, soit pour se défendre. Ainsi définie, l'esc. comprend le maniement de l'épée, du sabre, de la baïonnette, de la lance, et même de la canne et du bâton. Mais le plus souvent on prend ce mot dans un sens tout à fait spécial, en l'appliquant exclusivement au *jeu de pointe*, c'est-à-dire à l'art de manier l'épée ou le fleuret.

Dans les salles d'armes, on a substitué à l'épée le *Fleuret* dont la lame, mélange de fer et d'acier, possède plus de flexibilité. La monture du fleuret se compose de trois pièces : la *garde*, la *poignée* et le *pommeau*. La lame se divise aussi, mais fictivement, en deux parties : le *fort* qui s'étend de la garde au milieu de sa longueur, et le *faible* qui va du milieu jusqu'à la pointe : celle-ci, à moins qu'il ne s'agisse d'un combat sérieux, est terminée par un *bouton* recouvert de peau. On emploie, pour la leçon et pour l'assaut, des lames demi-carrées, à l'exclusion des lames exactement carrées, dites *carrelets*, qui peuvent, si elles viennent à se casser, occasionner de graves accidents. La longueur de la lame varie de 81 à 89 centimètres.

Pour se *mettre en garde*, c'est-à-d. dans la position la plus propre à l'attaque et à la défense, le *Tireur* ayant le corps à demi effacé, la tête tournée du côté de son adversaire, les jarrets tendus, le talon du pied droit contre la cheville du pied gauche, le fleuret dans la main gauche, élève les deux bras au-dessus de sa tête, saisit l'arme de la main droite, et porte le bras droit en avant en le tendant à demi. Il tient le corps droit sur les hanches, et il plie les jarrets, de manière à en obtenir le ressort nécessaire; les pieds sont à la distance de deux semelles; le bras gauche arrondi en arrière du corps, sert de contre-poids au bras droit, s'abaisse quand celui-ci se tend, se relève quand, au contraire, le droit revient à la position de garde, c.-à-d. demi-tendue. — Le *Développement* est l'extension donnée à la garde pour frapper l'adversaire. Le tireur étend le bras droit, puis il tend le jarret gauche en abaissant le bras gauche, et porte le pied droit, en rasant le sol, à quatre semelles du pied gauche; ces quatre mouvements doivent être, ou tout au moins paraître simultanés. Selon les besoins de son attaque ou de sa sûreté personnelle, le tireur *marche* en avançant le pied droit d'une semelle et en faisant suivre immédiatement le pied gauche, ou bien il *rompt* en faisant en arrière un mouvement opposé. Il peut exécuter des deux pieds à la fois le *saut* en arrière, si le simple mouvement de rompre ne suffit pas pour le dégager de l'adversaire qui le presse. Il est également d'usage de frapper du pied le sol, afin d'attirer l'attention de l'adversaire : c'est ce qu'on nomme *faire un appel*.

En termes d'esc., on appelle *Lignes* les espaces adhérents aux côtés de l'épée. Le tireur appliquant son épée contre le côté gauche de l'arme ennemie, ou, du moins, la tenant dans cette direction, on dit que les épées occupent la *ligne du dedans;* dans le sens opposé, c'est la *ligne du dehors*. Si la pointe est plus haute que la poignée, c'est la *ligne du haut;* si elle est plus basse, c'est la *ligne du bas*. Il y a donc à distinguer les lignes du *dedans-haut*, du *dehors-haut*, du *dedans-bas*, du *dehors-bas*. Ces différentes positions des épées se combinent avec les deux positions distinctes que peut prendre la main, c.-à-d. avec la *pronation* et avec la *supination*. De cette combinaison résultent huit *aspects* particuliers sous lesquels peuvent se présenter les mouvements de l'arme. En effet, les fers étant croisés, ce qu'on appelle *engagés*, dans la ligne du dedans-bas, avec le poignet en pronation, c'est l'*engagement de la prime*, ou simplement la *Prime;* au dehors-bas, en pronation, c'est la *Seconde;* au dehors-haut, en pronation, c'est la *Tierce*; au dedans-haut, en supination, c'est la *Quarte;* au dedans-haut, en pronation, c'est la *Quinte*; au dehors-haut, en supination, c'est la *Sixte;* au dedans-bas, en supination, c'est la *Septime;* au dehors-bas, en supination, c'est l'*Octave*. Ces différentes dénominations de prime, de seconde, etc., servent à qualifier les engagements, les bottes, les feintes et les parades.

L'*Attaque* est l'action du tireur qui cherche à frapper son adversaire. L'attaque *franche* a lieu d'inspiration subite, sans cause déterminante; l'attaque *sur préparation* est motivée par les mouvements de l'adversaire. Le *Coup d'arrêt* est la réponse à une attaque faite par l'adversaire en marche. L'attaque exécutée sur une attaque de pied ferme se nomme *Coup de temps;* faite immédiatement après une ou plusieurs autres attaques, sans que le tireur se relève, elle s'appelle *Redoublement* ou *Remise;* après une parade, elle prend le nom de *Riposte*, et, après la parade d'une riposte, celui de *Contre-riposte*. L'attaque complète comprend le *coup* et la *botte*. Le *Coup* est l'ensemble des mouvements opérés pour arriver au corps; la *Botte* est le coup terminé. Le coup est *simple* ou *composé*. Le coup simple se fait : 1° par le *Coup droit* qui est porté en ligne directe, et qui est *motivé* ou *forcé*, selon que cette ligne est ouverte au tireur, ou qu'il écarte le fer ennemi par une pression du fort sur le faible, pour se frayer un chemin vers le corps de l'adversaire; 2° par le *Dégagement*, qui consiste, pour le tireur, à changer de ligne en faisant passer son épée sous le fort de la lame adverse, s'il s'agit de passer du dedans-haut au dehors-haut et réciproquement, ou au-dessus, s'il s'agit de passer du dedans-bas au dehors-bas, et réciproquement. On dégage aussi du dedans-haut au dedans-bas et du dehors-haut au dehors-bas, et réciproquement. Quand le dégagement se fait d'une ligne haute à l'autre ligne haute en passant la pointe de l'épée sur la pointe de l'épée adverse, au lieu de passer sous le fort, il prend le nom de *Coupé*.

Avant d'expliquer en quoi consistent les coups composés, il est nécessaire de dire quelques mots des parades, des feintes, et des attaques à l'épée. — La *Parade* est l'action de détourner de la ligne du corps le fer de l'adversaire, quand il attaque; elle prend, d'après la position des fers et du poignet, les noms de *parades de prime*, *de seconde*, etc. *Parer de tac*, c'est chasser le fer par un coup sec; *parer d'opposition*, c'est le détourner sans secousse. On nomme *parade simple*, celle qui chasse le fer dans la ligne où il se présente, et *parade en opposition*, appellation qui ne doit pas être confondue avec celle de parade d'opposition, celle qui va chercher le fer dans la ligne opposée, c.-à-d. qui pare en dedans le coup porté en dehors, et en dehors le coup porté en dedans. Les parades en opposition sont de deux sortes. On nomme *Demi-contre* celle qui s'effectue par une ligne demi-circulaire; le coup étant droit, on passe rapidement l'épée sous le fer ennemi, et on le chasse par le côté opposé; s'il est engagé dans les lignes basses, on passe par-dessus. Si l'adversaire exécute un dégagement de bas en haut ou de haut en bas, on abaisse ou on relève la pointe de l'épée dans la ligne de hauteur opposée à celle de l'engagement. Le *Contre* s'exécute par une ligne circulaire sur un dégagement du dehors au dedans ou du dedans au dehors. Il y a aussi la *parade en pointe volante* qui consiste à relever la lame en rapprochant l'arme du corps; cette parade ne s'emploie que sur les coups de quarte et de sixte. — La *Feinte* est le simulacre du coup; elle sert à attirer le fer ennemi, par une fausse démonstration, dans une ligne, pour frapper dans une autre. La feinte du coup droit se nomme *Menacé*. — L'*Attaque à l'épée* consiste à exercer une action quelconque sur le fer de l'adversaire, pour l'attirer du côté où l'on ne veut pas frapper, ou pour le déplacer d'une position menaçante. Par la pression, on cherche à se faire jour vers le corps; par le coup sec appelé *Battement*, on ébranle l'adversaire. Le *faux battement* est la feinte du battement : c'est un petit coup qui provoque l'attention de l'adversaire et prépare le dégagement. Le *Liement* est l'action de ramener les fers d'une ligne haute dans une ligne basse, et réciproquement, en changeant de côté, par exemple, de quarte en seconde, de septime en tierce, etc. Le liement exécuté avec une force de répulsion capable de désarmer l'adversaire, ou au moins de l'ébranler fortement, prend le nom de *Croisé*.

Les *Coups composés* sont ceux où le coup simple porté est précédé d'une ou plusieurs feintes ou d'une attaque à l'épée. Les combinaisons dont se forment ces coups sont tellement nombreuses, que Lafaugère en compte 12,500. Nous nous bornerons à quelques exemples, en supposant toujours les épées engagées en quarte. Les coups composés de *deux temps* sont les suivants : *une-deux*, qui consiste à feindre le dégagement de sixte ou celui de septime, et à revenir frapper en quarte ou en seconde dans le premier cas, en quarte ou en octave dans le second : ces coups ont pour objet d'éluder une parade simple; *une-contre-dégagez*, qui consiste à feindre le dégagement de sixte ou de septime, puis, l'adversaire parant par le contre, ce qui remet les épées dans la position primitive à revenir encore en sixte ou en septime par ce qu'on appelle un *contre-dégagement*. Ces coups ont pour objet de tromper un contre ou un demi-contre. — Les coups de *trois temps* trompent deux parades. Ainsi, *une-deux-trois* consiste en un dégagement précédé de deux feintes de dégagement. On feint, par ex., de dégager en sixte; l'adversaire veut parer tierce; on évite la parade en revenant en quarte, puis on trompe la parade de quarte en dégageant réellement, soit en sixte, soit en septime. Si, à la seconde parade, l'adversaire avait dessiné un contre de tierce, on aurait terminé par un contre-dégagement de quarte : ce coup s'appelle *une-deux-contre-dégagez*. Si, au contraire, le contre avait été employé à la première parade, on aurait fait *une-contre-dégagez-une*, ce qui s'exécute par une feinte de dégagement de sixte, une feinte du contre-dégagement de sixte, un dégagement de quarte ou de seconde. Si, au lieu de deux parades simples; ou d'une parade simple et d'un contre, l'adversaire veut parer chaque fois par le contre, on exécute le coup dit *une-contre-dégagez deux fois*, c'est-à-d., feinte de dégagement de sixte, feinte du contre-dégagement de sixte, contre-dégagement de sixte. — Les coups composés de *quatre temps* trompent trois parades et varient dans leurs dénominations et dans leur exécution, selon que l'adversaire emploie des parades simples ou des contres. — On voit, par ces exemples, que les coups composés ne doivent comprendre au maximum que trois feintes, puisqu'on n'admet pas de coups de plus de quatre temps; et même, si les feintes sont précédées d'une attaque à l'épée, il ne faut pas en faire plus de deux : la raison de ce précepte est qu'on ne peut se flatter de tromper indéfiniment l'adversaire, qui pourrait, si ce jeu se prolongeait, prendre l'offensive par un coup de temps.

Le *Mur* est un exercice qui consiste à tirer sur son adversaire une certaine quantité de dégagements qui doivent être parés au simple. C'est pour les tireurs, au moment de faire assaut, un moyen de se préparer la main et les jambes. Le mur est toujours précédé et suivi de saluts d'épée à la galerie et à l'adversaire. On dit également *tirer au mur* ou *tirer à la muraille*.

L'*esc. du sabre* est habituellement désignée par le terme d'*Espadon*, du nom qu'on donnait jadis à une longue épée à deux tranchants en usage au XIVe siècle et au XVe siècle. L'espadon est proprement *l'esc. de taille*, et, dans les *salles d'armes*, il exclut absolument les coups de pointe ou d'estoc. Bien plus, les coups de taille, du moins quand on combat suivant les règles, doivent être exclusivement dirigés sur la tête, les bras *et le tronc. L'espadon est peu pratiqué*, si ce n'est dans les régiments, et, par une bizarrerie inexplicable, dans les universités allemandes, où il est exclusivement employé dans les combats singuliers, mais de façon que ceux-ci soient complétement inoffensifs. Au reste, l'espadon est d'une médiocre utilité même dans l'armée. En effet, l'arme véritable du fantassin est la baïonnette, et le cavalier se sert plus avantageusement de son sabre, en l'employant comme arme d'estoc que comme arme de taille. — La *Contre-pointe* est un genre d'esc. qui réunit les coups de pointe et de taille, et qui s'exécute *avec le sabre* d'infanterie appelé *briquet :* elle est aujourd'hui peu usitée, même dans les régiments, ce qui n'est point à regretter, car cette sorte d'esc. est fort meurtrière, à cause du rapprochement *des combattants* et de la rapidité dans l'échange des attaques et des ripostes. — L'esc. *de la baïonnette* et celui *de la lance*, il n'est pas besoin de le dire, sont exclusivement propres à l'armée, et peuvent être de la plus grande utilité dans les combats. En effet, qu'est-ce qu'un homme qui ne connaît pas le maniement de son arme et s'en sert au hasard en présence d'un soldat qui n'ignore aucune des ressources qu'elle met à sa disposition?

C'est par une extension, à notre sens, fort légitime, que plusieurs auteurs appliquent aussi la dénomination d'esc. à l'art de manier la *canne* et le *bâton*. Ces deux instruments *sont* des armes véritables, qui sont surtout excellentes pour repousser une agression quelconque, et qui offrent des ressources très-grandes. Au point de vue gymnastique et hygiénique, l'exercice *de la canne marche assurément* l'égal de l'esc. de l'épée; et au point de vue de l'utilité, il lui est peut-être supérieur. En effet, les duels deviennent chaque jour de plus en plus rares, tandis que la race des malfaiteurs ne paraît point diminuer de nombre. L'esc. de la canne est à peu de chose près la même que celle de l'espadon.

L'art de l'esc. est fort ancien, car les *lanistes* (*lanistæ*) qui instruisaient les gladiateurs romains n'étaient autre chose que des maîtres d'esc. Ces mêmes lanistes furent chargés d'enseigner aux *légionnaires cette partie de leur art qui pouvait être utile* à ces derniers. Au moyen âge, il semblerait que l'esc. ait dû être cultivée avec soin ; cependant il n'en est rien, ainsi que nous le voyons par les récits des tournois : l'art de l'équitation primait tout à fait celui de faire des armes. L'esc. moderne a pris naissance en Espagne, et a dû vraisemblablement sa renaissance comme art, à l'adoption de l'espèce d'épée légère et nouvelle alors qu'on désignait sous le nom de colismarde. De là elle passa en Italie, où elle reçut des perfectionnements considérables et où fut publié le premier traité d'esc. (Marozzo, *Arte degli armi*, 1536). Les maîtres d'armes français se montrèrent bientôt les rivaux des professeurs italiens. Enfin, sous Louis XIII, l'esc. devint un art presque exclusivement français : en effet, depuis cette époque, *c'est à des maîtres français que sont* dus tous les progrès qu'elle a faits.

ESCRIMER. v. n. S'exercer à faire des armes. *Ces deux hommes escriment tous les jours l'un contre l'autre.* || Figur. et fam., Disputer l'un contre l'autre sur quelque matière d'érudition ou de science. *Ils sont tous deux fort savants, il y a plaisir à les voir es. l'un contre l'autre.* = s'Escrimer. v. pron. Figur., *S'es. à faire quelque chose*, S'exercer, s'appliquer à la faire. *Il s'escrime du matin au soir à faire des vers.* || *S'es. de quelque chose*, Savoir s'en servir. *Joue-t-il du violon? Il s'en escrime un peu. Faites-vous des vers? Je m'en escrime quelquefois*, Je sais les faire et j'en fais quelquefois. — Popul., *S'es. de la mâchoire*, Manger beaucoup et avec avidité. — Fam., *S'es. des pieds et des mains pour faire quelque chose*, Faire les plus grands efforts pour y parvenir.

ESCRIMEUR. *s. m.* Celui qui entend l'escrime.

ESCROC. s. m. (R. *croc?*). Fripon, fourbe, qui a coutume d'escroquer.

ESCROQUER. v. a. Voler en employant l'artifice, quelque manœuvre frauduleuse. *Il m'a escroqué ma montre, mon cheval. Il vous escroquera vos cent fr. Il n'y a point de marchand qu'il n'escroque. Il escroque tout le monde.* — Absol., *Il escroque partout où il peut.* — Proverb., *Es. un dîner*, se dit D'un parasite qui prend part à un dîner auquel on ne l'a pas prié. = Escroqué, ée. part.

ESCROQUERIE. s. f. Action d'escroquer.

Enc. — Le Code pénal définit l'*Escroquerie* « le délit commis par celui qui, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, *s'est fait remettre ou délivrer des fonds, des meubles* ou des obligations, billets, promesses, quittances ou décharges, et a, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui. » (Art. 405.) L'individu coupable d'esc. est condamné à un emprisonnement de 1 an à 5 ans et à une amende de 50 fr. à 3000 fr. Il peut, en outre, être privé, pendant un laps de 5 à 10 ans, de certains droits civiques, civils et de famille. — En matière d'esc. comme pour toute espèce de délit ou de crime, le premier élément de culpabilité est l'intention frauduleuse. Il faut, de plus, qu'on ait *fait usage d'un faux nom, soit du nom d'autrui, soit d'un nom* imaginaire ; ou bien qu'on ait pris une fausse qualité, par ex., en indiquant une fausse profession, en affirmant une parenté inexacte, ou en se donnant comme fondé de pouvoir d'un tiers; ou bien encore qu'on ait employé des manœuvres frauduleuses, ce qui ne s'entend pas d'un simple mensonge, mais d'une allégation inexacte se combinant avec certaines démarches propres à en faire supposer la sincérité, et que ces manœuvres aient eu pour objet de persuader faussement l'existence d'entreprises, d'un crédit, d'un événement quelconque. La troisième condition, c'est qu'il y ait eu remise d'objets mobiliers déterminée par les supercheries dont nous venons de parler. Enfin, il faut qu'on se soit approprié, par ces moyens, le bien d'autrui, ou qu'on ait *tenté de le faire. En général, la remise par la victime de certains* objets, et l'appropriation, par le coupable, du bien d'autrui, ne font qu'une seule et même chose. Cependant le contraire peut avoir lieu. Ainsi, par ex., l'appropriation est un fait distinct de la remise dans le cas où le coupable, avant de s'approprier les objets remis, les a conservés pendant un temps plus ou moins long sous prétexte de dépôt, de mandat ou de gestion. S'il restituait la chose avant d'en avoir fait usage, le délit ne serait pas consommé.

ESCROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui escroque ; ne s'emploie guère qu'avec un complément. *C'est un es. de livres.*

* **ESCULAPE.** s. m. T. Mythol. Le dieu de la médecine. — *L'art d'Esculape*, La médecine. || Fam., et par plaisant., se dit quelquefois pour Médecin. *Un es. de village.*

* **ESENBECKIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

* **ÉSOCES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les Poissons désignés *sous ce nom constituent, dans* la méthode de Cuvier, la deuxième famille de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux. Leurs caractères distinctifs sont : Mâchoires garnies de fortes dents; intermaxillaire formant le bord de la mâchoire supérieure, ou du moins, quand il ne le forme pas tout à fait, le maxillaire est dépourvu de dents et *caché dans l'épaisseur des lèvres*; orifice des opercules très-grand; pas de nageoire adipeuse, et la dorsale en dessus de l'anale; intestins courts et sans cœcum; vessie natatoire. — Cette famille se compose d'une douzaine de genres; mais nous ne nommerons que les principaux.

Le genre *Brochet* (*Ésox*), qui a donné son nom à la famille qui nous occupe, a pour type le *Brochet commun* (*Es. lucius*) [Fig. 1], connu de tout le monde comme l'un des poissons les plus voraces et les plus destructeurs, mais dont la chair est fort agréable et d'une digestion facile. Ce poisson vit en abondance *dans toutes nos eaux douces* : mais les meilleurs proviennent des fleuves et des lacs dont les eaux sont limpides. Son corps est allongé, arrondi, ou plutôt à quatre pans dont les angles sont mousses ou obtus. Sa gueule est fendue jusqu'au delà des yeux, sous un museau large et déprimé. Les maxillaires qui bordent la plus grande partie de la mâchoire supérieure ne portent pas de dents; mais il y en a sur les intermaxillaires, les palatins, le vomer, les os pharyngiens, les arceaux des branchies, la langue et la mâchoire inférieure. Plusieurs de celles-ci sont longues, comprimées et très-tranchantes. Avec une gueule aussi bien armée pour satisfaire sa voracité, le Br. a bien mérité le surnom de Requin des eaux douces. Ce poisson, *en effet, se nourrit de tous les animaux qu'il y trouve, sans* épargner les individus de sa propre espèce. Il avale toutes les autres espèces de poissons, même la Perche et l'Épinoche dont les épines le font quelquefois périr. Il poursuit aussi les Rats d'eau, les Oiseaux aquatiques, et se jette même sur les animaux morts qu'on a jetés à l'eau. Les Brochets croissent très-vite et atteignent une taille considérable. On assure que, dans le Volga, on en pêche qui ont jusqu'à 2 mètres et demi de longueur et pèsent jusqu'à 24 kilogr. Ils vivent aussi fort longtemps : on en cite un, entre autres, dont l'âge authentique était de 90 ans. Mais, de tous les Brochets, le plus célèbre est celui qui fut pris en 1497, à Kaiserslautern, près de Manheim, et dont le squelette a été longtemps conservé dans cette ville. Il avait près de 19 *pieds de longueur, pesait 350 livres, et portait un anneau de* cuivre doré avec cette inscription : « Je suis le poisson qui a été jeté le premier dans cet étang, par les mains de l'empereur Frédéric II, le 5 octobre 1262. » Il avait donc alors au moins 267 ans. Malheureusement, des naturalistes peu crédules affirment que la colonne vertébrale de ce géant des Brochets était composée de vertèbres appartenant à des individus différents, et qu'ainsi on aurait pu encore allonger sa taille. — Les œufs du Br. possèdent des propriétés purgatives fort énergiques. Cependant, en Allemagne, on fait avec ces œufs une espèce de caviar, et dans la Marche de Brandebourg, *on les mêle avec* des Sardines pour en faire un mets qu'on appelle *Netzin* et qu'on regarde comme excellent. Il paraît donc que les préparations qu'on leur fait alors subir leur enlèvent leur vertu purgative.

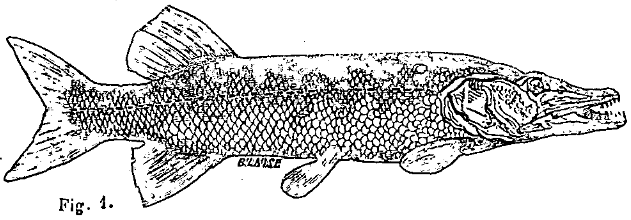

Fig. 1.

Le g. *Alépocéphale* ne renferme qu'une espèce, l'*Al. à bec*, qui est propre à la Méditerranée. Elle a la tête dépourvue d'écailles, mais son corps en a de larges; sa bouche est petite et n'a que de fines dents en velours. Ce poisson est d'un bleu violacé, à nageoires noires, et vit à des profondeurs de 6 à 700 mètres. — Les *Microstomes* ont le museau très-court, le corps allongé, la ligne latérale garnie d'une rangée de fortes écailles, et une seule dorsale un peu en arrière des ventrales. On n'en *connaît qu'un de la Méditerranée, appelé Serpe microstome.* — Les *Stomias* ont aussi le museau extrêmement court, et leurs opercules réduits à de petits feuillets membraneux. Risso en a découvert dans la Méditerranée 2 espèces, qui sont noires et ornées le long du ventre de plusieurs rangées de points argentés. L'une d'elles a des barbillons. — Les *Chauliodes* sont de petits poissons de la même mer, remarquables par deux dents à chaque mâchoire qui se croisent sur la mâchoire opposée quand la gueule se ferme. — Les *Orphies* (*Belone*) se distinguent aisément à l'allongement de leur corps et de leur museau ; ils présentent, en outre, cette particularité que leurs arêtes sont d'une belle couleur verte. Nous en avons près de nos côtes une espèce, vert dessus et blanc dessous, qui est longue de 65 centim., et qui est *fort bonne à manger.* — Les *Demi-Becs* (*Hemiramphus*) ressemblent beaucoup aux Orphies ; ils doivent leur nom à ce que la symphyse de leur mâchoire inférieure se prolonge en une longue pointe ou demi-bec dépourvu de dents. On en trouve plusieurs espèces dans les mers chaudes des deux hémisphères ; leur chair, quoique huileuse, est agréable au goût.

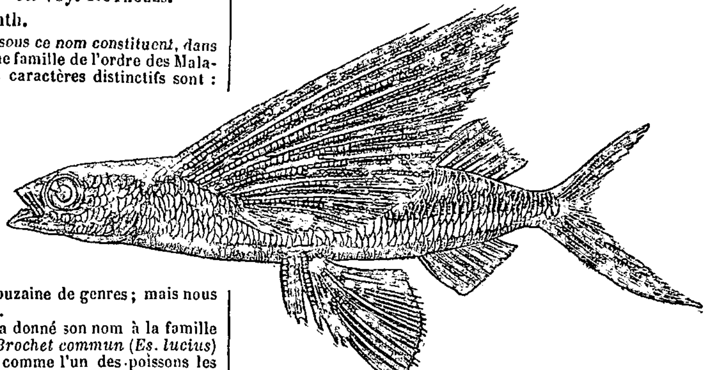

Fig. 2.

Les *Exocets* se reconnaissent sur-le-champ à l'excessive grandeur de leurs nageoires pectorales, à l'aide desquelles ils peuvent se soutenir quelques instants en l'air : aussi les désigne-t-on vulgairement sous le nom de *Poissons volants*. Leur vol d'ailleurs n'est jamais bien long : s'élevant pour fuir les poissons voraces, ils retombent bientôt parce que leurs ailes ne leur servent que de parachute. Les oiseaux les poursuivent dans l'air comme les poissons dans l'eau. On connaît 8 à 12 espèces d'Exocets. La plus commune dans notre hémisphère est l'*Ex. commun* (*Exocetus volitans*) [Fig. 2], qui est long de 15 à 20 *centim. et remarquable par sa parure* resplendissante d'azur et d'argent, que rehausse la teinte bleu foncé de la dorsale, de la queue et de la poitrine.

Le genre *Mormyre* diffère des autres Ésoces par ses intestins qui sont plus longs, et par la présence de deux cœcums. Ces poissons ont le corps comprimé, oblong, écailleux, et la tête couverte d'une peau nue et épaisse, qui enveloppe les opercules et les rayons des ouïes, en ne laissant pour leur ouverture qu'une fente verticale. On connaît une dizaine d'espèces de ce g., toutes propres au Nil. La plus commune est le *Mor. oxyrhynque*, qui est long de 30 à 35 cent., et qui alimente en grande abondance les marchés du Caire. Autre*fois ce poisson était de la part des Égyptiens un objet de vé*nération, et possédait même un temple dans la ville d'Oxyrhynque à laquelle il avait donné son nom.

* **ÉSOTÉRIQUE.** adj. 2 g. T. Philos.

Enc. — Suivant plusieurs écrivains, les philosophes anciens avaient des doctrines secrètes qu'ils ne communiquaient qu'aux plus avancés de leurs disciples, et des doctrines vulgaires qu'ils enseignaient à tout le monde. Les premières ont reçu le nom d'*Ésotériques, et les secondes celui d'exotériques, des mots* grecs ἔσω, en dedans, et ἔξω, en dehors. Cette distinction a été principalement appliquée aux doctrines de Pythagore et à la philosophie d'Aristote. Les écrits exotériques de ce dernier *paraissent avoir été rédigés sous forme* de dialogue, mais il n'en est parvenu aucun jusqu'à nous. Quant à ses ouvrages ésotériques, qu'on désigne aussi sous la dénomination d'*Acroamatiques*, ils étaient rédigés de manière à ne pouvoir être bien compris sans le secours d'explications verbales. Cette interprétation s'accorde parfaitement avec la sèche concision, les répétitions fréquentes, l'ordonnance embarrassée que l'on remarque dans les traités d'Aristote que nous possédons, et explique fort bien leurs défauts de style et de méthode.

ESPACE. s. m. (latin. *spatium*). L'étendue indéfinie. *Le temps et l'es. L'es. et l'étendue.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit D'une étendue limitée et superficielle. *Un grand, un petit es. Es. vide, rempli. L'es. d'une lieue. Ménager l'es. Il n'y a pas assez d'es. Il faut laisser plus d'es. entre ces arbres. Ces espaces devraient être tous égaux.* ‖ Absol., L'étendue dans laquelle se meut l'univers. *Les corps célestes roulent dans l'es. Parcourir les espaces.* — *Espaces imaginaires*, Espaces créés par l'imagination, hors du monde réel, pour y placer des chimères. Fig. et fam., *Voyager, se perdre dans les espaces imaginaires*, Se repaître d'idées chimériques. *Cet homme est toujours dans les espaces imaginaires.* = Par anal., Un intervalle de temps. *Un grand es. de temps. Dans l'es. d'un an.* — V. Étendue. = Espace. s. f. T. Impr. V. Typographie.

ESPACEMENT. s. m. Distance qu'on laisse entre deux corps; s'emploie surtout en architecture et en typographie. *L'es. des solives, des colonnes. L'es. de ces lignes, de ces mots n'est pas régulier.*

ESPACER. v. a. Placer, ranger plusieurs choses de manière à laisser entre elles les espaces qui conviennent. *Le jardinier espacera régulièrement ces arbres. Ce compositeur n'espace pas bien les mots.* = Espacé, ée. part. *Colonnes bien espacées. Des lignes mal espacées.*

ESPADON. s. m. (ital. *spadone*, dérivé de *spatha*). Voy. Épée et Escrime. ‖ T. Ichth. V. Scombéroïdes.

ESPADONNER. v. n. Se servir de l'espadon.

ESPAGNOLETTE. s. f. Sorte de ratine fine.

Enc. — On appelle *Espagnolette*, parce qu'il est, dit-on, originaire d'Espagne, un appareil assez simple qui sert à fermer les battants d'une fenêtre. Cet appareil consiste en une tige de fer, droite et ronde, qui est fixée sur le battant de droite et dont chacune des extrémités porte un crochet horizontal qui s'arrête dans une gâche creusée dans le châssis de la croisée. La tige est munie, à une hauteur convenable, d'un levier ou *main* en forme de poignée, qui tourne à volonté autour de son axe et qui s'engage dans un crochet ou crampon fixé dans le battant de gauche, pour tenir la fenêtre fermée. On a imaginé, il y a quelques années, une autre forme d'esp. qu'on appelle *Crémone* et qui est fort employée. Dans ce système, la tige de fer ne porte plus de crochets à ses extrémités, et, au lieu de la faire tourner sur elle-même pour ouvrir ou fermer la fenêtre, elle est animée d'un mouvement vertical. Les deux extrémités sont taillées en biseau et s'engagent dans deux gâches de fer implantées dans le châssis. Un levier coudé ajusté à la tige verticale et placé à hauteur convenable, sert à élever ou à abaisser la tige, et par conséquent à ouvrir ou à fermer la fenêtre.

ESPALIER. s. m. (latin. *palus*, pieu ou échalas). T. Jardinage.

Enc. — On donne le nom d'*Espalier* à une rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont étendues, couchées ou dressées, contre un mur, et assujetties à sa surface, soit avec des clous, soit au moyen d'un treillage. La culture en esp. permet d'abriter aisément les arbres contre les intempéries des saisons, de les maintenir dans une atmosphère plus chaude, et par conséquent d'obtenir des fruits plus beaux, plus savoureux et plus hâtifs. Sous le climat de Paris, l'exposition la meilleure pour les espaliers est celle du sud un peu inclinée à l'ouest : viennent ensuite celles du sud, du sud-est et de l'est. Il est facile de comprendre que la première abrite complétement les arbres contre les vents froids du nord et du nord-est; c'est en même temps celle qui reçoit le plus longtemps les rayons solaires, lesquels sont réfléchis par le mur sur les espaliers dont il est tapissé. Les murs auxquels on adosse des espaliers peuvent être construits avec toute espèce de matériaux ; il suffit seulement qu'ils ne présentent aucune crevasse où pourraient se loger les insectes nuisibles. De plus, on les munit ordinairement de chaperons, fixes ou mobiles, afin de pouvoir, au besoin, garantir les sujets d'un excès de chaleur ou de froid. Les arbres auxquels ce mode de culture convient le mieux, sont la vigne, le pêcher, l'abricotier, le poirier, le prunier et le cerisier. — On peut donner aux espaliers des formes extrêmement variées; néanmoins la forme générale qui convient le mieux dans le plus grand nombre de cas, est celle du carré ou du rectangle, qui permet de couvrir toute la surface du mur sans aucune perte d'espace. En outre, les branches de chacun des arbres qui composent l'esp. doivent être disposées avec la plus grande symétrie, afin que la circulation de la séve s'opère d'une façon aussi égale que possible. Enfin, il convient que les ramifications s'étendent également sur toutes les parties du mur ; de cette manière, on réussit facilement à maintenir entre elles l'équilibre de la végétation et on leur fait produire des récoltes plus abondantes. La forme en *V ouvert* ou *en éventail* est une des plus employées, car elle est la plus facile à établir et la plus commode pour la taille ; mais elle laisse perdre une grande partie du mur. C'est pour obvier à cet inconvénient grave, que A. du Breuil a imaginé l'*éventail à branches convergentes*, où tous les rameaux secondaires internes, partis des deux branches du V, viennent joindre les rameaux opposés sur la ligne médiane du V, tandis que les externes vont correspondre à ceux de l'arbre voisin. Cette forme, selon le savant horticulteur que nous venons de nommer, est applicable à tous les arbres en esp.; mais elle exige des murs ayant au moins 3 mèt. 35 d'élévation. La forme en *palmette à double tige* présente deux branches verticales escortées de rameaux obliques qui ne laissent non plus aucun vide : elle a, dit-on, été imaginée, en 1802, par l'anglais Forsyth; mais plusieurs horticulteurs pensent qu'elle était anciennement pratiquée en France, et que Forsyth l'a simplement remise en honneur. La forme *parallélogrammique* ou *à la Dumoutier* permet à l'arbre de s'étendre et de couvrir un assez grand espace avec un fort petit nombre de sujets. La forme *carrée* présente également ce dernier avantage; néanmoins on lui reproche la direction verticale des branches inférieures, où la végétation est beaucoup plus active que dans les autres. La forme *en cordons* consiste en une tige verticale dont les branches se portent alternativement à droite et à gauche : elle est bonne sous tous les rapports, sauf pour les branches les plus inférieures. La forme *en cordon oblique* n'est applicable qu'aux pêchers; on plante ces arbres à 75 centim. de distance et on incline leur tige sous un angle de 45 degrés. Suivant A. du Breuil, qui l'a imaginée, on peut, au moyen de cette disposition, couvrir en 3 ans un mur de 4 mèt. de hauteur. Pour la vigne, la forme la plus avantageuse est celle dite *en cordon horizontal* ou *à la Thomery*. Dans cette forme, les pieds sont plantés à 71 cent. de distance les uns des autres; on réserve un intervalle de 50 centim. entre chacun des cordons superposés, et l'on donne aux bras de chaque pied une longueur de 3 à 5 mèt., suivant la vigueur des variétés que l'on a choisies. — Quelquefois on place dans la plate-bande qui fait face à un espalier une rangée d'arbres fruitiers le plus souvent taillés en éventail ; on a alors ce qu'on appelle un *Contre-espalier*. Tallemant des Réaux attribue l'invention de cette disposition au célèbre Arnaud d'Andilly.

Dans le principe, l'esp. n'était qu'une sorte de haie soutenue par des pieux, et c'est de là qu'il a pris son nom. Ce mode de culture remonte au plus aux dernières années du XVIe siècle, car Olivier de Serres en parle comme d'une chose nouvelle. C'est la Quintinie qui, au XVIIe siècle, lui a donné la vogue.

ESPALMER. v. a. T. Mar. Nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, d'une embarcation, avant de l'enduire de suif ou autre matière. *Es. une chaloupe.* On dit aussi, *Es. une pompe, des roues d'affût, etc., avant de les peindre ou de les suiver.* = Espalmé, ée. part.

ESPARCETTE. s. f. Nom vulg. du Sainfoin, dans plusieurs provinces.

* **ESPARGOUTTE.** s. f. Nom vulg. de la Spergule.

ESPARS. s. m. pl. T. Marine.

Enc. — Ce sont des mâtereaux de sapin, longs de 8 à 10 mèt., qu'on embarque comme pièces de rechange dans les bâtiments qui font des voyages de long cours. On les distingue en es. *simples* et en es. *doubles*. Les premiers ont de 10 à 12, et les seconds de 18 à 20 cent. de diamètre. Les mâts d'embarcation, les petits mâts de pavillon, etc., se font avec des espars.

ESPÈCE. s. f. (lat. *species*, apparence). Division du genre ; réunion d'individus de même nature, et offrant des caractères communs par lesquels ils se distinguent des autres groupes d'individus qui appartiennent au même genre. *Le genre et l'es. Ce genre renferme cinq espèces. Les diverses espèces d'oiseaux, de poissons. Toutes les espèces d'arbres, de plantes. Il est unique en son es. Cette es. est propre à tel pays. Ces ossements appartiennent à une es. perdue. La nature veille à la conservation de l'es., des espèces.* — *L'es. humaine*, L'universalité des hommes, le genre humain. ‖ Sorte, qualité. *Des marchandises de toute es., de toutes les espèces. Quelle es. de drap est-ce-là? Voilà des poires d'une belle es. Je ne lui ai fait aucune es. de reproche. La magistrature est une es. de sacerdoce. Quelle es. d'homme nous avez-vous amené?* — *Des gens de toute es.*, Des gens de tout état, de toute condition. — Fam., *C'est une plaisante es. d'homme, une pauvre es. d'homme, une pauvre es.*, C'est un homme singulier, un homme peu intelligent, ou dont on fait peu de cas. On dit encore absol., dans ce dernier sens, *C'est une es.*; mais cette locution vieillit. — Ironiq. et fam., on dit D'un homme qui a ou qui affecte des opinions bizarres, extraordinaires. *C'est un sage d'une nouvelle es. C'est un philosophe d'es. nouvelle. C'est un fou de nouvelle es., d'es. singulière, etc.* — Famil., *Une es. de valet de chambre, une es. d'intendant, etc.*, Un homme qui, sans être proprement un valet, etc., en fait les fonctions. On dit aussi, mais toujours par dénigrem., D'un mauvais avocat, d'un mauvais auteur, etc., *C'est une es. d'avocat, une es. d'auteur.* ‖ T. Arithmétiq. *Grandeurs de la même es.*, Celles qui sont de la même nature, comme douze heures et douze minutes; *Grandeurs d'espèces différentes*, Celles qui sont de nature différente, comme douze heures et douze mètres. ‖ T. Pharm. Substances végétales qui jouissent de propriétés analogues, et que l'on conserve mélangées pour l'usage. *Espèces amères, apéritives, carminatives, émollientes, pectorales, sudorifiques, vulnéraires, etc.* ‖ T. Jurispr. Le cas particulier sur lequel il s'agit de statuer. *Faites-nous connaître l'es. Voici l'es. Les circonstances changent l'es.* = *Espèces*, au plur., se dit Des monnaies d'or et d'argent, par opposit. Aux billets de banque et autres valeurs fiduciaires. *Les espèces d'or et d'argent. Les espèces qui ont cours. Espèces courantes. La rareté des espèces. Faire un paiement en belles espèces, en espèces bonnes et valables*, et fam., *en espèces sonnantes.* ‖ T. Théol. Dans le sacrement de l'Eucharistie, *Les espèces sacramentelles, les espèces du pain et du vin*, Les apparences du pain et du vin après la transsubstantiation. *Communier sous les deux espèces.* = Voy. Genre et Universaux.

ESPÉRANCE. s. f. Attente d'un bien qu'on désire, et qu'on croit qui arrivera. *Grande es. Es. prochaine, éloignée. Es. trompeuse. Vaine es. Es. bien fondée, mal fondée. Es. fausse. Avoir es. Concevoir des espérances. Ce jeune homme donne de grandes espérances. Il a passé, il a surpassé, il a rempli, il a trompé mes espérances. Répondre aux espérances de quelqu'un. Être soutenu par l'es. Son cœur s'ouvrait à l'es. Il se flatte, on l'amuse de cette es. Se repaître, se nourrir d'es. Vivre d'es. Vivre en es. Mettre son es. en Dieu. L'es. même était éteinte dans son cœur. Renoncer à ses espérances. Perdre es., l'es., toute es. Es. perdue. L'es. renaissait dans l'armée. Flotter entre la crainte et l'es. L'es. fait vivre.* ‖ Par ext., La personne ou la chose sur laquelle on fonde son espérance. *Ce fils est l'es. de toute sa famille. Vous êtes toute mon es. C'est là ma seule, mon unique es. Dieu est notre es.* — *Les espérances du laboureur*, Les récoltes. — * *Avoir des espérances, de belles espérances*, Avoir, selon toute vraisemblance, un héritage, une belle succession à recueillir. ‖ T. Théol. *L'es. est l'une des trois vertus théologales.* Voy. Vertu.

Syn. — *Espoir.* — L'*Espérance* désire sans trop connaître l'objet de ses désirs et sans concevoir la possibilité de leur réalisation. L'*espoir*, au contraire, exprime un désir qui porte sur un objet précis et qui doit se réaliser prochainement. L'*espérance* désigne plutôt une disposition habituelle de l'esprit, tandis que l'*espoir* signifie un sentiment accidentel, une disposition passagère. Enfin, l'*espoir* portant sur quelque chose de bien déterminé, il en résulte qu'il est beaucoup plus ardent, et que sa non réalisation cause un grand désappointement. L'*espoir* détruit peut mener au désespoir. L'*espérance* trompée ne nous laisse en général dans le cœur qu'un sentiment de peine.

ESPÉRER. v. a. (lat. *sperare*). Attendre une chose qu'on désire, et que l'on croit qui arrivera. *Es. une récompense, une succession. Es. une meilleure fortune. Vous n'avez plus rien à es. On doit tout es. de la bonté de Dieu. Que pouvez-vous es. de lui? Je n'en espère rien de bon. Il espérait obtenir cet emploi. J'espère le voir demain. J'espère vous avoir convaincu. J'espère que vous réussirez. J'espère que vous allez bientôt revenir. Je n'espère pas qu'il revienne. Il n'espérait plus que vous viendriez.* — Absolum., *Il n'est pas défendu d'es. Vous ne me direz plus, j'espère, que je me suis trompé. Il y a plus à craindre qu'à es. Es., c'est toute la vie.* = Espérer. v. n. *Es. en Dieu. J'espère en votre justice. Je n'espère qu'en vous. Peut-on es. de vous revoir bientôt? Que pensez-vous de notre malade? J'en espère bien.* = Espéré, ée. p. = Conj. V. Céder.

ESPIÈGLE. adj. et s. 2 g. (all. *eulenspiegel*). Fin, malin, éveillé. *Un enfant es. Un tour d'es. C'est une petite es.* Fam.

ESPIÈGLERIE. s. f. Petite malice qu'on fait pour s'amuser. *C'est encore une es. de sa façon. Cet enfant fait tous les jours de nouvelles espiègleries.* Fam.

* **ESPINGARD.** s. m. Voy. Épingare.

ESPINGOLE. s. f. T. Marine.

Enc. — Avant l'invention de la poudre, on appelait *Espringole* une espèce d'arbalète à tour que l'on plaçait en avant de l'infanterie et avec laquelle on lançait des pierres et des carreaux. Au XVIe siècle, on transforma ce mot en celui d'*Espingole*, et l'on se servit de ce dernier pour désigner d'abord une petite pièce d'artillerie, puis une arme à feu portative à canon court et évasé depuis le milieu jusqu'à la gueule. Prise dans ce dernier sens, l'esp. est la même arme que plus tard on a appelée *Tromblon*. On charge ordinairement cette arme d'une douzaine de balles. L'esp. a été abandonnée de bonne heure dans l'armée française, parce que son tir manque de justesse, que sa portée est faible, et qu'en outre elle ne garde pas sa charge pour peu qu'on l'incline la bouche en bas. Cependant on en fait encore usage dans la marine, surtout pendant les abordages. L'esp. se rencontre encore, sous le nom de *Trabuco*, entre les mains des contrebandiers et des bandits espagnols, et c'est à cette circonstance que ces derniers doivent le nom de *Trabucaires* qu'on leur donne quelquefois.

ESPION. s. m. (R. *épier*, autref. *espier*). Celui qui se mêle parmi les ennemis pour épier, et, en général, Celui qui est chargé d'observer les actions, les discours d'autrui pour en faire son rapport. *Entretenir des espions. Un es. de police. Il lui sert d'es. auprès d'un* *tel. Es. domestique. Es. double*, Qui sert à la fois les deux partis. — On emploie quelquefois le fém., *Espionne.* = Syn. Voy. ÉMISSAIRE.

ESPIONNAGE. s. m. Action d'espionner; métier d'espion. *L'es. est un métier infâme.*

ESPIONNER. v. a. Épier les actions, les discours d'autrui, pour en faire son rapport. *Es. les ennemis. Prenez garde à vous, on vous espionne. On espionne toutes vos démarches.* Absol., *Il ne fait qu'es.* = ESPIONNÉ, ÉE. part.

ESPLANADE. s. f. (ital. *spianata*, du lat. *planus*, uni). Espace uni et découvert situé au devant d'un édifice. L'*es. des Invalides. Une vaste es.* || T. Art mil. V. FORTIFICATION.

ESPOIR. s. m. Espérance. *Mettre son es. en Dieu. Es. trompeur. Vain es. Doux es. L'es. qui le flatte. L'es. d'une récompense, d'être récompensé. Je n'avais d'es. qu'en vous. C'est là mon dernier es. Vous êtes son dernier es.* L'Académie déclare que ce mot n'a pas de pluriel. = Syn. Voy. ESPÉRANCE.

ESPONTON. s. m. (ital. *spontone*). T. Art milit.

Enc. — L'*Esponton* ou *Sponton* est une sorte de demi-pique que portaient autrefois, c.-à-d. sous les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, nos officiers de dragons et d'infanterie, et qui était un des insignes de leur grade. Sa longueur réglementaire avait été fixée, pour les troupes à pied, à 2 m. 45 ou 2 mèt. 60, y compris la lame, qui comptait 32 centim. (ord. 10 mai 1690). En 1710, cette arme fut retirée aux officiers subalternes et réservée aux officiers supérieurs, qui la conservèrent jusqu'en 1756.

ESPRINGALE. s. f. (all. *springen*, jaillir). Espèce de fronde dont on se servait anciennement dans les armées. || Arbalète à tour qui lançait des pierres et des carreaux, et qui était en usage au XIVe siècle.

ESPRIT. s. m. (lat. *spiritus*, souffle). Substance incorporelle. — Se dit de Dieu, des anges, ainsi que des démons. *Dieu est un es. Es. incréé. Les esprits célestes. Es. de ténèbres. Malin es. — Le Saint-Esprit, l'Es. consolateur, l'Es. vivifiant*, Noms que l'on donne à la troisième personne de la Trinité. — T. Hérald. *L'ordre du Saint-Esprit*, Voy. CHEVALERIE. || Par ext., se dit d'Êtres imaginaires qu'on supposait en général revêtus d'un corps aérien. *L'es. lui parla ainsi. On disait qu'il revenait des esprits dans cette maison. Croire aux esprits. — Es. familier*, V. FAMILIER. *Es. follet*, Voy. LUTIN. || Vertu, Puissance surnaturelle qui agit sur l'âme, qui opère dans l'âme. *Moïse était éclairé de l'esprit de Dieu. Ce n'est point l'es. de Dieu qui agit en lui, c'est l'es. du démon. Quand l'es. du Seigneur remplissait, inspirait les prophètes. L'es. de Dieu descendit sur eux. L'es. de Dieu est toujours avec son Église.* — Grâce, don de Dieu qui nous inspire tel sentiment, nous doue de tel avantage. *L'es. de conseil, de force, de science, de piété. L'es. de prophétie.* || L'âme. *L'es. est plus noble que le corps. Seigneur, dit-il en mourant, recevez mon es. Saint Paul fut ravi en es. — Rendre l'es.*, Mourir. — En T. Écriture sainte, *Esprit* s'emploie absolum., par oppos. à La chair. *Les fruits de la chair sont l'adultère, l'impureté, etc., et les fruits de l'es. sont la charité, la tempérance, la joie, la paix, etc. Il faut marcher selon l'es. et non selon la chair. L'es. est prompt et la chair est faible.* || L'ensemble des facultés intellectuelles. *Grand es. Es. ferme, mâle, solide, éclairé, net, subtil. Petit es. Es. faible, grossier, confus, embrouillé, superficiel. Es. présent, distrait. Es. crédule, superstitieux. Es. juste, droit. Es. de travers. Es. étendu, méthodique. Es. orné. Force, netteté, justesse, élévation d'es. Les dons de l'es. Appliquer, mettre, exercer, occuper, employer son es. à quelque chose. Cultiver son es. Ces pensées me fatiguent l'es. S'alambiquer l'es. Ne mettez pas cela dans votre es., ôtez cela de votre es.* — *Perdre l'es.*, Devenir fou, ou, par exagér., Être tellement troublé, qu'on ne sait plus ce que l'on fait. — *S'emparer de l'es. de quelqu'un*, Arriver à dominer entièrement quelqu'un, de sorte qu'on lui fait faire ce qu'on veut. — *En es.*, Par la pensée, en imagination. *Je suis toujours en es. au milieu de mes enfants.* || Se dit quelquefois simplement De l'attention, de la présence d'esprit. *Où avait-il donc l'es., quand il a fait une question si déplacée?* — Figur. et prov., *Il a l'es. aux talons*, se dit D'un homme qui, par étourderie, par préoccupation, ne pense point à ce qu'il fait. || Signifie quelquefois Le jugement seul. *Il n'a pas l'es. de diriger ses affaires. On lui a proposé plusieurs expédients, mais il n'a pas eu l'es. de choisir le bon.* || Se dit aussi De l'imagination seule. *Es. brillant. Il a l'es. inventif, fécond, l'es. stérile. Il a un tour d'es. agréable.* || Signifie quelquefois, au contraire, La conception seule. *Avoir l'es. ouvert, bouché. Il n'a pas eu l'es. de m'entendre.* || Se dit également De la facilité de la conception et de la vivacité de l'imagination. *Il a l'es. vif, l'es. pesant, lourd, paresseux. Il a beaucoup d'es., mais point de jugement. Montrer de l'es. C'est un homme d'es., de beaucoup d'es. Une femme d'es.* — Fig. et fam., *Avoir de l'es. au bout des doigts*, Être adroit aux ouvrages de la main. *Avoir de l'es. jusqu'au bout des doigts*, Avoir beaucoup d'esprit, faire paraître de l'esprit jusque dans les plus petites choses. || Se dit encore Des pensées fines, ingénieuses, piquantes. *Il n'y a point d'es. dans ce livre, dans ce discours, dans cette réponse. L'auteur de cette pièce a dépensé beaucoup d'es. en pure perte. — Faire de l'es., courir après l'es.*, Chercher à montrer de l'esprit. || Le caractère, l'humeur. *Es. modéré, facile, souple, insinuant, volage. Es. fâcheux, inquiet, brouillon, remuant, turbulent, dangereux, factieux. On ne peut vivre avec cet homme-là, je ne sais quel esprit c'est.* || La disposition, l'aptitude qu'on a à quelque chose, *Cet homme a l'es. du jeu. Avoir l'es. des affaires, du commerce. Il a l'es. de chicane. Es. de conduite. Il porte en toutes choses un es. de système, un es. d'analyse. — Es. de vertige*, État d'égarement, d'erreur, de fascination. — *Es. du monde*, Humeur égale, manières affables, habitudes de complaisance et de ménagement. || Le principe, le motif, l'intention, les vues par lesquelles on dirige sa conduite. *Es. de concorde, de paix, de charité. Es. d'ordre, d'économie. Es. de haine, de vengeance.* || *Es. national*, Les opinions, les dispositions qui dominent dans une nation. On dit dans un sens analog., *L'es. du siècle. — Es. public*, Opinion qui se forme dans une nation sur les objets qui intéressent sa gloire et sa prospérité. — *Es. de corps*, Attachement des membres d'une corporation aux opinions, aux droits, aux intérêts de la compagnie. — *Es. de retour*, L'intention qu'une personne éloignée de son pays conserve d'y retourner un jour. Par ext., cette loc. se dit quelquefois De certains animaux domestiques, tels que les pigeons, etc. — *Avoir l'es. de son état, l'es. de son âge, etc.*, Connaître ce qui convient à la condition, à l'âge où l'on est, et s'y conformer. || Le sens d'un auteur, d'un texte, d'un passage, d'un rôle. *Vous n'avez pas saisi l'es. de cet auteur. Ce n'est pas là l'es. de ce passage. Vous oubliez l'es. de votre rôle. Tâchez d'entrer dans l'es. du personnage que vous représentez. Il faut consulter l'es. de la loi, et non s'attacher à la lettre.* Dans ce sens, on dit prov., *La lettre tue et l'es. vivifie.* — Le genre, la manière d'un auteur. *Il a voulu imiter cet auteur, mais il n'en a pas saisi l'es. — L'es. d'un auteur*, se dit encore D'un recueil de pensées choisies, extraites des ouvrages d'un auteur. *L'Es. de Montaigne, de J.-J. Rousseau.* || Idée sommaire de l'intention dans laquelle une lettre a été écrite, un livre a été composé, etc. *Si ce n'est pas là le texte de sa lettre, c'en est du moins l'es.* || Se dit quelquefois D'une personne, considérée par rapport à la nature de son esprit. *C'est un bon es., un bien pauvre es. C'est un des meilleurs esprits de l'assemblée. — Un bel es.*, se disait autrefois D'un homme qui se distinguait par l'élégance et la finesse de sa conversation ou de ses écrits. *C'est un bel es., un de nos beaux esprits;* mais aujourd'hui cette loc. ne se dit guère que par ironie. *Messieurs les beaux esprits.* On dit aussi, *Une femme bel es.*, Une femme qui a des prétentions à l'esprit. — *Un esprit fort*, Une personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion; et, dans un sens plus général, Quiconque veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. *C'est un es. fort. Les prétendus esprits forts.* || *Esprits*, au plur., se dit D'une nombreuse réunion de personnes, considérées par rapport aux passions, aux dispositions qui leur sont communes. *Une grande fermentation régnait dans les esprits. Échauffer, remuer, égarer, calmer, éclairer les esprits. Il se fit une grande révolution dans les esprits.* || Se dit encore, au plur., De petits corpuscules légers, subtils et invisibles, qu'on supposait doués de la faculté de porter la vie et le sentiment dans les diverses parties de l'animal. *Esprits vitaux. Esprits animaux. La perte, la dissipation des esprits animaux, des esprits.* Diverses loc. dérivées de cette doctrine surannée se sont conservées dans le langage ordinaire. *La peur glace les esprits. Il fut longtemps, après sa chute, avant que de reprendre ses esprits.* — Fig., *Reprendre ses esprits*, Se remettre du trouble, de l'émotion, etc., que l'on éprouvait. *Laissez-lui reprendre ses esprits.* || T. Gram. grecq. *Es. rude*, Signe qui marque aspiration (ὑπο); *Es. doux*, Signe qui marque absence d'aspiration (ἐπι). || T. Coiffeur. Aigrette de plumes que les femmes mettent quelquefois dans leur coiffure.

Enc. — Les anciens chimistes donnaient le nom d'*Esprits* aux produits liquides que l'on obtient par la distillation, et plus particulièrement aux alcools chargés par ce procédé de principes aromatiques ou médicamenteux : dans ce dernier cas, ils se servaient aussi de l'expression *Eaux spiritueuses*. Quoique ce dernier terme soit aujourd'hui banni du langage scientifique, *Esprit* est resté en usage pour désigner certains composés chimiques et diverses préparations pharmaceutiques. Voici la liste des plus employés. — *E. d'ammoniaque*, Voy. AMMONIAQUE. — *E. ardent*, Alcool très-rectifié. — *E. de bois*, V. MÉTHYLÈNE. — *E. de corne de cerf, E. de Mindérérus*, V. AMMONIAQUE. — *E. de nitre, E. de nitre dulcifié*, V. AZOTE. — *E. pyro-acétique, E. pyroligneux*, V. ACÉTIQUE. — *E. de sel*, V. CHLORE. — *E. de soufre*, V. SOUFRE. — *E. de Sylvius*, V. AMMONIAQUE. — *E. de vin*, V. ALCOOL. — *E. de vinaigre*, synonyme de *Vinaigre radical*, V. ACÉTIQUE. — *E. de vitriol*, V. SOUFRE. — *E. volatil, E. volatil de corne de cerf, E. volatil de soie crue*, V. AMMONIAQUE.

***ESPROT.** s. m. T. Ichth. Voy. HARENG.

ESQUICHER (s'). v. pron. T. Jeu de reversi, qui sign. que, dans le cas où l'on a la carte supérieure et la carte inférieure de la couleur dont on joue, On préfère donner la dernière, afin de ne pas prendre la main. *Il ne fait que s'es.* — On dit aussi quelquefois neutral., *Il esquiche sans cesse.* || Fig. et famil., Éviter de dire son avis, de prendre part à un débat. *Il a senti la difficulté, et s'est esquiché.*

ESQUIF. s. m. (allem. *schiff*). Petite barque, petit canot. *Un frêle esquif.*

ESQUILLE. s. f. (gr. σχίλιον, petit éclat de bois). Petit fragment qui se détache d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANCIE. s. f. (lat. *cynanche*). T. Méd. Syn. d'*Amygdalite.* Voy. ANGINE.

ESQUINE. s. f. (corrupt. d'*échine*). T. Manége. Les reins du cheval; ne s'emploie que dans ces locut., *Un cheval fort d'es. Un cheval faible d'esquine.*

ESQUIPOT. s. m. Espèce de tirelire, de petit tronc où l'on dépose de l'argent. Fam.

ESQUISSE. s. f. (ital. *schizzo*, jet). Premier trait d'un dessin; essai en petit d'un ouvrage de peinture. *Tracer une es. au crayon, au pinceau, etc. Faire l'es. d'un tableau. Les esquisses de ce peintre sont fort recherchées.* || T. Sculpt. Le premier modèle, de terre ou de cire, d'un bas-relief qu'on se propose d'exécuter. || Fig., se dit aussi Des ouvrages d'esprit. *L'es. d'un poëme, d'un ouvrage dramatique.* = Syn. V. ÉBAUCHE.

ESQUISSER. v. a. Faire une esquisse; se dit au Prop. et au Fig. *Es. une figure, un paysage. Je n'ai pas encore fini d'es. mon tableau. Cet ouvrage n'est qu'esquissé. Es. à grands traits.* — En parlant D'un tableau, on dit plutôt *Faire l'es.*, qu'*Esquisser.* = ESQUISSÉ, ÉE. part.

ESQUIVER. v. a. (R. *esquif*). Éviter adroitement; ne se dit que D'un coup, d'un choc. *Il me porta un coup que j'esquivai.* — Absol., *Il poussa son cheval contre moi, j'esquivai adroitement.* || Fig., se dit Des personnes, des rencontres, des difficultés, etc. *C'est un importun que j'esquive autant que je puis. Ce sont de fâcheuses occasions, il faut les es. Ce n'est pas résoudre la difficulté, ce n'est que l'es. Es. un combat.* = s'ESQUIVER. v. pr. Se retirer, sans rien dire et en évitant d'être aperçu, d'une compagnie, d'un lieu où l'on ne veut pas demeurer. *Le coup fait, il s'esquiva. On voulait le retenir, mais il parvint à s'es.* = ESQUIVÉ, ÉE. participe.

ESSAI. s. m. (ital. *assagio*). Épreuve qu'on fait de quelque chose. *Faire l'es. d'une machine, d'un remède, d'une arme à feu. Faire un es. Donner, prendre à l'es.* || Petite portion de quelque chose, qui sert à juger du reste. *Envoyer des essais de vin. Prendre des essais de poudre de chasse.* Peu usité; on dit aujourd'hui *Échantillon.* || Petite bouteille qui contient une quantité de vin à peu près suffisante pour juger de sa qualité; et Petite tasse où l'on met du vin pour le goûter. || Par anal., se dit Des premières productions d'un auteur ou d'un artiste sur quelque sujet, pour voir si l'on y réussira. *Il a voulu montrer par cet es. qu'il était capable de réussir en quelque chose de plus* *important. Faire l'es. en petit d'un tableau, d'un bas-relief.* — ***Coup d'es.***, Le premier essai que l'on fait en quelque chose. ***Son coup d'es. fut un coup de maître.*** || ***Essai***, employé dans le titre d'un ouvrage, signifie, tantôt Que l'auteur effleure simplement différents sujets, tantôt Que l'auteur, bien que traitant un sujet particulier, n'a pas la prétention de l'approfondir, de l'épuiser. ***Essais de morale et de littérature. Essais de Montaigne. Es. sur la peinture.*** — Quelquefois l'auteur donne à son livre ce titre d'***Essai***, soit par modestie, feinte ou réelle, soit pour indiquer que cet ouvrage est son début. ***Essais poétiques.*** = Syn. Voy. ÉPREUVE.

Enc. — I. On donne le nom d'*Essai* à l'opération chimique qui a pour objet de déterminer la nature des éléments qui entrent dans la composition d'un corps, en n'opérant que sur des parcelles de ce corps. Indépendamment de leur utilité au point de vue industriel, les essais ont une importance scientifique très-considérable, puisque leurs résultats sont nécessairement la base de toute détermination et de toute classification minéralogiques. Les essais ont lieu de deux manières, par la *voie sèche* ou par la *voie humide*.—Les *essais par la voie sèche* se font à l'aide du feu, et presque toujours au moyen du chalumeau, soit seul, soit secondé par des réactifs. Avec le chalumeau, on exécute les différentes opérations qui, dans les laboratoires, nécessitent l'emploi des fourneaux, telles que les évaporations, les fusions, soit simples, soit avec des fondants, les calcinations ou les grillages, soit qu'on recueille les produits pour les examiner à part, soit qu'on puisse les distinguer immédiatement par quelques caractères, etc. Les différents réactifs dont on se sert dans les essais par la voie sèche, ont pour but de désoxyder les corps en tout ou en partie, et de les ramener ainsi à un état qui puisse fournir des caractères décisifs; de dégager un principe en s'emparant de celui avec lequel il était combiné; de décomposer des sels insolubles, en forçant leur acide à se combiner avec une base alcaline; de former des verres qui, se trouvant alors transparents ou opaques, limpides ou colorés de diverses manières, fournissent autant de moyens de reconnaître la nature de la substance soumise à l'essai; et enfin, de former, par la fusion, de nouveaux composés susceptibles d'être attaqués par les acides. — Pour opérer par la *voie humide*, il faut que les substances minérales soient préalablement mises en solution. Il en est un petit nombre qui se dissolvent dans l'eau, d'autres qui sont attaquables par les acides, d'autres qu'il est nécessaire de fondre d'abord avec le carbonate de soude, lequel forme d'une part un sel alcalin qui se dissout dans l'eau, et de l'autre un carbonate basique qui se dissout par les acides. Enfin, il est des substances qui ont besoin d'être préalablement fondues avec la soude, pour pouvoir être attaquées par l'eau, ou mieux par les acides. Il y a des solutions qui exigent un peu de chaleur; mais ceci ne change rien à la nature de l'essai; car ce qui caractérise essentiellement les essais par la voie humide, c'est qu'on agit sur des substances en dissolution. Il ne peut entrer dans notre cadre de décrire ces opérations qui constituent l'un des principaux objets de la minéralogie: on les trouvera dans tous les traités relatifs à cette science; mais nous dirons quelques mots des essais qui servent à déterminer le titre des matières d'or et d'argent, c.-à-d. la proportion des éléments divers qui entrent dans les alliages de ces deux corps, car tout le monde sait qu'on n'emploie presque jamais ces deux métaux à l'état de pureté.

II. *Matières d'argent.* — Les essais des matières d'argent se font tantôt par la voie sèche, tantôt et le plus souvent par la voie humide.

1° L'analyse des alliages d'argent et de cuivre *par la voie sèche* est fondée sur la propriété que possède l'argent de ne pas s'oxyder, quand on le maintient fondu au contact de l'air, tandis que, dans les mêmes circonstances, le cuivre s'oxyde entièrement. Mais pour séparer complétement le cuivre oxydé d'avec l'argent, il faut ajouter à l'alliage une certaine proportion de plomb. Ce métal, en s'oxydant, se transforme en litharge liquide qui dissout l'oxydule de cuivre. L'opération se fait dans de petites capsules à parois épaisses appelées *Coupelles*, qui se fabriquent avec des cendres d'os calcinés à blanc. On réduit ces cendres en pâte en les humectant d'un peu d'eau, puis on comprime cette pâte dans des moules qui lui donnent la forme voulue (Fig. 1). Ces capsules sont très-poreuses, de sorte que la litharge en fusion, avec l'oxyde de cuivre qu'elle contient, s'imbibe dans leurs parois, tandis que l'argent pur reste seul dans la coupelle sous forme de bouton. Les coupelles en usage pèsent de 12 à 14 grammes, et peuvent en général absorber leur poids de plomb. — La quantité de plomb qu'on ajoute est d'autant plus grande que la proportion de cuivre est elle-même plus considérable. En effet, il faut qu'après avoir dissous l'oxyde de cuivre, la litharge conserve assez de fluidité pour s'imbiber aisément dans la coupelle. Si l'absorption n'a pas lieu, la litharge recouvre le métal et l'oxydation s'arrête : on dit alors que l'essai est *noyé*. La *prise d'essai*, c'est-à-d. la quantité d'alliage que l'on prend pour expérimenter, est ordinairement de 1 gram. Or, l'expérience a démontré qu'il faut ajouter à ce poids, selon les titres, les quantités de plomb suivantes :

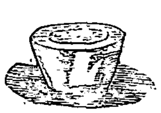
Fig. 1.

Argent à 1000.	0,5 grammes.
950.	3,0
900.	7,0
800.	11,0
700.	12,0
600.	14,0
500 à 400	16 à 17 gram.

L'usage de ce tableau suppose que l'on connaît approximativement d'avance le titre de l'alliage, et c'est en effet ce qui arrive le plus souvent. Quand il en est autrement, on fait un essai préliminaire en coupellant un décigramme de l'alliage avec un gramme de plomb.

La *Coupellation* s'exécute dans une espèce de fourneau portatif à réverbère, dit *Fourneau à coupelle*, dont la Fig. 2 représente une section verticale. Ce fourneau se fait ordinairement de terre réfractaire, et l'on en relie les différentes parties avec des armatures de fer. On y distingue le *Cendrier*, C, le *Laboratoire*, L, et le *Dôme*, D. Ce dernier est surmonté d'un tuyau de tôle, T, destiné à activer le tirage. Cette cheminée porte, en outre, une galerie, G, sur laquelle on fait sécher les coupelles à mesure qu'on les façonne. Le dôme et le laboratoire ont chacun une ouverture, E, F, par lesquelles on introduit le combustible, et qu'on ferme au moyen de *tasseaux de terre cuite*, H, K. Enfin, on voit en M la partie la plus importante du fourneau, c'est-à-d. la *Moufle*. C'est une sorte de petit four de poterie, demi-cylindrique, fermé à l'une de ses extrémités et disposé, dans le laboratoire, de manière à pouvoir être complétement entouré de combustible. Son ouverture correspond à l'ouverture A du fourneau, et peut être exactement fermée par le tasseau B. Enfin, ses parois sont munies de fentes longitudinales pour permettre à l'air de s'introduire librement dans son intérieur (Fig. 3. Moufle isolée). Après avoir chargé et allumé le fourneau, on dispose dans la moufle les coupelles *destinées à l'essai*; puis, quand elles sont chaudes et que l'intérieur de la moufle paraît d'un rouge légèrement blanc, on y introduit, à l'aide d'une petite pince, appelée *Brucelles*, une portion du plomb qui doit être ajouté à chaque essai, et, dès que ce plomb est fondu, on introduit la prise d'essai avec le reste du plomb. Bientôt toute la masse métallique entre en fusion, le plomb et le cuivre s'oxydent, et l'oxyde de plomb dissout celui de cuivre à mesure que ce dernier se produit, puis il s'infiltre dans les parois de la coupelle, tandis que l'argent reste seul *sous la forme d'un bouton métallique. Pendant la durée* de l'opération, il se dégage des vapeurs blanches, dues à la volatilisation d'une partie du plomb, qui s'oxydent dans l'air. La surface du bain se recouvre d'une pellicule et de petits globules d'oxyde fondu qui se meuvent avec rapidité. Enfin, au moment où les dernières traces des métaux oxydables vont disparaître, il se produit à la surface du bouton métallique un phénomène d'irisation remarquable, qui est bientôt suivi d'une illumination soudaine et instantanée qu'on appelle *Éclair* : l'opération est alors terminée. Toutefois on ne retire pas immédiatement la coupelle de la moufle, parce que, en se refroidissant trop brusquement, l'argent pourrait *rocher*, c.-à-d. que la couche extérieure du bouton venant à se solidifier, les parties intérieures se trouvant encore liquides, il pourrait y avoir projection, et, par suite, perte de métal, ce qui ferait manquer l'essai. Pour éviter cet inconvénient, on ne retire la coupelle que lorsque l'argent a eu le temps de se solidifier complétement.

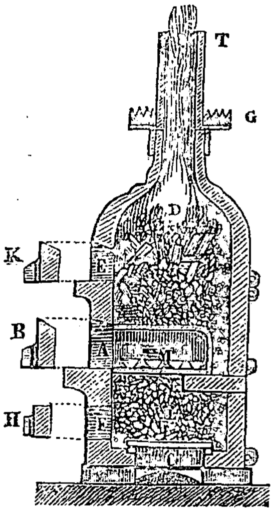

Fig. 2.

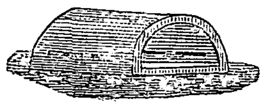
Fig. 3.

Le procédé de la coupellation est remarquable par sa simplicité et sa rapidité, mais il ne donne pas des résultats rigoureusement exacts. Le titre trouvé est toujours un peu trop bas, soit parce que la litharge entraîne des parcelles d'argent, soit parce qu'il y a volatilisation d'une petite quantité de ce métal.

2° Le procédé *par la voie humide* obvie à tous ces inconvénients. Il est dû à Gay-Lussac qui le proposa en 1828, et dès 1829 il fut adopté par la Monnaie de Paris. Cette méthode est fondée sur la propriété que possède le chlorure de sodium de *précipiter entièrement; à l'état de chlorure, l'argent en dissolution* dans l'acide azotique, sans agir sur le cuivre renfermé dans cette même dissolution. On se sert pour cela d'une dissolution de chlorure de sodium titrée de telle manière que 1 décim. cube de cette liqueur précipite exactement 1 gr. d'argent pur. On prend alors 1 gram. de l'alliage à essayer, on le dissout dans 5 ou 6 gr. d'acide azotique; on verse avec précaution, dans cette liqueur, la dissolution de chlorure contenue dans une burette graduée, et l'on s'arrête quand l'addition d'une nouvelle goutte ne produit plus de précipité. Le nombre de centim. cubes qu'il a fallu verser pour précipiter tout l'argent indique le titre de l'alliage. — Ce procédé peut encore être simplifié et amené à un très-haut degré de précision, quand on l'applique à l'analyse d'alliages *dont la composition est à peu près connue, tels, par ex.*, que ceux des monnaies et des pièces d'orfévrerie. Supposons que l'alliage à analyser soit au plus bas titre toléré, c.-à-d. à 0,897. Il faut évidemment un poids de cet alliage égal à $\frac{1000}{897}$ ou $1^{gr},1148$ pour renfermer 1 gr. d'argent pur. On prend donc $1^{gr},115$ de l'alliage, on le dissout dans 5 à 6 gr. d'acide azotique pur, et l'on ajoute assez d'eau pour former un volume d'environ 200 centim. cubes (ces opérations se font dans des flacons de verre d'un volume double et chauffés au bain-marie). On prépare les dissolutions de chlorure de sodium qui doivent servir à déterminer le nombre de millièmes d'argent en sus du titre 897 que contient l'alliage. Ces dissolutions salées sont au nombre de deux : l'une, appelée ***liqueur normale***, est composée de telle *sorte que 1 décilitre précipite 1 gr. d'argent pur; l'autre*, appelée *liqueur décime*, est 10 fois plus étendue, de manière qu'il en faut 1 litre pour précipiter la même quantité de métal. Les liqueurs étant prêtes, on prend un décilitre de la liqueur normale avec une pipette graduée, et on la verse dans le flacon qui renferme la dissolution de l'alliage. On agite en même temps le flacon pour éclaircir le liquide; puis on ajoute, avec une burette graduée, 1 centim. cube de la liqueur décime. S'il y a trouble, c'est une preuve que le titre est supérieur à 0,897. On agite alors de nouveau le flacon, et quand la liqueur est redevenue claire, on y introduit un nouveau centim. de liqueur décime, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que l'addition d'un nouveau centim. cube ne fasse plus apparaître le moindre nuage *Supposons que le quatrième centim. cube ayant déterminé un* léger nuage, le cinquième n'ait rien produit, chaque centim. cube de la liqueur décime représentant 1 milligr. d'argent, il y aura, dans la dissolution, en sus de 1 gr., autant de milligr. d'argent que de centim. cubes de liqueur décime ayant donné un précipité. Or, ce nombre de centim. cubes est égal à celui des centim. ajoutés moins un, le dernier n'ayant pas fait naître de précipité; en outre, on ne doit compter l'avant-dernier que pour moitié en moyenne, parce qu'il n'est pas, en général, nécessaire en entier pour achever la précipitation. Le nombre de milligrammes se trouvera donc ainsi égal au nombre de centim. cubes ajoutés moins 1 et 1/2. Par conséquent, dans l'essai que nous venons de faire, le poids de $1^{gr},1148$ d'alliage ne contenait pas *seulement 1 gr. d'argent pur, mais bien* $1^{gr},0035$. *Nous pourrons* donc déduire le titre de l'alliage par la proportion suivante :

$$1,1148 : 1,0035 :: 1000 : x;\ \text{d'où}\ x = \frac{900,2}{1000}.$$

Passons maintenant au cas inverse, c.-à-d. supposons que le premier centim. cube de liqueur salée décime ne détermine pas un nouveau précipité de chlorure d'argent dans la dissolution d'argent qui a déjà reçu le décim. cube de liqueur salée normale : il est clair alors que l'alliage est exactement au titre de 0,897, ou bien qu'il est au-dessous. Si l'on veut avoir exactement le titre de l'alliage, au lieu de la liqueur décime salée, on emploie une autre liqueur appelée ***liqueur décime d'argent***, laquelle s'obtient en dissolvant 1 gr. d'argent dans l'acide azotique et en ajoutant de l'eau à la dissolution de façon à avoir exactement le volume de 1 litre. Chaque centim. cube de cette liqueur contiendra 1 milligr. d'argent, et précipitera le chlore de chaque *centim. cube de la dissolution décime salée. Ainsi donc, on verse* d'abord, à l'aide d'une pipette, 1 centim. cube de liqueur décime d'argent pour neutraliser le chlore du centim. cube de liqueur décime salée qu'on a versé sans résultat, et l'on agite la liqueur pour l'éclaircir. Cela fait, on ajoute 1 centim. cube de liqueur décime d'argent; s'il y a trouble, on agite de nouveau et l'on verse un second centim. cube, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que l'addition d'un nouveau centim. cube de la solution décime d'argent ne trouble plus la liqueur. Supposons que les trois premiers centim. cubes aient donné des précipités, et que la liqueur soit restée claire à l'addition du quatrième, on trouvera (en comptant, comme tout à l'heure, pour 1/2 seulement l'effet utile du troisième centim. cube), on trouvera, disons-*nous, que 2 et 1/2 centim. cubes de dissolution décime d'argent* ont suffi pour décomposer le sel marin resté libre après l'addition du décim. cube de dissolution normale salée. C'est donc 2 et 1/2 milligr. d'argent qu'il faut soustraire de la quantité de 1 gram. que nous supposions contenue dans $1^{gr},1148$ d'alliage. Ainsi nous aurons le titre de ce dernier en posant la proportion :

$$1,1148 : 0,0975 :: 1000 : x;\ \text{d'où}\ x = \frac{894,8}{1000}.$$

III. *Matières d'or.* — Les objets d'or du commerce sont quelquefois de simples alliages d'or et de cuivre, mais on y trouve le plus souvent de l'or, de l'argent et du cuivre. La valeur vénale de ces objets étant très-considérable, il importe que les essais *se fassent avec la plus grande exactitude possible. En général*, l'essai des matières d'or exige la détermination de trois métaux, et par conséquent se compose de deux opérations: par la première, on sépare le cuivre d'avec l'or et l'argent; par la seconde, on isole l'or de l'argent.

1° La première opération se fait par la coupellation, et l'on procède comme pour les alliages d'argent, mais à une température plus élevée. Cependant cette séparation ne se fait pas sans difficulté. Si l'on élève trop la température, l'or acquiert un degré de fluidité qui permet à une petite quantité du métal de pénétrer dans la substance de la coupelle : alors le titre se trouve estimé trop bas. Si, au contraire, on ne chauffe pas assez, il reste du cuivre et même du plomb mêlés à l'or, et l'estimation du titre est trop *élevée. De nombreuses expériences* ont démontré que si l'on ajoute à l'alliage une proportion d'argent triple environ de celle de l'or, les limites de la température dans lesquelles la séparation du cuivre au moyen du plomb peut *s'effectuer complétement sont fort écartées*, et alors l'opération se fait sans difficulté. Ainsi donc, après avoir déterminé, au moyen du *touchau* dont nous parlerons tout à l'heure, le titre approximatif du lingot à essayer, on en prend environ 1/2 gr., et l'on y ajoute une quantité d'argent triple de celle de l'or qu'il contient : cette opération est appelée *Inquartation*, parce que le petit lingot qui en résulte renferme 1 quart d'or pour 3 quarts d'argent. Cela fait, on y ajoute du plomb, comme dans les essais des matières d'argent. La proportion de plomb à ajouter est d'autant plus forte, que le titre du lingot est moins élevé.

Titre de l'or allié au cuivre.	Quantité de plomb nécessaire.
1000 millièmes.	1 partie.
900 —	10 —
800 —	16 —
700 —	22 —
600 —	24 —
500 —	26 —
400, 300, 200 et 100 mill.	34 —

Supposons qu'on ait à essayer une monnaie d'or au titre de $\frac{900}{1000}$. On en prendra 1/2 gr. lequel contiendra, d'après le titre légal, 450 milligr. d'or fin. Pour l'*inquarter*, il faudra donc y ajouter 1gr,350 d'argent, qu'on placera avec le 1/2 gram. de monnaie dans un cornet de papier. Les choses ainsi préparées, on commence par introduire les 10 parties de plomb dans la coupelle, et, lorsque celui-ci est en pleine fusion, on y introduit le petit cornet de papier renfermant le mélange d'argent et l'alliage. On laisse la coupellation marcher comme à l'ordinaire: elle demande même moins de précautions que celle des monnaies d'argent, parce que l'argent allié à l'or est moins susceptible de *rocher :* néanmoins il faut retirer la coupelle immédiatement après l'*éclair*, pour éviter les pertes par volatilisation. L'oxyde de cuivre a disparu avec le plomb, qui tous deux ont été entraînés dans les pores de la coupelle, tandis que l'argent et l'or restent, sous forme d'un épais culot appelé *bouton de retour*, au fond du creuset.

Pour exécuter la seconde opération, qu'on désigne sous le nom de *Départ*, on aplatit le bouton de retour sur une petite enclume d'acier, on le recuit pendant quelques instants, puis on le lamine entre deux cylindres. La lame obtenue est roulée en spirale, et l'on en forme une espèce de petit cornet. On introduit alors ce cornet dans un très-petit matras contenant 30 gr. d'acide nitrique à 22° Baumé, que l'on fait bouillir dix minutes. On décante cet acide, qu'on remplace par une proportion un peu moindre d'acide nitrique à 32°, et l'on fait bouillir à deux reprises différentes pendant dix minutes chaque fois. Après quoi on décante de nouveau l'acide, et on lave à plusieurs reprises dans l'eau distillée le petit cornet d'or qui conserve sa forme. Enfin, on remplit une dernière fois le matras d'eau, on le renverse dans un petit creuset de terre, et, après avoir enlevé la presque totalité du liquide par décantation, on le porte dans le moufle afin de lui donner une cohésion suffisante pour qu'on puisse le manier sans crainte de le briser. L'or ainsi calciné est pesé exactement, et l'on obtient ainsi le titre de l'alliage à 1/2 millième près.

2° Le mode d'essai qui précède exigeant la destruction d'une partie au moins de l'objet à analyser, on ne peut y avoir recours pour les pièces de petite bijouterie. On se contente de soumettre ces dernières à des expériences qui, sans les altérer d'une manière sensible, permettent néanmoins à un essayeur habile d'en déterminer le titre à un centième près. On se sert pour cela de la *Pierre de touche*. On appelle ainsi une pierre bleu noirâtre de nature basaltique, que les minéralogistes désignent sous le nom de *Lydienne*. Cette pierre a un grain très-fin et est assez dure pour rayer l'or et le cuivre. En conséquence, si l'on frotte sur cette pierre l'alliage qu'on veut essayer, celui-ci y laissera une trace jaune plus ou moins large. Alors on mouille la tache avec une eau régale composée de 78,4 parties d'acide azotique à 37° Baumé, de 1,6 d'acide chlorhydrique à 21° Baumé, et de 20 p. d'eau. Cette liqueur attaque le cuivre et forme un azotate dont la couleur verte plus ou moins foncée permet déjà à un œil exercé de connaître très-approximativement la proportion de cuivre. On essuie ensuite la pierre avec légèreté, et l'épaisseur de la trace d'or pur qui y reste sert encore à connaître, à quelques millièmes près, le titre de l'alliage. Enfin, quand on n'a pas une habitude suffisante de ce procédé et qu'on veut être plus sûr de son appréciation, on compare la tache obtenue avec celle que donne un alliage d'or dont la composition est connue. Pour cela, l'essayeur emploie de petites baguettes, appelées *touchaux*, qui sont des alliages d'or et de cuivre aux titres de 583/1000, 625/1000, 667/1000, 708/1000 et 750/1000. — Le procédé de la pierre de touche et du touchau ne peut, comme on le voit, donner qu'une approximation. Mais il présente un autre inconvénient beaucoup plus grave, c'est qu'il ne permet d'essayer que la surface des objets. — V. AFFINAGE.

ESSAIM. s. m. (latin. *examen*). Au propre, se dit D'un nombre considérable de jeunes abeilles qui quittent la ruche pour aller ailleurs. Voy. ABEILLE. || Par ext., *Des essaims de sauterelles ravagèrent la contrée.* || Fig., *Il sortit du Nord des essaims de barbares qui se précipitèrent sur l'empire romain.*

ESSAIMER. v. n. Se dit Des ruches d'où il sort un essaim. *Une ruche qui a essaimé. Ces abeilles n'ont pas encore essaimé.*

ESSANGER. v. a. *Es. du linge*, Le passer à l'eau froide avant que de le mettre à la lessive. = ESSANGÉ, ÉE. participe.

ESSARTEMENT. s. m. Action d'essarter.

ESSARTER. v. a. (R. *essarts*, qui sign. *broussailles* dans quelques provinces). Défricher en arrachant d'un terrain les arbres, les broussailles et les racines. *Faire es. un arpent de bois.* — *Es. des bois*, Les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines. = ESSARTÉ, ÉE. p.

ESSAYER. v. a. Faire l'essai d'une chose, pour savoir si elle a les qualités qu'on désire, si elle convient à l'usage qu'on en veut faire. *Es. un cheval. Es. un canif, une plume. Es. un pantalon, un chapeau, des souliers. E. un habit à quelqu'un. Es. une arme. Es. ses forces.* — *Es. de l'or, de l'argent*, Examiner à quel titre ils sont. *J'ai fait es. ce lingot.* = ESSAYER. v. n. Se dit dans le même sens que le v. actif. *J'ai déjà essayé de ce remède, je n'en veux plus. Prenez cet homme à votre service, essayez-en deux ou trois mois. Il veut es. de tout.* || Signifie aussi, Tâcher, faire ses efforts. *J'ai essayé de le persuader. Il a essayé de se lever. Je ne sais si j'en viendrai à bout, je n'y ai point essayé. Essayez-y.* — *Il essaie à jouer cet air.* Peu us. = s'ESSAYER. v. pron. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose. *S'es. à la course. S'es. à nager. Je me suis quelquefois essayé à faire des vers.* = ESSAYÉ, ÉE. part. = Conj. V. PAYER.

ESSAYEUR. s. m. Celui qui est préposé pour faire l'essai des matières d'or et d'argent, et pour en vérifier le titre. *Il est es. à la Monnaie de Paris.*

ESSE. s. f. T. Technol. Se dit De divers objets, en forme d'S, qu'on emploie dans les arts : tels sont La cheville de fer tortue qu'on met au bout de l'essieu d'une voiture, pour empêcher que la roue n'en sorte; Chacun des crochets qui sont au bout du fléau d'une balance, et auxquels s'attachent les chaînes qui tiennent les plateaux suspendus; Le morceau de fer en forme d'S, dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment, etc.

* **ESSELIER** ou mieux * **AISSELIER.** s. m. (R. *ais*). T. Charpent. Voy. COMBLE.

ESSENCE. s. f. (lat. *essentia*, de *esse*, être). Ce qui fait qu'un être est ce qu'il est; ce qui constitue sa nature. *L'es. divine. L'es. des choses. L'es. de l'homme. L'es. de l'esprit, suivant Descartes, c'est la pensée. Dieu est juste par es. Il est de l'es. de Dieu que sa justice soit infinie aussi bien que sa miséricorde. Ces paroles sont de l'es. du sacrement. Ce qui forme l'es. de ce contrat, c'est...* || T. Sylvic. Espèce d'arbre. *Les différentes essences qui composent les forêts.* — *Un bois d'es. de chêne*, Un bois qui est principalement formé d'arbres de cette espèce. || T. Chim. V. HUILE. || * T. Technol. *Es. d'Orient*, Voy. ABLE.

ESSÉNIEN. s. m. T. Hist. religieuse.

Enc. — Les *Esséniens* formaient une des trois principales sectes qui divisaient les Juifs à l'époque de J.-C. Les deux autres étaient celles des Pharisiens et des Sadducéens. Philon distingue deux sortes d'Esséniens, les uns qui vivaient en commun et qu'on appelait *pratiques* (*practici*), et les autres qui vivaient dans la solitude et qu'on nommait *contemplateurs* (*theorici*). Ces derniers portaient encore le nom de *Thérapeutes*, et, comme ils étaient très-nombreux en Egypte, on a conjecturé qu'ils avaient pu servir de modèle aux premiers anachorètes chrétiens. On ignore absolument l'époque à laquelle cette secte prit naissance. Tout ce qu'on peut présumer à ce sujet, c'est qu'elle naquit à l'époque où la Palestine se trouva sous la domination syrienne. Un certain nombre de Juifs, ne voulant pas obéir à un gouvernement étranger, se retirèrent dans des lieux isolés et s'y créèrent des habitudes et un régime de vie en rapport avec leur situation. Quoi qu'il en soit, les Esséniens passaient, même aux yeux des étrangers, pour les membres les plus vertueux de la population juive. Ils habitaient loin des grandes villes, dans de petites bourgades où ils formaient, sous la direction de leurs *anciens*, une société particulière au milieu du reste de la population. Ils se livraient au travail de la terre ou à l'exercice de quelque métier innocent, mais ils ne s'occupaient jamais de commerce ni de navigation. Ils n'avaient point d'esclaves, méprisaient les richesses et vivaient avec la plus grande sobriété. Ils habitaient et mangeaient ensemble, mettaient tout en commun, étaient tous uniformément vêtus de blanc, observaient la plus grande modestie dans leurs discours et leurs actions, évitaient la colère et le mensonge, et ne faisaient jamais de serments. A leurs yeux, la plupart des sciences humaines ne méritaient pas qu'on s'en occupât, parce qu'ils les regardaient comme inutiles à la vertu, et ils n'étudiaient que la morale, qu'ils apprenaient dans la loi. Avant le lever du soleil, ils évitaient de parler de choses profanes et passaient ce temps en prières. Ils allaient ensuite au travail et ne l'interrompaient que pour prendre un frugal repas. Enfin, ils renonçaient pour la plupart au mariage, mais ils se chargeaient de l'éducation des enfants d'autrui, et ils les habituaient de bonne heure à leur genre de vie. Les Esséniens se distinguaient encore des autres Juifs par une multitude de pratiques superstitieuses qu'ils avaient introduites dans la célébration du culte mosaïque. Ils avaient, en outre, une grande confiance dans la divination, et professaient des doctrines en opposition avec tout système de gouvernement. Ainsi, ils attribuaient tout au destin, rien au libre arbitre, méprisaient les tourments et la mort, et ne voulaient obéir à aucun autre homme qu'à leurs anciens. Cette secte se recrutait, soit parmi les adultes, soit parmi les enfants qu'elle élevait. Dans tous les cas, les postulants subissaient trois ans d'épreuves. S'ils étaient admis, ils mettaient leurs biens en commun, et s'engageaient à obéir aux anciens, à ne pas divulguer les doctrines de la société, et à tout révéler à leurs coassociés. Les membres qui se rendaient coupables de quelque infraction grave aux lois de la secte en étaient ordinairement punis par l'expulsion. — Les Esséniens formaient une population d'environ 4000 personnes à l'époque de la prise de Jérusalem par Titus. Ils disparurent probablement alors, car ils ne sont mentionnés par aucun écrivain postérieur à cette époque.

ESSENTIEL, ELLE. adj. Qui est de l'essence, qui appartient à l'essence. *Qualité essentielle. La raison est essentielle à l'homme. Ces paroles sont essentielles au sacrement de baptême.* || Absolument nécessaire, indispensable. *C'est une chose essentielle au contrat, dans le contrat. Il ne faut pas oublier ce mot, il est es. C'est là une formalité, une condition essentielle. Les choses les plus essentielles à la vie. C'est là le point es.* — *Avoir à quelqu'un des obligations essentielles*, En avoir reçu des services très-importants. || *Un homme, un ami es.*, Un homme, un ami solide, et sur qui l'on peut compter. || T. Méd. *Maladie essentielle*, Voy. MALADIE. || T. Chim. et Pharm. *Huile essentielle*, Voy. HUILE. = ESSENTIEL. s. m. Le point essentiel, la chose principale. *Voilà l'es. de l'affaire. Venons à l'es. de l'affaire. L'es. est d'être bon. L'es. est de faire cela. L'es. est que vous le fassiez.*

ESSENTIELLEMENT. adv. Par essence. *Dieu est es. bon. L'homme est es. raisonnable.* || Beaucoup, extrêmement, à un très-haut degré. *Il aime es. ses amis. Manquer es. à quelqu'un. Il m'a obligé es.*

ESSETTE. s. f. T. Techn. Marteau qui d'un côté a une tête ronde, et de l'autre un large tranchant.

ESSEULÉ, ÉE. adj. Qui est seul, délaissé de tout le monde. *Cet homme est entièrement es.* Fam. et peu us.

ESSIEU. s. m. (anciènn. *aissieu*, du lat. *axis*, axe). Pièce de bois, de fer, ou même d'acier, qui passe dans le moyeu des roues d'une voiture, et autour de laquelle tournent celles-ci.

ESSOR. s. m. (latin. *exoriri*, se lever?). L'action d'un oiseau qui part pour s'élever dans les airs. *Un aigle qui prend son es., qui prend l'es. Un es. rapide.* || Fig., se dit Du développement, du progrès, de l'extension de certaines choses. *Un sublime es. Arrêter l'es. du génie, du talent. Donner l'es. à son esprit, à son génie, à son imagination, à sa plume. Les arts et l'industrie prirent bientôt leur es.* || Fig., se dit encore D'une personne qui, après avoir été dans la sujétion et la contrainte, prend tout d'un coup sa liberté, s'émancipe. *On tenait ce jeune homme dans une trop grande contrainte, il a pris l'es., son essor.*

* **ESSORANT, ANTE.** adj. T. Blason. Se dit Des oiseaux qui ont les ailes entr'ouvertes et qui semblent prendre leur volée.

ESSORER. v. a. Exposer à l'air pour faire sécher. *On a mis ce linge sur des perches pour l'es.* Peu usité. = ESSORÉ, ÉE. part. || * T. Blason. Se dit Du toit d'une maison, quand il est d'un émail différent.

ESSORILLER. v. a. (R. *oreille*). Couper les oreilles. *Es. un chien. En Perse, on essorille les voleurs.* || Fig. et famil., Couper les cheveux trop courts. *Qui vous a ainsi essorillé?* = ESSORILLÉ, ÉE. part.

ESSOUFFLEMENT. s. m. État de celui qui est essoufflé. V. ANHÉLATION.

ESSOUFFLER. v. a. Mettre presque hors d'haleine par un mouvement violent. *Vous montez trop vite, cela vous essoufflera. Si vous ne retenez votre cheval, vous l'essoufflerez.* = s'ESSOUFFLER. v. pr. *Je me suis tout essoufflé à monter cet escalier.* = ESSOUFFLÉ, ÉE. part. Qui est hors d'haleine pour avoir couru ou fait quelque autre effort. *Il est revenu tout essoufflé.*

ESSUI. s. m. Lieu où l'on étend quelque chose pour le faire sécher. *Un bon essui.*

ESSUIE-MAIN. s. m. Linge qui sert à essuyer les mains. *Des essuie-mains.*

ESSUYER. v. a. (lat. *ex*, de; *sugere*, sucer). Ôter l'eau, la sueur, la poussière, en frottant. *Ce cheval est tout en sueur, il faut l'es. Es. ses mains à une serviette* ou *avec un linge. S'es. les mains, les yeux, le visage. Es. une table, de la vaisselle qui a été lavée.* — Fig., *Es. les larmes de quelqu'un*, Calmer son affliction, le consoler. *Es. ses larmes*, Se consoler. || Sécher; ne se dit guère que Du vent et du soleil. *Le vent, le soleil essuie les chemins, essuie la terre qui a été trempée par la pluie.* || Fig., Souffrir, supporter, subir. *Es. le feu de l'ennemi. Es. une tempête, un orage, des dangers. Es. de grandes fatigues, de grandes pertes. Es. des revers. Es. une banqueroute. Es. un désastre. Es. l'humeur, les caprices, les hauteurs de quelqu'un. Es. un affront. Es. la honte. Es. des reproches, des injustices. Es. des refus, des contradictions.* = ESSUYÉ, ÉE. part. = Conj. V. EMPLOYER.

EST. s. m. (all. *ost*). La partie de l'horizon où le soleil se lève. *Les pays qui sont à l'est. Cette province a tant de lieues de l'est à l'ouest. Le vent vient de l'est. Il s'éleva un vent d'est. Le vent est à l'est*, c'est-à-dire Vient de l'est. ‖ Par ellipse, Le vent qui vient de l'est. *Les quatre vents principaux sont l'est, l'ouest, le nord et le sud.*

ESTACADE. s. f. (R. vieux français *estache*, pieu, dérivé de l'all. *stecken*). Sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée ou pour en détourner le cours. ‖ * T. Mar. Barrière établie momentanément à l'entrée d'un port, et construite avec des mâts, des cordages, des chaînes qu'on lie ensemble, afin d'empêcher les bâtiments ennemis d'y pénétrer.

ESTAFETTE. s. f. (ital. *staffetta*, petit étrier). Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte à la poste suivante; ou simplem., Celui qui porte une dépêche. *Faire parvenir un avis par des estafettes, par es. Dépêcher une es. L'es. vient d'arriver.*

ESTAFIER. s. m. (ital. *staffiere*, valet d'écurie). En Italie, Domestique qui porte la livrée, le manteau et l'épée. *Ce cardinal a tant d'estafiers.* ‖ Fam. et par ext., se dit chez nous D'un laquais de grande taille. *Il était accompagné de quatre grands estafiers.* Se prend habituellement en mauvaise part.

ESTAFILADE. s. f. (ital. *staffilata*, de l'all. *staff*, bâton). Coupure faite avec un instrument tranchant, principalement sur le visage. *Il a une grande es. au visage.* Fam. ‖ Coupure, déchirure faite à un manteau, à une robe, etc. *Il y a une es. à votre manteau.* Fam.

ESTAFILADER. v. a. Faire une estafilade. *On lui a estafiladé le visage.* Très-fam. = ESTAFILADÉ, ÉE. p.

* **ESTAGNON.** *s. m.* Vase de cuivre étamé dans lequel on expédie les eaux distillées, et particulièrement l'eau de fleur d'oranger.

***ESTAIM** ou **ÉTAIM.** *s. m.* (*lat. stamen*). Sorte de laine longue qui a été tirée au peigne.

ESTAME. s. f. Fil fait avec la laine peignée appelée estaim. *Bas d'es. Une camisole d'estame.*

ESTAMET. s. m. Petite étoffe de laine.

ESTAMINET. s. m. (esp. *estamento*, assemblée?). Lieu public, café où l'on vend de la bière et où l'on fume. On dit aussi *Tabagie*, mais avec une nuance de dénigrement.

* **ESTAMPAGE.** s. m. T. Technol.

Enc. — On donne le nom d'*Estampage* ou d'*Étampage* à un procédé mécanique, qui a pour objet d'imprimer des lettres, *des figures ou des ornements, soit en creux, soit en relief, sur* quelque corps dur, comme lames métalliques, cuirs, etc., et l'on donne celui d'*Étampe* ou d'*Estampe* à l'outil dont on se sert pour l'estampage. On distingue deux sortes d'étampes. — L'une *consiste en une sorte de poinçon gravé en relief à l'une de ses* deux extrémités, et que l'on fait entrer à coups de marteau dans la matière qui lui est soumise : l'opération terminée, cette matière présente en creux les caractères ou les dessins que *porte le poinçon. C'est avec des étampes de cette nature que les* ouvriers sur métaux impriment leur marque sur les objets qu'ils fabriquent : elle est surtout à l'usage des couteliers, des orfévres, des bijoutiers, des serruriers, etc. — L'autre sorte d'étampe *s'emploie surtout dans la fabrication des cuivres et des* cuirs dits estampés, dont on fait aujourd'hui un si grand usage pour la décoration intérieure des appartements et de certains édifices publics. Elle consiste en un moule ou matrice d'acier *qui porte en creux les caractères, figures ou ornements que l'on* veut obtenir en relief. Ce moule est accompagné d'un coin également d'acier qui porte les mêmes dessins en relief, et qui est disposé de manière à pouvoir entrer librement dans les creux *de la matrice. On place sur la matrice la matière à estamper et* l'on enfonce ensuite le coin au moyen d'un mouton, d'un balancier ou d'une presse, de telle sorte que la matière à estamper est forcée de se mouler sur la matrice et de prendre ainsi l'empreinte voulue. *Cette opération se fait, soit à froid, soit à chaud,* selon la dureté de la matière, la nature de l'objet et l'usage auquel il est destiné. Lorsque les pièces à estamper sont de petite dimension, comme cela arrive, par ex., dans la bijouterie, on *substitue ordinairement l'action du marteau à celle du mouton* ou du balancier. C'est par le procédé que nous venons de décrire que l'on obtient non-seulement les cuivres et les cuirs estampés déjà mentionnés, mais encore la plupart des boutons métalliques, les ustensiles de ménage de fer battu, les objets de carton-pâte, et même certains bas-reliefs d'ébénisterie.

ESTAMPE. s. f. (ital. *stampa*, impression). Image imprimée au moyen d'une planche gravée. *Belle es. Es. bien nette, bien tirée. Un recueil d'estampes.* Voy. GRAVURE et ÉPREUVE. ‖ T. Technol. Voy. ÉTAMPAGE.

ESTAMPER. v. a. Faire une empreinte de quelque matière dure et gravée, sur une matière plus molle. *On estampe la monnaie avec le balancier. Voilà une figure bien estampée. On estampe le cuir pour en faire des ornements.* ‖ T. Maréchalerie. Voy. ÉTAMPER.

ESTAMPILLE. s. f. Marque, empreinte qu'on applique, au lieu de signature, ou avec la signature même, sur des brevets, des commissions, des lettres, pour mieux en assurer l'authenticité. — Celle qu'on fait sur certaines marchandises, pour indiquer la fabrique d'où elles proviennent, pour constater l'acquittement des droits de douane, etc. — Celle qui est apposée à un livre pour faire connaître la bibliothèque à laquelle il appartient, etc. ‖ L'instrument qui sert à faire ces sortes de marques.

ESTAMPILLER. v. a. Marquer d'une estampille. = ESTAMPILLÉ, ÉE. part.

ESTER. v. n. (latin. *stare*). T. Palais. N'est usité que dans les loc. suiv.: *Es. en jugement, en justice,* Poursuivre une action en justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur; et *Es. à droit*, Comparaître devant le juge sur l'assignation qu'on a reçue. *Autrefois un contumace ne pouvait se représenter après les cinq ans, sans avoir obtenu, en chancellerie, des lettres pour es. à droit.* Cette locution vieillit.

ESTÈRE. s. f. Natte de jonc ou de paille qui se fabrique surtout dans le Levant.

ESTERLIN. s. m. T. Orfévr. Poids de vingt-huit grains et demi (1 gramme 512 milligram.). *Il y a cent soixante esterlins au marc.* Voy. STERLING.

ESTEUBLE. s. f. Voy. ÉTEULE.

ESTHÉTIQUE. s. f. (gr. αἴσθησις, sensibilité). Philos.

Enc. — L'*Esthétique* est la science du beau : l'étude du beau, comme celle du vrai et du bien, constitue l'une des grandes divisions de la philosophie. Le terme d'esth. a été employé pour la première fois par Baumgarten (1750), pour désigner cette partie de la science ; mais, quoiqu'il soit aujourd'hui généralement adopté dans ce sens, il est défectueux, attendu qu'il donnerait à entendre que la sensibilité est seule mise en jeu dans la perception du beau, tandis qu'il y a dans ce phénomène un principe actif qui y joue un rôle supérieur à celui de la sensibilité elle-même. — Le beau peut être étudié de deux façons : ou hors de nous, en lui-même, ou dans les objets qui en portent l'empreinte ; ou bien dans l'esprit de l'homme, dans les facultés qui l'atteignent, dans les sentiments et dans les idées qu'il excite en nous.

I. *Du sentiment et de l'idée du beau.* — « Interrogeons l'âme en présence de la beauté, dit Cousin. N'est-ce pas un fait incontestable qu'en présence de certains objets, dans des circonstances fort diverses, nous portons ce jugement : Cet objet est beau. Cette affirmation n'est pas toujours explicite. Quelquefois elle ne se manifeste que par un cri d'admiration ; quelquefois elle *s'élève silencieusement dans l'esprit qui à peine en a conscience.* Les formes de ce phénomène varient, mais le phénomène est attesté par l'observation la plus vulgaire et la plus certaine, et toutes les langues en portent témoignage. »

C'est une opinion fort répandue chez nous, tant la philosophie sensualiste du dernier siècle a pénétré profondément dans les esprits, que le sentiment et l'idée du beau sont choses purement individuelles et arbitraires. Pour ceux qui parlent ainsi, *le beau se confond avec l'agréable. Sans doute, nous ne dirons* jamais d'un objet désagréable et qui blesse nos sens qu'il est beau, attendu qu'il ne saurait y avoir de beauté là où il y a un défaut quelconque de convenance ou d'harmonie ; mais l'expérience *nous atteste que toutes les choses agréables ne nous paraissent* pas belles, et que, parmi les choses agréables, celles qui le sont le plus, ne sont pas les plus belles, marque assurée que l'agréable n'est pas le beau, car, « si l'un, dit très-bien Cousin, *est identique avec l'autre, ils ne doivent jamais être séparés,* et ils doivent toujours être proportionnés l'un à l'autre. » — « Loin de là, ajoute le célèbre professeur, tandis que tous nos sens nous donnent des sensations agréables, deux seulement ont le privi*lége d'éveiller en nous l'idée de la beauté. A-t-on jamais dit* : Voilà une belle saveur, voilà une belle odeur? Cependant on le devrait dire, si le beau est l'agréable. D'un autre côté, parmi les perceptions de la vue et de l'ouïe, ce ne sont pas toujours les *plus vives qui excitent le plus en nous l'idée du beau. Des tableaux* d'un coloris médiocre ne nous émeuvent-ils pas souvent plus profondément que telles œuvres plus séduisantes aux yeux, moins touchantes à l'âme? Je dis plus : non-seulement la sensa*tion ne produit pas l'idée du beau, mais quelquefois elle l'étouffe.* Qu'un artiste se complaise dans la reproduction de formes voluptueuses; en agréant aux sens, il trouble, il révolte en nous l'idée chaste et pure de la beauté. »

Le sentiment du beau est donc un sentiment spécial, comme l'idée du beau est une idée *sui generis.* L'idée du beau est l'idée du vrai, non tel que l'esprit le conçoit dans sa nature abstraite et pure, mais manifesté sous une forme sensible. En outre, la forme sous laquelle elle apparaît ne saurait être ni la forme de tel ou tel objet en particulier, ni la forme combinée résultant de la fusion d'éléments divers choisis dans les choses individuelles; c'est la forme idéale dont tout homme possède en lui le type divin, que tout homme reconnaît aussitôt qu'il l'aperçoit, mais qu'un petit nombre d'hommes inspirés ont seuls la puissance de réaliser. *Le beau*, a dit admirablement Platon, *est la splendeur du vrai :* c'est pour cela qu'il illumine toute âme humaine et s'impose à elle par la toute-puissance qui réside en lui. Toutes les fois que nous portons un jugement sur la beauté d'une œuvre quelconque, soit de la nature, soit de l'art, nous ne faisons qu'une chose, c'est de déclarer sa conformité avec ce modèle que Dieu a mis en nous, et qui se dresse, pour ainsi dire, dans notre esprit, à l'occasion de l'œuvre de la nature ou de l'art. L'ignorant et le simple la déclarent instinctivement, l'artiste et le philosophe la raisonnent et s'en rendent compte. Il y a donc en nous, dans la perception du beau, deux principes qui entrent en jeu, la sensibilité physique et l'activité de la raison. Il faut absolument qu'il y ait harmonie entre les deux moitiés de l'homme, le corps et l'âme ; il faut qu'il y ait un accord complet entre toutes les puissances de son être : de là résulte un plaisir pur, une jouissance céleste et divine qui n'a rien de commun avec les jouissances matérielles, et ne laisse subsister dans l'âme aucun désir impur et grossier. La contemplation du beau, et c'est ce qui la distingue essentiellement de la perception de l'agréable, n'éveille en nous aucun désir ; elle se suffit à elle seule, et n'est accompagnée d'aucun retour du moi sur lui-même. Elle laisse l'objet se conserver indépendant pour lui-même, et l'âme se sent transportée dans une sphère étrangère aux misères de la vie et de l'existence terrestre.

II. *Du beau dans la nature.* — Le beau dans la nature, ou le beau physique, envisagé dans son essence, consiste dans la manifestation du principe caché, de la force que Dieu a mise au sein de la matière. Cette force se révèle d'une manière plus ou moins parfaite dans la série des êtres : aussi les degrés successifs de la beauté répondent-ils au développement de la vie et de l'organisation ; mais toujours l'unité en est le caractère essentiel : *Omnis porro pulchritudinis forma unitas est*, dit saint Augustin. Toutefois la beauté physique est purement extérieure; elle n'est belle que pour une intelligence qui la voit et qui la contemple. « Considéré extérieurement, dit Hegel, le beau physique s'offre successivement sous les aspects de la *régularité* et de la *symétrie*, de la *conformité à une loi* et de l'*harmonie*, enfin de la *pureté* et de la *simplicité* de la matière. La régularité qui n'est que la répétition d'une forme égale à elle-même, est la forme la plus élémentaire et la plus simple. Déjà dans la symétrie apparaît une diversité qui rompt l'uniformité. Ces deux formes du beau appartiennent à la *quantité* et constituent la beauté mathématique ; elles se trouvent dans les corps inorganiques, les minéraux, les cristaux. Dans les plantes s'offrent des formes moins régulières et plus libres. Dans l'organisation des animaux, cette disposition régulière et symétrique s'efface de plus en plus, à mesure que l'on s'élève aux degrés supérieurs de l'échelle animale. La conformité à une loi marque un degré plus élevé encore, et sert de transition à des formes plus dégagées et plus libres. Ici apparaît un accord plus réel et plus profond qui commence à échapper à la rigueur mathématique. Ce n'est plus un simple rapport numérique où la quantité joue le principal rôle ; on entrevoit un rapport de *qualité* entre des termes différents. Une loi règle l'ensemble, mais elle ne peut se calculer et reste un lien caché qui se révèle au spectateur. Telle est la ligne ovale et surtout la ligne *ondoyante*, qui a été donnée par Hogarth comme la ligne de la beauté. Ce sont en effet ces lignes qui déterminent les belles formes de la nature organique dans les êtres vivants d'un ordre élevé, et surtout les belles formes du corps humain. L'harmonie est un degré supérieur encore aux *précédents, et elle les contient : elle consiste dans un ensemble* d'éléments essentiellement distincts, mais dont l'opposition est détruite et ramenée à l'unité par un accord secret, une convenance réciproque. Telle est l'harmonie des formes et des cou*leurs, celle des sons et des mouvements. Enfin, la beauté existe* aussi dans la matière elle-même, abstraction faite de sa forme : elle consiste alors dans l'unité et la *simplicité* qui constitue la *pureté.* Telle est la pureté du ciel et de l'atmosphère, la pureté *des couleurs et des sons ; celle de certaines substances, des* pierres précieuses, de l'or et du diamant. Les couleurs simples sont aussi celles qui flattent le plus le sens de la vue. »

Chez les êtres vivants et animés, la beauté, c'est la forme *totale en tant qu'elle révèle la force qui l'anime ; c'est cette force* elle-même manifestée par un ensemble de formes, de mouvements indépendants et libres ; c'est l'harmonie intérieure qui se révèle dans cet accord secret des membres et qui se trahit au *dehors, sans que l'œil s'arrête à considérer le rapport des parties* au tout, non plus que leurs fonctions et leur enchaînement réciproque, comme le fait la science. L'unité se montre seulement à l'extérieur, comme le principe qui lie les diverses parties *du tout. Telle est la beauté dans les êtres individuels ; mais il en* est autrement quand nous considérons la nature dans son ensemble, la beauté d'un paysage par exemple. Il ne s'agit plus ici d'une disposition organique de parties et de la vie qui les *anime ; nous avons sous les yeux une riche multiplicité d'ob*jets qui forment un ensemble, des montagnes, des arbres, une rivière, etc. Dans cette diversité apparaît une unité extérieure qui nous intéresse par son caractère doux et calme ou imposant. *A cet aspect s'ajoute la propriété qu'ont les objets de la* nature d'éveiller en nous, sympathiquement, des sentiments, par la secrète analogie qui existe entre eux et les situations de l'âme. Tel est l'effet que produit sur notre âme le silence de la nuit, le calme d'une vallée *silencieuse*, l'aspect *sublime* d'une vaste mer en courroux, la grandeur imposante du ciel étoilé. Le sens de ces objets n'est pas en eux-mêmes : ils ne sont que les symboles des sentiments de l'âme qu'ils excitent. Le beau physique est un reflet du beau moral.

III. *Du beau dans l'art.* — Le beau dans l'art est la représentation de l'*idéal*, c'est-à-dire du beau à un degré de perfection supérieur à la beauté réelle. « C'est, dit encore Hegel, la force, la vie, l'esprit, l'essence des êtres se développant harmonieusement dans une réalité sensible qui est son image resplendissante, son expression la plus élevée ; c'est la beauté dégagée et purifiée des accidents qui la voilent et la défigurent, qui altèrent sa pureté dans le monde réel. L'idéal, dans l'art, n'est donc pas le contraire du réel, mais le réel purifié, rendu conforme au type divin que l'artiste porte en lui. En un mot, il est l'accord parfait de l'idée et de la forme sensible. La représentation du principe spirituel dans la plénitude de sa vie et de sa liberté, avec ses hautes conceptions, ses sentiments profonds et nobles, ses joies et ses souffrances, voilà le vrai but de l'art, le véritable idéal. Enfin, l'idéal n'est pas une abstraction sans vie, une froide *généralisation, c'est le principe spirituel sous la* forme de l'individualité vivante. C'est l'infini manifesté dans le fini. On voit, dès lors, quels sont les caractères de l'idéal. Il est évident qu'à tous ses degrés, c'est le calme, la sérénité, la félicité, avec l'affranchissement complet des besoins et des misères de la vie. Cette sérénité n'exclut pas le sérieux; car l'idéal apraît au milieu des combats de la vie; mais jusque dans les plus *rudes épreuves, au milieu* des déchirements de la souffrance, l'âme conserve un calme apparent comme trait fondamental. C'est la félicité dans la souffrance, la glorification de la douleur, le sourire dans les larmes. »

L'idéal, avons-nous dit, n'est pas une vague généralité, une abstraction sans individualité et sans vie. C'est la réalité purifiée: aussi a-t-il, comme celle-ci, des degrés fort divers. Dans les plus inférieurs, dans ceux où l'idéal se rapproche le plus du réel, comme par ex. dans la peinture de genre et dans l'école flamande en particulier, l'idéal est bien supérieur à la réalité pure, prosaïque, triviale. Les éléments insignifiants, inutiles, *confus, étrangers ou contraires à l'idée ont disparu. L'artiste ne* reproduit pas servilement tous les traits de l'objet et ses accidents; il reproduit ce qu'il observe d'intéressant, de naïf et de gai; il ramène la multiplicité à l'unité; il établit une subordination entre les objets représentés; enfin, il dégage de l'ensemble l'élément essentiel, énergique et significatif. Ainsi donc, lorsque l'artiste prend la nature, même la nature la plus triviale, pour modèle, il la surpasse encore, la métamorphose et l'idéalise. — Mais il existe encore des sujets plus nobles, une nature plus élevée et plus idéale. « L'art, à son point culminant, dit encore Hegel, représente le développement des puissances internes de l'âme, ses grandes passions *et ses sentiments profonds, ses hautes* destinées. Or, il est clair que l'artiste ne trouve pas, dans le monde réel, des formes assez pures, assez idéales, pour qu'il n'ait ici qu'à imiter ou à copier. D'ailleurs, quand bien même la forme serait donnée, il faudrait y ajouter l'expression. De plus, l'artiste doit opérer, dans une juste mesure, l'alliance de l'individuel et du général, de la forme et de l'idéal; créer un idéal vivant où l'idée *pénètre* et anime partout l'apparence et la forme sensible, de sorte qu'il n'y ait rien de vide, d'insignifiant, rien qui ne soit animé de la même expression. Où trouvera-t-il dans le monde réel cette harmonie, cette juste mesure, cette animation et cette exacte correspondance de *toutes les parties et de tous les détails* conspirant à un même but, à un même effet? Dire qu'il parviendra à concevoir et à réaliser l'idéal en faisant un heureux choix d'idées et de formes, c'est ignorer le secret de la composition artistique; c'est méconnaître le procédé tout spontané du génie, l'inspiration, qui crée d'un seul jet, et la remplacer par un travail réfléchi qui n'aboutit qu'à produire des œuvres froides et *sans* vie. »

IV. *De la nature de l'art.* — D'après ce qui précède, il est évident que l'art est un produit de l'activité humaine, une création de l'esprit. Ce qui le distingue de la science, c'est que celle-ci se borne à découvrir ce qui est, c'est qu'elle est le fruit de la réflexion, tandis qu'il est celui de l'inspiration. Sous ce rapport, l'art ne peut ni s'apprendre, ni se transmettre, c'est un don du génie. « Gardons-nous cependant de croire, ajoute le philosophe déjà cité, que l'artiste travaille au hasard et que la réflexion n'a aucune part à ses œuvres. Il y a dans les arts une partie technique qui doit s'apprendre, et une habileté qui s'acquiert par l'exercice. *Ensuite, plus l'art s'élève, plus il exige* une culture étendue et variée de l'esprit, l'étude des objets de la nature, et la connaissance approfondie du cœur humain. Cela est vrai surtout des hautes sphères de l'art et de la poésie. Les œuvres de l'art étant des créations de l'esprit humain, ne sont vivantes qu'en apparence; mais le but de l'art n'est pas de créer des êtres vivants, il veut offrir à l'esprit une image de la vie plus pure, plus claire que la réalité. Or, quelle est la cause qui pousse l'homme à produire de telles œuvres? Cette cause est la même qui lui fait chercher dans la science un aliment pour son esprit, dans la vie publique un aliment à son activité. Dans *la science, il veut connaître la vérité pure et sans voiles; dans* l'art, la vérité lui apparaît exprimée par des images qui frappent ses sens en même temps qu'elles parlent à son intelligence. Cependant, si l'art s'adresse à la sensibilité, il n'a pas pour but direct d'exciter la sensation et de faire naître le plaisir. La sensation est mobile, diverse, contradictoire; elle ne représente que les divers états ou modifications de l'âme. Si donc on considère *seulement* les impressions que l'art produit sur nous, on fait abstraction de la vérité qu'il nous révèle. Il devient même impossible de comprendre ses grands effets, car les sentiments qu'il excite en nous ne s'expliquent que par les idées qui y sont attachées. L'art tient le milieu entre la perception sensible et l'abstraction rationnelle. Il se distingue de la première en ce qu'il ne s'attache pas au réel, mais à l'apparence, à la forme de l'objet, et qu'il n'éprouve à son égard aucun besoin de le faire servir à un usage, aucun désir proprement dit. Ce qu'il aime à voir en lui, ce n'est ni sa réalité matérielle, ni l'idée abstraite dans sa généralité, mais une image sensible et pure de la vérité, *quelque chose d'idéal qui apparaît en lui*; il saisit le *lien* des deux termes, leur accord et leur intime harmonie. Aussi le besoin qu'il éprouve est-il tout contemplatif; en présence du beau, œuvre de l'art, l'âme se sent affranchie de tout désir intéressé. En un mot, l'art crée à dessein des images, des formes destinées à représenter des idées, à nous montrer la vérité sous des apparences sensibles. Par là, il a la vertu de remuer l'âme dans ses profondeurs les plus intimes, de lui faire éprouver les pures jouissances attachées à la vue et à la contemplation du beau.

» Les deux principes se retrouvent également combinés dans l'artiste. Le côté sensible est renfermé dans la faculté qui crée, *dans l'imagination. Ce n'est pas par un travail mécanique, dirigé* d'après des règles apprises, qu'il exécute ses œuvres. Ce n'est pas non plus par un procédé de réflexion semblable à celui du savant qui cherche la vérité. L'artiste est incapable de saisir d'une manière abstraite l'idée qu'il conçoit; il ne peut se la représenter que sous des formes sensibles: l'image et l'idée coexistent dans sa pensée et sont comme inséparables l'une de l'autre. Aussi l'imagination est-elle un don divin. Le génie scientifique *est plutôt une capacité générale qu'un talent spécial. Pour con*stituer l'artiste véritable, au contraire, il faut un talent inné et déterminé. La connaissance la plus complète de la partie historique, scientifique et technique d'un art quelconque, n'a jamais à elle seule pu faire un grand artiste. »

V. *Du but de l'art.* — Les opinions les plus diverses ont été émises au sujet du but que l'art doit se proposer. La plus commune est celle qui lui donne pour objet l'*imitation* : elle fait le fond de toutes les théories vulgaires sur l'art. Or, à quoi bon reproduire ce que la nature offre déjà à nos regards? Bien plus, ce travail puéril n'aboutirait qu'à révéler à l'artiste son impuis*sance et la vanité de ses efforts; car la copie pure et simple* restera toujours au-dessous de l'original. En outre, plus l'imitation est exacte, moins le plaisir est vif : ce qui nous plaît, ce n'est pas d'imiter, mais de créer. En vain dira-t-on que l'art doit imiter la belle nature. Choisir n'est plus imiter. La perfection dans l'imitation, c'est l'exactitude; le choix d'ailleurs suppose une règle : où prendre le criterium? Enfin, que signifie l'imitation dans l'architecture, dans la musique, et même dans la poésie? Il faut en conclure que si, dans ses compositions, l'art emploie les formes de la nature et doit les étudier, son but n'est pas de les copier et de les reproduire. Sa mission est plus haute et son procédé plus libre. Rival *de la nature, comme elle et* mieux qu'elle, il représente des idées : il se sert de ses formes comme de symboles pour les exprimer, et celles-ci, il les façonne elles-mêmes, et les refait sur un type plus parfait et plus pur. Ce n'est pas en vain que ses œuvres s'appellent les créations du génie de l'homme. — Cette idée, que l'art ne saurait avoir pour but l'imitation du réel se trouve parfaitement exprimée *par Cicéron dans son traité de l'Orateur :* « Phidias, ce grand artiste, dit-il, quand il faisait une statue de Jupiter ou de Minerve, n'avait pas sous ses yeux un modèle particulier dont il s'appliquait à exprimer la ressemblance; mais au fond de son âme résidait un certain type accompli de la beauté, sur lequel il tenait ses regards attachés, et qui conduisait son art et sa main. » Ce procédé de Phidias qui, au lieu de copier de beaux modèles, reproduisait ce type intérieur de beauté qui illuminait son esprit, n'est-il pas exactement celui que décrit Raphaël dans sa lettre fameuse à Castiglione, et qu'il déclare avoir lui-même suivi pour la Galatée. « Comme je manque, dit-il, de beaux *modèles, je me sers d'un certain idéal que je me forme (io mi servo di certa idea che mi viene alla mente).* »

Un second système substitue à l'imitation l'*expression*. Dès lors, l'art a pour but non de représenter les formes extérieures, mais leur principe interne et vivant, et particulièrement les idées, les sentiments, les passions et les situations de l'âme. Moins grossière que la précédente, cette théorie, selon Hegel, n'en est pas moins fausse et dangereuse. « Distinguons ici deux choses, dit-il, l'idée et l'expression, le fond et la forme. Si l'art est destiné à tout exprimer, si l'expression est l'objet essentiel, le fond est indifférent. Pourvu que le tableau soit fidèle, l'expression vive et *animée, le bon et le mauvais, le laid comme le beau, ont droit* d'y figurer au même titre. Immoral, licencieux, impie, l'artiste aura rempli sa tâche et atteint la perfection, dès qu'il aura su rendre fidèlement une situation, une passion, une idée vraie ou fausse. Il est clair que si, dans ce système, le côté de l'imitation est changé, le procédé est le même. L'art n'est qu'un écho, une langue harmonieuse ou un miroir vivant où viennent se *refléter* tous les *sentiments* et toutes les passions. La partie basse et la partie noble de l'âme s'y disputent la même place. Le vrai, c'est ici le réel, ce sont les objets les plus divers et les plus contradictoires. Indifférent sur le fond, l'artiste ne s'attache qu'à le bien rendre. Tel est le système qui prend pour devise la maxime : L'*art pour l'art*, c.-à-d. l'expression pour elle-même. On connaît ses conséquences, et la tendance fatale, soit pour l'art lui-même, soit pour la morale, qu'il a de tout temps imprimée aux arts. »

Un troisième système est celui du *perfectionnement moral*. « On ne peut nier, dit le philosophe de Berlin, qu'un des effets de l'art ne soit d'adoucir et d'épurer les mœurs. En offrant *l'homme en spectacle à lui-même, il tempère* la rudesse *de* ses penchants et de ses passions; il le dispose à la contemplation et à la réflexion; il élève sa pensée et ses sentiments en les rattachant à l'idéal qu'il éveille en lui, à des idées d'un ordre supérieur. Aussi l'art a-t-il été de tout temps regardé comme un puissant instrument de civilisation, comme un auxiliaire de la religion : il est avec elle le premier instituteur des peuples et, en effet, c'est surtout dans l'histoire des religions et des cultes qu'il faut chercher l'histoire de l'art. — Mais cette théorie, quoique bien supérieure aux précédentes, n'est pas non plus exacte. Son défaut est de confondre l'effet moral de l'art avec sa propre finalité. *En assignant ainsi à l'art un but étranger, on court le ris*que de lui ravir la liberté, qui est son essence et sans laquelle il n'y a pas d'inspiration, et par là de l'empêcher précisément de produire les effets moraux qu'on est en droit d'attendre de lui. Entre la religion, la morale et l'art, il existe une éternelle, une intime harmonie; mais ce ne sont pas moins des formes diverses de la vérité. L'art a ses lois, ses procédés, sa juridiction particulière. Assurément, il ne doit jamais blesser le sens moral, mais c'est au sens du beau qu'il s'adresse. Lorsque ses œuvres sont pures, et les œuvres de l'art véritable le sont nécessairement, son effet sur les âmes est salutaire; néanmoins il n'a pas pour but direct et immédiat de le produire. *Le cherche-t-il directe*ment, il court risque de le manquer et manque le sien propre. Le problème de l'art est donc distinct du problème moral : le véritable but du premier est de réaliser l'idéal. Tout autre but, la purification, l'amélioration morale, l'édification, sont des conséquences indirectes, quoique nécessaires. La contemplation du beau a pour effet de produire en nous une jouissance calme et pure, incompatible avec les plaisirs grossiers des sens; elle élève l'âme au-dessus de la sphère habituelle de ses pensées; elle la prédispose aux résolutions nobles et aux actions généreuses par l'étroite affinité qui existe entre les trois sentiments et les trois idées du bien, du beau et du divin. »

VI. *Division des arts.* — Les arts par excellence, c'est-à-d. ceux qui ont pour objet la représentation du beau, et auxquels, pour ce motif, on a donné le nom de *Beaux-Arts*, sont généralement classés d'après leurs moyens de représentation. Or, comme deux sens seulement sont affectés à la perception du beau, la *vue*, qui perçoit la forme et les couleurs, et l'*ouïe*, qui perçoit les sons, on divise les beaux-arts en *arts du dessin*, qui comprennent l'*architecture*, la *sculpture* et la *peinture*, et en *art musical*. La *poésie*, qui se sert de la *parole* et s'adresse à l'*imagination*, forme un domaine à part. Mais ceci n'est qu'une classification synoptique, qui ne nous apprend rien sur la relation logique des arts entre eux, et, pour ainsi dire, sur leur hiérarchie. Toutefois cette hiérarchie est facile à établir, quand on considère le rapport de chacun des arts avec le fond *même des idées qu'il est susceptible de représenter.* — 1° Au premier degré se place l'*Architecture*. En effet, cet art est incapable de représenter une idée autrement que d'une manière vague et indéterminée; il façonne les masses de la nature inorganique, suivant les lois de la matière et des proportions géométriques. A son point culminant de développement, il n'est jamais qu'un symbole muet de la pensée. En outre, l'architecture est affectée à des fins extérieures à elle-même : elle est destinée à fournir une demeure à l'homme et un temple à la divinité, ainsi qu'à abriter, sous son toit et dans son enceinte, les autres arts, et en particulier la sculpture et la peinture. — 2° *La Sculpture se place à un rang plus élevé. En effet, elle* a pour objet de représenter l'esprit tel que peut le révéler l'organisme humain au moyen des seules formes extérieures. Sous cette apparence visible, par les traits de la figure et les proportions du corps, elle exprime la beauté idéale, le calme divin, la sérénité, en un mot, l'idéal *classique*. Mais les œuvres de la sculpture présentent toujours quelque chose d'inanimé, de froid, d'insensible, parce qu'elles ne peuvent *pas* se dégager suffisamment des étreintes de la matière. — 3° La *Peinture*, elle aussi, est encore retenue dans le monde des formes visibles : néanmoins elle est plus libre que la sculpture, car elle est moins soumise à *la* matière *et* possède *des* moyens d'expression plus variés. A la forme extérieure pure, elle ajoute les aspects divers de l'apparence visible, les illusions de la perspective, la couleur, la lumière et les ombres, et par là elle devient capable non-seulement de reproduire les tableaux les plus variés de la nature, mais aussi d'exprimer sur la toile les sentiments les plus profonds de l'âme humaine et toutes les scènes de la vie *morale*. — 4° La *Musique* est à la fois *inférieure* et *supérieure* à la peinture : inférieure, sous le rapport de la réalité des choses, ainsi que des idées pures; supérieure, sous le rapport de l'expression du sentiment. Ce qu'elle exprime, c'est l'âme elle-même dans ce qu'elle a de plus intime, de plus profond, de plus fugitif, de plus indéterminé, et cela par un phénomène sensible, également invisible, insaisissable, instantané, les vibrations sonores qui pénètrent au foyer intérieur des mouvements de l'âme et l'ébranlent tout entière. — 5° Enfin, tous ces arts sont couronnés par la *Poésie*, qui les résume et les dépasse tous, et qui doit sa supériorité à son mode d'expression, la *parole. Elle seule est capable d'exprimer toutes les idées, tous* les sentiments, toutes les passions, les plus hautes conceptions de l'intelligence et les impressions les plus fugitives de l'âme. Elle seule possède la faculté de représenter une action dans son développement complet et dans toutes ses phases. Aussi son domaine est illimité, et l'on peut dire d'elle qu'elle est l'art universel. — Ces cinq arts forment le cycle complet et organisé des arts; car la *gravure*, la *danse*, l'*art des jardins*, etc., ne sont que des accessoires et se rattachent plus ou moins directement aux précédents, à la peinture, à la musique, à l'architecture, etc. — On peut consulter, mais avec prudence, le *Cours d'esthétique* de Hegel, *trad. par* Ch. Bénard. V. aussi nos articles Goût, Sublime, Architecture, Peinture, etc.

* **ESTHIOMÈNE.** adj. 2 g. (gr. εσθίω, je mange). T. Médec. Qui ronge, qui dévore; se dit De certaines dartres, et particulièrement du Lupus.

ESTIMABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être estimé. *Un homme es. Une femme très-es. Rien n'est plus es. que la vertu. Des qualités estimables.*

ESTIMATEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire l'estimation d'une chose. *Si nous ne pouvons convenir de prix, nous prendrons des estimateurs.* ‖ Figur., se dit quelquef. Des choses morales. *Juste es. de la vertu, du mérite, des ouvrages d'esprit, etc.*

ESTIMATIF. adj. m. Qui contient une estimation. *Un état, un devis estimatif.*

ESTIMATION. s. f. Action d'estimer, d'évaluer. *Juste es. Suivant l'es. qui en a été faite.* = Syn. Voy. Appréciation.

ESTIME. s. f. Opinion favorable que l'on a de quelqu'un, fondée sur la connaissance de son mérite, de ses bonnes qualités, de ses vertus. *Avoir, sentir, concevoir, prendre de l'es., beaucoup d'es. pour quelqu'un. Acquérir l'es. générale, l'es. publique. Il a l'es. de tous les gens de bien. Conserver l'es. de soi-même, sa propre es. J'ai pour lui une es. particulière, la plus haute es. Je m'honore de votre es. Il est perdu d'es. et de réputation.* On dit de même, *J'ai beaucoup d'es. pour son mérite.* ‖ Le cas que l'on fait de certaines choses. *La géométrie fut en grande es. chez les Grecs.* ‖ T. Mar. Voy. Navigation.

ESTIMER. v. a. (lat. *æstimare*). Apprécier, déterminer la valeur d'une chose. *On a estimé ces meubles* *le double de ce qu'ils valent. Cette terre a été estimée tant, estimée à tant. Combien estimez-vous cela? Il a fait es. le dégât qu'on a fait dans son champ. Es. une chose au plus juste.* || Avoir une opinion avantageuse de quelqu'un, de quelque chose; en faire cas. *On estime fort cet homme-là. Il se fait es. partout. Il n'est estimé de personne. S'il a fait cette action, je l'en estime davantage. On estime beaucoup les vins de France. Les fers de ce pays sont plus estimés que ceux de tel autre. Es. plus ou moins une chose.* || Croire, présumer, conjecturer. *Il estimait cette place imprenable. J'estime qu'il fera quelque difficulté d'accepter ces conditions. On n'estime pas qu'il puisse réussir. Être estimé sage, savant.* = s'Estimer. v. pron. *Déterminer sa propre valeur. *Il m'acheta plus cher que je ne m'estimais moi-même.* || Avoir de l'estime pour soi-même. *Cet homme s'estime trop. Il arrive souvent que nous ne sommes pas autant estimés que nous nous estimons nous-mêmes. S'es. l'un l'autre.* || Se croire. *S'es. heureux, c'est l'être. Je m'estime heureux d'avoir pu lui plaire. Il s'estimait assez récompensé de...* = Estimé, ée. part.

ESTIVAL, ALE. adj. (latin. *æstivalis*, d'été). T. Bot. Qui naît ou qui fleurit en été. *Fleurs, plantes estivales.* || T. Médec. *Maladies estivales*, Maladies qui règnent en été.

***ESTIVATION.** s. f. T. Bot. Voy. Préfloraison.

***ESTIVE.** s. f. ***ESTIVER.** v. a. T. Mar.

Enc. — *Estiver*, c'est comprimer des marchandises élastiques de leur nature, comme des balles de coton et de crin, des peaux, des cuirs, etc., *qui, sans cette opération, rempliraient un navire* sans le charger. Charger un bâtiment *en estive*, c'est le charger de marchandises de ce genre, après les avoir fortement comprimées afin qu'elles occupent le moins d'espace possible.

ESTOC. s. m. [On fait sentir le C.] (all. *stock*, bâton). Autrefois, Épée longue et étroite qui ne servait qu'à percer. — Famil., se dit encore, dans le sens de Pointe d'une épée, dans cette locut., *Frapper d'es. et de taille*, Frapper de la pointe et du tranchant. || T. Forêts. Souche, tronc d'arbre. *Un bel es.* — Famil., *Brin d'es.*, Long bâton ferré par les deux bouts. Vx. — *Couper un arbre à blanc es.*, Le couper à fleur de terre. *Couper une forêt, faire une coupe à blanc es.*, En couper tout le bois, sans y laisser de baliveaux. — Fig. et fam., *Être réduit à blanc e* , Être entièrement ruiné. || Fig., Ligne d'extraction. *Il est de bon es. Les biens qui viennent de son es.* Vx. || Fig. et fam., Chef. *Dites-vous cela de votre es.? Cela ne vient pas de son estoc.* Vieux.

ESTOCADE. s. f. *Autrefois, Sorte de longue épée. — Coup de pointe, botte. *On lui porta une si furieuse es., qu'il ne put la parer. Il lui allongea deux ou trois estocades.* || Fig. et fam., Demande imprévue, et, Dans une discussion, Attaque à laquelle on ne s'attend pas. *Il m'a demandé cent francs à emprunter, j'ai eu bien de la peine à parer cette es. Cet argument fut pour son adversaire une rude estocade.* Vieux.

ESTOCADER. v. n. Porter des estocades. *Il estocade rudement.* || Fig. et fam., Argumenter d'une manière pressante. *Il y a plaisir de voir ces deux savants es. ensemble.* Vieux.

ESTOMAC. s. m. [On pron. *Estoma.*] (lat. *stomachus*). Viscère creux, qui est situé à la partie supérieure de l'abdomen, et qui est le principal organe de la digestion. — Fig. et prov., *Il a un es. d'autruche, c'est un es. d'autruche, il digérerait le fer*, se dit D'un homme qui mange beaucoup et souvent. || Dans le langage vulg., La partie extérieure du corps qui répond à la poitrine et à l'estomac. *Recevoir un coup dans l'es.* || Dans les volailles et dans les autres oiseaux que l'on mange, La partie antérieure de l'animal, après que les cuisses et les ailes ont été levées; ne se dit que Des viandes cuites. *Un es. de poularde.*

Enc. — I. L'*Estomac* est un réservoir musculo-membraneux qui, d'un côté, fait suite à l'œsophage, et de l'autre, aboutit aux intestins proprement dits. Il est situé dans la cavité abdominale, *au-dessous du diaphragme, et occupe l'épigastre ainsi* qu'une partie de l'hypochondre gauche. La forme de ce viscère varie suivant les animaux chez lesquels on le considère.

A. Chez l'*Homme*, l'est. ressemble à une cornemuse (*Fig. 1*), et c'est même avec celui des animaux qui ont ce viscère disposé de la même manière qu'on fait le réservoir à air de l'instrument ainsi nommé. On distingue dans cet organe deux ouvertures. L'ouverture supérieure ou œsophagienne est appelée *orifice cardiaque*, ou simplement *Cardia*, parce qu'elle est située du côté du cœur. L'ouverture inférieure, qui met l'est. en communication avec le *duodénum*, a reçu le nom de *Pylore*, du grec πυλουρός, portier, parce que, selon qu'elle se relâche ou se contracte, elle livre ou refuse passage aux aliments. Ce dernier orifice est muni d'une valvule circulaire, appelée *valvule du pylore*. Le bord supérieur de l'est. est nommé *petite courbure*, et l'inférieur *grande courbure*. Enfin, on désigne sous le nom de *Cul-de-sac* de l'est., la partie de ce viscère qui est située à gauche du cardia (à droite dans la gravure). Les parois de cet organe sont formées de 4 membranes ou tuniques distinctes. La plus externe, ou tunique *séreuse*, est constituée par le péritoine, et recouvre l'est. dans toute son étendue, excepté au niveau de ses deux bords, où elle forme, par son adossement, deux replis, dont l'un, appelé *épiploon gastro-hépatique*, correspond à la petite courbure, et l'autre, nommé *grand épiploon*, correspond à la grande courbure, et s'étend jusqu'à la partie inférieure de l'abdomen, en passant au-devant du paquet intestinal. La *seconde, ou tunique musculeuse*, résulte de la *réunion de 3 couches* de fibres musculaires blanchâtres; mais, dans chacune de ces couches, les fibres suivent des directions différentes. La troisième, appelée tunique *celluleuse* ou *fibreuse*, est formée par du tissu cellulaire condensé et entremêlé d'un assez grand nombre de vaisseaux sanguins. Enfin, la quatrième, ou la plus interne, est constituée par une membrane *muqueuse*, à la surface de laquelle on remarque un grand nombre de petites cavités, appelées *follicules gastriques*, qui *sécrètent* le *suc gastrique*, c.-à-d. le liquide sous l'action duquel les aliments se transforment en chyme. Quand l'est. est vide, la membrane interne est un peu plissée; mais ces plis, qui résultent de la contraction des fibres musculaires, s'effacent lorsque ce viscère est distendu. Les vaisseaux de l'est. lui viennent du tronc cœliaque, et ses nerfs lui viennent de la paire vague et du plexus solaire.

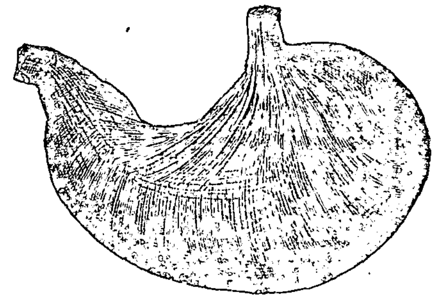

Fig. 1.

B. L'est. des *Mammifères* présente des différences assez considérables de forme et de structure. Chez le plus grand nombre, il est *simple*, c.-à-d. qu'il n'offre, comme chez l'Homme, qu'une seule cavité; mais dans les uns il est allongé, et dans les autres il est ramassé en globe. Dans quelques autres espèces, il est *compliqué*, c.-à-d. partagé en plusieurs poches par autant de rétrécissements, sans que les membranes qui le constituent varient d'une manière sensible quant à leur composition dans ces différentes poches. On dit, au contraire, qu'il est *composé*, lorsque ces cavités présentent dans leur structure des différences essentielles. Tel est l'est. des *Ruminants*, où l'on observe quatre compartiments bien distincts (Fig. 2. Est. du Mouton), savoir : la *Panse*, *c*, qui est très-vaste et occupe la partie gauche de l'abdomen; le *Bonnet*, *d*, le plus petit des quatre et peu différent *du premier*; le *Feuillet*, *e*, *placé vers le côté droit* de la panse; et la *Caillette*, *f*, située du même côté et en partie sous le feuillet (les autres lettres indiquent; *a*, la portion inférieure de l'œsophage; *b*, sa gouttière terminale; et *g*, le commencement du duodénum). La membrane interne de ces quatre poches présente des différences remarquables. Dans la panse (Fig. 3. Est. de Mouton ouvert pour montrer la structure de la membrane des diverses cavités et le mode de terminaison de l'œsophage), elle est couverte de papilles larges et plates; dans le bonnet, elle est munie de replis cannelés sur leurs côtés et dentelés à leur bord, qui forment des mailles polygonales dont les aires sont hérissées de papilles analogues à celles de la panse, *mais moins volumineuses; dans le feuillet, elle présente* une multitude de replis ou feuillets couverts de petites papilles semblables à des grains de millet; enfin, dans la caillette, elle est de nature muqueuse, et offre des plis irréguliers: en outre, c'est la membrane de la caillette qui seule sécrète le suc gastrique. Quand l'animal a grossièrement divisé ses aliments par une première mastication, ils passent dans la panse, où ils s'accumulent; puis l'animal les fait revenir dans sa bouche, les mâche une seconde fois, ou en d'autres termes les *rumine*; après quoi, ces aliments passent dans le feuillet, et de là dans la caillette où ils *doivent se digérer*. Le *mécanisme de la rumination* a été parfaitement expliqué par Flourens. Voici en quels termes Milne Edwards, dans ses *Éléments de zoologie*, résume les observations de l'éminent physiologiste : « Lorsque l'animal, dit-il, avale des aliments grossiers et d'un certain volume, comme ceux dont il se nourrit habituellement, ces substances, arrivées au point où l'œsophage se continue sous la forme d'une gouttière (*Fig. 3, b*), écartent mécaniquement les bords de ce demi-canal, transformé ordinairement en tube par la contraction de ses parois, et tombent dans la panse et dans le bonnet, placés au-dessous; *mais, lorsque l'animal* avale des boissons ou des aliments atténués et demi-fluides, leur présence dans ce demi-canal ne détermine pas l'écartement de ses bords. Cette portion terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en majeure partie dans le feuillet, où elle se termine. C'est donc l'état d'ouverture ou d'occlusion de cette portion de l'œsophage qui détermine l'entrée des aliments dans les deux premiers estomacs ou leur passage dans le feuillet; et c'est l'aliment lui-même qui décide de cet état, selon qu'il est assez volumineux ou non pour dilater l'œsophage, naturellement affaissé, ou pour couler dans la rigole toujours ouverte par laquelle ce conduit mène vers le feuillet. Or les aliments, lors de leur première déglutition, ne sont qu'imparfaitement divisés et consistent en fragments grossiers et assez volumineux, tandis *qu'après avoir été ruminés, ils sont transformés* en une pâte molle et demi-fluide, et cette circonstance suffit par conséquent pour déterminer leur chute dans la panse ou leur passage dans le feuillet. Quant à l'espèce de *régurgitation* régulière par laquelle les aliments contenus dans la panse et le bonnet remontent dans la bouche pour être ruminés, elle est produite par ces deux cavités qui, en se contractant, poussent la masse alimentaire qu'elles contiennent entre les bords du demi-canal œsophagien, lequel, en se contractant à son tour, en saisit une portion, la détache et en fait une pelote destinée *à remonter le long de l'œsophage.* »

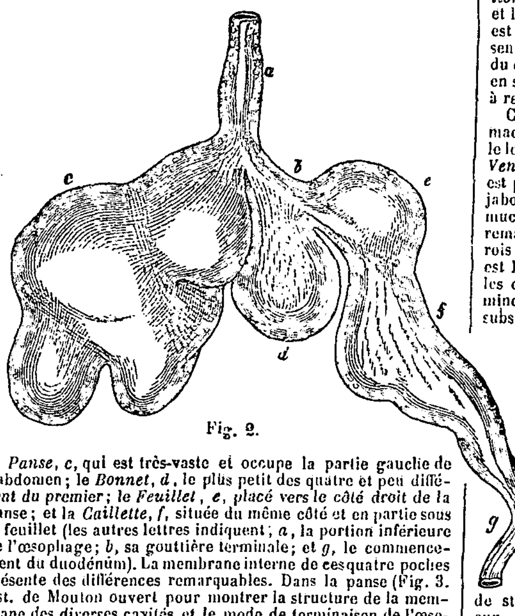

Fig. 2.

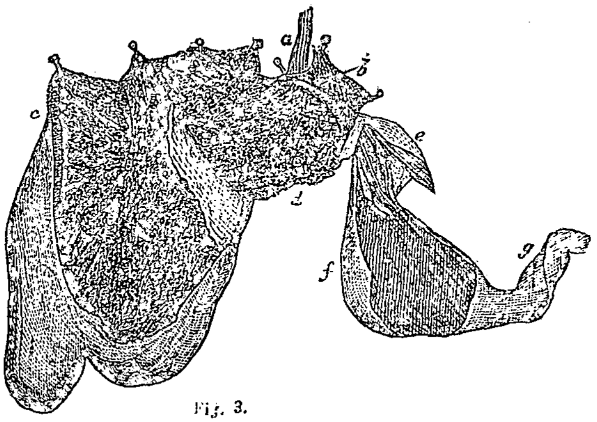

Fig. 3.

C. Les *Oiseaux* n'ont, à proprement parler, qu'un seul estomac, le *Gésier;* mais ils présentent en général deux renflements le long de l'œsophage : le *Jabot*, qui n'existe pas toujours, et le *Ventricule succenturié*, qui est d'autant plus grand que le jabot est plus court. Les aliments passent d'abord de la bouche dans le jabot, où ils séjournent quelque temps, et s'y imprègnent d'une mucosité abondante; *de là ils descendent dans la* seconde poche, remarquable par les glandes nombreuses qui garnissent ses parois; enfin, ils arrivent à ce dernier compartiment dont la forme est le plus souvent globuleuse et comprimée sur les côtés. Chez les oiseaux exclusivement carnassiers, le gésier a des parois minces et membraneuses; mais chez ceux qui se nourrissent de substances plus dures et plus difficiles à digérer, et particulièrement chez les Granivores, il est muni de muscles puissants et très-épais, capables de broyer ces matières et de faire l'office d'un véritable appareil masticateur. *En outre, sa surface interne est revêtue d'une espèce* d'épiderme presque cartilagineux.

D. L'est. des *Reptiles* est presque généralement de forme ovale et très-allongée, mais il est parfois extrêmement difficile de trouver le point où il se distingue de l'œsophage. Ses parois sont ordinairement minces et transparentes. La membrane musculeuse est alors très-peu sensible, et les autres membranes se confondent tellement l'une avec l'autre, que leur distinction est impossible. — Il est également très-difficile de *préciser le point où l'est. des Poissons se sépare de* l'œsophage. En outre, il n'y a peut-être pas de classe où ce viscère offre autant de différences de forme et de structure. — Quant aux *Invertébrés*, l'est. présente, chez eux, de telles variétés, selon qu'on considère les différentes classes qui composent ce vaste embranchement zoologique, qu'on n'en peut rien dire qui soit applicable à tous ces animaux d'une manière générale. Aussi préférons-nous en parler aux articles particuliers consacrés à chacune de ces classes.

II. L'est., ainsi que tout le monde le sait, est l'organe principal de la digestion. Or, comme en décrivant ce dernier phénomène, nous avons fait la physiologie de ce viscère presque tout entière, il ne nous reste plus qu'à dire ici quelques mots des mouvements de l'est. Ces mouvements concourent à la digestion des aliments ingérés dans ce viscère, et ils sont d'autant plus énergiques que la portion musculaire des parois gastriques est plus développée. Ainsi, ils sont extrêmement puissants chez les Oiseaux granivores, tandis que chez les Mammifères carnivores ils sont très-doux et peu sensibles. Chez l'Homme et les animaux supérieurs au moins, ils n'ont pas lieu d'ensemble, c.-à-d. sur tous les points en même temps; comme ceux de l'intestin, ils sont péristaltiques, ou, en d'autres termes, ils s'effectuent de proche en proche d'une manière régulière, de telle sorte que la masse alimentaire se trouve promenée successivement dans toutes les parties de l'organe. Chez l'Homme et chez les Carnivores, les aliments sont soumis à un mouvement de va-et-vient, de gauche à droite et de droite à gauche; mais chez les Herbivores, on observe un mouvement de rotation. Les mouvements de l'est. sont sous la dépendance des nerfs pneumogastriques, et, quelle que soit leur forme, ils sont toujours lents et continus. Dans le vomissement lui-même, les contractions de cet organe ne jouent qu'un rôle très-secondaire: nous dirons ailleurs quelles sont les puissances qui produisent ce phénomène. — C'est encore à l'est. qu'on rapporte vulgairement les sensations de la *faim* et de la *soif;* nous aurons à voir en lieu et place convenables si cette opinion est fondée.

III. Les maladies dont l'est. peut être affecté sont nombreuses. Leur nature est souvent douteuse, leur diagnostic difficile, leur traitement incertain; en un mot, les affections de ce viscère réclament toujours les soins d'un médecin instruit et intelligent. En outre, les sympathies multiples qui subsistent entre l'est. et les autres organes principaux de l'économie ajoutent encore aux difficultés de la matière. Les maladies les plus fréquentes sont celles qu'on désigne habituellement sous les noms de *Dyspepsie* et de *Gastralgie*, c.-à-d. des altérations de sécrétion ou des névroses. L'inflammation de cet organe, ou la *Gastrite*, est beaucoup moins fréquente. La *gastrite aiguë* est même extrêmement rare, et quant à la *gastrite chronique*, les médecins de l'école de Broussais lui assimilent constamment les simples dyspepsies et les gastralgies; de là un système de traitement dont les effets sont souvent déplorables. L'est. peut aussi être le siége d'hémorrhagies idiopathiques: l'hémorrhagie gastrique a reçu le nom de *Gastro-hémorrhagie* ou *Gastrorrhagie*. On l'appelle encore *Hématémèse*, c.-à-d. vomissement de sang; mais cette dernière dénomination est vicieuse, car on observe des gastrorrhagies sans vomissements sanguins. Il ne faut pas confondre le terme de *Gastrorrhée* avec celui de gastrorrhagie. Le premier, en effet, désigne simplement une forme particulière de diacrise stomacale chronique, dans laquelle le malade vomit, ordinairement chaque matin et sans effort, une certaine quantité de mucosités filantes. —Parmi les altérations et dégénérescences des tissus qui entrent dans la composition de ce viscère, celle qui s'observe le plus fréquemment est la dégénérescence squirrheuse ou cancéreuse: dans le plus grand nombre des cas, elle affecte la partie pylorique de l'est. L'*atrophie* et l'*hypertrophie* des parois gastriques sont des altérations qu'on rencontre rarement isolées; en général, elles accompagnent quelque autre maladie organique du viscère. Une maladie qui a beaucoup occupé les médecins, il y a quelques années, sans qu'il se soit fait beaucoup de lumière à ce sujet, est le *ramollissement* de l'est. qu'on a distingué en ramollissement *gélatiniforme*, ramollissement *pultacé*, etc. Cette affection se termine le plus souvent par la perforation des parois du viscère et par la mort. Ces parois peuvent encore devenir le siége de diverses sortes d'*ulcérations* et de *perforations* par causes internes. Enfin, bien que caché dans la partie supérieure de l'abdomen et protégé en partie par les parois thoraciques, l'est. n'est point à l'abri des lésions traumatiques et des maladies chirurgicales. Celles qui s'observent le plus communément sont la présence de *corps étrangers* dans l'intérieur de l'organe et les *plaies* de ses parois.—V. Intestin.

ESTOMAQUER (s'). v. pron. (lat. *stomachari*, se mettre en colère). Se tenir offensé de ce qu'une personne a dit ou a fait. *Il s'est estomaqué de ce que je ne lui ai pas rendu sa visite assez tôt. Il n'a pas sujet de s'es., de s'en es.* Famil. = Estomaqué, ée. part. *Il est revenu tout estomaqué.*

ESTOMPE. s. f. (italien. *stampa*, empreinte). T. Beaux-Arts. Petit rouleau pointu, fait de peau, de coton ou de papier, avec lequel on étend le crayon ou le pastel sur le dessin. *Dessin à l'es. Il manie bien l'es.* || Par ext., Dessin fait à l'estompe. *Voilà une jolie estompe.*

ESTOMPER. v. a. Dessiner avec l'estompe; Étendre le crayon ou le pastel avec l'estompe. *Es. légèrement.* = Estompé, ée. part.

ESTOUFFADE ou **ÉTOUFFADE.** s. f. T. Cuisine. Façon d'accommoder les viandes en les faisant cuire dans un vase bien fermé. *Veau, perdrix à l'estouffade.*

ESTRADE. s. f. (ital. *strada*, chemin). Chemin; n'est usité que dans les locut., *Battre l'es.*, et *Batteur d'es.*, Voy. Battre et Batteur. || Petite élévation sur le plancher d'une chambre, d'une salle, etc. *Un lit élevé sur une es. Le trône était placé sur une estrade.*

ESTRAGON. s. m. T. Bot. Voy. Composées.

ESTRAMAÇON. s. m. (ital. *strammazone*). Large épée à deux tranchants dont on se servait autrefois; n'est plus usité que dans cette loc., *Un coup d'es.*, Un coup du tranchant de l'épée.

ESTRAMAÇONNER. v. n. et a. Donner des coups d'estramaçon. *Il ne cessa d'es. durant tout le combat.* Peu us., et ne s'empl. que par plaisanterie. = Estramaçonné, ée. part.

ESTRAPADE. s. f. (vieux franç., *estréper*, briser; d'où le verbe *estropier*).

Enc. — On appelait autrefois *Estrapade*, un genre de supplice qui était surtout usité comme punition militaire. Les mains du patient étant attachées derrière le dos au moyen d'une corde fixée à l'extrémité d'une sorte de balançoire, on le hissait au sommet de l'appareil, puis on le laissait tomber jusque près de terre, de sorte que le poids du corps disloquait les membres supérieurs. On désignait encore sous ce nom le lieu du supplice et l'instrument qui servait à l'infliger.

ESTRAPADER. v. a. Faire souffrir l'estrapade. = Estrapadé, ée. part.

ESTRAPASSER. v. a. T. Man. Fatiguer, excéder un cheval, en lui faisant faire un trop long manége. = Estrapassé, ée. part.

* **ESTROPE.** s. f. (angl. *strop*). T. Mar.

Enc. — On appelle ainsi un morceau de cordage très-court, dont les deux extrémités sont réunies par l'entrelacement de leurs torons, ce qui lui donne la forme d'un anneau. C'est par des *estropes* que les poulies sont suspendues dans les agrès. On garnit quelquefois d'une est. le bout d'une vergue ou la tête d'un mât, pour faire l'office d'un bourrelet plus doux au contact d'un cordage. Les estropes servent aussi dans les embarcations à maintenir les avirons dans leurs tolets, etc. De ce mot les marins ont fait le verbe *Estroper*, qui signifie garnir d'une estrope.

ESTROPIER. v. a. (vieux franç., *estréper;* du gr. στρέπειν, tordre?). Faire perdre à quelqu'un l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par quelque coup. *Il a reçu dans le bras un coup de sabre qui l'a estropié. Il fut estropié à tel siége.* — Par ext., se dit quelquefois De certaines maladies. *Cette paralysie l'a complétement estropié.* || T. Peint. et Sculpt. *Es. une figure*, N'y pas observer les proportions voulues. || Fig., *Es. un passage, une pensée, etc.*, En retrancher une partie, dont la suppression altère le sens. — *Es. un nom propre*, Le défigurer en le prononçant ou en l'écrivant. On dit de même, *Es. les mots d'une langue.* — * *Es. un rôle*, Le mal interpréter. = * s'Estropier. v. pron. *Il s'est estropié en tombant de cheval.* = Estropié, ée. p. *Un soldat estropié. Être estropié d'une jambe. Figure estropiée. Passage estropié. Pensée estropiée. Nom estropié.* = Conj. V. Prier.

* **ESTUAIRE.** s. m. (lat. *æstuarium*). T. Géogr. Se dit De la partie du canal de certaines rivières qui est contiguë à la mer, dans laquelle l'eau est salée ou saumâtre, où le flux et le reflux sont sensibles, et où il y a peu ou point de courant.

ESTURGEON. s. m. T. Ichth. Voy. Sturioniens.

ÉSULE. s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

ET. [On pron. É, sans faire sentir le T.] (lat. *et*). Conjonct. qui sert à lier entre elles les parties semblables du discours, et les membres d'une phrase, d'une période. *Socrate et Platon. La mouche et le coche. Bon et beau. Lire et écrire. Vous et moi. Gaiement et patiemment. Soixante et dix. Il m'a frappé, et il s'est enfui.* || S'empl. quelquefois emphatiquement au commencement des phrases. *Et véritablement on ne saurait nier que... Et voilà que tout d'un coup...* — On dit aussi à la fin d'un récit, d'un conte, *Et de boire et de rire, etc.*, pour signifier Que la chose dont on parle se termina par boire et par rire.=Et cætera [Le t de l'et se prononce]. Locut. latine qui a passé dans notre langue, et qui signifie, Et autres personnes et autres choses semblables. *Il a acheté un mobilier complet, glaces, armoires, buffet, fauteuils, etc.* On écrit ordinairement, par abrév., *Etc.* || Substant., *Le reste n'est exprimé que par un et cætera.* — Prov., *Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire, et d'un et cætera de notaire.*

Obs. gram. — L'emploi de la conjonction *et* doit être l'objet de quelques observations particulières.—1° Autant que possible, tous les mots qu'elle sert à lier doivent être de même ordre, c.-à-d. tous les deux doivent être des substantifs, des adjectifs, des verbes ou des adverbes. D'après cette règle, la construction, *David était roi* ET *prudent*, est vicieuse. Néanmoins, on dira fort bien d'un auteur: *Il était poëte* ET *modeste*, parce qu'ici *poëte* est pris adjectivement. On peut même, dans certains cas, passer du substantif au verbe: Ainsi, par ex., Racine a dit:

Vous-même de vos soins craignez *la récompense*,
Et *que* dans votre sein ce serpent élevé
Ne vous *punisse* un jour de l'avoir conservé.

Mais, en général, il convient d'éviter cette construction qui, chez des écrivains d'un goût moins sûr, devient fort souvent très-choquante. — 2° Quand deux mots, de même espèce, mais sans relation l'un avec l'autre, se réunissent pour former un même terme, il est nécessaire de les lier par la conjonction: *L'avarice* ET *l'orgueil ont perdu cet homme.* Si le nombre de ces mots est supérieur à deux, l'emploi de la conjonction est subordonné au caractère que l'on veut donner à l'expression. Ne faut-il qu'indiquer une idée de liaison, on place *et* avant le dernier mot seulement: *L'esprit, la science* ET *la vertu sont les véritables biens de l'homme.* S'agit-il de donner plus d'énergie à une énumération, on répète *et* devant chaque mot:

Et le riche, et le pauvre, et le faible et le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort. (Volt.)

Veut-on exprimer la gradation des idées, en presser la succession, il faut supprimer partout la copulative:

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu:
L'attelage suait, soufflait, était rendu. (La Font.)

3° La conj. *et* ne s'emploie pas dans les phrases où les adverbes *autant, aussi, plus, moins*, se trouvent répétés: *Plus on est élevé en dignité, plus on doit être modeste. Autant vous lui en donnerez, autant il en dépensera. Moins il en faudra, plus il en restera.*

ÉTABLAGE. s. m. Ce qu'on paie pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une écurie ou étable.

ÉTABLE. s. f. (lat. *stabulum*). Lieu où l'on met des bœufs, des brebis et autres bestiaux. *É. à vaches, à cochons, etc. Notre-Seigneur voulut naître dans une étable.* || T. Mar. *Franc-étable*, Voy. Abordage.

ÉTABLER. v. a. Mettre dans une étable, dans une écurie. = Établé, ée. part.

ÉTABLI. s. m. Table de travail à l'usage d'un artisan. *É. de menuisier, de serrurier, de bijoutier, de tailleur, etc.*

ÉTABLIR, v. a. (lat. *stabilire*). Asseoir une chose en quelque endroit, l'y rendre stable. *É. les fondements d'un édifice. Ce mur est établi sur le roc. Cette table n'a pas été bien établie sur ses pieds.* || Fonder, créer. *On a établi un pont sur la rivière. É. des routes, des voies de communication. É. une colonie. É. un collége, une manufacture. Il pensait é. sa fortune sur la ruine publique. Sa réputation est trop bien établie pour que vos attaques puissent y porter atteinte.* — *Bien é. sa fortune, son crédit, etc.*, Faire qu'ils ne puissent être ébranlés facilement. — *Être bien établi à la cour, dans une maison*, Y avoir beaucoup de crédit. || Fixer, mettre à demeure. *É. sa demeure, son domicile, sa résidence en un lieu. Constantin établit le siége de l'empire à Constantinople. Ce peuple était nouvellement établi dans cette contrée.* || Installer, mettre, placer. *É. un camp sous les murs d'une ville. É. un poste. É. une troupe dans un poste. É. une croisière devant un port.* — *É. une machine*, La construire et la mettre en état de servir à l'usage auquel elle est destinée. — * *É. une voile*, La déployer. || Fig., Mettre dans un état, dans un emploi avantageux, dans une condition stable. *Ce père a bien établi tous ses enfants, les uns dans la robe, les autres dans l'épée. É. quelqu'un dans une fonction, dans l'exercice d'un emploi. Ce ministre a établi fort avantageusement ses parents, ses amis.* — Partic., *É. une fille*, La marier. || Instituer; se dit soit des personnes, soit des choses. *É. un gouvernement, une administration. É. un tribunal dans une ville. Il établit des juges d'une probité reconnue. É. des commis pour recevoir certains droits. É. un péage, une imposition.* — *Être établi juge de certaines affaires*, En être constitué juge. — *S'é. une espèce de juridiction, d'empire, etc.*, Se faire une espèce de juridiction, d'empire, etc. || Figur., Imposer, mettre en vigueur, donner cours; se dit Des lois, des principes, des opinions, etc. *É. de bonnes lois. É. une religion, une coutume, une doctrine. É. de nouvelles opinions, de nouvelles maximes. É. une façon de parler.* — *On a établi que... Il est établi que...*, C'est une coutume reçue que... || Fig., Prouver, démontrer. *Il a établi sa proposition par des arguments péremptoires. Il a établi son droit sur des pièces authentiques.* — *É. un fait*, L'exposer avec ses preuves. *É. l'état de la question, la question*, L'exposer. *É. un principe*, Le poser. * *É. sa situation*, La fixer, la déterminer. * *É. un compte*, Le faire et l'arrêter. = s'Établir. v. pr. Se dit au Prop. et au Fig., dans la plupart des acceptions qui précèdent. *La colonie s'établit à l'embouchure du fleuve. Il s'est établi de nombreuses manufactures aux environs de la ville.* — *Cette famille a quitté Lyon pour aller s'é. à Paris. Il s'est établi dans notre ville.* — *Les ennemis s'établirent sur la rive droite du Rhin. Nous nous établîmes dans le camp* *que l'ennemi venait d'abandonner. Après dîner, il s'établit dans un fauteuil et s'endort. — Tous ses enfants se sont établis avantageusement. — S'é. juge d'un différend. Je ne m'établis pas juge de vos actions. Un impôt nouveau ne s'établit pas sans provoquer des plaintes. — La vraie religion s'est établie par la seule force de la persuasion. De nouvelles doctrines s'établirent. Il s'est établi depuis peu une mode souverainement ridicule. Cette locution aura bien de la peine à s'é.* = Établi, ie. part. *Le gouvernement établi. Un homme établi. Il faut se soumettre aux lois établies. C'est une coutume établie, un principe établi.*

ÉTABLISSEMENT. s. m. Action de fonder, de créer, d'installer. *L'é. de ce canal a coûté des sommes énormes. L'é. des chemins de fer ruinera les canaux. L'é. d'une colonie, d'un collége, d'une manufacture, d'une usine. Depuis l'é. de la monarchie. Il a éprouvé bien des traverses dans l'é. de sa fortune. Il doit à cet ouvrage l'é. de sa réputation. L'é. d'un camp, d'un poste, d'une garnison. L'é. d'une machine.* ‖ T. Guerre. *L'é. des quartiers*, La distribution des troupes dans les lieux qu'elles doivent occuper durant un certain temps. ‖ Ce qui est établi pour l'utilité publique, pour l'exercice d'une industrie, etc. *É. public. Ce prince a fondé de beaux établissements. Les hôpitaux sont des établissements très-utiles. Les établissements insalubres. On remarque dans tout cet é. un ordre admirable. Un si vaste é. exige des capitaux considérables.* ‖ État fixe d'une personne, position avantageuse. *Procurer un é. à quelqu'un. Il a un bel é., un bon é. Il faut lui faire un petit é.* — L'action de procurer un état, une position à quelqu'un. *Il a fait tous les sacrifices possibles pour l'é. de ses enfants. Il a réussi dans l'é. de ses filles.* ‖ L'action d'instituer. *L'é. d'une administration. L'é. du tribunal dans cette petite ville, à l'extrémité du département, a été une mesure fâcheuse. L'é. des nouvelles taxes a dépopularisé le ministère.* — Se disait autrefois pour Ordonnance. *Les Établissements de saint Louis*, Le recueil des ordonnances de ce prince. ‖ L'action de mettre en vigueur, de donner cours. *L'é. d'une bonne législation, d'une doctrine nouvelle.* ‖ *L'é. d'un fait, d'un droit*, L'exposition d'un fait, d'un droit, etc., accompagnée de preuves. *L'é. d'une question*, L'exposé net et développé de ce qui est en question. ‖ T. Mar. *L'é. d'un port*, Voy. Marée.

ÉTAGE. s. m. (B. lat. *stagium*, du gr. στηγὴ, plancher?). L'ensemble des pièces d'une maison qui sont situées sur un même plan horizontal. *Cette maison a cinq étages, non compris un é. souterrain. L'é. inférieur se nomme ordinairement* Rez-de-chaussée, *et l'on appelle* Premier étage, Celui qui est situé au-dessus du rez-de-chaussée et de l'entresol, quand ce dernier existe. *Dans ce pays-là les maisons ne sont qu'à un é., n'ont qu'un é. É. en mansarde*, V. Comble. — *É. bas*, Étage peu exhaussé. ‖ Par anal., se dit De certaines choses disposées par rang les unes au-dessus des autres. *Une coiffure à double, à triple é. Disposer par étages.* — Fig. et fam., *C'est un sot à triple é.*, C'est un homme extrêmement sot. ‖ Figur., Degré d'élévation ou d'infériorité. *Il y a des esprits de divers étages, de tout é.* — Dans un sens particulier, Condition, rang. *Un homme de bas é. Il veut imiter les gens de haut é. Il y avait là des gens de tout étage.*

ÉTAGER. v. a. *Disposer par étages. *Il a mis à profit la pente du terrain pour é. une série de terrasses les unes au-dessus des autres.* ‖ En parlant Des cheveux, Les tailler d'une façon inégale. *On vous a étagé les cheveux.* = Étagé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

***ÉTAGÈRE.** s. f. Se dit De tablettes rangées par étages, quel que soit leur usage. *Il faut placer contre ce mur un rang d'étagères. Voyez sur la seconde é.* ‖ Petit meuble sur lequel on expose de petits objets, tels que porcelaines, bronzes, etc.

ÉTAI. s. m. (all. *staff*, pieu). Pièce de bois dont on se sert soit pour appuyer ou soutenir quelque muraille, quelque construction qui menace ruine, ou que l'on reprend en sous-œuvre, soit pour soutenir des terres minées. *Les étais droits de forte dimension sont appelés étançons, et ceux qui sont inclinés, c'est-à-dire mis en pente contre un mur ou une autre pièce de bois, sont nommés contre-fiches.* (Les charpentiers disent *Une étaie.*) ‖ T. Marine. V. Cordage.

ÉTAIM. s. m. T. Techn. Voy. Estaim.

ÉTAIN. s. m. (lat. *stannum*). T. Chimie.

Enc. — I. L'*Étain* est un métal blanc, presque aussi brillant que l'argent. Il possède une saveur sensible et développe, lorsqu'on le frotte entre les doigts, une odeur désagréable. Il fait entendre, quand on le ploie, un bruit qu'on appelle *cri de l'ét.*, et qui est dû au frottement des cristaux dont sa masse est composée. Lorsqu'on courbe plusieurs fois à la même place une baguette d'ét., elle finit par s'échauffer d'une manière très-sensible à la main. Ce métal est très-malléable, et se laisse battre en feuilles très-minces. Il est aussi très-ductile, mais il ne peut pas être étiré à la filière. Sa ténacité est faible ; il se rompt sous *une charge de 8 kil. par millim. carré de section. L'ét. n'a pas* la moindre sonorité : c'est un des métaux les plus mous et les moins élastiques ; il s'écrouit aussi très-difficilement. Sa densité, lorsqu'il est fondu, est 7,29; par le laminage et le martelage, elle s'élève à 7,45. De 0° à 100°, il se dilate de 1/162. Le symbole de l'*Étain* est *Sn*, et son équivalent 735,3.

L'ét. fond à 228 degrés cent., et même, quand il est réduit en feuille mince, on peut le fondre dans une feuille de papier sans brûler celle-ci, qui, après la fusion, se trouve étamée. Chauffé à la chaleur blanche, il répand de légères vapeurs. Il cristallise facilement par fusion : les cristaux qu'on obtient représentent, tantôt des cubes et tantôt des prismes à base carrée. Pour reconnaître la texture cristalline de l'ét., il suffit de le décaper avec un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique étendu d'eau : les cristaux offrent l'aspect de l'eau congelée sur les vitres. L'ét. est trop mou pour pouvoir être pulvérisé par les moyens ordinaires ; mais en le faisant fondre à la plus basse température possible, en le coulant dans une sébille de bois, puis en l'agitant vivement avec un gros pinceau jusqu'à ce qu'il soit refroidi, on obtient une poudre métallique dont on se sert aux Indes et en Chine dans la peinture pour imiter l'argent.

L'*air*, même humide, est presque sans action sur l'ét. à la température ordinaire. Il se forme seulement à la surface du métal une pellicule grise qui est un mélange de protoxyde et d'acide *stannique, et qui préserve le métal de toute altération* ultérieure. Dans une atmosphère *sulfurée*, il ne fait non plus que se ternir. Lorsqu'on élève la température, l'ét. s'oxyde rapidement en se transformant d'abord en protoxyde, et finalement en acide stannique. Ce métal décompose l'eau à la chaleur *rouge*.

L'action des *acides* sur l'ét. est importante à étudier, attendu que ce métal est très-employé pour la confection des vases culinaires, et que les aliments ont presque toujours une réaction acide. Les acides étendus n'exercent qu'une action très-faible. Ainsi, l'*acide sulfurique* étendu ne l'attaque pas sensiblement, mais l'acide sulfurique concentré et bouillant l'oxyde et le dissout rapidement en formant du sulfate de protoxyde d'étain et en dégageant de l'acide sulfureux. — L'*acide chlorhydrique* faible l'attaque avec beaucoup de lenteur ; quand, au contraire, il est concentré, il dissout rapidement le métal et le fait passer à l'état de protochlorure en dégageant de l'hydrogène. — L'action de l'*acide azotique* ou *nitrique* sur l'ét. est fort curieuse. Lorsque l'acide est très-étendu, il dissout ce métal avec beaucoup de lenteur. S'il est à 4 équivalents d'eau, comme l'acide ordinaire du commerce, il agit sur l'ét. avec une extrême vivacité. L'acide se décompose et dégage des torrents de vapeurs rutilantes ; le métal s'oxyde et se transforme en une poudre blanche insoluble dans l'acide nitrique. L'eau concourt à cette oxydation : son hydrogène s'unit à une partie de l'azote de l'acide nitrique pour former de l'ammoniaque que l'on retrouve dans la liqueur à l'état de nitrate d'ammoniaque. Mais si l'acide nitrique est monohydraté, l'ét. peut y rester indéfiniment sans la moindre altération. Vient-on alors à y ajouter la plus petite quantité d'eau, aussitôt l'*action se déclare avec la plus grande* violence, avec production de chaleur et quelquefois même de lumière. — Quand on fait bouillir dans un vase d'ét. ou bien de cuivre étamé, un mélange de sel de cuisine et de vinaigre, ce vase est rapidement détérioré; mais ce n'est pas l'*acide acétique qui dissout l'ét. Comme l'acide acétique bout à une tempé*rature plus élevée que l'acide chlorhydrique, il déplace ce dernier; il se forme de l'acétate de soude, et l'ét. est dissous à l'état de protochlorure. Il faut donc éviter l'emploi des vases d'étain avec de semblables mélanges ; cependant l'inconvénient *n'est pas très-grave*, car ce *métal* n'est pas vénéneux, et les sels d'ét., nonobstant leur saveur styptique très-prononcée avec goût de poisson, sont sans danger sérieux. — L'*eau régale* dissout rapidement l'ét. en le transformant en bichlorure.

Les *alcalis hydratés* attaquent l'ét., en dégageant de l'hydrogène et en produisant des métastannates solubles. — Sous l'influence de la chaleur, l'ét. est également attaqué par le nitre et transformé en acide métastannique.

II. *Combinaisons de l'ét. avec l'oxygène.* — Ce métal forme avec l'oxygène différentes combinaisons : les plus *importantes* sont le *protoxyde* (SnO), le *bioxyde*, *peroxyde* ou *acide stannique* (SnO^2) et l'*acide métastannique* ($Sn^5O^{10},10HO$).

1° Le *Protoxyde d'ét.* (SnO) offre un ex. remarquable d'isomérie. Suivant la manière dont il a été préparé, il se présente sous *trois états différents : il peut être vert olive, noir ou rouge vif.* Obtenu en faisant bouillir de l'hydrate de protoxyde d'ét. avec un excès d'ammoniaque, le protoxyde anhydre se présente sous la forme de lamelles de couleur olive. Une dissolution d'hydrate de protoxyde d'ét. dans la potasse donne, lorsqu'on l'évapore dans *le vide, des cristaux noirs, durs et brillants*, d'oxyde anhydre Mais si l'on chauffe ces cristaux noirs, ils décrépitent et se transforment en petites lamelles de couleur olive. Enfin, on peut obtenir le protoxyde d'ét. sous forme d'une poudre rouge, en décomposant le protochlorure d'ét. par l'ammoniaque, et en faisant bouillir quelques secondes le précipité, mais toujours avec un excès d'ammoniaque. Sous l'influence du sel ammoniac qui s'est formé dans la réaction, le protoxyde d'ét. se charge en petits grains d'un beau rouge de minium. Cet oxyde perd sa couleur lorsqu'on le frotte avec un corps dur, et se transforme en oxyde olive, qui est l'état le plus stable de l'oxyde d'ét. *Cet oxyde*, à l'état anhydre, est insoluble dans l'eau et les dissolutions alcalines étendues, mais il se dissout facilement dans les acides. Chauffé au contact de l'air, il s'enflamme comme de l'amadou et se transforme en acide stannique.

2° *Acide stannique* (SnO^2). — Lorsqu'on décompose par l'eau le perchlorure d'ét., ou lorsqu'on traite un stannate soluble par un acide, on obtient un précipité blanc, gélatineux, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les acides azotique et sulfurique étendus : c'est de l'acide stannique hydraté. Desséché dans le vide, cet acide a pour formule SnO^2,HO. Chauffé légèrement, il se convertit en acide métastannique. A la température rouge, il se déshydrate complétement, prend une couleur jaune et une grande dureté : il n'éprouve plus alors aucune décomposition par la chaleur. L'acide stannique forme avec les bases des sels qui peuvent être anhydres. Fondu avec le borax ou avec le phosphate de soude, il donne un émail blanc, qui s'emploie dans la fabrication des cadrans de montre.

3° *Acide métastannique. — On l'obtient en attaquant l'ét.* par l'acide nitrique concentré. Il est alors sous forme de poudre blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, ainsi que dans les acides azotique et sulfurique étendus. L'acide sulfurique monohydraté le dissout en grande proportion, et forme avec lui une véritable *combinaison. L'acide métastannique se combine également* avec certains acides organiques. Desséché dans l'air sec, il a pour formule $Sn^5O^{10},10HO$; mais si on le maintient longtemps à une température de 100°, il perd la moitié de son eau et devient $Sn^5O^{10},5HO$. L'acide métastannique préparé par l'acide nitrique est complétement insoluble dans l'ammoniaque. Quand, au contraire, on le prépare en versant un acide dans la dissolution d'un métastannate alcalin, l'acide métastannique se précipite sous la forme d'une matière gélatineuse qui se dissout dans l'ammoniaque. Il contient alors plus d'eau qu'à l'état cristallin ; mais la plus légère élévation de température le déshydrate, et il redevient insoluble dans l'ammoniaque.

Les acides stannique et métastannique sont un des premiers exemples d'isomérie qui aient été connus. Ces deux oxydes ont la même composition chimique; néanmoins leur équivalent est différent, la quantité d'acide métastannique nécessaire pour saturer une quantité donnée de base étant quintuple de celle de l'acide stannique. En outre, l'acide stannique se distingue de l'acide métastannique, en ce qu'il est soluble dans les acides étendus, tandis que celui-ci y est complétement insoluble.

III. *Combinaisons de l'ét. avec les métalloïdes.* — L'ét. forme diverses combinaisons avec l'arsenic, le phosphore, l'iode, le brome, le chlore et le soufre; mais celles qu'il donne avec ces deux derniers sont les seules qui offrent quelque intérêt.

1° Il existe deux *chlorures d'ét.*, qui *ont pour formules*, le *protochlorure*, SnCl, et le *bichlorure*, $SnCl^2$. — Le *Protochlorure* anhydre s'obtient en chauffant de l'ét. dans un courant de gaz chlorhydrique sec, ou en distillant un mélange de parties égales de bichlorure de mercure et d'ét. Il est blanc grisâtre, *brillant, et d'une cassure vitreuse. Projeté dans un flacon* de chlore, il prend feu et se change en bichlorure. Il est fusible au-dessous du rouge et peu volatil au-dessus. Le protochlorure hydraté, ou *sel d'ét.* du commerce, est sous forme d'aiguilles cristallines, transparentes. Il s'obtient en dissolvant de l'ét. dans l'*acide chlorhydrique* concentré. Ce sel est très-soluble dans l'eau, et produit, en s'y dissolvant, un froid considérable. Il a une grande tendance à absorber, soit l'oxygène, soit le chlore, pour passer à l'état d'acide stannique ou de bichlorure; aussi est-il très-employé comme désoxydant ou comme *déchlorurant*. Il réduit les oxydes d'antimoine, de zinc, de mercure et d'argent, ainsi que les acides arsénieux et arsénique ; il ramène au minimum les sels de cuivre, de fer, de manganèse, etc. Dans l'industrie, on l'emploie pour préparer le pourpre de Cassius, ainsi que le vert et le bleu d'application. Les fabriques de toiles peintes en consomment de grandes quantités comme mordant et désoxydant. Il sert à faire des *enlevages* blancs sur les fonds colorés par le sesquioxyde de fer ou le peroxyde de manganèse. Il est également usité pour l'avivage du rouge turc. Enfin, traité par l'acide azotique, le sel d'ét. forme la *composition d'ét.* des teinturiers. — Le *Bichlorure* s'obtient à l'état anhydre en faisant passer sur de l'étain légèrement chauffé un courant de chlore sec, ou bien encore en distillant un mélange de 4 parties de bichlorure de mercure et de 1 partie d'ét. en grenaille. C'est un liquide incolore, très-fluide, plus lourd que l'eau ; il bout avec 120° et distille sans décomposition ; au contact de l'air, il répand d'épaisses fumées blanches en se combinant avec la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère : aussi l'appelait-on autrefois *Liqueur fumante de Libavius*, du nom du chimiste qui l'avait *découvert. Il se combine avec l'eau en toutes proportions* avec dégagement de chaleur. L'hydrate de bichlorure d'ét. s'obtient directement en faisant passer un courant de chlore en excès dans une dissolution de protochlorure, ou en dissolvant l'ét. dans une eau régale contenant un grand excès d'acide chlorhydrique. *Ce dernier est connu dans le commerce sous le nom d'oxymuriate d'ét.* Il entre dans la *composition d'ét.*, et les teinturiers s'en servent pour préparer les toiles qui doivent recevoir des couleurs-vapeurs, et pour faire des couleurs d'application. On l'emploie aussi, mélangé avec le protochlorure, à la préparation du pourpre de Cassius.

2° Il existe trois *sulfures d'ét.*, un *protosulfure* (SnS), un *sesquisulfure* (Sn^2S^3), et un *bisulfure* (SnS^2). Nous ne parlerons que du dernier, qui seul a quelque utilité. — Le *Bisulfure* s'obtient sous forme de précipité floconneux et d'un jaune clair, quand on traite une dissolution de bichlorure d'ét. par l'hydrogène sulfuré. Mais en faisant passer de l'hydrogène sulfuré et des vapeurs de bichlorure d'ét. anhydre à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, le bisulfure d'ét. anhydre se dépose sous forme de lamelles cristallines très-brillantes, douces au toucher, d'un beau jaune d'or et insolubles dans tous les acides, excepté l'eau régale. Dans les arts, on prépare ce sulfure par la voie sèche au moyen d'un vieux procédé imaginé par les alchimistes, et qui consiste à chauffer dans un matras de verre à long col un amalgame de 12 parties d'ét. et de 6 de mercure avec un mélange de 7 p. de fleurs de soufre et 6 de sel ammoniac. Le bisulfure ainsi obtenu est vulgairement connu sous ses vieux noms d'*Or mussif*, *Or de Judée* ou *Or mosaïque*. On l'emploie pour dorer grossièrement des bois et des objets d'ornement. Dans les cabinets de physique, il sert à frotter les coussins des machines électriques. — Le bisulfure d'ét. se combine avec les sulfures alcalins, de manière à former des *sulfostannates*.

IV. *Sels d'ét.* — L'ét. forme deux catégories de sels, les sels au minimum ou de protoxyde, et les sels au maximum ou de bioxyde, qui correspondent, les premiers au protoxyde, et les seconds à l'acide stannique. Les sels au minimum rougissent la teinture de tournesol, sont incolores et possèdent une saveur *styptique très-forte. Mis en contact avec la peau, ils exhalent* une odeur de poisson très-désagréable. Ils se dissolvent dans une petite quantité d'eau ; mais un excès d'eau les décompose : il se forme alors un sel acide qui reste en dissolution et un sel basique insoluble ; la présence d'un excès d'acide empêche cette action. — Les principales réactions de ces sels sont les suivantes : Par la potasse et la soude, ils donnent un précipité blanc d'hydrate d'oxyde d'ét., soluble dans un excès de réactif ; mais si l'on fait bouillir la liqueur, il se précipite une poudre noire avec les sels de protoxyde, tandis qu'il ne se forme aucun précipité avec ceux de bioxyde. L'ammoniaque produit un précipité blanc insoluble dans un excès, pour les sels de protoxyde, et soluble pour les sels de bioxyde. Avec le carbonate de potasse, on a un dégagement d'acide carbonique et un précipité blanc d'hydrate d'oxyde insoluble dans un excès de réactif. Le cyanure jaune de potassium donne un précipité blanc gélatineux, qui est instantané avec les sels de protoxyde, mais se forme lentement avec ceux de bioxyde. Les sulfhydrates alcalins produisent un précipité brun chocolat avec les sels de protoxyde, et jaune avec ceux de peroxyde : les deux précipités se redissolvent dans un excès de réactif. Les sels de mercure sont réduits à l'état métallique par les sels d'ét. au minimum, tandis que les sels au maximum sont sans action sur eux. Le chlorure d'or produit une coloration pourpre dans les dissolutions étendues des sels de protoxyde d'ét., et un précipité brun (pourpre de Cassius) dans leurs dissolutions concentrées ; il n'a au contraire aucune action sur ceux de peroxyde. Ces deux derniers réactifs permettent de distinguer d'une manière fort nette les sels au minimum d'avec ceux au maximum.

V. *Alliages d'ét. — L'ét. s'allie fort bien avec plusieurs métaux*, particulièrement avec le cuivre, le plomb, le zinc, le fer et le mercure. Comme il est parlé de ces alliages aux mots BRONZE, CLOCHE, CUIVRE, FER, ÉTAMAGE, MERCURE, SOUDURE, etc., il n'en sera donc pas question ici. On fabrique en Angleterre, sous le nom de *Pewter*, un alliage d'ét. (12 parties) et d'antimoine (1 p.) avec une très-petite addition de cuivre, pour faire différents ustensiles, tels que théières, cuillers, etc. L'addition de ces substances donne beaucoup plus de dureté à l'ét., en lui conservant sa couleur brillante. On emploie de même un alliage analogue composé de 100 p. d'ét., 8 d'antimoine, 1 de bismuth et 4 de cuivre. Les alliages de ce genre ont été aussi en usage chez nous sous les noms de *Minofor* et d'*Alliage à la reine*.

VI. *Usages de l'ét.* — L'ét. étant un métal peu altérable et dont les dissolutions sont sans danger pour l'économie animale, on l'emploie à la fabrication d'un grand nombre de vases et d'ustensiles de ménage. Néanmoins on en fait rarement usage à l'état pur, parce qu'il est trop mou et trop fusible. On ne fait avec l'ét. que les vases qui ne sont pas destinés à aller au feu (*poterie d'étain*), en lui alliant cependant environ 18 pour 100 de plomb, afin de le rendre moins cassant, plus dur et moins fusible. Mais un pareil alliage n'est déjà plus assez innocent pour pouvoir être employé à la fabrication des vases destinés aux usages culinaires : dans ce cas, le cuivre recouvert d'une couche mince d'ét. (*cuivre étamé*) est la matière qui convient le mieux. L'ét. pur est surtout employé, à l'état de feuilles très-minces, pour envelopper un grand nombre de substances, afin de les préserver de l'humidité et du contact de l'air. L'étamage du cuivre, du fer, la fabrication des divers alliages d'ét., l'étamage des glaces, con*somment encore de grandes quantités d'étain.*

L'ét. a été jadis d'un assez grand usage en médecine. On ne l'emploie plus aujourd'hui que comme vermifuge, et même on l'associe le plus souvent à d'autres substances douées de la même propriété. On a aussi quelquefois employé le protochlorure d'ét. ; mais on doit s'en abstenir, car ce sel n'a pas d'utilité spéciale, et, en outre, il est assez irritant pour causer des accidents.

VII. *Minéralogie.* — L'*Étain* (le *Cassiteros*, le *Stannum* et le *Plumbum album* des anciens) est un des métaux usuels le plus anciennement connus, puisqu'il en est question dans le *Pentateuque*. Celui dont les anciens faisaient usage provenait de la Galice, en Espagne, et du pays de Cornouailles, dans la Grande-Bretagne : de là le nom d'îles Cassitérides qu'avaient reçu les îles voisines du Cornouailles. Les alchimistes avaient consacré l'ét. à Jupiter, et le représentaient par le symbole attribué à la planète de ce nom. — L'ét. ne se trouve dans la nature qu'à l'état de combinaison, soit avec le soufre, soit avec l'oxygène. 1° L'*Ét. pyriteux*, ou *Stannine*, est une substance d'un gris jaunâtre ou d'un brun rougeâtre, et à cassure granulaire, qui se dissout dans l'acide azotique avec séparation d'oxyde d'ét. et de soufre. Il est extrêmement rare, et n'a encore été trouvé qu'en petites masses, en Cornouailles, dans les mines de cuivre pyriteux de Huel-Rock, près de Sainte-Agnès. — 2° L'*Ét. oxydé*, ou *Cassitérite*, est une matière quelquefois blanche, mais le plus souvent brune, qui cristallise dans le système prismatique à base carrée. Il est infusible au chalumeau, et se réduit difficilement, à moins qu'on n'y ajoute de la soude. L'acide chlorhydrique l'attaque, quoique difficilement, et la solution précipite en pourpre par le chlorure d'or. La Cassitérite la plus pure se compose *en poids de 78,67 d'ét. et 21,33 d'oxygène. On rencontre quelquefois* ce minéral sous la forme de concrétions fibreuses, qui constituent ce qu'on appelle vulgairement l'*Ét. de bois*, parce que les petites masses mamelonnées qui le composent sont formées de couches de diverses teintes qu'on a comparées à des couches ligneuses. L'ét. oxydé en cristaux et en gîtes réguliers appartient aux terrains de cristallisation, et notamment à ceux de granit, de micaschiste, de gneiss et de schiste primitif. Il s'y rencontre en amas puissants, ou en grains disséminés, mais rarement en filons. On le trouve aussi sous forme de grains arrondis ou de cailloux roulés dans certains dépôts d'alluvion, principalement au Mexique, dans le pays de Cornouailles, et en France, *sur la côte de Piriac, en Bretagne.* L'ét. *du commerce provient* en majeure partie du comté de Cornouailles, dont les mines sont les plus riches de l'Europe, de la Saxe et de la Bohême. En France, les gisements de Piriac, en Bretagne, et de Vaulry, près de Limoges, sont trop pauvres pour être exploités utilement. Les mines d'ét. sont fort abondantes dans l'Asie orientale, en Chine, dans la péninsule de Malacca, dans les îles de Banca, de Sumatra, etc. Les mines de Cornouailles fournissent environ 80 millions de kilog. d'ét. chaque année ; celles de la Saxe, 250,000 ; celles de la Bohême 125,000 ; enfin, celles de Malacca et de Banca donnent au moins autant que les mines de l'Angleterre.

VIII. *Métallurgie de l'ét.* — Le traitement métallurgique de l'ét. est des plus simples, le seul minerai qu'on exploite étant l'ét. oxydé qui se réduit facilement par le charbon en donnant de l'ét. métallique. Quand le minerai est une roche stannifère, on commence par bocarder les fragments de roches, puis on les soumet au lavage pour en séparer les gangues. Les sables stannifères subissent de prime abord cette deuxième opération. Ce lavage se fait sur des *tables à secousses*. Le minerai lavé, on le soumet au grillage en tas ou dans des fours, afin d'isoler le fer, le soufre et l'arsenic qui s'y trouvent à l'état de pyrites ferrugineuses, sulfureuses et arsenicales. Le grillage décompose ces pyrites ; le soufre et l'arsenic sont volatilisés à l'état d'acide sulfureux et arsénieux. Quant au fer, il s'oxyde et passe à l'état de sesquioxyde. On bocarde et on lave de nouveau le minerai pour séparer de l'oxyde d'ét., lequel reste dans son état primitif, le sesquioxyde de fer à l'état pulvérulent et les autres matières décomposées par le grillage. Il s'agit alors de réduire l'oxyde stannique. A cet effet, on emploie deux procédés suivant la nature des minerais. Les minerais des *mines sont traités* par *la* houille dans des fours à réverbère : c'est le procédé que l'on suit en Angleterre pour le minerai des mines du Cornouailles. Les minerais d'alluvion sont réduits par le charbon de bois dans des fourneaux à manche : c'est le procédé usité en Saxe et en Bohême, et en Angleterre pour les minerais d'alluvion qui donnent un métal très-pur. Nous ne décrirons que ce dernier. Le *fourneau à manche* (*Fig. ci-contre*) présente une cuve de maçonnerie M où débouche la tuyère d'une machine soufflante. On fait un mélange de minerai et de charbon qu'on charge couche par couche dans la cuve, et après avoir fermé, au moyen d'une brasque formée d'un mélange d'argile et de charbon, la communication entre celle-ci et le creuset C situé en avant, on y met le feu. La fusion faite, on ouvre la communication, et le métal s'écoule avec ses scories fluides dans le creuset : celles-ci se solidifiant avec rapidité, on les enlève au fur et à mesure. La liquation opérée et le creuset plein d'ét. fondu, on fait écouler le métal dans le bassin de fonte B. Pour le raffiner, on l'agite à plusieurs reprises avec un bâton de bois vert qui se carbonise partiellement par la chaleur du liquide. Il résulte de là un *bouillonnement, dû à un dégagement de gaz*, qui fait monter à la surface du bain les crasses disséminées dans le métal, en même temps qu'il provoque la précipitation au fond du bain des parties les plus lourdes et les plus impures. Lorsque le dégagement de gaz a duré assez longtemps, on laisse reposer le bain, et dès que le métal n'a plus qu'une température un peu supérieure à celle de sa fusion, on le puise avec des poches pour le couler dans des moules de fonte. L'ét. le plus pur est celui qui provient de la partie supérieure du bain ; celui du fond doit être soumis à une nouvelle fonte. En Angleterre, on chauffe quelquefois les lingots d'ét. au-dessus de 100°, et on les laisse tomber d'une certaine hauteur. Le métal, qui est devenu cassant à cette température, se divise en petits fragments cristallins, appelés en anglais *grain-tin*, et en français *ét. en larmes*.

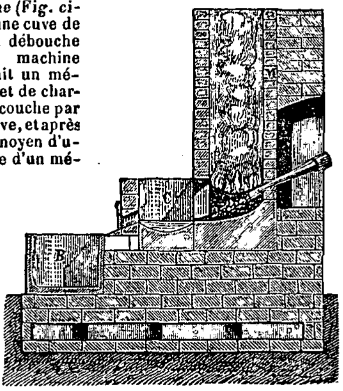

L'ét. du commerce n'est pas chimiquement pur, et contient presque toujours de petites quantités de plomb, de fer, de cuivre et d'arsenic. Plus ce métal est pur, plus son cri est intense, plus son aspect est blanc et brillant, et moins il présente d'apparence de cristallisation à sa surface. Pour avoir l'ét. à l'état de pureté parfaite, on le traite par l'acide nitrique qui dissout tous les métaux étrangers et transforme l'ét. en acide métastannique insoluble qu'on réduit dans un creuset brasqué. L'arsenic que renferme l'ét. du commerce s'y trouve en quantité trop faible (1/600 environ) pour communiquer à ce métal des propriétés vénéneuses. — Voy. CUIVRE, BRONZE, ÉTAMAGE, FER, etc.

ÉTAL. s. m. (B. lat. *stallum*, table, établi). Sorte de table sur laquelle on expose en vente de la viande de boucherie. ‖ La boutique même où l'on vend de la viande. *Ce boucher a plusieurs étaux.*

ÉTALAGE. s. m. Exposition des marchandises qu'on veut vendre ; Ces marchandises elles-mêmes. *Faire un é. Voilà un bel é. Cela ne vaut pas l'é. Ce livre se trouve dans tous les étalages de librairie. Elle aurait volontiers acheté tout l'é.* — Fig. et fam., se dit par plaisanterie De la toilette des femmes. *Ces dames font aujourd'hui un é. ridicule.* ‖ Le droit qu'on prélève pour permettre aux marchands d'étaler. ‖ Fig., se dit De tout ce dont on fait parade par vanité, par ostentation. *Faire é., un grand é. de son esprit, de son éloquence, de sa qualité, de ses richesses, de ses alliances. Il y a dans ce livre un grand é. d'érudition, etc.*

ÉTALAGISTE. adj. et s. m. Marchand qui expose sa marchandise en vente dans les rues, dans les places, dans les marchés.

* **ÉTALE.** adj. f. T. Mar. On dit que *La mer est é.*, Lorsqu'elle est stationnaire, c'est-à-dire lorsqu'elle ne monte ni ne baisse. Voy. MARÉE.

ÉTALER. v. a. (R. *étal*). Exposer en vente des marchandises, des denrées, etc. *É. des soieries, des draps.* Absol., *Il est défendu d'é. les jours de fêtes.* — Fig. et fam., *É. sa marchandise*, Faire parade de ce qu'on fait, de ce qu'on a de rare, de singulier. ‖ Par ext., Étendre, déployer, montrer en détail. *É. une carte de géographie. É. des plantes sur une table pour les faire sécher. É. des bijoux afin qu'on en juge mieux.* — *É. son jeu*, Montrer toutes ses cartes, les étendre sur la table. ‖ Fig., Montrer avec ostentation. *Cette femme étale tous ses charmes. É. un grand luxe, un faste révoltant. Il aime trop à é. son esprit, son savoir.* = S'ÉTALER. v. pron. S'étendre tout de son long. *S'é. sur l'herbe pour se reposer. Il est tombé, et s'est étalé tout de son long dans la boue.* Fam. — * Fig. et fam., *Je ne veux point m'é. sur ce sujet.* = ÉTALÉ, ÉE. part. ‖ * T. Botan. Se dit adjectiv., Des rameaux, qui forment un angle droit avec les parties dont ils tirent leur origine, ainsi que des feuilles, des pétales d'une corolle très-ouverte, etc.

* **ÉTALER.** v. a. T. Mar. *É. le vent, le courant, la marée*, C'est opposer une résistance égale à leur effort contre l'action du bâtiment. — On dit aussi neutral., qu'*Un bâtiment étale contre le courant, etc.* = ÉTALÉ, ÉE. participe.

ÉTALIER. adj. et s. m. Celui qui vend la viande pour le maître boucher. *Garçon é. Il n'est pas maître, il n'est qu'étalier.*

ÉTALINGUER. v. a. T. Mar. *É. un câble, un grelin*, L'attacher à l'organeau de l'ancre. = ÉTALINGUÉ, ÉE. participe.

* **ÉTALINGURE.** s. f. T. Mar. Le nœud formé par un câble, un grelin étalingué.

ÉTALON. s. m. (ital. *stallone*, de *stalla*, écurie). Cheval entier spécialement destiné à la reproduction.

ÉTALON. s. m. Modèle de poids, de mesure, déterminé par la loi, et auquel les poids, les mesures des marchands doivent être conformes. Voy. MÉTRIQUE. ‖ Par extens., Tout ce qui sert d'unité de mesure. *La durée du mouvement de rotation de la terre est l'unité, le véritable é. du temps.*

ÉTALONNAGE ou **ÉTALONNEMENT.** s. m. Action d'étalonner des poids ou des mesures.

ÉTALONNER. v. a. Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour attester qu'ils sont conformes à l'étalon. *La loi oblige tous les marchands à faire é. leurs poids et mesures.* ‖ Dans les haras, se dit Du cheval qui couvre une jument. = ÉTALONNÉ, ÉE. participe.

ÉTALONNEUR. s. m. Officier commis pour vérifier les poids et mesures et les étalonner.

ÉTAMAGE. s. m. (R. *étain*). Action d'étamer ; État de ce qui est étamé.

Enc. — Ainsi que l'indique son étymologie, le mot *Étam.* s'est d'abord appliqué exclusivement à l'art de recouvrir le cuivre et le fer d'une légère couche d'étain, afin d'empêcher l'altération et la décomposition du métal recouvert, soit par l'air et l'humidité, soit par les substances qui peuvent se trouver en contact avec lui. Mais aujourd'hui, par une extension toute naturelle, on applique la même dénomination à tout procédé ayant pour objet de revêtir un métal quelconque facilement oxydable d'une couche d'un autre métal non oxydable. Quelquefois cependant on distingue ces dernières sortes d'ét. par des dénominations particulières : ainsi, par ex., on dit *Zincage* ou *Zinguage*, quand on emploie le zinc ; *Plombage*, quand on se sert du plomb, etc. — L'ét. proprement dit, ou ét. à l'étain, remonte à une époque très-reculée ; on en attribue même l'invention aux Gaulois : dans tous les cas, il a été bien décrit par Pline l'ancien. Il s'applique au cuivre, au fer et à la fonte. — Quand on veut étamer un vase de cuivre, par ex., il faut commencer par le décaper, sans quoi il ne retiendrait pas l'étain. Le décapage se fait, soit avec une sorte de couteau à lame très-courte, que l'on nomme *gratteau*, et que l'on promène avec soin sur toutes les parties de la pièce, soit en couvrant cette dernière d'une couche de sel ammoniac pulvérisé, qui se combine avec l'oxyde du métal pour former un sel double volatil que l'on volatilise par l'action du feu. La pièce décapée, on la fait chauffer, et on la couvre d'étain en fusion qu'on étend avec soin au moyen de tampons d'étoupe. Mais on ne parvient ainsi à fixer qu'une très-mince pellicule d'étain, et comme cette pellicule est promptement usée par le frottement, on est obligé de la renouveler à des intervalles très-rapprochés. On n'étame avec de l'étain pur que les objets d'un prix assez élevé. Pour tous les autres, on se sert d'un alliage composé d'environ trois quarts d'étain et un quart de plomb. Il est indispensable que la couche préservatrice recouvre parfaitement toute la surface du cuivre : car s'il existe la moindre solution de continuité, le métal étamé s'oxyde plus rapidement qu'avant l'opération, attendu que le contact des deux métaux donne naissance à un courant électrique qui hâte l'altération du cuivre. — Depuis quelques années, on fait un assez grand usage d'un alliage d'étain et de fer (6 parties d'étain et 1 p. de fer), imaginé par Biberel. Cet ét. dure sept fois plus que l'ét. ordinaire; de là le nom d'*ét. polychrone*, c.-à-d. à longue durée que l'inventeur lui a donné. Malheureusement le nouveau produit est cassant à chaud, peu malléable à froid, et assez difficile à appliquer.

L'ét. du fer, ou la fabrication du *fer-blanc*, constitue une des branches les plus importantes de l'industrie sidérurgique; nous en exposerons ailleurs les procédés (v. FER). On peut également étamer la fonte, mais les résultats obtenus sont médiocrement satisfaisants. Au reste, l'ét. de cette dernière substance n'a pas la même importance que celui du fer et du cuivre, les pièces de fonte qu'on expose à l'action de l'air étant en général trop massives et trop grossières pour que l'altération de leur surface soit un bien grand inconvénient. Il serait néanmoins utile que l'on pût étamer convenablement les vases culinaires de fonte, afin de soustraire les aliments qu'on y prépare au goût de métal et à la couleur foncée que ces vases leur communiquent ordinairement. — V. FER, ZINC, VERRE.

ÉTAMBOT. s. m. T. Mar. Forte pièce de bois qui s'élève presque verticalement à l'extrémité de la quille du bâtiment, et termine l'arrière de la carène. *L'ét. sert de support au gouvernail.*

***ÉTAMBRAI.** s. m. T. Mar. Ouverture ronde, ovale ou carrée, qui est pratiquée dans chacun des ponts d'un bâtiment, pour y passer les mâts, les pompes et les cabestans.

ÉTAMER. v. a. Appliquer sur un métal une couche d'étain, de zinc, etc., fondu, pour empêcher qu'il ne soit attaqué par l'action de l'air ou des substances avec lesquelles il est en contact. — *E. une glace, un miroir*, Y mettre le tain. Voy. VERRE. = ÉTAMÉ, ÉE. part.

ÉTAMEUR. s. m. Ouvrier qui étame.

ÉTAMINE. s. f. (lat. *stamen*). Petite étoffe, mince, qui n'est pas croisée. *É. de laine, de soie, de fil. Robe d'é. Voile d'é.* || Tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, qui sert à passer une substance pulvérulente, une liqueur. *É. grossière. Un blutoir d'é. Passer une décoction par l'é.* — Figur. et fam., *Passer par l'é.*, Subir un examen sévère et détaillé. *Cet ouvrage a passé par l'é. Avant de l'admettre dans la corporation, on l'a fait passer par une rude étamine.*

ÉTAMINE. s. f. (lat. *stamen*). T. Botan.

Enc. — Les *Étamines* sont les organes sexuels mâles des végétaux, comme les *Pistils* en sont les organes femelles. En effet, lorsqu'un pistil est privé de l'action des étamines par une cause quelconque, ses graines avortent constamment. Les étamines forment le troisième verticille floral en procédant de l'extérieur vers le centre de la fleur, c.-à-d. qu'elles sont placées entre la corolle et le pistil. On appelle *Androcée* l'ensemble du verticille staminal. — Une étam. se compose en général : 1° d'une cavité ou poche nommée *Anthère*, et destinée à contenir la matière fécondante ou le pollen; 2° du *Pollen* lui-même; 3° d'un support appelé *Filet*, qui soutient et élève l'anthère. [Fig. 1. Étamine; *f*, filet; *a*, anthère.]

I. *Du Filet.* — Le *Filet* consiste en un faisceau de vaisseaux spiraux qui est entouré de tissu cellulaire et revêtu d'un très-mince épiderme, lequel est percé lui-même d'un petit nombre de stomates. Au reste, ce n'est point un organe essentiel, car parfois il est très-court, comme dans les Daphnés, par ex.; on dit alors que l'anthère est *sessile*. Dans quelques cas même, il manque absolument. Ainsi que l'indique son nom, le filet est ordinairement grêle, allongé et filiforme. Il peut d'ailleurs offrir des formes extrêmement variées. Il est *Capillaire*, c.-à-d. grêle comme un cheveu, dans les Plantains et les Graminées; *Aplati*, dans la Pervenche (Fig. 2); *Subulé*, dans la Tulipe sauvage (3); *Dilaté* à sa base, dans l'Ornithogale des Pyrénées; *Renflé en tête* à son sommet, dans le *Cephalotus*; *Pétaloïde*, c.-à-d. large, mince et coloré à la manière des pétales, dans le Nénuphar blanc (33). Quelquefois il est *Proéminent*, c.-à-d. qu'il se prolonge au-dessus du point d'insertion de l'anthère, comme dans le *Paris quadrifolia*.

II. *De l'Anthère.* — L'*Anthère* est la partie essentielle de l'ét. Sa forme est variée; mais, dans l'immense majorité des cas, elle consiste en de petits sachets, appelés *Loges*, placés de chaque côté au sommet du filet, et qui sont d'abord clos de toutes parts. Ordinairement chaque loge d'une anthère présente sur l'une de ses faces un sillon par lequel elle s'ouvre pour livrer passage au pollen. La partie de l'anthère du côté de laquelle sont les sillons porte le nom de *Face* (Fig. 4. Ét. de *Podophyllum*), et la partie opposée, par laquelle l'anthère s'attache au filet, est nommée le *Dos* de l'anthère (5. Ét. de *Podophyllum*; 6. Étam. de l'Amandier). Tantôt la partie supérieure du filet, prolongée entre les deux loges de l'anthère, est très-manifeste et se continue sans interruption ni articulation avec sa partie inférieure et libre : c'est ce qu'on voit très-bien dans la plupart des Renonculacées (5). Tantôt, au contraire, cette portion qui sert à souder les deux loges semble manifestement distincte du filet, avec lequel elle est simplement articulée (6). La partie qui est placée entre les deux loges de l'anthère, qu'elle soit ou non la continuation pure et simple du filet, a reçu, en considération de sa fonction, le nom de *Connectif*. Toutefois, lors même que le connectif continue directement le filet, il diffère de celui-ci en ce qu'il se compose uniquement de tissu cellulaire, tandis que l'axe du filet est occupé, ainsi que nous l'avons dit, par un faisceau de trachées. En outre, le connectif affecte des formes très-diverses. Réduit à une lame très-mince dans la tulipe (3), il est très-épais dans la Pervenche (2). Le plus souvent, il n'est apparent qu'au dos de l'anthère (5 et 6), et en général le filet vient s'y insérer sous un angle très-aigu, vers son milieu (6), ou plus près de l'une de ses deux extrémités. Dans ce dernier cas, l'anthère fait bascule sur le filet, et prend des positions diverses suivant les mouvements imprimés à la fleur : on dit alors que l'anthère est *oscillante* ou *versatile* (7. Ét. d'Amaryllis belladone). D'autres fois, il représente deux branches allongées et s'articule transversalement avec le filet au sommet duquel il oscille. C'est ce que l'on observe dans la Sauge; mais, dans cette plante, l'une des loges qui terminent les bras est toujours abortive. (8. Corolle de Sauge, ouverte pour montrer les étamines). Dans le Laurier-rose, il se prolonge en arête (9), etc.

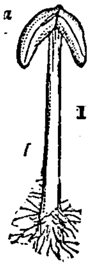

1

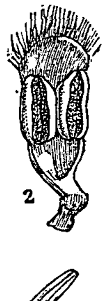
2

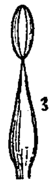
3

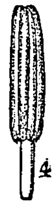
4

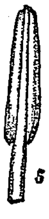
5

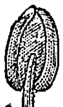
6

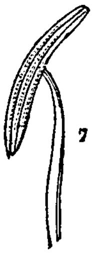
7

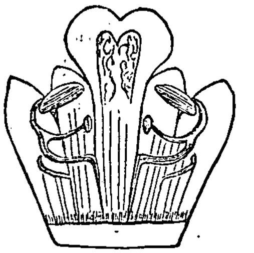
8

Les anthères, comme nous venons de le dire, offrent communément 2 loges, c.-à-d. sont *Biloculaires*. Il est rare qu'elles soient *Uniloculaires*, comme dans les Épacridées, certaines Conifères, les Malvacées (Fig. 12), etc., et plus encore qu'elles soient *Quadriloculaires*, comme dans le *Poranthera* (10). Dans le Gui, l'anthère est partagée en un grand nombre de petites cavités. — Lorsque les loges tiennent au connectif par la plus grande partie de leur longueur, on dit qu'elles lui sont *Adnées* (4, 5), et lorsqu'il ne les réunit que dans un très-court espace (1, 6, 7, etc.), on dit qu'elles sont *Libres* ou *Distinctes*. Le point d'union peut alors être situé vers le milieu des loges ou à leur partie inférieure, et alors elles sont *Dressées*, ou à leur partie supérieure, et alors elles sont *Pendantes*.

Les anthères affectent des formes très-variées. Le plus souvent elles sont *Ovoïdales*; mais elles peuvent encore être *Oblongues*, comme dans le Lis; *Sphéroïdales* (la Mercuriale); *Linéaires* (les Campanules); *Cordiformes* (le Basilic); *Réniformes* (la Digitale et beaucoup de Malvacées); *Sagittées* (le Laurier-Rose [Fig. 9]); *Didymes*, c.-à-d. offrant 2 lobes sphéroïdaux réunis par un point de leur circonférence, comme dans les Euphorbes; *Tétragones*, c.-à-d. ayant la forme d'un prisme à 4 faces comme dans le Jonc fleuri. — Les anthères se prolongent quelquefois en des appendices bizarres. Dans l'Airelle, par ex., non-seulement les loges se prolongent en tubes ouverts à leur extrémité seulement, mais chaque loge est munie d'un appendice dorsal en forme de corne ou d'ergot; dans la Violette odorante, l'anthère s'amincit au sommet en un appendice membraneux terminal. Chez beaucoup de Composées, chacune des deux loges linéaires se prolonge à sa base (au-dessus de l'insertion du filet) en un long appendice membraneux, etc.

L'anthère contient le pollen : or, comme celui-ci est indispensable pour l'œuvre de la fécondation, il faut nécessairement qu'à une certaine époque les loges s'ouvrent afin que le pollen puisse s'échapper. En général, la *Déhiscence* a lieu, c.-à-d. l'anthère s'ouvre au moment de l'épanouissement de la fleur. Lorsque la déhiscence s'opère par une fente sur chaque loge, cette fente peut se produire de haut en bas, ou horizontalement. Dans le premier cas, qui est de beaucoup le plus fréquent, la déhiscence est dite *Longitudinale* (ex. : la Tulipe); dans le second, elle est dite *Transversale* (ex.: les Malvacées [Fig. 12]). D'autres fois, l'anthère ne s'ouvre que par une petite ouverture, ordinairement à la partie supérieure de la loge, et cette petite ouverture simule un trou ou un pore, comme dans la Pomme de terre, les Éricinées, les Pyrolacées (13. Ét. de Pyrole). Chez quelques plantes, chaque loge s'ouvre en deux valves superposées, dont la supérieure forme une sorte d'opercule, comme dans le *Pyxidanthera* (14); ou bien ce sont des opercules, c.-à-d. des espèces de petites valvules qui se soulèvent de bas en haut, comme dans l'Épine-vinette (15), et les Lauriers (16. Ét. du Laurier-camphrier).

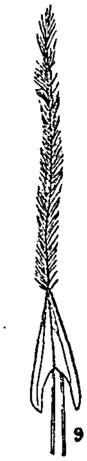
9

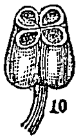
10

11

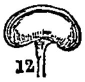
12

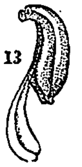
13

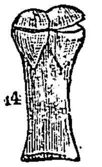
14

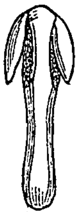
15

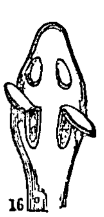
16

Lorsque la loge s'ouvre, non par un pore au sommet, mais par une fente ou une valvule située sur l'une des faces de l'anthère, on dit que l'anthère est *Introrse*, si la face par laquelle a lieu la déhiscence est tournée vers le centre de la fleur, ainsi qu'on l'observe dans la plupart des plantes. On l'appelle, au contraire, *Extrorse*, quand cette face regarde la circonférence de la fleur, comme dans les Iridées, le Concombre, etc. Ces deux termes se disent également de la déhiscence. Enfin, on dit encore que la déhiscence est *Latérale*, lorsque les fentes sont situées un peu en dehors de la face interne.

Plusieurs physiologistes se sont occupés de la *structure des parois* de l'anthère. Selon Purkinje, on peut distinguer dans l'épaisseur de ces parois deux couches, l'une externe, qui n'est qu'un prolongement de l'épiderme général, et qu'il nomme *Exothèque*, et l'autre interne, qui est constituée par une couche de cellules, et qu'il appelle *Endothèque*. Examinées au microscope, ces cellules offrent des formes très-variées suivant les espèces. Elles sont ordinairement constituées par une lame spirale diversement enroulée sur elle-même, et formant comme une espèce de treillage qui soutient les parois de l'utricule. C'est à cause de ces filaments élastiques qu'on a donné à ces cellules le nom de *cellules fibreuses*.

III. *Des Étamines considérées dans leur ensemble et dans leurs rapports avec les autres parties de la fleur.*

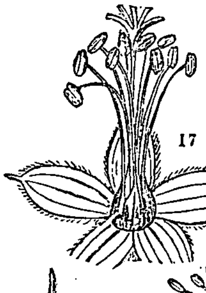
17

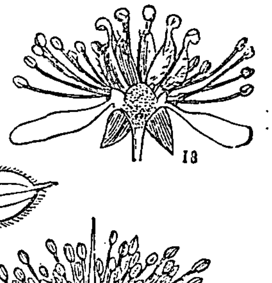
13

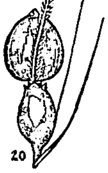
20

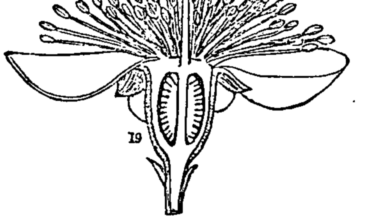
19

A. *Insertion des Étamines.* — Les étamines, de même que la corolle, peuvent être : *Hypogynes*, c'est-à-d. s'insérer sur le réceptacle à la base de l'ovaire (ex.: le Géranium des prés [Fig. 17. Fleur dont on a enlevé la corolle]); *Périgynes*, c.-à-d. s'insérer sur la corolle de façon à se trouver sur celle-ci, à une certaine hauteur au-dessus de la base du pistil et à avoir, relativement à ce dernier, une position latérale (ex.: la Spirée ulmaire [18. Coupe de sa fleur]); *Épigynes*, c.-à-d. s'insérer sur l'ovaire même. Dans ce dernier cas, les quatre verticilles floraux sont ordinairement en partie soudés ensemble (ex.: le Myrte commun [19. Coupe de sa fleur]). Lorsque les étamines s'insèrent sur la corolle, on les dit aussi *Épipétales*. Enfin, les fleurs et les plantes elles-mêmes sont appelées *hypogynes*, *périgynes* et *épigynes*, suivant que leur insertion est *épigyne*, etc.

B. *Nombre des Étamines.*—Il est extrêmement variable dans la série des végétaux. C'est même d'après la considération du nombre de ces organes que Linné avait établi les premières classes de son système de botanique. Ainsi, les fleurs *Monandres*, comme la Pesse commune (*Hippuris vulgaris*) [Fig. 20. Fleur complète] et la Valériane rouge, n'ont qu'une seule ét.; les fleurs *Diandres*, par ex. le Troëne et la Sauge (8), en ont deux ; les fleurs *Triandres*, comme la plupart des Graminées et des Iridées, en ont trois; les fleurs *Tétrandres* en ont quatre : telles sont les Labiées et les Scrofularinées (22, Digitale); les fleurs *Pentandres*, comme toutes les Ombellifères et la plupart des Solanées et des Borraginées, en ont cinq; les Crucifères et le plus grand nombre des Liliacées sont *Hexandres* (23), c.-à-d. en ont six; la fleur du Marronnier d'Inde en a sept : elle est *Heptandre;* les Éricinées, les Vacciniées, etc., ont en général huit étamines, ou sont *Octandres;* les Laurinées en ont neuf, c'est-à-d. sont *Ennéandres ;* la plupart des Caryophyllées, les Saxifragées, une partie des Géraniacées, etc. (17), sont *Décandres*, ou ont dix étamines. Passé dix, le nombre de ces organes n'est plus rigoureusement fixé dans les fleurs. Ainsi, on appelle *Dodécandres*, les fleurs qui ont de 12 à 20 étamines, comme la Gaude et l'Aigremoine, et *Polyandres*, celles qui en ont plus de 20, comme les Renoncules, le Pavot, le Myrte commun (19), etc. Lorsque le nombre des étamines est fixe, on dit qu'il est *Défini;* dans le cas contraire, on l'appelle *Indéfini*. Pour abréger, on dit aussi, dans le même sens, étamines *définies* et étamines *indéfinies*.

C. *Grandeurs relatives des Étamines.*—Les Étamines d'une même fleur ont ordinairement à peu près la même longueur. Quand elles sont en nombre défini et pair, elles sont quelquefois alternativement plus longues et plus courtes, c.-à-d. qu'elles sont inégales avec symétrie : telles sont, par ex., les Malpighiacées, les Humiriacées, les Oxalidées et diverses espèces de Géraniums, etc., où le verticille staminal offre alternativement une ét. longue et une courte (Fig. 21. Étamines de l'*Oxalis confertissima*). Mais la disproportion des étamines devient surtout très-remarquable dans deux cas : 1° Quand il existe 4 étamines dont 2 sont constamment plus longues, comme dans la plupart des Labiées et des Scrofularinées (22. Digitale pourprée ; corolle ouverte pour montrer les étamines). 2° Lorsqu'une fleur offre 6 étamines dont 4 plus grandes et 2 plus petites, ainsi qu'on l'observe chez les Crucifères (23). Les étamines sont appelées *Didynames* dans le premier cas, et *Tétradynames* dans le second.

La longueur des étamines relativement au périanthe est aussi à considérer. Lorsqu'elles sont plus courtes que ce dernier, de façon à ne pas faire saillie à l'extérieur, on les nomme *Incluses;* dans le cas contraire, on les appelle *Saillantes* et *Exertes* ou *Exsertes*. Les Narcisses, la Primevère, les Daphnés, ont leurs étamines incluses; elles sont exsertes dans la Menthe, le Plantain, le Lyciet d'Europe, etc.

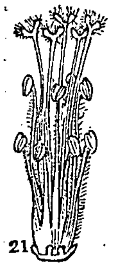
21

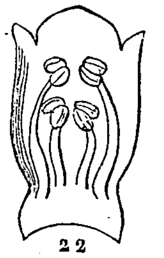
22

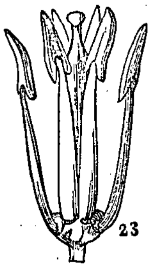
23

D. *Direction des Étamines.*—Les étamines sont dites *Dressées* lorsqu'elles se portent directement en haut, comme dans le Lis, la Tulipe, le Tabac, etc.; *Infléchies*, quand elles sont courbées en arc et que leur sommet se porte vers le centre de la fleur, comme dans les Sauges (Fig. 8), la Fraxinelle, etc.; *Réfléchies*, lorsqu'elles sont recourbées en dehors, comme dans la Pariétaire et le Mûrier à papier; *Étalées*, lorsqu'elles s'étendent horizontalement, comme dans le Lierre ; *Pendantes*, quand leur filet trop grêle ne peut soutenir l'anthère, comme dans les Graminées; *Déclinées* ou *Décombantes*, lorsqu'elles s'inclinent toutes en se courbant vers la partie inférieure de la fleur, comme dans le Marronnier d'Inde.

E. *Rapports des Étamines entre elles.*—Les étamines d'une même fleur peuvent être complétement indépendantes les unes des autres : on dit alors qu'elles sont *Libres* ou *Distinctes;* c'est le fait général. Cependant il arrive fréquemment qu'elles sont soudées, soit par leurs filets, soit par leurs anthères, soit par les anthères et les filets à la fois.— Lorsque toutes les étamines d'une même fleur sont soudées par leurs filets, on les appelle *Monadelphes*, et le tube ou la colonne qu'elles représentent alors est appelé *Androphore :* telles sont les étamines des Méliacées, des Malvacées, etc. Parmi les étamines monadelphes, les unes sont soudées dans toute leur longueur (Fig. 24. Étamines monadelphes de la Mauve commune ; 25. Fleur du *Trichilia*, fam. des Méliacées), et les autres par leur partie inférieure seulement, de sorte que l'anthère a encore un filet distinct plus ou moins long (21). Lorsqu'elles sont soudées sur toute leur longueur, elles forment tantôt un tube au centre duquel s'élève le pistil, tantôt une colonne centrale, couronnée par les anthères; mais ce dernier cas ne peut avoir lieu que si la fleur n'a pas de pistil, et par conséquent que chez les végétaux unisexués. — D'autres fois, les étamines se soudent de manière à former 2, 3, 4 et même un plus grand nombre de faisceaux distincts : elles sont alors désignées sous les noms de *Diadelphes*, *Triadelphes* et *Polyadelphes*. Nous citerons comme exemples d'étamines diadelphes celles de la Fumeterre, des Polygalées et de la plupart des Légumineuses (26. Étamines du Polygala ; 27. Celles du Haricot). Les étamines de l'*Hypericum ægyptiacum* et du Melon (28) sont triadelphes; celles du *Melaleuca* (29) sont polyadelphes. Un autre genre de *Polyadelphie* est celui que nous offre le Ricin Palma Christi (30), dont les faisceaux représentent de véritables ramifications. Il faut aussi observer que ces *Adelphies*, c'est-à-dire ces groupes d'étamines, sont souvent fort inégales. Ainsi, par ex., tandis que les deux faisceaux du Polygala (26) sont composés chacun d'un nombre égal d'étamines, ceux de la plupart des Légumineuses diadelphes (27) ont, l'un 9 étamines, et l'autre 1 seulement. Dans le Melon (28) on trouve deux groupes formés de 2 étamines, et le troisième n'en a qu'une seule.— Les étamines n'ont qu'une seule manière de se souder par les anthères, et ce caractère ne se présente guère que dans la fam. des Composées, ce qui lui a valu aussi le nom de *Synanthérées*. Les filets, nonobstant la soudure des anthères, restent libres et distincts (31). Les Lobélies nous offrent un ex. d'étamines soudées à la fois par les filets et par les anthères : dans ce cas, les étamines sont dites *Symphysandres*. — Enfin, il existe un assez grand nombre de plantes dans lesquelles les étamines se soudent complétement avec le pistil, de manière à ne plus représenter qu'un seul verticille: c'est ce qu'on voit, par ex., dans les Aristoloches (32), où les étamines forment, en se confondant avec le style et le stigmate, un seul et même corps qui surmonte l'ovaire infère. Les Orchidées offrent une disposition toute semblable. On appelle fleurs ou plantes *Gynandres*, celles qui présentent cette particularité, et l'on donne le nom de *Gynostème* au support commun du stigmate et des anthères.

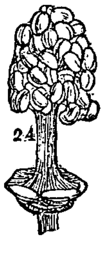
24

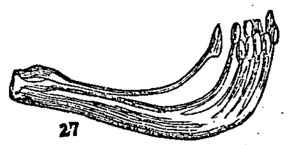
27

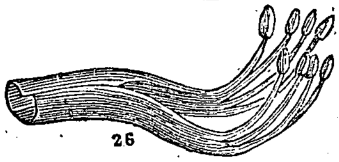
26

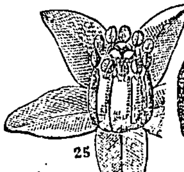
25

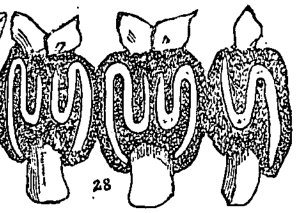
28

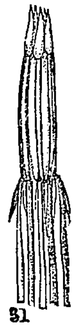
31

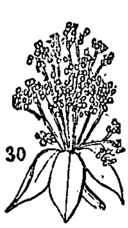
30

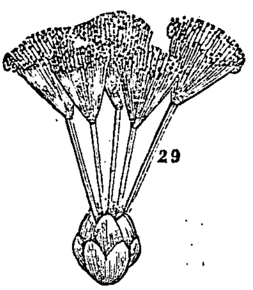
29

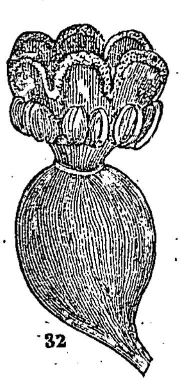
32

F. *Position des Étamines relativement aux pétales.* — Toutes les pièces qui composent les différents verticilles de la fleur alternent entre elles d'un verticille à l'autre. Le verticille staminal obéit à cette loi générale : en conséquence, lorsque les fleurs sont *Isostémones*, c.-à-d. lorsque leurs étamines sont en nombre égal aux pétales de la corolle polypétale ou aux incisions de la corolle monopétale, elles correspondent ordinairement à ces divisions. Ainsi, dans les Ombellifères, les 5 étamines sont placées entre les 5 pétales, et par conséquent correspondent aux pièces qui représentent le calice. Il en est de même dans les Borraginées et dans les Rubiacées, où chaque ét. est insérée de manière à correspondre à l'incision qui représente le point de soudure de deux pétales. Quand les étamines sont en nombre double des pétales, c.-à-d. quand les fleurs sont *Diplostémones*, il y a à la fois alternance et opposition des étamines avec les pétales. Dans l'Œillet, par ex., on trouve 5 étamines qui alternent avec les pétales, et 5 qui leur sont opposées. Enfin, lorsque les fleurs sont *Polystémones*, c.-à-d. lorsque les étamines sont en nombre plus que double de celui des pétales, leur position, par rapport à la corolle, n'offre plus d'arrangement symétrique et régulier. — Quelques végétaux offrent une exception remarquable à la loi d'alternance, car leurs étamines sont constamment opposées aux pétales. Ce caractère, qui devient alors d'une haute importance en classification, s'observe et dans des familles polypétales, comme les Ampélidées et les Berbéridées, et dans des familles à corolle monopétale, comme les Primulacées.

IV. *Nature morphologique de l'Étamine.*— L'ét. n'est autre chose qu'un pétale transformé. Ces deux organes ont une même origine, une même nature. Dans les belles fleurs doubles que nous cultivons dans nos jardins, les étamines ont disparu soit en totalité, soit en partie, parce que, grâce à une nutrition plus abondante, elles se sont métamorphosées en pétales. Mais le phénomène contraire se remarque dans certains cas : ainsi, par ex., le Nénuphar blanc (Fig. 33) nous présente, quand on considère ses pétales de dedans en dehors, tous les degrés de transformation des pétales en étamines, de telle façon qu'on ne peut dire où finit la corolle et où commence l'androcée. Les botanistes donnent le nom de *Staminodes* aux étamines avortées et stériles, qui sont réduites à un filet, lequel ordinairement prend un aspect plus ou moins pétaloïde. — Le filet de l'ét. représente à la fois, suivant le prof. Richard, et l'onglet, quand il existe, et la nervure moyenne ou le filet vasculaire du pétale, tandis que les deux loges de l'anthère représentent les côtés foliacés du pétale. Mais l'identité des deux organes, pétales et étamines, étant admise, il faut aller plus loin. En effet, comme il y a également identité entre les pétales et les sépales, entre les sépales et les bractées, entre les bractées et les feuilles, il résulte de là que les étamines ne sont que des feuilles modifiées. L'étude des monstruosités végétales vient encore à l'appui de cette observation, et démontre que tous les organes de la fleur peuvent se transformer les uns dans les autres, car dans le principe leur nature est la même. Les Figures 34 et 35 représentent une fleur de *Glochidion*, espèce d'Euphorbiacée, dans laquelle trois des feuilles carpellaires de l'ovaire, qui à l'état normal se compose de six loges, se sont transformées en anthères sessiles. — V. POLLEN.

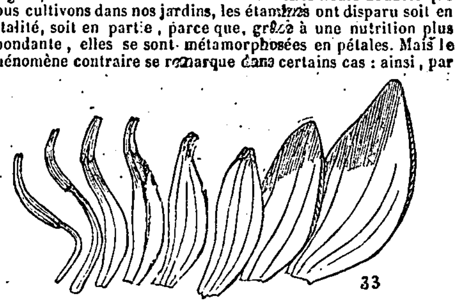
33

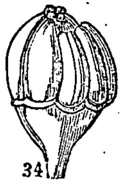
34

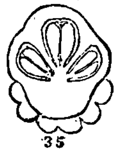
35

ÉTAMINIER. s. m. Celui qui fait de l'étamine.

* **ÉTAMPE.** s. f. T. Techn. Voy. ESTAMPAGE.

ÉTAMPER. v. a. T. Maréchalerie; ne s'emploie que dans cette phrase, *É. un fer de cheval*, Y faire les huit trous. = *Se dit aussi pour *Estamper*. = ÉTAMPÉ, ÉE, participe.

ÉTAMURE. s. f. La matière qu'on emploie pour l'étamage. *Cette é. est trop légère.*

* **ÉTANCHE.** adj. 2 g. T. Techn. V. ÉTANCHER.

ÉTANCHEMENT. s. m. Action d'étancher.

ÉTANCHER. v. a. (lat. *stagnare*, stagner?). Arrêter l'écoulement d'un liquide qui s'enfuit par quelque ouverture. *Cette poudre étanche le sang. É. avec un linge le sang qui coule d'une blessure. Ce tonneau s'enfuit, il faut l'é. En creusant les fondations, on trouva un courant d'eau qu'on ne put é.* ‖ *Fig., *É. les larmes de quelqu'un*, Faire cesser ses larmes. *É. ses larmes*, Cesser de pleurer. — *É. la soif*, Apaiser la soif; et Fig., au sens moral, *É. la soif des honneurs, des richesses, etc.*, La satisfaire. = ÉTANCHÉ, ÉE. p. *Vaisseau étanché*, Qui est imperméable à l'eau. — *On dit vulgair. *Étanche. Ces tonneaux sont étanches.*

ÉTANÇON. s. m. T. Charpent. Voy. ÉTAI.

ÉTANÇONNER. v. a. Soutenir par des étançons. *É. un mur, une galerie de mine.* = ÉTANÇONNÉ, ÉE. p.

ÉTANFICHE. s. f. T. Carrièr. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble.

ÉTANG. s. m. (lat. *stagnum*).

Enc. — Les *Étangs* sont des amas d'eau peu profonds et sans écoulement, que l'on rencontre dans l'intérieur des terres. On les distingue en étangs *naturels* et en étangs *artificiels*. Les étangs naturels sont ou de petits lacs d'eau douce qui sont formés, soit par les pluies, soit par des sources, ou des lagunes qui ont cessé de communiquer avec la mer, soit par suite du retrait de celle-ci, soit par l'effet de l'amoncellement des sables. Les eaux de ces derniers sont nécessairement salées ou tout au moins fort saumâtres. Les étangs artificiels sont des réservoirs qu'on établit, tantôt pour servir à la production du poisson (*étangs de pêche*), tantôt pour emmagasiner les eaux nécessaires à l'irrigation des terres ou à l'alimentation des canaux de navigation. Nous dirons seulement quelques mots des premiers. Un ét. de pêche ne peut guère s'établir d'une façon économique que dans un sol très-argileux et qui conserve bien l'eau. Il faut en outre qu'il soit naturellement disposé pour recevoir les eaux provenant des lieux supérieurs, et qu'il puisse non-seulement dégorger son trop-plein, mais encore se vider entièrement, afin de faciliter la récolte du poisson, et en outre afin de permettre de temps à autre de le mettre en culture. La pente du sol sur lequel on établit un ét. varie suivant la longueur de celui-ci. Pour une longueur de 500 à 1000 mèt., une pente de 2 à 4 mill. par mèt. est jugée suffisante, mais elle ne saurait être moindre. De plus, il faut que le sol soit ondulé et disposé en bassins ou en vallons, parce qu'alors il suffit de construire une simple chaussée transversale pour maintenir les eaux. On appelle *Queue* l'extrémité supérieure d'un ét., c.-à-d. la partie opposée à la chaussée transversale. Un fossé part de ce point, suit la ligne des eaux et aboutit, à l'endroit le plus profond de l'ét., devant la chaussée, qu'il traverse au moyen d'un canal souterrain fermé par une vanne : ce fossé est le *Bief* de l'ét. Il s'élargit à quelques mètres de la chaussée de manière à former un réservoir, auquel on donne le nom de *Pêcherie*. On pratique, en outre, dans le sol de l'ét. un certain nombre de petits fossés transversaux, nommés *Poêles*, qui vont aboutir au bief, et qui sont destinés à recevoir le poisson, à mesure que les eaux s'écoulent. Les poissons passent ensuite des poêles dans le bief, puis dans la pêcherie, où on les prend avec des filets appelés *Troubles*. Le bief sert donc à vider l'ét. On pratique encore habituellement à la partie supérieure de la chaussée une échancrure pavée ou cimentée, dite *Déchargeoir*, qui est destinée à livrer journellement passage aux eaux surabondantes. Enfin, pour se débarrasser promptement des eaux extraordinaires amenées par les orages, on établit une ou plusieurs *Bondes* dans l'épaisseur de la chaussée. On nomme ainsi un petit canal voûté dont le sommet est de niveau avec le fond de l'ét. Au point où la voûte rencontre celui-ci, elle est munie d'une dalle percée d'un trou conique qui se ferme avec un bouchon de bois appelé *Bonde*. Ce bouchon est lui-même traversé par une tige verticale de fer qui se baisse ou s'élève à volonté. Les différentes ouvertures dont nous venons de parler sont pourvues de grilles assez serrées pour ne pas laisser passer le poisson. Les étangs de pêche sont fort nombreux dans quelques parties de la France, notamment dans la Bresse et dans la Dombe. Ils sont une source de richesse pour le pays, mais ils sont aussi une cause permanente de maladies, car les fièvres paludéennes y sont endémiques. — V. PISCICULTURE.

ÉTAPE. s. f. (all. *stapel*, entrepôt).

Enc.—Le mot *Étape*, que l'on écrivait autrefois *Estaple*, servait primitivement à désigner tout lieu où l'on mettait des marchandises en entrepôt. Plus tard, on étendit ce nom aux places publiques, où les marchands étaient tenus d'apporter et d'exposer en vente leurs marchandises, aux foires et aux marchés, et enfin aux villes de commerce, mais surtout à celles qui étaient spécialement le centre du commerce de certains produits. De plus, comme les troupes en marche dans l'intérieur s'arrêtaient de préférence dans les lieux de marché, parce qu'elles y trouvaient plus de facilité à s'approvisionner, l'usage s'introduisit d'appeler *Étapes* non-seulement les villes ou bourgs où elles séjournaient ainsi momentanément, mais encore les distributions de vivres et de fourrages qu'elles y recevaient. Ces distributions furent d'abord faites en nature par les populations, mais, par la suite, le gouvernement les prit à sa charge et créa, pour en tenir lieu, un impôt spécial que l'on nomma *Étape*.—Aujourd'hui, le mot *Étape* ne s'emploie plus que pour désigner les villes et bourgs où les troupes en marche s'arrêtent pour passer la nuit. Avant le XVIe siècle, ces points étaient choisis arbitrairement par les gens de guerre; mais, en 1544, une ordonnance de François Ier en détermina le nombre et la position. Sous Louis XIV, Louvois fit dresser une carte spéciale appelée *carte d'ét.*, qui indiquait les localités où les troupes en mouvement devaient prendre gîte ou séjourner. Depuis cette époque, la carte d'ét. a été remaniée à plusieurs reprises, notamment en 1800, 1814 et 1842. Elle comprend aujourd'hui 1159 étapes ou lieux de gîte, qui sont espacés de 30 à 40 kilomètres au plus, distance qu'un fantassin chargé de tout son équipement peut parcourir en un jour sans trop se presser et sans excéder ses forces.

ÉTAPIER. s. m. Celui qui est chargé de distribuer l'étape aux soldats.

ÉTAT. s. m. (latin. *status*). Disposition, situation dans laquelle se trouve une personne ou une chose. *Bon, mauvais, heureux, malheureux, pitoyable état. É. déplorable. Être dans son é. normal. É. de maladie, de faiblesse, de souffrance. É. d'innocence. Il était dans un é. d'exaspération difficile à décrire. Il est dans un triste é., dans un é. à faire pitié. Vous voilà dans un bel é. Il n'est pas en é. de faire ce voyage. Il est hors d'é. de rien entreprendre. Je voudrais bien être en é. de vous servir. Il a envoyé s'informer de l'é. de votre santé. Tel est l'é. des choses. Dans cet é. de choses. En quel é. avez-vous trouvé cette affaire? Il a tout retrouvé dans le même é. Ses affaires ne sont pas dans un très-bon é. Il a laissé l'armée en bon é. Mettre une place en é. de défense. É. de siége. Une maison en bon é., en mauvais é. Examiner l'é. des lieux.* — *L'é. de la question*, L'exposition et le développement des rapports à considérer dans la question. — *L'é. du ciel*, La position où se trouvent les astres les uns par rapport aux autres à un moment donné. — *É. de nature*, V. SOCIÉTÉ. — T. Jurisp. *É. de prévention*, État de l'inculpé contre lequel la chambre du conseil a déclaré qu'il y a lieu à suivre. *É. d'accusation*, État du prévenu dont le renvoi à la cour d'assises a été prononcé par la chambre d'accusation. ‖ *Mettre quelqu'un en é.* ou *hors d'é. de faire quelque chose*, Lui en donner ou lui en ôter les moyens. — *Mettre les choses, les lieux en é.*, Mettre dans la disposition convenable à leur destination. — T. Procéd., *Mettre un procès, une affaire en é.*, Faire les procédures et les productions nécessaires pour qu'elle puisse être jugée. *La mettre hors d'é.*, Faire quelque nouvelle procédure qui en recule le jugement. — T. Jurispr. crim. *Se mettre en é.*, se disait autrefois De l'accusé ou du condamné par contumace qui se constituait prisonnier, soit pour se justifier, soit pour faire entériner dans les formes les lettres de grâce qu'il avait obtenues. ‖ *Tenir une chose en é.*, La tenir ferme de manière qu'elle ne se dérange pas. *Il faut mettre des liens de fer pour tenir ces poutres en é.* — *Tenir une chose en é.*, signifie aussi La tenir prête. *Tenir un compte en é.*, Le tenir au courant. — *Tenir les choses en é.*, Les tenir en suspens, les laisser comme elles sont. *Toutes choses demeurant en é.*, Sans qu'il y soit fait aucun changement, les choses demeurant dans leur situation et dans leur force et valeur actuelles. ‖ *Faire é.*, Estimer, faire cas. *Je fais beaucoup d'é., peu d'é. de cet homme-là. Il fait peu d'é. de vos menaces.* — Évaluer, présumer, penser. *Je fais é. qu'il y a là vingt mille hommes.* — Se proposer de. *Je fais é. de partir tel jour.* — Être assuré de, compter sur. *Faites é. de cette somme. Faites é. que vous aurez cette somme dans quinze jours.* Toutes ces façons de parler vieillissent, et la dernière est presque inusitée. ‖ Liste, registre, tableau. *L'é. des officiers de la maison d'un prince. É. des pensions. Coucher, mettre quelqu'un sur l'é., le rayer de dessus l'é.* — Mémoire, inventaire. *É. de frais, de dépense. L'é. des meubles qui garnissent un appartement. J'en ai dressé l'é. exact. J'en ai fait l'é. Arrêter, signer un é.* — *É. de lieux*, Écrit constatant en quel état se trouve un logement, une maison, à l'entrée d'un locataire. ‖ *É. de la France, de l'Angleterre, etc.*, Titre de certains livres qui sont relatifs à la statistique de la France, etc. = *État* se dit aussi De la manière de vivre. *Tenir un grand é.*, Vivre splendidement et avec représentation; *Avoir un grand é. de maison*, Avoir une maison considérable, un grand nombre de domestiques; et, *Tenir un é.*, Représenter. = Situation de chaque individu dans la société politique et civile; sa capacité comme citoyen ou comme membre de la famille; sa condition. *L'é. d'un homme libre. L'é. d'esclavage. L'é. d'enfant légitime, d'enfant naturel. L'é. d'interdiction. On lui dispute son é., on dit qu'il n'est pas légitime. Déchoir de son é. Assurer son é. Ne point sortir de son é. Question d'é.*, Contestation dans laquelle on met en doute la filiation de quelqu'un, ou bien sa capacité personnelle. — Profession. *L'é. ecclésiastique. L'é. militaire. Vivre selon son é. Remplir les devoirs de son é. Les divers états. Apprendre un é.* = Société civile constituée en corps de nation, régie par ses propres lois et jouissant des droits de la souveraineté. *État monarchique, démocratique* ou *populaire, aristocratique, constitutionnel, républicain, etc. Les lois fondamentales de l'É. La gloire, les intérêts de l'É. Un É. florissant, prospère. Troubler l'É. Saper les fondements de l'É. Les défenseurs de l'É. Ses enfants furent élevés aux frais de l'É. La France est un des États les plus puissants de l'Europe. Le trésor, la marine de l'É.* ‖ Par ext., Le gouvernement, l'administration d'un pays, d'une société politique. *Ministre d'É. Conseil d'É. Maximes d'É. C'est un grand homme d'É. Criminel d'É. Secret d'É.* — *Affaire d'É.*, Affaire qui intéresse le gouvernement; Fig. et fam., on dit D'une affaire importante, *C'est une affaire d'É. La moindre chose est pour lui une affaire d'É.* — *Coup d'É., Raison d'É.*, V. COUP et RAISON. — *Lettres d'É.*, Lettres que le roi accordait pour suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne pouvait vaquer à ses propres affaires. ‖ *État*, se dit aussi, mais ordinair. au plur., Des pays qui sont soumis à la même domination. *Les États du Grand Seigneur. Il leur fit défense d'entrer dans ses États. Etendre les bornes d'un É., de l'É. Un grand É.* — *Les États de l'Église* ou *l'É. ecclésiastique*, Les pays soumis au gouvernement temporel du pape. On dit de même, *Les États* ou *l'É. de Venise, de Toscane, etc.*

Syn. — *Condition.* — La *condition* a plus de rapport au rang qu'on tient dans la hiérarchie sociale; l'*état* en a davantage à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession. Aujourd'hui la richesse tend à égaliser les *conditions;* néanmoins il y a des *états* que l'opinion, avec plus ou moins de raison, regarde comme plus honorables les uns que les autres, et c'est ce qui fait que les *conditions* ne sont pas réglées par la considération seule de la fortune. — V. SITUATION.

ÉTAT CIVIL. — L'*État civil* est la situation qu'occupe un individu quelconque dans la famille, comme enfant légitime ou naturel, marié, père, veuf ou célibataire. Ce terme sert encore à désigner l'institution destinée à constater cette situation, au moyen de l'inscription, sur des registres publics, des naissances, des mariages et des décès. C'est sous ce dernier point de vue que nous avons à le considérer ici.

I. *Tenue des registres.* — Dans chaque commune, les registres de l'ét. civil sont tenus par le maire, et, en son absence ou sur sa délégation, par les adjoints, et, à défaut, par un membre du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau. La délégation est de droit, quand l'acte intéresse le maire ou sa famille; à Paris, les adjoints n'ont pas besoin de délégation. Les magistrats, chargés de cette fonction, reçoivent de la loi le titre d'*officiers de l'ét. civil.* — En cas de naissance ou de décès pendant un voyage en mer, l'acte qui le constate est rédigé, sur les bâtiments de la marine impériale, par l'officier d'administration de la marine, et sur ceux de la marine marchande, par le capitaine ou patron, en présence de deux témoins. A l'arrivée dans le port de désarmement, une expédition est adressée au domicile du père de l'enfant, ou à celui de sa mère, si le père est inconnu, ou bien au dernier domicile du défunt, s'il s'agit d'un décès. — Les actes concernant les militaires hors de France sont inscrits sur un registre tenu, pour les hommes faisant partie d'un régiment, par le major, ou si le corps ne comprend pas un bataillon ou plusieurs escadrons, par le capitaine-commandant, et, pour les officiers sans troupes et les employés, par l'intendant militaire. Dans les dix jours qui suivent l'inscription d'une naissance ou d'un décès, et immédiatement après celle d'un mariage, une copie de l'acte doit être envoyée à l'officier de l'ét. civil du dernier domicile. La même obligation est imposée, en cas de décès dans un hôpital, au directeur de l'établissement chargé de dresser l'acte constatant le décès. — A l'étranger, les registres de l'ét. civil sont, en ce qui concerne les Français, tenus en double par les agents diplomatiques ou consulaires, qui adressent chaque année au ministre des affaires étrangères, l'un des doubles avec des expéditions, qui sont transmises à l'officier de l'ét. civil du domicile des individus. La transcription des copies et expéditions dont il vient d'être parlé doit être faite immédiatement sur les registres du lieu où elles sont envoyées. Pour les actes concernant les membres de la famille impériale, ils sont reçus par le ministre d'État, qui les transmet au Sénat, lequel en ordonne la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives.

Les registres sont sur papier timbré, tenus en double, cotés et paraphés par le président du tribunal de première instance. Les déclarations des parties y sont inscrites en toutes lettres, telles qu'elles sont faites; lecture en est donnée aux comparants et aux témoins, qui les signent avec l'officier de l'ét. civil. Les communes peu importantes n'ont qu'un registre qui sert à l'inscription des actes de toute nature; dans les autres, il y a des registres spéciaux pour les naissances, pour les mariages et pour les décès. — Dans les deux premiers mois de chaque année, les deux doubles des registres de l'ét. civil de l'année précédente sont transmis au procureur impérial qui, après les avoir examinés et avoir dressé un procès-verbal de cette vérification, lequel est transmis au garde des sceaux, renvoie l'un au maire pour être déposé dans les archives de la commune, et fait déposer l'autre au greffe du tribunal. — Les *rectifications* des actes ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'un jugement du tribunal de première instance; ce jugement est inscrit sur le registre, et mention en est faite en marge de l'acte.

Toute personne peut se faire délivrer des *extraits* des registres de l'ét. civil. Ces extraits sont légalisés par le président du tribunal, et font foi jusqu'à inscription de faux. Pour faciliter les recherches, une table alphabétique est disposée à la fin de chacun des doubles des registres, et certifiée par l'officier de l'ét. civil; si le même registre contient les naissances, les mariages et les décès, on dresse une table spéciale pour chaque catégorie d'actes.

II. *Naissances.* — Toute naissance doit être déclarée, dans les 3 jours, à l'officier de l'ét. civil du lieu, par le père, et, à son defaut, par les médecins, sages-femmes et autres personnes qui ont assisté à l'accouchement, ou bien par la personne chez laquelle il a eu lieu, lorsque la mère est accouchée hors de son domicile, à peine d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois, et d'une amende de 16 à 300 fr. Après ce délai, l'inscription ne peut plus avoir lieu qu'en vertu d'un jugement. La loi exige que l'enfant lui-même soit présenté à l'officier de l'ét. civil. L'acte de naissance est rédigé en présence de deux témoins majeurs et du sexe masculin; il énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant, les prénoms qui lui sont donnés, les prénoms, noms, profession et domicile des père et mère, et ceux des témoins. Si les déclarants ne font pas connaître les père et mère, il est donné à l'enfant un prénom qui devient son nom patronymique, sauf l'action de la justice pour rechercher l'origine de l'enfant. En cas de naissance de deux jumeaux, celui qui est venu au monde le premier est l'aîné; l'acte qui le concerne doit être inscrit avant celui qui constate la naissance du plus jeune. Toute personne qui a trouvé un enfant nouveau-né est tenue de le remettre à l'officier de l'ét. civil, ainsi que les vêtements et autres effets qu'il portait, et de déclarer les circonstances de temps et de lieu dans lesquelles l'enfant a été recueilli; il est dressé un procès-verbal détaillé qui est inscrit sur le registre, et qui tient lieu d'acte de naissance.

III. *Mariages.* — Le mariage doit être célébré publiquemen dans la commune où l'un des époux a son domicile. Le domi cile, quant au mariage, s'établit par six mois d'habitation. Le mariage est précédé de deux publications faites un dimanche, à huit jours d'intervalle l'une de l'autre, devant la porte de la mairie, au domicile de chacun des époux, à leur dernier domicile, si le domicile actuel n'est établi que par six mois de résidence, et au domicile de chacune des personnes dont le consentement est requis pour le mariage. Un acte constatant l'accomplissement de ces formalités est inscrit sur un registre spécial, qui est coté et paraphé par le président du tribunal, et déposé chaque année dans les archives du greffe. Un extrait de cet acte est affiché à la porte de la mairie des futurs époux pendant les huit jours qui séparent les deux publications, et le mariage ne peut être célébré avant le troisième jour, à compter de la dernière. Les procureurs impériaux peuvent, pour des causes graves, dispenser de la seconde publication. Si une année s'écoule à partir du jour où le mariage aurait pu être célébré, sans que cette célébration ait lieu, de nouvelles publications sont nécessaires. — Avant de procéder à la célébration du mariage, l'officier de l'ét. civil doit exiger le dépôt : 1° de l'acte de naissance des époux, ou, à défaut, d'un acte de notoriété délivré par le juge de paix du lieu de la naissance ou du domicile ; 2° de l'acte authentique de consentement des personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité du mariage (si les personnes dont le consentement est requis assistent à la célébration, l'acte authentique n'est plus nécessaire) ; 3° des extraits des actes de décès des ascendants dont le consentement aurait été requis (cette production peut être suppléée par l'attestation sous serment des contractants, s'ils sont majeurs, et des quatre témoins, qu'ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile des décédés) ; 4° enfin, s'il y a eu non-consentement ou opposition au mariage, du procès-verbal constatant la signification des actes respectueux, ou d'une expédition de l'acte ou du jugement de main levée. Si, dans les actes produits, les noms ne sont pas orthographiés d'une manière exacte, ou si l'un des prénoms d'une des parties s'y trouve omis, il suffit que l'identité soit attestée sous serment par les contractants et par les témoins. — Au jour fixé pour le mariage, l'officier public donne lecture aux parties assistées de quatre témoins, parents ou non parents, des pièces relatives à leur état et aux formalités du mariage. Il leur demande si elles ont fait un contrat de mariage, et, dans l'affirmative, l'indication de la date de cet acte et du notaire qui l'a rédigé ; il reçoit des contractants la déclaration qu'ils veulent se prendre pour époux, et les déclare unis par le mariage. L'acte de mariage est dressé sur-le-champ ; il doit contenir la désignation des époux et mentionner le détail de toutes les formalités qui ont été accomplies.

IV. *Décès.* — L'acte de décès est dressé sur la déclaration de deux témoins qui doivent être pris, autant que possible, parmi les parents ou les voisins du défunt. Il contient la désignation du décédé, celle de ses père et mère, la date et le lieu de sa naissance, les nom et prénoms du conjoint survivant (si le défunt était marié), et les nom, prénoms, âge, profession et domicile des déclarants. — En cas de décès dans les hôpitaux, dans les prisons ou autres établissements publics, le directeur prévient dans les 24 heures l'officier de l'ét. civil. Celui-ci constate le décès et en rédige un acte qu'il transmet au maire du dernier domicile de la personne décédée. S'il y a eu des signes ou indices de mort violente, l'acte de décès est dressé, dans la forme ordinaire, au vu du procès-verbal rédigé par l'officier de police judiciaire ; mais il ne doit jamais y être fait mention des circonstances exceptionnelles qui ont accompagné le décès, telles que mort violente, décès dans les prisons, ou exécution à mort.

V. *Peines et Responsabilité.* — Les infractions commises par les officiers publics aux dispositions qui viennent d'être énumérées sont punies d'une amende de 100 fr. au plus, sans préjudice de la responsabilité civile, lorsqu'un dommage en est résulté, et des peines plus fortes prononcées pour certains cas déterminés. Ces peines sont : les travaux forcés à perpétuité, s'il y a eu faux ; un emprisonnement de un à trois mois, et une amende de 16 à 200 fr. pour inscription des actes de l'ét. civil sur des feuilles volantes ; un emprisonnement de six mois à un an, et une amende de 16 à 300 fr., si l'officier a procédé à un mariage sans se faire justifier du consentement des personnes dont la loi exige l'autorisation, ou de la signification des actes respectueux ; une amende de 16 fr. à 500 fr., si une veuve a été admise à se remarier avant l'expiration du délai de 10 mois à partir du décès du premier mari ; enfin, une amende de 300 fr. au plus, si un mariage a eu lieu sans dispense d'âge ou de parenté, ou sans publications, ou si les intervalles prescrits entre ces publications et la célébration n'ont pas été observés. Ces peines sont prononcées sur la poursuite du ministère public, et les dommages-intérêts sur celle des parties intéressées.

ÉTAT (CONSEIL D'). — I. *Historique.* — L'origine du *Conseil d'État* remonte au règne de Philippe le Bel. Lorsqu'il eut rendu le parlement sédentaire et fixé son siége à Paris (Ordonnance du 23 mars 1302), ce prince voulut le remplacer auprès de sa personne par un conseil qui le suivrait partout et qui l'assisterait dans l'expédition des affaires. Ce conseil, qui est désigné par les anciens auteurs sous les noms divers de *Conseil du roi*, de *Grand conseil*, de *Conseil étroit*, de *Conseil secret*, avait surtout des attributions politiques et administratives ; parfois cependant il rendait des décisions judiciaires, et alors le roi était censé juger en personne. Mais, dans le cours du XIVe siècle et du XVe, les conseillers qui étaient appelés à faire partie de cette assemblée ne formaient point une classe distincte de fonctionnaires : ils siégeaient au parlement ou à la chambre des comptes, en même temps qu'au Conseil du roi : quelques-uns appartenaient au clergé et à la noblesse. En 1497, la multiplicité des affaires judiciaires qui étaient portées à ce conseil détermina Guy de Rochefort, chancelier de Charles VIII, à instituer un tribunal permanent, distinct du Conseil du roi. Ce tribunal, qui conserva exclusivement le titre de *Grand conseil*, reçut des attributions fort nombreuses. Parmi les causes qui lui furent spécialement dévolues, nous citerons les évocations du parlement de Paris et d'autres parlements ; les conflits entre les parlements et les presidiaux compris dans le même ressort ; les atteintes portées à la juridiction de ces derniers ; les règlements de juges entre les lieutenants criminels des baillis, etc. ; les arrêts contraires rendus par les parlements ; et les affaires civiles et criminelles renvoyées devant lui par arrêt du Conseil du roi. — Sous Louis XIII, un règlement rédigé par le garde des sceaux, Michel de Marillac (18 janvier 1630), détermina plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les attributions du Conseil du roi, et le partagea en quatre conseils distincts, en conférant à chacun d'eux des fonctions spéciales. Diverses ordonnances postérieures, telles que celles de 1644, 1657 et 1673, introduisirent dans cette organisation quelques améliorations de détail. Le *Conseil d'État* proprement dit s'occupait des affaires de la guerre, des secrètes instructions du roi, de l'emploi des finances, des traités, etc. ; le *C. des dépêches* avait le contrôle de l'administration des intendants des finances et des secrétaires d'État, ainsi que des décisions de certaines juridictions spéciales ; le *C. des finances*, appelé aussi *C. de direction*, s'occupait des affaires du domaine royal et du fisc ; le *C. des parties* était chargé des règlements de juges, de l'exécution des édits, et de la cassation des arrêts des cours souveraines. D'après le règlement de 1673, le Conseil fut ainsi composé : Le chancelier ou garde des sceaux, *président* ; 21 conseillers ordinaires ; le contrôleur général des finances et 12 conseillers servants par semestre. En 1737 et 1738, deux ordonnances de d'Aguesseau déterminèrent les évocations et les règlements de juges ; c'est en vertu de ces ordonnances, que le C. d'État évoqua les procès de Calas et de Sirven, et proclama l'innocence de ces deux victimes des erreurs judiciaires. — La formule des arrêts du C. d'État variait suivant que le roi y avait ou non assisté. Dans le premier cas, les arrêts se terminaient par ces mots : « Fait au Conseil du Roi, S. M. y étant » ; dans le second, ils finissaient ainsi : « Fait au Conseil d'État du Roi. » Enfin, les ordonnances rendues par le roi après avoir consulté le Conseil, portaient : « De l'avis de notre Conseil. » — Le 9 août 1789, Louis XVI créa un *comité contentieux* des départements ministériels ; mais la loi du 25 mai 1791 supprima le C. d'État, dont elle transporta les attributions au Conseil des ministres présidé par le roi. Elle vota en outre un fonds de 80,000 fr. pour les personnes que le roi jugerait à propos d'appeler près de lui afin de s'aider de leurs lumières.

La Constitution de l'an VIII rétablit le C. d'État et le chargea de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, ainsi que de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative. Napoléon, désirant établir dans le sein du C. d'État une école pratique de gouvernement, institua les *Auditeurs* par un arrêté du 19 germinal an XI (9 avril 1803). Le nombre de ces auditeurs, qui dans le principe était de 12 seulement, fut successivement porté à 400. Les *Conseillers* furent distingués en conseillers en *service ordinaire* et en conseillers en *service extraordinaire*. Les *Maîtres des requêtes*, distribués de même, eurent voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles seulement dont ils présentaient le rapport. Sous l'Empire, le C. d'État était l'égal du Sénat et du Corps législatif. Il était souvent présidé par l'empereur et, à son défaut, par l'archichancelier : il préparait les projets de loi portés au Corps législatif. Ses avis, lorsqu'ils étaient approuvés par l'empereur et insérés au Bulletin des lois, avaient force de loi.

Par une ord. du 29 juin 1814, Louis XVIII essaya de donner au C. d'État une nouvelle organisation, mais avec si peu de succès, que le conseil ne s'assembla pas une seule fois avant les Cent-Jours ; il n'y eut que des séances de comité. Les auditeurs étaient supprimés. Une ord. du 23 août 1815 plaça dans la section du contentieux un vice-président et des conseillers, tandis que, sous l'Empire, elle n'était composée que de maîtres des requêtes, et lui donna quelques affaires administratives du ressort du ministre de la justice. Cette partie de ses attributions a été détachée depuis lors pour former la section de législation. Une ord. du 26 août 1824 créa 30 conseillers, 40 maîtres des requêtes, 30 auditeurs, et imposa aux candidats des conditions d'âge, de fortune personnelle et d'aptitude. Les ordonnances des 2 février et 12 mars 1831 établirent la publicité des séances en matière contentieuse et le droit de plaidoirie. Un ministère public, composé de trois maîtres des requêtes, fut l'organe et le défenseur de l'administration. D'après la loi du 19 juill. 1845, le C. d'État se composait des ministres, d'un vice-président, de 30 conseillers en service ordinaire et de 30 conseillers en service extraordinaire, dont 20 seulement pouvaient prendre part aux délibérations, de 30 maîtres des requêtes et de 48 auditeurs. Les maîtres des requêtes, excepté le rapporteur, n'avaient pas voix délibérative dans l'intérieur du comité du contentieux. Le garde des sceaux avait la présidence, comme étant le plus souvent étranger à l'objet des contestations. Si l'ord. adoptée par le gouvernement n'était pas conforme à la délibération du C. d'État, elle ne pouvait être rendue que de l'avis du conseil des ministres ; elle devait être motivée et insérée au Moniteur et au Bulletin des lois.

Sous la république de 1848, le C. d'État fut érigé en pouvoir politique, afin de suppléer, autant que possible, à l'absence d'une seconde chambre. D'après la loi du 3 mars 1849, il était toujours consulté sur les projets de loi et sur les règlements d'administration ; il examinait les recours en grâce, les dissolutions de conseils généraux et de conseils municipaux, et les révocations de maires. Les conseillers étaient élus temporairement par l'Assemblée législative. Les maîtres des requêtes, qui n'avaient pas voix délibérative, étaient seuls nommés par le président de la République. Le Conseil était divisé en trois sections : législation, administration, et contentieux. Les présidents étaient élus par les conseillers.

II. *Organisation actuelle.* — Le décret du 25 janv. 1852 a donné au C. d'État une nouvelle constitution. Le Conseil, sous la direction du chef de l'État, prépare et rédige les projets de loi, et en soutient la discussion devant le Corps législatif. Quand ces projets ont été adoptés et convertis en loi, il arrête les dispositions secondaires qui doivent en préparer et en faciliter l'exécution. Il propose des décrets sur les affaires administratives, sur le contentieux administratif, sur les conflits entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, sur les demandes de poursuites relatives aux fonctionnaires publics ; sur les changements ou additions de noms et sur les naturalisations. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le gouvernement. — Le Conseil est composé, outre l'Empereur et les membres de sa famille par lui désignés, d'un président, d'un vice-président, des présidents de sections au nombre de 6, de 40 à 50 conseillers en service ordinaire, de 15 conseillers en service ordinaire hors sections, et de 20 conseillers en service extraordinaire ; il comprend, en outre, 40 maîtres des requêtes et 40 auditeurs divisés en deux classes, et enfin un secrétaire général ayant titre et rang de maître des requêtes. Le président est, pour le rang, les honneurs et le traitement, assimilé aux ministres ; le vice-président a 60,000 fr., les présidents de sections 35,000, les conseillers 25,000, les maîtres des requêtes de première classe 10,000, ceux de deuxième 6000, et les auditeurs de première classe 2000. Ceux de deuxième classe n'ont pas de traitement. — L'Empereur nomme et révoque tous les membres du Conseil ; les ministres y peuvent siéger avec voix délibérative. Les conseillers en service ordinaire peuvent être officiers généraux, mais ils ne peuvent, non plus que les maîtres des requêtes, faire partie du Sénat ou du Corps législatif. Le Conseil est divisé en six sections : 1° de législation, justice et affaires étrangères ; 2° du contentieux ; 3° de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes ; 4° des travaux publics, de l'agriculture et du commerce ; 5° de la guerre et de la marine ; 6° des finances. — Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et délibérative dans celles dont ils sont rapporteurs. Le nombre de 20 conseillers est nécessaire pour toutes les délibérations de l'assemblée générale ; la voix du président est prépondérante. La section du contentieux se compose de six conseillers d'État, y compris le président ; trois maîtres des requêtes remplissent les fonctions de commissaires du gouvernement. Le rapport des affaires est fait par écrit, au nom de cette section, en séance publique de l'assemblée du Conseil délibérant au contentieux. Cette assemblée se compose des membres de la section et de dix conseillers pris en nombre égal dans chacune des autres sections. Après le rapport, les avocats des parties sont entendus ; le commissaire du gouvernement donne ses conclusions, et le projet de décret est soumis à l'Empereur. Si le décret impérial n'est pas conforme à ce projet, il est inséré au Moniteur et au Bulletin des lois. — Un règlement du 30 janvier 1852 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil et la distribution des affaires entre les sections. Le rôle est divisé en *grand ordre* et *petit ordre* ; le rôle du grand ordre est distribué aux membres du Conseil deux jours avant la séance, sauf les cas d'urgence. Le rôle de la section du contentieux est distribué aux membres de cette section et aux avocats quatre jours avant la séance publique. Les noms des conseillers présents sont inscrits au bas du décret. Les décrets approuvés par l'Empereur sont lus en séance publique.

Le décret du 25 mars 1852 a retiré au C. d'État un assez grand nombre d'affaires que l'autorité locale décide seule maintenant. Il ne lui a conservé que les affaires départementales ou communales qui touchent à l'intérêt général de l'État, telles que l'approbation du budget des départements, les impositions extraordinaires et les délimitations de territoire. Une commission des pétitions présidée par un conseiller a été établie par un décret du 18 décembre 1852.

Les formes de l'instruction, du rapport et du jugement des affaires portées devant le C. d'État. ont été réglées par le décret impérial du 22 juill. 1806. La requête, signée d'un avocat, sauf en certaines matières, telles que contributions, élections départementales et communales, où le ministère d'avocat n'est pas exigé, est déposée et inscrite au secrétariat. Communication en est donnée aux intéressés qui doivent répondre dans le délai de quinze jours, et qui ont la faculté de produire des requêtes supplémentaires. Les actes sont signifiés par des huissiers établis près le Conseil. Enfin, le délai pour se pourvoir contre une décision du Conseil est de trois mois à partir de la notification. — Les avocats au Conseil qui sont aussi avocats à la Cour de cassation, ont seuls le droit de faire les actes d'instruction et de présenter des observations. Le Conseil a sur eux une juridiction disciplinaire. — Cons. A. REGNAULT, *Hist. du Conseil d'État depuis son origine jusqu'à ce jour*, 1853.

ÉTATS GÉNÉRAUX. — Avant la révolution, on appelait *Assemblées des États*, ou simplement *États*, des assemblées politiques qui se tenaient à des époques plus ou moins régulières pour délibérer sur des questions d'intérêt public. Ces assemblées se nommaient *États*, parce qu'elles se composaient de députés envoyés par les trois *ordres* ou *états* de la nation, le clergé, la noblesse et le *tiers état* ou la bourgeoisie. On les distinguait en *États généraux*, qui comprenaient, tantôt les délégués de tout le royaume, tantôt ceux d'un groupe considérable de provinces, et en *États particuliers* ou *provinciaux*, qui ne réunissaient que les délégués d'une seule province.

Les *États généraux* proprement dits, c.-à-d. ceux qui embrassaient toute la France, n'ont pris naissance qu'au XIVe siècle. Leur première réunion eut lieu au mois d'avril 1302, à Paris, où ils furent convoqués par Philippe le Bel, à l'occasion de ses démêlés avec la cour de Rome. Les trois ordres approuvèrent la conduite du roi et adhérèrent à l'appel interjeté par ce prince des décisions de Boniface VIII au concile et au pape futurs. — 1308 (avril, Tours) : Ils sanctionnent l'arrestation des templiers et opinent pour la suppression de l'ordre. — 1317 (févr., Paris) : Ils approuvent les actes de Philippe le Long, lui jurent fidélité et « déclarent que les femmes sont incapables de succéder à la couronne de France ». — 1321 (juin, Poitiers) : Ces États furent assemblés pour réformer « les abus dont les sujets du roy estoient grevez et opprimez en moult de manières » ; mais on ne connait pas le résultat de leurs délibérations. — 1351 (févr., Paris) : Le roi Jean demande et obtient un vote de subsides pour subvenir aux dépenses de la guerre contre les Anglais. — 1355 (fév., Paris) : Même demande et même vote, mais les États s'attribuent la perception, l'administration et l'emploi des fonds qu'ils confient à une commission choisie par eux et parmi leurs membres. — 1356 (mars, Paris) : Les impôts (gabelles) votés par l'assemblée précédente rencontrant des difficultés dans la population, les États les suppriment et les remplacent par une taxe sur le revenu. — 1356 (oct., Paris): Ces États ne comptèrent pas moins de 800 membres, non compris les députés de la *Langue d'oc*, qui tinrent leur session à Toulouse. Ils votèrent un subside de 15 p. 100, pour un an, sur tous les revenus des trois ordres, et rédigèrent un projet de réforme administrative ; mais ils furent ajournés par ordre du dauphin Charles, régent du royaume en l'absence de son père, prisonnier à Londres, afin qu'ils ne pussent donner suite à ce projet.— 1357 (février, Paris) : Les États exigent le renvoi des conseillers de la couronne, qu'ils remplacent par une commission de 36 membres choisis dans leur sein. Ils demandent en outre le droit de se réunir deux fois par an, sans convocation, et l'envoi, dans les provinces, de commissaires extraordinaires investis de l'autorité nécessaire pour réformer les abus. — 1357 (nov., Paris); 1358 (janv., Paris): Ces deux sessions sont sans résultat, par suite des divisions de l'assemblée. — 1358 (mai, Paris et Compiègne): Les députés des trois ordres obtiennent du dauphin la promesse de ne plus altérer les monnaies. Ils abolissent diverses taxes vexatoires et les remplacent par un impôt unique sur le revenu qui doit être perçu sous leur surveillance et exclusivement employé à la défense du pays, sauf un dixième qui est destiné à la dépense des hôtels royaux. — 1359 (mai, Paris) : Consultés sur le traité conclu par le roi Jean avec les Anglais, les États le repoussent comme *trop dur*, et votent la levée d'une armée afin de continuer la guerre.— 1363 (déc., Amiens): Nouvelle demande de suppression d'abus, et nouveau vote pour la levée de troupes. — 1369 (mai, Paris): Consultés sur la question de savoir si Charles V peut recevoir l'appel interjeté auprès de lui, comme seigneur suzerain de la Guienne, par divers seigneurs de ce pays, au sujet d'injustices commises à leur égard par le prince de Galles, les trois ordres votent pour l'affirmative et promettent leur appui. — 1382 (avril, Compiègne) : Charles VI demande la création de nouveaux impôts et ne peut l'obtenir. — 1413 (janv., Paris): Une deuxième demande de ce prince est mieux accueillie ; de son côté, il accorde certaines réformes, mais ses courtisans le forcent presque aussitôt à les supprimer. — 1420 (déc., Paris): Vote de subsides ; Henri V d'Angleterre était alors régent du royaume. — 1423 (janv., Bourges ou Selles); 1428 (oct., Chinon); 1434 (avril Vienne); 1435 (févr.): Tous ces États furent convoqués par Charles VII alors réduit à quelque provinces ; ils ne firent que lui accorder des fonds pour continuer la guerre. — 1439 (oct., Orléans): Les États, à la demande de Charles VII, votent la création d'un impôt perpétuel pour servir à l'entretien d'une armée permanente.—1440 (sept., Bourges): Consultés sur le schisme qui avait éclaté entre Eugène IV et Félix V, les trois ordres se déclarent pour le premier et accordent une taxe d'un dixième sur les biens ecclésiastiques. — 1468 (avril, Tours) : Consultés par Louis XI au sujet des prétentions de son frère Charles, qui réclamait la Normandie, l'assemblée déclare à l'unanimité que le roi ne peut, sous aucun prétexte, séparer cette province pour en faire un apanage. — 1484 (janv., Tours): Les États règlent la composition et les pouvoirs du conseil de régence pendant la minorité de Charles VIII ; ils demandent la révocation de toutes les aliénations qui avaient été faites du domaine royal, la diminution du nombre et des gages des officiers et de la gendarmerie, la suppression des pensions payées aux courtisans, la convocation régulière des États tous les deux ans; enfin, ils proclament que le vote de l'impôt est un droit national.— 1501 (janv. ou févr., Blois) : On ne sait rien de ces États. —1506 (mai, Tours): Les États confèrent à Louis XII le surnom de *Père du peuple* et le prient de donner sa fille unique à François, duc de Valois-Angoulême (plus tard François Ier), et non à l'archiduc Charles d'Autriche (plus tard Charles-Quint), quoiqu'il s'y fût engagé par le traité de Blois. — 1558 (janv., Paris) : Henri II obtient des fonds pour faire la guerre à l'Angleterre et à l'Espagne. — 1560 (déc., Orléans) : Les réclamations des trois ordres engagent le roi à publier la célèbre ordonnance d'Orléans, qui fut rédigée par le chancelier Michel de l'Hôpital. — 1561 (août, Fontainebleau) : vote de subsides. — 1576 (déc., Blois) : Les États demandent et obtiennent la révocation de l'édit de pacification qu'Henri III avait accordé aux protestants, le mois de mai précédent.— 1588 (oct., Blois): Les députés des trois ordres paraissent résolus de faire passer la couronne de France dans la maison de Lorraine, sous l'influence de laquelle les élections avaient été faites. Henri III prévient leurs desseins par l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Guise, chefs de cette famille. — 1593 (janv.-août, Paris) : Ces États furent convoqués par le duc de Mayenne pour aviser aux moyens de donner un souverain catholique à la France; mais la conversion d'Henri IV rendit ces intrigues inutiles. — 1614 (oct., Paris) : Après avoir agité plusieurs questions politiques ou religieuses sur lesquelles ils ne peuvent s'entendre, les députés des trois ordres demandent le rétablissement du catholicisme dans le pays de Gex et le Béarn ; la réunion de ce dernier pays ainsi que de la Navarre à la France ; la conclusion du mariage de Louis XIII avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne ; la suppression des pensions, du droit annuel et de la vénalité des offices ; l'envoi dans les provinces de commissaires réformateurs ; des modifications dans le régime financier et la composition du Conseil du roi ; et enfin la création d'une chambre de justice spécialement destinée à rechercher les dilapidateurs de la fortune publique. — 1789 (5 mai, Versailles). V. Constituante (*Assemblée*).

États (pays d'). — Avant la révolution de 1789, la France était divisée en *Pays d'États* et en *Pays d'élection*. Cette division était surtout financière. On donnait le nom de *Pays d'États* aux provinces qui avaient la faculté, sinon de fixer la somme des contributions qu'elles devaient payer, du moins celle de répartir cette somme entre les habitants. Ces pays étaient le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, le Dauphiné, l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis (Flandre française), le comté de Pau, le Bigorre, le comté de Foix, et quelques petits cantons du midi. Au XIVe siècle et au XVe, plusieurs de ces provinces avaient joui de prérogatives plus ou moins étendues relativement à leur administration intérieure. Mais à mesure que la royauté s'émancipa, elle ne cessa de restreindre ces priviléges, à ce point qu'au moment de la révolution, la centralisation administrative était déjà très-vigoureusement constituée. Dans l'Artois et dans la Provence, la réunion des États n'était guère qu'une cérémonie d'apparat. Les États de Bretagne n'offraient pas de plus sérieuse garantie, car le tiers état n'y était représenté que par 42 députés, tandis que 1500 gentilshommes ou dignitaires ecclésiastiques y représentaient la noblesse et le clergé. Ceux de la Bourgogne et du Languedoc avaient seuls conservé quelque importance. Beaucoup d'autres provinces se trouvaient depuis plus ou moins longtemps privées de leurs États : telles étaient la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Berry, l'Aunis et la Saintonge, l'Angoumois, le Quercy, le Rouergue et le Périgord. —Les *Pays d'élection* étaient ceux où l'impôt était réparti par des délégués royaux, qu'on désignait sous le nom d'*Élus*, et qui constituaient un tribunal appelé *Élection*. Le terme d'*Élection* s'appliquait encore à la circonscription financière soumise à leur juridiction. Ces magistrats dataient des États généraux de 1356. Dans le principe, ils avaient été en effet *élus* par la population elle-même, afin d'asseoir et répartir les taxes, et de juger les contestations qui s'élevaient à ce sujet. Mais, en 1372, Charles V avait déjà usurpé le droit de nommer ces fonctionnaires, qui n'en conservèrent pas moins leur titre primitif. En 1789, les élections étaient au nombre de 375, dépendant de 27 généralités. Elles furent supprimées par un décret de la Constituante en date du 7 septembre 1790.

État-major. — Sous le nom d'*État-major*, dont l'usage, dans notre langue, ne paraît pas être antérieur au règne de Louis XIV, on comprend l'ensemble du personnel dirigeant une armée ou un corps d'armée, une division, une brigade, un régiment, une école militaire, une arme particulière, etc.—1° L'*Ét.-major général de l'armée de terre*, organisé par l'ordonn. du 4 août 1839 et le décret du 7 mars 1855, se compose des maréchaux et des généraux de toutes les armes. Ces derniers sont divisés en deux sections : la première, dite d'*activité* et *de disponibilité*, comprend 90 généraux de division âgés de moins de 65 ans, et 180 généraux de brigade ayant moins de 62 ans ; la seconde, dite *de la réserve*, comprend tous les généraux non admis à la retraite et ne faisant point partie de la première section. Les généraux du cadre de la réserve peuvent être mis en activité en cas de guerre, et jouissent, en attendant, des trois cinquièmes du traitement d'activité de leur grade, mais sans les accessoires. De plus, les généraux de division âgés de plus de 65 ans d'âge peuvent être maintenus dans la section d'activité, s'ils ont commandé en chef une armée, ou l'artillerie ou le génie d'une armée composée de plusieurs corps d'armée. — 2° L'*Ét.-major d'une armée* se compose du général en chef, d'un chef d'ét.-major, et d'un nombre déterminé d'aides de camp, d'officiers d'état-major proprement dits, d'officiers d'ordonnance, d'intendants et de sous-intendants militaires, de payeurs généraux, de chirurgiens et de pharmaciens de divers grades, d'agents et d'employés subalternes. — L'*Ét.-major d'un corps d'armée, d'une division* ou d'*une brigade*, est organisé de la même manière. Il est seulement moins nombreux, et les personnes qui le constituent sont d'un grade moins élevé. — Dans une armée ou fraction importante d'armée, les armes spéciales ont chacune un ét.-major particulier. Le chef de l'ét.-major de l'artillerie porte le titre de *commandant de l'artillerie de l'armée*, et celui du génie s'appelle *commandant du génie de l'armée ;* ils ont l'un et l'autre, sous leurs ordres, un chef d'ét.-major, et de plus, le premier, un *chef des parcs*, et le second un *directeur du parc*.— L'*Ét.-major d'un régiment* comprend les officiers, sous-officiers et soldats, dont le service s'applique plutôt à l'ensemble du corps qu'à une partie déterminée de ce même corps. Il se divise en deux parties : le *grand ét.-major* comprend le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs de bataillon ou d'escadron, le major, le capitaine instructeur dans la cavalerie, les adjudants-majors, le trésorier, le capitaine d'habillement, l'officier d'armement, le porte-drapeau ou porte-étendard, le chirurgien et ses aides ; le *petit état-major* renferme les adjudants sous-officiers, les artistes vétérinaires (dans la cavalerie et l'artillerie à cheval), le tambour ou trompette-major, les caporaux-tambours, les caporaux-clairons ou brigadiers-trompettes, le caporal-sapeur, les sapeurs, le chef de musique, les soldats musiciens, et les maîtres tailleur, cordonnier, bottier, armurier, sellier et guêtrier. — 3° L'*Ét.-major des places* se compose des officiers chargés du commandement, de la police militaire, du service et de l'entretien des villes de guerre. Le nombre et le grade de ces officiers varient suivant l'importance des places ; mais, dans chacune d'elles, il y a un commandant, qui a sous ses ordres un major, un ou plusieurs adjudants de place, un secrétaire-archiviste, et autant de portiers-consignes qu'il y a de portes de communication avec l'extérieur. — 4° Enfin, on désigne sous le nom de *Corps impérial d'ét.-major* un corps spécial composé d'officiers destinés à servir près des officiers généraux. Depuis le décret du 7 mars 1855, il comprend 35 colonels, 35 lieutenants-colonels, 110 chefs d'escadron, 330 capitaines, et 100 lieutenants : ensemble 610 officiers. Ce corps a été créé par une ordonnance du 6 mai 1818. On organisa en même temps, pour l'alimenter, une école spéciale, appelée *École d'application du corps d'ét.-major*, qui est placée à Paris et se recrute dans l'école Polytechnique, l'école de Saint-Cyr, et parmi les lieutenants de l'armée. L'enseignement de l'école embrasse la géométrie descriptive, l'astronomie, la topographie, la géodésie, la statistique, la fortification, l'artillerie, les manœuvres, ainsi que l'administration, la législation et la justice militaires. Après deux ans d'études, les élèves reçoivent le brevet de lieutenant et, avant d'être appliqués au service auquel ils sont destinés, vont passer deux ans dans un régiment d'infanterie et deux autres années dans un régiment de cavalerie. D'autres sont attachés immédiatement, s'il y a lieu, aux travaux de la carte de France.

ÉTAU. s. m. T. Technol.

Enc. — On appelle *Étau* une sorte de presse à vis et ordinairement de fer, dont on se sert dans plusieurs industries pour tenir les objets que l'on veut travailler. Cet appareil se compose de deux leviers qui sont articulés ensemble à leur partie inférieure et munis à l'extrémité opposée de mâchoires aciérées, taillées en lime et trempées, qu'on nomme les *mors de l'étau*, et qui sont destinées à saisir les objets. Une vis à pas carré, qui s'engage dans une boîte servant d'écrou, sert à les rapprocher l'une contre l'autre, et un ressort, placé entre les deux branches, les écarte dès que l'on desserre la vis. — Il y a des étaux de plusieurs formes et de plusieurs dimensions. L'*Ét. à agrafes* ou *à griffes* se fixe contre le bord d'un établi au moyen d'une vis de pression, mais il ne peut servir que pour de très-petites pièces. Dans l'*ét. à pied*, l'une des branches est assez longue pour poser sur le sol, tandis que l'autre s'articule avec la première vers le milieu de sa hauteur. L'*ét. parallèle* est ainsi nommé parce qu'il se compose de deux branches parallèles, l'une immobile et l'autre mobile : cette dernière se rapproche ou s'éloigne de la première, au moyen de vis, de telle sorte qu'il y a toujours parallélisme entre les deux parties. L'*ét. à main*, appelé aussi *tenailles à vis*, est une petite pince qui a la forme d'un ét. et que l'on tient à la main pour limer de très-petits objets. Enfin, dans les forges, on donne le nom d'*étaux à chaud* à de très-gros étaux fixés isolément au milieu de l'atelier, et qu'on emploie pour façonner au marteau des pièces de fer ou d'acier. La plupart des étaux sont de fer ; mais ceux dont se servent les menuisiers sont de bois.

ÉTAYEMENT. s. m. Action d'étayer; État de ce qui est étayé.

ÉTAYER. v. a. (R. *étai*). Appuyer, soutenir avec des étais. *É. une maison, une muraille.* ‖ Figur., *Sa fortune chancelle, elle a besoin d'être étayée.* = * s'Étayer. v. pron. Se soutenir. *Ces deux constructions s'étayent mutuellement.* = Étayé, ée. part. = Conj. Voy. Payer.

ÉTÉ. s. m. (latin. *æstas*). La saison qui commence au solstice de juin, et qui finit à l'équinoxe de septembre. *Le solstice d'été. L'été est la saison la plus chaude de l'année. Un bel été. Un été chaud, brûlant. Les chaleurs de l'été. Jours d'été. Une belle soirée d'été. Habit d'été. Logement d'été. Fruits d'été. L'été passé.* — * Par extens., dans le langage ordinaire, se dit De toute la belle moitié de l'année. C'est ainsi qu'on appelle *Semestre d'été*, Les six mois qui s'écoulent d'avril à septembre inclusivement. — * Les poëtes disent aussi *Plusieurs étés*, pour Plusieurs années. ‖ Figur., *Être dans son été*, Avoir passé l'âge de la jeunesse, être dans la vigueur de l'âge. ‖ Popul., on donne le nom d'*Été de la Saint-Denis*, d'*É. de la Saint-Martin*, aux huit ou dix jours qui précèdent ou qui suivent ces fêtes, parce qu'ils sont quelquefois assez beaux.

ÉTEIGNOIR. s. m. Petit ustensile creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle, la bougie.

ÉTEINDRE. v. a. (lat. *exstinguere*). Se dit en parlant Du feu qu'on étouffe, dont on fait cesser l'action. *E. le feu. E. la lumière. Vous éteindrez les bougies, les flambeaux. E. un incendie.* ‖ Par extens., Amortir, tempérer, faire cesser la chaleur sensible ou cachée qui est en quelque chose. *E. de la chaux. E. l'ardeur de la fièvre. Cela éteint la chaleur naturelle.* — * On dit aussi quelquefois, *E. la soif*, pour Désaltérer. ‖ Figur., Apaiser, amortir, calmer; se dit en parlant Des guerres, des séditions, des passions, et de certaines facultés très-actives. *E. les feux de la guerre, de la discorde. E. une guerre, une rébellion, une sédition. L'âge éteint le feu des passions. La jouissance éteint les désirs. Cette réponse éteignit son courroux. Rien ne peut é. son ressentiment. Cela éteint le feu de l'imagination, la vivacité de l'esprit.* ‖ T. Peinture. Adoucir, affaiblir. *E. les lumières trop fortes, les couleurs trop éclatantes, dans un tableau.* — Figur., *La tristesse avait éteint l'éclat de ses yeux.* ‖ Abolir. *C'est en vain qu'on voudrait é. la mémoire de ces forfaits.* — En T. Chancellerie, on disait autrefois, *E. et abolir un crime.* V. Abolir. ‖ *E. une race*, L'exterminer, la faire disparaître. *Ils auraient voulu é. une race qui leur était odieuse.* — * Se dit aussi Des animaux. *Voilà une espèce qu'on aura bientôt éteinte si l'on continue à lui faire une chasse aussi active.* ‖ *E. une rente*, La faire cesser par le remboursement du principal. *E. une dette*, La payer entièrement. = s'Éteindre. v. pron. Se dit dans la plupart des acceptions ci-dessus. *Le feu s'éteint. Mon flambeau s'est éteint. Un volcan qui s'éteint. — La sédition a fini par s'é. d'elle-même. La foi s'éteint. Une ardeur qui s'éteint. Son ressentiment ne s'éteindra jamais. Son imagination s'éteint. — Son œil s'éteint. — La rente dont il vivait s'est éteinte à la mort de sa sœur.* ‖ Fig., se dit D'une personne qui s'affaiblit tous les jours et touche à sa fin; ou D'une personne qui meurt doucement et presque sans s'en apercevoir. *Ce vieillard s'éteint. Elle s'éteignit doucement entre les bras de son fils.* ‖ Se dit encore Des maisons, des dignités qui finissent faute d'héritiers. *Cette maison est près de s'é. Cette pairie s'éteignit par la mort d'un tel.* = ÉTEINT, EINTE. part. ‖ *Des yeux éteints*, Des yeux qui sont sans feu, qui ont perdu leur éclat. *Une voix éteinte*, Une voix tellement affaiblie, qu'on peut à peine l'entendre. * *Les races, les espèces éteintes*, Les espèces qui ne subsistent plus à l'état vivant.

***ÉTELON.** s. m. (corrupt. d'*Étalon*). T. Charpent. Épure de charpente tracée en grand sur un plan vertical ou horizontal.

ÉTENDAGE. s. m. T. Technol. Assemblage de cordes tendues horizontalement, pour y étendre des objets à sécher, comme du linge mouillé, les feuilles qui sortent de la cuve du fabricant de papier, etc. — Le lieu où est l'étendage. ‖ Dans les fabriques de drap, s'emploie comme synon. de *Ramage*. Voy. DRAP.

ÉTENDARD. s. m. (R. *étendre*). Toute enseigne de guerre. *Déployer, arborer, planter un é.* — Particulièr., L'enseigne de la cavalerie. ‖ Fig., *Suivre les étendards de quelqu'un, se ranger, combattre sous les étendards de quelqu'un*, Embrasser son parti. *Lever l'é.*, Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. *Lever, arborer l'é. de la révolte*, Se révolter. *Lever l'é. contre quelqu'un*, Se déclarer ouvertement contre lui. ‖ T. Botan. Voy. FLEUR.

ÉTENDOIR. s. m. T. Techn. Espèce de petite pelle à long manche, qui sert à placer sur l'étendage les feuilles imprimées. ‖ L'endroit où l'on étend les feuilles de papier ou autres choses semblables pour les faire sécher. ‖ * Appareil qui sert à déplisser les draps. Voy. DRAP.

ÉTENDRE. v. a. (latin. *extendere*). Allonger une chose, faire qu'elle occupe un plus grand espace. *On étend l'or sous le marteau. É. du beurre sur du pain. É. de la cire. É. du drap, du parchemin.* — *É. ses troupes, son armée*, Leur faire occuper plus de terrain, leur donner plus de front. — Fig. et fam., *É.* ou *allonger le parchemin, la courroie*, Voy. ALLONGER. ‖ Fig., *É. la clause d'un contrat, les termes d'un arrêt, d'une loi*, Porter le sens d'une clause, etc., au delà de ce que leurs termes signifient rigoureusement. — *É. le sens, la signification d'un mot*, Appliquer un mot à une chose, à une idée qu'il n'était pas destiné à signifier. On dit de même, *Ce mot ne désignait d'abord que telle chose, on l'a étendu depuis à telle autre.* ‖ Déployer en long et en large. *É. du linge pour le sécher. É. de la toile sur l'herbe pour la blanchir. É. son manteau par terre. É. quelqu'un sur un lit. Jésus-Christ fut étendu sur la croix.* — *É. le bras, é. la jambe*, Les déployer de leur long. On dit de même D'un oiseau qui déploie ses ailes pour voler, qu'*Il étend les ailes.* ‖ Fig., *E. un homme sur le carreau*, Le renverser mort par terre, le tuer. On dit de même, *Il l'étendit mort sur la place.* ‖ Augmenter; agrandir; se dit au Prop. et au Fig. *É. son empire, sa domination. E. les limites de son royaume. Il a étendu son domaine jusqu'à la rivière. É. son commerce, sa réputation, son pouvoir. É. le cercle de ses relations.* ‖ T. Peint. *E. la lumière*, Grouper ensemble plusieurs parties qui naturellement reçoivent la lumière, et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies. = s'ÉTENDRE. v. pr. Occuper un plus grand espace. *Ce métal s'étend beaucoup sous le marteau. L'armée s'étendit dans la plaine. Une tache d'huile s'étend peu à peu.* ‖ Occuper un certain espace, se prolonger jusqu'à un certain endroit. *Son empire s'étendait jusqu'à l'Euphrate. Ma propriété ne s'étend pas plus loin. Cette chaîne de montagnes s'étend jusqu'à la mer.* ‖ Fig., en parlant Des personnes, Augmenter le terrain dont on est propriétaire, donner de l'accroissement à ses possessions. *Ce propriétaire s'est fort étendu de ce côté. Il envahit successivement les pays qui l'environnaient, et il s'étendit de plus en plus dans la Grèce.* ‖ Fig., en parlant De certaines choses, Aller jusqu'à. *Son crédit ne s'étend pas jusque-là. Son pouvoir ne s'étend pas si avant. Sa réputation, son nom, sa gloire s'étendent par toute l'Europe.* — Se dit particulièrement en ce sens, en parlant De la vue, de la voix. *Du sommet de cette montagne la vue s'étend jusqu'à la mer. Aussi loin que la voix peut s'é.* ‖ S'allonger, se déployer. *Il s'étendit tout de son long sur l'herbe.* — *Figur., *Sa charité s'étendait sur tous les malheureux.* — Figur., *S'é. sur quelque sujet, sur quelque matière*, En parler fort au long. On dit de même, *S'é. sur les louanges, sur les bonnes, sur les mauvaises qualités de quelqu'un.* — Figur. et famil., *Tant que la somme peut s'é., pourra s'é.*, se dit pour exprimer Qu'on ne dépasse pas, qu'on ne dépassera pas une certaine somme déterminée. *Il me donne cent francs par mois, tant que la somme peut s'é.* ‖ Durer. *La vie de l'homme ne s'étend guère au delà de cent ans.* = ÉTENDU, UE. part. ‖ S'emploie adject., et se dit, soit au Prop., soit au Fig., De certaines choses qui, dans leur genre, sont grandes, larges, vastes. *Un empire fort étendu. La vue est ici fort étendue. Une voix très-étendue. Des connaissances étendues. C'est un esprit fort étendu.*

ÉTENDUE. s. f. Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur. *Suivant Descartes, l'é. est l'essence de la matière. L'é. appartient aux corps et la pensée à l'esprit.* — Se dit aussi De l'une quelconque des trois dimensions. *L'é. d'une ligne, d'une surface.* ‖ Dans le discours ordinaire, se dit De la superficie d'une chose. *Dans toute l'é. du royaume. Un parc de grande é. L'é. de ses terres. La vaste é. des mers, des cieux.* ‖ En parl. Du temps, se dit pour Durée. *Dans l'é. de tous les âges. L'homme dont la vie est de si peu d'é.* ‖ Fig., *L'é. du pouvoir, de l'autorité. L'é. de ses devoirs. Vous connaissez toute l'é. de l'affection qu'il a pour vous. On connaît toute l'é. de sa charité. Vous donnez à cette loi, à cette proposition, à cette expression une é. qu'elle ne doit point avoir. Cette proposition prise dans toute son é. serait fausse. Un esprit d'une vaste é. Une voix d'une grande é. Il a une grande é. de connaissances.* ‖ *L'é. d'un discours, d'une dissertation, etc.*, Sa longueur. *Vous devriez donner plus d'é. à ce chapitre.*

Enc. — On définit généralement l'*Étendue*, une portion déterminée de l'*espace*. — *Mais comment acquérons-nous* l'idée d'*étendue*, et que signifie ce terme d'*espace?* Ces deux questions ont de tout temps divisé et divisent encore les philosophes. — Suivant l'opinion communément adoptée, et qui nous paraît la plus vraisemblable, l'idée d'*étendue* résulte d'une multiplicité de perceptions coexistantes qui naissent lorsque notre main est en contact avec un corps résistant ou lorsque notre œil reçoit l'image d'un objet, perceptions dont nous rapportons nécessairement la cause à quelque chose qui est hors de nous. L'idée d'ét. se trouve ainsi accompagner invariablement la notion de corps, de telle sorte qu'il nous est impossible de concevoir un corps sans ét. En conséquence, les philosophes anciens ont considéré l'ét. comme une des qualités premières des corps, et cette affirmation est une de ces vérités de sens commun que l'on ne saurait révoquer en doute. Toutefois Descartes est allé plus loin, en prétendant que l'ét. est non point seulement une propriété des *corps*, mais encore l'*attribut fondamental* ou l'*essence* de la matière. Mais Leibnitz a montré ce qu'avait d'exagéré cette identification de la matière avec l'ét., en faisant voir que l'ét. est simplement une répétition, une multiplicité, une coexistence de phénomènes, et que ces phénomènes supposent nécessairement un sujet, une substance, dont la notion est, sinon antérieure, ainsi qu'il le pense, du moins simultanée à celle de l'ét. Considérée abstractivement et en dehors des corps individuels, l'idée d'ét. contient en soi, tout comme l'idée de corps, une limitation nécessaire. En effet, nous concevons l'ét., de même que tous les corps de la nature, comme pouvant toujours être augmentée ou diminuée, comme étant divisible à l'infini. — Quant à l'*Espace*, la plupart des philosophes contemporains le définissent une grandeur *infinie*, immense, qui renferme toutes les existences matérielles. Ils ajoutent même que l'espace est non-seulement infini, mais encore *éternel* et *nécessaire*. Que l'idée d'espace soit une idée nécessaire de notre intelligence, c'est ce que nous admettrons sans difficulté, car nous ne pouvons pas ne pas concevoir l'existence d'un lieu qui contient les corps, c.-à-d. les substances étendues. Mais il ne s'agit ici que d'une nécessité. subjective qui résulte de la nature même de notre entendement, et cette nécessité subjective n'implique en aucune façon la réalité objective dont parlent les philosophes que nous combattons. Concevoir l'espace comme une grandeur infinie, nécessaire et éternelle, c'est, en d'autres termes, supposer l'éternité et l'infinité du monde et nier la création. Ce n'est point un argument solide de dire que nous pouvons bien supposer le monde détruit et les corps anéantis, mais qu'il nous est impossible de concevoir l'anéantissement de l'espace. Si les corps n'existaient pas, répondrons-nous, nous n'aurions ni l'idée d'ét., ni celle d'espace. Si, après avoir conçu, en conséquence même de l'existence réelle des corps, les notions d'ét. et d'espace, tous les corps venaient à être anéantis, assurément les notions d'ét. et d'espace subsisteraient encore dans notre esprit, mais elles y subsisteraient d'une façon purement subjective, et l'on ne saurait argumenter de cette persistance d'une notion subjective à la persistance de la réalité objective, à l'occasion de laquelle notre entendement a conçu cette notion. C'est assez dire que nous considérons l'espace, avec Leibnitz, comme une pure abstraction, et nous le définirons avec lui l'*ordre de coexistence des phénomènes.* Ainsi donc, non-seulement l'espace n'a pas une réalité absolue, mais encore il n'est pas même, comme est l'ét., une propriété pure et simple des corps. En effet, le même espace étant successivement occupé par plusieurs corps différents, il serait alors une propriété, une affection, qui passerait d'un corps à un autre corps. — Kant attribue à l'espace une réalité purement subjective : *il fait de l'espace et du temps les deux formes nécessaires* de la sensibilité. Cette manière de voir ne soulève aucune des difficultés auxquelles donne lieu l'hypothèse de leur réalité objective. — V. CRÉATION.

ÉTERNEL, ELLE. adj. (latin. *æternus*). Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin. *Il n'y a que Dieu qui soit é. Le Père é. Le Verbe é. La sagesse éternelle. Aristote croyait que le monde était é.* — *Une proposition d'éternelle vérité*, Une vérité immuable et nécessaire. ‖ Qui n'aura point de fin, quoiqu'il ait eu un commencement. *La vie, la gloire, la mort, la damnation éternelle. Les peines éternelles. Une durée éternelle.* — Par exagér., Qui a une longue durée et dont on ne prévoit pas la fin. *Une guerre éternelle. Un procès é. Une reconnaissance éternelle. Des haines éternelles. D'éternelle mémoire.* ‖ Se dit encore Des choses qui sont répétées trop souvent. *Il fatigue avec ses redites éternelles. Ses plaintes éternelles m'ennuient souverainement.* — Famil., *Un causeur, un harangueur é.*, Un homme qui parle trop, qui harangue trop longtemps. = ÉTERNEL. s. m. Dieu. *L'Éternel soit béni. La loi de l'Éternel.*

ÉTERNELLE. s. f. Se dit quelquefois Des plantes et des fleurs qu'on nomme ordinair. *Immortelles.*

ÉTERNELLEMENT. adv. Sans commencement et sans fin. *Dieu existe é.* ‖ Sans fin, quoiqu'il y ait eu un commencement. *Le bonheur des élus, les peines des damnés dureront é.* ‖ Continuellement, sans cesse. *Il répète é. la même chose. Voulez-vous rester là é.?* Fam.

ÉTERNISER. v. a. Faire qu'une chose ne finisse point, qu'elle dure très-longtemps. *É. son nom, sa mémoire. La chicane éternise les procès. É. la guerre.* = s'ÉTERNISER. v. pron. Se perpétuer. *C'est ainsi que les abus s'éternisent.* = ÉTERNISÉ, ÉE. part.

ÉTERNITÉ. s. f. (latin. *æternitas*). Durée qui n'a ni commencement ni fin. *Dieu est de toute é. L'é. de Dieu. La doctrine de l'é. du monde est condamnée par la philosophie comme par la religion.* ‖ Durée qui a un commencement, mais qui n'aura point de fin. *L'é. des peines de l'enfer. Une é. de bonheur. É. bienheureuse. Il faut songer à l'é.* ‖ Par exagérat., Un temps fort long. *Ces monuments dureront une é. En voilà pour une é. Cette année d'attente fut pour moi une é.* — *De toute éternité*, De temps immémorial. — V. DIEU et CRÉATION.

ÉTERNUER. v. n. Faire un éternument.

ÉTERNUMENT. s. m. (lat. *sternutatio*). T. Physiol.

Enc. — L'*Éternument* est un acte involontaire, qui est ordinairement déterminé par une irritation vague de la muqueuse nasale. A cette irritation succède une *inspiration profonde*, bientôt suivie d'une expiration brusque et sonore qui se fait à la fois par la bouche et par le nez, et qui est l'ét. proprement dit. Le courant d'air auquel l'expiration donne lieu, entraîne souvent au dehors les liquides buccaux et nasaux. L'ét. s'accompagne parfois d'un effort plus ou moins violent des puissances respiratoires, qui, dans certains cas, détermine un ébranlement de l'encéphale, *une douleur vive dans la poitrine*, et *même des ruptures* vasculaires. La cause de l'ét. réside dans le système nerveux, et l'action réflexe explique aisément toutes les circonstances du phénomène.

ÉTÉSIEN. adj. m. (lat. *etesius*). Voy. VENT.

ÉTÊTEMENT. s. m. Action d'étêter un arbre.

ÉTÊTER. v. a. (R. *tête*). Couper, tailler la tête d'un arbre. *É. des saules.* ‖ *É. un clou, une épingle*, En ôter la tête. = ÉTÊTÉ, ÉE. part.

ÉTEUF. s. m. [On ne pron. pas l'F, si ce n'est dans les vers, lorsque le mot suivant commence par une voyelle.] (lat. *stupeus*, fait d'étoupe). Petite balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. *Prendre l'é. à la volée. Renvoyer l'é.* ‖ Fig. et prov., *Renvoyer l'é.*, Repousser avec vigueur, soit par des paroles, soit par des actes, une injure, etc. — *Courir après son é.*, Se donner beaucoup de peine pour recouvrer un bien, un avantage qu'on a laissé échapper. Ces façons de parler sont aujourd'hui peu usitées.

ÉTEULE ou **ESTEUBLE.** s. f. (latin. *stipula*). T. Agric. Chaume; ce qui reste sur la terre de la tige des graminées quand on a fait la moisson.

ÉTHER. s. m. [On pron. l'R.] (lat. *æther*).

Enc. — PHYSIQUE. — Les physiciens et les astronomes désignent sous le nom d'*Éther* une matière très-subtile et impondérable, qu'ils supposent répandue dans tout espace qui n'est pas occupé par la matière pondérable. Quelques auteurs supposent en outre, les uns que l'é. est l'organe de transmission de la lumière, de l'électricité et du magnétisme, et les autres qu'il y a identité entre lui et ces fluides. Cependant un fort grand nombre de physiciens repoussent l'hypothèse de l'existence d'une substance semblable. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de se prononcer d'une manière positive sur la réalité ou la non-réalité de l'é. L'argument le plus puissant, suivant nous, que l'on puisse invoquer en faveur de la première de ces opinions, est la résistance que certaines comètes éprouvent évidemment dans leur marche, résistance qui n'est explicable que par l'existence d'un milieu prodigieusement subtil qui remplirait les espaces planétaires.

Chimie. — L'action des acides sur l'alcool donne lieu à la formation de divers produits très-importants, parmi lesquels les plus connus et les plus utiles sont désignés sous la dénomination générique d'*Éthers*, à cause de leur grande fluidité et de leur singulière volatilité.

I. Nous commencerons par les produits qui résultent de l'action de l'acide sulfurique.

A. *Acide sulfovinique.* — Si l'on verse de l'acide sulfurique concentré dans de l'alcool absolu, il se fait un dégagement considérable de chaleur, et il se forme un acide particulier, appelé *acide sulfovinique*. Les proportions les plus convenables pour obtenir ce produit sont 1 partie d'alcool et 2 p. d'acide sulfurique. La température la plus favorable à la formation du nouveau composé est +70°. Pour isoler l'acide sulfovinique formé, on ajoute un peu d'eau à la liqueur refroidie et on la sature avec du carbonate de baryte en poudre très-fine. Il se dépose du sulfate de baryte et il reste en dissolution du sulfovinate de baryte. En évaporant cette dissolution à une douce chaleur, le sulfovinate se dépose sous forme de belles lames incolores. Pour extraire l'acide de ce sulfovinate, il suffit de verser, goutte à goutte, de l'acide sulfurique dans la dissolution de ce sel, jusqu'à ce qu'il ne se précipite plus de sulfate de baryte. On évapore la liqueur acide obtenue sous le récipient de la machine pneumatique, et l'on a un liquide sirupeux qui est de l'acide sulfovinique au maximum de concentration. Sa composition brute est $C^4H^6O^2,2SO^3$, mais elle doit se formuler ainsi : $2(SO^3,HO) + C^4H^6O^2 = 2(SO^3,C^4H^5O,HO) + 2HO$. En remplaçant la molécule d'eau basique de l'acide sulfovinique par une base quelconque, on obtiendra une série de sulfovinates dont la formule générale sera celle-ci : $2(SO^3,C^4H^5O,HO)$. — Les sulfovinates sont solubles, cristallisables et onctueux au toucher. Ils sont tous décomposables par la chaleur : il se dégage alors de l'eau, de l'acide carbonique, du *gaz oléfiant*, de l'acide sulfureux, et il se condense un liquide oléagineux appelé *Huile pesante de vin*, dont la formule est $C^8H^9O,2SO^3$. — Distillés à l'état sec au contact de l'acide sulfurique, tous ces sels se dédoublent en alcool et en éther.

L'acide sulfurique n'est pas le seul acide qui, par son action sur l'alcool, puisse produire des *acides viniques*. En général, tous les acides qui peuvent donner plusieurs séries de sels sont dans le même cas : tels sont les acides phosphorique, carbonique, oxalique, tartrique, etc. Les autres acides, au contraire, dédoublent l'alcool en éther et en eau, et se combinent avec le premier de ces deux produits pour former les combinaisons désignées sous le nom d'*Éthers composés*.

B. *Éther.* — 1° Pour obtenir l'*Éther proprement dit*, on procède comme dans la préparation de l'acide sulfovinique. Seulement on porte la température du mélange à environ 140°. Il passe alors à la distillation de l'eau et de l'éther, C^4H^5O, et les quantités de ces deux produits sont dans une telle proportion que leur poids collectif est égal à celui de l'alcool qui a servi à l'expérience. Par conséquent, l'acide sulfurique n'a fait que dédoubler l'alcool en éther et en eau, ainsi que le représente la formule $C^4H^6O^2 + SO^3,HO = C^4H^5O + HO + SO^3,HO$. De ce que l'acide sulfurique ne contracte aucune combinaison dans cette expérience, on a conclu qu'une même quantité de cet acide pourrait servir à transformer en éther une quantité, pour ainsi dire, indéfinie d'alcool. C'est ce qui arrive en effet dans le procédé ordinairement usité pour préparer l'éther d'une manière continue. — On place dans un grand ballon (Fig. ci-contre) un mélange de 100 parties d'acide sulfurique et de 50 parties d'alcool, puis on le ferme au moyen d'un bouchon percé de 3 trous. Par l'un de ces trous passe un thermomètre, par l'autre un tube surmonté d'un entonnoir, et descendant, ainsi que le thermomètre, jusqu'au fond du liquide. Le troisième trou reçoit l'extrémité d'un tube recourbé qui est entouré d'un manchon faisant l'office de réfrigérant, et qui, par son autre extrémité, aboutit dans un flacon servant de récipient. Au-dessus de l'entonnoir est disposé le robinet d'un flacon de Mariotte rempli d'alcool. On chauffe le grand ballon, soit avec une lampe à alcool, soit au moyen d'un bain de sable, jusqu'à ce que le thermomètre marque 140°; puis on ouvre le robinet du flacon de Mariotte, et l'on règle le courant de l'alcool de telle manière que le thermomètre marque toujours 140°. Il passe alors à la distillation un mélange d'éther et d'eau qui se rend dans le récipient. L'éther qu'on recueille est mêlé d'eau, d'alcool, d'une petite quantité d'un liquide huileux, appelé *Huile douce de vin*, et d'acide sulfureux. On fait digérer le tout pendant 24 heures avec une dissolution de potasse caustique, en ayant soin d'agiter de temps en temps la liqueur, afin d'en bien mélanger toutes les parties. L'éther vient surnager la liqueur alcaline, on le soutire avec une pipette, on le mêle avec un lait de chaux, puis on le distille au bain-marie. Le produit est mis en contact avec une grande quantité de chlorure de calcium, et distillé de nouveau. On obtient alors de l'éther parfaitement pur. Théoriquement, la même quantité d'acide sulfurique peut servir à préparer une quantité indéfinie d'éther; mais, dans la pratique, on s'arrête lorsque le poids de l'éther obtenu est 35 à 40 fois plus grand que celui de l'acide sulfurique contenu dans la cornue, parce que, si l'on dépasse ces limites, l'éther contient une proportion notable d'huile de vin pesante.

2° L'éther pur ainsi obtenu est un liquide incolore, très-fluide et très-volatil, d'une odeur vive et agréable, d'une saveur âcre et brûlante. Il bout à 35° sous la pression atmosphérique ordinaire. Sa densité à 0° est 0,763, et celle de sa vapeur 2,586. L'éther est très-inflammable ; il brûle avec une flamme blanche et lumineuse; ses vapeurs forment avec l'oxygène de l'air des mélanges qui détonent avec violence à l'approche d'un corps en ignition. Il est facilement altéré par l'oxygène de l'air, qui le transforme en acide acétique. Pour le conserver à l'état de pureté, il faut le renfermer dans des flacons qui doivent être exactement remplis et fermés hermétiquement. Quand on abaisse sa température à — 30°, il se cristallise en lames blanches et brillantes. L'éther se mêle en toutes proportions à l'alcool et il se dissout dans 9 parties d'eau. Il dissout très-bien les corps gras et résineux; il dissout également de petites quantités, d'iode, de brome, de soufre et de phosphore.

3° *Théorie de l'éthérification.* — En comparant la formule de l'alcool $C^4H^6O^2$, avec celle de l'éther C^4H^5O, on avait d'abord pensé que ce dernier n'était autre chose que de l'alcool moins 1 équivalent d'eau, et que c'était l'affinité de l'acide sulfurique pour l'eau qui déterminait toute la réaction. Mais cette opinion cessa d'être admissible dès qu'on eut reconnu qu'une même quantité d'acide sulfurique peut servir, pour ainsi dire, indéfiniment à la transformation de l'alcool en éther, et qu'en outre le dégagement de l'éther s'accompagne d'une quantité d'eau égale à celle qui serait nécessaire pour reformer l'alcool sur lequel on a opéré. On supposa alors que, dans ce dédoublement de l'alcool, l'acide sulfurique exerçait ce qu'on appelle une action *catalytique*, ce qui était substituer tout simplement un mot à un fait. Enfin, la solution de ce problème a été donnée il y a quelques années par Williamson. Ce savant chimiste a en effet démontré que la production continue de l'éther, sous l'influence d'une quantité limitée d'acide sulfurique, résulte de deux doubles décompositions successives, c.-à-d. qu'il se passe dans la cornue où se forme l'éther une série de décompositions et de recompositions analogues à celle qui a lieu dans les chambres de plomb lors de la préparation en grand de l'acide sulfurique. Le phénomène de l'*éthérification* présente deux phases. Dans la première, il se fait, entre une molécule d'acide sulfurique et une molécule d'alcool, une double décomposition qui donne naissance à de l'acide sulfovinique et à de l'eau. Dans la seconde, il y a double décomposition de l'acide sulfovinique produit et d'une nouvelle molécule d'alcool, décomposition qui donne naissance à de l'éther et régénère l'acide sulfurique. Ces deux réactions peuvent se représenter par les deux équations suivantes :

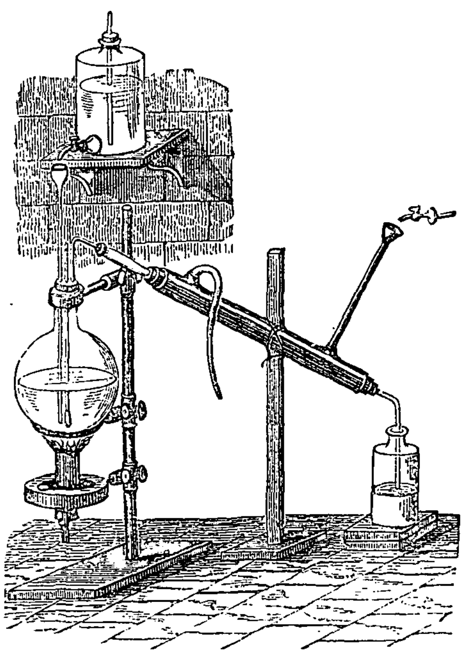

$$\underset{\text{alcool}}{C^4H^6O} + \underset{\text{ac. sulf.}}{2SO^3} = \underset{\textit{acide sulfovinique.}}{C^4H^5O,HO,2SO^3.}$$

$$\underset{\text{ac. sulfovinique}}{C^4H^5O,HO,2SO^3} + \underset{\text{alcool}}{C^4H^6O^2} = \underset{\text{éther}}{2C^4H^5O} + \underset{\text{eau}}{2HO} + \underset{\text{ac. sulf.}}{2SO^3.}$$

L'acide sulfurique ainsi régénéré reproduit, par son contact sur une nouvelle molécule d'alcool, de l'acide sulfovinique, lequel réagissant à son tour sur une nouvelle molécule d'alcool, détermine la formation d'une nouvelle molécule d'éther et d'eau, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout l'alcool soit transformé en éther. — Si cette théorie est la vraie, l'acide sulfovinique qui se forme tout à fait au commencement de l'opération ne doit pas être le même que celui qui se trouve dans la cornue à la fin de l'expérience. Or, c'est aussi ce qu'a démontré Williamson.

4° Le composé C^4H^5O, que nous venons d'examiner, est habituellement désigné sous le nom d'*Éther sulfurique*, à cause de son mode de préparation. Il paraît avoir été découvert par les alchimistes du XIIIe siècle, car Basile Valentin, au commencement du XIVe siècle, en fait mention Valerius Cordus, chimiste allemand du XVIe siècle, en indiqua aussi la formation, et le décrivit sous le nom d'*Huile de vitriol dulcifié*. Cependant la préparation de ce composé resta encore longtemps secrète : c'est seulement en 1734, que Grosse et Duhamel, après l'avoir étudiée de nouveau, la rendirent publique.

C. *Hydrogène bicarboné.* — Lorsqu'on fait agir, a une température de 160° et au-dessus, un excès d'acide sulfurique concentré sur de l'alcool, il ne se forme plus que très-peu d'éther; mais il distille de l'alcool et de l'eau, et il se dégage en même temps un gaz appelé *Hydrogène bicarboné* ou *Gaz oléfiant*, qui a pour formule C^4H^4. Dans ce cas, le dédoublement de l'alcool est, pour ainsi dire, poussé plus loin que dans le cas précédent. Au lieu d'une molécule d'eau et d'une molécule d'éther sulfurique, il s'est formé deux molécules d'eau et une molécule d'hydrogène bicarboné : $C^4H^6O^2 = C^4H^4 + 2HO$. — Le gaz oléfiant se prépare ordinairement en chauffant un mélange de 1 partie d'alcool ordinaire et de 6 parties d'acide sulfurique concentré dans une cornue qui doit être remplie au tiers seulement à cause du boursouflement qui survient habituellement dans la liqueur. Ce gaz est incolore, très-inflammable et brûle à l'air avec une flamme très-brillante. Mais il est surtout remarquable par la manière dont il se comporte sous l'action du chlore. Lorsque ces deux gaz humides sont mis en contact l'un avec l'autre dans un grand ballon exposé à la lumière diffuse, il y a combinaison avec dégagement de chaleur, et un liquide huileux ruisselle sur les parois du ballon. Ce liquide $C^4H^4Cl^2$, est communément appelé *Liqueur* ou *Huile des Hollandais*, parce qu'il a été découvert par une réunion de chimistes hollandais.

D'après la composition de cette substance, il semblerait que les deux gaz se sont tout simplement combinés ; mais si l'on fait bouillir cette huile avec une dissolution alcoolique de potasse, on obtient du chlorure de potassium et un nouveau corps gazeux semblable à de l'hydrogène bicarboné, dans lequel un équivalent d'hydrogène a été remplacé par un équivalent de chlore, et qu'on a nommé *hydrogène bicarboné monochloré*, C^4H^3Cl. Il résulte de là que la liqueur des Hollandais peut être considérée comme une combinaison de ce nouveau corps avec l'acide chlorhydrique, et peut s'exprimer elle-même par la formule C^4H^3Cl,HCl. Mais ce n'est pas tout. Si l'on fait agir sur la liqueur des Hollandais un courant de chlore sec, on lui enlève encore 1 équiv. d'hydrogène qui est remplacé par 1 équiv. de chlore. On peut même, par l'action successive du chlore, enlever les 3 équivalents d'hydrogène en les remplaçant par un nombre correspondant d'équivalents de chlore. On a ainsi les séries suivantes :

C^4H^4	hydrogène bicarboné.	
$C^4H^4Cl^2$	liq. des Hollandais.	$= C^4H^3Cl,HCl$.
$C^4H^3Cl^3$	id. monochlorée.	$= C^4H^2Cl^2,HCl$.
$C^4H^2Cl^4$	id. *bichlorée.*	$= C^4HCl^3,HCl$.
C^4HCl^5	id. trichlorée.	$= C^4Cl^4$, chlor. de carbone.
C^4Cl^6	id. quadrichlorée.	$= C^4Cl^6$, sesquichl. de carb.

L'action du brome et de l'iode sur le gaz oléfiant donne lieu à des séries analogues. Ces faits sont des exemples remarquables de ce qu'on appelle en chimie *phénomènes de substitution;* mais l'histoire des éthers nous en offre une foule d'autres.

II. *Éthers simples.* — On nomme ainsi des composés volatils analogues à l'éther proprement dit, si improprement appelé éther sulfurique, C^4H^5O, mais dans lesquels l'équivalent d'oxygène est remplacé par un éq. de chlore, de brome, d'iode, de soufre, de sélénium, de tellure, ou de cyanogène. Cette catégorie d'éthers s'obtient en faisant agir les hydracides sur l'alcool. Sous l'influence de l'hydracide, l'alcool se dédouble en eau et en un éther simple dérivant de l'éther ordinaire par la substitution d'une molécule de chlore, d'iode, etc., à la place d'une molécule d'oxygène.

L'*Éther chlorhydrique*, C^4H^5Cl, est le plus intéressant de cette série d'éthers. Il s'obtient en distillant l'alcool avec de l'acide chlorhydrique; la réaction qui se fait alors peut s'exprimer ainsi, $C^4H^6O^2 + HCl = C^4H^5Cl + 2HO$. L'éther chlorhydrique est un liquide incolore, très-volatil, d'une odeur aromatique pénétrante; sa densité, à +5°, égale 0,874; il bout à +12°, et brûle avec une flamme bordée de vert. Si on le fait passer à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, il se décompose en volumes égaux de gaz oléfiant et de gaz acide chlorhydrique. Quand il est bien pur, il ne précipite pas le nitrate d'argent de sa dissolution aqueuse ou alcoolique; mais si l'on enflamme l'éther du mélange, il se produit aussitôt un précipité abondant de chlorure d'argent.

III. *Éthers composés.* — Quand on fait agir les acides autres que les hydracides sur l'alcool, on détermine la formation d'un assez grand nombre de composés, qui résultent de la combinaison de l'équivalent d'éther, C^4H^5O, avec 1 ou 2 équivalents d'acide. Parmi ces composés, ceux qui renferment 2 équivalents d'acide constituent des acides énergiques qui saturent parfaitement les bases, et forment une foule de sels cristallisables : on les désigne communément sous le nom d'*acides viniques*. L'acide sulfovinique, dont il a déjà été question, peut être considéré comme le type des acides de cette catégorie. Les composés, au contraire, qui ne renferment que 1 équivalent d'acide, ne rougissent pas la teinture de tournesol, et sont indifférents aux autres réactifs : ils constituent ce qu'on appelle les *éthers neutres* ou *éthers composés*. Certains acides, comme les acides oxalique et carbonique, donnent naissance aux deux composés, c.-à-d. au composé acide et au composé neutre ; d'autres, tels que les acides sulfurique et phosphorique, ne produisent que la combinaison acide; d'autres enfin, les acides nitrique et acétique par ex., ne donnent que le composé neutre. Dans la formation du composé neutre, l'alcool se dédouble en éther et en eau, et l'éther se combine avec l'acide correspondant. Par conséquent, la formule générale des éthers neutres ou composés peut se représenter ainsi :

$$\underset{\text{alcool}}{C^4H^6O^2} + \underset{\text{acide}}{A} = \underset{\text{éth. comp.}}{C^4H^5O, A} + \underset{\text{eau}}{HO.}$$

En général, les éthers composés neutres se préparent en faisant agir simultanément sur l'alcool l'acide dont on veut obtenir l'éther et un autre acide puissant, l'acide sulfurique par ex. A cet effet, on dissout dans l'alcool l'acide qu'on veut éthérifier ; on ajoute à la dissolution un peu d'acide sulfurique, et l'on distille. Ordinairement l'éther se condense dans le récipient. Presque tous ces éthers composés sont liquides et insolubles *dans l'eau; mais tous sont solubles dans* l'alcool. Les plus intéressants sont l'*éther nitreux* ou *azoteux* et l'*éther acétique.*

A. L'*Éther nitreux*, appelé autrefois *Éther nitrique*, est un liquide jaune pâle, d'une odeur de pomme reinette fort agréable et tout à fait caractéristique. Sa densité est de 0.947 à 15°, et celle de sa vapeur est égale à 2,627. Il bout à + 17°. Il produit un froid considérable par son évaporation. Si, par ex., on le verse sur de l'eau et qu'on souffle légèrement dessus, il en détermine aussitôt la solidification. Il exige environ 50 parties d'eau pour se dissoudre, mais il se dissout en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther. — Le meilleur procédé pour préparer ce produit consiste à verser avec précaution, dans un flacon, au moyen d'un entonnoir terminé par un tube étroit descendant jusqu'au fond du flacon, d'abord 1 partie en volume d'alcool à 0,85, puis 1 partie d'acide azotique à 4 équivalents d'eau. On ne bouche qu'imparfaitement le flacon afin que les gaz puissent s'échapper, et on l'abandonne pendant deux ou trois jours dans un endroit aussi froid que possible. On décante ensuite la couche supérieure, qui renferme une grande quantité d'éther azoteux; on l'agite avec une dissolution faible de potasse caustique, puis on la met digérer avec du chlorure de calcium. La formule de cet éther est C^4H^5O,AzO^3. Il a été découvert par Kunckel, en 1681.

B. L'*Éther acétique* est un liquide incolore, très-mobile, d'une odeur agréable, bouillant à 74°, et ayant une densité de 0,89, à 15°. La densité de sa vapeur est 3,067. Il se dissout dans 7 parties d'eau, et en toutes proportions dans l'éther et l'alcool. — *Cet éther peut* s'obtenir en soumettant à la distillation un mélange de 6 parties d'alcool absolu, de 4 p. d'acide acétique cristallisable, et de 1 p. d'acide sulfurique. On introduit le mélange dans une cornue au col de laquelle on adapte un récipient à deux tubulures qu'on refroidit par des affusions d'eau froide. On arrête l'opération aussitôt qu'on a recueilli dans le récipient une quantité de liquide à peu près égale à celle de l'alcool employé; on lave l'éther avec de l'eau pour le débarrasser de l'alcool qu'il entraîne constamment avec lui; on le fait digérer sur du chlorure de calcium et on le rectifie. *La composition de l'é*ther acétique est représentée par la formule $C^4H^5O,C^4H^3O^3$. La découverte de ce composé a été faite, il y a précisément un siècle, en 1759. Elle est due au comte de Lauraguais.

IV. *Théorie des Éthers. Éthyle.* — La composition élémentaire des éthers est bien connue, mais on est loin de savoir aussi bien de quelle manière leurs éléments sont combinés entre eux. *Plusieurs hypothèses ont été émises à ce sujet.* — La *théorie la* plus généralement admise est celle du célèbre chimiste allemand Justus Liebig. Elle consiste à considérer l'alcool comme un hydrate d'éther, et l'éther proprement dit (C^4H^5O) comme l'oxyde d'un radical (C^4H^5) nommé *Éthyle*. L'éthyle serait donc analogue à l'ammoniaque, et, de même que ce dernier, il serait capable de jouer le rôle de base avec les acides. Au reste, l'éthyle n'est point un corps hypothétique, comme l'ammonium. C'est un gaz composé de carbone et d'hydrogène dans les rapports indiqués par la formule. Il est incolore, doué d'une faible odeur d'éther, et inflammable. Sa densité égale 2,0, et il se convertit en un liquide incolore fort mobile sous une pression de 2 atmosphères et quart, à 3° au-dessus de zéro. Ce corps a été isolé en 1849 par Frankland, qui l'a obtenu en décomposant l'éther iodhydrique par le zinc à 150°. Si l'on admet la manière de voir de Liebig, l'éther sulfurique devient de l'oxyde d'éthyle $(C^4H^5)O$. Les éthers simples, provenant de l'action des hydracides sur l'alcool, sont des combinaisons du même ordre que les chlorures, les iodures, les bromures, etc.· l'éther chlorhydrique est un chlorure d'éthyle (C^4H^5Cl), l'éther iodhydrique un iodure d'éthyle $(C^4H^5)I$, etc. Les éthers composés ou neutres constituent des sels monobasiques ou neutres; l'éther azoteux, par ex., devient un azotite d'éthyle $(C^4H^5)O,AzO^3$, et l'éther acétique un acétate d'éthyle $(C^4H^5)O + C^4H^3O^3$. Quant aux acides viniques, comme l'acide sulfovinique $2SO^3,(C^4H^5)O + HO$, ce sont des sels acides capables de former des sels doubles en se combinant avec une base. Tel est le sulfovinate de baryte, $2SO^3,(C^4H^5)O,BaO$, où nous avons deux bases, l'oxyde d'éthyle et la baryte. — Une autre théorie, non moins ingénieuse, mais qui n'a été admise que par quelques chimistes français, est celle proposée par Dumas et Boulley. Dans celle-ci, le radical des éthers serait l'hydrogène bicarboné (C^4H^4); l'alcool serait un bihydrate d'hydrogène bicarboné, et l'éther en serait le monohydrate; les éthers simples seraient des combinaisons du même gaz avec les hydracides; les éthers composés et les acides viniques seraient des sels neutres ou acides, dont l'hydrogène bicarboné serait la base. *En comparant les différentes formules qui expriment la* constitution des composés en question, dans l'une et l'autre théorie, on trouve la correspondance suivante:

	Théorie allemande.	*Théorie française.*
Alcool	$(C^4H^5)\,O,HO$	$C^4H^4 + 2HO$.
Éther sulfuriq.	$(C^4H^5)\,O$	$C^4H^4 + HO$.
Éthers simples	$(C^4H^5)\,Cl$.	$C^4H^4 + HCl$.
Éthers compos.	$(C^4H^5)\,O,A$.	$C^4H^4 + HO,A$.
Acides viniques	$(C^4H^5)\,O,A + HO,A$	$C^4H^4 + 2\,(HO,A)$.

Laquelle de ces théories est la vraie? l'une ou l'autre l'est-elle? C'est difficile à décider, et des objections graves ont été élevées contre toutes les deux. En outre, les expériences récentes de Berthelot ont démontré que l'alcool pouvait s'obtenir de toutes pièces en unissant à l'eau, soit l'éther, soit l'hydrogène bicarboné ou gaz oléfiant. Quoi qu'il en soit, nous constaterons seulement que ces deux hypothèses peuvent également servir à expliquer la plus grande partie des phénomènes connus, et à graver dans la mémoire un grand nombre de faits en les réunissant en un système d'une grande simplicité.

V. *Usages.* — Parmi les nombreux éthers obtenus par la chimie, il n'en est que quatre dont les propriétés aient été utilisées: ce sont l'*éther sulfurique*, l'*éther chlorhydrique*, l'*éther azoteux*, et l'*éther acétique.*

L'*éther sulfurique* est le dissolvant naturel des huiles essentielles, des matières grasses, de la cire, et de plusieurs résines: aussi l'industrie en fait-elle une assez grande consommation. — Quant à ses propriétés médicales, elles résultent de sa composition et de sa volatilité. Les thérapeutistes le rangent, ainsi que les autres éthers, parmi les stimulants, où il est le type du petit groupe de médicaments désignés sous le nom de *stimulants diffusibles.* Appliqué sur la peau et sur les muqueuses en contact avec l'air, il produit d'abord une vive impression de froid due à la rapide évaporation du liquide. A ce premier effet local succède immédiatement une réaction superficielle avec développement d'une chaleur et d'une rubéfaction passagères. Les applications extérieures d'éther sont surtout utiles dans les brûlures profondes, dans les céphalalgies nerveuses intenses, dans certaines névralgies, dans les douleurs cutanées qui accompagnent l'urticaire. L'introduction d'un morceau de coton imbibé d'éther dans la cavité d'une dent cariée, pour calmer l'odontalgie, est un remède populaire. Enfin, on fait encore des frictions avec l'éther à haute dose pour faciliter la réduction des hernies étranglées. — Administré à l'intérieur, l'éther détermine d'abord dans la bouche, le pharynx et l'œsophage, une chaleur plus ou moins brûlante, qui se répand bientôt sur toute la surface de l'estomac, puis dans toute la région abdominale. Cette excitation manifeste s'irradie instantanément vers la tête et les extrémités, en répandant une douce chaleur dans tout l'organisme. Chez un grand nombre d'individus, elle a d'abord quelque analogie avec l'effet que produisent les liqueurs alcooliques; mais, en général, elle est bientôt suivie d'une sédation prononcée, d'un calme au moins momentané de toutes les douleurs, et même d'un sommeil profond. Néanmoins on rencontre certaines personnes nerveuses auxquelles l'odeur de l'éther cause de la céphalalgie, des nausées, et quelquefois *même des convulsions. Nous avons parlé ailleurs de l'action* anesthésique de l'éther et des explications qu'on a données de ce merveilleux phénomène. On fait tous les jours respirer une petite quantité d'éther aux personnes qui sont tombées en syncope ou en pâmoison. On l'ingère aussi fréquemment dans l'estomac, ordinairement à la dose de 10 à 12 gouttes sur un morceau de sucre, pour combattre les accidents variés qui naissent *sous l'empire des affections hystériques. Il est souvent utile* dans les névroses de l'estomac, les coliques hépatiques, l'asthme nerveux, etc. Il calme les spasmes, les mouvements convulsifs, les hoquets, qui surviennent fréquemment dans les fièvres graves, comme la fièvre typhoïde, la scarlatine, etc. Un mélange d'éther et de laudanum de Sydenham (6 gouttes de chacun) apaise parfois rapidement les douleurs qu'éprouvent beaucoup de femmes dans la période menstruelle. Enfin, il suspend souvent, comme par enchantement, à la dose de 20 à 30 gouttes, le délire et les mouvements de l'ivresse convulsive produite par les alcooliques. Quoique l'*Éther médicinal* contienne toujours une certaine proportion d'alcool, lorsqu'on veut obtenir une excitation moins prononcée, on le mélange avec une égale quantité d'alcool, ce qui constitue l'*Ét. sulfurique alcoolisé* ou la *Liqueur anodine d'Hoffmann.* Le *Sirop d'éther*, qui se prépare par simple mélange de 32 gram. d'éther avec 500 gr. de sirop de sucre blanc, s'emploie de préférence dans les cas où l'estomac est très-irritable. — Les *Éthers chlorhydrique* et *nitreux* sont fort peu usités. Lorsqu'on veut s'en servir, on les mélange habituellement, à cause de leur extrême volatilité, avec leur poids d'alcool: on a alors l'*Ét. muriatique alcoolisé* et la *Liqueur anodine nitreuse* des pharmacopées. Enfin, l'*Ét. acétique* étant moins volatil que les autres éthers médicinaux, c'est celui qu'on préfère pour l'usage externe, surtout pour la composition des liniments savonneux et éthérés qu'on emploie avec avantage dans les rhumatismes chroniques.

VI. *De l'oxydation de l'Alcool et de l'Éther. Aldéhyde.* — Lorsque l'alcool et l'éther sont soumis à une action oxydante très-énergique, ils se brûlent complétement et se transforment en eau et en acide carbonique. Quand l'action oxydante est moins puissante, ils se transforment en acide acétique ($C^4H^3O^3,HO$), et perdent, dans ce cas, 2 équivalents d'hydrogène qui forment de l'eau avec 2 éq. d'oxygène abandonnés par le corps oxydant, et qui sont remplacés par 2 éq. d'oxygène cédés également par ce dernier. Enfin, si l'action oxydante est encore plus faible, l'alcool et l'éther perdent seulement 1 éq. d'hydrogène, qui est *remplacé par 1 éq. d'oxygène: le nouveau composé*, $C^4H^4O^2$, qui en résulte, a été appelé *Aldéhyde* (mot formé de *al*, abrév. d'*alcool*, de la partic. privative *de*, et de *hyde*, abréviat. d'*hydrogène*). L'aldéhyde se forme dans un grand nombre de circonstances où l'alcool, l'éther et les éthers composés sont soumis à des agents d'oxydation peu énergiques, comme l'acide chromique, une dissolution aqueuse de chlore, un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. Il se forme encore de l'aldéhyde toutes les fois que l'alcool brûle au contact de l'air à une basse température et d'une manière incomplète, par ex., lorsqu'on le fait tomber goutte à goutte sur des plaques métalliques chauffées à 250°, ou quand on allume une mèche imbibée d'alcool, et qu'on souffle la flamme sitôt que la plus grande partie du liquide s'est évaporée; alors la mèche se charbonne et la petite quantité d'alcool qui arrive au contact des parties en ignition se brûle incomplétement et donne de l'aldéhyde, facilement reconnaissable à son odeur suffocante. Ce composé se produit aussi en assez grande quantité dans l'expérience de la lampe sans flamme de Humphr. Davy. — L'aldéhyde a été entrevu par Dœbereiner, mais c'est Liebig qui le premier l'a obtenu à l'état de pureté. C'est un liquide incolore, très-mobile, et, ainsi que nous venons de le dire, d'une odeur suffocante. Il est absolument neutre et sans action sur les couleurs végétales. Sa densité, à 18°, est de 0,790, et celle de sa vapeur de 1,532. Il bout entre 21 et 22 degrés, et brûle avec une flamme blanche. Il se dissout en toutes proportions dans l'eau, l'alcool et l'éther. L'aldéhyde absorbe facilement l'oxygène de l'air, surtout en présence de l'eau, et se convertit en acide acétique. L'eau de chlore et l'acide azotique le transforment promptement en ce même acide. Les alcalis décomposent l'aldéhyde, et il se forme alors, entre autres produits, une matière résineuse brune qui a une odeur infecte et qu'on appelle *résine aldéhyde.* La seule réaction de l'aldéhyde qui donne lieu à une application utile, est la faculté que possède ce corps de réduire les sels d'argent en déposant l'argent en couche adhérente et du plus bel éclat métallique. On obtient ainsi des glaces bien supérieures aux glaces ordinaires, dont le tain a si peu de solidité et se détache si aisément. Seulement ce mode d'étamage des glaces est un peu plus cher que le procédé actuellement usité.

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. Qui est fluide et subtil comme l'éther qu'on suppose remplir les espaces célestes. *Corps é. Substance éthérée.* ‖ Qui est rempli par l'éther. *L'espace é.*, Celui dans lequel se meuvent les corps célestes. — Poétiq., *La voûte éthérée*, Le ciel.

* **ÉTHÉRISATION.** s. f. T. Méd. Voy. DOULEUR.

* **ÉTHÉRISER.** v. a. T. Méd. Soumettre à l'éthérisation. = ÉTHÉRISÉ, ÉE. part.

ÉTHIOPS. s. m. (lat. *Æthiops*, Éthiopien, nègre). T. Chimie. Nom que l'on donnait autrefois à certains oxydes ou sulfures métalliques, à cause de leur couleur noire. *É. martial*, Voy. FER. *É. minéral*, Voy. MERCURE.

ÉTHIQUE. s. f. (grec. ἦθος, mœurs). T. Philos. La science de la morale. ‖ *Les Éthiques d'Aristote*, Les ouvrages d'Aristote sur la morale.

ETHMOÏDAL, ALE. adj. T. Anat. Qui appartient à l'ethmoïde. *Cellules ethmoïdales. Nerfs ethmoïdaux.*

ETHMOÏDE. adj. et s. m. T. Anat. Voy. CRÂNE.

ETHNARCHIE. s. f. (gr. ἔθνος, peuple; ἀρχὴ, autorité). T. Hist. anc. Province qui était sous le commandement d'un ethnarque. ‖ La dignité d'ethnarque.

ETHNARQUE. s. m. T. Hist. anc. Titre de dignité donné par les empereurs romains à quelques princes juifs. *Hérode le Grand et Archélaüs gouvernèrent la Judée, avec le titre d'et., sous la protection de l'empire.*

ETHNIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐθνικὸς). Dans le style des Pères de l'Église, Païen, gentil, idolâtre. ‖ T. Gram. *Mot et.*, Mot qui désigne l'habitant d'un certain pays, d'une certaine ville. *Français, Parisien, sont des mots ethniques.* Peu usité.

ETHNOGRAPHE. s. m. Celui qui se donne à l'ethnographie, qui en fait son étude.

ETHNOGRAPHIE. s. f. (gr. ἔθνος, peuple; γράφω, je décris).

Enc. — L'*Ethnographie* peut être définie la science de l'origine et de la filiation des peuples, si toutefois il est permis de donner le titre de science à une étude qui n'a d'original que le but qu'elle se propose. L'ethn., en effet, n'a pas de matière propre: elle s'appuie exclusivement sur l'Anthropologie, c.-à-d. sur la science qui a pour objet les races humaines, sur la Linguistique, c.-à-d. sur l'étude comparative des langues, et enfin sur l'Histoire elle-même. Ce sont ces trois sciences qui lui fournissent tous les éléments de ses conclusions, car elle ne saurait rien tirer de son propre fonds. Toutefois l'ethnographe considère l'histoire sous un point de vue particulier. Il recherche exclusivement les documents relatifs à l'origine, à la succession, aux migrations et aux fusions des peuples, ainsi que les caractères intellectuels et moraux, les lois, les coutumes et les mœurs, qui distinguent les unes des autres les différentes branches de la famille humaine.

ETHNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui est relatif à l'ethnographie. *Recherches ethnographiques.*

ÉTHOLOGIE. s. f. Traité sur les mœurs. Inus.

ÉTHOPÉE. s. f. (gr. ἠθοποιΐα). Peinture et description des mœurs et des passions humaines. ‖ T. Rhétor. Voy. HYPOTYPOSE.

* **ÉTHUSE.** s. f. T. Bot. Voy. CIGUË. ‖ T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

* **ÉTHYLE.** s. m. T. Chimie. Voy. ÉTHER.

ÉTIAGE. s. m. (R. *été*). Hauteur d'une rivière aux plus basses eaux. *On marque ordinairement l'é. moyen sur une arche de pont.*

ÉTIER. s. m. Canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants.

ÉTINCELANT, ANTE. adj. Qui étincelle. *Une étoile étincelante. Un rubis é. Un glaive é. Des armes étincelantes. Des yeux étincelants, étincelants de colère. Elle était tout étincelante de pierreries.* ‖ * Fig., *Il est é. d'esprit. Sa conversation est étincelante d'esprit.*

ÉTINCELER. v. n. Jeter des éclats de lumière, briller. *Une étoile qui étincelle. Ses armes étincellent au soleil. Ses yeux étincelaient de fureur. La mer étincelait sous les feux du tropique.* ‖ Figur., *Cet ouvrage étincelle d'esprit*, Il est plein de choses spirituelles. = ÉTINCELÉ, ÉE. adj. m. T. Blas. *Écu é.*, Écu semé d'étincelles. = Conj. V. APPELER.

ÉTINCELLE. s. f. (latin. *scintilla*). Petite parcelle de feu, bluette. *Une é. de feu. Faire jaillir des étincelles d'un caillou. Une petite é. peut causer un grand embrasement.—É. électrique*, Voy. ÉLECTRICITÉ. *L'é. divine dont l'homme est animé. Il n'a pas une é. d'esprit, de bon sens, de courage. Il n'a pas la moindre é. de génie.*

ÉTINCELLEMENT. s. m. Éclat de ce qui étincelle. *L'é. d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge. —L'é. des étoiles ;* on dit mieux *Scintillation.*

ÉTIOLEMENT. s. m. T. Bot. Voy. DÉCOLORATION.

ÉTIOLER. v. a. Déterminer l'étiolement d'une plante. = s'ÉTIOLER. v. pron. Au propre, se dit Des plantes qui éprouvent le phénomène de l'étiolement. *Les plantes cultivées dans un lieu obscur s'étiolent rapidement.* || * Par extens., se dit Des animaux et de l'homme lui-même. *Cet enfant s'étiole de jour en jour.* || * Figur., *L'esprit s'étiole dans l'oisiveté.* = ÉTIOLÉ, ÉE. participe.

ÉTIOLOGIE. s. f. (gr. αἰτία, cause; λογὸς, science).

Enc.—L'*Étiologie* est cette partie de la pathologie qui considère les causes des maladies. Le nombre de ces causes étant pour ainsi dire infini, on a senti de tout temps la nécessité de les diviser. On a nommé causes *externes*, celles qui sont placées hors de l'individu, et *internes*, celles qui existent en lui ; causes *principales*, celles qui ont la plus grande part dans la production des maladies, et causes *accessoires*, celles qui n'ont que peu d'influence sur leur production ; causes *éloignées*, celles qui préparent ou déterminent le changement interne qui forme la cause *prochaine* ou l'essence de la maladie ; causes *prédisposantes* ou *proégumènes*, celles qui modifient peu à peu l'organisme et le préparent à telle affection, et causes *occasionnelles, procatarctiques* ou *déterminantes*, celles qui en provoquent la manifestation ; causes *essentielles*, celles qui sont propres par elles-mêmes à produire telle ou telle maladie, et causes *accidentelles*, celles qui n'agissent que dans certaines conditions données ; causes *physiques, chimiques, mécaniques*, celles qui agissent en vertu des lois de la physique, de la chimie, de la mécanique ; et causes *physiologiques*, celles qui supposent le concours d'une réaction vitale dans l'organe qui les reçoit. On distingue encore des causes *négatives*, qui consistent dans la soustraction des choses nécessaires à la santé ; des causes *positives*, qui par elles-mêmes dérangent celle-ci ; des causes *matérielles*, des causes *traumatiques*, des causes *morales*, etc.

De toutes les distinctions qui précèdent, une seule a mérité d'être conservée dans la science : c'est celle des causes *prédisposantes* et des causes *déterminantes*. Les premières sont générales et communes dans leur mode d'action, et préparent insensiblement l'économie à contracter tel ou tel ordre de maladies, ou même telle ou telle individualité morbide; les secondes provoquent, dans un espace de temps beaucoup plus limité, le développement de la maladie. Cette division réside donc surtout dans la durée de l'action. En effet, une cause prédisposante peut parfois, par sa seule intensité et sa seule continuité, *déterminer* la maladie, comme une goutte d'eau fait déborder un vase déjà plein. De même une cause ordinairement occasionnelle peut, par son action modérée, insensible, mais souvent répétée, prédisposer à telle ou telle maladie. Au reste, l'étude des causes prédisposantes est la partie la plus essentielle de l'étiologie, attendu que ce sont ces causes qu'il s'agit d'éloigner. La considération des causes occasionnelles, au contraire, est tout à fait secondaire. En outre, dans une multitude de cas, la connaissance de ces dernières, ou nous échappe, ou n'est d'aucune utilité. «Lorsqu'on procède rigoureusement, dit Dubois (d'Amiens), on est fort étonné de trouver que sur trente malades, par ex., cinq pourront vous indiquer une cause occasionnelle bien évidente, dix désigneront des événements insignifiants, et quinze ne pourront rapporter l'invasion de leur maladie à aucune circonstance insolite. Ensuite il est difficile de faire concorder telle cause occasionnelle avec telle maladie, ou même avec telle catégorie de maladies déterminées, parce qu'une fois la prédisposition bien établie, une cause occasionnelle identique pourra produire les maladies les plus diverses. Il suffit alors, pour ainsi dire, d'un ébranlement quelconque imprimé à l'organisation pour faire éclore une maladie qui couvait depuis longtemps, quelle que soit d'ailleurs sa nature. Enfin, il est bon nombre de maladies, dites internes, qu'on voit survenir chez les individus les plus sains jusque-là, maladies qui se développent, parfois avec une violente intensité, sans cause appréciable, ni occasionnelle, ni même prédisposante. Certainement il y avait alors prédisposition dans l'économie, mais cette prédisposition ne nous était pas connue : elle échappait à tous nos moyens d'investigation. »

Outre ces deux ordres de causes, il en existe encore un troisième qu'il est impossible de confondre avec eux : c'est celui des *causes spécifiques*. En effet, d'une part, l'influence de ces causes n'exige pas qu'il y ait une prédisposition particulière de la part de l'organisme, et de l'autre, elle ne détermine pas telle ou telle maladie selon le sens de la prédisposition : elle agit constamment de la même manière et produit des phénomènes morbides spéciaux et des maladies toujours identiquement les mêmes, autant du moins que le permettent les accidents de la vitalité si variables en raison des individus. Au reste, les causes spécifiques se subdivisent elles-mêmes en deux groupes, selon que l'individu frappé par l'action de ces causes garde en lui, et rien que pour lui, toutes les conséquences de l'état morbide, ou selon qu'il devient lui-même, pour ainsi dire, un foyer d'action morbifique capable de communiquer la même maladie aux individus sains. Nous appellerons avec Chomel les causes spécifiques du premier groupe, causes *spécifiques ordinaires* : de ce nombre sont les miasmes marécageux, et tous les poisons, à quelque classe qu'ils appartiennent. Les causes spécifiques du second groupe constituent les causes *contagieuses* proprement dites.

* **ÉTIOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'étiologie. *L'étude é. des différents âges.*

ÉTIQUE. adj. 2 g. Qui est dans l'étisie. *Devenir é. Mourir é.* || Par exagérat., Qui est très-maigre. *Il a le visage é., tout le corps é.* || Famil., *Un poulet é. Un cheval é.* — Voy. HECTIQUE.

ÉTIQUETER. v. a. Mettre une étiquette, distinguer par une étiquette. *É. un sac d'argent. Les pharmaciens étiquètent leurs fioles. É. des marchandises.* = ÉTIQUETÉ, ÉE. part. = Conj. V. ACHETER.

ÉTIQUETTE. s. f. Petit écriteau qu'on met à des sacs, à des liasses de papiers, à des flacons, à des paquets, à des marchandises, pour indiquer leur contenu, leur nature, leur prix, etc. — Figur. et prov., *Juger, condamner sur l'é. du sac*, ou absol., *sur l'é.*, Porter son jugement sur une affaire, sur une personne, sans avoir examiné les pièces, les raisons, et d'après les simples apparences. || Le cérémonial usité à la cour d'un roi, dans la maison d'un prince. *Manquer à l'é. L'é. veut que... C'est une affaire de pure é.* — Par extens., se dit Des formes cérémonieuses usitées entre particuliers, pour se témoigner mutuellement des égards. *Tenir à l'é. Il est fort sur l'é. Bannir toute espèce d'é. Un dîner d'é.*—Se dit encore Des différentes formules dont on se sert soit dans les lettres, soit dans les placets, selon les personnes à qui on les adresse.

Enc. — Les opinions sont partagées sur l'origine de ce mot. Suivant les uns, *Étiquette* viendrait du temps où les procédures se rédigeaient en latin. Les praticiens, dit-on, écrivaient alors sur leurs sacs : *est hic quæst.* (pour *quæstio*) *inter N. et N.*, et de là serait dérivé par corruption le terme dont nous parlons. Suivant les autres, il viendrait du vieux mot français *tiquet*, qui est dérivé lui-même du grec στίχος, ordre, rang, et qui subsiste encore dans l'anglais *ticket*, où il signifie marque, note, billet. Dans cette opinion, *étiquette* viendrait de l'usage où l'on était de délivrer des billets aux personnes invitées à une cérémonie, etc., pour leur assigner la place qu'elles devaient occuper. Ce serait donc par analogie avec cette dernière signification que le mot *étiquette* s'emploie aujourd'hui pour désigner le cérémonial des cours, c.-à-d. l'ensemble des prescriptions qui règlent les relations du prince avec les différentes catégories d'individus admis à approcher de sa personne.— L'ét. des cours a existé dans tous les temps et dans tous les lieux. Ainsi que nous l'apprennent les auteurs anciens, elle était très-sévère et très-minutieuse chez les Perses, comme elle l'est encore actuellement dans le même pays, ainsi que dans les cours de l'extrême Orient. Après la translation de l'empire à Byzance, les empereurs imitèrent l'ét. des cours orientales, qui de là s'introduisit plus ou moins chez les princes de l'Occident. Néanmoins, en ce qui concerne l'Europe, c'est à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mort en 1467, que l'on trouve pour la première fois des règles précises à ce sujet. Ce prince, dont la puissance égalait celle des plus grands souverains de son temps, mais qui, en sa qualité de grand feudataire, ne pouvait se placer sur le même rang qu'eux, imagina, dit-on, pour cacher cette infériorité relative, d'entourer sa personne d'une multitude d'officiers et d'établir auprès de lui un cérémonial plein de formalités minutieuses. La fille de ce prince les introduisit en Autriche, à la suite de son mariage avec l'empereur Maximilien, et elles passèrent de ce pays en Espagne, où l'ét. régna avec une sévérité inouïe jusqu'à la fin du dernier siècle. En France, ce n'est que sous François Ier que l'ét. a commencé à être bien déterminée. Elle devint encore plus rigoureuse et plus compliquée, lorsque Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, y apporta les pratiques minutieuses de la cour de Madrid. Néanmoins ce fut surtout sous le règne de Louis XIV que l'ét. acquit un empire tyrannique, non-seulement sur tous ceux qui entouraient le prince, mais encore sur le grand roi lui-même. On peut lire, dans les Mémoires de Dangeau et de Saint-Simon, les longs récits des singuliers débats auxquels donnaient incessamment lieu les questions relatives à l'ét. Supprimée par la révolution, l'ét. reparut sous l'empire, mais dégagée de ses pratiques les plus outrées. Depuis lors, elle n'a pas cessé d'être en vigueur.

* **ÉTIRAGE.** s. m. T. Technol. Action d'étirer.

* **ÉTIRE.** s. f. T. Technol. Voy. CUIR.

ÉTIRER. v. a. Étendre, allonger. *É. du linge. É. du fer, du cuivre, etc.* = ÉTIRÉ, ÉE. part.

ÉTISIE. s. f. (gr. ἑκτικη). Amaigrissement extrême et lent qui survient dans les maladies chroniques des organes de la respiration et de la nutrition.

* **ÉTOC.** s. m. (all. *stock*, souche). T. Mar. Dans la Bretagne, se dit De rochers réunis en grand nombre sur le bord d'une côte ou qui y tiennent. *Ces écueils sont appelés étocs, parce qu'ils ressemblent à des pieux qu'on aurait plantés au fond des eaux.*

ÉTOFFE. s. f. (all. *stoff*, matière). La matière qui entre dans la composition de certains produits manufacturés. *Il n'y a pas assez d'é. dans ce chapeau. Ce drap n'a pas d'é.* || Par extens., Toute espèce de tissu. *É. de laine, de coton, de soie. É. d'or, d'argent. Une é. moelleuse. De riches étoffes. C'est une belle é. que le velours. Votre tailleur n'a pas épargné l'é.* — Fig. et famil., *On n'a pas plaint l'é.*, On a employé une grande quantité de matière, ou On a employé plus de matière qu'il ne fallait. — *Il y a de l'é.*, se dit De quelqu'un doué de dispositions heureuses, qui n'ont besoin que d'être cultivées. *On peut faire de ce jeune homme quelque chose de bon, il y a de l'é.* On dit de même, *Il y a dans cet homme l'é. d'un grand écrivain ;* et, dans le sens contraire, *On ne fera jamais rien de lui, il n'y a point d'é.* || Fig. et fam., se dit De la condition, de la naissance, du mérite, etc., de quelqu'un ; mais ne s'emploie guère que par dénigrement. *Un homme de petite é., de mince é. Il ne doit pas faire de comparaison avec vous, il n'est pas de même é. Ce sont des gens de même é.* || *T. Technolog. La réunion de plusieurs plaques de fer et d'acier superposées, et forgées ensemble, qu'emploient les taillandiers pour fabriquer les gros instruments tranchants. — *Se dit aussi Des matières d'or et d'argent qui entrent dans la fabrication des rubans. || T. Typogr. *Étoffes*, au pluriel, se dit * De tous les objets de consommation nécessaires à une imprimerie, comme caractères, rouleaux, tympans, encres, etc.— Par ext., Ce que l'imprimeur fait payer, à raison de tant pour cent, au delà des frais d'impression, afin de se couvrir des dépenses que nécessitent le matériel, la correction, l'éclairage, etc. *Les étoffes sont en général de* 50 *pour* 100.

ÉTOFFER. v. a. Mettre de l'étoffe, de la matière en quantité suffisante et de qualité convenable, à quelque ouvrage de manufacture. *Ce chapelier n'a pas bien étoffé ce chapeau.* || Par extens., Garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement ; ne se dit guère que D'un carrosse, d'un lit, et de quelques autres meubles. = ÉTOFFÉ, ÉE. p. *Voilà un drap bien étoffé. Lit bien étoffé.* || Figur. et famil., *Un homme bien étoffé*, Un homme bien vêtu, bien meublé, qui a toutes ses commodités. On dit de même, *Une maison bien étoffée.* — * En parlant D'un cheval, sign., Qui a du corps. *Les chevaux arabes sont plus grands et plus étoffés que les barbes.*

ÉTOILE. s. f. (latin. *stella*). Astre qui brille de sa lumière propre et qui paraît conserver toujours la même position dans le ciel. *L'é. polaire. Le lever, le coucher des étoiles.* — Prov., *Coucher, loger à la belle é.*, Coucher dehors, en plein air. — Fig. et fam., *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi*, Lui donner sur la tête ou dans le visage un coup qui lui cause un grand éblouissement; ou, En imposer, en faire accroire à quelqu'un. On dit aussi De quelqu'un qui s'abuse lui-même qu'*Il croit voir des étoiles en plein midi.* || *L'é. du berger, l'é. du matin, l'é. du soir*, La planète de Vénus. — *É. filante, é. tombante*, Voyez AÉROLITHE. || Figur., par allus. à la prétendue influence des astres sur le tempérament et le sort des hommes, on dit, *É. maligne, funeste, favorable, bienfaisante, heureuse. Il est né sous une bonne, sous une mauvaise é. Ce n'est pas son mérite qui le fait réussir, c'est son é. On ne peut aller contre son é. Croire à son é. Avoir confiance en son é. Son é. pâlit.* || T. Pyrotech. Petit ornement qui imite, dans les airs, l'éclat d'une étoile. *Une bombe remplie d'étoiles.* || T. Typogr. Syn. d'*Astérisque ;* ne se dit guère que Des astérisques qu'on emploie pour remplacer chacune des syllabes ou des lettres d'un mot qu'on ne veut pas écrire en entier, pour désigner quelqu'un qu'on ne veut pas nommer, ou quelque personnage imaginaire. *Monsieur* *** (monsieur trois étoiles). *La duchesse de* ***. || Se dit aussi De certains ornements qui ont ordinairement cinq rayons et auxquels on suppose quelque ressemblance avec une étoile. *Une couronne d'étoiles. Le drapeau des États-Unis est semé d'étoiles. Peindre, sculpter, broder une é.* — * Pop., *L'é. des braves*, La décoration de la Légion d'honneur. V. CHEVALERIE. || T. Manége. Marque blanche sur le front d'un cheval dont le corps est d'une autre couleur.

Enc. — Dans la multitude des astres dont la voûte du ciel est parsemée, nous remarquons que le plus grand nombre d'entre eux conservent, pendant toute la durée du mouvement diurne, leurs distances et leurs situations relatives : ce sont les *Étoiles*, ou, comme disaient les anciens, les *étoiles fixes*, par opposition aux planètes et aux comètes qu'ils appelaient *étoiles errantes*, parce qu'elles ont un mouvement propre et se transportent d'une région du ciel vers une autre, soit d'occident en orient, soit d'orient en occident. Au reste, il ne faut pas donner à ce terme *étoiles fixes* un sens absolu, car plusieurs étoiles et probablement toutes, ont aussi un mouvement propre; seulement, pour nous, il est excessivement lent, et ne peut devenir sensible qu'au moyen d'observations fort délicates, continuées pendant une longue série d'années. Ajoutons au caractère de fixité relative des étoiles, que ces astres, vus au télescope, ne présentent pas de diamètre apparent, et ne s'offrent à nos regards que comme des points brillants.

I. *Classification des Étoiles d'après leurs grandeurs apparentes.* — Les astronomes sont dans l'usage de distinguer les étoiles en classes d'après leur éclat apparent : ces classes ont reçu le nom de *grandeurs*. Les étoiles les plus brillantes sont dites de 1re grandeur; viennent ensuite celles qui diffèrent assez notablement des premières dans leur éclat pour former une seconde classe; et ainsi jusqu'aux étoiles de 6e ou de 7e grandeur, qui sont les plus petites que l'on puisse apercevoir à l'œil nu dans une nuit très-sombre et très-sereine. Mais avec le secours des télescopes la progression va beaucoup plus loin, et les étoiles de la 8e jusqu'à la 16e grandeur sont familières aux astronomes qui font usage de puissants instruments. Il n'y a d'ailleurs aucune raison d'assigner des limites à cette progression. En effet, chaque accroissement dans les dimensions et dans le pouvoir des instruments, par suite des progrès successifs de l'optique, nous fait apercevoir une multitude d'objets célestes auparavant invisibles, de sorte qu'à en juger d'après l'expérience, le nombre des étoiles est réellement infini, dans le sens mathématique de ce mot. — Toutefois cette classification en grandeurs est entièrement arbitraire. Sur une multitude d'objets lumineux qui diffèrent probablement soit en dimensions, soit en éclat intrinsèque, et qui sont situés à des distances fort inégales de nous, il faut bien qu'il y en ait un qui nous paraisse plus brillant que tous les autres, qu'un autre vienne après, et ainsi de suite. Mais, dans cette progression infinie, depuis l'ét. la plus brillante jusqu'à celle qui échappe complétement à notre vue, l'établissement d'un certain nombre de lignes de démarcation est une chose purement conventionnelle. En outre, il est impossible de déterminer exactement où commence et où finit un ordre de grandeur, de sorte que tous les observateurs ne sont pas unanimes sur la classe où il faut ranger certaines étoiles. Cependant, on se conforme généralement à l'usage établi, et l'on compte vulgairement 15 à 20 étoiles de 1re grandeur, 65 de 2e, 190 de 3e, et ainsi de suite, les nombres augmentant très-rapidement à mesure que l'on descend l'échelle des grandeurs. Le nombre des étoiles rangées dans les sept premières classes, s'élève à environ 20,000.

Comme nous ne pouvons voir le disque réel des étoiles, et que nous jugeons de leur éclat uniquement d'après l'impression totale que leurs rayons exercent sur notre œil, il est évident que la *grandeur apparente* d'une ét. quelconque devra dépendre : 1° de la distance où elle est de nous; 2° de la grandeur absolue de sa surface lumineuse; 3° de l'éclat intrinsèque de cette surface. Or, comme tous ces éléments nous sont complétement ou presque complétement inconnus, et que nous avons tout lieu de croire que chacun d'eux diffère, selon les astres, dans le rapport de plusieurs millions à l'unité, il est clair qu'on ne doit pas s'attendre à tirer des conclusions bien satisfaisantes des rapports numériques entre des groupes dont la formation n'a rien que d'artificiel. Le fait est que les astronomes n'ont pu jusqu'à présent s'accorder sur le principe d'après lequel il conviendrait d'établir l'échelle photométrique des grandeurs; si, par ex., il faut adopter une échelle d'éclat décroissant en progression géométrique, dont chaque terme serait la moitié, le tiers, etc., du précédent, ou bien s'il vaudrait mieux prendre une échelle décroissante comme les carrés des termes d'une progression harmonique, c.-à-d. suivant les séries, 1, 1/4, 1/9, 1/16, 1/25, etc. En outre, la différence d'éclat entre des étoiles de deux grandeurs consécutives est telle qu'on peut parfaitement bien distinguer plusieurs degrés dans cet intervalle. Dans les deux premières grandeurs, par ex., un œil exercé à ces comparaisons ne trouvera même pas deux étoiles ayant exactement le même éclat. De là la nécessité, pour obtenir l'exactitude que requièrent aujourd'hui les observations, de subdiviser les grandeurs et d'admettre des fractions dans la nomenclature ancienne. Lorsqu'on commença à sentir cette nécessité, on imagina de diviser en deux l'intervalle de chaque grandeur, et le degré intermédiaire d'éclat fut ainsi désigné, 1. 2 m (m. pour *magnitudo*, grandeur), 2. 3 m, et ainsi de suite. A cette heure, on divise assez souvent l'intervalle en trois degrés, 1 m, 1. 2 m, 2. 1 m, 2 m, etc. Dans ce système 1. 2 m indique une grandeur intermédiaire entre la 1re et la 2e, mais plus rapprochée de la 1re que de la 2e, tandis que 2. 1 m. exprime une grandeur plus rapprochée de la 2e que de la 1re. Cette méthode n'a point encore la rigueur nécessaire, et l'on ne pourra l'obtenir que lorsque tous les astronomes se seront accordés à exprimer chaque grandeur par un nombre entier suivi d'une fraction décimale.

II. *Comparaison photométrique des Étoiles.* — La détermination photométrique exacte de l'intensité de la lumière des étoiles est une opération qui présente de nombreuses difficultés. Ces difficultés résultent en partie de leurs différences de coloration, en partie de cette circonstance que la physique ne possède pas encore de type invariable de lumière *artificielle*, et enfin de ce que notre œil est incapable d'apprécier la proportion de deux lumières, et peut seulement juger (et cela encore avec une médiocre précision) de leur égalité ou de leur inégalité. La méthode la moins défectueuse pour déterminer photométriquement l'éclat comparatif des étoiles paraît être la suivante. On fait d'abord choix d'un type naturel de comparaison qui surpasse en éclat l'ét. la plus brillante du ciel, afin de pouvoir ramener, par réduction, l'éclat de l'astre pris pour type à l'égalité avec l'éclat de l'ét. qu'on veut comparer. Il faut en outre que ce type soit invariable, ou tout au moins que ses variations soient telles qu'on puisse les calculer exactement et les réduire à une estimation numérique. La planète de Jupiter nous offre ce type désiré. Elle est plus brillante que toute ét. connue; elle n'a point de phases, elle n'éprouve d'autre variation dans sa lumière que celle qui résulte de la variation de sa distance au Soleil elle s'élève sur l'horizon à une hauteur convenable, simultanément avec toutes les étoiles fixes et en l'absence de la Lune, du crépuscule et des autres causes perturbatrices qui affectent fatalement toutes les observations de ce genre : en un mot, elle réunit toutes les conditions requises. Maintenant, supposons (Fig. 1) que Jupiter soit au point A, et que l'ét. qu'on veut lui comparer soit au point B. On place un prisme de verre C de telle manière que la lumière de la planète défléchie par réflexion interne totale à la base du prisme, émerge parallèlement à BE, qui est la direction du rayon visuel de l'étoile. La lumière réfléchie de Jupiter est reçue, après son émersion du prisme, sur une lentille, au foyer de laquelle elle formera une petite image brillante; l'observateur placera son œil en E, en dehors de l'axe FH, de façon à apercevoir à la fois et l'image de Jupiter au foyer F, et l'ét. elle-même dans sa situation B. Maintenant, il rapprochera ou éloignera son œil du foyer F (on sait que l'éclat d'un point lumineux varie en raison inverse du carré de la distance) jusqu'à ce qu'il trouve que l'éclat de l'image lumineuse située audit foyer est précisément égal à celui de l'ét. vue directement. En répétant plusieurs fois cette opération pour deux étoiles alternativement, et en prenant la moyenne des résultats obtenus, ce qui se fait en mesurant EF, c.-à-d. la distance de l'œil au foyer, on a l'éclat relatif des deux étoiles, celui de la planète prise pour type de comparaison étant complétement éliminé du résultat. — Après avoir ainsi déterminé photométriquement un nombre médiocre d'étoiles bien choisies, de manière à obtenir une échelle de grandeurs exactement graduée, on peut remplir les degrés intermédiaires en intercalant les autres étoiles (mais ici au simple jugement d'un œil bien exercé) entre celles qui auront été rigoureusement déterminées. Par ce procédé, on aura une *série* ascendante ou descendante, dont chaque membre sera plus brillant que celui situé immédiatement au-dessous et moins brillant que celui situé immédiatement au-dessus. La suite de ces séries comprendrait toute la liste des étoiles, depuis Sirius, la plus brillante de toutes, jusqu'à celles qui occupent le dernier rang dans l'échelle de la visibilité.

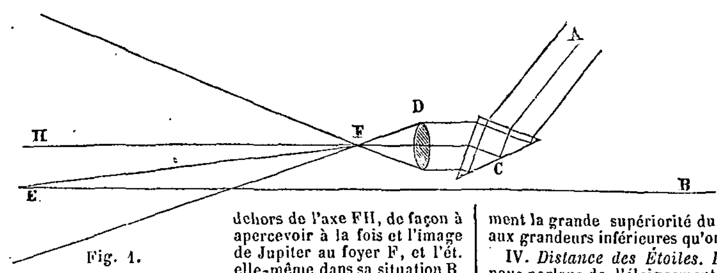

Fig. 1.

III. *Distribution des Étoiles dans le ciel. Voie lactée.* — Lorsqu'on se borne à considérer les étoiles les plus brillantes, c.-à-d. celles des trois ou quatre premières grandeurs, on les trouve réparties assez également sur la voûte céleste; mais si l'on tient compte de toutes celles qui sont visibles à l'œil nu, on remarque un grand et rapide accroissement dans leur nombre à mesure qu'on approche des bords de la *Voie lactée*. Enfin, si l'on descend jusqu'aux étoiles qui sont seulement visibles à l'aide de télescopes d'un grand pouvoir amplifiant, on trouve, le long de cette zone et des deux branches dans lesquelles elle se divise, une population d'étoiles qui dépasse toute imagination, tellement qu'en réalité toute la lumière de la voie lactée, ainsi que l'avait déjà soupçonné Démocrite, n'est que le résultat de cette accumulation d'étoiles, dont la grandeur moyenne peut être rapportée au 10e ou au 11e ordre. — Nous venons de nommer la *Voie Lactée*. Il n'est personne qui, dans les belles nuits, n'ait remarqué cette immense zone lumineuse, blanchâtre, irrégulière, qui s'étend d'un bord de l'horizon à l'autre. Le nom singulier qu'elle a reçu lui vient de son aspect blanchâtre, qui l'avait fait comparer par les anciens à une tache de lait. Suivant les mythologues grecs, elle avait été produite par le lait que Junon répandit, lorsqu'elle voulut allaiter Hercule. C'était aussi par cette voie que l'on se rendait au palais de Jupiter et que les héros entraient dans le ciel. Cette espèce de ceinture immense, qui fait le tour de la voûte céleste, suit à peu près la direction d'un grand cercle, et coupe l'équateur vers les 100e et 177e degrés. Sa largeur varie de 9 à 18 degrés; son minimum a lieu entre les constellations de Persée et de Cassiopée, et son maximum entre celles de l'Aigle et du Sagittaire. En quelques endroits, elle est divisée par des intervalles vides; en d'autres, ses bords se détachent en petites branches. Dans une partie de son immense contour, un tiers environ, elle se bifurque en deux branches qui marchent à côté l'une de l'autre, en laissant entre elles un espace de peu de largeur, et se rejoignent ensuite.

Les phénomènes que nous venons de décrire s'accordent avec la supposition que les étoiles qui peuplent notre firmament, au lieu d'être dispersées dans l'espace indifféremment en tous sens, forment une couche peu épaisse (comparativement à sa longueur et à sa largeur), dans l'intérieur de laquelle la Terre se trouve située vers le milieu de l'épaisseur et près du point où la couche se subdivise en deux lames principales inclinées d'un petit angle l'une sur l'autre. En effet, il est certain que, pour un œil placé de la sorte, la densité apparente des étoiles, en les supposant distribuées à peu près également dans l'espace qu'elles occupent, sera à son minimum dans la direction du rayon visuel SA (Fig. 2) perpendiculaire à la couche, tandis que ses valeurs les plus grandes correspondront aux rayons SB, SC, SD, menés dans le sens de la largeur; et que la densité croîtra rapidement en passant de la première direction aux autres, précisément comme nous voyons une brume, qui paraît légère dans les régions supérieures de l'atmosphère, se condenser près de l'horizon et y former un brouillard épais bien caractérisé, uniquement par suite de l'accroissement rapide du rayon visuel qui traverse les couches d'air. Telle est l'hypothèse qu'a émise sur la constitution du ciel étoilé l'illustre W. Herschel, qui, à l'aide de ses puissants télescopes, a opéré l'analyse complète de cette zone merveilleuse et démontré qu'elle est entièrement composée d'étoiles. Ces astres en effet sont tellement nombreux dans certaines parties de la voie lactée, qu'en comptant les étoiles comprises dans le champ de son télescope, il fut amené à conclure qu'il en était passé 5000 sous ses yeux, dans une zone de deux degrés de largeur, et pendant une heure seulement d'observation. Les distances immenses de la Terre où doivent être situées les régions les plus éloignées de la voie lactée expliquent suffisamment la grande supériorité du nombre des étoiles appartenant aux grandeurs inférieures qu'on y observe.

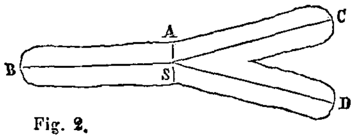

Fig. 2.

IV. *Distance des Étoiles. Parallaxe annuelle.* — Lorsque nous parlons de l'éloignement relatif de certaines régions du ciel étoilé à l'égard d'autres régions, et de notre propre situation parmi elles, une question se présente aussitôt : Quelle est la distance de l'ét. la plus rapprochée de nous? Quelle est l'échelle sur laquelle notre firmament visible est construit? Quel est le rapport de ses dimensions à celles de notre système solaire? A toutes ces demandes, les astronomes ont été longtemps sans pouvoir donner une réponse satisfaisante; mais aujourd'hui il en est autrement.

L'expérience, sans aucune étude préalable en géométrie, nous apprend à juger de la distance d'un objet AB par l'angle plus ou moins grand AOB sous lequel on le voit (Fig. 3). Cet angle, qu'on nomme *angle visuel*, est formé par les deux rayons qui de l'œil vont aux extrémités de l'objet. Une personne, par ex., qui est à 20 mètres de nous, est vue sous un certain angle qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne, et qui pourra devenir nul si elle s'éloigne suffisamment. Supposons encore que nous nous élevions en ballon; à mesure que nous nous éloignerons de la surface de la Terre, nous verrons décroître l'étendue des villes, et une contrée entière pourra nous paraître très-petite, si nous continuons à nous élever dans l'atmosphère. Imaginons maintenant que nous puissions nous transporter jusque sur l'ét. fixe la plus voisine, nous verrions de là, sous un angle à peu près nul, une étendue de 76 millions de lieues, c.-à-d. qu'un cheveu suffirait pour cacher à nos yeux la Terre, le Soleil et l'espace qui sépare ces deux astres. Un résultat aussi extraordinaire inspire au premier abord quelque doute sur son exactitude; cependant la chose est facile à comprendre. Tout le monde sait que la Terre tourne autour du Soleil dans une courbe à peu près circulaire qui a environ 76 millions de lieues de diamètre. Or, quand on observe une même ét. successivement aux deux extrémités de ce diamètre, les deux rayons visuels sont presque absolument parallèles, c.-à-d. que, prolongés jusqu'à l'ét., ils forment un angle inappréciable. Par ex., si AB (Fig. 3) est ce diamètre, et le point O l'ét. fixe, on trouve que les deux rayons AO et BO menés à l'astre dans les deux positions successives de la Terre, sont à peu près parallèles, ou bien que l'angle AOB est nul. La moitié de l'angle AOB, c.-à-d. l'angle sous lequel on verrait de l'ét. O la distance du Soleil à la Terre, CA, se nomme la *parallaxe annuelle* ou la *parallaxe de l'orbe terrestre*.

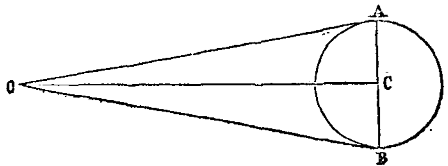

Fig. 3.

Maintenant, supposons que la parallaxe annuelle de l'ét. la plus rapprochée de la Terre soit de 1″ seulement. Attendu que le rayon est au sinus de 1″ comme 206,265 est à 1, la distance de cette ét. au Soleil devra être à la distance de la Terre au Soleil comme 206,265 est à 1. Or, cette dernière distance est en moyenne égale à 23,984 rayons terrestres, et ce rayon lui-même égale environ 1590 lieues de 5 kilomèt. En conséquence, la distance de l'ét. la plus rapprochée est *plus grande* que 4,947,059,760 rayons terrestres, ou, pour descendre à nos unités vulgaires, dépasse 7,865,825,018,400 lieues. L'imagination se perd dans de tels nombres. Le seul moyen de concevoir de pareilles distances est de les mesurer par le temps que la lumière emploie à les parcourir. Or, nous savons que la vitesse de la lumière est de 77,000 lieues par seconde. Donc, en divisant le chiffre ci-dessus par 77,000, nous trouvons que la lumière de cette ét., pour arriver à la Terre, mettra 102,153,571 secondes, ou 3 ans et 86 jours environ. Ceci étant la plus basse estimation possible, quelles distances assignerons-nous donc à ces innombrables étoiles de petites grandeurs que le télescope nous découvre? Quelle distance assignerons-nous à ces régions de la voie lactée où l'éclat réuni de myriades d'étoiles ne nous apparaît, même dans les instruments les plus puissants, que comme une faible nébulosité? Parmi ces multitudes d'étoiles qui occupent les régions de la voie lactée les plus éloignées, les astronomes admettent qu'il y en a un nombre *incalculable dont* l'éclat réel est égal à celui des étoiles les plus rapprochées. La lumière qui nous vient de ces étoiles si éloignées de notre système planétaire a dû mettre au moins 2000 ans pour parcourir l'espace qui nous sépare d'elles. Il s'ensuit que, lorsque nous les observons, lorsque nous prenons acte de leurs changements, c'est leur histoire d'il y a 2000 ans que nous lisons et écrivons. On ne peut échapper à cette conclusion qu'en admettant l'hypothèse d'une infériorité intrinsèque de lumière dans *toutes* les étoiles de la voie lactée; mais nous verrons ailleurs, en étudiant d'autres systèmes stellaires dont l'existence nous est révélée par le télescope, que la première hypothèse est la seule probable, la seule qui soit en harmonie avec l'ensemble des faits astronomiques. V. NÉBULEUSE.

Nous avons parlé d'une parallaxe d'une seconde (1″) comme d'une simple limite inférieure. En effet, aucune des étoiles observées jusqu'à présent n'a offert une parallaxe aussi considérable. C'est à un astronome allemand, Bessel, directeur de l'observatoire royal de Kœnigsberg, que la science doit la première détermination rigoureuse d'une ét. (1838). L'ét. qu'il étudia est la 61e du Cygne, et il trouva 0″,348 pour sa parallaxe annuelle. Nous ne pouvons exposer ici ni les motifs qui déterminèrent l'illustre astronome à choisir de préférence cette ét., ni le procédé qu'il employa. Nous dirons seulement que des observations plus récentes, faites à l'observatoire de Poulkowa, près de Saint-Pétersbourg, ont confirmé le résultat obtenu par Bessel. Depuis la découverte de l'astronome de Kœnigsberg, d'autres savants ont encore déterminé la parallaxe de quelques autres étoiles : telles sont les parallaxes de α du Centaure et de Sirius, auxquelles Henderson attribue respectivement pour valeur *0″,913* et 0″,230. Mentionnons encore α de la Lyre ou Wéga, dont la parallaxe, découverte par Struve, de Poulkowa, est de 0″,261. Maintenant, si nous prenons en effet, d'après Bessel, 0″,35 comme représentant la parallaxe de la 61e du Cygne, attendu que, pour que la grandeur apparente d'une ligne droite vue de face, se réduise à 0″,35, il faut que cette ligne soit à une distance de l'œil égale à 595,435 fois sa longueur, nous trouverons que cette ét. est située à 38,134,560 lieues (distance de la Terre au Soleil), multipliées par 595,435, c'est-à-d. à la distance énorme de 22,706,651,733,600 lieues. Par conséquent sa lumière, pour venir jusqu'à nous, doit nécessairement mettre 294,891,581 secondes, ou 9 ans et 125 jours environ. Enfin, d'après la valeur 0″,26 assignée à la parallaxe annuelle de Wéga, sa distance au *Soleil est à la distance de la 61e du Cygne* dans le rapport de 35 à 26 : donc, il faut environ 396,969,436 secondes, ou 12 ans et 212 jours à la lumière de Wéga, pour parvenir jusqu'à notre système solaire.

V. *Grandeurs réelles et éclat intrinsèque des Étoiles.*—La question de la distance des étoiles nous amène naturellement à considérer celle de leurs grandeurs réelles. Mais ici nous rencontrons une difficulté qui vraisemblablement sera toujours insurmontable. En effet, les télescopes ne nous donnent que des informations négatives quant au diamètre angulaire apparent des étoiles. Les disques bien définis que nous apercevons lorsque nous dirigeons un puissant télescope sur les étoiles de première grandeur, résultent de l'interférence mutuelle des rayons lumineux. Ce sont donc de pures illusions optiques; aussi leur a-t-on donné le nom de *faux disques*. Il est évident que le vrai disque de l'ét. la plus grande et la plus brillante ne saurait nous offrir une mesure angulaire appréciable, car lorsqu'une ét. même de 1re grandeur est occultée par la Lune, sa lumière s'éteint d'une façon absolument instantanée, et l'on n'aperçoit pas la moindre trace d'un affaiblissement graduel de son éclat. En outre, son disque apparent ou faux disque lui-même conserve sa rondeur parfaite et ses dimensions invariables jusqu'à l'instant de sa disparition subite, ce qui n'aurait pas lieu si le disque stellaire avait une réalité quelconque. Si notre Soleil était reporté seulement à la distance minimum que nous avons assignée aux étoiles, c.-à-d. à plus de 7,800 milliards de lieues, son diamètre apparent de 32′ 3″ se trouverait réduit à 0″,0093, ou à moins d'un centième de seconde, dimension qui ne nous apparaîtra jamais que comme un point sans dimensions appréciables, *quels que soient les perfectionnements que l'on puisse introduire dans* la construction des télescopes.

L'évaluation de la quantité de lumière que nous envoient les étoiles est aussi un problème fort difficile à résoudre. « L'intensité de la lumière solaire, dit John Herschel, est tellement supérieure à celle de l'ét. même la plus brillante, qu'il est impossible de les comparer directement l'une avec l'autre. Toutefois, en prenant la Lune comme terme intermédiaire de comparaison, on peut y parvenir jusqu'à un certain point, c.-à-d. non pas avec une précision rigoureuse, mais avec une exactitude suffisante pour satisfaire notre curiosité. Ainsi, par ex., α du Centaure a été directement comparée avec la Lune par la méthode que nous avons expliquée plus haut. Onze comparaisons faites dans divers états de la Lune (en faisant les réductions convenables et en tenant compte de la perte de lumière résultant de son passage à travers le prisme et la lentille) ont donné pour moyenne le résultat suivant : c'est que la quantité de lumière envoyée à la Terre par la pleine Lune est à celle envoyée par α du Centaure comme 27408 est à 1. D'autre part, Wollaston a établi, par des expériences photométriques qui me paraissent à l'abri de toute objection, que la lumière du Soleil est à celle de la pleine Lune comme 801072 est à 1. En combinant ces deux résultats, on trouve que la lumière du Soleil est à celle de l'ét. en question, comme 21,955,000,000, ou, en nombre ronds, comme vingt-deux mille millions est à 1. Maintenant, si l'on tient compte de la parallaxe attribuée ci-dessus à cette ét., ou, en d'autres termes, si l'on suppose le Soleil situé à la même distance de la Terre, il est aisé de conclure que l'éclat intrinsèque de l'ét. comparé à celui du Soleil, est 2,3247, celui de ce dernier étant 1, *c.-à-d. que l'éclat de α du Centaure est 2 fois et 1/3 plus grand* que celui du Soleil. La lumière de Sirius, la plus brillante ét. du ciel, est quatre fois celle de α du Centaure, et en même temps Sirius n'a qu'une parallaxe de 0″,23. Il s'ensuit de à que l'éclat de cette dernière ét. est égal à 63,02 fois celui de α *du Centaure, et par conséquent est 146,54, ou 146 fois et 1/2 plus* grand que celui du Soleil. »

Il résulte de ce que nous venons de dire deux conséquences importantes : 1° C'est que les étoiles ne sauraient, comme nos planètes, emprunter leur lumière du Soleil, et qu'elles sont nécessairement lumineuses par elles-mêmes; 2° C'es tqu'elles sont elles-mêmes de véritables soleils, dont la masse est au moins comparable et souvent même supérieure à celle du nôtre. Il est, en outre, extrêmement vraisemblable que ces innombrables soleils qui peuplent le firmament sont également des centres autour desquels circulent d'autres planètes, ou d'autres corps dont nous ne saurions avoir d'idée, car ils peuvent ne point avoir d'analogues dans notre système planétaire.

VI. *Étoiles changeantes ou périodiques.* — Néanmoins de nombreuses analogies, ayant une valeur bien autre que de simples conjectures, tendent à établir qu'il existe une correspondance entre les lois dynamiques qui règnent dans les régions du ciel étoilé les plus éloignées de nous, et celles qui régissent les mouvements de notre propre système. Partout où nous pouvons reconnaître une loi de périodicité, un retour régulier des mêmes phénomènes dans les mêmes temps, nous sommes fortement prévenus de l'idée d'un mouvement de rotation ou de circulation dans une orbite. Or, il existe des étoiles qui, tout en n'offrant aucun caractère qui les distingue des autres, soit par un déplacement apparent, soit par une différence d'aspect dans les télescopes, n'en subissent pas moins un accroissement et une diminution d'éclat périodiques et réguliers, qui, dans un ou deux cas, vont jusqu'à une extinction et une reproduction complètes. On les appelle *étoiles périodiques*, *changeantes* ou *variables*. La plus anciennement connue et l'*une des plus* remarquables parmi ces étoiles, est *omicron* de la constellation de la Baleine, signalée pour la première fois par Fabricius, en 1596. Elle paraît environ douze fois en onze ans, ou, plus exactement, elle a une période de 331 jours 15 heures 7 minutes. Elle conserve son plus grand éclat pendant environ 15 jours, et elle paraît alors quelquefois comme une belle ét. de 2e grandeur; elle décroît ensuite pendant 3 mois environ, jusqu'à ce qu'elle devienne complétement invisible à l'œil nu, et elle demeure dans cet état à peu près 5 mois; après quoi son éclat va en croissant pendant le reste de sa période : telle est en général la marche de ses phases. Cependant cette ét. ne revient pas toujours au même degré d'éclat; elle n'augmente et ne diminue pas toujours par les mêmes gradations; enfin, les intervalles de ses maxima ne sont pas toujours égaux. Hévélius rapporte même que, pendant les quatre années écoulées d'oct. 1672 à déc. 1676, elle ne parut pas du tout. Les observations et les recherches historiques d'Argelander tendent à établir que la période moyenne assignée ci-dessus à cette ét. est soumise à une fluctuation cyclique embrassant 88 de ces périodes. — Une autre ét. périodique fort remarquable est *Algol* ou β de Persée. Elle paraît ordinairement comme une ét. de 2e grandeur, et reste telle pendant 2 jours 13 h. et 1/2. Alors son éclat commence tout à coup à décroître rapidement, et au bout de 3 h. et 1/2, ce n'est plus qu'une et. de 4e grandeur, qui reste dans cet état 15 minutes seulement. Puis elle recommence à croître, et au bout de 3 h. et 1/2 elle a repris son éclat habituel. Tous ces changements se produisent dans l'espace de 2 j. 20 h. 48 m. 58 sec. et 1/2. Cette loi remarquable suggère fortement l'idée qu'un corps opaque circule autour de cette ét. de façon à nous masquer une partie de sa lumière, lorsqu'il se trouve interposé entre cet astre et la Terre. Telle était déjà l'hypothèse émise par Goodricke, à qui l'on doit la découverte de ce fait si curieux, en 1782. Des observations plus récentes, comparées avec les anciennes, indiquent une diminution dans le temps périodique de cette ét. Les dernières observations d'Argelander, Heiss et Schmidt, tendent même à prouver que cette diminution n'est pas uniformément progressive, mais qu'elle a lieu actuellement avec une vitesse accélérée.— L'ét. δ de la constellation de Céphée est également soumise à des variations périodiques qui, depuis 1784 où sa variabilité fut découverte par Goodricke, ont toujours eu lieu avec une régularité parfaite. Elle varie de la 3e à la 5e grandeur, et sa période est de 5 j. 8 h. 47 m. 39 s. 5. Son accroissement est plus rapide que sa diminution; en effet, l'intervalle entre son minimum et son maximum est seulement de 1 j. 14 h., tandis que celui de son maximum à son minimum est de 3 j. 19 h.—L'ét. périodique β de la Lyre, également découverte par Goodricke, en 1784, a une période qu'on évaluait généralement à 6 j. 9 h. ou 6 j. 11 h. Il est certain, en effet, que dans cet intervalle de temps, la lumière de cette ét. éprouve une diminution puis un accroissement remarquables. Mais Argelander, en se fondant sur des observations très-précises, a établi que la vraie période de cette ét. est 12 j. 21 h. 53 m. 10 s., et que, dans cette période, il y a un double maximum et un double minimum : les deux maxima sont presque égaux et de 3, 4 grandeur, tandis que les deux minima sont fort inégaux, l'un étant 4,3 et l'autre 4, 5.—Parmi les principales étoiles périodiques, étoiles dont le nombre s'accroît chaque année, nous citerons : η d'Antinoüs ou de l'Aigle, qui varie de la 3, 4 à la 4, 5 grandeur, et dont la période est de 7 j. 4 h. 13 m. 53 sec.; α d'Hercule, qui varie de la 3e à la 4e grandeur, et dont la période est d'environ 63 jours; ε du Cocher qui varie de la 3e à la 4e grandeur, et dont la période est de 250 jours; χ du Cygne qui varie de la 6e à la 11e grandeur, et a une période d'environ 397 jours; et la 34e du Cygne qui est tantôt de 6e grandeur et tantôt complétement invisible, et dont la période est de 18 années.

VII. *Étoiles temporaires.* — Ces irrégularités nous préparent à d'autres phénomènes de variation stellaire, qui jusqu'ici n'ont pu être ramenés à aucune loi de périodicité, et que, dans notre ignorance et notre inexpérience, nous devons regarder comme tout à fait accidentels; car, s'ils sont périodiques, ils sont soumis à des périodes trop longues pour s'être produits *plus d'une fois depuis l'époque où les observations anciennes* ont commencé à nous être transmises. Les phénomènes dont nous parlons sont les étoiles *temporaires* qui se sont montrées à diverses époques dans différentes régions du ciel, en flamboyant d'un éclat extraordinaire, et qui, après être restées pendant quelque temps immobiles, *se sont éteintes sans laisser de* trace. Telle fut l'étoile qui, apparaissant tout à coup l'an 125 avant J.-C., attira, dit-on, l'attention d'Hipparque et le détermina à dresser son catalogue d'étoiles, le plus ancien dont l'histoire fasse mention. Telle fut aussi l'ét. qui jeta soudainement un vif éclat l'an 389 de notre ère, près de l'α de l'Aigle, et qui, pendant trois semaines, resta aussi brillante que Vénus, pour disparaître ensuite entièrement. En 945, 1264 et 1572, de brillantes étoiles se montrèrent dans la région du ciel entre Céphée et Cassiopée. Mais si, aux renseignements imparfaits que nous avons des lieux des deux premières, comparés avec le lieu de la dernière, qui a été bien déterminé, nous ajoutons la coïncidence assez exacte des intervalles de leur apparition, nous sommes fondés à penser, comme le supposait Goodricke, que ces astres sont une seule et même ét., ayant une période d'environ 312, ou peut-être de 156 ans. L'apparition de l'ét. de 1572 fut si soudaine, que le célèbre astronome danois Tycho-Brahé, revenant un soir (le 11 nov.) de son observatoire à sa demeure, fut surpris de voir un groupe de villageois occupés à regarder attentivement l'ét. en question que certainement il aurait aperçue, si elle eût été visible une demi-heure auparavant. Elle était alors aussi brillante que Sirius, et elle continua de s'accroître jusqu'à surpasser Jupiter dans son plus grand éclat, et à être visible en plein midi. Elle commença à diminuer en déc. de la même année, et, en mars 1574, elle avait entièrement disparu. Le 10 oct. 1604, une ét. du même genre, et non moins brillante, apparut tout à coup dans la constellation du Serpentaire, et resta visible jusqu'en octob. 1605. — Des phénomènes semblables, quoique moins éclatants, se sont produits plus ré*cemment. Nous mentionnerons* l'ét. de 3e *grandeur découverte* par Anthelme, en 1670, dans la tête du Cygne, qui devint ensuite complétement invisible, se montra de nouveau, et, après avoir éprouvé, dans l'espace de 2 ans, une ou deux variations d'éclat singulières, finit par disparaître tout à fait, et n'a jamais été vue depuis. Le 28 avril 1848, l'astronome anglais Hind aperçut une ét. de 5e grandeur (ou mieux 5,4) très-apparente à l'œil nu, dans une partie de la constellation d'Ophiuchus, où, jusqu'au 5 de ce même mois, il n'existait pas une seule ét. dépassant la 9,10 grandeur. Depuis le moment de sa découverte, cette ét. ne fit que diminuer d'éclat, sans changer de place, et elle était déjà presque éteinte avant l'époque où la saison allait rendre son observation impossible.

Quoique l'et. η de la constellation australe d'Argos ou du Navire ne puisse être classée parmi les étoiles temporaires, car on ne l'a jamais vue s'éteindre, ses variations extraordinaires d'éclat, où l'on n'a pu encore découvrir aucune trace de périodicité, doivent la faire ranger parmi les étoiles *irrégulières*. A l'époque de Halley (1677), elle paraissait comme une ét. de 4e grandeur; lorsque Lacaille l'observa, en 1751, elle était de 2e; dans l'intervalle de 1811 à 1815, elle était retombée à la 4e. Le 1er févr. 1827, époque où Burchell l'étudia, elle s'était élevée à la 1re grandeur, et était aussi brillante que α de la Croix du Sud. Puis elle redescendit à la 2e grandeur, et resta dans cet état jusqu'à la fin de 1837. Tout à coup, au commencement de 1838, elle acquit un éclat tel qu'elle surpassait toutes les étoiles de 1re grandeur, à l'exception de Sirius, de Canopus et d'α du Centaure, et qu'elle égalait presque cette dernière. Alors elle diminua de nouveau, mais cette fois *sans descendre au-dessous de la 1re grandeur, jusqu'en avril 1843, où elle augmenta* de nouveau au point de surpasser Canopus et d'être presque égale à Sirius. Qui expliquera ces irrégularités et ces alternatives soudaines de splendeur merveilleuse et d'obscurité comparative?

VIII. *Des Étoiles doubles, triples, etc.*— Nous voici arrivés à une classe de phénomènes d'un caractère tout différent, qui nous donnent un aperçu réel et positif de la nature des étoiles, ou du moins de beaucoup d'entre elles, et nous mettent en état de les déclarer, sans hésitation, sujettes aux mêmes lois dynamiques qui, sous le nom de gravitation, régissent notre système solaire. En examinant les étoiles à l'aide de puissants télescopes, on reconnaît qu'un grand nombre d'entre elles sont *doubles*, c'est-à-d. se composent de deux étoiles très-rapprochées (quelquefois de trois ou même davantage). On pourrait attribuer ce phénomène à une proximité fortuite, s'il ne se révélait que dans quelques cas; mais la fréquence de cette association, l'extrême rapprochement, et, dans beaucoup de cas, la presque égalité des étoiles ainsi réunies suffirait pour faire fortement soupçonner un rapport plus étroit qu'une simple juxtaposition accidentelle. On trouve, par ex., que l'ét. brillante de Castor, vue avec un télescope d'un grand pouvoir amplifiant, consiste en 2 étoiles de 3e grandeur ou à peu près, distantes l'une de l'autre d'environ 5″. Or, les étoiles de cette grandeur ne sont point assez communes dans le ciel pour qu'il soit probable que deux d'entre elles se trouveraient si près l'une de l'autre, si elles étaient dispersées au hasard. Mais ce qui rend extrêmement improbable que cette connexité soit un résultat purement fortuit, c'est qu'il existe une foule d'autres faits de ce genre. L'application du calcul des probabilités à la question des étoiles doubles, triples, etc., démontre en outre que la fréquence des associations d'étoiles dépasse énormément le chiffre que donne le simple calcul des chances. Sir W. Herschel a énuméré plus de 500 étoiles doubles formées d'étoiles éloignées l'une de l'autre de moins de 32″. Plus récemment, Struve, de Dorpat, en poursuivant ce genre de recherches avec des instruments plus convenablement disposés pour cet objet, et construits avec une perfection singulière, a porté ce nombre à plus de 3000; enfin, d'autres observateurs ont encore étendu ce catalogue déjà si riche, sans épuiser la fertilité du ciel. Parmi ces étoiles doubles, il en est un grand nombre pour lesquelles la distance des étoiles simples composantes ne dépasse pas une seconde : telles sont ε et 52 du Bélier, Atlas des Pléiades, γ et η de la Cou*ronne boréale*, η *et* ζ *d'Hercule*, τ *et* λ *d'Ophiuchus*. C'est d'après la considération des distances de leurs composantes que Struve a divisé les étoiles doubles en huit classes. Dans la première, cette distance est de 0″ à 1″; dans la seconde, elle excède 1″ et va jusqu'à 2″, et dans la troisième, elle est de 2″

à 4″ : ces trois premières classes comprennent 987 étoiles doubles. Dans la quatrième classe, qui renferme 675 étoiles, la distance est de plus de 4″ et de moins de 8″. Dans la cinquième, la distance est comprise entre 8″ et 12″, et, dans la sixième, entre 12″ et 16″; ces deux classes comptent ensemble 659 étoiles. Enfin, dans la septième classe et dans la huitième, qui comprennent 736 étoiles, les distances sont respectivement de 16″ à 24″, et de 24″ à 32″.

Au nombre des étoiles triples, quadruples ou multiples les plus remarquables, nous citerons α d'Andromède, ε de la Lyre, ζ du Cancer, θ d'Orion, μ du Loup, μ du Bouvier, ξ du Scorpion, 11 de la Licorne et 12 du Lynx. Parmi ces étoiles, α d'Andromède, μ du Bouvier et μ du Loup, observées à l'aide même de bons télescopes, ne paraissent que comme des étoiles doubles ordinaires; il faut des instruments d'un très-grand pouvoir pour isoler la troisième ét., qui est beaucoup plus petite. Le phénomène singulier d'une double ét. double nous est offert par ε de la Lyre. A l'aide d'un télescope de puissance médiocre, elle se résout aisément en deux étoiles; mais, si l'on augmente le pouvoir amplifiant, on résout chacune de ces étoiles en deux autres, qui sont très-rapprochées l'une de l'autre. Les étoiles ζ du Cancer, ξ du Scorpion, 11 de la Licorne et 12 du Lynx, se composent chacune de deux étoiles principales fort voisines l'une de l'autre, et d'une troisième plus petite et plus éloignée. Quant à θ d'Orion, il nous présente le curieux phénomène de 4 étoiles brillantes, de 4e, 6e, 7e et 8e grandeurs, qui forment un trapèze (Fig. 4) dont la plus longue diagonale est 21″,4, et qui sont accompagnées de 2 autres étoiles excessivement petites et très-rapprochées.

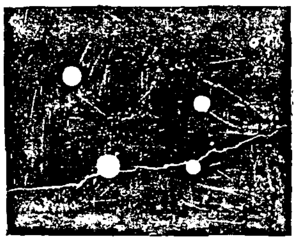
Fig. 4.

Il n'y a pas, dans l'astronomie sidérale, de question qui soit d'un plus grand intérêt que celle des étoiles doubles. Aussi, depuis W. Herschel, les astronomes se sont-ils attachés avec persévérance à recueillir toutes les données qui les concernent, à dresser le catalogue le plus complet possible de ces astres, et à soumettre à des mesures précises leurs angles de position et leurs distances mutuelles. La première fois que ces combinaisons d'étoiles furent remarquées, W. Herschel songea immédiatement au parti qu'on en pourrait tirer pour mesurer la parallaxe des étoiles, au moyen des variations périodiques qu'il espérait voir se produire dans la situation relative des deux astres composant une ét. double. C'est dans ce but qu'il commença à dresser (de 1779 à 1784) le premier catalogue d'étoiles doubles qui ait été publié. Mais bientôt il fut détourné du travail projeté par d'autres phénomènes d'un caractère tout à fait inattendu, qui absorbèrent toute son attention. Au lieu de trouver, comme il s'y attendait, une oscillation annuelle de l'une des étoiles de l'ét. double par rapport à l'autre; des accroissements et des décroissements alternatifs, tant dans leurs distances que dans leurs angles de position, tels que ceux qu'aurait dû produire la parallaxe annuelle du mouvement de la terre, il observa, dans un grand nombre de cas, un changement régulier et progressif, affectant de préférence tantôt la distance et tantôt l'angle de position, mais constamment dirigé dans le même sens, de manière à indiquer clairement, soit un mouvement réel des étoiles elles-mêmes, soit un mouvement général et rectiligne du Soleil et de tout le système solaire, d'où résulterait une parallaxe d'un ordre plus élevé que celle qui dérive du mouvement de la Terre dans son orbite, et à laquelle on pourrait donner le nom de *parallaxe systématique*.

En supposant que le Soleil et les deux étoiles aient des mouvements indépendants les uns des autres, il est bien évident que, pendant le laps de plusieurs années, ces mouvements pourront être regardés comme rectilignes et uniformes. D'après cela, il suffit de la moindre connaissance en géométrie pour comprendre que le *mouvement apparent* de l'une des étoiles d'une ét. double, rapporté à l'autre comme centre, et projeté sur un plan où le lieu de cette dernière serait pris pour origine ou pour point zéro, ne peut être que rectiligne. C'est au moins ce qui devrait être si les étoiles étaient indépendantes l'une de l'autre; mais il en serait autrement s'il existait entre les deux étoiles une connexion physique, telle, par ex., que celle qui résulterait de leur proximité réelle ou de leur gravitation réciproque. Dans ce cas, elles décriraient des orbites l'une autour de l'autre et autour de leur centre commun de gravité; par conséquent l'orbite apparente de chacune d'elles, rapportée à l'autre comme à un point fixe, au lieu d'être une portion de ligne droite, se courberait en tournant sa concavité vers l'ét. à laquelle on la rapporte. Toutefois les mouvements observés étaient si lents qu'il fallait plusieurs années d'observations pour résoudre le problème : ce ne fut donc qu'en 1803, c'est-à-d. vingt-cinq ans après le commencement de cette série de recherches, que Herschel put arriver à quelques résultats positifs concernant le caractère rectiligne ou circulaire des déplacements observés. Cette année et l'année suivante, l'illustre astronome établit, dans deux mémoires qui font époque dans les annales de la science, qu'il existe des systèmes stellaires formés de deux étoiles qui tournent l'une autour de l'autre dans des orbites régulières, et qu'on peut nommer *étoiles binaires*, pour les distinguer des étoiles doubles en général, parmi lesquelles il peut s'en trouver dont le rapprochement soit purement fortuit, ou un simple effet *optique*, les deux étoiles étant à des distances fort inégales de la Terre, tandis que les composantes d'une ét. binaire sont toutes deux à la même distance de nous, du moins quand on néglige le rayon de leurs orbites, qui est comme nul en comparaison de la distance prodigieuse où elles sont de notre globe. Les mémoires que nous venons de citer renferment 50 à 60 exemples de changements plus ou moins considérables observés dans les angles de position d'étoiles doubles, parmi lesquels il y en a de trop marqués et dont la marche est trop régulièrement progressive pour laisser le moindre doute sur leur véritable nature. On y trouve citées notamment, au nombre des étoiles remarquables dont les mouvements sont les plus frappants, Castor, γ de la Vierge, ξ de l'Ourse, λ et 70 d'Ophiuchus, σ et η de la Couronne, ξ et μ du Bouvier, η de Cassiopée, γ du Lion, ζ d'Hercule, δ du Cygne, ε 4 et ε 5 de la Lyre, μ du Dragon, et ζ du Verseau. Pour quelques-unes d'entre elles, les temps des révolutions périodiques sont même assignés, par approximation toutefois, car alors les données manquaient encore pour un calcul rigoureux. Par ex., la révolution de Castor est fixée à 334 ans, celle de γ de la Vierge à 708, et celle de γ du Lion à 1200. — Les recherches des observateurs contemporains ont pleinement confirmé ces résultats, et de toutes les étoiles ci-dessus mentionnées, il n'en est pas une seule qui ne soit très-certainement binaire. Au reste, le nombre des étoiles doubles, dont le caractère binaire est incontestable, augmente chaque année : déjà, en 1841, Mædler en énumérait plus de 100.

Il est facile de comprendre que des phénomènes de cette nature ne pouvaient être signalés sans qu'on cherchât à les rattacher à des théories dynamiques. Dès le premier moment de leur découverte, on les rapporta naturellement à l'action d'une force qui, comme la gravitation, obligerait les étoiles reconnues binaires à circuler l'une autour de l'autre. Néanmoins la première méthode distincte de calcul au moyen de laquelle les éléments elliptiques de l'orbite d'une ét. binaire peuvent se déduire des valeurs de l'angle de position et de la distance observées à différentes époques, est due à l'astronome français Savary (1830), qui a démontré que les mouvements de l'une des étoiles binaires les plus remarquables, ξ de l'Ourse, s'expliquent très-bien, dans les limites des erreurs des observations, par l'hypothèse d'une orbite elliptique décrite dans la courte période de 58 ans et 1/4. Une autre méthode de calcul a conduit l'astronome berlinois Encke à assigner à 70 d'Ophiuchus une orbite elliptique décrite dans une période de 74 ans. Mædler s'est particulièrement signalé dans ce genre de recherches. Plusieurs orbites ont été également calculées par J. Herschel, Yvon Villarceaux, Hind, W.-H. Smith, etc. Le tableau suivant indique quelques-uns des principaux résultats obtenus dans cette branche de l'astronomie.

NOMS des ÉTOILES DOUBLES.	Distance moy. des deux étoiles vue de la terre.	Excentricité de l'orbite.	Durée de la révolution.	NOMS des observateurs.
			ans.	
ζ d'Hercule.	1″.189	0.44454	31,468	Mædler.
η de la Couronne bor.	1. 088	0.33760	43,246	Id.
ζ du Cancer.	1. 292	0.23486	58 940	Id.
ξ de la Grande Ourse.	3. 857	0.41640	58,262	Savary.
	3. 278	0.37770	60,720	J. Herschel.
	2. 417	0.41350	61,464	Mædler.
	2. 439	0.43148	61,576	Villarceaux.
α du Centaure	15. 500	0.95000	77 000	Jacob.
ω du Lion.	0. 857	0.64338	82,533	Villarceaux.
p d'Ophiuchus.	4. 328	0 43007	73 862	Encke.
	4. 392	0.46670	80,340	J. Herschel.
	4. 970	0.44400	92 340	Villarceaux.
	4. 192	0.44380	92,870	Mædler.
ξ du Bouvier.	12. 560	0.59374	117,140	J. Herschel.
δ du Cygne.	1. 811	0.60667	178,700	Hind.
γ de la Vierge	3. 580	0 87952	182,120	J. Herschel.
Castor.	8. 086	0.75820	252,660	Id.
	7. 008	0.79725	232,124	Mædler.
	6. 300	0.24050	632 270	Hind.
σ de la Couronne bor.	3. 918	0.69978	608,450	Mædler.
	5. 194	0.72560	736,880	Hind.
μ 2 du Bouvier. . . .	3. 218	0.84010	649,720	Id.

Parmi les étoiles ci-dessus énumérées, celle qui a été étudiée avec le plus de soin et a offert les phénomènes les plus intéressants, est γ de la Vierge. C'est une ét. de troisième grandeur dont les composantes sont presque égales. Dès le commencement du XVIIIe siècle, on savait que cette ét. se résout en deux autres. Les deux composantes étaient alors distantes l'une de l'autre de 6″ à 7″, en sorte qu'il suffisait d'un télescope de médiocre puissance pour les isoler. Lorsque W. Herschel les observa en 1780, leur distance était de 11″,66, et depuis cette époque elles se sont constamment et régulièrement rapprochées, à tel point qu'en 1836 les deux étoiles ne représentaient plus qu'un disque unique parfaitement rond, même quand on les examinait avec les meilleurs instruments et les plus forts grossissements. Le grand réfracteur de Poulkowa seul, avec un pouvoir amplifiant de 1000, continuait d'indiquer, par l'aspect cunéiforme du disque, la nature composée de l'ét. En estimant le rapport de sa longueur à sa largeur, et en mesurant la première, Struve conclut qu'à cette époque la distance des deux étoiles, de centre à centre, pouvait être de 0″,22. Depuis lors, l'intervalle entre les deux étoiles n'a pas cessé de s'accroître. En 1849, les deux étoiles étaient déjà écartées de plus de 2″. Ce phénomène remarquable de diminution et d'augmentation de la distance des deux étoiles a été accompagné d'un accroissement et d'une diminution correspondants du mouvement angulaire relatif. Ainsi, en 1783, le mouvement angulaire apparent était à peine d'un demi-degré par année, tandis qu'en 1830 il s'était élevé à 5°, en 1834 à 20°, et, vers le milieu de 1836, à plus de 70° par année, c'est-à-dire qu'il était alors de 1° en 5 jours. Or, ceci est entièrement conforme aux principes de la dynamique qui établissent une connexion nécessaire entre la vitesse angulaire et la distance, aussi bien dans l'orbite apparente que dans l'orbite réelle d'un corps qui circule autour d'un autre en vertu d'une attraction réciproque; la première variant en raison inverse du carré de la dernière, quelle que soit la courbe décrite et quelle que soit la loi de la force attractive.

Si la longueur des périodes de quelques-uns de ces astres est remarquable, la brièveté de celle de quelques autres ne l'est guère moins. Ainsi, ζ d'Hercule a déjà accompli deux révolutions depuis l'époque de sa première découverte, et nous a offert dans son trajet le spectacle extraordinaire d'une occultation sidérale, la petite ét. ayant été deux fois complétement cachée par la plus grande. Les étoiles η de la Couronne, ζ du Cancer et ξ de l'Ourse ont chacune accompli plus d'une révolution entière; enfin, 70 d'Ophiuchus et γ de la Vierge ont parcouru la plus grande partie de leurs ellipses depuis la même époque. Si donc il pouvait rester quelques doutes relativement à la réalité de leurs mouvements orbitaires, ou si l'on était tenté de les expliquer soit par de purs effets de parallaxe, soit par toute autre hypothèse que l'action d'une force centripète, ces faits devraient suffire pour dissiper ces doutes. Les mouvements de circulation de ces étoiles nous sont démontrés de la même manière que ceux d'Uranus et de Saturne autour du Soleil; et la correspondance entre les lieux observés et calculés dans des ellipses aussi allongées établit que la loi de la gravitation règne dans ces systèmes stellaires, de même que la correspondance des lieux calculés et observés des comètes nous a prouvé que ces dernières circulent autour de l'astre central de notre système. — Mais il ne s'agit plus ici des révolutions de corps planétaires ou cométaires autour d'un soleil central : il s'agit de vrais soleils qui tournent autour d'autres soleils, et dont chacun entraîne peut-être avec lui (au moins dans quelques systèmes binaires où les étoiles composantes sont très-éloignées et ont de longues périodes de révolution) une série de planètes escortées elles-mêmes de leurs satellites, qui sont soustraites à notre vue par la splendeur de leurs soleils respectifs.

La découverte des parallaxes de la 61e du Cygne et de α du Centaure, qui toutes deux appartiennent à la sixième classe des étoiles doubles, nous permet de parler, avec une somme de probabilité qui approche de la certitude, des dimensions absolues de leurs orbites, et en outre de nous faire une idée vraisemblablement assez exacte de l'échelle générale sur laquelle sont établis ces systèmes merveilleux. La distance des deux étoiles de la 61e du Cygne sous-tend à la terre un angle qui, depuis les premières mesures micrométriques prises en 1781, a varié d'une demi-seconde à peine de la valeur moyenne de 15″,5. D'autre part, l'angle de position a changé, depuis la même époque, d'environ 50°, de sorte qu'il paraît probable que la véritable forme de l'orbite est presque circulaire, et que son temps périodique n'est pas moindre que 500 ans. Or, comme la parallaxe constatée de cette ét. est 0″,348, ce qui est l'angle que sous-tendrait le rayon de l'orbite de la Terre s'il était également éloigné, il s'ensuit que la moyenne distance entre les étoiles est à ce rayon comme 15″,5 est à 0″,348 ou comme 44.54 est à 1. Par conséquent, l'orbite décrite par ces deux étoiles l'une autour de l'autre est de beaucoup plus grande que celle décrite par Neptune lui-même autour du Soleil. En outre, si l'on suppose que la période de la révolution de cette ét. double est de 500 ans, les principes établis par Newton, combinés avec la troisième loi de Kepler, nous permettent de calculer la somme des masses des deux étoiles. Or, en partant de ces données, nous trouvons que la masse de chacune des composantes de la 61e du Cygne est 0,365, celle du Soleil étant 1. Dans le cas de α du Centaure, les données sont plus incertaines : ainsi donc, nous n'entrerons pas dans de plus longs détails à ce sujet.

IX. *Étoiles colorées.* — En général, la lumière des étoiles est blanche comme celle du Soleil; néanmoins il y en a quelques-unes qui présentent une coloration assez prononcée. Nous citerons notamment Antarès ou le Cœur du Scorpion, Aldébaran, Pollux et α d'Orion, qui sont rougeâtres; la Chèvre et Altair, qui sont légèrement jaunes. Il résulte du témoignage de divers écrivains de l'antiquité, tels que Ptolémée, Sénèque, Cicéron, etc., que Sirius était anciennement rougeâtre. Or, Sirius est aujourd'hui la plus brillante et la plus blanche de toutes les étoiles : il a donc changé de couleur dans un espace de temps relativement assez court. Au reste, c'est, à ce que nous croyons, le seul exemple du changement de couleur d'une ét. qu'on ne puisse révoquer en doute.

Un grand nombre d'étoiles doubles nous offrent l'admirable et curieux phénomène du contraste des couleurs complémentaires. En pareil cas, l'ét. la plus grande est ordinairement d'une couleur rougeâtre ou orange, tandis que la plus petite paraît bleue ou verte, probablement en vertu de cette loi générale d'optique qui veut que, lorsque la rétine est sous l'influence de l'irritation causée par une lumière vive et colorée, une lumière plus faible, qui, vue isolément, produirait la sensation de blancheur, paraisse colorée de la teinte complémentaire de la lumière colorée la plus brillante. Ainsi, quand le jaune domine dans la lumière de l'étoile la plus lumineuse, celle qui a le moins d'éclat paraîtra bleue, si elle se trouve en même temps dans le champ de la vision. Si la teinte de la première tourne au cramoisi, celle de la seconde aura de la tendance au vert, ou paraîtra même d'un vert vif dans des circonstances favorables. Nous trouvons un bel exemple du premier contraste dans ι du Cancer; γ d'Andromède nous en offre un du second : l'une et l'autre sont de belles étoiles doubles. Si, néanmoins, l'étoile colorée est beaucoup moins brillante que l'autre, elle n'affectera pas sensiblement celle-ci. Ainsi, par ex., η de Cassiopée offre la belle combinaison d'une grande ét. blanche et d'une petite ét. de couleur pourpre fort riche. Au reste, on ne saurait affirmer que, dans tous les cas semblables, la teinte de l'une des étoiles soit un pur effet de contraste. Il est plus aisé de dire que d'imaginer quelle variété d'illumination *deux soleils*, l'un rouge et l'autre vert, ou l'un jaune et l'autre bleu, doivent répandre sur une planète, selon que l'un ou l'autre ou tous les deux sont sur l'horizon. A quels étranges contrastes, à quelles alternatives singulières ne doivent pas donner lieu des jours rouges et des jours verts alternant avec des jours blancs et avec des nuits obscures? On voit en divers points du ciel, ainsi que nous l'avons dit, des étoiles éparses de couleur rouge, presque aussi foncée que celle du sang, mais jamais que nous sachions, on n'a signalé d'étoile d'un vert ou d'un bleu décidé, qui ne fût associée à une compagne plus brillante.

X. *Mouvement propre des Étoiles.* — Nous avons déjà dit que la fixité des étoiles n'était pas absolue, et que beaucoup d'entre elles éprouvent des déplacements qui à la longue doivent altérer leurs positions respectives. Cette question du mouvement propre des étoiles est actuellement l'objet de persévérantes recherches de la part des astronomes. Halley le premier, en 1717, signala ce fait que les trois belles étoiles de première grandeur, Sirius, Arcturus et Aldébaran, sont placées par Ptolémée, sur l'autorité des observations d'Hipparque faites 130 ans avant J.-C., à des latitudes respectives de 20″, 22″ et 33″ plus au nord qu'elles n'étaient au commencement du XVIIIe siècle. Or, en tenant compte de la diminution de l'obliquité de l'écliptique survenue dans l'intervalle de 1847 ans écoulés entre les observations d'Hipparque et les siennes propres, Halley trouva que, si ces étoiles eussent été réellement fixes, elles auraient dû être situées respectivement 10′, 14′ et 0′ plus au midi. On est donc obligé d'admettre que ces étoiles s'avancent continuellement vers le sud, et que leur mouvement dans cette direction a été de 37′, 42′ et 33′. Ceci est d'ailleurs corroboré par une observation relative à Aldébaran faite à Athènes, l'an 509 av. J.-C., où l'on vit cette ét., immédiatement après son émersion d'une occultation lunaire, dans une position telle que cette occultation devait avoir été presque centrale. Or, d'après la connaissance que nous avons des mouvements lunaires, c'est ce qui n'aurait pu avoir lieu si, à cette époque, la latitude d'Aldébaran eût été aussi méridionale qu'elle l'est à présent. — Au reste, parmi un si grand nombre de corps semés dans l'espace et qui ne sont retenus par aucun obstacle fixe, on devait, *à priori*, s'attendre à découvrir des mouvements apparents, d'un genre ou d'un autre. Leurs attractions mutuelles, bien que prodigieusement affaiblies par la distance et contre-balancées par des attractions s'exerçant en sens contraires, doivent nécessairement suffire pour produire, dans le cours de siècles innombrables, des mouvements quelconques et certaines modifications dans l'arrangement de ces corps. En effet, l'astronomie moderne, à l'aide d'observations rigoureuses, a constaté l'existence réelle de mouvements apparents, non-seulement dans les étoiles simples, mais encore dans beaucoup d'étoiles binaires qui, indépendamment de leurs mouvements de révolution l'une autour de l'autre et autour de leur centre commun de gravité, se trouvent ainsi entraînées de compagnie, par un mouvement progressif de translation, vers certaines régions de l'espace. Par ex., ainsi que nous l'avons vu, les deux étoiles qui constituent la 61e du Cygne n'ont pas cessé de rester à une distance l'une de l'autre sensiblement la même (15″,5) pendant plus d'un demi-siècle. Néanmoins, dans ce même laps de temps, elles se sont déplacées sur le ciel de 4′23″, le mouvement propre annuel de chacune d'elles étant de 5″,3, ou de plus du tiers de la distance qui les sépare. Ce nombre 5″,3 exprime donc la vitesse annuelle avec laquelle le système des deux étoiles est entraîné le long d'une orbite inconnue, par un mouvement que l'on peut regarder, pendant plusieurs siècles, comme uniforme et rectiligne. Parmi les étoiles qui ne sont pas doubles et qui ne se distinguent des autres par aucune particularité remarquable, ε de l'Indien et μ de Cassiopée sont celles auxquelles jusqu'à ce jour on a reconnu le mouvement propre le plus étendu : ce mouvement s'élève par an à 7″,74 pour la première, et à 3″,74 pour la seconde. On a également constaté chez un très-grand nombre d'autres étoiles des déplacements continuels, mais beaucoup plus petits : malgré cela, l'existence de ces déplacements n'en est pas moins positive.

La considération du mouvement propre des étoiles a naturellement porté les astronomes à rechercher si notre Soleil, qui en réalité n'est lui-même qu'une ét., n'aurait pas un mouvement semblable, indépendamment de sa rotation autour de son axe ; mais c'est en parlant de cet astre, que nous exposerons les résultats auxquels est parvenue la science. — Pour plus de détails, cons. J. Herschel, *Outlines of Astronomy*, remarquable ouvrage auquel nous avons fait de larges emprunts.

***ÉTOILÉES.** s. f. pl. T. Bot. Syn. de *Galiacées.*

ÉTOILER (s'). v. pron. Se fêler en forme d'étoile. = Étoilé, ée. part. Qui a une fêlure en forme d'étoile. *Cette glace est étoilée.*

ÉTOLE. s. f. (lat. *stola*, robe longue). T. Liturgie.

Enc. — Les Romains appelaient *stola* une robe longue qui se serrait au corps par une ceinture et dont l'usage fut primitivement réservé aux matrones. Dans les premiers temps de l'Église, ce vêtement fut adopté par les ecclésiastiques des divers ordres, mais, au IVe siècle, le concile de Laodicée le réserva exclusivement aux évêques, aux prêtres et aux diacres. La *stola*, dont nous avons fait *étole*, était aussi appelée *orarium*, à cause de la bordure (*ora*) dont elle était ornée. L'ét. actuelle ne représente plus que cette bordure, et, au lieu d'être une robe comme dans le principe, elle consiste simplement en une large bande de laine ou de soie, qui est plus ou moins richement brodée, et qui s'élargit à chaque extrémité en une plaque à peu près triangulaire appelée *Palle.* Elle est ornée de trois croix, une au milieu de sa longueur et une sur chacune des palles. Le pape seul porte l'ét. en tout temps ; les évêques et les prêtres ne la prennent que pour remplir certaines fonctions de leur ministère, par ex. pour célébrer le saint sacrifice de la messe, donner la bénédiction, administrer tous les sacrements, celui du baptême excepté. Il existe trois manières de porter l'étole : en laissant pendre les deux extrémités sur le devant ; en croisant les deux bandes sur la poitrine ; en la plaçant sur l'épaule gauche et en ramenant les bouts sous le bras droit. Le premier mode est celui qu'adoptent les évêques en tout temps. Il en est de même des prêtres, sauf toutefois quand ils disent la messe, car, dans ce cas, ils croisent l'ét. sous la chasuble. Enfin, la troisième forme appartient aux diacres. L'ét. est également usitée dans l'Église grecque, mais sa forme et la manière de la porter sont un peu différentes.

ÉTONNAMMENT. adv. D'une manière étonnante. *Cet enfant profite ét.* Fam.

ÉTONNANT, ANTE. adj. Qui étonne, qui surprend. *Cela est fort é. Voilà une nouvelle étonnante. Mémoire, érudition, adresse étonnante. Il est é. qu'on se permette de pareilles libertés.* — Fam., *C'est un homme é.*, se dit D'un homme extraordinaire, soit en bien, soit en mal.

ÉTONNEMENT. s. m. Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu. *Causer, donner de l'é. Jeter dans l'é. Remplir, frapper d'é. J'ai été saisi d'é. Je suis dans un grand é. Je ne reviens point de mon é. Donner des marques d'é. D'où naît votre é.? L'é. était peint sur les visages. C'est un de mes étonnements qu'il ait pu réussir par ce moyen-là. Au grand é. de tout le monde.* — Se dit quelquefois pour Admiration. *Cette action fera l'é. des siècles futurs. Être ravi d'é.* ‖ Fig. et pop., Ébranlement. *Depuis sa chute, il lui est resté un é. de cerveau.* Peu usité.

ÉTONNER. v. a. (R. *tonner?*). Causer de l'étonnement. *Cela m'a fort étonné, m'a furieusement étonné. Cela est fait pour é. Vous devez penser si cela l'étonnera. Les exploits de ce héros étonneront l'univers. Vous m'étonnez beaucoup en me disant cela. Je suis étonné qu'il ne m'en ait rien dit. Il a été fort étonné de vous voir ici. Cet enfant étonne tout le monde*, ou absol., *étonne par la vivacité de ses reparties. Rien ne l'étonne.* ‖ Fig. et pop., Causer une violente commotion, ébranler. *Ce coup lui a étonné la tête.* Peu usité. = s'Étonner. v. pron. Être étonné, troublé, effrayé. *Il ne s'étonne pas du bruit. Il ne s'étonne de rien. Je ne m'étonne pas pour si peu.* — Prov., *Cet homme est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit*, V. Cheval. ‖ Trouver étrange, singulier, extraordinaire. *Je m'étonne qu'il ne voie pas le danger où il est. L'Europe s'étonnait qu'on fît tant de bruit en France pour si peu de chose. Je m'étonne de vous voir si calme. Ne vous étonnez pas s'il en use de la sorte. Je m'étonne de votre ami qui vous abandonne. Je m'étonne de votre procédé.* = Étonné, ée. part. *Paraître étonné de quelque chose. Il avait l'air étonné.*

Syn. — *Surprendre.* — *Surprendre* signifie littéralement prendre sur le fait quand on ne s'y attend pas, et *étonner*, ébranler, émouvoir par un grand bruit, par une grande chose. Ainsi, la *surprise* naît de la présence subite d'un objet inattendu, imprévu : l'*étonnement* vient du coup violent frappé par un objet extraordinaire. Comme les choses prévues et calculées ne *surprennent* point, elles n'*étonnent* pas, par la raison qu'on y est préparé. Les choses imprévues ne nous *étonnent* pas, quoiqu'elles nous *surprennent*, lorsqu'elles ne sont pas de nature à nous émouvoir fortement. La même chose *surprend* comme inattendue, tandis qu'elle *étonne* comme éclatante. Dans le cours ordinaire des choses, il arrive beaucoup de *surprises;* il n'y a de l'*étonnement* que dans un cours de choses extraordinaires. La commotion est plus forte, l'impression est plus profonde, l'effet est plus grand et plus durable dans l'*étonnement* que dans la *surprise.* Il y a des *surprises* agréables et légères, mais l'*étonnement* n'a rien que de grand et de fort. Enfin l'*étonnement* est une extrême *surprise* mêlée de crainte, d'admiration, d'effroi, de ravissement, ou de tel autre sentiment distingué par un caractère de grandeur et de force.

ÉTOUFFADE. s. f. Voy. Estouffade.

ÉTOUFFANT, ANTE. adj. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement ; ne s'emploie guère que dans ces loc. : *Air é. Temps é. Chaleur étouffante.*

ÉTOUFFEMENT. s. m. Difficulté de respirer. *Elle fut prise d'un é. Elle a des vapeurs qui lui causent des étouffements.*

ÉTOUFFER. v. a. Faire mourir en privant d'air ; faire perdre, ou simplem., gêner la respiration. *Cette nourrice en dormant a étouffé son enfant. É. quelqu'un sous des coussins. Cette chaleur m'étouffe. Le poids de ces couvertures m'étouffe. Il a été étouffé d'un catarrhe, par une angine.* — Fam. et par exagér., on dit De quelqu'un à qui l'on souhaite du mal, *Que la peste l'étouffe!* — * Figur., *É. quelqu'un de caresses*, L'accabler de caresses. ‖ En parlant Des plantes, Leur dérober l'air nécessaire à la végétation. *Les mauvaises herbes étouffent le blé. Cet arbre étouffe les arbustes qui l'entourent.* — Fig., *É. les germes du vice. É. les talents. La haine avait étouffé dans son cœur tous les autres sentiments.* ‖ Éteindre, en interceptant l'air. *É. du charbon, de la braise.* — Fig., *É. une sédition, une révolte, une guerre civile. É. une hérésie, une erreur. É. une affaire, une querelle*, Empêcher qu'elle n'ait de l'éclat, des suites fâcheuses. ‖ Fig., Arrêter, dominer, comprimer. *É. les cris de quelqu'un. É. la voix de la nature. Le bruit des acclamations étouffa le cri des opposants. Tâchez d'é. vos soupirs, vos plaintes. É. sa douleur, ses inquiétudes, ses chagrins. É. ses remords.* — *É. des sons*, Les rendre moins éclatants, les amortir. = Étouffer. v. n. Avoir la respiration très-gênée, mourir faute d'air. *Il n'y a point d'air dans cette chambre, on y étouffe. Délacez cette femme, elle étouffe. Nous pensâmes é. de chaud. Il étouffa au milieu des plus horribles convulsions.* ‖ Fig. et fam., *É. de rire*, Rire avec excès, jusqu'à perdre haleine. — Étouffé, ée. part. — *Cris étouffés*, Les cris sourds d'une personne dont la respiration est gênée, ou qui s'efforce de les retenir. *Rire étouffé*, Rire qui échappe à une personne malgré les efforts qu'elle fait pour ne point rire. *Sanglots, soupirs étouffés*, Sanglots, etc., qu'on cherche à refouler. ‖ Dans l'Ancien Testament, *Viandes étouffées*, La chair des animaux qu'on avait tués sans verser leur sang.

ÉTOUFFOIR. s. m. Espèce de cloche ou de boîte faite de métal, dont on se sert pour étouffer des charbons. ‖ T. Mus. Mécanisme au moyen duquel on arrête les vibrations des cordes dans les instruments à clavier, et qu'on fait agir à l'aide d'une pédale.

ÉTOUPE. s. f. (lat. *stupa*). La partie la plus grossière de la filasse, soit de chanvre, soit de lin. *E. de chanvre, de lin. Paquet d'é. Fil d'é. Boucher un trou avec de l'é.* ‖ Fig. et fam., *Mettre le feu aux étoupes*, Voy. Feu.

ÉTOUPER. v. a. Boucher avec de l'étoupe ou avec quelque autre chose semblable. *Les conduits sont étoupés. É. les fentes du tonneau. É. un bateau. S'é. les oreilles.* = Étoupé, ée. part.

ÉTOUPILLE. s. f. T. Artill. Voy. Bouche *à feu.*

ÉTOUPILLON. s. m. T. Artill. Petite mèche d'étoupe suivée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce, pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOURDERIE. s. f. Habitude de faire des actions d'étourdi. *On ne peut le corriger de son é. Il est d'une é. inconcevable.* ‖ Action, propos d'étourdi. *C'est une é. Il a fait là une grande é. Ce sont là de ses étourderies.*

ÉTOURDI, IE. adj. Qui agit sans réflexion, sans considérer ce qu'il fait. *C'est un jeune homme bien é. Cette femme est trop étourdie.* ‖ Subst., *C'est un é., un petit é., un jeune é., un franc é. Il fait tout en é. Voyez cette étourdie.* = à l'Étourdie. loc. adv. A la manière d'un étourdi, inconsidérément. *Agir à l'étourdie. Cette affaire est importante, il ne faut pas y aller à l'étourdie.*

ÉTOURDIMENT. adv. A l'étourdie ; sans réfléchir, sans prendre conseil. *Agir é. Il a entrepris cette affaire fort étourdiment.*

ÉTOURDIR. v. a. (ital. *stordire?*). Produire dans le cerveau un ébranlement qui suspend ou trouble momentanément ses fonctions, abasourdir. *Il lui donna sur la tête un coup de bâton qui l'étourdit. Il m'est impossible de valser, cela m'étourdit. Le branle du carrosse étourdit. La fumée du tabac m'étourdit et m'enivre. Le bruit du canon étourdit.* Par exagérat., *Vous nous étourdissez avec votre caquet.* — Famil., *É. les oreilles*, Importuner, fatiguer par trop de paroles. ‖ Figur., Causer de l'étonnement, jeter dans le trouble, dans la stupéfaction. *Cette nouvelle, cette défaite, ce coup imprévu les a étourdis.* ‖ Fig., *É. une douleur*, Empêcher qu'elle ne soit aussi sensible ; se dit D'une douleur soit physique, soit morale. *Ce remède ne guérit pas, il ne fait qu'é. la douleur. Il faut lui procurer des distractions afin d'é. sa douleur.* — Fam., *É. la grosse faim*, La calmer en mangeant un peu. — s'Étourdir. v. pron. Figur., *S'é. sur quelque chose*, S'en distraire, s'empêcher d'y penser. *Il s'étourdit sur sa position. Il s'étourdit sur le temps à venir.* — On dit de même, *Chercher à s'é.*, Chercher à se distraire de son chagrin, de sa douleur, de ses inquiétudes, etc. = Étourdi, ie. part. *Il tomba tout étourdi du coup.* — Figur. et prov., *Il est encore tout étourdi du bateau*, se dit De quelqu'un qui n'est pas encore bien remis de quelque affaire fâcheuse, d'une maladie qu'il vient d'avoir, etc. ‖ En parlant D'une partie du corps qui a été le siége d'une vive douleur, dont il ne reste plus qu'un léger ressentiment, on dit qu'*Elle est encore étourdie. Sa goutte est passée, mais il a le pied encore tout étourdi.* Peu usité.

ÉTOURDISSANT, ANTE. adject. Qui étourdit. *Un bruit ét. Ces cloches sont étourdissantes.* || * Figur. et fam., Surprenant, extraordinaire. *Il a un bonheur ét.*

ÉTOURDISSEMENT. s. m. Trouble du cerveau dans lequel les objets semblent tourner autour de nous. *Grand é. Causer de l'é. Il lui a pris un é. Il est sujet aux étourdissements.* || Figurém., Trouble moral que cause un malheur subit, une mauvaise nouvelle. *Ils ne sont pas encore revenus de leur é.*

ÉTOURNEAU. s. m. (lat. *sturnus*). Petit oiseau à plumage varié, qui passe pour être fort étourdi. — Fig. et fam., *C'est un é.*, se dit D'un jeune homme léger et inconsidéré. || Cheval qui a le poil gris-jaunâtre. On dit aussi adject., *Un cheval étourneau.*

Enc. — Le genre *Étourneau* (*Sturnus*) appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la section des *Conirostres*, où G. Cuvier le place entre les Cassiques et les Corbeaux. Les espèces, au nombre d'une dizaine qui composent ce genre, ont le bec droit, déprimé, surtout vers la pointe, et s'avançant sur le front. Les Étourneaux sont des oiseaux gracieux, pétulants, qui vivent en troupes et sont répandus dans toutes les parties du monde. Ils se nourrissent d'insectes, de vers, de petits mollusques, de baies, et même de graines. Ils suivent habituellement le bétail dans la fiente duquel ils cherchent les semences qui n'ont pas été digérées. Ils sont sédentaires dans quelques pays, tandis que, dans d'autres, chez nous par ex., ils ne restent que pendant la belle saison. L'*Ét. commun* (*St. vulgaris*), le seul qui se trouve en France, où on l'appelle vulgairement *Sansonnet*, arrive aux premiers jours du printemps, et disparaît vers la fin de l'automne. Cet oiseau (Fig. ci-dessous) a le plumage noir avec des reflets violets et verts, et tacheté de blanc ou de fauve. Il se tient de préférence dans les marais, et, quand il s'en éloigne, il ne manque pas d'y revenir à la tombée de la nuit, en effectuant, avant sa retraite, des évolutions assez curieuses. On voit alors ces oiseaux *se former en triangle*, *en sphère*, *en carré*, ou bien décrire une figure ovale assez régulière. Au commencement du printemps, les bandes d'Étourneaux se séparent pour s'apparier. La femelle pond ordinairement de 4 à 7 œufs gris nuancés de vert cendré, dans un nid fait de paille, de mousse, d'herbes fines, et construit dans le creux d'un arbre ou d'un mur, sous un toit, etc. Le mâle partage avec elle les soins de l'incubation. Ces oiseaux se chassent au piége, au filet ou au fusil. Il suffit d'en abattre un seul pour en tuer aisément plusieurs, parce qu'ils ont l'habitude de voler en cercle et en criant autour de ceux qui ont été frappés. Toutefois leur chair est trop dure et trop sèche pour être recherchée. L'Ét. s'apprivoise très-facilement, vit une dizaine d'années en cage, et semble même s'attacher à son maître. On l'habitue sans trop de peine à répéter des airs, même assez difficiles. Il apprend aussi très-bien à parler et articule plus distinctement que le Perroquet.

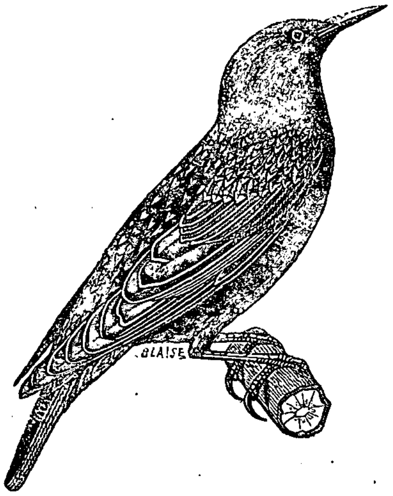

ÉTRANGE. adj. 2 g. Qui n'est pas ou ne paraît pas être dans l'ordre, dans l'usage commun; qui est ou paraît être singulier, extraordinaire, inconcevable. *Il y a dans ce pays des coutumes bien étranges. Cela est assez é. C'est une chose fort é. Il est vraiment é. que vous ne croyiez jamais vos amis. Ma situation est é. Voilà une é. façon d'agir, des manières étranges, d'étranges manières. Événement é. Quelle é. idée vous avez eue là! Une é. humeur. Un é. esprit. Voilà certes un homme bien é. Un é. aveuglement.*

ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, extraordinaire. *J'en ai été é. surpris. Il est é. bizarre. Il l'a é. maltraité.*

ÉTRANGER, ÈRE. adj. (lat. *extraneus;* de *extra*, dehors). Qui est d'une autre nation; qui appartient, qui a rapport à un autre pays. *Un prince é. Lois, coutumes étrangères. Ministère des affaires étrangères. Langue étrangère. Accent é. Les pays, les climats étrangers. Plante étrangère. Il a l'air é.* — On dit aussi, *Un peuple é. Les nations étrangères. Les gouvernements étrangers. Les troupes étrangères. Les puissances étrangères. Les ministres étrangers résidant à Paris.* — Figur., *Être é. dans son pays*, Ne point en connaître les usages; ou Ignorer ce qui s'y passe, n'y prendre aucun intérêt; ou bien encore, N'y connaître plus personne. *N'être é. nulle part*, Avoir ce qu'il faut pour ne se trouver déplacé nulle part, pour être bien accueilli partout. || Par ext., *Être é. à une compagnie, à une famille, etc.*, N'en pas faire partie. *Les personnes étrangères à l'administration ne sont point admises avant telle heure. Il a légué sa fortune à des gens complétement étrangers à sa famille.* || Fig., *Être é. à une science, à un art, etc.*, N'en avoir aucune connaissance. *Les personnes les plus étrangères à l'astronomie peuvent comprendre ces phénomènes. Quoique absolument é. à la musique, il est passionné pour elle.* — *Être é. à une affaire, à une intrigue, etc.*, N'y prendre aucune part, ne point s'en mêler. *Je suis tout à fait é. à cette intrigue. Il voulut rester é. à ces mesures de rigueur.* — * *Être é. à une chose*, signifie quelquefois Y être indifférent. *Comme citoyen, je ne suis é. à rien de ce qui se passe dans mon pays.* || Qui n'est pas naturel ou propre à une personne, à une chose. *Une femme qui emprunte des charmes étrangers. Il se targue d'un mérite qui lui est é. Il se montre toujours à nous sous des dehors étrangers. Une force étrangère met ces corps en mouvement.* — * *Une impression étrangère*, Une impression qui vient du dehors. || Qui ne concerne point une personne, ou qui lui est inconnu. *Ces considérations me sont tout à fait étrangères. La chimie lui est entièrement étrangère. Aucune science ne lui est étrangère.* || Qui n'a aucun rapport ou aucune conformité avec la chose dont il s'agit. *Ces faits sont étrangers à la cause. Il a des habitudes étrangères à toute espèce d'intrigue.* || Se dit encore Des choses qui ne sont pas de même nature que le corps auquel elles sont unies, alliées. *Cet argent est combiné avec des matières étrangères.*

ÉTRANGER, ÈRE. s. Se dit D'une personne qui est d'un autre pays que celui où elle se trouve. *C'est un é. Il a épousé une étrangère. Accueillir les étrangers. Il ne faut repousser ni le pauvre ni l'é. Un é. de distinction.* — Par ext., Celui, celle qui n'est pas d'une famille, d'une compagnie, etc. *Il a donné son bien à un é. pour l'ôter à ses parents. Il ne faut pas communiquer les secrets de la compagnie à des étrangers. Nous voulons rester entre nous, ne laissez entrer aucun é.* || Absol., *L'étranger*, se dit pour Les pays étrangers. *Expédier des marchandises à l'é. Faire imprimer un ouvrage à l'é. Il fut obligé de passer à l'é.*, De s'expatrier. — * Se dit encore quelquefois pour Les étrangers, les armées étrangères. *Un pouvoir établi par l'é.*

Enc.—DROIT.—*Ainsi que nous* l'avons vu *au mot* AUBAINE, aucune législation en Europe ne traite les étrangers aussi favorablement que la législation française. C'est ainsi qu'ils jouissent chez nous de la faculté de posséder toutes sortes de biens meubles et immeubles, de donner et de recevoir, soit par acte entre-vifs, soit par acte testamentaire, et de tous les droits qui dérivent de cette capacité, comme de faire tous les contrats qui ont pour objet la propriété et ses démembrements, d'exciper de la possession, d'invoquer la prescription, etc. La loi française leur reconnaît encore les droits qui dérivent de la propriété littéraire et industrielle, pourvu que celle-ci soit constatée par un brevet d'invention, etc. Enfin, les étrangers sont capables de faire le commerce, d'être témoins pour les actes de l'état civil, d'être entendus, en cette qualité, en justice, et d'agir comme demandeurs devant les tribunaux français. Dans ce dernier cas, l'ét. est tenu, si ce n'est en matière de commerce, de donner caution oú nantissement pour le paiement des frais et dommages-intérêts auxquels il peut être condamné, à moins qu'il ne possède en France des immeubles de valeur suffisante : c'est ce qu'on appelle la *caution judicatum solvi*. Il peut être cité en justice pour les obligations par lui contractées envers un Français, soit en pays étranger, soit en France, mais il ne peut être admis au bénéfice de la cession de biens. D'autre part, l'ét. ne peut être témoin dans un acte authentique, exercer les fonctions de tuteur, adopter un Français, etc. La raison de ces exceptions repose sur la distinction des droits civils proprement dits et des droits civiques ; l'exercice de ces derniers suppose la qualité de citoyen. Par le même motif, les étrangers ne peuvent être ni fonctionnaires publics, ni officiers ministériels, ni avocats, ni arbitres forcés. Ils sont également incapables de servir dans les armées françaises.— Les immeubles possédés en France par des étrangers sont régis par *la loi française*, *et les meubles* par les lois de la nation à laquelle ces étrangers appartiennent ; toutefois ces dernières ne peuvent être invoquées, ni pour repousser une demande formée par un Français, ni pour se mettre en opposition avec les lois du pays.

L'étrang. qui veut obtenir la faveur d'être admis à établir son domicile en France, doit en faire la demande au ministre de la justice, et lui adresser son acte de naissance : il est statué sur les demandes de ce genre par un décret. Cette concession, qui entraîne le paiement d'une somme de 172 fr. pour droit de sceau et autres frais, confère à celui qui l'obtient la jouissance des droits civils, mais non celle des droits dont l'exercice implique la qualité de citoyen. L'admission à domicile sert de point de départ au stage qui doit précéder la naturalisation. L'autorisation dont nous venons de parler est toujours révocable. En outre, le ministre de l'intérieur et les préfets des départements frontières ont la faculté d'expulser du territoire français tout étranger qui y voyage ou qui y réside.

MÉDECINE. — En termes de pathologie, on donne le nom de *corps étrangers* à tous les corps qui se sont introduits accidentellement dans le corps humain, ou qui, s'étant développés à son intérieur, n'en font plus ou n'en ont jamais fait partie. Ainsi, une balle lancée par une arme à feu et qui se loge dans le tissu de nos organes, est un corps ét. Les esquilles d'os fracturés et les séquestres d'os nécrosés sont aussi des corps étrangers, car, s'ils ont fait partie de l'organisme, ils ont cessé de lui appartenir. Enfin, les calculs et les entozoaires sont des corps étrangers développés accidentellement.

ÉTRANGER. v. a. Chasser d'un lieu, désaccoutumer d'y venir. *Les rats ont étrangé les pigeons du colombier.* || Fam., se dit quelquefois Des personnes. *Il a su é. les importuns qui venaient chez lui.* = s'ÉTRANGER. v. pron. *Le gibier s'est bien étrangé de cette plaine.* = ÉTRANGÉ, ÉE. part. Ce verbe a vieilli.

ÉTRANGETÉ. s. f. Caractère de ce qui est étrange. *L'é. de sa conduite, de son humeur, de ses manières, de son style, de son costume.*

ÉTRANGLEMENT. s. m. (lat. *strangulatio*).

Enc. — Ce mot a proprement le même sens que *strangulation*, et signifie la constriction de la gorge opérée dans l'intention de donner la mort en empêchant l'introduction de l'air dans les voies respiratoires. Mais, par analogie, on a appelé *étranglement* toute constriction exercée sur une partie quelconque, de manière à y suspendre la circulation. Ainsi, une hernie, quelle qu'elle soit, est étranglée, quand l'ouverture naturelle ou accidentelle qui a donné passage au viscère ou à la portion du viscère hernié, vient à se resserrer de manière à étreindre cette partie. Il y a aussi ét. lorsqu'une partie celluleuse, entourée d'une enveloppe aponévrotique ou d'une gaîne fibreuse, vient à s'enflammer, et que celle-ci ne se dilate pas assez pour laisser au tissu enflammé la faculté de se développer. Dans les deux cas, le *débridement*, c.-à-d. l'agrandissement de l'ouverture, est l'unique moyen de faire cesser les accidents.

ÉTRANGLER. v. a. (lat. *strangulare*). Faire perdre la respiration, et quelquefois la vie en comprimant le gosier ou en le bouchant. *Les voleurs l'ont étranglé. Il la tenait à la gorge et voulait l'é. Il a avalé un os qui l'a étranglé. Une esquinancie l'a étranglé.* — Par exagér., se dit De ce qui serre plus ou moins fortement le cou. *Votre cravate vous étrangle.* || Fig., en parl. Des choses, Les faire trop étroites, ne pas leur donner la largeur, l'étendue, les développements convenables. *Vous avez étranglé les manches de cette robe. Vous étranglez trop ce couloir. Vous avez bien étranglé ce chapitre. Vous avez trop étranglé cette scène. É. un ouvrage. Vous avez choisi un beau sujet, mais vous l'avez étranglé.* — *É. une affaire*, La juger à la hâte, sans l'avoir examinée. = s'ÉTRANGLER. v. pron. *Il s'est étranglé en avalant une arête. Il s'est étranglé avec sa cravate. Cet enfant s'étrangle à force de crier.* = ÉTRANGLER. v. n. *Vous voyez bien qu'il étrangle.* || Pop. et par exag., *É. de soif*, Avoir une grande soif. = ÉTRANGLÉ, ÉE. part. = Adject., Qui est accidentellement ou naturellement resserré, rétréci dans quelque partie de sa longueur. *Hernie étranglée. Intestin étranglé. Le corps de la guêpe est étranglé vers le milieu. La tige de cette plante est étranglée de distance en distance.* || Qui n'a pas la largeur nécessaire, convenable. *Habit étranglé. Ce corridor est bien étranglé.*

* **ÉTRANGLEUR.** s. m. T. Hist. V. BRAHMANISME.

ÉTRANGUILLON. s. m. Nom que les vétérinaires donnent à l'angine. || *Poire d'é.*, Espèce de poire qui est fort âpre.

ÉTRAPE. s. f. T. Agricult. Petite faucille qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPER. v. a. T. Agricult. Couper avec l'étrape. *É. du chaume.* = ÉTRAPÉ, ÉE. part.

ÉTRAVE. s. f. (lat. *trabs*, poutre). T. Mar. L'assemblage des pièces de bois courbes qui forment l'avant, la proue d'un bâtiment. *Le mât de beaupré s'appuie sur l'é. La longueur d'un navire se mesure de l'é. à l'étambot.*

ÊTRE. v. subst. (lat. *esse* et *stare*). Sign. absol. Exister. *De toute éternité, Dieu est. Dieu, dans l'Écriture sainte, s'appelle Celui qui est. Celui qui est m'a envoyé, disait Moïse. Tous les hommes qui ont été, qui sont, ou qui seront. Il n'était pas au monde*, ou simpl., *il n'était pas encore, lorsque son père mourut. Il n'est plus,* Il est mort. — *Cela est, cela n'est pas,* Cela est vrai, cela n'est pas vrai. *Cela sera, cela ne sera pas,* Cela arrivera, cela n'arrivera pas. Familièrem., *On ne peut pas être et avoir été,* On ne peut pas être toujours jeune. — *Soit,* troisième personne du sing. du subj., s'emploie souvent pour signifier Que l'on consent, que l'on adhère à ce qui est proposé. *Eh bien, soit.* On dit aussi par manière de souhait, *Ainsi soit-il :* cette loc. est encore une espèce de vœu par lequel on termine un grand nombre de prières. || *Être,* ne s'emploie pas seulement pour signifier l'existence absolue, mais encore pour affirmer la relation de l'attribut au sujet. *Dieu seul est éternel. Les hommes sont mortels. Il est le père de cet enfant. Être père. Être prêtre, médecin, soldat, laboureur, commerçant, etc. Je suis l'homme dont vous parlez. Je ne veux pas être plus que je ne suis. Je veux qu'il soit mon héritier. Jamais il n'a été mon ami. Vous êtes son protecteur. Cette proposition est vraie, est fausse. Le cœur humain a été, est, et sera toujours le même. Tout est beau, tout est grand dans la nature. Cet homme est sage, est grand, est vertueux, est fou, etc. Il est pauvre, malade, infirme, etc. Être couché, assis, debout, etc. Être bien. Être mal. Cela est bien. Son médecin dit qu'il est mieux. S'il est bien, qu'il s'y tienne.* Prov., *Il faut être tout un ou tout autre,* Il faut avoir une conduite, une manière de penser décidée. || Dans l'acception qui précède, *Être* est souvent précédé de l'adj. démonstratif *Ce,* se rapportant à une personne, à une chose, à une action déterminée, ou qui est déterminée par la suite de la phrase. *Connaissez-vous un tel? c'est un très-honnête homme, c'est un homme d'esprit. On vient : c'est sans doute votre frère, ce ne peut être que lui. C'est moi qui l'ai fait. Ce sont nos amis. C'est eux* ou *ce sont eux qui ont commis le crime. Qui est là? est-ce vous? Sera-ce vous qui viendrez? Quelle est cette maison? c'est la mienne. C'est là ma maison. Qu'est-ce? Qu'est-ce-ci? qu'est-ce-là? ce n'est rien. Il y a consenti : c'est tout ce que je demandais. Entreprendre cela, c'est folie, c'est être fou, c'est vouloir se perdre. C'est folie, c'est être fou que d'entreprendre cela. Voilà ce que c'est que d'avoir des amis. C'est bien. C'est bon. C'est mal. C'est mauvais. C'est juste. C'est vrai, ce n'est pas vrai. C'est à vous, c'est de vous que je parle. C'est demain qu'il se met en route. — Voila ce que c'est,* Voilà en quoi consiste la chose, ou Voilà ce dont il s'agit, ou Voilà ce qu'on se propose, ou encore, Voilà comment la chose devait se faire. || *Être* s'emploie de la même manière avec la forme impersonnelle. *S'il en est ainsi. Je suis jeune, il est vrai. Quelle heure est-il? Il est l'heure de partir. Il est jour. Il est nuit. Il est midi, une heure, quatre heures. Il est tard. Il est encore de bonne heure. A l'heure qu'il est. Il m'est impossible d'aller plus vite. Il est bon de prendre ses précautions. Il n'est pas que vous n'ayez entendu parler de cette affaire.* — Famil., on fait quelquefois ellipse du pron. *N'était notre ancienne amitié. N'eût été qu'il est allié à ma famille.* — Dans le style soutenu, *Il est* se dit souvent pour Il existe, il y a. *Il est des hommes assez méchants pour...; il en est d'autres qui... Il est non loin d'ici une retraite paisible.* = Le verbe *Être,* suivi d'une prépos., indique en général que le sujet est modifié d'une certaine manière exprimée par la prép. et son complément : le plus souvent la modification exprimée par ce complément est relative Au lieu, au temps, à la situation, à l'état, à la condition, à la disposition, etc., du sujet. — *Il est à Paris, à la campagne, a la maison, à l'armée. Je ne serai pas à l'assemblée. Je n'y veux pas être. Cet évêque était au concile. Elle était au lit, à table, à souper, à la promenade. Je suis encore à jeun. Vous n'étiez pas au monde. Nous sommes au mois de janvier, au printemps. Il est à la fin de sa carrière. Être à l'agonie. Ils sont à l'abri. Il etait aux aguets. — Les conseillers sont après les présidents. Ma maison est après la sienne. — Elle était auprès de son mari. Ce village est auprès de tel autre. — Sa famille est autour de lui. — L'hôtel où il loge est avant l'église. Il était ici avant vous. — Il était avec sa mère. — Il sera chez lui à midi. C'est chez lui une habitude. — Son jardin est contre la promenade. Cela est contre l'usage. Dans cette affaire, il a été contre moi. — Il était dans le jardin, dans sa chambre, dans son lit. Nous étions dans la belle saison. Il est dans sa vingtième année. Il est dans les affaires. Il sera dans une belle position. Si vous êtes dans la misère, dans la joie, dans les larmes. Est-il toujours dans l'intention de s'expatrier? Ce passage est dans tel auteur. Cela n'est pas dans les convenances. — Il est de Paris. Ce vin est de Bourgogne. Ce vers est de Boileau. Cette statue est de Michel-Ange. Il est d'Église, d'épée, de robe. Elle est d'un caractère revêche. Il est d'une humeur toujours égale. Ce bas-relief est de marbre. J'étais de service, de garde.* V. DE. — *L'armée était au delà des monts. — Nous sommes ici depuis hier. — Il était derrière vous. Le jardin est derrière la maison. — J'y serai dès demain. — Le thermomètre est au-dessous de zéro. Cette place est au-dessous de son mérite. — Sa taille est au-dessus de la moyenne. Il est au-dessus du commun des hommes. — Il est devant vous. L'écran étoit devant le feu. — Il était en prison. Quand j'étais en Russie. Je suis en chambre garnie, en garni. L'armée était en campagne. Nous étions en hiver. Nous sommes en juillet. Être en vie, en paix, en guerre, en lutte. Il est en bonne santé, en gaieté. Il est en état de faire ce travail. Il est en pourparler, en tête-à-tête avec quelqu'un. — Il était entre nous deux. Lyon est entre deux fleuves. Notre bataillon était entre deux feux. Chaque vertu est entre deux vices. Elle était entre la vie et la mort. — Il est hors de France, hors de la maison. Sa maison est hors de la ville. Nous sommes hors de l'hiver. Vous êtes hors de danger. — Ils étaient loin de moi. La ville est loin de la rivière. Cela est loin de la perfection. Cela est loin de ma pensée. Je suis loin de vous en vouloir. — Est-il parmi vous un homme qui... — Ces chevaux sont pour l'empereur. Cette lettre est pour vous. Ces marchandises sont pour l'Espagne. Sa dernière pensée a été pour vous. Ce que je vous dis là n'est que pour vous prouver ma bonne foi. C'est une aventure qui n'est pas pour être longtemps secrète. — Il est près de nous. Son château est près de la Loire. Nous sommes près de l'hiver. Il était près de tomber. Il fut bien près d'y consentir. — Les maisons qui sont proche des faubourgs. — Elle était sans fortune, sans amis, sans ressource. Être sans esprit, sans raison, sans pitié, sans pudeur. Être sans connaissance, sans vie. — Cela n'est pas selon la raison, selon l'Évangile, selon la charité. Partirez-vous bientôt? C'est selon. — Le chat est sous le lit. Ces papiers sont sous clef, sous le scellé. Les soldats étaient sous les armes. Il est sous la dépendance, sous la surveillance, sous la tutelle de son oncle. Être sous les drapeaux. Ce peuple est sous le joug. — Ce livre est sur mon bureau. Ce village est sur les bords du Rhin, sur la frontière. Ce savant est toujours sur ses livres. Je suis sur le point de partir, sur mon départ. — Ce village est vers le nord. — Sa maison est vis-à-vis de l'église* ou *vis-à-vis l'église.* || Toutefois quelques-unes des prépositions qui précèdent, lorsqu'elles sont jointes au v. *Être,* donnent lieu à des idiotismes qui ont souvent besoin d'interprétation. Ainsi, *Être à* s'emploie fréquemment dans le sens d'Appartenir. *Ce livre est à lui. Cette maison est à son frère. Cet enfant est-il à vous. La victoire est à nous. — C'est à vous de parler, c'est au juge à prononcer, etc.,* C'est à vous qu'il appartient de parler, au juge qu'il appartient de prononcer. *C'est à vous à parler, à jouer, etc.,* Voici votre tour de parler, etc. — *Être à quelqu'un,* Être à son service, lui appartenir. *Tu es à moi, et tes gages courent dès aujourd'hui. — Je suis tout à vous, entièrement à vous,* Je suis dans la disposition de vous servir. On dit aussi, *Je suis à vous, je serai à vous dans un moment,* Je serai à votre disposition, je vais vous écouter, me rendre auprès de vous, etc. — *Il n'est point à lui, il n'est plus à lui,* se dit D'un homme agité d'une passion violente qui lui ôte sa liberté. — *Être à quelque chose,* S'en occuper, ou Y prêter attention. *Il est tout à son travail. Il n'est jamais à ce qu'il fait. Vous n'êtes pas à ce qu'on vous dit. Être longtemps à un ouvrage,* Mettre beaucoup de temps à le faire. — Fam., *Il est toujours à se plaindre, ils sont toujours à se quereller, etc.,* Il ne cesse de se plaindre, ils ne cessent de se quereller, etc. — Fam., *Être à plaindre, à blâmer,* Être digne de compassion, etc. *Il est plus à plaindre qu'à blâmer. — Cela est à faire, à corriger, à recommencer,* C'est une chose qu'il faut faire, qu'il est nécessaire de corriger, etc. Dans un sens anal., on dit, *C'est à prendre ou à laisser.* On dit encore, *Cela est à vendre, à louer,* Cela est destiné à être vendu, etc. — Impersonnellement, on dit, *Il est à croire, à présumer, à souhaiter que...,* On doit croire, etc., que... — * *C'est à qui...* se dit pour marquer L'émulation, l'empressement de plusieurs personnes. *C'est à qui travaillera le mieux. C'était à qui le frapperait.* || *Être après quelque chose,* Être actuellement occupé à cette chose. — *Être après quelqu'un,* S'en occuper, ou Le gronder, le maltraiter, etc. || *Être avec quelqu'un,* signifie quelquefois, Vivre habituellement avec lui. *Y a-t-il longtemps que vous n'êtes plus avec votre frère? — Être bien, être mal avec quelqu'un,* Être bien vu, être mal vu de quelqu'un; être dans ses bonnes grâces, etc. || ÊTRE DE. Être compris dans, faire partie de, appartenir à. *Cet effet est de la succession. Cela est de mon lot. Il sera de vos juges. Il n'est pas de notre parti. Je suis de noce. Etiez-vous de la fête. Cet animal est de telle classe, de tel genre. Il est du nombre de ces hommes qui n'ont en vue que leur intérêt.* — Fam., *Cela n'est pas du jeu,* Cela n'est pas selon les règles du jeu, ne se fait point à tel jeu. Figur. et fam., on dit aussi, *Cela n'en est pas,* Quand une personne fait ou dit quelque chose qui ne doit pas se faire ou se dire. *Il ne s'agit que de jeux, les coups n'en sont pas. — Être de,* signifie encore, Entrer en participation, en société, s'intéresser dans une affaire. *Voulez-vous être de moitié dans cette affaire. Serez-vous du pique-nique. Il n'est jamais de rien. Cet homme est de tout. — Être de,* sign. aussi Consister à. *Le tort de la vertu est d'être souvent dupe du vice. L'important serait de connaître ce secret. — Je suis d'avis que....* Mon opinion est que.... *Je suis de l'avis, etc., de quelqu'un,* Je partage son opinion. — Fam., *Si j'étais de vous,* ou *si j'étais que de vous,* Si j'étais à votre place. — *Cela est bien de son caractère, cela est bien de lui,* Cela est conforme à son caractère, à sa manière d'agir, de penser. On dit de même, *Cela est de toute justice; Cela est de droit; Cela est d'usage; cela est de bon goût. — Il est du devoir d'un homme, il est d'un honnête homme de faire cela,* Un honnête homme doit faire cela. *Il est de la justice de faire telle chose,* La justice oblige de faire telle chose. On dit encore, *Il est de la prudence d'agir ainsi. — Il n'est pas en mon pouvoir, il n'est pas en moi de faire telle chose,* Je n'ai pas le pouvoir, ou Mon caractère ne me permet pas de faire telle chose. — *Il n'est que de parler,* Il suffit de parler. || *Être pour,* marque souvent Préférence, prédilection. *Je suis pour un tel, pour l'opinion d'Aristote. Dieu est pour nous. — Être pour un quart, pour la moitié dans une affaire,* Y avoir un intérêt d'un quart, de moitié. *N'être pour rien dans une affaire,* N'y avoir aucun intérêt. * Fig., *Ne me parlez pas de ces mariages où le cœur n'est pour rien.* || * *N'Être pas sans savoir, sans avoir vu, etc.,* Devoir savoir, devoir avoir vu, etc. *Vous n'êtes pas sans savoir ce qui est arrivé. Il n'est pas sans l'avoir entendu dire.* = *Être,* suivi d'un adv. de lieu. indique toujours Un rapport de lieu, de situation relative. *Je suis tantôt ici, tantôt là. Il était ailleurs. Nous sommes en haut, en bas. C'est lui qui était dessous. Ils étaient dehors, etc.* = *Être,* précédé de la particule *En,* se dit en parlant De l'état où se trouve une affaire, un travail, une étude, de son degré d'avancement. *Comment, vous n'en êtes que là de votre ouvrage? J'en suis à la moitié, aux trois quarts. Où en est-il de ses classes? Où en est l'affaire? Voilà où nous en sommes. Où en êtes-vous de votre procès? J'en suis à faire nommer un arbitre. Il en est aux expédients. — Il ne sait où il en est,* se dit D'un homme troublé qui ne sait ce qu'il fait, ou D'un homme dans l'embarras qui ne sait comment se tirer d'affaire. — *En êtes-vous là?* Croyez-vous cela? ou Êtes-vous donc dans cette erreur? ou bien Êtes-vous dans cette résolution? — *Où en sommes-nous!* se dit quelquefois Pour exprimer son indignation, quand on voit quelque grand désordre. || Impersonnellement, *En être,* se dit Des conséquences d'une chose, des suites qu'elle peut entraîner. *On l'a traité outrageusement, et il n'en a rien été. Quand il l'aurait maltraité, qu'en serait-il? Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Il en sera de cette affaire ce qu'il plaira au ministre.* On dit aussi, sans la particule, *Il sera de cette affaire, etc. — Ne croyez pas cette nouvelle, il n'en est rien,* Elle est fausse. || *Il en est, il n'en est pas de,* exprime La similitude, la conformité. *Il en est des peintres comme des poëtes, ils peuvent recourir à la fiction. Il en est de même de toutes ses prétentions.* || *En être pour son argent, pour sa peine, etc.,* se dit De quelqu'un qui a dépensé de l'argent, etc., sans en retirer aucun avantage. *Dans cette banqueroute il en a été pour vingt mille francs. Il en a été pour ses frais,* *pour sa peine.* = ***Y être***, Être chez soi. *Monsieur y est-il? Il n'y est pas; mais madame y est.* — *Y être pour quelqu'un, n'y être pas pour telle personne, n'y être pour personne*, se dit Quand on donne l'ordre de recevoir ou de ne pas recevoir telle personne, de ne recevoir personne. *Je n'y serai que pour vous.* ‖ Fam., ***Vous n'y êtes pas***, Vous ne comprenez pas ce que je veux dire, ce que cela signifie, ou Vous ne saisissez pas le vrai point de l'affaire, ou encore Vous ne vous y prenez pas bien pour faire cela. Dans le sens contraire, on dit, *Vous y êtes; j'y suis, etc.*

Conjug. — INDICATIF. *Présent:* Je suis, tu es, il *ou* elle est; nous sommes, vous êtes, ils *ou* elles sont. — *Imparfait:* J'étais, tu étais, il était; nous étions, vous étiez, ils étaient. — *Prétérit défini:* Je fus, tu fus, il fut; nous fûmes, vous fûtes, ils furent. —*Prétérit indéfini:* J'ai été, tu as été, il a été; nous avons été, vous avez été, ils ont été. — *Prétérit antérieur:* J'eus été, tu eus été, il eut été; nous eûmes été, vous eûtes été, ils eurent été. — *Plus-que-parfait:* J'avais été, tu avais été, il avait été; nous avions été, vous aviez été, ils avaient été. —*Futur absolu:* Je serai, tu seras, il sera; nous serons, vous serez, ils seront. —*Futur antérieur:* J'aurai été, tu auras été, il aura été; nous aurons été, vous aurez été, ils auront été. = CONDITIONNEL. *Présent:* Je serais, tu serais, il serait; nous serions, vous seriez, ils seraient. — *Passé:* J'aurais été *ou* j'eusse été, tu aurais été *ou* tu eusses été, il aurait été *ou* il eût été; nous aurions été *ou* nous eussions été, vous auriez été *ou* vous eussiez été, ils auraient été *ou* ils eussent été. = IMPÉRATIF. *Présent* ou *Futur:* Sois, soyons, soyez. — SUBJONCTIF. *Présent* ou *Futur:* Que je sois, que tu sois, qu'il soit; que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient. — *Imparfait:* Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût; que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent. — *Prétérit:* Que j'aie été, que tu aies été, qu'il ait été; que nous ayons été, que vous ayez été, qu'ils aient été. — *Plus-que-parfait:* Que j'eusse été, que tu eusses été, qu'il eût été; que nous eussions été, que vous eussiez été, qu'ils eussent été. = INFINITIF. *Présent:* Être. — *Prétérit:* Avoir été. — *Participe présent:* Étant. —*Participe passé:* Été; ayant été. — *Participe futur:* Devant être.

Obs. gram. — Le verbe *Être* est appelé verbe auxiliaire lorsqu'il se trouve joint à quelque participe passé d'un autre verbe pour en former les temps composés. Comme auxiliaire, il sert à conjuguer: 1° les verbes passifs dans tous leurs temps: *Être aimé, Il est détesté, Nous fûmes repoussés*, etc.; 2° les temps composés des verbes pronominaux: *Je me suis blessé, Il s'est repenti*, etc.; 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est variable: *Elle est tombée en démence, Nous sommes venus en toute hâte*, etc.; 4° les temps composés de certains verbes unipersonnels: *Il est arrivé que, Il en est résulté cette conséquence*, etc. — Si l'on conjugue les verbes pronominaux avec l'auxil. *être* plutôt qu'avec l'auxil. *avoir*, c'est parce que l'action et la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a dû logiquement employer le premier qui signifie par lui-même la passion, tandis que le second marque l'action. Et, en effet, quand on dit: *Il s'est tué*, c'est comme si l'on disait: *Il a été tué par soi-même*, où l'on trouve la signification passive qui n'existerait pas dans: *Il s'a tué.* — Quant aux verbes neutres, il est en général facile de déterminer *à priori* quels sont ceux qui doivent se conjuguer avec l'aux. *être*, et quels doivent se conjuguer avec *avoir*. Pour cela, il suffit de considérer s'ils expriment l'*action* ou l'*état:* dans le premier cas, il faut employer l'aux. *avoir*, et dans le second, l'aux. *être*. La même règle s'applique aux quelques verbes neutres susceptibles de se conjuguer avec les deux auxiliaires, parce qu'ils expriment tantôt une action et tantôt un état: tels sont *dégénérer, disparaître, échouer, empirer*, etc. — Plusieurs grammairiens pensent que le verbe *être*, joint à *ce*, régit indifféremment *à* ou *de*, devant un infinitif, mais que cependant il faut consulter l'oreille et le goût pour le choix de l'une de ces deux prépositions. Suivant ces auteurs, il faut mettre *de*, quand le verbe à l'infinitif commence par une voyelle, et *à*, quand il commence par une consonne. D'après cela, on doit dire: *C'est à nous d'obéir*, et *C'est à vous à réclamer*. Mais il nous semble, avec Girault-Duvivier, que *C'est à vous à* éveille une idée de tour, et *C'est à vous de*, une idée de droit ou de devoir. Ainsi donc, on dira: *C'est à vous à faire, C'est à vous à parler après moi;* et *C'est à vous de vous soumettre, C'est au maître de parler et au disciple d'écouter.* — V. les articles CE et ALLER.

Syn. — *Exister, Subsister.* — *Être* convient à toutes sortes de sujets, substances ou modes; et à toutes les manières d'être, soit réelles, soit idéales, soit qualificatives. *Exister* ne se dit que des substances, et seulement pour en marquer l'être réel. *Subsister* s'applique également aux substances et aux modes, mais avec un rapport à la durée de leur être, que n'expriment pas les deux premiers mots. — On dit des qualités, des formes, des actions, de l'arrangement, du mouvement, et de tous les divers rapports, qu'ils *sont*. On dit de la matière, de l'esprit, des corps, et de tous les *êtres* réels, qu'ils *existent*. On dit des États, des ouvrages, des affaires, des lois, et de tous les établissements qui ne sont ni changés, ni détruits, qu'ils *subsistent*.

ÊTRE. s. m. Ce qui est. *Dieu est un être infini, incréé. L'Être suprême. Le souverain Être. L'Être des êtres. Être réel. Être physique. Être moral. Être intelligent. Les êtres animés, inanimés. Un être sensible, insensible. Un être faible et timide. Un être purement spirituel. Les anges sont des êtres purs et incorporels. L'échelle des êtres.* — *Être de raison*, par opposit. à *Être réel*, se dit De ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination. *Une montagne d'or, un centaure sont des êtres de raison.* — * *Mon être*, Moi-même, ma personne dont j'ai conscience. *La joie remplissait tout mon être. On sent dans tout son être une sorte d'affaissement. L'homme doit faire à Dieu l'hommage de son être tout entier.* — Par dénigr., on dit quelquefois D'une personne: *C'est un être insupportable, un être vil. Quel être méprisable! etc.* ‖ Existence. *Dieu qui nous a donné l'être. Prendre, recevoir un nouvel être.* — * Réalité; se dit par opposition à Paraître. *J'aime mieux l'être que le paraître.*

ÊTRE. s. m. T. Admin. forest. N'est usité que dans cette loc., *A blanc être*, A blanc estoc.

ÊTRES. s. m. pl. (vieux fr. *aitres*, du lat. *atrium, atria*, entrée, salle). Se dit De la distribution intérieure d'une maison, c'est-à-dire des entrées, des escaliers, des corridors, des chambres, etc., et ne s'emploie que dans ces phrases: *Il sait bien les êtres de cette maison. Il en connaît tous les êtres.*

ÉTRÉCIR. v. a. (R. *étroit*). Rendre étroit, diminuer la largeur. *É. un chemin, une rue. É. un habit.* ‖ T. Man. *É. un cheval*, Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait. = S'ÉTRÉCIR. v. pron. Devenir plus étroit. *Cette toile s'étrécira au blanchissage. Le chemin va en s'étrécissant.* = ÉTRÉCI, IE. part.

ÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle on étrécit; État de ce qui est étréci. *L'é. du lit de la rivière a rendu son cours plus rapide.*

ÉTREINDRE, v. a. (lat. *stringere*, serrer). Serrer fortement, ordin. en liant. *Étreignez cette gerbe, ce lien. Hercule étreignit Antée entre ses bras, le souleva de terre et l'étouffa.* ‖ Fig., *É. les nœuds, les liens d'une amitié, d'une alliance*, Les resserrer. ‖ Figur. et prov., *Qui trop embrasse, mal étreint*, Voy. EMBRASSER. = ÉTREINT, EINTE. part. = Conj. V. PEINDRE.

ÉTREINTE. s. f. Serrement, action par laquelle on étreint. *Ce nœud s'est défait parce que l'é. n'était pas assez forte.* — Particulièr., L'action de presser quelqu'un entre ses bras. *De douces étreintes. Une é. amoureuse.* ‖ * Fig., *Les étreintes de la douleur.*

ÉTRENNE. s. f. Présent qu'on fait le premier jour de l'an. *Je lui ai donné une montre pour é. Donner, recevoir des étrennes. Il a eu ses étrennes.* Dans ce sens, *Étr.* s'emploie ordinair. au plur. ‖ Par anal., Le premier argent que les marchands reçoivent dans la journée. *Je n'ai rien vendu aujourd'hui, voilà mon é.* ‖ Le premier usage qu'on fait d'une chose. *Ces draps n'ont point encore servi, vous en aurez l'étrenne.*

Enc. — On fait communément remonter l'origine des *Étrennes* aux premiers temps de l'histoire de Rome, c.-à-d. à l'époque où les Sabins se fondirent en un seul peuple avec les Romains, et où Romulus partagea l'autorité souveraine avec Tatius, roi des premiers. Il y avait, dit-on, alors près de Rome, un bois sacré dédié à la déesse *Strenua*, ou la *Force*, et les Romains, afin de célébrer cette réunion qui doublait immédiatement leur puissance, imaginèrent de couper des rameaux verts dans ce bois et de les présenter à Tatius comme symbole de paix et de concorde. Or, selon les historiens, cet événement eut lieu le premier jour de l'année, et, comme il rappelait un fait d'heureux présage pour la puissance de la nouvelle cité, les Romains voulurent en perpétuer le souvenir en établissant l'usage de se faire entre eux, chaque année, à la même époque, de menus présents qui consistaient en figues, miel, etc., et qu'on appela *strenæ*, du nom de la déesse *Strenua*. Cette étymologie, nous n'avons pas besoin de le dire, est tout à fait invraisemblable. D'autres auteurs prétendent que ces présents ont été ainsi nommés parce que, dans le principe, on n'en donnait qu'aux hommes courageux (*viris strenuis*). On ajoute que l'usage des étrennes fut introduit par les Romains dans les divers pays qui subirent leur domination. Cette assertion est encore plus que douteuse. En effet, l'usage des étrennes a subsisté de toute antiquité, même chez des peuples avec lesquels les soldats légionnaires n'eurent jamais aucun rapport. Nous rappellerons, en terminant, que les étrennes ont reçu, dans plusieurs de nos provinces, le nom d'*aguignettes* ou *aguilanneuf*, parce que le jour où on les distribue coïncidait avec celui pendant lequel les druides gaulois faisaient la récolte du gui sacré.

ÉTRENNER. v. a. Gratifier d'une étrenne. *Il l'a étrenné d'une montre.* ‖ Par ext., se dit De celui qui le premier achète à un marchand, ou donne à un pauvre. *Étrennez-moi, je vous ferai bon marché. Je veux é. ce pauvre homme.* ‖ Faire usage d'une chose pour la première fois. *Je vais aujourd'hui é. mon habit.* = ÉTRENNER. v. n. Se dit De la première vente que fait un marchand dans la journée. *Il est midi, et je n'ai pas encore étrenné.* = ÉTRENNÉ, ÉE. part.

ÉTRÉSILLON. s. m. Pièce de bois qu'on place en travers dans la tranchée d'une fondation, dans une galerie de mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler; ou entre les murs d'un bâtiment, pour les soutenir, lorsqu'ils déversent ou qu'on les reprend sous œuvre. Voy. DRAINAGE. (Fig. 6).

ÉTRÉSILLONNER. v. a. Soutenir avec des étrésillons. = ÉTRÉSILLONNÉ, ÉE. part.

ÉTRIER. s. m. (B. lat. *strivarium*). Espèce d'anneau, ordinairement de fer, qui est suspendu de chaque côté de la selle par une courroie, et qui sert d'appui au pied du cavalier. *Mettre, avoir le pied à l'é. pour monter à cheval. Il est ferme sur ses étriers. Porter les étriers courts, longs. Accourcir, allonger les étriers, Ces étriers sont-ils à votre point? Tenir l'é. à quelqu'un lorsqu'il monte à cheval. Se lever sur ses étriers.* — *Perdre les étriers*, Retirer involontairement les pieds de l'étrier. *Par extens., Être renversé de cheval; et Fig., Être déconcerté dans une discussion, etc. On dit aussi, *Faire perdre les étriers à quelqu'un.* ‖ *Avoir le pied à l'é.*, sign. par ext., Être au moment de partir; et Fig., Commencer une carrière, une profession, ou Être en position de faire son chemin, de faire fortune. On dit aussi dans ce sens, *Mettre à quelqu'un le pied à l'é.* Fam. ‖ Fam., *Avoir toujours le pied à l'é.*, S'arrêter peu dans le même lieu, être sans cesse en voyage. — *Courir à franc é.*, Courir la poste à cheval. ‖ Figur. et fam., *Être ferme sur ses étriers*, Défendre avec vigueur ses sentiments, Persister dans ses opinions, dans ses résolutions, avec fermeté, sans se laisser ébranler. ‖ Fig. et fam., *Tenir l'é. à quelqu'un*, L'aider dans quelque entreprise. ‖ *Le vin de l'é., le coup de l'é.*, Le vin que l'on boit au moment du départ. ‖ *Bas à é.*, Bas qui, au lieu de pied, ont seulement une espèce de bande qui passe sous la plante en forme d'étrier. ‖ * T. Anat. Voy. OREILLE. ‖ T. Chir. Voy. BANDAGE. ‖ T. Charpent. Lien de fer coudé carrément dont on arme les poutres, et qui sert à attacher des pièces contre d'autres pièces. ‖ * T. Mar. Pièces de fer à deux branches qu'on emploie comme chaînons.

Enc. — Les anciens, et par là nous entendons les Juifs, les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains et les Numides, ne connaissaient pas l'usage des *Étriers*. En effet, il n'en est fait mention dans aucun écrivain de l'antiquité, et aucun des nombreux monuments de l'art qui nous restent de l'Assyrie, de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, ne nous représente un cavalier muni de ce simple appareil. Bien plus, on établissait alors de distance en distance, le long des grandes routes, des bornes ou montoirs pour aider aux cavaliers à monter à cheval. Le premier ouvrage où il soit question d'étriers est le *Traité de l'art militaire* composé, vers la fin du VIe siècle, par l'empereur grec Maurice: encore ne consistaient-ils alors qu'en une simple courroie. Le plus ancien monument où on les voit figurés est la célèbre tapisserie de Bayeux, que l'on attribue généralement à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant (XIe siècle); mais ici les étriers sont de fer. Au reste, la forme des étriers a varié selon les temps et les lieux. Les Orientaux et les Arabes portent des étriers très-courts, très-larges et très-massifs, qui leur emboîtent tout le pied. Les cavaliers européens, au contraire, se servent d'étriers longs et légers, où ils appuient simplement la partie antérieure du pied. On donne le nom d'*Étrivière* ou d'*Étrière* à la courroie de cuir qui suspend l'é.; celui d'*œil* à l'anneau qui reçoit cette courroie, et celui de *planche* à la partie sur laquelle pose le pied. Les étriers à l'usage des femmes sont fermés par devant, afin qu'elles ne puissent pas, par pusillanimité, y engager le pied, ce qui serait un danger grave, en cas de chute.

ÉTRILLE. s. f. (lat. *strigil*).

Enc. — L'*Étrille* est un instrument de fer avec lequel on enlève les ordures qui se sont attachées à la peau et aux poils des chevaux, des mulets, etc. Elle se compose d'une plaque de tôle rectangulaire appelée *coffre*, qui est munie d'un rebord denté, et de quatre lames de fer parallèles. Trois de ces lames, la 1re, la 2e et la 4e, sont dentées; la 3e, qui ne l'est pas, porte le nom de *Couteau de chaleur*. Enfin, on nomme *marteaux* deux morceaux de fer fixés au coffre, et sur lesquels on frappe pour débarrasser l'ét. des saletés qui se sont arrêtées entre les lames. — En termes de Zoologie, on donne vulgairement le nom d'*Étrille* aux Crustacés du genre Portune. V. BRACHYOURES.

ÉTRILLER. v. a. Frotter, nettoyer avec une étrille. *É. un cheval.* ‖ Fig. et fam., *É. quelqu'un*, Le battre, le maltraiter. *On l'a étrillé comme il le méritait. Les ennemis ont été étrillés d'importance. C'est un critique impitoyable, il étrille les gens d'une rude manière.* — * En parlant D'une auberge, d'un restaurant, etc., signifie encore, Faire payer trop cher. *Je ne retournerai pas dans cet hôtel, on vous y étrille rudement.* ‖ Figur. et fam., *Il a été bien étrillé*, se dit aussi D'un homme qui a eu une maladie violente, ou Qui a perdu beaucoup au jeu. = ÉTRILLÉ, ÉE. part.

ÉTRIPER. v. a. Ôter les tripes d'un animal. *É. un cochon.* ‖ Fig. et pop., *Aller à étripe-cheval*, Pousser un cheval excessivement. = ÉTRIPÉ, ÉE. part.

ÉTRIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas l'ampleur suffisante. *Un habit é. Sa robe est étriquée. Des rideaux étriqués.*

Fam. || Fig. et fam., *Ce chapitre est trop é. Voilà un plan bien étriqué, une scène étriquée.*

ÉTRIVIÈRE. s. f. Courroie qui sert à porter les étriers. *Raccourcissez l'é. Donner des coups d'é.* || Au plur., se dit le plus souvent Des coups d'étrivière; et alors on l'emploie presque toujours absolum. *Donner, recevoir les étrivières. Il a eu les étrivières.* — Fig. et fam., se dit De tout mauvais traitement qui a quelque chose d'humiliant, de déshonorant. *Il s'est laissé donner les étrivières. Il est revenu avec les étrivières.*

ÉTROIT, OITE. adj. (latin. *strictus*). Qui a peu, qui n'a pas assez de largeur. *Chemin é. Rue étroite. Cette étoffe est trop étroite. Ouverture étroite. Votre habit est trop é. Ces souliers sont trop étroits. Cette jeune fille a la poitrine bien étroite. Cet homme a le front é., la tête bien étroite.* — Figur. et fam., *C'est une tête étroite, un cerveau é.*, se dit D'un homme qui manque de jugement, qui a peu d'intelligence, dont les idées manquent d'étendue. Dans ce dernier sens, on dit aussi, *C'est un génie é., un esprit é.* || Par méton., se dit De certaines choses qui sont peu éloignées, trop peu distantes l'une de l'autre. *Les limites de ce parc sont trop étroites. Ce jeune homme a les épaules étroites. Le cadre de votre ouvrage est trop é. Les bornes étroites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans de plus grands développements. Le pouvoir royal fut resserré dans des bornes plus étroites.* || Fig., se dit De ce qui oblige rigoureusement, de ce qui ne peut être adouci, mitigé. *Cela est de droit é. Obligation étroite. Étroite défense. Les frères mineurs de l'étroite observance.* — *Prendre quelque chose dans le sens é.*, L'entendre, l'interpréter dans toute la rigueur de la lettre. || Fig., *Une étroite alliance. Étroite union. Étroite amitié. Étroite correspondance. Liaison fort étroite*, Alliance, union, etc., fort intime. || T. Écrit. sainte. *La voie étroite*, V. Voie. = A l'Étroit. loc. adv. Dans un espace resserré. *Vous êtes logé fort à l'é.* || Fig. et fam., *Être à l'é., vivre à l'é.*, N'avoir pas les commodités de la vie.

Syn.—*Strict.*— On dit au physique *étroit*, et non pas *strict*. *Étroit* sert aussi à désigner, au figuré, des relations intimes ou de fortes liaisons; *strict* n'a point cette acception. Mais on dit le sens *étroit* ou *strict* d'une proposition, un droit *strict* ou *étroit*, un devoir *étroit* ou *strict*, une obligation *stricte* ou *étroite*, etc. *Étroit* signifie alors rigoureux, sévère, et c'est la signification propre de *strict*. *Étroit* est du discours ordinaire; *strict* est du style des théologiens, des philosophes, des jurisconsultes. *Strict*, comme terme dogmatique, est d'une précision plus rigoureuse qu'*étroit*. *Étroit* se dit par opposition au sens *étendu*, et *strict* par opposition au sens *relâché*. Le sens *strict* est très-*étroit;* c'est le sens le plus sévère.

ÉTROITEMENT. adverb. A l'étroit. *Vous êtes logé bien é.* || Avec les verbes qui marquent liaison, Fortement, intimement. *Ils se tenaient é. embrassés. Unir, joindre é. Ils sont é. unis, liés. S'unir é. à Dieu.* || A la rigueur. *Observer é. le carême. S'attacher é. à une règle.* || Expressément. *On lui a é. défendu. Il lui a été enjoint étroitement.*

***ÉTROITESSE.** s. f. Qualité de ce qui est étroit. *L'é. de la poitrine est d'un fâcheux augure.* || Figur., *L'é. de son cerveau. Je n'ai jamais vu pareille é. d'idées.*

ÉTRON. s. m. Matière fécale qui a quelque consistance; se dit Des excréments de l'homme et de quelques animaux.

ÉTRONÇONNER. v. a. T. Jardinage. *É. un arbre*, Lui couper entièrement la tête. = Étronçonné, ée. p.

***ÉTRUSQUE.** adj. 2 g. (latin. *Étrusci*, Étrusques, nom d'un peuple qui habitait l'Italie au delà du Pô). Qui appartient aux anciens Étrusques. *Architecture é. La langue é. Les monuments étrusques. Vases étrusques*, V. Vases *peints*.

ÉTUDE. s. f. (latin. *studium*). Travail, application d'esprit pour apprendre ou approfondir les sciences, les lettres, etc. *É. continuelle, sérieuse, approfondie. É. rapide, superficielle. S'adonner, s'appliquer à l'é. Se livrer à l'é. des sciences. Il a fait une é. particulière de l'archéologie. L'é. de l'homme, du cœur humain. Avoir une grande passion pour l'é. Cette é. ne peut se faire que dans le calme de la retraite. Cela est digne d'é. Cours d'é.* — *Faire ses études*, Passer par les différents degrés d'instruction qui doivent former l'esprit de la jeunesse. On dit de même : *Faire de bonnes, de mauvaises études. Commencer, terminer ses études, le cours de ses études. La durée des études. Traité des études, etc.* — *Avoir de l'é.*, Avoir de l'instruction, des connaissances acquises. On dit, dans le sens contraire, *N'avoir point d'é., nulle é., être sans é.* Ces loc. s'emploient le plus souvent en parl. De ceux qui n'ont point fait les études qu'on a coutume de faire dans la jeunesse. — Dans les colléges, *Salle d'é.*, ou simpl., *Étude*, Lieu où l'on réunit les élèves pour leur faire étudier les leçons et composer les devoirs donnés par le professeur. *Maître d'é.*, Celui qui surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation. || * Recherche, essai sur quelque point de science, d'histoire, de littérature, etc. *On lui doit une é. fort remarquable sur Corneille. Avez-vous lu les Études historiques de Chateaubriand.* || Le soin particulier, l'attention, le zèle qu'on apporte à quelque chose. *Il fait de l'éducation de son fils son unique é. Il y met toute son é. Elle se faisait une é. de lui plaire. Il ne songe qu'à se divertir, c'est là toute son é.* || Affectation, recherche exagérée, dissimulation. *Elle plaît sans é. Cela sent la gêne et l'é. Celui qui n'a rien à cacher se montre sans é.* || * T. Mus. Se dit Des morceaux de musique qui sont destinés aux exercices des élèves, et dont les difficultés sont graduées convenablement. *Les Études de Cramer. Les Études artistiques de Bertini. Voilà une belle é. où il y a de la mélodie. Études pour le violon, pour la voix, etc.* || * T. Théâtre. *Mettre une pièce à l'é.*, En commencer les répétitions. *Cette pièce est à l'é.*, On la répète. || T. Peinture et Sculpt. Dessin, morceau de peinture ou de sculpture qu'un artiste exécute pour bien connaître tel ou tel objet, et pour s'exercer à le bien représenter. *Une é. de tête, de main, de draperie, d'arbre, de rochers, etc. É. de Raphaël, de Michel-Ange.* — * Se dit Des modèles qui sont destinés à l'enseignement du dessin, et qui sont ordinairement tirés des tableaux des grands maîtres. Dans ce sens, on appelle *Tête d'é.*, Le dessin d'une tête propre à servir de modèle. || * T. Archit. et Ingénieur. Se dit Des plans, du tracé et des devis d'un ouvrage d'art. *Les études de ce pont sont achevées. Mettre un chemin de fer à l'é.*, En commencer le tracé, les devis, etc. On dit aussi, *Ce projet est à l'é.* || Le lieu où travaille un notaire, un avoué, un huissier, et où il fait travailler ses clercs. *Il y a cinq clercs dans cette étude. Il est fort assidu dans son é. Fait et passé en l'é. de maître un tel.* — Par ext., Le dépôt des minutes et des papiers que les notaires ou les avoués conservent chez eux, et La clientèle qu'ils ont. *Ce notaire a vendu son é. Cette é. vaut cent mille francs.*

ÉTUDIANT. s. m. Celui qui suit les cours d'une école publique. *Un é. en droit, en médecine. Il y a beaucoup d'étudiants dans cette université.*

ÉTUDIER. v. n. Appliquer son esprit, travailler pour apprendre une science, un art, etc. *Il étudie nuit et jour. Il passe sa vie à é. É. dans un collége, à l'université. É. en droit, en médecine. É. en théologie. Ce musicien m'ennuie, il étudie toute la journée.* — *É. ensemble*, Suivre les mêmes classes, les mêmes cours dans un collége, dans une faculté, etc. *Nous avons étudié ensemble, votre frère et moi.* = Étudier. v. a. S'appliquer à apprendre une science, un art, à comprendre un auteur, à se rendre compte d'une affaire, à expliquer un ordre de phénomènes, etc. *É. la théologie, la philosophie, la physique, la chimie, la médecine, l'histoire, l'architecture, la navigation, etc. C'est un auteur que j'ai peu étudié. Il étudie sans cesse l'Écriture sainte. C'est une affaire, une question qu'il a étudiée avec soin et dans tous ses détails. É. un procès. É. un phénomène. É. la nature. Un médecin doit é. le tempérament de ses malades. Il a bien étudié le pays.* — Par ext., Observer avec soin le caractère, le génie, les inclinations des hommes. *J'ai fort étudié cet homme-là, et je n'y comprends rien. Les courtisans étudient les inclinations du prince afin de s'y conformer. Il a bien étudié le caractère de ce peuple. E. le monde.* || Apprendre par cœur. *É. une leçon, un sermon, un discours, un compliment. É. son rôle.* — *É. un discours, un compliment, etc.*, sign. quelquefois, Le méditer, le préparer, le composer avec soin. *Vous n'avez pas assez étudié cette partie de votre discours. Il fait des contes plaisants, mais il les étudie.* || T. Peint. et Sculpt. *É. une draperie, une pose, l'agencement d'un groupe*, Chercher à se rendre compte, à s'assurer de l'effet qu'ils doivent produire. || T. Archit. *É. un projet, un plan*, En examiner les détails, en dresser les devis, etc. — * En T. Ingénieur, on dit de même, *É. un chemin. É. un tracé, etc.* = s'Étudier. v. pron. *S'é. soi-même*, Apprendre à se connaître. || *S'ét. à*, S'appliquer, s'exercer à faire quelque chose, méditer de quelle manière on peut s'y prendre. *Je me suis toujours étudié à vous plaire. Il ne s'étudie qu'à faire du mal. Je m'étudierai toujours à vous servir.* = Étudié, ée. part. || Adject., Qui est fait avec soin et application, qui est bien travaillé, bien fini. *Ce tableau est bien étudié.* || Plus ordinair., Affecté, recherché, feint. *Il n'est point naturel, il est étudié. Langage étudié. Maintien, geste étudié. Une joie, une douleur étudiée. Des larmes étudiées.* = Conj. V. Prier. = Syn. Voy. Apprendre et Affecté.

ÉTUDIOLE. s. f. Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table, pour y serrer des papiers d'étude ou autre chose. Inus.

ÉTUI. s. m. (ital. *stuccio*). Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver quelque chose, et dont la forme et la grandeur varient selon les objets qu'elle est destinée à contenir. *É. de ciseaux, de couteaux. É. à aiguilles, à épingles. É. de chapeau. E. de harpe. É. de bois, de carton, de cuir, d'ivoire, d'argent, etc.* — *É. de mathématique*, Boîte contenant un assortiment des instruments de mathématique les plus usuels. || T. Entom. Synon. d'*Élytre*. || *T. Botan. *É. médullaire*, Voy. Tige.

ÉTUVE. s. f. (all. *stube*).

Enc. — Au moyen âge, on appelait indistinctement *Étuve* toute espèce de bains chauds, mais aujourd'hui on ne donne plus ce nom qu'aux bains de vapeur ou d'air chaud (V. Bain). — En chimie et dans les arts, on désigne encore sous ce nom les lieux clos dont on élève artificiellement la température, et dans lesquels on place certains objets afin de leur faire subir quelque modification particulière. C'est ordinairement la dessiccation pure et simple ou l'évaporation d'un produit plus ou moins volatil que l'on cherche à obtenir par le moyen des étuves, soit que l'on agisse sur des substances végétales, sur des toiles ou autres tissus humides, soit que l'on veuille disperser les parties volatiles des vernis appliqués sur les cuirs, soit qu'on se propose de faire cristalliser des sucres par une douce évaporation. Quelquefois, cependant, on place des objets à l'ét., pour les imprégner de vapeur, ou pour les maintenir à l'état liquide, comme lorsqu'il s'agit de filtrer des matières grasses qui se solidifient plus ou moins par l'action du froid. Des conditions aussi différentes exigent que l'on donne aux étuves des dispositions particulières selon le but qu'on se propose.

ÉTUVÉE. s. f. T. Cuis. Certaine manière de cuire et d'assaisonner les viandes, le poisson, avec du vin, des oignons, et diverses épices. *Mettre du veau, une carpe à l'é.* || Ce qui a été cuit et assaisonné de la sorte. *Un é. de pigeonneaux. Faire une é. de carpe*, ou simpl., *Faire une étuvée.*

ÉTUVEMENT. s. m. Action d'étuver. Peu usité.

ÉTUVER. v. a. Laver en appuyant doucement; ne se dit guère qu'en parlant D'une plaie, d'une partie malade. *Il faut bien é. cette plaie. É. avec de l'eau tiède, avec de l'eau-de-vie, etc.* = Étuvé, ée. part.

ÉTUVISTE. s. m. Autrefois, Celui qui tenait des étuves, des bains.

ÉTYMOLOGIE. s. f. (grec. ἔτυμος, vrai; λογὸς, discours, c.-à-d. véritable sens d'un mot). T. Philol.

Enc. — I. On peut définir l'*Etymologie*, la science qui a pour objet l'origine des mots d'une langue et l'analyse de leurs éléments, afin de déterminer précisément la vraie signification de chaque terme. La science étymologique se distingue de la *linguistique*, c'est-à-d. de l'étude comparative des langues, en ce qu'elle se restreint à une langue donnée, et relativement aux idiomes étrangers, se borne à constater l'origine prochaine des mots propres à la langue qu'elle considère. Le terme *Étymologie* se dit aussi de l'origine et de la dérivation d'un mot particulier.

II. On trouve dans toutes les langues, même dans celles des peuplades les plus sauvages, la preuve manifeste d'une étrange et mystérieuse influence. En effet, dans toutes sans exception, la formation et la dérivation des mots sont soumises aux lois de la métaphysique la plus subtile et de la logique la plus rigoureuse. Bien loin donc que les mots des divers idiomes usités à la surface du globe se soient produits et développés au hasard, il suffit de l'examen le plus superficiel pour reconnaître dans leur constitution l'action immédiate d'une puissance et d'une sagesse surhumaines. Dans toute langue qui n'est pas monosyllabique, la plupart des mots se composent de deux éléments, d'un élément invariable et en général monosyllabique, qu'on appelle *Racine* ou *Radical*, et d'un élément variable, qui est en général également monosyllabique, et qu'on nomme *Affixe*. Ces affixes s'ajoutent, soit avant, soit après le radical, de manière à faire avec lui un seul et même corps. Dans le premier cas, on les nomme ordinairement *Augments initiaux*, et dans le second *Désinences :* pour plus de simplicité, nous les appellerons, avec plusieurs philologues, *Préfixes* et *Suffixes*.

Si, par ex., nous comparons les mots français *battre, batteur, battoir, battement, batterie, bataille, batailler, batailleur, abattre, combattre, débattre, rebattre, rabattre*, il est facile de voir que tous contiennent un élément invariable *bat*, qui sera leur radical commun. Or, comme d'autre part on trouve également une idée commune dans tous ces mots, il est évident que cette idée appartient au radical lui-même. Maintenant, chacune des suffixes, *re, eur, oir*, etc., modifie le radical d'une façon particulière ; elles ont donc aussi une signification propre. Il en est de même des préfixes *a*, *com*, *dé*, *re*, *ra*. Mais il faut encore remarquer que, parmi ces suffixes et ces préfixes, il y en a qui sont elles-mêmes composées. Dans *batailler* par ex., nous avons *aille* et *er;* dans *batailleur* , nous trouvons *aille* et *eur; rabattre* nous présente deux préfixes fondues ensemble, *re* et *a*! On voit par là que les affixes peuvent s'ajouter les unes aux autres, de façon à obtenir avec un seul et même radical une multitude de termes différents, quoique appartenant tous à la même famille. L'adverbe *désagréablement* nous offre un ex. des plus frappants de la manière dont les mots de notre langue se sont formés à l'aide de ces simples éléments. Autour de son radical *gré*, qui est identique avec le *grat* ou *gratus* des Latins, nous trouvons deux suffixes, *able* et *ment*, et deux préfixes *a* et *dé*, l'*s*, qui est entre *de* et *a*, étant purement euphonique.

Ici le radical *gré* est un mot français ; le radical *pur*, qui donne naissance à *impur*, *pureté*, *purement*, *impureté*, appartient également à notre langue ; mais les cas de ce genre sont relativement rares. Le plus souvent, dans la langue française, les radicaux absolus sont inusités. Cela tient surtout à ce que la plupart de nos mots n'ont point été construits directement à l'aide de ces radicaux et d'affixes, mais ont été empruntés déjà tout formés à la langue latine.

III. Nos grammairiens distinguent habituellement les mots français en mots *simples* ou *primitifs*, et en mots *composés* ou *dérivés;* mais ils sont bien empêchés d'attacher à ces termes une signification précise. *Pur* est un mot simple ; *pureté* un mot composé ; d'accord. *Battre* est un mot simple, disent-ils encore , et *bataille* , *battoir*, sont des mots composés. Ceci est inexact ; ces trois mots sont également composés, et si l'on veut que *battre* soit un mot simple, il faut admettre que *bataille* et *battoir* le sont au même titre, car ils se composent d'un radical inusité isolément et des affixes *re* , *aille* et *oir*. Il n'y a , en français, de mots véritablement simples que ceux qui sont uniquement réduits à leur radical , sans addition d'aucune sorte. Toutefois, quand on compare entre eux divers mots d'une même souche, on peut employer ces expressions de *simple* et de *composé* ou *dérivé*, en y attachant seulement une signification relative : ainsi, par ex., *bataille* sera un mot simple relativement à *batailleur*, et celui-ci un mot composé relativement à *bataille*.

IV. Dans chaque langue , les suffixes et les préfixes sont en nombre assez limité. Par conséquent, il est facile de reconnaître la signification qui leur est propre. Ce travail fait, il suffit de rechercher la valeur propre des radicaux ou même des dérivés les plus directs, pour posséder la clef de la langue tout entière. Ainsi, par ex., étant connue la valeur du verbe *battre*, on saura immédiatement que *batteur* signifie celui qui bat, que *battoir* est l'instrument avec lequel on bat, que *battement* est l'action de celui qui bat, que *batterie* veut dire l'action d'échanger des coups, que *bataille* est une mêlée où un grand nombre de gens se battent, que *batailleur* désigne un individu qui a l'habitude de se battre, etc. Un travail semblable fait sur les préfixes nous montre de même en quel sens ces particules modifient la valeur primitive du radical. Soit, par ex., le verbe *poser*, dont le radical *po* est étranger à notre langue. Nous trouverons que *opposer* veut dire poser sur ou auprès de ; *composer*, poser ensemble, former de diverses parties un tout ; *déposer*, poser bas, laisser là ; *disposer*, poser en ordre d'une manière distincte ; *exposer*, poser hors, mettre en vue ; *imposer*, poser sur, mettre dessus ; *interposer*, poser entre, mettre entre deux ; *opposer*, mettre contre et de manière à faire obstacle ; *préposer*, poser devant, mettre à la tête ; *proposer* , poser en avant, donner comme pouvant ou devant être une chose qui n'est pas encore ; *reposer*, poser une seconde fois ; *supposer*, poser par-dessous, faire une hypothèse au sujet d'une chose, etc. En procédant ainsi, il est possible, du moins pour certaines langues, et ce sont en général les plus riches, de réduire le vocabulaire à un petit nombre de racines desquelles tous les autres mots sont dérivés par une formule originairement assez simple, bien que parfois elle soit obscurcie par des circonstances accidentelles.

V. Dans notre langue en particulier, les anomalies dans la formation et la dérivation des mots paraissent fort nombreuses : aussi la recherche des étymologies présente beaucoup plus de difficultés que dans les autres langues européennes. Ces anomalies et ces difficultés résultent, soit de la manière dont notre idiome s'est formé, soit des modes divers de prononciation en usage dans les différentes provinces de notre territoire, soit des systèmes orthographiques multiples usités jadis et correspondant en général aux variations de la prononciation. — Nous avons déjà dit que notre langue est essentiellement dérivée du latin. Mais le latin était une langue à inversions, et possédait une grande variété de finales, pour marquer les rapports et les diverses positions des mots. Or, nous avons supprimé toutes ces inflexions et par là considérablement modifié l'aspect primitif des termes, qui au fond sont identiques dans les deux langues. Il faut tenir compte de ces mutilations, et surtout des altérations successives qu'un grand nombre de mots ont subies depuis la décadence de la langue romaine jusqu'au complet achèvement de la nôtre, c.-à-d. dans un espace d'environ 800 ans. Les suppressions, les additions, les intercalations, les transpositions, et les permutations de lettres jouent un grand rôle dans les transformations qu'ont subies les mots latins pour revêtir leur physionomie actuelle. Nous citerons comme exemples les mots *magistratus* , magistrat ; *actio* , action ; *status*, estat, état ; *schola* , eschole, échole , école ; *minister*, ministre ; *spiritus*, esperit, esprit ; *extraneus*, estrange, étranger ; *ovum*, œuf ; *navis*, nef ; *vastare*. gaster, gâter ; *aqua* , aique , aigue , eaue , eau. Il est un certain nombre de mots dont l'origine latine est marquée par des syncopes ou des apocopes plus ou moins singulières : tels sont les mots *œil* , autrefois *œuil* , qui vient d'*oculus; dont*, jadis *d'ond* et *dond*, qui est formé de *de undè* (d'où) ; *âme*, qui provient d'*anima*, et a d'abord pris les formes *aneme* et *anme ;* et *âge*, qui dérive de *ætas*, en passant par les formes *aé* et *ae*. Assez fréquemment le mot français ne correspond pas au mot latin de même signification, mais à un autre mot qui en est dérivé. *Montagne*, par ex., ne vient pas de *mons*, mais de l'adjectif *montanus*. Le mot *jour* ne correspond point au mot *dies*, mais à l'adjectif *diurnus*, qui a d'abord produit l'italien *giorno* (prononcez *djiorno*), d'où le vieux français *jor*, qui plus tard s'est changé en *jour*. Plusieurs des exemples qui précèdent montrent comment la prononciation et l'orthographe ont contribué de leur côté à modifier les termes de la langue romaine. Nous citerons encore les deux mots *directum* et *strictum* qui ont fait *droict* et *estroict*, puis *droit* et *étroit;* mais il faut remarquer que jadis ces mots se prononçaient *dret* et *étret*, et que cette prononciation est bien plus voisine de la prononciation et de l'orthographe des originaux latins. Il importe encore de noter que, jadis comme aujourd'hui, l'orthographe était loin de représenter la prononciation d'une manière exacte, et que, dans le même manuscrit, les mêmes mots se trouvent fort souvent orthographiés de plusieurs façons différentes. Tant que l'orthographe française n'a pas été fixée, elle a visé à se rapprocher de la prononciation ; mais, quand l'uniformité orthographique a prévalu, c'est la prononciation qui a tendu à se modeler sur elle. Dans cette observation se trouve l'explication d'une foule d'anomalies plus apparentes que réelles. Ainsi qu'on le voit, la recherche des étymologies des mots de notre idiome se résout généralement en une étude purement historique, et le véritable glossaire étymologique de la langue française ne peut être que le dictionnaire historique de cette langue. Il ne pouvait entrer dans notre plan d'entreprendre ce travail, qui d'ailleurs exigerait plusieurs volumes comme les nôtres. Aussi nous sommes-nous contenté, dans le cours de notre livre, d'indiquer simplement les mots latins d'où sont dérivés les mots de notre langue, sans entrer dans aucun détail, ni sur leur origine, ni sur leurs modifications ou transformations successives.

Les termes que notre langue a empruntés aux idiomes germaniques et celtiques sont relativement fort peu nombreux. Elle en a pris bien moins encore à l'italien et à l'espagnol , car les analogies qu'on observe entre le français et ces deux langues résultent le plus souvent de leur commune origine. Quant aux termes qui proviennent du basque, de l'arabe, du turc, etc., ils sont extrêmement rares. En revanche, le grec nous a fourni une multitude de mots. Cependant il importe de remarquer que l'immense majorité des mots tirés du grec sont des termes de science fabriqués, on peut le dire, au fur et à mesure du besoin, tandis que la langue usuelle n'en admet qu'un très-petit nombre.

VI. Les recherches étymologiques sont fort anciennes. Platon, Chrysippe, Aristote, chez les Grecs, Varron, César, Cicéron , Verrius Flaccus, Festus, etc., chez les Romains, s'en sont occupés ; mais on peut dire de ces essais que ce sont des jeux d'imagination bien plus que des travaux d'érudition et de critique. A l'époque de la renaissance, plusieurs érudits se livrèrent à ce genre d'étude, mais ils suivirent en général les traces de leurs devanciers grecs et romains. Bien qu'il y ait des choses fort estimables dans les recherches laborieuses de ces savants, l'imagination fut très-souvent leur unique guide : c'est au sujet de leurs travaux qu'on a dit plaisamment : Les mots sont comme les cloches , on leur fait dire tout ce qu'on veut. » D'ailleurs , l'étude comparative des langues pouvait seule donner une méthode exacte et rigoureuse pour la recherche des étymologies. Or, cette science est toute moderne et née, pour ainsi dire, avec ce siècle. — Parmi les nombreux ouvrages dont les étymologies de notre langue forment l'objet, nous nous contenterons de citer les Dictionnaires de Ménage et de Roquefort ; mais nous recommanderons spécialement le savant glossaire de Dietz, intitulé *Lexicon etymologicum linguarum romanarum*, 1853.

ÉTYMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne les étymologies. *Explication é. Recherches étymologiques.*

* **ÉTYMOLOGIQUEMENT.** adv. D'après l'étymologie; selon les règles de l'étymologie.

ÉTYMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de recherches étymologiques.

EUBAGE. s. m. T. Hist. Voy. DRUIDISME.

* **EUCALYPTUS.** s. m. (grec. εὖ, bien ; καλυπτός, couvert). T. Bot. Voy. MYRTACÉES.

EUCHARISTIE. s. f. [On pron. *Eukaristie.*] (gr. εὐχαριστία, action de grâces). T. Théol.

Enc.— I. *Définition.*—Conformément au dogme catholique, nous définirons le sacrement de l'*Eucharistie* : « Un sacrement de la nouvelle loi , qui contient véritablement , réellement et substantiellement, sous les espèces du pain et du vin, le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S. J.-C., qui l'a institué pour en faire la nourriture spirituelle des fidèles. » L'euch. est ainsi nommée, parce que J.-C., en l'instituant , rendit grâces à son Père, et qu'elle est le principal moyen par lequel les chrétiens rendent grâces à Dieu du bienfait de la rédemption. On l'appelle encore la *Cène du Seigneur*, parce qu'elle a été instituée dans la cène que le Sauveur fit avec ses apôtres la veille de sa mort ; *Communion*, parce que c'est le lien d'unité des fidèles entre eux et avec J.-C.; *Saint Sacrement*, et, chez les Grecs, *Saints Mystères*, parce que c'est le plus auguste des sacrements ou signes institués par J.-C. pour nous donner la grâce ; *Sacrement de l'autel*, parce que le mystère de l'euch., étant tout à la fois sacrement et sacrifice, s'opère sur nos autels. On la nomme spécialement *Viatique*, lorsqu'on l'administre aux malades près de passer de cette vie à l'autre. Enfin, les Grecs se servent des mots *Synaxe* (assemblée) et *Eulogie* (bénédiction) pour désigner la célébration de ce mystère , tandis que les chrétiens des autres Églises orientales la nomment *Anaphora*, c.-à-d. oblation.

II. *Institution de l'Euch.* — La veille de sa passion, pendant qu'il célébrait la pâque avec ses apôtres, « Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : *Prenez et mangez; ceci est mon corps*. Ensuite, prenant la coupe, il rendit grâces, et la leur donna, en disant : *Buvez tous de ceci ; car ceci est mon sang*, le sang de la nouvelle alliance, qui sera versé pour plusieurs, afin que leurs péchés soient remis. *Faites cela en mémoire de moi.* » (Matt. XXVI, 26. Luc., XXVI, 19.) Il résulte si clairement de ces paroles que l'euch. a été instituée par N.-S. J.-C. lui-même, qu'aucune des sectes séparées de l'Église catholique n'a mis en doute cet article de foi. Il est également de foi que l'euch. est un vrai sacrement : ces mêmes sectes le déclarent aussi, sauf à annuler l'effet de leur déclaration par la façon dont elles l'interprètent. Il est encore de foi que le sacrement de l'euch. contient véritablement, réellement et substantiellement, le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S., c'est-à-dire J.-C. tout entier.

1° *Présence réelle.*— Les paroles mêmes de J.-C. citées plus haut sont tellement explicites et formelles, qu'il est impossible de ne pas les prendre dans leur sens propre et naturel. Mais ce n'est pas seulement pendant la cène que N.-S. s'est exprimé aussi nettement. Lorsque , dans la synagogue de Capharnaüm, Jésus annonce aux Juifs la nécessité de la foi à sa divinité , il leur dit : « Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert et sont morts. C'est ici le pain qui est descendu du ciel , afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point. Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement , et le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair. » Or, comme les Juifs, prenant avec raison ces paroles à la lettre, murmuraient et disputaient entre eux en disant : « Comment peut-il , celui-là, nous donner sa chair à manger? » Jésus , loin de les calmer en leur faisant entendre qu'il parle par figure, insiste au contraire sur la signification littérale de ses paroles : « En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour ; car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel ; vos pères ont mangé la manne et sont morts ; mais celui qui mangera de ce pain vivra éternellement. » Ces paroles furent prises par les disciples, comme par les Juifs, dans le sens d'une manducation réelle de la chair du Sauveur. Aussi « plusieurs de ses disciples, ayant entendu ces paroles, dirent : Cette parole est dure, et qui la peut écouter ? Mais Jésus, sachant en soi-même que ses disciples murmuraient, leur dit : Cela vous scandalise-t-il ? Que sera-ce si vous voyez monter le Fils de l'homme où il était d'abord ?... Dès ce moment-là plusieurs de ses disciples s'éloignèrent et ne marchèrent plus avec lui. » (Jean, VI, 48 à 67.)

Les paroles de saint Luc et de saint Marc ne sont pas moins formelles ; il en est de même du passage de saint Paul sur la communion indigne , passage que nous rapporterons plus loin. Tous ces textes cesseraient d'avoir un sens, si l'euch. représentait simplement, comme le veulent les protestants, le signe ou la figure du corps et du sang de J.-C. — Les théologiens catholiques ont d'ailleurs établi surabondamment par les écrits des premiers Pères, que le dogme de la présence réelle a été la croyance constante de l'Église depuis les apôtres jusqu'au IVe siècle, époque où les témoignages en faveur de cette croyance sont tellement nombreux, qu'il est impossible de la nier. Bien que les premiers Pères évitassent de parler d'un mystère qui eût été un objet de raillerie pour les infidèles, les textes qui nous en restent sont suffisants pour prouver que l'Église n'a jamais varié. Nous citerons, d'après le cardinal Gousset, quelques-uns des passages les plus importants des plus anciens Pères.

Saint Ignace d'Antioche , qui fut disciple de saint Pierre et souffrit le martyre l'an 107, dit des hérétiques qui niaient la réalité du corps de N.-S. : « Ils s'éloignent de l'euch. et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'euch. est la chair de J.-C., celle qui a souffert pour nos péchés, et que le Père dans sa bonté a ressuscitée. » — Saint Justin, martyr en 167, dit dans son *Apologie :* « Au reste, nous ne prenons pas l'euch. comme un pain commun, ni comme un breuvage ordinaire ; mais comme par la parole de Dieu le Verbe s'est fait chair et a pris la chair et le sang pour notre salut, de même nous sommes instruits que cette nourriture, qui par un changement alimente notre chair et notre sang , étant sanctifiée par la prière et par l'action de grâces du Verbe, est la chair et le sang de ce même Jésus incarné. » — Saint Irénée , évêque de Lyon, qui fut martyrisé l'an 202 , réfute ainsi , dans son ouvrage *Contre les hérésies* , ceux qui niaient que J.-C. fût Fils de Dieu : « Comment donc s'assureront-ils que ce pain, sur lequel les actions de grâces ont été faites, est le corps de leur Seigneur, s'ils disent qu'il n'est point Fils du créateur du monde? » Il résulte évidemment de ce passage qu'alors tous les chrétiens, et même les hérétiques que combattait Irénée, admettaient que le pain et le vin sont changés par la consécration au corps et au sang de J.-C.; sans quoi, comment ce Père eût-il pu reprocher à ces derniers d'être en contradiction avec eux-mêmes ? — Tertullien, mort en 245, s'exprime ainsi : « Ayant pris du pain, N.-S. en a fait son corps, en disant : Ceci est mon corps. La chair est nourrie du corps et du sang de J.-C., de sorte que notre âme s'engraisse de la substance de Dieu même. » Ailleurs, il dit de ceux qui font des communions sacriléges : « Les Juifs n'ont crucifié le corps de J.-C. qu'une seule fois, mais eux, ils le crucifient tous les jours. » — Origène, mort en 253, dit, dans son livre contre Celse : « Lorsque vous recevez la sainte nourriture et ce mets incorruptible , lorsque vous goûtez le pain et la coupe de vie , vous mangez et vous buvez le corps et le sang du Seigneur. Alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous devez donc vous humilier, et dire avec le centurion : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. » — Saint Cyprien, évêque de Carthage, qui souffrit le martyre en 258 , blâme en ces termes ceux qui, après avoir renié J.-C. par crainte des tourments, s'approchent de l'euch. sans avoir fait pénitence : « Ils se précipitent sur le corps de J.-C.; c'est une véritable violence exercée sur son corps et sur son sang ; et ils pèchent plus de la bouche et des mains envers Dieu que quand ils ont nié le Seigneur. » — Les Pères du concile de Nicée, en 325, défendent aux diacres d'administrer aux prêtres le corps de J.-C.—Suivant Eusèbe de Césarée (vers 330), « Dieu consacre par le Saint-Esprit les dons qui lui sont offerts; le pain est fait le précieux corps de N.-S., et le vin son précieux sang. » — Saint Hilaire, mort évêque de Poitiers en 367, s'exprime en ces termes : « C'est J.-C. lui-même qui nous dit : Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage; celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui. Il ne laisse aucun lieu de douter de la vérité de sa chair et de son sang, puisque la déclaration du Seigneur et notre foi portent que c'est vraiment de la chair et du sang, et que ces choses étant prises, font que nous sommes en J.-C., et que J.-C. est en nous. » — Saint Optat, évêque de Milève, mort vers 370, reproche aux donatistes leurs violences sacriléges : « Est-il sacrilége pareil à celui de briser et de renverser les autels de Dieu, ces autels où les membres de J.-C. ont été déposés? car qu'est-ce que l'autel, sinon le siége du corps et du sang de J.-C.? Que vous a donc fait le Christ, dont le corps et le sang ont habité sur ces autels? Et, pour aggraver encore cet exécrable forfait, vous avez brisé les calices qui servent à contenir le sang de J.-C. O crime abominable! Vous avez imité les Juifs : ils percèrent le corps du Sauveur sur la croix, et vous, vous l'avez frappé sur l'autel! » — Saint Cyrille de Jérusalem, mort en 386, dit dans son instruction pour les catéchumènes : « Puisque J.-C., en parlant du pain qu'il tenait, a déclaré que c'était son corps, et puisque, en parlant du vin, il a si positivement assuré que c'était son sang, qui pourra jamais révoquer en doute cette vérité?... Sous l'apparence du pain, il vous donne son corps; sous l'apparence du vin, il vous donne son sang, afin qu'étant faits participants de ce corps et de ce sang, vous deveniez un même corps et un même sang avec lui... C'est pourquoi je vous conjure de ne plus les considérer comme du pain et du vin ordinaires, puisqu'ils sont le corps et le sang de J.-C., suivant sa parole.»—Saint Ambroise, évêque de Milan en 374, parle en ces termes aux néophytes : « Considérez quel est le plus excellent ou de cette nourriture que Dieu donnait aux Israélites dans le désert, ou de la chair de J.-C., laquelle est le corps même de celui qui est la vie; de la manne qui tombait du ciel, ou de celle qui est au-dessus du ciel... L'eau coula d'une roche en faveur des Juifs; mais, pour vous, le sang coule de J.-C. lui-même... Aussi cette nourriture et ce breuvage de l'ancienne loi n'étaient que des figures et des ombres; mais cette nourriture et ce breuvage dont nous parlons est la vérité... Mais vous me direz peut-être : Comment m'assurez-vous que c'est le corps de J.-C. que je reçois, puisque je vois autre chose? C'est ce qui nous reste ici à prouver. Or, nous trouvons une infinité d'exemples pour montrer que ce que l'on reçoit à l'autel n'est point ce qui a été formé par la nature, mais ce qui a été consacré par la bénédiction, et que cette bénédiction est plus puissante que la nature, puisqu'elle change la nature même. Moïse tenait un bâton à la main; il le jeta à terre, et il devint un serpent... Que si la simple bénédiction d'un homme a eu assez de vertu pour transformer la nature, que dirons-nous de la propre consécration divine dans laquelle les paroles mêmes du Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait? Car ce sacrement que vous recevez est formé par les paroles de J.-C. Que si la parole d'Élie a pu faire descendre le feu du ciel, la parole de J.-C. ne pourra-t-elle pas changer la nature des choses créées? Vous avez lu, dans l'histoire de la création, que, Dieu ayant parlé, toutes les choses ont été créées. Si donc la parole de J.-C. a pu de rien faire ce qui n'était pas encore, ne pourra-t-elle pas changer en d'autres natures celles qui existent déjà, puisqu'on ne saurait nier qu'il est plus difficile de donner l'être aux choses qui ne l'ont pas, que de changer la nature de celles qui l'ont reçu?... C'est la véritable chair de J.-C. qui a été crucifiée et qui a été ensevelie. C'est donc ici, selon la vérité, le sacrement de sa chair. J.-C. dit lui-même : Ceci est mon corps. Avant la consécration qui se fait avec les paroles célestes, on donne à cela un autre nom; mais, après la consécration, cela est nommé le corps de J.-C. Il dit aussi : Ceci est mon sang. Avant la consécration, ce qui est dans le calice s'appelle autrement, mais après la consécration, on le nomme sang du Christ. »—Saint Jean Chrysostôme (vers 380) n'est pas moins formel : « Ne contredisons pas Dieu, lors même que ce qu'il nous dit paraît répugner à nos idées et à nos yeux. Que sa parole soit préférée à nos sens et à nos pensées. Ne regardons pas ce qui est exposé à nos yeux, mais sa parole, car elle est infaillible, et nos sens sont exposés à l'illusion. Puisque donc le Verbe dit : Ceci est mon corps; obéissons, croyons, et voyons ce corps avec les yeux de l'âme; car J.-C. ne nous a rien donné de sensible; mais, sous des choses sensibles, il nous en présente qui ne s'aperçoivent que par l'esprit. Combien n'y en a-t-il pas qui disent à présent : Je voudrais bien voir sa forme, sa figure, ses vêtements? Et voici que vous le voyez, que vous le touchez lui-même, que vous le mangez lui-même... Non content de se faire homme, de souffrir les ignominies, il a voulu encore se mêler et s'unir à vous, de sorte que vous deveniez un même corps avec lui, et non-seulement par la foi, mais effectivement et dans la réalité même. Celui que les anges ne voient qu'en tremblant, à cause de l'éclat qui jaillit de sa personne, nous nourrit de sa substance; nous mêlons la nôtre à la sienne, et nous devenons avec lui un même corps, une même chair... J.-C. qui opéra autrefois ces miracles dans la cène qu'il fit avec ses apôtres, est le même qui les opère aujourd'hui. Nous sommes ici ses ministres; mais c'est lui qui sanctifie les choses offertes, et les change en son corps et en son sang. » — Enfin, nous terminerons par cette citation de saint Jérôme, mort en 420 : « Comprenons que le pain que rompit le Seigneur et qu'il donna à ses disciples, est le corps de notre Sauveur, puisqu'il dit lui-même : Ceci est mon corps. Moïse ne donna pas le pain véritable, mais bien le Seigneur Jésus assis au festin et étant le festin lui-même, lui-même étant mangé et mangeant. » Ailleurs le même Père dit encore : « A dieu ne plaise que je dise quelque chose au désavantage de ceux qui, succédant aux apôtres, forment le corps de J.-C. par leur bouche sacrée. »

Ces textes et beaucoup d'autres démontrent d'une façon péremptoire que la présence réelle a toujours été un article de foi dans l'Église. Ce dogme, en effet, n'est pas seulement admis dans l'Église catholique, chez les Latins, chez les Grecs et chez ceux des Orientaux qui sont en communion avec le saint-siége, mais il l'est encore chez les Grecs schismatiques. Les novateurs du XVIe siècle ayant cherché à mettre à profit l'inimitié de ces derniers contre Rome pour obtenir d'eux une déclaration conforme aux vues du protestantisme, Jérémie, patriarche de Constantinople, leur répondit, en 1570 : « C'est une chose décidée par le jugement de l'Église que, dans la cène, après la consécration, le pain se trouve changé au corps même de J.-C., et le vin en son sang, par la vertu du Saint-Esprit... Le propre corps, le corps véritable de J.-C. est contenu sous les espèces du pain et du vin. » Cette croyance de l'Église grecque schismatique a été confirmée par divers conciles de cette Église. D'ailleurs, les liturgies grecques s'accordent parfaitement avec les liturgies latines. Enfin, la même croyance se trouve exprimée dans les écrits, les professions de foi, les eucologes et les liturgies des Syriens, des Maronites, des Arméniens, des Cophtes, des Éthiopiens, des Eutychiens ou Jacobites, et des Nestoriens, c.-à-d. chez les différentes Églises et sectes de l'Orient, dont quelques-unes, comme celles des Nestoriens et des Eutychiens, sont séparées de l'Église romaine depuis le Ve siècle.

2° *De la transsubstantiation.* — Le concile de Trente formule en ces termes la croyance de l'Église à ce sujet : « Si quelqu'un dit que, dans le très-saint sacrement de l'euch., la substance du pain et du vin reste conjointement avec le corps et le sang de N.-S. J.-C., et nie cette adorable et singulière conversion de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang de J.-C., ne restant seulement que les espèces du pain et du vin, laquelle conversion l'Église catholique appelle du nom très-propre de *Transsubstantiation*, qu'il soit anathème. » Ce décret du saint concile est dirigé à la fois, et contre les partisans d'Osiander, et contre ceux de Luther qui, tout en admettant la présence réelle, prétendaient que la substance du pain et du vin n'était point détruite. Les premiers, en effet, disaient que J.-C. est dans l'euch. par *Impanation*, c.-à-d. par l'union réelle ou hypostatique du corps de N.-S. avec le pain; et les seconds prétendaient qu'il y est par *Consubstantiation*, c.-à-d. que le corps de J.-C. est présent *avec* la substance, ou *sous* la substance ou *dans* la substance du pain. Les mêmes passages, soit des saintes Écritures, soit des Pères, qui établissent la présence réelle de J.-C. tout entier dans l'euch., établissent non moins formellement le changement de la substance du pain et du vin à la substance du corps et du sang de N.-S J.-C. La croyance de l'Église grecque et des diverses Églises orientales, séparées depuis tant de siècles de la communion romaine, est ici, comme pour la présence réelle, identique avec celle de l'Église catholique. Après la consécration, il n'y a pas dans l'euch. d'autre substance que celle de J.-C. lui-même; la substance du pain et du vin ne subsiste plus : il ne reste de ces derniers que les *espèces*, soit qu'on dise que ces espèces ne sont que des *apparences* qui font sur nous les mêmes impressions que la réalité de la substance, soit qu'on les regarde comme des *accidents* qui subsistent sans leur sujet.—Quant aux objections tirées de l'incompréhensibilité de ce mystère, et du témoignage opposé de nos sens, elles n'ont aucune valeur, car la présence réelle et la transsubstantiation appartiennent à l'ordre surnaturel, comme le dogme de la Trinité, comme celui de l'Incarnation, en un mot comme tous les mystères. Il ne s'agit pas de les expliquer, mais de les croire sur l'autorité de la parole de Dieu.

3° *De la présence permanente et de l'adoration de Jésus-Christ dans l'Euch.* — Les protestants conviennent que pour célébrer l'euch., il faut répéter les paroles que J.-C. prononça dans la dernière cène, que sans cela il n'y aurait ni mystère, ni sacrement. Cependant, selon les calvinistes, ces paroles n'opèrent rien, c'est la foi avec laquelle le fidèle reçoit le pain et le vin qui lui fait recevoir la vertu du corps de J.-C.; c'est donc la foi qui produit tout le miracle, les paroles de J.-C. ne peuvent être nécessaires que pour exciter la foi. Si les luthériens pensent que ces paroles, Ceci est mon corps, opèrent ce qu'elles signifient, ils devraient croire, comme nous, que dès ce moment J.-C. est présent sous les symboles et qu'il y demeure tant que subsistent les qualités sensibles du pain et du vin. Néanmoins ils soutiennent que le corps de J.-C. ne se trouve présent que dans l'usage et par l'usage, et que l'essence du sacrement consiste dans la *Communion*, c.-à-d. dans la réception de l'euch. par le fidèle. C'est pour cela qu'ils ont affecté de changer le mot euch. en celui de *Cène* ou *repas*, afin de donner à entendre que l'essence du sacrement consiste dans l'action de ceux qui mangent, et non dans celle du ministre qui consacre. Mais osera-t-on soutenir que l'action de J.-C., consacrant l'euch. après sa dernière cène, était moins importante que celle des apôtres qui la reçurent? Le concile de Trente a décidé contre les novateurs que le corps et le sang de J.-C. sont présents dans l'euch., non-seulement dans l'usage et quand on les reçoit, mais avant et après la communion, et que les parties consacrées qui restent après que l'on a communié, sont encore le vrai corps et le vrai sang de J.-C. — Cette décision est fondée sur le sens littéral et naturel des paroles du Sauveur, qui a dit positivement : *Ceci est mon corps*, avant que les apôtres le mangeassent, et *Ceci est mon sang*, avant qu'ils le bussent. Il y avait donc corps et sang dans l'euch. avant la communion des apôtres. Par ses paroles, le Sauveur rendait son corps présent pour qu'il fût mangé; mais le sacrement et la fin pour laquelle il est opéré ne sont pas la même chose. L'acte sacramentel était donc l'action de J.-C. qui parlait, et non celle des disciples qui reçurent son corps. Il n'est pas permis de confondre l'action de J.-C. qui faisait un miracle, avec celle des apôtres pour lesquels il était opéré; l'effet de la première était la transsubstantiation du pain et du vin et la présence réelle du corps et du sang de J.-C., l'effet de la seconde était la grâce produite dans l'âme des apôtres. Donc la présence réelle est l'effet de la consécration, et non de la communion; elle subsisterait quand même il n'y aurait point de communion; elle est habituelle et permanente, indépendamment de celle-ci. Telle d'ailleurs a toujours été la croyance de l'Église universelle, comme on en peut juger par l'usage où elle est de porter la sainte euch. à ceux qui ne peuvent assister à la célébration des saints mystères : « pratique générale, dit le card. Gousset, qui s'observe en Orient comme en Occident; pratique ancienne, qui est recommandée par les conciles, et en particulier par celui de Nicée de l'an 325; pratique apostolique, dont il est fait mention dans saint Basile, saint Denis d'Alexandrie, Tertullien, etc.

Une conséquence immédiate et rigoureuse de la présence réelle, c'est que J.-C. doit être adoré d'un culte de latrie dans le sacrement de l'euch. « Si quelqu'un dit que, dans le saint sacrement de l'euch., J.-C. fils unique de Dieu ne doit pas être adoré d'un culte de latrie, même extérieur, et que, par conséquent, il ne faut pas le vénérer en l'honorant d'une fête particulière et solennelle, ni le porter avec pompe aux processions, selon la coutume et le rite louable et universel de la sainte Église, ou qu'il ne faut pas l'exposer en public pour être adoré par le peuple, ou que ses adorateurs sont idolâtres, qu'il soit anathème.» Telle est la décision du dernier concile œcuménique. Les protestants ont en effet qualifié d'idolâtrie le culte que l'Église catholique rend à l'euch.; mais qui ne voit la puérilité et l'absurdité d'une semblable accusation? Pourrions-nous adorer le pain, nous qui croyons qu'après la consécration il n'y a plus de pain dans l'euch., mais que J.-C. y est tout entier, quoique voilé par les espèces? Quand nous disons *adorer le Saint-Sacrement*, nous entendons uniquement adorer N.-S. J.-C. lui-même présent dans l'euch., et rien autre chose.

4° *De la communion sous une seule et sous les deux espèces.* — « Si quelqu'un, dit le concile de Trente, nie que, dans le sacrement de l'euch., J.-C. soit contenu sous chaque espèce, et sous chaque partie de l'une et l'autre espèce, la séparation étant faite, qu'il soit anathème.» —La foi de l'Église, disent encore les Pères de ce concile, a toujours été qu'aussitôt après la consécration, le vrai corps et le vrai sang de N.-S. existent, sous les espèces du pain et du vin, conjointement avec son âme et sa divinité; savoir, son corps sous l'espèce du pain, et son sang sous l'espèce du vin, par la force des paroles; mais le corps sous l'espèce du vin, et le sang sous l'espèce du pain, et l'âme sous l'une et l'autre espèce, en vertu de cette liaison naturelle et concomitante par laquelle les différentes parties de N.-S. sont unies entre elles et la divinité, à cause de son admirable union hypostatique avec le corps et l'âme. C'est pourquoi il est très-vrai de dire que l'une et l'autre espèce contient autant que les deux ensemble. »—En conséquence, il n'est pas nécessaire, du moins pour les simples fidèles, de recevoir la communion sous les deux espèces. Le prêtre qui célèbre la messe est le seul qui doive communier ainsi, parce que la communion sous les deux espèces est nécessaire à l'intégrité du sacrifice de l'autel. On ne peut point dire, comme l'ont soutenu les Hussites, les Calixtins, les disciples de Carlostadt, etc., que J.-C. ait prescrit pour tous la communion sous les deux espèces, en disant : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous; » car il a dit aussi, en ne parlant que d'une espèce : « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair.» (Jean, VI, 52.) Saint Paul a dit encore : « Quiconque mangera ce pain *ou* boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du crime contre le corps *et* le sang du Seigneur.» (I *Cor.*, XI, 27.)—Dans les premiers temps de l'Église, les fidèles communiaient généralement sous les deux espèces; néanmoins un grand nombre communiaient seulement sous les espèces du pain, preuve irréfragable que l'Église a toujours admis la présence réelle de J.-C. tout entier sous chacune des deux espèces. C'est pour des motifs graves qu'elle a retranché la coupe aux simples fidèles. En premier lieu, il était à craindre que le sang de N.-S. ne se répandît à terre, accident qu'il était très-difficile d'éviter quand on avait à administrer le sacrement à un grand nombre de personnes. En second lieu, l'euch. devant toujours être prête pour les malades, il était à craindre qu'en conservant longtemps l'espèce du vin, elle ne vînt à s'aigrir. Troisièmement, il est un grand nombre de personnes qui ne peuvent souffrir ni le goût ni l'odeur du vin. Enfin, ce qui a principalement porté l'Église, à l'époque du concile de Constance, à retrancher la coupe aux fidèles, c'est l'hérésie de ceux qui prétendaient que J.-C. n'est pas tout entier sous chaque espèce. Afin de manifester plus sensiblement aux yeux de tous la vérité de la foi catholique, elle a ordonné la communion sous une seule espèce, qui est celle du pain. Déjà un motif semblable avait, à la fin du Ve siècle, déterminé le pape Gélase à ordonner aux fidèles la communion sous les deux espèces, car il s'agissait alors de confondre les manichéens qui, par superstition, repoussaient la communion sous l'espèce du vin.

III. *Matière et forme du sacrement de l'Euch.* — Tout sacrement étant un signe, doit avoir sa matière et sa forme propres. — La matière de l'euch. sont le pain et le vin. A l'exemple de J.-C., l'Église a toujours employé le pain de froment (*panis triticeus*), et il ne pourrait être valablement et licitement consacré, s'il renfermait une farine étrangère, à moins toutefois que cette dernière ne s'y trouvât qu'en petite quantité. Il faut, en outre, que le pain soit cuit, dans un état parfait de conservation, et qu'il ait été pétri avec de l'eau naturelle; mais il est indifférent, pour la validité de la consécration, de se servir de pain ordinaire ou pain levé, ou de pain *azyme* ou pain sans levain. En effet, l'Église latine employant celui-ci et l'Église grecque celui-là, le concile de Florence, de l'an 1439, ordonna que chaque communion conserverait son usage. — Le vin doit être du vin naturel (*vinum de vite*), tel qu'il résulte des manipulations auxquelles on soumet ordinairement le jus du raisin. La consécration faite avec le moût ou vin doux pourrait être valide, mais serait gravement illicite. Il est également défendu de se servir du vin qui commence à s'aigrir ou à se corrompre, quoique la consécration en soit valide. Mais elle serait nulle, si le liquide était entièrement gâté ou converti en vinaigre. Les canons prescrivent en outre de mettre un peu d'eau naturelle avec le vin dans le calice, mais il faut que le premier liquide forme moins du tiers du mélange. Toutefois l'omission de l'eau dans le calice n'entraînerait point la nullité du sacrement. — Quant à la quantité de pain et de vin nécessaire pour le sacrement elle n'est pas déterminée, mais il est indispensable que l'on puisse, naturellement, à l'aide des sens, distinguer le pain et le vin de tout ce qui n'est ni pain ni vin, car la matière sacramentelle doit être sensible.

La forme du sacrement de l'euch. consiste dans les paroles de la consécration, qui sont celles mêmes prononcées par N.-S.. *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* On admet communément que ces seules paroles opèrent par elles-mêmes ce qu'elles signifient, c.-à-d. le changement du pain et du vin au corps et au sang de J.-C., sans qu'il soit nécessaire de les faire précéder ou suivre d'aucune prière. Néanmoins, toutes les fois que le prêtre doit consacrer, il est strictement obligé de prononcer, pour la consécration, soit du pain, soit du vin, la formule donnée par le missel. Tout changement, toute omission qui ôterait aux paroles sacrées leur véritable signification, rendrait nulle la consécration.

IV. *Effets de l'Euch.* — On conçoit que la manière différente d'envisager l'euch. doit mettre une grande différence entre la *communion* des catholiques et la *cène* des protestants. Ceux-ci, prétendant que l'euch. est simplement la figure du corps et du sang de J.-C., disent que le sacrement ne produit d'autre effet que d'exciter la foi qui, selon leur système, opère la rémission des péchés et la justification; qu'ainsi la participation au sacrement exige uniquement une foi ferme et vive. Un catholique, au contraire, convaincu que, par la communion, il reçoit réellement la substance du corps et du sang de J.-C., en conclut que, pour y participer, il faut être en état de grâce; que, s'il était coupable de péché mortel, il mangerait et boirait sa propre condamnation, selon l'expression de saint Paul (I *Cor.*, XI, 29); mais qu'en recevant cette nourriture divine avec des sentiments de foi, d'humilité, de pénitence et de reconnaissance envers J.-C., elle produira en lui une augmentation de grâce, et sera pour lui un gage de la résurrection future et d'une immortalité glorieuse. Ces effets sont précisément ceux annoncés par J.-C. à ceux qui mangeront le pain vivant descendu du ciel (Jean, VI, 48, etc.). Pour participer aux fruits de ce sacrement, il est donc nécessaire de posséder déjà la grâce sanctifiante, car, de même que le pain et le vin matériels ne sont utiles qu'aux vivants dont ils entretiennent la vie et augmentent les forces, de même l'euch. n'est point un sacrement des *morts*, mais un sacrement des *vivants*, qui suppose la vie spirituelle de ceux qui le reçoivent: elle est destinée à conserver la vie de l'âme et non à la faire recouvrer. Néanmoins un second effet de l'euch. est de remettre les péchés véniels, mais il ne faut entendre ici que des péchés pour lesquels on n'a plus d'affection. Dans ce cas, semblable à la nourriture corporelle qui répare insensiblement ce que nous perdons chaque jour par la transpiration, « le pain quotidien de l'euch., comme dit saint Ambroise, sert de remède à nos infirmités de chaque jour. » L'euch. remet encore la peine temporelle du péché; mais on n'obtient pas cette remise directement: elle ne nous est accordée que d'une manière indirecte, par le moyen des actes de charité que la communion fait naitre en nous. Enfin, l'euch. nous préserve du péché mortel, nous prémunit contre la tentation, et nous fait marcher d'un pas sûr dans la voie du salut.

V. *Du ministre de l'Euch.* — On distingue le ministre de la *consécration* et celui de la *dispensation*.—Il est de foi que les évêques et les prêtres sont les ministres de la consécration eucharistique. Leur pouvoir à ce sujet résulte des paroles mêmes que prononça J.-C., quand il dit aux apôtres, dont ils sont les successeurs: « Faites ceci en mémoire de moi. »—Les évêques et les prêtres sont également les seuls ministres ordinaires de la dispensation; les simples diacres en sont les ministres extraordinaires. Dans la primitive Église, ils administraient assez généralement l'euch. en vertu de la délégation du prêtre ou de l'évêque. Mais, dans la discipline actuelle, il n'est plus permis à un diacre d'administrer la communion que dans le cas où, à défaut d'un prêtre, un malade courrait le risque de mourir sans avoir reçu ce sacrement.

VI. *Du sujet de l'Euch.* — L'euch. n'étant pas nécessaire au salut, d'une nécessité de moyen, comme le baptême, ceux qui n'ont pas l'âge de raison peuvent être sauvés sans avoir reçu la communion; mais il n'en est pas de même des adultes, auxquels elle est nécessaire de nécessité de précepte divin, ainsi que J.-C. l'a déclaré quand il a dit: « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie éternelle. » (Jean, VI, 54.) Ce précepte oblige aussitôt qu'on a suffisamment l'âge de raison; quand on est en danger de mort ou dans un danger probable et certain; enfin, lorsqu'on n'a pas communié depuis longtemps, car on est tenu de s'approcher de temps en temps de la sainte table pendant la vie. En ce qui concerne cette dernière obligation, J.-C. n'a pas fixé l'intervalle qui doit séparer une communion de la suivante, mais l'Église, dans le quatrième concile de Latran (1215), a décidé: 1° que tout fidèle doit communier au moins une fois chaque année; 2° que cette communion doit se faire à Pâques ou dans le temps pascal, c'est-à-d. dans la quinzaine qui commence au dimanche des Rameaux et finit au dimanche *in Albis;* 3° qu'elle doit avoir lieu dans la paroisse à laquelle on appartient. Il y a péché mortel, soit qu'on ne communie pas au moins une fois l'an, soit qu'on ne communie pas dans le temps prescrit, soit qu'on ne communie pas dans sa paroisse. Toutefois l'Église admet quelques exceptions, surtout pour le dernier de ces préceptes.

Les lois de l'Église faisant une obligation aux fidèles de s'approcher du sacrement de l'euch., au moins à Pâques, il s'agit de savoir à quelle époque précise cette obligation devient un devoir. Il n'est guère possible d'établir à ce sujet une règle absolue; toutefois on croit assez généralement que les enfants ne sont pas tenus de communier avant l'âge de 9 ou 10 ans, mais qu'ils doivent l'avoir fait avant d'avoir atteint leur quinzième année. Dans tous les cas, on doit tenir compte du degré d'instruction, du caractère et des dispositions de chacun, qui varient naturellement suivant les individus. La *première communion* ne doit se faire, même hors du temps pascal, que dans l'église paroissiale, et par les mains du propre curé, ou de celui qui en tient la place, à moins que le curé ou l'évêque ne permettent qu'elle se fasse dans une autre paroisse, ou dans un établissement particulier, comme un collége, un couvent, etc.

Les fidèles sont encore obligés, de droit divin, de recevoir la communion, quand ils sont en danger de mort. Ainsi, ceux qui sont atteints d'une maladie mortelle ou sur le point de subir une opération dangereuse, doivent se préparer par la confession et la communion au passage de l'éternité. L'Église veut même qu'on administre l'euch. aux pécheurs publics repentants; aux condamnés à mort qui donnent des signes non équivoques de pénitence; enfin, aux enfants en danger de mort, quand bien même ils n'auraient pas encore l'âge requis pour la première communion, pourvu toutefois qu'ils aient le discernement suffisant et se soient préalablement confessés.

L'euch. étant le plus grand et le plus saint de tous les sacrements, il faut de nombreuses dispositions pour le recevoir. On distingue les dispositions de l'âme et celles du corps. — La plus essentielle des dispositions de l'âme consiste dans la pureté de conscience. Par conséquent, il faut que celui qui veut s'approcher de la sainte table se sente exempt de tout péché mortel, et, dans le cas contraire, il ne doit se présenter à la communion qu'après s'être purifié dans le sacrement de pénitence et avoir reçu l'absolution: autrement, il commettrait un sacrilége. « Quiconque mangera ce pain, dit saint Paul, ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du crime contre le corps et le sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve soi-même, et qu'après cela il mange de ce pain et boive de cette coupe; car celui qui en mange et en boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. » (I *Cor.*, XI, 27 à 29.) Il faut en outre que celui qui doit s'approcher de la sainte table ait une foi vive, un désir sincère d'être uni à J.-C., une charité ardente et une humilité profonde. — Les dispositions relatives au corps sont le jeûne, la pureté et la modestie. Le jeûne consiste à n'avoir absolument rien pris, depuis minuit, ni solide, ni liquide, ni comme remède, ni comme aliment. Tout ce qui se mange ou se boit véritablement, volontairement ou par inadvertance, est une infraction au jeûne et empêche de communier. Le précepte du jeûne eucharistique est de rigueur; son infraction est un péché mortel. L'Église n'admet d'exception que pour les malades qui communient en viatique, et pour quelques cas particuliers fort rares.

VII. L'euch. n'est pas seulement un sacrement où J.-C. se donne à nous pour nous servir de nourriture spirituelle; elle est encore un *sacrifice* où il s'offre à Dieu le père comme victime pour nous: nous la considérerons ailleurs sous ce point de vue particulier. Voy. MESSE.

EUCHARISTIQUE. adj. 2 g. [On pron. *Eukaristique.*] Qui appartient à l'eucharistie.

* **EUCHRESTA.** s. m. (grec. εὔχρηστος, utile). T. Botan. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **EUCNÉMIS.** s. m. (gr. εὖ, bien; κνήμις, cuisse). T. Entom. Voy. STERNOXES.

EUCOLOGE. s. m. (gr. εὐχὴ, prière; λέγω, je recueille). Livre où se trouvent les offices des dimanches et des principales fêtes de l'année.

EUCRASIE. s. f. (grec. εὖ; κρᾶσις, constitution). T. Méd. Un bon tempérament. Inus.

EUDIOMÈTRE. s. m. **EUDIOMÉTRIE.** s. f. (grec. εὐδία, pureté; μέτρον, mesure). T. Phys. et Chimie.

Enc. — Ainsi que l'indique l'étymologie ci-dessus, le mot *Eudiométrie* signifie proprement méthode propre à reconnaître le degré de pureté de l'air, tandis que celui d'*Eudiomètre* désigne l'instrument usité dans ce genre de recherches. Mais comme il est aujourd'hui démontré que l'air pris dans un lieu insalubre et l'air le plus pur se composent tous deux également de 79 parties d'azote et de 21 d'oxygène, il est évident que les *eudiomètres* et les procédés *eudiométriques* indiquent purement et simplement sa composition gazeuse. En outre, la même méthode et les mêmes instruments pouvant s'appliquer à l'analyse des différents mélanges gazeux qui contiennent de l'oxygène, les mots *eudiométrie* et *eudiomètre* ont en conséquence reçu une extension de signification. Ce qui caractérise essentiellement la méthode eudiométrique, c'est qu'elle procède toujours par la combustion de l'oxygène contenu dans le mélange. Or, cette combustion peut être lente ou instantanée: de là deux sortes d'eudiomètres.

Parmi les eudiomètres à combustion lente, le plus simple est l'*eud. à phosphore*, imaginé par Fontana, mais perfectionné depuis. Cet instrument se compose tout simplement d'un vase qui contient du mercure, d'un tube de verre gradué, et d'une petite balle de phosphore fixée à l'extrémité d'un fil de platine. Après avoir renversé le tube sur le mercure, on y introduit (Fig. 1) un certain volume du mélange des gaz, parmi lesquels se trouve l'oxygène ou gaz comburant. On mesure avec soin le volume des deux gaz, et, cela fait, on introduit dans le mélange la balle de phosphore, ce qui est facile, grâce à la flexibilité du fil de platine auquel elle est attachée. On laisse séjourner cette balle dans le mélange gazeux jusqu'à ce que celui-ci ne diminue plus de volume, ce qui indique que le phosphore a absorbé tout l'oxygène. Il faut ordinairement 24 heures environ pour arriver à ce résultat. Alors on mesure de nouveau le volume de gaz qui reste dans l'eud., et la différence des deux volumes représente le volume de l'oxygène disparu. Cet eud. est commode et peu dispendieux; mais malheureusement il ne donne pas des résultats assez rigoureux.

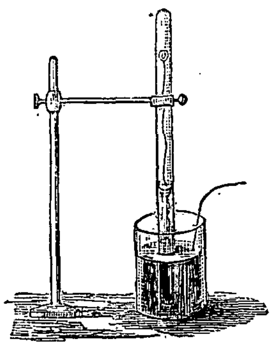

Fig. 1.

Dans les eudiomètres à combustion instantanée, on détermine généralement la combustion de l'oxygène au moyen de l'étincelle électrique qu'on fait passer à travers le mélange. Nous nous contenterons d'en décrire deux espèces. — L'*eud. à eau* ou *de Volta* (Fig. 2) se compose d'un cylindre de verre AB, à parois très-épaisses et capables de supporter des pressions considérables: ce cylindre est destiné à renfermer le mélange gazeux. A son extrémité inférieure est adaptée une monture de laiton terminée par un entonnoir renversé E et munie d'un robinet: cet entonnoir sert à introduire les gaz dans le cylindre. Ce dernier présente encore supérieurement une monture de laiton qui est surmontée d'un second entonnoir F où l'on peut mettre de l'eau, et qui est munie d'un second robinet. Ce robinet sert à établir la communication entre le cylindre et le tube de verre gradué CD qui se visse au fond de l'entonnoir F. En outre, la monture supérieure est percée d'un trou dans lequel on a mastiqué un tube de verre traversé par une tige métallique H, laquelle se trouve ainsi isolée de la monture de métal, et s'en approche à une petite distance dans l'intérieur. Voyons maintenant comment on manœuvre l'appareil. On ouvre les deux robinets, et l'on plonge entièrement l'eud. dans une cuve pleine d'eau jusqu'au-dessus de l'entonnoir F. L'eau remplit l'appareil, et par conséquent chasse l'air qu'il contient. Alors on ferme le robinet supérieur et l'on soulève l'eud. On mesure dans le tube gradué CD les volumes de gaz hydrogène et oxygène, par ex., sur lesquels on veut expérimenter, puis on les introduit dans l'eud. par l'entonnoir E. Cela fait, on ferme le robinet inférieur, et l'on enflamme le mélange en approchant du bouton H le plateau chargé d'un électrophore, la communication de la monture métallique A avec le sol ayant lieu au moyen d'une bande de métal qui unit les deux montures. Aussitôt la combinaison des deux gaz a lieu avec détonation. Il ne reste plus alors qu'à mesurer le résidu, ce qui se fait au moyen du tube gradué CD. Pour cela, on remplit ce tube d'eau, on en bouche l'ouverture avec le doigt, puis on le retourne dans l'entonnoir F, qui préalablement a été aussi rempli d'eau, et où on le visse. On ouvre le robinet supérieur de l'eud., et le gaz qui y reste passe à l'instant dans le tube gradué. On dévisse ce dernier, en ayant soin de tenir encore son orifice bien fermé avec le doigt, et on le transporte ainsi sur la cuve à eau dans laquelle on l'enfonce jusqu'à ce qu'il y ait coïncidence exacte des niveaux de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur du tube, cette coïncidence exprimant l'égalité de pression du gaz contenu dans l'eud. et de l'air atmosphérique.—Mais plusieurs causes d'erreur s'attachent à l'emploi de cet eud. Ainsi, l'eau peut dissoudre une plus ou moins grande quantité des gaz qui entrent dans le mélange à analyser. De plus, une partie des gaz dissous dans l'eau qui sert à l'expérience s'en dégage sous l'influence du vide opéré par suite de la disparition des gaz qui se combinent sous un moindre volume.—C'est pour obvier à ces inconvénients, que Gay-Lussac a imaginé son *eud. à mercure.* — Cet appareil (Fig. 3) consiste tout simplement en un tube de verre à parois très-épaisses, qui est muni d'une garniture de fer à sa partie supérieure, et dans lequel on introduit un fil métallique contourné en spirale et terminé par une boule. Ce fil est destiné à servir de conducteur à l'étincelle électrique. Quand on veut faire usage de cet instrument, on retire la spirale, on remplit le tube de mercure et on le renverse sur la cuve à mercure; puis on y fait entrer le mélange gazeux préalablement mesuré avec soin, on réintroduit la spirale, on ferme l'ouverture inférieure de l'eud. au moyen d'un bouchon de verre à vis, pour éviter que le gaz, en se dilatant au moment de l'explosion, ne s'échappe de l'appareil, et l'on fait passer l'étincelle électrique à travers le mélange. Alors on dévisse le bouchon, on laisse rentrer le mercure, et l'on mesure de nouveau avec soin le résidu gazeux en le faisant passer dans un tube gradué. De cette manière, on évite les erreurs dues à l'emploi de l'eud. de Volta; et si, dans les différentes mesures des volumes gazeux, on tient compte de la température du milieu ambiant, de la pression atmosphérique, et de la force élastique de la vapeur d'eau au moment de l'opération, on arrive à une analyse exacte et rigoureuse. — Notre illustre physicien Regnault, pour simplifier quelques-uns de ces calculs, pour dispenser de quelques-unes de ces corrections, et pour éluder quelques difficultés d'opération, a imaginé un nouvel eud. supérieur même à celui de Gay-Lussac; mais il est beaucoup plus compliqué, et sa description nous entraînerait trop loin.

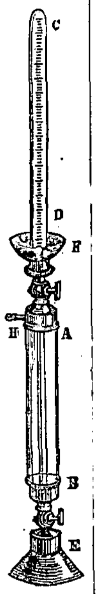

Fig. 2.

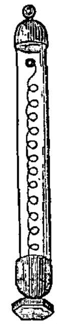

Fig. 3.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'eudiométrie. *Expérience eudiométrique.*

EUFRAISE. s. f. Voy. EUPHRAISE.

* **EUGÉNIA.** s. m. T. Bot. Voy. MYRTACÉES.

* **EUGLÉNA.** s. f. (grec. εὖ, bien ; γλήνη, œil). T. Zool. Voy. Infusoires.

EULOGIE. s. f. (gr. εὐλογία, bénédiction). T. Liturg.

Enc. — Le nom d'*Eulogie* a d'abord été donné au sacrement de l'eucharistie. Ensuite on s'en est servi pour désigner le *pain bénit*, c.-à-d. le pain non consacré, mais simplement bénit par le prêtre, que l'on distribuait aux fidèles pour remplacer la communion eucharistique. On rapporte communément au IIe siècle l'époque de l'institution du pain bénit. Dans les premiers temps de l'Église, ceux qui assistaient au saint sacrifice y prenaient une part directe en communiant réellement avec le prêtre. Mais le zèle des fidèles s'étant attiédi, il fut réglé qu'afin de conserver l'uniformité du cérémonial, on distribuerait aux assistants qui n'auraient pu communier un morceau de pain offert par l'un d'eux et bénit par le célébrant. C'est pour ce motif que Durand, évêque de Mende, au XIIIe siècle, appelle ce pain bénit le *vicaire*, c.-à-d. le suppléant de la sainte communion. Le diacre le distribuait après la communion, et les fidèles le recevaient avec respect, faisaient sur lui le signe de la croix et le portaient immédiatement à la bouche ; ils devaient être à jeun, comme pour l'eucharistie. L'usage de ces distributions s'est maintenu dans tous les pays catholiques ; néanmoins il a disparu de plusieurs de nos diocèses.

* **EULOPHE.** s. m. (gr. εὖ, bien ; λόφος, aigrette). T. Ent. V. Pupivores. || T. Ornith. Voy. Faisan.

* **EULOPHIA.** s. f. T. Bot. Voy. Orchidées.

* **EUMÈNE.** s. m. (gr. εὐμενὴς, doux). T. Ent. Voy. Porte-aiguillon.

EUMÉNIDE. s. f. T. Mythol. Voy. Furie.

* **EUMÉNIE.** s. f. T. Ent. Voy. Diurnes.

* **EUMOLPE.** s. m. (grec. εὔμολπός, harmonieux). T. Ent. Voy. Cycliques.

* **EUNECTE.** s. m. (gr. εὖ, bien ; νηκτὴς, nageur) T. Erpét. Voy. Boa.

* **EUNICE.** s. f. T. Zool. Voy. Dorsibranches.

* **EUNOMIE.** s. f. T. Astron. Voy. Planète.

EUNUQUE. s. m. (lat. *eunuchus ;* du gr. εὐνὴ, lit, et ἔχω, je garde). Se dit D'un homme à qui l'on a retranché les organes nécessaires à la génération.

EUPATOIRE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

EUPHÉMISME. s. m. (gr. εὖ, bien ; φημὶ, parler). T. Gram. Voy. Antiphrase.

* **EUPHONE.** s. m. T. Ornith. Voy. Tangara.

EUPHONIE. s. f. (gr. εὖ, bien ; φωνὴ, son). T. Gram.

Enc. — Ainsi que l'indique son étymologie, le mot *Euphonie* se dit de l'heureux choix des sons, de la succession harmonieuse des voyelles et des consonnes. Ainsi, dans notre langue, c'est par eup., c.-à-d. pour éviter les hiatus, qu'on intercale certaines lettres entre les mots. Ces lettres *euphoniques* sont au nombre de trois, S, T et L. La lettre S s'emploie avec la seconde personne du singulier de l'impératif des verbes, lorsque cette seconde personne se termine par *e* muet, et se trouve suivie de l'un des pronoms *en* ou *y*. En conséquence, on écrit et l'on prononce : *Apportes-y tous tes soins; Donnes-en à ton camarade.* On ajoute T à la troisième personne du singulier d'un verbe quelconque, lorsqu'elle se termine par une voyelle et qu'elle est suivie de l'un des pronoms *il*, *elle* ou *on*. Dans ce cas, la consonne euphonique se place entre deux traits d'union : *M'aime-t-il ; Dira-t-elle ; Nous rendra-t-on justice.* Quant à la consonne L, elle se met devant le pronom *on*, lorsque ce pronom se trouve précédé des mots, *et*, *si*, *on*, *qui*, et quelquefois *que*. En outre, cette lettre est toujours séparée de *on* par une apostrophe : *Et l'on dit ; Si l'on veut ; Où l'on va ; Ceux à qui l'on doit ; Ce que l'on demande.* C'est encore par eup. que l'on dit *Aimé-je* au lieu de *Aime-je ?* Nous avons donc ici un véritable accent euphonique. — Mais les exigences de l'eup. vont plus loin, car elle nous oblige, uniquement pour éviter l'hiatus, à violer les règles les plus rigoureuses de la logique grammaticale, c.-à-d. les règles de l'accord : c'est ainsi, par ex., que nous écrivons, *Mon âme*, *Mon épée*, *Mon héroïne*, au lieu de *Ma âme*, *Ma épée*, *Ma héroïne*.

EUPHONIQUE. adj. 2 g. Qui produit l'euphonie.

EUPHORBE. s. f. [L'Académie fait ce mot masc.] Voy. Euphorbiacées.

* **EUPHORBIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dispersées et monodichlamydées, à carpelles supères soudés, à placentas axiles, à ovules définis, suspendus et anatropes, avec *un embryon volumineux entouré par un albumen abondant*, et à fruit composé de trois coques. — *Caractères bot. :* Arbres, arbrisseaux ou plantes herbacées qui contiennent en abondance un suc laiteux âcre. Feuilles opposées ou alternes, simples, rarement *composées, souvent accompagnées de stipules.* Fleurs axillaires ou terminales diversement arrangées, quelquefois renfermées dans un involucre caliciforme. Fleurs unisexuées. Calice infère, offrant à l'intérieur divers appendices glanduleux *ou écailleux ; quelquefois nul. Corolle tantôt nulle, tantôt* composée de pétales ou d'écailles en nombre égal à celui des sépales (quelquefois en nombre double), et parfois monopétale. Fleurs mâles : Étamines définies ou indéfinies, libres ou monadelphes ; anthères à 2 loges, s'ouvrant quelquefois par des pores. Fleurs femelles : Ovaire libre, sessile ou pédicellé, 1-2-3 ou pluriloculaire ; ovules solitaires ou géminés, suspendus à *l'angle interne de la loge ; styles en même nombre que les loges,* tantôt libres, tantôt soudés, quelquefois nuls ; stigmate composé, ou simple et divisé en plusieurs lobes. Fruit en général composé de 3 carpelles qui se séparent et se détachent *avec élasticité de leur axe commun ; parfois charnu et indéhiscent.* Graines solitaires ou géminées, suspendues, souvent munies d'un arille ; embryon entouré d'un albumen charnu ; cotylédons aplatis ; radicule supère. [Fig. 1. *Euphorbia splendens*, Rameau avec fleurs. — 2. *Involucre de l'Euphorbia palustris*, contenant des fleurs mâles monandres, entourant une fleur femelle à long pédicelle ; 3, 4, 5, Fleurs mâles de différentes espèces, avec l'articulation qui sépare le filet du pédicelle ; 6. *Carpelle séparé ;* 7. *Coupe verticale d'un ovaire ;* 8. *Coupe* verticale d'une graine mûre, montrant l'embryon au milieu de l'albumen. — 9. Involucre d'*Euphorbia Lathyris ;* 10. Fleur mâle et bractée ; 11. Coupe perpendiculaire de sa graine. — 12. *Coupe transversale de l'ovaire de l'Andrachne telephioïdes.*]

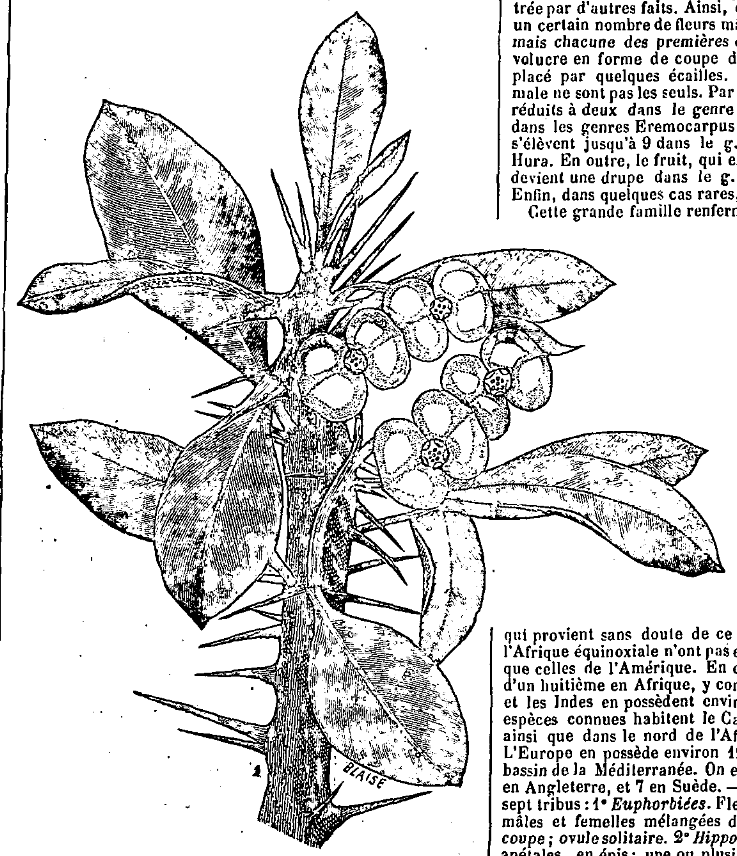

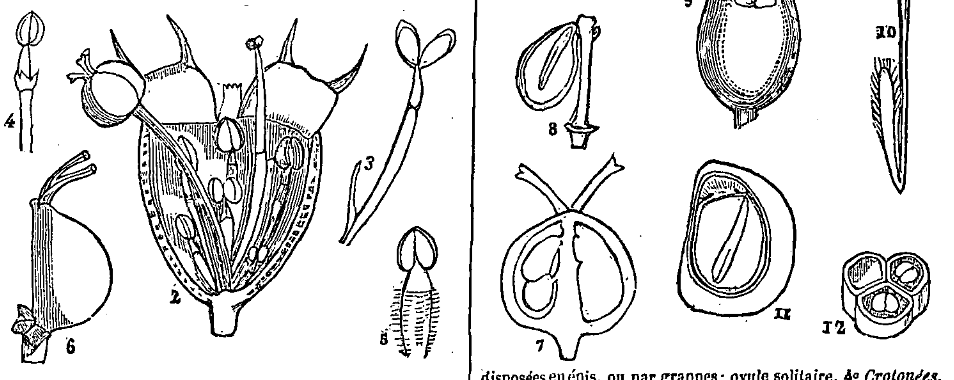

Plusieurs botanistes considèrent les Euphorbiacées comme des plantes apétales, mais ayant une tendance à prendre une corolle ; d'autres, au contraire, les regardent comme une famille polypétale, dont quelques espèces manquent de corolle. Si l'on se borne à examiner les Euphorbiacées européennes qui nous sont le plus familières, la première opinion paraît assez fondée ; mais si l'on étend ses recherches aux espèces qui appartiennent aux régions tropicales, on s'aperçoit que cette famille n'a nullement les caractères des plantes apétales. Dans le genre Aleurites, par ex., les pétales sont aussi développés que chez les Malvacées ; il en est de même dans les genres Jatropha, Elæococca, etc. Enfin, si l'on fait le relevé des genres décrits par Adrien de Jussieu, dans sa Monographie de cette famille, on voit que, sur 61 genres, il n'y en a pas moins de 32 *qui ont des pétales. — En général, la structure des Euphorbiacées* est des plus uniformes, et il y a peu de grandes familles qui soient sujettes à moins d'exceptions. Elles en offrent cependant quelques-unes de fort remarquables La plus singulière nous *est présentée par le genre Euphorbe, dans lequel l'involucre* ressemble tellement à un calice, qui parfois même paraît doublé d'une corolle, qu'un commençant a de la peine à croire que cet involucre ne renferme que des fleurs mâles nues rangées *autour d'une fleur femelle dépourvue de calice et de corolle.* La véritable structure des Euphorbiacées est d'ailleurs démontrée par d'autres faits. Ainsi, dans le genre Monotaxis, on voit un certain nombre de fleurs mâles entourant une fleur femelle ; *mais chacune des premières est pourvue d'un calice, et l'involucre* en forme de coupe du genre Euphorbe est ici remplacé par quelques écailles. Ces exemples de structure anomale ne sont pas les seuls. Par ex., nous trouvons les carpelles réduits à deux dans le genre *Mercuriale, et même à un seul* dans les genres Eremocarpus et Peripterygium, tandis qu'ils s'élèvent jusqu'à 9 dans le g. Anisonema, et à 15 dans le g. Hura. En outre, le fruit, qui en général éclate avec élasticité, devient une drupe dans le g. Sarcococca et d'autres encore. Enfin, dans quelques cas rares, l'albumen paraît manquer.

Cette grande famille renferme près de 200 genres et environ 2500 espèces. Elles abondent principalement dans l'Amérique équinoxiale, où l'on a rencontré environ les trois huitièmes de leur nombre total. Parfois elles constituent des arbustes ou des arbrisseaux ; le plus ordinairement ce sont des plantes herbacées. Enfin, un certain nombre affectent la forme de plantes charnues et aphylles, qui offrent l'aspect des Cactus, dont elles diffèrent d'ailleurs par le reste de leurs caractères. A mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, leur nombre diminue graduellement, de telle sorte que dans l'Amérique du Nord on n'en connaît pas au delà de 58 espèces, dont quelques-unes seulement s'élèvent jusqu'au Canada. Dans l'ancien monde, les espèces tropicales sont dans une proportion beaucoup plus faible, ce qui provient sans doute de ce que les espèces de l'Inde et de l'Afrique équinoxiale n'ont pas été décrites aussi soigneusement que celles de l'Amérique. En effet, on n'en a pas trouvé plus d'un huitième en Afrique, y compris les îles qui en dépendent, et les Indes en possèdent environ un sixième. La plupart des espèces connues habitent le Cap, où elles revêtent souvent, ainsi que dans le nord de l'Afrique, une structure charnue. L'Europe en possède environ 120 espèces, y compris celles du bassin de la Méditerranée. On en compte 16 espèces seulement en Angleterre, et 7 en Suède. — Cette famille est partagée en sept tribus : 1° *Euphorbiées.* Fleurs monoïques, apétales ; fleurs mâles et femelles mélangées dans un involucre en forme de *coupe ; ovule solitaire.* 2° *Hippomanées* ou *Stillingiées.* Fleurs apétales, en épis ; une ou plusieurs à l'aisselle d'une bractée ; ovule solitaire. 3° *Acalyphées.* Fleurs apétales, par peloton ; disposées en épis, ou par grappes ; ovule solitaire. 4° *Crotonées.* Fleurs ordinairement pétalées, en faisceaux, épis, grappes ou panicules ; ovule solitaire. 5° *Phyllanthées.* Étamines au centre de la fleur ; deux ovules. 6° *Buxées.* Étamines insérées au-dessous du rudiment sessile d'un ovaire ; deux ovules 7° *Prosopidoclinées.* Involucre globuleux, s'ouvrant latéralement, puis finissant par tomber, et contenant de 3 à 6 fleurs ; fleurs dioïques, apétales ; ovule solitaire ; graines munies d'un arille, et dépourvues d'albumen (?).

On rencontre dans cette famille une foule de plantes qui exercent sur l'organisme animal une action plus ou moins active, depuis celles qui sont simplement aromatiques et toniques, jusqu'à celles qui possèdent les propriétés toxiques les plus redoutables. Beaucoup sécrètent un suc lactescent, et c'est dans ce suc que réside surtout le principe vénéneux des Euphorbiacées.—Parmi les espèces lactescentes, nous mentionnerons d'abord les Euphorbiacées cactiformes. L'*Euphorbe officinale* (*Euphorbia officinarum*) et l'*Eup. des anciens* (*Eup. antiquorum*) sont très-répandues dans toute la Barbarie. La première est une espèce à tige polygonale charnue et armée d'épines doubles; la tige de la seconde est ramifiée et triangulaire, et ses angles sont sinueux et épineux. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir quelle est celle de ces deux plantes dont les propriétés furent découvertes par le roi Juba, et à laquelle ce prince donna le nom de son médecin, qui s'appelait Euphorbe. Quoi qu'il en soit, c'est de ces deux plantes, ainsi que de l'*Eup. canariensis*, qu'on obtient par incision l'espèce de résine appelée *Euphorbium*. Cette résine, quand elle est épurée, se trouve dans le commerce en larmes ou en masses arrondies ou rameuses de la grosseur d'un pois. Elle est lisse et présente l'aspect de la cire jaune. En outre, elle est friable, fragile, presque insoluble dans l'eau, et très-soluble dans l'alcool. Son odeur est à peu près nulle, mais sa saveur est âcre et corrosive; et, lorsque les personnes chargées de la pulvériser ne se garantissent pas de sa poussière, elle produit chez elles une vive inflammation de la muqueuse nasale. Suivant Orfila, l'*Euphorbium* est un poison très-énergique : chez nous, il est fort rarement employé à l'intérieur, mais il entre dans plusieurs préparations épispastiques. Dans l'Inde, on le mélange avec l'huile de sésame, et on l'emploie, à l'extérieur, dans les cas d'affections rhumatismales, et à l'intérieur, dans ceux de constipation opiniâtre. Les Arabes font des pilules violemment diurétiques en triturant de la farine avec le suc de l'*Eup. antiquorum;* leurs chameaux mangent néanmoins les rameaux de cette plante quand on les a fait cuire. Le suc des *Eup. heptagona*, *virosa* et *cereiformis*, espèces africaines, fournit aux habitants de l'Éthiopie, et celui de l'*Eup. cotinifolia* aux sauvages du Brésil, un poison mortel pour leurs flèches. Les médecins hindous prescrivent le suc des feuilles de l'*Eup. nereifolia*, à l'intérieur, comme purgatif et désobstruant, et à l'extérieur, mélangé avec l'huile de Margosa, dans les cas de contracture des membres consécutive à des affections rhumatismales négligées. Ces feuilles ont certainement une propriété diurétique. Aux Canaries, l'*Eup. tribuloïdes*, l'une des plus petites Euphorbes cactiformes, passe aussi pour diurétique. Parmi les Euphorbes feuillées, un grand nombre ont un suc lactescent doué de propriétés émétiques ou purgatives. Endlicher cite l'*Eup. Esula*, vulgairement *Ésule*, l'*Eup. Cyparissias*, vulgairem. *Tithymale;* l'*Eup. amygdaloïdes*, dont les racines forment la base de nombreux remèdes empiriques contre la fièvre; l'*Eup. helioscopia*, vulgair. *Réveille-matin;* l'*Eup. Peplus* ou *Ésule ronde;* les *Euphorbia Peplis*, *peploïdes*, *Apios*, *Chamæsyce*, *palustris*, *pilosa*, *spinosa*, *dendroïdes* et *aleppica*, comme jouissant toutes plus ou moins de propriétés purgatives. En Amérique, on emploie aux mêmes usages, l'*Eup. buxifolia*, dans les Antilles; l'*Eup. laurifolia*, au Pérou; l'*Eup. portulacoïdes*, au Chili; et l'*Eup. papillosa*, au Brésil : cette dernière est capable de produire de dangereuses superpurgations. Dans l'Inde, on emploie dans le même but l'*Eup. Tirucalli;* son suc frais est en outre fort usité comme vésicant.

Certaines espèces sont administrées comme antisyphilitiques: telles sont, dans l'Inde, l'*Eup. parviflora* et *hirta;* et en Amérique, l'*Eup. linearis*. Avant l'introduction du mercure, on faisait grand usage en Angleterre de l'*Eup. hibernica*. En Espagne, l'*Eup. canescens* s'emploie encore aujourd'hui dans les mêmes affections.

Les racines de quelques Euphorbiacées sont émétiques. D'après Delongchamps, la racine de l'*Eup. gerardiana* pulvérisée provoque le vomissement, à la dose de 75 centigr. à 1 gramme. Suivant Barton, la racine de l'*Eup. Ipécacuanha*, n'est aucunement inférieure au véritable Ipécacuanha. Elle aurait même sur lui l'avantage de n'avoir ni saveur, ni odeur désagréables. Dans la région méditerranéenne, l'*Eup. Pithyusa* est aussi très-estimée comme émétique. L'*Eup. thymifolia* est un peu aromatique et astringente; dans l'Inde, on la prescrit contre la diarrhée des enfants, et comme vermifuge. L'*Eup. hypericifolia*, plante de l'Amérique tropicale, qui est astringente et légèrement narcotique, remplit les mêmes indications. L'*Eup. balsamifera* ne possède pas les mêmes propriétés, et se mange après qu'elle a été cuite. L'*Eup. mauritanica* est employée comme condiment, quoi qu'elle soit assez âcre ; on dit qu'elle sert à falsifier la Scammonée. Le bois de l'*Eup. phosphorea*, qu'on trouve dans les antiques forêts du Brésil, répand, dit-on, des lueurs phosphorescentes, pendant les chaudes nuits des tropiques.

Le genre *Pedilanthus*, le plus voisin du genre Euphorbe, ne jouit pas de propriétés moins énergiques. Le *Ped. tithymaloïdes* a un suc laiteux amer et âcre. La décoction des tiges sèches de cet arbrisseau et de celles du *Ped. padifolius*, est employée dans les cas de syphilis, ainsi que dans l'aménorrhée. En outre, sa racine est émétique.

Quelques espèces arborescentes d'Euphorbiacées sont au nombre des végétaux les plus vénéneux que produisent les régions tropicales. Le suc de l'*Excœcaria Agalloche*, et même la simple fumée produite par la combustion de son bois, cause une inflammation violente des yeux qui s'accompagne de douleurs intolérables, et qui est parfois suivie de la perte de la vue, ainsi que l'a observé Rumphius. Le suc de l'Excæcaria est, dit-on, épais, nauséabond, et purge violemment. Longtemps on a cru que l'espèce de bois odorant qu'on brûle en guise de parfum, et qu'on désigne vulgairement sous les noms de *bois d'Aloès*, *bois d'Agalloche* et *bois de Calambac*, provenait de cet arbre; mais on sait aujourd'hui qu'il est fourni par une famille tout à fait différente, celle des Aquifoliacées. Le *Mancenillier* (*Hippomane Mancinella*) est, dit-on, tellement vénéneux, que des personnes auraient peri, rien que pour s'être endormies sous son ombre. Jacquin, tout en reconnaissant les propriétés extrêmement vénéneuses du Mancenillier, révoque le fait en doute. Cependant il ne serait pas impossible qu'il eût quelque fondement, si l'on considère, comme le fait judicieusement observer Adrien de Jussieu, que le principe vénéneux de cet arbre est très volatil, et que son action peut être plus ou moins prononcée suivant la constitution des individus. Le suc du Mancenillier est blanc ; son contact produit sur la peau l'effet d'une brûlure, et détermine souvent des ulcères difficiles à guérir. Son fruit, qui a un aspect séduisant et ressemble à une Pomme, est imprégné du même suc, mais moins concentré. La sensation de brûlure qu'il produit sur les lèvres empêche qu'on ne le mange. Le suc du *Hura crepitans*, appelé communément *Sablier*, passe pour avoir les mêmes qualités malfaisantes que celui de l'Excæcaria. On dit avoir administré ses graines, comme purgatif, à des esclaves nègres, qui ont succombé, quoiqu'on n'eût pas été au delà de 1 ou 2 au plus. Le suc du *Sapium aucuparium*, nommé vulgairement *Bois de glu*, est également très-vénéneux. Tussac rapporte que, pour s'être simplement exposé à la fumée de cette plante, un jardinier éprouva un gonflement considérable de la face, accompagné d'inflammation érysipélateuse. Le suc épaissi du *Commia cochinchinensis* est blanc et tenace : il est émétique et purgatif. On dit que, prudemment administré, c'est un bon remède contre l'hydropisie et les obstructions.

Le suc des Euphorbiacées n'est pas toujours aussi dangereux que dans les cas dont nous venons de parler. Celui du *Siphonia elastica* (*Hevea*, Lin.), arbre qui croît à la Guyane et au Brésil, fournit une partie du caoutchouc que nous employons en Europe. L'*Aleurites triloba* laisse exsuder une matière gommeuse que mâchent les naturels de Tahiti. A Ceylan, l'*Al. laccifera* fournit une gomme laque estimée ; et dans l'Amérique équatoriale, le suc de certains Crotons, tels que le *Cr. Draco* et le *Cr. sanguiferum*, donnent une substance rouge analogue.

La racine du *Stillingia sylvatica* est regardée, dans la Caroline et dans la Floride, comme un spécifique pour les maladies syphilitiques. Dans l'Inde, le *Cnemidostachys Chamælea*, et, au Brésil, le *Médicinier officinal* (*Jatropha officinalis*), jouissent de la même réputation. En Amérique, le *Tragia volubilis* et, en Asie, les *Tragia involucrata*, *cannabina* et *mercurialis*, sont renommés pour leurs propriétés diaphorétiques, diurétiques et désobstruantes. La *Mercuriale annuelle* (*Mercurialis annua*), plante indigène, a une saveur nauséabonde et purge légèrement. La *Merc. vivace* (*Merc. perennis*), plante également indigène, qu'on appelle vulgairement *Chou de chien*, est beaucoup plus active, et peut occasionner des vomissements et des évacuations alvines violentes. La *Merc. cotonneuse* (*Merc. tomentosa*), espèce sous-frutescente de la région méditerranéenne, est employée contre l'hydrophobie. L'*Omphalea triandra*, qui croît dans la Guyane, contient un suc blanc qui devient noir en séchant, et dont on se sert en guise d'encre. La racine du *Cicca disticha*, arbrisseau de l'Inde, est violemment purgative, et la décoction de ses feuilles s'emploie comme diaphorétique. La décoction du *Croton perdicipes*, que l'on connaît dans les diverses provinces du Brésil sous les noms de *Pe de Perdis*, *Alcamphora* et *Cocallera*, est très-estimée comme antisyphilitique et passe pour un diurétique excellent. La racine du *Crot. campestris*, appelé vulgairement *Velame do campo*, est purgative, et s'emploie dans les mêmes cas. Cependant on rencontre plus fréquemment des sucs balsamiques dans les Crotons américains. C'est, par ex., avec le *Cr. balsamifer* qu'on prépare à la Martinique la liqueur appelée *Eau de menthe*. Le *Cr. thurifer* et le *Cr. adipatus*, qui croissent sur les bords de l'Amazone, fournissent une espèce d'encens. Aux Antilles, les qualités aromatiques du *Cr. humilis* font qu'on s'en sert pour préparer des bains médicinaux. Au Cap de Bonne-Espérance, les Koras emploient le *Cr. gratissimus* en guise de parfum. Le baume du *Cr. origanifolius* est mentionné parmi les succédanés du copahu ; ses feuilles et son écorce sont en outre regardées comme diaphorétiques. Enfin, le *Cr. niveus* est réputé vulnéraire. Mais, parmi les Euphorbiacées aromatiques, il n'en est pas de plus importantes que les espèces qui fournissent la *Cascarille*, écorce amère, tonique, aromatique et stimulante, qui nous vient des Indes occidentales. On a rapporté cette écorce, tantôt au *Croton Eleutheria*, arbrisseau de Bahama, tantôt au *Cr. Cascarilla*, plante suffrutescente de la Jamaïque, appelée *Romarin sauvage*, à cause de son aspect. L'écorce qu'on exporte de Bahama sous le nom de *Cascarille* provient d'un végétal appelé dans le pays *Écorce de bois doux*, *Écorce éleuthérienne* et *Écorce d'Eleuthera*, parce qu'on la récolte principalement dans l'île de ce nom, où cet arbrisseau croît en abondance. Il est certain, néanmoins, que c'est le *Croton pseudo-china*, qui fournit la Cascarille du Mexique, où on l'appelle *Quina blanca* et *Écorce de Copalchi*. D'un autre côté, il paraît que les *Croton nitens*, *cascarilloïdes*, *micans* et *suberosus*, ne sont guère inférieurs au *Cr. Eleutheria* lui-même.

L'écorce des espèces asiatiques du genre *Bridelia* est astringente; il en est de même de celle du *Stylodiscus trifoliatus*, qui est rouge, ainsi que le bois de l'arbre lui-même. A Java, on fait avec ce bois des mâts et des espars pour les petits bâtiments. L'écorce du *Buis commun* (*Buxus sempervirens*) a des propriétés analogues à celles de l'écorce du Gaïac, à laquelle on la substitue fréquemment. Les feuilles de cette plante sont très-amères et purgatives : il n'est pas rare qu'on les emploie frauduleusement dans la fabrication de la bière, au lieu de se servir de Houblon. On prétend que, dans certaines parties de la Perse où le Buis est très-abondant, on ne peut faire usage des chameaux, parce que l'on ne peut empêcher ces animaux de brouter ses feuilles qui sont un poison pour eux. La racine et l'écorce du *Codiæum variegatum* sont très-âcres, et déterminent, quand on les mâche, une sensation de brûlure dans la bouche ; mais les feuilles sont émollientes et rafraîchissantes. La racine, les feuilles et les jeunes pousses du *Phyllanthus Niruri* sont regardées, dans l'Inde, comme apéritives et diurétiques; les feuilles sont très-amères et constituent un bon tonique. Quelques autres espèces, particulièrement le *Ph. urinaria*, sont de puissants diurétiques. Les feuilles écrasées du *Ph. Conami* servent à enivrer le poisson. Les feuilles cuites du *Plukenetia corniculata* passent pour une excellente herbe potagère : aussi cultive-t-on cette plante, à Amboine, pour cet usage. La racine de l'*Acalypha Cupameni*, plante herbacée de l'Inde, qu'on appelle vulgairement *Ricinelle*, s'emploie comme cathartique, après avoir été écrasée dans l'eau chaude ; la décoction de ses feuilles passe également pour laxative. Les fleurs du *Caturus spiciflorus* sont douées de propriétés stomachiques. On les regarde encore comme un spécifique contre la diarrhée, et dans ce cas on les administre sous forme de décoction ou de conserve.

L'huile extraite des graines des Euphorbiacées est peut-être la partie la plus importante des produits utiles fournis par cette famille. Elle possède souvent des propriétés purgatives et diurétiques portées au plus haut degré. A la tête de ces espèces purgatives, on doit placer le *Croton Tiglium* et le *Cr. Pavana*, arbres des Indes orientales, dont les graines étaient appelées autrefois *graines de Tilly* et *graines des Moluques*. Leur huile est tellement âcre et irritante, qu'elle détermine la production de phlyctènes sur la peau lorsqu'on l'emploie en frictions à l'extérieur, et détermine même des évacuations alvines, quand on l'applique sur la peau de l'abdomen. Une seule goutte d'huile de *Cr. Tiglium* prise à l'intérieur provoque une douzaine de selles. Immédiatement après, viennent les graines du *Ricin* (*Ricinus communis*), plante annuelle en Europe, arborescente et vivace en Afrique, et remarquable par ses feuilles larges et palmées, qui lui ont valu le nom de *Palma-Christi*, ainsi que par ses capsules épineuses. Leur usage remonte à la plus haute antiquité ; on les désignait anciennement sous le nom de *graines de grande Catapuce* (*semina Cataputiæ majoris*). On a constaté que l'albumen de ces graines jouit de peu d'activité, et que le principe actif réside principalement dans l'embryon et dans les téguments de la graine. Il suit de là que l'énergie de l'*Huile de ricin*, qu'on appelle aussi quelquefois *Huile de castor*, est en raison de la pression à laquelle les graines ont été soumises. Quand on les fait bouillir longtemps, l'huile qu'elles fournissent est, dit-on, susceptible de causer des accidents. Les graines de l'*Omphalea triandra* sont comestibles quand l'embryon en a été séparé ; dans le cas contraire, elles sont fortement purgatives pour ceux qui les mangent. Suivant Macleay, ces graines sont un aliment délicieux et très-salubre. Les mêmes propriétés distinguent les graines du *Sablier* (*Hura crepitans*). Disons, en passant, que cet arbre doit sa dénomination spécifique de *crepitans*, et son nom vulg. de *sablier*, à ses fruits, dont les coques sont rangées en rond autour de l'axe, et éclatent avec fracas lors de la maturité. Les colons de l'Amérique les cueillent un peu avant cette époque, les vident, les font bouillir dans l'huile, puis s'en servent pour y mettre du sable à saupoudrer l'écriture (Fig. 13. Fruit du *Hura crepitans*; 14. Le même dont on a enlevé la première enveloppe). Les graines du *Curcas purgans* (*Jatropha purgans* de Linné) se font remarquer par leur extrême âcreté, qui leur a valu le nom de *noix purgatives*. On en obtient par expression une huile qui a été recommandée dans la gale et dans les affections dartreuses ; on l'emploie aussi, un peu étendue, dans les rhumatismes chroniques. Les Chinois préparent un vernis excellent avec cette huile, en la faisant bouillir avec de l'oxyde de fer. En outre, ses feuilles sont regardées comme rubéfiantes et résolutives, et son suc laiteux passe pour jouir de qualités détersives : il teint le linge en noir. Le *Curcas multifidus* de l'Amérique méridionale fournit aussi une huile purgative appelée *Pinhoen*, nom sous lequel elle arrive en Europe. Des graines du *Jatropha glauca*, les Hindous retirent par expression une huile qu'à raison de ses propriétés stimulantes, ils recommandent en application externe dans les cas de rhumatisme chronique et de paralysie. L'*Eup. Lathyris*, vulgair. *Épurge*, est au nombre des plantes que Charlemagne, dans ses Capitulaires, ordonne de cultiver dans les jardins des monastères, à cause de ses graines purgatives, qui étaient appelées *semences de petite Catapuce* (*semina Cataputiæ minoris*). Elles sont âcres comme celles du Croton Tiglium, et non pas douces comme celles du Ricin. On dit que les capsules de cette plante empoisonnent le poisson. L'*Eup. hibernica* est généralement employée par les paysans du comté de Kerry, en Irlande, pour empoisonner ou plutôt pour stupéfier le poisson, de la même manière que l'*Eup. piscatoria* de l'Amérique du Sud. A cet effet, on broie la plante, et sa puissance toxique est telle, qu'il suffit d'en remplir un petit panier d'osier, pour empoisonner tout le poisson à plusieurs kilom. en aval de la rivière où on le place. L'*Anda* du Brésil est fameux pour la vertu purgative de ses graines, qu'on appelle dans le pays *Purgada Paulistas*, et qui ont autant d'énergie que celles du Ricin. Son écorce, grillée au feu, passe pour un remède certain contre les diarrhées causées par un refroidissement. D'après Marcgraaf, cette même écorce à l'état frais, infusée dans l'eau, lui communique une propriété narcotique assez prononcée pour stupéfier le poisson. Ses graines se mangent crues, ou bien l'on en fait une conserve : elles fournissent une huile qu'Auguste de Saint-Hilaire dit être un excellent siccatif pour la peinture, et bien supérieur à l'huile de lin. Les colons du Cap ramassent les fruits du *Hiænanche globosa*, les pulvérisent, puis en saupoudrent des morceaux de viande dont ils se servent pour empoisonner les Hyènes. Les graines du *Stillingia sebifera*, espèce arborescente de la Chine, mais répandue dans plusieurs contrées tropicales, sont entourées d'une matière grasse avec laquelle on fait des chandelles : elles fournissent aussi une huile douce. Les graines de l'*Elæococca verrucosa* du Japon, et de l'*El. vernicia* de la Chine, donnent par ex-

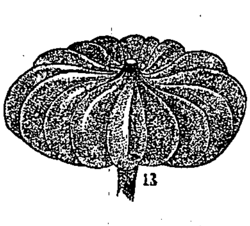
13

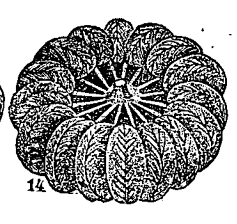
14

pression une huile qui sert, la première à l'éclairage, la seconde à la peinture; les graines de ces deux espèces sont trop âcres pour être comestibles.

Quelques Euphorbiacées ont des fruits qui peuvent servir à l'alimentation de l'homme; nous avons déjà mentionné ceux de l'*Anda* et de l'*Omphalea*. Les noix du *Bancoulier* (*Aleurites triloba*), espèce arborescente des Moluques, sont renommées comme aphrodisiaques. On dit aussi que les graines du *Conceveïba guyanensis* ont un goût excellent. Les fruits charnus du *Cicca disticha* et du *C. racemosa* sont aigrelets, rafraîchissants et salubres; mais leurs graines sont purgatives. Ajoutons que leurs feuilles passent pour sudorifiques. Le fruit de l'*Emblica officinalis* a de l'âcreté; néanmoins dans l'Inde, on le confit au vinaigre. Lorsqu'il est mûr et sec, il est astringent, et s'employait jadis, sous le nom de *Myrobalans emblics*, dans la diarrhée, la dyssenterie et le choléra. Les Cochinchinois, suivant Loureiro, mangent les fruits de diverses espèces appartenant au genre *Baccaurea*, bien qu'ils soient un peu âcres. Les capsules du *Cluytia collina*, vulgairement *Bois de crocodile*, sont vénéneuses, suivant Roxburgh.

Un fait fort remarquable, quoiqu'il ne soit pas le seul de ce genre, c'est que la famille des Euphorbiacées, malgré les propriétés dangereuses qui la distinguent éminemment, renferme un certain nombre d'espèces d'où l'on extrait une fécule assez abondante pour servir d'aliment, après toutefois qu'on en a retiré le principe âcre qui se trouve combiné avec elle. C'est en particulier ce qui a lieu pour le *Manioc* (*Manihot utilissima*, *Jatropha Manihot* de Linné), arbrisseau de près de 3 mètres de haut, qui se cultive comme plante alimentaire dans toutes les régions tropicales du globe. La racine de cette plante, qui pèse près de 15 kilogr., contient un suc vénéneux qui donne la mort quand on l'ingère dans l'estomac. Pour préparer le manioc, on râpe cette racine, on écrase la pulpe ainsi obtenue, on la lave avec le plus grand soin dans plusieurs eaux; après quoi le résidu solide est placé sur des plaques de fer et chauffé. De cette façon, le poison est emporté par l'eau, et il reste une farine excellente et très-salubre qu'on nomme *farine de Manioc* ou *Cassave*. La matière pulvérulente qui surnage l'eau dans laquelle on a lavé la pulpe de la racine, est une fécule très-fine et très-pure qu'on recueille quand elle s'est déposée, et qui constitue le vrai *Tapioca*. On tire aussi de cette racine une boisson enivrante appelée *Cachiri*. Au Mexique et dans la Caroline, le *Cnidoscolus herbaceux* sert aux mêmes usages que le Manioc. Le *Cnidoscolus quinquelobus* (*Jatropha urens* de Linné) est couvert de poils très-piquants et qui déterminent une sensation de brûlure. Le suc extrait de ses branches et de ses graines passe pour diurétique.

Il y a fort peu d'Euphorbiacées qui figurent parmi les plantes tinctoriales. Cependant le *Crozophora tinctoria*, plante herbacée du midi de l'Europe, fournit la matière colorante rouge connue sous le nom de *Tournesol* et si employée comme réactif chimique. Quelques autres espèces de la famille, appartenant aux genres *Crozophora*, *Croton*, *Argythamnia*, *Ditassa* et *Claoxylon*, donnent aussi des substances tinctoriales; mais elles ont peu d'importance. Le suc du *Crozophora tinctoria* est âcre, et ses graines sont purgatives. Les téguments de la graine du *Rottlera tinctoria* sont couverts d'une poussière farineuse qui donne, ainsi que la racine même de cet arbre, une couleur écarlate. Le *Maprounea brasiliensis*, ou *Marmeleiro do campo* du Brésil, fournit une teinture noire, mais qui n'est pas solide: sa racine s'emploie en décoction dans certains dérangements de l'estomac. Suivant Aug. de Saint-Hilaire, cette espèce n'a pas de suc laiteux.—Le bois du *Buis* est remarquable par sa dureté et sa texture compacte, qualités qui lui donnent un grand prix pour la gravure. Il y a lieu de croire que le bois de charpente qu'on importe des côtes d'Afrique, sous le nom de *Tek africain*, provient de quelque arbre de la même famille.

* **EUPHRAISE.** s. f. (gr. εὐφρασία, joie). T. Botan. Voy. SCROPHULARINÉES.

* **EUPHROSINE.** s. f. T. Astron. V. PLANÈTE. || T. Zool. Voy. DORSIBRANCHES.

* **EUPLÈRE.** s. m. T. Mamm. Voy. INSECTIVORES.

* **EUPODES.** s. m. pl. (gr. εὖ, bien; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Entomologie.

Enc. — Latreille nomme ainsi un groupe d'insectes qui appartiennent à l'ordre des *Coléoptères*, et dont il fait la cinquième famille de la section des *Tétramères*. Cette famille se compose d'insectes dont les uns se rapprochent beaucoup des Longicornes, et les autres des Cycliques. Néanmoins ici le corps est plus ou moins oblong, la tête et le corselet sont plus étroits que l'abdomen, qui est grand comparativement aux autres parties du corps; les antennes sont filiformes ou vont en grossissant. Tous les articles des tarses, à l'exception des derniers, sont garnis en dessous de pelotes, et le pénultième est bifide ou bilobé. Les cuisses postérieures sont très-renflées dans un grand nombre, et de là le nom qu'on leur a donné. Enfin, tous ces insectes ont des ailes, et se tiennent fixés aux tiges et aux feuilles de diverses plantes, mais de préférence aux Liliacées, surtout pour la plupart des espèces de notre pays. Les larves de plusieurs espèces, telles que celles des Criocères, se couvrent de leurs excréments et s'en forment une espèce de fourreau. Latreille partage les Eupodes en deux tribus.

Les *Sagrides* ont les mandibules terminées en pointe aiguë, et leur languette est bilobée ou profondément échancrée. Les *Sagres* (*Sagra*) [Fig. 1. *Sagre de Boisduval*] sont propres à l'Afrique australe et aux Indes orientales. Tous sont remarquables par leur couleur uniforme, mais très-brillante, tantôt verte, tantôt dorée, et tantôt d'un rouge éclatant mêlé d'un peu de violet. Le genre *Orsodacne* (*Orsodacna*) a pour type l'*Ors. du cerisier* (Fig. 2, très-grossie). Cet insecte, qui est d'un jaune verdâtre, avec l'extrémité de la tête et le dessous du corps noirâtres, se rencontre particulièrement au printemps sur les fleurs de l'aubépine. Le g. *Mégalope* (*Megalopus*) appartient à l'Amérique du Sud.

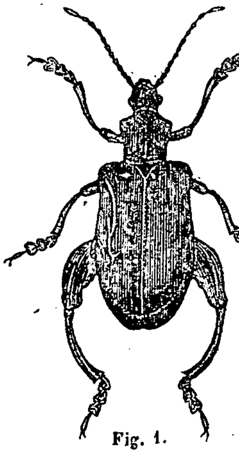

Fig. 1.

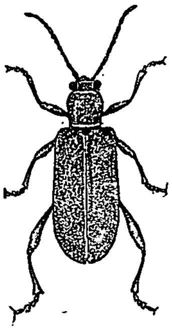

Fig. 2.

La tribu des *Criocérides* se distingue de la précédente par la languette qui est entière ou peu échancrée, et par les mandibules dont l'extrémité est tronquée ou bien offre deux ou trois dents. Les espèces qui composent le genre *Donacie* (*Donacia*) [Fig. 3. *Don. de la Sagittaire*, grossie] ont souvent des couleurs brillantes, bronzées ou dorées, et vivent habituellement sur les plantes aquatiques, comme les glaïeuls, la sagittaire, le nénuphar, etc. Plusieurs de ces insectes offrent un duvet soyeux très-fin, qui peut leur être utile lorsqu'ils tombent dans l'eau. Leurs larves vivent dans les tiges des plantes aquatiques. Les *Hémonies* (*Hæmonia*) paraissent vivre constamment dans l'eau, étroitement attachées aux tiges des plantes submergées. Le type du g. *Criocère* (*Crioceris*, *Lema*) est le *Cr. du lis* (Fig. 4, grossie), qui se trouve dans toute l'Europe sur le lis blanc. Il est long de 6 à 7 millimètre, avec le corselet et les élytres d'un beau rouge. Le corselet est échancré de chaque côté, et les élytres ont des points enfoncés, disposés en lignes longitudinales. Le *Cr. de l'asperge* est bleuâtre, avec le corselet rouge, tantôt sans tache, tantôt en offrant une dans son milieu, bleue et en forme de cœur. Ses étuis sont jaunâtres, mais ils ont, le long de la suture, une bande bleue réunie avec trois taches latérales de la même couleur. Cet insecte cause souvent des dégâts très-considérables aux asperges. La même plante est dévastée par une autre espèce, le *Cr. à douze points*, qui est fauve, avec six points noirs sur chaque élytre. Le type du g. *Auchénie* (*Auchenia*) est l'*Auch. subépineuse*, qui se trouve dans toute l'Europe. Les genres *Pétauriste* (*Petaurista*) et *Megascélis* sont exotiques.

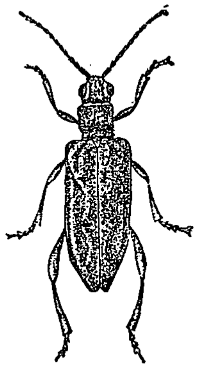

Fig. 3.

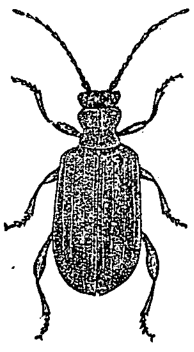

Fig. 4.

EUROPÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Europe. *Les nations européennes.*

* **EURYALE.** s. f. T. Bot. Voy. NYMPHÉACÉES. || T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

* **EURYCÈRE.** s. m. (gr. εὐρὺς, large; κέρας, corne). T. Ornith. Voy. SYNDACTYLES.

* **EURYCOME.** s. f. (gr. εὐρὺς; κόμη, chevelure). T. Botan. Voy. CONNARACÉES.

* **EURYLAIME.** s. m. (gr. εὐρὺς; λαιμὸς, cou). T. Ornith. Voy. MANAKIN.

* **EURYNOME.** s. m. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

EURYTHMIE. s. f. (gr. εὖ, bien; ῥυθμὸς, proportion). La beauté qui résulte de toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. Inus.

* **EUSCAPHIS.** s. m. T. Bot. Voy. STAPHYLÉACÉES.

EUSTACHE. s. m. Sorte de couteau grossier, dont le manche est ordinairement de bois, et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort. *On peut donner un eustache pour moins de quatre centimes.*

* **EUSTYLE.** adj. et s. m. (gr. εὖ, bien; στύλος, colonne). T. Archit. Voy. ENTRE-COLONNEMENT.

* **EUTASSA.** s. m. T. Bot. Voy. CONIFÈRES.

* **EUTERPE.** s. f. T. Mythol. V. MUSE. || T. Astron. Voy. PLANÈTE.

* **EUTYCHIENS.** s. m. pl. T. Hist. Voy. HÉRÉSIE.

EUX. plur. masc. du pron. pers. LUI.

ÉVACUANT, ANTE. adj. T. Médec. Qui détermine ou Qui a pour objet de déterminer des évacuations. *Remède é. Médication évacuante.* || Subst., au masc., *Les évacuants l'ont soulagé.*

ÉVACUATIF, IVE. adj. Synon. d'*Évacuant, ante.* Inusité.

ÉVACUATION. s. f. T. Méd. Sortie spontanée ou artificielle des matières excrémentitielles sécrétées ou exhalées. *Cette é. de bile l'a soulagé. Les évacuations trop abondantes affaiblissent. É. par haut et par bas.* — Par ext., Les matières évacuées. || T. Guerre. L'action d'évacuer un pays, une place de guerre.

ÉVACUER. v. a. (lat. *evacuare*, vider). T. Médec. Faire sortir du corps. *Cela évacuera votre bile. É. les mauvaises humeurs.* || T. Guerre. Se retirer d'une place, d'un pays, etc. *Un article de la capitulation portait que les troupes évacueraient la place sous trois jours. Le corps qui occupait la Catalogne reçut l'ordre de l'é.* — *É. des troupes, de l'artillerie, etc., d'une place sur une autre*, Leur faire quitter la place où elles étaient, et les diriger sur une autre. — Par ext., Sortir d'un lieu. *On fit é. la salle, l'auditoire. Aussitôt que le public eut évacué le théâtre.* = ÉVACUER. v. n. *Le malade a évacué abondamment.* = S'ÉVACUER. v. pr. *Cette humeur ne veut pas s'é.* Peu us. = ÉVACUÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. JOUER.

ÉVADER (s'). v. pronom. (lat. *evadere*). S'échapper furtivement. *Les prisonniers se sont évadés. Il s'évada de prison.* — * Avec ellipse du pron. *Elle réussit à faire év. son mari.* = ÉVADÉ, ÉE. part. = Synon. Voy. ÉCHAPPER.

ÉVAGATION. s. f. (lat. *evagatio*, de *vagari*, errer çà et là). T. Dévot. Disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet.

* **ÉVALUABLE.** adj. 2 g. Qu'on peut évaluer.

ÉVALUATION. s. f. Estimation, détermination de la valeur. *On le chargea de faire l'év. de ces marchandises. Cette év. est exagérée. Suivant l'év. des experts. L'év. des frais d'un procès, d'une dépense, d'une perte. L'év. du dédommagement. Ce n'est qu'une év. approximative.* = Syn. Voy. APPRÉCIATION.

ÉVALUER. v. a. (latin. *valere*, valoir). Apprécier, estimer une chose; en déterminer le prix, la valeur. *On évalue cette terre cent mille francs* ou *à cent mille francs. On évalue la perte à tant. É. un dommage, une indemnité. Combien* ou *A combien évalue-t-on son mobilier?* || * En parl. De nombre, de distance, etc., Fixer d'une manière approximative. *On évalue la population de cette ville à tant d'habitants. On évalue la distance de la terre au soleil à 38 millions de lieues.* || En parl. D'ouvrages d'archit., En évaluer le prix par compensation. *Cette corniche est évaluée à 6 mètres d'ouvrage.* = ÉVALUÉ, ÉE. part. = Conj. V. JOUER.

* **ÉVANESCENT, ENTE.** adj. (lat. *evanescere*, s'évanouir). T. Botan. Qui se détruit rapidement et sans presque laisser de traces; se dit De certaines corolles et de quelques cryptogames.

* **ÉVANGÉLIAIRE.** s. m. T. Litur. Livre contenant les évangiles de la messe de chaque jour.

ÉVANGÉLIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Évangile. *Histoire év. Récits évangéliques.* — Qui est selon l'Évangile. *Doctrine év. Prédicateur év. Mener une vie év.* || Dans un sens partic., Qui est de la religion prétendue réformée. *Le culte év. Ministre év. La Suisse a des cantons évangéliques et des cantons catholiques.*

ÉVANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière évangélique. *Prêcher, vivre évangéliquement.*

ÉVANGÉLISER. v. a. Annoncer, prêcher l'Évangile. *Saint Paul évangélisa les gentils. Év. les nations.* || Neutral., *Saint François Xavier a évangélisé dans le Japon.* = ÉVANGÉLISÉ, ÉE. part.

ÉVANGÉLISTE. s. m. Nom qu'on donne à chacun des quatre écrivains qui ont rédigé par écrit la vie et la doctrine de Jésus-Christ, et que l'Église a reconnus pour sacrés. *Les quatre évangélistes sont saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.* || T. Palais. Ancienn., Le conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès pendant que le rapporteur lisait les pièces. — Celui qui, dans une compagnie, était nommé pour surveiller un scrutin.

ÉVANGILE. s. m. (gr. εὐαγγέλιον; de εὖ, bien, et ἀγγέλλω, annoncer). La loi nouvelle, la doctrine de Jésus-Christ. *Lorsque Notre-Seigneur commença à prêcher son Év. Les apôtres portèrent, annoncèrent l'Év. par toute la terre. Les peuples éclairés de la lumière de l'Év. Les promesses de l'Év. Les évêques sont les vrais ministres du saint Év. Les ministres protestants prennent le titre de ministres du saint Év.* || Les livres qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus-Christ. *Il parut, dans les premiers siècles de l'Église, un grand nombre d'Évangiles. L'Église n'a reconnu que quatre Évangiles; les autres sont appelés Évangiles apocryphes. Jurer sur les Évangiles, en touchant les Évangiles.* V. Bible et Apocryphe. — *Évangile*, au singulier, se dit souvent pour Le recueil des quatre Évangiles canoniques. *Lire l'Év. Jurer sur l'Év. Présenter l'Év. à baiser.* — Prov., *Croire une chose comme l'Év.*, La croire fermement. — Figur. et prov. *Tout ce qu'il dit n'est pas parole d'Év.*, Il ne faut pas croire tout ce qu'il dit. || Cette partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe. *La messe est bien avancée, le premier év. est dit.* — Plus particul., Le commencement du premier chapitre de saint Jean, qu'un prêtre récite en mettant un pan de son étole sur la tête de la personne à l'intention de qui il le récite. — *Le côté de l'é.*, Le côté gauche de l'autel en entrant dans le chœur. — Fig. et prov., *C'est l'év. du jour*, se dit De quelque chose de nouveau dont tout le monde s'entretient.

***ÉVANIE.** s. f. T. Ent. Voy. Pupivores.

ÉVANOUIR (s'). v. pron. (lat. *evanescere*). Perdre connaissance, avec suppression du sentiment et du mouvement. *Il s'évanouit à chaque instant. A cette nouvelle, elle s'est évanouie.* — Avec ellipse du pron., *La douleur le fit év.* || Disparaître de façon à ne laisser aucun vestige, aucune trace. *Ce météore n'a fait que paraître un instant et s'est évanoui. Le fantôme s'évanouit. La gloire du monde s'évanouit en un moment. Toutes ces grandeurs, toutes ces prospérités s'évanouirent comme un songe. Tout mon bonheur s'est évanoui.*—Avec ellip. du pron., *Sa mort fit év. toutes mes espérances.* || T. Algèb. *Faire év. une inconnue*, La faire disparaître d'une équation. = Évanoui, ie. p. *Une femme évanouie.*

ÉVANOUISSEMENT. s. m. Défaillance, perte de connaissance avec cessation du mouvement et du sentiment. *Un long év. Il est revenu de son év. Avoir de fréquents évanouissements.* — V. Syncope.

ÉVAPORATION. s. f. Vaporisation superficielle. || Figur. et fam., Légèreté d'esprit. *Il y a un peu d'év. dans son fait.*

Enc.—I. Nous savons déjà (v. Ébullition) qu'on entend par *Évaporation* la production lente de vapeur à la surface libre soit d'un liquide, soit d'un corps quelconque pénétré d'humidité. C'est par suite d'une év. spontanée qu'un vase ouvert rempli d'eau se vide complétement au bout d'un certain temps, qu'une étoffe mouillée se sèche au seul contact de l'air, qu'une plante fraîche se dessèche plus ou moins promptement, etc. Ce simple phénomène joue un rôle capital dans la nature : en effet, c'est à l'év. qui se produit à la surface des fleuves, des lacs et des mers, que sont dues les vapeurs qui se condensent en nuages dans l'atmosphère pour se résoudre ensuite en pluie, en neige, etc. Le phénomène de l'év. s'opérant, comme le démontrent les observations de chaque jour, à toutes les températures, même aux plus basses, il est évident que la vapeur ainsi formée ne saurait avoir une tension suffisante pour vaincre la pesanteur de l'air atmosphérique : elle se mélange avec lui de la même manière que deux gaz d'inégale densité se mélangent entre eux.

L'év. d'un liquide se fait avec plus ou moins de rapidité, suivant les circonstances où il se trouve. La quantité d'eau qui s'évapore augmente avec la température, par l'excès de tension que celle-ci communique à la vapeur formée. Elle est aussi d'autant plus grande, toutes choses égales d'ailleurs, que la surface qui donne lieu à l'év. est elle-même plus étendue. Le phénomène se produit aussi avec d'autant plus de rapidité, que les couches d'air en contact avec la surface de l'eau sont moins chargées de vapeur; l'év. serait nulle si l'air s'en trouvait complétement saturé. C'est par la même raison que l'agitation de l'air favorise si puissamment l'év. En effet, lorsque l'air est calme, les mêmes couches d'air restant longtemps en contact avec la surface liquide, sont bientôt saturées. Quand, au contraire, elles se renouvellent rapidement, le liquide se trouve à chaque instant mis en contact avec de l'air non encore saturé de vapeur d'eau. La rapidité de l'év. dépend aussi, d'après les expériences de Dalton, de la différence qui existe entre le maximum de tension que possède la vapeur qui se forme, et celle de la vapeur déjà contenue dans l'air. La quantité d'un même liquide évaporée dans un temps donné est toujours proportionnelle à la différence de ces deux tensions.

Tous les liquides s'évaporent à l'air libre, même le mercure. Ainsi, en suspendant une lame de cuivre au-dessus d'une cuve à mercure dans un lieu froid et obscur, Faraday a pu constater, au bout de six semaines, que la lame était complétement blanchie par les vapeurs mercurielles. Mais l'év. des différents liquides est d'autant plus rapide, que leur température d'ébullition est moins élevée. Par conséquent, l'alcool s'évapore plus rapidement que l'eau, et l'éther plus encore que l'alcool.

Toute év. s'accompagne d'un abaissement de la température dans la masse du liquide, car la vapeur renfermant une grande quantité de calorique latent, ce calorique devra être pris dans le liquide et dans les corps environnants. L'expérience de chaque jour démontre la réalité de ce phénomène de réfrigération. Ainsi, lorsqu'on met sur la main des corps très-volatils, comme l'alcool et l'éther, leur vaporisation spontanée détermine une sensation de froid. Le procédé qui est employé en Espagne et dans les pays chauds pour rafraîchir l'eau au moyen de vases poreux appelés *alcarazas* (v. ce mot) est fondé sur le froid produit par l'év. spontanée. Lorsqu'on environne la boule d'un thermomètre d'un linge imbibé d'un liquide volatil, l'instrument descend d'un grand nombre de degrés. Le refroidissement est bien plus considérable encore, quand on place le thermomètre sous le récipient de la machine pneumatique, et qu'on a soin de retirer les vapeurs à mesure qu'elles se forment. Le physicien Leslie a imaginé de congeler l'eau à l'aide de la simple év. spontanée de ce liquide. Son appareil (Fig. 1) consiste en une large soucoupe de verre remplie d'acide sulfurique concentré, au-dessus de laquelle se trouve une capsule métallique très-plate, qui est pleine d'eau, et qui est soutenue par trois pieds appuyés sur les bords de la soucoupe de verre. L'appareil étant placé sous le récipient de la machine pneumatique, on fait le vide aussi complétement que possible. Au bout de quelques minutes, des aiguilles de glace paraissent dans la capsule, et bientôt après toute l'eau ne forme qu'une masse solide. Dans cette expérience, l'acide sulfurique absorbe la vapeur d'eau à mesure qu'elle se forme, ce qui rend l'év. beaucoup plus rapide.—Dans le *Cryophore* de Wollaston (Fig. 2), on détermine également la congélation de l'eau au moyen de sa propre év. Cet instrument est un tube de verre terminé par deux boules hermétiquement fermées, dont on a auparavant complétement expulsé l'air, et qui contiennent une certaine quantité d'eau. Si l'on fait passer toute l'eau dans la boule A, puis que l'on plonge la boule B dans un mélange frigorifique, la vapeur d'eau contenue dans l'appareil se condensera dans la boule B, et comme il se formera incessamment de nouvelle vapeur au fur et à mesure de cette condensation, l'eau renfermée dans la boule A s'évaporera si rapidement, qu'elle finira par se congeler. — V. Hygrométrie.

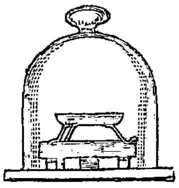

Fig. 1.

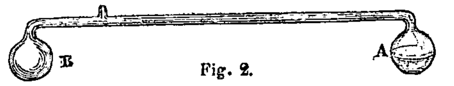

Fig. 2.

II. En pharmacie, on considère l'*Évaporation* comme un mode particulier d'extraction ou de préparation de certains médicaments officinaux appelés *extraits*, *sirops*, etc., et on la définit « une opération par laquelle, à l'aide de la chaleur ou d'autres procédés analogues, on rend plus dense un corps quelconque en réduisant en vapeur l'humidité surabondante qu'il contient. » — La *Vaporisation* n'est pas absolument la même opération : voici la différence admise par les pharmaciens. Dans l'év., on ne veut obtenir que ce qui reste dans le vase dans lequel on opère; dans la seconde, au contraire, on veut pour produit ce qui se dégage du vase opératoire. Ainsi, dans l'év. on range la *concentration* des sirops, des acides, etc., et, dans la vaporisation, on comprend la *distillation* et la *sublimation*.

ÉVAPORER. v. a. (lat. *evaporare*). * Au Propre, Soumettre à l'évaporation. *Il faut év. la liqueur jusqu'à consistance de sirop.* || Figur., *Év. sa bile, son chagrin*, Soulager sa colère, son chagrin, sa douleur, par des discours, par des plaintes, etc. = s'Évaporer. v. pron. *L'esprit de vin s'évapore aisément.* — Avec ellipse du pron., *Faire év. une liqueur à un feu lent.* || Fig., S'exhaler, ou Se dissiper, se perdre. *Sa colère s'évapore en vaines menaces. Cette folle ardeur ne tardera pas à s'év.* || Fig. et fam., *Ce jeune homme s'évapore*, Il se dérange. = Évaporé, ée. p. *Liqueur évaporée.* || Adject., Très-léger, très-inconsidéré. *Un jeune homme évaporé. Esprit évaporé. Tête évaporée.* On dit aussi, *Des airs évaporés.* || Substantiv., *C'est un évaporé, une évaporée.*

ÉVASEMENT. s. m. État de ce qui est évasé.

ÉVASER. v. a. (R. *vase*). Rendre une chose plus large à son ouverture. *Il faut év. davantage ce tuyau, l'ouverture de ce tuyau. Cette manche n'est pas assez évasée.* || T. Jardin. *É. un arbre*, Lui faire prendre plus de circonférence. = s'Évaser. v. pr. *Cette manche ne s'évase pas assez. Cet arbre s'évase trop. Un chapeau qui s'évase par le haut.* = Évasé, ée. part. *Un verre trop évasé.* || Fam., *Nez évasé*, Nez dont les narines sont trop ouvertes.

ÉVASIF, IVE. adj. Qui sert à éluder. *Moyen év. Réponse évasive.*

ÉVASION. s. f. Action de s'évader. *Favoriser l'év. d'un prisonnier.*

***ÉVASIVEMENT.** adv. D'une manière évasive. *Il m'a répondu évasivement.*

ÉVÊCHÉ. s. m. Territoire soumis à l'autorité spirituelle d'un évêque. *Un é. fort étendu. Monseigneur fait maintenant la visite dans son é. Augmenter, réduire le nombre des évêchés.* || La dignité épiscopale. *Prétendre, aspirer à l'é.* || Le palais ou la demeure de l'évêque. *Je vais à l'é.* || La ville où il y a un siége épiscopal. *Quimper est un é., est é. On vient d'ériger la ville de Laval en évêché.* — V. Ecclésiastique.

* **ÉVECTION.** s. f. (lat. *evectio*, de *evehere*, élever). T. Astron. Voy. Lune.

ÉVEIL. s. m. Avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse et à laquelle il ne songeait pas. *Donner l'é. à quelqu'un. Je n'en ai eu l'é. que tout à l'heure.* Famil. || * *Être en é.*, Être sur ses gardes. — * *Tenir en é.*, Forcer quelqu'un à être sur ses gardes.

ÉVEILLER. v. a. (latin. *evigilare*). Tirer du sommeil. *Le moindre bruit l'éveille. Il demande qu'on l'éveille à quatre heures. Se faire é.* — Prov., *Il ne faut pas é. le chat qui dort*, V. Chat. || Fig., Donner de la gaieté ou Rendre plus actif. *Il est mélancolique, il faudrait quelque chose qui l'éveillât un peu. Il était naturellement indolent, mais l'ambition l'a éveillé.* || Fig., Stimuler, exciter, provoquer. *É. les talents. C'en fut assez pour é. ses remords. É. l'envie, la jalousie, les soupçons, la sympathie, etc.* = s'Éveiller. v. pron. Cesser de dormir. *Il s'éveille tous les jours à la même heure. S'é. en sursaut. S'é. au bruit. Vous paraissez tout endormi, éveillez-vous.* || * Fig., Naître. *Un soupçon s'éveilla en moi. Les souvenirs s'éveillèrent en foule dans son esprit.* = Éveillé, ée. part. Figur. et fam., *C'est un homme bien éveillé sur ses intérêts*, Qui ne les perd jamais de vue. || Adjectiv., s'emploie Fig. et fam. dans le sens de Gai, vif. *Vous êtes bien éveillé aujourd'hui. C'est un petit garçon bien éveillé. Il a l'esprit éveillé, la mine éveillée, des yeux bien éveillés. — Cette femme est bien éveillée, a l'air bien éveillé*, Elle a un peu trop de vivacité, d'assurance dans le regard, de liberté dans les manières. || Substantiv., on dit encore, *C'est un éveillé, une petite éveillée.*

Syn.—*Réveiller.*—*Éveiller* exprime l'action simple de tirer de l'état de sommeil; *réveiller* exprime la réitération de cette action. Or, comme pour *réveiller* celui qui, après avoir été *éveillé*, s'est rendormi, il faut en général faire des efforts plus considérables, *réveiller* se dit, par extension, de l'action même d'*éveiller* pour la première fois, dans tous les cas où il faut faire quelque effort à cet effet. En conséquence, on *réveille* celui qui est plongé dans un sommeil profond. On observe les mêmes différences entre *s'éveiller* et se *réveiller*. Enfin, par analogie, *réveiller* s'emploie encore toutes les fois que l'action de tirer du sommeil s'accompagne de quelque circonstance extraordinaire. On *éveille* chaque jour à la même heure les élèves d'un collége; dans un cas urgent, on va *réveiller* un médecin à quelque heure de la nuit que ce soit.—Au figuré, on *éveille* les facultés de l'esprit et de l'âme, lorsqu'on les provoque à se manifester; on les *réveille* chez l'individu qui, étant connu pour les posséder à un haut degré, les laisse sommeiller et n'en fait aucun usage.

ÉVÉNEMENT. s. m. (lat. *eventus*). Se dit De tout ce qui arrive. *É. heureux, funeste, inattendu, étrange. Le récit d'un é. Une série d'événements. Cet é. aura des suites fâcheuses. Les grands événements de ce siècle. Il y a dans la vie des événements qu'on ne peut prévoir. On est toujours mené par les grands événements, et rarement on les dirige. Le cours, la marche des événements. Jamais on ne vit un concours d'événements si extraordinaires.* — Particul., Tout incident remarquable dans un ouvrage dramatique, dans un roman, etc. *Les événements de ce drame ne sont pas tous bien amenés. Les événements se pressent dans cet acte. Ce roman est plein d'événements qui excitent la curiosité.* || L'issue, le succès bon ou mauvais d'une chose. *Cette affaire a eu un év. heureux. L'é. n'en a pas été favorable. L'é. de ce procès ne saurait être douteux. L'é. fit voir qu'il ne s'était pas trompé. L'é. n'a pas répondu aux espérances qu'on avait conçues. Je ne réponds pas, je ne suis pas garant de l'é. J'en prends* *l'é. sur moi. Il ne faut pas toujours juger des choses par l'é. Se préparer à tout é.* — Fam., *Faire é., Être un é.*, se dit De ce qui frappe vivement les esprits. *Son apparition fit é. Son départ fut un é.* — Fam., *C'est tout un é.*, se dit D'une chose considérable qui arrive. || *A tout é.*, A tout hasard, quoi qu'il arrive. = Syn. Voy. Accident.

ÉVENT. s. m. (latin. *e*, hors de; *ventus*, vent). Se dit proprement De l'accès de l'air. *Mettre des marchandises à l'é.*, Les exposer au contact du grand air. *Donner de l'é. à une pièce de vin*, Y laisser pénétrer l'air extérieur en pratiquant une petite ouverture à la partie supérieure du tonneau. — Par ext., *Évent* se dit de L'altération causée par l'action de l'air dans le vin, les liqueurs, ou les aliments, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût. *Votre vin sent l'é., a de l'é. Ce lard sent l'é.* — Fig. et fam., *Avoir la tête à l'é.*, Avoir l'esprit léger, être évaporé. *C'est une tête à l'é.*, C'est une personne étourdie et d'un esprit léger. || Se dit Des conduits que l'on ménage dans la fondation des fourneaux, des fonderies, pour que l'air y circule, etc. || L'ouverture par laquelle certains cétacés rejettent l'eau qu'ils ont aspirée. || T. Artill. Défaut de fabrication d'un canon de fusil, Défectuosité d'une mine, qui consiste en une petite ouverture ou fente par laquelle l'air peut passer. * Les arquebusiers disent *Éventure*. — La différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. *Ce boulet a trop d'é.*, Il a trop peu de diamètre. Les artilleurs disent en général *Vent.*

ÉVENTAIL. s. m. (R. *éventer*). Sorte d'écran portatif dont on se sert pour s'éventer. || Espèce de cadre couvert de toile ou de papier qu'on suspend au plafond, et dont on se sert, dans quelques pays, pour donner du vent et de la fraîcheur, en l'agitant.

Enc. — I. L'*Éventail* a dû naturellement prendre naissance dans les pays chauds, et en effet nous l'y trouvons en usage dès les temps les plus reculés. Quant à la forme qu'on lui donnait, elle variait surtout en raison des matières avec lesquelles on le fabriquait. Dans l'Orient, il consistait fort souvent, et il en est *encore de même aujourd'hui, en un paquet de plumes fort semblable* à un chasse-mouches. D'autres fois il représentait ce que nous appelons aujourd'hui un écran. Chez plusieurs peuples, l'év. a pris de bonne heure place dans les cérémonies religieuses: on s'en servait pour préserver les offrandes de la souillure des insectes. Il devint aussi, comme le parasol, un des principaux attributs du pouvoir suprême.

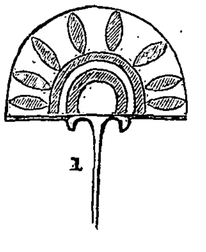
1

En Égypte, l'év. consistait souvent en un paquet de plumes d'autruche fixé à l'extrémité d'*un manche de bois ou d'ivoire*. Dans le même pays, les princes de la famille royale et les grands dignitaires faisaient porter devant eux un év. en forme d'écran et ajusté à un long manche, comme insigne de leur autorité (Fig. 1. Év. égyptien, d'après un bas-relief de Thèbes). Le même usage existait chez *les Assyriens et chez* les Perses. Les premiers éventails indiens paraissent avoir été faits de feuilles de palmier (Fig. 2. Év. indien). Suivant Bœttiger, les dames grecques eurent d'abord des éventails (ῥιπίς, ῥιπίδιον) en forme de feuille de platane. Plus tard, elles empruntèrent aux femmes de l'Asie les éventails de plumes : ceux de plumes de paon étaient les plus recherchés (Fig. 3. Év. grec, d'après un vase peint du Musée du Louvre). Les matrones romaines s'empressèrent d'imiter le luxe des femmes grecques, et recherchèrent les éventails de plumes de paon, d'autruche, etc. Outre ces éventails qu'on appelait *flabella*, elles en avaient d'autres qui étaient faits d'une étoffe tendue sur un châssis léger ou d'une planchette de bois excessivement mince. Ces derniers sont désignés *par* Properce *et par* Ovide *sous le nom de tabellæ*. Dans tous les cas, les femmes grecques et romaines ne se donnaient pas elles-mêmes la peine d'agiter leur év ; elles se faisaient éventer par des esclaves qui, pour cette raison, s'appelaient *flabelliferæ* (v. Chaise, Fig. 4). — En Chine, il est fait mention des éventails dans le *Tchéou-li* ou *Rites de Tchéou*, qui a été écrit plus de 1100 ans av. notre ère. On les faisait de plumes, de feuilles de palmier, de bois, de bambou, de soie, etc., et on leur donnait des manches dont la longueur variait suivant leur destination (Fig. 4. Év. chinois). Mais ces éventails, de même que ceux des autres peuples de l'antiquité, ne pouvaient se plier et n'étaient en réalité que de simples écrans. Les premiers éventails *plissés*, c.-à-d. formés de lames minces et mobiles ou d'une feuille *effectivement plissée et pouvant se fermer*, ont paru en Chine vers le xe siècle de notre ère ; mais les écrivains chinois leur attribuent une origine étrangère.

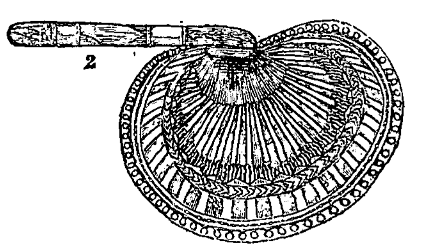
2

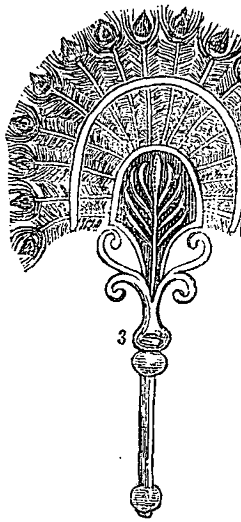
3

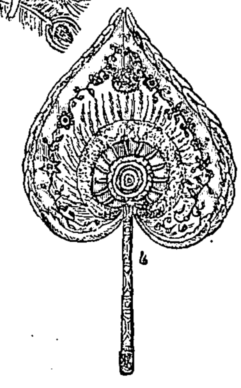
4

Depuis la fin de l'empire romain jusqu'au xie siècle, il est peu question de l'év. dans la toilette des femmes, mais on le voit figurer dans les cérémonies du culte. *En effet, on s'en servait*, pendant le saint sacrifice, pour éloigner les mouches de l'autel et du prêtre. Cet usage, suivant le père Bonanni, remonterait aux apôtres. Il a disparu de l'Église latine depuis le xiiie siècle, mais il subsiste encore dans l'Église grecque. L'év. usité dans les cérémonies de cette dernière représente une figure de séraphin à six ailes déployées. On l'agite sur les offrandes, non-seulement pour en écarter les insectes, mais encore pour représenter symboliquement la descente du Saint-Esprit. Ajoutons encore qu'à Rome, quand le pape doit célébrer, on porte à côté de lui deux *grands éventails de plumes de paon comme emblèmes de sa* puissance spirituelle. — C'est seulement à la suite des croisades que l'usage de l'év. se répandit en Europe. Néanmoins il ne devint d'abord vulgaire que dans les contrées *méridionales, particulièrement* en Italie et en Espagne. Il faut arriver jusqu'au xviie siècle pour le trouver généralement adopté partout. En France, les plus anciens monuments où l'on voit l'év. représenté appartiennent au xiie siècle, et les plus anciens inventaires où il se trouve mentionné datent du xive. On l'appelait *Esmouchoir, Esventour, Esventoir*. On faisait alors des éventails de plumes, *d'ivoire, de soie, etc., et parfois on les ornait* avec une grande richesse. Quant à leur forme, elle était assez variée. Néanmoins trois types principaux paraissent avoir généralement dominé : l'év. de plumes, qui était le plus ancien ; l'év. en drapeau, qui est encore à la mode en Espagne, en Turquie, en Égypte et ailleurs (Fig. 5. Év. du xvie siècle); et l'év. plissé, qui finit par faire abandonner les autres (Fig. 6. Év. plissé de la même époque). Les év. de cette dernière espèce avaient souvent la forme d'une cocarde, quand ils étaient ouverts. L'év. en quart de cercle, qui est presque exclusivement usité aujourd'hui, *paraît avoir été imaginé au Japon* : ce sont, dit-on, les Portugais qui l'ont introduit de Chine en Europe dans le courant du xvie siècle.

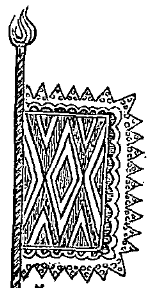
5

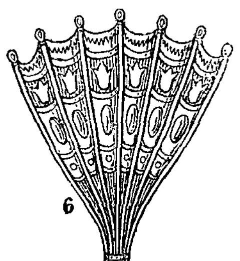
6

II. Dans les éventails en quart de cercle (Fig. 7), on distingue la *monture* et la *feuille*. La monture, qu'on appelle aussi *pied* ou *bois*, quelle qu'en soit la matière, se compose de petites baguettes de bois, de nacre, d'ivoire ou d'os, assemblées à l'une de leurs extrémités, dite *tête*, au moyen d'une *rivure*, c.-à-d. d'une broche de métal garnie de deux petits yeux. Les baguettes intérieures se nomment *brins*; leur réunion forme la *gorge* ou le *dedans* de l'instrument. Les deux branches extérieures s'appellent *maîtres brins* ou *panaches*; on les fait plus grands que les brins, afin qu'ils puissent protéger la feuille lorsque l'instrument est fermé. La feuille se fait ordinairement de papier, de parchemin, de vélin, de canepin, de satin, de taffetas, etc.; en outre, elle est en général ornée d'un dessin plus ou moins fini. Ce dessin s'applique au moyen de la gravure ou de la lithographie, après quoi on le colorie, soit à la main, soit par un procédé mécanique. Pour les éventails de prix, cette partie du travail est exé*cutée à la gouache sur vélin par des artistes spéciaux appelés Feuillistes*, souvent même par des peintres distingués. Quand la feuille est terminée, on la plisse dans un moule de papier fort, puis on la fixe sur la monture en introduisant dans les plis les lamelles minces et flexibles, appelées *flèches* ou *bouts*, qui sont le prolongement des brins, et sur lesquelles on colle l'une des faces de la feuille. On colle également les bords latéraux de celle-ci sur les panaches. Ce travail achevé, on dessine la bordure avec un mordant, et on la dore à l'or fin ou à l'or faux. *On complète la décoration de la feuille et de la monture en* y fixant des enjolivements de métal, de couleur, de verre, etc. Enfin, on y attache les glands et les houppes, et on l'enferme dans un étui assorti. On fabrique encore quelquefois des éventails qui n'ont pas de feuille. Dans ce cas, les brins vont en s'élargissant à partir de la tête ; en outre, vers le haut, ils sont traversés par un ruban qui, d'un côté, leur permet de glisser les uns sur les autres, et de l'autre, les maintient juxtaposés quand l'év. est ouvert. Ces éventails, qu'on appelle *brisés*, se font d'ivoire, d'écaille ou de bois de senteur sculpté à jour.

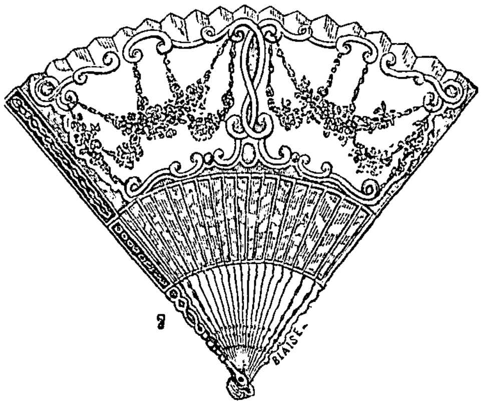
7

La fabrication d'un év. n'occupe pas moins de 18 à 20 *ouvriers* différents, et présente trois groupes d'opérations distincts: le travail du bois, le travail de la feuille et le travail d'ensemble, qui s'exécutent ordinairement dans des ateliers séparés. En France, Paris est le centre de cette industrie; cependant on ne fait, dans cette ville, que les opérations des deux derniers groupes : on tire les pieds du département de l'Oise, où ils sont façonnés dans une dizaine de communes rurales. — La fabrication des éventails occupe actuellement en France près de 3000 personnes, et livre au commerce pour une valeur d'environ *3 millions de francs. Nous citerons parmi nos éventaillistes les* plus distingués, Duvelleroy et Aubéry.

ÉVENTAILLISTE. s. m. Celui qui fait, qui monte et qui vend des éventails.

ÉVENTAIRE. s. m. Plateau d'osier que les marchandes de fruits, de poissons, d'herbages, etc., portent devant elles, et sur lequel elles placent leur marchandise.

ÉVENTER. v. a. Donner du vent en agitant l'air avec un éventail, ou tout autre objet analogue. *Elle se faisait é. par un esclave.* || Mettre au vent, exposer à l'air. *Il faut é. un peu ces hardes.* — *É. le grain*, Le remuer avec la pelle, pour lui donner de l'air et empêcher qu'il ne s'échauffe. — *É. une liqueur, une substance.* En affaiblir la vertu en la laissant trop exposée à l'action de l'air. || *É. une mine*, Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. *Les assiégés éventèrent la mine.* — Figur. et famil., *É. la mine, é. la mèche*, Pénétrer un dessein secret et en prévenir l'exécution ou en empêcher l'effet. *É. un secret, un complot*, Le découvrir. *É. un secret*, signifie aussi quelquefois Le divulguer. || T. Vén. *É. la voie*, se dit D'un chien qui rencontre une voie si fraîche, qu'il la sent sans mettre le nez à terre; ou qui, après *un long défaut, a le vent du cerf qui est sur le ventre* dans une enceinte. || T. Marine. *É. une voile*, Disposer une voile de manière qu'elle reçoive le vent. = s'Éventer. v. pron. Se donner du vent, de l'air. *S'é. pour se rafraîchir. S'é. avec un mouchoir.* || S'altérer, perdre de ses qualités par le contact de l'air. *Le vin s'évente dans une bouteille qui reste débouchée. Ce parfum s'est éventé. La laine, la soie, le fil, s'éventent facilement. Les racines sont sujettes à s'é., quand elles ne sont pas couvertes de terre.* = Éventé, ée. p. *Un secret éventé. Vin éventé. Laine éventée.* || Adjectiv.

et famil., se dit D'une personne qui a l'esprit léger, évaporé. *Cette jeune femme est bien éventée. C'est une tête éventée.* — On dit aussi substant., *C'est un éventé, une jeune éventée.*

ÉVENTOIR. s. m. Sorte d'éventail grossier qui est fait d'osier ou de plumes étendues, et dont on se sert pour allumer les charbons.

* **ÉVENTRATION.** s. f. T. Méd. Hernie survenue dans un point quelconque des parois abdominales, par une ouverture accidentelle.

ÉVENTRER. v. a. (lat. *e*, hors de; *venter*, ventre). Ouvrir le ventre pour tirer les intestins. *É. un bœuf, une carpe.* — Par extens., Blesser en déchirant ou en fendant le ventre. *Le sanglier éventra plusieurs de nos chiens.* — Figur. et fam., *É. un pâté*, L'ouvrir. *É. un portefeuille, un porte-manteau*, L'ouvrir de force et sans se servir de clef. ‖ * T. Marine. *É. une voile*, La crever, la percer, lorsque, dans un gros temps, il est impossible de l'amener ou de la carguer, et qu'on a lieu de craindre la rupture du mât, etc. = s'Éventrer. v. pron. S'ouvrir le ventre. *Le Japonais s'éventre par point d'honneur.* = Éventré, ée. part.

ÉVENTUALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est éventuel. *L'é. d'une clause, d'une condition, d'un traité.*

ÉVENTUEL, ELLE. adj. Qui a rapport, qui est subordonné à quelque événement incertain. *Il a été fait un traité é. entre les puissances. Clause, condition éventuelle. Droits éventuels. Tout cela n'est qu'é.* Voy. Contrat. ‖ *Profits éventuels*, Profits accidentels, qui ne sont pas fixes et réguliers. — *Subst., *L'év. d'un emploi.*

ÉVENTUELLEMENT. adv. D'une manière éventuelle. *Il a eu cette succession éventuellement.*

ÉVÊQUE. s. m. (gr. ἐπίσκοπος, surveillant).

Enc. — L'*Évêque* est le premier pasteur et le chef d'un diocèse. C'est en lui seul que réside la plénitude du sacerdoce, et il est de foi que les évêques sont supérieurs aux simples prêtres. Cette supériorité ne consiste pas seulement dans le pouvoir exclusif qu'ils ont de conférer les sacrements de la confirmation et de l'ordre; elle s'étend encore à tout ce qui concerne la juridiction intérieure et extérieure, c.-à-d. au gouvernement de l'Église dont ils sont chargés. C'est à eux qu'il appartient de commander, de surveiller, de réprimander, de juger, de punir, de censurer, d'interpréter, de déclarer la véritable doctrine de l'Église. L'autorité des évêques est attachée à la fonction de l'épiscopat et leur vient de Dieu même, tandis que la juridiction du simple prêtre émane de l'év. et ne peut être exercée que sous sa direction. Dans tous les temps, l'Église a considéré les évêques comme les héritiers et les successeurs des apôtres, et les prêtres comme les successeurs des soixante et douze disciples. Le titre d'*évêque* (*episcopus* ou surveillant) était usité, dès les premiers siècles, pour désigner ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Église; mais nous voyons qu'ils étaient aussi appelés *apôtres*, *anciens* (πρεσϐύτεροι), parce qu'on les choisissait habituellement parmi les prêtres avancés en âge, *anges de l'Église*, *princes des prêtres*, *papes* ou *pères*, *pontifes*, etc. Néanmoins ces différentes dénominations tombèrent peu à peu en désuétude, et celle d'év. subsista seule. Dans le langage du droit canon, on donne encore à l'év. d'un diocèse le nom d'*Ordinaire*, parce que les droits de juridiction et de collation dont il jouit lui appartiennent suivant le droit commun (*jure ordinario*).

C'est en équivoquant sur le fait qu'à l'origine les noms de *presbyterus* (d'où est venu *prêtre*) et d'*episcopus* s'employaient indistinctement, que la plupart des sectes protestantes ont prétendu qu'aux premiers temps de l'Église, il n'existait aucune différence entre l'épiscopat et la prêtrise. « Il pouvait y avoir confusion dans les noms, dit saint Thomas, mais non dans le caractère. » En effet, le livre des Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul démontrent qu'il y avait alors dans chaque Eglise des hommes chargés de son gouvernement. « Soyez attentifs, dit saint Paul aux anciens des Églises d'Éphèse et de Milet, soyez attentifs sur vous-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis *évêques*, afin de gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son sang. » (*Act. Apôt.*, xx, 28.) Après avoir institué Tite év. dans l'île de Crète, le même apôtre lui écrit : « Je vous ai laissé en Crète, afin que vous corrigiez tout ce qui est défectueux, que vous établissiez des *prêtres* (*presbyteri*) dans chaque ville, comme je vous l'ai prescrit. » (I, 5.) Ailleurs il recommande à Timothée, qu'il avait établi évêque d'Éphèse, de ne point recevoir d'accusation contre un prêtre, que sur la déposition de deux ou de trois témoins (I *Tim.*, v, 19). Évidemment, cette recommandation prouve que Timothée avait, comme év., une juridiction sur les prêtres. Ainsi qu'on le voit, dès la naissance de l'Église, l'ordre des évêques a été distingué de celui des prêtres, et cette distinction suppose dans l'év. une supériorité de droit divin. On trouve cette distinction marquée formellement dans les lettres de saint Ignace, év. d'Antioche, dans Tertullien, dans Origène, et dans tous les anciens Pères. En outre, l'histoire nous montre que les évêques seuls ont toujours eu le droit d'ordonner des évêques, des prêtres et des diacres, et que l'on a toujours annulé les ordinations faites par les prêtres. Enfin, l'Église grecque, les Cophtes, les Nestoriens, sont complétement d'accord avec l'Église latine quant à la prééminence et à l'autorité qu'ont les évêques sur les simples prêtres.

Les évêques ont deux sortes de pouvoir : l'un, appelé *pouvoir d'ordre*, qui est attaché à leur caractère; l'autre, appelé *pouvoir de juridiction*, qui est attaché à leur siége. Les fonctions épiscopales sont nombreuses, et entraînent une grande responsabilité. L'év. ordonne les prêtres, diacres et sous-diacres, bénit le saint chrême, administre la confirmation, consacre les églises, etc. Pasteur et chef du troupeau, il choisit les coopérateurs qui doivent travailler sous sa direction, et leur assigne le poste qu'ils doivent occuper. Juge naturel en matière de religion, il interprète l'Écriture, déclare la tradition, et décide les questions de foi (v. Concile); il examine, approuve ou condamne, dans son diocèse, les ouvrages qui sont relatifs ou qui touchent à la religion. Comme gardien de la discipline de l'Eglise, il fait les ordonnances, statuts et mandements qu'il croit propres à son maintien; il juge les fautes des ecclésiastiques, et punit les coupables par les peines spirituelles; il dispense des canons selon les canons mêmes; en un mot, il remplit tous les devoirs du pasteur envers son troupeau spirituel.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques étaient élus par le suffrage du clergé et des fidèles, et leur élection était confirmée par les autres évêques de la province, qui donnaient à l'élu la consécration et lui conféraient ainsi le pouvoir épiscopal. Mais lorsque la ferveur primitive eut diminué, les inconvénients de ce mode d'élection devinrent de plus en plus sensibles. En conséquence, différents conciles, depuis celui de Laodicée, restreignirent et supprimèrent les droits électoraux des laïques; le clergé même se vit peu à peu dépossédé. Enfin, les princes prétendirent se substituer aux droits du peuple et voulurent même s'attribuer la nomination directe des évêques. De là cette fameuse querelle des *investitures* entre l'Empire et le saint-siége, qui, née l'an 1075, ne se termina que l'an 1122 par le compromis de Worms. Par ce compromis, qui fut conclu entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V, ce dernier s'engagea à respecter la liberté des élections épiscopales par les chapitres, et abandonna au pape le droit d'investiture par l'anneau et la crosse. En France, lors de la Pragmatique sanction de Bourges (1438), les évêques étaient uniquement élus par les chapitres des métropoles et des cathédrales. Mais moins d'un siècle après, le concordat de Bologne (1516), intervenu entre le pape Léon X et François Iᵉʳ, attribua au roi le droit de nommer aux évêchés, sauf l'institution canonique, qui ne peut émaner que du pouvoir spirituel. Il en est encore de même aujourd'hui, aux termes du concordat de 1801, qui règle en outre tout ce qui concerne l'organisation du culte catholique en France (v. Constitution, Concordat et Culte). — Lorsqu'un évêque a été nommé par le chef de l'État et a reçu de Rome les bulles qui lui confèrent l'investiture, il doit se faire sacrer dans le temps prescrit par les canons. C'est par ce sacre, qui n'est autre chose que l'ordination épiscopale, que l'élu reçoit véritablement l'épiscopat, c.-à-d. la plénitude du sacerdoce. Le sacre est fait par trois évêques : l'un est le *Consécrateur*, et les deux autres sont les *Assistants*. La consécration faite par un seul év. serait illicite, bien que valide; mais elle devient licite, lorsque le souverain pontife permet que les évêques assistants soient remplacés par de simples prêtres. Après avoir reçu le serment de l'élu, le consécrateur préside à son examen. Ensuite, aidé par les deux assistants, il met le livre des Évangiles sur le cou et sur les épaules de l'élu; puis ils touchent tous trois sa tête des deux mains, en disant : *Accipe Spiritum Sanctum.* Enfin, le consécrateur oint avec le saint chrême la tête et les mains du nouvel év., et lui présente la crosse ou bâton pastoral, l'anneau, et le livre des Évangiles, la mitre et les gants de soie blanche brodée d'or.

Les insignes extérieurs de la dignité épiscopale sont la *Crosse*, l'*Anneau*, la *Mitre* (v. ces mots) et la *Croix pectorale*. Cette dernière est ainsi nommée parce que les évêques la portent suspendue au devant de la poitrine (en latin *pectus*). Il y a toujours quelque relique enchâssée dans cette croix, qui paraît être une imitation de l'ornement appelé pectoral, que portait le grand prêtre des Juifs. On peut y ajouter les sandales, chaussure de soie blanche brodée d'or, que prend l'év. quand il officie pontificalement, la soutane et les bas violets qui font partie de son costume ordinaire et le distinguent des simples prêtres. — Les évêques ont aussi leurs insignes héraldiques particuliers : ils timbrent l'écu de leurs armes d'un chapeau de sinople à larges bords, d'où pend, de chaque côté, un cordon de soie de même couleur orné de six houppes placées 1, 2 et 3 (Fig. 1). De plus, ils surmontent leur écu d'une mitre posée de front à dextre, et d'une crosse tournée en dehors à sénestre.

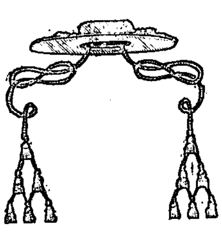

Fig. 1.

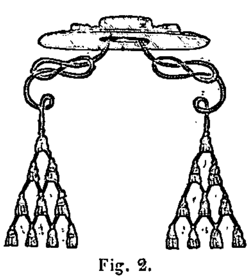

Fig. 2.

Parmi les évêques, il en existe plusieurs qui n'ont pas de diocèse à gouverner. On les appelle *titulaires*, parce qu'ils n'ont que le titre (*titulus*) de leur dignité, et *in partibus infidelium*, parce que le diocèse qui accompagne ce titre se trouve dans le pays des infidèles. L'origine de cette classe d'évêques paraît remonter au VIIᵉ siècle. Les musulmans s'étant alors emparés de plusieurs villes d'Orient et d'Afrique, les siéges épiscopaux de ces villes ne furent point supprimés pour cela, et l'on continua à y nommer des évêques comme par le passé; mais ceux-ci, ne pouvant y aller exercer leurs fonctions, furent obligés de résider dans les pays catholiques. Aujourd'hui les évêques *in partibus* sont employés assez souvent comme *Coadjuteurs* d'évêques qui, pour une cause quelconque, sont hors d'état d'administrer leurs diocèses.

Les évêques, étant tous les successeurs des apôtres, sont tous égaux entre eux au point de vue de la puissance spirituelle : si donc on distingue des patriarches, des primats et des archevêques, ces dénominations indiquent simplement une hiérarchie de juridiction. — Ainsi, on appelle *Archevêque* ou *Évêque métropolitain* tout évêque qui a sous lui plusieurs autres évêques, lesquels sont dits ses *Suffragants*. Le titre d'archev. ne paraît pas remonter au delà du IVᵉ siècle. Saint Athanase, év. d'Alexandrie en Égypte, est le premier qui le mentionne, en l'appliquant à Alexandre, son prédécesseur. En Occident, on le trouve pour la première fois dans les ouvrages de saint Isidore de Séville, mort en 636. Quant au titre de *Métropolitain*, il n'était pas, dans le principe, comme aujourd'hui, synonyme de celui d'archev. On le donnait anciennement à l'év. de toutes les villes importantes, lors même qu'il n'avait pas de suffragants. — L'autorité d'un archev. sur son propre diocèse est celle de tout autre év. Celle qu'il a sur les diocèses compris dans sa *province* est de pure juridiction. L'archev. a le droit de consacrer et d'installer ses suffragants ou de commettre leur consécration à un autre prélat. Il a le droit de convoquer le concile provincial, dont il est le président et le principal juge. Enfin, il peut corriger et réformer, par la voie de l'appel, les jugements rendus par ses suffragants. Il jouit en outre de certains priviléges honorifiques. Ainsi, il a le droit de visiter les églises de sa province, d'y célébrer pontificalement, d'y revêtir le *pallium*, et de faire porter devant lui la croix archiépiscopale, c.-à-d. la croix à double traverse, tandis que celle des évêques n'en a qu'une seule. Mais il a besoin de l'agrément de son suffragant pour y exercer les fonctions propres au caractère épiscopal. Le *pallium* (v. ce mot) est l'insigne propre de la dignité archiépiscopale. — Comme marque héraldique de sa dignité, l'archev. met une croix double derrière son écu, et surmonte celui-ci d'un chapeau de sinople (Fig. 2) d'où pend, de chaque côté, un cordon garni de dix houppes de même, rangées 1, 2, 3 et 4.

On appelle *Primat* un archevêque qui a une certaine prééminence sur plusieurs archevêchés ou évêchés. Mais nous ferons remarquer que ce mot n'a pas toujours été employé dans le même sens. Les noms de *Primat*, de *siége primatial* et de *Primatie*, qui sont donnés dans les plus anciens monuments, soit à quelques évêques, soit à certaines Églises des Gaules, ne désignaient que l'ancienneté de l'ordination des évêques et l'antiquité des Églises. Plus tard, à ce titre paraît s'être attaché une juridiction supérieure. Mais il est difficile de déterminer l'origine précise de ces primaties, et de dire en quoi consistait leur prééminence. On sait toutefois que le pape Grégoire VII, en 1079, accorda à l'archev. de Lyon le titre de primat des Gaules lyonnaises, qui se composaient des quatre provinces de Lyon, de Sens, de Rouen et de Tours. Aujourd'hui la *Primatie* est un titre purement honorifique, du moins parmi nous. L'archev. de Lyon s'intitule encore *Primat des Gaules*, et son église cathédrale porte, exclusivement à toute autre, le nom de *primatiale*. L'archev. de Sens se qualifie de *Primat des Gaules et de Germanie*. Celui de Reims s'appelle *Primat de la Gaule belgique*. Les archevêques de Bourges et de Rouen se disent, celui-ci *Primat de Normandie*, celui-là *Primat d'Aquitaine*. Enfin, autrefois, l'archev. de Vienne se qualifiait de *Primat des primats*, parce que le pape Calixte II lui ayant soumis les métropoles de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix et d'Embrun, il se trouvait au-dessus de l'archev. de Bourges qui était primat d'Aquitaine, et de celui de Narbonne auquel Urbain II avait donné la primatie sur l'archevêché d'Aix. — V. Patriarche.

Pour terminer, nous dirons quelques mots des *Chorévêques*. On appelait ainsi, dans les premiers siècles de l'Église, des ecclésiastiques qui venaient, dans la hiérarchie, au-dessous des évêques et au-dessus des prêtres. Ils étaient, à proprement parler, les curés de ces temps reculés, et remplissaient les fonctions sacrées, soit à la ville, soit à la campagne, tandis que les évêques ne sortaient pas ordinairement des villes. Ils avaient le droit de conférer le sous-diaconat et les autres ordres mineurs; mais ils ne pouvaient, ni confirmer, ni consacrer les églises, les autels et les vierges, ni réconcilier publiquement les pénitents. Ils ont été supprimés vers le IXᵉ siècle.

* **ÉVERNIE.** s. f. T. Bot. Voy. Lichens.

* **ÉVERSIF, IVE.** adj. (latin. *evertere*, renverser). Qui détruit, qui renverse. *Une doctrine éversive de toute morale.* Peu usité.

ÉVERSION. s. f. (latin. *eversio*). Ruine, renversement d'une ville, d'un État. *Une longue guerre a causé l'é. de cette république.* Peu usité.

ÉVERTUER (s'). v. pron. (R. *vertu*). Faire ses efforts, se donner de la peine. *Il s'est évertué pour se tirer de la misère où il était. Il a beau s'é. pour se tirer d'affaire, il ne peut y parvenir. Évertuez-vous donc à élever des enfants, pour en faire des ingrats. Allons, évertuez-vous.* = Conj. V. Jouer.

* **ÉVHÉMÉRISME.** s. m. V. Mythologie.

ÉVICTION. s. f. (latin. *evictio*). T. Droit. Action d'évincer. Voy. Vente.

ÉVIDEMMENT. adverb. D'une manière évidente. *Faire voir, prouver é. É. vous vous êtes trompé.*

ÉVIDENCE. s. f. Caractère de ce qui est évident. *Cela est de toute é. L'é. d'une proposition. Se rendre, se refuser à l'é.* V. Certitude. — *Mettre en é.*, Faire connaître clairement, manifestement; ou Placer un objet de manière qu'il frappe les yeux. Dans un sens analog., on dit, *Être en é.; Se mettre en évidence.*

ÉVIDENT, ENTE. adj. (lat. *evidens*). Qui est clair et se connaît d'abord et sans peine; Qui ne peut être mis en doute. *Vérité, proposition évidente. Preuve évidente. Fausseté évidente. Danger, péril é. Il n'y a rien là qui ne soit é. Il est é. que.* = Syn. V. MANIFESTE.

ÉVIDER. v. a. T. Techn. Faire une espèce de cannelure ou de découpure à un ouvrage pour le rendre ou plus léger, ou plus agréable. *É. une lame d'épée, un morceau d'ivoire, une aiguille.* ‖ T. Taill. et Couturière. Échancrer. *Le collet de cette robe n'est pas assez évidé.* ‖ T. Blanchisseur. Faire sortir l'empois en excès qu'on a mis dans le linge. *Ce col est trop ferme, il faut l'é.* = ÉVIDÉ, ÉE. part.

ÉVIDOIR. s. m. Outil dont les facteurs d'instruments à vent se servent pour les travailler en dedans.

ÉVIER. s. m. Pierre en forme de table et légèrement creusée, sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un trou pour l'écoulement des eaux. On dit aussi, *Pierre d'évier.*

ÉVINCER. v. a. (lat. *evincere*). T. Droit. Déposséder juridiquement quelqu'un d'une chose dont il est en possession. *Il a été évincé de cette maison par jugement.* ‖ Par ext., Enlever à quelqu'un, le plus souvent par intrigue, une place, une position avantageuse, etc., soit pour s'en emparer, soit pour la faire passer à un autre. *On l'a évincé de cette place. Il est parvenu à é. tous ses rivaux. Il a été évincé.* = ÉVINCÉ, ÉE. part.

ÉVITABLE. adj. 2 g. Qui peut être évité. *Ce malheur était facilement é.* Peu usité.

ÉVITAGE. s. m. et **ÉVITÉE.** s. f. T. Mar. Espace suffisant pour qu'un bâtiment puisse tourner librement, lorsque le vent ou la marée change. *Cette rivière n'a pas assez d'évitée.* ‖ L'action d'un navire qui se meut pour éviter. *Faire son évitée,* ou mieux, *son évitage.*

ÉVITER. v. a. (lat. *evitare*). Fuir, esquiver quelque chose de nuisible, de désagréable, de dangereux. *É. un coup, un piége, un péril, un écueil, un combat, une querelle. É. les occasions, les mauvaises compagnies. É. un malheur. On ne peut é. son sort, sa destinée. Tu n'éviteras pas la mort. É. la rencontre de quelqu'un,* ou simplem., *é. quelqu'un. É. l'ennemi. Ce n'est pas résoudre la difficulté, ce n'est que l'é. En écrivant, il évite les équivoques. C'est une faute qu'il vous serait bien facile d'é. En toutes choses il faut é. l'excès. É. les yeux, les regards de quelqu'un. É. de voir quelqu'un, de lui parler. É. de se commettre. É. de déplaire. Évitez qu'il ne vous parle.* = S'ÉVITER. v. pron. *Ils s'évitent l'un l'autre. Elles se sont évitées. — Cette faute peut s'é. facilement.* = ÉVITER. v. n. T. Mar. Se dit D'un navire à l'ancre qui tourne sur lui-même, au changement de vent ou de marée. *Ce vaisseau évite. É. au vent, à la marée.* = ÉVITÉ, ÉE. part. = Syn. V. ÉLUDER.

ÉVOCABLE. adj. 2 g. T. Jurisp. Qui peut être évoqué. *C'est une affaire très-é.* Peu usité.

ÉVOCATION. s. f. (lat. *evocatio*). Action d'appeler, de faire venir, de faire apparaître; ne se dit qu'en parlant Des âmes, des esprits, etc. *L'é. des âmes, des esprits, des ombres. L'é. des démons.* ‖ T. Jurisprud. Action d'évoquer une cause, une affaire. *Lettres d'é. La cour de cassation est chargée de statuer sur les demandes en évocation.*

Enc.—Les évocations des dieux, des démons et des âmes des morts, se retrouvent au nombre des superstitions de tous les peuples anciens. Mais, outre ces évocations qui appartenaient aux pratiques théurgiques, les Romains donnaient encore le nom d'*évocation* à une formule de prière qu'ils adressaient aux divinités tutélaires des villes qu'ils assiégeaient, pour les engager à abandonner leurs anciens protégés et à passer du côté de Rome. Cette prière devait être prononcée par le général qui commandait l'armée assiégeante, pendant un sacrifice, et lorsque les auspices étaient favorables. Macrobe, dans ses *Saturnales* (l. III, ch. 9), nous a conservé cette formule. « Les Romains, ajoute cet auteur, croyaient que, sans cela, la ville ne pouvait être prise; ou, la prenant, ils regardaient comme un sacrilége de faire les dieux captifs. Voilà pourquoi ils eurent eux-mêmes grand soin de tenir cachés le nom du dieu sous la protection duquel Rome est placée et jusqu'au nom latin de leur ville. Cependant le nom de ce dieu se trouve dans quelques ouvrages des anciens qui ont le tort de n'être pas d'accord entre eux... Quelques-uns, dont l'autorité me paraît mieux fondée, veulent que ce soit Ops Consivia. Quant au nom secret de la ville, il est resté un mystère, même pour les plus savants, tant les Romains redoutaient que, leur nom tutélaire une fois divulgué, l'ennemi, par ses évocations, ne leur rendît tout le mal qu'ils lui avaient fait. »

ÉVOCATOIRE. adj. T. Jurisp. anc. Qui donne lieu à une évocation. *Cause é. — Cédule é.,* Voy. CÉDULE.

***ÉVOLUER.** v. n. (latin. *evolvere*, développer). T. Tactique. Se dit De troupes, d'une escadre, d'une flotte, qui exécutent des évolutions. ‖ T. Mar. Se dit aussi D'un navire qui est plus ou moins sensible à l'action de ses voiles, de son gouvernail. *Ce bâtiment évolue avec facilité.* = Conj. V. JOUER.

ÉVOLUTION. s. f. (lat. *evolutio*). Mouvement que font des troupes, ou les bâtiments d'une flotte, pour prendre une nouvelle disposition. *Évolutions militaires. Évolutions navales. É. de cavalerie, d'infanterie. Une escadre d'é. Faire exécuter des évolutions à un régiment, à une escadre.* ‖ * T. Mar. Se dit encore Des mouvements que l'on fait faire à un seul bâtiment. *Cela facilite l'é. du bâtiment.* ‖ * Par anal., Les circuits, tours et détours que font certains animaux. *Les évolutions d'un oiseau dans les airs. J'observais avec curiosité les évolutions que faisait ce lièvre pour échapper au chien qui le poursuivait.* ‖ * T. Physiol. Se dit Du développement, de l'accroissement d'un organe depuis sa première apparition sous la forme cellulaire, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à son état parfait. V. GÉNÉRATION. ‖ * T. Philos. Le développement logique d'une idée dans le temps, la succession de systèmes qui s'engendrent les uns les autres. *L'é. philosophique qui commence à Kant et aboutit à Hegel.*

* **ÉVONYMÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. CÉLASTRINÉES.

ÉVOQUER. v. a. (lat. *evocare*, appeler à soi). Appeler, faire venir, faire apparaître; ne se dit guère, dans ce sens, qu'en parlant Des âmes, des esprits, etc. *É. les âmes des morts, les ombres, les démons.* —Fig., se dit D'une simple apostrophe oratoire. *L'orateur évoqua les mânes du héros dont on osait outrager la mémoire.* — * Figur., on dit encore, *É. un souvenir. J'évoque en vain mes souvenirs.* ‖ T. Jurispr. Enlever à des juges la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre tribunal. *La cour de cassation a évoqué cette affaire dans l'intérêt de la sûreté publique.* — Attirer à soi la connaissance d'une affaire. *Dans l'ancien régime, le roi évoquait ordinairement à sa personne et à son conseil les affaires de finances.* = ÉVOQUÉ, ÉE. part.

* **ÉVOSMIA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

* **ÉVULSION.** s. f. T. Chir. Synon. d'*Avulsion.*

EX. Préposition empruntée du latin, qui se joint au moyen d'un trait d'union à certains mots, pour exprimer ce qu'une personne a été, le poste qu'elle a cessé d'occuper. *Ex-noble. Ex-religieux. Ex-oratorien. Ex-député. Ex-ministre.*

EXACERBATION. s. f. (lat. *exacerbatio*). T. Méd. Augmentation qui survient dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et qui est déterminée par quelque cause étrangère. Voy. ACCÈS.

EXACT, ACTE. adj. [On pron. le C et le T.] (lat. *exactus*, achevé). Qui est ponctuel, ou qui ne s'écarte pas de ce qui lui est prescrit. *Il est toujours ex. à l'heure, aux rendez-vous qu'on lui assigne. Il est ex. à remplir ses devoirs, à payer ses dettes. C'est un homme ex., très-ex. Vous n'êtes pas assez exacte.* — —Par analog., Véridique, fidèle. *Un historien ex. Un traducteur ex.* ‖ Se dit aussi Des choses qui ont une entière conformité avec les choses auxquelles elles se rapportent. *Compte ex. Analyse exacte. Un récit peu ex. Notion exacte. Une expression fort exacte. Il faut avoir une connaissance exacte des faits, pour en porter un jugement sûr. C'est l'exacte vérité. Cela n'est pas ex. Rien n'est plus ex.— Les sciences exactes,* Les sciences mathématiques et physiques. ‖ Qui est fait avec tout le soin, toute la ponctualité possible. *Des recherches fort exactes. Exacte perquisition.*

EXACTEMENT. adv. D'une manière exacte. *Il a suivi ex. les ordres qu'on lui avait donnés. Il a observé ex. la régle, le régime qu'on lui avait prescrit. Il copie très-exactement.*

EXACTEUR. s. m. Ancienn., Collecteur d'impôts. ‖ Fig., Celui qui commet une exaction, des exactions.

EXACTION. s. f. (latin. *exactio*). Action par laquelle un individu, chargé de percevoir certains impôts, exige ce qui n'est pas dû ou plus qu'il n'est dû. *Ce général a fait, a commis d'horribles exactions.*

EXACTITUDE. s. f. Ponctualité, attention à ne pas s'écarter de ce qui est prescrit. *Il faut avoir de l'ex. dans les affaires. On se loue beaucoup de son ex. Il y apporta toute l'ex. possible. Remplir ses devoirs avec ex.* ‖ Précision, conformité rigoureuse. *L'ex. d'une mesure, d'un calcul. — Cette traduction est remarquable par son ex.* = Syn. V. CORRECTION.

EXAÈDRE. adj. et s. Voy. HEXAÈDRE.

EXAGÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui exagère. *C'est un grand exagérateur.*

EXAGÉRATIF, IVE, adj. Qui amplifie beaucoup. *Terme ex. Expression exagérative.* Peu usité.

EXAGÉRATION. s. f. Action d'exagérer, d'outrer; qualité de ce qui est exagéré, outré, de ce qui dépasse les justes limites. *Il y a évidemment de l'ex. dans ce que vous me dites là. Il n'y a point d'ex. C'est sans ex. Tomber dans l'ex. L'ex. de certaines qualités devient un défaut.* ‖ T. Peint. et Sculpt. L'action d'outrer les proportions, l'expression, les mouvements. *L'ex. des formes, des proportions est quelquefois un artifice nécessaire.*

EXAGÉRER. v. a. (latin. *exaggerare*, accumuler, amplifier; de *agger*, monceau de terre). Présenter une chose comme étant plus grande, meilleure ou plus mauvaise qu'elle n'est en réalité. *Ex. une victoire, l'importance d'une action, les conséquences d'une défaite, l'énormité d'un crime. Les bulletins militaires exagèrent toujours les pertes de l'ennemi. C'est un homme qui exagère toujours les choses, soit en bien, soit en mal. Vous vous exagérez trop les difficultés de cette entreprise. Vous exagérez trop les défauts de cet homme. Il exagère les vertus, le mérite de son ami.* — * Par anal., *Un imitateur exagère presque toujours les qualités et les défauts de celui qu'il a pris pour modèle.* — Absol., *Il est fort sujet à ex. Quand vous dites que son parc a plus d'une lieue de tour, vous exagérez de moitié. Évidemment, c'est ex.* ‖ T. Peint. et Sculpt. Faire plus grand, plus prononcé que nature. *Ex. les formes, les proportions, les contrastes, les attitudes.* = EXAGÉRÉ, ÉE. part. ‖ Adjectivement, se dit Des choses où il y a de l'exagération. *Récit exagéré. Louanges, plaintes exagérées. Sentiments exagérés. Idées exagérées. Proportions exagérées. Idées exagérées.* ‖ * Subst., Celui qui a des opinions outrées en politique. *C'est un exagéré.* = Conj. V. CÉDER.

EXAGONE. adj. et s. V. HEXAGONE.

EXALTATION. s. f. Action d'élever. En ce sens, il se dit seulement en parlant De l'élévation du pape au pontificat, *Le jour de son ex., Depuis son ex.;* et pour désigner Une fête de l'année, qu'on nomme *L'Ex. de la sainte croix.* V. CROIX. ‖ Figur., État de l'âme, de l'esprit, dans lequel les idées et les sentiments sont outrés, exagérés. *Au commencement de la révolution, l'ex. des esprits était très-grande, il y avait une grande ex. dans les esprits. Il s'était fait remarquer par son ex. républicaine. Un homme connu par son ex. Ex. de tête, d'imagination. Il a toute l'ex. des fanatiques. Parler avec ex.*— * Par extens., *Il a beaucoup d'ex. dans les idées, dans les sentiments. L'ex. romanesque de ses idées, de ses sentiments.* ‖ T. Chim. anc. Syn. de *Sublimation.*

EXALTER. v. a. (lat. *exaltare*, de *altus,* élevé). Louer, vanter beaucoup. *Ex. quelqu'un. Ex. le mérite, les vertus de quelqu'un. Pourquoi ex. les morts aux dépens des vivants? Ex. les bienfaits reçus. Louer Dieu, ex. son saint nom.* ‖ Figur., Porter à un haut degré d'énergie les facultés de l'âme. *La lecture des grands poëtes exalte l'imagination. Ex. les âmes, les esprits, les cœurs, les courages. Le succès exalta encore l'ardeur de notre jeune savant.* — Jeter dans une sorte de transport, de délire. *Il travaillait à ex. les esprits. Les jeunes têtes sont faciles à ex. La lecture des romans lui avait exalté l'esprit.* = S'EXALTER. v. pron. Figur., *L'esprit s'exalte au récit des grandes choses. Quand je l'entendais raconter ses combats, mon âme, mon cœur, mon courage s'exaltait. Toutes les facultés de l'âme s'exaltent dans la contemplation du beau.* — On dit encore, mais ordin. en mauvaise part, *C'est un esprit, c'est un homme qui s'exalte facilement.* = EXALTÉ, ÉE. part. ‖ Adject., Qui a ou qui marque de l'exaltation. *Cette personne a l'imagination exaltée, la tête exaltée. C'est un homme exalté, une tête très-exaltée. Des sentiments exaltés. Des idées exaltées.* ‖ Subst., *C'est un exalté, c'est une exaltée.*

EXAMEN. s. m. [On pron. ordin. la syllabe finale comme celle de *Chemin;* quelques-uns, au contraire, font sentir l'N au singul., comme dans le mot *Amen.*] (latin. *examen*). Considération attentive d'une chose dans tous ses détails; investigation pour vérifier une chose ou pour s'en rendre compte. *Il résulte de l'ex. qui a été fait des lieux, que... Après avoir procédé à l'ex. des papiers qui étaient dans son secrétaire. Faire l'ex. d'une affaire, d'un compte, d'un livre. Je me suis occupé de l'ex. de cette question. Embrasser une opinion sans ex. Soumettre un préjugé à l'ex. de la raison. Ex. de conscience. Après mûr ex.* ‖ L'action d'interroger quelqu'un pour s'assurer de son degré d'instruction, pour savoir s'il est capable de la place, du grade qu'il veut obtenir. *Un ex. rigoureux. Subir un ex. J'ai passé tous mes examens. Il a été refusé à son ex. Ex. du baccalauréat, de licence, de doctorat. Se préparer à un ex. Cet ex. roule sur telle matière. C'est aux Quatre-Temps que les évêques font faire l'ex. de ceux qui demandent à recevoir les ordres.*

EXAMINATEUR. s. m. Celui qui est commis pour examiner. *Un ex. très-sévère.*

EXAMINER. v. a. (latin. *examinare*). Regarder, considérer attentivement, faire l'examen. *Il examinait de loin le combat. Plus j'examine cette personne, plus je crois la reconnaître. Après avoir examiné attentivement le billet, il déclara que ce n'était pas sa signature. Ex. un objet à la loupe. Ex. un tableau. Ex. le jeu d'une machine. Ex. à fond une affaire. L'ex. en détail. Ex. un compte, une question, un système, un livre. Ces propositions furent examinées en Sorbonne. Ex. sa conscience. Ex. un écolier, un candidat. Ex. quelqu'un sur le droit, sur la médecine.* — Absolum., *Avant de croire, il faut ex.* — * *Ex. si*, Considérer, rechercher si... *Examinez d'abord si cette proposition ne comporte point d'exception.* = s'Examiner. v. pron. * Se regarder attentivement l'un l'autre. *Voyez comme ces deux femmes s'examinent avec jalousie.* ‖ Faire son examen de conscience, examiner sa vie. *Plus je m'examine, moins je me sens coupable.* = Examiné, ée. p.

* **EXANTHÉMATIQUE.** adj. 2 g. Qui est de la nature des exanthèmes. *Fièvre ex. Affection ex.*

EXANTHÈME. s. m. (gr. ἐξάνθημα). T. Méd.

Enc. — La signification de ce terme a beaucoup varié. Autrefois toutes les éruptions cutanées étaient appelées *Exanthèmes;* aujourd'hui on ne donne plus ce nom qu'aux maladies de la peau qui sont caractérisées par une rougeur plus ou moins vive, existant sans vésicules, papules, ni tubercules. Dans ce sens, les exanthèmes comprennent l'érythème, la roséole, l'urticaire, l'érysipèle, la rougeole et la scarlatine. Mais ce groupe n'est point naturel. La rougeole et la scarlatine sont des fièvres spécifiques, qui n'ont rien de commun qu'un phénomène purement extérieur, avec les affections rangées sous le même chef : toutefois on peut, avec plusieurs auteurs, les appeler *fièvres exanthématiques.* Quant à l'érysipèle, il nous est impossible de le considérer comme une affection cutanée pure et simple ; bien plus, nous ne considérons pas la peau comme le siége principal de la maladie. En conséquence, nous réservons, avec la plupart des dermatologistes modernes, le nom d'ex. aux affections purement cutanées qui ont pour caractère commun de n'être point contagieuses, et de se manifester principalement par une rougeur plus ou moins vive, qui disparaît momentanément sous la pression du doigt.

Ces affections sont au nombre de trois, l'*Érythème*, la *Roséole* et l'*Urticaire.* — L'*Érythème* est caractérisé par des rougeurs légères, superficielles, irrégulièrement circonscrites, de forme et d'étendue variables. Toutes les parties du corps peuvent en être le siége, mais on l'observe surtout à la face et sur les membres. Il est rare que l'érythème s'accompagne de phénomènes généraux, même légers. Sa durée à l'état aigu varie d'une à deux semaines, et sa terminaison a lieu par une desquamation légère. Ses causes sont le plus souvent externes : ainsi il résulte fréquemment de l'action irritante de la chaleur solaire ou artificielle, de l'action du froid, du contact des urines, etc. Une de ses causes les plus ordinaires est le frottement continuel de deux surfaces contiguës, particulièrement chez les individus qui sont chargés d'embonpoint (*intertrigo*). On l'observe aussi quelquefois après l'administration du baume de copahu. Les auteurs distinguent plusieurs variétés d'érythème : nous mentionnerons uniquement l'*éryth. noueux.* Cette variété se manifeste par des taches ovales, élevées vers le centre ; et quand on passe la main sur elles, on sent qu'elles forment de véritables nodosités parfaitement circonscrites et comme enchâssées dans l'épaisseur du derme. — La *Roséole* consiste en petites taches roses, non proéminentes, diversement figurées, qui se montrent d'abord à la face et au cou, et dont l'apparition est en général précédée et accompagnée de symptômes fébriles. Sa durée est d'un à sept jours. On l'observe principalement en été chez les enfants et chez les femmes. La ros. survient quelquefois, comme simple épiphénomène, dans le cours d'affections plus ou moins graves, entre autres dans le choléra et dans le rhumatisme articulaire aigu. On l'a vue encore survenir sous l'influence de certains aliments et de certains médicaments. — L'*Urticaire* est caractérisée par des plaques proéminentes, sans forme déterminée, plus rouges ou plus blanches que la peau saine, et accompagnées d'un prurit fort incommode qui augmente par la chaleur du lit. Les plaques apparaissent et disparaissent rapidement sur toutes les parties du corps : en se grattant le malade peut les faire apparaître. L'urt. est assez fréquemment précédée et accompagnée de phénomènes fébriles (*fièvre ortiée*), et présente parfois un caractère d'intermittence bien marqué. Néanmoins, par elle-même, cette maladie n'offre aucune gravité. Elle affecte plus particulièrement les enfants, les femmes, et les personnes qui ont la peau fine et délicate. L'urt. résulte quelquefois de l'action de causes directes, comme les piqûres de l'ortie et le contact de certaines chenilles : dans ce cas, l'éruption est bornée aux parties touchées. Parmi les causes qui agissent d'une façon générale, la plus fréquente est l'ingestion de certains aliments, tels que les moules, les œufs de barbeau ou de brochet, les viandes fumées, etc.

Le traitement des exanthèmes est des plus simples, car il consiste essentiellement dans l'emploi de boissons rafraîchissantes, acidules ou légèrement laxatives, et de bains tièdes. Dans le cas d'érythème causé par le frottement de deux surfaces contiguës, il faut saupoudrer les parties avec de la poudre de lycopode, de riz, etc. Dans celui d'urticaire locale, il convient de faire des lotions avec l'acétate de plomb liquide étendu d'eau ou avec une dissolution de sous-carbonate de potasse, afin de calmer le prurit. Enfin, lorsque l'urticaire est le résultat de l'ingestion de quelque aliment malsain, il est souvent utile d'avoir recours aux vomitifs et aux purgatifs.

EXARCHAT. s. m. [On pr. *Exarkat.*] **EXARQUE.** s. m. (gr. ἔξαρχος, chef, prince). T. Hist.

Enc. — Dans l'empire d'Orient, le titre d'*Exarque* était attribué à certains grands dignitaires ecclésiastiques ou civils investis d'une autorité extraordinaire, et l'on employait le mot *Exarchat* pour signifier tout à la fois la charge et la dignité de ces fonctionnaires, ainsi que la durée de leur administration et l'étendue de territoire soumis à leur autorité. — On distinguait deux sortes d'exarques ecclésiastiques : les uns étaient les évêques des principales villes de certaines provinces, et leurs fonctions avaient une très-grande analogie avec celles des archevêques de nos jours ; les autres étaient les supérieurs généraux de plusieurs monastères. Le titre d'ex. existe encore dans l'Église grecque, mais il ne désigne plus qu'une espèce de légat chargé par le patriarche de visiter les diocèses pour s'assurer de l'exécution des lois ecclésiastiques. — Dans l'ordre civil, les exarques étaient de véritables vice-rois, auxquels l'empereur confiait l'administration d'une ou de plusieurs provinces ; mais on appliqua surtout cette dénomination aux préfets qui, du VIe siècle au VIIIe, gouvernèrent cette partie de l'Italie qui dépendait encore de l'empire d'Orient. Dans les derniers temps, ces vice-rois résidaient à Ravenne. L'exarchat de Ravenne fut créé en 568 et finit en 752. Il fut détruit par Astolphe, roi des Lombards, qui le réunit à ses États ; mais il lui fut enlevé, l'année suivante, par les Francs, qui le donnèrent au souverain pontife. — Par analogie avec sa signification étymologique, Pepin d'Héristal et Charles Martel ont été qualifiés d'*exarques* par certains écrivains de leur temps. Enfin, on trouve le même titre employé au XIIe siècle par l'empereur Frédéric Barberousse, qui donna successivement l'*exarchat* du royaume de Bourgogne à deux archevêques de Lyon, Héraclius de Montboissier et Jean de Belles-Mains.

EXASPÉRATION. s. f. Action d'exaspérer, ou État de ce qui est exaspéré. *L'ex. des esprits. Son ex. était au comble. Il était dans une grande exaspération.*

EXASPÉRER. v. a. (latin. *exasperare*). Irriter à l'excès, mettre hors de soi. *Cet outrage l'a exaspéré. On avait exaspéré le peuple jusqu'à la fureur. Ex. les esprits.* = Exaspéré, ée. part. *Je l'ai trouvé fort exaspéré.* = Conj. V. Céder.

EXAUCER. v. a. (lat. *exaudire*). Écouter favorablement une prière ou un suppliant, et accorder ce qu'on demande. *Mon Dieu, daignez ex. ma prière. Le ciel a exaucé nos vœux. Priez avec ferveur, et le ciel vous exaucera. Dieu a exaucé son peuple.* = Exaucé, ée. part. = Conj. V. Sucer.

* **EXCÆCARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

EXCAVATION. s. f. (latin. *excavatio*, de *cavus*, creux). Action de creuser un terrain. *Il faut commencer par l'ex. du sol pour y établir les fondements de l'édifice.* ‖ Creux fait dans un terrain, soit de main d'homme, soit par quelque accident naturel. *Cette ex. n'est pas assez profonde. Faire des excavations dans une mine. La rivière en débordant a fait là une ex. Le sol est entrecoupé d'excavations profondes.*

* **EXCAVER.** v. a. (latin. *excavare*). Creuser, faire une excavation. *Il a fallu ex. le sol à plus de trois mètres de profondeur.* = Excavé, ée. part.

EXCÉDANT, ANTE. adj. Qui excède. *Les sommes excédantes.* ‖ Fig., Qui fatigue ou importune à l'excès. *Le bavardage de cet homme est ex.* = Excédant. s. m. Le nombre, la quantité qui excède. *S'il se trouve plus de mille francs, l'ex. sera pour vous. Un ex. d'aunage, de recette. Il y a un ex. de poids, de bagage.*

EXCÉDER. v. a. (lat. *excedere*). Outre-passer, aller au delà. *Ex. son pouvoir, ses pouvoirs, les ordres qu'on avait reçus. Vous pouvez aller jusqu'à cent francs, mais n'excédez pas cette somme.* ‖ Surpasser en valeur, en nombre, en dimensions ; dépasser. *La recette a excédé la dépense. Ses dettes excèdent vingt mille francs. Cela excède le nombre fixé. Cet arbre excède tous les autres en hauteur. La corniche excède le nu du mur d'environ un mètre.* ‖ Maltraiter quelqu'un avec excès. *Ils se sont mis trois après lui et l'ont excédé de coups. Il a battu et excédé cet enfant.* ‖ Lasser extrêmement. *Cette course m'a excédé. Je suis excédé de fatigue.* — Par anal. et fam., *Ex. quelqu'un de bonne chère*, Le faire manger plus qu'il ne faut, en lui offrant une trop grande abondance, une trop grande variété de mets. ‖ Fig., Fatiguer, importuner, tourmenter excessivement. *Il vous excède de questions. Vous m'excédez par vos railleries. Vos reproches m'excèdent.* = s'Excéder. v. pron. Se fatiguer à l'envi, s'exténuer. *Il s'est excédé à courir la poste. S'ex. de débauches, de travail, etc. S'ex. à la chasse. Elle s'est excédée de jeûnes, d'austérités.* = Excédé, ée. part. *Cet homme, ainsi battu et excédé, alla se présenter au juge. Vous devez être excédée d'éloges. Un homme excédé de débauches, de fatigues, de jeûnes, d'austérités.* = Conj. V. Céder.

EXCELLEMMENT. adv. [On pron. *Excélament.*] D'une manière excellente. *Cela est ex. bien. Cet auteur a écrit ex. sur cette matière. Il peint, il écrit ex. Il joue ex. du piano.* Peu usité.

EXCELLENCE. s. f. Degré éminent de perfection. *C'est en quoi consiste l'ex. de cette musique, de cette comédie, de ce livre. C'est ce qui en fait l'ex. L'ex. d'un remède, d'un fruit, d'un vin, d'un mets. L'ex. de son goût.* — Fam., *Avoir une grande idée de sa propre ex.*, ou *de l'ex. de son esprit*, Être toujours content de soi, de son mérite. ‖ * Dans les colléges, *Prix d'ex.*, Prix unique décerné à l'élève qui, pendant l'année scolaire, a eu le plus souvent le premier rang dans sa classe. — Par Excellence. locut. adv. Excellemment. *Cela est beau, est bon par ex. Ce peintre réussit par ex. dans le paysage.* Famil. ‖ Se dit aussi pour marquer qu'une certaine qualité commune à plusieurs est comme le propre caractère d'un seul. *C'est ainsi que Salomon est appelé le sage par ex. ; Aristote, le philosophe par ex. ; Cicéron, l'orateur par ex. C'est l'homme aimable par ex.* On dit de même, *Dieu est l'Être par ex.*, C'est le souverain Être, et toutes les créatures n'ont l'être que par lui. — On dit encore, *C'est par ex. que Salomon est appelé le Sage*, Il est appelé le Sage parce qu'il possède la sagesse au plus haut degré. *C'est par ex. qu'en parlant de l'apôtre saint Paul, on dit simplement l'Apôtre. L'Apôtre a écrit.* — L'expression *Par ex.* s'emploie aussi quelquefois en parlant Des choses. *Ainsi c'est par ex. que l'on dit : Tel évêque a obtenu le chapeau*, pour dire Qu'il a obtenu le chapeau de cardinal.

Enc. — Le mot *Excellence* constitue une qualification honorifique que l'on donne aux titulaires de certaines dignités. Ce titre paraît avoir été emprunté à la cour de Byzance, et c'est aux rois lombards qu'on attribue son introduction en Occident. Les rois francs et les empereurs d'Allemagne le portèrent, dit-on, jusqu'au XIVe siècle. Un siècle plus tard, les princes italiens le prirent également. Mais le duc de Nevers, ambassadeur de France près la cour de Rome, se l'étant arrogé en 1593, et les envoyés des autres souverains l'ayant imité presque aussitôt, ces mêmes princes l'abandonnèrent et se firent appeler *Altesses.* Deux ans après, Philippe II, roi d'Espagne, réserva formellement ce titre à ses capitaines généraux de Bourgogne et des Pays-Bas ; néanmoins les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'or continuèrent à se l'attribuer. En ce qui concerne la France, l'usage de donner la qualification d'exc. à certains hauts dignitaires ne s'introduisit qu'en 1654. Il pénétra presque aussitôt en Allemagne, où l'on porta l'abus jusqu'à l'appliquer à des professeurs d'université. Aujourd'hui le titre d'exc. est très-répandu dans la plupart des États de l'Europe, surtout en Italie. Chez nous, il n'appartient de droit qu'aux ambassadeurs, aux ministres, aux présidents du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, ainsi qu'aux grands officiers de la maison de l'Empereur et de l'Impératrice. — Les sénateurs de Venise, assemblés en collége en présence du doge, étaient qualifiés d'*Excellentissimes seigneurs.*

EXCELLENT, ENTE. adj. Qui excelle ; qui a un très-haut degré de bonté, de perfection. *Ex. vin. Chère excellente. Goût ex. Fruits excellents. Remède ex. Ces chevaux sont excellents. Une voiture excellente. Voilà une lunette excellente. De l'excellente musique. Une excellente pièce de théâtre. Ex. musicien. Un ex. poëte. Un ex. historien. Ex. ouvrier. Ex. livre. C'est un ex. homme. Il a d'excellentes qualités. Il a des vues excellentes. Une statue d'un travail ex.* — Ironiq., *Ce qu'il y a d'ex. en cela, c'est que... Vous êtes ex. avec vos prétentions.* ‖ * Substantiv., *Les hommes sont en général plus frappés du nouveau que de l'excellent.* = Synon. Voy. Exceller.

EXCELLENTISSIME. adj. 2 g. Très-excellent ; n'est guère usité que dans le style fam., *J'ai lu son livre, il est ex. Son vin est ex.* — Voy. Excellence.

EXCELLER. v. n. (lat. *excellere*). Être au premier rang ; l'emporter par ses qualités, par sa perfection, sur les personnes de la même profession, ou sur les choses du même genre. *Il s'efforce d'ex. dans sa profession, dans son art. Un ouvrier qui excelle en son métier. Homère excelle sur tous les autres poëtes. Cet orateur excelle par-dessus tous les autres. C'est surtout dans les tableaux de genre que ce peintre excelle. Ex. en poésie, en peinture, en musique. C'est en cela qu'il excelle. Cet homme d'État excelle surtout par sa prévoyance. Entre les vins de France, ceux de Bourgogne me paraissent ex. sur tous les autres. Les chevaux arabes excellent sur la plupart des autres chevaux.* — *Ex. à*, S'entendre parfaitement à. *Cet homme excelle à nager, à conduire un cheval, etc.*

Syn. — *Être excellent.* — *Exceller* suppose une comparaison, met au-dessus de tout ce qui est de la même espèce et ne souffre pas de pareils. *Être excellent* place simplement au plus haut degré sans faire de comparaison et souffre des égaux. *Exceller* s'applique à toutes sortes d'objets ; *Être excellent* ne convient bien qu'aux choses de goût.

EXCENTRICITÉ. s. f. (lat. *ex*, hors de ; *centrum*, centre). T. Géom. La distance du centre d'une ellipse ou d'une hyperbole à l'un quelconque des foyers. || * Fig. et fam., se dit D'un caractère original, bizarre, et Des actes qui dénotent ce caractère. *Cet homme se fait remarquer par son ex., par l'ex. de ses manières. Il n'est bruit que de ses excentricités.*

Enc. — Dans l'Astronomie ancienne, ce terme désignait la distance de la terre au centre d'une planète ; mais, depuis la découverte des lois de Képler, il n'est plus employé que pour exprimer la distance entre les foyers et le centre de l'orbite elliptique d'une planète ou d'un satellite, le demi-grand axe de l'ellipse étant pris pour l'unité. On peut encore la définir le rapport de la distance entre le foyer et le centre de l'ellipse, à son demi-grand axe. En conséquence, si nous représentons par a le demi-grand axe, par b le demi-petit axe, et par e l'excentricité, nous aurons $ae = \sqrt{a^2 - b^2}$. On voit par là qu'il importe de bien distinguer l'excentricité de l'ellipticité, celle-ci exprimant simplement le rapport de la différence des deux axes au plus grand. — V. Soleil, Lune, Planète, etc.

EXCENTRIQUE. adj. 2 g. T. Géomét. Se dit, par oppos. à *Concentrique*, De deux ou de plusieurs cercles ou sphères, qui sont engagés l'un dans l'autre, et qui ont des centres différents. *Ce cercle est ex. à l'autre. Ces deux sphères sont excentriques.* — T. Astron. Voy. Anomalie et Astronomie. || * Fig. et fam., Celui qui pense, qui agit en opposition avec les habitudes reçues. *C'est un personnage fort excentrique.*

* **EXCENTRIQUE.** s. f. T. Mécan. V. Mouvement.

EXCEPTÉ. prép. (lat. *exceptum*, distrait de). Hors, à la réserve de. *Ex. elle et moi. Toutes ses filles sont mariées, ex. la plus jeune. Il travaille toute la semaine, ex. le dimanche. Titus fit abattre ce qui restait du temple et de la ville, ex. trois tours.* — *Ex. que*, Si ce n'est que, à cela près que. *Il n'a jamais manqué de faire son service, ex. quand il a été malade. Ils se ressemblent parfaitement, ex. que l'un est plus grand que l'autre.*

Syn. — *Hormis, Hors.* — *Hors* annonce la séparation qui existe entre tel objet et les objets collectivement énoncés, c.-à-d. il détermine les objets que n'embrasse pas la proposition collective : Nul n'aura de l'esprit *hors* nous et nos amis. *Hormis* restreint la proposition et la corrige par des soustractions expresses : Le mahométisme permet toutes sortes d'aliments, *hormis* la chair de porc et le vin. *Excepté* suppose toujours une règle ou une proposition générale et un manque de conformité à ce qu'énonce la règle ou la proposition : Aucun homme n'est exempt de passion, *excepté* le parfait chrétien.

EXCEPTER. v. a. (latin. *excipere*). Désigner une personne ou une chose comme n'étant pas comprise dans un nombre, dans une règle où il semble qu'elle devrait l'être. *Sans ex. personne. Ils en sont exceptés de droit. Je n'en excepte qui que ce soit. On a accordé une amnistie aux rebelles, mais en exceptant les chefs. Quoique le règlement soit général, il y a un article qui excepte telles personnes. Ex. quelqu'un de la loi commune. Ces verbes sont exceptés de la règle générale.* = Excepté, ée. part. *Ils ont tous péri, cinq ou six personnes exceptées*, pour dire Étant exceptées.

EXCEPTION. s. f. (latin. *exceptio*). Action par laquelle on excepte. *Faire ex. de. Sans ex. Par ex. C'est une ex. à la règle. Être dans l'ex. de la loi. Cela ne souffre point d'ex.* || Ce qui n'est pas soumis à la règle. *Il n'y a règle si générale qui n'ait son ex. L'ex. confirme la règle. N'y a-t-il point d'ex. ? Ce mot est une ex., fait ex. Ce principe admet quelques exceptions.* = A l'Exception de. loc. prép. Excepté, hormis. *Tous périrent, à l'ex. d'un seul.*

Enc.—En T. de Droit, le mot *Exception* se prend dans deux sens différents. — Appliqué aux lois et aux tribunaux, il se dit de toute dérogation légale au droit commun. Ainsi, on appelle *Lois d'exception* les lois qui, en vue d'un danger plus ou moins réel, privent temporairement les citoyens des droits qui leur sont garantis par la constitution. Telles sont les lois qui déclarent la mise en état de siége, qui attribuent au pouvoir la faculté d'arrêter ou de bannir les individus suspects de mauvais vouloir à l'égard du gouvernement, ou qui, dans un état constitutionnel, suspendent ou restreignent la liberté de la presse ou la liberté individuelle. On appelle dans un sens analogue, *Tribunaux d'exception*, les juridictions particulières instituées pour l'expédition d'affaires spéciales, comme les tribunaux de commerce, dont la compétence est bornée aux affaires commerciales, les conseils de guerre et de révision qui jugent les délits et les crimes commis par les militaires. Mais, le plus souvent, on applique cette dénomination à ces tribunaux extraordinaires qui, dans les temps de troubles civils, jugent sommairement et sans s'assujettir aux formalités de la justice ordinaire, les prévenus qui leur sont déférés. Nous citerons pour ex. les *Tribunaux révolutionnaires* de la première République, les *Cours prévôtales* de la Restauration, et les *Commissions militaires* de 1848. — Dans le langage de la Procédure, le mot *Exception* se prend dans un tout autre sens. En effet, il sert à désigner tous les moyens de défense qui, sans toucher au fond de l'affaire, établissent que la demande ne doit pas être accueillie. On les divise en trois classes : les exceptions *déclinatoires*, qui ont pour objet de décliner la compétence du juge devant lequel l'affaire a été portée et de faire renvoyer la cause à une autre juridiction ; les exceptions *dilatoires*, qui font éloigner pour un temps la demande et retarder le jugement sur le fond ; et les exceptions *péremptoires*, qui font définitivement écarter la demande sans qu'il soit nécessaire de passer au jugement du fond. On distingue encore, dans ces divisions, les exceptions *temporaires*, qui ne peuvent être invoquées que dans un délai déterminé ; les exceptions *perpétuelles*, qui peuvent toujours être présentées ; les exceptions *personnelles*, qui se rapportent à la personne même de l'une ou de l'autre des parties ; et enfin les exceptions *réelles*, qui reposent sur des moyens inhérents à la chose en litige.

EXCEPTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à une exception, qui renferme une exception, qui fait exception. *La loi contient une disposition exceptionnelle en faveur de telles personnes. Loi, clause exceptionnelle. C'est un cas ex.* || * Qui est extraordinaire, qui est tout à fait différent des autres. *Un fait ex. Une chose exceptionnelle. Un homme, un caractère, un génie ex.* Familier.

* **EXCEPTIONNELLEMENT.** adv. D'une manière exceptionnelle.

EXCÈS. s. m. (lat. *excessus*). Se dit De ce qui dépasse la juste mesure, la mesure ordinaire. *Louer, blâmer quelqu'un avec ex. Il ne faut rien faire avec ex. Ex. de zèle, de travail. Ex. de vin, de bonne chère. Il y a ex., il y a de l'ex. à boire et à manger ainsi. Ex. de froid, de chaleur. Ex. de joie, de jalousie, d'amour, de bonté, d'indulgence. Ex. d'ingénuité, de simplicité, d'austérité. Ex. de richesse, de misère. Ex. de population. L'un pèche par défaut et l'autre par ex. Tomber d'un ex. dans un autre. Fuir l'un et l'autre ex. L'ex. en tout est un défaut.* — *Ex. de pouvoir*, V. Pouvoir. || Absolum., se dit souvent pour Débauche, déréglement. *Il a fait des ex., beaucoup d'ex. Il s'est ruiné la santé par ses ex. Faire un petit ex.* || Absolum., se dit encore pour Outrage, violence. *Les soldats se portèrent aux ex. les plus odieux.* — T. Palais. *Les ex. commis en sa personne.* || T. Arith. Excédant, reste, différence. = A l'Excès, Jusqu'à l'Excès. loc. adverb. Outre mesure, à l'extrême. *Être économe à l'ex. Être prudent, libéral jusqu'à l'ex. Ils l'ont maltraité à l'ex. Pousser la vengeance, l'insolence à l'ex., jusqu'à l'ex. Le climat y est humide et chaud à l'excès.*

EXCESSIF, IVE. adj. Qui excède la juste mesure, la mesure ordinaire ; se dit Des choses physiques et morales. *Un froid ex. Une chaleur excessive. Un embonpoint ex. Une chambre d'une grandeur excessive. Misère excessive. Joie, jalousie, prudence excessive. Prodigalité, avarice excessive. Travail ex. Austérité, abstinence excessive. Débauches excessives. Louanges excessives. Le prix ex. des denrées. Tout ce qui est ex. est vicieux.* || Qui porte les choses à l'excès. *Cet homme est ex. en tout ce qu'il fait.*

Syn. — *Immodéré, Outré.* — Ce qui passe le juste milieu et tend à l'extrême est *immodéré ;* ce qui passe par-dessus les bornes et se répand au dehors, est *excessif ;* ce qui passe de beaucoup le but et va trop loin par delà, est *outré*. La chose *immodérée* pèche par trop de force et d'action ; la chose *excessive* pèche par surabondance et abus ; la chose *outrée* pèche par violence et exagération. Il faut retenir et contenir ce qui deviendrait *immodéré*, arrêter et réduire ce qui devient *excessif*, adoucir et affaiblir ce qui est *outré*.

EXCESSIVEMENT. adv. A l'excès, avec excès. *Il est ex. gros. Boire ex. Louer ex. Maltraiter quelqu'un ex. Il est ex. colère. Il fait ex. chaud.*

EXCIPER. v. n. (latin. *excipere*). T. Palais. Alléguer une exception en justice ; n'est usité qu'avec la préposit. *De*, suivie d'un complément qui indique sur quoi est fondée l'exception. *Ex. de l'autorité de la chose jugée. Ex. d'une longue prescription.* || Se dit aussi D'une pièce qu'on emploie pour sa défense. *Ex. d'une renonciation, d'une quittance.*

EXCIPIENT. s. m. T. Pharm.

Enc. — On donne le nom d'*Excipient* à la substance dans laquelle, lorsqu'on prépare un médicament, on incorpore ou l'on fait dissoudre les substances actives, soit pour leur donner la forme ou la consistance convenable, soit pour masquer leur saveur, soit pour diminuer leur activité. Quand l'excipient est liquide, on l'appelle aussi *Menstrue* et *Véhicule*. Ainsi, par ex., dans cette formule : Sulfate de morphine, 1 gramme ; conserve de roses, 4 gram. ; poudre de guimauve, quant. suff. (faites 36 pilules), la conserve de roses est l'excipient. Dans cette autre : Sulfate de morphine, 25 milligr. ; eau de fleur d'oranger, 32 gram. ; eau de laitue, 96 gram. ; sirop de sucre, 32 gr., c'est l'eau de laitue qui constitue l'excipient ou le véhicule.

EXCISE. s. f. Voy. Accise.

* **EXCISER.** v. a. (latin. *excidere*, retrancher). T. Chir. Couper, enlever au moyen de l'instrument tranchant. *Ex. un polype.* = Excisé, ée. part.

EXCISION. s. f. T. Chir. Opération par laquelle on enlève, avec l'instrument tranchant, des parties d'un petit volume. *Faire l'ex. d'une verrue, d'un polype.*

* **EXCITABILITÉ.** s. f. T. Physiol. Propriété des êtres vivants, en vertu de laquelle leur activité organique augmente sous l'influence des stimulants.

EXCITANT. s. m. T. Méd. Qui est propre à exciter. *Remède ex. Potion excitante.* || Subst. et au masc., *Administrer des excitants.* — Voy. Stimulants.

***EXCITATEUR.** s. m. T. Phys. Voy. Électricité.

EXCITATIF, IVE. adj. Syn. d'*Excitant*. Inusité.

EXCITATION. s. f. Action d'exciter, ou État de ce qui est excité. *Ex. d'un organe. Ex. générale, locale.* — * Fig., *L'ex. des esprits était très-grande.* || * Fig., Action de pousser, de provoquer à. *Ex. à la guerre civile, à la haine et au mépris du gouvernement. Ex. à la débauche.*

***EXCITEMENT.** s. m. T. Méd. État d'un organe qui est excité ; ne se dit guère que par oppos. à *Collapsus*.

EXCITER. v. a. (lat. *excitare*). Engager, porter à. *Ex. quelqu'un à boire, à manger. On ne cesse de l'ex. à l'étude, au travail, à la piété. Ex. les peuples à la révolte.* Autrefois on disait aussi ; *Ex. à pitié, à compassion.* || Animer, encourager. *Ex. les combattants. Ex. un taureau. Il excitait les soldats par ses discours et par son exemple.* || Provoquer, causer, faire naître. *Ex. la soif, l'appétit. Ex. les désirs. Ex. une sédition. Son discours excita un grand murmure dans l'assemblée.* — Se dit aussi Des choses morales. *Ex. l'admiration, l'envie, la jalousie, la curiosité. Cela excitait plutôt le dégoût que la pitié.* || T. Méd. *Ex. un organe*, Faire qu'il exécute ses fonctions avec plus d'énergie. = s'Exciter. v. pron. S'encourager, s'animer. *Le lion s'excite au combat, s'excite en se battant les flancs avec sa queue. Ils s'excitaient l'un l'autre.* = Excité, ée. part. = Syn. V. Aiguillonner.

* **EXCLAMATIF, IVE.** adj. Qui marque l'exclamation. *Point ex. Phrase exclamative.*

EXCLAMATION. s. f. (latin. *exclamatio*). Cri de joie, d'admiration, de surprise, d'indignation, etc. *Faire une ex., de grandes exclamations.* — *Point d'ex.* Signe de ponctuation (!) qui se met après une exclamation, comme *Hélas ! O Dieu !*

Enc. — En termes de Rhétorique, on donne le nom d'*Exclamation* à l'expression de tout sentiment vif et subit qui s'empare de l'âme, parce qu'elle éclate d'ordinaire par des interjections. C'est une des figures les plus employées par la poésie, surtout par la poésie lyrique ; mais l'art oratoire et l'art dramatique en retirent également de magnifiques effets. L'excl. peut revêtir les formes les plus variées : approbation, plaisanterie, sensibilité, trouble, surprise, fureur, etc. Les œuvres de nos grands tragiques et de nos grands orateurs sacrés en renferment de très-beaux exemples. Telle est l'excl. de Cornélie, lorsque, entendant vanter la douleur de César à la vue de l'urne qui renfermait les cendres de Pompée, elle s'écrie :

O soupirs ! O respect ! O qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre !

Telle est encore celle de Bossuet dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans : « O nuit désastreuse ! O nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte ! »

EXCLURE. v. a. (latin. *excludere*). Renvoyer, retrancher quelqu'un d'une société, d'un corps, etc., où il avait été admis. *On voulait l'ex. de l'assemblée.* ‖ Dans une acception plus générale, Repousser, écarter, ne point admettre; se dit alors Des choses comme des personnes. *Les Européens étaient exclus de tous les ports du Japon. Ses ennemis l'ont fait ex. de cette place. La loi exclut de l'armée tout individu qui a été condamné à une peine infamante. La loi l'exclut du droit de succéder. Les protestants ont exclu de leur temple toute espèce d'ornements. Les époux peuvent ex. de la communauté tous leurs biens à venir.* Absol., *La bigamie exclut du sacerdoce.* ‖ Se dit Des choses qui sont incompatibles avec d'autres. *Le genre naïf exclut toute recherche dans le style. La charité exclut l'avarice. La simplicité n'exclut pas la noblesse.* = s'Exclure. v. pron. Être incompatible. *Ces deux principes s'excluent réciproquement.* = Exclu, ue. part. *Les femmes sont exclues de ces emplois. La morale ne devrait pas être exclue de la politique.* Autrefois, on disait aussi, *Exclus, use.* = Conj. V. Conclure.

EXCLUSIF, IVE. adj. Qui exclut, qui a force d'exclure. *Privilége ex. Un droit ex., ex. de tout autre. Une idée exclusive d'une autre. Régime ex. de communauté*, V. Communauté. — *Avoir voix exclusive dans une élection*, Avoir le droit d'exclure le candidat présenté. *Il y a des couronnes qui ont voix exclusive dans l'élection des papes.* ‖ Dans un sens partic., se dit D'une personne qui exclut, qui repousse tout ce qui blesse ses goûts, ses opinions, ses intérêts. *L'esprit de parti rend ex. C'est un esprit très-ex., un caractère ex.* On dit de même, *Un goût ex. Patriotisme ex. Des idées exclusives. L'amour est exclusif.*

EXCLUSION. s. f. Action d'exclure; effet de cette action. *Donner l'ex. à quelqu'un. Il opina pour l'ex. Son ex. a été prononcée en vertu du réglement. Quand on proposa un tel, toutes les voix allèrent à l'ex. Il ne saurait être pape, car il a l'ex. des couronnes. Son ex. a été le résultat de l'intrigue. L'enseignement supérieur, pour être complet, ne devrait pas donner l'ex. à l'économie politique. Ex. de la tutelle.* V. Tutelle. = A l'Exclusion de. loc. prépos. Telle personne ou telle chose étant exclue. *A l'ex. d'un tel. Il cultiva tous les beaux-arts, à l'ex. de la musique.*

Enc. — Les mathématiciens donnent le nom de *Méthode d'exclusion* à une méthode particulière imaginée, au XVIIe siècle, par Frénicle, pour résoudre certains problèmes numériques. Pour cela, il excluait successivement tous les nombres qui ne pouvaient résoudre la question, jusqu'à ce qu'il eût trouvé celui qui satisfaisait aux conditions demandées. Cette méthode a jadis excité l'admiration de Fermat et de Descartes; mais la découverte de procédés plus expéditifs l'a fait entièrement abandonner depuis longtemps.

EXCLUSIVEMENT. adv. D'une manière exclusive, à l'exclusion de toute autre chose. *Il s'adonne ex. à l'étude de la chimie.* ‖ *Excl.* et *Inclusivement* s'emploient par oppos. l'un à l'autre, Quand on fixe une certaine étendue de temps ou de lieu; celui-ci se dit lorsqu'on y comprend le dernier terme, et celui-là lorsqu'on ne veut pas l'y comprendre. *Depuis le six janvier jusqu'au trente inclusivement. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de juillet ex. De telle page à telle autre inclusivement. Cette paroisse s'étend de tel lieu jusqu'à tel autre ex.* ‖ T. Prat. anc. On disait autrefois, *Jusqu'à sentence définitive ex.*, Lorsqu'un juge supérieur renvoyait à un juge inférieur un procès criminel, pour faire l'instruction, sans prononcer la sentence.

***EXCLUSIVISME.** s. m. Se dit quelquefois pour Esprit, caractère exclusif. *L'ex. des partis.* — On dit aussi, *L'ex. de l'esprit anglais. L'ex. de ses opinions.*

EXCOMMUNICATION. s. f. (lat. *excommunicare*, empêcher de communiquer). T. Droit canon.

Enc. — L'*Excommunication* est une censure par laquelle l'autorité ecclésiastique sépare un chrétien de la communion des fidèles et le prive, en tout ou en partie, des biens spirituels dont dispose l'Église. L'excommunié est dit *dénoncé*, quand il est nommément désigné dans la sentence, et *non dénoncé* ou *toléré*, quand il ne l'est pas.

On distingue deux sortes d'exc., l'*exc. majeure* et l'*exc. mineure;* mais, dans le droit canon, le mot *Exc.* employé seul désigne toujours l'exc. majeure.—L'*exc. mineure* prive le fidèle de la réception des sacrements et du droit de pouvoir être élu à quelque dignité ou bénéfice ecclésiastique; toutefois elle ne l'empêche ni d'administrer les sacrements, ni d'élire ou de présenter quelqu'un aux dignités ecclésiastiques. Enfin, elle ne peut être produite que par une seule cause, sav : la communication avec un excommunié dénoncé —L'*exc. majeure* prive de la participation aux prières publiques que l'Église fait pour tous les fidèles, ainsi qu'aux offices divins, à l'exception des sermons et des instructions. Elle dépouille du droit d'administrer ou de recevoir les sacrements, de nommer ou d'être nommé aux bénéfices et dignités, d'exercer toute juridiction ecclésiastique, de recevoir les rescrits du saint-siége, soit de grâce, soit de justice. Enfin, la sépulture ecclésiastique ne peut être donnée au condamné, et il est interdit aux fidèles de communiquer avec lui, sauf certaines exceptions particulières qui sont déterminées par les canons. Ainsi, par exemple, la femme peut continuer ses rapports avec son mari, les serviteurs avec leur maître, l'enfant avec ses parents, le sujet avec le prince, le soldat avec l'officier, etc. La communication est également permise quand il doit en résulter un bien spirituel pour l'excommunié, ou qu'il est absolument impossible de faire autrement. Quant aux causes qui peuvent faire encourir l'exc. majeure, elles sont fort nombreuses. « Mais, dit l'abbé André, l'Église ne frappe point de l'exc. les pécheurs, si leur péché n'est mortel, s'il ne s'est manifesté au dehors, et s'il ne cause du scandale. Elle examine, en outre, si ce châtiment leur sera profitable et nullement nuisible aux autres fidèles. »

L'exc. est prononcée, suivant les cas, par le souverain pontife ou par les évêques. C'est au pape, par exemple, qu'est réservé le droit de prononcer l'exc. contre ceux qui professent publiquement l'hérésie, qui se battent en duel, qui mutilent grièvement un ecclésiastique ou un religieux, qui violent la clôture des couvents ou monastères, qui envahissent les terres de l'Église, etc. — Pour prononcer l'exc., il suffit de s'exprimer de manière qu'on ne puisse pas douter du caractère et des effets de cette censure. On peut se contenter de dire : *Nous excommunions;* mais comme il s'agit de réduire le coupable par la crainte des conséquences auxquelles il s'est exposé, on accompagne ordinairement ces paroles de formules destinées à produire sur lui une impression plus profonde. En outre, quand on prononce l'exc. de la manière la plus solennelle (ce qu'on appelle *fulminer* l'exc.), douze prêtres assistent l'évêque avec un flambeau allumé à la main, qu'ils jettent par terre et éteignent sous leurs pieds après la fulmination; enfin, on sonne les cloches tant que dure la cérémonie. Cette manière de prononcer l'exc. porte le nom d'*Anathème* dans le Pontifical; ce n'est en réalité que le *Réaggrave* des écrivains canonistes.— De même que les autres censures, l'exc. peut être *valide* ou *invalide :* dans le premier cas, elle finit ordinairement par l'absolution du pécheur; dans le second, par la cassation de la sentence.

EXCOMMUNIER. v. a. Retrancher de la communion de l'Église. *On l'a menacé de l'ex. Le pape l'excommunia.* = Excommunié, ée. part. ‖ Subst., *C'est un excommunié. Les excommuniés ne peuvent être inhumés en terre sainte.* — Famil., *Cet homme a un visage d'excommunié, il est fait comme un excommunié*, Il a une mauvaise mine, il est mal habillé, mal en ordre. = Conj. V. Prier.

EXCORIATION. s. f. T. Chirurg. Écorchure; plaie légère de la peau ou d'une muqueuse.

EXCORIER. v. a. (lat. *excoriare;* de *corium*, cuir). Écorcher, faire une plaie superficielle à la peau ou à quelque membrane. = Excorié, ée. part.

EXCRÉMENT. s. m. (latin. *excrementum*). Toute matière solide ou fluide qui est évacuée du corps de l'homme ou des animaux, par les émonctoires naturels. Dans ce sens, on dit mieux *Excrétions.* — Plus particul., Les matières fécales et l'urine. *Des excréments d'animaux.* Les matières fécales sont quelquefois distinguées sous le nom de *Gros excréments.* ‖ Fig. et par mépris, on dit D'une personne vile et méprisable, *Ex. de la terre, de la nature, du genre humain.*

EXCRÉMENTIEUX, EUSE, ou **EXCRÉMENTIEL, ELLE,** et mieux **EXCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. T. Méd. Voy. Excrétion.

***EXCRÉTÉ, ÉE.** part. passé du v. inusité Excréter. (lat. *excernere*, séparer). T. Physiol. Évacué par un organe excréteur. *Les divers liquides excrétés à la surface des muqueuses.*

EXCRÉTEUR. adj. m. **EXCRÉTOIRE.** adj. 2 g. Qui est relatif aux excrétions, qui sert aux excrétions. *Fonction excrétoire. Organe excréteur. Conduit, canal excréteur* ou *excrétoire.*

EXCRÉTION. s. f. T. Physiol.

Enc. — On confond quelquéfois les termes *Sécrétion* et *Excrétion;* mais c'est à tort. Le premier de ces mots désigne l'acte par lequel certains organes élaborent certains produits destinés à être résorbés ou éliminés de l'économie, tandis que le second s'applique exclusivement à l'acte par lequel les matières liquides ou solides ingérées dans l'économie animale ou sécrétées par les organes sécréteurs sont rejetées au dehors. C'est ainsi que l'on dit l'ex. des matières fécales, l'ex. de l'urine, l'ex. de la salive, du mucus nasal, etc. Tous les produits de sécrétion qui sont destinés à être évacués, comme l'urine, sont appelés *Excrémentitiels*, ceux qui ne doivent point être éliminés, comme la synovie, le liquide encéphalo-rachidien, etc., sont dits *Récrémentitiels;* enfin, on nomme *Excrémento-récrémentitiels*, ceux qui sont en partie éliminés et en partie résorbés; tels sont : la salive, le suc gastrique, la bile, le suc pancréatique, etc.—Par extension, on applique souvent la dénomination d'*excrétions* aux matières excrémentitielles elles-mêmes, quelle que soit leur origine.

EXCRÉTOIRE. adj. T. Physiol. Voy. Excréteur.

EXCROISSANCE. s. f. (latin. *excrescere;* de *ex*, hors de, et *crescere*, croître). T. Pathol.

Enc. — On désigne vulgairement par ce mot les tumeurs, de quelque nature qu'elles soient, qui font saillie à la surface d'un organe, mais particulièrement à la surface de la peau ou d'une membrane muqueuse, et qui ordinairement n'y tiennent que par une base mince ou par des racines sans profondeur. Elles présentent, quant à leur nature et à leur forme, de nombreuses variétés. Les verrues, les productions cornées, les exostoses, les crêtes, les condylomes, certains polypes, etc., sont des excroissances. Toutefois, on donne spécialement le nom de *Végétations* à celles qui sont pourvues de vaisseaux abondants et jouissent d'une vitalité supérieure, en vertu de laquelle elles semblent végéter à la surface qui leur sert de base. — Par analogie, les botanistes donnent le nom d'*Excroissances* aux bourrelets plus ou moins épais qui se développent à la surface des tiges ou des branches des végétaux ligneux. Ces bourrelets sont le résultat d'une séve surabondante qui, détournée de sa route naturelle et ne produisant pas de boutons, s'arrête et forme un dépôt de couches ligneuses. Les ébénistes les appellent *Loupes*, et les recherchent à cause de la dureté de leur bois et de la beauté des veines qu'elles présentent.

EXCURSION. s. f. (lat. *excursio*). Course au dehors; se dit De ceux qui parcourent un pays, un canton dans le but de le visiter, de l'étudier. *Ce botaniste fait souvent des excursions dans les environs de Paris.* — Particul., Irruption sur un pays ennemi. *Faire une ex. en pays ennemi. Ils revinrent de leur ex. chargés de butin.* ‖ Figur., Digression. *Faire une ex., de fréquentes excursions hors de son sujet.* ‖ * T. Physiq. La course que décrit un corps écarté de son point de repos pour revenir à ce même point.

EXCUSABLE. adj. 2 g. Qui peut être excusé, qui est digne d'excuse. *Vous n'êtes pas ex. Il est fort ex. de s'être conduit ainsi. Délit ex. Cette faute n'est pas ex.*

EXCUSATION. s. f. T. Jurisp. Motif que quelqu'un invoque pour être déchargé d'une tutelle, ou de quelque autre charge publique. On dit aujourd'hui, *Excuse.*

EXCUSE. s. f. Raison que l'on apporte pour se disculper, ou pour disculper quelqu'un de ce qu'il a fait ou dit. *Ex. légitime, valable, recevable. Bonne, mauvaise ex. Voilà une belle ex.! Sotte ex. Ex. impertinente. Donner, apporter, alléguer une ex. Chercher, forger une ex., des excuses. Cela lui servira d'ex. Il a toujours une ex. toute prête. Il ne manque jamais d'ex. Il a pris pour ex. le mauvais temps. Recevoir une ex. Recevoir pour ex.* ‖ *Faire des excuses à quelqu'un*, Lui témoigner le regret de l'avoir offensé, d'avoir mal agi à son égard, ou Lui déclarer que, dans la chose dont il se plaint, on n'a eu nulle intention de l'offenser. *Il exigea que son adversaire lui fît des excuses.* — *Faire des excuses*, s'emploie aussi, comme terme de civilité, Quand on veut engager quelqu'un à avoir de l'indulgence pour quelque léger tort. *Monsieur, je vous fais mes excuses. Je vous en fais mille excuses, madame. Je vous en fais ex. pour lui. Il n'a pas pu venir comme il vous l'avait promis, et il m'a chargé de vous présenter, de vous faire agréer ses excuses.* — Fam., on dit aussi, par politesse, *Je vous fais ex., je vous fais bien ex.*, Lorsqu'on veut contredire quelqu'un. *Je vous fais ex., mais je ne puis être de votre avis.*

Obs. gram. — Beaucoup de personnes ont l'habitude de dire : *Je vous demande excuse*, pour *Je vous fais excuse, je vous demande pardon:* cependant *Demander excuse*, employé comme synonyme de *demander pardon*, est une expression condamnée par tous les grammairiens. « C'est, dit Laveaux, un vrai galimatias qui choque également et l'oreille et la raison. » En effet, *demander excuse* signifie proprement *demander que quelqu'un vous fasse des excuses;* or, celui qui a offensé ou qui craint d'avoir offensé, prie de lui pardonner, ou, en d'autres termes, *fait des excuses*, et ne saurait en demander.— Remarquons toutefois qu'on peut dire, dans certains cas, *excuser* dans le sens de *pardonner*, quoique le mot *excuse* ne soit jamais synonyme de pardon.

Syn. — *Faire excuse*, *Demander pardon.* — Ces deux expressions ne sont pas tout à fait synonymes. On *fait excuse* pour une erreur, une faute apparente ou très-légère; on *demande pardon* d'une faute réelle. L'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance ou pour éviter la punition, et désigne un mouvement de repentir.

Enc.— En termes de Droit, l'excuse résulte de circonstances qui, sans enlever à un fait son caractère de criminalité, atténuent néanmoins ce dernier et permettent de mitiger la peine à y appliquer. Mais c'est au législateur seul, et non au juge (C. P. 66), qu'il appartient de déclarer les cas et les circonstances qui peuvent rendre excusable un crime ou un délit. — C'est ainsi que la loi déclare excusables le meurtre, les blessures et les coups, s'ils ont été provoqués par des coups et violences graves envers les personnes (C. P. 321); toutefois le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ou par la femme sur son mari, n'est excusable qu'autant qu'il a été provoqué par des violences assez graves pour mettre la vie en péril dans le moment même où le meurtre a éu lieu (314). Le meurtre, les coups et blessures sont également excusables, s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances (322). Si le fait s'était passé pendant la nuit, il serait considéré comme compris dans les cas de légitime défense, et ne constituerait ni crime, ni délit (329). Est encore excusable le meurtre commis par le mari sur l'épouse adultère, ainsi que sur son complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale. Il en est de même du crime de castration, s'il a été immédiatement provoqué par un outrage violent à la pudeur (324 et 325). Quant au parricide, il n'est jamais excusable (323). — Lorsque le fait d'ex. est prouvé, la peine de mort, celle des travaux forcés à perpétuité et celle de la déportation sont réduites à un emprisonnement d'un an à cinq ans ; toute autre peine criminelle est réduite à un emprisonnement de six mois à deux ans : dans ces deux cas, les coupables peuvent en outre être mis sous la surveillance de la haute police pendant une durée de cinq à dix ans. La peine d'un délit excusable est un emprisonnement de six jours à six mois. — V. Culpabilité.

EXCUSER. v. a. (lat. *excusare*). Donner des raisons pour se disculper ou pour disculper quelqu'un d'une faute. *Je vous prie de m'ex. auprès de votre mère. Il s'efforça vainement de vous ex. Vous cherchez à ex. ce que vous n'oseriez approuver. La charité couvre ce qu'elle ne peut ex.* — En parlant Des choses, Servir d'excuse. *L'ivresse n'excuse point le crime.* ‖ Recevoir, admettre les raisons que quelqu'un allègue pour se disculper. *Après l'avoir entendu, on ne peut s'empêcher de l'ex.* ‖ Pardonner, supporter, tolérer par quelque considération. *On doit ex. les fautes de la jeunesse. Il faut ex. ce léger oubli. Rien ne peut faire ex. une telle conduite. Excusez l'état où je suis. Vous m'excuserez si je vous quitte. — Ex. quelqu'un de faire une chose,* Le dispenser de la faire. *Il m'a invité à souper, je l'ai prié de m'en ex. — Excusez-moi*, se dit par civilité, Quand on contredit quelqu'un, ou quand on veut se dispenser de céder à quelque demande. *Vous dites que j'ai fait telle chose ; excusez-moi, je ne l'ai point faite,* ou absolum., *excusez-moi. Vous resterez avec nous? excusez-moi, cela m'est impossible.* On dit aussi, dans le même sens, *Vous m'excuserez.* = s'Excuser. v. pr. Être excusé, être toléré. *Dans un roman frivole, tout s'excuse aisément.* ‖ Donner des raisons pour se disculper, pour se dispenser de faire quelque chose. *Comment se pourrait-il ex. d'une telle faute? Ils s'en sont excusés sur ce qu'ils n'avaient pas d'ordre. Il s'en excusa sur sa maladie. — S'ex. sur un autre,* Rejeter la faute sur un autre. — *S'ex. de faire une chose,* Donner des raisons pour s'en dispenser. *Il ne s'est point trouvé à la noce, il a envoyé s'en ex., s'ex. On m'a prié de solliciter pour lui, je m'en suis excusé.* = Excusé, ée. p. *Je vous prie de me tenir pour excusé. Vos erreurs sont excusées.*

EXEAT. s. m. [On pron. *Exéat.*] Mot lat. qui sign. *Qu'il sorte*, et qui se dit De la permission par écrit qu'un évêque donne à un ecclésiastique son diocésain, pour aller exercer dans un autre diocèse les fonctions de son ministère. *Avoir un ex. en bonne forme. Cet évêque a expédié plusieurs exeat.* — Fam., *Donner à quelqu'un son ex.*, Le congédier. ‖ Dans les colléges, on appelle *Ex.*, La permission de sortie qu'on accorde à un écolier. — * Dans les hôpitaux, Le congé de sortie qu'on donne à un convalescent.

EXÉCRABLE. adj. 2 g. Qu'on doit exécrer, dont on doit avoir horreur. *Crime, forfait ex. C'est un homme ex. Des mœurs, des opinions exécrables.* ‖ Par exagérat., Extrêmement mauvais. *Que dites-vous de ce livre? Il est ex. Du vin ex. Tous ces ragoûts sont exécrables. Cela est d'un goût et d'un style exécrables.* = Syn. Voy. Abominable.

EXÉCRABLEMENT. adv. D'une manière exécrable. *Il s'est conduit ex. Il versifie exécrablement.*

EXÉCRATION. s. f. Sentiment d'horreur extrême pour quelqu'un ou pour quelque chose. *Avoir en ex. Cet homme m'est en ex. Je l'ai en ex. Il est digne de l'ex. publique. Il est en ex. à tous les gens de bien.* ‖ Se dit quelquefois De la personne ou de la chose qui est en exécration, qui est digne d'exécration. *Cet homme est l'ex. du genre humain. Cette action est infâme; c'est une ex.* ‖ Imprécation où les choses saintes sont profanées. *Il fit mille serments, mille exécrations.* ‖ * T. Liturg. Voy. Profanation.

Syn. — *Imprécation, Malédiction.* — Pris à la lettre, ces mots signifient : *imprécation*, action de prier contre ; *malédiction*, action de dire mal ; *exécration*, action de désacrer, si l'on nous permet ce barbarisme. « *Exécration*, dit Roubaud, exprime deux actions différentes, celle de perdre la qualité de sacré (c'est le sens théologique), et celle d'attirer ou de provoquer contre quelqu'un la vengeance céleste. Dans un sens moins étroit, il désigne encore une sainte horreur, l'horreur la plus profonde, ou même l'action digne de cette horreur. » Celui qui abuse de son pouvoir ou de sa force contre celui qui ne peut se défendre, s'attire des *imprécations;* celui qui se complaît dans le mal qu'il fait aux autres, s'attire des *malédictions;* celui qui viole audacieusement ce qu'il y a de plus sacré, s'attire des *exécrations.* L'*imprécation* part de la colère et de la faiblesse ; la *malédiction* vient aussi de la justice et de la puissance ; l'*exécration* naît d'une horreur religieuse ; et c'est pourquoi ce sentiment lui-même s'appelle *exécration*, comme quand on dit *avoir en exécration.*

EXÉCRER. v. a. (lat. *exsecrari*). Avoir en exécration. *Tout le monde l'exècre. Répandre de telles calomnies, c'est le moyen de vous faire ex.* ‖ * Par exag., Détester. *La musique l'ennuie et il exècre les vers.* = Exécré, ée. p. = Conj. V. Céder. = Syn. V. Abhorrer.

EXÉCUTABLE. adj. 2 g. Qui peut être exécuté. *Ce projet n'est pas exécutable.*

EXÉCUTANT. s. m. T. Mus. Musicien qui fait sa partie dans un concert, dans un orchestre. *Il y avait plus de deux cents exécutants.*

EXÉCUTER. v. a. (lat. *exsequi*, suivre jusqu'à la fin). Effectuer, mettre à effet. *J'exécuterai ce que j'ai promis. Ex. un dessein, un projet, une entreprise. Ex. un crime. Ces grands travaux ont été exécutés en très-peu de temps. Il a exécuté de très-grandes choses. Cela est difficile à ex. Vous êtes chargé de faire ex. la loi. Ex. un arrêt, un traité, un testament. J'ai exécuté vos ordres.* ‖ Dans les arts du dessin, Faire un ouvrage quelconque, d'après une esquisse, un projet, un plan, etc. *Ex. un tableau, une statue, un monument. Ex. un ouvrage en grand, en petit.* Absolum., *Il imagine bien, mais il exécute mal.* — En parl. De musique et de danse, Jouer, rendre, représenter. *Ex. une sonate de Mozart, un concerto. L'orchestre a parfaitement exécuté cette ouverture. Ex. un opéra, un ballet. Ce ballet a été fort bien exécuté.* — *Ex. des mouvements*, Faire des mouvements conformément à un plan donné, à des ordres prescrits. On dit de même, *Ex. des évolutions, des manœuvres.* ‖ T. Procéd. Saisir les meubles de quelqu'un par autorité de justice, pour les faire vendre. *Faire ex. les meubles d'un débiteur. Ex. un débiteur en ses meubles*, ou simplem., *Ex. un débiteur.* — * T. Bourse. *Ex. quelqu'un*, V. Bourse. ‖ T. Palais. Faire mourir par autorité de justice. *Ex. un criminel. Il fut exécuté à mort.* ‖ T. Guerre. *Ex. militairement un soldat*, Le fusiller. *Ex. militairement une ville, un village, etc.*, Exercer des rigueurs contre les habitants, pour les contraindre à ce qu'on exige d'eux. = s'Exécuter. v. pr. Être exécuté. *Cela ne peut s'ex. Il faut que la loi s'exécute.* ‖ Fig., Vendre ses propriétés ou ses meubles pour payer ses dettes, sans attendre les poursuites de ses créanciers. *Il s'est exécuté lui-même, afin de prévenir les poursuites.* ‖ Se déterminer spontanément à faire une chose de pénible ou d'onéreux pour satisfaire à ce qu'exige l'équité, l'honneur, la raison. *D'abord il a refusé, il a jeté les hauts cris, mais enfin il a fini par s'ex. Vous voyez que je m'exécute de bonne grâce.* = Exécuté, ée. part. = Synon. Voy. Effectuer.

EXÉCUTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui exécute. *Il n'est que l'ex. de mes ordres. L'ex. de l'entreprise. Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'ex. des lois. Ex., exécutrice testamentaire*, Voy. Testament. ‖ *L'ex. de la haute justice*, ou simplement, *L'exécuteur*, Voy. Bourreau.

EXÉCUTIF, IVE. adj. Se dit Du pouvoir chargé de faire exécuter les lois. *Pouvoir ex. La puissance exécutive.* Voy. Pouvoir.

EXÉCUTION. s. f. (lat. *exsecutio*). Action d'exécuter, de mettre à effet. *L'ex. d'une entreprise, d'un plan, d'un dessein. L'ex. d'un traité, d'un contrat, d'un arrêt, etc. Il n'est pas bon pour le conseil, mais il est excellent pour l'ex. Cela demande une prompte ex. Surseoir à l'ex. d'un jugement. L'ex. de ces travaux a coûté des sommes énormes. En venir à l'ex. Au moment de l'ex. Veiller à l'ex. de la loi. C'est une de ces lois dont l'ex. est impossible. — Il est homme d'ex.*, C'est un homme résolu capable d'exécuter hardiment les choses dont il se charge. — *Mettre à ex.*, Exécuter. *Le projet, l'arrêt, le jugement fut mis à ex.* ‖ L'action de réaliser une conception, d'exécuter un ouvrage d'art, d'après un plan, un modèle, et particul. d'exécuter de la musique, de représenter un opéra, un ballet. *Il y a loin de la conception à l'ex. Ce drame est bien conçu, mais l'ex. en est très-médiocre, il pèche par l'ex. L'ex. d'un tableau, d'un bas-relief, d'un monument. L'ex. d'une symphonie, d'un opéra, d'un ballet. L'ex. de cet opéra laisse beaucoup à désirer. L'ex. de ce peintre est facile, hardie, brillante, etc.* ‖ T. Droit. *Saisie-ex.*, Voy. Saisie. — *L'ex. d'un condamné.* ‖ T. Guerre. *Ex. militaire*, Action de fusiller un soldat, ou L'action d'employer les rigueurs militaires pour contraindre les habitants à ce qu'on exige d'eux. *Menacer un pays d'ex. militaire. Procéder par ex. militaire.*

EXÉCUTOIRE. adj. T. Jurisp. Qui peut être mis à exécution, ou Qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire. *Les lois sont exécutoires à partir de leur promulgation. Un jugement ex. par provision, nonobstant appel. Titre ex. Délivrer un acte en forme ex.* ‖ Subst., au masc., *Ex. de dépens*, ou simplem., *Ex.*, Acte qui donne pouvoir de contraindre au payement des frais et dépens. *Obtenir, délivrer un ex. Payer l'exécutoire.*

EXÉGÈSE. s. f. (grec. ἐξήγησις, explication).

Enc.—Chez les Athéniens, on appelait *Exégètes* les individus qui servaient de guides aux étrangers, leur faisaient visiter les monuments de la ville, principalement les temples, et leur expliquaient les traditions qui s'y rapportaient. On désignait également sous ce nom les membres de la famille des Eumolpides, parce qu'ils avaient pour fonction d'expliquer et d'interpréter les lois religieuses, les rites du culte, les signes célestes et les oracles.—Ce terme d'*Exégète* a passé dans les langues modernes avec une signification analogue, car il s'applique exclusivement aux individus qui se consacrent à l'interprétation des livres saints, laquelle est alors nommée *Exégèse.* Toutefois le mot *Exégèse*, qui en soi n'a aucune signification offensive, est devenu fort suspect par la nature des travaux dits *exégétiques* publiés par les théologiens protestants et les philologues d'outre-Rhin, depuis Spinoza, qui en a donné le premier modèle, jusqu'aux Feuerbach et aux Strauss. Sous prétexte d'exégèse, il n'est pas un passage de l'Écriture sainte qui n'ait été interprété d'une façon hostile à la foi catholique et même chrétienne ; il n'est pas un de nos livres sacrés dont l'authenticité n'ait été révoquée en doute. Au reste, telle devait être nécessairement la conséquence du principe fondamental posé par le protestantisme, du libre examen et de la libre interprétation, et c'est en vain que les théologiens protestants s'efforcent de lutter contre les déductions logiques d'un principe qu'ils ont proclamé eux-mêmes.

* **EXÉGÈTE.** s. m. V. Exégèse.

EXÉGÉTIQUE. adj. 2 g. Qui sert à expliquer, à interpréter. *Notes exégétiques.*

EXEMPLAIRE. adj. 2 g. Qui donne exemple, qui peut être proposé pour exemple, qui peut servir d'exemple. *Vertu, piété ex. Une vie ex. Punition exemplaire.*

EXEMPLAIRE. s. m. (latin. *exemplar*). Modèle, patron. *Ex. de vertu, de charité.* Vieux. ‖ Habituellement, se dit De livres, de gravures, de médailles, etc., multipliés d'après un type commun. *Il n'y a que deux exemplaires de ce livre dans tout Paris. On a tiré cet ouvrage à deux mille exemplaires. Tous les exemplaires ont été saisis. Ex. broché, relié. J'ai un bel ex. de cette gravure, de cette coquille, etc.*

EXEMPLAIREMENT. adv. D'une manière exemplaire. *Vivre ex. Il a été puni exemplairement.*

EXEMPLE. s. m. (lat. *exemplum*). Au sens moral, se dit De toutes les actions bonnes ou mauvaises, en tant qu'on les considère comme étant ou pouvant être imitées. *Bon ex. Grand ex. Mauvais, dangereux ex. Ex. singulier, inimitable. Ex. de vertu, de courage, de fermeté, de faiblesse, de reconnaissance, de vice, d'ingratitude. Donner, montrer l'ex. Prêcher d'ex. Donner bon ex., de bons exemples. Vous lui donnez là un triste ex. Leur ex. fut imité partout. Prendre ex. sur quelqu'un. Ne vous réglez pas sur son ex. Suivez son ex. Entraîné par l'ex. Vous avez un bel ex. devant les yeux. Il a laissé l'ex. de sa vie à ses enfants. Les exemples conduisent plus efficacement à la vertu que les préceptes.* — Se dit aussi Des personnes. *Il est l'ex. de tous les jeunes gens de son âge. Cet homme fut l'ex. de son siècle. Il servira d'ex. à la postérité.* ‖ Se dit encore D'un fait qui peut servir d'instruction, de leçon. *Il faut punir cet homme pour faire un ex. Les malheurs de cet homme devraient vous servir d'ex. Jamais on ne vit un plus grand ex. que le courage n'est point incompatible avec la piété. — Faire un ex. de quelqu'un, le faire servir d'ex.*, Le punir pour montrer aux autres les conséquences que peut entraîner une faute. ‖ Se dit en outre D'une chose qui est pareille à celle dont il s'agit, et qui sert pour l'autoriser, pour la confirmer, ou seulement pour la faire bien connaître, pour en donner une idée plus exacte. *L'histoire est pleine de pareils exemples. Ce tour de phrase est français, je vous en apporterai vingt exemples tirés des bons auteurs. Dans cette grammaire, chaque règle est accompagnée de nombreux exemples. Ce que vous dites là est sans ex. Il n'y en a point d'ex. Donnez-m'en un ex. Je suis fondé en exemples. Alléguer, citer un ex. Cela ne fait point ex. Cet ex. ne tire point à conséquence.* || Pièce d'écriture, modèle sur lequel l'écolier qui apprend à écrire forme des caractères. *Un bel ex. d'écriture anglaise, de coulée, etc. Un cahier d'exemples.* — Les lignes, les caractères que l'écolier forme sur ce modèle. *Avez-vous fini votre ex.? Cet ex. est bien mal écrit.* (Dans ces deux acceptions, quelques-uns font *Exemple* féminin.) = Par Exemple. loc. adverb. dont on se sert pour annoncer Qu'on va éclaircir, expliquer ou confirmer, par un exemple, ce qu'on a dit. On supprime quelquefois la préposit. *par*, et l'on dit simpl., *Exemple.* || Famil., se dit quelquefois Pour marquer la surprise, l'incrédulité. *Par ex., voilà qui est trop fort!* = A l'Exemple de. loc. prépos. En se conformant, pour se conformer à l'exemple donné par. *A l'ex. de ses ancêtres. Il voulut, à leur ex., se montrer généreux.*

Obs. gram. — Les expressions *imiter l'exemple de quelqu'un* et *suivre l'exemple de quelqu'un* ne doivent pas s'employer indifféremment l'une pour l'autre. Voici comment Laveaux s'exprime à ce sujet : « On peut dire *suivre l'ex.* de quelqu'un, lorsqu'il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt. *Voyez comme votre frère étudie, et* SUIVEZ *son exemple. Un seul grenadier monta à l'assaut, les autres* SUIVIRENT *son exemple.* Mais lorsque le modèle qu'on se propose d'imiter est complet, lorsqu'il n'y a plus rien à y ajouter, on emploie *imiter*. *Votre ami s'est enrichi par son travail et son économie,* IMITEZ *son exemple.* On ne *suit* pas l'exemple des personnes qui n'existent plus, on l'*imite*, parce que le modèle est alors complet ; aussi doit-on dire : IMITEZ *les exemples*, et non SUIVEZ *les exemples de vos ancêtres.* »

Enc. — En Rhétorique, on donne le nom d'*Exemple* à un syllogisme dont la majeure s'appuie sur un ex. Or, comme un ex. n'est jamais que l'énoncé d'un fait particulier, il est bien évident qu'on ne peut en déduire une preuve nécessaire et incontestable. Néanmoins, lorsque les circonstances sont ou paraissent les mêmes, lorsqu'il y a une étroite analogie entre le fait que l'on cite et celui qu'on veut établir, l'ex. est un *argument oratoire* qui produit souvent plus d'effet sur le public qu'un raisonnement plus sévère. Les auteurs distinguent dans cet argument trois espèces. En effet, d'un ex. on peut conclure: 1° *à pari*, c.-à-d. par la même raison; 2° *à contrario*, par la raison contraire ; 5° *à fortiori*, à plus forte raison.

EXEMPT, EMPTE. adj. [On ne prononce pas le P dans ce mot, non plus que dans les deux suiv.] (lat. *exemptus*). Qui n'est point sujet, qui n'est point assujetti à quelque chose. *Les nobles étaient exempts de la taille. Être ex. de tutelle et de curatelle. Nul n'est ex. de la mort. Être ex. de passion.* — * Se dit aussi Des choses. *Les maisons construites dans tel délai seront exemptes d'impôts pendant dix ans. Les noms des grands hommes sont exempts de la mort.* || Garanti, préservé. *Cette seule ville a été exempte du choléra. Une vie exempte de peines, de soucis. Un ouvrage ex. de défauts. Sa conduite ne fut point exempte de blâme. Mon cœur n'est point ex. de faiblesse.* || Prov. et popul., *Il est ex. de bien faire*, se dit, par ironie, D'un homme qui ne fait rien pendant que les autres travaillent.

EXEMPT. s. m. Officier qui, dans certaines compagnies de gardes, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants. *Ex. des gardes du corps, des Cent-Suisses. Les exempts portaient un petit bâton d'ébène garni d'ivoire.* || *Exempt*, était encore le Titre de certains officiers subalternes dans le guet, la maréchaussée, etc., qui étaient chargés de diverses fonctions de police et de faire les arrestations. De là les agents de police sont encore quelquefois appelés *Exempts de police.* || Se disait encore Des ecclésiastiques qui n'étaient pas soumis à la juridiction de l'Ordinaire.

EXEMPTER. v. a. (latin. *exemptus*, d'*eximere*). Rendre exempt, affranchir, dispenser d'une charge, d'une obligation. *Ex. quelqu'un de tutelle, de curatelle. La noblesse et le clergé furent exemptés de cette taxe. Ex. une ville de tout impôt. Ex. du service militaire. On l'a exempté de cette corvée.* = s'Exempter. v. pron. S'affranchir, se dispenser. *Il a réussi à s'ex. de cette corvée. Je ne puis m'ex. de lui rendre sa visite.* = Exempté, ée. part.

EXEMPTION. s. f. [On pron. le P.] (lat. *exemptio*). Dispense, affranchissement d'une charge, d'une obligation. *Ex. d'impôts. Ex. du service militaire. Motifs d'ex. Obtenir, accorder une exemption.*

EXEQUATUR. s. m. [On pron. *Exé.*] (mot latin qui sign., *Que l'on exécute*). T. Pratiq. anc. L'ordonnance qu'un juge mettait au bas d'une sentence émanée d'un autre tribunal, pour autoriser sa mise à exécution dans son ressort. — * Aujourd'hui, on nomme également ainsi L'ordonnance par laquelle les présidents des tribunaux civils ou de commerce donnent la force d'exécution aux sentences arbitrales, et L'ordonnance par laquelle les tribunaux rendent exécutoires en France les arrêts ou jugements rendus en pays étrangers. || T. Diplom. Voy. Consul.

EXERCER. v. a. (lat. *exercere*). Dresser, former, instruire à quelque chose par des actes fréquents. *Ex. des soldats. Les ex. au maniement des armes, à manœuvrer. Ex. des écoliers à la composition, à composer. Ex. des acteurs. S'ex. les doigts en faisant des gammes. Ex. à la patience, à la tempérance.* — Se dit aussi en parlant Des animaux. *Ex. un cheval. Ex. des chiens à la chasse, à chasser.* || Mettre fréquemment en mouvement, en activité, afin de rendre plus fort, plus apte à remplir ses fonctions ; se dit au sens phys. et au sens moral. *Ex. ses jambes. Cela exerce les bras. Il est allé dans la plaine ex. ses chevaux. Ex. son corps, ses organes, ses sens, ses forces. Cela exerce l'esprit, l'intelligence, la mémoire, le jugement. Ex. sa mémoire.* — *Ex. la patience de quelqu'un*, Mettre sa patience à l'épreuve, en faisant ou en disant des choses capables de l'impatienter. On dit d'une manière analog., *Ex. la vertu, la sagesse de quelqu'un. Voici une occasion d'ex. votre philosophie. Dieu permet que nous soyons tentés pour éprouver et ex. notre vertu.* On dit encore, *Dieu exerce les bons*, Il leur envoie des afflictions, des épreuves, pour leur donner occasion de mériter. = Pratiquer. *Ex. un métier, une industrie, un art, une profession. Ex. le commerce, la médecine, la chirurgie, etc.* On dit de même, *Ex. la piraterie, le brigandage, etc.* — *Ex. une charge, un emploi, des fonctions*, Les remplir. *Il y a dix ans qu'il exerce les fonctions de maire, la charge de notaire.* — Absol., *Il est nommé à telle charge, mais il n'exerce pas encore. Ce médecin n'exerce que depuis peu de temps. Cet avocat n'exerce plus, a cessé d'ex.* || *Ex. son éloquence, sa plume, ses talents*, Faire usage de son éloquence, de son talent d'écrire, etc. *Il ne lui a manqué que les occasions d'ex. son éloquence, son talent. Voilà un sujet sur lequel vous pouvez ex. votre plume. Il exerçait sa verve à nos dépens.* — *Ex. sa clémence, sa libéralité, sa charité, sa cruauté, sa fureur, sa vengeance, etc.*, Faire des actes de clémence, etc. On dit, dans un sens analog., *Ex. des actes de libéralité, de cruauté, de vengeance, etc.* On dit aussi : *Ex. l'hospitalité. Ex. des rigueurs, des violences, des injustices, etc.*, || *Ex. son droit, ses droits, un privilège, un monopole, etc.*, En user, les faire valoir. Dans un sens anal., on dit, *Ex. l'autorité, le pouvoir, etc.* — *Ex. un grand empire, ex. de l'influence, etc.*, Posséder un grand empire, beaucoup d'influence, et en faire usage. *Les femmes exercent sur nous un empire tyrannique. Il exerçait un grand ascendant sur les esprits, sur les opinions de la multitude.* On dit de même en parl. Des choses. *Les vicissitudes atmosphériques exercent sur notre corps une influence, une action incontestable. La pression que la vapeur exerce sur les parois de la chaudière.* — *Ex. une grande surveillance, une surveillance active sur quelqu'un, sur quelque chose*, Surveiller attentivement quelqu'un ou quelque chose. On dit, dans un sens anal., *Ex. la police.* = Exercer. v. n. Se dit Des visites que font les commis des contributions indirectes chez les marchands de vin, aubergistes, etc., afin de constater la quantité de boissons soumises à l'impôt qui se trouve chez eux. = s'Exercer. v. pron. S'emploie dans la plupart des acceptions indiquées plus haut. *S'ex. à faire des armes. S'ex. à chanter, à déclamer, à jouer d'un instrument. S'ex. à la course, à la lutte. S'ex. à la patience, à la tempérance, à la pratique de toutes les vertus. Mon bras s'est exercé sur son dos. Sa patience a eu le temps de s'ex. pendant dix années de mariage. C'est une industrie qui ne peut s'ex. sans capitaux. Son talent ne trouvera pas là de quoi s'ex. Leur critique s'est exercée sur ce livre. Sa charité s'exerçait sur tous ceux qui l'entouraient. Le meurtre s'exerçait avec impunité.* = Exercé, ée. part. = Conj. V. Sucer.

EXERCICE. s. m. (latin. *exercitium*). Action par laquelle on exerce ou l'on s'exerce. *Ex. pénible, fréquent, continuel. Cela ne s'apprend que par un long ex. Les combats servirent d'ex. à son enfance. Se tenir en ex. Il faut que je me remette en ex.* || T. Guerre. L'action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires. *Apprendre l'ex. Faire faire l'ex. Commander l'ex. Aller à l'ex. L'ex. du fusil, du canon. L'ex. à feu.* = Se dit aussi Des mouvements par lesquels on exerce le corps. *Il joue à la paume pour faire de l'ex. Prendre de l'ex. Faire un ex. modéré. Le défaut d'ex. est nuisible à la santé. Son médecin lui a ordonné les bains et l'ex. L'ex. du cheval, de la promenade.* — Se dit aussi Des exercices du corps qui sont soumis à certaines règles. *Les exercices gymnastiques. L'ex. des armes, de l'équitation, de la natation, etc. Il réussit mieux dans cet ex. que dans tous les autres. Il est adroit dans tous les exercices du corps.* || Se dit encore De tout travail, de toute étude qui est propre à exercer un organe, à exercer l'esprit, les facultés intellectuelles. *Ce morceau est un excellent ex. pour la voix. L'étude de la philosophie est un bien meilleur ex. pour l'esprit que celle des mathématiques. Il aime mieux les exercices du corps que ceux de l'esprit.* — Se dit de même De certaines compositions que l'on fait faire, que l'on fait étudier aux élèves pour les exercer. *Exercices grammaticaux. Exercices pour le piano.* || S'emploie quelquefois pour désigner Certaines conférences dans lesquelles les élèves répondent sur quelque partie des humanités, etc. *Soutenir un ex. Il fit revivre dans les écoles de droit l'usage des exercices publics et solennels.* — *Exercices*, au plur., se dit aussi quelquefois Des travaux, des occupations d'une compagnie, d'une académie. *Les exercices académiques.* || Figur. et fam., Peine, fatigue, embarras. *S'il m'attaque, je lui donnerai de l'ex. S'il veut faire tout cela en deux jours, il aura de l'ex. Il donne bien de l'ex. à ses gens.* = Pratique. *L'ex. d'une profession. Les édifices consacrés à l'ex. du culte. Ils réclamaient le libre ex. de leur religion. L'ex. de toutes les vertus. Ex. de piété.* — *Exercices spirituels*, Certaines pratiques de dévotion qui se font ordinairement dans les communautés religieuses où l'on se met en retraite. || *L'ex. d'une charge, d'un emploi*, L'action de remplir les fonctions d'une charge, d'un emploi. On dit, dans un sens anal., *Être dans l'ex. de ses fonctions.* — Se dit surtout en parl. D'une charge dont les fonctions sont remplies par deux ou plusieurs personnes qui se succèdent l'une à l'autre. *C'est son année d'ex. Entrer en ex. Sortir d'ex.* || L'action d'user de quelque chose, de la faire valoir. *L'ex. d'un droit, d'un privilège. Les obstacles qui s'opposaient à l'ex. de son pouvoir, de son autorité.* = T. Fin. V. Budget et Contribution.

EXÉRÈSE. s. f. (gr. ἐξαίρεσις, extraction). T. Chir. Opération qui consiste à extraire ou à retrancher du corps ce qui est étranger, nuisible ou superflu. Peu us.

EXERGUE. s. m. (gr. ἐξ, dehors; ἔργον, ouvrage). Petit espace réservé au bas du type d'une médaille pour y mettre une date, une inscription, une devise. *On met d'ordinaire dans l'ex. la date de l'année où la médaille a été frappée.* || L'inscription même mise dans l'exergue. *Cette médaille a pour ex. tels mots. Les mots de l'ex.* Voy. Numismatique.

***EXERTE, *EXSERTE.** adj. f. T. Bot. V. Étamine.

EXFOLIATION. s. f. (lat. *ex*, de; *folium*, feuille). T. Chir. Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., sous la forme de petites lamelles ou de feuilles. V. Carie, etc.

EXFOLIER (s'). v. pron. T. Chir. Se dit Des os, des tendons, des cartilages nécrosés, qui se détachent sous la forme de lamelles. *L'os commence à s'ex.* || Par ext., se dit De certains corps organiques et inorganiques. *Ce bois s'exfolie quand on le travaille. Ce minéral s'exfolie très-aisément.* = Exfolié, ée. part.

EXHALAISON. s. f. Voy. Effluve.

EXHALANT. adj. et s. m. T. Anat. V. Exhalation.

EXHALATION. s. f. T. Physiol.

Enc. — L'*Exhalation* est l'action par laquelle sont versés, à la surface de la peau et des différentes membranes, des fluides de nature fort diverse. Parmi les fluides exhalés à la surface des membranes qui n'ont point de communication avec l'extérieur, les uns *ont pour objet de les maintenir séparées et de faciliter* leur glissement : tels sont les fluides séreux exhalés à la surface interne des plèvres, du péritoine, des synoviales, etc. Les autres, comme les humeurs de l'œil, ont pour but de distendre les membranes à l'intérieur desquelles ils sont contenus et de remplir certaines fonctions spéciales. Quant aux fluides dont l'exhalat.

s'opère à la surface des membranes qui sont en contact avec l'extérieur, ils remplissent aussi des fonctions diverses : les uns, comme celui qu'exhale la surface externe de la conjonctive, mettent ces surfaces à l'abri de l'action directe de l'air ; les autres facilitent le jeu des organes et sont indispensables à l'accomplissement de certaines fonctions : tels sont les fluides exhalés sur toute l'étendue du tube digestif ; enfin, quelques-uns, le fluide de la transpiration, par ex., sont destinés à être éliminés : néanmoins ce dernier lui-même remplit encore un rôle important dans l'économie animale, relativement à la calorification. La suppression, ainsi que l'exagération de plusieurs de ces exhalations, peut donner lieu à des accidents ou à des maladies plus ou moins graves. — Naguère encore les physiologistes, pour expliquer le phénomène de l'exhalat., admettaient l'existence d'un ordre de vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, c'est-à-dire tellement ténus, que les globules rouges du sang n'y pouvaient pénétrer. Ils supposaient en outre que ces vaisseaux, auxquels ils donnaient le nom d'*Exhalants*, se continuaient avec les capillaires les plus déliés et livraient passage aux fluides blancs seulement. Aujourd'hui la non-existence de ces *vaisseaux exhalants* est complétement démontrée, et le phénomène de l'exhal. est considéré comme un simple phénomène d'exosmose. — V. Absorption.

EXHALER. v. a. (lat. *exhalare*). Émettre des exhalaisons, des effluves, etc. *Ces fleurs exhalent une odeur agréable. Les parfums que la terre exhale au printemps. Ces marais exhalent des miasmes délétères. Le cratère exhalait des vapeurs sulfureuses.* — Figur., *Ex. sa vie. Ex. sa rage contre quelqu'un. Ex. sa colère en menaces. Ex. sa douleur.* Dans un sens anal., on dit, *Ex. sa bile, sa mauvaise humeur.* = S'Exhaler. v. pron. Être exhalé. *L'odeur qui s'exhale d'une rose. Les miasmes qui s'exhalent des corps en putréfaction. Il s'exhale de ce marais des effluves dangereuses.* ‖ Se dissiper par l'évaporation. *Cette liqueur s'est toute exhalée. L'eau de ce marois s'exhale en vapeurs malignes.* Peu usité. ‖ Fig., *Sa colère put alors s'ex. librement. Sa douleur s'est exhalée en plaintes.* = Exhalé, ée. part.

EXHAUSSEMENT. s. m. Élévation ; ne se dit qu'en parlant De constructions, de terrains. *Donner de l'ex. à un mur. Les planchers de cette maison n'ont pas assez d'ex. L'ex. d'un terrain, d'une rue.*

EXHAUSSER. v. a. Élever plus haut ; ne se dit qu'en parlant De constructions et de terrains. *Ex. un mur, une maison, un plancher. Ex. le sol d'une rue.* = Exhaussé, ée. p. *Ce plafond n'est pas assez exhaussé,* Il n'est pas assez haut. *Il est trop exhaussé,* Il est trop haut. = Syn. Voy. Élever.

* **EXHAUSTION.** s. f. (lat. *exhaustio*, épuisement).

Enc. — On donne le nom de *Méthode d'exhaustion* à la méthode employée par les géomètres de l'antiquité pour démontrer l'égalité de deux grandeurs, en faisant voir que leur différence est moindre que toute grandeur assignable. Les anciens faisaient usage de cette méthode dans leurs recherches les plus difficiles, et particulièrement dans l'étude des lignes et des surfaces courbes. Comme ils n'admettaient que des démonstrations d'une rigueur absolue, ils refusaient de considérer les courbes comme des polygones d'un nombre infini de côtés. Par conséquent, lorsqu'ils recherchaient les propriétés d'une ligne de ce genre, ils la regardaient comme la limite vers laquelle se rapprochaient continuellement les polygones inscrits et circonscrits, cette approximation devenant toujours de plus en plus grande à mesure que le nombre des côtés de ces polygones allait en augmentant. Par ce procédé, ils *épuisaient*, pour ainsi dire, l'espace compris entre les polygones et la courbe : de là le nom donné à la méthode dont il s'agit. — Comme les polygones limités par des lignes droites étaient des figures connues, leur approximation continuelle de la ligne courbe donnait une idée de plus en plus précise des propriétés de celle-ci à mesure que la différence diminuait. Mais, lorsque les propriétés de la courbe avaient été, pour ainsi dire, devinées à l'aide de cette méthode, il restait à les vérifier au moyen d'une démonstration géométrique : c'est ce qu'on faisait en prouvant que toute supposition contraire conduisait nécessairement à une contradiction. Ce procédé de démonstration est ce qu'on appelait la *réduction à l'absurde*.

C'est à l'aide de la méthode d'exhaustion que les anciens démontraient que les aires des cercles de diamètres différents sont entre elles comme les carrés de ces diamètres ; que les volumes des sphères sont entre eux comme les cubes de leurs diamètres ; que les pyramides de même hauteur sont entre elles comme leurs bases ; que le cône est le tiers d'un cylindre de même base et de même hauteur, etc. C'est encore par cette méthode qu'Archimède démontra que la surface convexe d'un cône droit est égale à l'aire du cercle dont le rayon est une moyenne proportionnelle entre le côté du cône et le rayon de sa base ; que l'aire d'une sphère est quatre fois celle de l'un de ses grands cercles ; et que la surface d'une zone sphérique est égale à la hauteur de cette zone multipliée par la circonférence d'un grand cercle. Le calcul différentiel des modernes n'est que la méthode d'exh. réduite à une analyse plus simple et plus commode.

EXHÉRÉDATION. s. f. (lat. *ex*, hors de ; *hæreditas*, héritage). T. Jurisprud. anc. Action d'exhéréder. *L'ex. n'est point admise par le code civil.* ‖ L'état de celui qui est exhérédé. *L'ex. où il était le réduisait à la misère.* — Voy. Testament.

EXHÉRÉDER. v. a. T. Jurisp. anc. Priver, exclure quelqu'un d'une succession à laquelle il a droit selon la loi ou la coutume. *Son père l'exhéréda.* = Exhérédé, ée. part. = Conj. V. Céder. Syn. V. Déshériter

EXHIBER. v. a. (lat. *exhibere*). T. Prat. Représenter, montrer ; se dit surtout Des actes, des pièces, etc., qu'on produit en justice. *Ex. un acte, une pièce, un écrit. Ex. ses titres. Le failli doit ex. ses livres. Ex. ses papiers, son passe-port.* — Fam. et par plaisant., *Il nous exhiba une pancarte chargée d'attestations de gens qu'il prétendait avoir guéris.* = Exhibé, ée. p.

EXHIBITION. s. f. T. Pratiq. Action d'exhiber, de produire un acte, une pièce. *Après l'ex. de son contrat.* ‖ * Figur. et fam., Montre, exposition. *Il y avait une foule de mendiants qui faisaient l'ex. de leurs plaies réelles ou factices.*

EXHORTATION. s. f. Discours par lequel on exhorte. *Sage, forte, puissante ex. Faire une ex. Mes exhortations n'ont servi de rien. Il n'a pas besoin d'ex. pour bien faire.* — * Fig., *La mort est une ex. à bien vivre.* ‖ Discours familier que fait un pasteur à ses ouailles pour les exciter à la dévotion. *Faire une ex. à ses paroissiens.*

EXHORTER. v. a. (latin. *exhortari*). Exciter par ses discours, encourager, engager. *Ex. les troupes avant le combat. Ex. à la paix, à l'union, à la piété. Il nous exhortait à cultiver les lettres et les sciences. Ex. à bien faire. Vous perdrez votre temps à l'ex. Ex. un malade à mourir en bon chrétien.* — *Ex. quelqu'un à la mort,* L'exhorter à mourir en bon chrétien. Exhorté, ée. part.

EXHUMATION. s. f. (lat. *ex*, hors de ; *humus*, terre).

Enc. — On appelle *Exhumation* l'action d'extraire un cadavre du sein de la terre où il a été déposé. Cette opération peut se faire dans trois circonstances : 1° sur la demande de la famille, pour donner au défunt une sépulture plus convenable ; 2° par décision de l'autorité administrative, quand un corps a été inhumé dans un lieu non réservé aux sépultures, quand il s'agit de déplacer un cimetière pour cause de salubrité publique, ou quand on n'a pas observé les règlements qui constituent la police des cimetières ; 3° par autorité de justice, pour vérifier les causes de la mort d'une personne que l'on soupçonne avoir péri de mort violente. Dans le premier cas, l'inhumation ne peut avoir lieu sans une permission formelle du préfet de police, à Paris, et du maire de la commune, dans les départements. Dans le second cas, elle est prescrite par l'autorité administrative ; et, dans le dernier, par le juge d'instruction. En dehors des circonstances qui précèdent, l'exh. constitue le délit de *violation de sépulture*, qui est puni par un emprisonnement de trois mois à un an, et une amende de 16 à 200 francs (Cod. Pén. 360).

EXHUMER. v. a. Déterrer un corps mort. *On ordonna que le corps serait exhumé. On le fit ex.* ‖ Fig., Découvrir, tirer de l'oubli, rappeler. *Ex. de vieux titres. Cet historien a exhumé une longue suite de rois qui étaient totalement oubliés. Pourquoi ex. ces fâcheux souvenirs?* = Exhumé, ée. part.

EXIGEANT, EANTE. adj. Qui est dans l'habitude d'exiger trop de soins, d'attentions, etc. *Cet homme est très-ex. Il a une femme fort exigeante.*

EXIGENCE. s. f. Caractère ou prétention de celui qui est exigeant. *Il est d'une ex. insupportable. Vous poussez trop loin l'ex. Il faut céder à toutes les exigences.* ‖ Ce qu'exigent, ce que requièrent les circonstances ; s'emploie surtout dans ces loc., *Selon l'ex. du cas, du temps, des affaires.*

EXIGER. v. a. (lat. *exigere*). Demander une chose comme y ayant droit. *Ex. le paiement d'une dette. Je n'exige rien au delà de ce qui m'est dû, au delà de ce qui est nécessaire. Ce que vous exigez de lui est tout à fait injuste. N'ex. que des choses raisonnables. Il exige des honneurs qui ne lui sont pas dus.* — *Le vainqueur exigea des contributions de guerre énormes. Le général exigea que les habitants fournissent des vivres à son armée.* ‖ Obliger ou vouloir obliger à quelque chose, en profitant ou en abusant de certaines circonstances. *Cet usurier exige de gros intérêts. Les ouvriers exigeaient une augmentation de salaire.* ‖ Fig., au sens moral, Imposer comme devoir, comme obligation. *La religion, le devoir l'exige. Votre naissance, votre honneur, votre gloire exigent cela de vous. Sa place exige une grande assiduité. Les devoirs de la société exigent qu'on ménage l'amour-propre d'autrui.* ‖ * En parlant Des choses, Nécessiter, rendre indispensable. *Cette culture exige beaucoup de bras. Une pareille entreprise exige d'immenses capitaux. Ce travail exige de nombreuses recherches. Ce rôle exige un acteur d'une figure imposante.* = Exigé, ée. part. = Conj. V. Manger.

* **EXIGIBILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est exigible. *L'ex. d'une dette.*

EXIGIBLE. adj. 2 g. Qui peut être exigé. *Ces droits ne sont plus exigibles. Cette dette est ex. en tout temps.*

EXIGU, UË. adject. (lat. *exiguus*). Fort petit, modique. *Un repas ex. Votre logement est trop ex. Son revenu est fort ex. La somme est bien exiguë pour un aussi long voyage.*

Syn. — *Petit.* — Ces deux mots présentent l'idée de la petitesse, du peu. Mais, tandis que *petit* n'emporte pas nécessairement une idée de critique, *exigu*, au contraire, veut toujours dire moins grand, plus petit qu'il ne faudrait. La *petitesse* est relative à la grandeur, et l'*exiguïté* à la suffisance. *Exigu* signifie donc trop petit, insuffisant. *Petit* ne prend ce sens que lorsqu'il est employé comme terme de comparaison.

EXIGUÏTÉ. s. f. Petitesse, modicité. *L'ex. de mon logement ne me permet pas de vous offrir l'hospitalité. L'ex. de sa fortune le force à beaucoup d'économie.*

EXIL. s. m. [On pron. l'L, mais sans la mouiller.] (lat. *exsilium.*) État de celui que l'autorité force de vivre hors du lieu, hors du pays où il habitait ordinairement. *Être en e. Vivre dans l'e. Envoyer en e. Aller en e. Son ambassade est un honorable e. Il est revenu, il a été rappelé d'e., de l'e., de son e. Lieu d'e. Terre d'e.* — *E. volontaire,* se dit De l'action de quitter volontairement le pays où l'on est accoutumé de vivre. *Il évita les poursuites par un e. volontaire. Ce grand homme s'imposa un e. volontaire, pour ne pas être un sujet de troubles dans sa patrie.* ‖ Fig., se dit De tout séjour obligé dans un lieu qui déplaît, et où l'on est privé des agréments dont on jouissait ailleurs. *C'est un véritable e. que le séjour de cette petite ville. Vivre loin de lui est un véritable e. pour moi.* ‖ Fig., dans le langage mystique, *La terre est pour l'homme un lieu d'e. La vie est un temps d'e.*

EXILER. v. a. Envoyer en exil. *On l'exila du royaume. Ils furent tous exilés.* ‖ Reléguer. *Il fut exilé en Afrique. Le roi l'exila à Fréjus, l'exila dans ses terres.* ‖ *Ex. quelqu'un de sa présence,* L'éloigner de sa présence, lui interdire de se représenter. = S'exiler. v. pron. S'éloigner, se retirer. *Il s'est exilé de la ville. Il s'est exilé à la campagne. Il s'exila du monde.* = Exilé, ée. p. ‖ Subst., *On a rappelé les exilés.*

Syn. — *Bannir.* — Ces deux mots n'ont point du tout la même signification, du moins dans l'état actuel de notre législation et de nos mœurs. — L'*exil* est prononcé par un ordre de l'autorité, et le *bannissement* par une décision de la justice. Le *bannissement* est la peine infamante d'un délit jugé par les tribunaux : l'*exil* est une disgrâce encourue sans déshonneur, pour avoir déplu. L'*exil* vous éloigne de votre patrie, de votre domicile : le *bannissement* vous en chasse ignominieusement. — A parler dans la rigueur de notre langue, Coriolan fut *banni*, puisqu'il fut condamné par un jugement solennel du peuple : selon les mœurs et la langue des Romains, il fut *exilé ;* car les Latins expriment l'idée propre du *bannissement* par le terme d'*exil* (*exsilium*), et ce mot ne peut marquer qu'un *bannissement* dans l'histoire de la république romaine. Ainsi, non-seulement les poëtes ont le choix d'*exiler* ou de *bannir* un ancien Romain, mais les historiens eux-mêmes le *bannissent* ou l'*exilent* à leur gré ; et c'est ainsi qu'en ont usé Vertot, Rollin, Montesquieu, et tous nos bons écrivains. — Par les mêmes raisons, on ne se *bannit* pas, on s'*exile* soi-même ; on ne se *bannit* pas, car on ne se chasse pas honteusement ; on s'*exile*, car on s'éloigne volontairement. Enfin, *bannir* n'exprime que l'idée de chasser d'un lieu, tandis qu'*exiler* sert aussi quelquefois à marquer le lieu où l'on est relégué. On n'est pas *banni* d'un lieu dans un autre, mais on est *exilé* d'un lieu, et on l'est dans tel autre.

EXISTANT, ANTE. adject. Qui existe. *Toutes les créatures existantes. On a saisi tous les biens et effets existants.*

EXISTENCE. s. f. Le fait d'exister, la réalité de l'être. *L'ex. de Dieu. Il est impossible de douter de l'ex. des corps. Tout ce qui est au monde tient de Dieu l'ex. L'ex. d'un peuple. L'ex. d'un fait, d'un acte, d'un traité, d'une loi. On a douté de l'ex. de ce complot.* ‖ Vie. *Cet homme n'a pas six mois d'ex., pour six mois d'ex. Ceux à qui vous devez l'ex. Il est fatigué de son ex. Une ex. heureuse, agréable, triste, pénible. Prolonger son ex. Mettre un terme à son ex.* ‖ La position d'un homme dans la société. *C'est un homme qui a une belle ex., qui a une ex. équivoque.*

EXISTER. v. n. (lat. *existere.*) Avoir l'être. *Toutes les créatures qui existent.* ‖ Être actuellement, subsister. *Ce monument n'existe plus depuis longtemps. Il en existe encore quelques vestiges. Il s'empara de tous les effets de la succession qui existaient à cette époque. La marine française avait cessé d'ex.* ‖ Vivre.

Vous n'existiez pas encore à cette époque. Quand j'aurai cessé d'ex. Avec cette fortune, on peut ex. honorablement dans le monde. = Syn. V. Être.

EXOCET. s. m. T. Ichthyol. V. Esoces.

EXODE. s. m. (gr. ἔξοδος, sortie). Nom du second livre du Pentateuque. V. Bible. ‖ * T. Littérat. anc. Voy. Tragédie et Atellanes.

* **EXOGÈNE.** adj. et s. 2 g. (gr. ἔξω, à l'extérieur; γενεὰ, génération). T. Botan.

Enc. — On applique la dénomination d'*Exogènes*, par opposition à celle d'*Endogènes*, aux végétaux qui sont essentiellement caractérisés par le mode de développement périphérique de leur tige. Ce terme, qui, ainsi que le précédent, a été introduit dans le langage botanique par l'illustre De Candolle, et adopté par la plupart des auteurs contemporains, désigne exactement les mêmes végétaux que Jussieu avait nommés *Dicotylédones* ou *Dicotylédonés.* Cette classe, qui renferme environ les sept dixièmes des espèces végétales connues, est regardée par les botanistes comme la plus élevée du règne végétal; c'est elle qui offre en effet les végétaux dont le développement est le plus complet, et où l'on rencontre les individus les plus remarquables par la puissance de leur vitalité. En effet, sauf de rares exceptions, la vie d'une Endogène ne dépasse guère la limite d'un ou deux siècles, tandis qu'une foule d'Exogènes, dans les forêts qu'elles habitent, remontent peut-être jusqu'au commencement de notre ère, et que quelques-unes même paraissent avoir été presque contemporaines de l'apparition de l'homme sur la terre. Cette grande longévité est due à leur mode particulier d'accroissement, qui, chaque année, apporte au végétal une vigueur nouvelle.

Les Exogènes ont été ainsi nommées, parce que tant qu'elles continuent de croître, de nouvelles couches ligneuses viennent s'ajouter extérieurement aux couches formées les années précédentes. Ces végétaux diffèrent donc essentiellement des Endogènes, dont le bois résulte d'une formation successive de fibres à l'intérieur de la tige. Tous les arbres des climats froids, et la plus grande partie de ceux qui peuplent les latitudes chaudes, sont *exogènes.* Lorsqu'on étudie comparativement le développement d'une Endogène et d'une Exogène, on s'aperçoit que leur tige se forme, dès le principe, d'une manière essentiellement différente. Les Endogènes n'ont pas d'étui médullaire central; leurs faisceaux ligneux ne se groupent pas entre eux de façon à former un cylindre à travers lequel le tissu cellulaire central envoie des prolongements en guise de rayons médullaires; enfin la substance ligneuse de leur écorce, ou en d'autres termes leur tégument cortical, n'est point parallèle avec celle de leur bois, et ne se sépare pas spontanément de ce dernier (v. TIGE). — Mais, bien que le mode d'accroissement de leur tige et l'arrangement de la substance ligneuse constituent le caractère fondamental sur lequel se base la séparation des Exogènes et des Endogènes, ces deux classes se distinguent également l'une de l'autre par des caractères extérieurs non moins apparents.

Dans les Exogènes, les nervures des feuilles, après s'être détachées de la nervure médiane ou des nervures principales, s'il y en a plusieurs, se ramifient et s'anastomosent entre elles de la façon la plus compliquée, ce qui leur donne l'aspect d'un réseau à mailles irrégulières: jamais leurs nervures ne marchent parallèlement les unes aux autres sans produire de ramifications. Lorsque par hasard il semble en être ainsi, on reconnaît que cette apparence est bornée aux nervures principales, et que les nervures secondaires se ramifient comme à l'ordinaire. La ramification des nervures a pour effet d'élargir le limbe de la feuille et de lui donner une figure plus ou moins circulaire, d'où résulte, dans la forme générale de l'ensemble du feuillage, cet aspect sphéroïdal qui distingue les arbres de nos climats. Jamais on ne voit la tige d'un arbre exogène s'allonger au moyen d'un bourgeon terminal et unique: aussi les végétaux de cette classe n'offrent-ils jamais cette apparence de colonne élancée qui est si remarquable dans les Palmiers. Le genre Theophrasta peut être considéré comme formant la seule exception connue à cette règle. En outre, les feuilles des Exogènes s'articulent ordinairement avec leur tige, puis elles meurent et tombent en y laissant une cicatrice visible, au lieu de pourrir sur leur tige et de se détacher par lambeaux, comme on l'observe chez la plupart des Endogènes. Enfin, elles sont fréquemment accompagnées de stipules, ce qui ne se voit jamais chez les Endogènes.

La fleur des Exogènes est ordinairement construite d'après le type quinaire, c'est-à-d. qu'elle a 5 sépales, 5 pétales et 5 étamines, ou un multiple de ce nombre; quelquefois elle offre le type quaternaire, ou bien elle dépasse le nombre cinq; mais il est rare de rencontrer dans une fleur d'Exogène la disposition ternaire des Endogènes. En effet, si, dans certaines plantes exogènes, comme les Renoncules, les Berbéridées, les Anonacées, etc., les pétales et les sépales suivent le type ternaire, les étamines ou l'ovaire cessent d'obéir à cette loi. La famille des Ménispermées est la seule, parmi les Exogènes, où le type ternaire subsiste dans toutes les parties de la fleur.

Les différences que nous venons de signaler, dans la tige, les feuilles et les fleurs des Exogènes et des Endogènes, se lient à des différences non moins grandes dans la structure de leurs embryons. Dans les Exogènes ordinaires, cet organe est composé de deux lobes réunis l'un à l'autre par un petit corps central dont l'extrémité supérieure, située entre les lobes, constitue la gemmule ou tige rudimentaire, et l'extrémité inférieure forme la radicule ou racine rudimentaire; quant aux lobes eux-mêmes, qu'on nomme *Cotylédons*, ils constituent des feuilles rudimentaires. Cette structure, qu'il est on ne peut plus facile de reconnaître dans une graine de Haricot, offre des déviations insignifiantes et peu nombreuses, si on les compare aux déviations qu'éprouve l'embryon des Endogènes par rapport au type qui lui est propre. Ainsi, chez les Exogènes, au lieu de 2 cotylédons opposés, on peut en rencontrer 3 ou un plus grand nombre réunis en verticille; ou bien l'un des deux cotylédons peut être beaucoup plus développé que l'autre, comme dans le genre Trapa; ou bien encore, ils peuvent être profondément lobés, comme dans le Cresson alénois; mais, dans tous les cas, les déviations observées sont faciles à ramener au type normal des *Dicotylédones.* Enfin, dans la germination de l'embryon d'une Exogène, la radicule ne fait que s'allonger à son extrémité, sans avoir à s'ouvrir un passage à travers l'enveloppe de l'embryon; de là la dénomination d'*Exorhizes*, proposée par Claude Richard pour remplacer celle de Dicotylédones.

Il résulte de ce qui précède, que la classe des Exogènes présente cinq caractères physiologiques fondamentaux, qui sont, jusqu'à un certain point, indépendants l'un de l'autre: 1° Tige exogène; 2° Feuilles à nervation réticulaire; 3° Organes de la reproduction disposés d'après le type quinaire ou quaternaire; 4° Embryon dicotylédoné; 5° Germination exorhize.

Dans la classification de De Candolle, les Exogènes correspondent exactement aux Dicotylédones d'Ant. de Jussieu. Lindley en a retranché les Conifères qui constituent, dans sa méthode, la plus grande partie de ses *Gymnogènes.* Le savant botaniste anglais divise ensuite les Exogènes en deux grandes divisions: la première comprend toutes les Exogènes à fleurs unisexuées, ce sont ses *Diclines;* la seconde renferme toutes les Exogènes à fleurs hermaphrodites et se subdivise en trois sections, savoir: les *Hypogynes*, dont les étamines n'adhèrent ni au calice, ni à la corolle; 2° les *Périgynes*, dont les étamines adhèrent, soit au calice, soit à la corolle; 3° et les *Épigynes*, dont les étamines, la corolle et le calice adhèrent à l'ovaire. — V. Botanique.

* **EXOINE.** s. f. (latin. *exonerare*, décharger). T. Méd. légale. Certificat délivré par un médecin afin de constater qu'une personne appelée à remplir certaines fonctions en est incapable, par suite de son état de maladie.

EXOMPHALE. s. f. (grec. ἔξω, dehors; ὀμφαλὸς, nombril). T. Chir. Hernie ombilicale. Voy. Hernie.

* **EXONÉRATION.** s. f. Décharge, exemption.

* **EXONÉRER.** v. a. (lat. *exonerare;* de *ex*, hors de, et *onus*, fardeau). *Ex.* décharger, libérer. *Ex. du service militaire. On ne saurait ex. le mandataire de toute responsabilité.* = s'Exonérer. v. pron. Se décharger, se libérer. *S'ex. d'une dette. On peut s'ex. du service militaire en payant une certaine somme à la caisse de l'armée.* = Exonéré, ée. part. = Conj. V. Céder.

EXOPHTHALMIE. s. f. (gr. ἐξ, hors de; ὀφθαλμὸς, œil). T. Chir. Sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire. *L'ex. résulte tantôt d'une blessure, tantôt de la formation d'un abcès ou d'une exostose dans la cavité orbitaire, et tantôt du développement d'un polype dans les fosses nasales ou dans le sinus maxillaire.*

EXORABLE. adj. 2 g. (lat. *exorabilis*, de *exorare*, prier). Qui se laisse fléchir par les prières. *Montrez-vous ex. à nos vœux.* Peu usité.

EXORBITAMMENT. adv. Excessivement.

EXORBITANT, ANTE. adj. (lat. *ex*, hors de; *orbis*, cercle). Excessif, qui passe de beaucoup la juste mesure. *Il est d'une grosseur exorbitante. Il exige des droits exorbitants. Autorité exorbitante. Cela est ex.*

EXORCISER. v. a. *Ex. les démons*, Les chasser, en se servant pour cela des paroles et des cérémonies de l'Église. *Ex. un possédé*, Chasser le démon de son corps. ‖ *Ex. le sel, l'eau, etc.*, Prononcer les prières de l'Église sur le sel, l'eau, etc. ‖ Figur. et fam., *Ex. quelqu'un*, L'exhorter, le presser vivement. *On l'a tant prêché, tant exorcisé, qu'à la fin il s'est rendu.* Peu usité. = Exorcisé, ée. part.

EXORCISME. s. m. (gr. ἐξορκισμὸς, conjuration; de ὅρκος, serment). T. Théol.

Enc.—L'*Exorcisme* est la cérémonie religieuse par laquelle le prêtre, au nom de Dieu, chasse ou bien seulement écarte les démons. On confond quelquefois les deux mots *exorcisme* et *conjuration*, mais c'est à tort. En effet, l'exorcisme se dit de la cérémonie tout entière, tandis que la conjuration n'est que la formule par laquelle on ordonne au malin esprit de s'éloigner. Cette formule reçoit aussi le nom d'*Adjuration*, parce qu'elle commence par ces mots: *Adjuro te.*— On distingue deux sortes d'exorcismes, l'*ex. ordinaire*, qui a lieu dans les cérémonies du baptême et dans la bénédiction de l'eau (v. Baptême et Bénitier), et l'*ex. extraordinaire*, qui s'emploie pour chasser le démon du corps des possédés, et dans quelques autres cas extraordinaires. « Non-seulement, dit le cardinal Gousset, les démons peuvent agir sur le moral de l'homme, mais encore ils peuvent agir sur son corps d'une manière plus ou moins sensible: l'Écriture en fait foi. Nous lisons dans l'Évangile, que J.-C. chassait les démons des corps dont ils s'étaient rendus maîtres ou *possesseurs*, et il donna le même pouvoir à ses disciples, en disant: *Ils chasseront les démons en mon nom* (Marc, xvi, 17). Les apôtres ont pris à la lettre la promesse que leur avait faite leur divin maître, et ils ont guéri plusieurs démoniaques. Les Pères des premiers siècles attestent le même fait, le même miracle, comme ayant été opéré par des chrétiens en faveur de païens qui étaient possédés du démon; ils en prennent à témoin les païens eux-mêmes... Nous ferons remarquer que les possessions du démon sont très-rares, et qu'elles n'ont jamais lieu sans une concession particulière de Dieu, qui les permet pour éprouver les siens, ou pour punir l'orgueil du pécheur, ou pour manifester sa puissance, comme le dit J.-C. Lorsque N.-S. prêcha l'Évangile, les possessions étaient beaucoup plus fréquentes qu'elles ne l'ont été depuis l'établissement du christianisme. Dieu avait permis au démon d'exercer alors son empire d'une manière plus sensible qu'auparavant, parce que la victoire éclatante que le Sauveur et ses apôtres devaient remporter sur lui était un des moyens les plus capables de confondre l'aveuglement des Juifs et des païens. »

On donne le nom d'*Exorciste* au prêtre qui fait les exorcismes. Dans les premiers siècles de l'Église, cette fonction était confiée à un clerc d'un ordre inférieur, appelé *Exorciste;* mais aujourd'hui ce pouvoir ne s'exerce plus, même par les prêtres, que sur une autorisation expresse de l'évêque, soit à raison de la rareté des possessions proprement dites, soit à cause de la difficulté pour un simple clerc, et même pour un prêtre, de discerner si, dans tel ou tel cas particulier, la possession est réelle, ou l'effet soit d'une maladie, soit d'une imagination exaltée.

EXORCISTE. s. m. T. Liturgie. Celui qui exorcise. Voy. Exorcisme et Ordre.

EXORDE. s. m. (latin. *exordium;* de *exordiri*, commencer). Première partie d'un discours oratoire. ‖ Fam. et par ext., Le commencement d'un discours quelconque, et même le début d'une entreprise. *Voyons si la fin répondra à un si bel exorde.*

Enc — L'*Exorde* n'est autre chose que le début du discours. Il a pour objet de préparer l'auditoire, c.-à-d. de captiver son attention, de gagner sa bienveillance, et de lui donner une idée générale de la cause qu'on va défendre ou de la question qu'on va traiter. Le précepte le plus général qu'on puisse établir à propos de l'ex., précepte qui contient toutes les règles formulées par les auteurs. c'est qu'il doit être approprié à son sujet.

Le plus souvent, l'ex. annonce simplement le sujet à traiter, et l'orateur aborde directement la question sans préambule et sans détours: telle est la pratique générale dans le barreau moderne et dans les assemblées délibérantes. C'est l'ex. *simple* des anciens rhéteurs. Néanmoins, selon les cas, l'ex. simple peut recevoir un certain développement. — Parfois l'auditoire est fortement prévenu, soit contre l'accusé que l'avocat doit défendre, soit contre l'opinion en faveur de laquelle l'orateur prend la parole. Dans les cas de ce genre, non-seulement il faut soigneusement éviter tout ce qui pourrait choquer l'auditoire, mais encore il est indispensable de recourir aux *Précautions oratoires*, c'est-à-dire à ces tours adroits qu'un orateur habile sait trouver pour triompher des préventions et faire passer les idées qui pourraient déplaire si elles étaient présentées sans préparation. L'ex. où figurent les tours de cette nature est dit *ex. insinuant* ou *ex. par insinuation.* Cicéron nous offre deux remarquables modèles de ce genre d'ex. dans sa défense de Milon, et dans son discours contre Rullus et la loi agraire proposée par ce tribun. — Quelquefois, principalement dans les répliques, la situation est tellement pressante, qu'il est permis à l'orateur d'entrer brusquement en matière: c'est un cri d'indignation qui lui échappe. Ainsi, lorsque Catilina, pour braver la colère du sénat, osa venir s'asseoir au milieu de cette assemblée dont il avait conjuré la ruine, Cicéron, témoin de l'horreur qu'inspirait l'audacieux conspirateur, put donner cours à son indignation et s'écrier: « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur? etc. » Car cette véhémente apostrophe grondait déjà dans toutes les consciences avant de sortir de la bouche de l'orateur. Cette sorte d'ex. se nomme *exorde ex abrupto.*—Dans les discours qui appartiennent au genre démonstratif, l'orateur peut commencer avec une certaine pompe, si le lieu de l'assemblée et le choix du sujet comportent la solennité et la magnificence des paroles: c'est l'ex. appelé par les rhéteurs *ex. pompeux* ou *solennel.* Il a été fréquemment employé par Bossuet. Le plus magnifique exemple qu'il nous en ait laissé, est peut-être l'ex. de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre: « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la majesté, la gloire et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons, etc. »

Quelle que soit la nature de l'ex., il faut avant tout qu'il soit tiré du sujet. C'est parce que, en général, il est puisé au fond même de la question que Cicéron recommande de ne s'occuper de l'ex. qu'en dernier lieu, c.-à-d. après avoir bien étudié la matière et déterminé toutes les autres parties du discours. Cependant, par exception, l'ex. peut être tiré de la personne de l'orateur lui-même, comme lorsqu'il a été attaqué personnellement par son adversaire, ou bien il peut être pris d'une circonstance extérieure. Le discours de saint Paul dans l'aréopage nous en offre un ex. admirable: « Athéniens, il me semble que par-dessus toutes choses, vous craignez d'offenser la puissance divine, car en traversant votre ville et en contemplant les objets de votre culte, j'ai rencontré un autel avec cette inscription: *Au dieu inconnu.* Ce Dieu donc que vous adorez sans le connaître, est celui que je vous annonce. C'est le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui est dans le monde, le Seigneur du ciel et de la terre, qui n'habite point dans des temples bâtis par les hommes, etc. » (Act. Ap., xvii, 22.)—L'orateur, dans l'ex., doit encore éviter la diffusion avec un soin tout particulier, car il faut arriver promptement au fait, et de longues circonlocutions fatiguent bientôt l'attention de l'auditoire. C'est également un vice de l'ex. de pouvoir, à l'aide de quelques changements, se prêter à toute sorte de sujets. Enfin, l'ex. ne doit pas être trop brillant, ni être pris sur un ton trop haut, car ce ton ne saurait être soutenu jusqu'à la fin du discours.

* **EXORHIZE.** adj. et s. 2 g. (grec. ἔξω, dehors; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. Exogène.

* **EXOSMOSE.** s. f. T. Phys. Voy. Endosmose.

* **EXOSTEMME.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

EXOSTOSE. s. f. (gr. ἐξ, dehors; ὀστέον, os). T. Pathol. V. Os. || *T. Bot. Se dit pour *Excroissance.*

EXOTÉRIQUE. adj. 2 g. T. Philos. V. Ésotérique.

EXOTIQUE. adj. 2 g. (gr. ἐξωτικὸς). Étranger, qui n'est pas naturel au pays. *Animaux, plantes, drogues exotiques.* || Fig., *Termes, usages, mœurs exotiques.*

EXPANSIBILITÉ. s. f. T. Phys. Aptitude à se dilater; ne se dit que Des fluides et particulièrement des gaz. Voy. Dilatation.

EXPANSIBLE. adj. 2 g. T. Phys. Qui est capable d'expansion, qui peut se dilater.

EXPANSIF, IVE. adj. Qui a le pouvoir de distendre. *La chaleur est le principe ex. de tous les corps. La force expansive de la vapeur.* || Fig., au sens moral, Qui aime à communiquer ce qu'il éprouve, à s'épancher. *Un homme très-ex. Il est très-sensible, mais il est peu ex. Une âme expansive.* On dit aussi, *Une bonté expansive,* Une bonté qui étend autant qu'elle peut la sphère de ses bienfaits.

EXPANSION. s. f. (lat. *expansio*). Action ou état d'un fluide qui se dilate. — Figur., *Avoir de l'ex.*, Communiquer facilement ses impressions, ses sentiments. || T. Anat. et Botan. Se dit D'une partie étalée en surface. *Une ex. membraneuse. Une ex. foliacée.*

EXPATRIATION. s. f. Action d'expatrier, de s'expatrier; ou État de celui qui est expatrié. *Ex. volontaire, forcée.*

EXPATRIER. v. a. (latin. *ex*, hors de; *patria*, patrie). Obliger quelqu'un de quitter sa patrie. Inus. = s'Expatrier. v. pron. Abandonner sa patrie pour s'établir ailleurs. *Il résolut de s'ex. Elles se sont expatriées.* = Expatrié, ée. part. = Conj. V. Prier.

EXPECTANT, ANTE. adj. (lat. *expectare*, attendre). Qui a l'expectative d'une place, d'un emploi. *Médecin ex. à l'Hôtel-Dieu.* || *Médecine expectante,* Voy. Agissant.

EXPECTATIF, IVE. adj. Qui donne droit d'espérer; n'est guère usité que dans la loc., *Grâce expectative. Les grâces expectatives que la cour de Rome donnait anciennement sont supprimées.*

* **EXPECTATION.** s. f. T. Méd. Méthode thérapeutique qui consiste à surveiller la marche de la maladie, et à n'intervenir activement que lorsqu'il survient quelque symptôme fâcheux. *L'ex. est la seule méthode à suivre dans le traitement des fièvres éruptives.*

EXPECTATIVE. s. f. Espérance, attente fondée sur quelque promesse, sur des probabilités. *Il est toujours dans l'ex. Vivre dans l'ex. Avoir l'ex. d'une place. C'est une agréable ex.* On dit quelquefois, *Une triste ex.*; et ironiq., *Voilà une belle ex. !* || Sorte de droit éventuel que le pape, par un bref, donnait à quelqu'un d'avoir tel ou tel bénéfice, lorsqu'il viendrait à vaquer. *Le pape lui avait donné une ex. sur tel bénéfice. Les expectatives sont abolies depuis longtemps.* — Se disait aussi, dans un sens anal., à la cour d'Espagne, etc. *Le roi d'Espagne lui a donné l'ex. de la première commanderie vacante, pour le premier gouvernement.* || Acte de théologie qu'un étudiant soutenait, lorsqu'un licencié prenait le bonnet de docteur.

EXPECTORANT, ANTE. adj. T. Méd. Qui facilite l'expectoration. *Tisane expectorante.* || Substant., au masc., *On lui a donné des expectorants.* V. Stimulant.

EXPECTORATION. s. f. Action d'expectorer. *Ce remède facilite l'expectoration.* — V. Crachement.

EXPECTORER. v. a. (lat. *expectorare*). Expulser par la bouche les mucosités ou autres matières qui obstruent les bronches. *Il expectore des mucosités sanguinolentes.* — Absolum., *Cela fait ex. Il expectore beaucoup.* = Expectoré, ée. part.

EXPÉDIENT. s. m. Moyen de résoudre quelque difficulté, de tirer d'embarras. *Trouver, prendre un ex. Être fertile, fécond en expédients. Proposer, chercher des expédients. Cette mesure est un mauvais ex. Il est homme d'ex. Avoir recours aux expédients. Il en est réduit*, ou simpl., *il en est aux expédients.* || T. Prat. anc. Se disait autrefois D'une sorte de compromis préparé par les parties, leurs procureurs, leurs avocats, ou les gens du roi, et qui était communiqué au tribunal pour rendre un jugement conforme. *Vider une cause par ex. Arrêt rendu par ex.* = Adjectiv., *Il est ex.*, Il est utile ou avantageux; il est à propos. *Il est ex. de faire cela. Il est ex. que vous partiez.*

Syn. — *Ressource.* — L'*expédient* est ce qui convient dans les conjonctures, ce qui tire d'embarras; la *ressource* est ce qui répare une perte. L'*expédient* suppose un obstacle à vaincre; la *ressource* un mal à réparer. L'*expédient* facilite le succès; la *ressource* remédie au mal. Dans les affaires de la vie, nous avons sans cesse besoin d'*expédients;* dans les calamités, il faut des *ressources.* Les dissipateurs en sont de bonne heure aux *expédients*, et, dès qu'ils en sont là, ils sont bientôt sans *ressources.* Dans les embarras financiers, le moyen qui ne fait face qu'aux besoins du moment, n'est qu'un *expédient;* celui qui étend son influence sur l'avenir, est une *ressource.*

EXPÉDIER. v. a. (latin. *expedire*). Faire avec diligence, mener à fin, terminer promptement. *Ex. une affaire. Ex. la besogne. Expédiez-moi cela au plus tôt.* || Fam., *Ex. quelque chose*, La consommer, la dépenser promptement. *Il eut bientôt expédié son dîner. Les provisions qu'on leur avait laissées furent expédiées en moins de rien. Il vient de faire un bel héritage, mais il l'aura bientôt expédié. Il a déjà expédié l'argent que son père lui avait envoyé.* || Fam., *Ex. quelqu'un*, Régler, terminer promptement l'affaire qui le regarde. *Le notaire nous a expédiés en moins d'une demi-heure. Ce juge expédie promptement les parties. Il ne voulut point se retirer qu'il n'eût expédié tout le monde. Il l'expédia en un moment. Je vais l'ex.* — En parlant De jeu, *Ex. quelqu'un*, sign. Lui gagner promptement son argent. *Comme il voulut jouer gros jeu, nos grecs l'expédièrent en un instant.* — En parlant De maladie, *Ex. quelqu'un*, sign. encore Le faire mourir vite. *Avec ce médecin, un malade n'a pas à languir, il est expédié promptement. Cette maladie l'aura bientôt expédié.* = Envoyer, faire partir quelque chose pour une certaine destination. *Ex. des marchandises. Ex. des ordres. Ex. un navire. Je vous expédierai votre ballot par le chemin de fer.* On dit aussi, *Ex. des troupes. Ex. un convoi, une estafette, etc.* = Faire la copie littérale d'un acte notarié, judiciaire ou administratif, d'un diplôme, d'un brevet, etc., et la revêtir des formes nécessaires pour qu'elle puisse faire foi au besoin. *Ex., faire ex. un contrat de mariage, un arrêt, un jugement, des lettres de grâce, etc. On n'a pas encore expédié ma commission, mon brevet.* = *S'expédier, v. pron. Être expédié. *Toutes ces affaires peuvent s'ex. dans la journée.* = Expédié, ée. part. = Conj. V. Prier. = Syn. V. Accélérer.

EXPÉDITEUR. s. m. T. Comm. Celui qui fait un envoi de marchandises.

EXPÉDITIF, IVE. adj. Qui fait vite, qui expédie promptement les affaires, la besogne dont il est chargé. *Il est ex. en affaires. Vous êtes un homme ex. On lui a donné un rapporteur fort ex. Je suis désolé qu'elle ne soit pas plus expéditive.* —* On dit aussi, *Un procédé ex.; Des moyens expéditifs.* = Syn. V. Diligent.

EXPÉDITION. s. f. (lat. *expeditio*). Action de hâter, de terminer promptement. *La prompte ex. des affaires.* — Fam., se dit quelquefois pour Diligence. *Allons, un peu d'ex.* — *Un homme d'ex.*, Un homme actif et entreprenant qui vient promptement et habilement à bout de ce dont il s'est chargé. || L'action d'envoyer. *L'ex. de ces marchandises ne pourra avoir lieu que dans quelques jours. Marchandises d'ex.* || *Ex. militaire*, ou simpl., *Expédition*, Entreprise de guerre. *Grande, belle, glorieuse ex. Une ex. lointaine. Faire de grands préparatifs pour une ex. La durée, le succès, le résultat, la gloire, la honte d'une ex. L'ex. de Xerxès contre la Grèce. Saint Louis fit une ex. en Égypte. L'ex. d'Égypte. Au retour de son ex. d'outre-mer. Entreprendre des expéditions.* — *Ex. maritime*, ou simpl., *Expédition*, Voyage que font ensemble des bâtiments de guerre ou marchands, soit pour quelque entreprise, soit pour le commerce, soit pour des découvertes. *L'ex. de Christophe Colomb. Une ex. de découverte. Il commandait l'ex. contre Carthagène. L'ex. d'Alger.* Quand il s'agit d'une expédition dirigée contre un ennemi, on dit plus ordin., *Ex. navale.* — Fam. et ironiquem., on dit De quelqu'un qui a fait quelque démarche maladroite ou inconsidérée, qu'*Il a fait là une belle ex. Voilà une belle ex. !* = La copie littérale d'un acte, délivrée en bonne forme par l'officier public dépositaire de l'original. *L'ex. d'un acte de vente, d'un arrêt, d'un brevet, d'une commission.* || Se dit aussi, au plur., Des dépêches, soit lettres particulières, soit ordres, instructions, actes, etc. *Ce courrier attend ses expéditions. Il a eu ses expéditions au sceau, en cour de Rome.*

EXPÉDITIONNAIRE. s. m. et adj. 2 g. T. Comm. Celui qui est chargé par un autre de faire un envoi de marchandises; Celui qui fait habituellement des envois de marchandises pour le compte d'autrui. || Commis aux écritures chargé de faire les expéditions. *Il est commis ex. Une modeste place d'ex.* || *Banquier ex.*, ou *Banquier en cour de Rome*, Voy. Banquier. || * T. Guerre. *Corps ex., troupes expéditionnaires*, Corps d'armée chargé d'une expédition militaire.

EXPÉRIENCE. s. f. (latin. *experientia.*) Épreuve que l'on fait d'une chose. *L'ex. est la maîtresse des arts. Connaître une chose par ex. J'en ai fait l'ex. C'est une vérité confirmée par l'ex. de tous les jours. L'ex. nous a appris que. Voici une triste, une fâcheuse ex.* || Particulièr., L'observation des phénomènes naturels dans un but scientifique. *Des expériences de physique, de chimie. De nouvelles expériences sont encore nécessaires pour résoudre la question. Faire des expériences sur l'électricité, sur la circulation du sang, etc.* || La connaissance des choses, acquise par un long usage. *Avoir une longue ex., beaucoup d'ex. Avoir l'ex. du monde. Un jeune homme sans ex. Les affaires demandent une grande ex. Acquérir de l'ex. à ses dépens. Un homme d'une ex. consommée. Croyez-en l'ex. d'un vieillard, ma vieille ex.* = Syn. V. Épreuve.

Enc. — I. L'*Expérience* peut être définie d'une manière générale, l'étude et la constatation des phénomènes. Elle est donc la source de la connaissance que nous avons de la nature et de ses lois; en d'autres termes, elle est le point de départ de toute science. Mais la connaissance dont nous parlons peut s'acquérir de deux manières: 1° En notant les faits tels qu'ils se présentent, sans chercher à les reproduire, sans modifier les circonstances qui les accompagnent: c'est l'*Observation.* 2° En mettant en action les causes et les agents qui sont à notre disposition, en variant à dessein leurs combinaisons, et en notant les effets variés qui résultent de ces modifications dans les circonstances des faits: c'est l'*Expérience* proprement dite, ou, pour éviter toute ambiguïté, l'*Expérimentation.* Telles sont les deux bases qui servent de fondement aux sciences naturelles. Néanmoins, en distinguant l'expérience de l'observation, nous n'avons pas dessein de les opposer entre elles, car elles sont essentiellement semblables et diffèrent plutôt dans le degré que dans l'espèce. Les termes d'*observation passive* et d'*observation active* marqueraient peut-être mieux leur caractère différentiel. Il est d'ailleurs d'une haute importance de distinguer avec soin les deux états de l'esprit qui se rapportent à ces deux modes d'observation, pour se rendre compte de l'influence que chacun de ces derniers exerce sur les progrès des sciences.

II. Dans l'*observation* proprement dite, nous sommes comme des auditeurs immobiles qui écoutent, avec plus ou moins d'attention, un récit parfois obscur, mais toujours coupé par fragments, qui souvent ne se succèdent qu'à de très-longs intervalles. Ce n'est que par la réflexion que nous saisissons les rapports de ces fragments et comprenons toute la signification du récit. Encore nous arrive-t-il fréquemment de regretter, après coup, d'avoir négligé tel ou tel point qui nous paraissait alors insignifiant, mais dont nous reconnaissons trop tard l'importance. Dans l'*expérience* ou dans la *méthode expérimentale*, au contraire, nous examinons le phénomène sous toutes ses faces, nous comparons l'une avec l'autre les circonstances qui l'accompagnent, nous le discutons pendant qu'il est sous nos yeux, enfin nous pouvons multiplier et varier nos questions jusqu'à ce que nous obtenions une réponse satisfaisante. En un mot, l'*observateur* écoute la nature, lorsqu'elle lui parle; l'*expérimentateur* l'interroge et la force à parler, quand elle se tait. D'après cela, il est facile de comprendre la supériorité de la seconde de ces méthodes sur la première. Aussi est-il aujourd'hui bien démontré que les sciences naturelles où nous nous bornons à observer les phénomènes, soit que nous ne puissions ni les reproduire, ni les modifier à volonté, soit que nous n'ayons pas encore pensé à leur appliquer la méthode expérimentale, n'ont fait que des progrès lents, incertains et irréguliers, tandis que celles où l'*expérimentation* a porté son flambeau ont marché d'un pas sûr, ferme et rapide. Ainsi, par ex., nous ne connaissons guère mieux aujourd'hui qu'on ne connaissait il y a plusieurs siècles, la nature et les causes des volcans, des tremblements de terre, de l'apparition et de la disparition de certaines étoiles, et de beaucoup d'autres grands phénomènes de la nature, d'abord, parce que nous ne pouvons rien sur eux, et, en second lieu, parce qu'ils s'observent trop rarement pour rectifier les impressions que nous en avons reçues. Pour reprendre notre comparaison de tout à l'heure, nous n'avons ici qu'un récit fait par fragments et à de longs intervalles. Les phénomènes astronomiques sont également hors de notre puissance. Cependant, bien que science de pure observation, l'astronomie est parvenue à un degré d'avancement considérable, parce qu'elle constitue un récit continu, c.-à-d. parce qu'elle offre une suite de faits non interrompue. Mais combien ses progrès ne sont-ils pas devenus plus rapides, depuis qu'on s'est mis à la traiter comme une branche de la mécanique, laquelle est une science essentiellement expérimentale, ou, en d'autres termes, une science dont chaque principe peut être soumis à une épreuve immédiate et décisive. C'est également, comme tout le monde le sait, à l'emploi rationnel de la méthode expérimentale que la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie, etc., doivent les progrès merveilleux qu'elles ont faits depuis un siècle.

III. Dans l'étude des sciences naturelles, soit que nous nous bornions à observer les phénomènes, soit que nous ayons recours à l'expérimentation, nous devons nous contenter de constater les faits, et nous en tenir rigoureusement à eux. Toute recherche scientifique exige absolument une *condition préliminaire*, qui dépend de nous: c'est que nous nous débarrassions de tout préjugé, ou tout au moins que nous suspendions, comme prématurée, toute notion préalable sur ce que devrait ou pourrait être l'ordre de la nature dans un cas donné. Les préjugés dont nous devons nous défaire sont de deux ordres, des *préjugés d'opinion* et des *préjugés de sens.* — Par *préjugés d'opinion* nous entendons les opinions qui ont été admises à la hâte, soit sur l'assertion des autres, soit sur des aperçus superficiels. Nous comprenons aussi dans cette catégorie certaines idées qui sont le résultat d'une observation commune et qui, toujours reçues sans contestation, ont fini par s'enraciner dans notre esprit. Telle était, par ex., l'opinion autrefois admise sans conteste, que la terre était le plus grand corps de l'univers; que, placée au centre de celui-ci, elle s'y tenait immobile. Telles étaient encore les croyances vulgaires que la nature du feu et des sons est de s'élever, que la lumière de la lune est froide, que la rosée tombe de l'atmosphère, etc. Nous pouvons combattre ces préjugés de deux manières, en prouvant la fausseté des faits à l'aide desquels on les accrédite, ou en démontrant que les apparences qui semblent les consacrer, s'expliquent d'une manière plus satisfaisante quand on les repousse. Malheureusement les préjugés d'opinion sont vivaces : celui qui se livre à l'étude des sciences naturelles doit donc se tenir fort en garde à cet égard. — La ténacité avec laquelle on défend les *préjugés des sens* est plus vive au premier abord, mais elle est moins persistante, moins opiniâtre. Ne pas croire ce qu'attestent nos sens paraît en effet une chose qu'on ne saurait admettre. Toutefois ce n'est pas le témoignage direct de nos sens qu'il s'agit de mettre en cause, mais uniquement les jugements erronés sans le savoir que nous en déduisons; encore ne devons-nous les mettre en doute que lorsque nous pouvons leur opposer un contre-témoignage de même espèce, comme, par ex., lorsqu'un sens dépose contre un autre, ou le même sens contre lui-même. Les conclusions qui se déduisent alors naturellement de ces deux témoignages opposés étant contradictoires, il faut bien que l'une des deux soit fausse. Au premier aperçu, rien ne paraît plus rationnel, plus simple et plus incontestable, que de penser que la couleur d'un objet est une qualité qui lui est inhérente, comme le poids, la dureté, etc.; que voir un objet et, lorsque aucun autre objet ne s'interpose entre notre œil et lui, le voir de la couleur qui lui est propre, sont une seule et même chose. Ce n'est pourtant là qu'un préjugé, et la preuve en est fournie par le sens de la vision lui-même. En effet, quand on introduit dans une chambre obscure les rayons lumineux décomposés par le prisme, et quand on fait tomber successivement sur le même objet chacun des rayons colorés, l'objet revêt, quelle que soit la couleur qui lui est propre, celle du rayon par lequel il est éclairé. Un carré de papier jaune, par ex., nous paraîtra rouge, s'il est frappé par les rayons rouges, vert s'il l'est par les verts, bleus par les bleus, etc. Sa couleur propre, comme on l'appelle, ne se mêlera pas le moins du monde avec celle qu'il présente alors. Dans les expériences de ventriloquie, le sens de l'ouïe se trouve en désaccord avec tous les autres sens, et particulièrement avec celui de la vue, comme lorsque la voix du ventriloque semble sortir d'un objet immobile et inanimé. Quand nous tenons pendant quelques instants nos mains plongées, l'une dans de l'eau glacée et l'autre dans l'eau chaude, si nous les trempons ensuite toutes les deux dans un troisième vase rempli d'eau à la température du corps humain, c.-à-d. à environ 28° centig., nous éprouvons à l'une une sensation de chaleur, et à l'autre une sensation de froid. Croisons l'index et le médius d'une main, plaçons ensuite un pois entre les deux extrémités de ces deux doigts, et faisons-le rouler sur une table, nous croirons, surtout si nous fermons les yeux, qu'au lieu d'un seul pois il y en a deux. Enfin, bouchons-nous le nez en mangeant un morceau de cannelle, nous n'apercevrons aucune différence entre sa saveur et celle d'un copeau de sapin. — Ces exemples, que nous pourrions multiplier à l'infini, doivent nous convaincre que, quoique nous ne soyons jamais déçus dans l'*impression sensible* que font sur nous les objets extérieurs, nous sommes néanmoins, dans les jugements que nous en déduisons, influencés par des circonstances dont il faut nécessairement tenir compte pour estimer exactement le degré de confiance que méritent nos conclusions.

IV. Le rôle de l'expérience n'est point le même dans toutes les sciences. Ainsi, par ex., il est absolument nul dans les sciences mathématiques pures. Les vérités sur lesquelles ces sciences se fondent sont des conceptions pures de notre intelligence, qui existent indépendamment de tout objet. Il se pourrait qu'en réalité il n'y eût rien dans l'espace qui ressemblât à un triangle rectangle; mais, dès que nous avons conçu dans notre esprit l'idée d'un pareil triangle, nous ne pouvons refuser d'admettre que la somme de ses trois angles est égale à deux angles droits. Comme nous le concevons rectangle, nous sommes encore obligés d'admettre que le carré construit sur l'hypoténuse est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Soutenir le contraire, ce serait refuser au triangle sa qualité de rectangle, c.-à-d. nier notre propre conception et notre propre langage.

La physique et la chimie, au contraire, n'existent que par l'*expérience:* on peut même dire que la première doit toute son existence à l'*expérimentation* uniquement. Ainsi, tandis qu'un homme intelligent livré à lui-même peut comprendre toutes les vérités mathématiques, en partant de ces simples notions d'espace et de temps dont il est impossible qu'il se dépouille sans cesser de penser, jamais, quelque effort qu'il fasse, le raisonnement ne lui apprendra ce que deviendra un morceau de sucre, si on le plonge dans l'eau; jamais il ne lui apprendra quelle impression un mélange de bleu et de jaune produira sur ses yeux. Dans les sciences qui ont pour objet la nature vivante, la complexité des fonctions, qui toutes agissent et réagissent les unes sur les autres, rend à la fois l'observation plus difficile et l'expérimentation plus délicate. De là des opinions contradictoires qui invoquent également à leur aide l'observation et l'expérimentation. Ces discordances cependant ne sauraient faire condamner par un esprit droit ni l'observation ni l'expérimentation : elles ne sont imputables qu'à l'insuffisance des investigations, qui ont été incomplètes ou n'ont pas été conduites avec la précision et la rigueur nécessaires. Ici encore l'expérimentation montre sa supériorité accoutumée sur l'observation pure et simple. En effet, c'est à l'emploi de la méthode expérimentale que la physiologie générale des êtres animés doit d'avoir pris rang parmi les sciences positives. Il y avait six mille ans que le sang circulait dans l'admirable cercle vasculaire que présentent tous les animaux sans que l'observation eût constaté le phénomène; il fallut les expérimentations d'Harvey pour démontrer la réalité du fait. La médecine proprement dite, qui vient la dernière dans l'ordre des sciences naturelles, ne mérite le nom de science qu'en tant qu'elle se base sur la physiologie et sur l'observation directe; mais lorsqu'elle est appliquée au lit du malade, comme son objet est de donner une solution pour des cas individuels, c.-à-d. de déterminer la maladie et ses circonstances, ainsi que le traitement approprié, et que cette solution résulte du travail intellectuel du médecin, elle ne constitue plus qu'un art conjectural, dont l'observation clinique fournit les éléments principaux. L'expérience est donc le fondement de la médecine; mais toute intervention de l'homme de l'art exige l'*interprétation* de cette expérience. Par conséquent, lorsqu'on flétrit certaines théories et certaines pratiques médicales du nom d'*Empirisme*, cela ne veut pas dire que l'on condamne l'emploi de l'expérience dans la médecine, ou même que l'expérience ne doit pas être la seule base de cette science, on veut simplement critiquer les doctrines médicales et thérapeutiques de ces hommes trop nombreux qui, au lieu de comparer, de juger et d'interpréter les phénomènes qu'ils ont sous les yeux, se bornent à une aveugle routine, qui concluent sans motif d'un cas à un autre, et qui prennent pour guide unique la formule inintelligente et brutale *post hoc, ergo propter hoc*.

Il n'est personne qui ne reconnaisse que l'expérience joue un certain rôle dans les sciences qui sont habituellement désignées sous le nom de sciences morales et politiques. Mais les uns amoindrissent et les autres exagèrent outre mesure l'importance de ce rôle. Il faut, suivant nous, distinguer parmi les sciences classées sous cette rubrique commune. La philosophie, qui les domine toutes, exclut absolument l'expérimentation; mais elle ne subsiste que par l'observation. Qu'est-ce, par ex., que la psychologie, sinon le résultat de l'observation de l'être pensant par l'être pensant lui-même. Cependant il importe de reconnaître que certaines notions ou vérités premières ne sont point données par l'expérience. Ces vérités nécessaires, dont les unes appartiennent à l'ordre métaphysique, et les autres à l'ordre moral, se révèlent sans doute à notre esprit à l'occasion de l'expérience, mais elles sont entièrement indépendantes de cette dernière. Bien plus, non-seulement elles sont indépendantes de l'expérience, mais encore c'est uniquement à leur aide que notre esprit contrôle les notions dérivées de l'expérience et déclare leur légitimité ou leur illégitimité. S'il y a quelque chose d'absolu dans la connaissance (et cela est également vrai dans l'ordre des sciences naturelles), c'est parce qu'il existe dans nous une faculté supérieure à toutes les choses contingentes. L'expérience et l'observation sont le point de départ de la science, mais c'est la raison seule qui constitue, on pourrait presque dire, qui crée celle-ci. En philosophie, on donne le nom d'*Empirisme* au système, ou plutôt, à l'opinion de ceux qui nient la certitude de tout ce qui dépasse la pure expérience. Les empiriques se proposent d'éviter tous les écarts de la spéculation, et ils ont en général la prétention d'être les hommes positifs par excellence, de ne rien admettre que ce qui leur est démontré. Mais, hélas! s'ils étaient logiques et acceptaient les conséquences rigoureuses de leur propre doctrine, ils devraient aboutir au scepticisme le plus absolu, car l'expérience ne nous révèle que des phénomènes individuels et successifs, et l'idée du lien qui les unit, de la loi qui les régit, ne nous vient point d'elle. Tout empirique, pour être conséquent, devrait dire, avec Hume, que le moi humain lui-même n'est qu'une succession de sentiments et d'idées; avec Condillac, qu'il n'est qu'une succession de sensations. — Quant à la politique proprement dite, si tant est qu'elle mérite le titre de science, car, dans la pratique, elle ne nous offre guère qu'une série d'expédients, elle repose exclusivement sur l'observation, soit des phénomènes sociaux contemporains, soit de ceux qui se sont produits dans les siècles passés. L'économie politique qui seule, parmi les sciences dites politiques, possède véritablement un caractère scientifique, a également sa source dans l'expérience : l'observation du présent et du passé lui fournit les éléments sur lesquels elle appuie ses démonstrations. Cependant elle se rapproche des sciences naturelles, et particulièrement de la science physiologique, en ce qu'il serait possible, du moins dans de certaines limites, de lui appliquer la méthode expérimentale. — V. LOI, MÉTHODE et SCIENCE.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. Qui se fonde sur l'expérience. *Méthode expérimentale. Physique expérimentale. Philosophie expérimentale.*

* **EXPÉRIMENTATEUR.** s. m. Celui qui fait des expériences scientifiques. *C'est un ex. très-sagace.*

* **EXPÉRIMENTATION.** s. f. V. EXPÉRIENCE.

EXPÉRIMENTER. v. a. (lat. *experimentum*, épreuve, de *experiri*, essayer.) Vérifier par des expériences, éprouver par expérience. *J'ai expérimenté la vertu de ce remède. J'ai cent fois expérimenté que la colère est une mauvaise conseillère.* = EXPÉRIMENTER. v. n. Faire des expériences. *On ne peut ex. au hasard, il faut pour cela avoir un but et une méthode.* = EXPÉRIMENTÉ, ÉE. part. *Les remèdes les plus expérimentés sont les plus sûrs.* || Adject., qui est instruit par l'expérience. *C'est un homme fort ex. dans cet art, en ces choses-là. Rapportez-vous-en aux gens expérimentés.*

EXPERT, ERTE. adj. (lat. *expertus*). Fort versé, fort habile dans quelque art qui s'apprend par expérience. *Il est ex. en chirurgie. Être ex. dans un art. C'est un homme fort ex. Cette sage-femme est très experte.* = EXPERT. s. m. T. Pratiq.

Enc. — Lorsque, dans une cause quelconque, un tribunal a besoin de s'éclairer en prenant l'avis d'individus ayant des connaissances spéciales, il rend un jugement par lequel il ordonne qu'il sera procédé à la nomination d'*Experts*, et par lequel il détermine les objets de l'*Expertise*. Les experts sont choisis par les parties ou par les tribunaux, avec facilité aux parties d'en nommer d'autres, dans les trois jours, par déclaration faite au greffe. L'expertise ne peut être faite que par trois experts, à moins que les parties ne consentent à ce qu'il y soit procédé par un seul. Les experts prêtent serment; ils ne peuvent être récusés que lorsqu'ils ont été nommés d'office, à moins que les causes de récusation ne soient survenues depuis la nomination et avant le serment. L'exp. qui, après avoir accepté et prêté serment, ne remplit pas sa mission, peut être condamné à tous les frais frustratoires et même aux dommages-intérêts, s'il y a lieu. Après s'être livrés à l'examen qui leur a été confié, les experts dressent un rapport unique : ils ne doivent former qu'un seul avis à la pluralité des voix. En cas d'avis différents, le rapport doit indiquer les motifs des divers avis, mais sans faire connaître quel a été l'avis personnel de chacun d'eux. Si les juges ne trouvent pas dans le rapport les éclaircissements suffisants, ils peuvent ordonner d'office une nouvelle expertise par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront d'office, et qui pourront demander aux précédents experts les renseignements qu'ils jugeront convenables. Les juges ne sont point astreints à suivre l'avis des experts, si leur conviction s'y oppose (Cod. Proc. 302-323).

EXPERTISE. s. f. T. Prat. Visite et opération d'experts. *Faire une ex. Procéder par ex. Procéder à l'ex. de. Frais d'ex.* || Le procès-verbal, le rapport des experts. *Après quatre vacations, ils ont remis leur ex.*

***EXPERTISER.** v. a. T. Prat. Faire l'expertise. *On a fait ex. les travaux.* = EXPERTISÉ, ÉE. part.

EXPIATION. s. f. (lat. *expiatio*).

Enc. — Le mot *Expiation* signifie purification, réparation, satisfaction pour une faute. L'homme étant libre et responsable, tout acte mauvais dont il se rend coupable lui est imputable. Cependant l'imputabilité de son crime pèsera-t-elle toujours sur sa tête? N'y aura-t-il pour lui aucun moyen de se purifier et d'effacer la souillure de son âme? Mais, s'il n'existe pour le coupable aucun espoir de miséricorde, aucun moyen de revenir à son premier état, n'est-il pas évident qu'il n'écoutera plus que son désespoir, qu'il persévérera et s'endurcira chaque jour dans le crime? Or, par suite de la faiblesse humaine, comme disent les philosophes, ou par une conséquence de la chute primitive, comme nous l'apprend la religion, il n'est pas un homme qui ne se rende coupable. Que serait donc devenu le séjour de la terre, que serait devenue la société, ou même la société aurait-elle jamais été possible, si l'homme était incapable de se réhabiliter, si ses crimes étaient inexpiables? — La tradition universelle des peuples nous démontre que tous ont admis la possibilité de la réhabilitation de l'homme au moyen de l'exp., c.-à-d. au moyen du repentir, du sacrifice et de la souffrance. Conformément à cette croyance, nous voyons établie par toute la terre la pratique des cérémonies et des sacrifices expiatoires, des austérités, des mortifications, etc., tous actes qui avaient pour objet d'apaiser la colère divine, ou en d'autres termes, de satisfaire à sa justice. Chez les Grecs et chez les Romains, on ordonnait quelquefois des expiations pour purifier des villes tout entières. D'où pourrait venir l'universalité de cette croyance, sinon de cette révélation primitive qui fut faite au genre humain en la personne d'Adam? La barbare coutume des sacrifices humains usités chez la plupart des nations de l'antiquité, d'où venait-elle, si ce n'est de la conviction que plus le crime est grand, plus l'exp. doit être grande, et peut-être aussi de la perversion de la tradition qui enseignait que les péchés des hommes seraient expiés par le sang de l'Homme-Dieu. — Chez les peuples païens, les expiations sont le témoignage de la tradition universelle. Chez les Juifs, elles étaient, suivant saint Paul, la figure de l'exp. des péchés des hommes qui devait avoir lieu par le Rédempteur. Parmi les expiations en usage chez les Juifs, il y en avait une qui était générale pour toute la nation : c'était une fête solennelle, appelée *Fête des expiations* ou *Fête du pardon*, qui se célébrait le dix du mois de *tisri* (*Lévit.*, XXIII, 27). C'est à cette fête qu'avait lieu la cérémonie du bouc émissaire que le grand prêtre chassait dans le désert après l'avoir chargé des iniquités du peuple d'Israël. Ce jour-là était aussi le seul de l'année où il était permis au grand prêtre d'entrer dans le saint des saints, c.-à-d. dans le sanctuaire qui contenait l'arche d'alliance. — Au reste, les cérémonies de l'ancienne loi n'étaient pas capables par elles-mêmes d'effacer le péché. C'est dans la nouvelle seulement qu'elles ont ce pouvoir par l'application des mérites du Sauveur. Les expiations de la nouvelle loi sont les sacrements, le sacrifice de la messe et les œuvres de pénitence. — La doctrine de l'exp. a été, sauf quelques exagérations dans la forme, admirablement développée par De Maistre : nous ne pouvons que renvoyer aux *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Quant à l'exp. due par le criminel à la société, voyez notre art. PEINE.

EXPIATOIRE. adj. 2 g. Qui expie. *Victime ex. La messe est un sacrifice ex. Œuvres expiatoires.*

EXPIER. v. a. (lat. *expiare*). Réparer par la peine qu'on subit, un crime, une faute. *Ex. un crime. Ex. ses péchés par ses prières, par ses larmes, par une longue pénitence. On lui a fait ex. ses fautes par un long exil.* = EXPIÉ, ÉE. part. = Conj. V. PRIER.

EXPIRANT, ANTE. adj. Qui expire, qui est près d'expirer. *Nous la trouvâmes expirante.* || Fig., *Flamme* *expirante. La patrie expirante. La liberté semblait expirante.* — On dit aussi, *Une voix expirante.*

EXPIRATEUR. adj. m. T. Anat. *Muscles expirateurs*, Ceux qui contribuent à l'expiration, en resserrant les parois de la poitrine.

EXPIRATION. s. f. T. Physiol. V. Respiration. ‖ Échéance d'un terme convenu ; fin d'un certain temps fixé. *Vous n'avez plus que six mois jusqu'à l'ex. de votre bail. Après l'ex. des délais. Le dictateur, à l'ex. de ses pouvoirs, rentrait dans la vie privée. A l'ex. de l'année, de la saison.*

EXPIRER. v. a. (lat. *ex*, hors de ; *spirare*, souffler). T. Physiol. Rendre l'air qu'on a inspiré, c'est-à-dire introduit dans le poumon. *Ex. l'air.* * On dit aussi absol., *Le malade expire difficilement.* = Expirer. v. n. Mourir, rendre l'âme, rendre le dernier soupir. *Il vient d'ex. Il expira dans les bras, entre les bras de son fils. Dès qu'il eut expiré.* — Par exagér., *Ex. d'amour, de jalousie.* ‖ Fig., S'évanouir, disparaître ; se dit De certaines choses physiques. *Cette lueur expira par degrés. Les sons expirèrent lentement. La parole expira sur ses lèvres.* — Se dit aussi De certaines choses morales. *Je sentis ex. ma colère, mon ressentiment. Ce fut alors qu'expira la liberté de la Grèce. La puissance de cet empire était près d'ex.* ‖ Fig., Prendre fin, arriver à son terme. *Son bail expire à la Saint-Jean ; le mien a expiré hier. Son congé est sur le point d'ex. Les délais sont expirés. Ce temps expiré, aucune réclamation ne sera plus admise. La trêve étant expirée, les hostilités recommencèrent.* = Expiré, ée. part.

EXPLÉTIF, IVE. adj. (lat. *expletivus*). T. Gram. Se dit De certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires au sens, mais qui servent très-souvent à exprimer avec plus de force le sentiment dont on est affecté. Dans ces phrases : *Prenez*-moi *ce flambeau* , *Je* vous *le traiterai comme il le mérite*, *moi* et *vous* sont des mots explétifs.

***EXPLÉTIVEMENT.** adv. Comme explétif, d'une manière explétive. *Ce mot est employé ex.*

EXPLICABLE. adj. 2. g. Qui peut être expliqué. *Ce passage n'est pas ex.*

EXPLICATEUR. s. m. Celui qui fait aux spectateurs l'explication d'une chose exposée à la curiosité publique. *L'ex. d'une ménagerie, d'un panorama, etc.*

EXPLICATIF, IVE. adj. Qui explique le sens de quelque chose. *Commentaire ex. Notes explicatives.*

EXPLICATION. s. f. (lat. *explicatio*). Éclaircissement, interprétation. *Je viens vous demander l'ex. de cet article du code. Je vais vous donner l'ex. de ce passage. Votre ex. n'est pas claire, n'est pas suffisante, n'est pas satisfaisante. Cela demande ex. L'ex. d'un songe, d'une énigme, d'un oracle. L'ex. des phénomènes de la nature. Me donnerez-vous l'ex. de votre conduite ? Il n'est pas satisfait de votre ex.* — *Demander à quelqu'un l'ex. d'un propos*, Lui demander d'expliquer un propos qu'il a tenu et qui peut être considéré comme offensant, injurieux. On dit égalem., *Demander une ex. à quelqu'un*, Lui demander de s'expliquer sur quelque chose d'équivoque. — *Avoir une ex. avec quelqu'un*, Le faire expliquer sur quelque chose d'équivoque. *Il se refuse à toute ex.*, Il refuse de s'expliquer lui-même sur ce qu'il a dit ou sur ce qu'il a fait. ‖ Intelligence. *Cela me donne l'ex. d'un fait dont je n'avais pu me rendre compte.* ‖ Dans les colléges, etc., La traduction orale d'un auteur. *Le professeur nous fait faire des explications sur Virgile, sur Tacite. Il s'est très-bien tiré de son ex.* ‖ Démonstration, énumération de détails. *L'ex. de la sphère. Ex. anatomique. Faire l'ex. d'un tableau.*

EXPLICITE. adj. 2 g. Qui est clair, formel, distinct, développé. *Volonté ex. Foi ex. Clause ex.* V. Implicite.

EXPLICITEMENT. adv. En termes clairs et formels. *Cela n'est pas ex. énoncé dans l'acte.*

EXPLIQUER. v. a. (latin. *explicare*). Éclaircir ce qui est obscur, faire comprendre une chose, en rendre compte. *Expliquez-moi ce passage d'Aristote. Cela est difficile à ex. Ex. un oracle, une énigme, un phénomène. Expliquez-moi ce que cela signifie. Je ne saurais m'ex. sa conduite. Je n'ai jamais pu m'ex. la démarche qu'il a faite en cette circonstance. Expliquez-moi pourquoi ce travail n'est pas encore fait, comment vous vous êtes tiré de ce mauvais pas.* — Par anal., se dit aussi Des choses. *Cela m'explique pourquoi il n'est pas venu. Cela m'explique leur admiration pour lui. La liberté seule explique le mal, et le mal prouve la liberté.* ‖ Déclarer, développer, faire connaître clairement. *Il m'a expliqué toute sa pensée. Les rois expliquent leurs volontés par la bouche de leurs ambassadeurs. Expliquez-moi vos intentions, vos desseins, vos motifs. Cette proposition vous semble hardie, attendez que je vous l'explique.* ‖ *Ex. un auteur*, L'interpréter, le traduire à haute voix. *Il commence à ex. Horace et Tacite. Expliquez-moi en français ce vers de Juvénal.* ‖ Enseigner, démontrer. *Ex. la géographie, l'anatomie, les éléments de la chimie. Ex. un mécanisme, un procédé. Ex. les cas de conscience.* = s'Expliquer. v. pron. Être expliqué. *Cela peut s'ex. de deux façons. Ces deux passages s'expliquent l'un par l'autre. Sa conduite s'explique d'elle-même.* ‖ Faire connaître clairement sa pensée. *Je ne sais si je m'explique bien. Expliquez-vous. Je vais m'ex.* ‖ Donner une explication, un éclaircissement. *Il s'en est expliqué. Je le ferai s'ex.* — Avec ellipse du pron. person., *Il faut faire ex. cet homme. Je me charge de le faire ex.* — *S'ex. avec quelqu'un*, Avoir une explication, un éclaircissement avec lui. *Je m'en expliquerai avec lui.* = Expliqué, ée. part. = Syn. Voy. Développer.

EXPLOIT. s. m. (lat. *expletum*, d'*explere*, remplir, exécuter). Action d'éclat à la guerre. *Ex. militaire. Un bel, un grand, un glorieux ex. Il s'est signalé par ses exploits, par de brillants exploits.* — Fig. et ironiq., on dit A quelqu'un qui a fait quelque chose mal à propos, *Vous avez fait là un bel exploit.*

EXPLOIT. s. m. (lat. *explicitum*, développé, motivé). T. Prat. Acte que fait un huissier pour assigner, ajourner, saisir, etc. *Ex. d'assignation, d'ajournement, de saisie. Dresser, libeller un ex. Donner, envoyer, signifier un ex. Enregistrer un ex.* — Fig. et fam., *Souffler un ex.*, se dit D'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit, quoique l'original porte qu'elle a été remise.

EXPLOITABLE. adj. 2 g. Qui peut être saisi et vendu par justice. *Garnir un appartement de meubles exploitables.* ‖ Qui est en état de pouvoir être façonné et débité. *Ces bois-là ne sont pas encore exploitables.* ‖ Qui peut être cultivé, exploité avec avantage. *Cette terre n'est pas ex. Cette mine est encore ex.*

EXPLOITANT. adj. m. T. Pratiq. Qui fait des exploits. *Huissier ex. par tout le ressort de la cour impériale.* ‖ * Celui qui exploite une terre, une mine.

EXPLOITATION. s. f. Action de mettre en valeur, de cultiver, de tirer parti d'une chose. *L'ex. de ce domaine demande un grand nombre de bras. L'ex. d'une terre, d'un bois, d'une mine, etc. Il faut des capitaux considérables pour l'ex. de cette usine. Ex. agricole, manufacturière, etc. Chemin de fer en état d'ex.* — *Bâtiments d'ex., Matériel d'ex., Chemin d'ex.*, Bâtiments, etc., destinés à l'exploitation d'une terre, d'une mine, etc. ‖ *La chose même qu'on exploite. *Une grande ex. Les bâtiments qui dépendent de l'ex. Les instruments qui sont sur l'ex.* ‖ *L'action de spéculer sur l'ignorance, la position de quelqu'un pour en tirer quelque profit, quelque avantage à son préjudice. *L'ex. de l'ignorance, de la crédulité publique. La baisse des salaires tient à des causes diverses, et non à une prétendue ex. de l'homme par l'homme.*

EXPLOITER. v. n. Faire une action d'éclat ; Vieux et ne se dit que par plaisant. *Vraiment, vous avez bien exploité.* ‖ Faire et donner des exploits. *Les sergents du Châtelet pouvaient ex. par tout le royaume.* — Figur. et famil., *A mal ex. bien écrire*, Voy. Écrire.

EXPLOITER. v. a. Faire valoir, tirer parti. *Ex. une terre, une ferme. L'ex. par ses mains.* — * On dit dans le même sens, *Ex. une industrie, une usine, un canal, un chemin de fer.* — *Ex. une mine*, En tirer le minerai. — *Ex. des bois*, Abattre, façonner et débiter des bois dans la forêt. ‖ En mauvaise part. *Ex. une place, un emploi*, En tirer des profits illicites. — — *Ex. la curiosité publique, la crédulité de quelqu'un, etc.*, Spéculer sur la curiosité publique, profiter de la crédulité de quelqu'un, etc., pour en tirer de l'argent, etc. — * *Ex. quelqu'un*, Spéculer sur sa position, en abuser pour lui imposer des conditions onéreuses ou extraordinaires. *Cet usurier exploite les paysans du canton.* = Exploité, ée. part.

***EXPLOITEUR.** s. m. Celui qui exploite. *L'ex. de cette mine n'a pas fait de brillantes affaires.* ‖ En mauvaise part, Celui qui abuse de l'ignorance, de la position, etc., de quelqu'un pour en tirer de l'argent, pour lui imposer des conditions particulièrement onéreuses. *Les exploiteurs de la crédulité populaire. Naguère tout entrepreneur d'industrie était qualifié d'ex. des ouvriers.*

EXPLORATEUR. s. m. Celui qui va, qu'on envoie à la découverte dans un pays, pour en connaître l'étendue, la configuration, les productions, etc. — * Fig., Celui qui se livre à des recherches scientifiques, à des travaux d'érudition, etc. ‖ Par anal., Celui qui est envoyé secrètement dans les cours étrangères, pour en découvrir les sentiments, les intentions, etc. Peu us.

EXPLORATION. s. f. Action d'explorer. *Leurs explorations n'ont pas été poussées assez loin.* ‖ * T. Méd. L'action d'observer, de rechercher les symptômes d'une maladie, et plus particulièr., L'action d'examiner l'état d'une partie malade.

EXPLORER. v. a. (latin. *explorare*). Examiner, visiter ; ne se dit guère qu'en parl. D'un pays. *Il voulut ex. ces contrées. Les mers que ce navigateur a explorées.* ‖ * T. Méd. Examiner, vérifier. *J'ai exploré la plaie à l'aide d'un stylet.* = Exploré, ée. part.

***EXPLOSIF, IVE.** adj. T. Phys. Qui est capable de faire explosion. *Mélange explosif.*

EXPLOSION. s. f. (latin. *explosio*). Éclat, bruit d'une chose qui éclate. *L'ex. d'un volcan, d'une mine, d'un gaz, etc. La chaudière fit ex.* ‖ Fig., *L'ex. de la haine, de la colère. L'ex. d'un complot. Il y eut contre lui une ex. de murmures.*

***EXPONENTIEL, ELLE.** adj. T. Mathém.

Enc. — On donne le nom de *calcul exponentiel* à l'ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des *quantités exponentielles*, c.-à-d. des quantités élevées à une puissance dont l'exposant est indéterminé ou variable, comme a^x, x^x, etc. Une *courbe exponentielle* est celle qui est définie par une *équation exponentielle*, c.-à-d. par une équation dans laquelle il entre une ou plusieurs quantités exponentielles : Ainsi, par ex., $y = x^x$ est une équation de ce genre.

***EXPORTATEUR.** s. m. T. Comm. Celui qui exporte des produits indigènes à l'étranger.

EXPORTATION. s. f. Voy. Commerce.

EXPORTER. v. a. (lat. *exportare*). T. Com. Transporter à l'étranger les produits du sol ou de l'industrie nationale. *Ex. des grains, des vins, tissus, etc. Ex. des marchandises.* = * s'Exporter. v. pron. Être exporté. *Notre numéraire s'exportait avec une rapidité alarmante.* = Exporté, ée. part.

EXPOSANT, ANTE. s. T. Jurisp. Celui, celle qui expose un fait, qui expose ses prétentions dans une requête ou dans quelque autre acte semblable. *Les raisons de l'ex., de l'exposante sont...* ‖ Dans le langage ordinaire, L'artiste ou l'industriel qui expose les produits de son talent ou de son industrie, pour les soumettre au jugement du public. ‖ T. Math. V. Algèbre.

EXPOSÉ. s. m. Récit plus ou moins circonstancié d'un ou de plusieurs faits. *Faire un ex. L'ex. des faits ne me paraît pas exact. Ex. rapide, sommaire. Un simple ex.* ‖ Particul., Ce qui est déduit dans une requête présentée au juge. *Un ex. exact. Un faux ex.* ‖ Compte rendu, explication, développement. *Ex. de la situation financière de l'empire. Ce livre contient l'ex. de sa doctrine. L'ex. des motifs d'une loi.*

EXPOSER. v. a. (latin. *exponere*). Mettre en vue. *Ex. en spectacle à tout le monde. Ex. un corps mort, l'ex. sur un lit de parade. A cette cérémonie, on exposa les plus belles tapisseries de la couronne. Ex. un criminel sur l'échafaud.* — *Ex. un tableau, une statue, une machine, etc.*, Les mettre à une exposition publique. Absol., *Depuis plusieurs années, cet artiste refuse d'ex.* — *Ex. le saint sacrement*, L'exposer dans une église à l'adoration du peuple. *Ex. des reliques*, Les exposer à la vénération des fidèles. — *Ex. en vente*, Exposer à la vue du public ce que l'on veut vendre. — *Ex. un enfant*, Abandonner un enfant nouveau-né, dans un lieu écarté ou dans un lieu public, pour se décharger du soin de l'élever. ‖ * Fig., Montrer, présenter. *N'attendez pas que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées.* — *Ex. au grand jour*, Rendre public. *Ses vexations et ses injustices seront alors exposées au grand jour.* ‖ Figur., *Être exposé à la vue du public, aux yeux, aux regards de tous, etc.*, Être dans une

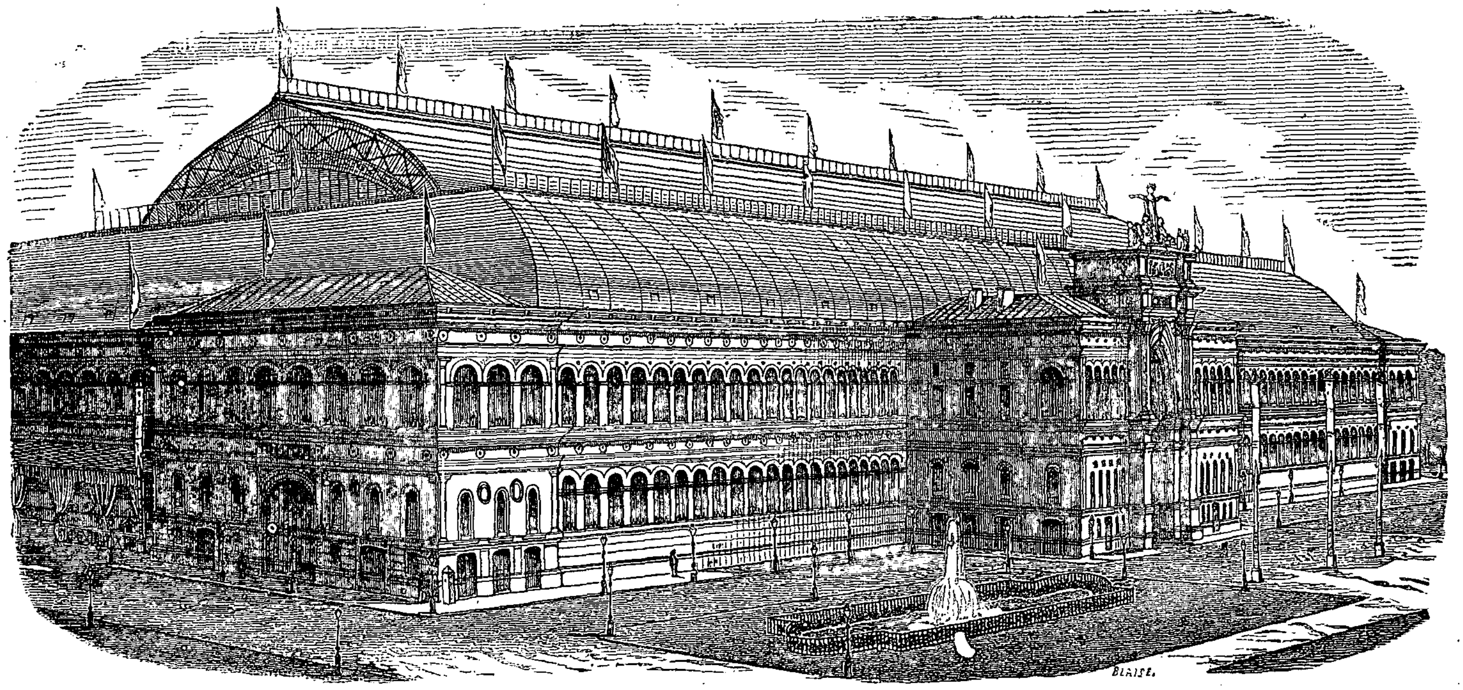

situation qui attire l'attention publique. On dit, dans un sens anal., *Cette dignité expose à la vue, aux yeux de tout le monde, etc.* || Placer, tourner d'un certain côté. *Il faut avoir soin de bien ex. ce bâtiment, cet espalier. Ex. au nord, au midi, au soleil levant.* — Placer une chose de manière qu'elle soit soumise à l'action d'une autre chose. *Ex. du linge au soleil pour le faire sécher. Ex. des meubles à l'air. Ex. une substance au contact de l'air, à l'action de la lumière, de la chaleur.* — On dit aussi : *Être exposé à l'ardeur du soleil, à la pluie. Ex. aux coups, au feu de l'ennemi. Les païens exposaient les martyrs aux bêtes féroces. Ex. quelqu'un à une mort certaine.* || Par ext., Mettre en péril, mettre en danger de. *Ex. sa vie, sa fortune, son honneur, sa réputation. Ex. sa vie pour le salut de sa patrie. Cela vous expose à de grands périls. La situation de cette ville l'expose aux attaques de l'ennemi. Cela vous expose à bien des calomnies. Être exposé à périr, à perdre sa fortune. Être exposé à la raillerie, à la médisance, à la calomnie. Être exposé à la mauvaise humeur, à la colère, à la bizarrerie de quelqu'un. Les grandes réputations ont toujours été exposées aux traits de l'envie. La Hollande est sans cesse exposée aux inondations de la mer.* — Absol., *Seul au milieu de pareils scélérats, il était très-exposé.* || Déduire, expliquer, faire connaître. *Ex. ses sentiments, ses pensées, ses intentions, ses griefs. Ex. un fait, une difficulté, un système, une doctrine. Ex. les motifs d'une loi. Je vous expose naïvement mes scrupules. Ex. l'objet de sa mission. Ex. son mandat. Ex. l'état d'une affaire. Ex. vrai. Ex. faux.* = s'Exposer. v. pron. Se placer dans un lieu où l'on est exposé à. *S'ex. à l'ardeur du soleil, aux intempéries de l'air. S'ex. au feu de l'ennemi.* || Se mettre en danger, courir le risque de. *S'ex. au hasard, au danger, à la mort. S'ex. à être tué, à être battu, à recevoir un affront. S'ex. à offenser Dieu, à commettre un crime, à tuer un homme. S'ex. à la risée, à la calomnie. S'ex. à un refus. Il vaut mieux s'ex. à l'ingratitude que de manquer à la charité.* — Absol., *En agissant ainsi, vous vous exposez beaucoup. Il y a de la folie à s'ex. ainsi. Il s'exposait comme le plus simple soldat.* = Exposé, ée. part.

EXPOSITION. s. f. Action d'exposer, de mettre en vue; État de la chose ainsi exposée. *L'ex. du saint sacrement, des reliques. L'ex. d'un corps mort sur un lit de parade.* — Se dit particul. en parl. Des produits de l'art, de l'industrie, mis à la vue du public. — Le lieu de l'exposition. || Se dit encore en parlant Des condamnés qu'on expose sur un échafaud dressé en place publique. *Il fut condamné à l'ex. La peine de l'ex. a été supprimée en* 1848. || La situation d'un édifice, d'une plantation, etc., par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil. *Ex. au nord, au midi. Ex. du nord, du midi, etc. Son château est dans une agréable ex. L'ex. de cette maison n'est pas saine.* || Récit, déduction d'un fait. *Sur la simple ex. du fait, on le condamna. Faire l'ex. d'une affaire, de sa situation, de ses peines, de ses chagrins.* || T. Littér. La première partie d'un poëme, d'un drame, celle où l'auteur fait connaître le sujet du poëme, le lieu de la scène, le temps auquel elle se passe, et les faits principaux qui ont précédé et préparé l'action. *L'ex. doit être claire, naturelle et simple.* || Explication, développement. *L'ex. de la foi, par Bossuet. Faire l'ex. d'une doctrine. Une ex. de principes.* || Interprétation. *L'ex. du texte de l'Écriture. Ex. littérale.* Peu us. || L'action d'abandonner un enfant nouveau-né dans un lieu écarté ou public. Voy. Enfants-trouvés.

Enc. — I. Les artistes de l'ancienne Grèce, et particulièrement ceux d'Athènes, étaient dans l'habitude d'exposer publiquement leurs ouvrages pour connaître le jugement qu'on en portait : la fameuse anecdote d'Apelle et du cordonnier en est un témoignage bien connu. Mais ces expositions n'avaient point le caractère des expositions modernes, où les œuvres de tous les artistes d'un même pays sont mises ensemble sous les yeux du public, de manière à représenter une sorte de concours. C'est à Rome, au commencement du XVII^e siècle, qu'ont eu lieu les premières expositions de ce genre. En France, lors de la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture, en 1648, Louis XIV décréta l'établissement d'expositions périodiques où les œuvres des membres de cette Académie seraient mises sous les yeux du public; cependant, par suite de quelques difficultés, la première exp. publique des beaux-arts n'eut lieu qu'en 1673. Ces expositions eurent d'abord lieu au Palais-Royal. Mais, en 1699, Mansart obtint de Louis XIV qu'elles se feraient dans la grande galerie du Louvre. Depuis cette époque jusqu'en 1737, les expositions furent en petit nombre et n'eurent lieu qu'à des intervalles irréguliers; de 1737 à 1751, elles furent annuelles; de 1751 à 1791, elles n'eurent lieu que tous les deux ans. Cette même année, l'Assemblée constituante abolit le privilége des membres de l'Académie des beaux-arts, qui jusqu'alors avaient eu seuls le droit d'exposer leurs ouvrages, et autorisa tous les artistes indistinctement à y participer. Les expositions furent annuelles de 1795 à 1802; elles se tinrent tous les deux ans, de 1804 à 1833; enfin, une ordonnance royale, qui est encore en vigueur, les rendit de nouveau annuelles à partir de 1834. Le nombre des exposants et celui des articles exposés n'a pas cessé depuis le commencement du siècle de suivre une progression croissante. Avant 1791, ce dernier n'avait pas dépassé 300; en 1791, il était déjà de 800; en 1848, il atteignit 5180; aujourd'hui, il varie de 2 à 3000.

II. Les expositions des produits de l'industrie sont d'origine toute française et datent de la fin du dernier siècle : elles n'étaient possibles en effet que sous le régime de la liberté industrielle. L'idée d'organiser pour nos fabriques un concours périodique semblable à celui qui existait déjà depuis plus d'un siècle pour les œuvres de l'art, appartient à François de Neufchâteau ministre de l'intérieur en 1798. La première exp. eut lieu au Champ de Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI (1798); on y compta 110 exposants, et il y fut distribué 25 récompenses. Malgré la modestie de son début, l'institution des expositions industrielles eut un plein succès, et excita, dans les diverses branches de l'industrie nationale, une émulation qui ne s'est pas ralentie depuis. Aussi fut-elle adoptée par les gouvernements qui succédèrent au Directoire, et reçut-elle de leur part les plus grands développements. Suivant l'intention des premiers organisateurs, les expositions de l'industrie devaient se renouveler à des intervalles très-rapprochés; mais diverses circonstances en ont plusieurs fois fait varier l'époque. Enfin, une ordonnance de Louis-Philippe, en date du 4 oct. 1833, statua qu'elles auraient lieu tous les cinq ans. Les expositions tenues jusqu'à ce jour (1859) s'élèvent à onze. La liste qui suit, et qui indique, pour chacune d'elles, le nombre des exposants et celui des récompenses (médailles ou mentions) accordées, indique avec quelle rapidité nos manufactures ont marché dans la voie du progrès :

I.	1798,	110 exp.	25 réc.	VII.	1827,	1795 exp.	1254 réc
II.	1801,	229 . . .	80	VIII.	1834,	2447. . .	1785
III.	1802,	540 . . .	254	IX.	1839,	3281. . .	2305
IV.	1806,	1422 . . .	610	X.	1844,	3963. . .	3253
V.	1819,	1662 . . .	869	XI.	1849,	4532. . .	3741
VI.	1823,	1642 . . .	1091	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A l'exemple de la France, la plupart des autres États de l'Europe ont voulu avoir leurs expositions, en sorte qu'aujourd'hui l'usage de ces concours est établi dans tous les pays où le mouvement industriel offre quelque importance.

III. Les expositions n'avaient encore été ouvertes qu'aux produits du travail national, lorsqu'en 1849, Thouret, alors ministre de l'agriculture et du commerce, conçut l'idée d'ouvrir un immense concours auquel prendrait part l'industrie de tous les pays; mais l'opposition aussi égoïste qu'inintelligente de quelques industriels souleva des obstacles qui empêchèrent le gouvernement de donner suite à ce projet. La France fut donc ainsi privée de l'initiative d'une exp. universelle, et c'est à l'Angleterre qu'appartient cet honneur. Une ordonnance de la reine Victoria, en date du 3 janv. 1850, décida que l'année suivante, il y aurait à Londres une exp. industrielle à laquelle seraient admis les producteurs du monde entier. Cette grande exp. fut en effet ouverte le 1^{er} mai 1851, et dura six mois. Les produits furent exposés dans un édifice provisoire construit, en moins de six mois, dans la promenade de Hyde-Park, par les architectes Fox et Henderson, sur les plans de Sir Jos. Paxton. A l'exception des planchers et du mur d'enceinte, pour la construction desquels on employa le bois, l'édifice fut fait tout entier de fer et de fonte, avec des panneaux de verre : c'est à cette dernière circonstance qu'il dut la dénomination de *Palais de cristal* qu'on lui donna dès le principe. L'édifice formait un vaste parallélogramme long de 564 mètres et large de 139, sans compter une salle latérale destinée aux machines, qui avait 285 mèt. de longueur sur 15 de largeur. Enfin, il couvrait, avec toutes ses dépendances, une surface totale de 95,000 mèt. Le Palais de cristal était dépourvu de toute ornementation; mais il présentait un caractère de grandeur véritablement remarquable. A ce concours solennel prirent part 18,000 exposants, dont 9,734 pour l'Angleterre seulement.

Le succès obtenu par l'exp. de Londres excita l'émulation du gouvernement français. En conséquence, un décret du 8 mars 1853 ordonna qu'une solennité du même genre aurait lieu à Paris, le 1^{er} mai 1855, et un autre décret du 22 juin de la même année décida, ce qui n'avait pas existé chez nos voisins, que les produits des beaux-arts seraient exposés à côté des produits industriels. L'exp. universelle de Paris fut inaugurée le 15 mai

1855, et la séance de clôture eut lieu 6 mois après, c'est-à-d. le 15 nov. Elle compta 21,779 *exposants pour* l'industrie, et 2,175 pour les beaux-arts, en tout 23,954, dont 11,986 appartenaient au *territoire* de l'empire ou à ses colonies, et 11,968 venaient de l'étranger. Les récompenses s'élevèrent à 11,033 (non compris 144 décorations de la Légion d'honneur et six pensions ou gratifications), dont 10,564 pour l'industrie et 469 pour les beaux-arts. Les objets furent exposés dans un édifice construit à cet effet aux Champs-Élysées, *sur les plans de l'architecte* Viel. Ce monument, qui a reçu le nom de *Palais de l'industrie (Fig. ci-dessus)*, *étant* destiné à servir aux expositions futures, ainsi qu'aux fêtes publiques, il a été édifié avec une solidité que ne réclamait pas celui de Londres. Toutefois l'enceinte extérieure seule est de maçonnerie. L'intérieur, sauf quelques planchers principaux, est de fonte ou de fer, et la couverture est formée par trois voûtes en châssis de fer garnis de verre *dépoli*. Le Palais de l'industrie se recommande par une grande correction de dessin, *mais son aspect est lourd et massif*. Sa forme est celle d'un parallélogramme long de 250 mèt. et large de 108; chacun de ses angles présente en outre un pavillon saillant. Les deux façades principales sont percées d'une double rangée de fenêtres à plein cintre, et celle du nord est décorée au milieu d'un portique richement orné, dans lequel se trouve l'entrée principale. L'intérieur présente une grande nef centrale longue de 192 mèt., large de 48 et haute de 35, *de chaque côté de laquelle* sont placées deux galeries longitudinales, coupées, à la *hauteur du premier étage*, par une galerie supérieure, qui fait le tour de l'édifice. Le monument *couvre une* surface totale de 50,737 mèt. Cette surface, comme on le voit, est bien inférieure à celle du Palais de cristal; mais, à l'époque de l'exp., il était accompagné de diverses constructions provisoires, qui portaient la superficie totale à 123,390 mètres Le bâtiment spécialement consacré à recevoir les machines et les matières premières consistait *en une galerie longue de* 1200 *mèt., et offrait une surface* de 41,540 mèt. Enfin, dans les nombres qui précèdent, ne figure pas le bâtiment de l'exp. des beaux-arts, qui formait un tout entièrement indépendant.

A l'imitation de l'Angleterre et de la France, les États-Unis, la Bavière, l'Irlande et la Hollande, ont voulu instituer des expositions universelles à New-York, à Munich, à Dublin et à Amsterdam, mais *leurs efforts ont complétement échoué. Une* solennité de ce genre ne peut en effet réussir que dans la capitale d'un pays capable d'y apporter par lui-même un contingent considérable.

EXPRÈS, ESSE. adj. (latin. *expressus*). Qui est énoncé d'une manière tellement formelle, qu'aucun doute n'est possible. *Cela est en termes ex. dans le contrat. C'est une condition expresse du marché. La loi est expresse sur ce point. Il avait mission expresse d'agir ainsi. Défense expresse. Un ordre ex., très-ex.* = Exprès. s. m. Celui qu'on envoie à dessein pour porter une lettre, un ordre, un avis. *Si j'ai quelque chose à vous faire dire, je vous enverrai un ex.* = Exprès. adv. A certaine fin particulière, avec intention. *J'ai fait faire ce meuble ex. pour cette pièce. Il est venu tout ex. pour vous voir. Je l'ai dit ex. pour le contrarier. On dirait qu'il le fait ex. C'est un fait ex. C'est comme un fait ex.* — Famil., *Il semble fait ex. pour cela*, se dit D'un homme qui a beaucoup de disposition naturelle pour certaines choses, ou * Dont le caractère est parfaitement en rapport avec la position.

EXPRESSÉMENT. adv. En termes exprès. *Cela est énoncé ex. dans le contrat. Je lui avais ex. défendu de faire telle chose.*

EXPRESSIF, IVE. adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire, ce qu'on veut faire entendre, ou les sentiments qu'on veut faire éprouver. *Ce terme me semble bien ex. Cette façon de parler est expressive. Un langage, un ton, un signe, un geste ex. Une image expressive. Silence ex. Physionomie expressive. Son regard est ex. Musique expressive.*

EXPRESSION. s. f. (latin. *expressio*). Opération qui consiste à comprimer des fruits, des herbes, pour obtenir les sucs qui s'y trouvent contenus. *Le suc des herbes s'obtient par ex., par infusion ou par décoction. Huiles tirées par ex.* ‖ Ce qui manifeste le sentiment, les passions, la pensée. *L'ex. de la joie, de la douleur, du désespoir. L'ex. des sentiments est dans les regards. L'ex. de la voix, du geste. Une physionomie, une tête pleine d'ex. Son regard est dépourvu d'ex. Ses traits avaient une ex. de dureté farouche.* ‖ Se dit Des termes et des tours qu'on emploie pour faire entendre ce qu'on veut dire, pour communiquer ses idées et ses sentiments. *Belle, noble, élégante, forte ex. Ex. vive, hardie, énergique. Ex. propre, figurée, métaphorique, basse, triviale, etc. Je trouve cette ex. mauvaise, trop faible. Je ne condamnerai pas cette ex. Cette pensée est belle, mais il y a quelque chose à dire à l'ex. Il est heureux dans le choix de ses expressions. Les expressions me manquent pour vous témoigner ma reconnaissance. Cela est beau au delà de toute ex. La magnificence des expressions ne sert bien souvent qu'à dissimuler la stérilité des idées.* ‖ * Manifestation, déclaration, énoncé. *La littérature est l'ex. la plus vivante de la société. La philosophie, suivant Cousin, est l'ex. la plus haute du sens commun. Les lois sont l'ex. des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses.* — * Figurément, se dit, d'une manière analogue, Des individus en qui se personnifie l'esprit d'une époque, d'une société, etc. *On peut considérer le soldat français comme l'ex. la plus vraie du caractère national. Cet écrivain est la plus haute ex. de la littérature de son époque.* ‖ T. Peint. et Sculpture. Se dit De la représentation vivante et animée des mouvements et des affections de l'âme. *Ce peintre excelle particulièrement dans l'ex. Il y a dans cette tête beaucoup d'ex. Le graveur a bien rendu l'ex. de ce tableau. Les expressions de ce tableau sont énergiques et nobles. Tous les efforts de l'art actuel sont tournés du côté de l'ex.* ‖ T. Musique. L'accent, les nuances que le musicien, compositeur ou exécutant, donne à la phrase musicale pour faire naître dans l'âme de l'auditeur tel ou tel sentiment. *C'est de la musique brillante, mais qui est dépourvue d'ex. Il y a beaucoup d'ex. dans cet adagio. Son chant est plein d'ex.* — * On dit encore, *Le violon et le violoncelle sont, de tous les instruments, ceux qui ont le plus d'ex.*, pour sign. qu'Ils sont plus propres que les autres à manifester l'expression musicale. ‖ * T. Math. On appelle, *Ex. d'une quantité*, Sa valeur représentée sous forme algébrique. *Une équation n'est autre chose que l'énoncé de l'égalité de deux expressions différentes d'une même quantité. Une ex. algébrique composée de deux termes s'appelle binôme. Réduire une quantité à sa plus simple ex.*, A sa formule la plus simple. = Synon. V. Mot.

EXPRIMABLE. adj. 2 g. Qui peut être exprimé. *Il y a de certaines délicatesses de sentiment qui ne sont pas exprimables. Cette pensée n'est pas ex. en vers. Il n'est pas ex. combien nous avons souffert.*

EXPRIMER. v. a. (latin. *exprimere*). Obtenir, à l'aide de la compression, les sucs que contiennent des fruits, des herbes. *Ex. le suc d'une herbe, le jus d'une orange.* ‖ Manifester, représenter la pensée, le sentiment, les passions. *Les gestes concourent avec les mouvements du visage à ex. les émotions de l'âme. Ses yeux expriment son amour et sa reconnaissance. Ex. sa douleur par des larmes, par des cris. Quelquefois le silence exprime plus que tous les discours. Ce poëte, ce peintre, ce musicien exprime bien les passions. Toutes les figures de ce tableau expriment bien les caractères des personnages qu'elles représentent. Ce chant exprime admirablement la joie, la tristesse, le désespoir, la colère, la fureur.* On dit de même, qu'*Une passion est bien exprimée dans un tableau, dans un discours, dans un poëme*, pour dire qu'Elle y est bien représentée. ‖ Énoncer, rendre sa pensée avec de certains mots, de certains tours de phrase. *Il exprime bien sa pensée. Cette pensée est belle, mais elle n'est pas bien exprimée. Je ne saurais vous ex. combien cela m'afflige. Comment vous ex. ce que je ressentis alors? Je lui en exprimai tout mon dépit. Je ne saurais trouver de termes assez forts pour vous ex. ma reconnaissance. Ce mot, cette phrase exprime bien la chose. Il faut ex. cela dans le contrat. Cela n'est pas exprimé assez clairement.* = s'Exprimer. v. pr. Exprimer ses sentiments, sa pensée. *S'ex. clairement, correctement, avec force, avec énergie. S'ex. en bons termes. S'ex. par gestes, par signes. Il s'exprimait avec lenteur. Il a des façons de s'ex. qui ne sont qu'à lui.* ‖ Être exprimé. *Cette idée ne saurait s'ex. en poésie.* = Exprimé, ée. part.

EX PROFESSO. Voy. Professo (ex).

EXPROPRIATION. s. f. T. Jurispr.

Enc.—L'*Expropriation* est la dépossession, par légale, d'un propriétaire: elle n'a lieu que *pour les propriétés immobilières*, et se distingue en *Expr. forcée* et *Expr. pour cause d'utilité publique*.

I. *Expr. forcée.* — On appelle ainsi la poursuite dirigée par un créancier contre son débiteur, à l'effet de mettre sous la main de la justice les immeubles qui appartiennent en propriété ou en usufruit à ce dernier. Ces biens sont vendus, soit à l'audience, soit devant un notaire commis par le tribunal, et le prix en est distribué entre les créanciers *par ordre*, c.-à-d. suivant leur rang d'hypothèque, ou *par contribution*, c.-à-d. proportionnellement au montant de leurs créances respectives, si ces *créances sont purement* chirographaires.

La part indivise d'un cohéritier dans les immeubles d'une succession ne peut être mise en vente par ses créanciers personnels, avant le partage ou la licitation; mais ceux-ci ont le droit de provoquer le partage ou d'y intervenir. Les immeubles d'un mineur, même émancipé, ou d'un interdit, ne peuvent être mis en vente avant la discussion du mobilier, à moins qu'il ne s'agisse d'une dette qui lui est commune avec un majeur maître de ses droits, ou à moins que les poursuites n'aient été commencées contre un majeur avant son interdiction. L'expr. des biens de la communauté se poursuit contre le mari, et celle des *biens de la femme contre celle-ci, assistée de son mari, ou autorisée* par justice. Le créancier hypothécaire ne peut poursuivre l'expr. des biens non hypothéqués, qu'en cas d'insuffisance des biens soumis à l'hypothèque. Les biens situés dans plusieurs arrondissements ne peuvent être saisis simultanément, que lorsque leur valeur totale, calculée, d'après les baux authentiques, sur le pied du denier 25, ou d'après le rôle foncier, sur le pied du denier 30, est inférieure au montant *réuni* des sommes *dues tant* au saisissant qu'aux autres créanciers inscrits. Les procédures *sont portées devant les tribunaux respectifs* de la situation des biens. — Toute poursuite en expr. peut être suspendue par les juges, si le débiteur justifie, par baux authentiques, que le revenu net et libre de ses immeubles pendant une année suffit pour le paiement de la dette, et s'il en offre la délégation.

Le créancier saisissant doit être nanti d'un titre authentique et exécutoire pour une dette certaine et liquide. Si la dette *n'est pas liquide, l'adjudication ne peut avoir lieu qu'après* la liquidation. Toute poursuite en expr. doit être précédée d'un commandement *de payer fait à la personne* ou au domicile du débiteur. — Pour les formes de la poursuite, voy. Saisie.

II. *Expr. pour cause d'utilité publique.*— Cette matière est réglée aujourd'hui par la loi du 3 mai 1841. Lorsque le législateur a déclaré que certains travaux sont d'utilité publique, et que le gouvernement a autorisé par un décret l'exécution de ces travaux, un arrêté préfectoral détermine les propriétés particulières auxquelles la loi d'expr. est applicable, et les tribunaux prononcent l'expr. La juridiction administrative est seule compétente, *au contraire*, quand il n'y a pas dépossession, mais simplement dommage causé à la propriété, dommage qui donne lieu à une action en indemnité. Le jugement d'expr. transfère la propriété à l'expropriant; il est signifié à l'exproprié qui peut le déférer à la Cour de cassation; enfin, il est transcrit au bureau des hypothèques pour la purge de tous les droits réels qui peuvent grever l'immeuble.—L'utilité publique n'est pas limitée *aux travaux qui intéressent l'État en général*. Les travaux des départements et des communes peuvent aussi être déclarés d'utilité publique et donner lieu à l'expr.; mais ce droit ne s'étend pas aux autres établissements publics.

Avant qu'il ne soit donné suite à l'expr., les intéressés doivent être mis en demeure de fournir leurs réclamations, non sur l'utilité, mais sur la direction des travaux. A cet effet, le plan parcellaire des terrains et des édifices *dont l'acquisition est jugée* nécessaire demeure déposé pendant huit jours à la mairie de *la commune de la situation des biens*. En outre, les propriétaires sont avertis, par la voie des affiches et des annonces dans les journaux de la localité, d'avoir à en prendre connaissance. Les dires et réclamations des parties sont consignés par le maire sur un procès-verbal, et examinés par une commission spéciale. Si cette commission, qui n'a qu'un délai de dix jours pour accomplir sa mission, propose quelque changement au tracé indiqué par les ingénieurs, *les propriétaires que ces modifications* peuvent intéresser sont admis, pendant un délai de huit jours, à *fournir leurs observations*. Tout projet de modifications au tracé primitif est soumis au ministre des travaux publics. Si aucun changement n'est proposé, le préfet détermine, par un arrêté, les immeubles à exproprier et l'époque de la prise de possession. — En matière d'expr. pour cause d'utilité communale, le Conseil municipal est chargé de l'examen des réclamations, à moins que l'expr. poursuivie par une commune n'ait pour objet *des biens situés sur le territoire d'une* autre *commune*; dans ce cas, cette mission reviendrait à la commission spéciale dont il a été parlé ci-dessus.

La cession amiable, par le propriétaire, des terrains à exproprier, dispense de l'accomplissement des formalités prescrites, alors même que le prix n'est pas actuellement réglé. Si plus tard il s'élève des difficultés à ce sujet, elles sont résolues par un jury. Les cessions amiables peuvent être *consenties par les* représentants des incapables, avec l'autorisation des tribunaux; *par les préfets, pour* les biens des départements, avec l'autorisation du Conseil général; par les maires ou administrateurs, pour ceux des communes et des établissements publics, avec autorisation du Conseil municipal ou du Conseil d'administration. Enfin, le ministre des finances peut céder les biens de l'État. L'acte de cession peut être passé dans la forme des actes administratifs, à moins que les parties ne préfèrent un acte notarié. *Cet acte est visé pour timbre et enregistré gratis. Quant* à la connaissance des difficultés d'exécution, elle appartient aux *tribunaux*.

Lorsque le jugement d'expr. a été rendu, ou lorsqu'une cession amiable a été consentie sans règlement de prix, l'administration fait connaître aux propriétaires et aux autres intéressés, tels que locataires, fermiers, usufruitiers, etc., les sommes qu'elle leur offre pour indemnité. Si ces derniers refusent de les accepter, elle les fait citer à comparaître devant le jury d'expr. Ce jury est *composé (y compris quatre jurés supplémentaires)* de vingt personnes, choisies par la Cour impériale, ou, à défaut de Cour, *par le tribunal* du chef-lieu judiciaire, sur une liste contenant de trente-six à soixante-douze noms désignés annuellement par le Conseil général pour chaque arrondissement, et pris sur la liste des jurés chargés de prononcer dans les matières criminelles. Dans le dép. de la Seine, la liste du jury d'expr. contient six cents noms. Le jury est convoqué par le magistrat *chargé de le diriger*; tout juré qui, sans motifs légitimes, manque à l'une des séances, *encourt une amende de* 100 à 300 fr., qui est prononcée par le magistrat directeur du jury. — Douze jurés seulement siégent dans chaque affaire, parce que l'administration et la partie adverse peuvent exercer chacune deux récusations. Les jurés prêtent serment, examinent les plans, entendent les parties ou leurs conseils, visitent les immeubles, s'ils le jugent à propos, en un mot s'entourent de tous les renseignements nécessaires; puis ils fixent le montant de l'indemnité à la *majorité des voix*. Les dépens sont mis à la charge de l'administration ou des parties ou compensés entre elles, selon que l'indemnité est supérieure à celle offerte, ou inférieure aux prétentions des intéressés, ou qu'elle réunit à la fois ces deux conditions. Les bâtiments dont il est nécessaire d'acquérir une portion pour cause d'utilité publique doivent être achetés en entier, si les propriétaires en adressent la demande à l'administration par acte extrajudiciaire. Il en est de même de toute parcelle de terrain qui, par suite du morcellement, se trouverait réduite au quart de la contenance totale, si ce quart est inférieur à 10 ares. Mais l'administration n'a pas le droit d'acheter, contre le gré du propriétaire, au delà de ce qui lui est nécessaire pour les travaux à effectuer, si ce n'est à Paris, où l'on peut exproprier au delà de ce dont l'administration a besoin, si les portions de bâtiment excédant ces besoins n'offrent pas des conditions suffisantes de salubrité. — Les décisions du jury peuvent être attaquées devant la Cour de cassation pour vices de forme, et l'affaire est alors renvoyée devant un nouveau jury du même arrondissement. L'autorité judiciaire est chargée de connaître de l'exécution de ces décisions.

Les indemnités doivent être payées avant la prise de possession; dans le cas où les ayants droit refusent de les recevoir, et dans celui où les immeubles expropriés sont grevés d'hypothèques, elles sont déposées à la caisse des dépôts et consignations. A défaut de paiement ou de consignation, les intérêts commencent à courir de plein droit, mais après la décision du jury. — Les terrains acquis pour des travaux d'utilité publique, et demeurés sans emploi, doivent être cédés par préférence aux anciens propriétaires; mais ceux-ci doivent en faire la demande dans les trois mois de la publication qui fait connaître les terrains que l'administration se propose de revendre. Le prix de la rétrocession est fixé à l'amiable ou par le jury; cependant il ne peut excéder le prix d'acquisition. Le droit de préférence n'appartient pas aux propriétaires qui, usant de la faculté dont nous avons parlé ci-dessus, ont forcé l'administration d'acquérir la totalité des immeubles, dont une partie seulement lui était nécessaire.

Les formalités que nous venons d'indiquer ne concernent pas les travaux de la guerre ou de la marine. Pour ces travaux, un décret determine les terrains à exproprier; l'administration offre directement aux propriétaires les indemnités qu'elle juge à propos, et, en cas de refus, elle en réfère au jury d'expr., conformément aux règles ordinaires.

EXPROPRIER. v. a. (lat. *ex*, hors de; *proprium*, ce qui appartient au propre). Dépouiller quelqu'un, par voie légale, de la propriété d'un immeuble. = EXPROPRIÉ, ÉE. part.

* **EXPUITION.** s. f. (lat. *expuere*, cracher). T. Méd. Voy. CRACHEMENT.

EXPULSER. v. a. (lat. *expulsus*, chassé). Chasser, renvoyer quelqu'un d'un pays où il était établi, d'une chose dont il était en possession. *On l'a expulsé de sa maison, de sa terre, de son bénéfice. Les réfugiés furent expulsés du territoire anglais. Les Espagnols ont expulsé les Maures.* ‖ Exclure d'un lieu, d'une compagnie, etc. *Il fut honteusement expulsé de l'assemblée.* ‖ * Congédier. *J'ai deux ou trois locataires fort turbulents que je vais ex.* ‖ Pousser au dehors, faire évacuer. *Le fœtus est expulsé par les contractions utérines. Ex. les mauvaises humeurs du corps.* = EXPULSÉ, ÉE. part.

EXPULSIF, IVE. adj. T. Médec. Qui chasse au dehors. Autrefois on appelait *Remèdes expulsifs*, Ceux qu'on croyait propres à pousser les humeurs vers la peau, comme les sudorifiques. ‖ * Aujourd'hui, *Exp.* ne s'emploie que dans ces deux loc. : *Douleurs expulsives*, Celles qui, dans l'accouchement, accompagnent les contractions utérines. *Bandage ex.*, V. BANDAGE.

EXPULSION. s. f. (lat. *expulsio*). Action d'expulser d'un lieu, d'un pays, d'une compagnie. *L'ex. des Maures coûta beaucoup de sang à l'Espagne. Depuis leur ex. La majorité de l'assemblée vota son ex.* ‖ T. Méd. L'action de pousser au dehors, de faire évacuer. *L'ex. d'un calcul hors de la vessie. L'ex. de l'arrière-faix. L'ex. des mauvaises humeurs.*

EXPURGATOIRE. adj. m. *Index exp.*, V. INDEX.

* **EXPURGER.** v. a. (lat. *expurgare*). Purger un livre de ce qu'il y a de répréhensible. *On est obligé d'ex. certains auteurs classiques pour les mettre entre les mains des jeunes gens.* = EXPURGÉ, ÉE. p. *Édition expurgée.* = Conj. V. MANGER.

EXQUIS, ISE. adj. (latin. *exquisitus*, recherché). Excellent en son genre, très-bon, parfait; se dit Des choses physiques et des choses morales. *Mets ex. Vin ex. Cela est d'un goût ex. — Un travail ex. Un ouvrage ex. Cela est fait d'une manière exquise. — Avoir un goût, un jugement exquis.*

* **EXSANGUE.** adj. 2 g. (latin. *ex*, privat.; *sanguis*, sang). T. Méd. Qui est privé de sang, qui a perdu son sang. *Les tissus étaient exsangues et décolorés.*

* **EXSCRÉATION.** s. f. T. Méd. Voy. CRACHEMENT.

* **EXSERTE.** adj. f. T. Bot. Voy. ÉTAMINE.

* **EXSTROPHIE.** s. f. (gr. ἔξ, hors de, στροφὴ, renversement). T. Anat. Voy. VESSIE.

EXSUCCION. s. f. Action de sucer. Inusité.

EXSUDATION ou * **EXUDATION.** s. f. T. Physiol. et Pathol. Suintement d'un fluide à travers les parois qui le contiennent. *Il se produit par exs., à la surface de certains arbres, des concrétions de nature gommeuse ou résineuse.* ‖ * La substance exhalée elle-même. *Exs. séreuse, sanguine, etc.* * En Pathol., on dit aussi, au masc., *Exsudat.*

EXSUDER ou **EXUDER.** v. n. (latin. *ex*, hors de; *sudare*, suer). T. Physiol. et Pathol. Suinter. *Le liquide qui exsude à travers l'écorce se concrète au contact de l'air. Le sang exsude quelquefois à la surface de la peau.*

EXTANT, ANTE. adj. (lat. *stans*, de *stare*, exister). T. Prat. anc. Qui est en nature. *Tous les effets de la succession qui sont extants.* Inusité.

EXTASE. s. f. (grec. ἔκστασις; de ἔξ, hors de, et στάσις, station). T. Méd. État particulier de l'esprit, dans lequel une certaine idée ou un certain ordre d'idées absorbe tellement toutes les facultés intellectuelles et physiques, que les perceptions et les sensations sont suspendues, que les mouvements volontaires sont arrêtés, et que l'action vitale elle-même est souvent ralentie. *L'ex. diffère de la catalepsie, en ce que dans celle-ci il y a suspension complète des facultés intellectuelles.* ‖ T. Théol. Ravissement de l'esprit; État de l'âme dans lequel elle est absorbée dans la contemplation de Dieu et des choses du monde surnaturel. *Saint Paul fut ravi en ex. Être en ex. Tomber en ex. Avoir des extases. Les extases de sainte Thérèse.* ‖ Figur., se dit D'une vive admiration, d'un plaisir extrême qui absorbe tout autre sentiment. *Il tomba en ex. devant tant de merveilles. Il était en ex. devant elle. J'étais plongé dans une ex. délicieuse. Cette musique le ravit en extase.*

EXTASIER (s'). v. pron. Être ravi d'admiration. *Il est impossible d'entendre cette musique, sans s'ex. Elle s'extasiait devant lui. Il s'extasiait à chaque nouvel objet qu'il voyait. Il n'y a pas là de quoi s'ex.* = EXTASIÉ, ÉE. part. *Être extasié.*

EXTATIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'extase, qui tient de l'extase. *Ravissement, contemplation ex. Transport, rêverie ex. Accès ex.* = * EXTATIQUE. s. 2 g. Celui, celle qui est en extase, qui éprouve des extases. *Chez l'ex. la mémoire reste intacte. Une ex. célèbre.*

* **EXTEMPORANÉ, ÉE.** adj. Voy. PHARMACIE.

EXTENSEUR. adj. m. Qui sert à étendre. *Un appareil ex. Un lacs ex. Les muscles extenseurs de la jambe.* ‖ S'emploie substant., en parlant Des muscles. *L'ex. commun des doigts. Les extenseurs ont pour antagonistes les fléchisseurs.*

EXTENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est extensible.

EXTENSIBLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de s'étendre, de s'allonger.

EXTENSIF, IVE. adj. Qui étend, qui fait effort pour étendre. *Force extensive.*

EXTENSION. s. f. (lat. *extensio*; de *ex*, hors de, et *tendere*, tendre). Augmentation de dimension. *Ex. en largeur, longueur et profondeur.* — Augmentation de l'étendue superficielle. *L'or est susceptible d'une ex. prodigieuse.* ‖ T. Physiol. Action d'allonger; se dit par opposition à Flexion. *Les muscles qui servent à l'ex. de la main. Il n'a pas l'ex. du bras libre.* ‖ T. Chir. L'opération par laquelle on étend, en la tirant, la partie inférieure ou mobile d'un os luxé ou fracturé, pour remettre les parties ou les fragments dans leur situation naturelle. ‖ T. Médec. Relâchement d'une partie qui a été allongée au delà de certaines limites. *Il y a eu ex. des ligaments, des tendons.* ‖ * Figur., Développement, accroissement. *Le commerce prit de l'ex. L'ex. de notre marine alarma l'Angleterre.* ‖ Fig., *Ex. de privilége, d'autorité*, Augmentation de privilége, etc. ‖ Fig., *L'ex. d'une loi, d'une clause, etc.*, L'application d'une loi, d'une clause, etc., à des cas autres que ceux auxquels elle se rapporte.

Enc. — Le mot *Extension* s'emploie en termes de logique et de grammaire. En logique, il se dit par opposition à *Compréhension* (v. ce mot). En grammaire, il est usité figurément pour désigner l'action d'étendre la signification d'un mot. Le sens *par extension* tient le milieu entre le sens propre et le sens figuré. Ainsi dans cette phrase, *L'éclat de la lumière*, le mot *éclat* est employé au propre; dans cette autre, *L'éclat de la vertu*, le mot *éclat* a un sens figuré; enfin, dans celle-ci, *L'éclat du son*, c'est par extension que le mot *éclat* est transporté, du sens de la vue, auquel il est propre, au sens de l'ouïe, auquel il n'appartient qu'improprement. On dit quelquefois, dans une acception analogue, *Ce sens est une extension, n'est qu'une extension de tel autre.*

EXTÉNUATION. s. f. Affaiblissement extrême, avec diminution du volume du corps. *Il est dans une grande ex.* ‖ T. Droit. anc. Voy. ATTÉNUATION. ‖ * T. Rhétor. Voy. LITOTE.

EXTÉNUER. v. a. (lat. *extenuare*, de *tenuis*, ténu). Causer un grand affaiblissement accompagné d'amaigrissement. *Ses débauches l'ont exténué. La maladie l'a exténué.* ‖ Figurém., Diminuer la gravité. *Ex. un crime, une accusation, une faute, un défaut.* Vx.; on dit maintenant, *Atténuer.* = s'EXTÉNUER. v. pronom. S'affaiblir, épuiser ses forces. *Il s'exténue à force de veilles.* = EXTÉNUÉ, ÉE. p. *Un homme exténué de fatigue.* ‖ *Avoir le visage exténué*, Avoir le visage décharné.

EXTÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *exterior*). Qui est au dehors, qui paraît au dehors. *Les parties extérieures du corps. La face extérieure d'un bâtiment. Les ornements extérieurs d'un palais. Avantages extérieurs de la société.* — * Particulièr., Qui est au dehors de nous. *Le monde ex. Les objets extérieurs.* ‖ Qui se manifeste, qui se produit au dehors. *Le culte ex. Les pratiques extérieures. Une vie tout extérieure. L'homme exprime par des signes extérieurs ce qui se passe en lui.* ‖ Qui a rapport aux pays étrangers. *La politique extérieure. Le commerce ex. Le ministre des relations extérieures.* = EXTÉRIEUR. s. m. Ce qui paraît au dehors. *L'ex. d'un bâtiment. Cet édifice n'a de beau que l'ex.* ‖ Se dit Des personnes, en parl. soit de la physionomie et de l'habitude du corps, soit de la tenue et des manières, soit de la conduite apparente. *Un bel ex. Un ex. modeste, honnête, prévenant, grave, imposant, composé. Il étonnait les barbares par la simplicité de son ex. Il prévient par son ex. Elle a un ex. repoussant. Il donne tout à l'ex. L'intérieur ne répond pas à l'ex. Il ne faut pas le juger sur l'ex. A en juger par l'ex. A ne regarder que l'ex. Les hypocrites n'ont que de l'ex. Ils n'ont de la religion que l'ex.* ‖ Le lieu, les lieux qui sont au dehors de celui où l'on est. *Nous entendîmes du bruit à l'ex.* ‖ Se dit aussi Des pays étrangers. *Les nouvelles de l'ex. L'état de nos relations avec l'ex. La paix règne à l'ex.* = Syn. Voy. APPARENCE.

EXTÉRIEUREMENT. adv. A l'extérieur, au dehors. *Cette maison est assez belle ex. Il n'est dévot qu'ex.*

EXTERMINATEUR, TRICE. adj. Qui extermine. *L'ange ex. tua tous les premiers-nés d'Égypte. Glaive ex.* ‖ Substant., *Hercule fut l'ex. des monstres et des brigands. Ce prince fut l'ex. de l'impiété, des vices, des factions.* Peu usité dans ce sens.

EXTERMINATION. s. f. Action d'exterminer, d'anéantir. *L'ex. d'un peuple. Leur ex. fut dès lors résolue. — Guerre d'ex.*, Celle qui ne doit finir que par la destruction de l'un des deux partis, de l'une des deux nations. *La guerre de Rome et de Carthage fut une guerre d'ex.* ‖ Fig., *Travailler à l'ex. du paganisme, de l'hérésie, des vices, des abus, etc.*

EXTERMINER. v. a. (latin. *exterminare*; de *ex*, hors de, et *terminus*, limite). Détruire complétement, anéantir. *Il menaça de l'ex. lui et toute sa race. Ex. les loups d'une forêt. On a surpris cette bande de brigands et on les a tous exterminés.* ‖ Fig., *Ex. l'hérésie, les vices, les abus.* = * s'EXTERMINER. v. pr. S'entre-détruire. *Ces sauvages ne songent qu'à s'ex. les uns les autres.* = EXTERMINÉ, ÉE. part.

EXTERNAT. s. m. École, institution où l'on ne reçoit que des élèves externes. *Diriger un ex. Il y a plusieurs externats dans votre quartier.* ‖ * Dans les hôpitaux, La fonction, le titre d'élève externe. *Concours pour l'externat.*

EXTERNE. adj. 2 g. (lat. *externus*). Qui est, qui paraît au dehors, ou Qui vient du dehors; s'emploie surtout dans le langage médical. *Maladie ex. Le mal n'est pas ex., on n'en voit rien au dehors. Les causes externes des maladies.* — * Par ellip., *Pathologie ex. Clinique ex.* ‖ T. Anat. et Botan. Se dit Des organes situés à la périphérie du corps, par oppos. à ceux qui sont situés à l'intérieur, et Des parties d'un organe qui sont tournées vers la périphérie, par opposition à celles qui sont tournées vers l'intérieur ou vers la ligne médiane du corps, ou vers l'axe du végétal. *Le tégument ex. La surface ex. du poumon. La face ex. de l'omoplate. L'extrémité ex. de la clavicule. La face ex. des feuilles. Le bord ex. de la corolle.* ‖ Dans les établissements d'instruction publique, se dit Des écoliers, des élèves qui n'y sont pas en pension, et qui viennent de dehors assister aux cours, aux leçons. *Son fils est ex. dans tel collége.* — Substantiv., *Les pensionnaires et les externes. On ne reçoit dans ce lycée que des externes.* — * *Ex. libre*, Celui qui demeure chez ses parents, par oppos. à celui qui est dans une pension, une institution. ‖ * Dans les hôpitaux, *Élève ex.*, ou simpl., *Externe*, Élève qui ne demeure point dans l'hôpital, mais qui est néanmoins attaché au service médical, pour faire les pansements et certaines opérations de petite chirurgie.

* **EXTERRITORIALITÉ.** s. f. Voy. Diplomatie.

EXTINCTION. s. f. (lat. *extinctio; de extinguere*, éteindre). Action d'éteindre; ou État de ce qui s'éteint, de ce qui est éteint. *L'ex. du feu. Ex. complète.* — T. Pratiq. *Cette propriété fut adjugée à l'ex. des bougies, des feux.* V. Enchères. ‖ Par anal., *L'ex. de la chaleur naturelle*, La perte de la chaleur naturelle. Fig., *Jusqu'à ex. de chaleur naturelle*, ou simplem., *Jusqu'à ex.*, Jusqu'à s'épuiser, jusqu'à n'en pouvoir plus de lassitude. *Disputer, crier jusqu'à ex. Poursuivre jusqu'à ex.* — *Ex. de voix*, synon. d'*Aphonie.* ‖ Figur., Abolition, cessation, fin. *Travailler à l'ex. des abus, des priviléges, des monopoles. L'ex. d'une race, d'une famille, d'une maison, d'une ligne. L'ex. d'une dette, d'une rente.* — *L'ex. d'un crime*, Sa rémission ou sa prescription. ‖ T. Chimie. *Ex. de la chaux*, Action de l'éteindre. V. Chaux. ‖ * T. Pharm. *Ex. du mercure*, V. Mercure.

EXTIRPATEUR. s. m. * T. Agric. Instrument dont la forme est analogue à celle de la herse, et qui est muni de plusieurs lames plus ou moins semblables à des socs. *L'ex. sert à arracher les herbes et les racines qui infestent un champ qu'on veut défricher.* ‖ Fig., Celui qui détruit, qui supprime. *Ce prince ambitionnait le titre d'ex. des hérésies. Ex. des vices.* Peu us.

EXTIRPATION. s. f. * T. Agric. Action d'extirper. *Il faut commencer par l'ex. des racines et des broussailles qui infestent ce champ.* ‖ Par anal., *L'ex. d'un polype. Les topiques n'ayant produit aucun effet, il fallut recourir à l'ex. du cancer.* ‖ Fig., Destruction totale. *L'ex. des vices, des hérésies.*

EXTIRPER. v. a. (lat. *exstirpare; de ex*, hors de, et *stirps*, souche). T. Agricul. Arracher jusqu'à la racine, de façon que les plantes enlevées ne puissent plus repousser. *Il y a des herbes qu'on a bien de la peine à ex.* ‖ Par anal., *Ex. un cancer, une loupe, un polype*, L'enlever entièrement, de façon à empêcher, s'il est possible, que la maladie ne reparaisse. ‖ Figur., Détruire entièrement, anéantir. *Ex. les priviléges, les monopoles, les abus, les vices. Ex. la chicane, l'usure. C'est un mal qu'on ne saurait ex. entièrement.* — *Ex. une race*, L'exterminer, l'anéantir complétement. = Extirpé, ée. part.

EXTORQUER. v. a. (lat. *extorquere*). Tirer, obtenir par force, par violence, par menaces. *Ex. de l'argent à quelqu'un. Lui ex. sa signature. La violence des tourments lui extorqua tous les aveux qu'on voulut.* ‖ Par exag., *A force d'importunités, on lui a extorqué son consentement pour ce mariage.* = Extorqué, ée. part.

EXTORSION. s. f. Exaction, concussion commise avec violence ou menaces. *Commettre des extorsions. Il a été puni pour ses extorsions.* ‖ * *Ex. de signature*, Action d'arracher à quelqu'un sa signature, par force, violence, ou menace. ‖ * *Obtenir une chose par ex.*, L'obtenir à l'aide de la violence, etc.

* **EXTRA.** s. m. (lat. *extra*, dehors). Ce que l'on fait en dehors de ses habitudes; se dit surtout en parl. De repas. *Nous avons fait un petit ex. Je ne veux point d'ex. Un plat d'ex. Vin d'extra.* Très-fam.

* **EXTRA-AXILLAIRE** ou * **EXTRAXILLAIRE.** adj. 2 g. T. Botan. Se dit D'un bourgeon qui paraît situé en dehors ou au-dessus de l'aisselle de la feuille.

EXTRACTIF, IVE. adj. T. Gramm. *Particule extractive*, Qui marque extraction. De *est quelquefois particule extractive.* ‖ * T. Chim. *Matière extractive. Principe ex.*, ou, substant. et au masc., *Extractif.* On nomme ainsi une matière organique amère, généralement colorée en brun, très-soluble, et possédant la propriété de s'épaissir quand on fait évaporer sa dissolution. *Beaucoup de matières, appelées autrefois extractives, sont des mélanges de substances de nature et de propriétés différentes.*

EXTRACTION. s. f. Action d'extraire. *On obtient cette substance par ex. L'ex. des métaux, des minéraux.* — *L'ex. de la pierre. L'ex. du fœtus. On procéda à l'ex. de la balle et des esquilles qui étaient logées dans les chairs.* ‖ Fig., Origine, naissance. *Il est de grande, d'illustre, de noble, de bonne ex. Cacher son ex.* ‖ * T. Math. *Ex. des racines*, V. Racine. *Ex. d'un entier*, V. Extraire.

EXTRADITION. s. f. T. Droit international.

Enc. — L'*Extradition* est l'acte par lequel un gouvernement livre, dans certains cas et sous la condition expresse de réciprocité, l'individu prévenu d'un crime, au gouvernement sur le territoire duquel ce crime a été commis. Cette mesure a pour fondement l'intérêt qu'a la société en général à la répression des crimes, quel que soit le pays particulier où le crime a été commis. En France, l'empereur a toujours le droit d'accorder l'ext. d'un étranger au gouvernement qui le réclame, quand bien même ce gouvernement n'aurait pas avec la France de traité d'ext. La remise des Français à un gouvernement étranger n'a plus lieu aujourd'hui; le décret du 23 octobre 1811 qui l'autorisait, est tombé en désuétude depuis 1830. — Nos conventions d'ext. sont au nombre de trente-deux; la plus ancienne a été conclue avec la Suisse en 1828. Ces conventions concernent les États-Unis d'Amérique et presque tous les gouvernements de l'Europe: il n'existe pas encore de traités sur cette matière entre la France et la Russie, la Suède, le Danemark, la Turquie, la Grèce, etc.; mais le gouvernement français n'en accorde pas moins l'ext., quand il peut compter sur une juste réciprocité. Nous empruntons à une circulaire du garde des sceaux du 5 avril 1841, l'énoncé des principes d'après lesquels ont été négociés tous nos traités d'ext.: 1° La France ne livre pas les Français. 2° La remise à un État des sujets d'un pays tiers doit être autorisée par le gouvernement de ce pays. 3° L'ext. ne peut être accordée que pour les crimes prévus par la loi française, et l'individu dont l'ext. a été demandée ne peut être poursuivi que pour le crime indiqué dans la demande dont il a été l'objet. 4° Les crimes et délits politiques ne donnent pas lieu à l'ext. 5° La demande d'ext. doit être faite par la voie diplomatique et être appuyée d'un titre constatant la prévention. 6° L'étranger poursuivi en France doit, avant d'être livré, avoir satisfait à la justice française. 7° Depuis 1830, la désertion dans l'armée de terre n'est plus au nombre des crimes pour lesquels l'ext. peut être demandée. Il n'en est pas ainsi à l'égard des déserteurs de la marine; les autorités locales doivent les faire appréhender sur la simple réclamation des consuls.

EXTRADOS. s. m. T. Archit. V. Arcade et Voûte.

EXTRADOSSÉ, ÉE. adj. T. Archit. *Voûte extradossée*, Voûte dont le dehors n'est pas brut, c.-à-dire, dont le parement extérieur est aussi uni que celui de l'intrados lui-même.

* **EXTRAFIN, INE.** adj. T. Comm. Se dit De certaines marchandises données comme étant d'une qualité supérieure à l'ordinaire.

EXTRAIRE. v. a. (lat. *extrahere; de ex*, hors de, et *trahere*, tirer). Séparer, par un procédé quelconque, une substance particulière d'un corps dont elle fait partie. *Ex. le suc d'un fruit, l'huile d'une graine. On extrait du sucre de la betterave. Verser de l'eau sur des matières terreuses pour en ex. les parties solubles.* ‖ Retirer une chose d'un lieu, d'un corps dans lequel elle s'est formée ou introduite. *L'or, l'argent, la houille qu'on extrait d'une mine. Ex. des pierres d'une carrière. Ex. une balle de la cuisse, un calcul de la vessie.* — *Ex. un prisonnier de sa prison*, Le tirer de sa prison pour le conduire dans une autre, ou pour l'amener devant le juge. ‖ Tirer d'un livre, d'un registre, d'un acte, etc., les passages, les renseignements dont on a besoin. *J'ai extrait ce passage de la Politique d'Aristote. Cela est extrait des registres du parlement.* — *Ex. un livre, un procès*, En faire un sommaire, une analyse. ‖ T. Math. *Ex. la racine carrée, la racine cubique, etc., d'un nombre*, Chercher la racine carrée, etc., de ce nombre. — *Ex. les entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, Chercher combien de fois ce nombre contient l'unité. = Extrait, aite. part. = Conj. V. Traire.

* **EXTRAIRE.** adj. m. T. Bot. Voy. Graine.

EXTRAIT. s. m. (lat. *extractum*, p. d'*extrahere*). Substance qu'on a extraite d'une autre par quelque opération. *Ex. de gentiane.* ‖ Ce qu'on tire d'un livre, d'un écrit, d'un registre, etc. *Je ne connais pas l'ouvrage entier, mais j'en ai lu des extraits. Ex. des registres de l'état civil. Ex. de naissance, Ex. baptistaire, Ex. mortuaire*, Extrait du registre des naissances, des baptêmes, des décès. V. État *civil.* ‖ Sommaire, analyse, morceau choisi. *Faire l'ex. d'un livre. Vous ne m'avez pas remis les pièces du procès; vous ne m'en avez donné que l'ex. Voici un ex. de leur correspondance. Ce journal donne de fort bons extraits des ouvrages nouveaux.* ‖ T. Jeu de loto. Un simple numéro gagnant. ‖ T. Loterie. Voy. Loterie.

Enc. — Les pharmaciens désignent sous le nom d'*Extrait* le produit qu'on obtient en traitant une substance animale ou végétale par un dissolvant convenable, et en évaporant ensuite le véhicule jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou ou solide. On prépare les extraits, soit avec le suc propre des végétaux, quand ceux-ci sont frais, soit avec des infusions aqueuses ou alcooliques, quand la substance est sèche. Ils portent, dans les deux premiers cas, le nom d'*extraits aqueux*, et, dans le troisième, celui d'*extraits alcooliques*. Lorsqu'on se sert d'un suc de plante, tantôt on commence par le chauffer jusqu'à ce que l'albumine, en se coagulant, ait entraîné la chlorophylle, après quoi on passe la liqueur et on l'évapore; tantôt on ne sépare pas le coagulum, ou bien, après l'avoir séparé, on l'ajoute au produit sur la fin de l'opération, ce qui constitue les *extraits préparés à la manière de Storck*. Les extraits sont, ou des mélanges très-compliqués, ou formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie. On les dit *mous* quand ils ont la consistance d'une pâte ductile; *solides*, s'ils sont cassants à froid; *secs*, s'ils sont sous forme d'écailles et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu différents noms suivant les principes qui y prédominent; ainsi, on les appelle *gommeux, muqueux* et *mucilagineux*, s'ils sont spécialement composés de gomme ou de mucilage; *gélatineux*, si la gelatine en fait la base; *résineux*, s'ils sont de nature résineuse; *savonneux*, s'ils contiennent une matière résineuse tellement combinée avec les autres qu'on ne puisse pas la séparer. V. Rob. — *Extrait de Saturne*, V. Plomb.

EXTRAJUDICIAIRE. adj. 2 g. T. Prat. Se dit Des actes et significations qui ne sont point relatifs à un procès actuellement pendant en justice. *Acte, sommation extrajudiciaire.*

EXTRAJUDICIAIREMENT. adv. Par acte ou en forme extrajudiciaire.

* **EXTRA-MUROS.** loc. adv. Mots latins qui sign. Hors des murs d'une ville. *Il demeure extra-muros.*

EXTRAORDINAIRE. adj. 2 g. Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun; qui est au-dessus de l'ordinaire. *Il y a demain séance ex. du Corps législatif. Un événement, une action ex. Cette idée si ex. est devenue l'idée de tout le monde. Il faut s'attendre à quelque chose d'ex. Employer des moyens extraordinaires. Par voie ex. Cela est ex. Il n'y a rien d'ex. à cela. Il n'y a rien là d'ex.* — *Dépense ex.*, Dépense qui excède celle que l'on fait ordinairement, ou Dépense imprévue qu'on est obligé de faire en sus de celle qu'on avait projetée. — *Procédure ex.*, se disait autrefois de la Procédure criminelle, par oppos. à La procédure civile. Substantiv., *Juger à l'ex.*, Juger au criminel. — *Question ex.*, V. Torture. — *Ambassadeur ex., Envoyé ex.*, Voy. Diplomatie. — *Courrier ex.*, Courrier dépêché pour quelque occasion particulière. On dit aussi subst., *Un extraordinaire. On lui a dépêché un ex.* ‖ Qui est singulier, rare, peu commun. *Un mérite, un génie ex. Un homme ex. dans son art. Une mémoire ex. Une femme d'une laideur, d'une avarice ex.* ‖ En mauvaise part, se dit pour Étrange, choquant, ridicule, bizarre. *Langage ex. Voilà un homme bien ex. Un visage ex. Manières extraordinaires. Propositions extraordinaires. Costume, coiffure ex.* = Extraordinaire. s. m. Ce qui ne se fait pas ordinairement. *C'est un ex. C'est pour lui un ex. que de boire du vin. Vous faites un ex. aujourd'hui, car vous dînez en ville. Il donne tant par repas, et, quand il y a quelque ex., il le paye. Dans les grandes entreprises, il faut distinguer l'ex. de l'impossible.* ‖ Dans les comptes, Ce qui est outre la dépense ordinaire. *L'ex. monte à tant.* — *L'ex. des guerres, L'ex. de la guerre*, ou simpl., *L'extraordinaire*, Fonds que l'on faisait autrefois pour payer la dépense extraordinaire de la guerre.

Syn. — *Singulier.* — Le *singulier* n'est pas de l'ordre commun des choses; il ne ressemble pas à ce qui est; il fait, pour ainsi dire, classe à part. L'*extraordinaire* n'est pas dans l'ordre courant des choses; il fait exception à la règle. Il y a quelque chose d'original dans le *singulier*, et quelque chose d'extrême dans l'*extraordinaire*. *Singulier* exclut la comparaison; *extraordinaire* la suppose. La boussole a une propriété *singulière*; la vapeur de l'eau a une force *extraordinaire*. Tout homme qui a un caractère propre a nécessairement quelque chose de *singulier*; celui qui a un caractère énergique et fortement prononcé a quelque chose d'*extraordinaire*.

EXTRAORDINAIREMENT. adv. D'une façon contraire à l'usage, à l'ordre accoutumé. *Il n'était pas* *sur l'état, mais il a été payé ex.* — *Procéder ex. contre quelqu'un*, Procéder criminellement contre lui. ‖ Extrêmement. *Il est ex. riche, ex. puissant.* ‖ D'une façon bizarre, ridicule. *Elle est coiffée bien ex.*

EXTRAPASSER, v. a. T. Peint. Voy. Strapasser.

* **EXTRA-UTÉRIN, INE.** adj. T. Physiol. Qui existe ou qui se passe hors de l'utérus. *Grossesse extra-utérine. Vie extra-utérine.*

EXTRAVAGAMMENT. adv. D'une manière extravagante.

EXTRAVAGANCE. s. f. Bizarrerie, folie. *Il n'y a pas moyen de le guérir de son ex.* ‖ Action, discours qui dénote de l'ex. *Il a fait là une grande ex. Il a dit mille extravagances. On rougit, en vérité, d'avoir à réfuter de pareilles extravagances.*

EXTRAVAGANT, ANTE. adject. Fou, bizarre, fantasque; qui est contre le bon sens, contre la raison; se dit Des personnes et des choses. *C'est un homme ex. Quelle femme extravagante. Discours ex. Pensées, paroles extravagantes. Ce que vous nous dites là est bien ex.* ‖ Subst., en parl. Des personnes. *C'est un ex., une extravagante. Ce sont des extravagants.* = Extravagantes. s. f. pl. T. Droit can. V. Décrétales.

EXTRAVAGUER v. n. (lat. *extra*, hors de; *vagari*, errer). Penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison. *Il est fou, voyez comme il extravague. Il a une fièvre qui le fait ex.*

EXTRAVASATION ou **EXTRAVASION.** s. f. Épanchement d'un liquide hors des vaisseaux destinés à le contenir; se dit Des organismes animaux et végétaux.

EXTRAVASER (s'). v. pron. (lat. *extra*, hors de; *vas*, vaisseau). En parl. Des organismes animaux ou végétaux, se dit De tout liquide qui s'épanche hors des vaisseaux destinés à le contenir. *Dans les ecchymoses, le sang s'extravase sous l'épiderme.* — Avec ellip. du pron. *Un effort violent est capable de faire ex. le sang.* = Extravasé, ée. p. *Sang extravasé. Bile extravasée.*

EXTRAVASION. s. f. V. Extravasation.

EXTRÊME. adj. 2 g. (lat. *extremus*). Qui est tout à fait au bout, tout à fait le dernier; le plus reculé. *L'ex. limite. A l'ex. frontière. Il était parvenu à l'ex. vieillesse.* — * Dans nos assemblées politiques, *L'ex. droite*, se dit De la partie de la salle des séances qui est située le plus à la droite du président, et Des membres qui siégent dans cette partie; dans un sens opposé, on dit de même, *L'ex. gauche. Il siégeait à l'ex. droite. Un membre de l'ex. gauche.* ‖ Qui est au dernier point, au plus haut degré. *Ex. joie. Ex. plaisir. Amour, désir, passion ex. Douleur ex. Ex. peine. Ex. misère. Besoin ex. Ex. malheur. Froid, chaleur ex. Rigueur ex. Ex. sévérité. Exactitude ex. Les vices d'Alexandre étaient extrêmes comme ses vertus.* Quoique ce mot tienne lieu de superlatif, et sign. *Très-grand, très-grande*, il devient quelquefois positif: ainsi on dit, *Les maux les plus extrêmes.* — *Remèdes extrêmes*, Remèdes énergiques et d'un effet incertain auxquels on n'a recours que lorsque les moyens ordinaires ont échoué. Prov., *Aux maux extrêmes les extrêmes remèdes.* — Dans un sens analogue, on dit, *Parti ex. Résolution ex. Moyen ex.* ‖ En parl. D'une personne, signifie Qui ne garde aucune mesure, qui donne toujours dans l'excès. *Votre père est ex. en tout.* = Extrême. s. m. Opposé. contraire. *Le froid et le chaud sont les deux extrêmes. La prodigalité et l'avarice sont les deux extrêmes. Vous passez d'un ex. à l'autre. Entre ces deux extrêmes, il est difficile de prendre un juste milieu. Il se jette dans les extrêmes. Les extrêmes se touchent.* — *Porter, pousser tout à l'ex.*, N'avoir de modération en rien. ‖ T. Math. *Les extrêmes d'une proportion*, Le premier et le dernier terme.

EXTRÊMEMENT. adv. Au dernier point, excessivement. *Ex. bon. Ex. sage. Ex. laid. Ex. méchant. Il vous aime, il vous craint ex. Il court, il compose, il écrit ex. vite. Il dépense ex. pour sa toilette.*

EXTRÊME-ONCTION. s. f. T. Relig.

Enc.—L'*Extrême-onction* est un sacrement institué par N.-S. J.-C. pour le soulagement spirituel et corporel des malades. Ce sacrement est ainsi nommé, parce qu'il se fait au moyen d'onctions et ne s'administre qu'aux mourants.—C'est dans les écrits des apôtres que l'Église a puisé ce qu'elle croit et ce qu'elle pratique à l'égard de ce sacrement. « Quelqu'un d'entre vous est-il malade? dit saint Jacques, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et, s'il a des péchés, ils lui seront remis. » (*Ép. cathol.*, v, 14.) Conformément aux paroles de l'apôtre, le concile de Trente a décidé que l'Ext.-onction est un sacrement puisqu'il en produit les effets; qu'il a été institué par J.-C. et promulgué par le bienheureux apôtre Jacques, attendu que les apôtres n'ont rien fait que par ses ordres et par l'inspiration de leur divin maître.

Le passage de saint Jacques nous apprend, en outre, de la manière la plus claire, tout ce qu'il importe de savoir sur la matière, la forme, les effets, le ministre et le sujet du sacrement de l'Ext.-*onction*.—La *matière*, c'est l'huile d'olive. Cette huile, qu'on appelle *huile des infirmes*, doit être bénite par l'évêque. Lorsque le prêtre administre ce sacrement, il en prend une petite partie avec le pouce, et en oint légèrement les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine, et même, mais seulement chez les hommes, les reins. Les cinq onctions qui ont lieu sur les organes des sens sont les seules qui soient réellement nécessaires; cependant, quand on craint que le malade n'expire avant de les avoir toutes reçues, on peut se contenter d'en faire une générale à la tête. — La forme de l'Ext.-onction consiste dans les paroles que le prêtre prononce en faisant chaque onction: « Par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, que Dieu te pardonne les péchés que tu as commis par la vue, l'ouïe, etc. » — *Quant à ses effets*, il est de foi que l'onction confère la grâce, remet les péchés, soulage les malades et fortifie leur âme, en excitant en eux une grande confiance en la miséricorde de Dieu, de sorte qu'ils peuvent alors supporter plus patiemment les douleurs de la maladie et résister plus facilement aux tentations. Enfin, elle rend quelquefois la santé au malade, si cela doit être expédient au salut de son âme. — Conformément aux paroles de saint Jacques, c'est aux prêtres seuls (les évêques sont nécessairement compris sous cette dénomination) qu'il appartient d'administrer l'Ext.-*onction*. Il résulte de là que tout prêtre, par cela seul qu'il est prêtre, peut conférer ce sacrement validement. — La pratique générale de l'Église, fondée sur les paroles de l'apôtre, est de n'administrer l'Ext.-onction qu'aux fidèles qui sont en danger de mort, ou par suite d'une maladie proprement dite, ou à cause d'une vieillesse très-avancée, la vieillesse caduque étant considérée comme une véritable maladie. Par conséquent, on ne l'administre, ni aux condamnés à mort, ni à ceux qui marchent au combat ou qui entreprennent un voyage dangereux, ni à ceux qui s'exposent à périr; mais on regarde comme malade celui qui a été empoisonné ou dangereusement blessé.

L'Ext.-onction n'est pas nécessaire au salut de nécessité de moyen. Mais le plus grand nombre des théologiens pensent que tout fidèle qui est dangereusement malade est rigoureusement obligé de la recevoir, car, ainsi que l'ont décidé les pères du concile de Trente, tous les sacrements sont nécessaires au salut.

EXTREMIS (in). loc. latine qui sign. *aux derniers* [moments de la vie]. S'emploie pour dire A l'article de la mort; n'est guère usité qu'en style de Jurispr. *Disposition faite* in extremis, ou *Disposition* in extremis. *Mariage célébré* in extremis, ou *Mariage* in extremis.

EXTRÉMITÉ. s. f. (latin. *extremitas*). Le bout d'une chose, la partie qui la termine. *Les deux extrémités d'une ligne. L'ex. des doigts. Couper l'ex. des cheveux. Il est logé à l'ex. de la ville. Cette ville est à l'ex. du royaume.* ‖ T. Anat. Se dit Des membres du corps humain. *Les extrémités supérieures. Les extrémités inférieures. Il faut rappeler la goutte aux extrémités.* — Dans le langage ordinaire, se dit surtout Des pieds et des mains. *Il se meurt, car il a déjà les extrémités froides.* Se dit aussi. dans un sens anal., De la partie inférieure des jambes de certains animaux. *Ce cheval a la crinière, la queue et les extrémités noires.* ‖ Le dernier moment, et particul., Les derniers instants de la vie. *N'attendez pas à l'ex. pour arranger cette affaire. Il ne faut pas attendre à l'ex. pour songer à sa conscience. Il est à l'ex., à toute ex.*, Il se meurt. — Fig., on dit D'une ville assiégée, qui est sur le point d'être prise ou d'être forcée de se rendre, qu'*Elle est à l'ex.* ‖ Le plus triste état où l'on puisse être réduit. *Il n'a pas de quoi vivre, il est réduit à l'ex., à la dernière ex. Se voir dans un pays étranger, sans argent, sans connaissances, ce sont d'étranges extrémités, c'est une cruelle ex.* ‖ En parl. Des choses morales, se dit Des deux extrêmes opposés, de ce qui est excessif dans son genre. *Passer d'une ex. à l'autre. Vous allez toujours à l'ex. Toutes les extrémités sont vicieuses. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim. Vous portez les choses aux dernières extrémités.* — Particulièr., Un excès de violence. *Il s'est porté à la dernière ex. contre son fils. Se porter aux extrémités les plus odieuses.* — Fam., *Pousser quelqu'un à l'ex.* Le pousser à bout. = Syn. V. Bout.

EXTRINSÈQUE. adj. 2 g. (lat. *extrinsecus*). Qui vient, qui est tiré du dehors; se dit par opposition à *Intrinsèque. Cause ex. Arguments extrinsèques. Lieux communs extrinsèques*, V. Topiques. — *Valeur ex.*, Valeur que la loi attribue aux monnaies indépendamment du poids. *Le billon est la seule monnaie qui ait une valeur ex. supérieure à sa valeur intrinsèque.*

* **EXTRORSE.** adj. f. T. Bot. Voy. Étamine.

EXUBÉRANCE. s. f. (lat. *exuberantia*). Surabondance, abondance inutile. *Ex. de végétation.* ‖ Fig., *Ex. de mots, d'idées, d'images.*

EXUBÉRANT, ANTE. adj. Surabondant, superflu. *Végétation exubérante.* ‖ Fig., *Un style exubérant.*

* **EXUDATION**, * **EXUDER**, V. Exsudation, etc.

* **EXULCÉRATION.** s. f. T. Méd. Ulcération légère et superficielle.

* **EXULCÉRER.** v. a. (lat. *exulcerare*). T. Médec. Causer une ulcération légère et superficielle. = Exulcéré, ée. part. = Conj. V. Céder.

* **EXULTATION.** s. f. Transport de joie; ne s'emploie que rarement et encore dans le sens mystique.

* **EXULTER.** v. n. (lat. *exsultare*, bondir de joie). Fig., Être transporté de joie. *Nos voisins exultaient de nous voir ainsi nous affaiblir et nous détruire nous-mêmes.* Peu us. = Exulté, ée. part.

EXUTOIRE. s. m. (latin. *exutum*, part. d'*exuere*, dépouiller). T. Méd. Ulcère produit et entretenu artificiellement pour déterminer une suppuration permanente et dérivative. *Les cautères, les vésicatoires, les sétons, etc., sont des exutoires.*

EX-VOTO. Mots latins qui signifient, *par suite d'un vœu*, et qui s'emploient, comme subst. masc., pour désigner Les tableaux, les figures et les offrandes qu'on place dans une église, en mémoire d'un vœu fait pendant une maladie, dans un péril. *Ce tableau est un ex-voto. Cette chapelle est remplie d'ex voto. L'usage des ex-voto était très-répandu dans l'antiquité.*

* **EYRA.** s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

F

F. s. f. et m. La sixième lettre et la quatrième consonne de notre alphabet.

Obs. gram. — La consonne F est féminin, lorsqu'on l'appelle *Effe*, selon l'ancien système d'épellation, et masculin lorsqu'on la nomme *Fe*, comme on le fait généralement aujourd'hui. Elle conserve toujours le son qui lui est propre au commencement et dans le corps des mots; ex. : *final, parfumer, fabrique, profondeur.* Placée à la fin des mots, cette même lettre se fait sentir au singulier, comme au pluriel, quelle que soit l'initiale du mot suivant : ainsi, par ex., on prononce, *soif brûlante, vif désir,* absolument comme *soif ardente, vif amour.* Cependant nous avons quelques mots comme *clef, cerf, nerf, œuf, bœuf, veuf,* qui présentent des exceptions à cette règle. Ces exceptions et les circonstances où elles ont lieu sont indiquées à chacun de ces mots. Enfin, dans les mots où il y a deux FF, comme *affranchissement, affliction, diffusion,* il est d'usage de n'en prononcer qu'une.

Enc. — La lettre F occupe la sixième place dans notre alphabet. Sa prononciation est à peu près la même que celle du φ grec, que nous traduisons par *ph,* et sa forme actuelle dérive du *digamma* des Éoliens. En arabe et dans les langues sémitiques, la lettre qui lui correspond occupe le vingtième rang. — Cette consonne figure souvent dans les inscriptions latines, où elle signifie *filius, familia, flamen, fieri, fecit,* etc., tandis que, d'autres fois, elle représente les noms propres *Flavius, Flavia,* dont elle est l'initiale. Sur les monnaies consulaires, le sigle F. F. veut dire *feriendo, flando.* Enfin, chez les Romains, on marquait d'une F au front les esclaves échappés (*fugitivi*) et repris. — En français, *F* s'emploie, par abréviation, pour *Félix, Fr.* pour *François, fr.* pour *franc, fl.* pour *florin, fo.* pour *folio.* Autrefois on marquait les faussaires d'une F, et les condamnés aux travaux forcés des lettres T. F. Dans les mandements de nos évêques, F. veut dire *frères,* et le sigle N. T. C. F., signifie *nos très-chers frères.*

FA. s. m. T. Mus. Voy. Gamme et Notation.

* **FABACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Légumineuses.

FABAGO. s. m. **FABAGELLE.** s. f. T. Bot. Voy. Zygophyllées.

FABLE. s. f. (lat. *fabula*). Récit traditionnel dans lequel il est souvent impossible de discerner d'une manière certaine le faux et le vrai; mythe, légende. *Les fables de l'antiquité païenne. Les annales de ce peuple sont mêlées de beaucoup de fables. La fa. de la Toison d'or. La fa. de Psyché. C'est là l'origine des fables absurdes qui trouvent encore créance dans nos campagnes.* — Dans un sens collectif, on dit *La Fable,* en parl. de Toutes les fables de l'antiquité païenne, et particulièr. de la mythologie proprement dite. *Les dieux, les divinités de la Fa. Il est savant dans la Fa.* V. Mythologie. ‖ Apologue, récit d'une action feinte, destinée à amuser et à instruire, sous le voile de l'allégorie. *Les fables d'Ésope, de Phèdre, de la Fontaine. La fa. du Loup et l'Agneau. Le Chêne et le Roseau, fa. Fa. en vers, en prose. La moralité d'une fa. Sous le voile des fables.* Voy. Allégorie. ‖ Fausseté, chose controuvée. *Cette aventure est vraie, ce n'est point une fa. Vous nous contez des fables. Je tiens cela pour une fa. absurde. Fables que tout cela.* — *Être la fa. du peuple, de la ville, de tout le monde, etc.,* Être le sujet de récits malicieux, être la risée du peuple, etc. ‖ Le sujet d'un poëme épique, d'un ouvrage dramatique ou d'un roman, considéré sous le rapport des incidents qui forment l'intrigue, et servent à nouer et à dénouer l'action.

Enc. — Il semble que de tout temps la vérité ait eu peur des hommes, et que les hommes aient eu peur de la vérité : aussi trouvons-nous la fable ou l'apologue parmi les plus anciens monuments de la littérature de tous les peuples. Quelques auteurs pensent que la fable a été inventée par un esclave désireux de faire entendre à son maître, par ce moyen détourné, le langage de la raison. Mais le plus superbe de tous les maîtres est l'amour-propre et nous sommes tous ses esclaves : voilà le maître que le sage a voulu, en imaginant l'apologue, concilier avec la vérité. C'est, en effet, en piquant notre curiosité, en amusant notre imagination, que la sagesse peut nous donner des leçons sans nous offenser. Les deux plus anciens recueils de fables qui soient parvenus jusqu'à nous sont attribués à l'Indien Bidpaï ou Pilpaï, et au Phrygien Ésope ; mais il paraît fort douteux que ces personnages soient les auteurs véritables des apologues mis sous leur nom. Les fables de Lokman ne paraissent être qu'une imitation arabe des fables ésopiques, et, par conséquent, sont d'une époque beaucoup plus moderne. Il est superflu d'énumérer ici les nombreux auteurs qui se sont exercés dans ce genre ingénieux : cependant il nous est impossible de ne pas rendre hommage en passant, à la pureté et à l'élégance du fabuliste latin, Phèdre, et à notre inimitable la Fontaine, le charme et les délices de tous les âges.

FABLIAU. s. m. (R. *fable*). T. Littér. [illegible]

Enc. — On donne ce nom à de petits poëmes consistant dans le récit simple et naïf d'une action le plus souvent plaisante, et destinés presque toujours à distraire ou à instruire. Les fabliaux constituent presque toute la littérature française du XIIe siècle et du siècle suivant. Les poëtes de la langue d'oc ont fait peu de fabliaux; mais, en revanche, ceux de la langue d'oil en ont composé un nombre très-considérable. Parmi ces poëmes, les uns étaient simplement destinés à être lus ou récités, tandis que les autres étaient chantés. Ces derniers se divisaient quelquefois en stances ou couplets de neuf vers, dont le dernier ou les derniers rappelaient fréquemment le refrain d'une chanson populaire. Les fabliaux ont fourni, dans les temps modernes, le sujet d'un très-grand nombre d'opéras comiques, de contes et d'autres poésies légères. Nous citerons, parmi ceux qui leur ont fait les plus larges emprunts, Boccace, l'Arioste, Marguerite de Navarre et la Fontaine. Les principaux recueils de fabliaux ont été publiés par Barbazan, Méon, Legrand d'Aussy, et Jubinal.

FABRICANT. s. m. (Quelques-uns écrivent *Fabriquant.*) Celui qui fabrique ou qui fait fabriquer. *Un fa. de soieries. Un fa. de draps, d'étoffes de coton. Un fa. de poteries. Un fa. d'éventails, etc.* — Particul., Un fabricant d'étoffes, celui qui a une filature de coton, de laine, etc. *Un riche fa. C'est le plus gros fa. de la ville.*

FABRICATEUR. s. m. Celui qui fabrique quelque chose ; ne se prend qu'en mauvaise part, soit au prop., soit au fig. *Fa. de fausse monnaie, de faux billets de banque. Fa. de faux actes. Fa. de nouvelles, de fausses nouvelles. Des fabricateurs de religions nouvelles.*

FABRICATION. s. f. L'art, l'action de fabriquer; Le résultat de cette action. *La fa. des tapis, des soieries, des chapeaux. La fa. de la porcelaine. La fa. de la monnaie. La fa. des assignats était peu coûteuse. Il entend bien la fa. du fer. Frais de fa. Cette étoffe est de bonne fa.* ‖ Fig., *La fa. d'un faux acte, d'un faux testament, d'un faux passe-port.*

FABRICIEN ou **FABRICIER.** s. m. V. Fabrique.

FABRIQUE. s. f. (lat. *fabrica;* de *faber,* forgeron). Fabrication. *La fa. des étoffes de soie, des draps, des chapeaux, etc. Ce drap est de bonne fa. La fa. en est excellente.* — *Louis de fa.,* Pièce d'or qui est altérée pour le titre et le poids, On dit aussi, *Couteaux, bas, montres, etc., de fa.,* en parlant De couteaux, etc., de mauvaise ou de médiocre qualité. — Fig. et fam., *Cela est de sa fa.,* C'est un mensonge de son invention. ‖ Établissement où l'on fabrique. *Une fa. d'étoffes, de lacets, de chapeaux. Établir, monter, diriger une fa. On ne dirait pas que ces ouvrages sortent de la même fa.* — *Prix de fa.,* Le prix que coûte une marchandise lorsqu'on l'achète au fabricant lui-même. *Je vous cède cette étoffe au prix de fa.* — Figur. et fam., *Ces deux hommes sont de même fa.,* Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre. ‖ * Popul., Tout le personnel d'une fabrique. *Toute la fa. est en émoi.* ‖ La localité, la ville même où l'on fabrique. *Des draps de la fa. de Sedan. Ce velours est de la fa. de Lyon.* ‖ T. Peinture. Se dit De toutes les constructions grandes ou petites, comme châteaux, fermes, chaumières, ponts, et même ruines, qui entrent dans la composition d'un tableau, et surtout d'un paysage. *On voit à droite une fa. en pierre grisâtre.* — Se dit aussi Des constructions réelles qui ornent un parc, un jardin, etc. *Il a semé son parc de plusieurs fabriques pittoresques.*

Syn. — *Manufacture.* — *Fabrique* présente spécialement l'idée de l'industrie, du travail même de la production ; *manufacture* a particulièrement trait à l'entreprise, à l'établissement industriel. La *fabrique* roule plutôt sur des objets dont la production n'exige pas un grand outillage, un vaste établissement; et la *manufacture* sur ceux dont la fabrication ne peut se faire que sur une grande échelle, à l'aide de capitaux considérables. On dit une *fabrique* de bas, de chapeaux, de poteries, de rubans, etc.; et une *manufacture* de draps, de glaces, etc. La *fabrique* est une *manufacture* en petit; la *manufacture* est une *fabrique* en grand.

Enc. — Le mot *Fabrique* désigne, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte, tantôt le corps spécial qui est chargé de l'administration de ces biens. Les membres de ce corps s'appellent *Gagiers* dans quelques communes rurales, mais, en général, on leur donne les noms de *Fabriciers* ou *Fabriciens* et de *Marguilliers.* Ils occupent dans l'église une place spéciale dite *Banc d'œuvre* ou *Banc de l'œuvre,* ou même simplement *Œuvre.* Quant à l'origine du mot *fabrique* lui-même, il est tiré de l'objet principal de cette sorte d'établissement, qui est de veiller à la construction et aux réparations des édifices sacrés. Tout ce qui concerne les fabriques est actuellement régi par le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié et complété par l'ordonnance royale du 12 janvier 1825.

Il ne peut être établi de fab. que pour les églises érigées en cures ou succursales et pour les chapelles vicariales. Ces institutions sont des établissements publics reconnus par la loi, et, à ce titre, les règles générales qui régissent ces derniers leur sont entièrement applicables. Toute fab. constitue une personne civile : en conséquence, elle peut posséder, acquérir, vendre, hériter, etc., avec l'autorisation du gouvernement. Néanmoins elle ne peut invoquer sa qualité d'établissement public que lorsqu'il s'agit de libéralités faites dans l'intérêt de la célébration du culte et dans les limites des services qui rentrent dans ses attributions. Ainsi, par ex., une fab. ne saurait être autorisée à accepter des donations entre-vifs destinées au soulagement des pauvres, à la fondation d'écoles, de cimetières, d'hospices, de congrégations religieuses, etc. — Les biens et revenus des fabriques ont une origine très-multiple. Ils comprennent les propriétés et rentes non aliénées pendant la révolution et restituées au culte depuis 1802; les dons et legs, acquisitions, etc., dûment approuvés, et certaines fondations pieuses dont l'acceptation est obligatoire; le produit spontané des terrains servant de cimetières; le prix de location des bancs et chaises, et celui de concession de bancs, tribunes et chapelles; les sommes résultant des quêtes faites pour les frais du culte ou trouvées dans les troncs établis pour le même objet; les oblations et les recettes en nature, telles que les cierges offerts sur les pains bénits, etc.; les droits dont la perception est prescrite par les règlements épiscopaux et autorisée par le gouvernement, notamment ceux qui concernent les inhumations et les pompes funèbres; enfin, les subventions communales votées par les conseils municipaux pour suppléer à l'insuffisance des ressources particulières des fabriques.

Le soin de régir les biens des églises appartient, avons-nous dit, à une administration spéciale. Les fonctions des membres de cette administration sont absolument gratuites. D'un autre côté, leurs attributions étant exclusivement temporelles, ils ne doivent, sous aucun prétexte, s'immiscer dans la direction spirituelle des paroisses, qui appartient aux curés sous l'autorité de l'évêque diocésain. — La fab., considérée comme corps administratif, se compose de deux parties bien distinctes : d'un comité délibérant, appelé *Conseil de fab.,* et d'un comité exécutif, appelé *Bureau de fab.* Indépendamment du maire et du curé, qui en font partie de droit, le conseil se compose de 9 membres dans les paroisses de 5000 âmes et au-dessus, et de 5 seulement dans toutes les autres. Ces membres sont nommés, pour la première fois, les uns par le préfet, les autres par l'évêque; ils se renouvellent ensuite partiellement tous les trois ans; ceux qui remplacent les membres sortants sont élus par les membres restants. Le conseil se réunit régulièrement quatre fois par an : le dimanche de Quasimodo, et le premier dimanche de juillet, octobre et janvier; mais il peut s'assembler extraordinairement, s'il le juge indispensable, moyennant l'autorisation du préfet ou de l'évêque. Enfin, en cas de faute grave, le ministre des cultes a le droit de prononcer sa révocation. — Le *Conseil de fab.* examine et fixe le budget; il contrôle et arrête le compte annuel du trésorier; il délibère, s'il y a lieu, sur l'emploi des fonds non employés, des dons en argent et des capitaux remboursés. Il doit être consulté par le bureau et doit donner son avis toutes les fois qu'il s'agit de faire une dépense extraordinaire supérieure à 50 fr., dans les paroisses au-dessous de 1000 âmes, et à 100 fr., dans celles qui ont une population supérieure. La loi soumet encore à son examen les baux emphytéotiques, les procès à entreprendre ou à soutenir, les aliénations ou échanges, et généralement tous les objets excédant les bornes de l'administration ordinaire des biens des mineurs. — Le *Bureau de fab.,* appelé aussi *Bureau des marguilliers,* se compose du curé ou desservant, qui en fait partie perpétuellement et de droit, et de trois membres élus par le conseil et se renouvelant chaque année par tiers. Il se réunit régulièrement une fois par mois. Il est chargé de dresser le budget, de préparer les affaires qui doivent être soumises au conseil, d'exécuter les décisions prises par ce dernier, de veiller à l'acquit des fondations, d'arrêter les marchés des fournisseurs, de pourvoir à l'achat et à l'entretien du mobilier et des ornements de l'église, de procurer tous les objets nécessaires à la célébration du culte, etc. C'est encore lui qui nomme le *Trésorier* de la fab., lequel doit toujours être pris parmi les marguilliers. Ce trésorier est à la fois le comptable et le représentant légal de la fab. En conséquence de cette dernière qualité, c'est lui qui intervient, au nom de la fab. et en vertu de la loi ou de décrets spéciaux d'autorisation, dans tous les actes judiciaires, administratifs ou autres, qui ont pour objet les intérêts de la fab. — V. Mgr Affre, *Traité des fabriques.*

FABRIQUER. v. a. (latin. *fabricare*). Exécuter ou faire exécuter certains produits industriels qui se font soit par le travail manuel seul, soit avec l'aide d'outils et de machines. *Fa. de la monnaie. Fa. de la coutellerie. Fa. du drap, des chapeaux, des bas, etc. Cet armurier fait fa. tous ses canons à Saint-Étienne.* — Absol., *Dès qu'il a eu fait sa fortune, il a cessé de fa. On fabrique beaucoup dans ce pays.* — Par métonym., *Cette ville fabrique beaucoup de drap, fabrique beaucoup. La France fabrique plus que l'Espagne.* ‖ Figur., *Fa. une pièce, un testament, une donation, etc.,* Faire une fausse pièce, etc. — *Fa. un mensonge, une calomnie, une histoire, etc.*, Inventer un mensonge, etc. Fam. = Fabriqué, ée. p. *Une histoire fabriquée. Un texte fabriqué.*

FABULEUSEMENT. adv. D'une manière fabuleuse. Peu usité.

FABULEUX, EUSE. adject. (latin. *fabulosus*). Feint, controuvé, inventé. *Cela est fa. Histoire fabuleuse.* ‖ Particulièr., Qui appartient à la Fable. *Les divinités fabuleuses. Hercule, Thésée ou quelque héros aussi fa. Les temps fa.* ‖ Par exagér. et fam., se dit De ce qui passe la croyance, quoique réel. *Il y a dans la vie de cet homme des événements véritablement fabuleux.*

FABULISTE. s. m. Auteur qui a écrit des fables. *Le devoir d'un fa. est d'instruire en amusant.*

FAÇADE. s. f. (R. *face*). Chacun des côtés d'un bâtiment, d'un édifice, qui offre un point de vue distinct. *La fa. du côté de la cour. La fa. qui regarde la rivière.* — Particul., Le côté où se trouve la principale entrée. *La fa. d'une église, d'un palais, etc. La fa. de Notre-Dame, du Louvre, etc.*

FACE. s. f. (lat. *facies*). Partie antérieure de la tête de l'homme. *Les muscles de la fa. Lorsque l'âme est agitée, la fa. humaine devient un tableau vivant où se peignent toutes les passions.* V. Crane. — Fam., *Une bonne fa. Une grosse fa. Une fa. réjouie. Une fa. enluminée. Avoir une fa. de carême, de prédestiné, de réprouvé*, V. ces mots. — Popul., *Couvrir la fa. de quelqu'un*, Lui donner un soufflet. — Prov., *Fa. d'homme porte vertu*, Dans certaines circonstances, il est utile de se présenter en personne. ‖ Fig., se dit aussi en parlant De Dieu. *Devant la fa. du Seigneur. Dieu détourne sa fa. du pécheur.* ‖ *Face*, se dit aussi Des tempes relativement aux cheveux qui les couvrent. *Il a déjà les faces dégarnies.* ‖ *T. Numism. V. Croix. ‖ T. Peint. et Sculp. Mesure égale à la longueur du visage de l'homme. *On divise la hauteur du corps en dix parties égales appelées* faces. *On compte deux faces dans la longueur de la cuisse jusqu'au genou.* = En parlant Des choses, Surface, superficie. *La fa. de la terre. Pendant que l'idolâtrie couvrait la fa. de l'univers. La fa. de la mer.* — T. Écriture sainte. *La fa. des eaux. La fa. des abimes.* ‖ T. Géom. Chacun des plans qui forment la surface d'un polyèdre. *Les faces d'une pyramide, d'un prisme. Toutes les faces d'un cube sont carrées. La fa. sur laquelle repose le solide s'appelle* base. — Se dit également Des surfaces plus ou moins régulièrement planes que présentent certains corps. *Les faces d'un pignon. La fa. externe du tibia. La fa. supérieure d'une feuille.* — En Anat., s'emploie même en parlant de Corps qui n'offrent aucune surface plane. *La fa. antérieure de la vessie, de l'estomac. La fa. supérieure du cerveau.* ‖ T. Archit. Le devant d'un édifice ou d'une de ses parties considérables. *Ce bâtiment a tant de mètres de face. Les faces latérales du château. La fa. du côté du jardin. Ce palais a une belle fa.* — *Les faces de l'architrave*, Les bandes dont elle est composée. ‖ T. Guerre. *Les faces d'un bastion*, V. Fortification. = *Faire fa.*, Être tourné vers un certain côté. *Sa maison fait fa. à la mienne.* — Particul., en T. Guerre, Présenter le front. *Nous faisions fa. à l'ennemi. Notre armée faisait fa. à la plaine du côté des ennemis.* On dit D'un bataillon, etc., qu'*Il fait fa. de tous côtés*, Lorsqu'il est disposé de manière à recevoir l'ennemi, de quelque côté que celui-ci l'attaque. On dit aussi, *Faire volte-face*, Lorsqu'on se retourne pour repousser l'ennemi. — Fig., *Faire face*, Pourvoir, parer, satisfaire à quelque chose. *Il ne pourra jamais faire fa. à cette dépense. Faire fa. aux événements. Serez-vous en état de faire fa. à vos engagements.* = *L'aspect des choses. *La fa. des lieux ne change point comme le visage des hommes. Le lendemain la ville avait une tout autre fa.* ‖ Fig., se dit Des divers aspects, des divers points de vue sous lesquels une chose, une affaire peut être examinée, considérée. *Cette affaire a plusieurs faces. Après avoir considéré la question sous toutes ses faces.* — L'état, la situation des affaires. *Telle était alors la fa. des affaires. Cette mort changea toute la fa. des affaires. Les affaires ont bien changé de fa., ont pris une autre fa., une tout autre fa., tout une autre fa. La révolution a changé la fa. de l'Europe. Ma fortune va prendre une fa. nouvelle.* = T. Jeu de la Bassette. La première carte que découvre celui qui tient la banque. *La fa. est un valet.* = En face. loc. adv. Par devant. *Voir, regarder quelqu'un* ou *quelque chose en fa.* — *Regarder quelqu'un de fa.*, Le regarder au visage, le regarder fixement. — Fig., *Regarder la mort en fa., le péril en fa.*, Ne point s'effrayer à la pensée d'une mort prochaine, d'un péril imminent. ‖ En présence, la personne étant présente. *Il osa le lui dire, le lui reprocher en fa. Résister en fa.* — Fig., *Se marier en fa. de l'Église*, Se marier devant les ministres de l'Église, et avec les cérémonies religieuses ordinaires. ‖ Vis-à-vis. *Ce château a en fa. un fort beau canal. Nous avions l'ennemi en fa. de nous. Sa maison est située en fa. de l'église.* = De face. loc. adv. Du côté où l'on voit toute la face, tout le devant. *Une figure dessinée de fa., prise de fa. Cet édifice est imposant quand on le voit de fa.* = A la face de. loc. adv. En présence de, à la vue de. *A la fa. de la justice. A la fa. des autels. A la fa. du ciel.* — Fig., *A la fa. de l'univers.* = De prime face. loc. adv. D'abord. Vieux; on dit maintenant, *De prime abord.* = Face a face. loc. adv. qui se dit en parlant De deux personnes qui sont en présence l'une de l'autre. *Il s'est trouvé face à face avec moi. Nous nous sommes rencontrés face à face.* — Fig., *Voir Dieu face à face.*

Syn. — *Vis-à-vis.* — *Vis-à-vis* désigne le rapport de deux objets qui sont en vue l'un de l'autre et en opposition directe. *Face à face* a le même sens, mais il ne se dit que des personnes. *En face* indique également une opposition de situation ; mais il s'y joint une idée d'étendue. Ainsi, deux personnes se rencontreront *face à face*, ou se trouveront placées quelque part *vis-à-vis* l'une de l'autre ; deux arbres seront *vis-à-vis* l'un de l'autre, et non *face à face;* enfin, on dira qu'un arbre est *en face* d'une maison, et non qu'une maison est *en face* d'un arbre.

FACÉ, ÉE. adj. *Être bien facé*, avoir le visage plein et une belle figure. *Voilà un homme bien facé.* Fam. et presque inusité.

FACER. v. a. T. Jeu de la Bassette. Amener pour face la carte sur laquelle un joueur a mis son argent. *Il m'a facé d'abord.* = Facé, ée. part. = Conj. V. Sucer.

FACÉTIE. s. f. [TI se pron. CI dans ce mot et dans ses dérivés.] (lat. *facetia*). Plaisanterie de paroles ou de gestes, pour divertir, pour faire rire. *Débiter des facéties. La fa. n'est pas la bouffonnerie. Recueil de facéties.*

FACÉTIEUSEMENT. adv. D'une manière facétieuse. *Il nous a conté cela fa.*

FACÉTIEUX, EUSE. adj. Plaisant, amusant, qui fait rire. *Un homme très-fa. Un esprit fa. Un conte fa. Histoires facétieuses.*

FACETTE. s. f. Petite face. *Diamant taillé à facettes. Yeux à facettes.*

FACETTER. v. a. T. Lapidaire. Tailler à facettes. *Fa. un diamant.* = Facetté, ée. part.

FÂCHER. v. a. Mettre en colère, mettre de mauvaise humeur, irriter. *Vous avez fâché votre mère, votre sœur. Il faut peu de chose pour le fâ. Prenez garde de le fâ.* ‖ Causer du déplaisir, de la peine, contrarier. *Cet événement me fâche beaucoup. Votre refus l'a un peu fâché. Je vous ai fait mal, j'en suis bien fâché. Je suis fâché de ne vous avoir pas rencontré. Je suis fâché que vous ne m'ayez pas prévenu, de ce que vous ne m'avez pas prévenu. Il est fâché de ne vous avoir pas rencontré.* — Fam. et ironiq., *Cela ne vous contente pas, je suis fâché, j'en suis bien fâché.* — Fam., *Soit dit sans vous fâ.*, s'emploie Lorsqu'on dit à quelqu'un quelque chose de sévère, de peu flatteur, mais cependant sans l'intention de le fâcher. ‖ Impers., *Il me fâche, il lui fâche, etc.* Je suis chagrin, je suis affligé de, etc. *Il me fache de vous quitter. Il lui fâcherait fort de perdre son emploi.* = se Fâcher. v. pron. Se mettre en colère. *Je me suis fâché contre lui. C'est un homme qui se fâche de tout. N'allez pas vous fâ. de ce que je vais vous dire.* ‖ *Pop., Se brouiller. *Se fâ. avec quelqu'un. Ils se sont fâchés sans motif.* = Fâché, ée. part. *C'est un homme qui a toujours l'air fâché.* = Syn. V. Affligé.

FÂCHERIE. s. f. Mécontentement, brouillerie. *Cette fâ. ne durera pas. Il y a un peu de fâ. entre eux.* Fam.

FÂCHEUX, EUSE. adj. Qui contrarie, qui cause du déplaisir, du chagrin, de la peine. *Un contre-temps fâ. Un fâ. accident. Mal fâ. Une nouvelle, une rencontre fâcheuse. Il est dans un fâ. état. Cela est fâ. Cela peut avoir des suites fâcheuses. C'est une chose fâcheuse que d'avoir affaire à des gens qui n'entendent pas raison. L'armée était réduite aux extrémités les plus fâcheuses.* — Impersonn., *Il est fâ.*, C'est une chose triste, désagréable. *Il est fâ. d'être trompé. Il est fâ. que vous ne vous soyez pas trouvé avec nous.* — Subst., au masc.; *Le fâ. de l'affaire, de l'aventure est que.* ‖ Pénible, difficile, malaisé. *Chemin fâ. Montée fâcheuse.* ‖ Malaisé à contenter, bizarre, peu traitable. *C'est un fâ. personnage. On ne sait comment vivre avec lui, c'est un esprit fâ., un caractère fâ. Humeur fâcheuse. Il est fâ. dans son intérieur.* ‖ Subst., au masc., Incommode, importun, ou dont la présence dérange, embarrasse. *Je hais les fâ. Je voudrais bien me débarrasser de ces fâ.*

FACIAL, ALE. adj. T. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la face. *Nerf facial. Névralgie faciale. Angle fa.*, V. Phrénologie. ‖ *Subst. *Le facial*, Le nerf facial. V. Encéphale.

FACIENDE. s. f. (lat. *faciendum*, qui doit être fait). Cabale, intrigue. *Ils sont tous deux de même fa. Il est de la. fa d'un tel.* Vieux.

*** FACIES.** s. m. (On pron. *Faciès*, en faisant sentir l'S.) Mot latin passé dans le langage scientifique. ‖ T. Méd. L'aspect du visage dans les maladies. *Le facies est grippé.* ‖ T. Hist. natur. L'ensemble des formes et des caractères extérieurs dont on est frappé au premier coup d'œil jeté sur un corps quelconque; se dit principalement Des animaux et des végétaux. En Bot., *Facies* est à peu près synon. de *Port.*

FACILE. adj. 2 g. (lat. *facilis*). Aisé, qui ne donne point de peine, qu'on peut faire sans peine. *Calcul, travail, besogne fa. Un thème, une version fa. Ce morceau de piano est très-fa. Il n'y a rien de si fa. Cela est plus fa. à dire qu'à faire. La navigation est sûre et fa. dans ces parages. Il est fa. de vous contenter. Il lui est fa. de se venger. Elle n'est pas fa. à contenter. Cet auteur n'est pas fa. à entendre, à traduire, n'est pas fa. Tout lui devint fa. Une méthode sûre et fa.* — *Cet homme est de fa. accès; Il a le travail fa.*, Voy. Accès et Travail. ‖ Qui paraît avoir été fait sans peine, sans effort; se dit surtout, en parl. de Littér. et de Beaux-Arts. *Un style naturel et fa. Une élocution fa. Des vers faciles. Un dessin pur et fa. Des mouvements faciles et gracieux. Les chants de ce compositeur sont faciles.* — *Il a la parole fa.*, Il s'énonce aisément et sans effort. ‖ Qui crée, qui exécute aisément, sans effort. *Un esprit, un génie fa.* — Par méton., *Une plume fa. Un crayon, un pinceau, un ciseau, un burin fa.* ‖ Condescendant, doux, commode pour le commerce ordinaire de la vie. *C'est un homme fa. à vivre, d'une humeur traitable et fa.*, ou simpl., *C'est un homme fa. Un caractère, un naturel doux et fa. Des mœurs faciles et indulgentes. Il est fa. en affaires.* — Se dit, avec une nuance de blâme, De celui qui pousse à l'excès la condescendance, la complaisance. *C'est un homme trop fa., on lui fait faire ce qu'on veut. Le fa. Claude se laissait gouverner par Agrippine. Un mari fa. et débonnaire. Une femme fa.* = Syn. Voy. Aisé.

FACILEMENT. adv. Aisément, avec facilité, sans peine. *Faire fa. toutes choses. Vous en viendrez fa. à bout. Il parle, il écrit, il peint fa. Il cède trop fa.*

FACILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est aisé à faire, à exécuter, etc. *Cela est de la plus grande fa. La fa. d'un expédient, d'un moyen. La fa. d'une méthode.* ‖ Commodité, moyen de faire, de se procurer une chose sans peine, sans effort; absence de difficulté. *Nous aurons la fa. de nous voir tous les jours. Les besoins croissent avec la fa. de les satisfaire. Vous l'obtiendrez, je crois, avec fa. Cela peut se faire avec fa.* — T. Fin. et Com. *Facilités*, au pl., se dit Des délais accordés à un acheteur, à un débiteur. *On donnera des facilités aux acquéreurs pour le paiement du prix. Vous aurez toutes les facilités désirables.* ‖ Disposition, aptitude naturelle ou acquise, qui permet de faire une chose sans peine, sans effort. *Se mouvoir, marcher, courir avec fa. Parler, écrire avec fa. Il s'exprime avec autant de grâce que de fa. Il a une grande fa. à parler, à s'exprimer. On n'a toujours que trop de fa. à mal faire. Fa. d'esprit. Fa. de conception, d'élocution. Fa. de composition.* — Par méton., *La fa. de sa plume. Fa. de pinceau, de burin, etc.* ‖ Absol., en parlant Des œuvres d'art et de littér., sign. Aptitude à concevoir, à produire, à travailler sans peine et sans effort. *Cet écrivain, ce peintre a une très-grande fa., une fa. prodigieuse. Acquérir de la fa. Défiez-vous de votre fa. Il a une fa. malheureuse. Cet enfant n'a aucune fa.* ‖ La qualité de ce qui paraît avoir été fait sans peine, sans effort. *Cela est écrit avec fa. Il y a de la fa. dans cette peinture. Son style a de la grâce et de la fa.* ‖ Condescendance, indulgence dans les relations de la société. *Sa fa. à consentir me surprit. Il apporte une grande fa. dans le commerce de la vie. Il est d'une grande fa. en affaires.* On dit, dans un sens anal., *Fa. d'humeur, de caractère. Fa. de mœurs.* — Se dit aussi, avec une nuance de blâme, De l'excès de complaisance, d'indulgence, etc. *C'est un homme* *qui se laisse aller à tout ce qu'on veut. On abuse de sa fa. C'est votre fa. qui est cause de ce désordre. On la soupçonne d'un peu trop de facilité.*

FACILITER. v. a. Rendre facile, aisé. *Fa. l'exécution d'une entreprise. Ce canal facilitera beaucoup la navigation. Il lui facilita les moyens de réussir.* = FACILITÉ, ÉE. part.

FAÇON. s. f. (lat. *factio*). L'action de façonner; le travail qui rend une chose propre à quelque service. *Payer la fa. d'un habit. La fa. de cette robe n'est pas chère. Il n'y a pas grande fa. à cet ouvrage. Cette couturière fait payer ses façons trop cher. Ceci coûte tant de fa.* — * *Donner la première fa. à un ouvrage*, L'ébaucher; * *Lui donner la dernière fa.*, L'achever. — * *Donner à fa.*, Donner un ouvrage à faire en fournissant la matière. || T. Agriculture. Le labour que l'on donne à la terre, à la vigne. *Donner une première, une seconde fa. à un champ. Cette vigne a reçu toutes ses façons.* || T. Pratique ancienne. *La fa. d'un arrêt*, Le travail fait par le greffier pour dresser un arrêt. || T. Finances. *La fa. d'un compte*, La somme qui autrefois était allouée à un comptable pour les frais de la reddition d'un compte. || L'action d'inventer, de composer quelque chose. *Cet ouvrage est de ma fa., de la fa. d'un tel. Il nous lut des vers de sa fa. Il nous conta une histoire de sa fa. Ce trait-là est de votre fa.* Famil. = La manière dont une chose est faite; la forme qu'on lui a donnée. *La fa. de cette étoffe est belle. La fa. en est nouvelle. C'est une fa. d'habit toute particulière. La fa. de cet ouvrage est petite et mesquine.* En T. Peint., On dit *Le faire*, au lieu de *La fa.* — * *En fa. de*, En forme de. *Je veux une armoire en fa. de bibliothèque.* || T. Mar. *Les façons d'un bâtiment*, La forme rétrécie d'une partie de la carène, à l'avant et à l'arrière. = Manière, sorte. *Sa fa. d'écrire est assez bonne. Cette fa. de s'exprimer n'est ni juste, ni raisonnable. J'entends travailler à ma fa. Il a fait encore un tour de sa fa. C'est sa fa. de vivre, d'agir. Chacun a sa fa. Une épître à la façon de Boileau. A la fa. des Turcs. Il était accoutré de la fa. la plus plaisante. Les façons de faire de quelqu'un. Changer de fa. de faire. On en parle d'une étrange fa. Il l'a traité d'une étrange fa. Je lui parlerai de la bonne fa. Il s'est cependant expliqué de fa. à être compris. Tourner une affaire de toutes les façons, de toutes façons. Prenez-vous-y d'une autre fa. Je ne veux entendre parler de lui en aucune fa., en nulle fa., en fa. quelconque. Je réussirai de fa. ou d'autre. Il faudra bien, de toute fa., que j'en vienne à bout. Il ne l'obtiendra de fa. ni d'autre. De quelque fa., en quelque fa. que ce soit. De quelque fa. que les choses tournent.* — Fam., *S'en donner de la bonne fa.*, Se livrer à quelque chose avec excès. *En donner de la bonne fa. à quelqu'un*, Le maltraiter, le châtier comme il faut. — *Fa. de parler*, Phrase, locution, expression. *Une nouvelle, une mauvaise fa. de parler. Cette fa. de parler n'est pas ordinaire. Une fa. de parler élégante et noble.* — *C'est une fa. de parler*, Cela ne doit pas être pris à la lettre, à la rigueur. — Famil., *C'est une fa. de bel esprit, de philosophe, de brave, etc.*, se dit D'un homme qui se donne pour bel esprit, etc., et qui n'en a guère que l'apparence. — Famil., *Des gens d'une certaine fa.*, Des gens d'un certain rang, d'un certain état. *On n'en use pas ainsi avec des gens d'une certaine façon.* = Famil., L'air, la mine, le maintien, le port d'une personne. *Un homme, une femme de bonne fa. Avoir bonne fa., mauvaise fa. Il a bien une autre fa. que...* — L'apparence bonne ou mauvaise qu'ont certaines choses. *Voilà un rôti qui a bonne fa. Ceci a bien mauvaise fa.* — Prov., *N'avoir ni mine ni fa.*, N'avoir ni grâce, ni apparence. *Cet homme n'a ni mine ni fa. Cet ouvrage n'a ni mine ni fa.* || *Façons*, au plur., se dit Des manières propres à une personne, de ses actions, de ses procédés, etc. *Les enfants ont de petites façons qui plaisent. Cette femme a des façons fort engageantes. Elle a des façons enfantines qui la rendent ridicule. Il a toutes les façons d'un homme de cour. Cet homme a des façons fort étranges. Il a avec moi des façons insupportables. Vos façons ne me conviennent point.* — Absol., *C'est une femme pleine de façons*, Qui a des manières affectées. || Fam., se dit aussi Des manières cérémonieuses, des politesses affectées. *C'est un homme plein de façons, un homme sans fa. J'en use sans fa. avec vous. Je n'y sais, je n'y fais point tant de fa. Allons, point tant de façons. Sans tant de façons. Il a fait beaucoup de façons pour accepter ce présent.* || Fam., se dit encore Des difficultés qu'une personne fait pour se déterminer à quelque chose. *Après avoir fait bien des façons*, ou *après bien des façons, il consentit à ce qu'on lui demandait. Que signifient toutes ces façons?* || Fam., se prend quelquefois pour Soin excessif, circonspection trop grande en de certaines choses. *Cela ne mérite pas qu'on y apporte tant de façons. Vous y faites trop de façons. Voilà bien des façons pour rien.* = DE FAÇON QUE. loc. conj. En sorte que. *La nuit vint, de fa. que je fus obligé de me retirer.* || De telle manière que. *Vivre de fa. qu'on ne fasse tort à personne.*

Syn. — *Manière.* — La *façon* est ce qui rend l'ouvrage propre à sa destination; la *manière*, ce qui lui donne un cachet particulier. La *façon* caractérise l'ouvrage en général, et la *manière*, le talent ou l'esprit de l'ouvrier. Chacun a sa *façon* de vivre, c.-à-d. ses habitudes, raisonnées ou non, ordinaires ou non; chacun a aussi sa *manière* de vivre, c.-à-d. quelque coutume particulière qui le distingue. En termes de grammaire, une *façon de parler* est une locution, régulière ou irrégulière, qui est consacrée par l'usage; une *manière de parler* est une locution singulière, propre à une personne, ou bien hasardée en passant.—Dans les relations de la société, les *façons* expriment en général quelque chose d'affecté, qui tient de l'étude ou de la minauderie; *manière*, au contraire, exprime quelque chose de plus naturel, qui vient du caractère et de l'éducation. Beaucoup d'hommes avaient autrefois, comme les femmes, de petites *façons*, pour se donner des grâces; aujourd'hui, beaucoup de femmes prennent les *manières* libres des hommes pour se distinguer de leur sexe.

FACONDE. s. f. (lat. *facundia*, éloquence). Ne se dit qu'en mauvaise part, dans le sens de Trop grande abondance de paroles. *Quelle ennuyeuse fa.! Il est d'une fa. insupportable.* Fam.

FAÇONNER. v. a. Travailler une chose de manière à la rendre propre à quelque service, à lui donner telle forme. *Fa. grossièrement quelque chose. Fa. un tronc d'arbre en canot.* — Particul., Donner la dernière façon à un ouvrage, en embellir la forme. *Fa. un vase, une tabatière, etc. Fa. une bordure de tableau. Fa. une étoffe.* — T. Agric. Donner à une terre un labour, etc. *Fa. une vigne, un champ.* || Fig. et fam., Former l'esprit, les mœurs, les manières, par l'instruction, par l'usage. *Il prétend fa. sa femme à sa mode. Le commerce du monde l'a façonné. Il façonne les hommes par l'éducation.* — * Par ext., *Fa. un cheval*, Lui donner une allure régulière et gracieuse. || Accoutumer. *Je l'ai façonné à mes manières. Fa. un jeune homme à l'obéissance.* = SE FAÇONNER. v. pron. Se former par l'usage, par l'éducation. *Il s'est un peu façonné depuis quelque temps.* || S'accoutumer. *Ils se sont façonnés au joug.* || FAÇONNER. v. n. Faire quelque difficulté. *Pourquoi tant fa.? acceptez ce qu'on vous offre.* Famil. = FAÇONNÉ, ÉE. part. On dit *Étoffe façonnée*, par opposition à *Étoffe unie.*

FAÇONNIER, IÈRE. adj. Qui a des manières affectées, qui fait trop de façons. *Que vous êtes fa.! Cette femme est trop façonnière.* Fam.

FAC-SIMILE. s. m. [On pr. *Similé.*] Mots latins qui sign. *fais semblable*, et s'emploient pour désigner La reproduction, l'imitation exacte, imprimée ou gravée, d'une pièce d'écriture, etc. *On a joint aux œuvres de cet auteur un fac-simile de son écriture. Une collection de fac-simile.* Voy. AUTOGRAPHIE.

* **FACTAGE.** s. m. T. Comm. Entremise d'un facteur; Transport opéré par un facteur; Appointement qui lui est dû.

FACTEUR. s. m. (lat. *factor*, faiseur). Ne se dit, au prop., que De ceux qui font des instruments de musique. *F. d'instruments à vent, d'orgues, de pianos.* || T. Comm. Commissionnaire, agent chargé de quelque négoce, de quelque trafic, etc., pour un négociant qui réside ailleurs. *Le f. d'un négociant, etc. F. pour l'achat, pour la vente. Il a un f. à Amsterdam. Les Hollandais ont été pendant longtemps les facteurs des autres nations.* — *Dans les halles et marchés publics des grandes villes, Espèce de commissaire-priseur qui est chargé de vendre certaines marchandises aux enchères et en gros, pour le compte des expéditeurs. *Il a une place de f. à la halle au beurre.* || T. Poste. Celui qui est chargé de distribuer, de remettre à leurs adresses les lettres envoyées par la poste. *Un f. de la poste. Payer le f.* — *Par ext., Celui qui, dans une entreprise de transports, est chargé de remettre les paquets, les ballots à leur adresse. *Il est f. au chemin de fer du Nord.* || T. Math. Chacune des quantités qui servent à former un produit. Voy. DIVISION et MULTIPLICATION.

FACTICE. adj. 2 g. (lat. *factitius*). Qui est fait ou imité par art. *Pierre f. Eaux minérales factices. Vin f. Lumière f.* || Fig., Qui n'est point naturel, qui résulte de l'habitude, ou qui est feint. *Besoins factices. Sensibilité f. Enthousiasme f. Gaîté f.* — *Mot f., terme f.*, Mot qui n'est pas reçu dans une langue, mais que l'on fait selon les règles de l'analogie. || *T. Philosoph. *Idées factices*, Voy. IDÉE.

FACTIEUX, EUSE. adj. [TI se pron. CI dans ce mot et dans les deux suiv.] Qui excite ou qui cherche à exciter des troubles dans un État, dans une ville, dans une société; ou qui est de quelque cabale, de quelque faction. *On redoutait cette secte turbulente et factieuse. Ils devinrent mutins et f.* — On dit aussi, *Un esprit f.* || Substantiv., *C'est un f. Le chef des f. Réprimer, punir les factieux.*

FACTION. s. f. (lat. *factio*). * T. Antiq. Chez les Romains, se disait Des troupes de concurrents qui couraient sur des chars dans les jeux du cirque. V. CIRQUE. || Par ext., Parti, cabale dans un État, dans une ville, dans une assemblée, etc. *Il y avait deux factions dans cette ville. La f. des Guelfes, la f. des Gibelins. Se mettre à la tête d'une f. Calmer les factions. Un État déchiré par les factions. Il n'était que l'instrument d'une f. Il y avait différentes factions dans le sénat. Dans le conclave, la f. d'Autriche prévalut.* = T. Guerre. Le guet que font successivement les soldats d'un poste. *Un soldat en f. Entrer, mettre en f. Faire f. Sortir, être relevé de faction. C'est mon tour de f. Ma f. a été longue.* || Par ext. et fam., se dit De toute personne qui se tient dans un endroit pour guetter ou attendre quelqu'un ou quelque chose. *Je me suis mis en f. à sa porte.*

Syn. — *Parti.* — Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes ou du moins leur opposition à quelques vues différentes des leurs: c'est en cela qu'ils sont synonymes. Mais *faction* annonce de l'activité, une machination secrète contraire aux vues de ceux qui n'en sont point: *parti* n'indique proprement qu'une division dans les opinions. Un philosophe, un littérateur, peuvent avoir des *partis*: c'est ainsi qu'on dit le *parti* romantique et le *parti* classique; mais ces *partis* ne sont point des *factions*. En conséquence, par lui-même, le terme de *parti* n'a rien d'odieux, tandis que celui de *faction* se prend toujours en mauvaise part. Néanmoins, en politique, le *parti* est parfois bien voisin de la *faction*; car, dans ce cas, le *parti*, pour faire prévaloir ses idées, aspire à s'emparer du pouvoir.

FACTIONNAIRE. s. m. T. Guerre. Soldat qui est en faction, sentinelle. *Le f. ne voulut pas me laisser passer. On plaça des factionnaires à toutes les portes. Poser, relever un f.* || Autrefois, s'employait adjectiv. *Un soldat f.*—*Le premier capitaine f.*, ou simplem., *Le premier f. d'un régiment*, Le capitaine d'infanterie qui devait passer à la place de capitaine des grenadiers, dès qu'elle viendrait à vaquer.

* **FACTORAGE.** s. m. Syn. de *Factage.* Peu us.

FACTORERIE ou **FACTORIE.** s. f. Le lieu, le bureau où sont les facteurs ou agents d'une compagnie de commerce en pays étranger; ne se dit guère que Des établissements de ce genre formés par les Européens dans les Indes orientales. *La compagnie avait des factoreries dans plusieurs villes maritimes.* On dit aussi *Loge.*

* **FACTORIELLE.** s. f. T. Algèb. Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique.

FACTOTUM. s. m. [On pron. *Factotome;* autrefois on prononçait et plusieurs écrivaient *Factoton.*] Mot latin qui sign. *fait tout*, et qui se dit de Celui qui se mêle, qui s'ingère de tout dans une maison. *C'est le f. de monsieur. Les valets haïssent les factotums.* Fam.

FACTUM. s. f. [On pron. *Factome.*) Mot latin qui sign. *Fait*, et qui se disait, en T. Pal., D'un mémoire où l'on exposait sommairement les faits d'un procès et les moyens d'une des parties. *F. pour un tel, contre un tel.* || Par ext. et par dénigrement, se dit encore D'un écrit quelconque qu'une personne publie pour attaquer, pour se défendre, etc. *Les factums de Furetière contre l'Académie.*

FACTURE. s. f. (lat. *factura*, manière de faire.) T. Mus. La manière dont une composition musicale est écrite. *Sa symphonie est d'une f. large et savante. Ce morceau est remarquable par l'élégance de sa f.* — T. Littér. Se dit encore De la manière d'écrire en vers. *Il entend bien la f. du vers, mais ses ouvrages sont vides d'idées.* — *Couplet de f.*, Couplet d'une composition difficile par la rareté, la richesse et le redoublement des rimes. || T. Comm. État détaillé qui indique la quantité, la qualité et le prix des marchandises, qu'un négociant envoie à un acheteur, à un associé, à un commissionnaire, etc. *Dresser une f. Les articles portés sur la f. Envoyez-moi la f. de ce que vous m'avez fourni.*

***FACULE.** s. f. T. Astron. V. Soleil.

FACULTATIF, IVE. adj. T. Droit Canon. *Bref fa.*, Bref par lequel le pape donne un droit, un pouvoir qu'on n'aurait pas sans cette dispense. ‖ Dans le langage ordinaire, Qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire une chose; Dont on peut, à son gré, faire ou ne pas faire usage. *Droit fa. Cette disposition de la loi n'est que facultative.*

FACULTÉ. s. f. (lat. *facultas*). Puissance physique ou morale qui rend l'être qui la possède capable d'agir et de produire certains effets. *Les facultés physiques. Les facultés de l'âme. La fa. de voir, de sentir, de se mouvoir, d'agir. Les facultés intellectuelles et morales de l'homme. La fa. de penser, de juger, de raisonner. Cela est au-dessus de ses facultés. Toutes ses facultés semblaient anéanties. Perdre l'usage de ses facultés. Cet animal est doué d'une fa. singulière.* — Se dit aussi De certaines choses physiques. *L'aimant a la fa. d'attirer le fer. Chaque tissu a la fa. de s'assimiler les matériaux nécessaires à sa nutrition. Cette plante a la fa. de purger. Fa. astringente, apéritive.* On dit plus ordin., *Propriété.* — *En T. Écon. polit., on dit aussi, *Les facultés productives de la terre, des capitaux.* ‖ Par ext., Talent, facilité, aptitude. *La fa. de bien dire, de parler en public. Les facultés brillantes qui le distinguent. Cet emploi exige de hautes facultés.* ‖ Pouvoir, autorisation, droit de faire une chose. *Donner, accorder à une personne la fa. de. Il est mineur, il n'a pas la fa. de disposer de ses biens. Vendre avec fa. de rachat.* — *La fa. d'un légat*, Ses pouvoirs. ‖ Au plur., Les biens, les ressources, les moyens d'une personne. *Chacun a été taxé selon ses facultés. Il faut proportionner ses dépenses à ses facultés.* ‖ Dans l'Université, Le corps des docteurs qui sont chargés du haut enseignement littéraire et scientifique, et qui ont mission de conférer les grades. *La fa. de théologie. La fa. des lettres. La fa. de droit, etc. Les médecins de la fa. de Paris.* — Pris absol., se dit ordin. de La faculté de médecine. *Les membres de la Fa. On consulta la Faculté.* — V. Université.

Syn. — *Propriété, Puissance, Vertu.* — Ces quatre mots ne sont pas synonymes; le choix à faire entre eux dépend des caractères que l'on reconnaît à la cause qu'il faut désigner. Cette cause n'est-elle dans l'être où le phénomène est apparu, que la pure capacité d'en devenir, pour ainsi dire, le théâtre, on la nomme *propriété :* c'est ainsi que les corps ont la *propriété* de se mouvoir, de changer d'état, etc. Au contraire, pense-t-on que la cause supposée, au lieu d'être une aptitude passive, possède une énergie propre, par laquelle elle commence ou du moins continue l'opération commencée, c'est déjà une *puissance*, une *vertu*, une *faculté*. Par ex., l'aimant a une *puissance* attractive, certaines plantes ont des *vertus* médicinales, l'estomac a la *faculté* de digérer et le foie celle de sécréter la bile. A cette activité encore aveugle et fatale, ajoutez, dans l'être qui en est doué, la conscience de son action; faites, de plus qu'il en ait, avec la conscience, l'initiative et le gouvernement, et le titre de *faculté* sera le seul qui conviendra pour exprimer cette *puissance*. Le mot *faculté* aura alors toute sa valeur possible, il signifiera tout ce qu'il peut signifier. Or, en ce sens, l'âme seule a de véritables *facultés*.

Enc. — En Philosophie, on nomme *facultés de l'âme*, les divers modes par lesquels se manifeste l'activité de l'âme. Or, comme cette activité ne nous est révélée que par les phénomènes de la conscience, c'est uniquement par l'étude de ces phénomènes que nous arrivons à distinguer plusieurs modes différents dans sa manifestation. Le philosophe procède ici de la même manière que le savant dans les sciences naturelles : celui-ci distingue dans la nature autant de forces différentes qu'il observe de classes particulières de phénomènes; celui-là admet dans l'âme autant de facultés qu'il reconnaît de catégories distinctes parmi les phénomènes qui se passent sous l'œil de la conscience. Par conséquent, chaque fac. se trouvera déterminée par ses effets ou, en d'autres termes, par sa fonction. Malgré la simplicité apparente de cette méthode, les philosophes sont loin d'être d'accord sur la détermination du nombre des facultés de l'âme, et par suite sur la sphère propre de chacune d'elles. Toutefois le plus grand nombre en reconnaît trois principales : la *fac. de sentir* ou la *Sensibilité*, la *fac. de penser* ou l'*Intelligence*, et la *fac. de vouloir* ou la *Volonté*. Mais ces facultés, et particulièrement la fac. de penser, étant susceptibles d'applications diverses, par une extension naturelle du mot *fac.*, on désigne également sous ce nom, soit dans le langage philosophique, soit dans le langage ordinaire, chacune des opérations par lesquelles se manifeste chacune de ces facultés primitives. C'est ainsi que l'on dit la fac. d'abstraire, de se souvenir, de comparer, de raisonner, etc., ou l'abstraction, la mémoire, la comparaison, etc. — V. Intelligence, Sensibilité, etc.

FADAISE. s. f. (R. *fade*). Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole. *Ce n'est qu'une fa. Débiter des fadaises. Il a la tête pleine de fadaises.*

***FADASSE.** adj. 2 g. Augmentatif de *Fade;* s'emploie au prop. et au fig. *Un fruit bien fa. Elle est d'un blond fa.* Très-fam.

FADE. adj. 2 g. (lat. *fatuus*). Qui a trop peu de saveur, qui n'a pas un goût assez relevé. *Un mets f. Viande, sauce f. Une douceur f. Une odeur f.* — Fig., *Se sentir le cœur f.* Éprouver du dégoût. ‖ Fig., Qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé. *Une couleur, un teint f. Une beauté f. Un blond f. Un discours, une conversation f. Des louanges fades. C'est un f. complimenteur. Il est f. dans tout ce qu'il dit.*

Syn. — *Insipide.* — Ce qui est *insipide* n'a point d'action sur le sens du goût; par conséquent, il ne plaît ni ne déplaît. Ce qui est *fade*, en exerce une désagréable, parce qu'il n'a pas le piquant, le relevé qu'on lui voudrait. Dans les ouvrages d'esprit, le *fade* et l'*insipide* sont tous deux détestables : celui-ci ennuie et rebute, parce que l'auteur semble ignorer même l'idée du beau; celui-là déplaît et choque, parce que l'auteur, ayant une fausse idée du beau, fait des efforts pour produire un certain effet, et cherche en vain la grâce qui lui échappe.

FADEUR. s. f. Qualité de ce qui est fade. *La fa. d'un mets, d'une sauce. Il faut une sauce de haut goût pour corriger la fa. de cette viande.* ‖ Figur., se dit De la physionomie, des manières et de la conversation, pour sign. Un certain manque de grâce, d'agrément et de vivacité; ainsi que Des louanges et de la complaisance, pour marquer Un excès de flatterie. *La fa. de son visage, de ses manières, de sa conversation, est insupportable. La fa. de ses discours, de ses plaisanteries. Il y a de la fa. dans ces louanges-là. Des louanges pleines de fa. Complaisant jusqu'à la fa.* — Par ext., Louange, compliment fade. *Voilà une grande fa. Dire des fadeurs à une femme.*

FAGOT. s. m. (lat. *fagus*, hêtre?) Faisceau de menu bois, de branchages. *Un fa. de sarments. Un cent de fagots.* — Fam., *L'âme d'un fa.*, Le dedans d'un fa., composé du plus petit bois. *Prendre un air de fa.*, Se chauffer, en passant, à la flamme d'un fagot. — Fig. et prov., *Il y a fagots et fagots*, Il y a de la différence entre des personnes de même état, entre des choses de même sorte. *Cet homme sent le fa.*, On le soupçonne fort d'hérésie, d'impiété; on dit aussi, *Cet écrit, ces vers sentent le fa.*, parce qu'autrefois on brûlait les individus convaincus d'hérésie, et les livres impies. *Être habillé, être fait comme un fa.*, Être habillé sans soin et sans goût. *Conter des fagots, faire des fagots*, Conter des bagatelles, des choses frivoles, ou fausses, ou sans vraisemblance. ‖ Se dit aussi D'un ouvrage de charpenterie, de menuiserie, ou de tonnellerie, qu'on a démonté, et dont les pièces sont liées en paquet, pour qu'elles occupent moins d'espace, et qu'elles puissent être remontées au besoin. *Les grands vaisseaux portaient des chaloupes en fa. Futailles en fagot.*

FAGOTAGE. s. m. Le travail d'un faiseur de fagots. *On a payé tant pour le fa.* ‖ Bois qui n'est propre qu'à faire des fagots. *Il n'y a presque que du fa. dans ce bois.*

FAGOTER. v. a. Mettre en fagots. *On a coupé ce taillis, maintenant il faut le fa.* ‖ Fig. et fam., Mettre en mauvais ordre, mal arranger. *Qui a fagoté cela ainsi? Voilà qui est bien mal fagoté.* — Particul., Habiller mal et avec mauvais goût. *Qui vous a ainsi fagotée?* = Se fagoter. v. pron. S'habiller mal et avec mauvais goût. *Cette femme se fagote d'une singulière façon.* = Fagoté, ée. part. ‖ Fig. et famil., *Voilà une personne bien fagotée*, se dit D'une personne mal faite ou mal habillée. *Comme vous voilà fagoté.*

FAGOTEUR. s. m. Faiseur de fagots. ‖ Fig. et fam., Celui qui fait mal quelque chose. *Un fa. de chansons, de romans, etc.*

FAGOTIN. s. m. Singe habillé que certains charlatans ou saltimbanques ont avec eux sur leur théâtre. Ce nom a passé aux valets de charlatan qui amusent le peuple par des bouffonneries et des lazzi. — Fig. et fam., *C'est un fa.*, C'est un mauvais plaisant.

FAGOUE. s. f. Nom vulgaire du *Pancréas*, chez le bœuf, le cochon, etc.

FAGUENAS. s. m. Odeur fade et nauséabonde qu'exhale un corps malpropre ou malsain. *Cela sent le fa.* Fam. et peu us.

***FAHAM.** s. m. T. Bot. V. Orchidées.

***FAHLUNITE.** s. f. T. Minéral.

Enc. — On désigne sous ce nom, qui est dérivé de la ville de Fahlun, située dans le nord de la Suède, deux silicates alumineux fort différents. L'un, appelé *F. tendre* ou *Triclasite*, est un silicate hydraté d'alumine et de fer; l'autre, appelé *F. dure* ou *Cordiérite*, du nom du savant qui l'a décrit le premier, est un silicate d'alumine et de magnésie, qui contient en outre un peu de fer et de manganèse. La F. dure est encore nommée *Dichroïte*, parce que c'est dans cette pierre qu'a d'abord été observé le phénomène du dichroïsme, et *Saphir d'eau*, à cause de sa couleur. Les variétés d'une belle teinte bleue ou violâtre sont employées dans la bijouterie; celles qui sont irisées produisent un assez joli effet.

FAIBLE. adj. 2 g. (lat. *flebilis*, plaintif). Qui manque de force, de vigueur, débile. *Il est encore f. de sa maladie. Il a les jambes faibles. Avoir la vue f., la voix f. Son estomac est très-f. Elle a la poitrine f. Son pouls est très-f. Une f. constitution. Être f. de constitution. Une f. santé. Un f. enfant. La femme est plus f. que l'homme. Un sexe f. et timide. Ce cheval est trop f. pour porter un si lourd fardeau. Il a les reins faibles*, ou *Il est f. des reins.* — Se dit également Des facultés intellectuelles. *Avoir une tête f., le jugement f., l'intelligence f., la mémoire f. Notre f. raison est incapable de pénétrer ces mystères. En présence de ces merveilles, combien l'homme doit se sentir petit et f.* — Par ext., *Dans un âge f.*, Dans l'enfance, dans les premiers temps de l'adolescence. ‖ Fig., Qui n'a pas la puissance, les moyens nécessaires pour faire une chose. *Nous étions bien plus faibles que l'ennemi. Le gouvernement était trop f. pour réprimer les factions. Un État pauvre et f. Ce prince était trop f. pour résister à ses voisins.* ‖ Fig., Qui n'a pas le talent, l'instruction, les qualités nécessaires pour faire une chose. *Vous êtes trop f. pour vous présenter à ce concours. Cet orateur s'est montré très-f. dans la discussion de la loi. Un écrivain f. et froid.* — Par extens., se dit aussi Des productions de l'art ou de l'esprit. *Cet ouvrage est f. Ce passage est f. Le style est la partie f. de cet ouvrage. Ce discours est bien pensé, mais il est f. de style. Il est bien écrit, mais il est f. de raisonnement. Sa dernière tragédie est bien f. Cette comédie est f. de conception. Tout ce que cet artiste a exposé au salon est très-f. Son meilleur tableau est encore f. de couleur.* ‖ Fig. et au sens moral, Qui est trop indulgent, trop facile, qui manque de fermeté, de résolution, etc. *Ce prince f. et irrésolu ne sut jamais prendre une décision en temps opportun. C'est une âme f. Vous êtes trop f. pour vos enfants. Quel homme f. Un cœur f. Ces jongleries ne peuvent faire impression que sur les esprits faibles. F. de caractère. F. d'esprit.* — On dit particul. D'une femme, qu'*Elle est f., qu'elle a été f.*, Lorsqu'elle s'est laissée aller à la séduction. Dans le style de l'Écriture, on dit encore, *L'esprit est prompt et la chair est f.* ‖ En parlant De certaines choses, se dit De celles qui n'ont pas assez de grosseur, d'épaisseur, de solidité, etc.; qui n'ont pas une force de résistance suffisante. *Cette poutre est trop f. Un lien trop f. Les branches les plus faibles d'un arbre. La lame de cette épée est beaucoup trop f. Cette corde est f., elle cassera. Ce f. retranchement n'arrêtera pas l'ennemi. Cette f. digue n'a pu résister à la violence des eaux.* — Par anal., *Ce poste est trop f. pour pouvoir résister à une attaque. Le côté le plus f. de la place.* — Fig., *Le côté f. d'une chose, d'une personne*, Voy. Côté. ‖ Figur., se dit encore, tant au sens physique qu'au sens moral, De ce qui est insuffisant sous le rapport de la quantité, de l'étendue, de la valeur, de l'intensité, de l'énergie, etc. *Une f. quantité. Ce nombre est trop f. Cette armée est trop f. en nombre. Elle est f. en cavalerie et en artillerie. Un f. revenu. Un f. salaire. Une f. ressource. Un f. secours. Une f. résistance. Il n'a qu'un f. intérêt dans cette entreprise. Un son f. Ce café, ce thé est f. Il démêlait quelques objets à la f. lueur d'une lumière éloignée. Le commerce de cette ville est bien f. Je lui ai rendu les faibles services qui ont été en mon pouvoir. Cela ne sera pour lui qu'une f. consolation. Voilà une f. raison, un f. raisonnement, un f. argument, une f. défense. Il ne me reste plus qu'une bien f. espérance. Je n'en ai qu'un f. souvenir. Une résolution f. et chancelante. Vos reproches n'ont fait sur lui qu'une f. impression. Il n'existe entre ces deux acceptions qu'une bien f. nuance. C'est une passion qui est encore f.* — *Monnaie f.*, Qui n'a pas le poids ou le titre requis. *Poids f.*, Qui est au-dessous de celui que prescrit la loi. = Faible. s. m. En parlant Des personnes, se dit par oppos. à *Fort*, et sign. Celui qui n'a pas la puissance, les moyens de lutter avec le fort, de lui résister. *Protéger le f. contre le fort. Être l'appui, le soutien des faibles et des opprimés.* ‖ En parlant Des choses, Ce qu'il y a de moins fort, de moins solide, etc., dans une chose. *Le f. d'une machine, d'une poutre, d'une solive. Le f. d'une place.* ‖ Fig., Ce qu'il y a de défectueux en quelque chose. *Voilà le f. de la cause. Connaître le fort et le f. d'une affaire.* — Le principal défaut auquel une personne est sujette, sa passion dominante. *C'est son f. que le jeu, etc. Vous* *l'avez pris par son f. — Avoir du f., un f. pour quelqu'un*, V. FAIBLESSE. ‖ *Du fort au f., le fort portant le f.*, Toutes choses étant compensées, ce qui manque à l'une étant suppléé par l'autre. *Il faut quatre chevaux pour trainer tout cela, du fort au f. Ces terres valent tant l'hectare, le fort portant le f. Il a de bonnes et de mauvaises qualités; mais, le fort portant le f., c'est un assez galant homme.*

Syn. — *Débile.* — Le sujet *faible* n'a pas assez de force relative; le sujet *débile* est d'une grande faiblesse. Une vue *faible* ne soutient pas une lumière éclatante; le jour ordinaire fatigue une vue *débile*. Un estomac *faible* digère bien certains aliments ou une certaine quantité d'aliments; un estomac *débile* digère toujours mal. Le *faible* enfant parle et agit avec vivacité; le vieillard *débile* est paresseux et lent à se mouvoir. = *Faible, Faiblesse.* — Il y a la même différence entre la *faiblesse* et le *faible* pris substantivement, qu'entre la cause et l'effet. Les *faibles* sont la cause, les *faiblesses* sont l'effet. Un *faible* est un penchant qui peut être indifférent, au lieu qu'une *faiblesse* est une faute toujours répréhensible.

FAIBLEMENT. adv. Avec faiblesse, d'une manière faible. *Il commence à marcher, mais bien f. Agir, attaquer, résister, se défendre f. Désirer f. Cela ne l'intéresse, ne le touche que f.*

FAIBLESSE. s. f. Manque de force, de vigueur. *Il n'est plus malade, mais il lui reste encore une grande f. F. de jambes. F. de vue, de voix. F. d'estomac. F. de complexion. La f. du pouls. Il était naturel aux hommes de suppléer à la f. de leurs bras par les moyens que la Providence avait mis à leur portée. J'eus pitié de sa f. Dans la f. de l'âge. Elle montra un courage au-dessus de la f. de son sexe.* — Se dit aussi De l'intelligence. *F. de conception, de jugement, de mémoire. La f. de notre intelligence, de notre raison, de nos facultés.* Absol., *Ces mystères sont au-dessus de la f. humaine.* ‖ Manquer de puissance, de force, de moyens suffisants pour faire une chose. *La f. de la garnison ne lui permettait pas de faire des sorties. La f. de cet État ne lui permet de rien entreprendre. Ce parti dissimulait sa f. par sa turbulence.* ‖ Fig., Insuffisance de talent, d'instruction, etc. *Cet orateur a été d'une grande f. dans la dernière discussion. Il a été dans le concours d'une f. déplorable.* — Par ext., se dit aussi Des productions de l'art ou de l'esprit. *La f. de son discours ne m'a point surpris. Outre la f. de la conception, cet ouvrage pèche par la f. du style. Ces tableaux sont d'une grande f.* ‖ Fig., Absence d'énergie dans le caractère, qui rend trop indulgent, trop facile, etc. *Elle est pour son fils d'une f. inexcusable. Ceci n'est point de la bonté, c'est de la f. La f. de ce prince en faisait le jouet de ses courtisans. Il a la f. de prendre à la lettre toutes les flatteries qu'on lui fait. Surmontez votre f. Allons, pas de f. F. de caractère, de cœur, de courage. F. d'esprit.* — *Avoir de la faiblesse, avoir un faible, du faible pour une personne*, Avoir un grand penchant pour elle, une grande disposition à trouver bien ou à excuser tout ce qui vient d'elle. *Cette mère a une trop grande f. pour ses enfants. J'ai toujours eu un faible pour lui.* ‖ Fig., se dit encore De la fragilité humaine, et Des fautes qui en sont la conséquence. *La f. de la nature humaine. Il y a des faiblesses qui sont bien pardonnables. La curiosité est une f. commune à bien des gens. L'histoire raconte les faiblesses comme les vertus. Les faiblesses du cœur.* — Partic., La faute d'une femme qui a cédé à la séduction. *Elle sut, par une pénitence sévère, faire oublier ses faiblesses.* ‖ En parlant De certaines choses, Insuffisance de grosseur, d'épaisseur, de solidité, etc. *La f. d'une poutre, d'un pilier, d'un support. La f. d'un lien, d'un ressort. La f. d'un retranchement, d'une digue, etc.* — * Par anal., *La f. de la place ne permettait pas à la garnison de tenir longtemps.* ‖ Fig., se dit encore, soit au sens phys., soit au sens moral, De choses qui sont insuffisantes en quantité, puissance, intensité, énergie, etc. *Malgré la f. de leur nombre, nos soldats ne voulurent pas battre en retraite. La f. de ses ressources, de son revenu. La f. d'une lumière. La f. des sons. La f. de nos connaissances. La f. d'un raisonnement, d'une preuve, etc. La f. de son zèle, de son amitié.* ‖ Défaillance, évanouissement, syncope. *Tomber en f. Il lui prit tout à coup une f. Elle a des faiblesses très-fréquentes.* = Syn. V. ABATTEMENT et FAIBLE.

FAIBLIR. v. n. Perdre de sa force, de son ardeur, de son courage, etc. *Il se fait vieux et commence à f. L'aile droite de l'ennemi, après avoir longtemps résisté, commençait à f. Le vent faiblit. Je sentis mon courage f. Sa vue faiblit. Ce vin faiblit.*

FAÏENCE. s. f. T. Technol. V. CÉRAMIQUE.

FAÏENCERIE. s. f. Établissement où l'on fabrique de la faïence. *Établir une fa.* ‖ Assortiment de poteries de faïence. *Un fonds de fa.*

FAÏENCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend de la faïence.

*** FAILLE.** s. f. T. Géol. V. FILON.

FAILLIBILITÉ. s. f. Possibilité de faillir, de se tromper.

FAILLIBLE. adj. 2 g. Qui est exposé à l'erreur, qui peut se tromper. *Tout homme est f.*

FAILLIR. v. n. (lat. *fallere*, tomber, se tromper). Faire quelque chose contre son devoir, faire une faute. *Vous avez failli en cette occasion. Elle n'aurait point failli sans les mauvais exemples.* ‖ Commettre une erreur, une méprise. *F. lourdement. Cet auteur a failli en beaucoup d'endroits. Cet architecte a failli dans les proportions.* Ce sens commence à vieillir. ‖ Céder, manquer, finir. *Cet édifice a failli par le pied. Ce cheval commence à f. par les jambes. C'est un ami qui ne me faudra pas au besoin. Le cœur lui a failli au moment du danger. La mémoire lui faillit tout à coup.* — *Le jour commençait à f. La branche des Valois a failli dans la personne de Henri III.* Ces deux dernières loc. commencent à vieillir. — Fam., *Je ferai cela, j'irai là sans f.*, Sans manquer. — Fam., *Le cœur me faut*, se dit Lorsqu'on éprouve quelque faiblesse, et qu'on a besoin de manger. Peu usité. — Fam., *Arriver à jour faillant*, Lorsque le jour est près de manquer. *Arriver à jour failli*, Après la chute du jour. *Jouer à coup faillant, à coup failli*, Jouer à la place du premier des joueurs qui manque. Vieux. — Fig. et prov., *Au bout de l'aune faut le drap*, Toute chose a sa fin. ‖ *Faillir*, s'emploie aussi pour dire Qu'une chose a été sur le point d'arriver, qu'il a tenu à peu qu'elle n'arrivât. *J'ai failli de tomber, à tomber. Il a failli de se ruiner. Il faillit à me blesser. Nous faillîmes de périr. Le malheur qui faillit de nous arriver, à nous arriver. Cet événement faillit à retarder notre départ. Il a failli de nous arriver un grand malheur.* On retranche souvent la prép. *J'ai failli mourir. J'ai failli l'oublier. Il faillit être assassiné. Il faillit être ministre. Nous faillîmes périr. L'accident qui faillit nous arriver. Il a failli nous arriver un grand malheur.* Ce sens est ordin. fam. ‖ T. Comm. Faire une banqueroute non frauduleuse. *Ce banquier a failli.* = FAILLI, IE. part. *Il faut que dans quelques jours vous voyiez cette affaire faite ou faillie*, Faite ou manquée. Vieux et inus. ‖ Substantiv., se dit D'un commerçant qui a fait faillite.

Obs. gram. — *Faillir* est un verbe défectif, qui, suivant l'Académie, n'a que les temps simples suivants : *Je faux, tu faux, il faut; nous faillons, vous faillez, ils faillent. Je faillais; nous faillions. Je faillis; nous faillîmes. Je faudrai; nous faudrons. Faillant. Failli, ie.* Outre ces temps simples, ce verbe admet encore les temps composés, *J'ai failli, J'avais failli, J'aurais failli*, etc. Toutefois plusieurs des temps simples ci-dessus sont très-peu usités: on n'emploie guère, en effet, que le prétérit défini, *Je faillis*, et les temps composés, tant de l'indicatif que du subjonctif. Quelques grammairiens disent au futur de l'indicatif, *Je faillirai*, au lieu de *Je faudrai*; mais l'Académie, en adoptant *Je faudrai*, s'en est tenue avec raison à la forme qui seule se trouve employée chez nos anciens écrivains, comme Rabelais, Montaigne, etc. — Lorsque *faillir* est suivi d'un verbe à l'infinitif, comme *J'ai failli de tomber, Il a failli à me tuer, Nous avons failli périr*, plusieurs lexicographes, entre autres Laveaux, se sont efforcés de distinguer minutieusement les cas où l'on doit employer ces diverses formes, *faillir à, faillir de*, et *faillir* suivi de l'infinitif sans préposition intermédiaire. L'Académie ne tient aucun compte de ces distinctions; cependant, comme il existe réellement une certaine différence entre *faillir à* et *faillir de*, nous pensons qu'il vaudrait mieux supprimer constamment la préposition : *J'ai failli tomber; J'ai failli me contredire; Il a failli me tuer; Nous avons failli être noyés*, etc.

FAILLITE. s. f. T. Comm.

I. *Définition.* — La *Faillite* est l'état d'un commerçant qui a cessé ses paiements (C. Comm. 437). Lorsque la f. est accompagnée de négligence ou de fraude, elle dégenère en *Banqueroute simple* ou *frauduleuse* : la banqueroute simple est un délit; la banqueroute frauduleuse un crime. — On voit, par la définition légale, que les commerçants sont seuls susceptibles d'être en f. Quant aux individus non-commerçants qui ne peuvent faire face à leurs engagements, on dit qu'ils sont en *déconfiture*. La *Déconfiture* est donc l'état d'un non-commerçant, dont le passif excède l'actif, et qui se trouve ainsi dans l'impossibilité de satisfaire tous ses créanciers.

La législation sur les faillites est d'origine moderne. De même que les autres parties du droit commercial, elle a son berceau en Italie, et l'on trouve les premières dispositions sur ce sujet dans les anciennes lois commerciales de Gênes, de Florence, de Milan, etc. La plus ancienne ordonnance qui, chez nous, ait rapport aux faillites, est l'édit d'Orléans de 1560; mais les véritables principes en cette matière n'ont été introduits dans notre législation que par l'ord. de 1673, dite *Code Marchand*. Les principes de cette ord. furent reproduits dans notre Code de Commerce, où la loi sur les faillites fait l'objet du troisième livre. Toutefois, comme cette partie de notre droit commercial présentait de nombreuses lacunes et beaucoup d'imperfections, elle a été remplacée par la loi du 28 mai 1838.

II. *De la faillite.* — Ainsi que nous l'avons vu, les commerçants peuvent seuls être en f., et la f. elle-même est constituée par la cessation des paiements. En conséquence, d'une part, un commerçant n'est pas en f., par cela seul que son passif excède son actif; il faut encore qu'il ne paie pas aux créanciers réclamants ce qui leur est dû. D'autre part, un commerçant dont l'actif surpasse le passif peut être déclaré en f. s'il cesse ses paiements. La loi ne détermine pas quelles sont les circonstances qui constituent la cessation de paiements : c'est une question de fait qu'elle laisse à l'appréciation souveraine des tribunaux. Toutefois il est bon d'observer que les engagements dont parle la loi doivent être *commerciaux*, le refus d'acquitter des engagements purement *civils* ne donnerait pas lieu à l'état de f. Une conséquence du principe que c'est la cessation de paiements qui constitue la f., c'est que l'époque de cette cessation peut être reportée à une époque antérieure à l'ouverture de la f. (441). Une autre conséquence de ce principe, c'est qu'un commerçant qui est mort en état de suspension de paiements peut être mis en faillite, même après son décès (437). La f. d'une société commerciale entraîne celle des associés solidaires; et celle d'une société anonyme entraîne celle des gérants : telle est du moins l'opinion généralement adoptée.

A. *De la déclaration de f.* — Il est de la plus haute importance que l'état de f. d'un commerçant soit promptement constaté et publié. En conséquence, la loi exige que tout commerçant qui se voit forcé de cesser ses paiements en fasse la déclaration, le troisième jour au plus tard, au greffe du tribunal de commerce de son domicile. Quand c'est une société qui cesse ses paiements, la déclaration doit contenir le nom de chacun des associés solidaires, et l'indication de leur domicile (438). Cette déclaration doit être accompagnée du dépôt de son *Bilan*, lequel doit contenir : 1° *l'état de son actif, c.-à-d. l'énumération* et l'évaluation de tous ses biens mobiliers et immobiliers; 2° l'état de son passif, indiquant le nom de chaque créancier, la somme qui lui est due et la cause de la créance; 3° le tableau des profits et pertes; 4° *le tableau des dépenses (439). Lorsque* le failli manque à ces prescriptions de la loi, ce seul fait établit contre lui une présomption de banqueroute simple (586). Sur la déclaration du failli, le tribunal rend un jugement qui déclare la f., et qui est porté à la *connaissance du public par voie* d'affiches et d'insertion dans les journaux. A défaut de déclaration par le failli de la cessation de ses paiements, la f. peut être déclarée par le tribunal, soit à la demande de tout créancier, soit, en cas de notoriété publique, sur *avis du procureur* impérial ou d'office (440). Le *jugement déclaratif de f.* est exécutoire provisoirement. En général, le même jugement détermine l'époque à laquelle a commencé la cessation de paiements. A défaut de détermination spéciale, cette cessation est réputée avoir eu lieu à partir du jugement déclaratif de la f. (441). Au reste, la fixation de l'époque de la cessation de paiements par le jugement déclaratif de la f., peut n'être pas définitive, et le tribunal a la faculté de la changer. Par le même jugement qui déclare la f., le tribunal désigne l'un de ses membres pour *Juge-commissaire*, et nomme un ou plusieurs *Syndics* provisoires. — Les faillites intéressant l'ordre public, il était nécessaire que les opérations auxquelles elles donnent lieu, fussent faites sous la surveillance d'un magistrat. Telle est la fonction du juge-commissaire, qui est également chargé d'accélérer les operations dont il s'agit. En outre, ce magistrat fait au tribunal de commerce le rapport de toutes les contestations que la f. peut faire naître, et qui sont de la compétence de ce tribunal (452). Quant aux syndics, nous dirons bientôt quelle est leur mission.

B. *Mesures relatives à la personne du failli.* — Par le jugement qui déclare la f., le tribunal ordonne que le failli sera déposé dans la maison d'arrêt pour dettes, ou qu'il sera confié à la garde, soit d'un officier de police ou de justice, soit d'un gendarme (455). Avant la loi de 1838, cette disposition etait de rigueur; mais aujourd'hui le failli peut, par le jugement déclaratif de f., être affranchi de cette main-mise sur sa personne, lorsqu'il a déclaré sa f. et déposé son bilan. Cependant, s'il était déjà incarcéré pour dettes, il ne pourrait profiter de cette faveur (456). Le dépôt dans les maisons d'arrêt pour dettes, ou la garde de la personne du failli, a lieu à la requête, soit des syndics, soit du ministère public (460).

C. *Mesures relatives à la conservation des biens du failli.* — Afin de prévenir les détournements qui pourraient être commis sur les biens du failli, la loi veut que, par le jugement qui déclare la faillite, le tribunal ordonne l'apposition des scellés sur les magasins, comptoirs, caisses, portefeuilles, livres, papiers, meubles et effets du failli. En cas de f. d'une société en nom collectif, les scellés doivent être apposés non-seulement dans le siége principal de la société, mais encore dans le domicile séparé de chacun des associés. Si la société est en commandite, les scellés doivent être apposés au domicile social, sur les magasins et établissements sociaux, et au domicile du gérant ou des gérants responsables, s'ils ont un domicile particulier. *Dans le cas où l'actif du failli paraît* au juge-commissaire pouvoir être inventorié en un seul jour, il n'est point apposé de scellés; mais alors il est procédé immédiatement à l'inventaire (455). — Lorsque les deniers appartenant à la f. ne peuvent suffire *immédiatement aux frais du jugement* de déclaration de la f., d'affiche et d'insertion de ce jugement dans les journaux, d'apposition des scellés, d'arrestation et d'incarcération du failli, l'avance de ces frais est faite, sur ordonnance du juge-commissaire, par *le Trésor public, qui en est remboursé* par privilége sur les premiers recouvrements, sans préjudice du privilége du propriétaire (461). Cette disposition de la loi, qui date seulement de 1838, a pour but de faciliter les premières opérations de la f., et d'*empêcher que les jugements déclaratifs de f.* ne restent plus, comme autrefois, sans exécution, faute de fonds pour les premières avances.

D. *Mesures relatives à l'administration des biens du failli.* — A partir du jugement déclaratif de f., le débiteur est dessaisi de plein droit de l'administration de tous ses biens, sans en perdre toutefois la propriété (443). Cette disposition est une conséquence de l'état de suspicion dans lequel la loi tient le failli. Elle a d'ailleurs été établie dans l'intérêt des créanciers, afin que le failli ne puisse rien détourner de son actif, rien ajouter à son passif.

1° *Annulation des actes faits par le failli.* — En conséquence de cette incapacité du failli, la loi annule tous les actes faits par lui après la déclaration de f. Bien plus, elle annule encore, dans certains cas, ceux qui, bien qu'antérieurs à la déclaration de f., sont postérieurs à la cessation de paiements, et même ceux qui l'ont précédée de dix jours. Son motif pour décider ainsi a été qu'elle redoute que, dans la prévision de la f., le débiteur ait fait des actes ayant pour but, soit d'avantager certains créanciers au détriment des autres, soit de soustraire une partie des valeurs ou des biens qui doivent leur appartenir. En conséquence, sont nuls, par cela seul qu'ils sont postérieurs à la cessation de paiements ou qu'ils l'ont précédée de dix jours seulement, les actes translatifs de propriété à titre gratuit ; les paiements pour dettes non échues ; les paiements, même pour dettes échues, lorsqu'ils ont été faits autrement qu'en espèces ou effets de commerce ; les hypothèques conventionnelles ou judiciaires, et les droits d'antichrèse ou de gage constitués sur les biens du débiteur pour dettes antérieurement contractées (446). Quant aux paiements faits, pour dettes échues, en espèces ou en effets de commerce, et tous autres actes à titre onéreux passés depuis la cessation de paiements, ils peuvent être annulés si, de la part de ceux qui ont reçu les paiements ou traité avec le débiteur, il y a eu connaissance de cette cessation (447). Les droits de privilége et d'hypothèque valablement acquis peuvent être inscrits jusqu'au jour du jugement déclaratif. Mais, pour les inscriptions prises après l'époque de la cessation de paiements ou dans les dix jours précédents, le tribunal peut en prononcer la nullité, lorsqu'il s'est écoulé plus de quinze jours entre la date de l'acte constitutif du privilége ou de l'hypothèque et celle de l'inscription (448). Enfin, quoique le juge ait la faculté d'annuler le paiement même des dettes *échues*, soit en *argent* ou *effets de commerce*, depuis la cessation de paiements, cependant le tiers porteur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre qui en a reçu le montant après cette époque, mais avant le jugement déclaratif, est dispensé de rapporter les sommes qu'il a reçues, quand même il aurait eu connaissance de la cessation. Il n'y a que le tireur, ou donneur d'ordre, ou le premier endosseur, dans le cas du billet à ordre, qui soient soumis à l'action en rapport, lorsqu'il est prouvé qu'ils avaient connaissance de la cessation à l'époque de l'émission de titre (449).

2° *Fonction des syndics.* — La loi enlevant au failli l'administration de ses biens, cette administration passe aux mains des *syndics provisoires* nommés par le jugement qui déclare la faillite : ces syndics ne deviennent *définitifs* qu'après que les créanciers ont été consultés. A cet effet, le juge-commissaire convoque le plus promptement possible les créanciers présumés à se réunir dans un délai qui ne doit pas excéder 15 jours. Les créanciers convoqués ou qui se présentent spontanément étant réunis, le juge les consulte tant sur la composition de l'état des créanciers que sur la nomination des nouveaux syndics. Procès-verbal est dressé de leurs dires et observations, et le tribunal de commerce, sur le vu de ce procès-verbal, de l'état des créanciers présumés, et du rapport du juge-commissaire, nomme de nouveaux syndics ou continue les premiers dans leurs fonctions. Le nombre des syndics peut être, à toute époque, porté jusqu'à trois. Ils peuvent être choisis ou parmi les créanciers présumés ou parmi d'autres personnes non créancières ; mais aucun parent ou allié du failli, jusqu'au quatrième degré inclusivement, ne peut être nommé à ces fonctions. Les syndics peuvent, après avoir rendu compte de leur gestion, recevoir une indemnité pécuniaire qui est arbitrée par le tribunal, sur le rapport du juge-commissaire (462, 463).

Les syndics représentent à la fois la masse des créanciers et le failli : en cette qualité, ils doivent faire tous les actes qui sont utiles à l'intérêt commun. En principe, lorsqu'il y a plusieurs syndics, ils ne peuvent agir que collectivement. Le fait du *dessaisissement* du failli a pour conséquence la suspension des poursuites individuelles des créanciers contre sa personne et contre ses biens, sauf certaines exceptions énumérées par les art. 450, 548 et 571. Toutes les actions intentées ou à intenter contre lui doivent être suivies ou introduites contre les syndics. Il résulte également du même principe, que les syndics ont seuls qualité pour exercer les actions du failli, à l'exception de celles qui sont exclusivement attachées à sa personne. Nous ne décrirons pas en détail les mesures que les syndics sont tenus ou ont la faculté de prendre dans l'intérêt de la masse des créanciers. Nous dirons seulement que, si le failli n'a pas déposé son bilan, ainsi que la loi l'y oblige, les syndics doivent le dresser immédiatement (476), et qu'en outre ils sont tenus, dans la quinzaine de leur entrée ou de leur maintien en fonctions, de remettre au juge-commissaire un mémoire ou compte sommaire de l'état apparent de la f., de ses principales causes et circonstances, et du caractère qu'elle leur paraît avoir (482, 483). Les deniers provenant des ventes et recouvrements opérés par les soins des syndics sont versés par eux à la caisse des consignations (489).

3° *Vérification des créances.* — Le jugement déclaratif de la f. a pour effet de rendre exigibles toutes les dettes du failli, tant civiles que commerciales. Toutefois, cette exigibilité signifie seulement que le créancier prendra part aux opérations de la faillite et aux répartitions des dividendes, comme si la créance était échue. Elle ne lui donne donc pas le droit de demander ni de recevoir à l'instant le montant de sa créance. De même, cette exigibilité ne peut donner au créancier le droit de se prévaloir de la *compensation*, dans le cas où il serait lui-même débiteur du failli d'une somme exigible : la compensation n'aurait lieu que si les deux dettes étaient, avant le jugement déclaratif de la f., exigibles et liquides. Enfin, l'exigibilité a lieu à l'égard du failli seulement : en conséquence, le créancier ne peut agir contre les coobligés du failli qui ne sont pas eux-mêmes en état de faillite.

Le jugement déclaratif fait aussi cesser, à l'égard de la masse, le cours des intérêts de toute créance non garantie par un privilége, par un nantissement ou par une hypothèque (445). En effet, si les intérêts avaient continué de courir, ceux des fortes créances auraient absorbé une partie de l'actif, déjà insuffisant pour acquitter les dettes du failli, et cela au préjudice des petits créanciers, tandis que la f. doit rendre égales les positions de tous ceux qui n'ont pas de causes de préférence. Mais c'est à l'égard de la masse des créanciers seulement que les intérêts cessent de courir ; ils courent toujours, soit à l'égard du failli, qui devra les acquitter s'il veut plus tard obtenir sa réhabilitation, soit à l'égard de ses coobligés.

La f. déclarée, tous ceux qui se prétendent créanciers du failli, même pour des causes étrangères au commerce, sont obligés de produire leurs créances pour être vérifiées. Toute créance, quelle qu'en soit la nature, hypothécaire ou privilégiée, éventuelle ou indéterminée, est soumise à cette formalité. Afin d'activer et de faciliter l'opération de la vérification, les créanciers peuvent, à partir du jugement déclaratif de la f., remettre au greffier leurs titres, avec un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes par eux réclamées (491). Quant aux créanciers qui, à l'époque du maintien ou du remplacement des syndics, n'ont pas remis leurs titres, ils sont avertis par des insertions dans les journaux et par lettres du greffier, d'avoir à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, dans un délai de vingt jours à partir des insertions, pour remettre leurs titres. Les créanciers domiciliés en France, hors du lieu où siége le tribunal saisi de l'instruction de la f., ont de plus, pour produire leurs titres, un jour par 5 myr. de distance entre ce lieu et leur domicile. Les créanciers domiciliés hors du territoire continental de la France jouissent des délais fixés par l'art. 73 du C. Nap. La vérification commence trois jours après l'expiration des délais accordés aux créanciers demeurant en France : elle se fait contradictoirement entre les syndics et chaque créancier ou son mandataire, et en présence du juge-commissaire, qui en dresse procès-verbal. Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et les contester. Le failli a le même droit. Chaque créancier, immédiatement après la vérification ou dans la huitaine, est tenu d'affirmer, en présence du juge-commissaire, que sa créance est sincère et véritable. Si la créance est contestée, le procès-verbal le constate, et le juge-commissaire peut renvoyer les parties à comparaître à bref délai et sans qu'il soit besoin de citation devant le tribunal compétent. A l'expiration des délais fixés pour la vérification et l'affirmation des créances des individus domiciliés en France, il est passé outre aux autres opérations de la f. Quant aux créanciers domiciliés à l'étranger, on met en réserve leur part dans les dividendes (567, 568). Il n'en est pas de même des créanciers qui ne se sont pas soumis à la vérification et à l'affirmation dans les délais voulus : ces derniers ne sont point compris dans les répartitions. Ils peuvent former, à leurs frais, une opposition ; mais elle ne peut suspendre l'exécution des répartitions ordonnancées par le juge-commissaire, lesquelles sont définitives. Cependant le législateur, voulant que leur condition soit égale, autant que possible, à celle des autres créanciers qui ont eu part aux premières distributions, les autorise à prélever, sur l'actif non encore réparti, les dividendes afférents à leurs créances dans les premières répartitions (503).

E. *Délibération des créanciers.* — Aussitôt que les délais pour la vérification et l'affirmation des créanciers domiciliés ou fixés en France sont expirés, ces derniers sont convoqués à l'effet de délibérer sur la position qui sera faite au failli. Ce dernier est appelé à cette assemblée, et en général il doit s'y présenter en personne. Deux voies sont ouvertes aux créanciers. Ils peuvent faire rentrer le failli dans l'administration et la libre disposition de sa fortune, sous certaines conditions, le plus souvent à la charge par lui de payer tout ou partie de ce qu'il doit, à des termes convenus : c'est ce qu'on appelle *Concordat* (507). S'il n'intervient pas de concordat, les créanciers sont alors en *état d'union* (529 et suiv.); ils s'unissent pour réaliser l'actif de leur débiteur et tirer de cet actif le meilleur parti possible.

1° *Du concordat.* — Le concordat ne peut être consenti qu'après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, et ne s'établit que par le concours d'un nombre de créanciers formant la majorité des personnes présentes à la délibération, et représentant, en outre, les trois quarts de la totalité des créances vérifiées et affirmées, ou admises par provision. Les créanciers hypothécaires inscrits ou dispensés d'inscription, et les créanciers privilégiés ou nantis d'un gage, ne peuvent voter au concordat en vertu de leurs créances ainsi garanties, lesquelles sont également retranchées de l'état, pour composer la majorité des trois quarts en sommes. Leur vote emporte de plein droit renonciation à leurs hypothèques, priviléges ou gages (507, 508). Le concordat doit être signé séance tenante, à peine de nullité. Il ne peut être consenti au profit de celui qui a été condamné comme banqueroutier frauduleux ; mais il peut l'être au profit du banqueroutier simple (509). Tous les créanciers qui ont eu le droit de concourir au concordat, ou dont les droits ont été reconnus depuis, peuvent y former opposition (512). Le concordat ne devient obligatoire que par l'homologation du tribunal de commerce, qui le refuse en cas d'inobservation des règles prescrites, ou lorsque des motifs tirés, soit de l'intérêt public, soit de l'intérêt des créanciers, lui paraissent de nature à empêcher ce traité. Il ne faut pas confondre l'*Atermoiement* avec le *concordat.* Celui-ci est un traité intervenu entre un débiteur déclaré en f. et ses créanciers ; celui-là est un traité entre un débiteur embarrassé et ses créanciers qui lui accordent certains délais pour s'acquitter de ses engagements. — Le concordat, une fois homologué, est obligatoire pour tous les créanciers (516), sauf les droits des créanciers hypothécaires ou privilégiés. Il fait cesser le dessaisissement produit par le jugement déclaratif ; mais l'homologation conserve à chacun des créanciers, sur les immeubles du failli, le bénéfice de l'hypothèque accordée à la masse (517). Lorsque le jugement d'homologation est passé en force de chose jugée, les fonctions des syndics cessent, et ils rendent au failli leur compte définitif (519). — Le concordat, même homologué, peut être annulé, soit pour cause de dol découvert depuis l'homologation, soit par suite de condamnation pour banqueroute frauduleuse. Il peut aussi être résolu en cas d'inexécution des engagements pris par le failli. L'annulation du concordat libère de plein droit les cautions du failli ; mais elles ne sont point libérées par sa résolution (520). Quand le concordat est annulé ou résolu, la faillite recommence (522). Néanmoins les actes faits par le failli postérieurement au jugement d'homologation, et antérieurement à l'annulation ou à la résolution, ne sont annulés qu'en cas de fraude aux droits des créanciers (525). — Lorsque, à quelque époque que ce soit avant l'homologation du concordat ou la formation de l'union, le cours des opérations de la f. se trouve arrêté par insuffisance de l'actif, le tribunal peut prononcer la clôture des opérations ; mais l'exécution de ce jugement est suspendue pendant un mois à partir de sa date, et il peut toujours être rapporté (527, 528).

2° *De l'union des créanciers.* — Lorsque les créanciers refusent un concordat au failli, ou lorsque celui qui a été consenti est annulé, ils sont de plein droit en *état d'union.* Le juge-commissaire les consulte immédiatement sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics qui ont administré jusqu'à cette phase de la f. Les syndics maintenus ou nouvellement nommés poursuivent la vente des biens, la liquidation des dettes actives et passives, et peuvent transiger sur toute espèce de droits. L'opposition du failli ne fait plus obstacle à la transaction sur les droits immobiliers qu'il possède. Les créanciers sont convoqués au moins une fois la première année, et, s'il y a lieu, dans les années suivantes, pour entendre le compte rendu de la gestion des syndics. Enfin, lorsque la liquidation de la f. est terminée, le juge-commissaire les convoque pour la reddition de compte des syndics, le failli présent ou dûment appelé. C'est dans cette dernière assemblée qu'ils donnent leur avis sur l'*excusabilité* du failli. Le tribunal de commerce décide ensuite si le failli est ou non excusable. Quand le failli n'est pas déclaré excusable, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions individuelles, tant contre sa personne que sur ses biens ; mais s'il est déclaré excusable, il demeure affranchi de la contrainte par corps, et ne peut plus être poursuivi par eux que sur ses biens, sauf les exceptions prononcées par les lois spéciales. Ne peuvent être déclarés excusables : les banqueroutiers frauduleux, les stellionateurs, les personnes condamnées pour vol, escroquerie ou abus de confiance, et les comptables de deniers publics (537 à 540).

Lorsque, au lieu d'un particulier, c'est une société qui est en f., et qu'il n'intervient point de concordat, tout l'actif social est soumis au régime de l'union, ainsi que les biens personnels des associés solidaires. Du reste, la loi permet de consentir un concordat seulement en faveur d'un ou de plusieurs des associés (529 à 540).

F. *Du concordat par abandon.* — On appelle ainsi le traité qui intervient entre le failli de bonne foi et ses créanciers. Il a pour résultat de le libérer par l'abandon de ses biens, et de l'affranchir de la contrainte par corps, sans jugement d'excusabilité. Ce contrat, qui était assez fréquent dans la pratique, n'a été sanctionné que par la loi du 17 juillet 1856, qui, en l'autorisant, a déterminé en même temps les règles qui lui sont propres. Il ne peut être consenti que par la majorité des créanciers en nombre et représentant les trois quarts des créances. Il doit être homologué par le tribunal de commerce, et devient, après cette homologation, obligatoire pour tous les créanciers ; mais il peut être annulé ou résolu par les mêmes causes que le concordat ordinaire. La liquidation de l'actif abandonné aux créanciers se fait par des syndics qui rendent leurs comptes en présence du juge-commissaire, le failli dûment appelé. L'abandon de l'actif du failli peut être total ou partiel. Le concordat par abandon diffère, du concordat ordinaire, en ce qu'il ne replace pas le failli à la tête de l'administration de ses biens ; et de l'union, en ce qu'il le dispense de tout jugement d'excusabilité et le libère pour l'avenir. Ce concordat diffère aussi de la *cession de biens*, soit volontaire, soit judiciaire : de la cession volontaire, en ce que cette dernière ne peut avoir lieu que si tous les créanciers y consentent ; et de la cession judiciaire, en ce que, dans celle-ci, l'abandon des biens du débiteur ne le libère que jusqu'à concurrence des dettes qui sont éteintes par ce moyen.

G. *Des différentes catégories de créanciers.* — Les droits des créanciers diffèrent suivant l'espèce de créance qu'ils possèdent.

1° *Créanciers porteurs d'engagements solidaires ou garantis par des cautions.* — Le créancier porteur d'un engagement souscrit par plusieurs codébiteurs solidaires qui sont en f., peut requérir son admission dans chacune des masses pour la totalité de sa créance jusqu'à parfait paiement (542). Aucun recours, pour raison des dividendes payés, n'est ouvert aux faillites des coobligés les unes contre les autres ; néanmoins, lorsque la réunion des dividendes excède le montant total de la créance, cet excédant est dévolu, suivant l'ordre des engagements, à ceux des obligés qui avaient les autres pour garants (543). Si le créancier porteur d'engagements solidaires entre le failli et d'autres coobligés a reçu de l'un des codébiteurs, avant la f., un à-compte sur sa créance, il n'est plus admis dans la masse du failli que sous la déduction de cet à-compte. Quant au coobligé ou à la caution qui a fait le paiement partiel, il est compris dans la masse du failli pour tout ce qu'il a payé à la décharge de celui-ci (544) ; mais il en serait autrement, si cet à-compte avait été payé depuis la f. Enfin, quoiqu'il y ait eu des remises consenties par un concordat, les créanciers, ceux-là même qui ont adhéré à ce traité, conservent leur action pour la totalité de leur créance contre les coobligés du failli (545).

2° *Créanciers nantis de gages ou privilégiés sur les meubles.* — Les créanciers nantis de gages, lesquels sont inscrits dans la masse pour mémoire, ont le droit de faire ordonner la vente des objets dont ils sont nantis, sauf aux syndics à retenir ces gages en remboursant la dette (546). Les ouvriers et commis employés directement par le failli sont privilégiés, comme les gens de service habituel, les premiers pour le salaire acquis pendant le mois qui a précédé la déclaration de f., les seconds pour les six mois qui l'ont précédée (549). On n'admet point, en cas de f., le privilége et le droit de revendication établis par le Code civil au profit du vendeur d'effets mobiliers (1657). Enfin, le juge-commissaire peut autoriser le paiement des créanciers privilégiés sur les meubles, même avant que la contribution sur le prix du mobilier soit ouverte (551).

3° *Créanciers hypothécaires et privilégiés sur les immeubles.* — Ceux d'entre eux qui ne viennent point en ordre utile sur le prix des immeubles, sont considérés comme chirographaires (556). Si la distribution du prix des immeubles se fait antérieurement à celle du prix des meubles ou en même temps, les créanciers privilégiés et hypothécaires, qui ne sont pas colloqués en ordre utile ou qui n'y sont colloqués que pour partie, viennent à contribution avec les créanciers chirographaires sur l'actif mobilier, pour ce qui leur reste encore dû (552). Si la distribution du prix des immeubles est précédée d'une ou de plusieurs distributions de deniers provenant de l'actif mobilier, les créanciers hypothécaires ou privilégiés sur les immeubles sont admis dans les distributions pour la totalité de leur créance, et y viennent au marc le franc comme les créanciers chirographaires. Malgré cela, lorsque ensuite l'ordre pour la distribution du prix des immeubles vient à s'ouvrir, on y colloque les créanciers hypothécaires et privilégiés pour la totalité de leurs créances, comme s'ils n'avaient rien touché dans la distribution de l'actif mobilier. Mais on retient à ceux qui viennent en ordre utile sur le prix des immeubles pour la totalité de leur créance, une somme égale à celle qu'ils ont perçue dans la masse chirographaire, et cette somme est reversée dans cette masse qui est censée en avoir fait l'avance. Lorsque, au contraire, ils ne sont colloqués que *partiellement* dans la distribution du prix des immeubles, on calcule ce qu'ils auraient dû prendre dans la masse chirographaire, si la distribution du prix des immeubles eût été faite avant celle du prix des meubles, et s'ils ont reçu davantage dans cette dernière, on leur retient l'excédant pour le reverser dans la masse chirographaire (553 et suiv.).

4° *Droits des femmes.* — Les droits que le Code Napoléon accorde aux femmes mariées sont restreints en cas de f. du mari. La femme du failli reprend en nature les immeubles qu'elle a apportés ou qui lui sont advenus par succession ou donation; mais si elle est mariée sous le régime de la communauté, elle ne peut les reprendre qu'autant qu'elle ne les a pas ameublis (557). Elle ne peut reprendre les immeubles acquis en remploi, que si l'acquisition a été faite par elle ou en son nom, si l'origine des deniers est constatée par inventaire ou tout autre acte authentique, et si l'acte d'acquisition renferme la déclaration d'emploi (558). Quant aux meubles, la femme reprend en nature ceux qu'elle s'est constitués ou qui lui sont advenus par succession ou donation, et qui ne sont pas entrés en communauté : elle est tenue de prouver par inventaire ou tout autre acte authentique l'identité des objets (560). Enfin, en cas de f., l'hypothèque légale de la femme ne frappe que les immeubles qui appartenaient au mari à l'époque de la célébration du mariage, ou qui lui sont advenus depuis par succession ou donation (563, 564).

5° *Créanciers chirographaires.* — Distraction faite des frais et dépenses de l'administration de la f., des secours qui ont pu être accordés au failli ou à sa famille, et des sommes payées aux créanciers privilégiés, hypothécaires et nantis de gages, qui priment les simples créanciers chirographaires, les sommes provenant de la réalisation des biens du failli sont réparties, au fur et à mesure de cette réalisation, entre ces derniers, au marc le franc de leurs créances vérifiées et affirmées. Toutefois il n'est procédé à aucune répartition entre les créanciers domiciliés en France qu'après la mise en réserve de la part correspondante aux créances pour lesquelles les créanciers domiciliés hors de la France continentale sont portés sur le bilan. Mais à l'expiration des délais accordés à ceux-ci pour faire vérifier leurs titres, les sommes mises en réserve sont distribuées aux créanciers reconnus (565, 567).

II. *De la revendication.* — Nous avons vu plus haut que le vendeur d'objets mobiliers vendus au failli ne pouvait les revendiquer en vertu de l'art. 1657 du Code Napoléon, alors même que, le prix de vente n'ayant pas été payé, ils se trouveraient encore entre les mains de l'acheteur. Cette disposition rigoureuse est une conséquence de ce principe qu'en fait de meubles, possession vaut titre, et que le failli pouvait en disposer. Mais il n'en est pas de même pour les objets mobiliers de toute nature qui sont entre les mains du failli à titre de dépôt, de mandat ou de commission. Ces objets peuvent être revendiqués par leur propriétaire, attendu que le failli ne pouvait en disposer à son profit. En conséquence, la loi accorde aux tiers le droit de réclamer et de reprendre : 1° les effets de commerce ou autres titres de créance remis ou envoyés au failli avec une certaine destination, qui n'a pas rendu ce dernier propriétaire de ces effets ou titres (574); 2° les marchandises déposées ou consignées pour être vendues (575); 3° les marchandises expédiées au failli, tant que la tradition n'en a point été effectuée dans ses magasins ou dans ceux du commissionnaire chargé de les vendre pour le compte du failli (576). Le vendeur peut aussi retenir les marchandises par lui vendues au failli, lorsqu'elles ne lui ont pas encore été délivrées ou n'ont pas encore été expédiées, soit à lui, soit à un tiers pour son compte (577). Toutefois les syndics ont le droit d'exiger la remise des marchandises en payant au vendeur le prix convenu, soit dans le cas ou ce dernier peut les revendiquer, soit dans le cas où il peut les retenir (578).

III. *Des Banqueroutes.* — La *Banqueroute* est la position du commerçant en état de cessation de paiements lorsqu'il s'est rendu coupable de certaines fautes graves spécifiées par la loi, ou de fraude. Dans le premier cas, la banqueroute est *simple;* dans le second, elle est *frauduleuse.*

A. *Banqueroute simple.* — Doit être déclaré banqueroutier simple tout commerçant failli qui se trouve dans un des cas suivants : 1° si ses dépenses personnelles ou les dépenses de sa maison sont jugées excessives; 2° s'il a consommé de fortes sommes, soit à des opérations de pur hasard, soit à des opérations fictives de bourse ou sur marchandises; 3° si, dans l'intention de retarder sa f., il a fait des achats pour revendre au-dessous du cours; s'il s'est livré à des emprunts, circulation d'effets ou autres moyens ruineux de se procurer des fonds; 4° si, après cessation de ses paiements, il a payé un créancier au préjudice de la masse (585). La banqueroute simple peut seulement être déclarée : 1° si le failli a contracté pour le compte d'autrui, sans recevoir des valeurs en échange, des engagements jugés excessifs; 2° s'il est de nouveau déclaré en f. sans avoir satisfait aux obligations d'un précédent concordat; 3° si, étant marié sous le régime dotal ou séparé de biens, il ne s'est pas conformé aux articles 69 et 70 du Code de Comm.; 4° si, dans les trois jours de la cessation de ses paiements, il n'a pas fait au greffe la déclaration exigée par la loi, ou si cette déclaration ne contenait pas les noms de tous ses associés solidaires; 5° si, sans empêchement légitime, il ne s'est pas présenté en personne aux syndics dans les cas ou dans les délais fixés, ou si, après avoir obtenu un sauf-conduit, il ne s'est pas représenté à la justice; 6° s'il n'a pas tenu de livres et fait exactement inventaire; si ses livres ou inventaires sont incomplets ou irrégulièrement tenus, ou s'il n'offre pas sa véritable situation active ou passive, sans néanmoins qu'il y ait fraude (586). La banqueroute simple est punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de deux ans au plus (C. Pén. 402). Elle peut être poursuivie non-seulement par le ministère public, mais aussi par les syndics et par tout créancier (584). Les peines de la banqueroute simple s'appliquent toujours au coupable dans les cas de l'article 585; mais, dans ceux de l'article 586, l'application de la peine est facultative.

B. *Banqueroute frauduleuse.* — Il y a banqueroute frauduleuse lorsque le failli a : 1° soustrait ses livres, 2° détourné ou dissimulé une partie de l'actif, 3° exagéré frauduleusement son passif (591). Le banqueroutier frauduleux est puni de la peine des travaux forcés à temps (C. Pénal 402, 403). Les agents de change et les courtiers qui font f. sont punis de la même peine, et, s'ils sont convaincus de banqueroute frauduleuse, la peine est celle des travaux forcés à perpétuité (C. Pén. 404). La poursuite, dans le cas de banqueroute frauduleuse, appartient au ministère public : la masse des créanciers du failli, ou les créanciers individuellement, ne peuvent l'exercer. Cependant les syndics, ou bien un ou plusieurs créanciers, peuvent se rendre parties civiles (592). — Les complices d'une banqueroute frauduleuse sont punis comme le banqueroutier lui-même. Quant au conjoint, aux descendants ou ascendants du failli, et à ses alliés au même degré, qui, sans avoir agi de complicité avec le failli, ont détourné, diverti ou recélé des effets appartenant à la f., ils sont punis des peines du vol (C. Com. 594). Le syndic qui se rend coupable de malversation dans sa gestion est puni d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans, sans préjudice de l'amende (596). Enfin le créancier qui a stipulé, soit avec le failli, soit avec d'autres personnes, des avantages particuliers, comme condition de son vote dans la délibération de la f., est puni correctionnellement d'un emprisonnement qui ne peut excéder une année, et d'une amende qui ne peut être au-dessus de 2000 fr. La même peine d'emprisonnement et d'amende est aussi prononcée contre le créancier qui a fait un traité particulier avec le failli au détriment de la masse, sans néanmoins que ce traité fût la condition de son vote (597).

La juridiction criminelle, en cas de poursuite et même de condamnation pour banqueroute, ne peut s'immiscer en aucune façon dans les opérations de la f. La procédure commerciale et l'action de la justice répressive sont dans une complète indépendance. En conséquence, les biens du banqueroutier sont régis et administrés suivant les règles prescrites pour la f. pure et simple (601).

IV. *De la réhabilitation.* — Par suite du jugement déclaratif de la f., le failli est frappé de certaines incapacités légales. Ainsi, par ex., l'état de f. suspend l'exercice des droits de citoyen; les faillis ne peuvent être agents de change ni courtiers (83); bien qu'ils puissent faire le commerce, ils ne peuvent se présenter à la bourse (613). Toutes ces incapacités cessent par la réhabilitation. La réhabilitation est donc une espèce de restitution en entier, par suite de laquelle le failli est réintégré dans tous les droits dont il jouissait avant la f. Le failli qui veut être réhabilité, doit justifier qu'il a payé tous ses créanciers, même les remises votées par le concordat, en capital, intérêts et frais. Il présente requête à la Cour d'appel dans le ressort de laquelle il a son domicile, et celle-ci, le procureur général entendu, rend un arrêt portant admission ou rejet de la demande (604 et s.).

V. *De la déconfiture.* — Comme nous l'avons vu, la déconfiture est l'état d'un non-commerçant qui est hors d'état d'acquitter ses dettes. La situation du *déconfit* n'offrant aucun intérêt au point de vue de la société, la loi ne s'en occupe que dans un cas particulier, à savoir lorsqu'il s'agit de venir en aide à un débiteur malheureux et de bonne foi, ce qu'elle fait en lui accordant le bénéfice de la cession de biens qui le libère de la contrainte par corps. Les poursuites contre les biens du déconfit se font suivant les règles de la procédure ordinaire. Bien plus, les paiements faits par lui avant que la déconfiture éclate sont valables, à la seule condition qu'ils aient eu lieu sans fraude. — V. CESSION.

FAIM. s. f. (lat. *fames*). Besoin et désir de manger. *Avoir grand'f. Souffrir, endurer la f. Étourdir la grosse f. Apaiser sa f. Mourir de f.* — Figur. et famil., *Crier à la f.*, Être pressé du besoin de manger. *Mourir de f.*, Avoir extrêmement faim, ou Manquer des choses nécessaires à la vie. — Subst. et par dénigr., on dit D'un homme qui n'a pas de quoi vivre, *C'est un meurt-de-f.* ‖ Figur., *La f. insatiable des richesses, des honneurs.* L'avidité, le désir ardent de les posséder. On dit plus ordin., *La soif des richesses, etc.*

Enc. — La *Faim* est une sensation interne, qui se fait sentir en général à des intervalles réguliers, et qui coïncide avec la vacuité de l'estomac. Le renouvellement de ce besoin est en rapport avec l'activité ou la rapidité du mouvement nutritif, laquelle varie selon les espèces animales, selon l'âge, selon la température, selon les saisons, selon la nature des aliments, etc. On place vulgairement dans l'estomac le siége de la sensation de la f., et les anciens physiologistes, pour l'expliquer, disaient, tantôt qu'elle est produite par le frottement des muqueuses pendant la vacuité de l'estomac, tantôt qu'elle résulte de la constriction douloureuse de la tunique musculeuse de ce viscère : d'autres pensaient que, dans l'état de vacuité, les parois stomachales sont attaquées par le suc gastrique, etc.; mais ces explications mécaniques ou chimiques ne sont pas admissibles. En effet, lorsque la privation des aliments se prolonge, la douleur locale de la région épigastrique disparaît; et pourtant le sentiment de la f. ou du besoin d'aliments persiste tellement, que bientôt la fièvre s'allume et se transforme à la longue en un véritable délire furieux : peut-on dire alors que la f. a disparu. Au reste, les expériences démontrent que, chez les animaux, le besoin de prendre des aliments persiste non-seulement après la section des nerfs pneumogastriques qui mettent l'estomac en rapport avec les centres nerveux (Sédillot), mais encore après celle des nerfs du goût (Longet). — La sensation de la f. est donc vraisemblablement une sensation de besoin qui dépend du sentiment instinctif de la conservation, et, à ce titre, elle doit avoir son siége dans le système nerveux central. Diverses considérations viennent à l'appui de cette opinion. Si l'opium, le tabac et les autres narcotiques calment la f., c'est uniquement en agissant sur les centres nerveux. Les maladies de ce système causent souvent des sensations trompeuses de f., quoique l'estomac ne se trouve point à l'état de vacuité. Enfin, il n'est pas rare de voir des aliénés, affectés d'une lésion profonde du système nerveux, ne plus sentir le stimulus de la f., au point de refuser absolument toute espèce d'aliments. — V. APPÉTIT.

FAIM-VALLE. s. f. (lat. *fames*, faim; *valida*, forte).

Enc. — La *Faim-valle* est une maladie rare qui n'attaque guère que le cheval, et qui paraît être une véritable névrose. A peine l'animal est-il échauffé par la marche, qu'on le voit s'arrêter tout à coup. Il suffit alors de lui donner à manger : aussitôt le spasme se dissipe, et l'animal reprend son chemin. — Cette sorte de névrose s'observe aussi quelquefois chez l'homme : elle se manifeste par un besoin irrésistible de manger, qu'il faut satisfaire à l'instant. On lui donne vulgairement le nom de *Fringale*, qui paraît n'être qu'une corruption de *faim-valle.*

FAÎNE. s. f. Le fruit du hêtre. V. CORYLACÉES.

FAINÉANT, ANTE. adj. et s. Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire. *Il est f. C'est un grand f. Elle est fainéante. C'est une fainéante.* — *Rois fainéants*, se dit, dans l'histoire de France, de Certains rois de la première race, qui ont abandonné l'exercice du pouvoir aux maires du palais.

Syn. — *Indolent, Nonchalant, Négligent, Paresseux.* — L'*indolent* craint la peine, il n'aime que la tranquillité; le *nonchalant* craint la fatigue, il n'aime qu'un doux loisir; le *négligent* craint l'application, il n'aime que la dissipation; le *paresseux* craint l'action, il n'aime rien tant que le repos; le *fainéant* craint le travail, il n'aime que l'oisiveté. L'*indolence* semble prendre sa source dans une sorte d'apathie, dans l'indifférence. Faute de passions, de désirs, de goûts vifs, l'*indolent* ne prend point de part ou d'intérêt aux choses : s'il agit, il ne se donne pas assez de mouvement pour en souffrir, et c'est ce qui constitue la tranquillité. La *nonchalance* semble provenir de la froideur du tempérament, de la langueur des organes. Faute d'activité, de chaleur, d'énergie, le *nonchalant* n'a pas de cœur à l'ouvrage; s'il agit, c'est à son aise ou à loisir. La *négligence* naît de l'insouciance, de la légèreté de l'esprit. Faute de zèle, de vigilance, de tenue, d'esprit de suite, le *négligent* ne fait rien qu'à demi ou trop tard; ce n'est point à faire qu'il se refuse, mais à faire une chose qui demande de l'application, de la suite. La *paresse* a sa source dans l'inertie, dans une grande mollesse. Faute de ressort, de courage, de résolution, le *paresseux* reste comme il est, plutôt que de se mouvoir pour être mieux : l'inaction est son élément. La *fainéantise* provient de la lâcheté de l'âme, d'une éducation complétement vicieuse, de l'habitude d'une vie oisive. Faute de bonne volonté, d'émulation, d'âme, le *fainéant* reste là, désœuvré, non comme le *paresseux* qui n'a pas le courage d'entreprendre, mais parce qu'il a une volonté décidée de ne rien faire. Il végète, ou plutôt il croupit.

FAINÉANTER. v. n. Ne rien faire, par paresse lâche. *Il demeure toute la journée à f.* Fam.

FAINÉANTISE. s. f. Vice du fainéant, paresse lâche. *Il est d'une f. dont rien n'approche. Vivre, demeurer, croupir dans la f. C'est une dure f. qui vous tient.*

FAIRE. v. a. (lat. *facere*). Ce verbe, qui est d'un usage très-étendu, indique une cause qui agit et un effet qui résulte de cette action; il s'applique à toutes sortes d'actes et d'opérations : de là un grand nombre d'acceptions qui souvent ne se distinguent que par des nuances légères. = Créer, produire de rien. *Dieu a fait le ciel et la terre. Dieu a fait toutes choses de rien. Il n'y a que Dieu qui puisse f. quelque chose de rien. Dieu a fait l'homme à son image et ressemblance. Les merveilles que Dieu a faites.* = Produire par voie de développement; se dit De la génération et des choses qui se développent en vertu de forces internes. *La nature est admirable dans tout ce qu'elle fait. Sa femme vient de f. deux jumeaux. Elle fait de bien beaux enfants. Une jument qui a fait un poulain. Une bête* *qui vient de f. ses petits. Cette poule fait un œuf presque tous les jours. Cet enfant fait ses dents.*—Famil., *F. un enfant à une femme,* La rendre enceinte. — Prov., *Qui a fait l'une, a fait l'autre,* se dit De deux personnes, de deux choses qui se ressemblent entièrement. = Fabriquer, composer, produire; se dit De toute œuvre matérielle de l'art, de l'industrie humaine, ou de l'instinct des animaux. *F. un bâtiment, une machine, des outils, une bague, un collier. F. du pain. F. du vin, de l'huile. Ce brasseur fait de l'excellente bière. F. du sucre. F. du feu pour se chauffer. F. de la glace par des procédés chimiques. F. du drap, de la toile, des bas, des chapeaux. F. de la tapisserie. F. un habit. C'est tel peintre qui a fait mon portrait. Ce sculpteur a fait une statue de Charlemagne. Une araignée qui fait sa toile. Un oiseau qui fait son nid.* || Dans le même sens, se dit Des œuvres de l'intelligence et de l'imagination. *F. un traité sur une matière. F. un livre, une histoire, un discours, un poëme, une tragédie, un roman, un article de journal, une traduction. F. l'histoire d'un pays, d'un événement. F. un récit, une description. F. un manifeste, un mémoire, une apologie. F. des vers, de la prose. F. une loi, une ordonnance, un acte, un exploit, un procès-verbal. F. des observations, des systèmes. F. un morceau de musique, une symphonie, une valse, des variations, etc. Un écolier qui fait son thème, sa version.* — Fam., *C'est une nouvelle, une histoire, un conte fait à plaisir,* C'est une nouvelle, etc., controuvée, où il n'y a rien de vrai. = Dans un sens beaucoup plus général, *Faire* se dit De tout ce qu'un agent opère, effectue, exécute, accomplit, etc., soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral. *Dieu a fait un miracle en sa faveur. Les miracles que Dieu fait par les saints. — Il fait bien toutes ses fonctions. F. un bon repas. F. un mouvement, un saut. Il s'est fait une blessure à la tête. F. du mal à quelqu'un. F. l'amour. F. des efforts, des cris. F. attention. F. réflexion. Se f. des idées justes. Vous ne vous faites pas idée de la beauté de ce spectacle. F. du bruit. F. silence. — F. une opération de chirurgie, une cure, un traitement, une expérience. — F. usage d'une chose. F. de la musique. F. une fête. F. des réjouissances. F. une lecture. F. la lecture à quelqu'un. — F. une entreprise, une affaire. F. des affaires. F. bien ses affaires. F. faillite. F. une perte. F. des dettes. F. une quête, la quête. F. une alliance. F. un traité. F. un mariage, un contrat. F. un marché, une vente, un achat. F. achat. F. un serment, une promesse, une obligation. F. son testament. F. une donation. F. une offre. F. une commission, un envoi. — F. la guerre. F. une expédition. F. des prisonniers, une prise, des conquêtes. F. sentinelle. F. faction. F. le guet. F. la garde, la ronde. F. la revue d'une armée. F. feu. F. quartier. F. une trêve. F. la paix. — F. naufrage. F. escale. F. le quart. — F. une prière. F. ses prières. F. un sacrifice, une offrande. F. un vœu, des vœux. F. l'examen de sa conscience. F. un acte de contrition. — F. une bonne œuvre, une œuvre de charité, de bonnes œuvres. F. un don. F. l'aumône, la charité. F. des largesses. F. un acte de courage. — F. justice. Se f. justice. F. des injustices. F. des méchancetés, des cruautés, des bassesses. F. tort à quelqu'un. F. une mauvaise action, un mauvais coup, un péché, un crime, un mensonge. — F. la débauche. F. une folie, une incartade, un coup de tête, une bévue, une sottise. F. une malice, une niche. F. une faute de langue, un barbarisme, un solécisme. — F. mention d'une personne, d'une chose. F. cas de quelqu'un. Faites-lui ce plaisir. F. des caresses, des amitiés, des politesses, des compliments, des remercîments, des excuses. F. des malhonnêtetés. Qu'a-t-il donc fait? F. honneur. F. accueil. F. bonne grâce. F. les honneurs de sa maison. F. des façons. — F. résistance. F. des difficultés. F. des plaintes, des remontrances, des reproches. F. commandement. Faire défense. — Faire bonne contenance. Il nous fait mauvaise mine, etc.* || Se dit également Des choses. *La chaudière fit explosion. Le bruit que fait le tonnerre. Un volcan qui fait éruption. Un corps qui fait impression sur un autre. La grêle a fait beaucoup de dégât. Cet ouvrage fait autorité. Cet événement fera époque dans notre histoire. — Cette muraille fait le coude,* Elle forme un coude, un angle. *Sa maison fait face à la mienne,* Elle est en face de la mienne. *Ce tableau fait pendant à tel autre,* Il sert ou peut servir de pendant à tel autre, etc. || *F. quelque chose pour quelqu'un,* Lui accorder ou lui faire obtenir quelque chose. *Maintenant qu'il est en place, il fera sans doute quelque chose pour sa famille. Il n'a rien voulu f. pour moi.* On dit de même, D'un individu qui est doué d'excellentes dispositions naturelles, de tous les avantages extérieurs, etc., *La nature a tout fait pour lui.* — Fam. et en mauvaise part, *C'est un homme à tout f.,* C'est un homme capable de faire toutes les mauvaises actions possibles. — Famil., *N'en rien f.,* Se garder de faire la chose dont il s'agit, ne pas la faire. — Famil., *Je ne puis, je ne sais que f. à cela,* C'est une chose où je ne peux rien. *Je n'y saurais que f.; Que voulez-vous que j'y fasse?* Je n'y puis apporter de remède, ou Cela ne dépend pas de moi. — Fam., *F. des siennes,* Faire de ses actions accoutumées, de ses fredaines, de ses tours ordinaires. *Il continue à f. des siennes. Vous aussi vous avez fait des vôtres. Bah! nos pères, dans leur temps, ont bien fait des leurs.* — Ellipt. et fam., *Se laisser f.,* V. Laisser. = Arranger, disposer, accommoder. *C'est cet homme qui fait mon jardin. F. une chambre, un lit. F. la couverture. F. la barbe, les cheveux. F. ses ongles. F. la moisson, la vendange, les foins. F. les vignes.* — Fig. et fam., *F. ses orges, F. le bec à quelqu'un,* Voy. Orge et Bec. = Observer, mettre en pratique; en ce sens, il se dit Des choses qui sont d'obligation et de précepte. *Il faut f. ce que Dieu ordonne. F. la volonté de Dieu. Il n'a fait que son devoir. F. ce qui est de la règle. F. ses Pâques. F. maigre. F. la pénitence imposée. F. l'ordonnance du médecin. F. diète. — F. une fête,* La célébrer. = Employer ses forces, son esprit, ses talents, son temps à quelque chose; s'en occuper; la terminer. *F. un travail rebutant. F. sa besogne. Il fait plus de besogne en une heure qu'un autre en deux. Il est toute la journée à ne rien f. Je fais tous mes efforts, tout ce que je peux, tout mon possible. C'est un homme qui ne trouve rien de difficile à f. Tout ce qu'il fait, il le fait bien. Il est tout entier à ce qu'il fait. Que ferez-vous tantôt? Je n'ai rien à f.* — Absolum., *Aurez-vous bientôt fait? J'aurai fait dans cinq minutes. Aussitôt que j'aurai fait, je serai à vous.* — Proverb., *On ne peut f. qu'en faisant,* Il y a des choses qui demandent un certain temps pour être bien faites. || *Ne faire que,* Être toujours ou habituellement occupé à une certaine chose; n'en pouvoir ou n'en vouloir pas faire d'autre. *Il ne fait qu'étudier. Il ne fait que jouer, boire et fumer. Cet ouvrier ne fait jamais que cela. Je ne fais que ce qu'on m'a dit de f. Je ne fais ici qu'obéir, qu'exécuter les ordres que j'ai reçus. Cet animal ne fait que dormir, que manger, qu'aller et venir.* Fam., *Ne faire que croître et embellir,* V. Croître. — *Ne f. que,* se dit encore D'une action qui est immédiatement suivie de son résultat ou d'une autre action, d'un fait quelconque. *Je n'ai fait que l'entrevoir; il se retira aussitôt. Il ne fit que le toucher et il tomba. Il n'a fait que paraître et disparaître. Attendez-moi, je ne fais qu'entrer et sortir, qu'aller et revenir.* || *Ne f. que de sortir, que d'arriver, que de s'éveiller, etc.,* N'être sorti, arrivé, éveillé, etc., que depuis très-peu de temps. = Dans un sens partic., *Faire,* se dit en parlant Des choses qui s'exécutent et s'accomplissent par le mouvement d'un lieu à un autre. *F. un tour d'allée. F. des allées et venues. F. une lieue à pied. F. une course, un voyage, un long trajet, un grand circuit. Cet homme fait deux lieues par heure, fait plus de chemin en une heure qu'un autre en deux. Notre bâtiment faisait dix nœuds à l'heure. Cette planète fait sa révolution autour du soleil en tant de jours.* — * Fam., on dit, *J'ai fait tout Paris,* J'ai couru tout Paris; et, *J'ai fait tous les marchands,* J'ai été chez tous les marchands. — Fig. et fam., *F. son chemin,* V. Chemin. *F. des progrès,* Avancer, s'étendre, se développer, etc. *Son fils fait beaucoup de progrès dans ses études. Le mal fit de rapides progrès. L'industrie ne fait aucun progrès chez ces peuples.* On dit également, *F. un pas vers quelque chose. Cette découverte fait faire un grand pas à la chimie.* — T. Mar. *F. voile pour un endroit, vers un endroit,* S'y diriger. *F. le nord, f. le sud,* Naviguer vers le nord, vers le sud. *F. vent arrière,* Naviguer avec le vent en poupe. *F. côte,* V. Côte. || *Faire,* se dit aussi De l'exécution et de la pratique de certaines choses qu'on est obligé ou comme obligé d'accomplir, d'achever, de terminer en un certain temps. *F. la quarantaine. F. quarantaine. Un écolier qui fait sa rhétorique, son cours de philosophie. F. son droit, sa médecine. F. son apprentissage. Un soldat, un apprenti qui a fait son temps. F. un noviciat. F. une neuvaine.* = Former, façonner, perfectionner. *Ce professeur a fait d'excellents élèves. Les affaires font les hommes. C'est la guerre qui fait les bons généraux.* — Prov., *Maison faite et femme à f.,* Il faut acheter une maison toute bâtie, et épouser une femme jeune qu'on puisse façonner à sa guise. || Accoutumer, habituer. *Les voyages m'ont fait à la fatigue. Il est fait au chaud et au froid. Mon estomac n'est pas fait à ce régime. Elle est faite aux boutades de son mari.* || Donner à une personne ou à une chose une certaine qualité; la mettre dans un certain état. *Ce voyage l'a fait beaucoup plus malade qu'il n'était. Sa dot la fait belle aux yeux de bien des gens. Cette spéculation l'a fait riche en peu de temps. Ce peintre fait toutes ses femmes roses et blondes. Il a fait cela trop long, trop court, etc.* On dit à peu près de même, *F. des heureux, des jaloux, des mécontents, etc. — F. quelqu'un dupe,* Le tromper. *Il vous a fait sa dupe.* — T. Jeu. *F. bon,* Répondre qu'on paiera ce qu'on perdra au delà de ce qu'on a mis au jeu. *F. bon de tout. F. bon partout. — F. bon pour quelqu'un,* Être sa caution. = Faire, se dit aussi en parlant Des différentes professions qu'on embrasse, des différents emplois, des différents métiers, des différentes fonctions qu'on exerce. *F. profession des armes. F. la profession d'avocat. F. profession de la médecine. F. la médecine. F. sa charge avec dignité. F. un métier. F. le métier de brocanteur. F. le commerce, la banque, la commission. F. la cuisine, l'office. Il ne sait pas f. son métier. F. les fonctions d'intendant. — F. le diacre, le sous-diacre,* En faire les fonctions. Voy. Profession et Métier. || Donner une profession, un emploi, un titre, une dignité, etc. *Il a fait son fils avocat, médecin. Sa mère l'avait faite modiste. C'est l'empereur qui l'a fait maréchal de France. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'État, duc, comte, baron, etc.* — Fig., *L'occasion fait le larron,* V. Larron. || T. Peint. *F. l'histoire, le paysage, le portrait, les animaux, etc.,* Se livrer exclusivement à la peinture d'histoire, de paysage, etc. || *Faire,* construit avec la prép. *De,* ou avec un équivalent, se prend tantôt dans le sens ci-dessus, tantôt dans celui de Changer, transformer en. *Que ferez-vous de votre fils? J'en veux f. un architecte. De simple sergent qu'il était, on l'a fait officier. Il a été trahi par l'homme dont il avait fait son confident le plus intime. Les mauvaises compagnies ont fait de ce jeune homme un très-mauvais sujet. Sitôt qu'un empereur était mort, les Romains en faisaient un dieu. On a fait de cet ancien couvent une très-belle caserne.* — Fig. et prov., *F. d'une mouche un éléphant,* V. Éléphant. *On ne saurait faire d'une buse un épervier,* V. Buse. *F. de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien,* Dissiper son bien en spéculations stupides.—*F. de quelque chose une obligation, un devoir, etc.,* L'imposer comme une obligation, etc. *Pourquoi f. à l'homme une obligation de ce qui doit être volontaire? C'est une loi que je me suis faite. Elle s'est fait des règles dont elle ne se départ point. Je me fais un devoir de vous en prévenir.* On dit de même, *Se faire scrupule de... Se faire conscience de... Se f. un jeu de ses promesses, de ses serments, de violer ses promesses.— F. ses délices de l'étude, etc.,* Se plaire extrêmement à l'étude, etc. — *F. gloire, f. vanité, se f. honneur de quelque chose,* En tirer vanité, s'en tenir honoré. On dit de même, *F. un mérite de quelque chose à quelqu'un. Ne me faites pas un mérite d'une action si naturelle.* — * *Se f. une habitude de,* Contracter l'habitude de. On dit aussi, *Se f. des habitudes.* || *Faire de,* se dit aussi en parl. De l'emploi, de l'usage qu'on peut faire, du parti qu'on peut tirer d'une personne ou d'une chose. *Que voulez-vous donc que je fasse de cet homme-là? Ce domestique est un maladroit dont je ne sais que f. Que ferez-vous de cette toile? J'en ferai des chemises ou des draps. Vous ne faites rien de ce meuble-là? vous n'en faites rien. Faites-en ce que vous voudrez. Il ne sait que f. de son temps. Il ne sait que f. de sa contenance.* Fam. — Fig. et fam., *F. ce qu'on veut d'une personne,* se dit D'une personne sans volonté, qui se prête aisément aux désirs, aux vues d'une autre. Dans le sens contraire, on dit D'un homme d'un caractère difficile, *C'est un homme dont on ne fait pas ce qu'on veut.* || *N'avoir que f. de quelqu'un, de quelque chose,* N'en avoir pas besoin, ou N'en faire aucun cas. *Je n'ai plus que f. de vous à cette heure, allez où vous voudrez. Si vous n'avez que f. de ce livre, prêtez-le moi. Il n'a plus que f. de maître, que f. d'étudier, il en sait assez. Je n'ai que f. de lui ni de ses visites. Je n'ai que f. de vos compliments.* — Se dit encore pour marquer Qu'on désapprouve quelque chose, qu'on le trouve mauvais. *Je n'ai que f. de vos réflexions. Je n'ai que f. d'en avoir la tête rompue. Je n'ai que f. qu'elle m'aille mêler dans ses caquets.* = Représenter; se dit Des différents personnages que les auteurs représentent sur le théâtre. *F. un personnage dans une comédie. C'est un excellent acteur, il fait bien son personnage. F. les rois, les amoureux. Dans Athalie, il fait Joad.* Vieux; on dit aujourd'hui, *Jouer.* — Par ext., *F. tel ou tel personnage,* Se donner pour avoir telle ou telle qualité. *L'un devait f. le maître et l'autre le valet. Il fit très-bien son personnage.* Figur., on dit aussi, *F. un sot personnage, un plat personnage, etc.,* Se conduire sottement, ou Se comporter d'une manière peu honorable, ou bien Se montrer tout à fait nul. — Par une ext. encore plus grande, *Faire,* signifie Chercher à paraître, ou feindre d'être ce qu'on n'est pas en réalité : dans ce cas, il se construit avec un subst. ou avec un adject. pris substantivement. *F. le grand seigneur, l'homme d'importance, l'homme de bien. F. le dévot, l'affligé. F. l'habile, le fin, le capable, l'entendu. F. le sourd. F. le malade. F. le mort.* ‖ Mettre de l'affectation à se montrer avec telle ou telle qualité. *F. le généreux, le magnifique. F. l'aimable, l'empressé, le gentil, le beau.* — Se donner de certains airs, prendre certaines manières. *Il veut f. le maître ici. F. l'impertinent, le fanfaron. F. le mystérieux. Ce petit garçon veut f. le mutin. F. la sotte. F. l'enfant. F. le difficile, l'exigeant, le dégoûté.* ‖ Dans un sens anal., *F. les yeux doux. F. bonne mine, bon visage, mauvaise mine, grise mine à quelqu'un. F. bonne mine à mauvais jeu. F. contre fortune bon cœur. F. patte de velours.* ‖ On dit aussi, *F. semblant de..., F. mine de...,* pour Feindre de... *F. semblant de dormir. Il faisait semblant de ne rien savoir. Il ne fait semblant de rien. L'ennemi faisait mine de vouloir nous attaquer.* Fam. = Former, composer; en ce sens, *Faire* se dit De deux ou de plusieurs choses qui, par leur union, leur assemblage, constituent un tout, *Deux et deux font quatre. Toutes ces sommes ensemble font mille francs. Deux lignes qui se coupent font un angle. Ces forêts, ces ruisseaux, ces montagnes, tout cela ensemble fait un beau pays. Les troupes qui faisaient l'aile droite de l'armée.* ‖ Constituer l'essence d'une chose. *Ce qui fait la qualité du vin. C'est la réunion de ces qualités qui fait le grand homme. Un peu de mémoire fait toute sa science. L'harmonie, voilà ce qui fait le mérite de ses vers. Voilà ce qui fait l'objet de mes recherches.* — Figur. et prov., *L'habit ne fait pas le moine; La belle plume fait le bel oiseau,* V. Moine et Plume. = Causer, attirer, exciter; être l'occasion de quelque chose. *Ces pilules m'ont fait grand bien. Cela lui a fait de grandes douleurs. F. plaisir. F. déplaisir. F. de la peine, du chagrin. Cela lui a fait une querelle, lui a fait beaucoup d'ennemis. Sa langue lui a fait de méchantes affaires. Ces propos lui ont fait tort. Il s'est fait tort à lui-même. Cette femme a fait de grandes passions dans son temps. Se f. des amis, des partisans, des ennemis. F. secte. C'est ce pamphlet qui a fait toute sa réputation. Se f. un nom. Il s'est fait une réputation détestable. Cela fait mal à voir. F. peur, honte, pitié, envie. Cette affaire-là a fait scandale, a fait grand bruit, a fait sensation dans le public. L'introduction des machines à vapeur a fait une révolution dans l'industrie.* — Fig. et fam., *F. la pluie et le beau temps,* V. Pluie. *Cela ne fait, ne lui fait ni froid ni chaud,* V. Chaud. ‖ *Faire,* se construit, dans un sens à peu près pareil, avec un infinitif ou avec un subjonctif, et se dit De tout ce qui est la cause prochaine ou éloignée de quelque chose, de tout ce qui donne lieu, de tout ce qui donne occasion à une chose, à une action. *L'opium fait dormir. Cela l'a fait durer un peu plus longtemps. C'est ce qui le fait vivre. C'est ce traitement qui l'a fait mourir. On lui a fait souffrir mille maux. Le tabac fait éternuer. Il faisait servir tous ses succès à l'avantage de son pays. Elle était plus capable qu'aucun ministre de f. réussir une négociation. F. agir des personnes puissantes. On fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique F. taire la calomnie. F. dire, f. savoir quelque chose à quelqu'un. C'est moi qui l'ai fait prévenir. F. construire une maison, un pont. Il fera partir ses équipages avant lui. Il ne peut parvenir à se f. entendre au milieu du bruit. Il a fait recevoir sa tragédie au Théâtre français. Il fera publier son ouvrage à Bruxelles ou à Londres. F. imprimer un livre. F. faire un meuble. Se f. faire un habit. Ma femme s'est fait peindre. F. entrer, f. sortir quelqu'un. Son insolence l'a fait disgracier. Sa partie l'a fait condamner aux dépens. Cette tragédie a fait courir tout Paris. F. marcher des troupes. On n'a jamais pu lui f. entendre raison. Se f. aimer, haïr, désirer, admirer. Il ne se fait pas dire une chose deux fois. C'est ce qui fait que je suis en retard. Cela fait que les choses vont de mal en pis. Cela ne fera que l'irriter davantage. Faites, je vous en prie, que cela soit bientôt terminé. C'est à vous à f. que tout soit prêt à l'heure. Je ferai en sorte que vous soyez content. Fasse le ciel que... F. à savoir,* V. Savoir ‖ Se dit quelquefois pour Contribuer à, concerner, intéresser. *Ceci ne fait rien à l'affaire. Qu'est-ce que cela fait à la chose? Cela n'y fait rien, absolument rien. Qu'est-ce que cela leur fait? Que peut vous f. l'opinion de pareilles gens? Cela fait beaucoup plus qu'on ne pense.* — Fam., *Qu'est-ce que cela fait là?* A quoi cela sert-il dans ce lieu-là? = Dire, publier qu'une chose est, en donner une certaine opinion. *On le faisait mort, mais il se porte bien. On le fait riche, mais il ne l'est pas. On a fait monter la perte des ennemis à dix mille hommes. Il y a des relations qui font la perte moindre. On le fait plus malade qu'il ne l'est.* ‖ En parl. De marchandises ou d'autres choses que l'on veut vendre, *Faire* s'empl. Pour marquer le prix qu'on en demande. *Combien faites-vous cette étoffe-là? Vous la faites trop cher. C'est une maison que l'on fait cent mille francs.* = En parlant De choses dont on a besoin de se pourvoir, *Faire,* se dit pour Amasser, réunir, mettre ensemble. *Il tâche de vous f. quelque argent. Voilà tout l'argent qu'il a pu f.,* ou *tout ce qu'il a pu f. d'argent. F. des provisions, ses provisions. Les pauvres femmes vont dans la forêt f. du bois.* — T. Marine. On dit de même, *F. les vivres. F. du bois. F. de l'eau. F. aiguade.* La loc. *F. eau* a un sens tout différent. V. Eau. ‖ Amasser, gagner, acquérir. *F. une grande fortune. F. sa fortune. F. fortune. Il a fait aujourd'hui une très-bonne recette. Ce théâtre ne fait pas ses frais. Se f. des rentes, des revenus. Se f. un petit bien-être.* Dans un sens anal., *F. une bonne maison.* ‖ En parl. De troupes, Lever, mettre sur pied. *F. des recrues. F. des hommes. F. un régiment, une compagnie. F. des cavaliers, etc.* Ces phrases, à l'exception de la première, sont aujourd'hui inusitées. — On dit encore, *F. la maison d'un prince, d'un grand seigneur. Ce prince n'a pas encore fait sa maison.* = *Faire,* dans certaines phrases, a le sens d'Évacuer. *F. du sang, de la bile, des mucosités,* Rendre du sang, etc., par les selles. *F. de l'eau,* Uriner. *F. du sable, des graviers,* Évacuer du sable, etc., avec les urines. *Ce malade fait tout sous lui,* Il laisse aller ses excréments. — Absol., *Cet enfant a fait dans sa chemise.* = *Faire,* s'emploie souvent pour rappeler l'idée d'un verbe qui précède, et sert à en éviter la répétition. *Cet homme n'aime plus tant le jeu qu'il faisait,* Plus tant qu'il l'aimait. *Il danse mieux qu'il n'a jamais fait,* Mieux qu'il n'a jamais dansé. *Il se soucie moins d'honneurs, de richesses, etc., qu'il n'aurait fait dans un autre temps. On regarde une femme savante comme on fait une belle arme. Nous nous entretînmes de ce triste événement, comme nous aurions fait de la chose la plus insignifiante.* = T. Jeu. Aux Cartes, *F. les cartes, f. la main,* Mêler et donner les cartes. *F. une levée, une main, sa main,* Prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure. — Au Billard, *F. une bille au même,* La loger dans la blouse. *F. un carambolage,* Toucher deux billes avec la sienne. — T. Trictrac. *F. une case, un jan,* Les remplir. — A divers jeux. *F. le jeu,* Mettre les enjeux. *F. tant de points,* Gagner tant de points. ‖ S'empl. encore absol., en parlant Des jeux de cartes où chacun donne les cartes à son tour, et De certains jeux où chacun tour à tour est obligé de faire quelque chose. *A qui est-ce à f.? Je viens de f.* = Faire. v. n. Travailler, agir. *F. bien. F. mal. Il a fait en cela comme vous auriez fait. Il a fait de son mieux. Il ferait mieux, je crois, de rester. Comment f.? Comment ferons-nous? Il n'en veut f. qu'à sa tête. F. à qui mieux mieux. Il fait de cela comme de tout le reste. C'est ainsi qu'il fait de tout. Laissez-le donc f. à sa guise. Que ne le laisse-t-on f.? Il a tant fait, il a si bien fait, qu'il en est venu à bout.* — Prov., *Comme il te fait, fais-lui,* Rends-lui la pareille. — *Avoir fort à f.,* Avoir beaucoup à travailler, avoir beaucoup d'obstacles à surmonter, pour venir à bout de quelque chose. — Famil., *Cest à f. à perdre deux louis; C'est à f. à être mouillé, etc.,* Tout ce que je risque, c'est de perdre deux louis, c'est d'être mouillé. Ces formes ont vieilli. — Familièr., *Il a fait à moi, il a fait avec moi,* se dit De quelqu'un avec qui l'on a rompu, avec qui l'on ne veut plus avoir de commerce. Vieux. — Famil., *C'est à f. à lui,* se dit D'un homme que l'on reconnaît très-capable de faire une chose. — Fam., *F. d'une chose comme des choux de son jardin,* En disposer comme si l'on en était le maître, le propriétaire. — *F. pour quelqu'un,* Le suppléer, le remplacer; ou, dans un autre sens, Être son commissionnaire, son agent, sa caution. ‖ Avoir une influence, un effet quelconque. *L'argent fait plus auprès de lui qu'aucune recommandation.* ‖ En parl. Des preuves, des raisons qui fortifient, qui confirment ou qui affaiblissent, qui détruisent ce qu'on a avancé, on dit : *Ce que vous dites là fait pour moi, fait contre vous-même. Ce qui fait encore pour lui, c'est que... Cela fait à ma cause.* Vx. et peu us. ‖ Être convenable, produire un bon effet. *Ces deux choses font fort bien ensemble. L'or fait bien avec le vert. Ce tableau-là ne fait pas bien où il est; il ferait mieux ailleurs.* * Dans le sens contraire, on dit *F. mal. Ces vases font mal ensemble.* ‖ T. Gram. Se dit Des inflexions des mots, et sign., Prendre telle ou telle forme, telle ou telle terminaison. Cheval *fait au pluriel* Chevaux. Bon *fait* bonne *au féminin.* Aimer *fait au futur* j'aimerai. = *Faire* s'emploie impersonnell., pour marquer L'existence actuelle, l'état, la disposition, les qualités de certaines choses. *Il fait nuit. Il ne fait pas encore jour. Il fait chaud. Il fait froid. Il fait beau temps,* ou *il fait beau. Il va f. beau. Il a fait beau hier. Il fera beau demain. Il fait trop humide, trop sec. Il fait frais. Il fait du vent, de la pluie, de l'orage. Il a fait tantôt un grand coup de tonnerre. Il n'est pas prudent de sortir par le temps qu'il fait. Il fait très-bon dans ce pays. Il fait cher vivre dans ce pays. Il y fait bon vivre. Il n'y fait pas sûr. Il ne fait pas bon avoir rien à démêler avec cet homme-là.* = se Faire. v. pr. Être praticable, être produit, formé, exécuté; arriver, venir à être. *Si cela se peut f., j'en serai ravi. Ces choses-là ne se font pas aisément. Cela ne peut se f. qu'avec de grandes dépenses. Ce traité s'est fait secrètement. La paix se fera bientôt. Ce mariage ne tardera pas à se f. Les miracles qui se sont faits dans les divers temps. Le débarquement se fit sans résistance. Rien ne se fait qu'avec la permission de Dieu.* — Proverb., *Paris ne s'est pas fait en un jour,* Il y a des choses qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de temps. ‖ Devenir. *Ces arbres commencent à se f. beaux. Votre fils se fait grand. Nous nous faisons vieux tous les jours. Se f. riche aux dépens d'autrui.* Fam. — En parlant D'une profession qu'on embrasse, etc., *Se f. prêtre, avocat, médecin. Se f. mahométan. Se f. chef de parti.* ‖ Se perfectionner, se bonifier. *C'est un jeune homme qui se fera peu à peu. Ces jeunes soldats se feront en six mois de campagne. Ce vin, ce fromage se fera.* — Fig. et prov., *Le bon oiseau se fait de lui-même,* Un naturel heureux n'attend pas l'éducation pour se porter au bien. ‖ S'accoutumer. *Il s'est fait à la fatigue dans ses voyages. Se f. au bruit. Je ne puis me f. à ses manières. Je ne saurais me f. à votre absence. Se f. à tout.* ‖ Se prétendre, se dire. *Il se fait beaucoup plus malade qu'il ne l'est. Se f. plus riche, plus pauvre, plus jeune qu'on ne l'est. Se f. fort de réussir,* Voy. Fort. = Impersonnell., *Faire,* se dit pour Être, Arriver. *Il se fait bien des choses dont on ne peut pas se rendre raison. Il s'est fait une lézarde dans la muraille. Il se fit un moment de silence. Se peut-il f. que vous n'en sachiez rien? Il se pourrait f. que votre frère ne vînt point.* — On dit de même, *Il se fait tard,* Le jour commence à baisser. *Il se fait nuit,* La nuit commence à venir. = Fait, aite. part. *On vend maintenant des chemises toutes faites. En rentrant, elle a trouvé sa besogne toute faite. Un ouvrage fait à la main. Un dessin fait à l'estompe. Cela est fait de main d'homme.* — Fig., *C'est un grand pas de fait.* — Prov., *Aussitôt dit, aussitôt fait,* V. Aussitôt. *Ce qui est fait n'est pas à f.,* Quand on peut faire une chose, il ne faut pas la renvoyer à un autre temps. *Ce qui est fait est fait,* Il est inutile de parler d'une faute, d'un malheur qu'il est impossible de réparer. *Cela vaut fait,* On peut compter sur la chose comme si elle était déjà faite. On dit de même, *Tenez cela pour fait.* — Famil., on dit, *Est-ce fait?* pour demander Si une chose est achevée; *C'est fait,* pour avertir qu'Elle est faite. On dit encore, *C'est une affaire faite,* surtout pour faire entendre qu'Il n'y a plus à revenir sur la chose en question. ‖ *C'est fait de moi, de nous, etc.,* Je suis perdu, nous sommes perdus. On dit aussi, *C'en est fait,* en parl. D'une affaire qui vient d'être conclue, sur laquelle il n'y a plus à revenir, ou bien D'une personne qui vient de mourir. ‖ *Être fait pour,* Être destiné à, être propre à, être capable de; se dit Des personnes et des choses, soit en bonne, soit en mauvaise part. *Je croyais que les lois étaient faites pour protéger la liberté des citoyens. Vous semblez fait pour cet emploi. Il n'est pas fait pour aspirer à cette place. Je ne suis pas fait pour fréquenter ces gens-là. Me croyez-vous fait pour vous tromper? Cette nouvelle était bien faite pour l'affliger.* — Fam. et par dépit, on dit, *Cela est fait pour moi, semble fait pour moi, n'est fait que pour moi,* C'est à moi seul que de pareilles choses arrivent. On dit de même, *C'est un fait exprès, comme un fait exprès.* ‖ *Être bien fait, fait à ravir, fait à peindre,* Être beau, de belle taille et de bonne mine. On dit de même, *Être bien fait de sa personne;* et Fig., *Être fait au tour.* Dans le sens contr., on dit, *Etre mal fait. Etre mal fait et malbâti.* On dit encore, dans un sens analog. *Avoir la taille bien faite, mal faite; la jambe mal faite; la jambe bien faite, faite au tour, etc.* — Figur., *Avoir la tête mal faite, l'esprit mal fait,* Être bizarre, déraisonnable, sans jugement. ‖ Fam., *Comme le voilà fait!* se dit D'un homme dont les vêtements sont en désordre ou en mauvais état, ou bien qui a le visage défait. — Proverb., on dit encore D'un individu mal vêtu et de mauvaise mine, qu'*Il est fait comme il plaît à Dieu.* ‖ *Un homme fait,* Un homme qui est dans un âge mûr. On dit, *C'est déjà un homme fait,* en parlant D'un jeune garçon qui commence à devenir grand, à devenir raisonnable et sérieux. — *Ce fromage est fait, n'est pas fait,* Il est temps, il n'est pas temps de le manger. *Dans un sens anal., on dit, *Ce vin est fait. Ce gibier n'est pas assez fait.* ‖ *Phrase faite,* Façon de parler particulière qui est consacrée par l'usage, et à laquelle il n'est pas permis de rien changer. *Avoir à cœur, est une phrase faite.* — *Ce mot est fait, n'est pas fait,* Il est ou il n'est pas autorisé par l'usage. ‖ T. Marine. *Vent fait,* Vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer. On dit de même, *Temps fait.*

Conjug.— *Je fais, tu fais, il fait; nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais; nous faisions. Je fis; nous fîmes. J'ai fait. J'eus fait. J'ai eu fait. J'avais fait. Je ferai; nous ferons. J'aurai fait.* — *Je ferais; nous ferions. J'aurais* ou *j'eusse fait.* — *Fais; faisons, faites.* — *Que je fasse; que nous fassions. Que je fisse; que nous fissions. Que j'aie fait. Que j'eusse fait.* — *Faire. Avoir fait. Faisant. Fait, faite.*

Obs. gram. —Lorsque le participe *fait* est immédiatement suivi d'un infinitif, il est constamment invariable, parce qu'il forme avec le verbe qui le suit un sens indivisible, et, pour ainsi dire, un seul et même v. dont le sens est toujours actif. On dira: *Ces animaux semblent destinés à vivre sur la place où le hasard les a fait naître. Cette jeune fille s'est livrée à de tels désordres que sa famille l'a fait enfermer. Elle s'est fait peindre.* « Quelques personnes, dit Girault-Duvivier, objecteront peut-être que les verbes neutres n'ayant point de régime direct, le verbe *naître,* dans le premier exemple, ne peut gouverner le pronom direct *les;* qu'en conséquence il faut que ce soit le participe *fait* qui le gouverne, et que dès lors on doit écrire, *les a faits naître;* mais Th. Corneille leur répondra que le v. *faire* imprime son action à l'infinitif qui le suit, soit qu'il s'agisse d'un v. actif, soit qu'il s'agisse d'un v. neutre; qu'ainsi l'on dit: *Faire mourir quelqu'un, Faire tomber quelqu'un.* Cependant ce ne sont pas les verbes *mourir* et *tomber* qui gouvernent *quelqu'un,* puisque ce sont des verbes neutres; ce n'est pas non plus le v. *faire* qui les gouverne, puisqu'on ne peut pas dire, *Faire quelqu'un mourir.* Le v. *faire* imprime son action aux verbes neutres qui prennent alors une signification active, de telle sorte que *Faire mourir quelqu'un* se tourne par *Faire que quelqu'un meure.* Enfin Th. Corneille leur dira encore que si l'infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un v. actif, il se résoudra par le passif: *Faire peindre quelqu'un,* c'est *Faire que quelqu'un soit peint.* »

FAIRE. s. m. *Action, exécution. *Il y a loin du vouloir au f.* ‖ T. Beaux-Arts. La manière de peindre, de sculpter, de graver, etc. *Ce tableau est d'un beau f. Cette gravure est d'un f. large et hardi.*

FAIRE. v. n. (lat. *fari,* parler). Dire, répliquer. Ne s'emploie que dans le style badin, et sous forme de phrases interjectives. *Je le croyais, fit-elle. J'irai avec vous, lui fis-je.*

FAISABLE. adj. 2 g. Qui se peut faire, qui n'est pas impossible. *Cela est f., n'est pas f.* — On dit aussi, *Cela est f.* Il est permis de le faire, on peut le faire sans injustice, cela ne répugne point à l'équité.

FAISAN. s. m. (lat. *phasianus*). T. Ornith.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les *Faisans* ou *Phasianidés* constituent la cinquième famille de l'ordre des *Gallinacés.* Les oiseaux qui la composent ont pour caractère commun les joues en partie dénuées de plumes et garnies d'un beau rouge, et les plumes de la queue diversement disposées en toit. Cette famille peut se diviser en sept genres: *Coq, Faisan* proprement dit, *Argus, Houppifère, Tragopan, Eulophe* et *Cryptonyx.* L'importance du premier de ces genres nous ayant déterminé à lui consacrer un article spécial (v. COQ), nous n'avons plus à parler ici que des cinq autres.

I. Les *Faisans* proprement dits sont essentiellement caractérisés par leur queue longue, étagée, avec les pennes ployées chacune en deux plans et se recouvrant comme des toits. On en compte aujourd'hui une quinzaine d'espèces qui toutes sont originaires de l'Asie. La plus répandue est le *F. commun* (*Phasianus colchicus*), ainsi nommé parce que, suivant la tradition, les héros grecs qui faisaient partie de l'expédition des Argonautes le trouvèrent sur les bords du Phase (aujourd'hui le Rion), dans la Colchide: actuellement cet oiseau habite toute l'Europe tempérée. Il est à peu près de la grosseur d'un Coq ordinaire; mais il a environ 95 centim. de longueur et 80 d'envergure. En outre, il se fait remarquer par sa forme élégante, son port gracieux, sa démarche aisée et facile, et son plumage nuancé de couleurs variées. Le mâle a la tête et le cou d'un vert doré à reflets bleus, les flancs et la poitrine d'un marron pourpré très-luisant, le manteau brun bordé de marron foncé, et la queue d'un gris olivâtre à bandes transversales noires. La femelle est un peu plus petite que le mâle; elle a, en outre, une livrée beaucoup moins éclatante et dont le fond est d'un gris terreux. Le plumage des jeunes est d'un gris uniforme, et ce n'est qu'à l'époque de la première mue qu'il prend des couleurs qui permettent de distinguer les mâles des femelles. Le F. commun habite de préférence les plaines boisées et les lieux frais. Il passe la nuit sur les arbres, mais en perchant plus ou moins haut suivant le temps: quand il fait beau, il se tient sur les branches les plus élevées. Pendant le jour, il est le plus souvent à terre, où il s'avance quelquefois dans les champs cultivés. Les graines de toutes sortes constituent la base de sa nourriture, mais il mange aussi des baies de genévrier, de sureau, de groseillier, de mûrier sauvage, de néflier, etc.; il donne encore la chasse aux insectes, aux vers et aux limaçons. Cet oiseau est d'un naturel sauvage et solitaire, qui le porte à éviter non-seulement les autres oiseaux, mais encore ceux de sa propre espèce. Il fuit à la moindre apparence de danger. Quand on l'approche, il commence par se blottir à terre, puis il prend son vol, qui est très-bruyant; souvent même, en s'en allant, le mâle fait entendre un cri fort désagréable qui tient le milieu entre celui du Paon et celui de la Pintade. La voix de la femelle est plus faible et moins déplaisante que celle du mâle. A l'époque de la pariade, qui a lieu en mars ou avril, les mâles se livrent des combats furieux, se tuent même quelquefois en se frappant sur la tête à coups de bec, et se mettent en quête de quatre ou cinq femelles; mais celles-ci les quittent aussitôt que le moment de l'incubation approche. La *Faisane* ou *Faisande* s'occupe seule de la confection de son nid. Elle le fait au pied d'un arbre et au milieu d'un fourré, et le construit au moyen de menues branches et de fragments de plantes sèches. Sa ponte est de 12 à 24 œufs, moins gros que ceux de Poule, d'une couleur olivâtre claire, avec de petites taches brunes. L'incubation dure de 24 à 27 jours. A peine éclos, les *Faisandeaux* suivent leur mère, et se mettent à chercher des chrysalides de Fourmis et des vermisseaux. Quand ils sont un peu plus gros, ils se nourrissent de graines et de baies. Ils muent à l'automne, et c'est alors seulement qu'ils commencent à prendre leur livrée d'adulte. Le F. vit de huit à dix ans. Vers cinq ans, époque où elle cesse d'être féconde, la Poule faisane éprouve dans son plumage et sa voix des changements qui lui donnent une ressemblance presque complète avec le mâle: toutefois ses ergots n'acquièrent jamais la même longueur que ceux de ce dernier. Les femelles ainsi transformées sont désignées par les chasseurs sous le nom de *Faisans coquards.* On applique souvent aussi cette dernière dénomination aux produits métis que l'on obtient, par le croisement, dans l'état de domesticité, du F. avec la Poule ordinaire.

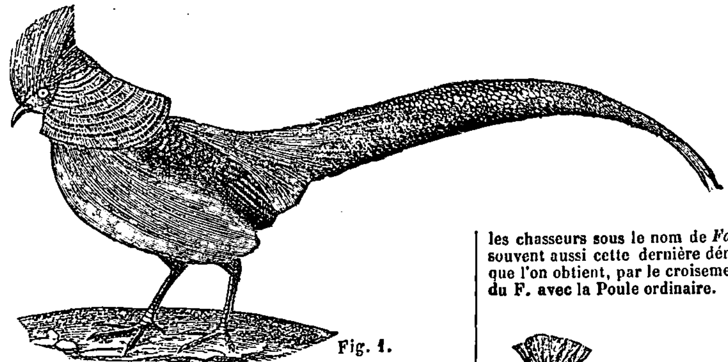
Fig. 1.

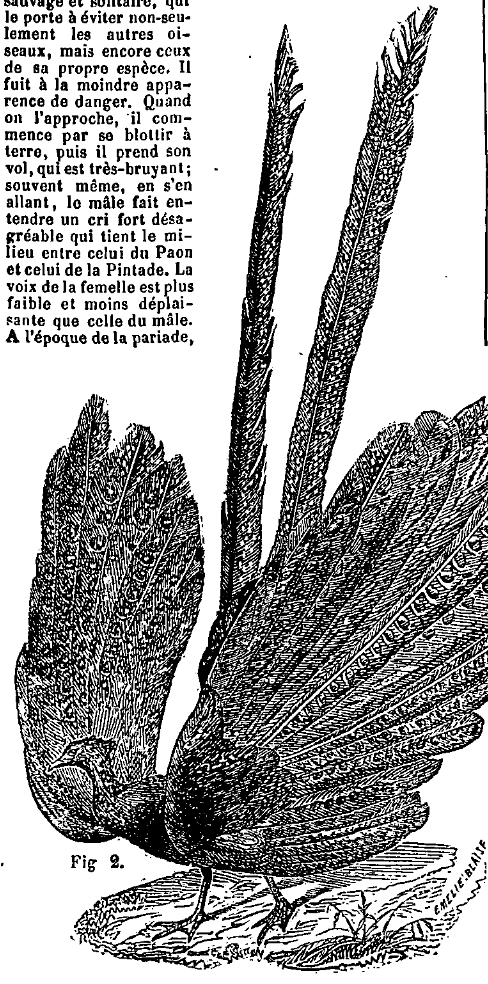
Fig 2.

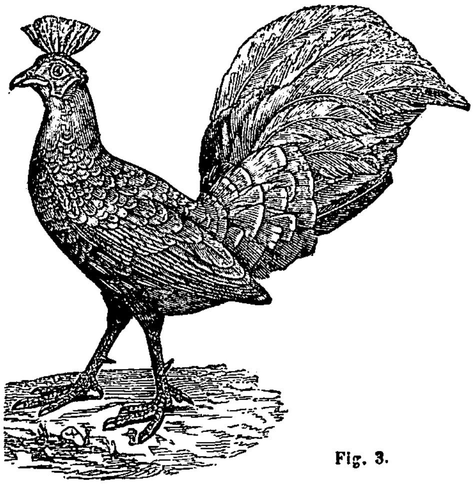
Fig. 3.

Le F. commun est très-recherché pour sa chair, qui est bien supérieure à celle d'une Poule fine. On le chasse au fusil et au filet, comme la Perdrix. En outre, son intelligence est si peu développée, qu'il est facile de le faire tomber dans tous les piéges. Cependant on réussit sans trop de peine à l'élever en quasi-domesticité dans un local convenablement approprié, et que l'on nomme *Faisanderie.* Une faisanderie, quand elle est établie en grand, consiste en un vaste enclos fermé de murs assez élevés pour que les Renards et autres animaux destructeurs ne puissent s'y introduire. On lui donne toujours plusieurs arpents de superficie, parce qu'il est nécessaire de séparer les bandes de différents âges, le voisinage des oiseaux forts étant toujours dangereux pour les petits. On divise cet enclos en compartiments ou *parquets* de 10 mètres en carré, et l'on dispose le terrain de manière que le gazon puisse croître dans la plus grande partie de son étendue, et qu'il y ait un grand nombre de buissons fourrés pour servir d'abri à ces oiseaux pendant les grandes chaleurs. Pour peupler la faisanderie, on prend de jeunes Faisans de l'année, parce qu'ils s'apprivoisent mieux que les vieux, et on les choisit bien emplumés et bien éveillés. Dans les endroits exposés aux attaques des petits mammifères destructeurs, on les garantit en couvrant les parquets avec des filets. Partout ailleurs, on se contente de les *éjointer* (opération qui consiste à enlever le fouet d'une aile en serrant fortement la jointure avec un fil), pour les empêcher de s'envoler au loin. On laisse tous les Faisans ensemble jusqu'au mois de mars; mais, à cette époque, on les isole dans les parquets en mettant ordinairement un mâle pour sept femelles. On recueille les œufs à mesure qu'ils sont pondus, et on les place dans un vase rempli de son qu'on tient dans un endroit qui ne soit ni trop sec, ni trop humide. Lorsqu'on en a réuni de 15 à 18, on les fait couver par une Poule de basse-cour dont la douceur et les bonnes qualités sont connues. Au sortir de l'œuf, les petits Faisandeaux sont tenus enfermés une quinzaine de jours avec la couveuse dans une caisse étroite et longue de 1 mètre environ. Pendant ce temps, on les nourrit de larves de Fourmis ou d'œufs durs hachés avec un peu de mie de pain et de laitue. Au bout de ce terme, on les laisse promener plusieurs heures par jour sur le gazon, mais ce n'est qu'à deux mois et demi qu'on leur donne définitivement la liberté dans le parc. C'est aussi à cette époque seulement qu'ils sont à l'abri des maladies, telles que le bouton, la constipation et la diarrhée, auxquelles ils sont très-exposés dans leur jeune âge. Enfin, on diminue graduellement leur nourriture, afin de les habituer à la chercher eux-mêmes. Les Faisandeaux peuvent également s'habituer à la vie de basse-cour, et habiter avec les autres volailles. On a même remarqué que ceux qui passent à l'état sauvage ne perdent jamais complétement le souvenir du lieu où ils ont été élevés.

Les autres espèces du g. Faisan ont les mêmes habitudes que le F. commun ; nous nous contenterons de nommer celles qui sont élevées chez nous par quelques amateurs : Le *F. blanc* n'est qu'un albinos du F. ordinaire. — Le *F. à collier* (*Ph. torquatus*) ne diffère guère de l'espèce commune que par une tache d'un blanc éclatant de chaque côté du cou. — Le *F. argenté, F. noir et blanc*, ou *F. bicolor* (*Ph. nychthemerus*) a le ventre noir, et les parties supérieures d'un blanc éclatant, mais avec des lignes noirâtres très-fines sur chaque plume. Sa tête est ornée d'un noir pourpré dont les barbes décomposées retombent en arrière. La taille du mâle est d'environ 87 centim. Ce F. est, dit-on, l'espèce la plus robuste, la plus facile à apprivoiser et celle dont les petits s'élèvent avec le plus de facilité dans nos climats. — Le *F. doré* ou *F. tricolore* (*Ph. pictus*) [Fig. 1] est la plus belle espèce de tout le genre. Son ventre est rouge de feu ; une belle huppe couleur d'or pend de la tête ; le cou est revêtu d'un camail orangé maillé de noir ; le haut du dos est vert, le bas et le croupion jaunes ; les ailes sont rousses avec une belle tache bleue, la queue très-longue, brune et tachetée de gris. Cet oiseau est long de 92 centim. dont 62 pour la queue seulement. Les femelles de tous ces Faisans ont la queue plus courte que les mâles, et le plumage diversement varié de gris et de brun. Ces trois espèces sont originaires de la Chine. Il paraît qu'il existe dans l'intérieur de ce pays une autre espèce, que Temminck appelle *F. superbe*, et dont les plumes caudales ont jusqu'à 1 mèt. 30 cent. ; elles sont blanchâtres, changeant en roux vers les bords, avec de nombreuses lignes transverses noires ou marron.

II. Le genre *Argus* est fondé sur une seule espèce, appelée *Argus giganteus* ou *Luen*, qui habite surtout les forêts obscures et sauvages de la péninsule de Malacca et des îles de Java et de Sumatra. Il se distingue du g. précédent par l'absence d'éperon, mais surtout par les pennes secondaires de ses ailes qui dépassent énormément les primaires, et par sa queue cunéiforme dont les deux rectrices médianes sont aussi excessivement longues. L'A. (Fig. 2) est de la taille d'un Dindon, et a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, 1 m. 70 c. ; les deux plumes intermédiaires de la queue ont seules 1 m. 20, et les pennes secondaires des ailes 92 cent. La peau nue de ses joues et de son cou est d'un rouge cramoisi. Quoique le fond de tout le plumage de cet oiseau ne soit composé que de teintes ocreuses, rousses ou brunes, elles sont réparties avec tant d'harmonie et couvertes d'une si grande profusion de petites taches, qu'elles produisent l'effet le plus agréable. Ses longues et larges rémiges secondaires sont couvertes d'une rangée de grandes taches oculaires, dont la teinte a quelque chose du bronze antique. La femelle n'offre ni le développement extraordinaire de la queue et des ailes, ni les taches oculaires du mâle. Son plumage est plus obscur et sa longueur totale n'est que de 70 cent. Lorsque le mâle piaffe autour d'elle, il épanouit ses ailes presque jusqu'à terre et relève sa queue en forme d'éventail.

III. Les *Houppifères* ont la queue verticale et les couvertures arquées propres aux Coqs ; mais, au lieu de crête, ils ont des plumes qui peuvent se redresser et former une aigrette analogue à celle du Paon. Le bord inférieur de la peau nue des joues est assez saillant pour représenter des barbillons. Enfin, leurs tarses sont armés de forts éperons. L'espèce la mieux connue est le *Houpp. de Macartney* (*Ph. ignitus*) [Fig. 3] qui habite l'île de Java. Cet oiseau a tout le dessus du corps, les plumes de la huppe, la poitrine et l'abdomen, d'un beau noir à reflets violets ; les plumes des flancs et les couvertures supérieures de la queue d'un beau rouge orange à reflets couleur de feu, les quatre rectrices intermédiaires d'un blanc roussâtre, et toutes les autres noires. Sa femelle est brune, finement rayée de noirâtre en dessus, flambée de blanc en dessous. Elle porte aussi une huppe.

IV. Le g. *Tragopan* est caractérisé par la présence d'un fanon charnu et pendant sous la gorge, et de deux cornes minces et cylindriques situées derrière les yeux. Il existe des ergots dans les deux sexes. L'espèce type du g. est le *Tr. cornu* (*Tr. satyrus*) [Fig. 4], appelé aussi *Népaul*, du nom du pays où on l'a découvert. Le mâle est de la taille d'un Coq ; son plumage est d'un rouge éclatant semé de petites larmes blanches. La femelle est brune.

Fig. 4.

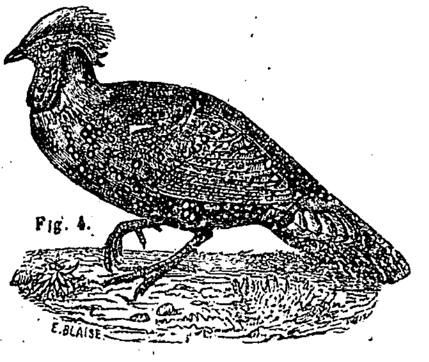

V. Le g. *Eulophe* ne se compose encore que d'une seule espèce, appelée par Lesson *Eulophus macrolophus*, à cause de la huppe très-touffue qui orne sa tête. Cet oiseau a la forme du *Tragopan* ; mais il est dépourvu d'ergots, et sa tête est presque sans aucune nudité.

VI. Les *Cryptonyx* n'ont de nu qu'autour de l'œil ; leur queue est médiocre et plane, et leurs tarses n'ont pas d'éperon ; mais ce qui les caractérise particulièrement, c'est que leur pouce a l'ongle peu développé. On ne connaît bien qu'une seule espèce de ce genre ; c'est le *Cr. couronné*, nommé aussi *Rouloul* (Fig. 5), qui habite Malacca ainsi que les îles de Java et de Sumatra. Le Rouloul est un fort bel oiseau à plumage vert sombre au dos, au croupion et à la queue, noir au cou et aux joues, violet foncé sur la poitrine et le ventre. Le mâle porte une longue huppe de plumes effilées rousses, et de longs brins sans barbe redressés à chaque sourcil. La femelle n'a qu'un vestige de huppe. Cet oiseau est de la taille d'un Pigeon. Plusieurs ornithologistes le rangent dans la famille des Perdicidées.

Fig 5.

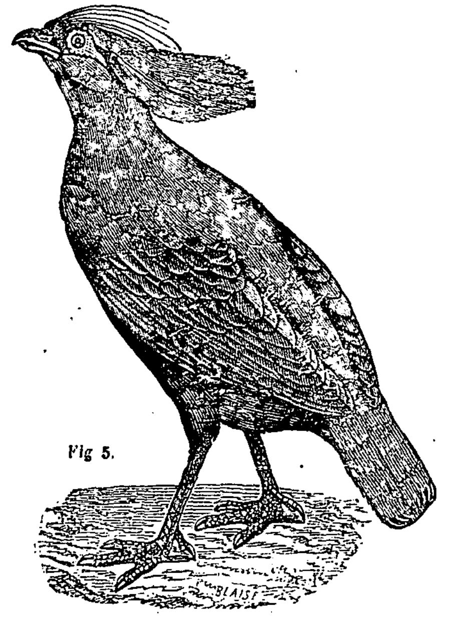

FAISANCES. s. f. Se dit De tout ce qu'un fermier s'oblige de faire ou de fournir en sus du prix du bail.

FAISANDE. s. f. **FAISANDEAU.** s. m. V. FAISAN.

FAISANDER (SE). v. pron. (R. *faisan*). S'attendrir, se mortifier en prenant un certain fumet. *Ces perdrix se faisandent trop.* — Avec ellipse du pron. *Vous avez trop laissé f. ce chevreuil.* = FAISANDÉ, ÉE. part.

FAISANDERIE. s. f. Voy. FAISAN.

FAISANDIER. s. m. Celui qui élève des faisans.

FAISANE. adj. et s. f. Voy. FAISAN.

FAISCEAU. s. m. (lat. *fascis*). Assemblage de certaines choses liées ensemble. *F. d'armes, de piques, de flèches. F. de verges. F. d'herbes. Faites-en un f. Liez-les en f.* ‖ T. Guerre. Assemblage de fusils qu'on forme en engageant les baïonnettes les unes dans les autres, de manière que les fusils se soutiennent mutuellement et forment une espèce de pyramide. *Mettez les armes, les fusils en f. Former, rompre les faisceaux.* — Espèce de piquet autour duquel on range les fusils. *Allez mettre vos armes au f.* ‖ T. Anat. Amas régulier de fibres, soit musculaires, soit fibreuses, soit nerveuses. *F. musculaire, aponévrotique. F. de nerfs.* ‖ T. Phys. *F. de rayons lumineux*, Cône de rayons lumineux, qui vont en divergeant.

Enc. — Chez les Romains, les *Faisceaux* étaient des paquets de verges liées au moyen d'une lanière de cuir autour d'une hache dont le fer ressortait, non pas par le haut, comme on le représente communément, mais sur un point quelconque de leur longueur. Ils étaient portés sur l'épaule par les *licteurs* attachés à la personne de certains magistrats. Les verges servaient à fouetter les coupables et la hache à leur trancher la tête. C'est, dit-on, de Vétulonie, l'une des principales cités étrusques que l'usage des faisceaux s'introduisit à Rome. Les *rois* se faisaient précéder par 12 licteurs armés de faisceaux, et leur exemple fut suivi par les *consuls*, dès l'origine même du gouvernement républicain : de là les expressions, *fasces capere* (prendre les faisceaux), *fasces deponere* (déposer les faisceaux), signifient être élu consul, et se démettre du consulat. Enfin, quand un consul avait remporté une victoire, on entourait ses faisceaux de branches de laurier (*fasces laureati*) [les Fig. ci-dessus représentent deux médailles consulaires dans l'une desquelles les faisceaux sont couronnés]. Parmi les autres magistrats qui avaient le droit de faire porter les faisceaux devant eux, nous citerons d'abord les *décemvirs*. Cependant, à l'époque du premier décemvirat, ce droit n'appartint qu'au décemvir qui présidait le collége. Le *dictateur* et le *maître de la cavalerie* jouissaient de la même prérogative. Celui-ci avait droit à 6 faisceaux, et celui-là à 24. On en portait 2 devant les *préteurs*, quand ils étaient à Rome, et 6 lorsqu'ils étaient hors de la ville ou aux armées : aussi les Grecs les appelaient-ils *généraux aux six haches*. Les *proconsuls* avaient également 6 faisceaux. Enfin, les *questeurs* pouvaient prendre les faisceaux lorsqu'ils étaient dans les provinces.

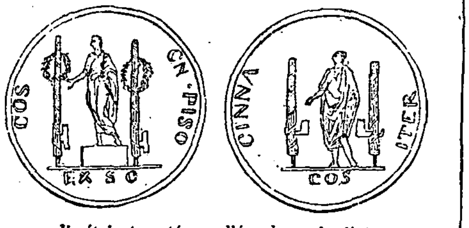

FAISEUR, EUSE. s. [On pron. *Feseur.*] Celui, celle qui fait quelque chose ; ne se dit guère que Des artisans dont la profession, l'art, le métier n'a pas de nom particulier. *F. de malles. F. de bas au métier. F. de corsets. F. d'almanachs. Cela est du bon f., de la bonne faiseuse.* Fam. — Cette dernière phrase se dit De toute personne habile dans l'art qu'elle cultive. *Ce pâté vient de chez le bon f.* ‖ *Faiseur*, s'emploie dans une foule de locut. famil., mais toujours par dénigr. Ainsi, l'on dit D'un auteur, d'un poëte, etc., qu'on estime peu : *C'est un f. de livres, un f. de vers, un f. de vaudevilles, un f. de systèmes, etc.* ; D'un orateur ou d'un auteur dont le langage ou le style est pompeux, élégant, etc., mais dépourvu d'idées : *C'est un f.* ou *ce n'est qu'un f. de phrases* ; De quelqu'un qui est trop complimenteur, qui fait beaucoup de promesses en l'air : *C'est un f. de compliments, un grand f. de promesses, etc.* ; * D'un homme qui fait un trafic peu honorable : *C'est un f. d'affaires.* — * On dit encore, *Un f. d'embarras*, Un homme qui fait l'important ; *Un f. de dupes*, Un individu qui cherche à tromper ; *Un f. de tours*, Un escamoteur, etc. — Prov., *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs*, Ceux qui se vantent, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins. ‖ Absol., Celui qui travaille habituellement pour un autre ou qui fait le travail d'un autre. *Ce théâtre, ce libraire a ses faiseurs attitrés. Ce ministre est fort heureux d'avoir un si bon faiseur.*

* **FAISSELLE.** s. f. Sorte de petit vase de terre dont on se sert pour faire certains fromages.

FAIT. s. m. (lat. *factum*). Action ou événement ; ce qu'on fait, ce qu'on a fait ; ce qui arrive, ce qui est arrivé ; phénomène naturel. *Par le f. d'un tel. On lui impute des faits graves. Les faits ne répondent pas à ses promesses. Joindre le f. à la menace. Si l'on considère le f. en lui-même. Il nie le f. Sa conduite est le f. d'un lâche. Les faits seuls réfutent cette calomnie. F. certain, authentique, avéré. Ce f. est bien peu vraisemblable. Un f. miraculeux. Éclaircir un f. S'assurer d'un f. Recueillir des faits. C'est un f. unique dans l'histoire. Cet historien rapporte exactement les faits. Une théorie fondée sur des faits. Faits physiques, physiologiques, etc. Il faut observer les faits. De nouveaux faits sont venus confirmer cette doctrine. Vous tirez de ces faits des conséquences prématurées.* Prov., *La bonne volonté est réputée pour le f.* — *Les hauts faits, les beaux faits d'armes*, Les exploits militaires. — *C'est un f., Cela est de f., Il est de fait que...* se dit pour marquer Qu'une chose est constante et avérée. — *Cela est du f. d'un tel*, C'est un tel qui en est l'auteur. *Cela est de mon f., de votre f. Elle est grosse du f. d'un tel.* — *En venir au f.*, En venir à l'exécution. — Famil., *Au f. et au prendre*, Au moment de l'exécution. *Je croyais pouvoir compter sur lui, mais au f. et au prendre, je vis qu'il n'était bon à rien. Quand ce vint au f. et au prendre.* — *Prendre quelqu'un sur le f.*, Le surprendre au moment même où il fait une action qu'il aurait voulu cacher. — Fam., *Les faits et gestes d'une personne*, Voy. GESTES. — T. Palais. *Voies de f.*, V. VOIE. *Prendre le f. de quelqu'un*, ou *Prendre f. et cause pour quelqu'un.* Intervenir en cause pour lui ; et, Dans le langage ordinaire, Se déclarer pour lui, prendre son parti, sa défense. ‖ Le récit d'une action, d'un événement, d'une chose qui a été faite, qui a eu lieu. *Alléguer un f. Articuler des faits. Il a dénaturé le f. Présenter habilement les faits. Rétablir les faits.* ‖ Dans les discussions, les contestations, les plaidoiries, etc., se dit particul. pour désigner Le cas, l'espèce dont il s'agit. *Conter, narrer, exposer le f. Déduire le f. Voilà le f. Demeu-*

rons dans le f. Ne nous écartons pas du f. Aller au f., droit au f. Venez-en au f. Venez au f., ou ellipt., *Au f. Il est établi en f. que...* — Dans ce sens, on dit, *Question de f., point de f.*, par oppos. à *Question de droit, point de droit. Moyens de f. et de droit.* — Fam., *Aller au f., venir au f.*, En venir à l'essentiel, au principal, à l'intéressant. *Pourquoi tant de détours? venez donc au f. Il va toujours droit au f.* Elliptiq., *Au f., que voulez-vous de moi?* — *Au f.*, se dit aussi quelquef. pour A tout prendre, en définitive. *Au f., cela ne peut avoir aucun inconvénient.* — *Mettre en f., poser en f.*, Avancer une proposition qu'on assure être véritable. *Je mets en f. que ces deux personnes... Il met en f. qu'il n'y a point de vide dans la nature.* — *C'est un f. à part, c'est un autre f.*, C'est une autre chose, une autre affaire. — Famil., *Le f. est que*, La vérité est que... — *Être sûr de son f.*, Être sûr de ce qu'on dit, de ce qu'on avance, ou du succès de ce qu'on a entrepris. ‖ Famil., *Être au f.*; Être bien instruit; *Mettre au f.*, Instruire; *Se mettre au f.*, S'instruire; *Entendre bien son f.*, Être habile dans ce qui le regarde, dans son métier, etc. ‖ T. Procédure. *Faits et articles*, Les faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger la partie adverse. *Faits admissibles et pertinents*, Ceux dont la preuve peut être admise, parce qu'ils appartiennent au fond de la cause. *Faits nouveaux*, Ceux qui n'ont pas encore été allégués au procès, et dont une partie demande à faire la preuve. En matière criminelle, *Faits justificatifs*, Ceux qu'un accusé allègue pour prouver son innocence. ‖ Ce qui est convenable à quelqu'un. *Cette maison-là, cet emploi-là serait le f. d'un tel. Ce n'est pas mon f. J'ai trouvé son f. Ce mariage*, ou *cette fille n'est point votre f.* ‖ La part qui revient à quelqu'un dans un total. *On a partagé cette succession, chacun a eu son f. Tenez, voilà votre f. Il a mangé tout son f., tout son petit fait.* Fam. et vieux. — Fig. et fam., *Donner à quelqu'un son fait*, Se venger de lui, soit par quelque vive critique, soit par quelque violence. *Dire à quelqu'un son f.*, Lui parler vertement, avec force, lui dire ses vérités. = Dans le fait, Par le fait. locut. adv. Réellement, effectivement, nonobstant les apparences. *Telles sont les apparences, mais dans le f., les choses ne se passent point ainsi. Malgré son air bourru et la brusquerie de ses manières, c'est, dans le f., un homme excellent. Il se trouva, par le f., maître absolu du gouvernement.* = De fait. loc. adv. En réalité, véritablement; se dit par opposit. à Fictif, apparent, etc. *Il n'était roi que de nom, un autre l'était de f.* ‖ Effectivement. *Je vous avais prédit que cette entreprise échouerait, et, de f., elle a manqué.* = En fait de. loc. prépos. En matière de. *En f. de métaphysique, de religion. En f. de chicane. Maître en f. d'armes.* = Si fait. locut. adv. Oui, assurément; se dit quand on veut affirmer ce qu'un autre nie ou met en doute. *Est-ce que vous ne me connaissez pas? Si f., je vous connais bien. Je ne crois pas qu'il soit venu; si f., il est venu.* Popul. = Tout a fait. loc. adv. Entièrement. *L'ouvrage est tout à f. terminé. Il était dans un état tout à f. déplorable. Il est tout à f. ruiné.*

FAÎTAGE. s. m. T. Archit. V. Comble. — Par ext., Table de plomb que les couvreurs mettent au haut d'un toit. ‖ T. Jurispr. féodale. Cens payé au seigneur pour avoir le droit de construire ou d'élever le faîte d'une maison. — Le droit qu'avaient en certains lieux les habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour faire le faîtage de leur maison.

FAITARDISE. s. f. Fainéantise. Vieux.

FAÎTE. s. m. (lat. *fastigium*). Le comble, la partie la plus élevée d'un bâtiment, d'un édifice. *Le f. d'une maison, d'un temple.* ‖ Par ext., Le sommet de certaines choses qui ont de l'élévation. *Le f. d'un arbre. Le f. d'une cheminée. Monter au f.* ‖ Figur., *Le f. des grandeurs, des honneurs, de la gloire.*

FAÎTIÈRE. adj. f. Qui est placé au faîte du comble. *Tuiles faîtières. Lucarne f.* ‖ Subst., L'ensemble des tuiles creuses qui recouvrent le faîte d'un toit. — *La f. d'une tente*, La perche qui est au haut de la tente, et qui s'étend d'un bout à l'autre pour soutenir la toile. ‖ * T. Zool. Voy. Camacés.

FAIX. s. m. (latin. *fascis*, faisceau). Charge, fardeau; se dit surtout D'une charge très-pesante, d'un fardeau trop lourd. *Plier, succomber sous le f. Ce f. est trop pesant pour lui. Ces colonnes portent un f. prodigieux.* — *Ce bâtiment a pris son f.*, Il s'est affaissé, depuis sa construction, autant qu'il le devait. ‖ Fig., *Le f. des affaires. Il a trop d'occupation; il succombe sous le f. C'est un ministre capable de supporter le f. du gouvernement. Le peuple gémissait sous le f. des impôts.* Poétiq., *Le f. des ans, des années.*

FAKIR. s. m. Mot arabe qui sign. *Pauvre.*

Enc. — On appelle ainsi dans l'Inde, les moines mendiants qui professent l'islamisme : suivant d'Herbelot, leur nombre s'élèverait à 800,000. Ils font tous vœu de pauvreté, mais leur genre de vie est fort différent. Les uns vivent isolés, les autres vivent et voyagent par bandes; les uns se soumettent aux pénitences les plus austères, aux supplices les plus effroyables; les autres vendent des amulettes et exploitent de toutes façons la crédulité publique. Parmi les uns et les autres, il y a des fanatiques; mais les fainéants et les hypocrites forment la majorité, et ces derniers sont assurément les plus dangereux. Un petit nombre vivent paisibles dans les mosquées, où ils se préparent par l'étude à devenir mollahs, c.-à-d. docteurs de la loi.

FALAISE. s. f. T. Géogr. Voy. Côte.

FALAISER. v. n. T. Mar. Se dit De la mer quand elle vient se briser contre une falaise. *La mer falaise.*

FALARIQUE. s. f. (lat. *falarica*). T. Antiq.

Enc.—La *Falarique* est une arme de jet qui a été d'un très-fréquent usage avant l'invention de l'artillerie à feu. Elle se lançait à la main ou avec des machines. Dans le premier cas, elle consistait en une hampe terminée d'un côté par un fer pointu et long d'une coudée, et de l'autre par une boule de plomb. Dans le second, la hampe était remplacée par une poutre courte et épaisse, et l'on donnait au fer, qui était ordinairement barbelé, une longueur de plus de 1 mètre. Enfin, aux attaques des villes et des retranchements, on garnissait souvent la hampe d'une pelote d'étoupes poissées auxquelles on mettait le feu au moment de s'en servir. La f. était ainsi nommée du tyran Phalaris, qui, dit-on, l'avait inventée.

FALBALA. s. m. (anglais. *fur, below*, fourrure en bas). Bande d'étoffe plissée qu'on met, pour ornement, au bas d'une robe, d'un rideau, etc. *Rideaux garnis de falbalas.*

FALCIDIE ou **FALCIDIENNE.** adj. f. T. Dr. rom.

Enc. — En droit romain, on appelle *loi falcidie* (*lex falcidia*), du nom du tribun qui l'avait proposée (A.R. 713, ou 41 av. J.-C.), une loi qui décidait que le testateur ne pourrait pas léguer plus des trois quarts de l'hérédité, de manière que le quart au moins des biens laissés par lui restassent à l'héritier ou aux héritiers, s'ils étaient plusieurs. Cette réserve reçut le nom de *quarte falcidie* ou *falcidienne*; quelquefois même on l'appelait simplement la *falcidie*. Les dispositions de cette loi ont été en vigueur en France, dans les pays de droit écrit, jusqu'à la révolution de 1789. Dans ces pays, les testaments étaient frappés de nullité quand il n'y avait pas d'héritier institué, ou quand celui-ci ne voulait pas accepter l'héritage. Pour que l'héritier institué ne répudiât point la succession, on lui donnait la faculté de retenir la quarte falcidie, c.-à-d. de réduire proportionnellement les legs de façon qu'il lui restât un quart de la succession.

* **FALCIFORME.** adj. 2 g. T. Hist. natur. Qui a la forme d'une faux.

* **FALCINELLE.** s. f. T. Ornith. Voy. Maubêche.

* **FALCONÉS**, * **FALCONIDÉS.** s. m. pl. V. Faucon.

* **FALÈRE.** s. f. Sorte de tympanite particulière aux bêtes à laine, qui s'observe dans nos départements du Midi.

* **FALISQUE.** adj. m. Voy. Phalisque.

FALLACE. s. f. (lat. *fallacia*). Tromperie, fraude. *C'est un homme sans fraude et sans f.* Vieux.

FALLACIEUSEMENT. adv. D'une manière fallacieuse. *Agir fallacieusement.*

FALLACIEUX, EUSE. adj. Trompeur, frauduleux. *Esprit f. Serments f. Politique fallacieuse. Argument f.*, Argument sophistique. = Syn. V. Trompeur.

FALLOIR. v. n. impers. (latin. *fallere*, manquer). Être de nécessité, de devoir, d'obligation, de bienséance. *Il faut faire telle chose. Il faut que je sorte ce matin. Il fallait dès ce moment y donner ordre. Il a fallu le payer. Il fallut en passer par là. Il faudra le satisfaire. Il faudrait s'en informer. Pensez-vous qu'il faille croire tout ce qu'il dit? Je ne croyais pas qu'il fallût faire ce voyage.* — Fam., *Un homme, une personne comme il faut*, Un homme d'un rang distingué, ou parfaitement convenable. *C'était une femme comme il faut. Les gens comme il faut.* — Fam., *C'est un faire le faut*, C'est une chose qui doit absolument se faire. *Si faut-il que*, V. Si. — Fam., *Il faut voir*, Il est curieux ou intéressant de voir. *Il faut voir ce que cela deviendra.* S'emploie quelquefois en manière d'exclamation, et se place alors à la fin de la phrase. *On les a battus, il faut voir.* On dit, dans un sens anal., *Aussi faut-il voir. Il a fait le mutin; aussi faut-il voir comme son père l'a châtié.* On dit encore, *C'est ce qu'il faudra voir*, pour faire entendre Qu'on saura bien empêcher ce qu'une personne veut faire. *Il a dit qu'il me ruinerait, c'est ce qu'il faudra voir.* ‖ *Il me faut, il lui faut, il nous faut*, J'ai besoin, il a besoin, etc. *Il me faut dix francs pour compléter cette somme. Il lui fallait un habit, des souliers. Il vous faudrait un bon cheval. Que vous faut-il encore? Combien vous faut-il de soldats? J'ai l'homme qu'il vous faut, ce qu'il vous faut. Ce sont de ces gens comme il en faut dans une réunion.* — En parlant Du prix que l'on doit à un marchand, à un ouvrier, etc., pour sa marchandise, pour sa peine, etc., on dit : *Combien vous faut-il? Que vous faut-il? Dites-moi ce qu'il vous faut. Il m'a dit qu'il lui fallait tant. Il demande plus qu'il ne lui faut.* ‖ *Falloir*, se dit encore dans le sens de Manquer; mais il ne s'emploie alors qu'avec la partic. *En*, et le pron. de la troisième pers. : en outre, aux temps composés, il prend l'auxil. Être. *Il s'en faut de beaucoup que la somme y soit. Il s'en faut beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre. Il a fini son travail, ou peu s'en faut. Il s'en fallait peu qu'il n'eût achevé. Il s'en est peu fallu* ou *peu s'en est fallu qu'il n'ait été tué. Il ne s'en est presque rien fallu. Vous dites qu'il s'en faut tant que la somme entière n'y soit. Il ne peut pas s'en falloir tant.* V. Beaucoup. — Tant s'en faut que. loc. adv. Bien loin que. *Tant s'en faut qu'il y consente, qu'au contraire il fera tout pour l'empêcher.* — Famil. et par plaisant., *Tant s'en faut qu'au contraire*, se dit pour Au contraire. *Vous demandez s'il est charitable, tant s'en faut qu'au contraire.*

Conjug. — *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu. Il avait fallu. Il faudra. Il aura fallu. — Il faudrait. Il aurait* ou *il eût fallu. — Qu'il faille. Qu'il fallût. Qu'il ait fallu. Qu'il eût fallu. — Falloir. Ayant fallu.*

FALOT. s. m. (gr. φαλὸς, clair?). Espèce de grande lanterne ordinairement faite de toile blanche. ‖ Grand vase que l'on emplit de suif, de poix-résine et d'autres matières combustibles, pour éclairer les abords d'un lieu de fête, etc. On dit plus ordin. *Pot à feu.*

FALOT, OTE. adj. Ridicule, plaisant, drôle. *Conte f. Aventure falote. Il est d'humeur falote.* Fam. ‖ Subst., *Faire le f.* Fam.

FALOTEMENT. adv. D'une manière falote.

FALOURDE. s. f. Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler liées ensemble.

* **FALQUÉ, ÉE.** adj. (latin. *falx*, faux). T. Hist. nat. Qui est plat et courbé en forme de faux.

FALQUER. v. n. T. Man. *Faire f. un cheval*, Le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt ou un demi-arrêt.

* **FALQUES.** s. f. pl. T. Mar. V. Fargues. ‖ T. Man. Mouvements vifs et réitérés des hanches et des jambes de derrière du cheval, qui plient fort bas quand on l'arrête.

FALSIFICATEUR. s. m. Celui qui falsifie.

FALSIFICATION. s. f. Action par laquelle on falsifie; État de la chose falsifiée.

Enc. — La *Falsification*, en fait de substances alimentaires, médicinales et commerciales, consiste à les altérer plus ou moins en y ajoutant ou en y mélangeant une substance étrangère quelconque. La f. des substances médicinales reçoit encore le nom particulier de *Sophistication*. — La loi du 27 mars 1851 punit des peines portées par l'art. 433 du C. Pénal (emprisonnement de 3 mois à un an, et amende qui ne peut ni être au-dessous de 50 fr., ni excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts), ceux qui falsifient des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues; ceux qui vendent ou mettent en vente ces mêmes substances, quand ils les savent falsifiées ou corrompues; enfin, ceux qui trompent ou essaient de tromper, sur la quantité des choses livrées, les personnes auxquelles ils vendent ou achètent. De plus, s'il s'agit d'une marchandise contenant des mixtions nuisibles à la santé, l'amende est de 50 à 500 fr., à moins que le 1/4 des restitutions et dommages-intérêts n'excède cette dernière somme; dans ce même cas, l'emprisonnement est de 5 mois à 2 ans. Cette pénalité est applicable même au cas où la f. nuisible est connue de l'acheteur ou du consommateur. Sont en outre punis d'une amende de 16 à 25 fr., et d'un emprisonnement de 6 à 10 jours, ou de l'une seulement de ces deux peines, suivant les circonstances, ceux qui, sans motifs légitimes, ont dans leurs magasins ou dans les halles, foires ou marchés, des substances alimentaires ou médicamenteuses qu'ils savent falsifiées ou corrompues; et si ces substances sont nuisibles à la santé, l'amende peut être portée à 50 fr., et l'emprisonnement à 15 jours. Si le prévenu a, dans les cinq années qui ont précédé le délit, déjà été condamné pour un fait analogue, l'amende peut être élevée au double du maximum : elle peut même être portée jusqu'à 1000 fr., si la moitié des restitutions et dommages-intérêts ne dépasse pas cette somme, le tout sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, des art. 57 et 58 du C. Pén. concernant la récidive. Dans tous les cas, les objets saisis sont confisqués. Enfin, le tribunal peut ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désigne, et son insertion partielle ou totale dans un ou plusieurs journaux, le tout aux frais du condamné.

Il existe plusieurs ouvrages sur les falsifications des sub-

stances alimentaires, médicinales et commerciales : l'un des plus complets, et il ne l'est pas absolument, est celui du prof. A. Chevallier, qui ne forme pas moins de douze cents pages. On comprend d'après cela qu'il nous est impossible d'énumérer même la moindre partie des fraudes dont les acheteurs ont à se défendre : cependant nous indiquerons, pour quelques-unes des denrées alimentaires les plus usitées, les moyens les plus simples de reconnaître leur f. — *Beurre*. La f. la plus fréquente de ce produit consiste à y mêler de la farine de froment, de la fécule de pommes de terre, ou même du carbonate de plomb. Pour la constater, on introduit une certaine quantité du beurre suspect dans un tube de verre fermé par le bas, et l'on place celui-ci dans une cafetière pleine d'eau. On chauffe au bain-marie; alors la matière butyreuse se liquéfie et se réunit dans la partie supérieure du tube, tandis que les substances étrangères tombent peu à peu au fond, où on les recueille pour en déterminer la nature au moyen d'agents chimiques appropriés. D'autres fois, on falsifie le beurre en le pétrissant avec de l'eau ; il suffit, pour découvrir cette fraude, d'inciser les mottes dans tous les sens : on ne tarde pas à voir le liquide suinter à travers les fentes. — *Café*. On mêle quelquefois au café en grains crus des fragments d'argile plastique auxquels on a donné, avec des moules appropriés, la forme de grains de café véritable ; mais la fraude la plus commune consiste à le mélanger, quand il est en poudre, avec de la chicorée pulvérisée. La première de ces fraudes se découvre par la *trituration ; les grains terreux s'écrasent sous l'action du pilon*, tandis que les autres résistent ou se brisent en deux ou trois fragments seulement. La seconde n'est pas moins facile à reconnaître. On prend un verre à pied, qu'on remplit aux trois quarts d'eau pure, puis on verse la poudre suspecte à la surface du liquide. Si cette poudre est du café pur, elle surnage et absorbe l'eau très-lentement. Si, au contraire, elle contient de la chicorée, cette dernière absorbe l'eau immédiatement et tombe au fond du verre en communiquant au liquide une coloration jaune brunâtre. — *Chocolat*. Le chocolat de bonne qualité est brun et a une saveur fraîche et agréable. De plus, il se fond dans la bouche, et n'acquiert qu'une consistance moyenne quand on le cuit dans l'eau ou dans le lait. Il perd la plupart de ces propriétés lorsque le cacao se trouve mélangé de farines ou de fécules. Le chocolat ainsi falsifié se reconnaît à son goût pâteux, à l'odeur et à la consistance de colle qu'il prend par la cuisson avec l'eau. En outre, sa décoction aqueuse, filtrée et très-étendue, se colore en bleu sous l'action de l'eau iodée, tandis qu'une décoction de chocolat pur traitée de même ne prend qu'une coloration légèrement verdâtre. Enfin, si cette décoction produit un dépôt terreux ou graveleux, c'est une preuve qu'on a employé, pour la préparation de la pâte, de la cassonade impure au lieu de sucre. Certains chocolats sont faits soit avec du cacao avarié, soit avec des résidus de cacao dont on a extrait le beurre, en remplaçant ce dernier par de la graisse de mouton ou de veau, ou par de l'huile d'olive ou *d'amandes douces. Ces chocolats ont à peu près* la même couleur que ceux de fabrication loyale, mais une rancidité assez développée décèle la présence des semences émulsives, et une odeur de fromage ou de suif trahit celle des graisses animales. — *Farine*. Le plus souvent on falsifie la farine de froment en y mélangeant des produits similaires d'une valeur et d'une qualité inférieures, comme la fécule de pommes de terre, les farines de riz, de maïs, d'orge, ou bien encore celles de féveroles, de haricots, de lentilles, de pois, etc. Les procédés propres à faire découvrir la f., varient suivant la nature des substances employées. Si la farine a été additionnée de fécule de pommes de terre, on le reconnaît en mouillant une petite quantité du produit suspect avec une solution de 1,75 de potasse caustique dans 100 p. d'eau distillée, et en l'exposant tout humide sur le porte-objet d'un microscope. Cette solution ne détermine que peu ou point de changement dans les grains de farine, tandis que ceux de fécule prennent la forme de plaques minces et transparentes, qui sont jusqu'à 10 et 15 fois plus grandes que les grains de farine. On rend le phénomène encore plus apparent en ajoutant au mélange, préalablement desséché, quelques gouttes d'eau iodée qui colore la fécule en bleu. Ce procédé, qui a été imaginé par Bonny en 1847, permet de reconnaître dans la farine une proportion très-minime de fécule, mais il exige l'usage d'un instrument qui ne se trouve pas à la disposition de tout le monde. Le procédé suivant, qui est dû à Chevallier, dispense du microscope. On triture dans un mortier, pen*dant cinq minutes, un mélange* de 16 gram. de la farine à essayer et de 16 gr. de grès en poudre ; on ajoute, par petites portions, 1/16 de litre d'eau, de manière à obtenir une pâte homogène, que l'on délaie avec le reste du liquide ; on prend 1/32 de litre du produit de la filtration, et l'on y verse 1/32 d'eau iodée, préparée au moment même avec 8 gr. d'iode et 500 gr. d'eau. Si la farine est pure, le liquide prend une coloration rose tirant sur le rouge, qu'elle perd avec d'autant plus de rapidité que le blé a été récolté ou que la farine a été fabriquée par un temps plus humide ; si, au contraire, *elle renferme de la fécule, la liqueur* a une nuance violette, qui disparaît beaucoup plus lentement. — De toutes les farines de graminées, c'est celle de maïs qui est le plus souvent employée pour allonger la farine de blé. Si l'on met une farine de blé ainsi falsifiée en contact avec de l'acide nitrique très-étendu, puis avec une solution aqueuse de sous-carbonate de potasse, on voit se former des flocons jaunâtres, qui, après le dégagement de l'acide carbonique, sont entourés de points d'un jaune orangé. — Quant à la présence des farines de légumineuses dans la farine de blé, on la reconnaît à la forme polyédrique qu'affectent ces farines à cause de la résistance de leur tissu. On prend, avec la pointe d'une lame de canif, une petite quantité de la farine suspecte, on la mouille avec une goutte d'une solution renfermant 5 à 10 parties de potasse ou de soude pour 100 part. d'eau, et on la place sur le porte-objet du microscope. S'il y a eu addition de farine de légumineuses, on aperçoit les fragments de leur tissu qui présente une agglomération de cellules polyédriques juxtaposées comme une fine dentelle, tandis que, si la farine est pure, elle ne *laisse rien distinguer, les grains* d'amidon *étant gonflés au point* de former une couche transparente. La f. une fois constatée, il est souvent utile de déterminer précisément la nature de la substance employée; mais nous ne pouvons entrer dans ces détails.— *Huile d'olive*. Le plus ordinairement on falsifie cette huile avec des huiles de graines d'un prix inférieur, telles que celles d'œillette, de navette, de colza, de sésame et d'arachide. La f. par l'huile d'œillette étant la plus fréquente, nous ne parlerons que de celle-là. Parmi les nombreux moyens proposés pour découvrir cette fraude, l'un des plus simples est *fondé* sur *la différence* de viscosité des deux huiles. Il consiste à verser une petite quantité du produit suspect dans une fiole, puis à y introduire des bulles d'air en l'agitant brusquement. Si l'huile est pure, ces bulles disparaissent presque aussitôt, tandis que, si elle renferme de l'huile d'œillette, elles se maintiennent plus ou moins longtemps, en se réunissant les unes aux autres, et en formant ce qu'on appelle *le chapelet*. Un autre moyen, d'une application également facile, est basé sur la différence des températures auxquelles les deux huiles passent à l'état solide. En effet, l'huile d'olive pure se congèle à 6° ou 8° au-dessus de zéro, et celle d'œillette de 8° à 12° au-dessous. En conséquence, la congélation des mélanges a lieu à des températures intermédiaires qui varient suivant les proportions respectives des deux huiles. On fait aussi, pour l'essai des huiles, usage de divers instruments qui ne sont que des aréomètres d'une construction spéciale. L'un des plus employés est l'*Oléomètre* de Lefebvre. Cet instrument marque 17 degrés dans l'huile d'olive pure et 25 dans celle d'œillette. La différence comprise entre ces deux limites étant égale à 8°, il en résulte que lorsque l'oléomètre marque 18°, 19°, 21°, l'huile d'olive suspecte contient un huitième, un quart, ou la moitié d'huile d'œillette. L'*Élaiomètre* de Gobley est gradué de telle manière que, à 12°, 5 centigrades, température ordinaire des caves à huiles, son point d'affleurement dans l'huile d'olive est marqué 50° en haut, et dans l'huile d'œillette 0° en bas. Cet aréomètre *marque* 47°, *lorsque l'huile* d'olive *contient* 6 p. 100. d'huile d'œillette; 45°, quand la proportion s'élève à 10 p. 100; 44°, à 12 p. 100 ; 41°, à 18 ; 40° à 20 ; 35° à 30 ; 30° à 40 ; et 25°, si l'addition d'huile d'œillette est de 50 p. 100. — *Lait*, v. ce mot.— *Pain*. La f. la plus ordinaire consiste à introduire dans la pâte soit de la fécule de pommes de terre, soit quelque farine de légumineuses. On la découvre par les mêmes procédés que nous avons décrits plus haut pour la farine. Quelquefois, afin d'augmenter le poids du pain, on y ajoute de la farine de riz, parce qu'elle retient une plus grande quantité d'eau. Pour découvrir cette fraude, on prend un fragment de pain représentant les proportions moyennes de mie et de croûte, et on le dessèche en le soumettant à une température de 110°. La perte de poids accusée par deux pesées faites l'une avant, l'autre après la dessiccation, indique s'il y avait excès de liquide, car le pain de bonne qualité ne renferme pas plus de 34 à 36 centièmes d'eau. Enfin, il existe des boulangers qui ajoutent du sulfate de cuivre à la pâte, parce que ce sel donne au pain une belle apparence, même quand il est fait avec des farines de qualité inférieure. Cette pratique est des plus coupables, car elle introduit une substance vénéneuse dans le plus indispensable de tous les aliments. Il suffit, pour la déceler, de faire tomber sur le pain une goutte de dissolution de cyanure jaune de potassium. S'il y a fraude, les parties touchées par la liqueur se colorent en rose jaunâtre au bout de quelques instants, n'y eût-il qu'une partie de sel cuivreux sur 9000 par*ties de pain blanc ; nous disons pain blanc, parce que cette* coloration ne serait pas reconnaissable sur le pain bis. — *Sel de cuisine*. C'est avec le plâtre cru réduit en poudre qu'on falsifie le plus habituellement cette substance. Pour reconnaître la f. on prend une quantité déterminée du produit suspect, et on la jette dans l'eau pure. Celle-ci dissout la matière saline, tandis que le plâtre ne change pas d'état et tombe au fond du vase. Il suffit donc de peser le dépôt pour savoir dans quelles proportions le plâtre entrait dans le mélange. D'autres fois, on mouille le sel afin d'augmenter son poids. Dans ce cas, on pèse une certaine quantité de sel, puis, après l'avoir fait sécher, on la pèse de nouveau. La différence des deux pesées décèle la fraude. Dans son état normal, le sel ne renferme pas plus de 8 p. 100 d'eau en moyenne ; mais on peut y en introduire jusqu'à 18 p. cent. — *Sucre*. On falsifie surtout le sucre en y mêlant de la glucose, et quelquefois de la craie, du plâtre et différentes farines ; mais ces dernières substances ne servent guère qu'à frauder la cassonade et le sucre blanc râpé. La présence de la glucose peut se reconnaître par l'examen seul du produit suspect. Ainsi, un sucre rude au toucher, dur, sonore, à grains brillants et parfaitement cristallisés, est ordinairement pur, tandis qu'au contraire il est suspect de renfermer de la glucose, lorsqu'il est mou, onctueux au toucher et terne, et qu'il s'égrène sous les doigts. Un excellent procédé chimique pour reconnaître la présence de la glucose est celui qu'ont proposé Chevallier et Kuhlmann, et qui est basé sur la différence d'action qu'exercent *les alcalis sur la glucose et sur le sucre de canne. On met dans* une capsule de porcelaine 20 gram. d'eau, 1/2 gram. de potasse, et 10 grammes de sucre, puis on chauffe le mélange au bain-marie ou sur une lampe à l'alcool. Après une minute ou deux d'ébullition, le sucre mêlé de glucose prend une coloration d'autant plus brune, que la substance étrangère s'y trouve en plus forte proportion, tandis que, s'il est pur, il devient à peu près jaune comme le petit-lait. La f. par la farine, le sable et le plâtre, se découvre en faisant fondre un peu de sucre dans un verre d'eau froide. S'il y a des matières minérales, elles se précipitent aussitôt au fond du vase. Si c'est de la farine, le dépôt se forme avec lenteur et le liquide a un aspect laiteux.— *Vin*, v. ce mot.

FALSIFIER. v. a. (latin. *falsus*, faux; *fieri*, devenir). Altérer, dénaturer, changer quelque chose, avec dessein de tromper. Dans ce sens, se dit surtout en parl. De l'écriture, d'un sceau, d'un acte, d'un texte, etc. *F. une écriture. F. un sceau, un cachet. F. un titre, un contrat. F. un texte, un passage, une date.* ‖ Altérer une substance quelconque par un mélange frauduleux. *F. une denrée. F. du vin. — F. de la monnaie*, L'altérer quant à sa valeur intrinsèque. = Falsifié, ée. part.

* **FALTRANK.** s. m. (allemand. *fall*, chute; *trank*, boisson). T. Pharm.

Enc. — On appelle ainsi une infusion de plantes aromatiques *et stimulantes, et, par extension, le mélange* de plantes avec lesquelles on prépare cette infusion. On applique encore au f. les dénominations de *Thé suisse* et de *Vulnéraire suisse*, à cause du lieu de son origine et de l'emploi qu'on en fait habituellement. Le f. n'a pas de composition fixe, chaque montagnard le préparant à sa guise. En général, on le fait avec diverses espèces qui appartiennent aux genres Arnica, Achillæa, Hypericum, Pyrola, Primula, Valeriana, etc., et qu'on mélange en proportions diverses. Au reste, comme les substances stimulantes y dominent habituellement, le f. est précisément contre-indiqué dans les cas où on l'emploie ordinairement, c.-à-d. après les chutes, les contusions, les blessures et autres accidents traumatiques. On ne peut donc qu'en condamner l'usage.

FALUN. s. m. T. Minér. et Géol.

Enc. — On donne le nom de *Faluns* à tous les amas meuble. de coquilles plus ou moins brisées, qui ont été déposées, comme les coquilles vivantes le sont encore aujourd'hui par les vagues, sur les bords de la mer et à l'embouchure des cours d'eau. L'épaisseur de ces dépôts varie de 1 à 2 mètres jusqu'à 15 ou 20. Nous en avons d'immenses dans la Touraine et dans les Landes. La date de leur formation n'est pas la même, ce que l'on reconnaît aux espèces de coquilles qui les composent. Dans certaines localités, les habitants exploitent le falun pour amender les terres. Ces sortes de carrières sont appelées *Falunières*.

* **FALUNAGE**: s. m. Action de faluner.

FALUNER. v. a. T. Agric. *F. une terre*, Y répandre du falun. = Faluné, ée. part.

FALUNIÈRE. s. f. V. Falun.

FAME. s. f. (lat. *fama*). Renommée ; ne s'emploie que dans cette phrase de Prat. anc. *Rétabli en sa bonne f. et renommée.*

FAMÉ, ÉE. adj. Qui a telle ou telle réputation ; ne se dit qu'avec les adverbes *Bien* ou *Mal*, et par rapport aux mœurs. *Un homme bien f. Une femme, une maison mal famée.*

FAMÉLIQUE. adj. 2 g. (latin. *famelicus*). Qui est souvent tourmenté par la faim, faute de moyens pour la satisfaire. *Estomac f. Un auteur, un poëte f.* Fam. et ne s'emploie guère que par dénigrem. — *Visage, mine f.*, Le visage d'une personne qui paraît habituellement tourmentée par la faim. ‖ Substant., *Il a bien l'air, le visage d'un famélique.*

FAMEUX, EUSE. adj. (latin. *famosus*). Renommé, célèbre, insigne dans son genre. *Un f. conquérant. Un écrivain f. Un médecin f. Une fameuse courtisane. Les brigands f. Un oracle f. Une ville fameuse. Une des plus fameuses universités de l'Allemagne. Il assista à ce f. siége, à cette fameuse bataille. Porter un nom f. Érostrate brûla le temple de Diane pour se rendre f. Une mer fameuse en naufrages, par cent naufrages.* ‖ Pop., se dit pour Très-grand, et alors il se met toujours avant son subst. *C'est un f. voleur, une fameuse coquine. Un f. imbécile. Voilà une fameuse bêtise.* = Syn. V. Célèbre.

FAMILIARISER. v. a. Rendre familier avec quelqu'un. *Elle aura bientôt familiarisé cet enfant avec elle.* ‖ Par ext., Accoutumer, habituer. *F. quelqu'un avec le travail. Il est difficile de f. une nation avec de nouveaux usages. Je cherche à le f. avec les objets qui l'effarouchent. F. un cheval avec le bruit des armes à feu. — Se f. une langue étrangère*, Se la rendre familière, de façon à la parler et à l'entendre comme sa langue maternelle. *Se f. un auteur*, Le posséder bien, l'entendre sans peine. *Se f. le style d'un auteur, la manière d'un artiste, etc.*, Se rendre familier et comme propre le style d'un écrivain, etc. = se Familiariser. v. pron. Se rendre familier. *Il parvint à se f. avec les plus grands seigneurs. Il se familiarise avec tout le monde.*— Absol., Prendre des manières trop familières. *C'est un homme qui se familiarise aisément.* ‖ S'accoutumer à une chose, se la rendre familière. *Se f. avec le travail, le danger, la douleur. Se f. avec une langue étrangère, avec un auteur.* = Familiarisé, ée. part.

FAMILIARITÉ. s. f. Privauté, manière de vivre familièrement avec quelqu'un. *Ils vivent dans la plus grande f. Il n'y a pas grande f. entre eux. J'ai beaucoup de f. avec lui. Il n'admettait à sa f. qu'un petit nombre de personnes choisies. Il ne souffre pas qu'on prenne trop de f., des airs de f. avec lui. En user avec f.* Prov., *La f. engendre le mépris.* ‖ Au plur., se dit Des manières familières. *Prendre, se permettre des familia-*

rités avec quelqu'un. — *Avoir des familiarités avec une femme,* Obtenir ses faveurs.

FAMILIER, IÈRE. adj. (latin. *familiaris*). Qui vit librement, sans façon avec quelqu'un, comme le font entre eux les membres d'une même famille. *Être f. avec quelqu'un. Se rendre f. avec tout le monde. C'est un de ses amis les plus familiers. Ils sont très-familiers ensemble.* ‖ Se dit aussi Des choses où il y a de la familiarité, marquant de la familiarité. *Entretien f. La conversation prit un tour f. Propos familiers. Prendre un ton, un air f., l'air, le ton f. Vous prenez des airs trop familiers, vous avez des manières trop familières avec vos supérieurs. Des gens d'un caractère libre et f.* — *Discours, langage f.,* Discours, etc., simple et sans recherche, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation et dans les lettres qu'on écrit à ses amis. — *Terme, mot f.; expression, locution familière; tour f.,* Mot, etc., dont on ne fait usage que dans le langage familier. *Terme f., expression familière,* signifie encore, Qui n'est pas assez respectueux, eu égard aux personnes à qui ou devant qui l'on parle. *Les termes d'*affection *et d'*amitié *sont des termes trop familiers à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessus de nous.* — *Épîtres familières de Cicéron,* Le recueil des lettres de Cicéron à sa famille et à ses amis. Par allus. à ces lettres, on dit D'une personne qui se rend trop familière, qu'*Elle est familière comme les Épîtres de Cicéron.* ‖ Ordinaire, habituel, accoutumé. *Ce défaut est f. aux auteurs. Ce terme lui est f.* — Se dit encore De ce que l'on connaît, de ce que l'on sait bien, de ce que l'on fait bien et avec facilité, pour l'avoir beaucoup vu, éprouvé, étudié, pratiqué. *Son visage m'est f. Ses traits me sont familiers. Ces notions doivent maintenant vous être familières. Il n'a point de peine à faire telle chose, elle lui est devenue familière. Il s'est rendu cette langue familière comme sa langue maternelle.* ‖ *Esprit, démon, génie f.,* Sorte de génie que l'on croyait attaché à une personne pour la garder, l'inspirer, la servir. *Le démon f. de Socrate. Froissart dit que Gaston Phœbus, comte de Foix, avait un esprit f.* = Familier. s. m. Celui qui vit habituellement et familièrement avec une personne d'un rang au-dessus du sien ; ne s'emploie guère qu'au plur. *C'est un des familiers du prince, du ministre.* — *Les familiers d'une maison,* Ceux qui y sont reçus habituellement et familièrement. ‖ *Faire le f.,* Affecter la familiarité avec les personnes d'un état au-dessus du sien. *Il fait le f. avec le prince.* ‖ *Les familiers de l'inquisition,* V. Inquisition.

FAMILIÈREMENT. adv. D'une manière familière. *Vivre f. avec quelqu'un. Ils s'entretenaient f. ensemble.*

FAMILLE. s. f. coll. (lat. *familia*). Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. *C'est un homme qui aime beaucoup sa f. C'est un excellent père de f. Il est très-bien avec sa f. Sa f. est très-nombreuse. On le considérait comme le chef de la f. Tous les membres de la f. Il ne voit pas la f. de sa femme. On fouille dans les secrets des familles. Réunir sa f. Être en f. Dîner en f. Un repas, une fête de f. Ce sont des devoirs de f. La f. royale.* Par ext., *La grande f. humaine.* — *Avoir un air de f.,* Voy. Air. ‖ Dans un sens plus étroit, se dit Du père, de la mère et des enfants, ou même Des enfants seulement. *Il ne se plaît que dans sa f. Vivre en f. Il est traité comme un membre de la f. Père, mère de f. Il est chargé d'une nombreuse f. Voilà toute ma petite f.* — Se dit aussi Des animaux. *Voyez avec quelle sollicitude cet animal pourvoit aux besoins de sa f.* ‖ T. Droit. *Fils, fille de f.,* Celui, celle qui vit sous l'autorité de son père ou de sa mère, ou sous celle d'un tuteur. *Il n'est pas sage de prêter à un fils de f.* — *User, prendre soin d'une chose en bon père de f.,* Administrer, ménager une chose avec autant d'économie et d'ordre que pourrait le faire un propriétaire soigneux. ‖ T. Peint. *Sainte Famille,* Tableau qui représente Notre-Seigneur, la Vierge, saint Joseph, et quelquefois saint Jean. *Une sainte Famille de Raphaël.* ‖ Race, lignée, descendance ; se dit surtout en parlant De la descendance par les mâles. *Il est d'une bonne, d'une honnête f., d'une famille riche, considérable, noble, ancienne. Il est de f. de robe, d'une f. bourgeoise. Quel est votre nom de f.? Il y a eu plusieurs grands hommes dans cette f. Ces deux familles sont depuis longtemps ennemies. Ce jeune homme a déshonoré sa f. Entrer dans une f. par alliance. Il s'est allié dans telle f.* — *Enfant de f.,* Jeune homme d'une naissance honnête. — Lorsqu'on parle Des grandes et anciennes races de France et des pays étrangers, on se sert plutôt du mot de *Maison* que de celui de *Famille* : c'est le contraire, lorsqu'on parle des anciens Grecs ou des anciens Romains. *La f. des Héraclides. La f. des Scipions, des Césars. La f. Claudienne.* ‖ L'ensemble des personnes, parentes ou non, maîtres ou serviteurs, qui vivent dans une même maison. *C'est lui qui est le chef de la f. Le gouvernement de la f.* — En Italie, L'ensemble des personnes attachées au service d'une grande maison. *La f. d'un cardinal* ‖ * T. Philol. Se dit des langues qui ont entre elles une telle affinité, qu'elles paraissent dériver d'une même source. ‖ T. Gram. Se dit Des mots qui ont une même racine. *Dans un dictionnaire historique de la langue française, on devrait ranger les mots par familles.* ‖ T. Hist. nat. Groupe d'êtres, animaux, végétaux ou minéraux, qui présentent entre eux certaines analogies ou affinités. V. Botanique, Minéralogie, etc.

Enc. — I. La *Famille* est une institution aussi ancienne que le genre humain, car elle a sa racine dans l'individu lui-même, et elle constitue le fondement moral aussi bien que matériel de toute société. En effet, par la f., l'homme complète sa propre existence, et la continue indéfiniment dans le temps. C'est par la f. qu'il se caractérise comme l'être social par excellence ; c'est par la f. qu'il vit et qu'il se développe ; c'est la f. qui constitue le principe et le but de son activité. Sans cette trinité sacrée et indissoluble, l'homme, la femme et l'enfant, il n'y a plus de société, et l'individu lui-même n'a plus ni raison, ni cause d'être. L'homme et la femme, attendu la diversité de leurs facultés physiques, morales et intellectuelles, sont incomplets l'un sans l'autre : ce sont deux moitiés qui doivent se réunir et confondre leur vie pour manifester toute la virtualité qui réside en chacune d'elles. Quant à l'enfant, il est l'objet, le couronnement, le lien physique et moral de l'association conjugale. Dès qu'il est né, ou pour mieux dire, dès qu'il est conçu, l'idée de l'enfant domine cette association : c'est lui qui exige son indissolubilité ; avec lui naissent, soit de son côté, soit du côté du père et de la mère, une série de devoirs qui ne finissent pas même avec la vie. Heureusement, la Providence a voulu que tous ces devoirs fussent doux à remplir, et que l'accomplissement de chacun d'eux fût par lui-même une joie, car l'amour est le mobile de tous les actes dont la f. est le théâtre ou l'objet.

Quoique la f. soit une institution nécessaire et, si l'on peut parler ainsi, une fonction organique de l'être humain, de tout temps il s'est rencontré de prétendus réformateurs qui l'ont attaquée avec violence. Au premier abord, ce phénomène paraît inconcevable ; mais, quand on y réfléchit, il s'explique aisément. En effet, c'est précisément parce que la f. porte en soi le cachet d'une perfection divine qu'elle a été l'objet d'attaques passionnées. On prétendait la supprimer, afin d'en généraliser l'idée : au lieu des familles particulières qui constituent les éléments de l'État et de la société, on voulait transformer en une seule f. l'État ou même la société tout entière. Mais ces réformateurs n'ont pas vu qu'en abolissant la f. et les affections dont elle est la source, on supprime par là même, et l'idée de patrie et celle de société, ainsi que les généreux sentiments que ces idées nous inspirent. « Essayez, dit un philosophe contemporain, de rompre les liens dont la f. est formée ; qu'à la place du mariage, il n'y ait plus que la passion et des rencontres fugitives ; que les enfants ne reconnaissent plus leurs parents, ni les parents leurs enfants ; que les doux noms de frère et de sœur deviennent des mots vides de sens : vous détruirez du même coup les sentiments les plus naturels, les plus profonds et les plus désintéressés du cœur humain ; vous ôterez à l'activité humaine ses mobiles les plus ordinaires et les plus puissants. On comprend que les liens et les affections de f., quand notre cœur en a la complète expérience, puissent s'étendre par assimilation sous l'empire de l'éducation, des institutions politiques ou des idées religieuses. C'est ainsi que la patrie n'est pour nous qu'une f. plus vaste ; que nos concitoyens imbus des mêmes idées et façonnés aux mêmes mœurs, qui partagent avec nous les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes espérances, les mêmes craintes, et vivent sous le charme des mêmes souvenirs, sont véritablement pour nous des frères, et qu'enfin le sol qui nous nourrit, qui porte dans son sein les cendres de nos aïeux, devient pour nous l'objet d'une piété toute filiale ; c'est ainsi encore que Dieu nous apparaît comme le père commun de tous les hommes, la terre comme leur commun patrimoine, et que, par suite de la même idée, nous sommes forcés de croire à la fraternité universelle du genre humain. Mais comment ces assimilations seront-elles possibles, si les noms de père et de frère n'ont plus pour nous aucune signification morale, et ne répondent à aucun mouvement de notre âme? Il faut bien considérer que l'amour de la patrie et l'amour de l'humanité ne sont pas des sentiments que nous apportons en naissant, ou qui existent indistinctement chez tous les hommes : ils se développent avec le temps, sous l'empire de certains principes laborieusement conquis, par une extension réfléchie des affections de f., qui, au contraire, sont naturelles, spontanées, irrésistibles. Nous dirons plus : l'amour de Dieu, si élevé qu'il nous paraisse au-dessus des affections terrestres, s'allume au même foyer. C'est sous le nom de Père que Dieu est adoré par le genre humain ; et, en effet, à part la différence du fini à l'infini, quelle autre espèce d'amour pouvons-nous éprouver pour lui que celui qu'un père inspire à son enfant? »

« L'institution de la f., continue le même philosophe, n'est pas moins nécessaire au bien-être matériel de la société qu'à son existence morale, car n'est-ce pas sur le travail que repose le bien-être, et par suite le bon ordre de toute association humaine? Or, le travail, en général, n'a pas d'aiguillon plus puissant, plus opiniâtre et plus noble en même temps, que le désir d'assurer le bonheur de ceux que nous aimons le plus au monde, et dont nous sommes, en quelque sorte, la providence ici-bas. Que l'amour de la gloire, de la patrie, de l'humanité, de Dieu, suffise aux âmes d'élite, qu'il soit le mobile ordinaire des grands travaux de la pensée ou des sacrifices de l'héroïsme, nous l'admettons sans peine ; mais la plupart des hommes, livrés aux plus vulgaires occupations, ont besoin d'être excités et soutenus par des affections plus positives. Il leur faut l'espérance de laisser à leurs enfants, à leur compagne, à leurs proches, les fruits de leur sueur et les signes matériels de leur dévouement. Il faut que notre ambition puisse s'étendre au delà des limites de nos besoins et de notre existence, sans cesser en quelque sorte d'être personnelle ; car nos enfants, c'est nous-mêmes, avec l'avenir et la jeunesse de plus. »

La f. nous présente à considérer deux ordres de rapports, ceux qui subsistent entre l'homme et la femme, ceux qui subsistent entre les enfants d'un côté, et le père et la mère de l'autre. Il sera traité des premiers au mot Mariage ; ici nous ne parlerons que des seconds.

II. Les rapports entre les parents et les enfants sont des rapports d'autorité d'une part, d'obéissance de l'autre, mais, dans ce deux cas, tempérés par l'amour paternel et filial. L'histoire nous montre que, dans les sociétés primitives, le principe de l'autorité a dominé presque exclusivement, au point que les enfants étaient considérés comme la propriété du père. Cependant nous voyons cette autorité absolue et sans contrôle décroître peu à peu en raison même des progrès de la civilisation. Enfin, sous l'influence régénératrice du christianisme, le principe de l'autorité se trouve resserré dans les limites les plus étroites, et cela sans danger, ni pour la f., ni pour la société : car l'autorité a peu à commander lorsque l'amour obéit ou prévient le commandement.

1° Chez les Hébreux (et il en était de même chez les autres peuples orientaux), le pouvoir du père sur ses enfants fut d'abord illimité. Mais la législation mosaïque restreignit sagement la puissance paternelle dans des bornes beaucoup plus étroites. D'abord elle interdit l'exposition des nouveau-nés et imposa aux parents l'obligation de nourrir et d'élever tous leurs enfants. De plus, elle leur enleva le droit absolu de vie et de mort qu'ils avaient eu jusque-là sur eux. Lorsqu'un père, après avoir essayé toutes les corrections domestiques, n'avait pu venir à bout de réprimer les vices et la mauvaise conduite de son fils, il pouvait seulement s'adresser aux juges pour lui faire infliger la peine qu'il avait encourue. « Quand, disait la loi, un homme aura un fils pervers et rebelle, qui n'obéira point à la voix de son père, ni à la voix de sa mère, et qui, après avoir été châtié, ne les écoutera point, le père et la mère le prendront et le mèneront aux anciens de la ville, et ils leur exposeront sa mauvaise conduite. Alors tous les habitants de la ville le lapideront, et il mourra ; et tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende et qu'il craigne. » (*Deut.*, xxi, 18 et s.) Ainsi, le législateur réprimait le vice et maintenait l'autorité paternelle, sans pour cela abandonner la vie des enfants aux emportements de leur père. Toutefois Moïse laissa aux pères le droit de vouer ses enfants au service du tabernacle ; mais l'exécution de ce vœu était considérablement adoucie par les bons traitements que recevaient ces derniers, et par la faculté qu'avait en général la f. d'en obtenir l'annulation par la voie du rachat. Ce mode de recouvrer la liberté était d'autant plus facile, que la loi avait fixé à une somme modique le prix que l'on devait payer. Du reste, les enfants ainsi consacrés conservaient tous leurs droits à l'héritage paternel, en sorte qu'ils pouvaient se racheter eux-mêmes si leurs parents négligeaient de le faire. La législation mosaïque permettait également aux pères de vendre leurs enfants, mais des restrictions particulières enlevaient à ce droit ce qu'il avait de plus odieux. En effet, les enfants ne pouvaient être vendus qu'à des Hébreux, et cette vente elle-même n'était que temporaire, car l'esclavage avait un terme pour eux comme pour les autres citoyens (V. Esclavage). Enfin, le père de famille hébreu n'avait pas le pouvoir d'exhérédation. Le père ne pouvait disposer à son gré que des biens qu'il avait acquis lui-même pendant le mariage. Quant aux biens patrimoniaux, les fils en étaient les héritiers nécessaires, et ils les partageaient entre eux par portions égales. L'aîné seulement avait une double portion ; c'était le droit de primogéniture établi avant Moïse, et accordé au premier-né, à raison des frais, des sacrifices et autres dépenses qu'il était obligé de faire en qualité de chef de la f. après la mort du père. Quand le père mourait sans postérité mâle, les filles héritaient des biens patrimoniaux, mais alors elles étaient tenues de se marier dans leur tribu, et le plus ordinairement elles épousaient un de leurs parents. On inscrivait alors le nom du mari dans les tables généalogiques, comme fils du défunt, et, au moyen de cette substitution, la perpétuité de la race se trouvait assurée.

2° Nous avons peu de détails sur la puissance paternelle telle qu'elle existait chez les différents peuples de la Grèce ; il paraît néanmoins qu'elle était déterminée avec soin par les lois. Ainsi, par ex., un Athénien pouvait déshériter ses enfants, mais, depuis Solon, il lui était interdit de les vendre, et, à plus forte raison, de les tuer : il n'y avait d'exception que pour le cas où le père de f. prouvait que sa fille s'était déshonorée ; alors il avait le droit de la vendre. Dans le même cas, il pouvait également vendre sa sœur, s'il était particulièrement investi de la tutelle de cette dernière. Un citoyen athénien qui n'avait point d'enfants, avait la faculté d'adopter un autre citoyen et de lui laisser toute sa fortune ; mais il n'était permis à l'adopté de revenir dans sa famille naturelle que lorsqu'il laissait un enfant légitime dans la maison où l'adoption l'avait fait entrer, ou lorsqu'il y avait un autre enfant adoptif en état de le remplacer, car, comme chez les Hébreux, la loi voulait avant tout empêcher les familles de s'éteindre. C'est pour cela aussi que, lorsqu'un citoyen mourait sans postérité, un de ses héritiers légitimes lui était judiciairement substitué afin de prendre et de perpétuer son nom. Une loi de Solon déclarait que l'enfant à qui ses parents n'auraient donné aucun emploi ne serait pas obligé de leur fournir des aliments. A Sparte, l'autorité du père sur ses enfants était absolue jusqu'à ce que ceux-ci eussent atteint l'âge de sept ans ; mais, à cette époque, l'État se substituait à la f. et en remplissait les fonctions avec une sauvage rigueur. *Tout le monde sait que les Spartiates faisaient périr* ceux de leurs enfants qui étaient mal conformés.

3° A Rome, la puissance paternelle (*patria potestas*) était à la fois une propriété du père de f. et une sorte de magistrature domestique, *qui n'était bornée ni par l'âge, ni par le mariage* des enfants, et qui s'étendait également sur leur postérité la plus reculée. Les jurisconsultes romains définissent la puissance paternelle « le pouvoir attribué au père de f. sur les personnes qui sont entrées dans sa f. par suite d'un *mariage légitime* (*justis nuptiis*), par la *légitimation* ou par l'*adoption*. Il y avait une grande analogie entre le pouvoir du père sur sa f. et celui du maître sur ses esclaves (*dominica potestas*). Cependant la puissance paternelle était du droit civil; *il fallait être citoyen* pour pouvoir l'acquérir, tandis que la puissance du maître sur ses esclaves étant du droit des gens, elle appartenait à tout propriétaire, étranger ou citoyen. — A l'origine, le père de f. avait droit absolu de vie et de mort sur son fils. *Il* avait en outre le droit de l'exposer, de le vendre jusqu'à trois fois (car si le fils était affranchi par l'acheteur, il retombait sous la puissance paternelle), de le marier, de le séparer de sa femme par le divorce, de le faire entrer dans une f. étrangère par adoption, de l'émanciper, etc. Enfin, il pouvait le déshériter, lui substituer une autre personne comme héritier, et lui nommer un tuteur par son testament. En un mot, comme le dit Savigny, le fils de f. n'avait l'exercice d'aucun droit privé; mais sous tous les autres rapports il était capable des droits légaux. » Cependant l'incapacité privée du fils de f. n'était pas absolue, car le fils pouvait, par ex., acquérir par contrat ; mais tout ce qu'il acquérait devenait la propriété de son père. Quant aux choses de droit public, le fils jouissait de tous les droits de citoyen; il pouvait voter dans les assemblées du peuple, remplir des magistratures, etc. Il pouvait même être tuteur, car la tutelle était considérée comme une partie du droit public. Lorsque le fils, étant sous la puissance de son père, contractait un mariage légitime, la femme tombait sous la puissance du père et non sous celle de son mari. Dans tous les cas, les enfants du fils étaient sous la puissance non de leur père, mais de leur grand-père. Quant aux enfants de la fille, ils n'entraient point dans la f. de celle-ci; ils passaient sous la puissance de leur père ou de l'aïeul paternel, si le père se trouvait sous la puissance de ce dernier. En conséquence, la mère n'avait jamais sous sa puissance les enfants auxquels elle avait donné le jour, même en mariage légitime.—Ces effets de la puissance paternelle furent restreints, d'abord par les mœurs, ensuite par les lois. Dans le dernier état de la législation, le père de f. n'eut plus sur ses enfants, ni le droit de vie et de mort, ni celui de les exposer. Il ne put même les vendre qu'au sortir du sein maternel, et lorsqu'il y était forcé par une extrême misère. Il n'eut plus que la faculté de les corriger ou de les faire corriger par le magistrat. Enfin, la rigueur de la puissance paternelle, par rapport aux biens acquis par les enfants, fut aussi restreinte par l'établissement de divers pécules sur lesquels ceux-ci avaient des droits plus ou moins étendus. Nous citerons entre autres le pécule *castrense* et le pécule *quasi-castrense*, qui comprenaient, le premier tout ce que le fils de f. acquérait à l'occasion du service militaire, et le second, tout ce qu'il recevait de la munificence impériale et tout ce qu'il acquérait dans l'exercice des fonctions civiles ou ecclésiastiques. — La puissance paternelle se dissolvait par la mort du fils de f., mais ses enfants restaient soumis à la puissance de l'aïeul; par la mort du père de f., et alors chacun de ses enfants devenait maître de lui-même (*sui juris*) et chef d'une f. particulière; par la perte de la liberté éprouvée, soit par le père, soit par le fils de f.; par l'élévation du fils à la dignité de flamine de Jupiter, et, sous Justinien, à celle de consul, de patrice, d'évêque, etc.; par l'adoption qui faisait passer le fils dans une autre f.; enfin, par l'émancipation. — L'*Émancipation* était un acte par lequel le père de f. se démettait de sa puissance sur un enfant pour le rendre *sui juris*. On distinguait trois sortes d'émancipation. L'émancipation *ancienne* s'opérait par une ou plusieurs ventes ou *mancipations*, suivies d'un ou de plusieurs affranchissements. La mancipation avait pour seul effet de détruire la puissance paternelle; mais elle faisait tomber l'enfant ainsi vendu dans une sorte d'esclavage (*in mancipio*); c'était l'affranchissement fait par l'acheteur qui rendait l'enfant *sui juris*, mais en laissant à celui qui affranchissait les droits de patronage. En conséquence, lorsqu'un père faisait la troisième mancipation qui devait épuiser sa puissance, il y ajoutait ordinairement la clause de *fiducie* (*contracta fiducia*), c'est-à-d. la condition expresse que l'acheteur lui *rémanciperait* l'enfant, afin que n'étant plus considéré comme père, mais comme un acheteur ordinaire, il pût lui-même affranchir son enfant, et conserver ainsi sur lui les droits du patronage. L'émancipation *anastasienne*, ainsi appelée du nom de l'empereur Anastase qui l'avait introduite, consistait à obtenir un rescrit du prince autorisant l'émancipation, et à faire insinuer ce rescrit par un magistrat, aux mains duquel il était déposé : ce mode offrait le moyen d'émanciper un enfant absent. L'émancipation *justinienne*, introduite par l'empereur Justinien, résultait d'une simple déclaration faite par le père de f. devant le magistrat, sans qu'il fût besoin de l'autorisation impériale. Ce dernier mode fit immédiatement tomber en désuétude l'émancipation par la *vente fictive, appelée mancipation.*

4° Chez les Gaulois, le mari avait droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants. Ces derniers restaient sous la tutelle des femmes jusqu'à l'âge de puberté : un père eût rougi de laisser *son fils paraître publiquement en sa présence, avant que* ce fils pût manier un sabre et figurer sur la liste des guerriers. Mais la Gaule conquise adopta aussitôt les mœurs et les lois romaines, qui y jetèrent les plus profondes racines, surtout dans *les pays qui furent plus tard appelés de droit écrit. Dans ces* pays, la puissance paternelle produisait presque les mêmes effets que chez les Romains au temps de la dernière jurisprudence. Ainsi, par ex., ce qu'acquéraient les enfants en puissance de *père appartenait à celui-ci; en conséquence, ils ne pouvaient* disposer par testament que des biens *castrenses* ou *quasi-castrenses*. Quant aux pays de droit coutumier, on remarquait *entre les coutumes* de grandes diversités. Dans quelques-uns, le père acquérait par ses enfants, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à un certain âge, tous leurs meubles et les fruits de leurs immeubles. Mais, selon les règles du droit commun coutumier, le *père n'acquérait rien par ses enfants*, de sorte que, selon Ferrière, « on pouvait dire que, dans la France coutumière, la puissance paternelle n'avait lieu. »

III. La législation qui nous régit a restreint la puissance paternelle *dans les limites les plus étroites qu'il soit* possible d'imaginer, à moins de l'anéantir complétement. En effet, chez nous, elle n'existe véritablement qu'à l'égard des enfants qui ne peuvent pas se gouverner eux-mêmes. Du reste, le droit du *père sur les enfants est commun* à *la mère, sauf la prééminence* du premier comme chef. Il leur appartient de préférence aux ascendants du degré supérieur, qui pourtant y participent jusqu'à un certain point, particulièrement à défaut de père et mère.

« *L'enfant à tout âge, dit le Code Napoléon (art. 371), doit* à ses père et mère honneur et respect. » En inscrivant dans la loi ce principe de morale, le législateur ordonne aux enfants, sinon d'avoir ces sentiments qu'il ne peut commander, mais au moins d'y conformer *leurs actes extérieurs; par là aussi il donne aux* magistrats, suivant les cas, le pouvoir d'empêcher ou de réprimer les actes qui violeraient cette prescription. Le législateur a cru devoir également formuler en article de loi cet autre précepte imposé par la nature, à savoir: « que *les époux contractent* ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants (203). » L'obligation d'entretenir les enfants ne cesse pas nécessairement avec celle de *les élever*, car ceux-ci, après *leur éducation achevée*, peuvent encore n'être pas en état de pourvoir à leurs besoins. En outre, si l'éducation donnée à l'enfant n'est pas conforme à la condition de la famille, le magistrat a la faculté d'intervenir. Toutefois l'enfant n'a pas d'action contre ses père et mère pour un établissement par mariage ou autrement (204). De leur côté, les enfants ne pourraient sans impiété refuser les moyens d'existence à ceux de qui ils tiennent la leur : à ce titre, ils doivent des aliments non-seulement à leurs père et mère, mais encore à tous leurs ascendants, lorsqu'ils sont dans le besoin (v. ALIMENT). L'autorité des père et mère sur leurs enfants consiste en un pouvoir de direction et de répression qu'il était impossible à la loi de définir pleinement. Elle ne mentionne donc qu'un petit nombre de points. Ainsi, elle statue que l'enfant est tenu de résider dans la maison paternelle jusqu'à sa majorité, à moins que le père ne juge à propos de le placer ailleurs. Ce principe que l'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission du père ne souffre qu'une seule exception, c'est pour le cas d'enrôlement volontaire : encore cet enrôlement ne peut-il avoir lieu qu'après l'âge de dix-huit ans révolus (374). Le droit de diriger les actions de l'enfant entraîne celui de corriger ses écarts ; mais si les écarts sont tels que les moyens ordinaires de la discipline domestique soient insuffisants, le père peut, avec l'intervention du magistrat, recourir à une mesure plus grave, c'est la détention temporaire de l'enfant coupable (V. CORRECTION). Lorsque l'enfant a des biens propres, le législateur, soit pour indemniser les père et mère des soins et des sacrifices de tout genre que leur impose son éducation, soit pour prévenir les discussions fâcheuses auxquelles donnerait lieu un compte rigoureux des revenus, accorde la jouissance de ces biens au père et à la mère, et à chacun d'eux à défaut de l'autre. Toutefois, dans la crainte que l'intérêt personnel ne porte les parents à retarder le mariage de leurs enfants mineurs, la loi fait cesser cet usufruit avant la majorité, et dès que les enfants ont atteint l'âge de dix-huit ans (384). De plus, cette jouissance ne s'étend ni aux biens que l'enfant peut avoir acquis par un travail et une industrie séparés, ni à ceux qui lui auraient été légués ou donnés sous la condition que les père et mère n'en jouiraient pas (385). Enfin, cette jouissance n'a pas lieu au profit de la mère veuve, si elle contracte un second mariage (386).—La majorité de l'enfant ne fait pas cesser complétement la puissance paternelle. S'il veut se marier, il doit demander le consentement de ses père et mère. Dans le cas où leur consentement n'est pas nécessaire au mariage, ils peuvent y former opposition, et, s'il est accompli, en demander la nullité. Pour passer par adoption dans une famille étrangère, le consentement du père ou de la mère naturels est également nécessaire. Enfin, le père et la mère jouissent d'une certaine latitude dans la disposition de leur fortune, soit comme moyen de récompense, soit comme moyen de punition.

Sauf les restrictions relatives au mariage, etc., que nous venons de mentionner, la puissance paternelle proprement dite, c.-à-d. la puissance de diriger et de corriger, prend fin par la majorité de l'enfant, laquelle est fixée à vingt et un ans. Elle prend également fin, mais par un acte émané d'elle-même, dans le cas d'*Émancipation*. Le mineur parvenu à un certain âge peut avoir acquis une maturité suffisante pour être en état de gouverner sa personne et d'administrer ses biens : en conséquence, le père, s'il le juge à propos, l'affranchit de son autorité, c.-à-d. l'émancipe. A défaut de père, la mère a le même droit. La seule condition imposée par la loi à cette émancipation, c'est que le mineur ait atteint l'âge de quinze ans révolus. L'émancipation s'opère par la simple déclaration du père ou de *la mère devant le juge* de paix assisté de son greffier (477). Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage (476). S'il n'a ni père ni mère, son émancipation ne peut avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans, et c'est au conseil de f. qu'appartient alors *le droit de la conférer :* la déclaration en est reçue par le juge de paix (478). Tout parent ou allié du degré de cousin germain peut provoquer l'émancipation du mineur, lorsque le tuteur ne fait aucune diligence dans ce but (479). Le mineur émancipé *prend la direction de ses affaires: en conséquence*, il *se fait* rendre le compte de tutelle; mais, pour cela, il est assisté d'un curateur qui est nommé par le conseil de f. Il doit être également assisté d'un curateur pour plaider en matière immobilière, *pour recevoir un capital mobilier et en donner décharge, pour* partager une succession, pour accepter une donation, pour transférer une inscription sur le grand livre (482). Il ne peut faire d'emprunts, sous aucun prétexte, sans une délibération du conseil de f., homologuée par le tribunal de première instance (483). Il ne peut non plus, ni vendre, ni aliéner ses immeubles, ni faire, sans observer les formes prescrites au mineur non émancipé, aucun acte autre que ceux de pure administration (484). Quant à ces derniers, tels que la confection des baux de neuf ans et au-dessous, et la perception des revenus, le mineur émancipé peut les faire seul, sans assistance ni autorisation (481). A l'égard des obligations que le mineur émancipé contracte par voie d'achat ou autrement, elles sont réductibles en cas d'excès; les tribunaux sont ici seuls juges des circonstances du fait (484). Le mineur émancipé qui est autorisé à faire le commerce, est *réputé majeur* pour tous les actes relatifs à ce commerce, *mais* pour ces actes seulement (487). La révocation de l'émancipation peut être prononcée par ceux qui ont conféré celle-ci, et en suivant les mêmes formes. Cette révocation fait rentrer le mi*neur émancipé en tutelle ou sous la* puissance paternelle, *et il* y reste jusqu'à sa majorité (485 et 486).

IV. La *Parenté* est la relation qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. Primitivement et conformément à l'*étymologie, on ne donnait le nom de Parents* qu'au *père*, à *la* mère et aux autres ascendants; mais aujourd'hui on l'applique à toutes les personnes qui proviennent d'une origine commune. On emploie fréquemment le terme de *Souche* ou de *Tige* pour *désigner l'origine commune*, *c.-à-d. le père et la mère de plusieurs* séries de parents, ou seulement l'un ou l'autre, quand il y a des descendants issus de différents mariages. On appelle *Ligne* toute série dans laquelle les parents sont contenus. La *ligne directe est la série des parents qui sont issus directement* les uns des autres, comme le père, le grand-père, le bisaïeul, le trisaïeul, etc., d'un côté; et de l'autre, le fils, le petit-fils, l'arrière-petit-fils, etc. : de là la subdivision de la ligne directe en *ligne ascendante* et en *ligne descendante*. La série ascendante ci-dessus est aussi appelée *ligne paternelle*, quand on veut l'opposer à la *ligne maternelle* qui est composée par la mère, l'aïeule, la bisaïeule, etc. La *ligne collatérale*, qu'on nomme aussi quelquefois *ligne transversale*, *est la série des parents qui*, sans descendre les uns des autres, ont pourtant un auteur commun. Ainsi, par ex., les frères et sœurs entre eux, les cousins et cousines également entre eux, les oncles et tantes à l'égard des *neveux et des nièces*, et ceux-ci à *l'égard des oncles* et des tantes, sont des *collatéraux*. On a comparé les parents à des personnes qui, à l'aide d'escaliers, descendent d'une hauteur; chaque marche est un *degré* occupé par une génération. Dans *la ligne* directe, on compte autant de degrés *qu'il y a de générations* : ainsi, le fils est à l'égard du père au premier degré; le petit-fils au second, l'arrière-petit-fils au troisième, etc. En ligne collatérale, les degrés se comptent par les générations, depuis l'un des parents jusqu'à l'auteur commun, et depuis celui-ci jusqu'à l'autre parent. Ainsi, deux frères sont au second degré; l'oncle et le neveu se trouvent au troisième, les cousins germains au quatrième, et ainsi de suite; d'où l'on voit qu'en ligne collatérale il n'y a point de premier degré. *Telle* est la manière dont on comptait les degrés de parenté en droit romain et dont les compte aujourd'hui le Code civil; mais, dans le droit canon, on procède autrement, quand il s'agit de parenté collatérale. Suivant les canonistes, en *ligne collatérale*, *il faut* deux personnes engendrées pour faire un degré. En conséquence, lorsque des collatéraux sont également éloignés de la souche commune, ou, comme *dit le droit canon*, sont en ligne *collatérale égale*, on compte autant de degrés *qu'il* y en a de l'une des parties à la souche commune. Ainsi, par ex., deux cousins germains sont parents au deuxième degré, parce qu'il y a deux générations entre chacun d'eux et l'aïeul qui est la souche commune. De même, deux frères sont parents au premier degré, puisque de l'un d'eux au père, qui est la souche commune, il n'y a qu'une génération. Lorsque les parents sont des collatéraux en *ligne inégale*, c.-à-d. sont à des distances inégales de leur auteur commun, on compte entre eux autant de degrés de parenté qu'il y en a du plus éloigné à la souche commune. L'oncle et le neveu, par ex., sont inégalement éloignés de l'auteur commun, lequel est à la fois l'aïeul du neveu et le père de l'oncle; le neveu en est éloigné de deux degrés, et l'oncle d'un degré seulement : d'après cela, l'oncle et le neveu se trouvent parents au deuxième degré En calculant de cette manière, on trouve que le douzième degré du Code civil répond, en ligne collatérale, au sixième degré des canonistes. — V. AFFINITÉ, AGNATION, FILIATION, SUCCESSION et TUTELLE.

FAMINE. s. f. (lat. *fames*, faim). Disette de vivres dans un pays, dans une ville, etc. *Il y eut une grande f. cette année-là. Ce fut un temps de f. La f. se mit dans le pays. Prendre une ville par f.* — Fam., *Prendre quelqu'un par f.*, Lui retrancher le nécessaire pour l'obliger à faire ce qu'on exige de lui. *Crier f.*, V. CRIER.

***FAMN.** s. m. T. Métrol. Voy. LONGUEUR.

FANAGE. s. m. (R. *fane*). Action de faner l'herbe d'un pré fauché. || Tout le feuillage d'une plante.

FANAISON. s. f. Temps de faner le foin.

FANAL. s. m. (gr. φανάριον, petite lampe). Espèce de grosse lanterne dont on se sert dans les vaisseaux. — Se dit aussi quelquefois pour *Phare*. || Fig., Ce qui sert de guide, ce qui éclaire la marche, dans les arts, la science, etc. *Ces grandes vérités sont les fanaux qui doivent vous diriger. Les systèmes philosophiques sont des fanaux qui indiquent les erreurs où l'esprit humain peut tomber.*

Enc.—En termes de marine, *Fanal* veut dire tout simplement lanterne. Les *fanaux*, dont on se sert pour les signaux de nuit, sont de grandes lanternes vitrées qu'on éclaire, soit avec de l'huile, soit avec de grosses bougies de cire jaune, et qu'on suspend à la tête des mâts ou aux extrémités des vergues. Ils sont en outre munis d'anneaux dessus et dessous, pour recevoir la cordelle qui les élève et celle qui les abaisse. Les *fanaux de combat* sont moins grands : ils se suspendent aux poutres transversales qui supportent les planchers des ponts. Les *fanaux de la soute* aux poudres sont vitrés et grillés. Le *f. de l'habitacle* est armé de réflecteurs pour éclairer les boussoles. Les *fanaux sourds*, dont on se sert pour éclairer dans l'intérieur, sont de petites lanternes de corne.

FANATIQUE. adj. 2 g. (lat. *fanaticus;* de *fanum*, temple). Aliéné d'esprit, qui se croit inspiré par la Divinité, qui croit voir des apparitions surnaturelles. Peu usité. *Les trembleurs sont fanatiques.* || Plus ordinair., Celui qui est emporté par un zèle outré, et souvent cruel, pour une religion. *Les prêtres fanatiques de Cybèle. Un prédicateur f.* — Par extens., Celui qui se passionne aveuglément pour une opinion, pour un parti, pour un individu, etc. *Il est f. du socialisme. Être f. d'un auteur. Un soldat f. de son général.* || Se dit aussi Des passions, des doctrines, etc. *Un zèle f. Des opinions, des doctrines fanatiques. Une rage f.* || Substantiv., *Il y a des fanatiques dans toutes les religions. Chaque secte a ses fanatiques. Un f. des anciens. C'est un f. de la musique italienne.*

FANATISER. v. a. Rendre fanatique pour une religion, une secte, etc. *Il les fanatisa par ses prédications furibondes. Ses discours violents avaient fanatisé toute la populace.* = Fanatisé, ée. part.

FANATISME. s. m. Illusion du fanatique, de celui qui se croit inspiré. *C'est un vrai f.* Peu usité. || Plus ordin., Zèle outré et souvent cruel pour une religion; ou bien Attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion, etc. *Le f. qui l'animait. Les excès du f. religieux, du f. politique. Le f. de la liberté.* || Se dit aussi D'une secte de fanatiques. *On eut beaucoup de peine à détruire ce f. naissant.* Peu usité.

* **FANCHON.** s. f. Sorte de coiffure de femme qui est formée d'un petit fichu dont les deux bouts principaux se nouent sous le menton. — *Mettre un foulard en f.*, Se coiffer d'un foulard en le nouant sous le menton, de manière à couvrir les oreilles.

* **FANCHONNETTE.** s. f. Sorte de pâtisserie légère. *Fanchonnettes au café, à la vanille.*

* **FANDANGO.** s. m. Sorte de danse espagnole; L'air de cette danse. *Le f. est à trois temps et d'un mouvement très-animé.*

FANE. s. f. (lat. *fœnum*, foin). Se dit Des feuilles tombées de l'arbre qui les a produites. *Enlever les fanes, la f. des allées d'un jardin.* — Se dit quelquefois Des feuilles qui tiennent encore aux plantes. *La f. commence à jaunir.* || T. Jard. fleuriste. L'enveloppe foliacée de la fleur des anémones et des renoncules.

* **FANÉGA** ou * **FANÈGUE.** s. f. T. Métrol. Voy. Capacité.

FANER. v. a. Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher. *F. de la luzerne. Voilà un beau temps pour f.* || Flétrir. *Le grand hâle fane les fleurs.* — Par extens., Altérer l'éclat d'une couleur, du teint. *Le soleil a fané cette couleur. Cette maladie lui a fané le teint.* = se Faner. v. pron. Se flétrir, perdre de son éclat. *L'herbe se fane déjà. Les fleurs commencent à se f. Cette couleur se fanera bientôt. Son teint s'est fané.* || Figurém., *Cette femme commence à se f., se fane*, Sa beauté commence à diminuer, diminue. On dit aussi, *Sa beauté se fane.* = Fané, ée. part. *Couleur fanée. Teint fané. Une beauté déjà fanée.*

Syn. — *Fané, Flétri.* — Ces deux mots diffèrent entre eux du plus au moins. Une fleur qui n'est que *fanée* peut quelquefois reprendre son éclat; mais une fleur *flétrie* n'y revient plus. La beauté, comme la fleur, se *fane* par la longueur du temps, et peut se *flétrir* promptement par accident.

FANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fane des foins.

FANFAN. s. m. Terme familier dont les mères et les nourrices se servent quelquefois en caressant leurs enfants.

FANFARE. s. f. (Onomatopée.) Sorte d'air, court et brillant, exécuté par des cors, des trompettes, ou des instruments analogues. *Une joyeuse f. Sonner des fanfares.* ||T. Vén. L'air qu'on sonne au lancer du cerf.

FANFARON. adj. m. (R. *fanfare*). Qui fait le brave, qui affecte une bravoure qu'il n'a point. *Il est poltron et f. tout à la fois.* — Subst., *Ce n'est qu'un f. C'est un des plus grands fanfarons du monde.* || Qui exagère ou qui montre avec trop d'affectation et de confiance la bravoure qu'il a. *Il est brave assurément, mais il est aussi par trop f.* || Dans un sens plus général, Qui se vante trop en quelque chose que ce soit, qui veut passer pour valoir plus qu'il ne vaut en effet. *Tout ce qu'il dit de lui-même montre bien qu'il est un peu f.* — Subst., *Il parle en f., comme un f. Faire le f. C'est un f. de vertu. Un f. de vice*, Un homme qui se vante d'être plus vicieux qu'il ne l'est en effet. || Par ext., se dit aussi De l'air, des manières, des discours. *Air f. Propos, discours f.* = * Dans le langage fam., on dit quelquefois *Fanfaronne*, au fém. *Vous êtes une petite fanfaronne.*

FANFARONNADE. s. f. Discours, propos de fanfaron. *Quelle ridicule f. Faire des fanfaronnades. Toutes ses menaces ne sont que des fanfaronnades.*

FANFARONNERIE. s. f. Caractère du fanfaron; habitude de faire, de dire des fanfaronnades. *Il est d'une f. insupportable. C'est pure f.*

FANFRELUCHE. s. f. (ital. *fanfaluca*, flammèche). Terme familier qui se dit, par mépris, D'un ornement vain, frivole et de peu de valeur.

FANGE. s. f. (celtiq. *fancq*). Boue, bourbe. *Il est tombé dans la f. Être couvert de f.* ||Figur., se dit, par mépris, D'une condition basse, abjecte. *Il est né dans la f. Vous l'avez tiré de la f.* — L'état d'avilissement d'une personne qui vit dans la débauche. *Vivre dans la f. Être plongé dans la f. du vice.* = Syn. V. Boue.

FANGEUX, EUSE. adj. Plein de fange. *Chemin f.*

FANON. s. m. (latin. *pannus*). * Pièce d'étoffe suspendue et déployée au bout d'une lance, d'une pique, pour servir de signe de ralliement. — Les pendants d'une bannière. || T. Liturg. V. Manipule et Mitre. || * T. Mar. Les portions de toile qui pendent sous la voile entre les cargues. || Par anal., La touffe de crins qui tombe sur la partie postérieure des boulets du pied des chevaux. — V. Baleine. || T. Chir. Cylindre de paille entouré d'une bande étroite et fortement serrée qu'on employait autrefois dans le pansement des fractures de la cuisse et de la jambe. *Faux f.*, pièce de linge pliée en plusieurs doubles qui se plaçait entre le membre fracturé et le fanon. *Aujourd'hui les fanons sont remplacés par des attelles et les faux fanons par des coussinets.* V. Fracture.

FANTAISIE. s. f. (grec. φαντασία). L'imagination; ne s'emploie plus, dans ce sens, qu'en parl. D'œuvres d'art. *Peindre de f.*, Peindre sans avoir de modèle qu'on se propose d'imiter. On dit aussi, *Tête de f. Portrait de f. Paysage de f.* || Esprit, pensée, idée. *Ceci m'est venu en f. Otez cela de votre f. Avoir quelque chose dans la f. Il m'a pris en f. de faire telle chose. Il a eu f. qu'il se porterait mieux s'il changeait d'air.* || Humeur, sentiment, opinion, goût; se dit, en ce sens, De ce qui tient à l'individualité de chaque homme. *Laissez-le vivre à sa f. Je veux travailler à ma f., selon ma f. Chacun en parle et en juge à sa f., selon sa f. Cela est tout à fait à ma f. Il écrit bien à ma f.* || Goût passager, envie, caprice, boutade. *Suivre sa f. Il n'en veut faire qu'à sa f. Il a fait cela par f. Être plein de fantaisies ridicules. Quelle f. vous a pris? Il m'a pris f. de voyager. Cette f. lui a passé comme elle lui était venue. Se laisser aller à ses fantaisies. Satisfaire ses fantaisies.* — *Fantaisies musquées*, Envies, pensées bizarres et capricieuses. — *Robe, habit, chapeau, etc., de f.*, Robe, etc., d'un goût nouveau et singulier. Dans ce sens, on dit aussi, *Étoffes de f.* Enfin, on appelle *Objets de f.*, ou simpl., *Fantaisies*, Ces objets en général dépourvus d'utilité, qui n'ont pour mérite que d'être curieux ou bizarres. || T. Beaux-Arts. Ouvrage où l'artiste s'abandonne aux caprices de son imagination. *F. de peintre. Des arabesques entremêlées de figures de f. Une f. de Bach. F. pour le piano.*

* **FANTASIA.** s. f. Sorte de jeu équestre et militaire usité chez les Arabes, et qui consiste à s'élancer de toute la vitesse de son cheval, à s'arrêter court, à tourbillonner, en tirant des coups de fusil, etc.

FANTASMAGORIE. s. f. (gr. φάντασμα, fantôme; ἀγορὰ, assemblée). Sorte de spectacle qui consiste à faire apparaître, dans un lieu obscur, des images qui semblent être des spectres, des revenants, etc. || Fig., se dit De l'abus des effets obtenus, dans la littérature et les arts, par des moyens surnaturels ou extraordinaires. *Ce drame est rempli d'apparitions et de scènes nocturnes ; je n'aime point cette f.* = V. Lanterne.

FANTASMAGORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la fantasmagorie.

FANTASQUE. adj. 2 g. Capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices. *Homme, esprit, humeur, caractère f. La mule est un animal f.* || Bizarre, extraordinaire dans son genre. *Ouvrage, opinion, idée f. Habit f.* = Syn. V. Bizarre.

FANTASQUEMENT. adv. D'une manière fantasque et bizarre. *Il s'habille f.* Peu usité.

FANTASSIN. s. m. (ital. *fante*, valet). Soldat d'infanterie. *Nos fantassins sont les meilleurs de l'Europe.*

FANTASTIQUE. adj. 2 g. Chimérique. *Un être f. Vision f. Ce sont des projets fantastiques.* || Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité. *Un corps f.* || * Extraordinaire, bizarre, surnaturel. *Scène f. Conte fantastique.*

FANTOCCINI. s. m. pl. [On prononce *Fantotchini.*] Voy. Marionnette.

FANTÔME. s. m. (grec. φάντασμα). Spectre, vaine image qui n'a point de réalité extérieure, et qui n'a d'existence que dans l'imagination. *F. hideux, épouvantable. Vain f. Elle crut voir un f. Oreste voyait souvent devant lui le f. de sa mère qu'il avait tuée.* — Prov., *C'est un vrai f., on le prendrait pour un f.*, se dit D'un homme maigre, défait et défiguré. || Fig., se dit De ce qui n'a point de réalité. *Ce prince n'a aucun pouvoir, ce n'est qu'un f. de roi. Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un f. de république. Les grandeurs humaines ne sont que de vains fantômes. Quel est ce f. de liberté qui nous fait dépendre de tant de maîtres?* || Figur., se dit aussi Des idées chimériques que l'on se fait, des craintes vaines et sans fondement. *Cet homme se forme des fantômes pour les combattre. Vos soupçons sont mal fondés; ôtez-vous ces fantômes-là de l'esprit.* — *Se faire des fantômes de rien*, S'exagérer excessivement les dangers, les obstacles. || Dans l'ancienne scolastique, se disait Des images qu'on supposait produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs. *L'entendement opère sur les fantômes qui résident dans l'imagination.* || * T. Chirur. Sorte de mannequin sur lequel les élèves s'exercent à l'application des bandages ou aux manœuvres tocologiques.

FANUM. s. m. [On pron. *Fanome.*] Mot latin qui sign. *Temple*, et dont on se sert pour désigner Les espèces de temples ou de monuments que les païens élevaient aux héros déifiés, aux empereurs, après leur apothéose. *Le f. de Tullie.*

FAON. s. m. [On pron. *Fan.*] (lat. *infans*, enfant). Le petit d'une biche ou d'un chevreuil. *Un f. de biche. Un f. de chevreuil.* Absol., il se dit D'un faon de biche.

FAONNER. v. n. [On pron. *Fanner.*] Mettre bas un faon; se dit De la biche et de la femelle du chevreuil.

FAQUIN. s. m. (ital. *facchino*, crocheteur). T. Mépris et d'injure qu'on applique à Un homme de néant ou à Un homme à la fois vil et impertinent. *Ce n'est qu'un f. On l'a traité comme un f. C'est un métier de f.* || T. Man. Voy. Quintaine.

FAQUINERIE. s. f. Action de faquin. Fam.

FAQUIR. s. m. Voy. Fakir.

FARANDOLE. s. f. Sorte de danse ou de course cadencée, populaire dans la Provence, et qu'exécutent un grand nombre de personnes en se tenant par la main de manière à former une chaîne. *Danser une f., la f. On prétend que la f. est l'antique danse de la Grue, inventée par Thésée, qui aurait été importée par les Phocéens.*

* **FARAUD, AUDE.** adj. et s. Celui, celle qui fait le beau, la belle, qui se pavane dans ses habits de fête. *Il fait le f. Que vous êtes f. aujourd'hui!* Popul.

FARCE. s. f. T. Cuis. Mélange de différentes viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes, qu'on met dans le corps de quelque animal ou dans quelque autre viande, dans des œufs, etc. *Faire une f. à une dinde. Des œufs à la f.* || Mets de même sorte, fait d'herbes hachées. *Mettre des quartiers d'œufs sur une f. d'oseille.*

FARCE. s. f. Pièce de théâtre bouffonne. *Il y a infiniment d'esprit dans certaines farces du théâtre de la foire. Cette soi-disant comédie n'est qu'une f. grossière. On ne joue que des farces, que la f. à ce théâtre.* || Le comique bas et grossier qui est propre aux farces. *Cet auteur comique donne, tombe souvent dans la f.* || Fig., Aventure, action qui a quelque chose de bouffon ou de ridicule. *Faire des farces. Faire une f. à quelqu'un. Il nous* *a donné la f. C'est une f. que cela.* — Pop., *Faire ses farces,* Se divertir d'une façon plus ou moins grossière. *Ces jeunes gens font leurs farces.*

FARCEUR. s. m. Comédien qui ne joue que dans les farces; ou, par mépris, Acteur qui charge un rôle comique. *C'est un mauvais f.* || Fig., se dit De tout individu qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire. *Un f. insipide. Un farceur de village.*

FARCIN. s. m. (lat. *farciminum*). T. Art vétér.

Enc. — Le *Farcin* est une inflammation, quelquefois aiguë, mais le plus souvent chronique, des ganglions et des vaisseaux lymphatiques, qui s'observe surtout chez le cheval, mais rarement chez l'âne et le mulet. Le *f. chronique* se manifeste par des tumeurs ou boutons ordinairement ronds et circonscrits, qui se développent dans le tissu cellulaire sous-cutané (*boutons farcineux*); par des tumeurs allongées dont la série constitue une espèce de corde parfois étranglée de distance en distance (*f. cordé* ou *en chapelet*); par des ulcères qui succèdent aux tumeurs et aux boutons. Le *f. aigu* est caractérisé par sa marche: les tumeurs se ramollissent et abcèdent promptement, puis il se forme des ulcérations qui s'étendent avec rapidité. Le f. est une maladie généralement mortelle. Au début, lorsqu'il n'a pas encore pris l'aspect d'une affection générale, on le guérit, quoique rarement, à l'aide d'un traitement tonique et stimulant, et de la cautérisation des boutons ou des ulcères. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que le f., comme la morve, avec laquelle il offre beaucoup d'analogie, est contagieux de cheval à cheval, et même du cheval à l'homme. Cette maladie attaque quelquefois le bœuf; mais, chez ce dernier, on n'a encore observé que le f. chronique.

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui a le farcin. *Cheval f.* || Qui est de la nature du farcin. *Tumeur farcineuse.*

FARCIR. v. a. (lat. *farcire*, remplir). T. Cuis. Remplir de farce. *F. un dindon, une poitrine de veau, une carpe. F. des œufs.* — Par ext. et fam., *Se f. l'estomac, f. son estomac de viande,* Se remplir trop l'estomac. || Fig., Remplir avec excès et sans discernement. *F. la tête d'un enfant de règles inintelligibles. F. un discours de citations. F. un livre de grec et de latin.* = Farci, ie. part. *Des œufs farcis. Cochon farci. Un homme farci de grec et de latin. Un factum farci d'injures.*

FARD. s. m. (all. *farbe*, couleur). Préparation pâteuse, de couleur rouge ou blanche, que les femmes mettent sur leur visage pour donner plus d'éclat à leur teint, etc. V. Cosmétique. — Fig., *Il y a plus de f. que de vraies beautés dans son discours* || Fig., *Sans f.*, se dit pour Sans feinte, sans dissimulation. *C'est un homme sans f. Parlez-moi sans f.*

* **FARDE.** s. f. T. Comm. Nom donné aux balles de café moka. *Une f. pèse environ* 185 *kilogr.*

FARDEAU. s. m. (gr. φόρτος?). Faix, charge. *Porter un f. sur ses épaules. Se charger d'un f. Mettre bas, déposer un f. Le précieux f. qu'elle porte dans son sein.* || Figur., *Une couronne est un pesant f. Le f. du commandement. Cette administration est un f. trop lourd pour lui. Quel f. pour une femme qu'un secret à garder. Le f. de la misère. Être accablé du f. de l'existence. Le souvenir de cette faute est un f. qui pèse sur mon cœur.* Poétiq., *Le f. des ans, de la vieillesse.* || T. Mineur. Se dit Des terres et des rochers qui menacent d'ébouler. = Syn. V. Charge.

FARDER. v. a. Mettre du fard. *F. le visage.* || Fig., Donner à une chose un apprêt, un lustre qui en cache les défauts. *F. une étoffe. F. sa marchandise.* — Au sens moral, *F. le vice pour le rendre moins odieux.* || Figur., Déguiser, dissimuler. *F. la vérité.* || Fig., Parer d'ornements faux ou de mauvais goût. *F. son langage. F. un discours. F. une pensée.* = se Farder. v. pron. Se mettre du fard. *Une femme qui se farde.* = Fardé, ée. part. *Femme fardée. Visage fardé. Marchandise fardée. Discours fardé.* Prov., *Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée.*

FARDER. v. n. S'affaisser sous son propre poids. *Ce mur commence à f.*

* **FARDIER.** s. m. Espèce de voiture à roues très-basses, qui sert au transport des blocs de pierre travaillés ou sculptés, et en général des objets d'un poids et d'un volume considérables.

FARFADET. s. m. Voy. Lutin.

FARFOUILLER. v. n. Fouiller dans quelque chose en brouillant tout ce qui s'y trouve. *Vous avez mis tous mes papiers en désordre en farfouillant dans mon bureau.* || Activ., *Je ne veux pas qu'on farfouille mes papiers.* = Farfouillé, ée. part.

* **FARGUES.** s. f. pl. T. Mar.

Enc. — On appelle ainsi des bordages supplémentaires qui servent, en cas de besoin, à augmenter la hauteur des bords d'un petit bâtiment au-dessus du niveau de la mer. Souvent les *fargues* sont volantes, c.-à-d. susceptibles de se placer et de s'enlever à volonté. Pour cela, elles sont formées de pièces de peu d'étendue, et munies de coulisses sur leurs bords, de manière à s'enchâsser dans de petits montants de fer et à former une ceinture continue sur le pourtour entier du bâtiment. Les f. de sabord sont aussi des planches courtes enchâssées à coulisse dans l'ouverture des sabords de la batterie basse d'un navire de guerre: elles servent à arrêter l'eau qui pourrait s'introduire sur le pont.

FARIBOLE. s. f. Chose frivole et vaine. *Ce n'est qu'une f. Vous nous contez des fariboles.* Fam.

FARINACÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui a l'apparence ou Qui est de la nature de la farine.

FARINE. s. f. (lat. *farina*). Grain moulu réduit en poudre. *F. de froment, de seigle, de maïs, de fèves, de moutarde, de graine de lin.* — Absol., La farine de froment. *Acheter de la f.* || Fig. et prov., *Ce sont gens de même f.*, Ce sont gens sujets aux mêmes vices, ou Qui sont de la même cabale.

Enc. — On applique d'une façon générale la dénomination de *Farine* au produit des différentes espèces de graines pulvérisées par la mouture, et débarrassées par le tamisage de leur enveloppe corticale, que l'on désigne sous le nom de *Son;* néanmoins le terme de *farine* employé seul s'entend toujours de la f. du blé. Cette dernière est, en effet, d'un usage beaucoup plus général, et en outre elle est infiniment plus riche en matières nutritives. La bonne f. doit être d'un blanc mat, virant au jaune, douce au toucher, et d'une odeur agréable. De plus, on exige généralement, dans le commerce, qu'elle soit dépouillée, aussi soigneusement que possible, de la moindre parcelle de son, quoique ce dernier retienne, outre la pellicule épidermique du blé, laquelle est de composition minérale et non digestible, une certaine quantité de matières grasses et de substances azotées. Délayée avec de l'eau, la f. doit former une pâte homogène sans grumeaux. Au contact de l'air, la f. absorbe facilement l'humidité. Cette absorption est la cause la plus fréquente de l'altération de la f., car alors elle s'agglomère, et l'un de ses éléments les plus importants, le gluten, se décompose, perd ses qualités, et devient même plus ou moins insalubre.

La f. contient quelques minimes proportions de matières grasses, d'huile essentielle, de cellulose et de substances minérales, mais elle se compose essentiellement d'un mélange de fécule amylacée et de *gluten*. En conséquence, elle constitue à elle seule un aliment complet, car, ainsi que nous l'avons dit, la première est un aliment respiratoire, tandis que le gluten est un aliment plastique, et représente la partie essentiellement nutritive de la f. Aussi est-ce par la proportion de gluten que contiennent les diverses farines que l'on juge de leur richesse ou, en d'autres termes, de leur puissance nutritive. Le tableau qui suit indique la composition moyenne des principales farines de froment consommées en France :

	F. brute de froment indigène.	F. de blé dur d'Odessa.	F. de blé tendre d'Odessa.
Eau	10,0	12,0	10,0
Gluten sec.	11,0	14,6	12,0
Amidon	71,0	57,6	63,3
Glucose	4,7	8,5	7,4
Dextrine.	3,3	5,0	5,8
Son resté sur le tamis . .	0,0	2,3	1,5
	100,0	100,0	100,0

L'extraction du gluten est une opération des plus simples. On fait avec de la f. de blé une pâte assez consistante, puis on la pétrit sous un filet d'eau jusqu'à ce que le liquide s'en écoule limpide. L'amidon est entraîné par le courant d'eau, et le gluten reste entre les mains sous la forme d'une matière blanc grisâtre, très-tenace, élastique, extrêmement extensible, et d'une odeur fade et caractéristique. Le gluten ainsi obtenu n'est soluble que dans l'acide acétique, et il répand en brûlant la même odeur que les matières animales proprement dites. Pendant longtemps, on l'a considéré comme un principe immédiat; mais Dumas a montré qu'il consiste en un simple mélange de plusieurs substances protéiques, savoir : la fibrine, l'albumine et la caséine végétales, plus la *Glutine*, qui offre à peu près la même composition élémentaire que l'albumine, dont elle diffère à peine par ses propriétés chimiques.

Le procédé par la fermentation, naguère usité dans les fabriques pour extraire l'amidon de la farine, avait le grave inconvénient de détruire le gluten. Aujourd'hui, le procédé de la simple malaxation, qui est seul employé, permet de conserver cette dernière substance (v. Amidon). On recueille donc le gluten resté sur le tamis, on le fait égoutter, puis on le livre au commerce à l'état frais ou à l'état sec et façonné en grains. A l'état sec et granulé, on s'en sert pour préparer les potages de gluten que tout le monde connaît. A l'état frais, on l'emploie pour améliorer les farines médiocres et pas assez riches en éléments nutritifs. On améliore surtout de cette façon les farines ordinaires destinées à la fabrication des pâtes dites d'Italie, comme le macaroni, le vermicelle, etc. Enfin, le gluten sert encore à préparer des petits pains, exclusivement composés de cette substance, à l'usage des diabétiques. V. Pain.

FARINET. s. m. Dé à jouer qui n'est marqué que sur une de ses faces. *Jouer aux farinets.*

FARINEUX, EUSE. adj. Qui est blanc de farine. *Votre habit est tout f.* || Qui tient de la nature de la farine, qui contient de la fécule. *Les pois, les fèves, le riz, le maïs, etc., sont des substances farineuses. Ces pommes de terre sont très-farineuses.* — Subst., on dit, *Donner des f. à un convalescent. F. usage de f.* || Par anal., Qui est recouvert d'une poussière blanche semblable à de la farine. *Les feuilles de cette plante sont farineuses. Avoir la peau farineuse. Dartre farineuse.* || T. Peint. *Coloris f.*, Le coloris d'un tableau dont les teintes sont fades, dont les carnations sont trop blanches et les ombres trop grises. || T. Sculpt. *Figure farineuse,* Figure qui ne sort pas nette du moule.

FARINIER. s. m. Marchand de farine. — * On dit quelquefois au fém., *Farinière.*

* **FARLOUSE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — Les *Farlouses* (*Anthus*) ont été longtemps rangées parmi les Alouettes, à cause de l'ongle long de leur pouce ; mais Bechstein les en a séparées, à cause de leur bec grêle et échancré, et les a rangées parmi les Becs-fins : c'est également ce qu'a fait Georges Cuvier, qui place les Farlouses à la suite des Bergeronnettes dont elles se distinguent surtout par leurs pennes et couvertures secondaires plus courtes qu'à l'ordinaire. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces répandues dans toutes les parties du monde : nous en avons sept en France. On les partage en deux groupes, selon que l'ongle de leur pouce est un peu arqué, ou bien droit comme celui des Alouettes : celles-ci se tiennent plus souvent à terre, celles-là, au contraire, se perchent volontiers. Le type du premier groupe est le *Pipit des buissons* (*A. arboreus*) [Fig. ci-dessus]. Cet oiseau a le plumage brun olivâtre dessus, gris roussâtre dessous, tacheté de noirâtre à la poitrine, avec deux bandes transversales pâles sur l'aile. La *F. des prés* (*A. pratensis*), type du second groupe, est brun olivâtre dessus, blanchâtre dessous, avec des taches brunes à la poitrine et aux flancs, un sourcil blanchâtre, et les bords des pennes externes de la queue blancs. Elle se tient dans les prairies humides et niche dans les joncs ou les touffes de gazon. En automne, le Pipit engraisse beaucoup en mangeant du raisin, et il est alors fort recherché dans nos départements du Midi, où on le désigne sous les noms de *Becfigue* et de *Vinette.* Les Provençaux l'appellent *Pivote ortolane.*

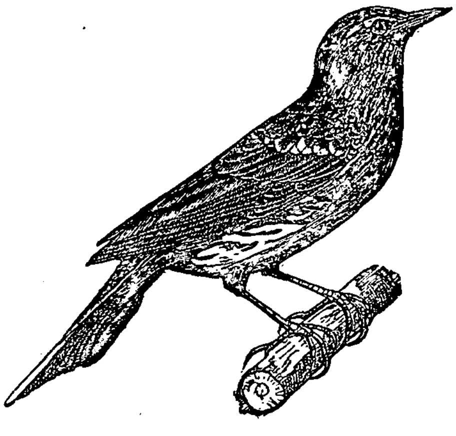

***FAR-NIENTE.** s. m. (ital. *fare*, faire; *niente*, rien). État de celui qui ne fait rien; douce oisiveté.

***FARO.** s. m. Espèce de bière qu'on fabrique surtout à Bruxelles.

FAROUCHE. adj. 2 g. (lat. *ferus*). Sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui s'épouvante et s'enfuit quand on l'approche. *Animal f. Apprivoiser une bête f.* || Par ext., se dit Des personnes, et sign. alors Rude, insociable, inhospitalier, misanthrope, intraitable. *Un peuple f. Un homme f. Un maître f.* — On dit également, *Naturel, humeur, caractère, esprit f. Cœur f. Des mœurs farouches. Vertu f. Un f. orgueil.* — On dit encore, *Air, œil, regard, mine f.* || Dans un sens partic., on dit fam., D'une fille, d'une femme, qui ne souffre aucune espèce de galanterie. *Cette femme est très-f.*

Syn. — *Sauvage.* — Une plante s'appelle *sauvage* quand elle vient sans culture ; un pays inculte et inhabité est *sauvage;* un animal est *sauvage*, lorsqu'il vit solitaire et cherche les bois ; on qualifie de *sauvages* les peuples qui, n'étant point civilisés et attachés à la terre, errent et vivent à la manière des bêtes ; un homme qui fuit la société et n'en a pas les manières, est *sauvage. Farouche* emporte l'idée de brutalité, de dureté, de cruauté même, ainsi que celle de fierté. Hippolyte est fier et même un peu *farouche. Farouche* ne se dit donc que de l'homme et des animaux, qui, s'ils attaquaient, s'ils déchiraient, seraient féroces. Ainsi, un objet est *sauvage* par défaut de culture ; un animal est *farouche* par son caractère. Le *sauvage* est *farouche*, lorsqu'il est dur et inhumain. Apprivoisez l'animal *sauvage*, il devient domestique; domptez l'animal *farouche*, il paraît soumis. L'homme *sauvage* évite la société parce qu'il la craint, ne la connaissant pas ; l'homme *farouche* la repousse parce qu'il ne l'aime point. Celui-ci n'est pas sociable; celui-là n'est pas social.

FARRAGO. s. m. [On fait sentir les deux R.] (lat. *farrago*, mélange de diverses espèces de grains). Fig., se dit d'un amas, d'un mélange confus de choses disparates. *Cet ouvrage est un vrai f.*

* **FARTHING.** s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

FASCE. s. f. (lat. *fascia*, bande). T. Blas. V. HÉRALDIQUE. || * T. Archit. Voy. FACE.

FASCÉ, ÉE. adj. T. Blas. Voy. HÉRALDIQUE.

* **FASCIA.** s. m. T. Anat. V. APONÉVROSE.

* **FASCIATION.** s. f. T. Botan.

Enc.—On désigne sous ce nom un phénomène de tératologie végétale qui consiste essentiellement dans la forme aplatie ou rubanée substituée à la forme normale (cylindrique ou prismatique) des tiges et des rameaux : on dit alors que les tiges sont *fasciées*, etc. Suivant E. Germain, la forme aplatie ou rubanée n'est que le premier degré de ce phénomène tératologique, lequel, dans un degré plus complet ou plus avancé, consiste dans la *partition* ou séparation verticale d'un même axe en deux ou plusieurs parties, et celles-ci étant isolées dès leur naissance, constituent autant d'axes complets qui ne diffèrent d'un axe normal que par leur origine. « Des faits que j'ai été à même d'observer, dit ce botaniste, il résulte que non-seulement les phénomènes de la f. et de la partition constituent un même phénomène, mais encore que le phénomène désigné sous le nom de *dédoublement* (*diremptio*), et qui consiste dans la multiplication, soit parallèle, soit latérale, des organes appendiculaires, est à ceux-ci ce que le phénomène de la partition est aux organes axiles. Par conséquent, de même que la partition est un degré plus avancé de la f. chez les axes (tiges, rameaux et pédicelles), de même le dédoublement n'est qu'un degré supérieur de la f. appliquée aux organes appendiculaires (feuilles de la tige ou de la fleur). »

FASCICULE. s. m. (latin. *fasciculus*, de *fascis*, faisceau). T. Pharm. La quantité d'herbes ou de plantes que l'on peut porter sous le bras. *On évalue le f. à douze poignées.* || Par ext., Chacune des livraisons de certains grands ouvrages d'histoire naturelle ou d'érudition. *Cet ouvrage est resté incomplet, il n'en a paru que les cinq premiers fascicules.*

FASCICULÉ, ÉE. adj. T. Bot. Se dit Des parties qui sont naturellement réunies en faisceau. *Les feuilles de l'épine-vinette sont fasciculées. Racines fasciculées.* — * On dit aussi *Fasciculaire.*

FASCIÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui est marqué de bandes ou bandelettes. *Un coquillage f.* || * Qui a la forme d'une bandelette. *Tige fasciée.* Voy. FASCIATION.

FASCINAGE. s. m. Action de faire des fascines ; Ouvrage fait avec des fascines.

* **FASCINATEUR, TRICE.** adj. Qui fascine, charme. *Un regard f.*

FASCINATION. s. f. Action de fasciner.

Enc. — On a de tout temps attribué à certains animaux la faculté de charmer leur proie, et de l'attirer à eux par la seule puissance du regard. C'est surtout aux serpents qu'on a attribué cette puissance singulière, à laquelle on a donné le nom de *Fascination*. Malheureusement, les observations accidentelles faites à ce sujet sont peu probantes, et ont besoin d'être vérifiées. Cependant il serait absurde de nier le fait en lui-même, car non-seulement il est possible, mais encore, en l'admettant comme vrai, il est très-facile de l'expliquer. Pour cela, en effet, il n'est nullement nécessaire de supposer chez le serpent une faculté mystérieuse au moyen de laquelle il attirerait à lui les petits oiseaux ; il suffit d'admettre que ces derniers sont paralysés par l'effroi que leur inspire la vue de leur ennemi. On a dit que lorsqu'on intercepte la vue de l'animal fascinant par l'animal fasciné, le charme cesse à l'instant. Cette observation, si elle est fondée, viendrait encore à l'appui de l'explication naturelle du phénomène.

Quoi qu'il en soit de la réalité de ce dernier, c'est évidemment de lui qu'est dérivée la croyance au *mauvais œil*, si répandue chez les peuples anciens et si commune encore parmi les populations ignorantes et superstitieuses de quelques provinces de l'Europe. Cette croyance, en effet, est aujourd'hui aussi populaire dans l'Italie méridionale qu'elle l'était autrefois chez les Grecs et chez les Romains. Le βάσχανος des Grecs, le *fascinator* des Latins, et le *jettatore* des Napolitains, sont le même personnage ; son regard a le pouvoir d'ensorceler, de fasciner, soit les hommes, et particulièrement les enfants, soit même les troupeaux. Aussi le berger de Virgile dit-il :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Les anciens, tout comme les croyants modernes à la superstition du mauvais œil, portaient diverses sortes d'amulettes pour détourner cette fâcheuse influence. L'amulette le plus usité était la représentation du phallus, appelé par les Romains *fascinum*. On le suspendait au cou des jeunes enfants ; on en ornait l'âtre de la maison, ainsi que les jardins ; les forgerons le plaçaient devant leur foyer ; enfin, dans la cérémonie du triomphe, on l'attachait au-dessous du char du triomphateur. Un moyen également fort usité de détourner la f., consistait à cracher dans les plis de son propre vêtement.

Le terme de f. a passé dans le langage figuré des idiomes dérivés du latin pour désigner l'action et l'effet d'un prétendu charme séducteur. C'est ainsi que nous disons d'une femme qui est infatuée d'un homme indigne d'elle, qu'*il exerce une sorte de f. sur elle*, que *l'entêtement qu'elle a pour lui tient de la f.*, et qu'enfin nous parlons de la *f. des esprits.*

FASCINE. s. f. (lat. *fascis*, faisceau). T. Ingénieur.

Enc. — Les *Fascines* sont des fagots de menus branchages que l'on emploie surtout pour l'attaque et la défense des places. Leurs dimensions varient suivant l'usage auquel elles sont destinées. Les *fascines à tracer* servent à indiquer par leur position bout à bout sur le sol la direction de la tranchée à ouvrir, ainsi que la portion d'ouvrage que chaque homme doit exécuter ; elles ont 1 mèt. 30 de longueur sur 15 cent. de diamètre, et sont reliées par 2 harts. Les *f. provisoires* servent à recouvrir momentanément les gabions à mesure que les sapeurs du génie posent ceux-ci ; leur longueur, qui est de 65 c., est juste égale au diam. d'un gabion. Les *f. de sape*, qu'on appelle aussi simplement *Fascines*, s'emploient pour couronner définitivement les gabions, afin de donner au parapet de la tranchée toute la hauteur nécessaire ; elles sont liées par 3 harts, et ont 2 mèt. de long., sur 22 cent. de diamètre. Les *f. à revêtir* ont les mêmes dimensions, mais elles sont munies de 4 à 5 harts, et leurs extrémités sont sciées carrément, afin de s'ajuster exactement les unes à la suite des autres ; elles servent à faire le parement des talus trop roides pour que les terres puissent se soutenir d'elles-mêmes. Les *f. de ciel* sont destinées à former le plafond ou ciel des passages exposés aux coups plongeants de l'ennemi : on leur donne 3 m. 50 c. de long., sur 20 cent. de diam. Enfin, on désigne sous le nom spécial de *Saucissons*, de grandes fascines qui ont en moyenne 5 m. de long. sur 30 cent. de diam., et sont faites avec des brins de 4 à 5 cent. de grosseur, liés avec des harts éloignés de 50 cent. les uns des autres. On en fait usage pour les revêtements qui demandent une très-grande solidité. Les saucissons qu'emploie l'artillerie pour revêtir les joues des embrasures ont en général 6 mèt. 30 c. de long. et 32 cent. de diamètre. Les fascines dont on se sert pour combler les fossés et en faciliter le passage ne sont point soumises à des règles précises : on les fait avec les premiers matériaux que l'on a sous la main. — L'architecture civile fait aussi quelquefois usage des fascines : ainsi, par ex., elle s'en sert pour réparer les routes défoncées, pour consolider celles qui sont construites sur un sol marécageux et mobile, pour border les canaux, pour maintenir les terrains menacés par le débordement des eaux, etc.

FASCINER. v. a. (latin. *fascinare*). Ensorceler par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses telles qu'elles sont. *Il croyait qu'on l'avait fasciné.* || Fig., Charmer, éblouir, abuser par quelque apparence séduisante. *L'amour fascine les yeux. On ne saurait croire jusqu'à quel point il avait fasciné les esprits. On se laisse aisément f. par les grandeurs du monde.* || T. Physiol. V. FASCINATION. = FASCINÉ, ÉE. p.

* **FASCIOLAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. BUCCINOÏDES.

* **FASCIOLE.** s. f. T. Zool. Voy. PARENCHYMATEUX.

FASÉOLE. s. f. (lat. *faseolus*). Nom vulg. de plusieurs espèces de graines appartenant aux genres Fève, Dolic et Haricot, de la famille des Légumineuses.

* **FASHION.** s. f. Mot angl. qui sign. *Mode*, et que quelques-uns prononcent à l'anglaise *Fèscheun*. La mode, le bon ton. || Collectiv., Le monde élégant. *Toute la f. parisienne assistait à ces courses.*

* **FASHIONABLE.** adj. 2 g. Qui est conforme à la mode, distingué, de bon goût. || Subst., Celui qui suit la mode, qui vise à l'élégance. *Je ne sache point d'être aussi ridicule que nos jeunes fashionables.*

FASIER. v. n. T. Mar. Se dit D'une voile qui bat parce que le vent n'y porte pas de manière à l'enfler. *Les voiles fasient.*

FASTE. s. m. sans plur. (lat. *fastus*). Pompe, magnificence. *Le f. royal qui l'entoure. Le f. qui annonce la grandeur.* — Ostentation de richesse, étalage de luxe, affectation de paraître avec éclat. *Le f. de la cour, des gens de cour. Aimer, haïr le f. Donner dans le f. Faire les choses avec f. Étaler un grand f., un f. insolent. Il donne tout au f. Il est plein de f. C'est un homme sans f., ennemi du f.* || Par anal., Toute espèce d'ostentation. *Il entrait bien du f. dans la vertu de quelques stoïciens. Ce f. de vertu ne m'en impose point. Une éloquence simple et sans f.*

* **FASTE.** adj. m. *Jour f.*, Voy. FASTES.

FASTES. s. m. pl. (lat. *fasti*). Les tables ou livres du calendrier des anciens Romains. — Par anal., Les registres publics contenant le récit d'actions grandes et mémorables. Dans ce sens, on appelle Le martyrologe, *Les f. sacrés de l'Église.* || Fig., se dit pour Histoire. *Les f. de la monarchie. Les f. de l'empire.* On dit encore, *Les f. de l'histoire. Les f. de la gloire.*

Enc. — I. Le mot *fas* en latin signifie *parole* ou *loi divine*; il dérive du verbe *fari*, parler. Quant à l'adjectif *fastus*, on le fait venir, les uns de *fas*, et les autres directement de *fari*. Quoi qu'il en soit, les Romains donnaient le nom de *jours fastes* ((*dies fasti*) aux jours de la semaine pendant lesquels il était permis sans impiété (*sine piaculo*) de rendre la justice, c.-à-d., comme s'exprime Ovide, de *prononcer les trois mots : je donne, je prononce, j'adjuge* (*fari tria verba : do, dico, addico*). On distinguait trois sortes de jours fastes : 1° les *jours complètement fastes* (*dies fasti proprie et toti*, ou simplement *dies fasti*) étaient ceux où le préteur pouvait siéger à son tribunal toute la journée : il n'y en avait que 38 dans l'année, et ils étaient marqués dans le calendrier par la lettre F ; 2° les *jours fastes entrecoupés* (*dies proprie sed non toti fasti*, ou *dies intercisi*) étaient ceux où le préteur ne pouvait siéger que pendant quelque partie de la journée ; il y en avait 65 dans l'année, et on les marquait dans le calendrier par les signes Fp. = *fastus primo*, Np. = *nefastus primo*, En. = *endotercisus* = *intercisus*, etc. ; 3° les *jours accidentellement fastes* (*dies non proprie sed casu fasti*) : ainsi, par ex., un jour de comices pouvait devenir faste, si la tenue des comices n'avait pas lieu ce jour-là, ou du moins ne le prenait pas tout entier. Les *jours néfastes*, au contraire, étaient ceux où le préteur ne pouvait siéger et où il était interdit de s'occuper d'affaires judiciaires : les comices ne pouvaient pas non plus s'assembler ces jours-là. Suivant les anciennes légendes, c'est au roi Numa qu'était due l'institution des jours néfastes. Il résulte d'ailleurs de ce que nous venons de dire qu'un même jour pouvait être en partie faste et en partie néfaste. Les jours de marché, *nundinæ*, qui dans le principe étaient des jours fastes, furent rangés parmi les jours néfastes à l'époque où l'année de 12 mois fut substituée à celle de 10 mois ; mais, l'an 281 avant J.-C., ils furent de nouveau déclarés fastes par une loi que proposa Q. Hortensius. Le terme de néfaste qui, à l'origine, désignait simplement les jours où ne siégeaient pas les tribunaux, fut plus tard appliqué aux jours consacrés à la religion, attendu que les fêtes et le culte des différents dieux se célébraient exclusivement les jours où les tribunaux étaient vacants. Enfin, comme les Romains supposaient que la violation des jours néfastes ou consacrés au culte était punie par les dieux, et que les entreprises faites indûment durant ces jours échouaient par l'effet de la vengeance divine, on en vint à appliquer l'épithète de néfaste, dans le sens de funeste, aux jours qui étaient marqués par quelque calamité publique ou privée.

II. Les livres sacrés où se trouvaient marqués les *jours fastes* de l'année étaient eux-mêmes appelés *Fastes* (*Fasti*). Puis, par extension, on appliqua cette dénomination de f. à des recueils de diverse nature : de là deux sortes de f., les *F. sacrés* ou *calendaires* (*Fasti sacri, f. kalendares*), et les *F. historiques* ou *Annales* (*F. historici, f. annales*).—Les *F. calendaires* n'étaient autre chose que des calendriers. « Ce sont, dit Verrius Flaccus, des livres où sont marqués les jours de l'année tout entière. » On les appelait *sacrés*, parce que le soin de les rédiger appartenait aux prêtres. Les uns étaient à l'usage de la ville (*f. kalendares urbani*), les autres à l'usage de la campagne (*f. rustici kalendares*). Ces derniers, outre les jours fastes et néfastes, indiquaient encore les jours de fêtes et ceux de marché, les signes du zodiaque, les dieux tutélaires de chaque mois, l'accroissement et la diminution des jours, les principaux travaux d'agriculture que ramenait chaque saison, etc. Il y en avait de particuliers pour certaines localités (*Calend. rust. Prænestinum, Cal. rust. Antiatinum*, etc.) : nous avons donné ailleurs (v. CALENDRIER) un fragment d'un des monuments de ce genre qui sont parvenus jusqu'à nous. Quant aux calendriers dressés pour la ville, non-seulement ils indiquaient les jours fastes et néfastes, les jours de comices, les fêtes, les marchés, les jeux, mais encore ils contenaient de courtes notices relatives à l'introduction et à la signification de certains rites, à la dédicace des temples, aux principales victoires des armées de la république, aux grands désastres qui avaient affligé le pays, etc. Plus tard même, on y inscrivit le nom et les principaux événements de la vie des grands personnages. Marc-Antoine fut l'auteur de cette innovation. « Il a osé, dit Cicéron, inscrire dans les fastes, pour le jour des Lupercales, que, par l'ordre du peuple, le consul Marc-Antoine a déféré la royauté à C. César dictateur perpétuel. » —Les *F. historiques* ou les *Annales* étaient des tableaux à peu près disposés comme les calendriers et sur lesquels on enregistrait le nom de ceux qui, chaque année, occupaient les principales magistratures. En outre on y mentionnait, en regard du jour où il était arrivé, chacun des événements mémorables de leur administration. En conséquence de cet usage, les poëtes se servaient du mot *fasti* dans le sens général de *Mémoires*. Les prosateurs l'employaient, au contraire, dans un sens plus restreint, pour désigner spécialement les listes des consuls ou *F. consulaires* (*fasti consulares*), celles des dictateurs (*f. dictatorii*), des censeurs (*f. censorii*), etc., que l'on conservait dans les archives de la république. Plusieurs fragments d'une série de f. de ce genre sont parvenus jusqu'à nous. Ces f. consistaient en une inscription gravée sur plusieurs plaques de marbre et contenaient une liste de consuls, de dictateurs, de censeurs et de maîtres de la cavalerie, classés chronologiquement et accompagnés de la date de leurs fonctions, de leurs ovations et de leurs triomphes. Le premier de ces fragments fut signalé, au commencement du XVIe siècle, par l'antiquaire Pomponius Lœtus, qui le reconnut sur le seuil d'une petite église de Rome. Toutefois la véritable découverte de ce monument ne date que de 1547. A cette époque, des fouilles entreprises à l'angle méridional du forum firent trouver la plupart des autres fragments. Le cardinal Alexandre Farnèse les fit transporter au Capitole, et c'est à cette circonstance qu'ils doivent le nom de *Fastes capitolins* sous lequel ils sont universellement connus. Deux nouveaux fragments ont été découverts en 1817 et 1818 et réunis aux précédents. On ne connaît pas l'époque précise de ce monument ; on s'accorde néanmoins à le faire dater du règne de Tibère.

FASTIDIEUSEMENT. adverb. D'une manière fastidieuse. *Je n'ai jamais entendu parler plus f.*

FASTIDIEUX, EUSE. adj. (lat. *fastidium*, dégoût). Qui cause du dégoût, de l'ennui. *C'est un homme bien f. Un écrivain f. Un ouvrage f. Des entretiens f.* = Syn. V. DÉGOÛTANT.

FASTIGIÉ, ÉE. adj. (lat. *fastigium*, faîte). T. Bot. Se dit Des pédoncules ou des rameaux qui s'élèvent à une même hauteur, de manière que leurs sommités réunies forment un plan horizontal. *Fleurs fastigiées. Rameaux fastigiés.*

FASTUEUSEMENT. adv. Avec faste. *Vivre f.*

FASTUEUX, EUSE. adj. Qui aime le faste, qui étale un grand luxe. *Un homme f. Cour fastueuse.* || Se dit aussi Des choses où il y a du faste, de l'ostentation. *Un équipage f. Des titres f. Une éloquence, une charité, une douleur fastueuse.*

FAT. adj. [On pron. le T.] (latin. *fatuus*, extravagant). Se dit D'un homme vain et infatué de lui-même *Ce jeune homme est trop f.* — Dans un sens particul., se dit D'un homme trop recherché dans sa toilette, ou qui affecte de grandes prétentions auprès des femmes. *Ce jeune homme est très-f.* ||S'emploie subst. dans l'un et l'autre sens. *C'est un grand fat, un fat insupportable.*

FATAL, ALE. adj. Qui porte avec soi une destinée inévitable. *Le cheveu f. de Nisus. Le tison f. de Méléagre.* || Qu'on ne peut éviter, ou qui est arrêté, fixé par le destin. *Loi fatale. Décret f. L'arrêt f. du destin. Sentence fatale. Rien ne peut reculer le terme f. de notre vie. Quand l'heure fatale est arrivée. Le tombeau est le f. écueil des grandeurs humaines.* Poétiq., *Les fatales déesses*, Les Parques, *La barque fatale*, La barque de Caron. Voy. Achéron. — T. Jurisp. *Terme f.*, Terme auquel un délai accordé expire. *Il laissa passer le terme f.* || Décisif, qui entraîne des conséquences importantes, soit en bien, soit en mal. *Voici le moment f. qui doit décider de mon sort. Dans une conjoncture aussi fatale, il fallait prendre immédiatement un parti.* || Funeste, désastreux, qui a des suites malheureuses. *Ambition fatale. F. aveuglement. Depuis cette fatale époque. Le lieu f. où son père avait péri. Pourquoi ai-je suivi ses fatals conseils? Les mœurs de la république en reçurent une atteinte fatale. Cette beauté dont elle était si fière lui devint fatale. Cette nouvelle causa au malade une révolution qui lui fut fatale. La bataille de Pharsale fut fatale à la république romaine.* — Absol., *Le coup f.*, Le coup qui donne la mort à quelqu'un.

Syn. — *Funeste.* — *Fatal* a plus de rapport à la cause, et *funeste* à l'événement. *Fatal* ne désigne souvent qu'une certaine combinaison de causes inconnues qui déterminent nécessairement le bien comme le mal : appliquée au mot *cause*, l'épithète de *funeste* indique toujours un résultat fâcheux et triste. En parlant d'un événement triste, *fatal* se dit surtout de celui qui est un effet du sort, et *funeste* de celui qui est la conséquence du crime ou de la faute de la personne. Les soldats sont en danger de finir leurs jours d'une manière *fatale;* les scélérats sont exposés à périr d'une manière *funeste*.

FATALEMENT. adv. Par fatalité, par une destinée inévitable. *Cela devait arriver f.* || Par un malheur extraordinaire. *Il arriva f. que...*

FATALISME. s. m. (lat. *fatum*, destin). T. Philos.

Enc. — Le *Fatalisme* est la doctrine de ceux qui nient la liberté de l'homme, et pensent que nos actes sont soumis à la loi de la nécessité. Cette doctrine déplorable, qui a pour conséquence immédiate la négation de toute morale, est elle-même la conséquence des conceptions erronées que l'on peut se faire au sujet soit de Dieu, soit de la nature, soit de l'âme humaine. — Et d'abord, tous les systèmes panthéistes mènent immédiatement au f., puisque, dans ces systèmes, l'homme n'est plus qu'une particule intégrante de l'être infini, et a tout juste la même liberté que les atomes dont les chimistes supposent que les corps sont composés. Sans tomber dans une erreur aussi monstrueuse, le f. peut encore résulter d'une fausse interprétation de vérités incontestables, telles que celles de l'omniscience et de la toute-puissance de Dieu. Si nous considérons exclusivement ces vérités métaphysiques que nous révèle la raison, et oublions ces autres vérités psychologiques qui nous sont révélées par la conscience, nous glissons infailliblement sur la pente du f., et nous supprimons ou bien amoindrissons outre mesure la notion de la liberté humaine. C'est ce qu'ont fait, par ex., diverses sectes hérétiques, depuis le IVe siècle jusqu'au XVIIe. — Les doctrines matérialistes, tout comme les doctrines panthéistes, engendrent inévitablement le f.; car dans ces doctrines, nul être individuel n'est libre, et tous les corps obéissent nécessairement aux forces intérieures qui les animent : aussi le philosophe matérialiste pousse l'intrépidité dans l'absurde jusqu'à dire que le sentiment que nous avons de notre libre arbitre est une pure illusion. Le f. peut encore se glisser dans le spiritualisme, quand on exagère l'influence qu'exerce sur nous le milieu où nous vivons, et, par-dessus tout, quand on exagère la dépendance où nous sommes de notre propre organisme. Ainsi, par ex., la théorie des climats, telle qu'elle a été exposée par quelques auteurs, est singulièrement empreinte de f. Il en est de même de certaines doctrines physiologiques, et notamment de la soi-disant phrénologie, qui fait dépendre l'intelligence et la volonté de l'homme de sa constitution physique et de la structure de son cerveau. — Enfin, une étude incomplète des facultés et des opérations de notre âme a également jeté plusieurs philosophes dans la doctrine du f. C'est ce qui a lieu, par ex., toutes les fois que l'on confond la volonté avec le désir, ou lorsqu'on suppose que notre volonté est déterminée irrésistiblement par les motifs, idées ou sentiments, qui l'inclinent. On a quelquefois donné le nom de *Déterminisme* à cette dernière sorte de f., mais abusivement, et, par opposition, on a appelé *indéterminisme* la doctrine de ceux qui, tout en accordant que notre volonté se détermine toujours par un motif quelconque, bon ou mauvais, admettent, ce qui est incontestable, qu'elle est encore et constamment libre de ne pas obéir aux mobiles qui agissent sur elle.

La doctrine du f. se réfute indirectement en réfutant les faux systèmes dont elle est la conséquence; mais nous en trouvons la réfutation directe et péremptoire dans notre conscience : en effet, le sens intime nous atteste, a tout moment et en toutes choses, notre liberté. Le libre arbitre de l'homme est une vérité admise unanimement dans tous les temps et par tous les hommes. On peut même dire que le f. est une pure spéculation, car ceux-là même qui s'en font les champions agissent et se conduisent comme des gens libres et parfaitement convaincus de leur propre liberté. C'est même par un abus de mot que nous disons que les anciens étaient *fatalistes* et que nous appliquons la même épithète aux peuples qui professent le mahométisme. Ni les uns ni les autres en effet ne contestent la liberté individuelle de l'homme : ils prétendent seulement que les événements sont dans la main de Dieu, et que les actions faites librement par l'homme n'empêchent pas qu'ils n'aient lieu. D'après cette opinion, les actes de l'homme sont libres, mais les événements ne le sont pas, car ils ne sont pas la conséquence de ces actes. Ces derniers sont réglés, suivant les païens, par une nécessité aveugle, le destin ou *fatum*, et, suivant les musulmans, par la providence divine : l'homme s'agite et Dieu le mène. — V. Liberté, Volonté, Providence.

FATALISTE. s. m. Celui qui est partisan de la doctrine du fatalisme.

FATALITÉ. s. f. Enchaînement nécessaire des choses, destinée inévitable. *Croire à la f. Être soumis à la f. Une f. aveugle.* — Par exagér., se dit en parlant D'événements fâcheux résultant d'une cause qu'on ne pouvait ni prévoir ni empêcher. *Par une certaine f., par une espèce de f., par une étrange f. Il y a de la f. à cela, dans cet événement. Je ne sais, disait-il, quelle f. me poursuit.*

FATIDIQUE. adj. 2 g. (lat. *fatidicus*). Qui déclare ce que les destins ont ordonné. *Le vol f. des oiseaux. Le trépied f. Les chênes fatidiques de la forêt de Dodone.* N'est guère usité qu'en poésie.

FATIGANT, ANTE. adj. Qui cause de la fatigue. *Ce travail est très-f. Cet exercice est trop f. pour lui. Une journée fatigante. Une position très-fatigante.* || Qui demande une attention pénible. *Lecture, étude fatigante.* || Importun, ennuyeux. *Un homme f. Conversation fatigante. Des discours fatigants.*

FATIGUE. s. f. Se dit De tout ce qui est pénible et capable de lasser. *Endurer, souffrir, supporter la f. Se faire, s'endurcir à la f. La f. d'une longue route. Les fatigues de la guerre. Une longue contention d'esprit est d'une grande f.* — *La f. de la voiture, du cheval, etc.*, La fatigue causée par le mouvement de la voiture, etc. — *Être homme de f.*, Être capable de résister à la fatigue. On dit encore dans ce sens, *Un cheval de f.*, et même, *Un habit, un manteau de f.* || Lassitude. *Il n'en peut plus, il tombe de f. Être harassé, malade de fatigue.* = Syn. Voy. Fatiguer.

FATIGUER. v. a. (latin. *fatigare*). Causer de la fatigue; être pénible. *Cette longue course vous a fatigué. F. un cheval. F. l'ennemi. Cette étude fatigue l'esprit, le cerveau. Ce travail fatigue la poitrine. Une vive lumière fatigue les yeux, la vue. C'est un travail qui fatigue. Son oisiveté le fatigue et lui pèse.* — *F. un champ*, L'épuiser par la culture trop fréquente d'une même plante. *F. un arbre*, Lui laisser produire trop de fruit ou de bois. — *F. une salade*, La retourner plusieurs fois après qu'elle a été assaisonnée. — T. Beaux-Arts. *F. un ouvrage*, Exécuter un ouvrage en le remaniant à plusieurs reprises, de telle sorte que les tâtonnements de l'artiste s'y reconnaissent quand il est terminé. *F. la couleur*, La retoucher trop souvent, de manière que les tons manquent de franchise. || Fig., Importuner. *Il fatigue tout le monde du récit de ses aventures. Il fatigue les juges par ses sollicitations continuelles. Il me fatigue avec ses visites. Les honneurs le fatiguent.* Poétiq., *F. le ciel de ses vœux, de ses prières, etc.* = se Fatiguer. v. pron. Se donner de la fatigue. *Se f. à la chasse. Je me fatigue inutilement à lui expliquer cela. Il se fatigue trop.* — Éprouver de la fatigue, être fatigué. *Si vous allez de ce train, vous vous fatiguerez bientôt. Sa vue commence à se f.* = Fatiguer. v. n. Se donner de la fatigue. *Il fatigue trop.* || * T. Mar. On dit qu'*Un bâtiment fatigue*, Lorsque, violemment agité par la mer, il fait des mouvements qui ébranlent sa mâture et altèrent la liaison de ses parois. = Fatigué, ée. part. || T. Beaux-Arts. *Manière fatiguée*, La manière d'un artiste dont les ouvrages laissent apercevoir la peine avec laquelle ils ont été faits. On dit dans ce sens, *Ouvrage fatigué. Tableau fatigué.* — *Tableau fatigué*, se dit encore d'un Tableau qui, à force d'être nettoyé, a perdu quelque chose de ses demi-teintes. * Dans un sens anal., on appelle *Épreuve fatiguée*, L'épreuve d'une gravure qui a été tirée avec une *Planche fatiguée*, c'est-à-dire déjà détériorée par un fréquent tirage.

Syn. — *Lasser.* — La simple continuation d'une même chose *lasse;* la peine et le travail *fatiguent*. Être *las*, c'est ne pouvoir plus agir; être *fatigué*, c'est avoir trop agi. La *lassitude* et la *fatigue* indiquent toutes deux une indisposition qui rend incapable d'agir; mais la *fatigue* est toujours la suite de l'action : elle suppose un travail rude, ou par la difficulté, ou par la longueur; la *lassitude*, au contraire, se fait quelquefois sentir sans qu'on ait rien fait. Dans le sens figuré, un solliciteur *lasse* par sa persévérance, et il *fatigue* par ses importunités. On se *lasse* d'attendre; on se *fatigue* à poursuivre.

FATRAS. s. m. (latin. *fartum*, de *farcire*, remplir). Se dit, par mépris, d'un Amas confus de plusieurs choses. *Un f. de papiers, de livres, etc.* || Figur., *Un f. de paroles. Ce livre est plein de f. Ce n'est que du fatras.*

FATUAIRE. s. m. (latin. *fatuarius*). T. Antiq. Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUITÉ. s. f. (lat. *fatuitas*). Impertinence, sottise, qui tient à un excès de bonne opinion de soi-même. *N'admirez-vous pas la f. de cet homme?* || Discours, propos impertinent que quelqu'un tient à son avantage. *Il nous a dit des fatuités.*

* **FAUBERT.** s. m. T. Mar. Espèce de balai fait de vieux cordages, dont on se sert surtout pour éponger l'eau, enlever l'humidité.

FAUBOURG. s. m. [On pron. *faubour.*] (anc. fr. *forsbourg*, de *foras*, dehors, et *burgus*, bourg). La partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte. *On a enfermé les faubourgs dans la ville.* — Se dit encore Des quartiers d'une ville qui n'étaient anciennement que des faubourgs. *Le f. Saint-Antoine à Paris.* || Fig. et proverb., *La ville et les faubourgs*, se dit D'un grand concours de monde de toutes les classes. *On y voit la ville et les faubourgs. Il avait assemblé la ville et les faubourgs.*

* **FAUBOURIEN, IENNE.** s. Celui, celle qui habite un faubourg. Popul. et ne se dit que par dénigr.

FAUCHAGE. s. m. L'action de faucher; Le travail du faucheur.

FAUCHAISON. s. f. Temps où l'on fauche les prés.

* **FAUCHARD.** s. m. T. Archéol. Sorte de hallebarde que portaient les gens de pied au XIVe et au XVe siècle. *Le fer du f. était long et tranchant des deux côtés.* || T. Jardin. Serpe à deux tranchants et munie d'un long manche.

FAUCHE. s. f. Le temps de faucher; Le produit du fauchage. *La f. approche. La f. a été excellente.*

FAUCHÉE. s. f. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour.

FAUCHER. v. a. Couper avec la faux. *F. les foins. F. les prés.* || Fig. et prov., *La mort fauche tout*, Elle n'épargne personne. *Le temps fauche tout*, Il détruit tout. = Faucher. v. n. T. Man. Se dit D'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant. Cette manière de boiter paraît plus au trot qu'au pas. *Ce cheval fauche.* || * Se dit aussi quelquefois D'un homme dont la marche s'exécute en décrivant le même mouvement. *Il marche en fauchant, c'est la suite de son hémiplégie.* = Fauché, ée. part.

FAUCHET. s. m. T. Agric. Râteau à dents de bois, qui sert aux faneurs pour ramasser l'herbe fauchée et fanée, et aux batteurs en grange pour séparer la paille battue d'avec le blé.

FAUCHEUR. s. m. Ouvrier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines. *Mettre les faucheurs dans un pré.*

FAUCHEUR ou **FAUCHEUX.** s. m. T. Zool. Nom vulg. du *Phalangium*. Voy. Holètres.

* **FAUCHON.** s. m. T. Agric. Voy. Moisson.

FAUCILLE. s. f. Instrument dont on se sert pour couper les blés, et qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle. Voy. Moisson.

FAUCILLON. s. m. T. Agricult. Instrument fait en forme de faucille, qui sert à couper du menu bois, des broussailles, etc.

FAUCON. s. m. (lat. *falco*). T. Ornith.

Enc. — I. Le genre *Faucon* (*Falco*) de Linné embrassait le plus grand nombre des Rapaces diurnes; mais aujourd'hui il est réduit à des limites beaucoup plus étroites. En effet, les *Faucons* ou *Falconidés* des ornithologistes modernes sont essentiellement caractérisés par la forme de leur bec qui est courbé dès la base, et dont la mandibule supérieure, crochue à son extrémité, est armée, de chaque côté et vers le bout, d'une et quelquefois de deux dents saillantes, ainsi que par la seconde penne de leurs ailes qui est la plus longue, la première étant d'ailleurs presque aussi longue qu'elle. Chez tous ces oiseaux, la femelle est toujours plus grande que le mâle, qui s'appelle *Tiercelet*, nom appliqué à toutes les espèces et n'en désignant aucune particulièrement. — Les Faucons sont de tous les oiseaux de proie les plus beaux de forme, les plus courageux, les plus agiles, et les plus essentiellement carnivores, car ils ne se nourrissent que de chair vivante. Ils sont organisés pour un vol long et soutenu; leur bec leur permet de déchirer leur proie avec plus de facilité que les autres Rapaces; enfin, leurs ongles longs, acérés et courbés en demi-cercle, constituent des armes redoutables. Tous ces motifs les ont fait placer par les auteurs modernes à la tête des Oiseaux de proie diurnes, malgré la petitesse de leur taille relativement aux Rapaces de plusieurs autres sections. La famille des Faucons est assez nombreuse en espèces; mais nous nous contenterons de mentionner celles qui sont européennes. On peut la partager en trois groupes.

1° Le premier comprend les espèces dont le bec est armé d'une seule dent, et dont les ailes sont autant ou plus longues que la queue. — Le *F. ordinaire* (*Falco communis*) [Fig. 1] est de la taille d'une Poule. Il se reconnaît toujours à une moustache triangulaire noire qu'il a sur la joue, et qui est plus large que dans aucune autre espèce du genre. Sa livrée varie d'ailleurs selon son âge. « Le jeune, dit Cuvier, a le dessus brun et les plumes bordées de roussâtre, et le dessous blanchâtre avec des taches longitudinales brunes. A mesure qu'il vieillit, les taches du ventre et des cuisses tendent à devenir des lignes transverses noirâtres, et le blanc augmente à la gorge et au bas du cou; le plumage du dos devient en même temps plus uniforme et d'un brun rayé en travers de cendré noirâtre; la queue est brune en dessus, avec des paires de taches roussâtres, et en dessous avec des bandes pâles qui diminuent de largeur avec l'âge; la gorge est toujours blanche; les pieds et la cire du bec sont tantôt bleus et tantôt jaunâtres. » L'oiseau qu'on appelle *F. pèlerin* (*F. peregrinus*) n'est qu'un jeune un peu plus noir que les autres. — Le *Hobereau* (*F. subbuteo*) est brun dessus, blanchâtre et tacheté en long de brun en dessous; les cuisses et le bas du ventre sont roux; enfin, il a un trait brun sur la joue. Cet oiseau est de la grosseur d'une Perdrix. — L'*Émerillon* (*F. æsalon*), le plus petit de nos oiseaux de proie, n'a que la taille d'un Gros-bec. Il est brun dessus, blanchâtre dessous, et tacheté en long de brun, même aux cuisses. Le *Rochier* de Buffon n'en est que le vieux mâle. — La *Crécerelle* (*F. tinnunculus*), appelée vulg. *Émouchet*, est à peu près de la taille du Hobereau. Elle est rousse et tachetée de noir en dessus, blanche et tachetée en long de brun pâle dessous. La tête et la queue du mâle sont cendrées. Cette espèce tire son nom de son cri aigre. — La *Crécerellette* ou *Petite Crécerelle* (*F. tinnunculoides*) est un peu plus petite que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup. Cependant, elle a les ailes un peu plus longues et les ongles blancs. Le mâle n'a pas de taches en dessus. — Le *Kobez*, ou *F. à pieds rouges* (*F. rufipes*) [Fig. 2], a la tête, le cou, la poitrine, le haut du ventre et toutes les parties supérieures d'un gris de plomb, les cuisses d'un roux foncé, la cire, le tour des yeux et les pieds rouges. Cette espèce, très-rare en France, est fort commune en Russie, en Pologne, en Autriche et en Suisse.

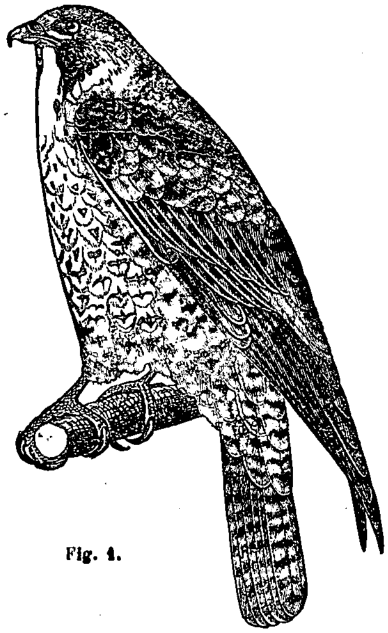

Fig. 1.

2° Le second groupe se compose des espèces dont la queue est plus longue et dépasse notablement les ailes. Tels sont le *Gerfaut* (*Hierofalco*) et le *Lanier* (*F. lanarius*). — Le Gerfaut est plus grand d'un quart que le F. commun. On le tire principalement du Nord, d'où les noms de *F. d'Islande* et de *F. de Norwége* qu'on lui donne fréquemment. Son plumage ordinaire est brun dessus, avec une bordure de points plus pâles à chaque plume et des lignes transverses sur les couvertures et les pennes; le dessous est blanchâtre avec des taches brunes longues; enfin la queue est rayée de brun et de grisâtre. Mais cet oiseau varie tellement par le plus ou moins de brun ou de blanc, qu'il y en a de complétement blancs, sauf une tache brune sur le milieu de chaque penne du manteau. Ses tarses, courts et réticulés, sont garnis de plumes au tiers supérieur; ses pieds et la membrane du bec sont tantôt jaunes et tantôt bleus. — Le *Lanier* est un peu plus grand que le F. ordinaire. Cette espèce paraît plus particulière à l'Europe orientale. Son plumage est à peu près celui du jeune F., si ce n'est que sa moustache est plus étroite, moins marquée, et que sa gorge est mouchetée.

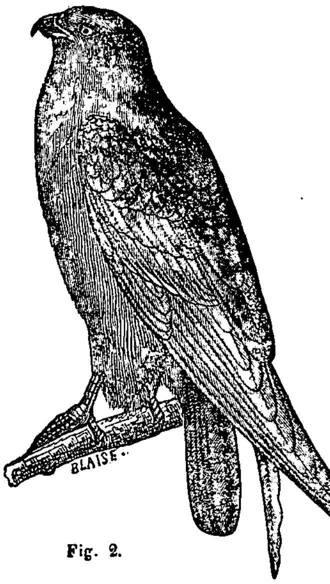

Fig. 2.

3° Les espèces qui forment le troisième groupe sont caractérisées par les deux dents qui arment leur bec. Toutes sont exotiques. Nous citerons comme exemples, le *Diodon* du Brésil et le *Hobereau huppart* (*Lophotes indicus*) des Indes orientales.

II. Les Faucons sont des oiseaux d'une légèreté sans égale: en les voyant planer sans que leurs ailes remuent, on ne les croirait pas au milieu d'un élément d'une si grande ténuité. La conformation de leurs ailes, dont les pennes sont fort longues, rend leur vol oblique dans un air tranquille, et les oblige de voler contre le vent quand ils veulent s'élever directement. Leur vol est rapide et soutenu. Quand ils chassent, ils rasent le sol, et lorsqu'ils planent ils peuvent s'élever à perte de vue. Leur rapidité est telle qu'un F. échappé de la fauconnerie de Henri IV franchit en une seule journée la distance qui sépare Paris de Malte, c'est-à-d. plus de 300 lieues. En revanche, la marche de ces oiseaux est sautillante et peu gracieuse: c'est qu'en effet il est difficile de concilier l'aisance de ce mode de progression avec des ongles très-longs et très arqués dont le tranchant a besoin d'être ménagé, et avec une queue et des ailes le plus souvent remarquables par leur longueur. Ce sont des oiseaux essentiellement diurnes, qui chassent à toute heure du jour, à l'exception du Kobez, qui chasse le matin et le soir. Ils habitent ordinairement les forêts, soit dans les montagnes, soit dans les plaines; quelquefois même ils se tiennent dans les montagnes rocailleuses et nues. Le Gerfaut ne descend dans les plaines et sur le bord des côtes que quand la nourriture lui manque. Les petites espèces habitent les bois voisins des champs, et souvent, comme la Crécerelle, les clochers et les vieux édifices. Le Kobez se tient dans les bois ou dans les broussailles, et la Crécerellette recherche les prairies marécageuses. La nourriture des différentes espèces varie suivant la taille de l'oiseau et la contrée qu'il habite. Le Gerfaut, le Lanier et notre F. ordinaire vivent de Pigeons, de Perdrix, d'oiseaux aquatiques, etc. Les Cailles, les Alouettes forment la base de la nourriture du Hobereau et de l'Émerillon. La Crécerelle chasse aux Souris, aux Mulots, aux petits oiseaux, et ne dédaigne pas les insectes et les Lézards. La nourriture du Kobez consiste principalement en insectes qu'il enlève de terre en volant. La Crécerellette vit de Sauterelles, dont elle arrache, avant de les manger, les pattes et les ailes; elle chasse aussi aux Taupes et aux Lézards. Une espèce américaine, le *F. tanas* (*F. piscator*) se nourrit de petits poissons qu'il enlève avec prestesse en rasant la surface de l'eau.

Les Faucons, à cause de leur genre de vie, sont nécessairement solitaires, c.-à-d. que leur association ne va pas au delà du mâle et de la femelle. Dans nos climats, l'époque de la pariade est vers le mois de mars. Le nid dans lequel la femelle dépose ses œufs est, pour les grandes espèces, une aire composée de bûchettes, et, pour les petites, un nid de brindilles grossièrement construit. Souvent, comme le Kobez et la Crécerelle, ils s'emparent de nids de Pies et de Corneilles. C'est sur les rochers élevés que les grandes espèces établissent leur nid. Sur les côtes de la Manche, le F. ordinaire dépose ses œufs dans un trou ou dans une anfractuosité des falaises, et il y revient chaque année. Les petites espèces placent leur nid sur des arbres élevés, mais quelquefois aussi sur les rochers, comme l'Émerillon, ou dans le creux des arbres, comme le Hober[illegible] et le Kobez. La Crécerelle niche indifféremment dans les anciens édifices, dans les arbres creux, ou sur l'enfourchure des gros arbres. Les œufs varient pour le nombre et la couleur. Le F. commun pond de 3 à 4 œufs obtus d'un jaune rougeâtre tacheté de brun; la Crécerelle, de 4 à 5 œufs semblables à ceux du précédent, mais quelquefois aussi blancs, tachetés de rouge; l'Émerillon, de 5 à 6 œufs nuancés d'un brun roux; les œufs du Hobereau sont au nombre de 3 ou 4, blanchâtres, piquetés de brun, avec quelques taches noires plus grandes, etc. La durée de l'incubation varie également suivant les espèces: elle est de trois semaines pour le F. ordinaire et le Hobereau. Le mâle n'y prend aucune part; mais il veille sur les petits pour les défendre, et chasse pour les nourrir. Puis, quand ces derniers ont pris quelque force, le père et la mère les dressent à la chasse, et ne les abandonnent que lorsque les jeunes n'ont plus besoin de leur secours. Ces oiseaux, ainsi que nous l'avons vu, ont un plumage fort différent, suivant les sexes et surtout suivant leur âge: de là de grandes difficultés pour déterminer les espèces, et le grand nombre de doubles emplois faits par les anciens ornithologistes. La plupart des Faucons sont des oiseaux de passage, coutume qui s'explique assez pour quelques-uns, par le départ des oiseaux dont ils font leur nourriture. La Crécerelle est la seule espèce qui soit sédentaire chez nous. La vie des Faucons est très-longue. On prétend qu'il fut pris au cap de Bonne-Espérance, en 1793, un F. pèlerin qui portait un collier d'or annonçant qu'il avait appartenu, en 1610, au roi Jacques: cet oiseau, qui était âgé de plus de 180 ans, conservait encore, dit-on, beaucoup de vigueur.

FAUCONNEAU. s. m. T. Guerre. V. ARTILLERIE.

FAUCONNERIE. s. f. Art de dresser et de gouverner les faucons et autres oiseaux de proie. *Il entendait bien la f.* — La chasse avec l'oiseau de proie. *Il était passionné pour la f. La f. et la vénerie exigent de grandes dépenses.* || Le lieu où sont nourris les oiseaux de proie.

Enc.—L'usage de dresser et d'employer les oiseaux de proie à la chasse paraît avoir pris naissance en Orient, d'où les Croisés l'ont vraisemblablement, sinon introduit (puisqu'il était déjà connu des Francs au Vᵉ siècle), du moins popularisé en Europe dans le courant du XIIᵉ siècle. Cette sorte de chasse a constitué, pendant près de cinq cents ans, l'un des amusements favoris de la noblesse; mais l'invention de la poudre, le déboisement des terrains et les changements survenus dans les mœurs, l'ont peu à peu fait entièrement abandonner. Aujourd'hui elle n'est guère usitée qu'en Perse et dans quelques parties de l'Afrique musulmane. — L'art de dresser les oiseaux de proie à la chasse a reçu le nom de *Fauconnerie*, parce que c'est le Faucon qu'on élevait de préférence. A la cour des rois de France, la f. était placée sous la direction d'un officier appelé, suivant les temps, *Fauconnier du roi*, *Mestre fauconnier du roi*, *Premier fauconnier du roi*, *Grand fauconnier de France*, et enfin, à partir du XVᵉ siècle, *Grand fauconnier*. Pour insignes héraldiques de sa charge, cet officier plaçait de chaque côté de l'écu de ses armes, une longe d'où pendait un leurre semé de fleurs de lis d'or.

Plus le Faucon est jeune (et il en est de même des autres oiseaux de proie), plus il est facile à apprivoiser et à dresser: en conséquence, les fauconniers recherchaient surtout les jeunes Faucons pris au nid. On donnait le nom de *Niais* à ces derniers, tandis qu'on appelait *Sors* ceux qui n'avaient pas subi la première mue, et *Hagards* ceux qui avaient mué une ou plusieurs fois. Mais il ne suffisait pas que l'oiseau fût jeune pour être propre à l'usage spécial auquel on le destinait; il fallait encore qu'il présentât certains indices particuliers, qu'il eût, par ex., la tête ronde, le bec court et gros, le plumage d'une couleur uniforme, les ailes longues, les jambes courtes, les doigts allongés, les ongles fermes et recourbés; enfin, il devait *chevaucher* contre le vent, c.-à-d. se roidir et se tenir ferme quand on le portait sur le poing. On rejetait absolument celui qui avait les *mains* et le bec jaunes. La méthode usitée pour dresser l'oiseau se nommait *Affaitage*. Elle consistait à le faire passer par une série d'épreuves dont plusieurs étaient communes à toutes les espèces, tandis que les autres ne s'employaient que pour certains individus d'un naturel plus sauvage ou plus fier. Le fauconnier enchaînait l'oiseau par les pieds avec une courroie ou *Longe*, puis, le posant sur son poing, qui était ganté, il le portait continuellement, pendant trois jours et trois nuits, sans lui permettre un seul instant de repos, de sommeil et de nourriture. Il lui couvrait en même temps la tête d'un petit chaperon qui l'empêchait de voir, et s'il se débattait trop violemment, il tempérait son ardeur en l'arrosant d'eau froide. Au bout de soixante et douze heures de ce traitement, l'animal était ordinairement dompté, et l'on jugeait de sa soumission par la docilité avec laquelle il se laissait ôter et remettre le chaperon. On le portait ensuite dans un jardin, sur le gazon, et on l'habituait, toujours enchaîné, à sauter sur le poing, à un cri particulier, pour prendre sa nourriture ou *Pât*, qui consistait en viande de bœuf ou de mouton coupée en lanières longues et minces. Quand l'oiseau était suffisamment exercé, on lui apprenait à connaître le *Leurre*. On nommait ainsi un morceau de cuir rouge garni de plumes qui représentait grossièrement un oiseau et sur lequel on plaçait le pât. Aussi le Faucon avait-il bientôt pris l'habitude de fondre dessus aussitôt qu'il l'apercevait. Enfin, on terminait le dressage par l'*Escap*, exercice qui avait pour objet de faire connaître au Faucon l'espèce particulière de gibier au *vol*, c.-à-d. à la chasse duquel on le destinait. S'il s'agissait, par ex., du Lièvre, on l'habituait à s'élancer sur une peau de Lièvre dans laquelle on avait renfermé un poulet, et, pour l'*affriander*, on lui laissait prendre quelques *beccades ensanglantées*. On continuait ainsi pendant plusieurs jours, mais en ayant soin de faire traîner cette peau, d'abord par un homme à pied, puis par un piqueur monté sur un cheval lancé au galop, de telle sorte que l'oiseau finissait par s'habituer à fondre sur un Lièvre courant dans la plaine. Enfin, quand l'éducation de l'oiseau était terminée, on le débarrassait de la longe à laquelle il avait été constamment attaché depuis le commencement des épreuves : c'est ce qu'on appelait *Voler pour bon*. Il fallait environ un mois pour dresser un Faucon adulte, quinze jours seulement pour un *niais*, et un peu plus longtemps pour un *sor* et un *hagard*. On n'entreprenait jamais le dressage d'un jeune Faucon que lorsqu'il avait toutes ses plumes et qu'il volait avec aisance.

Ce qui précède s'applique spécialement à l'éducation du Faucon commun; mais on dressait aussi, en variant plus ou moins les moyens, le Gerfaut, le Lanier, et les petites espèces du genre, telles que le Hobereau et même l'Émerillon. Le choix dépendait de l'espèce de gibier que l'on avait particulièrement en vue. Sous ce rapport, les fauconniers distinguaient sept espèces de *vols* ou *chasses :* vol pour le Milan, pour le Héron, pour la Corneille, pour la Pie, pour le Lièvre, pour les champs, pour les rivières. Ils appelaient *haute volerie*, celle du Faucon sur le Héron, le Canard et la Grue, et du Gerfaut sur la Buse et le Milan ; et *basse volerie*, celle du Lanier et du tiercelat du Faucon sur le Faisan, la Perdrix, la Caille, etc. Enfin, ils qualifiaient d'oiseaux *nobles* les diverses espèces du genre Faucon, parce qu'elles se dressaient aisément, et, par la raison contraire, ils donnaient le nom d'*ignobles* aux autres oiseaux de proie diurnes, tels que l'Aigle, le Milan, l'Épervier, la Buse, etc. Cependant ils élevaient quelquefois l'Autour, qui appartient à cette dernière catégorie, et désignaient sous le nom d'*Autourserie* l'art auquel ils avaient recours à cet effet.

FAUCONNIER. s. m. Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie. — *Monter à cheval en f.*, Monter du côté droit, du pied droit, comme font les fauconniers, parce qu'ils tiennent l'oiseau sur le poing gauche.

FAUCONNIÈRE. s. f. Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent pour porter les menues hardes dont ils ont besoin. || Par ext., Espèce de gibecière séparée en deux que l'on met à l'arçon de la selle pour porter des menues hardes.

* **FAUCRE** ou * **FAULCRE.** s. m. (lat. *fulcrum*, appui). T. Archéol. Pièce de fer qui, au moyen âge, se plaçait au côté droit de la cuirasse, pour soutenir la lance en arrêt.

* **FAUDER.** v. a. T. Techn. Plier une pièce de drap en double, dans le sens de sa longueur, de façon que les lisières se touchent. *On faude les draps pour les emballer.* = Faudé, ée. part. — Faudage. s. m. Action de fauder les draps. = Faudeur. s. m. Ouvrier qui fait ce travail.

FAUFILER. v. a. Faire une couture provisoire à longs points, en attendant qu'on en fasse une autre à demeure. || *Figur., Introduire subrepticement. *La police avait faufilé un de ses agents dans l'assemblée.* = Se Faufiler. v. pron. Fig., Se glisser à travers la foule, ou S'insinuer avec adresse auprès de quelqu'un, dans une maison, dans une société. *Je parvins à me f. à travers la foule. Il s'est faufilé avec un tel. Il s'est faufilé dans les meilleures compagnies. C'est un homme qui se faufile partout.* = Faufilé, ée. part. *Il est faufilé avec ce qu'il y a de mieux dans la ville.*

***FAULDE.** s. f. T. Techn. V. Charbon.

FAULX. s. f. Voy. le subst. fém. Faux.

FAUNE. s. m. (lat. *Faunus*). T. Mythol. Dieu champêtre chez les Latins. *Les faunes et les satyres.*

FAUNE. s. f. Ouvrage qui contient la description des animaux d'un pays. *La f. de la France.*

FAUSSAIRE. s. m. Celui qui est coupable de faux; se dit principalement De celui qui altère un acte, qui fait un faux acte ou une fausse signature.

FAUSSEMENT. adv. Contre la vérité. *Il soutient f. telle chose. Être accusé f.*

FAUSSER. v. a. Faire plier, faire courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point. *F. une lame. F. un canon de fusil. F. une règle de cuivre.* — *F. une cuirasse*, L'enfoncer sans la percer tout à fait. *F. une serrure*, En gâter les ressorts par quelque effort. *F. une clef*, La forcer en sorte qu'elle ne puisse plus ouvrir. || Rendre faux, détruire la justesse de quelque chose. *Cela lui a faussé la voix. La lecture des romans lui a faussé l'esprit. On fausse son esprit, sa raison, sa conscience, comme on gâte son estomac.* — *F. le sens de la loi, d'un texte*, Lui donner une fausse interprétation. || Enfreindre, violer; ne se dit guère en ce sens, que dans les phrases suiv.: *F. sa foi. Fausser sa parole, son serment, sa promesse.* — Fam., *F. compagnie*, Se dérober d'une compagnie, ou manquer à s'y trouver quand on l'a promis. *Vous nous avez faussé compagnie.* || * T. Prat. anc. *F. la cour* ou *le jugement*, Soutenir que le jugement est faux et déloyalement rendu. = Se Fausser. v. pron. Se courber, se plier. *Cette règle s'est faussée.* — T. Guerre. Se dit Des rangs qui ne forment plus une ligne droite. *Les rangs se faussent, il faut les redresser.* || Devenir faux. *La voix de ce chanteur commence à se f. Son esprit s'est faussé par la lecture des ouvrages socialistes.* = Faussé, ée. part.

FAUSSET ou * **FAUCET.** s. m. (lat. *fauces*, le gosier). Le registre le plus élevé de la voix humaine, appelé plus ordin. *Voix de tête. Prendre le f. Chanter en f. Elle a un méchant petit f.* — Fam., *Avoir une voix de f., parler d'un ton de f.*, se dit De quelqu'un qui parle d'une voix grêle. — Voy. Voix.

FAUSSET. s. m. (lat. *fossa*, canal ?). Petite brochette de bois qui sert à boucher le trou fait à un tonneau avec le foret. *Tirer du vin au f.*

FAUSSETÉ. s. f. Qualité d'une chose fausse; Ce qui fait qu'une chose est fausse. *La f. de ses allégations est évidente. Cette nouvelle est d'une f. manifeste. La f. d'une date. Il est difficile de corriger la f. de l'esprit. La f. d'un raisonnement, d'une pensée. La f. de votre calcul consiste en ce que...* || Chose fausse. *C'est une f. Une f. reconnue, une insigne f. Accusé de f. Une histoire pleine de faussetés. Débiter des faussetés sur le compte de quelqu'un.* || Duplicité, hypocrisie, malignité cachée. *Il est d'une grande f. Il y a de la f. dans son caractère, dans son procédé. Je démasquerai sa f.*

FAUTE. s. f. (lat. *fallere*, manquer, tomber). Se dit De tout ce que l'on fait contre le devoir, contre la loi, et quelquefois même D'une simple négligence, d'un simple défaut de prudence, de soin. *F. grave, légère, pardonnable. C'est une grande f. Faire une f. Tomber en f. Aggraver sa f. Réparer ses fautes. Expier une f. Imputer une f. à quelqu'un. L'accuser d'une f. Dieu lui pardonnera ses fautes. Retomber dans les mêmes fautes. Commettre f. sur f. Il portera la peine de ses fautes. Prendre quelqu'un en f. Avouer sa f. Rejeter sa faute sur quelqu'un. Les fautes sont personnelles. C'est à lui qu'en est la f. A qui la f.? A qui en est la f.? Est-ce ma f. à moi? Si l'entreprise a échoué, ce n'est pas ma f., il n'y a pas de ma f. Ce n'est pas par sa f. que cela est arrivé. Les passions nous font faire des fautes. Les fautes sont des leçons.* — * Par anal., *Il se reprochait la faiblesse de sa complexion, comme si c'eût été de sa f., et non celle de la nature. Quand il était vaincu, on ne pouvait en imputer la f. qu'à la fortune. L'instruction est bonne par elle-même, et ce n'est pas sa f. si la méchanceté des hommes la vient pervertir.* || Manquement contre les règles d'une science, d'un art, etc.; défectuosité, imperfection dans quelque ouvrage. *F. lourde, grossière. Lourde f. F. de langue, de grammaire, d'orthographe, de style. Une f. contre le goût. Une f. de jugement, contre le jugement. Les plus expérimentés dans les affaires font des fautes. F. d'impression. F. à corriger. Cette édition fourmille de fautes. Faire des fautes contre la vraisemblance dans une pièce de théâtre. Faire des fautes au jeu. A la guerre il n'y a point de petites fautes. Il y a bien des fautes dans ce tableau. On découvre bien quelques fautes dans cet ouvrage.* — Prov., *Les fautes sont pour les joueurs, contre les joueurs*, C'est aux joueurs à porter la peine des fautes qu'ils font. || Fig. et prov., *Qui fait la f. la boit*, En porte la peine. || Manque, disette. *On craignait d'avoir f. d'argent, de provisions, de soldats, etc. Vous n'aurez pas f. de gens qui vous le demanderont.* — Familièr., *Ne pas se faire f. de quelque chose*, User de quelque chose sans ménagement, ne pas l'épargner. *Ne vous faites pas f. de mes services.* — Fam., *S'il arrivait f. de lui, s'il venait f. de lui*, S'il venait à mourir. — *Faire f.*, Manquer, être absent, être regretté. *Vous n'êtes pas venu, vous nous avez fait f. Cet argent qu'on devait me rendre me fait bien f. Ses conseils nous font f.* Dans les lettres de cachet, la formule, *Si n'y faites f.*, signifiait N'y manquez pas. = Faute de, A Faute de. loc. prép. Par manque de, à défaut de. *L'entreprise a échoué f. d'argent. Il est mort f. de secours, f. de manger. S'il est mort, ce n'est pas f. de remèdes. Le combat cessa f. de combattants. Tous les prisonniers demeurèrent esclaves, f. de pouvoir payer la rançon exigée. F. par lui de fournir les titres voulus, il perdra ses droits. A f. de quoi, il sera contraint de...* = Sans Faute. loc. adv. Sans faillir. *J'y serai demain sans f.* = Syn. V. Défaut.

* **FAUTEAU.** s. m. T. Archéol. Sorte de bélier usité dans les siéges, au moyen âge.

FAUTEUIL. s. m. Grand siége à dos et à bras. *F. de velours, de damas, de jonc. Apportez un f. Se mettre sur un f., dans un f.* || Absol., se dit pour Le fauteuil du président, dans quelque assemblée. *Qui est-ce qui occupe le fauteuil?* Qui est-ce qui préside? — Fig., La présidence elle-même. *Quitter le f. Céder le f. à un autre.* — Figur., sign. encore Une place à l'Académie française. *Il sollicite le f. vacant.* — V. Chaise.

FAUTEUR, TRICE. s. (lat. *fautor*). Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion ; ne se dit guère qu'en mauvaise part. *Il se montra toujours le f. de la rébellion. Les fauteurs d'un crime. On l'a condamné, lui et ses fauteurs. Fautrice d'hérésie.*

FAUTIF, IVE. adj. Sujet à faillir, à manquer. *Cet auteur est très-f. dans ses citations. La mémoire des vieillards est ordinairement fautive.* || Plein de fautes; ne se dit que Des choses. *Impression fautive. La table du livre est fautive.*

FAUVE. adj. 2 g. (lat. *fulvus*). Qui tire sur le roux. *Cet animal a le pelage f., le poil f. Relié en veau f.* — *Bêtes fauves*, Voy. Bête. = Fauve. s. m. La couleur fauve. *La couleur noire de son plumage est mêlée de f.* || T. Vén. *Il y a du f. dans cette forêt*, Il s'y trouve des bêtes fauves.

FAUVETTE. s. f. (R. *fauve*). T. Ornith.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les *Fauvettes* forment la troisième section de sa famille des *Becs-fins*, dans l'ordre des *Passereaux dentirostres*. Les oiseaux qui composent cette section sont caractérisés par leur bec droit, grêle partout, un peu comprimé en avant, et dont l'arête supérieure se courbe un peu vers la pointe. Presque tous volent continuellement et avec légèreté à la poursuite des insectes dont ils font leur nourriture, et les mâles font entendre un ramage agréable. — Cette section peut se diviser en trois genres.

1° Le premier est le genre *Rossignol* (*Luscinia*). Les Rossignols diffèrent surtout des Fauvettes proprement dites par leurs mœurs. Les premiers cherchent le plus ordinairement leur nourriture à terre, et les secondes sur les arbres et dans les buissons; celles-ci sont d'un naturel très-doux ; ceux-là sont querelleurs ; quand ils sont à terre, les Rossignols marchent comme les Merles ; les Fauvettes sautent et ne marchent pas. Le *R. ordinaire* (*Lusc. aedon*) [Fig. 1] est brun roussâtre dessus, gris blanchâtre dessous, avec la queue un peu plus rousse. Parmi les oiseaux chanteurs aucun ne peut lui être comparé. La puissance de sa voix est extraordinaire, car elle remplit une sphère qui n'a pas moins de 1600 mètres de rayon. « Mais, dit Bechstein, c'est moins encore la force que l'étendue, la flexibilité, la prodigieuse variété, l'harmonie enfin de cette voix, qui la rend précieuse à toute oreille sensible au beau : tantôt traînant des minutes entières une strophe composée seulement de deux ou trois tons mélancoliques, il la commence à demi-voix, et s'élevant à demi-voix par le plus superbe crescendo au plus haut degré d'intensité, la finit en mourant; tantôt c'est une suite rapide de sons plus éclatants, terminée comme beaucoup d'autres couplets de sa chanson par quelques tons détachés d'un accord ascendant. On peut compter jusqu'à 24 strophes ou couplets différents dans le chant d'un Ross., sans y comprendre les petites variations fines et délicates. » Le Ross. est répandu dans presque toute l'Europe. Il choisit pour demeure les lieux ombragés et frais, mais dont la température n'est jamais trop basse. Les broussailles, les buissons touffus, voisins des prés et des champs, sont l'habitation qu'il préfère. Il aime aussi les jardins plantés de charmilles un peu négligées. S'il recherche les lieux aquatiques, c'est qu'il y rencontre une nourriture plus abondante. Quoique essentiellement insectivores et vermivores, les Rossignols mangent aussi des mûres, des baies de sureau, les fruits du Groseillier, etc. Ces oiseaux ne sont nulle part sédentaires. En général, ils arrivent en France au mois d'avril, et nous quittent au mois de septembre pour des climats plus chauds. Ils s'apparient bientôt après leur arrivée : c'est à cette

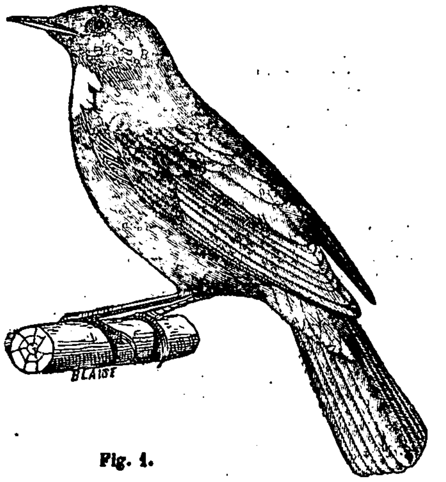

Fig. 1.

époque et pendant l'incubation que le mâle déploie tout le charme de sa voix. Mais, une fois les petits éclos, il devient silencieux, car il lui faut aller à la chasse pour les nourrir. La femelle construit ordinairement son nid dans un verger, dans une touffe d'arbustes, sur le tronc coupé d'un arbre entouré de ronces, enfin très-près de terre ou sur la terre même, lorsqu'il peut y être caché par des herbes assez hautes ou des broussailles épaisses. Elle le fait en dehors avec des feuilles sèches, et en dedans avec du foin ou des racines déliées mêlées de quelques poils d'animaux ; enfin elle y dépose de 4 à 6 œufs d'un brun verdâtre plus ou moins foncé. Les jeunes émigrent avec leurs parents ; mais au printemps suivant, ils reviennent dans le canton qui les a vus naître.— Dans quelques pays, on recherche les Rossignols comme gibier ; en effet, à la fin de l'été, lorsqu'ils sont gros, ils ne sont pas inférieurs aux Ortolans. Mais chasser le Ross. pour le manger nous paraît une barbarie condamnable: si l'on ne respecte pas en lui l'oiseau qui détruit une foule d'insectes nuisibles, on devrait au moins respecter le chantre admirable de nos bois. Le Ross. s'habitue sans trop de peine à la captivité, et, quand il est pris jeune, il s'apprivoise parfaitement. « Nous avons vu à Paris, dit le savant ornithologiste Z. Gerbe, deux Rossignols qui, pris jeunes et élevés dans un jardin, sortaient librement de leur cage, y rentraient pour prendre leurs repas, et ne manquaient jamais, après avoir erré çà et là pendant toute la journée, de venir y passer la nuit. L'hiver on les conservait dans une volière, pour les rendre à la liberté au printemps. Ces oiseaux accouraient au moindre appel de la personne qui les avait élevés, et se montraient peu farouches avec les étrangers. » — On trouve dans l'Asie Mineure et dans la partie orientale de l'Europe une seconde espèce de Ross. (*Lusc. Philomela*), qui est un peu plus grande que la nôtre, et qui a la poitrine légèrement variée de reflets grisâtres. Le Ross. Philomèle a la voix bien moins variée que le Ross. commun, mais elle est beaucoup plus éclatante.

2° Le genre *Fauvette* est extrêmement nombreux, et les espèces qui le composent diffèrent beaucoup les unes des autres sous le rapport des habitudes. Aussi les distingue-t-on en *Fauvettes riveraines* ou *Rousserolles*, et en *Fauvettes sylvaines* ou *Fauvettes* proprement dites. Nous ne citerons dans chacun de ces deux groupes que quelques espèces comme exemples. — La *Grande Rousserolle* (*Sylvia turdoïdes*) est presque de la taille du Merle Mauvis et a le bec presque aussi arqué. Elle est brun roussâtre dessus, jaunâtre dessous, avec la gorge blanche, et un trait pâle sur l'œil. Elle niche parmi les joncs et se nourrit presque exclusivement d'insectes aquatiques : de là le nom vulgaire de *Rossignol de rivière*, sous lequel on la connaît dans le midi de la France. La *Petite Rousserolle* ou *Effarvatte* (*Syl. arundinacea*) est semblable à la précédente pour les couleurs et pour les mœurs; mais sa taille est d'un tiers moindre. La *Fauvette des roseaux* (*Syl. salicaria*) est encore plus petite que l'Effarvatte. Son plumage est gris olivâtre dessus, jaune très-pâle dessous, avec un trait jaunâtre entre l'œil et le bec. Le *Cysticole* (*Syl. cysticola*), qui est propre au midi de l'Europe, mérite une mention spéciale à cause de la façon ingénieuse dont il construit son nid. Il lui donne la forme d'une bourse ou d'une quenouille, en rapprochant les feuilles d'une touffe de Carex et en les cousant ensemble au moyen de matières cotonneuses ou soyeuses. —Le type des *Fauvettes vraies* est la *Fauv. ordinaire* ou *Fauv. des jardins* (*Curruca Orphea*), qui est presque de la grosseur du Rossignol. Elle est brun cendré dessus, blanchâtre dessous ; elle a du blanc au fouet de l'aile, la penne externe de la queue aux deux tiers blanche, la suivante marquée d'une tache au bout et les autres d'un liséré. Ces oiseaux paraissent en grand nombre au printemps dans nos champs et dans nos jardins. On les y voit s'égayer, agacer leurs semblables, les poursuivre à travers les arbustes et les tiges des plantes : leurs attaques sont aussi légères que leurs combats sont innocents, et toujours ils se terminent par une petite chanson. C'est dans ces endroits et particulièrement sur les ramées qui soutiennent les pois que cette Fauv. place son nid, qui est fait d'herbes sèches au dehors et de crins en dedans. La femelle y pond ordinairement 5 œufs qu'elle couve avec le plus grand soin, mais qu'elle abandonne quand on les a touchés, ou bien lorsqu'elle a vu roder autour quelque animal qu'elle croit pouvoir devenir funeste à sa progéniture. Le mâle partage avec la mère le soin de l'incubation, et tout le temps qu'il n'emploie pas à couver ou à chasser, il le passe auprès d'elle et cherche à l'égayer par son chant. Le chant de cette espèce est éclatant, très-varié, et véritablement enchanteur, quoique inférieur à celui du Rossignol. La *Fauv. à tête noire* (*Curr. atricapilla*) [Fig. 2] a le plumage brun dessus, blanchâtre dessous, avec une calotte noire chez le mâle, et marron chez la femelle. Elle construit son nid à peu de distance de terre, dans les buissons de houx, de genièvre, d'églantier ou d'aubépine. De toutes les espèces de Fauvettes, c'est celle-ci qui a le ramage le plus doux et le plus mélodieux : il ressemble beaucoup à celui du Rossignol, sans en avoir les notes puissantes et sonores. Si son chant le cède à celui de ce dernier, en revanche il dure beaucoup plus longtemps, et parfois jusque vers la mi-août. On recherche beaucoup cette espèce pour l'élever en cage ; elle demande les mêmes soins que le Rossignol, mais elle s'apprivoise plus aisément et s'attache d'une manière toute particulière aux personnes qui en prennent soin. Nous nommerons encore la *Fauv. babillarde* (*Curr. garrula*) qui est très-répandue chez nous. Son ramage consiste en une sorte de babil continuel, mais monotone, qui lui a valu son nom. Cette Fauv., plus petite que les précédentes, a le dos brunâtre, la tête cendrée, et la première penne de la queue blanche en grande partie. — Toutes les Fauvettes émigrent à l'automne, comme fait le Rossignol. A cette époque, elles mangent aussi différentes espèces de fruits et de baies, et sont alors un gibier fort délicat. Au moins faudrait-il épargner la Fauv. Orphée et la Fauv. à tête noire.

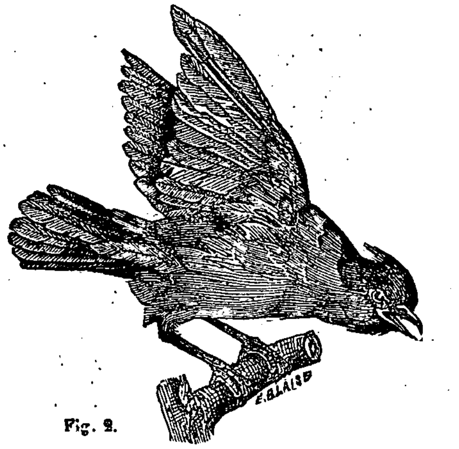

Fig. 2.

3° Les *Accenteurs* ou *Accentors* se distinguent des espèces précédentes par leur bec plus exactement conique et dont les bords sont un peu rentrés. L'espèce type est la *Fauv. des Alpes* (*Acc. alpinus*) vulgair. appelée *Pégot* [Fig. 3]. C'est un oiseau cendré, à gorge blanche pointillée de noir, avec deux rangées de taches blanches sur l'aile, et du roux vif aux flancs. Nous nommerons encore la *Fauv. d'hiver* ou *Mouchet* (*Acc. modularis*) dont le plumage est fauve tacheté de noir en dessus, et cendré et ardoisé en dessous. Ces deux espèces n'émigrent point et semblent ne pas craindre le froid. Seulement, pendant l'hiver, le Pégot descend dans les vallées, et le Mouchet quitte le sommet des arbres pour se réfugier dans l'épaisseur des taillis, ce qui lui a valu le nom vulg. de *Traîne-buissons*. Ces oiseaux se nourrissent de larves et de graines pendant l'hiver, et d'insectes pendant l'été. Ils construisent leur nid avec de la mousse dans les fentes des rochers, sous les toits des maisons et sur les plus hautes branches des arbres, principalement des arbres verts. Ils pondent 4 à 5 œufs d'un bleu verdâtre.

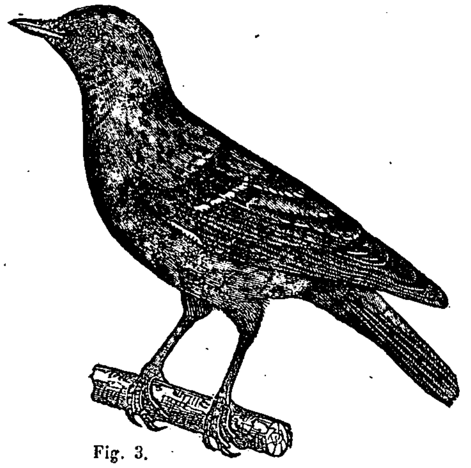

Fig. 3.

FAUX. s. f. (lat. *falx*). Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, les avoines, etc. V. PRAIRIE. || T. Anat. Se dit De certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux. *La f. du cervelet. La grande f. du péritoine.*

Enc. — La *Faux* paraît avoir été fréquemment employée comme arme offensive, dès l'antiquité la plus reculée. Suivant les mythographes, c'est avec une f. que le géant Typhon blessa Jupiter, qu'Hercule tua l'hydre de Lerne, que Mercure décapita Argus, que Persée trancha la tête de la gorgone Méduse et fit périr le monstre marin qui devait dévorer Andromède. La f., employée comme arme, se portait suspendue au côté, à la manière d'une épée, et se manœuvrait au moyen d'une poignée très-courte. Sa forme a, du reste, varié considérablement, ainsi que le montrent les quatre figures ci-jointes, qui sont tirées de camées antiques. La première représente Persée tenant sa f. de la main droite, et la tête de Méduse de la main gauche. Les figures 2 et 3 représentent la tête de Saturne accompagné de son symbole, la f. qui détruit tout, pour personnifier le Temps. La Fig. 4 offre une image entière du même Dieu ; mais ce dernier camée a été probablement exécuté en Italie à une époque beaucoup moins reculée que les précédentes. Les anciens se sont encore servis de la f. comme arme d'hast. Pour cela, ils fixaient à l'extrémité d'une longue hampe un fer plus ou moins long et plus ou moins recourbé. Ils en faisaient surtout usage dans les batailles navales pour couper les cordages des navires ennemis. Enfin, nous rappellerons que les populations asiatiques, de même que celles de la Gaule et de la Bretagne, armaient leurs chars de guerre de lames de f. ordinaires (V. CHAR). — La f. est depuis bien des siècles tombée en désuétude comme arme de guerre. Cependant, dans la dernière tentative de la Pologne pour recouvrer sa nationalité, il fut créé des corps de *Faucheurs*, c.-à-d. de soldats armés de f., qui, dit-on, rendirent d'éminents services, et firent essuyer à la cavalerie russe des pertes considérables.

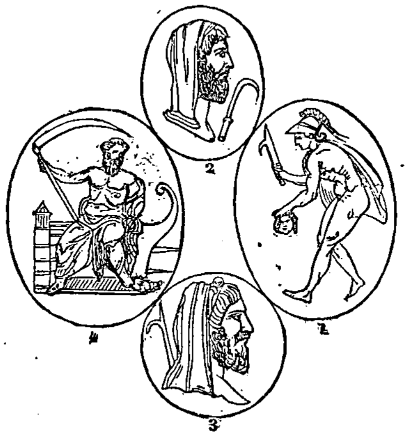

FAUX, AUSSE. adj. (lat. *falsus*). Qui n'est pas véritable, qui n'est pas conforme à la vérité, à la réalité. *Cela est f. Il n'y a rien de si f., de plus f. Il est f. que je vous aie dit cela. Fausse nouvelle. F. avis. De f. rapports. Fausse allégation. F. bruit. F. témoignage. F. serment. Religion fausse. Fausse maxime. Les faux biens d'ici-bas.* — *F. emploi*, L'ensemble d'une somme portée à la dépense, quoique la dépense n'ait pas été faite. — *F. témoin*, Témoin qui affirme comme vrai un fait qui est contraire à la vérité. || Vain et mal fondé. *Fausse joie. Fausse espérance. Fausses craintes. Fausse délicatesse. Fausse honte. Fausse gloire. F. point d'honneur. Je ne viens point donner à de fausses vertus de fausses louanges.* || Qui manque d'exactitude, de justesse, de rectitude. *Règle fausse. Calcul f. Des balances fausses. Pensée fausse. Argument, raisonnement f. Les esprits f. sont fort dangereux. Avoir le goût f., l'esprit, le jugement f. Une expression fausse.* — Dans la poésie française, *Vers f.*, Vers qui n'a pas la mesure voulue, ou qui contient un hiatus. — *F. pli*, Pli qui se trouve à un habit, à une étoffe, et qui n'y devrait pas être. || En Littérat. et dans les Beaux-Arts, Qui s'écarte du naturel, du vrai. *Genre f. Le f. goût qui règne dans cet ouvrage. Fausse éloquence. Dessin f. Coloris f. Ton f. Tableau f. de couleur.* || Dans la Musiq., Discordant, qui n'est pas dans le ton, qui n'est pas juste. *Voix fausse. Intonation fausse. F. accord. Note fausse. Fausse note*, Note qui n'est pas celle que l'on doit faire entendre. *Fausse corde*, Celle qui n'est pas montée au ton juste ; *Corde fausse*, Celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre. || Qui est supposé, altéré ; qui est contre la bonne foi. *Cette obligation est fausse. Pièce d'écriture fausse. F. nom. Fausse date. Fausse assignation. F. acte. F. titre. Fausse quittance. F. testament. Fausse signature. F. seing. Vendre à f. poids, à fausse mesure. Fausse monnaie. Pièce de monnaie fausse.* — *F. monnayeur. F. saunier*, etc., Voy. MONNAYEUR, etc. || Fig. et fam., *C'est une fausse pièce, une fausse lame*, C'est une personne à qui il ne faut pas se fier. || Qui est feint, simulé, postiche. *F. cheveux. F. toupet. Fausse barbe. Fausses dents. F. mollet. Porte fausse. Fausse fenêtre. Pierre fausse. Diamant f. F. rubis. Or f. Fausse vertu. Fausse humilité. F. zèle. F. semblant d'amitié.* — *F. brillants*, V. BRILLANT. *Fausse clef*, V. CLEF. || En parlant Des personnes, *Faux* sign. qu'Elles ne sont pas ce qu'elles semblent ou ce qu'elles disent être. *De f. docteurs. Un f. prophète. Un f. électeur. F. brave. F. dévot. De f. chrétiens. Il s'est glissé parmi eux un f. frère qui les a vendus. Au premier revers, les f. amis nous abandonnent. Le f. Smerdis. C'est encore un f. dauphin.*—Se dit également. D'une personne qui, dans le dessein de tromper, affecte des sentiments qu'elle n'a pas. *C'est un homme f., une femme fausse. Un cœur f. Un caractère f.* Prov., *Etre f. comme un jeton.* — Par ext., se dit encore De l'air, du regard, etc. *Cet homme a l'air f., le regard f., la mine fausse.* || Dans un sens plus général, *Faux* sign. encore Qui n'est pas tel qu'il doit être, ou qu'il a accoutumé d'être, ou que l'on voudrait qu'il fût, qu'il eût été. *Faire un f. bond, un f. pas, un f. mouvement. Prendre une fausse position, une fausse direction, une fausse route. Faire une fausse démarche, une fausse manœuvre. Prendre de fausses mesures.* — *F. jour*, Voy. JOUR. *F. feu*. Voy. FEU. — *Faire f. bond. Faire un f. pas*, Voy. BOND et PAS. *Faire fausse route*, Voy. ROUTE. || *Faux* sert encore à former certaines expressions dont le sens s'éloigne plus ou moins de la signification qui leur est propre. *Fausses manches*, Manches qu'on met par-dessus d'autres manches. *F. col*, Voy. Col. *F. fourreau*, Voy. Fourreau. *Fausse équerre*, Voy. Équerre. *F. frais*, Voy. Frais. ‖ T. Anat. *Fausses côtes*, Voy. Squelette. ‖ T. Architect. *F. comble*, Voy. Comble. *F. plancher*, *f. plafond*, Plancher, plafond qu'on fait au-dessus du plafond principal pour diminuer la hauteur de l'appartement. ‖ T. Arithm. *Règle de fausse position*, V. Position. * *F. produit*, V. Complexe. ‖ T. Blason. *Armes fausses*, V. Armoiries. ‖ T. Guerre. *Fausse alarme*, Voy. Alarme. *Fausse attaque*, V. Attaque. *Fausse braie* et *Fausse porte*, V. Fortification. ‖ *T. Hippiat. *F. marqué*, synon. de *Contremarqué*, V. Cheval. ‖ T. Hist. natur. L'adj. *Faux* ou *fausse*, se joint à une foule de noms de minéraux, de végétaux et d'animaux, pour désigner des espèces qui ont une ressemblance plus ou moins grande avec celles auxquelles ces noms s'appliquent proprement. — *F. Acacia*, une espèce de Robinier, Voy. Légumineuses. * *F. Acorus*, l'Iris pseudo-acorus, V. Iridées. * *F. Albâtre*, l'Albâtre gypseux, V. Albatre. * *Fausse Améthyste*, V. Quartz. * *Fausse Baie*, V. Fruit. * *F. Baume du Pérou*, le Mélilot bleu, V. Légumineuses. * *F. Benjoin*, le Terminalia benzoin, V. Combrétacées. * *F. Bombyx*, V. Bombycites. * *F. Bourdon*, V. Abeille. * *Fausse Blanc-ursine*, la Berce, V. Ombellifères. * *F. Buis*, le Fragon épineux, V. Liliacées. * *F. Cannellier*, le Cinnamomum cassia, Voy. Laurinées. * *Fausses Chenilles*, Les larves à 8, 18 ou 22 pattes, comme celle des Tenthrèdes. * *Fausse cloison*, Voy. Pistil. * *Fausse Coloquinte*, l'Orangine, V. Courge. * *Fausse Coquille*, L'enveloppe testacée de certains Échinodermaires. * *F. Dictame*, le Marrube, V. Labiées. *F. Ébénier*, le Cytise des Alpes, Voy. Légumineuses. * *Fausse Émeraude*, la Fluorine, V. Chaux. * *Fausses étamines*, les Staminodes, V. Étamine. * *Fausse Guimauve*, le Sida abutilon, Voy. Malvacées. * *F. Indigo*, le Galéga vulgaire, Voy. Légumineuses. * *F. ipécacuanha*, l'Ionidium emeticum, V. Violariées, ainsi que diverses espèces d'Asclépiadées et de Cinchonacées. *F. Jalap*, la Belle-de-nuit, V. Nyctaginées. * *Fausse nageoire*, V. Poisson. * *Fausse nymphe*, Nymphe qui est enfermée dans un fourreau, où elle reste inactive. * *Fausse ombelle*, le Corymbe, Voy. Inflorescence. * *Fausse Orange*, l'Orangine, Voy. Courge. * *Fausses pattes*, Les organes ambulatoires des Annélides, les pattes antérieures des Lépidoptères, et les appendices mobiles situés sous la queue des Crustacés. * *F. Pistachier*, le Staphylea pinnata, Voy. Staphyléacées. * *F. Platane*, l'Érable sycomore, Voy. Acérinées. * *Fausse Poire*, la Courge ovifère. V. Courge. * *F. Poivre*, le Capsicum annuum, Voy. Solanées. * *F. Quinquina*, le Solanum pseudo-china, Voy. Solanées, et le Croton Cascarilla, V. Euphorbiacées. * *Fausse réglisse*, l'Abrus precatorius et l'Astragalus glyciphyllos, Voy. Légumineuses. * *F. Raifort*, le Cochléaria officinal, Voy. Crucifères. * *Fausse Rhubarbe*, le Pigamon jaune, Voy. Renonculacées. * *F. Rubis*, V. Quartz. * *F. Safran*, le Carthame des teinturiers, V. Composées. * *F. Saphir*, Voy. Fahlunite. * *F. Scorpion*, Voy. Pseudo-Scorpions. * *F. Séné*, le Baguenaudier, V. Légumineuses. * *F. Sycomore*, l'Azédarach, V. Méliacées. * *Fausses Teignes*, V. Tinéites. * *F. Thé*, le Symplocos Alstonia, V. Styracées. * *Fausse Topaze*, V. Chaux et Quartz. * *Fausses trachées*, Voy. Organographie. ‖ T. Jardin. *F. bois*, se dit Des branches d'un arbre qui ne doivent pas donner de fruit, ou qui sont trop mal placées pour faire un bon effet. ‖ T. Jeu de cartes. *F. jeu*, Jeu où il y a des cartes de moins ou de trop. Au Quadrille, à l'Hombre et aux jeux où il y a une triomphe, on appelle *Fausses cartes*, celles qui ne sont pas triomphe. ‖ T. Mar. *Faire une fausse manœuvre*, Faire une manœuvre mal à propos. *Faire fausse route*, V. Route. *F. pont*, V. Pont. ‖ T. Méd. * *Fausse articulation*, V. Luxation. *Fausse couche*, V. Couche. *F. germe*, V. Germe. *Fausse grossesse*, se dit De toute maladie qui simule la grossesse. * *Fausse membrane*, Voy. Pseudo-membrane. * *Fausse fluxion de poitrine* et * *Fausse pneumonie*, Bronchite intense simulant la pneumonie. *Fausse pleurésie*, La pleurodynie avec fièvre : ces trois dernières locut. sont du langage vulgaire. * *Faire fausse route*, Voy. Sonde. ‖ T. Musiq. *F. Bourdon*, V. Plain-chant. ‖ T. Théât. *Faire une fausse sortie*, Voy. Sortie. ‖ T. Typogr. *F. titre*, V. Titre. ‖ T. Véner. *Faux-marcher*, se dit De la biche qui biaise en marchant, et Du cerf après qu'il a mis bas son bois. — * *Faux marqué*, se dit Des cors du cerf lorsqu'ils sont en nombre inégal à chaque bois. Lorsque, par ex., il y a six cors d'un côté et sept de l'autre, on dit que, *Le cerf porte quatorze faux marqués*. = **Faux.** s. m. Ce qui n'est pas vrai, ce qui est opposé à la réalité, au naturel. *Discerner le f. d'avec le vrai. Le f. prend parfois la couleur de la vérité.* — *Être dans le f.*, Être dans l'erreur. — Prov., *Plaider le f. pour savoir le vrai*, V. Plaider. ‖ *T. Techn. Ouvrage qui imite un ouvrage d'or, d'argent, une pierre précieuse, etc., mais qui se vend pour une simple imitation. *Un fabricant en f. Travailler en f. L'industrie du f. a pris une grande extension.* ‖ T. Jurisp. Altération, contrefaçon, supposition frauduleuse d'actes, de pièces, d'écritures authentiques ou privées. *C'est un f. Crime de f.* — *Arguer une pièce de f.*, *S'inscrire en f.*, Soutenir qu'une pièce produite en justice est fausse et s'engager à le prouver. Fig. et fam., *S'inscrire en f. contre une proposition, contre une allégation, etc.*, La nier. *Je m'inscris en f. contre ce que vous venez de dire.* = **Faux**, s'emploie aussi adverb. *Raisonner f. Exposer f. Chanter f. Jouer f. Etc.* = **A Faux.** loc. adv. A tort, injustement. *Accuser à f.* — Famil., *Aller à f. en quelque endroit*, Manquer d'y trouver ce qu'on cherche. *Si vous allez chez lui à telle heure, vous le trouverez ; ne craignez pas d'y aller à f.* — *Porter à f.*, V. Porter.

Enc. — Les jurisconsultes classent les *Faux* en trois catégories : *f. en écriture*, *f. par faits*, *f. par paroles*.

A. *F. en écriture.* — Il se commet par apposition de fausses signatures ; par altération ou contrefaçon d'actes, d'écritures ou de signatures ; par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou d'autres actes, depuis leur confection ou leur clôture, etc. La pénalité varie suivant l'espèce d'écriture dont il s'agit. — 1° Le *F. en écriture authentique* ou *publique* est qualifié de crime par la loi. Il est puni de la peine des travaux forcés à perpétuité, s'il a été commis par un fonctionnaire ou un officier public dans l'exercice de ses fonctions, et des travaux forcés à temps, si c'est par un simple particulier (C. Pén. 145 à 147). — 2° Le *F. en écritures de commerce ou de banque*, est puni des travaux forcés à temps (147). Par écritures de commerce ou de banque, on entend non-seulement les effets de commerce proprement dits, mais encore les livres, registres et autres écrits pouvant emporter obligation ou décharge. — 3° Le *F. en écriture privée*, c.-à-d. qui n'est commis, ni dans un acte public et authentique, ni dans un acte de commerce ou de banque, est puni de la réclusion (150). Ce crime peut se commettre d'un grand nombre de manières : par ex., quand on vend, au nom d'un tiers, une propriété appartenant à ce tiers, qu'on dicte un sous-seing faux, qu'on abuse d'un blanc seing qui n'a pas été confié à celui qui l'emploie, etc. — 4° Les faux commis dans les passe-ports, les feuilles de route et les certificats d'indigence, de bonne conduite, etc., étant moins préjudiciables, soit à l'ordre public, soit aux fortunes particulières, la loi les a rangés parmi les délits punis de simples peines correctionnelles. Ainsi, la fabrication, la falsification et l'usage d'un f. passe-port ou d'une feuille de route, dans le but de tromper la surveillance publique, sont frappés d'un emprisonnement de 1 à 5 ans. En outre, celui qui prend ou fait délivrer un passe-port sous un nom supposé, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an, et l'officier public qui, connaissant la supposition de nom, a délivré ce passe-port est condamné au bannissement. Ce dernier est encore passible d'un emprisonnement de 1 à 6 mois, lorsqu'il délivre un passe-port à une personne qu'il ne connaît pas personnellement, sans avoir fait attester ses noms et qualités par deux citoyens bien connus de lui. — La loi prononce la peine de 2 à 5 ans de prison contre le médecin, chirurgien, etc., qui délivre un f. certificat ayant pour but de procurer l'exemption d'un service public, et contre quiconque fabrique une pièce du même genre comme émanant d'eux. Enfin, celui qui délivre, sous le nom d'un fonctionnaire ou officier public, un certificat d'indigence, etc., encourt un emprisonnement de 6 mois à 1 an, et la même peine frappe celui qui dénature un certificat de cette espèce, originairement véritable, afin de l'attribuer à tout autre que son titulaire primitif. — Dans tous les cas ci-dessus, l'usage seul de la pièce fabriquée ou altérée constitue le crime, et encourt la même peine que l'auteur de la fabrication ou de l'altération. La fabrication de l'acte f. est même également punissable, lors même qu'on n'a pas fait usage de ce dernier. Enfin, en ce qui concerne les signatures, la loi considère comme faussaire, non-seulement celui qui signe du nom d'autrui, mais encore la personne qui, sans déguiser son écriture, appose dans un acte un autre nom que le sien, ce nom fût-il imaginaire.

B. *F. par des faits.* — Ce genre de f. est considéré, tantôt comme un crime, et tantôt comme un délit ou même comme une simple contravention. — 1° Le *f. monnayage*, c.-à-d. la fabrication ou l'altération de monnaies françaises ou étrangères ayant cours légal, et l'émission, l'exposition ou l'introduction en France de monnaies falsifiées ou altérées, constitue un crime qui est puni des travaux forcés à perpétuité et d'une amende de 100 fr. au moins, laquelle peut être élevée au quart du bénéfice réalisé ou possible (132, 133). Il y a également f. monnayage, lors même que la monnaie fabriquée est d'une valeur égale ou supérieure à celle de la monnaie véritable, ou lorsqu'elle est si grossièrement imitée qu'il est impossible de ne pas la reconnaître. La loi qualifie aussi de f. le crime de celui qui se contente de rogner les pièces légales ou d'enduire d'un minéral blanc ou jaune les monnaies de cuivre ou d'argent dans le but de leur donner une valeur supérieure apparente. — 2° La *contrefaçon du sceau* de l'État et l'usage du sceau ainsi contrefait, sont punis de la peine des travaux forcés à perpétuité. Celui qui contrefait ou falsifie, soit des effets émis par le trésor public avec son timbre, soit des billets créés par les banques autorisées en vertu d'une loi, ou qui fait usage de ces billets contrefaits ou falsifiés ou qui les introduit sur le territoire français, encourt la même peine (129). Le f. qui consiste à contrefaire ou falsifier, soit les timbres nationaux, soit les marteaux de l'État servant aux marques forestières, soit les poinçons pour les matières d'or et d'argent, ou à faire usage des papiers, effets, timbres, marteaux ou poinçons falsifiés ou contrefaits, est puni de 20 ans de travaux forcés (140). Celui qui, s'étant procuré les vrais timbres, marteaux ou poinçons, en fait une application ou usage préjudiciable aux droits ou intérêts de l'État, est puni de la réclusion (141). Il en est de même de celui qui contrefait les marques destinées à être apposées, au nom du gouvernement, sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou fait usage de ces fausses marques ; et de celui qui contrefait le sceau, timbre ou marque d'une autorité quelconque, ou qui fait usage des sceaux, timbres ou marques contrefaits (142). — Quant au fait de laver le papier timbré qui a déjà servi, pour l'employer de nouveau, il ne constitue pas le f. proprement dit, mais seulement le délit de filouterie prévu par l'art. 401 et punissable d'un emprisonnement de 1 à 5 ans, et, de plus, suivant les circonstances, d'une amende de 16 fr. à 1600 fr. — 3° Il sera parlé ailleurs de la contrefaçon des marques de fabrique, de la vente à f. poids ou à fausse mesure, et de la falsification des denrées et marchandises. Nous terminerons en disant que l'espèce de f. qui consiste à contrefaire ou à altérer une clef, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans, et d'une amende de 25 à 150 fr. La peine est la réclusion, si le coupable est un serrurier (399).

C. Le *F. par paroles* a lieu par diffamation ou par f. témoignage : il en est question à ces deux mots.

FAUX-FUYANT. s. m. Endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. — T. Chasse. Sentier dans le bois pour les gens de pied. ‖ Fig., Défaite, échappatoire. *User de f.-fuyant. Avoir recours à un f.-fuyant. Ce sont des f.-fuyants.*

FAVEUR. s. f. (lat. *favor*). Grâce, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance. *Grande f. F. signalée, extraordinaire, singulière. Faites-moi la f. de... Recevoir une f. Combler quelqu'un de faveurs. Il tient à f. que vous veniez loger chez lui. Il tient cela à f. C'est une f. que je n'oublierai jamais. Ce sont des faveurs du ciel.* Fig., *Les faveurs de la fortune*, Les richesses, les honneurs, etc. — T. Théât. *Entrée de f.*, *tour de f.*, Voy. Entrée et Tour. ‖ Dans un sens particul., se dit Des marques d'amour qu'une femme donne à un homme. *Il n'a jamais obtenu d'elle la moindre f.* — *Les dernières faveurs*, Les plus grandes marques d'amour qu'une femme puisse donner. Absolum., *Faveur* se dit dans le même sens. *Il a obtenu, elle lui a accordé ses faveurs.* ‖ La bienveillance, les bonnes grâces d'un prince, d'un personnage puissant, du public, etc. *Gagner la f. du prince, du ministre. La f. populaire est aussi inconstante que celle des grands. Briguer la f. du peuple. Il avait pour lui la f. publique. Un orateur obtient la f. de son auditoire par la modestie.* — *Trouver f. auprès de quelqu'un*, En être bien accueilli et traité avec faveur. — Absol., *Il doit tout à la f. et rien au mérite.* — *Homme de f.*, *gens de f.*, Qui ne doivent leur élévation qu'à la faveur. *Place, emploi de f.*, Place qui n'est accordée qu'aux personnes qu'on veut favoriser. ‖ Le crédit, le pouvoir qu'on a auprès d'un prince, d'un grand personnage, etc. *Être en f. Sa f. est grande auprès du ministre. Sa f. augmente, diminue tous les jours. Abuser de sa f. Du temps de sa f.* — *S'attacher, se dévouer à la f.*, Rechercher les personnes puissantes, leur faire la cour. — Fig., en parl. Des choses, *Prendre f.* se dit pour S'accréditer. *Cette mode, ce livre, cette opinion prend f.* — *Lettres de f.*, Lettres de recommandation. Vieux. ‖ Indulgence ; se dit par oppos. à Rigueur, sévérité. *Les juges le traitèrent avec beaucoup de f. Il ne demande point f., mais justice.* On disait autrefois, dans le même sens, *Un cas de f. Un arrêt de f.* — *Jours de f.*, Voy. Jour. ‖ * Autrefois, se disait Des rubans dont les dames gratifiaient les chevaliers dans les tournois. — Se dit encore D'une sorte de ruban très-étroit. *Border quelque chose avec de la f. Achetez-moi deux mètres de f. rose.* = **En Faveur de.** loc. prépos. En considération d'une chose passée ou à venir. *On lui a pardonné en f. des belles actions qu'il avait faites. Il lui fera une donation de cent mille écus en f. de ce mariage.* ‖ A l'avantage, au profit de. *Il a fait son testament en f. de sa nièce. Sa décision est en votre f. Ce prince a fait beaucoup en f. des sciences et des arts. Il lui a parlé en votre f. Il est bien disposé en votre f.* — *Prévenir en f. de quelqu'un, de quelque chose*, En donner d'avance une opinion favorable. *Ce que vous me dites de lui me prévient en sa f. Cela m'avait d'abord prévenu en f. de cette doctrine.* = **A la Faveur de.** loc. prépos. Par le moyen, par l'aide de, etc. *Il s'est sauvé à la f. d'un déguisement, à la f. de l'obscurité. Ce qu'il y a de mauvais dans cette pièce a passé à la f. des belles choses qui y sont.* = Syn. V. Crédit et Grace.

* **FAVEUX, EUSE.** adj. T. Méd. V. Teigne.

FAVORABLE. adj. 2 g. Propice, avantageux, tel qu'on le désire pour la fin qu'on se propose; se dit Des personnes et des choses. *Toutes les personnes qui le connaissent lui sont favorables. Se rendre quelqu'un f. Soyez-moi f. Ses dispositions, ses sentiments vous sont très-favorables. Il obtint une réponse f. Des circonstances favorables à l'exécution d'un projet. Auspices favorables. La fortune commençait à lui devenir f. D'abord le vent fut f. Un endroit f. pour aborder. L'occasion était f., je ne la manquai pas. Événement f. Il y a des situations d'esprit favorables à la prière.* — *Blessure f.*, Blessure qui n'est pas dangereuse. *Coup f.*, Coup dont la blessure n'est pas dangereuse, mais qui est près d'un endroit où elle l'aurait été. Inusité. ‖ Qui mérite de l'indulgence, d'être excepté de la rigueur de la loi. *Sa cause est toute f. Il a tué un homme, mais c'est en défendant sa vie; le cas est f.* Peu usité. ‖ Qui est à l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose. *Les premiers actes de son administration donnèrent de lui une opinion très-f. J'ai de ce jeune homme une idée peu f. On lui a présenté la chose du côté favorable.*

Syn. — *Propice.* — Ce qui est bien disposé pour nous, ce qui nous seconde ou nous sert, nous est *favorable*. Ce qui est sur nous ou près de nous pour nous protéger ou nous assister, ce qui vient avec empressement à notre secours, ce qui détermine l'événement ou nous fait réussir, ce qui a la puissance et la réduit en acte, nous est *propice*. Une influence plus importante, plus grande, plus puissante, plus immédiate, plus efficace, plus salutaire, distingue ce qui est *propice* de ce qui n'est que *favorable*. Un client prie un patron de lui être *favorable;* le pêcheur prie Dieu de lui être *propice*. Caton est *favorable* à Pompée; les dieux sont *propices* à César. L'occasion nous est *favorable;* le destin nous est *propice*. Dans tous les cas, les personnes et les choses nous sont *favorables* ou contraires; dans les tribulations, les dangers, les circonstances décisives, Dieu, le ciel, la fortune, le sort, le pouvoir, sont *propices*, ou ennemis, ou funestes. Il suffit, pour m'être *favorable*, que vous vous intéressiez à mes succès, et que vous secondiez mes désirs; il faut, pour nous être *propice*, qu'on nous sauve du malheur, ou qu'on nous procure un bonheur ou un grand bien. Celui-là nous est *favorable*, qui veut notre satisfaction; celui qui fait notre bien, même malgré nous, nous est *propice*. On dit également, un temps, une occasion, une saison *favorable* ou *propice*. La saison *favorable* est un temps propre pour la chose; la saison *propice* est le temps propre de la chose. Il convient d'agir dans le temps *favorable;* il faut agir dans le temps *propice*.

FAVORABLEMENT. adv. D'une manière favorable. *On l'a accueilli, on l'a traité f. On l'a écouté f. Juger f. Juger f. de quelqu'un. Interpréter f. quelque chose.*

FAVORI, ITE. adj. Qui plaît plus que toute autre chose du même genre; qu'on affectionne particulièrement. *Il aime le rouge, c'est sa couleur favorite. Homère est son auteur f. C'est ma lecture favorite. C'était le sujet f. de nos entretiens. Il se sert toujours de ce mot, c'est son mot f. L'ironie était la figure favorite de Socrate. C'est son goût f., sa passion favorite. La sultane favorite. C'est son cheval f.* = Favori. s. Celui ou celle qui tient le premier rang dans les bonnes grâces, dans la faveur d'un roi, d'une reine, d'un grand prince, d'une grande princesse. *Le f. d'un roi, d'un souverain. Un f. insolent. On la regardait comme la favorite de la reine. Henri III, eut des favoris qui gouvernèrent l'État.* — Figur. et poétiq., *Les favoris des Muses, d'Apollon. C'est un f. de la fortune.* ‖ Qui est l'objet d'une prédilection particulière. *Il aime bien tous ses enfants; cependant le plus jeune est le f. Cette actrice est la favorite du public. C'est le cheval qu'il monte habituellement, c'est son f.* Ce sens est ordin. fam. ‖ Cette partie de la barbe qu'on laisse croître de chaque côté du visage. *Porter des favoris. Laisser croître ses favoris.*

FAVORISER. v. a. Traiter favorablement, accorder quelque préférence, protéger, seconder. *Être favorisé du prince, des dames. Il ne méritait point cette place, on l'a évidemment favorisé. Un juge ne doit jamais f. une partie au préjudice de l'autre. F. une entreprise, un parti, un ouvrage. Il fut accusé de f. les sentiments des luthériens. Il m'a favorisé dans tout ce qu'il a pu.* — *F. quelqu'un de quelque chose*, Lui accorder une chose qui lui est avantageuse, qui l'honore, etc. *La confiance dont vous m'avez favorisé jusqu'à présent. Elle n'a pas même daigné le f. d'un regard.* — Figur., *La nature l'a favorisé, ne l'a pas favorisé de ses dons*, se dit, soit au sens phys., soit au sens moral, en parl. Des avantages naturels dont une personne est douée ou dépourvue. ‖ Par extens., *Fav.*, se dit encore De tout ce qui est conforme à nos souhaits, qui seconde nos desseins, qui nous aide à quelque chose. *Le temps nous a favorisés. Le vent nous a bien favorisés. Si le ciel, si la fortune nous favorise. Tout semblait alors f. ses vœux, ses desseins. Un exercice modéré favorise la digestion. L'obscurité favorisa notre fuite. F. le développement d'une industrie. F. la licence.* = Favorisé, ée. partic. *C'est un homme peu favorisé des dons de la nature.*

***FAVORITISME.** s. m. Préférence accordée aux favoris. Ne se dit que Des rois et des princes.

***FAVUS.** s. m. T. Méd. Voy. Teigne.

***FAYARD.** s. m. Nom vulgaire du *Hêtre*.

FAYENCE, etc. Voy. Faïence, etc.

FÉAGE. s. m. T. Jurispr. féod. Contrat d'inféodation. — Tenure en fief.

FÉAL, ALE. adj. (lat. *fidelis*). Vieux mot qui sign. Fidèle, loyal, et qui était en usage dans les lettres royales. *A nos amés et féaux.* ‖ Subst. et famil., on dit *C'est mon f., c'est son f.*, C'est mon fidèle ami, son fidèle ami, mon intime, etc.

FÉBRICITANT, ANTE. adj. et s. T. Méd. Qui a la fièvre, et particulièrement la fièvre intermittente. *Un pauvre f. Une pauvre fébricitante.* Peu usité.

FÉBRIFUGE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *febris*, fièvre; *fugare*, dissiper). T. Méd.

Enc. — Si l'on prend le terme de *Fébrifuge* dans toute sa latitude, il n'y a réellement pas de substance à laquelle il puisse convenir; en d'autres termes, il n'en existe aucune qui éloigne toute espèce de fièvre : aussi, dans le langage médical, n'applique-t-on ce nom qu'aux médicaments qui s'administrent contre les fièvres périodiques. La plupart des fébrifuges sont empruntés au règne végétal, et sont des substances en même temps toniques et amères; mais les quinquinas et l'alcaloïde (*quinine*) qui s'extrait de ces écorces constituent le f. par excellence. On a également préconisé, comme antipyrétiques, les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune et de saule, la racine de benoîte, les feuilles de houx, la serpentaire de Virginie, etc. L'écorce de saule, ou l'alcaloïde qu'elle fournit (*salicine*), est le meilleur succédané indigène du quinquina que nous ayons. On a encore administré contre les fièvres intermittentes diverses substances d'origine minérale, telles que le carbonate de potasse, le sulfate de fer, etc.; mais les préparations arsenicales, l'arséniate de soude ou de potasse, sont les seules sur l'efficacité desquelles on puisse compter. Ces préparations réussissent même dans certaines fièvres paludéennes où le quinquina a échoué. Dans l'immense majorité des cas, les fébrifuges s'administrent à l'intérieur, et cela sous les formes les plus variées. Cependant, lorsque les voies digestives refusent de les recevoir, on peut recourir à la méthode endermique : mais on ne peut administrer de cette manière que les alcaloïdes et les préparations arsenicales.

FÉBRILE. adj. 2 g. T. Médec. Qui a rapport à la fièvre. *Chaleur f. Pouls f. Mouvement fébrile.*

FÉCALE. adj. f. *Matière fécale*, Les gros excréments de l'homme.

FÈCES. s. f. pl. (lat. *fex*, lie). T. Chim. Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur qui a fermenté, ou d'une liqueur trouble qu'on laisse reposer. ‖ *T. Méd. Se dit quelquefois pour *Matières fécales*.

FÉCIAL. s. m. (lat. *fecialis*). T. Antiq. rom.

Enc. — Les Romains donnaient le nom de *Feciales* ou *Fetiales* (d'où nous avons fait *Fécial* et *Féciaux*) à un collége de prêtres dont la fonction principale était d'intervenir dans les déclarations de guerre et dans les traités de paix ou d'alliance, et de consacrer ces actes publics par des cérémonies religieuses. — Rome croyait-elle avoir à se plaindre d'une nation voisine, le sénat lui envoyait une députation de quatre Féciaux, pour la mettre en demeure de réparer le tort dont elle s'était rendue coupable. Le Fécial qui était chargé de porter la parole était appelé *pater patratus populi romani*. On le nommait *pater*, parce qu'il devait être *père* et avoir encore son père existant; et *patratus*, parce que c'était lui qui devait accomplir (*patrare*) les formalités religieuses voulues. Il était vêtu d'une robe prétexte bordée de pourpre, portait à la main un bouquet d'herbes sacrées (*sagmina, verbena*), et avait la tête ceinte d'un bandeau de laine blanche et d'une couronne des mêmes herbes, circonstance qui lui faisait appliquer l'épithète de *verbenarius*. Ces herbes sacrées étaient cueillies dans l'enceinte du Capitole, où on les cultivait spécialement pour cet usage. Quand la députation arrivait sur les frontières du peuple vers lequel elle était envoyée, le *pater patratus* annonçait à haute voix l'objet de sa mission, exposait les griefs dont le peuple romain prétendait avoir à se plaindre, en demandait réparation, et adjurait Jupiter et les dieux de venir à son aide. Il répétait les mêmes paroles au premier individu qu'il rencontrait, ainsi qu'aux portes de la ville principale du pays, et enfin sur la place publique de cette ville, en présence des magistrats et du peuple assemblé. Cette déclaration itérative et solennelle se nommait *clarigatio*, parce qu'elle se faisait d'une voix éclatante et claire (*clara voce*). Si, dans un délai de trente jours, ce que les Romains appelaient *justi dies*, les Féciaux n'avaient pas reçu une réponse satisfaisante, le *pater patratus* prenait solennellement à témoin les dieux de l'injustice qu'on lui faisait, et revenait à Rome, avec ses collègues, faire connaître le résultat de sa mission. Si alors le sénat et le peuple décidaient qu'il fallait recourir aux armes, les Féciaux se transportaient de nouveau sur la frontière : le *pater patratus* lançait sur le territoire ennemi, en présence de trois jeunes hommes au moins, un pieu, tantôt ferré (*hasta ferrata*), tantôt durci au feu (*hasta præusta*), et dont la pointe était teinte de sang; en même temps, il prononçait la formule sacramentelle : *Bellum indico facioque* (je prononce et déclare la guerre). On trouve dans Tite-Live et Aulu-Gelle d'autres formules que l'on employait dans les mêmes circonstances et qui constituaient une partie du *droit fécial* (*jus fetiale*) : ces formules portaient le nom générique de *carmina* (poëmes), quoiqu'elles ne fussent pas écrites en vers. — L'intervention des Féciaux n'était pas moins nécessaire pour la conclusion des traités de paix. Deux de ces prêtres assistaient les parties contractantes. Le *pater patratus*, tenant d'une main l'herbe sacrée et un fragment de silex (*lapis capitolinus*), proclamait l'observation fidèle des conventions, et déclarait que le peuple qui les violerait le premier, serait frappé par Jupiter comme il allait frapper lui-même le porc destiné au sacrifice qui sanctionnait la conclusion du traité. Il lançait ensuite le silex au loin, comme symbole de la foudre dont le parjure ne manquerait pas d'être frappé. — Les formalités qui précèdent cessèrent d'être praticables, lorsque Rome, au lieu de guerroyer contre les petites nations voisines, se trouva en lutte avec des peuples éloignés. Les Romains imaginèrent alors de considérer comme le pays ennemi (*ager hostilis*) où leurs armées devaient opérer un espace de terrain situé à Rome même, autour du temple de Bellone, et c'est près d'une colonne, appelée *columna bellica*, qui était élevée sur ce terrain, que le *pater patratus* allait jeter sa pique. — L'institution des Féciaux paraît avoir été commune aux principales cités italiotes, et l'on croit que les Romains l'empruntèrent aux Ardéates. Suivant Denys d'Halicarnasse, ce fut le roi Numa qui l'introduisit à Rome. Les Féciaux étaient au nombre de vingt : ils étaient choisis dans les premières familles, et leur office était à vie. Quand il survenait une vacance, c'étaient les membres du collége qui nommaient eux-mêmes leur nouveau collègue. Plus tard, c.-à-d. après l'adoption de la loi Domitia, les Féciaux furent élus par les tribus réunies en comices. On ignore l'époque à laquelle les Féciaux ont cessé d'exister; il en est encore question sous le règne de Trajan. Quant à leur nom, Varron le fait dériver de *fidus* ou *fœdus*, tandis que Festus le tire de *ferio* ou *facio;* mais il est plus probable qu'il vient de *fari*, parler.

FÉCOND, ONDE. adj. (lat. *fecundus*). Qui produit beaucoup, qui a en soi le germe ou le principe de beaucoup de productions. Au propre, se dit De ce qui produit par la voie de la génération. *Une femme féconde. Les femelles des poissons sont très-fécondes. Les grands animaux sont moins féconds que les petits. Cette race est très-féconde.* — *Œuf f.*, Œuf dont le germe a été fécondé. ‖ Par extens., *Un sol f. Une terre féconde.* ‖ Figur., *Une famille féconde en grands hommes. Un siècle f. en événements, en découvertes. Une découverte féconde en résultats. L'histoire contemporaine est féconde en leçons dont personne ne profite. Un écrivain f. Un homme f. en ressources. Un esprit f. en idées originales. Une imagination, une veine féconde.* — *Sujet f. Matière féconde*, Qui peut donner lieu à de grands et beaux développements. — *Principe f.*, Principe d'où naissent beaucoup de conséquences. *Rien n'est si f. qu'un faux principe.* ‖ Qui développe la fécondité, qui favorise la production. *Chaleur féconde. La lumière féconde du soleil. Une pluie douce et féconde.* ‖ Abondant, riche. *Une source, une mine féconde.* — Fig., *Ce sujet est une mine féconde où beaucoup d'écrivains ont puisé. Transporter dans les siècles passés les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde.*

Syn. — *Fertile.* — *Fécond* donne l'idée de la cause ou de la faculté de produire, d'engendrer, de créer; et *fertile*, celle de l'effet ou des produits, des fruits, des résultats. La *fertilité* déploie, étale les richesses de la *fécondité*. — Une femelle, de quelque espèce qu'elle soit, n'est point *fertile*, elle est *féconde*. On *féconde* des œufs, on ne les *fertilise* pas. La nature n'est pas *fertile*, elle est *féconde*. Les œufs, les graines, les semences, sont *féconds*, lorsqu'ils ont la faculté de produire; un champ, un arbre, une année, sont *fertiles*, lorsqu'ils rapportent abondamment. Si nous confondons, en parlant des terres, les mots *féconder* et *fertiliser*, c'est que nous parlons en cultivateurs plutôt qu'en physiciens. L'argile n'est pas *féconde;* mais on connaît les moyens de la *fertiliser*. Les engrais *fécondent* réellement la terre, parce qu'ils lui apportent des principes de *fécondité;* mais les labours la *fertilisent* et ne la *fécondent* pas, car ils ne font que la disposer à recevoir ces principes. Le soleil *féconde* la nature, car il la rend, par sa chaleur vivifiante, capable de produire et l'on ne dira pas qu'il la *fertilise*. L'industrie humaine *fertilise* jusqu'aux rochers, comme on l'a vu dans la Palestine. — Au figuré, un génie est *fécond*, lorsqu'il crée; un écrivain n'est que *fertile*, quoiqu'il fasse, s'il ne dit rien de neuf. Un auteur est *fécond* par l'abondance et la richesse de ses *productions;* par la multitude de ses œuvres ou de ses livres, il n'est que *fertile*. On dit qu'un orateur est *fécond* ou *fertile* qu'une plume est *féconde* ou *fertile*, selon l'un ou l'autre sens On dit encore d'une méthode, d'un sujet, d'un principe, qu'il est d'une grande *fécondité*, et non d'une grande *fertilité*. La raison en est qu'un sujet, un principe, une méthode, produisent des idées qui naissent les unes des autres, comme des êtres successivement enfantés; ce qui a rapport à la génération.

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui féconde. *La liqueur fécondante. La poussière fécondante des végétaux. Principe f. Chaleur, pluie fécondante.*

FÉCONDATION. s. f. Action de féconder; Le résultat de cette action; ne se dit que Des êtres organisés. *F. naturelle. F. artificielle. Recherches sur la f. Les* *étamines d'une fleur se flétrissent ordinairement après la f.* — Voy. Pollen.

FÉCONDER. v. a. Communiquer à un germe le principe, la cause immédiate de son développement. *F. un germe, un œuf. Dans les végétaux, c'est le pollen qui féconde les ovules.* ‖ Par ext., Rendre fertile, productif. *La pluie a fécondé nos campagnes. Les bras qui fécondent la terre.* ‖ Fig., *La méditation féconde l'esprit.*

FÉCONDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fécond. *La f. des animaux. Dans ce pays les femmes sont d'une f. remarquable. La f. de la terre. Un pays d'une grande f. La f. de l'esprit, de l'imagination. Un écrivain d'une rare f. La f. d'un sujet, d'une matière.*

FÉCULE. s. f. (lat. *fæcula*; de *fæx*, lie). T. Chim.

Enc. — Autrefois on appelait *Fécules* les matières que laissent précipiter les sucs végétaux obtenus par extraction ; mais comme ces matières, loin d'être identiques, diffèrent beaucoup les unes des autres, on a cessé d'employer ce mot dans ce sens vague et indéterminé, et aujourd'hui on désigne exclusivement sous ce nom le dépôt pulvérulent qui se forme dans l'eau, quand on y lave certains végétaux préalablement broyés, tels que les farines de céréales, les pommes de terre, les racines du manihot, etc. Néanmoins, dans le langage ordinaire, on appelle *amidon* la f. qui s'extrait des céréales, et le terme de *fécule* employé tout seul veut dire f. de pommes de terre. Au mot Amidon, nous avons déjà considéré les principales espèces de fécules au point de vue de la chimie et de l'économie usuelle ; en parlant des cellules végétales nous les considérerons au point de vue de l'anatomie et de la physiologie botaniques. V. Organographie.

FÉCULENCE. s. f. Sédiment. Vieux, et se disait particulièrement Des urines.

FÉCULENT, ENTE. adj. Se dit Des liqueurs qui sont troubles et contiennent un sédiment quelconque.

FÉDÉRAL, ALE. adj. (lat. *fœdus*, alliance). Qui a rapport à une confédération. *Gouvernement f. Pacte f. Constitution fédérale.*

* **FÉDÉRALISER.** v. a. Faire adopter le système ou le gouvernement fédéral. *Il a été maintes fois proposé, mais toujours sans succès, de f. l'Italie.* = se Fédéraliser. v. pron. Former une fédération. *Après avoir secoué le joug étranger, ces provinces se fédéralisèrent.*

* **FÉDÉRALISME.** s. m. T. Polit. et Hist.

Enc. — Ce terme ne s'emploie que pour désigner l'opinion, le système politique de ceux qui considèrent l'organisation fédérative comme la forme la plus excellente de gouvernement. Toutes nos traditions historiques, nos mœurs, nos habitudes, ont fait de nous une nation essentiellement antipathique à cette forme de gouvernement ; aussi les opinions fédéralistes n'ont-elles jamais eu en France assez d'adeptes même pour constituer une école. Malgré cela, pendant notre première révolution, l'accusation de f. fut, entre les mains du parti dominant, une arme terrible et fatale dont il se servit pour écraser ses adversaires. Les prétendus fédéralistes de cette époque voulaient simplement soustraire la Convention au joug de la Commune de Paris, et pour cela ils avaient dû faire appel aux départements ; mais jamais il ne leur vint dans l'esprit de partager la France en petits États souverains qui seraient simplement unis entre eux par un pacte fédéral.

* **FÉDÉRALISTE.** adj. 2 g. Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE. adj. Se dit en parl. De provinces, d'États qui forment une confédération. *La Suisse, les États-Unis, sont des États fédératifs, des républiques fédératives.* V. Confédération. ‖ Abusiv., se dit quelquefois pour Fédéral. *Gouvernement f. Alliance fédérative.*

FÉDÉRATION. s. f. T. Polit. et Hist.

Enc. — Le mot *Fédération* s'emploie quelquefois comme synonyme de *Confédération*, mais on en fait le plus souvent usage pour désigner ces grandes réunions de citoyens qui eurent lieu dans les premiers temps de la révolution de 1789, pour fêter le triomphe du régime nouveau et cimenter l'union des différentes parties du territoire. A cette époque, la prestation du serment civique ayant donné lieu, dans différentes provinces, à des pactes d'alliance entre les gardes nationales de plusieurs départements, l'Assemblée constituante décida, sur la proposition du maire de Paris, qu'une f. générale de toutes les gardes nationales du royaume, ainsi que de l'armée de terre et de mer, représentées par des délégués spéciaux, aurait lieu à Paris, le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fête nationale, qui fut présidée par le roi, fut en effet célébrée au jour dit, dans l'immense esplanade du Champ de Mars. Trois années plus tard, en vertu d'un décret de la Convention, une seconde f. fut célébrée le 10 août, pour l'acceptation de cette fameuse Constitution de 1793 qui ne fut jamais appliquée. Enfin, une troisième f. eut encore lieu, le 1er juin 1815, c.-à-d. pendant les Cent-Jours, pour prêter serment à l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Mais les circonstances étaient alors bien différentes, et l'enthousiasme de 1790 ne se retrouva pas dans ces deux dernières fédérations.

FÉDÉRÉ, ÉE. adj. Qui fait partie d'une confédération. *Les États fédérés.* * On dit mieux *États confédérés.* ‖ * Subst., s'est dit Des députés à la fête de la fédération de 1790, etc., et Des volontaires qui s'armaient pour défendre le territoire français menacé.

* **FÉDÉRER.** v. a. Établir une fédération entre les citoyens d'un même pays, pour défendre mutuellement leurs droits, leurs intérêts, etc. = se Fédérer. v. pron. S'unir en fédération. = Fédéré, ée. part.

FÉE. s. f. Être fantastique, du sexe féminin, qu'on suppose doué d'un pouvoir surnaturel. *La baguette d'une fée. Palais de fées. Contes de fées.* ‖ Fig. et fam., on dit D'une femme qui charme par ses grâces, par son esprit, par ses talents, *C'est une fée ;* et D'un ouvrage délicat, fait avec beaucoup de perfection, *C'est un ouvrage des fées.* Dans le même sens, on dit D'une femme qui travaille avec une adresse admirable, qu'*Elle travaille comme une fée.*

Enc. — La fiction des fées constitue la plus originale et la plus gracieuse des créations mythologiques du moyen âge, et c'est à elle que les romans de chevalerie doivent une grande partie de leur charme. Les uns font remonter l'origine de cette croyance populaire aux Parques et aux Nymphes de l'antiquité gréco-romaine ; les autres aux génies et aux prêtresses druidiques ; d'autres encore aux Valkyries scandinaves ou aux Péris de l'Asie occidentale. Mais ces opinions nous paraissent trop exclusives ; il y a lieu de croire que les traditions relatives aux fées résultent d'emprunts faits aux idées mythologiques des divers peuples avec lesquels nos pères ont eu des relations. Cependant l'étymologie la plus vraisemblable du mot *fée* nous paraît celle qui la fait dériver du latin *fatum, fata*, destinée. — On distinguait plusieurs sortes de fées. Les unes étaient des divinités analogues aux Nymphes de l'antiquité : elles habitaient au bord des fontaines, au fond des forêts, ou dans des cavernes. On les représentait tantôt jeunes, belles et richement vêtues ; tantôt vieilles, ridées et couvertes de haillons : elles prenaient surtout cette dernière forme, lorsqu'elles voulaient éprouver les hommes. On les désignait sous des noms qui variaient suivant les provinces, mais le plus souvent sous ceux de *dames, bonnes dames, dames blanches*, etc. On les appelait aussi *filandières*, parce qu'on les croyait surtout occupées à filer. Les fées assistaient à la naissance des enfants et leur faisaient des dons qui devaient influer sur toute leur vie. C'est dans leur baguette que résidait surtout le pouvoir de ces êtres surnaturels ; mais ce pouvoir était presque toujours suspendu le samedi, jour où ils erraient sous toutes les formes, en cherchant à se dérober aux yeux. De ces transformations vint la croyance aux animaux et aux objets fées, d'après laquelle un cheval, un arbre, etc., pouvait devenir fée, c.-à-d. éprouver des métamorphoses successives. Les fées étaient presque toujours des êtres doux, sensibles et bienfaisants ; elles aimaient à soumettre les hommes à des épreuves au bout desquelles ils obtenaient presque toujours ce qui faisait l'objet de leurs désirs. Les traditions populaires ont conservé le nom de plusieurs de ces *femmes célestes*, comme on les appelait en Béarn. Nous citerons seulement la fée *Esterelle*, en Provence, qui guérissait la stérilité des femmes ; la fée *Abonde*, qui, pendant la nuit, répandait les richesses dans les maisons ; la *dame verte* et la fée *Aril*, qui veillaient, celle-ci sur les chaumières, celle-là sur les prairies de la Franche-Comté, etc. Mais la plus célèbre était la fée *Mélusine*, patronne de la maison de Lusignan en Poitou, que l'on représentait moitié femme et moitié serpent. Il y avait une autre femme-serpent dans les croyances fééeriques du Jura : c'était la *Vouivre*, qui portait au front une escarboucle lumineuse. — Outre les fées proprement dites, dont le pouvoir surnaturel était la conséquence de leur caractère quasi céleste, il en existait d'autres qui étaient simplement des magiciennes, et qui devaient toute leur puissance à l'enfer. Les plus fameuses étaient *Morgane, Viviane* et la *Fée de Bourgogne*, toutes les trois élèves de l'enchanteur Merlin, et dont il est fréquemment question dans les romans de chevalerie. — La croyance aux fées se retrouve dans toutes les contrées de l'Europe, et vraisemblablement aussi dans les autres parties du globe ; mais chaque peuple leur a donné un caractère en rapport avec ses propres idées. Les *Brownies* écossaises, par ex., étaient sauvages comme le pays qu'elles habitaient, et elles se plaisaient à tourmenter les mortels. Si l'on avait le malheur de prononcer leur nom sur leurs montagnes, on disparaissait momentanément, et quelquefois même pour toujours, de la surface de la terre. Les enfants surtout étaient les victimes de leur méchanceté : elles les livraient au démon pour s'affranchir du tribut qu'elles lui devaient chaque année. Les *Fairies* anglaises avaient un caractère plus doux ; elles aimaient, il est vrai, à tourmenter les gens qui dormaient, mais c'était principalement contre les mauvaises ménagères qu'elles exerçaient leur malice. Nous nommerons uniquement la fée *Mabh* ou *Maghu*, dont Shakespeare a rendu le nom si populaire, et qui semble correspondre à la fée Abonde des légendes françaises. — V. Mythologie.

FÉER. v. a. Enchanter, charmer. Vieux mot qui se disait autrefois De certains enchantements qu'on attribuait aux fées, et qui n'est d'usage que dans cette formule des vieux contes de fées : *Je vous fée et refée.* = Féé, ée. p. *Les vieux romans disent que Ferragus était féé, que les armes de Mambrin étaient féées.*

FÉERIE. s. f. L'art des fées. *Il fut transporté à Babylone par art de f.* ‖ Le genre merveilleux où figurent les fées, les génies, etc. *Le merveilleux de la f. Introduire la f. dans un poëme.* ‖ Fig., on dit D'un très-beau spectacle, *C'est une f., une vraie feerie.*

Enc. — En termes de théâtre, on donne le nom de *Féerie* à un opéra ou à un drame dans lequel l'intervention d'une fée ou de quelque autre être doué d'une puissance surnaturelle donne lieu à des faits plus ou moins merveilleux. Les pièces de ce genre s'attachent à plaire surtout par la variété des décorations, la richesse des costumes, la succession et la rapidité des changements à vue, la vive opposition des tableaux, etc. ; mais elles nécessitent des dépenses énormes, et le concours de tout ce que la mécanique scénique et la peinture théâtrale ont de plus ingénieux. Elles ne peuvent, par conséquent, réussir que sur un théâtre bien *machiné.* C'est Quinault qui, le premier, dans son *Armide*, a introduit la f. sur la scène française. Cette sorte de spectacle convient d'ailleurs particulièrement à l'Opéra, où la danse et le chant peuvent combler les vides d'un drame assez ordinairement dépourvu d'intérêt.

* **FÉERIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient aux fées ; et Fig., Merveilleux. *Le monde f. Danse f. Spectacle f.*

FEINDRE. v. a. (lat. *fingere*). Simuler, faire semblant. *F. une maladie. F. de la joie. F. d'être malade, d'être en colère. F. des sentiments que l'on n'a pas. En feignant d'aller en voyage, il les surprit.* — Absol., Se servir d'une fausse apparence pour tromper. *Savoir f. L'art de f.* ‖ Inventer, imaginer. *Il feint des choses qui ne sont pas vraisemblables. F. des caractères sans vraisemblance. Ce poëte a feint des héros qui n'ont jamais existé.* = Feindre. v. n. Hésiter à faire quelque chose. *Je ne feindrai point de vous avouer. Il ne feignit pas de l'aborder.* Vieux. ‖ Boiter d'une façon presque insensible ; ne se dit que D'une personne ou d'un cheval, qui, à la suite d'une maladie, conserve une légère claudication. *Il est guéri de sa goutte, mais il feint encore un peu du pied gauche.* = * se Feindre. v. pron. Être imité, simulé. *La véritable amitié ne peut se f.* = Feint, einte. p. *Un mal feint. Une amitié feinte. Une feinte douceur. Une histoire feinte.* ‖ T. Architect. *Fenêtre, porte, colonne feinte*, Représentation d'une porte, etc., que l'on fait pour la symétrie ou comme décoration. = Conjug. V. Peindre.

Syn. — *Dissimuler.* — *Feindre*, c'est se servir d'une fausse apparence pour tromper ; *dissimuler*, c'est simplement ne pas laisser apercevoir ce qu'on pense, ce qu'on désire, ce qu'on projette. La *dissimulation* cache ce qui est ; la *feinte* montre ce qui n'est pas. Les hommes savent mieux *dissimuler* que *feindre ;* les femmes *feignent* mieux qu'elles ne *dissimulent :* en effet, pour *dissimuler*, il faut de la discrétion ; pour *feindre*, il faut jouer la comédie.

FEINTE. s. f. Déguisement, artifice par lequel on cache une chose sous une apparence contraire. *Toute sa dévotion n'est que f. Parler sans f. Il m'a surpris par ses feintes.* ‖ T. Armes. V. Escrime. ‖ T. Imprim. V. Typographie. ‖ T. Art vétér. Claudication d'un cheval, si légère qu'elle est à peine sensible.

FEINTISE. s. f. Feinte, déguisement. Vieux.

* **FELD-MARÉCHAL.** s. m. Voy. Maréchal.

FELDSPATH. s. m. T. Minéral.

Enc. — Les matières qu'on désigne sous le nom collectif de *Feldspath* sont des silicates alumineux. « Toutes, dit Beudant, sont assez dures pour rayer au moins le verre ; toutes sont plus ou moins fusibles en émail blanc ou en verre bulleux. Leurs cristaux, souvent nombreux et variés, présentent au premier abord, beaucoup de ressemblance ; cependant les uns, comme ceux d'Orthose, se rapportent au prisme rhomboïdal oblique, tandis que les autres, comme ceux d'Albite et de Labradorite, appartiennent au prisme oblique obliquangle. Tous présentent des clivages plus ou moins faciles ; mais, dans ceux de la première série, deux des faces produites se rencontrent à angle droit, tandis que, dans les autres, toutes ces faces se rencontrent. » Les feldspaths sont aussi abondants dans les terrains de cristallisation que le calcaire dans les terrains de sédiment. Ils y constituent quelquefois à eux seuls des dépôts ; mais le plus souvent ils forment l'un des éléments constitutifs des roches composées qu'on y trouve. Nous nous contenterons de mentionner les espèces les plus intéressantes de ce groupe. — L'*Orthose* est essentiellement composée de silice, d'alumine et de chaux. Elle raie le verre, est inattaquable par les acides, ne donne pas d'eau par la calcination, et se fond au chalumeau en émail blanc. On la trouve à l'état cristallin, schisteux, lamellaire, granulaire, compacte, ou décomposé. Naturellement blanche, elle se colore de diverses manières selon les substances dont elle est mélangée. Elle est ordinairement opaque ; mais assez souvent elle est limpide, et alors elle présente quelquefois des reflets nacrés très-agréables. Les variétés remarquables par leur éclat ou leur coloration sont désignées sous des noms particuliers et sont recherchées pour la bijouterie, ou pour la fabrication de petits objets, comme boîtes, vases, pendules, etc. L'Orth. chatoyante, appelée vulgairement *Pierre de lune*, est blanche et demi-transparente, avec des reflets intérieurs nacrés : les plus beaux fragments se tirent de Ceylan et du mont Saint-Gothard (*Mons Adulas* des anciens), d'où le nom de *Pierres adulaires* qu'on leur donne également. L'Orth. verte, vulgair. *Pierre des Amazones*, vient des monts Ourals. L'Orthose aventurinée, ou *Pierre de soleil*, est translucide et parsemée de paillettes de mica, de couleur d'or ou de cuivre rouge : c'est la variété la plus estimée et la plus chère ; elle vient de l'île de Ceylan. — L'*Albite* se compose essentiellement de silice, d'alumine et de soude. Ses propriétés sont celles de l'Orthose, et elle se rencontre sous les mêmes états. Le blanc est également sa couleur habituelle ; néanmoins on en rencontre quelquefois qui est jaunâtre, verdâtre ou rougeâtre. — La *Labradorite* est un sili-

cate d'alumine et de chaux qui a des reflets vifs et changeants, bleus, rouges, verts, etc. Cette belle substance tire son nom de la côte du Labrador où elle a été d'abord observée. Les beaux échantillons bien chatoyants sont employés dans les arts comme les variétés analogues d'Orthose. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, les matières *feldspathiques* entrent dans la composition de certaines roches dont elles font une partie constituante essentielle : c'est sous ce rapport surtout que les feldspaths sont intéressants à étudier, soit au point de vue géologique, soit au point de vue de l'emploi que nous faisons de ces roches. Ainsi, l'Orthose fait partie, comme élément constitutif, du granit, des gneiss, de la syénite, du porphyre rouge antique, etc. ; l'Albite entre dans la composition des diorites, des porphyres verts, des trachytes; la Labradorite dans celle de l'euphotide, de la dolérite, de la plupart des basaltes, etc. Enfin, l'Orthose et l'Albite, à l'état de décomposition et réduites en matières terreuses, constituent l'espèce d'argile employée, sous le nom de *Kaolin*, pour la fabrication de la porcelaine.

FÊLER. v. a. (latin. *findere*). Fendre un vase, un cristal, un verre, etc., de telle sorte que les pièces en demeurent encore jointes l'une avec l'autre. = SE FÊLER. v. pr. *Ce vase se fêlera, si on l'approche trop près du feu.* = FÊLÉ, ÉE. p. *Un pot fêlé. Une cloche fêlée.* ‖ Fig. et prov., *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus*, se dit Des personnes d'une santé délicate, parce qu'elles se ménagent mieux que les autres. ‖ Fig. et fam., *Avoir la tête fêlée, le timbre fêlé*, Être un peu fou. *Avoir la poitrine fêlée*, Avoir la poitrine délicate et déjà menacée de phthisie.

FÉLICITATION. s. f. Action de féliciter. *Faire un compliment de f. Écrire une lettre de f. Recevez mes félicitations. J'irai lui en faire mes félicitations.*

FÉLICITÉ. s. f. (lat. *felicitas*). Béatitude; grand bonheur. *La souveraine, la suprême f. La f. éternelle. La véritable f. ne peut se trouver qu'en Dieu. Être au comble de la f. Il met en cela toute sa f.* ‖ Au plur., se dit Des choses qui contribuent au bonheur. *Les félicités de ce monde ne sont pas durables.* = Syn. V. BONHEUR.

FÉLICITER. v. a. (lat. *felix*, heureux). Faire compliment à quelqu'un sur un succès, sur un événement agréable, lui marquer que l'on prend part à sa joie. *Je l'ai félicité du gain de son procès, sur son mariage. Je suis allé le f. Je vous félicite d'avoir réussi.* = SE FÉLICITER. v. pron. S'applaudir, se savoir bon gré. *Je me félicite d'avoir pris ce parti.* = FÉLICITÉ, ÉE. part.

* **FÉLIENS.** s. m. pl. T. Mamm. Voy. CHAT.

* **FÉLIN, INE.** adj. (latin. *felis*, chat). Qui appartient au genre Chat. *Les espèces félines. La race féline.* ‖ Figur., Qui rappelle la nature, les manières du chat. *Un caractère f. Une ruse féline. Des caresses félines.*

FÉLON, ONNE. adj. Traître, rebelle; se disait proprement Du vassal lorsqu'il faisait quelque chose contre la foi qu'il devait à son seigneur. ‖ Par ext., Faux, méchant, cruel. *Un chevalier f. Un cœur, un regard f.*

FÉLONIE. s. f. T. Jurisp. féod. Voy. FIEF.

FELOUQUE. s. f. (esp. *feluca*). T. Mar.

Enc. — La *Felouque* est une galère de petites dimensions, c'est-à-d. un bâtiment qui va à la voile et à l'aviron. Comme la galère, elle n'a que deux mâts, tous deux un peu inclinés sur l'avant, et portant chacun une énorme voile à antennes : celui de l'arrière, ou grand mât, est appelé *arbre de mestre*, et celui de l'avant, *arbre de trinquet*. À la proue existe encore un mâtereau saillant qu'on nomme *flèche*. La f. a ordinairement 12 avirons de chaque côté. Cette sorte de navire était fort usitée chez les pirates barbaresques, qui l'armaient d'une manière formidable, attendu sa petitesse. L'avant était muni de deux canons, et tout autour on disposait sur des montants de bois, appelés *chandeliers*, autant de *pierriers*, c'est-à-d. de petits canons de cuivre, que le bâtiment en pouvait porter : il y en avait généralement 32. Aujourd'hui la f. n'est plus en usage que dans la marine marchande de la Méditerranée.

FÊLURE. s. f. Fente d'une chose fêlée.

FEMELLE. s. f. (lat. *femella*, dimin. de *femina*, femme). Nom générique donné à tous les animaux du sexe qui porte et fait les petits ou les œufs; ne se dit proprement que Des animaux. *Le mâle et la f. La biche est la f. du cerf. La f. du corbeau est d'un noir moins décidé que le mâle.* ‖ Se dit quelquefois Des femmes, soit par opposit. à *Mâle*, quand il s'agit de généalogie ou de succession, soit par plaisanterie, dans le langage fam. *Dans plusieurs coutumes, les mâles excluaient les femelles de l'hérédité. — Ne vous fiez pas à elle, c'est une dangereuse f. Voilà une adroite f. Quelle étrange f.!* = FEMELLE. adj. 2 g. Qui appartient au sexe féminin. *Un serin mâle, un serin f. Une perdrix mâle, une perdrix f. Un palmier mâle, un palmier f. L'organe sexuel f. des plantes a reçu le nom de* pistil. *Fleur mâle, fleur f.* ‖ T. Hist. *Duché f.*, V. DUC. ‖ * T. Chir. Dans les instruments à deux branches, on appelle *Branche f.*, Celle qui reçoit l'autre à coulisse ou de toute autre manière.

FÉMININ, INE. adj. Qui appartient aux femmes, qui est propre et particulier à la femme. *Le sexe f. L'organisation féminine. Le tempérament, le caractere f.* ‖ Qui ressemble à la femme, ou qui tient de la femme. *Cet homme a le visage f., une voix féminine. Des manières féminines. Des ruses féminines.* ‖ T. Grammaire. *Genre f., nom f., adjectif f.*, Voy. GENRE. *Terminaison féminine*, Celle dont la dernière lettre est un E muet, ou dans laquelle les consonnes qui suivent l'E muet ne se prononcent point ordinairement. *Les mots* Belle, Capitaine, Disent, Prennent, etc., *ont une terminaison féminine.* On dit, dans le même sens, *Rime féminine* et *Vers f.* = Subst. et au masc., on dit *Le féminin* pour Le genre féminin. *Le f. de* beau *est* belle. Bon *fait au f.* bonne.

FÉMINISER. v. a. T. Gram. Attribuer le genre féminin à un mot qui auparavant était masculin. *L'usage a féminisé les mots* Épitaphe, Idylle, Insulte, *etc.* = FÉMINISÉ, ÉE. part.

FEMME. s. f. [On pron. *Fame.*] (lat. *femina*). La compagne de l'homme. *Dieu tira la f. de la côte d'Adam. F. grosse. F. féconde. F. stérile. La pudeur des femmes. Un homme adonné aux femmes. — Envie, fantaisie de f. grosse*, V. ENVIE. — Fam., on dit quelquefois D'une jeune fille qui est nubile, *C'est une f. maintenant. La voilà bientôt f.* ‖ Personne du sexe féminin qui est ou qui a été mariée; en ce sens, *Femme* s'emploie par opposit. à Fille. *Les femmes et les filles. Le mari et la f. F. mariée. F. légitime. Il rend sa f. très-malheureuse. F. veuve. F. sage. F. vertueuse. F. infidèle. C'est une honnête f. La loi permettait la pluralité des femmes. F. commune en biens. F. divorcée. F. séparée de son mari. Prendre f.*, Se marier. *Chercher f.*, Chercher à se marier. — Fig. et prov., *Le diable bat sa f.*, Voy. DIABLE. ‖ Se dit en général Des personnes du sexe féminin, abstraction faite du mariage. *Dans ce pays, le nombre des femmes surpasse celui des hommes. Les femmes sont naturellement timides. Les maladies des femmes. Un caprice de f. Une jolie, une belle, une grande f. Une petite f. Une f. coquette. Une f. auteur. Une f. peintre. Un vêtement de f. Un homme habillé en f. C'est une excellente f., une f. bonne et charitable. Voilà une méchante f. Elle n'est pas f. à souffrir une insulte. Les femmes sont extrêmes en tout ; elles sont meilleures ou pires que les hommes.* — Fam., *Elle est f., elle est bien f.*, se dit D'une femme qui a les penchants, les défauts, les faiblesses caractéristiques de son sexe. *Bonne f.*, outre sa signification ordinaire, se dit encore en parl. D'une femme âgée, *D'une femme simple, crédule, superstitieuse, ou en adressant la parole A une paysanne, à une femme du peuple, quel que soit son âge. *La bonne f. se mit en colère. C'est un conte de bonne f. Eh bien! ma bonne f., comment allez-vous aujourd'hui?* ‖ *F. de chambre*, Domestique du sexe féminin, qui est attachée au service particulier d'une personne de son sexe. S'empl. absol., au plur., dans le même sens, *La princesse appela ses femmes. — F. de charge*, V. CHARGE. *F. de ménage*, Voy. MÉNAGE. *F. de journée*, Femme qu'on emploie dans la maison à un travail quelconque et qu'on paie à tant la journée. ‖ Fig., *C'est une f., une vraie f.*, se dit D'un homme dépourvu de courage, d'énergie, de caractère. ‖ * T. Zool. *F. marine*, Nom vulg. du Lamantin. = V. HOMME et MARIAGE.

FEMMELETTE. s. f. [On pron. *Famelette.*] Diminutif dont on se sert famil. et par dédain pour désigner une femme d'un esprit très-borné ou d'un caractère léger. *Vous gouvernez-vous par les avis d'une f.?* ‖ Fig. et fam., se dit D'un homme faible et sans énergie. *Cet homme n'est qu'une femmelette.*

* **FÉMORAL, ALE.** adj. Qui appartient, qui a rapport à la cuisse. *Muscle f. Artère fémorale.*

FÉMUR. s. m. (latin. *femur*). T. Anat. L'os de la cuisse. *Dans sa chute, il se fractura les deux fémurs.* Voy. SQUELETTE.

FENAISON. s. f. (latin. *fenum*, foin). Action de couper les foins ; Le temps où on les coupe.

FENDANT. s. m. Coup donné du tranchant d'une épée de haut en bas. Vx et inus. ‖ Fig. et pop., *Faire le f.*, Faire de grandes menaces, parler comme un fanfaron qui veut se faire craindre. — * Adject., *De plus fendants que vous ne m'ont pas fait peur.*

FENDERIE. s. f. T. Métall.

Enc. — On nomme ainsi une machine destinée à faire les tiges de fer carrées, appelées *Fentons, Côtes de vache, Verges*, etc., dont on fabrique les clous, les crochets et une infinité d'autres menus objets de serrurerie. Elle se compose de deux cylindres de fer montés l'un au-dessus de l'autre et armés de *Taillants* ou couteaux circulaires d'acier séparés par des disques ou *Rondelles* de même épaisseur, mais d'un plus petit diamètre. L'ensemble des taillants et des rondelles se nomme *Trousse*, et les deux trousses sont disposées de manière que les taillants de l'une remplissent exactement les entre-deux de l'autre. Quand on veut tailler le fer ou la fonte en verges, on prend une lame ayant précisément l'épaisseur que doivent avoir les verges, on la fait chauffer, puis on l'engage entre les deux cylindres qui, agissant comme un laminoir, l'attirent à eux, tandis qu'en même temps leurs couteaux la divisent en barres ou en baguettes carrées, parfaitement uniformes. — Par extension, le lieu où est établie la machine reçoit, dans les usines, le nom de *Fenderie.*

FENDEUR, EUSE. s. T. Technol. Celui, celle qui fend du bois, du fer, des ardoises, etc. ‖ Fig. et prov., *Un f. de naseaux*, Un bravache, un fanfaron. Vx.

FENDILLER (SE). v. pr. Se dit Du bois ou de toute autre matière où il se forme de petites fentes, des gerçures. *Ce bois se fendille quand on veut le travailler.* = FENDILLÉ, ÉE. part.

FENDOIR. s. m. Outil qui sert à fendre, à diviser. *F. de vannier, de tonnelier, etc.*

FENDRE. v. a. (lat. *findere*). Rompre la continuité d'un corps solide, le plus souvent dans le sens longitudinal, soit avec la séparation totale de ses parties, soit sans cette séparation. *F. du bois. F. un arbre. F. en deux. F. avec une cognée, avec des coins. F. la tête d'un coup de sabre. F. la terre avec une charrue. Il s'est fendu la peau du front. Il fallut f. ses manches pour le déshabiller. La grande sécheresse fend la terre. La gelée fend les pierres. Il gèle à pierre f.* ‖ Par anal., *Un vaisseau qui fend les eaux, les vagues. F. l'eau en nageant. Un oiseau qui fend l'air. F. la presse, la foule.* ‖ Fig., *F. la tête à quelqu'un*, L'incommoder en faisant un grand bruit. *Ces enfants me fendent la tête. C'est un bruit à f. la tête.* Fam. — *F. le cœur*, Exciter une très-vive compassion. *C'était un spectacle à f. le cœur.* — Prov., *F. un cheveu en quatre*, V. CHEVEU. = FENDRE. v. n. Ne s'emploie qu'au sens figuré et dans ces phrases, *La tête me fend, Le cœur me fend*, pour marquer Un violent mal de tête, Un grand sentiment de compassion. *La tête me fend du bruit que l'on fait. Le cœur me fend de pitié. Le cœur me fendait de voir tant de misères.* = SE FENDRE. v. pron. Se diviser, se séparer, s'entr'ouvrir, se gercer. *Cet arbre s'est fendu. Ce bois se fend aisément. La terre se fend de chaleur. Les pierres se fendent par la gelée. Cette muraille commence à se f. La glace se fendit sous ses pieds. Les lèvres se fendent par le grand froid.* — Avec ell. du pron., *La gelée fait f. les pierres. C'est à faire f. le cœur.* ‖ T. Escr. Porter le pied droit plus en avant, le pied gauche restant immobile. *Fendez-vous bien.* = FENDU, UE. p. *Être bien fendu*, Avoir les cuisses et les jambes longues, de manière à pouvoir bien embrasser un cheval. *Cet homme fera un bon cavalier, il est bien fendu.* ‖ Adjectiv., *Des yeux bien fendus*, Des yeux grands et un peu longs. — Fam. et par exagér., *Avoir la bouche fendue jusqu'aux oreilles*, Avoir la bouche fort grande. — *Ce cheval a les naseaux bien fendus*, Il a les narines fort ouvertes. ‖ * T. Hist. nat. Se dit D'un organe qui est divisé profondément ou totalement séparé.

FÊNE. s. f. Voy. FAÎNE.

FENESTRÉ, ÉE, ou * **FENÊTRÉ, ÉE.** adj. Perce à jour. *Feuille fenestrée. Compresse fenestrée.*

FENÊTRAGE. s. m. coll. Toutes les fenêtres d'une maison. *Le f. de ce palais est tout de glace.* ‖ L'ordre, la disposition pour les fenêtres d'une maison. *Le f. de ce bâtiment est mal entendu.*

FENÊTRE. s. f. (lat. *fenestra*; de φαίνω, j'éclaire). T. Archit. Voy. ci-dessous. ‖ T. Anat. Voy. OREILLE.

Enc. — I. La *Fenêtre* est, à proprement parler, l'ouverture ou baie que l'on pratique dans le mur de face d'un édifice pour donner de la lumière et de l'air à l'intérieur; néanmoins, dans le langage ordinaire, on applique habituellement la même dénomination à la *Croisée*, c'est-à-d. au châssis, ordinairement de bois, ouvrant et vitré, que l'on fixe dans cette baie pour la fermer. — On remarque trois parties bien distinctes dans une f. : 1° La partie inférieure, qui est presque toujours horizontale et qu'on appelle *Mur d'appui* ou simplement *Appui*; 2° les deux parties latérales, qui sont le plus souvent verticales et auxquelles on donne les noms de *Jambages*, de *Pieds-droits*, de *Montants*, et quelquefois de *Dosserets*; 3° la partie supérieure, dite *Linteau* ou *Traverse*, qui consiste le plus souvent en une pièce de bois posée horizontalement sur les pieds-droits, et destinée à supporter la maçonnerie placée au-dessus. — En outre, on appelle *Tableau* le parement de l'épaisseur du mur dans lequel la f. est pratiquée, et l'on désigne sous la dénomination d'*Embrasement*, d'*Embrasure*, et mieux sous celle d'*Ébrasement*, la portion biaise du mur intérieur (cette obliquité donnée au mur en dedans de la croisée, a pour objet de faire pénétrer une plus grande quantité de lumière dans l'appartement). Enfin, on nomme *Trumeau* la portion de mur comprise entre deux fenêtres, et *Chambranle* la bande en saillie sur le nu du mur qui entoure la baie comme un encadrement.

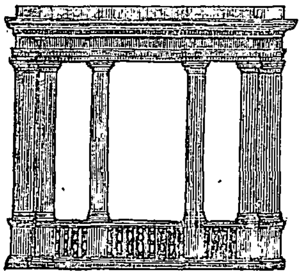
Fig. 1.

II. Sous le rapport de la forme, les fenêtres sont le plus souvent *rectangulaires*. Il est rare qu'elles soient *circulaires :* dans ce dernier cas, on les appelle *œils-de-bœuf*, et leur cadre se compose, tantôt d'un cercle entier, tantôt d'un demi-cercle et d'un appui horizontal. Les fenêtres rectangulaires sont dites *cintrées*, en *plein cintre*, etc., quand leur linteau est une portion de cercle; et *droites* ou *à plate-bande*, quand il est horizontal. Elles reçoivent, en outre, différents noms, suivant la disposition ou les dimensions qu'elles présentent dans certains cas particuliers. Ainsi, la f. *atticurgue* ou f. *fuyante* est celle dont l'appui est plus large que le linteau; par conséquent, ses pieds-droits ne sont pas parallèles l'un à l'autre. La f. *à balcon* est ouverte jusqu'au parquet, et son appui est remplacé par une balustrade. La f. *en tribune* est ornée d'un balcon en saillie. La f. *biaise* est celle dont les tableaux, parallèles entre eux, ne sont pas d'équerre avec le mur de face. La f. *d'encoignure* ou f. *sur l'angle* est pratiquée dans un pan coupé. La f. *en abat-jour* est celle dont le linteau et l'appui sont inclinés en biseau, de dehors en dedans, pour diriger la lumière sur quelques points particuliers, ou pour donner plus de jour dans des lieux qui ne peuvent être éclairés que par le haut. La f. *mezzanine* a plus de largeur que de hauteur; on place quelquefois des ouvertures de cette espèce dans la frise d'un grand ordre d'architecture. La f. *rampante* est également plus large que haute; mais son appui et son linteau, quoique parallèles entre eux, forment avec les pieds-droits des angles inégaux : elle suit ordinairement le mouvement d'une rampe d'escalier. La f. *à meneaux*, très-commune dans les édifices des XVIe et XVIIe siècles, est divisée dans sa hauteur et sa largeur par une ou plusieurs traverses ou meneaux de pierre. La f. *rustique* est celle dont le chambranle est décoré de bossages. Enfin, on donne le nom de f. *vénitienne* à une large f. divisée en trois parties, ou plutôt à un accouplement de trois fenêtres disposées de manière que l'unité de l'ensemble soit parfaitement manifeste (Fig. 1). On n'en fait guère usage que dans des cas exceptionnels.

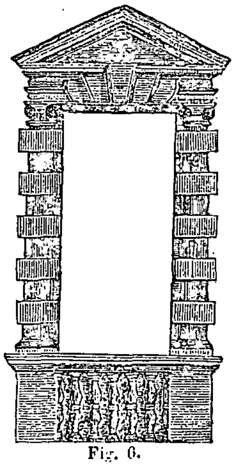
Fig. 6.

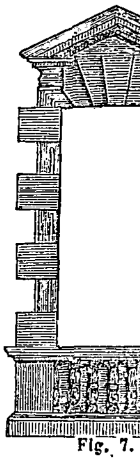
Fig. 7.

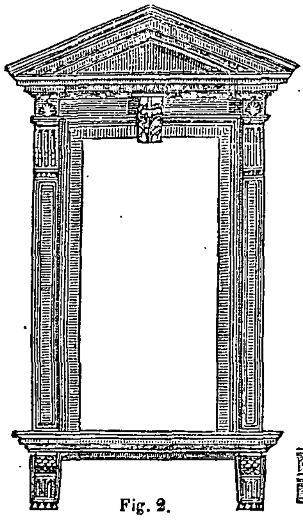
Fig. 2.

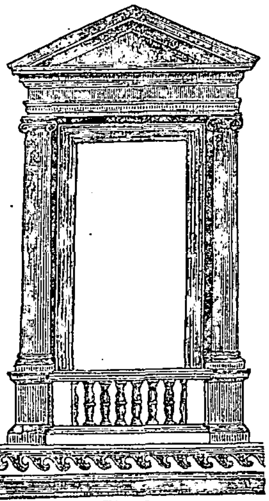
Fig. 3.

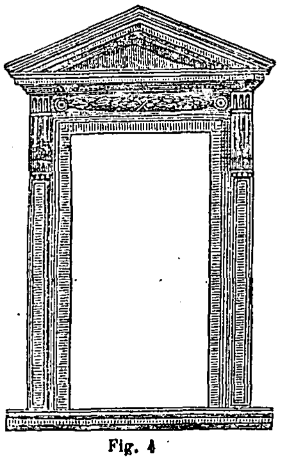
Fig. 4

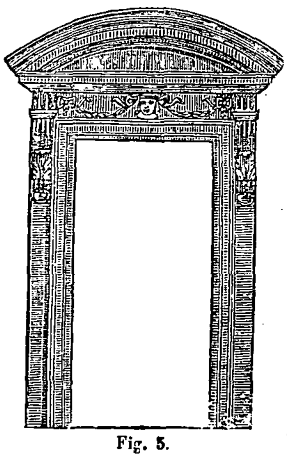
Fig. 5.

III. Chez les anciens, les fenêtres paraissent avoir été rectangulaires ou cintrées, et presque toujours de très-petites dimensions, du moins dans les premiers temps. Il semble, en outre, démontré par les ruines de Pompéi et d'Herculanum, qu'à l'époque de la destruction de ces deux villes on n'en pratiquait pas habituellement sur la rue. Lorsqu'on le faisait, on les plaçait à une telle hauteur au-dessus du plancher, qu'on ne pouvait de l'intérieur voir dans la rue : elles étaient donc uniquement destinées à donner accès à la lumière dans l'intérieur des appartements. Quant aux pièces situées sur les cours, elles étaient seulement éclairées par la porte. Pendant le moyen âge, les architectes semblent avoir presque toujours subordonné la disposition des édifices à des considérations militaires. En conséquence, afin de rendre plus difficile l'accès des habitations, soit particulières, soit publiques, ils ne pratiquaient que des ouvertures étroites et en petit nombre à l'extérieur des étages inférieurs. Ils ne s'écartaient de cette règle que pour les appartements les plus élevés et pour ceux qui prenaient jour sur les cours intérieures. Ils s'en écartaient encore quand il s'agissait d'édifices religieux; mais nous avons assez longuement parlé ailleurs de ces derniers (v. ARCHITECTURE) pour qu'il soit utile de revenir ici sur ce sujet.

IV. Les fenêtres sont considérées aujourd'hui comme une des parties essentielles des édifices. En effet, pour qu'un bâtiment soit réellement habitable, il faut avant tout que l'air et la lumière y pénètrent avec facilité et en quantité suffisante. De plus, les fenêtres décorent merveilleusement une façade, soit qu'on les emploie isolément, soit qu'on les accompagne de colonnes, de pilastres ou d'autres ornements. Toutefois, pour qu'elles produisent un bel effet, il est nécessaire qu'elles présentent des proportions et une forme convenables, qu'elles soient disposées avec intelligence, et que l'architecte ait su observer la relation qui doit exister entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. — Au reste, le nombre et les dimensions des fenêtres varient tellement suivant les climats, les habitudes sociales, la destination des constructions, etc., qu'il est impossible d'établir des règles rigoureuses sur ce point. Cependant il existe certaines données tirées des conditions de solidité et d'harmonie, dont on ne peut pas s'écarter. Ainsi, par ex., au point de vue de la solidité, il convient en général de donner aux trumeaux au moins autant de largeur qu'aux fenêtres entre lesquelles ils sont placés. Lorsqu'ils sont trop larges, ils impriment aux bâtiments un caractère de lourdeur et de tristesse. Quant aux dimensions des fenêtres, on les fait en moyenne deux fois plus hautes que larges, mais ces limites sont quelquefois dépassées. On en voit un exemple dans la cour du vieux Louvre, où les fenêtres ont pour hauteur deux fois et demie leur largeur. Il est, en outre, d'usage de tenir les fenêtres du rez-de-chaussée plus basses d'un huitième, et de donner un huitième de plus, et quelquefois deux, à celles des étages supérieurs. — Sous le rapport de leur disposition, les fenêtres sont exclusivement soumises aux lois de la symétrie. Elles doivent toujours être placées exactement au-dessus l'une de l'autre. Les architectes veulent encore que le nombre des fenêtres soit impair dans la façade des bâtiments, et particulièrement dans les avant-corps, car cette disposition rend la symétrie plus apparente. — Quant à leur décoration, il est absolument impossible de rien dire à ce sujet, sinon qu'elle doit être en harmonie avec le caractère de l'édifice lui-même. Dans l'application même qu'on peut faire des différents ordres d'architecture, les architectes jouissent d'une liberté plus grande que partout ailleurs : c'est ici que le goût est la règle unique. Nous nous contenterons de joindre ici quelques types de fenêtres, qui ne sont pas moins remarquables par leur élégance que par la beauté des proportions. — La Fig. 2 est d'après Michel-Ange, et représente l'une des fenêtres de l'étage inférieur de Saint-Pierre à Rome. La Fig. 3 est prise du palais Pandolfini, à Florence; elle a été dessinée par Raphaël. Les numéros 4 et 5 sont de l'architecte Bernardo Buontalenti. Le 6e, qui est dû à Palladio, représente une f. du palais Thiene, à Vicence. Enfin, la Fig. 7 est une imitation de la précédente, par Inigo Jones.

FENIL. s. m. [On mouille l'L.] (lat. *fenilia*). Bâtiment où l'on renferme les foins à la campagne.

* **FENNEC.** s. m. T. Mam. Voy. RENARD.

FENOUIL. s. m. (latin. *feniculum*). T. Bot. Plante aromatique de la famille des Ombellifères. — La graine de cette plante. *Du f. confit.* || * *F. aquatique*, le Phellandre; * *F. marin*, le Bacile. Voy. OMBELLIFÈRES.

FENOUILLET. s. m., ou **FENOUILLETTE.** s. f. Espèce de pomme qui a un peu le goût du fenouil.

FENOUILLETTE. s. f. Eau-de-vie rectifiée et distillée avec de la graine de fenouil. *La f. de l'île de Rhé.*

FENTE. s. f. Petite ouverture beaucoup plus longue que large qui s'opère dans un corps, le plus souvent sans que les parties soient entièrement séparées. *Ce mur a bien des fentes. On a bouché les fentes de ce meuble pour les cacher. Faire une f. Il regarda par la f. de la porte.* — *Bois de f.*, Celui qui est propre à être débité en échalas, lattes, etc. — T. Jardin. *Greffe en f.*, Voy. GREFFE. || * T. Anat. Échancrure longue et étroite qui traverse toute l'épaisseur d'un os. *La f. ethmoïdale. La f. sphéno-maxillaire.* || T. Minér. Toute séparation dans la continuité d'une couche ou d'un filon. || * T. Jurispr. Voy. SUCCESSION.

FENTON ou **FANTON.** s. m. T. Technol. V. FENDERIE. || Sorte de ferrure qui sert à divers usages, et principalement à lier le chambranle d'une cheminée avec le reste de la maçonnerie.

FENUGREC. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

FÉODAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à un fief; Qui concerne les fiefs en général. *Seigneur f. Bien f. Droits féodaux. Retrait f. En matière féodale, Les guerres féodales.* — *Droit f.*, Le droit qui traite des fiefs, des matières féodales. On dit de même, *Jurisprudence féodale.* — *Gouvernement f.*, Celui d'un pays qui est partagé en fiefs, c.-à-d. en domaines relevant les uns des autres. On dit, dans le même sens, *Monarchie féodale. Régime, système f. Etc.* — *Temps féodaux, Époque féodale*, Le temps, l'époque où le régime féodal était en vigueur.

FÉODALEMENT. adv. En vertu du droit de fief. *Saisir une terre féodalement.*

FÉODALITÉ. s. f. Qualité de fief; ou La foi et hommage qu'un vassal doit à son seigneur. *La f. ne se prescrit pas.* || Le régime féodal.

Enc. — On entend par *Féodalité* le régime sous lequel se trouva placée l'Europe occidentale, et particulièrement la France, depuis la chute de la dynastie de Charlemagne, au Xe siècle, jusqu'au moment où, dans les différents États, les souverainetés particulières disparurent, laissant seule debout l'autorité royale victorieuse, et se trouvèrent ainsi remplacées par l'unité politique.

Après la conquête de la Gaule, les Francs s'approprièrent une partie des terres des vaincus. Ce partage se fit en général par la voie du sort : aussi les portions de territoire échues à chaque guerrier sont-elles désignées par les écrivains de ces temps reculés sous le nom de *sortes barbaricæ*. Les rois gardèrent pour eux l'ancien domaine impérial, et l'étendue considérable de ces possessions leur permit d'en distraire certaines portions pour les donner à ceux de leurs leudes ou compagnons d'armes dont ils voulaient s'attacher la fidélité. Les terres ainsi concédées furent appelées *Bénéfices* ou *terres bénéficiaires*. Elles différaient essentiellement des *Alleux* ou *terres allodiales*, qui étaient les portions de pays conquis obtenues par les chefs des bandes particulières. En effet, comme nous le savons déjà (v. ALLEU), le propriétaire allodial vivait dans une indépendance absolue. Il ne payait au roi aucun impôt; il lui faisait seulement quelques présents à la tenue des assemblées de la nation, et fournissait à ses envoyés les vivres et les chevaux dont ils avaient besoin. Quant au service militaire, c'était comme homme libre et non comme sujet qu'il y était tenu. Le bénéficiaire, au contraire, était assujetti à des redevances envers le prince. Il devait, en outre, comparaître à sa cour à certaines époques, le servir à table, le soutenir dans ses guerres, l'accompagner en public, etc. Quant aux terres que les conquérants laissèrent aux vaincus, ils se contentèrent de les frapper d'un tribut annuel qui se payait ordinairement en nature : de là une nouvelle classe de propriétés, celle des terres *tributaires*.

Il y eut donc, dans la Gaule, après la conquête franque, trois sortes de propriétés territoriales, les bénéfices, les alleux et les terres tributaires; mais différentes causes transformèrent peu à peu en bénéfices celles des deux dernières catégories. En ce qui concerne les alleux, ils étaient déjà difficiles à conserver vers la fin de la première race, c.-à-d. à une époque où, en l'absence de tout pouvoir régulier, la force remplaçait à chaque instant le droit : ils ne furent plus tenables au milieu des violences de la seconde. S'il n'avait point de maître, le propriétaire allodial avait une multitude d'ennemis; et s'il ne servait personne, personne aussi ne le protégeait. Pour échapper à la spoliation, il se vit obligé de se *recommander* à un voisin plus puissant, et, en échange de la protection qui lui fut promise, il s'engagea à son tour à certaines obligations. D'allodiale sa terre devint ainsi bénéficiaire. Parmi les possesseurs des terres tributaires, les uns furent violemment dépouillés par leurs voisins les plus puissants; les autres profitèrent des bouleversements politiques pour se soustraire au paiement des redevances convenues, et devinrent ainsi propriétaires allodiaux; mais, comme ces derniers, ils se virent contraints de transformer leurs alleux en bénéfices au moyen de la *recommandation*. Par suite de ces changements successifs, qui commencèrent après la mort de Clotaire Ier (561), et se continuèrent sans interruption sous les successeurs de ce prince, il se trouva qu'au Xe siècle, chaque homme devait quelque chose à un autre.

On a dit que, dans l'origine, les bénéfices furent amovibles, temporaires, concédés pour un temps déterminé, un an, cinq ans, dix ans, etc.; mais, en examinant les choses de plus près, on acquiert la conviction que l'amòvibilité n'a jamais pu être la condition des concessions territoriales faites aux Francs. Sans doute les rois ont souvent révoqué les possessions qu'ils avaient accordées, soit à leurs compagnons, soit à l'Église ; mais c'étaient des actes de violence contre lesquels ne cessaient de réclamer ceux qui étaient dépouillés. Les écrivains qui ont soutenu ce système ont confondu les bénéfices avec les *Précaires*, c.-à-d. avec ces concessions gratuites de l'usufruit d'une propriété pour un temps plus ou moins long, que l'on voit figurer en très-grand nombre dans les textes, du VIe au IXe siècle. L'Église particulièrement fit souvent des concessions de cette nature à des guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses propriétés sans cesse menacées du pillage (v. AVOUÉ). Lorsque Charles Martel eut dépouillé l'Église de ses terres pour les donner à ses leudes, le concile de Leptine (743), par une sorte de compromis qui avait pour objet de rétablir l'union entre le clergé et les nouveaux possesseurs, décida que les biens ecclésiastiques ne pourraient être possédés par les guerriers qu'à titre de précaires et qu'ils paieraient à l'ancien propriétaire un droit de douze deniers par métairie. Les bénéfices, au contraire, étaient en général concédés pour toute la vie, et sous la condition expresse que le donataire observerait une foi inviolable envers le donateur. Tout acte contre les intérêts de ce dernier entraînait le retrait de la concession. Mais, comme le désir le plus naturel d'un chef de famille est de transmettre ses biens à ses enfants, les propriétaires des terres bénéficiaires ne tardèrent pas à vouloir les rendre héréditaires. Alors s'introduisit l'usage de la *confirmation*, en vertu duquel, à la mort du donateur ou du donataire, le possesseur du bénéfice obtenait du prince un acte qui le maintenait et le confirmait dans sa propriété. Ce fut là le premier pas dans la transformation du titre viager en titre héréditaire. Cette transformation fut achevée par une institution qui date du règne de Charlemagne. Ce prince, dans le but de prévenir les plaintes qui s'élevaient contre l'administration de ses officiers dans les provinces, avait partagé l'empire en un certain nombre de gouvernements appelés *légations*, et les avait confiés aux personnages les plus importants de sa cour et de ses armées. Après sa mort, ces gouverneurs, ne sentant plus la main puissante du grand homme qui les avait institués, aspirèrent ouvertement à l'indépendance. Louis le Débonnaire entrevit le danger et voulut y remédier en supprimant ces légations; mais il fut obligé de rétablir ce qu'il avait aboli : dès ce moment, les éléments de la force publique se trouvèrent tellement dispersés, que les Normands et les Sarrasins, ceux-ci au sud, ceux-là au nord et à l'ouest, purent ravager impunément les parties les plus fertiles de la Gaule. Les désastres qui furent la conséquence de ces invasions, et l'anarchie qui régnait dans le pays tout entier, eurent pour effet de multiplier les *recommandations*, de telle sorte que les personnages chargés de l'administration du pays acquirent dans leurs provinces une influence prépondérante contre laquelle le pouvoir central ne pouvait lutter. En conséquence, ils prétendirent disposer à leur gré, et sans qu'il fût désormais besoin d'aucune confirmation royale, et de leurs gouvernements et de leurs titres de dignité. En effet, dans la fameuse assemblée de Quierzy-sur-Oise (877), ils obtinrent de Charles le Chauve la reconnaissance de leurs usurpations, c.-à-d. la consécration légale de l'hérédité des bénéfices et des offices. Ainsi la royauté, de même que le territoire, fut complétement démembrée. La révolution féodale était donc accomplie bien avant la fin du Xe siècle.

Malgré ces usurpations successives qui eurent pour conséquence la dissolution de l'ancien ordre social, il subsistait encore dans le régime nouveau un principe de subordination et de hiérarchie. D'abord, la royauté continua, nominalement du moins, de former le couronnement de la société féodale : car, bien que le fief différât du bénéfice, en ce que le bénéfice impliquait uniquement l'idée de propriété, tandis que le fief réunissait les idées de propriété et de souveraineté, l'idée primitive d'une concession, le souvenir d'un état de choses où les terres devenues des fiefs, où les offices devenus héréditaires, étaient dans la main et dans la puissance de l'empereur, demeuraient invinciblement attachés aux fiefs et aux offices. Ensuite tout le reste de la société se coordonna d'après le principe du contrat. En effet, d'une part, le système des recommandations avait eu pour conséquence d'établir entre les personnages les plus puissants et les propriétaires qui s'étaient placés sous leur protection le lien qui résulte d'obligations réciproques. De l'autre, les grands possesseurs de fiefs avaient, à l'exemple du prince et par les mêmes motifs que celui-ci, concédé en fiefs une partie de leurs domaines, sous certaines conditions convenues entre eux et qui leur imposaient des droits et des devoirs mutuels. Non contents même d'inféoder une portion de leurs terres, ils avaient inféodé toute espèce d'avantages ou de produits, tels, par ex., que les droits de chasse ou de pêche, la garde et la juridiction des forêts, la perception des péages sur les chemins et les rivières, etc. Plus tard, quand ils s'aperçurent que, par ces différentes inféodations, ils avaient aliéné une trop grande partie de leur ancien fonds de terre, ils imaginèrent de créer également des offices auprès de leurs personnes, et d'assigner des rentes ou pensions sur leur trésor aux individus qu'ils voulaient s'attacher. Ce sont ces différentes sortes de concessions qui ont donné naissance à cette multitude d'espèces de fiefs dont il est question dans les feudistes. De là une hiérarchie nouvelle, qui embrassa toute la population. Au sommet de la société se trouvaient les seigneurs qui se distinguaient entre eux en *suzerains*, *vassaux* et *arrière-vassaux*, selon leur degré de subordination relative. Le suzerain était le feudataire principal, c.-à-d. le propriétaire d'un fief duquel relevaient d'autres fiefs, dont les possesseurs étaient à son égard qualifiés de vassaux. Mais comme, à leur tour, ces derniers étaient souvent suzerains par rapport à d'autres seigneurs, ceux-ci se trouvaient les arrière-vassaux du seigneur principal. On pouvait donc être en même temps suzerain de Pierre, vassal de Jacques, et arrière-vassal d'Antoine. Quant à la base de la société féodale, elle était constituée par les serfs. Avec le servage avaient disparu toutes les distinctions primitives entre les individus des classes inférieures, comme avec la hiérarchie féodale avaient disparu les anciennes distinctions de nationalité. Dès le Xe siècle, il n'y eut pas plus de lides, de colons, d'esclaves, etc., que de Saliens, de Ripuaires, de Romains, de Wisigoths, etc. On peut donc concevoir le régime féodal comme une hiérarchie régulière, dans laquelle toute terre (car l'alleu ou la terre libre constituait une exception rare) relevait d'une autre terre, et où tout homme dépendait d'un autre homme. Sous ce régime, depuis le plus grand feudataire jusqu'au serf, on naissait toujours l'homme de quelqu'un. « On était placé, dit Guérard, non à côté, mais au-dessus ou au-dessous de son voisin, et le lien social, en se ramifiant à l'infini, attachait les hommes les uns à la suite des autres, au lieu de les unir chacun immédiatement à un centre commun. »

Mais cette hiérarchie que nous venons de décrire est quelque chose d'absolument idéal qui n'a jamais existé en réalité; c'est un édifice imaginaire qui a été construit après coup par les feudistes des derniers siècles. « Sans doute, en principe, dit Guizot, les possesseurs de fiefs étaient liés les uns aux autres, et leur association hiérarchique semble savamment organisée : en fait, jamais cette organisation ne fut réelle ni efficace; jamais la féodalité ne put tirer de son sein un principe d'ordre et d'unité suffisant pour en faire une société générale et tant soit peu régulière. Ces éléments, c'est-à-d. les possesseurs de fiefs, furent toujours entre eux dans un état d'incohérence et de guerre, obligés de recourir sans cesse à la force, parce qu'aucun pouvoir public n'était là pour maintenir entre eux la justice et la paix, c.-à-d. la société. » D'ailleurs, l'idée même de fief ne permettait pas qu'il en fût autrement. En effet, le possesseur d'un fief était souverain dans ses domaines; il était à la fois le maître absolu de la terre qu'il possédait, et le roi des hommes qui l'habitaient. Le plus petit seigneur, l'arrière-vassal d'un grand feudataire, pourvu qu'il remplît les conditions de sa tenure (conditions qu'il ne remplissait guère que quand il n'était pas assez fort pour faire autrement), jouissait des droits de la souveraineté : législation, finances, justice, armée, tout était dans sa main; il administrait, gouvernait et défendait son fief comme il l'entendait, et sans avoir besoin de recourir à une direction supérieure. Mais, précisément à cause de cette indépendance, chaque seigneur veillait d'un œil jaloux sur son voisin; tout vassal visait à s'émanciper et à s'agrandir; tout suzerain aspirait à démanteler la souveraineté de ses vassaux. De là un état perpétuel d'hostilité ou de guerre entre les seigneurs, et l'isolement forcé de chacun d'eux dans son manoir transformé en forteresse. « Afin de pourvoir à sa sûreté et à son indépendance, dit encore Guérard, chacun se cantonna et se fortifia chez lui du mieux qu'il put. Les lieux escarpés et inaccessibles furent occupés et habités; les hauteurs se couronnèrent de tours et de forts. Les passages des rivières et des défilés furent gardés et défendus; les chemins furent barrés et les communications interrompues. A la fin du Xe siècle, la France était couverte de fortifications et de repaires féodaux; partout la société faisait le guet, et se tenait, pour ainsi dire, en embuscade. »

Cette situation violente de la société féodale eut pour conséquence nécessaire d'établir rapidement une grande inégalité de puissance entre les différents feudataires. Les petits fiefs furent attaqués et absorbés par les grands, et, parmi ces derniers, les plus faibles ne purent même se conserver qu'en abandonnant aux plus forts la plus grande partie de leurs droits régaliens, qui se trouvèrent à la fin concentrés entre un petit nombre de mains. Dès lors, certains grands feudataires eurent seuls le droit de battre monnaie; on distingua les seigneurs en *hauts* et *bas-justiciers*, etc. Or, ce furent précisément ces usurpations heureuses de quelques seigneurs plus riches, plus puissants, ou plus habiles, et ensuite l'élévation graduelle du pouvoir royal, qui seules parvinrent à donner une certaine stabilité à la hiérarchie féodale, et à établir une certaine régularité dans les relations de ses différents membres entre eux. Toutefois ce ne fut point par un amour platonique de la justice et de l'ordre, comme on se le figure souvent, que les rois s'en portèrent les défenseurs, à mesure qu'ils dégagèrent leur suzeraineté, et de nominale la rendirent effective : ce fut uniquement en vue de leur propre intérêt. La royauté n'intervint jamais dans les querelles des feudataires grands ou petits, ou des villes avec ces derniers, que pour s'agrandir et en même temps pour amoindrir toutes ces souverainetés individuelles qu'elle regardait comme ses ennemies.

Nous avons dit qu'il existait entre les divers feudataires de nombreuses relations particulières : elles étaient en général la conséquence du contrat d'assistance et de fidélité qui intervenait entre le suzerain et le vassal. Le suzerain devait au vassal une protection constante et une justice exacte. Le vassal, de son côté, contractait envers le seigneur des obligations morales et des obligations réelles qui différaient suivant la nature et l'importance du fief. Nous parlerons ailleurs (v. FIEF) des unes et des autres; il nous suffira de dire ici que le vassal manquait à ses devoirs, s'il divulguait les secrets de son suzerain, s'il lui cachait les projets de ses ennemis, le lésait dans sa fortune ou dans son honneur, etc. Il lui devait également des *aides* ou subsides en argent dans une foule de cas déterminés; mais le service dont le vassal était tenu par-dessus tout, du moins en principe, était le service militaire. Ce service était même en quelque sorte la base de la relation féodale. Il était tellement inhérent à la possession du fief, que les ecclésiastiques et les femmes elles-mêmes étaient obligés de le rendre; seulement, au lieu de paraître en personne à l'armée, ils y envoyaient des remplaçants. La durée de cette obligation était excessivement variable; il paraît cependant qu'elle fut originairement fixée à quarante jours, après lesquels chacun était libre de se retirer. Dans tous les cas, le vassal était tenu de faire campagne à ses frais. — Quant aux relations qui subsistaient entre les vassaux du même suzerain, elles étaient peu nombreuses et de la nature la plus simple. Les vassaux qui possédaient des fiefs du même rang étaient égaux (*pares*) entre eux; en conséquence on les désignait sous le nom de *pairs*, et les plus puissants formaient ce qu'on appelait la haute cour de justice du seigneur principal. Mais leurs rapports mutuels étaient peu fréquents et n'avaient guère lieu sans l'intermédiaire de ce dernier. En général, ceux qui, dans la société féodale, avaient des droits égaux, vivaient habituellement isolés. Cependant, comme ils se trouvaient ensemble à la cour de leur suzerain, qu'ils se réunissaient sous sa bannière pour faire la guerre, et qu'ils étaient exposés à commettre des actes de violence sur les terres les uns des autres, il fallait que des lois ou des coutumes, généralement reconnues, réglassent leurs relations obligées et punissent les délits dont ils pouvaient se rendre coupables. Avant l'institution des officiers de justice appelés *baillis*, c'était aux pairs qu'appartenait le droit de connaître de leurs différends. Le suzerain traduisait devant ces derniers le vassal accusé; mais comme il fallait presque toujours recourir à la force pour faire exécuter le jugement, et que la force seule faisait la justice, on trouva plus simple de recourir immédiatement à la première, et de laisser à l'épée le soin de décider de quel côté était le droit. En conséquence, on réglementa avec un soin minutieux, non pas la procédure judiciaire, mais la procédure du duel qui tenait lieu de jugement.

D'après ce qui précède, on voit que la féodalité n'a point été, comme on l'a longtemps supposé, un système de gouvernement régulier. Loin d'être le produit d'une organisation savante, elle n'a été que le résultat accidentel des circonstances : c'est ainsi qu'elle s'est également développée chez d'autres peuples, chez les Japonais par ex., lorsqu'ils se sont trouvés dans des conditions analogues. Malgré cela, la période féodale, par cela seul que les individualités puissantes pouvaient s'y développer avec liberté, n'a point été stérile et inféconde. « De grandes choses et de grands hommes, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures populaires, dit Guizot, l'ont illustrée. De là datent presque toutes les familles dont le nom se lie aux événements nationaux, une foule de monuments religieux, où les hommes se rassemblent encore; et pourtant le nom de la féodalité ne réveille dans l'esprit des peuples que des sentiments de crainte, d'aversion et de dégoût. Peut-on s'en étonner? Le despotisme était là comme dans les monarchies pures, le privilége comme dans les aristocraties les plus concentrées, et l'un et l'autre s'y produisaient sous la forme la plus offensante, la plus crue; le despotisme ne s'atténuait point par l'éloignement et l'élévation d'un trône; le privilége ne se voilait point sous la majesté d'un grand corps; l'un et l'autre appartenaient à un homme toujours présent et toujours seul, toujours voisin de ses sujets, jamais appelé, en traitant de leur sort, à s'entourer de ses égaux. Or, de toutes les tyrannies, la pire est celle qui peut ainsi compter ses sujets, et voit de son siége les limites de son empire. Les caprices de la volonté humaine se déploient alors dans leur intolérable bizarrerie et avec une irrésistible promptitude. C'est alors que l'inégalité des conditions se fait le plus rapidement sentir; la richesse, la force, l'indépendance et tous les droits s'offrent à chaque instant en spectacle à la misère, à la faiblesse, à la servitude. Les habitants des fiefs ne pouvaient se consoler au sein du repos : sans cesse compromis dans les querelles de leur seigneur, en proie aux dévastations de ses voisins, ils subissaient à la fois la continuelle présence de la guerre, du privilége et du pouvoir absolu. »

Heureusement, le régime féodal portait en lui-même le germe de sa propre destruction. A mesure qu'il s'organisait, c.-à-d. que sa hiérarchie prenait une forme régulière et semblait se consolider, le principe générateur de la féodalité, l'indépendance et la souveraineté individuelles, perdait de sa force et de son énergie : chacun des progrès du système féodal vers cet idéal qu'ont rêvé les feudistes des derniers temps était un pas nouveau vers sa ruine. En effet, toutes les fois que la royauté intervenait dans les querelles des feudataires, sous prétexte de les vider, elle travaillait à affaiblir ces derniers; tout traité intervenu entre un seigneur et les villes ou bourgs de ses domaines avait pour résultat l'émancipation de celle-ci; tout contrat conclu entre un feudataire, grand ou petit, avec ses serfs, avait pour résultat l'affranchissement de l'homme ou de la terre. A mesure que les rapports se régularisaient et prenaient la forme légale, à mesure que la justice se dégageait des étreintes de la féodalité et devenait elle-même une puissance capable de faire exécuter ses arrêts, le régime féodal s'en allait par lambeaux. Les faibles réclamaient sans cesse l'appui de la royauté, qui se gardait d'autant moins de le refuser, qu'elle le vendait toujours à beaux deniers comptants. De la sorte la féodalité se trouva prise, pour ainsi dire, en tête et en queue, et finit par disparaître sous cette double pression. Cette lutte sans relâche, sous laquelle la féodalité succomba enfin, commença dès le XIIe siècle, et ne fut consommée qu'au milieu du XVIIe : elle dura donc environ 550 ans, depuis Louis VI jusqu'à Louis XIV. On peut diviser son histoire en trois périodes principales. Dans la première, Louis le Gros, Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel, s'appuyant d'un côté sur l'Église et les légistes, de l'autre sur la population des villes, démantelèrent la souveraineté des grands feudataires. Dans la seconde, Louis XI, Louis XII et François Ier, détruisirent la puissance des grandes maisons apanagées d'Anjou, de Bourbon, d'Orléans, de Berry, de Bourgogne, qui tendaient à constituer une nouvelle féodalité non moins redoutable que la précédente. Enfin, dans la troisième, Richelieu, Mazarin et Louis XIV brisèrent les familles qui, à la faveur des guerres civiles du XVIe siècle, avaient essayé de former dans les provinces de petits États presque indépendants de l'autorité royale. Dès lors il n'y eut plus en France qu'une seule puissance souveraine, et l'unité politique du pays fut pleinement réalisée. Toutefois, s'ils se trouvèrent dépouillés de toute puissance effective, ceux qui descendaient ou prétendaient descendre des anciennes familles féodales conservèrent une multitude de priviléges et de droits, sans danger pour le pouvoir central, mais singulièrement vexatoires pour le reste de la population. Enfin, ces priviléges eux-mêmes furent emportés par la révolution de 1789. — V. Commune, Justice, etc.

FER. s. m. (lat. *ferrum*). Métal dur et malléable. — S'emploie souvent au plur., surtout en termes de Commerce et d'Administration. *Les différentes sortes de fers. Marchand de fers. Droits sur les fers.* — Fam., *Cela ne tient ni à fer ni à clou.* Voy. Clou. — Figur. et famil., *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud,* Quand une affaire est en bon train, il faut la poursuivre avec activité. — Prov., *On n'est pas de fer,* Il est Des fatigues auxquelles le corps humain ne peut résister. Dans le même sens, on dit, *Il faudrait être de fer pour tenir à ce métier, etc.* — Fig. et famil., *C'est une barre de fer,* C'est un homme inflexible, intraitable, inébranlable. *C'est un corps de fer, Il a un corps de fer, une santé de fer, un tempérament de fer,* C'est un homme robuste et qui résiste aux plus grandes fatigues. *C'est une tête de fer,* C'est un homme capable des travaux qui exigent la plus grande et la plus continuelle contention d'esprit, ou C'est un homme d'une opiniâtreté extrême. *Avoir une main de fer, un bras de fer,* Avoir la main très-forte, le bras très-vigoureux, et, au sens moral, Exercer avec dureté, avec rigueur, le pouvoir dont on est revêtu. *Un joug de fer,* Une autorité dure et despotique. *Age, siècle de fer,* Voy. Age. ‖ La pointe de fer ou d'autre métal, qui est au bout d'une pique, d'une lance, d'une flèche, etc. *Le fer d'une lance. Un fer de flèche, etc.* On dit de même, *Le fer d'une canne, d'une gaffe, etc.* — *Se battre à fer émoulu,* Se battre avec des armes affilées ; et Figur., Disputer, contester sans aucun ménagement. *Ces deux auteurs, ces deux plaideurs se battent à fer émoulu.* Fam. Voy. Tournoi. ‖ T. Escrime. Le fleuret, l'épée. *Croiser le fer. Engager le fer.* — Famil., *Battre le fer,* Faire des armes, s'exercer à l'escrime avec des fleurets ; et Fig., S'adonner depuis longtemps à quelque exercice, à quelque profession. *C'est à force de battre le fer qu'il est parvenu à ce degré d'habileté.* Fam. ‖ Dans le style oratoire ou poétique, se dit pour Poignard, épée, etc. *Il tomba sous le fer d'un meurtrier. Il se plongea le fer dans le sein. Ceux que le fer avait épargnés. Il périt sous le fer du vainqueur.* ‖ T. Chir. *Employer le fer et le feu,* Recourir à la fois à l'instrument tranchant et à la cautérisation ; et Figur., Employer les remèdes, les moyens les plus extrêmes, les plus violents. ‖ Dans les arts, se dit De plusieurs instruments et outils de fer qui servent à divers usages. *Un fer à friser. Un fer à faire des gaufres. Un fer à repasser. Il faut donner un coup de fer à ce col. Fers pour découper. Fers à dorer. Ce relieur a de beaux fers. Marquer un tonneau avec un fer rouge, avec un fer chaud.* — Figur. et prov., *Mettre les fers au feu,* Commencer à s'occuper activement d'une affaire. On dit aussi, *Les fers sont au feu,* en parlant D'une affaire à laquelle on travaille actuellement. ‖ *Fer d'aiguillette, de lacet,* Petite pièce de fer-blanc, de laiton, etc., dont on garnit le bout d'une aiguillette, etc. ‖ *Fer de botte,* Morceau de fer, en forme de demi-cercle, dont on garnit le dessous des talons de botte. ‖ Le demi-cercle ou la sole de fer dont on garnit le dessous des pieds des chevaux, des mulets, des ânes. *Fer de cheval. Mettre un fer à un mulet. Mettre à un cheval des fers cramponnés, pour empêcher qu'il ne glisse sur la glace.* Par catachrèse, on dit, *Fer d'argent, fer d'or,* Lorsque cette espèce de sole est d'argent ou d'or. *Les chevaux de cet ambassadeur avaient des fers d'argent.* — *Tomber les quatre fers en l'air,* se dit D'un cheval, d'un mulet, qui se renverse et tombe sur le dos ; et Fig., D'un homme qui tombe à la renverse, et, dans une acception plus figurée encore, Qui est frappé d'étonnement. Très-famil. — Fig. et prov., *Quand on quitte un maréchal, il faut payer les vieux fers,* Quand on quitte un ouvrier, il faut payer ce qu'on lui doit. *Avoir toujours quelque fer qui loche, Il y a quelque fer qui loche,* V. Locher. *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien,* Cela ne vaut absolument rien. — *En fer à cheval,* En forme de demi-cercle. *Table en fer à cheval.* On dit de même, *Cela fait le fer à cheval, forme le fer à cheval, etc.* ‖ T. Fortif. anc. *Fer à cheval,* Ouvrage fait en demi-cercle, au dehors d'une place. — T. Archit. Escalier qui a deux rampes, et qui est fait en demi-cercle. Par ext., se dit De deux pentes douces qui sont en demi-cercle dans un jardin. — * T. Mam. V. Chéiroptères. ‖ *Fers,* au plur., se dit Des chaînes, des ceps, des menottes, etc. *Être aux fers, dans les fers. On lui mit les fers aux pieds. On le chargea de fers.* — Fig., *Jeter, retenir quelqu'un dans les fers, etc.,* Mettre, retenir quelqu'un en prison, le priver de sa liberté. On dit aussi, *Gémir, languir dans les fers, etc.* — Fig. et dans le style oratoire et poét., État d'esclavage, d'oppression. *Donner des fers à une nation. Ce peuple a enfin brisé ses fers.* — Poétiq., La tyrannie qu'exerce l'amour. *Les amants bénissent leurs fers. L'amour le tient dans ses fers.* ‖ T. Jurisp. *Cheptel de fer,* Voy. Cheptel.

Enc. — I. Le *Fer* chimiquement pur est un métal gris-bleuâtre ; mais lorsqu'il a été poli, il a l'éclat de l'argent. On peut, comme le plomb, le rayer avec l'ongle ; il est flexible et privé de toute élasticité ; sa cassure est écailleuse ; il cristallise dans le système cubique ; enfin, il a une odeur et une saveur faibles, mais bien appréciables. Ce fer se prépare en chauffant, au feu le plus fort, un mélange de limaille de fer avec un quart de son poids d'oxyde de fer, dans un creuset de Hesse fermé par un couvercle de verre exempt d'oxydes métalliques. Dans cette opération, les petites quantités de matières étrangères que contient la limaille sont brûlées par l'oxygène de l'oxyde, l'excès d'oxyde de fer se combine avec la matière vitreuse en formant une scorie, et le fer purifié fond en un seul culot. — On peut aussi obtenir du fer pur, en réduisant un de ses oxydes par l'hydrogène à une haute température. Mais si l'on opère seulement à la température du rouge sombre, on l'obtient sous forme de poudre noire. Le fer préparé de cette dernière façon est dit *pyrophorique,* parce que, à l'état d'extrême division, ce métal est tellement avide d'oxygène, qu'il prend feu au contact de l'air. — Le fer a une densité qui varie de 7,7 à 7,9 ; mais, chose remarquable, cette densité diminue dans le fer qu'on a fait passer au laminoir. C'est au reste le plus malléable, le plus ductile et le plus tenace de tous les métaux : ainsi, un fil de fer cylindrique de 2 millim. de diamètre ne rompt que sous une charge de 250 kilogr. Il perd une partie de sa ténacité et devient cassant par l'écrouissage. Il ne fond qu'aux températures les plus élevées que nous puissions produire dans nos meilleurs fourneaux à vent. Il est douteux qu'on soit jamais parvenu à le liquéfier. Mais heureusement il jouit de la précieuse propriété de se ramollir assez, vers la température de 950° centigr., pour se souder facilement à lui-même et pour prendre sous le marteau toutes les formes voulues. Il est très-magnétique à la température ordinaire ; mais il perd cette propriété quand on le chauffe à la chaleur blanche. Sa dilatation linéaire de 0° à 100° est de 1/846. Son symbole est *Fe*, et son équivalent = 350.

Le fer se conserve indéfiniment sans altération dans l'air sec et même dans l'oxygène sec, à la température ordinaire ; mais à l'air humide, il s'altère rapidement et se couvre d'une couche jaunâtre d'hydrate de peroxyde de fer qu'on appelle *Rouille.* Cette altération s'opère surtout très-facilement au contact de l'acide carbonique de l'air : il se forme d'abord un carbonate de protoxyde, lequel, en absorbant une nouvelle portion d'oxygène, se transforme définitivement en hydrate de peroxyde. Dès qu'un point de la surface du métal est oxydé, il devient comme un véritable foyer qui propage l'oxydation partout autour de lui. Ce phénomène tient à ce que la petite couche d'oxyde forme, avec le reste du fer, un véritable couple voltaïque, dans lequel le fer, élément positif, possède la propriété de décomposer la vapeur d'eau de l'air ambiant, de dégager son hydrogène, et de se combiner avec son oxygène. La rouille contient presque toujours une petite quantité d'ammoniaque, ce qui s'explique par la combinaison de l'hydrogène naissant avec l'azote dissous dans l'eau qui se décompose. Le fer se rouille encore avec rapidité dans l'eau pure ; cependant lorsque l'eau renferme seulement quelques millièmes de carbonate de potasse ou de soude, il ne s'altère que très-peu. — Quand il est soumis à une température élevée, ce métal s'altère promptement et présente alors diverses colorations remarquables. A + 234°, sa surface devient jaune d'or ; à + 250°, elle devient violet pourpre ; à + 300°, elle est bleue ; à + 400°, elle se décolore entièrement pour redevenir bleue à la chaleur rouge où son oxydation commence. A ce moment, le fer se recouvre d'une pellicule noire d'oxyde qui se détache sous le choc du marteau. Lorsqu'il est porté à cette haute température, il décompose vivement l'eau, met son hydrogène en liberté et s'oxyde aux dépens de son oxygène. L'acide chlorhydrique le dissout avec dégagement d'hydrogène. L'acide sulfurique étendu agit de même à froid ; mais à chaud et concentré, il l'attaque en dégageant du gaz acide sulfureux. L'acide nitrique à froid et concentré l'attaque vivement avec un dégagement de vapeurs rutilantes très-abondantes ; mais quand il est étendu, le fer se dissout sans qu'il y ait dégagement apparent de gaz : il se forme alors de l'azotate de protoxyde de fer et de l'azotate d'ammoniaque.

II. *Combinaisons du fer avec l'oxygène.* — Il en existe trois qui sont : le *protoxyde,* FeO ; le *sesquioxyde,* Fe^2O^3, et l'*acide ferrique,* FeO^3. On connaît encore un quatrième composé qu'on appelle *oxyde magnétique,* Fe^3O^4 ; mais comme il se comporte comme une combinaison de protoxyde avec le sesquioxyde, on le considère comme un sel, et on le représente par la formule FeO,Fe^2O^3.

1° *Protoxyde de fer* (FeO). — On le prépare en précipitant un de ses sels par un alcali ; mais c'est un corps tellement avide d'oxygène, et par conséquent tellement peu stable, qu'on n'a pu encore l'obtenir à l'état de pureté. Uni aux acides, il constitue une base énergique et forme des sels très-importants.

2° Le *Sesquioxyde de fer* (Fe^2O^3), appelé aussi *Peroxyde,* est un corps très-répandu dans la nature, où il se trouve soit à l'état anhydre, soit à l'état d'hydrate. Dans le premier état, il se présente sous forme de cristaux rhomboédriques aplatis, très-brillants, presque noirs (*fer oligiste*) ; d'autres fois, il existe en lames minces ayant la forme d'hexagones réguliers (*fer spéculaire*) ; d'autres fois, enfin, on le rencontre à l'état de masses compactes d'un rouge intense (*hématite rouge*). — On obtient artificiellement le peroxyde anhydre en calcinant du sulfate de protoxyde de fer. Ce sel se décompose, d'une part, en acide sulfureux et en acide sulfurique qui se dégagent, et, de l'autre, en peroxyde de fer qui reste dans le creuset sous forme d'une poudre rouge appelée *Colcothar.* Lorsqu'on calcine ce dernier à une température élevée, il se prend de nouveau en masse d'un rouge violet. Cependant sa composition est identique dans l'un comme dans l'autre cas ; son poids n'a ni augmenté ni diminué. Il conserve même ces différentes colorations avec les fondants, ce qui le rend très-précieux dans les arts. — Quant à l'hydrate de peroxyde, on le prépare en versant de la potasse ou de l'ammoniaque dans la dissolution d'un de ses sels. Il se précipite alors sous forme d'une poudre d'un brun jaunâtre, dont on peut facilement enlever l'eau d'hydratation à l'aide de la calcination. — Le peroxyde de fer est une base faible. Chauffé à une forte chaleur blanche, il perd une partie de son oxygène et se transforme en oxyde magnétique. Chauffé au contact du charbon, ou dans un courant soit d'oxyde de carbone, soit d'hydrogène, il se réduit en fer métallique. Enfin, quand on le fait fondre avec une matière vitreuse, il donne des verres d'une couleur jaune rougeâtre.

3° *Oxyde de fer magnétique* (FeO,Fe^2O^3). — Il se rencontre dans la nature, tantôt en cristaux d'un éclat métallique et sous forme d'octaèdres réguliers ; tantôt à l'état de masses compactes. Dans les deux cas, il possède à un très-haut degré la propriété magnétique polaire. En effet, cet oxyde n'est autre chose que l'aimant naturel. On l'obtient artificiellement en faisant passer un courant de vapeur d'eau sur du fer métallique chauffé au rouge. On peut aussi l'obtenir à l'état d'hydrate, en versant dans de l'ammoniaque un mélange à équivalents égaux de sulfate de peroxyde et de sulfate de protoxyde de fer. Il se précipite alors sous forme d'une poudre brune noirâtre qui est également très-magnétique. — L'*Éthiops martial* des pharmacies, qu'on prépare en exposant au contact de l'air de la limaille de fer humectée d'eau, est un oxyde magnétique.

4° *Acide ferrique* (FeO^3). — Il n'est connu qu'en combinaison avec des bases énergiques, où il joue le rôle d'acide. Il ne présente d'ailleurs aucune utilité.

III. *Combinaisons du fer avec les métalloïdes.* — Le fer peut s'unir à presque tous les métalloïdes ; mais la plupart de ces combinaisons étant sans utilité, nous parlerons seulement de celles qu'il forme avec le soufre, le chlore, l'iode, le phosphore, l'arsenic, le cyanogène et le carbone.

1° *Sulfures de fer.* — Ils sont fort nombreux. Il y a d'abord un *protosulfure* (FeS), un *sesquisulfure* (Fe^2S^3), et un *bisulfure* ou *persulfure* (FeS^2), qui n'a pas d'analogue parmi les oxydes ; puis on trouve dans la nature un grand nombre de sulfures de fer, sous forme de masses cristallines couleur de bronze, appelées *Pyrites magnétiques,* parce qu'elles ont la propriété d'agir sur l'aiguille aimantée. — Le protosulfure et le bisulfure méritent seuls d'être décrits ici. — Le *Protosulfure* se prépare en projetant de la limaille de fer dans du soufre fondu. La combinaison se fait avec vivacité, et il reste au fond du creuset un culot d'un éclat métallique, et d'un jaune bronzé sombre, qui est le protosulfure. La combinaison du fer avec le soufre peut s'opérer même à la température ordinaire. Pour cela, il suffit de mélanger intimement ensemble de la limaille de fer et de la fleur de soufre, puis de les humecter d'un peu d'eau. Dans ce procédé, la réaction qui a lieu est tellement vive, que, si l'on opère sur des masses un peu considérables, le mélange s'enflamme et se projette hors du vase. Les anciens voyaient dans ce phénomène une explication de l'éruption des volcans ; de là le nom de *Volcan de Lémery* donné à cette préparation. — Le *Bisulfure* est très-abondant dans la nature. On l'y rencontre sous la forme de cristaux cubiques, d'un jaune de laiton remarquable, et fort brillants : on l'appelle alors *Pyrite martiale.*

2° *Chlorures de fer.* — Il y en a deux, qui correspondent par leur composition au protoxyde et au sesquioxyde. Ce sont le *protochlorure* ($FeCl$) et le *sesquichlorure* ou *perchlorure* (Fe^2Cl^3). — On prépare le *Protochlorure* en chauffant de la limaille de fer avec de l'acide chlorhydrique. On évapore la liqueur, et l'on a des cristaux hydratés d'un vert pâle, très-déliquescents, et décomposables par la chaleur. — Quant au *Sesquichlorure,* appelé aussi *Chloride de fer,* on l'obtient à l'état anhydre, sous forme de belles paillettes irisées brunes ou d'un vert foncé, en chauffant du fer dans un courant de chlore. Il s'obtient aussi en dissolution en traitant le fer par l'eau régale. Cette dissolution est d'une couleur jaune foncée. Le sesquichlorure est décomposé, à la chaleur rouge, par la vapeur d'eau, en acide chlorhydrique et en peroxyde de fer, qui tous deux se forment aux dépens de la vapeur aqueuse. — On rencontre les chlorures de fer, et particulièrement le perchlorure, dans les laves de l'Auvergne, aux environs du Vésuve, etc. Comme il est très-volatil, le chlorure de fer se dépose sur les parois du cratère du volcan sous forme de petites paillettes micacées qui, étant soumises à l'action de forts courants d'air, se décomposent en grande partie, et laissent pour résidu du peroxyde de fer non volatil. C'est ainsi qu'on explique la formation du fer spéculaire qu'on trouve dans presque tous les volcans. « Mais ne serait-il pas possible aussi, ajoute Hœfer, d'expliquer l'état du fer dans les aérolithes, en admettant que ce fer a d'abord été sublimé à l'état de chlorure, et qu'il s'est ensuite réduit à l'état d'oxyde fixe par l'action des courants de l'atmosphère? »

3° *Iodures de fer.* — On en connaît deux. Le *Protoiodure* (FeI) s'obtient en traitant le fer par l'iode dans l'eau. Après évaporation à l'abri de l'air, il se présente sous la forme d'une substance blanchâtre qui se dissout dans l'eau en produisant une solution verte. Le *Deutoiodure* (Fe^2I^3) est rouge, très-soluble dans l'eau, et se décompose en partie en un sous-sel insoluble ocracé.

4° *Phosphures* et *Arséniures de fer.* — Le phosphore et l'arsenic se combinent aisément en diverses proportions avec le fer, mais les composés qu'ils donnent sont inusités. Les fers dans lesquels il entre même une très-faible quantité de l'un ou de l'autre de ces métalloïdes sont fort mauvais, car ils sont très-cassants.

5° *Cyanures de fer.* — Il en existe trois qui correspondent au protoxyde, au sesquioxyde, et à l'oxyde salin : ce sont le *protocyanure* ($FeCy$), le *sesquicyanure* (Fe^2Cy^3), et le *cyanure salin* ($FeCy,Fe^2Cy^3$). L'étude de ces cyanures est fort importante, en ce qu'ils ont la singulière propriété de s'unir avec divers cyanures métalliques, et de donner lieu, entre autres composés, aux *prussiates de potasse jaune* et *rouge* et au *bleu de Prusse*.

A. *Prussiate jaune de potasse*, ou *Cyanure double de fer et de potassium*, ou *Cyanoferrure de potassium*, ou *Ferrocyanure de potassium* ($FeCy + 2KCy$). — Il se présente sous la forme de magnifiques cristaux jaunes prismatiques à quatre pans ; et il n'est presque personne qui ne les connaisse, au moins de vue, car les pharmaciens se plaisent communément à en orner la devanture de leurs officines. On prépare ce sel en faisant fondre du carbonate de potasse avec du charbon animal très-azoté dans une chaudière de fonte, et en remuant continuellement la matière avec un ringard de fer. Il se produit alors une vive réaction, pendant laquelle le carbone et l'azote des matières animales s'unissent pour former du cyanogène, lequel, à mesure qu'il se produit, va se combiner avec le fer fourni par le ringard et le potassium provenant du sel de potasse, et donne ainsi naissance à un cyanure double de potassium et de fer. Quand l'opération est terminée, on traite la matière par l'eau bouillante, puis on filtre. Enfin, on laisse évaporer la liqueur qui dépose les cristaux jaunes dont nous venons de parler et dont la composition se formule ainsi : $FeCy + 2KCy + 2HO$. Ces cristaux perdent facilement leur eau d'hydratation. Ils sont solubles dans 2 parties d'eau bouillante et dans 4 d'eau à la température ordinaire. Mais ils sont insolubles dans l'alcool, et l'air ne les altère pas. Quant à la chaleur, elle les décompose en azote, en cyanure de potassium et en un carbure de fer particulier FeC^2. — Le prussiate jaune de potasse en dissolution est l'un des réactifs chimiques les plus employés. Dans les réactions auxquelles il donne lieu, le cyanure de potassium est seul décomposé : le potassium se trouve alors remplacé par le métal qui existe dans la dissolution qu'on veut analyser. Ainsi, par exemple, un sel de cuivre traité par le prussiate jaune se transforme en un composé dont la formule est $FeCy + 2CuCy$; un sel de zinc donne le composé $FeCy + 2ZnCy$, etc. En général, le nouveau produit est exprimé par la formule $FeCy + 2MCy$, où M représente un métal quelconque. Par conséquent, avec un sel de plomb, on aura le composé $FeCy + 2PbCy$. Mais maintenant, si l'on traite ce dernier par l'hydrogène sulfuré, il se formera un sulfure de plomb insoluble ; et l'on aura une liqueur acide qui, par l'évaporation, déposera une substance cristalline blanche qui est représentée par la formule $FeCy + 2HCy$, et qui a reçu le nom d'*Acide ferrocyanhydrique*. Ce corps est en effet un véritable hydracide dans lequel, ainsi que dans tous ses semblables, la molécule d'hydrogène peut être remplacée par une molécule d'un métal quelconque. D'après cela, les cyanures doubles seraient simplement des cyanoferrures, c.-à-d. des composés analogues aux chlorures, bromures, cyanures, etc., dans lesquels le corps haloïde serait remplacé par un radical particulier, qu'on a appelé *Cyanofer* ou *Ferrocyanogène* (Cy^3Fe). En conséquence, la véritable formule des ferrocyanures dont il vient d'être parlé serait $(Cy^3Fe)2M$. Ce qui semble donner gain de cause à cette opinion, c'est que, dans ces dernières combinaisons, le fer et le cyanogène ont complétement perdu, l'un et l'autre, leurs propriétés caractéristiques habituelles, de sorte que leurs réactifs ordinaires ne les décèlent plus dans leurs dissolutions.

B. *Bleu de Prusse.* — De tous les composés qu'on obtient en traitant les sels métalliques par le prussiate jaune de potasse, le plus important, sous le rapport industriel, est celui qui se prépare en mélangeant une dissolution de peroxyde de fer avec une dissolution de prussiate, et qui est si connu sous le nom de *Bleu de Prusse*. La réaction qui a lieu alors s'exprime de la manière suivante :

$$\underset{\text{peroxyde}}{2Fe^2O^3} + 3\,\underset{\text{prussiate}}{(FeCy + 2KCy)} = 6KO + \underset{\text{bleu de Prusse.}}{(3FeCy + 2Fe^2Cy^3)}.$$

Dans les fabriques, au lieu de peroxyde de fer pur, on emploie la couperose verte (sulfate de protoxyde) transformée partiellement en sulfate de peroxyde : la formule de la réaction est alors un peu différente. Le bleu de Prusse existe dans le commerce sous forme de masses compactes dont la cassure est terne, d'un bleu foncé à reflet rougeâtre. Il est complétement insoluble dans l'eau et l'alcool, et inaltérable par les acides étendus. Mais l'acide sulfurique concentré et à froid le transforme en une pâte blanchâtre. En outre, quand on le chauffe avec l'acide sulfurique ou l'acide nitrique concentrés, il se décompose complétement. Les alcalis le décomposent aussi en déterminant un précipité de sesquioxyde de fer.

C. *Prussiate rouge de potasse*, ou *Ferricyanide de potassium*, ou *Ferricyanure de potassium*. — Lorsqu'on fait passer un courant de chlore à travers une dissolution de ferrocyanure jaune de potassium jusqu'à ce qu'elle ne précipite plus en bleu par les sels de peroxyde de fer, on obtient une liqueur qui, par l'évaporation, laisse déposer de beaux cristaux rouges, qui sont du *Ferricyanure de potassium*. Dans la réaction qui a eu lieu, et dont la formule est

$$2\underset{\text{ferrocyan. jaune}}{(FeCy + 2KCy)} + Cl = \underset{\text{ferricyan. rouge}}{(3KCy + Fe^2Cy^3)} + KCl,$$

le chlore a enlevé le quart du potassium à deux équivalents de ferrocyanure. — Le prussiate rouge est moins soluble que le prussiate jaune ; il ne se dissout que dans 38 parties d'eau froide. Avec les sels de protoxyde de fer, il donne un précipité d'un beau bleu, appelé *Bleu de Turnbull*, mais qui n'a pas la même composition que le bleu de Prusse. Avec ceux de plomb, il forme un précipité qui, traité par l'acide sulfurique, produit à son tour un précipité de sulfate de plomb et une combinaison, nommée *Acide ferricyanhydrique* ($Fe^2Cy^3 + 3HCy$), qui donne une dissolution rouge. Enfin, quand on évapore celle-ci, on obtient des cristaux d'un rouge brun.

6° *Carbures de fer.* — Lorsque le carbone et le fer sont mis en présence à une très-haute température, ils se combinent directement, mais en proportions indéfinies. Les différentes espèces de fontes, et l'acier lui-même, ne sont autre chose que des carbures de fer.

IV. *Sels de fer.* — A l'état solide et cristallisé, les sels de protoxyde ont une couleur vert bleuâtre, et ceux de peroxyde une couleur jaune brunâtre : tous ont une saveur styptique et astringente. A l'état anhydre, les uns et les autres sont blancs. Les dissolutions des sels de protoxyde sont d'un vert clair ; celles des sels de peroxyde sont d'un jaune rougeâtre. La potasse et la soude donnent avec les sels de protoxyde un précipité blanc qui verdit au contact de l'air ; avec les sels de protoxyde, le précipité est brun ocreux. L'ammoniaque donne, avec les premiers, un précipité blanc sale qui se redissout dans un excès de réactif ; avec les seconds, le précipité est brun et insoluble dans un excès d'ammoniaque. L'acide sulfhydrique est sans action sur les sels de protoxyde, tandis qu'avec ceux de peroxyde il produit un précipité blanc de soufre. Le ferrocyanure jaune de potassium détermine dans les dissolutions de sels de protoxyde un précipité blanc qui bleuit rapidement à l'air ; avec les sels de peroxyde, on obtient immédiatement un précipité de bleu de Prusse. Le ferricyanure rouge produit un précipité bleu avec les sels de protoxyde, mais il est sans action sur ceux de peroxyde. L'infusion de noix de galle est sans action sur les premiers, tandis qu'elle donne avec les seconds un précipité noir bleuâtre. Enfin, le sulfocyanure de potassium fait naître dans la dissolution des sels de peroxyde une coloration d'un rouge de sang très-intense.

1° *Carbonates de fer.* — Le carbonate de protoxyde est le seul qui nous intéresse. On le trouve dans la nature à l'état anhydre et en masses considérables (*fer spathique*). Il se présente alors sous forme de cristaux rhomboédriques, isomorphes avec les carbonates de chaux, de magnésie et de manganèse. On le produit artificiellement, en faisant réagir, à la température de 160°, dans un tube hermétiquement fermé, une dissolution de carbonate de soude sur une dissolution de sulfate de protoxyde de fer. On l'obtient à l'état d'hydrate par voie de double décomposition à la température ordinaire. Récemment précipité, il est d'un blanc un peu blond et nacré ; mais, au contact de l'air, il ne tarde pas à se colorer en vert pâle, en perdant de l'acide carbonique et en se suroxydant. Lorsqu'il est devenu d'un jaune brunâtre, on lui donne le nom de *Safran de Mars apéritif*. Cette préparation, suivant Soubeiran, est un mélange d'hydrate de fer et de carbonate de peroxyde. Le carbonate de fer se dissout dans un excès d'acide carbonique, et il se rencontre, sous cette forme, dans beaucoup d'eaux de sources et de rivières (*eaux ferrugineuses*). Ces eaux, exposées au contact de l'air, laissent dégager de l'acide carbonique, et il se dépose de l'hydrate d'oxyde de fer sur les herbes, les sables, etc., qui se trouvent ainsi recouverts d'un enduit jaune d'ocre. L'eau de ces rivières est, dit-on, excellente pour la trempe de l'acier.

2° L'*Azotate de peroxyde de fer* est d'un brun rouge, incristallisable, déliquescent, soluble dans l'eau et dans l'alcool. On l'obtient en traitant du fer très-divisé par l'acide azotique faible en excès.

3° *Sulfate de fer.* — Le *Sulfate de protoxyde* est plus connu dans le commerce sous les noms de *Couperose verte*, de *Vitriol vert* et de *Fer vitriolé*. Il cristallise en gros prismes obliques rhomboïdaux d'un vert pâle et d'une saveur très-styptique. Quand les cristaux se sont déposés à la température ordinaire, ils contiennent 7 équivalents d'eau ; mais ils n'en contiennent plus que 4, si la cristallisation a eu lieu à 80°. Lorsqu'on la calcine, la couperose perd facilement cette eau d'hydratation et se transforme alors en une poudre blanche, qui, chauffée davantage, se décompose en peroxyde de fer (colcothar), en acide sulfureux et en acide sulfurique. Dans les laboratoires, on prépare le sulfate de fer en dissolvant du fer métallique dans de l'acide sulfurique étendu. Dans les arts, ce procédé serait trop coûteux : on obtient plus aisément ce sel en faisant griller des pyrites ou sulfures de fer naturels.

Par le grillage, le soufre et le métal s'oxydent ; la plus grande partie du soufre se transforme en acide sulfureux ; mais une autre passe à l'état d'acide sulfurique et se combine avec l'oxyde métallique, formant ainsi du sulfate de fer, que l'on retire par des lavages répétés. Comme les pyrites contiennent ordinairement du sulfure de cuivre, le sulfate de fer ainsi obtenu renferme toujours une certaine proportion de sulfate de cuivre. Pour opérer la séparation des deux sulfates, on les fait dissoudre ; puis on chauffe la dissolution en contact avec des lames de fer. Celles-ci déterminent la précipitation de tout le cuivre à l'état métallique. Quelquefois, dans l'industrie, on préfère le sulfate de fer mêlé avec un peu de sulfate de cuivre : c'est ainsi que les teinturiers se servent, dans quelques cas, du *sel de Saltzbourg*, qui se compose d'un équivalent de sulfate de cuivre pour trois équivalents de sulfate de fer. Le vitriol du commerce est assez fréquemment recouvert d'une couche ocreuse de sous-sulfate de peroxyde de fer. Il suffit, pour le purifier, de redissoudre le sel dans l'eau et de faire bouillir la dissolution avec de la limaille de fer. Le sous-sulfate de peroxyde se trouve ramené à l'état de sulfate de protoxyde. — Le *Sulfate de peroxyde* s'obtient sous forme de poudre jaunâtre, en chauffant du sulfate de protoxyde de fer anhydre avec de l'acide sulfurique concentré, puis en chassant l'excès de ce dernier par la chaleur. Le sulfate de peroxyde forme, avec les sulfates de potasse et d'ammoniaque, des aluns dont la formule est semblable à celle de l'alun ordinaire.

4° L'*Acétate de fer* est une liqueur brun foncé et incristallisable, qu'on obtient en mettant en digestion du vinaigre de vin ou de l'acide pyroligneux distillé avec des rognures de tôle ou de vieille ferraille. — Comme il est parlé ailleurs des *Tartrates de fer et de potasse*, de l'*Arséniate de fer*, etc., nous ne nous en occuperons pas ici.

V. *Usages industriels.* — Quelques-uns des composés ferrugineux dont il vient d'être question sont d'une grande importance dans les arts. Le *protoxyde de fer*, employé en petite quantité, colore les fondants vitreux en vert foncé. C'est même à la présence de cet oxyde que notre verre à bouteilles ordinaire doit sa couleur. Le *peroxyde de fer anhydre* naturel est employé, sous les noms de *Sanguine*, de *Féret* et de *Pierre à brunir*, pour le polissage des métaux : on en fait aussi des crayons. Réduit à l'état de *Colcothar*, c.-à-d. en poudre très-fine, qu'on appelle également *Rouge d'Angleterre* et *Rouge de Prusse*, il est usité dans la peinture à l'huile : c'est avec cette couleur que l'on peint en rouge les carreaux de nos appartements. On l'utilise encore pour polir l'argenterie et pour donner le dernier poli aux glaces. Porphyrisé avec l'émeri et incorporé dans du suif, il constitue la pâte dont on se sert ordinairement pour affiler les rasoirs. Enfin, il est usité pour colorer en jaune rougeâtre les fondants vitreux ; mais pour cela, il faut qu'il entre dans le verre en proportion notable. Le *sulfate de fer* ou *couperose verte* s'emploie en grandes quantités pour le chaulage des blés et la désinfection des fosses d'aisances : il est également usité dans la teinture. L'*acétate de fer* s'emploie aussi dans cette industrie. Enfin, tout le monde sait combien les teinturiers font usage du *ferrocyanure de potassium et de fer* et du *bleu de Prusse* : nous en parlerons d'ailleurs au mot TEINTURERIE.

VI. *Usages médicaux.* — Les préparations *ferrugineuses* ou *martiales* sont fréquemment employées en médecine. Toutes agissent à peu près de la même manière, c.-à-d. comme toniques et astringentes, sauf une petite différence dans l'énergie de leur action, qui dépend beaucoup de leur degré de solubilité. A l'intérieur, elles sont surtout employées comme reconstituants du sang, auquel elles restituent rapidement le cruor perdu. Ainsi, elles constituent un remède héroïque contre l'anémie, la chlorose, et contre tout le cortége des accidents nerveux et autres qui accompagnent ces affections. Quand les ferrugineux sont indiqués, leur usage rend au sang sa plasticité, augmente le nombre des globules, et ranime rapidement le teint des malades ; il n'est même pas rare de voir, chez des personnes qui peu de temps auparavant avaient été d'une pâleur mortelle, la pléthore succéder à l'anémie. C'est par une conséquence de leur action sur le sang, que les ferrugineux sont souvent utiles dans certains flux muqueux ou séreux à l'état passif. Les martiaux, administrés à l'intérieur, colorent en noir les matières fécales, et déterminent habituellement de la constipation. On peut alors associer l'aloès à la préparation ferrugineuse, et, au contraire, joindre à celle-ci une très-petite proportion d'opium, dans les cas rares où elle occasionne de la diarrhée. — A l'extérieur, les composés ferrugineux exercent sur les tissus une action astringente énergique, modifient puissamment la surface des ulcères, et s'emploient fréquemment pour arrêter les hémorrhagies. — Les préparations ferrugineuses les plus usitées sont : la *Limaille de fer*, qui s'administre en poudre, en tablettes, en pilules, en électuaires, etc. ; l'*Oxyde noir*, *Éthiops martial* ou *Safran de Mars astringent* ; le *Peroxyde* ou *Oxyde rouge* (improprement *Tritoxyde de fer*), qui a été préconisé comme un excellent contre-poison de l'acide arsénieux ; le *Sous-carbonate de fer* ou *Safran de Mars apéritif* ; l'*Eau ferrée*, qui n'est qu'une dissolution de ce dernier ; le *Protochlorure*, qui a été vanté dans les diarrhées colliquatives ; le *Perchlorure*, qui s'emploie dans la cachexie scrofuleuse, et qui jadis, mêlé avec la liqueur d'Hoffmann, formait la fameuse *Teinture de Bestucheff*, aujourd'hui abandonnée ; l'*Iodure de fer*, qui est sans contredit la préparation la plus efficace dans les scrofules et les maladies syphilitiques des os, et qui a été également recommandé dans la cachexie tuberculeuse ; le *Sulfure de fer*, employé aussi contre les affections scrofuleuses ; le *Sulfate de fer*, qui forme la base des *Pilules de Vallet*, des *Pilules de Blaud*, et du *Sirop chalybé de Willis* ; l'*Azotate de fer*, vanté contre les diarrhées chroniques, mais qui ne jouit nullement d'une efficacité particulière ; l'*Acétate de fer*, qui servait à préparer le *Vinaigre chalybé* et la *Teinture éthérée de Klaproth*, préparations inusitées aujourd'hui ; le *Tartrate de potasse et de fer*, qui constitue le principe actif des préparations connues sous les noms de *Boules de Mars*, de *Boules de Nancy*, de *Vin chalybé*, et de *Teinture de Mars tartarisée*, et qui est aujourd'hui fort employée pour préparer l'*Eau gazeuse martiale* de Trousseau ; le *Lactate de fer*, qui est l'une des préparations martiales les plus utiles et les plus recommandables à cause de sa grande solubilité ; le *Tannate de fer*, qui est surtout utile dans la chlorose accompagnée de diarrhée ; et enfin le *Citrate de fer*, qui se prescrit sous forme de sirop. — A l'extérieur, on n'emploie guère que les sels solubles, comme l'iodure, le tartrate, le sous-carbonate, le citrate, le sulfate. Cependant le *peroxyde de fer* entre dans la composition du fameux emplâtre Canet, si usité dans le traitement des ulcères atoniques et des plaies suppurantes de mauvaise nature. Le *Sulfate de fer* est un hémostatique très-puissant ; il est également usité comme résolutif. Le *Perchlorure de fer* s'emploie avec succès sous forme d'injections contre certains écoulements rebelles. Tout récemment on l'a aussi beaucoup vanté dans les cas d'angine couenneuse : on s'en sert pour toucher le fond de la gorge des malades

Le fer, sous aucune de ses formes, ne possède de propriétés vénéneuses. Si certains de ses composés, tels que le sulfate de fer, les ferrocyanures de potassium et l'arséniate de fer, sont capables de donner lieu à des accidents graves et même mortels, cela tient uniquement aux propriétés des corps avec lesquels ce métal se trouve alors combiné.

VII. *Minéralogie.* — Le fer est, de tous les métaux, le plus universellement répandu dans la nature. Il existe dans les trois règnes. Tous les animaux à sang rouge contiennent du fer, et c'est ce métal qui donne sa couleur à ce liquide. La masse totale du sang chez un adulte de taille ordinaire peut contenir environ 2 grammes de ce métal. Les cendres de presque tous les végétaux contiennent du fer, dont la quantité varie suivant la nature du terrain où ils croissent. Mais c'est surtout dans le règne minéral que le fer est répandu avec profusion, d'où il passe successivement dans le règne végétal d'abord, puis dans le règne animal, par suite des fonctions vitales de l'absorption et de la nutrition. C'est, par ex., la présence d'une quantité plus ou moins considérable de peroxyde de fer hydraté qui communique à la terre végétale de nos champs sa couleur d'ocre jaune ou rougeâtre. Ce métal se trouve dans tous les terrains et constitue un grand nombre d'espèces minérales ; mais nous nous contenterons de mentionner les plus importantes.

A. *Fers natifs.* — On en distingue trois, le *F. natif pur*, le *F. aciéreux* et le *F. météorique*. Les deux premiers sont excessivement rares. Nous citerons, en France, le filon de fer pur observé par Mossier aux environs de Grenoble, et celui d'acier natif, découvert par le même minéralogiste au village de la Bouiche, près de Néris, dans un lieu où il a existé une houillère embrasée. Quant au fer météorique, ainsi que son nom l'indique, il n'est pas d'origine terrestre : c'est celui que l'on trouve disséminé en grains dans les nombreux aérolithes que l'on rencontre à la surface du globe. V. AÉROLITHE.

B. *Fers oxydés* ou *Sidéroxydes.* — L'espèce la plus intéressante est l'*Aimant naturel*, appelé aussi *F. magnétique* et *F. oxydulé*. Ainsi que nous l'avons déjà vu, c'est un composé de protoxyde et de peroxyde de fer. Il est d'un noir brillant en masse, et d'un noir pur en poussière. Il doit son nom à cette circonstance qu'il est habituellement doué du magnétisme polaire. Le fer magnétique constitue des dépôts plus ou moins considérables dans les terrains de cristallisation, mais il ne se rencontre pas dans ceux de sédiment. Il est disséminé en cristaux dans les schistes cristallins ; dans les roches granitoïdes, dans les diorites et les serpentines, il est en amas, et forme des masses grenues, compactes ou terreuses, mêlées souvent de fer oligiste. Il est très-riche en métal (72 p. 100), se traite avec la plus grande facilité, et donne un fer de la meilleure qualité. C'est avec le fer magnétique provenant de la Suède et de la Norwége que se fabrique le meilleur acier. Les exploitations les plus importantes sont, dans la Norwége, celle d'Arendal, et dans la Suède, celles de Taberg, en Smoland, et de Dannemora, en Upland. On exploite à Cogne et à Traverselle, en Piémont, un minerai semblable à ceux de Suède. — Le *F. oligiste* a été ainsi appelé par Haüy, parce qu'il y a très-peu à faire pour retirer le métal. Ce minéral est un peroxyde qui contient 69 p. 100 de fer. Il est d'un gris d'acier, lorsqu'il est en masse, et n'offre pas la texture terreuse ; et toujours d'un rouge foncé, quand on le réduit en poussière : de là le nom de *F. oxydé rouge* qu'on lui donne communément. L'oligiste se présente sous des formes très-variées. Nous citerons simplement l'*Olig. laminiforme*, ou *F. spéculaire*, qu'on rencontre en cristaux aplatis ou en lamelles brillantes dans les laves des volcans ; l'*Olig. écailleux*, ou *F. micacé*, qui est en petites masses composées d'écailles brillantes, lesquelles sont tantôt solidement agrégées, et tantôt se détachent très-facilement les unes des autres en adhérant aux doigts ; et l'*Olig. concrétionné fibreux*, ou *Hématite rouge*, qui est en masses mamelonnées à texture fibreuse et rayonnée comme celle du bois. Le fer oligiste forme des dépôts considérables dans les terrains de cristallisation, où il est à l'état métalloïde : c'est ainsi qu'on le trouve en amas ou filons puissants à Gellivara, en Laponie, à l'île d'Elbe, et à Framont, dans les Vosges. On le rencontre aussi dans les terrains de sédiment, surtout dans les parties de ces terrains qui avoisinent les roches cristallines, et le plus souvent il s'y rencontre à l'état lithoïde ou terreux, comme à la Voulte, dans l'Ardèche. C'est un des minerais de fer les plus précieux : il est très-commun en Suède, et très-rare en France. — Une autre espèce importante du même genre est la *Limonite* ou *F. limoneux*, ainsi nommée parce qu'on la rencontre dans le limon des terrains d'alluvion, et appelée encore *F. hydroxydé* et *F. hydraté*, parce que c'est un peroxyde de fer hydraté. La limonite se présente en masses concrétionnées ou amorphes, brunes ou jaunâtres ; mais elle est toujours d'un jaune de rouille, lorsqu'elle est en poussière. C'est à cette espèce que se rapportent presque tous les minerais de fer des terrains de sédiment, et la plupart de ceux de notre pays. Parmi ses variétés, on distingue la *Lim. fibreuse*, dite *Hématite brune* ; la *Lim. compacte*, qui se présente en couches assez puissantes ; la *Lim. géodique*, appelée aussi *Aétite* ou *Pierre d'aigle* ; la *Lim. oolithique*, nommée encore *Mine de f. en grains*, parce qu'elle est sous forme de globules, tantôt de la grosseur d'un pois, tantôt en grains à peine distincts, qui sont libres ou réunis par un ciment argileux ; et la *Lim. terreuse* ou *ocreuse*, nommée aussi *F. d'alluvion* et *F. de marais* ou *F. des prairies*, qui est de formation moderne et s'exploite principalement dans la basse Silésie. En France, on exploite l'hématite brune à Rancié, dans l'Ariége, ainsi que dans les Pyrénées et le Dauphiné. Mais c'est la variété oolithique qui alimente la plupart de nos usines, par ex. en Normandie, dans le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Lorraine et la Franche-Comté.

C. *Fers carbonatés.* — La *Sidérose* est la principale espèce de ce groupe. Ce minéral forme tantôt des masses cristallines, et alors il appartient aux terrains de cristallisation, et tantôt des masses compactes et terreuses, et alors il se rencontre dans ceux de sédiment. La première variété constitue le *F. spathique*, et la seconde le *F. carbonaté lithoïde* ou *F. des houillères*. Le fer spathique est riche en métal, et très-facile à fondre : il donne directement de l'acier, ce qui lui a valu le nom de *Mine d'acier*. Il existe en filons à Baigorry (Basses-Pyrénées), et alimente de nombreuses forges dans les départements voisins. Il se trouve aussi en grandes masses à Allevard (Isère), et sert à la fabrication de l'acier de Rives. Le fer carbonaté terreux ou lithoïde se trouve en rognons et quelquefois en dépôts puissants dans le terrain houiller. Quoique d'une valeur intrinsèque assez faible, ce minerai est précieux à cause de son abondance, et parce qu'il est dans le voisinage d'un combustible qui peut servir à son traitement métallurgique. C'est presque le seul minerai de fer des Anglais ; mais, en France, il ne se trouve en quantité assez considérable qu'à Saint-Étienne (Loire) et à Aubin (Aveyron).

D. *Fers sulfurés.* — Sous ce titre, nous comprenons les sulfures et les sulfates de fer. — 1° Les principaux *sulfures de fer* sont la *Pyrite* proprement dite, appelée aussi *Pyr. cubique* et *Pyr. jaune*, et la *Sperkise*. La première est une substance d'un jaune d'or ou de laiton, qui est fort commune, quoique nulle part elle ne soit en grandes masses. C'est à cette pyrite que se rapportent une foule de prétendues découvertes d'or dont le peuple s'entretient dans un grand nombre de localités. Dans les lieux où elle est assez abondante, on l'exploite pour la fabrication du sulfate de fer, en aidant à sa décomposition par un grillage. Certaines variétés aurifères sont exploitées pour en tirer l'or, soit par lavage, soit par amalgamation. Autrefois on employait cette pyrite, sous le nom de *Marcassite*, pour faire des boutons et d'autres ouvrages de peu de valeur. Dans les premiers temps de l'invention des armes à feu, on s'en servait en guise de pierre à fusil : de là les noms de *Pierre d'arquebuse* et de *Pierre de carabine*, sous lesquels elle est quelquefois désignée. Enfin, on a trouvé des plaques taillées et polies de cette substance dans les tombeaux des anciens Péruviens, et l'on suppose qu'elles leur servaient de miroirs : de là encore le nom de *Miroir des Incas* qu'on a donné à cette pyrite. La *Sperkise*, appelée encore *Pyrite rhombique* et *Pyr. blanche*, bien qu'elle soit jaune livide ou jaune verdâtre, a la même composition que la précédente. Elle appartient spécialement aux terrains de sédiment, et se rencontre le plus souvent en petits cristaux disséminés ou en grains imperceptibles dans certains schistes et lignites. On exploite ces matières et on les laisse exposées au contact de l'air, où le sulfure se change spontanément en sulfate que l'on recueille et qu'on transforme ensuite en alun en y ajoutant des sels de potasse. — 2° Parmi les *sulfates de fer*, nous ne citerons que la *Mélantérie*, ou *Couperose verte* ou *Vitriol martial*, substance verdâtre et d'une saveur d'encre, qui provient de la décomposition des sulfures de fer et principalement de la Sperkise, et se trouve partout où il y a des pyrites en décomposition. Elle est employée pour préparer l'encre, ainsi que pour toutes les espèces de teintures en noir.

E. *Fers phosphorés, arséniés, chromés, etc.* — Parmi les phosphates ferrugineux, nous nommerons uniquement le *Phosphate bleu*, appelé encore *Fer azuré*, *Schorl bleu* et *Bleu de Prusse natif*. C'est un minéral d'un bleu plus ou moins intense, et qui se présente, tantôt sous forme cristalline, tantôt sous forme terreuse. Il se rencontre, en France, à la Bouiche (Allier) et à Alleyras (Haute-Loire). Les variétés terreuses s'emploient pour la peinture, soit à l'huile, soit à la détrempe. — Les minerais de *fer arsénié* ont déjà été mentionnés au mot ARSENIC. — Il a été également parlé du *fer chromé* à l'article CHROME. — Il existe plusieurs *Titanates de fer*. Le plus intéressant est l'*Isérine* (*Nigrine* de Beudant), appelée aussi *F. titané*. C'est une substance noire, magnétique et à cassure brillante, qui se rencontre, en cristaux ou en grains disséminés, dans les roches volcaniques, et, sous la forme de sables, dans le voisinage de ces roches. Ces sables sont quelquefois assez abondants et assez riches en fer pour qu'on puisse les exploiter comme minerais de ce métal. — Enfin, nous mentionnerons, parmi les *alumino-silicates de fer*, la *Chamoisite* et la *Berthiérine*, qui sont quelquefois susceptibles d'être exploitées. La *Chamoisite* est une substance compacte ou oolithique d'un gris verdâtre, qui se trouve en couches peu étendues, mais fort nombreuses dans les dépôts calcaires de la montagne de Chamoison, près de Saint-Maurice, dans le haut Valais. On en tire du fer d'excellente qualité. La *Berthiérine* est bleuâtre, grisâtre ou gris olivâtre : elle est magnétique, ainsi que l'espèce précédente. Cette substance se rencontre souvent en assez grande quantité dans les minerais de fer en grains de la Champagne, et particulièrement dans ceux d'Hayange (Moselle).

VIII. *Métallurgie.* — Tout le monde connaît les usages multipliés du fer, grâce à la faculté qu'il possède de se mouler, de se filer, de s'amincir en feuilles, de se plier en tous sens, de s'aiguiser, de se durcir, de se ramollir à volonté. Le fer se prête à tous nos besoins, à tous nos désirs, à tous nos caprices : il sert à la fois les arts, les sciences, l'agriculture et la guerre ; le même minerai fournit tour à tour l'épée, le soc, l'aiguille, le burin, le ressort, le ciseau, la chaîne, l'ancre de la marine, la machine à vapeur, le fusil, la bombe, le boulet et la mitraille. En un mot, ses usages sont tellement, nombreux qu'on peut presque dire, que la marche progressive des arts et de la société semble liée aux progrès de la sidérurgie. Toutefois la difficulté de l'extraction et de la fabrication de ce métal est telle que son emploi est certainement bien postérieur à celui de quelques autres métaux, tels que le cuivre et l'or. Plusieurs auteurs attribuent la découverte des moyens d'exploiter et de fabriquer le fer aux Chalybes, peuple de l'Asie Mineure, fort renommé dans l'antiquité pour son habileté à travailler ce métal. D'autres l'attribuent aux Dactyles, peuple de Phrygie, qui serait venu s'établir dans l'île de Crète, vers le XV^e siècle avant notre ère. Mais la Bible constate l'existence de cette industrie dans l'Égypte, et en fait honneur à Tubalcain, qui vivait vers l'an 2000 av. J.-C. Quoi qu'il en soit, les premiers inventeurs de la métallurgie du fer ont dû nécessairement exploiter les minerais dont le traitement est le plus simple et le plus aisé.

A. *Opérations préliminaires.* — Les minerais de fer ne sont jamais soumis à des opérations préliminaires compliquées. On casse à la main ou l'on bocarde à sec les minerais en roche, qui renferment dans leur intérieur des cavités remplies d'argile, dont on veut les débarrasser par le lavage. Souvent, et pour abréger, on fait passer un courant d'eau sous les pilons du bocard, afin d'enlever en un seul temps l'argile qui nuirait à leur fusion. Quant aux mines en grains, qui sont agglutinées par des argiles plus ou moins grasses qu'un simple courant n'enlèverait qu'à la longue, on les soumet à l'opération du *Débourbage*. Cette opération se fait au moyen de l'*Égrappoir* ou du *Patouillet*. Le premier consiste en une grille de bois ou de fer, en une espèce d'échelle inclinée dont les échelons seraient carrés et très-rapprochés, et sur laquelle on fait passer le minerai avec un courant d'eau : les chocs multipliés des barreaux et la rapidité de l'eau détachent l'argile, et la mine se trouve ainsi parfaitement nettoyée. Le patouillet est un appareil composé d'une roue montée sur un arbre tournant qui est armé de barres de fer coudées, et d'une grande auge de bois appelée *Huche*. Les barres de la roue brassent et remuent la mine que l'on a jetée dans l'auge, et un courant d'eau qui y passe en même temps emporte l'argile à mesure qu'elle se détache. Les minerais en roche ont souvent besoin d'être soumis à un grillage préliminaire qui les rend plus faciles à fondre. Ce grillage chasse l'eau, ainsi que l'acide carbonique, si le minéral est carbonaté, et le soufre ou l'arsenic, si le minéral en contient ; mais il agit surtout en désagrégeant la matière et en la rendant poreuse.

B. *Traitement métallurgique.* — Pour faire du fer avec les oxydes de ce métal il faut *réduire* ces derniers, c.-à-d. les débarrasser de leur oxygène. Cette réduction se fait aisément en les chauffant au rouge dans un courant d'hydrogène ou d'oxyde de carbone, ou au contact du charbon seulement. Il n'y aurait donc rien de plus simple que la fabrication du fer au moyen de ses oxydes, si ceux-ci étaient purs ; mais malheureusement ils sont toujours mêlés dans la nature avec des matières étrangères, que l'on désigne sous le nom général de *Gangue*. Le plus ordinairement cette gangue est de l'alumine (argile), de la silice, de la chaux, du quartz, etc. Si encore ces matières étaient fusibles à la température où a lieu la réduction de l'oxyde, la difficulté ne serait pas grande, car il suffirait alors de marteler vivement leur mélange à cette haute température ; les molécules de fer à l'état pâteux se réuniraient entre elles, et la gangue serait exprimée sous forme de scorie. Mais il n'en est point ainsi : la gangue, soit argileuse, soit siliceuse, soit calcaire, est presque infusible : il a donc fallu rechercher un moyen de la rendre plus fusible, afin d'obtenir sa séparation d'avec le fer. On a imaginé à cet effet deux procédés.

Dans le premier, qui est de beaucoup le plus simple, on se contente de chauffer le minerai de fer au contact du charbon. Une portion de l'oxyde métallique, au lieu de se réduire, s'unit à la gangue et forme avec elle un silicate double d'alumine et de fer qui est très-fusible, car il fond à une température inférieure à celle où le fer se combine avec le carbone. En conséquence, ce silicate double, dès qu'il est à la température de sa fusion, se sépare d'avec l'autre portion de fer, laquelle reste à l'état spongieux. De cette façon, il n'y a plus qu'à battre ce dernier au marteau pour l'agréger et chasser la scorie qu'il peut encore renfermer. Ce procédé, qu'on désigne sous le nom de *méthode catalane*, est, comme on le voit, remarquable par sa simplicité ; mais il fait perdre une quantité de fer proportionnelle à celle de la gangue que contient le minerai. Il ne peut donc être employé que pour traiter des minerais fort riches, où l'on s'inquiète peu de perdre une certaine proportion de métal.

Par le second procédé, on évite cette perte ; mais il est beaucoup plus compliqué. Au lieu de rendre la gangue fusible en la faisant combiner avec une partie de l'oxyde de fer du minerai, on ajoute à ce dernier une autre base qui soit également susceptible de se combiner avec la gangue en la rendant plus fusible. Lorsque la gangue est surtout argileuse, on pourrait atteindre le but proposé en ajoutant au minerai une base telle que la potasse, la soude, ou la chaux ; mais cette dernière étant la seule qu'on puisse obtenir économiquement, c'est à elle, ou mieux au carbonate de chaux, c'est-à-d. au calcaire, qu'on a recours. Le calcaire, ainsi employé dans les usines sidérurgiques, est désigné sous le nom de *Castine*. Dans les cas particuliers où c'est le calcaire qui domine avec excès dans la gangue, on ajoute de l'*Erbue*, c.-à-d. de l'argile. Dans les deux cas, il se forme un silicate double d'alumine et de chaux qui est fusible. Malheureusement, la température à laquelle il fond est extrêmement élevée et supérieure à celle où le carbone se combine avec le fer, de telle sorte que, dans ce procédé, on n'obtient pas du fer ductile, mais simplement un composé plus ou moins carburé, c'est-à-d. de la *Fonte*, lequel a besoin de subir une autre série de manipulations pour acquérir les propriétés que l'on réclame dans le fer proprement dit. Cette seconde méthode est appelée *Méthode du haut fourneau*.

1° *Méthode catalane.* — Cette méthode n'est plus guère pratiquée aujourd'hui que dans quelques localités de la Corse et des Pyrénées, car elle exige des minerais très-riches et une grande quantité de combustible. La forge dont on fait usage dans ce procédé consiste tout simplement en un trou quadrangulaire creusé dans le sol et muré avec de grosses pierres sèches et réfractaires : c'est une sorte de grand creuset formé de pierres (Fig. 1). L'une des parois de ce creuset est perforée d'un trou par lequel pénètre, sous une inclinaison de 35 à 40 degrés, la tuyère d'une forte machine soufflante. Pour le mettre en activité, on commence par remplir le fond du creuset de charbon de bois qu'on recouvre ensuite de minerai. On allume le feu et, au moyen de la tuyère, on lance fortement l'air au milieu du brasier. Le charbon situé tout près de la tuyère, brûlant au contact de l'air, se transforme en acide carbonique ; mais ce gaz, en traversant les couches supérieures de charbon incandescent, passe à l'état d'oxyde de carbone, lequel, rencontrant le minerai chauffé d'ailleurs à une haute température, réduit une partie de son oxyde en fer métallique, tandis que l'autre partie de minerai, resté à l'état de protoxyde, s'unit avec la gangue et forme avec elle un silicate multiple très-fusible. Ce dernier, qui constitue ce qu'on appelle la *scorie*, se rassemble au fond du creuset, d'où on le fait écouler de temps en temps par une ouverture pratiquée à cet effet. Le fer qui reste dans le creuset forme une masse spongieuse, appelée *Massé*, qui emprisonne dans ses mailles une certaine quantité de scorie fondue. En conséquence, on transporte le massé sous un lourd marteau appelé *Mail*, *qui pèse environ* 600 *kilogr.* et *qui est mû par* une machine. Le choc de ce marteau exprime la scorie liquide et rend le massé plus compacte. On coupe alors le massé en deux parties égales, au moyen d'un long coin de fer sur la tête duquel on

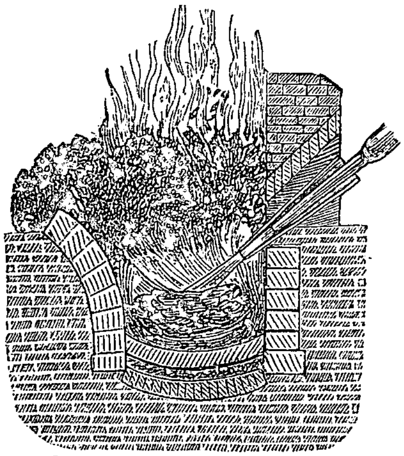

Fig. 1.

fait jouer le mail. On bat de nouveau sous le marteau ces deux moitiés (*Massoques*), de manière à leur donner la forme de parallélipipèdes allongés, qu'on coupe de nouveau en deux parties égales. On obtient ainsi quatre morceaux de fer (*Massouquettes*) qu'on étire en barres. Une opération au foyer catalan dure ordinairement six heures, et produit de 140 à 150 kilogr. de fer marchand, pour une consommation de 470 kilogr. de minerai et de 500 kilogr. environ de charbon. Le fer ainsi obtenu est de très-bonne qualité ; il n'a qu'un défaut, c'est de coûter trop cher.

2° *Méthode du haut fourneau.* — Cette méthode est la plus répandue. Elle permet d'extraire aussi complétement que possible le fer de ses minerais ; mais on ne peut le faire qu'en chauffant ces derniers à une très-haute température, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Il faut donc construire des fourneaux très-élevés et disposés d'une façon particulière. Un *Haut fourneau* (Fig. 2) se compose de deux troncs de cône réunis par leur base. Le tronc de cône supérieur, C, s'appelle *Cuve ;* le tronc de cône inférieur, E, *Étalages*. Au-dessous des étalages,

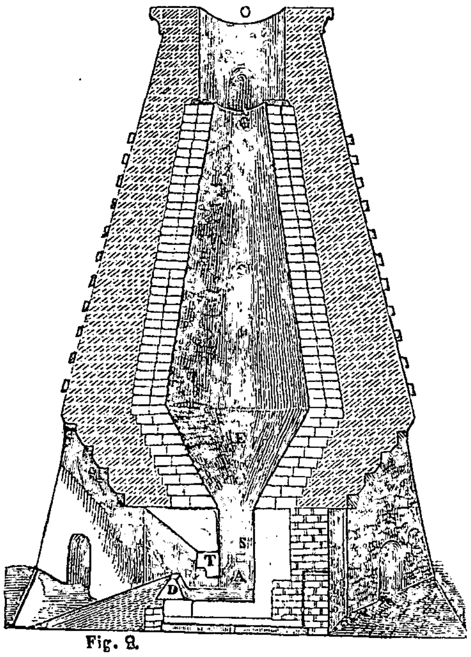

Fig. 2.

se trouve un espace à section circulaire, qu'on nomme l'*Ouvrage* et qui descend jusqu'au bas du fourneau où est le creuset. L'ouverture supérieure de la cuve, G, s'appelle *Gueulard ;* elle est surmontée d'une cheminée, GO, qu'on nomme *Gueule*. Tout à fait au bas du fourneau, en A, se trouve le *Creuset*, qui est formé d'une seule pierre quartzeuse très-grosse. Une des parois de l'ouvrage, celle en T, ne descend pas tout à fait jusqu'au niveau du creuset : on l'apelle *Tympe*. La paroi correspondante du creuset est formée par une grosse pierre prismatique, D, qui s'avance un peu au-devant d'elle et porte le nom de *Dame*. La paroi où se trouvent la tympe et la dame s'appelle *paroi antérieure* du fourneau ; la paroi opposée, *paroi postérieure*, et les deux autres, *parois latérales*. Les parois latérales et postérieure sont perforées, S, pour livrer passage aux tuyères d'une forte machine soufflante. Tout ce gigantesque appareil, qui a de 10 à 18 mèt. de hauteur, est construit en pierres parfaitement réfractaires. — Le fourneau se charge par le *gueulard*, et on le remplit de couches alternatives de combustible, soit charbon de bois, soit coke, et de minerai préalablement mélangé avec la quantité de *castine* ou d'*erbue* nécessaire pour rendre la gangue fusible ; puis on y met le feu. Voyons maintenant les réactions chimiques qui se passent dans l'appareil. L'air apporté par la tuyère brûle le charbon de l'*ouvrage*, et se transforme en acide carbonique avec un dégagement de chaleur considérable. Cet acide carbonique monte, arrive dans les *étalages* où il rencontre du charbon chauffé au rouge, et où il abandonne à ce dernier une portion de son oxygène en passant à l'état d'oxyde de carbone. Ce nouveau gaz rencontre, dans les étalages mêmes et dans la partie inférieure de la cuve, des minerais chauffés au rouge : il réduit leurs oxydes de fer et repasse à l'état d'acide carbonique, de sorte qu'il sort par le gueulard un mélange gazeux composé d'azote, provenant de l'air insufflé, d'un peu d'hydrogène et d'hydrogène carboné abandonnés par le combustible, d'acide carbonique et d'oxyde de carbone non brûlé. Ce dernier, quand on en approche un corps enflammé, brûle avec une longue et belle flamme bleue. Suivons maintenant la colonne descendante des minerais et du combustible. Dans la partie supérieure de la cuve où la température est peu élevée, le minerai ne fait que se dessécher. En descendant plus bas, la température augmente et le minerai se déshydrate. Plus bas, l'oxyde de fer est en partie réduit, et la castine en partie décomposée en acide carbonique et en chaux. Plus bas encore, c.-à-d. dans la partie inférieure de la cuve, l'oxyde est complétement réduit et la castine entièrement calcinée. Au bas des étalages, où la température est très-élevée, la chaux se combine avec la gangue et les cendres du combustible, et les transforme en silicates fusibles. D'un autre côté, le fer se trouvant en contact avec du charbon et du silicium chauffés à une haute température, se carbure et se transforme en *fonte de fer*. Enfin, la fonte et les silicates doubles qui se sont produits arrivent ensemble dans l'*ouvrage*. Là, ils rencontrent la température la plus élevée que puisse donner la combustion du charbon, se liquéfient simultanément, et tombent pêle-mêle et goutte à goutte dans le creuset. Mais le silicate d'alumine et de chaux étant moins dense que la fonte, surnage celle-ci, et, quand le creuset est plein, déborde par-dessus la dame et s'écoule au dehors, où il se prend en une masse vitreuse *ou pierreuse qu'on appelle Laitier.— Lorsque le creuset est entièrement* rempli de fonte, les ouvriers procèdent à la *Coulée*. Ils ouvrent un trou situé au fond du creuset, appelé *trou de perce* ou *trou de coulée*, et dirigent la fonte dans de petits canaux préalablement creusés dans le sable sec. Celle-ci, en se refroidissant, prend la forme de ces canaux et représente ainsi des demi-cylindres qu'on appelle *Gueuses* ou *Gueusets*, suivant leur longueur. — Ainsi que nous l'avons vu, il sort du gueulard du haut fourneau une certaine quantité de gaz combustibles qui brûlent à l'air sans aucune utilité. Depuis plusieurs années, on a cependant essayé d'en tirer parti. Ainsi, par ex., on s'en est servi pour chauffer l'air destiné à être lancé dans le haut fourneau. Par ce procédé, on réalisait une économie sensible de combustible ; mais on n'a pas tardé à remarquer que la fonte obtenue à l'aide de l'air chaud était d'une qualité inférieure : on y a donc renoncé. Aujourd'hui, on n'emploie guère ces gaz que pour chauffer les chaudières des machines à vapeur qui font marcher les machines soufflantes.

3° *Des diverses sortes de fontes.* — On peut se servir immédiatement de cette fonte, appelée de *première fusion*, pour la fabrication de certains objets de moulage grossiers, comme tuyaux pour la conduite des eaux, colonnes, et bâtis de machines ; mais pour faire des objets plus petits et plus fins, comme marmites, plaques, grilles, etc., il est nécessaire de soumettre cette fonte à une seconde fusion dans des fourneaux à cuve appelés *Cubilots*. — Dans le commerce, on distingue trois espèces de fontes, qui diffèrent entre elles par la quantité de carbone qu'elles contiennent, et qu'on désigne sous les noms de *f. blanche*, *f. grise*, et *f. truitée*. — La *f. b*[illegible] s'obtient quand on refroidit brusquement la fonte au sortir du haut fourneau : elle est alors dure et cassante. Si, au contraire, on la laisse se refroidir lentement, une partie du carbone qu'elle contient s'en sépare sous forme de petites paillettes noires cristallines de *graphite*, et il reste ce qu'on appelle la *f. grise* ou *f. douce*. Celle-ci est passablement malléable ; elle se laisse limer, forer et couper au ciseau. La *f. truitée* est intermédiaire aux deux précédentes. Dans cette espèce, la séparation du graphite, au lieu de s'opérer régulièrement dans toute la masse, n'a eu lieu que sur certains points, de manière que sa surface blanche est bigarrée de taches grises. — Il existe cependant des espèces de fontes qui, bien que refroidies lentement, n'abandonnent pas leur carbone, et restent toujours à l'état de fontes blanches dures et cassantes : ce sont celles dont les minerais contiennent du phosphore, du soufre ou du manganèse : on les appelle fontes *lamelleuses*, parce qu'elles ont une texture cristalline à très-larges lames brillantes. Elles ne sauraient être employées pour le moulage. — Indépendamment de l'influence qu'exerce sur la qualité des fontes la *nature des minerais eux-mêmes*, la nature du combustible en a aussi une fort sensible. C'est ainsi que le coke, substitué au charbon de bois, avait d'abord l'inconvénient de rendre la fonte lamelleuse, attendu que ce combustible contient toujours une certaine proportion de pyrites. Mais on est parvenu à remédier au mal en augmentant notablement la proportion de castine. De cette manière il reste dans le fourneau un excès de chaux, sous l'influence de laquelle le soufre se transforme en sulfure de calcium, qui se dissout entièrement dans le laitier.

4° *Affinage de la fonte.* — L'affinage a pour objet de convertir la fonte en fer ductile, en lui enlevant le carbone et le silicium qu'elle contient. Pour cela, on la soumet à une action oxydante sous l'influence d'une haute température. Alors le carbone se transforme en acide carbonique qui se dégage, et le silicium passe à l'état d'acide silicique, qui va s'unir à de l'oxyde de fer pour former un silicate fusible. S'il existe dans la fonte quelques parcelles de soufre ou de phosphore, ces corps s'acidifient également et se séparent à l'état de sels. — On emploie dans l'industrie deux procédés pour l'*affinage de la fonte* : l'un est l'*affin. au petit foyer*, et l'autre l'*affin. à la houille.*

a. *Affinage au petit foyer.* — Dans ce procédé, l'affinage se fait tout simplement dans un foyer analogue à la forge catalane. — On en remplit le creuset avec du charbon de bois ; on l'allume et l'on donne le vent par la tuyère. Quand les charbons sont incandescents, on place immédiatement au-dessus d'eux une pièce de fonte. Celle-ci ne tarde pas à entrer en fusion, et tombe en gouttelettes à travers le vent de la tuyère au fond du creuset. Dans leur passage à travers l'air de la tuyère, les gouttelettes s'oxydent à leur surface ; en même temps leur carbone et leur silicium s'acidifient en partie, de façon que la masse métallique rassemblée au fond du creuset est déjà en grande partie décarburée. Quand elle a pris de la consistance, l'ouvrier la soulève avec un ringard, et la place de nouveau sur le charbon incandescent. Là elle est soumise à une nouvelle fusion et oxydation : c'est ce qu'on appelle *avaler la loupe*. Après cette seconde fusion, le fer a *pris nature*. Il représente alors une masse spongieuse qu'on transporte sous un lourd marteau mû par une machine, et dont la tête pèse de 300 à 600 kilogr. Sous le choc de ce marteau, qu'on appelle *marteau de soulèvement*, les scories liquides sont exprimées des mailles de la loupe et les particules de fer se soudent les unes avec les autres. Les ouvriers tournent cette masse sous ses différentes faces, pour que le marteau la frappe dans tous les sens, et ils lui donnent ainsi la forme d'un prisme allongé. Cela fait, à l'aide d'un couteau de fer et du même marteau, ils coupent la loupe en quatre ou cinq morceaux de même forme, qu'ils nomment *Lopins*. Ceux-ci sont de nouveau replacés dans le foyer, et, quand ils ont atteint la température voulue, *on les porte sous un autre marteau*, appelé *marteau à bascule* ou *martinet*, qui les réduit en barres ou leur donne toute autre forme voulue. Ce procédé donne, pour 100 p. de fonte, de 72 à 76 p. de fer ductile et de très-bonne qualité. Avec des fontes fort médiocres, on peut aussi obtenir de bons fers, parce que le métal est forgé et corroyé dans tous les sens : mais alors le déchet est beaucoup plus considérable.

b. *Affinage à la houille.* — Ce procédé est appelé *Méthode anglaise*, parce qu'il a pris naissance en Angleterre où le charbon de bois est fort cher et la houille à très-bas prix ; mais il est aujourd'hui employé dans toutes les contrées qui se trouvent dans les mêmes conditions économiques. Il comprend deux opérations successives, le *Finage* ou *Mazéage*, et le *Puddlage*. — La première consiste tout simplement à placer la fonte dans un creuset d'affinage ordinaire sur du coke incandescent. Elle fond, et ses gouttelettes, en traversant l'air de la tuyère pour tomber au fond du creuset, s'oxydent et perdent tout leur silicium et une grande partie de leur carbone. Quand le creuset est plein, on débouche le trou de coulée, et l'on dirige le métal en fusion dans des rigoles de sable où il prend la forme de plaques. On lui donne alors le nom de *fine-metal :* il est blanc, cassant, et plus ou moins boursouflé. — Pour achever la décarburation du fine-metal, on le soumet au *puddlage*. A cet effet, on le transporte dans un vaste fourneau à réverbère, où il est chauffé à une haute température et soumis en même temps à un courant d'air oxydant. Le carbone de la fonte s'acidifie alors complétement, ainsi que le silicium, s'il en reste encore. Une fois acidifié, ce dernier s'unit à de l'oxyde de fer fourni, soit par le métal lui-même, soit par des scories très-ferrugineuses, qu'on a eu soin de répandre préalablement dans le four, et se convertit ainsi en une scorie fusible qui surnage au-dessus de la masse.

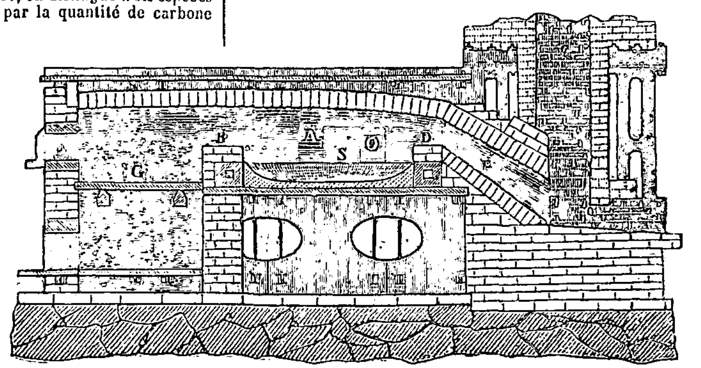

Fig. 3.

Le *four à puddler* est une espèce de fourneau à réverbère, dont la Fig. 3 représente une coupe verticale. En G est la grille sur laquelle on met la houille. S est la sole du fourneau où l'on dispose les plaques de fine-metal ; elle est séparée de la grille par une élévation B. En P est un plan incliné par lequel on fait écouler les scories qui recouvrent le métal en fusion et débordent la hauteur D. En C est une cheminée qui active le tirage et emporte les résidus gazeux. Latéralement le fourneau est percé de plusieurs portes, A, O, qui communiquent avec la sole et sont fermées pendant l'opération : celle en O sert spécialement au nettoyage de la sole. La sole est formée par une plaque de tôle sous laquelle l'air peut circuler librement, ce qui empêche que la sole ne fonde sous l'action de la chaleur. D'autres fois elle est en briques réfractaires, comme tout le reste du fourneau. — Le fourneau étant chauffé au rouge blanc, on répand sur la sole, par les ouvertures A, O, de 200 à 250 kilogr. de fine-metal, auquel on ajoute environ 50 kilogr. de scories très-riches en fer. La masse fond rapidement; une scorie liquide la recouvre. L'ouvrier fait alors couler une partie de cette dernière par le canal P, *brasse le métal fondu, en rassemble les différentes parcelles et* les agglutine. Enfin, quand il reconnaît que l'affinage est suffisamment avancé, il en forme des boules qu'il transporte sous une presse *ad hoc*, ou sous le *marteau-pilon* (v. ce mot) pour en exprimer les scories, et les transformer en fer ductile et malléable. — Dans l'opération du mazéage, la fonte éprouve un déchet d'environ 10 pour 100, et la consommation du coke est d'environ deux tiers de mètre cube pour 100 kilogr. de fine-métal obtenu. Dans le puddlage, le déchet sur ce dernier est de 7 à 8 pour 100, et l'on consomme environ 100 parties de houille pour 100 parties de fer puddlé.

Lorsque les fontes sont très-pures, comme celles, par ex., qui proviennent d'un haut fourneau chauffé au charbon de bois, on se dispense généralement de les affiner et on les soumet immédiatement au puddlage. Le fer puddlé ne vaut jamais le fer obtenu par l'affinage au petit foyer. Il est mal soudé, fissuré ; mais il présente une plus grande dureté, ce qui le rend propre à certains usages spéciaux, tels que la fabrication des rails de chemin de fer. Pour le rendre plus malléable et améliorer sa qualité, il faut de nouveau le chauffer au blanc, le ressouder et le soumettre à de nouveaux *corroyages*. On fait ensuite subir au fer diverses opérations, selon qu'on veut le réduire en barres, en verges, en tôle, en fil de fer ou en acier. V. FENDERIE, LAMINAGE, TRÉFILERIE et ACIER.

5° *Différentes espèces de fers.* — La texture du fer est un des caractères qui servent le plus généralement à apprécier ses qualités pour l'industrie. Il faut l'observer sur une cassure récente provenant d'un échantillon de fer carré qui n'ait pas plus de 25 millim. de côté, ou d'une barre mi-plate de 12 à 15 mill. d'épaisseur. Sa nature, très-variable, dépend à la fois des qualités inhérentes au métal et du mode mécanique de la préparation. « Le fer pur qui a été battu et étiré également dans tous les sens, dit Regnault, possède une texture à très-petits grains brillants; mais lorsqu'il a été étiré en barres, il présente souvent une texture fibreuse très-prononcée, suivant la longueur de la barre. *Cette texture fibreuse est très-recherchée*, parce que le fer qui la présente possède une ténacité plus grande que celle du fer à texture grenue; cependant les ouvriers habiles savent la communiquer à des fers de qualité médiocre. La texture fibreuse du fer ne persiste pas indéfiniment ; elle se change au bout de quelque temps en texture grenue, ou même en texture lamelleuse. Ce changement a surtout lieu lorsque les barres de fer sont soumises à des vibrations, comme, par ex., lorsqu'elles supportent le tablier d'un pont suspendu. La ténacité du métal diminue en même temps d'une manière très-marquée, *et la* rupture a souvent lieu sous des charges que la barre aurait facilement supportées quand elle avait la texture fibreuse. Une transformation de cette nature se remarque souvent dans les essieux des locomotives et des wagons de chemin de fer. » Dans le commerce, les fers qui présentent la texture grenue ou la texture fibreuse dont il vient d'être parlé, sont désignés sous les noms de *fers à grains* et de *fers nerveux*.

Les fers du commerce se distinguent encore en *fers forts*, qui se laissent forger et courber à froid et à chaud, et en *fers rouverains*, qui cassent à une température plus ou moins élevée. — Les *fers forts* se divisent eux-mêmes en trois catégories. Le *fer fort, dur*, ou *fer aciéreux*, est le plus résistant au feu, par suite de la forte proportion de carbone qu'il renferme. Il est très-dur, et particulièrement employé pour la fabrication de l'acier de cémentation, des câbles de fer, des canons de fusil, des tôles fortes de machines à vapeur, et en général pour tous les objets qui réclament une grande résistance. Le *fer fort, mou*, plus ductile et moins résistant que le précédent, se travaille aisément à froid et à chaud, et convient surtout à la fabrication des objets qui exigent une certaine ductilité jointe à beaucoup de résistance, comme les fers et les clous de cheval, le fil de fer, les essieux, les jantes des roues, etc. Le *fer demi-fort* ne casse ni à froid ni à chaud, et possède les qualités des deux variétés précédentes, mais à un degré moins élevé : on l'emploie surtout à faire les pointes de Paris et le gros fil de fer. — Les *fers rouverains* se divisent également en plusieurs catégories. Les *fers métis*, ou fers cassant à chaud, doivent ce vice à une certaine proportion de soufre ou d'arsenic (il suffit de 3 dix-millièmes de soufre pour rendre le fer insoudable). La cassure des fers métis est plus foncée et plus terne que celle des autres fers; et lorsqu'ils sont nerveux, leur *nerf* est plus gros. Les *fers tendres* sont cassants à froid et ordinairement très-lamelleux. Leur cassure est à grains plats, blancs et brillants, unie et sans arrachement. Le défaut de ces fers résulte de la présence d'une faible quantité de phosphore. *D'ailleurs, ils se travaillent bien à chaud* et sont ordinairement débités en verges de fenderie pour la fabrication des clous. Les *fers brûlés* cassent également à froid. Ils ne contiennent plus de carbone, mais beaucoup de silicium. Leur cassure est lamelleuse, d'un blanc légèrement bleuâtre, brillante et éminemment cristalline. Les lames sont plus grandes et plus anguleuses que celles du fer tendre. Enfin, il existe des fers rouverains, appelés *fers aigres*, qui sont à la fois cassants à froid et à chaud : ce sont les plus mauvais de tous les fers, et ils ne peuvent être presque d'aucun usage.

Dans le commerce, avant d'acheter ou de recevoir les fers, on leur fait subir certains essais qui ont pour but de reconnaître la qualité du métal. Ces essais s'opèrent à chaud et à froid. — Dans les premiers, on chauffe au rouge clair, dans une forge de maréchal, la barre à essayer : on la replie sur elle-même à cette température, et, dès qu'elle est arrivée au rouge brun, on la plie de nouveau. On laisse alors refroidir la barre, et, après l'avoir entaillée à froid au moyen d'une tranche, si les dimensions ou la nature du fer l'exigent, on la plie jusqu'à la rupture ou jusqu'à réunion des deux parties du coude, ce qui, dans tous les cas, met à découvert la texture du métal. Les essais à chaud précités montrent si le fer est cassant au rouge clair, au rouge-brun ou à ces deux températures, ou s'il résiste à l'une et à l'autre. — Les essais à froid indiquent si le fer est fort, tendre ou métis. Le fer tendre casse net ; la cisaille le brise, mais ne le coupe pas; il craque sous cet outil. La cassure à froid peut indiquer, jusqu'à un certain point, si le fer est cassant à chaud ; le *nerf de ce dernier présente des solutions de continuité* perpendiculairement à sa direction. Les faisceaux de ce nerf forment pour ainsi dire des lames, ce qui ne s'observe pas dans les fers bons à chaud. Les fers forts résistent à la rupture à froid. Leur cassure est généralement fibreuse, et leur qualité est d'autant meilleure que leur nerf est plus blanc, plus long, plus fin et plus uniforme ; la cisaille les coupe comme une substance molle, sans les rompre. Le fer dit brûlé se comporte de la même manière sous la cisaille, à l'opposé du fer tendre, auquel du reste il ressemble beaucoup.

IX. *Alliages de fer.* — Le *nickel* et le *cobalt* s'allient aisément et en toutes proportions avec le fer : ces alliages sont blancs et ont les mêmes propriétés que le fer. Le *cuivre* ne peut s'allier avec ce dernier qu'en petite proportion et à une très-haute température. Un vingtième de cuivre donne plus de ténacité à la fonte, et la rend propre à être employée pour les objets de moulage. Les alliages de *manganèse* et de fer sont presque infusibles, lorsque le premier de ces métaux se trouve combiné en proportion considérable; mais ils sont plus oxydables que le fer. Au contraire, les alliages d'*antimoine* et de fer sont fusibles et très-cassants. Le *platine* donne avec l'acier des alliages fusibles, malléables et très-ductiles, qui sont susceptibles de prendre un beau poli. L'*argent* ne forme pas de véritables alliages avec le fer. Quant aux alliages du fer avec l'*étain*, le *plomb* et le *zinc*, ils méritent une mention particulière.

A. *Fer-blanc.* — Le *Fer-blanc* n'est autre chose que de la tôle de fer ou du fer laminé dont les deux surfaces sont recouvertes d'une couche très-mince d'étain pur. La découverte de l'étamage du fer remonte à une haute antiquité, car Pline l'ancien en attribue l'invention aux Gaulois; mais assurément nos ancêtres ne procédaient pas comme nous le faisons aujourd'hui. — Pour obtenir le fer-blanc, on fait choix d'une tôle parfaitement homogène et unie, puis on la décape pour que l'étain y adhère plus aisément. Le décapage se fait en plongeant les feuilles de tôle, pendant quelques minutes, dans de l'acide sulfurique très-étendu, puis on les porte dans un fourneau à réverbère fumant, où on les chauffe au rouge. Cela fait, on les passe entre des cylindres très-polis, et ensuite on les met séjourner vingt-quatre heures dans une eau rendue acidule au moyen de son qu'on y a laissé aigrir. Après cela, on les plonge quelques instants dans une dissolution étendue d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique. Enfin, on les lave à grande eau, et on les sèche en les frottant avec du son. — Une fois les feuilles bien desséchées et ainsi débarrassées de toute trace d'oxyde, on les plonge dans une caisse rectangulaire pleine de suif fondu, et, aussitôt après, dans une autre caisse contenant de l'étain en fusion : la durée de l'immersion dans chacune des caisses est d'une heure et demie. Alors on retire les feuilles, qui retiennent à leur surface une portion d'étain, laquelle se solidifie bientôt. Immédiatement un ouvrier les nettoie rapidement avec un chiffon, et l'opération est terminée. Chaque mètre carré de surface de la tôle retient de 130 à 140 grammes d'étain. Le fer-blanc présente l'aspect de l'étain. Il en a l'éclat et la couleur, et conserve son brillant à l'air mieux que l'étain lui-même, en raison de l'action galvanique qui se produit entre les deux métaux, l'étain étant négatif à l'égard du fer. Mais la moindre fissure qui met le fer à découvert ne tarde pas à occasionner une tache de rouille, car, en raison même de cette action galvanique, le fer devient plus oxydable qu'il ne l'est naturellement par lui-même. — Quoique l'étain qui recouvre les feuilles de tôle nous offre une surface parfaitement lisse et miroitante, il a intérieurement une texture cristalline, qu'on peut mettre aisément en évidence. Il suffit pour cela de dissoudre la couche superficielle par un acide. La surface des feuilles devient alors moirée, et présente souvent des apparences très-belles à la lumière réfléchie. La liqueur qu'on emploie ordinairement pour produire ce *Moiré métallique*, est une espèce d'eau régale formée de 2 parties d'acide chlorhydrique, 1 p. d'acide azotique, et 3 p. d'eau. Les feuilles de fer-blanc moirées doivent être recouvertes immédiatement d'un vernis transparent, auquel on peut donner diverses couleurs. Sans cette précaution, le contact de l'air ne tarde pas à ternir le moiré. En 1816, un nommé Allard tira parti de cette propriété, anciennement connue des chimistes, et il en sut faire naître une industrie nouvelle qui eut pendant quelque temps une vogue prodigieuse.

B. *Fer plombé.* — Il y a environ une trentaine d'années qu'à Montataire (Oise), un habile métallurgiste, Mertian, imagina de substituer le plomb à l'étain pour mettre le fer à l'abri de la rouille. Les couvertures faites avec cette tôle plombée étaient *moins chères et moins lourdes que les couvertures de plomb*, plus solides et moins combustibles que celles de zinc ; mais la supériorité de leur prix sur celles-ci empêcha le développement de cette industrie nouvelle, qui d'ailleurs n'aurait pu tenir devant celle du fer galvanisé.

C. *Fer zingué.* — Le fer zingué n'est autre chose que du fer recouvert d'une couche de zinc. Le *Zincage* ou *Zinguage* s'opère absolument de la même manière que l'étamage du fer-blanc. On décape d'abord la tôle comme tout à l'heure ; on la lave, on la sèche, puis on la plonge successivement dans un bain de graisse et dans un bain de zinc fondu. Toutefois cette opération exige une précaution particulière. Comme le zinc chauffé à une certaine température s'oxyde et brûle facilement au contact de l'air, il faut avoir soin de recouvrir le bain de zinc d'une couche de sel ammoniac, ou bien d'un flux formé de résine ou de carbonate de soude. Dans l'alliage ainsi formé par le zinc et le fer, le premier constitue l'élément électro-positif du couple voltaïque, et le second l'élément électro-négatif. En conséquence, le zinc, en même temps qu'il préserve le fer de l'oxydation, s'oxyde lui-même rapidement. Mais cette oxydation n'est que superficielle, et la petite pellicule d'oxyde qui se produit à sa surface forme un vernis imperméable qui préserve les couches inférieures. Tel est le motif pour lequel Sorel, l'inventeur de ce procédé (1836), lui a donné le nom de *Galvanisation* du fer, et a appliqué celui de *Fer galvanisé* au fer recouvert d'une couche de zinc. — La tôle galvanisée n'est pas plus chère à poids égal que la tôle nue ; son prix est à peu près le même que celui du zinc laminé. Mais, outre qu'elle est plus tenace et plus flexible que ce dernier, elle offre l'avantage de ne pas se fondre et de ne pas s'enflammer comme lui dans les incendies. — Pour plus de détails, cons. REGNAULT, *Éléments de Chimie*, et Ch. LABOULAYE, *Dictionnaire des Arts et Manufactures*.

FER-BLANC. s. m. V. FER.

FERBLANTIER. s. m. Celui qui travaille en fer-blanc, qui fait, qui vend des ouvrages de fer-blanc.

FER-CHAUD. s. m. T. Méd. Voy. GASTRALGIE.

FÉRET. s. m. Nom vulg. donné, à Paris, à l'Hématite rouge. — V. FER.

FÉRIAL, ALE. adj. Qui regarde la férie, qui est de férie. *Office férial.*

FÉRIE. s. f. (lat. *feria*). T. Antiq. et Liturg.

Enc. — I. A Rome, les *Féries* (*Feriæ*) étaient des jours ou des séries de jours pendant lesquels les citoyens suspendaient les affaires politiques et les procès, et les esclaves leurs travaux : les féries étaient donc des jours nefastes. — Elles comprenaient les jours consacrés à chaque divinité, et, par conséquent, les jours où l'on célébrait les jeux publics étaient des *féries* ou des *jours fériés*. Quelques-unes de ces féries cependant, comme celles des vendanges (*f. vindemialis*) et des moissons (*f. messis* ou *f. æstiva*), paraissent n'avoir eu aucun rapport direct avec le culte des dieux. — On distinguait les féries en féries *publiques* et en féries *privées*.

Les féries privées étaient des fêtes particulières célébrées par les familles ou bien par de simples citoyens, en mémoire de quelque événement qui les intéressait particulièrement. Comme exemples de fêtes de famille, nous citerons les *feriæ Claudiæ, Æmiliæ, Juliæ, Corneliæ*, etc. Il est probable que toutes les grandes familles avaient leurs féries privées, comme elles avaient *leurs sacrifices privés. Parmi ces féries de famille, nous mentionnerons* encore les *feriæ denicales*, qui avaient lieu le jour où les membres d'une famille qui avaient perdu l'un des leurs se purifiaient en commun. Les individus fêtaient aussi par un jour de repos l'anniversaire de leur naissance et les événements mémorables de leur vie. Sous l'empire, le jour de la naissance de l'empereur prit même souvent le caractère d'une fête publique qu'on célébrait par des sacrifices et par des jeux publics.

Les féries publiques étaient observées par la nation entière. *Elles se divisaient en trois classes. On* appelait *feriæ stativæ* ou *statæ*, celles qui se célébraient régulièrement à des jours fixes. Telles étaient celles pendant lesquelles se célébraient les *Agonales* (*agonalia*), les *Carmentales* (*carmentalia*), les *Lupercales* (*lupercalia*), etc., qui avaient été instituées, les premières en l'honneur de Janus (9 janv.) et de Véjovis (21 mai), les secondes en l'honneur de la déesse Carmenta (15 janv.), et les dernières en l'honneur de Pan (15 févr.). Les *feriæ conceptivæ* ou *conceptæ* avaient également lieu chaque année, mais à des époques variables, le jour en étant fixé par les prêtres ou les magistrats. Nous citerons, parmi les plus importantes, les *feriæ latinæ*, appelées aussi simplement *latinæ*, qui avaient été instituées, suivant la tradition, par Tarquin le Superbe, en commémoration de l'alliance conclue entre les Romains et les Latins, mais qui, ainsi que l'a démontré Niebuhr, remontaient à une époque bien antérieure et était une *panégyrie* des villes latines. A cette catégorie appartenaient encore les *Compitales* (*compitalia*), qui se célébraient en l'honneur de Pan ; les *Sementines* (*feriæ sementivæ* ou *sementina dies*), qui avaient lieu à l'époque des semailles, afin de demander aux dieux une abondante récolte ; et les *Paganales* (*paganalia*), ou fête des villageois (*pagani*), qui venaient au temps de la germination des plantes et pendant lesquelles on faisait le dénombrement de la population des campagnes. Enfin, on appelait *feriæ imperativæ*, c.-à-d. féries par ordre, les fêtes que les magistrats établissaient dans certaines circonstances importantes. Tite-Live en mentionne plusieurs, *qui étaient destinées à solenniser un triomphe ou à détourner* un danger public. Elles duraient quelquefois plusieurs jours. Ainsi, par ex., après une pluie de pierres, on célébrait une f. de neuf jours, que l'on appelait *sacrum novemdiale*. Outre les trois espèces qui précèdent, les textes parlent encore de féries appelées *feriæ precidaneæ*, c.-à-d. féries préparatoires. On qualifiait ainsi les jours qui précédaient les féries ordinaires. Quoiqu'ils ne fissent pas partie de ces dernières, et qu'ils fussent même souvent des jours noirs (*dies atri*), ils étaient, dans certains cas, inaugurés par le grand pontife et devenaient eux-mêmes des féries.

II. Le mot *feria* désignant chez les Romains les jours de repos, les premiers chrétiens l'adoptèrent naturellement pour indiquer les jours consacrés au culte du vrai Dieu. En conséquence, ils appelèrent le dimanche *feria dominica*, c.-à-d. la f. du Seigneur, ou simplement *dominica*, en sous-entendant le mot *feria*. Un peu plus tard, ils étendirent la même dénomination aux fêtes des saints, d'où les expressions *feria sancti Joannis, f. sancti Josephi*, etc., et même à tous les jours de la semaine indistinctement (v. DATE). Aujourd'hui, dans le langage liturgique, la *férie* est le contraire de la fête, et l'on appelle *jour de férie* celui qui n'est point occupé par l'office d'un saint. Dans ce système, le dimanche (*dominica*) et le samedi (*sabbatum*) conservent leurs noms; mais le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, sont appelés deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième férie.

FÉRIÉ. adj. m. *Jours fériés*, Ceux où il y a cessation de travail prescrite par la religion.

***FÉRINE.** adj. f. (lat. *ferinus*, sauvage). V. Toux.

FÉRIR. v. a. (lat. *ferire*). Frapper. N'est usité aujourd'hui que dans cette phrase, *Sans coup f.*, Sans se battre, sans en venir aux mains; et Fig. et fam., Sans éprouver de résistance. *La ville fut prise sans coup f.* = Féru, ue. partic. Blessé. *Ce cheval a le tendon féru.* ‖ Fig. et par plais., on dit, *Il est féru de cette femme*, Il en est éperdument amoureux. *Il est féru contre un tel*, Il est indisposé contre lui.

FERLER. v. a. T. Mar. *F. une voile, les voiles*, Les plier entièrement, les serrer et les attacher en paquet tout le long de leurs vergues. = Ferlé, ée. part.

FERMAGE. s. m. Le prix convenu pour une ferme. *Payer son f. Mes fermages ne rentrent pas.*

Enc. — Parmi les questions économiques qui sont relatives à l'exploitation de la terre, celle qui concerne le système d'amodiation n'est pas l'une des moins importantes. En effet, le problème à résoudre est celui-ci : Quel est le mode d'exploitation le plus favorable tout à la fois à la production, et à l'amélioration physique et morale des cultivateurs? — Le propriétaire peut exploiter lui-même son domaine ; il peut le faire cultiver par des esclaves lui appartenant ; il peut s'associer un cultivateur qui fournit son travail et avec lequel il partage le produit dans une proportion convenue ; ou bien enfin, il peut louer purement et simplement sa terre moyennant un prix déterminé payable chaque année.

1° *Du faire-valoir.* — La manière la plus simple d'exploiter la terre est celle du propriétaire foncier qui cultive lui-même son domaine, réunissant ainsi à lui seul les trois fonctions de propriétaire, de capitaliste et d'entrepreneur d'industrie. Dans ce système, le propriétaire est éminemment intéressé à augmenter la production et en même temps à améliorer son instrument de travail, car il profite seul de l'augmentation de ses produits, des améliorations qu'il a faites à sa terre, et des perfectionnements qu'il a jugé à propos d'introduire dans les procédés de culture. Il y a même des espèces de cultures, comme, par ex., celles de la vigne, du mûrier et de l'olivier, qui réclament particulièrement l'œil et la main du maître, parce qu'il est toujours à craindre qu'un fermier avide ne cherche à forcer outre mesure son revenu annuel aux dépens du capital foncier, et qu'un métayer négligent ou malintentionné ne ruine en peu de temps ce même capital. En outre, il est prouvé que l'exploitation par le propriétaire est la plus favorable aux progrès des arts agricoles : c'est ce que démontrent surabondamment les États de l'Union américaine, où les cultivateurs sont généralement propriétaires, et les parties de l'Europe où la propriété de la terre se trouve dans les mêmes mains qui font valoir directement celle-ci. Enfin, J.-B. Say, et avec lui les économistes les plus éminents, regardent le faire-valoir comme le système le plus propre non-seulement à augmenter la productivité du sol et le bien-être du cultivateur, mais encore à développer chez lui les habitudes d'ordre, de prévoyance et de moralité. Néanmoins, pour que ce mode de culture puisse produire tous les résultats avantageux qu'on lui reconnaît unanimement, il ne suffit pas que le propriétaire fasse valoir lui-même ses terres; il faut aussi qu'il possède l'aptitude naturelle et l'instruction spéciale qui seules font le bon cultivateur, car l'agriculture est une profession qui, surtout lorsqu'on l'exerce sur une grande échelle, exige des connaissances beaucoup plus étendues qu'on ne le suppose vulgairement. Nous voyons fort souvent des propriétaires cultivateurs se ruiner, parce qu'ils ne possèdent pas ces connaissances à un degré suffisant.

2° *De l'exploitation par esclaves.* — Dans ce système, comme dans le précédent, le produit tout entier appartient au propriétaire du sol, seulement la subsistance et les autres choses nécessaires à la vie des esclaves font partie des frais de production. Cependant, bien que le propriétaire ne donne aux esclaves que ce qu'il juge à propos, bien qu'il les fasse travailler autant qu'il lui est possible, la culture par les esclaves est la plus coûteuse qui existe. En effet, l'esclave n'est point stimulé au travail par l'intérêt ; il ne travaille que juste ce qu'il faut pour échapper au châtiment ; ce qu'il exécute, il le fait sans amour et sans intelligence. Bien plus, il n'emploie pas même, en moyenne, la moitié de sa force *animale*. Le travail esclave et le travail libre ne sauraient donc subsister simultanément dans la même contrée, à moins que la rareté de la population n'y maintienne les salaires à un taux extraordinaire, car les produits obtenus par le premier ne pourraient pas soutenir la concurrence des seconds. La forme la plus adoucie de l'esclavage est assurément la condition du serf attaché au sol, s'entretenant lui-même avec la part de terre dont on lui abandonne la jouissance, et travaillant sur les terres de son seigneur un certain nombre de jours par semaine. Or, il n'y a qu'une opinion sur l'extrême improductivité du travail des serfs. Suivant le professeur Jones, deux faucheurs anglais faucheraient en un jour autant d'herbe que six serfs russes. Le conseiller d'État prussien Jacob a prouvé qu'en Russie, malgré le bon marché des denrées, le travail du serf coûte deux fois autant que celui de l'ouvrier en Angleterre. Enfin, en Autriche, il est positivement établi que le travail du serf n'équivaut qu'au tiers du travail d'un ouvrier libre salarié. Si donc l'esclavage subsiste encore dans plusieurs contrées, cela tient à des circonstances exceptionnelles et passagères. Il disparaîtra inévitablement avec l'accroissement de la population et la multiplication des capitaux.

3° *Métayage.* — Ce qui caractérise ce système, c'est que le cultivateur, en louant la terre du propriétaire, s'engage à payer à celui-ci, non un prix fixe mais une quote-part des produits, déduction faite de ce qui est jugé nécessaire pour l'entretien du sol. Cette part est ordinairement la moitié des récoltes (d'où le nom du système) ; mais dans quelques cantons de l'Italie, par ex., elle s'élève jusqu'aux deux tiers. A l'égard du capital réclamé par les besoins de l'exploitation, c.-à-d. aux semences, au bétail, aux instruments de travail, il est fourni, tantôt par le propriétaire exclusivement, tantôt moitié par chacun des cointéressés, etc. Sous ce rapport, la coutume varie d'un pays à l'autre, bien qu'elle soit à peu près invariable dans chaque pays. — Le *Métayer*, ou *Colon partiaire*, a moins de motifs pour faire des efforts que le cultivateur propriétaire, puisqu'il ne doit avoir qu'une portion des fruits, au lieu de la totalité. Mais il a un motif plus puissant que le journalier, qui n'a d'autre intérêt au résultat du travail que de n'être pas congédié. Le métayer est au moins l'associé de son propriétaire et participe avec lui aux gains communs. Bien plus, dans les pays où la continuation permanente de sa location est garantie par l'usage, et où la terre passe de père en fils aux mêmes conditions, comme cela a lieu en Toscane, le métayer s'attache profondément à la terre qu'il cultive, où il est né, où il laissera ses enfants, et il prend beaucoup des idées d'un propriétaire. Malgré cela, le métayage offre un vice radical. En effet, bien que le métayer ait un intérêt évident à ce que le produit total soit aussi élevé que possible, il n'est jamais de son intérêt de débourser, en vue d'une nouvelle amélioration de la terre, une part quelconque du petit capital qu'il a pu épargner sur sa portion personnelle des produits, par la raison que le propriétaire qui n'aurait rien avancé devrait recueillir la moitié de la nouvelle production. C'est ce qu'un savant économiste, H. Passy, a démontré de la façon la plus rigoureuse. « Le métayer paie en nature. Ce qu'il doit, c'est une certaine proportion du produit brut obtenu, et dès lors il a un intérêt constant à consulter dans le choix des récoltes, non pas ce qu'elles peuvent laisser par hectare, les dépenses de culture recouvrées, mais le rapport établi entre le montant des frais de production et la valeur totale des récoltes. Pour lui, les meilleures cultures sont celles qui demandent peu d'avances, les plus mauvaises sont celles qui en demandent beaucoup, quel que puisse être le chiffre de l'excédant réalisé. Supposez, par ex., un lieu où l'hectare cultivé en seigle exige 45 fr. de frais de production pour rendre 125 fr., et où le même hectare cultivé en froment exige 120 fr. de frais pour rapporter 250 fr.; un fermier n'hésitera pas à préférer la culture du blé. C'est en numéraire qu'il solde son fermage, et une culture qui lui rendra net 130 fr. vaudra mieux pour lui qu'une culture qui, à superficie semblable, ne lui en rendrait que 80. Un métayer sera contraint de calculer tout autrement. L'hectare en seigle, pour 45 fr., en donne 125, et la moitié de la récolte lui demeurant, c'est 15 fr. qu'il aura de bénéfice ; l'hectare en blé, au contraire, coûtant 120 fr. pour en produire 250, ne lui laissera, vu ses avances, pour sa moitié, qui montera à 125 fr., que 5 fr. de rétribution ; c'est pour la culture du seigle qu'il optera. A plus forte raison, le métayer s'abstiendra-t-il de porter son travail sur les plantes qui, comme le lin, le chanvre, le colza, coûtent en frais de culture au delà de la moitié de la valeur du produit obtenu. Vainement ces plantes, à superficie pareille, donnent-elles les plus beaux résultats, il ne lui resterait rien aux mains, le partage achevé avec le propriétaire ; et s'il les faisait entrer dans ses cultures, des pertes irrémédiables viendraient châtier son imprévoyance. Ainsi pèsent sur le métayer des conditions de louage sous lesquelles il ne saurait, sans courir à sa ruine, s'attacher aux sortes de productions qui, par cela même qu'elles permettent de retirer net des terres plus que les autres, sont le plus fécondes en richesse et en prospérité rurales. C'est là un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture, et un de ces obstacles qu'il n'est possible à aucune combinaison de jamais faire complétement disparaître. »

Ce genre d'amodiation est surtout usité dans les pays où le sol est ingrat et où les capitaux sont peu abondants. Il est particulièrement en vigueur dans les parties méridionales de l'Europe, et, chez nous, dans nos départements du sud et du sud-ouest. D'ailleurs, dans beaucoup de contrées, le métayage est comme imposé par diverses circonstances locales que Baudrillart a très-bien signalées. « D'une part, dit-il, une portion notable des récoltes consiste en huiles, en vins, en fruits, parfois même en cocons de soie ; et les cultivateurs, naturellement plus préoccupés du présent que de l'avenir, seraient toujours plus disposés à se décharger des frais de plantation de vignes et d'arbres dont ils auraient trop longtemps à attendre le produit. D'un autre côté, beaucoup de terrains ne rapportent que grâce à des travaux d'irrigation qui chargent le sol de constructions fort coûteuses, et que le propriétaire seul peut exécuter. Il faut, pour obtenir et conduire l'eau, sans laquelle le sol demeurerait improductif, des puits, des réservoirs, des machines, des canaux, des rigoles, sujets à de trop nombreuses détériorations pour qu'il soit possible de s'en remettre à des locataires exposés à quitter le domaine à fin de bail du soin de le maintenir en bon état. » Quoi qu'il en soit, au fur et à mesure que les capitaux deviennent plus abondants, que les voies de communication se multiplient et s'améliorent, la tendance générale est à la substitution du fermage au métayage, en attendant que le paysan puisse devenir lui-même propriétaire du sol qu'il cultive. Enfin, là même où le métayage a le plus de chances pour se maintenir, il est vraisemblable qu'il s'améliorera, à mesure que le propriétaire et le cultivateur acquerront une instruction plus élevée, par suite de laquelle celui-ci saura diriger son travail avec plus d'intelligence, et celui-là avancer ses capitaux avec moins de parcimonie.

4° *Fermage.* — Dans ce système, le cultivateur qui prend une terre à bail s'engage uniquement à payer une rente fixe au propriétaire. Après le faire-valoir, les économistes et les agronomes s'accordent à regarder l'exploitation du sol par des fermiers comme le système d'amodiation le plus favorable au progrès agricole. En effet, il intéresse directement ces derniers au perfectionnement des procédés de culture, puisque, sans avoir à payer davantage au propriétaire, ils peuvent, par leurs efforts bien entendus, obtenir des profits plus élevés. Mais pour que ce système produise les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il faut, et c'est aussi l'avis unanime de tous les hommes compétents, il faut, disons-nous, que les baux soient à long terme. En assurant aux fermiers une longue durée de jouissance, les baux de cette espèce peuvent seuls les encourager à faire les sacrifices et à exécuter les espèces d'améliorations dont les résultats doivent se faire longtemps attendre. En Angleterre, où la classe des fermiers se distingue par son activité, son intelligence et son industrie, les baux sont ordinairement de 27 ans, tandis que, chez nous, ils n'excèdent jamais 9 années. Or, les baux à court terme engendrent généralement l'incurie et souvent l'indélicatesse des fermiers, qui, n'étant pas certains de jouir le lendemain de leur travail de la veille, ne songent qu'au présent, et ne cherchent qu'à épuiser le sol pour en obtenir momentanément un surcroît de récoltes. Malheureusement, ces baux sont encore ceux que préfèrent la plupart des propriétaires, parce qu'ils sont impatients de profiter de toute augmentation survenue dans la valeur de leur domaine. Cependant il serait peut-être possible de triompher de cet obstacle en donnant au cultivateur le droit, à l'expiration de son bail, d'en obtenir le renouvellement, moyennant une augmentation de loyer déterminée dans le contrat primitif, et de reconnaître au propriétaire la faculté de rentrer, à la même époque, dans l'exploitation de son bien, moyennant le paiement d'une indemnité également convenue d'avance. Quant au système proposé, il y a quelques années, et qui consistait à attribuer au fermier la plus-value que la terre aurait acquise durant son bail, par le fait de son travail, il est absolument impraticable. En effet, comment distinguer la plus-value résultant du fait du fermier de celle résultant de la hausse générale ou locale de la valeur foncière, de la création d'une nouvelle route, de l'ouverture d'un nouveau débouché, ou de toute autre circonstance indépendante du fait du fermier. Supposons cependant que cette distinction soit toujours possible et même toujours facile à établir. Dans ce cas, il n'est pas un propriétaire qui n'exigeât par son contrat de bail la renonciation du fermier à réclamer, lors de sa sortie, cette plus-value. Dira-t-on que la loi interdira au propriétaire cette clause? Mais pourra-t-elle également lui interdire d'imposer au fermier l'obligation de faire des plantations, des réparations, des défrichements, etc., c.-à-d. d'imposer comme conditions mêmes du bail toutes les améliorations d'où pourrait résulter une plus-value?

Nous avons dit que le fermage consiste en une somme fixe. C'est en effet le cas le plus général ; néanmoins le prix en est quelquefois variable : tel est le cas où il est payé par une quantité fixe de blé, dont le prix subit de grandes oscillations. Ce mode n'est pas fort rare en France. En Écosse, le fermage est généralement évalué en grains et payable au prix du marché, d'où il résulte que les propriétaires et les fermiers y courent les mêmes chances. Selon Garnier, on attribue à ce système les progrès que l'agriculture a faits dans ce pays, malgré l'infériorité du sol et la dureté du climat.

Un apologiste enthousiaste du métayage, Sismondi, a objecté au système du fermage, qu'à côté des fermiers il se forme une nouvelle classe, celle des journaliers, auxquels il est impossible d'économiser assez pour obtenir le bail d'une ferme. Mais le professeur Garnier répond fort justement que l'objection peut être faite aussi au système du faire-valoir et à celui du métayage, qui emploient également des journaliers. Nous ajouterons que cette objection s'adresse plutôt à la grande culture qu'au mode d'amodiation. En effet, la famille suffit en général à la petite culture, tandis que des bras étrangers sont nécessaires à la grande, peu importe que la terre soit exploitée par le propriétaire lui-même, par un fermier, ou par un métayer. Toutefois il est vrai de dire que le métayage ne s'applique guère qu'à la petite culture. — Une objection d'un autre ordre a été faite par le chef d'une école socialiste à tous les systèmes d'exploitation autres que le faire-valoir par le propriétaire lui-même. Il suppose que si tous les cultivateurs étaient propriétaires, et par conséquent exonérés de la charge d'une rente annuelle ou d'une moitié des produits, le prix des denrées baisserait dans la même proportion. C'est là une de ces absurdités dont le socialisme amuse les simples. En fait, actuellement, le blé récolté par un propriétaire cultivateur ne se vend pas moins cher que le blé récolté par un fermier, quoique le premier n'ait point de fermage à payer. En principe, le prix des denrées agricoles ne suit pas exactement les mêmes lois que celui des produits manufacturés : c'est ce que nous démontrerons d'une façon péremptoire quand nous parlerons de la *rente* de la terre.

***FERMAIL.** s. m. T. Blas. La boucle garnie de ses ardillons qui se met aux baudriers et aux ceinturons militaires. Graville *porte de gueules à trois fermaux d'argent.*

FERMANT, ANTE. adj. N'est guère usité que dans ces locut. : *Meuble f.*, Meuble qui se ferme à clef; *A jour f.*, Quand le jour finit ; *A portes fermantes*, Quand on ferme les portes d'une place de guerre.

FERME. adj. 2 g. (lat. *firmus*). Qui tient fixement. *Cette cloison n'est guère f. Le plancher est f.* ‖ Qui se tient fixement, sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler. *Être f. à cheval. Être f. sur ses étriers, sur ses pieds. Marcher d'un pas f. Tenir le corps f.* — *De pied f.*, Sans bouger d'un lieu. *Il y a deux heures que je vous attends ici de pied f.* On dit aussi, *Attendre l'ennemi de pied f.*, L'attendre dans la résolution de le bien recevoir s'il se présente. *Combattre de pied f.*, Soutenir les attaques de l'ennemi sans reculer, sans s'ébranler. Fig. et fam., *Attendre quelqu'un de pied f.*, Attendre quelqu'un dans la résolution de lui résister, témoigner qu'on ne le craint pas.—T. Tactiq. *Conversion de pied f.*, Celle dont le pivot est fixe. ‖ Compacte, solide; se dit par oppos. à Mou. *Le terrain est f. De la pâte f. Ce poisson n'a pas la chair f.* — *Terre f.*, Voy. TERRE. ‖ Vigoureux, fort. *Avoir la main, le poignet f., les reins fermes.* — Fig., *Avoir le jugement, l'esprit, la tête f.*, Avoir l'esprit droit et solide. ‖ Figur., *Ferme*, en parlant De la contenance, de la voix, du regard, etc., se dit encore dans le sens d'Assuré. *Avoir la contenance f., la voix f., la parole f., le regard f. Ce ton f. et résolu le déconcerta.* ‖Fig., au sens moral, sign. Constant, inébranlable. *C'est un homme f. dans ses résolutions*, ou absol., *C'est un homme f. Caractère f. Esprit f. Avoir l'âme f. Demeurer f. dans le péril. Il a une volonté f. Demeurer f. dans sa foi. Faire une f. résolution, un f. propos. Avoir une f. croyance, une f. espérance. Une foi f. Une amitié f.* ‖ En parl. D'œuvres d'art, de dessin, d'exécution musicale, etc., on dit, *Avoir la main f.*, pour Avoir la main sûre. *Ceci n'est pas dessiné, n'est pas écrit d'une main f.* — Par ext., *Ferme* se dit aussi De la manière de faire, d'exécuter, quand elle est hardie et vigoureuse. *La manière de ce peintre est f. Avoir un pinceau, un burin f. Pour être d'un vieillard, cette écriture est encore très-f. Sa touche est très-f. Il a un coup d'archet très-f. Ce pianiste a le jeu très-f.* — Figur., *Style f.*, Qui a de la concision et de la force. ‖ T. Bourse. *Achat, vente* et *marché f.*, V. BOURSE. = FERME, s'emploie aussi adverbial., et sign. Fortement, d'une manière ferme. *Cela tient f. dans la muraille. Tenez-moi ceci bien f. Parler f. Il tient f. pour telle opinion.* — Famil., *Soutenir, nier une chose fort et f.*, La soutenir, la nier avec beaucoup d'assurance. — *Tenir f.*, Résister vigoureusement; se dit au prop. et au fig. *Il tint f. contre les assauts de la critique. Tenez f.* Autrefois, on disait aussi dans ce sens, *Faire f.* —*Ferme* s'emploie aussi absol., Pour exciter, encourager. *Allons, f., mes amis!*

FERME. s. f. Convention par laquelle le propriétaire d'un fonds de terre, d'une rente, d'un droit, en abandonne la jouissance à quelqu'un pour un certain temps, et moyennant un certain prix. *Donner ses terres à f. Faire un bail à f. Prendre à f. Prix de f. Il a pris la f. de ce pont.* ‖ Dans un sens partic., se dit De toute convention de ce genre, par laquelle un gouvernement délègue à des particuliers le droit de percevoir certains revenus publics. *Les fermes du roi. La f. générale des gabelles. Les cinq grosses fermes.* — Par extens., L'administration chargée de percevoir les revenus publics donnés à ferme. *Obtenir un emploi dans les fermes.* ‖ Métairie ou autre propriété rurale donnée à ferme. *Acheter une f. Ce domaine comprend cinq ou six fermes.* En matière féodale, il ne se disait jamais Des terres nobles. — Par extens., L'habitation du fermier, les bâtiments d'exploitation d'une terre donnée à ferme. *Voilà une belle f. La cour d'une f. Rentrer à la f.* —* *F. école, f. expérimentale*, Voy. INDUSTRIE. ‖ T. Charpent. Voy. COMBLE. ‖ T. Théât. Toute décoration située à la partie la plus reculée de la scène, et qui se détache en avant de la toile de fond.

FERMEMENT. adverb. D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. *Attacher f. S'appuyer f.* ‖ Avec assurance, constamment, invariablement. *Persister f. dans son opinion, dans ses résolutions. Croire f. une chose. Soutenir f. un mensonge.*

FERMENT. s. m. (lat. *fermentum*, de *fervere*, bouillonner). Substance qui a la propriété d'exciter la fermentation dans une autre. ‖ Figur., *Un f. de haine, de discorde, de sédition.*

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de produire la fermentation. Vieux.

FERMENTATION. s. f. Mouvement interne, accompagné de décomposition, qui se manifeste dans une substance d'origine organique, par la seule présence d'une autre substance. ‖ Fig., Effervescence, agitation des esprits. *Les esprits étaient dans la plus grande f. Une sourde f. Apaiser la f. des esprits.*

Enc. — Les matières animales ou végétales abandonnées à elles-mêmes au contact de l'air et de l'humidité, ne tardent pas, comme chacun le sait, à subir plus ou moins rapidement une décomposition profonde. Si elles sont à l'état solide, leur couleur, leur forme et leur consistance s'altèrent promptement; si elles sont à l'état liquide, on voit bientôt leur masse entrer en mouvement et leur surface s'agiter plus ou moins tumultueusement. Cette décomposition est toujours accompagnée d'un dégagement abondant de gaz, qui sont tantôt inodores, tantôt d'une odeur forte et particulière, et d'autres fois d'une fétidité insupportable. Il semble que, soustraites à l'influence vitale des animaux ou des plantes, ces matières tendent immédiatement à se résoudre dans des composés inférieurs, pour rentrer dans le règne minéral d'où elles étaient sorties un instant. L'ensemble de ces phénomènes de décomposition constitue ce qu'on appelle la *Fermentation*. Cependant on emploie communément le nom de *Putréfaction* en parlant des matières qui, en subissant cette sorte de résolution, dégagent une odeur plus ou moins repoussante. Mais pour le chimiste, c'est toujours la même action, le même phénomène. L'odeur fétide qui accompagne dans certains cas la f., résulte tout simplement de ce que les matières qui sont le théâtre de ce phénomène renferment, parmi leurs éléments constitutifs, du soufre, du phosphore ou de l'azote, corps qui, par un groupement ultérieur de leurs atomes, peuvent donner naissance à des composés susceptibles d'agir peu agréablement sur l'organe olfactif.

Pour qu'elle se produise, la f. exige le concours de plusieurs conditions spéciales. D'abord, elle est impossible sans le contact du gaz oxygène, et sans l'intervention d'un certain degré de chaleur et d'humidité. En outre, jamais un seul des principes constitutifs des plantes ou des animaux, pris isolément, n'entrera spontanément en fermentation; il faut toujours qu'il soit en présence d'une autre substance particulière, d'un principe spécial, qu'on appelle *Ferment*. Ainsi, par ex., une dissolution de sucre pur est capable de persister indéfiniment sans aucune altération; mais si on la met en contact avec une certaine quantité de levûre de bière, qui constitue le ferment par excellence, il s'y développe aussitôt une f. des plus actives, par suite de laquelle le sucre est décomposé en acide carbonique qui se dégage, et en alcool qui reste dans la dissolution. La réaction qui se produit alors peut se représenter par la formule

$$\underset{\text{sucre}}{C^{12}H^{12}O^{12}} = \underset{\text{ac. carbon.}}{4(CO^{2})} + \underset{\text{alcool}}{2(C^{4}H^{6}O^{2})};$$

d'où l'on voit que, dans le phénomène qui s'est produit alors, il y a eu tout simplement désagrégation d'abord, puis groupement nouveau et différent des molécules du sucre. Le ferment n'y a rien ajouté et n'y a rien retranché : il semble donc avoir agi ici comme l'éponge de platine dans les phénomènes dits *catalytiques*. Toutefois cette analogie n'est pas complète. En effet, tandis que la même quantité d'éponge de platine peut servir indéfiniment à produire des combinaisons catalytiques, une même proportion de ferment n'est pas capable de transformer en alcool et acide carbonique une quantité indéfinie de sucre, attendu que lui-même se détruit pendant la fermentation. L'expérience a montré que 1 partie de levûre fraîche ne peut décomposer que 4 parties de sucre dissoutes dans 12 parties d'eau. Si la proportion de sucre est plus grande, il en restera un excès dans la dissolution, et réciproquement pour le ferment.

La levûre de bière fraîche, que l'on considère comme le type des ferments, a pour formule $C^{44}H^{37}Az^{12}O^{20}$, composition qui se rapproche beaucoup de celle des matières albuminoïdes en général. Or, toutes ces matières, quand on les abandonne pendant quelque temps au contact de l'air et de l'humidité, à la température ordinaire, sont susceptibles de se transformer en de véritables ferments, et, comme elles entrent en plus ou moins grande proportion dans la composition de tous les corps organisés, c'est à leur présence que ces derniers doivent la propriété d'entrer en f. spontanément au contact de l'air, de l'humidité et d'une température convenable. Dans toutes les substances animales et végétales, le ferment se trouve donc toujours à côté de la matière fermentescible. Quant à la nécessité du contact de l'air pour le développement de la f., elle est rendue évidente par une expérience fort simple. Lorsqu'on exprime des raisins mûrs sous le mercure et qu'on recueille le suc dans une cloche complétement remplie de ce métal, il peut y persister indéfiniment sans altération. Mais aussitôt que l'on y fait arriver quelques bulles d'air ou d'oxygène, le suc entre en f. Il ne faut cependant pas croire que ce soit là un simple phénomène d'oxydation et de combustion, car une fois ce premier mouvement de décomposition imprimé, la f. continue ensuite dans le vide, et se termine sans le concours ultérieur de l'oxygène.

Quand on examine le ferment à l'aide du microscope, on reconnaît qu'il est constitué par une espèce de végétal qui se développe spontanément dans les organes des plantes, dans un grand nombre de matières azotées abandonnées à la putréfaction, et particulièrement dans une dissolution de sucre mêlée à une substance albuminoïde d'origine animale ou végétale. Pour étudier ce phénomène, il suffit de délayer une très-petite quantité de levûre de bière dans une infusion d'orge germée, et de placer une goutte de cette liqueur entre deux plaques de verre mince, dont on mastique les contours pour empêcher l'évaporation de l'eau. Au bout d'un certain temps, on voit le liquide se troubler et s'y former de petits globules ovoïdes, qui augmentent peu à peu de volume jusqu'à ce qu'ils aient atteint un diamètre de $\frac{1}{100}$ de millimètre. Alors ils se boursouflent en un ou plusieurs points de leur circonférence. Sur ces points apparaissent de petits bourgeons qui grossissent peu à peu comme la cellule mère, et donnent ensuite naissance à des bourgeons nouveaux, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toute la matière albuminoïde soit transformée en ferment (Fig. 1, d'après Regnault). Ce mode de développement nous explique comment les brasseurs peuvent obtenir une quantité de ferment aussi considérable qu'ils le désirent. Il leur suffit pour cela d'ajouter au mélange de sucre et de ferment la quantité voulue de substance albuminoïde. Alors, tant qu'il reste de cette dernière dans le mélange, elle se décompose en même temps que le sucre et se métamorphose en *levûre*. — Les divers globules de ce végétal microscopique paraissent être simplement accolés les uns aux autres et n'avoir pas de communication entre eux. En outre, chacun d'eux se compose d'une enveloppe solide renfermant un liquide, et constitue une espèce de cellule sur les parois intérieures de laquelle existe une couche de matière mucilagineuse. « Si l'on observe pendant plusieurs jours, ajoute Regnault, le système de globules qui ont acquis leur développement complet, on reconnaît qu'il se forme, à l'intérieur de chaque globule, des granules beaucoup plus petits, dont le mouvement rapide prouve qu'ils nagent dans un liquide. Après un temps suffisant, ce liquide intérieur s'est entièrement transformé en granules. »

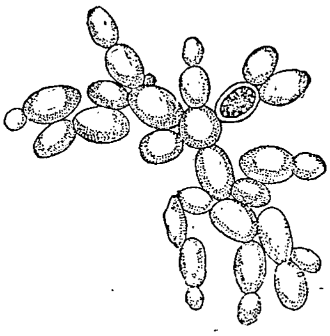

On distingue, dans le commerce, deux espèces de ferments, la *levûre supérieure* et la *levûre inférieure*. La première est celle qui se forme à une température comprise entre 10° et 25°; la seconde ne prend naissance qu'à une température entre 0° et + 8°. Ces deux espèces de ferment ont un mode de développement et d'action différent. Tandis que la levûre supérieure constitue une végétation bourgeonnante (c'est celle que nous venons de décrire), la levûre inférieure se compose simplement de globules isolés disséminés dans le liquide. La levûre supérieure agit vivement sur les matières sucrées; la levûre inférieure, au contraire, ne décompose complétement le sucre qu'après deux ou trois mois de contact, et cela sans secousse, sans nulle agitation dans le liquide. Le ferment, au lieu de remonter activement à la surface du liquide comme avec la levûre supérieure, se dépose paisiblement au fond du vase. La levûre supérieure constitue la levûre ordinaire; la levûre inférieure sert à fabriquer certaines espèces de bière, comme la bière de Bavière, etc.

Desséché dans le vide ou à une basse température, le ferment se présente sous la forme d'une matière dure, cornée, transparente, d'un rouge hyacinthe. Sa saveur, d'abord piquante, devient successivement douce, fade et amère. Il est soluble dans l'eau, et sa dissolution rougit le papier de tournesol. A l'état sec, la propriété qu'il possède de provoquer la f. est complétement suspendue; mais il la recouvre dès qu'on l'humecte. Il la perd, au contraire, définitivement, quand on le fait bouillir longtemps à la température de 100°. Les acides minéraux énergiques, les alcalis, la créosote, l'essence de térébenthine, l'alcool, le sel marin, un grand excès de sucre, le sublimé corrosif, etc., la lui enlèvent aussi, ou du moins la paralysent énergiquement. Mais, chose curieuse, l'acide arsénieux et l'émétique ne la troublent aucunement. Ces deux corps, il est vrai, quoique étant des poisons violents pour les animaux, n'empêchent nullement le développement de certaines plantes microscopiques.

On connait aujourd'hui un grand nombre de fermentations diverses. Dans toutes le ferment agit de la même façon; dans toutes il présente, sous le microscope, la forme globulaire, comme la levûre de bière; dans toutes il est constitué par une matière azotée putrescible; mais, malgré cette identité apparente, ces ferments diffèrent profondément entre eux par leur action. En effet, jamais ils ne peuvent se suppléer l'un l'autre; chacun d'eux ne peut agir que sur un seul corps spécial; enfin les produits obtenus varient selon chacun d'eux. Ainsi, la *levûre de bière* transforme le sucre en alcool et en acide carbonique, et donne lieu à la *f. alcoolique*, mais ne produit jamais autre chose; la *diastase* convertit le sucre en dextrine (*f. glucosique*); le *caséum* transforme le sucre de lait en acide lactique (*f. lactique*); un ferment particulier transforme les vins blancs en une liqueur grasse (*f. visqueuse*), etc. Il en est encore de même dans l'économie animale où les ferments jouent un rôle extrêmement important. Chacun d'eux produit aussi une action spéciale. La *ptyaline* de la salive, par ex., transforme les matières amylacées en sucre; la *pepsine* du suc gastrique dissout les aliments albumineux; et la *pancréatine* du suc pancréatique émulsionne les corps gras. Les miasmes eux-mêmes ont été considérés comme autant de ferments particuliers qui, pénétrant dans les derniers replis de l'économie humaine, y viennent apporter toutes sortes de perturbations intimes, mais bien différentes entre elles.

Quant à la manière dont agissent ces divers ferments pour opérer la décomposition et la transformation des différents corps spéciaux avec lesquels ils sont en contact, c'est une question qui n'est point encore résolue; mais évidemment les lois ordinaires des affinités chimiques sont insuffisantes pour l'expliquer. Toutefois deux hypothèses principales ont été émises à ce sujet. Suivant la théorie de Liebig, le ferment, par ses métamorphoses successives, imprime à la matière naturellement inerte qui l'entoure, un choc qui, se communiquant de proche en proche à toute la masse fermentescible, la décompose définitivement en des produits nouveaux présentant un groupement moléculaire plus simple, et par conséquent plus stable. La seconde théorie s'appuie sur l'observation microscopique des phénomènes de la f. D'après ses partisans, les ferments ne sont autre chose que des végétaux, ou plutôt de véritables animalcules microscopiques. Or, comme tous les êtres organisés, par le fait seul de leur développement, ils absorbent à leur profit la force par laquelle étaient unies les molécules du corps qui fermente, déterminent leur dissociation, et les transforment en combinaisons plus simples du règne minéral. C'est cette dernière théorie qui aujourd'hui est le plus généralement adoptée.

FERMENTER. v. n. Être en fermentation. *La pâte fermente. Ce vin a fermenté.* On disait autrefois, dans le langage des médecins humoristes : *Les humeurs fermentent.* || Fig., *La haine fermente sourdement dans les cœurs. L'ambition fermentait dans son âme. Les têtes, les esprits fermentent. Toutes les passions qui fermentent au sein d'une société corrompue.* = Fermenté, ée. part. *Liqueur fermentée.*

* **FERMENTESCIBLE.** adj. 2 g. Qui est susceptible de fermenter.

FERMER. v. a. (lat. *firmare*, fortifier). Appliquer sur une entrée, sur une ouverture, un objet destiné à la clore. *F. une porte, une fenêtre. F. la porte, la fenêtre, les contrevents, les persiennes. F. une trappe, une écluse. F. un robinet. F. la porte à la clef, au verrou. La f. en dedans, en dehors.* Absol., se dit pour Fermer la porte, les portes. *On vient de f., personne ne peut plus entrer.* — *F. la porte sur quelqu'un*, La fermer après que quelqu'un est entré ou sorti. *F. la porte sur soi*, La f. en entrant ou en sortant. *F. la porte à quelqu'un*, L'empêcher d'entrer. Fam., *F. la porte au nez de quelqu'un*, Repousser vivement la porte au moment où quelqu'un se présente pour entrer. — Fig., *F. sa porte à quelqu'un*, Ne plus vouloir l'admettre chez soi. *Toutes les portes lui sont fermées*, Il n'est reçu nulle part. — Fig., *F. la porte aux abus, aux désordres, etc.*, Empêcher les abus de naître ou de se renouveler. || Clore ce qui est ouvert, en boucher l'entrée ou l'ouverture. *F. une chambre, une armoire, une boîte, un tiroir. F. une cour, une boutique.* Elliptiq., *Les marchands ferment les jours de fête, etc.* — Fig., se dit De la cessation, de la suspension des travaux, des exercices, etc., qui se font habituellement dans un lieu. *F. les écoles, les tribunaux, les églises. On ferme les théâtres pendant plusieurs jours de la semaine sainte. F. un atelier. Faire f. un cabaret, etc. F. boutique*, V. Boutique. *F. un bureau*, Y faire cesser le travail des employés à une certaine heure ; ou, Cesser momentanément de le tenir ouvert aux personnes qui y ont affaire. *On ferme les bureaux à cinq heures.* || Empêcher l'entrée, rendre un passage très-difficile ou impossible. *Faire f. des fenêtres avec des grilles. F. un port avec une chaîne. Des bancs de sable fermaient l'entrée du port. Des broussailles fermaient l'entrée de la grotte. Les neiges ferment encore le passage des montagnes. F. un chemin, un passage, etc. L'avenue est fermée à chaque extrémité par des barrières.* — Par ext., se dit De l'obstacle, de l'empêchement que l'on apporte, soit par une résistance, soit par une défense quelconque, à un passage, à l'accès, à l'entrée ou à la sortie d'un lieu. *Une armée de vingt mille hommes lui fermait le passage. F. les chemins, les ports, les mers.* — Fig., *F. à quelqu'un le chemin, la porte des emplois, des honneurs*, Empêcher qu'il ne parvienne jamais aux emplois, etc. *Cette carrière lui est à jamais fermée.* — Fig., *F. son cœur à un sentiment*, Faire qu'il ne l'éprouve pas, ou qu'il ne l'éprouve plus. *F. son cœur à la haine, aux affections de la nature. Ces jeux cruels ferment le cœur à tout sentiment de pitié. Son cœur était fermé à la compassion.* On dit aussi quelquef. *F. son cœur à quelqu'un*, Cesser d'avoir de l'affection pour lui ; ou Lui cacher les sentiments qu'on éprouve, les pensées que l'on a. || Rapprocher l'une contre l'autre des parties dont l'écartement formait une ouverture. *F. un sac, une bourse. F. les rideaux. F. un livre. F. la bouche. F. la main. F. les yeux. F. une veine. F. une plaie.* — *F. une lettre, un paquet*, Plier et cacheter une lettre, un paquet. — *F. les yeux à une personne qui vient d'expirer*, Abaisser ses paupières pour que ses yeux ne demeurent pas ouverts. *F. l'œil, f. les yeux*, Voy. Œil. *F. la bouche*, Voy. Bouche. *F. l'oreille*, Voy. Oreille. || Fig., Terminer, arrêter, mettre fin à. *F. une session législative. Il faut f. la discussion. Le cours de la rente a été fermé à tant. F. une liste, un registre. Son nom ferme la liste.* — *F. une parenthèse*, Voy. Parenthèse. — *F. la marche, le cortége*, Être le dernier d'une troupe de gens qui sont en marche. || Enclore. *F. une ville, un parc, un jardin. F. de murailles, de fossés, de haies.* = se Fermer. v. pron. *La porte se ferma d'elle-même. Au passage de cette bande, toutes les boutiques se fermèrent. Les bureaux se ferment à quatre heures. L'entrée du port s'est fermée peu à peu par l'accumulation des sables. Mes yeux commençaient à se f. Les fleurs de cette plante se ferment dès que le soleil disparaît. Cette plaie se fermera bientôt. Son cœur s'est toujours fermé à la pitié.* || Avec ell. du pron. *Cette serrure ferme à double tour. Ces fenêtres ne ferment pas bien. Les portes de la ville ferment à dix heures. Ce magasin ferme très-tard. Tous les théâtres ferment le jour du vendredi saint. Il conviendrait que tous les magasins fermassent le dimanche. Le 3 pour 100 a fermé à 62.* = Fermé, ée. part. = Syn. Voy. Clore.

FERMETÉ. s. f. (lat. *firmitas*). L'état de ce qui est ferme, de ce qui offre de la résistance, de ce qui est difficile à ébranler. *La glace a pris de la f. Ces pilotis n'ont pas assez de f.* || La qualité d'un corps compacte, qui offre une certaine résistance. *C'est un terrain marécageux qui n'a aucune f. Cette toile manque de f. La chair de ce poisson a de la f. La f. des chairs.* || Vigueur, force. *La f. des reins, du jarret. Il n'a point de f. dans le poignet.* — *F. de la main*, Assurance de la main pour exécuter quelque chose. — Fig., *F. d'esprit, de jugement, etc.*, La solidité, la rectitude de l'esprit, etc. || Fig., L'assurance dans le regard, la voix, le maintien, *Parler avec f. Il mit beaucoup de f. dans ses réponses. La f. de sa contenance leur imposa.* || Figur., La force, l'énergie morale qui fait que l'on brave les obstacles, les périls, qu'on ne se laisse pas abattre par les revers, qu'on supporte les souffrances, etc. *F. d'âme, de caractère. Sa f. ne se démentit pas un instant. Il manque de f. dans le caractère*, ou simpl., *de f. Il n'a point de f. dans l'esprit, dans ses résolutions. Il montra une grande f. au milieu des tourments, dans l'adversité.* || Dans les Beaux-Arts, se dit De la vigueur et de la hardiesse d'exécution. *F. de pinceau, de burin, etc. La touche de ce peintre manque de f. Le jeu de ce pianiste a beaucoup de f. La f. de son coup d'archet.* — Figur., *F. de style*, Qualité d'un style qui a de la précision et de l'énergie. *La f. du style de Tacite. Son style manque de f.* = Syn. Voy. Constance.

FERMETURE. s. f. Ce qui sert à fermer ; ne se dit guère qu'en matière de serrurerie et de menuiserie. *La f. d'une boutique.* || Dans les places de guerre, L'action de fermer les portes, et Le moment où on les ferme. *La garde prend les armes à la f. des portes.* || * Action de faire fermer, de faire cesser ce qui se fait dans un lieu. *C'est à la fin de mai qu'a lieu la f. du théâtre. Le préfet a ordonné la f. de plusieurs cabarets mal famés.*

FERMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prend un domaine ou des droits à ferme. *C'est le f. de telle terre, le f. de monsieur un tel. Un gros f. Une riche fermière. Le f. des jeux publics.* — *F. judiciaire*, Celui à qui le bail d'un héritage saisi a été adjugé par autorité de justice. || Dans un sens partic., Celui auquel a été affermé, moyennant un prix fixe, le droit de percevoir quelque revenu public. *F. général des gabelles, des aides. F. des cinq grosses fermes. Les fermiers généraux.*

FERMOIR. s. m. Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé. *Des fermoirs d'argent.* || T. Technol. Outil tranchant dont les menuisiers, etc., se servent pour certains ouvrages.

FÉROCE. adj. 2 g. (lat. *ferox*). Qui est farouche et cruel ; au prop., se dit De certains animaux. *Les lions, les tigres sont des animaux féroces. Les Romains exposaient les chrétiens aux bêtes féroces. Un animal d'un naturel f.* — Fig., *C'est une bête f.*, se dit D'un homme brutal et cruel. || Par ext., se dit Des personnes, surtout pour marquer Une cruauté froide et réfléchie dans laquelle on semble se complaire. *Un despote f. Un peuple f. Cœur, caractère f.* || Qui dénote de la férocité. *Un regard, un air f. Une joie f. Des mœurs féroces.*

FÉROCITÉ. s. f. Qualité d'un animal ou d'une personne féroce. *La f. est naturelle au lion, au tigre. La f. de ce barbare ne put être adoucie. On voit par là jusqu'où va la f. de ce peuple. F. de caractère, d'humeur. La f. se peignait dans ses regards.*

* **FÉROLE** et * **FÉROLIA.** s. m. T. Bot.

Enc. — Aublet nomme ainsi un grand arbre de la Guyane, qui n'est pas assez connu pour qu'on ait pu le classer définitivement ; toutefois il paraît se rapprocher du *Parinari* et devoir être rangé avec lui dans la famille des Chrysobalanées. Le bois de cet arbre est fort recherché pour la marqueterie. Il est dur, pesant, et d'un beau rouge marbré de jaune, d'où le nom de *Bois marbré* qu'on lui donne dans le commerce. On l'appelle aussi *Bois satiné*, à cause de l'aspect satiné qu'il présente lorsqu'il est bien poli. Quant au nom de *Férole*, sous lequel le désignent les botanistes, c'est celui d'un gouverneur de la Guyane qui, le premier, le fit connaître à l'Europe.

* **FÉRONIE.** s. f. T. Bot. Voy. Aurantiacées. || T. Entom. Voy. Carabiques.

FERRAILLE. s. f. coll. Vieux morceaux de fer usés ou rouillés. *Marchand de ferraille.*

FERRAILLER. v. n. Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, en les frappant les unes contre les autres. *Des filous tirèrent l'épée et se mirent à f.* || Par ext. et fam., se dit Des gens qui aiment à se battre à l'épée. *C'est un spadassin qui n'aime qu'à f.* || Figur., Disputer fortement. *Ils s'engagèrent dans une dispute et ferraillèrent longtemps.* Ce mot est familier.

FERRAILLEUR. s. m. Marchand de ferraille. || Fam., se dit D'un homme qui aime à se battre à l'épée. *C'était le plus grand f. du régiment.*

FERRANDINIER. s. m. Se disait autrefois Des ouvriers qui fabriquaient une espèce d'étoffe de soie qu'on appelait *Ferrandine.* — * Ce terme a été adopté depuis quelques années par les ouvriers en soie de Lyon, pour remplacer celui de *Canuts*, sous lequel on les désignait.

FERRANT. adj. m. Qui ferre. N'est usité que dans cette loc., *Maréchal f.*, Artisan qui ferre les chevaux, les mulets, etc.

FERREMENT. s. m. Outil de fer. *Il employa plusieurs espèces de ferrements pour ouvrir la serrure.* || Par extens. et pop., se dit, au plur., Des instruments d'un chirurgien, et partic. Des forceps. *On eut recours aux ferrements pour l'accoucher.* || Au plur., se dit encore Des garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment, d'une machine, etc. *Ces ferrements ne sont pas assez solides.*

FERRER. v. a. Garnir de fer. *F. une porte, une fenêtre, un coffre. F. une pique. F. un bâton. F. des roues. F. des aiguillettes, un lacet, etc.*, En garnir les extrémités de fer-blanc, de laiton, ou d'autre métal. || Se dit particul. Des chevaux, des mulets, etc., auxquels on attache des fers aux pieds avec des clous. *F. un cheval des quatre pieds. Une mule difficile à f. F. un cheval à glace*, Lui mettre des fers cramponnés, pour empêcher qu'il ne glisse sur la glace. — Figur. et prov., *Il n'est pas aisé à f.*, se dit De quelqu'un qui est difficile à gouverner. *F. la mule*, Acheter une chose pour quelqu'un, et la lui compter plus cher qu'elle n'a coûté. || Par catachrèse, on dit, *F. d'or, d'argent, de cuivre*, Garnir d'or, etc., ce qu'on garnit ordinairement de fer. *Une cassette qui est ferrée d'or. Ce cheval est ferré d'argent.* = Ferré, ée. part. *Un bâton ferré.* — Figur. et fam., *Cet homme est ferré, il est ferré à glace*, Il est extrêmement habile dans telle matière, et très-capable de se bien défendre si on l'attaque. *Il est très-ferré, ferré à glace sur le droit romain.* — Figur. et popul., *Avoir la gueule ferrée*, Voy. Gueule. *Avaleur de charrettes ferrées*, Voy. Avaleur. || Figur., *Style ferré*, Style dur et rocailleux. Peu usité. || T. Méd. *Eau ferrée*, Voy. Eau. || T. Ingénieur. * *Voie ferrée*, V. Chemin *de fer. Route ferrée, chemin ferré*, V. Route.

FERRET. s. m. Dimin. Fer d'aiguillette ou de lacet.

FERREUR. s. m. Celui qui ferre ; n'est guère usité que dans cette loc., *F. d'aiguillettes.*

* **FERRICYANHYDRIQUE.** adj. m. * **FERRICYANURE.** s. m. T. Chim. V. Fer.

FERRIÈRE. s. f. Sac de cuir dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour ferrer un cheval, et autres choses propres à remédier aux accidents qui surviennent en voyage. *Le cocher a oublié sa ferrière.*

* **FERRIQUE.** adj. m. * **FERROCYANOGÈNE.** s. m. * **FERROCYANURE.** s. m. T. Chim. V. Fer.

FERRONNERIE. s. f. Lieu où l'on vend, où l'on fabrique les gros ouvrages de fer. || * Collect., se dit Des ferrements et ferrures pour bâtiments, comme espagnolettes, gonds, fiches, targettes, etc., ainsi que de certains articles de ménage, tels que chenets, pelles, pincettes, etc.

FERRONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des ouvrages de fer.

* **FERRONNIÈRE.** s. f. Parure de femme qui consiste en un joyau fixé au milieu du front au moyen d'une chaîne d'or, d'une bandelette de velours, etc.

FERRUGINEUX, EUSE. adj. Qui contient du fer à un état quelconque. *Terre ferrugineuse. Des eaux ferrugineuses.* || * T. Méd. *Ferrugineux* se dit subst. Des préparations dans lesquelles le fer entre comme élément principal. *Il faut lui faire prendre des f.* — V. Fer.

FERRURE. s. f. Se dit De tous les articles de fer employés dans la construction d'un bâtiment, et dans certaines industries. *La f. d'une porte. La f. de ces roues n'est pas assez forte.* || L'action de ferrer un cheval, Le fer qu'on y emploie, et La manière de le ferrer. *Il en coûte tant par an pour la f. de deux chevaux. F. à la française, à la hongroise.* Voy. Maréchalerie.

FERTILE. adj. 2 g. (lat. *fertilis*). Qui produit, qui rapporte beaucoup; se dit principalem. du sol. *Terre f. Pays f. en blé, en vin, etc.* Par anal., *Année f.* ‖ Fig., *Un homme f. en inventions. L'intérêt est f. en expédients. — Esprit, imagination, veine f.*, Qui produit beaucoup et facilement. *Sujet f., matière f.*, Sujet sur lequel il y a beaucoup de choses à dire. = Syn. Voy. Fécond.

FERTILEMENT. adv. Avec fertilité. Inusité.

* **FERTILISATION.** s. f. Action de fertiliser.

FERTILISER. v. a. Rendre fertile. *Les engrais fertilisent les terres. La vallée du Nil est fertilisée par les débordements du fleuve.* = Fertilisé, ée. part.

FERTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fertile. *La f. de ce pays étonne les voyageurs. Les eaux qui coulent de ces hauteurs portent la f. dans la plaine. Cette année a été d'une grande f.* ‖ Figur., *Un homme qui a une grande f. d'esprit, d'imagination.*

FÉRU, UE. part. Voy. Férir.

FÉRULE. s. f. T. Bot. V. Ombellifères. ‖ Dans le langage ordin., Petite palette de bois ou de cuir, avec laquelle on frappe sur la main des écoliers, lorsqu'ils ont fait quelque faute. *Le vieux pédagogue avait toujours la f. à la main.* — Par ext., Coup de férule. *Son régent lui a donné une f.* ‖ Fig. et fam., *Être sous la f. de quelqu'un*, Être sous son autorité, sous sa correction. *Tenir la f.*, Régenter, avoir autorité.

FERVEMMENT. adv. Avec ferveur. Peu usité.

FERVENT, ENTE. adj. Qui a de la ferveur. *C'est un homme extrêmement f. dans la piété. Un religieux très-f.* ‖ Qui annonce de la ferveur, ou Que l'on fait avec ferveur. *Un zèle f. Une dévotion fervente. Une fervente prière.*

FERVEUR. s. f. (lat. *fervor*, de *fervere*, bouillonner). Ardeur, sentiment vif et affectueux que l'on porte dans les choses de piété, de charité, etc. *Prier Dieu, servir Dieu avec f. La f. de sa dévotion, de son zèle. Un homme plein de f. Il est encore dans sa première f. Sa f. se refroidit, se ralentit. Une f. passagère.* Prov., *F. de novice ne dure pas.*

FESCENNIN, INE. adj. T. Antiq. romaines.

Enc. — On désigne sous le nom de *chants* ou de *vers fescennins* (*fescennina carmina*) un genre de poésie burlesque et satirique, le plus souvent fort licencieuse, qui était en usage chez les anciens habitants de l'Italie. Les chants fescennins étaient généralement improvisés et affectaient de préférence la forme dialoguée. A l'origine, ce genre d'amusement était, dit-on, propre aux habitants de la campagne qui s'y livraient particulièrement à l'époque de la moisson et des vendanges, ainsi qu'aux fêtes par lesquelles ils célébraient leurs mariages; mais il paraît qu'à Rome la poésie fescennine prit un caractère de satire purement personnelle et tellement offensante, que la loi des Douze Tables fut obligée de l'interdire (Hor., II *Epît.*, I, 145). Dès lors les vers fescennins ne furent plus tolérés qu'aux fêtes nuptiales et aux triomphes des généraux, ainsi que le rapporte Suétone, en parlant du triomphe de César. Mais il est probable que ce fut là le dernier jour de la satire fescennine, car le despotisme impérial ne l'aurait pas tolérée. On ignore quelle était la forme des chants fescennins; tout porte à croire cependant qu'ils étaient rhythmiques et non métriques, et que leur structure était des plus irrégulières. Quoi qu'il en soit, les Romains les croyaient d'origine étrusque, et faisaient dériver leur nom de Fescennia, une des cités de l'Étrurie; mais Niebuhr conteste avec raison cette origine. Il fait d'abord observer que Fescennia appartenait aux Falisques et non aux Étrusques; ensuite il remarque que l'usage de ces divertissements quasi poétiques a été de tout temps tellement répandu chez toutes les nations de l'Italie, qu'il n'est pas possible d'en attribuer l'invention à l'une d'elles en particulier.

FESSE. s. f. (lat. *fissus*, fendu). Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de quelques quadrupèdes. *Donner sur les fesses à un enfant. La f. d'un cheval. Les fesses d'un singe.* — Fig. prov. et pop., *N'y aller que d'une f.*, Agir mollement dans quelque affaire. ‖ T. Mar. *Les fesses d'un bâtiment*, Les parties de l'arrière d'un bâtiment qui s'arrondissent plus ou moins en s'élevant au-dessus de la flottaison.

FESSE-CAHIER. s. m. Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. Fam. et ne se dit que par mépris.

FESSÉE. s. f. Coups de main ou de verges donnés sur les fesses. Fam.

FESSE-MATHIEU. s. m. Se dit fam. et par mépris, D'un usurier, d'un homme qui prête sur gage. *Un vrai f.-mathieu. Des ladres et des f.-mathieux.*

FESSER. v. a. Fouetter, frapper sur les fesses avec des verges ou avec la main. *F. un enfant. Il mériterait d'être fessé.* — Figur. et popul., *F. le cahier*, Faire des rôles d'écriture. *F. bien son vin*, Boire beaucoup, sans en être incommodé. = Fessé, ée. part.

FESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette, qui aime à fouetter. Fam.

FESSIER. s. m. T. Anat. Chacun des muscles de la fesse. *Le grand f. Le petit f.* ‖ Très-fam., se dit pour Les fesses de l'homme. *Il lui donna sur son f.* = Fessier, ière. adj. T. Anat. Qui appartient ou qui a rapport aux fesses. *Les muscles fessiers. Artère fessière.*

FESSU, UE. adj. Qui a de grosses fesses. Fam.

FESTIN. s. m. (lat. *festum*, jour de fête). Banquet. *F. somptueux, splendide. Un grand, un superbe f. Ordonner, dresser, préparer, faire un f. Le luxe des festins. F. de noces. Être toujours en f.* — Prov., *Il n'est f. que de gens chiches*, Voy. Chiche.

FESTINER. v. a. Traiter, donner un festin. *F. ses amis.* Fam. et ne s'emploie qu'en plaisantant. = Festiner. v. n. Faire festin. *A cette noce, on dansa et l'on festina pendant quatre jours.* = Festiné, ée. part.

* **FESTIVAL.** s. m. Grande fête musicale.

FESTON. s. m. (ital. *festone*, du lat. *festum*, fête).

Enc. — Le *Feston* est une guirlande de feuilles, de fleurs et de fruits entremêlés, que l'on emploie en guise de décoration en la suspendant par les deux extrémités, de manière que le milieu retombe. Les anciens se servaient de ces guirlandes pour décorer la tête des victimes, pour orner les portes des temples, etc. A leur imitation, les premiers chrétiens, aux jours de fête, ornaient également de guirlandes le portail des églises et les tombeaux des saints. — Les festons, soit peints, soit sculptés, sont encore l'un des ornements que l'architecture emploie le plus fréquemment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices. Ce genre de décoration convient très-bien pour les édifices très-ornés ou pour les habitations champêtres très-simples. Dans les intérieurs, les festons sont le plus souvent peints ou moulés : dans ce dernier cas, on les fait communément de plâtre ou de carton-pâte. Au lieu de les composer de fleurs, de feuilles et de fruits, on forme quelquefois les festons suivant la destination spéciale des édifices auxquels ils sont destinés, en combinant les instruments et les attributs propres à la musique, à la peinture, à la chasse, etc., et en les réunissant les uns aux autres au moyen de rubans ou de cordons. — Enfin, on donne encore le nom de *festons* à des découpures brodées en forme de feston, que l'on fait au bas des robes et aux bords des rideaux, des mouchoirs, des manchettes, etc.

FESTONNER. v. a. Dessiner, broder ou découper en festons. *F. une collerette. F. les bords d'un rideau.* = Festonné, ée. part.

FESTOYER. v. a. Voy. Fétoyer.

* **FESTUCÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Graminées.

FÊTE. s. f. Jour consacré particulièrement au culte; Cérémonies religieuses par lesquelles on célèbre ce jour. ‖ *Fêtes fêtées*, ou mieux, *Fêtes chômées*, Les fêtes où il est défendu de travailler, et qui sont d'obligation, à la différence De celles qui se célèbrent seulement dans l'église et en quelques lieux particuliers, ou par quelques communautés. *Fêtes de palais*, Les fêtes où les tribunaux sont fermés, quoiqu'il ne soit point fête chômée. ‖ *La f. d'une personne*, Le jour de la fête du saint dont cette personne porte le nom. *C'est demain votre f., le jour de votre f. Souhaiter la f., une bonne f. à quelqu'un. La f. du roi. — Payer sa f.*, Faire un festin à ses amis le jour de sa fête. ‖ *La f. d'une compagnie, d'un corps de métier*, Le jour de la fête du saint qui est regardé comme le patron de cette compagnie, de ce corps de métier. ‖ *La f. patronale, la f. d'un lieu, d'un village*, Le jour de la fête du saint sous l'invocation duquel est l'église principale du lieu. — Prov., *Aux bonnes fêtes les bons coups*, Les voleurs, etc., prennent quelquefois l'occasion des grandes fêtes pour exécuter leurs mauvais desseins. = Se dit encore Des réjouissances publiques qui se font en certaines occasions extraordinaires, abstraction faite de tout caractère religieux. *Le gouvernement ordonna des fêtes à l'occasion de la paix. Les fêtes du mariage du roi. On fit, on donna à l'empereur de très-belles fêtes à son passage à Lyon. Les fêtes durèrent plusieurs jours. Il vint beaucoup de monde à la f. Un feu d'artifice termina la f.* — Se dit également Des réjouissances qui ont lieu dans les familles, chez les particuliers. *Une f. de famille. On nous donne demain une grande f. Nous serons tous de la f. — Les garçons de la f.*, V. Garçon. — Proverb., *Il n'est pas tous les jours f.*, On ne se réjouit pas tous les jours. On ne fait pas tous les jours bonne chère; On n'a pas tous les jours le même bonheur, le même avantage. On dit encore, *Il n'y a pas de bonne f. sans lendemain*, Lorsque, après s'être diverti un jour, on propose de se divertir encore le jour suivant. — Figur. et fam., *Il ne se vit jamais à pareille f.*, se dit D'un homme à qui il est arrivé quelque aventure extraordinaire, et le plus souvent fort désagréable. ‖ Fam., *Faire f. à quelqu'un*, Lui faire un accueil empressé. *Faire f. d'une chose à quelqu'un*, La lui faire espérer. *Se faire une f. de quelque chose*, S'en promettre beaucoup d'amusement, de plaisir, de joie. *Il se faisait une f. de vous recevoir chez lui.* — Figur. et fam., *Se faire de f.*, S'entremettre de quelque affaire et vouloir s'y rendre nécessaire, sans y avoir été appelé. *Je n'aime pas à me faire de f.* ‖ *Troubler la f.*, Troubler les plaisirs, la joie d'une réunion publique ou particulière. *Aucun accident n'a troublé la f. Ils se sont querellés dans le bal, cela a troublé la f. — Trouble-f.*, Voy. ce mot.

Enc. — Les *Fêtes* sont des jours consacrés au repos et à l'accomplissement de certains devoirs religieux, ou même simplement au repos. Leur institution remonte aux premiers âges du monde, et tire son origine soit de la nécessité où est l'homme de suspendre de temps en temps ses travaux, soit du besoin qu'il éprouve de témoigner publiquement sa reconnaissance à la divinité. Il y a donc eu des fêtes chez tous les peuples et à toutes les époques; elles ont seulement varié, suivant la cause particulière de leur établissement, le caractère, les croyances et les mœurs de ceux qui les célébraient. — Les fêtes sont *religieuses*, *civiles* ou *mixtes*, suivant la nature de la cause qui les a fait instituer. Considérées sous le rapport de l'époque de leur célébration, elles sont *hebdomadaires*, *mensuelles* ou *annuelles*; quelquefois même, elles n'ont lieu qu'après le cours périodique d'un certain nombre d'années, comme les fêtes *séculaires* et *décennales*, chez les Romains : ou bien, instituées à l'occasion d'un événement particulier, elles ne se renouvellent pas. Enfin, relativement à ceux qui y prennent part, elles se distinguent en *publiques* et *privées*, *générales* et *locales*.

Nous n'énumérerons pas les fêtes qui ont existé ou qui existent chez les différents peuples, des articles spéciaux étant consacrés aux plus importantes; nous dirons seulement quelques mots de celles qui sont en usage dans l'Église catholique. — Ces fêtes sont *fixes* ou *mobiles*. Les premières, comme la Circoncision, l'Épiphanie, la Toussaint, etc., se célèbrent chaque année le même jour. Les autres, au contraire, telles que l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité et la Fête-Dieu, varient de quantième, et leur jour de célébration est réglé par celui de Pâques, qui est lui-même mobile (v. Comput). Parmi ces mêmes fêtes, il en est plusieurs, comme l'Épiphanie, Pâques et la Pentecôte, qui sont appelées *cardinales*, parce que c'est sur elles que roule pour ainsi dire toute l'économie de l'office divin des dimanches qui les suivent. Mais le terme de *F. cardinale* ne doit pas être confondu avec celui de *F. solennelle*, qui ne s'applique qu'aux quatre plus grandes fêtes de l'année, savoir : Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et Noël. En outre, on divise les fêtes en quatre catégories, suivant leur plus ou moins d'importance. La première comprend les fêtes des principaux mystères, et en général toutes celles qui portent le nom de fêtes de Notre-Seigneur, telles que la Trinité, la Fête-Dieu, la Nativité de N.-S., Pâques, etc. Les fêtes de la sainte Vierge forment la deuxième. La troisième comprend les fêtes des apôtres et des évangélistes, et la quatrième celles de tous les autres saints. Toutefois, quand les fêtes de la Vierge et des saints ont un degré particulier d'importance, soit à cause du mystère, soit parce qu'elles sont la fête votive d'une église, on les célèbre avec autant de pompe que les premières. Enfin, certaines fêtes sont chômées ou d'obligation, quel que soit le jour où elles tombent; mais le plus grand nombre d'entre elles n'emporte aucune obligation d'entendre la messe et de cesser le travail servile. En France, depuis le Concordat de 1802, de toutes les fêtes qui ne tombent pas un dimanche, quatre seulement sont chômées : ce sont Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Quatre autres, l'Épiphanie, la Fête-Dieu ou du saint sacrement, saint Pierre et la fête du Patron sont renvoyées au dimanche suivant. — Toutes les fêtes admises et reconnues par l'Église sont classées, dans le rit romain, en sept degrés, suivant le plus ou moins de solennité de leur célébration. Ces degrés sont : le *double* de première classe, le *double* de deuxième classe, le *double-majeur*, le *double-mineur*, le *double*, le *demi-double* et le *simple*; mais ils portent d'autres noms dans les rits particuliers. Ainsi, par ex., à Paris, l'*annuel*, le *solennel-majeur*, le *solennel-mineur*, le *double-majeur*, le *double-mineur*, le *semi-double* et le *simple*, correspondent aux sept degrés du rit romain.

FÊTER. v. a. Célébrer une fête. *On fête aujourd'hui tel saint.* — Famil., *F. quelqu'un*, Célébrer la fête de quelqu'un, ou Lui donner une fête, des fêtes, ou encore Fig., L'accueillir avec empressement. *Demain nous voulons le f. On l'a bien fêté dans cette ville. Quand il parut dans cette société, tout le monde s'empressa de le f.* — Fig. et prov., *C'est un saint qu'on ne fête point*, ou *qu'on ne fête plus*, C'est un homme qui n'a ni crédit, ni autorité, ou Qui les a perdus. = Fêté, ée. part. *Saint fêté. Fête fêtée.* ‖ Figur., on dit D'une personne qui est bien reçue partout, à laquelle on fait beaucoup d'accueil : *Il est bien fêté. Elle est fêtée partout.*

FETFA ou mieux * **FETVA.** s. m. V. Islamisme.

FÉTICHE. s. m. et adj. 2 g. **FÉTICHISME.** s. m.

Enc. — Le *Fétichisme* est l'adoration des *Fétiches*, nom donné par les Portugais (*festisso*, charme) aux objets du culte des peuplades grossières du Congo. Le terme de fétichisme, comme on le voit, a été d'abord appliqué au culte des tribus nègres de l'Afrique; mais il convient également à l'état religieux de tous les peuples qui adorent les objets vivants ou inanimés de la nature. Le fétichisme diffère de l'idolâtrie ou du polythéisme en ce que les idoles de celui-ci sont de simples représentations des divinités, tandis que c'est l'objet matériel lui-même qui est le véritable dieu du *fétichiste*. Pris dans cette extension, le culte des fétiches ne se rencontre pas uniquement en Afrique : il existe également chez un grand nombre de tribus sauvages de l'Amérique, chez les aborigènes de l'Océanie, et chez diverses peuplades de l'Asie centrale. Enfin, avant la prédication du christianisme, il subsistait en Europe même. Ainsi, le cheval chez les Slaves, les arbres et les montagnes chez les Gaulois, étaient des fétiches, tout comme le vautour et le fleuve Tando sont aujourd'hui des fétiches pour les Aschantis de l'Afrique. Les divinités fétiches des peuplades africaines sont très-nombreuses et varient en général dans chaque tribu. Les Ouidah, par ex., adorent une espèce de serpent, les Bissagos le coq, les Calabars le requin, les habitants du Dahomey la panthère, ceux d'Odentie le fleuve Adirray, etc. Les nègres du Benin ont pour idole principale, outre leur roi, un lézard, et, de plus, ils regardent leur propre ombre comme un fétiche. Des arbres, des pierres, la lune et quelques astres, sont les objets du culte des féroces Gallos. Mais ce sont là des divinités, pour ainsi dire, nationales. Indépendamment de ces fétiches communs, chez les nations occidentales de la côte d'Afrique, chaque individu a son fétiche particulier : c'est le premier objet venu, une coquille roulée, une racine d'arbre, une dent humaine, etc. Le nègre lui adresse ses prières ; mais, quand elles ne sont pas exaucées, il se met en colère contre son fétiche, le jette ou le brise, et en prend un autre. Le fétichisme est non point, comme l'ont prétendu certaines écoles philosophiques, le premier degré du développement de l'esprit religieux dans l'humanité, mais bien la plus profonde dégradation de l'idée même de Dieu. L'existence du fétichisme prouve une seule chose, c'est que cette idée est indestructible, et qu'elle fait, pour ainsi dire, partie intégrante de la conscience humaine. Au reste, les cérémonies religieuses du fétichisme sont dignes de l'objet même de ce culte. En général, elles ne sont pas moins atroces et révoltantes que bizarres et ridicules, car, chez un grand nombre de peuplades fétichistes, elles s'accompagnent de sacrifices humains. Les desservants de ces religions barbares sont des espèces de devins et de sorciers, appelés *Griots* chez plusieurs peuples de l'Afrique, *Jongleurs* chez quelques tribus américaines, et *Schamanes* chez les habitants de la Sibérie.

FÉTIDE. adj. 2 g. (lat. *fœtidus*). Qui blesse l'odorat par une impression forte et désagréable. *Une odeur f. Des émanations fétides.*

FÉTIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fétide. *Une f. insupportable. La f. d'une odeur.*

FÉTOYER. v. a. Bien recevoir quelqu'un, le bien traiter, lui faire faire bonne chère. *Il aime à f. ses amis.* Fam. = FÉTOYÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. EMPLOYER.

FÉTU. s. m. (lat. *festuca*). Brin de paille. *Ramasser un f.* — *Tirer au court f.*, Tirer à la courte paille. Vieux. || Figur. et pop., *Un cogne-f.*, V. ce mot. || T. Ornith. *F.-en-cul*, nom vulgaire du Phaéton.

* **FÉTUQUE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

FEU. s. m. (lat. *focus*, foyer). Dégagement de chaleur avec accompagnement de lumière. *Le culte du feu. Les propriétés du feu. L'action du feu sur un corps. Faire jaillir du feu d'un caillou. Un globe de feu parut dans les airs. Le feu des volcans. Des feux souterrains. La montagne vomissait des feux.* — *Les feux de l'été*, Les chaleurs excessives de l'été. On dit de même, *Les feux du soleil, les feux de la canicule, etc.* || Fig., *Le feu lui sort par les yeux*, Ses yeux sont étincelants de colère. — Fig. et fam., *Faire feu des quatre pieds*, Employer tous ses efforts pour réussir dans quelque affaire. *N'y voir que du feu*, Être tellement ébloui, qu'on ne distingue rien, ou Ne rien comprendre à quelque chose. *C'est le feu et l'eau*, Voy. EAU. = Considéré comme agent de destruction, *Feu* se dit pour Embrasement, incendie. *Le feu a pris à la grange. Mettre le feu à une maison. Le feu gagne le toit. La ville était toute en feu. Crier au feu. Arrêter les progrès du feu. Se rendre maître du feu. Couper le feu. Le feu a tout dévoré. Les ravages du feu. Le feu se mit à sa robe, dans sa coiffure. Le feu d'un incendie.* — Prov., *On y court comme au feu*, se dit De tout ce qui attire un grand concours de monde. || Figur. et famil., *Il se jetterait dans le feu pour lui*, Il ferait pour lui tous les sacrifices possibles. || Figur. et fam., *Mettre le feu aux poudres*, Exciter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours ou autrement. *Mettre le feu aux étoupes*, Déterminer tout à coup l'explosion d'une passion violente, etc. On dit, dans un sens analogue, *Le feu prend*, ou *a pris aux poudres, aux étoupes.* — Fig., *Mettre un pays à feu et à sang*, Y commettre toutes sortes de cruautés, le dévaster par le fer et par le feu. — Figur. et prov., *Le feu se met* ou *est dans ses affaires*, se dit D'un homme qui est très-mal dans ses affaires, et qui est poursuivi par ses créanciers. || Fig. et fam., *Prendre feu*, S'émouvoir, s'enflammer, s'irriter. *Vous prenez feu bien aisément.* || Figur. et famil., *Jeter feu et flamme*, Se livrer à de grands emportements de colère. *Jeter son feu, tout son feu*, Faire et dire tout ce qu'inspire la colère, de manière qu'on est plus tôt apaisé. Se dit aussi D'un homme qui a d'abord fait preuve de talent, mais ne réalise pas les espérances qu'il avait données, ou D'un auteur qui a bien commencé un ouvrage, et ne se soutient pas dans la suite. = T. Guerre. *Armes à feu*, Les mousquets, les fusils, les pistolets, etc. *Bouches à feu*, Les canons, les obusiers, les mortiers, etc. Voy. BOUCHE. *Mettre le feu à un canon*, Faire partir un canon chargé. *Coup de feu*, V. COUP. || Absol., *Feu* se dit Des coups que l'on tire avec les armes et les bouches à feu. *Faire feu sur quelqu'un. S'exposer au feu des ennemis. Il était sous le feu de la place. Demeurer calme au milieu du feu. Soutenir le feu, essuyer le feu du canon, de l'artillerie, de la place. Ils étaient à couvert du feu des assiégés. Se trouver entre deux feux. Feu rasant. Feu croisé. Feu de file ou de deux rangs. Feu roulant, etc. Feu bien nourri. Feu très-vif. Les ennemis faisaient un feu terrible. Faire taire le feu de l'ennemi, de la place*, Démonter ses pièces. En termes de Marine : *Faire feu des deux bords. Feu de bâbord, de tribord.* Elliptiq., dans les commandements militaires, on dit *Feu*, Pour ordonner aux soldats de tirer. — *Aller au feu*, Aller à un combat où l'on se sert d'armes à feu. — *Voir le feu*, Assister à un combat de ce genre. *Une partie de nos soldats n'avait jamais vu le feu.* — *Accoutumer un cheval au feu*, L'accoutumer à entendre les détonations des armes à feu sans s'effrayer. — *Faire long feu*, se dit D'une arme à feu lorsque le coup est lent à partir; et *Faire faux feu*, Lorsque le coup ne part point, l'amorce ayant seule brûlé. Fig. et fam., on dit aussi D'une affaire qui traîne en longueur, qu'*Elle fait long feu.* || Figur. et fam., *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes, etc.*, Plusieurs saillies, plusieurs épigrammes dites, lancées coup sur coup. = *Feu*, se dit particul. De la combustion du bois ou autres matières apppliquées aux usages domestiques et industriels, ainsi que Des matières qui brûlent. *Feu clair, vif, ardent. Bon feu. Beau feu. Feu de bois, de charbon, de tourbe, de paille. Les feux d'un bivouac. Allumer, faire du feu. Faire grand feu. Attiser, entretenir, souffler, couvrir, éteindre le feu. Le feu commence à prendre, à s'allumer. Le feu ne veut pas brûler. Faire cuire quelque chose à petit feu. S'approcher du feu pour se chauffer. Tourner le dos au feu. Tomber dans le feu. Une étincelle, une bluette de feu. Un réchaud de feu.* — *Mettre le feu au four*, Commencer à chauffer le four. *Mettre une chose au feu*, L'en approcher pour la chauffer, la faire cuire, la sécher. *Montrer une chose au feu*, L'en approcher pour un instant très-court. *Passer une chose au feu*, La passer au travers de la flamme. *Aller au feu*, se dit D'un vase qu'on peut mettre sur le feu sans risquer de le faire casser. *Donner le feu trop chaud*, V. DONNER. — T. Cuisine. *Coup de feu*, V. COUP. — *Coup de feu*, se dit aussi D'un défaut causé à la porcelaine par l'action d'un feu trop vif. — Fam., *Il n'est feu que de gros bois*, Le gros bois fait un bien plus grand feu que le menu bois. *Il n'est feu que de bois vert*, Il n'y a pas de meilleur feu que celui de bois vert, lorsqu'il est bien allumé; et Fig., On a parfois besoin de l'activité des jeunes gens dans certaines affaires. — Figur. et fam., *C'est un feu de paille, ce n'est qu'un feu de paille*, se dit D'une chose, et particulièrement d'une passion, qui commence avec véhémence, et qui est de peu de durée. *Faire feu violet, faire du feu violet*, Faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, mais qui se dément bientôt. — Fig. et prov., *Faire feu qui dure*, V. DURER. *Faire grande chère et beau feu*, V. CHÈRE. *Il n'y a point de fumée sans feu*, V. FUMÉE. *Jeter de l'huile sur le feu*, V. HUILE. *Mettre les fers au feu*, V. FER. *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*, L'exciter vivement, soit pour lui faire faire quelque chose, soit pour la lui faire faire avec plus d'ardeur. || T. Antiq. *Le feu sacré*, Le brasier que l'on conservait toujours allumé dans certains temples, comme celui de Vesta. — Fig., et par allus., on emploie l'expression de *Feu sacré*, en parl. De l'ardeur, de l'amour passionné pour certaines choses qui élèvent l'âme. *Le feu sacré de la liberté. Nourrir, rallumer le feu sacré des beaux-arts.* Se dit aussi De l'inspiration élevée qui crée les grandes œuvres. *Ce poëte a le feu sacré, est animé du feu sacré. Cet artiste ne fera jamais rien, il manque du feu sacré.* || *Feux de joie.* Feux qu'on allume dans les rues, sur les places publiques, en signe de réjouissance. *Feux de la Saint-Jean*, Feux de joie que l'on fait le jour de la Saint-Jean. — *Feu d'artifice*, V. PYROTECHNIE. *Feu grégeois*, V. GRÉGEOIS. = *Le supplice, la peine du feu*, ou simpl., *Le feu*, Supplice qui consiste à brûler vif le condamné. *Il fut condamné au feu.* — Fam., *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, Lui causer une multitude de chagrins, d'inquiétudes, de peines d'esprit, qui altèrent peu à peu sa santé. — Fam., et par allus. aux épreuves judiciaires par le feu, on dit, Pour affirmer la réalité d'une chose, *J'en mettrais ma main au feu.* Dans le sens contraire, on dit, *Je n'en mettrais pas la main au feu.* || *Le feu de l'enfer*, Les tourments des damnés. *Le feu du purgatoire*, Les peines que souffrent les âmes qui sont dans le purgatoire. — Figur. et famil., *Un feu d'enfer*, Un feu très-grand, très-violent. *Il y a toujours un feu d'enfer dans cette verrerie.* Se dit aussi à l'armée, Lorsqu'un grand nombre de bouches à feu ne cessent de lancer des projectiles. *Pendant toute la nuit, les assiégeants ont fait un feu d'enfer.* || T. Chir. et Art vétér. *Feu* se dit absol. De la cautérisation au moyen du calorique. *Il faut appliquer le feu à cette plaie. Donner le feu, mettre le feu à un cheval. Ce cheval a eu le feu.* — Fig. et fam., *Employer le fer et le feu*, V. FER. = *Feu* se dit aussi pour Cheminée, appareil de chauffage. *Chambre à feu. Il n'y a qu'un feu dans cet appartement. Plaque de feu.* — *Garniture de feu*, ou simpl., *Feu*, Grille de métal avec la pelle, les pincettes, les chenets, etc. — *Le coin du feu*, V. COIN. || Le feu que l'on entretient ordinairement dans une cheminée, dans un poêle, etc. *Il y a presque toujours dix feux dans la maison.* || Par ext., dans les dénombrements, *Feu* se dit pour Ménage, famille. *Il y a deux cents feux dans le village. Cette ville est composée de quatre mille feux.* — Prov., *N'avoir ni feu ni lieu*, Être vagabond, sans demeure assurée, ou Être extrêmement pauvre. = *Feu* s'emploie aussi dans le sens de Lumière, c'est-à-dire abstraction faite de la chaleur, et se dit Des flambeaux, des torches, des fanaux, etc. *Il est défendu de pêcher au feu. On alluma des feux sur la côte. Mettre des feux sur des vaisseaux. Un phare à feu tournant.* — Poétiq., *Les feux du firmament, les feux de la nuit*, Les astres. *Les feux du jour, de l'aurore, etc.*, L'éclat du jour, de l'aurore, etc. || T. Palais. Se dit Des bougies dont on fait usage aux audiences des criées. Voy. ENCHÈRE. || T. Théât. *Feu* se dit, au Fig., de Ce qu'un acteur reçoit en sus de ses appointements fixes, chaque fois qu'il joue. *Cet acteur a tant pour ses feux.* = T. Phys. Se dit Des météores lumineux. *On vit des feux briller dans l'air. L'air était tout en feu pendant cet orage. Le feu du ciel est tombé sur cette maison.* — *Feu Saint-Elme*, V. FOUDRE. || *Feu follet*, et *Feu grisou*, V. HYDROGÈNE. = *Couleur de feu*, Rouge vif et éclatant. *Un ruban couleur de feu.* — Fig., *Tache de feu*, ou absol., *Feu*, se dit De certaines taches roussâtres qui se trouvent sur la tête ou sur le corps des chevaux, des chiens et d'autres animaux. *Cet animal est marqué de feu.* = *Feu*, se prend encore pour Inflammation, sensation de chaleur, d'ardeur. *Avoir la bouche toute en feu, le palais tout en feu. Sentir un feu dans les entrailles. Le feu de la fièvre, Je sentais le feu me monter au visage.* — *Feu volage*, Sorte d'éruption caractérisée par des rougeurs passagères, qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants. *Feu sacré* et *Feu Saint-Antoine*, V. ÉRYSIPÈLE. * *Feu persique*, syn. de *Zona*, V. VÉSICULES. * *Feux de dents*, V. DENTITION. = *Ce vin a du feu*, Il a beaucoup de chaleur. *Cette eau-de-vie a trop de feu, il faut la laisser vieillir.* = Fig., en parlant Des sentiments, des passions, des mouvements de l'âme, se dit pour Ardeur, véhémence, violence. *Le feu de la jeunesse. Le feu de l'amour. Le feu des passions, de la colère. Le feu de son zèle a diminué. Amortir le feu de la concupiscence.* — *Être de feu, tout de feu pour quelque chose*, Être fort passionné, exalté pour elle. *Il est tout de feu pour cette opinion.* On dit aussi, *C'est un esprit de feu, une âme de feu*, en parlant De quelqu'un qui s'exalte, qui s'enflamme très-aisément. || Figur. et poétiq., *Feu* se dit particul. De la passion de l'amour. *Le feu dont il brûle. Des feux impurs. Nourrir dans son âme des feux criminels. Rien n'a pu éteindre ses feux.* || Figur., en termes de Littérature et de Beaux-Arts, *Le feu de la composition*, L'état de surexcitation, d'exaltation, d'entraînement où l'on est quelquefois, quand on se livre à la composition de certains ouvrages. *Ce sont des fautes échappées au poëte, à l'artiste dans* *le feu de la composition.* — En parlant De combats, on dit de même, *Le feu de l'action.* ‖ Fig., *Feu* se dit aussi quelquefois pour Inspiration. *Être plein d'un beau feu. Il ne sait pas régler son feu.* — Mais il se dit, plus ordinair., De l'ardeur, de la vivacité, de la passion qui éclate dans l'œuvre de l'écrivain ou de l'artiste, ou dans la voix, le geste et le style de l'orateur. *Ses écrits sont pleins de feu. Il y a du feu dans cette esquisse. Ce poëte a beaucoup de feu dans l'imagination. Cet orateur a du feu.* — Par extens., on dit qu'*Un cheval a du feu, beaucoup de feu.* ‖ Fig., *Feu* s'emploie aussi en parlant De la guerre, des séditions, des troubles civils, des mouvements populaires, etc. *Allumer le feu de la guerre. Cet événement faillit mettre en feu toute l'Europe. Éteindre le feu de la discorde, de la sédition. On répandit des bruits qui mirent toute la ville en feu.* ‖ Figur., *Feu* se dit encore Du brillant, de l'éclat de certaines choses. *Des yeux vifs et pleins de feu. Le feu de ses regards. Le feu d'un rubis. Ce diamant jette beaucoup de feu.*

FEU, EUE. adj. (lat. *functus* [*vitâ*], mort). Défunt. *Feu mon père. Le feu roi. Feu ma tante. La feue reine.*

Obs. gram. — Lorsqu'on dit, *le feu pape*, *le feu roi*, *la feue reine*, etc., on entend toujours le pape dernier mort, le roi dernier mort, la reine dernière morte, etc. Cet adjectif n'a point de pluriel, et il ne prend pas la terminaison féminine lorsqu'il est placé avant l'article ou avant l'adjectif possessif. Ainsi on doit dire : *feu la reine*, *feu ma sœur*, etc., et non, *feue la reine*, *feue ma sœur*, etc.

FEUDATAIRE. s. 2 g. (latin. *feodum*, fief). Celui ou celle qui possède un fief. V. Fief et Féodalité.

FEUDISTE. s. m. Homme versé dans la matière des fiefs. *Un savant f.* ‖ Adjectiv., *Un docteur feudiste.*

FEUILLAGE. s. m. collect. L'ensemble des feuilles d'un ou de plusieurs arbres. *Le châtaignier a un beau f. F. vert, épais, touffu, sombre. Se retirer, se mettre à couvert sous un f., sous le f.* —*En Botan., se dit souvent pour Les feuilles d'une plante considérées en général. *Ces deux plantes se distinguent par leur f. Le muscadier a le port et le f. du poirier.* ‖ Se dit aussi De branches d'arbres couvertes de feuilles, et même quelquefois D'un amas de feuilles vertes détachées de l'arbre. *Un arc de triomphe fait de f. La porte était ornée de f. Un lit de f.* ‖ Se dit encore De certaines représentations capricieuses de feuillage, en sculpture, en ouvrage de broderie, de tapisserie, etc. *Une bordure ornée de f. Damas à grands feuillages.*

FEUILLAISON. s. f. T. Bot. Renouvellement annuel des feuilles. *L'époque de la feuillaison.*

FEUILLANT, ANTINE. s. Religieux, religieuse de l'étroite observance de saint Bernard. V. Bénédictin.

FEUILLANTINE. s. f. Sorte de pâtisserie.

FEUILLARD. s. m. Branches de châtaignier ou de saule, fendues en deux pour faire des cercles. *Une botte de f.* —On appelle, *F. de fer*, Des bandes de fer, étroites et minces, qui servent au même usage.

FEUILLE. s. f. (lat. *folium*). On nomme ainsi Les parties du végétal qui naissent des tiges et des rameaux, qui sont communément vertes, minces et planes. — *Vin* ou *bois de deux feuilles, de trois feuilles, etc.*, Vin, bois de deux ans, de trois ans, etc. ‖ Par extens., dans le langage ordinaire, se dit quelquefois pour Pétale. *Une f. de rose. Rose à cent feuilles.* ‖ Se dit encore De certains ornements qui imitent des feuilles d'arbres ou de plantes. *Une broderie en feuilles de chêne. Feuilles d'acanthe*, Voy. Acanthe. = Par anal., Morceau de papier d'une certaine grandeur. *Une f. de papier. Un cahier de trente feuilles.* On dit de même, *F. de vélin, de parchemin, etc.* ‖ Absol., se dit ordinairem. D'une feuille d'impression qui se plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format du volume où elle doit entrer. *Imprimer une f. Tirer une f. d'épreuve, une bonne f. Plier une f. en in-octavo, en in-douze. Ce volume a vingt feuilles, se compose de vingt feuilles. Un ouvrage qui est encore en feuilles. Les feuilles sont chez le brocheur.* — *F. publique, f. périodique*, ou simpl. *Feuille*, Journal, feuille imprimée qui paraît tous les jours ou à des temps réglés. *La f. du département. Cette f. a cessé de paraître. Les feuilles ministérielles.* — *F. volante*, Feuille imprimée ou écrite, qui est seule et détachée. ‖ Se dit aussi Des cahiers volants sur lesquels on écrit tous les jours ce qui regarde le courant ou des affaires publiques ou de l'économie particulière. *La f. du payeur des rentes. La f. d'audience. Le président n'a pas encore signé, paraphé, visé la f. Il arrête tous les soirs la f. de son maître d'hôtel.* — *F. des bénéfices*, Voy. Bénéfice. — *F. de présence, F. de route*, V. Présence et Route. = Se dit De certaines choses larges, plates et plus ou moins minces. *F. de carton, de tôle, de fer-blanc. Une f. d'acajou, de palissandre. F. d'or, d'argent, d'étain, etc.* — T. Joaillier. La petite lame d'or ou d'argent qu'on met sous les pierres précieuses afin de leur donner plus d'éclat. ‖ Se dit aussi Des parties qui se détachent de certains corps en lames très-minces, comme l'ardoise, le talc, etc. — T. Chir. Se dit de même Des parties mortes qui se détachent, en petites lames ou en écailles, d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc. ‖ Chacun des châssis d'un paravent qui se plient l'un sur l'autre. *Un paravent de quatre feuilles, de six feuilles.* ‖ * T. Zool. *F.-de-chêne*, V. Bombycites. *F.-ambulante* ou *F.-sèche*, V. Orthoptères.

Enc. — Les organes végétaux ainsi nommés se présentent en général sous la forme d'une lame membraneuse, mince, et ordinairement de couleur verte, qui s'insère sur une tige ou sur un rameau au moyen d'une partie plus étroite, appelée vulgairement *Queue*. Les botanistes donnent à cette queue le nom de *Pétiole*, et à la partie membraneuse de la f. celui de *Limbe*. Les feuilles naissant de l'axe végétal (tige ou rameaux) sont formées des mêmes éléments que celui-ci, c.-à-d. des mêmes vaisseaux, des mêmes fibres et du même parenchyme ; seulement le faisceau qui était vertical dans la tige, devenant oblique ou horizontal dans l'expansion foliacée, il en résulte que la partie qui était tournée vers le centre se trouve à la partie supérieure de la f., et que la partie extérieure est en dessous. Les deux faces de la f. sont désignées sous le nom de *Page*, et l'on appelle *Marge* ou *Bord* la circonférence où s'unissent la page supérieure et la page inférieure. Enfin, la partie qui touche le pétiole s'appelle la *Base* de la f., tandis que l'autre extrémité constitue le *Sommet* de cet organe.

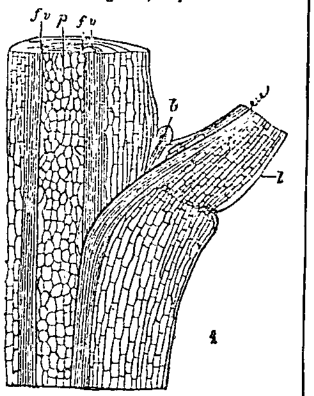

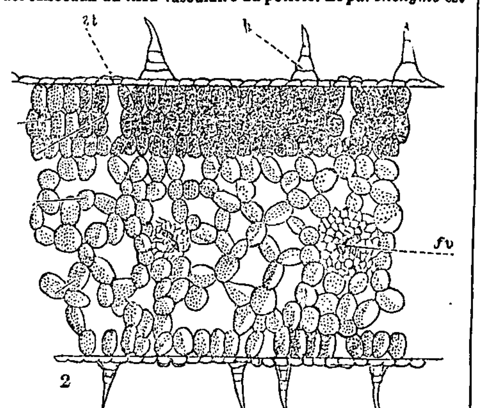

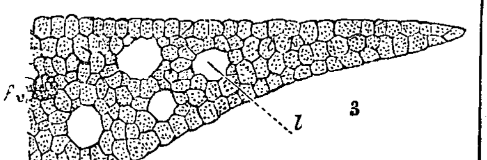

I. *Structure des feuilles.* — Le *Pétiole* est le canal par lequel les vaisseaux de la f. se lient avec ceux de la tige ; il est formé d'un ou de plusieurs faisceaux de vaisseaux spiraux et de tissu ligneux renfermés dans une enveloppe cellulaire. Dans les Exogènes, les vaisseaux spiraux de la feuille tirent leur origine de l'étui médullaire ; dans les Endogènes, ils proviennent des faisceaux du tissu fibro-vasculaire. L'enveloppe cellulaire du pétiole est une continuation de celle de l'écorce (Fig. 1. Coupe d'une tige et du pétiole d'une f., pour faire voir leur connexion réciproque : *p* est la moelle ; *fv*, le tissu fibro-vasculaire, dont la face interne se compose de vaisseaux spiraux et constitue l'étui médullaire ; *l*, base du pétiole de la f. ; *b*, bourgeon situé à l'aisselle de celle-ci). Le *limbe* de la f. est une expansion de la partie herbacée de l'écorce, tandis que les *nervures* ou *veines* qui le traversent, sont des ramifications ou des prolongements des faisceaux du tissu vasculaire du pétiole. Le *parenchyme* est communément vert, et c'est lui qui donne aux feuilles la coloration qui leur est si générale. Il est composé d'un tissu cellulaire qu'on appelle *Diachyme*, *Diploé* ou *Mésophylle*, et qui est souvent stratifié d'une façon différente au-dessous de chacune des surfaces de la f. La couche supérieure est habituellement plus compacte que l'inférieure, et ses cellules sont perpendiculaires au plan de la f., tandis que les cellules de la couche inférieure sont ordinairement plus ou moins parallèles à cette dernière (Fig. 2. Coupe perpendiculaire d'une f. de Melon : *h*, poils ; *st*, stomates ; *fv*, tissu fibro-vasculaire des veines). L'*épiderme* de la f. présente aussi des dissemblances, suivant qu'il revêt la face supérieure ou la face inférieure ; mais nous avons étudié ailleurs ces différences (v. Épiderme). — Quoique la disposition que nous venons de décrire soit celle qu'on observe dans l'immense majorité des cas, cependant on y rencontre de nombreuses exceptions. Dans certaines feuilles, et particulièrement dans celles dont la lame a une position verticale, phénomène que présentent la plupart des végétaux de la Nouvelle-Hollande, il n'existe aucune différence dans la structure anatomique des deux faces de la f. Quant aux feuilles submergées, non-seulement, ainsi que nous le savons, elles sont dépourvues d'épiderme et de stomates, mais encore leur parenchyme perd le caractère celluleux des feuilles ordinaires. Il consiste en un tissu solide formé d'utricules serrés, dans lequel se trouvent çà et là des méats larges sans rapports les uns avec les autres ni avec l'extérieur, qu'on nomme *Lacunes* et *Cavités* ou *Cellules aériennes*, parce qu'ils contiennent de l'air et semblent uniquement destinés à diminuer le poids spécifique de la f. (Fig. 3. Coupe verticale d'une f. de Potamogéton : *l*, lacunes ; *fv*, tissu fibro-vasculaire des nervures).

II. *Du Pétiole.* — Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette partie de la f. représente en général une espèce de rameau plus ou moins grêle et plus ou moins long. Sa forme la plus ordinaire est semi-cylindrique avec une gouttière au milieu de sa face supérieure ; on dit alors qu'il est *Canaliculé* : ex., les pétioles des Ombellifères. Parfois cependant il est complétement cylindrique, comme dans la Capucine (Fig. 25) ; et, dans quelques cas rares, il est *Claviforme* ou renflé en forme de massue : c'est ce qu'on observe, par ex., dans la Macre ou Châtaigne d'eau (Fig. 4).

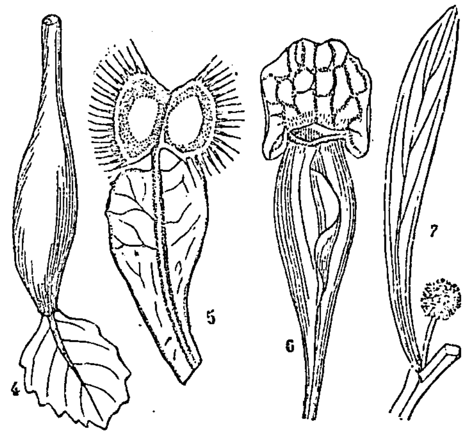

D'autres fois, au contraire, il est aplati dans toute son étendue et suivant le même plan que le limbe. Enfin, il peut être comprimé, c.-à-d. aplati en sens inverse, de façon à offrir une lame verticale qui donne prise au vent. Il résulte de cette dernière disposition, qui a lieu notamment dans les Peupliers, une extrême mobilité de la f. : aussi voyons-nous le feuillage de ces arbres dans un état d'agitation presque continuelle, d'où le nom vulgaire de Trembles qu'on leur a donné. Certains pétioles, ceux de la Clématite entre autres, s'enroulent autour des corps voisins et font ainsi l'office de vrilles. Le pétiole présente encore d'autres variétés. Ainsi, il est *Ailé* ou *Auriculé*, lorsque le limbe de la f. se prolonge sur lui de façon à former de chaque côté un appendice membraneux, comme on le voit dans l'Oranger. Parfois les appendices du pétiole sont tellement développés, qu'ils offrent une surface plus grande que le limbe lui-même : ex., la Dionée attrape-mouche (Fig. 5). Enfin, il prend même des formes tout à fait singulières, comme dans les Sarracénies. Dans ces plantes, le pétiole consiste en une sorte de vase ovoïde ou en une espèce de cornet, qu'on appelle *Ascidie*, et qui se termine supérieurement par un large orifice, tandis que le limbe foliacé représente une sorte de couvercle redressé (Fig. 6). Il en est de même dans la plante si célèbre sous le nom de Népenthès : ce qu'on regarde vulgairement comme sa f., n'est autre chose qu'un pétiole foliacé. V. Népenthées.

Dans certains végétaux, le limbe avorte ; mais alors, par compensation, le pétiole acquiert un développement particulier, et devient en général foliacé : dans ce cas, on lui donne le nom de *Phyllode*. C'est ce qu'on observe dans plusieurs Ombellifères et Renonculacées à feuilles simples (Fig. 7), et surtout dans les Acacias de la Nouvelle-Hollande (Fig. 8. Acacia heterophylla : *a*, phyllode ; *b*, feuille dont le pétiole élargi porte une feuille composée à son sommet).

Lorsque les feuilles sont munies d'un pétiole, on les appelle *Pétiolées* ; quand cette partie est peu apparente, on les nomme *Subpétiolées* ; enfin, quand elles en sont dépourvues, on dit qu'elles sont *Sessiles* : le parenchyme se prolonge alors jusqu'à la tige. — Parmi les feuilles sessiles, plusieurs sont distinguées par des noms particuliers. Elles sont dites *Embrassantes* ou *Amplexicaules* (Fig. 9), quand leur base se prolonge autour de la tige : ex., la Jusquiame ; *Décurrentes* (Fig. 10), lorsque leur base se prolonge le long de la tige sur laquelle elle forme un appendice qui descend de haut en bas, comme dans le Bouillon-blanc et la Grande Consoude (on dit alors que la tige est *ailée*); *Perfoliées*, lorsque, étant embrassantes, leurs appendices font le tour de la tige et se soudent ensemble à l'autre extrémité, de sorte que la tige semble traverser le disque de chaque f. : par ex., le Buplèvre à f. ronde (Fig. 11); *Connées*, lorsque deux feuilles opposées se soudent ensemble par leur base, de manière à représenter un limbe unique traversé par la tige : ex., le Chèvrefeuille (Fig. 12); *Basisolutes*, lorsque, étant sessiles, leur base se prolonge par-dessous en un petit appendice non adhérent : ex., le Sedum réfléchi (Fig. 13). Enfin, on appelle *Engaînantes* les feuilles dont la base se prolonge autour de la tige de manière à former un tuyau qui l'enveloppe dans une partie de sa longueur. Ces gaînes, ou pétioles vaginiformes, sont tantôt *entières*, comme dans les Carex (Fig. 14), tantôt *fendues*, comme dans les Graminées (Fig. 15). Chez ces dernières, au point de la réunion du pétiole vaginiforme et du limbe de la f., on remarque souvent une ligne transversale de laquelle il naît tantôt une membrane, tantôt une rangée de poils, qui constitue ce qu'on appelle la *Ligule* ou la *Collure*. Chez d'autres végétaux, dans la fam. des Polygonées, par ex., le pétiole ne constitue une gaîne que dans sa partie inférieure; il est étroit dans le reste de son étendue : cette sorte de gaîne a reçu le nom spécial d'*Ochrea*, littéralement *guêtre*. On a donné le nom particulier de *Pericladium* à celle qu'on rencontre dans certaines espèces d'Ombellifères (Fig. 16).

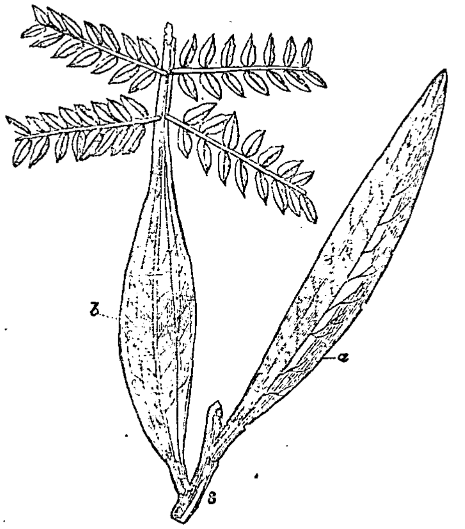

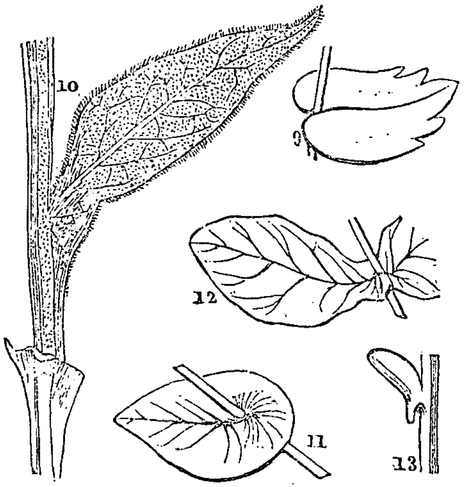

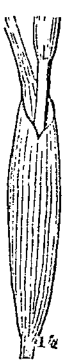

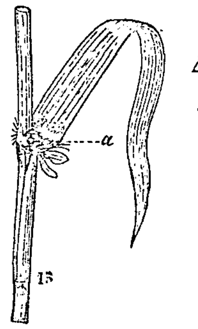

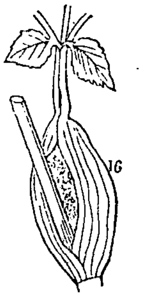

III. *De la nervation.* — Les *Nervures* des feuilles sont constituées par les faisceaux fibro-vasculaires du pétiole, qui, au sortir de celui-ci, se séparent et s'épanouissent, en général, sur un même plan, pour former la charpente du limbe : parmi ces nervures, il en est une plus grosse et plus saillante qui semble être la continuation du pétiole, et partage le limbe en deux parties plus ou moins égales : cette nervure principale a reçu le nom de *Côte* ou de *Nervure médiane*. Les autres sont nommées *Nervures latérales*, *secondaires*, *tertiaires*, etc.; enfin les ramifications les moins saillantes sont appelées *Veines* et *Veinules*. La disposition des nervures, ou, comme disent les botanistes, la *Nervation* des feuilles, est un caractère d'une grande importance, car elle sert presque toujours à distinguer, au premier aspect, les Endogènes des Exogènes. Dans les premières, en effet, les nervures partent ordinairement de la base de la f., et la traversent dans le sens longitudinal, tandis que, dans les secondes, elles partent le plus souvent de la nervure médiane et forment sur le limbe un réseau diversement anastomosé. On admet généralement trois types de nervation. 1° La nervation est dite *simple*, et les nervures et feuilles sont dites *Rectinerves* ou *Rectinerviées*, lorsque, comme dans les Iris, les Graminées, etc. (Fig. 17. Phléole des prés), il y a un grand nombre de nervures très-fines qui, partant de la base du limbe, atteignent son sommet en restant toutes parallèles entre elles. — 2° Lorsque le pétiole se prolonge en une nervure principale médiane d'où partent à droite et à gauche des nervures secondaires qui marchent plus ou moins parallèlement jusqu'au bord de la feuille (Fig. 18. Orme glabre), la nervation est appelée *pennée*, parce qu'elle rappelle jusqu'à un certain point la figure d'une plume avec ses barbes latérales. Alors la feuille est dite *Penninerve* et *Penninerviée*, ou encore *Latérinerve* et *Latérinerviée*. Cette disposition, bien qu'en général elle soit caractéristique des Exogènes, s'observe néanmoins exceptionnellement dans les Endogènes, par ex. dans le Bananier (Fig. 19). On dit encore que la f. est *Directinerve* ou *Directinerviée*, lorsque les nervures secondaires vont tout droit jusqu'au bord de la f., comme dans celle du Chêne-liége (Fig. 20), et *Curvinerve* ou *Curvinerviée*, lorsque les nervures latérales se rapprochent vers leur sommet (Fig. 21). On les nomme quelquefois *Pseudocostées*, quand les nervures parties de la côte médiane s'arrêtent à deux nervures nées de la base et parallèles au bord de la feuille (Fig. 22). — 3° Dans un grand nombre de végétaux, le pétiole, en pénétrant dans le limbe, se divise en un certain nombre de nervures principales, d'où partent ensuite les nervures secondaires. Mais cette sorte de nervation présente des dispositions assez différentes. La nervation est *Pédalée* ou *Pédatée*, lorsque la base du limbe émet deux nervures principales très-divergentes, qui portent chacune sur leur côté interne des nervures secondaires parallèles entre elles, et perpendiculaires sur les deux principales : ex., l'Aristoloche (Fig. 23). La f. est dite alors *Pédatinerve* ou *Pédatinerviée*. La nervation est appelée *Palmée*, quand la base du limbe émet de trois à sept nervures divergentes et disposées comme les doigts de la main ouverte et étendue : ex., la Vigne (Fig. 24). Les feuilles qui présentent cette disposition sont dites *Palminerves* ou *Palminerviées*. Enfin, la nervation est *Peltée*, lorsque du sommet du pétiole partent en tous sens des nervures qui divergent sur un seul plan comme les rayons d'une roue ; par ex., la Capucine (Fig. 25). — Lorsque les nervures se présentent en nombre déterminé, on dit qu'elles sont *Trinerves*, *Quinquénerves* (Fig. 26), etc., selon qu'il y a trois nervures, cinq nervures, etc., naissant de la base du limbe; mais on les appelle *Triplinerves*, *Quintuplinerves*, etc., lorsque, des trois ou cinq nervures de la f., il y en a deux ou quatre qui naissent de la nervure médiane (Fig. 27).

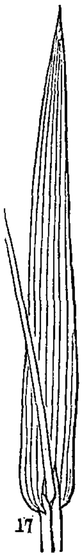

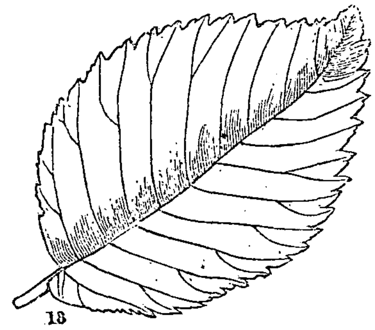

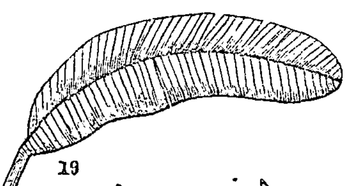

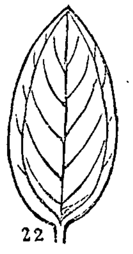

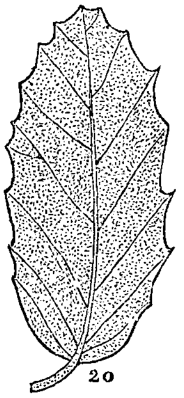

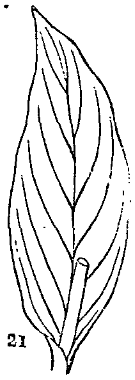

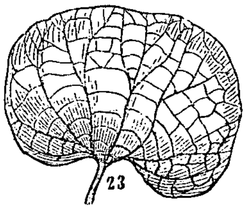

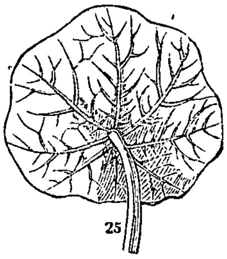

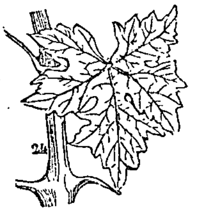

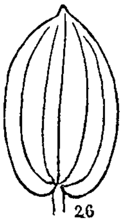

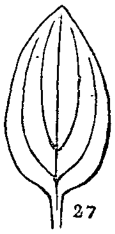

IV. *Du limbe ou de la forme générale des feuilles.* — C'est de la forme du limbe que résulte, chez la plupart des végétaux, l'aspect que présentent les feuilles. Cette forme est en général la même dans chaque plante, quoique, comme tout le monde le sait, il soit impossible de rencontrer dans un arbre deux feuilles identiquement semblables. Les botanistes ont créé, pour désigner les variations infinies que nous offrent les feuilles, une multitude de termes dont la liste complète serait plus que fastidieuse ; néanmoins notre livre étant en même temps une encyclopédie et un lexique, nous sommes dans l'obligation de citer les termes les plus usités de cette glossologie spéciale et d'en donner l'explication.

A. D'après sa configuration ou la forme de son contour, une f. est dite *Orbiculée* ou *Orbiculaire*, lorsqu'elle a à peu près la figure d'un cercle, ce qui s'observe surtout dans les feuilles à nervation peltée (Fig. 25) ; *Arrondie* (*subrotunda*), lorsqu'elle approche de la figure ronde ou orbiculaire (Fig. 28) ; *Ovale* (*ovalis*), lorsqu'elle est plus longue que large et également

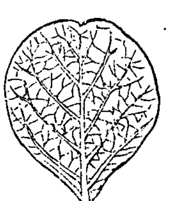

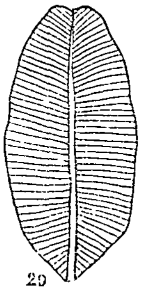

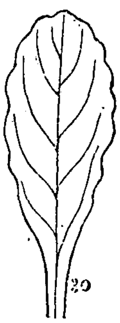

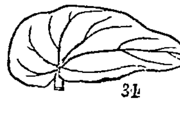

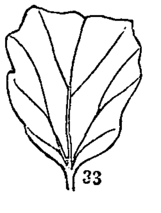

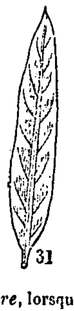

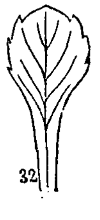

arrondie aux deux extrémités, c'est-à-d. lorsqu'elle a la forme d'une ellipse : *il est cependant d'usage de désigner sous le nom* particulier d'*Elliptiques* les feuilles dont l'ellipse est très-allongée (Fig. 29). Une f. est dite *Ovée* (*ovata*), quand elle a la forme d'un œuf, c'est-à-d. lorsque, étant à peu près ovale, elle est arrondie à sa base et plus étroite à son sommet (Fig. 22). On nomme *Obovales*, et mieux *Obovées*, les feuilles en forme d'œuf dont le gros bout est au sommet (Fig. 30). Une f. est dite *Oblongue*, lorsqu'elle est elliptique et que sa longueur contient plusieurs fois sa largeur; *Lancéolée* (*lanceolata*), lorsque, étant oblongue, elle se rétrécit insensiblement vers son sommet, de façon à affecter la forme d'un fer de lance (Fig. 31. Laurier-rose); *Linéaire*, lorsqu'elle est étroite et terminée en pointe, mais d'une largeur presque égale dans toute sa longueur, comme dans la Linaire ; *Rubanaire* (*fasciaria*), lorsqu'elle ressemble à un ruban plus ou moins large, comme dans le Vallisneria spiralis; *Aciculaire*, *Aciculée* ou *Acéreuse*, quand elle est allongée, roide et aiguë comme une aiguille : par ex., les feuilles du Pin; *Subulée*, c.-à-d. en forme d'alène, lorsque sa base est étroite et son sommet aigu, comme dans le Genévrier ; *Capillaire*, *Filiforme*, *Sétacée*, lorsque la f. est tellement ténue, qu'elle présente la forme d'un cheveu, d'un fil ou d'une soie, comme l'Asperge. On la dit *Spatulée*, quand elle a la forme d'une spatule (Fig. 32, la Pâquerette); *Cunéaire* ou *Cunéiforme*, lorsqu'elle a celle d'un coin (Fig. 33); et *Inéquilatère*, lorsque la nervure médiane partage la f. en deux moitiés inégales (Fig. 34), comme dans les Bégonias.

Les échancrures qu'on observe à la base des feuilles et la manière dont se termine leur sommet donnent à ces organes des figures toutes particulières. Une f. est *Cordée* ou *Cordiforme*, quand elle a à peu près la forme d'un cœur de carte à jouer (Fig. 35. Nénuphar blanc); *Obcordée*, quand le cœur est renversé ; *Réniforme* ou *Rénaire*, lorsque, étant beaucoup plus large que haute, elle est arrondie au sommet et échancrée en cœur à la base (Fig. 36. Cabaret); *Sagittée*, ou en fer de flèche, lorsqu'elle a deux lobes aigus à la base, comme la Sagittaire ou Fléchière, qui doit son nom à sa forme (Fig. 37); *Hastée*, lorsque les lobes aigus inférieurs sont très-divergents : ex., l'Arum maculé (Fig. 38). Les feuilles sont encore dites *Aiguës*, quand elles se rétrécissent graduellement et se terminent en pointe (Fig. 31); *Obtuses*, lorsque leur sommet est arrondi, comme dans le Gui ; *Acuminées*, lorsque le sommet se termine brusquement en pointe effilée, comme dans le Peuplier d'Italie ; *Piquantes* et *Mucronées*, quand elles sont terminées par une pointe roide : ex., le Houx ; *Uncinées*, lorsque cette pointe est recourbée en crochet. Au contraire, une f. est *Échancrée* ou *Émarginée*, lorsque son sommet présente une échancrure très-superficielle (Fig. 28); *Rétuse*, lorsque le sinus est plus profond (Fig. 39); *Bifide*, lorsqu'elle est fendue au sommet en deux segments aigus, comme dans le Bauhinia (Fig. 40); *Bilobée*, lorsque le sommet forme deux lobes séparés par un sinus profond : ex., le Gingko (Fig. 41); *Bipartite*, quand le sinus s'étend presque jusqu'à la base de la f. Ces figures peuvent en outre se combiner les unes avec les autres, de façon à produire des variations infinies : c'est ainsi que l'on rencontre des feuilles *Réniformi-cordées* (Fig. 42), *Lancéolo-sagittées* (Fig. 43), *Cordato-sagittées* (Fig. 44), etc.— *Certaines feuilles affectent des formes presque* géométriques, qui leur ont valu les dénominations de *Paraboliques*, *Rhomboïdales*, etc. Une f. est appelée *Parabolique*, lorsque, étant ovale et très-obtuse, elle présente un rétrécissement *au-dessous de son sommet* (Fig. 45) ; *Rhomboïdale*, lorsqu'elle présente quatre angles dont deux opposés plus aigus (Fig. 46); *Trapézoïde*, quand sa circonscription est un carré à côtés inégaux (Fig. 47); *Triangulée* ou *Triangulaire*, lorsqu'elle a *trois angles bien distincts* (Fig. 48); *la f. à limbe transversal* du Murucuja (Fig. 49) est une f. *Obtuso-triangulée*. Enfin, une f. est dite *Anguleuse* (Fig. 50), lorsque les angles de sa circonférence sont en nombre indéterminé.

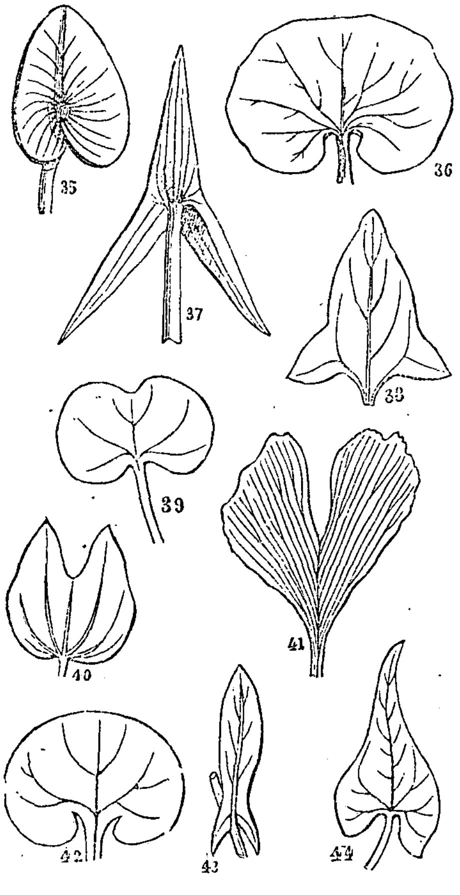

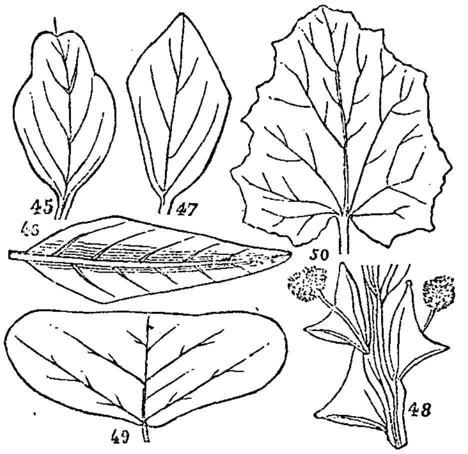

B. Les divisions du contour des feuilles modifient singulièrement leur configuration générale : de là encore une multitude de figures particulières, et une foule de dénominations correspondantes. Lorsque les feuilles ne présentent aucune division sur leurs bords, on dit qu'elles sont *Entières* (*integra*) (Fig. 22, 27). Quant aux divisions que présente le contour des autres, elles résultent de leur mode de nervation, du moins en général, car la nervation n'explique pas à elle seule toutes les modifications que nous observons dans la nature. Une f. est *Dentée*, lorsqu'elle a son bord découpé en petites dents aiguës, ne s'inclinant ni vers le sommet, ni vers la base de la f., et des découpures arrondies (Fig. 20); *Crénelée*, lorsque ses dents sont arrondies et ses découpures aiguës (Fig. 51); *Serrée* ou *Dentée en scie*, lorsque ses dents sont aiguës et dirigées vers le sommet de la f. (Fig. 52); *Rétrorses*, quand, au contraire, elles se dirigent en sens inverse, c'est-à-d. vers la base (Fig. 53); *Duplicidentée* et *Dupliciserrée*, lorsque chaque dent est elle-même dentée ou serrée (Fig. 18); *Hamato-serrée*, lorsque les dents sont recourbées (Fig. 54); *Épineuse*, quand les dents sont roides, aiguës et piquantes, comme dans le Houx ; *Ciliée* ou *Ciliato-dentée*, lorsqu'elles sont très-fines et nombreuses, et que la f. est comme frangée (Fig. 55); *Incisée*, lorsque son bord est assez profondément découpé, sans donner à la f. une forme caractéristique (Fig. 50); *Déchiquetée*, quand ses découpures sont inégales et profondes ; *Laciniée*, quand le bord est irrégulièrement découpé en lanières étroites (Fig. 57); *Érodée*, lorsqu'il présente de petites dentelures inégales, comme si la f. avait été rongée par un insecte (Fig. 58); *Mordue* (*præmorsa*), lorsque son sommet est très-obtus et terminé en même temps par de petites découpures ou déchirures inégales (Fig. 59); *Sinuée*, lorsque son bord présente de légères ondulations (Fig. 39); *Sinueuse*, lorsque les échancrures sont plus profondes et sont arrondies, ainsi que les saillies qui les séparent (Fig. 60); *Pandurée* ou *Panduriforme*, *ou en violon*, lorsqu'elle est arrondie à ses deux extrémités et présente un étranglement à sa partie moyenne ; *Lyrée*, lorsque son sommet est formé par un large lobe arrondi, et que ses côtés sont profondément découpés (Fig. 61); *Roncinée* ou *en rondache*, lorsqu'elle est découpée en lobes aigus et recourbés vers la base (Fig. 62); *Pectinée*, ou en forme de peigne, lorsque ses divisions sont étroites, rapprochées et presque parallèles, comme dans l'Achillée pectinée.

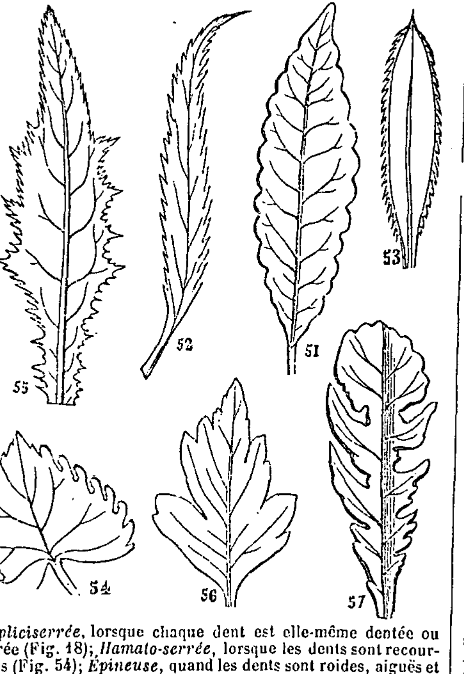

On dit d'une façon générale qu'une f. est *Lobée* lorsque ses découpures sont plus ou moins arrondies, et séparées par des sinus profonds. En outre, comme elle peut présenter de deux à neuf *lobes*, on l'appelle, selon le nombre de ces derniers, *Bilobée*, *Trilobée*, *Quadrilobée*, *etc.* Quand, au lieu de découpures arrondies, les feuilles présentent des divisions aiguës entre lesquelles sont des sinus aigus, on dit que les feuilles sont *Laciniées*, et, suivant le nombre des *lacinies*, on les nomme *Bifides*, *Trifides*, *Quadrifides*, *Multifides*, etc. Toutefois cette terminaison de *fide* ne s'emploie que lorsque les divisions de la f. ne dépassent pas le milieu de celle-ci. *Dans le cas contraire*, *on* dit que la f. est *partite*, et alors, suivant le nombre de ses découpures, *on la qualifie de Bipartite*, *Tripartite*, *Multipartite*, etc. Enfin, lorsque la découpure est poussée aussi loin que possible, ou, en d'autres termes, lorsqu'elle s'étend jusqu'à la nervure médiane, on dit que la f. est *coupée* ou *séquée*. Ce n'est pas *tout, il faut encore tenir compte du mode de nervation de la f.* qui peut être *pennée*, *palmée* ou *pédalée*, et, en considérant à la fois la nervation et la découpure, on aura des feuilles *Pinnatilobées*, *Pinnatifides* (Fig. 63), *Pinnatipartites* (Fig. 64), et *Pinnatiséquées* (Fig. 65) ; des feuilles *Palmatilobées* (Fig. 66), *Palmatifides* (Fig. 67), *Palmatipartites*, et *Palmatiséquées ;* des feuilles *Pédatilobées*, *Pédatifides* (Fig. 68), *Pédatipartites* (Fig. 69), etc. Enfin, lorsque les divisions d'une f. pinnatifide, pinnatipartite, pinnatiséquée, etc., sont elles-mêmes découpées plus ou moins profondément, on a des feuilles *Bipinnatifides* (Fig. 70), *Bipinnatipartites*, *Tripinnatipartites*, etc.

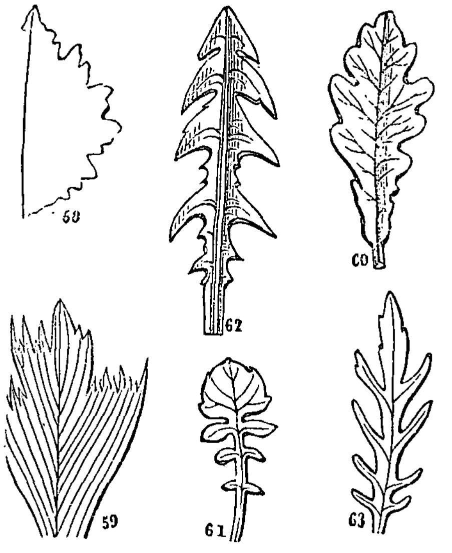

C. L'inégal développement du tissu parenchymateux entre les nervures donne encore lieu à des formes particulières : c'est ce qu'on observe, par ex., dans un grand nombre de Palmiers. Lorsque les fibres de la f. sont disposées en forme d'éventail et viennent à s'allonger, comme cet allongement a lieu par la base, les extrémités des fibres tendent à s'écarter l'une de l'autre ; alors, si le parenchyme ne se prête pas à cet accroissement, il se rompt et la f. se trouve divisée en plusieurs lanières qui présentent la disposition des côtes d'un éventail qu'on aurait trop ouvert (Fig. 71. F. palmatiséquée de Latanier). Parfois cependant la rupture du parenchyme ne se fait pas sur toute la longueur du limbe, et l'on a une f. *Flabelliforme*, comme dans le Corypha (Fig. 72). Si, au contraire, les nervures sont réunies en un faisceau longitudinal qui émet de côté et d'autre des nervures parallèles, comme dans le Cocotier (Fig. 73), la f. commencera par être entière; mais peu à peu l'allongement du faisceau longitudinal divisera cette f. entière en lambeaux disposés comme les barbes d'une plume. Cette tendance à la scission pennée s'observe déjà dans le Bananier (Fig. 19); mais elle ne se réalise que sur un certain nombre de nervures latérales. — Dans quelques feuilles, le défaut de développement du parenchyme produit des anomalies singulières : nous mentionnerons les feuilles *Pertuses* qui sont irrégulièrement percées de trous, comme si elles avaient été rongées par les insectes : ex., le Dracontium pertusum (Fig. 74), et les feuilles *Fenêtrées* ou *Cancellées*, dans lesquelles le parenchyme n'existe pas, et qui sont simplement formées par les ramifications des nervures, de manière à représenter une sorte de treillage : ex., l'Hydrogéton fenêtré (Fig. 75).

D. La superficie du limbe foliacé mérite aussi d'être considérée. Le plus souvent les feuilles sont *Planes* et *Unies*, c.-à-d. n'offrent ni dépressions, ni saillies, ni aspérités. On les appelle *Concaves*, lorsque leur face supérieure présente une cavité.

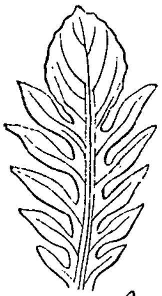
64

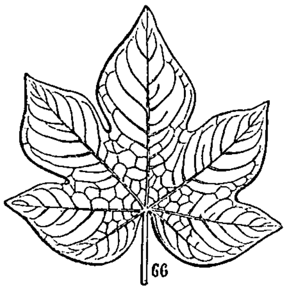
66

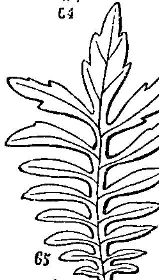
65

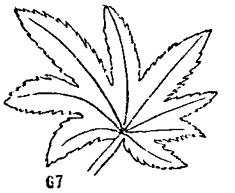
67

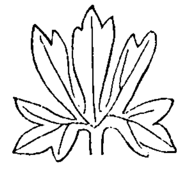
68

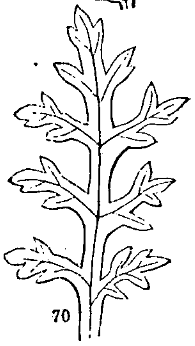
70

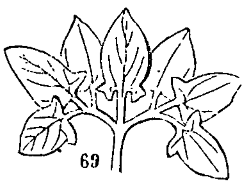
69

Elles sont dites *Striées*, *Ridées*, *Rugueuses*, quand elles offrent de petites bosselures sinueuses et irrégulières; *Onduleuses*, *Bullées*, *Boursouflées* et *Cloquées*, lorsque leur face supérieure est chargée de boursouflures qui répondent à autant d'enfoncements sur la page inférieure, comme dans la Rhubarbe ondulée, le Chou, etc.; *Crépues*, lorsqu'elles sont fortement ondulées, surtout sur les bords, de manière à produire une sorte de frisure, comme dans la Mauve crispée, le Rumex crispus, etc. (Fig. 76). Ces formes particulières résultent évidemment de l'excès de nutrition et de développement du parenchyme, relativement à l'espace que les nervures laissent entre elles.

En outre, la surface des feuilles peut être lisse et *Luisante*, comme celles du Laurier-cerise et du Camélia ; *Scabre*, c.-à-d. rude au toucher, comme celles de l'Orme ; *Glanduleuse*, c.-à-d. couverte de petites glandes ; *Glutineuse*, c.-à-d. offrant, quand on les touche, une viscosité plus ou moins grande, comme dans l'Aulnée visqueuse ; *Glabre*, ou dépourvue de toute espèce de poils : ex., la petite Centaurée ; *Pubescente* ou *Poilue*, c.-à-d. couverte de poils, comme les Borraginées. Cette pubescence est qualifiée de *Velue*, de *Laineuse*, de *Cotonneuse*, de *Soyeuse*, de *Tomenteuse*, etc., selon les variétés qu'elle présente.

E. Jusqu'ici nous n'avons examiné la forme générale des feuilles que dans le cas où leurs nervures divergent sur un seul plan horizontal : quelquefois ces nervures suivent une autre direction, et il en résulte diverses formes particulières qu'il est nécessaire d'énumérer. Si toutes les nervures divergent dans le sens vertical, on obtiendra une f. dont le limbe sera placé en sens inverse de toutes les autres; elle a été comparée à un glaive, et, en conséquence, nommée f. *Ensiforme ;* ex. : l'Iris germanica. Si elles divergent en tous sens, ce qui a lieu en particulier dans les feuilles dont les nervures sont peu sensibles et le tissu cellulaire très-dilaté, c.-à-d. dans les feuilles *Grasses*, *Charnues* ou *Succulentes*, on dit alors qu'elles sont : *Renflées*, lorsque, étant charnues, elles sont épaisses dans leur milieu et comme convexes des deux côtés; ex.: le Sedum âcre ; *Cylindriques*, quand elles ont la forme d'un cylindre allongé, comme l'Oignon, dont en outre la f. est *Fistuleuse*, par avortement de la moelle ; *Triquètres*, ou *à trois faces*, lorsqu'elles représentent un prisme allongé à trois faces ; ex.: le Jonc fleuri ; *Ligulées* ou *Linguiformes*, lorsqu'elles ont l'épaisseur et la forme d'une langue, comme la Joubarbe des toits; *Comprimées*, lorsque, étant épaisses et charnues, elles sont aplaties sur les côtés et ont plus d'épaisseur que de largeur ; *Acinaciformes*, ou *en sabre*, lorsqu'elles sont allongées, comprimées, à trois faces, dont la supérieure est étroite, et dont l'angle inférieur est aigu ou tranchant ; ex.: la Ficoïde en sabre ; *Dolabriformes*, ou *en doloire*, lorsqu'elles imitent cet outil, c.-à-dire quand elles sont cylindriques à la base, comprimées et très-épaisses au sommet, qui est arrondi en dessus et comme tranchant en dessous : telles sont, par ex., les feuilles de la Ficoïde en doloire.

Les diverses espèces de feuilles qui précèdent appartiennent à la catégorie des feuilles *charnues*. Mais il ne faut pas confondre les feuilles charnues avec les feuilles *Coriaces :* celles-ci sont bien moins épaisses, et ont, malgré cela, une consistance très-ferme. Les feuilles sont encore dite *Roides*, lorsqu'elles sont coriaces et résistent à la flexion. Au reste, ces termes n'ont qu'une valeur relative, et s'emploient surtout par opposition à l'épithète de *Membraneuses*, qui se dit des feuilles ordinaires, lesquelles n'ont pas d'épaisseur sensible et sont plus ou moins molles et souples. Quant à l'expression de *Scarieuses*, elle s'applique aux feuilles qui sont minces, sèches et demi-transparentes.

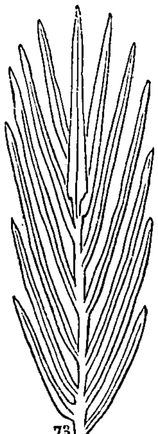
73

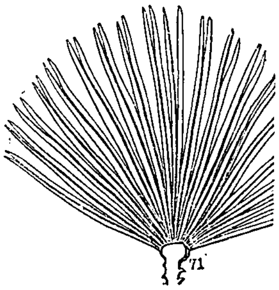
71

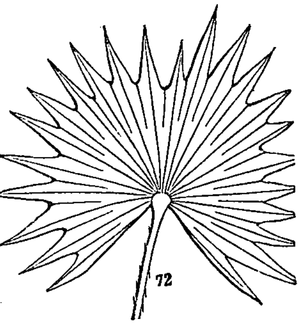
72

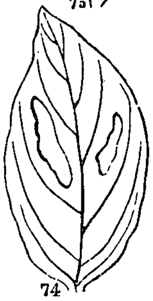
74

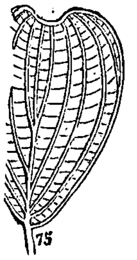
75

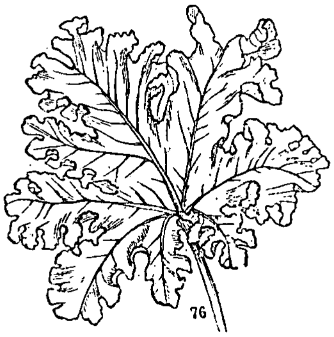
76

V. *Des feuilles composées.* — Les feuilles que nous avons étudiées jusqu'à présent sont nommées feuilles *Simples ;* nous avons maintenant à considérer les feuilles *Composées*. On appelle ainsi une f. qui résulte de l'assemblage d'un nombre plus ou moins considérable de petites feuilles isolées et distinctes les unes des autres qu'on nomme *Folioles* ou *Pinnules*, lesquelles sont fixées au sommet ou sur les côtés d'un *Pétiole commun*. Chaque foliole peut être sessile sur le pétiole commun, ou bien elle peut être portée sur un petit pétiole particulier, nommé *Pétiolule*, qui s'insère sur le premier. La forme générale des folioles est l'ellipse ; et, en outre, toutes sont penninerves. En général, aussi, le pétiole commun des feuilles composées est articulé ; bien plus, dans un grand nombre de plantes, les folioles elles-mêmes sont fixées au pétiole commun par une sorte d'articulation susceptible de mobilité. Ces dernières plantes sont les seules dans lesquelles on observe le phénomène singulier qu'on nomme le *sommeil* des feuilles.

A. Les feuilles *Composées* nous offrent deux modifications principales, suivant que leur nervation est palmée ou pennée, c.-à-d. selon que leurs folioles partent du sommet ou des côtés du pétiole commun. Les premières sont appelées *Digitées*, et les secondes *Pennées* ou *Pinnées*.

Le nombre des folioles qui composent une f. *digitée* est très-variable. Ainsi, par ex., le Ményanthe (Fig. 77) en offre trois ; l'Oxalis Deppei, quatre ; la Potentille rampante, cinq ; le Marronnier d'Inde (Fig. 78), sept ; et le Lupin varié, un plus grand nombre encore. De là les dénominations de *Trifoliolées*, *Ternées* ou *Triphylles ;* de *Quadrifoliolées*, *Quaternées* ou *Tétraphylles ;* de *Quinquéfoliolées*, *Quinées* ou *Pentaphylles ;* et enfin de *Multifoliolées* ou *Polyphylles*, par lesquelles on les désigne. On admet même, par analogie, l'existence de feuilles composées *Unifoliolées :* par ex., dans l'Oranger, parce que la f. est articulée au sommet de son pétiole, et que cet arbre appartient à une famille dans laquelle les feuilles sont ordinairement composées.

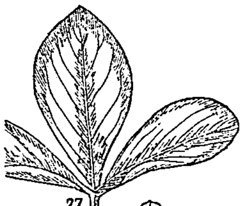
77

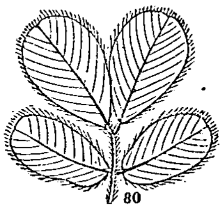
80

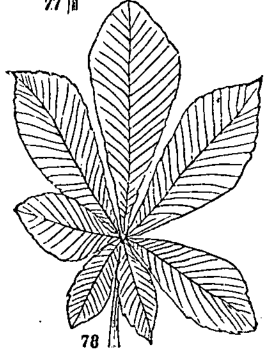
78

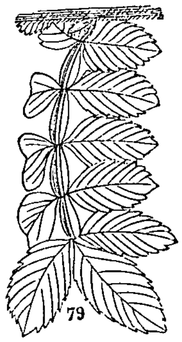
79

Dans les feuilles composées pennées, le pétiole commun est habituellement désigné sous le nom de *Rachis*. Ce rachis est quelquef. *ailé*, comme dans la Weinmannie pubescente (Fig. 79). Les folioles qui s'insèrent sur lui sont tantôt alternes, tantôt opposées ; la f. est dite alors *Alternatipennée* ou *Oppositipennée :* dans ce dernier cas, on l'appelle aussi *Conjuguée*. En outre, on dit d'une f. oppositi-pennée qu'elle est *Unijuguée*, *Bijuguée* (Fig. 80), *Trijuguée*, *Quadrijuguée*, *Quinquéjuguée* (Fig. 79), selon qu'elle se compose d'une, deux, trois, quatre ou cinq paires de folioles ; elle est *Multijuguée*, quand les paires de folioles sont en nombre indéterminé. — Les feuilles composées pennées se distinguent encore en feuilles *Paripennées*, lorsque le sommet du rachis ne présente ni foliole terminale, ni vrille qui en tienne lieu ; et en feuilles *Imparipennées*, quand le rachis se termine par une foliole solitaire (Fig. 79).

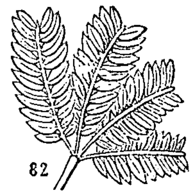
82

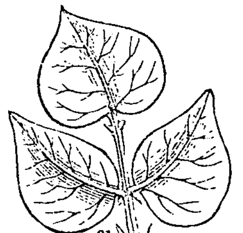
81

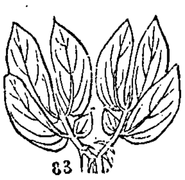
83

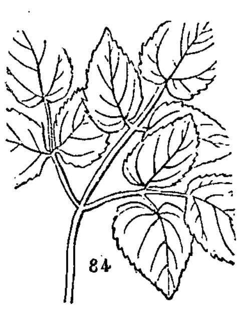
84

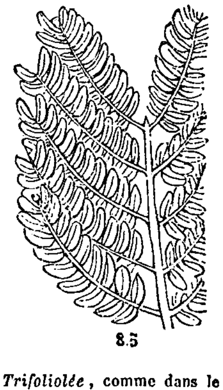
85

Une f. imparipennée peut être *Trifoliolée*, comme dans le Haricot ordinaire (Fig. 81) ; mais il ne faut pas confondre cette sorte de f. avec la f. *digitée trifoliolée*. « Dans celle-ci, dit Richard, les trois folioles sont, ou également sessiles, ou également pétiolées ; dans la f. pennée trifoliolée, la foliole moyenne est toujours pétiolée.

B. Une f. est dite *Décomposée* ou *Surcomposée*, lorsque le pétiole commun porte non pas les folioles, mais d'autres *pétioles secondaires* desquels naissent ces dernières : c'est donc un deuxième degré de composition des feuilles. Les feuilles décomposées sont dites *Digitées-pennées*, quand les pétioles secondaires qui portent les folioles naissent du sommet du pétiole commun (Fig. 82). On les appelle *Bigéminées* ou *Biconjuguées*, lorsque, étant déjà conjuguées, chacun des pétioles secondaires porte des folioles bijuguées (Fig. 83). Elles sont *Biternées* ou *Bitriphyllées*, lorsque, étant triphyllées, elles portent trois folioles triphylles (Fig. 84). On les nomme *Bipinnées* (Fig. 85), quand de chaque côté du rachis commun partent des rachis secondaires portant eux-mêmes des folioles pennées.

C. Enfin, il existe un troisième degré de composition des feuilles : celles qui le présentent sont dites *Surdécomposées*. Dans ce cas, les pétioles secondaires se divisent en pétioles tertiaires portant les folioles : tel est, par ex., l'Epimedium alpinum (Fig. 86). Les feuilles de ce genre sont aussi appelées *Tergéminées*, *Triternées*, et *Tripennées*.

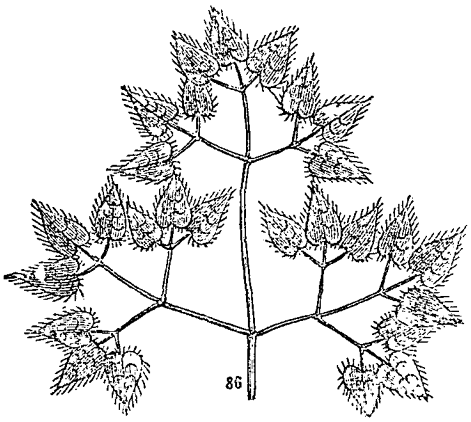
86

VI. *Disposition des feuilles les unes par rapport aux autres.* — Quand on considère la disposition des feuilles sur la tige et sur les rameaux, et relativement les unes aux autres, elles sont dites : *Alternes*, lorsqu'elles sont placées alternativement d'un côté et de l'autre de la tige, à des hauteurs différentes, comme dans le Tilleul ; *Opposées*, lorsqu'elles sont disposées une à une, à la même hauteur, sur deux points opposés de la tige, comme dans toutes les Labiées ; *Décussées* ou *Opposées en croix* (Fig. 87), lorsque chaque paire de feuilles opposées forme un angle droit avec les paires inférieure et supérieure, comme dans l'Épurge ; *Verticillées*, lorsqu'elles naissent plus de deux à la même hauteur, et, suivant le nombre de feuilles qu'offre le verticille, on dit qu'elles sont *Ternées* (Fig. 88), *Quaternées*, *Quinées*, etc. On les appelle *Distiques*, lorsqu'elles naissent de nœuds alternes sur deux rangs opposés ; *Géminées*, lorsqu'elles naissent deux à deux, l'une à côté de l'autre, du même point de la tige, comme les feuilles supérieures de quelques Solanées ; *Éparses*, quand, étant alternes, elles semblent disposées sans ordre, soit parce qu'elles sont très-rapprochées, soit par suite de l'avortement de quelques-unes d'entre elles ; *Unilatérales*, quand elles sont toutes tournées du même côté, comme dans le Muguet multiflore ; *Imbriquées*, lorsqu'elles se recouvrent en partie à la manière des tuiles d'un toit, comme dans certains Aloès. Les feuilles imbriquées sont dites encore *Bisériées*, *Trisériées*, etc., lorsqu'elles sont disposées sur deux, trois, etc., rangées longitudinales. Enfin, on nomme feuilles *Fasciculées*, celles qui naissent plus de deux ensemble du même point de la tige, comme dans l'Épine-vinette ; *Couronnantes*, celles qui sont réunies en forme de bouquet au sommet de la tige, comme dans les Palmiers ; et *Roselées* ou *en rosette*, celles qui, étant alternes, sont très-nombreuses et très-rapprochées, de manière à représenter une rosace, comme dans la Joubarbe.

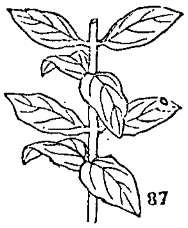
87

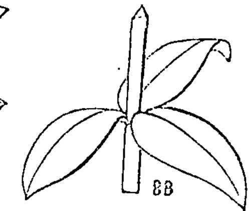
88

VII. *Variations des feuilles dans une même plante.* — Toutes les feuilles d'une même plante ne présentent pas toujours une figure parfaitement semblable : il y a même, à cet égard, dans les végétaux, des différences très-marquées. Tout le monde a pu observer que le Lierre et le Mûrier à papier, par ex., offrent des feuilles entières, et d'autres qui sont profondément lobées. En général, les plantes qui ont des feuilles partant immédiatement de la racine, et d'autres naissant des différents points de la tige, les ont rarement semblables : c'est même ce qui a donné lieu à distinguer les feuilles en *Radicales*, c.-à-d. qui partent de la racine, en *Caulinaires* et *Raméales* ou *Ramuires*, qui s'insèrent sur la tige et les rameaux, et en *Florales*, qui accompagnent les fleurs. (Quant aux feuilles appelées *Séminales* et *Primordiales*, les premières sont formées par le développement du corps cotylédonaire, et les secondes par les deux folioles extérieures de la gemmule.) La Valériane phu, par ex., a les feuilles radicales découpées latéralement, tandis que celles de sa tige sont entières. Dans le Sison ammi, on distingue des feuilles planes étroites et longues à la base de la tige, des feuilles grêles et cylindriques à son sommet, et sur les rameaux des feuilles divisées et subdivisées profondément. — Le milieu dans lequel végètent les feuilles modifie aussi étrangement leurs formes. Les plantes aquatiques ont ordinairement deux espèces de feuilles : les unes, nageant à la surface de l'eau, ou un peu élevées au-dessus de son niveau ; les autres, au contraire, constamment submergées. Ainsi, par ex., la Renoncule aquatique a des feuilles lobées qui surnagent, et des feuilles divisées en lanières extrêmement étroites, qui sont plongées dans l'eau : celles-ci sont réduites à leurs nervures, ce qui leur a valu le nom de feuilles *Disséquées*. Il en est de même du Cabomba aquatique dont les feuilles émergées sont peltées et dont les feuilles submergées ressemblent à des faisceaux de radicelles fibreuses (v. CABOMBÉES). Lorsque la Sagittaire croît sur le bord d'un étang où l'eau est tranquille, ses feuilles s'élèvent au-dessus de l'eau et affectent la forme de flèche (Fig. 37) que nous connaissons. Mais, quand elle croît au milieu des eaux courantes et que ses feuilles restent submergées, elles s'allongent en rubans qui acquièrent parfois une longueur de plus d'un mètre.

On observe souvent encore dans une même plante d'autres variations d'une nature toute particulière et qui constituent de véritables métamorphoses : c'est ainsi que certaines feuilles se transforment, soit en épines, comme dans l'Épine-vinette ; soit en vrilles, comme dans le Lathyrus aphaca ; soit en écailles, comme dans quelques Orchidées, etc.

VIII. *Défoliation ou Chute des feuilles.* — Dans la plupart des plantes, les feuilles tombent l'année même où elles sont nées : elles sont dites alors *Caduques* et *Décidues*. Cependant quelques autres désignent par le premier de ces termes les feuilles qui tombent peu de temps après leur apparition, et par le second, celles qui tombent avant une nouvelle foliation. Chez quelques espèces, elles ne se détachent que l'année suivante ou même persistent sur la plante durant plusieurs années ; en conséquence on les appelle feuilles *Persistantes*. Dans les deux cas, les arbres qui présentent ce phénomène ne sont jamais dépourvus de feuilles ; de là le nom d'arbres *toujours verts* sous lequel on les désigne : tels sont le Buis, le Mélèze, l'Oranger, etc. En général, les arbres qui se parent de leurs feuilles de très-bonne heure, les perdent également plus tôt : c'est ce qu'on observe dans le Marronnier d'Inde. Quelques arbres cependant, comme le Sureau, font exception à cette règle. Le phénomène de la défoliation résulte de la structure même du pétiole. Les faisceaux fibro-vasculaires, qui de la tige passent dans la f. à travers le pétiole, sont absolument continus, c.-à-d. n'éprouvent aucune modification ; mais il n'en est pas de même du tissu cellulaire qui les enveloppe. Celui-ci, à un certain point situé à la base du pétiole, est, en général, plus abondant et formé de cellules plus petites et gorgées d'eau : ce point, qu'on appelle l'*Articulation* du pétiole, est en même temps plus renflé et plus fragile. A la maturité de la f., ou lorsque la végétation est suspendue par la saison, il s'opère une séparation dans ce tissu cellulaire, et alors les faisceaux fibro-vasculaires se rompent à la moindre secousse. Quand la désarticulation du pétiole a eu lieu, on remarque communément sur la tige, au point de son insertion, le renflement celluleux dont nous avons parlé et qu'on nomme *Coussinet*, parce qu'il semble servir de base au pétiole. On y voit nettement les points qui indiquent les faisceaux concourant à la formation de ce dernier. — Lorsque les feuilles ne sont pas articulées, elles se dessèchent et restent adhérentes à la plante, comme on le remarque dans le Froment, l'Iris, le Chêne, et on les nomme alors *Marcescentes*. Elles finissent cependant par tomber, mais par fragments.

IX. *Coloration des feuilles.* — La couleur ordinaire des feuilles est le *vert*; mais sa nuance varie depuis le vert tendre du Hêtre jusqu'au vert sombre de l'If. Cette coloration résulte de l'action des rayons solaires sur la chlorophylle, car celles qui croissent à l'ombre ou dans les lieux obscurs se panachent ou s'étiolent. Cependant certaines feuilles sont naturellement *Panachées* ou *Tachetées* : telles sont celles de la Persicaire et de l'Amarante tricolore. Les feuilles des plantes qui croissent sur les bords de la mer, et de quelques autres, du Pavot, par ex., ont une couleur vert de mer appelée *glauque*, qui paraît due surtout à la présence d'une couche extrêmement mince de nature cireuse : c'est à cette couche que les feuilles des plantes maritimes doivent de ne pas se mouiller quand on les plonge dans l'eau — On trouve encore dans certaines plantes des couleurs belles et vives. Ainsi, les feuilles et les pétioles des Bettes sont jaunes ou rouges ; celles de la Baselle sont rouges ; le Caladium bicolor a les feuilles vertes et roses ; elles sont d'un noir de pourpre dans le Fusain ; elles sont d'un blanc pur, ou, comme disent les botanistes, *Incanes*, dans une espèce de Centaurée (Centaurea incana), etc. A l'automne, les feuilles prennent en général une couleur jaune et d'un brun sale, tandis que d'autres, comme celles de la Vigne et du Cornouiller sanguin, se colorent en rouge.

Si les variétés sont nombreuses dans les feuilles relativement à leur forme et à leur couleur, elles ne le sont pas moins quant à leur grandeur. Ainsi, tandis que la Bruyère et le Mélèze ont des feuilles d'une extrême petitesse, la Bardane, la Patience, les Rhubarbes, ont des feuilles énormes. Celles du Bananier ont 2 mètres de longueur, et celles du Chou palmiste ont plus de 3 mètres, avec un pétiole fistuleux, qui peut contenir plusieurs litres d'eau.

X. *Disposition des feuilles relativement à la tige : Phyllotaxie.* — La disposition la plus commune des feuilles par rapport à l'axe qui les porte est la direction à peu près horizontale : elles font alors avec cet axe un angle aigu assez ouvert. Dans certaines plantes, cependant, elles affectent une direction particulière. On les appelle *Apprimées*, quand le limbe de la f. s'applique contre la tige ; *Dressées*, quand il forme avec elle un angle très-aigu ; *Étalées*, lorsque cet angle est presque droit ; *Pendantes*, lorsqu'elles s'abaissent presque perpendiculairement vers la terre, ce qui tient à la faiblesse du pétiole ; et enfin *Humifuses*, lorsqu'elles sont radicales et étalées sur la terre.

L'arrangement de ces organes, quant à leur insertion sur la tige, a été, dans ces dernières années, l'objet de nombreuses recherches, surtout de la part de deux savants botanistes, Schimper, en Allemagne, et Bravais, en France : cette partie de la science est désignée sous le nom de *Phyllotaxie*. Bravais partage toutes les feuilles en deux classes, les *Rectisériées*, et les *Curvisériées*. — Les feuilles *rectisériées* sont celles qui sont situées exactement les unes au-dessus des autres, et forment ainsi des séries rectilignes le long de la tige. Les feuilles opposées et les feuilles verticillées appartiennent à cette première classe. Les feuilles d'un même verticille sont séparées les unes des autres par des intervalles égaux ; il en résulte que l'arc interposé entre deux feuilles voisines, ou l'*angle de divergence*, est égal à la circonférence de la tige divisée par le nombre des feuilles du verticille. Les feuilles d'un verticille sont situées au niveau de l'intervalle qui sépare les feuilles du verticille inférieur et du verticille supérieur : en d'autres termes, les feuilles de deux verticilles voisins sont alternes entre elles, et les feuilles se trouvent opposées de deux en deux verticilles. En raison de ces lois, une tige à feuilles opposées présente quatre rangs de feuilles ; une tige à feuilles ternées en présente six ; une tige à feuilles verticillées par quatre, en présente huit, etc. — Les feuilles *curvisériées* sont celles dont la série décrit autour de la tige une spirale indéfinie, et ne tombent jamais exactement l'une au-dessus de l'autre, à quelque point de la tige qu'on les compare. Néanmoins, dans les différents cas où les feuilles sont en spirale, on rencontre, après un ou plusieurs tours de spire, une feuille qui se trouve à peu près au-dessus de celle qu'on a prise pour point de départ ; et si l'on compte au delà le même nombre de feuilles, on arrive à une nouvelle f. également située à peu près au-dessus de la première. On appelle *Cycle toute disposition dans laquelle, après un certain nombre de* feuilles et de tours de spires, on trouve une f. qui répète celle d'où l'on est parti : chaque système commence donc un nouveau cycle. L'arrangement le plus simple est celui que présentent les feuilles alternes distiques, l'Orme, par ex. Dans cette disposition (Fig. 89), la troisième f. est placée à peu près au-dessus de la première, et, pour arriver à cette troisième f., il ne faut qu'un tour de spire. Un second tour de spire nous mène à la cinquième f., de telle sorte que, comme le représente la Figure ci-contre, il y a superposition, d'une part, de la f. 5 sur la f. 3, et de celle-ci sur la f. 1 ; et, de l'autre, de la f. 6 sur la f. 4, et de la f. 4 sur la f. 2. Mais la disposition curvisériée la plus fréquente est la disposition dite *Quinconciale* ou *en quinconces*. Dans cette disposition (Fig. 90), qui s'observe, entre autres, dans le Cerisier, *en partant d'une f.* quelconque, et en suivant la spirale, on voit que la sixième f. recouvre à peu près la première et commence un nouveau cycle : chaque cycle se compose, dans ce cas, de cinq feuilles, comme il se composait de deux dans les feuilles distiques. Pour désigner le cycle, on considère à la fois le nombre des tours de spire et celui des feuilles, et l'on écrit la formule à la manière d'une fraction, le numérateur exprimant le nombre des feuilles (sans y comprendre, bien entendu, la f. superposée à celle qui a servi de point de départ ; car, sans cela, on compterait deux feuilles sur le même point de la circonférence décrite par la spire). En conséquence, la formule de la disposition distique sera 1/2, et celle de la disposition quinconciale 2/5. Ces chiffres, comme on le voit, donnent l'angle de divergence qui existe entre chaque f. et celle qui la suit. En général, la divergence des feuilles est un des termes de la série 1/2, 1/3, 2/5, 3/8, 5/13, 8/21, série dans laquelle chaque fraction, à l'exception des deux premières, a son numérateur et son dénominateur formés par l'addition, l'un, des deux numérateurs, et l'autre, des deux dénominateurs précédents. — Parmi les plantes, les unes, comme le Pêcher par ex., ne présentent qu'une seule spirale ; les autres, au contraire, comme le Sedum et un grand nombre d'Euphorbes, offrent plusieurs spirales s'étendant à droite et à gauche, les unes à côté des autres, dans un parallélisme parfait. On appelle *Spirale primitive* ou *génératrice* la spirale indéfinie de laquelle naissent les *spirales secondaires*, lesquelles sont dirigées les unes dans le même sens que la primitive, et les autres dans le sens inverse. La spire primitive peut être dirigée de gauche à droite ou de droite à gauche. Étant donnée une branche A portant un rameau axillaire B, la f. de A, qui porte le rameau à son aisselle, commence la spirale du rameau B, bien qu'elle appartienne à l'axe précédent ; mais tantôt la spirale du rameau B tourne dans le même sens que celle de la branche A, et tantôt elle tourne dans le sens contraire : dans le premier cas, elle est dite *Homodrome*, et dans le second, *Hétérodrome*.

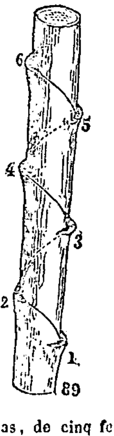

89

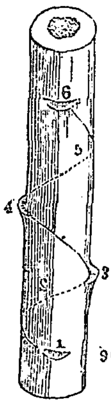

90

XI. *Des feuilles dans les différentes classes de végétaux.* — En parlant de la nervation, nous avons déjà dit que les caractères qu'elle présente suffisaient le plus souvent pour faire distinguer les Endogènes des Exogènes, les premières ayant en général des feuilles à nervures simples longitudinales, et les secondes

des feuilles à nervation pennée et réticulaire. En conséquence de leur mode de nervation, les feuilles des Endogènes sont constamment simples et jamais composées. On n'en voit pas non plus de composées dans les Exogènes apétales et monopétales ; mais celles-ci ont assez souvent des feuilles découpées, et celles-là en ont aussi quelquefois. Les feuilles composées se trouvent presque exclusivement dans les Exogènes polypétales. En outre, on ne rencontre aucune f. opposée dans les Endogènes, tandis que les Exogènes nous présentent toutes les sortes d'arrangements possibles; toutefois la constance ordinaire de la même disposition dans une même famille fournit un assez bon caractère distinctif. Parmi les Exogènes, les Plantaginées, les Plombaginées, les Malvacées, les Magnoliacées, les Renonculacées, les Berbéridées, les Chicoracées, ont constamment des feuilles alternes. Elles sont, au contraire, opposées dans les Labiées, les Gentianées, les Caryophyllées, les Dipsacées, etc. Dans les Salicacées et les Polygalées, on trouve tout à la fois, et, dans quelques cas, sur le même individu, des feuilles alternes, des feuilles opposées, et des feuilles verticillées.

XII. — Il nous resterait à parler ici des fonctions que remplissent les feuilles dans l'économie végétale, des phénomènes singuliers d'irritabilité ou de sensibilité qu'elles présentent dans certaines espèces, de la manière dont elles sont disposées dans le bourgeon foliacé, et enfin de divers organes appendiculaires qui ne sont en réalité que des feuilles à des états particuliers; mais il convient mieux d'exposer les fonctions des feuilles aux mots *Respiration*, *Transpiration* et *Nutrition*, de décrire au mot *Irritabilité* tous les phénomènes de ce genre qui s'offrent dans le règne végétal, et de consacrer des articles spéciaux à la *Préfoliation*, ainsi qu'aux *Stipules*, aux *Bractées*, aux *Épines*, aux *Vrilles*, etc.

FEUILLÉ, ÉE. adj. T. Bot. Qui est garni de feuilles. *Tige feuillée.* || T. Blas. Se dit Des feuilles des plantes, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui de la plante. *D'argent aux trois tulipes tigées de sinople, et feuillées de gueules.* = Dans les arts du dessin, se dit subst. De la partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres, et De la manière dont un artiste rend le feuillage. *Le f. de ce paysage est varié, pesant, monotone. Le f. de ce peintre est léger. Il entend bien le f.*

FEUILLÉE. s. f. Couvert formé de branches d'arbres garnies de feuilles. *Danser sous la feuillée.*

* **FEUILLÉE** ou * **FEUILLÆA.** s. f. T. Botan. Voy. CUCURBITACÉES.

FEUILLE-MORTE. adj. 2 g. Se dit D'une couleur qui tire sur celle des feuilles sèches, et Des choses qui ont cette couleur. *Couleur f.-morte. Ruban f.-morte.* || Subst. et au masc., se dit quelquefois De cette couleur. *Un beau f.-morte.*

FEUILLER. v. n. Dans les arts du dessin, Représenter le feuillage des arbres. *C'est un talent rare que celui de bien f.* || * T. Horticult. Se couvrir de feuilles. *Les arbres commencent à feuiller.*

FEUILLET. s. m. Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée et coupée en deux, en quatre, en huit. *Un f. contient deux pages. Tourner, sauter le f. Il manque quelques feuillets à cet exemplaire.* || T. Hist. nat. Se dit Des petites lames minces dont une chose est composée, et particul., en Bot., Des lames qui garnissent le dessous du chapeau des Agarics. || T. Anatomie comparée. Voy. ESTOMAC.

FEUILLETAGE. s. m. Manière de feuilleter la pâtisserie. || Se dit aussi De la pâtisserie feuilletée.

* **FEUILLETÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Qui se divise en lames minces. *Structure feuilletée.* || Qui est garni de lamelles très-minces. *Antennes feuilletées.*

FEUILLETER. v. a. Tourner les feuillets d'un livre, d'un manuscrit qu'on parcourt. *Je n'ai pas encore lu ce livre, je n'ai fait que le f.* || Consulter, parcourir. *Pour éclaircir cette question, il a fallu f. bien des livres.* || T. Pâtissier. *F. de la pâte*, La préparer de manière qu'elle se lève comme par feuillets. = FEUILLETÉ, ÉE. part. *Livre souvent feuilleté. Pâte feuilletée.* = Conj. Voy. CAQUETER.

FEUILLETON. s. m. Partie de certains journaux, ordinairement imprimée en plus petits caractères au bas des pages, et contenant des articles de littérature, de critique et autres. *F. dramatique. F. musical. F. d'annonces.* — * *Roman-f.*, Roman qui est publié par un journal en guise de feuilleton. || *F. des pétitions*, Voy. PÉTITION.

* **FEUILLETONISTE.** s. m. Celui qui écrit des feuilletons. *C'est le plus spirituel de nos feuilletonistes.*

FEUILLETTE. s. f. Mesure de capacité pour les vins, qui contient, selon les lieux, de 112 à 140 litres.

FEUILLU, UE. adj. Qui a beaucoup de feuilles. *Arbre f. Tige bien feuillue.*

FEUILLURE. s. f. Entaille pratiquée dans l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre affleurée, pour contenir, au nu du mur, la menuiserie de la porte ou du châssis de la croisée.

FEURRE. s. m. (anciennement *foarre* ou *fouarre*, du bas lat. *foderum*). Paille de toutes sortes de céréales. || Aujourd'hui, ne se dit plus que De la paille longue qui sert à empailler les chaises.

FEUTRAGE. s. m. Action par laquelle on feutre le poil ou la laine. Voy. CHAPELLERIE et DRAP.

FEUTRE. s. m. (bas lat. *feltrum*). Espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée. *Semelle de f. Tapis de f. Chapeau de f.* — Absol., se dit quelquefois pour désigner un Chapeau de feutre. *Il était coiffé d'un méchant f.* || Par anal., La bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle.

FEUTRER. v. a. Mettre en feutre du poil ou de la laine. *F. de la laine.* || T. Sellier. *F. une selle*, La remplir de bourre. = FEUTRÉ, ÉE. part.

FEUTRIER. s. m. Ouvrier qui prépare le feutre.

FÈVE. s. f. (latin. *faba*). Plante de la famille des Légumineuses, qui produit des semences alimentaires. *Un champ de fèves.* — Les semences de cette plante. *Semer des fèves. Écosser des fèves. Purée de fèves. Plat de fèves.* On dit quelquefois *F. de marais*, par opposit. à *F. de haricot*, qui se dit quelquefois, mais abusiv., pour Haricot. — *Roi de la f.*, Celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage en famille ou avec ses amis, le jour des Rois. Fig. et par allusion à cet usage, on dit fam., *Trouver la f. au gâteau*, pour sign. Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre. — Fig. et prov., *Donner un pois pour avoir une f.*, Donner une chose pour en obtenir une autre. *S'il me donne des pois, je lui donnerai des fèves*, S'il me fait de la peine, s'il me donne du chagrin, je lui rendrai la pareille. On dit dans le même sens, *Rendre pois pour f.* || * Vulgair., on désigne sous le nom de *Fève*, différentes graines et différents végétaux qui appartiennent soit à la famille des Légumineuses, soit à d'autres familles. *F. d'Arabie*, la graine du Caféier (Cinchonacées); *F. du Bengale*, le Myrobalan citrin, fruit du Terminalia citrina (Combrétacées) ; *F. de Carthagène*, le fruit de l'Hippocratea scandens (Hippocratéacées) ; *F. à cochon*, le fruit de la Jusquiame ordinaire (Solanées) ; *F. douce*, le fruit de la Casse ailée et du Tamarinier de l'Inde (Légumineuses) ; *F. du diable*, la graine du Capparis cynophallophora (Capparidées) ; *F. de loup*, l'Hellébore puant (Renonculacées) ; *F. de Malac*, l'Acajou à pommes (Anacardiacées) ; * *F. marine*, le Cotylédon ombilic (Crassulacées) ; *F. pichurine*, les cotylédons du Nectandra pichury (Laurinées); *F. de Saint-Ignace*, le fruit de l'Ignatia amara (Loganiacées); *F. de senteur*, le Lupin jaune; *F. de Tonka*, la graine du Dipteryx odorata ; et *F. de terre*, celle de l'Anagyris fœtida (Légumineuses). || Par ext., *Fève* se dit De la nymphe de certains Bombyx, et particul. de celle du Ver à soie, à cause de sa forme. || T. Méd. vétér. Synon. de *Lampas.*

Enc. — La *Fève* appartient à la famille des *Légumineuses*, à la sous-famille des *Papilionacées* et à la tribu des *Viciées* : c'est une simple espèce du genre Vesce (*Vicia*). La f. est une plante herbacée, à tige simple, droite, quadrangulaire, haute d'un demi-mètre à un mètre. Ses feuilles sont ailées, composées de 4 à 6 folioles ovales, et ses fleurs, blanches et tachées de noir, sont portées deux à trois ensemble sur un court pédoncule. Cette plante, originaire de la Perse et des environs de la mer Caspienne, est aujourd'hui cultivée dans la plus grande partie de l'Europe, où elle a produit plusieurs variétés. Celle qui est la plus usitée comme aliment, est la *F. de marais ordinaire*, dont les gousses, épaisses et renflées, renferment deux ou quatre graines grandes, oblongues et d'un goût très-prononcé. La *F. gourgane*, appelée aussi *F. des champs*, *F. de cheval* et *Féverole*, est beaucoup plus petite et plus abondante ; mais on ne la cultive qu'en plein champ pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais. Parmi les autres variétés dont l'homme fait sa nourriture, nous citerons encore la *F. naine*, qui est très-productive; la *F. julienne* ou *Petite f. de Portugal*; la *F. verte*, ainsi nommée parce que ses graines restent toujours de cette couleur; la *F. à longues gousses* ; et la *F. de Windsor*, appelée aussi *F. ronde d'Angleterre*, parce que ses graines sont larges et presque rondes : c'est la meilleure variété, mais elle est peu productive et craint le froid ; aussi réussit-elle fort bien dans le midi de la France. — Les anciens, particulièrement les Égyptiens, les Grecs et les Romains, faisaient un grand usage de fèves, et Pline les place au premier rang parmi les légumes. Cependant quelques personnes s'en abstenaient par superstition. Pythagore notamment les avait interdites à ses disciples, parce qu'il les regardait, dit-on, comme servant de demeure à l'âme des morts. Le flamine de Jupiter à Rome s'en abstenait aussi, mais simplement parce que les taches noires de leurs fleurs étaient de mauvais augure. — Dans quelques cantons, on mange les jeunes pousses et les jeunes feuilles des fèves en guise d'épinards ; quelquefois même on mange leurs jeunes gousses entières. Mais généralement ce sont les graines exclusivement qu'on emploie comme aliment. Elles sont d'autant plus tendres et plus délicates qu'elles sont plus petites. Les tiges et les feuilles de fèves, coupées en vert avec les fleurs ou les jeunes gousses, font un très-bon fourrage pour les bestiaux; mais c'est surtout des graines sèches qu'on tire le plus de parti pour leur nourriture, et la variété qu'on cultive le plus fréquemment sous ce rapport est la F. gourgane. La pratique usitée dans quelques pays d'enterrer, avec la charrue, les fèves lorsqu'elles sont en fleur, est généralement regardée comme formant un excellent engrais. Les anciens connaissaient déjà cette manière d'utiliser les fèves. « En Macédoine et en Thessalie, dit Pline, on sème la fève pour engraisser les champs, et on les laboure pour enfouir cette plante quand elle commence à fleurir. »

FÉVEROLE. s. f. diminutif. Voy. FÈVE. || Abus., se dit quelquefois Des haricots secs. *Un plat de féveroles.*

* **FÉVIER.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

FÉVRIER. s. m. Le second mois de l'année.

Enc. — Avant Numa, *Février* était le dernier mois de l'année romaine. Les Romains l'appelaient *Februarius*, de *februare*, purifier, parce que c'était dans ce mois que se célébrait la fête expiatoire des Lupercales. En outre, comme, à Rome, ce mois est extrêmement pluvieux, ils l'avaient consacré à Neptune. Voy. ANNÉE et CALENDRIER.

FI. Interj. famil. dont on se sert pour exprimer Le mépris, la répugnance, le dégoût qu'inspire quelqu'un ou quelque chose. *Ah fi! que cela est mal. Fi, fi donc! Fi! le malpropre.* — Avec la prépos. DE : *Fi des plaisirs qui doivent être suivis d'un repentir!* || *Faire fi d'une chose*, La mépriser, la dédaigner.

FIACRE. s. m. Carrosse, voiture de louage et de place. *Prendre un f. à l'heure, à la course.* — Se dit quelquefois, par mépris, D'un mauvais carrosse. || Par ext., Le cocher même d'un fiacre. *Donner pour boire à un f.* Il vieillit.

Enc. — Ce terme de *Fiacre* employé pour désigner les voitures de place qui stationnent sur la voie publique, vient, dit-on, de ce que les premiers carrosses qui, à Paris, furent ainsi mis à la disposition du public, logeaient rue et hôtel Saint-Fiacre. Ce fut un nommé Sauvage qui, vers le milieu du XVIIe siècle, créa le premier établissement de ce genre. Les fiacres ou voitures de place se distinguent en carrosses, qui contiennent de quatre à six places; en coupés, qui en contiennent de deux à quatre, et en cabriolets, qui en contiennent une ou deux. Pour le tarif des voitures de place, à Paris, v. VOITURE.

FIANÇAILLES. s. f. plur. Promesse de mariage en présence d'un prêtre. *Faire, célébrer les f. Le jour des f. Assister aux f. de quelqu'un.* Voy. MARIAGE.

FIANCER. v. a. (R. *fiance*, vieux mot qui sign. *foi*). Promettre mariage en présence du prêtre. *Il avait fiancé cette fille.* Prov., *Tel fiance qui n'épouse pas.* || Se dit Du prêtre qui fait les cérémonies religieuses usitées en pareil cas. *Après que le curé les eut fiancés.* || Se dit également Du père qui donne son fils ou sa fille. *Un tel fiance aujourd'hui son fils, sa fille.* = FIANCÉ, ÉE. p. || Substant., *Le fiancé, la fiancée. C'est sa fiancée.*

* **FIASCO.** s. m. (ital. *fiasco*, flacon, bouteille vide). Échec, insuccès, chute ; ne se dit guère que Des choses d'art et de littérature. *Quel f. !* — *Faire f.*, Échouer, tomber. *La pièce a fait f. complet. Son tableau a fait un f. complet. Cette cantatrice si prônée à Londres a fait f. à Paris.* = *FIASCO. s. m. ou *FIASQUE. s. f. T. Métrol. Mesure de capacité en usage dans quelques villes de l'Italie, et qui vaut 2 litres environ.

FIBRE. s. f. (lat. *fibra*). Filament délié et le plus souvent solide ; se dit soit de Certains tissus organiques, tant animaux que végétaux, soit de Certaines substances minérales. *F. nerveuse, musculaire, aponévrotique. Fibres ligneuses. Fibres corticales. L'asbeste se compose de fibres blanches et nacrées.* || Figur., et par allus. aux fibres nerveuses, on dit D'un homme qui s'émeut, qui s'affecte aisément, qu'*Il a la f. délicate, sensible, chatouilleuse.*

FIBREUX, EUSE. adj. Qui a des fibres, qui est formé de fibres. *Tissu f. Les chairs sont fibreuses. L'écorce de cette plante est très-fibreuse. Racine fibreuse. Ce minéral a une texture fibreuse.*

Enc. — Les anatomistes donnent le nom de *tissu fibreux*, ou de *tissu tendineux*, à un tissu d'un aspect blanc et brillant qui est composé d'une multitude de filaments réunis en faisceaux, tantôt parallèles entre eux, tantôt entrecroisés. — Examiné au microscope, chacun de ces faisceaux se décompose en un certain nombre de fibrilles déliées, longues, cylindriques, du diamètre d'environ 1 millième de millim., d'une couleur pâle, d'un aspect uniforme, sans stries, ni anastomoses entre elles. Ces derniers caractères les distinguent complétement des fibres musculaires, ainsi que des *fibres jaunes élastiques*. En effet, ces dernières sont irrégulièrement onduleuses, et fournissent fréquemment des branches ou anastomoses. Leur diamètre varie de 5 centièmes à 1 millième de millim., et les plus grosses paraissent quelquefois offrir des stries longitudinales. Elles ont en outre, comme leur nom l'indique, une couleur jaune et une élasticité caractéristiques. Il n'est pas aussi aisé de distinguer une fibrille isolée de tissu f. d'avec une fibrille de tissu cellulaire; la chose est même tellement difficile, que beaucoup d'anatomistes considèrent le tissu cellulaire comme une simple dépendance du tissu f., dans lequel les fibrilles élémentaires s'entrecroiseraient dans tous les sens. — Les fibrilles de tissu f. ne sont jamais isolées; elles se réunissent entre elles, soit pour former des faisceaux, soit pour constituer des membranes qui, de même que les faisceaux, présentent une couleur blanche d'un reflet argentin, satiné et brillant. Ces masses fibreuses sont très-peu élastiques, et sont absolument dépourvues de contractilité et de sensibilité; en revanche, elles sont extraordinairement résistantes. — Le tissu f., là où il est pur, ne contient presque pas de vaisseaux, et l'on n'a pu encore y démontrer la présence de filets nerveux. De même que les tissus cellulaire et cartilagineux, il donne de la colle quand on le soumet à une ébullition prolongée.

Dans l'organisme, le tissu f. se rencontre partout où il y a *mouvement et résistance.—A l'état de faisceaux, il constitue* les *tendons* et les *ligaments articulaires;* et, combiné avec une certaine quantité de fibres jaunes, il constitue les *ligaments jaunes élastiques* de la colonne vertébrale, les *ligaments interannulaires de la trachée*, et les *tuniques élastiques* des vaisseaux. C'est à l'état fasciculaire que ce tissu possède la plus grande résistance : ses fibres sont alors unies par une couche très-mince de tissu cellulaire. — Lorsqu'il est à l'état membraneux, ses fibres sont unies par un tissu cellulaire plus abondant, qui remplit les mailles formées par leur enchevêtrement. Sous cette forme, le tissu f. constitue : 1° les *aponévroses* qui enveloppent les masses musculaires; 2° le *périoste* et le *périchondre*, qui entourent comme des gaînes les os et les cartilages, et qui sont remarquables par leur grande richesse vasculaire; 3° les *capsules articulaires*, sacs ouverts à leurs deux extrémités, qui contiennent à leur intérieur certaines articulations, comme celle de l'humérus avec l'omoplate; 4° les *gaînes tendineuses*, dans lesquelles glissent certains tendons; 5° les *enveloppes blanches et solides* de plusieurs organes importants, dont elles forment comme la charpente ou le squelette: ces sortes d'enveloppes fibreuses ont en général la forme de sacs imparfaitement clos. Telles sont la sclérotique, le péricarde, la capsule de la rate, la dure-mère encéphalique et rachidienne, le névrilème des cordons nerveux, la capsule rénale, la tunique albuginée du testicule, la capsule de Glisson qui enveloppe le foie, etc. Elles forment aussi la partie solide et résistante des membranes séreuses, des *capsules synoviales, du derme, des membranes muqueuses*, des tuniques vasculaires. 6° Enfin, le tissu f. entre pour une proportion plus ou moins considérable dans la composition de certains tissus cartilagineux, appelés, à cause de cela, tissus *fibro-cartilagineux* et *fibro-cartilages.*

Chez le fœtus, le tissu f. se développe aussi tard que le tissu osseux; il est alors mou, presque gélatineux, très-extensible et homogène. La structure fibreuse n'apparaît clairement qu'à l'approche de la naissance. Chez l'enfant, les fibres sont unies très-lâchement entre elles et aux parties environnantes; elles ont encore une certaine extensibilité et peuvent s'allonger sans se rompre. Ce tissu se solidifie peu à peu avec le progrès de l'âge; il durcit dans la vieillesse, et quelquefois même il finit par s'ossifier tout à fait dans les ligaments de la colonne vertébrale et dans les articulations. — La résistance extrême du tissu f. à l'état normal explique pourquoi, chez l'adulte, on voit quelquefois, dans les cas de violences extérieures énergiques, arracher la portion de l'os sur laquelle il s'insère plutôt que de se déchirer : c'est ainsi, par ex., que se produisent ordinairement les fractures de la rotule et du calcanéum. D'autres fois, néanmoins, une distension brusque des masses fibreuses produit leur rupture; mais jamais elles ne cèdent en s'allongeant. Il résulte encore de l'inextensibilité du tissu f. que, lorsque des parties sous-jacentes viennent à se tuméfier, dans une inflammation, par ex., elles se trouvent comprimées douloureusement par cette paroi immobile, s'étranglent et se gangrènent, à moins que le chirurgien n'intervienne et ne pratique le débridement en temps opportun. Dans les cas cependant où la distension, au lieu d'être brusque, est lente et graduelle, et où le tissu f. comprimant est à l'état de membrane, ce dernier est alors, grâce à la faible extensibilité qui lui est dévolue et qu'il doit ordinairement à la présence de quelques fibres jaunes, susceptible de s'amincir et de se distendre graduellement dans une certaine mesure. C'est ainsi que se passent les choses dans la grossesse, les hydropisies, l'hydrocéphale, les tuméfactions du globe de l'œil, etc. Aussitôt *que la cause de la distension vient à cesser, le tissu se rétracte* et revient sur lui-même, bien qu'avec lenteur.

Le tissu f. étant fort pauvre en vaisseaux et en nerfs, est très-peu susceptible de s'enflammer et de s'altérer; cependant il se régénère avec une extrême facilité. La chirurgie a tiré un parti très-ingénieux de cette propriété du tissu f., dans les cas de raccourcissement des tendons, raccourcissement qui est assez fréquemment la cause de certaines déformations organiques. On coupe le tendon sur un point de sa longueur, et l'on maintient pendant quelques jours les bouts de la section écartés à la distance voulue. Alors les vaisseaux de la masse coupés transsudent une lymphe plastique, qui vient combler la lacune laissée entre les deux bouts, se coagule, et se transforme définitivement en un tissu fibreux nouveau tout à fait semblable au tissu primitif : tel est le principe de la *Ténotomie*. Voy. HISTOLOGIE.

FIBRILLE. s. f. diminutif. [On pron. *Fibrile.*] Petite fibre. = ***FIBRILLAIRE.** adj. 2 g. Qui est composé de fibrilles.

FIBRINE. s. f. T. Chim. et Anat.

Enc. — La *Fibrine* se trouve dans l'économie sous deux états, liquide et solide. Sous ce dernier, elle constitue essentiellement la chair musculaire; sous le premier, elle se trouve dans le sang, le chyle et la lymphe. Comme la f. de la chair est trop difficile à séparer des matières avec lesquelles elle est mêlée, quand on veut avoir de la f. pure, on l'extrait ordinairement du sang. Pour cela, on bat avec un petit balai le sang récemment tiré de la veine : la f. se coagule et s'attache bientôt aux verges sous forme de longs filaments, qu'on lave ensuite à plusieurs reprises avec de l'eau distillée, afin d'enlever la matière colorante. Puis on la débarrasse, au moyen de l'alcool et de l'éther, de la matière grasse qui l'accompagne. Enfin, on la lave dans une dissolution très-étendue d'acide chlorhydrique, et, encore une fois, dans l'eau distillée. Ainsi obtenue, la f. est une substance d'un blanc légèrement grisâtre, sans odeur ni saveur, et très-élastique, lorsqu'elle est humide; mais si on la fait dessécher, elle devient cornée, dure, diaphane, et prend une teinte jaune grisâtre. Elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. La f. sèche, mise en contact avec l'eau froide, se gonfle et reprend son élasticité. Par une ébullition prolongée dans l'eau, elle se dissout partiellement; l'eau, entraînée à l'état de vapeur, retient de l'ammoniaque. Abandonnée dans l'eau au contact de l'air, la f. entre bientôt en putréfaction; mais elle se conserve indéfiniment dans l'alcool. Les acides sulfu*rique, chlorhydrique, acétique, etc., transforment la f. en une* masse gélatineuse. Elle se dissout dans les solutions alcalines, même étendues; mais elle est précipitée de ses dissolutions par les acides. Le tannin s'unit avec elle, en formant une masse imputrescible qui devient très-dure par la dessiccation. Enfin, la f. décompose rapidement l'eau oxygénée : cette réaction la distingue sur-le-champ de l'albumine et de la caséine, car ces dernières ne produisent pas cette décomposition. Nous avons déjà signalé, en parlant de l'albumine, l'identité de composition de ces deux substances; voici, en effet, le résulat de leur analyse comparative, d'après Mulder :

	Carbone.	Hydrogène.	Azote.	Oxygène.	Soufre.	Phosphore.
Fibrine . .	54,56	6,90	15,72	22,13	0,33	0,36.
Albumine.	54,84	7,09	15,83	21,23	0,68	0,33.

On a donné le nom de *Fibrine végétale* au principe essentiel du gluten : sa composition est également identique avec celle de la f. animale. D'après l'analyse de Dumas et Cahours, la f. végétale contient : Carbone, 53,23; Hydrogène, 7,01; Azote, 16,41; Oxygène et Soufre, 23,35. V. ALBUMINE, PROTÉINE, SANG, etc.

* **FIBRINEUX, EUSE.** adj. Qui est composé de fibrine, qui en contient, ou qui en présente les caractères. *Caillot f. Tumeur fibrineuse.*

***FIBRO-CARTILAGE.** s. m. *FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE. adj. T. Anat. V. FIBREUX et HISTOLOGIE.

* **FIBRO-VASCULAIRE.** adj. 2 g. T. Bot. *Faisceaux fibro-vasculaires*, V. ORGANOGRAPHIE.

FIC. s. m. (lat. *ficus*, figue). T. Méd. et Art vétér.

Enc. — Ce terme n'est employé en médecine que pour désigner certaines excroissances charnues, molles ou dures, qui ont un pédoncule étroit et un sommet granuleux et renflé. Ces sortes d'excroissances se montrent surtout aux paupières, au menton, au pourtour des organes génitaux, etc. — Les vétérinaires emploient également cette expression pour désigner différentes espèces de tumeurs qui se développent chez les chevaux : tels sont le f. *bénin*, le f. *grave* et le f. *crapaud.*

* **FICAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

FICELER. v. a. Lier avec de la ficelle. = FICELÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. APPELER.

FICELLE. s. f. (latin. *funiculus*). Très-petite corde qui est faite de plusieurs fils de chanvre, et dont on se sert ordinairement pour lier de petits paquets.

FICELLIER. s. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle.

FICHANT, ANTE. adj. T. Art milit. Voy. TIR.

FICHE. s. f. (lat. *figere*, fixer). Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à fixer la penture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. *F. à gond.* || * Petit pieu ou jalon qu'on fixe en terre dans les opérations d'arpentage, etc. || * Cheville de fer sur laquelle est roulée chaque corde dans un piano. || Morceau d'ivoire ou d'os, plat, et blanc ou coloré, qui s'emploie au jeu comme monnaie de compte, et qui vaut plus ou moins, selon les conventions faites entre les joueurs. *J'ai perdu quatre fiches. — F. de consolation*, Fiche qu'on donne à certains jeux, en surcroît de bénéfice, à celui qui gagne; et Fig. et famil., Dédommagement de quelque perte, adoucissement à quelque disgrâce.

FICHER. v. a. Faire entrer par la pointe. *F. un pieu, un clou. F. en terre. F. bien avant.* || T. Maçonnerie. Mettre des cales entre les pierres, afin d'introduire du mortier ou du plâtre dans les joints. = * SE FICHER. v. pron. Pénétrer. *Un éclat de bois vint se f. dans son bras.* Fam. = FICHÉ, ÉE. part. || Fig. et fam., *Avoir les yeux fichés en terre, fichés sur quelque chose*, Les avoir baissés vers la terre, ou fixement arrêtés sur quelque chose. || T. Blas. V. CROIX.

FICHET. s. m. Petit morceau d'ivoire ou d'os qu'on met dans les trous du trictrac, pour marquer le nombre de points que chaque joueur a faits.

FICHU, UE. adj. Terme de mépris qui se dit De ce que l'on trouve mauvais, mal fait, impertinent, etc. *Il vous a fait là un f. compliment. Je n'ai jamais rien vu d'aussi mal f. C'est une fichue doctrine. C'est un f. drôle.* Il est bas.

FICHU. s. m. Sorte de mouchoir que les femmes mettent sur le cou. *Porter un fichu.*

FICOÏDE. s. f., et * **FICOIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. MÉSEMBRYACÉES.

FICTIF, IVE. adj. Qui est imaginaire ou feint, qui n'existe ou qui n'a telle ou telle qualité que par supposition. *Des êtres fictifs. Titre f. Propriété fictive. Monnaie fictive. Immeuble f. Entrepôt f.* || T. Docimasie. *Poids fictifs*, Poids qui sont mille fois plus petits que les poids ordinaires, et dont on se sert dans les essais pour peser de très-petites quantités de métaux.

FICTION. s. f. (lat. *fingere*). Invention fabuleuse. *F. poétique. F. instructive. Il y a des fictions qui touchent plus que la vérité.* || Mensonge, dissimulation, déguisement de la vérité. *Il m'a dit telle chose, mais c'est une pure f. Je vous parle sans f.* || T. Jurisprud. *F. légale*, Fiction introduite ou autorisée par la loi. *L'ameublissement que l'on fait par contrat de mariage d'une partie des immeubles appartenant à l'un des époux, pour les faire entrer en communauté, est une f. de la loi.*

FICTIVEMENT, adv. Par fiction, par l'effet d'une fiction. *Cela n'existe que fictivement.*

FIDÉICOMMIS. s. m. **FIDÉICOMMISSAIRE.** s. m. et adj. 2 g. (lat. *fideicommissum*, confié à la foi).

Enc.— On peut définir le *Fidéicommis*, une disposition testamentaire par laquelle le testateur donne une chose à quelqu'un en lui imposant l'obligation de la transmettre à une troisième personne. — A Rome, il arrivait souvent qu'un citoyen voulait avantager, par acte de dernière volonté, une personne qui ne pouvait être son héritier testamentaire, ou qui n'aurait pu recueillir qu'une partie de ce qui lui aurait été laissé. Pour arriver indirectement à ce but, on imagina de faire l'institution ou le legs en faveur d'un institué ou d'un légataire capable de recueillir, en le priant de remettre à celui que l'on voulait réellement avantager, soit l'hérédité en totalité ou en partie, soit le legs. Tels furent, suivant Gaïus, les premiers f. L'héritier ou le légataire n'était pas obligé civilement à remplir le vœu commis à sa bonne foi; mais, dans la suite, Auguste ordonna aux consuls d'interposer leur autorité pour faire exécuter les f. L'intervention de ces magistrats, qui paraissait juste et qui était secondée par l'opinion publique, devint insensiblement une juridiction habituelle, et bientôt même on fut obligé de créer, pour statuer sur le droit en cette matière, un préteur spécial qu'on appela *préteur fidéicommissaire.* Le f. différait du legs en ce que celui-ci était fait par des formules sacramentelles (*civilibus verbis*), tandis que celui-là se faisait en termes déprécatifs (*precativis verbis*) comme « je demande (*peto*), je recommande à la bonne foi (*fideicommitto*), je veux que telle chose soit donnée (*volo dari*), etc. » C'est pour cela même que, dans le principe, les f. n'étaient pas obligatoires, car nul, dit Justinien, n'est tenu d'exécuter une prière. Lorsque le f. avait pour objet une hérédité, soit en totalité, soit en partie, on l'appelait *hérédité fidéicommissaire; s'il n'avait pour objet qu'une chose particulière* ou une somme d'argent, on le nommait f. d'une chose singulière. L'obligation de transférer la première ne pouvait être imposée qu'à l'héritier, mais celle de transférer un legs pouvait être imposée à un simple légataire. L'héritier institué par le testateur conservait encore la qualité d'héritier, même après qu'il avait transmis l'hérédité à lui commise dans ce but. Quoique le f. ressemblât à une substitution ordinaire, il en différait en ce que, dans la substitution ordinaire, la personne substituée ne devenait héritière que lorsque l'héritier premier institué venait à manquer, tandis que, dans le f., le second héritier ne pouvait prétendre à l'héritage que lorsque l'héritier institué était en effet devenu tel. Il ne pouvait pas y avoir de f. sans institution d'héritier. L'individu qui créait le f. devait être capable de tester; mais il pouvait créer un f. sans faire de testament. L'individu qui bénéficiait du f. était appelé *Fidéicommissaire*, et celui qui était chargé de transmettre la chose donnée par f. recevait le nom d'*Héritier fiduciaire.*

Dans notre droit moderne, on entend exclusivement par f. une disposition simulée, faite en apparence au profit d'une personne, mais à la condition secrète de faire passer le bénéfice de cette disposition à une personne qui n'est point nommée dans l'acte, et l'on appelle *Fidéicommissaire* ou *Héritier fiduciaire* le donataire ou l'héritier supposé auquel on fait un legs ou une donation pour qu'il transmette à un tiers cette donation ou ce legs. Comme le f. a toujours pour but d'éluder certaines prescriptions de la loi, le Code Napoléon (art. 911) interdit expressément toute disposition de ce genre.

FIDÉJUSSEUR. s. m. **FIDÉJUSSION.** s. f. (latin *fides*, foi; *jussum*, commandement). Voy. CAUTION.

FIDÈLE. adj. 2 g. (latin. *fidelis*). Qui garde sa foi, qui remplit ses engagements; qui est constant dans ses affections. *Serviteur f. Dépositaire f. Guide f. Ministre f. Être f. à sa parole, à sa promesse, à ses serments, à l'amitié. F. en ses promesses. Dieu n'est pas moins magnifique dans ses promesses, que f. à les accomplir. Rester f. Ami f. Amant f. Mari, femme, épouse f. Le chien* *est l'animal le plus f. — Être f. à des principes, à une habitude, etc.*, Y persévérer avec constance. — Par ext., se dit quelquefois Des choses qui prouvent de la fidélité. *De fidèles services.* ‖ En parlant D'un employé, d'un domestique, etc., *Fidèle* se dit pour Probe, incapable de rien dérober ou détourner. *Un commis très-f. Une domestique intelligente et f.* ‖ Figur., se dit Des choses, pour marquer Leur constance, leur continuité. *Amitié, amour f. La victoire lui fut constamment f.* = Exact, qui ne s'écarte point de la vérité, qui y est conforme. *Copiste f. Historien f. Témoin f. Traducteur f. Copie f. Histoire f. Récit, rapport, relation f. Traduction f. Interprète f. Souvenir f. Portrait f. C'est un tableau très-f. des mœurs de cette époque. Rendre un compte f.* On dit de même, *Miroir f.* — *Mémoire f.*, Mémoire qui retient bien et avec exactitude. = Qui professe la vraie religion. *Le peuple f. La femme f. sanctifie le mari infidèle.* = Fidèle. s. 2 g. Celui, celle qui montre un attachement constant pour une personne. *Il appela autour de lui ses fidèles.* — Famil., *C'est son f.* ‖ Substant., au masc., se dit De celui qui professe la vraie religion. *Tout f. doit obéir aux lois de l'Église. L'Église est l'assemblée des fidèles.*

FIDÈLEMENT. adv. D'une manière fidèle. *Servir f. S'acquitter f. de ses devoirs. Administrer f. Traduire f. Retenir f. Garder f. un secret.*

FIDÉLITÉ. s. f. Qualité de celui qui est fidèle. *F. inviolable, éprouvée, à toute épreuve. Prêter serment de f. Garder f. à son prince. Sa f. à observer la loi de Dieu. La f. d'un guide, d'un dépositaire. Il est d'une grande f. dans ses promesses. Douter de la f. de quelqu'un. La f. conjugale. Une femme doit f. à son mari. La f. d'un amant, d'une maîtresse. Donner des preuves de f. Corrompre la f. de quelqu'un. Il se montra d'une rare f. à ses principes. Le chien est le seul animal dont la f. soit à l'épreuve.* ‖ Probité, honnêteté. *Vous pouvez compter sur la f. de ce domestique.* = Exactitude, véracité, sincérité. *La f. d'un récit, d'un historien, d'un témoin, d'un interprète. La f. d'une traduction, d'une copie, d'un portrait. C'est la f. qu'on recherche avant tout dans les représentations de plantes et d'animaux. La f. des costumes contribue à l'illusion dramatique.* — Se dit De la mémoire, quand elle retient avec exactitude. *Il ne faut pas trop compter sur la f. de sa mémoire.* = Syn. Voy. Constance.

FIDUCIAIRE. adj. m. (latin. *fiducia*, confiance). T. Jurispr. *Héritier f.*, V. Fidéicommis.

FIEF. s. m. (bas lat. *feodum*). T. Hist.

Enc. — I. Dans le droit du moyen âge, le mot *Fief*, que l'on écrivait aussi *fié, fieu, fiement, feu*, etc., en latin *feudum, feodum, fevodum, feum*, etc., servait à désigner une terre, un office, même une simple rente concédée par une personne à une autre, sous la condition que le preneur reconnaîtrait le bailleur pour son seigneur, lui garderait fidélité, et lui rendrait certains services ou lui payerait certains droits. — Ce mot n'a commencé à être en usage qu'au X^e siècle; quant à son étymologie, elle est tout à fait incertaine. L'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable est celle qui le fait venir des deux mots saxons *feh* ou *fee*, prix, salaire, et *hod*, terre.

II. En décrivant le système social et politique connu sous le nom de *Féodalité*, nous avons exposé la révolution que subit la propriété territoriale du IX^e au XII^e siècle; nous avons montré comment les bénéfices, les alleux et les terres tributaires disparurent graduellement et se transformèrent en fiefs; enfin nous avons vu comment les possesseurs de fiefs multiplièrent le nombre de leurs vassaux en concédant, sous ce même titre, non plus seulement une partie plus ou moins importante de leurs domaines, mais encore certains offices, certaines charges, et même certains droits honorifiques ou pécuniaires. En conséquence, nous ne reviendrons pas sur ce sujet; nous nous contenterons, dans cet article, de parler des *fiefs* eux-mêmes.

III. Les fiefs formaient plusieurs catégories, suivant le point de vue sous lequel on les considérait.

1° Sous le rapport de la nature des propriétés qui les constituaient, ils se divisaient en *corporels* et *incorporels*. Un *F. corporel* se composait d'un domaine utile et d'un domaine direct, c.-à-d. de terres, maisons ou héritages dont le seigneur jouissait par lui-même ou par ses fermiers, et de rentes et autres droits que ce dernier s'était réservés en concédant à titre de f. différentes parties de son domaine. Le *F. incorporel*, qu'on appelait aussi *F. en l'air*, consistait soit en mouvances et censives, soit en mouvances ou censives seulement. Cette sorte de f. était encore appelée *F. continu*, quand ses mouvances ou censives portaient sur des propriétés contiguës, et *F. volant*, quand ces mêmes mouvances ou censives étaient situées en divers lieux.

2° Sous le rapport du rang qu'ils occupaient dans la hiérarchie féodale, les fiefs se distinguaient en *suzerains, dominants* et *servants*. Le *F. suzerain*, du moins dans les derniers temps, ne relevait que du roi; le *F. dominant* relevait directement du f. suzerain; et le *F. servant* ou *Arrière-fief* relevait directement du f. dominant. Néanmoins le même f. pouvait être dominant à l'égard d'un autre et servant à l'égard d'un troisième, de telle sorte que le seigneur suzerain était le *seigneur immédiat* du seigneur dominant, et le *seigneur médiat* du possesseur du f. servant, qui se trouvait ainsi l'*Arrière-vassal* ou le *Vavasseur* du premier et le *vassal* du second. Observons en passant que, dans les premiers siècles du régime féodal, on donnait le nom de *Grands fiefs* ou *Fiefs capitaux* à ceux qui relevaient immédiatement de la couronne.

3° Une autre division générale des fiefs, mais d'une origine relativement moderne, consistait à les distinguer en *Fiefs dignitaires* ou *de dignité*, et en *Fiefs simples*. Les premiers étaient ainsi nommés parce qu'ils conféraient un titre nobiliaire à leurs possesseurs : tels étaient les duchés, les comtés, les baronies, etc. Les fiefs simples différaient des précédents en ce qu'aucune qualification de dignité n'y était attachée. — Les fiefs de dignité étaient aussi quelquefois nommés *Fiefs royaux*, parce que leur concession était exclusivement réservée au roi.

4° Indépendamment des dénominations qui précèdent, les fiefs en recevaient une foule d'autres qui provenaient de circonstances particulières très-variées, le plus souvent de la nature ou de l'étendue des conditions sous lesquelles ils avaient été concédés; mais, parmi ces dénominations, plusieurs étaient propres à certaines provinces, et d'autres n'ont été en usage qu'à certaines époques. Nous allons énumérer les principales, du moins parmi celles qui ont besoin d'explication, car il n'est pas nécessaire de définir des mots tels que ceux de *F. médiat, immédiat, inférieur, supérieur, paternel* ou *patrimonial, perpétuel, temporaire*, etc. — *F. d'amitié* ou *Druerie;* f. dont le prince gratifiait un de ses fidèles. — *F. ample;* f. pour lequel on devait donner au suzerain, après la mort du vassal, le cheval et quelques armes de celui-ci, ou une certaine somme. — *F. en argent*, appelé aussi *f. de bourse* ou *bursal, F. de revenu, f. de la chambre, f. de fisc, f. forain*, etc.; pension qu'un seigneur assignait, à titre de f., sur son trésor, parfois en attendant qu'il pût l'assigner sur quelque terre. — *F. aroturé;* terre féodale mise en roture, comme cela arrivait quand on commuait le f. en censive. — *F. et aumône* ou *Aumône fieffée;* f. donné à une église a titre d'aumône pour quelque fondation pieuse. — *F. d'avouerie;* f. dont le possesseur était l'avoué du seigneur dominant, qui était ordinairement ecclésiastique. — *F. banneret* ou *de bannière;* f. de chevalier banneret, lequel obligeait le vassal à se rendre en armes, avec sa bannière, et suffisamment accompagné, au commandement de son seigneur. — *F. bursal* ou *boursier;* portion du revenu d'un f. que l'aîné donnait à ses puinés, pour leur tenir lieu de leurs droits sur un f. commun, et afin que celui-ci ne fût pas démembré. — *F. castrense*, somme d'argent ou ténement donné par le seigneur dominant à son vassal, sous la condition que celui-ci défendrait le château seigneurial — *F. censuel;* terme impropre par lequel on désignait les héritages tenus à cens, pour les distinguer des véritables fiefs. — *F. de chevalier* ou *de haubert;* f. dont le possesseur était obligé de se faire armer chevalier à l'âge de 21 ans, et de servir le seigneur dominant à cheval, avec le haubert ou la cotte de mailles, armure spéciale aux chevaliers. — *F. chevel* ou *f. en chef;* f. noble revêtu d'un titre, comme les comtés, les baronnies, etc. — *F. commis;* f. tombé en commise, c'est-à-dire en confiscation, pour cause de félonie de la part du vassal. — *F. de condition feudale;* nom donné, dans quelques coutumes, aux fiefs proprement dits qui se transmettaient par succession, pour les distinguer de certains autres fiefs auxquels on ne succédait point. — *F. de corps;* f. dont le possesseur, outre certaines redevances ou prestations, était obligé envers son seigneur à des services personnels et militaires. — *F. en la court du seigneur;* f. enclavé dans la justice du seigneur dominant, tandis qu'on appelait *F. hors la court du seigneur* celui qui était situé hors des limites de cette justice : on se servait aussi de la première expression lorsque le seigneur dominant donnait en f. une partie de son château, de son village ou de son revenu, et que la portion inféodée était moindre que celle qui lui restait. — *F. de dévotion* ou *de piété;* f. dont un seigneur faisait hommage à Dieu, dans un but de dévotion, en s'engageant simplement a payer à une église ou à un monastère quelques redevances d'honneur, comme cire, ornements d'autel, etc. — *F. droit;* f. qui passait aux héritiers à perpétuité. — *F. d'écuyer;* f. qui pouvait être possédé par un simple écuyer, et pour lequel il n'était dû au seigneur dominant que le service d'écuyer. — *F. entier* ou *plein-fief;* f. non divisé, que le vassal devait desservir *par pleines armes*, tandis que les possesseurs en commun d'un f. de haubert ne devaient quelquefois chacun qu'une portion de chevalier. — *F. épiscopal;* fief qu'un vassal laïque tenait d'un évêque; quelquefois c'était aussi le f. même que tenait l'évêque, ou que son vassal tenait de lui comme étant une portion du f. épiscopal. — *F. féminin;* on appelait ainsi : 1° le f. dont la première investiture avait été donnée à une femme ou à une fille, et à la succession duquel les femmes étaient admises à défaut de mâles; 2° celui à la succession duquel les femmes étaient admises, bien que la première investiture n'eût pas été accordée à une femme; 3° celui qui pouvait être possédé par des femmes, à quelque titre qu'il fût échu, donation, succession, legs ou acquisition. — *F. fini, f. éteint;* f. dont le cas de réversion au seigneur était arrivé, soit par l'effet d'une clause de l'acte même d'infeodation, soit par quelque cause postérieure, comme pour félonie ou désaveu. — *F. furcal;* f. auquel était attaché le droit de haute-justice, et, par conséquent, celui d'avoir des fourches patibulaires, qui étaient le signe public extérieur de ce droit. — *Franc-fief;* f. possédé par un roturier, avec concession et dispense du roi, contre la règle commune qui ne permettait pas aux roturiers de tenir des fiefs. — *F. gentil;* terme générique qui servait, en Bretagne, à désigner les fiefs de dignité. — *F. d'honneur, f. libre*, ou *f. franc;* f. qui ne consistait que dans la mouvance et la foi et hommage, sans aucun profit pécuniaire pour le seigneur dominant. — *F. lige* (*f. ligium*); f. pour lequel le vassal, en faisant la foi et hommage au seigneur dominant, s'engageait à le servir envers et contre tous; quand le vassal n'était pas tenu à servir contre les supérieurs, le f. s'appelait *demi-lige*. — *F. de maître, f. d'office, f. d'officier;* f. consistant en un office inféodé. — *F. masculin;* f. affecté aux mâles, à l'exclusion des femmes. — *F. militaire;* f. qui ne pouvait être possédé que par des nobles, et obligeait le vassal à rendre le service militaire au seigneur. — *F. de miroir;* nom donné, dans quelques provinces, aux fiefs ou portions de fiefs des puînés, garantis sous l'hommage de l'aîné. — *F. mouvant d'un autre;* f. qui dépendait et relevait d'un autre f., à la charge de foi et hommage et autres droits et devoirs, selon qu'il était porté par l'acte d'inféodation. — *F. noble;* suivant les uns, f. qui avait justice, censive ou f. mouvant de lui; suivant les autres, f. qui anoblissait le possesseur; suivant d'autres encore, f. qui était concédé par le roi, comme les marquisats, les duchés, etc.; en Normandie, toute terre possédée à charge de foi et hommage et de service militaire; enfin, en Nivernais, tout f. ayant justice ou maison forte, motte, fossés ou autres signes de noblesse et d'ancienneté. Dans cette dernière province, un f. qui ne présentait pas ce caractère était réputé *non noble, rural, bourgeois, roturier*, toutes expressions synonymes. — *F. en nuesse;* f. dans l'étendue duquel se trouvaient les héritages auxquels le seigneur pouvait prétendre quelque droit. — *F. tenu en pairie;* grande terre érigée par le souverain en duché-pairie; et aussi, f. dont le possesseur était tenu de juger ou d'être jugé à la semonce du seigneur dominant. — *F. de paisse, f. de paisse et de gîte*, ou *f. de procuration;* f. chargé de fournir annuellement un ou plusieurs repas à une communauté ecclésiastique ou au seigneur dominant. — *F. parager* (*f. paragerium*); portion d'un f. tenue en parage, c.-à-dire chargée des mêmes droits que les autres parties du même f. — *F. personnel;* f. concédé seulement à celui qui en avait reçu l'investiture, et qui ne passait pas à ses heritiers. — *F. plain* ou *plein;* f. mouvant d'un autre directement et sans intermediaire; et aussi, grand f. jouissant du droit de justice. — *F. de pléjure* (*f. plejuræ*); f. qui obligeait le vassal à se rendre, dans certains cas, pleige et caution de son seigneur. — *F. prin* (*f. primum*); f. du seigneur supérieur. — *F. de profit;* f. produisant au seigneur des droits pécuniaires en cas de mutation des héritages qui en relevaient : il était le contraire du f. d'honneur. — *F. propre* (*f. ex pacto et providentia*); f. qui avait fait souche dans une famille, celui dont la concession faite à un mâle ne renfermait aucune clause relative à l'ordre de succession, de telle sorte que la transmission était alors réglée par la loi féodale qui n'admettait que la descendance mâle. — *F. propriétaire;* f. possédé par le vassal en propriété et qui lui était patrimonial; il passait aux héritiers et était, par conséquent, l'opposé des fiefs qui, dans le principe, ne se donnaient que pour la vie ou pour un temps déterminé. — *F. de protection;* nom donné aux alleux mis par leurs possesseurs sous la protection de quelque seigneur puissant. — *F. recevable et non rendable;* f. dans le château duquel le vassal était tenu de recevoir le seigneur, quand celui-ci jugeait à propos d'y venir, mais sans être obligé de vider entièrement les lieux. — *F. rendable;* f. que le vassal devait rendre à son seigneur en temps de guerre ou de nécessité. — *F. de reprise;* héritage allodial remis par le vassal entre les mains du seigneur pour le reprendre de lui à titre de f. — *F. de retour* ou *réversible;* f. qui, à défaut d'enfants mâles du tenancier, revenait de plein droit au seigneur dominant. — *F. de retraite;* f. que le vassal était tenu de rendre au seigneur à sa première demande. — *F. revanchable, égalable, échéant et levant;* f. dont les possesseurs en général étaient de la même condition, et également astreints aux mêmes devoirs et aux mêmes prestations envers le seigneur. — *F. roturier;* f. qui n'avait ni justice, ni censive, ni f. mouvant de lui. — *F. simple;* f. sans titre de dignité; f. tenu en pleine propriété; et, en Dauphiné, f. n'ayant que la justice foncière, laquelle ne donnait d'autre droit que celui de connaître des différends élevés à raison des terres qui en dépendaient. — *F. à simple hommage;* f. lige chargé simplement de l'hommage sans aucun autre droit ni devoir seigneurial. — *F. de soldoyer* ou *de solde;* f. donné à un noble pour lui tenir lieu de provision alimentaire et annuelle. — *F. taillé;* f. concédé avec certaines limitations et conditions qui le restreignaient. — *F. tenu en quart degré du roi;* f. concédé par un arrière-vassal du roi, de telle sorte qu'entre le roi et le possesseur de ce f. il se trouvait trois degrés de seigneurie. — *Fiefs terriens* ou *terriaux;* fiefs consistant en fonds de terre, par opposition aux *Fiefs de revenu*, qui ne consistaient qu'en pensions ou rentes. — *F. vif;* f. qui, en cas de mutation, produisait des droits pécuniaires au seigneur dominant; dans le cas contraire, le f. était appelé *Fief mort*. On donnait encore le nom de *F. vif* soit à une rente foncière, soit à un f. dont le possesseur était obligé d'y résider continuellement. — *F. vilain;* f. dont le possesseur, outre la foi et hommage, devait, chaque année, payer au seigneur quelque redevance en argent, en grains, en volaille, etc.

IV. A l'origine, les nobles seuls pouvaient posséder des fiefs; mais, dès le temps des croisades, les roturiers obtinrent la même faveur, moyennant le paiement d'un droit spécial dit *Droit de franc-fief*. Au XVIII^e siècle, ce droit équivalait à une annee de revenu, et se payait une fois tous les vingt ans. C'était aussi une règle établie que les gens de mainmorte n'étaient aptes à acquérir et à posseder des fiefs qu'en versant dans les caisses du roi une taxe particulière, appelée *amortissement*, et dans celles du seigneur dominant, une indemnité destinée à dédommager ce dernier de la perte des divers profits que lui procurait chaque mutation. On admettait encore qu'une terre devait toujours être présumée roturière, et c'était au possesseur à prouver le contraire. Enfin, suivant les feudistes, tous les fiefs relevaient du roi, soit immédiatement, soit médiatement.

Il y avait des fiefs qui ne comportaient la réserve d'aucun droit en faveur du seigneur; dans ce cas, le vassal ne devait que la fidélité. Mais la plupart des propriétes feodales conféraient un certain nombre de droits, que l'on divisait en droits *utiles* et droits *honorifiques*, suivant qu'ils procuraient des profits ou simplement des prérogatives.

1° Tout nouveau vassal, avant de prendre possession de son f., devait rendre *Foi et hommage* au seigneur dominant. Cette formalité comprenait deux actes distincts, bien que s'accomplissant simultanément. Par l'hommage, le vassal se reconnaissait *l'homme du seigneur*, et *déclarait tenir son f.* de lui; par la foi, il s'engageait à lui être fidèle. — On distinguait deux espèces principales d'hommages : l'hommage *simple* ou *ordinaire*, et l'hommage *lige*. L'hommage simple entraînait trois obligations principales : l'assistance aux plaids ou audiences du seigneur pour y remplir les fonctions d'assistant ou de conseil; la soumission à sa juridiction; le service militaire ou *Host*. L'hommage lige ne différait du précédent que sous *le rapport* du service militaire : celui qui y était soumis s'engageait à servir en personne, et envers et contre tous; il ne pouvait se faire *remplacer que lorsque le seigneur* dominant faisait la guerre simplement comme auxiliaire d'un autre seigneur, soit à titre de vassal, soit autrement. — La manière de prêter l'hommage variait suivant les pays. En général, le vassal se mettait à genoux, tête nue, sans épée, sans éperons, les mains dans celles du seigneur, qui était assis et la tête couverte, et, dans cette position, récitait, ou un tiers récitait pour lui, la formule : « De ce jour en avant, je deviens votre homme, de vie, de membres, de terres et d'honneur, et à vous serai féal et loyal, et foi à vous porterai des ténements que je reconnais tenir de vous. » Quand *cette formule était prononcée par un tiers*, le vassal répondait *voire;* après quoi le seigneur déclarait le recevoir « au dit hommage, à la foi et à la bouche, » c.-à-d. au baiser, parce que c'était en embrassant son *homme* que le seigneur scellait en quelque sorte son acceptation. On procédait alors à l'*Investiture* ou *Inféodation*, c.-à-d. à l'acte par lequel le seigneur mettait le vassal en possession de son f. Cet acte était presque toujours symbolique. S'agissait-il, par ex., d'un f. terrien, le seigneur mettait dans la main du vassal une motte de terre, une poignée de gazon, une pierre, une branche d'arbre, etc. On investissait aussi *par la lance ou l'épée, par la couronne*, par le chapeau, etc.; mais ces derniers signes étaient plus spécialement des symboles d'investiture militaire. De leur côté, les ecclésiastiques employaient habituellement une clef, une mitre, un encrier, une plume, la corde de la cloche, etc. Dans tous les cas, quand la cérémonie était achevée, on en constatait l'accomplissement par un acte authentique. La foi et hommage était due à chaque mutation de seigneur et de vassal; elle devait avoir lieu *dans un délai* fixé, et être rendue par le vassal en personne, à moins que le seigneur ne consentît, soit à accorder un délai, qu'on appelait *Souffrance*, soit à la recevoir par procureur. Dans les derniers temps, toutes ces formalités étaient tombées en désuétude; on se contentait de les mentionner dans l'acte authentique.

2° Après avoir rendu l'hommage ci-dessus, le vassal, quand il y avait lieu, remettait au seigneur l'acte appelé *Aveu et dénombrement*, lequel devait être rédigé par un notaire. Cet acte était ainsi nommé, parce que, d'un côté, il emportait reconnaissance de la part du vassal que son *f. relevait du seigneur*, et que, de l'autre, il énumérait article par article les différentes parties de ce même f. L'aveu devait être remis au seigneur dans un *délai de quarante* jours après la foi et hommage, et le seigneur avait un délai égal pour le *blâmer*, c.-à-d. pour le contester. — La foi et l'aveu n'étaient pas en réalité des droits utiles, mais ils pouvaient donner lieu à certains avantages.

3° En effet, lorsqu'un f. venait à changer de main, il était dit *ouvert*, tant que le nouveau vassal n'avait pas rempli les formalités requises pour en obtenir l'investiture; on l'appelait, au contraire, *f. couvert*, quand *elles avaient été* remplies. *Or, l'ou*verture du f. étant très-préjudiciable aux intérêts du seigneur, puisqu'elle le privait des profits qui lui appartenaient, celui-ci, *pour forcer* son vassal à remplir ses obligations, avait le droit de se mettre pendant un certain temps en possession du f.: c'est ce qu'on appelait la *Saisie féodale*. Deux causes surtout donnaient lieu à cette saisie : faute d'homme pour servir le f., c.-à-d. pour faire foi et hommage, et faute d'aveu et dénombrement dans les délais voulus. Dans le premier cas, la saisie donnait au seigneur la jouissance des différents produits et avantages résultant du f. Dans le second, *cette saisie n'était qu'un simple* séquestre : car le seigneur, à la mainlevée de la saisie, devait rendre compte au vassal des fruits qu'il avait perçus.

4° Un autre privilége qui appartenait au seigneur dominant était le droit de *Commise*, c.-à-d. de confiscation du f. servant. Il y avait lieu à commise dans le cas de *Félonie*, et dans celui de *Désaveu*. — Il y avait *félonie* toutes les fois que le vassal attentait à la vie, à l'honneur ou aux intérêts de son seigneur ou des membres de sa famille. Néanmoins la confiscation du f. n'avait pas lieu de plein droit : il fallait qu'elle fût prononcée *par le juge compétent, sur la plainte de la partie lésée*. Par extension, on appliquait aussi le nom de *félonie* à tout acte par lequel le seigneur outrageait gravement son vassal, et celui qui se rendait coupable de ce crime était puni par la perte de la mouvance et de l'hommage du f. servant, lequel retournait alors au seigneur suzerain. Le *Désaveu* était l'acte par lequel le nouveau vassal déniait au seigneur la mouvance du f. On distinguait plusieurs sortes de désaveux, mais une seule donnait lieu à la commise, c'était quand le vassal prétendait relever d'un autre seigneur. Il fallait alors avoir recours aux voies judiciaires : si *le vassal perdait, son f. était confisqué. — Dans plusieurs cou*tumes, il existait encore des fiefs que le seigneur pouvait confisquer lorsque le vassal en prenait possession avant d'avoir prêté la foi et hommage : les fiefs de ce genre avaient reçu le nom significatif de *Fiefs de danger*.

5° Nous avons vu qu'à chaque changement de vassal, le nouveau venu était tenu de payer des droits de mutation au seigneur dominant. Ces droits portaient différents noms, suivant la cause de la mutation. Quand le f. changeait de propriétaire autrement que par vente ou acte équivalent à vente, la somme à *payer s'appelait Rachat ou Relief : elle consistait*, à Paris, soit dans le revenu d'un an, soit dans une somme proposée par le vassal ou fixée au dire d'experts. Dans quelques coutumes, outre le relief, on devait encore le *Chambellage*, qui s'élevait au dixième du revenu du f. Lorsque la mutation avait lieu par vente, le droit se nommait *Quint*, parce qu'il était ordinairement du cinquième du prix de vente. En outre, dans plusieurs localités, l'acquéreur devait payer, en sus du quint, un supplément appelé *Requint*, qui était le cinquième du quint. Le quint et le requint étaient propres aux terres nobles, c.-à-d. aux fiefs. — Quand il s'agissait de rotures ou terres roturières, on donnait aux droits analogues les noms de *Lods*, *Lods et ventes*, *Mi-lods*, *Relevoisons*, etc., suivant les coutumes : leur quotité variait d'ailleurs dans chaque pays.

6° Ce qui précède nous amène à parler du *Retrait féodal*. C'était le droit qu'avait le seigneur de reprendre le f. vendu par *son vassal*, en remboursant à *l'acquéreur le prix et les loyaux* coûts. Ce droit avait pour but d'empêcher que le seigneur ne fût contraint de recevoir un vassal malgré lui, ou qu'il ne fût frustré d'une partie de ses droits, si le vendeur venait à traiter pour une somme inférieure à la valeur réelle du f. Mais le seigneur était tenu de l'exercer dans un an et un jour, en pays de droit écrit, et dans le délai de quarante jours, d'après la coutume de Paris, à partir de la notification du contrat. En outre, il ne pouvait plus l'exercer dès qu'il avait fait un acte quelconque capable de faire présumer son acquiescement.

7° *Au contraire, le consentement formel du seigneur dominant* était requis pour tout *démembrement* ou *jeu de f.* — Le *Démembrement de f.*, qu'on appelait aussi *Dépié* (abrégé de *dépiécement*), consistait à diviser un f. pour en former plusieurs, indépendants les uns des autres, et tenus chacun séparément du même seigneur dominant; tandis que le *Jeu de f.* était une sous-inféodation au moyen de laquelle le vassal aliénait une partie du domaine utile de son f., en se réservant la foi tout entière et un droit seigneurial dominant. Le premier acte divisait donc l'hommage, tandis que le second le maintenait dans son intégrité. *Dans celui-ci, les domaines aliénés étaient autant de portions* du même f.; celui-là au contraire multipliait pour ainsi dire le f., et il en résultait autant de fiefs particuliers qu'il y avait de portions démembrées.

8° Outre les droits qui précèdent, les possesseurs de fiefs en avaient encore une multitude d'autres, tels que ceux de four banal, de chasse, de pêche, de champart, d'aides, de corvée, de colombier, de garenne, de péages, etc., qui variaient à l'infini de dénominations, de forme ou d'étendue, et qui portaient à peu près exclusivement sur les terres roturières. Ce sont ces droits que *l'on désigne habituellement sous le nom de Droits seigneuriaux*. Dans ce nombre on en comptait une foule qui étaient plutôt humiliants qu'onéreux, et qui consistaient, soit en une modique redevance, soit en une pratique bizarre, uniquement destinée à constater la dépendance de celui qui y était soumis. Ainsi, par ex., dans certains fiefs, les tenanciers ne devaient qu'une poule, une paire de gants, un gâteau, une couple de chiens, ou bien un bouquet de roses, un mai orné de rubans, une bûche de Noël, etc. Ailleurs il fallait, à certains jours, venir baiser la serrure du manoir, se faire pincer le nez, recevoir *un soufflet, chanter une chanson, battre l'eau des fossés*, danser une bourrée, etc. La plupart de ces droits bizarres avaient pris naissance à l'époque de l'affranchissement des serfs. A la révolution, ils étaient déjà à peu près tombés en désuétude, ou bien ils avaient été convertis en une prestation pécuniaire.

9° A l'église même, les possesseurs de fiefs jouissaient de certaines prérogatives particulières, qu'on désignait spécialement sous le nom de *Droits honorifiques*. On les distinguait en *grands droits*, et en *petits* ou *moyens droits*. — Les *grands droits* ou *grands honneurs*, n'appartenaient qu'aux *patrons* et *aux seigneurs hauts justiciers. On qualifiait ainsi les prières* nominales, l'encens, l'eau bénite, la sépulture dans le chœur, le banc fermé dans le chœur, et les *litres* ou *ceintures funèbres*. Ceux qui avaient droit aux prières nominales, devaient être personnellement désignés au prône et recommandés aux prières des fidèles. Le droit à l'encens consistait en ce que le curé, étant sur les marches de l'autel, devait se tourner du côté des personnes qui en jouissaient, et les encenser les unes après les autres. L'eau bénite devait leur être présentée avant tous les autres habitants de leur paroisse. Quant à la litre, c'était une bande *peinte en noir au pourtour des murs de l'église, et sur* laquelle on représentait les armoiries des ayants droits. Le haut justicier la faisait placer à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice; mais le patron ne pouvait la mettre qu'au dedans et au-dessous de celle du haut-justicier. — Les *petits droits* ou *moindres honneurs*, qu'on appelait aussi *droits de préséance*, étaient le pas à l'offrande, le pain bénit, le baiser de paix, et le pas à la procession. Ils n'appartenaient légitimement qu'aux patrons et aux hauts justiciers; mais on les accordait, par courtoisie, à tous les seigneurs de fiefs, aux simples gentilshommes, aux officiers *royaux, et en général à toutes* les personnes qualifiées.

FIEFFER. v. a. Donner en fief. *F. un domaine.* = Fieffé, ée. part. ‖ Adject., se disait De celui qui tenait quelque chose en fief. *Homme fieffé* ou *vassal;* et, en T. Pal., D'un officier dépendant d'un fief. *Il y avait au Châtelet de Paris quatre sergents fieffés.* — Fig. et fam., se joint quelquefois à un substantif qui marque un vice, un défaut, pour signifier Que ce vice, etc., est porté au suprême degré. *Fripon, ivrogne fieffé. Coquette fieffée.*

FIEL. s. m. (lat. *fel*). Vulgair., La bile de l'homme ou des animaux. *La vésicule du f. Amer comme f. F. de bœuf préparé.* ‖ Figur., Haine, animosité. *Un homme, un discours plein de f. Répandre son f. Il y a bien du f. dans cet écrit. — Être sans f., n'avoir point de f.*, N'avoir point d'esprit de vengeance. — *Se nourrir de f., s'abreuver de f.*, Vivre dans le mécontentement, dans la jalousie, dans la haine, etc.

FIENTE. s. f. (latin. *fimentum*). Se dit Des excréments de certains animaux. *F. de vache. F. de loup. F. de pigeon, etc.*

FIENTER. v. n. Rendre la fiente par les voies naturelles. = Fienté, ée. part.

FIER. v. a. (lat. *fidere*). Commettre à la fidélité de quelqu'un. *F. son bien, sa vie, son honneur à son ami. Je lui fierais ce que j'ai de plus précieux.* Vx.; on dit ordin. *Confier.* = se Fier. v. pron. Mettre sa confiance en quelqu'un ou en quelque chose; compter sur quelqu'un ou sur quelque chose. *Se f. à quelqu'un, en quelqu'un. Il ne se fie à personne. On ne sait plus à qui se f. Se f. aux discours, à la discrétion de quelqu'un. Vous pouvez vous f. à lui du soin de cette affaire. Je ne m'y fie guère. Fiez-vous-en à moi. Je ne m'en fie qu'à mes propres yeux. Ne vous fiez point en de si faibles ressources. Se f. à sa fortune, à son crédit, en ses propres forces. Il se fie trop sur l'avenir.* — Ironiq., *Fiez-vous-y, fiez-vous à cela*, On ne doit pas s'y fier. *Oui, oui, fiez-vous à ces belles promesses.* Prov., *Bien fou qui s'y fie.* — Fig. et prov., *Nage toujours et ne t'y fie pas*, Il faut s'aider soi-même, sans trop compter sur autrui. = Conjug. Voy. Prier. = Syn. Voy. Confier.

FIER, ÈRE. adj. [On pron. fortement l'R, ce qui rend l'E ouvert.] (latin. *ferus*). Hautain, altier. *Un homme très-f. La noblesse de ce pays est extrêmement fière. Une beauté fière.* Prov., *F. comme un Écossais.* — Famil., *Faire le f.*, Affecter, témoigner de la fierté. Dans cette locut., *Fier* est pris substantiv. ‖ *Être f., se tenir f., se montrer f. de quelqu'un, de quelque chose*, En concevoir, en montrer de l'orgueil, en tirer vanité. *Elle est fière de son fils. Il se tient f. de sa naissance, de ses richesses. Il est tout f. d'avoir eu un prix. Il a le droit d'en être f.* ‖ Qui a des sentiments nobles, élevés, qui ne peut souffrir rien d'humiliant, de dégradant, etc. *Ame fière. Humeur fière. Esprit, caractère f.* — Dans le style élevé, Audacieux, intrépide. *Les plus fiers courages. Courage f. Les fiers coursiers de Rhésus.* ‖ Se dit encore, dans les divers sens qui précèdent, De la contenance, du ton, des actions, des discours, etc. *Attitude fière. Démarche noble et fière. Mine fière. OEil, regard f. Un ton f. Une réponse fière et hardie. Il marcha à l'ennemi d'un air f. et menaçant.* ‖ Popul., se dit pour Grand, fort. *Fière alerte. Un f. nuage. Un f. coup de tonnerre. Il a reçu un f. coup à la tête. Il faut avoir un f. courage pour cela. C'est une fière imprudence.* ‖ T. Peint. Vigoureux et hardi. *La touche de ce peintre est large et fière. Un pinceau f. et hardi.* ‖ T. Blas. Se dit D'un lion dont le poil est hérissé. = Syn. V. Orgueilleux.

FIER-A-BRAS. s. m. Famil., se dit D'un fanfaron qui fait le brave, et qui veut se faire craindre par ses menaces. **Ces fiers-à-bras sont peu redoutables.*

* **FIERASFER.** s. m. T. Ichth. V. Apodes.

FIÈREMENT. adv. D'une manière fière. *Il marche f. Il le regarda f. Parler f. Traiter quelqu'un f.* ‖ Popul., Extrêmement, fortement. *Je l'ai f. tancé.* ‖ T. Peint. *Un tableau f. touché*, Un tableau peint avec vigueur et hardiesse.

FIERTE. s. f. (lat. *feretrum*, cercueil). Vieux mot qui signifiait La châsse d'un saint; se disait surtout De la châsse de saint Romain, archevêque de Rouen, en mémoire duquel le chapitre métropolitain avait le privilége, chaque année, le jour de l'Ascension, de faire grâce à un criminel convaincu de meurtre, qui devait lever la châsse du saint. *Il a levé cette année la f. de saint Romain*, ou absol., *Il a levé la fierte.*

FIERTÉ. s. f. Caractère de celui qui est fier, de ce qui est fier; se dit dans la plupart des sens de l'adjectif Fier. *C'est un homme plein de f. Elle a trop de f. Elle est sans f. Il a une f. naturelle qui lui fait tort. Rabattre la f. de quelqu'un. Il mit beaucoup de f. dans ses réponses. Parler avec f. La f. d'un discours, d'une réponse. Il en conçut une juste f. Il a une noble f. Un peu de f. ne messied pas aux femmes. La f. de son âme se révoltait à cette seule pensée. La f. des manières, du maintien, du regard.* ‖ T. Peinture. *F. de touche, f. de pinceau*, Vigueur, hardiesse dans la manière de peindre. — * Fig., en parlant D'œuvres littéraires, se dit De la vigueur de pensée et de l'énergie du style. = Synon. Voy. Dédain.

FIÈVRE. s. f. (lat. *febris*). Trouble de l'économie animale qui est le plus souvent caractérisé par la fréquence du pouls et l'augmentation de la chaleur. — Pop., *Avoir les fièvres*, Être atteint de quelque fièvre intermittente. — Famil., *Sentir la f.*, Répandre cette odeur aigre et légèrement nauséabonde qui est particulière à la plupart des fiévreux. — Populair., on dit, par forme d'imprécation, en parlant De quelqu'un à qui l'on souhaite du mal, *Que la f. le serre!* ‖ Famil.,

et par exag., se dit D'une émotion forte, d'un trouble violent de l'âme. *L'attente de cette nouvelle lui donne la f.* || **Fig., dans le style élevé, se dit quelquefois De toute agitation désordonnée.** ***La f. de la rébellion. La f. de la jeunesse.***

Enc. — I. ***Définition.*** — On désigne communément sous le nom de ***Fièvre*** un état maladif caractérisé par l'accélération du pouls et une augmentation de la chaleur animale; mais cette définition est insuffisante et même inexacte. En effet, ce n'est pas l'accélération du pouls qui constitue la f., car la f. typhoïde présente souvent un pouls assez lent. Ce n'est pas non plus l'augmentation de la chaleur, car le frisson s'observe dans toutes les maladies qu'on désigne sous le nom de fièvres, et certaines fièvres, appelées pour ce motif fièvres *algides*, sont caractérisées par un froid glacial. Enfin, ce n'est pas la réunion de ces deux phénomènes, chaleur et accélération du pouls, qui constitue la f., car on les a vus manquer tous les deux à la fois. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en général le mot f. sert à désigner certains troubles aigus de la circulation et de la respiration, dans lesquels il y a tantôt une augmentation de chaleur, tantôt des alternatives, soit dans la température réelle, soit dans la chaleur et le froid ressentis par le malade.

II. *Division.* — Aux yeux des anciens, la f. était toujours une affection *essentielle*, c.-à-d. constituait toujours une maladie par elle-même, indépendamment de toute lésion locale, cependant ils admettaient qu'elle était susceptible de venir compliquer une foule d'autres maladies. Il y a une quarantaine d'années, un novateur hardi et d'un immense talent, le Dr Broussais, s'éleva avec ardeur contre cette doctrine, en affirmant que la f. est toujours le résultat d'une altération organique, qu'elle est toujours le symptôme d'une lésion particulière et limitée. Bien plus, il prétendit démontrer que, dans l'immense majorité des cas, la surface de la muqueuse gastro-intestinale est le siége de cette lésion. Ainsi, toutes les fièvres des anciens devinrent pour Broussais des modifications de la gastrite et de la gastro-entérite. C'était pousser trop loin l'esprit de réaction et de système. Aussi, parmi les idées émises et soutenues par Broussais, une seule a complétement triomphé : c'est que la f. est toujours le résultat et l'expression d'une altération organique. Lorsque cette altération est locale, comme dans la méningite, la pneumonie, la métrite, etc., la f. est dite *symptomatique;* mais lorsqu'elle n'est pas sous la dépendance d'une affection locale, on continue de l'appeler f. *essentielle.* Aujourd'hui donc, le terme de f. essentielle ne veut pas dire « indépendant de toute altération organique »; il signifie uniquement indépendant d'une lésion locale. Les fièvres essentielles des auteurs modernes se distinguent d'ailleurs des fièvres symptomatiques qui sont le résultat et la conséquence d'une phlegmasie, en ce que, dans celles-ci, la quantité de la fibrine du sang augmente, tandis qu'elle diminue dans les fièvres essentielles. — En conséquence, nous laisserons de côté les fièvres symptomatiques, comme ne constituant pas des maladies particulières, pour ne parler que des fièvres véritablement idiopathiques ou essentielles. Les auteurs partagent ordinairement ces fièvres en quatre groupes : 1° fièvres continues simples, 2° fièvres intermittentes, 3° fièvres rémittentes, 4° fièvres continues graves; nous suivrons cette classification.

III. *Fièvres continues simples.* — Nous comprenons sous cette dénomination les fièvres qui ne paraissent liées à aucune lésion, soit générale, soit locale, et semblent uniquement dépendre d'un trouble survenu dans l'action physiologique réciproque que le sang et le système nerveux central exercent l'un sur l'autre. Cette modification dans le conflit des systèmes nerveux et sanguin peut se manifester avec prédominance des troubles du côté du premier ou du second, et l'on a ainsi la ***f. inflammatoire simple***, ou la ***f. nerveuse.***

A. La ***F. inflammatoire simple*** ou ***F. simple continue*** (*F. angioténique* de Pinel, *F. synoque* de Huxham), est surtout caractérisée par le *mouvement fébrile* proprement dit, c.-à-d. par l'accélération du pouls et l'augmentation de la chaleur. Les symptômes secondaires sont la rougeur de la face, le brisement des membres, la soif, l'anorexie, la bouche sèche ou pâteuse, la langue sèche et blanchâtre, la rareté et la rougeur des urines. La marche de cette f. est continue, avec paroxysme le soir, marqué par l'augmentation des symptômes et, à son déclin, par le sédiment rougeâtre des urines. Sa durée est quelquefois très-courte, vingt-quatre heures par ex.; alors on l'appelle *F. éphémère.* Lorsqu'au contraire elle a une certaine durée, le fait seul du trouble de la circulation est capable de provoquer divers dérangements dans l'économie. La rapidité avec laquelle le sang est porté vers les organes peut déterminer dans l'un d'eux, ou dans un système entier, des congestions d'où résultent parfois des diacrises intenses et même de véritables phlegmasies. Ainsi Laënnec a reconnu que le mouvement fébrile suffit à produire un état de turgescence dans les organes respiratoires. Les fièvres dites *bilieuse* et *muqueuse* sont fréquemment la simple conséquence de ce phénomène physiologique. Dans le cas où il survient une inflammation, celle-ci constitue dès lors l'élément principal de la maladie, et c'est elle qui à son tour entretient l'état fébrile. Au reste, Tweedie a observé que les inflammations qui éclatent pendant la durée et par le fait de la f. simple continue, sont moins intenses que les phlegmasies primitives. A moins que les complications dont nous venons de parler ne prennent un caractère grave, soit par suite de l'âge du malade, soit par toute autre circonstance, le pronostic de cette f., même sous la forme bilieuse ou muqueuse, est constamment favorable. Lorsqu'elle est tout à fait simple, le retour à la santé est en général extrêmement rapide, et alors il se produit ordinairement quelque phénomène critique, comme une éruption herpétique aux lèvres, une sueur copieuse, une sécrétion abondante d'urine, ou un dévoiement médiocre. Le traitement de cette affection est des plus simples. Le repos, la diète, et des boissons sudorifiques, rafraîchissantes ou laxatives, suivant les cas, suffisent presque toujours. Parfois on est obligé d'avoir recours aux purgatifs ou aux vomitifs, ou même aux émissions sanguines générales ou locales; mais cette dernière indication est rare et ne se présente guère que lorsqu'on redoute la production d'une phlegmasie consécutive. — La *F. laiteuse* ou *f. de lait* nous offre un ex. remarquable de f. simple continue. Cette f., qu'on pourrait justement appeler *f. physiologique*, car elle résulte de la fluxion normale qui se fait trois ou quatre jours après l'accouchement vers les mamelles, pour y établir la sécrétion du lait, se termine, au bout de vingt-quatre heures, par des sueurs abondantes, par l'écoulement du lait et le retour des lochies. Elle n'exige pas d'autres soins que d'entretenir la chaleur et de favoriser la transpiration par des boissons chaudes.

B. *F. nerveuse simple.* — Nous croyons que cette dénomination doit être réservée pour désigner ces mouvements fébriles temporaires qui s'observent chez certaines personnes remarquables par une extrême excitabilité nerveuse, et particulièrement chez les femmes. Le plus souvent cette f. est déterminée par des émotions morales plus ou moins vives, suivant la susceptibilité des individus. La nature de la cause, la constitution du sujet qui fréquemment se trouve déjà dans cet état spécial qu'on a appelé *mobilité nerveuse*, et qui sans être la maladie n'est déjà plus la santé, permettent de distinguer aisément cette sorte de f. de la f. angioténique simple. En outre, les moyens qui réussissent dans celle-ci échouent ordinairement dans celle-là Les moyens les plus efficaces à employer contre la f. nerveuse appartiennent plus à l'hygiène qu'à la matière médicale; ils sont d'ailleurs les mêmes que ceux qui conviennent dans la mobilité nerveuse.

IV. *Fièvres intermittentes.* — Ainsi que leur nom l'indique, les fièvres intermittentes sont caractérisées par des symptômes qui cessent et se reproduisent à des intervalles plus ou moins rapprochés, de telle sorte qu'une seule et même affection se compose, pour ainsi dire, d'une série d'affections très-courtes. Chacune de ces affections partielles est désignée sous le nom d'*Accès*, tandis qu'on donne à l'intervalle qui les sépare celui d'*Intermission* ou d'*Apyrexie*, parce que, pendant sa durée, il n'existe aucune trace de mouvement fébrile. — On distingue les fièvres intermittentes en *simples*, *pernicieuses* et *anomales*.

A. *Fièvres intermittentes simples.* — Dans cette catégorie de fièvres, les *accès* se partagent toujours en 3 temps ou *stades* bien distincts. — 1° *Stade de froid.* Ce premier stade est marqué par les phénomènes suivants : au début, lassitudes, bâillements, pâleur de la peau, surtout aux doigts, au nez et aux oreilles; puis, frissons légers, horripilations (chair de poule) et tremblements; quelquefois nausées et vomissements. Le pouls est petit et irrégulier; l'urine limpide et rare; la peau sèche et la soif vive. La durée moyenne du frisson est d'une demi-heure à une heure. — 2° *Stade de chaleur.* Peu à peu le froid se dissipe et la chaleur revient, faible d'abord, puis de plus en plus intense, mais toujours moins considérable que ne le pensent les malades. Le visage s'anime, la peau rougit, le pouls devient grand, fort, égal, accéléré; la soif augmente, et l'urine est rougeâtre. La durée de ce stade varie d'une à plusieurs heures; mais il est rare qu'elle se prolonge au delà de quatre à cinq. — 3° *Stade de sueur.* La peau s'humecte d'une moiteur halitueuse; d'autres fois, elle répand une sueur abondante et d'une odeur aigre. La soif, la chaleur, le malaise diminuent; le pouls est souple; et l'urine, très-foncée, dépose, en se refroidissant, un sédiment épais, semblable à de la brique pilée. La durée de la sueur diffère peu de celle de la chaleur. En somme, la durée totale d'un accès est en moyenne de quatre heures et demie.

L'apyrexie qui succède à l'accès est un état de repos, mais non pas toujours un état de santé parfaite. Le sujet éprouve de la faiblesse, du brisement dans les membres; il est sensible au froid; il sue par les causes les plus légères; son appétit est languissant; la tête est lourde, les étourdissements fréquents. Lorsque les accès de f. se sont reproduits un certain nombre de fois on voit survenir les phénomènes dits *secondaires;* ce sont : 1° la couleur jaune de la face, dont la teinte se rapproche de celle du pain d'épice, et qui diffère de l'ictère en ce qu'elle ne s'étend pas aux sclérotiques; 2° le gonflement de la *rate*, qui présente des degrés très-variés; quelquefois la tumeur (*gâteau* ou *placenta fébrile*) occupe la moitié de l'abdomen : le gonflement du foie survient moins souvent que celui de la rate; 3° l'hydropisie, qui se montre d'abord aux pieds le soir, au visage le matin, et qui s'étend peu à peu aux jambes, aux cuisses et à l'abdomen. L'intumescence de la rate résulte évidemment de l'engorgement répété du système veineux pendant les stades de froid. Quant à l'hydropisie, elle paraît dépendre d'une altération particulière du sang.

Les intervalles auxquels se reproduisent les accès des fièvres intermittentes sont très-variables, et le *type* de la maladie résulte de l'ordre et de la succession des accès. Si des accès semblables ont lieu chaque jour, on a le type *quotidien*, et la f. est dite *quotidienne;* elle est appelée *tierce*, lorsqu'ils reparaissent de deux jours l'un, et *quarte* quand ils ne reviennent que chaque troisième jour. On a admis encore des fièvres *quintanes*, *sextanes*, *septanes* ou *hebdomadaires*, *nonanes*, etc.; mais l'existence de ces types est plus que douteuse. L'accès a ordinairement lieu le matin, dans les fièvres quotidiennes; à midi, dans les fièvres tierces; après midi, dans les fièvres quartes. Ces types présentent en outre diverses variétés. La *f. double quotidienne* a deux accès chaque jour. La *double-tierce* a un accès tous les jours comme la quotidienne; mais elle en diffère en ce que les accès ne reviennent pas aux mêmes heures et ne sont semblables, pour la durée et l'intensité, que de deux jours l'un : ce sont deux tierces entrecroisées. Dans la *tierce doublée*, il y a deux accès tous les deux jours et un jour d'intermission. La f. *hémitritée* ou *demi-tierce* est une combinaison de la f. quotidienne avec la f. tierce : elle consiste en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un. La *quarte doublée* a deux accès le même jour, puis deux jours d'apyrexie. Dans la *double quarte*, au contraire, il y a un accès deux jours de suite et apyrexie le troisième. Dans la f. tierce ou quarte doublée, les accès sont quelquefois tellement rapprochés que l'un commence avant que l'autre soit terminé : on dit alors que la f. est *subintrante*. Enfin, on nomme *f. erratique* ou *atypique*, celle qui paraît et revient à des intervalles indéterminés.

B. *Fièvres pernicieuses.* — On nomme ainsi des fièvres intermittentes dont les symptômes sont si graves, et la marche si insidieuse, qu'elles se terminent souvent par la mort dès les premiers accès. Ces sortes de fièvres sont pour ainsi dire propres aux contrées marécageuses du Midi. La f. pernicieuse affecte le plus souvent le type tierce ou double tierce. L'accès pernicieux est caractérisé par une prostration profonde avec f. intense et congestion considérable du poumon, en Europe, et quelquefois du foie; de celui-ci toujours, et parfois aussi du premier dans les climats chauds. D'autres fois, c'est vers le cerveau que se montre la congestion, qui s'accompagne alors de délire, etc. En général, dans la f. pernicieuse, il y a un symptôme dominant qui trompe souvent l'homme de l'art peu familier avec ces affections. C'est même d'après ce symptôme que les nosologistes ont établi un assez grand nombre d'espèces de fièvres pernicieuses. Ainsi, par ex., Torti admet : une *f. soporeuse*, accompagnée d'assoupissement; une *f. algide*, accompagnée d'un froid continu qui augmente graduellement et n'est pas suivi de chaleur; une *f. syncopale*, caractérisée par des syncopes réitérées; une *f. cardialgique*, dans laquelle on fait des efforts inutiles pour rejeter les matières contenues dans l'estomac; une *f. diaphorétique*, une *f. hépatique*, une *f. cholérique* ou *dysentérique*, dont les noms mêmes indiquent assez le caractère. Il en est de même des variétés dites *délirante*, *céphalalgique*, *convulsive*, *pleurétique*, *dyspnéique* ou *asthmatique*, etc., que des observateurs plus récents ont ajoutées à la liste de Torti.

C. *Fièvres anomales.* — Il y en a de trois sortes. Dans les premières, les accès sont incomplets, c.-à-d. n'offrent qu'un ou deux des trois stades accoutumés. Telle était l'espèce de f. tierce appelée *tritéophye* par les anciens. Dans les secondes, les trois stades dont se composent les accès sont confondus ou intervertis. Enfin, dans les troisièmes, les accès n'offrent ni frisson, ni chaleur, ni sueur, mais seulement un symptôme plus ou moins grave qui se reproduit à des intervalles réguliers : telles sont des douleurs plus ou moins violentes qui simulent la céphalalgie ou toute autre névralgie, le rhumatisme, la chorée, etc. Ces sortes d'affections intermittentes ont reçu le nom de fièvres *larvées* ou *masquées*, parce que c'est le traitement seul qui peut faire reconnaître leur nature. En effet, tandis que ces affections résistent aux moyens qu'on administre habituellement contre les maladies qu'elles simulent, elles cèdent en général avec facilité à l'emploi des antipériodiques, et particulièrement à celui des préparations quiniques.

D. *Causes.* — Dans l'immense majorité des cas, les fièvres intermittentes sont causées par l'absorption dans l'économie de miasmes de nature végétale émanés des régions marécageuses. Aussi ces fièvres sont-elles endémiques dans les localités où il existe des marais d'eau douce ou salée, et dans celles qui sont sujettes aux débordements des fleuves, après ces débordements. On assure, il est vrai, les avoir rencontrées dans des localités saines en apparence; mais combien de causes d'infection souvent méconnues! Que d'eaux stagnantes, depuis la simple mare jusqu'aux vastes inondations qui couvrent les plaines et surtout les deltas des fleuves, peuvent donner naissance à des miasmes délétères! Combien de molécules végétales en putréfaction exhalent dans l'air le sol d'anciens lacs et d'étangs desséchés, ou les terrains d'alluvions, ou les terres ouvertes pour la première fois dans les défrichements, le creusement des canaux, etc. Les fièvres intermittentes règnent principalement au printemps et en automne; de là leur distinction en fièvres *vernales* et en fièvres *automnales*, distinction bien justifiée par les différences qu'elles présentent relativement à leur degré d'intensité et à leur opiniâtreté. En effet, les intermittentes vernales sont généralement bénignes et cèdent presque toujours promptement, soit aux efforts de la nature, soit aux moyens de l'art; tandis que les intermittentes automnales peuvent devenir dangereuses, sont souvent opiniâtres, et se prolongent quelquefois jusqu'au printemps suivant.

Une question importante qui se rattache à l'étiologie des fièvres intermittentes, est celle de la cause du retour périodique des accès; mais ce que nous avons à dire sur ce sujet trouvera mieux sa place, quand nous traiterons de la *périodicité* dans les phénomènes physiologiques.

E. *Traitement.* — La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste : 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques; 2° pendant le stade de la chaleur, à entretenir celle-ci, et en même temps à combattre les phénomènes locaux prédominants, tels que les congestions cérébrales, qui peuvent se manifester; 3° dans l'apyrexie, on a recours aux fébrifuges, et particulièrement au quinquina, ou au sulfate de quinine. Le plus ordinairement on donne le quinquina en poudre dans du vin, à la dose de 16 grammes pour un adulte, et de 2 à 4 grammes pour un enfant. Cette dose est administrée en plusieurs prises, à des intervalles de 1 ou 2 heures, en commençant, dans la fièvre quotidienne, aussitôt que l'accès est terminé, 24 heures après l'accès dans la f. tierce, et 48 heures après dans la f. quarte. Le sulfate de quinine, qui est d'un usage plus facile, et par conséquent préférable, se donne à la dose de 60 à 70 cent. pour un adulte, et aux mêmes intervalles que le quinquina. Si la première dose supprime l'accès suivant, on persiste dans l'emploi du médicament, pendant plusieurs jours, à doses semblables, puis à doses décroissantes. Si la première dose n'a fait que rendre l'accès moins long et moins intense, on augmente la quantité du fébrifuge. Dans les fièvres pernicieuses, on doit administrer le sulfate de quinine à haute dose et sur-le-champ, non-seulement pendant l'apyrexie, mais encore pendant la durée des accès. Lorsque le malade éprouve des vomissements et rejette les préparations quiniques, on peut les administrer en lavements; et si elles ne sont pas mieux gardées et absorbées sous cette forme, on a recours à la méthode endermique. Les fièvres intermittentes étant sujettes à de fréquentes récidives, il convient de surveiller la convalescence et de prendre des précautions contre les rechutes. Dans les cas où la maladie se prolonge plus qu'à l'ordinaire, il arrive souvent que le sulfate de quinine cesse de produire ses bons effets habituels : alors il faut *essayer* les *autres fébrifuges, mais* particulièrement les préparations arsenicales.

V. *Fièvres rémittentes.* — On comprend sous ce nom des maladies où l'état fébrile continue sans interruption, mais qui présentent, à des intervalles déterminés, des redoublements accompagnés de chaud et de froid au commencement, et de simples paroxysmes de chaleur vers la fin. Les fièvres ainsi dénommées se rapportent tantôt aux fièvres intermittentes, tantôt aux fièvres continues, et particulièrement aux fièvres continues symptomatiques. Les circonstances au milieu desquelles apparaissent les fièvres dites rémittentes, les phénomènes qu'elles présentent, leur marche, et surtout l'effet de la médication quinique, servent à distinguer à laquelle de ces deux séries appartient la f. que l'on observe. C'est à la première série qu'appartient le *Causus* d'Hippocrate, sorte de f. rémittente avec affection gastrique fort commune dans les climats chauds. C'est au contraire à la seconde qu'appartient la f. *hectique*, qui peut être essentielle et symptomatique. V. Hectique.

VI. *Fièvres continues graves.* — Ces fièvres forment deux grands groupes : le premier est celui des fièvres *exanthématiques*, le second celui des fièvres *typhoïdes.* Les premières se distinguent des secondes par un signe extérieur bien tranché, l'éruption cutanée qui sert à caractériser chacune d'elles ; néanmoins, malgré les différences manifestes qui caractérisent les fièvres de chacun de ces deux groupes, on retrouve entre elles toutes des analogies singulières. En effet, toutes sont des maladies *totius substantiæ*, c.-à-d. auxquelles participe l'organisme entier ; toutes se communiquent ou peuvent devenir susceptibles de se communiquer par infection ; toutes sont capables d'affecter la forme épidémique ; toutes ont une marche *rapide et procèdent par périodes régulières* ; toutes présentent des phénomènes d'éruption vers les téguments, soit externes, soit internes ; enfin, dans les unes et dans les autres, les récidives sont fort rares, comme si l'aptitude à chacune de ces maladies s'épuisait par le fait de leur développement. — Nous ne parlerons pas ici de ces deux ordres de fièvres, l'extrême importance de ces maladies nous ayant déterminé à étudier séparément chacune des fièvres exanthématiques, et à consacrer un article particulier aux fièvres de forme typhique. V. Rougeole, Scarlatine, Typhoïde, etc.

VII. *Synonymie.* — Comme nous ne devons pas oublier que notre livre est à la fois un dictionnaire et une encyclopédie, nous terminerons cet article par l'énumération des principaux termes de pyrétologie, qui n'ont pas été expliqués dans ce qui précède. — *F. adéno-méningée*; nom donné par Pinel à la f. *muqueuse* des auteurs antérieurs. — *F. adéno-nerveuse*; nom donné à la peste par le même nosologiste. V. Typhoïde. — *F. adynamique*; *nom donné par Pinel à la f. putride de ses pré*décesseurs. L'ensemble des phénomènes auquel on appliquait ces deux dénominations ne constitue point une f. particulière ; c'est simplement l'état fébrile symptomatique de la dernière période, soit des fièvres continues graves, soit de certaines phlegmasies. — *F. ardente*, le Causus. — *F. arthritique*, f. symptomatique qui accompagne quelquefois la goutte. — *F. asode* ou *assode*; nom donné par Galien aux fièvres accompagnées d'un grand malaise avec nausées, et, par Gendrin, aux fièvres qui dépendent d'une diacrise aiguë de l'appareil gastro-intestinal. — *F. atatique*, V. Ataxique. — *F. bilieuse*, V. Foie. — *F. bulleuse*, V. Bulleuse. — *F. des camps*, V. Typhoïde. — *F. catarrhale*; syn. de f. *muqueuse*. — *F. cérébrale*; syn. de Méningite. — *F. charbonneuse*, V. Charbon. — *F. dépuratoire*; nom vulg. donné aux fièvres qui s'accompagnent d'un exanthème. — *F. élode*; f. compliquée d'adynamie, avec sueurs abondantes. — *F. entéro-mésentérique*; *F. d'hôpital*; *F. jaune*; Voy. Typhoïde. — *F. maligne*; syn. de f. *ataxique*. — *F. miliaire*, V. Vésicules. — *F. muqueuse*, V. Muqueuse. — *F. nosocomiale*, V. Typhoïde. — *F. ortiée*, V. Exanthème. — *F. pestilentielle*; *F. pétéchiale*, V. Typhoïde. *F. pituiteuse*; syn. de f. *muqueuse*. — *F. pourprée*, Voy. Scarlatine. — *F. puerpérale*, V. Puerpéral. — *F. purulente*; celle qui accompagne les grandes suppurations. V. Pus. — *F. putride*; synon. de f. *adynamique*. Voy. aussi Typhoïde. — *F. rhumatismale*; f. symptomatique qui accompagne le rhumatisme articulaire aigu. — *F. de Siam*; syn. de f. *jaune*. *F. sudatoire*; syn. de Suette. V. Typhoïde. — *F. traumatique*; celle qui accompagne la suppuration des grandes plaies. — *F. des vaisseaux*; V. Typhoïde. — *F. vermineuse*; f. symptomatique d'une irritation des voies digestives, avec présence d'un grand nombre de vers intestinaux dans le tube gastro-intestinal.

FIÉVREUX, EUSE. adj. Qui cause la fièvre. *L'automne est la saison de l'année la plus fiévreuse. Ce fruit passe pour être f.* — *Pays, climat f.*, Pays, etc., où les fièvres sont fréquentes. || Qui est sujet à la fièvre. *Tempérament f.* || Subst., au masc., se dit Des personnes malades de la fièvre. *Il y a beaucoup de f. cette année dans le pays. Il y a dans l'hôpital une salle pour les f.*

FIÉVROTTE. s. f. Petite fièvre. Fam. et peu us.

FIFRE. s. m. (all. *pfeifer*). Sorte de petite flûte d'un son aigu. || Celui qui joue du fifre. — V. Flûte.

FIGEMENT. s. m. Action par laquelle un liquide gras se fige ; ou État de ce qui est figé.

FIGER. v. a. (lat. *figere*, fixer). Congeler, épaissir, condenser par le froid ; ne se dit guère que Des liquides. *Le froid fige l'huile. On a prétendu que certains poisons figeaient le sang dans les veines.* = se Figer. v. pr. *La graisse se fige. L'huile se fige. Ce bouillon s'est figé.* = Figé, ée. part. = Conj. V. Manger.

FIGUE. s. f. (lat. *ficus*). Fruit du figuier. || Fig. et fam., *Moitié f., moitié raisin*, Moitié de gré, moitié de force ; ou En partie bien, en partie mal ; ou encore, En partie sérieusement, en partie en plaisantant. *Il y a consenti moitié f. et moitié raisin. Vous a-t-il bien reçu? moitié f., moitié raisin. Il lui a fait un compliment moitié f., moitié raisin.* — *Faire la f. à quelqu'un*, Le braver, se moquer de lui. *Il fait la f. à tous ses ennemis.*

FIGUERIE. s. f. Lieu destiné à la culture des figuiers.

FIGUIER. s. m. T. Bot. V. Morées. || * Abusivem., *F. d'Adam*, le Bananier, V. Musacées. *F. d'Amérique*, *F. de Barbarie* ou *F. d'Inde*, le Cactus opuntia, Voy. Cactacées. *F. des Hottentots*, la Ficoïde comestible, V. Mésembryacées. *F. des Indes*, le Papayer, Voy. Papayacées. *F. maudit*, le Clusia, Voy. Clusiacées. *F. de Pharaon*, le Sycomore, Voy. Acérinées. || * T. Ornith. Voy. Roitelet.

* **FIGULINE.** adj. f. (lat. *figulus*, potier de terre). *Terre, argile f.*, Qui est propre à la confection des poteries.

FIGURANT, ANTE. s. Danseur, danseuse qui figure dans les corps de ballet ; et par ext., Celui, celle qui fait un personnage accessoire et muet dans quelque pièce de théâtre que ce soit.

FIGURATIF, IVE. adj. Qui est la représentation, la figure, le symbole de quelque chose. *Tout était f. dans l'ancienne loi.* — *Plan f., carte figurative*, Qui représente un lieu, un bois, une terre, une maison, etc. || En T. Gram. grecque, on appelle aussi *Lettres figuratives*, ou simpl., *Figuratives*, Les lettres qui servent à caractériser certains temps des verbes, telles que le Σ qui caractérise le futur et l'aoriste, et le K qui caractérise le parfait.

FIGURATIVEMENT. adv. D'une manière figurative. *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris f. dans l'ancienne.* N'est usité que dans le Dogmatique.

FIGURE. s. f. (lat. *figura*). Forme extérieure d'un corps, d'un être. *Tout corps a une f. La f. de la terre. Ce corps a telle f., présente, offre telle f. La f. d'une feuille. Les diverses figures qu'affectent les cristaux. Il n'a pas f. d'homme. Il n'a pas f. humaine. Jupiter prit la f. d'un cygne. Minerve cachée sous la f. de Mentor.* — Particul., Le visage de l'homme. *Avoir une belle f., une f. agréable, une laide f., une sotte f., une plaisante f. Elle est bien de f. Un enfant d'une jolie f. Sa f. n'a pas changé depuis deux ans. Je connais cette f.-là. Voilà une jolie f. d'enfant. Il a une f. d'enfant.* — Par extens., se dit De l'air, de la contenance, des manières, etc. *Il fallait voir la sotte f. qu'il faisait. Je ne savais trop quelle f. je devais faire. Je fis à dîner une fort triste f., car j'étais indisposé.* — L'état dans lequel se trouve une personne relativement à ses affaires, à son crédit, etc. *Il fait bonne f. dans le monde. Il faisait alors quelque f. à la cour. Il y fait une mauvaise, une pauvre f. Il n'y fait aucune f.* Absol., *Faire f.*, se dit pour, Être dans une situation avantageuse, paraître beaucoup, faire beaucoup de dépense. || La représentation d'un objet quelconque à l'aide des arts graphiques. *Des figures de plantes, d'animaux. Figures gravées, lithographiées, coloriées. Figures noires. Faire imprimer un livre avec des figures, avec figures. Figures symboliques. Figures héraldiques.* — Dans les Beaux-Arts, se dit particulièr. De la représentation d'un personnage ou d'un animal. *Les figures sont trop entassées dans ce tableau. Une f. bien dessinée, mal dessinée. F. de bronze, de marbre, de plâtre, de cire. Il faudrait mettre quelques figures dans votre paysage. Ces figures manquent d'expression, de mouvement. Les figures de ce bas-relief se détachent admirablement. Draper une f. Peindre, dessiner la f. F. de grandeur naturelle. Demi-f.*, Celle qui ne présente que le haut du corps, depuis la ceinture. — * T. Jeu de cartes. Les cartes qui représentent les rois, les dames et les valets. || Dans le langage mystique, Représentation, image symbolique ou allégorique. V. Allégorie. || T. Mathém. Tout espace borné par une ou plusieurs lignes. *F. plane, carrée, triangulaire, circulaire. Tracer, faire, décrire une f., des figures sur un tableau.* — Se dit également Des lignes qui n'enferment point un espace. *La ligne spirale et la cycloïde sont des figures de géométrie.* — *F. d'astrologie*, Description de la position des astres par rapport à l'horoscope qu'on veut tirer. || T. Chorégraphie. Se dit Des différentes lignes qu'on décrit en dansant. *Il connaît les différents pas de cette danse, mais il n'en sait pas la f.* — *F. de ballet*, Les diverses situations où les danseurs se mettent les uns à l'égard des autres dans les différents mouvements qu'ils font. || * T. Mus. Groupe de notes qui forme un certain dessin. C'est de là qu'on a appelé *Chant figuré* et *Musique figurée*, Tout ce qui n'est pas du plain-chant. = Synon. V. Forme.

Enc. — Rhétor. et Gramm. — Le mot ***Figure***, pris dans sa signification la plus générale, comprend toutes les formes de l'élocution ; mais, dans son acception habituelle, on s'en sert spécialement pour désigner certains procédés de langage qui, *par la manière dont ils rendent la pensée, y ajoutent de la force*, de la vivacité ou de la grâce. Les figures ne sont donc pas, comme on l'a dit quelquefois, « des façons de parler qui s'éloignent de la manière naturelle et ordinaire » ; au contraire, elles naissent naturellement des besoins de la pensée et de la vivacité de l'imagination ; elles sont propres au style familier aussi bien qu'aux compositions les plus travaillées. A ce sujet, Dumarsais observe avec raison qu'il s'en fait plus « dans un jour de marché à la halle qu'en plusieurs jours d'assemblées académiques. » Toutefois, si les figures sont une beauté quand elles viennent *naturellement, leur recherche affectée constitue un véritable* défaut dont Molière a pu dire :

Ce style figuré dont on fait vanité
Sort du bon naturel et de la vérité :
Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

« Les principales figures, dit Géruzez, relèvent de la passion et de l'imagination. Par ex., lorsque l'idée prend la forme d'exclamation ou d'apostrophe, cette forme est déterminée par le mouvement de l'âme ; et lorsqu'au lieu de désigner un objet par son propre nom, on substitue à ce nom celui d'une des parties de l'objet, c'est que cette partie a surtout frappé l'esprit. Ainsi, quand le poëte dit *cent voiles* au lieu de cent vaisseaux, c'est que les voiles *représentent plus* vivement l'objet qu'il veut peindre, et que son imagination en a été plus vivement frappée. »

On distingue les figures en ***figures de mots***, et en ***figures de pensées***.

1° Les ***Figures de mots*** sont ainsi nommées parce qu'elles consistent entièrement dans les mots qui servent à les former, en sorte que si l'on change ces derniers, elles disparaissent entièrement. Il y en a de quatre espèces. — Les figures de la première sont purement grammaticales : elles portent sur les changements qui surviennent dans la forme des mots, tels que le *retranchement ou l'addition d'une lettre ou d'une syllabe*, la séparation d'un mot en plusieurs parties ou celle d'une diphthongue en plusieurs voyelles. Nous citerons comme ex., l'***Apocope***, l'***Aphérèse***, la *Crase*, la ***Diérèse***, la ***Syncope***, la ***Tmèse***, etc. — La seconde catégorie comprend les figures qui se rapportent à des modifications des règles de la syntaxe. Elles résultent, tantôt de la suppression d'un ou de plusieurs mots, comme dans l'***Ellipse***; tantôt de l'emploi d'accords en apparence irréguliers, comme dans la ***Syllepse***; d'autres fois, de la substitution d'un temps à un autre, comme dans l'***Énallage***. — Les figures de la troisième espèce sont relatives à l'harmonie des mots et des phrases ; elles sont produites par des mots répétés ou placés symétriquement de manière à amener des désinences ou des consonnances analogues : telles sont l'***Onomatopée***, l'***Homœoptote*** et l'***Homœotéleute***. — Enfin, la quatrième classe se compose des figures qui changent ou modifient le sens des mots, et que, pour ce motif, on appelle ***Tropes***. La métaphore, la métonymie, la synecdoque, etc., appartiennent à cette dernière catégorie.

2° Les ***Figures de pensées*** tiennent surtout au sentiment de *l'orateur ou de l'écrivain, et à l'effet qu'il veut produire.* Par conséquent, elles existent toujours, quels que soient les mots qui les forment. Elles ont toutes pour objet de frapper plus vivement l'esprit de l'auditeur ou du lecteur ; aussi sont-elles souvent désignées sous le nom de ***figures de rhétorique***, par opposition à celui de ***figures de grammaire*** qu'on donne aux diverses espèces de figures de mots. Parmi les figures de pensées, les unes, telles que l'***Apostrophe***, l'***Interrogation***, l'***Exclamation***, l'***Ironie***, l'***Hyperbole***, etc., expriment et excitent l'émotion ou la passion. Les autres, comme la ***Prosopopée***, l'***Hypotypose*** et la ***Comparaison***, s'adressent plus particulièrement à l'imagination. D'autres ne mettent en jeu ni la passion ni l'imagination, et se rapportent simplement à la manière d'exprimer les vues de l'esprit ; telles sont : l'***Antithèse***, l'***Allusion*** et la ***Périphrase***. Enfin, on range ordinairement parmi les figures de pensées, certains procédés de langage qui facilitent singulièrement les effets du raisonnement. Nous nommerons surtout l'***Accumulation***, la ***Communication***, la ***Concession***, la ***Correction*** ou ***Épanorthose***, la ***Prolepse***, la ***Réticence*** et la ***Suspension***. — V. les divers mots imprimés en italique dans cet article, etc.

FIGURÉMENT. adv. D'une manière figurée. *Parler f. Cela ne se dit que f. Ce mot signifie proprement telle chose, et f. il signifie telle autre.*

FIGURER. v. a. Représenter par la peinture, par la sculpture, etc. *Dans le fond du tableau, le peintre avait représenté un paysage, et sur le devant il avait figuré une danse de bergers et de bergères. Ces bas-reliefs sont si effacés, qu'on ne peut pas démêler ce que le sculpteur a voulu f.* — Se dit quelquefois Des choses. *L'ensemble de ces becs de gaz figurait un palais, un arc de triomphe. La capucine est ainsi nommée parce que le prolongement de sa corolle figure un capuchon.* || Représenter symboliquement. *Les Égyptiens figuraient l'année par un serpent qui se mord la queue. On figure la fidélité par un chien.* — Dans un sens myst., *L'immolation de l'agneau pascal de l'Ancien Testament figurait l'immolation de Jésus-Christ sur la croix.* || Avec le pron. pers. comme régime indir., *Figurer* sign. Se représenter par l'ima-

gination, s'imaginer. *Figurez-vous une grande femme sèche et maigre. On se figure souvent les choses autrement qu'elles ne sont. Vous ne pouvez vous f. sa douleur. Je m'étais figuré qu'il me rendrait ce service.* = FIGURER. v. n. Se dit Des choses qui ont de la convenance, qui font symétrie l'une avec l'autre. *Ces deux tableaux ne figurent pas bien ensemble. Ces deux pavillons figurent fort bien l'un avec l'autre.* — En parlant De plusieurs personnes qui dansent en formant des figures, on dit, à peu près dans le même sens, *Ces danseurs figurent bien ensemble.* ‖ T. Théât. Représenter dans une pièce un personnage accessoire et ordinairement muet. *Vous n'aurez pas un mot à dire, vous ne serez là que pour f.* ‖ Se montrer, paraître, se trouver. *Il n'a pas figuré d'une manière très-honorable dans cette circonstance. Son nom figure en tête de la liste.* — Plus particulièr., Paraître avec avantage, faire figure. *Cet homme-là, tel que vous le voyez, a figuré autrefois à la cour.* = FIGURÉ, ÉE. part. ‖ *Plan figuré d'une maison, d'un jardin, etc.*, La représentation de cette maison, de ce jardin, etc. ‖ *Copie figurée*, V. COPIE. ‖ *Pierre figurée*, Pierre sur laquelle il y a quelque figure d'animal, de plante, etc., empreinte naturellement, ou qui représente par hasard la figure de quelque corps. ‖ *Danse figurée*, Danse composée de différents pas et de différentes figures. ‖ T. Mus. V. FIGURE. *Accompagnement figuré*, V. ACCOMPAGNEMENT. ‖ T. Gramm. et Rhét. *Le sens figuré d'un mot, d'une expression, d'une phrase*, Le sens particulier qui est attribué à un mot, quand on le détourne de son sens propre et littéral. *Terme figuré, expression, phrase figurée*, Qui renferme une figure. *Langage, style figuré*, Dans lequel il y a beaucoup de figures, soit de mots, soit de pensées. — S'emploie subst., au masc., pour signifier Le sens métaphorique ou figuré. *Ce mot, pris au figuré, ne s'emploie qu'au figuré.* ‖ T. Blas. Se dit Des pièces sur lesquelles on représente la figure humaine. ‖ * T. Math. *Nombre figuré*, V. NOMBRE.

FIGURINE. s. f. dimin. Se dit De petites figures antiques de terre cuite, de bronze, d'argent, etc., qui représentent, en général des divinités. *Les figurines du Louvre.* ‖ T. Peint. Se dit Des figures de petite dimension, qui se placent ordinairement comme accessoires, dans un paysage, etc.

FIGURISME. s. m. T. Théol. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme des figures de ceux du Nouveau.

FIGURISTE. s. m. T. Théol. Celui qui embrasse le figurisme. ‖ Ouvrier qui coule des figures en plâtre.

FIL. s. m. [On prononce l'L sans la mouiller.] (lat. *filum*). Petit brin long, délié, très-flexible, et généralement tordu, qu'on fabrique avec les fibres corticales de certaines plantes, avec le duvet de leurs graines, etc., ainsi qu'avec les poils de certains animaux, ou la matière filamenteuse sécrétée par quelques autres. *F. de lin, de chanvre, de phormium. F. de coton. F. de laine, de soie. Dévider du f. Retordre du f. Un écheveau, une aiguillée de f. On est parvenu à faire des bas avec des fils d'araignée.* — *Fils de la Vierge*, V. ARANÉIDES. — *Couper de droit f.*, Couper une étoffe entre deux fils sans biaiser. Fig. et fam., on dit aussi, *Aller de droit f.*, pour Aller directement à son objet. ‖ Figur. et prov., *Donner du f. à retordre à quelqu'un*, Lui causer de la peine, lui susciter des embarras. *Cela ne tient qu'à un f.*, Cela dépend, est à la merci du moindre événement, de la plus petite circonstance. *Sa faveur ne tient qu'à un f. Son succès n'a tenu qu'à un f.* On dit aussi, *Il ne tient qu'à un f.*, en parlant D'un homme qui est près de perdre sa place, son emploi. —*De f. en aiguille*, V. AIGUILLE. *Des finesses cousues de f. blanc*, Voy. FINESSE. ‖ Fig., par allusion au fil qu'Ariane donna à Thésée, pour qu'il retrouvât son chemin dans les détours du labyrinthe, on emploie l'expression de *Fil d'Ariane*, en parlant De ce qui sert à diriger dans des recherches difficiles. *Ce principe fut le f. d'Ariane*, ou même simplem., *fut le f. qui le guida dans ces pénibles recherches.* — Poétiq., par allus. à la fable des Parques qui filaient les jours des hommes, on dit : *Le f. de la vie ; Le f. de nos destinées ; La Parque a tranché le f. de ses jours ;* et Fam., *Notre vie ne tient qu'à un f.* ‖ *F. de perles*, Collier de perles enfilées. ‖ *F. à plomb*, Voy. PLOMB. ‖ *Fil* se dit aussi Des métaux ou du verre, lorsqu'ils sont tirés en long d'une manière si déliée, qu'il semble que ce soit du fil. *F. d'argent. Fil d'archal*, ou *f. de laiton. F. de fer. Broderie en fils d'or.* = Le tranchant d'un instrument qui coupe. *Le f. d'un rasoir. Le f. d'une épée.* — *Passer au f. de l'épée*, Tuer avec l'épée, la baïonnette, etc. ; ne se dit guère qu'en parlant D'un grand nombre de personnes massacrées dans une ville, dans une place de guerre qui vient d'être prise. — *Donner le f. à un rasoir, à un couteau, à une épée*, Les rendre tranchants. On dit de même D'un instrument bien tranchant, qu'*Il a le f.* ‖ Fig. et pop., *Avoir le f.*, Être fin, rusé. *C'est un gaillard qui a le f.* = En parlant De certaines choses constituées par un tissu fibreux, *Fil* se dit pour désigner La continuité, la direction de ces fibres. *Prendre le f. du bois. Couper une pièce de bois dans le f.* ‖ Par anal., se dit Du courant de l'eau. *Suivre le f. de l'eau.* — Figur. et fam., *Aller contre le f. de l'eau*, Entreprendre une chose à laquelle tout est contraire. ‖ Figur., se dit pour Suite, liaison, enchaînement. *Suivre le f. des idées. Perdre le f. d'une affaire. Interrompre le f. du discours, le f. de l'histoire. Reprenons le f. des événements. Il n'est pas facile de saisir le f. de cette intrigue.* — *Le f. de l'analogie*, La suite et la liaison des rapports indiqués par l'analogie. ‖ Défaut de continuité qui se trouve dans le marbre, la pierre, etc.

FILAGE. s. m. Action ou manière de filer le lin, la laine, la soie, etc. *On a payé tant pour le f. Le f. de la laine destinée à la chaîne d'une étoffe est différent de celui de la trame.*

***FILAGO.** s. m. T. Bot. Voy. CASUARINÉES.

FILAGRAMME. s. m. V. FILIGRANE.

* **FILAIRE.** s. m. T. Zool. Voy. CAVITAIRES.

FILAMENT. s. m. Petit fil, petit brin long et délié, semblable à celui qui se tire de l'écorce du chanvre ou du lin. *Cette plante donne des filaments très-solides. Cela est plein de filaments. De longs filaments.* ‖ T. Anat. Se dit pour Fibre, fibrille. *F. nerveux, musculaire, cellulaire.*

FILAMENTEUX, EUSE. adj. Qui a des filaments, qui est formé de filaments.

FILANDIÈRE. s. f. Femme ou fille dont le métier est de filer. *Une habile f.* Ne s'emploie guère que dans la poésie burlesque. — Adj. *Les sœurs filandières*, Les Parques. * *Araignées filandières*, V. ARAIGNÉE.

FILANDRES. s. f. pl. Se dit Des fibres de la viande, lorsqu'elles sont longues et coriaces. *Cette viande est pleine de filandres.* ‖ T. Fauconnerie. Les helminthes des oiseaux de proie. ‖ T. Art vétér. Se dit Des chairs qui font saillie à la surface d'une plaie et s'opposent à sa cicatrisation. ‖ T. Hist. natur. Synon. de *Fils de la Vierge.* Voy. ARANÉIDES.

FILANDREUX, EUSE. adj. Qui est rempli de filandres. *Viande filandreuse.*

FILANT, ANTE. adj. Qui file, qui coule doucement. *Un liquide onctueux et filant.*

FILASSE. s. f. Amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, du lin, etc. *F. de lin, de chanvre. Charger une quenouille de f. Boucher une fente avec de la f.*, V. LIN. ‖ Fig. et fam., *Ce n'est que de la f.*, se dit D'une viande filandreuse et insipide.

FILASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui façonne la filasse, ou Qui en fait commerce.

FILATEUR. s. m. Celui qui tient, qui dirige une filature.

FILATURE. s. f. Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. *F. de soie, de laine, de coton. Les ouvriers des filatures se sont coalisés.* ‖ L'action ou l'art de filer en grand. *Appliquer les machines à vapeur à la f.* — Voy. COTON, LIN, etc.

FILE. s. f. Suite, rangée de choses ou de personnes disposées en long et l'une après l'autre. *Une longue f. de gens qui vont un à un. Il y avait une f. de voitures à n'en plus finir. Aller à la f., f. à f. Prendre, suivre la f. Se mettre à la f. Rompre, couper la f.* ‖ T. Tact. Rangée de soldats disposés les uns derrière les autres sur une même ligne. *La f. se compose de trois hommes pour l'infanterie et de deux pour la cavalerie. Compter, ranger les files. Serrer les files. Par f. à gauche. Par f. à droite.* — *Chef de f.*, Celui qui est le premier d'une file de soldats, soit à pied, soit à cheval. *Serre-f.*, se dit Des sous-officiers et des officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. *Se placer en serre-f.* — *Feu de f., F. de deux rangs*, Feu d'une troupe qui tire par file, et sans interruption. ‖ T. Tactiq. nav. *Chef de f.*, Le vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille. *Serre-f.*, Celui qui marche le dernier de tous.

FILÉ. s. m. T. Techn. * Se dit du lin, du coton, etc., filé. *Les filés de coton sont soumis à des droits très-élevés.* ‖ Se dit aussi De l'or ou de l'argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, etc. *Du filé d'or.*

FILER. v. a. Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de coton, de soie, de laine, etc., pour former un fil. *F. du lin, de la soie, du coton, de la laine. F. gros. F. fin. F. au fuseau. F. au rouet. Elle filait sa quenouille. Machine à f.* On dit aussi, *F. des cordes à boyaux.* ‖ Se dit aussi Des insectes qui tirent un fil de leur corps. *Une araignée qui file sa toile. Les vers à soie filent leurs cocons.* — Figur. et fam., on dit qu'*Un chat file*, Lorsqu'il fait un bruit continu, semblable à celui du rouet. ‖ Figur. et famil., *F. sa corde*, V. CORDE. — Fig. et poétiq., *Les Parques, les destinées lui filent une belle vie, lui filent de beaux jours, etc.*, se dit D'une personne qui a une vie glorieuse, une vie heureuse. — Figur. et prov., *F. le parfait amour*, Nourrir longtemps un amour tendre et romanesque ; ne se dit guère qu'en plaisantant. — Fig., *F. une intrigue, une scène, une reconnaissance, etc.*, Les conduire, les développer progressivement et avec art. — Fig. et par plaisant., *F. une période*, Faire une période bien arrondie. *F. la période à quatre membres.* ‖ Tirer de l'or, de l'argent, etc., en les passant à la filière ; ou Couvrir d'un fil d'or, d'argent, de cuivre, etc., ordinairement laminé, un fil de soie, de chanvre, etc. *F. de l'or, de l'argent. F. sur soie, sur fil.* ‖ T. Mar. Lâcher peu à peu, larguer. *F. le câble. F. du câble. F. sur les ancres. F. la ligne de sonde. F. les écoutes.* — *F. un nœud, deux nœuds, etc.*, Voy. LOCH. ‖ Au Jeu, *F. ses cartes*, Les découvrir lentement et peu à peu. *F. la carte*, Escamoter une carte. *Il a filé la carte pour se donner un as.* ‖ T. Mus. *F. un son*, Le poser doucement et le prolonger, ordinairement en l'enflant progressivement, puis en le diminuant de même. = FILER. v. n. Se dit De certains liquides et de certaines substances molles et tenaces qui coulent doucement et en filets. *La glu file aisément. Il faut que la pâte file. Ce vin tourne à la graisse, il file.* — Fig. et fam., *F. doux*, Agir ou parler avec douceur ou avec faiblesse quand on est menacé, maltraité. *Je me suis fâché, ils ont filé doux.* ‖ Aller de suite, l'un après l'autre. *Faire f. les troupes sur un point. Faire f. le bagage. Pendant que les troupes filaient.* — *Faire f. des troupes dans un pays*, Les y faire passer sans éclat. ‖ Popul., se dit pour S'en aller, se retirer. *Il faut f. Allons, filez.* ‖ T. Jeu. Au brelan, Ne mettre au jeu précisément que ce qu'on est obligé d'y mettre. *Il faut f. quand on est en malheur.* = FILÉ, ÉE. part. *Du lin, du coton bien filé. Les cotons filés. Des sons bien filés.* ‖ Fig. et poét., *Des jours filés d'or et de soie*, Une vie douce et heureuse.

FILERIE. s. f. Lieu où l'on file le chanvre pour l'employer, soit en fil, soit en corde.

FILET. s. m. diminutif. Fil délié, petit fil ; * n'est guère usité au propre que pour désigner La soie mise en quatre, cinq ou six brins, qu'on emploie dans la fabrication de la blonde. — Figur. et famil., *Sa vie ne tient qu'à un f.*, se dit D'un malade ou d'une personne valétudinaire qu'un rien peut emporter. On dit encore, dans le même sens, *Il n'a qu'un f. de vie.* ‖ Par anal., dans le langage ordinaire, se dit quelquefois dans le sens de Filament, de fibre, de fibrille. *Cette racine est pleine de filets. Tout s'en va par filets.* ‖ T. Bot. Voy. ÉTAMINE. ‖ T. Anat. Repli membraneux qui constitue le frein de certains organes. *Le f. de la langue, du prépuce. Lorsque chez l'enfant le f. de la langue est trop long, il empêche la succion ; alors on le coupe avec des ciseaux.* — Prov., on dit De quelqu'un qui parle beaucoup, *Il n'a pas le f.*, en sous-entendant *trop long.* = En Archit., Menuiserie, Orfèvrerie, etc., on donne le nom de *Filet* à une Moulure plate ou lisse, ronde ou carrée, mais toujours étroite relativement à sa longueur. *On place ordinairement un f. entre deux grandes moulures pour les rendre plus apparentes. Couverts d'argent à filets.* — T. Imprim. Réglet mince de métal qui sert à séparer les chapitres, les colonnes, etc. ; Le trait mince et délié que ce filet métallique produit sur le papier par l'impression. *Ce f. est trop maigre. Il faudrait là un double f.* — T. Relieur, Doreur, etc. Trait long et délié obtenu à l'aide de fers, etc. *Reliure de* *maroquin avec filets. Cette porcelaine n'est ornée que d'un simple f. d'or.*—T. Mécan. *Le f. d'une vis*, V. Vis. ‖ Fig., se dit D'un liquide quelconque, mais plus ordinairement de l'eau, lorsqu'elle coule en petite quantité, sans toutefois qu'il y ait interruption dans le jet ou l'écoulement. *Cette fontaine ne donne qu'un maigre f. d'eau. Ce ruisseau se divise en petits filets pour arroser toute la prairie. Un f. de sang.* — *Il manque à cette salade un f. d'huile, un f. de vinaigre*, Un peu d'huile, etc. — Par anal., *Un f. de voix*, Une voix qui manque de force et d'étendue. *Ce chanteur n'a qu'un f. de voix, mais il s'en sert avec goût.* = Sorte de tissu à claire-voie et à mailles nouées qui sert à différents usages, et principalement à faire des rets pour prendre des poissons ou des oiseaux. *Les mailles de ce f. ne sont pas égales. Ce f. n'est pas assez solide. Ses cheveux étaient retenus par un f. de soie. J'avais mis mon chapeau dans le f. de la voiture. Les filets d'un jeu de paume. La balle est dans les filets.* ‖ Rets pour la chasse ou la pêche. *Tendre des filets. Jeter le f. Rompre les filets.*— *Coup de f.*, V. Coup. — Fig., se dit, surtout au plur., Des moyens employés pour tromper, pour séduire. *Il s'est laissé prendre dans les filets qu'on lui a tendus. Elle est parvenue à l'attirer dans ses filets.* = Espèce de petite bride. *On peut mener ce cheval avec un simple f. Tenir un cheval au f., afin qu'il ne mange point.* ‖ Figur. et fam., *Tenir quelqu'un au f.*, L'empêcher, le priver de manger, ou, L'amuser, le faire attendre, lui faire longtemps espérer quelque chose, sans jamais lui rien donner. On dit aussi, dans l'un et l'autre sens, *Être au f.* = T. Boucherie. La partie charnue qui est le long de l'épine du dos de quelques animaux; ne se dit qu'en parlant D'animaux qui ont été dépecés pour être mangés. *F. de bœuf, de chevreuil.* Dans un sens analogue, *Filets de sole, de merlan.*

Enc. — Les *Filets* destinés à la chasse ou à la pêche se font avec de la ficelle de chanvre, et se composent de mailles égales dont chacune est arrêtée aux voisines par un nœud très-solide. On les fabrique généralement à la main, au moyen d'un bâton cylindrique, nommé *moule*, dont la grosseur détermine la largeur des mailles, et d'une aiguille de bois ou d'une petite navette de la même matière. Depuis quelques années on a imaginé diverses machines fort ingénieuses pour fabriquer les filets, et l'une des meilleures est celle de Pecqueur (1849) améliorée par Zambeaux, neveu de l'inventeur; mais ces machines auront de la peine à lutter contre la fabrication à la main, parce qu'elle est l'occupation principale des pêcheurs à leurs moments perdus. —Les filets usités pour la chasse et la pêche sont en très-grand nombre; pour la pêche seule, on en compte plus de 200 : aussi nous dispenserons-nous de les décrire. Les amateurs trouveront les plus amples renseignements à ce sujet dans le *Dictionnaire des Chasses et des Pêches* de l'Encyclopédie méthodique.

Dans la marine militaire, on nomme *filets d'abordage*, de larges filets que l'on dispose à l'extérieur des navires de façon à envelopper complétement ceux-ci, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer à bord. Pendant les combats, on fait encore usage d'autres sortes de filets, que les matelots ont baptisé du nom de *Casse-têtes*. Ces derniers se fixent à une certaine hauteur, entre les haubans, pour empêcher que les hommes placés au-dessous ne soient tués ou blessés par la chute des poulies et des cordages supérieurs lorsque les manœuvres sont coupées par les projectiles ennemis. Quant aux *filets de bastingage*, comme il en a été question ailleurs, nous renverrons à ce que nous en avons déjà dit. — V. Bastingage.

FILEUR, EUSE. s. Celui, celle qui file une substance textile quelconque. *Une fileuse au rouet. Fileuse de cocons. F. de coton.* ‖ * T. Zoolog. *Arachnides fileuses*, V. Aranéides.

FILIAL, ALE. adj. Qui appartient au fils, à l'enfant; qui est du devoir du fils, de l'enfant. *Amour, respect f. Tendresse, piété, obéissance, crainte filiale.*

FILIALEMENT. adv. D'une manière filiale.

FILIATION. s. f. Descendance de l'enfant à l'égard du père et de la mère. *F. légitime, naturelle.* —Se dit aussi D'une descendance directe par une suite non interrompue de générations; ou D'une suite non interrompue de générations dans une même famille. *Il prétend être de cette maison, mais sa f. n'est pas prouvée. La f. de cette famille est bien établie depuis trois siècles.* ‖ Fig., s'emploie aussi en parlant D'une église, d'une abbaye qui doit son origine à une autre, et De l'espèce d'adoption qu'un corps fait d'un autre. *Cette abbaye était de la f. de Clairvaux. Les Académies de Soissons et de Marseille étaient unies par f. à l'Académie française.* ‖ Fig., L'enchaînement, la liaison de certaines choses qui naissent ou dérivent les unes des autres. *La f. des mots, des langues.*

Enc. — Des droits civils de la plus haute importance sont subordonnés à l'état de famille, et cet état dépend entièrement, pour chacun, de sa filiation. La plénitude des droits de famille ne doit appartenir qu'aux enfants provenus du mariage, et cependant on ne peut les refuser tous à ceux qui proviennent d'une union plus ou moins illicite. De là deux sortes de *filiation*, la f. *légitime* et la f. *naturelle*.

I. *F. légitime.* — Aux yeux de la loi, le mari est le père des *enfants conçus ou même simplement nés dans le mariage*. La naissance depuis le mariage est un fait positif sur lequel il ne peut exister aucune incertitude; mais la durée de la grossesse étant variable dans certaines limites, la loi a dû fixer les deux extrêmes de cette durée, afin de fermer la porte aux débats à la fois insolubles et scandaleux qu'aurait fait naître l'absence d'une règle précise. Le Code considère en général 300 jours comme le terme le plus long, et 180 jours comme le plus court. C'est ensuite par l'intérêt de la légitimité de l'enfant qu'on se détermine à supposer, tantôt la gestation la plus longue, tantôt la gestation la plus courte. Ainsi, la loi répute conçu pendant le mariage tout enfant qui naît plus de 179 jours après la célébration, et moins de 300 jours après la dissolution; elle répute conçu avant le mariage tout enfant qui naît viable avant le 180e jour de la célébration; enfin, en principe du moins, elle ne considère pas comme conçu pendant le mariage l'enfant qui naît plus de 300 jours après la dissolution.

La présomption légale qui attribue la paternité au mari s'applique aux enfants conçus, et même à ceux qui sont seulement nés depuis le mariage. Toutefois la loi ne prétend pas couvrir les désordres de la femme: elle reconnaît donc au mari la faculté de désavouer l'enfant, mais en posant à ce sujet des règles très-étroites. Pour les enfants conçus pendant le mariage, elle n'admet le *désaveu de paternité* que dans deux cas : 1° si le mari prouve qu'il y avait de sa part impossibilité physique de cohabitation avec sa femme, soit par cause d'*éloignement, soit par* l'effet de quelque accident : mais, par des considérations graves, il ne peut alléguer son impuissance naturelle; 2° si le mari prouve l'adultère de sa femme et qu'en outre la naissance de l'enfant lui a été cachée. — Quant aux enfants conçus antérieurement au mariage, mais nés pendant celui-ci, le désaveu du *mari suffit en général pour repousser la présomption légale de* paternité, si la naissance a eu lieu avant le 180e jour à partir de la célébration. Néanmoins le mari n'est pas admis à exercer l'action en désaveu : 1° s'il a eu connaissance de la grossesse avant le mariage; 2° s'il a assisté à l'acte de naissance et s'il a approuvé cet acte, soit en le signant, soit en y laissant insérer la mention qui tient lieu de la signature; 3° si l'enfant n'est pas déclaré viable. Enfin, à l'égard de l'enfant qui naît plus de 300 jours après la dissolution du mariage, il n'est pas besoin de le désavouer pour contester sa légitimité (Cod. Nap. 312 à 315). — Dans les divers cas où le mari est autorisé à réclamer, il doit le faire dans le mois, s'il se trouve sur les lieux de la naissance de l'enfant; dans les deux mois après son retour, s'il était absent à cette époque; dans les deux mois après la découverte de la fraude, si on lui avait caché la naissance de l'enfant. Si le mari vient à mourir avant d'avoir fait sa réclamation, mais étant encore dans le délai utile pour la faire, les héritiers ont deux mois pour contester la légitimité de l'enfant; mais ce délai de deux mois ne court contre les héritiers qu'à dater de l'époque où leur droit héréditaire, seul fondement de leur action, leur est disputé par l'enfant, c.-à-d. où l'enfant s'est mis en possession des biens du mari, ou vient troubler les héritiers dans cette possession.

Lorsque le mariage entre deux personnes étant prouvé ou non dénié, une autre personne se prétend issue de ce mariage, c'est *à elle à fournir les preuves de sa f. La preuve la plus ordinaire* de la f. des enfants légitimes se trouve dans l'acte de naissance, qui doit en général contenir les déclarations relatives tant à la paternité qu'à la maternité. Mais il serait quelquefois impossible à un enfant de représenter son acte de naissance, lors même que cet acte existerait : dans ce cas, la possession constante de *l'état d'enfant légitime* suffit. La *Possession d'état* s'établit par une réunion suffisante de faits qui indiquent le rapport de f. et de parenté entre un individu et la famille à laquelle il prétend appartenir. La loi elle-même énumère les principaux de ces faits qui se résument tous dans ces trois mots, *nomen, tractatus, fama*. Ces faits, dit le Code, sont : que l'individu a toujours porté le nom du père auquel il prétend appartenir; que le père l'a traité comme son enfant, et a pourvu, en cette qualité, à son éducation, à son entretien et à son établissement; qu'il a été reconnu constamment pour tel dans la société; qu'il a été reconnu pour tel par la famille. Au reste, nul ne peut contester l'état de celui qui a une possession conforme à son titre de naissance; et réciproquement, nul ne peut réclamer un état contraire à celui que lui donnent son titre de naissance et la possession conforme à ce titre. A défaut de titre et de possession constante, ou si l'enfant a été inscrit, soit sous de faux noms, soit comme né de père et mère inconnus, la preuve de la f. peut se faire par témoins; cependant cette preuve ne peut être admise que lorsqu'il y a commencement de preuve par écrit, ou lorsque les présomptions ou indices résultant de faits dès lors constants sont assez graves pour déterminer l'admission. Le commencement de preuve par écrit résulte des titres de famille, des registres et papiers domestiques du père ou de la mère, des actes publics ou même privés émanés d'une partie engagée dans la contestation, ou qui y aurait intérêt si elle était vivante. La *preuve contraire peut se faire par tous les moyens propres* à établir que le réclamant n'est pas l'enfant de la mère qu'il prétend avoir, ou même, la maternité prouvée, qu'il n'est pas l'enfant du mari de la mère. — Quoique ce soit souvent par le résultat d'un crime ou d'un délit commis à son préjudice, que l'enfant se trouve placé dans la nécessité de réclamer son état, *et quoique la preuve du crime ou du délit* pût amener celle de l'état véritable, le législateur n'a pas voulu qu'à l'aide d'une procédure criminelle, on parvînt à éluder la sévérité des règles établies pour la preuve de la f. En conséquence, il a établi en principe la compétence exclusive des tribunaux civils en matière de réclamation d'état, et statué que l'action criminelle serait suspendue jusqu'au jugement sur la question d'état. L'action en réclamation d'état est imprescriptible à l'égard de l'enfant. Le droit de l'intenter ou de la suivre passe en outre à ses héritiers, mais avec des limitations strictes. Ainsi cette action ne peut être intentée par ces derniers, quand l'enfant n'a pas réclamé que lorsque celui-ci est décédé mineur ou dans les cinq années après sa majorité. Ils ne peuvent non plus suivre cette action, lorsque, ayant été commencée par l'enfant, il s'en est désisté formellement, ou a laissé passer trois années sans poursuites, à compter du dernier acte de la procédure.

II. *F. naturelle.* — On appelle *enfants naturels* tous ceux qui ne sont point issus d'un mariage légitime; ils sont *adultérins*, si l'un des deux parents était, à l'époque de la conception, engagé par mariage avec une autre personne; ils sont *incestueux*, s'ils sont nés de deux personnes parentes ou alliées au degré prohibé. La haine de l'adultère et de l'inceste a fait refuser aux fruits de ces unions déplorables tous les droits de famille attachés à la naissance; mais la loi, plus indulgente pour les enfants qui doivent le jour à une faiblesse moins condamnable, permet de les élever, par la *légitimation*, au rang des enfants du mariage, ou de leur conférer, par une *reconnaissance*, les droits attachés à la f. naturelle.

La *Légitimation* est une faveur de la loi qui élève au rang d'enfants légitimes ceux qui ne sont pas nés tels. Cette faveur, dans notre droit, est exclusivement attachée au mariage subséquent des père et mère. Lorsque les enfants naturels ont été légalement reconnus par les père et mère, et que ceux-ci viennent plus tard à se marier, leur légitimation est de droit. Lorsqu'au contraire ils n'ont pas été reconnus légalement, il faut, pour les légitimer, que les parents les reconnaissent au plus tard dans l'acte même de la célébration du mariage. La légitimation, en rattachant à la famille l'enfant qui en est l'objet, y rattache *également toute la descendance de ce dernier. En conséquence*, la loi permet de légitimer même les enfants morts, s'ils ont laissé des descendants. La légitimation, comme ce mot lui-même l'indique, confère la légitimité; mais cet effet du mariage ne peut précéder sa cause. La légitimité de l'enfant ne remonte donc pas à sa naissance; il n'a que les droits qu'il aurait eus, s'il était *né du mariage qui le légitime* (C. Nap. 331 à 333).

La f. naturelle s'établit en général par la *reconnaissance*, c.-à-d. par l'aveu que le père ou la mère fait de sa qualité; et, dans certains cas, par une recherche judiciaire. — La reconnaissance n'est pas permise indistinctement à l'égard de tous les enfants naturels; elle ne peut, en aucun cas, avoir lieu au profit des enfants adultérins ou incestueux. En outre, sa validité est subordonnée à sa forme : elle doit être faite dans la forme la plus propre à s'assurer qu'elle est sérieuse et libre. Sa place naturelle est dans l'acte de naissance; mais il est permis de la faire par acte séparé. L'acte peut être reçu par l'officier de l'état civil; néanmoins le ministère de cet officier n'est pas nécessaire : tout ce que la loi exige, c'est que la reconnaissance soit faite par acte authentique. La reconnaissance du père, sans l'indication et l'aveu de la mère, n'a d'effet qu'à l'égard du père. L'enfant qu'un des époux a eu, avant son mariage, d'un autre que de son époux, n'est point adultérin; mais sa reconnaissance pendant le mariage constitue une sorte de manque de foi envers le conjoint, qui, dans l'ignorance de l'existence de cet enfant étranger, n'avait pas dû compter sur le préjudice qui en résulterait pour lui et ses enfants. La loi a donné satisfaction à tous les intérêts en anéantissant, à l'égard du conjoint et des enfants du mariage, cette reconnaissance qui est d'ailleurs valable et susceptible de produire son effet, après la dissolution du mariage, s'il n'en reste point d'enfants. Quant à l'enfant né du commerce *antérieur des deux époux, la loi fait une exception en sa faveur.* En effet, bien que sa légitimation ne soit plus possible après la célébration du mariage, il peut acquérir par une double reconnaissance les droits d'enfant naturel. Au reste, toute reconnaissance de la part du père ou de la mère, de même que toute réclamation de la part de l'enfant, peut être contestée par tous *ceux qui y ont intérêt* (C. N. 334 à 339).

A défaut d'une reconnaissance, la f. naturelle peut, comme nous l'avons dit, s'établir par une déclaration judiciaire. La presque impossibilité de constater la paternité d'une manière certaine, en l'absence de l'aveu, a fait interdire absolument sa recherche, sauf une seule exception, le cas d'enlèvement. Encore faut-il alors qu'il y ait rapport entre l'époque de la conception et celle de l'enlèvement, pour que le ravisseur puisse, sur la demande des parties intéressées, être déclaré père de l'enfant. La recherche de la maternité, au contraire, est admise par la loi, attendu que la grossesse et l'accouchement sont des faits apparents et faciles à constater. L'enfant qui veut réclamer sa mère est tenu de prouver qu'il est identiquement le même que l'enfant dont elle est accouchée. En outre, il n'est admis à faire cette preuve que lorsqu'il existe déjà un commencement de preuve par écrit. Enfin, les motifs qui ont fait prohiber la reconnaissance des enfants incestueux ou adultérins ne permettent pas davantage d'admettre ces enfants à la preuve judiciaire de leur f. En conséquence, toute recherche de la maternité est interdite, lorsqu'*elle tendrait à prouver l'inceste ou l'adultère* de la mère (C. N. 340 à 342).

FILICULE. s. f. Nom donné autrefois à diverses petites espèces de Fougères employées comme pectorales.

FILIÈRE. s. f. T. Techn. Instrument destiné, soit à étirer les fils métalliques, soit à leur donner la forme d'une vis. V. Tréfilerie et Vis. ‖ Fig. et fam., *Passer par la f.*, se dit en parlant Des épreuves que quelqu'un doit subir, des grades intermédiaires par lesquels on doit passer pour arriver à quelque chose. *Il est arrivé en passant par la f.* Se dit aussi en parlant D'un grand nombre de personnes par les mains desquelles doit passer une même affaire. *Une f. de gens. Il faudra que votre demande passe par toute une f. de commis, d'employés.* * On dit encore, dans un sens anal., *La f. des bureaux, la f. administrative. Cette affaire durera longtemps, car elle doit passer par toute la f. administrative.*

— *Faire passer quelqu'un par toutes les filières*, Lui susciter toutes sortes de chicanes, de difficultés. ‖ T. Charpent. Synon. de Panne. V. Comble. ‖ *T. Zool. L'ensemble des pores par lesquels les araignées et les chenilles font sortir les fils dont elles forment leurs toiles et leurs cocons.

FILIFORME. adj. 2 g. T. Hist. nat. Délié comme un fil. *Antennes filiformes. Feuilles filiformes.*

FILIGRANE. s. m. (lat. *filum*, fil; *granum*, grain). Ouvrage d'orfévrerie fait à jour avec des fils d'or ou d'argent entrelacés et soudés les uns avec les autres. *Un vase de f.* ‖ Se dit aussi Des lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier, et De l'empreinte qui en résulte sur chaque feuille, quand on regarde celle-ci à la lumière transmise. *Les billets de banque ont des filigranes.* = * Filigrané, ée. adj. *Papier f.*, Papier qui présente les marques appelées filigranes.

FILIN. s. m. T. Mar. Voy. Cordage.

FILIPENDULE. s. f. T. Bot. Voy. Rosacées.

FILLE. s. f. (latin. *filia*). Se dit D'une personne du sexe féminin par rapport à son père et à sa mère, ou par rapport à l'un d'eux seulement. — *Petite-f.*, Voy. Petit. *Arrière-petite-f.*, et *Belle-f.*, Voy. ces mots. — Par extension, se dit D'une personne qu'on regarde ou qu'on aime comme sa fille, ou bien qui vous aime comme on aime un père ou une mère. *Vous retrouverez en elle la f. que vous avez perdue.* — *Ma f.*, Terme d'affection ou de bienveillance que les personnes d'un certain âge ou d'un caractère respectable emploient quelquefois en parlant à une jeune fille ou à une femme. *Ma fille, lui dit le vieillard, écoutez mes conseils.* ‖ En poésie et dans le style élevé, *Fille* se dit aussi pour Descendante, issue de telle ou telle race, native de tel ou tel pays. *La f. des Césars. La f. de tant de rois. Les filles de Sion.* — Poétiq., *Les filles de Mémoire*, Les Muses. *Les filles du Jour*, Les Heures. *Les filles d'enfer*, Les Furies. — Figur., *La vérité est la f. du temps. La superstition est la f. de l'ignorance, etc.* ‖ Figur., se dit Des abbayes, etc., qui ont été fondées par une autre et qui en dépendent. *Cette abbaye est une des filles de Citeaux.* — Par anal., se dit également D'un corps qui a été adopté par un autre. *L'Académie de Marseille se disait f. de l'Académie française.* ‖ Figurém., Les religieuses de certaines communautés prennent le nom de *Filles du Calvaire, Filles-Dieu, Filles de Saint-Thomas, etc.* = Dans un sens particulier, se dit D'une enfant du sexe féminin, et D'une personne du sexe qui n'est pas mariée, par oppos. à Femme. *Elle est accouchée d'une f. Il naît chaque année plus de filles que de garçons. Elle est encore f., elle n'est pas mariée. C'est une f. à marier. Une jolie f. Une jeune f. Une vieille f. Une honnête f. Rester f. Mourir f.* — *F. d'honneur*, Voy. Honneur. — *F. de boutique*, Celle qui est employée dans une boutique, soit pour vendre, soit pour travailler. *F. de chambre*, ou plus habituellement *Femme de chambre*, Fille ou femme qui sert à la chambre auprès d'une dame. *F. de service*, Fille ou femme employée à différents services dans une maison. Fam., on dit quelquefois simpl., *La f.*, en parlant De la servante, surtout dans les hôtelleries. *Appeler la f.* — *F. de joie, f. publique*, ou simpl. *Fille*, Une prostituée. *C'est un homme qui fréquente les filles.*

FILLETTE. s. f. dimin. Petite fille, jeune fille. *Ce n'est encore qu'une f. Gentille, jolie f.* ‖ * Se dit aussi, famil. et par mépris, en parlant d'Une jeune fille d'une naissance obscure. *Il s'était amouraché d'une f. Courir les fillettes.*

FILLEUL, EULE. s. Voy. Parrain.

FILOCHE. s. f. Espèce de tissu à mailles plus ou moins larges. *F. de soie.*

FILON. s. m. (R. *fil*). T. Géol.

Enc.—L'écorce terrestre est traversée dans son épaisseur par un nombre infini de fentes, qui souvent se croisent dans tous les sens, et dont l'origine paraît due, soit à des retraits, soit à des tassements, soit à toute autre cause dont l'effet a été la fracture et la séparation de masses solides, précédemment entières et continues. Lorsque les parois des parties séparées sont restées en contact, on observe une simple *Fissure*; lorsque les masses séparées ont glissé l'une sur l'autre, on a affaire à une *Faille*; enfin, quand les bords des fentes sont restés écartés, et que les cavités produites ont été, après coup, plus ou moins complétement remplies, on a des *Filons*; car, en géologie, on n'applique pas exclusivement, comme dans le langage ordinaire, le nom de filon aux matières qui remplissent certaines fentes: on le donne aussi aux fentes elles-mêmes.

Dans les *Failles*, les couches qui ont été disloquées conservent *parfois leur horizontalité (Fig. 1); mais ordinairement*

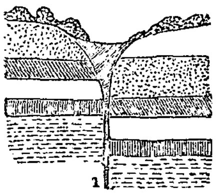
1

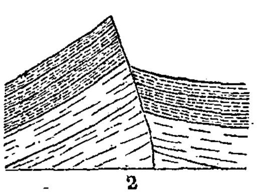
2

elles sont plus ou moins inclinées. Souvent encore des deux parties séparées par la faille, l'une se trouve tellement exhaussée relativement à l'autre qu'elle forme au-dessus de la surface du sol une crête remarquable par sa hauteur (Fig. 2), et qui a quelquefois une longueur considérable. C'est ce qu'on observe fréquemment, par ex., dans les chaînes des Alpes, du Jura et des Vosges. Ces interruptions et ces dislocations de couches primitivement continues sont une source de difficultés dans les travaux qui ont pour objet l'exploitation des houillères et la recherche des différentes richesses minérales que recèle le sein de la terre. Dans les houillères, par ex., le mineur voit tout à coup finir une puissante couche de combustible dont rien ne lui faisait présumer la cessation; il lui faut donc faire de nouvelles recherches et souvent à grands frais, pour retrouver le dépôt houiller, soit au-dessus, soit au-dessous du point où il s'est trouvé subitement arrêté. Néanmoins ces inconvénients sont compensés par quelques avantages. En effet, ces dislocations contre-balancent la tendance des couches houillères à descendre à des profondeurs où il serait impossible de les atteindre; lorsque les failles sont remplies de matières solides, elles constituent des espèces de digues qui empêchent l'envahissement de la mine par les eaux; enfin, lorsque le feu a pris dans une partie d'une houillère, elles opposent une barrière à l'incendie et empêchent que le feu ne gagne le dépôt tout entier. Mais il est une disposition particulière des failles qui a souvent donné lieu à des déceptions funestes. Lorsque, par ex., la dislocation des couches d'un terrain houiller s'est opérée de telle sorte que la même couche de houille forme à la surface du sol plusieurs affleurements successifs (Fig. 3), les gens inexpérimentés en concluent à l'existence d'autant de couches différentes: on ouvre les travaux sur chacun des points d'affleurement, et l'on s'aperçoit trop tard de son erreur.

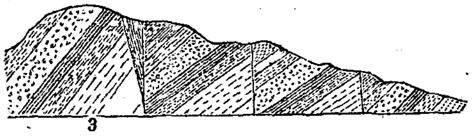
3

Nous avons dit tout à l'heure que les matières qui remplissent les *filons* n'y ont pénétré qu'après coup, c.-à-d. postérieurement à l'action des causes qui ont disloqué le sol. Ces matières ont pu être introduites dans les fentes, soit immédiatement après la formation de celles-ci, soit à des époques plus ou moins postérieures: plusieurs substances différentes se sont quelquefois succédé dans le même f. et s'y trouvent superposées. Quant au mode d'introduction, il a également varié; tantôt la matière d'un f. y est tombée d'en haut en fragments ou débris plus ou moins atténués; tantôt des matières tenues en suspension ou en solution dans un liquide se sont déposées sous forme de sédiment, de précipité ou de cristaux: les filons de cette catégorie sont appelés *filons de dépôt*. Dans d'autres cas, qui constituent l'immense majorité, c'est par le bas que les fentes ont été plus ou moins complétement comblées, soit par des matières incandescentes et fluides poussées de l'intérieur de la terre, qui se sont ensuite solidifiées par le refroidissement, soit par des émanations qui se sont condensées: ce sont les *filons d'injection.*

Souvent les fentes n'arrivent pas à la surface du sol. Alors les filons se terminent supérieurement en coin, c'est-à-dire en masses plus ou moins effilées. Quand, au contraire, les fentes pénètrent jusqu'au niveau du sol, les matières fluides auxquelles elles ont livré passage s'étendent fréquemment autour de leur orifice en y formant des nappes, ou bien s'y accumulent de manière à produire des buttes coniques (Fig. 4). Ces dispositions se montrent fréquemment dans les terrains volcaniques. C'est ainsi que se sont produites les nappes et les buttes de nature basaltique, trappéenne, etc., que l'on observe dans une foule de localités. Il n'est même pas rare de rencontrer plusieurs nappes les unes au-dessus des autres, chacune correspondant à un f. particulier qui lui a donné naissance: dans ce cas, le f. le plus récent est évidemment celui qui a produit la nappe la plus rapprochée de la surface, puisqu'il a dû forcément traverser toutes les *nappes inférieures. Parfois on voit une même roche d'origine ignée pénetrée par des filons de même nature, lesquels sont nécessairement moins anciens (Fig. 5. Masse de granit pénétrée* par une autre veine de granit, près de Carlsbad). Enfin, comme *la matière qui constitue les filons d'origine ignée offre*, en général, une résistance considérable aux influences atmosphériques, *il arrive fréquemment* que les *roches* qui les *contenaient* sont dégradées et enlevées par les agents extérieurs, tandis que *les filons eux-mêmes demeurent intacts*, de telle sorte qu'ils font saillie à la surface du sol, et y produisent l'effet d'une *muraille plus ou moins élevée. Les filons qui présentent cette disposition* ont reçu des géologues anglais le nom de *Dike* ou *Dyke*, qui signifie digue, chaussée. Cette dénomination a été adoptée par les géologues du continent; mais, par une extension abusive, on l'applique à tous les filons qui reconnaissent la même origine et ont une direction à peu près verticale.

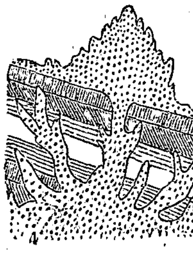
4

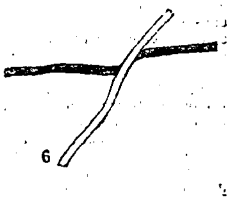
6

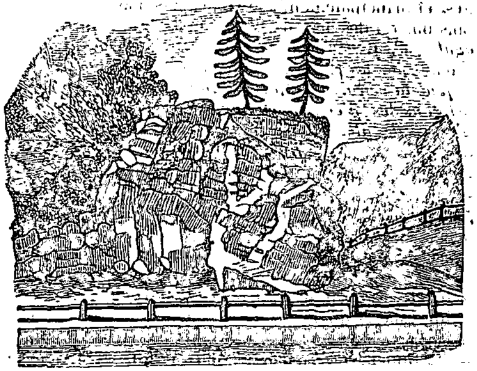
Fig. 5.

Les filons parallèles sont rarement seuls. Le plus ordinairement, on en trouve un plus ou moins grand nombre dans la même localité, à peu de distance les uns des autres. En général, dans une même contrée, les filons de même nature sont à peu près parallèles entre eux ou inclinés dans un même sens. Cette circonstance prouve qu'ils ont été formés en même temps, et que la force qui les a produits a agi dans la même direction. Quant aux filons de nature différente, ils sont quelquefois parallèles; mais le plus souvent ils sont inclinés en sens différents et se rencontrent. Alors, ou bien l'un d'eux cesse tout à fait, l'autre continuant de suivre sa direction primitive; ou bien tous les deux s'unissent et marchent ensemble; ou bien encore ils se croisent. Dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent, tantôt l'un d'eux, qu'on appelle *f. croiseur*, poursuit sa marche à travers l'autre, sans éprouver aucune déviation, et celui-ci se retrouve au delà du premier; tantôt, et c'est ce qu'on observe ordinairement, les deux parties du f. croisé ne sont pas en face l'une de l'autre; quelquefois même elles sont à une très-grande distance. On dit alors que ce f. est *rejeté* par l'autre (Fig. 6), et l'on appelle *Rejet* ou *Saut* la distance qui sépare les deux parties du f. Cette disposition indique que le f. croiseur est d'une formation postérieure à celle du f. croisé. Au reste, il est à remarquer que, dans une contrée, les filons qui appartiennent à un même système, c.-à-d. qui sont parallèles entre eux et de même nature, sont tous coupés par les filons qui appartiennent à un autre système, ou coupent tous ces derniers. Ainsi, par ex., les filons d'étain du comté de Cornouailles, en Angleterre, dont la direction est du nord-nord-est au sud-sud-ouest, sont coupés et rejetés par les filons de cuivre, qui courent de l'est à l'ouest. Dans ce pays, on connaît jusqu'à sept systèmes différents de filons, dont les plus modernes coupent et rejettent tous ceux qui leur sont antérieurs.

Les filons qui renferment des matières métallifères sont les plus importants à étudier au point de vue de l'industrie. Le plus ordinairement, la substance métallifère s'y trouve enveloppée par une matière terreuse appelée *Gangue*, au milieu de laquelle elle forme des filets plus ou moins irréguliers et dont l'épaisseur varie continuellement et s'évanouit même quelquefois entièrement. Les deux faces principales d'un f. ont reçu des mineurs le nom de *Salbandes*; mais on ne les appelle ainsi qu'autant qu'elles sont de nature ou au moins de couleur différente de la masse. On nomme *Épontes* les parois sur lesquelles s'appuient les salbandes; de plus, comme le f. est presque toujours incliné, l'éponte supérieure prend le nom de *Toit*, et l'inférieure celui de *Mur*. Enfin, quand une partie du f. vient se montrer à la surface du sol, on l'appelle *Affleurement* ou *Tête* de filon. — Voy. Mine.

FILOSELLE. s. f. (R. *fil*). Voy. Soie.

FILOU. s. m. (lat. *nebulo*, fripon?). Celui qui vole avec adresse. *Un habile f. Un tour de f.* ‖ Par extens., Celui qui trompe au jeu. *Il a joué avec des filous qui lui ont gagné son argent.* ‖ * T. Ichth. V. Sparoïdes.

FILOUTER. v. a. Voler avec adresse. *On lui a filouté sa bourse.* — Absol., *Il passe sa vie à f.* ‖ Par extens., Tromper au jeu. *Ne jouez pas avec lui, il vous filoutera.* — On dit encore, *Il m'a filouté de tant*, Il m'a gagné déloyalement telle somme. = Filouté, ée. part.

FILOUTERIE. s. f. Action de filou. *C'est une pure f. Il ne vit que de filouteries.*

FILS. s. m. [On ne pron. pas l'L.] (lat. *filius*). Se dit D'un individu du sexe masculin par rapport à son père et à sa mère, ou par rapport à l'un d'eux seulement. *F. légitime, naturel, adoptif. F. aîné, puîné, cadet. L'un de ses f. est magistrat et l'autre militaire. Dupont père et Dupont f. Messieurs Dupont père et f.* Pour désigner une maison de commerce tenue par un père et son fils conjointement, on dit, *Un tel et f., négociants.* — *Petit-f.*, Voy. Petit. *Arrière-petit-f.* et *Beau-f.*, V. ces mots. — *F. de famille*, V. Famille. — Ellipt., *Le f. de la maison*, Le fils du maître de la maison. — Prov., *Il est bien le f. de son père*, se dit De quelqu'un qui ressemble beaucoup à son père, ainsi que De celui qui a les mêmes inclinations et les mêmes qualités ou les mêmes défauts que son père. — *F. de maître*, se disait autrefois De celui qui, étant fils d'un maître dans quelque art, dans quelque métier, jouissait de certains priviléges pour parvenir lui-même à la maîtrise. Se dit encore, Figur. et fam., De celui qui a les mêmes qualités, les mêmes talents que son père. *C'est un très-habile jurisconsulte, il est f. de maître.* ‖ Par ext., se dit D'un jeune homme ou d'un homme qu'on regarde ou qu'on aime comme son fils, ou qui vous regarde et vous aime comme on aime un père ou une mère. *L'orphelin qu'il avait recueilli devint son f. et son soutien.* — *Mon f.*, Terme d'affection ou de bienveillance que les personnes d'un certain âge ou d'un caractère respectable emploient en parlant à un jeune homme ou à un homme. *Mon f., lui dit le vieillard, croyez-en mon expérience.* ‖ En poésie et dans le style élevé, *Fils* se dit quelquefois pour Descendant, issu de telle ou telle race, né en tel ou tel pays. *Les f. de saint Louis. Le f. de vingt rois. Les f. de l'Helvétie. Les f. du désert.* — Poétiq., *Les f. d'Apollon*, Les poëtes. *Les f. de l'harmonie*, Les musiciens, et quelquef. les poëtes. *Les f. de Mars*, Les guerriers que la victoire favorise. ‖ Figur., *Il est le f. de ses œuvres*, se dit D'un homme qui ne doit qu'à son mérite, qu'à ses travaux, la réputation, la fortune ou le rang dont il jouit.—Figur., *Le luxe est le f. de la vanité. Les vices sont les f. de l'oisiveté, etc.*, La vanité produit le luxe; l'oisiveté fait naître les vices, etc. ‖ Dans un sens particul., s'emploie pour désigner simplement Un enfant du sexe masculin. *Elle est accouchée d'un fils.*

Obs. gram. — L'Académie se contente de dire qu'on ne prononce pas l'L de ce mot; mais doit-on faire sentir l'S ou faut-il prononcer simplement *Fi?* Les grammairiens ne sont pas d'accord à ce sujet. Quant à nous, nous croyons qu'on doit faire légerement sentir l'S. Les lexicographes les plus autorisés recommandent cette dernière prononciation dans le style soutenu, et nous ne voyons pas pourquoi on ne ferait pas de même dans le langage familier. Au reste, il nous semble que l'usage, même dans le langage ordinaire, est en faveur de notre opinion.

FILTRANT, ANTE. adj. Qui sert à filtrer.

FILTRATION. s. f. Opération qui consiste à faire passer un liquide contenant des matières étrangères à travers un corps propre à les retenir. ‖ * Par anal., se dit Du passage d'un liquide à travers une substance perméable quelconque. *La f. incessante des eaux au travers des terres a rendu inutile tous les travaux.*

FILTRE. s. m. (bas lat. *feltrum*, feutre).

Enc. — Un *Filtre* est un appareil propre à clarifier et à purifier les liquides. Dans tous les appareils employés à cet effet, on fait usage de substances poreuses ou dans un état de division plus ou moins grand, à travers lesquelles on fait passer le liquide à clarifier, de telle sorte que celui ci, dans son passage à travers les pores ou les interstices de la substance filtrante, y laisse les matières étrangères qu'il peut contenir. Les substances dont on sert pour opérer la filtration, varient suivant la nature et suivant la quantité du liquide que l'on se propose de clarifier.

Dans les laboratoires de chimie et de pharmacie, on fait surtout usage du f. de papier, de l'étamine, du blanchet et de la chausse. Le *F. de papier* se fait avec une feuille de papier non collé, plusieurs fois repliée sur elle-même en forme de cornet et que l'on place dans un entonnoir. Il ne peut servir que pour traiter de petites quantités à la fois, et pour certains liquides seulement, tels que les huiles fixes et volatiles, les solutions alcooliques et ethérées, les sucs végétaux, les acides étendus, et les dissolutions alcalines. Quand il s'agit de décoctions ou d'infusions aqueuses, on se sert de l'*Étamine*. C'est un simple carré d'étamine ou de toile tendu lâchement sur un cadre de bois, appele *Carrelet*, auquel il est fixé par quatre pointes de fer. On verse le liquide sur le tissu, et l'on reçoit le produit clarifié dans un vase placé au-dessous : cette sorte de filtration est aussi appelée *Colature*. Le *Blanchet* ne diffère de l'étamine qu'en ce qu'on emploie, au lieu de toile, un carré de molleton de laine : il est surtout usité pour clarifier les sirops à chaud, et en séparer les parties albumineuses qu'ils peuvent tenir en suspension. Si le sirop est en trop grande quantité, ou s'il est très-épais et chargé de matière extractive, on fait alors usage de la *Chausse*, qui est tout simplement une sorte de cône ou de capuchon de feutre. Certaines substances, plus visqueuses encore que les sirops, exigent des procédés particuliers. Ainsi, par ex., l'huile se filtre au moyen d'un vase dont le fond est criblé de trous tamponnés avec du coton peu foulé. Enfin, pour les liquides corrosifs, comme les acides concentrés, qui ne peuvent être mis en contact avec des substances organiques, on leur fait traverser une couche de verre pilé bien lavé et séché, ou de sable siliceux, ou même de charbon pulvérisé. L'opération se fait avec un entonnoir de verre ou de porcelaine, dans lequel on met la matière filtrante, les fragments les plus grossiers à la partie inférieure.

Dans l'économie domestique, l'objet principal de la filtration consiste à débarrasser l'eau des molécules étrangères qu'elle renferme presque toujours. Les *Fontaines filtrantes* dont on se sert communément à Paris, sont de simples caisses en forme de parallélipipède, et faites de plaques de pierre de liais ou de marbre. Deux tablettes de grès filtrant sont fixées dans l'intérieur, de manière à former latéralement dans le fond un réservoir parfaitement clos de toutes parts, à l'exception d'une petite ouverture formant l'orifice inférieur d'un tube qui s'élève jusqu'au rebord de la fontaine, afin de donner issue à l'air de cette chambre particulière. Quand on remplit la fontaine, une partie du liquide filtre à travers le grès, de sorte que l'on a à la fois dans la fontaine de l'eau non filtrée, et de l'eau filtrée dans le réservoir. Deux robinets ajustés au bas de l'appareil, et communiquant l'un avec la fontaine et l'autre avec le réservoir, permettent d'obtenir à volonté de l'eau filtrée ou non filtrée, selon l'usage qu'on en veut faire. Ces appareils clarifient bien les eaux troubles; mais ils ont le défaut de ne pas leur enlever l'odeur et la saveur désagréables que peuvent leur avoir données des matières organiques putréfiées. Les *Fontaines dépuratoires* obvient à cet inconvénient. L'appareil ainsi nommé est un grand vase de matière quelconque qui, à 10 centim. du fond, est muni d'un diaphragme de poterie criblé de trous. On place sur ce diaphragme, d'abord un fragment d'étoffe de laine, puis successivement une couche de grès pilé, une couche de charbon pulvérisé mêlé de grès, et une couche de sable. Au-dessus de celle-ci, on met encore un plateau de bois ou de terre cuite, qui a exactement la forme du vase, et qui est percé de trois ou quatre gros trous. Ces trous sont eux-mêmes recouverts de champignons de grès criblés d'une multitude d'autres trous, mais très-petits et enveloppés d'éponges. Les filtres ci-dessus ont besoin d'être nettoyés de temps en temps pour empêcher que leurs pores ne s'obstruent. Cet inconvénient est moindre dans les *Fontaines à f. ascendant*, parce que la filtration s'y opère de bas en haut en vertu de la pression même du liquide. L'une des plus simples, celle de Lelogé, se compose d'une caisse divisée par des cloisons horizontales en quatre chambres d'inégale capacité. La supérieure, qui est la plus grande, reçoit le liquide. Celui-ci descend, au moyen d'un tuyau, dans celle qui occupe le bas de l'appareil, d'où elle s'élève dans la troisième dont le plancher est formé d'une pierre percée de trous et recouverte d'une couche de charbon. Après avoir traversé cette couche, l'eau continue son mouvement ascensionnel, et arrive, en passant à travers les pores d'une tablette de grès filtrant, dans la seconde chambre, laquelle est munie d'un robinet qui permet de l'extraire à volonté. Dans les campagnes, où l'on n'a souvent qu'une eau malsaine à sa disposition, on peut obtenir économiquement une fontaine de cette dernière espèce. Il suffit pour cela d'établir dans un tonneau un double fond, et d'enfermer entre les deux fonds, préalablement percés de trous, une couche de charbon pilé entre deux couches de sable grossier. (La Fig. ci-contre représente la coupe d'un appareil de ce genre.) On enfonce le tonneau dans un bassin rempli de l'eau qu'on veut purifier, et celle-ci s'y introduit de bas en haut en traversant les matières filtrantes. On la puise alors à la partie supérieure du tonneau.

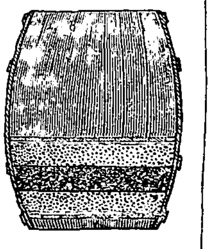

Ce qui précède se rapporte à la filtration opérée sur une petite échelle. Mais quand il s'agit d'exécuter cette opération sur de vastes proportions, comme, par ex., quand on veut fournir de l'eau filtrée à toute une ville, il faut avoir recours à d'autres moyens qui varient suivant les localités. A Toulouse et à Bordeaux, où l'état des lieux est des plus favorables, on fait passer l'eau à filtrer à travers une couche du terrain siliceux, où elle circule et se clarifie à la manière des eaux de source; puis elle se rend dans de vastes bassins souterrains, d'où elle est conduite par des pompes dans un réservoir suffisamment élevé pour qu'elle puisse être dirigée sur les différents quartiers. A Paris, où l'on n'a pas eu la même ressource, on a dû imaginer d'autres procédés; mais tous ont l'inconvénient d'exiger un nettoyage *très-fréquent, à cause de l'abondance des matières terreuses que* charrie la Seine. Le système Smith consiste à faire passer l'eau de haut en bas dans des caisses de bois prismatiques, revêtues de plomb à l'intérieur et contenant au fond une couche de charbon pilé renfermée entre deux couches de sable et une couche d'éponge placée par-dessus. Il ne donne que 125 litres par mètre carré de f. et par heure, et quand le liquide est très-chargé de limon, comme aux époques de grandes crues, on a besoin de renouveler ou de remanier les couches filtrantes deux fois par jour. Le f. Fonvielle se compose comme le précédent de plusieurs couches filtrantes; mais ces couches sont contenues *dans un vase hermétiquement fermé. De plus, l'appareil est* disposé de manière que l'on peut y produire à volonté des courants en sens contraire, ce qui en facilite singulièrement le nettoyage. Ce procédé a en outre l'avantage de donner une plus grande quantité d'eau filtrée que celui de Smith. Le f. Souchon a pour principe l'emploi de la laine comme matière filtrante. Il se compose de plusieurs caisses de bois indépendantes les unes des autres, ouvertes par le haut, et munies intérieurement de plusieurs cadres parfaitement ajustés contre les parois. Le cadre inférieur est garni d'une serge, tandis que les cadres supérieurs portent une toile métallique, et une couche de laine se trouve pressée entre chaque couple de ces cadres. Ce f. donne 100 litres d'eau filtrée par minute et par mètre carré, mais il a besoin d'être nettoyé toutes les quatre heures quand les eaux sont très-limoneuses, et seulement de dix en dix heures lorsqu'elles sont à peu près claires. Il faut, de plus, renouveler fréquemment la laine, dont les brins sont constamment entraînés par le liquide.

FILTRE. s. m. Breuvage. V. Philtre.

FILTRER. v. a. Passer un liquide par le filtre. = se Filtrer. v. pr. Être filtré. *L'eau se filtre très-bien avec cet appareil.* = Filtrer. v. n. Se dit D'un liquide qui passe par un filtre, ou qui pénètre à travers les interstices d'un corps quelconque. *Cette liqueur est bien longue à f. L'eau filtre au travers de la muraille.*

FILURE. s. f. Qualité de ce qui est filé. *La f. de cette laine est trop grosse.*

FIN. s. f. (lat. *finis*). Ce qui termine, ce qui achève; ou bien L'extrémité d'une chose, la partie où elle se termine, etc. : est opposé à Commencement. *La f. de l'année. La f. d'un voyage. La f. de la vie, du monde. La f. d'un ouvrage, d'un travail. La f. d'un discours. Un discours sans f. Il viendra à la f., vers la f., sur la f. du mois. Il voulut rester jusqu'à la f. de la séance, du spectacle. Veuillez m'écouter jusqu'à la f. Il disserte sans f. Tout prend f. dans ce monde. La f. de ce livre vaut mieux que le commencement. On a mis un errata à la f. du volume.* Dans le Commerce, *Fin courant*, La fin du mois où l'on est; *F. prochain*, Celle du mois prochain. — *Mettre f. à une chose*, La terminer, la faire cesser. *Mettre f. à une affaire, à un procès. Mettez f. à vos propos. La nuit mit f. au combat.* On dit également, *Mettre une entreprise à f.*, La terminer avec succès. — Fam., *Faire une f.*, Se fixer à un état; se dit surtout De l'état du mariage. — Prov., *La f. couronne l'œuvre*, V. Œuvre. — Popul., *A la f. des fins*, et *En f. finale*, Enfin. ‖ Dans un sens particulier, se dit pour Mort. *Il a fait une belle f., une bonne f., une mauvaise f., une f. malheureuse. Ce patriarche, voyant approcher sa f., fit venir ses enfants. Il avait le pressentiment de sa f. prochaine. Telle fut la f. de Priam.* — * On dit encore D'une chose qui s'épuise, qui est près d'être consommée, qu'*Elle tire à sa f. Nos provisions tiraient à leur f. Cette bougie tire à sa f.* ‖ T. Chasse. *Le cerf est sur ses fins*, Le cerf est bien las et près de se rendre. ‖ T. Théol. *Les quatre fins de l'homme*, La mort, le jugement, le paradis et l'enfer. = Ce qu'on se propose pour but, ce pourquoi on agit, le résultat qu'on a en vue. *F. prochaine. F. éloignée. La f. dernière. A quelle f. avez-vous fait cette démarche? Il a ses fins. Aller, tendre à ses fins. Il en est arrivé à ses fins. Il agit pour une f. plus relevée. Il est immoral de dire que la f. justifie les moyens.* Prov., *Qui veut la f. veut les moyens. En toute chose il faut considérer la f.* — *Faire une chose à bonne f., à mauvaise f.*, A bonne, à mauvaise intention. — *A telle f. que de raison*, se dit, en style d'affaires, Pour exprimer qu'on fait une chose à tout événement, parce qu'il pourra arriver qu'elle devienne utile. ‖ T. Procéd. *F. de non-recevoir*, Exception par laquelle on veut établir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. *Opposer une f. de non-recevoir.* On dit aussi, *Fin de non-procéder*, en parlant De toute exception dilatoire, déclinatoire, etc. — En Matière crimin., *Fins civiles*, Les demandes présentées par la partie civile, à l'effet d'obtenir une condamnation pécuniaire. ‖ *A ces fins*, Afin de remplir l'objet qu'on se propose. = A la fin. loc. adv. Enfin. *A la fin il est convenu de tout.* = Syn. Voy. Bout et Enfin.

FIN, INE. adj. Qui est délié et menu en son genre; se dit par oppos. à Gros ou à Grossier. *La pointe de cet instrument est très-fine. Un trait fin. Cette écriture est trop fine. Ce fil n'est pas assez f. Un poil doux et f. Toile fine. Papier f. Sable f. Pluie fine.* — *Plume fine*, Plume à écrire dont la pointe est fine. On dit, dans le même sens, *Pinceau f. Crayon f.* — *Fines herbes*, Les herbes menues qui se mettent sur la salade ou qui s'emploient dans les ragoûts. V. plus bas *Herbes fines.* ‖ Qui a de l'élégance et de la délicatesse. *Les traits de la femme sont plus fins que ceux de l'homme. Des contours fins et gracieux.* — *Avoir la taille fine*, Avoir la taille élégante et déliée. On dit de même, *Avoir la jambe fine, la main fine, etc.* — Figur., dans les Beaux-Arts, *Pinceau f., burin f., touche fine*, La manière d'un peintre, etc., quand elle est caractérisée par la délicatesse et la grâce. — *Passage f.*, Dégradation insensible et adroitement ménagée d'un ton, d'une couleur à une autre. = Qui est d'une qualité au-dessus de l'ordinaire, qui est excellent en son genre. *Couleur fine. Épice fine. Fine fleur de farine. Moutarde fine. Lame fine. Aiguille fine. Plumes fines. Porcelaine fine. Martre fine. Des chevaux fins. Des vins fins, Des mets fins.* — *Herbes* *fines*, se dit De certaines herbes aromatiques, comme le thym, la marjolaine, etc. — *Or f., argent f.*, Or, argent très-épuré. — T. Mar. *Un navire f. voilier*, ou simplement *Un f. voilier*, Bâtiment qui marche bien et qui porte bien la voile. || Figur., *Fine fleur de chevalerie*, V. Chevalerie. — Figur. et fam., *C'est une fine lame*, V. Lame. *Partie fine*, V. Partie. || Figur. et fam., *Le f. fond*, V. Fond. *Le f. mot*, Voy. Mot. = En parlant Des organes des sens, *Fin* signifie qu'ils sont Susceptibles de percevoir et de distinguer les impressions les plus légères. *Prenez garde, il a l'oreille, l'ouïe très-fine. Avoir le nez, l'odorat, le goût très-f. Les aveugles ont en général le tact extrêmement f.* — *Avoir l'oreille fine*, se dit partic. De quelqu'un qui distingue jusqu'aux moindres fautes que commet un chanteur ou un instrumentiste. — Fig. et fam., *Avoir le nez f.*, Voy. Nez. = Fig., en parlant Des choses d'esprit, *Fin* sign. Délicat, subtil, sagace. *Avoir l'esprit, le jugement, le goût, le tact f. Avoir un tour d'esprit f. et agréable.* — *Une pensée fine. Un trait, un mot f. Louange, raillerie fine. Une observation fine. C'est une distinction très-fine, et que tous les esprits ne peuvent saisir. Il n'a pas compris ce qu'il y avait de f. dans cette réponse.* || Figur., en parl. Des personnes, sign. Habile, avisé, rusé. *C'est un homme très-fin. C'est un f. matois.* Prov., *Bien f. qui l'attrapera. Plus f. que lui n'est pas bête.* — Se dit aussi De certains animaux. *Le renard est un animal très-f.* Métaphor., on dit encore D'un homme, *C'est un f. renard. C'est une fine mouche, une fine bête.* Pop., *C'est un f. merle.* — *Des yeux fins, un regard f., une physionomie fine, etc.*, Des yeux, etc., qui annoncent de l'esprit, de la pénétration, etc. = En parl. soit D'ouvrages où il entre de l'or ou de l'argent, soit De pierreries, de perles, etc., *Fin* se dit dans le sens de Véritable, par oppos. à Faux. *Une broderie d'or f. Épaulettes d'argent f. Un portrait orné de pierres fines. Collier de perles fines.* = Fin, s'empl. encore substant., au masc. || La proportion de métal précieux qui se trouve dans un alliage. *Il faudra tirer tout le f. qui se trouve dans cet alliage. Il y a onze deniers de f. dans cette monnaie.* On dit aussi, *Grain de f., bouton de f.*, en parlant De l'or ou de l'argent obtenu par la coupelle. || Figur. et fam., *Le f. d'une affaire*, Le point décisif et principal d'une affaire; ou, Ce qu'il y a dans une affaire de mystérieux, de caché. *Tirer le f. du f.*, Tirer d'une affaire tout ce qu'on en peut tirer. *Savoir le fort et le f. d'un art, le f. d'une science, le f. d'un jeu, etc.*, Connaître parfaitement un art, une science, etc. || Fam., *Faire le f. d'une chose, en faire le f.*, Ne vouloir point découvrir ce qu'on en sait, ce qu'on en pense. *Je l'ai sondé sur cette affaire, mais il fait le f., il en fait le f.* Absolum., *Faire le f.*, Se piquer d'adresse, de ruse, de finesse. — Par plaisant., *Un gros f.*, Un lourdaud qui veut faire le fin. — *Jouer au f., au plus f.*, Employer l'adresse et la ruse pour arriver à son but. = Syn. Voy. Subtil.

FINAGE. s. m. T. Pratiq. anc. Étendue d'une juridiction ou d'une paroisse.

FINAL, ALE. adj. Qui finit, qui termine. *Compte f. Quittance finale. Jugement f.* * *Des sons finals.* — *La note finale*, ou subst., *La finale*, La tonique, la note sur laquelle finit un air, un morceau de musique. — Pop., *En fin finale*, Enfin, finalement. || T. Gram. Se dit Des dernières lettres d'un mot. *Syllabe, voyelle, consonne finale. Le T f. se prononce dans le mot* Fat. *L'F finale ne se prononce point dans le mot* Clef. — Subst., La dernière syllabe d'un mot. *L'accent se met sur la finale de ce mot. Finale longue, brève.* || T. Philos. *Cause finale*, V. Cause. || T. Théol. *Impénitence, persévérance finale*, V. Impénitence, etc.

FINALE. s. m. T. Musiq. Morceau d'ensemble qui termine une symphonie, un acte d'opéra, dans lequel le compositeur cherche surtout à produire de l'effet. *Ce compositeur a fait de très-beaux finales.* — Par ext., *F. de sonate, de concerto.*

FINALEMENT. adv. A la fin, en dernier lieu. *F. il en est venu à bout.* = Syn. V. Enfin.

FINANCE. s. f. (angl. *fine*, amende). Autrefois, La somme d'argent qui se payait au trésor royal, soit pour la levée d'une charge, soit pour quelque droit imposé. *Acheter une charge pour le prix de la f. Une charge de cent mille livres de f. La première f. n'est que de tant. Rembourser sur le pied de la f. La taxe de f. a été réglée.* — * Par anal., se dit encore quelquefois Du prix d'une charge de notaire, d'avoué. *La f. d'une charge de notaire, d'un office ministériel.* || Au plur., Les revenus et les ressources pécuniaires de l'État. *L'administration, le ministère, le ministre des finances. Avoir le maniement des finances de l'État. Dresser l'état des finances du royaume. Ménager les finances de l'État. En matière de finances.* Autrefois, *Surintendant des finances. Contrôleur général des finances. Les intendants des finances. Le conseil royal des finances.* — Fam. et par ext., se dit De l'état de fortune, des ressources pécuniaires d'une personne. *Cet homme est mal dans ses finances. Ses finances sont fort dérangées.* — Fam., se dit encore, tant au sing. qu'au plur., pour Argent comptant. *Je suis un peu court de f. Il n'a pas grande f. Il le fera, mais moyennant f. Il est au bout de ses finances.* || L'état, la profession de ceux qui manient les deniers publics, ou qui font de grandes spéculations, de grandes affaires de banque; et collect., Les personnes qui exercent cette profession. *Entrer dans la f. Un homme, une famille de f. La haute f. Le quartier de la f.* — *Affaires de f.*, Affaires relatives aux finances. *Style de f., termes de f., etc.*, Le style, les termes usités dans les matières de finance. *Écriture de f.*, Écriture en lettres rondes. *Chiffre de f.*, Le chiffre romain.

Enc. — I. On a écrit sur les finances plusieurs traités qui portent le titre pompeux de *Science des finances*; néanmoins il nous est impossible de considérer la connaissance de ces matières comme capable de constituer une science. Il y a un *art des finances*, c'est-à-dire un art d'appliquer les principes de la science économique à la gestion des revenus de l'État, mais il n'existe, du moins que nous sachions, aucun ordre particulier de vérités qui puisse servir de base à une science dite financière. On peut, il est vrai, faire une *théorie* des finances; mais, dans ce sens, le mot théorie signifie simplement un ensemble systématique de règles et de préceptes d'une application plus ou moins générale. — Bien que l'économie politique soit le fondement nécessaire de l'art des finances, il a longtemps régné, et il règne encore dans plusieurs pays, une hostilité déclarée entre les économistes et les soi-disant financiers : mais cette lutte est tout simplement celle du préjugé et de la routine contre la science. Au reste, cet antagonisme va diminuant de jour en jour, à mesure que les vérités économiques sont mieux comprises, et surtout à mesure que l'expérience vient justifier l'exactitude des préceptes déduits de la science économique pure. — Malgré ce que nous venons de dire de la subordination de l'art du financier à la science économique, il n'en est pas moins vrai que le financier doit tenir compte de certains éléments que l'économiste néglige habituellement et doit en effet négliger. Si, d'un côté, le financier ne doit jamais aller à l'encontre des principes de l'économie politique; d'autre part, il doit considérer l'opportunité de l'application de ses préceptes. Il a souvent des habitudes à respecter, des préjugés à ménager, des nécessités momentanées à subir, des faits accomplis auxquels il ne peut se soustraire brusquement, etc.; toutes choses qui démontrent encore que l'art du financier ne peut prétendre au titre de science.

L'art des finances se compose de quatre parties distinctes : la Fixation des dépenses publiques, la Formation du revenu public, sa Perception, et sa Comptabilité. — La fixation des dépenses publiques varie suivant l'état social, moral et politique des peuples. Ici l'État se charge de salarier l'Instruction publique et les cultes; ailleurs il abandonne ce soin aux particuliers. Ici l'État entreprend et exploite lui-même certains établissements industriels; ailleurs il abandonne toutes les espèces de travaux industriels à l'activité privée. Ici la justice est gratuite; ailleurs les juges sont salariés par les plaideurs, etc. On voit donc que la fixation des dépenses d'un État n'est point susceptible de règles absolues, et que les habitudes, les mœurs, les antécédents historiques, sont des choses qu'il est indispensable de considérer quand il s'agit de déterminer le chiffre de ces dépenses. De là encore l'inexactitude flagrante de la plupart des comparaisons que l'on a établies entre les budgets des différents peuples. La formation du revenu public n'est pas sujette à de moindres variations. En Russie, le domaine de l'État produit une portion considérable des ressources publiques; dans la plupart des pays, elles proviennent presque exclusivement des impôts. La gestion des domaines publics n'est pas soumise à d'autres règles que celle de la propriété d'un simple particulier; mais la question des impôts est la plus difficile et la plus complexe de toutes celles que l'économie politique pratique est appelée à résoudre : car il s'agit à la fois, de ménager les populations, de ne pas tarir la source de la richesse publique, et d'obtenir par cette voie des revenus suffisants. C'est surtout lorsqu'il est question d'impôts, qu'on ne doit pas perdre un instant de vue les principes de la science économique : les résultats prodigieux obtenus en Angleterre par les réformes de sir Rob. Peel sont là pour démontrer quelles sont les conséquences d'une sage application des vrais principes. Toutefois, ici même encore, il faut tenir compte des habitudes des peuples : c'est ce que démontre très-bien l'exemple de la France et de l'Angleterre; chez nous, par ex., les contributions indirectes sont les plus impopulaires; tandis que, chez nos voisins, ce sont les contributions directes. La question des emprunts, cette ressource extraordinaire des États pour parer à des difficultés également extraordinaires, peut donner lieu à des considérations analogues. Mais comme ces questions sont traitées dans ce livre avec les détails convenables dans des articles spéciaux, nous nous contentons de les mentionner ici. — Quant à celles qui concernent la perception et la comptabilité des revenus de l'État, comme elles appartiennent presque exclusivement à l'ordre administratif, elles ont été en général résolues chez nous avec une simplicité et une économie admirables; à ce point que notre administration et notre comptabilité financières ont été prises pour modèles par plusieurs États étrangers.

Les diverses branches du service des finances en France étant l'objet d'articles particuliers, il nous suffira, pour que notre livre présente le tableau complet de l'organisation financière de notre pays, de dire quelques mots de l'administration centrale des finances. En conséquence, nous allons parler du ministère des finances et de ses divisions principales, puis de ses agents généraux dans les départements.

II. Le *Ministère des finances* est chargé de la gestion de la fortune de l'État. Ses attributions sont les suivantes : 1° Administration des revenus publics provenant de la perception des contributions directes et indirectes, de l'exploitation des domaines, des forêts, des postes, des tabacs, et de toutes les régies et entreprises qui donnent un produit au trésor. 2° Acquittement de toutes les dépenses publiques ordonnancées par les divers ministres, conformément aux crédits votés par le pouvoir législatif; inscriptions des rentes, pensions et cautionnements; paiements des dettes de l'État; et toutes opérations de trésorerie. 3° Surveillance des caisses publiques et des employés comptables; contrôle de tous les faits relatifs à la recette et à l'emploi des deniers publics; poursuite de tous les débiteurs de l'État; vérification de la fabrication et du titre des monnaies. 5° Le ministre des finances est en outre chargé de présenter au Corps législatif le budget général de l'État et le règlement définitif des exercices. — Le département des finances se divise en deux parties distinctes : l'administration centrale et les administrations particulières ou spéciales.

A. L'*Administration centrale* forme huit sections qui portent généralement le titre de *Divisions*, et dont chacune est partagée en plusieurs bureaux. — 1° *Division du personnel et de l'inspection générale* : Personnel général du ministère; Direction du service de l'inspection générale des finances. — 2° *Secrétariat général* : Dépêches, archives et contre-seing; Comptabilité spéciale des dépenses du ministère; Centralisation et examen des affaires déférées par les différentes administrations qui dépendent du ministère. — 3° *Division du contentieux* Travail relatif à toutes les questions contentieuses soumises par les différents ministères; Défense aux actions intentées contre le trésor; Poursuite des débets, etc.; Examen, réception et annulation des oppositions et significations de transports et jugements faits au trésor, etc. — 4° *Direction du mouvement général des fonds* : Ordonnancement; distribution mensuelle de fonds aux départements ministériels; Ordres à donner aux receveurs généraux et aux payeurs pour les mouvements de fonds, etc. — 5° *Direction de la dette inscrite* : Interprétation et application des lois spéciales relatives aux dettes inscrites, etc.; Grand-livre; inscriptions de rentes créées en vertu des lois; transferts et mutations; Pensions de toute nature; Cautionnements, etc. — 6° *Direction de la comptabilité générale* : Journal et grand-livre de la comptabilité générale des finances; Surveillance du service de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics; Contrôle de la gestion des receveurs généraux et particuliers des finances, des payeurs, des trésoriers coloniaux, ainsi que des diverses régies et administrations financières. — 7° *Service du caissier-payeur central du trésor public* : Paiement de la dette publique et des dépenses des ministères. — 8° *Division du contrôle central* : Contrôle des recettes et des dépenses journalières du trésor.

B. Les *Administrations spéciales* qui dépendent du ministère sont au nombre de six, qui toutes, sauf une seule, sont désignées sous le nom de *Directions générales*, et sont partagées en un certain nombre de *Divisions*, ayant chacune à leur tête un chef qualifié d'*Administrateur*. — 1° *Dir. gén. des contributions directes*, deux divisions : *a.* Répartement et cadastre; assiette des contributions et contentieux. *b.* Surveillance générale du service et centralisation des travaux relatifs à son exécution. — 2° *Dir. gén. de l'enregistrement et des domaines*, quatre divisions : *a.* Surveillance du travail des employés dans les départements, et de l'atelier général du timbre. *b.* Droits d'enregistrement sur les actes; contraventions. *c.* Timbre; contraventions et amendes. *d.* Domaines de l'État; régie, conservation et aliénation. — 3° *Dir. gén. des douanes et des contributions indirectes*, six divisions, outre une division hors cadre pour le personnel : *a.* Tarif des douanes; régime des colonies; statistique commerciale et de la marine marchande. *b.* Surveillance générale du personnel et du service extérieur des douanes et des contributions indirectes; liquidation et ordonnancement des dépenses de la direction générale dans leur ensemble. *c.* Contentieux des douanes; primes à l'exportation; sels et pêches. *d.* Préparation et interprétation des lois et règlements relatifs aux boissons et aux voitures publiques; direction du service en matière de contributions indirectes pour 60 départements (le service, pour les autres, est réuni à celui des douanes); procès-verbaux de saisie, transactions, affaires contentieuses. *e.* Navigation intérieure; octrois; cautionnements et retraites pour tous les agents des douanes et des contributions indirectes. *f.* Tabacs et poudres à feu. — 4° *Dir. gén. des postes*, deux bureaux hors cadre, un pour le personnel, l'autre pour le service central et les archives, et deux divisions : *a.* Correspondance intérieure et étrangère; impressions et réclamations; franchises et contraventions; vérifications des produits, rebuts et non valeurs. *b.* Création et suppression des relais; transport des dépêches; matériel; ordonnancement et vérification des dépenses; articles d'argent. — 5° *Dir. gén. des forêts*, un bureau central et du personnel, et trois divisions. *a.* Comptabilité; travaux d'amélioration; acquisitions d'immeubles. *b.* Aménagements; régime forestier; cahiers des charges, etc. *c.* Affaires civiles; questions de propriété et de servitude, instances correctionnelles, appels, pourvois, etc. — 6° *Commission des monnaies et médailles* : Contrôle et surveillance de la fabrication des monnaies et médailles dans toute la France.

C. Il existe au chef-lieu de chaque département, celui de la Seine excepté, un *Receveur général des finances*, et un *Receveur particulier* au chef-lieu de chaque arrondissement, sauf celui où est la préfecture.

1° Non-seulement les *Receveurs généraux* dirigent la perception et le recouvrement des contributions directes dans tout leur département, et en reçoivent le produit, mais encore ils centralisent toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État dans leur circonscription. En conséquence, ils reçoivent les versements de tous les comptables, ainsi que les produits des divers impôts, soit directement, soit par l'intermédiaire des receveurs particuliers, et alimentent les diverses caisses préposées au paiement des différents services publics. Ils exécutent dans le département les opérations du service de la trésorerie, selon les ordres qu'ils reçoivent de l'administration centrale, et sont en outre les agents de la caisse des dépôts et consignations, de la chancellerie de la Légion d'honneur et de la caisse des invalides de la marine. De plus, ces fonctionnaires sont chargés de surveiller les percepteurs et les receveurs des communes et des établissements de bienfaisance, par eux-mêmes, dans l'arrondissement, chef-lieu du département, et, par l'intermédiaire des receveurs particuliers, dans les arrondissements de sous-préfecture. Ils répondent non-seulement des actes de leur gestion personnelle, mais encore de ceux de la gestion des employés qu'ils y ont attachés et des receveurs particuliers. Enfin, ils sont justiciables de la *cour des comptes* et soumis à l'obligation d'un cautionnement. — Les contributions directes, assises sur la propriété et les personnes, étant comme une espèce de rente que l'on peut fixer d'avance, soit quant au montant, soit quant aux termes du paiement, on les exige des contribuables par douzième *et par mois, et l'on en débite également les comptables tous les* mois, c'est-à-d. qu'on constitue tous les mois ces derniers débiteurs des termes payables par les contribuables. Seulement, on suppose qu'ils ne les ont reçus que deux ou trois mois après le douzième échu, afin de leur laisser le moyen de ménager les contribuables, et de leur créer en même temps à eux-mêmes un motif de faire rentrer l'impôt; car, s'ils le reçoivent avant le terme auquel le versement en est dû, ils recueillent une jouissance d'intérêt proportionné à la célérité du recouvrement. Il est au contraire de la nature des contributions indirectes, qui ne sont perçues qu'au fur et à mesure de l'entrée en France des produits étrangers, au fur et à mesure des mutations de propriétés, ou des consommations de tout genre, de n'arriver qu'irrégulièrement et suivant le mouvement des choses sur lesquelles elles sont assises. On en débite donc, c.-à-d. qu'on en constitue débiteurs les comptables, au moment même où elles arrivent chez eux, et non par douzième et par mois, ainsi qu'on le pratique pour les contributions directes. Tous les dix jours, le receveur général est constitué débiteur de ce qui est entré dans la dizaine écoulée. Dès qu'il est débité, n'importe pour quelle espèce de contribution, le receveur général paie intérêt pour les sommes dont il est débité, jusqu'au jour où il les verse pour l'acquittement des services publics. Le jour, au contraire, où il paie une somme quelconque pour le compte de l'État et avant de *la devoir, l'État à son tour lui tient compte de l'intérêt. On* compense ensuite les intérêts dus par le receveur général pour les sommes qui ont séjourné chez lui, en dehors du temps prescrit, et les intérêts dus par le Trésor pour les sommes qui lui ont été avancées; de la sorte, il n'y a pas un jour d'intérêt *perdu, ni pour l'un ni pour l'autre; et le receveur général de*vient un vrai banquier, en compte courant avec le Trésor, obligé de tenir toujours à la disposition du gouvernement les fonds que les besoins du service peuvent exiger, n'importe dans quelle proportion. Les receveurs généraux sont nommés par le chef de *l'État sur la présentation du ministre des finances.* Ils ont un traitement fixe, qui est de 6000 fr., et un traitement éventuel, consistant en remises, bonifications ou taxations sur les divers produits dont ils centralisent le recouvrement. Quant à leur cautionnement, il varie suivant les départements, mais il est toujours basé sur le chiffre moyen des recettes annuelles.

2° Les *Receveurs particuliers* concourent, dans l'étendue de leur arrondissement respectif, aux différents services dont les receveurs généraux sont chargés. Ils tiennent à la disposition de ces derniers tous les fonds provenant de leurs recettes, soit pour les verser à la recette générale, soit pour les employer sur les lieux, soit encore pour les tenir en réserve ou leur donner les directions commandées par les besoins du service. Ils surveillent les percepteurs et les receveurs des communes et des bureaux de bienfaisance de leur circonscription, et sont responsables de la gestion de ces comptables. Leur nomination a lieu de la même manière que celle des receveurs généraux : comme eux, outre un traitement fixe de 2400 fr., ils ont droit à des remises et bonifications qui élèvent considérablement ce chiffre. Enfin, le montant de leur cautionnement varie selon les lieux et le quantum des sommes qu'ils ont à manier. Les receveurs généraux font les fonctions de receveurs particuliers dans l'arrondissement auquel appartient le chef-lieu départemental. — Dans le département de la Seine, le service est autrement or*ganisé que partout ailleurs. Les contributions directes ou autres* perçues en vertu de rôles, y sont recouvrées par des fonctionnaires appelés *Receveurs-percepteurs*, qui ne sont chargés d'aucune autre sorte d'opérations, et qui versent les produits perçus entre les mains d'un fonctionnaire spécial qui a le titre de *Receveur central des finances*, mais qui en réalité n'est guère qu'un simple caissier.

D. Indépendamment du receveur général des finances, il y a dans chaque département, à l'exception de la Seine, un agent comptable supérieur qui est désigné sous le titre de *Payeur*, parce qu'il est spécialement chargé d'acquitter les dépenses publiques. Toutefois la mission de ce fonctionnaire ne consiste pas seulement dans les opérations matérielles du paiement, dont une partie est d'ailleurs effectuée par les receveurs généraux et particuliers, sur le *vu bon à payer* du payeur; elle a principalement pour objet de s'assurer de la régularité des ordonnancements et de la justification des dépenses, en sorte qu'en réalité les payeurs sont de véritables contrôleurs pour les dépenses publiques, tant celles qui ont lieu pour le compte de l'État que celles qui sont payées sur les fonds départementaux. Les payeurs sont divisés en quatre classes, et ils ont un traitement de 6000, 7000, 8000 et 10,000 fr., selon la classe à laquelle ils appartiennent. Il leur est en outre alloué une somme assez importante à titre de frais de service. Ces fonctionnaires sont tous nommés *par le chef de l'État sur la présentation du ministre des finances*, et versent un cautionnement variable. Dans quelques départements, les payeurs sont autorisés à se faire représenter sur divers points par des *Préposés-payeurs*, lesquels acquittent les dépenses publiques sous la responsabilité du payeur dont ils dépendent. Dans la Seine, les fonctions de payeur sont remplies, mais avec des attributions beaucoup plus étendues, par le *Caissier-payeur central du trésor*, dont le service forme la septième division de l'administration centrale des finances. Enfin il existe dans les colonies des agents spéciaux, appelés *Trésoriers-payeurs*, qui sont chargés de l'acquittement des dépenses de l'État, conformément aux règles de la comptabilité générale. Mais aux attributions des payeurs départementaux, ces comptables joignent celles de receveurs des finances. En Algérie, les trésoriers-payeurs font le service des postes, et ceux des autres colonies exécutent les opérations relatives aux trois caisses des invalides, des prises et des gens de mer. Enfin, pour les armées en campagne, il existe des *Payeurs aux armées*, qui ont les mêmes fonctions et sont soumis aux mêmes règles que les autres fonctionnaires revêtus de ce titre. Tous ces agents sont astreints à fournir un cautionnement et nommés par le chef de l'État, sur la proposition du ministre des finances, et, en outre, pour ceux des colonies, sur l'avis du ministre de la marine. — V. BUDGET, CONTRIBUTION, DOMAINE, DOUANE, ENREGISTREMENT, etc.

FINANCER. v. a. Autrefois, verser de l'argent au trésor royal pour obtenir une charge, un privilége, etc. *Il finança vingt mille écus pour sa charge.* Absolum., *Il fut obligé de f. pour conserver son privilége.* ‖ Par anal., Fournir, débourser de l'argent pour une chose quelconque. *Il m'a fallu f. cent écus pour le congédier.* Absol., *Vous ne terminerez point cette affaire sans f., si vous ne financez.* Fam. = FINANCÉ, ÉE. p. = Conj. Voy. AVANCER.

FINANCIER. s. m. Autrefois, se disait De ceux qui avaient la ferme ou la régie du roi. *Les financiers et les traitants étaient sujets à recherche.* — Au Théât., se dit encore Des rôles de financiers. *Cet acteur joue les financiers.* — Famil., *Il est riche comme un f.*, se dit D'un homme opulent, qui a fait une grande fortune. Figur., on dit dans le même sens, *C'est un f., un gros f.* ‖ Aujourd'hui, Celui qui fait de grandes opérations de banque, qui se livre à la haute spéculation; et Celui qui entend les matières de finance, qui connaît la science des finances. *Un habile f.* = FINANCIER, IÈRE. adj. Qui est relatif aux finances. *Le système f. de la France. Législation financière. Opérations financières. La question financière.* — *Écriture financière*, Écriture en lettres rondes.

FINASSER. v. a. Agir avec petite ou mauvaise finesse. *Il ne fait que f.* Fam.

FINASSERIE. s. f. Petite ou mauvaise finesse. *Il ne fait que des finasseries.* Fam.

FINASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui use de petites ou de mauvaises finesses. *C'est un f., une finasseuse.*

FINAUD, AUDE. adj. Qui est fin, rusé. *C'est un homme bien f., une femme très-finaude;* et substant., *C'est un f., une finaude.* Fam., et ne se dit qu'en mauvaise part.

FINEMENT. adv. Avec finesse, avec adresse d'esprit. *Il s'y est pris très-f. Il a conduit f. cette affaire. Il l'a attrapé bien f.* ‖ Délicatement, ingénieusement. *Cela est f. pensé, f. exprimé. Il raille finement.*

* **FINE-MÉTAL.** s. m. T. Métall. V. FER.

* **FINERIE.** s. f. Fourneau qui sert à l'affinage de la fonte, quand on fait cette opération à la houille.

FINESSE. s. f. Qualité de ce qui est fin, délié, menu; ténuité. *La f. d'une toile, d'un tissu. Ses cheveux sont d'une très-grande f. On file le coton à un degré de f. incroyable.* ‖ Délicatesse. *Elle a des traits d'une grande f. La f. des contours dans un dessin, dans une figure.* — T. Peint. et Grav. *F. de pinceau, de burin, de touche*, Manière de dessiner, de peindre, de graver, délicate et gracieuse; ou L'effet qui en résulte. *Finesses de touche, de ton*, Effets de touche, de ton, remarquables par leur légèreté, leur grâce et leur délicatesse. = En parlant Des organes des sens, Aptitude à percevoir les moindres impressions. *Il a l'ouïe, l'oreille d'une grande f. Les aveugles ont ordinairement une grande f. de tact.* ‖ Figur., en parlant De l'esprit et des facultés intellectuelles, se dit pour Pénétration, subtilité, délicatesse. *La f. de l'esprit, du jugement. Il a beaucoup de f. dans l'esprit. Un esprit doué de beaucoup de f. F. de goût, de tact.* — En parl. Des choses de l'esprit, se dit De celles qui sont faites ou dites avec délicatesse, avec goût, ou qui témoignent de la subtilité, de la pénétration de l'esprit. *Cela est dit, est écrit, est exprimé, est tourné avec f. Cet écrivain joint la f. des idées à celle du style. Il n'a pas senti la f. de cette réponse. Il y a de ces finesses de langage qu'un étranger ne peut saisir. Des pensées pleines de f. La f. de ses railleries. Il y a dans son discours une grande f. de vues, d'aperçus. Je ne comprends pas la f. de cette distinction. Il y a beaucoup de f. dans le jeu de cet acteur.* — Fam., *Entendre f. à quelque chose*, Voy. ENTENDRE. ‖ Absol., se dit de La finesse d'esprit. *Sa physionomie exprime la f. Il a beaucoup de f. dans ses yeux, dans son regard.* ‖ Fam., on dit D'une personne qui connaît parfaitement et dans le plus grand détail toutes les parties d'une science, d'un art, etc., qu'*Il en sait toutes les finesses.* = Ruse, artifice; dans ce sens, se prend ordin. en mauvaise part. *Je connais sa f. et me tiendrai sur mes gardes. Il a une f. de renard. User de f.* — Fam., *Faire f. d'une chose*, Cacher, dissimuler ce qu'on ne devrait pas tenir caché, etc. *Vous avez tort d'en faire f. Il fait f. de tout.* ‖ Acte de finesse, de ruse. *Découvrir une f. F. grossière. Ses finesses ne trompent plus personne. Faire des finesses à quelqu'un.* — Fam., *Être au bout de ses finesses*, Avoir employé sans succès tous ses moyens, toutes ses ressources, pour venir à bout d'une chose. — Fig. et prov., *Des finesses cousues de fil blanc*, Des finesses grossières et qu'il est aisé de reconnaître. = Syn. V. DÉLICATESSE et PÉNÉTRATION.

FINET, ETTE. adj. Diminutif de Fin. Fam. et peu usité. ‖ Se dit quelquefois subst., surtout au féminin. *C'est une petite finette.*

FINETTE. s. f. Étoffe légère de laine ou de coton. *Doublure de f. Bonnet de finette.*

FINI. s. m. Voy. le part. du v. FINIR.

FINIMENT. s. m. T. Peint. Qualité d'un ouvrage soigné et fort travaillé. *Le f. de ces fleurs.* Vx et inus.; maintenant on dit, *Le fini.*

FINIR. v. a. (lat. *finire*). Achever, terminer, cesser. *F. un discours, une affaire, un ouvrage. F. ses jours dans la pénitence. Finissons ce débat, ce badinage. Il a fini d'écrire, de jouer. Quand donc finira-t-il de parler?* — Absolum., *Attendez-moi un instant, j'aurai bientôt fini. Voulez-vous bien f. Finissez donc, vous êtes beaucoup trop long. Vous avez commencé par où il a fini. Les chicaneurs ne veulent jamais f. Faites-le donc f.* ‖ Fam., *En f.*, se dit dans le sens de Finir, cesser, surtout en parlant De choses ennuyeuses, désagréables, qui durent trop longtemps, qu'on met trop de temps à faire. *On n'en finirait pas si l'on voulait l'écouter. Ce débat a déjà trop duré, il faut en f. Il faut en f. avec tous ces scélérats. En aurez-vous bientôt fini avec vos bavardages? Avec lui on n'en finit jamais. C'est un homme qui n'en finit jamais.* ‖ Dans un sens particul., *F. un ouvrage*, Y mettre la dernière main, le porter au plus haut degré de perfection où l'on puisse atteindre. S'emploie souvent absol., surtout dans les Arts du dessin, Pour exprimer une exécution minutieusement soignée. *Ce peintre finit patiemment, finit trop. Il a de l'imagination, mais il ne finit pas assez.* ‖ En parl. Des choses, Mettre un terme à une autre chose, en former la fin. *Il faut espérer que la prise de cette ville finira la guerre. On a surtout remarqué la péroraison qui finit son discours. Il vit approcher sans trembler l'instant fatal qui devait f. sa vie, le cours de sa vie.* = FINIR. v. n. Se terminer, ou Être terminé. *Ce mur finit au chemin. C'est là que finit sa propriété. Cela finit par des chansons. Ce mot finit par une voyelle. Cela finit en pointe.* ‖ Prendre fin, arriver à son terme. *Le jour finissait. Le sermon était près de f. Le spectacle ne finira que très-tard. Il est temps que cela finisse. Votre bail finit dans deux ans. Tout finit en ce monde.* — Se dit particul. pour Mourir. *Ainsi finit ce prince.* ‖ Avoir une certaine fin, une certaine issue, arriver à un certain résultat. *J'espère que tout cela finira bien. Cela ne peut que mal f. Cette fête finit très-tristement. C'est un homme qui finira mal. Sa vie a fini par une catastrophe malheureuse. Cette guerre si bien commencée finit par des revers.* ‖ Lorsque le v. *Finir* est suivi de la prép. *par* régissant un infinitif, ce dernier indique L'action qui est le terme ou le résultat de ce qui a précédé. *Après avoir longtemps résisté, il finit par céder. Vous finirez par vous faire une mauvaise affaire. Cela finit par impatienter.* = FINI, IE. part. *Voilà qui est fini. C'est une affaire finie. Tout est fini pour lui.* — Fig. et prov., *C'est un homme fini*, C'est un homme usé par l'âge, par les maladies, par les malheurs, et dont il n'y a plus rien à attendre. ‖ Adjectiv., en parlant D'œuvres d'art et de littérat., Qui est terminé avec soin. *Un tableau très-fini. Les ouvrages de cet écrivain ne sont pas assez finis.*

|| Limité, qui a des bornes; se dit surtout par oppos. à Infini. *Un être fini. L'esprit de l'homme est fini. Grandeur finie. Nombre fini. Progression finie.* — Substant., *Le fini et l'infini*, Ce qui a des bornes et ce qui n'en a pas. || T. Gram. *Mode fini*, V. Mode. *Sens fini*, V. Sens. = Fini. s. m. La qualité d'un ouvrage fort travaillé, terminé avec soin; se dit surtout Des ouvrages d'art. *Cela manque de fini. Ces fleurs sont d'un fini admirable. Le beau fini de ce tableau.* = Syn. V. Achever.

FIOLE. s. f. (ancienn. *phiole;* du gr. *φιάλη*, vase à boire). Petite bouteille de verre.

FIORITURE. s. f. (it. *fioritura*, floraison). T. Mus.

Enc. — On désigne par ce mot (auquel l'Académie, nous ignorons par quel motif, ne donne pas de singulier), toute espèce d'ornement que le chanteur, et quelquefois l'instrumentiste même, ajoute à la mélodie telle que l'a écrite le compositeur. L'emploi des fioritures a pour objet de varier une phrase qui se répète, d'orner un passage trop simple, ou simplement de faire briller le talent de l'exécutant. Les anciens compositeurs d'opéras se contentaient d'écrire leurs mélodies sans presque y ajouter aucun ornement, et laissaient ce soin aux artistes chargés de l'exécution. Le mauvais goût et la sotte vanité d'un trop grand nombre de chanteurs qui visaient à faire briller leur gosier plutôt qu'à interpréter convenablement l'œuvre et la pensée des compositeurs, ont depuis longtemps engagé ces derniers à introduire eux-mêmes dans leurs rôles les ornements qu'ils jugent à propos. En conséquence, aujourd'hui les chanteurs n'ont en général qu'à exécuter leurs parties telles qu'elles sont écrites.

FIRMAMENT. s. m. (lat. *firmamentum*). La voûte circulaire qui semble environner la terre, et à laquelle les étoiles paraissent comme attachées. *Les étoiles, les astres du f. Sous le f. Les anciens croyaient que le lieu des étoiles fixes était une voûte solide, et de là le nom de f. qu'ils lui avaient donné.* — En poésie, *Les feux du f.*, Les étoiles.

FIRMAN. s. m. (turc. *ferman*). T. Relation.

Enc. — En Turquie, on nomme ainsi tous les édits, ordonnances et décrets émanés du gouvernement impérial. Chaque ministre signe les firmans relatifs aux affaires de son département; mais dans certains cas, pour leur donner plus de force et d'authenticité, on place à la tête de la pièce le *thograï*, c.-a-d. un chiffre entrelacé qui représente le nom du sultan. On donne particulièrement le nom de *Hatti-schérif* (écriture noble), à tout f. qui est revêtu de la signature autographe du sultan, ou sur lequel il a écrit de sa propre main, au-dessus du thograï : « Soit fait comme il est dit ci-dessous. »

* **FIROLE.** s. f. T. Zool. Voy. Hétéropodes.

FISC. s. m. [On pron. l'S et le C.] (lat. *fiscus*).

Enc. — « Sous la république romaine, dit Savigny, le trésor de l'État était désigné par le nom d'*ærarium;* mais, apres l'établissement du pouvoir impérial, lorsque les provinces eurent été partagées entre le sénat et le prince, il résulta de là une division du trésor public en deux parties : l'une administrée par le sénat, et qui conserva le nom d'*ærarium;* l'autre administrée par l'empereur, et qui reçut le nom de *fisc* (*fiscus*); quant aux biens privés de ce dernier, ils étaient tout à fait distincts du fisc. A l'origine, le mot *fiscus* signifiait une corbeille d'osier qui servait à mettre de l'argent; mais, par extension, on l'appliqua au trésor d'un particulier, puis spécialement au trésor imperial. Enfin, lorsque les empereurs eurent concentré en eux-mêmes la puissance souveraine tout entière, la distinction établie entre l'*ærarium* et le *fiscus* disparut, et les deux mots s'employèrent indifféremment pour désigner le trésor du prince ou le trésor de l'État, qui dès lors furent une seule et même chose. » Ce fut après le règne d'Adrien que cette distinction disparut, mais nous ignorons à quelle époque précise ce fait a eu lieu.

Dans l'ancienne monarchie française, attendu que le trésor public était tout entier sous la main du prince qui en pouvait disposer sans contrôle, le mot *fisc* se conserva avec la signification qu'il avait dans la Rome impériale. On appliqua même ce nom à l'administration chargée de la perception et de la gestion des revenus qui composaient le fisc; et aujourd'hui, bien que ce terme soit banni du langage administratif, on l'emploie encore, dans le langage ordinaire, en parlant du trésor public et de l'administration des finances. — Avant 1789, on donnait le nom de *Fiscaux* aux officiers chargés de veiller, comme on disait alors, à la conservation des droits du roi; mais on appelait particulièrement *Procureurs* et *Avocats fiscaux* les officiers qui, dans les siéges subalternes, tenaient la place des procureurs et avocats publics. En effet, ces derniers étaient, dans les présidiaux, qualifiés de *Procureurs* et d'*Avocats du roi*, et, dans les cours souveraines, d'*Avocats* et de *Procureurs généraux*.

FISCAL, ALE. adj. Qui appartient au fisc, qui concerne le fisc. *Droits fiscaux. Lois fiscales. Édit f.* — *Procureur, avocat f.*, V. Fisc. || Se dit quelquefois De celui qui montre un zèle outré pour l'intérêt du fisc. *C'est un homme très-f. Il a l'esprit fiscal.*

FISCALITÉ. s. f. Disposition à étendre, à augmenter les droits du trésor, la perception des impôts. *Il se croyait un habile financier parce qu'il avait l'esprit de f. Cette prétention avait un caractère odieux de fiscalité.*

* **FISSIDACTYLE.** adj. 2 g. et s. m. (latin. *fissus*, fendu; gr. *δάκτυλος*, doigt). Nom donné à tous les passereaux dont les doigts sont entièrement libres.

* **FISSILABRES.** s. m. pl. (latin. *fissus; labrum*, lèvre). T. Entom. Voy. Brachélytres.

* **FISSIPARE.** adj. 2 g. (lat. *fissus; parere*, engendrer). T. Hist. nat. Se dit Des êtres organisés dont le mode de reproduction a lieu par la scission spontanée de leur propre corps, comme cela se voit dans un grand nombre de polypes et de végétaux inférieurs. = * Fissiparité. s. f. Mode de reproduction qui s'opère par scission spontanée.

FISSIPÈDE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *fissus; pes, pedis*, pied). T. Zool. Se dit, par opposition à Solipèdes, des animaux ongulogrades, dont le pied est divisé en deux ou quatre sabots.

* **FISSIROSTRES.** s. m. pl. (lat. *fissus; rostrum*, bec). T. Ornith. Voy. Passereaux.

FISSURE. s. f. (lat. *fissura*, de *fissus*, fendu).

Enc.—On donne le nom de *Fissure* à toute solution de continuité étroite et peu profonde, soit qu'elle s'observe dans un corps inorganique ou dans un corps organisé ; néanmoins ce terme est surtout en usage dans le langage de l'anatomie, pour désigner les sillons étroits et profonds que présentent divers organes, et dans celui de la chirurgie, pour désigner certaines fractures longitudinales des os sans déplacement des parties, et certaines ulcérations superficielles et allongées qui se développent sur la peau au niveau de ses plis ordinaires, ou sur les muqueuses à leur origine. Parmi ces dernières, les plus communes sont celles qui s'observent à la marge de l'anus, entre les plis rayonnants de la muqueuse de cette partie. Les fissures à l'anus produisent souvent des douleurs intolérables avec contraction spasmodique du sphincter, et peuvent nécessiter le débridement de ce dernier. Néanmoins on les guérit quelquefois sans avoir recours à ce moyen.

* **FISSURELLE.** s. f. T. Zool. Voy. Scutibranches.

* **FISTULAIRE.** s. m. T. Ichth. V. Aulostomes.

* **FISTULANE.** s. f. T. Zool. Voy. Enfermés.

FISTULE. s. f. (lat. *fistula*, tuyau). T. Chir.

Enc. — Une *Fistule* est un ulcère en forme de canal étroit, et qui est en général plus ou moins profond et plus ou moins sinueux. Tantôt les fistules ont deux orifices, et tantôt elles n'en ont qu'un seul et se terminent en cul-de-sac à l'autre extrémité. Les premières sont appelées *fistules complètes*, et les secondes *fistules borgnes*. Celles-ci se distinguent encore en *borgnes internes* et *borgnes externes*, selon que leur orifice unique s'ouvre à l'intérieur ou à l'extérieur du corps. Suivant le lieu qu'elles occupent, les fistules donnent issue à du pus, ou à des produits sécrétoires naturels. Ainsi, les fistules à l'anus laissent écouler du pus, tandis que les fistules de la vessie, du canal lacrymal, du canal parotidien, laissent écouler au dehors l'urine, les larmes, la salive, etc. Ces ulcères sont également nommés, d'après leur siége, *fistules à l'anus*, *fistules vésicales*, *fistules lacrymales*, *fistules salivaires*, etc. — Les causes les plus fréquentes des fistules sont, la perforation spontanée ou accidentelle d'un réservoir ou d'un conduit excréteur, la formation d'abcès considérables et particulièrement d'abcès froids, l'ouverture d'un kyste, et la présence, dans l'épaisseur des tissus, de quelque corps étranger qui y a pénétré du dehors. Lorsqu'une f. a duré un certain temps, elle se revêt d'une espèce de membrane muqueuse analogue à celle qui tapisse les conduits excréteurs naturels. Nous ne dirons rien du traitement des diverses espèces de fistules, car il est exclusivement du domaine de la chirurgie pratique et du ressort de l'homme de l'art.

FISTULEUX, EUSE. adj. T. Chir. Qui est de la nature de la fistule. *Ulcère f.* || T. Botan. Qui est creux intérieurement. *Tige fistuleuse.*

FIXATION. s. f. L'action de fixer, de déterminer, ou quelquefois, Le résultat de cette action. *La f. du prix du blé. La f. d'un terme pour le paiement d'une dette. La f. des droits d'octroi. Suivant la f. qui en a été faite.* — Autrefois, on disait dans le même sens, *La f. du prix des charges*, ou simplement, *La f. des charges.* || T. Chim. L'opération par laquelle on fixe un corps gazeux ou susceptible de se volatiliser. *En chauffant le plomb au contact de l'air, il y a f. d'une partie de l'oxygène de ce dernier.* || * T. Technol. *La f. des couleurs*, V. Teinturerie.

FIXE. adj. 2 g. (lat. *fixus*). Qui ne se meut point, qui demeure toujours arrêté au même lieu. *Étoiles fixes. Point f. Le siége de la douleur est f.* — *Douleur f.*, Dont le siége est fixe. — *Avoir la vue f., les yeux fixes, le regard f.*, Avoir la vue assurée et fermement arrêtée sur l'objet qu'on regarde. *Avoir le regard f.*, sign. encore Avoir les yeux ouverts et immobiles. || Qui est certain, déterminé, qui ne varie point. *Une somme f. Vendre à prix f. Donnez-moi une heure, un jour f. Il n'y a point de terme, d'époque, de durée f. pour cela. Il n'a pas de demeure f. N'avoir point de route, de direction, de place f. Ce pays n'a point de lois fixes. Il n'y a rien de f. dans le monde.* — *Idée f.*, Idée dominante, qui obsède sans cesse l'esprit. — *Le baromètre est au beau f.*, Il est au point qui indique un beau temps durable. || Assuré, régulier ; se dit par oppos. à Éventuel, casuel. *Revenu f. Dépense f. Appointements fixes.* — Subst., *Dans cette place, le f. est peu de chose, mais il y a un bon casuel.* || T. Chimie. *Corps fixes*, Ceux qui ne se volatilisent pas par l'action du feu. — *Alcali f.*, se disait autrefois De la potasse et de la soude, par opp. à *Alcali volatil*, nom sous lequel on désignait L'ammoniaque. — *Sel f.*, Produit cristallin qu'on obtient en lavant les cendres des végétaux. = En T. Astron. et Chim., on dit, subst. et au plur., *Les fixes*, en parlant Des étoiles fixes, et Des corps fixes. = En T. Tactiq., *Fixe* s'empl. adverbial. et elliptiq. pour commander à une troupe De rester immobile, après qu'elle a exécuté certains mouvements.

FIXÉ. s. m. T. Peint. Petit tableau peint à l'huile sur taffetas, et qu'on recouvre d'une glace qui lui tient lieu de vernis. — * Se dit aussi De petites peintures sur porcelaine, dont on se sert pour décorer certains meubles et articles de marqueterie.

FIXEMENT. adv. D'une manière fixe; n'est guère usité que dans la loc., *Regarder f.*

FIXER. v. a. (latin. *figere*). Arrêter d'une manière invariable, assujettir. *Fixez ce cadre contre la muraille avec un clou. F. au moyen d'une vis. Il faut f. cette planche solidement. F. une barque au rivage.* — Par anal., Établir dans un lieu pour y faire demeurer. *Pour f. dans ses États les étrangers habiles dans les arts, ce prince leur accorda de grands priviléges.* On dit encore, *C'est la cupidité seule qui a pu f. quelques colons dans ces lieux sauvages.* — Dans le même sens, on dit aussi, *F. sa demeure, sa résidence, son domicile en tel endroit.* || *F. ses yeux, sa vue, ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*, Les arrêter sur quelqu'un, etc. — Fig., *F. les regards de quelqu'un*, Devenir l'objet de son attention, de sa passion. * *F. les regards sur soi*, Les attirer sur soi, se mettre en évidence. || Figur., *F. quelque chose sur le papier, sur la toile, etc.*, L'écrire, le peindre, etc., afin de ne pas l'oublier, afin d'en conserver l'image. *F. ses idées sur le papier. L'écriture est l'art de représenter et de f. la parole.* On dit également, *F. par l'écriture.* — Figur., *F. une chose dans la mémoire, dans l'esprit*, Faire que la mémoire la retienne. *Cet exercice est excellent pour f. les règles dans la mémoire.* || Fig., Faire qu'une personne ou une chose ne varie plus, ne soit plus changeante, versatile, indécise. *C'est un esprit inquiet, c'est un inconstant, c'est une coquette que l'on ne saurait f. F. une imagination vagabonde. F. les goûts, les désirs de quelqu'un. F. l'opinion. F. la victoire encore incertaine. Ces études ne sont pas les seules qui doivent f. un être pensant. Les grands écrivains qui ont fixé notre langue.* Par ext., on dit, *F. les irrésolutions, les doutes, etc., de quelqu'un*, Les faire cesser. || Fig., *F. son attention sur quelque chose*, L'y appliquer avec une certaine énergie. — *F. l'attention de quelqu'un*, La captiver. *Voilà un objet digne de f. votre attention. Il ne sait pas f. l'attention de ses auditeurs.* — *F. ses soupçons sur quelqu'un*, Les arrêter sur quelqu'un. On dit dans un sens analogue, *F. ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose.* || * T. Médecine. *F. une fluxion, une douleur sur un point*, Faire qu'une douleur, etc., qui est mobile et se déplace aisément, reste sur un endroit où elle est moins dangereuse. *Il faut f. la goutte sur les organes superficiels.* || T. Chim. Faire qu'un corps gazeux ou volatil ne puisse se dissiper. *On fixe l'acide arsénieux en le combinant avec la potasse, car il en résulte un arsénite non volatil. F. le mercure*, Le solidifier. — * T. Photogr. *F. l'image*, V. Photographie. — * T. Technol. *F. les couleurs*, V. Teinturerie. = Régler, arrêter, déterminer. *F. le prix d'une denrée. Jadis les souverains croyaient avoir le droit et le pouvoir de f. à leur gré la valeur des monnaies. On n'a pas encore fixé la somme qui doit lui être allouée pour indemnité. Ses appointements ont été fixés à tant. F. le jour, l'heure d'une assemblée. F. un délai. C'est lui qui doit f. notre sort. F. l'état de la question. C'est l'usage qui fixe le sens des mots.* = se Fixer. v. pron. S'empl. dans les différents sens du v. actif. *Ces coquillages se fixent sur les rochers au moyen de filaments d'une extrême solidité. Il descend d'une famille irlandaise qui se fixa en France à la chute des Stuarts. Mes yeux se fixaient malgré moi sur cet épouvantable objet. Ses regards se fixèrent enfin sur elle. Ses traits se fixèrent profondément dans mon esprit. Les règles ne se fixent dans l'esprit que par l'exercice. C'est un esprit inquiet* *qui ne peut se f. à rien. Il a résolu de se f. et de prendre femme. Fixez-vous enfin à quelque chose. Le vent s'est fixé au nord. Le baromètre s'est fixé au beau. C'est le parti auquel il s'est fixé. Lorsqu'une langue commence à se f. Mon attention se fixa immédiatement sur cet objet. Les soupçons ne peuvent se f. sur lui. La goutte s'est fixée aux articulations du pied. L'oxygène se fixe en se combinant avec le mercure. Le prix des produits se fixe d'après les frais de production. C'est par l'usage que se fixe le sens des mots. Fixez-vous enfin à quelque somme.* = Fixé, ée. part. *Avoir les yeux fixés sur quelqu'un. Au jour fixé pour la réunion.* ‖ *Être fixé,* Savoir à quoi s'en tenir, n'avoir plus aucun doute, aucune incertitude sur quelque chose. *Je suis fixé sur son compte. Il est fixé sur ce qu'il doit faire. Il suffit, je suis fixé maintenant.*

FIXITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fixe. Au Propre, ne se dit guère qu'en T. Chim., en parl. Des corps qui ne sont point volatilisés par l'action du feu; et en * T. Astron. Des étoiles proprement dites. *La f. du carbone. La f. des étoiles n'est qu'apparente.* ‖ Fig., se dit De ce qui n'est point changeant, versatile. *La f. de ses idées, de ses principes. Ses idées n'ont aucune f. C'est un esprit sans f. La f. des institutions de l'Angleterre fait presque toute leur valeur.*

* **FLABELLÉ, ÉE.** adj. * **FLABELLIFORME.** adj. 2 g. (lat. *flabellum,* éventail). T. Hist. nat. Qui est en forme d'éventail.

FLACCIDITÉ. s. f. (latin. *flaccidus,* flasque). État d'une chose qui est molle, flasque et complétement dépourvue d'élasticité. *La f. des chairs.*

* **FLACHE.** s. f. T. Charpent. et Menuis. Dépression dans le bois que l'on travaille et qui empêche de le bien équarrir.

FLACON. s. m. (all. *flasche,* bouteille). Espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de même matière, ou avec un bouchon de métal. *F. d'argent, de cristal. Un f. d'eau de senteur.*

* **FLACOURTIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs mono- ou dichlamydées, à pétales et à étamines hypogynes, à placentas pariétaux, et à feuilles fréquemment ponctuées. — *Caractères bot.:* Arbrisseaux ou petits arbres. Feuilles alternes, simples, à pétiole court, sans stipules, ordinairement entières, coriaces, et très-souvent marquées de points glanduleux transparents. Pédoncules axillaires, multiflores. Sépales 4-7, légèrement soudés à la base. Pétales, tantôt en même nombre que les sépales et alternant alors avec eux, et tantôt manquant entièrement. Étamines hypogynes en nombre le plus souvent égal, mais quelquefois double ou multiple de celui des sépales. Ovaire arrondi, sessile ou porté sur un court pédoncule, libre, uni- ou pluriloculaire, à un ou plusieurs placentas pariétaux qui sont, tantôt simples, tantôt divisés; style nul ou filiforme; stigmates multiples, et plus ou moins distincts; ovules attachés à la surface ou aux côtés des placentas, et jamais à l'axe dans les genres dont l'ovaire est pluriloculaire. Fruit pluriloculaire, tantôt charnu et indéhiscent, tantôt capsulaire avec 4 ou 5 valves, le centre rempli d'une substance pulpeuse. Graines indéfinies, ordinairement enveloppées d'une pellicule formée par la pulpe desséchée; albumen charnu, un peu huileux. Embryon droit et dans l'axe, avec la radicule tournée vers le hile; cotylédons aplatis et foliacés. [Fig. 1. *Bixa orellana;* 2. Pistil et deux étamines; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Fruit mûr; 5. Coupe transversale d'une graine.]

La famille des Flacourtiacées, dans laquelle nous confondons celle des *Bixacées* ou *Bixinées* de plusieurs botanistes, se compose de 31 genres et de 85 espèces, qui, presque toutes, sont originaires des régions les plus chaudes des deux Indes et de l'Afrique. Cependant on en a trouvé deux ou trois espèces au cap de Bonne-Espérance, et une ou deux à la Nouvelle-Zélande.—Cette famille renferme plusieurs espèces utiles. D'abord, il en est plusieurs dont les fruits peuvent se manger. C'est ainsi que les habitants de la Nubie mangent la pulpe douce de l'*Oncoba.* A Madagascar, on mange les fruits du *Flacourtia Ramontchi,* qui ressemblent à des prunes noires, ainsi que ceux du *Fl. sapida* et du *Fl. sepiaria,* qui ont une saveur fraîche et aigrelette très-agréable. Enfin, à Colombo, on estime beaucoup les baies d'une espèce de *Roumea,* qui se trouve dans les jungles de Ceylan. D'autres espèces de Flacourtiacées possèdent des propriétés médicales. Les jeunes pousses et les feuilles du *Fl. cataphracta* passent pour stomachiques et astringentes. Chez les Circars, on les administre contre la diarrhée et dans les cas de débilité générale; dans le Bahari, on les emploie, infusées à froid, pour guérir l'enrouement et l'aphonie. L'infusion du *Fl. sepiaria* est usitée contre la morsure des serpents; on fait, en outre, avec l'écorce de cette espèce et de l'huile, une sorte de liniment que les habitants de la côte du Malabar disent très-efficace contre la goutte. L'écorce de l'*Aphloia theiformis,* arbrisseau qui croît à l'île-de-France, possède des propriétés émétiques. Dans l'Amérique tropicale, le *Lætia apetala* sécrète une résine odorante qui blanchit au contact de l'air, comme la sandaraque. Les graines du *Bixa orellana* ou *Rocouyer* sont anguleuses et recouvertes d'une pulpe ou d'une pellicule cireuse d'un rouge orangé: c'est cette substance qui constitue le *Rocou* ou *Arnotto* du commerce. On la sépare de la graine au moyen de lavages, et on l'emploie surtout pour colorer le chocolat, et quelquefois aussi le fromage et le beurre.

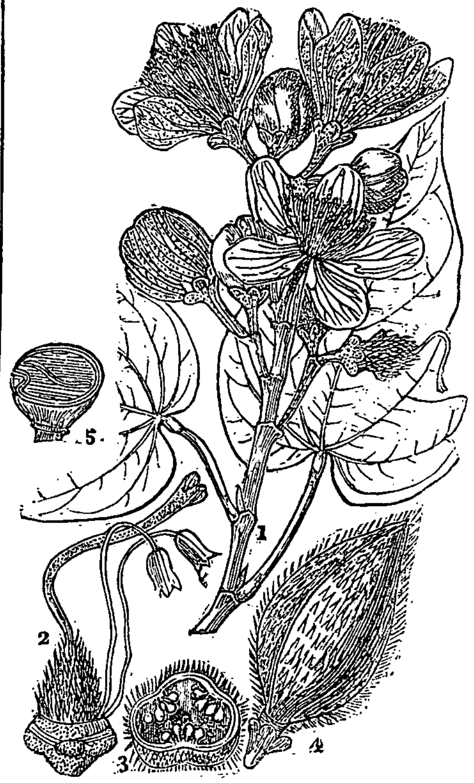

Les teinturiers s'en servent également pour préparer une couleur rouge. Enfin, dans l'Amérique tropicale, on la regarde comme un bon antidote dans les cas d'empoisonnement par le Manioc ou Janipha Manihot. Suivant Martius, les graines du Rocouyer sont toniques, astringentes et fébrifuges.

FLAGELLANT. s. m. Nom de certains fanatiques qui se flagellaient en public. — Voy. Fouet.

* **FLAGELLARIA.** s. f. T. Bot. V. Commélynées.

FLAGELLATION. s. f. Action de fouetter; ne se dit guère que de L'action de fouetter considérée comme supplice ou comme pratique de pénitence. *La f. de Notre-Seigneur. La f. de saint Gervais. Le pape Clément VI défendit les flagellations publiques.* ‖ Par ext., Tableau représentant la flagellation de Notre-Seigneur. *On voit dans ce musée la Flagellation de tel peintre.*

FLAGELLER. v. a. (lat. *flagellum,* fouet). Fouetter, faire subir la peine du fouet; ne se dit guère qu'en parlant Du fouet employé comme supplice ou comme pratique de pénitence. *Pilate fit f. Notre-Seigneur.* ‖ Fig., au sens moral, *Il a été vigoureusement flagellé,* Il a été cruellement maltraité en paroles ou par écrit. = se Flageller. v. pron. *Il se flagellait tous les jours. Ces fanatiques se flagellaient publiquement entre eux.* = Flagellé, ée. part.

FLAGEOLER. v. n. Se dit Des jambes du cheval, * et quelquefois aussi de l'homme, lorsqu'elles tremblent, par suite de la fatigue, * ou d'une vive émotion. *Les jambes lui flageolaient.*

FLAGEOLET. s. m. T. Mus. V. Flûte.

FLAGORNER. v. a. (latin. *flagitare,* solliciter avec importunité?). Flatter souvent et bassement. *F. ses supérieurs. Il est entouré de parasites qui le flagornent.* Absol., *Il va f. aux oreilles de son maître.* Famil. = Flagorné, ée. part.

FLAGORNERIE. s. f. Flatterie basse et répétée. *Il s'est insinué dans cette maison par ses flagorneries.* Fam.

FLAGORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui flagorne. *C'est un impudent f.* Fam. = Syn. Voy. Adulateur.

FLAGRANT, ANTE. adj. (lat. *flagrans,* brûlant). Qui a lieu, qui se fait actuellement. *Le fait est f. La chose est flagrante.* — *F. délit,* Délit où l'on est pris sur le fait. *On l'a pris en f. délit. En cas de f. délit.*

FLAIR. s. m. L'odorat; ne se dit que Des animaux et surtout des chiens. *Ce chien a le f. excellent.* ‖ * Fig. et fam., se dit, en parl. Des personnes, dans le sens de Sagacité. *Il a trop de f. pour donner dans le piége.*

FLAIRER. v. a. (latin. *flare,* souffler). Sentir par l'odorat. *Quand les chiens flairent la bête. Flairez un peu cette rose.* ‖ Fig. et fam., Pressentir, prévoir. *Il a flairé cela de loin.* = Flairé, ée. part.

FLAIREUR. s. m. Celui qui flaire; ne se dit que dans ces locut. familières, *Un f. de table, un f. de cuisine,* Un parasite.

FLAMANT. s. m. T. Ornith.

Enc. — On désigne sous les noms de *Flamant* et de *Phénicoptère,* à cause de la couleur rouge de feu d'une partie de leur plumage, un genre d'oiseaux fort singulier, qui forme la transition entre l'ordre des Échassiers et celui des Palmipèdes, bien que les ornithologistes le classent généralement parmi les premiers. En effet, la hauteur excessive des jambes des Flamants ne permet pas de les placer ailleurs; cependant ils ont les trois doigts de devant palmés jusqu'au bout, et celui de derrière extrêmement court. Ces oiseaux sont en outre remarquables par la longueur de leur cou et par leur bec, dont la mandibule inférieure a la forme d'un ovale ployé longitudinalement en canal demi-cylindrique, tandis que la supérieure, oblongue et plate, est au contraire ployée en travers dans son milieu pour joindre exactement la première. Enfin, les bords des deux mandibules sont garnis de petites lames transversales très-fines, ce qui, joint à l'épaisseur charnue de la langue, donne à ces oiseaux une certaine analogie avec les Canards.

Jusqu'à ce jour ce genre se compose de 4 espèces. La plus répandue est le *Fl. commun,* appelé aussi *Bécharu* (*Phænicopterus ruber*) [Fig. ci-dessous], qui habite l'Europe méridionale et l'Afrique. En France, on le trouve sur le littoral de la Méditerranée, mais principalement dans la Camargue et aux environs d'Aigues-Mortes. Cet oiseau a de 1 mèt. à 1 mèt. 35 de hauteur. Son plumage, qui est cendré à mèches brunes la première année, prend du rose aux ailes la seconde, et la troisième devient pour toujours d'un rouge pourpré sur le dos et d'un beau rose sur les ailes. Les pennes de celles-ci sont noires; les pieds sont bruns; enfin, le bec est jaune et noir au bout. — Les Flamants vivent par familles de 10 à 30 individus, sur les plages humides et dans les pays inondés et marécageux, où ils se nourrissent de vers, de petits mollusques et d'œufs de poissons. Pour chercher leur nourriture, ils tournent le cou de manière que la partie plate de la mandibule supérieure touche le sol, puis, par des mouvements qui portent la tête tantôt à droite, tantôt à gauche, ils fouillent la vase à peu près comme les Canards. Suivant plusieurs auteurs, la femelle fait un nid de terre élevé, et s'y met à cheval pour couver ses œufs, la longueur de ses jambes l'empêchant de s'y prendre autrement; néanmoins d'autres assurent qu'elle pond tout simplement à terre, mais toujours sur un point à l'abri des inondations, et qu'elle couve ses œufs en reployant les jambes sous le ventre. Ces oiseaux ont une démarche lourde et embarrassée. Ils aiment beaucoup à se mettre en ligne, et

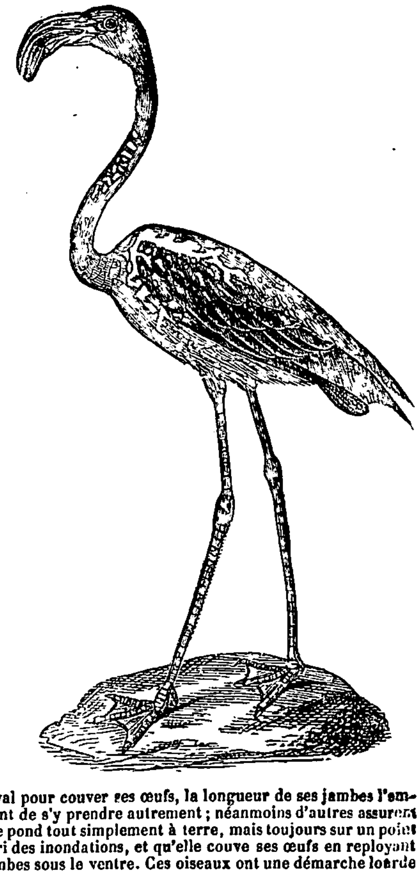

quand ils sont dans cette position, leurs bandes ressemblent assez bien à des troupes de soldats rangés en bataille. Lorsqu'ils dorment, ils se tiennent debout sur un seul pied, retirent l'autre *sous le ventre, et cachent la tête* sous une aile. Comme ils sont très-défiants, quelques individus font sentinelle quand les autres pêchent ou se reposent. Toutefois, ils craignent beaucoup moins les animaux que *les hommes, et cette circonstance fournit* un moyen de les approcher. Il suffit pour cela de se cacher dans la peau d'un cheval ou d'un bœuf. On peut même en tuer un grand nombre, parce que le bruit du fusil et la vue de ceux qui sont morts ou blessés ne les font pas fuir. On les chasse, du reste, moins pour leur chair, qui n'est pas un aliment de premier choix, que pour leur plumage, qui est recherché comme fourrure.

Les autres espèces du genre Phénicoptère sont le *Fl. pygmée* (*Phœn. minor*) du Sénégal et du Cap, qui ne se distingue guère de la précédente que par sa taille, moins grande de moitié ; le *Fl. rouge* (*Phœn. bahamensis*), propre à l'Amérique méridionale, qui est un peu plus gros que le précédent, avec une robe tout entière d'un rouge plus ou moins vif ; et le *Fl. à manteau de feu* (*Phœn. ignicapillus*), qui vit sur quelques points de l'Amérique du Sud, en Patagonie, au Chili, etc., et qui n'est peut-être qu'une variété du précédent.

FLAMBANT, ANTE. adj. Qui flambe. *Un tison f.* || T. Blas. *Pal f.*, V. Héraldique.

* **FLAMBARD.** s. m. T. Art milit. Voy. Épée.

* **FLAMBART.** s. m. T. Mar. Embarcation de pêche, à deux mâts et sans vergues, qui est fort employée sur les côtes de la Normandie.

FLAMBE. s. f. T. Bot. Voy. Iridacées.

FLAMBEAU. s. m. Espèce de torche de cire qu'on porte à la main. *Porter un f. Allumer, éteindre un f. A la lueur des flambeaux. Une promenade aux flambeaux. L'Amour, ainsi que d'autres divinités de la Fable, telles que l'Hymen, la Discorde, Bellone, etc., sont ordinairement représentées avec un f. à la main.* || Par analog., se dit Des chandelles de cire ou de suif qu'on allume pour éclairer l'intérieur des maisons. *Apportez les flambeaux. Allumez les flambeaux. Diner aux flambeaux.* — Par ext., Chandelier. *F. d'argent, de bronze. Une paire de flambeaux.* || Figur. et poét., *Le f. du jour*, Le soleil. *Le f. de la nuit*, La lune. *Les flambeaux de la nuit, les célestes flambeaux*, Les étoiles, les astres en général. || Fig. et poét., *Allumer le f., les flambeaux de l'hymen*, Se marier. *Allumer le f. de la guerre, de la discorde*, Causer, faire naître la guerre, la discorde. *Le f. de sa vie, de ses jours était près de s'éteindre*, Il était près de mourir. || Figur., dans le style élevé, se dit De la raison, de la science, etc. *Le f. de la raison, de la foi, de la vérité. Le f. de la science, de l'expérience, de l'histoire, etc.*

FLAMBER. v. n. Jeter de la flamme. *Ce bois ne flambe pas. Faites f. le feu.* = Flamber. v. a. Passer par le feu ou par-dessus le feu. *F. une chemise. On flambe les hardes qui viennent des lieux pestiférés pour les purifier. F. un chapon, un cochon de lait, etc., pour brûler les restes de plumes ou de poils.* || T. Cuisine. *F. un chapon, etc.*, sign. encore, Faire tomber sur lui quelques gouttes de lard fondu qu'on allume et qu'on fait flamber. || *T. Artill. *Fl. un canon*, Faire brûler de la poudre dans un canon, pour en nettoyer l'intérieur. = Flambé, ée. p. || Fig., fam. et par plaisant., Ruiné, perdu, dont il n'y a plus rien à attendre. *C'est un homme flambé. Mon argent est flambé. C'est une affaire flambée.* || * T. Zool. Se dit aussi adjectiv., pour Marqué de taches onduleuses ou en forme de flamme.

FLAMBERGE. s. f. Sorte d'épée lourde et massive. Ne se dit qu'en plaisantant et dans cette phrase : *Mettre f. au vent*, Mettre l'épée à la main, tirer l'épée du fourreau. — Voy. Épée.

FLAMBOYANT, ANTE. adjectif. Qui flamboie; qui brille comme une flamme. *Astre f. Comète flamboyante. Les éclairs rendaient le ciel tout f. Éclat f. Épée flamboyante.* || T. Peint. *Contours flamboyants*, Contours souples et onduleux que l'on peut comparer à l'effet de la flamme.

FLAMBOYER. v. n. Jeter une flamme brillante, ou Briller avec un vif éclat ; se dit surtout Des armes et des pierreries. *On voyait f. les épées. Ces diamants semblent f.* = Conj. Voy. Employer.

FLAMINE. s. m. T. Antiq. rom.

Enc. — A Rome, on donnait le titre de *Flamines* aux ministres de certaines divinités, tandis que ceux de la plupart des autres étaient qualifiés de *prêtres* (*sacerdotes*) ou de *pontifes* (*pontifices*). Les plus considérés étaient les flamines de Jupiter (*flamen dialis*), de Mars (*fl. martialis*) et de Quirinus (*fl. quirinalis*). Les auteurs s'accordent en général à attribuer à Numa l'institution de ces trois flamines. Il paraît que, dans la suite, le nombre des prêtres ainsi qualifiés fut porté à 15; mais néanmoins les trois flamines primitifs, c'est-à-dire ceux de Jupiter, de Mars et de Quirinus étaient appelés *grands flamines* (*flamines majores*), et se prenaient toujours dans les familles patriciennes, tandis que les autres se recrutaient parmi les plébéiens et étaient distingués sous le nom de *petits flamines* (*fl. minores*). Deux vers d'Ennius nous ont conservé les noms de six de ces derniers qui, suivant lui, furent aussi institués par Numa :

Volturnalem, Palatualem, Furinalem,
Floralemque, Falacrem et Pomonalem fecit
Hic idem. . . . . . .

A ces noms nous pouvons ajouter le fl. de Vulcain (*fl. volcanalis*), le fl. de la déesse Carmenta (*fl. carmentalis*), le fl. Virbial (*fl. virbialis*), le fl. Laurential (*fl. laurentialis*), le fl. Lavinal (*fl. lavinalis*) et le fl. Lucullaire (*fl. lucullaris*), ce qui complète la liste de 15 flamines ; mais on ne sait pas si les quatre derniers appartenaient au corps sacerdotal de Rome ou à celui des provinces. (Fig. ci-dessous : médaille de Fl. martial).

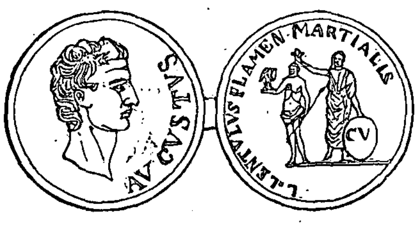

On admet généralement, sur l'autorité d'Aulu-Gelle, que les flamines étaient élus dans les comices par curies. Incontestablement, il en fut ainsi à l'origine ; mais il est probable qu'après l'adoption de la loi Domitia (104 av. J.-C.), leur élection fut confiée aux comices par tribus. Quoi qu'il en soit, après leur nomination par le peuple, ils étaient reçus (*capti*) et installés (*inaugurabantur*) par le grand pontife (*pontifex maximus*), à l'autorité duquel ils demeuraient soumis. Les flamines étaient nommés à vie. Toutefois on pouvait les forcer à résigner leur office (*flaminio abire*), quand ils commettaient quelque infraction grave à leurs devoirs, ou qu'un présage défavorable avait lieu pendant qu'ils remplissaient leurs fonctions. Ils avaient pour insignes caractéristiques un manteau de forme particulière appelé *læna*, une couronne de laurier, et la coiffure qu'on nommait *apex*, et qui consistait en une sorte de casque surmonté d'un petit cône allongé, entouré d'une houppe de laine. Mais comme ce casque était trop lourd en été, et que, d'un autre côté, il était défendu aux flamines de sortir nu-tête, ils le remplaçaient, à l'époque des fortes chaleurs, par un léger voile de fil, *filum*, *filamen*, d'où l'on fit, par abréviation, *flamen*, mot qui servit à les désigner.

De tous les flamines, le premier, dans l'ordre hiérarchique, était le *fl. dial* ou fl. de Jupiter, et le dernier celui de Pomone. Quand il fallait remplacer le fl. dial, les comices désignaient trois candidats, tous de famille patricienne, et dont les parents avaient été mariés avec les formes solennelles de la confarréation; puis le grand pontife choisissait parmi eux. Le fl. de Jupiter jouissait de plusieurs priviléges particuliers. Il était affranchi de l'autorité paternelle; il pouvait seul porter la coiffure blanche appelée *albogalerus;* il avait le droit de porter la robe prétexte, de s'asseoir sur une chaise curule, de se faire précéder d'un licteur, et de prendre séance au sénat. Il habitait un édifice public (*ædes flaminia*, ou simplement *flaminia*), dont les portes étaient toujours ornées de laurier, et qui était considéré comme une sorte de lieu d'asile. Lorsque, par exemple, un criminel chargé de fers réussissait à y pénétrer, on était obligé de les lui ôter aussitôt, et de les lancer de l'impluvium sur le toit, et de là dans la rue. En outre, s'il parvenait à se jeter aux pieds du fl., il ne subissait pas sa punition ce jour-là. D'un autre côté, le fl. dial était astreint à un grand nombre de pratiques minutieuses, parfois très-gênantes. Il ne pouvait s'absenter de Rome plus d'une nuit; toutefois il paraît qu'Auguste étendit cette défense à trois nuits de suite. Dans la cité, il lui était interdit de découcher plus de trois nuits consécutives. Les pieds de son lit devaient être blanchis avec de l'argile fine. Il ne pouvait sortir qu'en robe prétexte, et avec la coiffure indicative de son office; il ne pouvait avoir un nœud dans aucune partie de son vêtement; il ne pouvait jamais quitter sa tunique de dessous que dans un lieu couvert; il lui était interdit de voir une armée en bataille hors du *pomærium*, de monter à cheval, et même de toucher un cheval (cependant l'usage du char lui était permis), de passer sous des berceaux de vigne, de toucher un cadavre, un chien, une chèvre, de la chair crue, de la farine fermentée, des fèves de marais, etc., d'entrer dans un endroit où il y avait un bûcher (*bustum*), de porter un anneau orné de pierres précieuses, ou des chaussures faites du cuir d'un animal mort naturellement, etc. Enfin, il ne pouvait se marier que par confarréation, et s'il devenait veuf, il lui fallait renoncer au sacerdoce, parce qu'il partageait avec sa femme les fonctions sacrées dans certaines cérémonies, et qu'il ne pouvait se remarier.—On donnait le titre de *Flaminique* (*flaminica*) à la femme du fl. dial, qui, de même que les deux autres grands flamines, ne pouvait épouser qu'une jeune fille encore vierge. La flaminique était, comme son mari, soumise à des pratiques excessivement gênantes. Elle portait un long voile de pourpre bordé de franges, et, dans son intérieur, elle devait, non-seulement confectionner les vêtements de son mari, mais encore filer et tisser la laine dont ils étaient faits. — Le fl. dial Mérula s'étant donné la mort, dans l'intérieur même du sanctuaire, à l'époque du triomphe de la faction de Marius, Jupiter fut laissé sans fl. jusqu'à l'époque où Auguste, nommé grand pontife, conféra le *flaminicat* à Servius Maluginensis.

Les flamines n'existaient pas seulement à Rome ; il y en avait encore dans les villes municipales. De plus, quand l'usage de déifier les empereurs se fut introduit, chacune de ces nouvelles divinités eut, tant dans la capitale de l'empire que dans les provinces, des prêtres revêtus de ce titre : c'est ce que constatent les expressions de *Flamen augustalis*, *Fl. Tiberii Cæsaris*, *Fl. D. Julii*, et autres semblables que l'on rencontre dans une foule d'inscriptions.

FLAMME. s. f. [On pron. *Flâme.*] (latin. *flamma*). Gaz en ignition qui s'élève au-dessus des matières en combustion. *Ce feu ne donne, ne fait point de f. Eteindre, amortir, étouffer la f. Il fut dévoré par les flammes. Livrer aux flammes. Des flammes s'échappaient par les fenêtres. La maison était tout en flammes. Tout le village a été la proie des flammes. Le volcan jette des flammes.* — Figur., *L'amour est une f. dévorante.* || *Les flammes éternelles, les flammes de l'enfer, les flammes du purgatoire*, Les peines de l'enfer et du purgatoire. || *Porter le fer et la f. dans un pays*, Le dévaster, le ravager entièrement. — Figur. et famil., *Jeter feu et f.*, V. Feu. || Fig. et poét., se dit De la passion de l'amour. *Une amoureuse f. Brûler d'une secrète f., d'une belle f. Nourrir, entretenir, éteindre, cacher sa f. F. criminelle, adultère, incestueuse.* || T. Art vétér. Sorte de lancette dont on se sert pour saigner les chevaux.

Enc. — Quand un gaz ou une vapeur inflammable, en contact avec l'air, est porté à une température très-élevée, il devient incandescent et l'on dit alors qu'il *brûle avec flamme;* mais si on l'a préalablement mélangé avec une proportion suffisante d'oxygène ou simplement d'air atmosphérique, il fait explosion. Dans le premier cas, la combustion n'a lieu qu'à la surface qui se trouve en contact immédiat avec l'air atmosphérique, et elle se produit graduellement et sans bruit. Dans le second cas, au contraire, toutes les parties du corps inflammable étant en rapport avec ce dernier, elles prennent feu toutes à la fois et avec un bruit plus ou moins considérable. Les premières études sur la fl. ont été faites par Hooke en 1677, mais c'est à Humphrey Davy (1815 à 1817) que l'on doit les travaux les plus intéressants sur ce sujet.

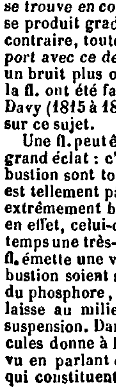

1

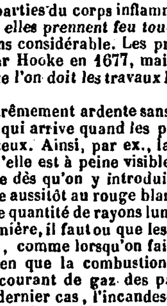

2

Une fl. peut être extrêmement ardente sans pour cela avoir un grand éclat : c'est ce qui arrive quand les produits de la combustion sont tous gazeux. Ainsi, par ex., la fl. de l'hydrogène est tellement pâle, qu'elle est à peine visible; mais elle devient extrêmement brillante dès qu'on y introduit un fil de platine; en effet, celui-ci passe aussitôt au rouge blanc et émet en même temps une très-grande quantité de rayons lumineux. Pour qu'une fl. émette une vive lumière, il faut ou que les produits de la combustion soient solides, comme lorsqu'on fait brûler du zinc ou du phosphore, ou bien que la combustion soit incomplète et laisse au milieu du courant de gaz des particules solides en suspension. Dans ce dernier cas, l'incandescense de ces particules donne à la fl. un très-grand éclat, ainsi que nous l'avons vu en parlant de l'*éclairage*. De ce que la combustion des gaz qui constituent la fl. n'est pas égale partout, il résulte nécessairement qu'une fl. ne saurait être homogène. En effet, quand on considère la fl. d'une lampe ou d'une bougie, par ex. (Fig. 1), on y distingue quatre zones qui diffèrent entre elles par leur température, leur éclat et leurs propriétés chimiques. La zone centrale A est tout à fait sombre ; elle est remplie par les vapeurs qui se dégagent du corps gras, et, comme l'air n'arrive pas jusqu'à elles, elles ne brûlent pas et sont juste assez chaudes pour rester sous forme de fluide élastique. La température y est même si peu élevée, que si l'on y introduit, au moyen d'une pince à cuvette, un peu de poudre à canon, celle-ci peut s'y maintenir quelques instants sans prendre feu. En outre, si l'on fait dégager les vapeurs contenues dans cette zone centrale à l'aide d'un tube (Fig. 2), il suffit d'approcher une allumette de l'extrémité de ce tube pour qu'elles prennent feu et brûlent avec fl. La zone moyenne B (Fig. 1) est la plus lumineuse, parce qu'elle reçoit une certaine quantité d'air, mais pas assez néanmoins pour que la combustion y soit complète. Des deux éléments qui la constituent, un seul, l'hydrogène, brûle, tandis que l'autre, le carbone, ne brûle pas; mais s'y trouve à l'état de particules solides très-ténues et incandescentes. Il est facile de constater la présence du carbone dans cette zone, en y plongeant une lame de couteau qui ne tarde pas à noircir. Dans la zone extérieure C, qui est en contact immédiat avec l'oxygène de l'air, la combustion est complète; en conséquence, elle jouit d'une très-haute température, mais en même temps elle ne possède qu'un faible pouvoir éclairant. Enfin, la zone inférieure D offre une coloration bleue, qui est due à ce que le courant continu d'air froid abaissant un peu la température de cette partie de la fl., la combustion extérieure s'y fait moins facilement, le carbone n'y brûle qu'à demi et en passant d'abord à l'état d'oxyde de carbone, puis à celui d'acide carbonique. D'après les recherches faites par Becquerel, au moyen de couples thermo-électriques, la température de la zone centrale est de 850 à 900 degrés centigr., et celle de la zone brillante d'environ 1200, tandis qu'elle s'élève à 1500 dans la zone extérieure, à la jonction de celle-ci avec la zone inférieure bleue. La chimie a tiré un parti précieux des températures différentes que possèdent les diverses parties d'une même fl. Ainsi, dans les essais au chalumeau, on peut à volonté *oxyder* ou *désoxyder* une substance minérale. Pour l'oxyder, on place le corps sur lequel on expérimente, dans l'extrémité de la zone extérieure de la fl., parce que là la combustion est complète, et que l'air s'y trouvant en excès, le corps en expérience lui enlève une partie de son oxygène : cette partie de la fl. est donc appelée *oxydante*. Quand, au contraire, on se propose de *réduire*, ou, en d'autres termes, de *désoxygéner* un corps qui est lui-même combiné avec de l'oxygène, on le place dans la partie brillante de la fl., attendu qu'elle contient un excès de carbone non brûlé, lequel s'empare de l'oxygène du corps étranger, pour passer lui-même à l'état d'oxyde de carbone : la fl. est alors dite *désoxydante*, *désoxygénante* ou *réduisante*.—Plusieurs corps ont en outre la propriété de communiquer à la flamme une couleur caractéristique. Ainsi, les sels de strontiane la colorent en pourpre; le sel de cuisine, et en général tous les sels de soude, la colorent en jaune ; l'acide borique et les sels de cuivre la colorent en vert, etc. La pyrotechnie a mis à profit ces propriétés pour produire des effets aussi variés que pittoresques.

La fl. n'étant autre chose qu'un gaz porté à l'incandescence, il est facile de comprendre que si on la met en contact avec un corps très-bon conducteur, c.-à-d. capable de lui enlever une grande partie de son calorique, le gaz se refroidira et la fl. elle-même disparaîtra. Si, par ex., on interpose une toile métallique à mailles serrées dans la longueur d'une fl. (Fig. 3), celle-ci ne pourra la traverser, bien que les divers éléments dans lesquels se résout le corps en combustion, c.-à-d. les gaz, les vapeurs, le carbone et la fumée, continuent de passer à travers cette toile. En effet, il suffit, pour faire brûler de nouveau ces derniers avec fl., d'approcher une allumette enflammée au-dessus de la toile (Fig. 4). Toutefois, si le métal restait longtemps en contact avec la fl., il finirait par rougir et alors celle-ci le traverserait sans s'éteindre. C'est sur ce principe qu'est fondée la construction de la *Lampe de Davy*, appelée aussi *Lampe de sûreté*, parce qu'elle a pour objet de soustraire les mineurs au danger des explosions d'hydrogène protocarboné si fréquentes dans les mines. L'appareil imaginé par Davy consistait en une simple lampe dont le verre était remplacé par un cylindre de toile métallique à tissu très-serré. Lorsqu'il se fait dans une galerie un dégagement de gaz hydrogène protocarboné, ou de *grisou*, comme disent les mineurs, ce gaz se mélange avec l'air et pénètre dans la lampe. Aussitôt il y a explosion ; mais comme cette explosion s'opère dans l'intérieur de l'appareil, et que la fl. est arrêtée par l'enveloppe métallique, la combustion ne peut se propager au dehors : l'ouvrier en est quitte pour se trouver dans l'obscurité. L'invention de la lampe de Davy fut un événement; néanmoins, on ne tarda pas à y trouver des défauts. On se plaignit surtout du peu de lumière qu'elle fournissait, inconvénient qui portait très-souvent les ouvriers à déchirer la toile pour obtenir plus de clarté, et à provoquer ainsi le désastre que l'on voulait éviter. En conséquence, on y a introduit divers perfectionnements. Dans les lampes actuellement en usage (Fig. 5), la cheminée seule est formée par une toile métallique, tandis que la partie inférieure consiste en un cylindre de cristal très-épais. On a ainsi une lumière plus abondante, que l'on augmente encore au moyen d'un réflecteur.

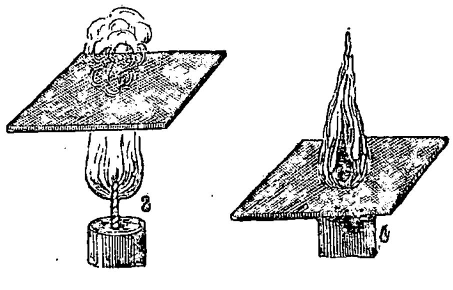

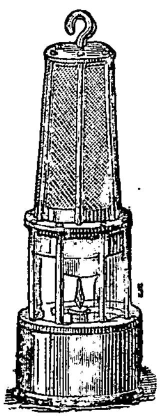

Marine. — En termes de Marine, on appelle *Flammes* de longues banderoles d'étamine qui s'emploient, soit comme signaux, soit comme marques distinctives des bâtiments. Ces banderoles sont toujours fort étroites comparativement à leur longueur, et se terminent, tantôt en une pointe, tantôt en deux pointes à queue d'aronde. La fl. qui accompagne le pavillon national, qui a les mêmes couleurs, et qui pour ce motif est nommée *Fl. nationale*, s'arbore au grand mât et sert à distinguer les bâtiments de guerre. Par imitation, les bâtiments marchands ornent aussi leur mât principal d'une fl., mais aux couleurs de fantaisie.

FLAMMÈCHE. s. f. Petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève en l'air tout enflammée.

FLAN. s. m. T. Technol. Voy. Monnayage.

FLAN. s. m. T. Pâtissier. Sorte de tarte faite avec de la crème, etc.

FLANC. s. m. Région latérale de l'abdomen, qui s'étend des fausses côtes à la crête iliaque. *Le f. droit. Le f. gauche. Il reçut un coup dans le f. Presser les flancs de son coursier. Ce cheval a beaucoup de f., n'a guère de f. Le lion se bat les flancs avec la queue.* Par ext., se dit Des organes contenus dans l'abdomen. *Interroger le f. des victimes. Le f. qui l'a conçu. Le fils que ses flancs ont porté.* — *Par le f. droit, par le f. gauche*, Termes de commandement militaire dont on se sert pour ordonner à une troupe de soldats de se tourner à droite ou à gauche. On dit de même, *Marche de f.* — Fig. et fam., *Se battre les flancs pour quelque chose*, Faire beaucoup d'efforts; se dit principalement Des efforts qui n'ont point de succès. ‖ Par anal., Le côté de diverses choses. *Le f. d'un vaisseau. Le f., les flancs d'une montagne. Le f. d'un bastion. Le f. d'un bataillon. Les flancs d'une armée. Couvrir le f. d'une colonne. Attaquer, prendre l'ennemi en f. Notre division fut attaquée à la fois de front et par les deux flancs. Découvrir le f.* — Fig. et famil., *Prêter le f.*, Donner prise sur soi. *Prêter le f. à la critique, au ridicule, etc.*

FLANCONADE. s. f. T. Escr. Botte de quarte forcée qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

FLANDRIN. s. m. Sobriquet que l'on donne familièrement aux hommes élancés, qui n'ont pas une contenance ferme. *C'est un grand flandrin.*

FLANELLE. s. f. (latin. *lana*, laine). Étoffe légère de laine, à tissu simple ou croisé, et faite avec du fil fin de laine peignée ou cardée.

* **FLÂNER.** v. n. Se promener sans but ; perdre son temps à des bagatelles. = * Flânerie. s. f. Action de flâner; promenade sans but arrêté. = * Flâneur, euse. s. Celui, celle qui flâne, qui aime à flâner.

FLANQUANT, ANTE. adj. T. Art milit. *Angle f., bastion f.*, Voy. Fortification.

FLANQUEMENT. s. m. T. Fortific. Action de flanquer; ou Le résultat de cette action.

FLANQUER. v. a. T. Fortificat. Se dit De la partie d'une fortification qui en voit une autre, et qui lui sert de défense. *Les bastions qui flanquent la courtine.* ‖ Construire la partie d'une fortification qui doit en flanquer une autre. *On a flanqué cette muraille de deux tours.* ‖ T. Archit. Se dit Des ouvrages ou des ornements qui sont aux côtés d'un autre ouvrage. *La façade du palais était flanquée de deux avant-corps. Chaque colonne est flanquée de deux demi-pilastres.* ‖ Famil., se dit encore D'objets qu'on place à côté de quelque autre objet. *Quatre plats de gibier flanquaient cet énorme pâté.* ‖ Popul., *F. un coup de poing, un soufflet*, Appliquer un coup de poing, un soufflet. *Ils se sont flanqué une volée de coups de poing.* = se Flanquer. v. pron. Popul., Se jeter dans ou contre une chose. *Se f. dans la boue. Il s'est flanqué par terre. Se f. contre la muraille, etc.* = Flanqué, ée. part. ‖ T. Blas. Se dit Des pals, arbres, et autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés.

* **FLANQUEUR.** s. m. T. Guerre. Se disait autrefois Des soldats et des corps de troupes employés comme éclaireurs, ou bien destinés à appuyer et à protéger le flanc d'une armée.

FLAQUE. s. f. (Onomatopée.?) Petite mare d'eau qui croupit. *Ce chemin est plein de flaques d'eau.*

FLAQUÉE. s. f. Une certaine quantité de liquide qu'on lance brusquement contre quelqu'un ou contre quelque chose. *On lui a jeté une f. d'eau par le visage.* Familier.

FLAQUER. v. a. Lancer brusquement un liquide contre quelqu'un, contre quelque chose. *Il lui a flaqué un verre d'eau au visage.* Fam. = Flaqué, ée. part.

FLASQUE. adj. 2 g. (lat. *flaccidus*). Mou, dépourvu de fermeté, d'élasticité. *Des chairs flasques.* ‖ Par ext., se dit De l'homme et des animaux, et sign. alors, Qui est dépourvu de force, de vigueur. *Un grand homme f. Le grand chaud rend le corps f. Les grands chevaux sont ordinairement flasques.* ‖ Fig., on dit aussi, *Un style f. Une poésie f. et sans couleur.*

FLASQUE. s. f. T. Artill. V. Bouches *à feu.* ‖ * T. Mar. Se dit De certaines pièces de bois qui servent à assurer les mâts.

FLÂTRER. v. a. *F. un chien*, Appliquer un fer chaud sur le front d'un chien que l'on soupçonne avoir été mordu par un animal enragé, afin, suppose-t-on, de le garantir de la rage. = Flâtré, ée. part.

FLATTER v. a. (lat. *flare*, souffler). Caresser doucement de la main. *F. un enfant. F. un cheval de la main, avec la main. F. un chien. Le chien flatte son maître.* — *F. la corde d'un instrument de musique*, La toucher doucement, avec délicatesse. *F. le dé*, V. Dé. ‖ *F. une plaie*, N'y appliquer que des remèdes insuffisants et doués de trop peu d'activité. Fig., *On ne guérit point les grands maux en les flattant.* ‖ Figur., on dit encore, *F. la douleur, la peine de quelqu'un*, L'adoucir au moyen de consolations. On dit de même, *F. sa peine, sa douleur, son chagrin.* = Louer mensongèrement, au moins par exagération, dans le dessein de plaire, de séduire. *Ceux qui flattent les princes, les corrompent. Les hommes aiment à être flattés, à s'entendre f.* Absol., *Je ne sais point f.* ‖ Approuver, excuser par une lâche complaisance. *Il est trop homme de bien pour f. le vice. Il ne saurait f. les défauts de ses amis. En habile courtisan, il flattait tous les caprices, tous les goûts du prince. Il est aisé de se rendre populaire, en flattant les passions et les préjugés de la multitude.* ‖ *F. la vanité, l'amour-propre, l'orgueil, l'ambition, etc., de quelqu'un*, Y complaire par ses discours ou ses actes. On dit dans un sens anal., *F. les désirs, les espérances de quelqu'un.* — Fig., se dit également Des choses qui entretiennent, qui exaltent la vanité, les espérances, etc. *Ce petit succès avait flatté son amour-propre, sa vanité. Cet événement vint encore f. ses espérances. Tout flatte vos désirs.* ‖ Tromper en déguisant la vérité, soit par faiblesse, soit par crainte de déplaire. *Vous me flattez dans cette affaire-là. Dites-moi sans me f. ce qui vous en semble. Je ne veux point que mon médecin me flatte; je veux qu'il me dise nettement l'état de mon mal.* ‖ *F. quelqu'un de quelque chose*, Lui faire espérer quelque chose, l'amuser de l'espérance de quelque chose. *Il y a longtemps qu'on le flatte de cette espérance. On le flatte qu'il obtiendra ce qu'il désire.* ‖ T. Peint. *F. une personne*, La peindre, la représenter plus belle ou moins laide qu'elle n'est. *Le peintre ne vous a pas flattée. Les peintres ont l'habitude de f.* Par anal., *Votre miroir du moins ne vous flattera pas.* = Délecter, charmer; se dit tant au sens phys. qu'au sens moral. *Ce vin flatte le goût. La musique flatte l'oreille. Un spectacle qui flatte les yeux. Cela flatte l'imagination. Il avait réuni dans cette fête tout ce qui peut flatter les sens.* ‖ Causer un vif plaisir, une grande satisfaction. *Cette préférence me flatta beaucoup. Voilà qui est bien capable de f. le cœur d'une mère.* = se Flatter. v. pr. Avoir ou vouloir donner une trop haute opinion de soi-même, de son talent, etc. *Je crois que vous vous flattez. C'est un homme vain qui se flatte toujours. Je ne me flatte point, je connais mes défauts. Sans me f., je puis dire que j'ai mieux fait que lui.* ‖ S'entretenir dans l'espérance de quelque chose. *Il s'était flatté de réussir. Il se flattait de l'espérance d'une guérison prochaine. Je n'ose me f. du bonheur de vous voir. Il se flattait de le perdre et de succéder à son crédit. Il se flatte qu'on aura besoin de lui. J'y parviendrai, je m'en flatte.* — Dans un sens anal., on dit, *Il se flatte que vous approuverez sa conduite. On se flatte toujours qu'on sera du nombre des heureux.* = Flatté, ée. p. ‖ *Portrait flatté*, Portrait où la personne est peinte en beau. Figur., *En causant avec votre père, il m'a fait de vous un portrait peu flatté.*

Syn. — *Cajoler, Caresser.* — On *caresse* en témoignant de l'affection; on *flatte* en témoignant de l'estime. On *caresse* en s'adressant au cœur, au sentiment; on *flatte* en s'adressant à l'esprit, à l'amour-propre. On *cajole* en employant l'un ou l'autre de ces moyens selon le caractère de la personne à laquelle on s'adresse; néanmoins ce dernier s'emploie surtout en parlant des femmes auxquelles on débite des fadeurs afin de les séduire. *Caresser* et *flatter*, sont à la fois du style noble et du style familier; *cajoler*, au contraire, n'appartient qu'à ce dernier. — Les verbes *Flagorner* et *Aduler*, sont également synonymes de *flatter*; mais les différences qu'il y a entre eux sont les mêmes que celles qui subsistent entre les substantifs *Flatteur, Adulateur* et *Flagorneur*.

FLATTERIE. s. f. Louange fausse ou exagérée, donnée dans le but de se rendre agréable. *Lâche, honteuse, basse f. F. grossière. Une f. délicate. Dire quelque chose par f. Parler sans f. Être ennemi de la f.*

FLATTEUR, EUSE. adj. Qui flatte, qui loue avec exagération. *Je ne veux point d'amis flatteurs. Un esprit f. Un langage f. Tenir des discours flatteurs. Se donner des éloges flatteurs.* — *Miroir f.*, Qui représente les objets plus beaux qu'ils ne sont. — *Avoir des manières flatteuses*, Avoir des manières douces et insinuantes. ‖ Qui marque approbation, faveur, louange. *Un murmure f. accueillit son discours. Le prince lui adressa des paroles flatteuses. On ne pouvait lui accor-*

der une récompense plus flatteuse. De la part d'un rival, un pareil éloge est bien f. || Agréable. *Le son f. de sa voix. Une flatteuse illusion me soutenait dans mes peines. Une flatteuse espérance. Il a toujours quelque chose de f. à dire.* || Caressant. *Le chien est un animal f.* Peu usité. = Flatteur, euse. s. Celui, celle qui cherche à séduire, à se faire bien venir, par de fausses louanges, ou par de basses complaisances. *Ce prince n'est entouré que de flatteurs.* — * Fig., *L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs.* — Fam., on dit, pour repousser doucement des éloges que la modestie ne permet pas d'accepter, *Vous êtes un f., une flatteuse.* = Syn. Voy. Adulateur.

FLATTEUSEMENT. adv. D'une manière flatteuse.

FLATUEUX, EUSE. adj. (lat. *flatus*, souffle). Qui cause des flatuosités; ne se dit guère que De certains aliments. *Ces légumes sont flatueux.*

***FLATULENCE.** s. f. T. Méd. Collection de gaz dans une partie quelconque du corps.

FLATUOSITÉ. s. f. T. Méd. Vent; gaz développé dans l'intérieur du corps. *Il est sujet aux flatuosités.* — Voy. Pneumatose.

FLÉAU. s. m. (lat. *flagellum*). Instrument dont on se sert pour battre le blé. Voy. Battage. || Fig., se dit De toute grande calamité qui afflige le genre humain. *C'est un de ces fléaux que Dieu envoie aux hommes pour les châtier. Un f. du ciel. La guerre est le plus terrible des fléaux. Le f. de la famine, de la peste, etc. Ce f. a désolé nos provinces. Faire cesser un f.* — Par anal., se dit Des personnes. *Attila fut appelé le f. de Dieu. Ce gouverneur a été le f. de la province.* || Par ext., se dit De tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable. *Le plus grand f. de l'Inde, c'est la superstition. La calomnie est le f. des gens de bien. Hélène devint le f. des Grecs et des Troyens. C'est un terrible f. pour un mari qu'une femme bel-esprit.* — Par exag., *Cet homme-là est mon fl.; il me suscite chaque jour de nouvelles tracasseries. Cet éternel bavard est le f. de notre société.* || T. Phys. La verge de fer aux extrémités de laquelle sont suspendus les deux bassins d'une balance. || T. Serrur. La barre de fer qu'on met derrière une porte cochère, et qu'on tourne à demi pour ouvrir les deux battants. || * Espèce d'arme contondante qui consiste en un bâton court dont l'extrémité est munie d'une chaîne ou d'une courroie qui porte une balle de plomb.

FLÈCHE. s. f. Trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète, et dont l'extrémité est ordinairement armée d'un fer triangulaire échancré à sa base. *Le fer, le bois d'une f. F. empoisonnée. Tirer une f. Tuer à coups de flèches. Il tomba percé de flèches. Une grêle de flèches. Les flèches de Cupidon. Cette feuille a la forme d'un fer de f.* V. Arc. || Par anal., se dit De divers objets qui ressemblent plus ou moins à une flèche. *Elle avait une f. d'or dans les cheveux. La f. d'un lit. Dans ce dessin les flèches indiquent la direction des courants.* || * T. Agric. V. Charrue. || T. Archit. V. Clocher. || T. Art. mil. V. Fortification. || T. Astron. V. Constellation. || T. Carrossier. V. Voiture. || T. Géom. *La f. d'un arc*, La perpendiculaire élevée du milieu de la corde d'un arc, soit d'un cercle, soit de quelque courbe symétrique, et qui aboutit à cet arc. || * T. Mar. V. Mâture. || *T. Mécan. Dans diverses machines, on désigne sous le nom de *Flèche*, L'arbre ou la pièce principale sur laquelle tourne la machine. || * T. Techn. V. Éventail. || T. Trictrac. Chacune des lames terminées en pointe sur lesquelles on place les dames. || T. Charcuterie. *F. de lard*, Ce qu'on a levé de l'un des côtés d'un cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

* **FLÉCHIÈRE.** s. f. T. Bot. V. Alismacées.

FLÉCHIR. v. a. (lat. *flectere*) Ployer, courber. *Fléchissez un peu le corps en avant. Les muscles qui fléchissent la colonne vertébrale. F. le bras, la jambe, le genou, etc.* — *F. les genoux devant les idoles, devant quelqu'un*, V. Genou. || Fig., Faire changer la résolution ou les sentiments de dureté de quelqu'un, en lui inspirant de la pitié, de la compassion, etc. *Nos larmes n'ont pu le f. Il est inexorable, rien ne le fléchit. F. ses juges. Se laisser f. aux prières, par les prières. Ce spectacle aurait fléchi les cœurs les plus barbares.* On dit de même, *F. la dureté, la cruauté d'un tyran. F. le courroux d'un maître, la colère de Dieu.* = Fléchir. v. n. Se courber, se ployer. *Cette poutre commence à f. Cette barre rompra plutôt que de f. Il faut que tout genou fléchisse au nom de Jésus.* || Par anal., Cesser de résister avec la même énergie. *L'aile gauche de l'ennemi commençait à f.* || Fig., Se soumettre, s'abaisser. *L'Europe entière fut obligée de f. sous le joug. Tout fléchit sous les lois de la destinée. Tout le monde fléchissait devant lui.* || Fig., Cesser de persister dans ses résolutions, dans ses sentiments de dureté. *C'est un homme doux et qui fléchit aisément. Il est inébranlable, il ne fléchit point. Il ne sait ce que c'est que de f.* = Fléchi, ie. part.

FLÉCHISSEMENT. s. m. Action de fléchir. *Le f. des genoux.* || État d'un corps a qui fléchi. *Le f. d'une poutre.*

FLÉCHISSEUR. adj. et s. m. T. Anat. Se dit des muscles destinés à faire fléchir certaines parties. *Les muscles fléchisseurs des bras. Les fléchisseurs sont opposés aux extenseurs.*

FLEGMAGOGUE, FLEGMASIE, *FLEGMASIQUE, *FLEGMATIE. T. Méd. V. Phlegmagogue, etc.

FLEGMATIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Voy. Phlegme. || Fig., Qui a un caractère froid, qui s'émeut difficilement. *C'est un homme très-f.* — Subst., *C'est un f.*

FLEGME. s. m. (gr. φλέγμα, pituite). T. Méd. Voy. Phlegme. || Fig., La qualité d'un esprit patient, posé, qui se contient, se possède. *C'est un homme qui a un grand f., qui est d'un grand f. Il y a des circonstances où il est bon d'avoir du f. Il cachait la violence de son caractère sous un f. apparent.*

FLEGMON; FLEGMONEUX, EUSE. T. Méd. Voy. Phlegmon, etc.

* **FLÉOLE.** s. f. T. Bot. Voy. Graminées.

* **FLET.** s. m. * **FLÉTAN.** s. m. T. Ichthyol. Voy. Pleuronectes.

FLÉTRIR. v. a. (latin. *flaccescere*, se flétrir?). Au propre, se dit Des plantes et des fleurs, et sign., Leur ôter pour toujours la couleur, la vivacité, la fraîcheur qui leur est naturelle. *Le hâle flétrit les fleurs, les plantes. Ces plantes ont été flétries par l'ardeur du soleil.* — Fig., *F. les lauriers d'un héros, d'un poëte, etc.*, Ternir la gloire qu'il s'était acquise. || Par anal., *Le grand air a flétri la couleur de ces étoffes. L'âge flétrit le teint, flétrit la beauté. Les chagrins ont flétri son visage. La misère a flétri sa jeunesse. F. les grâces du jeune âge. La douleur jointe à la vieillesse avait flétri son cœur.* || Figur., Abattre, ôter l'énergie, le courage. *Le malheur flétrit l'âme.* || Fig., Diffamer, déshonorer, dégrader, ou traiter comme infâme. *F. quelqu'un. F. l'innocence, F. la réputation, la mémoire, la gloire de quelqu'un. L'histoire l'a flétri du nom de traître. Un homme qu'ont flétri plusieurs condamnations. Celui qui fuyait sans combattre était à jamais flétri. Cette accusation avait pour objet de le f. aux yeux de ses concitoyens.* || T. Jurisp. crim. Marquer un individu d'un fer chaud sur l'épaule, en punition d'un crime. *F. un criminel, Il fut condamné à être flétri par la main du bourreau, à être flétri.* = se Flétrir. v. pr. se dit dans la plupart des sens qui viennent d'être indiqués. *Ces fleurs se flétrissent. Sa beauté commençait à se f. Sa jeunesse s'est flétrie dans les larmes. Son teint se flétrit. Son âme s'est flétrie bien vite.* = Flétri, ie. part. *Fleur flétrie. Un rameau flétri. Pomme flétrie. Avoir la peau flétrie, le teint flétri. Des charmes flétris. Un cœur flétri par de longs chagrins. Une âme flétrie. C'est un homme flétri dans l'opinion publique.* = Syn. V. Faner.

FLÉTRISSANT, ANTE. adj. Qui flétrit, qui déshonore. *Un arrêt f. Des imputations flétrissantes.*

FLÉTRISSURE. s. f. L'altération qu'éprouve une chose qui se flétrit. *La f. des fleurs, des fruits. Son teint n'a pas éprouvé la moindre f.* || Figur., Tache à la réputation, à l'honneur. *C'est une f. à son honneur, à sa réputation. Il a reçu une f. qui ne s'effacera jamais.* || T. Jurispr. crim. La marque d'un fer chaud, imprimée par ordre de justice sur l'épaule d'un criminel. *La peine de la f. est abolie.*

FLEUR. s. f. (lat. *flos, floris*). Cette partie des végétaux qui porte les organes de la reproduction, qui est ordinairement colorée de teintes brillantes, et qui quelquefois même exhale une odeur agréable. *L'éclat, le parfum des fleurs. Une prairie émaillée de fleurs. Un arbre chargé de fleurs. Un bouquet, une guirlande, une couronne, un vase de fleurs. La vigne est en f. Les blés sont en f.* — Par ext., Les plantes que l'on cultive spécialement à cause de la beauté de leurs fleurs. *Planter, arroser des fleurs.* — Fig., *Semer, jeter, répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, Donner des louanges à sa mémoire. *Le serpent est caché sous les fleurs*, se dit De choses dangereuses, mais qui ont des apparences séduisantes. On dit aussi, *Couvrir un piége de fleurs; Cacher sous des fleurs le bord d'un précipice.* || Fig. et poétiq., se dit D'une jeune personne aimable et belle, et même d'un enfant. *Cette f. si belle et sitôt moissonnée. Il faut préserver ces jeunes fleurs de tout contact impur.* || Fig., *La f. de la virginité*, La virginité même. — Se dit quelquefois absol., dans le même sens, mais un peu librement. *Elle a perdu sa f.* || Figur. et par anal., se dit Du temps où les choses sujettes à dépérir, à se flétrir, sont dans leur plus grand éclat. *La f. de la jeunesse. La f. de la beauté n'a qu'un temps. Être dans la f., à la f. de ses jours. Mourir à la f. de l'âge, à la f. de ses ans.* || Fig., en parlant Des ouvrages d'esprit, se dit Des ornements du style. *Il a essayé de répandre quelques fleurs sur ce sujet aride. Les fleurs de l'élocution. Les fleurs de l'imagination.* On dit aussi dans ce sens, *Fleurs de rhétorique;* mais le plus souvent, cette dernière loc. se prend en mauvaise part, quand il s'agit d'un ouvrage où les ornements sont prodigués sans mesure ou employés sans goût. || Toute figure ou représentation de fleurs. *Peintre de fleurs. Un cahier de fleurs coloriées. Broder une f., des fleurs sur une étoffe. Fleurs artificielles.* Voy. Fleuriste. — *Étoffes à fleurs*, Étoffes où il y a des figures de fleurs, etc., tissues ou brochées avec l'étoffe. *Damas à fleurs, à fleurs d'or, à fleurs d'argent.* — T. Blas. *F. de lis*, V. Lis. = Fig., Le velouté délicat qui recouvre la peau de certains fruits, tels que les prunes, les raisins, etc., lorsqu'ils n'ont point encore été maniés. *Ces fruits ont encore toute leur f.* — *La f. du teint*, L'éclat, la fraîcheur de teint que donnent la jeunesse et la santé. || Figur., Le lustre, l'éclat, etc., de certaines choses qui durent peu. *La beauté n'a qu'une f. Cette étoffe est d'une belle couleur, mais elle n'a que la f.* || Figur., La première vue, le premier usage d'une chose nouvelle. *Voilà une étoffe qu'on n'a encore montrée à personne, vous en aurez la f. Il a eu la f. de ce meuble.* Peu us. || Figur., L'élite, ce qu'il y a de meilleur parmi des choses du même genre. *C'est la f. de mes amis. La f. de la chevalerie française périt à cette bataille. Ces braves sont la f. du régiment. Ne prendre que la f. d'un sujet.* — Fam., *C'est fine f. de chevalerie*, se dit D'un homme qui a beaucoup de valeur et de probité. Dans un sens anal., on dit encore, *C'est la f. de la galanterie*, en parl. D'un homme galant auprès des femmes, ou Des attentions délicates qu'on emploie pour leur plaire. || Figur. et famil., *La f. des pois*, se dit, en plaisantant, D'un homme à la mode, élégant, agréable, = *F. de farine*, La partie la plus fine, la plus belle de la farine. || *Feurs de vin*, Petits flocons de moisissure qui se développent dans le vin au contact de l'air. || T. Chim. anc. Se disait et se dit encore quelquefois, au pl., De certaines substances solides ou volatiles produites par sublimation. *Fleurs de soufre, de zinc, d'arsenic, d'antimoine, etc. Fleurs de benjoin.* On dit aussi, au singul., *F. de soufre.* || * T. Tannerie. V. Cuir. = *Fleurs*, se dit quelquefois, au pl., et par corrupt., pour *Flueurs. Cette femme a ses fleurs*, Elle a ses règles. Vieux. — *Fleurs blanches*, Voy. Leucorrhée. = Nous joignons ici la synonymie de quelques plantes qu'on désigne vulgair. sous le nom de *Fleur*, suivi d'une épithète ou d'un complément servant à caractériser l'espèce. *F. d'amour*, l'Amarante blette (Amarantacées); *F. cardinale*, l'Ipomœa Quamoclit (Convolvulacées); *F. en casque*, l'Aconit napel (Renonculacées); *F. du ciel*, le Nostoc (Confervacées); *F. de coucou*, la Primevère ordinaire (Primulacées) et une espèce de Lychnide (Caryophyllées); *F. de crapaud*, la Stapélie panachée (Asclépiadées); *F. des dames*, l'Anémone pulsatille (Renonculacées); *F. feuille*, la Sauge hormin (Labiées); *F. de onze heures*, l'Ornithogale en ombelle (Liliacées); *F. d'hiver*, l'Eranthis hiemalis (Renonculacées); *F. de jalousie*, l'Amarante tricolore (Amarantacées); *F. d'un jour*, l'Éphémère de Virginie (Commélynées); *F. de Jupiter*, une espèce de Lychnide (Caryophyllées); *F. miellée*, le Mélianthe pyramidal (Zygophyllées); *F. de Noël*, l'Hellébore noir (Renonculacées); *F. de paon* et *F. de paradis*, la Poincillade (Légumineuses); *F. de Pâques*, l'Anémone pulsatille (Renonculacées); *F. du Parnasse*, la Parnassie des marais (Droséracées); *F. de la passion*, la Passiflore ou Grenadille (Passiflorées); *F. de plume*, la Polémoine bleue (Polémoniacées); *F. de printemps*, la Primevère ordinaire (Primulacées), et la Pâquerette (Composées); *F. de la Saint-Jean*, le Caille-lait jaune (Galiacées); *F. de Saint-Joseph*, le Laurier-rose (Apocynées); *F. de Sainte-Catherine*, la Nielle des champs (Renonculacées); *F. de sang*, la Capucine (Tropæolées); *F. de soleil*, l'Hélianthe annuel et multiflore (Composées); *F. des teinturiers*, le Genêt des teinturiers (Légumineuses); *F. de tous les mois*, le Souci des jardins (Composées); *F. de veuve*, la Scabieuse noir pourpre (Dipsacées). = A Fleur de. loc. préposit. Presque au niveau de. *Les fondements de cet édifice sont déjà à f. de terre. La digue n'était pas encore à f. d'eau. Il a de gros yeux à f. de tête. — Cette médaille est à f. de coin*, V. Coin. — Fig., *Cette affaire a passé à f. de corde*, V. Corde.

Enc. — I. *De la Fleur en général.* — On attache vulgairement l'idée de *Fleur* à cette partie des végétaux qui est colorée de teintes plus ou moins brillantes, qui est parfois odorante, qui se développe en général à la suite des feuilles, et qui, après une existence passagère, est remplacée un peu plus tard par le fruit. Mais pour le botaniste, la fl. consiste essentiellement dans l'appareil reproducteur végétal, et en conséquence il la définit l'ensemble des organes qui concourent à la reproduction de la plante.

A. Ces organes sont plus ou moins nombreux. Lorsque, par ex., on examine de l'extérieur à l'intérieur la fl. de la Renoncule âcre, communément appelée Bouton-d'or, on trouve qu'elle se compose, en dehors, de cinq lames ovales et verdâtres qu'on nomme *Folioles du calice*, ou plus habituellement *Sépales;* plus en dedans, de cinq autres lames jaunes plus développées, qu'on désigne sous le nom de *Pétales* et dont l'ensemble forme la *Corolle;* plus en dedans encore, d'un assez grand nombre de filets terminés chacun par un renflement jaunâtre, qu'on nomme *Étamines*. Enfin, on remarque au centre un amas de petits corps verts, ovales et comprimés, qu'on nomme *Carpelles*, et dont l'ensemble constitue le *Pistil*. Une fl. de ce genre est appelée par les botanistes *Fl. complète*. Une fl. complète se trouve donc composée de 4 verticilles concentriques, dont les deux extérieurs sont de simples enveloppes, et dont les deux intérieurs constituent les organes reproducteurs de la plante, les étamines représentant les organes mâles, et le pistil les organes femelles : de là encore les noms d'*Androcée* et de *Gynécée*, donnés aux deux verticilles intérieurs. Dans certaines plantes, il existe encore, entre les étamines et le pistil, un cinquième verticille composé d'organes appendiculaires rudimentaires et de nature ordinairement glanduleuse, qu'on appelle *Disque;* mais comme ce verticille est indifférent, on en fait abstraction, et les fleurs qui n'ont que les quatre verticilles dont il vient d'être question, n'en reçoivent pas moins le nom de *fleurs complètes.* Quant à la partie qui supporte ces différents verticilles, on la désigne sous la dénomination de *Réceptacle* ou de *Torus*, et quelquefois sous celle de *Thalamus.*

B. La fl. que nous venons de considérer est appelée *Hermaphrodite*, parce qu'elle réunit les deux appareils sexuels; on la nomme aussi *Dichlamydée*, parce qu'elle possède deux verticilles d'enveloppes florales. Mais il s'en faut que toutes les fleurs soient aussi complètes. En effet, un très-grand nombre d'entre elles ne se composent que de trois, de deux ou même d'un seul verticille. Tantôt c'est le verticille staminal qui manque : on a alors une fl. *Femelle;* tantôt c'est le verticille pistillaire qui fait défaut, et l'on a une fl. *Mâle*. Toute fl. qui n'a qu'un seul verticille sexuel est appelée *Unisexuelle* ou *Unisexuée.* Lorsqu'une fl. ne présente qu'un seul verticille floral ou *tégumentaire*, on l'appelle *Monochlamydée* ou *Apétale*, parce qu'on admet généralement que c'est la corolle qui fait défaut dans ce cas. Quand, au contraire, les deux séries d'enveloppes manquent, on dit que la fl. est *Nue* ou *Achlamydée.* Une fl. *monochlamydée* et une fl. *nue* peuvent d'ailleurs être hermaphrodites ou unisexuées. Dans certains cas, on trouve des fleurs dont les enveloppes florales sont bien développées, mais dans lesquelles il n'existe aucun organe sexuel apte à remplir ses fonctions : alors on dit que la fl. est *Stérile.* — Parmi les plantes, les unes portent à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées, tant mâles que femelles : on les appelle plantes *Polygames;* ex.: l'Arroche des jardins. D'autres ne portent que des fleurs unisexuées; on les nomme alors *Diclines*, et on les distingue en *Monoïques* et en *Dioïques*, suivant que le même individu porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, ou qu'il ne porte que des fleurs d'un seul sexe, soit mâles, soit femelles. Ainsi, par ex., le Saule, le Chanvre, le Houblon, etc., sont *diclines;* mais les deux premiers sont *dioïques*, tandis que le troisième est *monoïque* [Fig. 1. Fl. complète, c.-à-d. dichlamydée et bisexuelle d'Orpin; 2. Fl. dichlamydée et unisexuelle (mâle) de Melon; 3. Fl. monochlamydée et bisexuelle de Liliacée; 4. Fl. monochlamydée et unisexuelle (femelle) de Begonia; 5. Fl. achlamydée et bisexuelle de Frêne; 6. Fl. achlamydée mâle de Saule; 7. Fl. achlamydée femelle du même].

Ces définitions posées, nous allons parler des verticilles extérieurs, c.-à-d. des enveloppes florales exclusivement, renvoyant aux mots Étamine et Pistil ce que nous avons à dire des verticilles intérieurs, ou, en d'autres termes, des organes sexuels dans les végétaux supérieurs.

II. *Du Calice.* — Tous les botanistes sans exception nomment ainsi, dans les fleurs dichlamydées, le verticille le plus extérieur des enveloppes de la fl. Le calice se compose de plusieurs pièces qui représentent autant de feuilles, et qui sont, tantôt parfaitement distinctes les unes des autres, tantôt (c'est le cas ordinaire) plus ou moins soudées entre elles : ces feuilles sont désignées sous le nom de *folioles calicinales*, mais le plus souvent sous celui de *Sépales*, qui a été proposé par De Candolle. Lorsque ces folioles restent distinctes, le calice est dit *Polyphylle* ou *Polysépale;* on l'appelle, au contraire, *Monophylle*, *Monosépale* ou *Gamosépale*, lorsqu'elles sont soudées ensemble.

Les sépales sont de véritables feuilles plus ou moins modifiées. En effet, leur épiderme est pourvu de stomates, surtout à la face externe; souvent même il est couvert de poils semblables à ceux des feuilles. Leur tissu intérieur présente, comme celui des feuilles, des faisceaux fibro-vasculaires, qui dessinent à l'extérieur des nervures plus ou moins apparentes et affectent des dispositions différentes selon la classe (*Endogènes* ou *Exogènes*) à laquelle appartient la plante. Leur couleur est presque constamment verte, et s'étiole à l'obscurité. Enfin, les sépales exhalent du gaz oxygène, lorsqu'on les expose au soleil sous l'eau de source, tandis qu'ils absorbent, comme les feuilles, le gaz acide carbonique.

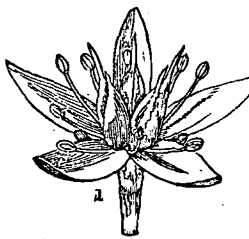

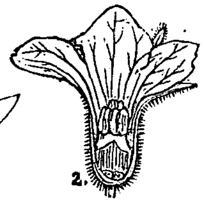

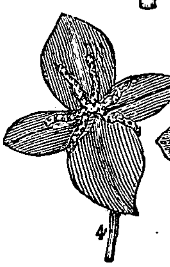

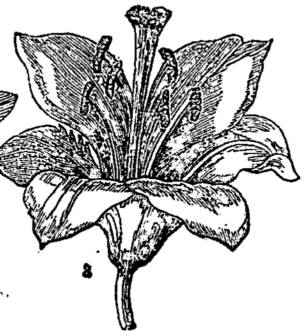

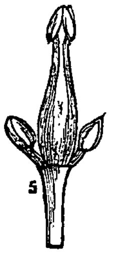

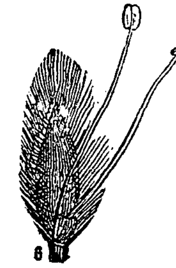

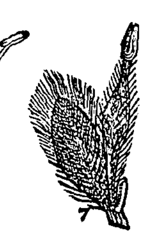

Ces organes ont généralement la forme d'une lame qui va en se rétrécissant vers son sommet et représente ainsi, soit le limbe non développé, soit la partie vaginale d'une feuille. Le plus ordinairement le sommet des sépales est aigu : quelquefois cependant il est obtus. Quant à leur base, jamais elle ne se rétrécit en véritable pétiole. En outre, il est très-rare d'en rencontrer dont le bord soit découpé en lobes ou en segments profonds. Dans le plus grand nombre des cas, leur contour est entier ou tout au plus denté ou crénelé. Chez quelques plantes cependant, on trouve des sépales qui se creusent en capuchon, qui se prolongent inférieurement en un tube creux, appelé *éperon*, etc. Dans les Composées et les familles voisines, le calice se présente fréquemment sous une forme qui le rend presque méconnaissable, car il consiste en un verticille de soies ou de poils, que l'on appelle *Aigrette* (Fig. 8. Calice *aigretté* d'une Composée; v. aussi Composées. Fig. 14, 15, 16, 18, 19 et 20).

A. *Calice polysépale.* — Il peut être composé d'un nombre plus ou moins considérable de pièces distinctes, et selon que ces pièces sont au nombre de 2, 3, 4, 5, etc., on dit qu'il est *Disépale*, ex.: la Fumeterre (Fig. 9); *Trisépale*, ex.: la Ficaire; *Tétrasépale*, ex.: les Crucifères; *Pentasépale*, ex.: la Renoncule, etc. Quelques auteurs disent, dans le même cas, calice *Diphylle*, *Triphylle*, *Tétraphylle*, etc. — Le calice polysépale présente en outre des formes différentes selon l'arrangement que prennent les pétales entre eux. Ainsi, par ex., il est *Tubulaire*, quand les sépales, comme dans beaucoup de Crucifères, sont longs, redressés et rapprochés de façon à former une espèce de tube; il est *Étoilé*, lorsque les sépales, au nombre de cinq, sont étalés, comme dans le Géranium et plusieurs Caryophyllées, etc. — Enfin, on le distingue en *régulier* et *irrégulier*. Il est régulier, soit lorsque les sépales sont égaux entre eux, insérés à la même hauteur, et également distants les uns des autres, comme dans la plupart des fleurs, soit lorsque, les sépales étant inégaux, ou insérés à des hauteurs différentes, ou inégalement distants les uns des autres, ces inégalités de forme et d'insertion se succèdent autour de l'axe de la fl. suivant une loi uniforme. Dans le cas contraire, il est irrégulier : tels sont les calices de l'Aconit (Fig. 10) où le sépale supérieur présente une concavité profonde de façon à figurer un capuchon, tandis que les deux latéraux et les deux inférieurs sont aplatis; du Pied d'Alouette, où l'un des sépales, le supérieur, se prolonge en éperon; et des Pélargoniums, où l'un des sépales s'insère beaucoup plus bas que les quatre autres.

B. *Calice monosépale.* — Ce calice résulte de la soudure des sépales qui constituent le verticille externe de la fleur; mais leur soudure peut se faire à des degrés différents. Quand elle est complète, on dit que le calice est *Entier;* dans le cas contraire, on dit qu'il est *Denté*, *Fendu* (*fide*), *Partite*, selon que la soudure a lieu presque jusqu'au sommet des sépales, ou jusqu'à la moitié environ, ou seulement à la base. En outre, selon le nombre des divisions, on dit que le calice est *Bidenté*, *Tridenté*, *Quadridenté*, *Quinquédenté*, etc.; ou *Bifide*, *Trifide*, *Quadrifide*, *Quinquéfide*, *Multifide*, etc.; ou *Biparti*, *Triparti*, *Quadriparti*, etc. On distingue dans les calices monosépales une partie inférieure, qui est appelée *Tube*, parce qu'elle est ordinairement allongée et rétrécie; une partie supérieure, appelée *Limbe*, parce qu'elle est en général plus ou moins ouverte et étalée; et une partie intermédiaire, la *Gorge*, laquelle est simplement la ligne qui sépare le tube du limbe. — D'après la forme qu'il présente, le calice reçoit diverses dénominations particulières. Ainsi, par ex., on dit qu'il est : *Tubuleux*, quand il est étroit, allongé et n'a pas son limbe étalé (Fig. 11. Calice tubuleux et quinquédenté d'Œillet); *Urcéolé*, lorsqu'il est renflé à sa base, et resserré à la gorge, le limbe lui-même présentant une dilatation comme dans la Jusquiame (Fig. 12); *Vésiculeux* ou *Enflé*, lorsqu'il est dilaté comme une vessie, et très-resserré à son orifice, comme dans la Silène gonflée (Fig. 13); *Campanulé*, lorsqu'il va en se dilatant de sa base vers son orifice, comme dans quelques Labiées (Fig. 14); *Comprimé*, lorsqu'il est large et aplati latéralement, comme dans la Pédiculaire des marais; *Prismatique*, quand il a des angles longitudinaux bien marqués et des faces aplaties, comme dans le Frankenia pulverulenta (Fig. 15), etc. — En général, les calices monosépales sont *réguliers;* cependant on en trouve quelques-uns d'*irréguliers.* Nous citerons comme exemples, le cal. *bilabié* de la Sauge (Fig. 16) et le cal. *éperonné* de la Capucine (Fig. 17).

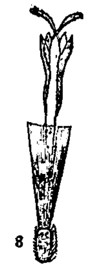

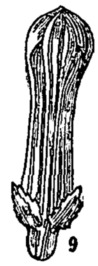

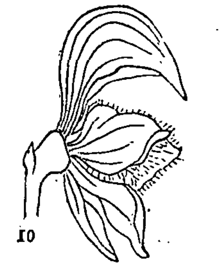

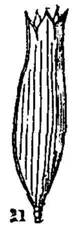

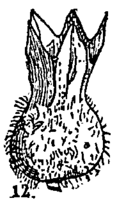

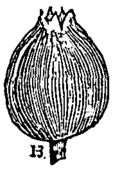

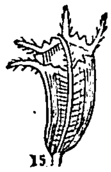

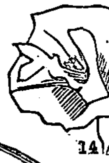

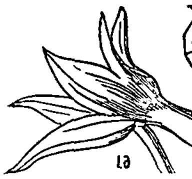

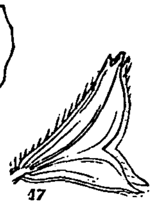

C. *Couleur et durée du calice.* — Nous avons dit que le calice est généralement de couleur verte, et qu'en conséquence il se comporte comme les feuilles au point de vue de l'absorption et de l'exhalation gazeuse. Cependant, il existe à cette règle quelques exceptions : c'est ainsi que le calice de la Capucine est jaune, et que ceux du Grenadier et des Fuchsias sont rouges, etc. — Quant à sa durée elle est différente, selon qu'il est composé de sépales articulés ou adhérents : dans le premier cas, qui ne peut avoir lieu que dans des calices à sépales distincts, on dit que le calice est : *Caduc*, quand ses feuilles se détachent d'elles-mêmes à l'époque de l'épanouissement de la fl., comme dans les Pavots; *Décidu*, quand elles se détachent à la fin de la floraison, comme dans les Renoncules. Dans le second cas, le calice est dit *Persistant*, lorsqu'il reste en place même après que la floraison est achevée, comme dans les Scrophularinées, les Labiées, etc. Mais alors, tantôt il cesse de vivre, se fane et se dessèche, et l'on dit qu'il est *Marcescent* (Fig. 18. Cal. marcescent de Muflier); tantôt il continue à végéter, et parfois même à prendre de l'accroissement comme dans l'Alkékenge, le Rosier, etc.

III. *De la Corolle.* — Ainsi que nous le savons déjà, la *Corolle* est la plus interne des enveloppes florales, et entoure immédiatement les organes de la reproduction. Souvent peinte des plus riches couleurs, elle attire presque exclusivement l'attention du vulgaire qui ne voit de fleurs que là où il y a une corolle brillante et bien développée. Les *Pétales*, sont tantôt distincts et libres, tantôt plus ou moins soudés entre eux : de là la distinction des corolles en *Monopétales* ou *Gamopétales*, et *Polypétales* ou *Dialypétales;* ces épithètes s'appliquent également aux plantes et aux fleurs dont la corolle est mono- ou polypétale.

Bien que les pétales soient toujours colorés, sauf quelques exceptions fort rares, il n'en est pas moins certain qu'ils sont, comme les sépales, des feuilles modifiées, mais à un degré supérieur. L'observation de certaines fleurs, telles que le Calycanthus floridus, où l'on voit les sépales passer par transitions graduelles à l'état de pétales, démontre d'une façon péremptoire l'identité essentielle de ces deux séries d'organes. Dans les corolles polypétales, chaque pétale présente ordinairement deux parties, l'une élargie, qui a reçu le nom de *Limbe* et de *Lame*, et l'autre rétrécie, par laquelle il s'insère sur le réceptacle, et qu'on appelle *Onglet*. Les corolles dont les pétales sont munies d'onglets sont dites *Onguiculées :* telles sont, par ex., celles de l'Œillet (Fig. 19). Dans quelques fleurs, celles de l'Oranger et de l'Aralie épineuse, par ex. (Fig. 20), l'onglet manque, et alors le pétale est *Sessile*. L'onglet est évidemment au pétale ce que le pétiole est à la feuille. En effet, les faisceaux fibro-vasculaires marchent unis ensemble dans l'onglet pour s'épanouir et se ramifier dans le limbe. De plus, dans les pétales sessiles, ces faisceaux se comportent aussi comme dans les feuilles sessiles, car ils pénètrent isolément dans le limbe du pétale. Le parenchyme interposé entre les nervures des pétales est formé par un petit nombre de rangs de cellules. Au lieu de chlorophylle, on trouve dans ces cellules des granules ou un liquide coloré, auquel la corolle doit la teinte qui lui est propre. En conséquence, à l'inverse du calice, la corolle, sous l'influence de la lumière, absorbe de l'oxygène et exhale de l'acide carbonique. L'épiderme qui la revêt est peu distinct ; en outre, il est pauvre en stomates, surtout à la face interne. La consistance de la corolle est ordinairement très-molle et très-délicate : ainsi, par ex., si légèrement que l'on touche la corolle d'un Liseron, on y produit une tache indélébile. Néanmoins la corolle présente sous ce rapport des différences remarquables ; car, dans certaines plantes, elle est épaisse et charnue ; chez d'autres, dure et roide ; et, dans un grand nombre, les Bruyères par ex., elle est membraneuse et sèche comme du papier.

La figure des pétales, de même que celle des feuilles, paraît fréquemment dépendre de leur nervation. Tantôt le bord du limbe est entier, c'est même le cas le plus général ; tantôt il présente des découpures plus ou moins profondes. Au reste, pour désigner les particularités que peuvent présenter les pétales, on emploie la même terminologie que lorsqu'il s'agit de feuilles ou de sépales. Ainsi, par ex., un pétale peut être *échancré* (Fig. 21. Mauve sauvage), *denté* (Fig. 19), *crénelé*, *lobé*, *lacinié*, *linéaire*, *cordé*, *obcordé*, *bifide*, *biparti* (Fig. 22. Un pétale biparti de Mouron des oiseaux), etc. Les pétales peuvent encore être *irréguliers*, c.-à-d. se composer de deux moitiés non symétriques (Fig. 23. Pétale irrégulier de Trochétie à trois fleurs). Enfin, dans un grand nombre de plantes, ils affectent des formes plus ou moins singulières. Ainsi, par ex., ils sont *Concaves* dans la Rue ; *Éperonnés* dans le Pied-d'Alouette (Fig. 24); *Cuculliformes*, c.-à-d. en forme de capuchon, dans l'Ancolie (Fig. 25); en *forme de cornet* dans l'Hellébore noir (Fig. 26); *Galéiformes* ou en casque dans l'Aconit (Fig. 27); *Carénés*, ou en forme de nacelle, comme le pétale inférieur de beaucoup de Légumineuses (Fig. 46 et 47), etc. — En outre, les pétales présentent assez fréquemment des appendices qui doublent en partie le limbe, soit en dehors, comme dans quelques Résédas, soit en dedans, comme dans plusieurs Caryophyllées, le Cucubale par ex. (Fig. 28). D'autres fois, ces appendices représentent une écaille charnue, une étroite bande pétaloïde, etc.

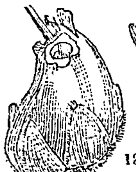
18

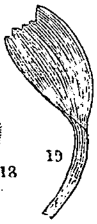
19

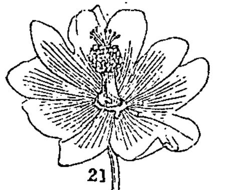
21

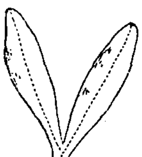
22

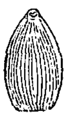
20

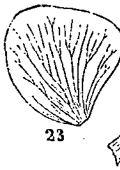
23

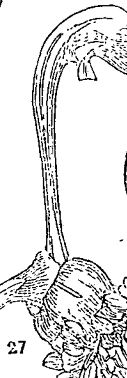
27

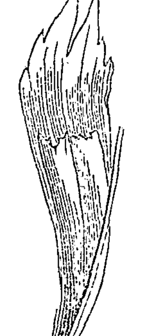
28

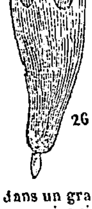
26

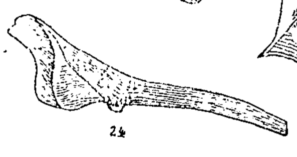
24

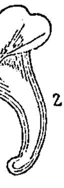
25

A. *Corolles monopétales.* — De même que les folioles calicinales, les folioles de la corolle peuvent se souder sur une plus ou moins grande partie de leur longueur, et pour désigner l'étendue de la soudure, on emploie la même nomenclature que nous avons appliquée au calice monopétale. On y distingue également un *tube*, un *limbe* et une *gorge*. Les corolles monopétales sont de deux sortes, *régulières* ou *irrégulières*.

1° *Corolles monopétales régulières.* — La corolle monopétale régulière offre des formes très-variées qu'on ramène généralement aux six types suivants. — Elle est *Tubulée*, quand son tube est long et cylindrique, comme dans la Grande Consoude (Fig. 29) et beaucoup de Composées (Fig. 30. Pyrèthre de l'Inde). Elle est dite *Infundibuliforme*, lorsque son tube est long et étroit, avec un limbe qui s'évase sensiblement à sa partie supérieure, comme dans le Tabac (Fig. 31). On l'appelle *Urcéolée*, ou en *grelot*, quand son tube est renflé à son milieu et rétréci à son ouverture ; ex.: l'Andromède polyphylle (Fig. 32). On la nomme *Hypocratériforme*, lorsque, son tube étant cylindrique, son limbe présente la forme d'une soucoupe très-évasée, comme dans le Lilas (Fig. 33). Lorsqu'au contraire le tube est très-court avec un limbe étalé et presque plan, la corolle est dite *Rotacée* ou *en roue*, comme dans le Myosotis (Fig. 34). Enfin, on lui donne l'épithète de *Campanulée*, lorsqu'elle s'élargit insensiblement de la base au sommet, de manière à représenter une cloche : ex., le *Quamoclit* (Fig. 35).

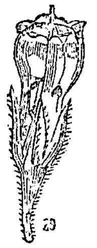
29

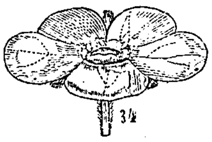
34

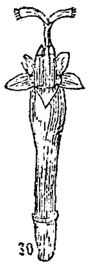
30

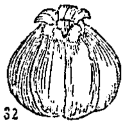
32

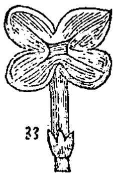
33

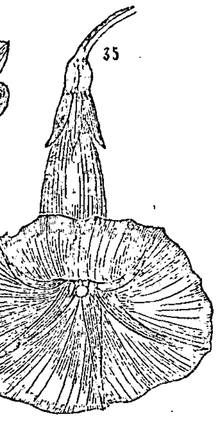
35

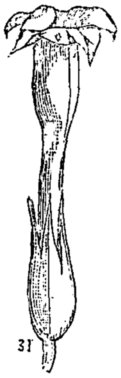
31

2° *Corolles monopétales irrégulières.* — On a aussi essayé, mais avec moins de bonheur, de réduire à un petit nombre de types les principales modifications de la corolle monopétale irrégulière. — Ainsi, on dit que la corolle est *Ligulée*, lorsque son tube, à une certaine hauteur, se fend d'un côté et se rejette de l'autre sous la forme d'une languette plate, appelée *Ligule*, que terminent quelques petites dents (Fig. 36. Corolle ligulée de Pyrèthre de l'Inde). — On la nomme *Labiée* ou *Bilabiée*, lorsque le tube est plus ou moins allongé, la gorge ouverte et dilatée, et le limbe partagé en deux divisions qu'on appelle *Lèvres*. Ces deux lèvres représentent ensemble cinq pétales. En effet, la supérieure (Fig. 37. Sauge à fleurs larges) est constituée par deux pétales réunis presque jusqu'au sommet et présente deux divisions plus ou moins prononcées, tandis que l'inférieure est composée de trois pétales également réunis plus ou moins haut, et présente trois divisions, dont la médiane est ordinairement plus grande que les deux latérales. Au reste, ces deux lèvres peuvent offrir une foule de modifications, sur lesquelles reposent en partie les caractères propres à distinguer les nombreux genres de la famille des Labiées. Ainsi, la lèvre supérieure est, tantôt *plane*, tantôt *redressée*, ou en *voûte*, ou en *fer de faux;* quelquefois même elle est si peu développée, qu'on la distingue difficilement, comme dans la Bugle (Fig. 38). Quant à la lèvre inférieure, elle est ordinairement *réfléchie*, et quelquefois *concave* et *plissée* sur les bords. — On appelle corolle *Personnée* ou *en masque*, et quelquefois *en gueule*, une corolle dont le limbe se divise également en deux lèvres, mais dans laquelle la gorge, au lieu d'être largement ouverte, est fermée par un renflement de la lèvre inférieure qui a reçu le nom de *Palais :* ex., le Muflier des jardins (Fig. 39). — Enfin, on réunit sous la dénomination de corolles monopétales *Anomales*, celles qui ne peuvent se rattacher aux types précédents. Nous citerons comme exemples de corolles anomales : celle de la Digitale pourprée (Fig. 40), qui est tubuleuse, mais irrégulière ; celle du Centranthe rouge (Fig. 41), qui est tubuleuse avec un éperon ; et celle de la Véronique (Fig. 42), qui est à peu près rotacée, mais à lobes inégaux.

B. *Corolles polypétales.* — Suivant le nombre des pétales qui la composent, la corolle polypétale est appelée *Bipétale* (la Circée), *Tripétale* (la Camélée), *Quadripétale* (toutes les Crucifères), *Pentapétale* (toutes les Ombellifères), *Hexapétale* (l'Épine-vinette), etc. En général, le nombre des pétales est égal à celui des sépales. Cependant on trouve quelques exceptions à cette règle, par ex., dans le Marronnier d'Inde, et le Kymocarpe à cinq feuilles. Dans le premier, le calice est à cinq dents, et il n'y a que quatre pétales alternant avec quatre des divisions du calice, de sorte que la place du quatrième pétale reste vide. Dans le second, le calice est également quinquéfide, tandis que la corolle n'offre que deux pétales, et présente trois places vides. Enfin, dans l'Amorpha ou Faux-Indigo, bien que le calice soit aussi quinquéfide, comme dans presque toutes les Légumineuses, il n'existe qu'un seul pétale, lequel est placé entre deux des cinq divisions du calice. En conséquence, quand on décrit une corolle polypétale de ce genre, on dit qu'elle est *tétrapétale*, *dipétale* et *unipétale par avortement.* — Les corolles polypétales se distinguent en outre en *régulières* et *irrégulières.*

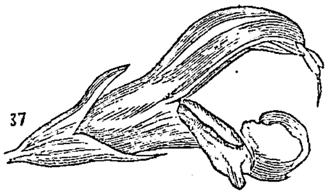
37

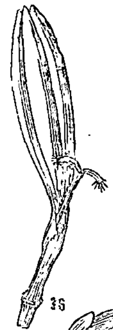
36

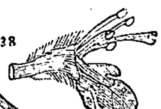
38

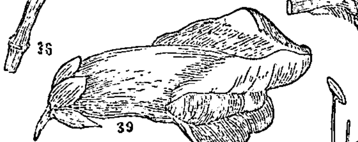
39

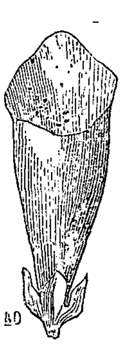
40

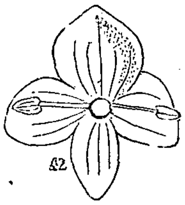
42

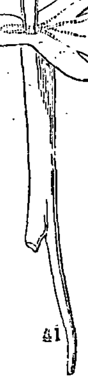
41

1° *Corolles polypétales régulières.* — Elles peuvent offrir trois modifications principales. — Une corolle polypétale est appelée *Cruciforme*, lorsqu'elle se compose de quatre pétales onguiculés disposés en croix. Cette forme de corolle s'observe chez toutes les plantes de la famille des Crucifères qui lui doit son nom (Fig. 43. Cor. cruciforme de Giroflée). La corolle est *Caryophyllée*, quand elle est formée de cinq pétales dont les onglets sont fort longs et cachés dans le calice, comme dans l'Œillet (Fig. 44). Elle est dite *Rosacée*, quand elle est composée de trois à six pétales dépourvus d'onglets et disposés en rosace, comme dans les Roses, les Cistes (Fig. 45), les Renoncules, etc.

2° *Corolles polypétales irrégulières.* — On donne le nom de *Papilionacée* à une corolle polypétale irrégulière que tout le monde connaît, car c'est celle du Haricot et de toutes les Légumineuses de notre pays (Fig. 46). Cette sorte de corolle se compose de cinq pétales irréguliers dont chacun a une forme particulière, ce qui leur a fait donner des noms particuliers. De ces pétales, l'un est supérieur, deux sont latéraux, et les deux autres sont inférieurs (Fig. 47). Le supérieur *e* est appelé *Étendard* ou *Pavillon ;* les deux latéraux, *a a*, sont nommés *Ailes*, et recouvrent les deux inférieurs. Ces derniers, qui se trouvent soudés ensemble dans un grand nombre d'espèces, *c*, ont reçu le nom de *Carène*, à cause de la forme de nacelle qu'ils prennent par leur réunion. — Les autres corolles polypétales irrégulières sont désignées sous l'appellation commune d'*Anomales:* leur diversité est très-grande. Nous nous contenterons de mentionner pour exemples, la corolle de l'Aconit (Fig. 27), qui n'a que deux pétales en forme de casque ; celle du Pied-d'alouette, dont le pétale supérieur (Fig. 24) est en forme d'éperon et s'enfonce dans un éperon semblable du calice ; celle des Pélargoniums (Fig. 48), dont les pétales sont généralement inégaux ;

et enfin, celles de la Capucine (*Fig. 49*), de la Pensée (*Fig. 50*), de la Balsamine, etc.

Dans tous les cas, lorsqu'on décrit une corolle polypétale, soit régulière, soit irrégulière, on doit noter la direction des pétales relativement à l'axe de la fl. (s'ils sont *dressés*, *étalés*, *divergents*, *infléchis*, *réfléchis*, etc.); la direction du limbe par rapport à l'onglet ; la longueur et la proportion de celui-ci par rapport au calice; leur forme et les particularités qu'ils présentent. Pour les corolles monopétales, on indique de même les rapports du limbe avec le tube, les caractères particuliers que la gorge offre assez fréquemment, et toutes les circonstances qui peuvent servir à caractériser les genres et les espèces.

C. *Couleur et durée de la corolle.* — Les corolles offrent toutes les couleurs et toutes les nuances imaginables : néanmoins on n'a jamais observé de corolle noire. La couleur verte est même très-rare ; cependant il y en a quelques exemples, comme dans certains Cobæas, quelques Asclépiadées, etc. La surface des pétales est ordinairement glabre ; d'autres fois, elle est couverte de poils qui lui donnent l'aspect du velours ; dans quelques cas, elle est tout à fait lisse et comme vernissée. Quant à la durée de la corolle, elle varie comme celle du calice, mais elle est toujours bien plus passagère. Les pétales se détachent en général peu de temps après l'épanouissement. Lorsque la corolle persiste après la *fécondation*, elle se dessèche et devient *marcescente*, ainsi qu'on l'observe dans les Bruyères. La corolle monopétale se détache toujours d'une seule pièce.

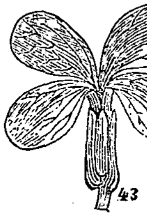
43

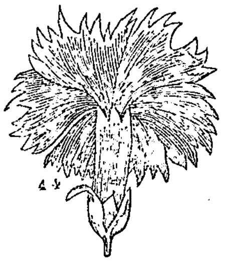
44

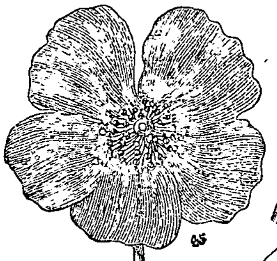
45

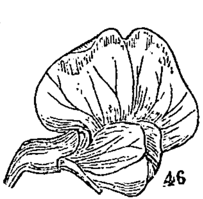
46

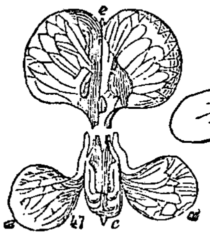

47

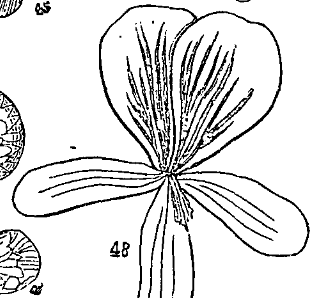
48

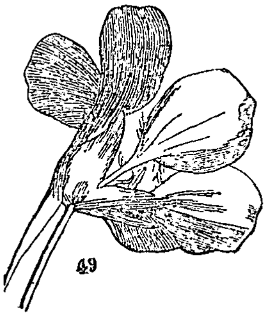
49

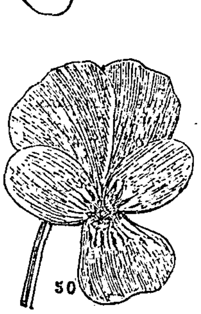
50

IV. *Du Périgone.* — On donne fréquemment le nom de ***Périanthe*** à l'enveloppe florale simple ou double qui entoure la fl. ou bien, en d'autres termes, les organes sexuels proprement dits. Alors, quand la fl. est pourvue de deux enveloppes, c.-à-d. d'un calice et d'une corolle, on dit qu'elle a un périanthe *double* ; et, lorsqu'il n'existe qu'une seule enveloppe florale, on dit que le périanthe est *simple*. Mais, ainsi que nous le savons déjà, il existe un très-grand nombre de plantes où il n'y a qu'une seule enveloppe florale, c.-à-d. où le périanthe est simple. Dans ce cas, doit-on considérer ce périanthe comme une corolle, ou bien comme un calice? Cette question de nomenclature offre peu de difficulté pour les Exogènes où le périanthe, quand il est unique, présente en général (car il existe des exceptions), tous les caractères du calice; mais il n'en est pas ainsi pour les fleurs des Endogènes. Dans celles-ci, *l'enveloppe florale est le plus* souvent formée de six parties disposées trois par trois sur deux cercles concentriques. Lorsque toutes les six ont l'aspect et la couleur verte des folioles calicinales, comme dans les fleurs de l'Asperge, de la Luzule champêtre (*Fig. 51*), *etc.*, on donnera sans contestation au périanthe le nom de calice. Mais lorsque, comme dans le Lis et la Tulipe, les six parties sont teintes des couleurs les plus vives et les plus éclatantes, doit-on donner à ce périanthe le nom de calice ou celui de corolle? Enfin, lorsque des six parties qui constituent le périanthe, on trouve que les trois plus externes sont vertes et semblables à un calice, et que les trois plus intérieures sont colorées et semblables à des pétales, comme dans l'Éphémère de Virginie, dont les trois divisions intérieures sont grandes, minces, délicates et d'une belle couleur bleue, tandis que les trois extérieures sont petites et vertes, comme dans la Fléchière et le Plantain d'eau où les trois divisions intérieures sont colorées et pétaloïdes, tandis que les trois autres sont vertes et caliciformes, admettra-t-on l'existence d'un calice et d'une corolle, ou bien, si l'on admet par analogie qu'il n'y a même ici qu'un périanthe unique, l'appellera-t-on corolle ou calice? Tournefort, qui faisait consister le caractère du calice dans sa persistance, et celui de la corolle dans sa fugacité, nommait corolle dans le Lis le même organe qu'il appelait calice dans le Narcisse. Linné n'a mis aucune importance à cette distinction, et nommait indifféremment le même organe, corolle ou calice, selon son degré de coloration. A.-L. de Jussieu, réunissant les caractères de Tournefort et de Linné, et faisant remarquer, en outre, l'analogie de la corolle et des étamines, a donné le nom de calice à toutes les enveloppes simples : « Mais, dit de Candolle, cette analogie des étamines et de la corolle, observée par Jussieu, ne prouve-t-elle pas que les enveloppes des Liliacées sont analogues aux corolles plutôt qu'aux calices? » Le savant botaniste de Genève a lui-même émis sur les fleurs monochlamydées une théorie fort ingénieuse. Selon lui, le périanthe simple se composerait d'un calice et d'une corolle intimement soudés et confondus, et il a proposé de nommer *Périgone* cette enveloppe unique, ainsi qu'Erhard l'avait déjà fait. Malheureusement cette théorie, n'étant pas justifiée par les faits, n'a pu être admise, et la plupart des botanistes s'accordent aujourd'hui à considérer tout périanthe unique, quelle que soit son apparence extérieure, comme un calice. Cependant, comme s'il y avait dans cette manière de voir quelque violence faite à la nature, un grand nombre d'entre eux, lorsqu'ils décrivent certains périanthes d'Endogènes, comme ceux du Plantain, de l'Éphémère, des Orchidées, etc., se laissent aller à désigner sous le nom de calice les trois parties externes, et sous celui de corolle les trois parties internes de l'enveloppe florale. Enfin, plusieurs auteurs, pour éviter de compromettre la théorie qui regarde l'enveloppe florale des Endogènes comme étant constamment un calice, et en même temps de contredire violemment le langage ordinaire, donnent à cette enveloppe, à l'exemple de l'illustre de Candolle, le nom de *Périgone*, qui nous semble en effet préférable, en ce qu'il ne préjuge rien sur la nature de ce verticille. Quelques-uns l'appellent *périanthe*, mais à tort; car le mot périanthe est un terme commun qui se dit indifféremment et du calice et de la corolle.

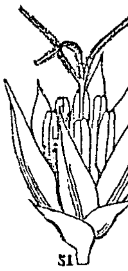
51

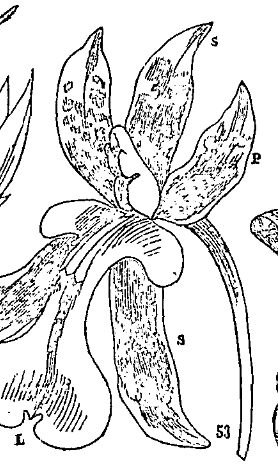

53

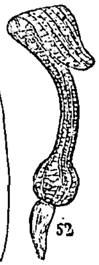
52

Le périgone, comme le calice et comme la corolle, présente des modifications qu'on désigne par les mêmes termes. Comme eux, *il peut être régulier ou irrégulier ; nous citerons comme* exemples de ce dernier cas, parmi les Exogènes, le périgone des Aristoloches (Fig. 52. Aristoloche clématite), et parmi les Endogènes, celui des Orchidées. Dans les plantes de cette famille (*Fig. 53*), *le périgone offre six divisions, dont les trois* internes sont assez semblables entre elles, tandis que les trois externes diffèrent des premières et les unes des autres. Presque toujours les trois externes, et fréquemment aussi deux des intérieures, *se rapprochent ensemble et se redressent en haut du* côté de l'axe de l'inflorescence, tandis que la sixième se déjette en sens contraire, de telle sorte que le périgone devient comme labié, la lèvre supérieure étant formée par l'ensemble de cinq divisions, et *l'inférieure par la sixième, qui de là prend le nom* de *Labelle* (autrefois *Tablier*). C'est le labelle qui, par sa coloration souvent différente des autres parties, et par les formes singulières qu'il affecte, contribue le plus à donner aux fleurs des Orchidées l'aspect extraordinaire que présentent un grand nombre d'entre elles.

V. *Rapports des verticilles floraux entre eux.* — Chacune *des parties qui constituent les différents verticilles floraux étant* une feuille plus ou moins modifiée, elle doit se comporter comme une feuille : c'est en effet ce qui a lieu. Le réceptacle qui porte les verticilles représente la tige, et les parties de chaque verticille *s'y insèrent, comme les feuilles sur la tige, soit à des hauteurs* différentes et de telle sorte que la ligne qui joint leurs points d'insertion forme une spirale, soit à la même hauteur, auquel cas seulement elles sont véritablement verticillées. Néan*moins, comme l'axe qui porte ces diverses parties est très-court*, et que les différences de hauteur qui existent entre ces pièces sont en général peu appréciables, on conserve à l'ensemble de chaque série d'organes floraux le nom de *verticille*. Dans la grande *majorité des cas, la loi d'alternance que nous avons ob*servée dans les feuilles se reproduit ici : en conséquence, les différentes parties d'un verticille donné *alternent* avec celles du verticille qui lui est immédiatement supérieur. Cependant on observe le contraire dans un certain nombre de fleurs, où les pièces du verticille supérieur sont sur la même verticale ou, comme disent ordinairement les botanistes, sont *opposées* à celles du verticille inférieur. L'alternance est la règle absolue, lorsque, *la fl.* étant complète, toutes les parties de chacun des quatre verticilles, calice, corolle, étamines et pistils, sont en nombre égal. Alors les pétales alternent avec les sépales, c.-à-d. que chacun d'eux est placé dans l'intervalle de deux sépales ; les étamines alternent avec les pétales, et se trouvent ainsi opposées aux sépales ; enfin, les carpelles alternent avec les étamines, et se trouvent ainsi opposés aux pétales et alternes avec les sépales. Mais ce cas est rare. Le plus souvent, la loi d'alternance est masquée ou détruite, au moins en partie, par quelque circonstance particulière. Pour se rendre compte de ces variations ou de ces anomalies, il faut se rappeler qu'il existe des nombres en quelque sorte *typiques* pour les pièces qui constituent les différents verticilles floraux, soit dans les Exogènes, soit dans les Endogènes. Ces nombres sont 5, ou un multiple de 5, pour les premières; et 3, ou un multiple de 3, pour les secondes. La fleur des diverses espèces du genre Crassula, où l'on trouve 5 sépales, 5 pétales, 5 étamines et 5 carpelles, alternant les uns avec les autres, comme nous venons de le dire, nous offre un exemple parfait du type quinaire. Celle de la Tulipe, qui se compose d'un verticille de 3 folioles calicinales externes, de 3 autres folioles internes et alternant avec les premières ; puis, de 3 étamines alternant avec les folioles calicinales internes, et de 3 autres étamines plus intérieures alternant avec les folioles calicinales externes ; et enfin, de 3 carpelles soudés au centre de la fl. et alternant avec les 3 étamines intérieures, nous présente un exemple du type ternaire. Ceci compris, nous allons passer succinctement en revue les causes principales qui viennent troubler cette régularité normale.

A. *Variations du nombre des parties dans un même verticille.* — Ces variations peuvent avoir lieu en plus ou en moins, c.-à-d. que le nombre des verticilles restant le même, celui des parties qui les composent peut augmenter ou diminuer.

1° *Multiplication.* — Dans certaines plantes, on voit quelquefois tous les verticilles à la fois augmenter d'un nombre égal de pièces : c'est ce qu'on observe, par ex., dans la famille des Araliacées dont le nombre cinq est le type, et où l'on trouve assez souvent des fleurs à six, sept, huit et même dix et *douze* parties. Les exemples de multiplication des pièces d'un même verticille se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans les plantes cultivées : en général, cependant, elle ne porte que sur deux verticilles. Ainsi, par ex., il est commun de trouver dans les Liliacées, comme le Lis, la Tulipe, la Jacinthe, des fleurs qui ont sept, huit, ou quelquefois un plus grand nombre de sépales et d'étamines, au lieu de six, qui est le nombre normal.— Les parties d'un même verticille peuvent encore se multiplier par un autre mode, qu'on a appelé *Dédoublement* ou *Chorize*. Nous avons signalé tout à l'heure l'existence dans la corolle d'appendices divers qui doublent en partie le limbe des pétales. Les autres verticilles présentent aussi quelquefois de petits corps accessoires qui sont situés, tantôt sur un plan antérieur ou postérieur, et tantôt aux côtés des pièces qui composent le verticille. Il semble, dit de Jussieu, que, dans ces deux cas, ces appendices soient produits par des faisceaux vasculaires dépendant primitivement de l'organe qu'ils accompagnent, et qu'ils sont au fond de même nature. En conséquence, on peut supposer que, dans certaines circonstances, ces corps accessoires, au lieu de s'arrêter aux proportions minimes qui leur sont habituelles, se développent assez pour égaler la pièce à laquelle ils sont accolés, et alors cette pièce devra paraître double. C'est ce qui a lieu en effet dans les fleurs des Érythroxylons, où chaque pétale se double de deux languettes qui inférieurement se confondent avec l'onglet ; dans les étamines du genre Laurier, où les deux glandes pédicellées qu'on voit à la base du filet staminal se développent en étamines distinctes, etc.

2° *Réduction.* — La diminution du nombre des parties dont chaque verticille se compose peut se produire de deux manières, par *soudure* ou par *avortement.*— Dans le plus grand nombre des cas, la soudure des pièces d'un verticille *n*'altère en rien la symétrie et la régularité de la fl.; mais il n'en est pas toujours de même. Ainsi, par ex., quand on examine la fl. de l'Ajonc, on y trouve une corolle composée de cinq pétales, et un calice composé de deux grands lobes. Cependant, en étudiant avec soin ces deux lobes, on voit que l'un offre trois petites dents à son sommet et l'autre deux, que le premier présente trois nervures longitudinales, et qu'il y en a deux dans le second. Ici donc l'irrégularité résulte de la soudure de trois sépales d'un côté, et de deux de l'autre. On remarque le même phénomène dans beaucoup de corolles irrégulières, lorsque le nombre des pétales ou des divisions de la corolle gamopétale ne correspond pas à celui du calice. *Telles sont, par ex.*, les corolles des Labiées. Au reste, il est aisé de reconnaître les soudures de ce genre en observant le nombre des nervures des parties dont on soupçonne la soudure. — La réduction du nombre des parties d'un même verticille *par suite d'avortement est moins fréquente que celle* par soudure. Elle peut d'ailleurs se produire dans tous les verticilles, ou dans un seul ou quelques-uns d'entre eux. La Rue commune, dont les fleurs situées au bas de ses cymes unilatérales ont cinq parties, tandis que toutes les autres n'en ont que quatre, nous offre un exemple remarquable du premier cas. Comme exemples du second, nous citerons les fleurs de l'Holostée en ombelle, qui a cinq folioles calicinales et cinq pétales, mais dont les étamines sont le plus souvent au nombre de trois à quatre seulement; et celles du Staphyléa, qui ont cinq folioles, autant de pétales et d'étamines, et qui n'ont que deux ou trois carpelles. Des anomalies analogues s'observent dans les fleurs irrégulières du Kymocarpe et de l'Amorpha que nous avons déjà mentionnées. Mais le cas le plus fréquent d'avortement a lieu dans le verticille staminal, et la réduction du nombre des étamines dans certaines familles est tellement constante, qu'elle constitue un de leurs principaux caractères : telles sont les Labiées et les Scrophularinées, qui n'ont habituellement que quatre étamines, quoique leurs fleurs soient construites sur le type quinaire. En outre, parmi les genres qui appartiennent à ces feuilles, il en est chez lesquels on ne trouve que deux étamines, comme dans le Romarin (Labiées) et la Gratiole (Scrophularinées).

B. *Variations du nombre des verticilles.* — Le nombre des verticilles varie également en plus ou en moins.

1° *Multiplication.* — Cette multiplication porte, tantôt sur un seul, tantôt sur plusieurs verticilles à la fois, et, par suite de cet accroissement, non-seulement le nombre des différents verticilles peut être doublé, mais encore il peut devenir triple et quadruple. Il importe aussi de remarquer que, lorsque leur nombre s'élève beaucoup, les parties qui composent chaque ordre d'organes ne constituent plus de véritables verticilles, mais sont toujours disposées en spirale. C'est ce qu'il est facile de voir, pour les pétales et les étamines, dans la fl. du Nénuphar blanc, et, pour les carpelles, dans celle du Fraisier, etc. Le verticille staminal est celui qui offre les exemples les plus fréquents de doublement, et le plus souvent ce doublement a lieu sans que les deux verticilles extérieurs, c.-à-d. le verticille corollin et le verticille calicinal, y prennent part (v. ÉTAMINE). Dans un grand nombre de fleurs, et particulièrement dans les fleurs cultivées, la multiplication des pétales est le résultat, soit de la transformation des étamines, comme chez les Rosacées et les Malvacées, soit de la transformation des étamines et des carpelles, comme chez les Renoncules et les Anémones. On donne le nom de *Fleurs doubles* à ces fleurs où le verticille corollin se trouve augmenté de cette manière. Mais c'est abusivement qu'on applique cette même dénomination à certaines déformations obtenues par la culture, comme chez les plantes de la famille des Composées à capitules radiés, les Dahlias par ex. Il s'agit dans ce cas, non pas de l'addition de pétales nouveaux ou de la transformation d'autres organes en pétales, mais simplement de l'amplification des corolles tubuleuses ou fleurons du centre que l'on force à s'accroître et à revêtir la forme ligulée des demi-fleurons de la circonférence.

2° *Réduction.* — Nous avons déjà vu, en définissant les fleurs *complètes, monochlamydées, unisexuées, nues*, etc., qu'un verticille tout entier, et même deux ou trois verticilles pouvaient ne pas se développer. Lorsqu'il n'existe qu'un seul verticille d'enveloppes florales, c'est toujours la corolle qui manque : cette absence de la corolle, ainsi que nous le savons, est d'ailleurs fréquente, même dans la classe des Exogènes. Dans ce cas, on conçoit que les deux verticilles entre lesquels la corolle a manqué, c.-à-d. le verticille calicinal et le verticille staminal, ont leurs parties opposées. C'est en effet leur position naturelle, puisque les étamines, alternes avec les pétales, sont opposées aux sépales. Dans les fleurs unisexuées, c'est tantôt le verticille staminal, tantôt le verticille pistillaire qui fait défaut; dans les fleurs stériles ou *neutres*, comme l'Hortensia et la Boule-de-neige, c'est l'un et l'autre. Enfin, dans certaines plantes, la fl., ainsi que nous le savons, se réduit à une seule étamine ou à un simple carpelle, toutes les autres parties ayant avorté à la fois.

Les deux phénomènes opposés dont nous venons de parler, nous voulons dire, la multiplication et la diminution du nombre des verticilles ou des parties qui les constituent, peuvent en outre se produire simultanément de manière à donner lieu à des combinaisons nouvelles. Ainsi, dans le Magnolia, le verticille calicinal est borné à trois folioles seulement, et se trouve par conséquent au-dessous du nombre typique de la plupart des Exogènes : les pétales sont également disposés par verticilles ternaires et ont subi la même réduction; mais comme il y a plusieurs de ces verticilles, il résulte de là que le nombre des pétales se trouve en définitive augmenté. Dans certains genres de la famille des Anonacées, les étamines manquent tout à fait sur l'un des côtés de la fl.; mais, par compensation, elles se trouvent multipliées de l'autre. Les Berbéridées nous offrent encore un exemple de réduction du nombre des parties et en même temps de multiplication des verticilles. En effet, elles présentent deux verticilles calicinaux et deux verticilles corollins, composés chacun de trois pièces, de telle sorte que l'alternance a lieu ici de trois en trois parties. Si au contraire on considère, ainsi que le faisaient les anciens botanistes, les verticilles calicinal et corollin comme simples et formés de six parties chacun, on trouve non-seulement que les pétales sont opposés aux sépales, mais encore que les étamines sont opposées aux pétales, c.-à-d. on rencontre une exception à la loi de l'alternance, que rien ne justifie. Une observation plus rationnelle, comme on le voit, fait disparaître l'anomalie qui n'est donc qu'apparente.

C. *Soudure des verticilles entre eux.* — Non-seulement les parties qui constituent un même verticille peuvent se souder entre elles, mais celles qui appartiennent à des verticilles différents contractent souvent des adhérences qui les réunissent et changent notablement leurs rapports de position. C'est par leur portion inférieure, où ces parties ont moins de jeu dans leur développement, que les verticilles se soudent le plus ordinairement. La corolle peut ainsi se souder, soit avec le calice ou les étamines isolément, soit avec ces deux verticilles à la fois. Enfin, dans quelques plantes, il y a soudure des quatre verticilles. La soudure de la corolle avec le calice s'observe, tant dans les fleurs polypétales que dans les fleurs monopétales. Dans ce dernier cas, il semble au premier abord que la corolle tire son origine du calice à la partie moyenne ou supérieure duquel elle est attachée : il en est de même des étamines, quand elles sont insérées sur la corolle ou sur le périgone. Mais avec un peu d'attention, on reconnaît aisément que l'organe soudé se continue jusqu'à la base même de celui sur lequel il s'insère, et qu'il naît véritablement de l'axe floral ou du réceptacle. Il importe de remarquer que, lorsqu'un verticille floral en supporte un autre, toutes les pièces qui composent le verticille-support sont soudées entre elles. En conséquence, le calice est nécessairement monosépale quand il porte la corolle, et la corolle est également monopétale quand elle porte les étamines : bien plus, dans toutes les fleurs monopétales, les étamines sont portées sur la corolle. Il y a soudure des quatre verticilles toutes les fois que le calice lui-même se soude avec le pistil, attendu que la base de la corolle et des étamines étant intermédiaire au verticille floral le plus extérieur et au plus intérieur, elle se trouve nécessairement comprise dans cette soudure : dans ce cas, l'ovaire est toujours infère ou adhérent. Il est extraordinairement rare de voir les étamines seules, ou même les étamines et la corolle, soudées avec le pistil, indépendamment du calice. C'est en se basant sur ces relations des différents verticilles floraux, que l'illustre botaniste de Genève a fondé les divisions qu'il a établies dans la nombreuse classe des végétaux exogènes à fleurs dichlamydées. En effet, il nomme *Thalamiflores* les plantes dans lesquelles le verticille corollin se compose de pétales distincts s'insérant immédiatement sur le réceptacle appelé par lui *Thalamus; Calyciflores*, celles qui ont les pétales libres ou plus ou moins soudés, mais toujours périgynes ou insérés sur le calice; et *Corolliflores*, celles qui ont les pétales soudés en une corolle monopétale hypogyne, attachée ou non au calice, mais portant toujours les étamines.

VI. *De la régularité et de la symétrie dans les fleurs.* — Nous avons déjà expliqué ce qu'on entendait par la *régularité* d'un verticille floral, et nous avons vu qu'elle consiste en ce que ses parties constituantes sont disposées les unes à l'égard des autres suivant une loi uniforme. D'après cela, il est facile de comprendre qu'une *fl. régulière* est celle dont tous les verticilles sont réguliers. Mais il n'est pas vrai de dire, comme le veulent la plupart des botanistes, qu'une fl. régulière est celle qui peut se partager dans tous les sens en deux moitiés exactement semblables. En effet, rien n'est plus régulier que la corolle du Laurier-rose, du Nénuphar blanc, etc., ainsi que toutes les fleurs dont les verticilles sont disposés en spirale, et cependant, dans quelque sens qu'on les partage, il est impossible d'obtenir deux moitiés semblables. L'aptitude d'une fl. à pouvoir être partagée en deux moitiés semblables, dit avec raison le professeur Payer, dépend de sa *symétrie*, et non point de sa régularité. La plupart des fleurs, soit régulières, soit irrégulières, sont symétriques. Seulement, tandis qu'en général les premières peuvent se partager en deux moitiés semblables suivant plusieurs plans (pourvu, bien entendu, qu'ils passent par l'axe de la fl.); pour les secondes, il n'y a qu'un seul plan de division qui puisse donner deux moitiés semblables, et ce plan est en général perpendiculaire à celui de l'axe qui porte la fl. : ex., les fleurs des Labiées, des Personnées, etc. Nous venons de dire que certaines fleurs régulières ne sont pas symétriques; à plus forte raison doit-on trouver des fleurs asymétriques parmi celles qui sont irrégulières : telles sont, par ex., la fl. du Centranthe rouge et celle du Balisier. Dans celle-ci, l'asymétrie résulte de ce qu'aucun des verticilles floraux n'est lui-même symétrique. Dans celle-là, bien que chacun des verticilles pris isolément soit symétrique, la fl. ne l'est point, parce que le plan de symétrie du verticille staminal n'est pas le même que celui du verticille corollin.

VII. *Des diagrammes floraux.* — Nous croyons devoir terminer cet article, en expliquant ce que les botanistes entendent par le *diagramme d'une fleur*, ainsi que la valeur des signes employés dans les figures ainsi nommées. Le diagramme d'une fl., dit très-bien Payer, est sa projection horizontale : c'est quelque chose de tout à fait analogue à ce qu'on appelle *plan* en architecture. Ainsi, par ex., les diagrammes ci-dessous que nous empruntons au remarquable traité de Botanique du professeur Payer représentent : 54, la fl. de la Buglosse; 55, la fl. du Fraisier; 56, celle du Plantain; et 57, celle de la Vigne. Dans le premier, A indique l'axe; B, les bractées latérales; Bm, la bractée mère, c.-à-d. celle à l'aisselle de laquelle naît la fl.; S, les sépales, qui sont ici au nombre de cinq; P, les pétales; E, les étamines, qui sont en nombre égal, et enfin O, le pistil ou l'ovaire. A la seule inspection des autres diagrammes, on reconnaît immédiatement la signification des différentes figures qui les composent. Tous les auteurs, il est vrai, n'emploient pas identiquement les mêmes figures, et leurs diagrammes ne sont pas aussi achevés que ceux-ci, qui sont presque de véritables dessins de fleurs vues par-dessus; néanmoins il suffit d'étudier quelques-uns de ces diagrammes pour reconnaître la signification attachée à chaque signe particulier. — V. ÉTAMINE, PISTIL, INFLORESCENCE, FLORAISON et PRÉFLORAISON.

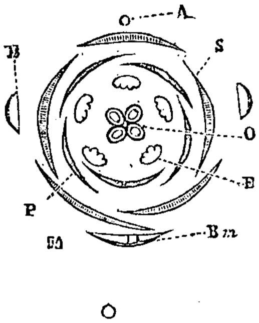

54

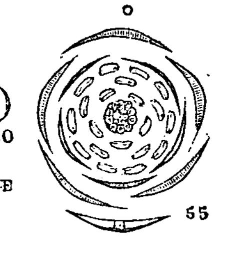

55

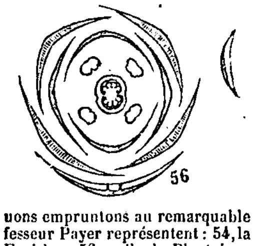

56

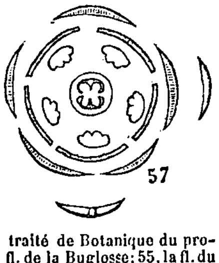

57

FLEURAISON. s. f. T. Bot. Voy. FLORAISON.

FLEURDELISER. v. a. Marquer d'une fleur de lis avec un fer chaud. *Ce voleur avait déjà été fleurdelisé.* = FLEURDELISÉ, ÉE. part. ‖ T. Blas. Qui est orné, semé de fleurs de lis. *Un écu, un étendard fleurdelisé.*

FLEURÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit Des pièces terminées en fleurs, ou bordées de fleurs. On dit aussi, *Fleureté* et *Fleuronné.*

FLEURER. v. n. Répandre une odeur, exhaler une odeur. *Cela fleure bon.* ‖ Figur. et famil., *Cela fleure comme baume*, se dit D'une affaire qui paraît sûre, avantageuse, lucrative. On dit aussi D'un homme qui a une bonne ou une mauvaise réputation, *Sa réputation fleure comme baume*, ou *ne fleure pas comme baume.*

FLEURET. s. m. Épée à lame presque carrée, qui se termine par un bouton. V. ESCRIME. ‖ * T. Mineur. Outil de fer dont on se sert pour percer des trous dans le roc. ‖ T. Techn. Espèce de fil fait avec la matière la plus grossière de la soie. — Ruban fait avec ce fil. ‖ T. Comm. *F. de coton, de fil, de laine*, Le coton, le fil, la laine de premier choix. ‖ T. Chorégraphie. Sorte de pas de danse.

FLEURETÉ, ÉE. adj. T. Blas. V. FLEURÉ.

FLEURETTE. s. f. Dimin. Petite fleur. *Cueillir les fleurettes des prés.* ‖ Fig., Propos galant qu'on adresse à une femme. *Dire, conter des fleurettes. Conter f. Elle aime la f., les fleurettes.*

FLEURIR. v. n. Pousser des fleurs, être en fleurs. *Les roses commencent à f. Cette plante ne fleurit qu'en automne.* — Fig., *La barbe de ce jeune homme va bientôt f.*, Elle est près de pousser. ‖ Fig., Être dans un état de prospérité, de splendeur; Etre en crédit, en honneur, en réputation. *Henri IV s'attacha à faire f. l agriculture. Les poëtes et les peintres qui fleurirent à cette époque. Les sciences et les beaux-arts fleurissaient* ou *florissaient sous le règne de ce prince. Shakespeare florissait en Angleterre à la fin du* XVI*e siècle. Ici florissait jadis une ville opulente.* = FLEURIR. v. a. Parer d'une fleur, d'un bouquet, etc. *Qui vous a si bien fleurie?* = SE FLEURIR. v. pron. Se parer d'une fleur, d'un bouquet, etc. *Vous ne sortirez pas de mon jardin sans vous f.* = FLEURI, IE. part. *Arbre fleuri. Pré fleuri.* Poétiq., *La saison fleurie*, Le printemps. — *Pâques fleuries*, V. PÂQUES. ‖ Fig., *Teint, visage fleuri*, Teint, etc., qui a de la fraîcheur et de l'éclat. — *Esprit fleuri*, Qui a beaucoup d'agrément. — *Discours, style fleuri*, Qui est rempli d'ornements. *Je n'aime point ces discours fleuris; ils sont trop souvent vides d'idées. Il a un style trop fleuri.* ‖ T. Peint. *Couleur fleurie*, Couleur dont les tons brillants semblent tenir de l'éclat des fleurs. ‖ T. Mus. *Contre-point fleuri*, Voy. CONTRE-POINT.

Obs. gram. — Le verbe *fleurir* s'emploie au propre dans tous ses temps; mais il n'en est pas de même au figuré. En effet, dans ce dernier cas, au lieu de l'imparfait *fleurissait*, on emploie le plus souvent la forme *florissait*, et, au lieu du participe présent *fleurissant*, on emploie toujours la forme *florissant*, dérivées toutes deux du verbe inusité *Florir.* Cependant on peut, d'après l'Académie, faire également usage au figuré, mais au pluriel seulement, de l'imparfait *fleurissait.* En conséquence on dira : *Les arts et les sciences fleurissaient* ou *florissaient à telle époque*, tandis que l'on devra dire au singulier : *Cette ville florissait; Ce poëte florissait*, etc.

FLEURISSANT, ANTE. adj. Qui pousse des fleurs, qui est fleuri, *Les prés fleurissants. Les plaines fleurissantes.* ‖ Au fig., on dit, *Florissant.*

FLEURISTE. s. m. Celui qui est curieux de fleurs, qui les connaît, qui prend plaisir à les cultiver. *C'est un f., un grand f. Ce jardinier est un excellent f. Il y a beaucoup de gens qui se piquent d'être fleuristes.* ‖ Peintre qui s'adonne particulièrement à la peinture des fleurs. *Ce peintre est un excellent f.* Vx.; on dit aujourd'hui, *Peintre de fleurs.* ‖ *F. artificiel*, Celui qui fait ou qui vend des fleurs artificielles. = FLEURISTE. s. f. Ouvrière qui fait des fleurs artificielles. = FLEURISTE. adj. 2 g. *Jardinier f.*, Celui qui cultive des plantes d'ornement. *Marchand, marchande f.*, Marchand, marchande de fleurs ou de plantes d'ornement. ‖ *Jardin f.*, Jardin consacré à la culture des fleurs.

Enc. — Les fleurs ont servi, dès les temps les plus reculés, à la toilette et à la décoration ; mais comme leur durée est en général fort courte, on a eu recours de bonne heure à l'imitation pour jouir en tout temps de ces ornements délicats. Les anciens Égyptiens faisaient déjà des fleurs artificielles, comme le prouvent celles qu'on a trouvées dans les tombeaux de Thèbes. Il en était de même des populations de l'Inde, ainsi que des Chinois, des Grecs et des Romains. Chez ces derniers, les dames portaient dans les cheveux des fleurs d'or, de lin ou de quelque autre tissu très-fin, dans l'intérieur desquelles on plaçait quelquefois un petit tampon d'éponge ou d'étoffe imbibé de quelque liquide parfumé. En France et dans le reste de l'Europe occidentale, surtout en Espagne, on voit les fleurs artificielles se joindre, dès le XIVᵉ siècle et peut-être même avant, aux fleurs naturelles, pour la décoration des autels et des tables ; mais les fleuristes ne savaient pas encore donner une légèreté suffisante à leurs produits pour qu'on pût les faire servir à la toilette. Ce dernier progrès paraît avoir été réalisé au commencement du XVᵉ siècle en Italie, d'où il fut introduit à Lyon à la fin du XVIIᵉ, et à Paris quelques années après. Toutefois c'est seulement depuis un demi-siècle que l'usage de faire entrer les fleurs artificielles dans la parure des femmes s'est généralement répandu.

On peut faire les fleurs artificielles avec une infinité de substances. Mais les matières habituellement employées sont la cire, la gomme, le papier et la soie, pour les pistils, les étamines, les ovaires et certains boutons ; le taffetas, le satin, la gaze, le gros de Naples, le velours, la gélatine, la mousseline, la batiste, la colle de poisson, le papier coquille, les plumes, la moelle de l'*aralia papyrifera*, pour les folioles des fleurs ; la percale, le jaconas, le papier coquille, les plumes et la cire pour le feuillage ; le fil de fer ou de laiton, la baleine, le papier serpente et la soie, pour la tige et les montures ; enfin, la cire, la gélatine, et les bulles de verre pour les fruits en grappes. Chacune des parties qui composent une fleur, et dont l'ensemble est désigné sous le nom générique d'*Apprêts*, s'exécute dans des ateliers spéciaux, et nous ferons remarquer, à ce propos, que la fabrication des fleurs artificielles est une des industries où la division du travail est portée au plus haut degré. Le fleuriste proprement dit ne fait en réalité que *monter;* il prend chez les uns et les autres, tout ce dont il a besoin, pétales, pistils, graines, ovaires, boutons, tiges, épis, etc., et son talent consiste à les assembler de manière à en former une branche fleurie, qui soit une imitation à la fois vraie et élégante de la nature. La fabrication des fleurs artificielles est parvenue à un tel degré de perfection, qu'il est parfois impossible de distinguer ses produits des fleurs naturelles. Un fabricant de Paris, célèbre dans toute l'Europe, Constantin, a fait des merveilles en ce genre.

FLEURON. s. m. T. Bot. V. COMPOSÉES. ‖ Ornement en forme de fleur. *Les fleurons d'une couronne. Une étoffe où il y a des fleurons, de grands fleurons. Une frise ornée de fleurons.* ‖ Figur., *C'est le plus beau f. de sa couronne*, Voy. COURONNE. ‖ T. Typogr. Ornement qu'on place au frontispice d'un livre, au commencement ou à la fin d'un chapitre, etc., parce qu'autrefois il représentait ordinairement des fleurs.

FLEURONNÉ, ÉE. adj. T. Blas. Voy. FLEURÉ.

FLEUVE. s. m. (lat. *fluvius*). Cours d'eau considérable. — Fig. et poét., *Le f. de la vie*, Le cours de la vie. ‖ T. Mythol. Chacune des divinités qui était censée présider à un fleuve, et qu'on représente ordinairement sous la figure d'un vieillard couché sur des roseaux, appuyé sur une urne, la tête ceinte d'une couronne de joncs, et quelquefois le front armé de cornes. *Les attributs d'un fleuve.*

Enc. — I. Les géographes routiniers donnent le nom de *Fleuve* à tout cours d'eau qui se jette dans la mer, tandis qu'ils appellent *Rivière* celui qui se jette dans un autre cours d'eau. Mais le langage ordinaire, d'accord avec le bon sens, refuse le titre de fl. aux cours d'eau peu considérables, lors même qu'ils se jettent directement dans la mer, et leur donne simplement le nom de rivière. D'après cela, le Rhône et l'Hérault, par ex., bien que se jetant tous les deux dans la mer, sont, celui-ci une rivière, celui-là un fl. Au reste, il n'est pas possible d'établir une distinction absolue entre un fl. et une rivière, et de dire dans quel cas un cours d'eau qui a son embouchure dans la mer doit recevoir l'une ou l'autre dénomination : c'est l'usage seul qui fait loi. Quant à la distinction à établir entre la rivière et le *Ruisseau*, on peut la fonder sur son importance relativement à la navigation, et réserver ce dernier nom pour désigner les cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables.

La géographie physique nous offre peu d'objets dont l'étude ait un plus haut intérêt que les grands cours d'eau, à quelque point de vue qu'on les considère, historique, politique, économique ou scientifique. Chez la plupart des peuples anciens, ils avaient été, en raison des services qu'ils rendent aux hommes, presque divinisés, et aujourd'hui même, nous sommes encore témoins de la vénération que les Indiens portent au Gange et à d'autres fleuves de leur pays, dont les eaux passent pour sacrées. Néanmoins c'est chez les peuples les plus avancés en industrie, en science et en civilisation, que l'on apprécie le mieux l'importance des fleuves et des grands cours d'eau, et qu'on sait en tirer le meilleur parti sous tous les rapports possibles. Leur influence sur le développement de la civilisation est déjà notée par les écrivains de la Grèce et de Rome ; et Strabon, en particulier, signale avec une haute intelligence l'admirable disposition des cours d'eau qui arrosent la Gaule.

II. Les fleuves prennent assez souvent naissance dans des lacs, qu'ils mettent ainsi en communication directe avec la mer; d'autres fois ils ont leur source dans de petites élévations situées au milieu des plaines; mais, en général, ils naissent dans les grandes chaînes de montagnes couvertes de neiges et de glaces éternelles dont la fonte et le renouvellement continu produisent incessamment des masses d'eau souvent prodigieuses. En outre, à mesure qu'ils s'éloignent de leur source, les fleuves sont constamment grossis par des cours d'eau secondaires avec lesquels ils se rendent à la mer, et celle-ci, malgré l'immense quantité de liquide qui se jette dans son sein, ne change jamais de volume, parce que l'évaporation lui enlève l'équivalent de ce qu'elle reçoit. L'océan Atlantique, l'océan Arctique et l'océan Pacifique, sont les réservoirs où aboutissent tous les fleuves qui sillonnent la surface des continents. Mais il résulte de la structure particulière des hauts plateaux et des chaînes de montagnes, que les fleuves dont le cours a lieu de l'ouest à l'est sont de beaucoup les plus nombreux et les plus importants, que ceux qui se dirigent du sud au nord ou du nord au sud, sont à peu près égaux sous ces deux rapports, et que ceux qui coulent de l'est à l'ouest sont, au contraire, en petit nombre et généralement beaucoup moins considérables. Il est encore à remarquer que la direction des fleuves éprouve souvent de brusques changements lorsqu'ils passent de terrains d'une formation géologique quelconque à des terrains d'une formation différente; parfois aussi ces changements sont déterminés par la dislocation des couches du sol que parcourent les eaux.

III. Les fleuves qui descendent des montagnes perdent graduellement de leur rapidité à mesure qu'ils s'éloignent de leur source, par suite du frottement qu'éprouvent les molécules liquides, de telle sorte que lorsqu'ils arrivent dans les plaines, leur cours est beaucoup plus lent, en même temps que leur profondeur est plus grande. Une pente de 1 cent. pour 2 mèt. suffit pour empêcher qu'un cours d'eau soit navigable, et, si elle dépasse cette limite, elle donne lieu à des *rapides*. Toutefois, la vitesse d'un fleuve ne dépend pas entièrement de l'inclinaison du sol ; elle résulte aussi de la hauteur à laquelle se trouve sa source et de la pression qu'exerce la masse d'eau à la partie supérieure de son cours. Il suit de là que toutes choses étant égales d'ailleurs, une grande rivière coule plus vite qu'une petite. Au reste, pour chaque cours d'eau en particulier, la rapidité varie sans cesse, et se trouve à chaque instant modifiée par la configuration de ses rives, les sinuosités de son cours, et les changements qui surviennent dans la largeur de son lit. Le Rhône, l'un des fleuves les plus rapides de l'Europe, a une pente moyenne de 1 centimèt. pour 26 mètres, et une vitesse de 1 mèt. 40 cent. par minute ; la Seine n'a pas la moitié de cette vitesse. Le Danube, le Tigre et l'Indus, sont au nombre des grands fleuves remarquables par leur rapidité. Dans les pays de plaines, les fleuves décrivent en général beaucoup plus de sinuosités : celles que fait la Vistule sont presque égales aux neuf dixièmes du cours direct de ce fleuve de sa source à la mer. Ce qui précède explique comment un fleuve peut quelquefois en recevoir un autre plus grand que lui sans élargir énormément son lit; seulement l'augmentation de la masse accroît la rapidité de la course. Quelquefois une rivière qui tombe dans une autre sous un angle très-aigu, peut, lorsqu'elle est très-rapide ou que sa rapidité s'accroît considérablement par une cause momentanée, obliger celle-ci à rebrousser chemin et à remonter pendant quelques instants vers sa source. Le Rhône présente parfois ce phénomène lorsque l'Arve, l'un de ses affluents, est tout à coup grossie par un orage ou par la fonte des neiges. On voit alors les eaux de ce fleuve refluer dans le lac de Genève et faire tourner en arrière les roues des moulins.

IV. Lorsque deux cours d'eau naissent dans les montagnes, quelque rapprochées que soient leurs sources, il ne saurait y avoir aucune communication entre eux ; mais lorsqu'ils sont descendus dans les plaines, ou bien lorsqu'ils prennent naissance dans des plateaux très-bas, les lignes de faîte qui séparent leurs bassins s'abaissent quelquefois au point de disparaître et de permettre l'établissement naturel d'une communication entre les deux systèmes hydrauliques : c'est en effet ce qu'on observe dans quelques contrées. La plus célèbre communication de ce genre est celle qui est établie entre deux des plus grands fleuves de l'Amérique du Sud, le Maragnon ou fl. des Amazones, et l'Orénoque. Le rio Negro, l'un des affluents les plus considérables du premier, s'unit à l'Orénoque, dans la partie supérieure du cours de celui-ci, au moyen de la branche appelée Cassiquiare, branche qui n'est pas inférieure au Rhin et qui coule avec une vitesse de plus de 2 mètres par seconde. Al. de Humboldt remarque que l'Orénoque, envoyant une branche au Maragnon, c'est comme si le Rhin en envoyait une à la Seine ou à la Loire. Dans quelques siècles sans doute, cette communication deviendra d'une haute importance pour l'Amérique méridionale. Ces sortes de bifurcations sont fréquentes dans les deltas des fleuves, mais très-rares dans l'intérieur des continents. La Chiana, qui met en communication les branches supérieures du Tibre et de l'Arno, est l'exemple le plus remarquable de ce genre de jonction que l'on trouve en Europe. Le Mahanaddy et le Godavery, dans l'Inde, offrent un phénomène analogue ; enfin, il existe entre les grands fleuves de la Péninsule indo-chinoise plusieurs communications semblables.

V. Certains cours d'eau, en général peu considérables, n'ont point d'écoulement, parce que le terrain sur lequel ils coulent n'a pas assez de pente pour donner à leurs eaux l'impulsion nécessaire. Dans ce cas, tantôt leurs eaux disparaissent vaporisées par le soleil, comme on l'observe en Afrique et en Arabie; tantôt, et le plus souvent, elles se perdent dans des étangs, des marais ou des lacs salés. Il en est d'autres qui s'engouffrent et se perdent sous terre, tantôt pour toujours, et tantôt momentanément, pour reparaître à une certaine distance. Ainsi, la Guadiana, l'un des plus grands fleuves de l'Espagne, disparaît tout à coup dans des marais près du village de Castillo de Cerrera, et reparaît après un cours souterrain de 22 à 24 kilom. C'est surtout dans les terrains calcaires que s'observe ce curieux phénomène. En France, nous avons un assez grand nombre d'exemples de pertes de rivières. La Meuse, par ex., se perd à Bazoilles pour reparaître à Noncourt, à 15 kilom. de distance; ainsi fait le Rhône entre Seyssel et l'Écluse. Tel est encore le cas de plusieurs rivières du département du Doubs, du Calvados, de la Charente, de la Drôme, etc. Dans la Grèce, il existe aussi de nombreux cours d'eau qui se perdent pour reparaître à un niveau plus bas ou pour aboutir à la mer par des routes inconnues. Les Grecs nomment ζερεθρα les fissures ou entonnoirs dans lesquels ils s'engouffrent. Tout le monde sait que les poëtes anciens expliquaient la perte de l'Alphée, en supposant qu'il passait du Péloponèse en Sicile, en coulant par-dessous le fond de la mer, afin d'aller confondre ses flots amoureux avec ceux d'Aréthuse.

On a vu encore des rivières suspendre subitement leur cours et laisser pendant quelques heures leur lit à sec. Ainsi, le 26 novembre 1838, l'eau diminua tellement dans la Clyde, la Nith et le Teviot, en Écosse, que les moulins situés sur la partie inférieure de leurs cours furent arrêtés pendant huit heures. Ce phénomène coïncida avec un vent violent et un grand froid qui fit geler ces rivières près de leurs sources. Les fleuves de la Sibérie, qui coulent pendant plusieurs centaines de lieues dans la direction du sud au nord, présentent le phénomène inverse. Comme le dégel a lieu bien plutôt dans la partie supérieure de leur cours que dans l'inférieure, leur lit ne peut recevoir les eaux surabondantes provenant du dégel, et le pays se trouve inondé sur une étendue immense.

En s'écoulant dans la mer, les fleuves offrent encore des phénomènes d'un haut intérêt, qui résultent de l'action réciproque des deux masses d'eau : nous voulons parler des barres d'eau, des barres de sable et des deltas. Mais l'importance de ces phénomènes nous ayant déterminé à leur consacrer des articles particuliers, nous n'y reviendrons pas ici.

VI. Un autre phénomène que nous ne pouvons passer sous silence, est celui des inondations périodiques. Celles du Nil sont les plus célèbres, et donnent un merveilleux exemple de la permanence des lois de la nature, car il résulte du témoignage des historiens, qu'elles n'ont pas varié pendant trois mille ans, sous le double rapport de l'époque et de la durée. Les eaux commencent à monter au mois de juin, et atteignent leur maximum de hauteur au mois d'août. Au Caire, ce maximum est de 8 m. 50, mais dans la vallée du Nil, qui est large en moyenne de trois ou quatre lieues, elle ne dépasse pas 1 mèt. 25. Le fl. décroît ensuite graduellement jusqu'au mois de mai, et laisse sur le sol, que l'on s'empresse de livrer à la culture, une couche plus ou moins épaisse d'un limon fertilisant. Pline l'ancien dit, au sujet de la hauteur à laquelle les eaux parviennent : « La hauteur désirable est de 16 coudées. Trop faible, elles n'arrosent pas toutes les terres ; trop forte, elles les occupent trop longtemps et retardent les produits. Dans ce cas, le temps qu'il faut pour sécher la terre humide absorbe l'époque des semailles ; dans le premier, comment ensemencer un sol aride ? L'Égypte tient compte de tous deux. A 12 coudées, famine ; à 13, gêne ; à 14, un sourire ; à 15, sécurité parfaite ; à 16, transports, ivresse générale. » Les crues périodiques du Nil étaient regardées autrefois comme un phénomène unique et un des plus grands mystères de la nature, pour l'explication duquel les anciens avaient imaginé une foule de systèmes ; mais, depuis que les modernes ont pénétré dans la zone torride, qui était presque inconnue des anciens, on a découvert que cette merveilleuse qualité appartient à beaucoup d'autres fleuves que le Nil.

En effet, dans tous les pays situés entre les deux tropiques, il tombe régulièrement chaque année, pendant plusieurs mois, des pluies immenses et continuelles, qui font enfler et déborder tous les ruisseaux, tous les lacs et tous les fleuves : seulement l'époque de ces pluies varie suivant les localités. Si un fl. soumis à l'influence de ces pluies tropicales coule le long d'une plaine et dans une direction parallèle à l'équateur, ses eaux débordées se répandent avec une certaine régularité sur l'une et l'autre rive. C'est ce qu'on remarque, par ex., dans les inondations du Sénégal et de l'Orénoque. Si, au contraire, une rivière, se trouvant dans les mêmes conditions, descend d'un terrain élevé ou d'un massif de montagnes vers des terrains bas, ou si sa direction est perpendiculaire à l'équateur, c.-à-d. si elle coule au nord ou au sud, alors il est évident que l'action des pluies périodiques se fera sentir dans des proportions très-inégales sur les différentes parties de cette rivière; il est, en outre, nécessaire que le trop-plein des eaux se rende presque tout entier sur les points les plus bas du territoire arrosé. C'est précisément ce qui arrive dans les crues du Nil, et ce que l'on remarque aussi dans celles des fleuves de Siam et de Cambodge, qui coulent presque sous les mêmes latitudes que le Nil, mais dans un sens opposé, c.-à-d. du nord au sud. L'Indus, le Gange, et, en général, tous les fleuves de la zone inter-tropicale débordent périodiquement chaque année, mais avec des variations qui dépendent de la disposition des localités. En dehors de cette partie du globe, on ne trouve que des inondations irrégulières qui proviennent de la quantité de pluie qui tombe sur les montagnes, et de la fonte des neiges qui a lieu au commencement de la saison chaude.

VII. Le tableau ci-dessous indique en kilomètres quelques-uns des principaux cours d'eau de l'ancien et du nouveau continent :

Amazone. . .	7,371	Garonne. . .	750	Pô	720
Amour. . . .	5,184	Indus.	3,726	Rhin.	1,458
Danube . . .	3,150	Kiang-tse . .	6,966	Rhône. . . .	890
Dniéper . . .	2,502	Léna.	4,374	St-Laurent. .	2,890
Don	2,430	Loire.	1,296	Seine.	800
Ebre.	750	Mississipi. . .	6,156	Sénégal . . .	1,950
Elbe.	1,330	Nil.	4,194	Tamise. . . .	324
Euphrate . .	3,150	Obi.	4,860	Vistule. . . .	1,368
Gange. . . .	3,240	Plata.	4,374	Volga	4,536

VIII. HYDRAULIQUE. — La vitesse d'un courant d'eau qui coule dans un canal ouvert dépend du volume de l'eau, de la forme du canal, et de l'inclinaison de ce dernier. La détermination des rapports qui relient entre elles ces trois quantités est un problème de la plus haute importance pratique, pour la solution duquel certaines données doivent être fournies par l'expérience.

tandis que les autres se déduisent de la théorie générale du mouvement et de la résistance des fluides. Si l'eau, soit qu'elle coule dans des tubes, soit qu'elle coule dans des canaux ouverts, n'éprouvait pas une résistance plus ou moins grande de la part des matières solides avec lesquelles ses propres molécules se trouvent en contact, la vitesse dépendrait uniquement de la force accélératrice de la pesanteur, et, à tout point quelconque de sa course, elle serait proportionnelle à la racine carrée de la différence du niveau existant entre ce point et la source. Mais cette accélération, si elle n'était pas incessamment annulée, deviendrait bientôt énorme, et les rivières seraient pour la terre une cause de dévastation et de ruine. Ainsi, par ex., le Rhône, dont la principale source est située à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, entrerait dans la Méditerranée avec une vitesse prodigieuse de 264 kilomètres à l'heure, car telle serait la vitesse d'un corps grave tombant d'une hauteur de 300 mèt.— Les forces qui s'opposent à l'accélération incessante de la vitesse dépendent de la quantité de surface que l'eau présente au frottement et de la vitesse du courant. Si l'on prend dans un cours d'eau une certaine longueur dans laquelle la vitesse et la forme du canal restent les mêmes, et si l'on représente, d'un côté, par l la longueur de cette portion de canal, et, de l'autre, par c la longueur de la ligne d'intersection du canal avec un plan vertical perpendiculaire au courant (c'est-à-dire le *périmètre mouillé*, ou le pourtour de cette section transversale moins la largeur superficielle), alors la surface du cours d'eau soumise au frottement sera représentée par lc. Relativement à la vitesse, on trouve par expérience que la résistance est exprimée par une fonction de la vitesse composée de deux parties, l'une dépendant uniquement de la vitesse, et l'autre du carré de cette vitesse. En conséquence, si nous représentons le frottement ou la résistance par f, et la vitesse moyenne par v, et si nous prenons les deux constantes m et n, dont la valeur doit être déterminée par l'expérience, la résistance sera exprimée par la formule, $f = (mv + nv^2)cl$. Or, la force qui s'oppose à la vitesse est la résistance, et la force qui tend à l'accélérer est la composante du poids dans la direction de la pente; mais, comme la vitesse de l'eau dans la portion de canal que nous considérons est, ainsi que nous l'avons dit, uniforme, il faut donc que, dans cette portion, ces deux forces opposées soient égales l'une à l'autre et s'annulent réciproquement. Représentons par a l'aire de la section transverse du cours d'eau, le volume de celui-ci sera al, et gal sera une quantité proportionnelle à son poids; la composante de ce poids parallèle au fond de la rivière est $gal \sin i$, où i représente l'inclinaison de la surface à l'horizon. Nous avons donc $f = gal \sin i$, ou $(mv + nv^2)\,cl = gal \sin i$. Par conséquent, pour une longueur quelconque l, dans laquelle l'aire de la section, la pente et la forme du canal restent invariables, nous avons $(mv + nv^2)\,c = ga \sin i$, ou $mv + nv^2 = g\,\frac{a}{c} \sin i$.

Maintenant, si nous posons $R = \frac{a}{c}$, c'est-à-dire l'aire de la section divisée par son périmètre diminué de sa largeur, la formule devient $mv + nv^2 = gR \sin i$.

Cette quantité R est ce qu'on appelle ordinairement le *rayon moyen* de la section, et quelquefois la *profondeur hydraulique:* c'est la profondeur qu'aurait le cours d'eau s'il coulait dans un canal rectangulaire dont la largeur serait égale au fond et aux côtés du lit actuel.

Les constantes m et n ont été déterminées expérimentalement par Prony; elles ont pour valeur, $m = 0{,}000436$, $n = 0{,}003034$. Ainsi, en résolvant l'équation qui précède par rapport à v, et en remplaçant g par sa valeur 9,808, la formule devient :

$$v = -0^{m},071852 + \sqrt{0{,}00516276 + 3232{,}96\,R \sin i}.$$

Si l'on néglige le premier terme du radical, comme très-petit en comparaison du deuxième, on aura :

$$v = 56{,}86\sqrt{R \sin i} - 0^{m},071852.$$

D'après les considérations ci-dessus, on voit que, deux quelconques des trois valeurs, savoir la vitesse moyenne (v), la profondeur hydraulique (R) et la chute (i), étant déterminées, la dernière s'en déduit immédiatement. Il est indispensable d'observer que la vitesse n'est pas la même dans toutes les parties de la section du cours d'eau. Les filets d'eau qui se trouvent en contact avec le fond et les côtés du canal se trouvent arrêtés par le frottement, et à leur tour ils retardent les filets en contact avec eux-mêmes en raison de l'adhérence variable qui existe entre les molécules liquides; de sorte que les filets qui éprouvent le moins de retardement sont ceux qui sont situés à la surface et au milieu du canal. Mais, d'autre part, la pression hydrostatique tend à imprimer une très-grande vitesse aux filets qui sont le plus rapprochés du fond. Il résulte donc de la combinaison de ces deux causes, que la plus grande vitesse de l'eau dans un canal ouvert et de forme symétrique se trouve toujours au milieu, mais à une certaine profondeur, au lieu d'être exactement à la surface.

Il est facile de déterminer expérimentalement la vitesse de la surface, au moyen d'un *Flotteur*, c'est-à-d. d'un corps léger quelconque (pourvu qu'il soit d'une pesanteur spécifique peu différente de celle de l'eau), en comptant le nombre de secondes qu'il emploie à parcourir une distance préalablement mesurée. On peut très-bien faire usage pour cela de simples pains à cacheter. Si l'on veut mesurer la vitesse à une certaine profondeur au-dessous de la surface, on se sert d'un tube de verre ouvert à ses deux extrémités et coudé à angle droit, de façon à former deux branches inégales. On enfonce la plus courte branche dans le courant jusqu'à ce que son orifice, tourné vers l'amont, arrive au niveau de la veine dont on veut déterminer la vitesse; l'eau pénètre dans cette branche avec la vitesse dont le courant est animé, et s'élève dans la longue branche, qui est verticale, à une hauteur proportionnelle. Cet instrument, qu'on appelle *Tube de Pitot*, donne cependant des résultats moins rigoureux que le *Moulinet de Woltmann*. Ce dernier, comme son nom l'indique, est un véritable moulinet muni de quatre petites ailes disposées comme celles d'un moulin à vent, et qui sont mises en mouvement par le courant. Du nombre des révolutions qu'elles font en un temps donné, on conclut directement la vitesse. Une fois la vitesse de la surface déterminée expérimentalement, on en déduit la vitesse moyenne du cours d'eau, à l'aide du tableau suivant qui indique, pour certains nombres, les rapports des deux vitesses, et qui a été dressé d'après les expériences de Du Buat.

Vitesse à la surface.	Vitesse moyenne.	Vitesse à la surface.	Vitesse moyenne.	Vitesse à la surface.	Vitesse moyenne.
m.	m.	m.	m.	m.	m.
0,20	0,15	1,60	1,34	3,00	2,62
0,40	0,31	1,80	1,52	3,20	2,81
0,60	0,47	2,00	1,70	3,40	3,00
0,80	0,64	2,20	1,88	3,60	3,18
1,00	0,81	2,40	2,06	3,80	3,37
1,20	0,98	2,60	2,25	4,00	3,56
1,40	1,16	2,80	2,43	»	»

La vitesse moyenne d'un fleuve ou d'un cours d'eau quelconque étant proportionnelle à la racine carrée de la profondeur hydraulique (la pente restant la même), il s'ensuit que le simple rétrécissement du canal doit augmenter cette vitesse. Lorsqu'un fleuve reçoit une masse d'eau additionnelle permanente, le premier effet de celle-ci est d'augmenter sa vitesse. Mais cette augmentation de vitesse détermine nécessairement aussi une augmentation dans le frottement des molécules liquides contre le fond et les parois du canal. Or, comme ces parois et ce fond consistent généralement en matériaux plus ou moins mous et plus ou moins facilement attaquables par l'eau, il s'ensuit que le fleuve croît ordinairement en largeur et quelquefois même en profondeur, jusqu'à ce que la résistance devienne égale à la force accélératrice; mais, dès que l'égalité entre ces deux forces s'est établie, la vitesse redevient uniforme.

Il est souvent nécessaire de connaître exactement la quantité totale d'eau que fournit une rivière dans un temps donné, ou, comme on dit, de déterminer son *débit*. Pour cela, il faut d'abord mesurer exactement la figure de son lit, ce que l'on fait au moyen de sondages : on a ainsi l'aire de la section, et par conséquent la profondeur hydraulique. Cela fait, si nous prenons la moyenne vitesse que nous avons représentée par v, et si nous la multiplions par l'aire de la section transverse du canal, nous aurons la quantité totale d'eau qui passe par la section dans un temps donné. Le débit ou la quantité d'eau versée dans une seconde sera donc exprimée par la formule $Q = av$, où Q représente le volume d'eau, a l'aire de la section, et v la vitesse.

FLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est flexible. *La f. de l'osier. La f. de l'esprit, du caractère.*

FLEXIBLE. adj. 2 g. (latin. *flexibilis*). Souple, qui plie aisément sans se rompre. *Il n'y a rien de plus f. que l'osier. Avoir un corps souple et f.* ‖ Fig., *Voix f.* Qui exécute avec facilité les passages d'un ton à un autre, et les divers exercices de l'art du chant. — *Caractère f.*, Qui cède aisément aux impressions qu'on veut lui donner. — *Esprit f.*, Qui passe avec facilité d'un travail à un autre, qui peut avec un égal succès s'appliquer à des études différentes. = Syn. V. Docile.

FLEXION. s. f. État de ce qui est fléchi. *La f. d'un ressort, d'une poutre, etc.* ‖ T. Physiol. L'action des muscles fléchisseurs, le mouvement et l'état qui en résulte. *La f. est opposée à l'extension. Il faudra maintenir le bras dans la f., dans une demi-flexion.*

FLEXUEUX, EUSE. adj. Qui est courbé plusieurs fois en sens opposé dans sa longueur. *Tige flexueuse.*

FLEXUOSITÉ. s. f. État de ce qui est flexueux.

* **FLIBOT.** s. m. (angl. *fly*, mouche; *boat*, barque).

Enc.— En termes de Marine, on appelle ainsi un petit navire à deux mâts, à plates varangues, à carène renflée, avec l'arrière rond et haut, qui porte moins de cent tonneaux. Comme le flibot est excessivement léger, on s'en servait très-souvent autrefois pour faire la course; mais on ne l'emploie plus aujourd'hui que pour la pêche du hareng et la contrebande.

FLIBUSTIER. s. m. T. Relation.

Enc. — Au commencement du XVIIe siècle, des aventuriers français s'établirent sur plusieurs points de l'île espagnole de Saint-Domingue. Obligés de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins, et dédaignant les travaux agricoles, les nouveaux colons demandèrent à la chasse des bœufs sauvages et des sangliers, qui peuplaient les forêts de l'île, leur nourriture et une partie de leurs vêtements. Cette chasse ayant réussi au delà de leurs espérances, ils eurent l'idée de faire de ses produits l'objet d'un commerce lucratif. En conséquence, à mesure qu'ils tuaient un animal, ils en enlevaient la peau et la chair, les fumaient pour les conserver, et c'est à cette circonstance qu'ils doivent le nom de *Boucaniers* sous lequel ils sont universellement connus. Enfin, quand ils avaient rassemblé le nombre de cuirs ou la quantité de viande fumée qu'ils voulaient livrer aux navires qui fréquentaient les mers du voisinage, ils allaient les vendre dans quelques-unes des rades de la côte. Les boucaniers menaient la vie la plus rude et la plus grossière. Ils étaient aidés dans leurs travaux par des espèces de valets qu'ils engageaient pour trois ans, d'où la dénomination d'*Engagés* qu'ils leur donnaient. Ils se partageaient eux-mêmes en deux catégories, les *boucaniers* proprement dits, qui recherchaient exclusivement les bœufs, et les *chasseurs* qui s'attaquaient exclusivement aux sangliers. L'industrie de ces aventuriers put d'abord s'exercer sans entraves, mais à la fin elle porta ombrage aux Espagnols, qui non-seulement l'anéantirent en dépeuplant les forêts au moyen de grandes battues régulières, mais qui encore suscitèrent une foule de tracasseries à ceux qui s'y livraient. Quelques-uns de ces derniers consentirent alors à devenir *Habitants*, c.-à-d. à former des habitations et à les cultiver, mais le plus grand nombre aima mieux aller chercher fortune ailleurs, et alors se forma la société des *Flibustiers*, dont le nom dérive, selon les uns, de celui de l'espèce de bâtiment appelé *flibot*, et, selon d'autres, de l'anglais *free booter*, c'est-à-d. franc pillard. La société s'établit dans l'îlot de la Tortue ou Tortola, qui est séparé par un étroit canal de la côte nord-ouest d'Haïti. Elle comprenait trois sortes de personnes : les *habitants*, qui cultivaient le sol; les *boucaniers*, qui se livraient à la chasse pour l'approvisionnement de la colonie; et les *flibustiers*, qui constituaient la partie militaire de l'association. Ces derniers étaient divisés en compagnies de 25 à 30 hommes dites *Matelotages*. Ils s'appelaient eux-mêmes *Frères de la côte*, tandis que les Espagnols leur donnaient le nom de *Démons de la mer*, à cause de leur audace et de leur intrépidité. Les flibustiers, ennemis jurés de l'Espagne, ont été pendant un demi-siècle la désolation de l'Amérique espagnole, et lui ont fait plus de mal que les forces réunies de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Leur dernier exploit fut le pillage de Carthagène, dont ils s'emparèrent en 1697, avec l'aide d'une escadre de corsaires arrivés de France. Ils disparurent peu à peu dès cette époque, et quelques-uns de leurs principaux chefs finirent par entrer au service de la mère patrie.

FLIC-FLAC. Onomatopée. S'emploie quelquefois, dans le langage fam., pour imiter le bruit d'un fouet, ou de plusieurs soufflets donnés coup sur coup, etc. = Flicflac. s. m. Sorte de pas. *Faire un f., des flicflacs.*

* **FLINDERSIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cédrélacées.

FLINT-GLASS. s. m. (angl. *flint*, silex; *glass*, verre). T. Technol. V. Verre.

FLOCON. s. m. (lat. *floccus*, touffe). Petite touffe, petit amas de laine, de soie, etc. *F. de laine, de soie. Les brebis laissent des flocons de laine aux buissons. La queue du lion se termine par un f. de poils.* ‖ Par anal., se dit De la neige, et de certains précipités chimiques qui ressemblent à des flocons de neige. *Un f. de neige. La neige tombait par gros flocons, à gros flocons. Ce corps se précipite en flocons.*

FLOCONNEUX, EUSE. adj. * *Poils f.*, Qui sont disposés par flocons. ‖ *Précipité f., substance floconneuse*, Qui ressemble à des flocons.

FLONFLON. s. m. Onomatopée, qui s'empl. comme refrain de chanson, et qui se dit aussi pour désigner Les refrains de chansons et les couplets de vaudeville en général. *Les joyeux flonflons.* Fam.

FLORAISON ou **FLEURAISON.** s. f. T. Bot.

Enc. — Dans presque toutes les plantes, il arrive un moment où le bouton s'entr'ouvre et où les différentes parties de la fleur, particulièrement les enveloppes florales, s'écartent, s'étalent, ou, en d'autres termes, s'épanouissent. On donne à ce phénomène le nom d'*Épanouissement* ou d'*Anthèse*, tandis qu'on applique la dénomination de *Floraison* à la période de la vie de la plante durant laquelle a lieu ce phénomène.

I. L'époque à laquelle la floraison commence varie suivant les espèces. Les plantes dont les boutons se sont formés l'année précédente fleurissent ordinairement au printemps. Celles dont les boutons se forment et s'épanouissent l'année même où ils sont nés fleurissent le plus souvent en été ou en automne. Suivant la saison dans laquelle leurs fleurs s'épanouissent, les plantes ont été divisées en quatre classes. On appelle *printanières* celles qui fleurissent en mars, avril et mai, comme la Violette, la Primevère, la Jacinthe, la Tulipe, etc.; *estivales*, celles qui fleurissent en juin, juillet et août, comme le Froment, le Seigle, le Houblon, le Chanvre, la Balsamine, etc.; *automnales*, celles qui fleurissent en septembre, octobre, novembre et décembre : ex., le Lierre, le Colchique, le Topinambour, beaucoup d'Asters, etc.; et *hibernales*, celles qui fleurissent depuis le mois de décembre jusque vers le milieu de février : ex., l'Hellébore d'hiver, le *Galanthus nivalis*, le *Leucoïum vernum*, un grand nombre de Mousses, de Jungermannes, etc. C'est d'après l'observation de l'époque à laquelle les différentes plantes produisent leurs fleurs, observation très-importante pour la formation des jardins, puisqu'elle permet de les composer de manière à leur procurer en tout temps des masses fleuries, que Linné a établi son *Calendrier de Flore* (v. Calendrier). Toutefois nous ferons remarquer qu'un tableau de ce genre ne peut servir pour tous les climats, parce que l'époque de la floraison dans chaque plante avance ou retarde suivant que la latitude est plus ou moins méridionale. L'Amandier, par ex., fleurit à Smyrne, du 1er au 15 février; en Allemagne, dans la seconde moitié d'avril; et à Christiania, en Norwége, seulement dans les premiers jours de juin.

Nous avons dit qu'il y a des plantes dont les boutons, formés dès l'année précédente, sont obligés d'attendre le printemps pour s'épanouir. Ces boutons doivent uniquement ce retard aux froids de l'hiver qui viennent arrêter leur évolution. Si donc les beaux jours se prolongent au delà du terme habituel, ces boutons s'épanouissent avant l'hiver. C'est ainsi que se produit cette seconde fl. des Marronniers et de quelques autres arbres qu'on observe assez fréquemment à Paris. On peut aussi, par des moyens artificiels, forcer le développement des boutons, et par conséquent obtenir des fleurs bien avant l'époque ordinaire. Il s'agit simplement de placer les plantes dans un milieu dont on maintient la température au degré nécessaire, pour que leur évolution n'éprouve pas d'arrêt : ce degré, du reste, varie selon les espèces et l'intensité plus ou moins grande du froid extérieur (v. Serre). C'est de cette manière que l'on obtient en plein hiver des fleurs et des fruits que l'on n'aurait autrement que plusieurs mois après. Cet art de hâter la floraison et, par suite, la fructification, est connu sous le nom de *Culture forcée.* D'un autre côté, puisqu'on peut avancer l'épanouissement des boutons, on doit pouvoir aussi le retarder, en recourant à une opération contraire, c'est-à-dire en tenant les plantes plus longtemps exposées aux rigueurs de l'hiver. Pour cela, il suffit de les placer au nord et derrière un mur, de manière qu'elles ne puissent pas recevoir les premiers rayons du soleil au printemps: c'est par ce procédé que les fleuristes parisiens obtiennent des Orangers en fleur au mois d'août, bien que ces arbres fleurissent ordinairement au commencement de juin.

II. Non-seulement les fleurs se montrent à des époques différentes de l'année, dans les divers végétaux, mais il en est encore un grand nombre qui s'ouvrent et se ferment à des heures déterminées de la journée; quelques-unes même ne s'épanouissent que pendant la nuit : de là, la distinction des fleurs en *diurnes* et en *nocturnes.* Ces dernières **sont** de beaucoup les moins nombreuses : nous citerons, comme ex., la Belle-de-nuit et plusieurs espèces de Cactus qui ne s'épanouissent qu'après le coucher du soleil. Certaines fleurs, disons-nous, ont l'habitude de s'ouvrir et de se fermer à des heures assez fixes, pour que leur inspection puisse annoncer d'une manière approximative l'heure de la journée. En conséquence, Linné s'est servi de ces heures bien connues de l'épanouissement de quelques espèces, pour former un tableau auquel il a donné le nom d'*Horloge de Flore.* Ainsi, par ex., sous le climat de Paris, le Salsifis des prés s'épanouit à 3 heures du matin; la Chicorée sauvage, à 4; le Laiteron commun et le Pavot à tige nue, à 5; la Belle-de-jour et l'Hypochœris tachetée, à 6; le Nénuphar blanc et la Laitue cultivée, à 7; le Mouron rouge et le Mésembryanthème barbu, à 8; le Souci des champs, à 9; la Glaciale, à 10; la Dame d'onze heures, à 11; le Pourpier, à midi; le *Scilla pomeridiana,* à 2 h. du soir; la Belle-de-nuit, à 5; le Geranium triste et le Silène noctiflore, à 6; le Cactus à grandes fleurs, à 8; et le Volubilis, à 10. D'un autre côté, la Chicorée sauvage se ferme à 10 h. du matin; la Crépide des Alpes, à 11; le Laiteron de Laponie, à midi; l'Œillet prolifère et le Pourpier, à 1 h.; l'Épervière auricule et le Mésembryanthème barbu, à 2; le Souci des champs, à 3; l'Alysson vésiculeux, à 4; le Nénuphar blanc et le Pavot nudicaule, à 7; l'Hémérocalle fauve, à 8; etc.

La durée de l'épanouissement de chaque fleur prise individuellement est très-variable suivant les espèces. Un certain nombre s'ouvrent le matin et se ferment peu d'heures après, celles-ci pour ne plus se rouvrir, celles-là pour s'épanouir de nouveau le lendemain. Les fleurs de la première espèce ont reçu le nom d'*Éphémères.* On observe même une grande diversité parmi les fleurs de cette classe. Ainsi, tandis que le Pourpier, qui s'ouvre à midi et se ferme à 1 heure, ne reste épanoui qu'une heure environ, le Nénuphar blanc, qui s'ouvre à 7 h. du matin pour se fermer à 7 h. du soir, a un épanouissement de douze heures. Il n'existe pas de moindres différences, sous le rapport de la durée, entre les fleurs qui vivent plus d'un jour. Car il y en a qui se rapprochent beaucoup des fleurs éphémères, et d'autres qui restent épanouies plusieurs jours et même plusieurs semaines. L'une des plus remarquables sous ce rapport est la fleur du *Cypripedium insigne*, belle orchidée originaire du Népaul, qui se maintient souvent dans toute sa fraîcheur pendant plus de deux mois.

III. Deux causes principales, la lumière et la chaleur, exercent une grande influence sur l'heure et la durée de l'épanouissement; par conséquent, les nombres qui précèdent ne peuvent avoir qu'une valeur approximative. Si, par ex., le ciel est sombre le matin, les fleurs qui doivent s'ouvrir à 8 heures ne s'ouvriront qu'à 9; et si le soleil se cache dans l'après-midi, les fleurs qui se ferment ordinairement à 4 heures se fermeront beaucoup plus tôt. Bory de Saint-Vincent est parvenu à faire épanouir, sous nos climats, des *Oxalis* du cap de Bonne-Espérance, en les éclairant vivement pendant la nuit en concentrant sur elles les rayons lumineux au moyen d'une lentille. De Candolle, de son côté, a réussi à intervertir les heures d'ouverture et d'occlusion des fleurs d'une Belle-de-Nuit, c.-à-d. à les faire épanouir le matin et fermer le soir, en les tenant dans l'obscurité pendant le jour et les éclairant pendant la nuit. L'action de la chaleur n'est pas moins évidente. Une fleur qui s'ouvre à 6 heures du matin au Sénégal, ne s'épanouit qu'à 8 en France, et qu'à 9 en Suède. D'ailleurs, dans le même pays, la même fleur s'épanouit plus tard et se ferme plutôt au printemps qu'en été. — Il existe, en outre, quelques fleurs qui paraissent influencées par les météores atmosphériques. Le Souci des pluies, par ex., se ferme dans le jour quand il va pleuvoir, tandis que celle du *Sonchus sibiricus,* ne s'épanouit que lorsque le temps est brumeux et l'atmosphère chargée de nuages. Les fleurs qui présentent cette particularité ont reçu de Linné la qualification de *météoriques*, et Bierkander en a dressé le tableau qu'il a nommé *Hygromètre de Flore.*

IV. La durée de la période pendant laquelle les plantes portent des fleurs épanouies n'est variable que pendant la durée de l'épanouissement des fleurs. Dans certaines plantes, la fl. ne dure que quelques jours, et, dans d'autres, elle est très-longue. La première catégorie se compose en général des plantes comme l'Amandier, le Pêcher, l'Abricotier, la Tulipe, la Jacinthe, etc., dont les boutons, formés dès l'année précédente, n'attendent plus que les premières chaleurs du printemps pour s'entrouvrir. La seconde catégorie comprend la nombreuse multitude d'espèces dont les boutons naissent et s'épanouissent pendant la même année : nous citerons comme exemples les Dalhias, qui fleurissent depuis la fin de l'été jusqu'aux premières gelées, et la Bourse à pasteur, qui se couvre de fleurs depuis le mois d'avril jusqu'à celui de novembre. Enfin, il existe des plantes dont la fl., une fois commencée, ne discontinue plus : tels sont les Orangers et les Citronniers qui, sous un climat convenable, comme celui des îles Canaries par exemple, sont constamment et à la fois chargés de boutons, de fleurs et de fruits à tous les états de développement.

FLORAL, ALE. adj. T. Botan. Qui appartient à la fleur, ou qui l'accompagne. *Les verticilles floraux. Les enveloppes florales. Feuille florale.*

Enc. — Sous le nom de *Jeux floraux*, on désigne : 1° une fête de l'ancienne Rome; 2° une assemblée littéraire qui se tient chaque année à Toulouse.

I. Les *Jeux floraux* (*ludi florales*), qu'on appelle aussi quelquefois les *Florales* (*Floralia*), furent institués, pour obéir à un oracle sibyllin, l'an 516 de Rome (238 av. J.-C.), en l'honneur de la déesse des fleurs, Flore ou Chloris, afin d'obtenir sa protection pour les biens de la terre, *ut omnia bene deflorescerent*, dit Pline. Quelque temps après son institution, on cessa cependant de la célébrer; mais l'an 581 de Rome (173 av. J.-C.), les bourgeons ayant beaucoup souffert de l'intempérie de la saison, l'édile C. Servilius, sur l'ordre du sénat, rétablit la fête qui dès lors ne cessa pas d'avoir lieu chaque année. Elle durait cinq jours, et commençait le IV des calendes de mai (28 avril). Lactance attribue une autre origine aux jeux floraux. Suivant lui, une riche courtisane, nommée Flora, légua tous ses biens au peuple romain sous la condition que l'on célébrerait chaque année son jour natal, le 28 avril, par des jeux solennels. Mais cette opinion, qui doit vraisemblablement son origine à la licence inouïe avec laquelle se célébraient ces jeux, est rejetée par la plupart des critiques. Quoi qu'il en soit de cette question, il est incontestable que, vers la fin de la république, les jeux floraux avaient déjà acquis une célébrité d'infamie qui les distinguait de tous les autres jeux, de sorte qu'on pouvait à bon droit les regarder comme la fête des courtisanes. Ils se célébraient la nuit à la clarté des flambeaux, et consistaient en chasses et en représentations mimiques et dramatiques. Les chasses avaient lieu dans un cirque particulier, le cirque de Flore, et l'on n'y tuait que des chèvres et des lièvres. Les représentations théâtrales avaient un caractère d'obscénité révoltant, et des courtisanes, dans un état complet de nudité, y représentaient des mimes d'une licence effrénée. Cependant tous ces jeux, chasses et mimes, s'exécutaient en présence des édiles, du sénat et de toutes les classes de la société, et même des matrones les plus rigides, dit-on, qui se contentaient de détourner de temps en temps les yeux !

II. L'institution littéraire, connue sous le nom de *Jeux Floraux*, fut fondée à Toulouse, en 1323, par sept poëtes languedociens, qui, dans le but de favoriser les progrès de la poésie, se constituèrent en *Collége de la gaie science*, et convoquèrent tous leurs confrères du pays à un concours dont le vainqueur devait obtenir « en signe d'honneur » une violette d'or fin. La première réunion eut lieu le 1^{er} mai 1324. La ville prit immédiatement sous son patronage cette noble institution, et de nouveaux concours se succédèrent sans interruption d'année en année. De plus, le nombre des concurrents croissant de jour en jour, on institua deux autres prix, une églantine et un souci d'argent, auxquels on ajoutait quelquefois un œillet de même métal qui était spécialement destiné à encourager les débutants. Cette modification aux premiers règlements existait déjà en 1355, à l'époque où les sept *Mainteneurs* (c'est le nom que se donnaient les membres de la compagnie) publièrent pour la première fois leurs statuts, *Las leys d'amor*. La violette conférait au lauréat le titre de *bachelier*. Celui qui avait obtenu les trois fleurs recevait la qualification de *docteur* ou *maître*, et acquérait le droit de suffrage dans le collége. Les femmes étaient également admises à concourir et pouvaient même devenir *maîtresses;* néanmoins il leur était interdit de prendre séance dans les réunions « à cause, disent les statuts, de la pudeur de leur sexe ». En 1483 ou 1484, une peste et les troubles qui désolèrent le midi de la France, firent tomber les concours en désuétude; mais, après le retour du calme, une riche Toulousaine, Clémence Isaure, les réorganisa et légua à l'institution une somme suffisante pour assurer son existence. C'est après la mort de cette bienfaitrice que le Collége de la gaie science prit le nom de *Société* ou *Collége des Jeux Floraux*, soit parce que c'était dans le mois des fleurs qu'il tenait chaque année la séance solennelle où il couronnait les lauréats, soit à cause de la nature des récompenses qu'il décernait. La société fonctionna régulièrement pendant deux siècles; mais quelques désordres s'étant introduits dans son sein, Louis XIV lui donna de nouveaux statuts et l'érigea en *Académie des Jeux Floraux* (sept. 1694). Enfin, supprimée en 1790, elle fut rétablie en 1806 par le gouvernement impérial. La *Fête des fleurs*, c'est ainsi qu'on nomme la séance annuelle, se tient le 3 mai, avec une grande solennité, dans la partie du Capitole appelée *galerie des illustres*. On y distribue un premier prix, réservé à l'ode, qui consiste en une amarante d'or; et trois prix ordinaires, une violette, un souci et une églantine d'argent, qui peuvent être obtenus par les autres genres de poésie et même par des œuvres en prose. L'Académie se compose de quarante membres titulaires désignés sous le nom de *Mainteneurs*, et d'un nombre illimité de membres honoraires que l'on nomme *Maîtres*. Pour obtenir ce dernier titre, il faut avoir remporté trois prix, parmi lesquels doit se trouver celui de l'ode. Néanmoins les statuts permettent de l'accorder aux littérateurs d'une célébrité incontestable, bien qu'ils n'aient pris part à aucun concours. Le président de l'Académie porte le titre de *Modérateur*. Depuis 1696, l'Académie publie les pièces couronnées et une analyse de ses travaux. Un de ses membres, le prof. Gatien-Arnoult, a publié, sous le titre de *Las flors del gai saber*, des traités de grammaire, de rhétorique et de poésie, composés par divers mainteneurs du XIV^e siècle.

FLORE. s. f. T. Mythol. Nom de la déesse des fleurs. *Calendrier de Flore. Horloge de Flore*, Voy. FLORAISON. ‖ T. Botan. Livre contenant la description des plantes qui croissent naturellement dans un pays, dans un lieu déterminé. *La F. française, par Lamarck et de Candolle. La F. des environs de Paris, par Cosson et Germain.* ‖ * T. Astron. V. PLANÈTE.

FLORÉAL. s. m. Le huitième mois du calendrier républicain. Voy. CALENDRIER.

FLORENCE. s. m. Petit taffetas léger qu'on tirait anciennement de Florence. *On fabrique beaucoup de florences à Avignon.*

FLORENCÉ, ÉE. adj. T. Blason. Se dit D'une pièce terminée en fleur de lis.

FLORÈS. [On prononce l'S.] Mot latin qui signifie *Fleurs,* et qui n'est usité que dans cette loc. familière, *Faire f.*, et qu'on emploie en parl. De quelqu'un qui obtient de brillants succès, ou D'une personne qui fait une dépense extraordinaire. *Cette cantatrice a fait f. à Londres, mais elle n'a pas réussi à Paris. Quand il a de l'argent, il fait f.* Dans ce dernier sens, *Faire f.* se dit surtout De ceux qui n'ont pas de quoi soutenir longtemps la dépense qu'ils font.

* **FLORIFÈRE.** adj. 2 g. T. Botan. Qui porte des fleurs, qui se termine par une fleur ou par des fleurs. *Bourgeon f. Rameau f.*

FLORIN. s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

FLORISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état brillant, prospère; qui est en honneur, en crédit, en vogue. *Un pays f. Une nation florissante. Un commerce f. Nulle part plus qu'en France la religion n'est florissante et respectée. Les lettres étaient alors très-florissantes* Voy. FLEURIR.

FLOSCULEUSE. adj. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

FLOT. s. m. (latin. *fluctus*). Vague, élévation formée par l'eau agitée. *Les flots de la mer, d'un fleuve, d'un lac. Les flots blanchissants d'écume se brisaient contre les rochers. Le vent soulevait les flots. Le mugissement des flots.* — Poétiq. et dans le style élevé, se dit pour La mer, et même pour un fleuve. *Notre vaisseau fendait les flots. Voguer à la merci des flots. Errer sur les flots. Le rivage que ce fleuve baigne de son f., de ses flots. — Être à f.*, se dit D'un navire, d'un bateau, etc., qui ne touche point le fond, qui est porté par l'eau. Dans un sens anal., on dit *Mettre, remettre à f. Le flux remettra le bâtiment à f.* ‖ Par extens., on dit, *Verser des flots de sang. Le sang coulait à grands flots de sa blessure, coulait à longs flots, à flots pressés. Des flots de vin. Des flots de lumière. Des flots de poussière aveuglaient les combattants.* ‖ Fig., *Cette discussion a fait couler des flots d'encre*, On a beaucoup écrit pour et contre. — *Des flots de bile*, De violentes invectives dictées par la colère, l'indignation, etc. — Poétiq., *Les flots d'une chevelure, d'une crinière, etc.*, Les ondulations qu'elle forme. ‖ Fig., se dit De l'agitation, des mouvements d'une grande foule, et De cette foule elle-même. *Ses gardes étaient impuissants à contenir les flots d'un peuple ivre de joie. A travers les flots de la multitude. Fendre les flots d'un nombreux auditoire.* ‖ Se dit encore De la marée montante, par oppos. à La marée descendante ou au jusant. *F. et jusant. Le f. monte jusque-là. Voilà le f. Le f. remonte très-loin dans ce fleuve.* ‖ T. Flottage. V. ce mot. = Syn. V. ONDE.

* **FLOTOVIA.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **FLOTRES.** s. m. pl. T. Techn. V. PAPIER.

* **FLOTTABLE.** adj. 2 g. Se dit Des ruisseaux et des rivières sur lesquels le bois peut flotter, soit à bûches perdues, soit en train. *Les rivières navigables et flottables.* Voy. NAVIGATION.

FLOTTAGE. s. m. T. Comm.

Enc. — Le *Flottage*, que l'on appelle aussi simplement *Flot*, constitue un moyen de transport extrêmement simple et très-propre à faciliter l'exploitation des forêts dans les pays de montagnes. Il consiste à diriger les pièces de bois du lieu de production au lieu de consommation, en leur faisant suivre la pente et le cours des fleuves et rivières. A cet effet, on fait bien sécher au soleil les arbres abattus, afin que leur densité leur permette de flotter, c.-à-d. de se maintenir à la surface de l'eau; on les marque d'un coup de marteau, pour faciliter à chaque propriétaire la reconnaissance de ceux qui lui appartiennent; puis on les jette dans les ruisseaux et rivières, en les faisant glisser sur la pente du sol, quand la disposition du terrain le permet, ou sur des plans inclinés munis de rebords et construits en charpente, quand l'état des lieux le rend nécessaire. On donne le nom de *mise à flot* à l'opération même du lancement du bois, et celui de *Flot* à l'ensemble des pièces qu'on jette ainsi. En outre, comme ces pièces une fois arrivées dans le courant sont absolument livrées à ce dernier, sans être attachées les unes aux autres, on dit qu'elles sont transportées *à flot perdu*, parce qu'elles sont exposées à se perdre. Pour la même raison, leur transport s'appelle aussi flottage *à bois perdu* ou *à bûches perdues.* Les bûches qui tombent au fond, et qu'on nomme *Canards*, sont mises de côté pour faire partie d'un autre flot, après une dessiccation plus complète. Des ouvriers, dits *Poules d'eau*, *accompagnent le flot pour repousser* dans le courant les pièces qui pourraient être arrêtées sur les bords ou par un obstacle quelconque, et ils ne les abandonnent qu'au point où la rivière devient *navigable. Arrivées à ce point*, les pièces sont arrêtées par des chaînes, appelées *Colliers*, qu'on tend en travers du lit, puis triées et disposées en *Trains*, c.-à-d. assemblées et liées au moyen de harts ou de cordes, *de manière à former de grossiers* radeaux aux extrémités desquels on fixe des avirons pour les diriger, et dont les côtés sont consolidés par de longues perches nommés *Croupières*. Les trains de bois à brûler *ont ordinairement* 70 mèt. de long, et leur largeur est proportionnée à celle de la rivière qu'ils doivent descendre; on les dit *à trois branches*, quand cette largeur est de 3 mèt. 60, c.-à-d. est *égale à la longueur* de trois bûches. Quant à leur épaisseur, ordinairement elle ne dépasse pas 50 centim.; mais on la porte jusqu'à 65 lorsque les eaux sont hautes. Enfin, quand on craint que leur trop grande densité ne les empêche de flotter convenablement, on les soutient à l'aide de tonneaux vides. Au lieu d'être tout d'une seule pièce, les trains sont quelquefois formés de plusieurs parties isolées ou *Coupons*, que l'on établit séparément et que l'on réunit ensuite avec des cordes : chacun de ces coupons est long d'environ 4 mèt., et l'on en met 18 par train. Ceux du milieu et des extrémités sont munis de *Bourraches* ou perches courbées en berceau, auxquelles on attache les avirons grossiers qui servent à la manœuvre. Une fois parvenus à leur destination, les trains sont livrés aux *Débardeurs*, qui sont chargés de les dépecer. — *Le flottage s'emploie* aussi pour le bois de charpente, et c'est de cette manière que les forêts des bords du Rhin alimentent les chantiers de la Hollande. Les trains, dans ce cas, *sont construits avec de plus* grandes précautions. Toutefois, comme ce système de transport a l'inconvénient d'altérer la qualité du bois, on ne peut pas y avoir recours pour les essences *d'une grande valeur.* — *On attribue l'invention du flottage*, dans le Morvan, à Jean Rouvet, et on lui assigne la date de 1549.

FLOTTAISON. s. f. T. Mar. *Ligne de f.*, La ligne qui sépare la partie submergée d'un bâtiment d'avec la partie qui ne l'est pas.

FLOTTANT, ANTE. adj. Qui flotte. *Des arbres flottants. Des îles flottantes.* — T. Blas. Se dit Des navires et des poissons qui sont sur l'eau. || Qui est ondoyant. *Un panache f. Une robe flottante.* || Figur., Incertain, irrésolu. *C'est un esprit f.* || T. Fin. *Dette flottante*, Voy. Dette.

FLOTTE. s. f. (R. *flot*). Nombre considérable de navires qui vont ensemble, soit pour la guerre, soit pour le commerce. || T. Mar. Bouée ou barrique vide, qui soutient un câble à fleur d'eau et l'empêche de porter sur le fond. — T. Pêche. Se dit aussi Des morceaux de liége ou de bois qui servent à soutenir à fleur d'eau les cordes ou la tête d'un filet, et Du morceau de liége ou de plume qu'on attache à une ligne, de manière qu'en flottant sur l'eau, il indique, par son mouvement, quand un poisson mord à l'hameçon. || * T. Comm. Écheveau de fil ou de soie.

Enc. — Dans le principe, on n'employait le mot *Flotte* que pour désigner plusieurs bâtiments de commerce réunis pour naviguer ensemble; mais, depuis longtemps, on applique la même dénomination à un nombre plus ou moins considérable de *navires de guerre* placés sous les ordres d'un même chef et destinés à agir de concert. Le mot *flotte* est donc, dans ce dernier sens, synonyme d'armée navale. Une armée de ce genre se *compose d'au moins* 21 *voiles, et l'on ne comprend dans ce nombre*, ni les bâtiments légers portant moins de 30 bouches à feu, ni les bâtiments qui ne sont point destinés à entrer en ligne, comme ceux qui servent *de mouches*, *d'avisos*, *de transports*, d'hôpitaux, etc. Une fl. se divise en trois corps principaux appelés *escadres* (v. ce mot), dont chacune se partage elle-même en trois autres corps nommés *divisions*. La première division est sous les ordres directs du chef de l'escadre, et porte sa couleur distinctive au grand mât. La deuxième et la troisième sont commandées par les plus anciens officiers, et arborent leur couleur, celle-ci au mât d'artimon, celle-là au mât de misaine. Les armées navales peuvent évoluer de plusieurs manières, mais en général elles combattent en ligne, c.-à-d. de telle sorte que leurs escadres sont disposées sur trois lignes égales et parallèles. La première escadre occupe le centre et forme le *corps de bataille;* la deuxième se porte en avant et s'appelle *avant-garde;* enfin la troisième, qui reste en arrière, constitue l'*arrière-garde*. Dans l'ordre de bataille les commandants des escadres et des divisions se placent au centre des navires mis sous leurs ordres; mais, dans l'ordre de marche, ils prennent ordinairement la tête de leurs colonnes respectives. — Le diminutif *Flottille* se dit quelquefois d'une petite flotte quant au nombre des bâtiments, lorsqu'il s'agit de navires de commerce. Mais lorsqu'il s'agit de marine militaire, on entend par ce terme une flotte composée de petits bâtiments, lesquels peuvent être et, en effet, sont généralement en très-grand nombre. On n'organise une flottille que pour atteindre un but particulier, comme, par ex., pour attaquer une place forte maritime dont les vaisseaux de haut bord ne peuvent approcher suffisamment, à cause de leur fort tirant d'eau. Tout le *monde* connaît la fameuse flottille que créa Napoléon en 1804, dans le but de faire une descente sur les côtes d'Angleterre. — V. Marine.

FLOTTÉ, ÉE. adj. *Bois flotté*, Bois à brûler qui est venu par le flottage.

FLOTTEMENT. s. m. T. Guerre. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui dérange son alignement.

FLOTTER. v. n. Être porté sur un liquide sans aller à fond. *On voyait f. les débris du navire. Les cadavres qui flottaient sur les eaux.* — Se dit particul. Du bois qu'on fait descendre par le courant d'une rivière, soit à bûches perdues, soit en train. *Faire f. des bûches. Le bois ne peut f. en train sur cette rivière.* || Fig., S'agiter, voltiger en ondoyant. *Ses longs cheveux flottaient sur ses épaules. Son voile flottait au gré des vents. Le panache qui flottait sur son casque. Les bannières qui flottaient dans les airs.* — Dans un sens anal., on dit, *Laisser f. les rênes de son cheval.* || Fig., au sens moral, Etre emporté çà et là; Être agité, irrésolu, incertain, *Un esprit qui flotte au hasard. Je ne fais que f. entre des passions contraires. F. entre diverses pensées, entre divers partis. F. entre l'espérance et la crainte. La majorité incertaine flottait tantôt vers le ministère, tantôt vers l'opposition.* || T. Guerre. Se dit D'une troupe qui ne conserve pas bien son alignement.

FLOTTEUR. s. m. Ouvrier qui fait, qui construit des trains de bois. || * T. Phys. et Technol. Se dit De divers instruments qu'on fait flotter à la surface d'un liquide, soit pour soutenir les corps qui y sont plongés, soit pour marquer le niveau du liquide lui-même, soit pour déterminer la vitesse de son écoulement. Voy. Fleuve, Vapeur, etc.

FLOTTILLE. s. f. T. Mar. V. Flotte.

FLOU. (latin. *fluidus*, fluide). T. Peinture. On dit adverb., *Peindre f.*, pour Peindre d'une manière légère et fondue, par opposit. à La manière de peindre dure et sèche. On dit aussi adj., *Un pinceau f.; Ce tableau est f., etc.*; et subst., *Le f. du pinceau.*

* **FLOUER.** v. a. Voler, escroquer. *Il m'a floué mes cent francs. Il vous a sans doute floué comme moi.* = Floué, ée. part. = * Flouerie. s. f. Vol, escroquerie, = * Floueur, euse. s. Celui, celle qui floue. — Ces mots sont du style pop., et ne se disent qu'en parlant De vols de peu d'importance.

* **FLOUVE.** s. f. T. Bot. Voy. Graminées.

* **FLUATE.** s. m. T. Chim. Ancien nom donné aux fluorures. = * Fluaté, ée. adj. Qui est combiné avec l'acide fluorique. *Chaux fluatée.*

FLUCTUATION. s. f. (latin. *fluctuare*, flotter). T. Méd. Mouvement d'oscillation d'une substance liquide ou demi-liquide amassée dans quelque foyer ou dans quelque cavité naturelle. *En touchant cette tumeur, on sent qu'il y a fl.* || Fig., Variation, défaut de fixité. *La f. des opinions, des sentiments. La f. du prix des denrées. Les fluctuations des fonds publics.*

FLUCTUEUX, EUSE. adj. Qui est agité de mouvements violents et contraires. Peu usité.

* **FLUENTE.** s. m. T. Math. Voy. Différentiel.

FLUER. v. n. (latin. *fluere*). Couler; ne se dit que Du mouvement par lequel la mer monte, *La mer flue et reflue;* et en Méd., Des humeurs qui s'écoulent de quelque partie du corps, d'une plaie, d'un ulcère, etc. *L'humeur qui flue de ses oreilles, de sa plaie.* — Par ext., se dit Des parties mêmes qui donnent lieu à cet écoulement. *Sa plaie flue toujours. Mes hémorrhoïdes fluent constamment.*

FLUET, ETTE. adj. (lat. *fluidus*). Mince, délicat, de faible complexion. *Corps f. Cet enfant est bien f. Il a les bras bien fluets. Visage f. Mine fluette. Constitution fluette.*

FLUEURS. s. f. pl. (lat. *fluor*, écoulement). T. Méd. *Flueurs blanches.* Voy. Leucorrhée.

FLUIDE. adj. 2g. et s. m. (latin. *fluidus*, de *fluere*).

Enc. — On applique la dénomination de *Fluides* aux corps dont les molécules ne sont pas retenues par la force de cohésion, et, en conséquence, se meuvent librement et indépendamment les unes des autres. Ces corps affectent la forme des vases qui les renferment, et aussitôt qu'ils cessent d'être ainsi contenus, ils se répandent à la surface du sol en coulant vers les parties les plus déclives, ou se dispersent dans l'espace. De là deux sortes de fluides, les *liquides* et les *fluides élastiques*. Les *liquides* sont des fluides moins parfaits que ces derniers, car leurs molécules conservent encore une certaine affinité entre elles et pour les corps solides, et c'est à cette affinité qu'elles doivent leur agglomération en gouttes et la faculté qu'elles possèdent de *mouiller* les corps. On donne quelquefois aux liquides le nom de *fluides incompressibles*, mais abusivement, car bien que leur compressibilité soit peu développée, elle n'est pas nulle, ainsi qu'on l'a cru longtemps. Les fluides *élastiques* sont aussi qualifiés de *fluides aériformes*, à cause de leur analogie avec l'air atmosphérique. On distingue deux catégories de fluides élastiques, les *Gaz* et les *Vapeurs*. Le mot *gaz* exprime une idée de stabilité et d'état normal, et celui de *vapeur* une idée de non-permanence et d'état éphémère. Ainsi, par ex., la vapeur d'eau n'est que de l'eau dont la fluidité a été augmentée par la chaleur, mais qui, abandonnée à elle-même et soustraite à cet excès de calorique, repasse à l'état liquide qui lui est habituel, tandis que l'état de f. élastique est l'état normal des gaz. Il est très-vrai que la plupart de ces derniers peuvent, à l'aide d'une haute pression et d'une très-basse température, passer à l'état liquide ou même à l'état solide; mais de même que les vapeurs reviennent spontanément à l'état liquide, les gaz retournent spontanément à l'état de fluide élastique. On peut donc dire jusqu'à un certain point que l'état de liquidité pour les gaz proprement dits et l'état gazéiforme pour les liquides sont également anormaux.

Enfin, on applique encore la dénomination de *fluides* à la lumière, au calorique, à l'électricité et au magnétisme, en les qualifiant en outre d'*impondérables*, *parce que leur poids ne* peut être apprécié par nos instruments. Mais les fluides électrique, lumineux, etc., tout comme le prétendu *fl. nerveux* des *physiologistes, sont de pures hypothèses, imaginées* afin de se rendre plus aisément compte de certains ordres de phénomènes, et actuellement la plupart des physiciens sont disposés à regarder simplement les fluides impondérables comme des états particuliers des corps, c.-à-d. de la matière pondérable.

FLUIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fluide. *La f. de l'eau, de l'air, du sang, du mercure.*

* **FLUOBORURE.** s. m. T. Chim. Voy. Bore.

FLUOR. s. et adj. m. T. Minér. et Chimie.

Enc. — Autrefois, ce mot était employé pour désigner tantôt l'état liquide de certains corps, comme l'ammoniaque dissoute dans l'eau, qu'on appelait *alcali volatil fluor;* tantôt diverses substances minérales qui sont incombustibles, mais fusibles, comme le *spath fluor* ou fluoruré de calcium. Aujourd'hui on désigne généralement sous ce nom, et quelquefois aussi sous celui de *Phthore*, un corps simple gazeux qui fait la base de l'acide fluorhydrique, mais qu'on n'est parvenu à isoler que dans ces derniers temps. Ce qui rend extraordinairement difficile de l'obtenir isolé, c'est son extrême affinité *pour tous les corps dont* on fabrique les vases de chimie. Ainsi, il attaque le verre, la porcelaine, et tous les métaux, même le platine; une seule substance *résiste à son action, c'est le fluorure de calcium ou spath* fluor. Lorsque, dans un vase de spath fluor, on décompose du fluorure d'argent par le chlore, on obtient un gaz incolore qui *paraît être le fl. Le savant chimiste Fremy pense également avoir* isolé ce radical en soumettant à l'action de la pile du fluorure de potassium en fusion. Par ce procédé, il a obtenu un gaz odorant *qui décomposait l'eau* en produisant de l'acide fluorhydrique, et qui déplaçait l'iode contenu dans les iodures. Quoi qu'il en soit, l'étude des combinaisons du fl. prouve que ce métalloïde doit être rapproché du chlore, du brome et de l'iode, avec lesquels il compose une famille très-naturelle. Le symbole de ce corps est Fl, et son équivalent = 239,8.

Acide fluorhydrique (HFl). — Cet acide, qu'on appelait naguère *acide fluorique* parce qu'on supposait que l'oxygène entrait dans sa composition, est tout à fait analogue à l'acide chlorhydrique. Comme ce dernier, il est gazeux, mais il n'a été bien étudié qu'à l'état d'hydrate. On l'obtient sous cette dernière forme en faisant réagir, dans un vase de plomb, l'acide sulfurique concentré sur le fluorure de calcium réduit en poudre très-fine. La réaction est représentée par l'équation

$$CaFl + SO^3,HO = CaO,SO^3 + HFl.$$

Cet acide est liquide, et sa densité = 1,06. Il ne se congèle à aucune température, entre en ébullition vers 25°, et répand à l'air d'épaisses fumées blanches avec une odeur très-piquante. Il se dissout dans l'eau en toutes proportions, et produit, en se combinant avec elle, un dégagement de chaleur très-considérable. Lorsque, par ex., on laisse tomber quelques gouttes de cet acide dans l'eau, on entend un sifflement pareil à celui que détermine l'immersion d'un fer rouge. On le décompose en le faisant arriver dans un tube incandescent contenant du fer, de l'argent, etc.: il se produit un fluorure de fer, d'argent, etc., et l'hydrogène se dégage. En général, tous les corps qui décomposent l'acide chlorhydrique décomposent aussi l'acide fluorhydrique. Il forme avec les bases des fluorures tout à fait semblables aux chlorures, aux bromures, aux iodures et aux cyanures. La propriété la plus importante de l'acide fluorhydrique, c'est qu'il est le seul corps qui, dans les circonstances ordinaires, attaque la silice libre ou *combinée. Il se produit alors* de l'eau et un corps gazeux appelé *Fluorure de silicium*. — Nous avons dit que l'acide fluorhydrique est un hydrate, remarquable d'ailleurs *par sa stabilité. Suivant Louyet, en le distillant sur l'a*cide phosphorique, il perd son eau, et l'on a alors un gaz incolore, qui est l'acide fluorhydrique anhydre.

*On a tiré parti de la propriété que possède l'acide fluorhy*drique d'attaquer la silice, pour l'employer à la gravure sur verre. On s'en sert principalement pour graduer, au moyen de fines divisions, les cloches, les éprouvettes et les tiges des thermomètres. On recouvre d'une couche de cire ou de vernis des graveurs l'objet que l'on veut graver; on y trace, avec une pointe d'acier, les dessins qu'on désire; puis on recouvre le verre d'une solution étendue d'acide fluorhydrique, qui corrode profondément les parties mises à nu par la pointe. D'autres fois on remplace la dissolution par la vapeur de l'acide. A cet effet, on place dans une caisse de plomb un mélange d'acide sulfurique et de spath fluor en poudre, et l'on expose la pièce de verre aux vapeurs qui se dégagent. Cette dernière méthode est préférable, parce qu'elle entame moins le verre et rend seulement sa surface rugueuse : en conséquence, les dessins sont opaques et beaucoup plus visibles.

L'acide fluorhydrique est un caustique des plus violents. Une seule goutte qui tombe accidentellement sur la peau, produit une vive démangeaison, et bientôt y fait naître une ampoule volumineuse accompagnée d'une violente cuisson et souvent de symptômes fébriles fort intenses.

Fluorures (FIM). — Les fluorures se reconnaissent aisément en ce que, lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique au maximum de concentration, ils laissent dégager un gaz acide qui attaque immédiatement le verre. En outre, si l'on ajoute à la matière une certaine quantité d'une substance siliceuse, il se dégage un gaz facilement reconnaissable en ce qu'il se décompose au contact de l'eau, en produisant un dépôt de silice gélatineuse. — V. Bore et Silicium.

* **FLUORHYDRIQUE.** adj. m. T. Chim. V. Fluor.

* **FLUORINE.** s. f. T. Minér. V. Chaux.

* **FLUORIQUE.** adj. m. * Fluorure. s. m. V. Fluor.

* **FLUSTRE.** s. f. T. Zool. Voy. Bryozoaires.

FLÛTE. s. f. (latin. *fistula*, tuyau, chalumeau). Sorte d'instrument à vent, en forme de tuyau allongé. ‖ Par extens., Artiste qui joue de la flûte. *C'est la première f. de l'Opéra.* On dit plus ordin. Flûtiste. ‖ Fig. et famil., *Ajuster ses flûtes,* Préparer les moyens de faire réussir quelque chose. *Il a mal ajusté ses flûtes.* On dit aussi, *Ajustez vos flûtes, accordez vos flûtes,* en parlant A un homme qui ne paraît pas d'accord avec lui-même dans ce qu'il dit, ou A plusieurs personnes qui ne conviennent pas des moyens de faire réussir quelque chose. On dit encore, *Ils ne sauraient accorder leurs flûtes,* Ils sont toujours en différend. — *Il est du bois dont on fait les flûtes,* V. Bois. ‖ Fig. et prov., *Il souvient toujours à Robin de ses flûtes,* On se rappelle volontiers les goûts, les plaisirs de sa jeunesse, ou On revient facilement à d'anciennes habitudes. *Ce qui vient de la f. s'en retourne au tambour,* Le bien acquis trop facilement, ou par des voies peu honnêtes, se dissipe aussi aisément qu'il a été amassé. ‖ Figur. et pop., *Être monté sur des flûtes,* Avoir les jambes longues et grêles. ‖ T. Boulang. Petit pain long. ‖ * T. Ichth. *Bouches en f.*, V. Aulostome.

Enc. — I. La *Flûte* a existé, sous différentes formes, chez tous les peuples qui ont cultivé la musique. On la trouve représentée dans l'Inde, en Égypte et en Chine, sur une foule de monuments qui remontent aux temps les plus reculés. Les Grecs et les Romains avaient trois espèces principales de flûtes. La *F. de Pan* (*syrinx, fistula*), qui était composée de plusieurs tuyaux de longueur inégale, est sans doute l'espèce de f. la plus ancienne; les mythologues gréco-romains en attribuaient l'invention au dieu Pan, et les poëtes en faisaient un des emblèmes de la vie pastorale. Mais la plus usitée était la f. droite (αὐλὸς, *tibia*), qui consistait en un tube percé d'un certain nombre de trous, et qui paraît avoir été, tantôt une sorte de flageolet, tantôt une sorte de clarinette. Dans le principe, il fallait trois instruments différents pour jouer dans les modes dorien, phrygien et lydien; mais, vers le IIIe siècle av. J.-C., Pronomus imagina divers ajustements (sans doute des corps de rechange) au moyen desquels on pouvait avec la même flûte jouer dans tous les modes. Le *Diaule* (*tibiæ pares*) se composait de deux tuyaux distincts et munis chacun d'une embouchure particulière, selon les uns, n'ayant qu'une embouchure commune, selon les autres. Quoi qu'il en soit, le joueur de f. (*tibicen*) se servait de ce double instrument comme on le voit dans la Figure ci-jointe, d'après une peinture trouvée à Pompéi. Souvent, en outre, ainsi que le montre le même dessin, le joueur, pour se moins fatiguer, soutenait ses lèvres et ses joues au moyen d'un bandage de cuir ou de forte toile, appelé φορβειὰ par les Grecs, et *capistrum* par les Romains. Suivant Fétis, la f. double est le seul instrument qui puisse faire croire que les anciens aient connu l'harmonie, car, dit-il, il n'est pas présumable que les deux tuyaux fussent destinés à jouer à l'unisson. Néanmoins plusieurs savants ont cru que les deux tuyaux ne jouaient point ensemble, et ne servaient qu'à passer d'un mode dans un mode différent, tandisque, selon d'autres, le tuyau de gauche était employé pour jouer le dessus, et celui de droite pour jouer le dessous et accompagner le précédent. Les trois espèces de flûtes que nous venons de nommer présentaient une multitude de variétés que les érudits portent à plus de deux cents, et sur la nature desquelles il n'existe aucun document précis. Il paraît cependant que l'une de ces variétés avait une très-grande analogie avec notre f. traversière; les Grecs l'appelaient πλαγίαυλος, c.-à-d. *f. oblique*. Chez eux, ainsi que chez les Romains, la f. était en grand honneur. Dans les festins, les fêtes de mariage, les jeux publics, les danses, les sacrifices, la f. jouait un rôle important. Chez quelques nations, les Lydiens par ex., elle guidait les guerriers au combat. A Rome, lorsqu'un général avait obtenu les honneurs du triomphe, une bande de joueurs de f. précédait son char.

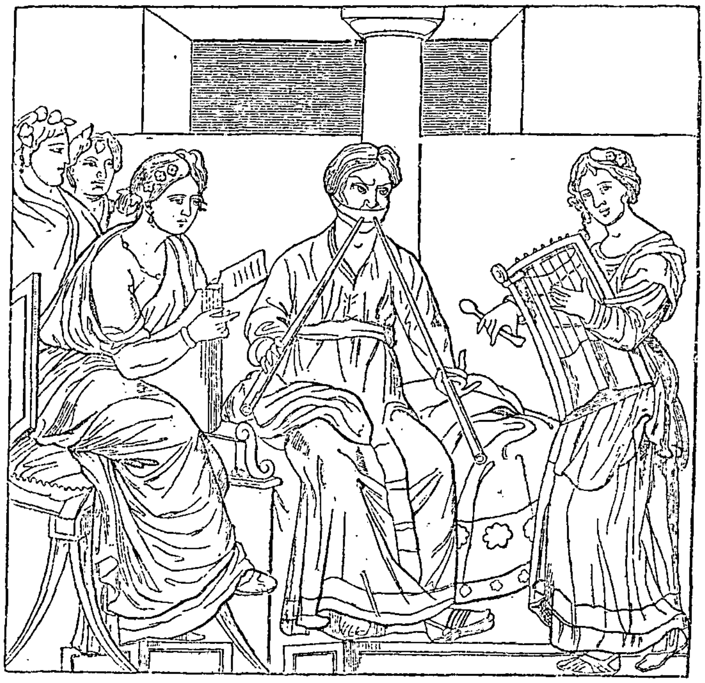

II. Dans la musique moderne, on distingue deux espèces de flûtes : la *F. traversière* et la *F. à bec*.

La *F. traversière* est connue sous ce nom depuis au moins le XIIIe siècle. On l'appelait autrefois *F. allemande*, parceque c'est de l'Allemagne que son usage s'est répandu dans le reste de l'Europe. Dans sa forme actuelle, cet instrument consiste en un cylindre ordinairement de bois, qui est percé dans toute sa longueur par un canal nommé *Perce*. Ce canal communique avec l'extérieur par une de ses extrémités, qu'on appelle *Pied*, et par plusieurs trous latéraux, rangés en ligne droite, ordinairement au nombre de huit. L'extrémité opposée au pied, et qu'on nomme *Tête*, est exactement fermée par un bouchon de liége. La tête est percée latéralement d'un trou ovale et moitié plus grand que les autres, par lequel on introduit avec la bouche l'air destiné à produire le son : c'est ce trou qu'on désigne sous le nom d'*Embouchure*. La f. traversière est longue d'environ 60 centim. Afin de la rendre plus portative, on fait le tube de trois ou quatre parties ou *corps*, qui s'ajustent bout à bout. Le canal intérieur de l'instrument n'est pas parfaitement cylindrique : on lui donne 19 à 20 millim. de diamètre à la tête et seulement de 14 à 15 au pied. Le son le plus grave de la f. est le *ré* à l'unisson de celui que rend à vide la deuxième corde d'un violon : tous les trous sont alors bouchés. Cet instrument a trois octaves pleines, mais les sons d'en haut sont trop aigus et fatigants à soutenir. Au reste, on impute à la f. ordinaire de nombreux défauts qui proviennent de la forme conique de sa perce, et que n'ont pu corriger les modifications de détail imaginées par plusieurs facteurs. On lui reproche de produire plusieurs notes ou trop hautes ou trop basses, quel qu'en soit le doigté, de présenter des inégalités de timbre dans le médium et dans le haut, etc. Les travaux de Théobald Boehm, flûtiste de la chapelle du roi de Bavière, ont fait disparaître ces imperfections. La f. de Boehm est exactement l'ancienne f. renversée. De cylindrique sa tête est devenue conique, et la perce du corps du milieu est conique au lieu d'être cylindrique. En outre, elle 14 trous, tous fermés par des clefs, et beaucoup plus grands que dans l'ancien système. Enfin, son tube se fait le plus souvent d'argent ou de cuivre, parce que c'est avec ces métaux qu'on obtient la meilleure qualité de son.

La f. ordinaire, avons-nous dit, a 60 centim. de longueur environ; néanmoins, dans la musique dite d'harmonie, on se sert de flûtes plus petites que l'on accorde en *mi* bémol, en *fa*, etc. On emploie encore, dans les orchestres, quand on veut obtenir certains effets brillants et d'harmonie imitative, une espèce de petite f. appelée *Piccolo* ou *Octavin*, parce qu'elle sonne une octave plus haut; mais elle a en général des sons criards et désagréables. Le même défaut se retrouve, mais à un plus haut degré, dans le *Fifre*. On nomme ainsi une sorte de f. originaire, dit-on, de la Suisse, et dont le tube, long d'environ 30 centim., est percé de six trous. Autrefois le fifre accompagnait le tambour dans l'infanterie française; mais, depuis la révolution, il n'a guère été employé que dans quelques corps spéciaux, tels que la garde impériale et les Cent-Suisses.

La *F. à bec*, appelée aussi *F. douce* et *F. d'Angleterre*, diffère notablement de la f. traversière. Sa perce est cylindrique, et sa tête, au lieu d'être bouchée, porte un appareil en biseau, nommé *Sifflet*, par lequel on fait entrer le vent au moyen de la bouche et en serrant ce bec avec les lèvres. Pour jouer de cet instrument, on le tient droit devant soi, comme la clarinette. La f. à bec donne deux octaves et un ton, depuis le *fa* grave de la f. traversière jusqu'au *sol* de la double octave. Certains sons s'obtiennent en bouchant seulement la moitié d'un trou. La f. à bec était autrefois d'un très-grand usage, et formait un système complet d'harmonie composé du dessus, du contralto, du ténor, de la basse et même de la contre-basse : car il existait des flûtes dont le tube avait près de 4 mètres de longueur. Elle est aujourd'hui à peu près abandonnée, mais on se sert encore de plusieurs instruments qui en sont des diminutifs. Le plus usité d'entre eux, le *Flageolet*, est long de 15 à 20 centim., percé de six trous principaux, quatre au-dessus, deux au-dessous, et muni de plusieurs clefs. Son tube se termine par un petit évasement appelé *Patte*, que le doigt annulaire de la main droite peut boucher en partie pour obtenir quelques sons graves, particulièrement l'*ut* et l'*ut* dièse. Enfin, comme le tube est très-court, on en double ordinairement la longueur en y ajoutant un tuyau fermé appelé *porte-vent*, auquel s'adapte le sifflet. Le flageolet donne un son aigu, mais très-agréable; aussi le fait-on figurer habituellement dans les orchestres de bal. — Le *Galoubet* est un autre petit instrument de la famille de la f. à bec; il n'est percé que de trois trous et se joue d'une seule main. On le munit d'un porte-vent, comme le flageolet, et on l'emploie dans les mêmes cas que ce dernier. Mais il ne peut donner que les quatre notes, *sol, la, si, ut*, de l'octave grave, et plusieurs des demi-tons de l'octave suivante lui sont impossibles; en conséquence, il faut de la musique écrite exprès pour cet instrument.

FLÛTE. s. f. T. Marine. Sorte de gros bâtiment de charge dont on se sert ordinairement pour porter des vivres et des munitions. *Une f. hollandaise. Une f. armée en guerre.* — *Armer, équiper en f. un vaisseau, une frégate, etc.*, se dit D'un bâtiment de guerre qu'on dispose de manière à recevoir un chargement.

FLÛTÉ, ÉE. adj. *Des sons flûtés,* Des sons qui par leur douceur imitent ceux de la flûte. *Une voix flûtée,* Une petite voix douce.

FLÛTEAU. s. m. Espèce de flûte grossière ou de sifflet qui sert principalement à amuser les enfants. ‖ T. Bot. Voy. Alismacées.

FLÛTER. v. n. Jouer de la flûte; ne se dit que par dénigrement. *Il ne fait que f. toute la journée.* ‖ Figur. et popul., se dit pour Boire. *Il aime beaucoup à f.*

FLÛTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la flûte; ne se dit que par dénigr. *C'est un mauvais f.*

* **FLÛTISTE.** s. m. Artiste qui joue de la flûte. *C'est le premier fl. de Paris.*

FLUVIAL, ALE. adj. Qui appartient aux fleuves, aux rivières. *Navigation fluviale. Pêche fluviale.*

FLUVIATILE. adj. 2 g. T. Hist. nat. Se dit Des animaux qui vivent dans les eaux douces, et Des plantes qui croissent dans les eaux courantes.

FLUX. s. m. (lat. *fluxus*). Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. *Le f. va jusqu'à tel lieu. Le f. et le reflux.* = Fig., la loc. *F. et reflux*, se dit Des vicissitudes, du changement alternatif de certaines choses. *Dans ce f. et ce reflus de succès et de revers. Les choses du monde sont sujettes à un flux et reflux perpétuel. Un f. et reflux de sentiments contraires.* ‖ T. Médec. Écoulement d'un liquide quelconque hors de son réservoir naturel. *F. de ventre*, Dévoiement, diarrhée. *F. de sang, f. dyssentérique*, Dyssenterie, dévoiement accompagné de sang. *F. hépatique*, Diarrhée avec évacuation d'une grande quantité de bile. *F. de bile, f. bilieux*, Évacuation de bile par haut ou par bas. *F. hémorrhoïdal*, Le sang qui coule des hémorrhoïdes. *F. muqueux, f. purulent, f. séreux*, Écoulement de mucosités, etc. *F. menstruel*, Les règles des femmes. *F. de lait*, Sécrétion du lait chez les femmes qui ne sont pas nourrices, ou sécrétion trop abondante chez celles qui le sont. *F. d'urine, de sueur, de salive* ou *salivaire*, se dit de L'excrétion de ces différents liquides lorsqu'elle est beaucoup plus abondante qu'à l'état normal. On dit *F. de bouche*, dans le sens de Flux de salive. ‖ Figur. et fam., *Il a un f. de bouche, un grand f. de bouche*, C'est un grand parleur, un bavard. Vieux. — *F. de paroles*, Abondance superflue de paroles. — *Il a un f. de bourse*, se dit D'un prodigue qui se ruine en folles dépenses. ‖ A certains Jeux de cartes, *Flux* se dit D'une suite de plusieurs cartes de même couleur. *Avoir f. Faire f. Être à flux.*

Enc. — En Chimie et en Métallurgie, on appelle *Flux*, ou *Fondants*, toutes les substances très-fusibles que l'on emploie pour faciliter et hâter la fusion d'autres substances moins fusibles. Les fondants les plus usités sont le borax, la silice, le spath fluor, les carbonates alcalins, le nitre, etc.; mais, comme il est parlé ailleurs de ces diverses substances, il nous suffira de mentionner ici les deux fondants que l'on désigne sous les noms particuliers de *Fl. noir* et de *Fl. blanc*. Le premier est un mélange intime de carbonate de potasse et de charbon, que l'on obtient en chauffant, dans un vase de fer ou dans un creuset de terre, 1 partie de nitre et 2 ou 3 parties de tartre. Aussitôt que la combustion est terminée, on retire la matière, on la pulvérise, on la passe dans un tamis, et on la conserve dans des flacons bien bouchés, afin de la soustraire à l'action de l'air, qui la ferait promptement tomber en déliquescence. Le fl. blanc se prépare de la même manière, en faisant brûler un mélange de 1 partie de crème de tartre et de 2 parties de nitre. C'est un fondant très-énergique, tandis que le précédent sert à la fois comme fondant et comme réducteur, à cause de l'excès de charbon qu'il contient.

FLUXION. s. f. T. Méd. Afflux d'un liquide et particulièr. du sang, vers le point où l'appelle une cause quelconque d'irritation. *Il faut détourner la f. qui a lieu vers la tête.* V. CONGESTION. — *F. de poitrine*, Nom vulgaire de la Pneumonie. || T. Mathém. *Méthode des fluxions*, V. DIFFÉRENTIEL.

Enc. — Dans le langage ordinaire, on donne communément le nom de *Fluxion* à tout engorgement œdémateux ou phlegmoneux du tissu cellulaire des joues et des gencives. L'engorgement œdémateux est beaucoup plus fréquent que l'engorgement phlegmoneux. Il reconnaît ordinairement pour cause l'action d'un air froid et humide, et son contact sur des dents plus ou moins malades, mais qui n'étaient actuellement le siége d'aucune souffrance. Cette sorte de f. se manifeste brusquement et se développe avec rapidité. La peau est seulement un peu plus colorée qu'à l'ordinaire ; la chaleur de la partie n'augmente pas d'une façon sensible ; l'individu affecté éprouve non point une véritable douleur, mais simplement la sensation particulière qui résulte de la distension des téguments. Enfin, la maladie se termine toujours par résolution. — Les fluxions inflammatoires des gencives et des joues sont généralement causées par l'irritation de la pulpe dentaire, par un coup, etc. Quand elle est bornée à la gencive, la f. s'annonce par une rougeur vive, accompagnée de douleurs lancinantes ; bientôt après il se manifeste un gonflement plus ou moins étendu, qui est d'abord dur, mais qui se ramollit peu à peu et abcède au bout de six à sept jours. Lorsque c'est la joue qui est le siége de la phlegmasie, soit primitivement, soit consécutivement, les symptômes inflammatoires sont plus intenses ; néanmoins la douleur est peu vive, à moins qu'il n'y ait odontalgie : et dans ce cas même, celle-ci diminue ordinairement ou même cesse tout à fait quand la phlegmasie est développée. C'est du troisième au quatrième jour que les accidents ont le plus d'intensité ; mais, quand il y a résolution, la f. est entièrement dissipée vers le neuvième jour. Dans le cas où elle se termine par suppuration, le pus s'écoule par un abcès qui se forme sur la gencive, ou s'ouvre une issue entre la dent et l'alvéole ; si l'abcès existe dans l'épaisseur même de la joue, le pus se fait jour intérieurement sur la surface de la muqueuse (il est rare que l'abcès s'ouvre à l'extérieur). — Les fluxions œdémateuses n'exigent guère que la précaution d'entretenir une douce chaleur sur la partie malade. Celles qui sont inflammatoires réclament l'emploi des moyens antiphlogistiques, tels que pédiluves, cataplasmes, application locale de sangsues, etc. Si, nonobstant ces moyens, la suppuration s'établit dans l'épaisseur de la joue, il faut de bonne heure lui donner issue du côté de la cavité buccale, afin d'empêcher que l'abcès ne s'ouvre à l'extérieur.

FLUXIONNAIRE. adj. 2 g. Qui est sujet aux fluxions. Inusité.

FOC. s. m. T. Marine. Voy. VOILE.

* **FOCAL, ALE.** adj. (lat. *focus*, foyer). T. Géom. et Phys. Qui a rapport au foyer. *Distance focale.*

* **FOENNE.** s. f. T. Pêche. Espèce de trident à pointes tranchantes et barbelées dont on se sert à bord des navires pour harponner les dorades et les bonites. *Une corde est attachée au manche de la f. afin de pouvoir la retirer après qu'on l'a lancée sur le poisson.*

* **FOETAL, ALE.** adj. T. Anat. Qui a rapport au fœtus. *Les enveloppes fœtales.*

FOETUS. s. m. [On prononce l'S.] T. Anat.

Enc. — Le produit de la conception reçoit divers noms, suivant l'époque à laquelle on le considère. Ainsi, le premier développement de l'ovule est appelé *Germe;* mais, aussitôt que l'on peut distinguer les premiers linéaments de l'être qui doit en provenir, on l'appelle *Embryon*, ce qui a lieu, chez l'homme, à la fin du premier mois. Enfin, on lui applique la dénomination de *Fœtus*, lorsque les traits caractéristiques de l'être nouveau, et notamment ceux qui indiquent le sexe, peuvent se distinguer. Dans l'espèce humaine, c'est à 4 mois que cette évolution est terminée. Dès ce moment, le nouvel être conserve le nom de fœtus jusqu'à la fin de la vie intra-utérine.

FOI. s. f. (lat. *fides*). Fidélité, exactitude à tenir sa parole, à remplir ses promesses, ses engagements, etc. *C'est un homme sans foi, un homme de peu de foi, d'une foi douteuse. Sa foi m'est un peu suspecte. La foi due au souverain. La foi que deux époux se sont jurée. S'en remettre à la foi de quelqu'un. Donner un gage de sa foi. Manquer de foi.* || Promesse, assurance de garder fidèlement ce qu'on a promis. *Donner, engager sa foi. Garder, tenir sa foi. Violer, trahir, fausser sa foi. Être prisonnier sur sa foi. Prendre quelqu'un à foi et à serment. Faire quelque chose contre la foi des traités*, Contre les engagements, les obligations qui résultent des traités. — *Foi conjugale*, La promesse de fidélité que le mari et la femme se font mutuellement en s'épousant. — *Foi d'honnête homme, foi de gentilhomme*, Façons de parler dont on se sert Pour mieux assurer ou attester quelque chose. || *Bonne foi*, se dit De la franchise, de la loyauté dans le caractère, de la droiture dans les intentions, dans la manière d'agir. *Un homme qui a de la bonne foi. La bonne foi est rare parmi les hommes. Il a mis beaucoup de bonne foi dans sa conduite. La bonne foi doit présider à tous nos actes. Je m'en remets à votre bonne foi. Soyez donc de bonne foi.* Famil., on dit d'une manière anal., *Y aller à la bonne foi, tout à la bonne foi*, et *Agir, traiter à la bonne foi*, De celui qui agit avec franchise, sans arrière-pensée. On dit dans le sens contraire, *Mauvaise foi. Être de mauvaise foi. Il est d'une insigne mauvaise foi. C'était mauvaise foi de sa part. Cette histoire a été altérée par l'ignorance ou la mauvaise foi.* — *Bonne foi*, se dit particulièr. De la conviction où est une personne qu'elle agit avec droit, qu'elle a tel droit, qu'elle a raison, etc. Dans le sens contraire, on dit, *Mauvaise foi. C'est de la meilleure foi du monde qu'il soutient cette erreur. Un mariage contracté de bonne foi. Acquérir, posséder de bonne foi. Possesseur de bonne, de mauvaise foi. La bonne foi est toujours présumée. C'est à celui qui allègue la mauvaise foi, à la prouver. Faire une chose dans la bonne foi. Être dans la bonne foi.* — *En bonne foi, de bonne foi*, Façons de parler fam., dont on se sert Pour engager une personne à parler franchement et selon sa conscience. *En bonne foi,, le feriez-vous? De bonne foi, je ne pouvais accepter une pareille proposition.* || *Foi*, se dit aussi De la confiance que l'on a en une personne, ordinairement à cause de l'obligation qu'elle a contractée, ou en une chose, à cause de l'obligation qui en résulte. *Sur la foi de ses promesses, je m'en rapportai complétement à lui. Il se reposait sur la foi des serments, du contrat, des traités. Il l'a promis sous la foi du serment. Laisser une jeune fille sur sa bonne foi, sur sa foi*, La laisser maîtresse de sa conduite, sur la confiance qu'on a qu'elle se conduira bien. On dit dans le même sens, *Être sur sa bonne foi, sur sa foi.* — Par extens., *Sur la foi de*, En se confiant, en croyant à. *Sur la foi de cet oracle, il ne douta plus du succès de l'entreprise. Oseriez-vous le condamner sur la foi de pareils témoins. Sur la foi d'une tradition incertaine.* — Fig., *Sur la foi des traités*, Selon la confiance établie entre les honnêtes gens. *Je suis venu sur la foi des traités. Il a agi sur la foi des traités.* || Croyance, confiance. *Ajouter foi, avoir foi à quelqu'un, à quelque chose, aux paroles, dans les paroles de quelqu'un. Accorder une foi pleine et entière à quelque chose. Un auteur digne de foi. Je ne saurais ajouter foi à de pareils propos. La foi due aux actes authentiques.* || *Faire foi*, Faire preuve, prouver. *Ce qui est arrivé depuis peu en fait foi. Cette lettre fait foi qu'il est arrivé. Cet acte fait pleine foi de leurs conventions. Ces papiers font foi contre lui.* On dit d'une manière anal., *En foi de quoi*, En preuve de quoi. *En foi de quoi les parties ont signé.* || T. Jurisp. féod. *Foi et hommage*, V. FIEF. = Croyance aux vérités de la religion. *La foi est la première des trois vertus théologales. Foi pure, vive, ardente, inébranlable. Foi chancelante, languissante. Foi morte. La foi d'un chrétien. Avoir la foi. Acte de foi. Être ferme dans la foi, dans sa foi. Manquer de foi. Pécher contre la foi. La foi en Jésus-Christ. La foi de l'Église a toujours été que... Le genre humain vit de foi. C'est la foi qui nous éclaire et nous guide. L'objet de la foi.* — *Foi divine*, Celle qui est fondée sur la révélation ; *Foi humaine*, Celle qui est fondée sur l'autorité des hommes. — *Profession de foi*, Déclaration publique de sa croyance et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes. Par ext., se dit encore De toute déclaration de principes. *Voilà sa profession de foi politique, philosophique, littéraire..* || Par ext., se dit Des vérités auxquelles un catholique est tenu de croire, et De la religion elle-même. *Le dogme de la Trinité est un article de foi. Cela est de foi. Les lumières, le flambeau de la foi. Le symbole de la foi. La foi de Jésus-Christ. Mourir pour la foi. Les confesseurs de la foi. La propagation de la foi. Errer dans la foi. Renier la foi de ses pères, renier sa foi*, ou absol., *la foi. Renoncer à sa foi. Changer de foi.* — *N'avoir ni foi ni loi*, Être sans religion, sans morale. — Fam., *Croire une chose comme un article de foi*, La croire fermement. *Ce n'est pas article de foi*, se dit D'une chose qui ne mérite ou ne paraît pas mériter de créance. — Fig., *Planter la foi dans un pays*, Y introduire la religion chrétienne. || *Ma foi, par ma foi*, Façons de parler fam., dont on se sert abusiv. Lorsqu'on affirme, lorsqu'on avance, lorsqu'on reconnaît quelque chose. *Ma foi, je ne saurais vous le dire. Il a, ma foi, raison. Par ma foi, nous allons voir.* On dit dans le même sens, *Jurer sa foi.* = Syn. V. CROYANCE.

Enc. — I. PHILOSOPHIE. — Le terme de *Foi* a été récemment introduit dans le langage de la spéculation philosophique pour désigner cette adhésion complète, absolue, invincible, que nous donnons à certaines vérités sur le témoignage de nos sens, de notre conscience, de notre raison. Ainsi, par exemple, suivant certains philosophes, c'est la foi qui nous révèle l'existence du monde extérieur, l'action que notre âme, au moyen de la volonté, exerce sur notre corps, la liberté de l'homme, l'idée d'obligation morale, l'idée de Dieu ou de l'infini ; en un mot, c'est par la foi que nous atteignons toutes ces vérités que la philosophie appelle ***vérités premières***, parce qu'elles ne s'appuient elles-mêmes sur aucun jugement. Cette extension donnée au mot *Foi*, qui auparavant appartenait presque exclusivement au langage de la religion et de la théologie, a été déterminée par le désir d'étendre le domaine de la foi, et d'autoriser son intervention dans les choses qui constituent la sphère de la science et de la raison. Elle est née de ce fâcheux antagonisme que, de deux côtés opposés, beaucoup d'écrivains ont voulu établir entre la foi et la raison, dans le but d'anéantir, ceux-ci la première, ceux-là la seconde. Or, cette sécularisation de l'expression de foi ne nous paraît pas heureuse ; car si l'on prétend appliquer ce mode de connaître qui constitue à proprement parler la foi, aux choses qui sont l'objet immédiat de la certitude philosophique, on expose par cela même les vérités qui sont véritablement acquises par la foi aux discussions dont les premières ont toujours été et seront toujours le sujet.

Une saine philosophie ne saurait admettre cette assertion si pleine de dangers, qu'il y a antagonisme entre la raison et la foi. Cette grande école théologique et philosophique du XVIIe siècle, à la tête de laquelle marchent Bossuet et Fénélon, loin de supposer un pareil antagonisme, s'appuyait d'abord sur la raison, pour de là s'élever aux vérités qui dépassent sa portée. « La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi, » disait après eux l'auteur du poëme de la Religion. Assurément, parmi les écrivains qui ont fait le plus d'efforts pour démontrer l'impuissance absolue de la raison en toutes choses, et lui substituer la foi également en toutes choses, la plupart l'ont fait dans une intention louable ; mais il importe de ne pas oublier que nul n'est allé dans cette voie plus loin que Bayle, et l'on sait dans quel but. La raison et la foi ne nous paraissent ni hostiles, ni incompatibles : toutes deux nous venant également de Dieu, il ne se peut pas qu'il ait donné à l'homme deux facultés inconciliables. Un théologien éminent, l'abbé Maret, dans sa Théodicée chrétienne, fait très-bien voir comment la foi, lorsque la raison a atteint les limites de son domaine, vient à son secours pour résoudre les problèmes devant lesquels notre esprit est impuissant, pour nous faire connaître ces vérités supérieures que notre esprit conçoit devoir exister, sans pouvoir les saisir. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses paroles

« Les premiers principes de la métaphysique, de la théologie, de la morale, dit l'éminent théologien, possèdent une grande évidence ; cependant il faut reconnaître que ces premiers principes sont peu nombreux ; que leurs conséquences parfaitement évidentes sont restreintes ; qu'il est impossible d'en tirer une science complète de Dieu et de l'homme ; qu'il est impossible d'en tirer toute la science nécessaire à l'homme. Pour éclairer ceci, prenons le fait fondamental de la connaissance humaine, le fait sans lequel il n'y a pas d'intelligence, sans lequel par conséquent il n'y a pas de moralité, de sociabilité : je sens, je pense, je veux, j'existe ; mais je ne suis sentant et voulant qu'à la condition de la coexistence d'un monde physique, d'un monde social et humain qui me modifient de toutes les manières, qui limitent ma force, ma puissance, mon action, et qui, à leur tour, sont limités par moi et par mon action. Ce monde et ce moi m'apparaissent donc comme se limitant réciproquement, par conséquent comme bornés, comme finis. Mais, ô prodige ! je ne puis prononcer ce mot de *fini* sans que mon esprit prononce en même temps la négation de ce fini, de cette borne, et sans que l'idée de l'infini,, ou l'idée de Dieu, se lève sur ma pensée comme un soleil majestueux, éclatant de ses mille rayons. Je trouve donc trois faits, trois idées fondamentales dans ma conscience, dans ma *raison :* l'idée du moi, l'idée du monde, l'idée de Dieu. — En comparant ces trois idées, ces trois existences, je ne tarde pas à m'apercevoir qu'elles sont unies par des rapports nécessaires et évidents ; j'affirme que Dieu est cause, cause intelligente, toute-puissante, sage et bonne, du monde qui est autour de moi, et de ce moi qui est ma personne. Au milieu de ma conscience s'élève une grande voix qui me prescrit, à l'égard de ce Dieu, père absolu des hommes et du monde, l'adoration et l'obéissance ; à l'égard de mes semblables, le respect de leurs droits. Cette loi m'ordonne, à l'égard de moi-même, de tendre à toute la perfection dont ma nature est susceptible. Je déduis de ces principes tout ce qu'ils me paraissent renfermer ; je combine ces idées de toutes les manières possibles ; je tâche de mettre dans toutes mes déductions ce lien de l'identité qui fera leur force et qui leur donnera de l'autorité aux yeux de ma propre raison.

» Ce travail sans doute exige une raison ferme, éclairée, vertueuse ; et certes, ces qualités sont rares. Je les suppose toutes, et j'invite ma raison à aller aussi loin qu'elle voudra, ou qu'elle pourra, dans ces déductions évidentes. Je n'ai pas besoin de lui opposer des barrières arbitraires, hélas ! elle en trouvera de trop réelles dans les bornes inhérentes à sa nature, dans sa faiblesse native et acquise. En effet, toute ma science de déduction rigoureuse, toute ma science rationnelle vient échouer devant quelques questions qui naissent nécessairement des faits que je connais et que je possède.

» Je suis en rapport avec le monde ; l'espace et le temps m'ont envoyé leurs impressions multiples et diverses ; j'ai étudié ce monde, j'ai observé des faits, j'ai combiné des lois, j'ai pénétré même certains secrets, certains mystères de la nature. Mais ce monde, quel est-il? Quelle sera son origine et quelle sera sa fin? — Dans l'étude de moi-même, j'ai obtenu aussi de beaux résultats ; j'ai distingué les deux substances qui, unies par un lien mystérieux, composent ma nature. Je vois bien que les destinées de ces deux substances ne peuvent être les mêmes, et je conclus d'une manière certaine de la spiritualité du principe pensant, combinée avec les notions de la sagesse et de la bonté divines, son immortalité. Mais quelle sera cette immortalité que j'affirme? L'évidence ne peut plus être mon guide vers ce monde futur que j'entrevois à travers tant de nuages. Si je ne puis dire d'une manière certaine ce que je deviendrai après cette vie, j'éprouve des difficultés non moins graves, quand j'interroge ma raison sur mon origine, sur l'histoire de la nature humaine, quand je lui demande l'explication de certains phénomènes qu'elle m'offre dans son état présent. — Enfin, si je m'élève vers ce Dieu dont je connais l'existence, si je me demande quelles sont ses perfections, comment elles se concilient entre elles, comment il vit, comment il crée, alors ma raison se confond dans ses propres pensées et reste muette à mes questions. Ici j'entre dans le domaine de l'infini ; et si, dans l'étude du monde et dans celle du moi, j'ai été arrêté par des abîmes que je n'ai pas franchis, dois-je m'étonner de ne pouvoir faire un seul pas bien assuré dans ces régions de l'infini, où je n'ai pas de boussole pour guider ma course incertaine? De là il est bien évident que je ne puis établir, par le seul raisonnement, tous les rapports qui me lient à Dieu, au monde, à mes semblables; il est évident qu'il y a là des termes en disproportion avec mon intelligence.

» Cependant, si l'évidence et le raisonnement défaillent, l'aspiration humaine ne défaille pas. Une fois que l'âme humaine a entrevu les questions que nous venons de poser, et une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, vous lui conseilleriez en vain de rester indifférente à leur solution : elle sent trop vivement qu'une solution intéresse sa dignité, son repos, son bonheur ; elle sent que les ombres que projette cette grande nuit, qui se lève sombre et terrible sur la pensée, s'étendent sur ce qui lui paraît le plus évident, le plus certain ; aussi elle se tourmente et poursuit sans relâche la lumière qui toujours la fuit. Ces efforts de la raison ont amené la succession des systèmes philosophiques, impuissantes et stériles solutions d'un problème toujours renaissant. Mais Dieu n'a pas donné l'intelligence à l'homme comme un martyre, et comme un martyre inutile. Il doit à sa créature tout ce qui lui est nécessaire pour réaliser ses fins. »

En conséquence, Dieu a parlé à l'homme et lui a révélé ce qu'il lui importe de savoir au sujet de ces vérités supérieures dont nous parlions tout à l'heure. La raison nous fait comprendre la nécessité de la révélation, et par la foi nous nous attachons aux sublimes vérités que Dieu lui-même nous a ainsi enseignées de sa propre bouche. Pour tout ce qui concerne ces vérités, la raison humaine est tenue de se soumettre. C'est la loi de l'Église, et c'est aussi, on peut le dire, le précepte de toute saine philosophie, c'est-à-dire de cette philosophie qui sait circonscrire les limites de ses recherches aux vérités accessibles à la seule raison. En effet, lorsque, d'une part, la raison nous a convaincus non-seulement qu'il y a un Dieu, et que ce Dieu, qui est la vérité même, a parlé, et que, de l'autre, elle reconnaît son impuissance à dépasser certaines bornes, il y aurait inconséquence de sa part à soulever aucune objection, car toute objection dans ce cas n'est autre chose qu'un aveu d'impuissance. La raison humaine qui se sait finie, ne peut prétendre à comprendre l'infini. Cependant, même dans son propre domaine, la foi n'exclut pas l'usage de la raison ; loin de là, elle s'en sert constamment comme d'un utile auxiliaire. Ainsi, c'est par la raison seule que nous saisissons cet admirable enchaînement, cette divine logique des vérités révélées, qui est l'une des preuves les plus puissantes de la réalité de la révélation elle-même. C'est en ce sens que Malebranche disait : « Il faut être bon philosophe pour entrer dans l'intelligence des vérités de la foi ; plus on est fort dans les vrais principes de la métaphysique, plus on est ferme dans les vérités de la religion. »

De ce que la raison, ainsi que nous venons de le dire, précède la foi et y conduit l'homme à l'aide de la révélation, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit parfaitement légitime de proposer par la voie de la foi les vérités qui sont démontrables par la raison, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la liberté de l'homme, etc. Loin de là, il est même souvent nécessaire que la foi les revête de son autorité, non-seulement parce que la voie du raisonnement, bien qu'accessible à toute intelligence humaine, ne peut être cependant à l'usage de l'immense majorité des hommes, mais encore parce que la raison, trop fréquemment troublée par les passions, est sujette à errer sur des points importants, même lorsqu'elle se tient dans les limites de son domaine.

II. Théologie. — La *Foi* est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, parce qu'il est la vérité même. Elle est absolument nécessaire au salut ; car, ainsi que le dit saint Paul, « il est impossible de plaire à Dieu sans la foi. » La foi *habituelle* que l'on reçoit par le baptême suffit aux enfants et à ceux qui n'ont jamais eu l'usage de la raison ; mais, hors de ces deux cas, on doit croire tout ce que croit et enseigne l'Eglise. Toutefois il n'est pas nécessaire que la foi soit *explicite* ou particulière en tout ; à l'exception des principales vérités que nul ne peut ignorer sans danger pour le salut, il suffit, pour les simples fidèles, que la foi soit *implicite* ou générale. Ainsi, pour un adulte, il est nécessaire au salut de savoir, et par là même de croire explicitement qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes ; que Dieu le Fils, la seconde personne, s'est fait homme et est mort sur la croix pour nous sauver ; que nous avons une âme immortelle ; qu'il y a un paradis pour recompenser les bons et un enfer pour punir éternellement les méchants qui meurent dans l'impénitence finale. — « Il est encore nécessaire, dit le cardinal Gousset, de savoir, du moins quant à la substance : le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, les commandements de Dieu, ceux de l'Église qui sont communs à tous les fidèles, le sacrement de Baptême, attendu que tout fidèle peut se trouver dans le cas de l'administrer, et les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, puisqu'on est tenu de les recevoir, au moins une fois chaque année. Quant aux autres sacrements, la foi explicite n'est nécessaire qu'à celui qui les reçoit. Néanmoins la connaissance de ces divers points peut être plus ou moins parfaite, plus ou moins étendue ; mais leur ignorance entière n'est excusable que chez les fidèles qui sont dépourvus d'intelligence. Enfin, c'est encore une obligation qui est fondée sur la pratique générale et les instructions des premiers pasteurs, de savoir par cœur le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, ainsi que de savoir faire le signe de la croix, en récitant les paroles d'usage : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Mais il ne suffit pas pour le chrétien d'avoir la foi habituelle qu'il tient du baptême, il est, en outre, obligé de faire de temps en temps des actes de foi, particulièrement quand il a l'usage parfait de la raison et qu'il est assez instruit des vérités de la religion ; quand il est tenté contre la foi ou qu'il est obligé de la professer extérieurement ; et quand il est en danger de mort. Il importe de remarquer que, pour faire des actes de foi, il n'est pas nécessaire de réciter les formules qui portent ce nom. Celui qui fait le signe de la croix, qui entend la messe, qui adore J.-C. dans l'Eucharistie, fait par là même autant d'actes de foi.

Enfin, pour satisfaire aux obligations qu'impose la foi, l'Église exige des fidèles non-seulement qu'ils fassent des actes intérieurs de foi ; mais encore qu'ils la professent extérieurement, fût-ce même au péril de leur vie. Cependant ce n'est pas abjurer la foi que de se cacher ou de fuir en temps de persécution : c'est au pasteur seul qu'il est interdit de fuir et d'abandonner son troupeau, lorsque sa présence est nécessaire pour le mettre en garde contre l'erreur.

FOIBLE et ses dérivés. Voy. Faible, etc.

FOIE. s. m. (ital. *fegato;* du latin *ficatum*, foie de porc engraissé de figues.) T. Anat.

Enc. — Le *Foie* est cette glande volumineuse, de couleur rougeâtre, qui, chez l'homme, est située à la partie supérieure de l'abdomen, et qui sécrète le liquide connu sous le nom de *bile.*

I. *Anatomie.* — Chez l'*Homme*, la forme de ce viscère est celle d'un segment d'ovoïde coupé obliquement suivant sa longueur, épais à droite et plus mince à gauche ; mais différentes circonstances peuvent modifier cette forme. Ainsi, par ex., chez les femmes qui s'étranglent la taille avec un corset, le f. devient pyriforme, et présente quelquefois un sillon circulaire dans les trois quarts de sa circonférence. Le f. est la plus volumineuse des glandes du corps de l'homme ; son poids varie entre 1 kil. 500 et 2 kil. Son diamètre transversal atteint 28 à 33 centim., et le vertical 12 à 14. Dans le fœtus, cet organe est proportionnellement beaucoup plus volumineux que chez l'adulte : pendant la première moitié de la vie intra-utérine, il occupe presque tout l'abdomen.

Le f. remplit entièrement l'hypocondre droit ; son extrémité gauche s'avance même dans l'hypocondre opposé. Il est en rapport avec le diaphragme, l'estomac, le duodénum, le côlon et le rein droit. Il est retenu dans sa position par plusieurs replis assez lâches du péritoine qui représentent autant de ligaments, appelés *ligament coronaire*, *lig. rond*, *lig. suspenseur* et *ligaments triangulaires.* Sa face supérieure est convexe, lisse, divisée en deux parties inégales par le ligament suspenseur du foie, et correspond à la concavité du diaphragme. L'inférieure est concave et divisée en quatre lobes par trois sillons, dont deux sont appelés *sillons longitudinaux*, et le troisième, *sillon transverse*, parce qu'il unit les deux premiers. On nomme encore ce dernier, *racine*, *hile* ou *scissure vasculaire* du f. Ce viscère est recouvert dans la plus grande partie de sa surface par une tunique séreuse, le péritoine, au-dessous de laquelle on trouve une mince couche de tissu cellulaire condensé qui constitue la tunique propre du f. Au niveau du sillon transverse, cette tunique pénètre dans le tissu même du viscère, et fournit une gaîne peu adhérente aux ramifications de la veine porte, de l'artère hépatique et des canaux biliaires : cette gaîne est connue sous le nom de *capsule de Glisson.*

Le f. est abondamment pourvu de vaisseaux. Il est fourni de sang artériel par l'*artère hépatique*, branche du tronc cœliaque ; et bien que cette artère n'ait qu'un fort petit calibre relativement au volume de l'organe auquel elle est destinée, elle est véritablement le vaisseau nourricier de la glande. Mais ce qui caractérise essentiellement le f. sous le rapport de la circulation, c'est la présence d'une veine fort volumineuse qui s'y comporte à la façon d'une artère. En effet, elle apporte à ce viscère le sang veineux de l'estomac, du tube intestinal et de la rate, et le distribue à toutes les parties de la glande en s'y ramifiant comme le font les vaisseaux artériels : de là le nom de *Veine porte* qu'on lui a donné. Les *veines sus-hépatiques* reportent dans la veine cave le sang apporté au f. tant par l'artère hépatique que par la veine porte. Toutes les injections établissent que les trois ordres de vaisseaux sanguins de la glande s'anastomosent fréquemment ensemble dans le réseau capillaire.

L'appareil excréteur de la bile, qu'on désigne communément sous le nom de *Voies biliaires*, est formé par la *vésicule du fiel* et par trois canaux appelés *hépatique*, *cystique* et *cholédoque.* La *Vésicule biliaire* est le réservoir de la bile ; elle a à peu près la forme d'une poire, et elle peut contenir en moyenne 30 à 40 gram. de bile. Elle est située sur la face inférieure du f., dans le sillon longitudinal droit : Amussat et Meyer ont signalé des fibres musculaires dans ses parois. Le *Canal hépatique*, qui est logé dans le sillon transverse du f., résulte de la réunion en un seul tronc de nombreux ramuscules hépatiques qui viennent de tous les lobules du viscère, et il se réunit lui-même au *Canal cystique*, lequel communique avec la vésicule biliaire. Le tronc commun qui résulte de cette union prend le nom de *Canal cholédoque.* Ce dernier vient s'ouvrir dans le duodénum par un orifice étroit et coupé en biseau, de façon à ralentir la sortie de la bile et à s'opposer au passage des aliments et des boissons dans son intérieur. [Fig. 1. Le Foie vu par sa face inférieure. — 1. Le grand lobe ; 2. Passage de la veine cave inférieure ; 3. Sillon longitudinal gauche contenant la veine ombilicale oblitérée ; 4. Sillon transverse contenant le sinus de la veine porte, ainsi que les branches de l'artère et du canal hépatiques ; 5. Vésicule biliaire terminée par le canal cystique, lequel s'unit au canal hépatique pour former, 6. le canal cholédoque ; 7. Tronc de la veine porte ; 8. Artère hépatique ; 9. Éminence porte antérieure ; 10. Éminence porte postérieure ou Lobe de Spiegel ; 11. Lobe moyen ou gauche du f. ; 12. Duodénum.]

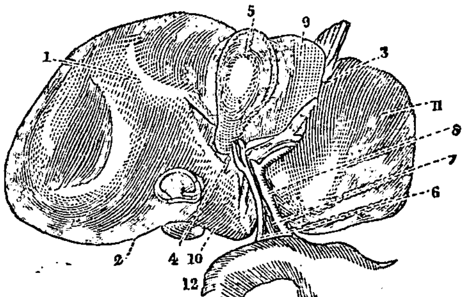

Fig. 1.

Lorsqu'on étudie la structure intime du f. de l'homme, on trouve qu'il est constitué par une multitude de lobules, ou *acini*, qui sont appliqués les uns contre les autres, et qui, au lieu d'être arrondis, sont polyédriques par suite de leur accolement. Ces lobules ont environ 2 millim. de diamètre, et sont colorés en jaune ou en rouge. La double coloration du f. n'est pas déterminée par deux substances particulières de couleurs différentes : elle dépend du sang contenu dans les ramifications vasculaires qui le parcourent, et de la bile déjà formée que contiennent les éléments sécréteurs de cet organe. « En effet, dit Jules Béclard, chaque lobule du f. contient tous les éléments de la glande ; on y trouve, et des vaisseaux sanguins, et des canalicules hépatiques, et les corpuscules du f. La fig. ci-jointe représente la disposition du réseau des canalicules biliaires et la position centrale de la veine sus-hépatique [Fig. 2. *a*, veines sus-hépatiques occupant le centre des lobules ; *b*, canalicules hépatiques ; *c*, tissu cellulaire interlobulaire ; *d*, masse centrale du lobule où les canalicules ne sont pas distinctement injectés].

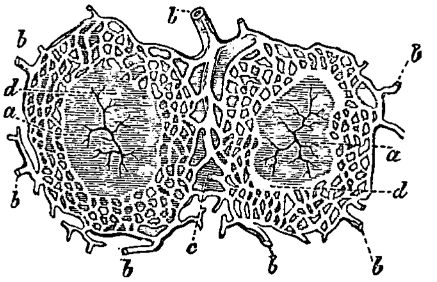

Fig. 2.

Il faut, pour compléter la constitution du lobule, ajouter par la pensée au dessin ci-dessus le réseau vasculaire sanguin, veine-porte et artère hépatique, dont les ramifications serpentent dans le lobule, en s'entrecroisant avec le réseau des canalicules. Enfin, dans les intervalles du réseau vasculaire sanguin et de celui des canalicules hépatiques, le parenchyme de l'organe est formé par des cellules, appelées *cellules hépatiques*, qui sont un peu aplaties, polygonées, et ont un diamètre de 1 à 2 centièmes de millim. Ces cellules jouent évidemment dans la fonction sécrétoire du f. un rôle capital, car on trouve dans leur intérieur un liquide qui offre avec la bile une grande analogie. »

Dans toutes les divisions du règne animal, le f. est un des organes sécréteurs qui fait le plus rarement défaut : cette existence presque constante doit déjà faire présumer l'importance des fonctions que remplit cet appareil. Chez les Mammifères, il est toujours volumineux ; mais le nombre de ses lobes varie selon les espèces, et quelquefois dans la même espèce : le Chat, par ex., en a de deux à sept. Chez quelques animaux de cette classe, comme l'Ane et le Cheval, il n'existe pas de vésicule biliaire. Chez les Oiseaux, cet organe est encore plus volumineux : il occupe une grande partie du thorax, aussi bien que la portion supérieure de l'abdomen, car on sait que ces deux cavités sont en communication directe. Dans les Reptiles et les Poissons, ce viscère a également un volume très-considérable, mais son tissu est plus mou. L'huile retirée du f. de la Morue, de la Raie, etc., est d'un emploi journalier en médecine : elle rend de grands services dans les affections strumeuses et tuberculeuses : on suppose qu'elle agit surtout par l'iode qu'elle contient. Dans la classe des Insectes, le f. est remplacé par des tubes longs et déliés qui flottent dans l'intérieur de l'abdomen et débouchent dans le ventricule chylifique ou troisième estomac. Ces vaisseaux biliaires tiennent aussi lieu de glandes urinaires, car on y trouve de l'acide urique. Quelques Arachnides, les Scorpions, par ex., ont un véritable f. composé de quatre grappes glanduleuses ; mais, en général, on trouve dans cette classe de simples tubes qui sont analogues aux vaisseaux biliaires des Insectes, et qui s'ouvrent dans l'intestin, près de l'anus. Cette dernière disposition s'observe aussi chez quelques Crustacés : néanmoins on trouve ordinairement chez ces animaux un f. très-volumineux, divisé en plusieurs lobes, et composé d'une multitude de petits tubes terminés en cul-de-sac e;

groupés autour d'un canal excréteur ramifié, dont l'extrémité débouche de chaque côté dans l'intestin, près du pylore. Dans l'embranchement des Mollusques, le f. est très-volumineux et ressemble même beaucoup, pour l'aspect, à celui des animaux supérieurs; néanmoins il consiste en une sorte de grappe creuse. Enfin, chez les êtres d'une organisation plus simple, cet organe est représenté par des tubes déliés qui entourent une portion de l'intestin; quelquefois même il fait totalement défaut.

II. *Physiologie.* — Le f. remplit deux fonctions principales qui sont, la ***sécrétion de la bile***, et la *production du sucre*.

1° *Sécrétion de la bile.* — La bile est un liquide filant, d'une saveur à la fois douce et amère, et colorée, chez l'Homme, en vert jaunâtre. La bile du Bœuf l'est en vert brun; elle est d'un vert émeraude chez les Oiseaux, les Amphibies et les Poissons. Le plus souvent la bile est alcaline; d'autres fois elle est neutre; mais il est rare qu'elle soit sensiblement acide. On peut la considérer comme un savon à base de soude formé par deux acides, l'*Acide cholique* et l'*Acide choléique* (Strecker). On y trouve, en outre, de petites quantités d'une substance cristallisable, la *Cholestérine*, des matières grasses neutres (oléine, margarine), et divers sels à base de potasse, de soude, d'ammoniaque et de magnésie (chlorures, phosphates, carbonates). Une particularité à noter, c'est que la bile des Poissons de mer ne renferme guère que des sels de potasse, tandis que celle des Mammifères herbivores ne contient guère que des sels à base de soude. La bile renferme trois matières colorantes azotées, une brune (*Cholépyrrhine*), une verte (*Biliverdine*), une jaune (*Bilifulvine*). Isolés, ces principes colorants sont insolubles dans l'eau; *mais, dans la bile*, ils se trouvent dissous à l'aide du choléate de soude. La proportion d'eau contenue dans la bile du Bœuf est environ de 90 pour 100; la bile de l'Homme en renferme quelques centièmes en moins. L'*acide cholique*, combiné avec la soude, constitue la majeure partie de la bile; la potasse caustique le transforme, à l'ébullition, en *Glycocolle* et en un nouvel acide, l'*Acide cholalique* :

$$C^{52}H^{43}AzO^{12} + 2HO = C^{48}H^{40}O^{10} + C^{4}H^{5}AzO^{4}.$$

Ac. cholique Ac. cholalique Glycocolle

Si l'on prolonge très-longtemps l'ébullition, l'acide cholalique se transforme lui-même en une substance d'aspect résineux, la *Dyslysine*, qui ne diffère de l'acide cholalique que par les éléments de l'eau. — L'*acide choléique* ou *taurocholique* est remarquable par la proportion de soufre qu'il renferme. Les dissolutions alcalines bouillantes le transforment en acide cholalique et en une substance neutre sulfurée, la *Taurine*.

$$C^{52}H^{45}AzO^{14}S^{2} + 2HO = C^{48}H^{40}O^{10} + C^{4}H^{7}AzO^{6}S^{2}.$$

Ac. choléique Ac. cholalique Taurine

Il se développe fréquemment, dans la vésicule du fiel et dans les conduits de la bile, des concrétions de grosseur et de forme variables appelées *Calculs biliaires*. Ces concrétions sont essentiellement formées d'une matière neutre, cristallisable, nommée *Cholestérine*. Cette matière est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid, très-soluble dans l'alcool bouillant, et fond entre 137° et 145°. Sa formule la plus probable est $C^{52}H^{44}O^{2}$. Traitée par l'acide sulfurique, elle donne des hydrocarbures dont la composition (éléments de la cholestérine moins ceux de l'eau) permet de considérer cette substance comme une espèce d'alcool.

Formée dans les canalicules sécréteurs du f., la bile passe dans les conduits excréteurs qui, en se réunissant deux à deux, forment des troncs de plus en plus volumineux, et aboutissent au canal hépatique. Mais pour parvenir dans la vésicule biliaire où elle s'emmagasine, il faut qu'une fois arrivée au confluent du canal cystique avec le canal hépatique, elle rétrograde et remonte le canal cystique. Ce mouvement est favorisé par la disposition du canal cholédoque. En effet, l'orifice de ce dernier est assez resserré et ne laisse couler dans l'intestin que quelques gouttes de bile par minute. L'excédant de la sécrétion s'accumule de proche en proche et de bas en haut, et finit par gagner la vésicule. Au moment de la digestion, la bile est expulsée activement du réservoir par la contraction de ses parois, par celle des canaux cystique et cholédoque, et probablement aussi par la compression qu'exerce l'estomac rempli d'aliments sur les organes contenus dans l'abdomen. Un homme, d'un poids moyen de 60 kil., sécrète environ 900 grammes de bile en 24 heures.

Les fonctions propres de la bile sont loin encore d'être déterminées d'une façon rigoureuse. Regardée par les uns (Phillips, Blondlot, etc.) comme un produit purement excrémentitiel, la bile est considérée par d'autres comme très-utile et même indispensable dans l'acte de la digestion. D'après Cl. Bernard, elle a pour but de dissoudre les substances azotées qui déjà ont été attaquées par le suc gastrique. On sait en effet que le mélange de la bile et du suc pancréatique jouit d'un pouvoir dissolvant d'une extrême énergie, car si l'on injecte de la bile dans le pancréas, cet organe ne tarde pas à se dissoudre. La plupart des physiologistes modernes pensent que la bile concourt avec le suc pancréatique à émulsionner les corps gras. Cl. Bernard croit en outre qu'elle empêche que le sucre produit par le f. ne se transforme en alcool dans l'intestin.

2° *Production du sucre.* — C'est à notre célèbre physiologiste Cl. Bernard que l'on doit la découverte de cette importante fonction du f. Lorsqu'on examine le sérum du sang pris dans les veines sus-hépatiques, on y reconnaît manifestement la présence du sucre. On a objecté que ce sucre pouvait provenir de la transformation des féculents en glucose par l'acte de la digestion; mais, comme on trouve du sucre dans le sang des veines sus-hépatiques d'un animal qui a été nourri exclusivement de viande, et même qui a jeûné plusieurs jours, cette objection est dénuée de fondement. En effet, bien qu'alors les veines sus-hépatiques contiennent toujours du sucre en proportion assez considérable, le sang de la veine porte n'en renferme point ou n'en contient que des traces. La fonction glucogénique du f. s'observe dans toute la série animale, car l'analyse de ce viscère, chez les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles, les Poissons et les Mollusques, permet toujours d'y constater la présence du sucre. — A la suite d'expériences conduites avec habileté, le docteur Figuier avait pensé que la viande de boucherie dont on nourrissait les chiens mis en expérimentation renfermait des traces de sucre; que la quantité de glucose introduite par cette voie était très-faible, il est vrai; mais que le f. était un organe de condensation et d'accumulation pour la glucose, et que, par conséquent, il n'était pas étonnant que l'on trouvât à l'autopsie une quantité notable de sucre dans cet organe et dans les veines qui en proviennent. Mais, d'une part, Poggiale a démontré que la viande ne contient pas une quantité appréciable de sucre, et, de l'autre, Lehmann a établi, de la manière la plus évidente, que le contenu de l'estomac et de l'intestin ne renferme jamais la moindre trace de glucose, à quelque période de la digestion de la viande qu'on examine ce contenu. Enfin, l'expérience suivante, qui est due à Cl. Bernard, nous paraît décider irrévocablement la question. On pratique une piqûre sur le bulbe rachidien d'un animal, entre les racines des nerfs acoustiques et celles des nerfs pneumogastriques. Avant l'opération, il n'y avait pas trace de sucre dans l'urine : une demi-heure, une heure, deux heures, trois heures après l'opération, il y a du sucre dans le sang en grande quantité (0,5 pour 100 environ), et cette quantité est telle que le sang s'en débarrasse par la voie des sécrétions, tout comme si l'on avait injecté dans les veines du sucre en nature. En effet, on retrouve alors du sucre, non-seulement dans l'urine, mais encore dans plusieurs des sécrétions séreuses de l'économie. D'où vient ce sucre? car il s'est formé quelque part; et quelle que soit son origine, il ne procède évidemment pas de l'alimentation. Il a donc été formé dans l'animal lui-même, aux dépens de ses humeurs, c.-à-d. du sang; et, jusqu'à présent, nous ne connaissons que le f. dans lequel cette transformation puisse s'opérer. — Le sucre du f. est éminemment fermentescible : il dévie à droite la lumière polarisée.

III. *Pathologie.* — Il est un point capital qui semble dominer toute la pathologie du f., c'est la corrélation qui existe entre les fonctions de cet organe et celles du poumon. Si, par l'acte de la respiration, les matériaux carbonés et hydrogénés du f. n'éprouvent pas une combustion suffisante (soit que l'activité respiratoire éprouve un ralentissement, soit que le sang se trouve, par quelque vice dans l'alimentation, surchargé de principes hydrocarbonés), le f. sera chargé de l'élimination de ces matériaux. Aussi les maladies de ce viscère sont-elles surtout fréquentes dans les climats chauds et chez les individus adonnés à l'usage des liqueurs fortes ou qui se livrent à des travaux sédentaires. (Voy. ALIMENT.)

Parmi les maladies dont le f. peut être atteint, la plupart lui sont communes avec les autres organes, et par conséquent ne doivent pas nous arrêter ici. Tels sont l'inflammation du f., appelée communément *Hépatite*, et ses suites, comme abcès, gangrène, etc.; les congestions sanguines, le ramollissement, l'induration, l'atrophie et l'hypertrophie; le cancer, les tubercules, les kystes, etc.; mais il en est quelques-unes qui sont propres à ce viscère, et dont nous devons dire quelques mots. — 1° *Cirrhose.* La cirrhose est une altération organique caractérisée par l'hypertrophie des granulations jaunes (élément sécréteur) et l'atrophie de la substance rouge (lacis vasculaire), de sorte que le tissu du viscère devient verdâtre. Le f. atteint de cirrhose diminue de volume, devient inégal, et se hérisse d'une multitude de petits mamelons irréguliers. L'altération occupe toujours la totalité de l'organe. Les symptômes de cette maladie sont obscurs, et le diagnostic ne peut être établi que par voie d'exclusion. On ne lui connaît ni cause particulière ni remède, et le pronostic est toujours fatal. — 2° *Dégénérescence graisseuse du f.* Cette altération, qui s'observe fréquemment dans la phthisie, est caractérisée par une augmentation considérable du volume du f., par l'aspect jaunâtre, pâle et homogène de son tissu, qui, à un certain degré de la maladie, devient plus léger que l'eau, et graisse les mains ainsi que le scalpel. Elle est due, selon Ch. Robin, au dépôt d'une huile jaunâtre dans les cellules épithéliales des tubes sécréteurs. Andral attribue cette altération à la manière insuffisante dont s'accomplit la fonction respiratoire et à l'accumulation dans le f. des principes hydrogénés. Nous n'avons pas besoin de dire que l'on détermine à volonté cette altération organique du f. chez certains Oiseaux, en les privant de mouvement et en les gorgeant de nourriture, le tout pour satisfaire la sensualité de quelques gourmets. — 3° *Coliques hépatiques.* Lorsqu'un calcul biliaire s'engage dans l'un des conduits de la bile et arrête le cours de ce liquide, les malades accusent à l'instant même une douleur vive, déchirante, atroce, capable d'arracher des cris aux hommes les plus stoïques. De l'hypochondre droit, la douleur s'irradie quelquefois jusqu'à l'épaule et au cou. Le plus souvent il se déclare en même temps un ictère général; et fréquemment aussi il survient des vomissements. — 4° *Ictère* ou *Jaunisse.* Dans son acception générale, ce mot désigne une coloration jaune qui affecte les yeux et les téguments, et dont la cause est la présence, dans les tissus, de la bile ou de ses matériaux. L'ictère est quelquefois idiopathique, c'est-à-dire qu'il existe seul, et indépendamment de toute lésion appréciable; mais le plus souvent il est symptomatique, c.-à-d. qu'il est la conséquence d'une altération matérielle, soit du f. lui-même ou des voies biliaires (hépatite, cancer, occlusion du canal cystique ou cholédoque, etc.), soit d'un autre organe qui a réagi sur le f. (affections du cœur, inflammations des voies digestives, pleurésie, pneumonie, etc.). Lorsque l'ictère paraît simplement causé par quelque émotion vive, comme la frayeur, la colère, etc., on l'appelle communément ictère *spasmodique*, parce qu'on suppose qu'il résulte de la contraction spasmodique des voies biliaires elles-mêmes. Au reste, quel que soit le point de départ de l'ictère, il se manifeste toujours à peu près de la même manière : les parties successivement envahies par la coloration jaune sont, par ordre chronologique, la sclérotique, les ailes du nez, le tour des lèvres, la face, le front, le cou, la poitrine, les épaules, et enfin le reste du corps. Dans les cas d'ictère, les matières fécales, privées de la bile qui les colore, sont d'habitude blanches et dures, tandis que les urines sont rares, épaisses, d'un rouge orange ou safrané. — Le traitement de l'ictère est entièrement subordonné à sa cause.

Nous venons de dire que l'ictère survient quelquefois comme épiphénomène dans certaines maladies, qui sont susceptibles de réagir sur le f. Ce fait s'observe principalement dans les affections des organes respiratoires, et s'explique aisément par la considération que ce viscère est l'auxiliaire des poumons, et qu'il a pour fonction d'enlever au sang veineux, sous la forme de bile et de sucre, l'excès d'hydrogène et de carbone dont ce liquide est chargé. Il est également fréquent dans les maladies du tube digestif proprement dit, par l'effet de la continuité et de la connexité organique qui existe entre le f. et l'appareil intestinal. De là les pneumonies, les pleurésies, les embarras gastriques, et surtout les *fièvres bilieuses* des anciens nosologistes. De là encore les constitutions atmosphériques ***bilieuses***, qui s'observent principalement dans les temps et dans les climats chauds et humides, c'est-à-dire précisément dans les circonstances où la fonction du f. comme organe supplémentaire de l'hématose doit prendre une activité nouvelle. L'observation des anciens médecins sur les phénomènes bilieux est donc parfaitement exacte : seulement leur interprétation physiologique du phénomène était sans fondement, et ils avaient le tort de faire de leurs affections bilieuses une classe particulière de maladies. La ***Fièvre bilieuse***, pour parler de la plus commune d'entre elles, est en effet, tantôt une fièvre continue simple, tantôt une fièvre typhoïde, tantôt une fièvre rémittente; et ces fièvres ne diffèrent des fièvres typiques de même nom que par des phénomènes secondaires dérivés de l'exagération momentanée de la fonction physiologique du f., laquelle peut même, dans certains cas, s'exagérer jusqu'au point de constituer une véritable complication. Les phénomènes qui caractérisent l'état bilieux proprement dit, sont l'enduit jaunâtre et amer de la langue, la coloration jaunâtre de la sclérotique et d'une plus ou moins grande partie des téguments, les éructations et les vomissements bilieux, les évacuations alvines chargées de bile, etc.

CHIMIE. — Les anciens chimistes donnaient le nom de ***Foie*** à diverses substances dans la composition desquelles il entre du soufre, à cause de la couleur brunâtre de ces composés qu'ils comparaient à celle du viscère ainsi nommé : ainsi ils appelaient *F. d'antimoine*, l'oxysulfure d'antimoine; ***F. de soufre***, un mélange de plusieurs sulfures de potassium, etc.

FOIN. s. m. (lat. *fœnum*). Herbe fauchée, et séchée ou destinée à l'être, qui sert principalement à la nourriture des chevaux et des bestiaux. *Botteler du f. Une meule de f. Grenier à f.* — Se dit aussi De l'herbe avant qu'elle soit fauchée. *Une pièce de f. Couper le f. Les foins sont beaux. Faire ses foins.* ‖ Fig. et prov., *Mettre du f. dans ses bottes*, Amasser beaucoup d'argent, faire bien ses affaires; ne se dit guère qu'en parlant D'un gain illicite.

FOIN. Sorte d'interj. qui marque Le dépit, la colère, le mépris. *F., voilà un habit tout gâté. F. de lui!* Pop.

FOIRE. s. f. Grand marché public qui se tient régulièrement en certain temps, une ou plusieurs fois l'année. *La f. de Beaucaire, de Guibray. Ouvrir, fermer la f. Aller à la f. Voir les curiosités de la f.* — Figur. et prov., *Il ne sait pas toutes les foires de Champagne*, Il croit être bien informé de tout ce qui se passe dans une affaire, et il ne l'est pas. *Il a bien hanté, il a bien couru les foires*, C'est un vieux routier, qui a une grande expérience. *La f. n'est pas sur le pont*, Il n'est pas nécessaire de tant se presser. ‖ Le présent qu'on fait au temps de la foire. *Que me donnerez-vous pour ma foire?*

Enc. — Ce mot est à peu près synonyme de celui de *Marché*, car l'un et l'autre signifient un concours de marchands et d'acheteurs, dans des lieux et des temps marqués; cependant le terme de *foire* s'applique à un concours plus nombreux, plus solennel, et par conséquent plus rare. On fait généralement dériver le mot *foire* du latin *forum*; mais suivant nous il vient plutôt de *feria*, fête, solennité religieuse, parce que c'est au concours de fidèles qu'attiraient les fêtes de l'Église que les premières foires modernes doivent leur origine. Ces institutions ont pris naissance à l'époque où les communications étant rares et difficiles, les commerçants étaient obligés d'exécuter directement eux-mêmes les différentes opérations de leur industrie; ils se rendaient donc en troupes plus ou moins nombreuses, et de loin en loin, dans certaines localités désignées d'avance, puis ils retournaient chez eux après avoir fait leurs ventes et leurs achats réciproques. Ces voyages étaient souvent longs et pénibles. En outre, ils exposaient les marchands à des vexations continuelles de la part des seigneurs qui, ne voyant dans le commerce qu'une occasion d'accroître leurs revenus, soumettaient à des péages exorbitants ceux que la nécessité forçait de passer sur leurs terres. Toutefois plusieurs de ces petits souverains finirent par reconnaître qu'en se relâchant de la rigueur de ce qu'ils appelaient leurs droits, ils seraient plus que dédommagés par l'augmentation de population, de commerce et de consommation, que gagneraient les lieux de leur résidence. Bientôt les rois prirent sous leur patronage cette œuvre d'émancipation, et à mesure que leur autorité s'étendit et se fortifia, ils s'efforcèrent de soustraire aux taxes levées par leurs vassaux la circulation des marchandises, et procurèrent à ces dernières des débouchés faciles en dotant certaines villes d'exemptions et de priviléges qui y firent accourir les vendeurs et les acheteurs, de sorte que ces villes ne tardèrent pas à devenir le centre de tout le mouvement commercial de l'époque. Leur puissance s'accrut avec leur richesse; et les échanges qui s'y firent, surtout à l'époque des foires, constituèrent presque exclusivement ce que l'on appellerait aujourd'hui le commerce et l'industrie du pays. On conçoit que les progrès de la sûreté publique, l'établissement de nombreuses voies de communication, la multiplicité des villes et la suppression presque complète des entraves qui gênaient autrefois l'industrie et le commerce, ont dû singulièrement diminuer l'importance et la nécessité des foires. Dans les pays où ces différentes conditions se trouvent réunies au plus haut degré, en France par ex., on ne comprend même plus l'existence de ces marchés : il en existe cependant encore un très-grand nombre, mais il est à remarquer que leur prospérité diminue de jour en jour, et que, pour la plupart, ils seraient très-peu suivis, s'ils n'avaient été convertis en réunions de plaisir, ou s'ils ne se combinaient avec certaines époques qui nécessitent, plus que d'autres, les relations entre commerçants, ou bien avec certaines fêtes périodiques qui attirent un grand concours de personnes. Aujourd'hui les foires ne peuvent être florissantes que dans les pays où le commerce des temps ordinaires est plus surchargé de droits, où les moyens de communication sont peu avancés, où les institutions de crédit sont peu développées. Partout ailleurs, l'attrait qui pouvait anciennement engager les marchands à des déplacements onéreux n'existant plus, les franchises qui appartenaient à certaines villes et à certaines routes étant communes à toutes les localités, le commerce n'a plus les mêmes motifs pour se porter sur telle ou telle place industrielle de préférence à toute autre ; il se répand et circule dans toutes les parties du territoire, suivant les ressources et les besoins des différents pays qui le composent. Ainsi donc, il est tout à fait absurde de déplorer la décadence de nos anciennes foires, puisque cette décadence est la conséquence nécessaire du progrès commercial. Il importe en outre d'observer que lorsqu'il se fait dans un lieu et dans un jour donné un commerce extraordinaire, il faudra qu'il s'en fasse moins, soit les jours qui précèdent et qui suivent, soit dans d'autres localités. — Aujourd'hui les seules foires, en France, qui conservent encore une partie de leur ancienne splendeur sont celles : de Beaucaire (du 22 juillet au 22 août), de Caen (elle commence le 2ᵉ dimanche après Pâques et dure 15 jours), de Châlons-sur-Marne (le 1ᵉʳ mardi après Pâques, 8 jours), et de Guibray, faubourg de Falaise (du 10 au 25 août). A l'étranger, nous nous contenterons de mentionner les foires de Leipsick et de Francfort-sur-le-Mein, en Allemagne ; de Sinigaglia, dans les États de l'Église ; et de Nijni-Novogorod, en Russie.

FOIRE. s. f. Cours de ventre. *Ces fruits vous donneront la foire.* Bas.

FOIRER. v. n. Aller par bas, lorsqu'on a le cours de ventre. *Il a foiré partout.* Bas.

FOIREUX, EUSE. adj. et subst. Celui, celle qui a la foire. Bas. — Popul., *Avoir la mine foireuse,* Avoir le teint pâle, la mine défaite, comme une personne qui a le dévoiement.

FOIS. s. f. (lat. *vices*, succession, changement). Se dit en parlant D'actions, d'événements qui se réitèrent ou peuvent se réitérer, et s'accompagne toujours d'un mot qui marque l'ordre ou le nombre, soit d'une manière précise, soit d'une façon indéterminée. *La première f. que je le vis. Depuis cette époque je ne l'ai pas vu une seule f. Une f. par an, une f. l'an. Deux f. par semaine. N'y retournez plus une autre f. C'est alors que je le vis pour la dernière f. Je ne l'ai rencontré que cette f.-là. Cela est bon pour une f. N'y retournez pas une autre f. Une f. n'est pas coutume. Cela lui est déjà arrivé plusieurs f., maintes f. Combien de f. vous l'ai-je dit? Je vous ai déjà averti bien des f. A chaque f., chaque f., toutes les f. qu'on lui en parle. C'est un homme qui ne se fait pas dire les choses deux f. Cette f.-ci je ne céderai pas. J'ai été dans cet endroit plus de f. que vous ne dites. Je ne lui ai encore parlé que deux ou trois f. J'ai trois f. plus d'ouvrage que vous. Le Rhône est trois f. plus rapide que la Seine. Le volume du soleil est un million quatre cent mille f. plus grand que celui de la terre. Deux f. trois font six. En retranchant deux f. ce nombre de tel autre, on a tel nombre. Le nombre de f. qu'une quantité est comprise dans une autre.* — Dans la poésie et dans le style oratoire, on dit quelquefois, *O jour trois f. heureux! etc.*, en parlant D'un jour où il arrive quelque chose de très-heureux. — Famil., on dit souvent, *Une bonne f., une f. pour toutes*, ou simpl., *Une f.*, en parlant D'une chose qu'on ne veut pas réitérer, dont on veut venir absolument à bout, etc. *Je vous en avertis une bonne f., une f. pour toutes. Avouez donc une bonne f. ce que vous avez fait. Il faut pourtant que nous sachions une f. à quoi nous en tenir. Si une f. je parviens à mettre la main sur mon voleur. Quand il a une f., une bonne f. pris une résolution, rien ne saurait le faire changer.* — Elliptiq., *Encore une f., pour la dernière f., etc.*, Je vous le demande, je vous le dis encore une fois, une dernière fois, etc. *Encore une f., pour la dernière f., voulez-vous ou ne voulez-vous pas?* — Famil., *N'en pas faire à deux f.*, Ne pas hésiter à faire une chose, à prendre une résolution, un parti. Dans le sens contraire, on dit, *Y regarder à deux f., à plusieurs f.* — Fam. et par exag., on dit, *Vingt f., cent f., cent et cent f., mille f., mille et mille f. ; plus de vingt, de cent, de mille f., etc.*, pour indiquer simplement Un très-grand nombre de fois. On dit aussi, *Vingt f., cent f., mille f. pour une. Je vous ai déjà expliqué cela cent f. pour une.* = *De f. à autre*, De temps en temps. *Il n'y va que de f. à autre.* — *D'autres f.*, En d'autres moments, en d'autres occasions. *Il y a des moments où il est très-gai, d'autres f. il est triste et taciturne.* — *A la f., tout à la f.*, En même temps, ensemble. *On ne peut pas tout faire à la f. Ne parlez pas tous à la f. Il était tout à la f. peintre, sculpteur et architecte.* ‖ *Une f.* sign. aussi, A une certaine époque, ou Dans une certaine occasion. *Il y avait une f. un roi et une reine. Une f. entre autres, il perdit au jeu dix mille francs. Une f. que j'allais me mettre en route. J'étais une f. à me promener, lorsque...* ‖ *Une f. que, dès qu'une f., lorsqu'une f., etc.*, Dès que, lorsque, quand. *Une f. qu'il s'est mis à la table de jeu, il ne la quitte plus. Dès qu'une f. je le tiendrai, je le châtierai d'importance. Il parle rarement, mais quand une f. il s'y met, il ne finit plus.* Elliptiq., *Une f. parti, il ne reviendra plus. Une f. en mouvement, il ne s'arrête plus.*

FOIS. s. m. (all. *falt*, pli?). *Prendre, saisir quelqu'un à f. de corps,* Le prendre par le milieu du corps. Vieux et peu usité. (L'Académie fait ce mot féminin.)

FOISON. s. f. (latin. *fusio*, action de répandre). Abondance, grande quantité ; ne prend jamais l'article et n'a point de pluriel. *Il y aura f. de fruits cette année.* Fam. = A foison. adv. Abondamment. *Il y a de tout à foison.*

FOISONNER. v. n. Abonder. *Cette province foisonne en blés. Les sots foisonnent, on en trouve partout.* — Prov., *Cherté foisonne,* Quand une denrée est chère dans un lieu, tout le monde en apporte, et par conséquent elle abonde bientôt. ‖ En parl. De certains animaux, Multiplier. *Les lapins foisonnent beaucoup.* ‖ Se dit aussi De certains mets, lorsqu'ils sont apprêtés de manière à faire plus de volume. *Une carpe à l'étuvée foisonne plus qu'une carpe sur le gril.* Ce sens est peu usité, dit l'Académie; nous croyons qu'on peut le dire aussi des autres sens de ce verbe.

FOL, OLLE. adj. Voy. Fou.

FOLÂTRE. adj. 2 g. Qui aime à badiner, à jouer. *Jeune et f. Il est extrêmement f.* ‖ Par ext., se dit De l'air, des manières, des actions, etc. *Air f. Manières folâtres. Gaieté f. Jeux folâtres.* = Syn. V. Badin.

FOLÂTRER. v. n. Badiner, faire des actions folâtres. *Il ne fait que folâtrer.*

FOLÂTRERIE. s. f. Action ou parole folâtre. *Il fit, il dit mille folâtreries.* Peu usité.

FOLIACÉ, ÉE. adj. (lat. *folium*, feuille). T. Bot. Qui est de la nature des feuilles, qui a de l'analogie avec elles. *Stipules foliacées.*

* **FOLIAIRE.** adj. 2 g. (latin. *folium*, feuille). T. Bot. Qui appartient aux feuilles. *Aiguillons, glandes, vrilles foliaires.*

* **FOLIATION.** s. f. T. Botan. Syn. de *Feuillaison.*

FOLICHON, ONNE. adj. Folâtre, badin. *Esprit f. Humeur folichonne.* ‖ Substant., *C'est un f., une petite folichonne.* Fam.

FOLIE. s. f. Démence, aliénation d'esprit. *Accès de f. Trait de f. Un grain de f. Cela tient de la f.* — Par exagér., *Aimer à la f.*, Aimer éperdument, avec excès. ‖ Extravagance, travers d'esprit, manque de jugement. *La sagesse des hommes n'est souvent que f. Sa conduite a été taxée de f. C'est une grande f. de vouloir être sage tout seul. Quelle f. de ne point songer à l'avenir.* — Par ext., se dit Des actes qui dénotent l'extravagance, le manque de jugement, une extrême imprudence, etc. *Il a fait la f. de vendre sa maison. C'est une grande f. que de se marier à son âge. Entreprendre cela, c'est f. Il n'a jamais fait que des folies. Il a fait bien des folies dans sa jeunesse.* — Fam., *Faire f. de son corps*, se dit quelquefois D'une fille qui se livre au libertinage. ‖ La gaieté vive et ordinairement bruyante dans laquelle on fait ou l'on dit, pour se divertir, des choses peu raisonnables. *Une aimable f. Joyeux buveurs, enfants de la f. Être guidé par la f. On représente la Folie sous les traits d'une femme jeune et riante, qui tient une marotte à la main, et dont les vêtements sont ornés de grelots.* — Par extens., se dit Des propos gais, sans objet et sans suite, Des idées bizarres ou absurdes, et Des choses peu raisonnables qu'on fait pour se divertir. *Il vient de nous dire mille folies. Il débite toutes les folies qui lui passent par l'esprit. Ils se livrèrent, après le repas, à toutes sortes de folies.* ‖ Passion excessive et déréglée qu'on a pour quelque chose. *Chacun a sa f. Il se ruine à faire bâtir, c'est sa f. Satisfaire toutes ses folies.* ‖ Autrefois, se disait De maisons de plaisance construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on avait fait des dépenses excessives, et qui servaient généralement à des parties de plaisir. *La f.-Beaujon. La f.-Méricourt.* = V. Aliénation *mentale.*

FOLIÉ, ÉE. adj. T. Chimie. Qui ressemble plus ou moins à de petits feuillets. *Tartre f.* ou *Terre foliée de tartre,* L'acétate de potasse cristallisé.

FOLIO. s. m. (lat. *folium*). Feuillet; ne se dit que Des registres, des manuscrits, etc., lorsqu'ils sont numérotés par feuillets. *F. recto*, ou simplement, *Recto*, La première page du feuillet, *F. verso*, ou simplement *Verso*, Le revers. ‖ T. Typog. *In-f.*, V. Format. — Se dit aussi Du chiffre numéral qui se met au haut de chaque page. *Vérifier les folios.*

FOLIOLE. s. f. T. Bot. Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée. V. Feuille. ‖ Chacune des pièces qui forment un involucre, un calice.

FOLLEMENT. adv. D'une manière folle, imprudente, extravagante. *Entreprendre quelque chose f. Il s'est conduit f. Il a répondu follement.*

FOLLET, ETTE. adj. Diminutif. Qui s'amuse par gaieté à de petites badineries. *Il est bien f. C'est l'esprit du monde le plus f.* — *Esprit f.*, ou subst., *Follet*, V. Lutin. — *Feu f.*, V. Hydrogène. — *Poil f.*, V. Poil.

FOLLICULAIRE. s. m. Journaliste ; ne se dit qu'en mauvaise part. *Un vil folliculaire.*

FOLLICULE. s. m. (latin. *folliculus*, petit sac). T. Bot. V. Fruit. ‖ T. Anat. V. Glande.

* **FOLLICULEUX, EUSE.** adj. T. Anat. Qui tient de la nature du follicule. *Glandes folliculeuses.*

* **FOMALHAUT.** s. m. T. Astr. V. Constellation.

FOMENTATION. s. f. (lat. *fomentum*). T. Méd.

Enc. — On appelle ainsi l'application d'un épithème chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge ou d'un linge. Le liquide employé peut être aqueux, huileux, vineux, alcoolique, etc., et tenir en dissolution des substances émollientes, aromatiques, toniques, astringentes, narcotiques, suivant le but qu'on se propose. Souvent on applique le même nom au liquide lui-même : c'est ainsi que l'on dit *f. émolliente, f. narcotique, f. vineuse*, etc., selon que le liquide est préparé avec des espèces émollientes, narcotiques, etc., ou que le vin en forme la base.

FOMENTER. v. a. T. Méd. Appliquer une fomentation sur une partie malade. ‖ Entretenir, faire durer ; se prend en mauvaise part. *Ce remède fomente le mal au lieu de le guérir.* ‖ Fig., se dit, dans ce dernier sens, en parlant De choses qui regardent la société, et se prend ordin. en mauvaise part. *F. l'union, la concorde. F. la division entre les citoyens. F. une querelle, une sédition, F. les troubles. F. l'incrédulité.* = Fomenté, ée. part.

* **FONCEAU.** s. m. T. Manége. Voy. Bride.

FONCER. v. a. Mettre un fond à un tonneau, à une cuve, etc. *J'ai fait f. dix tonneaux à neuf.* ‖ * En parl. De couleurs, Les charger, les rendre plus fortes. *Il faudra f. davantage ce gris.* = Foncer. v. n. Fournir les fonds, l'argent ; ne s'emploie guère que dans cette phrase fam., *F. à l'appointement*, Fournir aux dépenses nécessaires. ‖ * Pop., Se précipiter sur, attaquer impétueusement. *F. sur l'ennemi.* = Foncé, ée. part. ‖ Adjectiv., se dit pour Riche, qui a un grand fonds d'argent. *Cet homme-là est foncé.* Famil. et peu usité. — Figur. et fam., *Être foncé dans une matière, dans une science*, Y être habile, la connaître à fond. ‖ En parl. De couleurs, se dit D'une teinte chargée, forte, par opposit. à une Teinte vive, claire. *Bleu foncé. Elle n'aime pas les couleurs foncées.*

FONCIER, IÈRE. adj. A qui le fonds d'une terre appartient. *Propriétaire f.* ‖ Qui est établi sur le fonds d'une terre. *Charges foncières. Rentes foncières.* — Par ext., Qui est relatif à un immeuble quelconque, aux biens-fonds en général. *Impôt f. Contribution foncière. Propriété foncière. Crédit f.* ‖ Qui a de l'habileté dans un art, dans une profession. *Vous trouverez des avocats plus éloquents, mais vous n'en trouverez pas un plus f.* Vieux et peu usité.

Enc. — Crédit foncier. — Ce terme est synonyme de *crédit hypothécaire;* cependant on applique plus particulièrement ce nom au crédit fait sur fonds de terre, et l'on désigne sous le titre d'*Institutions de crédit foncier* des institutions de crédit qui ont pour fonction de prêter aux propriétaires fonciers, moyennant hypothèque, les capitaux dont ceux-ci ont besoin, à des conditions plus favorables que celles qu'il est possible d'obtenir dans les prêts hypothécaires qui se font d'individu à individu

C'est à ces institutions que cet article sera exclusivement consacré.

I. *Vices du crédit hypothécaire individuel.* — L'objet des établissements de crédit f. est de faire disparaître les vices inhérents au système de crédit hypothécaire d'individu à individu : il faut donc commencer par signaler ces vices. Ceux-ci sont au nombre de trois, savoir : l'élévation du taux de l'intérêt; la nécessité du remboursement intégral à bref délai; la surcharge des frais et des droits fiscaux, lesquels sont d'autant plus onereux que la somme empruntée est moins considérable.

A. *Élévation du taux de l'intérêt.* — L'intérêt se compose essentiellement de deux éléments distincts, le prix du service rendu par le prêteur à l'emprunteur, et la prime du risque couru par le prêteur. Ces deux éléments sont variables, suivant les temps et les lieux; mais c'est le second qui présente généralement les variations les plus considérables. Or, il est peu de prêts où la prime du risque soit aussi élevée que dans le prêt hypothécaire. Ce phénomène, qui paraît si bizarre au premier abord, s'explique aisément. Presque jamais le capitaliste prêteur n'est absolument certain que son hypothèque ne sera pas primée par un privilége ou par une hypothèque légale; il est obligé de se livrer à des recherches souvent difficiles, afin de s'assurer que la valeur du gage sera toujours suffisante pour répondre de la somme prêtée; il ne peut en général compter sur une exactitude rigoureuse de la part de son débiteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal aux échéances déterminées par le contrat; il sait que, faute par l'emprunteur de tenir ses engagements, il ne pourra l'y contraindre ou arriver à la réalisation de son gage qu'au moyen de procédures longues et dispendieuses; enfin, il appréhende, l'expropriation terminée, d'avoir à entrer en lutte avec les autres créanciers de son débiteur avant de pouvoir toucher les sommes qui lui sont dues.

B. *Nécessité du remboursement intégral.* — Le prêt hypothécaire, tel qu'il se pratique communément, implique une autre condition plus ruineuse encore que ne l'est pour l'emprunteur la charge résultant du taux élevé de l'intérêt : c'est l'obligation de rembourser intégralement le capital emprunté dans un délai toujours très-rapproché. La durée moyenne des prêts hypothécaires n'excède pas cinq années; quelques conservateurs des hypothèques croient même que cette moyenne doit être fixée à trois ans. Or, il est évidemment de toute impossibilité que, dans l'espace de cinq années, le propriétaire foncier emprunteur obtienne du sol qu'il cultive ou fait cultiver un produit capable de suffire à la fois au paiement de l'intérêt annuel de sa dette et à la reconstitution du capital prêté. Aussi à cette question posée par le gouvernement dans l'enquête ouverte au sujet du crédit f. : « Quel est le mode de remboursement généralement adopté pour ces emprunts? A quelles difficultés donne-t-il lieu? » presque tous les conseils généraux ont-ils uniformément répondu : « Le remboursement doit toujours être intégral; mais, très-souvent, il est impossible à l'échéance, ou très-difficile, et l'emprunteur est obligé de consentir des renouvellements plus ou moins onéreux, des subrogations de créances, etc., jusqu'au moment où commencent les procès, la vente nécessaire de ses biens, son expropriation et enfin sa ruine. »

C. *Surcharge des frais et des droits fiscaux.* — Personne n'ignore quels obstacles l'élévation des frais d'actes et des droits fiscaux oppose aux transactions qui intéressent la propriété immobilière. D'après un tableau dressé par Championnière, les droits et frais à la charge du propriétaire obéré qui emprunte sur hypothèque la modique somme de 500 fr., s'élèvent pour l'obligation à 51 fr. 20 c., et, pour la quittance, à 21 fr. 10 c.; total, 72 fr. 30 c. Ainsi, au début même de l'opération, c.-à-d. au moment même où il emprunte, le propriétaire est obligé de faire un sacrifice égal à 10 pour 100 de la somme empruntée. Des témoignages des conseils généraux des départements et des renseignements recueillis par le ministère de l'agriculture et du commerce, il résulte que l'intérêt des prêts hypothécaires, n'est presque jamais, à cause des frais, moindre de 6 pour 100; que dans la très-grande majorité des cas, il s'élève à 7, 8, 9, 10; et que parfois même il atteint le taux fabuleux de 15, de 20 et même de 22 p. 100. Il est très-vrai que ces chiffres exorbitants ne sont atteints que dans le cas de prêts très-minimes. Mais sait-on quelle est, relativement au nombre total des emprunts hypothécaires qui s'effectuent chaque année, la proportion de ces petits emprunts que l'on semble dédaigner? En 1841, seule année pour laquelle le gouvernement ait fait faire ce relevé, le nombre des prêts hypothécaires a été de 329,576. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit : 155,220 prêts, dont la moyenne se réduit à 236 francs; 89,803 dont la moyenne ne dépasse pas 695 fr.; et 84,553 dont la moyenne excède 1000 fr.

II. *Des institutions de crédit foncier en général.* — Les institutions de crédit f. ont pour objet, avons-nous dit, de faire disparaître ces vices. Voyons d'une façon générale comment elles procèdent à cet effet, en nous en tenant à ce qu'il y a de commun entre toutes.

Entre le capitaliste et le propriétaire intervient une agence, constituée et autorisée suivant la loi, pour remplir, jusqu'à un certain point, à l'égard de l'un et de l'autre, l'office de nos notaires. Mais, à la différence de ces derniers, l'agence d'une part, est constituée, comme on le verra tout à l'heure, de manière à offrir aux prêteurs toutes les garanties de solidité imaginables que peut désirer le capitaliste le plus timoré; tandis que, d'autre part, elle est armée par la loi de tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de sa mission à l'égard des propriétaires emprunteurs. — Un propriétaire qui a besoin de capitaux s'adresse à l'agence intermédiaire. Celle-ci vérifie d'abord les titres de propriété du demandeur : cette vérification faite, elle examine si l'immeuble offert en gage est libre, ou s'il est déjà frappé par un privilége ou une hypothèque quelconque. Dans le premier cas, elle se fait consentir une hypothèque par le propriétaire. Dans le second, elle n'admet la demande de celui-ci qu'à la condition que les fonds prêtés serviront d'abord à désintéresser les créanciers privilégiés ou hypothécaires antérieurs, afin de se subroger en leur lieu et place. Dans chacune de ses opérations, l'agence proportionne la quotité du prêt à la valeur bien et dûment constatée de l'immeuble hypothéqué, en laissant une marge telle que le prix, en cas de vente forcée, soit toujours suffisant pour répondre de la somme prêtée et de ses accessoires. Le propriétaire foncier emprunteur n'a affaire qu'avec l'agence : c'est entre les mains de celle-ci qu'il acquitte, chaque semestre, l'intérêt de la somme empruntée et fait tous les paiements convenus. Et, s'il vient à manquer à ses engagements, c'est l'agence seule qui prend à son égard toutes les mesures conservatoires auxquelles elle est spécialement autorisée, et qui, au besoin, l'exproprie par une procédure sommaire et presque sans frais.

Le prêteur également n'a affaire qu'avec l'agence intermédiaire dont nous parlons. Il n'a à s'inquiéter ni du propriétaire emprunteur, ni de l'immeuble donné en gage. En échange de ses fonds, il reçoit un titre hypothécaire, appelé *Lettre de gage* ou *Obligation foncière*, qui est garanti par l'agence. Ce titre n'indique ni le nom de l'emprunteur, ni celui du domaine hypothéqué. Il offre un caractère général, et ressemble tout à fait, sous ce rapport, à un titre de rente sur l'État. Il est, comme ce dernier, nominatif ou au porteur : on le divise aussi en coupures plus ou moins fortes dans le but de faciliter les négociations. La lettre de gage étant productive d'intérêt, celui au profit duquel elle est souscrite ou le simple porteur, selon que la lettre est au porteur ou nominative, n'a qu'à se présenter à la caisse de l'agence aux époques fixées pour y toucher les arrérages de sa créance, qui sont acquittés avec la même régularité et la même ponctualité que les intérêts de la dette publique. Peu lui importe que tel ou tel propriétaire emprunteur ait failli à ses engagements à l'égard de l'agence, celle-ci ne peut faillir à ceux qu'elle a contractés à l'égard du capitaliste. En un mot, l'agence est seule débitrice à l'égard du capitaliste prêteur, et seule créancière à l'égard du propriétaire foncier emprunteur.

A. *Baisse de l'intérêt.* — Comme on le voit, la manière d'opérer de l'agence quand elle effectue ses placements, les pouvoirs dont elle dispose contre les emprunteurs et qui lui permettent de sauvegarder tous ses intérêts, les fortes garanties que par elle-même, et en vertu de sa propre constitution, elle offre aux capitalistes, réduisent à néant les risques qui accompagnent le prêt hypothécaire dans sa forme actuelle. La prime du risque doit donc disparaître. Quant à cet autre élément de l'intérêt, le prix du service rendu, la science économique ne connaît qu'un seul moyen capable de le diminuer : il consiste à multiplier les capitaux ou à rappeler vers la propriété immobilière ceux qui, à cette heure, se dirigent de préférence vers les placements industriels ou vers la rente publique. Or, si une foule de capitaux se détournent aujourd'hui de la terre, c'est non-seulement à cause des difficultés et des dangers qui accompagnent le prêt hypothécaire individuel, mais encore parce que le porteur d'un titre hypothécaire, lorsque par hasard il a besoin de rentrer dans son capital avant l'échéance du terme fixé par le contrat, se trouve généralement dans l'impossibilité de négocier son titre. La faculté qu'accorde la loi de transmettre par la voie de l'endossement les titres hypothécaires individuels ne remédie pas à cet inconvénient. En effet, ce qui manque au contrat hypothécaire individuel, c'est la notoriété de valeur et l'uniformité du titre : en outre, sa négociation entraîne des frais inévitables. Dans le titre émis par l'agence, au contraire, l'individualité de l'emprunteur et de l'immeuble hypothéqué ayant disparu, l'acheteur se trouve dispensé de toute appréciation relative à l'origine du titre et à la solidité de l'hypothèque. La lettre de gage peut donc circuler indéfiniment comme le titre de rente sur l'État, et, comme celui-ci, se négocier sans frais. Nous aurions maintenant à rechercher dans quelle proportion les différentes mesures dont il vient d'être question peuvent abaisser le taux de l'intérêt; mais une discussion de ce genre nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de dire que le taux général de l'intérêt servi par les propriétaires emprunteurs aux agences de crédit f. en Allemagne et en Pologne ne dépasse pas 3 et demi pour 100.

B. *Mode de remboursement.* — Ainsi que nous l'avons dit, la condition du remboursement intégral et à bref délai des sommes empruntées par la propriété territoriale est encore plus ruineuse pour elle que l'exagération du taux de l'intérêt, car c'est surtout l'impossibilité de ce remboursement qui amène l'expropriation et la ruine des propriétaires. Le mécanisme de l'amortissement offre un moyen aussi simple qu'ingénieux de résoudre la difficulté : l'emprunteur s'engage à ajouter au taux de l'intérêt une certaine somme qui, grâce au jeu de l'intérêt composé, éteint la dette en quelques années. En calculant l'intérêt à 4 p. 100, on trouve que, si l'annuité est fixée à 2 p. 100, la créance se trouve amortie au bout de 28 années. Une annuité de 1 1/2 p. 100 l'éteint en 33 ans; avec une annuité de 1 p. 100 seulement, il faut 42 ans pour reconstituer le capital emprunté. Ainsi, dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent dans la pratique, le propriétaire emprunteur, pour se libérer d'un capital de 100 fr., n'a à payer qu'un capital de 42 fr., et encore a-t-il 42 années pour acquitter cette somme. Évidemment une pareille innovation suffit à elle seule pour transformer complétement la situation du propriétaire emprunteur. Avec la faculté de se libérer par annuités, il est bien rarement nécessaire de recourir aux mesures de rigueur, et la loi sur l'expropriation forcée ne doit plus figurer dans les codes que comme mesure comminatoire. — Les annuités payées régulièrement par chaque emprunteur sont exclusivement affectées à l'extinction de la dette. En conséquence, l'agence de crédit f. les emploie en rachat de lettres de gage. Tous les six mois, on tire au sort un certain nombre de lettres qui sont remboursées au pair, jusqu'à épuisement des fonds provenant des annuités payées durant le semestre. Ce remboursement au pair, combiné avec le tirage au sort, a pour effet d'empêcher la dépréciation des lettres de gage et de maintenir constamment leur cours aux environs du pair. Il met un frein à l'agiotage, et soustrait les lettres de gage aux fluctuations si fâcheuses qui affectent les rentes sur l'État.

C. *Réduction des frais et des droits fiscaux.* — La question des frais et des droits fiscaux se résout de la même manière que celle du remboursement, c.-à-d. en les répartissant sur toute la durée du prêt. Le trésor n'y perd rien, et cependant l'emprunteur éprouve un soulagement considérable, car il n'a plus à payer qu'une annuité insignifiante de quelques centimes par 100 fr. de capital, laquelle est ajoutée à l'intérêt et payée en même temps que les arrérages de la dette.

III. *Des divers systèmes d'organisation des agences de crédit foncier.* — Le plus ancien établissement de crédit f., celui de la Silésie, remonte à l'année 1770. Depuis cette époque, des établissements analogues ont été créés dans les diverses provinces de la Monarchie prussienne, dans le grand-duché de Posen, dans le royaume de Pologne, dans la Gallicie, et dans presque tous les États qui font partie de la Confédération germanique. Enfin, la Belgique, en 1851, et la France, en 1852, ont imité plus ou moins heureusement les États d'outre-Rhin. Ces divers établissements, quoique poursuivant tous le même but, présentent des différences essentielles relativement à leur organisation. En conséquence, nous les classerons en trois groupes.

1° *Association d'emprunteurs.* — Le plus grand nombre des institutions de crédit f. fondées jusqu'à ce jour reposent sur la base de l'association solidaire des propriétaires emprunteurs : telles sont, par ex., celles du royaume de Pologne. — Dans ce système, les propriétaires qui veulent emprunter sur hypothèque, au lieu d'emprunter chacun de son côté, la somme dont ils ont besoin, se réunissent, se constituent en société, et choisissent quelques-uns d'entre eux pour administrer l'association. Ce syndicat commence par vérifier les titres de propriété de toute personne qui sollicite son admission dans la société. L'admission prononcée, il se fait souscrire par l'emprunteur une obligation hypothécaire, par laquelle ce dernier s'oblige à verser tous les six mois, dans la caisse sociale, une annuité déterminée comprenant les divers éléments dont nous avons parlé, et s'engage, en outre, à contribuer en proportion de sa dette aux pertes que pourrait éprouver l'association. Cela fait, l'agence choisit entre les deux procédés suivants : ou bien elle remet au propriétaire emprunteur, en échange de son obligation hypothécaire individuelle, une ou plusieurs obligations générales (*lettres de gage*) souscrites au nom de l'association tout entière, et l'emprunteur, muni de ces nouveaux titres, cherche lui-même un emprunteur auquel il les négocie comme il l'entend; ou bien l'agence s'interpose elle-même entre le capitaliste et le propriétaire; elle se charge de la négociation desdites lettres de gage, délivre celles-ci au prêteur de capitaux et remet des espèces à l'emprunteur. Le premier de ces procédés est le plus généralement usité : néanmoins certains établissements, comme l'association du crédit f. du Wurtemberg et les institutions hypothécaires du Hanovre, ont adopté exclusivement le second. La négociation des lettres de gage une fois opérée, quel qu'en ait été le mode, l'emprunteur n'a plus affaire qu'à la société. Il n'est tenu envers elle qu'à une seule chose, à payer régulièrement son annuité pendant le temps convenu; mais s'il ne remplit pas ses engagements, c'est par la société seule qu'il peut être poursuivi. Il en est de même du capitaliste porteur de la lettre de gage : c'est au siége de l'association qu'il touche l'intérêt des fonds qu'il a prêtés; c'est à elle seule qu'il doit s'adresser pour le remboursement du capital, dans le cas où les lettres dont il est détenteur sont atteintes par l'amortissement; c'est aussi contre la société seule qu'il peut exercer des poursuites, dans le cas où il y aurait, de la part de celle-ci, retard ou défaut dans l'exécution des conventions. — Il est impossible d'imaginer une combinaison plus favorable aux propriétaires fonciers que celle de la mutualité pure et simple. En effet, les membres de l'association étant tous solidaires, et les directeurs chargés de la gestion de la société étant eux-mêmes propriétaires emprunteurs, l'administration est gérée au point de vue exclusif des débiteurs. Or, l'intérêt de ces derniers commande deux choses : 1° une extrême prudence dans toutes les opérations, notamment dans l'évaluation des biens et dans la fixation des crédits; 2° une recherche constante des moyens propres à alléger les charges des emprunteurs. Mais, tout en se préoccupant exclusivement des intérêts des débiteurs, l'association est dans l'impossibilité de rien faire qui puisse porter atteinte aux droits des prêteurs ou les mettre en péril, car elle se suiciderait par cela même. Le service rendu par l'agence est complétement gratuit. L'emprunteur n'a à payer que sa part proportionnelle pour les frais d'administration. Néanmoins on constitue, au moyen d'une retenue ou d'une cotisation insignifiante, un fonds de réserve fort modique, afin de parer à toute éventualité. Ce fonds d'ailleurs reste la propriété des emprunteurs. La prospérité de tous les établissements fondés sur la base de la solidarité démontre d'une façon péremptoire toute l'excellence de ce mode d'organisation. Ce serait à tort qu'on se ferait un épouvantail de cette clause de mutualité inscrite dans les statuts de la société. Jamais aucune association solidaire de crédit f. n'a été dans la nécessité d'en faire usage : la proclamation du principe de la solidarité a eu pour unique effet d'en rendre l'application impossible.

Il existe aussi en Allemagne des établissements de crédit f., créés et administrés par les emprunteurs eux-mêmes, et dans lesquels la clause de responsabilité mutuelle des emprunteurs est remplacée par l'obligation imposée à chacun d'eux de contribuer à la formation d'un fonds de garantie. Nous citerons l'institution du crédit territorial de la Gallicie et celle du Wurtemberg. Dans la première, l'emprunteur doit acquitter d'avance le premier semestre d'intérêt; en outre, il paie une fois pour toutes 4 p. 100 de la somme prêtée. Dans la seconde, l'emprunteur acquitte aussi son premier semestre par anticipation; de plus, il paie 4 p. 100 à titre de fonds de premier établissement; enfin, il est encore obligé de payer deux annuités après le laps de temps nécessaire pour opérer l'amortissement. Le seul reproche que l'on puisse faire à cette combinaison, c'est qu'on exige du propriétaire un sacrifice assez considérable au moment même de l'emprunt.

2° *Établissements régis par l'État.* — A côté des établissements de crédit f. fondés sur la base de l'association et administrés par les associés, on en trouve d'autres qui ont été créés et qui sont régis par l'État : tels sont la Caisse de crédit f. de Hesse-Cassel, l'Établissement de crédit territorial du Hanovre, la Banque hypothécaire des États provinciaux de la haute Lusace, et surtout la Caisse de crédit f. de la Belgique. Mais, tandis que pour les premiers l'État garantit moralement et pécuniairement les opérations des établissements de crédit territorial, pour celle-ci l'État se borne à l'administrer sans donner sa garantie pécuniaire. — La caisse de crédit f. belge est dirigée par une administration à la nomination du gouvernement, mais néanmoins distincte et indépendante de l'État, comme chez nous la Caisse des dépôts et consignations. Les emprunteurs négocient eux-mêmes les lettres de gage que la Caisse leur délivre. L'emprunteur, outre l'engagement qu'il prend de payer exactement l'annuité convenue, contracte encore l'obligation éventuelle de payer, après sa complète libération, trois annuités supplémentaires : en outre, une somme de 1 fr. pour 100 fr., payée la première année, sert à former un fonds de réserve. Ces deux mesures ont pour objet de réparer les pertes qui pourraient résulter des opérations, car l'État se décharge absolument de toute responsabilité. — On a fait plusieurs objections au système de gestion par l'État des établissements de crédit f. On a d'abord dit que la distribution du crédit est une fonction qui doit rester en dehors des attributions du gouvernement, et que d'ailleurs il est incapable de la remplir. Cette objection serait fondée, si une institution de crédit f. distribuait le crédit; mais elle ne le distribue pas plus qu'un notaire : elle est un simple intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs. Les directeurs des établissements de crédit territorial n'ont pas, comme ceux d'une banque commerciale, à apprécier la solvabilité générale, la moralité et l'intelligence des individus : leur tâche est purement matérielle; ils n'ont qu'à vérifier des titres de propriété et à estimer la valeur du gage offert. On dit encore que l'État ne doit pas mettre son crédit à la disposition des particuliers. Cela est très-juste; mais nous ne voyons pas que le crédit de l'État joue aucun rôle dans cette affaire. Si la Caisse du crédit f. délivre simplement à l'emprunteur des lettres de gage, en quoi cette opération intéresse-t-elle le trésor public? Si, au contraire, elle remet des espèces aux emprunteurs, peut-on dire pour cela qu'elle paie avec les deniers de l'État? Elle opère uniquement avec les fonds que les capitalistes lui confient à cet effet. Nulle part les établissements qui négocient eux-mêmes les lettres de gage ne sont tenus de prêter à tout venant. Ils prêtent au fur et à mesure qu'on leur apporte des capitaux. La seule objection sérieuse qu'on puisse faire aux établissements administrés par l'État ou gérés en son nom, c'est la possibilité que des considérations d'opinion politique ou autres ne viennent parfois jouer un rôle tout à fait arbitraire dans la concession ou le refus des prêts demandés, toutes choses étant égales d'ailleurs.

3° *Compagnies financières.* — En Allemagne, on a jugé avec raison qu'il y a impossibilité de constituer, au moyen d'associations de capitalistes, des établissements de crédit territorial. On cite, il est vrai, la Banque hypothécaire et d'escompte de Bavière, l'Établissement de rentes de Hesse-Darmstadt et la Banque nationale du duché de Nassau, qui ont été formés et qui sont dirigés par des compagnies financières. Mais ces trois établissements sont de véritables banques dans l'acception propre du mot : ils se livrent à l'escompte, émettent du papier, font des avances à l'industrie, à l'État, aux communes, etc.; bref, pour aucun d'eux les prêts hypothécaires ne sont l'opération principale. Il n'existe pas, à l'exception du Crédit foncier de France dont nous allons parler tout à l'heure, une seule institution se livrant exclusivement aux prêts sur hypothèque qui ait été fondée par une société d'actionnaires. Les compagnies financières recherchent les gros profits. Or, un établissement de crédit territorial ne saurait donner des bénéfices élevés; loin de là, il doit se proposer sans cesse de diminuer les charges des emprunteurs, sous peine de manquer à sa mission. On peut donc dire qu'entre ces deux termes, crédit territorial et compagnie financière, il y a incompatibilité radicale.

4° Dans l'analyse qui précède, nous nous sommes contentés de parler des différents systèmes de crédit f. qui sont actuellement pratiqués, en laissant de côté les projets qui n'ont pas reçu la sanction de l'expérience. Au reste, bien que ces projets soient excessivement nombreux, il en est à peine deux ou trois qui puissent mériter une mention. Tous les autres sont des conceptions purement fantastiques, qui attestent l'ignorance la plus complète de la science économique. Suivant la plupart de ces projets, c'est l'État qui doit être l'unique prêteur et c'est à lui exclusivement que les propriétaires emprunteurs doivent payer l'intérêt des sommes prêtées. Cependant, comme jusqu'ici l'État a plus souvent joué le rôle d'emprunteur que celui de prêteur, et que d'ailleurs il n'a d'autres capitaux à sa disposition que ceux qui lui viennent, soit de l'impôt, soit de l'emprunt, les auteurs de ces systèmes se trouvaient dès l'abord en présence d'une difficulté insurmontable. Alors ils ont imaginé d'attribuer au gouvernement la faculté de fabriquer des capitaux avec des chiffons de papier appelés *Bons hypothécaires*. Puis, afin d'assurer l'acceptation de cette monnaie par le public, ils ont réclamé pour elle le *cours forcé* ou, par euphémisme, le *cours obligatoire*. Par ce simple procédé, la propriété obtenait à un taux modéré tous les capitaux dont elle a besoin, et l'État se trouvait posséder une source abondante de revenus qui ne coûtait rien aux contribuables et qui pouvait lui rendre quelque chose comme 150 à 200 millions par année. Malheureusement cette belle conception de la création de chiffons de papier à cours forcé une fois admise, c'était commettre, comme l'ont très-bien fait voir les logiciens de l'école de Proudhon, une inconséquence palpable que d'attribuer à l'État le droit de toucher un intérêt quelconque pour ces émissions. Puisque, disaient ceux-ci, l'avalanche de papier-monnaie qu'il s'agit de laisser dans la circulation, ne coûte rien à l'État, l'intérêt à payer par les propriétaires emprunteurs doit nécessairement se réduire à zéro. Évidemment, dans le système des bons hypothécaires, il n'y a rien à répliquer à cette argumentation. Ainsi donc, nous arrivons à la constitution du crédit foncier gratuit. On comprendra aisément que nous ayons laissé de côté de pareilles rêveries.

IV. *Le crédit foncier en France.* — L'institution du crédit f. a été introduite et organisée chez nous par les décrets-lois du 28 févr. et 28 mars 1852, du 10 déc. 1853, et du 6 juillet 1854. Il n'existe qu'un seul établissement pour l'empire tout entier : il a son siége à Paris et porte le beau titre de *Crédit foncier de France*. Il est constitué par une société d'actionnaires. La direction des affaires est attribuée à un *Gouverneur* nommé par l'Empereur. Ce gouverneur choisit et révoque les agents, préside le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires, vise les lettres de gage, etc. Aucune délibération ne peut être exécutée sans avoir été approuvée par lui. Au-dessous du Gouverneur, il y a deux *Sous-gouverneurs* également nommés par l'Empereur. Enfin, parmi les membres du conseil d'administration, qui est composé de vingt membres, trois au moins doivent être pris parmi les receveurs généraux des finances.

Le capital de la société est de 60 millions. Il est destiné à acquitter les frais généraux et de premier établissement, et à servir de gage aux opérations qu'elle effectue. La moitié seulement a été appelée jusqu'à présent. Son capital réel, celui qu'elle met à la disposition des propriétaires qui ont recours à elle, elle l'obtient au moyen d'obligations (lettres de gage) qu'elle négocie ou qu'elle remet aux emprunteurs pour leur valeur nominale. Ceux-ci ont alors à les réaliser au cours du marché. Elles sont d'ailleurs à la bourse l'objet de transactions assez suivies pour que cette réalisation soit facilement et promptement obtenue. Les obligations sont de deux natures. Les unes, sans lots, au capital de 500 fr. et rapportant 5 p. 100 d'intérêt; les autres, avec lots, au capital de 1000 fr., divisées en deux coupures de 500 fr., ou en dixièmes de 100 fr., au taux de 4 et 3 p. 100. Les lots attachés à ces dernières comprennent tous les ans 800.000 fr. et varient dans leurs quotités depuis 5000 fr. jusqu'à 100,000 fr. Les obligations sont nominatives ou au porteur; l'intérêt en est payé le 1er mai et le 1er novembre de chaque année.

Les prêts que fait la société sont à longs termes, et remboursables par annuités. Le montant de chacun de ces prêts ne peut jamais dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble engagé; il n'est même que du tiers, au plus, pour les vignes, bois et autres propriétés dont le revenu provient de plantations. Les bâtiments et fabriques ne sont estimes qu'en raison de leur valeur propre, indépendamment de leur affectation industrielle. Le minimum des prêts est de 300 fr. et leur maximum de 1 million pour chaque particulier; cette limite n'est pas applicable aux sociétés anonymes, aux communes, aux départements, et aux associations syndicales. Le crédit f. ne prête que sur première hypothèque. Sont considérés, toutefois, comme faits sur première hypothèque, les prêts au moyen desquels doivent être remboursées des créances déjà inscrites, lorsque, par l'effet de ce remboursement, l'hypothèque de la société arrive en premier ordre. Si l'immeuble est grevé d'inscriptions prises pour garantie d'éviction ou pour sûreté de rentes viagères, le prêt peut avoir lieu, pourvu que, réuni aux créances inscrites, il n'excède pas la moitié ou le tiers de la valeur de l'immeuble. La durée du prêt ne peut dépasser 50 ans.

En échange des prêts qui leur sont faits et pour lesquels ils reçoivent les obligations dont nous avons parlé plus haut, les emprunteurs consentent, au profit de la société, un certain nombre d'annuités comprenant le service de l'intérêt du prêt, son amortissement successif et la commission de la société. Ces annuités sont payables par moitié, de semestre en semestre, le 31 janv. et le 31 juill.; elles peuvent être payées en espèces ou en obligations de la société. L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, soit intégralement, soit partiellement. De son côté, la société peut exiger le remboursement anticipé du capital prêté, pour défaut de paiement d'un semestre d'annuités, un mois après la mise en demeure; en cas de diminution volontaire ou accidentelle des sûretés stipulées; pour défaut de dénonciation des aliénations faites par l'emprunteur et des détériorations que l'immeuble peut avoir subies; pour dissimulation des loyers touchés d'avance; pour causes d'hypothèques légales, de résolution ou de rescision qui peuvent grever, du chef de l'emprunteur, les biens hypothéqués à la société; pour cessation ou défaut de renouvellement de l'assurance; enfin, pour destruction de l'immeuble par l'incendie, non suivie de rétablissement dans le délai d'un an.

Le Crédit f. de France remplit-il parfaitement la mission qui lui est confiée? Nous n'oserions l'affirmer; ses comptes rendus ne nous fournissant aucun des renseignements qui permettraient de porter un jugement à ce sujet. Ils nous apprennent simplement que, depuis 1852 jusqu'en 1858 inclusivement il a consenti en tout 1731 prêts pour une somme totale de 113,537,330 francs, ce qui fait, en moyenne, 65,591 francs par chaque prêt. L'importance des sommes prêtées et le petit nombre des individus admis à la faveur de les obtenir, nous font craindre que ce ne soit pas en général à la propriété rurale et dans l'intérêt de l'agriculture qu'ils ont été consentis. Bien plus, dans le courant de 1858, la société a prêté 30,041,200 francs, et cela à 227 emprunteurs seulement, ce qui représente 132,340 francs par prêt en moyenne. Dans tous les cas, ceci montre évidemment que le Crédit f. de France s'occupe peu de la petite propriété, c.-à-d. de celle pour laquelle principalement a été imaginé le remboursement par annuités.

Au reste, il ne faut pas désespérer pour cela de l'avenir du crédit f. en France : le gouvernement avisera certainement aux améliorations d'ailleurs fort simples dont cette institution est susceptible, afin de la mettre en état de remplir véritablement sa mission. La sollicitude qu'il lui témoigne en est un sûr garant. Déjà il avait autorisé les communes, les établissements publics, etc., à employer les capitaux dont ils disposent en acquisition d'obligations foncières. Depuis, il a chargé le Crédit f. de la répartition de la somme de 100 millions votés par le Corps législatif pour favoriser les travaux de drainage. Tout récemment encore, il a permis à la société d'employer en prêts à courts termes une partie des fonds provenant de son capital social. Enfin, il l'a autorisée à ouvrir une caisse de dépôts de valeurs en comptes courants. Ces dépôts peuvent être effectués, soit en numéraire, soit en rentes, actions ou obligations négociables et payables à Paris; l'intérêt servi au déposant est variable : il est en ce moment de 3 p. 100. Les capitaux déposés peuvent être employés, jusqu'à concurrence du cinquième de leur montant, à faire des avances, pour un terme qui ne doit pas excéder 90 jours, sur les obligations émises par la société.

Pour compléter les indications qui précèdent, nous joignons ici un tableau indiquant le taux de l'annuité que le propriétaire emprunteur doit s'engager à acquitter chaque année. Cette annuité varie nécessairement selon la durée du prêt consenti, et aussi selon la nature des obligations foncières remises en échange de ce prêt, que ces obligations soient avec lots ou sans lots.

DURÉE du prêt.	ANNUITÉS pour prêts en obligations sans lots à 5 p. 100.		ANNUITÉS pour prêts en obligations avec lots à 4 p. 100.		DURÉE du prêt.	ANNUITÉS pour prêts en obligations sans lots à 5 p. 100		ANNUITÉS pour prêts en obligations avec lots à 4 p. 100.	
Ans.	f.	c.	f.	c	Ans.	f.	c.	f.	c,
10	13	43	13	13	31	6	98	6	62
11	12	53	12	23	32	6	90	6	53
12	11	78	11	48	33	6	82	6	45
13	11	15	10	85	34	6	75	6	38
14	10	62	10	31	35	6	68	6	31
15	10	16	9	85	36	6	62	6	24
16	9	75	9	44	37	6	56	6	18
17	9	40	9	09	38	6	50	6	12
18	9	09	8	77	39	6	45	6	07
19	8	81	8	49	40	6	40	6	02
20	8	57	8	24	41	6	36	5	97
21	8	35	8	02	42	6	32	5	93
22	8	15	7	81	43	6	28	5	89
23	7	96	7	63	44	6	24	5	85
24	7	80	7	46	45	6	21	5	81
25	7	65	7	31	46	6	17	5	78
26	7	51	7	17	47	6	14	»	»
27	7	39	7	04	48	6	11	»	»
28	7	27	6	92	49	6	00	»	»
29	7	17	6	81	50	6	06	»	»
30	7	07	6	71	»	»	»	»	»

FONCIÈREMENT. adv. A fond. *Examinez cette affaire f.* ‖ Dans le fond. *Il est f. honnête.*

FONCTION. s. f. (lat. *functio*, de *fungi*, s'acquitter). Se dit De tout ce que l'on fait ou doit faire pour s'acquitter des obligations, des devoirs qu'impose un emploi, une charge, un mandat, etc. *Faire les fonctions, s'acquitter des fonctions de sa charge. Exercer les fonctions épiscopales. Il est obligé de consacrer le reste de ses jours aux fonctions de son ministère. Vaquer à ses fonctions. Remplir les fonctions d'officier de l'état civil. Faire les fonctions de secrétaire, etc. La principale f. de cet emploi consiste...* ‖ Par ext., L'emploi, la charge qu'imposent certaines fonctions. *Fonctions civiles, militaires. Une f. importante. Il a déjà rempli plusieurs fonctions publiques. Entrer en f. Être dans l'exercice de ses fonctions. Cesser ses fonctions.* ‖ T. Physiol. Se dit Des actes qui résultent de l'activité propre des organes, chez les êtres animés, soit animaux, soit végétaux. *Les fonctions des sens. La f. de la circulation. Les fonctions digestives. Mon estomac exécute bien, n'exécute pas bien ses fonctions.* Voy. PHYSIOLOGIE. — Dans un sens anal., on dit, *Les fonctions de l'entendement.* — *Faire bien toutes ses fonctions*, Boire, manger, dormir, etc., comme fait une personne qui se porte bien. — *Cela fait f. de...*, Cela remplit tel office. *Ce couvercle fait f. de soupape.*

Enc. — En termes de Mathématiques, on donne le nom de *Fonction* à toute expression algébrique considérée relativement à sa forme, et non relativement à la valeur qu'elle reçoit en assignant des valeurs particulières aux symboles qu'elle renferme. Ainsi, les expressions $a+x$ et a^2+x^2, bien que de formes différentes, sont toutes deux des fonctions de x. De quelque manière qu'une expression algébrique formée de quantités variables et de quantités constantes se trouve composée, on dit qu'elle est *fonction des quantités variables*, parce que c'est uniquement relativement à la façon dont les variables entrent dans l'expression qu'il est nécessaire de considérer la fonction. En conséquence, les expressions ci-dessus, de même que les suivantes, $a+\log x$, $b+\sin px$, et c^x, sont toutes des fonctions de x, les quantités a, b, p, c, étant constantes et indépendantes de x. — On divise généralement les fonctions en *algébriques* et *transcendantes*. Les premières se forment par les opérations élémentaires de l'algèbre, addition, soustraction, multiplication, division, élévation aux puissances, extraction de racines; les secondes sont celles où la variable est engagée dans des quantités exponentielles, logarithmiques, différentielles, etc. Les fonctions algébriques se subdivisent en *fonctions rationnelles* et en *fonctions irrationnelles*. Les fonctions rationnelles sont celles qui ne contiennent que des puissances entières de la variable; les fonctions irrationnelles sont celles où la variable est affectée du signe radical. Enfin, les fonctions rationnelles se subdivisent encore en *fonctions entières* et en *fonctions fractionnaires*. On nomme *entières* celles qui ne renferment que des puissances entières et positives de la variable, et dans lesquelles cette variable ne se trouve mêlée à aucun dénominateur; on nomme *fractionnaires* celles où le contraire a lieu.

FONCTIONNAIRE. s. m. Celui ou celle qui remplit une fonction. *Un f. public. Les hauts fonctionnaires.*

***FONCTIONNEL, ELLE.** adj. T. Physiol. Qui a rapport aux fonctions d'un organe. *Troubles fonctionnels.* — *Maladie fonctionnelle*, Celle qui ne se manifeste que par un dérangement dans quelque fonction, sans lésion anatomique apercevable.

FONCTIONNER. v. n. Faire ses fonctions; se dit, dans les Arts, en parl. Du mouvement d'une machine; * et en Physiol., De l'accomplissement des fonctions d'un organe. *Cette machine fonctionne bien. L'estomac fonctionne mal.*

FOND. s. m. (lat. *fundus*). L'endroit le plus bas, le plus intérieur d'une chose creuse. *Le f. d'un puits, d'un tonneau, d'un pot, d'un sac. On mit les prisonniers à f. de cale. Le f. d'une vallée. Sa maison est bâtie dans un f. Il y a là un gouffre dont on ne saurait trouver le f. Au f. des abîmes. Le f. des enfers. Du f. de l'estomac. Une voix qui sort du f. de la poitrine.* — Par ext., *Le f. d'un tonneau, d'une bouteille, etc.*, La partie du liquide qui reste au fond. — Fam., *Le fin f.*, L'endroit le plus profond. *Au fin f. des enfers.* ‖ Dans un sens particulier, La partie la plus basse de la mer, d'une rivière, etc., par rapport à la surface; et Le sol sur lequel reposent les eaux. *Le f. de l'eau, de la rivière. Au fin f. de la mer. Aller au f. Aller à f. Trouver le f. Trouver f. Toucher le f. Prendre f. Perdre f. Sonder le f. F. de vase, de sable, de rocher, etc. F. de bonne tenue. Bon, mauvais f.* — T. Mar. Se dit aussi De la hauteur de l'eau dans un endroit donné. *Il y a vingt brasses de f. dans cet endroit. Il y a peu de f. Il y a f., il n'y a pas f.*, On trouve, on ne trouve pas le fond de l'eau; la sonde l'atteint ou ne peut pas l'atteindre. — *Haut-f.*, *Bas-f.*, Voy. Bas-Fond. — *Couler à f. un bâtiment*, V. Couler. — Figur., *C'est une mer sans f. et sans rivage*, se dit D'une chose au-dessus de la portée de l'esprit humain. *C'est une affaire, une question qui n'a ni f. ni rive*, C'est une affaire fort compliquée, fort embrouillée. ‖ Par anal., se dit encore De ce qu'il y a de plus éloigné de l'entrée, de l'abord; de ce qu'il y a de plus retiré dans un lieu, dans un pays. *Le f. d'une boutique, d'un cachot, d'un cloître, d'une église. Le f. d'une allée, d'un jardin, d'un bois. En fin f. de forêt. Le f. d'une baie, d'un port. Il vivait retiré au f. de son palais, au f. d'une province, au f. d'un désert. Il revient du fin f. de l'Asie.* — Fig., *Le f. d'un cloître*, se dit pour désigner simplement Un cloître, un couvent. *Il quitta le trône pour aller mourir au f. d'un cloître.* — *Le fond d'un carrosse*, La partie postérieure de l'intérieur. *Carrosse à deux fonds*, Celui où les deux siéges de devant et de derrière sont égaux. ‖ La paroi d'un objet creux qui est opposée à l'entrée, à l'ouverture. *Le f. d'une futaille, d'une cuve. Le f. d'un coffre, d'une armoire. Le f. d'une tabatière. Le f. d'un chapeau, etc. Il faut mettre un f. à ce tonneau. Boîte à deux fonds, à double f.*, Boîte qui s'ouvre des deux côtés, ou qui a un premier fond sous lequel s'adapte un autre fond, de manière qu'on peut cacher quelque chose entre deux. — *Mettre des fonds à un pantalon, à une culotte*, Remplacer avec quelque morceau d'étoffe la partie de derrière de ces vêtements quand elle est usée. ‖ L'assemblage de petits ais, ou Le châssis garni de sangles, qui porte les matelas d'un lit. *Le bois du f. du lit ne vaut rien. Les sangles du f. ne sont pas bien tendues.* ‖ En parl. D'étoffes, La première ou plus basse tissure sur laquelle on fait quelque dessin, ou quelque nouvel ouvrage. *Velours à f. d'or. à f. d'argent.* — L'étoffe même sur laquelle on ajoute quelque broderie. *Une broderie sur un f. de satin, sur un f. vert.* ‖ T. Peint. Le champ sur lequel sont peintes les figures d'un tableau. *Le f. de ce tableau est trop clair, trop brun. Cette figure se détache en clair sur un f. brun. Peindre sur des fonds gris, sur des fonds bruns, sur des fonds rouges.* — Se dit aussi Des plans les plus reculés d'un tableau quelconque, relativement aux objets qui occupent les plans antérieurs. *Le f. du tableau est un paysage. Un paysage occupe le f. du tableau, sert de f. au tableau, fait f. au tableau, fait f. aux figures du tableau.* ‖ Au Théât. *Toile de f.*, ou simplem., *Le f.*, La toile qui forme le fond de la scène. *Le f. représente une place publique, une forêt, etc. Le f. s'ouvre, se lève et laisse voir une procession qui sort de l'église.* = Se dit quelquefois Du sol considéré comme le fondement sur lequel on élève quelque chose. *Vous bâtissez sur un f. solide. Un f. d'argile. Un f. marécageux.* — En Archit. *Tourelle montant de f., tribune montant de f., etc.*, Tourelle, etc., qui repose sur des fondations; se dit par oppos. Aux ouvrages en encorbellement. On dit aussi qu'*Une pièce de bois*, qu'*une cloison monte de f.*, Lorsqu'elle s'élève du rez-de-chaussée jusqu'au sommet de l'édifice. — *De f. en comble*, Voy. Comble. ‖ Figur. et famil., *Faire f. sur quelqu'un, sur quelque chose*, Compter sur quelqu'un, sur quelque chose. *Je fais f. sur vous, sur votre amitié.* ‖ Figur., Ce qu'il y a d'essentiel dans une chose, ce qui la constitue principalement, par oppos. à La forme, à l'apparence, à l'accessoire, etc. *Le fond de ce roman est historique. Il a brodé sur ce fond une intrigue assez amusante. Le f. de sa doctrine n'a rien de bien neuf. Il connaît déjà le f. de l'affaire. Le f. de son affaire ne me paraît pas clair. Vous n'avez pas touché au f. de la question. Il faut aller au f. des choses. Ils sont d'accord sur le f., le reste n'offrira pas de difficultés.* — T. Procéd, Se dit particul. De ce qui fait la matière d'un procès, par oppos. à Ce qui est exception ou de pure forme. *Son affaire était bonne par le f., il l'a perdue par la forme. Il arrive souvent que la forme emporte le f. Défendre, plaider, conclure au f. Le tribunal a statué au f., sur le f. Le jugement du f.* ‖ Figur., Ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime, ou de plus caché dans le cœur, dans l'esprit, etc. *Dieu voit le f. de nos pensées, de nos cœurs, de notre conscience. Je vous parle du f. du cœur. Ce souvenir vivra toujours au f. de mon âme.* — Fig., on dit aussi, *Un f. de raison, de vérité, etc.*, en parl. De ce qu'il y a de raisonnable, de vrai, etc., dans une chose. *Il y a bien un f. de vérité dans ce qu'il nous a dit.* = A fond. loc. adv. Jusqu'au fond, complétement. *Traiter une matière à fond. Posséder une science à f. Refaire une chose à f.* Famil., *Dîner à f.* = Au fond, Dans le fond. loc. adv. En réalité, à juger des choses en elles-mêmes, et indépendamment de quelque circonstance accessoire. *On le blâme de cela, mais au f. il n'a pas tort. Il a parlé avec trop de chaleur, mais dans le f. il a raison.*

FONDAMENTAL, ALE. adj. Qui sert de fondement à une construction. *Pierre fondamentale.* ‖ Fig., *La loi fondamentale de l'État. Principe f. Les points fondamentaux de la religion. La pièce fondamentale d'un procès.* ‖ T. Mus. *Basse fondamentale*, Voy. Basse. *Accord f.*, *Son f.*, Voy. Harmonie.

FONDAMENTALEMENT. adv. Sur de bons fondements, solidement. *C'est une maxime f. établie.*

FONDANT, ANTE. adj. Qui a beaucoup d'eau, et qui se fond dans la bouche. *Poire fondante. Des fruits fondants.* ‖ T. Méd. Se dit Des médicaments qui ont la propriété de résoudre les engorgements. *Ces remèdes sont fondants.* Substant., au masc., on dit aussi, *Employer les fondants.* = Fondant. s. m. T. Chimie et Technol. Voy. Flux, Émail, Fer, etc.

Enc. — En termes de Médecine, on désigne sous le nom de *Fondants* les médicaments, soit internes, soit externes, qui ont la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se montrent avec lenteur et sans caractère inflammatoire. Ces engorgements étaient regardés autrefois comme produits par un épaississement de la lymphe, et l'on admettait que les fondants agissaient en rendant à cette humeur sa fluidité primitive. Mais il n'en est point ainsi : les fondants sont purement et simplement des stimulants. Ils déterminent en effet très-fréquemment la résolution de certaines tumeurs; mais c'est uniquement en ranimant l'énergie vitale dans la partie, ou en y changeant le mode de vitalité.

FONDATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a fondé quelque grand établissement, quelque grande institution. *Cyrus est le f. de l'empire des Perses. Les fondateurs des empires. Les fondateurs des ordres religieux. Sainte Thérèse est la fondatrice des carmélites. Ces hommes si simples, c'étaient les fondateurs de la foi. Louis XIII est le fondateur de l'Académie française. Les établissements religieux dont ce prince est le f. C'est la reine Anne d'Autriche qui fut la fondatrice de l'église et du monastère du Val-de-Grâce.* ‖ Par extens., se dit De ceux qui ont fourni les fonds pour établir des lits dans un hôpital, des bourses dans un collége, des messes dans une église, des prix dans une académie, etc. *On doit respecter les intentions des fondateurs.* ‖ Par anal., se dit aussi De celui qui, le premier, pose les principes d'une science, d'une doctrine, d'un système. *Lavoisier, le f. de la chimie moderne. Descartes est le véritable f. de la philosophie française. Les fondateurs de toutes nos religions nouvelles ont vécu plus longtemps que leurs systèmes.*

FONDATION. s. f. L'ensemble des travaux et ouvrages nécessaires pour asseoir les fondements d'une construction. *La f.* ou *les fondations comprennent l'excavation du terrain, et, quand cela est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol. Creuser la f., les fondations. Ce bâtiment a quatre mètres de f. On travaille encore aux fondations.* — Abusiv., se dit quelquefois Des fondements mêmes. ‖ Figur., La création d'un établissement. *La f. d'une colonie, d'un empire, d'une ville. La f. d'une église, d'un couvent, d'un hôpital, d'une société savante.* — Par ext., *Il a laissé une somme pour la f. d'un prix à décerner chaque année par l'Académie française, pour la f. d'une messe à perpétuité.* ‖ Se dit encore De la somme laissée pour quelque œuvre religieuse, de bienfaisance, etc. *Ces revenus sont de l'ancienne f. du monastère. Les fondations de monsieur de Monthyon.*

FONDEMENT. s. m. T. Archit. Maçonnerie qui sert de base à une construction, et qui se fait dans la terre jusqu'au niveau du sol; s'empl. surtout au plur. *Des fondements sur pilotis. Asseoir, poser, jeter, affermir, ébranler, saper les fondements d'un édifice.* — Abusiv., se dit aussi, au plur., De l'excavation que l'on fait pour commencer à bâtir. *Fouiller, creuser les fondements d'un édifice.* ‖ Par ext., dans le style poét. et oratoire, on dit : *Les fondements d'une montagne; Les fondements de la terre, de l'univers, etc. La montagne fut ébranlée jusque dans ses fondements. La terre, l'univers trembla sur ses vieux fondements.* ‖ Fig., *Jeter, poser, établir les fondements d'un empire, d'un royaume*, En faire le premier établissement, le constituer. *C'est Romulus qui a jeté les fondements de l'empire romain.* Dans un sens anal., on dit : *Jeter les fondements d'une religion, d'une doctrine, etc. Nous avons jeté les fondements d'un grand commerce. Jeter les fondements de sa fortune, de sa gloire.* ‖ Figur., Ce qui sert de base, de principal soutien, de principal appui. *La justice et la liberté sont les plus sûrs fondements des sociétés. Détruire la justice, c'est saper les fondements de l'État. La crainte de Dieu est le f. de la sagesse. Cette pièce fait le principal f. de sa demande. Cette observation ruine la philosophie d'Hegel dans ses fondements. Toutes ces hypothèses faites au hasard, et qui ne portent que sur des fondements ruineux, ont porté la confusion dans les esprits. Il n'y a point de f. à faire sur son amitié, sur sa parole.* ‖ Fig., Raison, motif, cause, sujet. *Ce n'est pas sans f. qu'il en use de la sorte. J'ose croire sur ce f., que... Ce qui a donné f. à cela, c'est... Sur quel f. se plaint-il? Il se plaint avec f. Il faut que cette nouvelle ait quelque f. C'est un bruit sans f.* ‖ Nom vulg. de L'anus.

FONDER. v. a. (latin. *fundare*). Établir les fondements, mettre les premières pierres, les premiers matériaux pour une construction quelconque. *F. un édifice. F. une maison sur le roc.* — *F. une ville*, En faire les premières constructions. — * Dans le style oratoire et poét., *Celui qui a fondé l'univers.* ‖ Par ext., Donner les fonds nécessaires pour la création et l'entretien d'un établissement, d'une institution, etc. *F. une église, un collége, F. un hôpital. un lit dans un hôpital. F. un prix annuel. F. une bourse. F. une messe, un service. F. une lampe.* — Famil. et par plaisant., *Il faut avant tout f. la cuisine*, Il faut commencer par pourvoir à la subsistance. ‖ Figur., Établir, instituer; ne se dit que D'un établissement durable et permanent. *F. un empire, un État, une colonie. F. une académie, un ordre religieux. Cécrops, dit-on, avait fondé l'aréopage sur le modèle des tribunaux d'Égypte. F. une religion, une doctrine, une secte. Il fonda des jeux annuels.* — Se dit aussi quelquefois Des choses. *Cet ouvrage fonda sa réputation.* ‖ Figur., Établir sur des principes, sur des faits, sur des données; appuyer de raisons, de motifs, etc. *Voilà sur quoi il fonde son opinion, ses prétentions, sa demande. Une réclamation fondée en droit. Cela est fondé en raison. Toute cette théorie est fondée sur des faits irrécusables. Sur quoi fondez-vous cette supposition? Je la fonde sur l'analogie. On ne sait sur quoi peut être fondée cette coutume singulière. Cette nouvelle n'est fondée sur rien de certain. Ce bruit n'est pas fondé. F. toute son espérance en Dieu. Il a trompé les espérances qu'on avait fondées sur lui.* ‖ *F. quelqu'un de procuration*, Lui donner sa procuration. = se Fonder. v. pron. S'appuyer sur; prendre ou avoir pour base; s'établir. *Se f. sur son innocence, sur son bon droit. Se f. sur un article de loi. Il se fonde sur l'analogie. Je me fonde sur ce que... Il se fonde sur la possession. C'est en Dieu seul que se fondent nos espérances. La liberté* *se fonde par la justice et se perd par la violence.* = Fondé, ée. part. *Carthage et Cadix furent fondées par les Phéniciens. Une morale fondée sur l'intérêt personnel. Un attachement fondé sur l'estime. Une personne fondée de procuration.* — On dit aussi subst., *Un fondé de procuration. Un fondé de pouvoir.* || *Être fondé à croire, à dire, à faire, etc., quelque chose,* Avoir de justes raisons, de justes motifs de croire, de dire, etc. *On est fondé à croire que les deux gouvernements s'entendaient. N'étais-je pas fondé à prendre mes précautions?* || Adjectiv., Juste, légitime, raisonnable. *Sa réclamation me paraît fondée. Vos craintes ne sont pas fondées. L'espérance la mieux fondée.*

FONDERIE. s. f. Usine où l'on fond le minerai pour en extraire le métal qu'il contient. || Usine où l'on fabrique certains objets avec du métal fondu. *Une f. de canons. Une f. de plomb. Une f. de caractères.* || Chez les ciriers, L'atelier où l'on fond la cire. || L'art de fondre les métaux. *Il entend bien la fonderie.*

FONDEUR. s. m. Artiste qui jette les métaux en moule. *F. de canons, de cloches. F. sur métaux.* On dit aussi, *F. en caractères d'imprimerie,* ou simpl., *F. en caractères.* Voy. Canon, Caractère, Cloche et Sculpture. — Prov., *Être étonné, être penaud comme un f. de cloches,* Être fort surpris de voir manquer une chose que l'on croyait infaillible, ou de voir un malheur auquel on ne s'attendait pas.

FONDOIR. s. m. Lieu où les bouchers fondent leurs graisses et leurs suifs.

FONDRE. v. a. (lat. *fundere*). Rendre fluide, liquéfier, par le moyen de la chaleur, une substance plus ou moins solide. *F. du fer, du plomb, de l'or. F. un lingot, des galons. F. de la cire, de la glace. Le soleil a fondu la neige.* || L'art de fondre les métaux, de les jeter en moule pour fabriquer certains objets. On dit dans ce sens, *F. un canon, une cloche, une statue, un vase, des chandeliers, etc. F. des caractères d'imprimerie. F. des balles.* — Figur., prov. et fam., *F. la cloche,* Prendre une dernière résolution sur une affaire, en venir à l'exécution. || Dissoudre. *On prétend que ce remède est propre à f. les calculs biliaires.* — On dit, dans un sens anal., *F. une tumeur, une obstruction,* La faire disparaître. *F. les humeurs,* Les rendre plus fluides. || Fig., Combiner ensemble deux ou plusieurs choses, de manière qu'elles ne forment plus qu'un tout. *F. un ouvrage avec un autre, dans un autre. F. plusieurs lois en une seule. Il fondit ensemble ces deux systèmes.* || T. Peint. *F. les couleurs, les teintes,* Les unir de manière que le passage de l'une à l'autre soit insensible. *F. une couleur, une teinte avec une autre, dans une autre.* = se Fondre. v. pr. Se liquéfier par l'effet de la chaleur ou autrement; se dissoudre. *La glace se fond au soleil. Le fer est de tous les métaux celui qui exige la plus haute température pour se f.* — Figur. et famil., on dit, Lorsqu'il tombe une très-grande pluie, *Le ciel se fond en eau.* || Figur., on dit D'une personne ou d'une chose qui a disparu tout à coup, sans qu'on sache ce qu'elle est devenue, qu'*Elle s'est fondue,* qu'*elle est fondue.* On dit de même D'un objet que l'on ne retrouve pas, bien qu'il ne puisse avoir été perdu, *Il n'est pas fondu, il ne s'est pas fondu.* || T. Peint. En parlant Des couleurs, Se mêler, se lier. *Ces teintes se fondent bien ensemble.* = Fondre. v. n. Entrer en fusion, passer à l'état liquide. *L'étain fond à 228 degrés. Faire f. du beurre, de la cire. La neige fond au soleil.* || Fig., *F. en pleurs, F. en larmes,* Répandre beaucoup de larmes, pleurer excessivement. Fam., on dit quelquefois dans le même sens, *F. en eau.* — Fam., *F. en sueur, se f. en sueur,* Suer excessivement. — Famil., *F. à vue d'œil,* se dit D'une personne ou d'un animal, Lorsque son embonpoint et ses forces diminuent rapidement. || * Figur., *Fondre* et *se fondre,* se disent encore dans le sens de Se réduire à rien, disparaître. *Il arrive parfois qu'une armée fond* ou *se fond dans une seule campagne sans avoir combattu.* || Fig. et fam., *Tout ce qu'il tient fond entre ses mains,* C'est un homme qui ne saurait rien garder, qui perd ou qui égare tout ce qu'il a. = S'abîmer, s'écrouler. *La terre a fondu sous ses pieds. La maison fondit tout à coup.* || Tomber impétueusement, se lancer avec violence de haut en bas. *L'orage est près de f. L'orage est allé f. plus loin. Le faucon fondit sur sa proie.* — Par anal., Assaillir, attaquer impétueusement et tout à coup. *La cavalerie fondit sur notre aile droite.* — Fig., *Tous les maux sont venus à la fois f. sur lui.* = Fondu, ue. part. *Plomb fondu. Cire fondue. Maison fondue.* || Fig., *Cette maison est fondue dans telle autre,* se dit D'une maison dont les biens ont passé dans une autre par le mariage de quelque fille.

FONDRIÈRE. s. f. Ouverture à la superficie de la terre, faite par des ravines d'eau, ou par quelque autre accident. || * Se dit aussi D'un terrain marécageux ou sablonneux, qui est si peu consistant, que les hommes ou les animaux risquent d'y être engloutis.

FONDS. s. m. (lat. *fundus*). Le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage. *Il est riche en f. Il cultive lui-même ses fonds. Il ne faut pas bâtir sur le f. d'autrui.* Absol., *Biens-f.,* se dit Des biens immeubles, comme les terres, les maisons. — *Le très-fonds* ou *le tréfonds,* L'intérieur du sol, les éléments qui le constituent. Fig. et fam., *Savoir le f. et le tréfonds d'une affaire,* La posséder parfaitement. || Se dit aussi D'une somme plus ou moins considérable destinée à quelque usage. *Les f. du Trésor, de la Banque. Les f. destinés pour la guerre, pour les bâtiments, pour la marine. Se procurer les f. nécessaires pour faire une entreprise. Appel de f. Il a placé avantageusement ses f.* — *Les f. publics,* ou simplem. *les fonds,* Toutes les valeurs appartenant à l'État, et principalement Les titres qui représentent le capital de la dette publique. *Les f. ont haussé. Les f. ont baissé. Les f. sont bas.* || Famil. et au pluriel, L'argent, les sommes qu'on peut avoir actuellement à sa disposition. *Je ne suis pas en f. Les f. commencent à baisser.* — Fig. et fam., *Être en f. pour faire quelque chose,* Être en état de la faire. *On lui a joué un mauvais tour, mais il est en f. pour prendre sa revanche.* || Se dit D'un capital quelconque, par opposit. Au revenu, aux intérêts qu'il produit. *Il a mangé non-seulement le revenu, mais aussi le f.* — *Placer, mettre son argent à f. perdus* ou *à f. perdu,* Abandonner le capital à condition de recevoir, durant un certain temps, un intérêt déterminé, On dit de même, *Donner, vendre une maison, un domaine à f. perdu.* || T. Comm. Se dit aussi De tout ce qui compose un établissement commercial, les marchandises, la clientèle, le droit à bail, etc. *Un f. de commerce. Un f. bien assorti. Vendre son f. Acheter un f. Un f. de boulanger, d'épicier, etc. Un f. de boulangerie, etc.* || Figur., se dit D'une matière, d'un sujet, relativement au parti que l'auteur en peut tirer, aux ressources qu'il offre, etc. *C'est un f. très-riche et qui n'a pas encore été exploité.* || Fig., se dit encore De l'esprit, de la capacité, du savoir, de la vertu, de la probité, etc., d'une personne. *Il a un grand f. de bon sens. Cela suppose un grand f. de savoir. Il a un f. inépuisable d'érudition. Cela part d'un f. de probité. Cela ne peut venir que d'un f. de probité. Cela ne peut venir que d'un f. de malice. On discernait encore dans son âme ce f. d'inclinations basses qu'il reçut de la nature. Il n'a point tiré cela de son propre f. J'ai pour lui un grand f. d'estime.*

FONDUE. s. f. T. Cuisine. Mets qui se fait avec du fromage fondu au feu et des œufs brouillés.

FONGIBLE. adj. 2 g. (lat. *fungi,* s'acquitter). T. Jurispr. Se dit Des choses qui peuvent être remplacées par d'autres de même nature, comme toutes celles qui se consomment par le simple usage, et qui se règlent par nombre, poids ou mesure. *Le blé, le vin et l'huile sont des choses fongibles. Toute chose peut être rendue f. par la convention des parties.*

* **FONGICOLES.** s. m. pl. T. Ent. V. Trimères.

* **FONGIFORME.** adj. 2 g. T. Hist. natur. Qui a la forme d'un champignon.

* **FONGINE.** s. f. T. Chim. Voy. Champignon.

FONGOSITÉ. s. f. T. Méd. V. Fongus.

FONGUEUX, EUSE. adj. Voy. Fongus.

FONGUS. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *fungus,* champignon). T. Chirurgie.

Enc. — On désigne à peu près indifféremment sous les noms de *Fongus*, de *Fongosités* et de *Chairs fongueuses*, ces végétations charnues, mollasses et spongieuses, qui se développent parfois à la surface des plaies ou des ulcères, parce qu'elles affectent assez fréquemment la forme de champignon. Ces végétations cèdent presque toujours aux cathérétiques, et il est rare qu'on soit obligé de recourir à l'excision. Par extension, on applique également l'épithète de *fongueux* aux bords d'une plaie lorsqu'ils se gonflent, s'œdématient et saignent facilement. Enfin, on fait encore usage du terme de *Fongus* pour désigner certaines tumeurs de nature fort diverse, lorsque, par suite de la disposition des parties, elles présentent à peu près la forme d'un champignon : telles sont les tumeurs appelées *fongus de la dure-mère* et *f. bénin du testicule.*

FONTAINE. s. f. (latin. *fons, fontis*). Eau vive qui sort de terre. — Fig. et prov., *Il ne faut pas dire, fontaine, je ne boirai jamais de ton eau,* Il ne faut jamais assurer qu'on n'aura pas besoin de telle personne ou de telle chose. || Par ext., Le corps d'architecture qui sert d'entourage, d'ornement au jet des eaux d'une fontaine. *Les fontaines publiques. Une f. monumentale. La f. des Innocents.* || Vaisseau plus ou moins grand dans lequel on garde l'eau pour les usages domestiques, etc. *Une f. de grès. Les fontaines de cuivre sont dangereuses.* Voy. Filtre. || Le robinet et le canal de cuivre, d'étain, etc., par où coule l'eau d'une fontaine, le vin d'un tonneau, etc.

Enc. — Nous ne parlerons pas ici des *fontaines* naturelles : ce que nous avons à en dire trouvera mieux sa place au mot Source : quant à leur théorie, elle est identiquement la même que celle des puits artésiens (v. ARTÉSIEN), et repose uniquement sur le principe bien simple de l'équilibre des liquides dans les vases communicants. — En conséquence, il ne sera ici question que de deux appareils de physique qu'on désigne sous le nom de fontaines, la *f. de compression* et la *f. de Héron*, et qui sont usités dans tous les cours pour démontrer les effets de la pression de l'air à la surface des liquides.

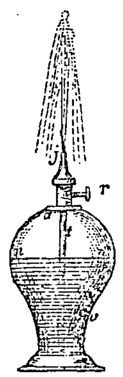

Fig. 1.

La *F. de compression* (Fig. 1) consiste en un vase de cuivre à parois très-épaisses, dans l'intérieur duquel un tube métallique *t* plonge jusqu'à quelques millim. du fond. Ce tube est soudé à un robinet *r*, qui est vissé sur le col du vase, et dont la partie supérieure peut recevoir un ajutage. Pour se servir de l'appareil, on enlève l'ajutage, on introduit de l'eau jusqu'au niveau *nn*, puis, au moyen d'une pompe foulante que l'on fixe sur le robinet à la place de l'ajutage, on comprime l'air dans l'espace *nan*. Quand on juge que l'appareil est suffisamment chargé, on ferme le robinet, on enlève la pompe, on remet l'ajutage à sa place. Alors, on n'a qu'à ouvrir le robinet pour voir le liquide jaillir à une hauteur d'autant plus grande que la compression a été plus considérable. Ainsi, par ex., le jet s'élève à 10 mèt. si la pression est de 2 atmosphères, et à 50 mèt. si elle égale 5 ou 6 atmosphères.

La *F. de Héron* est ainsi nommée de son inventeur, le mécanicien Héron d'Alexandrie, en Égypte, qui vivait environ 150 ans avant notre ère. Son principe repose sur la transmission de la pression supportée par une masse d'eau dans un vase, à une seconde masse d'eau contenue dans un autre vase, au moyen de l'élasticité de l'air. Dans sa forme la plus simple, elle se compose de trois vases superposés, *a*, *b*, *c*, joints ensemble par trois tubes, *x*, *y*, *z*, (Fig. 2). Le premier de ces tubes, *x*, va du fond du vase supérieur au fond du vase inférieur. Le second, *y*, part du sommet du vase inférieur, et aboutit à la partie supérieure du vase *b*. Enfin le troisième, *z*, s'élève du fond de ce dernier jusqu'à 2 ou 3 décimèt. au-dessus du vase supérieur : c'est lui qui fournit le jet. Maintenant, supposons que le vase *b* soit rempli d'eau, et le vase *c* rempli d'air. L'appareil ainsi préparé, versons de l'eau dans le vase supérieur *a*; cette eau descendra par le tube *x* et remplira peu à peu le vase *c*. Mais à mesure que le niveau de l'eau s'élèvera dans ce vase *c*, l'air que contient ce dernier s'échappera par le tube *y*, et se rendra dans le vase *b* où il se trouvera fortement comprimé. Or, en vertu même de cette compression et par suite de son élasticité, l'air forcera l'eau contenue dans le vase *b* à s'échapper par le tube *z*, en formant un jet plus ou moins élevé, qui continuera jusqu'à ce que le vase *b* soit presque vide, ou le vase *c* presque rempli. La force qui produit le jet est égale à la pression d'une colonne d'eau, dont la hauteur est égale à la différence des niveaux du liquide dans les deux vases *a* et *c*. Par conséquent, d'après la théorie, l'eau devrait jaillir à une hauteur au-dessus de son niveau en *b* égale à cette distance ; mais le frottement contre les parois du tube et la résistance de l'air extérieur empêchent que l'eau n'atteigne pré

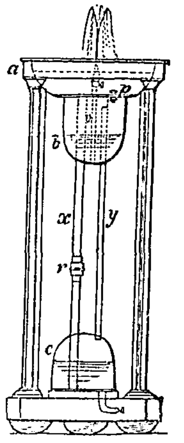

Fig. 2.

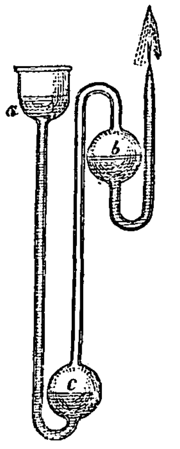

Fig. 3.

cisément cette élévation. La Fig. 3 représente la f. de Héron sous une autre forme. Un appareil construit sur ce principe sert à l'épuisement des eaux dans les mines de Chemnitz en Hongrie. C'est également sur ce principe qu'est fondée la construction de la lampe Girard.

FONTAINIER. s. m. Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des pompes et machines hydrauliques, de la conduite des eaux, etc. || Celui qui fait et vend des fontaines pour les usages domestiques.

FONTANELLE. s. f. T. Anat. V. Crâne.

FONTANGE. s. f. Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure.

FONTE. s. f. Action de fondre, de liquéfier, et Le passage d'un corps de l'état solide à l'état liquide. *La f. des métaux. La fonte des neiges a fait déborder les rivières.* — *F. de galons*, Incinération des galons pour retirer l'or et l'argent qu'ils contiennent. || L'action et l'art de produire certains objets avec un métal en fusion que l'on coule dans des moules. *La f. d'une statue, d'une cloche, d'un canon. Jeter une statue en f. F. en potée, en sable. F. d'un seul jet. L'opération de la f. a réussi.* || Dans un sens partic., Le premier produit de la fusion des minerais de fer. *La f. brute. Fer de f. F. moulée. Tuyau de f. Chenets de f., etc.* V. Fer. || T. Typogr. L'ensemble de toutes les lettres et de tous les signes composant un caractère complet de telle ou telle grosseur. *Une f. de petit-romain. Une f. toute neuve.* Voy. Caractère. || T. Méd. Résolution. *La f. de cette tumeur sera longue.* || T. Peint. *Ce tableau est d'une belle f.*, Les passages des teintes y sont bien liés.

FONTE. s. f. T. Sellerie. Chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle, pour y mettre des pistolets.

FONTENIER. s. m. V. Fontainier.

FONTICULE. s. m. T. Chir. Syn. de *Cautère*. Inus.

FONTS. s. m. pl. (lat. *fons*, source). *Les f. baptismaux*, ou simplement, *Les fonts*, V. Baptismal.

FOR. s. m. (latin. *forum*, le lieu où l'on rendait la justice). Se dit dans le sens de Juridiction, et ne s'emploie que dans les locut. suivantes : *Le for extérieur*, L'autorité de la justice humaine qui s'exerce sur les personnes, et particulièr., La juridiction temporelle de l'Église, appelée aussi *Le for ecclésiastique ;* et *Le for intérieur*, L'autorité que l'Église exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles. — Fig., On appelle *For intérieur* et *For de la conscience*, Le jugement de la conscience sur les choses morales. *Tel homme est absous dans le for extérieur, qui ne l'est pas dans le for intérieur, dans le for de la conscience.*

FORAGE. s. m. T. Technol. Action de forer, ou Le résultat de cette action. *Le f. d'un canon. Le f. d'un puits artésien.*

FORAGE. s. m. T. Jurispr. féod. Droit seigneurial qui se levait sur le vin.

FORAIN, AINE. adj. (lat. *foras*, dehors). Qui n'est pas du lieu. *Autrefois les bourgeois de certaines villes pouvaient exercer la contrainte par corps contre leurs débiteurs forains.* — *Propriétaire f.*, ou simpl. *Forain*, Propriétaire qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés. — *Marchand f.*, ou simpl. *Forain*, Marchand qui parcourt avec ses marchandises les villes, les campagnes, les foires, les marchés. || *Traite foraine*, V. Douane. — *Chemin f.*, Chemin qui se trouve à l'entrée d'une ville, et dont la largeur doit être suffisante pour le passage de deux voitures. — T. Mar. *Rade foraine*, Voy. Rade.

***FORAMINIFÈRES.** s. m. pl. (lat. *foramen*, trou; *ferre*, porter). T. Zool.

Enc. — Alcide d'Orbigny et, à son exemple, plusieurs zoologistes nomment ainsi une classe fort nombreuse d'animaux microscopiques pourvus d'un test calcaire, et fossiles pour la plupart, qu'on regarde comme intermédiaires entre les Échinodermes et les Polypiers. — « La puissance infinie du Créateur, dit d'Orbigny, ne se révèle pas moins dans cette multitude d'êtres inaperçus dont le nombre compense l'extrême petitesse et dont la multiplicité est telle qu'ils jouent à notre insu l'un des premiers rôles dans l'ensemble de la nature, que dans les grands animaux qui, par la régularité de leur organisation, la complication de leurs organes et la richesse de leur mécanisme vital, attirent presque exclusivement l'attention des hommes. En effet, qui ne s'émerveillerait en songeant que le sable de tout le littoral des mers est tellement rempli de ces coquilles microscopiques, si élégantes de forme, qu'on peut dire qu'il en est souvent à moitié composé? Plancus en a compté 6000 dans une once de sable de l'Adriatique, et nous en avons trouvé jusqu'à 160,000 dans un gramme de sable choisi des Antilles, ou 3,840,000 dans une once. Ces proportions multipliées dans un mètre cube, par ex., accroissent tellement le nombre des décimales, qu'on a de la peine à le saisir ; mais que sera-ce, pour peu qu'on l'étende à l'immensité de la surface des côtes maritimes du globe? Maintenant voulons-nous voir quel rôle peuvent jouer dans la nature les petits corps qui nous occupent, et dont beaucoup n'atteignent qu'une moitié ou un sixième de millimètre. L'étude que nous avons faite du sable de toutes les parties du monde nous a démontré que leurs restes constituent en grande partie les bancs qui gênent la navigation, viennent obstruer les golfes et les détroits, combler les ports (nous en avons la preuve par celui d'Alexandrie), et qu'ils forment, avec les coraux, ces îles qui s'élèvent incessamment au sein des régions chaudes du grand Océan. A l'époque des terrains carbonifères, une seule espèce du genre Fusuline a formé, en Russie, des bancs énormes de calcaire. Chez nous, les terrains crétacés en montrent une immense quantité dans la craie blanche, depuis la Champagne jusqu'en Angleterre. Le calcaire grossier du bassin de Paris est, en certains lieux, à Gentilly, par ex., tellement pétri de Foraminifères, que nous en avons trouvé plus de 58,000 dans 27 millim. cubes (1 pouce), soit près de 3 milliards dans un mèt. cube. On peut donc conclure sans exagération que la capitale de la France est presque bâtie avec des Foraminifères. »

Les Foraminifères sont des animaux microscopiques, non agrégés, à existence individuelle toujours distincte. Leur corps, qui est de consistance glutineuse et de couleur jaune, fauve, rousse, violette ou bleuâtre, selon les espèces, est tantôt entier et arrondi, et tantôt divisé en segments disposés sur une ligne simple ou alterne, ou enroulés en spirale, ou bien pelotonnés autour d'un axe. Ce corps est recouvert dans toutes ses parties d'une enveloppe testacée, rarement cartilagineuse, qui est modelée sur les segments de celle-ci, de façon à en suivre toutes les modifications de forme et d'enroulement. En outre, il part, soit du dernier segment, soit d'une ou de plusieurs ouvertures de la coquille, soit encore des pores nombreux de son pourtour, des filaments contractiles, incolores, très-allongés, divisés et ramifiés, qui servent à la reptation de l'animal et peuvent encroûter extérieurement le test enveloppant. On n'a encore reconnu, chez ces êtres singuliers, ni organes de nutrition, ni organes de reproduction.

D'Orbigny divise les Foraminifères en 7 ordres, d'après l'arrangement des segments ou des loges de la coquille qui contiennent l'animal. En voici la liste : I. *Monostègues :* Animal composé d'un seul segment ; coquille formée d'une seule loge (Fig. 1. *Orbuline universelle*). — II. *Cyclostègues :* Animal composé de segments nombreux placés en lignes circulaires ; coquille discoïdale, composée de loges concentriques, simples ou multiples ; point de spirale (Fig. 2. *Orbitoïde moyenne* vue de côté ; 3. Coupe horizontale). — III. *Stichostègues :* Animal composé de segments placés sur une seule ligne ; coquille formée de loges empilées ou superposées bout à bout sur un seul axe droit ou arqué ; point de spirale (Fig. 4. *Nodosaire baguette* ; 5. La même coupée verticalement). — IV. *Hélicostègues :* Animal composé de segments enroulés en spirale ; loges empilées ou superposées sur un seul axe formant une volute spirale (Fig. 6. *Polystomelle planulée*). — V. *Entomostègues :* Animal composé de segments alternes, formant une spirale ; loges empilées ou superposées sur deux axes, alternant entre elles, et s'enroulant en spirales (Fig. 7. *Cassidulaire lisse*). — VI. *Enallostègues :* Animal composé de segments assemblés par alternance sans former de spirale ; loges assemblées par alternance sur deux ou trois axes distincts, sans représenter de spirale (Fig. 8. *Textulaire pygmée*). — VII. *Agathistègues :* Animal formé de segments assemblés par pelotonnement autour d'un axe ; loges pelotonnées autour d'un axe commun, chacune faisant la moitié de la circonférence (Fig. 9. *Adélosine striée*).

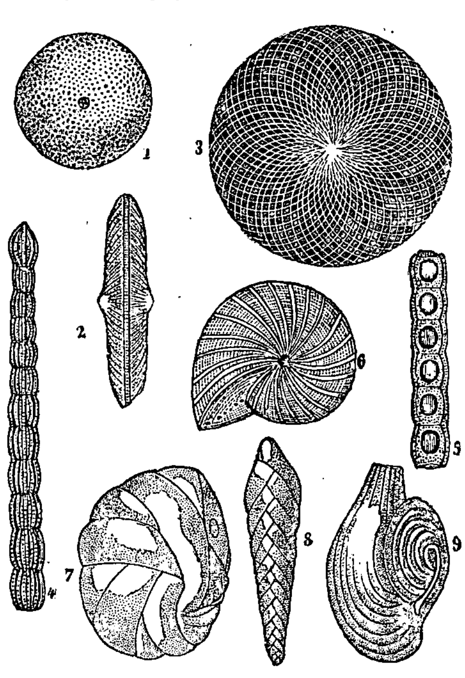

Lorsque les naturalistes étudièrent pour la première fois les êtres dont nous parlons, ils les regardèrent d'abord comme des curiosités microscopiques : c'est ainsi que les envisagèrent Plancus (1739), Gualtieri, Ledermuller, etc. Plus tard, on y vit les analogues vivants des Ammonites et des Nautiles, et ils furent rangés dans ce dernier genre par Linné. Ce classement fut suivi jusqu'au commencement de ce siècle. En 1804, Lamarck les divisa en genres distincts, tout en les laissant parmi les Céphalopodes polythalames, exemple qui fut suivi par Cuvier, Férussac, Blainville, etc. En 1826, Alc. d'Orbigny établit que ces coquilles, à cause de leur manque de siphon, devaient être entièrement séparées des polythalames pour former une série distincte. Enfin, en 1835, Dujardin démontra que ces animaux devaient être même détachés de la classe des Mollusques et relégués dans les classes inférieures du règne animal, entre les Échinodermes et les Polypiers. Le même naturaliste a en outre proposé, au lieu du nom de Foraminifères que leur avait donné d'Orbigny, de les désigner sous celui de *Symplectomères*, et plus tard sous celui de *Rhizopodes*.

FORBAN. s. m. (latin. *foras*, au dehors ; *bannum*, ban). Corsaire qui exerce la piraterie sans lettre de marque, et qui attaque également ami et ennemi. *Les forbans sont traités comme voleurs.* — Fig., *Un f. littéraire*, Un plagiaire.

FORÇAGE. s. m. T. Monnayage. Excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par la loi.

FORÇAT. s. m. Homme condamné aux travaux forcés. — *F. libéré*, Forçat qui a été remis en liberté après avoir subi sa peine. — Prov., *Travailler comme un f.*, Travailler excessivement. — V. Bagne et Galère.

FORCE. s. f. (R. *fort*). Dans son sens le plus général, *Force* se dit de la Faculté d'agir ou de produire un effet, et dans le langage des sciences physiques, il s'applique à toute Cause qui meut ou tend à mouvoir un corps. *Les forces de la nature. La f. d'attraction, de répulsion. La f. centripète. La f. centrifuge. La f. de cohésion. La f. de la poudre à canon. La f. d'un levier, d'un ressort. La f. d'une machine. La f. d'inertie. Les forces vitales. La f. digestive. F. aveugle. F. intelligente.* = En parlant De l'homme et des animaux, se dit ordinairement de La puissance d'agir qui réside en eux, ou bien dans un organe ou un système d'organes. *La f. d'un homme, d'un animal. Il est doué d'une f. extraordinaire. F. physique. F. de corps. F. de bras. F. de reins. Ces lutteurs sont d'égale f. Frapper de toute sa f. Y aller de toute sa f. Lancer un trait avec f. Mettez-y moins de f. Il est dans toute sa f. Manquer de f. Il n'a pas la f. de soulever ce poids. Elle n'a pas seulement la f. de marcher. Il n'eut pas la f. d'en dire davantage. Crier de toute la f. de ses poumons. Mon estomac n'a plus de f. Perdre de sa f. Être sans f. Il n'est point de f. humaine capable de...* On dit de même au plur., *Les forces du corps. Les forces commençaient à lui manquer. Ses forces diminuent, s'épuisent chaque jour. Perdre, recouvrer, réparer, reprendre ses forces. Prendre de nouvelles forces. Rassembler toutes ses forces. Déployer ses forces. Il veut toujours faire plus que ses forces ne permettent. Se fier à ses forces.* — *A forces égales, à f. égale, à égalité de force, de forces*, Les forces étant supposées égales de part et d'autre. — *La f. de l'âge*, L'âge où un être organisé est dans toute sa force ; se dit surtout De l'homme. *Vous êtes dans la f. de l'âge.* — *La f. de la constitution*, La vigueur de constitution qui rend capable de surmonter les grandes fatigues, de résister aux causes de maladies. — Famil., *N'avoir ni f. ni vertu*, Être d'une complexion délicate, ou N'être bon à rien, n'être capable de rien. — Figur., *Tour de f.*, V. Tour. || Figur., en parlant De l'esprit et des facultés intellectuelles, se dit De sa puissance et de leur développement. *La f., les forces de l'intelligence. Il faut beaucoup de f. d'esprit pour suivre cette démonstration. Il a une grande f. de tête. L'esprit humain n'a pas assez de f. pour pénétrer dans ces mystères. Par la f. de son génie. Ce peintre a une grande f. d'imagination. Il a une f. de mémoire prodigieuse.* || Fig., au sens moral, se dit De la fermeté d'âme, de caractère, etc. *F. morale. La f. de son corps ne secondait pas celle de son âme. Il a une grande f. de caractère. Il faut beaucoup de f. d'âme pour soutenir de telles adversités. Il faut encore plus de f. pour soutenir la bonne fortune. La f. est une des vertus cardinales.* — *N'avoir pas la f. de faire une chose*, Ne pouvoir pas se déterminer à la faire. = *Force* se dit également Du talent, de l'habileté, de la fortune, du crédit, etc., en un mot De tout ce qui peut servir à produire une chose, à atteindre un but quelconque. *Ces deux joueurs, ces deux écoliers, ces deux musiciens, sont d'égale f., sont de la même f.*

sont de même f. Ses adversaires ne sont pas de sa f. Vous n'êtes pas de f. à résoudre ce problème. Il est de première f. sur le violon. Il s'opposa de toutes ses forces à cette résolution. Mon droit, c'est ma f. Ce sont les divisions de l'opposition qui font la f. du ministère. Dans cette discussion, les deux partis extrêmes unirent leurs forces. Ironiq., *Ce sont des écrivains de même f.* = En parlant D'un peuple, d'un État, *Force* se dit De sa puissance et de tout ce qui contribue à le rendre puissant. *La f. de cet État consiste dans le nombre et la richesse de sa population. La principale f. de l'Angleterre réside dans sa marine. Il apprit aux Grecs le secret de leur f. Les forces comparées de ces deux nations. La f. militaire d'un empire. — La f. d'une armée*, Ce qui la rend considérable, redoutable. *Voilà ce qui fait la principale f. de nos armées.* Se dit surtout Du nombre d'hommes qui composent une armée. *La f. numérique d'une armée.* On dit aussi, dans ce sens, *La f. d'un régiment, d'un bataillon, d'une flotte, d'une escadre. — Être en f.*, Être en état de se défendre et d'attaquer. On dit de même, *Venir en f., se présenter en f. — La f. d'une place*, Ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison, etc. ‖ S'empl. absol., et au plur., pour désigner Les troupes d'un État, d'un souverain. *Assembler, réunir toutes ses forces pour marcher au-devant de l'ennemi. Combattre à forces égales. Les alliés ont joint leurs forces. Nous avons toujours eu à combattre contre des forces supérieures. Les forces de terre et de mer. Les forces navales.* — Au singul., *F. armée*, se dit De tout corps de troupes, en tant qu'il peut être requis pour faire exécuter la loi. *On fut obligé de recourir à l'emploi de la f. armée, à la f. armée, pour disperser les rassemblements.* = Contrainte, violence, et Pouvoir de contraindre. *User de f. Employer la f. Régner par la f. Céder à la f. Opposer la f. à la f. Repousser la f. par la f. Avoir la f. en main. La f. publique. L'empire de la f. — F. est demeurée à la loi*, se dit, Lorsque des gens s'étant mis en révolte ouverte contre la loi, les personnes chargées de faire respecter celle-ci l'ont emporté. — *Force majeure*, Force à laquelle on ne peut résister; Événement qu'on ne peut empêcher, et dont on n'est pas responsable. *C'est un cas de f. majeure. Céder à la f. majeure. En cas de f. majeure.* —Fam., *Il est bien f., f. m'est, f. lui est, etc.*, se dit pour marquer Qu'on est dans la nécessité de faire quelque chose. *Je voudrais bien rester avec vous, mais f. m'est de partir. F. lui fut de se taire. — Maison de f.*, V. MAISON. =L'impulsion qui a été communiquée à un corps, la vitesse qu'il possède. *La f. d'un boulet de canon. La balle avait perdu presque toute sa f. La f. de l'eau. La f. d'un courant d'air. La f. du vent. Le sang jaillissait avec f. de l'artère béante.* On dit de même, *La f. d'un coup. — La f. du pouls*, Le plus ou le moins de vitesse et d'élévation du pouls. On dit de même que *Le cœur bat avec f.*, Lorsque ses pulsations sont rapides et violentes. ‖ T. Mar. *Faire f. de rames*, Ramer de toute sa force, ou Faire ramer les gens d'une barque, d'un bateau, etc., de toute leur force. *Faire f. de voiles*, Voy. VOILE. = Énergie, vivacité, intensité d'action; se dit au prop. et au fig. *La f. d'un médicament, d'un poison. Ce vinaigre n'a pas de f., a perdu sa f. S'il continue à geler de cette f. La f. du mal, de la douleur. La f. d'une passion, d'un sentiment. Son amour sembla renaître avec plus de f. S'élever avec f. contre les abus.* ‖ Se dit aussi De l'énergie du style, des expressions, etc. *Son style a de la f., manque de f. Sentez-vous la f. de ce mot, de cette expression. Ses vers sont pleins de f.* ‖ La valeur d'un raisonnement, d'une preuve, d'une raison. *La f. d'un argument, d'une preuve, d'une objection. Toute cette argumentation est sans f. Ce raisonnement n'est pas d'une grande f. Toutes ces présomptions n'ont pas la f. d'une preuve. L'accusation tirait une nouvelle f. de ces circonstances.* ‖ Fig., se dit De l'influence, de l'autorité que peuvent exercer certaines choses. *La f. de l'éloquence. La f. de l'évidence, de la vérité. La f. de l'exemple, de l'habitude, du préjugé. La f. des événements. La f. des choses. Une décision passée en f. de chose jugée. Les lois étaient sans f. Cette coutume avait f. de loi. — La f. du sang*, V. SANG. = En parl. Des choses, *Force* se dit souvent dans le sens de Solidité, pouvoir de résister. *La f. d'une poutre, d'un mur, d'une digue. La f. d'une corde, d'une étoffe.* ‖ T. Charpent. *Jambes de f.*, Voy. COMBLE. = T. Peint. et Sculpt. *Force* se dit De la puissance de l'artiste à représenter le relief des corps, à donner à ses figures du mouvement et de l'énergie. = FORCE s'emploie aussi comme une sorte d'adv., avec le sens de Beaucoup, en grande quantité; dans ce cas, il précède immédiatement le subst. *Il a f. argent, f. amis, f. crédit, etc.*, Il a beaucoup d'argent, etc. Fam. = A FORCE. loc. adv. et fam. Beaucoup, extrêmement. *Il travaille à f. pour avoir fini son tableau à temps.* = A FORCE DE. loc. prépos. *A f. de prières, de soins, de peines, de sollicitations, d'argent, etc.*, Par beaucoup de prières, etc. *A f. de prier, de crier, de presser, d'agir, de pleurer, etc.*, En priant, en pressant beaucoup. — *A f. de rames*, En faisant force de rames. *A f. de bras*, Voy. BRAS. = A TOUTE FORCE. loc. adv. Par toutes sortes de moyens. *Il veut à toute f. venir à bout de son entreprise.* ‖ A tout prendre, absolument parlant. *On pourrait, à toute f., lui accorder ce qu'il demande.* = DE FORCE, DE VIVE FORCE, PAR FORCE, A FORCE OUVERTE. loc. adverbiales, qui servent à marquer diverses sortes d'efforts ou de violences, selon les différentes choses dont on parle. Ainsi on dit : *Faire entrer de f., par f., une chose dans une autre*, L'y faire entrer en pressant ou en frappant fortement; *Prendre une fille de f.*, La violer; *Attaquer quelqu'un à f. ouverte*, Avec une violence manifeste; *Prendre une ville de f., de vive f.*, L'emporter d'assaut. — *De gré ou de f.*, Volontairement ou par contrainte. = Syn. Voy. ÉNERGIE.

Enc. — I. En Philosophie, on donne le nom de *Force* à toute puissance capable d'agir ou de produire un effet. C'est en nous-mêmes que nous puisons l'idée de f., car nous sommes essentiellement une activité sans cesse et nécessairement agissante. Mais cette idée, nous la transportons hors de nous, et tout phénomène qui nous apparaît, tout changement qui survient dans les êtres, de quelque nature qu'ils soient, qui nous entourent, *nous les attribuons à l'existence de forces particulières.* Cependant cette induction doit-elle avoir une limite? De ce que nous nous sentons essentiellement actifs, soit que nous considérions en nous la substance spirituelle, soit que nous considérions notre *substance corporelle, sommes-nous en droit de conclure que* toutes les substances créées sont actives, ou, en d'autres termes, douées de force? Quant à la substance spirituelle, l'affirmative n'a jamais fait l'objet d'un doute ; mais il n'en est pas de même *pour la substance matérielle.* A *l'exemple de l'école, la plupart* des philosophes modernes ont refusé toute activité à la matière, même à celle qui constitue notre corps. Pour eux, l'inertie est le caractère essentiel de la matière, comme l'activité est celui *de l'esprit. Leibniz, au contraire, attribue la f. et l'activité* à toutes les substances créées, tant aux substances matérielles qu'aux substances spirituelles. « La f. active ou agissante, dit-il, n'est pas la puissance nue de l'école ; il ne faut pas l'entendre, *en effet, ainsi que font les scolastiques, comme une simple faculté* ou possibilité d'agir qui, pour être effective et réduite à l'acte, aurait besoin d'une excitation venue du dehors. La véritable f. active renferme l'action en elle-même : elle contient ou enveloppe l'effort, et se porte d'elle-même à agir sans aucune provocation extérieure. L'énergie, la f. vive, se manifeste par l'exemple du poids qui tend la corde ; mais quoiqu'on puisse expliquer mécaniquement la gravité ou la f. du ressort, cependant la dernière raison du mouvement de la matière n'est autre que cette f. imprimée dès la création à tous les êtres, et limitée dans chacun par l'opposition ou la direction contraire de tous les autres. Je dis que cette f. agissante est inhérente à toute substance qui ne peut être ainsi un seul instant sans agir ; et cela est vrai des substances dites corporelles comme des substances spirituelles. Toute f. est donc substance, et toute substance est f. Les deux notions sont inséparables, car on ne peut pas plus concevoir l'action sans un être qu'un être sans action. » Ailleurs, le même philosophe refuse le nom de substance à ce qui n'agit pas : *quod non agit substantiæ nomen non meretur.*

Les philosophes qui refusent l'activité à la matière objectent que si la matière jouit de la propriété intrinsèque de se mouvoir, elle pourra tout produire d'elle seule, comme les atomes d'Épicure, s'accrochant diversement entre eux pour constituer les soleils, les mondes, les animaux, etc. Mais cette objection n'est que spécieuse, car le système d'Épicure présuppose l'éternité et l'incréation des substances, tandis qu'ici il ne s'agit de rien de semblable. Leibniz reconnaît la nécessité de la création *ex nihilo.* Seulement, suivant lui, Dieu, en créant les êtres, a dû leur conférer une certaine activité et une certaine f. désormais inhérente à leur nature et en vertu de laquelle ils persévèrent dans l'existence. Le décret par lequel Dieu les fait passer à l'existence, doit aussi mettre en eux un certain principe d'où découlent par après toutes leurs modifications et tous leurs actes. Nier que Dieu, par sa volonté, ait pu donner à un être une impulsion qui se continue au delà de l'instant de son décret, c'est porter atteinte à l'efficacité de la volonté divine, c'est affirmer qu'elle ne peut étendre et prolonger son action au delà du moment présent. Pour donner quelque permanence à ses décrets, il serait obligé de les renouveler sans cesse. Il faut donc croire que les décrets de Dieu laissent leur trace imprimée sur les substances créées, c.-à-dire y laissent une certaine f. ou efficacité, principe ultérieur de tous les divers phénomènes qu'elles produisent. Leibniz rassure ceux qui craindraient que cette activité attribuée aux créatures ne détruisit leur dépendance à l'égard de Dieu. Il est vrai qu'elles agissent, qu'elles sont causes, qu'elles accomplissent des actes véritables; mais elles n'en sont pas moins dépendantes du Créateur, parce que c'est de lui que vient primitivement la f. en vertu de laquelle elles agissent. Ajoutons qu'en relevant la conception ancienne de l'activité des substances, mais en la purifiant par l'idée chrétienne de la création, Leibniz se proposait d'élever et, en effet, il a ainsi élevé une barrière infranchissable au panthéisme.

Par suite des progrès accomplis depuis un certain nombre d'années par les études physiques, chimiques et biologiques, la doctrine qui attribue à toutes les substances, et particulièrement aux substances corporelles, une activité ou une f. essentielle se manifestant par des modes divers, tend à prévaloir dans la science. Il importe donc, pour ne pas tomber dans les erreurs de la philosophie matérialiste, de se faire une idée exacte de la façon dont on doit entendre ce terme d'activité de la substance matérielle, et de bien comprendre que les forces qui animent la matière sont, comme celle-ci, d'origine et de création divines. C'est pour cela que nous sommes entrés dans quelques développements au sujet de cette question. — Nous montrerons encore, quand nous parlerons de l'*inertie* considérée, en mécanique, comme attribut de la matière, que la conception de l'activité substantielle laisse intacts les théorèmes et les démonstrations qui sont basés sur cette notion de l'inertie.

II. En Mécanique, ainsi que nous l'avons dit, on donne le nom de *Force* à toute cause qui produit ou tend à produire un mouvement. Les forces qui agissent sur les corps peuvent être de natures différentes ; mais la mécanique ne s'en occupe qu'au point de vue des mouvements qu'elles déterminent ; elle les compare et les mesure exclusivement par la quantité de mouvement qu'elles produisent dans un temps donné.—Lorsqu'on veut déterminer l'effet produit par une f. sur une masse donnée de matière, nous avons trois circonstances à considérer, savoir : son intensité, son point d'application, c.-à-d. le point du corps sur lequel elle agit immédiatement, et sa direction. L'intensité d'une f. est proportionnelle à l'espace que parcourt l'unité de masse dans l'unité de temps. Par conséquent, comme l'espace décrit est proportionnel à la vitesse (supposée uniforme), la *masse restant* la même, une f. double produira une vitesse double ; si au contraire, c'est la vitesse qui est constante, il faudra une f. double pour une masse double. Ainsi, la f. qui imprime un mouvement à un corps quelconque est en raison directe de la *masse de celui-ci* et de la vitesse qu'il acquiert combinées ensemble. Si donc nous représentons par m et m' les deux masses, c.-à-d. les quantités de matière de deux corps, par v et v' les vitesses dont ces masses sont respectivement animées, et par f *et* f' *les intensités des deux forces, nous aurons* f *proportionnelle à* mv, et f' proportionnelle à $m'v'$.

A. *Composition des forces appliquées à un point.* — Lorsque deux forces P, Q agissent en un même point d'un corps suivant *des directions différentes, le point d'application ne peut se* mouvoir que suivant une direction déterminée ; et pour l'obliger à rester en repos, il suffirait d'appliquer, dans la direction précisément contraire, une force R de grandeur convenable. Donc *les deux forces P, Q combinées sont susceptibles de faire équilibre* à une force unique R, et réciproquement on pourra, sans changer les conditions d'équilibre, les remplacer par une force unique de même intensité que R et dirigée en sens contraire de R. *Il s'agit d'assigner la grandeur et la direction de cette* force unique qui, en agissant au même point, produirait le même résultat que les deux premières forces combinées. — Soit P (Fig. 1) le point où deux forces sont appliquées suivant les directions PA, PB. *Pour fixer les idées, supposons que la* force dirigée suivant PA soit la traction exercée par un poids de 3 kilogr., et que celle qui agit dans le sens *PB* soit la traction exercée par un poids de 2 kilog., les nombres 3 et 2 mesureront respectivement les intensités des deux forces dont les directions sont déjà tracées. A partir du point P, prenons sur la ligne PA une longueur P*a* de 3 mètres, et sur la ligne PB une longueur P*b* de 2 mètres : en d'autres termes, prenons les longueurs P*a*, P*b*, respectivement proportionnelles aux intensités des forces. Menons par le point *a* une ligne droite parallèle à PB, et par le point *b* une autre ligne droite parallèle à PA : on formera ainsi le *parallélogramme* P*acb*, dont les lignes P*a*, P*b* sont les *côtés*, et la ligne P*c* la *diagonale*. Ceci posé, nous disons que les deux forces produiront au point P exactement le même effet que produirait une force unique dirigée suivant PC, et dont l'intensité serait proportionnelle à la ligne P*c*; c.-à-d. que cette force unique équivaudrait à la traction exercée par un poids d'autant de kilogrammes et de fractions de kilogramme qu'il y a de mètres et de fractions de mètre dans la longueur P*c*.

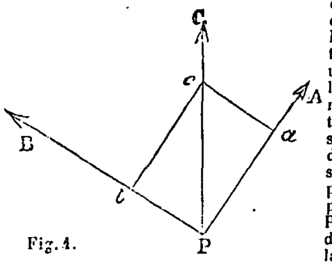

Fig. 1.

Cette loi généralisée s'appelle la loi du *Parallélogramme des forces*, et s'énonce ordinairement en ces termes : « Si deux forces sont représentées en intensité et en direction par les côtés d'un parallélogramme, elles équivaudront à une force unique représentée en intensité et en direction par la diagonale du même parallélogramme. » — La force unique qui équivaut ainsi, quant aux effets mécaniques, à deux forces ou même à un plus grand nombre de forces combinées, se nomme la *Résultante*, et les forces auxquelles elle équivaut se nomment les *Composantes*. Lorsque, dans l'analyse d'un problème de mécanique, on substitue la résultante aux composantes, ce procédé s'appelle la *Composition des forces ;* et réciproquement, lorsque l'on substitue à une force unique deux forces ou un plus grand nombre de forces équivalentes, dont la force unique puisse être considérée par conséquent comme la résultante, ce procédé, qui est d'un usage fréquent, se nomme la *Décomposition des forces.*

On démontre le théorème du parallélogramme des forces avec toute la rigueur mathématique, en s'appuyant sur les principes de la géométrie, combinés avec des axiomes qui dérivent immédiatement de l'idée que nous avons des forces; mais on peut aussi le vérifier facilement par l'expérience. On fixe à une planche deux petites poulies M, N (Fig. 2), sur lesquelles est enroulé un fil qui porte les poids A, B. On accroche au fil un troisième poids C, qui le plie suivant l'angle MPN, et l'on attend que l'équilibre se soit établi. Quand cela a lieu, il est clair que les forces égales en intensité aux poids M et N, agissant suivant les lignes PM, PN, ont pour résultante une force égale en intensité au poids C, qui agirait dans le sens PO. En général, dès qu'un nombre quelconque de forces appliquées à un même point se font équilibre, chacune d'elles est égale en intensité à la résultante de toutes les autres, et dirigée suivant la même ligne que cette résultante, mais en sens contraire. Cela posé, si l'on trace sur la planche à laquelle les poulies sont attachées la ligne verticale PO, que l'on prenne sur cette ligne une longueur P*c*, formée d'autant de millimètres qu'il y a de grammes dans le poids C, qu'on achève ensuite le parallélogramme P*bca*, on trouvera qu'il y a respectivement autant de millimètres dans les longueurs P*a*,P*b*, que de grammes dans les poids A et B. —

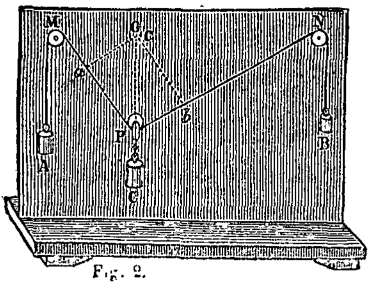

Fig. 2.

Dans l'exemple de composition de forces que nous venons de choisir, comme dans tous ceux où l'équilibre a lieu, les effets produits par les forces se réduisent à des pressions, de sorte qu'à proprement parler, nous n'avons établi que le principe de la composition des pressions. Or, l'idée de mouvement, aussi bien que celle de pression, est liée essentiellement à l'idée de f. La même f. qui produit une pression quand le corps est gêné par des obstacles ou par l'action d'autres forces, produira le mouvement, si le corps redevient libre. Il est conforme à l'analogie de supposer que le même principe qui régit la composition des pressions régit aussi la composition des mouvements, et effectivement la correspondance est parfaite.

Imaginons qu'un corps soit en mouvement dans la direction AB (Fig. 3), et que, au point P, on lui communique un autre mouvement en vertu duquel il aurait décrit la droite PC s'il avait été primitivement immobile en P : on demande quelle direction le corps prendra et de quelle vitesse il sera animé? Supposons que la vitesse dont le corps était animé dans le sens AB dût lui faire décrire l'espace PN dans une seconde de temps, et qu'en vertu du mouvement qui lui est communiqué en P il dût décrire dans une seconde l'espace PM, s'il était en repos au moment où il reçoit l'impulsion. Construisons le parallélogramme PMON : en vertu des deux mouvements combinés, le corps se mouvra suivant la diagonale PO avec une vitesse telle qu'il décrirait l'espace PO dans une seconde de temps. Ainsi donc les deux vitesses communiquées au corps, ou les deux vitesses composantes, étant représentées tant en grandeur qu'en direction par les côtés d'un parallélogramme, la vitesse prise par le corps, ou la vitesse résultante, sera exprimée tant en direction qu'en grandeur par la diagonale de ce parallélogramme : théorème exactement semblable à celui qui a lieu pour les pressions.

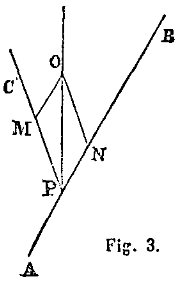

Fig. 3.

Il y a différentes manières de démontrer par l'expérience la loi de la composition des mouvements. On place ordinairement une bille d'ivoire à l'un des angles d'une table carrée, parfaitement polie et bien de niveau. On communique à la bille deux impulsions égales, dirigées chacune parallèlement à l'un des côtés de la table, et l'on observe que la bille prend son mouvement suivant la diagonale avec une vitesse conforme à celle que la théorie indique.

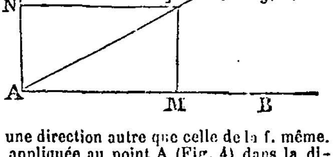

Fig. 4.

De même que deux mouvements communiqués simultanément à un corps équivalent à un mouvement simple communiqué dans une direction intermédiaire, de même on peut concevoir en mécanique qu'un mouvement simple est remplacé par deux mouvements, exprimés en grandeur et en direction par les côtés d'un parallélogramme dont la diagonale représente en grandeur et en direction le mouvement simple. Ce procédé, qui s'appelle la *décomposition du mouvement*, facilite beaucoup les recherches et les démonstrations dans un grand nombre de cas. Il est souvent nécessaire d'assigner avec quelle intensité une f. agit suivant une direction autre que celle de la f. même. Ainsi, une f. étant appliquée au point A (Fig. 4) dans la direction AC, on peut avoir besoin d'évaluer l'intensité avec laquelle elle agit dans la direction AB. A cet effet, on prendra une longueur AP pour représenter l'intensité absolue de la f., ainsi que nous l'avons expliqué dans ce qui précède ; on élèvera la perpendiculaire AN sur la ligne AB ; et après qu'on aura achevé le parallélogramme rectangle ANPM, la f. AP pourra être considérée comme équivalente à deux autres forces, représentées respectivement par les lignes AN, AM. La f. AN, qui est perpendiculaire à AB, ne peut contribuer en rien à mouvoir ni à pousser le corps dans la direction AB, en conséquence, AM représentera l'intensité de la f. AP, dans le sens AB.

La composition d'un nombre quelconque de forces appliquées à un même point matériel est une conséquence immédiate de la composition de deux forces. On compose d'abord deux des forces en une seule f. ; on compose ensuite cette première résultante avec une troisième f., puis la deuxième résultante avec une quatrième f., et ainsi de suite ; de là les deux théorèmes suivants : « 1° La résultante de trois forces appliquées à un même point et non situées dans un même plan, est représentée en grandeur et en direction par la diagonale du parallélipipède construit sur les lignes qui représentent les trois forces en grandeur et en direction. — 2° La résultante d'un nombre quelconque de forces concourantes est représentée en grandeur et en direction par le dernier côté d'un polygone, dont les autres *côtés sont respectivement égaux et parallèles* à ceux qui représentent les forces en grandeur et en direction. »

Les exemples de la composition des mouvements et des pressions s'offrent sans cesse à nous. La traversée d'une rivière en bateau ou dans un bac, l'action du gouvernail sur les navires, celle du vent sur les voiles d'un bâtiment, toutes les fois que le vent ne souffle pas exactement de l'arrière et dans la direction de la destination du vaisseau, la chute des corps qui tombent d'une grande hauteur, etc., sont des exemples familiers de la loi du parallélogramme des forces (v. BAC, NAVIGATION, *etc.*). Citons encore, dans un autre genre, certains tours d'adresse que les écuyers exécutent dans les cirques au grand ébahissement du public ignorant. Ainsi, lorsqu'un écuyer, debout sur la selle de son cheval, saute par-dessus une corde tendue qui lui fait obstacle, pendant que le cheval passe par-dessous, et va retomber sur la selle de l'autre côté de cette corde, on se figure généralement qu'il faut une grande adresse et un déploiement de force extraordinaire pour exécuter ce tour. Cependant il n'en est rien : l'effort que fait en pareil cas l'écuyer n'est pas celui qu'il devrait faire s'il voulait, en s'appuyant sur le sol, sauter par-dessus une corde tendue à la même hauteur. Dans ce dernier cas, il devrait faire un effort pour soulever son corps de bas en haut, et en même temps pour le projeter en avant. Dans le premier, au contraire, il lui suffit d'employer sa force musculaire à soulever son corps dans le sens vertical à la hauteur de la corde : le mouvement qui lui est commun avec son cheval a pour effet de le projeter en avant, de sorte qu'il retombe précisément sur la selle.

B. *Composition des forces parallèles.* — On peut déduire la démonstration du théorème des forces parallèles de celle des forces qui agissent sur un même point. En effet, à mesure que les lignes qui représentent les forces composantes font entre elles un angle plus petit et se rapprochent du parallélisme, la résultante, qui nécessairement est toujours comprise entre ces deux lignes, augmente proportionnellement de longueur, et *enfin égale les deux composantes, lorsque l'angle de divergence* est réduit à 0, d'où l'on conclut que l'intensité de la résultante est égale à la somme des intensités des deux composantes. Mais il est plus simple de démontrer ce théorème expérimentalement.

Soit une barre prismatique AB suspendue en son milieu à l'aide d'un couteau d'acier qui la traverse et fait saillie des deux côtés, de telle sorte qu'elle puisse tourner librement autour de l'arête de ce couteau. Chacun des bras de la barre porte dix divisions d'égale longueur, en partant du point de suspension, et en dessous de chacune de ces divisions est fixé un petit anneau auquel on peut accrocher un poids. Si l'on accroche deux poids égaux, de 1 kilogr. par ex., à égale distance du centre de la barre (Fig. 5), celle-ci restera horizontale. Il en sera évidemment de même, si l'on enlève ces poids pour les suspendre tous les deux au milieu même de la barre (Fig. 6). Or, la Fig. 5 représente la barre soumise à l'action de deux forces égales et parallèles, et la Fig. 6 cette même barre soumise à la résultante de ces deux mêmes forces. Il est donc évident que les deux composantes peuvent être remplacées par une force unique double de chacune d'elles et appliquée au milieu de la ligne droite qui joint leurs points d'application. Il en serait de même si l'on suspendait des poids égaux à chacune des divisions de la barre, puis qu'on ôtât ces poids pour les suspendre tous au point de la division centrale de la barre. Dans les deux cas, celle-ci conservera son horizontalité et pressera toujours également le couteau qui la supporte. — Maintenant, supposons que les deux forces qui agissent sur la barre, tout en continuant d'être parallèles, ne soient pas égales entre elles. Suspendons, par ex., 8 poids au point *b*, et 3 au point *c* de la barre (Fig. 7): nous trouvons que la barre restera horizontale, ce qui nous démontre que deux poids inégaux, l'un de 8 kilogr., et l'autre de 3, suspendus, le premier en *a* et le second en *b*, produisent exactement le même effet qu'un poids unique de 11 kilogr. suspendu au centre *a* de la barre. De plus, si l'on observe que *ab* renferme 3 divisions de la barre et que *ac* en renferme 11 nous déduirons de cette observation et de ce qui précède les propositions suivantes : « 1° La résultante de deux forces parallèles et de même sens est parallèle à chacune d'elles, et a une intensité égale à leur somme. — 2° Le point d'application de cette résultante partage la droite qui joint les points d'application des composantes en deux parties réciproquement proportionnelles aux intensités de ces forces. »

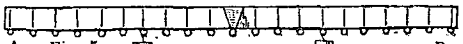

Fig. 5.

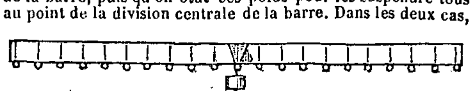
Fig. 6.

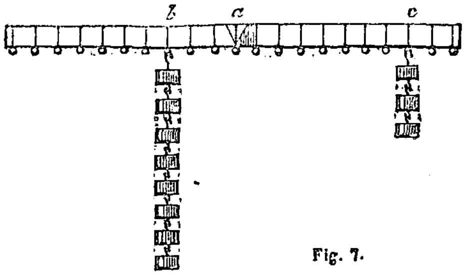

Fig. 7.

Il est également facile, à l'aide de raisonnements et de constructions analogues à celles que nous venons de faire, de trouver la résultante de deux forces parallèles et de sens opposés. Cette résultante est égale à la différence des composantes et agit dans le sens de la plus grande. — Quant au moyen d'obtenir la résultante de forces parallèles en nombre quelconque, on les compose deux à deux dans un ordre quelconque, et après avoir obtenu les résultantes partielles, on arrive à la résultante définitive, égale à la somme des composantes, parallèle à leur direction commune, et appliquée en un point dont la position s'obtient au moyen des proportions qu'on aura dû poser pour trouver les positions des points d'application des résultantes partielles. Le point d'application de la résultante définitive se nomme *Centre des forces parallèles.*

La règle du parallélogramme des forces ne s'applique pas seulement aux forces constantes en grandeur et en direction, comme nous l'avons supposé : elle s'applique aussi aux forces variables, pourvu que l'on ne considère leurs actions simultanées que pendant un temps assez court pour qu'on puisse les regarder comme constantes pendant ce temps.

III. En mécanique, les forces reçoivent différentes dénominations, suivant la manière dont elles agissent. C'est ainsi qu'on distingue : les *forces instantanées*, qui n'agissent sur un corps que par une seule impulsion, comme la f. explosive de la poudre à canon qui lance un boulet, fait sauter une mine, etc., et les *forces continues*, qui agissent sur les corps d'une façon continue ou, pour mieux dire, par une série d'impulsions à des intervalles infiniment rapprochés, comme celles d'un cours et d'une chute d'eau. Ces dernières se divisent en outre en *forces constantes* ou *uniformes* et en *forces variées*, suivant que leurs impulsions successives sont égales ou inégales, et celles-ci sont appelées *accélératrices* ou *retardatrices*, selon qu'elles agissent dans le sens du mouvement du corps ou en sens contraire : *c'est ainsi, par ex., que l'attraction terrestre agit comme* f. accélératrice sur un corps grave qui tombe des hauteurs de l'atmosphère à la surface du globe, tandis qu'elle agit comme f. retardatrice sur un corps qui est lancé en l'air suivant la verticale. Enfin, sous le rapport de la direction, on distingue encore la *f. centripète* et la *f. centrifuge*, lesquelles reçoivent aussi la dénomination commune de *forces centrales.* — Une autre division des forces établie en mécanique est celle des forces en *forces mortes* et en *forces vives* ou *mouvantes.* On applique le nom de *f. morte*, à celle qui agit contre un obstacle invincible ; par conséquent, elle consiste dans une simple tendance au mouvement, et ne produit aucun effet sur l'obstacle sur lequel elle agit : telle est, par ex., la f. d'un corps pesant qui tend à descendre, en vertu de la pesanteur, mais qui est posé sur une table ou suspendu à une corde. Ce corps ne saurait descendre, parce que la résistance de la table ou de la corde l'en empêche, mais il *presse* la table ou *tend* la corde, et il montre par là sa tendance au mouvement. Les forces mortes sont encore nommées *forces de tension*, d'*expansion*, de *pression*, suivant le genre d'effort qu'elles exercent sur l'obstacle. Une f. morte peut toujours être mesurée par un poids, et elle s'évalue par le produit de la masse ou de la matière propre du corps, multiplié par sa vitesse initiale, c.-à-d. par la vitesse qu'aurait ce corps, si l'obstacle qui le retient venait à céder. On appelle *f. vive* la f. d'un corps actuellement en mouvement, qui agit contre un obstacle, lequel cède, mais en réagissant sur lui. Telle est, par ex., la f. d'un corps qui, en vertu de sa pesanteur, tombe d'une certaine hauteur, et choque un obstacle qu'il rencontre. Avant Leibniz, on évaluait la f. vive de la même manière que la f. morte, par le produit de la masse multiplié par la simple vitesse ; mais ce célèbre géomètre avança qu'il fallait l'estimer par le produit de la masse multiplié par le carré de la vitesse. Cette proposition donna lieu, au commencement du siècle dernier, à une controverse scientifique des plus vives. — Il a été établi plus haut que, lorsque les masses mues sont égales, les forces qui les meuvent *sont comme les vitesses respectives de ces masses.* Mais l'effet d'un corps en mouvement peut être considéré sous différents aspects. Si nous concevons que l'on mesure l'effet par le *temps* qui s'écoule avant qu'une résistance d'intensité uniforme réduise le corps au repos, alors la f. est simplement proportionnelle à la vitesse. Si, au contraire, nous concevons que l'on mesure l'effet par l'espace qu'a parcouru le mobile pendant qu'il est soumis à la résistance uniforme, alors la f. sera proportionnelle au carré de la vitesse. Ces deux mesures peuvent être considérées comme exactes ; et elles ne sont point contradictoires quand on les entend dans leur vrai sens.

Dans les sciences physiques, on admet autant de sortes de forces qu'on reconnaît de classes différentes de phénomènes. C'est ainsi qu'on distingue la *f. de la gravitation*, qui agit à des distances mesurables par le calcul, et les *forces moléculaires qui agissent sur les particules matérielles, mais seulement* à des distances inappréciables. Ces dernières se divisent en outre en *forces attractives* et en *forces répulsives*, suivant qu'elles tendent à rapprocher ou à écarter les unes des autres les molécules des corps. Les premières se subdivisent encore selon que leur action s'exerce entre des molécules homogènes ou entre des molécules hétérogènes, ou selon les circonstances dans lesquelles elles se manifestent: telles sont les forces qu'on désigne sous les noms de *cohésion*, d'*adhérence*, d'*affinité*, de *capillarité*, etc. Enfin, les causes spéciales qui déterminent certains phénomènes d'attraction et de répulsion entre les corps placés sous l'influence *de certains états particuliers, sont encore qualifiées de* forces : c'est ainsi que nous parlons de forces *électriques, magnétiques*, etc. Il en est de même des phénomènes que nous présentent les corps vivants. Indépendamment de la *f. vitale*, qui constitue les êtres animés en un tout, et qui est en conflit avec les forces extérieures, on suppose vulgairement que chaque tissu, que chaque organe de l'organisme est animé par une f. spéciale, en vertu de laquelle ces tissus et ces organes remplissent les fonctions qui leur sont dévolues. Toutefois, bien qu'il soit légitime d'admettre que tout corps vivant est animé par une f. propre en antagonisme avec les forces inhérentes à la matière inorganique, il n'est point nécessaire de décomposer, pour *ainsi* dire, la f. vitale en une multitude de forces secondaires.— Voy. Mouvement, Travail, Vie, etc.

FORCÉ, ÉE. adj. Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté. *C'est un homme f. dans tout ce qu'il fait. Elle n'a rien de gauche ni de f. dans ses manières. Attitude, contenance forcée. Un sourire f. Des larmes forcées.* ‖ S'emploie, dans un sens anal., en parl. Des œuvres littéraires. *Style f. Vers f. Comparaison forcée. Rapprochement f. Ce drame est rempli de situations forcées. Donner à un passage, à une expression un sens f.*, L'interpréter dans un autre sens que le vrai, le détourner du sens naturel et véritable. ‖ Se dit également D'une statue ou des figures d'un tableau, quand une attitude est gênée sans nécessité; Du coloris d'un tableau, quand il est outré; et De l'effet, quand l'artifice dont le peintre s'est servi pour l'augmenter, est grossièrement employé.

FORCÉMENT. adv. Par force, par contrainte. *Il a fait cette démarche f.* ‖ Par une conséquence nécessaire. *Puisque cela est ainsi, il faudra f. que...*

FORCENÉ, ÉE. adj. et s. Furieux et hors de sens. *Il est f. F. de rage, de colère. C'est une forcenée. Il se débattit comme un forcené.*

FORCEPS. s. m. (latin. *forceps*, tenaille). T. Chir. Instrument dont on se sert dans certains accouchements difficiles, pour embrasser la tête du fœtus et l'extraire du sein de la mère, sans compromettre l'existence de l'enfant. *Le f. a été inventé par Palfyn, vers* 1721.

FORCER. v. a. Surmonter une résistance au moyen d'une force supérieure; prendre par force. *L'armée força tous les obstacles. F. un passage bien défendu. F. une barricade, un retranchement, un camp. — F. des troupes dans leur camp, dans leurs retranchements*, Pénétrer dans leur camp, s'en emparer, malgré leur résistance. ‖ Figur., *F. la porte de quelqu'un*, Entrer chez quelqu'un, quoiqu'il ne veuille pas recevoir. — *F. la consigne*, L'enfreindre avec adresse ou violence. ‖ *F. une fille, une femme*, La violer. ‖ T. Chasse. *F. une bête*, La prendre avec des chiens, après l'avoir poursuivie plus ou moins longtemps. = Briser, ouvrir quelque chose avec violence. *F. une porte, une serrure, un coffre. F. les prisons. — F. une clef, une serrure*, Fausser quelque chose à une clef, à une serrure, de manière qu'elles ne peuvent plus jouer. = Contraindre, obliger à quelque chose, violenter; se dit au prop. et au fig. *F. quelqu'un à faire quelque chose, de faire quelque chose. On l'a forcé de donner sa démission. Il fut forcé de sortir. C'est vous qui m'avez forcé à vous dire des choses désagréables. F. les ennemis au combat. F. la terre à produire. F. la nature à dévoiler ses secrets. F. les volontés, les consciences. F. son humeur, son inclination, son talent. — F. le consentement, etc., de quelqu'un*, Le contraindre à donner son consentement. *F. les respects, l'admiration, etc.*, se dit De quelqu'un qui se fait respecter, admirer, etc., de ceux-là même qui sont peu disposés à la bienveillance à son égard. — *F. nature*, Vouloir faire plus qu'on ne peut. — *F. sa voix*, Faire des efforts de voix; se dit surtout D'un chanteur. *F. la marche*, Se mettre à marcher le plus vite que l'on peut. — *F. un cheval*, Le pousser trop, le faire trop courir. — Fig. et fam., *F. la main à quelqu'un*, V. Main. = Forcer. v. n. T. Mar. *F. de voiles, de rames*, Faire force de voiles, de rames. = se Forcer. v. pron. Faire quelque chose avec trop de véhémence ou d'efforts. *Ne vous forcez point, vous vous ferez mal. Ne vous forcez pas tant.* ‖ Se contraindre, faire effort sur soi-même. *J'avoue que, pour m'y résoudre, j'ai été obligé de me f. un peu.* = Forcé, ée. part. *Consentement forcé. Emprunt forcé. A marches forcées. Travaux forcés.* Conj. V. Avancer. = Syn. V. Contraindre.

Obs. gram. — Bien que l'Académie ne paraisse mettre aucune différence entre les locutions *forcer à* et *forcer de*, plusieurs grammairiens pensent que ces deux expressions ne doivent pas s'employer indifféremment l'une pour l'autre. Suivant eux, *f. à* exprime une contrainte plus ou moins éloignée, peu stricte, et *f. de*, une contrainte présente, spéciale, impérative. *Vous me forcez à vous dire des vérités un peu dures. Il força cette terre ingrate à produire. On la força de signer. Il força cet homme de le suivre.* Au passif cependant, le verbe *forcer* doit toujours être suivi de la prép. *de*. Cette distinction d'ailleurs s'accorde avec la première, car non-seulement le passif suppose l'existence d'une contrainte, mais encore il en marque l'exécution, l'accomplissement. *Je suis forcé, j'ai été forcé de faire cette chose.*

FORCES. s. f. pl. Espèce de grands ciseaux qui servent à tondre les draps, à tailler les étoffes, à couper des feuilles de laiton, de fer-blanc, etc.

FORCLORE. v. a. (R. *for*, du lat. *foras*, dehors; et *clore*). T. Prat. Exclure de faire quelque acte, quelque production en justice, parce que le temps préfix en est passé; ne s'empl. qu'à l'inf. et au part. *Il s'est laissé f. Il a été forclos.* = Forclos, ose. part. *Forclos de produire. La partie adverse a été déclarée forclose.*

FORCLUSION. s. f. T. Prat. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps. *Les délais sont expirés, la f. est acquise.*

FORER. v. a. (lat. *forare*). T. Techn. Percer. *F. une clef, un canon. F. un puits artésien.* = Foré, ée. part.

FORESTIER, IÈRE. adj. Qui concerne les forêts. *Code f. Délit f. Arrondissement f. Administration forestière. — Villes forestières*, se disait De quatre villes d'Allemagne qui sont sur le Rhin, au-dessus de Bâle, et dans le voisinage de la forêt Noire. *Les quatre villes forestières sont : Rheinfeld, Waldshut, Seckingen et Lauffenbourg.* = Forestier. adj. et s. m. Celui qui a quelque charge, quelque fonction dans les forêts. *Garde f. Agent f. Il fut surpris par un f. — Les forestiers de Flandre*, Les anciens gouverneurs de la Flandre, avant qu'il y eût des comtes, c'est-à-dire depuis Clotaire jusqu'à Charles le Chauve.

FORÊT. s. f. Bois qui embrasse une grande étendue de terrain. *Une immense f. Une f. impraticable. Une f. de sapins. Un pays couvert de forêts. La f. des Ardennes. Percer, couper, abattre, dégrader une f. La coupe d'une f. Une f. infestée de brigands.* — Figur. et fam., *Vous étiez là dans une f.*, Vous étiez entouré de malhonnêtes gens, de fripons. ‖ Par anal., *Une f. de mâts, de lances, de cheveux, etc.*, se dit en parl. D'une grande quantité de mâts, etc.

Enc. — Les mots *Bois* et *Forêt* servent également à désigner une certaine étendue de terrain plantée d'arbres; mais, dans le langage ordinaire, comme dans le langage administratif, on n'applique le nom de *forêt* qu'à un bois d'une étendue considérable. Pour l'administration, un bois devient forêt, quand sa superficie excède 5000 hectares.

I. *Statistique.* — Les bois et les forêts constituent l'une des *principales richesses naturelles du sol de la France ; néanmoins* leur étendue a fort diminué depuis un siècle, et elle tend à diminuer chaque jour. Ainsi, vers le milieu du dernier siècle, on estimait à 15 millions d'hectares la superficie de notre sol forestier, et, en 1850, d'après un rapport présenté à l'Assemblée législative, cette superficie se réduisait à 8,860,133 hectares, savoir : 1,226,453 à l'État, 1,874,909 aux communes et aux établissements publics, et 5,758,771 aux particuliers. Cependant il importe d'observer que, malgré cet appauvrissement, nos bois et forêts produisent davantage qu'autrefois, parce qu'ils sont exploités avec beaucoup plus d'intelligence.

Nos départements les plus riches en forêts sont ceux de l'est ; ceux du centre, de l'ouest et du midi, à l'exception pourtant des Pyrénées et des environs de Paris, sont peu boisés. Les six départements qui renferment la superficie boisée la plus considérable, sont: la Côte-d'Or (242,525 hect.), les Vosges (221,727), la Haute-Marne (211,783), la Nièvre (184,170), la Meurthe (182,225), la Meuse (180,759). Les six qui contiennent le moins de bois, sont : la Manche (15,985), le Finistère (14,576), le Morbihan (13,848), la Corrèze (13,760), le Rhône (11,800), et la Seine (2,180). Enfin nous citerons, parmi les massifs les plus considérables : la forêt d'Orléans, dans le Loiret (43,550 hect.); *l'Esterel, dans le Var (26,847); Chaux*, dans le Jura (19,503); Fontainebleau, dans Seine-et-Marne (17,000) ; Haguenau, dans le Bas-Rhin (14,791) ; la Harth, dans le Haut-Rhin (14,764); Compiègne, dans l'Oise (14,385); Dabo, dans la Meurthe (13,724); Rambouillet, dans Seine-et-Oise (12,818) ; Laruns et Baigorry, dans les Basses-Pyrénées (12,000 et 11,870); Villers-Cotterets, dans l'Aisne (11,137); Vercors, dans la Drôme (9613) ; Tronçais, dans l'Allier (9508); et Barousse, dans les Hautes-Pyrénées (9000).

Les essences qui dominent dans nos forêts, sont: parmi les *bois feuillus*, c.-à-d. qui repoussent de souche et qui, sauf un petit nombre, perdent leurs feuilles pendant l'hiver, le chêne, le hêtre et le charme; et, parmi les *bois résineux*, c.-à-d. qui ne repoussent pas de souche dans nos climats, et qui, sauf le mélèze, conservent toujours des feuilles, le sapin, l'épicéa, le mélèze et plusieurs espèces du genre pin, surtout le pin maritime et le pin sylvestre.

II. *Législation forestière.* — Les bois et forêts constituant l'une des principales richesses du sol, les gouvernements ont dû de bonne heure chercher à en assurer la conservation en soumettant leur exploitation à une législation particulière. En France, les premiers règlements forestiers paraissent dater du XIII^e^ siècle, mais ils ne furent presque jamais exécutés, et il faut arriver au règne de Louis XIV, pour les voir appliquer dans toute leur rigueur. C'est à l'ordonnance rendue par ce prince, en 1669, sur la proposition de Colbert, que la France est redevable de ce bienfait. Dès ce moment, le sol forestier fut mis en coupes réglées ; les bestiaux ne furent admis à y pacager qu'après le temps nécessaire pour mettre les jeunes pousses à l'abri de leurs atteintes; l'aménagement fut fixé pour l'exploitation, et les défrichements ne purent avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation expresse. Après avoir été en vigueur pendant plus de cent cinquante ans, cette ordonnance a été remplacée par le *Code forestier* du 31 juillet 1827, qui, avec l'ordonnance royale du 1^er^ août suivant, et quelques dispositions ultérieures peu importantes, *constitue la législation forestière actuelle.*

La loi divise les bois et forêts en deux catégories distinctes. La première comprend tous les bois sur lesquels l'État exerce un droit de propriété ou de tutelle : ce sont les bois et forêts de l'État, ceux de la couronne, ceux possédés à titre d'apanages et de majorats réversibles à l'État, ceux des communes et des établissements publics, et ceux sur lesquels l'État, les communes et les établissements publics ont des droits de propriété indivis avec des particuliers. La seconde catégorie se compose uniquement des bois qui appartiennent aux simples particuliers.— Les bois et forêts de la première classe sont seuls soumis au *régime forestier*, c.-à-d. *que leur exploitation ne peut avoir lieu qu'en* se conformant en tout ou en partie, suivant les cas, aux lois et règlements qui constituent ce régime.

A. Tout ce qui concerne l'*aménagement*, c.-à-d. le mode de culture et l'exploitation des *bois et forêts de l'État*, est réglé par des décrets, de façon à obtenir de cette partie du domaine public le plus grand revenu annuel soutenu. — Les *produits principaux* des forêts de l'État sont les coupes, soit ordinaires, soit extraordinaires. Ces coupes sont vendues sur pied ou après l'exploitation. Dans l'un et l'autre cas, la vente doit être faite, sous peine de nullité, par voie d'adjudication publique. Chaque *année, les* agents de l'administration fixent l'*assiette* des coupes, c.-à-d. l'état des portions de bois qui doivent être exploitées, soit en totalité, soit en partie. Aussitôt que cet état a été approuvé et que les coupes ont été autorisées, on procède au choix des arbres qui doivent être réservés ou abattus, et, afin de les reconnaître, on pratique une marque particulière sur le tronc de chacun d'eux. Cette marque est dite *en réserve*, quand elle ne s'applique qu'aux pieds à conserver ; et *en délivrance*, quand elle ne comprend que ceux dont l'exploitation est prescrite ou permise. Toutes les fois, et c'est le cas le plus ordinaire, que les arbres peuvent le supporter, on les marque avec un marteau dont l'empreinte, uniforme pour toute la France, est déterminée par l'administration : c'est ce que l'on appelle le *Martelage* Quand les arbres sont trop faibles pour recevoir l'empreinte du marteau, on les distingue par un simple *griffage* ou tout autre signe approuvé par l'administration. Enfin, les coupes sont *morcelées de manière qu'aucune* d'elles n'ait une valeur *supérieure* à 10,000 fr., et pour faciliter le commerce des marchands qui ne peuvent disposer que de faibles ressources, on fait en sorte qu'il y ait des lots de 2 à 3000 fr., surtout dans les pays qui possèdent des fours à chaux et autres établissements analogues. — Outre le revenu résultant des coupes, les bois et forêts de l'État donnent des produits qualifiés d'*accessoires*, qui ne sont pas sans importance. On comprend sous cette dénomination : les bois provenant de recepages, d'essartements et d'élagages ; ceux dont l'extraction ou l'abatage est nécessaire pour les ouvertures de routes, pour l'établissement de fossés, de pé*pinières, etc.; les arbres endommagés, morts ou abattus par le* vent; la glandée, le pâturage, les semences, plants, souches, bruyères et autres arbustes ou plantes; les produits des carrières, plâtrières, sablières; les droits de chasse, etc. La plupart de ces divers produits sont vendus en adjudication publique.

Les bois et forêts qui font partie du *domaine de la couronne* sont soumis aux mêmes dispositions que ceux de l'État; seulement leur administration appartient exclusivement au ministre de la maison de l'Empereur, duquel relèvent également les divers agents chargés de leur conservation et de leur exploitation. —Ceux qui, étant possédés à titre d'*apanages* ou de *majorats, sont réversibles* à l'État, *en cas d'extinction de la postérité mâle* des privilégiés, sont placés sous le régime forestier, quant à la propriété du sol et à l'aménagement des bois. En conséquence, les agents de l'administration forestière y sont chargés de toutes les opérations relatives à la délimitation, au bornage et à l'aménagement, absolument comme dans les forêts de l'État, car ce dernier, en vertu de son droit éventuel sur ces biens, a intérêt à leur bon aménagement.—Toutes les dispositions relatives aux bois de l'État sont applicables aux bois dans lesquels celui-ci a des *droits de propriété indivis*, soit avec des communes ou des établissements publics, soit avec de simples particuliers. — *Quant aux bois des communes et des établissements publics*, ils ne sont soumis au régime forestier que lorsqu'ils sont susceptibles d'exploitation régulière par l'autorité administrative, sur la proposition de l'administration forestière, et d'après l'avis des conseils municipaux ou des administrateurs des établissements publics.

B. Bien que les *bois des particuliers* ne soient point soumis au régime forestier, ils sont cependant assujettis à quelques restrictions ou servitudes. Ainsi leur défrichement, même partiel, ne peut avoir lieu sans l'autorisation du gouvernement. En outre, sur le Rhin, où les travaux de fascinage et d'endiguement du fleuve exigent que l'administration des ponts et chaussées ait toujours une assez grande quantité de bois à sa disposition, les propriétaires riverains, jusqu'à la distance de 5 kilomèt., sont tenus de déclarer trois mois à l'avance à la sous-préfecture les coupes qu'ils se proposent de faire, et les préfets ont le droit de requérir les coupes, dont le prix est alors réglé avec le propriétaire, soit de gré à gré, soit à dire d'experts. Il y a une vingtaine d'années, l'administration de la marine avait le droit de faire choisir et *marteler* par ses agents, dans les propriétés particulières de 50 de nos départements, les arbres propres à la construction des navires. Ce droit a été suspendu indéfiniment par une ordonnance royale du 14 décembre 1838, mais il pourrait au besoin être remis en vigueur.

III. *Police.* — Outre les prescriptions relatives à l'aménagement des forêts, la loi renferme un grand nombre de dispositions relatives aux délits et contraventions qui peuvent être commis en matière forestière; mais notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans le détail de ces délits spéciaux, ainsi que des peines spéciales qui leur sont appliquées. Nous nous contenterons de mentionner celles qui sont relatives au défrichement fait sans autorisation par un propriétaire dans ses propres bois. Les contrevenants sont punis d'une amende qui est calculée à raison de 500 fr. au moins et de 1500 fr. au plus par hectare défriché. Ils doivent, en outre, rétablir les lieux en nature de bois dans le délai qui est fixé par le jugement et qui ne peut excéder trois années. Mais il est à remarquer que la prohibition ne s'applique qu'aux actes dont l'effet nécessaire et prévu serait de diminuer les produits qu'un bois est susceptible de donner. En conséquence, celui qui défriche pour ouvrir des tranchées ou des routes, pour préparer des emplacements propres à recevoir les produits des coupes, ou qui arrache des brins pour favoriser certaines essences plus productives que d'autres, ne commet pas un acte condamnable, parce que ces travaux n'ont pas pour but de changer la nature de la propriété. Nous ferons encore observer que la prohibition de défricher ne s'étend pas à tous les bois indistinctement. Ainsi elle n'atteint pas les jeunes bois plantés ou semés depuis moins de vingt ans; les parcs ou jardins clos et attenant aux habitations, et les bois non clos d'une étendue au-dessous de 4 hectares, lorsqu'ils ne font point partie d'un autre bois qui compléterait une contenance de 4 hectares, ou lorsqu'ils ne sont pas situés sur la pente ou le sommet d'une montagne.

IV. *Administration forestière.* — La surveillance et la conservation du sol forestier sont confiées à une administration particulière, appelée anciennement *Adm. des eaux et forêts*, et que l'on nomme simplement aujourd'hui *Adm. des forêts*. Cette administration est placée sous l'autorité du ministre des finances, dans le département duquel elle forme une section principale avec le titre de *Direction générale des forêts* (v. FINANCES). Mais, outre le personnel qui constitue ce qu'on appelle l'administration centrale, il existe un grand nombre d'agents locaux répandus dans les diverses parties du territoire en raison des besoins du service. — Au point de vue du service extérieur, la France est divisée en 32 *Conservations forestières*, 140 inspections et 447 cantonnements, dont la gestion et la surveillance sont exercées par 32 *conservateurs*, 153 *inspecteurs*, 191 *sous-inspecteurs*, 335 *gardes généraux*, 45 *gardes généraux adjoints*, 656 *brigadiers*, 2768 *gardes domaniaux* ou *mixtes*, et 5500 *gardes communaux*. Le titre d'*Agent forestier* est commun aux conservateurs, aux inspecteurs, aux sous-inspecteurs et aux gardes généraux : tous les autres sont de simples *Préposés*. — Les agents et gardes forestiers sont chargés, chacun selon son grade, des opérations, vérifications et tournées prescrites par les règlements. Ils sont en outre officiers de police judiciaire, et comme tels, ils ont le droit, dans les poursuites exercées au nom de l'administration, de faire toutes citations et significations d'exploits. Enfin, dans le cas d'invasion étrangère, ils peuvent être appelés au service militaire et organisés, à cet effet, en compagnies dites *Compagnies des guides*. — Les simples préposés sont choisis parmi les sous-officiers de l'armée et les fils des gardes domaniaux en exercice. Quant aux agents forestiers, ils se recrutent parmi les élèves de l'*École forestière*.

Cette école, qui a été instituée en 1824, est établie à Nancy. Les élèves y sont admis par la voie du concours. Chaque année, le ministre des finances fixe le nombre de jeunes gens que l'école pourra recevoir : ce nombre est ordinairement de 25 à 30. Pour être admis à concourir, il faut avoir 19 ans accomplis et moins de 22 au moment du concours, et avoir fait ses études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement. Parmi les connaissances spéciales exigées des concurrents, nous mentionnerons la langue allemande, le dessin linéaire et d'imitation, ainsi que le lavis. Le diplôme de bachelier ès sciences est en outre nécessaire. Le concours se compose de deux parties: un examen oral, qui est fait en même temps et par le même jury que l'examen des aspirants à l'École polytechnique, et des épreuves écrites qui ont lieu sous la surveillance des agents forestiers. L'enseignement de l'école comprend la culture et l'aménagement des forêts, l'histoire naturelle, les mathématiques, les constructions et la jurisprudence. Les cours durent deux ans, après lesquels les élèves subissent un examen de sortie. Ceux qui échouent dans cette dernière épreuve sont renvoyés à leurs familles. Les autres sont attachés comme gardes généraux stagiaires aux différents chefs de service, puis, au bout d'une année environ, ils sont nommés gardes généraux en activité. — V. SYLVICULTURE.

FORET. s. m. T. Techn. Outil d'acier trempé dont on se sert pour faire des trous dans le métal, dans le bois, etc. *F. de tonnelier, de menuisier, de serrurier. Mettre le f. dans un tonneau. Tirer du vin au f. Pour faire usage du f., on lui imprime ordinairement un mouvement de rotation alternatif, à l'aide d'un archet.*

FORFAIRE. v. n. (R. *for*, du lat. *foras*, dehors; et *faire*). Faire quelque chose contre le devoir; ne se dit guère qu'en parl. De la prévarication d'un magistrat. *Si un juge vient à f.* || *F. à son honneur*, se dit D'une fille ou d'une femme qui se laisse corrompre. = FORFAIRE. v. a. *F. un fief*, Le rendre confiscable de droit au profit du seigneur féodal. Voy. FIEF.

FORFAIT, s. m. Crime énorme, atroce. *Commettre un f., un horrible f. Il a été puni de ses forfaits.*

FORFAIT. s. m. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain. *Faire un f. avec un entrepreneur pour un bâtiment. Prendre une fourniture à f. Traiter à f. pour des travaux. — Vendre, acheter à f.*, Sans garantie de la part du vendeur. || * T. Jurisp. *F. de communauté*, Voy. COMMUNAUTÉ.

FORFAITURE. s. f. T. Jurisp. féod. Injure grave faite par un vassal à son seigneur, et qui donnait lieu à la commise. || T. Jurisp. crim. Voy. CORRUPTION.

FORFANTE. s. m. (ital. *forfante*). Hâbleur, fanfaron. Vieux et inusité.

FORFANTERIE. s. f. Hâblerie. *On a enfin reconnu toutes ses forfanteries.* Fam. et peu usité. || Fanfaronnade ou Fanfaronnerie. *Il est insupportable avec ses forfanteries. Quelle ridicule forfanterie!*

* **FORFICULE.** s. f. (latin. *forficula*, petite pince). T. Entom. Voy. ORTHOPTÈRES.

FORGE. s. f. L'atelier où certains artisans, tels que les serruriers, les maréchaux, les armuriers, etc., façonnent le fer au marteau, à la lime, et à l'aide du feu, pour produire les différents articles qui font l'objet de leur industrie. *La f. d'un serrurier, d'un maréchal, d'un orfèvre. F. maréchale. Mener un cheval à la f.* — Plus particul., Le fourneau où ces artisans chauffent les pièces de fer qu'ils travaillent. *Souffler la f.* || L'usine où l'on sépare le fer métallique de son minerai, et où on le convertit en fer marchand. *F. à la catalane. F. à l'anglaise. Grosse f. Maître de forges. Les forges de la Champagne.* || *F. de campagne*, La forge portative et les outils qui accompagnent un corps de troupes en marche. || Fig. et fam., *Cet ouvrage est encore tout chaud de la f.*, Il sort des mains de l'auteur, il a été achevé tout récemment.

FORGEABLE. adj. 2 g. Qui peut se travailler à la forge. *Ce fer est si mauvais, qu'il n'est pas forgeable.*

FORGER. v. a. Donner une forme au fer, ou à quelque autre métal, par le moyen du feu et du marteau. *F. une barre de fer, un fer de cheval. F. des clous. F. une épée, une cuirasse. F. des assiettes d'argent.* Absol., *Apprendre à f. — F. à froid*, Travailler un métal avec le marteau, sans le faire chauffer; se dit par opposit. à *F. à chaud*, qui est la manière ordinaire de forger. || Fig. et fam., Inventer, controuver. *Il a forgé cela dans sa tête. F. des nouvelles, un mensonge, une calomnie. — Se f. des chimères*, S'imaginer des choses sans fondement. *Se f. des monstres pour les combattre*, Se former des difficultés, soit de bonne foi et par crainte ou par faiblesse d'esprit, soit à dessein et pour faire paraître son esprit en les surmontant. = FORGER. v. n. T. Man. *Ce cheval forge*, se dit D'un cheval qui, en marchant, touche les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière. = * SE FORGER. v. pr. Être forgé. *Ce fer se forge aisément.* = FORGÉ, ÉE. part. *Un mot forgé*, Un mot inventé, nouvellement fabriqué; se prend ordinair. en mauvaise part. = Conj. V. MANGER.

FORGERON. s. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge. || Fig. et prov., *En forgeant, on devient f.*, A force de s'exercer à quelque chose, on y devient habile.

FORGEUR. s. m. Dans certaines industries, Celui qui est employé aux travaux de la forge. *F. d'épées, de couteaux, etc.* || Fig. et fam., Celui qui invente quelque fausseté. *C'est un f. de nouvelles, de calomnies, etc.*

FORHUIR. v. n. T. Vén. *F. du cor, du cornet, du huchet*, Sonner du cor, etc., pour rappeler les chiens.

FORJETER. v. n. (R. *for*, du lat. *foras*, dehors; et *jeter*). T. Archit. Sortir de l'alignement ou de l'aplomb. *Un mur qui forjette.* = Conj. Voy. JETER.

FORLANCER. v. a. (R. *for* et *lancer*). T. Vén. Faire sortir une bête de son gîte. = FORLANCÉ, ÉE. part.

FORLIGNER. v. n. (R. *for* et *ligne*). Dégénérer de la vertu de ses aïeux. *Il n'a pas suivi la trace de ses ancêtres, il a forligné.* — Famil. et par plaisant., on dit D'une fille qui s'est laissé corrompre, qu'*Elle a forligné.* = FORLIGNÉ, ÉE. part.

FORLONGER. v. n. (R. *for* et *long*). T. Vén. Se dit Des bêtes qui, étant chassées, s'éloignent du canton où elles se tiennent ordinairement; et Du cerf, quand il a pris beaucoup d'avance sur les chiens. *Le cerf forlonge.* = SE FORLONGER. v. pron. S'éloigner, prendre de l'avance. *Le cerf s'était forlongé.* = FORLONGÉ, ÉE. part.

FORMALISER (SE). v. pron. S'offenser, se piquer. *C'est un homme qui se formalise de tout, qui se formalise pour un rien. Elle s'est formalisée de la liberté qu'il a prise.* = FORMALISÉ, ÉE. part.

FORMALISTE. adj. 2 g. Qui s'attache scrupuleusement aux formes, aux formalités. *Les Romains étaient extrêmement formalistes. Ce juge est trop f. Il a l'esprit f.* || Façonnier, vétilleux dans les moindres choses qui regardent les devoirs de la vie civile. *On ne peut vivre avec lui, il est trop f.* = S'emploie substant. dans les deux sens, mais surtout dans le premier. *Un f. sévère. C'est un grand formaliste.*

FORMALITÉ. s. f. Formule prescrite ou consacrée; manière formelle, expresse, ordinaire de procéder, de faire certains actes civils, judiciaires, administratifs, religieux. *Les formalités nécessaires à la validité d'un contrat, d'un testament, d'un mariage. Il manque une f. à cet acte. Cette f. est de rigueur. J'ai rempli toutes les formalités requises. Les formalités de la justice sont nécessaires à la liberté. S'attacher aux formalités.* || Dans le langage fam., se dit pour Cérémonie, acte d'une civilité recherchée. *Il attachait une grande importance aux moindres formalités. Il entra, s'assit, et sans autre f., sans plus de formalités, il me dit... Que signifient toutes ces formalités?*

FORMARIAGE. s. m. (R. *for* et *mariage*). T. Féod.

Enc. — Autrefois on appelait ainsi un mariage contracté contrairement à la loi, à la coutume et au droit des seigneurs. Tel était le mariage contracté par un serf, sans le consentement de son seigneur, soit avec une femme de condition franche, soit avec une femme serve, mais d'une autre seigneurie. Par extension, on désignait sous le même nom le droit que le serf devait payer à son seigneur pour obtenir la permission de se *formarier*, et l'amende qu'il encourait lorsqu'il s'était formarié sans l'autorisation de celui-ci.

FORMAT. s. m. T. Typogr. et Librairie.

Enc. — En termes de Librairie, on donne le nom de *Format* aux dimensions d'un livre considéré sous le rapport de sa hauteur et de sa largeur. On dénomme le *format* d'après le nombre de feuillets que renferme chaque feuille imprimée, après qu'on l'a pliée : par conséquent la feuille donne un nombre de pages double du chiffre dont elle tire son nom. Ainsi, l'*in-plano* ou *atlantique* n'a que 2 pages; l'*in-folio* ou *in-f°* en a 4, car la feuille est pliée en deux; l'*in-quarto*, *in-q°* ou *in-4°* en a 8; l'*in-octavo*, *in-oct°* ou *in-8°* en a 16; l'*in-douze* ou *in-12°* en a 24; l'*in-seize* ou *in-16°* en a 32; l'*in-dix-huit* ou *in-18°* en a 36; l'*in-vingt-quatre* ou *in-24°* en a 48; l'*in-trente-deux* ou *in-32°* en a 64; etc. Autrefois ces désignations avaient une signification précise, car le papier dont on se servait pour l'impression avait constamment la même dimension ou à peu près. Mais aujourd'hui que l'on fabrique du papier de dimensions très-variables et souvent énormes, ces termes nous renseignent fort mal sur les dimensions des livres. Ainsi, par ex., nous avons des in-18° qui sont de véritables in-12° ou même de véritables in-8°, si on les compare aux anciens formats. Bien plus, il arrive fréquemment que les libraires qualifient à dessein leurs formats d'une façon inexacte. C'est ainsi que le f. *in-12°* ayant cessé pendant longtemps d'être à la mode, on l'a remis en circulation sous le nom d'*in-18°*. Il conviendrait donc qu'on adoptât une manière plus exacte d'indiquer les formats, et, par ex., d'exprimer en centimètres et sous forme de fraction, la hauteur et la largeur de la page, sans s'inquiéter du pliage de la feuille.

* **FORMATEUR, TRICE.** adj. Qui donne à un corps la forme qui lui est propre. *Puissance formatrice.*

FORMATION. s. f. (latin. *formatio*). Action par laquelle une chose se forme, est produite. *La f. de l'enfant dans le ventre de sa mère. La f. des minéraux dans le sein de la terre. La f. de ce terrain paraît due à des éruptions volcaniques. La f. d'un abcès.* || L'action de former, d'organiser, d'instituer. *La f. d'un régiment, d'un corps d'armée. La f. d'une administration. Depuis sa f., cet établissement n'a fait que s'accroître.* || T. Gramm. La manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou dont un mot passe par ses diverses formes. *La f. d'un adjectif verbal. La f. d'un temps, d'un mode. Règles de f. des pluriels.* || T. Tactiq. Le mouvement qu'exécute un corps de troupes pour prendre telle ou telle disposition. *La f. en colonne. La f. en bataille.*

Enc. — Les géologues emploient le mot de *Formation* dans deux sens bien différents : ainsi ils s'en servent, tantôt pour désigner la nature des terrains, tantôt pour indiquer leur origine : c'est dans le premier sens qu'ils disent *f. crayeuse*, *f. argileuse*, etc., et dans le second, qu'ils disent *f. ignée* ou *plutonienne*, *f. aqueuse* ou *neptunienne*. Cette dernière acception est plus conforme à l'étymologie du mot f., et par conséquent doit être seule conservée. Dans ce second sens, on distingue les terrains en trois catégories ou formations, savoir : les *formations neptuniennes* ou *aqueuses*, qui ont été produites par les eaux, les *formations plutoniennes* ou *ignées*, qui ont été produites par l'action du feu, et les *formations mixtes*, qui sont le résultat de l'action combinée de l'eau et du feu. Chacune de ces catégories se subdivise en un certain nombre de groupes. Ainsi, les formations neptuniennes comprennent les formations *marines* et les formations d'*eau douce;* les formations plutoniennes sont distinguées en formations d'*épanchement*, d'*éruption*, de *sublimation*, etc.; enfin, les formations mixtes sont dites *pluto-neptuniennes*, lorsque étant d'origine ignée, elles ont été remaniées par les eaux, et *neptuno-plutoniennes*, lorsque étant d'origine aqueuse, elles ont été modifiées par l'action du feu.

FORME. s. f. (latin. *forma*). L'état phénoménal sous lequel nous percevons la matière. *La matière et la f. La matière est susceptible de toutes sortes de formes, de revêtir toutes sortes de formes.* — Dans la Philos. scolast., *Formes substantielles,* Les apparences particulières sous lesquelles chaque corps se manifeste à nous. —T. Chim. *F. solide, liquide, gazeuse,* État solide, etc. ‖ T. Théolog. *La f. d'un sacrement, la f. du baptême,* V. Sacrement, etc. = La figure extérieure d'un corps, la configuration d'une chose. *La f. d'un homme, d'un animal. La f. d'un oiseau, d'un poisson. L'excellence de la f. humaine. L'ange apparut à Tobie sous la f. d'un voyageur. La f. du visage, de la tête, du nez, etc. Cette montagne a la f. d'un cône. Tailler quelque chose en f. de croissant. F. ronde, circulaire, ovale, conique. La f. d'un vase, d'un dôme. Cela commence à prendre f., à prendre une bonne f., une meilleure f. Cela est d'une f. agréable. Changer de f. Revêtir une f. nouvelle.* — Au plur., se dit particul. Des contours d'un objet. *Les formes du corps. Un homme qui a des formes athlétiques. Les formes de la gazelle sont sveltes et gracieuses. La beauté, l'élégance des formes. Des formes heurtées. Les formes élancées de l'architecture gothique. Les formes lourdes, sévères de l'architecture égyptienne.* ‖ Par anal., se dit Du style, des diverses manières d'exprimer sa pensée. *Il faut varier les formes de son style. Cette phrase a une f. trop poétique. Les formes oratoires ne conviennent pas à ce sujet.* ‖ Fig., L'aspect, la manière dont une chose se présente aux yeux ou à l'esprit. *Tous les maux que j'avais soufferts reprenaient à mes yeux cent formes nouvelles. On y voit la misère sous toutes ses formes. C'est toujours le même sentiment, mais sous une f. différente. La mort s'offrit à nous sous ses formes les plus hideuses.* ‖ La constitution d'une chose, la manière dont elle est disposée, organisée. *Changer la f. du gouvernement. Autrefois, la f. de l'administration variait dans nos diverses provinces.* ‖ La manière dont on fait une chose, dont on la présente, dont on la traite; se dit par opposition à Ce qui constitue essentiellement cette chose, à ce qui en fait le fond. *Donner à un roman la f. épistolaire. Pour faire entendre la vérité aux grands, il employait la f. de l'apologue. Sa critique aurait produit plus d'effet encore, si la f. en eût été plus polie. Il a su donner à ce sujet une f. neuve et originale. La f. a rajeuni le fond. Son livre pèche par la f. Le défaut de la f. ne détruit pas le mérite du fond.* — T. Logiq. *La f. d'un argument,* La manière dont ses diverses parties doivent être disposées. *Mettre un argument en f. Voilà un argument en f.* — *Par f. de,* En manière de... *Je lui dis cela par f. d'avis, de menace, de compliment.* ‖ T. Gramm. *La f. d'un mot*, se dit en parl. D'un mot considéré par rapport à sa composition, à ses modifications. *Ce mot a une f. grecque. Ce mot a eu d'abord telle f. La f. du singulier, du pluriel. Les formes actives et passives d'un verbe.* = *Forme* se dit fréquemment, surtout au plur., pour désigner Les règles établies, les manières de procéder, la façon dont on doit se conduire dans une affaire particulière. *Rechercher une fille dans les formes, en faire la demande en f. Un mariage fait dans les formes. Il n'y manque aucune f. Régler la f. d'un vœu, d'un serment. Formes légales, judiciaires, administratives. Il faut observer les formes requises. Se tenir dans les formes. Les formes ont été constamment suivies. Faire le procès à quelqu'un dans les formes. Il traite ses malades dans les formes. On a violé toutes les formes de la justice. Manquer, pécher dans la f., par la f. Défaut de f. Sans aucune f., sans autre f. de procès. Un testament en bonne f. Un acte délivré en f. exécutoire.* ‖ T. Procéd. S'emploie absol., en parl. Des formes judiciaires, par oppos. à Ce qui fait le fond ou la nature d'un procès. *Il est des cas où la f. emporte le fond.* — *Pour la f.*, Afin d'observer les cérémonies ordinaires, afin de se conformer aux usages reçus, de sauver les apparences. *C'est une chose qu'il faut faire pour la f. J'ai dit cela pour la f.* ‖ Par anal., se dit aussi, au pl., Des manières de s'exprimer ou d'agir habituelles à une personne. *Malgré ses formes un peu rudes, c'est un excellent homme. Des formes grossières. Des formes polies, honnêtes.* — Employé absol., dans cette acception, *Formes* se prend toujours dans le sens de Manières polies. *Un homme qui a des formes. Avec des formes, en y mettant des formes, vous obtiendrez ce que vous voulez.* = Dans plusieurs industries, telles que celles du chapelier, du cordonnier, du cartonnier, du papetier, du raffineur de sucre, etc., on donne le nom de *Forme* à un Moule plein ou creux qui sert à donner aux objets la forme qu'ils doivent avoir. *Mettre un chapeau en f., sur la f. Mettre une f. dans un soulier. Il faut retirer le sucre des formes. Etc.* — Par extens., les chapeliers et les cordonniers appellent encore *Forme*, les premiers, La partie du chapeau qui est faite sur le moule nommé *Forme,* et les seconds, La partie de dessus d'un soulier. *La f. de ce chapeau est trop évasée. La f. de ce soulier est toute gâtée.* ‖ T. Imprim. Voy. Typographie. ‖ * T. Mar. Voy. Bassin. ‖ T. Art vétér. Tumeur osseuse qui se développe à la couronne du cheval, au-dessus du biseau du sabot. ‖ T. Chasse. *Un lièvre en f.*, Un lièvre au gîte. ‖ *Forme,* se dit encore D'un banc garni d'étoffe et rembourré, et Des stalles qui sont dans un chœur.

Syn.— *Figure.*— La *forme* est de l'essence de la matière, la *figure* n'est qu'un accident de celle-ci. En conséquence, le mot *forme* a une signification plus concrète, et celui de *figure* une signification plus abstraite. La *forme* résulte de la construction et de l'arrangement des parties, la *figure* est plus particulièrement la *forme* superficielle des choses. *Forme* se dit mieux des choses palpables, et *figure* des choses visibles. Le statuaire crée des *formes*, le peintre représente des *figures*. On dit les *formes* du corps, parce que l'on considère ses dimensions, ses proportions; on dit la *figure* en parlant du visage, parce qu'on ne considère, pour ainsi dire, que sa surface et l'aspect qu'elle présente. La même *forme*, selon le point de vue où l'on se place, pourra présenter plusieurs *figures*. En parlant de style, la *forme* est le moule dans lequel on jette sa pensée; elle doit donc varier suivant la nature de celle-ci et de son objet; les *figures* sont des façons de s'exprimer qui appartiennent à tous les écrivains, à tous les styles, à tous les sujets.

FORMEL, ELLE. adj. Exprès, précis, positif. *Paroles formelles. Termes formels. Voici le texte f. de la loi. C'est une des clauses formelles du contrat. Il a reçu un démenti f. Dénégation formelle. Contradiction formelle.* ‖ T. Philos. *Cause formelle,* Voy. Cause.

FORMELLEMENT. adv. En termes exprès, précisément, clairement. *La loi le défend f. Le contrat porte f. Il s'y est opposé f. Il l'a nié f. Elle a déclaré f. que...* ‖ Dans la Philos. scolast., se disait par oppos. à *Matériellement.*

FORMER. v. a. Donner l'être et la forme. *Dieu a formé l'homme à son image; il l'a formé du limon de la terre.* ‖ Façonner, donner une certaine forme, une certaine figure. *Le potier forme les vases et leur donne telle figure qu'il veut. F. un triangle. F. des lettres, des caractères. F. un nœud.* — Figur., *F. des nœuds, des liens, etc.*, S'engager dans quelque union. ‖ Par extens., Façonner par les leçons, instruire, faire contracter les habitudes propres à une certaine destination. *F. un jeune homme. Je lui formerai l'esprit, le caractère. F. la jeunesse d'un prince. F. quelqu'un à la vertu, aux bonnes mœurs. F. un disciple, un apprenti. Il faut beaucoup de temps pour f. de bons administrateurs. C'est l'expérience qui forme les hommes. La lecture des bons livres forme les mœurs. F. des soldats, des marins. C'est la guerre qui forme les généraux.* — Dans un sens anal., on dit : *Il forma son style sur celui de Tacite. Les anciens sont les meilleurs modèles sur lesquels on puisse f. son goût, se f. le goût. Se f. le goût par l'étude des grands écrivains.* ‖ Dans un sens plus général, *Former* sign. Produire, faire, opérer, ou Composer, constituer. *F. un son. F. une voix articulée. F. des pas en dansant. Les canaux qui formaient ces îles semblaient se jouer dans la campagne. Les eaux ont formé un ravin profond. Les vapeurs qui forment les nuages. Les arbres formaient un berceau. Il faut tant d'hommes pour f. un régiment. Les anneaux qui forment une chaîne. Les sons qui forment un accord. F. un concert de voix et d'instruments. Les mots qui forment une phrase. Près d'ici, la route forme un coude. Les lignes qui forment un triangle, un carré. Ils formèrent le cercle autour de lui. Le bataillon forma le carré. De hautes montagnes forment une enceinte autour de leur territoire. Ces deux objets forment un contraste frappant. Cette dissertation forme à elle seule la moitié de l'ouvrage. C'est le style qui forme le seul mérite de cet ouvrage. Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentiments, formaient emtre eux une union indissoluble. La constance dans ses entreprises formait le caractère de Pierre le Grand.* ‖ Concevoir, produire dans son esprit. *F. un dessein, une résolution, un projet. Se f. une idée claire de quelque chose. F. des vœux, des souhaits, des désirs. Se f. des chimères. Je n'ai point à me reprocher d'avoir osé f. un espoir téméraire.* — Exposer, proposer ce qu'on a conçu. *F. une objection, une difficulté. F. sa plainte devant le juge. F. opposition.* ‖ Organiser, instituer, établir. *F. un bataillon, un escadron. Il forma une réserve de cent mille hommes. F. une société, une académie. F. une république, une monarchie. Les établissements que les Hollandais avaient formés en Afrique. F. une cabale, une conspiration. F. une ligue. F. un engagement, une liaison.* — *F. un siége,* Commencer le siége d'une place, ouvrir les travaux. *Il a investi la place, mais il n'a pas encore formé le siége.* — *F. une entreprise,* La concevoir et travailler à l'exécuter. *Les grandes entreprises qu'il avait formées furent interrompues par sa mort.* ‖ T. Gram. En parl. Des mots d'une langue, Les composer, leur faire prendre toutes les formes dont ils sont susceptibles. *Ce mot a été formé de tel autre par corruption. F. les temps d'un verbe. Du participe présent on forme l'imparfait, en changeant* ant *en* ais. = se Former. v. pron. Se dit dans la plupart des sens qui viennent d'être indiqués. *Le poulet se forme dans l'œuf. Les traits de son visage commencent à se f. Sa taille se forme. Un jeune homme se forme en voyant le monde. Il se forme très-bien aux affaires. L'esprit et le goût se forment en lisant de bons auteurs. Il faut vous f. sur de bons modèles. Son style commence à se f. Les sons se forment dans le larynx. Il s'est formé un gouffre en cet endroit. Les météores qui se forment dans l'air. Un orage se formait sur nos têtes. Des rassemblements se formèrent sur divers points de la ville. Il se forma autour de nous un cercle de curieux. Les idées, les images qui se forment dans notre esprit. La plupart de ces villes se formèrent en république. Des bandes de voleurs se formèrent. L'assemblée se forma en comité secret. Une conspiration se forma contre les étrangers. Le futur des verbes français se forme ordinairement de l'infinitif.* ‖ En parlant De troupes qui manœuvrent, *Se f.*, sign. Prendre une certaine disposition, se ranger dans un certain ordre. *La troupe se forma sur la droite. Les soldats se formèrent en colonne, en bataille.* Absol., *Les troupes se formèrent devant la caserne.* = Formé, ée. part.

*** FORMERET.** adj. et s. m. T. Archit. V. Voûte.

*** FORMIATE.** s. m. T. Chim. Voy. Formique.

FORMICA-LEO. s. m. T. Ent. V. Planipennes.

FORMICANT. adj. m. T. Méd. Voy. Pouls.

*** FORMICATION.** s. f. T. Méd. Fourmillement.

*** FORMICIENS, * FORMICITES.** s. m. pl. T. Ent. Voy. Fourmi.

FORMIDABLE. adject. 2 g. Redoutable, qui est à craindre, ou qui inspire une grande crainte. *Une armée f. Une puissance f. C'est la chose du monde la plus f. Un aspect f. Il s'était rendu f. par la rapidité de ses conquêtes. Cet homme s'est rendu f. à ses voisins.*

FORMIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des formes pour les chaussures.

*** FORMIQUE.** adj. m. T. Chim.

Enc. — D'anciens observateurs, tels que Targus et Lungham, avaient déjà remarqué que le contact des Fourmis avec les pétales humides de certaines plantes (bourrache, chicorée sauvage, etc.) avait pour effet de décolorer ces parties, lorsque Wray, en 1670, constata que ces insectes, soumis à la distillation, donnaient un acide semblable à l'esprit de vinaigre. Plus tard, en 1749, Margraff démontra que ce produit était un acide particulier. Enfin, les travaux de Berzelius et des chimistes contemporains l'ont fait connaître sous tous les rapports.—L'*Acide formique* est une combinaison de carbone, d'hydrogène et d'oxygène (C^2HO^3,HO). Il n'est connu qu'uni à une molécule d'eau. Dans cet état, il est liquide, incolore, fortement acide, et dégage une odeur piquante et caractéristique, c.-à-d. celle des Fourmis. Une seule goutte de cet acide, déposée à la surface de la peau, y détermine la formation d'une ampoule. Il bout à 100°, et cristallise à quelques degrés au-dessous de 0. Sa densité est égale à 1,117.—Dans les laboratoires, on prépare l'acide f. non plus en soumettant des Fourmis à la distillation, mais en faisant réagir un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse sur certaines substances organiques, telles que le sucre, l'amidon, la gomme, l'acide tartrique, etc. Mais le procédé le plus ingénieux est celui de Berthelot, qui consiste à soumettre à l'action d'une douce chaleur, pendant 12 à 15 heures environ, un mélange d'acide oxalique du commerce et de glycérine avec de l'eau. Le même chimiste est parvenu à produire de l'acide f. de toutes pièces, en chauffant pendant plusieurs jours de l'oxyde de carbone avec de l'hydrate de potasse légèrement humecté. — Les *Formiates*, c.-à-d. les sels résultant de la combinaison de l'acide f. avec une base, sont tous solubles dans l'eau et décomposables par la chaleur. Traités par l'acide sulfurique ordinaire, ils dégagent de l'acide f. reconnaissable à son odeur.

FORMUER. v. a. T. Vén. Faire passer la mue à un oiseau. = Formué, ée. part.

FORMULAIRE. s. m. Livre, recueil de formules. *F. des notaires. F. des actes de procédure. F. pharmaceutique. F. magistral.* ‖ Se dit encore De tout ce qui contient quelque formule, quelque formalité à observer, quelque profession de foi. *F. de dévotion. Signer un f. de foi.* = S'est dit particulièr. et absol., Du bref émané de la cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius. *Il refusa de signer le Formulaire.*

FORMULE. s. f. Modèle qui contient les termes formels et exprès sous lesquels un acte authentique, solennel, religieux, etc., est ou doit être conçu. *La f. d'un acte. F. de serment. F. de droit. Recueil de formules. F. de prières.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit De certaines façons de s'exprimer dont on se sert habituellement dans les diverses relations de la vie. *Des formules de politesse. Supprimons dorénavant entre nous les vaines formules. La f. qui termine une lettre.* ‖ T. Mathém. V. Algèbre. ‖ * T. Chim. Voy. Chimie.

Enc. — En termes de Médecine et de Pharmacie, on appelle *Formule* l'exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. — L'*Art de formuler* n'est pas une chose facile, et qui puisse s'exposer dans une série de propositions ou de règles. Pour choisir et réunir de la manière la plus convenable les différentes substances qui doivent entrer dans la composition d'un médicament destiné à produire tel ou tel effet, il faut connaître parfaitement les propriétés chimiques et physiologiques de ces substances et leurs usages thérapeutiques; il faut savoir encore la réaction des principes immédiats les uns sur les autres, et, ce qui est beaucoup plus difficile, comment, un principe immédiat étant donné, ses propriétés physiologiques ou ses usages thérapeutiques peuvent être modifiés par un ou plusieurs autres principes qui lui sont associés et qui sont administrés en même temps.

Les diverses sortes de préparations usitées en médecine se distinguent en *officinales* et en *magistrales*. On donne le nom de *préparations officinales* à celles dont la composition est indiquée dans le Codex, et qui se trouvent le plus souvent toutes préparées dans les pharmacies : il n'est donc point, en général, nécessaire de donner le détail de leur formule. Les *préparations magistrales* sont celles dont la composition est indiquée en détail par le médecin, et que les pharmaciens préparent immédiatement d'après la formule qui leur est apportée. — Quand on compose une formule, trois choses doivent surtout préoccuper : 1° le choix de la substance active; 2° la dose; 3° les associations. La substance active peut être, ou un corps inorganique, ou un principe immédiat, ou un produit, ou une partie végétale ou animale. On réunit quelquefois plusieurs substances actives dont l'effet peut, ou s'ajouter, ou se modifier, ou se neutraliser. Trouver la substance qui convient le mieux dans un cas donné, voilà le génie du thérapeutiste, qui est beaucoup plus rare qu'on ne pense.

La fixation de la dose est, après le choix de la substance active, le problème le plus important et le plus difficile. En variant les doses d'une même substance, les effets physiologiques peuvent non-seulement varier d'intensité, mais encore différer complétement. Rendons claire cette proposition par quelques exemples. Le sulfate de soude, administré à haute dose, n'est point absorbé ; son action est locale et bornée à la surface intestinale, il agit alors comme purgatif; à dose faible, au contraire, il est absorbé et devient diurétique. Il en est de même du nitrate de potasse. Administré à haute dose, il agit comme purgatif ; à doses plus faibles, dites *réfractées*, son action est diurétique. La digitale à haute dose agit comme éméto-cathartique ; à dose réfractée, elle est absorbée, agit sur la circulation et devient diurétique. L'ipécacuanha à haute dose agit sur l'appareil gastro-intestinal comme vomitif et souvent comme purgatif ; à dose plus faible, il provoque des vomituritions sans vomissements ni purgations; à dose moindre encore, sa présence ne se manifeste par aucun trouble sensible de l'estomac ou des intestins : dans ce cas, il est absorbé, et il modifie la sécrétion de l'appareil pulmonaire ; on dit alors que le médicament a été administré à *dose altérante*. On voit, d'après cela, combien est grande l'influence de la dose. En outre, celle-ci doit nécessairement varier suivant l'âge, le sexe, l'habitude, l'idiosyncrasie, la période de la maladie, et suivant une foule d'autres conditions que nous ne pouvons indiquer, mais que le vrai praticien doit apprécier. Toutefois, relativement à l'âge, on est en général dans l'habitude de diminuer la dose dans les proportions suivantes. Pour un adulte, la dose entière étant prise pour unité, on donnera, au-dessous d'un an, 1/15 à 1/12; à deux ans, 1/8; à trois, 1/6; à quatre, 1/4; à sept, 1/3; à quatorze, 1/2; à dix-huit, 2/3; de vingt à soixante, 1; au-dessus de cet âge, on suit la gradation inverse.

Lorsqu'on écrit une formule, on est dans l'usage de la faire précéder, soit du signe ♃, soit des lettres *R* ou *Pr*, ce qui signifie *recipe*, *prenez* : puis on inscrit les diverses substances les unes au-dessous des autres, en commençant par la plus active; et l'on ajoute ensuite l'auxiliaire et le correctif, s'il doit y en avoir, et l'on finit par l'intermède et l'excipient. Anciennement toutes les formules étaient écrites en latin ; aujourd'hui on ne fait guère usage de cette langue que lorsqu'on veut cacher au malade ou à ceux qui l'entourent les noms des remèdes auxquels on a recours. Autrefois aussi, on employait des signes particuliers pour indiquer les poids ; aujourd'hui on se sert du gramme. Nous ne donnerons ici, ni l'explication de ces signes, ni celle des abréviations encore usitées dans les formules, car elles se trouveront au mot Pharmacie.

FORMULER. v. a. T. Jurispr. *F. un acte, un jugement, etc.*, Le rédiger en la forme accoutumée. ‖ T. Méd. et Pharm. *F. une ordonnance*, La rédiger selon les règles et avec les termes de l'art. *Le médecin avait mal formulé son ordonnance.* — Absol., *Il ne sait pas f.* ‖ T. Mathémat. et Chimie. Exprimer, au moyen d'une formule, le résultat d'un calcul algébrique, le résultat et les circonstances d'une loi naturelle, la composition chimique d'un corps, les phénomènes d'une réaction, etc. = Formulé, ée. part.

FORNICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui commet le péché de fornication. *L'Écriture dit que ni les fornicateurs ni les adultères n'entreront dans le royaume des cieux.*

FORNICATION. s. f. (latin. *fornicatio*, de *fornix*, petite chambre voûtée où se tenaient, à Rome, les prostituées). Le péché de la chair entre deux personnes qui ne sont ni mariées, ni liées par aucun vœu. *Le péché de f. Commettre f.* Ce mot et le précédent ne sont guère usités qu'en matière de religion.

FORNIQUER. v. n. Commettre le péché de fornication. Peu usité.

FORPAÎTRE ou **FORPAISER.** v. n. T. Vén. Se dit Des bêtes qui vont chercher leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.

FORS. prep. (lat. *foras*, dehors). Excepté, hormis, à la réserve de. *Ils ont tous péri, f. deux ou trois. Tout est perdu f. l'honneur.* Vieux.

FORSENANT. adj. T. Chasse. Se dit D'un chien qui a beaucoup d'ardeur.

FORT, FORTE. adj. (lat. *fortis*). Robuste, vigoureux). *Un homme f., extrêmement f. Un homme grand et f. Un homme f. et ramassé. Avoir le bras f., la main forte, les reins forts. Être f. des reins. Avoir une forte constitution. Il est assez f. pour porter ce fardeau. Vous êtes plus f., moins f. que lui. Il faut être bien f. pour résister à ce travail. Ce cheval n'est pas assez f. pour le carrosse. Un oiseau qui a l'aile forte.* ‖ Grand et puissant de corps, épais de taille. *Un f. mulet. Un cheval f. du dessous.* On dit, dans un sens analog., *Cette jeune fille a la taille trop forte, elle est trop forte de la taille. Avoir la jambe forte, la main forte, etc.* ‖ En parl. Des choses, sign. souvent Gros, épais, solide, tenace, capable de résister à toute force qui tend à séparer leurs parties. *De fortes murailles. Une forte digue. Ces solives ne sont pas assez fortes. Cet arbre est déjà f. De la vaisselle d'argent extrêmement forte. Il faut une barre de fer plus forte. Ce drap est très-f. et durera longtemps. Voilà de la toile très-forte. Cette étoffe n'est pas assez forte. Un cuir f. et qui résiste à l'eau. Ce papier est trop f. C'est une terre forte et difficile à labourer.* — *Colle-forte*, Sorte de colle plus tenace que la colle ordinaire. ‖ Par analog., se dit Des villes et des places de guerre, et sign. Qui est en état de résister aux attaques de l'ennemi. *Ville forte. Place forte. Les dehors sont encore plus forts que le corps de la place. Cette place est forte d'assiette.* On dit de même, relativement à la difficulté de l'attaque : *La position de cette ville est très-forte. L'ennemi occupait des positions très-fortes dont il fallait le déloger.* — *Ville forte, place forte*, s'emploient souvent pour dire simpl. Qu'une ville est munie de fortifications. ‖ En parlant Des bois, des blés, etc., Touffu, serré. *Les blés sont forts cette année. La haie est trop forte pour qu'on puisse y passer.* ‖ Rude, difficile, pénible. *Un ressort qui est très-f. C'est un travail trop f. pour lui. Une montagne forte à monter. A deux lieues d'ici, il y a une forte montée.* Fam., *Le plus f. en est fait*, Le plus difficile, le plus désagréable de la chose est fait. ‖ Puissant, soit par le nombre, soit par les ressources dont on dispose, soit par quelque circonstance; se dit tant au sens physique qu'au sens moral. *L'ennemi était plus f. que nous. Il est plus f. en nombre. Leur armée était très-forte en artillerie, en cavalerie. La division que nous avions devant nous était forte de dix mille hommes. Son parti est le plus f. Ils étaient forts de nos divisions. Ils sont forts par leur union. Vous avez tort de vous attaquer à plus f. que vous. Vous aurez affaire à forte partie. C'est le plus f. qui fait la loi. La raison du plus f. Céder au plus f. On est bien f. quand on a la justice pour soi. Être fort de sa conscience. Il est f. de la protection du ministre. Être f. en raisons. Cette habitude est si forte chez lui, qu'il n'a jamais pu s'en défaire.* — Fam., *Cela est plus f. que moi, que lui*, se dit D'une passion, d'une aversion, d'une habitude, qu'on ne peut surmonter. ‖ Fig., se dit De ce qui est considérable dans son genre. *Une forte somme. Un nombre plus f. qu'un autre. De forts appointements. Un f. salaire. Les journées de travail sont plus fortes à Paris qu'en province. Une forte dépense. Une forte tâche. Poids f. Mesure forte. On y laissa un f. détachement. Un f. ruisseau.* — *Un ordinaire f.*, Une table servie tous les jours copieusement. *Une forte entrée*, Une entrée copieuse; on dit aussi dans ce sens, *Un plat f., très-f.* ‖ Figur., se dit pour Intense, énergique, impétueux, etc. *Une forte chaleur. Une forte pluie. Un vent f. Un orage très-f. Une forte gelée. A cet endroit de la rivière le courant est très-f. Une forte douleur. Une forte maladie. Une forte fièvre. Il a le pouls f. et élevé. Une forte purgation. Une forte impulsion. Une forte résistance. Des sons très-forts. Une forte détonation.* — *Voix forte*, Voix pleine et qui se fait bien entendre. ‖ Figur., s'emploie dans le même sens en parlant Des choses morales. *Il conçut pour elle une forte inclination. Avoir une forte passion pour quelque chose. Cette émotion était trop forte pour elle. Cela fit une forte impression sur son esprit. Elle recherche les émotions fortes.* ‖ Se dit spécialement en parl. De l'activité de certaines choses qui font une vive impression sur le goût ou l'odorat. *L'acide sulfurique est plus f. que l'acide acétique. Cette lessive n'est pas assez forte. Ce vinaigre est très-f. Liqueurs fortes. Une saveur forte. Une odeur forte. Ce tabac est trop f. pour moi. Bière forte. Cidre f. Le piment a un goût très-f.* — Dans un sens particulier, se dit D'une substance qui est excessivement âcre, désagréable au goût, à l'odorat. *Du beurre f. Avoir l'haleine forte.* — *Eau-forte*, V. Eau. — En parlant D'un liquide, d'une couleur, etc., se dit dans le sens de Chargé, foncé en couleur. *Ce bouillon n'est pas assez f. Voilà du café qui est trop f. Couleur forte. Des teintes trop fortes.* —* On dit aussi, dans ce sens, *F. en couleur. Ce vin est trop f. en couleur.* ‖ Fig., en parlant Des choses de raisonnement, signifie Bien fondé, solide, appuyé sur de bons principes. *Ces raisons me paraissent assez fortes. L'objection est forte. Cet ouvrage est très-f. de raisonnement. Votre raisonnement n'est pas f. C'est un des plus forts arguments pour prouver l'immortalité de l'âme.* — Par comparaison du plus au moins, on dit, *A plus forte raison*, Avec d'autant plus de raison. *Si l'on doit toujours être sobre, à plus forte raison doit-on l'être quand on n'a pas une bonne santé.* ‖ Fig., en parlant Du style, des expressions, sign. Énergique, qui frappe, qui entraîne. *Une expression forte. Un style f. et concis. Une éloquence forte et rapide. Ce discours est f. de style.* — Par ext., Dur, offensant. *Cette expression-là est un peu forte. Ce que vous dites là est trop f. L'épithète est forte.* — Fam., on dit D'une chose qui surprend désagréablement, qui semble extraordinaire ou difficile à croire, *Voilà qui est f., cela me paraît f., etc.* ‖ Fig., Habile, expérimenté. *Il est très-f. en grec. Il est f. sur ces matières-là, il y est plus f. que personne. Vous n'êtes pas assez f. pour bien traiter cette question. Être f. aux échecs, au billard. Il est très-f. à l'épée. Il est beaucoup plus f. que vous.* — Fam., *Il est f. pour parler*, se dit par raillerie De celui qui parle beaucoup plus qu'il n'agit. ‖ *C'est une tête forte, une forte tête*, C'est un homme de beaucoup de capacité. *C'était une des plus fortes têtes du conseil.* * Se dit très-souvent ironiq., *La plus forte tête de l'endroit.* On appelle aussi, *Tête forte*, Un homme qui peut boire beaucoup sans en être incommodé. ‖ *Avoir l'esprit f.*, Avoir de la vigueur, de la pénétration et de l'étendue d'esprit. — Dans un sens partic., on appelle *Esprit f.*, Une personne qui se pique de ne pas croire les vérités de la religion, ou, en général, Qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. *C'est un esprit f. Elle fait l'esprit f. Les prétendus esprits forts.* ‖ Fig., en parl. De l'âme, du caractère, sign. Ferme, magnanime, courageux. *C'est un homme qui a un caractère f., qui a l'âme grande et forte. Cela est l'annonce d'une âme forte. Cela est d'une âme forte. La femme forte de l'Écriture.* ‖ *Se faire f.*, S'engager à quelque chose, se rendre caution, se rendre garant. *Il s'est fait f. de réussir. Elle s'est fait f. d'obtenir le consentement de ses parents. Se faire f. pour quelqu'un.* On dit de même, *Se porter f. pour quelqu'un*, Répondre du consentement de quelqu'un.

Syn. — *Robuste, Vigoureux.* — *Fort* exprime l'activité et la puissance sous tous les aspects possibles, *vigoureux* se dit surtout de la force considérée dans son action, et *robuste* de la *même force considérée à l'état passif. L'homme fort* peut produire des effets considérables, porter une lourde charge, soutenir *une attaque puissante, résister* à une grande fatigue; l'homme *vigoureux* déploie dans l'action une grande énergie, *une grande* vivacité; l'homme *robuste* possède une force de résistance considérable. On est *fort* par la parfaite harmonie de toutes les puissances actives de l'organisme; on est *vigoureux* par le développement musculaire et l'ardeur du sang; on est *robuste* par la structure, par la constitution des parties solides du corps. Il n'est pas facile de vaincre ou de faire céder ce qui est *fort;* ce qui est *vigoureux* renverse les obstacles par son impétuosité; ce qui est *robuste* résiste efficacement à la fatigue et aux travaux.

FORT. s. m. *Les forts de la halle,* Les portefaix qui font le service de la halle aux blés de Paris. ‖ Dans le style élevé, Celui qui a la force et la puissance, par opposition à Faible. *Protéger le faible contre le f.* ‖ En parlant Des choses, L'endroit le plus solide, le plus résistant dans une chose. *Mettre une poutre sur son f. Le f. de la voûte. Le f. de la balance. Le f. de l'épée.* — Fig., on dit aussi, *Connaître le f. et le faible d'une affaire.* ‖ L'endroit le plus épais et le plus touffu d'un bois. *S'enfoncer dans le f. du bois. Courir dans le f.* — T. Chasse. Le repaire, la retraite de certains animaux, parce qu'ils se réfugient toujours dans l'endroit le plus épais du bois. *Relancer une bête dans son f.* ‖ Le temps où une chose est dans son plus haut point, dans son plus haut degré; se dit dans cette acception, tant au sens phys. qu'au sens moral. *Dans le f. de l'été, de l'hiver. Au plus f. de la tempête, du combat, Au plus f. de la mêlée. Au plus f. de mon sommeil. Dans le f. de la fièvre, de la douleur, etc.* ‖ Fig. et fam., Le genre de savoir, de talent, etc., qui distingue particulièrement une personne. *Son f., c'est l'histoire, l'archéologie. La critique est son f. C'est là son f. C'est le prendre par son f. que de l'attaquer sur l'économie politique. Tout le f. de cet homme est la mémoire.* ‖ Famil., *Du f. au faible, le f. portant le faible,* V. FAIBLE. ‖ T. Guerre. V. FORTERESSE.

FORT. adv. Vigoureusement, d'une manière forte. *Frappez f. Poussez un peu plus f. Vous criez trop f.* ‖ Extrêmement, beaucoup. *Il pleut, il vente f. Elle lui plaît f. Il est f. en colère. Il nie f. et ferme. Cela lui tient f. au cœur. Il est f. à son aise.* — Placé devant un adj., *Fort* exprime le superlatif. *Il est f. beau, f. laid. Ce morceau est f. bon. Cela est f. bien, f. mal. J'en ai été f. surpris. Il n'est pas f. habile. Il a gelé très-fort.*

FORTE. adv. [On pron. *Forté.*] T. Mus. Mot italien qui signifie Fort, et qui se met dans un morceau de musique pour indiquer que le son doit être renforcé. *Observez bien les forte.*

FORTEMENT. adv. Avec force, avec vigueur, d'une manière ferme et solide. *Il le saisit f. par le bras, par le milieu du corps. Cela tient f. à la muraille.* ‖ Fig., Avec energie, avec force, avec ardeur. *Il a f. insisté sur ce point. C'est un ouvrage f. pensé. Vos paroles ont agi f. sur son esprit. Désirer une chose f. Travailler f.* — *Des contours, des muscles, etc., fortement dessinés,* Des muscles, des contours, etc., dont la saillie est très-prononcée. En parlant Du visage, on dit, dans un sens anal., *Il a des traits f. prononcés.*

FORTE-PIANO. s. m. [On pron. *Forté.*] T. Mus. Voy. PIANO.

FORTERESSE. s. f. Lieu fortifié, destiné à recevoir ne garnison et à défendre un pays.

Enc. — Les termes de *Forteresse* et de *Fort* ne sont point synonymes. En effet, dans le langage militaire, on applique le nom de *Fort* à une espèce particulière de fortification, soit permanente, soit passagère, soit isolée, soit liée à d'autres ouvrages, tandis que le mot de *forteresse* ne s'emploie qu'en parlant d'un ensemble de fortifications permanentes ayant en général une étendue considérable. En outre, le *fort* n'a ordinairement d'autres habitants que les soldats chargés de le garder, tandis qu'une *forteresse*, précisément à cause de son étendue, renferme en général une population civile plus ou moins considérable. Quant au terme de *Place forte* ou simplement de *Place*, il s'applique à toute localité pourvue de fortifications permanentes. Les places fortes se divisent en trois catégories : *on appelle places de* 1^{re} *classe*, celles qui sont construites sur un polygone de 12 côtés ou davantage; places de 2^e *classe*, celles *qui ont de 7 à 11 côtés*; *et places de* 3^e *classe*, celles qui ont moins de 7 côtés. Enfin, on donne le nom de *Postes fortifiés* à de petites places de dernier ordre dans lesquelles on ne met en général garnison qu'en cas de guerre. Les places fortes sont presque toutes *établies sur les frontières*, où elles sont en outre échelonnées de manière à former plusieurs lignes de défense placées en arrière les unes des autres et complétées ou liées entre elles au moyen de forts, de fortins ou de redoutes situés dans les intervalles.

La liste suivante contient les noms des places de guerre qui couvrent nos frontières et les mettent à l'abri de l'invasion; nous les énumérons par ordre de frontières. — FRONTIÈRE DU NORD. *Places fortes :* Dunkerque et Fort-Louis, Gravelines et Fort-Philippe, Bergues et Fort-Français, Lille, Condé, Douai et fort de Scarpe, Valenciennes, Bouchain, Maubeuge, le Quesnoy, Cambrai, Avesnes, Landrecies (Nord); Calais et ses forts, Boulogne et son château, Saint-Omer, Aire et fort Saint-François, Montreuil, Béthune, Arras (Pas-de-Calais); Abbeville, Péronne, citadelle d'Amiens (Somme); château de Guise, la Fère, Laon (Aisne); Charlemont, Rocroy, Mézières, Sédan *et son* château (Ardennes). *Postes :* Saint-Venant (Pas-de-Calais); citadelle de *Doullens, château de Ham (Somme).* — FRONTIÈRE DE LA MEUSE AU RHIN. *Places :* Givet (Ardennes); Montmédy et *Médybas,* Stenay, *Verdun (Meuse); Longwy, Thionville, Sierck,* Metz, Bitche (Moselle). *Postes :* Weissembourg, et Lauterbourg (*Bas-Rhin*). — FRONTIÈRE DU RHIN. — *Places :* Haguenau, la Petite-Pierre, Strasbourg, Phalsbourg, Schelestadt (Bas-Rhin); *Marsal, Lunéville,* Toul *(Meurthe)*; Neuf-Brisach et Fort-Mortier, Béfort (Haut-Rhin); Langres (Haute-Marne). *Postes :* Drusenheim, Lichtenberg (Bas-Rhin); château de Montbéliard (Doubs); Chaumont (Haute-Marne). — FRONTIÈRE DU JURA. *Places :* Besançon, fort de Joux (Doubs); forts de Salins (Jura), Auxonne (Côte-d'Or); fort des Rousses, fort de l'Écluse (Ain). *Postes :* Fort de Pierre-Châtel (Ain). — FRONTIÈRE DES ALPES. *Places :* Fort Barrault, Grenoble et sa citadelle (Isère); Briançon et ses forts, fort Queyras, Mont-Dauphin, Embrun (Hautes-Alpes); Seyne et son château, Tournoux, Colmars et son château, Entrevaux et son château, citadelle de Sisteron (Basses-Alpes); Antibes et Fort-Carré (Var); Lyon et ses forts (Rhône). *Postes :* Fort-Saint-Vincent (Basses-Alpes); citadelle du Pont-Saint-Esprit (Gard). — FRONTIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE. *Places :* Fort des îles Sainte-Marguerite, citadelle de Saint-Tropez, forts des îles d'Hyères, Toulon (Var); forts de Marseille (Bouches-du-Rhône); Aigues-Mortes (Gard); citadelle de Montpellier, fort de Cette, fort de Brescou (Hérault); Narbonne (Aude). *Postes :* Fort de Bouc (Bouches-du-Rhône); tour Silvéréal, fort Peccais (Gard); tour du grau d'Agde (Hérault); tour de la Nouvelle (Aude). — FRONTIÈRE DES PYRÉNÉES. *Places :* Collioure, fort Saint-Elme, Bellegarde, *Perpignan et sa citadelle,* fort Les Bains, Prats-de-Mollo et fort Lagarde, Villefranche *et son* château, *Montlouis et sa citadelle (Pyrénées-Orientales)*; Carcassonne (Aude); château de Lourdes (Hautes-Pyrénées); citadelle *de Saint-Jean-Pied-de-Port,* Navarreins, Bayonne et sa citadelle (Basses-Pyrénées); Dax et son château (Landes). *Postes : Fort de Port-Vendres, château de* Salces (Pyrénées-Orientales); Saint-Jean-de-Luz, fort Socoa (Basses-Pyrénées). — FRONTIÈRE DE L'OCÉAN. *Plaes :* Fort de Médoc, citadelle de Blaye (Gironde); Rochefort, citadelle de l'île d'Oléron, fort de l'île d'Aix, la Rochelle, fort Laprée de l'île de Ré (Charente-Inférieure); fort Penthièvre de Quiberon, ville et citadelle de Belle-Isle, citadelle de Port-Louis, Lorient (Morbihan); Concarneau, Brest, lignes de Quelern (Finistère). *Postes :* Fort de Grave (Gironde); fort de Royan, fort Chapus, fort de l'île Madame, fort Lupin, fort Fouras (Charente-Inférieure); fort Saint-Nicolas des Sables-d'Olonne, fort de l'île Dieu, fort de l'île de Noirmoutiers (Vendée); batteries de Minden et de Saint-Nazaire, château de Nantes (Loire-Inférieure); fort Lacroix de l'île de Groix (Morbihan); fort Cicogne de l'île de Glénans, fort Bertheaume (Finistère). — FRONTIÈRE DE LA MANCHE. *Places :* Saint-Malo, fort de Châteauneuf (Ille-et-Vilaine); Mont-Saint-Michel, Granville, Cherbourg, fort de la Mogue, fort de Tatibou (Manche); château de Caen (Calvados); le Havre, Dieppe (Seine-Inférieure), *Postes :* Fort Céson, château du Taureau (Finistère); fort des Rimains *(Ille-et-Vilaine)*; forts de l'île Saint-Marcouf, Carentan (Mancho). — INTÉRIEUR. *Places :* Paris, Vincennes (Seine); Soissons *(Aisne)*; *Vitry (Marne); Dijon* (Côte-d'Or). *Postes :* Château d'Angers, château de Saumur *(Maine-et-Loire).* — CORSE. *Places : Bastia, Bonifacio, citadelle* d'Ajaccio, Calvi et fort Manzello, citadelle de Corte. *Postes : Tour de Farinoli, château d'Aleria, Porto-Vecchio, tour de* Girolata, tour d'Algajola, île Rousse, Saint-Florent, Ponte-*Nuovo, fort Vivario,* fort de Bogognano, *tour de Giraglia.*

FORTIFIANT, ANTE. adj. Qui augmente les forces; se dit Des remèdes et des aliments. *Le vin est un remède et un aliment f.* ‖ Subst., au masc., *Prendre un f.*

FORTIFICATION. s. f. Ouvrage de terre ou de maçonnerie qui sert à fortifier une place. *On répara les fortifications de toutes les places.* ‖ L'art de fortifier. *Cet ingénieur entend bien la f.* ‖ L'action même de fortifier. *On travaille à la f. de telle place.*

Enc. — La *Fortification* est l'art d'organiser une position de telle sorte que la troupe qui l'occupe puisse résister sans trop de désavantage à une autre troupe plus considérable. On donne encore le même nom aux obstacles, soit naturels, *soit artificiels*, que l'assailli *oppose à l'assaillant* : de là la distinction des *fortifications* en *naturelles* et *artificielles*. Mais les obstacles de la première espèce ne présentant *qu'imparfaitement les conditions nécessaires* pour une bonne défense, on est toujours obligé de les combiner avec des constructions faites *de main d'homme,* qui ont pour effet de donner au point fortifié toute la valeur possible : *c'est à ces* constructions que l'on applique plus spécialement la dénomination de *Fortifications*, et c'est dans ce sens exclusivement que *nous* prendrons ce terme dans le cours de cet article.

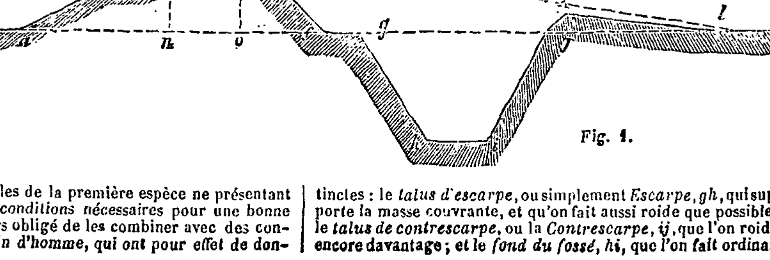

Fig. 1.

On distingue en outre les fortifications en passagères et permanentes, suivant le but que l'on se propose d'atteindre. Les *premières s'emploient quand il s'agit de mettre en état de défense* un point dont l'importance n'est que momentanée et dépend de la *position respective des armées en présence,* tandis qu'on a recours aux secondes, quand il s'agit de soustraire à l'action de l'ennemi une localité dont les richesses ou l'emplacement géographique et topographique rendent la conservation constamment utile. Néanmoins il n'existe aucune différence essentielle entre les ouvrages de la f. permanente et ceux de la f. passagère. En effet leur nature est absolument la même. Cependant il est habituel, dans la f. passagère, d'employer isolément des moyens de défense que l'on combine ensemble dans la f. permanente. — En conséquence, nous parlerons d'abord de la f. passagère, parce que, ses éléments étant moins complexes, il nous sera plus aisé de faire comprendre ses procédés; nous passerons ensuite à la f. permanente où nous verrons comment on combine ensemble, pour offrir une résistance supérieure, les divers ouvrages que nous connaîtrons déjà; enfin, nous terminerons en exposant la marche suivie dans l'attaque et la défense des places.

I. *F. passagère.* — Les travaux de f. passagère sont souvent désignés sous le nom de *Fortifications de campagne*, quelquefois même sous celui de *Retranchements*. Leur développement sur le terrain est appelé le *Tracé*, et l'on nomme *Relief* leur hauteur au-dessus du niveau du sol.

A. *Retranchement simple.* — Tout retranchement doit remplir ces deux objets : intercepter les projectiles ennemis, et empêcher l'assaillant d'arriver jusqu'au défenseur pour l'attaquer à l'arme blanche. On obtient ce double résultat en creusant un *Fossé* assez large et assez profond pour arrêter l'ennemi, et en formant avec les terres excavées et rejetées vers l'intérieur *une levée;* ou remblai, appelée *Masse couvrante* ou *Parapet*, qui intercepte les projectiles et augmente en même temps l'obstacle. *Chacune de ces parties a des formes nettement définies,* tant pour la facilité des constructions que pour rendre possible *une bonne défense. On les termine habituellement par des surfaces* planes auxquelles on donne le nom de *Talus*, quand elles *sont plus ou moins inclinées. La Fig. 1 représente le profil d'un* retranchement établi sur un terrain horizontal : *abcdef* est le parapet *ou masse couvrante, ghij le fossé,* et *anofgjlm* la *ligne* de niveau du sol naturel. L'arête *d*, qui se trouve à la partie supérieure du prisme du remblai, est la *Crête intérieure* du retranchement; on l'appelle aussi *Ligne couvrante*, parce qu'elle abrite les défenseurs, et *Ligne de feu*, parce que ces derniers déchargent leurs armes par-dessus. C'est la partie la plus élevée de la f., et sa hauteur au-dessus du sol varie avec l'élévation de l'objet à garantir et celle que l'assaillant peut donner à son arme : 2 mèt. suffisent pour couvrir un fantassin, et 2 m. 50 pour couvrir un cavalier. Le talus *de* s'appelle la *Plongée;* il sert aux fusiliers pour appuyer l'arme afin de diriger leur tir, et a une inclinaison telle que le défenseur puisse découvrir tout ce qui se présente en avant, à partir du bord extérieur du fossé *k*. Le *talus extérieur*, *ef*, qui se trouve en avant de la plongée doit être assez doux pour ne pas trop se dégrader sous l'action des projectiles ennemies, et présenter néanmoins assez de roideur pour qu'on ne puisse pas le gravir trop facilement : on est d'ailleurs obligé de varier cette inclinaison suivant la nature des terres. L'arête *e*, qui est formée par l'intersection de la plongée et du *talus* extérieur, se nomme *Crête extérieure*, et l'on applique la dénomination d'*épaisseur du parapet* à la distance *no comprise entre* les plans verticaux qui passent par *les deux* crêtes. Cette épaisseur doit être proportionnée à la force des *projectiles dont l'ennemi peut faire usage : en général*, *on* la fait égale à une fois et demie l'enfoncement de ces derniers, *ordinairement entre 1 m. 60 et 4 m.; 70 centim. suffisent pour* les balles d'infanterie. En dedans du retranchement et à 1 m. 30 en contre-bas de la *crête intérieure, on établit une sorte de* marche horizontale, *bc*, appelée *Banquette*, sur laquelle se postent les défenseurs pour faire feu : on donne à cette partie une largeur de 80 cent. à 1 m. 20, suivant qu'elle doit recevoir un ou deux rangs de fusiliers. On roidit autant que possible le *talus intérieur cd*, afin que les hommes soient mieux couverts et moins éloignés du point où ils appuient leurs armes. Le *talus de banquette*, *ab*, facilite la montée du terrain naturel ou *Terre-plein* sur la banquette : en conséquence, on lui donne une pente très-douce. En avant du parapet, du côté de la campagne, se trouve la *Berme*, *fg*, à laquelle on donne de 30 centim. à 1 m. de largeur, suivant que la terre est forte ou légère; elle a pour objet de permettre aux hommes de relever les terres éboulées et de reculer la masse du parapet afin que son poids n'écrase pas les bords du fossé. Celui-ci se compose de trois parties distinctes : le *talus d'escarpe*, ou simplement *Escarpe*, *gh*, qui supporte la masse couvrante, et qu'on fait aussi roide que possible; le *talus de contrescarpe*, ou la *Contrescarpe*, *ij*, que l'on roidit encore davantage; et le *fond du fossé*, *hi*, que l'on fait ordinaitement horizontal, à moins qu'il ne soit très-humide, auquel cas on lui donne une légère pente pour diriger les eaux vers l'extérieur. La largeur du fossé se compte toujours à la partie supérieure : elle ne peut être moindre de 4 m.; autrement l'ennemi pourrait la franchir aisément au moyen de planches ou de madriers. Quant à sa profondeur, elle ne peut dépasser 4 m. ni être au-dessous de 2 : car, dans le premier cas, il serait trop difficile de rejeter les terres sur la berme, et, dans le second, l'excavation ne présenterait pas un obstacle suffisant. En avant de la contrescarpe, on construit quelquefois un petit remblai *jkl*, appelé *Glacis*, qui est soutenu du côté du fossé par un talus incliné, et dont le plan supérieur ou *plan de glacis*, ***kl***, est ordinairement parallèle à la plongée, mais inférieur de quelques centimètres. Le glacis a pour objet d'ajouter à la force des retranchements en rendant la descente du fossé plus difficile à effectuer par l'assaillant, et en couvrant par son élévation la *Fraise* que l'on place souvent sur la berme. Les terres du glacis sont fournies par un élargissement du fossé ; quelquefois cependant on se les procure en creusant une sorte d'avant-fossé. Mais alors il faut que la nouvelle excavation puisse être vue de la ligne couvrante, et on la garnit d'un rang d'*Abatis*, c.-à-d. de fortes branches d'arbres entrelacées les unes avec les autres, assujetties par des piquets, et les pointes tournées vers l'ennemi. —Tel est le profil ordinaire des fortifications de campagne; mais des raisons tirées, tantôt de la nature ou de la topographie du terrain, tantôt des intérêts du moment, y font introduire quelquefois de nombreuses modifications. Dans tous les cas, les dimensions en sont réglées, soit par des considérations militaires, soit par des considérations de facilité de construction.

Dans la description que nous venons de faire, nous avons supposé que le fossé et le parapet formaient une ligne droite continue. Mais les feux des défenseurs étant toujours perpendiculaires à la direction de la crête intérieure du parapet, il est facile de concevoir que, si le retranchement est construit en ligne droite, l'espace qui précède le fossé ne pourra être défendu que par des feux directs, et que l'assaillant se trouvera à couvert aussitôt qu'il arrivera dans l'excavation. Un retranchement en ligne droite ne peut donc opposer qu'une faible résistance. On remédie à cet inconvénient en interrompant les directions de manière à former des parties saillantes dont les feux, en se croisant, battent parfaitement les abords de l'ouvrage et en rendent l'attaque très-difficile. Dans tous les cas, et quelle que soit la forme générale à laquelle on s'arrête, il faut toujours que les différentes parties du retranchement se *flanquent*, c'est-à-d. se défendent réciproquement. En outre, pour que ce flanquement soit efficace, on ne doit éloigner une partie flanquée de celle qui la défend que de 150 à 240 m. au plus, qui est la portée maximum du fusil d'infanterie ordinaire. En brisant la direction des retranchements, on forme nécessairement des *angles saillants*, c.-à-d. dont le sommet est tourné vers l'extérieur, et des *angles rentrants*, c.-à-d. dont le sommet est tourné vers les défenseurs. On donne le nom de *Capitale* (Fig. 2) à la ligne *ab* qui divise un angle saillant en deux parties égales, celui de ***Faces*** aux deux côtés ***ea***, ***da***, qui le constituent, et celui de *Gorge* à la ligne *cd*, qui joint les extrémités des faces. Les coups de feu partant perpendiculairement à la projection horizontale de la crête intérieure, le terrain placé en avant du sommet de l'angle saillant ne se trouve pas défendu par les feux des faces. On applique à cet espace, *eaf*, la dénomination de ***secteur sans feux***. Enfin chaque espèce d'angle a des limites d'ouverture qu'il ne convient pas de dépasser : ainsi, l'ouverture d'un angle rentrant ne doit jamais descendre au-dessous de 90°, ou de l'angle droit, parce qu'alors les défenseurs des deux faces pourraient s'atteindre, et celle d'un angle saillant ne doit pas dépasser 90° ou 100°, parce que, au delà, le flanquement est très-défectueux.

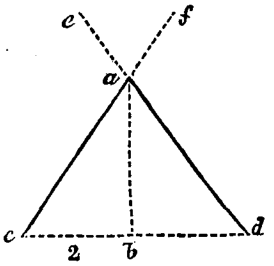

2

Les positions que l'on se propose de défendre sont, tantôt impossibles à tourner, et tantôt, au contraire, plus ou moins accessibles d'un ou de plusieurs côtés. Dans le premier cas, on les protége, soit au moyen d'ouvrages *ouverts à la gorge*, c.-à-d. du côté de l'intérieur, soit à l'aide de retranchements qui occupent toute la longueur du front vis-à-vis de l'ennemi, et auxquels on donne le nom de *Lignes*. Dans le second, on les garantit en construisant des ouvrages *fermés*, c.-à-d. clos de toutes parts.

B. *Ouvrages ouverts à la gorge*. — Les ouvrages ouverts à la gorge sont le *Redan*, la *Lunette*, la *Tenaille*, la *Queue d'aronde*, et le *Bastion*.

1° Le *Redan* se compose de deux faces égales formant un angle saillant, dont l'ouverture varie entre 60° et 180°. On ne donne pas plus de 50 mèt. à chacun de ses côtés. C'est un ouvrage qui est en général de peu de valeur, car ses fossés sont sans défense et le secteur sans feux très-grand. On ne l'emploie guère que pour couvrir un petit pont, une avenue, une porte, etc. Quand les faces du redan sont inégales, l'ouvrage prend le nom de *Crémaillère*, et l'on appelle *Crochet* la plus petite face, tandis que l'autre se nomme *Grande branche* (Fig. 3).

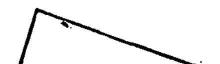

3

2° Souvent, quand on veut défendre une position avec un redan, si le terrain par lequel l'ennemi peut arriver s'étend sur la gauche ou la droite des parties battues par les faces, on y ajoute (Fig. 4) deux autres faces qui font avec les premières des angles saillants. Ces nouveaux retranchements, *bd*, *ce*, s'appellent *flancs*, et l'ouvrage lui-même reçoit le nom de *Lunette*. Une lunette comprend donc quatre côtés, deux faces, *ab*, *ac*, et deux flancs, *bd*, *ce*, qui ont communément, ceux-ci de 15 à 25 mètres de développement, et celles-là de 40 à 60. L'ouverture de l'angle saillant varie entre 60° et 180°, comme pour le redan, tandis que celle des *angles d'épaule*, c'est-à-d. des angles formés par les faces et les flancs, est au-dessous de cette dernière limite.

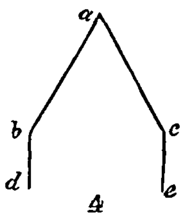

4

3° La *Tenaille* se compose de deux faces qui font un angle rentrant (Fig. 5). La longueur des faces ne doit pas dépasser 60 m. Quant à l'angle, il ne peut descendre au-dessous de 90°, ni dépasser 120°, si l'on veut que le fossé de chaque face soit en partie flanqué par les feux de l'autre face. Au reste, quel que soin que l'on prenne, ce flanquement n'est jamais parfait, car il y a toujours dans le rentrant un espace sans feux, appelé *Angle mort*, qui résulte de la pente de la plongée et du relief absolu de la f. On élève des tenailles, quand on peut appuyer leurs faces à des obstacles naturels dont on est maître.

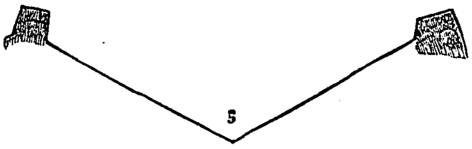

5

4° La *Queue d'aronde*, appelée aussi *Bonnet de prêtre* (Fig. 6), est une grande tenaille à laquelle on a ajouté deux flancs ou *Branches*, dont la longueur varie suivant l'étendue de terrain que l'on veut battre. Cet ouvrage sert aux mêmes usages que la lunette.

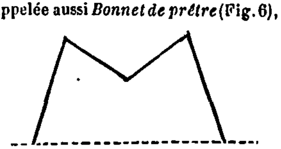

6

5° Comme la lunette, le *Bastion* (Fig. 7) se compose de quatre parties, deux *faces* ou *pans*, *ab*, *ac*, et deux *flancs*, *be*, *cd*; seulement, elles ont des dimensions différentes. L'angle *a* se nomme *angle saillant* ou *flanqué*, et les angles *b*, *c*, *angles d'épaule*.

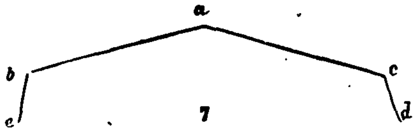

7

Deux demi-bastions réunis par un retranchement rectiligne, c.-à-d. par une *Courtine*, forment un *Front bastionné* (Fig. 8). Dans tout front de ce genre, on distingue : deux *faces*, *ab*, *cd*; deux *flancs*, *be*, *cf*; une *courtine*, *ef*; deux *angles d'épaule*, *abe*, *dcf*; deux *angles de défense*, *bed*, *cfa*; et deux *angles flanquants*, *rentrants* ou de *flanc*, *bef*, *cfe*. En outre, on appelle *Angle de tenaille*, l'angle *aod* formé par le prolongement des faces ; *côté extérieur*, la ligne *ad* qui joint le saillant des demi-bastions ; *perpendiculaire du front*, la droite *po* qui joint le milieu du côté extérieur à l'angle de tenaille ; et *lignes de défense*, les deux lignes *af*, *de*, qui joignent les saillants aux angles flanquants. Ainsi qu'il est facile de le concevoir, la courtine est la partie la plus forte du front, tandis que les saillants des bastions en sont les points les plus faibles. Aussi, quand on attaque un ouvrage bastionné, c'est sur les bastions que l'on dirige les coups, c'est à leurs faces que l'on fait brèche afin d'y pénétrer. Dans un front bastionné bien construit, les lignes de défense ne doivent pas dépasser 150 ou 170 m.; les faces sont généralement comprises entre les 2/5 et les 2/7 du côté extérieur, qui est au plus de 250 m., et l'on donne aux flancs 12 m. au moins. Quant à la courtine, son développement dépend du relief absolu de l'ouvrage et de la pente de la plongée; mais on fait toujours en sorte que les plans de plongée se rencontrent au milieu du fossé de la courtine, à 50 centim. au plus au-dessus du fond.

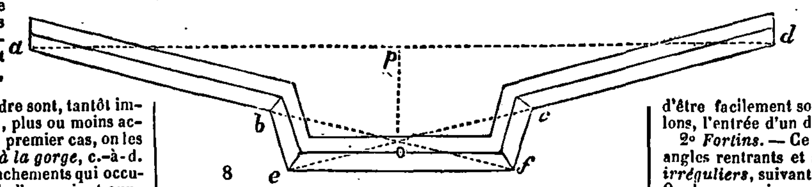

8

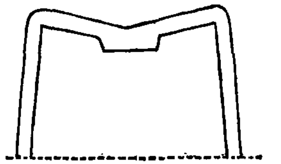

9

Deux demi-bastions joints ensemble par une courtine et terminés latéralement par deux longs retranchements appelés *ailes* ou *branches*, constituent un *Ouvrage à cornes* (Fig. 9). Si l'ouvrage a un bastion complet entre ses deux demi-bastions, il prend le nom d'*Ouvrage à couronne*. Enfin, on lui donne le nom d'*Ouvrage à double couronne*, lorsqu'il se compose de deux bastions et de deux demi-bastions. (Fig. 10.)

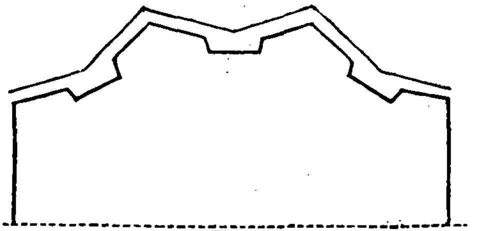

10

C. *Ouvrages fermés à la gorge*. — On en distingue trois espèces : les *Redoutes*, les *Fortins* et les *Forts*.

1° Une *Redoute* est un ouvrage de forme polygonale qui ne présente que des angles saillants : on lui donne ordinairement la forme carrée (Fig. 11). Cette sorte de f. a le défaut d'avoir les fossés sans défense et un secteur privé de feux à chaque angle. Malgré cela, on en fait un très-grand usage, parce que son tracé est fort simple et qu'il ne faut pas plus de 24 heures pour la construire. Lorsqu'une redoute ne doit être occupée que par de l'infanterie, on ne donne pas moins de 20 m. à chacune de ses faces. Une redoute de cette dimension a besoin d'une garnison de 150 hommes environ qui, rangés sur la banquette à raison de 3 hommes pour 2 mètres courants, laissent disponible une réserve de 30 hommes. Si l'ouvrage doit recevoir de l'artillerie, ses dimensions sont nécessairement plus considérables. Quant à l'entrée, on la place toujours sur le côté le moins exposé, et on la couvre par un des moyens dont nous parlerons bientôt. Les redoutes servent surtout pour défendre des points avancés attaquables de tous côtés, mais à portée d'être facilement soutenus, comme, par exemple, des mamelons, l'entrée d'un défilé, les ailes d'une position.

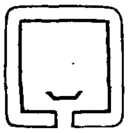

11

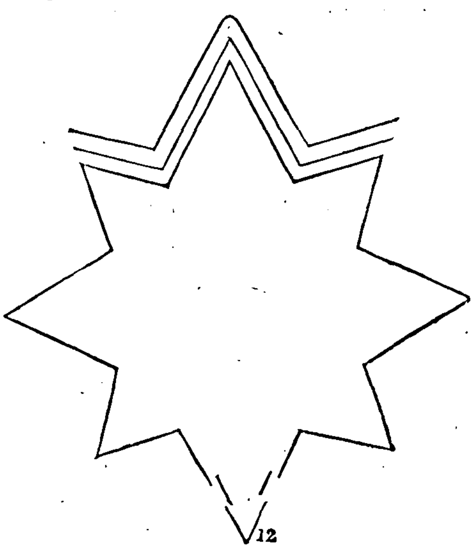

12

2° *Fortins*. — Ce sont des ouvrages de forme polygonale à angles rentrants et à angles saillants. On les dit *réguliers* ou *irréguliers*, suivant que leurs angles sont égaux ou inégaux. On donne aussi aux premiers, à cause de leur configuration générale, le nom de *fortins étoilés* (Fig. 12). Les fortins sont d'une meilleure défense que les redoutes, parce que les secteurs sans feux des angles saillants sont sillonnés par des feux croisés. On peut donner aux fortins 4, 6, 8, 10 ou 12 saillants ; mais le flanquement ne commence réellement d'avoir lieu que lorsque les ouvrages ont 8 pointes, les angles rentrants étant de 105°, tandis qu'il disparaît quand ils en ont 12, les mêmes angles ayant alors 90° d'ouverture. Dans les pays accidentés, la forme du terrain règle celle des travaux, qui sont alors plus ou moins irréguliers ; mais les angles sont constamment soumis aux règles ordinaires, suivant lesquelles ils doivent être au-dessus de 60°, s'ils sont saillants, et entre 90° et 120°, s'ils sont rentrants. Dans tous les cas, un fortin n'acquiert une grande valeur qu'avec des faces de 25 à 30 m. de longueur; mais un ouvrage à 8 pointes, qui a ces dimensions, exige près de 800 hommes pour sa défense.

3° Les *Forts* sont des ouvrages fermés, au tracé desquels on emploie les fronts bastionnés. On les construit pour défendre les positions d'une importance considérable. Les plus simples présentent quatre fronts : on les appelle *forts carrés* (Fig. 13). On les dit *pentagones*, *hexagones*, etc., quand ils ont cinq fronts, six fronts, etc. Au reste, lorsqu'ils dépassent cette dernière limite, ils ne sont plus considérés comme ouvrages de campagne et rentrent, quoique établis en terre, dans la catégorie des places de guerre, et leur grand terrassement les fait compter dans les attributions de la fortification permanente. — Les côtés des forts ne peuvent pas avoir moins de 100 m. de longueur, afin que les différentes parties de chaque front aient un développement suffisant, et leur relief doit être très-élevé pour que les feux d'un flanc ne puissent pas atteindre les défenseurs de l'autre. Enfin, leur entrée se place habituellement sur le milieu d'une courtine, du côté le moins exposé, et on la couvre souvent au moyen d'un petit redan, dont les fossés communiquent avec ceux des faces qui les battent.

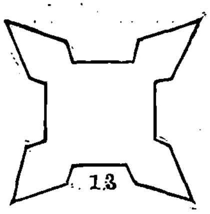
13

D. *Lignes*.— On les divise en trois catégories, les *lignes continues*, les *lignes à intervalles*, et les *lignes à ouvrages isolés*.

1°. Les *Lignes continues* sont des ouvrages qui se développent sur une position, sans autres interruptions que celles qui sont nécessaires pour faciliter la circulation. On les divise en lignes *à redans* (Fig. 14), lignes *à crémaillères* (Fig. 15), lignes *à tenailles* (Fig. 16), et lignes *à bastions* ou lignes *bastionnées* (Fig. 17), suivant les éléments dont elles sont composées. Leurs extrémités sont ordinairement défendues par des obstacles naturels, tels que des marais, des bois, etc., ou par des ouvrages détachés, et on les dispose de manière que toutes leurs parties puissent se flanquer mutuellement. Afin de ne pas interrompre entièrement la circulation et de faciliter l'entrée et la sortie des reconnaissances, on les interrompt de distance en distance, et ces interruptions, appelées *passages*, sont masquées par des retranchements qu'on désigne sous le nom de *Traverses*. — Les lignes continues ont été d'un très-fréquent usage jusque vers la fin du dernier siècle. Mais on a reconnu depuis qu'enfermer une armée derrière des retranchements de ce genre, c'est lui enlever la plus essentielle de ses qualités, la mobilité, et, par suite, la possibilité d'agir offensivement en profitant d'une circonstance heureuse. D'ailleurs ces retranchements *sont faciles à forcer, parce que, comme ils s'étendent quelquefois* sur une longueur de plusieurs lieues, il est presque impossible d'empêcher l'ennemi de pénétrer sur un point ou sur un autre, et de prendre alors toute la f. de flanc et à revers.

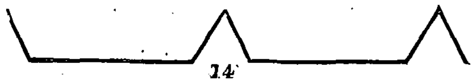
14

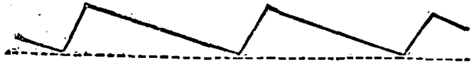
15

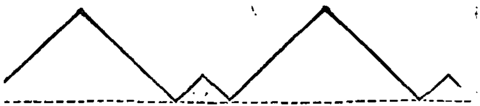
16

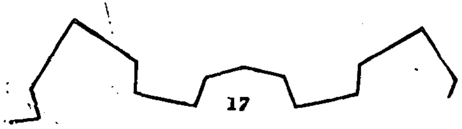
17

2° Les *lignes à intervalles* sont formées par des ouvrages simples ouverts à la gorge que l'on dispose sur un ou plusieurs rangs, et que l'on place à des distances convenables pour qu'ils puissent se défendre mutuellement. Les fortifications de ce genre offrent cet avantage que, si, à la suite d'une surprise, l'ennemi vient à s'en emparer, il ne peut s'y abriter contre un retour offensif. Quand les lignes ne doivent avoir qu'un rang, on les compose ordinairement de lunettes, qui ont leur saillant sur la ligne de front et leur capitale perpendiculaire à cette même ligne. Si elles ont deux rangs, chacun d'eux est formé de lunettes, et celles du second sont placées dans les intervalles des ouvrages du premier. Enfin, quand elles en ont trois, les deux premiers sont construits au moyen de lunettes disposées comme nous venons de le dire, tandis que le troisième est fait de redans (Fig. 18) qui portent leurs feux dans les intervalles des précédents, flanquent directement les lunettes du second, et défendent à bonne portée le secteur sans feux de celles du premier. — Au lieu d'ouvrages ouverts à la gorge, on compose quelquefois les lignes *à intervalles de redoutes carrées, que l'on dispose de telle sorte* que leurs faces se flanquent réciproquement (Fig. 19). Ces lignes ont sur les précédentes l'avantage de mieux se plier *aux irrégularités du terrain.* Elles permettent, en outre, de passer facilement de la défensive à l'offensive, grâce aux intervalles des ouvrages. Enfin, le peu d'étendue relative de leur développement exigeant moins de monde pour les construire et les défendre, il en résulte que l'on a des réserves plus fortes à porter sur les points menacés.

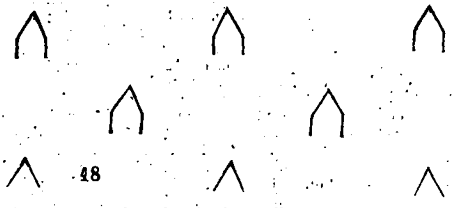
18

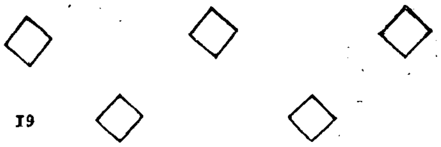
19

3° Les *Lignes à ouvrages détachés* consistent en un ou plusieurs *rangs d'ouvrages indépendants les uns des autres*, et ne se prêtant mutuellement aucun secours. L'importance et la force de ces ouvrages dépendent de celles des positions à défendre, et leur emplacement, ainsi que leur forme, est subordonné à la configuration du sol. Dans tous les cas, il est indispensable qu'ils commandent tous leurs abords et qu'ils soient fermés. S'ils ne remplissent pas cette dernière condition, il faut que leur gorge s'appuie à des obstacles infranchissables. Enfin, une route stratégique placée en arrière les relie les uns aux autres, ainsi qu'avec la position occupée par l'armée de défense. Parmi les lignes à ouvrages détachés les plus célèbres dans l'histoire militaire, nous citerons celles de Torres-Vedras, en Portugal.

E. *Défilement*. — Dans tout ce qui précède nous avons supposé, non-seulement que les crêtes étaient horizontales et situées à la même hauteur pour toutes les parties du retranchement, mais encore que le terrain d'où partent les feux était également horizontal, du moins dans la limite de la portée des armes. Or, ces circonstances se présentent rarement dans la nature, et il arrive presque toujours que les ouvrages sont dominés par des hauteurs, de sorte que, si l'on ne modifiait pas leur relief, les défenseurs seraient exposés aux coups plongeants de l'ennemi. On donne le nom de *Défilement* à l'art de mettre les défenseurs d'un ouvrage à l'abri de ces coups, et l'on dit qu'un ouvrage est *défilé*, quand son intérieur est soustrait aux feux partant des hauteurs voisines. Cependant, en général, on ne cherche à garantir les défenseurs que sur une zone d'une certaine largeur en arrière du parapet, et l'on applique la dénomination de *ligne de défilement* à la ligne qui forme la limite de cette zone. On défile un ouvrage par l'exhaussement de son relief ou par l'abaissement de son terre-plein, mais il suffit toujours, quand il ne renferme que de l'infanterie, de placer ses crêtes dans un plan (*plan de défilement*) qui passe à 2 m. au moins (2 m. 50, s'il y a de la cavalerie) au-dessus du terre-plein que l'on veut couvrir, et qui laisse au moins à 1 m. 50 au-dessous de lui toutes les hauteurs dangereuses dans la limite de la portée des armes. La *recherche de ce plan peut avoir lieu de plusieurs manières*, mais c'est aux traités spéciaux qu'il faut demander des détails à ce sujet. Enfin, il arrive quelquefois que la configuration du terrain est telle que le défilement ne peut avoir lieu par les moyens ordinaires. On l'obtient alors en élevant des masses couvrantes en terre que l'on appelle *Traverses*, et auxquelles on donne la forme et les dimensions convenables.

F. *Dispositions particulières*. — Il nous reste à passer rapidement en revue certaines dispositions particulières que l'on prend, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des ouvrages, pour rendre leur défense plus efficace.

1° *Passages*. — On appelle ainsi les solutions de continuité que l'on pratique dans le parapet pour faciliter l'entrée et la sortie des troupes. Comme ces coupures sont des points faibles, on les établit sur les parties les moins attaquables, vers les angles rentrants, dans les fortins et les lignes à redans; sur les courtines, dans les fronts bastionnés; sur les faces près du rentrant, dans les lignes à crémaillères, etc. En outre, pour remédier à l'affaiblissement qui en résulte pour le retranchement, on les couvre, soit au moyen d'un parapet en forme de redan placé en avant de la contrescarpe, soit par une *traverse* qu'on élève à l'intérieur plus ou moins en arrière du retranchement principal (Fig. 11), et à laquelle on donne une longueur suffisante pour qu'elle puisse arrêter les projectiles ennemis entrés par l'ouverture. Cette dernière espèce de construction est munie d'une banquette destinée à recevoir des fusiliers. En avant du *passage, le fossé est quelquefois interrompu; mais, en général*, on préfère y établir un pont de bois léger qui peut se démonter à volonté.

2° *Revêtements*. — Parmi les talus qui limitent le parapet, les uns sont inclinés au talus naturel des terres et n'ont besoin d'aucun secours pour se soutenir. Les autres, au contraire, ont une inclinaison beaucoup plus roide et s'ébouleraient sous l'action des pluies, si on ne les maintenait en place au moyen de revêtements qui tirent leurs noms de la matière avec laquelle on les construit. En conséquence, on distingue les revêtements de *gazon*, de *fascines*, de *clayonnages* et de *pisé*.

3° *Réduit*. — On nomme ainsi un petit ouvrage construit dans un plus grand dont il est destiné à prolonger la défense. Si l'ouvrage principal est considérable, le réduit est un retranchement en terre organisé à la manière ordinaire, presque toujours une redoute, quelquefois une lunette ou un redan ouvert à la gorge et s'appuyant alors sur des parties inaccessibles. Dans tous les cas, on dispose ses faces de manière qu'elles couvrent de leurs feux les parties les plus exposées du grand ouvrage et l'on élève suffisamment son relief, afin que son intérieur soit à l'abri des coups plongeants partis du parapet de ce dernier. Quand l'ouvrage principal a peu de capacité, le réduit consiste habituellement en un *blockhaus* (v. ce mot).

G. *Défenses accessoires*. — On désigne sous ce nom les différentes sortes d'obstacles artificiels que l'on peut créer pour embarrasser la marche de l'ennemi lorsqu'il se dirige sur un ouvrage, *et pour le tenir plus longtemps sous le feu des défenseurs.* Nous nous contenterons de mentionner les principales.

1° Les *Palissades sont de fortes pièces de bois rondes ou* triangulaires, aiguisées par un bout et longues de 3 m. à 3 m. 50, qu'on plante verticalement dans la terre, la pointe en haut, à 7 ou 8 centim. d'intervalle, et qu'on assujettit les unes aux autres au moyen d'un liteau, qui se fixe du côté intérieur et à 50 centim. au-dessous des pointes. Les palissades doivent être abritées du canon : en conséquence, on les place ordinairement au milieu du fond des fossés. D'autres fois, on les établit sur la berme en les inclinant vers le fossé sous un angle de 25° à 30°. Dans ce cas, on les désigne sous le nom de *Fraises*.

2° Les *Palanques* sont des pièces de bois équarries de 20 à 25 centim. de côté sur 3 m. 50 à 4 m. 50 de longueur, et pointues à leur extrémité supérieure. On les enfonce verticalement dans le sol, de manière qu'elles soient exactement jointes ensemble et forment ainsi une muraille impénétrable aux balles : on y pratique ensuite des créneaux. L'ensemble du retranchement ainsi organisé porte aussi le nom de *Palanque*.

3° Les *Trous de loup*, appelés aussi *Trappes* et *Puits défensifs*, sont tout simplement des trous creusés dans le sol en forme de tronc de cône renversé. On leur donne en général 1 m. 40 de profondeur, 2 m. de diamètre à la partie supérieure, et 60 cent. au fond. On plante en outre au fond de chacun d'eux un pieu pointu de 50 à 60 centim. de hauteur. Les trous de loup se placent en avant des glacis ou aux angles morts des fossés. Dans le premier cas, on les emploie sur trois rangs au moins en les disposant en quinconce.

4° *Parmi les autres défenses accessoires, il suffit de nommer* les *Abatis*, les *Chevaux de frise*, les *Chausse-trapes*, les *Fougasses*, etc. Enfin, on met à profit les obstacles que forment les bois, les haies, les murs de clôture, les cours d'eau, etc. Pour ces derniers, on les utilise généralement en produisant, au moyen de barrages ou de digues de terre, des inondations artificielles en avant des ouvrages. On donne à ces inondations le nom de *Blancs d'eau*, quand elles n'ont que 30 à 50 centim. de profondeur.

H. *Mise en état de défense des lieux habités.* — Au lieu de construire des ouvrages en rase campagne, la f. passagère préfère souvent mettre en état de défense des lieux habités, comme villages, hameaux, maisons isolées. Souvent même, on agit ainsi à l'égard d'une ville ouverte, dans le but de protéger un passage ou une retraite, d'assurer une communication, de servir d'appui à des mouvements de troupes, etc. Les moyens de défense varient nécessairement selon la disposition et les avantages que présentent les localités, et selon le temps qu'on a devant soi. On commence par éclairer les accès d'une ville en détruisant les habitations, les haies, les vergers, les bouquets de bois qui ne peuvent être utiles à la défense et qui pourraient au contraire favoriser l'attaque. On coupe les arbres à 65 centim. de terre, afin de gêner la marche de l'ennemi sans masquer les feux des retranchements. On ferme l'enceinte de la ville en profitant des maisons, des murs de clôture, des haies et des fossés. Les ouvertures et tous les points qui pourraient donner accès dans la place sont fermés au moyen de palissades, de palanques ou de fossés couverts par des abatis. On creuse un fossé devant les parties de l'enceinte fermées par des bâtiments ou clôtures, et, si le temps et les moyens le permettent, on défend ses abords par des palissades ou des abatis. Quand il y a près de là quelque cours d'eau dont on peut tirer parti, on ne doit pas négliger cette ressource précieuse. On barricade les rues avec tous les matériaux qu'on a à sa disposition, en donnant à ces barricades assez d'épaisseur pour résister à l'artillerie de campagne, et *assez de hauteur pour ne pouvoir être franchies facilement.* Quand elles sont faites avec des pavés ou autres matériaux dont les éclats peuvent tuer ou blesser les défenseurs, on les revêt, du côté de l'ennemi, avec de la terre, du fumier, des balles de laine, etc. Les barricades doivent être flanquées par les maisons voisines que l'on ne manque jamais de créneler. On couvre par des tambours en palissades ou par des abatis les ouvertures que l'on veut conserver pour les sorties, et on les ferme, soit par une barrière, soit par un cheval de frise. Les parties saillantes de la ville sont garnies de tambours, d'ouvrages de campagne, ou seulement par des créneaux. Ces créneaux doivent avoir à l'extérieur une hauteur de 30 à 35 centim. sur une longueur de 8 à 10, et être évasés à l'intérieur. On les perce à 1 mèt. 70 de hauteur, et l'on place au bas du mur intérieur une banquette pour élever les soldats. L'artillerie, quand on en a, doit être disposée de manière à battre les routes et les points les plus susceptibles d'attaque. On la place derrière les parties saillantes du mur d'enceinte, dans lequel on perce des embrasures, ou bien on l'établit aux saillants des ouvrages en terre. Lorsqu'il existe dans l'intérieur de la ville quelque vaste bâtiment de construction solide, comme un château, une église, on le dispose de manière à servir de réduit, en condamnant les ouvertures inutiles, en couvrant l'entrée par un tambour, en crénelant les murs, et en les entourant, s'il est possible, d'un fossé avec abatis et palissades. — Les villages et les hameaux doivent être retranchés par des moyens analogues. Comme les villages sont *ordinairement entourés de* jardins clos de haies vives, *on peut* se servir de ces haies pour former l'enceinte : on creuse en avant un petit fossé, ou bien on y dispose des abatis pour en rendre les abords difficiles. Pour faciliter les communications intérieures, on abat les haies ou clôtures qui pourraient gêner les mouvements des troupes. On isole l'église et le cimetière, et on les retranche fortement pour les transformer en réduit. En un *mot*, on tire parti de toutes les ressources qu'offrent les lieux pour rendre la défense plus facile, plus longue et plus meurtrière pour l'ennemi.

Têtes de ponts. — On appelle ainsi les retranchements que l'on construit en avant d'un pont pour le mettre à l'abri des attaques de l'ennemi. Le développement et la forme de ces ouvrages sont subordonnés à l'importance de la position et au temps dont on peut disposer. Tantôt ce sont de simples redans ou des lunettes; tantôt ce sont des ouvrages à cornes ou à couronne (Fig. 20. Tête de pont formée par un ouvrage à cornes qu'enveloppe un ouvrage à couronne). Quelquefois ils consistent en lignes continues dont les extrémités s'appuient à la ri-

vière. Dans tous les cas, les faces extrêmes qui aboutissent au cours d'eau doivent, autant que possible, être perpendiculaires à ce dernier, et il faut que l'intérieur des ouvrages puisse être battu dans tous les sens par les feux de batteries, BB, élevées *sur la rive opposée.*

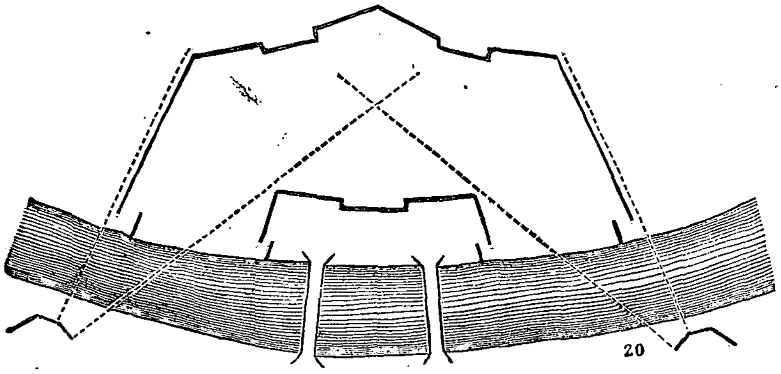

20

II. *F. permanente.* — ***Historique.*** La f. des lieux habités remonte à l'origine même des sociétés. Dans le principe, on se contenta d'entourer les points à défendre d'un ou de plusieurs rangs de palissades : c'est ainsi, par ex., que les sauvages de la Nouvelle-Zélande fortifiaient leurs villages, à l'époque de la *découverte de cette île par le* capitaine Cook. Mais comme ce genre d'obstacle ne pouvait arrêter longtemps l'ennemi, qui était toujours maître d'arriver à portée pour le détruire, on imagina de creuser un fossé du côté de la campagne, et les terres extraites du déblai servirent à former un parapet intérieur sur lequel le défenseur se postait pour combattre. De cette manière l'assiégeant eut plus de difficultés à surmonter pour attaquer l'assiégé corps à corps, et celui-ci dut à la position élevée qu'il occupait une supériorité matérielle qui lui permit de repousser plus aisément l'assaillant. Plus tard, on substitua des murs de maçonnerie aux retranchements de bois et de terre. *Cependant on reconnut bientôt que la forme des nouvelles* fortifications ne permettait pas de découvrir l'ennemi, une fois qu'il était parvenu à se loger dans le fossé : en conséquence, on imagina d'interrompre leur direction plus ou moins rectiligne en construisant de distance en distance des tours qui faisaient saillie à l'extérieur et qui étaient séparées les unes des autres par un intervalle égal au plus à la portée des armes de jet. On donnait ordinairement une grande épaisseur aux murailles afin d'augmenter leur solidité et de pouvoir pratiquer à leur partie supérieure une plate-forme ou *chemin de ronde* assez large pour recevoir les défenseurs. Un mur peu épais courait le long de cette plate-forme du *côté de la campagne*, et servait à garantir les combattants des projectiles de l'ennemi. Ce mur était souvent à hauteur d'appui ; d'autres fois on le faisait assez élevé pour garantir entièrement un homme, mais alors on y pratiquait des *meurtrières*, ou bien on couronnait le mur de *créneaux*, de sorte que l'assiégé pouvait, au moyen de ces ouvertures, surveiller les alentours de la place et lancer à *couvert ses traits contre* l'ennemi. — Ce système de f. a été en usage dans toute l'antiquité, et, nonobstant sa simplicité, il donnait un si grand avantage à la défense sur l'attaque, qu'une ville entourée de bonnes murailles et gardée par une troupe nombreuse et déterminée, pouvait résister pendant plusieurs années, jusqu'à ce que la famine la forçât de se rendre.

Avant l'invention de l'artillerie, on attaquait les forteresses de trois manières : on cherchait à y pénétrer par ruse, on tentait de s'en emparer par escalade, ou enfin, si ces deux moyens échouaient, on procédait à une attaque régulière, c.-à-d. à un *siége* proprement dit. L'assiégeant entourait la ville de deux *retranchements continus : l'un, appelé Ligne de circonvallation*, faisait face à la campagne, et était destiné à s'opposer à la marche des armées de secours, tandis que l'autre, qui portait le nom de *Ligne de contrevallation*, était élevé du côté de la ville, à 600 mèt. environ du premier, afin de mettre le camp, qui était placé entre les deux, à l'abri des entreprises de l'assiégé. Ensuite, pendant qu'une partie des assaillants chassait à coups de traits et de projectiles de tout genre les défenseurs du haut de leurs murailles, les autres comblaient les fossés et attaquaient les murailles elles-mêmes pour y faire brèche. Les anciens, du reste, avaient imaginé un fort grand nombre de machines d'une plus ou moins grande puissance, *soit pour déloger* l'assiégé de ses murailles et de ses tours, soit pour ruiner les maçonneries les plus épaisses et les plus solides. Il nous suffira de rappeler, sans y insister davantage ici, la *baliste*, la *catapulte*, la *vigne*, l'*hélépole*, le *bélier*, le *corbeau*, etc. D'autre part, ils en avaient aussi pour repousser les attaques de l'assaillant, et, en définitive, les moyens de défense étaient supérieurs *à ceux* de l'attaque.

Au moyen âge, l'art de la f., ainsi que nous l'avons vu au mot CHATEAU, resta identiquement le même que dans l'antiquité. La seule invention ingénieuse qu'on voit surgir durant cette longue période est celle des *mâchicoulis*, qui est d'origine arabe. En conséquence, l'attaque et la défense restèrent aussi entre eux dans les mêmes rapports, c.-à-d. que celle-ci demeura supérieure à celle-là. Mais l'invention de la poudre et de l'artillerie ayant changé complétement le système d'attaque, un changement analogue dut nécessairement se produire dans le système de défense. Comme les bouches à feu, à cause de leur *longueur et de leur recul*, *ne pouvaient se mettre en batterie* sur les plates-formes étroites employées jusqu'alors, il fallut d'abord élargir celles-ci en ajoutant des terres en arrière ; c'est ce qu'on appela *remparer* les murailles, et cette masse de terre reçut le nom de *Rempart.* La même cause fit agrandir les tours, que l'on eut, en outre, le soin de *laisser ouvertes du côté* de la ville, afin de faciliter la manœuvre des nouveaux engins. La hauteur des murailles fournissant à l'assaillant le moyen de les battre de loin, on comprit encore qu'il était nécessaire de la réduire. En même temps, les tours, mises au même niveau que les *courtines*, et très-agrandies, reçurent le nom de *Boulevards.* De plus, comme les portes étaient à peu près sans défense, on les protégea par de petits ouvrages appelés *Ravelins*, et que l'on nomma encore *Demi-lunes*, parce qu'on leur donna d'abord une forme demi-circulaire. Enfin, pour soustraire le plus possible les murailles aux coups de l'ennemi, on plaça en avant du fossé une masse de terre, ou *Glacis*, disposée en pente, et de telle manière qu'elle couvrît parfaitement l'ouvrage construit en arrière. Jusqu'alors l'assaillant avait principalement porté ses attaques sur les courtines ; mais quand il vit leur pied si bien défendu, il changea de système et dirigea ses coups sur les boulevards dont la partie avancée était la plus faible. L'assiégé fit disparaître ce défaut en terminant extérieurement ses ouvrages en pointe, et construisit ainsi de véritables *Bastions.* (Disons en passant que le terme *bastion* vient de l'italien *bastione*, qui est dérivé lui-même du mot *bastone*, à cause des pièces de charpente et des clayonnages qui entraient dans sa *construction pour donner plus de solidité aux terres.) Comme* l'ennemi ne peut faire brèche qu'après s'être emparé de la crête du glacis, on imagina de retarder sa marche en établissant, sur le bord extérieur du fossé, un terre-plein pour la fusillade, que l'on appela d'abord *Corridor de contrescarpe*, et auquel on donna plus tard, après l'avoir élargi, le nom de *Chemin couvert*. Le côté intérieur du fossé ou escarpe était encore souvent muni d'un *Chemin de ronde ;* en outre, on construisait quelquefois, vers le milieu de sa hauteur, un deuxième terre-plein ou *Corridor d'escarpe*, qu'on appelait aussi *Fausse-braie*, et qu'on abritait par un mur crénelé derrière lequel le défenseur se plaçait pour tirer dans le chemin couvert. Afin d'augmenter la puissance des feux défensifs contre les batteries de brèche, on établit de l'artillerie dans des casemates construites au-dessous des batteries de flanc des bastions ; mais ces feux casematés offrant de grands inconvénients, on ne tarda pas à les supprimer, et on les remplaça par plusieurs parapets superposés, que l'on abrita des pièces ennemies en modifiant la forme de *la f. Ces modifications consistèrent à prolonger les faces* des bastions de façon à couvrir leurs flancs ; ces parties saillantes reçurent le nom d'*Orillons*, à cause de la forme arrondie qu'elles présentaient généralement ; mais on renonça encore à cette nouvelle disposition. — Sans entrer ici dans de plus longs détails au sujet des progrès de l'art de la f., nous dirons d'une manière générale que c'est la forme et la marche des attaques qui, après avoir amené, dès le XVe siècle, la transformation graduelle de l'ancienne muraille flanquée de tours en front bastionné, ont provoqué tous les perfectionnements successifs introduits dans cette partie de l'art militaire. Parmi les hommes *dont les études et les travaux ont le plus contribué à la formation* du nouveau système de f. imposé par l'invention de la poudre, nous nous contenterons de citer l'Italien Marchi, l'Allemand Daniel Speckle, le Hollandais Freytag, et les Français Errard, De Ville et Pagan, qui vivaient tous au commencement du XVIIe siècle ; mais ils furent dépassés, dans la seconde moitié du même siècle, par le maréchal de Vauban, et par son rival, le Hollandais Cohorn. Les idées de Vauban, modifiées un peu plus tard par Cormontaigne, son disciple, servent encore aujourd'hui de base à l'enseignement de la f. dans nos écoles militaires. Nous devons dire cependant que la f. bastionnée a été, *tant en France qu'à l'étranger, l'objet d'attaques assez vives.* Parmi les ingénieurs qui ont le mieux signalé ses défauts, nous mentionnerons surtout deux Français, Montalembert et Carnot. Les systèmes proposés par ces ingénieurs illustres ont été appliqués du moins en partie dans quelques places fortes étrangères ; mais ces nouvelles fortifications n'ont pas encore été mises à l'épreuve de l'expérience, c.-à-d. d'un siége.

A. *Corps de place.* — Une ville pouvant toujours être inscrite dans un polygone plus ou moins régulier, il suffit, pour la fortifier, de fortifier le polygone qui la circonscrit, et dont les côtés deviennent alors les *côtés extérieurs* d'autant de *fronts bastionnés*, ou d'autant de *fronts de fortification*, car le front bastionné est considéré comme l'unité du système actuel de f. Cependant tous les polygones ne sont pas propres à être fortifiés. En effet, leurs côtés sont nécessairement liés avec les dimensions des autres parties de la f. ; or, comme plusieurs de ces parties ne peuvent varier sensiblement, attendu qu'elles sont réglées par la portée des armes à feu, il en résulte que la *longueur des côtés du polygone y est subordonnée. La f. est régulière* ou *irrégulière*, suivant que le polygone adopté est régulier ou irrégulier. Dans le premier cas, les parties et les angles des ouvrages de chaque front sont égaux aux parties et aux angles correspondants des autres fronts, tandis que le contraire a lieu dans le second cas. Néanmoins il ne faut pas conclure de ce qu'une f. est irrégulière, que ses fronts soient d'inégale force ; car on peut, au moyen de dispositions particulières, rétablir l'équilibre de force détruit par l'irrégularité du tracé.

On donne le nom de *Corps de place* à la ligne continue de fronts bastionnés qui forme l'enceinte d'une place forte. La construction de ces fronts diffère peu de celle qui est usitée pour la f. passagère; *d'ailleurs elle est basée sur les mêmes principes*, et leurs différentes parties reçoivent les mêmes dénominations. Toutefois l'escarpe est toujours revêtue en maçonnerie, et il en est en général de même de la contrescarpe. On prend ici pour *Magistrale*, non plus la ligne de feu, c.-à-d. la crête intérieure du parapet, mais le *Cordon* ou la partie supérieure de la muraille de l'escarpe (Fig. 22, *m*). En outre, à mesure *que, pour augmenter les moyens de résistance d'une place*, on dispose une série d'ouvrages contigus les uns en avant des autres, il faut nécessairement, d'un côté, pour obtenir des feux simultanés, et de l'autre, pour empêcher que la prise des ouvrages les plus avancés n'entraîne la chute immédiate de ceux situés en arrière d'eux, il faut, disons-nous, les construire de telle sorte que le relief des premiers soit le moins élevé, et que la hauteur des ouvrages successifs aille en croissant d'avant en arrière : c'est ce qu'on appelle le *principe du commandement*, principe qui domine tout le système des fortifications modernes.

La Fig. 21 représente un front de f. permanente régulière, *suivant le tracé de Cormontaigne, et la Fig. 22 le profil de ce* même front, dans la direction HLQUYZ. Le côté extérieur XX (Fig. 21) varie de 350 à 370 m. ; chacune des faces AB, AB, et la courtine EE qui les réunit, sont égales au tiers de cette même longueur. Enfin, on donne 40 mètres au plus et 12 au moins à chacun des flancs AE, AE, mais il est rare qu'on descende à cette dernière limite. L'ouverture des angles saillants formés par les faces ne doit pas être inférieure à 60°, afin de ne pas trop diminuer la capacité intérieure des bastions, et d'éviter certaines difficultés de construction que présentent les angles trop aigus. L'escarpe est haute de 10 m. quand le fossé est sec, et de 8 seulement quand il est plein d'eau, cette hauteur étant jugée suffisante pour mettre à l'abri de l'escalade. Son revêtement, ou sa *Chemise*, qui est en excellente maçonnerie, est incliné du 6e au 20e de la hauteur, et porte pour couronnement une *tablette* de pierre de taille qui forme la berme et fait une saillie *m* sur le fossé (Fig. 22). Le *parapet* est tout entier de terre ; il a une épaisseur d'au moins 6 m., et sa hauteur est *calculée de telle manière que, au saillant de chaque bastion*, la ligne de feu ait un commandement de 7 m. sur la campagne. En arrière de la courtine, le *terre-plein* a de 15 à 18 m. de profondeur, parce que sur ce point il forme un lieu de passage très-fréquenté, tandis qu'il n'a que 13 m. en arrière des flancs et des faces. Enfin ce terre-plein communique avec le sol de la ville au moyen de *rampes*, et il existe une rue de 8 m. au moins de largeur, appelée *rue militaire*, entre le pied de ces rampes et les constructions civiles. La profondeur du fossé, lorsqu'il est sec, est en général de 6 m. au-dessous du niveau du sol naturel (Fig. 22. *xy* représente la ligne du sol). Quant à sa largeur, *elle est habituellement de 30 m. aux saillants, et de 32 ou 33* aux angles d'épaule. On creuse ordinairement au milieu de l'excavation un petit fossé, appelé *Cunette*, qui est destiné à recevoir les eaux pluviales et celles de source. Lorsque le fossé est inondé, on le fait un peu moins profond, mais on porte sa largeur jusqu'à 40 mètres. (Dans la Fig. 21, tous les fossés sont marqués par les lettres F, F, F, etc.)

L'*enceinte* d'une place pourrait, à toute rigueur, se composer uniquement de fronts bastionnés ; il suffirait, pour la compléter, d'établir, en avant de la contrescarpe, des glacis assez étendus pour protéger les maçonneries de l'escarpe contre les coups de l'artillerie. C'est même ainsi qu'est construite l'*enceinte continue* qui entoure Paris ; mais il est rare qu'on se contente d'une défense aussi simple, et presque toujours on ajoute sur un ou plusieurs fronts, quelquefois même sur tous, un ou plusieurs ouvrages particuliers, qui ont pour objet de retarder l'attaque du corps de place. Ces ouvrages forment trois catégories : les *Dehors*, qui sont compris sous la même contrescarpe et à l'intérieur *des chemins couverts* ; les *Ouvrages extérieurs ou avancés* qui sont situés hors des glacis, mais soutenus par les ouvrages établis en arrière ; et les *Ouvrages détachés*, qui ne sont point appuyés par le canon de la place et doivent à eux seuls suffire à leur propre défense. Enfin, il existe une quatrième catégorie d'ouvrages, appelés *Retranchements intérieurs*, que l'on construit dans l'intérieur même des bastions, afin d'en prolonger la résistance.

B. *Dehors.*—Les ouvrages compris sous ce nom sont la *Demi-lune*, la *Tenaille*, le *Chemin couvert*, la *Contre-garde* et le *Tenaillon.*

1° La *Demi-lune est l'ouvrage le plus employé. Elle consis*tait autrefois en une lunette située en capitale du front ; mais, aujourd'hui, on lui donne la forme d'un grand redan DDD (Fig. 21), dont les faces ont une longueur à peu près égale au tiers de celle du côté extérieur, et s'arrêtent à la contrescarpe de l'enceinte. Son profil est le même que celui de cette dernière ; mais son escarpe est un peu moins élevée, son fossé n'a que 20 m. de largeur, et son parapet, qui a 6 m. d'épaisseur, a sa hauteur calculée de telle sorte que la plupart des ouvrages situés en arrière puissent tirer par-dessus et, de plus, le couvrir de leurs feux, si l'ennemi venait à s'en emparer.— Pour augmenter la force de la demi-lune, on *construit fréquemment, dans son* intérieur, un petit ouvrage (Fig. 21, MMM) appelé *Réduit de demi-lune*, auquel on donne des faces parallèles à celles de la demi-lune elle-même, et des flancs parallèles à la capitale du front bastionné. Ce réduit est garanti des coups extérieurs par la demi-lune, dont sa contrescarpe forme la gorge.

2° Entre le corps de place et la demi-lune, c.-à-d. en avant *de la courtine, on élève un* ouvrage TT (Fig. 21 et 22), qu'on nomme *Tenaille* à cause de sa forme, et qui se compose de trois parties : l'une parallèle à la courtine, et les deux autres, appelées *ailes*, situées dans le prolongement des faces des bastions. Cet ouvrage est destiné à couvrir l'escarpe de la courtine contre les batteries de brèche établies sur le terre-plein de la demi-lune ou de son réduit, quand l'ennemi s'est emparé de ces ouvrages. De plus, il donne des feux dans le fossé du front bastionné, et l'espace qui se trouve entre sa gorge et la courtine sert de lieu de rassemblement aux troupes destinées aux sorties. Comme la tenaille agit plutôt comme masse couvrante que pour donner

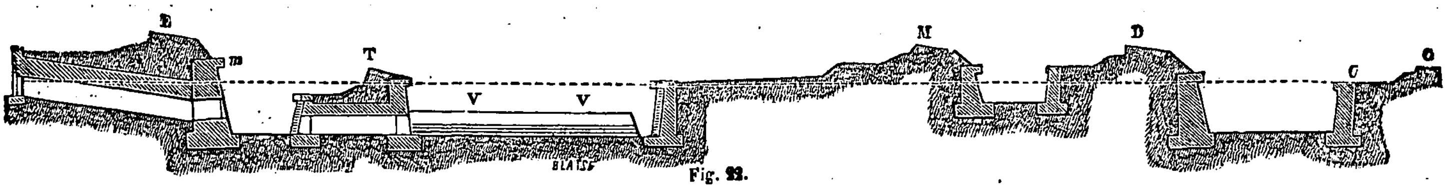

Fig. 22.

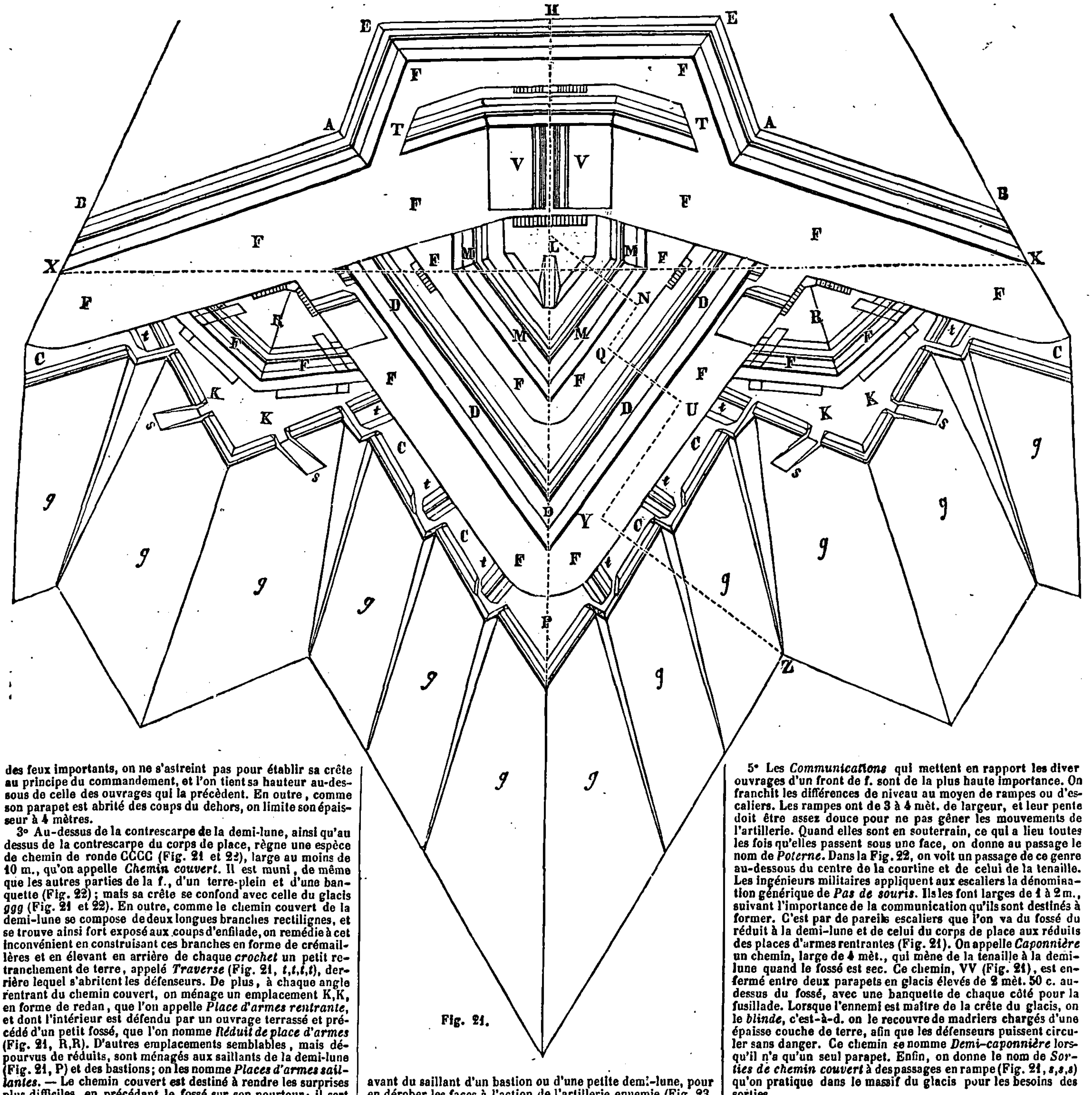

Fig. 21.

des feux importants, on ne s'astreint pas pour établir sa crête au principe du commandement, et l'on tient sa hauteur au-dessous de celle des ouvrages qui la précèdent. En outre, comme son parapet est abrité des coups du dehors, on limite son épaisseur à 4 mètres.

3° Au-dessus de la contrescarpe de la demi-lune, ainsi qu'au dessus de la contrescarpe du corps de place, règne une espèce de chemin de ronde CCCC (Fig. 21 et 22), large au moins de 10 m., qu'on appelle *Chemin couvert*. Il est muni, de même que les autres parties de la f., d'un terre-plein et d'une banquette (Fig. 22); mais sa crête se confond avec celle du glacis *ggg* (Fig. 21 et 22). En outre, comme le chemin couvert de la demi-lune se compose de deux longues branches rectilignes, et se trouve ainsi fort exposé aux coups d'enfilade, on remédie à cet inconvénient en construisant ces branches en forme de crémaillères et en élevant en arrière de chaque *crochet* un petit retranchement de terre, appelé *Traverse* (Fig. 21, *t*,*t*,*t*,*t*), derrière lequel s'abritent les défenseurs. De plus, à chaque angle rentrant du chemin couvert, on ménage un emplacement K,K, en forme de redan, que l'on appelle *Place d'armes rentrante*, et dont l'intérieur est défendu par un ouvrage terrassé et précédé d'un petit fossé, que l'on nomme *Réduit de place d'armes* (Fig. 21, R,R). D'autres emplacements semblables, mais dépourvus de réduits, sont ménagés aux saillants de la demi-lune (Fig. 21, P) et des bastions; on les nomme *Places d'armes saillantes*. — Le chemin couvert est destiné à rendre les surprises plus difficiles, en précédant le fossé sur son pourtour; il sert de lieu de rassemblement à l'assiégé pour faire des sorties (de là le nom de *places d'armes* donné à ses parties les plus larges), et le protége à son retour; enfin, il recouvre de son parapet le revêtement de maçonnerie de l'enceinte, et force l'ennemi à marcher avec circonspection sous son feu qui double celui de la place.

4° La *Contre-garde* est une sorte de redan que l'on place en avant du saillant d'un bastion ou d'une petite demi-lune, pour en dérober les faces à l'action de l'artillerie ennemie (Fig. 23, contre-garde A enveloppant un bastion B). Ainsi qu'on le voit, les faces de cet ouvrage sont parallèles ou à peu près à celles de l'ouvrage qu'il enveloppe. Parfois, on flanque la demi-lune au moyen de deux petits ouvrages, appelés *Lunettes* (Fig. 24: B, demi-lune; AA, lunettes); ou bien au moyen de *Tenaillons* (Fig. 25: B, demi-lune; AA, tenaillons), afin de couvrir les épaules des bastions qu'elle laisse à découvert.

5° Les *Communications* qui mettent en rapport les diver ouvrages d'un front de f. sont de la plus haute importance. On franchit les différences de niveau au moyen de rampes ou d'escaliers. Les rampes ont de 3 à 4 mèt. de largeur, et leur pente doit être assez douce pour ne pas gêner les mouvements de l'artillerie. Quand elles sont en souterrain, ce qui a lieu toutes les fois qu'elles passent sous une face, on donne au passage le nom de *Poterne*. Dans la Fig. 22, on voit un passage de ce genre au-dessous du centre de la courtine et de celui de la tenaille. Les ingénieurs militaires appliquent aux escaliers la dénomination générique de *Pas de souris*. Ils les font larges de 1 à 2 m., suivant l'importance de la communication qu'ils sont destinés à former. C'est par de pareils escaliers que l'on va du fossé du réduit à la demi-lune et de celui du corps de place aux réduits des places d'armes rentrantes (Fig. 21). On appelle *Caponnière* un chemin, large de 4 mèt., qui mène de la tenaille à la demi-lune quand le fossé est sec. Ce chemin, VV (Fig. 21), est enfermé entre deux parapets en glacis élevés de 2 mèt. 50 c. au-dessus du fossé, avec une banquette de chaque côté pour la fusillade. Lorsque l'ennemi est maître de la crête du glacis, on le *blinde*, c'est-à-d. on le recouvre de madriers chargés d'une épaisse couche de terre, afin que les défenseurs puissent circuler sans danger. Ce chemin se nomme *Demi-caponnière* lorsqu'il n'a qu'un seul parapet. Enfin, on donne le nom de *Sorties de chemin couvert* à des passages en rampe (Fig. 21, *s*,*s*,*s*) qu'on pratique dans le massif du glacis pour les besoins des sorties.

C. *Ouvrages avancés.* — Ils servent à occuper un point utile à la défense, à couvrir un faubourg, à renforcer une partie faible de l'enceinte, à prendre des vues sur le terrain des attaques. Ces ouvrages sont presque toujours ouverts à la gorge, afin que les feux des parapets en arrière puissent battre parfaitement leur intérieur; mais on les met à l'abri des surprises en fermant leur gorge avec de fortes palissades ou un mur crénelé, peu épais et suffisamment élevé. Enfin, ils communiquent avec la place au moyen d'une caponnière partant d'une des places d'armes du chemin couvert, ou à l'aide d'une galerie souterraine prenant son origine sur un des points de la contrescarpe de l'enceinte et aboutissant, tantôt dans leur intérieur ou dans celui de leur réduit, tantôt à quelques mètres en arrière de leur gorge. — Les ouvrages avancés consistent le plus souvent en des *lunettes*, qui sont composées, comme dans la f. passagère, de deux faces et de deux flancs, mais qui sont beaucoup plus solidement construites. Leur escarpe est constamment revêtue ; il en est quelquefois de même de leur contrescarpe, laquelle est en outre pourvue d'un chemin couvert. Le maximum de distance que l'on puisse laisser entre ces lunettes, à partir de leur gorge, et les ouvrages en arrière, est de 300 m. Quelquefois on élève des lunettes en avant de tous les saillants du corps de place ; dans ce cas, elles sont reliées entre elles par un chemin couvert, qu'on appelle *Avant-chemin couvert.* On applique encore la même dénomination au chemin couvert de l'*Avant-fossé*, c.-à-d. du fossé que, dans quelques cas particuliers, on creuse au pied du glacis. — Lorsque la position à défendre est très-considérable, on remplace les lunettes par des *Ouvrages à cornes* ou des *Ouvrages à couronne*, que l'on construit de la même manière ; mais ces derniers ouvrages ne sont applicables qu'aux grandes places, parce que leur développement considérable exige de nombreux défenseurs.

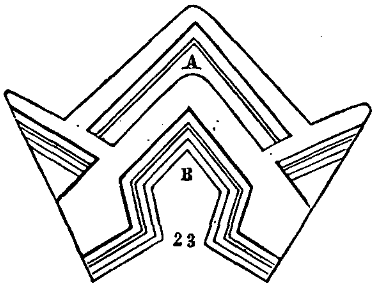

23

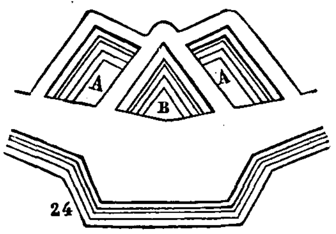

24

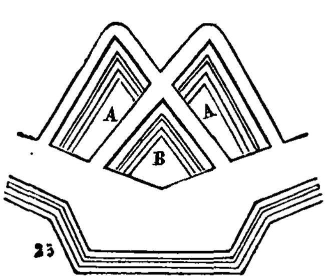

25

D. *Ouvrages détachés.* — Ce sont des forts plus ou moins considérables qui sont fermés de tous côtés et défendus par une garnison à part, mais toujours en relation avec celle de la place. En pays de plaine, on leur donne habituellement la forme d'un quadrilatère ou d'un pentagone bastionné. Ils n'ont en général d'autres dehors qu'un chemin couvert, et l'on établit en capitale de chaque front une place d'armes rentrante pourvue d'un réduit. En pays de montagnes, les accidents du terrain s'opposant le plus souvent à un tracé régulier, la forme des ouvrages est subordonnée aux circonstances locales. Il suffit alors qu'ils réunissent les conditions de hauteur d'escarpe, de flanquement et de défilement nécessaires pour une bonne défense.

E. *Retranchements intérieurs.* — On nomme ainsi les ouvrages construits en arrière du saillant du bastion, pour l'isoler du reste de la f. et de l'intérieur de la place. Ils forment donc des espèces de réduits à l'abri desquels la garnison peut prolonger sa résistance, lorsque la brèche est faite. Les uns, dits *Retranchements intérieurs permanents*, sont élevés en même temps que les autres ouvrages et sont toujours entretenus avec soin, tandis que les autres, appelés *Retranchements intérieurs passagers*, sont établis au moment du siége avec les moyens rapides, mais imparfaits, qu'on possède alors. Tout retranchement de ce genre se compose essentiellement d'un fossé formant coupure qui isole la partie la plus avancée du bastion, c.-à-d. celle à laquelle l'ennemi peut faire brèche, et se prolonge jusqu'à l'escarpe du corps de place, afin que l'assaillant ne puisse le tourner. En arrière du fossé se trouve une escarpe avec parapet pour abriter les défenseurs. Quant à la forme de l'ouvrage, elle est assez variable ; mais, en général, elle est analogue à celle de la tenaille (*retr. en tenaille*) ou du bastion (*retr. bastionné*). — C'est à la classe des retranchements intérieurs qu'appartiennent les *Cavaliers.* On appelle ainsi de hautes lunettes en terre que l'on place dans les bastions pour prendre de grands commandements sur la campagne et battre les plis de terrain qui ne peuvent être vus des autres ouvrages.

F. *Citadelles.* — Pour augmenter la force d'une place, on y élève quelquefois une *Citadelle.* C'est une petite place établie à côté de la grande, qui consiste en général en une espèce de fort à 4, 5 ou 6 bastions, placé à l'une des extrémités de la ville. Deux ou trois de ces fronts sont tournés du côté de celle-ci, dont les sépare un espace libre appelé *Esplanade.* Les citadelles sont destinées à servir de réduit à la garnison après la prise du corps de place. Comme une citadelle domine toujours plus ou moins une ou plusieurs parties de la ville, celui qui est maître de la première l'est bientôt de la seconde. Or, pour empêcher que l'ennemi n'attaque d'abord la citadelle, on accumule sur ceux de ses fronts qui sont tournés vers l'extérieur tous les moyens de défense usités dans la f. permanente. Une citadelle doit toujours renfermer tous les bâtiments nécessaires, soit au logement des troupes, soit à la conservation des munitions et approvisionnements de bouche. Ces bâtiments sont, autant que possible, à l'épreuve de la bombe. On y pénètre par deux portes, dont l'une sert pour la communication avec la ville, et l'autre pour celle avec la campagne : celle-ci porte le nom de *Porte de secours*, parce qu'elle sert à introduire les secours et les convois dans la place.

G. *Moyens accessoires de défense.* — Aux ouvrages que nous venons de passer en revue, on ajoute parfois d'autres moyens qui ont pour objet de rendre l'attaque plus difficile et la résistance plus opiniâtre. Ainsi, l'on construit quelquefois à proximité un *Camp retranché* assez grand pour renfermer au moins 10 à 12,000 hommes. Quand les localités le permettent, on crée, à l'aide de barrages, de vastes amas d'eau qui servent à inonder le terrain en avant des glacis, ou à établir, dans les fossés, de rapides courants, appelés *Chasses d'eau* ou simplement *Chasses*, qui en rendent le passage plus difficile. Habituellement encore on pratique, sous l'emplacement présumé des travaux de l'ennemi, des *Fourneaux de mines* dont l'explosion les bouleversera, etc. Mais, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, l'emploi de ces moyens est nécessairement subordonné à la nature des localités, et varie, par conséquent, suivant une multitude de circonstances qu'il est impossible de prévoir.

III. *Attaque et défense des places.* — Pour s'emparer d'une ville de guerre, on peut avoir recours à une attaque par trahison et surprise, à une attaque par surprise et escalade de vive force, à une attaque de vive force à découvert, à un blocus, ou à un bombardement ; mais ces divers moyens sont rarement employés, car ils réussissent difficilement lorsqu'on a affaire à une garnison nombreuse et bien décidée : d'ailleurs ils ne sont soumis à aucune règle déterminée. On procède donc le plus souvent à une attaque régulière ou *Attaque dans les formes*, c.-à-d. à un *siége* proprement dit, la seule qui s'exécute suivant des règles connues à l'avance.

A. *Attaque des places.* — La première opération consiste dans l'*Investissement* de la place : elle a pour but de cerner celle-ci, d'intercepter ses communications avec l'extérieur, et d'empêcher que quoi que ce soit puisse entrer dans la place ou en sortir. On emploie de préférence la cavalerie pour cette opération préliminaire. L'armée assiégeante prend ensuite ses positions. Elle assied son camp de manière à être hors de la portée du canon des assiégés, et elle l'entoure de retranchements destinés à la protéger soit contre une armée de secours, soit contre les sorties de la garnison. Cela fait, on détermine le *Point d'attaque*, c.-à-d. la partie de la place sur laquelle l'armée assiégeante dirigera ses efforts. On nomme *Attaque simple* celle qui a lieu sur un bastion et deux demi-lunes. En général, on fait deux attaques simples contre deux bastions voisins : c'est ce qu'on appelle une *Attaque double.* On procède en outre à de *Fausses attaques*, dans le but de détourner l'attention de l'ennemi, mais on les abandonne dès le troisième ou quatrième jour, parce qu'elles sont alors sans utilité. Tout étant prêt, on se dispose à joindre l'ennemi. Pour cela, il faut pouvoir s'approcher des fortifications, en se tenant constamment à l'abri du canon de la place, afin de pénétrer successivement dans les différents ouvrages jusqu'au dernier retranchement. On atteint ce but en creusant dans le sol des fossés en zigzag, afin qu'ils ne puissent être enfilés par le canon de l'assiégé. Ces fossés, qu'on appelle communément *Tranchées*, sont encore nommés *Boyaux de tranchée* à cause de leur forme étroite et allongée, et *Cheminements*, parce qu'en effet ce sont les routes par lesquelles l'assiégeant *chemine* vers la place. Leur origine remonte au XVIe siècle, où les Turcs s'en servirent, pour la première fois, au siége de Vienne (1529). Dans le principe, les diverses tranchées que l'on ouvrait pour attaquer simultanément plusieurs ouvrages, restaient tout à fait isolées et indépendantes les unes des autres. Par conséquent, elles ne pouvaient se prêter un mutuel appui, et il était, en outre, impossible, en raison de leurs dimensions qui étaient très-limitées, d'y placer des troupes suffisantes pour les défendre. Aussi arrivait-il très-souvent que, pendant la nuit, l'ennemi se portait entre les deux tranchées, en chassait les travailleurs et bouleversait les travaux. Mais plus tard, on imagina de relier ensemble tous les cheminements au moyen d'un certain nombre de tranchées plus larges et concentriques à la f. Ces tranchées ont été employées pour la première fois au siége de Candie, par les Turcs, en 1667. Cinq ans après, c'est-à-dire en 1673, Vauban en fit usage à celui de Maestricht. Notre illustre ingénieur les appela *Lignes* et *places d'armes*, mais leur disposition leur a fait donner depuis le nom plus rationnel de *Parallèles.* Ces différents travaux, cheminements et parallèles, sont quelquefois d'une étendue prodigieuse : au siége de Sébastopol, par ex., ils présentaient un développement total d'au moins 80 kilom.

Les travaux de tranchée se font de nuit. On ouvre généralement la *première parallèle* (Fig. 26) à 600 mèt. environ de la place, parce que, à cette distance, le bruit des outils ne peut pas être entendu de l'assiégé, que le tir du boulet devient tout à fait incertain, et qu'enfin l'on est au delà de la portée de la mitraille. Les boyaux *aa* représentés dans la figure 26 ont simplement pour objet de mettre la parallèle en rapport avec les *Dépôts de tranchée*, c.-à-d. avec les lieux où sont déposés les différents outils dont les travailleurs peuvent avoir besoin, et qui sont ordinairement placés à 1500 m. de la place. Les travaux, selon leur nature, sont exécutés par des hommes pris dans toutes les troupes d'infanterie et placés sous les ordres directs des officiers du génie, soit par les soldats de cette arme. Pour que les travailleurs ne soient pas dérangés, on les fait soutenir par des troupes. On donne communément aux tranchées 1 mèt. de profondeur et 3 de largeur au fond. Les terres provenant du déblai sont rejetées du côté de la place, et servent, avec des fascines que les travailleurs disposent du même côté, à mettre à l'abri des projectiles les hommes qui se trouvent dans la tranchée. En outre, on construit sur divers points des gradins destinés à recevoir des fusiliers, ou *Gradins de fusillade*, et d'autres gradins appelés *Gradins de franchissement*, afin que les défenseurs des travaux puissent franchir facilement le retranchement pour se porter au-devant ou à la poursuite de l'ennemi. De plus, si les extrémités de la parallèle ne sont pas appuyées à des points inaccessibles, on y élève des redoutes pour les protéger. On continue ainsi en ouvrant chaque nuit de nouveaux cheminements et en les terminant au jour. L'angle que forment les zigzags des boyaux de tranchée à leur jonction ne doit pas être de moins de 30 degrés. On prolonge en outre les boyaux de 10 à 12 m. à ces mêmes points de jonction, afin de dégager les tournants. Enfin, on a soin de ne pas trop les écarter de la direction des capitales pour rester dans les secteurs privés de feux. Quand on est arrivé à 275 m. de la première parallèle, ou à 325 m. de la place, distance comptée sur la capitale de la demi-lune, on ouvre la deuxième parallèle. Cette parallèle se trouvant à portée de mitraille et le canon pouvant la battre avec efficacité, on donne à son parapet une plus grande solidité qu'à celui de la première, en se servant pour cela de *Gabions*, espèces de paniers cylindriques et sans fond, de 80 centim. de hauteur sur 65 de diamètre, que l'on place verticalement et que l'on remplit de terre. La parallèle tracée, on détermine la position des batteries à ricochet (Fig. 26, *r*, *r*, *r*, *r*), que l'on établit à 25 ou 30 m. en avant de la parallèle, avec laquelle elles sont reliées par des boyaux bien défilés. Ces batteries ont pour but de démonter les pièces qui voient les travaux d'attaque, de chasser l'ennemi des chemins couverts, de ricocher les flancs qui peuvent s'opposer au passage des fossés : en outre, elles peuvent servir pendant toute la durée du siége. Leur action est secondée par d'adroits tireurs embusqués sur divers points de la parallèle ou dans des trous creusés dans le terrain qui la précède, et d'où ils font feu sur les artilleurs ennemis. — Les cheminements continuent d'avancer, mais cette fois sous la protection de l'artillerie et arrivent, vers la septième ou huitième nuit, à 130 ou 150 m. de la parallèle, c'est-à-d. à 180 ou 200 m. des chemins couverts. La garde des tranchées étant alors souvent insuffisante pour soutenir les travailleurs, on augmente sa force, et, pour la loger, on construit à droite et à gauche des portions de tranchées *d*, *d*, *d*, *d*, appelées *Demi-parallèles* ou *Demi-places d'armes*, aux extrémités desquelles on élève quelquefois des batteries d'obusiers placées dans le prolongement des faces des bastions et des demi-lunes. Ces portions de tranchées ont été imaginées par le maréchal Blaise de Montluc, au siége de Thionville, en 1558. — Aussitôt qu'il est parvenu au pied du glacis de la demi-lune, à 60 m. des saillants du chemin couvert, l'assiégeant relie ses cheminements par une troisième parallèle, à laquelle il donne une plus grande largeur qu'aux précédentes (quelquefois 6 m.), afin qu'elle puisse recevoir les forces nécessaires pour exécuter les opérations suivantes. Il élève en même temps plusieurs batteries d'obusiers pour battre les faces du front d'attaque, et d'autres batteries d'obusiers et de mortiers pour écraser le bastion d'attaque, le chemin couvert, la demi-lune et les places d'armes rentrantes. Il débouche ensuite de la parallèle par deux cheminements circulaires, qui sont distants l'un de l'autre de 60 à 80 mèt., mais qui convergent de manière à se réunir à 15 ou 20 m. en avant de la place d'armes (cette partie de tranchée porte, par suite de sa forme, le nom de *Portion circulaire*). L'assiégeant continue alors d'avancer jusqu'à 30 m. du saillant du chemin couvert. A partir de ce point, le cheminement se bifurque et se dirige, à droite et à gauche de l'ouvrage, jusqu'à la rencontre des prolongements des lignes de feu de ce même chemin, où il prend, sur une longueur de 12 m., une direction perpendiculaire (cette partie bifurquée du cheminement doit à sa forme la dénomination de T). On construit, aux extrémités de ses deux branches et vis-à-vis du terre-plein de la place d'armes rentrante, des massifs en terre et en gabionnages suffisamment élevés pour que de bons tireurs puissent de là plonger dans le chemin couvert et dans l'intérieur des places d'armes rentrantes pour en chasser les défenseurs. Ces massifs, qu'on établit à 30 m. du saillant du chemin couvert, sont appelés *Cavaliers de tranchée*, par analogie avec les cavaliers établis dans les bastions pour dominer la campagne. Les Turcs en ont fait usage, dès 1570, au siége de Famagouste, et l'on regarde le maréchal de Vauban comme celui qui les a, le premier, employés, dans les armées européennes, au siége de Luxembourg, en 1684. — Si les circonstances ne permettent pas la construction de cavaliers, on les remplace par des batteries de pierriers qui inondent les chemins couverts de pierres et de grenades. Quoi qu'il en soit, abrité par les feux qui partent de ses divers ouvrages et de toutes ses batteries en arrière, l'assiégeant débouche des extrémités du T par deux tranchées qui marchent sur le saillant du chemin couvert, à 4 ou 5 m. duquel elles se réunissent par un arrondissement. Alors a lieu le *Couronnement du chemin couvert*, opération qui consiste à se rendre maître de cette partie des dehors. On peut l'exécuter de deux manières. Si le feu de l'assiégeant a chassé les défenseurs de l'ouvrage, on pousse, à droite et à gauche et le long des crêtes, des tranchées que l'on arrête à la deuxième traverse et que l'on construit de manière à ne laisser du côté de la place

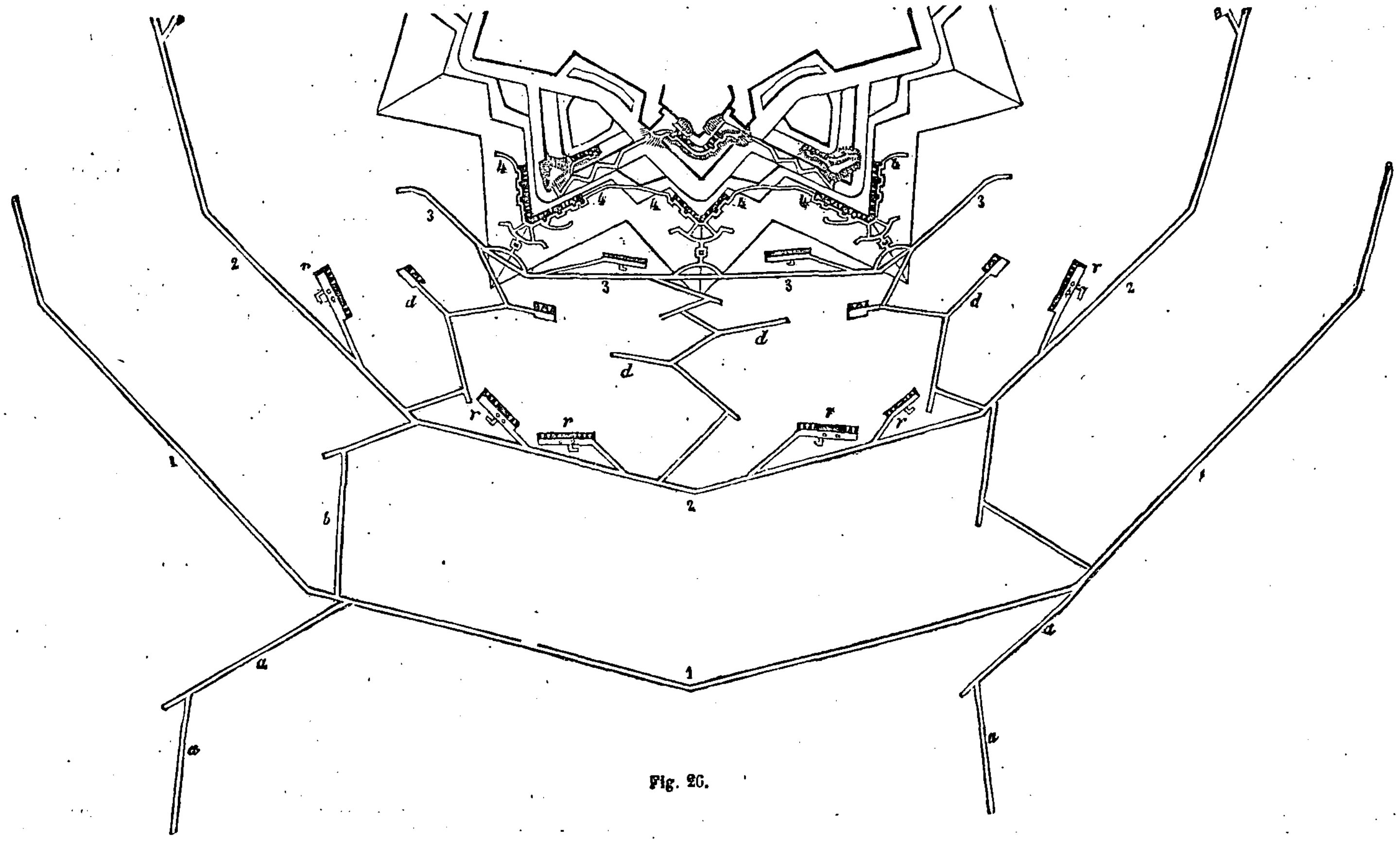

Fig. 26.

qu'une largeur en terre de 5 à 6 m., c.-à-d. juste assez grande pour former un parapet ; c'est ce qu'on appelle *Couronnement pied à pied*. Mais si la garnison tient encore bon, et si l'artillerie ennemie gêne trop les travailleurs, on brusque l'attaque au risque d'éprouver des pertes parfois considérables : c'est le *Couronnement de vive force*. Pour cela, on fait enlever le chemin couvert par des troupes d'élite, qui partent de la troisième parallèle et qui sont accompagnées de travailleurs munis d'outils, de gabions et de sacs à terre, afin d'élever rapidement un retranchement destiné à les couvrir.

Une fois pris, le chemin couvert est livré à l'artillerie qui y établit deux espèces de batteries, des *Contre-batteries* destinées à tirer sur la face du bastion pour faire taire les pièces dont le tir gênerait le passage du fossé, et des *Batteries de brèche*, dont la dénomination fait suffisamment connaître l'objet. Elles sont toutes armées de pièces de 16 ou de 24. Il suffit en général d'ouvrir une seule brèche à la demi-lune et sur la face qui regarde le bastion d'attaque ; cependant, quand on craint d'éprouver une résistance trop vive, on en pratique deux symétriques de chaque côté de la capitale, afin de pouvoir aborder l'ouvrage par deux points à la fois.— L'*Ouverture de la brèche* n'a pas lieu en disséminant les coups, mais suivant un procédé méthodique. On fait d'abord une coupure horizontale à la muraille sur une longueur de 20 m. ; puis, aussitôt que les terres se montrent sur toute cette étendue, ce qui fait voir que la maçonnerie est tranchée, les deux pièces extrêmes de la batterie exécutent chacune une coupure verticale et de bas en haut aux extrémités de cette coupure horizontale, pendant qu'en même temps les deux pièces du centre exécutent une opération semblable dans l'espace intermédiaire. La muraille se renverse habituellement avant que ces coupures soient achevées ; et il ne reste plus qu'à adoucir la pente de la brèche en y envoyant des boulets qui font ébouler les terres. — Pendant que l'artillerie exécute ses travaux, le génie continue les couronnements du côté du bastion d'attaque ; et comme ces travaux sont trop éloignés de la troisième parallèle pour en être efficacement protégés, il construit une quatrième parallèle qui commence aux points du couronnement situés en arrière de la batterie de brèche. Il part de là pour pénétrer dans le chemin couvert au moyen d'une tranchée qu'on appelle *Descente du chemin couvert*. Puis, pour arriver dans le fossé, et ensuite sur la brèche, on construit successivement une *Descente de fossé* et un *Passage de fossé*. La descente consiste en une tranchée inclinée qui mène du chemin couvert au fond du fossé. On la fait quelquefois à ciel ouvert, mais le plus souvent on la blinde ; cependant lorsqu'elle s'enfonce à plus de 3 m. 50 au-dessous du sol, on l'exécute en souterrain, afin de ne pas avoir à remuer une trop grande masse de matériaux. On attend la nuit pour renverser le mur de contrescarpe et pénétrer dans le fossé. Le passage de fossé se fait différemment, selon qu'il est sec ou plein d'eau. Dans le premier cas, on creuse une tranchée qui va du débouché de la descente à la brèche, et dont le parapet, construit en terre ou avec des sacs à terre et des fascines, est tourné du côté de la place. Dans le second, on établit la sortie de la descente à 40 c. au-dessus du niveau de l'eau, et l'on élève, au moyen de fascines chargées de pierres, une digue qui est large de 5 m. à sa partie supérieure, et qu'on munit d'un épaulement en gabionnage. Des conduits de bois disposés dans l'intérieur de la construction sont destinés à livrer passage à l'eau en cas de chasse. — L'assiégeant touche alors à la brèche de la demi-lune. En général, il gravit le talus de celle-ci à l'aide d'un cheminement ; mais si l'ennemi est assez fort pour empêcher la tranchée d'avancer, on a recours à une attaque de vive force et l'on donne l'assaut. Aussitôt que les assaillants se sont emparés du terre-plein de l'ouvrage, des travailleurs, venus à leur suite, se hâtent d'y établir un retranchement, qu'on met en communication avec le cheminement de la brèche, et qui a pour objet de couvrir les troupes assiégeantes : cet ouvrage est désigné sous le nom de *Nid de pie*. Dès qu'il est en état de défense, on s'empare, en suivant toujours le même système, du réduit de demi-lune et des autres dehors qui peuvent exister, et l'on se trouve en présence du corps de place. Comme le montre la Fig. 26, c'est par des cheminements en zigzag pratiqués dans le fossé de la demi-lune, des descentes et des passages de fossé que l'on arrive au pied de la brèche du bastion. Enfin, l'assaillant pénètre dans ce *dernier, ainsi que dans les retranchements intérieurs qu'il peut* renfermer, par une attaque pied à pied ou par une attaque de vive force ; mais, en général, c'est à ce dernier moyen que l'on a recours.

L'*Assaut au corps de place* est la partie la plus émouvante du siége. Les jours qui le précèdent, toutes les batteries de l'assiégeant inondent la place de projectiles, afin de démoraliser et d'affaiblir la garnison et de l'empêcher de construire de nouvelles défenses ; puis, quand le moment est venu, toute l'armée prend les armes, et de fortes colonnes, en nombre égal à celui des brèches, s'élancent sur ces dernières. Ces colonnes ont de six à huit hommes de front ; elles sont soutenues par de fortes réserves et accompagnées par des détachements de sapeurs du génie munis des outils nécessaires pour briser les obstacles. En même temps, plusieurs petites colonnes simulent des attaques par escalade sur des points éloignés de l'enceinte afin de diviser la garnison. Si l'assaut échoue, l'assiégeant rentre dans ses travaux pour en préparer un nouveau, à moins que les pertes qu'il a éprouvées ou l'approche d'une armée de secours ne le forcent à se retirer, c.-à-d. à *lever le siége*. S'il réussit, l'assaillant ne poursuit pas immédiatement l'ennemi dans la ville ; il s'étend successivement, à mesure que les renforts arrivent, à droite et à gauche, le long des remparts jusqu'aux portes les plus voisines, qu'il ouvre à des colonnes disposées dans ce but ; c'est seulement lorsqu'il est suffisamment fort qu'il s'engage dans les rues. Lorsque la place a une citadelle, la garnison de la place s'y réfugie en abandonnant la ville à l'assiégeant, qui est alors obligé de faire un second siége ; mais, afin de ménager cette dernière, il est ordinairement convenu entre les deux partis que *les nouvelles attaques auront lieu du côté de la campagne*. C'est pour éviter ce deuxième siége que, toutes les fois qu'aucune difficulté trop insurmontable ne s'y oppose, on attaque de préférence les citadelles, parce que leur prise amène nécessairement celle du corps de place.— Dans tout ce qui précède, nous avons supposé une place dépourvue d'ouvrages détachés ou isolés. Lorsque le contraire a lieu, on commence par s'emparer de ces derniers avant d'entreprendre le siége véritable, et l'on a recours pour cela aux mêmes moyens.

B. *Défense des places*. — Après les détails dans lesquels nous venons d'entrer au sujet de l'attaque, nous n'aurons que quelques mots à dire sur la défense. — Lorsqu'une place de guerre est menacée, l'autorité militaire concentre entre ses mains tous les pouvoirs, et prend les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et la marche des divers services, et pour organiser la plus forte résistance possible. Les édifices importants, surtout ceux qui renferment les approvisionnements, sont mis à l'abri de la bombe à l'aide de blindages ; les ouvriers des divers états sont embrigadés pour être employés aux travaux qui le demanderont : de nouveaux retranchements sont ajoutés aux anciens, qui sont perfectionnés ou complétés ; des secours sont organisés contre l'incendie, etc. En même temps, des patrouilles parcourent la campagne dans tous les sens afin d'empêcher les reconnaissances de l'ennemi. Quand la place est investie et que le point de l'attaque est définitivement *connu, c'est par des feux et des sorties que l'on cherche à arrêter* la marche de l'ennemi. Avant que l'assiégeant commence son feu d'artillerie, on couvre le terrain qu'il occupe de mitraille, d'obus et de bombes. De plus, pendant les premières nuits, des batteries et des ouvrages, dits de *Contre-approche*, sont établis sur les glacis, celles-là pour enfiler les zigzags, ceux-ci pour abriter les défenseurs. On exécute de grandes sorties pour s'opposer à la construction des deux premières parallèles. Enfin, aussitôt que les batteries ennemies commencent à jouer, on leur riposte tant qu'on a le dessus ; mais, aussitôt que leur feu devient dominant, on désarme en partie les faces ricochées et contre-battues, et l'on ne conserve en position que les pièces parfaitement abritées par de fortes traverses. Au moment de l'exécution de la troisième parallèle, l'assiégé recouvre un avantage momentané, en raison de la proximité des points qu'occupe l'assaillant, et il en profite pour entraver le plus possible les progrès de ce dernier. Le jeu des fourneaux de mines, combiné avec de petites sorties de 8 à 10 hommes déterminés qui vont fusiller à bout portant les travailleurs ennemis, rend alors les plus grands services. La garnison ne cède ainsi le terrain qu'avec une extrême lenteur, et elle ne l'abandonne définitivement qu'après l'avoir bouleversé par l'explosion de fortes mines. C'est surtout pour la défense des fossés et des brèches qu'elle emploie tous les moyens de résistance dont elle peut disposer. Enfin, lorsqu'elle ne peut la prolonger davantage, elle se retire dans la citadelle, ou capitule. — En France, les lois militaires condamnent à la peine de mort le commandant de place forte qui consent à une capitulation avant d'avoir soutenu un assaut au moins au corps de la place. En outre, tout *commandant qui a perdu une place* est tenu de justifier de sa conduite devant un conseil d'enquête.

C. *Durée des siéges*. — Dans l'état actuel de l'art militaire, la supériorité, dans les siéges, étant toute du côté de l'assaillant, et la nature des travaux au moyen desquels celui-ci chemine vers la place permettant d'évaluer mathématiquement et jour par jour les progrès de l'attaque, il est en général possible, à moins de circonstances particulières, d'estimer d'une façon très-approximative la durée que doit avoir le siége d'une place donnée. « En supposant, dit Zaccone, que la place soit un hexagone régulier du système de Cormontaigne, on aura cette estimation de la manière suivante : Pour l'investissement de la place, travaux des ouvrages de soutien, réunion des matériaux nécessaires pour les divers travaux d'un siége, 9 jours; Depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'au couronnement du chemin couvert, 13; Construction des batteries de brèche, ouverture d'une brèche praticable, descente et passage du fossé de la demi-lune, 7; Prise de la demi-lune, 3; Prise du réduit, 4; Passage du grand fossé des bastions, commencé après la prise de la demi-lune, 4; Défense des brèches, 2; Reddition de la place, 2; Plus-value de la défense, provenant des fautes ou de la négligence de l'ennemi, 4: total = 48 jours. Ce chiffre n'est qu'un minimum; mais il croît avec le nombre des côtés du polygone, à cause de l'ouverture de l'angle flanqué. Cormontaigne, en effet, a prouvé que la force du bastion est de 19 à 20 jours au carré, 27 à l'hexagone, 33 au décagone, etc. » Quant au maximum, il varie d'après une infinité de considérations impossibles à prévoir, telles que la nature de la guerre qui a lieu, le caractère du général qui commande la place, la composition des troupes qui forment la garnison, l'esprit de la population civile, etc. C'est ainsi qu'on a vu des places qui avaient tenu des mois entiers, ne résister que quelques jours dans d'autres circonstances, tandis que d'autres places, dont la chute paraissait immédiate, n'ont succombé qu'après avoir longtemps déjoué les efforts de l'assiégeant. — Les traités spéciaux sur les fortifications que l'on peut consulter sont fort nombreux; nous citerons particulièrement les traités élémentaires d'Émy, de Rateau et de Zaccone : c'est à l'excellent ouvrage de ce dernier que nous avons emprunté les figures 21, 22 et 26 de cet article.

FORTIFIER. v. a. Rendre fort, donner plus de force. Au pr., *Les exercices gymnastiques fortifient le corps. Le vin de quinquina fortifie l'estomac.* — Au sens moral, *La religion fortifie l'âme contre l'adversité. L'étude de la philosophie fortifie l'esprit. F. le cœur, le courage de quelqu'un. Le temps fortifie l'amitié. Cela fortifiait ses espérances, ses craintes, ses soupçons. Cette circonstance fortifie singulièrement l'accusation. F. une preuve, une démonstration.* — *F. quelqu'un dans une résolution*, L'y affermir. ‖ Entourer une ville, un poste, un camp, etc., d'ouvrages de fortification, pour les mettre en état de résister à une attaque. *On avait négligé de f. la ville du côté du fleuve.* ‖ T. Peint. *F. une figure, les membres d'une figure*, Leur donner plus de grosseur. *F. les teintes*, Les rendre plus vigoureuses. *F. les ombres et les touches*, Les rendre plus brunes et plus obscures. = se Fortifier. v. pr. Devenir fort, plus fort; se dit au prop. et au fig. *Cet enfant se fortifie tous les jours. Le corps croît, se développe, se fortifie. Un convalescent qui commence à se f. L'esprit se fortifie par la méditation. L'amitié se fortifie avec les années. Son âme s'était fortifiée par le malheur. Se f. dans la vertu. Se f. dans une résolution.* — *Se f. dans un poste, dans un village*, S'y retrancher, s'y mettre en état de défense. = Fortifié, ée. part. = Conj. V. Prier.

FORTIN. s. m. diminutif. Petit fort.

FORTIORI (A). Expression latine qui sign. A plus forte raison, et qui du langage de l'école a passé dans le langage ordinaire. *Si je dois aider mon voisin, à f. dois-je secourir mon frère.* — *Raisonner, conclure à f.*, D'après un rapport du moins au plus.

FORTITRER. v. n. T. Vén. Se dit Du cerf lorsqu'il évite de passer dans les lieux où il y a des chiens frais amenés pour le courre. *Le cerf a fortitré deux fois.*

FORTRAIT, AITE. adj. (R. *for*, du latin *foras*, dehors, et *trait*, de *trahere*, tirer). T. Man. *Cheval f.*, Cheval outré de fatigue. = Fortraiture. s. f. Fatigue outrée d'un cheval.

FORTUIT, ITE. adj. (latin. *fortuitus*). Qui arrive par hasard, d'une manière imprévue. *Une rencontre fortuite. Un événement f. Par cas f. On n'est point tenu des cas fortuits.*

FORTUITEMENT. adv. Par cas fortuit, par hasard. *Je l'ai rencontré f. Cela est arrivé f.* = Syn. V. Accidentellement.

FORTUNE. s. f. (lat. *fortuna*). T. Mythol. Divinité qui était censée faire, à son gré, le bonheur et le malheur, les bons et les mauvais succès. *Le temple de la F. Les Romains adoraient la F. La roue de la F.* ‖ Par allusion à cette déesse, le terme de *Fortune* s'emploie dans un grand nombre de phrases figurées. *La f. est aveugle, capricieuse, changeante, volage. L'inconstance, le caprice, la bizarrerie de la f. Les rigueurs de la f. La f. élève les uns, abaisse les autres. Les hommes sont le jouet de la f. La f. lui sourit. La f. lui a tourné le dos. Il accuse la f. de son malheur. Être maltraité de la f. J'abandonne tout à la f. La f. a trompé leur espoir. Braver la f.* — *Les jeux, les coups, les caprices de la f.*, Les grands changements qui arrivent aux hommes ou aux États, et qui les élèvent ou les abaissent. — *Les biens de la f.*, La richesse, les honneurs, les emplois. *Les biens de la f. ne sont pas les vrais biens.* — Fig. et prov., *Attacher un clou à la roue de la f.*, Trouver moyen de fixer la fortune. *Adorer, encenser la f.; sacrifier à la f., etc.*, S'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit. ‖ Chance, hasard. *La f. des armes. On se battit avec le même courage, mais non avec la même f. Il court f. d'être un jour très-riche. Il court f. d'y périr. Il court f. de la vie. J'en courrai la f. Nous courons tous deux même f. Nous étions compagnons de f. S'attacher à la f., suivre la f. de quelqu'un. Partager la bonne et la mauvaise f. de quelqu'un. Cet événement changea la f. Il a connu toutes les vicissitudes de la f. Il a éprouvé l'une et l'autre f. On voit parfois d'étranges retours de f. C'est une bonne f. pour moi de vous rencontrer. Ma mauvaise f. a voulu que... Cet homme, cet ouvrage, cette doctrine a eu des fortunes très-diverses.* — *Tenter f.*, S'engager dans quelque entreprise dont le succès dépend en grande partie d'événements qu'on ne peut prévoir. *Chercher f.*, Chercher les occasions qui peuvent procurer ce que l'on désire, et particulièrement la richesse. *Il est allé chercher f. en Californie.* — T. Galanterie. *Bonne f.*, se dit Des faveurs d'une femme. *Un homme à bonnes fortunes. Il a eu beaucoup de bonnes fortunes. Il est en bonne f.* ‖ *Fortune*, employé absol., se prend quelquefois pour Bonne fortune, chance heureuse. *Il est en f., il réussit dans tout ce qu'il entreprend. Dès que sa f. l'eut abandonné, il tomba dans un profond découragement.* — D'autres fois, il se prend pour Mauvaise fortune, péril, accident fâcheux, malheur. *Il faut faire contre f. bon cœur. Dieu vous préserve de mal et de f.* En T. Pratique, on dit de même, *A ses risques, périls et f.* — *Revers de f.*, Disgrâce, accident qui change une bonne situation en une mauvaise. *Éprouver un revers, un fâcheux revers de f. Il est à l'abri des revers de f.* — *F. de mer*, se dit Des accidents qui peuvent arriver à ceux qui naviguent sur mer, comme de faire naufrage, de rencontrer des pirates, etc. — * *Gouvernail, mât, vergues, etc., de f.*, Gouvernail, etc., que l'on emploie provisoirement pour remplacer ceux qui ont été rompus dans une tempête. ‖ *Fortune* se dit souvent De l'avancement et de l'établissement dans les biens, dans les emplois, dans les honneurs, etc. *Il portera sa f. bien loin. Parvenir à une haute f. Vous êtes en bon chemin, poussez votre f. Avancer, établir, affermir sa f. Vous êtes l'arbitre de ma f. Il a fait f. bien rapidement. Tenir sa f. de quelqu'un. Il ne doit sa f. qu'à son propre mérite.* — *Homme de f.*, Celui qui s'est élevé à une condition fort au-dessus de celle d'où il est parti. *Soldat, officier de f.*, Qui s'est élevé par son propre mérite. — Figur., *Faire f.*, se dit aussi Des choses, et sign., Obtenir des succès, être goûté, gagner des partisans. *Cette doctrine a fait f. dans le monde. Son livre a fait f. Son système n'a pas fait f.* — Figur. et prov., *Chacun est artisan de sa f.*, Le succès dépend en général du talent, de la conduite de chacun, ou Chacun peut se rendre heureux dans la condition où il est placé. ‖ Dans un sens plus partic., *Fortune* se dit pour Biens, richesses, opulence. *Il a une grande f., une belle f., une f. immense. Une f. médiocre. Une petite f. On a raison d'appeler son bien* fortune, *car un moment le donne, un moment l'ôte. Voilà la somme de sa f. Ménager, grossir, augmenter sa f. Faire f. dans le commerce. Acquérir de la f. Ce n'est pas la f. qui rend heureux. Engager sa f. dans une affaire. Ces pertes ont anéanti sa f. Il rassembla les débris de sa f. Il n'a point de f. Il a épousé une femme sans f.* ‖ Se dit aussi quelquefois De l'état, de la condition où l'on est. *Se contenter de sa f. Il s'est toujours tenu dans sa première fortune.*

FORTUNÉ, ÉE. adj. Heureux. *Prince f. Amants fortunés. Vous êtes le plus f. des hommes.* ‖ Qui rend heureux, où l'on est heureux. *Union fortunée. Siècle f. Terre fortunée.* — *Iles Fortunées*, Nom que les anciens donnaient aux îles que l'on appelle maintenant *Iles Canaries.* = Syn. Voy. Heureux.

FORT-VÊTU. s. m. Homme qui a un habit au-dessus de son état. Vieux et inus.

FORUM. s. m. [On pron. *forome.*] T. Antiq.

Enc. — Chez les Romains, le mot *Forum* désignait originairement un endroit découvert (*area*), situé devant quelque monument, ce qui rend assez vraisemblable l'opinion des étymologistes qui font dériver ce terme de l'adverbe *foras*, dehors. Mais, plus tard, par une extension naturelle, on s'en servit pour désigner toute place publique. — A Rome, un f. consistait toujours en un espace nivelé, de forme rectangulaire, et entouré d'édifices publics, tels que temples, portiques ou basiliques, et de maisons particulières. Dans le principe, c'était dans le f. que siégeaient les magistrats chargés de rendre la justice, et qu'avaient lieu les marchés publics. Mais, par la suite, l'accroissement de la population et l'extension qui en résulta pour les affaires obligèrent de créer des forums spéciaux pour chacune de ces destinations. Il y eut donc alors des places publiques, où les tribunaux tenaient leurs séances et les comices leurs assemblées, et que l'on appelait pour ce motif *fora judicialia*, et d'autres où les marchands venaient exposer et vendre leurs denrées et leurs marchandises : ces derniers étaient de simples marchés. Toutefois les opérations mercantiles n'étaient pas absolument exclues des premiers; car les banquiers (*argentarii*) et les usuriers avaient leurs comptoirs dans les édifices et sous les portiques qui entouraient cette sorte de place publique.

I. Parmi les forums où l'on rendait la justice, le plus important était le *Forum romanum*, que l'on appela simplement le *Forum*, tant qu'il fut le seul en ce genre. Mais, vers les derniers temps de la république et sous les empereurs, quand d'autres emplacements semblables furent destinés aux mêmes usages, on le désigna par les épithètes de *f. vetus* et de *f. magnum*, c'est-à-dire vieux f. et grand f. Ce f. était situé entre les monts Palatin et Capitolin, et avait une superficie de sept arpents. Il occupait l'emplacement d'un ancien marais qui, dit-on, avait été desséché par Romulus et Tatius, après la réunion des Sabins aux Romains, pour servir aux assemblées du peuple. Tarquin l'ancien fut le premier qui songea à l'entourer de constructions et commença à l'orner de portiques. Vers la fin de la république, il était entouré de monuments, tels que le temple de Saturne, celui de la Concorde, la Prison publique, etc. On y voyait aussi plusieurs maisons particulières qui appartenaient pour la plupart à des banquiers (*argentarii*); mais elles disparurent peu à peu pour faire place à des édifices publics. C'est dans le f. qu'après la victoire navale remportée par Duilius sur les Carthaginois fut élevée la fameuse colonne rostrale destinée à perpétuer la mémoire de ce glorieux événement. Le f. était en outre divisé en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale. La première, qui était la plus élevée des deux, était désignée sous le nom particulier de *Comitium*, parce qu'elle servait de lieu d'assemblée aux comices par curies, tandis que les comices par tribus se tenaient dans la partie occidentale, qui constituait le *forum* proprement dit, par opposition à *comitium*. Entre le *comitium* et le *forum* s'élevait la tribune aux harangues, espèce de plate-forme sur laquelle montaient les orateurs pour s'adresser au peuple. Cette tribune, appelée d'abord *suggestus* et *templum*, parce qu'elle avait été consacrée par les augures, reçut plus tard le nom de *Rostres* (*Rostra*), lorsqu'on eut orné sa base avec les becs de fer (*rostra*) qui armaient la proue des navires pris sur les Antiates. Dans les premiers temps, les orateurs qui parlaient du haut des rostres, et même les tribuns du peuple, se tournaient vers le *comitium*; mais C. Gracchus, suivant Plutarque, ou C. Licinius, selon Varron et Cicéron, introduisit l'usage de faire face au f., comme un hommage rendu à la souveraineté du peuple. Par la suite, lorsque les curies eurent perdu leur importance, cette distinction entre le *comitium* et le *forum* tomba en désuétude.

Dans les derniers temps de la République, le vieux f. de Romulus étant devenu tout à fait insuffisant, Jules César en établit un second au pied du mont Quirinal et de l'Esquilin. Les seuls travaux de nivellement du terrain lui coûtèrent plus d'un million de sesterces. Ce nouveau f. fut appelé du nom de son fondateur *f. Cæsaris* et *f. Julii*. Mais ces deux forums ne pouvant encore suffire à l'expédition des affaires, Auguste en construisit un troisième au bas et à l'est du mont Capitolin. Ce prince orna son f. d'un magnifique temple de Mars, ainsi que de nombreuses statues qui représentaient les hommes les plus éminents de la république. Les auteurs anciens désignent ce troisième f. sous les noms de *f. Augusti* et de *f. Martis*. — Les trois forums qui précèdent étaient exclusivement consacrés aux affaires publiques; ceux qui furent créés plus tard par les empereurs, tels que le *f. Trajani* ou *f. Ulpium*, le *f. Sallustii*, le *f. Nervæ*, appelé aussi *f. Palladium*, le *f. Diocletiani*, le *f. Aureliani*, etc., paraissent n'avoir été construits que dans le dessein d'orner et d'embellir la cité reine du monde.

II. Les forums spécialement destinés à remplir les fonctions de nos halles et de nos marchés n'étaient naturellement ni aussi vastes, ni aussi beaux que ceux dont nous venons de parler. On les désignait communément par une épithète qui indiquait leur destination : tels étaient, par ex., les marchés aux bestiaux (*f. boarium*), aux légumes (*f. olitorium*), aux poissons (*f. piscarium*), aux porcs (*f. suarium*), etc.

III. A l'imitation de ce qui se pratiquait à Rome, toutes les villes importantes de l'empire avaient également leurs forums : ils ne différaient de ceux de la capitale que par la distance qu'il y a des grandes choses aux petites. Remarquons, en terminant, que, par *forum*, on entendait aussi, dans les provinces, le point central de l'administration territoriale, le lieu où le magistrat se rendait pour tenir ses assises. Ces centres administratifs étaient toujours placés sur une grande route et portaient fort souvent le nom du magistrat qui les avait établis. La plupart des forums de cette sorte sont devenus des villes, dont la dénomination moderne rappelle encore l'origine : nous citerons, comme exemples, Forli (*Forum Livii*), Fossombrone (*F. Sempronii*), Fréjus (*F. Julii*), Feurs (*F. Segusianorum*), etc.

FORURE. s. f. Trou fait avec un foret.

* **FOSSANE.** s. f. T. Mamm. V. Civette.

FOSSE. s. f. (latin. *fossa*). Creux dans la terre, fait par la nature ou par l'art, et qui est plus ou moins large ou profond. *F. à fumier. Creuser une f. pour un arbre.*

Faire une f. d'asperges, une f. de vigne. Tomber dans une f. Daniel fut jeté dans la f. aux lions.—F. d'aisances, Voy. Aisance. ‖ Particul., L'excavation que l'on creuse en terre pour y mettre un corps mort. *Mettre un corps dans la f. Prier Dieu, pleurer sur la fosse de quelqu'un.* — Figur., *Être sur le bord de sa f., avoir un pied dans la f.,* N'avoir que peu de temps à vivre. *Creuser sa f.,* Altérer sa santé, abréger sa vie par des excès quelconques. ‖ *Basse-f.,* Cachot très-obscur et très-profond dans une prison. *Mettre un condamné dans les basses-fosses. On le plongea dans un cul de basse-f.* ‖ T. Anat. Cavité ou dépression plus ou moins profonde que présentent certaines parties. *Fosses nasales. Fosses orbitaires. F. iliaque. F. temporale, etc.*

FOSSÉ. s. m. Fosse creusée en long pour clore, pour enfermer quelque espace de terre, ou pour faire écouler les eaux, ou pour la défense d'une place. *Entourer un pré de fossés. Relever les fossés d'une route. Le pays est tout coupé de fossés. Les fossés de la citadelle. F. taillé dans le roc. Descendre, se loger dans le f.* Prov., *Ce qui tombe dans le f. est pour le soldat.* ‖ Figur. et famil., *Faire de la terre le f.,* Se servir d'une partie d'une chose pour conserver ou pour payer l'autre; Emprunter d'un côté pour payer de l'autre. *Sauter le f.,* Prendre un parti hasardeux après avoir longtemps balancé.

FOSSETTE. s. f. diminutif. Petit creux que les enfants font en terre, pour jouer à qui y fera tenir plus de noix, plus de noisettes, etc., en les y jetant d'une certaine distance. *Jouer à la f.* ‖ Le petit creux que certaines personnes ont au bout du menton, ou qui se forme au milieu de la joue quand elles rient.

FOSSILE. adj. 2 g. T. Hist. natur. Se dit Des substances qui se tirent de la terre, pour les distinguer des substances de même nature qui se trouvent ailleurs. *Charbon f. Du sel f.* ‖ Se dit plus ordinairem. Des dépouilles, des débris, des empreintes de corps organisés, soit animaux, soit végétaux, qu'on trouve dans les couches de la terre. *Animal f. Ivoire f. Coquillage f. Plante f. Bois f.* — S'empl. aussi subst. dans ce dernier sens. *L'étude des fossiles. Ce terrain abonde en fossiles.* Voy. Paléontologie.

FOSSOYAGE. s. m. L'action de fossoyer, et Le travail du fossoyeur.

FOSSOYER. v. a. Fermer avec des fossés. *Faire f. un pré.* ‖ * Creuser des fossés. *Il faudra f. la vigne.* = Fossoyé, ée. part. = Conj. Voy. Employer.

FOSSOYEUR. s. m. Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts.

FOU, FOL, FOLLE. adj. (latin. *follis,* ballon plein de vent). [*Fol* ne s'emploie que devant un subst. au singul., et lorsque ce subst. commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée.] Qui a perdu le sens, l'esprit. *Devenir f. Il est f. à lier. Il faudrait être f. pour ne pas juger que...* — Fam. et par exagér., *Il est f., il faut qu'il soit f.,* se dit De quelqu'un qui fait et qui dit des extravagances, quoiqu'il n'ait point l'esprit aliéné. *Je ne vous comprends pas, je crois réellement que vous êtes f. Êtes-vous f. de faire une pareille dépense? Il faut qu'elle soit folle pour vouloir se remarier.* On dit aussi De quelqu'un qui nous fait perdre patience, *Il m'a pensé faire devenir f., vous finiriez par me rendre f., etc.* — Figur., *Être f. d'une personne, d'une chose,* L'aimer avec une passion démesurée, y avoir un attachement excessif. *Un mari qui est f. de sa femme. Elle est folle de ses enfants. Il est f. du tableau qu'il vient d'acheter.* ‖ Par ext., se dit pour Simple, crédule, ou pour Imprudent, extravagant. *Elle est bien folle de le croire. Vous êtes bien f. de vous en tourmenter. Il a été assez f. pour lui en parler.* ‖ Se dit encore pour Extrêmement gai, badin, enjoué. *Que vous êtes f.! Il est f. comme un jeune chien. Il a l'humeur folle. C'est une tête folle.* On appelle aussi *Gaieté folle,* Une gaieté qui se manifeste par des actions ou par des discours peu raisonnables. ‖ En parlant Des choses, se dit De tout ce qui est contraire à la raison, à la prudence, à la modération. *Fol amour. Fol entêtement. De folles dépenses. C'est une entreprise folle.* ‖ Fam., s'emploie encore dans le sens d'Excessif. *Il y avait sur les boulevards un monde f. Il dépense un argent f. Il m'en a demandé un prix f. Ce vaudeville a un succès f. Avoir un mal de tête f.* — *F. rire,* Rire dont on n'est pas le maître. ‖ Popul., *Un chien f.,* Un chien enragé. — Fig. et prov., *Être fait comme un chien f.,* Être accoutré d'une façon bizarre, ou avoir une toilette fort en désordre. ‖ T. Prat. *Folle enchère* et *Fol enchérisseur,* Voy. Enchère. ‖ T. Bot. *Folle avoine,* Voy. Avoine. ‖ *Folle farine,* La plus subtile fleur de la farine.

FOU. s. m. **FOLLE.** s. f. Qui a perdu le sens, qui est aliéné d'esprit. *C'est un f. C'est une folle. Un f. furieux. Un f. mélancolique. L'hôpital des fous.*—Prov., *Tête de f. ne blanchit jamais,* Parce qu'on suppose les fous exempts des inquiétudes, des soucis qui font assez souvent blanchir les cheveux. ‖ Par exag., Celui qui dit ou qui fait des extravagances, ou Qui est crédule, imprudent, ou Qui a une gaieté folle. *C'est un f., un jeune f., un vieux f. Pauvre f., tu ne vois pas qu'on se moque de toi. Ils sont là un tas de fous qui raisonnent à perte de vue.* Prov., *Il y a plus de fous que de sages. Plus on est de fous, plus on rit.* ‖ Bouffon; ne se dit guère que Des bouffons à gages, tels qu'en avaient autrefois les princes et quelques grands seigneurs. *Le f. de François Ier. Les fous de cour avaient le privilége de dire impunément des vérités hardies.* — Fam., *Faire le f.,* Faire le bouffon, contrefaire le fou; ou Faire quelque extravagance, quelque impertinence. ‖ T. Jeu. Voy. Échecs.

FOU. s. m. T. Ornithol.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, le genre *Fou* (*Sula*) appartient à l'ordre des Palmipèdes et à la famille des Totipalmes. Les oiseaux qui composent ce genre se distinguent essentiellement des autres Totipalmes par les dentelures dont sont garnis les bords de leurs mandibules, et par leur doigt médian dont l'ongle est dentelé en scie. — Les Fous ont la tête petite, le cou assez épais, les ailes longues, les jambes rentrées dans l'abdomen; en somme, ils sont massifs et de forme peu gracieuse. Leur système de coloration est le blanc mêlé au brun et au noirâtre, et leur taille est à peu près celle de l'Oie. Ces oiseaux ont été improprement accusés de stupidité, parce qu'ils se laissent approcher par l'homme et tuer sans résistance, et parce que les Frégates les forcent fréquemment à dégorger le poisson qu'ils ont pris. Mais leur inertie résulte simplement de ce qu'une fois à terre, la brièveté de leurs jambes les empêche de fuir, et la longueur de leurs ailes de s'élancer d'un seul bond dans les airs. Les Fous nagent rarement, et jamais ils ne plongent; mais on les voit habituellement planer avec une admirable légèreté au-dessus des vagues, et enlever avec une dextérité étonnante les poissons qui viennent à la surface. D'autres fois, perchés sur un rocher ou sur un arbre dans un état complet d'immobilité, ils épient les Harengs et les Sardines qui font leur nourriture ordinaire. En général, ils s'éloignent peu des côtes, et l'on pense qu'ils viennent chaque soir se retirer dans les rochers où ils ont établi leur domicile. Ces oiseaux nichent en grandes bandes sur les rochers et les falaises que baigne la mer; leurs nids, construits assez négligemment, sont si rapprochés les uns des autres que les couveuses se touchent. Elles y pondent deux ou trois œufs d'un blanc pur et également pointus par les deux bouts. — Ce genre se compose de 3 ou 4 espèces.

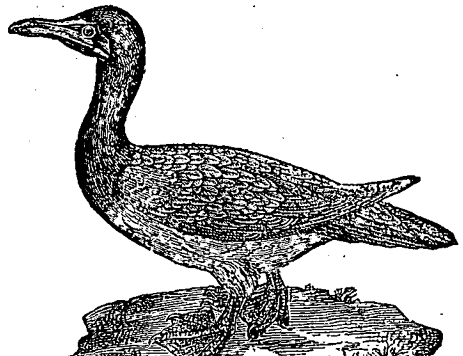

Nous mentionnerons le *F. de Bassan* et le *F. brun.* Le premier est la seule espèce européenne: son nom lui vient de la petite *île de Bassan, dans le golfe d Édimbourg, où il multiplie beaucoup*: son plumage est blanc, avec les premières pennes des ailes et les pieds noirs. Le *F. brun* (Fig. ci-dessus) n'a que le ventre blanc; tout le reste du plumage est d'un cendré brun; *ses pieds sont d'un jaune pâle. Cette espèce habite les Antilles.*

FOUACE. s. f. (ital. *focaccia*). Sorte de galette faite de fleur de farine qu'on fait ordinairement cuire sous la cendre.

FOUAGE. s. m. (lat. *focus,* foyer). Sorte de droit et de redevance qui se payait autrefois dans certaines provinces par chaque feu ou maison.

FOUAILLE. s. f. T. Vénerie. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier: c'est ce qu'on appelle *Curée,* à la chasse du cerf.

FOUAILLER. v. a. fréquentatif. (R. *fouet*). Donner souvent des coups de fouet. *F. des chevaux. F. un enfant.* Fam. = Fouaillé, ée. part.

FOUDRE. s. f. (lat. *fulgur*). Se dit de La matière électrique lorsque, dans un temps d'orage, elle s'échappe des nuages avec un vif dégagement de lumière et une violente détonation. *La f. sillonne les rues. L'éclat, la rapidité de la f. Être atteint, frappé de la f.* — Par exag., on dit D'un homme qui est fort redouté, *On le craint comme la f.* On dit aussi, en parlant d'une grande rapidité, d'une extrême impétuosité, *Il va comme la f.; Il s'élance avec la rapidité de la f.; Aussi prompt que la f., Etc.* — Fig., *Coup de f.,* V. Coup. ‖ Par ext., *Les foudres de la guerre,* Les canons, l'artillerie; ne se dit qu'en poésie ou dans le style élevé. — Fig., et dans le style élevé, on dit quelquefois, au masc., *Un f. de guerre, Un f. d'éloquence,* en parlant D'un général célèbre par le nombre et la rapidité de ses victoires, et D'un grand orateur, remarquable par sa véhémence et sa puissance. ‖ Figur., en parlant Du courroux de Dieu ou d'un souverain, que l'on suppose préparés à punir un coupable, on dit: *Les prières ferventes apaisent Dieu et lui font tomber les foudres des mains. Le prince est en colère et la f. est près de tomber.* — *Les foudres de l'excommunication,* L'excommunication. On dit de même, *Les foudres de l'Église. Les foudres du Vatican. Les foudres des censures ecclésiastiques.* ‖ Fig., *Les foudres de l'éloquence,* Les arguments victorieux par lesquels un orateur confond ses adversaires. ‖ T. Mythol. et Blas. Sorte de trait en forme de grand fuseau, d'où sortent plusieurs petits dards en zigzag, dont les anciens armaient les représentations figurées de Jupiter, et qui est aussi employé comme figure héraldique. *Un f. ailé. Un aigle tenant un f. dans ses serres.* Dans ce sens, *Foudre* est masc.; c'est aussi par allus. au foudre de Jupiter, qu'on emploie quelquefois le mot *Foudre,* au masc., dans le style oratoire et poét., pour désigner La foudre proprement dite. *Le f. vengeur. Dieu, retiens tes foudres vengeurs.*

Enc. — On appelle *Foudre,* la masse de matière électrique lumineuse qui, pendant les orages, s'échappe d'un nuage pour aller frapper, soit un autre nuage, soit un point de la surface de la terre, ou qui s'élève de la surface du sol pour aller se décharger contre un nuage. On nomme *Éclair,* le phénomène lumineux qui se produit alors, et *Tonnerre,* le bruit qui accompagne cette lumière.

I. *De l'Éclair.*— C'est, comme nous venons de le dire, la lumière éblouissante que projette le fluide électrique en s'élançant des nuages orageux. Cette lumière est blanche dans les basses *régions de l'atmosphère; mais, dans les hautes régions, elle prend* une coloration purpurine, violacée ou bleuâtre. Cette coloration particulière résulte simplement de la raréfaction de l'air dans ces parties supérieures. Nous savons en effet que, si l'on *fait passer l'étincelle électrique dans la cloche de la machine* pneumatique, après qu'on y a fait le vide, sa lumière est d'autant plus violette que ce dernier est plus parfait. — Arago divise les éclairs en quatre classes, qui varient autant par leurs *formes* que par leurs propriétés.

1° La première classe comprend les éclairs en zigzag. Ces éclairs se meuvent avec une vitesse extrême; ils ont la forme d'un liséré de feu nettement limité, et ressemblent entièrement à l'étincelle de nos machines. Quelquefois ces éclairs s'élancent d'un groupe de nuages sur un autre groupe; mais leur course la plus ordinaire les porte des nuages vers la terre. Dans ce dernier cas, on a cru voir l'extrémité du trait de lumière découpée comme un dard. Un fait beaucoup moins douteux, c'est que parfois l'extrémité se bifurque et se partage même en trois rameaux qui vont frapper des points de la terre fort éloignés les uns des autres. Bien plus, Kaemtz rapporte avoir observé, à *Halle,* dans un orage très-violent qui eut lieu en 1834, un éclair qui avait l'apparence d'une colonne vertébrale munie des côtes qu'elle supporte. Les éclairs en zigzag sont généralement considérés comme portant principalement, sinon exclusivement, avec eux la destruction et l'incendie; c.-à-d. comme constituant la *foudre* proprement dite.

2° Dans les éclairs de la deuxième classe, la lumière, au lieu d'être concentrée dans des traits sinueux presque sans largeur, occupe de vastes espaces. En outre, elle n'a ni la vivacité, ni la blancheur de celle des éclairs fulminants: sa teinte dominante est ordinairement un rouge très-intense; dans quelques cas elle est bleue ou violette. Tantôt les éclairs de cette espèce ne paraissent illuminer que les contours des nuages d'où ils s'élancent; tantôt ils embrassent toute l'étendue de ces mêmes nuages et semblent sortir de leur intérieur: on dirait alors que les *nuages s'entr'ouvrent.* Ces éclairs sont d'ailleurs les plus communs de tous; pendant un orage ordinaire il en surgit des milliers, tandis qu'on n'en voit souvent qu'un en zigzag.

3° Les éclairs de la troisième classe sont appelés *Éclairs en boule,* à cause de la forme sphérique qu'ils affectent. Ces éclairs se distinguent essentiellement des précédents par la lenteur de leur marche. En effet, tandis que ceux-ci ont une durée inférieure à *un millième* de seconde, les éclairs en boule durent en général plusieurs secondes, de sorte que l'œil peut les suivre dans leur marche et apprécier leur vitesse. Ces globes rebondissent souvent à la surface du sol; d'autres fois, ils se divisent et éclatent en produisant un bruit semblable à celui de plusieurs bouches à feu; d'autres fois encore, ils abandonnent le long de leur course des parcelles enflammées qui ont quelque ressemblance avec les fusées des feux d'artifice. On ne connaît pas encore l'origine des éclairs en boule, mais ce qu'on a remarqué, c'est que la matière électrique prend fréquemment cette *forme* quand elle pénètre dans l'intérieur des édifices. — Parmi les nombreux exemples d'éclairs en boule rapportés par les auteurs, nous nous contenterons de citer le suivant, d'après Peltier. « Le 28 août 1839, au milieu d'un violent orage dont les nues noires et surbaissées touchaient presque au sommet des bâtiments, la f. tomba au milieu de la cour du bureau central de l'octroi de Paris encore inachevé. Cette f. avait la forme d'un gros globe de feu, et s'accompagnait d'une traînée de vapeur. Elle frappa le sol formé de remblais nouveaux, y creusa un enfoncement de 18 centim. de diamètre, s'y agita violemment en tournant sur elle-même, enleva les terres meubles, puis rejaillit pour retomber à 3 mèt. plus loin, où elle fit une nouvelle excavation de 9 centim. de diamètre, s'agitant toujours violemment. Ce globe de feu sauta bientôt de cette excavation sur le mur de clôture, dont il suivit le chaperon sur une longueur d'environ 30 m. Arrivé à l'angle du mur, en face de l'hôpital Saint-Louis, ce globe, déjà très-diminué de volume, s'élança dans la rue, sur le pavé mouillé par la pluie : il s'y traîna en long sillon serpentant, traversa la porte cochère de l'hôpital, et disparut au milieu de la cour. A mesure que le temps s'écoulait et que son contact se prolongeait, on voyait incontestablement sa masse s'amoindrir : lorsqu'elle arriva au milieu de la cour de l'hôpital, ce n'était plus qu'une lanière mince et peu lumineuse qui disparut tout à coup. »

4° Les éclairs de la quatrième classe sont connus sous le nom d'*Éclairs de chaleur :* ce sont ces lueurs intermittentes qui souvent, par une soirée sereine et après le coucher du soleil, illuminent *sans bruit* une grande portion du ciel. — Les éclairs de cette espèce sont aussi fréquents entre les tropiques que sous nos zones tempérées. On a fait plusieurs hypothèses sur l'origine de ces éclairs. La plus vraisemblable est celle qui les considère comme des éclairs appartenant à des orages, ou comme des reflets d'éclairs orageux trop éloignés pour que le bruit du tonnerre puisse arriver jusqu'à l'oreille de l'observateur. Il peut même y avoir des éclairs sans tonnerre, quand les orages sont très-élevés dans l'atmosphère, car alors le son engendré dans un air très-raréfié s'affaiblit d'autant plus qu'il traverse des couches plus denses.

5° Les nuages orageux émettent ordinairement des éclairs; néanmoins, quand ils sont très-bas, il arrive souvent qu'ils n'en produisent pas. Dans ce cas, l'électricité dont ils sont chargés est tellement forte, qu'elle s'échappe, sous forme de flammes légères, de tous les points saillants. Ce phénomène, que nous désignons sous le nom de *Feu Saint-Elme*, était bien connu des anciens, qui le rangeaient parmi les *prodiges*, et l'appelaient *Castor* et *Pollux*. Sur les navires, ces flammes se montrent fréquemment à l'extrémité des mâts, et à terre à la pointe des girouettes de nos clochers. Ce phénomène s'observe plus souvent en hiver que dans toute autre saison. Il est aussi plus commun sur les montagnes, quand des nuages électriques passent dans leur voisinage. Bien plus, s'il y a entre la terre et les nuages d'autres corps susceptibles d'être électrisés par influence, alors ceux-ci peuvent également dégager de l'électricité visible sous forme de flamme. C'est ainsi qu'on a vu plus d'une fois, pendant un orage, de la neige phosphorescente tomber sur le sol, et toujours l'air était alors fortement chargé d'électricité. —Il est à peine besoin de faire remarquer que le feu Saint-Elme, malgré son analogie avec la flamme des corps en ignition, ne brûle pas les objets qu'il touche. Il en est de lui comme de l'électricité qui traverse nos machines électriques, et qui ne les échauffe pas, quelle que soit sa quantité.

II. *Tonnerre.* — L'éclair et la détonation qui l'accompagnent ont toujours lieu en même temps; mais on observe un intervalle plus ou moins long entre ces deux phénomènes, parce que le son parcourt seulement 337 mèt. environ par seconde, tandis que la vitesse de la lumière est telle qu'on peut à peine l'apprécier. Nous avons dit au mot ACOUSTIQUE comment on évalue la distance des nuages orageux par le temps écoulé entre l'éclair et le tonnerre; nous ajouterons simplement ici que la distance maximum à laquelle on peut entendre le tonnerre paraît être de 24 kilomèt. environ. — Le bruit du tonnerre résulte de l'ébranlement que l'étincelle électrique excite dans l'air. Par suite de cet ébranlement, un grand déplacement s'opère dans les couches atmosphériques; mais aussitôt les couches voisines se précipitent dans le vide pour le remplir, absolument comme on l'observe quand on ouvre un étui bien fermé. Toutefois ce bruit varie suivant la distance à laquelle on se trouve de l'éclair. Ainsi, lorsque la f. tombe à la surface de la terre, les observateurs placés dans le voisinage entendent un bruit sec plus ou moins fort qui cesse à l'instant même. Un peu plus loin, on entend une série de bruits qui se succèdent rapidement. Plus loin encore, le bruit, faible au commencement, augmente graduellement et se change en un roulement prolongé, qui n'atteint sa plus grande force qu'au bout d'un certain temps, et qui paraît entremêlé de coups plus violents, qu'on nomme *éclats*. D'après les observations faites par De l'Isle, en 1712, la durée des plus longs roulements serait de 35 à 45 secondes, et l'espace de temps qui sépare l'éclair du bruit maximum oscillerait entre 12 et 26 secondes.

On a donné plusieurs explications du roulement du tonnerre. Les anciens physiciens n'y voyaient qu'une répercussion du son par la terre; et ce qui semblait favoriser cette hypothèse, c'est qu'il est beaucoup plus fort dans les pays de montagnes que dans les plaines; toutefois, comme on l'entend aussi en pleine mer, quoiqu'il n'y ait là ni vallons, ni collines, ni rochers, etc., pour refléter le son, on pensa que les nuages pouvaient aussi servir de surfaces réfléchissantes. Au XVIIIe siècle, plusieurs physiciens considérèrent l'éclair, non pas comme une seule étincelle électrique, mais comme une série d'étincelles dont chacune donne lieu à une explosion particulière. Or, ces détonations partielles partant de points diversement éloignés et de couches atmosphériques d'inégale densité, elles doivent parvenir successivement à l'oreille de l'observateur, et, de plus, y apporter des sons d'inégale intensité; ce qui explique la durée et l'inégalité du roulement. Enfin, plus récemment, on a attribué ce phénomène aux zigzags mêmes de l'éclair, en admettant qu'il y a un maximum de compression de l'air à chaque angle saillant, ce qui donnerait lieu à l'inégale intensité du son.

III. *Odeur de la foudre.* — Dans les lieux où elle éclate, la f. développe souvent de la fumée, et, presque toujours, une forte odeur que l'on compare généralement à celle du soufre enflammé. Beaucoup de physiciens disent que l'odeur de la f. est identique avec celle que l'on perçoit dans le voisinage des machines électriques. Quelques observateurs ont pris leur terme de comparaison dans le phosphore; d'autres encore dans l'acide azotique; et en effet, on trouve fort souvent dans l'eau des pluies d'orage une certaine proportion d'acide nitrique, qui résulte de la combinaison directe de l'azote et de l'oxygène de l'air sous l'influence des décharges électriques répétées qui ont alors lieu. La question, comme on le voit, réclame de nouvelles observations.

IV. *Effets de la foudre.* — Les effets de la f. sont en apparence très-nombreux et très-variés. Néanmoins, malgré la capricieuse bizarrerie, pour ainsi dire, qu'on attribue communément à la f., il est probable que ces phénomènes extraordinaires qu'on lui attribue cesseraient de paraître tels, si l'on en étudiait avec soin toutes les circonstances.

1° Nous venons à l'instant, en parlant de la formation de l'acide nitrique pendant les pluies d'orage, de signaler l'un des effets les plus curieux produits par la f. Mais ceux qu'elle détermine lorsqu'elle entre en contact avec les corps situés à la surface de la terre ont le don d'intéresser davantage le vulgaire.

2° Lorsque la f. tombe sur la terre, elle suit, comme toute étincelle électrique, les meilleurs conducteurs : aussi se porte-t-elle principalement sur les metaux. Si ces derniers sont en plaques très-minces ou en fils déliés, elle les fond instantanément. Les gouttelettes brûlantes, qui alors sont quelquefois projetées de toutes parts, ont donné lieu à la croyance suivant laquelle la chute du tonnerre serait parfois accompagnée d'une pluie de feu. Parmi les exemples de fusion des métaux par la f., le plus remarquable est assurement celui qui a été observé à la Martinique, en 1759, où la f., en tombant sur une chapelle, réduisit à l'épaisseur d'un fil très-mince une barre de fer carree de 25 millim. de côté. Nous mentionnerons encore le coup de f. qui, le 19 avril 1827, fondit, à bord du paquebot *le New-York*, un tuyau de plomb de 8 cent. de diamètre et de 8 millim. d'épaisseur. D'autres fois, la f. amène les métaux à cet etat d'incandescence et de mollesse qui permet de les souder : c'est ainsi qu'en avril 1807 et en juin 1829, aux moulins de Great-Marton et de Toothill, en Angleterre, les anneaux d'une chaîne de fer qui servait à monter les sacs de blé se trouvèrent soudés entre eux à la suite d'un violent coup de tonnerre. Dans certains cas, la f. raccourcit les fils métalliques à travers lesquels elle passe, et il est probable que ce phenomène a lieu toutes les fois que le fluide destructeur n'est pas assez fort pour produire les effets précédents : on expliquerait ainsi comment la f. peut briser des fils de métal tendus entre des points fixes ou presque fixes. — Cette affinité du fluide électrique pour les métaux se manifeste, même dans les cas où ces derniers sont complétement cachés. En 1759, un détachement qui allait du Fort-Royal à Saint-Pierre (Martinique), s'étant placé, pour se garantir de la pluie, au pied du mur d'une petite chapelle qui n'avait ni tour ni clocher, un violent coup de tonnerre le surprit dans cette position, lui tua deux hommes, et ouvrit dans le mur, derrière les deux victimes, une brèche d'environ 1 mèt. 30 c. de hauteur sur 1 mèt. de largeur. Verification faite, il se trouva qu'à la partie démolie sur laquelle s'appuyaient les deux soldats, correspondait exactement, à l'interieur de la chapelle, un ensemble de barres de fer massives destinées à supporter un tombeau. — La marche de la f. est encore influencee par les proportions relatives des corps métalliques que le meteore rencontre sur son trajet : c'est ainsi que l'on voit parfois le fluide électrique abandonner un fil mince pour se porter, même à quelque distance, sur une tige plus massive.

Au reste, lorsqu'elle se porte sur des corps métalliques, la f. ne produit jamais de dégâts notables qu'à son entree ou à sa sortie. Tant qu'elle parcourt, sans être sollicitée à dévier par quelque cause particulière, une tige métallique continue, elle est complétement inoffensive; mais, une fois arrivée à l'extrémité de cette tige, elle s'en échappe en bouleversant tout autour d'elle. On dirait qu'elle ne peut se dégager par les extrémités des corps métalliques qu'à l'aide d'un violent effort qui détruit tout aux environs. Néanmoins ces dégâts n'ont lieu que lorsque ces corps se trouvent, par leur bout inférieur, en contact avec des substances, telles que la maçonnerie, la terre sèche, etc., qui conduisent mal l'électricité; mais s'ils sont en communication avec une pièce d'eau, ou une terre imprégnée d'humidité, ou même si elles se terminent simplement a une petite distance au-dessus, tout se passe tranquillement, silencieusement, sans effets mécaniques appreciables : la matière électrique s'écoule alors librement dans le sol.

3° La f. produit encore d'autres effets sur les métaux. Quand elle passe près d'une aiguille de boussole, elle en altère ou en détruit le magnétisme, ou bien elle renverse ses pôles. Cet effet peut avoir les plus graves conséquences : car l'on a vu des navires dont les boussoles avaient eté dérangées par un coup de f., trompés par les fausses indications de ces instruments, aller se jeter sur des écueils dont ils se croyaient fort éloignés. Dans d'autres cas, au contraire, la f. communique une aimantation plus ou moins forte à des barres de fer ou d'acier qui, auparavant, n'offraient aucune trace de magnétisme. Quand cette aimantation artificielle a lieu sur les chronomètres nautiques, elle occasionne, dans la marche des appareils, des accélérations ou des retards qui produisent, après un certain nombre de jours de navigation, des erreurs de longitude qui peuvent entraîner les plus graves dangers.

4° Lorsque la foudre rencontre sur son passage des corps mauvais conducteurs, tantôt elle les perce, tantôt, et c'est le cas le plus ordinaire, elle les brise avec une force inouïe, et en disperse au loin les débris.—Le premier de ces effets s'observe assez fréquemment lorsque l'objet foudroyé est une substance vitreuse. Ainsi, par exemple, il arrive assez souvent que la f. perce les vitres des fenêtres d'un ou de plusieurs trous d'un très-petit diamètre. On l'a même vue, quoique rarement, percer également de plusieurs trous des lames métalliques, comme des girouettes. Quant aux exemples de fractures causées par la f., ils sont tellement nombreux, qu'on n'a que l'embarras du choix. En 1718, un coup de tonnerre fit sauter le toit et les murailles de l'église de Couesnon, près de Brest, absolument comme l'aurait fait une mine; des pierres furent lancées jusqu'à la distance de 51 mètres. En 1762, la f. démolit entièrement la tourelle du clocher de l'église de Breâg, dans le comté de Cornouailles, et en dispersa les matériaux. Une pierre du poids de 80 kilog. fut jetée dans la direction du sud à 55 mèt. de distance. On en trouva une autre à 364 mèt, mais vers le nord, et une troisième au sud-ouest. Quelquefois la maçonnerie se trouve simplement changée de place. C'est ainsi que, le 6 août 1809, à Swinton près de Manchester, un mur de briques haut de 3 m. 60, épais de 90 centim., et d'un poids d'environ 19,240 kilog., fut arraché de ses fondations, soulevé en masse, et transporté verticalement, sans être renversé, de manière qu'après l'événement l'une de ses extrémités se trouva à 1 m. 20, et l'autre à 1 m. 80 de la position qu'elles occupaient primitivement.

5° En tombant sur les roches solides, il arrive fréquemment que la f. vitrifie instantanément leur surface. De Saussure a trouvé sur le Mont-Blanc des rochers d'amphibole schisteux recouverts de bulles vitreuses semblables à celles que l'on voit sur les tuiles foudroyées. Ramond et de Humboldt ont fait les mêmes remarques sur des roches porphyriques, celui-ci au Nevado de Toluca, au Mexique, celui-là à la Roche-Sanadoire, dans le Puy-de-Dôme. — C'est également à des vitrifications produites par la f. que sont dus les *Fulgurites* ou *Tubes fulminaires*. On nomme ainsi des tubes rétrécis à leur partie inférieure où ils se terminent en pointe, que l'on rencontre assez souvent dans les terrains sablonneux. Leur diamètre varie de 1 à 90 millim., et l'épaisseur de leurs parois de 1/2 à 24 millim. Quant à leur longueur, elle dépasse quelquefois 6 mèt. Vitrifiés en dedans, ils sont couverts en dehors de grains de sable agglutinés et qui paraissent arrondis comme s'ils avaient éprouvé un commencement de fusion. En général, les fulgurites s'enfoncent verticalement dans le sable, cependant on en a rencontré qui avaient une direction oblique. On observe assez souvent qu'à une certaine profondeur, le tube fulminaire se partage en deux ou trois branches, dont chacune donne naissance à de petits rameaux latéraux, longs de 2 à 30 centim. et terminés par des pointes. Ces tubes paraissent avoir eté découverts dès 1711, par Hermann, à Massel en Silésie; mais c'est le Dr Hentzen qui le premier, en 1805, a démontré leur origine. On peut d'ailleurs obtenir des fulgurites artificiels en faisant passer de fortes étincelles électriques dans du sable rendu plus fusible par une addition de sel ordinaire.

6° Quand la f. tombe sur des corps combustibles, elle les enflamme, les carbonise à la surface ou les réduit en éclats. « Il est probable, dit Kaemtz, que dans ce dernier cas, l'explosion est tellement forte, qu'elle éteint le feu à l'instant même, de la même manière qu'une forte étincelle électrique disperse la poudre à canon, tandis qu'une étincelle plus faible l'enflamme aussitôt. Ai-je besoin d'ajouter qu'un incendie allumé par la f. s'éteint aussi facilement qu'un autre. »

7° Après les métaux, ce sont les substances humides que la f. suit de préférence : c'est pourquoi elle frappe fréquemment les arbres. Mais, bien que ceux-ci constituent de bons conducteurs de l'électricité, la f. produit en général sur eux les mêmes effets que sur les maçonneries : elle les brise et en jette au loin les fragments. D'autres fois, elle les dépouille totalement de leur écorce, ou bien elle les fend, dans la direction de leurs fibres, en une multitude de morceaux presque aussi minces que des lattes, et même en filets encore plus déliés. Au commencement de ce siècle, par ex., le professeur Muncke a vu, dans une forêt d'Allemagne, un chêne dont le tronc, à fleur de terre, n'avait pas moins de 1 mètre de diamètre. La f. en tombant sur lui le partagea en filaments de plusieurs mètres de long et de 3 à 4 millim. d'épaisseur, semblables à ceux que l'action d'une gouge en aurait détachés. On n'y voyait nulle trace de combustion ou de carbonisation. Ce phénomène, si extraordinaire au premier abord, s'explique aisément, quand on observe que dans ce cas la f. a pour effet de vaporiser tous les fluides du végétal, et que le déchirement de l'arbre en filaments est le résultat de la force expansive de la vapeur ainsi formée.

8° La f., lorsqu'elle frappe les hommes ou les animaux, paraît agir spécialement sur le système nerveux : le plus souvent elle les tue ou les étourdit, sans qu'il y ait aucune trace de lésion, soit interne, soit externe. Les êtres vivants tués par le tonnerre conservent presque toujours la position qu'ils avaient avant d'être frappés. Dans quelques cas cependant, le corps des personnes foudroyées est sillonné de brulures plus ou moins profondes, et présente même des blessures assez variées, mais qui paraissent résulter de circonstances particulières. On a aussi prétendu que le sang des individus tués par la f. a perdu sa coagulabilité, et que la putréfaction s'empare très-rapidement du cadavre.

V. *Choc en retour.* — Il n'est pas rare de voir deux orages séparés par une partie du ciel presque sereine; un éclair dans le premier est suivi d'un éclair dans le second. Mais, par influence, la terre étant toujours dans un état électrique opposé à celui du nuage, l'électricité du sol peut se réunir à celle de ce dernier et produire une violente commotion : c'est ce que les physiciens appellent le *Choc en retour*. L'exemple le plus remarquable de choc en retour qui existe dans les annales de la science, est celui qui fut observé en Écosse, sur les bords de la Tweed, et dont Brydone nous a conservé tous les détails. Le 19 juillet 1785, à la suite d'une belle matinée, des nuages se montrèrent vers 11 h. dans le sud-ouest; entre midi et 1 heure, ils échangèrent des éclairs auxquels succédèrent des coups de tonnerre dans l'intervalle de 20 à 30 secondes. Tout à coup Brydone entendit une forte détonation, comme si on déchargeait rapidement plusieurs fusils à de courts intervalles; cette détonation n'avait été précédée d'aucun éclair. A peu de distance de la maison, un homme nommé Lauder, conduisant une voiture de charbon, fut tué avec ses chevaux; un autre charretier, assis sur une voiture qui suivait la première, avait vu tomber les chevaux sans apercevoir d'éclair et sans éprouver de commotion. Plusieurs morceaux de charbon avaient été dispersés. A 5 décimètres derrière chaque roue de la voiture, il y avait dans la terre un trou de 5 centim. de diamètre dont le milieu correspondait à l'arrière de la roue. Dans le voisinage, un berger qui faisait paître des moutons vit un agneau tomber mort, et lui-même crut sentir une flamme passer devant son visage; cet accident précéda d'un quart d'heure environ celui de Lauder, et il eut lieu à 2700 mèt. de l'endroit où celui-ci fut tué. Une femme qui coupait de l'herbe à quelque distance éprouva une forte commotion dans le pied et tomba. Le pasteur Bell assura avoir senti le sol de son jardin trembler sous ses pieds. — Ces phénomènes résultent de l'action des nuages entre eux et sur la terre : nous pouvons les imiter à l'aide de nos machines. Électrisez positivement un conducteur que j'appellerai A, puis disposez dans le voisinage et à une faible distance deux petits cylindres B et C placés l'un derrière l'autre. Si A et B sont assez éloignés pour que l'étincelle ne puisse pas passer de l'un à l'autre, B sera électrisé par l'influence : alors l'extrémité la plus rapprochée de A sera négative, l'autre positive, et un grand nombre d'étincelles passeront de B à C. La même chose a lieu après un éclair entre plusieurs nuages on entre un nuage et le sol. Supposons qu'un gros nuage électrise le sol par influence, si à l'une de ses extrémités un éclair tombe sur la terre, alors l'électricité du côté opposé devenue libre se réunit à celle du sol. Si celui-ci est humide, le passage se fait facilement; sinon il y a commotion, parce que la terre conduit mal l'électricité.

VI. *Dangers de la foudre.* — Cette question peut être envisagée relativement aux simples individus, relativement aux habitations, et relativement aux navires.

1° Relativement aux individus, le danger que peut faire courir la f. n'est pas assez grand pour mériter qu'on s'en occupe. En effet, si l'on relève le petit nombre de morts ou de blessures causées par la f. qui a lieu chaque année dans un pays comme la France, et qu'on compare ce chiffre avec celui de toutes les autres causes de morts ou de blessures, on voit aussitôt que la première est infiniment moins à redouter que la plus rare même de ces dernières. Les accidents produits par le fluide électrique ne présentent un chiffre de quelque importance que dans les cas rares où la f. tombe au milieu d'une nombreuse assemblée. C'est, par ex., ce qui eut lieu à Chateauneuf-les-Moutiers, dans les Basses-Alpes, le dimanche 11 juillet 1819. La f. étant tombée dans l'église, pendant la messe, y tua 9 personnes et en blessa plus ou moins 82. « Malgré tous les exemples de ce genre qu'on pourrait citer, personne, dit Arago, ne me démentira si j'affirme que, pour chacun des habitants de Paris, le danger d'y être foudroyé est moindre que celui de périr dans la rue, par la chute d'un ouvrier couvreur, d'une cheminée ou d'un vase à fleurs. » La crainte du tonnerre n'est évidemment pas excusable chez une personne qui a l'habitude de raisonner; mais, chez la plupart des individus, elle tient purement et simplement à des préjugés qui datent de l'enfance et qui ont été inculqués par des parents ignorants.—Nonobstant ce que nous venons de dire de l'insignifiance des dangers que nous fait courir la f., il paraît qu'il faut faire une exception pour certaines localités. « Dans la Nouvelle-Grenade, dit Arago, personne n'habite volontiers le territoire de Tumba Barreto, près de la mine d'or de la Vega de Supia, à cause de la fréquence des coups foudroyants. Le peuple a conservé le souvenir des nombreux mineurs que le tonnerre y a tués. Pendant que notre savant compatriote Boussingault traversait ce canton en temps d'orage, un coup de f. jeta à terre le nègre qui lui servait de guide. La Loma de Pitago, aux environs de Popayan, a la même triste célébrité. Un jeune botaniste suédois, Plancheman, s'obstina, malgré l'avis des habitants, à traverser cet endroit pendant que le ciel était couvert de nuages orageux et y fut tué. » En revanche, il est des pays où la f. est inconnue. Ainsi dans tous les pays situés au delà du 65° de latitude nord, le bruit du tonnerre est un phénomène extrêmement rare, et il ne se fait jamais entendre passé le 75°. Au Caire, il tonne à peine trois ou quatre fois par an, et, dans le bas Pérou, situé précisément au bas de ces Cordillères si fécondes en orages et en accidents causés par la f., le tonnerre est absolument inconnu.

2° Si le nombre des victimes de la foudre est partout insignifiant, sauf quelques rares localités tristement privilégiées, dans les centres de population, celui des édifices frappés et généralement endommagés est au contraire considérable. En 1718, dans la seule nuit du 14 au 15 avril, 24 clochers furent frappés, le long de la côte de Bretagne, entre Landerneau et Saint-Pol-de-Léon. A Londres, en 1773, trois monuments publics et un grand nombre de bâtiments particuliers fort distants les uns des autres, furent frappés dans une seule journée. Enfin, en 1783, un savant allemand trouvait que, dans l'espace de 33 ans, la foudre était tombée sur 386 clochers et avait tué 121 sonneurs. Dans les circonstances ordinaires, l'importance des dégâts occasionnés par la f. est très-variable, mais elle peut causer des désastres immenses lorsqu'elle donne lieu à des incendies ou enflamme des dépôts de matières très-combustibles, comme les magasins de poudre à canon. A Brescia, par ex., la f. étant tombée, le 18 août 1769, sur une tour dont les souterrains renfermaient près d'un million de kilog. de poudre, la sixième partie de la ville fut détruite par l'explosion; le reste éprouva un ébranlement qui en nécessita la reconstruction presque complète, et il périt plus de 3000 personnes. — Quant à la tour, elle fut lancée tout entière dans les airs, d'où elle retomba comme une pluie de pierres, et l'on en trouva des débris à d'énormes distances. Remarquons en passant que dans des cas semblables, le météore offre quelquefois des bizarreries extraordinaires. Ainsi, le 5 novembre 1755, le tonnerre tomba, près de Rouen, sur la poudrière de Maromme, fendit une des poutres du toit, et réduisit en petites parcelles deux tonneaux qui étaient remplis de poudre, sans y mettre le feu. C'est en généralisant outre mesure quelques faits de ce genre qu'on a été jusqu'à prétendre que le feu du ciel, quand il descend sur les magasins à poudre, ne met jamais le feu aux munitions qu'ils renferment.

3° La f. tombe aussi très-fréquemment sur les navires où elle commet des dégâts très-variés, tuant ou blessant les hommes de l'équipage, brisant les vergues et les mâts, etc. Assez souvent elle y met le feu, et quelquefois même les fait sauter, quand elle atteint la soute aux poudres. D'autres fois encore elle les coule bas, sans qu'on sache comment elle a pu produire un pareil désastre. C'est ainsi qu'au dernier siècle, le vaisseau anglais la *Résistance*, de 44, et le *Loup-Cervier*, disparurent complétement après quelques coups de tonnerre, dans un convoi dont ils faisaient partie. Arago, dans sa remarquable Notice sur le tonnerre, cite un fort grand nombre d'exemples d'accidents causés par la f. sur les navires; mais, d'autre part, il fait remarquer que la fréquence des coups de tonnerre en mer diminue à mesure qu'on s'éloigne des continents. « J'ai même, dit-il, quelque lieu de croire qu'au delà d'une certaine distance de toute terre, *il ne tonne jamais.* »

VII. *Des moyens préservatifs de la foudre.* — Ces moyens peuvent avoir pour objet de préserver de la f. les édifices et les navires, ou bien de préserver les individus exclusivement. Nous parlerons des premiers au mot *Paratonnerre;* en conséquence nous nous bornerons à dire ici quelques mots des seconds.

Les anciens, qui n'avaient aucune idée de la nature de la f., et qui pour cela même paraissent l'avoir redoutée beaucoup plus que ne la redoutent de nos jours les hommes même les moins éclairés, avaient recours à un grand nombre de préservatifs fort différents, mais qui cependant avaient cela de commun d'être également inefficaces. Parmi ces moyens, nous mentionnerons uniquement celui qui consistait à se ceindre la tête d'une couronne de laurier, parce que, pensait-on, le laurier n'est jamais frappé de la f.; mais ce préjugé, qui subsiste encore à cette heure chez beaucoup de personnes, sinon à l'égard du laurier, du moins à l'égard de certains arbres, les arbres résineux, par ex., est tout à fait dénué de fondement.

Si l'on consulte la science, elle nous apprend que le seul moyen d'éviter les atteintes de la f., c'est de s'isoler, ou, en d'autres termes, de se tenir éloigné des corps conducteurs de l'électricité et de s'entourer de substances qui soient mauvaises conductrices. Ainsi, il est reconnu que le taffetas ciré, la soie et la laine sont moins perméables au fluide électrique que les tissus de lin, de chanvre ou de toute autre matière végétale; mais un vêtement de soie ne saurait isoler complétement celui qui le porte, et en outre le procédé n'est à l'usage que d'un petit nombre de personnes. Lorsqu'on se trouve dans une maison pendant un orage, Franklin recommande d'éviter le voisinage des cheminées, car la f. entre souvent par cette partie des édifices, à cause de la conductibilité de la suie, et du courant d'air qui s'établit par le tuyau avec l'intérieur des pièces. Il recommande également de s'éloigner des endroits où il y a des métaux, par conséquent des dorures, et même des glaces, à cause du tain. Par le même motif, il conseille de déposer les objets métalliques, tels que monnaie, bijoux, etc., que l'on peut avoir sur soi. Le mieux, suivant lui, serait de se tenir au milieu d'un salon, hors cependant le cas où l'on aurait un lustre ou une lampe au-dessus de la tête. De plus, moins on touche les murs et le sol, moins on est exposé. Le plus sûr serait donc de se placer dans un hamac suspendu par des cordons de soie au centre d'une vaste chambre. A défaut de suspension, on peut interposer entre soi et le sol un de ces corps que la matière électrique traverse le plus difficilement; par ex., mettre sa chaise sur un plateau de verre, un bloc de poix ou plusieurs matelas. « Ces précautions, dit Arago, doivent en effet atténuer le danger, mais elles ne le font pas totalement disparaître. D'une part, il n'est pas sans exemple que le verre, la poix et plusieurs épaisseurs de matelas aient été traversés par la foudre; de l'autre, chacun doit comprendre que si la f. ne trouve pas tout autour de la pièce un métal continu qui la dirige, elle pourra s'élancer d'un point sur le point diamétralement opposé, et rencontrer dans sa course les personnes situées au milieu, fussent-elles dans des hamacs. Quand on est surpris en pleine campagne par un orage, tous les petits moyens que nous venons d'énumérer font défaut. Il convient cependant, si l'on est porteur d'un fusil, d'un bâton ferré, ou de quelque instrument garni de fer, de le mettre de côté. En outre, il est aujourd'hui assez bien démontré qu'on augmente notablement le danger lorsqu'on se réfugie sous un arbre isolé, car il attire la f. en sa qualité de corps conducteur. Mais ce danger n'existe pas dans une forêt, car il n'y a pas de raison, si ce n'est la différence de hauteur, pour que le météore frappe tel arbre plutôt que tel autre. Une autre question relative au danger de la f. en rase campagne est celle de savoir, s'il y a accroissement de péril quand on court ou bien quand on marche contre la direction du vent et le sens du mouvement des nuages. La théorie répond oui, car il se produit alors un léger courant d'air ou, en d'autres termes, une légère raréfaction de l'air derrière l'individu qui court ou qui marche contre le vent. Mais en pratique, « il est permis, dit spirituellement Arago, de se demander si, en temps d'orage, ce qu'on gagne, relativement au moindre danger d'être foudroyé, à rester immobile ou à marcher lentement, est une compensation suffisante du désagrément d'être mouillé par une forte averse. »

Enfin, pour terminer cet article par un argument capable de rassurer les personnes les plus timides, nous dirons, avec l'illustre savant déjà plusieurs fois cité, qu'on n'a plus rien à craindre de la f. lorsqu'on a vu l'éclair. C'est en effet ce qui résulte du témoignage de tous les individus qui sont revenus à eux après avoir été foudroyés : tous déclarent n'avoir rien entendu et n'avoir rien vu au moment de leur accident. Cela d'ailleurs est facile à comprendre, si l'on se rappelle que la durée des éclairs des deux premières classes n'égale pas un millième de seconde. On est donc frappé avant de voir l'éclair, ou, en d'autres termes, on n'a rien à redouter de l'éclair quand on l'a vu.

FOUDRE. s. m. (all. *fuder*). Grande tonne, vase de bois d'une très-vaste capacité, qui sert à contenir du vin ou de la bière.

FOUDROIEMENT. s. m. [On pron. *Foudroîment.*] Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée. *Le f. des géants.*

FOUDROYANT, ANTE. adj. Qui foudroie. *Jupiter f.* || Qui frappe avec la rapidité de la foudre. *Bras f. Épée foudroyante. Apoplexie foudroyante.* || Par extens., Qui jette l'épouvante, qui interdit. *A cette nouvelle foudroyante. Il en reçut cette réponse foudroyante.* || Qui exprime un grand courroux, une vive indignation. *Des regards foudroyants. Il lui écrivit une lettre foudroyante.*

FOUDROYER. v. a. Frapper de la foudre. *Jupiter foudroya les Titans.* || Par ext., Battre, détruire à coups de canon, etc. *F. une ville. Le feu de la place foudroyait les assiégeants.* || Fig., se dit tant au sens phys. qu'au sens moral, pour Terrasser, confondre. *F. la rébellion. Un orateur qui foudroie ses adversaires. Cet argument le foudroya.* — *F. les erreurs, les vices, etc.*, Les combattre avec véhémence. = Foudroyé, ée. p. = Conjug. Voy. Employer.

FOUÉE. s. f. Sorte de chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit à la clarté du feu.

FOUET. s. m. (lat. *fustis*, verge, bâton). Cordelette de chanvre ou de cuir, qui est attachée à une baguette, à un bâton, et dont on se sert pour conduire et pour châtier les chevaux et autres animaux. *Le f. d'un cocher, d'un charretier. Donner du f. Chasser des chiens à coups de f.* — Figur. et fam., *Donner un coup de f.*, Presser, obliger quelqu'un de faire promptement ce qu'on désire de lui. *On lui a donné un coup de f., il fera bientôt ce qu'on lui a demandé.* Dans un sens anal., on dit D'une affaire, *Cette affaire ne marche pas, elle a besoin d'un coup de f.* || Espèce de petite corde fort menue et fort pressée, dont les cochers et les charretiers se servent ordinairement pour mettre au bout de leurs fouets. *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du f.* || Lanière de cuir qui est attachée au bout d'un petit bâton, et dont les enfants se servent pour faire tourner un sabot. || Se dit aussi Des coups de verge dont on châtie les enfants, et, dans quelques pays, certains criminels. *Tu mériterais le f. Il a eu le f. Menacer du f. Il avait été condamné au f.* || T. Hist. natur. *Le f. de l'aile*, Le bout de l'aile d'un oiseau. || * T. Art milit. *F. d'armes*, Synon. de Fléau d'armes. || T. Artill. *Tirer le canon de plein f.*, Voy. Tir.

Enc. — La peine du *Fouet* remonte à une antiquité très-reculée, puisque les Juifs, les Grecs et les Romains la faisaient servir à la punition du coupable. On la voit également en usage chez les Perses, les Égyptiens et tous les peuples de l'Asie ancienne. Chez les Romains, le châtiment du f. (*flagrum* ou *flagellum*) était réservé aux seuls esclaves; mais fort souvent afin de rendre les coups plus terribles, les lanières du f. étaient munies d'osselets, de balles de plomb, de petits disques métalliques, ou même de crochets aigus : cette dernière sorte de f. était appelée *scorpion* (*scorpio*). Ce supplice cruel et dégradant fut un de ceux que les Romains se plaisaient à infliger aux chrétiens, à l'époque des persécutions.— La peine du f. a également figuré dans la législation des peuples modernes. En France, par ex., il y en avait autrefois deux espèces : l'une infamante, toujours accompagnée de la marque ou flétrissure, qui consistait à être publiquement battu de verges ou de cordes par la main du bourreau; l'autre, non infamante, appelée *sous la custode*, parce qu'elle était infligée dans l'intérieur de la prison par le questionnaire ou le geôlier : elles ont été supprimées toutes les deux par la Révolution. Au XVIe siècle, sous François Ier, cette peine fut même introduite dans l'armée française; mais elle était considérée comme tellement infamante, qu'on ne l'infligeait à un soldat qu'après l'avoir dégradé. Elle disparut également de notre code militaire en 1790. Cependant le f. figure encore comme peine, soit civile, soit militaire, dans la législation de plusieurs États de l'Europe : nous citerons l'Autriche, l'Angleterre et la Russie.

Le f. n'a pas été seulement employé comme instrument de supplice; on s'en est aussi servi comme d'un moyen de mortification. C'est pour ce dernier motif qu'on le voit figurer sous le nom de *Discipline*, dans les statuts de plusieurs corporations ou congrégations religieuses, et entre les mains des bandes de fanatiques, appelés *Flagellants*, qui à diverses époques ont troublé l'Europe. Ces fanatiques se sont montrés, pour la première fois, au XIIIe siècle : on croit qu'ils furent institués à Pérouse, vers 1260, par un ermite appelé Reinier, qui prit le titre de *Général de la dévotion*, et donna à ses sectateurs le nom de *Dévots*. Ils parcouraient processionnellement les villes, nus jusqu'à la ceinture, et se fouettaient publiquement en punition de leurs péchés. Condamnés par la cour de Rome, qui craignait que leurs pratiques n'engendrassent des désordres, les Flagellants disparurent au commencement du siècle suivant. Néanmoins, en 1348, les ravages de la peste noire qui enleva le tiers de la population de l'Europe, provoquèrent leur réapparition. Mais bientôt ils occasionnèrent de si grands troubles en Allemagne et en même temps ils y répandirent des doctrines tellement hétérodoxes, que l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile s'unirent pour les poursuivre avec rigueur, et finirent par les détruire. Ces fanatiques portaient un manteau blanc marqué d'une croix rouge, d'où la dénomination de *Blancs-battus* et de *Frères de la Croix*, sous lesquelles on les désignait quelquefois. Au XVe et au XVIe siècle, on vit encore reparaître la manie des flagellations publiques ; mais ces nouveaux Flagellants durèrent peu et n'eurent pas d'ailleurs le caractère d'hétérodoxie de leurs prédécesseurs.

*** FOUETTE-QUEUE.** s. m. T. Erpét. V. AGAMIENS.

FOUETTER. v. a. Donner des coups de fouet, ou Donner le fouet. *F. des chevaux. F. un sabot. F. un enfant. On fouettait autrefois les coupeurs de bourses.* — Prov., on dit D'une faute très-légère, *Il n'y a pas là de quoi f. un chat ;* et D'une personne qui a diverses affaires importantes à traiter, *Il a bien d'autres choses à f.* — Fig. et prov., *Donner des verges pour se faire f., pour se f.*, Fournir des armes contre soi-même. ‖ *F. de la crême, des œufs, du sang, etc.*, Battre de la crème, etc., avec des verges, pour les faire mousser, pour coaguler la fibrine, etc. ‖ T. Mar. *Les voiles fouettent les mâts*, se dit Lorsque le vent n'étant pas assez fort pour enfler les voiles, les soulève et puis les laisse retomber. ‖ Se dit De la pluie, de la neige, de la grêle, du vent, lorsqu'ils frappent violemment contre quelque chose. *La pluie, le vent, etc., nous fouettait au visage.* — On dit encore neutralem., *La grêle fouettait contre les vitres.* ‖ En parlant des canons qui tirent de plein fouet, on dit aussi neutralem., *La batterie fouettait tout le long de la courtine.* = FOUETTÉ, ÉE. part. *Ce pays a été fouetté du mauvais vent*, Le vent y a gâté les fruits. ‖ Adject., se dit Des fleurs et des fruits qui sont marqués de petites raies comme de coups de fouet. *Une tulipe fouettée. Fouetté de rouge, de bleu, etc.*

Syn. — *Flageller, Fustiger.* — *Fouetter*, se dit des personnes, des animaux et des choses : on *fouette* un enfant, on *fouette* un chien, on *fouette* un sabot, Xercès même fit *fouetter* la mer. *Flageller* et *fustiger* au contraire ne s'emploient qu'en parlant des personnes. Il existe en outre des différences entre ces trois verbes quand ils s'appliquent aux personnes : *fouetter* emporte l'idée de peine, de supplice ; *fustiger*, celle de correction ; *flageller*, celle de pénitence et de mortification.

FOUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette. *Ce maître d'école est un grand f. Le frère f.* Fam.

FOUGASSE. s. f. [Naguère on disait *Fougade.*] (lat. *focus*, foyer). T. Art milit. V. MINE.

FOUGER. v. n. T. Chasse. Se dit Du sanglier qui arrache des plantes avec son boutoir.

FOUGÈRE. s. f. Nom générique donné à un grand nombre de plantes cryptogames foliacées, dont toutes les espèces indigènes sont herbacées. *Danser sur la f. Coucher sur la f. La cendre de f. donne du silicate de potasse qu'on emploie dans la fabrication du verre.* De là l'expression *Verre de f.*, et la loc. ellipt., *Quand le vin petille dans la f.* ‖ * *F. commune, Grande f., F. mâle, F. femelle* et *F. fleurie*, V. POLYPODIACÉES.

Enc. — Les *Fougères* (*Filices*), appelées par quelques auteurs *Filicées* et *Filicinées*, constituent un ordre parfaitement distinct dans l'embranchement des végétaux cryptogames : dans le système de Lindley, ces plantes appartiennent à la classe des Acrogènes dont elles forment le troisième groupe ou la troisième alliance. Le savant botaniste anglais les caractérise ainsi : Acrogènes vasculaires, à sporanges uniloculaires marginaux ou dorsaux et ordinairement entourés par un anneau élastique ; spores d'une seule sorte. — Les Fougères sont des plantes foliacées, à tige souterraine dans les espèces de nos climats, aérienne et ligneuse dans quelques espèces tropicales. Dans les espèces arborescentes (Fig. 1), le tronc consiste en un cylindre ligneux qui est partout d'un égal diamètre, et qui est revêtu par une écorce dure, celluleuse et fibreuse. Cette écorce est elle-même formée par les bases unies des feuilles, et son épaisseur est plus grande au voisinage de la racine qu'au sommet de la tige (Fig. 2. Coupe du tronc d'une f. arborescente). — Les feuilles des Fougères, ou *Frondes*, sont généralement roulées en crosse dans la préfoliation, et rétrécies à leur base en un pétiole ordinairement assez long et le plus souvent canaliculé à sa partie supérieure. Elles sont tantôt simples et entières, tantôt, et c'est le cas le plus habituel, elles sont profondément découpées et surdécoupées, de façon à représenter des folioles et des foliolules distinctes. Leur épiderme est souvent pourvu de stomates. Mais ce qui forme le caractère le plus remarquable des feuilles de Fougères, c'est le mode de distribution des nervures. Parfois elles sont simples et naissent latéralement de la nervure médiane ; plus souvent elles se bifurquent et sont dichotomes ; fréquemment, par suite de cette dichotomie, elles s'anastomosent et forment un réseau à mailles plus ou moins régulières et hexagonales. D'autres fois, elles forment des arcades régulières et transversales, ou de larges mailles irrégulières d'où naissent des nervures courtes, et se terminent dans le milieu de ces espaces de parenchyme. Enfin, dans certains genres, elles s'anastomosent en arcade à peu de distance de la nervure médiane qui leur a donné naissance, et produisent, du côté extérieur, des nervures simples, bifurquées ou anastomosées et réticulées. Ad. Brongniart et Presl ont tiré le plus heureux parti de la nervation des Fougères pour la caractéristique des genres et des espèces de cet ordre. — Les organes reproducteurs des Fougères consistent en capsules appelées *Sporanges*, qui naissent des nervures à la face inférieure des feuilles ou sur le bord de celles-ci.

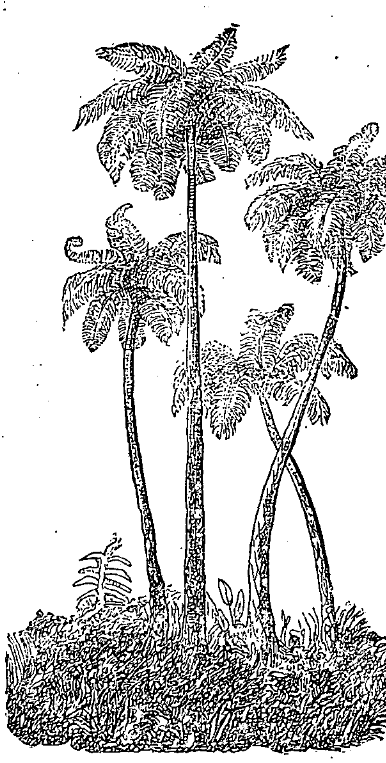
Fig. 1.

Ces sporanges sont ovoïdes ou globuleux, sessiles ou pédicellés, et réunis en nombre plus ou moins considérable pour former des groupes qu'on désigne sous le nom de *Sores*. Dans la majeure partie de ces végétaux, les sporanges sont pédicellés, et alors ils sont entourés d'un cercle qui fait suite au pédicelle et qui est composé de cellules d'une structure spéciale : ce cercle forme une sorte de ressort ou d'*anneau élastique*, dont l'action détermine, au moment de la maturité, la rupture de la capsule. Les sporanges naissent quelquefois à la surface même des feuilles ; mais le plus souvent ils naissent au-dessous de l'épiderme et le soulèvent de manière à s'en former une sorte de tégument qu'on appelle *Indusie* (*indusium*). Dans la famille des Ophioglossacées, les sporanges sont plongés dans le tissu même de la feuille avortée qui leur sert de support. Les sporanges renferment les spores qui sont destinées à la reproduction de la plante. Ces spores sont nombreuses, libres, sphériques ou anguleuses. A l'époque de la germination, elles s'allongent en une lame celluleuse appelée par quelques auteurs *prothallium*, à la surface inférieure de laquelle apparaissent des mamelons à trois cellules transparentes, dont le supérieur laisse échapper par son sommet des corpuscules formés d'un fil aplati, tordu en hélice et cilié à son extrémité antérieure, lesquels se déroulent et sont doués de mouvements actifs. On pense qu'ils sont destinés à féconder la lame celluleuse (prothallium) émanée de la spore. Dans l'échancrure de celle-ci, naît ensuite un petit bourgeon, véritable plantule qui s'allonge en un axe redressé, dont le sommet produira des frondes et dont la base émettra des racines : alors le prothallium disparaît le plus ordinairement. — Les Fougères nous paraissent constituer trois groupes fort distincts. Le premier, et de beaucoup le plus considérable (*Polypodiacées*), comprend les espèces qu'on nommait autrefois *F. dorsifères*, et dans lesquelles le sporange est toujours muni d'un anneau élastique. Cet anneau n'existe plus dans les deux autres groupes, *Danæacées* et *Ophioglossées ;* mais ils diffèrent entre eux par la disposition de leurs capsules. V. POLYPODIACÉES, etc.

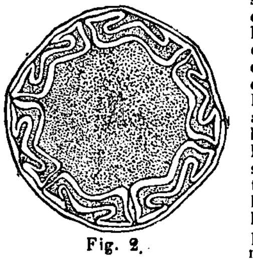
Fig. 2.

FOUGON. s. m. T. Mar. Lieu où se fait la cuisine dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

FOUGUE. s. f. (gr. φυγὴ, fuite). Mouvement violent et impétueux, ordinairement accompagné de colère ; se dit Des hommes et des animaux. *Il est en f. Entrer en f. Il vient de lui prendre une f. Sa f. est passée.* ‖ Ardeur, impétuosité naturelle. *La f. de la jeunesse. La f. des passions. On n'a pu dompter la f. de son caractère. Un cheval plein de f.* On dit, au plur., *Les fougues de la jeunesse*, L'emportement avec lequel les jeunes gens se livrent aux plaisirs. ‖ En parlant D'un poëte, d'un artiste, *Fougue* se dit pour Enthousiasme, verve, surtout lorsqu'elle est exagérée et les entraîne à certains écarts. *La f. de ce poëte s'est éteinte bien promptement. Il s'abandonne trop à la f. de son imagination.* ‖ T. Marine. *Mât de f., vergue de f., perroquet de f., etc.*, Mât, vergue, perroquet d'artimon.

FOUGUEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à entrer en fougue, ardent, impétueux. *Un homme extrêmement f. Cheval f. Caractère f. Jeunesse fougueuse. Imagination fougueuse. Désirs f. Passions fougueuses.* = Syn. Voy. IMPÉTUEUX.

FOUILLE. s. f. Travail que l'on fait en fouillant dans la terre. *Faire une f. La f. des terres. Les fouilles d'Herculanum. Entreprendre des fouilles.*

FOUILLE-AU-POT. s. m. Petit marmiton. Trivial.

*** FOUILLE-MERDE.** s. m. Nom vulgaire donné à diverses espèces de Scarabées, qui appartiennent principalement aux genres Bousier et Géotrupe.

FOUILLER. v. a. Creuser pour chercher quelque chose. *F. la terre. F. une mine.* ‖ *F. un bois*, Le parcourir, l'explorer en tous sens. ‖ *F. quelqu'un*, Chercher soigneusement dans ses habits, s'il n'a point caché quelque chose. *On nous a tous fouillés à la douane.* ‖ T. Sculpt. Travailler avec le ciseau les parties renfoncées d'une statue, d'un bas-relief, ou Pratiquer des enfoncements qui puissent produire des ombres fières et vigoureuses. *Il fouille le marbre avec une vigueur singulière.* — T. Peint. Donner de la force aux touches et aux ombres qui représentent les enfoncements. *Cette draperie est bien fouillée.* = FOUILLER. v. n. Creuser. *F. dans un champ, dans les entrailles de la terre. La taupe a fouillé là.* ‖ Chercher quelque chose avec soin, en examinant tous les endroits où elle peut être cachée. *F. dans une armoire. J'ai fouillé jusqu'au fond du coffre. Il a fouillé partout. F. dans sa poche, dans sa bourse, etc.*, Y mettre la main pour y chercher quelque chose. On dit quelquefois, dans un sens anal., *Se f.* ‖ Fig., Rechercher consciencieusement, examiner. *F. dans les archives, dans de vieilles chroniques. F. dans les secrets de la nature. F. dans le passé, dans l'avenir. F. dans sa mémoire. F. dans les cœurs, dans les replis les plus profonds du cœur.* = FOUILLÉ, ÉE. part.

*** FOUILLIS.** s. m. Désordre, confusion de diverses choses mêlées ensemble. *Il y a sur son bureau un f. de paperasses à ne pas s'y reconnaître.* Fam.

FOUINE. s. f. T. Mamm. Voy. MARTRE. ‖ T. Agric. Instrument de fer à deux ou trois fourchons qu'on met au bout d'une perche, et qui sert à élever les gerbes sur le tas. ‖ T. Pêche. Voy. FOENNE.

FOUIR. v. a. (lat. *fodere*). Creuser ; ne se dit proprement que De la terre. *F. la terre. Il faudra f. bien avant pour trouver de l'eau.* = FOUI, IE. part.

*** FOUISSEURS.** s. m. pl. (lat. *fossores*). T. Zool.

Enc. — Le nom de *Fouisseurs* convient à tous les Mammifères qui creusent la terre pour y trouver un abri ou des aliments, et surtout à ceux dont les membres antérieurs présentent à cet effet une construction spéciale : tels sont, par ex., la Taupe, le Spalax, le Tatou et l'Échidné. Mais comme ces animaux, malgré cette analogie particulière, diffèrent essentiellement les uns des autres, la Taupe étant un Insectivore, le Spalax un Rongeur, le Tatou un Édenté, et l'Échidné un Monotrême, on ne saurait les ranger dans un même groupe.

Dans sa méthode entomologique, Latreille désigne sous la dénomination de *Fouisseurs* une famille de l'ordre des Hyménoptères. Cette famille comprend les Hyménoptères porte-aiguillon, dont les pieds sont exclusivement propres à la marche, et dans plusieurs à fouir le sable, la terre ou le bois. Ce sont des insectes ailés, à ailes toujours étendues, qui sont tous mâles ou femelles (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de neutres), et qui vivent solitairement. La plupart des femelles placent à côté de leurs œufs, dans les nids qu'elles ont préparés pour leurs petits, ordinairement dans la terre ou dans le bois, des insectes ou des larves, et quelquefois même des arachnides. Avant de déposer ainsi près de leurs petits la proie qui est destinée à leur servir de nourriture, elles la piquent de leur aiguillon de façon non à la tuer, mais simplement à l'engourdir, car la progéniture de ces Hyménoptères est carnassière et veut une nourriture vivante. Les larves des Hyménoptères fouisseurs n'ont jamais de pieds et ressemblent à un petit ver : elles se filent une coque dans laquelle elles se métamorphosent pour passer à l'état de nymphes. L'insecte parfait est ordinairement très-agile et vit sur les fleurs. Les mâchoires et la lèvre sont allongées et en forme de trompe dans plusieurs espèces.

Les nombreux insectes qui constituent cette famille ont été partagés par Latreille en sept groupes. — 1° Les *Scoliètes* ont les pieds courts, gros, très-épineux ou fort ciliés, les antennes plus courtes que la tête et le thorax réunis, et le premier segment du thorax non linéaire. Ce groupe renferme trois genres indigènes, savoir : le g. *Scolie*, le g. *Mérie* et le g. *Typhie :* il a pour type la *Scolie des jardins* (Fig. 1. Sc. femelle), insecte *long de 34 à 40 millim., noir,* velu, avec le front jaune tacheté de noir (seulement dans la femelle); l'abdomen est noir, avec une large bande transversale *jaune sur* les deuxième et troisième segments, souvent interrompue dans les deux sexes, mais toujours dans la femelle. — 2° Les *Sapygites* diffèrent des précédents par leurs pieds grêles et sans épines, et par la plus grande longueur de leurs antennes. La *Sapyge ponctuée* (Fig. 2, grossie), *type de cette division,* habite *une grande partie* de l'Europe : elle est noire et tachetée de blanc. — 3° Les *Sphégides* sont caractérisés par la longueur de leurs pattes postérieures et surtout par le long pédicule qui unit l'abdomen au corselet. Ce groupe renferme un grand nombre de genres pour la plupart exotiques. Parmi les espèces indigènes, l'une des plus répandues chez nous est l'*Ammophile des sables* (Fig. 3, grossie), qui est *noir* avec l'extrémité du troisième anneau de l'abdomen, la totalité du quatrième et le bord du cinquième d'un roux vif. Les genres *Sphex, Pompile, Céropale, Dolichure,* etc., renferment aussi des espèces qui se trouvent en France. — 4° Les *Bembécides* ont le premier anneau du thorax linéaire, et le labre entièrement nu ou très-saillant. Ce groupe a pour type le *Bembex à bec* (Fig. 4), insecte noir, avec l'abdomen marqué de bandes ondées d'un vert jaunâtre, et les pattes jaunes. — 5° Les *Larrates* diffèrent des Bembécides par leur labre caché : ils ont en outre les mandibules profondément échancrées en bas, près de leur base. Nous citerons comme ex. de cette division le *Larre anathème* (Fig. 5) : cet insecte est noir et velu, avec les ailes violacées, et les deux *premiers anneaux de l'abdomen ferrugineux.* — 6° Les *Nyssoniens* ont également le labre caché des précédents, mais ils n'ont pas les mandibules échancrées de la sorte, et de plus leur abdomen est triangulaire ou conique. Tous les genres qui composent ce groupe, *Nysson*, *Astate*, *Oxybèle*, *Nytèle* et *Pison*, appartiennent à l'Europe. Le *Nysson interrompu* (Fig. 6, grossie) est noir, avec une raie jaune sur le corselet et les pattes fauves : cet insecte se tient particulièrement sur les fleurs de carotte. — 7° Les *Crabroniens* se distinguent surtout des Nyssoniens par la forme de leur abdomen ; ils ont aussi le labre caché et les mandibules lisses. Ce groupe se compose d'un assez grand nombre de genres, pour la plupart européens et indigènes : *tels sont les genres Trypoxylon*, *Goryte*, *Crabron*, *Pemphrédon*, *Melline*, *Psen*, *Philanthe*, *Cerceris*, etc. Parmi les espèces les plus curieuses de ce groupe, nous nommerons la *Cerceris des sables* (Fig. 7, grossie) et le *Philanthe triangle*. Le premier de ces insectes nourrit ses petits avec l'un des coléoptères les plus nuisibles à l'agriculture, les Charançons; et le second, au contraire, attaque l'un des insectes les plus utiles à l'homme, nous voulons dire les Abeilles. Ce dernier est vraisemblablement l'insecte que Virgile, dans ses Géorgiques, *signale sous le nom de Crabro, comme l'un des* plus dangereux ennemis des ruches.

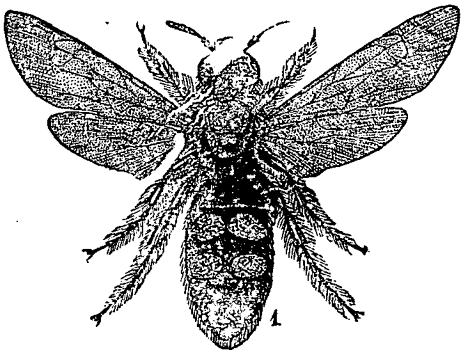
1

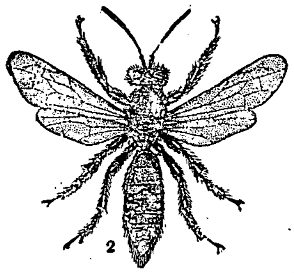
2

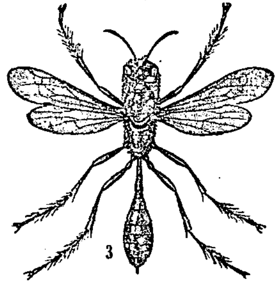
3

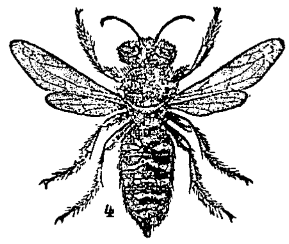
4

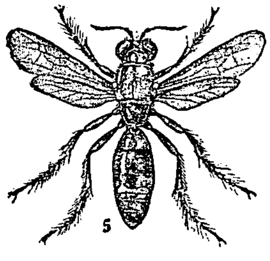
5

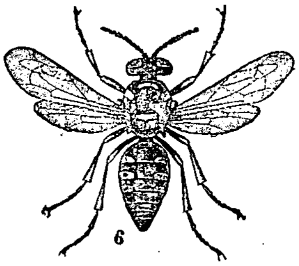
6

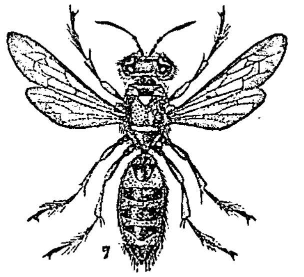
7

FOULAGE. s. m. T. Technol. Action de fouler; Le résultat de cette action.

FOULANT, ANTE. adj. Qui foule; n'est guère usité que dans la loc., *Pompe foulante.* Voy. Pompe.

FOULARD. s. m. Étoffe de soie ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, et qui offre ordinairement des dessins variés. *F. des Indes. Une robe de f.* ‖ Mouchoir, cravate de foulard. *Se couvrir la tête d'un foulard.*

FOULE. s. f. (angl. *full*, plein?). Multitude de personnes qui se pressent, s'entre-poussent. *Une grande f. Se jeter, se perdre, disparaître dans la f. Se tirer de la f. Laissez écouler la f. Cette comédie attire la f. Une f. de peuple remplissait la place. La f. des curieux se porta de ce côté.* ‖ Fig., Le vulgaire, le commun des hommes. *La f. ignorante. Il s'était mis, par ses talents, au-dessus de la f. Se tirer de la f.* ‖ Se dit encore dans le sens de Grand nombre, grande quantité, et s'emploie également en parl. Des personnes et des choses. *Une f. de gens ont cette opinion. Une f. de solliciteurs l'attendait à son passage. Mes regards étaient distraits par une f. d'objets. Cette foule d'écrits que chaque jour voit paraître. La f. des affaires l'accable. Avoir une f. d'idées, de souvenirs, de raisons.* = En foule, loc. adv. En se pressant, ou En grande quantité, en grande multitude. *Ils accoururent en f. Les biens viennent en f. dans cette maison. Les idées se présentaient en f. à mon esprit.* = Syn. Voy. Multitude.

FOULE. s. f. (latin. *fullo*, foulon). T. Techn. L'action de fouler des draps, des chapeaux, etc. ‖ L'atelier où l'on foule. ‖ Figur., Oppression. *Ces privilèges tendent à la f. des citoyens.* Vx et inus.

FOULÉE. s. f. T. Man. Temps pendant lequel, dans la marche, le pied du cheval pose sur le sol. = Foulées. s. f. pl. T. Vénerie. Les traces légères que la bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles : on les nomme aussi *Foulures*, en parlant Du cerf. Les marques du pied sur terre nette se nomment *Voie* pour Les bêtes fauves et le lièvre, *Piste* pour Le loup et le renard, et *Trace* pour La bête noire.

FOULER. v. a. Presser plus ou moins fortement, soit avec les pieds, soit avec les mains, soit avec quelque instrument, un corps, une substance qui a un certain degré de mollesse. *F. la vendange. F. une cuve. On foule les draps, les chapeaux, les cuirs, etc.* ‖ Marcher sur; ne se dit, en ce sens, qu'en poésie et dans le style élevé. *On n'y saurait faire un pas sans f. la cendre d'un héros. Je foulais avec respect ce sol antique et sacré.* ‖ Fig., Opprimer par des exactions, accabler d'impôts. *F. le peuple. Cette province a été extrêmement foulée.* — *F. aux pieds*, Traiter avec mépris. *Un vrai chrétien foule aux pieds les vanités du monde. F. aux pieds les préjugés. Il foulait aux pieds toutes les lois.* ‖ Blesser en pressant fortement; ne se dit guère que Des bêtes de trait ou de somme. *Les selles neuves foulent d'ordinaire les chevaux.* — Plus particul., Blesser en produisant la distension plus ou moins violente de certaines parties; se dit Des personnes et des animaux. *Ce cheval s'est foulé le pied. Je me suis foulé le poignet. Cette chute lui a foulé un tendon.* On dit aussi, *Mon poignet s'est foulé.* ‖ T. Vén. Faire battre ou parcourir un terrain par le limier ou par la meute. ‖ T. Typogr. *Fouler* s'emploie absolum. pour désigner L'action de la presse sur les feuilles qui reçoivent l'impression. *Cette presse foule également, régulièrement.* = Foulé, ée. part. — On dit D'une bête qui a les jambes usées par un long et violent travail, qu'*Elle a les jambes foulées.*

FOULERIE. s. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc.

FOULOIR. s. m. T. Techn. Instrument qui sert au foulage. *Un f. de chapelier.*

FOULON. s. m. (latin, *fullo*). Artisan qui foule, qui apprête les draps et autres étoffes de laine. — *Moulin à f.*, Voy. Drap. *Terre à f.*, Voy. Argile. *Chardon à f.*, Voy. Dipsacées. ‖ * T. Ent. Voy. Hanneton.

FOULQUE. s. f. (lat. *fulica*). T. Ornith.

Enc. — **Les** ***Macrodactyles*** *dont les ailes ne sont pas armées* d'éperons ont été divisés par Linné en deux groupes tellement naturels, qu'ils ont été conservés par presque tous les ornithologistes : ce sont les *Râles* et les *Foulques*. — Les *Foulques*, ou *Fulicariées*, sont essentiellement caractérisées par leur bec qui se prolonge sur le front de manière à y former une sorte d'écusson. Les oiseaux compris dans ce groupe peuvent en outre se partager en trois genres, d'après la forme du bec et la garniture des pieds : ce sont les *Poules d'eau*, les *Talèves* et les *Foulques proprement dites.*

Les *Poules d'eau*, ou *Gallinules (Gallinula)*, ont les doigts fort longs et munis d'une bordure très-étroite. Nous n'en avons *en Europe qu'une espèce*, la *P. d'eau ordinaire (Gall. chloropus)*, qui est brun foncé dessus, gris d'ardoise dessous, avec du blanc aux cuisses, le long du milieu du bas-ventre et au bord extérieur de l'aile. Cet oiseau habite en général le bord des rivières et des étangs. Il court très-bien à terre, marche avec *facilité au-dessus des herbes aquatiques, nage et plonge* admirablement ; cependant il ne nage et ne plonge guère que par nécessité. Pendant la plus grande partie de la journée, les Poules d'eau restent cachées dans les roseaux ; elles ne sortent de leur retraite que le soir et le matin, pour chercher leur nourriture, qui consiste en insectes et en graines de plantes aquatiques. La femelle fait au bord des eaux un nid grossier avec des herbes et des joncs entrelacés, et y pond de 8 à 12 œufs. Les petits courent et nagent dès qu'ils sont éclos. En automne, les Gallinules quittent les pays froids pour passer l'hiver dans des lieux plus tempérés, où il y ait des sources et des eaux vives.

Les *Talèves*, ou *Poules sultanes* (*Porphyrio*), ont le bec plus *haut que les Gallinules relativement à sa longueur, les doigts* très-longs, presque sans bordure sensible, et la plaque frontale considérable. Les mœurs de ces oiseaux sont à peu près celles de la Poule d'eau : cependant leur nourriture consiste principalement en grains, et ils ont la singulière habitude, lorsque l'objet qu'on leur présente est trop gros pour pouvoir être avalé d'un seul coup, de le saisir avec un de leurs pieds, de le porter à leur bec et de le manger en le morcelant, comme font les Perroquets.

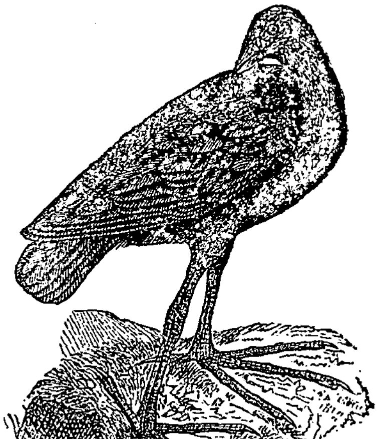

On compte une huitaine d'espèces de Porphyrions toutes exotiques. La plus connue est la *Poule sultane ordinaire (Porph. hyacinthinus)* [Fig. ci-dessus], qui est originaire d'Afrique, mais qui est aujourd'hui naturalisée dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée. Son plumage est d'un *bleu* lustré à reflets brillants, et sa taille est de peu inférieure à celle de nos Poules ordinaires.

Les *Foulques proprement dites*, ou *Morelles* (*Fulica*), joignent à un bec court et à une plaque frontale considérable, des doigts fort élargis par une bordure festonnée. Par ce caractère, elles forment la transition entre l'ordre des Échassiers et celui des Palmipèdes. Ces oiseaux sont d'excellents nageurs : aussi passent-ils leur vie sur les marais et les étangs. Leur plumage lustré ne s'accommode pas moins que leur conformation à ce genre de vie ; leurs mœurs sont d'ailleurs semblables à celles des *Gallinules*. Nous n'en avons chez nous qu'une seule espèce, la *Foulque* ou *Morelle d'Europe* (*F. atra*), qui est grosse comme une Perdrix, et de couleur d'ardoise foncée, avec le bord des ailes blanc. La plaque frontale devient rouge au temps de la pariade. Cet oiseau est très-commun dans tous les lieux où il y a des étangs, et on lui fait une chasse fort active, bien que sa chair sente le marais.

FOULURE. s. f. Distension violente des tendons, des ligaments, d'une articulation. || T. Techn. Action de fouler des draps, des cuirs, etc. || T. Vén. V. FOULÉE.

FOUR. s. m. (lat. *furnus*). Ouvrage de maçonnerie, en forme de voûte circulaire ou elliptique, avec une seule ouverture par devant, qui sert à faire cuire le pain, la pâtisserie, etc. *L'âtre d'un f.*, La surface horizontale, ordin. carrelée, sur laquelle on pose les pains. *La bouche, la gueule d'un f.*, L'ouverture par laquelle on introduit le bois pour chauffer le four, et les objets que l'on veut faire cuire. *L'autel d'un f.*, La tablette horizontale située en avant de la bouche. — *F. de campagne*, Espèce de four portatif, fait ordinairement de cuivre rouge. — *Pièce de f.*, Gâteau ou autre pièce de pâtisserie qui se cuit au four. — Prov. et fam., on dit D'un lieu très-obscur, et D'un lieu où il fait extrêmement chaud, *Il y fait noir, il y fait chaud comme dans un f.* || Se dit également Des lieux voûtés et couverts par en haut, où l'on fait cuire la chaux, le plâtre, la brique, la tuile, etc. *F. à chaux, à plâtre, à brique, etc. F. de verrerie.* || Par extens., Le lieu où est un four. *Je vais au f. Il revenait du f.* || Autrefois, Le lieu où l'on cachait ceux que l'on enrôlait par force. *Il a été deux jours dans un f. et il s'est échappé.* || T. Théât. *Faire f.*, se disait autrefois Des comédiens, lorsque, au lieu de jouer, ils renvoyaient les spectateurs, parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour couvrir leurs frais ; * et se dit encore aujourd'hui D'un acteur ou même d'une pièce qui n'a pas réussi. *La jeune première a fait f. C'est un f. complet.*

FOURBE. s. f. Tromperie basse et odieuse. *F. grossière, subtile. Inventer, découvrir une f.* || Par extens., L'habitude de faire des fourbes. *On a démasqué sa f.* = Syn. Voy. FOURBERIE.

FOURBE. adj. et s. 2 g. (ital. *furbo*). Qui emploie pour tromper des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide. *C'est un homme bien f. Il a l'esprit f. Un maître f. C'est une grande f. que cette femme-là.*

FOURBER. v. a. Tromper d'une manière basse et odieuse. *Il fourbe tout le monde.* = FOURBÉ, ÉE. part.

FOURBERIE. s. f. Tromperie basse. *Faire des fourberies. C'est une insigne f.* || Le caractère de celui qui a l'habitude de faire des fourberies. *Sa f. est maintenant bien connue.*

Syn. — *Fourbe.* — Les mots *fourbe* et *fourberie* se disent, tantôt de certains actes, tantôt du caractère de celui qui commet ces actes. L'acte qualifié de *fourbe* est plus grave que celui qu'on nomme simplement *fourberie*. Une *fourberie* indique l'emploi de la tromperie et le dessein de nuire ; mais la *fourbe* exprime une tromperie plus calculée, plus profonde, plus lâche, plus odieuse. Scapin commet des *fourberies* pour extorquer de l'argent à son maître ; Appius imagina une *fourbe* détestable pour faire tomber Virginie en son pouvoir. Employé en parlant du caractère, les mots *fourbe* et *fourberie* offrent une différence analogue. *Fourbe* se dit du vice de la *fourberie* dans sa plus grande intensité : le premier se dit du caractère de celui qui commet des *fourbes*, le second de celui qui fait des *fourberies*.

FOURBIR. v. a. (allem. *farbe*, couleur ?). Nettoyer, lir, rendre clair en frottant ; ne se dit que De certains rages de fer, de cuivre, etc. *F. une lame d'épée, un on de fusil, une cuirasse. F. des chenets.* = FOURBI, participe.

FOURBISSEUR. s. m. Artisan qui fourbit, et qui onte des sabres, des épées, etc.

FOURBISSURE. s. f. Nettoiement, polissure.

FOURBU, UE. adj. Qui est atteint de fourbure.

FOURBURE. s. f. T. Art vétérin.

Enc. — On applique ce nom à deux maladies différentes du Cheval. — La première est en général considérée comme une fièvre inflammatoire simple, qui se caractérise principalement par l'accablement, la langueur, la perte d'appétit, la chaleur de la peau, la fréquence du pouls, la roideur des articulations, etc. Elle est le plus souvent causée par un excès de fatigue, par le séjour dans un lieu humide, ou par un refroidissement subit, surtout quand l'animal a bu ayant très-chaud. C'est même de cette dernière circonstance qu'est dérivé le nom de la maladie, *for, beure*, action de boire mal à propos. On combat cette sorte de f. par les moyens antiphlogistiques. — La seconde affection désignée sous ce nom est l'inflammation du tissu réticulaire du pied : elle accompagne souvent l'affection précédente, lorsque celle-ci est le résultat de travaux excessifs. Elle se manifeste par une chaleur considérable du pied et une douleur qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui qui souffre. Au début de la f., il faut avoir recours à la diète, aux délayants, aux saignées, ainsi qu'aux topiques résolutifs et astringents. On détermine en même temps une inflammation dérivative aux genoux et aux jarrets, en frictionnant fortement les parties affectées avec de l'huile essentielle de lavande ou même avec de l'essence de térébenthine. — V. FOURMILIÈRE.

FOURCHE. s. f. (lat. *furca*). Instrument qui consiste en un long manche terminé par deux ou trois branches ou pointes, qui vont en s'écartant. *F. de bois, de fer. Des paysans armés de fourches. On les poursuivit à coups de f.* — Figur. et fam., *Faire une chose à la f.*, La faire négligemment ou grossièrement. *Traiter quelqu'un à la f.*, Le traiter durement ou d'une manière humiliante. Vieux et peu usité. || Par anal., *Faire la f., une f.*, se dit D'une chose qui se divise en deux ou trois à son extrémité. *Le chemin fait une f. à tel endroit. Cette branche fait la f.* || *Fourches patibulaires*, Voy. GIBET. || *Fourches caudines*, Défilé de la Campanie, près de l'ancienne Caudium, où les Romains, cernés par les Samnites, subirent l'affront de passer sous le joug, l'an de Rome 433. Par allus. à cet événement, on applique quelquefois la dénomination de *Fourches caudines* à Une capitulation honteuse, à une paix humiliante.

FOURCHER. v. n. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche. *Un chemin qui fourche. Si l'on coupe la tête de ces arbres, ils fourcheront* ou *se fourcheront.* || Fig., *Cette famille n'a point fourché*, Elle n'a formé qu'une seule branche. || Fig. et fam., *La langue lui a fourché*, se dit De quelqu'un qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre à peu près semblable. = FOURCHÉ, ÉE. part. *Pied fourché*, Pied fendu. Autrefois on appelait aussi *Pied fourché*, Un droit d'entrée qui se levait, dans certaines villes, sur les bêtes dont le pied est fendu, comme bœufs, moutons, etc. || T. Blas. *Croix fourchée*, V. CROIX.

*** FOURCHET.** s. m. T. Art vétérin.

Enc. — Les vétérinaires nomment ainsi l'inflammation du canal interdigité du Mouton, espèce de sinus dont l'ouverture est située près de la division des phalanges, et qui est tapissé d'une membrane folliculeuse. Cette maladie résulte de l'accumulation de l'humeur sébacée ou de l'introduction accidentelle d'un corps étranger. Elle cède souvent aux résolutifs et aux astringents ; mais elle peut dégénérer en abcès ou en ulcère, causer la chute du sabot, le dépérissement et la mort de l'animal, si l'on ne se hâte de pratiquer l'opération du *fourchet*, qui consiste à faire l'ablation du canal tout entier au moyen de l'instrument tranchant.

FOURCHETTE. s. f. (R. *fourche*). Ustensile de table, qui a deux, trois ou quatre pointes ou dents par le bout, et dont on se sert pour prendre les viandes. *C'est dans un inventaire de l'argenterie de Jean, duc de Bretagne, en 1306, qu'il est fait pour la première fois mention des fourchettes en France.* — *Déjeuner à la f.*, Manger de la viande à son déjeuner. || Instrument en forme d'Y, dont les soldats se servaient autrefois pour appuyer l'arquebuse ou le mousquet en tirant. || T. Technol. On nomme ainsi divers instruments qui servent à différents usages, mais qui ont cela de commun qu'ils ressemblent plus ou moins à une fourche. || T. Anat. Nom vulgaire de La clavicule chez les oiseaux. — Pop., *La f. de l'estomac*, L'appendice cartilagineux du sternum, parce qu'il est quelquefois bifurqué. || T. Art vétérin. Voy. CHEVAL. || T. Lingère. La partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

FOURCHON. s. m. Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette. || L'endroit où commencent à diverger deux branches qui s'écartent en forme de fourche.

FOURCHU, UE. adj. Qui se fourche, fourché. *Arbre f. Chemin f. Barbe fourchue.* — *Menton f.*, Menton qui présente à son milieu un sillon prononcé. || Fig. et fam., *Faire l'arbre f.*, Se tenir la tête en bas et les pieds en haut écartés l'un de l'autre.

FOURGON. s. m. Espèce de charrette couverte dont on se sert ordinairement dans les armées et dans les voyages, pour porter les bagages, les munitions, etc.

FOURGON. s. m. Instrument de fer plus ou moins long, qui est droit ou recourbé à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour remuer et arranger le bois, le charbon, dans un four, dans un fourneau, etc.

FOURGONNER. v. n. Remuer la braise dans le four avec le fourgon. — Remuer le feu avec les pincettes, et le déranger en le voulant accommoder. *Il ne fait que f.* Fam. || Fig. et fam., Fouiller maladroitement en brouillant et en mettant tout sens dessus dessous. *Ne fourgonnez point dans ce coffre.*

FOURMI. s. f. (lat. *formica*). T. Entom.

Enc. — Les *Fourmis*, dans la méthode de Cuvier et Latreille forment la première tribu de leur famille des Hyménoptères hétérogynes, tribu qui a été élevée au rang de famille par plusieurs entomologistes contemporains sous le nom de *Formiciens* ou de *Formicides*. Ces insectes ont de tout temps attiré l'attention des observateurs par leurs mœurs si curieuses à étudier. En effet, ils vivent en sociétés nombreuses, composées de mâles, de femelles et d'individus stériles ou neutres. Les diverses espèces qui composent cette tribu présentent les caractères génériques suivants : Tête triangulaire, labre large, mandibules fortes, antennes coudées; pattes assez longues et frêles; abdomen ovale attaché au thorax par un pédicule très-étroit ; glandes anales sécrétant un liquide acide, appelé *acide formique*. Ces insectes peuvent en outre se diviser en trois groupes fort naturels, les *Myrmicites*, les *Ponérites* et les *Formicites*. Dans ce dernier les femelles et les neutres sont sans aiguillon, tandis que, dans les deux premiers, les femelles en sont pourvues : néanmoins les Myrmicites et les Ponérites se distinguent les unes des autres en ce que, dans celles-ci, le premier segment de l'abdomen ne forme qu'un seul nœud, tandis que, dans celles-là, il en forme deux.

Parmi les genres qui appartiennent à ces trois groupes, nous nous contenterons de citer ceux qui contiennent des espèces indigènes. Ainsi, nous trouvons dans les Myrmicites, le g. *Atte* et le g. *Myrmice*, dans les Ponérites, le g. *Ponère*, et dans les Formicites, le g. *Polyergue* et le g. *Fourmi*. Le type du g. *Atte* est l'*Atte maçonne* qui est assez répandue en France, où elle construit des nids dans le sable, et forme avec la terre qu'elle en retire une sorte de couvercle à l'entrée. Les Attes sont aisément reconnaissables à leur tête qui est très-grosse par rapport au corps. L'espèce la plus commune chez nous du g. Myrmice est la *M. rouge*, appelée vulgairement *F. rouge* (Fig. 1. Femelle, très-grossie). Elle est rougeâtre ; le premier nœud est muni d'une épine en dessous ; l'abdomen est lisse et brillant avec le premier anneau brunâtre. Cet insecte établit son domicile dans la terre, sous des pierres, ou sous des détritus de végétaux. Nous n'avons en France qu'une seule espèce de Ponère, la *Pon. resserrée* (Fig. 2. Neutre, très-grossie). Elle est d'un brun foncé glabre et luisant, avec la tête d'un brun jaunâtre en avant. Elle se trouve ordinairement sous les pierres, réunie en petites sociétés de quelques individus. Les *Polyergues* se distinguent des *Fourmis* proprement dites en ce qu'ils ont les mandibules étroites, arquées et terminées en pointe très-crochue, tandis que celles-ci les ont triangulaires et très-dentées. Ils ont pour type une espèce assez commune en France : c'est le *Pol. roussâtre*, qui est long de 7 à 9 millim. et qui est entièrement d'un roux pâle. Parmi les Fourmis propres, les plus répandues chez nous sont : la *F. rousse* ou *fauve* (Fig. 3. Femelle; 4. Neutre ; toutes les deux très-grossies), la *F. sanguine*, ainsi nommée parce qu'elle a le corselet et la tête d'un rouge sanguin ; la *F. fuligineuse*, la *F. mineuse* appelée aussi *cuniculaire*, et la *F. noire cendrée*.

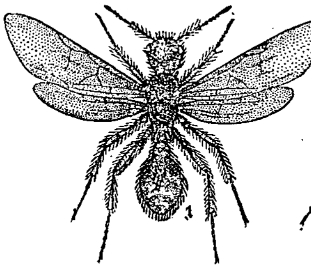
1

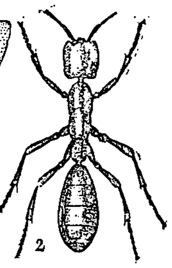
2

Les diverses espèces qui composent la tribu des Formiciens vivent, ainsi que nous l'avons dit, en sociétés plus ou moins nombreuses, formées de mâles, de femelles et d'individus neutres, appelés communément *Ouvrières*. Ces dernières ne sont que des femelles dont les ovaires sont atrophiés ; elles sont privées d'ailes pendant toute la durée de leur existence, caractère qui suffit pour les distinguer des autres. Tout ce qui concerne la construction, la garde, la défense de l'habitation, les expéditions guerrières, la nourriture et l'éducation des jeunes regarde les neutres. Ces infatigables insectes sont à la fois maçons, charpentiers, guerriers et nourrices. Les mâles et les femelles, au contraire, ont pour unique fonction la propagation de l'espèce. — Le nombre des mâles est de beaucoup supérieur à celui des femelles. Les deux sexes quittent les nids où ils sont nés, depuis la fin de juillet jusqu'au milieu de septembre : l'essaim s'élève et s'abaisse alternativement dans l'air à une hauteur de 2 à 3 mèt. ; c'est pendant ce temps qu'a lieu l'accouplement. Les mâles ont alors rempli l'unique fonction qui leur soit dévolue, ils n'ont plus qu'à mourir; jamais un mâle ne rentre à la fourmilière après l'avoir quittée. Si par hasard l'un d'eux tente de revenir au logis, il en est impitoyablement chassé par les neutres et souvent mis à mort. Une fois fécondées, les femelles descendent à terre, s'arrachent elles-mêmes leurs ailes désormais inutiles, ou se les voient arracher par les ouvrières. Presque toutes relennent spontanément a la fourmilière ; si quelques-unes s'égarent ou font les récalcitrantes, elles y sont ramenées de force par les neutres. Loin de s'entre-détruire, comme chez les Abeilles, les reines d'une même fourmilière semblent vivre dans la meilleure intelligence et sur le pied d'une parfaite égalité. Les neutres prodiguent les mêmes soins et les mêmes attentions à toutes leurs royales prisonnières, les conduisent aux endroits les plus agréables de la fourmilière et leur apportent régulièrement des vivres; mais tout se passe sous la surveillance d'une *garde du corps*, qui à la fin, c'est-à-d. au moment où le développement des ovaires ne permet presque plus à la femelle de se mouvoir, se réduit à une sentinelle unique. Cette sentinelle, qu'on a soin de relever régulièrement, se poste sur le dos de la Reine, et son office paraît être d'attendre la sortie des œufs, dont elle s'empare aussitôt pour les porter aux cellules destinées à les recevoir. Une femelle produit généralement de 4000 à 5000 œufs dans l'année. L'entomologiste Gould fait un curieux récit des hommages qui sont rendus à la mère du futur essaim par les ouvrières. Elles se pressent autour d'elle, lui offrent à manger, la prennent par les mandibules pour la guider parmi les dédales de la fourmilière, la portent même lorsqu'elle est fatiguée, puis la déposent doucement à terre. Toutes l'environnent alors avec empressement, la caressent avec leurs antennes, et enfin, pour la distraire, sautent et dansent autour d'elle d'une étrange façon en se tenant sur leurs pattes de derrière.— Ces habitudes peuvent, selon les espèces, varier dans leurs détails ; mais la ligne de conduite générale est partout la même.

Cet attachement des neutres pour les femelles se continue à la postérité de celles-ci, sous ses différents états d'œufs, de larves et de nourrissons; il paraît même augmenter progressivement à chaque transformation. Environ quinze jours après la ponte, dit Huber, la larve sort de l'œuf; ce n'est encore qu'une masse informe dans laquelle on ne distingue qu'une tête et des anneaux articulés. On voit alors, quand il fait beau, les ouvrières les porter au dehors, les exposer aux rayons du soleil, puis les rentrer dès que la chaleur devient trop grande ou lorsqu'il va tomber de la pluie, ce dont elles paraissent être averties par leur instinct. Si un ennemi ou un danger quelconque menace la fourmilière, les larves sont le premier objet de leur sollicitude; elles sont aussitôt emportées et mises en sûreté dans l'intérieur par ces gardiens infatigables, dont la grosseur égale à peine la moitié de celle d'un si précieux fardeau. Les Fourmis paraissent avoir, comme les Abeilles, une nourriture particulière pour chaque espèce de larves. Pour nourrir celles-ci, l'ouvrière écarte simplement leurs mandibules et leur verse dans la bouche les sucs destinés à leur alimentation. L'époque de la transformation en nymphe arrivée, la plupart des espèces se filent un cocon dans lequel elles atteindront l'état d'insecte parfait (Fig. 5. Nymphe de F. noire cendrée, vue de profil ; 6. La coque qui la contient : toutes deux très-grossies). Parvenue à ce dernier degré de développement, la jeune F., dont les mâchoires ne sont point encore assez résistantes, ne pourrait briser les murs de sa prison ; il faut voir alors nos ouvrières arracher péniblement et pièce à pièce quelques fragments de la tunique soyeuse, la pincer, la tordre, la tirailler en tous sens jusqu'à ce qu'il y ait une ouverture assez grande pour livrer passage au nouvel insecte. Une fois hors du cocon, il faut encore que ce dernier dépouille son enveloppe de nymphe; mais les neutres sont toujours là pour l'assister. Petit à petit elles dégagent ses pattes et ses antennes ; puis elles lui donnent à manger et guident ses premiers pas dans les galeries qu'elles paraissent vouloir lui faire connaître. Enfin, si le nouveau-né est mâle ou femelle, elles étendent délicatement ses ailes froissées par une longue compression. En un mot, elles ne cessent de veiller sur leurs élèves qu'au moment ou ils ont acquis assez de force pour suffire eux-mêmes à leurs besoins.

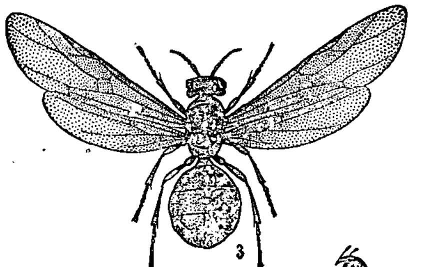

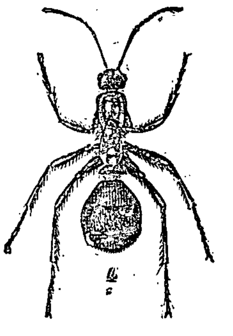

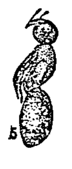

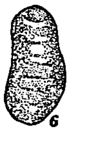

S'il n'est donné qu'à la patiente observation du naturaliste de surprendre les détails intimes dont nous venons de donner un court aperçu, les personnes les plus étrangères à l'entomologie peuvent chaque jour admirer avec quel art merveilleux les Fourmis procèdent à l'édification de leur demeure. Voici en quels termes Spence et Kirby décrivent les procédés industrieux employés par la *F. fauve* dans la construction de son nid. « Extérieurement, on ne distingue qu'une élévation conique composée de brins de paille, de fragments de bois, de graines, de petits cailloux, bref, de toute espèce de matériaux en rapport avec les forces des habitants ; mais les dispositions intérieures de l'édifice contrastent singulièrement avec l'apparence grossière du dehors. Toutes les précautions sont prises pour mettre la cité à l'abri des changements brusques de température. L'édifice se compose d'un certain nombre de cellules ou chambres de grandeur variable, communiquant l'une avec l'autre au moyen de galeries séparées. Ces cellules sont disposées par étages indépendants les uns des autres, mais reliés par une sorte d'escalier commun. Une moitié de l'édifice est creusée dans la terre ; l'autre s'élève au-dessus du sol. La première sert à recevoir les jeunes Fourmis pendant la saison froide et pendant la nuit ; la seconde les abrite pendant le jour. Les déblais retirés de la partie souterraine, mélangés aux matériaux divers indiqués plus haut, servent à exhausser et à consolider la construction du monticule. Outre les galeries qui joignent ensemble les appartements, d'autres passages communiquant avec l'extérieur débouchent au sommet du monument. Les Fourmis ferment à volonté ces ouvertures pour empêcher la pluie ou les ennemis du dehors de pénétrer chez elles; pour plus de précaution, elles laissent même des sentinelles à chaque issue.» — Les habitations de la F. fauve, quoique relativement considérables, ne sont que des taupinières si on les compare aux immenses fourmilières que d'autres insectes de la même famille, mais d'une taille beaucoup plus grande, construisent dans les pays chauds. Malouet dit en avoir vu dans les forêts de la Guyane qui étaient hautes de 15 à 20 pieds au-dessus du sol, et qui avaient de 30 à 40 pieds de diamètre à leur base. — Au reste, toutes les espèces ne bâtissent pas leurs demeures à la surface du sol; sir Jos. Banks a observé, dans la Nouvelle-Galles du Sud, un nid de ces insectes formé de feuilles larges comme la main, et agglutinées solidement entre elles. La F. fuligineuse se loge dans les troncs des vieux chênes ou des saules, dont elle ronge le bois pour y creuser des galeries et des cellules.

Dans notre pays, les Fourmis font ordinairement leur apparition dans les premiers jours de mars, et ne disparaissent que vers la fin d'octobre. Elles aiment à jouer en se chauffant au soleil; elles luttent entre elles, grimpent sur le dos les unes des autres, et présentent un spectacle aussi curieux qu'animé. Elles ne restent pas engourdies tout l'hiver, suivant l'opinion commune, mais elles se répandent à l'extérieur de la fourmilière dans les jours tièdes et doux. Pendant les grands froids, elles se ramassent en pelotons serrés afin de se réchauffer mutuellement. Une croyance plus séduisante que conforme à la vérité avait doué ces insectes d'une prévoyance qui n'a jamais existé que dans l'imagination des fabulistes; les Fourmis n'amassent aucune provision pour l'hiver. Ce qui a pu accréditer cette opinion, c'est l'empressement avec lequel elles entraînent du côté de leur demeure les différentes substances dont elles se nourrissent : aucune matière nutritive n'échappe à leur voracité. Néanmoins les matières sucrées sont surtout l'objet de leur convoitise ; pour s'en procurer, elles bravent tous les périls. A cette passion se rattache un des faits les plus extraordinaires de l'histoire des insectes ; nous voulons parler de leurs rapports avec les Pucerons, que Linné nomme leurs *vaches à lait*. L'abdomen de ces insectes distille un liquide sucré dont les Fourmis sont excessivement friandes. Elles en augmentent la sécrétion en les titillant avec leurs antennes, tout en évitant soigneusement de leur faire aucun mal. Quand il existe des Pucerons sur une plante, on est sûr d'y rencontrer des Fourmis. Ces dernières même, afin d'avoir les Pucerons plus à leur portée, les transportent sur les végétaux qui avoisinent la fourmilière ou même dans l'intérieur de celle-ci. C'est dans le même but que les Fourmis nourrissent dans leurs demeures d'autres insectes, tels que les Clavigères et les Lomechuses, qui sécrètent également un liquide sucré. Les soins qu'elles prodiguent alors à ce bétail d'un nouveau genre les a fait plaisamment nommer par Huber un *peuple pasteur*. Dans les contrées tropicales où les Pucerons font défaut, elles les remplacent par certains insectes homoptères pourvus d'une sécrétion analogue.

A côté de ces habitudes toutes pacifiques, les fourmis présentent des instincts belliqueux et un courage indomptable. La guerre civile semble inconnue parmi elles; mais les combats entre les différentes fourmilières sont fréquents et acharnés. La possession d'un nid mieux exposé, le désir de se procurer des larves ou des Pucerons ; enfin, chose plus étrange encore, la coutume de faire des esclaves, en sont les principales causes.— Lorsqu'il s'agit d'entreprendre une expédition, nos guerriers (ce sont exclusivement les neutres) quittent la cité, se rangent sur une ou plusieurs colonnes, et marchent ainsi vers la cité ennemie. Si un obstacle s'oppose à leur marche, elles le franchissent ou le tournent suivant sa nature. Mais la ville menacée ne tarde pas d'être avertie, par ses sentinelles avancées, de l'imminence de l'attaque. En un instant tous les défenseurs sont sur pied ; les mâles et les femelles qui ne doivent pas prendre part au combat sont transportés, ainsi que les larves, dans un endroit sûr et mis à l'abri de tout péril. Pendant ce temps, la lutte s'est engagée. Rien ne peut dépasser la férocité et l'obstination des combattants. Ces petites créatures furieuses se déchirent les unes les autres; elles se saisissent deux à deux jusqu'à ce qu'une troisième vienne achever l'un des adversaires ou le faire prisonnier; ou bien elles se jettent dans la mêlée, refusant tout quartier, jusqu'à ce qu'un renfort ou les hasards de la guerre viennent donner la victoire à l'une des deux armées. Dans tous les cas, l'approche de la nuit sépare les combattants ; mais la bataille recommence tous les jours jusqu'à la saison des pluies, pendant laquelle les parties belligérantes se retirent dans leurs citadelles respectives. Bien qu'appartenant souvent à la même espèce, les deux partis opposés savent reconnaître leurs propres guerriers dans la chaleur du combat. Si par méprise, dit Huber, une F. attaque un ami, on voit immédiatement les caresses succéder aux coups. Lorsque l'expédition a réussi, les vainqueurs reviennent au logis, chargés des Pucerons et des larves conquis sur l'ennemi.

Les Fourmis qui naîtront de ces dernières sont destinées à l'esclavage.— On ne rencontre pas des esclaves chez toutes les Fourmis; mais on en trouve constamment chez certaines espèces, telles que le *Polyergue roussâtre* et la *F. sanguine*, qui paraissent même ne pouvoir s'en passer. Ces ilotes d'un nouveau genre non-seulement accompagnent leurs maîtres dans leurs expéditions, bâtissent leurs demeures, prennent soin de leur progéniture, mais encore sont obligés de les nourrir. Huber fils s'est assuré que les Polyergues se laissent mourir de faim, en présence même d'aliments sucrés, s'ils n'ont pas là leurs esclaves pour leur donner la pâtée. L'ingénieux observateur désigne sous le nom d'*Amazones* ou de *Légionnaires* les Fourmis qui font ainsi des esclaves; quant à celles qui leur fournissent ces ilotes, ce sont les espèces que nous avons appelées *F. noire cendrée* et *F. mineuse* ou *cuniculaire*.

Dans nos climats, les Fourmis sont des insectes plus incommodes que nuisibles ; mais il n'en est pas de même dans les régions tropicales, où elles sont parfois un fléau non moins redoutable que les Sauterelles. En outre, tandis que l'aiguillon des espèces armées indigènes ne cause qu'une faible douleur, la piqûre de certaines espèces exotiques, comme la *F. biépineuse* de Cayenne, appelée vulgairement *F. de feu*, peut occasionner de véritables accidents. Cette même f. compose son nid avec le duvet qu'elle tire des capsules du Bombax, et le feutre de façon à lui donner l'apparence de l'amadou. Or, cette substance ainsi préparée est vantée par les indigènes comme un excellent hémostatique.

FOURMILIER. s. m. T. Mamm. Voy. ÉDENTÉS.

Enc. — Le nom de *Fourmilier* (*Myiothera* ou *Myrmothera*) est également employé par les ornithologistes pour désigner un genre d'oiseaux qui appartient à l'ordre des Passereaux dentirostres : on l'a ainsi appelé des insectes qui font la nourriture favorite de ces oiseaux. Les Fourmiliers sont fort voisins des Merles, dont ils diffèrent surtout par leurs jambes hautes et leur queue courte. Toutes les espèces sont étrangères à l'Europe et pour la plupart américaines. Les auteurs sont fort peu d'accord, soit sur la place à assigner à ce genre, soit sur les coupes qu'il convient d'y établir. Cuvier le place entre les Merles et les Cincles, et le partage seulement en trois sous-genres, ***Brève***, ***Fourmilier*** et ***Orthonyx***. La Fig. ci-dessus représente l'un des plus beaux oiseaux de ce groupe, la *Brève azurine* (*Pitta cyanura* de Vieillot), qui habite les Indes orientales. Le dessus du corps du mâle est d'un brun rougeâtre ; les ailes sont noires avec une bande blanche dentelée ; la queue est bleue ; les côtés de la tête et du cou sont occupés par des bandes d'un jaune orangé et d'autres d'un beau noir velouté ; une grande plaque bleu d'azur couvre la poitrine ; le ventre est jaune avec des raies transversales bleues ; enfin, le bec et les pieds sont bruns.

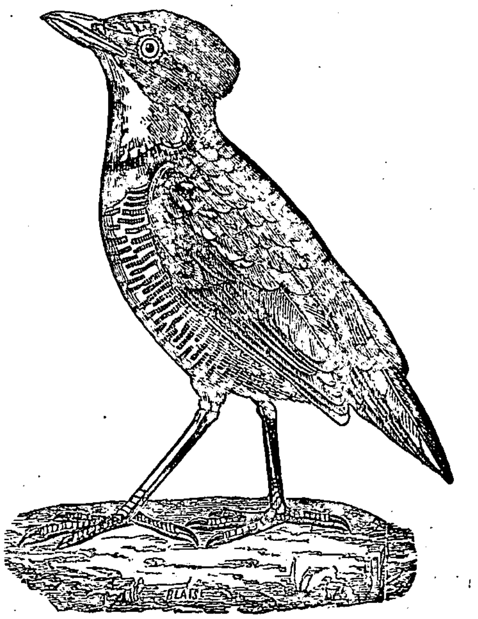

FOURMILIÈRE. s. f. Lieu où habite une société de fourmis. *F. souterraine.* || L'ensemble des fourmis qui l'habitent. *Vous verrez sortir toute la f.* || Figur., se dit D'une grande quantité de certains autres insectes ou animaux, et même D'un grand nombre de personnes. *Une f. de vers, de souris, de serpents, etc. Une f. d'enfants. Il y a une f. de pauvres dans ce quartier.*

Enc. — Chez le Cheval, l'inflammation du tissu réticulaire du pied, dont nous avons parlé sous le nom de *fourbure*, est souvent suivie d'une affection organique de ce même tissu qu'on appelle *Fourmilière*. L'ongle se soulève et ne reste fixé à l'os du pied que par une multitude de filaments qui forment un tissu spongieux et vasculaire, contenant dans ses interstices une matière fluide. Quand la f. est bornée à l'extrémité de la pince, elle disparaît d'elle-même ou à l'aide d'une ferrure méthodique; mais, lorsqu'elle est très-étendue, elle entraîne le plus souvent la perte du sabot.

FOURMI-LION. s. m. T. Ent. Voy. PLANIPENNES.

FOURMILLEMENT. s. m. Picotement, comme si l'on sentait des fourmis courir sur la peau. *Sentir un f. par tout le corps. J'ai des fourmillements dans les jambes.*

FOURMILLER. v. n. Être en très-grand nombre; ne se dit au prop. que Des êtres vivants qui se meuvent et s'agitent. *Les vers fourmillent dans ce fromage. Les solliciteurs fourmillent dans ce ministère.* || Sign. aussi Être rempli d'une multitude d'êtres qui s'agitent. *Les rues fourmillaient de peuple. Tout le pays fourmille de soldats. Sa garenne fourmille de lapins.* || Par extens., se dit De certaines choses qui sont réunies en très-grande quantité. *Ce livre fourmille de fautes. Les beautés fourmillent dans cet ouvrage. Sa traduction fourmille de contre-sens.* || Se dit aussi D'un picotement qu'on sent quelquefois à la peau, et principalement aux pieds et aux mains. *Toute la main me fourmille.* = FOURMILLÉ, ÉE. part.

FOURNAGE. s. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain.

FOURNAISE. s. f. (latin. *fornax*). Sorte de grand four. *Les trois enfants qui furent jetés dans la f.* — Par anal., *Le cratère du volcan présentait l'aspect d'une immense f.* || Figur., se dit dans le sens de Creuset, dans cette phrase et dans quelques autres semblables. *L'âme s'épure dans l'adversité, comme le métal dans la f.*

FOURNEAU. s. m. (latin. *fornax*). Petite construction de maçonnerie ou de brique, soit portative, soit à demeure, et à plusieurs cavités, dans lesquelles on met du charbon, de la braise, pour cuire et chauffer les mets. Se dit également D'un ustensile, ordinairement de terre ou de fer, qui sert au même usage, dans les petites cuisines. *F. de terre cuite. F. de fer. F. potager. F. de cuisine. F. économique. Le foyer, la grille, le cendrier d'un f. Mettre de la braise, du charbon dans le f.* || Dans les arts, se dit aussi De certaines constructions de maçonnerie ou de brique, de certains appareils qui servent à soumettre diverses substances à l'action du feu. *F. pour distiller. F. de coupelle. F. à réverbère. F. à moufle. F. de forge. Haut f.* Voy. ALAMBIC, CÉRAMIQUE, ESSAI, FER, etc. || Dans les verreries, Grand four où l'on fond le verre. || T. Art milit. V. MINE.

FOURNÉE. s. f. La quantité de pain ou d'autres choses qu'on fait cuire ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four. *Une f. de pain. F. complète. Une demi-f. Une f. de faïence, de briques, de chaux.* || Fig. et fam., se dit D'un certain nombre de personnes nommées à la fois aux mêmes fonctions. *On parlait d'une nouvelle f. de pairs.*

FOURNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient un four public et qui y fait cuire, moyennant une légère rétribution, le pain qu'on y apporte.

* **FOURNIER.** s. m. T. Ornith. V. GRIMPEREAU.

FOURNIL. s. m. [On pron. *Fourni.*] Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT. s. m. Sorte d'étui où les soldats renfermaient autrefois leur poudre. || Aujourd'hui, se dit De certains objets d'équipement à l'usage de chaque soldat, et particul. De la buffleterie. *Nettoyer son f.*

FOURNIR. v. a. Pourvoir, approvisionner; il implique ordinairement une idée d'habitude. *C'est un tel qui fournit la maison de vin. F. l'armée de blé, de vivres. C'est lui qui fournit le Lycée.* || Livrer, donner, procurer, faire avoir. *F. du blé à l'armée. Ce prince avait fourni la moitié des troupes. Les paysans étaient obligés de f. des vivres à l'armée. Il s'est engagé à f. l'argent nécessaire. L'un fournit les matériaux et l'autre son travail. Vous devez lui rendre ce qu'il a fourni pour vous. On lui fournissait les livres qui lui étaient nécessaires.* || Fig., *Ces fruits fournissent une nourriture saine et rafraîchissante. F. des idées, des renseignements, des preuves. Cela peut nous f. quelque lumière. Il attendait que les circonstances lui fournissent les moyens d'exécuter ses projets. F. un aliment à la curiosité publique. F. matière à des conjectures.* || Garnir. *F. une maison de meubles. F. un magasin de toutes les marchandises nécessaires.* || Parfaire, compléter. *Il faut encore vingt écus pour f. la somme entière.* || T. Pratiq. Exposer, produire, établir. *F. ses défenses, ses griefs. Il n'a pas encore fourni toutes ses pièces. Il lui sera impossible d'en f. la preuve.* || T. Escrime. *F. à quelqu'un un coup d'épée,* Lui donner un bon coup d'épée. || T. Man. *F. la carrière.* La parcourir tout entière. — Figur., on dit De quelqu'un qui a vécu avec honneur et avec estime jusqu'à la fin de sa vie, qu'*Il a bien fourni sa carrière.* = FOURNIR. v. n. Approvisionner. *C'est le marchand qui fournit dans telle maison.* || Subvenir, contribuer en tout ou en partie. *F. à la dépense, aux frais, à l'appointement. La nature fournissait à tous leurs besoins.* || Suffire. *Il n'y peut f. Il ne peut f. à tout* = SE FOURNIR. v. pr. S'approvisionner. *Se f. des choses nécessaires à la vie. Je me fournis d'ordinaire chez ce marchand.* = FOURNI, IE. p. *Etre abondamment fourni de tout. Une boutique, une table, une bibliothèque bien fournie.* — *Lance fournie,* V. GENDARMERIE || Adject., se dit pour Épais, touffu. *Un bois bien fourni. Une barbe, une chevelure bien fournie.*

FOURNISSEMENT. s. m. T. Commerce. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société. *Compte de f.* || T. Jurispr. Se dit Des choses qui, dans un partage, doivent être respectivement comptées entre les copartageants, en dépense ou en recette, en rapports et retours. *Procéder à la composition des lots et aux fournissements.*

FOURNISSEUR. s. m. Celui qui entreprend de faire ou qui fait habituellement la fourniture de quelque marchandise, de quelque denrée. *Les fournisseurs de l'armée. Quel est votre fournisseur?*

FOURNITURE. s. f. Provision fournie ou à fournir. *F. de blé, de vin, de bois, etc. Les fournitures du munitionnaire ont été refusées. C'est un tel qui fait les fournitures de cette maison. Il y a encore assez d'huile pour ma f.* || L'action d'approvisionner. *Il a entrepris la f. de l'armée. Il est chargé de cette f.* || *Fourniture* se dit aussi Des menus accessoires que les tailleurs, les couturières, les tapissiers et autres semblables artisans ont coutume de fournir quand on leur donne la matière principale. *Le tapissier a pris tant pour façon et fournitures.* — Se dit encore Des petites herbes dont on accompagne les salades. *La f. de cette salade est excellente.*

FOURRAGE. s. m. coll. (lat. *farrago*, mélange de plusieurs grains). La paille, le foin et toute espèce d'herbes qu'on donne pour nourriture aux bestiaux, aux chevaux, etc., lorsqu'on ne les fait point paître. *F. vert. F. sec. Ration de f. Cette plante donne un très-bon f. On la cultive pour le f., comme f.* || Particulièr., L'herbe qu'on coupe et qu'on amasse, à l'armée, pour la nourriture des chevaux. *Un pays abondant en f. L'armée manquait de f.* — *Mettre de la cavalerie en quartier de f.*, L'établir dans un canton où il y a abondance de fourrage. || Par ext., L'action même de couper le fourrage. *Ordonner un f. Envoyer au f. On fit un grand f. en présence de l'ennemi.* || Par une extens. plus grande encore, se dit Des troupes commandées, tant pour faire le fourrage que pour le soutenir. *Les ennemis attaquèrent le f.* || T. Artill. Le foin ou l'herbe dont on se sert pour bourrer le canon, etc.

FOURRAGER. v. n. Couper et amasser du fourrage; se dit surtout en T. de Guerre. *L'armée a fourragé dans cette contrée. On était contraint d'aller f. au loin.* = FOURRAGER. v. a. Ravager. *F. un pays. Les vaches ont fourragé toute cette pièce de blé.* || Fam., *F. des papiers, dans des papiers,* Les mettre en désordre. = FOURRAGÉ, ÉE. part. = Conjug. V. MANGER.

FOURRAGÈRE. adj. f. T. Agricult. *Plantes fourragères,* Les plantes qui sont propres à être employées comme fourrage.

FOURRAGEUR. s. m. T. Guerre. Celui qui va au fourrage. *L'ennemi tomba sur nos fourrageurs.*

FOURRÉ. s. m. Endroit d'un bois où il y a un assemblage épais d'arbustes, d'arbrisseaux, de broussailles. *Pénétrer dans le f. d'un bois,* ou absol., *dans le f. La bête se réfugia dans un fourré.*

FOURREAU. s. m. Gaîne, étui, enveloppe. *F. d'acier, de cuir, de velours. F. d'épée, de baïonnette, de pistolet. F. de parapluie. F. de chaise, de fauteuil.* — *Faux f.*, Sorte de fourreau dont on couvre le véritable fourreau d'une épée, d'un pistolet, etc., pour le garantir de la pluie ou de la poussière. || Robe d'enfant qui n'a point de ceinture. || T. Anat. La peau qui couvre le membre génital du cheval.

FOURRER. v. a. Mettre une chose dans une autre, comme dans un fourreau, pour la cacher, l'envelopper; ou Mettre une chose dans plusieurs autres, l'y faire entrer de force. *F. ses mains dans un manchon, dans sa poche. F. les bras dans son lit. F. son pied dans un trou. Vous fourrez à cet enfant de trop gros morceaux dans la bouche. Il fourre toujours ses doigts dans son nez. Il lui a fourré son épée dans le ventre. Il s'est fourré une épine dans le doigt. Il aura fourré cela dans quelque coin. J'ai fourré cela dans mes papiers. Fourrez ce livre avec les autres. Tâchez de f. encore cela dans la malle.* — Fig., *F. tout dans son ventre,* Dépenser, dissiper tout ce qu'on a pour satisfaire sa gourmandise. *F. quelque chose dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un,* Parvenir à lui faire comprendre quelque chose; ou Faire croire quelque chose à quelqu'un, le lui persuader. *On a eu bien de la peine à lui f. dans l'esprit que... Il est si stupide qu'il est impossible de rien lui f. dans la tête. Qui donc a pu lui f. cette idée dans la tête. Il se fourre des chimères dans l'esprit.* || Fig., Introduire quelqu'un dans une maison, dans une société, etc.; ou L'engager dans une affaire; se prend ordin. en mauvaise part. *Je ne sais qui l'a fourré dans cette maison. Comment se trouve-t-il fourré dans cette affaire, dans cette intrigue?* || Fig., Insérer hors de propos. *Il fourre toujours du latin dans ses plaidoyers.* || Par ext., Donner mal à propos et en trop grande quantité. *Elle fourre en cachette de l'argent à son fils.* || Garnir, doubler de fourrure. *F. de martre une robe, un manteau. F. d'hermine.* = SE FOURRER. v. pron. Se mettre, se cacher, se blottir. *Il fait si chaud, qu'on ne sait où se f. Il s'est fourré sous le lit. Le lièvre s'était fourré dans un trou.* — Fig. et fam., *Ne savoir où se f.*, Ne savoir où se cacher, ne savoir comment se dérober à la confusion qu'on éprouve. *Chercher quelque trou à se f.*, Chercher un emploi, une condition quelconque, et avoir peine à en trouver. || Fig., S'introduire quelque part, s'engager dans quelque affaire. *Il se fourre partout. Il s'est fourré dans cette maison, dans cette société. Il s'est fourré dans cette affaire, dans cette querelle jusqu'au cou. Qu'allait-il se f. dans ce guêpier. Il s'est fourré dans l'embarras.* || Fig., on dit encore, *Comment cette idée, cette erreur s'est-elle fourrée dans sa tête, dans son esprit?* || Se vêtir chaudement. *Il faut bien se f. en hiver.* = FOURRÉ, ÉE. part. *Des gants fourrés. Un manteau fourré de petit-gris.* || *Langues fourrées,* Langues de bœuf, de cochon, de mouton, recouvertes d'une autre peau que la leur et avec laquelle on les fait cuire. || *Médaille fourrée,* ou mieux *Médaille plaquée,* Médaille dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans d'un métal différent. * On appelle aussi *Bijou fourré,* Un bijou dans l'intérieur duquel on a introduit quelque matière étrangère, pour en augmenter le poids. — *Botte de paille, botte de foin fourrée,* Botte dans laquelle, parmi de bon foin ou de bonne paille, on a mêlé de la paille ou du foin de moindre qualité. || *Bois fourré,* Bois qui est fort garni de broussailles et d'épines. — *Pays fourré,* Pays rempli de bois, de haies, etc. || *Coup fourré,* V. COUP. || *Paix fourrée,* V. PAIX. = Le verbe *Fourrer* est fam. dans toutes ses acceptions, sauf celle de Garnir de fourrure.

FOURREUR. s. m. Artisan qui confectionne les fourrures, et Marchand qui les vend.

FOURRIER. s. m. T. Hist. et Admin. milit.

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, on appelait ***Fourrier*** un officier de la maison du roi qui était placé sous les ordres d'un ***maréchal des logis***, et qui avait pour fonction, quand le roi était en voyage, de marquer les logements des personnes de la cour. Il est fait mention de ces fourriers, dès 1306, sous Philippe le Bel. Sous François Iᵉʳ, en 1534, il fut également établi dans l'armée des ***Fourriers généraux*** et des ***Fourriers-majors***, chargés de pourvoir au logement des troupes. Enfin, vers le milieu du dernier siècle, on donna dans les régiments le titre de ***Fourrier*** aux bas-officiers chargés de la comptabilité des compagnies, et c'est dans ce dernier sens seulement que ce terme s'emploie aujourd'hui dans le langage militaire. C'est le f. qui répartit entre les escouades les vivres et les effets d'équipement, qui pourvoit au logement des soldats en route, etc. Il est placé sous les ordres immédiats du sergent-major et a le rang de caporal ou de sergent: le signe distinctif de son grade est un galon d'or ou d'argent sur le haut du bras. A cause de la nature de ses fonctions, le f. n'est astreint à aucun service; au combat sa place est à la garde du drapeau.

FOURRIÈRE. s. f. Office qui fournit le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes. *La f. a fourni tant de bois. Garçon de f.* || Le lieu où l'on met le bois. || T. Jurispr., *Mettre un cheval, un chien, une vache, etc., en f.*, Saisir un cheval, un chien, etc., pour cause de dégât, etc., et les mettre dans un lieu de dépôt où ils sont nourris, à tant par jour, aux frais de leur propriétaire, jusqu'à la réparation du dommage, etc. *Ses vaches sont en f.*

FOURRURE. s. f. Peau garnie de son poil et préparée, dont on se sert pour doubler, orner les vêtements, pour faire des manchons, des bonnets, etc. V. Pelleterie. ‖ Par ext., se dit quelquefois D'une robe garnie ou ornée de fourrures. *La f. d'un président, d'un docteur.* ‖ T. Blas. Voy. Émail.

FOURVOIEMENT. s. m. [On pron. *Fourvoîment.*] Erreur de celui qui s'égare de son chemin. ‖ Fig., *Il est tombé dans un étrange f.* —Peu usité, soit au propre, soit au figuré.

FOURVOYER. v. a. (R. *for*, du lat. *foras*, dehors; *voie*). Égarer, détourner du bon chemin. *Ce guide nous a fourvoyés.* ‖ Fig., *Les mauvais exemples l'ont fourvoyé.* = se Fourvoyer. v. pron. *Au milieu de cette obscurité, nous ne tardâmes pas à nous f. On est sûr de se f. quand on n'écoute que ses passions.* — Avec ell. du pron., on dit aussi, *Faire f. quelqu'un.* ‖ Sign. quelquefois Commettre une méprise grossière. *L'auteur de cet écrit s'est étrangement fourvoyé.* = Fourvoyé, ée. part. = Conj. Voy. Employer.

FOUTEAU. s. m. Nom vulg. du Hêtre. = Foutelaie. Lieu planté de fouteaux ou de hêtres.

FOYER. s. m. (lat. *focus*). Le lieu où se fait le feu. *Retirer la cendre du f. La flamme du f. Le f. d'un fourneau.* V. Cheminée et Fourneau. — Fig. et famil., *Aimer à garder son f.*, Aimer le repos, et mener une vie retirée. ‖ T. Archit. Par ext., La dalle de pierre ou de marbre que l'on met au-devant d'une cheminée, pour éloigner du feu le plancher et les parquets. ‖ Dans les Théâtres, La salle commune où se rassemblent les acteurs, et Celle où les spectateurs peuvent se réunir pour converser, et, pendant l'hiver, pour se chauffer. *Se promener dans le f. Le f. du public. Le f. des acteurs.* ‖ Fig., se dit, au plur., pour Maison, demeure. *Combattre pour ses foyers. Rentrer dans ses foyers.* ‖ T. Phys. L'endroit où se réunissent les rayons lumineux qui, émanant d'une même source, sont réfléchis ou réfractés par une surface courbe. V. Lentille et Miroir. — Par anal., on donne le nom de *F. de lumière* à un Point quelconque d'où rayonne une lumière plus ou moins vive. — Fig., *Cette ville était alors le f. des lumières*, Les sciences, les lettres et les arts y florissaient, et de là répandaient au loin leur influence. On dit, dans un sens anal., *Le f. d'une maladie contagieuse; Le f. de la sédition; de la rébellion, etc.*, pour sign. Le lieu où le mal est le plus intense et d'où il semble se propager au dehors. ‖ T. Chir. *F. purulent.* L'endroit où se réunit le pus dans un abcès.

Enc. — En Géométrie, on désigne par ce nom certains points pris dans l'aire des sections coniques, dont la propriété principale est de réunir les rayons qui viennent frapper la courbe suivant des directions déterminées. Dans la *parabole*, le f. est un point pris dans son axe qui a cette propriété qu'un rayon tiré de ce point à un point quelconque de la courbe fait avec la tangente à ce point le même angle que la tangente elle-même fait avec l'axe. Par conséquent, un rayon lumineux, parti du foyer et réfléchi par la courbe, marche dans une direction parallèle à l'axe; ou bien, si des rayons parallèles tombent sur le côté concave de la parabole, ils sont réfléchis au foyer. — Dans l'*ellipse*, les deux foyers sont situés sur le grand axe à égale distance du centre, et si, de chacun des foyers, on tire une ligne droite au même point de la circonférence, les deux lignes font des angles égaux avec la tangente à ce point. En conséquence, un rayon lumineux parti de l'un des foyers est réfléchi par la courbe à l'autre foyer. L'*hyperbole* jouit de la même propriété, avec cette différence toutefois que, tandis que dans l'ellipse les deux lignes droites tombent toutes deux sur le côté concave de l'arc, dans l'hyperbole, l'une tombe sur son côté concave et l'autre sur son côté convexe: en d'autres termes, les deux lignes tirées des foyers à un point quelconque de l'hyperbole font des angles égaux avec la tangente sur les côtés opposés de celle-ci. Il en résulte qu'un rayon lumineux émané de l'un des foyers d'une hyperbole sera réfléchi par tout point de la courbe dans la direction d'un rayon venant de l'autre foyer et passant par ce point. Dans le système solaire, le soleil occupe l'un des foyers des orbites de toutes les planètes et de toutes les comètes.

FRAC. s. m. Habit d'homme qui ne couvre par devant que la poitrine, et qui se termine par derrière en deux longues basques plus ou moins étroites.

FRACAS. s. m. (lat. *fragor*). Rupture ou fracture avec bruit et violence. *Le vent a fait un grand f. dans la forêt.* Peu us. ‖ Par ext., Grand bruit comme celui que produit une chose qu'on brise avec violence. *Le f. du tonnerre. Un torrent qui roule ses eaux avec f. Le f. des armes. La porte s'ouvrit avec f.* ‖ Par exagér., Tumulte, désordre, agitation, qui s'accompagne de quelque bruit. *Il ne peut s'habituer au f. des rues de Paris. Quel f. dans cette maison! Ils firent leur entrée dans l'hôtel avec beaucoup de f.* ‖ Fig., se dit Du bruit, de l'éclat que l'on fait dans le monde par son train, par sa manière de vivre, etc. *Les parvenus aiment à faire du f. Ce prédicateur fait f.* — Par extens., se dit aussi Des choses qui excitent vivement l'attention du public. *Sa beauté fait du f. dans le monde. Son livre fait f. Cette polémique a causé bien du f.* ‖ T. Peint. *Il y a un grand f. dans ce tableau*, se dit D'un tableau où il y a de l'exagération dans les attitudes, une trop grande exubérance de détails, des contrastes de couleurs ou de lumières et d'ombres trop heurtés. = Syn. V. Tumulte.

FRACASSER. v. a. Briser, rompre en plusieurs pièces. *Un éclat de bombe lui fracassa la jambe. Dans sa fureur, il a fracassé toutes ses porcelaines.* = se Fracasser. v. pr. *Toute la vaisselle s'est fracassée dans le voyage.* = Fracassé, ée. part.

FRACTION. s. f. (lat. *fractio*). Action par laquelle on rompt, on divise; n'est usité que dans certaines phrases consacrées. *Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la f. du pain. Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la f. de l'hostie.* ‖ Portion, partie. *Le sou était une f. de la livre. Les opposants ne formaient qu'une très-petite f. de l'assemblée.*

Enc. — I. *Préliminaires.* — Lorsqu'on divise l'unité en un certain nombre de parties égales et qu'on prend une ou plusieurs de ces parties, on a ce que l'on nomme une *Fraction.* On appelle *Dénominateur* le nombre qui indique en combien de parties égales l'unité est divisée, et *Numérateur* celui qui indique combien on prend de ces parties. Ainsi, par ex., si nous divisons l'unité en 7 parties égales et si nous prenons 3 de ces parties, le nombre 7 sera le dénominateur et le nombre 3 le numérateur. — Pour écrire une fr., on place le numérateur au-dessus du dénominateur en séparant les deux termes par le signe de la division, c.-à-d. par un trait horizontal, et on l'énonce en nommant d'abord le numérateur, puis le dénominateur auquel on ajoute la désinence *ième*: ainsi, la fr. que nous avons déjà prise pour ex. s'écrira $\frac{3}{7}$ et s'énoncera *trois septièmes.* Il y a exception pour les fractions dont le dénominateur est 2, 3 ou 4; on dit alors *demie, tiers, quart.*

On appelle *nombre fractionnaire* un nombre composé d'un entier et d'une f.; ainsi, $4+\frac{5}{9}$ et $\frac{25}{7}$ sont des nombres fractionnaires. Souvent il est utile de changer la forme sous laquelle est écrite un nombre fractionnaire: rien n'est plus simple. Soit, par ex., le nombre $4+\frac{5}{9}$ ou simplement $4\frac{5}{9}$ qu'on veut écrire sous la forme d'une fr. Nous disons, 1 unité vaut 9 neuvièmes, 4 unités valent donc quatre fois 9 neuvièmes, ou 36 neuvièmes; en ajoutant à 36 les 5 neuvièmes que nous avons déjà, nous aurons 41 neuvièmes: donc $4\frac{5}{9}=\frac{41}{9}$. Réciproquement, lorsqu'on se propose d'extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire, tel que $\frac{25}{7}$, on dit: puisque 7 septièmes forment une unité, le nombre fractionnaire contiendra autant d'unités que 25 renferme de fois 7. Or 25 contient 7 trois fois, et il reste 4; donc $\frac{25}{7}=3\frac{4}{7}$. Ainsi, 1° *Pour mettre un nombre fractionnaire sous forme de fr. ordinaire, on multiplie le nombre entier par le dénominateur de la fr., et l'on ajoute au produit le numérateur.* 2° *Pour extraire les nombres entiers contenus dans un nombre fractionnaire écrit sous la forme d'une fr. ordinaire, il suffit de diviser le numérateur par le dénominateur.*

II. *Propriétés fondamentales des fractions.* — 1° *Lorsqu'on rend un certain nombre de fois plus grand ou plus petit le numérateur d'une fr., cette fr. devient ce même nombre de fois plus grande ou plus petite.* En effet, quand nous augmentons le numérateur sans toucher au dénominateur, l'unité reste partagée en un même nombre de parties, mais on prend un plus grand nombre de ces parties; la valeur de la fr. a donc augmenté. Ainsi, en multipliant par 4 le numérateur de la fr. $\frac{3}{5}$, on obtient une nouvelle fr. $\frac{12}{5}$ quatre fois plus grande que l'ancienne. Il n'est pas moins facile de comprendre qu'en rendant le numérateur quatre fois plus petit, et, par ex., qu'en divisant par 4 le numérateur de la fr. $\frac{12}{5}$, on aura la fr. $\frac{3}{5}$, quatre fois plus petite que la première. — 2° *Lorsqu'on rend un certain nombre de fois plus grand ou plus petit le dénominateur d'une fr., cette fr. devient ce même nombre de fois plus petite ou plus grande.* Si nous augmentons le dénominateur, sans changer le numérateur, la fr. diminue, puisque l'unité se trouve partagée en un plus grand nombre de parties égales et qu'on en prend le même nombre. Supposons que l'on rende trois fois plus grand le dénominateur de la fr. $\frac{5}{7}$, ce qui donne la fr. $\frac{5}{21}$. La première fr. $\frac{5}{7}$ a été obtenue par le partage de l'unité en 7 parties égales. Si l'on subdivise en 3 parties égales chacune de ces 7 parties, on partagera l'unité en 7 fois 3 ou 21 parties égales: avec un seul septième on aura donc formé 3 vingt et unièmes. Or, comme on prend le même nombre de parties dans les deux cas, la deuxième fr. est trois fois plus petite que la première. On démontre, par un raisonnement analogue, que si l'on divise par 3 le dénominateur de la fr. $\frac{5}{21}$, la nouvelle fr. obtenue, $\frac{5}{7}$, sera trois fois plus grande que la première. — 3° *Lorsqu'on multiplie par un même nombre les deux termes d'une fr., la valeur de la fr. ne change pas. Ainsi, par ex., multiplions par 3 les deux termes de la fr.* $\frac{5}{8}$, elle deviendra $\frac{15}{24}$. *Maintenant comparons les trois fractions*, $\frac{5}{8}, \frac{5}{8\times3}, \frac{5\times3}{8\times3}$. *La première fr. est trois fois plus grande que la seconde*; mais la troisième est aussi trois fois plus grande que la seconde; la troisième égale donc la première. — 4° *Réciproquement, quand on divise par un même nombre les deux termes d'une fr., la valeur de celle-ci ne change pas.* Si, par ex., nous divisons par 3 les deux termes de la fr. $\frac{15}{24}$, nous obtiendrons la fr. $\frac{5}{8}$. Mais, si nous multiplions par 3 les deux termes de cette dernière, nous reproduirons la première. Ces deux fractions ont donc la même valeur en vertu du théorème précédent.

III. *Simplification des fractions.* — L'esprit saisit aisément la grandeur que représente une fr. telle que $\frac{2}{3}, \frac{3}{5}, \frac{4}{7}$, etc.; mais il n'en est pas de même quand les termes de la fr. sont représentés par de grands nombres. *Simplifier* une fr., c'est la remplacer par une nouvelle fr. de même valeur composée de termes plus petits. Le théorème *précédent nous donne un procédé facile de* simplification. En effet, on n'a qu'à diviser successivement chacun des deux termes de la fr. par les diviseurs communs à ces deux termes, et l'on obtiendra des fractions de plus en plus simples, dont chacune sera égale à la fr. proposée. Prenons comme ex. la fr. $\frac{540}{1260}$. Si nous divisons le numérateur et le dénominateur par les nombres successifs 10, 9 et 2, nous avons la série de fractions égales $\frac{540}{1260}, \frac{54}{126}, \frac{6}{14}, \frac{3}{7}$. Mais les deux termes de cette dernière fr. étant premiers entre eux, nous ne pouvons pousser plus loin la simplification.

Une fr. dont les deux termes sont premiers entre eux est irréductible, *et les termes de toute fr. équivalente à une fr. irréductible, sont équimultiples de ceux de cette fr.* Soit, par ex., la fr. $\frac{3}{7}$ dont les deux termes sont premiers entre eux, et soit $\frac{a}{b}$ une fr. ayant la même valeur. Multiplions par b les deux termes de la première, et par 7 les deux termes de la seconde, elles prendront la forme $\frac{3\times b}{7\times b}, \frac{a\times7}{b\times7}$. Ces deux fractions sont égales; or, comme leurs dénominateurs sont les mêmes, leurs *numérateurs sont nécessairement égaux; donc* $3\times b=a\times7$. Le nombre 7 divise le produit $a\times7$; il divise aussi son égal $3\times b$, et comme il est premier avec 3, il doit diviser b. Le nombre b est donc un certain multiple de 7 que l'on peut représenter par $7\times m$. Dans l'égalité précédente, remplaçons b par cette valeur, il viendra: $3\times7\times m=a\times7$, ou, en divisant par 7 de part et d'autre, $3\times m=a$. Les deux nombres a et b sont *donc les produits par m des deux termes de la fr.* $\frac{3}{7}$ ou, en d'autres mots, les équimultiples de ces deux termes. Puisque toute fr. égale à $\frac{3}{7}$ a ses deux termes équimultiples des nombres 3 et 7, et par conséquent plus grands, il s'ensuit que la fr. $\frac{3}{7}$ est réduite à sa plus simple expression. — *Corollaire.* Pour réduire une fr. à sa plus simple expression, il suffit de diviser ses deux termes par leur plus grand commun diviseur. On sait, en effet, qu'après la division des deux termes par leur plus grand commun diviseur, les quotients seront premiers entre *eux: la fr. sera donc irréductible. Pour réduire du premier* coup la fr. $\frac{540}{1260}$ à sa plus simple expression, nous diviserons chacun de ses termes par leur plus grand commun diviseur 180, et nous aurons les deux quotients 3 et 7 déjà trouvés précédemment par trois opérations successives.

IV. *Réduction au même dénominateur.* — Lorsque plusieurs *fractions ont un même dénominateur, on voit immédiatement*, par la comparaison des numérateurs, ce que vaut chaque fraction: il n'en est plus ainsi quand les dénominateurs sont différents. Pour comparer les valeurs de plusieurs fractions de dénominateurs différents, il est en général indispensable de les *réduire toutes à un dénominateur commun*, c.-à-d. de remplacer les fractions proposées par des fractions respectivement égales et affectées du même dénominateur. — Soient proposées les fractions $\frac{2}{3}, \frac{3}{5}, \frac{8}{15}$ à réduire au même dénominateur. Puisqu'on ne change pas la valeur d'une fr. en multipliant ses deux termes par le même nombre, nous donnerons à toutes ces fractions le même dénominateur en multipliant les deux termes de chacune d'elles par le produit des dénominateurs de toutes les autres fractions : le dénominateur commun sera donc le produit de *tous* les dénominateurs.

$$\frac{2}{3}=\frac{2\times5\times15}{3\times5\times15},\quad \frac{3}{5}=\frac{3\times3\times15}{5\times3\times15},\quad \frac{8}{15}=\frac{8\times3\times5}{15\times3\times5},$$

$$\frac{2}{3}=\frac{150}{225},\qquad \frac{3}{5}=\frac{135}{225},\qquad \frac{8}{15}=\frac{120}{225}.$$

Grâce à cette transformation, on voit tout de suite que les fractions données sont rangées par ordre de grandeurs décroissantes. — Le calcul est plus rapide, quand on peut obtenir immédiatement le plus petit dénominateur commun à toutes les fractions. Opérant toujours sur les mêmes fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{5}$, $\frac{8}{15}$, il est évident que tout nombre divisible à la fois par les dénominateurs 3, 5 et 15 peut servir de dénominateur commun ; la question revient donc à la détermination d'un multiple commun des dénominateurs des fractions proposées. On prendra de préférence le plus petit multiple, lequel sera le plus petit dénominateur commun. Dans l'ex. choisi, 15, qui est le plus grand des trois dénominateurs, *se trouve exactement divisible par chacun des deux* autres : il est donc le plus petit multiple, et nous le prendrons pour dénominateur commun. Or, 15 divisé par 3, puis par 5, donne pour quotients 5 et 3. Ainsi, nous multiplierons le numérateur de la première fr. par 5, celui de la seconde par 3, et nous aurons les fractions $\frac{10}{15}$, $\frac{9}{15}$, $\frac{8}{15}$ égales aux fractions primitives et réduites au dénominateur commun le plus petit possible. — *En général, on n'aperçoit pas immédiatement un multiple du* plus grand dénominateur divisible par tous les autres. Dans ce cas, on cherche le plus petit multiple par la décomposition de chaque dénominateur en ses facteurs premiers. Si tous les dénominateurs sont premiers entre eux deux à deux, la seconde méthode se confond avec la première, puisque, dans ce cas, le plus petit multiple est le produit même des dénominateurs.

V. *Opérations sur les fractions ordinaires.* — Elles sont tout à fait analogues à celles que l'on effectue sur les nombres entiers.

A. *Addition.* — L'addition a pour but de réunir en une seule plusieurs quantités de même espèce. Si donc les fractions n'ont pas le même dénominateur, il faut commencer par les réduire à un dénominateur commun. Cela fait, il suffit d'additionner les numérateurs. — De là la règle suivante : *Pour additionner plusieurs fractions, on les réduit au même dénominateur, on additionne les numérateurs, et l'on affecte cette somme du dénominateur commun.*

B. *Soustraction.* — La soustraction ayant pour but de retrancher d'une quantité plus grande une quantité plus petite et de même espèce, *On réduira les fractions au même dénominateur ; puis du plus grand numérateur on retranchera le plus petit ; enfin, on donnera au reste le dénominateur commun.* Si l'on devait retrancher une fraction d'un nombre entier, on convertirait le nombre entier en un nombre fractionnaire ayant pour dénominateur le dénominateur de la fr.

C. *Multiplication.* — Nous avons deux cas à envisager.

1° *Le multiplicateur est un nombre entier.* — Soit à multiplier la fr. $\frac{5}{12}$ par 3. Multiplier un nombre, c'est le répéter autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur ; il suffira donc de multiplier le numérateur 3 de la fr., sans toucher au dénominateur. Ainsi $\frac{5}{12}\times3=\frac{15}{12}$ ou $\frac{5}{4}$. D'où la règle : *Pour multiplier une fr. par un nombre entier, on multiplie son numérateur par ce nombre, puis on donne au produit le dénominateur de la fr.* — Remarque : Il existe une autre manière de rendre 3 fois plus grande la fr. $\frac{5}{12}$, c'est de diviser son dénominateur par 3, ce qui nous donne $\frac{5}{4}$. Cette dernière méthode est plus expéditive et doit s'employer toutes les fois que le dénominateur de la fraction multiplicande est divisible par le nombre entier multiplicateur.

2° *Le multiplicateur est une fraction.* — Multiplier une quantité par une fr., c'est trouver un nombre qui soit formé avec le multiplicande comme le multiplicateur est formé avec l'unité. Si donc le multiplicateur vaut les $\frac{4}{7}$ de l'unité, le produit sera les $\frac{4}{7}$ du multiplicande ; si le multiplicateur est le $\frac{1}{4}$ de l'unité, le produit sera le $\frac{1}{4}$ du multiplicande. — Soit, par ex., proposé de multiplier $\frac{3}{5}$ par $\frac{4}{9}$. D'après la définition qui vient d'être donnée, le produit doit être les $\frac{4}{9}$ de $\frac{3}{5}$. Or, le neuvième de $\frac{3}{5}$ est une quantité neuf fois plus petite que $\frac{3}{5}$, c'est $\frac{3}{5\times9}$. Par conséquent, en répétant 4 fois ce neuvième du multiplicande, nous obtiendrons les $\frac{4}{9}$ du multiplicande, c.-à-d. le produit cherché. Pour répéter 4 fois la quantité $\frac{3}{5\times9}$, il suffit de multiplier par 4 le numérateur 3. Règle : *Pour multiplier une fr. par une fr., on multiplie numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur.* — La multiplication d'un nombre entier par une fr. se ramène au cas précédent. En effet, si l'on veut multiplier 8 par la fr. $\frac{3}{4}$, on écrit, en mettant le nombre entier sous la forme d'une fr. ayant pour dénominateur l'unité, $8\times\frac{3}{4}=\frac{8}{1}\times\frac{3}{4}=\frac{24}{4}$. On arrive encore au même résultat en cherchant directement les $\frac{3}{4}$ de 8.

Remarques. — 1° Il résulte de la définition même de la multiplication d'une quantité par une fr., que *le produit est plus petit que le multiplicande.* — 2° *Le produit de plusieurs facteurs fractionnaires ne change pas quand on intervertit leur ordre.* En effet, le produit est une fr. qui a pour numérateur le produit des numérateurs, et pour dénominateur, le produit des dénominateurs. Or, changer l'ordre des facteurs fractionnaires, c'est changer simplement l'ordre des facteurs entiers qui constituent le numérateur et le dénominateur du produit. Une telle opération n'altère pas la valeur de ces deux termes.

D. *Division.* — Nous distinguerons deux cas particuliers.

1° *Le diviseur est un entier.* — La division en général est une opération qui a pour but de trouver un nombre qui, multiplié par le diviseur, reproduise le dividende. Diviser la fr. $\frac{8}{15}$ par 4, ce sera donc chercher un nombre qui, multiplié par 4 ou, ce qui revient au même, répété 4 fois, reproduira le dividende $\frac{8}{15}$; ce nombre sera donc 4 fois plus petit que $\frac{8}{15}$. Pour le trouver, il suffit de rendre $\frac{8}{15}$ 4 fois plus petit, en multipliant par 4 le dénominateur 15, sans changer le numérateur, ou, quand la chose sera possible, en divisant le numérateur par le diviseur proposé. — Donc, $\frac{8}{15}:4=\frac{8}{15\times4}$, ou bien $\frac{8}{15}:4=\frac{2}{15}$. D'où la règle : *Pour diviser une fr. par un nombre entier, on multiplie par ce nombre le dénominateur de la fr.* — Remarque : Diviser la fr. $\frac{8}{15}$ par 4, c'est aussi la multiplier par $\frac{1}{4}$.

2° *Le diviseur est une fraction.* — Soit proposé de diviser la fr. $\frac{6}{11}$ par la fr. $\frac{3}{5}$. Le quotient sera une quantité qui, multipliée par $\frac{3}{5}$, devra reproduire le dividende $\frac{6}{11}$. Ce quotient vaudra donc les $\frac{3}{5}$ du dividende $\frac{6}{11}$, puisque multiplier un nombre par $\frac{3}{5}$ c'est en prendre les trois cinquièmes. Si les $\frac{3}{5}$ du quotient valent $\frac{6}{11}$, un seul cinquième vaudra trois fois moins. La quantité $\frac{6}{11\times3}$ égalera donc le cinquième du quotient. Les cinq cinquièmes du quotient, c.-à-d. le quotient entier, seront 5 fois plus grands ; ils seront donc représentés par l'expression $\frac{6\times5}{11\times3}$. Par conséquent : *Pour diviser une fr. par une fr., on multiplie la fr. dividende par la fr. diviseur renversée.* — S'il s'agissait de diviser un nombre entier par une fr., on prouverait par un raisonnement identique qu'il faut de même *multiplier ce nombre entier par la fr. diviseur renversée.* — Remarque : *Une fr. est égale au quotient de la division de son numérateur par son dénominateur.* En effet, si l'on multiplie par 13 la fr. $\frac{7}{13}$, le produit est 7. La fr. proposée vaut donc le quotient de 7 par 13.

VI. *Fractions décimales.* — Quand une fr. a pour dénominateur une puissance de 10, elle prend le nom de *Fr. décimale* : ainsi, par ex., $\frac{44}{100}$ est une fr. décimale. On appelle *Nombre décimal*, un nombre entier augmenté d'une fraction décimale : tel est le nombre $\frac{3657}{1000}$. Il est inutile de distinguer les fractions décimales des nombres décimaux, car on considère une fr. décimale comme un nombre décimal ayant 0 pour partie entière.

A. *Numération.* — Puisqu'une fr. décimale exprime nécessairement des *dixièmes*, des *centièmes*, des *millièmes*, *etc.*, de l'unité, on peut sous-entendre le dénominateur et se contenter d'écrire le numérateur. Il suffit, pour appliquer cette idée, d'étendre la convention sur laquelle est basée la numération écrite, convention en vertu de laquelle *tout chiffre, placé à la droite d'un autre, représente des unités dix fois plus petites que les unités représentées par cet autre chiffre.* En conséquence, on admet qu'un chiffre placé à la droite du chiffre des unités simples représente des dixièmes, qu'un chiffre placé à la droite du chiffre des dixièmes représente des centièmes, et ainsi de suite. Seulement, pour éviter toute confusion, on place une virgule entre le chiffre des unités et celui des dixièmes. Ainsi, le nombre décimal 432 unités, plus 8 dixièmes, plus 9 centièmes, plus 6 millièmes, au lieu de s'écrire sous la forme ordinaire $432+\frac{8}{10}+\frac{9}{100}+\frac{6}{1000}$, s'écrira plus simpl. 432,896. En outre, on remplace par des zéros les unités manquantes, absolument comme *si le nombre proposé était entier. La fraction* décimale 7 dixièmes, 5 millièmes, 4 dix-millièmes, s'écrira donc, puisque les unités principales et les centièmes font défaut, 0,7054. — Pour énoncer le nombre décimal 0,438, il serait trop long de dire 4 dixièmes, 3 centièmes, 8 millièmes. Mais comme le *centième* vaut dix *millièmes*, que le *dixième* vaut cent *millièmes*, on rapporte le tout au chiffre le plus à droite, en disant 438 *millièmes*. De même, le nombre 350,4387 s'énoncera 350 *unités*, 4387 *dix-millièmes.*

Remarques. — La valeur d'un nombre décimal ne change pas quand on écrit à sa droite un ou plusieurs *zéros*. En effet chaque chiffre conservant son rang à partir du chiffre des unités, il conserve sa valeur. — Mais si, dans un nombre décimal, on déplace la virgule d'un rang vers la droite, l'ordre de chaque chiffre s'élevant d'un rang dans la série des unités, sa valeur et, par conséquent, celle du nombre lui-même, deviendra dix fois plus grande. Il résulte de là que le déplacement de la virgule vers la droite de deux, trois, quatre..... rangs donne au nombre une valeur cent, mille, dix mille... fois plus grande ; et réciproquement, que le transport de la virgule de un, deux, trois... rangs vers la gauche donne un nombre dix, cent, mille... fois plus petit. — En conséquence : 1° Pour multiplier ou diviser un nombre décimal par 10, 100, 1000, etc., il suffit de transporter la virgule de un, deux, trois,..... rangs vers la droite ou vers la gauche. 2° Pour réduire au même dénominateur deux fractions décimales, il suffit de les réduire à un même nombre de chiffres, en ajoutant des zéros à la droite de l'une d'elles. 3° La grandeur d'une fr. décimale dépend principalement du rang et de la grandeur de son premier chiffre significatif.

B. *Addition.* — Les nombres décimaux sont composés, comme les nombres entiers, d'unités de dix en dix fois plus grandes, et s'écrivent sous la même forme. Il en résulte que toutes les opérations que l'on a appris à effectuer sur les nombres entiers, s'exécutent d'une manière identique sur les nombres décimaux, comme on le voit par l'exemple ci-contre ; d'où la règle suivante : *Pour additionner plusieurs nombres décimaux, on suit la même règle que pour additionner des nombres entiers, et l'on place la virgule après avoir additionné les dixièmes.*

$$\begin{array}{r}36{,}4319\\7{,}85\\192{,}5072\\\hline 236{,}7891\end{array}$$

C. *Soustraction.* — Règle : La soustraction des nombres décimaux s'effectue d'après les mêmes procédés que celle des nombres entiers, et comme pour l'addition des nombres décimaux, on place la virgule après avoir soustrait les dixièmes.

D. *Multiplication.* — Nous avons à considérer deux cas.

1° *Le multiplicateur est un entier.* — Multiplier 25,46 par 8, c'est répéter 8 fois 2546 centièmes, ce qui donne pour produit 20368 centièmes que l'on écrit 203,68. — Règle : *Pour multiplier un nombre décimal par un nombre entier, on opère comme s'il n'y avait pas de virgule au multiplicande, puis on sépare par une virgule sur la droite du produit autant de chiffres décimaux qu'il y en a dans le multiplicande.*

2° *Le multiplicateur est un nombre décimal.* — Soit à multiplier 4,36 par 5,41 ; c'est répéter 541 fois la centième partie du multiplicande, ce qui se fera en prenant d'abord la centième partie du multiplicande, laquelle est 0,0436, et en la répétant 541 fois, ou la multipliant par 541, ce qui nous ramène au cas précédent. Donc, $0{,}0436\times541=23{,}5876$. En général, *On obtient le produit de deux nombres décimaux en multipliant les nombres donnés, abstraction faite de la virgule, et en séparant sur la droite du produit autant de chiffres décimaux qu'il y en a dans les deux facteurs.*

Multiplication abrégée. — Lorsque deux nombres entiers sont suivis d'un grand nombre de chiffres décimaux, il est rare que le calcul exact de leur produit soit une opération nécessaire. Dans ce cas, on se contente d'en calculer un certain nombre, et l'on obtient ainsi un produit approché à moins d'une unité d'un ordre décimal donné. La règle à suivre en pareil cas est connue sous le nom de *Règle d'Oughtred* : en voici l'énoncé. Pour trouver, à moins d'une unité entière ou d'un ordre décimal donné, le produit de deux nombres entiers ou décimaux, *on écrit les unités du multiplicateur* sous le chiffre du multiplicande qui exprime *des unités cent fois plus faibles que celles de l'ordre énoncé* ; on dispose les autres chiffres du multiplicateur à droite et à gauche de celui des unités, mais en ayant soin de *renverser* l'ordre des chiffres de ce facteur ; on multiplie successivement par chaque chiffre du multiplicateur *le chiffre correspondant* du multiplicande *et tous ceux qui sont placés à sa gauche, mais ceux-là seulement* ; puis, on écrit les différents produits partiels les uns au-dessous des autres, en mettant *les premiers chiffres de droite dans une même colonne verticale* ; enfin, on fait la somme de tous ces produits, et l'on supprime sur sa droite *les deux chiffres extrêmes* en augmentant *d'une unité le dernier chiffre* conservé. — Maintenant appliquons cette règle au produit $3{,}141592\times27{,}1828$, dont on demande une valeur *approchée à moins d'un dixième.* — La partie du multiplicande écrite à la droite du premier chiffre 2 employé comme multiplicateur étant moindre que 1 dix-millième, en omettant de la multiplier par 20, on a diminué le produit proposé d'une quantité moindre que 2 millièmes ; la partie du multiplicande écrite à droite du deuxième chiffre 7 du multiplicateur étant moindre que 1 millième, en omettant de la multiplier par 7, on diminue le produit d'une quantité moindre que 7 millièmes. En appliquant le même raisonnement aux chiffres suivants employés comme multiplicateurs, on voit que le produit est successivement diminué de trois nombres formant une somme moindre que $(1+8+2)$ millièmes. Enfin, le multiplicande étant moindre que 10, et la partie du multiplicateur écrite à sa gauche étant moindre que $(8+1)$ dix-millièmes, en omettant de multiplier le multiplicande par cette partie du multiplicateur, on a diminué le produit d'un nombre moindre que $(8+1)$ millièmes. Donc, en définitive, si l'on remplaçait le produit réel par le produit 85,385, on *aurait diminué le premier produit d'un nombre moindre que* $(2+7+1+8+2+8+1)$ millièmes, ou, plus généralement, d'un nombre moindre que 101 millièmes, en supposant que la somme précédente n'excède pas le nombre 100. De plus, si l'on supprime les deux premiers chiffres à droite du nombre 85,385, ce qui laisse le nombre 85,3 on diminue encore le produit

$$\begin{array}{r}3{,}1415\ 2\\8281{,}72\\\hline 62{,}830\\21{,}987\\314\\248\\6\\\hline 85{,}385\\85{,}4\end{array}$$

réel de 85 millièmes, c'est-à-d. d'un nombre qui ne peut excéder 99 millièmes. Donc la diminution totale du produit proposé sera moindre que (101 + 99) millièmes ou que 2 dixièmes. Donc enfin, si l'on ajoute 1 dixième à 85,3 le résultat 85,4 et le produit proposé différeront entre eux d'une quantité moindre que 1 dixième. — *Remarques :* Si la somme des chiffres du multiplicateur était supérieure à 100, il faudrait placer ses unités sous le chiffre du multiplicande qui exprime des unités 1000 fois plus faibles que celles qu'on désire avoir au produit. —Si les chiffres du multiplicateur renversé dépassaient à droite le multiplicande, on compléterait ce dernier par un nombre suffisant de zéros écrits à sa suite.

E. *Division.* — Nous avons également à considérer deux cas.

1° *Le diviseur est un entier.* — Soit à diviser 56,271 par 3. Le dividende renferme 56271 millièmes. Si donc l'on divise le nombre entier 56271 par 3, il vient au quotient 18757 unités. Mais le produit par 3 de ce quotient donne 56271 unités; le produit par 3 de 18757 millièmes donnera donc 56271 millièmes c.-à-d. le dividende proposé. Par conséquent le quotient cherché doit être 18757 millièmes, c.-à-d. 18,757. — Règle : *Pour diviser un nombre décimal par un entier, on procède à la division comme si le dividende était un nombre entier; seulement on a le soin, quand on a abaissé le chiffre des unités du dividende, de mettre une virgule à la droite du chiffre correspondant du quotient.*

Voyons le cas où la division ne se ferait pas exactement, et soit, par ex., 56,271 à diviser par 35. Le nombre entier 56271 divisé par 35 donne un quotient égal à $1607+\frac{26}{35}$. Si l'on multiplie ces 1607 unités plus cette fraction $\frac{26}{35}$ d'unité par 35, on trouve 56271 unités; en multipliant 1607 millièmes plus la fraction $\frac{26}{35}$ de millièmes par 35, on a donc 56271 millièmes, c.-à-d. le dividende proposé. Il en résulte que le quotient cherché vaut 1607 millièmes, plus $\frac{26}{35}$ de millième. En négligeant cette fr. de millième, on commet une erreur moindre que 1 millième. — Comme on le voit, le quotient est compris entre 1,607 et 1,608 ; mais duquel de ces deux nombres se rapproche-t-il le plus? Le reste étant plus grand que la moitié du diviseur, la fr. négligée est plus grande qu'un demi-millième; le quotient est plus rapproché de 1,608 que de 1,607. Par conséquent on prendra 1,608 par excès, à moins d'un demi-millième près. Si, au contraire, le reste se fût trouvé moindre que la moitié du diviseur, on aurait pris le quotient 1,607, car alors ce nombre eût été approché, par défaut, à moins d'un demi-millième près. — Si l'on désire une approximation plus grande, si, par ex., on demande le quotient à moins d'un millionième près, il suffit d'ajouter au dividende assez de zéros pour que le dernier occupe la place des millionièmes. Après la division, on néglige la fr. complémentaire, en commettant une erreur moindre qu'un millionième. — Dans la pratique, il est inutile d'écrire les zéros à la droite du dividende ; il suffit de les y supposer. L'erreur sera toujours moindre qu'une unité de l'ordre auquel on s'arrêtera ; elle sera donc aussi petite qu'on voudra.

```
56,271 | 3
26     |------
  22   | 18,757
   17
    21
```

2° *Le diviseur est un nombre décimal.* — Soit à diviser 456,371 par 2,98. Je multiplie par 100 le diviseur et le dividende, ce qui ne change pas le quotient. La question revient ainsi à diviser le nombre décimal 45637,1 par 298, ce qui rentre dans le cas précédent. Règle : *Lorsque le diviseur est un nombre décimal, on le rend entier en multipliant le dividende et le diviseur par un même nombre, et on applique la règle précédente.* — Remarque : Lorsque le dividende et le diviseur ont le même nombre de décimales, on opère sans avoir égard aux virgules.

Division abrégée. — Proposons-nous de trouver, à 1 dixième près, le quotient de 15466,21387 par 64,271795. — Nous multiplions d'abord le dividende par l'unité suivie d'autant de zéros que l'on veut avoir de décimales au quotient, par 10 dans le cas présent. Le quotient du nombre 154662,1387 par le diviseur étant calculé à moins d'une unité, on n'a qu'à le diviser par 10 pour avoir le quotient demandé. On détermine ensuite le nombre de chiffres dont se composera la partie entière du quotient des nombres 154662,1387 et 64,271795 ; dans l'exemple actuel il aura 4 chiffres. On prend alors sur la gauche du diviseur 4 + 2 chiffres, et l'on supprime les autres : il devient ainsi 64,2717. Pour former le premier dividende partiel, on prend sur la gauche du dividende un nombre qui contienne moins de 10 fois le diviseur restreint ; quant aux autres chiffres, on les supprime. Le dividende se trouve donc réduit à 154662,1.

On néglige les virgules : la division de 154662,1 par les six premiers chiffres du diviseur donne pour quotient 2 et pour reste 261187. Au lieu d'abaisser à la droite de ce reste le chiffre suivant 3 du dividende pour former un nouveau dividende partiel, on barre le premier chiffre 7 à la droite du diviseur, et l'on divise 261187 par 64271 ; le quotient est 4 et le reste 4103. Supprimant un nouveau chiffre au diviseur, on divise ce reste par 6427, le quotient est 0. On supprime au diviseur un chiffre de plus et l'on divise 4103 par 642, ce qui donne 6 pour quotient, et 251 pour reste. Les chiffres 2, 4, 0 et 6, successivement trouvés, forment à moins d'une unité le quotient de 154662,1387 par 64,271795. En le divisant par 10, ce qui donne 240,6, on a à 1 dixième près le quotient de 15466,21387 par le diviseur proposé.

```
154662,1 387 | 64,2717 95
128543 4     |-----------
-------      | 2406
 26118 7
 25708 4
 -------
   410 3
   385 2
   -----
    25 1
```

Démonstration. — Les produits 1285434, 257084, 3852, sont les produits partiels que l'on obtiendrait en multipliant 64,271795 par 2406, d'après les règles de la multiplication abrégée, le chiffre 6 des unités du multiplicateur étant placé sous le chiffre 2 des dixièmes du multiplicande. Ce produit est inférieur au véritable : appelons e l'erreur commise. Le reste obtenu est 251 dixièmes, ou 25,1; le reste complet, celui que l'on aurait en ne négligeant aucun chiffre du dividende, serait 25,1387. Ainsi,

$$154662,1387 = 64,271795 \times 2406 - e + 25,1387,$$

et si l'on divise de part et d'autre par le diviseur,

$$\frac{154662,1387}{64,271795} = 2406 + \frac{25,1387 - e}{64,271795}.$$

Nous allons prouver maintenant que le dernier terme de cette égalité est une fr.; qu'en résultera-t-il ? C'est que son premier membre exprimant le quotient exact du dividende multiplié par 10 par le diviseur, ce quotient vaut 2406 plus une fr., c.-à-d. que ce dernier nombre est le quotient à moins d'une unité. Le quotient demandé à moins d'un dixième sera donc 240,6. Il sera le résultat de la division du vrai dividende 15466,21387 par le diviseur donné 64,271795.

Démontrons, pour terminer, que le terme $\frac{25,1387 - e}{64,271795}$ est une fraction. — 1° Pour ce qui concerne 25,1387, d'après l'opération, le reste 251 est moindre que le diviseur abrégé 642 ; donc 25,1 est moindre que 64,2 ; et, comme ces nombres diffèrent d'au moins un dixième, on ne pervertira pas leur ordre de grandeur en ajoutant à chacun d'eux une quantité moindre que 1 dixième; ainsi d'abord, 25,1387 est moindre que 64,271795. 2° Quant à e, cette erreur due à la multiplication abrégée est moindre que 6 + 0 + 4 + 2 unités de l'ordre des dixièmes, et à plus forte raison moindre que 100 unités de cette espèce. Or, le diviseur a au moins 100 unités de ce même ordre, car il a deux chiffres de plus que la partie entière du quotient, et par conséquent deux chiffres à gauche des dixièmes, puisque c'est au-dessous des dixièmes qu'est placé le chiffre des unités du multiplicateur renversé dans la multiplication abrégée dont il s'agit ; l'erreur e est donc moindre que le diviseur. — Chacune des quantités 25,1387 et e étant séparément moindres que le diviseur, leur différence l'est encore, à coup sûr, davantage. Le dernier terme de l'égalité est donc bien une fr., ainsi que nous l'avions affirmé. — *Remarque :* Il peut arriver qu'un dividende partiel contienne 10 fois le diviseur abrégé qui lui correspond ; dans ce cas, on augmente d'une unité le dernier chiffre obtenu au quotient, et tous les chiffres suivants seront des zéros.

F. *Erreurs relatives correspondantes des données et du résultat.* — L'*erreur absolue* d'une quantité, remplacée par une valeur approchée par excès ou par défaut, est la différence entre cette quantité et sa valeur approchée. Ainsi l'erreur absolue du nombre 200 remplacé par 202 ou par 198, est égale à 2 unités. L'*erreur relative* d'une quantité, remplacée par une valeur approchée par excès ou par défaut, est le rapport de l'erreur absolue de cette quantité à la quantité elle-même. Ainsi, l'erreur relative du nombre 200 remplacé par 202 ou 198, est égale à $\frac{2}{200}$. Si donc on représente le résultat exact par a, l'erreur absolue par e, et l'erreur relative par m, on aura $\frac{e}{a} = m$, d'où $e = ma$. On voit par là qu'on peut représenter le résultat approché par $a + ma$ ou $a - ma$, selon qu'il est approché par excès ou par défaut.

Lorsque les données d'une question, au lieu d'être exactes, ne sont qu'approchées, il peut être utile de comparer l'erreur relative du résultat aux erreurs relatives des données. Nous exposerons quelques principes relatifs à cette partie de la *théorie des approximations.* — 1° *Quand dans un produit de deux facteurs un seul d'entre eux est modifié, l'erreur relative du produit égale celle du facteur inexact.* Soient $a - ma$ le facteur approché, et b le facteur exact; le produit approché sera $ab - mab$; le produit exact est d'ailleurs ab; l'erreur absolue est donc mab, et l'erreur relative $\frac{mab}{ab}$ ou m. — 2° *L'erreur relative d'un produit de deux facteurs approchés par défaut est moindre que la somme des erreurs relatives des deux facteurs.* Soient $a - ma$ et $b - nb$ les deux facteurs approchés par défaut; le produit approché sera $(a - ma)(b - nb)$; l'erreur absolue sera $ab - (a - ma)(b - nb)$ ou $mab + nab - mnab$; et l'erreur relative $\frac{mab + nab - mnab}{ab}$ ou $m + n - mn$, quantité moindre que la somme des erreurs relatives des deux facteurs. *Corollaire :* La proposition s'étend à un nombre quelconque de facteurs; donc l'erreur relative de la n^{me} puissance d'un nombre approché par défaut est moindre que n fois l'erreur relative de ce nombre. — 3° *Lorsque le dividende seul est inexact, l'erreur relative du quotient est la même que celle du dividende.* Soient $a - ma$ le dividende, b le diviseur, le quotient approché est $\frac{a - ma}{b}$; l'erreur absolue est $\frac{a}{b} - \frac{a - ma}{b}$, c.-à-d. $\frac{ma}{b}$; l'erreur relative est le quotient de cette dernière quantité par $\frac{a}{b}$, c.-à-d. m. — 4° *Lorsque le dividende est approché par défaut et le diviseur par excès, le quotient est approché par défaut, et l'erreur relative est moindre que la somme des erreurs relatives du dividende et du diviseur.* Soient $a - ma$ le dividende, $b + nb$ le diviseur ; le quotient approché sera $\frac{a - ma}{b + nb}$, quantité moindre que $\frac{a}{b}$, ce qui démontre déjà que le quotient sera approché par défaut. L'erreur absolue sera $\frac{a}{b} - \frac{a - ma}{b + nb}$ ou $\frac{a}{b}\left(1 - \frac{1 - m}{1 + n}\right)$, et l'erreur relative $1 - \frac{1 - m}{1 + n} = \frac{n + m}{1 + n}$, quantité moindre que la somme $n + m$ des erreurs relatives du dividende et du diviseur. — 5° *Quand le diviseur seul est inexact et approché par excès, le quotient est approché par défaut, et l'erreur relative est moindre que celle du diviseur.* Soient a le dividende, et $b + n$ le diviseur. Le quotient approché sera $\frac{a}{b + n}$, quantité moindre que $\frac{a}{b}$; donc approximation par défaut. L'erreur absolue sera $\frac{a}{b} - \frac{a}{b + n} = \frac{a}{b}\cdot\left(1 - \frac{1}{1 + n}\right)$, et l'erreur relative $1 - \frac{1}{1 + n} = \frac{n}{1 + n}$, quantité moindre que n.

VII. *Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales, et réciproquement.* — Nous savons que le calcul des fractions décimales se ramène immédiatement au calcul des nombres entiers, tandis que celui des fractions ordinaires est au contraire plus compliqué : en conséquence, il est souvent fort utile de transformer une fr. ordinaire en fr. décimale.

A. Une fr. ordinaire exprimant le quotient de la division de son numérateur par son dénominateur, on la convertira en décimales en effectuant cette division d'après la règle établie pour diviser les nombres décimaux. Soit, par ex., la fr. $\frac{3}{5}$ à convertir en fr. décimale, on trouvera $3,0 \big| \frac{5}{0,6}$. Ici, l'opération ne donnant point de reste, la fr. ordinaire $\frac{3}{5}$ est égale à la fr. décimale 0,6. — Mais la conversion exacte n'est pas possible dans tous les cas. En opérant comme nous venons de le faire, nous avons divisé par le dénominateur le numérateur multiplié par une certaine puissance de 10. Pour trouver un quotient exact, il est donc nécessaire que le produit du numérateur par une puissance convenable de 10 soit divisible par le dénominateur. Or, supposons la fr. réduite à sa plus simple expression, comme alors le dénominateur est premier avec le numérateur, il faut qu'il divise la puissance de 10 multipliant ce numérateur. Mais comme une puissance de 10 ne renferme que les deux facteurs premiers 2 et 5, il faut donc que le dénominateur lui-même ne renferme que ces deux facteurs. — Cette condition est d'ailleurs suffisante; car, en multipliant le numérateur par une puissance de 10 marquée par le plus haut exposant des facteurs 2 et 5 du dénominateur, le nouveau numérateur sera un multiple du dénominateur. De plus, la fr. décimale obtenue renfermera un nombre de chiffres décimaux égal au nombre de zéros ajoutés à la suite du numérateur, c'est-à-d. égal au plus haut exposant des facteurs 2 et 5 du dénominateur. En conséquence, nous pouvons poser ce principe : *Lorsque le dénominateur d'une fr. ordinaire irréductible ne contient pas d'autres facteurs premiers que 2 et 5, cette fr. peut être convertie en fr. décimale, et le nombre des chiffres décimaux est égal au plus haut exposant des facteurs 2 et 5 du dénominateur.*

Mais, *quand le dénominateur d'une fr. irréductible contient d'autres facteurs premiers que 2 et 5*, en premier lieu, *elle ne peut se convertir exactement en décimales;* en second lieu, *le quotient, qui se prolonge indéfiniment, est périodique.* — Soit, par ex., la fr. ordinaire 3/7 qui est irréductible : 1° Elle ne peut se convertir exactement en décimales ; car quel que soit le nombre de zéros que l'on écrive à la droite du dividende 3, ce dividende ne renfermera jamais le facteur, et, par conséquent, il ne sera jamais divisible par ce nombre. — 2° Le quotient sera *périodique*, c.-à-d. qu'à partir d'un certain rang, il se composera des mêmes chiffres qui se reproduiront dans le même ordre. En effet, les restes d'une division sont tous moindres que le diviseur ; donc, après un nombre d'opérations au plus égal au diviseur diminué d'une unité, on retombera infailliblement sur un reste obtenu précédemment. A partir de ce moment, les divisions déjà faites se reproduiront dans le même ordre, et les mêmes chiffres s'écriront au quotient. — Dans l'exemple proposé, si les six premières divisions présentent les restes 1, 2, 3, 4, 5, 6, la 7me devra ramener l'un d'eux.

Le nombre 428571 formé par des chiffres qui se reproduisent indéfiniment, constitue ce que l'on nomme une *Période.* Au maximum la période renferme un nombre de chiffres égal au diviseur diminué d'une unité; fort souvent elle en renferme moins. — Une fr. décimale est appelée *périodique simple*, lorsque tous ses chiffres, après la virgule, se reproduisent périodiquement : tel est le quotient précédent ; tel est encore celui de $\frac{3}{11} = 0,272727.....$ On lui donne au contraire le nom de *périodique mixte*, lorsque quelques-uns de ses chiffres, après la virgule, ne se reproduisent plus : telle est la fr. 0,667727272..., qui provient de la fr. ordinaire $\frac{57}{88}$. La partie qui se répète (72) constitue seule la période, et l'on qualifie d'*irréguliers* les trois chiffres (647) placés entre la virgule et la première période. Enfin, on nomme *fr. génératrice* d'un nombre décimal périodique, la fr. ordinaire qui, convertie en décimales, a donné ce nombre.

```
30 | 7
 20 |-------------
  60 | 0,4285714.....
   40
    50
     10
      30
       2
```

B. La conversion des fractions décimales en fractions ordinaires n'offre aucune difficulté quand la fr. décimale est limitée. Une fr. de ce genre est égale à une fr. ordinaire dont le dénominateur est une puissance de 10, comme, par exemple 0,42 ou $\frac{42}{100}$. En simplifiant cette fr., on arrive nécessairement à une fr. irréductible dont le dénominateur ne renfermera que les facteurs premiers 2 et 5.

Fr. périodique simple. — Soit proposée la fr. périodique simple 0,272727... Prenons d'abord un nombre limité de périodes, n par exemple, et soit x la fr. ainsi limitée ; nous aurons

$x=0,272727...27$ (n périodes). Transportons la virgule après la première période en multipliant les deux membres par 100, il viendra $100x=27,2727...27$ ($n-1$ périodes): Le nombre de périodes aura diminué d'une unité. Retranchant la première égalité de la seconde, les parties décimales disparaîtront, moins la dernière période qui représente une fr. ordinaire dont le numérateur est 27 et dont le dénominateur est la n^{me} puissance de 100, puisqu'il y a n périodes de deux chiffres. On aura donc

$$\begin{array}{r} 100x=27,2727........\ (n-1) \\ x=\ 0,272727.....\ (n) \\ \hline 99x=27-\dfrac{27}{100^n} \end{array}$$

Divisant tous les termes par 99, on aura $x=\frac{27}{99}-\frac{27}{100^n\times 99}$. Or le dernier terme peut devenir aussi petit que l'on voudra en prenant le nombre n suffisamment grand ; la fr. $\frac{27}{99}$ est donc une limite vers laquelle tend la valeur de la fr. périodique à mesure que l'on prend un plus grand nombre de périodes (cette limite est ce que l'on nomme la **fr. génératrice** de la fr. périodique). Donc : *Tout nombre décimal périodique simple a pour génératrice une fr. ordinaire ayant pour numérateur la période, et pour dénominateur autant de 9 qu'il y a de chiffres dans la période.* — Remarque : La fr. $\frac{27}{99}$ peut être simplifiée ; mais, comme un nombre formé de 9 exclusivement ne renferme aucun des facteurs 2 et 5, on arrivera à une fr. ordinaire irréductible dont le dénominateur ne contiendra ni le facteur 2, ni le facteur 5.

Fr. périodique mixte. — Soit proposée la fr. périodique mixte 0,345272727... Transportons la virgule après le dernier des chiffres irréguliers en multipliant par 1000 ; nous aurons, en appelant x la limite vers laquelle tend la fr. à mesure que le nombre des périodes augmente :

$$\begin{aligned} 1000\,x &= 345,272727...=345+\frac{27}{99}, \\ &= \frac{345\times 99+27}{99}=\frac{345\times 100+27-345}{99}, \\ &= \frac{34527-345}{99},\ \text{d'où}\ x=\frac{34527-345}{99000}. \end{aligned}$$

Ce résultat s'énonce en ces termes : *La génératrice d'une fr. périodique mixte a pour numérateur l'ensemble des chiffres irréguliers et de la période, diminué des chiffres irréguliers ; et elle a pour dénominateur un nombre formé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres dans la période, suivi d'autant de zéros qu'il y a de chiffres irréguliers.*

Remarques. — 1° Le numérateur ne peut jamais être terminé par un zéro ; car il faudrait, le cas échéant, que le dernier des chiffres irréguliers fut le même que le dernier chiffre de la période, et alors la période commencerait un chiffre plus tôt. Dans l'exemple donné, le dernier chiffre irrégulier serait un 7, la période serait donc 72, et il n'y aurait que deux chiffres à la partie non périodique. — 2° Le dénominateur 99×1000 de la génératrice renferme les facteurs 2 et 5, avec des exposants égaux au nombre des chiffres irréguliers, et, de plus, des facteurs premiers autres que 2 et 5. Si nous simplifions la fr., nous pourrons bien supprimer des facteurs 2 ou des facteurs 5, mais jamais à la fois un facteur 2 et un facteur 5, car ce serait diviser par 10 ; or, nous savons que le numérateur n'est pas divisible par ce nombre. Le dénominateur de la fr. irréductible obtenue contiendra donc l'un des facteurs 2 ou 5, avec un exposant égal au nombre des chiffres irréguliers. De cette dernière remarque et de celle qui suit le paragraphe qui traite de la transformation d'une fr. périodique simple en fr. ordinaire, le lecteur tirera immédiatement les deux conséquences dont voici l'énoncé : — 1° *Une fr. ordinaire irréductible, dont le dénominateur ne renferme que des facteurs premiers autres que 2 et 5, donne naissance à une fr. périodique simple.* — 2° *Une fr. ordinaire irréductible, dont le dénominateur renferme les facteurs 2 et 5 et d'autres facteurs, donne naissance à une fr. décimale périodique mixte, et le nombre des chiffres irréguliers est égal au plus haut exposant des facteurs 2 et 5 du dénominateur.*

VIII. *Fractions algébriques.* — Ces fractions sont encore appelées *fractions littérales*, parce qu'elles sont désignées par des lettres. Au reste, en algèbre de même qu'en arithmétique, une fr. peut être considérée comme l'indication du résultat d'une division, celle du numérateur par le dénominateur : par suite, on peut appliquer à ces fractions les mêmes principes et les mêmes règles de transformations et de calculs qu'aux fractions arithmétiques. Les quantités $\frac{3a^2bc}{5a^3b^2d}$, $\frac{a^2+b^2}{a-b}$, expressions d'une division qui n'a pas été effectuée, sont des fractions algébriques. Comme en arithmétique, on peut multiplier ou diviser par une même quantité les deux termes d'une fr., sans altérer la valeur de celle-ci. De même, on réduit une fr. à sa plus simple expression en divisant les deux termes par leur plus grand commun diviseur ; et l'on réduit plusieurs fractions à un dénominateur commun, en multipliant les deux termes de chacune d'elles par le produit des dénominateurs des autres. Enfin, pour additionner ou soustraire des fractions algébriques, pour les multiplier ou les diviser entre elles, on suit, et pour les mêmes raisons, les règles données en arithmétique.

On appelle *fr. continue*, une fr. dont le dénominateur est un entier joint à une fr., laquelle a elle-même pour dénominateur un entier joint à une fr., et ainsi de suite.

Ex : $3+\cfrac{2}{+\cfrac{1}{7+\cfrac{3}{4}}}$

En effectuant les calculs indiqués dans une semblable expression, on obtient pour résultat une fr. ordinaire qui est la valeur de la fr. continue. L'exemple proposé a pour valeur $\frac{539}{159}$. Toute quantité commensurable peut être exprimée par une fr. continue qui se termine ; mais une quantité incommensurable engendre une fr. continue qui se prolonge indéfiniment. Une fr. continue peut être périodique simple ou périodique mixte.

Souvent, au lieu de la forme fractionnaire, on préfère employer une forme symbolique plus simple, au moyen d'exposants négatifs : c'est une extension que la règle de division des puissances d'une seule lettre amène naturellement. On sait que pour diviser a^5 par a^2, on retranche de l'exposant 5 l'exposant 2, le quotient est $a^{5-2}=a^3$. Mais supposons qu'on nous donne l'expression $\frac{a^2}{a^5}$, le quotient sera $a^{2-5}=a^{-3}$, ce qui ne signifie autre chose que $\frac{1}{a^3}$, expression qui s'obtient en divisant par a^2 les deux termes de la fr. $\frac{a^2}{a^5}$. De même, $a^{-1}=\frac{1}{a}$, $a^{-2}=\frac{1}{a^2}$, etc.

Enfin, examinons ce que devient une fr. $\frac{a}{b}$, lorsque l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre de ses termes deviennent nuls. — Quand le numérateur seul devient nul, la fr. $\frac{0}{b}$ devient évidemment nulle elle-même. Le dividende devenant plus petit que toute quantité possible, le quotient, qui varie en raison directe du dividende, doit aussi devenir plus petit que toute quantité possible, ou zéro. — Lorsqu'au contraire c'est le dénominateur seul qui devient nul, $\frac{a}{0}$, il n'y a pas de quotient possible, attendu qu'il n'existe aucune quantité qui, multipliée par 0, puisse donner pour produit une quantité effective a. Mais remarquons que si, au lieu de 0, on avait un diviseur très-petit, le quotient, qui varie en raison inverse du diviseur, serait très-grand, et que plus ce diviseur serait petit, avec un même dividende, plus le quotient serait grand. Par conséquent, le diviseur devenant 0, c.-à-d. plus petit que toute quantité possible, le quotient devrait être plus grand que toute quantité possible, ou, en d'autres termes, *infini* : c'est ce qu'on exprime par le symbole ∞. La fr. $\frac{a}{0}$ est donc le signe d'une *impossibilité* absolue, mais d'un genre particulier, en ce que la plus légère altération du diviseur rendrait le résultat possible. Ce qui ne permet pas de concevoir complétement la valeur du quotient qui devrait correspondre au diviseur 0, c'est qu'elle devrait être non-seulement très-grande, mais plus grande encore que toutes les quantités finies imaginables. — Enfin, si les deux termes deviennent nuls en même temps, le quotient $\frac{0}{0}$, peut évidemment recevoir toutes les valeurs limitées possibles, entières ou fractionnaires, rationnelles ou irrationnelles, positives ou négatives, puisque le produit de toute quantité pareille par 0 sera toujours 0. C'est ce qu'on appelle une quantité *indéterminée*, quantité qui a pour symbole $\frac{0}{0}$, signe de l'indétermination.

FRACTIONNAIRE. adj. 2 g. T. Arithm. *Nombre f.*, Voy. FRACTION.

* **FRACTIONNEMENT.** s. m. État d'une chose fractionnée. *Le f. de l'assemblée en petites coteries arrêtait tous les travaux.*

* **FRACTIONNER.** v. a. Réduire en petites parties. *Il faut f. les doses de ce médicament.* = SE FRACTIONNER. v. pron. *La masse contenue dans la cellule se fractionne en quatre parties semblables.* = FRACTIONNÉ, ÉE. p. *Ce médicament s'administre par doses fractionnées.*

FRACTURE. s. f. (lat. *fractura*). Rupture avec effort. *La fracture des portes.*

Enc. — En terme de Chirurgie, on donne le nom de *Fracture* à toute division ou solution de continuité d'un ou de plusieurs os qui résulte d'une cause accidentelle.

I. On appelle *f. simple*, celle qui n'est accompagnée d'aucune autre lésion ; elle est dite *composée*, quand elle affecte un même os sur plusieurs points éloignés, ou bien les deux os d'un même membre ; elle est *compliquée*, si la solution de continuité d'un os s'accompagne de désordres plus ou moins graves siégeant dans les tissus voisins, tels que plaies des parties molles, rupture d'un vaisseau, déchirure ou contusion d'un nerf principal, luxation concomitante, etc. On la nomme *comminutive*, lorsque l'os est brisé en esquilles ou fragments nombreux avec écrasement des muscles et des autres tissus. — Les os longs se brisent tantôt dans leur partie moyenne, tantôt dans un point plus ou moins rapproché de leurs extrémités. Les os plats offrent deux espèces de fractures, les simples *fêlures* et les fractures comminutives. Quant aux os courts, c'est le plus souvent comminutivement qu'ils se rompent. Relativement aux os longs, on distingue la *f. transversale*, appelée aussi *f. en rave*, lorsqu'elle est perpendiculaire à l'axe de l'os, et la *f. oblique* ou *en bec de flûte*, lorsqu'elle fait un angle plus ou moins aigu avec cet axe. L'obliquité de certaines fractures est quelquefois telle qu'elles sont presque parallèles à l'axe : dans ce cas la f. est dite *longitudinale*. — Lorsqu'un os est brisé, les fragments s'adaptent quelquefois exactement l'un à l'autre par les dentelures qui les terminent et restent dans un état parfait de coaptation ; mais le plus souvent ils se déplacent, les surfaces nouvelles se trouvant entraînées dans différentes directions par l'action musculaire, par le poids du membre ou par la violence du choc. Ces déplacements peuvent avoir lieu *suivant la direction de l'os*, les deux fragments formant un angle plus ou moins ouvert ; *suivant l'épaisseur*, les deux surfaces de la f. ne s'abandonnant pas complétement, ce qui ne peut s'observer que dans les fractures transversales ; *suivant la circonférence*, quand l'un des fragments roule sur son axe tandis que l'autre reste fixe ; et enfin *suivant la longueur*, les deux fragments chevauchant l'un sur l'autre, ce qui a toujours lieu dans les fractures obliques.

II. Les *causes* des fractures se divisent en *prédisposantes* et en *déterminantes*. La position superficielle de certains os ; la vieillesse, qui les rend friables ; leurs maladies antérieures (carie, cancer, rachitisme, syphilis, etc.), sont autant de causes prédisposantes. Quant aux causes déterminantes, elles résident toujours dans quelque violence extérieure ou dans une forte contraction musculaire. Les violences extérieures, appelées aussi *causes externes*, déterminent le plus souvent la rupture au point même sur lequel elles ont agi : on a alors une *f. directe ;* mais, dans certains cas, par l'effet de la transmission du mouvement imprimé, la division de l'os se produit plus ou moins loin du point d'application de la force : on a alors une *f. indirecte* ou *par contre-coup*.

III. Les *symptômes* des fractures se divisent en signes *rationnels* ou *physiologiques*, et en signes *physiques* ou *sensibles*. Les signes *rationnels* sont la douleur, qui est plus ou moins intense et qui a pour siége le foyer même de la f., et la perte de la fonction du membre, qui résulte, soit de la douleur elle-même, soit du défaut de solidité de l'os brisé, lequel cesse d'offrir à l'action musculaire un point d'appui suffisant. Quant aux signes *sensibles*, ce sont la déformation du membre, le gonflement, la mobilité anormale et la *crépitation*. Ce dernier terme sert à désigner deux phénomènes distincts, le bruit produit par la collision des fragments osseux, et la sensation particulière de frottement de deux surfaces rugueuses perçue par la main du chirurgien lorsqu'il imprime au membre lésé quelque mouvement.

IV. Le *pronostic* des fractures dépend d'une foule de circonstances, les unes propres à l'os affecté, les autres liées à la manière dont est survenu l'accident. Toutes choses égales d'ailleurs, la f. des membres inférieurs est plus grave que celle des membres supérieurs, et la f. oblique ou comminutive plus grave qu'une solution de continuité transversale. Le danger augmente si les deux os qui composent le squelette de certaines portions des membres sont fracturés simultanément, si le blessé est d'un âge avancé, s'il ne jouit pas d'une bonne constitution, si des lésions des parties voisines viennent compliquer la f., et s'il est déjà affecté d'une maladie plus ou moins grave.

V. Les *indications curatives* des fractures sont comprises dans les trois propositions suivantes : 1° réduire la fracture ; 2° la maintenir réduite ; 3° prévenir ou combattre les accidents qui peuvent se déclarer pendant le cours de la consolidation. La consolidation des parties fracturées est l'œuvre de la nature, qui l'opère au moyen de la formation du cal ; mais comme nous avons décrit ailleurs les phénomènes organiques qui se produisent alors, nous n'y reviendrons pas ici.

A. *Réduire* une f., c'est rétablir les fragments déplacés dans leurs rapports normaux. Cette manœuvre comprend l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. L'extension est une traction exercée par un aide sur le fragment inférieur pour l'amener dans sa position naturelle ; la contre-extension est un effort exercé par un second aide, en sens inverse, sur l'autre fragment, pour l'empêcher de céder à la force extensive. Les mains d'aides intelligents suffisent toujours pour ces opérations. Le chirurgien se charge de la coaptation : elle a pour but de diriger les fragments de manière à adapter exactement l'une à l'autre les surfaces de l'os fracturé.

B. Les *moyens contentifs* employés par le chirurgien afin de maintenir les parties osseuses dans la situation où les a placées la réduction, et de prévenir tout nouveau déplacement, varient suivant les cas. Nous dirons quelques mots des plus usités. — 1° Le *Bandage roulé* est le plus simple de tous. On prend deux ou trois *Attelles* ou *Éclisses*, c'est-à-d. deux ou trois lames de bois minces, flexibles et néanmoins assez résistantes pour ne pas céder à l'action des causes de déplacement ; on les entoure de linge, et on les applique le long du membre fracturé, où on les fixe au moyen d'une longue bande de toile large de 5 centim. environ que l'on enroule méthodiquement. On évite de placer les éclisses sur le trajet des vaisseaux. Ces lames de bois sont souvent remplacées avec avantage, chez les enfants, par des plaques de carton mouillées qui se moulent sur la partie et acquièrent en se desséchant une grande solidité. — 2° *Bandage de Scultet*. Il se compose de 15 à 20 bandelettes assez longues pour faire presque deux fois le tour du membre, d'une pièce de toile rectangulaire désignée sous le nom de *porte-attelles*, d'attelles, de coussins remplis de balle d'avoine, de liens de ruban de fil, et de quelques compresses carrées. Le chirurgien dispose d'abord les éléments de son bandage. A cet effet, il place parallèlement sur une table les liens de fil également espacés, puis il les couvre du porte-attelles et ensuite il étend sur celui-ci les bandelettes séparées, en ayant soin de recouvrir les trois quarts de la largeur de chaque bande par la suivante, jusqu'à ce que la couche ainsi constituée égale en étendue la longueur du membre. Alors il glisse l'appareil au-dessous du membre fracturé, et procède à son application. Chaque bandelette est saisie par le chirurgien qui l'enroule autour du membre, tandis qu'un aide la maintient tendue par son extrémité opposée. On commence toujours par les bandes les plus éloignées du tronc, en remontant graduellement vers la base du membre. Lorsqu'elles sont toutes en place, le chirurgien et son aide roulent chacun une attelle dans les bords du porte-attelles, jusqu'à ce qu'elle vienne se placer sur les côtés du membre ; on laisse cependant un espace assez large pour recevoir un des coussins de remplissage. Lorsque les coussins latéraux sont convenablement assujettis, on en étend un troisième sur la partie supérieure du membre et on le recouvre d'une attelle. Pour terminer, on fixe l'appareil au moyen des liens de fil en exerçant une constriction suffisante pour immobiliser le bandage sans provoquer de douleur. Compression partout égale, application facile, possibilité de renouveler même partiellement les différentes pièces : tels sont les avantages qui ont mérité à la méthode de Scultet la faveur dont elle jouit encore. — 3° *Appareils inamovibles.*

Ils consistent essentiellement dans l'emploi d'enveloppes solidifiables appliquées sur le membre fracturé, et maintenues pendant le temps nécessaire à la consolidation. L'idée première de l'appareil inamovible paraît appartenir à Galien. Depuis cette époque, la tradition s'en était perpétuée de siècle en siècle, surtout parmi les vétérinaires ; cependant elle était presque complétement perdue en France, lorsque Larrey tenta de la remettre en faveur ; mais les trop nombreux accessoires qui chargeaient son appareil empêchèrent l'adoption de son procédé. Enfin, en 1834, un chirurgien belge distingué, Seutin, conçut l'heureuse idée d'employer l'amidon et de débarrasser l'appareil inamovible des complications qui arrêtaient ses progrès. Après lui, Velpeau substitua la dextrine à l'amidon. Le mélange auquel le savant professeur donne la préférence est ainsi composé : dextrine, 100 parties ; eau-de-vie camphrée, 60 p. ; eau chaude, 40 p. On trempe dans la solution une longue bande roulée qu'on applique sur le membre, protégé par une première bande roulée sèche ; les vides sont comblés avec quelques compresses ; enfin on glace l'extérieur de l'appareil avec le reste de la dissolution. Quelquefois Velpeau ajoute des attelles de carton maintenues par une deuxième bande *dextrinée*. Le bandage se dessèche et durcit : on le laisse à demeure jusqu'à la consolidation de la f. Le malade peut marcher en s'aidant d'une béquille. — 4° Les appareils *à extension continue* sont exclusivement employés dans les fractures du membre inférieur, à l'effet d'exercer une traction permanente et en sens inverse, sur les fragments de l'os qui tendent à chevaucher, et d'empêcher le raccourcissement. Le meilleur appareil de ce genre est celui de Bonnet. — 5° L'*Appareil à suspension* ou *hyponarthécique* peut s'appliquer à tous les cas de f. des membres inférieurs ou des membres supérieurs compliquée de plaie. « Avec cet appareil, dit son inventeur, Mayor de Lausanne, se trouve résolu le problème si difficile, qu'il semble presque un paradoxe, de traiter un membre brisé, même avec les plus fâcheuses complications, par la simple position et sans aucune attelle, et de permettre en même temps à ce membre d'exécuter sans inconvénient ni douleur tous les mouvements parallèles à l'horizon. » L'appareil de Mayor se compose d'une simple planchette recouverte d'un coussin et destinée à supporter le membre ; de liens en plus ou moins grand nombre pour fixer celui-ci sur la planchette ; et de cordes fixées, soit au plafond, soit au haut du lit, qui viennent s'attacher aux quatre angles de la planchette, et qui tiennent suspendu l'appareil sur lequel repose le membre. Le système de l'*Hyponarthécie* mérite, suivant nous, la préférence sur tous les systèmes, toutes les fois qu'il est applicable, car c'est celui qui fatigue le moins les malades.

C. Quant aux moyens de prévenir et de combattre les accidents qui peuvent se déclarer pendant le cours de la consolidation, ils varient comme ces accidents eux-mêmes, et n'offrent rien de particulier.

FRACTURER. v. a. * Rompre avec effort. *On a fracturé son coffre-fort.* ‖ T. Chir. *F. l'avant-bras. F. le crâne. Il s'est fracturé la jambe.* = SE FRACTURER. v. pron. *L'os s'est fracturé en plusieurs endroits.* = FRACTURÉ, ÉE. part.

FRAGILE. adj. 2 g. (lat. *fragilis*). Aisé à rompre, sujet à se casser. *F. comme du verre. Ces porcelaines sont très-fragiles.* ‖ Fig., Qui n'est pas solidement établi, qui peut aisément être détruit. *Une fortune f. Les biens de ce monde sont fragiles.* ‖ Fig., et au sens mor., Sujet à tomber en faute. *La nature humaine est f. L'esprit et la chair sont fragiles. Une vertu f. Sexe fragile.*

Syn. — *Frêle.* — Ces deux mots ont la même étymologie et la même signification, néanmoins on ne les emploie pas l'un pour l'autre. C'est qu'en effet, *fragile* peut se dire de tout corps qu'il est facile de briser, tandis que *frêle* n'est usité qu'en parlant d'un corps *fragile*, qui est tel parce qu'il est grêle, mince, délié. Quelques auteurs disent que *frêle* a le sens de *flexible ;* c'est une erreur. Comme un corps *frêle* est toujours délié ou manque d'épaisseur, il arrive fréquemment qu'il est en même temps *flexible ;* mais *frêle* n'implique point nécessairement l'idée de flexibilité. *Voilà des verres fort élégants, mais ils ont le pied trop frêle ;* ce qui veut dire *délié* et *fragile*, et non pas *flexible*.

FRAGILITÉ. s. f. Aptitude à être facilement brisé. *La f. du verre.* ‖ Fig., Instabilité. *La f. des choses humaines.* ‖ Fig., et au sens moral, Facilité à tomber en faute. *La f. de notre nature. La f. humaine.*

FRAGMENT. s. m. (latin. *fragmentum*). Morceau d'une chose qui a été brisée ; se dit surtout en termes de Chirurgie, ou en parlant De choses considérables par leur prix, par leur rareté. *Un f. d'os. Les fragments d'une statue antique, d'une inscription.* ‖ Fig., Petite partie qui est restée d'un livre, d'un poëme, etc. *Les fragments de Polybe. On ne possède que quelques fragments de Ménandre.* — Par anal., se dit aussi D'un livre qui n'est point encore terminé ou qui n'a pu l'être, ou même D'un morceau détaché qui se réfère à un certain ensemble d'idées. *Il m'a lu quelques fragments de la comédie qu'il destine à l'Odéon. Il n'a laissé que quelques fragments de l'ouvrage qu'il voulait faire. Il n'a publié que quelques fragments philosophiques.*

* **FRAGON.** s. m. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

FRAI. s. m. Se dit Des œufs des Poissons et des Batraciens. *Du f. de carpe. F. de grenouille.* ‖ Par ext., L'époque où ces animaux déposent leurs œufs. *Le temps du f. Durant le f.* ‖ Se dit aussi Des jeunes poissons qui viennent de naître. *Vous n'avez pêché que du frai.*

FRAI. s. m. T. Monnayage. La diminution de poids de la monnaie par l'effet de l'usure.

FRAÎCHEMENT. adv. Au frais, avec un frais agréable. *On est f. dans ce bosquet.* — Fig. et par plaisant., s'empl. quelquefois comme diminutif de Froidement. *Il m'accueillit d'abord f. Ils sont un peu f. ensemble.* ‖ Récemment, depuis peu. *J'ai reçu f. de ses nouvelles. Il est tout f. arrivé de sa province.* Fam.

FRAÎCHEUR. s. f. (lat. *frigor*). Froid doux et modéré, qui tempère la chaleur de l'atmosphère, et qui cause une sensation agréable. *La f. de l'air, de la nuit, des matinées. La f. des bois. Une f. délicieuse. Une agréable sensation de f. Marcher à la f.* On dit de même, *La f. de l'eau, d'une boisson, etc.* ‖ Se dit aussi quelquefois pour Froidure. *Il a fait cette année des fraîcheurs qui ont beaucoup nui à la vigne.* ‖ Vulg., Douleur rhumatismale produite par l'humidité, par un froid humide. *Il a attrapé une f. Cela cause des fraîcheurs.* — Figur., *La f. des fleurs, du teint, des couleurs, etc.*, L'éclat, le brillant des fleurs, etc. On dit de même, *La f. de la jeunesse. Cette femme a perdu toute sa f. Ce tableau a une grande f. de coloris. La f. d'un costume neuf. Cette robe est encore dans sa f.* ‖ Figur., on dit encore, *La f. des pensées, de l'imagination, du style*, en parlant De la douceur, de la grâce qui caractérisent particulièrement les conceptions de l'esprit d'un jeune homme. ‖ T. Marine. Vent très-faible qui s'élève après un calme plat. *Voilà un peu de fraîcheur.*

FRAÎCHIR. v. n. T. Mar. Se dit Du vent quand il devient plus fort. *Le vent fraîchit.*

FRAIRIE. s. f. (lat. *feria*, fête). Partie de divertissement et de bonne chère. *Faire f. Être en f. Demain nous sommes de frairie.*

FRAIS, AÎCHE. adj. (ital. *fresco*). Qui est d'un froid très-modéré et le plus souvent agréable. *Un vent, un temps, un petit air f. Une matinée, une nuit fraîche. Eau fraîche. Ombrage f. Boire du vin f.*, ou adverbial. *Boire f. Avoir les mains fraîches.* ‖ Se dit aussi pour Froid. *A l'automne les matinées commencent à devenir fraîches.* ‖ T. Mar. *Vent f., brise fraîche*, Vent de force médiocre et bon pour faire route. On exprime aussi les différents degrés de force du vent, en ajoutant à Frais une épithète particulière. *Il vente petit f., bon f., grand f., etc.* = Récent ; Qui est nouvellement produit, nouvellement fait, nouvellement cueilli, ou nouvellement arrivé ; et par ext., Qui n'a point encore été altéré, desséché, corrompu, etc., par le laps du temps. *Un œuf f. Du pain f. Des figues fraîches. Procédé pour conserver les légumes f. Du poisson fr. De la marée, de la viande fraîche. Ce beurre est encore f. Le pain de seigle se conserve longtemps f. Une barbe fraîche. Les traces en sont encore toutes fraîches.* — Dans un sens partic., en parlant De certaines substances alimentaires, se dit par oppos. à Salé, fumé, etc. *Du porc f. Des harengs f.* ‖ Fig., on dit également dans le sens qui précède : *Des lettres, des nouvelles fraîches. Cela est de fraîche date. Quoique cet événement soit arrivé depuis longtemps, j'en ai encore le souvenir très-f., j'en ai encore la mémoire toute fraîche.* — Fig., *Être f. de quelque chose*, En avoir la mémoire récente. *Je suis tout f. de cette lecture. Il était encore tout f. de sa leçon, de sa philosophie.* Par ellipse, on dit, *Il est encore tout f. de son collége*, Tout f. des leçons qu'il y a reçues. ‖ En parlant Des fleurs, du teint, des couleurs, des étoffes, etc., sign. Qui a de la fraîcheur, de l'éclat, du lustre, etc. *Mettez ces fleurs dans un vase d'eau pour les tenir fraîches. Un coloris f. Des couleurs fraîches. Avoir le teint f., le visage f. Cette jeune fille est fraîche comme une rose. Les lèvres fraîches et vermeilles. Elle avait un costume très-f.* ‖ En parlant Des personnes, *Être f.*, se dit quelquefois pour Avoir bon visage, avoir un air de santé. *Un vieillard qui est encore très-f. Je ne vous ai jamais vu si f.* — Fig. et popul., on dit par moquerie, De quelqu'un qui est dans une situation fâcheuse, embarrassante, délicate. *Le voilà f. Vous avez fait là un joli coup, vous êtes f. Si son père apprend ses fredaines, la voilà fraîche.* On dit encore D'un ouvrage à la main qu'on trouve mal fait. *Il est f. l'ouvrage que vous me rapportez.* ‖ On dit D'un cheval, qu'*Il a la bouche fraîche*, Lorsqu'il l'a humide et écumeuse. = Qui n'est point fatigué, qui a recouvré ses forces par le repos. *Il est à présent tout f. Il est f. et reposé, f. et dispos. Des chevaux f.* — *Troupes fraîches*, Troupes qui ne sont point fatiguées, qui n'ont point encore donné. = *Frais* s'emploie encore subst. pour dire Un air frais, une température fraîche, un froid modéré. *Un f. agréable. Chercher, prendre le f. Aller, se tenir au f. Donner du f. Mettre du vin au f. Il commence à faire f.* = *Frais* et *Fraîche* se disent aussi adverbial. dans le sens de Nouvellement, récemment. *Un appartement tout f. décoré. Du beurre f. battu. Une fleur fraîche éclose. Maison toute fraîche bâtie. Des roses toutes fraîches cueillies. Il est tout f. relevé de sa maladie. Il est tout f. émoulu de ses études.*

FRAIS. s. m. pl. Dépense, dépens. *Grands f. F. immenses. Menus f. Les f. de la guerre, d'un procès, d'un voyage, etc. F. de bureau. F. généraux. F. funéraires ou d'enterrement. Faire les f. d'une chose. Payer, avancer les f. Faire des f. Se mettre en f. Se consumer en f. Faire ses f. En être pour ses f. Tous f. faits. A grands f. A peu de f. A f. communs. A moitié de f.*, ou elliptiq. *A moitié f. A ses f. et dépens. Sans f. Sans faire de f.* — T. Pratiq. *F. ordinaires*, Les frais des procédures nécessaires pour parvenir à un jugement, sans aucun incident. *F. extraordinaires*, Ceux qui se font pour lever les obstacles et incidents. *Faux f.*, Ceux qui n'entrent pas en taxe. *F. frustratoires*, Ceux qui sont faits sans nécessité. ‖ Famil., *Être de grands f.*, Coûter beaucoup à nourrir, à entretenir ; ou, en général, Occasionner beaucoup de dépense à quelqu'un. *Constituer quelqu'un en f.*, Être cause qu'il fait des dépenses extraordinaires. *Se mettre en f.*, Faire une plus grande dépense que de coutume. ‖ Fig. et fam., *Se mettre en f., en grands f.*, se dit, par ironie, De celui qui ne fait qu'une partie de ce qu'il devait faire, ou qui offre d'une chose beaucoup moins qu'elle ne vaut. *Se mettre en f.*, se dit aussi quelquefois pour Faire quelque effort extraordinaire. *Il s'est mis en f. pour être aimable.* — *Faire les f. de la conversation*, se dit De celui qui est l'objet de la conversation, ou qui est obligé de la soutenir presque tout seul. On dit aussi, dans un sens analogue, D'un auteur qui fournit la matière de l'ouvrage, de l'érudition d'un autre écrivain, qu'*Il fait les f. de sa science, de son érudition. C'est Grævius qui fait tous les f. de l'érudition d'un tel. Recommencer sur nouveaux f.*, Recommencer un ouvrage, un travail, comme si rien n'en eût été fait ; ou Faire de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois. *A peu de f.*, Sans beaucoup de peine, de travail, de mérite, etc. *Il a acquis une grande réputation à peu de f.* ‖ Au jeu, et particul. au Billard, La dépense que l'on fait pour jouer. *Perdre les f. Gagner les frais.*

FRAISE. s. f. (lat. *fraga*). Fruit du fraisier.

FRAISE. s. f. Le mésentère du veau et de l'agneau. *F. de veau. F. d'agneau.* ‖ Sorte de collet à plusieurs plis ou godrons, que les hommes et les femmes portaient autrefois autour du cou. *F. de tulle. F. de batiste. F. à l'espagnole. F. à languettes, à tuyaux d'orgue, etc. La mode des fraises a commencé sous Henri II et a fini avec le règne d'Henri IV.* ‖ T. Art milit. V. FORTIFICATION.

FRAISER. v. a. Plisser en manière de fraise. *F. des manchettes, du papier.* ‖ *F. la pâte*, La bien pétrir. ‖ T. Fortificat. *F. un retranchement*, Le munir d'une fraise. = FRAISÉ, ÉE. part.

FRAISETTE. s. f. Petite fraise. *En grand deuil, les hommes portaient autrefois des fraisettes au lieu de manchettes.*

FRAISIER. s. m. T. Bot. Voy. ROSACÉES. ‖ * *F. en arbre*, Nom vulg. de l'*Arbousier*.

FRAISIL. s. m. [On prononce *Fraisi.*] La cendre du charbon de terre qu'on brûle dans les foyers. ‖ * T. Charbonnier. Voy. CHARBON.

* **FRAMBOESIA.** s. m. T. Méd. Voy. TUBERCULES.

FRAMBOISE. s. f. Fruit du framboisier.

FRAMBOISER. v. a. Parfumer avec du suc de framboise. *F. des cerises.* = FRAMBOISÉ, ÉE. part.

FRAMBOISIER. s. m. T. Bot. et Hort. V. ROSACÉES.

FRAMÉE. s. f. Sorte de lance que portaient les anciens Germains et les Francs.

FRANC. s. m. Unité monétaire du système métrique. *La pièce d'un f. pèse cinq grammes, et sa valeur est à peu près équivalente à l'ancienne livre tournois. Une pièce* *de vingt francs. Deux francs quarante centimes.* || Autrefois, on donnait également ce nom à La livre tournois : mais on ne l'employait ni au singul., ni avec les nombres primitifs, un, deux, trois et cinq, tandis qu'on s'en servait avec la plupart des autres nombres. *Quatre francs, six francs, sept francs, dix francs, vingt francs, vingt-deux francs, cent francs, mille francs, etc.* Cependant, quand il ne s'agissait pas d'une somme ronde, on revenait au mot *Livre,* et l'on disait *Quatre livres dix sous,* et non *Quatre francs dix sous.* || *Au marc le f.,* Voy. Marc.

FRANC, ANCHE. adj. Libre. *Tout esclave qui entre en France devient f. et libre. F. arbitre.* — *Avoir ses coudées franches,* V. Coudée. — Figur., *F. de toute passion, d'ambition, etc.,* Libre et exempt de toute passion, d'ambition, etc. || Exempt d'impositions, de charges, de dettes. *Demeurer f. et quitte. Il vendit sa terre franche et quitte de toutes dettes. La femme peut stipuler dans son contrat qu'elle reprendra ses apports francs et quittes. On appelait autrefois villes franches celles qui ne payaient pas la taille. Port f. Foire franche.* — *F. de port, avoir ses ports francs,* Voy. Port. — *Jouer part franche,* se dit Lorsque plusieurs personnes, jouant à qui aura quelque étoffe, quelque bijou, etc., conviennent que celui qui gagnera ne paiera rien pour sa part. On dit de même, *Avoir part franche,* Avoir sa part dans quelque affaire, quoiqu'on n'y ait fait aucune mise. — *F. archer,* V. Arc. *F. bourgeois, F. tenancier,* Voy. Bourgeois, etc. || Sincère, loyal, qui dit ce qu'il pense. *Un homme, un cœur, un caractère f. Une âme franche.* — *F. du collier,* V. Collier. || En parl. Des choses, se dit De celles qui indiquent de la franchise, où il y a de la sincérité, de la loyauté, de la candeur, etc. *Sa conduite a été très-franche dans cette affaire. Des manières franches. Un air f. et ouvert. Parler d'un ton f. et résolu.* — *F. parler,* V. Parler. || T. Beaux-Arts. Aisé, hardi, qui ne laisse apercevoir ni timidité, ni tâtonnement. *Pinceau f. Ciseau f. Burin f. Un faire f. Dessin, coloris f. Touche franche.* || Vrai ; dans ce sens, il précède ordinair. le subst. *Ce moineau est un f. mâle. Ce qu'il vous a dit est une franche défaite. Il parle son f. patois.* — *Un f. Breton, un f. Picard, un f. Gascon, etc.,* Un Breton, un Picard, etc., qui a bien les qualités et les défauts qu'on attribue communément aux habitants de sa province. — Dans ce sens, *Franc* se joint le plus souvent à quelque terme injurieux, pour lui donner encore plus de force. *Un f. imbécile. Un f. pédant. Une franche coquette. Un f. animal. Un f. coquin, etc.* On dit de même, *Une franche bévue. Une franche friponnerie.* || Entier, complet. *Il n'y est resté que deux jours francs, c'est-à-dire qu'il est arrivé le lundi et qu'il est reparti le jeudi. Sauter vingt-quatre semelles franches.* — *Courir à f. étrier,* Courir la poste à cheval. — *F. carreau,* Voy. Carreau. || T. Agric. et Hortic. *Terre franche,* Terre végétale qui n'est point mêlée de cailloux ni de sable. — On donne aussi l'épithète de *Franc* à un Arbre fruitier qui, sans avoir été greffé, porte des fruits doux, par oppos. à *Sauvageon,* ou Arbre qui ne porte que des fruits âpres quand il n'a pas été greffé. *Noisetier f. Pommier f. F. pêcher.* Par extens., on dit quelquefois des fruits mêmes, *Noisettes franches. Pêche franche. Abricot f.* — *Enter f. sur f.,* Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc. *Enter f. sur sauvageon,* Enter un scion d'arbre franc sur un sauvageon ; dans ces phrases, *Franc* est employé substantiv. || En T. Marine, on dit que *Le vent est f.,* Lorsque le vent ne varie ni en force, ni en direction ; que * *Le navire est f. d'eau,* Lorsqu'on a tiré avec la pompe toute l'eau qu'il pouvait contenir, et que **La pompe est franche,* Lorsqu'elle ne jette plus d'eau. = Franc. adv. Ouvertement, résolûment, sans déguiser, sans biaiser. *Il lui parla f. Il le démentit f. et net. Il me l'a dit tout f.* || Absolument, entièrement, sans qu'il y manque rien. *Il sauta le fossé f., tout f. Il a sauté vingt-quatre semelles franc.*

FRANC, ANQUE. s. Nom générique que les Turcs et les habitants du Levant et de la Barbarie donnent aux Européens. *Le quartier des Francs.* || Adjectivem., *Langue franque,* Sorte de jargon qui consiste en un mélange de français, d'italien, d'espagnol, etc., qui est en usage dans les ports du Levant.

FRANÇAIS, AISE. adj. Qui est de France, qui appartient à la France, qui est propre aux Français. *Citoyen f. Il est né de parents f. Perdre la qualité de f. L'armée française. Les colonies françaises. La langue française. Le caractère f. La politesse, la galanterie française.* || Fig., *Cela n'est pas f.,* se dit D'un propos ou d'une action contraire à l'honneur ou à la délicatesse. = Français, aise. s. Celui qui est né, celle qui est née de parents français. *Un Français. Une Française. Les Français.* || *Français,* au masculin, s'emploie fréquemment pour dire La langue française. *Tous les étrangers qui ont de l'esprit se piquent de savoir le f.* || Fig. et famil., *Entendez-vous le f. ?* Comprenez-vous bien mon avertissement, mes menaces, ma réprimande ? On dit de même, *J'entends le f.,* Je vous comprends très-bien. || Fig. et fam., *Parler f.,* S'expliquer clairement, intelligiblement, sans ambages. *Parler f. à quelqu'un,* sign. aussi, Parler à quelqu'un avec autorité et d'un ton menaçant. — *En bon f.,* Franchement et sans ménagement. = * A la française. loc. adv. A la mode française. *Un habit à la française.*

FRANC-ALLEU. s. m. Voy. Alleu.

FRANCATU. s. m. Sorte de pomme qui se conserve longtemps.

FRANC-BORD. s. m. T. Archit. milit. et hydraul. Synon. de Berme. || T. Mar. Le bordage extérieur d'un bâtiment depuis la quille jusqu'à la première préceinte.

FRANC-ÉTABLE (de). loc. adv. Voy. Abordage.

FRANC-FIEF. s. m. V. Fief.

FRANC-FILIN ou **FRANC-FUNIN.** s. m. V. Funin.

FRANCHEMENT. adv. T. Pratiq. Avec exemption de toutes charges, de toutes dettes ; ne s'empl. qu'avec le mot *Quittement. Il lui a vendu sa terre f. et quittement.* Vieux. || Sincèrement, ingénument. *Parlons f. J'avoue f. Pour le dire f. A parler f.* || Librement, sans se retenir ni hésiter. *Ces mouvements doivent être exécutés vivement et f. Ce cheval se porte f. en avant.* — Fig., *Se prononcer f. pour une opinion, pour un parti.*

* **FRANCHIPANIER.** s. m. T. Bot. V. Apocynées.

FRANCHIR. v. a. (R. *franc*). Sauter par-dessus. *F. un fossé, une barrière.* || Par ext., Passer, traverser vigoureusement, hardiment, des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces, etc. *Annibal, après avoir franchi les Alpes, entra en Italie. F. une montagne, un défilé. F. un fleuve. F. les mers. L'imagination franchit sans peine cet immense intervalle.* || Dépasser, aller au delà. *F. les limites, les bornes.* || Fig., *F. les bornes du devoir, de la pudeur, de la modestie, etc.,* Ne pas se contenir dans les bornes du devoir, etc. — *F. toutes sortes de difficultés, d'obstacles,* N'être retenu par aucune difficulté, surmonter tous les obstacles. || Fig. et fam., *F. le pas,* Se décider à faire une chose, après avoir longtemps hésité. On dit aussi dans le même sens, *F. le saut,* mais mieux, *Faire le saut.* — *F. le mot,* Dire le mot essentiel ; prononcer enfin une chose à laquelle on avait peine à se résoudre ; ou Exprimer en propres termes une chose que d'abord on n'osait dire ouvertement. *Il a franchi le mot et a promis les mille écus. Il a franchi le mot, et lui a dit qu'il était un fripon.* || T. Marine. *F. la lame,* S'élever sur la lame et la descendre sans accident. *F. une barre, un haut-fond, un récif,* Passer par-dessus sans s'y accrocher. Ces loc. se disent en parlant soit D'un bâtiment, soit d'un nageur. = Franchi, ie. part.

FRANCHISE. s. f. Exemption, immunité. *Jouir de certaines franchises. Le roi jurait à son avénement de garder les franchises de la ville. Cet ouvrier n'est pas maître, mais il travaille dans un lieu de f.* — * Par ext., Le lieu qui jouissait de certaines immunités, de certains priviléges. *Il habitait dans la f. de Londres.* || Dans un sens partic., Le droit d'asile attaché à certains lieux. *Les franchises des églises ne sont point admises en France. On ne put le saisir à cause de la f. de l'église où il s'était réfugié. A Rome, l'hôtel d'un ambassadeur est un lieu de f. Un lieu de f. pour les débiteurs.* — Par ext., Le lieu même qui sert d'asile. *On ne peut l'arrêter dans ce lieu-là, c'est une f.* || * T. Admin. des Postes. *Franchise,* se dit Du droit qu'ont certaines personnes de recevoir leurs lettres franches de port. *La f. n'est accordée aux fonctionnaires que pour les lettres relatives aux affaires de service.* || * Se dit encore quelquefois pour Liberté, affranchissement. *La ville obtint une charte de f. Marseille a dû longtemps sa prospérité à la f. de son port.* || Sincérité, loyauté, candeur. *Parler avec f., avec trop de f. Un homme plein de f. La f. de son caractère. Il a mis beaucoup de f. dans ses procédés. Ce ton de f. me gagna. Des paroles, des manières pleines de f.* || T. Beaux-Arts. La qualité de ce qui est franc, hardi. *La f. du crayon, du pinceau, du ciseau. La f. du dessin, du coloris.* = Syn. V. Liberté et Sincérité.

FRANCISATION. s. f. T. Jurispr. comm. Acte qui constate qu'un navire est français. *Acte de f. Un navire doit toujours avoir sa f. à bord.*

FRANCISCAIN. s. m. Voy. Cordelier.

* **FRANCISCEA.** s. m. T. Bot. V. Scrophularinées.

FRANCISER. v. a. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue. *L'usage a francisé beaucoup de noms propres latins ou grecs.* = Se franciser. v. pron. Devenir français. *Ce mot a fini par se f.* || Prendre l'air, le maintien, les manières françaises. *Jamais un Anglais ne parvient à se f. complétement.* Fam. et peu usité. = Francisé, ée. part.

FRANCISQUE. s. f. (R. *Franc*). Sorte de hache d'armes à deux tranchants qui était en usage chez les Francs.

* **FRANC-JUGE.** s. m. Voy. Veiime.

FRANC-MAÇON. s. m. Celui qui est initié à la franc-maçonnerie.

FRANC-MAÇONNERIE. s. f.

Enc. — La *Franc-maçonnerie* est une association secrète qui est répandue dans toutes les parties du monde, mais particulièrement en Angleterre, en France, en Allemagne et en Italie. Son nom lui vient, soit de son origine, soit de l'usage symbolique qu'elle fait des instruments employés dans l'art de bâtir. Ses membres, appelés *Francs-maçons,* se qualifient de *frères,* parce qu'ils doivent s'assister mutuellement comme des frères, à quelque nation et à quelque classe de la société qu'ils appartiennent. Le but avoué de la f.-m. est « l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus. » L'origine de cette société a été enveloppée à dessein d'obscurité : les uns l'ont fait remonter aux mystérieuses initiations de l'Égypte ou de la Grèce ; les autres lui ont donné pour fondateur Hiram, l'architecte du temple de Salomon ; suivant quelques écrivains, elle est issue de l'ordre du Temple ou des Francs-Juges de l'ancienne Allemagne. Mais la seule opinion plausible est celle qui la fait dériver des confréries ou corporations de maçons qui se formèrent au moyen âge. — Les premières associations de constructeurs paraissent s'être formées au X^{e} siècle, dans la Lombardie, d'où elles se répandirent peu à peu dans toutes les autres parties de l'Europe. Ainsi nous voyons déjà, au XII^{e} siècle, en 1145, les maçons de la Normandie organisés en corporations. Toutefois c'est dans le siècle suivant que les confréries maçonniques sont surtout nombreuses et florissantes, et c'est aux efforts combinés de ces ouvriers de génie, presque tous inconnus, que l'Europe chrétienne doit les plus beaux monuments de l'art ogival. Chaque *Loge,* car c'est ainsi qu'on appelait et qu'on appelle encore les assemblées entre lesquelles se fractionne l'association maçonnique, chaque loge, disons-nous, formait comme une sorte d'école où l'on n'était admis qu'après un long apprentissage et une initiation rigoureuse, et qui possédait des traditions propres, des procédés d'exécution, ou comme on disait alors, des *secrets* particuliers, qui n'étaient communiqués qu'aux adeptes. C'est même à cette circonstance qu'il faut vraisemblablement attribuer le caractère de parenté que présentent, non-seulement dans le même pays, mais encore dans des pays situés à de grandes distances les uns des autres, beaucoup d'édifices gothiques. L'une des loges les plus célèbres du XIII^{e} siècle, celle de Strasbourg, était dirigée par Erwin de Steinbach, architecte de la cathédrale de cette ville. Elle entretenait de ses inspirations des institutions semblables à Vienne, à Zurich, à Cologne et ailleurs. Du reste, à quelque loge qu'ils appartinssent, les francs-maçons jouissaient de priviléges dont l'importance variait suivant les lieux, et qui consistaient le plus ordinairement dans l'exemption des taxes et des corvées. Il paraît, en outre, que les loges admettaient, à titre de membres honoraires, les personnages riches et puissants qui pouvaient protéger la corporation ou servir ses intérêts. En 1327, toute la haute noblesse de l'Angleterre se trouvait ainsi enrôlée dans la confrérie maçonnique. Cette affiliation aux loges maçonniques de personnages étrangers à l'art de bâtir explique seule la transformation de l'ancienne franc-maçonnerie.

En effet, lorsque, à l'époque de la Renaissance, les procédés de l'architecture cessèrent d'être un secret et furent insensiblement répandus, les associations de constructeurs n'ayant plus de raison d'être disparurent complétement ; mais les affiliés étrangers continuèrent de se réunir, et s'affilièrent eux-mêmes de nouveaux membres pris dans toutes les classes de la société, quoique plus particulièrement dans les classes élevées, et fondèrent ainsi une f.-m. nouvelle, qui adopta pour devise la fraternité universelle. Néanmoins les membres des loges ainsi transformées conservèrent le titre de francs-maçons et perpétuèrent par leur langage symbolique et par leurs emblèmes empruntés à l'art de bâtir, tels que l'équerre, la truelle, le compas et le tablier de peau, le souvenir de leur première origine. C'est en Angleterre, avons-nous dit, que l'on trouve les premières traces de la f.-m. nouvelle. En 1502, Henri VIII prit l'institution sous son patronage, et ouvrit une loge dans son propre palais. En 1725, l'ordre maçonnique fut introduit en France par lord Derwent-Waters, l'un des gentilshommes les plus dévoués du parti des Stuarts. La première loge américaine date de 1730, et la première loge allemande de 1735. Depuis cette époque, la f.-m. a pénétré partout, mais le mystère dont elle entoure ses réunions, les pratiques plus ou moins bizarres auxquelles elle se livre, le langage secret dont elle fait usage, et plus que tout cela, le rôle politique ou antireligieux qu'elle a joué à plusieurs reprises, sous la direction et à l'instigation de certains meneurs, lui ont plus d'une fois attiré les rigueurs de plusieurs gouvernements, et en particulier de l'autorité ecclésiastique. — Aujourd'hui l'ordre maçonnique est organisé à peu près partout de la même manière. Néanmoins on y distingue plusieurs *rites* particuliers, dont les principaux sont le *rit ancien* ou *écossais*, qui est suivi en Écosse, en Angleterre, en Allemagne et dans une partie de l'Amérique; le *rit moderne* ou *français*, qui est pratiqué de préférence par les loges de France; et le *rit égyptien* ou *rit de Misraïm*, qui a des partisans dans presque tous les pays. Dans chaque nation, les francs-maçons forment un certain nombre de loges, qui obéissent toutes à une loge centrale, à la tête de laquelle se trouve un conseil suprême. En France, ce conseil s'intitule *Grand-Orient*, et son président reçoit le titre de *Grand-Maître*. Chaque loge a un président qualifié de *Vénérable*, et se reunit dans un lieu spécial, qu'on appelle *Temple* et qui est décoré d'ornements symboliques. La loge est accessible à toutes les conditions sociales. Pour en faire partie, il faut passer par certaines épreuves, nommées *Voyages*; le candidat jure ensuite de garder inviolablement les secrets qui lui seront confiés : après quoi il est admis à la *lumière*, c.-à-d. au premier grade maçonnique. Quant aux grades, on en compte jusqu'à trente-deux; mais la plupart des initiés n'acquièrent généralement que les trois premiers, ceux d'*Apprenti*, de *Compagnon* et de *Maître*, qui constituent ce qu'on appelle la *maçonnerie bleue* ou *symbolique*. Les francs-maçons se reconnaissent entre eux, au milieu des *profanes*, à l'aide de signes et d'attouchements qui varient pour chaque grade et auxquels se joignent certains termes consacrés.

FRANCO. adv. (ital. *franco*, libre). T. Comm. Sans frais. *Vous recevrez ce paquet* franco.

* **FRANCOACÉES.** s. f. pl. T. Botanique.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées polypétales, à étamines libres dont la moitié sont stériles, et à graines revêtues d'un tégument très-adhérent. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées acaules, à feuilles lobées ou pinnées, et dépourvues de stipules. Calice profondément quadrifide. Pétales 4, insérés près de la base du calice et persistant fort longtemps. Étamines subhypogynes, en nombre quadruple des pétales, alternativement anthérifères et stériles : celles-ci en forme d'écailles. Ovaire supère, à 4 loges opposées aux pétales; ovules nombreux; stigmate quadrilobé, sessile. Capsule membraneuse, quadrivalve, à déhiscence loculicide ou septicide. Graines petites et nombreuses, avec un embryon court à la base d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Francoa appendiculata*; 2. Étamines et pistil; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Coupe verticale de la graine.]

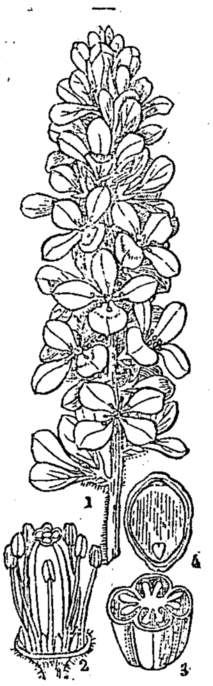

Cette petite famille, qui ne se compose que de 2 genres et de 5 espèces, appartient à la flore chilienne. Le suc des espèces du genre *Francoa* passe, au Chili, pour être rafraîchissant et tempérant; leur racine donne une teinture noire. Les feuilles presque radicales du *Tetilla*, qu'on appelle dans le pays *Teta de capra* et *Culantrillo*, sont, suivant Pœppig, employées contre la dyssenterie : elles sont remarquables par leur astringence. On cultive dans nos serres le *Francoa appendiculata*, ainsi que le *Fr. sonchifolia*.

FRANCOLIN. s. m. T. Ornith.

Enc. — Les oiseaux ainsi nommés forment la 2e section de la famille des *Perdicinées*. Ils ne diffèrent des *Perdrix* que par leur bec plus fort et plus allongé, et par leur queue également plus longue; en outre, le mâle a les tarses armés d'un et quelquefois de deux éperons cornés et aigus. Les Francolins ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que les Perdrix proprement dites, si ce n'est qu'ils paraissent préférer le voisinage des bois, fréquentent les plaines humides, et se tiennent, la nuit, habituellement perchés sur les arbres. Ce groupe, qui renferme une quinzaine d'espèces, n'a qu'un seul représentant en Europe, le *F. à collier roux*, de la Sicile et de l'île de Chypre. Les autres espèces appartiennent à l'Afrique, à l'Asie et aux îles Malaises : nous citerons comme exemple le *F. ensanglanté* (Fig. ci-dessous) qui habite le Népaul : c'est un oiseau remarquable par l'élégance de son plumage. Il a les parties supérieures grises avec des traits blancs bordés de noir, l'abdomen taché de rouge, les couvertures inférieures de la queue rouges, et la tête ornée d'une huppe de plumes effilées, grises et variées de blanchâtre.

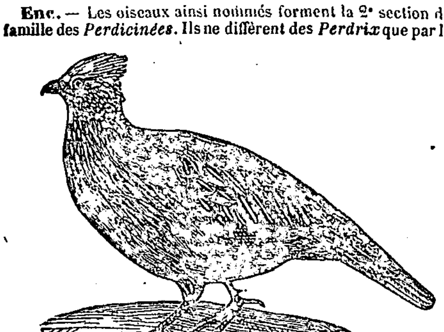

FRANC-QUARTIER. s. m. T. Blas. V. Héraldique.

FRANC-RÉAL. s. m. T. Horticult. Sorte de poire d'ailleurs peu estimée.

FRANC-SALÉ. s. m. V. Gabelle.

FRANC-TILLAC. s. m. T. Mar. Voy. Tillac.

FRANGE. s. f. (latin. *frangere*, rompre, diviser). Tissu de quelque matière que ce soit, d'où pendent des filets, et dont on se sert pour orner les vêtements, les meubles, les draperies, etc. *F. d'or, de soie, de fil. Rideaux à franges.*

FRANGER. v. a. Garnir de frange. *F. une jupe.* = Frangé, ée. part. *Des rideaux frangés.* || T. Blas. Se dit Des gonfanons qui ont des franges d'un autre émail. *D'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople.* || T. Hist. nat. Qui a un bord découpé en manière de frange. *Pétales frangés. Ce papillon a les ailes frangées.*

FRANGER ou **FRANGIER.** s. m. Artisan qui fait de la frange.

FRANGIPANE. s. f. (*Frangipani*, nom propre). Espèce de crème où il entre des amandes et divers ingrédients, et dont on garnit certaines pièces de pâtisserie. *Servir une f. Tourte à la f.* ou *de f.* || Espèce de parfum. *Pommade à la frangipane.*

FRANGIPANIER. s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

* **FRANGULACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Rhamnées.

* **FRANKÉNIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées polypétales, à calice tubuleux sillonné, à pétales unguiculés, à placentas pariétaux, et à embryon dressé, dans un albumen farineux. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées ou suffrutescentes. Tiges très-rameuses. Feuilles opposées, dépourvues de stipules, mais à base membraneuse engainante, et à limbe souvent roulé par les bords en dessous. Fleurs sessiles dans les divisions des branches et terminales, ordinairement roses ou violacées. Sépales 4-5, soudés en un tube sillonné, égaux et persistants. Pétales alternes, hypogynes, unguiculés, présentant souvent un appendice à la base du limbe. Étamines, tantôt en même nombre que les pétales et alternes avec eux, tantôt manifestant une tendance à doubler ce nombre; anthères arrondies, versatiles, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire supère; style filiforme, 2- 3- ou 4- fide; ovules indéfinis, anatropes, attachés aux placentas pariétaux, et ordinairement portés par des funicules allongés. Capsule renfermée dans le calice, uniloculaire, à 2, 3 ou 4 valves, polysperme. Graines très-petites; embryon droit, situé dans l'axe d'un albumen farineux, avec une radicule infère très-courte [Fig. 1. *Frankenia ericifolia*; 2. Fleur; 3. Étamines; 4. Coupe verticale de l'ovaire; 5. Coupe d'une graine]. Quoique ne contenant que 4 genres et 24 espèces, cette famille est fort dispersée. La plupart de ses espèces habitent le nord de l'Afrique et les bords méditerranéens de l'Europe; mais deux appartiennent au cap de Bonne-Espérance, une à l'Amérique du Sud, quatre à la Nouvelle-Hollande, et trois à l'Asie tempérée. Suivant Endlicher, les Frankéniacées sont mucilagineuses et légèrement aromatiques. Dans l'île de Sainte-Hélène, les feuilles du *Beatsonia portulacoïdes* se prennent en infusion en guise de Thé.

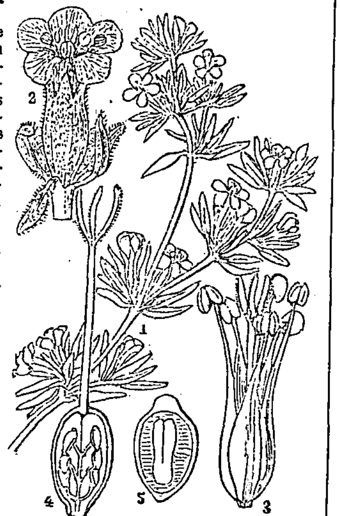

FRANQUE. adj. f. Voy. Franc.

FRANQUETTE. s. f. N'est usité que dans cette loc. popul., *A la bonne f.*, Franchement, ingénument.

FRAPPANT, ANTE. adj. Qui fait une impression vive sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme. *Un spectacle f. Une vérité frappante. C'est une observation frappante de vérité. Cet ouvrage contient des beautés frappantes. Un exemple f. Voilà une preuve frappante de son désintéressement. Un portrait f. de ressemblance. Ressemblance frappante.*

FRAPPE. s. f. Empreinte que le balancier fait sur la monnaie. || T. Fondeur en caractères. Assortiment complet de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie. *Une f. de romain, d'italique, de cicéro.*

FRAPPEMENT. s. m. Action de frapper; ne se dit que De l'action de Moïse, lorsqu'il frappa le rocher pour en faire sortir de l'eau. *Le Frappement du rocher est un des plus beaux tableaux du Poussin.*

FRAPPER. v. a. (gr. ῥαπίζειν, frapper avec une baguette). Donner un ou plusieurs coups. *F. quelqu'un avec la main, avec un bâton. Pourquoi le frappez-vous? F. quelqu'un d'un poignard. Il saisit un couteau et le frappa dans le côté. F. la terre du pied. La balle l'a frappé à la tête. Être frappé du tonnerre.* — Par anal., *Les parties d'un objet que frappe la lumière.* — *F. l'air de cris, de clameurs, etc.*, Pousser des cris qui retentissent au loin. || Figur. et famil., *F. son coup*, Produire l'effet qu'on se propose. * *F. un grand coup*, Faire un grand exploit, faire une chose qui a des suites importantes. *F. les grands coups*, Employer les moyens les plus énergiques pour le succès d'une affaire. || Donner une empreinte à quelque chose, au moyen d'une matrice ou autrement. *F. de la monnaie, des médailles, des caractères d'imprimerie.* || Fig., Faire impression sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme. *Tout ce qui frappe nos sens. Un bruit étrange a frappé mon oreille. Cette grande lumière frappe la vue. Les imaginations étaient frappées de ce nom. La vérité de cette observation m'a frappé. Je fus vivement frappé de cette idée. Je fus frappé de sa beauté.* — *F. d'étonnement, d'admiration*, Causer tout à coup un grand étonnement, etc. || *F. de mort*, ou absol., *Frapper*, Faire périr, exterminer. *Dieu frappa de mort tous les premiers-nés de l'Égypte. Dieu frappe l'impie quand il lui plaît. La mort nous frappe au moment où nous y pensons le moins. Il a été frappé de mort subite.* — Par ext., en parlant D'une maladie mortelle, grave, dont l'invasion est brusque et rapide. Attaquer, saisir; alors *Frapper* s'emploie le plus souvent à la forme passive. *Il a été frappé d'apoplexie. Être frappé de la peste, du choléra, etc. Il est frappé à mort*, Il est atteint à ne pouvoir réchapper. — Par anal., on dit, dans le langage religieux, *F. d'anathème, d'excommunication, d'interdit*; et, dans le langage ordinaire, *F. de réprobation; F. d'aveuglement; F. de stérilité, etc.* — Dans le style élevé, *Frapper* se dit encore absol., en parlant D'un grand malheur, d'une grande affliction. *Dieu l'a frappé dans ce qu'il avait de plus cher.* || *F. de glace*, ou simpl. *Frapper*, Rafraîchir avec de la glace. *A-t-on frappé le champagne?* || T. Jurispr. Être établi, assigné sur. *Cette hypothèque frappe tous ses biens.* || T. Mar. Fixer, attacher à demeure. *F. une poulie, une manœuvre.* = Frapper. v. n. *F. dans la main pour conclure un marché. F. des mains pour applaudir. F. sur l'épaule en manière de jeu. F. sur une enclume. Frappez à la porte*, ou simplement, *Frappez. Voilà l'endroit où la balle a frappé.* — *C'est de ce côté que frappe la lumière.* — *L'hypothèque ne frappe que sur sa maison.* || T. Vénerie. *F. à route*, Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. = se Frapper. v. pron. *Je me suis frappé contre la porte. Se f. à la tête. Se f. avec une discipline. Ils se sont frappés l'un l'autre.* || Figur. et fam., Se remplir l'imagination de quelque pensée sinistre. *Il se frappe aisément.* = Frappé, ée. part. *Une médaille bien frappée. Du champagne frappé.* — *Drap bien frappé*, Drap fort et serré. || Fig., *Un ouvrage frappé au bon coin*, V. Coin. *Vers bien frappé, passage, endroit bien frappé, etc.*, Vers, passage, etc., où il y a beaucoup de force et d'énergie. || Figur., *Avoir l'imagination frappée de quelque chose*, ou simpl., *Avoir l'imagination frappée*, et même, fam., *Être frappé*, Avoir l'imagination remplie de quelque appréhension, de quelque idée sinistre. — *Avoir l'esprit frappé d'une idée, être frappé d'une idée*, En être fort préoccupé, ne pouvoir l'écarter. = Synon. Voy. Battre.

FRAPPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui frappe. Fam.

* **FRASÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Gentianacées.

FRASQUE. s. f. (italien. *frasca*, branche, buisson).

Action extravagante, tour malicieux. *Il m'a déjà fait une f. La jeunesse est sujette à faire des frasques. Voilà de ses frasques ordinaires.* Fam.

FRATER. s. m. [On pron. l'R finale.] Mot latin qui sign. *Frère*, et qui autrefois servait à désigner Un garçon chirurgien. Par plaisant., on le dit quelquefois D'un mauvais chirurgien. *Ce n'est qu'un f.* || Dans les régiments et sur les vaisseaux, on appelle encore *Frater* Celui qui est chargé de raser les hommes de la compagnie ou de l'équipage.

FRATERNEL, ELLE. adj. (lat. *fraternus*). Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères. *Amour f. Union fraternelle. Il existait entre eux une amitié fraternelle.* — *Charité fraternelle*, La charité que les chrétiens, comme enfants du même père par le baptême, doivent avoir les uns pour les autres. *Correction fraternelle*, Correction qui se fait en secret et avec l'esprit de charité que l'on doit avoir pour ses frères.

FRATERNELLEMENT. adv. En frère, d'une manière fraternelle. *Ils ont toujours vécu f.*

FRATERNISER. v. n. Vivre ensemble en parfaite intelligence. *Ces deux hommes, ces deux familles fraternisent très-bien ensemble.* || Se promettre mutuellement une amitié fraternelle. *Les partis réconciliés fraternisèrent ensemble.*

FRATERNITÉ. s. f. Lien de parenté qui unit ensemble des frères, ou le frère et la sœur. *Prouver la f.* Peu us. || Par ext., Union, amitié fraternelle. *Ils vivaient dans une grande f. Il n'a point de sentiments de f. pour ses cadets.* || Liaison étroite et comme fraternelle qui existe entre des personnes qui ne sont point unies par le lien du sang. *Il y a f. entre ces deux hommes, entre ces deux familles. La f. prêchée par l'Évangile.* — Par anal., se dit De l'union intime qui existe entre deux États. *Il y a f. entre les deux républiques.* || T. Chevalerie. *F. d'armes*, L'alliance qui existait entre des frères d'armes. Voy. Frère.

FRATRICIDE. s. m. (latin. *fratrem*, *cædere*, tuer son frère). Celui qui tue son frère ou sa sœur. *Caïn fut le premier f.* || Le crime que commet celui qui tue son frère ou sa sœur. *Il a commis un fratricide.*

FRAUDE. s. f. (lat. *fraus, dis*). Tromperie, action faite de mauvaise foi. *F. grossière, subtile. F. pieuse. Faire, commettre une f. Sans faire de f. Sans user de f. Sans f. Par f. Suspect de f. Il a vendu sa maison en f. de ses créanciers.* || Dans un sens particul., L'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douane, d'octroi, etc. *Faire la f. Être condamné pour f. Être pris en f. F. à main armée.* — *Des marchandises introduites en f.*, Par le moyen de la fraude.

FRAUDER. v. a. Tromper, décevoir. *F. quelqu'un.* Vieux. || Frustrer par quelque fraude. *F. ses créanciers par des ventes simulées.* — *F. les droits*, ou absol., *Frauder*, Éluder le paiement des droits imposés sur une marchandise. = Fraudé, ée. part.

FRAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait la fraude, la contrebande. *C'est un f. de profession.*

FRAUDULEUSEMENT. adv. Avec fraude. *Il a contracté f. pour frustrer ses créanciers.*

FRAUDULEUX, EUSE. adj. Enclin à la fraude. *C'est un esprit f.* Peu us. || Fait avec fraude. *Acte f. Contrat f. Banqueroute frauduleuse.* || *Banqueroutier f.*, Qui a fait une banqueroute frauduleuse.

***FRAXINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Oléacées.

FRAXINELLE. s. f. T. Bot. Voy. Rutacées.

FRAYER. v. a. (latin. *fricare*). T. Vén. Frotter. *Le cerf fraie son bois aux arbres.* — Toucher légèrement, frôler. *Le coup n'a fait que lui f. la botte.* Vieux et peu usité. || Marquer, tracer, pratiquer; se dit D'un chemin, d'une route, d'un passage, etc. *F. un chemin, un sentier, une voie. Se f. un passage à travers les halliers.* || Fig., *Se f. un passage à travers les bataillons ennemis*, Les enfoncer et passer au travers. *Se f. le chemin à une dignité, à un emploi; Se f. le chemin des honneurs; Se f. un chemin au trône, etc.*, Combiner ses mesures, disposer toutes choses afin de parvenir à une dignité, etc. *F. le chemin, la voie à quelqu'un*, Lui donner les moyens ou l'exemple de faire quelque chose. *Les anciens nous ont frayé le chemin. L'alchimie du moyen âge a frayé la route à la chimie moderne.* = Frayer. v. n. S'user par le frottement. *Voilà un écu qui a beaucoup frayé.* || En parlant Des poissons et des reptiles, Déposer ses œufs et les féconder. *Dans la saison où les poissons fraient. La perche ne fraie qu'à l'âge de trois ans.* || Figur. et famil., en parl. Des personnes, sign. Avoir habituellement des relations, ou se convenir, s'accorder. *C'est un homme avec lequel je ne veux point f. Ils ne fraient pas ensemble.* = Frayé, ée. part. *Chemin frayé. Route frayée.* || T. Art vétér. *Cheval frayé aux ars*, Voy. Ars. = Conj. Voy. Payer.

FRAYEUR. s. f. (lat. *fragor*, bruit éclatant). Peur, agitation véhémente de l'âme, causée par l'image d'un mal véritable ou apparent. *Grande f. F. mortelle. Il fut saisi de f. Trembler de f. La f. lui trouble l'esprit. Il n'est pas encore bien remis de la f. qu'il a eue. Il est dans des frayeurs continuelles. Les frayeurs de la mort.* = Syn. V. Effroi.

FRAYOIR. s. m. T. Vén. Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a frotté son bois nouveau, pour en détacher la peau qui le couvre.

FREDAINE. s. f. Folie de jeunesse; toute action qui y est analogue. *Faire des fredaines. Je connais vos fredaines.* Fam.

FREDON. s. m. Se disait autrefois Des ornements, des fioritures du chant; ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en manière de raillerie. *Où ce chanteur va-t-il chercher ses vieux fredons?*

FREDONNEMENT. s. m. Le chant de celui qui fredonne. *Ce f. continuel est insupportable.*

FREDONNER. v. n. Chanter entre ses dents, et sans articuler d'une manière distincte. *Elle aime à f.* — Activ., on dit quelquefois, *F. un air, une chanson.* = Fredonné, ée. part.

FRÉGATE. s. f. (catalan. *fragata*). T. Mar.

Enc. — Marine. — On nomme *Frégate* un grand et puissant bâtiment de guerre qui, pour la force et les dimensions, ne le cède qu'aux vaisseaux de ligne. Les frégates ont la mâture, la voilure et la carène semblables à celles de ces derniers, mais elles en diffèrent en ce qu'elles n'ont qu'une batterie recouverte; les deux files de caronades qu'elles portent sur le pont n'en constituant pas réellement une seconde. Les frégates ont pour qualités principales d'avoir une marche supérieure et une grande stabilité, d'être très-faciles à manœuvrer et de gouverner parfaitement. Autrefois on fixait à 40 au moins et à 44 au plus le nombre de leurs bouches à feu. Mais en 1813, les Américains ayant imaginé d'augmenter leur puissance en leur donnant une artillerie plus considérable, les autres nations maritimes se sont empressées de les imiter. Aujourd'hui on construit en France trois sortes de frégates : les frégates de premier rang ont 60 canons; celles de deuxième, 50; et celles de troisième, 40. En outre, le calibre des pièces a été tellement augmenté, que les frégates les plus faibles du système moderne sont de beaucoup supérieures aux plus fortes de l'ancien modèle. A cet avantage les nouvelles frégates en joignent un autre, c'est d'être disposées de manière à pouvoir embarquer une plus grande quantité d'eau et de vivres, ce qui leur permet d'entreprendre des campagnes d'une plus longue durée sans être obligées de faire relâche.

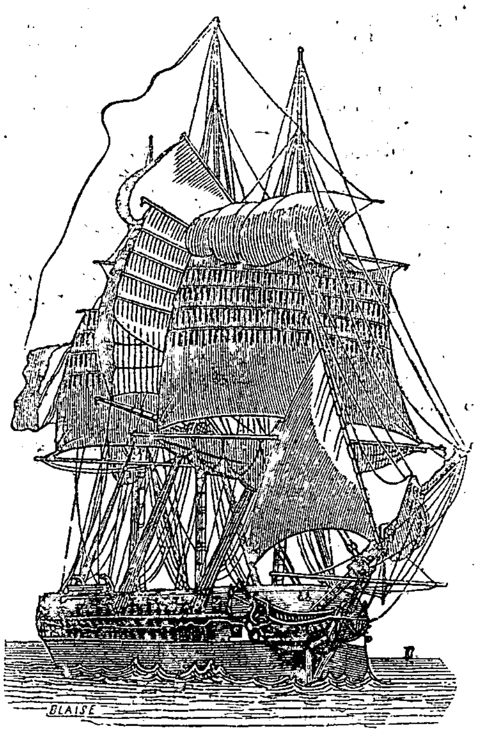

Ornithologie. — Les oiseaux ainsi nommés appartiennent à l'ordre des *Palmipèdes* et à la famille des *Totipalmes* de Cuvier. Ils sont fort voisins des Cormorans, mais ils en diffèrent cependant par leur bec dont les deux mandibules sont recourbées au bout, leur queue fourchue, leurs pieds courts avec une membrane profondément échancrée, et les dimensions de leurs ailes. On n'en connaît bien qu'une espèce, appelée par Vieillot *Tachypetes aquila* (Fig. ci-dessus), qui est grosse comme une Poule, avec le plumage noir, plus ou moins varié de blanc sous la gorge et le cou; elle a le bec rouge et long de 15 centim.; enfin son envergure dépasse souvent 3 mètres. La force de son bec et de ses ailes fait de la Frégate l'un des oiseaux de proie maritimes les plus redoutables. Elle vole avec une rapidité incroyable (de là le nom qu'elle a reçu), et enlève avec une prestesse merveilleuse les poissons à la surface de l'eau; souvent aussi elle poursuit les Fous pour les forcer à dégorger leur proie, dont elle s'empare aussitôt. On dit que la longueur de leurs ailes empêche les Frégates de nager; mais ce qui est certain, c'est qu'elle est un grand embarras pour ces oiseaux quand ils sont à terre : on peut alors les assommer tout comme les Fous. Aussi perchent-ils de préférence sur la cime des arbres ou des rochers. Suivant la plupart des auteurs, les Frégates se rencontrent parfois, sous les tropiques, jusqu'à la distance de 300 lieues de toute terre; selon d'autres, elles ne s'éloignent pas des côtes de plus d'une vingtaine de lieues.

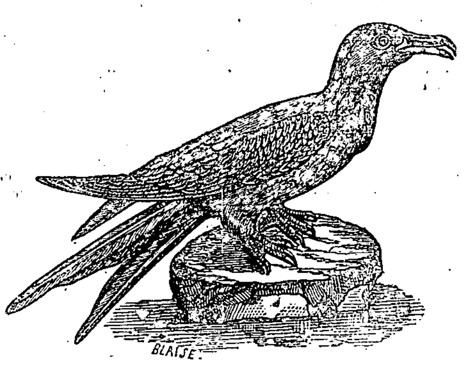

FREIN. s. m. (latin. *frenum*). Mors, la partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner. *Ce cheval mâche son f. ronge son f.* — Figur., *Mettre un f. à sa langue*, La contenir, ménager ses paroles. *Ronger son f.*, Retenir son ressentiment, sans le laisser éclater. || Figur., se dit De tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison. *Une citadelle sert de f. à la ville. Dès lors sa passion ne connut plus de f. Le f. des lois. Mettre un f. à ses désirs, à ses passions.* || T. Anat. Repli membraneux qui bride ou retient certains organes. *Le f.* ou *le filet de la langue.*

Enc. — En Mécanique, on applique la dénomination de *Frein* à tout appareil au moyen duquel on peut ralentir ou même arrêter entièrement le mouvement d'une machine. Les appareils de ce genre varient nécessairement de forme suivant les machines auxquelles on les applique; le plus souvent même on les désigne sous des dénominations particulières, et, ainsi que nous l'avons dit au mot Enrayure, on réserve habituellement le nom de *Frein* aux systèmes employés sur les chemins de fer, pour arrêter la marche des convois, en transformant en frottement de glissement le frottement de roulement des roues.

Un grand nombre d'appareils ont été proposés à cet effet. Dans la plupart d'entre eux, la machine est disposée de manière à agir sur les bandes des roues comme la *mécanique* des diligences. Mais tous les appareils construits sur ce principe ont l'inconvénient de tendre à écarter les roues les unes des autres, et, par conséquent, à détruire le parallélisme des essieux. Divers constructeurs ont cherché le moyen de parer à ce défaut. Jusqu'à présent le système de l'ingénieur Laignel est peut-être celui qui résout le problème de la manière la plus heureuse. Son mécanisme, au lieu d'agir sur les roues, agit directement sur les rails. Il consiste en deux larges patins de bois suspendus entre les roues d'un wagon spécial, dit *wagon-frein*, que l'on charge d'un poids aussi considérable qu'on le juge nécessaire. Ces patins sont fixés, par des tiges verticales, à des leviers que l'on peut abaisser ou élever à volonté au moyen de vis qui se meuvent dans des écrous fixes installés au milieu de la plateforme du wagon. Quand on veut faire agir le f., on descend les patins sur les rails, et l'on presse jusqu'à ce que le wagon soit soulevé sur ces appuis fixes, de sorte que les roues cessent de reposer sur la barre de métal. Le wagon-frein se trouve ainsi converti en une sorte de traîneau dont le frottement est d'autant plus énergique, que le véhicule a été plus fortement chargé.

Les appareils dont il vient d'être fait mention sont en général mis en jeu au moyen d'une manivelle manœuvrée par le conducteur du convoi. Or, cette manœuvre exige un temps appréciable, même dans l'ingénieux système du f. dit *automoteur*, imaginé par Guérin. En conséquence, plusieurs constructeurs ont songé à l'emploi de l'électricité, dont l'action peut être *considérée comme instantanée. Dans l'impossibilité où nous* sommes de décrire les différents appareils proposés à cet effet, nous nous contenterons de mentionner le *f. à hélice électro-magnétique* inventé par Achard. En voici la description sommaire, telle qu'elle est donnée par le vicomte Du Moncel, dans son *intéressante* Revue *des applications* de l'électricité. Qu'on se figure une espèce de vis sans fin à large filet, au-dessus de laquelle un chariot mobile peut se mouvoir sur un petit chemin de fer. A un moment donné, un taquet commandé par l'armature d'un électro-aimant et mis en mouvement continuel de va-et-vient, se trouve maintenu électriquement au fond du filet de la vis. Ce taquet fait corps avec le chariot, et celui-ci, dès qu'il est mis en mouvement, pousse un levier articulé et lui fait décrire un arc de cercle très-allongé. Les parties principales du mécanisme (Fig. ci-dessous) sont un électro-aimant E, un levier oscillant en F et portant l'armature de l'électro-aimant; une excentrique H montée sur la vis AB et agissant par son extrémité C sur le levier CD. En I est un butoir d'arrêt pour limiter la course du levier et servir en même temps de poussoir au levier J, qui est fort long, et dont on ne voit qu'une coupe sur la figure. Au-dessous du dessin est représenté l'essieu du wagon qui communique le mouvement de rotation à la vis AB.

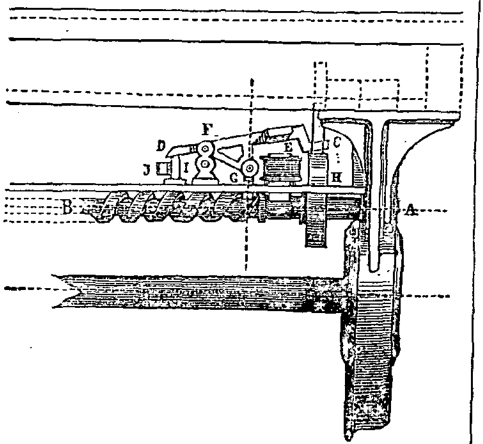

Maintenant, supposons qu'au moment du danger la vis exécutant ce mouvement de rotation et le levier CD oscillant autour du point F, on désire arrêter la marche du convoi. On ferme le courant qui circule dans le fil de l'électro-aimant; l'armature *adhère électriquement en E après l'abaissement de l'excentrique*, et le taquet G, maintenu au fond du filet de la vis où il s'est trouvé porté, suit forcément ce filet et entraîne avec lui le chariot. Ce dernier pousse le levier d'enrayure et opère avec plus ou moins d'intensité le serrage du f. contre les roues de la locomotive. Nous *disons* avec *plus ou moins d'intensité*, car il est facile de limiter à volonté la course du chariot. Quand on veut desserrer, il suffit d'interrompre le courant à travers l'électro-aimant : le taquet se soulève et le chariot se trouve ramené spontanément à sa position initiale par le levier serré du f. lui-même.

Nous ne parlerons point de l'instrument appelé *F. dynamométrique*, car, malgré son nom, ce n'est point un appareil destiné à arrêter le mouvement d'une machine, mais bien à évaluer sa puissance. Il en sera question au mot MACHINE.

FRELAMPIER. s. m. T. de mépris, qui se dit d'Un homme de peu et qui n'est bon à rien. *Ce n'est qu'un f.* Vieux et trivial.

FRELATAGE. s. m., ou **FRELATERIE.** s. f. L'action de frelater, et Le résultat de cette action.

FRELATER. v. a. Mêler une substance avec une autre, afin de déguiser les défauts de celle-ci ou de lui communiquer des propriétés qu'elle ne possédait pas primitivement; se dit surtout Des vins et des drogues médicinales. *Ce cabaretier frelate son vin.* = FRELATÉ, ÉE. part. *Vin frelaté.* ‖ Figur. et fam., on dit qu'*Une chose n'est point frelatée*, Quand on n'a rien fait pour la rendre plus belle en apparence qu'elle ne l'est en effet.

FRELATERIE. s. f. Voy. FRELATAGE.

FRELATEUR. s. m. Celui qui frelate.

FRÊLE. adj. 2 g. (lat. *fragilis*). Fragile, aisé à casser, à rompre. *Une f. embarcation. Un f. édifice. Tige f. F. comme un roseau.* ‖ Fig., *Un corps f. Une santé f. Une f. complexion. Un f. appui.* = Syn. V. FRAGILE.

FRELON. s. m. T. Ent. Espèce de guêpe, qui s'empare parfois du miel des Abeilles. ‖ * Fig., se dit De celui qui vit aux dépens d'autrui, ainsi que D'un auteur qui en pille d'autres. ‖ * T. Bot. *Houx-f.*, Nom vulgaire du Fragon.

FRELUCHE. s. f. (ital. *fanfaluca*, flammèche). Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse, ou de quelque autre ouvrage. *Bouton, ganse à f.*

FRELUQUET. s. m. (R. *freluche*). Homme léger, frivole et sans mérite. *Ce n'est qu'un f.* Fam.

FRÉMIR. v. n. (lat. *fremere*). Éprouver une vive émotion accompagnée d'une espèce de tremblement, et produite par un sentiment d'indignation, de colère, d'horreur, de crainte, etc. *F. d'horreur, de colère, d'indignation. F. de plaisir. J'en frémis d'effroi, etc. Ce spectacle faisait f. Elle frémissait du péril que son fils allait courir. Je frémissais de l'entendre blasphémer ainsi. Ses coursiers frémissaient au bruit du clairon.* — Fig., on dit D'un forfait qui inspire une profonde horreur, qu'*Il fait f. la nature.* ‖ Par anal., se dit D'un corps qui éprouve des vibrations, et De ce qui produit, en s'agitant, un bruissement léger, un faible murmure. *Une cloche, une corde frémit encore après qu'elle a cessé d'émettre des sons. La terre frémissait sous nos pieds. Le feuillage frémit sous le souffle du zéphyr. La vague expirait à nos pieds en frémissant. — L'eau va bientôt bouillir, elle commence à f.*, Elle commence à s'agiter avec un léger bruit. On dit également que *La mer frémit*, Quand elle commence à s'agiter.

FRÉMISSANT, ANTE. adj. Qui frémit. *F. de courroux, d'indignation. Un peuple f. sous le joug. Des coursiers frémissants. Les vagues frémissantes.* S'emploie surtout en poésie et dans le style élevé.

FRÉMISSEMENT. s. m. Vive émotion accompagnée de tremblement. *Je ne puis y songer sans f. Ces paroles causèrent dans l'assemblée un f. d'horreur. De sourds frémissements.* ‖ Tremblement dans les membres, espèce de frisson qui précède ou accompagne certaines maladies. *Son mal a commencé par un léger f.* On dit plus ordin. *Frisson* ou *Frissonnement.* ‖ En parl. Des corps solides ou liquides, Série de vibrations rapides, ou Agitation légère souvent accompagnée d'un bruissement léger. *Le f. d'une cloche. Le f. des cordes d'une harpe. Le f. de l'air, du feuillage. Le f. de la mer, des eaux, des vagues.*

FRÊNE. s. m. T. Botan. Voy. OLÉACÉES. ‖ * *F. épineux*, V. XANTHOXYLÉES.

FRÉNÉSIE. s. f. (grec. φρένησις). Délire furieux. *Tomber en f. Avoir un accès de f.* ‖ Fig., on qualifie de *Frénésie* Toute passion portée jusqu'à enlever l'usage de la raison. *Sa passion pour le jeu est une véritable f. Sa colère va jusqu'à la f. C'est une frénésie.*

FRÉNÉTIQUE. adj. 2 g. Atteint de frénésie; se dit au prop. et au figuré. *Un malade f. Elle devint f. Des transports frénétiques. Une passion f.* ‖ Substantiv., *C'est un f. Agir en frénétique.*

FRÉQUEMMENT. adv. Souvent, très-ordinairement, plus que de coutume. = Syn. Voy. SOUVENT.

FRÉQUENCE. s. f. Réitération, répétition fréquente. *La f. de ses visites, de ses lettres commence à m'importuner. La f. de ses rechutes alarme sa famille. La f. des mêmes sensations.* ‖ T. Méd. *La f. du pouls*, La vitesse de ses battements. *La f. de la respiration*, La succession rapide des mouvements respiratoires.

FRÉQUENT, ENTE. adj. (lat. *frequens*). Qui arrive souvent. *Ses visites deviennent trop fréquentes. Les tempêtes sont fréquentes dans ces parages. Vous faites de ce remède un usage trop f.* ‖ T. Méd. *Pouls f.*, Qui bat plus vite qu'à l'ordinaire. *Respiration fréquente*, Respiration courte et rapide.

FRÉQUENTATIF, IVE. adj. T. Gram. Se dit D'un mot dérivé qui joint à la signification propre de son radical l'idée accessoire de répétition, de fréquence. Criailler *et* criaillerie *sont des mots fréquentatifs.* ‖ Subst. et au masc., Crachoter *est le f. de* cracher.

FRÉQUENTATION. s. f. Communication habituelle avec d'autres personnes. *La f. des gens de bien. Il s'est fait beaucoup de tort par la f. de ces mauvaises sociétés. C'est une mauvaise f. pour vous. — La f. des sacrements*, L'usage fréquent du sacrement de Pénitence et de celui de l'Eucharistie.

FRÉQUENTER. v. a. (latin. *frequentare*). Hanter, voir souvent quelqu'un, ou Aller souvent dans un lieu. *Il ne fréquente que d'honnêtes gens. F. mauvaise compagnie. Vous fréquentez beaucoup trop cette maison. F. le barreau. F. les églises, les hôpitaux. F. les cafés, les promenades. Il n'y a que les Anglais qui fréquentent ces parages. — F. les sacrements*, S'approcher souvent du tribunal de la pénitence et de la sainte table. = FRÉQUENTER. v. n. *Il vous est défendu de f. avec ces gens-là. Il fréquente chez un tel, dans la maison d'un tel.* = FRÉQUENTÉ, ÉE. part. Ne se dit guère que Des lieux où il y a, où il va ordinairement beaucoup de monde. *Ce jardin est très-fréquenté. Un théâtre très-fréquenté. Le marché de cette ville est assez fréquenté. Une église fréquentée.* On dit de même, qu'*Un port est fréquenté*, que *Des parages sont fréquentés*, Lorsqu'il y vient d'ordinaire beaucoup de navires.

Syn. — *Hanter.* — *Fréquenter* se dit plus particulièrement des choses, et il implique en général l'idée d'une multitude, d'une foule qui fréquente. On *fréquente* une place, un marché, un port; on ne dit pas qu'on les *hante*. *Hanter* se dit surtout des personnes avec lesquelles on a un commerce familier. On *hante* la bonne compagnie, on *hante* de mauvais sujets. Cependant on dit *hanter* les théâtres, les cafés, parce que, dans ce cas, l'attention se porte davantage sur l'idée des sortes de gens qu'on y rencontre. *Fréquenter* marque ordinairement la fréquence des visites; *hanter* l'habitude d'être avec certaines personnes, habitude qui influe sur les mœurs, la conduite et la réputation. Enfin, *fréquenter* appartient à tous les styles, tandis que *hanter* est toujours du style familier.

FRÈRE. s. m. (latin. *frater*). Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. *F. aîné. F. puîné. F. cadet. Frères jumeaux. Ils sont frères. C'est mon f. Vivre en frères, comme des frères, comme frères. Traiter quelqu'un en f. Ils s'aiment comme deux frères. La discorde des frères, entre frères. Les rois de la chrétienté se donnent le titre de Frère en s'écrivant. — Frères germains* ou *Frères de père et de mère*, Ceux qui sont nés de même père et de même mère. *Frères consanguins* ou *Frères de père*, Ceux qui ne sont frères que du côté paternel. *Frères utérins* ou *Frères de mère*, Ceux qui ne le sont que du côté maternel. Les expressions *F. germain, consanguin* et *utérin*, ne sont guère usitées qu'en Jurisprudence. — Fam., *Demi-f.*, Celui qui n'est frère que du côté paternel ou du côté maternel. — *F. naturel*, Celui qui est né du même père et de la même mère, mais non en légitime mariage. Familièr., on dit dans le même sens, *F. du côté gauche. — F. par adoption* ou *F. adoptif*, Celui qui a été adopté par le père naturel et légitime d'un autre enfant. — *F. de lait*, L'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait. — *Beau-f.*, V. ce mot. ‖ *Frères d'armes*, se disait autrefois Des chevaliers qui avaient contracté une alliance d'armes, en se jurant réciproquement d'être toujours unis et de s'entr'aider envers et contre tous. *Les chevaliers qui avaient contracté cette sorte d'alliance, appelée* fraternité d'armes, *se donnaient réciproquement le nom de* Frère. ‖ Se dit aussi De tous les hommes en général, comme étant tous sortis d'un même père. *Tous les hommes sont frères en Adam. Il faut avoir pitié des pauvres, ce sont nos frères.* — Se dit plus particulièr. De tous les chrétiens, comme étant tous enfants de Dieu par le baptême. *Tous les chrétiens sont frères en Jésus-Christ.* C'est dans ce sens que les prédicateurs, en s'adressant à leurs auditeurs, disent : *Mes frères, mes chers frères!* ‖ *Frère* est aussi Le titre que tout religieux prend dans les actes publics, et Le nom que l'on donne ordinair. à tout religieux qui n'est pas prêtre. *Le f. un tel. F. Jérôme.* — C'est encore Le titre qu'ont adopté Certains ordres religieux, certaines congrégations; mais alors il s'emploie le plus souvent au plur. *Les frères prêcheurs. Les frères de la Charité. Les frères de la Doctrine chrétienne. — F. lai, f. convers, f. servant*, Religieux qui n'est point dans les ordres, et qui n'a été reçu dans un monastère que pour y vaquer aux œuvres serviles. — Dans l'ordre de Malte, *F. servant* ou *Chevalier servant*, Celui qui était entré dans l'ordre sans faire preuve de noblesse, et qui était d'un rang inférieur aux autres chevaliers. ‖ *Faux f.*, Celui qui trahit une société ou quelqu'un de cette société.

FRESAIE. s. f. T. Ornith. Voy. CHOUETTE.

FRESQUE. s. f. (italien. *fresco*, frais). Manière de peindre sur les murailles fraîchement enduites. *Peindre à f. La f. exige une grande sûreté de pinceau.* ‖ Par extens., se dit De toute peinture à fresque. *Une église ornée de fresques. Les fresques de Michel-Ange.* Voy. PEINTURE.

FRESSURE. s. f. coll. Se dit De plusieurs parties intérieures de quelques animaux prises ensemble, comme le foie, le cœur, la rate et le poumon. *F. de mouton, de cochon, de veau, etc.*

FRET. s. m. [On pron. le T.] (all. *fracht*, charge). T. Comm. Le louage d'un navire soit en totalité, soit en partie. *Prendre un navire à f. Le prix du f.* Voy. AFFRÈTEMENT. ‖ Par ext., Le prix du fret. *Payer le f. Le capitaine a touché son f.* On dit même, *Payer le f.*

d'une marchandise, etc., pour En payer le port. ‖ La cargaison, le chargement d'un bâtiment de commerce. *Prendre un f. Débarquer son fret.*

FRÉTER. v. a. T. Comm. Donner un bâtiment à loyer, en totalité ou en partie. *F. un navire. F. au mois, au voyage, au tonneau.* ‖ * Abusiv., Équiper. *Il fréta un navire à ses dépens pour aller faire un voyage de découvertes.* = Frété, ée. part. = Conj. V. Céder.

FRÉTEUR. s. m. T. Comm. Celui qui donne un bâtiment à loyer.

FRÉTILLANT, ANTE. adj. Qui frétille. *Un poisson tout f.* ‖ * Fig. et fam., *Il arriva tout f. de joie, tout f.*

FRÉTILLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui frétille. *Il est dans un f. continuel.*

FRÉTILLER. v. n. (lat. *fritillus*, cornet à remuer les dés). Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts. *Cet enfant ne fait que f. Cette anguille frétille encore. Le chien frétille de la queue.* ‖ Proverb. et popul., *Les pieds lui frétillent*, Il a impatience d'aller. *La langue lui frétille*, Il a grande envie de parler.

FRETIN. s. m. Le menu poisson. *Il n'y a que du f. dans cet étang.* ‖ Fig. et fam., se dit Des choses de rebut et de nulle valeur. *Il a vendu ce qu'il y avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du f.* — * Quelquefois même, il se dit Des personnes auxquelles on accorde peu de considération. *Il ne reçoit pas à ses soirées le f. de ses employés.*

FRETTE. s. f. (latin. *fretus*, soutenu?). Lien ou cercle de fer dont on entoure l'extrémité du moyeu des roues, la tête des pilotis, etc., pour empêcher qu'ils n'éclatent, qu'ils ne se fendent. ‖ * T. Archit. Syn. de *Grecque.*

FRETTÉ, ÉE. adj. T. Blason. Se dit Des pièces couvertes de bâtons en sautoir, qui forment des losanges.

FRETTER. v. a. Garnir d'une frette. *F. un moyeu. F. le manche d'un outil.* = Fretté, ée. part.

FREUX. s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

FRIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est friable.

FRIABLE. adj. 2 g. (lat. *friabilis*, de *friare*, émier). Qui peut aisément être réduit en poudre. *Ce sel est très-f. Une terre friable.*

FRIAND, ANDE. adj. Qui aime la chère fine et délicate, et qui s'y connaît. *Il n'est pas gourmand, mais il est f.* — On dit aussi subst., *C'est un f., une friande.* ‖ *Avoir le goût f.*, Avoir le goût délicat. — *Un morceau f.*, Un morceau délicat. ‖ *Être f. d'un mets*, Avoir un goût particulier pour ce mets. — Fig. et fam., on dit encore, *Être f. de nouveautés, de louanges, de musique, etc.*, Les aimer beaucoup, les rechercher avec empressement.

FRIANDISE. s. f. Goût pour la chère fine et délicate. *Je connais votre f.* ‖ Se dit De certains mets délicats, mais plus particul. Des mets sucrés et de la pâtisserie. *Aimer les friandises.*

FRICANDEAU. s. m. T. Cuisine. Morceau de veau sans os et lardé qu'on assaisonne de diverses manières. *Un f. à l'oseille.* — Par ext., *F. de lapin, de bœuf, etc.*, Lapin ou morceau de bœuf accommodé en fricandeau.

FRICASSÉE. s. f. Viande fricassée. *Faire une f.*

FRICASSER. v. a. (latin. *frigere*). Faire cuire dans la poêle, dans une casserole, etc., quelque chose, après l'avoir coupé par morceaux. *F. un poulet, une carpe. F. des pommes de terre.* ‖ Fig. et pop., Dissiper, soit en débauches, soit en folles dépenses. *Il aura bientôt fricassé tout son bien.* = Fricassé, ée. part. ‖ Fig. et pop., *Cet argent est fricassé, c'est autant de fricassé*, Cet argent est perdu, c'est autant d'argent de perdu.

FRICASSEUR. s. m. Celui qui fait des fricassées; ne se dit que D'un mauvais cuisinier. *Il n'a qu'un f.*

FRICHE. s. f. (bas lat. *friscum*). Terrain qui n'est point cultivé, soit qu'il n'ait jamais été mis en culture, soit qu'on ait cessé de le cultiver. *Il y a beaucoup de friches dans ce canton. Bientôt son domaine ne sera plus qu'une f. Laisser une terre en f. Ce champ est tombé en f.* = Syn. Voy. Lande.

* **FRICOT.** s. m. Se dit De toute espèce de mets, mais principalement de la viande. *Nous n'avions plus de f.* = * Fricoter. v. n. Faire bonne chère. *Il aime à f.* = * Fricoteur, euse. s. Un mauvais cuisinier, une mauvaise cuisinière. ‖ Celui, celle qui aime à fricoter. — Tous ces termes sont bas et du langage populaire.

FRICTION. s. f. (lat. *frictio*). T. Méd.

Enc. — C'est l'action de frotter une partie quelconque de la surface cutanée en exerçant une pression plus ou moins forte. Les frictions ont pour objet soit d'exciter les fonctions de la peau, soit de faciliter l'absorption, par cette voie, de certaines substances médicamenteuses. On les distingue en *sèches* et en *humides*. Les premières se font avec la main, une brosse, du linge ou de la flanelle; les secondes avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. En conséquence, ces dernières sont encore appelées, suivant la substance employée, frictions *huileuses*, frictions *mercurielles*, etc.

FRICTIONNER. v. a. Faire une friction, des frictions. *F. une partie malade.* = se Frictionner. v. pr. *Se f. avec une brosse.* = Frictionné, ée. part.

* **FRIGANE.** s. f. T. Ent. Voy. Plicipennes.

FRIGIDITÉ. s. f. (latin. *frigidus*, froid). * État d'un corps dont la température est fort abaissée, ou qui produit une sensation de froid. *Les membres atteints de paralysie sont souvent remarquables par leur f. La f. du marbre.* ‖ L'état d'inertie des fonctions génitales.

FRIGORIFIQUE. adj. 2 g. (lat. *frigus*, froid; *facere*, faire). T. Phys. Qui détermine du froid. *Mélange f.* Voy. Froid.

FRILEUX, EUSE. adj. Fort sensible au froid.

FRIMAIRE. s. m. (R. *frimas*). Le troisième mois du calendrier républicain. Voy. Calendrier.

FRIMAS. s. m. Brouillard froid et épais qui se congèle en tombant. *Des arbres couverts de f. Le f. s'attache aux cheveux, aux crins des chevaux.* ‖ Par ext., se dit quelquefois De tous les météores de l'hiver, et particulièr. de la neige. *Le temps, la saison des frimas.*

FRIME. s. f. (lat. *forma*). Le semblant, la mine que l'on fait de quelque chose. *Il n'en a fait que la f. Ce n'est que pour la f.* Pop. ‖ * Ce que l'on fait par frime. *Pourquoi toutes ces frimes-là?* Pop.

FRINGALE. s. f. Voy. Faim-valle.

FRINGANT, ANTE. adj. Alerte, vif, éveillé, et dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents. *Un homme f. Il a l'air f. Il a épousé une femme bien fringante. Ce cheval est très-f.* ‖ Fig. et fam., *Faire le f.*, Se donner des airs pétulants, avantageux. Dans cette phrase, *Fringant* est employé subst.

* **FRINGILLES.** s. m. pl. T. Ornith. Voy. Moineau.

FRINGUER. v. n. (lat. *fringultire*, frétiller). Danser, sautiller en dansant. Vieux et ne se dit guère que Des chevaux trop vifs qui ont des mouvements désordonnés. *Ce cheval fringue continuellement.*

FRIPER. v. a. Chiffonner. *Votre robe est toute fripée. Vous avez fripé votre collerette.* Fam. ‖ Par extens., Gâter, user. *Cet enfant a bientôt fripé ses vêtements.* Fam. ‖ Fig. et pop., Consumer, dissiper en débauches. *Il a fripé tout son bien.* ‖ Manger goulument, avec avidité. *On leur servit quantité de viandes, mais ils eurent bientôt tout fripé.* Trivial. = se Friper. v. pr. Se chiffonner, se gâter, s'user. *Ma robe s'est toute fripée. Cette étoffe se fripe en moins de rien.* = Fripé, ée. part. *Habits fripés. Livre fripé. Des meubles tout fripés.*

FRIPERIE. s. f. Se dit Des habits, des meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés, usés. *Tous ses habits ne sont que f. Vendre de la f.* ‖ Par ext., le Métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. *Il ne se mêle plus de f.* — Le lieu où se vendent ces sortes de marchandises. *Acheter un habit à la friperie.*

FRIPE-SAUCE. s. m. Un goinfre, un goulu, ou Un mauvais cuisinier. *C'est un vrai fripe-sauce.* Bas.

FRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait le métier d'acheter et de vendre de vieux habits, de vieux meubles. ‖ Fig. et fam., *F. d'écrits*, Plagiaire, compilateur maladroit et sans goût.

FRIPON, ONNE. s. Celui, celle qui vole adroitement. *Un maître f. Une friponne fieffée.* ‖ Par extens., se dit D'une personne de mauvaise foi, qui ne se fait aucun scrupule de tromper. *C'est un f., un vrai f. Il m'a fait un tour de f.* ‖ Dans un sens particulier, *Fripon* se dit D'un homme qui se plaît à tromper les femmes. *C'est un grand f.* ‖ Par manière de plaisanter, on dit quelquefois D'un enfant vif et espiègle, *C'est un petit f.*; D'un jeune homme qui fait quelques fredaines, *C'est un f. qui tourmente bien ses parents; Mon f. de neveu*; D'une femme coquette et adroite, *C'est une f., une aimable friponne.* = *Fripon, onne*, s'emploie adject. dans ces dernières acceptions. *Un enfant f. Elle est bien friponne.* ‖ On dit encore en parlant De la mine, du regard, et dans le sens de Coquet, éveillé. *Un petit air f. Une mine friponne. Cette jeune personne a l'œil f.*

FRIPONNEAU. s. m. Dimin. famil. de *Fripon.*

FRIPONNER. v. a. Escroquer, dérober, attraper quelque chose par adresse. *Il lui a friponné cent francs. Il a friponné quatre ou cinq personnes de ma connaissance.* — Absol., Faire des tours, des actions de fripon. *C'est un homme qui ne fait que f. F. au jeu.* = Friponné, ée. part.

FRIPONNERIE. s. f. Action de fripon. *Il y a de la f. à cela. Faire des friponneries.*

FRIQUET. s. m. T. Ornith. V. Moineau.

FRIRE. v. a. (lat. *frigere*). Faire cuire dans une poêle avec du beurre, du saindoux ou de l'huile. *F. des œufs, une carpe, des côtelettes.* ‖ Fig. et pop., *N'avoir pas de quoi f.*, Être ruiné. *Il n'y a rien à f. dans cette affaire*, Il n'y a rien à gagner dans cette affaire. = Frire. v. n. *Une sole qui frit. Faire f. des œufs.* = Frit, ite. part. *Poisson frit. Artichauts frits.* ‖ Fig. et pop., *Cet homme est frit*, Il est ruiné, perdu. *Tout est frit*, Tout a été mangé, dissipé, il ne reste plus rien.

Obs. gram. — Outre l'infinitif et les temps composés, le v. *Frire* n'est usité qu'au singulier du présent de l'indicatif; *Je fris, tu fris, il frit*; au futur, *Je frirai, tu friras, il frira, nous frirons, vous frirez, ils friront*; au conditionnel présent, *Je frirais, tu frirais, il frirait, nous fririons, vous fririez, ils friraient*; et à la deuxième personne du singulier de l'impératif, *fris.*

FRISE. s. f. T. Archit. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche. V. Entablement. ‖ Par anal., en termes de décorateur, de menuisier, de serrurier, etc., on désigne par le nom de *Frise*, Toute surface plate et continue qui forme un bandeau. *La f. d'une boiserie, d'un parquet, d'une rampe d'escalier, etc.*

FRISE. s. f. (R. *friser*). Sorte d'étoffe de laine à poil frisé. *Manteau doublé de frise.*

FRISE. s. f. Sorte de toile venant de Frise en Hollande.

FRISE. s. f. (corrupt. de *fraise*). T. Guerre. N'est usité que dans la loc., *Cheval de f.* V. Cheval.

FRISER. v. a. (R. *fer?*). Crêper, anneler, boucler; se dit principalement Des cheveux. *F. ses cheveux au f., avec le fer. F. ses cheveux avec des papillotes. Fer f. Se f. la moustache.* — Par méton., *F. quelqu'un*, Lui friser les cheveux. *Se faire f. par un coiffeur.* — On dit encore en parlant Du poil des étoffes, *F. du drap, de la ratine.* ‖ Fig. et fam., Effleurer, ne faire que toucher superficiellement. *La balle n'a fait que lui f. le visage.* On dit aussi que *Le vent frise l'eau*, lorsqu'il en ride légèrement la surface. — *F. la corde*, V. Corde. ‖ Fig. et fam., *F. la quarantaine, la cinquantaine, etc.*, Être fort près d'atteindre l'âge de quarante, de cinquante ans. *Friser l'impertinent, l'insolent, etc.*, Faire des actions, tenir des discours, qui sont bien près de l'impertinence. = Friser. v. n. Se mettre en boucles. *Ses cheveux frisent naturellement.* ‖ T. Imprim. On dit qu'*Une presse frise*, Lorsque les caractères paraissent doublement imprimés sur la feuille. = se Friser. v. pron. Boucler ses cheveux, les arranger par anneaux. *Elle met bien du temps à se f.* = Frisé, ée. part. *Cheveux frisés. Ce chien a le poil frisé.* ‖ *Drap d'or ou d'argent frisé*, Celui qui est crêpé et inégal du côté qu'on appelle l'endroit.

* **FRISON.** s. m. Chacune des boucles d'une frisure.

FRISOTTER. v. a. Friser souvent et par menues boucles; ne se dit guère que par moquerie. *Elle est toujours à f. sa fille.* — *Elle perd bien du temps à se f.* = Frisotté, ée. part.

FRISQUETTE. s. f. T. Techn. V. Typographie.

FRISSON. s. m. (grec. φρὶξ). Tremblement involontaire, inégal et passager, causé par le froid qui précède la fièvre. *Le f. de la fièvre. Être dans le f.* ‖ Figur., Le saisissement qui naît de la peur, de l'horreur, ou de quelque autre émotion violente. *Un f. de terreur. Éprouver des frissons. Cela donne le frisson.*

FRISSONNEMENT. s. m. Léger frisson, mouvement spasmodique de la peau qui donne lieu à l'état appelé vulgairement chair de poule. *Il m'a pris un f.* ‖ Fig., Frémissement, trouble soudain, causé par une émotion très-vive. *Quand je pense à cela, il me prend un f.*

FRISSONNER. v. n. Avoir le frisson. *La fièvre va le prendre, il commence à f.* ‖ Fig., se dit Du frémisse ment soudain que cause une émotion très-vive. *F. de peur, d'horreur. La seule idée de ces horreurs me fait f.*

FRISURE. s. f. Façon de friser. *Cette f. est belle.* ‖ État de ce qui est frisé. *Le vent a dérangé sa f.* ‖ T. Techn. L'ensemble des petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine en frisant le poil.

FRITILLAIRE. s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

FRITTE. s. f. (lat. *frigere*, frire). T. Technol. Mélange de substances terreuses et de substances salines, auquel on a fait éprouver un commencement de fusion et de vitrification. ‖ L'action de cuire ce mélange. Voy. Céramique, Verre, etc.

* **FRITTER.** v. a. T. Techn. Faire chauffer certaines substances terreuses et salines employées à la fabrication du verre et des émaux, de façon à obtenir un commencement de vitrification. = Fritté, ée. p. ‖ Adject., *Porcelaine frittée*, Voy. Céramique.

FRITURE. s. f. L'action ou la manière de frire. *Cette huile est bonne pour la f. F. au beurre.* ‖ Le beurre ou l'huile qui sert à frire et qu'on garde ensuite pour le même usage. *Acheter de la f. Cette f. est trop vieille.* ‖ Par ext., se dit Des mets qu'on accommode avec la friture. *Il n'aime pas la friture.*

FRIVOLE. adj. 2 g. (lat. *frivolus*). Vain et léger, qui n'a nulle importance, nulle solidité. *Discours f. Un prétexte, une excuse f. Objection f. Conversations, amusements frivoles. S'occuper sérieusement d'objets frivoles.* ‖ Se dit aussi Des personnes. *Homme, esprit, tête f.* — On dit encore, *Talents frivoles.* = Frivole. s. m. Ce qui est frivole. *Le goût du f. Il donne dans le f.*

Syn. — *Futile.* — Ce qui est *frivole* est sans solidité, sans raison suffisante ; ce qui est *futile* est sans valeur et sans aucune raison. Une chose *frivole* est une bagatelle ; une chose *futile* n'est rien. Un discours *frivole* se compose d'idées peu graves et de peu d'intérêt ; un discours *futile* est vide de sens. Une personne *frivole* n'aime rien de ce qui est sérieux et ne s'occupe que de petites choses, de choses légères ; une personne *futile* est inepte, et ne s'occupe que de choses oiseuses.

FRIVOLITÉ. s. f. Caractère de ce qui est frivole. *Il y a bien de la f. dans cet ouvrage. La f. de sa conversation. La f. de l'esprit. Elle est d'une extrême f.* ‖ Choses frivoles. *Tous ses discours ne sont que des frivolités. Il ne s'occupe que de frivolités.*

FROC. s. m. [On pron. le C.] (B. lat. *froccus*, par corrupt. de *floccus*, flocon de laine). La partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules. Par ext., se dit aussi De tout l'habit. *Mettre son f.* — *Prendre le f.*, Se faire moine. *Porter le f.*, Être moine. *Quitter le f.*, Sortir d'un monastère avant d'avoir fait ses vœux. — Fig. et fam., *Jeter le f. aux orties*, Quitter son couvent après ses vœux prononcés. Par ext., Renoncer à l'état ecclésiastique ; et par une ext. plus grande, Renoncer, par inconstance, à la profession qu'on avait d'abord embrassée.

FROCARD. s. m. Terme injurieux par lequel on désigne Un moine.

FROID. s. m. Sensation pénible qui résulte de la soustraction, de la diminution, de la perte de la chaleur. *Il a f. à la tête, aux mains. Sentir du f. Trembler, transir de f. Le f. de la fièvre. F. cuisant, perçant, âpre, sec, humide.* — Fig. et fam., *Cela ne fait, ne lui fait ni f. ni chaud*, Voy. Chaud. ‖ L'abaissement même de la température. *Éprouver une sensation de f. Etre sensible au f. Souffrir du f. Supporter le f. S'habituer au f. Geler de f. Mourir de f. Il est tout roide de f. Il fait grand f., un f. insupportable. Il fait un f. de sept degrés au-dessous de zéro. Durant le f. de l'hiver. Les premiers froids sont les plus sensibles.* — Fig. et prov., *Souffler le chaud et le f.*, V. Souffler. *Il y a du f. entre eux*, se dit De deux personnes dont l'amitié a souffert quelque altération. ‖ État, action des corps qui produisent la sensation de froid ; se dit partic. en parl. De l'atmosphère lorsque sa température est fort abaissée. *Le f. de l'air, de l'eau, de la glace. La rigueur du f. Le f. pique. Le f. l'avait saisi. Se munir contre le f. Cela garde du f. Un beau f. Un f. gai.* — Figur., *Le f. de la mort.* Poétiq., *Le f. des ans, de la vieillesse.* ‖ Fig., se dit D'un air sérieux et composé, ou qui ne marque nulle émotion. *Il est d'un f. qui repousse tout le monde. Il lui répondit avec un f. glacial.* ‖ Fig., en parlant Des ouvrages d'esprit, se dit pour Manque de chaleur, de mouvement, affaiblissement de l'intérêt. *Il y a un peu de langueur et de f. dans son roman. Cette scène épisodique jette du f. dans son dernier acte.*

Enc. — *Lorsque nos organes sont mis dans un rapport plus* ou moins immédiat avec des corps dont la température est inférieure à la nôtre, nous éprouvons une sensation particulière plus ou moins vive, désignée sous le nom de sensation de *froid*. — Le f. n'est pas un agent particulier, comme on l'a pendant longtemps admis. L'impression ressentie par la main que l'on approche d'un bloc de glace, n'est pas due à ce que la glace envoie à la main des *rayons frigorifiques*, mais à ce que la main rayonne vers la glace plus de chaleur que celle-ci ne lui en renvoie. En effet, si l'on place ce même morceau de glace près d'un thermomètre amené à une température inférieure à la sienne, aussitôt l'instrument montera. Par conséquent, cette glace qui d'abord semblait lancer du froid, rayonne maintenant de la chaleur. De même, les caves dont la température est à peu près constante, nous paraissent froides en été et chaudes en hiver. En physique, on définit donc le f. *un degré relativement moindre de chaleur*.

Le f., à proprement parler, est toujours naturel ; cependant les physiciens et les chimistes sont convenus d'appeler *artificiel* le f. qu'ils *produisent à volonté en toute saison*. Les moyens employés pour cela se réduisent à trois principaux. 1° On peut refroidir un corps en le mettant simplement en contact avec une substance dont la température est plus basse que la sienne, comme lorsqu'on entoure une carafe d'eau de glace pilée : dans ce cas, la glace enlève à la carafe et à l'eau qu'elle contient une partie de leur calorique, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre de température. 2° On produit également du f. en entourant le corps à refroidir par une substance qui se liquéfie ou se vaporise, car celle-ci ne change d'état qu'en enlevant aux corps environnants une partie de leur calorique. 3° Mais le plus ordinairement on fait usage de quelque mélange de diverses substances capables de produire, par leur réaction mutuelle, un abaissement considérable de température : les mélanges de ce genre sont appelés *mélanges réfrigérants* ou *frigorifiques*.

Dans les mélanges frigorifiques, la cause principale de l'abaissement de température qui se produit, réside dans la fluidification ou la dissolution de l'une au moins des substances employées, car tout phénomène de ce genre donne lieu à une absorption considérable de calorique qui reste à l'état latent. — Une autre circonstance, sur laquelle Person a appelé l'attention des physiciens, c'est l'*absorption du calorique de dilution*, qui reconnaît pour cause l'écartement des molécules dissoutes, quand on ajoute une nouvelle quantité de dissolvant. Lorsqu'un corps solide anhydre se dissout dans l'eau, il arrive assez fréquemment que le refroidissement étant égal à la chaleur produite, le thermomètre ne varie pas ; mais dès qu'on étend la liqueur par une nouvelle addition d'eau, on note un abaissement de température, lequel a pour cause la dilution. Il est facile d'observer ce phénomène en versant de l'eau dans une solution concentrée d'azotate de potasse. Mais il n'est pas général, car l'eau ajoutée peut, avec le premier hydrate, donner lieu à un second hydrate, dont la formation produira quelquefois de la chaleur. Cependant, quand on aura dépassé définitivement le plus haut point d'hydratation, la chaleur latente de dilution interviendra, et l'on obtiendra un refroidissement avec une nouvelle proportion de liquide. — En outre, l'eau de cristallisation des sels s'y trouvant à l'état solide, ainsi que l'ont démontré les expériences de Graham et de Person, il est évident que cette eau, de même que la glace, absorbera une certaine quantité de chaleur pour se liquéfier. C'est donc une troisième cause de refroidissement à ajouter aux précédentes. — La dissolution des métaux dans le mercure produit aussi un refroidissement. Ainsi, par ex., quand on jette dans du mercure des fragments de plomb, de bismuth et d'étain, ils se dissolvent et la température s'abaisse de 15° à 20°. — Nous croyons utile de donner la composition de quelques mélanges assez fréquemment employés, avec l'indication de l'abaissement de température qu'ils produisent. Eau 1 partie, et nitrate d'ammoniaque 1 partie ; de + 10 à — 16. Neige ou glace pilée 1 p., et sel marin 1 p. ; de 0° à — 17,77. Neige 2 p., et chlorure de calcium cristallisé 3 p. ; de 0° à — 20. Neige 1 p., et chlorure de calcium cristallisé 2 p. ; de — 17 à — 54. Neige 4 p., et potasse 3 p. ; de 0° à — 28. Neige 1 p., et acide sulfurique 1 p. ; de — 6 à — 51. Sulfate de soude 3 p., et acide azotique étendu 2 p. ; de + 10 à — 19. Sulfate de soude 6 p., et acide sulfurique étendu 5 p. ; de + 10 à — 20. Phosphate de soude 9 p., et acide azotique étendu 4 p. ; de + 10 à — 22. — Ce sont les dissolutions salines qui constituent les mélanges réfrigérants les plus économiques, car, lorsqu'on a obtenu l'effet désiré, il suffit de faire évaporer au soleil la dissolution pour régénérer le sel employé. Au reste, pour obtenir des mélanges réfrigérants tout l'effet possible, il faut que les substances employées soient très-divisées : par conséquent les sels doivent être finement pulvérisés, et la glace soigneusement pilée. En outre, le mélange doit se faire très-exactement et le plus rapidement possible dans des vases mauvais conducteurs du calorique. Enfin, il convient d'opérer dans des lieux frais et sur des masses un peu considérables, pour que les causes extérieures de réchauffement n'aient pas trop d'influence.

FROID, OIDE. adj. (lat. *frigidus*). Qui est privé de chaleur, qui donne lieu à la sensation du froid. *Pays, climat, temps, vent, air f. La saison froide. Température froide. L'hiver a été très-f. cette année. Une froide matinée d'hiver. F. comme glace. F. comme du marbre. Eau froide. Avoir les mains froides. Son corps était déjà f.* — On dit qu'*Un vêtement est f.*, Lorsqu'il ne garantit pas assez du froid. ‖ Se dit dans le sens de Refroidi, qui est à la température de l'air ambiant. *Si l'on attend encore, le dîner sera f. On lui a prescrit de prendre ses aliments froids. Boisson froide. Bain f.* — On appelle particul. *Viandes froides*, Des viandes préparées pour être mangées froides. ‖ * Qui ne développe pas, qui ne s'accompagne pas de chaleur. *Les animaux à sang f. Cerveau f. Tempérament f. Abcès f.* — *Humeurs froides*, Voy. Scrofules. *Sueur froide*, Sueur qui s'accompagne d'une sensation de froid, et qui est ordinairement causée par une émotion déprimante. — Fig., *Sang f.*, Voy. Sang. ‖ Figur., Qui manque d'activité, d'énergie, de sensibilité, qui ne s'émeut point, qui marque de l'indifférence. *Un homme f. Un caractère f. Un cœur f. Une âme froide. Une imagination froide. La froide raison. Les exagérations de la passion me laissent toujours f. Je l'ai trouvé bien f. là-dessus. C'est un ami bien f. Il faut être f. dans le péril.* — On dit D'un homme calme, sérieux, qui ne se laisse dominer par aucune passion, *C'est un esprit f., une tête froide.* — On dit aussi Des actions et des états de l'âme qui marquent une complète insensibilité. *De froides atrocités. C'est une froide barbarie. Une haine froide et réfléchie.* ‖ Fig., se dit De l'air, du ton, des discours, lorsqu'ils marquent une réserve excessive, ou l'indifférence, ou même des dispositions peu favorables pour quelqu'un. *Il a l'abord f., mais il a un cœur excellent. Il nous fit un accueil très-f., une mine très-froide. Il répondit d'un ton f. Cette lettre est bien froide.* — Fam., *Faire le f.*, Faire le réservé, l'indifférent, ne témoigner nul empressement. *Battre f.*, Recevoir une proposition de manière à faire voir qu'on n'est pas disposé à l'accepter. *Battre f. à quelqu'un*, Le recevoir avec moins d'empressement, avec un visage moins ouvert qu'à l'ordinaire. ‖ Figur., en parlant Des ouvrages d'esprit, *Froid* sign. Qui n'a rien d'animé, de touchant, d'intéressant, de piquant. *Style f. Des vers froids. Un drame f. et languissant. Une froide plaisanterie.* — Par anal., on dit, *Un auteur f., un poëte f.*, Un auteur dont le style est froid, dont les ouvrages sont froids. *Un orateur f.*, Un orateur dont l'action n'est point animée, qui ne touche point ses auditeurs, et qui ne paraît pas lui-même touché. ‖ Fig., dans les Beaux-Arts, se dit Des œuvres qui manquent d'âme, d'expression. *Ce tableau est très-f. Composition froide. Ce dessin est correct, mais il est f. Cette statue est froide.* — En parl. Des couleurs, des tons, *Froid* signifie encore, Qui manque d'éclat et de vivacité. *Un coloris f. et monotone. Cela est d'un ton f. Sa couleur est froide.* = T. Méd. anc. Se disait Des substances qu'on supposait capables de diminuer l'excès de la chaleur animale. *Les quatre semences froides. Le mercure était classé parmi les remèdes froids.* On appelait aussi *Poisons froids*, Ceux dont l'action est promptement suivie de la diminution de la chaleur animale. = A froid. locut. adv. Sans mettre au feu. *Faire une infusion à f. Forger un fer à f. De l'or, de l'argent battu à f. Teindre à f.* ‖ Fig., *Faire de l'enthousiasme, de la colère à f.*, En faire sans verve, sans passion.

FROIDEMENT. adv. De telle sorte qu'on est exposé au froid. *Il est logé, vêtu bien f.* ‖ Fig., D'une manière réservée, avec un air d'indifférence. *Il les reçut f. Il écouta f. leurs injures. Il envisage f. la mort.* — * Sans chaleur, sans énergie. *Il a chanté très-f.*

FROIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est froid. *La f. de l'eau, du temps, de l'air. La f. du marbre.* — On dit également, *La f. de la vieillesse. La f. de son tempérament.* — Figur., *La f. de l'âme, du caractère, du cœur, de l'imagination.* — *La f. d'un accueil, d'une réception, d'une lettre, d'une réponse. La f. du style.* ‖ Fig., Froid accueil, ou air froid, indifférence. *Il m'a reçu avec f. Les froideurs d'une maîtresse.* — *Il y a de la f. entre eux*, se dit De deux personnes qui ne vivent plus ensemble avec la même amitié qu'auparavant.

FROIDIR. v. n. **FROIDIR** (se). v. pron. Devenir froid après avoir été chaud. Vieux ; on dit *Refroidir* et *Se refroidir*.

FROIDURE. s. f. Le froid répandu dans l'air. *La f. de la saison. La f. d'un climat.* — Poétiq., se dit pour L'hiver.

FROIDUREUX, EUSE. adj. Sujet à avoir froid. Vx ; on dit aujourd'hui, *Frileux.*

FROISSEMENT. s. m. Action de froisser. *Le f. d'un membre contre une pierre. Le f. a gâté cette étoffe.*

FROISSER. v. a. Frotter fortement. *F. des cailloux l'un contre l'autre.* ‖ Chiffonner. *F. du papier, du satin, etc. Vous froissez ses manchettes.* — On dit, dans un sens anal., *F. des fleurs, des épis.* ‖ Meurtrir par une pression violente. *Mon cheval, en passant près d'un arbre, m'a froissé la cuisse. Il s'est froissé tout le corps en tombant.* ‖ Fig., en parlant d'intérêts, d'opinions, etc., Blesser, heurter. *Cette mesure froisse les intérêts de beaucoup de gens. Il ne faut pas f. les opinions de votre* *père.* -- * Familièr., on dit aussi, *Cette mesure froisse beaucoup de gens. Vous le froissez en lui parlant ainsi.* = Froissé, ée. part.

FROISSURE. s. f. L'impression qui demeure à un corps qui a été froissé. *La f. de cette étoffe ne disparaîtra pas sous le fer. Il n'est pas encore guéri de sa f.*

FRÔLEMENT. s. m. Action de frôler, ou L'effet d'une chose qui frôle. *Le f. de la langue contre le palais. Je sentis le f. de sa robe.*

FRÔLER. v. a. Toucher légèrement en passant. *La balle lui frôla les cheveux.* = Frôlé, ée. part.

FROMAGE. s. m. (anciennem. *formage;* de *forma*, forme). Sorte d'aliment qui se prépare avec le lait séparé de son sérum ou petit-lait. *F. de lait de vache. F. de lait de chèvre* ou *F. de chèvre. Faire du f. De la soupe au f.* ‖ Un pain, une masse de fromage. *Acheter un f. Un navire chargé de fromages.* ‖ Par analog., *F. glacé*, Mets composé de crème et de sucre, auquel on joint ordinairement quelque substance agréable au goût, et qu'ensuite on frappe de glace. ‖ En Charcuterie, *F. de cochon* ou *F. d'Italie*, Chair de porc hachée et mêlée de graisse, à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage.

Enc. — Le *Fromage* est un mélange, en proportions variables, de matière caséeuse coagulée, vulgairement appelée *Caillé*, et de beurre. Il se prépare ordinairement au moyen de lait écrémé, et par conséquent déjà dépouillé de la plus grande partie de ses matières grasses. La fabrication des fromages se fait, dans chaque pays, suivant des méthodes particulières. C'est de l'extrême diversité des manipulations usitées dans cette industrie, ainsi que de la nature du lait employé, que résulte l'infinie variété de fromages que l'on trouve dans le commerce. Cependant il nous paraît que la nature des pâturages et la diversité des climats ont aussi une certaine influence, non point sur l'espèce de f. obtenu, mais au moins sur sa qualité. — On peut diviser les fromages en trois catégories : *f. mous, f. à pâte ferme et pressée, f. cuits à pâte plus ou moins dure et pressée.*

1° *Fromages mous.* — On les distingue en fromages *frais* et en fromages *salés*.—Pour préparer les premiers, on fait cailler, c.-à-d. coaguler le lait, soit en l'abandonnant à lui-même à une température de 18° à 20°, soit en y introduisant une substance acide ou une quantité convenable de présure. On recueille ensuite le produit de la coagulation, et on le fait égoutter sur des claies recouvertes d'un linge fin à travers les mailles duquel le petit-lait s'écoule facilement. C'est de cette manière que se fabriquent les fromages dits *à la pie* et *à la crème*, ainsi que ceux qu'on désigne sous les noms de *Viry*, de *Montdidier* et de *Neufchâtel*, d'après les lieux où on les fabrique.— Les fromages *salés* doivent au sel qu'on y ajoute la faculté de se conserver plus ou moins longtemps. En outre, leur préparation est beaucoup plus compliquée. Voici, par ex., comment on procède pour le *f. de Brie*, qui forme comme le type de cette catégorie. On ajoute la crème de la traite du soir au lait chaud de la traite du matin, puis, avec de l'eau chaude, on amène le mélange à la température de 30° à 36° centigr. On y introduit ensuite la présure, et lorsque le caillé est formé, on le presse à plusieurs reprises dans un moule. Enfin on le sale, en le frottant des deux côtés avec du sel fin et sec, et on le fait sécher. Mais, dans cet état, le f. a peu de saveur, il faut encore l'affiner. Pour cela, on range les fromages dans un tonneau défoncé, entre deux lits de menue paille, et l'on dépose le tonneau dans un endroit frais, sans être humide. En peu de mois, le f. s'y ressuie et acquiert tout le degré de délicatesse dont il est susceptible. C'est à peu près de cette manière qu'on prépare les fromages de *Marolles*, d'*Époisse* et de *Livarot*. On peut en dire autant du fromage de *Gérardmer* ou *Géromé*, qui se fabrique dans les Vosges, et dont l'odeur et la saveur particulières sont dues à la graine de cumin que l'on introduit dans sa pâte.

2° *Fromages à pâte ferme et pressée.* — Les célèbres fromages de *Hollande* et de *Chester* appartiennent à cette catégorie. Il y a quatre variétés de f. de Hollande, l'*Édam*, le *Stolkske*, le *Leyde* et le *Graawske*. Les deux premières sont faites avec du lait non écrémé ; la troisième avec du lait écrémé une fois ; et la dernière avec du lait écrémé deux fois. Pour obtenir l'*Édam*, qui est l'espèce la plus commune en France, on met le lait en présure aussitôt qu'il a été tiré. Quand il est coagulé, on divise la masse avec une cuiller de bois ; on laisse reposer cinq minutes, après quoi on recommence l'opération, en laissant encore reposer pendant cinq minutes : le petit-lait est alors enlevé avec la cuiller, et on met le caillé dans des formes de bois dont le fond est percé d'un trou. On le laisse dans ces formes pendant 10 à 14 jours, selon son poids, mais en ayant soin de le retourner chaque jour et de saupoudrer de sel sa surface. On le place ensuite dans d'autres moules qui ne diffèrent des précédents qu'en ce que leur fond a quatre trous, et on le soumet à une pression d'environ 25 kilogr., sous laquelle on le maintient de 2 à 6 heures suivant son volume. On le porte alors au séchoir, où on le dépose sur une tablette sèche et aérée, et où on le retourne tous les jours pendant quatre semaines, au bout desquelles on le livre au commerce.

3° *Fromages cuits et pressés.* — Cette catégorie comprend, entre autres, les fromages si connus sous les noms de *Gruyère* et de *Parmesan*. Ce dernier, malgré son nom, ne se fabrique point à Parme, mais dans les environs de Lodi, en Lombardie. Quant au Gruyère, il se fabrique parfaitement bien, non-seulement en Suisse, mais encore dans nos départements de l'Ain, du Jura et des Vosges. On distingue trois sortes de gruyère : le *gras*, dans lequel on laisse toute la crème ; le *mi-gras*, qui se prépare avec la traite du matin, jointe à celle de la veille et écrémée ; et le *maigre*, qui se fait avec tout lait écrémé. Le gruyère mi-gras est celui dont il se fait la plus grande consommation. Pour l'obtenir, on verse dans une chaudière la traite du matin et celle du soir précédent à laquelle on a enlevé la crème : on chauffe jusqu'à ce que la masse ait pris la température de 25° centigr., puis on retire le vase de dessus le feu, et l'on y jette la présure en remuant en tout sens. Il suffit de 15 à 20 minutes, suivant la saison, pour produire la coagulation. Quand le petit-lait est bien séparé, on réduit d'abord la matière caséeuse en morceaux gros comme des pois, et on la transforme ensuite en pulpe au moyen d'un instrument appelé *Brassoir* ou *Moussoir*. Pour cela, on communique à la masse, avec cet instrument, un mouvement de tourbillon irrégulier ; ensuite, tout en continuant le brassage, on replace la chaudière sur le feu, de façon qu'en 25 minutes la matière ait acquis une température de 33°. Ce résultat obtenu, on met de nouveau la chaudière à terre, et l'on brasse encore pendant à peu près un quart d'heure. Quelques minutes après qu'on a cessé le brassage, le f. se dépose sous forme de grumeaux au fond de l'appareil. On le jette sur une toile, qui laisse encore écouler une certaine quantité de sérum, et on le place dans des moules appropriés qu'on soumet ensuite à la presse. Enfin, au sortir de la presse, on porte le f. au séchoir où on le saupoudre à plusieurs reprises de sel très-fin et très-sec.

Les fromages qui précèdent sont tous préparés avec du lait de vache. Parmi ceux qui se font avec celui d'autres animaux, nous citerons les fromages de *Sassenage* (Isère) et celui de *Septmoncel* (Jura), plus connu sous le nom de *f. de Gex*, qui s'obtiennent avec un mélange de lait de vache, de brebis et de chèvre ; le f. du *Mont-d'Or*, près de Lyon, qui se prépare avec du lait de chèvre ; le f. de *Montpellier*, qui se fabrique avec du lait de brebis ; et le f. de *Roquefort* (Aveyron), qui se fait avec un mélange de lait de chèvre et de lait de vache. Ce dernier doit son excellente qualité à l'heureuse disposition des caves naturelles dans lesquelles on le dépose pour l'affiner.

FROMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou vend des fromages.

FROMAGER. s. m. Petit vaisseau percé de plusieurs trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

FROMAGER. s. m. T. Bot. Voy. Bombacées.

FROMAGERIE. s. f. Manufacture de fromages.

FROMENT. s. m. (lat. *frumentum*). La meilleure espèce de céréales ; se dit tant De la plante que Du grain.

Enc. — Les botanistes nomment *Froment* (*Triticum*) un genre de la famille des Graminées et de la tribu des Hordéées, qui se caractérise ainsi : Épis multiflores, à fleurs distiques ; glumes 2, subopposées, mutiques ou aristées ; paillettes 2, dont l'inférieure est mutique, mucronée ou aristée, et la supérieure bicarénée et ciliée ; squamules 2, entières, le plus souvent ciliées ; étamines 3 ; ovaire sessile, poilu au sommet ; stigmates 2, terminaux, plumeux ; caryopse libre ou soudé aux paillettes. Les feuilles des végétaux de ce genre sont planes, les épillets sessiles et disposés en épis, plus rarement en panicules serrées, parallèles sur un rachis continu ; les rachis secondaires quelquefois articulés.—Ce genre se subdivise en 2 sous-genres, l'un appelé *Triticum*, et l'autre *Agropyrum*. C'est au premier qu'appartiennent toutes les espèces cultivées. Ces espèces sont peu nombreuses, mais les variétés obtenues par la culture vont à près de 300. Les agriculteurs les classent généralement en deux groupes, selon que les grains se détachent nus de l'épi par le battage, ou que la balle reste adhérente au grain après la maturité ; les premières constituent les *Froments proprement dits* (*Tr. sativum*), et les secondes les *Épeautres* (*Tr. spelta*).

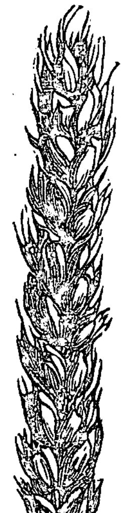
1

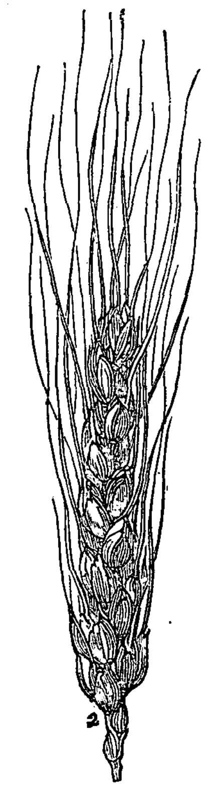
2

Girardin et Du Breuil partagent les froments en quatre espèces ou races, *F. Touselle, F. Seisette, F. Poulard* ou *Pétanielle*, et *F. Aubaine* ou *Durelle*.— 1° Le *F. Touselle* (*Tr. hibernum*) a la tige mince, lisse, creuse ; ses épis sont carrés, oblongs, imberbes ; ses grains sont courts, obtus et tendres : c'est la race la plus estimée à cause de la qualité de son grain. Parmi ses variétés principales nous nommerons le *Blé d'hiver commun* (Fig. 1), le plus répandu dans le nord et le centre de la France ; le *Blé de mars commun* ou *Trémois*, de nos départements du nord et du centre ; le *Blé blanc de Flandre*, appelé aussi *Blanc-zée, Blé de Talavera*, etc. ; la *Touselle blanche de Provence*, la *Richelle blanche de Naples*, le *Blé d'Odessa sans barbes*, etc. ; — 2° Le *F. Seisette* (*Tr. æstivum*) a les épis barbus ; sa paille, creuse comme celle du précédent, est plus ferme ; mais ses diverses variétés sont généralement colorées. Ces blés sont moins recherchés que les Touselles, soit à cause de leurs barbes et de la dureté de leur paille qui rend celle-ci moins propre à servir de nourriture aux bestiaux, soit parce que leur grain a une enveloppe plus épaisse et par conséquent à poids égal donne moins de farine. Les variétés les plus importantes du *F. seisette* sont le *Blé barbu de printemps* (Fig. 2), le *Blé hérisson* et la *Seisette de Provence*. Cette dernière est surtout cultivée dans la région des oliviers. — 3° Le *F. Poulard* ou *Pétanielle* (*Tr. turgidum*) a l'épi barbu, carré, compacte, les grains oblongs et bossus, et la paille dure et pleine, surtout vers le sommet. Ces blés, qu'on désigne communément sous le nom de *gros blés*, doivent à la force de leur paille de ne pas verser là où toutes les autres espèces verseraient ; mais cette même paille étant trop dure, les bestiaux la refusent ; en outre, leur grain rend beaucoup de son à la mouture. On cultive beaucoup dans le midi de la France, le *Poulard carré à barbes noires*, appelé aussi *Garagnon* et *Regagnon*, ainsi que le *Poulard carré velu* (Fig. 3), qu'on nomme aussi *Pétanielle rousse, Blé de Dantzick, Blé de Sainte-Hélène* et *Blé turquet*. — 4° Dans le *F. Aubaine* ou *Durelle* (*Tr. durum*) l'épi est ordinairement carré, et barbu ; le grain est très-dur, demi-transparent et alterne vers les deux bouts ; la paille est pleine vers le sommet et très-ferme. L'*Aubaine de Taganrock* (Fig. 4) est cultivée en Italie, en Sicile et dans la

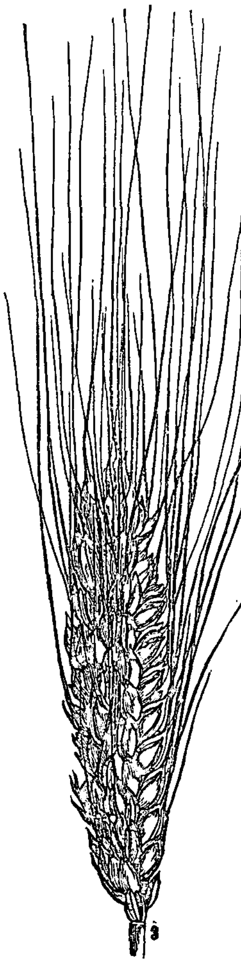
3

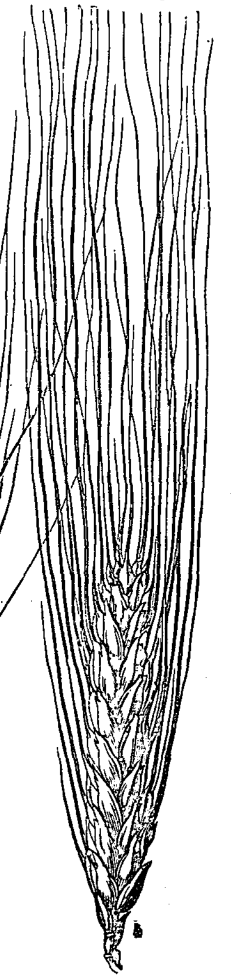
4

partie la plus méridionale de la France. C'est avec sa farine, qui est très-riche en gluten et en amidon, mais qui est difficile à pétrir, que l'on fabrique toutes les pâtes d'Italie.

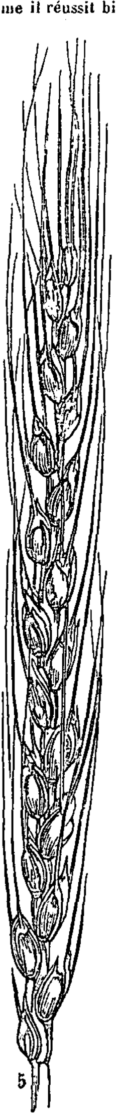
5

L'*Épeautre* (*Tr. Spelta*) [Fig. 5] est beaucoup moins répandu que le Fr., à cause de la difficulté qu'on éprouve à séparer son grain de la balle; néanmoins comme il réussit bien dans des terres médiocres et résiste mieux à l'humidité, on le cultive de préférence dans certaines localités. Parmi les variétés de cette espèce, nous citerons comme la meilleure l'*Ép. sans barbes et à grains rouges.* — Le *Petit Épeautre* (*Tr. monococcum*), appelé aussi *Engrain* et *Locular*, se reconnaît aisément à son épi barbu, étroit, très-aplati et composé de deux rangs d'épillets à un seul grain. Cette sorte est très-peu productive; mais elle croît dans les sols les plus mauvais comme ceux du Gâtinais et du Berry, qui se refusent même à la culture du Seigle et de l'Avoine.

Les usages économiques du Fr. sont trop connus pour qu'il soit besoin de les énumérer longuement. Comme fourrage vert, son chaume sert à la nourriture du bétail; sa paille concourt à son alimentation et sert à faire la litière, qui se convertit, après avoir été imprégnée de son urine et de ses excréments, en un fumier destiné à restituer au sol les éléments de fertilité que la culture lui a enlevés. Les autres usages de la paille sont très-multipliés, et l'industrie en a retiré les produits les plus variés. Mais ce qui constitue surtout l'utilité du Fr., c'est la farine qu'on extrait de ses grains, et qui forme la base de l'alimentation des habitants des zones tempérés, particulièrement en Europe et en Amérique. Les deux points extrêmes au delà desquels le Fr. cesse de croître sont, au nord le 58°, et au sud le 12°. Néanmoins il prospère surtout dans les zones qui jouissent d'un climat analogue à celui de Paris. On a observé en effet que le grain du Fr. augmente en poids dans ce climat si bien tempéré, et diminue en s'avançant vers le sud. Ainsi, par ex., 100 grains de Blé de Fellemberg venant du midi de la France pesaient 40, et, sous le climat de Paris, ils pesaient 66; le Blé Pictet, pesant 42 et 1/2, a donné 79; le Blé rouge de mars sans barbes, pesant 54, a donné 66; la Richelle blanche, pesant 72, a donné 98; la Pétanielle blanche, pesant 97, a donné 121; etc. La contre-épreuve a donné les mêmes résultats : 100 grains de Blé de Talavera, pesant à Paris 90, n'ont pesé à Toulon que 77 1/2; la Richelle blanche, pesant 100 à Paris, a donné 66 seulement dans le midi de la France; le Poulard blanc lisse, pesant 104, a donné 85, etc.

Il en est du Fr. comme de la plupart des végétaux que l'homme exploite à son profit; on a perdu toute trace de son origine. Aussi les naturalistes se sont-ils livrés à toutes sortes de conjectures à ce sujet, mais sans arriver à aucun résultat satisfaisant. Tandis qu'Ollivier pensait avoir trouvé en Perse le véritable Fr. à l'état sauvage, d'autres botanistes supposent que cette céréale provient de quelque espèce de Graminée voisine, modifiée et transformée par une longue culture. *C'est ainsi qu'Esprit Fabre a entrepris*, mais sans succès, la métamorphose de l'*Ægilops triticoïdes* en Blé; l'Ægilops qu'il a cultivé a cessé d'être un Ægilops, sans devenir un Triticum. En conséquence, la question est encore à résoudre, soit par de nouvelles recherches dans l'Asie orientale et centrale, soit par de nouvelles expériences de transformation. Au reste, si nous ignorons l'origine du Fr., nous ne sommes pas mieux instruits sur l'époque de son introduction dans l'agriculture. En compulsant les annales des Chinois, on n'y trouve aucun renseignement à ce sujet, et, malgré les gloses des commentateurs des Livres *saints, nous ne savons pas si par Chittah* on doit entendre le *Tr. sativum* ou le *Tr. Spelta*. Nous ignorons également si le πυρὸς d'Homère désigne l'Orge ou bien le Fr.; plus tard ce dernier se trouve mentionné par les écrivains grecs sous le nom de σῖτος. L'incertitude est moins grande pour l'Épeautre. On sait assez positivement que les Grecs donnaient le nom d'ὄλυρα à la Grande Épeautre, et celui de τίφη à la Petite. L'Épeautre est évidemment la céréale la plus anciennement cultivée dans la péninsule italique, comme le prouve le simple nom de *Semen* que lui donnaient les Romains. On prétend aussi que c'était ce Tri*ticum que les Égyptiens cultivaient de préférence* à *tout* autre, malgré l'adhérence de sa balle.

Ce serait dépasser les limites de notre cadre que d'entrer ici dans la description des nombreuses opérations que réclame la culture du Blé, ainsi que des manipulations non moins nombreuses que son grain doit subir avant de pouvoir servir à notre alimentation. On trouvera d'ailleurs tous les détails qui rentrent dans notre plan aux mots ENGRAIS, CHARRUE, SEMAILLES, MOISSON, MOUTURE, FARINE et PAIN. En outre, nous avons déjà traité, au mot CÉRÉALE, des maladies du Blé, ainsi que des moyens de le conserver, et bientôt nous étudierons la grande question économique du commerce des GRAINS.

FROMENTACÉE. adj. f. Se disait Des plantes qui ont du rapport avec le blé par leur fructification, et par la disposition de leurs feuilles et de leurs épis. Inus.

***FROMENTAL.** s. m. T. Bot. Voy. AVOINE.

***FRONCE.** s. f. T. Couturière. V. FRONCIS.

FRONCEMENT. s. m. Action de froncer, ou État de ce qui est froncé; se dit principalement Des sourcils. *Le f. des sourcils.*

FRONCER. v. a. (lat. *frons*, front). Rider en contractant, en resserrant. *F. le sourcil, les sourcils. F. les lèvres. Cela fronce la peau.* ‖ Plisser; se dit De certains plis menus et serrés que l'on fait à du linge, à des étoffes. *F. une jupe.* = SE FRONCER. v. pr. Former des plis, des rides. *J'ai vu ses sourcils se f. La peau de ce fruit commence à se f.* = FRONCÉ, ÉE. p. = Conj. V. AVANCER.

FRONCIS. s. m. Les plis que l'on fait à une robe, à une chemise, etc., en les fronçant. *Faire un f. à une manche, à une jupe.* — *Par corrupt., Les ouvrières disent souvent *Une fronce.*

FRONDE. s. f. (latin. *funda*). Instrument fait de corde ou de cuir, avec lequel on lance des pierres et même des balles. *David tua Goliath d'un coup de f. Des soldats armés de f. La f. a cessé d'être en usage au* XIVe *siècle.* ‖ T. Chir. V. BANDAGE. ‖ T. Bot. On nomme ainsi Les feuilles des Fougères, et quelquefois celles des Palmiers, ainsi que les expansions foliacées des Algues. ‖ T. Hist. Au XVIIe siècle, on désignait sous ce nom le parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV. *Le parti de la Fronde. La guerre de la Fronde. Du temps de la Fronde.*

FRONDER. v. a. Jeter, lancer avec une fronde. *F. des pierres.* Absol., *Ces enfants, en s'amusant à f., blesseront quelque passant.* ‖ Par extension, Lancer une chose avec violence. *Il lui fronda une assiette à la tête.* Vx et inus. ‖ Figur., Blâmer, censurer, critiquer. *F. le gouvernement, le ministère, la conduite d'une personne. Il fronde avec amertume votre dernier ouvrage. F. les travers, les ridicules de son siècle.* — Absol., *Il passe sa vie à f.* = FRONDÉ, ÉE. participe.

FRONDEUR. s. m. Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde. *Dans l'antiquité, on estimait surtout les frondeurs des îles Baléares.* ‖ Figur., Celui qui blâme, qui censure, qui critique, qui contredit, qui trouve à redire. *C'est un f. éternel. Quel est le gouvernement qui n'a pas ses frondeurs? Son livre a eu autant de frondeurs que d'approbateurs.* ‖ Autrefois, se disait Des partisans de la Fronde. *Le nom de f. avait été donné, dès le commencement des troubles, à ceux du parlement qui étaient opposés aux sentiments de la cour.*

FRONT. s. m. (lat. *frons*). La partie du visage qui est comprise entre la racine des cheveux et les sourcils. *Large f. F. élevé, découvert. F. étroit. F. majestueux. Avoir un diadème sur le f. Avoir des rides au f., sur le f. Dérider son f. Les Romains marquaient au f. les esclaves fugitifs.* ‖ Par ext., se dit Du visage tout entier. *Un f. serein. Un f. toujours sévère. La rougeur qui couvrait son f. Montrer un f. menaçant.* ‖ Dans le style élevé et poétiq., se dit quelquefois pour désigner La tête. *Courber, humilier son f. Lever, relever le f.* ‖ Chez les animaux, La partie antérieure et supérieure de la tête. *Le f. de l'éléphant d'Afrique est bombé. Son cheval a une étoile au f. Le bec de la morelle se prolonge sur le f. où il forme une plaque cornée.* ‖ Fig., *N'avoir point de f.*, N'avoir ni honte ni pudeur. *Avoir un f. d'airain*, Être d'une impudence extrême. ‖ Figurém., se dit pour Effronterie, impudence. *Il eut le f. de me dire... De quel f. a-t-il osé se présenter devant vous? C'est avoir bien du f.* = Figur., L'étendue que présente la face d'une armée, d'une troupe, d'un bâtiment. *L'armée présentait un grand f. Notre troupe étendit son f. Le f. d'un bâtiment. Le f. d'un bastion.* — *Faire f.*, Faire face; se dit D'une troupe qui était par le flanc, et dont les hommes se tournent de manière à présenter le front. En T. Commandement, on dit elliptiq., *Halte, f.!* — *F. de bandière*, Voy. BANDIÈRE. ‖ Dans le style élevé et poétiq., se dit quelquefois pour Cime, sommet. *Ces montagnes cachent leur f. dans les nues.* = DE FRONT. loc. adv. Par devant. *Attaquer l'ennemi de f.* — Fig., *Heurter de f. les préjugés*, Les attaquer ouvertement. ‖ Sur le même rang. *Un défilé où il ne peut passer que deux hommes de f. Atteler quatre chevaux de f. Ils marchaient tous les trois de f.* — Fig., *Mener deux affaires de f.*, S'occuper de deux affaires en même temps.

FRONTAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front. *Le nerf f. La veine frontale. Les muscles frontaux. L'os f.*, ou substantiv., *Le frontal*, Voy. CRÂNE. *Sinus frontaux*, Voy. SINUS.

FRONTAL. s. m. T. Chirurg. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. Inus. ‖ Autrefois, Instrument de torture, qui consistait en une corde à plusieurs nœuds, dont on serrait le front de l'individu auquel on voulait arracher quelque aveu. ‖ * T. Man. V. BRIDE.

FRONTEAU. s. m. Sorte de bandeau appliqué sur le front; n'est guère usité qu'en parlant Des juifs, qui avaient coutume de porter des bandeaux sur lesquels était écrit le nom de Dieu ou quelque passage de l'Écriture. *Quand les Juifs prient Dieu dans leurs synagogues, ils se mettent le f.* ‖ T. Man. Se dit pour Frontal.

FRONTIÈRE. s. f. (R. *front*). Les limites, les confins qui séparent un pays, un État, d'un autre pays, d'un autre État. *L'armée était sur la f. Passer la f. Nos frontières sont bien défendues. Reculer les frontières d'un État.* ‖ Adjectiv., Qui est limitrophe, qui est sur les limites d'un autre pays. *Ville, province frontière.*

FRONTISPICE. s. m. (latin. *frons*, front, façade; *inspicere*, regarder). La face principale d'un grand bâtiment. *Le f. du Louvre, de Saint-Pierre de Rome.* Peu usité. ‖ Le titre placé à la première page, lorsqu'il est entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. — La gravure que l'on place en regard du titre d'un livre, et dont le sujet a quelque rapport avec le sujet ou le contenu de l'ouvrage.

FRONTON. s. m. (R. *front*). T. Archit.

Enc. — Le *Fronton* est un ornement d'architecture qui termine supérieurement les grands édifices. Il consiste en une construction triangulaire dont la base est formée par la corniche de l'entablement, et sur les côtés latéraux de laquelle sont répétées les différentes moulures de cette même corniche. L'espace *compris entre l'encadrement qui résulte de l'ensemble* de ces moulures a reçu le nom de *Tympan*. — Le f. représente évidemment le toit et le comble, et ce qui le prouverait, c'est qu'on ne le trouve pas chez les peuples dont l'architecture primitive a suivi un autre modèle que celle des Grecs. Ainsi, par ex., aucun monument égyptien n'a encore offert la moindre apparence de f., parce que l'idée de figurer des indications de comble ou de toiture en charpente n'a pu venir dans un pays où il ne pleut jamais, et où, par conséquent, les couvertures doivent être de simples terrasses, tandis que le f., n'étant que la continuation du toit à deux égouts, accuse le besoin de mettre l'intérieur des bâtiments à l'abri des eaux pluviales.

L'origine du f. une fois reconnue, il est facile de déterminer les règles auxquelles cet ornement doit être soumis pour correspondre convenablement à sa destination. En premier lieu, comme il figure l'angle formé par le toit, son inclinaison est subordonnée à la nature du climat de chaque pays. Ainsi, elle est peu prononcée dans les contrées où les pluies sont rares, tandis qu'elle est plus grande dans celles où il pleut souvent, là surtout où les neiges séjournent longtemps sur les édifices. Quant à la forme du f. il résulte également de ce qui précède, qu'elle doit être invariablement celle d'un triangle plus ou moins ouvert. Mais les modernes se sont plus d'une fois écartés de cette règle et ont imaginé des formes particulières, que l'on considère avec raison comme de véritables non-sens. Tels sont : le *F. à pans*, dont la corniche supérieure forme trois parties; le *F. brisé*, dont les corniches rampantes, s'arrêtant avant d'être parvenues au sommet de l'angle, sont coupées ou recourbées par réduits et ressauts; le *F. entrecoupé*, dont le sommet est tronqué pour recevoir quelquefois un cartel, un buste, ou quelque autre ornement; le *F. par enroulements*, dont les corniches latérales ne se joignent point et sont contournées de manière à figurer des espèces de consoles couchées; le *F. sans base*, dont la corniche horizontale est ou entièrement supprimée, ou interrompue au milieu; le *F. sans retour* ou *glissant*, dont la base n'est pas profilée avec les corniches rampantes. D'autres fois, on place dans le tympan d'un f. un fronton moins grand, et dans ce dernier un troisième fronton plus petit encore. Le f. qui présente *la première disposition a reçu* le nom de *F. double*. Enfin, on appelle *F. circulaire* ou *F. sphérique*, un f. qui est formé par un segment de cercle. Les frontons de cette dernière espèce sont généralement condamnés par les architectes les plus éminents. Néanmoins ils ne paraissent pas aussi défectueux que les précédents, surtout quand ils sont mis à leur place, c.-à-d. quand ils correspondent à un comble en voûte.

En ce qui concerne les proportions, le f. varie suivant chaque ordre, et il est assez généralement admis que son caractère est d'autant plus grave que sa hauteur est moindre, c.-à-d. que l'ouverture de son angle supérieur est plus considérable. D'après cela, *c'est dans l'ordre dorique que l'inclinaison du f. doit* être la moins prononcée, et c'est, en effet, ce que l'on remarque dans les monuments de la Grèce. En outre, ce sont les frontons doriques qui présentent la plus grande profondeur. Quelquefois même cette profondeur est telle, qu'on a pu placer des statues de ronde bosse dans le tympan au lieu de figures en bas-reliefs comme c'est l'usage dans les autres ordres.

Nous avons vu que la base du f. est formée par la corniche elle-même. Or, celle-ci recevant, suivant les ordres, des mutules, des modillons ou des denticules, objets qui, dans le système de l'architecture grecque, rappellent les extrémités des *chevrons de la toiture, les architectes ont naturellement été* amenés à donner aux pentes du f. les mêmes profils et les mêmes ornements qu'à la base. En conséquence, on a attribué les mutules aux pentes du f. dorique, les denticules à celles du f. ionique, et les modillons au f. corinthien (la figure ci-dessous représente le temple romain de Nîmes, si connu sous le nom de *Maison carrée*), Toutefois, dans l'antiquité aussi bien que dans les temps modernes, beaucoup d'architectes ont regardé comme un non-sens la répétition de ces ornements dans les pentes du f. « Les anciens, dit Vitruve, n'ont pas approuvé de mettre des mutules ou des denticules aux frontons. Ils ont préféré y faire les corniches tout unies, parce que ni les forces ni les chevrons ne peuvent être supposés apparents dans la partie du comble qui compose le f., puisque ce sont eux, au contraire, qui forment la partie latérale du toit ainsi que la pente. Ils n'ont point cru pouvoir faire avec raison, dans la représentation, ce qui n'a pas lieu dans la réalité, parce qu'ils ont fondé tous les rapports de leurs ouvrages sur la nature des choses. » — Indépendamment des moulures dont nous venons de parler, le f. reçoit ordinairement des ornements assez variés. *Quelquefois on établit* à son sommet, et même à ses deux extrémités, des espèces de piédestaux sans base, appelés *Acrotères*, sur lesquels on place des statues ou des vases; mais la décoration la plus remarquable du f. consiste dans les figures qui en remplissent ordinairement le tympan. Chez les anciens, ces figures étaient fréquemment exécutées à part, tantôt en marbre ou en bronze, tantôt en terre cuite, *puis scellées dans la maçonnerie. Les modernes*, au *contraire*, préfèrent les sculpter en bas-relief dans la matière même de la construction. Parmi les frontons modernes les plus renommés pour leurs sculptures, nous citerons celui de l'église de Sainte-Geneviève, naguère le Panthéon, et celui de l'église de la Madeleine, à Paris. Les sculptures du premier sont dues au ciseau de David (d'Angers), et celles du second à celui de Lemaire.

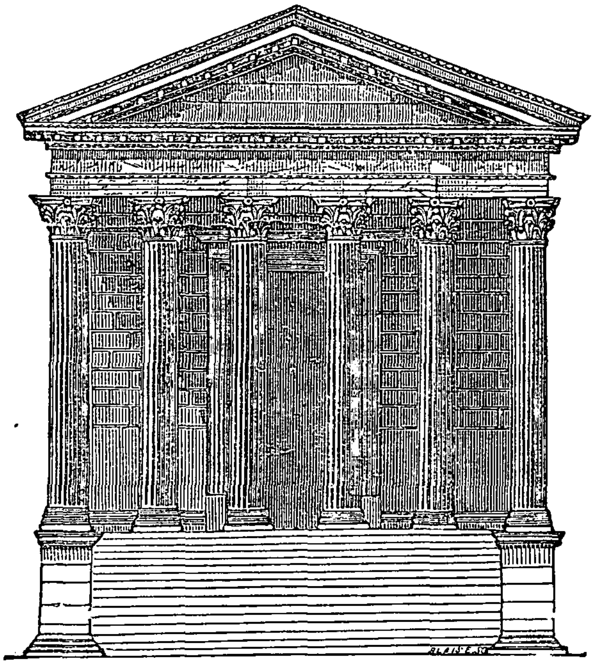

On fait encore un fréquent usage de frontons au-dessus des portes, des fenêtre et des niches. Cet usage est condamné par *plusieurs architectes, qui suivent en cela l'opinion de* Vitruve. Cependant on peut observer en sa faveur, qu'un f. est assez naturel au-dessus d'une porte, lorsqu'on a orné ces parties de corniches très saillantes, parce qu'alors le f. représente le toit de ces ouvertures. Mais, en ceci comme en toutes choses, il faut éviter l'abus. Ainsi, lorsque les fenêtres sont à peu de distance l'une de l'autre, ce grand nombre de frontons fait un mauvais effet, à cause des nombreux angles pointus qu'on voit de tous côtés. Cet effet des frontons devient encore plus désagréable quand les étages sont séparés par des corniches; car alors les sommets des frontons sont trop près de ces corniches : ce qui forme encore de nouveaux angles par le point de contact des sommets des frontons avec la corniche de séparation. Quant à l'emploi des frontons dans la décoration intérieure des appartements, rien ne saurait le justifier.

Dans le principe, le f. servait spécialement à orner les temples; on le regardait même comme indispensable pour donner un extérieur solennel à ces monuments. Les autres édifices publics en avaient très-rarement. De plus, il était interdit aux habitations particulières, et la première exception à cet égard fut faite en faveur de J. César. Cette permission était considérée comme un honneur divin. A partir de cette époque, les palais des empereurs et *bientôt les maisons des plus riches citoyens* adoptèrent le même genre de décoration.

Dans l'Architecture navale, on donne quelquefois le nom de *Fronton*, mais plus ordinairement celui de *Tableau*, à la partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, qui se trouve au-dessus de la galerie.

FROTTAGE. s. m. Le travail de celui qui frotte.

FROTTEMENT. s. m. Action de frotter; Action de deux choses qui se frottent.

Enc. — Quand un corps glisse sur une surface plane, on reconnaît qu'il se développe par le contact une certaine force dirigée en sens contraire du mouvement : en Mécanique, cette résistance au mouvement est ce qu'on appelle *Frottement*. — Si les surfaces des corps étaient parfaitement unies et polies, elles glisseraient l'une sur l'autre sans opposer au mouvement aucun obstacle, et tous les rapports entre la puissance et la résistance déterminés par la théorie à l'égard des diverses machines seraient applicables sans modifications; mais lorsqu'on passe à l'application, on voit que les résultats théoriques sont plus ou moins entachés d'inexactitude, selon que les machines s'éloignent plus ou moins de la perfection idéale. C'est que l'état de poli parfait n'existe jamais : les surfaces de tous les corps, malgré le soin extrême qu'on peut mettre à les polir, conservent des aspérités plus ou moins grandes qui les empêchent de glisser l'une sur l'autre sans f. *Dans beaucoup* de cas même, la résistance ainsi créée forme une notable partie de la résistance totale à vaincre. Par conséquent, pour apprécier exactement la valeur des puissances appliquées aux machines, il est nécessaire d'évaluer la force de f. et d'ajouter cette nouvelle résistance, qu'on appelle *passive*, à celle qui est donnée par la théorie mécanique. La détermination des lois et des con*ditions du f.* a occupé l'attention de beaucoup de physiciens et de mathématiciens : tels sont Amontons, Euler, Desaguliers, Vince, Rennie et surtout Coulomb, dont les travaux ont servi de guide en ces matières jusqu'à ces derniers temps, où le savant général Morin a repris en grand les mêmes expériences, et les a portées à un degré supérieur de précision.

Pour déterminer expérimentalement les lois fondamentales du f., on peut employer deux méthodes. La première est celle qu'a adoptée Coulomb. Son appareil (Fig. 1) consistait en un banc horizontal B parfaitement dressé, sur lequel il plaçait une caisse A qu'il pouvait charger de poids différents. Une corde attachée à la paroi de la caisse et tendue parallèlement à la table, venait passer sur la poulie de renvoi C, et supportait à son autre extrémité un plateau disposé pour recevoir des poids. S'il n'y avait pas de f. entre les surfaces, le moindre poids mis dans le plateau devrait faire glisser la caisse d'un mouvement continuellement accéléré; mais le f. empêche qu'il n'en soit ainsi. Il faut que la charge du plateau atteigne un certain poids pour que la caisse commence à se mouvoir. *Les poids mis dans le plateau, augmentés du poids* du plateau lui-même, représentent la force qu'il faut employer pour vaincre le f.; ils mesurent donc l'intensité de celui-ci. Or, on observe qu'en chargeant la caisse de poids, de manière que la pression devienne double ou triple, la charge du plateau nécessaire pour ébranler la caisse devient aussi double ou triple : ce qui démontre péremptoirement que le f. est doublé ou triplé, c.-à-d. proportionnel à la pression.

La seconde méthode consiste (Fig. 2) à placer une caisse P, que l'on charge de poids à volonté, sur un plan AB qui peut prendre divers degrés d'inclinaison par rapport au plan horizontal BC, puis à incliner le plan AB jusqu'à ce que la caisse commence à glisser. Lorsque le mouvement commence, c'est que la pesanteur commence aussi à surpasser la résistance occasionnée par le f. Or, l'action de la pesanteur est donnée par le poids du corps et l'inclinaison du plan; nous avons donc ainsi le moyen de comparer le f. avec une force connue. En effet, tirons AE perpendiculaire à la ligne horizontale CB. Comme le poids, la pression et le frottement se font équilibre, si nous supposons que AB représente le poids P, la force qui tend à le faire glisser le long du plan, et qui est égale au frottement, sera représentée par AE, et la pression perpendiculaire au plan par BE. Par conséquent, en exprimant le poids du corps par P, la pression par p, le

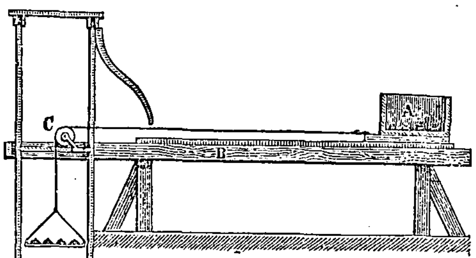

Fig. 1.

frottement par F, et par i l'angle ABC qui mesure l'inclinaison du plan, nous avons $p = P \cos i$, $F = p \sin i$, et, en divisant ces deux expressions l'une par l'autre, $F = p$ tang. i. L'angle i est ce *qu'on appelle l'angle limite de la résistance*, et l'expression tang i, ou le rapport du frottement à la pression, est ce qu'on nomme le *coefficient du frottement*. On désigne assez ordinairement ce coefficient par la lettre f; on a donc comme relation fondamentale, tang $i = f$.

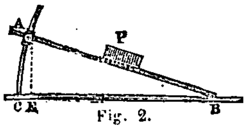

Fig. 2.

Ainsi qu'on le voit, il résulte des deux expériences qui précèdent : 1° que *le frottem., pendant le mouvement, est proportionnel à la pression qui s'exerce entre les deux corps qui frottent l'un sur l'autre*. Mais, en outre, Coulomb a établi expérimentalement : 2° que *le f., au départ, est également proportionnel à la pression*; 3° que *le f., pendant le mouvement, est indépendant, soit de l'étendue des surfaces en contact, soit de la vitesse du mouvement*; 4° que *le f., au départ, est aussi indépendant des surfaces en contact*. — Le principe que le f. est indépendant de l'étendue des surfaces en contact peut, au premier abord, sembler paradoxal; cependant c'est une conséquence de la proportionnalité entre le f. et la pression. En effet, supposons que deux corps de même poids s'appuient sur un même plan horizontal par des surfaces de même nature, mais telles que l'une, par exemple, soit double de l'autre. Si l'on fait glisser les deux corps sur le plan, la pression du premier sera répartie sur une surface deux fois plus grande, et, par *conséquent, la pression exercée sur l'unité de surface sera deux* fois plus petite. Le f. du premier corps sera donc deux fois plus petit sur l'unité de surface que le f. du second, et comme le premier a une surface double, il en résulte que le f. est le même dans les deux cas. — Avec l'appareil de Coulomb, aussitôt que le départ a lieu, si l'on observe les espaces parcourus par la caisse dans des temps égaux, on reconnaît que le mouvement est uniformément accéléré. La force qui le produit est donc constante. Mais cette force est évidemment la différence entre les poids moteurs et l'intensité du f. Or, comme la puissance de ceux-ci est constante, il s'ensuit nécessairement que le f. l'est aussi : par conséquent, le f. pendant le mouvement est, ainsi que nous l'avons dit, indépendant de la vitesse de celui-ci.

Le f. au départ est sensiblement le même que le f. pendant le mouvement, quand les corps qui glissent l'un sur l'autre sont très-durs, comme les pierres et différents métaux; mais il est beaucoup plus considérable quand les corps sont très-compressibles, comme le bois. Lorsqu'on place l'un sur l'autre deux corps très-compressibles, ou bien un corps dur et un corps compressible, le f. au départ dépend de la durée du contact antérieur à l'expérience. Pour le glissement du bois sur du bois, le f. devient maximum au bout de 2 ou 3 minutes; lorsqu'au contraire on fait glisser des métaux sur du bois, ou du bois sur des métaux, ce n'est qu'après 24 et même 48 heures que le f. atteint sa plus grande intensité. En outre, à égalité de pression, le f. varie avec la nature des surfaces en contact. Ainsi, le f. de métaux sur métaux est plus faible que le f. de bois sur bois, et ce dernier est lui-même inférieur au f. de bois sur métaux. Dans tous les cas, plus les corps sont polis, plus l'intensité du f. diminue. *C'est pour cela que l'on est dans l'usage d'enduire de quelque* substance grasse les surfaces des pièces qui, dans les machines, doivent frotter les unes contre les autres. Ces substances diminuent le f., vraisemblablement en remplissant les cavités produites par les aspérités naturelles des surfaces; cependant elles l'augmenteraient si elles étaient trop consistantes. Ces enduits sont indispensables lorsque les surfaces supportent de grandes pressions ou lorsqu'elles sont animées d'une grande vitesse.

Dans l'appareil dont Coulomb s'était servi pour ses belles expériences, la course du plateau était assez petite; il était donc très-difficile de mesurer les espaces parcourus avec une exactitude suffisante. En 1831, Morin a repris ces recherches avec une précision et une rigueur inconnues jusqu'à lui. Son appareil est analogue à celui de Coulomb; mais il est d'une course plus considérable. En outre, à l'axe de la poulie de renvoi est fixé un grand plateau circulaire recouvert d'une feuille de papier, sur la surface de laquelle s'appuie légèrement l'extrémité d'un pinceau qui est imbibé d'encre de Chine, et qui est animé d'un mouvement uniforme de rotation au moyen d'un mécanisme d'horlogerie. Quand le plateau couvert de papier reste immobile, le pinceau y trace une circonférence; mais aussitôt que la caisse se met en mouvement et que le disque tourne, *le pinceau décrit sur celui-ci une courbe qui dépend à la fois* de son propre mouvement et de celui du disque. Or, c'est de la forme que prend la courbe décrite par le pinceau, que l'on déduit les espaces parcourus par la caisse à chaque instant de l'expérience.

Outre l'espèce de f. que nous venons d'étudier, et qu'on appelle *F. de glissement*, on en distingue encore une seconde qu'on nomme *F. de roulement*. Celui-ci se developpe quand un corps arrondi roule sur un autre sans glisser, comme, par ex., une bille sur le tapis d'un billard. Coulomb a reconnu, par des expériences spéciales, que l'intensité du f. d'un rouleau en mouvement sur un plan est sensiblement proportionnelle à la pression exercée par le rouleau sur le plan, et en raison inverse du diamètre du rouleau. Le f. de roulement est d'ailleurs notablement plus faible que celui de glissement; par conséquent, dans beaucoup de cas, on substitue le f. de roulement au f. de glissement. Ainsi, dans la machine d'Atwood, l'axe de la poulie principale repose sur les jantes croisées d'autres poulies, qui, étant mobiles elles-mêmes, donnent lieu à un f. de roulement qui remplace un f. de la première espèce. On opère une substitution du même genre quand, pour mouvoir un bloc d'un poids considérable, au lieu de le faire glisser sur le sol, on le place sur des rouleaux dont le mouvement détermine celui du bloc. Les roues de voiture sont aussi une application du f. de roulement, et il est évident, d'après ce qui précède, qu'il y a avantage, pour diminuer le f., à leur donner un grand diamètre.

Si le f. est cause en général d'une perte de force dans les machines, il est, sous d'autres rapports, indispensable à l'exercice de nos facultés physiques. En effet, sans le f., la marche serait impossible. *C'est une vérité dont il est aisé de se convaincre par* la difficulté que l'on éprouve à marcher sur un plan très-poli. Comment sans le f. pourrions-nous saisir les corps avec nos doigts et les soulever? Comment pourrions-nous maintenir en repos les objets placés sur des surfaces qui ne seraient pas parfaitement horizontales? Comment les roues des locomotives avanceraient-elles sur les chemins de fer? etc. — V. RÉSISTANCE.

FROTTER. v. a. Presser; se dit De tout corps qui presse contre un autre, pendant qu'il est lui-même, ou que les deux corps sont en mouvement. *F. doucement*, *légèrement, fortement. F. avec la main, avec un morceau d'étoffe. F. la tête de quelqu'un. F. la jambe d'un cheval. F. un métal avec de l'émeri, pour le polir. F. deux pierres l'une contre l'autre. Se f. les yeux.* || Oindre, enduire en frottant. *On lui frotta le bras avec du baume. F. des meubles, un parquet avec de la cire.* On dit, par méton., *F. un appartement*, et absol., *Frotter*, Frotter un parquet, un plancher. *Ce domestique sait f.* || Fig. et famil., Battre, maltraiter. *On l'a frotté d'importance. Les ennemis ont été bien frottés dans cette rencontre.* On dit dans un sens anal., *F. les oreilles à quelqu'un.* = SE FROTTER. v. pron. *Se f. avec la main. Se f. contre quelque chose. Se f. l'un l'autre. — Les athlètes se frottaient d'huile avant de lutter.* || Figur. et famil., *Se f. à quelqu'un*, Avoir commerce avec quelqu'un. *Il est bon de se f. aux savants, on en apprend toujours quelque chose.* — Signifie aussi, S'attaquer à quelqu'un. *Ne vous frottez pas à cet homme-là, il est plus fort, plus adroit que vous. C'est un homme auquel il est dangereux de se f.* On dit de même, *Ne vous y frottez pas, je ne vous conseille pas de vous y f., etc.*, Quand on veut dissuader quelqu'un de faire une chose, dont on pense qu'il se repentirait. — Figur. et prov., *Qui s'y frotte, s'y pique*, se dit D'un homme qui ne se laisse pas attaquer impunément. = FROTTER. v. n. Se dit D'une chose qui glisse sur une autre ou contre une autre, en exerçant une certaine pression. *La roue frotte contre l'essieu.* = FROTTÉ, ÉE. part.

FROTTEUR. s. m. Celui qui frotte les planchers, les parquets. *Il est f. de son état.*

FROTTOIR. s. m. Linge dont on se sert pour se frotter la tête et le corps. || Le linge dont les barbiers se servent pour essuyer leur rasoir en faisant la barbe. || * T. Phys. Coussins ou disques entre lesquels on fait tourner à frottement les plateaux d'une machine électrique.

FROUER. v. n. T. Chasse. Faire une espèce de sifflement à la pipée, pour attirer les oiseaux.

FRUCTIDOR. s. m. (latin. *fructus*, fruit ; et grec. δῶρον, don). Le douzième mois du calendrier républicain. Voy. CALENDRIER.

* **FRUCTIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *fructus; ferre*, porter). T. Bot. Qui porte un fruit ou des fruits. *Rameau f.*

FRUCTIFICATION. s. f. T. Botan. Se dit De la formation, du développement du fruit, et De l'ensemble des organes de la reproduction. *Les parties, les organes de la f. La f. des algues est peu apparente.*

FRUCTIFIER. v. n. (lat. *fructus; fieri*, être fait). Au prop., se dit D'un végétal qui produit des fruits. *Cet arbre ne fructifie qu'à telle époque.* || Par ext., Rapporter des fruits, des récoltes. *Quand les terres sont bien fumées, elles en fructifient davantage.* || Fig., Produire un effet, un résultat avantageux. *Dieu a béni leur travail, et l'a fait f. Vos conseils, vos exemples ont bien fructifié. Faire f. la parole de Dieu.* = Conj. V. PRIER.

FRUCTUEUSEMENT. adv. Avec fruit, utilement, avec succès. *Les missionnaires ont travaillé f. dans la Chine.*

FRUCTUEUX, EUSE. adj. Qui produit du fruit, *Rameaux f.* N'est usité qu'en poésie. || Figur., Utile, profitable, lucratif. *Emploi f. Entreprise fructueuse.*

FRUGAL, ALE. adj. (lat. *frugalis*). Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes. *Il est extrêmement f.*—On dit aussi, *Mener une vie frugale. Des mœurs frugales.* Ce mot n'a point de pluriel au masculin. || *Repas f., Table frugale*, Repas où l'on ne sert que des mets simples et communs, et que ce qu'il en faut pour se nourrir. = Syn. Voy. SOBRE.

FRUGALEMENT. adv. Avec frugalité. *Vivre f.*

FRUGALITÉ. s. f. (lat. *frugalitas*). Simplicité dans la manière de se nourrir, et, par ext., Simplicité de mœurs et de vie. *Vivre avec f. Aimer la f. La f. rend le corps plus sain et plus robuste. Les repas étaient d'une extrême frugalité.*

FRUGIVORE. adj. 2 g. (lat. *fruges*, fruits; *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de substances végétales, et particul. de fruits. *Les animaux frugivores. Cet oiseau est exclusivement f.* || * Subst., au masc., *Les frugivores*, Les oiseaux frugivores.

FRUIT. s. m. (lat. *fructus*). L'ensemble des organes végétaux qui succèdent à la fleur, et qui servent à la propagation de l'espèce. *F. sec. F. charnu. F. simple. F. composé.* — Dans le langage ordinaire, se dit particul. Des fruits qui servent d'aliment. *Ces fruits sont encore verts. Des fruits mûrs. Du f. nouveau. F. précoce, hâtif, tardif. Fruits à noyaux, à pepins. Les fruits rouges. F. gâté, pourri. Les fruits de la saison, de l'arrière-saison. Manger du f. Aimer le f. Il ne vit presque que de fruits. Conserver des fruits. Fruits secs. Fruits confits. Fruits à l'eau-de-vie.* — *Fruits d'été, d'automne, d'hiver*, Qui se mangent en été, en automne, en hiver. || Le dessert, tout ce qu'on sert au dernier service de table, après les viandes et les entremets ; dans ce sens il n'a point de pluriel. *Servir le f. On était au f.* — *F. monté*, Fruit décoré avec des cristaux, des figures de sucre ou de porcelaine, posées sur un ou plusieurs plateaux. || Par ext., on appelle *Fruits de la terre*, Toutes les productions du sol qui servent à la nourriture des hommes et des animaux ; et en T. Jurisp., *Fruits pendants par les racines* ou *par racines*, Les blés, les raisins, et généralement tous les fruits, lorsqu'ils sont encore sur pied. || Par anal., se dit quelquefois De l'enfant qu'une femme porte dans son sein, ou qu'elle vient de mettre au monde. *Élisabeth dit à la Vierge : Le f. de vos entrailles est béni. Dès qu'une femme s'est délivrée de son f.* Dans ce sens, *Fruit* n'est usité qu'au sing.—Dans le style élevé, on dit, mais presque exclusivement en parlant De la progéniture de l'homme. *Cet enfant est le seul f. de leur union. Les fruits de leur hymen.* = En T. Jurisp. Se dit Des produits ou des revenus d'un immeuble quelconque, d'un emploi, d'un bénéfice, etc. *Percevoir les fruits. Rendre compte des fruits. Restitution de fruits. Le possesseur de bonne foi fait les fruits siens. Résigner un bénéfice avec rétention de fruits.* On dit, dans un sens anal., *Les fruits d'un travail, d'une industrie, etc.*—*Fruits naturels*, Les productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme le foin, le bois, le croît des animaux. *Fruits industriels*, Les productions qu'on obtient par la culture, comme le blé, le vin, etc. *Fruits civils*, Le loyer des maisons, le prix des baux à ferme, les intérêts des sommes exigibles, etc. || * Dans le langage ordinaire, en parlant De travaux industriels, *Fruit* se dit quelquefois dans le sens général de Produit. *Sa fortune est le f. de son industrie. Il jouit à cette heure des fruits de son travail et de son économie. Cet ouvrage est le f. de son travail.* = Figur., Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose. *Travailler avec f. Il n'a retiré aucun f. de cette affaire. Il a perdu en un instant tout le f. de ses veilles. Il a tiré un grand f. de ses études. Beaucoup de travail et peu de f.* || Fig., se dit encore De l'effet, du résultat d'une cause, soit bonne, soit mauvaise. *C'est un f. de votre piété. Ses infirmités sont le f. de la guerre. La tranquillité d'esprit est un f. de la bonne conscience. La honte et le repentir sont les fruits ordinaires des mauvaises actions. Ces provocations à la révolte ne tardèrent pas à porter leur f.* — *Faire du f.*, Produire des effets avantageux par les exhortations, par de bons exemples. *Ce missionnaire a fait un grand f. dans cette ville.* Vieux et inusité.

Enc. — I. *Définition.* — Une fois la fécondation opérée, les enveloppes florales se fanent et tombent, les étamines, le stigmate et le style se détachent de l'ovaire, qui persiste seul. Alors toute la vie de la fleur se concentre en lui, et l'ovule, dernier but de l'organisme végétal, se développe sous sa protection. L'ovaire devient le *Péricarpe*, l'ovule la *Graine*, et l'on donne le nom de *Fruit* à leur réunion. — Les parties essentielles du f. sont donc les graines et le péricarpe. Elles se développent en général simultanément ; cependant leur solidarité n'est pas absolue, car fréquemment la graine avorte, tandis que le péricarpe se développe, comme on l'observe souvent dans le Bananier, le Raisin de Corinthe, l'Épine-vinette, etc., tandis que d'autres fois c'est le péricarpe qui s'atrophie et la graine qui se développe. — En outre, dans une foule de plantes, indépendamment de l'ovaire et de son contenu, le f. comprend diverses parties accessoires qui se rattachent à cet organe par quelque rapport de position, ou par leur développement simultané. C'est surtout le cas du calice, qui tantôt est adhérent à l'ovaire et fait alors nécessairement partie du f., et tantôt, quoique non adhérent, persiste en restant membraneux ou en devenant charnu, comme dans l'Alkékenge, la Belle-de-nuit, le Rosier, le Mûrier, l'Ananas, etc. Dans quelques plantes, le f. est surmonté par le pistil persistant (ex., les Pulsatilles, les Clématites, la Benoîte) ou par le stigmate sessile (ex., le Pavot). Chez d'autres, c'est le réceptacle qui prend un développement particulier, ainsi qu'on l'observe dans le Fraisier, le Calycanthus, le Figuier, etc. Enfin, d'autres fois, ce sont des bractées de consistance variable, écailleuses, membraneuses, coriaces ou charnues, qui doivent être prises en considération : tels sont les fruits des végétaux qui appartiennent à la famille des Corylacées, etc.

On trouve dans les fruits la plus grande variété de formes, de consistance et de grandeur, et souvent ils paraissent peu en rapport avec les plantes qui les produisent. Tandis que le Potiron, plante grêle et rampante, porte le f. le plus volumineux, les Amarantes et les Chenopodium produisent un f. gros comme une tête d'épingle. Le Mimosa scandens porte des gousses gigantesques, et l'Orme une petite samare. Parmi les plus grands végétaux, nous voyons le Chêne porter de petits glands et le Lodoïcea des Maldives un f. plus gros que la tête. Les fruits sont globuleux, ovales, cylindriques, anguleux, prismatiques, lenticulaires, vésiculeux, moniliformes, en spirale, etc. Leur surface présente un nombre infini de modifications; ils sont ornés de crêtes, d'aigrettes, de becs, de couronnes, d'ailes, etc.; et, sous le rapport de la couleur, de l'odeur et de la saveur, ils présentent encore la plus extrême variété.

II. *Du Péricarpe.* — Le *péricarpe* est cette partie du f. mûr qui est constituée par les parois mêmes de l'ovaire, et qui contient *dans son intérieur une ou plusieurs graines* : c'est lui qui détermine la forme du f. Il existe constamment : quelquefois cependant il est tellement mince ou tellement uni avec la graine, comme dans les Graminées, qu'on le distingue avec peine ; mais, dans ce cas même, il existe le plus souvent à sa partie la plus élevée quelque trace du style ou du stigmate qui indique sa présence. — Suivant A. Richard, le péricarpe est toujours formé de trois parties, qui sont, de dehors en dedans, l'*épicarpe*, le *mésocarpe* et l'*endocarpe*. La plus extérieure, ou *Épicarpe*, est une membrane mince, qui représente l'épiderme de la face inférieure de la feuille carpellaire. Mais, lorsque l'ovaire est infère, *c.-à-d. toutes les fois qu'il est soudé avec le tube du calice*, c'est celui-ci qui forme l'épicarpe. L'*Endocarpe*, ou membrane pariétale interne du f., représente l'épiderme de la face supérieure de la feuille carpellaire. En conséquence, il est généralement fort mince, et il tapisse la cavité où sont contenues les graines. Le *Mésocarpe* représente le parenchyme de la feuille carpellaire et les vaisseaux qui parcourent ce parenchyme. Dans les fruits où le péricarpe est mince, le mésocarpe se trouve réduit à une très-petite épaisseur, tandis qu'il est extrêmement développé dans les fruits charnus, tels que les Pêches, les Pommes, les Melons, etc. Le mésocarpe mérite alors très-bien le nom de *Sarcocarpe que lui donnent quelques auteurs.* Le plus souvent, ainsi que nous venons de le dire, l'endocarpe reste à l'état d'une fine membrane qui tapisse la surface de la loge ; mais, dans quelques fruits, il s'encroûte d'une matière ligneuse et devient solide. Dans ce cas, la partie voisine du mésocarpe éprouve en général une modification analogue, de manière que la paroi interne de la loge forme une enveloppe épaisse et dure qui reçoit le nom de *Noyau* (*putamen*). Quelques exemples rendront plus facile l'intelligence de ce qui précède. « Dans une Cerise, un Abricot, une Pêche, dit Ad. de Jussieu, la peau est l'épicarpe; la partie qu'on mange, le mésocarpe ou sarcocarpe ; le noyau l'endocarpe, et, *en ouvrant celui-ci*, *on trouve à l'intérieur une* amande qui est la graine (Fig. 46). Dans le fruit de l'Amandier, en dehors de l'amande, on trouve l'endocarpe, sous la forme d'une coque mince et cassante que revêt un mésocarpe à chair coriace, vert et mince. Dans celui du Noyer, la noix est la graine entourée de son endocarpe (Fig. 47) ; l'enveloppe verdâtre et fibreuse, dont on s'est débarrassé en l'écalant et qu'on connaît sous le nom de *Brou*, est le mésocarpe avec son épiderme. C'est donc la graine de ces deux derniers fruits qu'on mange, en rejetant les péricarpes ; tandis que, dans les premiers, on mange une partie du péricarpe, en rejetant l'endocarpe et la graine. Les fruits que nous venons de citer résultent tous d'un carpelle simple. La Poire, la Pomme (Fig. 49), résultent au contraire d'un ovaire composé et adhérent ; leur peau ou épicarpe est donc l'épiderme du calice confondu avec l'ovaire ; leur chair est le mésocarpe, et leur centre est occupé par cinq petites cavités renfermant les pepins ou graines, et tapissées d'une couche écailleuse, qui est l'endocarpe. Celui-ci, dans la Nèfle, prend un développement beaucoup plus grand, celui d'un noyau : on y trouve donc cinq noyaux correspondant avec cinq loges. Dans d'autres fruits, la démarcation est loin d'être aussi nette : dans le Melon, par ex., le mésocarpe varie de l'extérieur, où il conserve une couleur verte et une saveur acerbe, à l'intérieur, où il prend une autre couleur, avec la saveur sucrée, tandis que les traces de l'épicarpe et de l'endocarpe sont à peine visibles. La peau de l'Orange est la réunion de son épicarpe et de son endocarpe; la mince membrane qui tapisse les quartiers est l'endocarpe (Fig. 51), *et ses quartiers eux-mêmes forment* autant de loges remplies d'un tissu additionnel, qui est la partie qu'on mange en rejetant le véritable péricarpe. »

On distingue dans le péricarpe, de même que dans l'ovaire, une *base*, c.-à-d. le point par lequel il est fixé au réceptacle et au pédoncule ; un *sommet*, qui est indiqué par la place qu'occupait le style ou le stigmate ; et un *axe*, qui le plus souvent est fictif et représenté par une ligne tirée de la base au sommet du péricarpe en passant par son centre, mais qui parfois existe réellement et forme une sorte de petite colonne, appelée *Columelle*, sur laquelle s'appuient les différentes pièces du f. Dans *certaines espèces, comme les Euphorbes et les Ombellifères* (Fig. 8, 15 et 16), cette columelle persiste au centre du péricarpe, quand les différentes parties de celui-ci se détachent.

III. *Loges, Cloisons et Déhiscence.* — Le péricarpe, ainsi que nous l'avons vu, étant essentiellement constitué par l'ovaire, lequel a parcouru une nouvelle phase de développement, on doit retrouver dans le f. la structure qu'on a observée dans l'ovaire : telle est, en effet, la règle générale. La cavité intérieure du péricarpe qui renferme les graines peut être, comme celle de l'ovaire qui contient les ovules, simple ou bien divisée en un certain nombre de cavités ou loges. De là les noms d'*Uniloculaire*, de *Biloculaire*, de *Triloculaire*, de *Quadriloculaire*, de *Quinquéloculaire*, de *Multiloculaire*, etc., qu'on donne aux fruits de même qu'aux ovaires. De même encore qu'on distingue les ovaires selon le nombre des ovules qu'ils contiennent, on distingue les fruits d'après celui de leurs graines. On les appelle *Oligospermes*, quand ils ne renferment qu'un nombre peu considérable de graines, nombre qui le plus souvent est exactement défini : en conséquence ils sont dits, *Monospermes*, *Dispermes*, *Trispermes*, *Tétraspermes*, *Pentaspermes*, etc., suivant qu'ils contiennent 1, 2, 3, 4, 5 graines, etc. On nomme au contraire

Polyspermes ceux qui renferment un nombre considérable de graines qu'on ne veut pas déterminer.

Malgré la généralité de la loi d'après laquelle la structure du f. reproduit celle de l'ovaire, cette loi souffre de nombreuses exceptions. En effet, à mesure que le pistil se développe et mûrit, il s'y produit souvent des changements considérables qui résultent, soit de l'avortement, soit du non-développement, soit de la soudure des parties. Tantôt un ovaire qui est partagé en plusieurs loges produit, par l'oblitération d'une partie de ses loges, un f. uniloculaire : tel est le cas du Noisetier, du Cocotier, etc. Tantôt un pistil composé d'une ou deux loges se change en un f. qui en renferme plusieurs : cette multiplication résulte, soit de la division ou du dédoublement des lames placentaires, comme dans le *Petrea zanguebarica* (Fig. 1), soit de l'expansion de quelque portion de l'endocarpe à l'intérieur de la cavité de cette membrane. Ce dernier cas se présente fréquemment, et il a ordinairement pour effet de partager la cavité primitivement simple de l'ovaire en autant de loges séparées par des cloisons horizontales. Le f. du *Cneorum*, vulgair. *Camélée* (Fig. 2), et celui du **Tribulus**, vulgair. *Croix de Malte*, en sont des exemples remarquables. Ces prolongements, qui s'observent dans le f. seulement et non dans l'ovaire, sont désignés sous le nom de *fausses cloisons*. Les *cloisons vraies* des fruits sont ordinairement formées par l'accolement et la soudure des bords rentrants de deux feuilles carpellaires ; elles se reconnaissent en outre à ce qu'elles alternent constamment avec les stigmates ou leurs divisions, dont chacun correspond en général à la partie moyenne de chaque carpelle. Dans beaucoup de plantes, les *fausses cloisons* sont produites par les lames placentaires : c'est ainsi, par ex., que nous trouvons dans le *Datura*, vulgairement la *Stramoine* (Fig. 4), une cloison vraie *aa*, formée par les côtés des feuilles carpellaires, et une fausse cloison *bb*, qui résulte de la confluence des placentas et d'un prolongement de la suture dorsale. D'autres fois, les fausses cloisons sont formées par l'endocarpe qui se sépare du mésocarpe : tel est le cas de la *Nigelle* (Fig. 5) où l'on trouve dans le f. mûr dix loges dérivées de 5 follicules uniloculaires. Les 5 cloisons anormales sont produites par l'endocarpe qui s'est séparé du mésocarpe, et les 5 fausses loges qui en résultent sont de simples *lacunes* ou cavités aériennes.

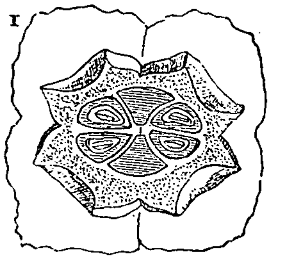
I

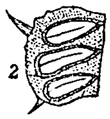
2

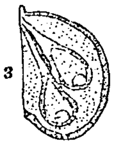
3

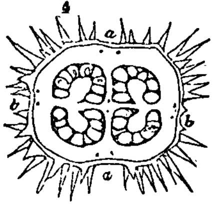
4

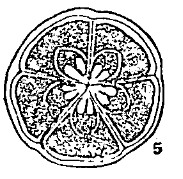
5

Lorsque le f. a atteint sa maturité parfaite, il faut qu'il livre passage aux graines qu'il renferme. On désigne sous le nom de *Déhiscence* l'action par laquelle un f. s'ouvre naturellement : la plupart des fruits sont donc *Déhiscents*. Cependant il existe, particulièrement dans les fruits monospermes ou charnus, comme ceux des Graminées, des Composées, des Drupacées, des Pomacées, etc., des péricarpes qui ne s'ouvrent pas, et que, pour cela, on appelle *Indéhiscents*. Les péricarpes qui s'ouvrent naturellement à l'époque de la maturité sont partagés par Richard en quatre groupes : 1° ceux qui se rompent en pièces irrégulières, dont le nombre et la forme sont très-variables; on les appelle péricarpes *ruptiles* : (ex., le Talauma); 2° ceux qui ne s'ouvrent que par des trous pratiqués, en général, à leur sommet, comme dans les Mufliers, le Pavot, etc.; c'est la déhiscence *poricide* (Fig. 6. *Pavot somnifère* dont on a enlevé le stigmate sessile formant couverture); 3° ceux qui se partagent en un nombre déterminé de pièces régulières et distinctes, appelées *Valves*, et qui constituent les *péricarpes* vraiment *déhiscents;* 4° ceux qui s'ouvrent à leur sommet par des dents d'abord rapprochées, mais s'écartant ensuite pour livrer passage aux graines : ce mode de déhiscence, qu'on appelle *denticide*, et qui s'observe dans beaucoup de Caryophyllées (Fig. 7), ne diffère pas essentiellement du précédent. Il est seulement incomplet ; ce sont des valves qui ne se séparent que par leur sommet.

Tous les fruits qui sont constitués par une simple feuille carpellaire présentent toujours une suture au moins qui correspond à la soudure de leurs bords ou aux placentas, et fréquemment une seconde suture qui correspond à la nervure médiane de la feuille : celle-ci est appelée suture *dorsale*, et celle-là suture *ventrale*. Mais lorsque le f. est pluriloculaire à placentation axile, c.-à-d. lorsqu'il se compose de plusieurs carpelles soudés entre eux par leurs parties latérales, il existe nécessairement, au point de contact, une autre suture, qu'on nomme suture *marginale* ou *pariétale*. Dans ce cas, la suture ventrale se trouve cachée, car elle est alors appliquée contre l'axe et unie avec lui. Dans les fruits formés de plusieurs feuilles carpellaires, mais à placentation pariétale ou centrale, c.-à-d. dans les fruits dépourvus de cloisons ou à cloisons incomplètes, il ne saurait y avoir de suture ventrale, attendu que chacun des carpelles qui compose le f. ne se soude pas avec lui-même, mais seulement au carpelle voisin : ici il n'y a plus que des sutures marginales et dorsales. — D'après cela, il est facile de comprendre les différents modes de *déhiscence valvaire*, car elle se fait toujours par les sutures. En conséquence, on distingue trois sortes de déhiscence vraie : la *septicide*, la *loculicide*, et la *septifrage*. 1° La déhiscence *septicide* est celle dans laquelle les carpelles soudés se séparent entièrement les uns des autres par le décollement de leurs cloisons, c.-à-d. par le dédoublement des sutures marginales : on l'observe très-aisément sur le *Ricin commun* (Fig. 8), dont les trois carpelles se séparent, comme autant de coques, à la fois les unes des autres et de leur axe commun. Dans ce cas, chaque valve représente un carpelle tout entier. Il importe néanmoins de remarquer que ce mode de déhiscence n'est pas complet à l'égard des graines, car il faut encore que chaque coque s'ouvre elle-même pour livrer issue à celles-ci. 2° La déhiscence *loculicide* est celle qui se fait par la suture dorsale, c.-à-d. par le milieu de chaque carpelle. En conséquence, la cloison reste adhérente au milieu de la face interne de chaque valve, laquelle se compose des deux moitiés soudées de deux carpelles contigus ; ex. : la Tulipe, la *Ketmie comestible* (Fig. 9), etc. Il faut encore rapporter à la déhiscence loculicide, la déhiscence des follicules qui se fait par la suture ventrale (Fig. 25), et la déhiscence des gousses qui a lieu à la fois selon la suture dorsale et la suture ventrale (Fig. 33). Dans le premier cas, la valve unique est constituée par le carpelle entier, et dans le second les deux valves représentent chacune une moitié longitudinale du carpelle. 3° La déhiscence *septifrage* est celle qui a lieu par les sutures marginales, les valves se détachant des cloisons qui restent intactes au centre du f. Ce mode de déhiscence assez rare, s'observe dans la *Stramoine* (Fig. 10), dans la Bruyère ordinaire, etc. — Un péricarpe est encore dit *Bivalve*, quand il se partage spontanément en deux valves égales et régulières, comme le f. de la plupart des Légumineuses, des Crucifères, etc. (Fig. 26, 27, 30, 33); *Trivalve*, lorsqu'il s'ouvre en trois valves, comme celui du Lis, de la *Pensée* (Fig. 11); *Quadrivalve*, *Quinquévalve*, et *Multivalve*, quand il s'ouvre en quatre, cinq ou un plus grand nombre de segments, comme dans la *Stramoine* (Fig. 10), la *Ketmie* (Fig. 9), et le *Sablier* (Fig. 45). — Enfin, il existe quelques plantes dans lesquelles la déhiscence s'opère non plus longitudinalement comme dans les précédentes, mais par une suture transversale, de telle sorte que les valves sont superposées (Fig. 41 à 43). Ces fruits à *déhiscence transversale* ont reçu le nom de *Pyxide*.

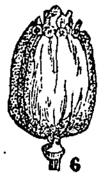
6

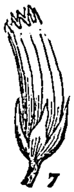
7

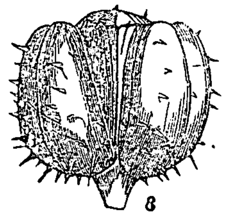
8

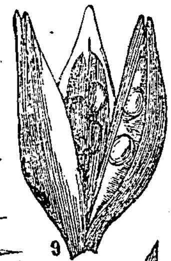
9

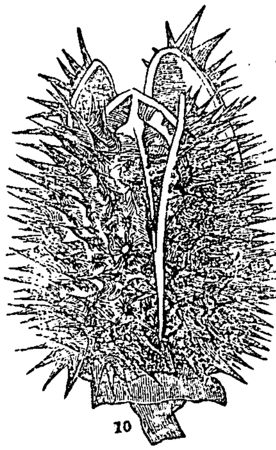
10

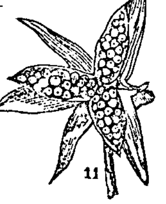
11

IV. *Classification des fruits.* — Pour se reconnaître au milieu de la multitude de formes et de caractères qui différencient entre eux l'infinie variété de fruits qu'on rencontre dans le règne végétal, on a tenté de les soumettre à un ordre méthodique défini ; mais la classification des fruits, essayée bien des fois par les botanistes les plus éminents, paraît une œuvre impossible, car toutes les méthodes de classement ont échoué devant la diversité des formes carpologiques. La plupart des termes qui ont été créés dans ce but par Gærtner, Devaux, Mirbel, etc., n'ont pas réussi à se faire adopter même dans le langage scientifique : il serait donc superflu de les énumérer et de les définir. Nous nous bornerons à donner la classification et la nomenclature de L. Cl. Richard, modifiées par son fils, le prof. Ach. Richard. Cette classification s'écarte assez peu des idées généralement reçues, et n'a pas encombré la science d'un grand nombre de mots nouveaux. En outre elle est communément suivie dans les ouvrages élémentaires écrits par les botanistes français.

Dans la méthode d'Ach. Richard, les fruits sont divisés en 4 classes : *Fruits secs*, *F. charnus*, *F. multiples*, *F. composés*.

A. *Fruits secs.* — Les fruits simples secs se subdivisent eux-mêmes en deux sections, suivant qu'ils sont *indéhiscents* ou *déhiscents*.

a. *Fruits secs et indéhiscents.* — Les fruits dont le péricarpe est sec et indéhiscent, sont généralement uniloculaires et monospermes. Les différentes espèces de ce groupe sont les suivantes : — 1° La *Cariopse* ou *Caryopse* a le péricarpe intimement soudé avec la face externe de la graine. Elle appartient à toute la famille des Graminées, comme le Blé, l'Avoine, le Riz, le Maïs (Fig. 12. Cariopse d'*Avoine* coupée verticalement pour montrer l'adhérence du péricarpe). Quoique les cultivateurs désignent ce f. sous le nom de *grain*, ce n'est point simplement une *graine;* le péricarpe proprement dit est ce qui constitue le son dans les Céréales. — 2° L'*Akène* ou *Achaine* se distingue de la Cariopse en ce que le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine. Les fruits des Composées, des Polygonées, etc., sont des Akènes (Fig. 13. Akène de *Seneçon*, coupé verticalement pour faire voir que le péricarpe n'est pas adhérent). Tantôt l'Akène est couronné par les dents ou les lobes du calice, c.-à-d. qu'il est formé par un ovaire infère ; tantôt il est nu et provient d'un ovaire supère. Assez souvent il est terminé par des soies ou des paillettes formant une aigrette de forme très-variée. Chez quelques plantes, il est *induvié*, c.-à-d. environné, soit par le calice, comme dans les Baselles, soit par la base du calice seulement, laquelle devient dure et résistante, comme dans la *Belle-de-nuit* (Fig. 14). — 3° Le *Polakène*, appelé *Crémocarpe* par Michel, est un f. à deux ou à plusieurs loges monospermes indéhiscentes séparables les unes des autres, et dont chacune offre les caractères propres à l'Akène. Le nombre de ces coques, que quelques auteurs appellent *Méricarpes*, a fait distinguer le *Diakène :* ex., les Ombellifères (Fig. 15. Diakène d'Ombellifère ; 16. Autre, après la séparation de la columelle en deux parties); le *Triakène :* ex., la Capucine ; le Tétrakène : ex., les Borraginées ; et le *Pentakène :* ex., les Simaroubées (Fig. 17. Pentakène du *Quassia amara*). — 4° La *Samare* est un f. uniloculaire, monosperme ou polysperme, remarquable par ses prolongements membraneux en forme de disque ou d'ailes (Fig. 18. Samare d'*Orme* ; 19. Sam. d'*Érable*). — 5° Le *Gland* est un f. uniloculaire et monosperme (souvent par suite d'avortement), provenant toujours d'un ovaire infère, et recouvert en tout ou en partie par un involucre appelé *Cupule*. La forme des glands est très-variable. Quant à la cupule, tantôt elle est écailleuse, comme dans le Chêne; tantôt elle est foliacée, comme dans le Noisetier ; d'autres fois, elle offre l'aspect d'un péricarpe et s'ouvre en plusieurs valves, comme dans le *Hêtre* (Fig. 20) et dans le Châtaignier. Le f. du *Sagoutier* (Fig. 21) est recouvert par de larges écailles imbriquées dirigées en bas. — 6° Le *Carcérule* est un f. pluriloculaire et polysperme, dont les loges ne se séparent pas les unes des autres ; ex. : le *Tilleul* (Fig. 22 ; 23, Le même f. coupé transversalement). Le f. du *Grenadier* (Fig. 24. Coupe verticale) a reçu de quelques auteurs le nom de *Balauste;* mais il ne diffère pas essentiellement du Carcérule.

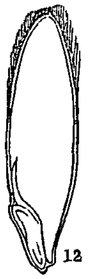
12

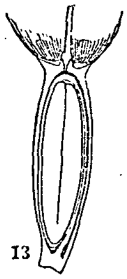
13

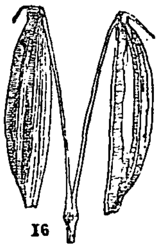
16

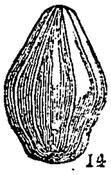
14

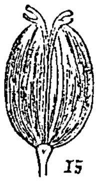
15

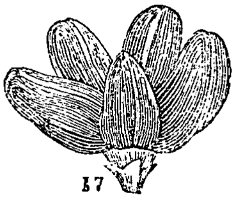
17

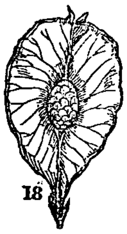
18

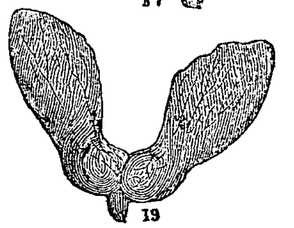
19

b. *Fruits secs et déhiscents.* — On les désigne d'une façon générique sous le nom de *fruits capsulaires*. Ils sont ordinairement polyspermes. — 7° Le *Follicule* est un f. uniloculaire, polysperme, qui s'ouvre par une seule suture longitudinale et intérieure en une seule valve, et représente ainsi la feuille carpellaire étalée. Les graines sont attachées à un placenta sutural : ex., l'Aconit (Fig. 25).— 8° La *Silique* est un f. sec, allongé, bivalve, dont les graines sont attachées à deux placentas suturaux opposés aux lobes du stigmate. Cette espèce de f. appartient à toutes les Crucifères (Fig. 26. Silique de *Giroflée ;* 27. Sil. de la *Bourse à pasteur*). Quelquefois la Silique se rompt en plusieurs articles, comme dans le *Raphanus Raphanistrum* ou *Raifort ravenelle* (Fig. 28). Dans la Moutarde, la Silique est surmontée par le calice persistant qui s'est développé en un bec conique (Fig. 29. Sil. de *Moutarde blanche*). Quelques plantes étrangères à la fam. des Crucifères et appartenant aux Papavéracées ou aux Fumariacées, ont un f. allongé en forme de Silique, mais qui diffère de la Silique vraie par ses placentas alternes et non opposés aux lobes du stigmate : tel est le f. de la *Chélidoine* (Fig. 30). — 9° La *Silicule* ne diffère de la Silique que par sa moindre longueur ; *elle ne contient* quelquefois qu'une ou deux graines (Fig. 31. Silicule du *Neslia paniculata ;* 32. Silic. du *Senebiera coronopus*, vulg. *Corne-de-cerf*). — 10° La *Gousse* ou *Légume* est un f. bivalve, dont les graines sont attachées à un seul placenta qui suit l'une des sutures. Ce f. caractérise la nombreuse fam. des Légumineuses (Fig. 33. Gousse de *Pois*, dont une valve a été enlevée) ; mais il affecte des formes très-différentes les unes des autres. Ainsi, par ex., il semble composé de pièces articulées, et s'appelle alors gousse *lomentacée*, dans le *Sainfoin d'Espagne* (Fig. 34) ; il est *dentelé* dans la *Biserrule pélécine* (Fig. 35) ; *Strombuliforme* dans la *Luzerne polymorphe* (Fig. 36) ; recourbé dans la *Luz. radiée* (Fig. 37) ; *Hélicoïdal*, dans la *Luz. orbiculée* (Fig. 38) ; *Scorpioïde*, dans le *Scorpiure sillonné*, vulg. appelé *Chenillette* (Fig. 39), etc. Quoique ordinairement uniloculaire, la gousse est quelquefois partagée en deux ou en un plus grand nombre de loges par de fausses cloisons : c'est ainsi qu'elle est biloculaire dans l'Astragale et pluriloculaire dans le genre Casse (Fig. 40 Fragment d'une gousse de *Cassia fistula*).— 11° La *Pyxide* est un f. simple uniloculaire, qui s'ouvre par une scissure transversale en deux valves, de manière que la supérieure forme une sorte d'opercule ou de couvercle (Fig. 41. Pyxide de *Jusquiame* entourée de son calice, dont la partie antérieure est enlevée ; 42. La même séparée du calice et avec son opercule soulevé ; 43. Pyxide du *Mouron des champs*). — 12° L'*Élatérie* est un fruit à plusieurs loges et à plusieurs côtes, qui, à sa maturité, se sépare naturellement en autant de coques, lesquelles s'ouvrent longitudinalement et avec élasticité. Cette sorte de f. s'observe particulièrement dans les Euphorbiacées (Fig. 44. Fruit du *Sablier* ; 45. Le même dont on a enlevé la première enveloppe).—13° On donne le nom de *Capsule* à tous les fruits secs et déhiscents qui ne peuvent être rapportés à aucune des espèces précédentes. Leur nombre est très-considérable, et leurs formes sont excessivement variées. Ainsi *tous les fruits que nous avons figurés plus haut en parlant de la* déhiscence sont des capsules ou des *fruits capsulaires.*

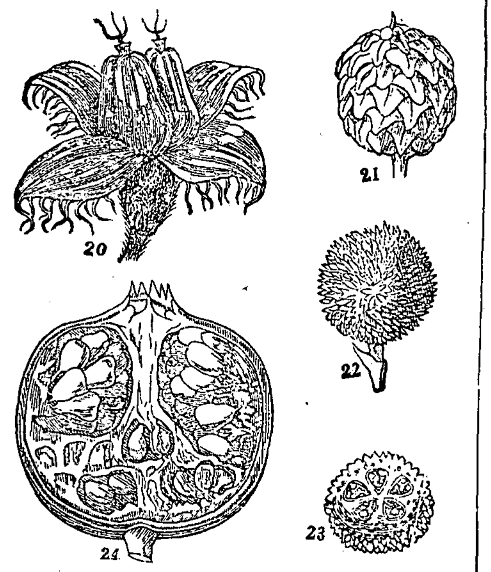

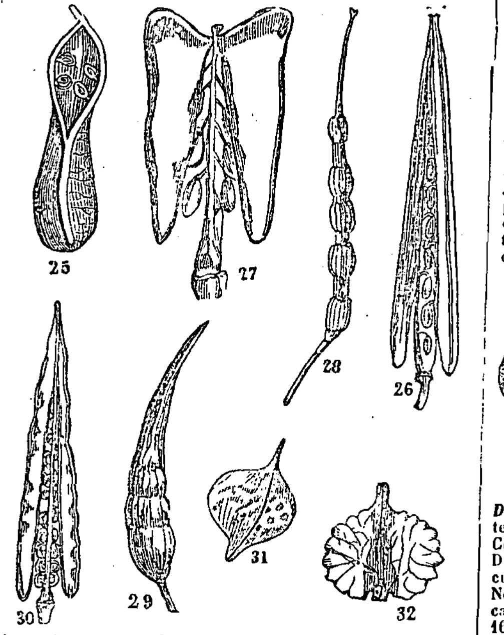

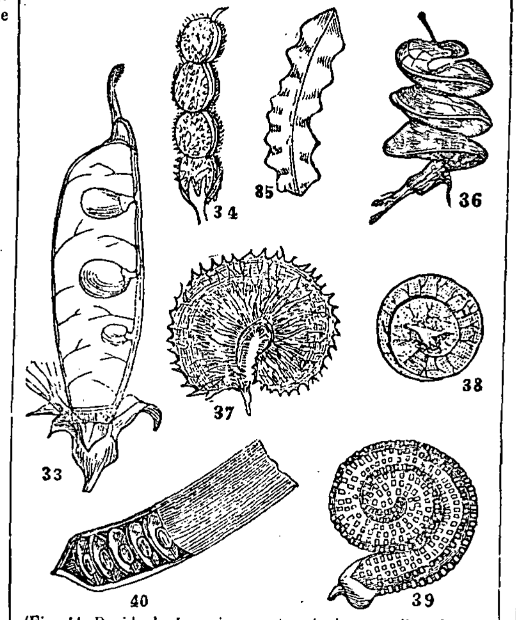

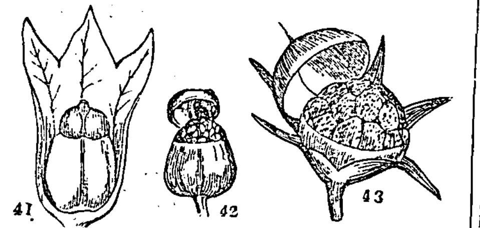

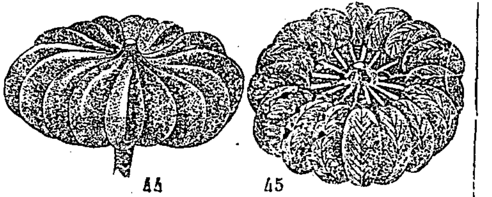

B. *Fruits charnus.* — Ils sont tous indéhiscents. — 14° La *Drupe* est un f. charnu renfermant un seul noyau uniloculaire : tels sont la Pomme, l'Abricot, la Pêche, la Cerise, etc. (Fig. 46. Coupe verticale d'une *Pêche*). — 15° La *Noix* ne diffère de la Drupe que par son péricarpe, qui est moins charnu et moins succulent : tels sont les fruits de l'Amandier et du Noyer (Fig. 47. Noix ouverte du *Noyer ordinaire*). Dans ce dernier f., le péricarpe est communément désigné sous le nom de *Brou.* — 16° La *Nuculaine* est un f. charnu provenant d'un ovaire libre et renfermant dans son intérieur plusieurs petits noyaux appelés *Nucules :* ex., le f. du *Sapotillier* (Fig. 48. Coupe transversale de ce fruit). — 17° La *Mélonide* est un f. charnu qui provient de plusieurs ovaires pariétaux, uniloculaires, réunis et soudes dans l'intérieur du tube d'un calice qui devient charnu. L'endocarpe qui revêt chaque loge d'une Mélonide est cartilagineux ou osseux ; dans ce dernier cas, il y a autant de nucules que d'ovaires En conséquence, on a distingué deux variétés de Mélonides : la *Mélon. à nucules*, dont l'endocarpe est osseux, comme la Nèfle ; et la *Mél. à pepins*, dont l'endocarpe est simplement cartilagineux, comme la Pomme, la Poire, etc. (Fig. 49. Mélon. à pepins du *Pommier* coupée verticalement). — 18°. La *Péponide* est un f. uniloculaire, plus ou moins succulent, indéhiscent et ruptile, qui contient un grand nombre de graines attachées à trois placentas pariétaux : elle appartient à la fam. des Cucurbitacées. Mais tantôt ces placentas se développent et deviennent charnus de façon à remplir presque toute la cavité intérieure du péricarpe, comme dans le Melon ; et tantôt ils restent appliqués contre les parois du péricarpe en laissant une grande cavité centrale, comme dans le genre Momordique (Fig. 50. Fruit du *Momordica balsamina* coupé transversalement). — 19° L'*Hespéridie* est un f. dont l'enveloppe est très-épaisse, et qui est divisé intérieurement par des cloisons membranéuses en plusieurs loges, lesquelles sont remplies d'une pulpe charnue où se trouvent les graines : ce f. est pourpre à la *famille des Aurantiacées (Fig. 51. Coupe transversale d'une Orange*). — 20° La *Baie* comprend tous les fruits charnus dépourvus de noyaux, qui ne font pas partie des espèces précédentes : tels sont, par ex., les Groseilles, les Raisins, le f. de la Belladone, la Tomate, etc. (Fig. 52. Fruit du *Groseiller piquant* coupé transversalement ; 53. Coupe verticale du même).

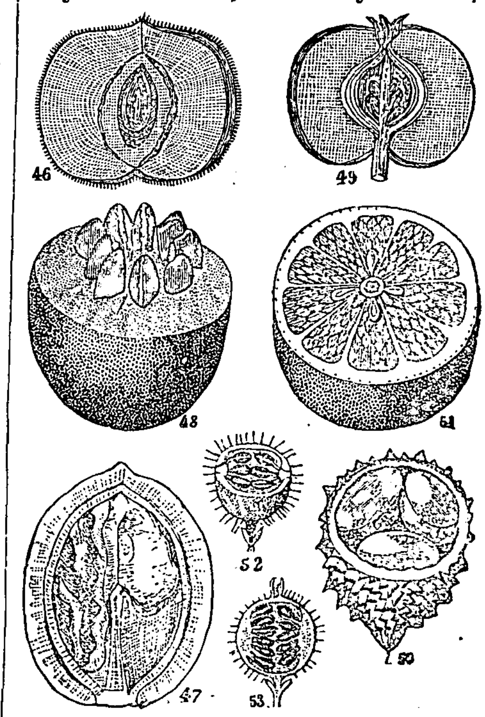

C. *Fruits multiples.*—On appelle généralement ainsi les fruits qui résultent de la réunion de plusieurs pistils dans une même fleur. Tels sont le f. du *Fraisier* (Fig. 54), qui se compose de plusieurs Akènes disposés sur un réceptacle devenu charnu ; celui de la *Ronce* (Fig. 55), qui est composé de petites Drupes, etc. — 21° Toutefois Richard désigne sous le nom spécial de *Syncarpe*, un f. multiple provenant de plusieurs ovaires

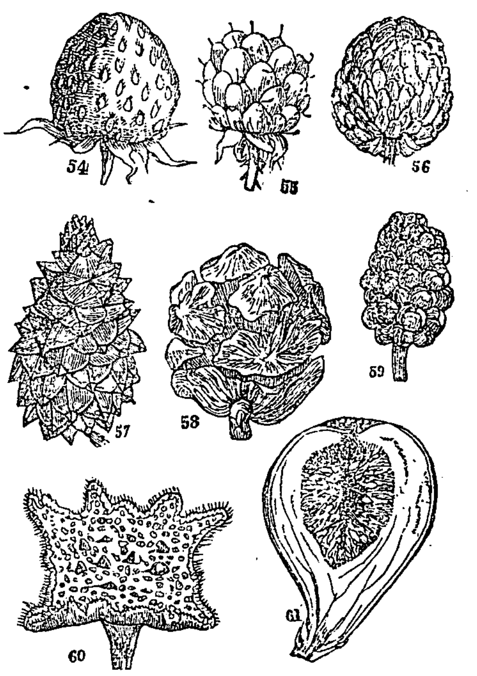

soudés ensemble même avant la fécondation, et il en distingue deux sortes : le *Sync. capsulaire*, qui est constitué par des carpelles coriaces s'ouvrant chacun par une fente longitudinale : ex., le f. du Magnolia; et le *Sync. charnu*, dont tous les carpelles intimement soudés sont charnus et pulpeux, comme dans les Anona (Fig. 56. Fruit de l'*Anone écailleuse*).

D. *Fruits composés.*— Ce sont ceux qui résultent de la soudure de plusieurs pistils appartenant à des fleurs distinctes, et qui, d'abord séparés les uns des autres, ont fini par s'entregreffer. — 22° Le *Cône* ou *Strobile* est un f. composé d'un grand nombre d'Akènes ou de Samares cachées dans l'aisselle de bractées très-développées, dont l'ensemble offre plus ou moins l'aspect d'un cône : tels sont les fruits de la fam. des Conifères (Fig. 57. Cône du *Pin maritime*). — Quelques auteurs désignent cette sorte de f. sous le nom de *Galbule*, lorsque ses écailles sont charnues et forment une masse à peu près arrondie, comme dans les *Cyprès* (Fig. 58), les Thuyas, les Genévriers, etc. — 23° La *Sorose* est une réunion de plusieurs fruits soudés ensemble par l'intermédiaire de leurs enveloppes florales devenues charnues, de manière à représenter une baie mamelonnée, comme dans l'Ananas et le *Mûrier* (Fig. 59). — 24° Enfin, le *Sycone* est un f. constitué par un involucre charnu, où il porte un grand nombre d'Akènes ou de Drupes provenant d'autant de fleurs femelles. Cet involucre est tantôt ouvert et aplati, comme dans le *Dorstenia* (Fig. 60), tantôt concave et en forme de tasse, comme dans l'Ambora, et tantôt ovoïde et fermé, comme dans le *Figuier* (Fig. 61).

Le savant professeur de l'Université de Londres, Lindley, a proposé une classification des fruits qui a été adoptée avec diverses modifications par plusieurs auteurs, entre autres par Ad. de Jussieu. Il divise les fruits en quatre classes : 1° Les fruits simples, qu'il appelle *Apocarpes* ou fruits *apocarpés*, qui sont formés chacun d'un carpelle simple ; 2° les fruits *agrégés*, qui sont composés de plusieurs carpelles distincts ; 3° les *Syncarpes* ou fruits *syncarpés*, qui résultent de plusieurs carpelles soudés en un seul pistil, et par conséquent en un péricarpe unique ; 4° les *Anthocarpes* ou fruits *anthocarpés* qui résultent de plusieurs fleurs distinctes. — « Cette classification, dit Richard, est *en principe* la meilleure, et la plus philosophique. En effet, la distinction des fruits établie d'après la composition des pistils ou des carpelles nous paraît devoir être préférée à toutes les autres bases d'arrangement. Mais, *dans la pratique*, elle offre des difficultés et des inconvénients graves. Elle nécessite, pour être appliquée rigoureusement, d'une manière absolue, la connaissance du principe de composition de l'ovaire ; car, dans maintes circonstances, il est impossible de reconnaître si un f. uniloculaire et monosperme provient de carpelles simples ou de carpelles soudés. » — V. PISTIL et GRAINE.

FRUIT. s. m. T. Maçonnerie. Retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne en dehors à une muraille à mesure qu'on l'élève. *Donner du f. à une muraille.*

FRUITÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit Des arbres chargés de fruits d'un émail différent. *Oranger de sinople f. d'or.*

FRUITERIE. s. f. Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. *Serrez ces pommes dans la f.* On dit ordinair. *Fruitier.* || Dans la maison du roi, L'office qui fournit le fruit pour les tables, et, en outre, la bougie et la chandelle. || Le commerce du marchand fruitier. *Quitter la f.* — Collectiv., Les articles que vend un marchand fruitier. *Un commerce de fruiterie.*

FRUITIER. s. m. Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. *Portez ceci au f.* || Jardin exclusivement consacré aux arbres fruitiers. Vieux ; on dit *Verger.*

FRUITIER, IÈRE. adj. Qui porte des fruits ; n'est guère usité que dans les loc., *Arbre f.* et *Jardin f.*

FRUITIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des fruits, des légumes, etc. *Le f. du coin. Marchande fruitière.*

* **FRUITIÈRE.** s. f. Dans le Jura, Le lieu où l'on fabrique les fromages de Gruyère. || L'association formée pour l'exploitation d'une fruitière.

FRUSQUIN. s. m. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes. *Il a perdu tout son f., tout son saint-f.* Pop.

FRUSTE. adj. 2 g. (latin. *frustum*, fragment). T. Archéol. Se dit D'une médaille ou d'une pierre antique dont le temps a effacé les reliefs et corrodé la surface. *Médaille, marbre, colonne f.* || Par anal., *Un coquillage est f.*, Lorsque ses pointes et ses cannelures sont usées.

FRUSTRATOIRE. adj. 2 g. T. Pratique. Fait pour frustrer, pour tromper, ou pour éluder, pour gagner du temps. *Acte, appel, exception f.* — *Frais frustratoires*, Voy. FRAIS.

FRUSTRATOIRE. s. m. Boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion, ou que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète.

FRUSTRER. v. a. (latin. *frustrare;* de *frustra*, en vain). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, ou de ce à quoi il s'attend. *Il m'a frustré de mes droits. Il a voulu f. ses créanciers. On l'a frustré de son salaire. Il a été frustré de ses espérances, dans ses espérances.* On dit aussi, *F. l'attente, l'espoir, l'espérance, les espérances de quelqu'un.* = FRUSTRÉ, ÉE. part.

* **FRUTESCENT, ENTE.** adj. T. Bot. Les végétaux ligneux, qui sont ramifiés dès leur base, sont appelés *Frutescents*, et quelquefois *Frutiqueux ;* et l'on nomme *Sous-frutescentes*, *Suffrutescentes*, et quelquefois *Fruticuleuses*, Les plantes ligneuses de très-petite dimension, dont la base seule résiste aux gelées. *Les espèces qualifiées de* frutescentes *et de* sous-frutescentes, *sont autrement appelées* arbrisseaux *et* sous-arbrisseaux.

* **FUCACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux qui appartiennent à la classe des Algues et qui représentent des corps celluleux ou tubuleux, dépourvus de symétrie et se multipliant au moyen de simples spores, lesquelles se forment extérieurement.— L'immense majorité des Fuc. sont des plantes marines, et les habitants des côtes les désignent communément sous le nom de *Varechs*. Un petit nombre seulement vit dans les eaux douces, mais ces Fuc. se rapprochent des Conferves. Leur fronde est tantôt *monosiphone*, c.-à-d. formée d'une cellule unique qui se ramifie parfois sans présenter aucune espèce de cloison, tantôt et le plus souvent *polysiphone*, c.-à-d. composée de plusieurs cellules, de figures diverses, placées l'une au-dessus de l'autre ou entremêlées, pourvues ou dépourvues d'une sorte d'écorce, articulées ou continues, présentant la forme d'un chapelet ou des formes très-diverses, et même offrant assez fréquemment une sorte de tronc avec des expansions foliacées. Leur accroissement s'opère par la division des cellules, et elles se propagent par des spores qui sont contenues dans des cellules superficielles, souvent vésiculeuses et alors appelées *vésicules*, qui naissent isolément d'une matière colorante ténue, qui consistent en un noyau unique revêtu par une membrane celluleuse propre nommée *épispore*, et qui s'échappent au dehors par l'ouverture d'une cellule mère transparente (*périspore*). Les *vésicules* ou cellules mères primitives sont ou dispersées sur toute l'étendue de la fronde, ou bien situées dans quelques points particuliers, souvent aux extrémités des rameaux, et parfois sur un réceptacle spécial, lequel est encore supporté par de petites ramifications.— Quelques botanistes, entre autres Decaisne et Thuret, attribuent à certaines Fucacées, au Fucus serratus, par ex., des organes sexuels distincts. Suivant eux, les conceptacles des mâles sont remplis de filaments articulés qui portent de nombreuses anthéridies ayant la forme de vésicules contenant des granules rouges. « Ces anthéridies sont expulsées par l'orifice des conceptacles, et, quand on les examine au microscope, on voit sortir de l'une de leurs extrémités des corps transparents à peu près pyriformes, dont chacun renferme un granule rouge. Chacun de ces corps est en outre pourvu de cils très-déliés, au moyen desquels il se meut avec une très-grande activité. » Les savants observateurs que nous venons de nommer regardent ces corps comme analogues aux filaments spiraux des Mousses et d'autres cryptogames qui sont également, d'après Thuret, munis d'organes locomoteurs ciliés [Fig. 1. *Hydrogastrum granulatum.* — 2. *Batrachospermum moniliforme ;* 3. Portion d'un rameau ; 4. Extrémité d'un rameau portant un groupe de spores. — 5. *Dictyota pavonia.* — 6. *Laminaria saccharina.* — 7. *Sargassum capillifolium.*]

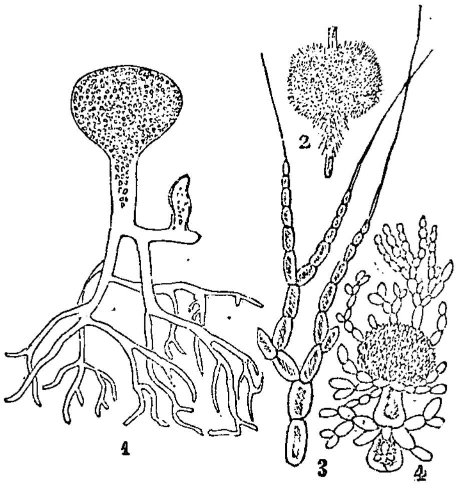

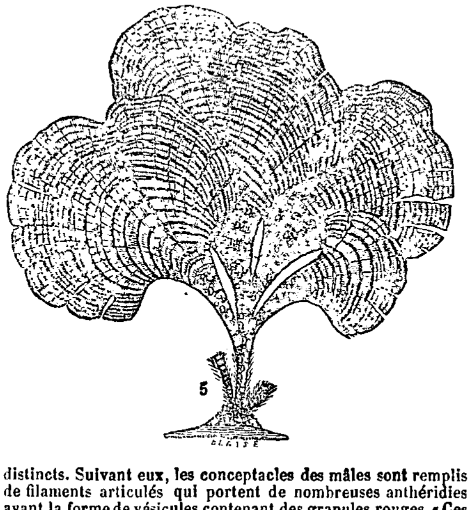

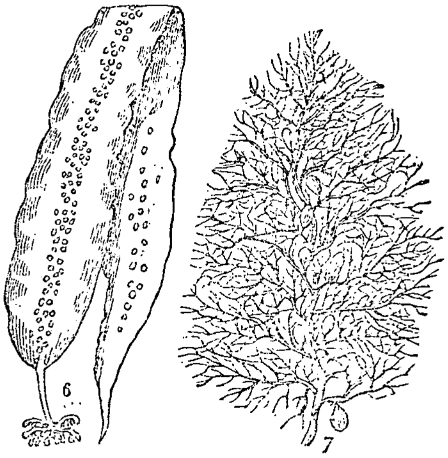

Suivant Endlicher, cette famille se compose de 81 genres et de 451 espèces, qui se répartissent en 3 sous-familles, les *Vauchériées*, les *Halysériées* et les *Fucées*. Comme les autres familles de la classe des Algues, les Fucacées n'ont pas de limites géographiques particulières ; on les rencontre sur tous les rivages de l'Océan. Certaines espèces occupent quelquefois un espace immense, et plusieurs d'entre elles forment au fond des mers des forêts qui rivalisent par leurs proportions gigantesques avec l'élément qui les contient. Le *Scytosiphon filum*, espèce commune dans la mer du Nord, atteint très-fréquemment une longueur de 10 à 12 mètres. Dans la baie de Scalpa, aux Orcades, cette même espèce forme des prairies à travers lesquelles une barque a peine à se frayer un passage. Le *Lessonia fuscescens*, selon Bory de Saint-Vincent, a souvent une longueur de 8 à 10 m. avec un tronc dont la grosseur égale celle de la cuisse d'un homme. Mais ces espèces, et mêmes toutes les autres productions du règne végétal, sont dépassées en grandeur par les frondes prodigieuses du *Pyrifera macrocystis*. A en croire les navigateurs, sa longueur irait de 200 jusqu'à 500 mètres. Ses feuilles sont longues et étroites, et à la base de chacune d'elles se trouve une vésicule remplie d'air, qui permet à cette plante gigantesque de flotter dans l'Océan. Quant à sa tige, elle n'est pas plus grosse que le doigt et les branches supérieures sont minces comme de la ficelle ordinaire. Le docteur Jos. Hooker a vu cette espèce former de larges amas de végétation jusqu'au 61° degré de latitude sud, partout où la mer était libre de glaces. Le même botaniste a rencontré le *Scythothalia Jacquinotii* jusqu'au 63e de lat. sud.

Quelques espèces de Fucacées peuvent servir d'aliment, grâce à la grande quantité de matière gélatineuse qu'elles renferment. Les jeunes tiges de la *Laminaire saccharine* (*Laminaria saccharina*), ainsi que celles de la *Lam. digitée* (*Lam. digitata*), vulgairement appelée *Baudrier de Neptune*, se mangent sous le nom de *Tangle*, sur les côtes de la Grande-Bretagne et dans quelques contrées du Nord. En Asie, on mange également le *Sargassum acanthocarpum*, le *Sarg. pyriforme*, et le *Laminaria bracteata*. Le *Sarg. cuneifolium* sert aussi d'aliment aux indigènes des îles Sandwich. La belle espèce de Fucus appelée *Alaria esculenta* constitue une ressource précieuse pour les classes pauvres de l'Irlande, de l'Écosse, de l'Islande, du Danemark et des îles Feroë. La large *Lam. des buveurs* (*Lam. potatorum*) de l'Australie sert aux indigènes à faire des vases à boire (d'où son nom) et divers ustensiles : en outre, ils en font usage comme aliment. D'après Bory de Saint-Vincent, le *Durvillæa utilis* et les autres Laminaridées offrent des ressources non moins importantes aux pauvres habitants de la côte ouest de l'Amérique du Sud. Dans quelques-unes des îles de l'Écosse, les feuilles du *Fucus vesiculosus* forment la nourriture presque exclusive des chevaux, des bœufs et des brebis, durant les mois d'hiver. Dans la province de Gothland, en Suède, on les donne communément aux pourceaux. Le *Fucus serratus* et le *Scytosiphon filum* constituent également, en Norwége, une partie de la nourriture du gros bétail. Les Fucacées sont encore utiles par la grande quantité de soude qu'elles contiennent et qu'on en extrait pour les besoins des verreries et des savonneries. Les espèces qu'on exploite le plus communément dans ce but sont les *Fucus vesiculosus*, *nodosus*, *ceranoïdes* et *serratus*, les *Laminaria digitata* et *bulbosa*, l'*Himanthalia lorea* et le *Scytosiphon filum*. C'est surtout à cause de la quantité considérable de soude qu'ils contiennent que les Fucus s'emploient si utilement comme engrais. En outre, certaines espèces sont parfois usitées en médecine. Ainsi, par ex., en Europe on fait encore usage du *Fucus vesiculosus* dans les affections scrofuleuses. Dans l'Inde portugaise, on emploie le *Sargassum vulgare* contre la pierre, et, dans l'Amérique méridionale, le *Sarg. bacciferum*, ainsi que plusieurs espèces de Laminaires, passe pour un remède efficace dans le cas de strangurie.— Au reste, quelle que soit la valeur médicale des Fucacées, elles paraissent devoir toutes leurs propriétés utiles à l'iode qu'elles contiennent, et qu'on peut extraire, soit des plantes elles-mêmes, soit de la soude brute qu'on prépare avec elles. Suivant Humphrey Davy, la soude brute française donne plus d'iode que l'anglaise, et, d'après quelques expériences faites au cap de Bonne-Espérance, l'*Ecklonia buccinalis* en contient plus qu'aucune Fucacée européenne. Tout le monde sait qu'avant la découverte de l'iode, on employait, dans les cas de goître, l'éponge calcinée, laquelle doit toute sa vertu à la présence de ce principe. Or, c'est un fait assez curieux de voir certains Fucus usités pour combattre la même affection, dans toutes les contrées de l'Amérique du Sud où le goître est endémique. Les individus affectés de cette infirmité mâchent, en manière de tabac, des tranches de Laminaires et de *Sargassum bacciferum;* aussi désignent-ils ce remède sous le nom de *Palo coto*, littéralement bâton à goître.

* **FUCHSIA.** s. m. T. Bot. Voy. Onagrariées.

FUCUS. s. m. T. Bot. Voy. Fucacées.

FUGACE. adj. 2 g. (lat. *fugax*). Qui disparaît aussitôt après s'être montré. *Symptômes fugaces. Il est difficile de saisir ces phénomènes fugaces.* ‖ En Bot., se dit Des parties qui tombent bientôt après leur apparition sans presque laisser de trace. *Corolle f. Pétales fugaces.*

FUGITIF, IVE. adj. (latin. *fugitivus*). Qui fuit ou Qui s'est enfui, qui a pris la fuite. *Un esclave f. Un criminel f.* — On dit aussi substant., *C'est un f. Errer en f. On ne tarda pas d'arrêter nos deux fugitifs. La belle fugitive était inconsolable.* ‖ Fig., se dit De ce qui court ou passe avec rapidité; et De ce qui est passager ou peu durable. *L'onde fugitive. L'ombre fugitive se déroba à ses embrassements. Éclat f. Bonheur, espoir f. Des plaisirs fugitifs.* ‖ Figur., *Pièces fugitives, poésies fugitives*, Petites pièces de vers sur divers sujets, et n'ayant entre elles aucune liaison.

FUGUE. s. f. (lat. *fuga*, fuite). T. Mus. Morceau de musique établi sur une phrase donnée, qui passe alternativement dans toutes les parties par une imitation périodique. ‖ Fig. et fam., *Faire une f.*, Prendre la fuite.

Enc.—Lorsque l'imitation prend une forme périodique pour être reprise ensuite, on lui donne le nom de *Fugue*, parce que, dans une imitation de cette espèce, les parties semblent se fuir dans les reprises du motif. « La f., dit Fétis, lorsquelle est bien faite et maniée par un homme de génie, comme J.-Séb. Bach, Hændel ou Cherubini, est la plus majestueuse, la plus énergique et la plus harmonieuse de toutes les formes musicales. On ne peut l'employer avec succès dans la musique dramatique, parce que sa marche très-développée nuirait à l'intérêt de la scène; mais dans la musique instrumentale, et surtout dans la musique d'église, elle produit des effets admirables d'un ordre tout particulier. Le magnifique *alleluia* du *Messie* de Hændel, et les fugues des messes de Cherubini, sont des modèles de ce genre de beautés. » — Les diverses parties qui composent une f. sont le *sujet*, le *contre-sujet*, la *réponse*, l'*exposition*, les *épisodes* ou *divertissements*, les *reprises modulées*, les *strettes* et la *pédale*. — La phrase qui doit être imitée se nomme le *Sujet*. Le *Contre-sujet* est une phrase d'accompagnement qui forme avec le sujet un contre-point double, c.-à-d. une harmonie susceptible d'être renversée, de manière à échanger la position des notes en passant alternativement des voix inférieures aux supérieures, et de celles-ci aux inférieures. Quelquefois le compositeur emploie deux contre-sujets; on dit alors que la f. est *à trois sujets*. L'imitation du sujet est ce qu'on nomme la *Réponse*. Cette réponse ne peut pas être en tout semblable au sujet, parce que, si celui-ci module d'un ton quelconque à un ton analogue, il faut que la réponse ramène l'oreille de ce ton nouveau dans le ton primitif; car c'est précisément dans cette sorte de promenade d'un ton dans un autre que consiste l'intérêt de la f. La marche inverse que l'on suit dans la réponse du sujet oblige à un léger changement d'intervalle qu'on nomme *Mutation*. L'*Exposition* comprend un certain nombre de reprises du sujet et de la réponse, après lesquelles viennent les *Épisodes*, qui se composent ordinairement d'imitations formées de fragments du sujet et du contre-sujet. Ce sont ces épisodes qui jettent de la vérité dans la f. et qui servent à moduler. Lorsque le compositeur juge qu'il s'est assez étendu sur les développements du sujet, il rentre dans le ton primitif, et fait ce qu'on appelle la *Strette* ou les *strettes* (ital. *stretta*, de *stretto*, serré), parce que ces strettes sont des imitations plus vives du sujet et de la réponse. Cette partie de la f. est la plus brillante, et c'est celle où le compositeur peut mettre le plus d'effet. La *Pédale* est une note soutenue à la basse ou à toute autre partie, sur laquelle plusieurs accords se succèdent sans être même en rapport direct avec elle: une pédale où toutes les richesses de l'harmonie sont réunies termine ordinairement les strettes. —On compte quatre espèces principales de fugues: la *F. du ton* ou *tonale* est celle dans laquelle le sujet et la réponse sont contenus dans les limites de l'octave; la *F. réelle* est celle dans laquelle la réponse se fait à la quinte supérieure, note pour note, intervalle pour intervalle, dans les mêmes temps de la mesure, et dont le sujet commence et finit par la même note; la *F. régulière modulée* est fondée sur la tonalité moderne: telles sont les fugues de Jomelli, Hændel, Cherubini, etc.; enfin la *F. d'imitation* imite dans sa réponse le sujet à un intervalle quelconque. Les autres espèces de fugues, appelées *F. mixte*, *F. irrégulière*, *F. serrée*, etc., rentrent dans l'une des quatre espèces qui précèdent.

* **FUGUÉ.** adj. Qui est dans le style de la fugue, qui a de l'analogie avec la fugue.

FUIE. s. f. Espèce de petit colombier construit sur un pilier de bois et fermé avec un volet.

FUIR. v. n. (lat. *fugere*). S'éloigner avec vitesse, par quelque motif de crainte. *F. de son pays, hors de son pays. Je voudrais f., et ne saurais m'y résoudre. Quand il vit que les ennemis fuyaient. Fuis, sors d'ici. On ne lui reprochera jamais d'avoir fui devant l'ennemi. Lâches, où fuyez-vous?* ‖ Fig. et fam., Différer, éluder, empêcher qu'une chose ne se termine. *Il fuit habilement, mais je l'atteindrai sans courir. On ne peut en finir avec lui, il fuit toujours.* ‖ Par anal., se dit Des choses qui se meuvent ou qui s'éloignent avec quelque rapidité; ces sens est surtout usité en poésie et dans le style soutenu. *Un ruisseau qui fuit dans la prairie. Les nuage fuient et le ciel reprend sa sérénité. Le rivage fuyait loin de nous.* — Fig., *L'hiver a fui. Nos beaux jours fuient rapidement. Le temps fuit.* Fam., *Cela ne peut, ne saurait lui f.*, Cela doit lui arriver infailliblement. Vieux. ‖ T. Perspective. Se dit Des objets qui paraissent s'enfoncer et s'éloigner de l'œil du spectateur. *Nous avions devant nous une plaine qui fuyait à perte de vue. Les derniers plans de ce tableau ne fuient pas bien. Cette partie ne fuit pas assez. Il faut faire f. davantage ces arbres.* ‖ En parlant D'un vase destiné à contenir quelque liquide, sign. Laisser échapper, par quelque fente, par quelque fêlure, le liquide qu'on y a mis. *Ce tonneau, ce pot, ce vase fuit.* = Fuir. v. a. Au propre et au fig., se dit pour S'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose, éviter par crainte, par aversion, etc. *F. l'ennemi. C'est un homme que tout le monde fuit. F. les mauvaises compagnies. F. le danger, le péril. F. le vice, le mal. F. les occasions de péché. F. le jeu. F. le travail. Le méchant fuit la lumière. La paix a f. ce séjour. Le sommeil me fuit. Tous les animaux terrestres fuient l'eau, et ne nagent que quand ils y sont forcés par la nécessité.* = se Fuir. v. pron. S'éviter mutuellement. *Ils se fuyaient l'un l'autre.* ‖ Fig., *Se fuir soi-même*, Chercher à éviter les remords, l'ennui, etc., qu'on porte avec soi. *Le coupable cherche en vain à se f. lui-même. Le désœuvré voudrait se f. lui-même.* = Fui, ie. part. = Syn. V. Éluder.

Conjug. — *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuyais, tu fuyais, il fuyait; nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyaient. Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuîmes, vous fuîtes, ils fuirent. Je fuirai; nous fuirons. — Je fuirais; nous fuirions. — Fuis; fuyons. — Que je fuie, que tu fuies, qu'il fuie; que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient. Que je fuisse, que tu fuisses, qu'il fuît; que nous fuissions, que vous fuissiez, qu'ils fuissent. — Fuir. Fuyant. Fui, ie.* — Aux temps composés, ce v. prend l'auxil. *Avoir*.

* **FUIRÉNÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Cypéracées.

FUITE. s. f. Action de fuir. *Une prompte f. Une f. précipitée. Une f. honteuse. Être en f. Prendre la f. Mettre en f. Chercher son salut dans la f. Il fut arrêté dans sa f. La f. en Égypte.* —Fig., *La f. du vice, de l'occasion.* ‖ Fig. et fam., Détour, échappatoire, retardement artificiel. *Toutes ces procédures ne sont que des fuites. Vous ne répondez point précisément, c'est une f.* ‖ Fig. et poét., se dit De choses qui passent, s'éloignent, ou s'écoulent avec quelque rapidité. *La f. des années. Cette vie dont la f. précipitée nous trompe toujours.*

* **FULGORE.** s. m. T. Entomol. V. Cicadaires.

FULGURATION. s. f. Synon. d'*Éclair*. V. Essai.

* **FULGURITE.** s. m. T. Météor. et Minér. V. Foudre.

FULIGINEUX, EUSE. adj. (latin. *fuligo*, suie). Qui ressemble à de la suie, qui est chargé de suie, qui est couleur de suie; ne se dit que De certaines vapeurs grossières chargées d'une espèce de crasse ou de suie; et Des lèvres, de la langue, des dents, lorsqu'elles sont devenues brunâtres par l'effet de quelque maladie. *Vapeurs fuligineuses. Flamme fuligineuse. Langue fuligineuse. Lèvres, dents fuligineuses.*

* **FULMINAIRE.** adj. 2 g. (lat. *fulmen*, foudre). T. Météor. et Minér. *Tube f., Pierre f.*, V. Foudre.

FULMINANT, ANTE. adj. Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre. *Jupiter f.* ‖ Fig. et fam., se dit De celui qui se livre à de grands emportements de colère. *Il se met en colère pour la moindre chose, il est toujours f.* Peu usité.—Qui exprime, qui dénote une violente colère, une vive indignation. *Un regard f. Écrit f.*

Enc. — Les chimistes appliquent l'épithète de *Fulminants* aux composés qui jouissent de la propriété de détoner lorsqu'on les chauffe légèrement, lorsqu'on les triture, ou lorsqu'on les soumet à une pression même légère. Parmi les corps qui possèdent cette propriété au plus haut degré, nous citerons le chlorure et l'iodure d'azote, les ammoniures d'argent, d'or et de platine, et les fulminates d'argent, d'or et de mercure. Ce sont les fulminates d'argent ou de mercure qui servent à confectionner la *poudre fulminante* dont on fait aujourd'hui les amorces des armes à feu. On emploie de préférence le fulminate de mercure comme moins facilement explosible et moins dangereux. En outre, on le mélange avec environ la moitié de son poids de poudre ordinaire ou de nitrate de potasse.

* **FULMINATE.** s. m. T. Chim. V. Argent et Mercure.

FULMINATION. s. f. T. Chim. Détonation subite, explosion d'une matière fulminante. ‖ T. Droit canon. Se dit De la publication que fait l'autorité ecclésiastique, avec certaines formalités, d'actes portant quelque condamnation ou simplement comminatoires. *La f. des bulles. La f. d'une sentence, d'un monitoire.*

FULMINER. v. n. (lat. *fulminare*). T. Chim. Faire explosion; ne se dit que Des matières fulminantes. *Ce composé fulmine au moindre choc.* ‖ Fig., S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces. *Il fulmine étrangement contre vous. Il est en colère, il fulmine, il tempête.* * On dit aussi quelquefois, *F. contre le vice, contre les abus, etc.* = Fulminer. v. a. T. Droit canon. Se dit De l'autorité ecclésiastique, et sign. Publier avec certaines formalités un acte portant quelque condamnation ou simplement comminatoire. *F. un interdit. F. une bulle d'excommunication.* = Fulminé, ée. part.

* **FULMINIQUE.** adj. m. T. Chim. V. Cyanogène.

FUMAGE. s. m. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, en l'exposant à la fumée de certaines compositions. ‖ * Action de soumettre à la fumée Des poissons, etc., pour les conserver.

FUMANT, ANTE. adj. Qui fume, qui jette de la fumée ou quelque vapeur. *Tison f. Cendres fumantes. Des viandes fumantes.* — *F. de sang*, Couvert d'un sang qui fume encore. Par analog., on dit aussi, *F. de carnage.*— Figur., *F. de courroux, de colère*, Qui est dans un grand emportement de colère.

FUMARIACÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, polypétales et irrégulières, à placentas pariétaux et à étamines opposées aux pétales. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, à tige frêle et à suc aqueux. Feuilles ordinairement alternes, multifides, souvent avec des vrilles. Fleurs pourpres, blanches ou jaunes. Sépales 2, caducs. Pétales 4, en croix et très-irréguliers. Étamines 4, distinctes, hypogynes, ou au nombre de 6 et alors formant 2 faisceaux, opposées aux sépales extérieurs, très-rarement toutes séparées; anthères membraneuses, l'extérieure de chaque faisceau uniloculaire et la médiane biloculaire. Ovaire libre, uniloculaire; ovules hori-

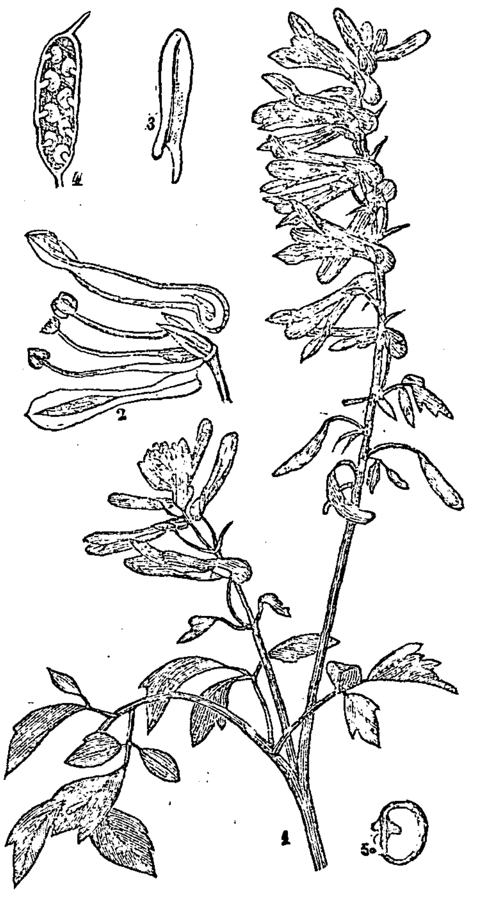

zontaux, amphitropes; style filiforme; stigmate bilamellé. Fruit sec, tantôt indéhiscent à 1 ou 2 graines, tantôt représentant une *silique bivalve et polysperme*. Graines horizontales, brillantes, souvent munies d'une caroncule. Albumen charnu. Embryon petit, hors de l'axe; dressé dans les espèces à fruit indéhiscent, et un peu arqué dans les autres. (Fig. 1. *Corydalis lutea;* 2. Fleur décomposée; 3. Un pétale latéral; 4. Fruit *coupé dans sa longueur*; 5. Coupe verticale d'une graine.)

Cette famille se compose de 15 genres et d'environ 110 espèces, qui habitent principalement les régions tempérées de l'hémisphère boréal, où on les trouve dans les halliers et les lieux incultes. Il en existe 2 au cap de Bonne-Espérance. — Le caractère essentiel des Fumariacées est d'être inodores, d'avoir une saveur légèrement amère, et de contenir un suc aqueux, qui n'est nullement laiteux. La *Fumeterre officinale* (*Fumaria officinalis*) était fort usitée autrefois dans les affections cutanées, comme diaphorétique et dépurative. Les tubercules du *Corydalis tuberosa* renferment une espèce particulière d'alcaloïde, qui a reçu le nom de *corydaline*. Ceux du *Cor. bulbosa*, vulgairement appelé *Crête-de-coq*, sont très-amers, légèrement aromatiques, et s'employaient jadis comme vermifuges et emménagogues. Dans l'Amérique du Nord, on fait usage du *Dicentra cucullaria*, qui passe pour jouir des mêmes propriétés, propriétés que l'on attribue aussi au *Corydalis capnoïdes*.

* **FUMAROLLES.** s. f. pl. T. Géol. Voy. VOLCAN.

FUMÉ. s. m. T. Grav. Épreuve que l'on tire d'une gravure en épargne, après avoir noirci la planche à la fumée d'une bougie. *Examinez ces fumés.*

FUMÉE. s. f. (lat. *fumus*). Vapeur plus ou moins épaisse qui se dégage des corps en ignition, ou extrêmement chauffés. *La f. d'un foyer, d'un volcan, des flambeaux, d'une pipe. La f. du tabac. Le bois vert fait beaucoup de f. Il fait beaucoup de f. dans cette chambre. La f. s'élevait en tourbillons. S'exhaler en f. Noircir de f. L'odeur de la f. Une odeur de f. Cela sent la f.* — Fig. et prov., *Il n'y a point de f. sans feu*, En général, il ne court point de bruit qui n'ait quelque fondement. *Il n'y a point de feu sans f.*, Une passion vive se trahit toujours par quelques signes extérieurs. — Fig., *S'en aller en f.*, se dit De ce qui n'aboutit pas, ou ne produit point l'effet attendu. *Tous ces beaux projets s'en sont allés en f.* — Figur. et famil., *C'est un vendeur de f.*, se dit De celui qui n'a qu'un crédit apparent, dont il fait parade pour en tirer quelque avantage. ‖ La vapeur qui s'exhale des viandes chaudes. *La f. du rôt.* — Prov. et popul., *Manger son pain à la f. du rôt*, ou simpl. *à la f.*, Être spectateur des plaisirs d'autrui, sans pouvoir y prendre part. ‖ Se dit aussi Des vapeurs qui s'exhalent des corps humides, lorsqu'ils viennent à être échauffés par quelque cause que ce soit. *Il se leva une f. de la rivière, du marais.* ‖ Figur., dans le style soutenu, se dit en parl. Des choses vaines, frivoles, périssables. *Toutes les choses du monde ne sont que f. Tout n'est que f. La réputation est une f.* — *Se repaître, s'enivrer de f.*, Se repaître de vaines espérances, de vains honneurs, d'une vaine gloire, etc. ‖ *Fumées*, au pl., se dit Des vapeurs qui montent de l'estomac ou des entrailles au cerveau. *Les fumées du vin troublent le cerveau.* — Fig., *Les fumées de l'orgueil, de l'ambition, etc., obscurcissent son intelligence.* ‖ T. Vén. *Fumées*, se dit De la fiente des cerfs et des autres bêtes fauves.

Enc. — Lorsque, dans un foyer, la combustion se fait d'une manière incomplète, le combustible ne se convertit pas entièrement en cendres et en substances gazeuses. Les produits de son oxydation sont mélangés de particules très-fines de charbon, de matières pyrogénées, d'huiles empyreumatiques, et même de fragments ténus et non altérés de combustible. Le mélange des produits de la combustion parfaite et de la combustion incomplète porte le nom de *Fumée;* le courant d'air chaud entraîne toutes ces matières dans l'atmosphère, sous la forme de nuages plus ou moins épais. La composition de la f. varie suivant la nature des substances soumises à l'action du feu. Ainsi, celle qui résulte de la calcination des matières organiques de nature animale, renferme des vapeurs ammoniacales et autres qui sont à la fois infectes et insalubres. — La f., même pour ne parler que de celle que produisent les combustibles les plus usités, comme le bois et la houille, a de graves inconvénients, surtout dans les grandes cités, à cause de la multitude de foyers qui sont sans cesse en activité. L'inconvénient devient une incommodité dans les lieux où sont réunies en certain nombre des usines qui consomment une grande quantité de houille. Enfin, pour certains établissements industriels, comme, par ex., les fabriques de noir animal, la f. qu'ils dégagent est tellement désagréable et insalubre, qu'on est obligé de les reléguer loin des endroits habités. La f., quelle qu'elle soit, a en outre un autre inconvénient, c'est qu'elle constitue une véritable perte, et souvent une perte considérable, de combustible. La suppression de la f. aurait donc à la fois pour effet de faire disparaître une cause d'incommodité et parfois même d'insalubrité, et de réaliser, au profit des industries qui consomment beaucoup de combustible, une économie fort appréciable. Pour cela, il suffit de brûler la f. que dégage le foyer. — On a imaginé à cet effet un très-grand nombre d'appareils *fumivores*, c.-à-d. destinés à consumer la f. produite par une combustion incomplète : plusieurs d'entre eux atteignent complétement le but proposé; il ne s'agit donc que de choisir selon le cas particulier où l'on se trouve. Nous avons déjà mentionné, en traitant de la métallurgie du fer, les procédés employés dans les hauts fourneaux. Nous nous bornerons donc à citer ici, en empruntant la description qu'en a donnée Ch. Béranger, l'ingénieux système imaginé par Félix Foucou. « Le foyer, construit dans la forme ordinaire, est pourvu, sur ses parois latérales, de chambres par lesquelles circule l'air destiné à alimenter la combustion. Cet air, en passant à travers des orifices pratiqués aux parois latérales, s'échauffe et n'arrive sur le foyer que porté à une température très-élevée et propre à activer la combustion. La paroi qui termine le foyer ou l'autel est construit en briques réfractaires. Elle consiste en une sorte de cloison percée de trous, à travers lesquels doit s'échapper la f. avant d'aller se perdre dans la cheminée. Cette cloison, échauffée par le feu du foyer, atteint bientôt la température rouge; alors la f. se brûle nécessairement en traversant ses orifices, de manière qu'il ne se dégage plus dans la cheminée que les gaz résidus de la combustion. Le carbone tout entier a été brûlé, ce qui est pour l'industrie d'une importance extrême, puisque le carbone, c'est la chaleur, c'est la force. »

FUMER. v. n. Jeter de la fumée. *Ce bois n'est pas sec, il fume beaucoup. L'encens fumait sur les autels. Ce volcan fume continuellement.* — *Cette chambre, cette cheminée fume*, ou impersonnell., *Il fume dans cette chambre*, La fumée, au lieu de sortir par le tuyau de la cheminée, se rabat et entre dans la chambre. ‖ En parl. Des corps humides, Exhaler des vapeurs sous l'influence de la chaleur. *Les prés fument. Au printemps, on voit les marécages f. Ce cheval a couru, il s'est échauffé, il fume. Leur sang fumait encore.* On dit de même, *La terre fumait encore de leur sang.* — Fig. et famil., *La tête lui fume*, se dit De quelqu'un qui est fort en colère. Vx. — Popul., on dit encore D'un individu qui est en colère, mais qui n'ose la laisser éclater, qu'*Il fume. Je l'ai fait bien f., et il n'a rien osé dire.* = FUMER. v. a. Exposer les viandes à la fumée plus ou moins longtemps, pour les sécher et les conserver. *F. des langues, des jambons, du bœuf salé, des harengs, etc.* ‖ Aspirer, par la bouche, la fumée du tabac ou de quelque autre substance. *F. du tabac, de la stramoine. F. un cigare, une pipe.* — Absolum., se dit pour Fumer du tabac. *Il fume continuellement.* ‖ Épandre du fumier sur une terre cultivée. *F. un champ, une vigne.* = SE FUMER. v. pron. *Mettre un jambon dans la cheminée pour qu'il se fume.* — *Ce tabac est trop humide, il se fume difficilement.* = FUMÉ, ÉE. p. *Jambon fumé. Terre bien fumée.*

FUMERON. s. m. Morceau de charbon de bois qui n'est pas assez carbonisé, et qui jette encore de la flamme et beaucoup de fumée, quand on le fait brûler.

FUMET. s. m. Vapeur qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût. *Ce vin a un f. délicieux. Le f. d'une perdrix. Ce faisan a un grand fumet.*

FUMETERRE. s. f. T. Bot. Voy. FUMARIACÉES.

FUMEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de fumer. *Une réunion de fumeurs.*

FUMEUX, EUSE. adj. Qui envoie des vapeurs à la tête. *Du vin f. De la bière fumeuse.*

FUMIER. s. m. (lat. *fumus*). Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, et qui est mêlée avec leur fiente. — Par ext., se dit De toute sorte d'engrais. V. ENGRAIS. ‖ Se dit encore pour Un tas de fumier. — Figur. et prov., *Mourir sur un f.*, Mourir misérable, après avoir perdu tout son bien. — Prov., *Hardi comme un coq sur son f.*, se dit D'un homme qui se prévaut de ce qu'il est dans un lieu où il a de l'avantage. Par all. à cette façon de parler, on dit encore, *Il ne faut pas l'attaquer sur son fumier.*

FUMIGATION. s. f. T. Chim. et Méd.

Enc. — On appelle *Fumigation* la réduction d'une substance quelconque en vapeurs, dans le but, soit d'agir sur une partie malade, soit de désinfecter l'air contenu dans un espace clos ou les objets imprégnés de miasmes dangereux. — L'action produite par les fumigations employées dans un but thérapeutique varie suivant la nature de la substance qu'on réduit en vapeur. En conséquence, on distingue les fumigations *émollientes* et les fumigations *excitantes*. Pour les premières, on emploie simplement la vapeur de l'eau chaude, ou celle de décoctions de plantes émollientes, comme les Malvacées. Pour les secondes, on emploie les vapeurs des décoctions de plantes fortement aromatiques, celles de l'alcool ou de quelque teinture éthérée. Les fumigations sulfureuses, qui sont produites par la combustion du soufre et qui sont particulièrement usitées dans le traitement de la gale, des affections squameuses et autres maladies de la peau, rentrent véritablement dans la catégorie des fumigations excitantes. On faisait autrefois usage de beaucoup d'autres sortes de fumigations, actuellement tombées en désuétude : nous citerons, entre autres, les fumigations de cinabre et autres composés mercuriels. La manière d'administrer les fumigations diffère selon les cas. Si l'on veut se borner à une application locale, on dirige à l'aide d'un tube la vapeur ou fumée produite sur la partie malade. Si l'on veut agir sur le corps tout entier, on laisse la vapeur se répandre librement dans la pièce où est le malade. — On donne également le nom de *fumigation* à la fumée de certaines substances végétales, comme la stramoine et la belladone, et même aux gaz et vapeurs, comme l'oxygène, le chlore, les vapeurs d'iode, etc., que l'on fait parfois inspirer aux malades atteints de certaines affections des voies respiratoires. Cette méthode d'administration par inspiration a joui, il y a une trentaine d'années, d'une certaine vogue, sous le nom d'*Atmiatrie pulmonaire*. — Quant aux fumigations employées comme désinfectants, il en a été parlé au mot DÉSINFECTION.

FUMIGATOIRE. adj. T. Méd. Qui sert à faire des fumigations. *Appareil f.* — *Boîte f.*, Voy. NOYÉ.

FUMIGER. v. a. (lat. *fumigare*). Exposer un corps à l'action de quelque fumée ou vapeur. = FUMIGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

FUMISTE. s. m. Ouvrier dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument.

* **FUMIVORE.** adj. 2 g. T. Technol. Voy. FUMÉE.

* **FUMURE.** s. f. T. Agricult. Action de répandre le fumier sur une terre, et le Résultat de cette action.

FUNAMBULE. s. m. (lat. *funis*, corde; *ambulare*, marcher). Danseur de corde.

Enc. — *Funambule* est le nom que les Romains donnaient aux danseurs de corde; les Grecs les appelaient *Neurobates* et *Schœnobates*. Aujourd'hui cette classe d'*artistes* préfère à la dénomination vulgaire de danseurs de corde, celles plus sonores de *Funambule* et d'*Acrobate*. — L'art de danser sur la corde paraît avoir été porté chez les anciens à un degré de perfection bien supérieur à ce que nous voyons à cette heure. On en peut juger par une série de peintures découvertes dans les fouilles d'Herculanum, et dont la figure ci-dessous reproduit quelques types choisis. Ces danseurs offrent une variété infinie d'attitudes à la fois gracieuses et comiques. Ils représentent des bacchanales, des satyres et autres personnages de la Fable.

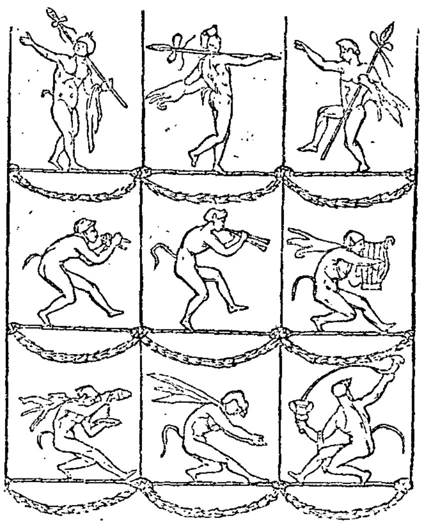

Trois d'entre eux portent le thyrse, dont ils se servent comme d'un balancier; deux jouent de la double flûte, et un troisième de la lyre. Deux autres versent du vin dans des vases de formes différentes. Tous ont la tête enveloppée d'une épaisse coiffure de cuir, probablement dans le but de les protéger en cas de chute. Les Romains étaient passionnés pour ce genre de spectacle; néanmoins la plupart des individus qui se livraient à ces exercices étaient d'origine grecque. — Sénèque, Suétone et Pline l'ancien attestent que l'on avait dressé des éléphants à marcher sur une corde tendue (*per funem incedere*).

FUNÈBRE. adj. 2 g. (lat. *funebris*). Qui appartient aux funérailles. *Ornements funèbres. Honneurs funèbres. Oraison f. Chant f. Convoi f. Pompe f. Repas f. Jeux funèbres.* ‖ Figur., Sombre, triste, lugubre, effrayant. *Cri f. Des images funèbres.* — *Oiseaux funèbres*, se dit De certains oiseaux nocturnes, tels que le hibou et l'orfraie, dont le cri a quelque chose de sinistre.

Syn. — *Funéraire.* — *Funèbre* se dit de ce qui représente la mort ou en rappelle l'idée; *funéraire*, de ce qui a trait aux derniers devoirs rendus à un mort. Aussi le premier se dit-il des choses matérielles et des choses abstraites, tandis que le second ne se dit guère que des choses matérielles. Ainsi, on dit pompe, cérémonie, chant, oraison, image, idée *funèbre*, etc., tandis que l'on dit urne *funéraire*, frais *funéraires*, et style *funéraire*, pour désigner le style des épitaphes.

FUNÉRAILLES. s. f. pl. (latin. *funus*). Cérémonies qui se font aux enterrements. — Syn. V. OBSÈQUES.

Enc. — I. L'histoire atteste que partout et dans tous les temps le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. En outre, bien que les cérémonies funèbres par lesquelles s'exprime ce culte présentent des différences singulières en raison du degré de barbarie ou de civilisation des divers peuples et surtout en raison de leurs idées religieuses, elles ont cela de commun que toutes elles témoignent de la foi universelle des hommes en une vie future, et de leur croyance unanime à la persistance de l'individualité humaine au delà du tombeau.

Chez les *Égyptiens*, les fun. s'accompagnaient d'une grande pompe et de grandes démonstrations de deuil. Les femmes, les cheveux épars, les seins nus, se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues. Les cadavres étaient embaumés avec soin, puis déposés dans ces immenses hypogées que l'on trouve encore remplis de momies. Mais la cérémonie la plus intéressante des fun. était celle du jugement des morts. Quarante juges choisis parmi les vieillards examinaient la vie du défunt; si sa conduite avait été irréprochable, ils laissaient transporter le corps dans la nécropole au milieu des membres de sa famille qui l'avaient précédé (v. ACHÉRON). Dans le cas contraire, on déposait le cadavre dans une fosse commune qu'on appelait le *Tartare*. Les rois eux-mêmes étaient soumis au jugement des morts; là, du moins, ils pouvaient être accusés, dit-on, par le dernier de leurs sujets. Au reste, ce jugement n'était que l'emblême de celui que tout homme, en quittant la vie, devait subir devant la divinité.

Les *Hébreux* enterraient les gens du commun, mais ils embaumaient les personnages considérables avant de les déposer dans le sépulcre. Parfois ils brûlaient des parfums sur les corps. Quelquefois aussi, comme semblent le prouver plusieurs passages de la Bible, on brûlait les corps mêmes. Ceux qui suivaient le convoi étaient vêtus de deuil et se lamentaient à haute voix. Des femmes, appelées *lamentatrices*, chantaient des hymnes ou des *lamentations* en l'honneur du mort, et des joueurs de flûte faisaient entendre des airs funèbres. Bien que les fun. fussent un devoir de piété, il ne s'y mêlait aucune cérémonie religieuse: c'était au contraire une action profane qui rendait immondes, jusqu'à ce qu'elles se fussent purifiées, les personnes qui y avaient pris part. En conséquence, il était interdit aux prêtres d'assister à des funér., excepté à celles de leurs proches. On offrait des sacrifices pour les morts, c.-à-d. pour la rémission de leurs péchés, comme fit Judas Machabée; et le baptême des morts, dont parle saint Paul, était une cérémonie de purification qu'on croyait leur être utile, aussi bien que les prières.

Les anciens *Perses*, ainsi que la plupart des peuples de l'Orient, considéraient les cadavres comme impurs. Or, comme les éléments étaient l'objet de leur culte religieux et qu'ils auraient cru les souiller, ils ne pouvaient ni brûler les cadavres, ni les enterrer, ni même les jeter à l'eau. Chaque ville, en Perse, possédait hors des murs deux hautes tours bâties de pierre, l'une blanche et l'autre noire, et ces deux tours, couvertes d'une plate-forme, étaient destinées à recevoir les morts. On avait soin d'y entretenir un grand nombre de vautours et de corbeaux qui prévenaient l'infection en dévorant les corps dès qu'ils étaient exposés; et la construction des plates-formes, qui étaient creuses au centre, permettait d'y ensevelir les ossements. Tout Perse était jugé après sa mort, et les prêtres étaient d'ordinaire chargés du jugement: s'ils déclaraient le défunt vertueux, il était exposé sur la tour blanche; tandis que si leur jugement lui était défavorable, on l'exposait sur la tour noire. Cependant ce jugement n'était pas regardé comme entraînant l'absolution ou la condamnation divine. Les Perses croyaient que le mort n'était jugé par l'Être suprême que trois jours après avoir rendu le dernier soupir. Pendant ces trois jours, les parents et les amis du défunt ne cessaient de prier pour lui. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal, et il était défendu de pleurer et de se lamenter. La cérémonie des fun. se terminait, en général, par un grand repas en l'honneur du défunt, et comme, grâce aux prières ou au jugement des prêtres, on le croyait dans un état de félicité éternelle, ce repas était une véritable fête. — Cet étrange usage de livrer les cadavres à la voracité des oiseaux de proie subsiste encore chez les Guèbres ou Parsis, qui sont restés attachés à l'ancienne religion de Zoroastre. Cependant une coutume analogue a été observée chez plusieurs nations du nord de l'Asie et de l'Amérique, où les cadavres sont tantôt portés sur les montagnes, et tantôt suspendus aux branches des arbres. Dans plusieurs îles de la mer du Sud, on fait pourrir le corps sur des échafauds élevés, puis on ensevelit les os.

II. Les *Grecs* attachaient une grande importance à ce que leurs corps reçussent la sépulture, car ils croyaient que les âmes de ceux dont le corps n'avait pas été enseveli ne pouvaient entrer dans les champs Élysées. Aussi voyons-nous dans l'Odyssée l'ombre d'Elpénor supplier instamment Ulysse de rendre à son corps les derniers devoirs. Ulysse de même, lorsqu'il se trouve en danger de faire naufrage, déplore de ne point avoir trouvé la mort devant Troie; car là, du moins, il aurait obtenu une sépulture honorable. En conséquence, les Grecs considéraient comme un devoir religieux de couvrir de terre le corps d'un mort qu'on rencontrait sans sépulture.

Dès qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on commençait par lui mettre dans la bouche une obole, appelée δανάκη, afin qu'elle pût payer son passage au nocher des enfers. Puis, on lavait le corps, on le frottait d'huile parfumée, et l'on couronnait sa tête avec des fleurs de la saison. Ensuite, on le revêtait d'une robe blanche, la plus belle que la famille pouvait se procurer, afin, dit Lucien, que le mort n'eût pas froid en faisant le voyage aux enfers, et qu'il ne parût pas nu devant Cerbère. C'étaient les femmes de la famille qui étaient chargées de remplir ces tristes fonctions. Le corps ainsi orné, on le déposait sur un lit, la tête et le dos appuyés sur un coussin. Dans le principe, le lit sur lequel était exposé le corps était placé devant la porte de la maison; mais à Athènes, une loi de Solon prescrivit de faire cette exposition dans l'intérieur. Cette exposition avait pour objet de permettre de constater que le défunt était bien mort de mort naturelle et non de mort violente. A côté du lit, on plaçait des vases de terre peinte, appelés λήκυθοι, qu'on enterrait avec le cadavre. Un grand nombre de ces vases peints ont été trouvés dans les temps modernes, et ils ont beaucoup servi à élucider diverses questions d'archéologie. A côté du corps, on mettait aussi un gâteau de miel, qui, paraît-il, était destiné à Cerbère. Enfin, devant la porte, on déposait un vase plein d'eau, afin que les personnes qui étaient entrées dans la maison pussent se purifier en s'aspergeant à leur sortie. Les parents entouraient le lit, et les femmes se livraient aux lamentations en déchirant leurs vêtements et en s'arrachant les cheveux. Solon essaya d'empêcher ces marques exagérées d'affliction; cependant il ne semble pas que ses prescriptions à ce sujet aient été généralement observées.

Le lendemain de l'exposition, et le surlendemain de la mort, on enlevait le corps et on l'inhumait le matin de très-bonne heure, c'est-à-d. avant le lever du soleil, car on pensait qu'un prompt enterrement après la mort devait être agréable au défunt. Dans quelques villes grecques, l'inhumation du cadavre avait lieu le lendemain même de la mort. Les hommes marchaient devant le corps, et les femmes le suivaient. La procession funèbre était précédée ou accompagnée de pleureuses louées à cet effet (θρηνῳδοί): c'étaient en général, des femmes de la Carie qui faisaient ce métier. Cependant Platon parle d'hommes qui remplissaient cet office, et qui jouaient sur la flûte des airs funèbres.

Le cadavre était enterré ou brûlé. Wachsmuth dit que, dans les temps historiques, les morts étaient toujours enterrés; mais cette assertion n'est pas rigoureusement exacte. En effet, dans le *Phédon* de Platon, nous voyons Socrate parler de son corps comme devant être brûlé ou enterré, et Plutarque nous apprend que les corps de Timoléon et de Philopœmen furent brûlés. Le verbe θάπτειν est employé par les auteurs, non-seulement dans le sens d'enterrer, mais encore dans celui de réunir les cendres après le brûlement du corps. L'expression propre pour mettre le cadavre en terre est κατορύττειν. Dans Homère, les corps des morts sont brûlés; néanmoins on les enterrait aussi quelquefois dans les temps héroïques. Cicéron dit qu'à Athènes, au temps de Cécrops, on enterrait les morts, et les écrivains grecs racontent que les os d'Oreste furent trouvés dans un cercueil à Tégée. L'usage d'enterrer les morts prévalait chez les Spartiates et les Sicyoniens, et le grand nombre de cercueils contenant des squelettes qui évidemment n'ont jamais subi l'action du feu, découverts par les fouilles des modernes, démontre que cette coutume était fort répandue dans les premiers siècles de la Grèce. Il paraît donc que les deux modes de sépulture ont toujours existé simultanément dans ce pays, jusqu'à l'époque où le christianisme triomphant mit fin à la coutume de brûler les corps. — Ceux-ci étaient ordinairement brûlés sur des bûchers, c.-à-d. sur des amas de bois, appelés πυραί, au sommet desquels on les déposait. Dans les temps primitifs, on brûlait aussi avec le corps des héros, des animaux et même des captifs ou des esclaves. C'est ainsi qu'aux fun. de Patrocle, Achille, outre un grand nombre de moutons, de bœufs, de chevaux et de chiens, immole 12 Troyens captifs dont il fait brûler les corps avec celui de son ami. On jetait aussi des huiles et des parfums dans la flamme du bûcher; puis, lorsque celui-ci était consumé, on éteignait les restes du feu avec du vin, et les parents ou amis du mort recueillaient ses os, qu'ils lavaient avec du vin et de l'huile, et qu'ils déposaient dans une urne.

Les corps qui n'étaient pas brûlés étaient enterrés dans des cercueils appelés de différents noms, comme σοροί, πύελοι, ληνοί, λάρνακες, δροῖται; néanmoins, quelques-uns de ces noms s'appliquaient également aux urnes dans lesquelles on enfermait les os. Les cercueils étaient faits de différentes matières, mais le plus ordinairement d'argile cuite au feu. Leurs formes étaient aussi très-variées. La Fig. 1 ci-dessous représente deux cercueils des plus anciens temps de la Grèce, ainsi que la coupe de l'un d'eux. — Les morts étaient enterrés hors de l'enceinte de la ville, parce qu'on croyait que leur présence dans la cité était une souillure pour les vivants. Les tombes étaient considérées comme des propriétés privées, et appartenaient exclusivement aux familles dont les parents s'y trouvaient ensevelis. Lorsque la famille était riche, elle érigeait au mort un monument funéraire plus ou moins somptueux, sur lequel on gravait une inscription, indiquant le nom du défunt, le dème auquel il appartenait, et parfois contenant un court résumé de sa vie.

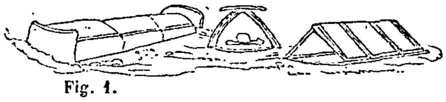
Fig. 1.

On prononçait quelquefois des discours à la louange du mort; mais une loi de Solon défendit toute oraison funèbre, et réserva cet honneur à ceux-là seulement dont les fun. se faisaient aux dépens du public. Dans les âges héroïques, comme on le voit au sujet de Patrocle, on célébrait des jeux aux fun. des grands hommes; mais cette coutume tomba en désuétude dans les temps historiques. — Toutes les personnes qui avaient assisté à des fun. étaient regardées comme souillées, et il leur était interdit d'entrer dans les temples avant de s'être purifiées. — Après les fun., les membres de la famille assistaient à un repas funèbre (περίδειπνον ou νεκρόδειπνον) qui se donnait dans la maison du plus proche parent du mort. Les parents de tous ceux qui avaient succombé à la bataille de Chéronée assistèrent au περίδειπνον dans la maison de Démosthène, comme si, pour tous, il eût été leur plus proche parent. Ces repas mortuaires sont souvent représentés sur les monuments funéraires; on y remarque ordinairement une tête de cheval placée dans un coin: c'est un emblème qui signifie que la mort est un voyage (notre Fig. 2 est la reproduction d'un repas funèbre tiré des Marbres d'Oxford). Le second jour après les fun., on offrait au mort un sacrifice. On en célébrait encore deux autres le neuvième jour et le trentième après cette époque. Le principal était celui du neuvième. A Athènes, le deuil se prolongeait jusqu'au trentième jour; mais à Sparte, sa durée était limitée à onze jours. Pendant ce temps, les parents du défunt ne pouvaient paraître en public. Ils portaient des vêtements noirs, et, dans les temps primitifs, coupaient leurs cheveux en signe de douleur.

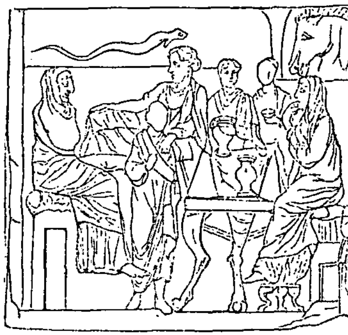
Fig. 2.

Les tombeaux étaient entretenus avec le plus grand soin par les familles. On les regardait comme le lien le plus puissant qui unit un homme à sa terre natale. A Athènes, dans la docimasie des archontes, on ne manquait jamais de s'enquérir s'ils avaient eu le soin convenable du tombeau de leurs ancêtres. A certains jours, on couronnait les tombes de fleurs, et l'on apportait au mort des offrandes qui consistaient en guirlandes de fleurs et en objets de toute sorte. On voit des offrandes de ce genre représentées sur une foule de vases peints. Tel est le sujet de la Fig. 3, empruntée à l'un de ces vases. Le tombeau est construit en forme de temple (ἡρῷον), et sa face principale représente le personnage dont il renferme les restes.

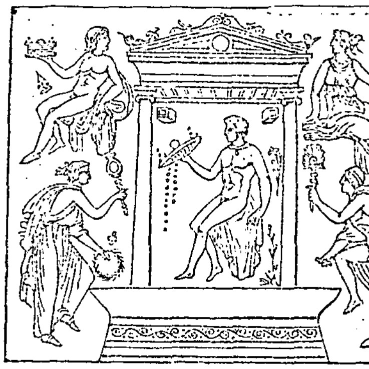
Fig. 3.

Certains criminels, condamnés pour crimes contre l'État, étaient privés des honneurs de la sépulture, ce qui était considéré comme une énorme aggravation de peine. A Athènes, ainsi qu'à Sparte, il existait des endroits particuliers où l'on jetait les cadavres de ces criminels. — On regardait comme sacrés (ἱεροί νεκροί) les corps de ceux qui avaient été frappés par la foudre: on les enterrait à l'endroit même où ils avaient été tués.

III. Lorsqu'un *Romain* allait expirer, le plus proche parent qui se trouvait présent s'efforçait de recueillir avec sa bouche le dernier souffle du moribond; il lui retirait l'anneau qu'il portait au doigt, et, aussitôt qu'il était mort, il lui fermait la bouche et les yeux, l'appelait par son nom, et lui disait adieu (*ave* ou *vale*). Alors le corps était lavé et frotté d'huile et de parfums par des esclaves appelés *pollinctores*, qu'on louait aux *libitinarii*, espèce d'entrepreneurs de fun., appelés chez les Grecs νεκροθάπται. Les *libitinarii* étaient ainsi nommés parce qu'ils demeuraient près du temple de Vénus Libitina, où l'on vendait tout ce qui était nécessaire pour les fun. C'est de là qu'est venue l'expression *vitare* ou *evadere Libitinam*, pour dire *échapper à la mort*. A ce temple on tenait une liste (*ratio*, *ephemeris*) des individus qui étaient morts, et l'on payait une légère rétribution pour l'enregistrement de leurs noms. Comme chez les Grecs, on mettait dans la bouche du cadavre une pièce de menue monnaie pour payer le nocher des enfers, on l'étendait revêtu de sa plus belle robe sur un lit de repos, et on l'exposait, dans le vestibule de la maison, les pieds tournés vers la porte. Ordinairement on revêtait les simples citoyens d'une toge blanche, et les magistrats de la toge qu'ils portaient dans l'exercice de leurs fonctions. Si, pendant sa vie, le défunt avait reçu une couronne comme récompense militaire, on la plaçait sur sa tête; parfois aussi on couvrait le lit funèbre de feuillages et de fleurs. Enfin, quand il s'agissait d'un personnage de marque, on suspendait une branche de cyprès à sa porte.

On appelait habituellement les fun. *funera justa* ou *exsequiæ*; toutefois cette dernière expression s'appliquait plus particulièrement à la procession funèbre, *pompa funebris*. Il y avait deux sortes de fun., les fun. publiques, appelées *funus publicum* ou *indictivum*, parce que le peuple était invité à y assister par un héraut, et les fun. privées, *funus tacitum*, *translatitium* ou *plebeium*. Le plus souvent les Romains fixaient par leur testament la somme qui devait être consacrée aux frais de leurs fun.; mais lorsque le défunt n'avait rien statué à cet égard, ou lorsqu'il était mort intestat, les frais funéraires étaient à la charge de l'héritier soit testamentaire, soit légal. Dans ce dernier cas, la somme à consacrer aux fun. était fixée par un arbitre, selon la fortune et le rang du défunt; c'est pour cela que nous voyons quelquefois chez les auteurs le mot *arbitria* employé dans le sens de *frais funéraires.*

Dans les premiers temps de Rome, les fun. se faisaient toujours la nuit; mais plus tard cet usage ne subsista plus que pour les citoyens pauvres, parce qu'ils ne pouvaient subvenir aux frais d'une procession funèbre. Ordinairement on n'enlevait le corps de la maison que le huitième jour après la mort. L'ordre de la procession funèbre était réglé par un commissaire appelé *designator* ou *dominus funeris*, qui était assisté par des licteurs vêtus de noir. En tête marchaient des musiciens de différentes sortes (*cornicines, siticines*) qui jouaient des airs lugubres; puis venaient les pleureuses, appelées *præficæ*, qu'on louait pour pleurer et pour psalmodier les chants funèbres (*nænia* ou *lessus*) en l'honneur du défunt. Elles étaient parfois accompagnées d'histrions et de bouffons (*scurræ, histriones*), dont l'un, appelé *Archimime*, représentait le défunt et imitait ses paroles et ses gestes. Enfin venaient les esclaves que le défunt avait affranchis, et qui portaient la coiffure, signe de l'affranchissement (*pileati*). On portait devant le corps les images du mort et de ses ancêtres, ainsi que les couronnes et les récompenses militaires qu'il avait remportées pendant sa vie.

Le corps du défunt était déposé sur une litière (*lectica*), qu'on nommait ordinairement *feretrum* ou *capulum*. Quant aux pauvres et aux esclaves, on les mettait dans une espèce de bière fort grossière, appelée *sandapila*. La *sandapile* était portée par des individus appelés *vespæ* ou *vespillones*, parce que, d'après Festus, ils remplissaient ces fonctions à la tombée de la nuit (*vespertino tempore*). Les lits d'apparat sur lesquels on transportait les corps des citoyens riches étaient parfois d'ivoire et couverts d'or et de pourpre. Les plus proches parents du mort, ou d'autres fois ses affranchis, portaient ce lit sur leurs épaules. Jules César fut porté par les magistrats, et Auguste par les sénateurs. Les parents en vêtements de deuil suivaient le corps, les fils, la tête voilée, les filles, le visage découvert et les cheveux épars, contrairement à l'usage commun. De temps en temps ils poussaient de longs gémissements: les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, nonobstant la défense de la loi des Douzes Tables : *Mulieres genas ne radunto.* Lorsque le défunt était d'un rang illustre, la procession funèbre traversait le forum et s'arrêtait devant les rostres où l'on prononçait une oraison funèbre en son honneur. Cette coutume, chez les Romains, remontait à la plus haute antiquité; quelques écrivains prétendent qu'elle fut introduite par Publicola, qui prononça l'éloge de son collègue Brutus. On accordait également aux femmes les honneurs de l'oraison funèbre. Du forum, le corps était porté dans le lieu où il devait être enterré ou brûlé; mais ce lieu, d'après la loi des Douze Tables, devait être situé hors de la ville.

Dans les premiers siècles, les Romains enterraient leurs morts; cependant l'usage de les brûler se répandit d'assez bonne heure, ainsi que l'atteste la loi des Douze Tables. Vers la fin de la république, il était devenu général. Mais sous l'empire, cette coutume tomba graduellement en désuétude, au fur et à mesure des progrès du christianisme, de telle sorte que, au IVe siècle, elle avait complétement disparu. On ne livrait pas au bûcher les corps de ceux qui avaient été frappés de la foudre, on les brûlait sur le lieu même, et ce lieu, appelé *Bidental*, était regardé comme sacré. On ne brûlait pas non plus les enfants qui n'avaient pas encore fait leurs dents: on les enterrait dans un endroit appelé *Suggrundarium.* Les corps que l'on enterrait étaient ordinairement placés dans un cercueil de pierre (*arca* ou *loculus*). On employait quelquefois une sorte de pierre, nommée *pierre assienne*, parce qu'elle venait d'Assos dans la Troade : cette pierre possédait, dit-on, la propriété de consumer, dans l'espace de 40 jours, le corps tout entier, à l'exception des dents. Les cercueils de ce genre étaient appelés *Sarcophages;* mais, par la suite des temps, on appliqua ce nom à toute espèce de cercueil ou de tombeau.

Le bûcher sur lequel on brûlait le corps était appelé *pyra* ou *rogus;* néanmoins, suivant Servius, *pyra* désignait proprement le monceau de bois, et *rogus* le bûcher lorsqu'on y avait mis le feu. Ce bûcher avait la forme d'un autel, c.-à-d. avait ses quatre côtés égaux, d'où les expressions *ara sepulcri* et *funeris ara.* On déposait au sommet du bûcher le cadavre avec le lit sur lequel on l'avait apporté, et le plus proche parent du défunt y mettait le feu en détournant la tête. Dès que les flammes commençaient à s'élever, on jetait dans le feu toutes sortes de parfums. Enfin, on lançait aussi au milieu des flammes des coupes remplies d'huile, des ornements, des vêtements, des plats chargés de mets, et d'autres objets que l'on supposait être agréables au mort. Aux fun. d'un empereur ou d'un général illustre, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher; parfois aussi on immolait des victimes. Dans les temps primitifs, on y immolait même des prisonniers et des esclaves, car on supposait que les mânes aimaient le sang. Plus tard, on loua des gladiateurs pour combattre autour du bûcher : ces gladiateurs étaient désignés sous le nom de *Bustuaires.*

Lorsque le bûcher était consumé, on répandait du vin sur les cendres chaudes, et le plus proche parent recueillait les os et les cendres du mort. Il les arrosait de parfums et les plaçait dans une *urne funéraire* (*urna feralis*), dont la matière variait selon le rang et la richesse des personnes. Alors les assistants étaient, dans un but de purification, aspergés trois fois d'eau pure, avec une branche d'olivier ou de laurier; après quoi le signal du départ était donné par la *præfica* ou par toute autre personne, qui prononçait la parole sacramentelle, *I licet*, c.-à-d. *Ire licet.* En partant on avait l'habitude de dire au mort un dernier adieu par ce mot, *Vale.* Les urnes funéraires étaient ensuite déposées dans les tombeaux, qui, comme nous le savons déjà, étaient toujours situés hors de l'enceinte de la ville.

Les tombeaux et tout lieu qui avait servi de sépulture, même à un esclave, étaient regardés comme *religieux* (*religiosi*) : on appelait ainsi tout ce qui appartenait aux dieux Mânes ou était placé sous leur invocation, tandis que les choses consacrées aux dieux supérieurs étaient *sacrées* (*sacræ*).

Quand on avait recueilli les cendres dans une urne, les amis du défunt retournaient à sa maison où ils subissaient une nouvelle purification appelée *suffitio*, qui consistait à s'asperger d'eau et à passer sur le feu. La maison elle-même était purifiée. Pour cela, on la balayait avec une espèce particulière de balai : cette sorte de purification était appelée *everræ*, et l'on donnait le nom d'*everriator* à celui qui remplissait cet office. On nommait *denicales feriæ* le jour où les membres d'une famille qui avaient perdu l'un des leurs se purifiaient en commun. Le deuil et les cérémonies qui suivaient les fun. duraient neuf jours après celles-ci : au bout de ce terme, on faisait un sacrifice appelé *novediale* ou *novemdiale.*

On donnait en l'honneur du mort un festin appelé *silicernium*, mais on ne sait au juste quel jour. Parmi les tombes de Pompéi, on a trouvé un triclinium funéraire pour la célébration de ces festins (Fig. 4). Il est à ciel ouvert; les murs sont couverts de peintures représentant des animaux au milieu de compartiments bordés de fleurs. Les lits sont de pierre, et au centre se trouve un piédestal également de pierre, pour recevoir la table.

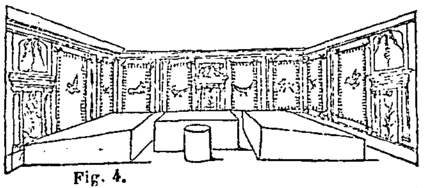
Fig. 4.

— Après les fun. des grands personnages, outre le festin auquel assistaient seuls les parents et amis du défunt, on faisait au peuple une distribution de viande crue, appelée *visceratio;* quelquefois même on donnait des repas publics. Enfin, on célébrait souvent des jeux publics en l'honneur du mort, et les combats de gladiateurs figuraient au premier rang parmi ces jeux. Ainsi, par ex., aux fun. de P. Licinius Crassus, qui avait été souverain pontife, on distribua de la viande crue au peuple, on fit combattre 120 gladiateurs, et l'on donna des jeux funèbres qui durèrent trois jours et furent suivis d'un banquet public dans le forum. Parfois même on célébrait l'anniversaire des fun. par des jeux et des repas publics. Les convives qui y assistaient devaient être habillés de blanc. — Les Romains, comme les Grecs, avaient l'habitude de visiter les tombeaux de leurs parents à certaines époques. Ils leur offraient alors des sacrifices et des présents, qu'on appelait *inferiæ* et *parentalia.* Les Romains semblent avoir vénéré les mânes ou les âmes de leurs ancêtres à l'égal des dieux : c'est de là que vint la coutume de leur faire des oblations qui consistaient en victimes, en vin, en lait, en guirlandes de fleurs et autres objets. A cette occasion, on illuminait quelquefois le tombeau avec des lampes. A la fin du mois de février avait lieu une fête nommée *Feralia*, pendant laquelle les Romains étaient dans l'usage de porter dans les tombeaux des aliments à l'usage des morts. — La domination romaine introduisit dans la Gaule les cérémonies funèbres usitées chez le peuple vainqueur. Mais avant la conquête, les fun. de nos ancêtres les Gaulois, ainsi que nous l'avons vu ailleurs (v. DRUIDISME), témoignaient, plus peut-être que celles d'aucun autre peuple, une croyance profonde dans l'existence d'une vie future.

IV. Ce serait ici le lieu de parler des fun., telles qu'elles se pratiquent chez les peuples chrétiens, et surtout parmi les nations catholiques; mais nous croyons superflu d'entrer dans des détails que tout le monde connaît. — V. DEUIL, CATACOMBES, CIMETIÈRE, TOMBEAU et URNE.

FUNÉRAIRE. adj. 2 g. Qui concerne les funérailles. *Frais funéraires. Urne, colonne f.* = Syn. V. FUNÈBRE.

FUNESTE. adj. 2 g. (latin. *funestus*). Malheureux, sinistre, qui porte la calamité et la désolation avec soi. *Guerre f. Voyage f. Entreprise f. Conseil f. Événement f. Nouvelle f. Mort f. Ce jour lui a été f. Cette méprise eut des suites funestes. Il ne put résister à la f. influence de ce climat brûlant.* = Syn. V. FATAL.

FUNESTEMENT. adv. D'une manière funeste. P. us.

FUNGUS. s. m. Voy. FONGUS.

* **FUNICULAIRE.** adj. 2 g. Qui est composé de cordes. *Machine funiculaire.*

* **FUNICULE.** s. m. (lat. *funiculus*, dimin. de *funis*, corde). T. Bot. Voy. GRAINE.

FUNIN. s. m. (lat. *funis*). T. Mar. Nom générique des cordages blancs, c.-à-d. faits de fil non goudronné. On dit aussi, et plus ordin., *Franc-funin.*

FUR. s. m. N'est usité que dans la loc., *Au fur et à mesure*, ou *A fur et mesure*, qui sign., A mesure que, à mesure de, à mesure. *On vous fera passer les livraisons au fur et à mesure qu'elles paraîtront. Il est payé au fur et à mesure de l'ouvrage. Travaillez, on vous payera à fur et mesure.*

FURET. s. m. (lat. *fur*, voleur?). Petit animal carnivore dont on se sert pour prendre des lapins, et qui va les chercher dans leur terrier. V. MARTRE. ‖ Fig. et fam., on dit, *C'est un f., un vrai f.*, en parl. D'un individu qui s'enquiert de tout, et qui s'applique à savoir ce qui se passe de plus particulier dans les familles, ou qui montre beaucoup de sagacité pour découvrir les choses qu'il veut savoir.

FURETER. v. n. Chasser au furet. *Il est allé f. dans la garenne.* ‖ Figur., Fouiller, chercher partout avec soin, curieusement. *Il va furetant partout. Qu'allez-vous f. dans ce cabinet?* ‖ Figur., S'empresser à savoir les nouvelles de tout, chercher à satisfaire sa curiosité sur tout. *Il ne fait que f. partout pour savoir ce qui se passe.* = FURETER. v. a. S'emploie dans les divers sens qui précèdent. *F. une garenne, un terrier. Il furetait mes papiers. F. des nouvelles.* Les emplois figures de ce verbe sont familiers. = FURETÉ, ÉE. p. = Conjug. Voy. CAQUETER.

FURETEUR. s. m. Celui qui chasse aux lapins avec un furet. ‖ Fig. et fam., Celui qui fouille, qui cherche partout, ou Celui qui s'enquiert de tout, qui cherche à tout savoir, soit par curiosité, soit pour son profit. *Quel indiscret f. — Un f. de nouvelles*, Celui qui va furetant des nouvelles partout.

FUREUR. s. f. (lat. *furor*), Délire accompagné de colère ou d'actes de violence. *Il est devenu fou et de temps en temps il entre dans des accès de f. Lorsque sa f. lui prend.* ‖ Dans son acception la plus ordinaire, signifie Colère extrême, qui ne connaît pas de bornes. *Un mouvement, un transport de f. Etre transporté de fureur. Il a été impossible d'apaiser sa f. Ses traits étaient décomposés par la f. La f. du peuple n'en devint que plus terrible. Assouvir sa f. Sa patience poussée à bout se changea en f.* — S'emploie aussi en parlant Des animaux. *Un lion en f. Mettre un taureau en f.* — En T. Écrit. sainte, se dit quelquefois De la colère de Dieu. *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre f.* — Par anal., se dit encore De l'agitation violente de certaines choses inanimées. *La f. de la tempête, de l'orage, des vents. La f. de la mer, des flots. La f. des flammes, de l'incendie.* ‖ Se prend quelquefois dans le sens de Passion démesurée, excessive. *Il l'aime, et il l'aime jusqu'à la f. Il joue avec f. Elle a la f. de rimer. La f. des duels.* — Par exag., et fam., se dit D'une habitude qu'on ne peut déraciner. *Elle a la f. de se mêler de ce qui ne la regarde pas. Cet enfant a la f. de manger tous les fruits qu'il rencontre.* ‖ Dans un sens particul., Transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, et qui fait faire ou fait dire des choses extraordinaires. *F. poétique. F. prophétique. F. martiale. Il fut saisi d'une f. divine. Une sainte f. s'empara de lui.* ‖ *Fureurs*, au plur., se dit Des transports frénétiques, des emportements, des excès auxquels on se livre dans la fureur, dans la colère; des mouvements d'exaltation, etc. *Les fureurs d'Oreste. Des fureurs poétiques. Les fureurs de l'amour, de la jalousie. Les fureurs de la guerre civile.*

Syn. — *Furie.* — Les mots *fureur* et *furie* indiquent tous les deux une émotion violente de nature semblable; mais *furie* dit plus que *fureur*, c'est la *fureur* portée à l'extrême. La *fureur* se contient quelquefois; la *furie* est sans frein, et éclate toujours par des transports excessifs. Au figuré, lorsqu'on parle des choses inanimées, on dit le plus souvent *furie :* la *furie* du combat, la *furie* du mal, et non la *fureur* du combat, la *fureur* du mal. Enfin, *furie* se prend toujours en mauvaise part; il n'en est pas ainsi de *fureur.* En effet, on dit une sainte, une poétique, une divine, une prophétique *fureur.*

* **FURFURACÉ, ÉE.** adj. (lat. *furfur*, son). T. Méd. Qui ressemble à du son. *Dartre furfuracée.*

FURIBOND, ONDE. adj. (lat. *furibundus*). Qui est sujet à des accès, à des transports fréquents de fureur. *Un homme f. Une femme furibonde.* — Subst., *C'est un f., une furibonde.* ‖ Se dit aussi De celui dont les traits, les gestes, etc., annoncent une grande fureur. *Il vient à nous tout f. Un air f. Des regards furibonds.*

FURIE. s. f. (lat. *furia*). Fureur qui éclate avec violence, grand emportement de colère. *Entrer en f. Se mettre en f. Etre en f. Laissez passer sa f. La f. du tigre. Le lion en f. s'élança sur lui.* ‖ Par anal., se dit De l'action impétueuse de certaines choses inanimées. *La f. des vents, de la tempête, des flots.* ‖ L'ardeur impétueuse avec laquelle on se porte à une chose. *Nos troupes se précipitèrent avec furie sur l'ennemi. La f. française. Il faut laisser passer cette première f.* ‖ Se dit encore De la plus grande intensité d'une chose. *Dans la f. du combat, de la mêlée. Dans la f. de son mal.* ‖ T. Mythol. Les divinités infernales qui étaient chargées de tourmenter les méchants, les criminels. — Fig. et par allus. à ces divinités, *Furie* se dit D'une femme extrêmement méchante et emportée. *Ce n'est pas une femme, c'est une f., c'est une f. d'enfer.* = Syn. V. FUREUR.

Enc. — Les redoutables divinités nommées *Furies* par les mythologues ne sont autre chose que la personnification des malédictions et des remords. Les Grecs les nommaient *Erinnyes*, qui signifie les *découvreuses*, et *Euménides*, qui veut dire les *bienveillantes.* Le premier de ces noms exprimait leur vigilance à laquelle nul forfait ne pouvait échapper, et le second s'employait, par antiphrase, pour flatter et apaiser ces divinités terribles. Les Romains les appelaient *furiæ* (les furieuses) et *diræ* (les exécrations). Hésiode les désigne comme filles d'Uranus, c'est-à-d. du Ciel, et de la Terre. Eschyle et Sophocle les font filles de la Nuit et de la Terre; Servius, de la Nuit et de l'Achéron; Hygin, de l'Éther et de la Terre, et enfin les poésies orphiques, de *Pluton et de Proserpine. Homère et Hésiode*, ainsi que les tragiques grecs, supposent que ces déesses sont en fort grand nombre. C'est ainsi qu'Eschyle, dans sa tragédie des ***Euménides***, les fait figurer sur la scène au nombre de 50, et les représente les cheveux *en désordre et entrelacés de serpents*, couvertes de tuniques noires et flottantes, avec les yeux hagards et une voix terrible. Après lui, Euripide donna des ailes à ces terribles déesses. Mais ce sont les poëtes postérieurs qui ont réduit à trois le nombre des Furies, *en les nommant* Alecton, Tisiphone et Mégère. Les Furies sont des divinités vierges qui habitent les enfers, d'où elles remontent sur la terre pour découvrir, poursuivre et punir les coupables, qu'elles ne cessent de tourmenter, soit pendant leur vie, soit après *leur* mort. Elles invoquent la justice (Δίκη), qui les aide dans leur œuvre, car elles n'appesantissent jamais leurs mains que sur les criminels. Suivant les mythologues des derniers temps, Tisiphone apportait la peste sur la terre; Mégère, les morts prématurées et violentes; Alecton, la guerre et ses horreurs. Le culte de ces déesses était très-répandu dans la Grèce; à Athènes, en particulier, elles avaient un temple célèbre, auquel étaient attachés dix prêtres, qui présidaient aux *Euménédéïa*, fêtes célébrées en leur honneur. Elles avaient également des temples à Colone, à Mégapolis, à Cérynée. On leur offrait des libations d'eau et de miel, et on leur sacrifiait des brebis noires. La tourterelle et le narcisse leur étaient consacrés.

FURIEUSEMENT. adv. Avec furie; n'est guère usité dans ce sens. ‖ Fig. et fam., Prodigieusement, extrêmement, excessivement. *Il est f. grand. Elle est f. laide. Il ment f. J'ai des souliers qui me blessent furieusement.*

FURIEUX, EUSE. adj. Qui est en furie, qui est transporté de fureur. *C'est un fou f. Un peuple f. demandait leur tête. Elle devint furieuse de cette résistance. Un lion f. La lionne devint furieuse.* — Subst., *Interdire un f. C'est donner des armes à un f. On arrêta ces f.* ‖ Qui dénote ou exprime la fureur. *Un visage, un air f. Des regards, des gestes f. Des transports, des cris f.* ‖ Se dit aussi, soit Des personnes, soit des choses, Dont la violence, l'impétuosité, la véhémence sont extrêmes. *Il est f. dans le combat. Il se livra en cet endroit un combat f. Nos soldats firent alors une charge furieuse. Vent f. Torrent f. Une mer furieuse.* On dit de même, au sens moral, *Passion furieuse. Ambition furieuse.* ‖ Fig. et fam., Prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre; alors, l'adj. précède toujours le substantif. *C'est un f. mangeur, un f. menteur. Il s'est donné un f. coup, une furieuse entorse. Vous avez entrepris un f. travail. Voilà une furieuse dépense.* ‖ T. Blason. Se dit D'un taureau élevé sur ses pieds. *D'azur au taureau f. et levé en pieds d'or.*

FURONCLE. s. m. (lat. *furunculus*). T. Méd.

Enc. — On appelle *Furoncle* une tumeur inflammatoire circonscrite, et offrant à son centre une saillie qui lui a fait donner *le nom vulgaire de clou. Son volume dépasse rarement celui* d'un œuf de pigeon. Le f. a son siége dans le tissu cellulaire sous-cutané. Abandonné à lui-même, il se termine constamment par une suppuration sanguinolente, avec issue d'une sorte *de corps blanchâtre, qu'on appelle Bourbillon, et qui n'est autre* chose qu'un petit amas de tissu cellulaire mortifié et transformé en escarre, vraisemblablement par suite de son étranglement dans les mailles du derme. Lorsque le f. commence à paraître, on *peut quelquefois le faire avorter soit en y appliquant une ou* deux sangsues, soit en le cautérisant avec le nitrate d'argent. Mais quand on l'a laissé se développer, il est rare que les moyens antiphlogistiques réussissent à obtenir sa résolution. *Dans ce cas, pour en avoir fini plus tôt avec lui, il faut hâter* la suppuration, en recouvrant la tumeur avec un emplâtre de diachylon gommé, ou mieux encore avec un cataplasme de farine de lin auquel on ajoute de l'onguent de la mère, ou des *oignons de lis cuits sous la cendre et pilés. Dès que la suppura*tion commence, il faut presser la tumeur avec les doigts ou l'ouvrir avec le bistouri pour donner issue au bourbillon. — L'apparition d'un f. paraît se lier presque constamment à quelque cause interne, et particulièrement à un état anormal des voies digestives. Dans certains cas, vers la période de déclin de diverses maladies, il se fait une sorte d'*éruption furonculeuse*, qui est généralement considérée comme un phénomène critique. Bien que dépendant de causes internes, il est rare que le f. s'accompagne de phénomènes généraux. Cependant on observe quelquefois de la fièvre lorsque la tumeur est très-volumineuse et se rapproche de l'anthrax, ou lorsque plusieurs furoncles se développent simultanément.

FURTIF, IVE. adj. (lat. *furtivus*). Qui se fait à la dérobée, en cachette. *Entrer d'un pas f. Un regard f.* — *Une main furtive*, Qui se glisse à la dérobée.

FURTIVEMENT. adv. A la dérobée. *Il est entré f.*

FUSAIN. s. m. T. Bot. V. Célastrinées. ‖ Espèce de crayon fait avec le charbon du fusain.

* **FUSANUS.** s. m. T. Bot. Voy. Santalacées.

FUSAROLLE. s. f. T. Architect. Astragale taillé en forme de collier ou de chapelet, et composé de grains alternativement oblongs et ronds.

FUSEAU. s. m. (lat. *fusus*). Petit instrument de bois de la longueur d'environ 16 centimètres, qui est arrondi partout, renflé à son milieu, d'où il va en diminuant jusqu'à ses deux extrémités, où il finit en pointe, et dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil. *Tourner, remplir, vider le f.* Poétiq., *Le f. des Parques*, Le fuseau sur lequel les Parques, selon la Fable, filaient la vie des hommes. — Autre petit instrument dont on se sert pour faire de la dentelle et des passements de fil et de soie. *Dentelle au f.* ‖ Dans les Arts et Métiers, on donne le nom de *Fuseau* à différents outils ou à certaines parties d'appareils mécaniques qui ont à peu près la forme d'un fuseau. ‖ *T. Géom. Le *solide que forme une courbe en* tournant autour de son ordonnée ou autour de sa tangente au sommet. — — Segment de sphère tracé sur un plan pour être ensuite collé sur une boule dans la fabrication des globes terrestres ou célestes. ‖ * T. Zool. Voy. Buccinoïdes. ‖ * T. Blas. Voy. Losange.

FUSÉE. s. f. Le fil qui est autour du fuseau, quand la filasse est filée. *Vider une f. Sa f. est bien embrouillée.* — Figur. et prov., *Démêler une f.*, Débrouiller une intrigue, une affaire. ‖ T. Mécaniq. Voy. Horlogerie. ‖ * T. Carrossier. La partie tournée en tronc de cône d'un essieu fixe. ‖ T. Artificier. Voy. Pyrotechnie. ‖ * T. Blas. V. Losange. ‖ T. Art vét. Exostose oblongue qui survient parfois sur l'un des os du canon. ‖ T. Chir. *F. purulente*, Trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt quelquefois le pus, pour se porter au dehors.

FUSELÉ, ÉE. adj. En forme de fuseau; ne s'emploie guère que dans ces loc. : *Colonne fuselée, Doigt f.* ‖ T. Blason *Écu f.*, Écu chargé de fusées. Voy. Losange.

FUSER. v. n. (latin. *fusus*, partic. de *fundere*, répandre). S'étendre, se répandre. *Le pus de l'abcès a fusé tout le long du canal crural.* ‖ T. Chimie. Se dit Des sels qui, projetés sur des charbons ardents, fondent et perdent leur oxygène sans détoner. *Le salpêtre fuse lorsqu'on le jette sur des charbons.* = * Fusé, ée. adj. On appelle *Chaux fusée*, La chaux amortie sans eau, et qui s'est d'elle-même réduite en poudre.

FUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fusible.

FUSIBLE. adj. 2 g. Qui peut être fondu, liquéfié.

FUSIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme d'un fuseau.

FUSIL. s. m. [On ne pron. point l'L.] (ital. *focile*, dérivé du lat. *focus*, foyer). Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. *Pierre à f. Battre le f.* ‖ Par ext., Arme à feu portative, longue de 1 mètre à 1 mètre 50. ‖ Morceau d'acier long et arrondi, dont les bouchers se servent pour donner le fil à leurs couteaux.

Enc. — I. *Des premières armes à feu portatives.* — Les bouches à feu étaient à peine inventées, que l'on imagina de donner aux troupes des armes établies suivant le même système, mais assez légères pour qu'un seul homme pût les manœuvrer. Ces armes parurent vers 1380, et furent appelées *Canons à main*. Elles consistaient en un tube de fer du poids de 12 à 15 kilogr., qu'on chargeait ordinairement avec des balles de plomb, et qu'on appuyait sur un chevalet pour les tirer. On y mettait le feu avec une mèche allumée, comme naguère encore on le pratiquait pour l'artillerie. — Mais les nouveaux engins de guerre étaient extrêmement lourds et fort peu maniables. On remédia à ces inconvénients en diminuant la longueur et le poids du tube, et en adaptant à son centre de gravité 2 tourillons servant d'axe de rotation, et reposant sur une fourchette, appelée *croc*. De plus, le canon fut terminé par une poignée que l'on tenait de la *main* gauche, tandis que la main droite portait le feu à la lumière. Ainsi perfectionnés, les canons à main reçurent d'abord le nom d'*Haquebutes*, puis celui d'*Arquebuses à croc*. Vers 1480, une nouvelle amélioration fut introduite dans la fabri*cation de ces armes. On en* fit dont le canon était fixé à un fût de bois muni d'une crosse cintrée pour s'appuyer à l'épaule. Ces nouvelles arquebuses avaient la lumière percée sur le côté, et portaient une sorte de bassinet destiné à recevoir l'amorce. On *y mettait le feu avec une mèche* que tenait la main droite, pendant que la main gauche appuyait le fût contre l'épaule. Néanmoins la plupart d'entre elles étant encore trop lourdes pour qu'on pût les mettre en joue sans point d'appui, on appuyait le *bout du canon sur une béquille ou fourchette* plantée en terre. Ces armes conservèrent le nom de *haquebutes*, tandis que celles qui étaient assez légères pour qu'on pût les tirer à main libre furent désignées sous celui d'*arquebuses*.

Quoique les arquebuses eussent été rendues assez légères pour être tirées sans autre appui que l'épaule, elles étaient cependant d'un service incommode, à cause de l'obligation où l'on se trouvait de viser en même temps qu'on mettait le feu. *Ce fut pour remédier à cet inconvénient qu'on imagina* la *platine à mèche* ou *à serpentin* et la *platine à rouet*. — La *Platine à serpentin* prit naissance au commencement du XVIe siècle, mais on ignore dans quel pays. Elle consistait (Fig. 1) en une espèce de bascule, appelée *Serpentin*, qu'un petit ressort tenait éloignée du bassinet et qu'on forçait à s'en rapprocher à l'aide d'un levier qu'on pressait avec le doigt. Le serpentin tenait entre ses mâchoires un bout de mèche allumée qui communiquait le feu à l'amorce. — La *Platine à rouet* (Fig. 2) paraît avoir été inventée à Nuremberg en 1517. Une petite roue d'acier, cannelée à son pourtour, était fixée sous le bassinet, au fond duquel elle pénétrait à travers une fente. Son axe était muni d'une chaînette dont l'extrémité opposée s'attachait à un ressort disposé à peu près comme celui d'une montre. Une pièce de fer recourbée appelée *Chien*, se trouvait fixée *en arrière* du bassinet. Ce chien tournait autour d'une vis par l'un de ses bouts, tandis que l'autre était muni de deux espèces de dents ou mâchoires entre lesquelles on plaçait un fragment d'alliage d'antimoine et de fer. Quand on voulait faire usage de l'arme, on ouvrait le bassinet, qui se fermait avec une coulisse; on abaissait le chien de manière que la composition métallique se trouvât en contact avec le rouet; puis, à l'aide d'une petite clef, on bandait le ressort de ce dernier absolument comme on monte une montre. Une détente maintenait le ressort en place quand il était arrivé au bandé; mais aussitôt qu'on pressait sur cette détente, le rouet, obéissant à l'action du ressort, décrivait une demi-révolution sur son axe, et le frottement de ses cannelures sur l'alliage produisait des étincelles qui enflammaient l'amorce. — L'invention de ces deux mécanismes donna naissance à deux espèces d'armes à feu. Les *Arquebuses à rouet*, qui étaient relativement légères, furent destinées à la cavalerie, tandis que les *Arquebuses à mèche*, qui étaient beaucoup plus lourdes, mais dont le mécanisme plus simple était moins sujet à se détraquer, furent données à l'infanterie. Ces dernières se tiraient à l'aide d'une fourchette; elles lançaient une balle de 32 à la livre, et plus tard une balle de 24.

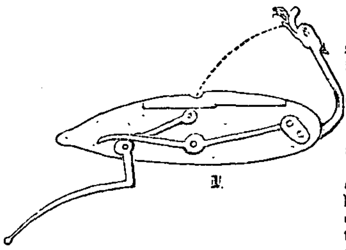

1.

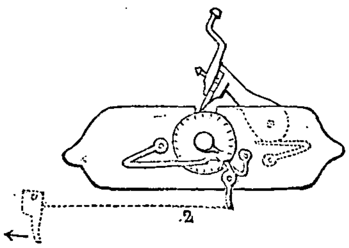

2.

C'est vers le milieu du XVIe siècle que paraît avoir été imaginé le *Mousquet*. Cette arme, qui fut d'abord en usage en Espagne, différait des arquebuses par la forme de sa crosse qui *était moins recourbée ou tout à fait droite, et par son calibre* qui était plus considérable. Son nom lui vient, dit-on, de *moschetta*, petite mouche, qui lui aurait sans doute été donné, en manière de plaisanterie, à cause de la grosseur de ses projectiles. *En effet, ses balles étaient d'abord de 8 à la livre;* plus tard, on descendit à 10 et même à 16. Il y avait des mousquets à mèche et à rouet. Suivant Brantôme, le mousquet fut introduit en France, vers 1600, par Strozzi, et il devint bientôt d'un usage *général. — Au reste, à cette époque, il se produisit différentes* variétés d'armes à feu portatives. Vers 1545, on imagina, pour la cavalerie, des arquebuses à rouet de petite dimension montées sur un fût sans crosse, et qui se tiraient à bras tendu; on *les appela Pistoles, d'où est dérivé le mot Pistolet, non pas* parce qu'elles avaient été inventées à Pistoia, comme on le dit communément, mais parce que leur canon avait le diamètre de la pièce de monnaie ainsi nommée. On en fit également d'autres qui étaient de moyenne grandeur, et tantôt à mèche, tantôt à rouet, auxquelles on appliqua la dénomination de *Poitrinal* ou *Pétrinal*, parce que, pour les tirer, on appuyait leur crosse sur le milieu de la poitrine. Enfin, il paraît qu'au XVIe siècle, peut-être même à la fin du XVe, on connaissait déjà les armes rayées, c.-à-d. munies intérieurement de cannelures en spirale; mais elles étaient peu employées à cause de la lenteur de leur chargement. — Dans les premières années du XVIIe siècle, l'infanterie française se servait, sur les champs de bataille, de mousquets du calibre de 20 à 22, et pour la défense des places de mousquets de 12 à 16. La cavalerie portait des arquebuses raccourcies, des pistolets et des carabines rayées, le tout à rouet; mais ces dernières armes ne tardèrent pas à être remplacées par de petits mousquets à rouet, dits *Mousquetons*, qui étaient plus faciles et plus prompts à charger, parce qu'ils ne réclamaient pas l'emploi du maillet.

II. *Fusils proprement dits.* — Déjà, sous Henri IV, on avait substitué, dans les mousquets à rouet, un fragment de silex pyromaque à l'alliage métallique primitivement usité; mais ce n'est que vers 1630 que l'on eut l'idée de remplacer la vieille platine par un mécanisme nouveau, qui différait surtout de l'ancien en ce que l'inflammation de l'amorce y était produite non plus par le frottement, mais par le choc du silex sur une pièce d'acier, nommé d'abord *fusil* et plus tard *batterie*, qui remplissait le rôle du morceau d'acier appelé *fusil* dans le briquet à pierre. En conséquence, les mousquets qui reçurent la nouvelle platine, reçurent la dénomination de *Fusils*. La supériorité de ces armes les fit adopter presque aussitôt par les différentes nations de l'Europe. Toutefois, bien qu'elles fussent d'origine française, il est à remarquer qu'elles ne parurent qu'assez tard dans l'infanterie nationale. Suivant Louis Napoléon, c'est en 1646 qu'il est fait, pour la première fois, mention d'un corps de *Fusiliers* dans notre histoire. Nonobstant l'immense perfectionnement que la nouvelle platine à silex apportait au système des armes à feu portatives, le f. avait un inconvénient grave. Il était d'un excellent usage comme arme de jet, mais le soldat se trouvait désarmé aussitôt qu'il avait fait feu, et son f. devenait inutile dans les combats corps à corps avec la cavalerie. Cet inconvénient limita d'abord considérablement l'emploi du f., à ce point que jusque vers la fin du XVII° siècle, les deux tiers de nos fantassins n'avaient encore que des piques. Mais les choses changèrent de face au commencement du siècle suivant, après l'invention de la baïonnette à douille, qui fit du f. une arme de jet et d'hast tout à la fois. Cependant le f. se chargeait en introduisant séparément la poudre et la balle. Gustave-Adolphe, par l'invention de la cartouche, en 1703, fit faire un nouveau progrès à l'armement des troupes. Ce fut à la même date que le f. fut définitivement adopté dans notre armée comme arme principale de l'infanterie.

La platine à silex (Fig. 3 et 4) se compose, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de 9 pièces principales, assemblées au moyen de vis sur une plaque de fer appelée *corps de platine* et fixée elle-même au fût de l'arme par des pivots. A l'extérieur (Fig. 3), on remarque le *Bassinet*, la *Batterie*, le *Ressort de platine* et le *Chien.*

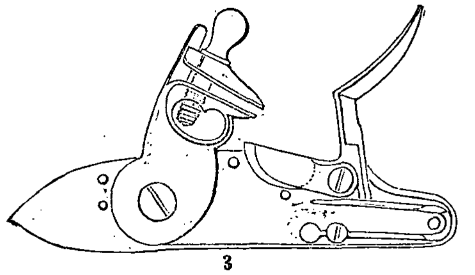

3

Le *Bassinet* est une petite pièce creuse, ordinairement de laiton, dans laquelle on met la poudre qui sert d'amorce. La *Batterie* est cette pièce de fer aciéré qui recouvre le bassinet et produit sous le choc du silex les étincelles nécessaires pour enflammer l'amorce. Le *Ressort de batterie* presse sur le pied de la batterie pour fermer ou découvrir le bassinet : il est invariablement d'acier. Le *Chien* est cette espèce de levier de fer auquel le mécanisme intérieur communique un mouvement de rotation autour de son extrémité inférieure, et dont l'extrémité supérieure porte deux mâchoires entre lesquelles on ajuste un fragment de silex taillé en biseau et entouré en partie d'une feuille de plomb. L'une des mâchoires, la supérieure, est mobile et peut à volonté se rapprocher de l'autre, au moyen d'une vis appelée *vis du chien*. Lorsque le chien exécute son mouvement de rotation, le silex, en frappant la partie aciérée de la batterie, fait jaillir des étincelles, et en même temps renverse la batterie de manière à découvrir le bassinet. — Parmi les pièces intérieures, nous nommerons la *Noix*, la *Bride de noix*, la *Gâchette*, le *Ressort de gâchette* et le *Grand ressort*. La *Noix* (Fig. 4, N) sert à communiquer au chien, avec lequel elle s'engrène, l'action du grand ressort. Son pourtour présente deux enfoncements ou crans qui servent à mettre le chien au repos (*cran du repos*), ou à l'armer (*cran du bandé*). La *Bride de noix* (B) est placée par-dessus la noix pour la maintenir parallèlement au corps de platine. La *Gâchette* (G) a pour objet de tenir le chien au repos ou au bandé, au moyen d'une dent appelée *bec* que la pression d'un ressort spécial fait entrer dans les crans de la noix quand on porte le chien en arrière. Le *Ressort de gâchette* (D) est un petit ressort qui presse la gâchette pour la faire engrener avec la noix. Enfin, le *Grand ressort* (R) donne le mouvement au chien par l'intermédiaire de la noix. — Maintenant il est facile de comprendre le jeu de ce mécanisme. En tirant le chien en arrière, la noix exécute un mouvement dans le même sens, et se trouve maintenue dans la position voulue par le bec de la gâchette, qui, grâce à l'action du petit ressort de gâchette, pénètre dans le cran du repos ou dans celui du bandé, suivant l'effet que l'on veut obtenir. Quand on veut *armer* le f., c.-à-d. le mettre en état de faire feu, c'est avec le deuxième cran que la gâchette doit engrener. Alors, il suffit de presser avec le doigt sur un petit levier, appelé *Détente* ; on dégage ainsi brusquement cette dernière, et la noix, se trouvant libre, obéit aussitôt à la pression du grand ressort et reprend sa position première, ce qu'elle ne peut effectuer qu'en entraînant le chien. De cette manière, celui-ci s'abat sur la batterie et la soulève, tandis que le silex en détache des étincelles qui mettent le feu à l'amorce. Enfin, le feu de celle-ci se transmet à la charge en pénétrant par un petit trou appelé *Lumière*, qui est percé dans la partie inférieure et sur le côté du canon, pour mettre le bassinet en communication avec l'intérieur de l'arme.

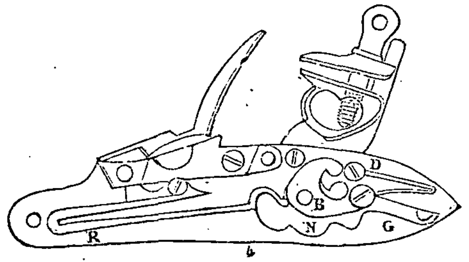

4

Comparée aux mécanismes antérieurs, la platine à pierre était un immense progrès ; cependant elle avait de nombreux défauts. En effet, d'un côté, elle était très-compliquée, et, par conséquent, très-facile à détraquer ; de l'autre côté, l'amorce du bassinet était toujours trop forte ou trop faible, ce qui nuisait à la justesse du tir, parce que la quantité de poudre introduite dans le canon ne se trouvait pas toujours la même à chaque coup. En outre, cette amorce pouvait être mouillée par la pluie ou chassée par le vent ; elle pouvait aussi faire long feu, ou ne pas s'enflammer, soit parce que la pierre ne donnait pas d'étincelles, soit parce que ces étincelles ne tombaient pas dans le bassinet. Enfin, après un certain nombre de coups, la lumière s'obstruait, la batterie et la pierre s'encrassaient, et les ratés se multipliaient dans une progression très-rapide.

III. *Fusils à percussion.* — On nomme ainsi les armes dans lesquelles on a substitué à l'amorce de poudre ordinaire une amorce de poudre fulminante qu'on enflamme au moyen de la simple percussion, et qui sont en conséquence munies d'une platine de construction particulière. Les premiers essais de platines à percussion remontent à 1786 ; mais cette invention n'est devenue pratique que dans les premières années de ce siècle. Ainsi, en 1809, on appliqua des mécanismes de ce genre aux canons de la marine militaire des États-Unis. Vers la même époque, les Anglais l'adaptèrent à des fusils de chasse, et leur exemple fut suivi, vers 1812, par l'armurier parisien Lepage. L'année suivante, un autre armurier français, Julien Leroy, proposa un modèle de *f. percutant* à l'usage de l'armée ; mais avant d'adopter un changement aussi radical dans l'armement des troupes, le gouvernement dut procéder à de nombreuses expériences. C'est pendant les essais qui eurent lieu à ce sujet que se produisirent les fusils Roux, Sartoris, Valdaton, Latura, Châteaubrun, Brunel, Charroy, Heurteloup, etc., ainsi appelés du nom de leurs inventeurs. Mais aucun de ces systèmes n'a prévalu. — D'ailleurs, les armes à percussion étaient primitivement très-compliquées, parce que la poudre fulminante dont on se servait alors, et qui était une composition de 3 parties de chlorate de potasse et de 1 de soufre, s'employait sous forme de petites boules, et qu'il fallait un mécanisme particulier pour l'amener devant la lumière, où une percussion en déterminait l'inflammation. Or, ce mécanisme se dérangeait très-facilement. En outre, la composition employée brûlait incomplétement, encrassait considérablement la lumière et la mettait rapidement hors de service. Mais ces deux inconvénients disparurent par l'emploi du fulminate de mercure et l'invention des capsules en forme de petits cylindres de cuivre aujourd'hui exclusivement usitées. — A cette heure, les fusils à percussion figurent seuls dans les armées européennes. Comparés aux armes à silex, ils offrent un très-grand nombre d'avantages. Leur platine est beaucoup plus simple, et par conséquent plus facile à tenir en bon état. Les ratés sont en fort petit nombre, et le service de l'arme est assuré malgré le vent et la pluie. Le tir est plus exact par suite de l'égalité des charges et de leur inflammation plus soudaine. Enfin, la suppression de l'amorce permet de diminuer la charge d'une quantité assez notable, ce qui, outre l'économie de poudre, amène une petite diminution dans l'effet du recul.

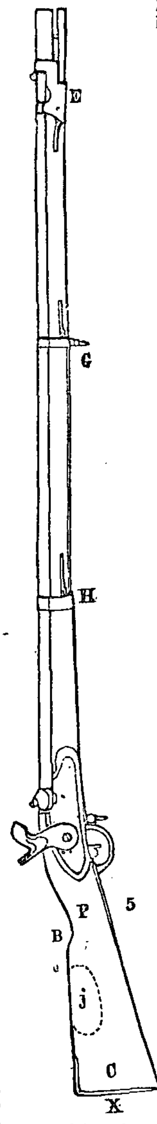

5

Le *F. à percussion* ordinaire (nous prendrons pour type le f. dit *de munition* [Fig. 5] se compose de 6 parties principales : le *Canon*, la *Platine*, la *Monture*, la *Garniture*, la *Baguette* et la *Baïonnette*. — Le *Canon* est fait avec une lame de fer roulée et soudée en forme de tube dont l'intérieur est parfaitement cylindrique ; seulement ses parois sont un peu plus épaisses au *Tonnerre*, c'est-à-d. dans la partie qui reçoit la charge. Le fond du canon est fermé par une vis taraudée, qu'on appelle *Culasse*. Sur le côté du tonnerre on remarque un écrou destiné à fixer la *Cheminée*, c'est-à-dire la pièce qui reçoit la capsule, sert de table à la percussion du marteau, et conduit le jet fulminant jusqu'à la charge par le *canal de lumière*. On distingue encore, dans le canon, le *Tenon*, qui a pour objet de maintenir la baïonnette, et le *Guidon*, qui est brasé sur la partie supérieure du tube et sert à viser. — La *Platine* se faisait primitivement comme celle des fusils à pierre ; mais, depuis plusieurs années, on lui donne la disposition qui a été imaginée par George Lowell, directeur de la manufacture d'armes d'Ensfield en Angleterre, et suivant laquelle le ressort principal se trouve renversé. On y distingue (Fig. 6) le *Corps de platine*, le *Chien*, la *Noix*, la *Bride de noix*, la *Gâchette*, le *Ressort*, et la *Chaînette* ou pièce d'articulation qui relie la grande branche du ressort à la noix. — La *Monture*, appelée aussi le *Bois*, se fait de noyer. Elle se divise en *Fût* et en *Couche*. Le *Fût* est la partie dans laquelle se loge et s'encastre le canon. Dans la couche, on remarque le *Busc* (Fig. 5, B), la *Poignée* P, la *Joue* J, la *Crosse* C, et la *Plaque de couche*, X, qui sert à renforcer cette partie de l'arme. — Les pièces diverses qui servent à lier le canon à la monture et à assurer le service de l'arme constituent la *Garniture*. Nous citerons seulement les principales. L'*Embouchoir*, E, la *Grenadière*, G, et la *Capucine*, H, sont trois anneaux de fer qui embrassent le bois et le canon, et les fixent solidement l'un à l'autre. Ces trois garnitures, lorsqu'on les désigne collectivement, portent le nom de *Boucles*. On leur reproche d'obstruer la ligne de mire ; aussi les supprime-t-on dans les fusils de luxe et les fusils dits *anglais*, où l'on assujettit le canon avec des *Tiroirs*, c'est-à-d. avec des espèces de tenons qui sont retenus dans le bois au moyen de goupilles. Comme son nom l'indique, la *Contre-platine* est placée du côté opposé à la platine et reçoit les têtes des deux grandes vis de cette dernière : on l'appelle aussi *Porte-vis* à cause de sa fonction, et *Esse* à cause de sa forme. La *Sous-garde* comprend le mécanisme de la détente. On y distingue : l'*Écusson*, qui est fixé sous la monture, à la jonction du fût et de la couche ; la *Détente*, qui sert à faire partir la gâchette, et le *Pontet*, espèce de demi-cercle, qui a pour objet de protéger cette dernière. Outre ces pièces et les vis qui les accompagnent, la sous-garde présente un anneau ou *Battant*, qui est destiné, avec un anneau semblable joint à la grenadière, à recevoir les deux extrémités de la *Bretelle*, c.-à-d. de la bande de cuir au moyen de laquelle on porte le f. en bandoulière. — La *Baguette* qui sert à enfoncer la charge au fond du canon comprend 3 parties distinctes : la *Tête*, qui est un peu en forme de poire, la *Tige*, et le *Bout fileté* pour recevoir le *Tire-bourre*. On la fait d'acier trempé, afin qu'elle ne puisse pas se fausser. Enfin, la *Baïonnette* s'ajuste au bout du canon pour faire du f. une arme d'hast.

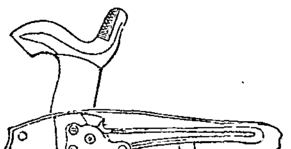

6

Le f. devant remplir à la fois l'office d'arme de jet et celui d'arme de main, ses dimensions sont calculées de manière à lui donner ce double caractère. Sous le rapport de la longueur totale, c.-à-d. la baïonnette y comprise, les praticiens les plus compétents pensent qu'il ne faut pas dépasser 1 m. 93, cette dimension suffisant pour mettre le fantassin hors de l'atteinte du sabre du cavalier. D'un autre côté, on fixe à 1 m. 477 sa longueur sans baïonnette, ce qui permet aux hommes de petite taille de charger facilement leur arme ; en outre, cette longueur suffit pour qu'on puisse exécuter des feux de ligne, sans incommoder le premier rang. Quant à son poids, il est d'à peu près 4 kil. 60. Enfin, le calibre du canon est fixé à environ 17 millim., ce qui permet de lancer des balles de 16 au demi-kil.

IV. *Carabine.* — Dès le principe, le nom de *Carabine* a été donné à un mousquet dont le canon était rayé intérieurement et qui se chargeait à balles forcées : telle est encore la signification propre du mot. Cependant on a maintes fois appliqué cette dénomination, mais fort abusivement, à une arme plus courte que le f. ordinaire, et même au mousqueton de la cavalerie. — La carabine paraît avoir été imaginée à la fin du XV^e^ siècle, car déjà, en 1498, on la voit figurer dans un tir à la cible qui eut lieu à Leipsick, et l'on attribue généralement son invention à Gaspard Zollner, armurier à Vienne, en Autriche. Cette découverte fut le résultat d'observations purement empiriques faites sur le chargement et le tir des premières armes portatives. Malgré sa supériorité sur le f. ordinaire, la carabine rayée fut peu employée comme arme de guerre à cause de la difficulté et de l'embarras du chargement. Nos troupes l'abandonnèrent tout à fait pendant les guerres de la révolution, mais elle fut conservée par plusieurs nations ennemies pour armer des corps de tirailleurs. Ce furent même les résultats avantageux que ces derniers en obtinrent dans plusieurs circonstances qui attirèrent de nouveau l'attention du gouvernement français sur les armes rayées, et bientôt, grâce aux belles inventions de plusieurs de nos compatriotes, nous eûmes dépassé tous nos voisins.

La première de ces inventions, celle qui a servi de point de départ à toutes les autres, est due au lieutenant d'infanterie Delvigne. En 1827, cet officier fit disparaître les complications du chargement au maillet en imaginant une carabine qui se chargeait aussi facilement que le f. ordinaire. Son système (Fig. 7) consistait à rayer le canon, et à pratiquer dans sa culasse une petite chambre cylindrique d'un diamètre plus petit que celui de l'arme, et destinée à recevoir la poudre. La balle, qui était sphérique, s'enfonçait jusqu'à l'ouverture de cette dernière. Alors deux ou trois bons coups de baguette suffisaient pour aplatir la balle et la faire engrener avec les rayures. De cette façon, les inconvénients de l'ancien chargement étaient évités. Néanmoins le système Delvigne avait de nombreux défauts, dans le détail desquels notre cadre ne nous permet pas d'entrer, et qui rendaient impossible son adoption pure et simple. On travailla donc à perfectionner cette belle invention. En 1833, de Pontcharra, chef d'escadron d'artillerie, reconnut qu'en se servant d'une cartouche dans laquelle la balle est séparée de la poudre par un petit sabot de bois entouré d'un morceau de canepin graissé, on obtenait l'avantage d'un *forcement* régulier, et l'on empêchait les dégagements inégaux de gaz autour de la balle, ce qui faisait disparaître, mais en compliquant la cartouche, deux des principaux inconvénients du système Delvigne. Vers 1840, le colonel d'artillerie Thierry modifia le nombre et la forme des rayures, et augmenta la grandeur de la chambre : l'arme proposée par cet officier reçut le nom de *Carabine de munition* ; elle se chargeait avec des cartouches ordinaires. Enfin, en 1842, le lieutenant-colonel d'artillerie Thouvenin conçut l'idée ingénieuse de donner pour appui au projectile, non plus le rebord de la chambre, mais une simple tige d'acier vissée, par un bout, dans le bouton de la culasse et suivant la direction de l'axe du canon. Dans cette arme, qui reçut le nom de *Carabine à tige*, c'est l'espace compris entre la tige et les parois du tonnerre qui forme la chambre où se loge la poudre, tandis que la balle vient se placer sur l'extrémité de cette tige où elle est forcée par quelques coups de baguette, sans se déformer d'une manière nuisible à la justesse du tir. On la chargeait avec des balles sphériques ordinaires, lorsqu'un lieutenant de chasseurs à pied, Minié, proposa l'emploi de balles cylindro-ogivales. Ces dernières avaient déjà été expérimentées plusieurs fois, mais sans

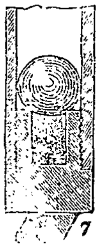

7

succès, car on n'avait encore trouvé, ni les rayures convenables à leur forme, ni le moyen, soit de les forcer sans déformer irrégulièrement leur base, soit de maintenir leur centre de gravité dans l'axe du canon. L'adoption de la tige permit de réaliser toutes ces conditions. La *Carabine Minié* (Fig. 8), car c'est le nom qu'on a donné à la carabine Delvigne après tous ces perfectionnements, tire avec une justesse remarquable à des distances où l'on ne pourrait espérer aucun effet des autres armes portatives. Sa justesse ne diminue pas, même après 200 coups tirés consécutivement, et son recul est à peine sensible. Elle a une portée de plus de 1300 mèt., et, à *800 m., on peut mettre* 25 *balles sur 100* dans un panneau de 2 mèt. de hauteur sur 6 de largeur, et traverser trois planches de bois de peuplier de 22 millim. d'épaisseur chacune. La balle cylindro-ogivale est pourvue de cannelures transversales dont le profil forme une crémaillère, et qui facilitent le forcement, sous l'action de la baguette, laquelle a une tête un peu évidée pour ne pas déformer la pointe du projectile. La balle arrive constamment au but par ce bout, comme le démontre le tir avec les *Balles-obus*. On appelle ainsi des balles cylindro-ogivales qui sont creusées intérieurement pour recevoir une certaine quantité de poudre, et portent à leur partie antérieure une cheminée d'acier analogue à celle des armes à percussion et munie d'une capsule fulminante. Tirées avec des armes rayées, ces balles-obus éclatent au moment où elles rencontrent un obstacle, ce qui prouve que la partie qui sort la première du canon, c.-à-d. la pointe, conserve toujours sa position. Le canon de la carabine Minié est sillonné intérieurement, sur toute sa longueur, par quatre rayures hélicoïdales, auxquelles on donne une largeur telle que les pleins l'emportent sur les vides. Il est un peu plus court que celui du f., sa longueur ayant été diminuée au profit de son épaisseur. De plus, il est fixé à son fût par des tiroirs, et non par des boucles. Enfin, il est muni d'un sabre-baïonnette, et porte, sur le tonnerre, *une pièce appelée Hausse, qui détermine, conjointement avec le* guidon, la ligne de mire.

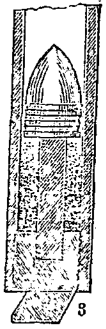
8

V. *Fusils rayés.* — Les effets obtenus avec la carabine à tige ont donné l'idée d'appliquer au f. d'infanterie une partie des dispositions propres à cette arme : c'est de cette manière qu'on a obtenu le *F. rayé*, ou la *Carabine à balle expansive.* Le canon de cette arme nouvelle est muni intérieurement de 4 rayures hélicoïdales ; mais le forcement de la balle y est produit uniquement par l'expansion des gaz de la charge. Cette balle (Fig. 9), qui a été inventée par Minié en 1849, a la même forme extérieure que celle de la carabine à tige, mais sa partie conique est un peu moins aiguë, et, en outre, elle est évidée à sa base de telle sorte que les parois de cette partie puissent, sans se déchirer, s'étendre sous l'action des gaz de la poudre, et s'imprimer dans les rayures du canon. Le f. rayé diffère encore du f. ordinaire par quelques dispositions de detail. Ainsi, par ex., il est pourvu d'une hausse, et la tête de sa baguette est un peu creusée comme dans la carabine à tige. Quant au tir, il donne sensiblement les mêmes résultats que celle-ci.

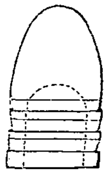
9

VI. *Mousqueton.* — Les armes de ce nom sont des espèces de petits fusils *avec ou sans baïonnette, qui* ne diffèrent en général du f. que par leurs moindres dimensions.

VII. *Fusils se chargeant par la culasse.* — Les premiers essais en ce genre remontent aux premiers temps des armes à feu, mais ils se sont surtout fort multipliés depuis une trentaine d'années, les inventeurs de ces nouvelles armes se proposant de remédier aux imperfections que présentent les fusils ordinaires, et qui sont : 1° de ne pouvoir être chargés dans toutes les positions possibles du corps ; 2° d'exiger l'emploi d'une baguette et d'être hors de service quand celle-ci se trouve perdue ou brisée ; 3° d'être longs à charger. — Les fusils qui se chargent par la culasse forment deux classes : l'une comprend les fusils qui se séparent en deux au tonnerre pour le chargement, de telle sorte que la crosse et le canon cessent alors de se trouver en ligne droite ; l'autre renferme les fusils dont le tonnerre se soulève, ce qui permet à la crosse et au canon de rester toujours liés l'un à l'autre. Parmi les nombreux systèmes qui rentrent dans ces deux catégories, nous citerons le *système Lefaucheux* comme type de la première, et le *système Robert* comme type de la seconde.

Dans le *F. Lefaucheux* (Fig. 10), le canon bascule autour d'un tourillon adapté sur la monture à 15 cent. environ du tonnerre, et découvre par ce mouvement l'orifice de celui-ci pour recevoir la cartouche. La culasse, qui est fixée à la monture, ferme exactement le tonnerre quand on a redressé le canon après l'introduction de la charge. Cette culasse est traversée en dessous par un *boulon mobile* (*Fig. 11*), *appelé* T *à cause de* sa forme, et dont la tête s'engage par un mouvement de rotation entre deux griffes fortement soudées sous le canon. Ce mouvement s'exécute, tantôt au moyen d'un petit levier ou *Clef* placée sous la bascule, tantôt à l'aide de la queue du pontet, qui est alors mobile horizontalement autour d'une cheville-pivot. Lorsque l'arme est dans sa position ordinaire, c.-à d. avec la culasse et le canon liés l'un à l'autre, ce dernier ne peut basculer, parce qu'il est maintenu en place par le T, dont la tête se trouve en*gagée entre les* crochets dans une position parallèle à son axe. Mais quand on veut charger le f., on le saisit de la main droite et l'on appuie avec la main gauche sur la clef (ou sur le pontet), qui tourne aussitôt et dégage les crochets. Alors le canon s'abat et présente son tonnerre ouvert. Dans cette position, la clef est maintenue en place par un ressort et ne peut plus retomber.

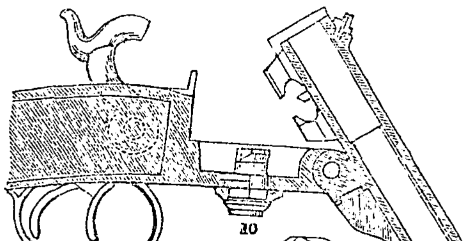
10

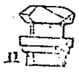
11

Pendant que le f. est tenu de la main gauche, on introduit la cartouche dans l'âme, on relève le canon, et l'on remet la clef en place. Il ne reste plus alors qu'à enflammer la charge, ce qui a lieu avec une platine ordinaire à percussion, mais suivant deux systèmes en ce qui concerne la capsule. Ainsi, tantôt cette dernière est placée, comme dans le f. généralement en usage, sur une cheminée taraudée dans le canon, tantôt elle est fixée dans l'intérieur même de la cartouche, et le choc du chien lui est communiqué par une pointe de fer qui passe par une *rainure* pratiquée dans la tranche du tonnerre. Enfin, cette cartouche elle-même est très-compliquée, surtout lorsqu'elle est faite suivant ce dernier système.

Dans le *F. Robert* (Fig. 12), la culasse tourne à charnière autour de deux tourillons adaptés au canon, de façon à découvrir la tranche du tonnerre. La culasse se prolonge en queue qui forme levier, et se termine par une poignée qui elle-même se fixe inférieurement dans le busc de la crosse. Le chien fait corps avec le ressort et est attaché à la sous-garde par une vis. On l'arme en soulevant le levier de culasse pour découvrir l'âme du tonnerre. Enfin, la détente fait ressort, et présente un mentonnet où la tête du chien s'arrête quand la queue de culasse est abaissée. Le f. Robert se charge avec une cartouche (Fig. 13) qui renferme toujours l'amorce, laquelle consiste en un petit cylindre métallique rempli de poudre fulminante, et long de 10 à 15 millim. sur 2 de diamètre. Pour charger l'arme, on découvre le tonnerre en levant la poignée ; on place la cartouche dans l'âme de façon que l'amorce corresponde à la course du chien ; puis on abaisse le levier et on le replace dans sa position primitive. Le premier mouvement imprimé au levier ayant en même temps armé le chien-ressort, *aussitôt qu'on presse sur la* détente, celui-ci devient libre et va frapper le tube de fulminate.

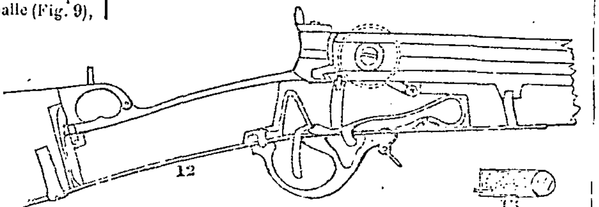
12

13

Les armes qui se chargent par la culasse ont toutes l'inconvénient d'être trop compliquées, fort coûteuses et de difficile entretien. De plus, comme l'explosion de la charge se fait dans l'endroit même où s'effectue la jonction des parties mobiles, ces parties s'encrassent, jouent difficilement, se disjoignent bientôt par l'expansion des gaz de la charge, et donnent lieu à un crachement insupportable pour le tireur. Enfin, il importe que le f. *du soldat puisse à tout instant être employé comme pique. Or,* avec les armes du premier système, il se trouve complétement désarmé au moment où il abaisse le canon pour y introduire la cartouche.

VIII. *Fusils de rempart.* — Ce sont des fusils d'un très-fort calibre qui sont spécialement destinés à la défense des postes. Le f. de rempart en usage chez nous lance une balle du poids d'environ 80 gr. Il est à percussion et carabiné à 12 rayures hélicoïdales. En outre, comme il est destiné à servir rarement, on la charge par la culasse. Pour le tirer, on l'appuie ordinairement sur un piquet dont la tête, qui est frettée, porte un trou dans lequel on introduit un pivot de fer fixé sous la monture.

IX. *Fusils de chasse.* — Ils sont construits suivant les mêmes principes que les armes de guerre, et ne se distinguent guère de celles-ci que par leur légèreté, leur luxe, et par la disposition particulière de quelques parties accessoires. C'est seulement au f. de chasse que les mécanismes pour le chargement par la culasse *ont pu jusqu'à présent s'appliquer avec succès.*

FUSILIER. s. m. Soldat qui a pour arme un fusil ; se dit spécialement Des soldats qui forment les compagnies du centre, par opp. A grenadiers et à voltigeurs.

FUSILLADE. s. f. Décharge de plusieurs fusils dans un combat, dans un exercice, etc. *Le bruit de la f.*

FUSILLER. v. a. * Tirer des coups de fusil, tuer à coups de fusil. *De l'endroit où nous étions embusqués, nous fusillâmes l'ennemi presque à bout portant.* — Se dit plus ordinair. en parlant D'un individu condamné à être passé par les armes. *On a fusillé plusieurs espions.* = SE FUSILLER. v. pron. Se dit De deux troupes qui se tirent mutuellement des coups de fusil. *Ces deux troupes se sont fusillées longtemps.* = FUSILLÉ, ÉE. p.

FUSION. s. f. (lat. *fusio*). Fonte, liquéfaction. *La f. des métaux.* ‖ Fig., se dit pour Alliance, combinaison. *La f. des partis, des systèmes.* — V. LIQUÉFACTION.

* **FUSIONNISTE.** adj. 2 g. Qui veut la fusion des partis. *Politique f.* ‖ Subst., *Le parti des fusionnistes.*

FUSTE. s. f. (lat. *fustis*, bâton). Sorte de bâtimen long et de bas bord, qui va à voiles et à rames. Vieux.

FUSTET. s. m. T. Bot. V. ANACARDIACÉES.

* **FUSTIBALE.** s. m. (latin. *fustis*, bâton ; gr. βάλλειν, jeter). Sorte d'arme qui consistait en un bâton long d'environ un mètre, au milieu duquel était attachée une fronde de cuir. *On prenait le f. à deux mains et on lançait ainsi de grosses pierres avec une grande force.*

FUSTIGATION. s. f. Action de fustiger.

FUSTIGER. v. a. (lat. *fustigare*). Battre à coups de verges ou de fouet. *Il faisait f. ses esclaves pour la moindre faute.* = FUSTIGÉ, ÉE. part. = Syn. V. FOUETTER.

FÛT. s. m. (lat. *fustis*, bâton). T. Archit. La tige de la colonne, la partie qui est entre la base et le chapiteau, V. COLONNE et ORDRE. — Par anal., on dit, *Le fût d'un candélabre, d'une girouette, etc.* ‖ Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet, etc. — Par anal., Le morceau de bois qui sert de monture à certains outils. *Le f. d'un rabot.* ‖ Toute espèce de futaille. *On rendra les vieux fûts au marchand.*

FUTAIE. s. f. (R. *fût*). V. SYLVICULTURE.

FUTAILLE. s. f. Vaisseau de bois à mettre le vin ou d'autres liqueurs. *F. vide.* — *F. montée,* Celle dont les douves sont reliées ensemble au moyen de cercles, et qui est munie de ses fonds et de ses barres. *F. en botte,* Celle dont les différentes parties sont préparées, mais non ajustées et montées. ‖ Se dit collectiv., D'une certaine quantité de tonneaux. *Voilà bien de la f.*

FUTAINE. s. f. (bas latin. *fustana*). Sorte de tissu croisé dont la chaine est de fil et la trame de coton.

FUTÉ, ÉE. adj. Fin, rusé, adroit. *C'est un f. matois. Cette femme est bien futée.* Fam. — * Subst., *Un petit f.* ‖ T. Blas. Se dit D'un arbre dont le tronc et les rameaux, ou bien D'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont d'un émail différent. *D'argent à l'orme de sinople f. de sable.*

FUTÉE. s. f. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle-forte, propre à boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

FUTILE. adj. 2 g. (latin. *futilis*). Qui est de nulle importance, dépourvu de valeur, de peu de considération. *Raisons, arguments, discours, paroles futiles. Un talent f.* ‖ En parlant Des personnes, sign. Qui n'a rien de sérieux dans l'esprit, qui agit et parle sans réflexion. *Un homme f. Des esprits futiles.* = Syn. V. FRIVOLE.

FUTILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est futile. *La f. de ce raisonnement, de ces discours. On ne peut se faire une idée de la f. de son esprit.* ‖ Chose futile. *Un livre rempli de futilités. S'attacher à des futilités.*

FUTUR, URE. adj. (lat. *futurus*). Qui est à venir. *Le temps f. La vie future. Ce fut un présage de sa grandeur future. Les races futures. L'incertitude des choses futures.* — En style de Notaire, *F. mariage,* Mariage dont on dresse le contrat. *Les futurs époux,* Les deux personnes qui contractent ensemble, pour se marier ensuite. On dit de même, *Le f. époux, la future épouse,* ou subst., *Le f., la future, etc.* On dit aussi, *Il est allé rendre visite à sa future. Sa belle-mère future. Son f. gendre, etc.* = FUTUR. s. m. T. Log. *F. contingent,* Ce qui peut arriver ou n'arriver pas. ‖ T. Gram. V. TEMPS.

FUYANT, ANTE. adj. Se dit De tout ce qui, comparé à un autre objet, paraît s'enfoncer plus ou moins. *Les parties fuyantes d'un tableau. ‖ Il a un front f.* — *Échelle fuyante,* V. PERSPECTIVE.

FUYARD, ARDE. adj. Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir. *Animaux fuyards. Troupes fuyardes.* = FUYARD. s. m. Se dit Des gens de guerre qui s'enfuient des combats. *Poursuivre, rallier les fuyards. Un f. est venu jeter l'alarme dans la ville.* ‖ Autrefois, Celui qui prenait la fuite pour ne pas tirer à la milice. *Quand un f. était arrêté, il était milicien de plein droit.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS
ILLUSTRÉ
ET
ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE

POUVANT TENIR LIEU DE TOUS LES VOCABULAIRES ET DE TOUTES LES ENCYCLOPÉDIES.

LA PARTIE LEXICOGRAPHIQUE

comprend
LA NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUS LES MOTS USITÉS DANS LE LANGAGE POÉTIQUE,
LITTÉRAIRE ET FAMILIER ; LA PRONONCIATION ET L'ÉTYMOLOGIE ;
LE SENS PROPRE, LE SENS FIGURÉ DES MOTS ET LEURS DIVERSES ACCEPTIONS ; LES IDIOTISMES, LES LOCUTIONS PROVERBIALES ET FAMILIÈRES ;
LA SYNONYMIE ; LES PARADIGMES DES CONJUGAISONS
DES VERBES IRRÉGULIERS ; LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES, ETC., ETC.

LA PARTIE ENCYCLOPÉDIQUE

se compose
D'ARTICLES SUCCINTS ET COMPLETS SUR L'ADMINISTRATION, L'AGRICULTURE, L'ALGÈBRE,
L'ANATOMIE, L'ARCHÉOLOGIE, L'ARCHITECTURE, L'ARITHMÉTIQUE, LES ARTS ET MÉTIERS, L'ASTRONOMIE, LE BLASON,
LA BOTANIQUE, LA CHIMIE, LA CHIRURGIE, LA CHRONOLOGIE, LE COMMERCE, LE DROIT, L'ÉCONOMIE POLITIQUE, LES FINANCES, LE GÉNIE CIVIL ET MILITAIRE,
LA GÉOGRAPHIE, LA GÉOLOGIE, LA GÉOMÉTRIE, LA GRAMMAIRE, LA GUERRE, L'HISTOIRE, LA MARINE, LA MÉCANIQUE, LA MÉDECINE,
LA MÉTÉOROLOGIE, LA MINÉRALOGIE, LES MONNAIES, LA MUSIQUE, LA MYTHOLOGIE, LA PHARMACOLOGIE, LA PHILOSOPHIE,
LA PHYSIOLOGIE, LA PHYSIQUE, LES POIDS ET MESURES, LA RHÉTORIQUE, LA STATISTIQUE,
LA THÉOLOGIE, LA ZOOLOGIE, ETC., ETC.

OUVRAGE ORNÉ D'ENVIRON 20,000 FIGURES

Gravées sur acier par les meilleurs Artistes

PAR

B.-DUPINEY DE VOREPIERRE,

Chevalier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, licencié en droit, etc.

ET RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS DE MM.

Agassiz, A.-M. et J.-J. Ampère, Andral, Arago, Babinet, Balard, Bautain, Élie de Beaumont, Becquerel, Cl. Bernard, Beudant, Biot, Bœckh, Ch. Bonaparte,
Boussingault, Bravais, Brewster, Ad. et Alph. Brongniart, Buckland, E. Burnouf, Pyr. et Alph. de Candolle,
de Caumont, Chasles, Michel Chevalier, Chevreul, Cousin, G. Cuvier, Decaisne, Deshayes, Despretz, Dufrénoy, Dujardin, Dumas, Duméril, Ch. Dupin, Duvernoy, Milne Edwards,
Endlicher, Faraday, Fétis, Fizeau, Flourens, Foucault, Franck, de Gasparin, Gaudichaud, Geoffroy Saint-Hilaire, P. Gervais J. Girardin, Card. Gousset, G. Grote, Guizot, J. Herschell, Hooker, Al. de Humboldt,
de Jussieu, Kaemtz, Laboulaye, Lamé, Latreille, V. Le Clerc, Ch. Lenormant, Leverrier, Liebig, Lindley, Liouville, Longet, Lyell,
Maret, Martius, M'Culloch, Melloni, Mitscherlich, Moigno, Mohl, Du Moncel, Moquin-Tandon, Moreau de Jonnès, A. Morin, J. Müller, Ot. Müller, Naudet, Al. et Ch. d'Orbigny, Orfila, Owen,
Paulin Pâris, H. Passy, Payen, Payer, Pelouze, Piobert, Poinsot, Poisson, Porcelet, Pouillet, C. Prévost, de Quatrefages, Quételet, Q. de Quincy, Rayer, Regnault, Renault,
J. Rieffel, Ch. Ritter, de La Rive, Roulin, Sylv. de Sacy, Aug. Saint-Hilaire, Sappey, Schleiden, Serres, Soubeiran, J. Stuart-Mill, Aug. Thierry,
Troplong, Trousseau, Valenciennes, Valentin, Velpeau, Villemain, Violet-le-Duc, Walckenaer, Young, etc., etc.

G — Z

PARIS

B.-DUPINEY DE VOREPIERRE, AUTEUR ET ÉDITEUR
RUE SAINT-HONORÉ, 203

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES
RUE AUBER, 3

1876

DICTIONNAIRE FRANÇAIS

ILLUSTRÉ

ET

ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE.

G

G. s. m. La septième lettre de notre alphabet, et la cinquième de nos consonnes. Suivant l'appellation ancienne et la plus usitée, on la nomme *Gé;* cependant aujourd'hui beaucoup de personnes la nomment *Ge. Un grand* G. *Un petit* g.

Obs. gram. — Cette consonne a deux sons: un son propre, GUE, et deux sons accidentels, JE et KE. Elle conserve le son propre au commencement et dans le corps des mots, avant les voyelles *a, o, u*, ainsi qu'avant les consonnes: ex., *galon, gosier, guttural, gloire, gramme, Bagdad, Ghelma, dogme, stigmate*, etc. A la fin des mots, G conserve quelquefois le son GUE, comme dans *joug, Agag;* mais le plus souvent il devient muet, comme dans *faubourg, étang, coing, long, hareng, seing.* — G prend le son accidentel JE avant les voyelles *e* et *i*: ex., *gelée, gibier.* — Quand on veut donner ce dernier son à la lettre G, devant *a, o, u*, on se contente de placer un *e*, qui est absolument muet, entre lui et la voyelle qui le suit; ainsi on écrit: *partageons, mangeâmes*, pour les faire prononcer comme s'il y avait, *partajons, manjâmes.* Si, au contraire, on veut donner le son guttural au G, quand il précède l'une des voyelles *e* ou *i*, il suffit de le faire suivre immédiatement de la lettre *u*, qui toutefois ne se fait point sentir dans la prononciation, comme on le voit par les exemples suivants: *guide, guitare, guérir, guetter.* Cependant il y a des mots, tels que *aiguille, aiguiser, inextinguible*, etc., où l'*u* intercalé se prononce, mais nous indiquons cette exception à chacun des mots où elle a lieu. — Quant au son accidentel KE, il s'observe assez rarement. Dans *gangrène*, le G initial se prononce comme *k* (*kangrène*); il en est de même du G final de *bourg* (*bourk*). A la fin de certains mots où le G est muet, il prend aussi le son du *k*, lorsqu'il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle: ex., *suer sang et eau; avoir un rang honorable*, qu'on prononce *sank et eau, rank honorable.* Nous avons déjà vu que le G est souvent muet à la fin d'un mot; il l'est aussi quelquefois au milieu même d'un mot, comme dans *vingt, vingtaine, doigt, doigter, signet, legs*, etc. — G suivi de la consonne *n* a différents sons. Quand il conserve le son qui lui est propre, il se prononce *guene*, ce qui forme deux articulations; mais il prend aussi le son accidentel *gne*, appelé son mouillé. Nous observons le son propre de *gn* dans *gnome, gnostique, agnat, diagnostic, stagnation, igné, inexpugnable*, que l'on prononce *guenome, guenostique*, etc., et le son mouillé *gne* dans *régner, magnanime, agneau, incognito, signer, assignation*, etc. Il est à remarquer que le son mouillé *gne* n'a jamais lieu qu'au milieu des mots. Au reste, notre dictionnaire indique la prononciation de cette consonne dans tous les cas où il peut y avoir lieu d'hésiter.

Enc. — La lettre G occupe le septième rang dans notre alphabet, et le troisième dans celui de la langue grecque et de la plupart des langues orientales. Elle correspond au *gamma* des Grecs, au *gimel* des Hébreux et des Phéniciens, au *gomel* des Syriens, et au *djim* des Arabes. — Cette consonne figure souvent dans les inscriptions latines, où elle signifie *gratis, gratia, genius, gens, gaudium, gloria*, etc. Parmi les formules les plus fréquentes où on la rencontre, nous citerons les suivantes: G. L., *genio loci;* G. S., *genio sacrum;* G. V. S., *genio urbis sacrum* ou *gratis votum solvit*, etc. — En français, G s'emploie, par abréviation, pour *Georges, Guillaume*, etc. Dans le comput ecclésiastique, G est la septième et la dernière lettre dominicale. En musique, le G représente la cinquième note de l'échelle diatonique, c.-à-d. le *sol* Enfin, sur nos monnaies, il indique l'atelier monétaire de Poitiers.

GABARE. s. f. (b. lat. *cabarus*, bateau de passage).

Enc. — Dans le principe, on nommait ainsi de grands bateaux plats et larges, pontés ou non pontés, munis d'un seul mât, et naviguant, tantôt à la voile, tantôt à l'aviron, dont on se servait dans les ports et sur les rivières, comme bâtiments de transport. On fait encore usage dans nos ports de bateaux de ce genre pour porter les marchandises ou approvisionnements d'un navire à l'autre, ou d'un navire au port. Cependant on désigne plus habituellement sous le nom de g. des bâtiments qui n'ont guère de commun avec la g. primitive que leur destination. Les gabares de la marine militaire transportent d'un port à l'autre et jusque dans les colonies, les munitions, les objets d'armement, l'artillerie, les troupes, les vivres, et en général tout ce qui est nécessaire pour l'équipement des vaisseaux de l'État, pour ravitailler les ports et les escadres. On compte cinq classes de bâtiments de cette dernière espèce, depuis les gabares du port de 800 tonneaux, et qui reçoivent jusqu'à 28 bouches à feu, jusqu'à celles de 200 tonneaux et au-dessous, qui sont armées seulement de quelques caronades. Ces bâtiments ont quelquefois trois mâts, et leur voilure est celle des bâtiments carrés. La g. est également employée pour les voyages scientifiques; car elle est très-propre, par son tirant d'eau moindre que celui des bâtiments de guerre de même dimension, par la solidité de sa construction, la capacité de sa cale qui lui permet de prendre des rechanges et des vivres pour de très-longues campagnes, à entreprendre les plus lointaines explorations. — Les pêcheurs des côtes de l'Océan appellent aussi *Gabare* une sorte de filet à mailles serrées, qui ne diffère de la seine que par sa grandeur.

GABARIER. s. m. Le maître ou patron d'une gabare. || Se dit aussi Des portefaix qui chargent et déchargent les gabares.

GABARIT ou * **GABARI.** s. m. T. Mar.

Enc. — En termes de construction navale, un *Gabarit* est ce que, dans les autres industries, on nomme tout simplement un *patron.* C'est un modèle sur lequel travaillent les charpentiers en donnant aux pièces de bois qui doivent entrer dans la construction du bâtiment, la même forme, les mêmes contours et les mêmes proportions en grand que ces pièces ont en petit dans le g. Les gabarits se font le plus souvent avec des planches de sapin. Quelquefois cependant on les établit en fer, parce que les premiers sont sujets à se déformer par la sécheresse et à devenir hors d'emploi. A bord des grands vaisseaux, on conserve les gabarits de certaines pièces, afin de pouvoir les reproduire en cas d'avarie. — On fait encore usage de gabarits dans les ateliers de construction de l'artillerie. Ces derniers sont communément construits en fer.

GABATINE. s. f. (R. *gaber*). N'est usité que dans cette locut. fam., *Donner de la g. à quelqu'un*, Lui en faire accroire.

* **GABEGIE.** s. f. Fourberie, machination. *Il y a là quelque g.* Pop.

GABELAGE. s. m. Espace de temps que le sel devait demeurer dans le grenier avant d'être mis en vente. || Se disait encore De certaines marques que les commis des greniers mettaient parmi le sel, pour reconnaître s'il était de grenier ou de faux-saunage.

GABELER. v. a. *G. du sel*, Le faire sécher dans les greniers de la gabelle pendant un temps convenable. = Gabelé, ée. part.

GABELEUR. s. m. Homme employé dans la gabelle.

GABELLE. s. f. Autrefois, l'impôt sur le sel. || Par ext., Le grenier où l'on vendait le sel. || *Frauder la g.*, Faire quelque fraude pour ne pas payer les droits sur le sel, ou, par extens., quelque autre droit; et Fig., Se dispenser par adresse d'une chose qu'on est obligé de faire, et que tous les autres font. *Il était obligé de faire cela comme les autres, mais il a fraudé la g.* Fam.

Enc. — Dans le principe, le terme de *Gabelle* s'employait, conformément à son étymologie (*gabe*, don), dans la signification générale de contribution, et s'appliquait à diverses taxes publiques: c'est ainsi que l'on disait *G. de vin, G. de drap, G. de tonlieu*, etc. Cependant, au XIVe siècle, ce mot employé seul commença à designer spécialement l'impôt sur le sel, et bientôt on ne lui attacha plus d'autre signification.

L'impôt du sel n'a pas été créé par Philippe de Valois, ainsi qu'on le croit généralement, puisqu'il en est plusieurs fois question sous les rois antérieurs, notamment en 1246, sous saint Louis, en 1286, sous Philippe le Bel, et en 1318, sous Philippe le Long. Philippe de Valois ne fit en réalité qu'organiser l'administration chargée de le percevoir (Ord. du 20 mars 1343). Jusqu'alors l'exploitation des salines et la vente de leurs produits avaient été abandonnées à l'industrie privée, ou plutôt à des monopoles privés, car la plupart des seigneurs vendaient le sel à leurs vassaux au prix qu'ils fixaient eux-mêmes; mais dès ce moment elles devinrent un monopole au profit de l'État, qui l'étendit à toutes les parties du royaume, à mesure que celles-ci furent réunies à la couronne. La g. fut d'abord considérée comme une ressource extraordinaire, qui ne pouvait être perçue qu'avec le consentement des États généraux; mais sous Charles V, elle devint permanente. Voici comment sa perception avait lieu. Tout le sel fabriqué devait être porté, sous peine de confiscation, dans des entrepôts, appelés *Greniers à sel*, établis sur divers points du territoire. Chaque grenier était administré par un *Grènetier* et un contrôleur. Le grènetier vendait le sel aux marchands en gros à un prix qu'il fut d'abord autorisé à fixer de gré à gré, et qui plus tard fut soumis à un tarif mobile pour lequel le muids de Paris servait d'étalon. Les marchands en gros le revendaient tantôt directement aux consommateurs, tantôt et le plus souvent à des détaillants appelés *Regrattiers.* Chaque habitant était tenu de renouveler tous les 3 mois sa provision de sel, laquelle était estimée d'après ses besoins présumés: en outre, il lui était formellement interdit de revendre ce qui excédait sa consommation. Comme la fraude était facile et très-commune, on eut recours aux mesures les plus vexatoires et les plus odieuses pour l'empêcher ou la réprimer. Les contrebandiers ou *Faux-sauniers* étaient punis avec une extrême rigueur, et, pour faciliter la répression, on accordait au délateur le tiers du corps du délit. Enfin, le grènetier, juge dans sa propre cause, prononçait en première instance sur tous les différends relatifs aux gabelles. — Dès son origine, l'impôt du sel souleva le mécontentement des populations, et les vexations de tout genre auxquelles sa perception donna lieu provoquèrent à diverses époques de sanglantes révoltes. Plusieurs ordonnances, surtout celle de 1680, rendue à l'instigation de Colbert, amoindrirent quelques abus de détail; mais le mal persista toujours, et il était si grand, que le mot *gabelle* suffisait pour mettre en émoi les habitants de la campagne. « Ce mot, dit un historien, équivalait, pour les paysans, à mauvaise récolte, inondation, grêle et incendie; c'était, à leurs yeux, une œuvre infernale. »

Au reste, cet impôt n'était pas moins odieux par l'inégalité de sa répartition que par son mode vexatoire de perception. En effet, et c'est ce qui existait encore au XVIIIe siècle, la France formait, pour le paiement de la g., plusieurs circonscriptions particulières. 1° On appelait *Pays de grande g., du grand parti* ou *de la g. de France*, les provinces qui étaient imposées au maximum. Elles comprenaient l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, le Perche, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, et la plus grande partie de la Normandie. Dans les derniers temps de la monarchie, les familles étaient taxées à 9 livres pesant de sel par tête et le prix du quintal, ou des 100 livres, était fixé à 62 livres tournois. — 2° Les *Pays de petite gabelle* étaient ceux qui payaient le minimum de l'impôt. A cette catégorie appartenaient le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Bugey, la Bresse, le pays de Dombes, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Roussillon, le Rouergue, le Gévaudan et une partie de l'Auvergne. Le prix du quintal était fixé à environ 33 livres 10 sous; mais la consommation obligée s'élevait à 11 ou 12 livres par tête. — 3° On désignait sous le nom de *Pays rédimés* les parties du territoire qui, moyennant le paiement fait une fois pour toutes d'une somme de 1,194,000 livres, sous Henri II, avaient obtenu de n'être point soumises à la g.: c'étaient le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, la plus grande partie de l'Auvergne, le Périgord, le Quercy, la Guyenne, et les pays de Foix, de Bigorre et de Comminges. On ne réclamait à ces provinces qu'un droit modique, appelé *convoi de traite de Charente*, etc., sur tous les produits des marais exploités pour leur consommation, et le prix du sel y variait de 6 à 10 ou 12 liv. le quintal. — 4° Par *Pays de salines*, on entendait les provinces qui étaient alimentées par les salines de la Lorraine, de la Franche-Comté et des Trois-Évêchés. Cette division comprenait, outre ces trois pays, le Réthelois, le Barrois, et une partie de l'Alsace et du Clermontois. Le prix moyen du quintal y était de 21 liv. 10 sous. — 5° Les *Provinces franches* étaient celles qui n'avaient jamais été soumises à l'impôt : la plupart devaient cet avantage au voisinage des marais salants et à la difficulté d'y empêcher la contrebande : c'étaient l'Artois, la Bretagne, la Flandre, le Hainaut, le Calaisis, le Boulonnais, les principautés d'Arles, de Sedan et de Raucourt, le Nébouzan, le Béarn, la basse Navarre, les pays de Soule et de Labour, les îles d'Oléron et de Rhé, et la partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou qui était attenante aux marais salants. On plaçait encore dans la même catégorie les villes et les petits territoires qui, dans les pays de g., jouissaient de quelque exemption particulière. Les provinces franches étaient traitées en général comme les pays rédimés. Le prix du quintal y variait de 40 sous à 8 ou 9 liv. — 6° La catégorie nommée *Pays de quart-bouillon* ne se composait que d'une partie de la basse Normandie, qui tirait son approvisionnement de sauneries particulières, où l'on extrayait le sel en faisant bouillir du sable imprégné d'eau salée. Le quart des produits appartenait au roi, et c'est à cette circonstance que le pays soumis à ce régime devait sa dénomination particulière.—7° Enfin, on appelait *Francs salés* des distributions de sel, tantôt gratuites, tantôt à un prix inferieur au tarif général, que le roi faisait faire à certains privilégiés. — La g. fut supprimée par un décret de l'Assemblée constituante, en date du 10 mai 1790. Quant à l'impôt qui pèse aujourd'hui sur le sel, il a été établi par une loi du 24 avril 1806, et réformé par celle du 31 décembre 1848.

* **GABELOU.** s. m. T. de mépris par lequel les gens du peuple désignaient autref. Les commis de la gabelle, et qu'ils appliquent aujourd'hui Aux employés des contributions indirectes.

* **GABER** et * **GUABER.** v. a. Railler, se moquer. *Il a cru nous g.* || Neutralem., Plaisanter, dire des propos joyeux. *Ils gabaient à qui mieux mieux.* = Gabé, ée. part. — Ce mot est vieux et fam.

* **GABIE.** s. f. (ital. *gabia*, hotte). T. Mar. Dans la Méditerranée, Demi-hune en caillebotis qui est appliquée sur l'un des côtés de la tête des mâts à antennes.

GABIER. s. m. (R. *gabie*). T. Mar. Se dit Des matelots qui se tiennent dans les hunes, et qui sont spécialement chargés du service de la mâture. *Les gabiers du grand mât. G. de beaupré, Les gabiers sont choisis parmi l'élite des matelots.*

GABION. s. m. (italien. *gabione*, de *gabia*, hotte). T. Guerre. Voy. Fortification.

* **GABIONNAGE.** s. m. T. Guerre. Ouvrage fait de gabions. *Un g. protégeait les tirailleurs.*

GABIONNER. v. n. Couvrir avec des gabions. *G. une batterie.* = Gabionné, ée. part.

* **GABLE.** s. m. (all. *giebel*). T. Archit. V. Pignon.

* **GABORD.** s. m. T. Mar. Bordage extérieur qui se place sur les varangues de fond et s'emboîte dans la rainure, appelée *Râblure*, qui existe de chaque côté de la quille.

GÂCHE. s. f. Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte. || Anneau de fer qui est scellé dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de descente, une boîte de lanterne, etc. *Fixer une gâche. Cette gâche est mal scellée.*

GÂCHER. v. a. (allem. *wasser*, eau ?) Détremper, délayer ; ne se dit que Du plâtre ou du mortier que l'on délaie pour maçonner. *G. du plâtre, G. du mortier.* — *G. lâche*, Mettre peu de matière dans l'eau de façon que le mélange soit presque liquide. *G. serré*, Ne mettre que peu d'eau de manière qu'elle soit entièrement absorbée. || Fig. et fam., Faire un ouvrage grossièrement, négligemment, sans goût; ou * Faire mauvais usage d'une chose. *Vous avez gâché cet ouvrage. Il a gâché sa fortune.* = Gâché, ée. part.

GÂCHETTE. s. f. Voy. Fusil et Serrure.

GÂCHEUR. s. m. Ouvrier qui gâche le mortier, le plâtre. || Fig. et pop., se dit D'un homme qui travaille mal, négligemment, sans goût, ou * D'une personne qui fait mauvais usage d'une chose. — * On dit aussi au fém. *Gâcheuse. Ce n'est pas une couturière, c'est une gâcheuse. Qui croirait que c'est là une robe neuve? quelle gâcheuse vous faites.* Très-fam.

GÂCHEUX, EUSE. adj. Détrempé d'eau, bourbeux. *Chemin g. Terres gâcheuses.*

GÂCHIS. s. m. Ordure, saleté causée par de l'eau ou par quelque autre chose liquide. *Quel g. vous avez fait là? Le dégel cause bien du g.* || Fig. et fam., se dit D'une affaire désagréable dont il est difficile de se tirer. *Vous voilà dans un beau gâchis! Je ne vois aucun moyen de vous tirer de ce gâchis.*

GADE. s. m. * **GADOÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Le grand genre *Gade* (*Gadus*) de Linné forme dans la méthode de Cuvier, sous le nom de *Gadoïdes*, la première famille de l'ordre des *Malacoptérygiens subbrachiens*. Cette famille, qui a pour types bien connus la Morue et le Merlan, est facilement reconnaissable à ses nageoires ventrales attachées sous la gorge et aiguisées en pointe. Les poissons qui la composent ont le corps médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles peu volumineuses. Presque tous portent deux ou trois nageoires sur le dos, une ou deux derrière l'anus, et une caudale distincte : toutes ces nageoires sont molles. Leur tête est bien proportionnée et sans écailles; leurs mâchoires et le devant de leur vomer sont armés de dents pointues, médiocres ou petites, faisant la carde ou la râpe; leurs ouïes sont grandes et à sept rayons ; enfin, ils ont une vessie aérienne volumineuse, à parois robustes, et souvent dentelée sur les côtés. La plupart de ces poissons vivent dans les mers froides ou tempérées et font l'objet de pêches importantes. Leur chair blanche, aisément divisible par couches, est généralement saine, légère et agréable au goût. — Les Gadoïdes se subdivisent en quatre genres principaux, les *Morues*, les *Merlans*, les *Merlus* et les *Lottes*.

I. Les *Morues* se distinguent par la présence de trois nageoires dorsales, de deux nageoires anales, et d'un barbillon au bout de la mâchoire inférieure. — La *Morue proprement dite* (*Gadus morrhua*) [Fig. 1] est longue de 70 centim. à 1 mètre. Sa couleur est un verdâtre mêlé de jaune sur le dos, qui passe par degrés au blanc argenté des parties inférieures; le vert est parsemé de points jaunes. Les nageoires supérieures tirent au verdâtre, les inférieures sont blanchâtres. Ce poisson habite les mers du Nord et multiplie tellement dans les parages septentrionaux, que des flottes entières s'y rendent chaque année pour se livrer à sa pêche. On estime à 9 millions le nombre d'œufs contenus dans un ovaire de Morue longue de 80 cent. à 1 mèt.

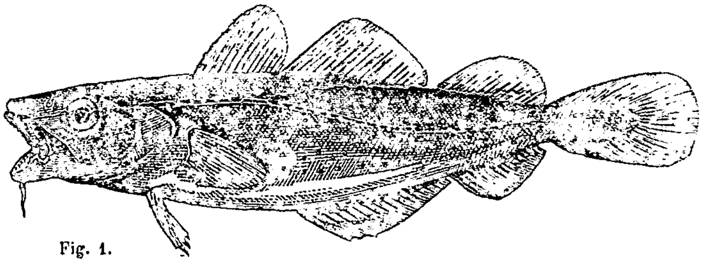

Fig. 1.

Les lieux principaux de cette pêche sont, en Europe, le Doggers-Bank, la côte nord de l'Irlande, le cap Nord, et, en Amérique, le grand banc de Terre-Neuve, les atterrages des îles Saint-Pierre et Miquelon, et les côtes du continent depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au golfe Saint-Laurent. Mais la pêche la plus considérable se fait au banc de Terre-Neuve, qui a deux cents lieues de long sur soixante de large, et d'où, chaque année 5 à 6000 navires de toutes les nations rapportent environ 36,000,000 de Morues. — La Morue prend différents noms, selon la préparation qu'on lui donne après l'avoir pêchée. On l'appelle *Morue fraîche*, *Cabillaud* ou *Cabeliau*, d'après le nom hollandais de ce poisson, lorsqu'elle est encore telle qu'elle sort de l'eau ; on nomme *Morue verte*, celle qui a été salée sans être séchée ; *Morue sèche*, celle qui a été salée et séchée; et *Stockfisch*, celle qu'on a fait sécher sans la saler. On connaît encore dans le commerce la *Morue en grenier*, *en baril*, *en boucauts*, etc.— La pêche de la *Morue fraîche* se fait surtout à l'entrée de la Manche et dans la mer du Nord. Les Morues désignées dans le commerce sous le nom de *Morues de la Meuse* sont surtout fort estimées. — Quant aux Morues que l'on veut *préparer en vert*, on va surtout les chercher au banc de Terre-Neuve. Leur pêche se fait en avril, mai et juin. Les bâtiments frétés pour ces expéditions sont munis de bateaux destinés à faire provision de mollusques et de poissons pour servir d'appâts. Les appâts les plus estimés sont les Capelans, les Équilles, les Harengs à demi-sel. Lorsque le navire *terre-neuvier* est arrivé à sa destination, chaque pêcheur, chaudement vêtu et protégé par un tablier qui lui monte jusqu'au cou, s'établit dans un tonneau à double fond, amarré le long du bordage : c'est de là qu'il laisse filer sa ligne, qui consiste en une corde très-forte, longue de 150 à 160 mèt., et munie à son extrémité d'un plomb dont la pesanteur varie de 4 à 6 kil. On attache à la ligne principale une corde plus fine, appelée *Empile*, qui porte le *Haim* ou hameçon, et qui a de 6 à 10 mètres de longueur. Le pêcheur, lorsqu'il a jeté sa ligne, doit la remuer pour qu'elle flotte entre deux eaux et qu'elle soit plus visible au poisson. Dans certains fonds, les Morues sont tellement serrées, qu'on en accroche un certain nombre en promenant les lignes à sec, c'est-à-d. sans amorce. Quand la Morue a mordu, le pêcheur la tire à fleur d'eau, la saisit avec un *gaffot* et l'amène à bord. Alors il l'attache, par le derrière de la tête, à un petit instrument de fer qu'on appelle *Élangueur;* puis il lui arrache la langue, lui ouvre le ventre, et en retire les entrailles dont il se sert pour amorcer ; enfin, il passe le poisson à bord où on lui fait subir les préparations nécessaires à sa conservation. Sur le pont du navire est installée une table appelée *Étal*. Un matelot appelé l'*Étêteur* y pose la Morue, lui coupe la tête, retire le foie qu'on met à part pour faire de l'huile, enlève les œufs dont on fait la *Rogue* employée à la pêche de la Sardine, et passe le poisson à un second matelot appelé l'*Habilleur*. Celui-ci ouvre la Morue, ôte l'arête, ce qu'on appelle *désosser*, et nettoie la cavité abdominale, La Morue est alors jetée dans la cale où on lui donne son *premier sel*. Pour cela, on empile les poissons les uns sur les autres en séparant chaque lit par une couche de sel. Au bout de un ou deux jours, les Morues ont rendu leur eau et leur sang ; alors on les *sale à demeure* et on les empile, soit dans la cale, soit dans les tonneaux.— C'est par le nombre de langues de morue, que chaque homme apporte le soir au capitaine, qu'on connaît le produit de la pêche et que le pêcheur sait ce qu'il a gagné. Un bateau monté par quatre hommes et placé dans de bonnes conditions, peut prendre dans un jour de 5 à 600 morues. Quand les Morues sont préparées à la façon hollandaise, on leur donne une nouvelle préparation aussitôt qu'elles sont arrivées dans le port. On les lave, on les fait égoutter pendant une huitaine de jours, et on les place dans des tonnes qui contiennent 120 à 130 kil. de poissons et 20 kil. de sel. C'est ce qu'on appelle la *salaison à sec*. — La préparation de la *Morue sèche* se fait à terre et non à bord. Le premier jour on étend les poissons sur la grève, où on leur donne le *premier soleil;* le deuxième jour, elles reçoivent leur *second soleil* jusqu'à midi, puis on les rassemble trois par trois; le lendemain, leur *troisième soleil* se prolonge jusqu'au soir, où on les rassemble en tas de huit, appelés *Javelles*. Après le *cinquième soleil*, on les réunit en tas plus gros appelés *Moutons*. Au *sixième soleil*, ces tas forment des piles d'environ 50 quintaux métriq. Les piles restent de dix à douze jours sans qu'on y touche; puis on étend de nouveau les poissons pour refaire les piles en mettant ceux qui sont les moins secs au sommet ; on a ainsi donné le *septième soleil*. On répète ensuite cette opération au bout de 15 jours : c'est le *huitième soleil;* un mois après, nouvelle répétition (*neuvième soleil*). Enfin 40 jours après, on leur donne le *dixième soleil*, et on les laisse ainsi de 50 à 60 jours. Après cette série de préparations, on étend de nouveau les Morues sur la grève, on met à part celles qui sont sèches, et l'on achève de faire sécher celles qui ne le sont pas, de façon à pouvoir les embarquer. La Morue ainsi préparée se conserve beaucoup mieux que la Morue verte, et peut être exportée dans les pays chauds. —Dans quelques contrées du Nord, on conserve encore la Morue en la faisant dessécher par l'action de la fumée, sans avoir besoin d'employer le sel. La Morue ainsi *boucanée* ou *fumée* est connue sous le nom de *Stockfisch*. — La pêche de la Morue est une des branches les plus importantes des expéditions maritimes de la France. Sans parler du coût des navires, elle met en mouvement un capital de 12 à 13 millions; elle emploie environ 400 navires, jaugeant 48,000 tonneaux et montés par 12,000 marins; enfin, elle fournit près de 30 millions de kil. de poisson. Douze millions sont consommés en France; le reste est exporté.

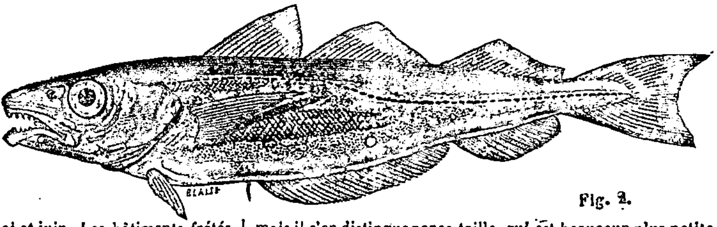

Fig. 2.

Une seconde espèce de Morue presque aussi nombreuse que la précédente, mais d'un goût moins agréable, est l'*Égrefin* ou *Églefin* (*G. Æglefinus*). Elle a le dos brun, le ventre argenté, une ligne latérale noire, et une tache noirâtre sur chaque flanc, derrière la pectorale. On pêche ce poisson en grande quantité sur les côtes de la Bretagne : quand il est salé, on le nomme *Hadou*, d'après son nom anglais *Hadok*.— Le *Dorsch*, ou *Petite Morue*, appelé à Paris *Faux Merlan*, est tacheté comme la Morue ; mais il s'en distingue par sa taille, qui est beaucoup plus petite, et par sa mâchoire supérieure, qui est plus longue que l'inférieure. Le Dorsch abonde sur les côtes de la Norwége et dans la Baltique : sa chair est fort estimée.— Le *Capelan*, ou *Officier* (*G. minutus*), n'a pas plus de 15 à 16 centim. de longueur. Quoiqu'il soit très-bon à manger frais, on pêche surtout ce poisson pour amorcer les haims des lignes à Morues.

II. Les *Merlans* se distinguent essentiellement des Morues par l'absence de barbillons, car ils ont le même nombre de nageoires. Le *Merlan commun* (*Gadus Merlangus*) [Fig. 2] est long d'environ 30 centim. Son dos est d'un gris qui tire un peu sur le verdâtre, tandis que le reste de son corps est d'un éclat argenté très-brillant. Ce poisson habite en abondance les mers septentrionales de l'Europe, et l'on en fait des pêches considérables dans la Manche. Sa chair est surtout estimée à cause de sa légèreté. — Le *Lieu*, ou *Merlan jaune* (*G. pollachius*), et le *Sey*, ou *Merlan vert* (*G. virens*), ainsi nommés à cause de leur couleur, sont de la taille du Merlan ordinaire ; mais leur chair est moins recherchée. Au contraire, le *Colin*, appelé aussi *Merlan noir* ou *Charbonnier* (*G. carbonarius*), à cause de sa couleur d'un brun foncé, atteint quelquefois la taille d'un mètre. On le pêche avec activité, et on le prépare comme la Morue. D'après Valenciennes, sa chair, quand elle est séchée et salée, peut se vendre comme celle de la Morue, sans qu'il soit possible de les distinguer l'une de l'autre, du moins au goût.

III. Les *Merlus* n'ont que deux nageoires dorsales et une seule à l'anus. En outre, ils manquent de barbillons, comme les *Merlans*. — Le *Merlus ordinaire* (*Gadus merlucius*) est long de 40 à 80 centim. Il a le dos d'un gris plus ou moins blanchâtre et le ventre d'un blanc mat. Ce poisson abonde dans l'Océan et dans la Méditerranée, où les Provençaux l'appellent très-improprement *Merlan*. On le sèche et on le sale comme la Morue. Il se vend sous le nom de *Merluche*, quand il n'est pas très-dur, et sous celui de *Stockfisch*, quand il est devenu roide et sec.

IV. Les *Lottes* ont, comme les Merlus, deux nageoires dorsales et une anale ; mais elles sont munies de barbillons plus ou moins nombreux. — La *Lotte commune* (*Gadus lota*) [Fig. 3] se distingue aisément des autres espèces de la famille par sa tête un peu déprimée et son corps presque cylindrique : en outre, c'est la seule qui remonte fort avant dans les eaux douces. Sa longueur varie de 35 à 65 centim., et sa couleur est le jaune marbré de brun. On estime beaucoup sa chair, et surtout son foie, qui est très-volumineux. — La *Lingue*, ou *Morue longue* (*G. molva*), est olivâtre dessus, argentée dessous, et longue de 1 m. à 1 m. 50. Cette espèce est presque aussi abondante dans les mers du Nord que la Morue proprement dite ; elle se prépare de la même manière, se conserve aussi aisément, et fait un article de pêche fort important

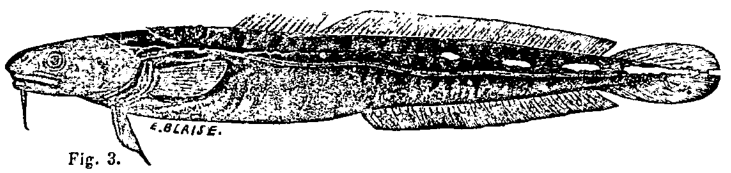

Fig. 3.

*** GADOLINITE.** s. f. T. Minér. V. Yttrium.

GADOUARD. s. m. Vidangeur. Peu usité.

GADOUE. s. f. La matière fécale qu'on tire des fosses d'aisances. — Voy. Engrais.

*** GAÉLIQUE.** adj. 2 g. Se dit D'un dialecte de la langue celtique, et des ouvrages écrits dans ce dialecte. *Dialecte g. Poésies gaéliques.* ‖ Subst., Ce dialecte lui-même. *Le g. ou erse était la langue des anciens Écossais.* — Voy. Celtique.

GAFFE. s. f. Perche munie d'un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe. *Pousser un bateau au large avec la gaffe.*

GAFFER. v. a. Accrocher quelque chose avec une gaffe. = Gaffé, ée. part.

GAGE. s. m. (all. *wage*, balance). Tout objet mobilier qu'on dépose entre les mains de quelqu'un ou que la loi affecte particulièrement pour sûreté d'une dette. *Prêter sur gages. Prendre des gages. Il ne veut prêter qu'autant qu'on lui donnera un g. Les meubles du locataire sont le g. du propriétaire.* — Par extens., se dit quelquefois Des immeubles. *Cette maison qui est affectée à ma dette, est mon g.* — *G.-mort*, V. Mort-gage.

Par ext., Ce que l'on consigne, ce que l'on met en main tierce, lorsque, dans une contestation entre deux ou plusieurs personnes, on est convenu que celui qui sera condamné paiera à l'autre une somme ou quelque autre chose. *Mettre des gages entre les mains de quelqu'un. Garder, rendre les gages.* ‖ A certains jeux, se dit Des objets que les joueurs déposent chaque fois qu'ils se trompent, et qu'ils ne peuvent retirer à la fin du jeu qu'après avoir subi une pénitence. *Donnez un g. Qu'ordonnez-vous au g. touché?* — Figur. et fam., *Demeurer pour les gages*, se dit De ceux qui sont pris ou tués dans quelque combat d'où les autres se sont sauvés ; De ceux qui, dans une hôtellerie, un cabaret, sont retenus afin de payer pour leurs compagnons qui se sont échappés ; et quelquefois même D'une chose qu'on a perdue. Cette loc. est aujourd'hui peu usitée. ‖ *G. du combat* ou *G. de bataille*, Le gantelet ou le gant que l'on jetait autrefois par manière de défi à celui contre qui l'on voulait combattre. ‖ Fig., se dit De tout ce qui peut servir de garantie, d'assurance, de preuve. *Un g. d'amitié, d'amour, de tendresse. Quel g. plus sûr pouvait-il vous donner de son amitié, que ce qu'il a fait pour vous? Cette alliance devint le g. de la paix. Elle m'a laissé son portrait comme g. de sa foi. Ce prince donna au roi telle ville pour g. de sa fidélité. Cet enfant est seul g. de notre amour.* = *Gages*, au pl., se dit pour Salaire, appointements. *Le grand chambellan avait tant de gages. Receveur des gages.* — Aujourd'hui, ne se dit guère que De ce qu'on donne par an à un domestique pour paiement de ses services. *Les gages d'un laquais, d'une servante. On lui avait promis d'augmenter ses gages. Elle gagne de bons gages, de gros gages. Être aux gages de quelqu'un. Se mettre aux gages de quelqu'un. Il n'est pas à vos gages. Vos gages courront de tel jour.* — On dit aussi quelquefois, *Les gages d'un capitaine de navire, d'un matelot, etc.* — *Casser aux gages*, Ôter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont attachés. Fig. et fam., se dit aussi dans le sens de Disgracier. *Il avait la confiance du ministre, mais maintenant il est cassé aux gages.* ‖ *A gages*, s'emploie quelquefois en manière d'épithète et sign. Qui est payé pour faire quelque chose. *Un homme à gages. Des applaudisseurs à gages.* = Syn. Voy. Appointement.

Enc. — La loi définit le *Gage* le nantissement d'une chose mobilière, par opposition à l'*Antichrèse*, qui est le nantissement d'une chose immobilière. — Le contrat de g. confère au créancier le droit de se faire payer sur la chose qui en est l'objet, par privilége et de préférence aux autres créanciers. Il peut, pour obtenir son paiement, la faire vendre et s'en attribuer le prix jusqu'à due concurrence; mais il faut préalablement qu'il fasse ordonner en justice que la chose lui sera donnée en paiement ou vendue aux enchères. Jusqu'à l'expropriation du débiteur, s'il y a lieu, ce dernier reste propriétaire de l'objet remis en g., celui-ci n'étant, entre les mains du créancier, qu'un dépôt assurant son privilège. En conséquence, d'une part le créancier répond de la détérioration ou de la perte du g. qu'il a en main, lorsque cette détérioration ou cette perte est survenue par sa faute; et d'autre part, le débiteur doit tenir compte au créancier des dépenses utiles et nécessaires que celui-ci a faites pour la conservation du g. — Comme la constitution du droit de g. intéresse les tiers, qui seraient facilement fraudés, si l'on pouvait les tromper sur le fait même de la constitution, sur son époque, sur le montant de la créance, et sur l'identité des objets donnés en nantissement, la loi exige, comme condition de l'existence du privilége, la rédaction d'un acte par écrit, l'authenticité ou du moins l'enregistrement de l'acte, la déclaration de la somme due, et enfin la désignation, également dans l'acte, de l'espèce et de la nature des choses remises en g. Toutefois la loi n'exige cet acte que dans le cas où la somme excéderait 150 fr. — Le g. est indivisible nonobstant la divisibilité de la dette entre les héritiers du débiteur ou ceux du créancier. L'effet de cette indivisibilité est que la totalité et chaque portion de la chose engagée sont affectées au paiement de la totalité et de chaque portion de la créance (Code Nap. 2071 à 2085).

*** GAGÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

GAGER. v. a. Donner des gages, des appointements à quelqu'un. *C'est un homme que j'ai gagé pour cela.* Fam., *Il semble qu'il soit gagé pour cela.* ‖ Parier, convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné paiera à l'autre une somme ou quelque autre chose. *Je gage que cela est. Que voulez-vous g.? G. avec quelqu'un, contre quelqu'un. G. une discrétion.* Fam., *Je gagerais ma tête à couper.* — Elliptiq. et fam., *Gage que si, gage que non*, Je gage que si, je gage que non. = Gagé, ée. part. = Conjug. Voy. Manger.

Syn. — *Parier*. — Il existe entre *gager* et *parier* deux différences sensibles. En premier lieu, quand on *gage*, on se préoccupe plus particulièrement de la chose qui doit arriver ; quand on *parie*, de la somme qu'on hasarde. On ne *gage* pas au jeu, on *parie*. En second lieu, la *gageure* est un défi accepté moyennant un gage convenu, le *pari* est un jeu joué but à but. On *gage* quand on prend l'engagement de faire quelque chose; on *parie* quand, entre deux probabilités, on se déclare pour l'une d'elles. Les concurrents *gagent*, les spectateurs *parient*.

GAGERIE. s. f. T. Pratiq. Voy. Saisie.

GAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gage ou qui est dans l'habitude de gager souvent. *Un grand g. C'est une gageuse perpétuelle.* Fam. et peu us.

GAGEURE. s. f. [On pron. *Gajure.*] Action de gager ; Ce que l'on gage. *Faire une g. Faire g. contre un autre. Gagner, perdre une g. Soutenir la g. Voilà la g. que je vous dois.* ‖ Figur., et familièr., *Soutenir la g.*, Persister, persévérer dans une entreprise, dans une opinion où l'on s'est une fois engagé. — *Cela ressemble à une g.*, se dit D'une action singulière, étrange, et dont on ne conçoit pas le motif.

GAGISTE. s. m. Celui qui est gagé de quelqu'un pour rendre certains services, sans être domestique. *G. de théâtre.* ‖ * Musicien attaché à la musique d'un régiment, sans être soldat.

GAGNAGE. s. m. Pâtis, pâturage, lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes fauves.

GAGNANT. s. m. Celui qui gagne au jeu, à la loterie. *Les gagnants et les perdants.* ‖ Adjectiv., on dit, *Numéro g.*, * et au fém., *Carte gagnante.*

GAGNE-DENIER. s. m. Celui qui gagne sa vie par le travail de son corps, sans savoir de métier. *Dans les actes publics, on comprenait autrefois sous le nom de g.-deniers les portefaix, les porteurs d'eau, etc.* — On dit maintenant Manœuvre.

GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui fait subsister quelqu'un, ce dont il se sert principalement pour gagner sa vie. *Sa truelle est son seul g.-pain.*

GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur ambulant. *Faites venir ce g.-petit. Des g.-petit.*

GAGNER. v. a. (ital. *guadagnare*). Faire un gain, tirer un profit. *G. de l'argent par son travail. Les ouvriers ne gagnaient alors que de faibles salaires. Il gagne tant par jour. Il a gagné tant sur ce marché.* Absol., *Il a beaucoup gagné dans cette affaire. Il n'a pas gagné sur ce marché.* — *G. sa vie à filer, à chanter, etc.*, Gagner de quoi vivre en filant, en chantant, etc. — Absol., *Il a bien de la peine à g. sa vie. Il gagne bien sa vie.* On dit, dans le même sens, *G. son pain à la sueur de son front.* ‖ Faire un bénéfice à un jeu, à une loterie. *Il a gagné beaucoup d'argent au jeu. Il lui a gagné cent francs à l'écarté. G. au jeu, à la loterie. G. un extrait, un terne. Il avait gagné le gros lot.* — A certains Jeux, *Telle carte gagne*, signifie que Celui qui a cette carte gagne ce qu'on y a mis. Aux loteries, on dit de même, *Tel billet, tel numéro gagne.* ‖ Acquérir une chose à laquelle on attache un certain prix, en faisant des efforts pour cela; se procurer quelque avantage. *Il a gagné le prix de la course, de la lutte. G. le ciel, le paradis. G. le jubilé, les indulgences. G. les œuvres de miséricorde*, Gagner les récompenses que Dieu a promises à ceux qui font des œuvres de charité. — Fig., *G. le cœur de quelqu'un. Il m'a gagné le cœur. G. l'amitié, l'affection, la bienveillance de quelqu'un. G. les bonnes grâces du prince. G. le cœur des peuples. Sa noble conduite lui a gagné tous les esprits. Ce ton de franchise me gagna. G. les voix, les suffrages. Que gagnent les auteurs en se déchirant mutuellement. Vous vous tourmentez inutilement pour cette affaire, vous n'y gagnerez rien. Vous ne gagnerez rien à lui en parler. Je crois que vous y gagneriez si vous vouliez m'écouter.* — *G. du temps, g. temps*, Ménager le temps, obtenir soit une avance de temps, soit un délai. *Écrivez par ce courrier pour g. temps. Il emploie mille chicanes afin de g. du temps.* — Par antiphrase, on dit fam., *G. un rhume, une pleurésie, un rhumatisme, etc. Ne vous mêlez pas dans cette bagarre, il n'y a que des coups, des horions à g.* On dit aussi *G. du mal*, pour Prendre une maladie honteuse. ‖ Remporter un avantage dans une lutte, un débat quelconque ; dans ce sens, le régime fait ordinairement assez connaître la nature de la lutte. *G. une bataille, la bataille. G. sa cause, son procès. G. une gageure, un pari. G. la partie. G. quelqu'un au jeu. G. le prix sur quelqu'un. Je n'ai jamais pu le g. aux échecs. Il gagne tout le monde.* — *G. quelque chose sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un*, Lui persuader quelque chose, en obtenir quelque chose. *Je n'ai jamais pu g. cela sur lui.* On dit aussi, *Je n'ai pu venir à bout de le persuader, voyez si vous pourrez y g. quelque chose.* On dit encore, *Tâchez de g. cela sur vous*, Faites cet effort sur vous. — *G. quelqu'un de vitesse*, Arriver avant lui, parce qu'on est allé plus vite. On dit de même, *G. l'ennemi, g. un vaisseau*, L'atteindre ou même le dépasser. Fig., *G. quelqu'un de vitesse* sign. aussi Le prévenir. *Je désirais avoir cette place, mais il m'a gagné de vitesse.* On dit encore, dans ce sens, *G. de la main.* — *G. le devant, les devants*, Partir avant quelqu'un, ou le dépasser en allant plus vite. — Fig. et fam., *G. le dessus*, Prendre l'avantage, surmonter. ‖ On dit de quelqu'un qu'*Il a bien gagné un salaire, une récompense*, pour faire entendre Qu'il l'a mérité. *Cet ouvrier gagne bien son argent. S'il a le prix, il l'aura bien gagné.* — Ironiq., on dit encore De quelqu'un qui a mérité un affront, une déconvenue. *Il n'a pas à se plaindre, il l'a bien gagné.* || Se rendre propice, favorable; faire déclarer, tourner en sa faveur; se prend ordin. en mauvaise part. *Il faut g. cet homme-là à tout prix et l'avoir pour nous. G. quelqu'un à force d'argent. Il avait gagné le geôlier. Il avait gagné les juges, les témoins, etc.* || Se dit aussi en parl. Des qualités, des avantages qu'acquiert une personne ou une chose. *Il a gagné en modestie ce qu'il a perdu en vivacité. Nous perdons du côté des sensations ce que nous gagnons du côté de l'expérience. Le langage perdit en naïveté ce qu'il gagnait en élégance. L'art ne gagne rien à ces innovations bizarres.* — Absolum., *Ce jeune homme a beaucoup gagné depuis que je ne l'ai vu. Cette étoffe gagne beaucoup à être vue à la lumière. Cette tragédie gagne beaucoup à la représentation.* — *Il gagne beaucoup à être connu*, Plus on le connaît, plus on découvre en lui de qualités aimables ou estimables. On dit, dans le sens contraire, *Il ne gagne pas à être connu.* || S'emparer, se rendre maître. *G. du terrain. G. la contrescarpe. G. la demi-lune, le bastion, etc. G. le fort de l'épée.* — Fam., *G. chemin, g. pays*, Avancer, faire du chemin. *Il est tard, gagnons chemin, g. pays.* On dit, dans des sens analogues : *La nuit nous gagne. Hâtons-nous, le temps, l'heure nous gagne.* — T. Marine. *G. le vent, le dessus du vent*, Prendre le dessus du vent. || Se diriger vers quelque endroit, y parvenir. *G. le rivage. G. la haute mer. Gagnons le logis. Il avait déjà gagné la frontière quand on l'arrêta.* || Se dit encore Des choses qui font du progrès, qui s'étendent, se propagent; dans ce sens, il s'empl. souvent absol. *Le feu gagnait déjà la maison voisine. Le feu a gagné jusqu'au toit. L'eau avait gagné le premier étage. La gangrène a gagné le dedans, au dedans. La peste gagna bientôt toute la ville. La contagion gagna rapidement jusqu'à telle province. On voit aujourd'hui que la politesse a gagné toutes les conditions. Ces doctrines gagnèrent les hautes classes, parmi les hautes classes.* — Par anal., on dit aussi, *Le sommeil commençait à me g. L'ennui ne tarda pas à me g.* || T. Man. *G. l'épaule d'un cheval*, Corriger par le secours de l'art quelque défaut dans cette partie. *G. la volonté d'un cheval*, Triompher par la patience et par la douceur de la résistance de l'animal. On dit, au contraire, qu'*Un cheval gagne son cavalier*, Lorsque celui-ci cesse d'en être le maître. = SE GAGNER. v. pron. Être gagné. *Une si forte somme ne se gagne pas en un jour. Les bonnes grâces des princes se gagnent plus aisément par les flatteries que par les services. C'est une maladie qui se gagne facilement.* = GAGNÉ, ÉE. part. || Fam., *Je vous donne gagné*, Je reconnais que vous avez gagné. On dit aussi, *Donner cause gagnée*, et, dans un sens anal., *Avoir cause gagnée.* || Figur. et fam., *Avoir ville gagnée*, Avoir remporté l'avantage qu'on se promettait. *Crier ville gagnée*, Crier qu'on a remporté le prix, l'avantage.

GAGUI. s. f. Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. *Une grosse g.* Popul.

GAI, GAIE. adj. Qui a de la gaieté. *Un homme g. Elle est très-gaie. C'est un esprit très-g. Devenir g. Se tenir g.* || Qui marque, qui exprime, qui inspire la gaieté. *Avoir l'humeur gaie, un visage g., l'œil g. Un air g. et gaillard. Une conversation gaie. L'air qu'il chantait était très-g. Cela n'a rien de bien g. Voilà une couleur très-gaie.* — *La gaie science*, Nom que les troubadours donnaient à la poésie. — *Chambre gaie, appartement g.*, Chambre, etc., claire et qui est en bel aspect. *Temps g.*, Temps serein et frais. *Vert g.*, Vert clair et agréable à la vue. || Fig. et fam., *Avoir le vin g.*, Être ordinairement de belle humeur quand on a un peu bu. — Fam., on dit aussi De quelqu'un qui est en pointe de vin, *Il est g., il est un peu g.* || Fam., *Propos, conte g.*, se dit quelquefois De propos, de contes un peu libres. || T. Blas. *Cheval g.*, Cheval qui n'a ni selle, ni bride. = S'emploie quelquefois adverbial., Pour exciter à la gaieté, au plaisir. *Allons, gai!* — Se dit surtout dans les chansons. *Gai, gai, gai, serrons nos rangs.* || T. Mus. Se dit pour indiquer un mouvement vif, et répond au mot italien., *Allegro.*

Syn. — *Enjoué, Gaillard.* — Un homme *gai* est celui qui par tempérament, par caractère, voit en général les choses par leur bon côté, et par conséquent est naturellement de belle humeur. L'homme *enjoué* l'est volontairement; il n'est tel que pour plaire. La *gaieté* est un don naturel; l'*enjouement* implique un certain effort de l'esprit. La *gaieté* a la verve, l'*enjouement* la grâce. La *gaillardise* est une grosse *gaieté*, souvent un peu triviale, et parfois même peu décente et licencieuse. Aussi, ce mot, ainsi que l'adjectif *gaillard*, se prend-il ordinairement en mauvaise part.

GAIAC. s. m. T. Bot. Voy. Zygophyllées.

GAIEMENT ou **GAÎMENT.** adv. Avec gaieté, joyeusement. *Chanter g. Vivre g.* || De bon cœur. *Faire g. quelque chose. Nos soldats marchaient g. au combat.* — Fam., *Aller g.*, Aller bon train. *Allons-y gaiement.*

GAIETÉ ou **GAÎTÉ.** s. f. Belle humeur, état de contentement qui se manifeste extérieurement. *Avoir, montrer de la g. Perdre sa g. Reprendre sa g. Être d'une g. folle. Il a de la g. dans le caractère.* — *Avoir de la g. dans son style*, Écrire d'une manière agréable et enjouée. || Fam., *De g. de cœur*, De propos délibéré et sans sujet. *Quereller, offenser quelqu'un de g. de cœur.* || Se dit aussi Des paroles ou des actions folâtres que disent ou que font les jeunes personnes. *Ce n'est qu'une g. Ce sont de petites gaietés.* || T. Man. *Ce cheval a de la g.*, Il a de la vivacité.

Syn. — *Joie.* — La *gaieté* dépend surtout de l'humeur, du tempérament; la *joie* tient à des circonstances accidentelles. Un homme *gai* peut être accablé de chagrin, tandis qu'un homme triste peut être ivre de *joie*. La *gaieté* est à peu près uniforme dans sa manifestation; la *joie* parcourt tous les degrés jusqu'au transport, jusqu'à l'ivresse. En un mot, la *gaieté* est un caractère; la *joie*, au contraire, est une situation.

GAILLARD, ARDE. adj. (lat. *validus*, fort?). Sain, vigoureux et délibéré. *Un jeune homme g. et dispos. Il se porte bien maintenant, il est frais et g.* || Qui a, qui exprime une gaieté un peu libre, un peu libertine. *Il est toujours g. Une humeur gaillarde. Une mine gaillarde.* — Se dit aussi Des discours, des propos un peu libres. *Chanson gaillarde. Des propos gaillards. Le conte est un peu g.* || Par ext., se dit quelquefois D'un homme un peu animé par le vin. *Il était assez g. sur la fin du repas.* || Se dit quelquefois dans le sens de Hardi, audacieux. *Il a attaqué lui seul trois hommes, l'épée à la main, cela est g. Le coup est g.* Vieux. || T. Mar. *Vent g., air g.*, Le vent, l'air, lorsqu'il est un peu froid. *Nous fîmes route par un vent frais et g.* = GAILLARD, ARDE. s. Se dit Des personnes. *C'est un g., un fameux g. C'est un g. adroit et rusé, vigoureux et déterminé.* — Ne se dit guère, au fém., que D'une femme peu scrupuleuse, trop libre. *Il a affaire à une gaillarde qui lui en fera voir de toutes les couleurs.* — Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

GAILLARD. s. m. T. Marine.

Enc. — On appelle *Gaillards*, dans les grands bâtiments, les deux parties extrêmes du pont supérieur. L'une est comprise entre le couronnement et le grand mât : c'est le *g. d'arrière*; l'autre, qu'on appelle *g. d'avant*, commence depuis l'avant du navire et se termine en arrière du mât de misaine. La partie du pont intermédiaire aux deux gaillards est quelquefois désignée sous le nom d'*Embelle*. Autrefois le g. d'avant et le g. d'arrière communiquaient ensemble par un passage appelé *Passavant* et établi de chaque côté du bâtiment. Le g. d'avant est destiné aux matelots, tandis que celui d'arrière est exclusivement réservé aux officiers. Les gaillards sont garnis de bouches à feu comme les autres ponts : le service y est plus facile; mais, dans les combats de mer, ce sont les postes les plus dangereux. Les dunettes sont placées sur l'extrémité du gaillard d'arrière. Autrefois les gaillards étaient des espèces de plates-formes crénelées : aussi disait-on *Château d'avant* et *Château d'arrière* pour g. d'avant et g. d'arrière.

GAILLARDE. s. f. Espèce de danse qui n'est plus en usage. *Danser une g.* || Air sur lequel on dansait la gaillarde. *Jouer une gaillarde.*

GAILLARDE. s. f. T. Typog. Voy. Caractère.

GAILLARDEMENT. adv. Gaiement, joyeusement. *Vivre g.* || Hardiment, témérairement. *Il a fait cela g. Il lui a répliqué g.* Fam.

GAILLARDISE. s. f. Gaieté; n'est guère usité que dans ces phrases famil. : *Il a fait cela par g., par pure g. Ce n'est qu'une g.* || Se dit aussi Des discours, des propos un peu libres. *Dire des gaillardises.* Fam.

GAILLET. s. m. T. Bot. Voy. Galiacées.

* **GAILLETTE.** s. f. T. Comm. Se dit De la houille en morceaux de moyenne grosseur. *De la houille en gaillettes.*

GAÎMENT. adv. Voy. Gaiement.

GAIN. s. m. Profit, bénéfice, lucre que l'on tire de son travail, d'une affaire quelconque. *G. considérable, médiocre, honnête, illicite. G. sordide. L'amour, l'appât du g. Etre avide de g., âpre au g. G. du jeu. C'est un g. tout clair. Il a dépensé en un instant le g. d'une année. Tirer du g. de quelque chose. Vivre de son g. Il a fait un g. de deux mille francs sur cette marchandise. Etre en g. Jouer sur son g. Se retirer sur son g.*, Quitter le jeu lorsqu'on a gagné. — T. Jurisp. *Gains nuptiaux*, ou *Gains de survie*, Avantages qui sont stipulés dans un contrat de mariage en faveur de l'époux survivant. || Par ext., L'heureux succès d'une chose, l'avantage que l'on remporte dans une lutte, un débat quelconque. *Le g. d'une bataille. Le g. d'un procès. Le g. d'une partie, le g. de la partie.* — *G. de cause*, V. Cause.

Syn. — *Profit, Lucre.* — Le *gain* semble venir surtout du hasard, de ce qui est incertain; le *profit* présente l'idée d'une chose plus sûre, plus assurée. On prépare le *gain* d'une bataille, on fait du *gain* au jeu; on retire un *profit* de ses capitaux, de son industrie. Le *lucre* exprime le gain d'une façon abstrait et générale, et se prend presque toujours en mauvaise part.

GAÎNE. s. f. (latin. *vagina*). Étui de couteau ou de quelque autre instrument servant à couper, à percer. *La g. d'un couteau, d'un poignard, d'une paire de ciseaux.* || T. Anat. Se dit De certaines parties qui servent à en envelopper d'autres. || T. Bot. Voy. Feuille. || T. Archit. Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaine et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de *Terme.*

* **GAÎNERIE.** s. f. collect. Se dit De toutes sortes d'ouvrages couverts de chagrin, de maroquin, de cuir bouilli, tels que gaînes de couteaux, étuis de ciseaux, fourreaux d'épée, étuis de flacons, boîtes, etc.

GAÎNIER. s. m. Ouvrier qui fait de la gainerie.

GAÎNIER. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

GAÎTÉ. s. f. Voy. Gaieté.

* **GAL.** s. m. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

GALA. s. m. Terme qui sign., dans plusieurs cours, Fête, réjouissance. *Un jour de g. Un habit de g. La cour a été en g.* || Par ext. et famil., se dit D'un repas splendide. *Il y a eu hier g. chez votre oncle. Nous dinerons en grand g. chez un tel.*

* **GALACTITE.** s. f. (gr. γάλα, lait). T. Minér. Nom donné par les anciens à une sorte d'argile smectique.

* **GALACTODENDRON.** s. m. (grec. γάλα; δένδρον, arbre). T. Bot. Voy. Artocarpées.

* **GALACTOMÈTRE.** s. m. (gr. γάλα; μέτρον, mesure). T. Phys. Voy. Lait.

* **GALACTOPHORE.** s. m. (gr. γάλα; φορὸς, porteur). T. Anat. Voy. Mamelle.

* **GALAGO.** s. m. T. Mamm. Voy. Lémuriens.

GALAMMENT. adv. De bonne grâce. *Il a fait g. toutes les choses dont on l'a prié.* || D'une manière galante. *Il s'est conduit g. envers toutes les dames.* || Avec goût, avec élégance. *S'habiller g.* || Habilement, adroitement, bravement. *Il s'est tiré g. de cette intrigue. Il a mené cette affaire-là fort g. Il s'est comporté fort g. dans cette rencontre.*

* **GALANDAGE.** s. m. T. Maçonn. Cloison de briques posées de champ les unes sur les autres.

* **GALANGA.** s. m. T. Bot. Voy. Amomées.

GALANT, ANTE. adj. Qui a de la probité; qui a des procédés nobles; qui est civil, obligeant. *C'est un g. homme, vous pouvez avoir confiance en lui. Il s'est tiré de cette affaire, il s'est conduit dans cette affaire en g. homme.* — Fam., *Vous êtes un g. homme d'être venu auprès pour nous voir. Vous seriez un g. homme si vous me faisiez ce plaisir-là.* Dans ce sens, il ne se dit jamais des femmes et se place toujours avant son subst. || Qui est empressé auprès des femmes, qui cherche à leur plaire. (Dans ce sens et dans les suivants, il se met ordinairement après le subst.) *C'est un homme fort g. Vous êtes peu g. Il s'est montré fort g. pour elle, envers elle, auprès d'elle, avec elle. On ne peut être plus g.* — *Femme galante*, Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. *Intrigue galante*, Commerce de galanterie. || Qui marque, qui dénote de la galanterie. *Avoir l'esprit g., l'humeur galante, l'air g., les manières galantes. Discours g. Style g. Voilà qui n'est guère g.* || Dans une acception générale, se dit De certaines choses, lorsqu'on les considère comme agréables et bien entendues dans leur genre. *Un habit g. Une mascarade galante. La fête qu'il donna était plus galante que magnifique. Rien de plus g. que ce boudoir.* = GALANT. s. m. Celui qui fait l'empressé auprès des dames. *Il fait le g. auprès des dames.* — Se dit aussi quelquefois pour Amoureux, et même pour amant. *C'est le g. de toutes les dames. C'est un g. banal. C'est son g.* Fam. — Fam., *Un vert g.*, se dit D'un homme plein de vigueur, etc. || Se dit encore D'un homme éveillé à qui il ne faut pas trop se fier. *Notre g. s'avisa de cette ruse.* — Dans ce sens qui vieillit, on dit au fém., *Ga-*

lande. La galande fit chère lie. || * Par plaisant., se dit quelquefois D'un voleur. *Le g. fut pris et pendu.*

GALANTERIE. s. f. Qualité de ce qui est galant; agrément, politesse dans l'esprit et dans les manières. *Il a de la g. dans l'esprit. Il met de la g. dans tout ce qu'il dit. Il y a de la g. dans tout ce qu'il fait.* Vieux. || Attention constante à plaire aux femmes, à se faire bien venir d'elles. *Faire profession de g. Le desir général de plaire aux femmes produit la g. La g. française. Il s'était fait remarquer par sa g. auprès des dames.* || Par ext., Parole flatteuse, compliment agréable que l'on adresse à une femme. *Dire des galanteries. Il la fatigue avec ses galanteries. Elle a paru fort sensible à cette g.* || Intrigue amoureuse et illicite. *Cette femme a une g. avec un tel. Elle a déjà eu plusieurs galanteries. Un commerce de g.* — Fam. et par ironie, se dit quelquefois D'une maladie secrète. *Attraper une g.* || Se dit aussi Des petits présents qu'on se fait dans la société. *Il fait tous les jours des galanteries à ses amis. Il m'a fait une jolie g.* — Ironiq., *La g. est un peu forte,* se dit D'une action peu honnête, peu délicate.

* **GALANTHE,** * **GALANTHUS.** s. m. ou * **GALANTHINE.** s. f. T. Bot. Voy. AMARYLLIDACÉES.

GALANTIN. s. m. Homme ridiculement galant auprès des femmes. *Il fait le galant et n'est qu'un g.*

GALANTINE. s. f. T. Art culinaire. Composition de viandes froides désossées, particulièrement de volailles, qui est lardée, assaisonnée de truffes ou d'autres ingrédients, et qu'on décore avec de la gelée. *G. de dindon. G. truffée.*

GALANTISER. v. a. Faire ridiculement le galant auprès des femmes. *G. les dames.* Vieux et fam. = GALANTISÉ, ÉE. part.

* **GALATHÉE.** s. f. T. Zoologie. Voy. CARDIACÉS et MACROURES.

GALAXIE. s. f. (gr. γαλαξία). T. Astron. Nom de la Voie lactée.

GALBANUM. s. m. [On pron. *galbanome.*] Gomme-résine produite par une espèce d'Ombellifère appelée *Galbanophora* ou *Bubon galbaniferum.* || Fig. et fam., *Donner, vendre du g.,* Donner à quelqu'un de fausses espérances, l'amuser de vaines promesses. *C'est un vendeur de g.* Peu usité.

GALBE. s. m. (ital. *garbo,* contour) T. Beaux-Arts. L'ensemble du profil, des contours que présente un fût de colonne, un vase, une statue, un dôme, etc. *Ce vase est d'un beau g., d'un g. élégant.*

* **GALBULE.** s. m. T. Bot. Voy. FRUIT.

GALE. s. f. (R. *galle*). T. Méd., Art vétérin. et Bot.

Enc. — La *Gale*, appelée ψώρα en grec et *scabies* en latin, est une affection apyrétique et contagieuse de la peau, qui se caractérise extérieurement par des vésicules discrètes, légèrement acuminées, transparentes au sommet, un peu plus larges à leur base, un peu rosées, et accompagnées d'un prurit plus ou moins intense. Le malade, en se grattant, déchire les vésicules qui sont alors remplacées par une foule de petits points rouges. Cette maladie affecte de préférence l'intervalle des doigts, la face inférieure des poignets, la face interne des membres, la poitrine, l'abdomen, les aisselles, les aines et les jarrets. Pendant des siècles, on a attribué la g. à un prétendu virus spécifique, qu'on appelait *virus psorique*. Aujourd'hui il est démontré qu'elle est due à la présence d'une espèce particulière d'Acarus, appelé *Sarcopte de la gale*. Cet animalcule (Fig. 1. Sarc. vu par la face dorsale; 2. Id., vu par la face ventrale; d'après Bourguignon), blanc à la vue simple, est marqué de quelques points d'un brun rougeâtre. Il a d'un quart à un tiers de millimètre de diamètre; l'abdomen est terminé par deux grandes soies ayant antérieurement près d'elles deux paires de soies plus petites, et le corps est mamelonné au-dessus par des lignes en arc de cercle à son pourtour. Cet animalcule ne se trouve pas dans la vésicule elle-même; il se loge dans un petit sillon sous-épidermique, où on le découvre aisément en déchirant l'épiderme avec la pointe d'une épingle. Il s'accroche à l'extrémité de celle-ci, et l'on peut alors le placer sur le porte-objet du microscope ou sous une forte loupe. — C'est par l'intermédiaire de cet Acarus que s'opère la contagion: celle-ci a surtout lieu pendant la nuit, parce que c'est alors que les Acarus se recherchent pour s'accoupler, et que les larves nouvelles sortent des sillons où s'est accomplie l'incubation des œufs. Placé sur la peau d'une personne saine, le Sarcopte de la g. s'y enfonce, s'y multiplie, et détermine l'apparition de l'éruption au bout d'un temps variable, de 8 à 20 jours. Bien que cette éruption soit en général de forme vésiculeuse, elle affecte quelquefois celle de papules ou de pustules, ce qui a fait établir par les anciens dermatologistes plusieurs variétés de g.; mais ces différences proviennent uniquement de la susceptibilité particulière et peut-être de la composition de l'organe cutané. — La g. étant une maladie causée par un parasite, il est évident qu'elle peut se développer sur tous les individus à peu près indistinctement. Si elle s'observe plus fréquemment chez les individus appartenant aux classes pauvres, c'est uniquement parce que chez eux les soins de propreté laissent beaucoup à désirer: telle est la cause pour laquelle la g. est véritablement endémique dans la Corse et dans la Bretagne. — Une fois développée, la g., si on l'abandonne à elle-même, persiste indéfiniment. Heureusement elle est très-facile à guérir, même dans le court espace de 24 heures. Le traitement employé à cet effet consiste en bains savonneux et en *frictions générales* faites avec une pommade composée de carbonate de potasse, 20 gr. (dissous dans un peu d'eau); soufre en poudre fine, 40 gr.; et axonge, 200 gr. On commence par prendre un bain savonneux, au sortir duquel on fait une première friction, puis une seconde 2 heures après. Chaque friction doit durer 20 à 30 minutes et user la moitié de la pommade. Il est important de toujours frictionner fortement les mains chaque fois qu'on prend de la pommade, et de porter celle-ci à l'état de fusion sur les autres régions du corps. Un second bain savonneux, pris 12 heures après la dernière friction, termine le traitement. On doit laver et exposer à l'air les vêtements pendant 2 ou 3 jours, ou mieux pendant quelques heures à l'étuve à 100°. A défaut de la pommade dont nous avons donné la recette, on peut se servir d'huile de cade ou d'essence de térébenthine, dont l'action sur l'animal est rapide.

La g. n'est point une maladie propre à l'Homme; elle atteint également une foule d'animaux, tels que le Mouton, le Cheval, le Porc, etc. Cette maladie est également causée chez eux par la présence d'un Acarus, mais d'une espèce particulière pour chaque espèce d'animal. Il résulte de là que la g. du Cheval ne peut pas se communiquer au Mouton, ni celle du Mouton au Cheval, et que l'Homme ne saurait contracter la g. particulière à un animal quelconque. Néanmoins le traitement employé pour faire périr le Sarcopte de la g. chez l'Homme tue également l'Acarus qui produit la g. chez nos animaux domestiques. — Par analogie, on désigne encore sous le nom de *Gale*, une maladie des végétaux, qui consiste en rugosités développées sur l'écorce des branches, sur les feuilles et jusque sur les fruits.

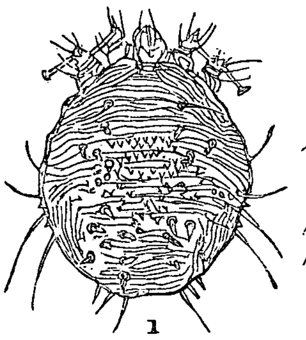

1

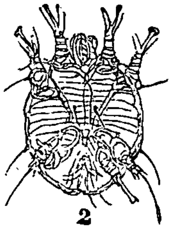

2

GALÉ. s. m. T. Bot. Voy. MYRICACÉES.

GALÉASSE ou **GALÉACE.** s. f. T. Mar. V. GALÈRE.

GALÉE. s. f. T. Techn. Voy. TYPOGRAPHIE.

GALÉGA. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

GALÈNE. s. f. T. Minéral. Voy. PLOMB.

GALÉNIQUE. adj. 2 g. T. Hist. méd. Qui a rapport à Galien ou à sa doctrine. *Méthode g.* — * *Remèdes galéniques*, Remèdes tirés du règne végétal, par oppos. à *Remèdes spogiriques* ou *chimiques*, Remèdes tirés du règne minéral.

GALÉNISME. s. m. La doctrine de Galien.

GALÉNISTE. s. et adj. m. Sectateur de Galien. *La secte des galénistes. Les médecins galénistes.*

* **GALÉODE.** s. m. T. Zool. V. PSEUDO-SCORPIONS.

* **GALÉOPITHÈQUE.** s. m. (gr. γαλῆ, chat; πίθηξ, singe). T. Mamm.

Enc. — Les *Galéopithèques*, que les voyageurs ont appelés tour à tour, à cause de la singularité de leur forme, *Chats volants, Écureuils volants*, ont reçu de Camellius le nom qu'ils portent aujourd'hui. Ce sont des mammifères quadrupèdes pourvus à chaque pied de cinq doigts dirigés dans le même sens, réunis par une palmature et terminés par des ongles aigus qui leur permettent de monter dans les arbres. La tête est médiocrement aplatie, le front peu bombé; les yeux assez forts et les narines semblables à celles des Makis. Les mamelles sont pectorales, et les organes extérieurs et intérieurs de la reproduction disposés comme ceux des Singes. Mais ce qui caractérise essentiellement les *Galéopithèques*, c'est la présence d'une membrane aliforme qui s'étend depuis les côtés du cou jusqu'à la queue, et qui, tendue par les membres, sert à soutenir l'animal, quand il s'élance d'un arbre sur un autre. Les Galéopithèques n'ont pas, comme les Chéiroptères, la main engagée dans cette membrane. Leurs doigts sont libres et semblables à leurs orteils. Les analogies que ces animaux présentent avec les Singes, et particulièrement avec les Lémuriens, et les différences qui les séparent des Chéiroptères, ne permettent donc pas de les ranger parmi ces derniers, ainsi que l'avait fait G. Cuvier: aussi les zoologistes contemporains les placent-ils à la suite des Singes, immédiatement avant les Chéiroptères, car ils forment la transition des premiers aux seconds. — Les habitudes des Galéopithèques sont à peu près celles des Roussettes. Comme elles, ils vivent de fruits et d'insectes, et s'accrochent aux branches par leurs pieds. Pendant le jour, ils fuient la lumière et se tiennent cachés dans les endroits les plus sombres des forêts, d'où ils ne sortent que le soir, pour chercher leur nourriture. Leurs membranes leur servent plutôt de parachutes que d'ailes. Cuming dit qu'ils peuvent voler l'espace d'une centaine de mètres en décrivant une ligne oblique et inclinée. Ces animaux sont propres aux îles de l'océan Indien. On en connaît quatre ou cinq espèces: la Fig. ci-dessus représente le *Gal. des Philippines*. Cette espèce est à peu près de la taille d'un Chat.

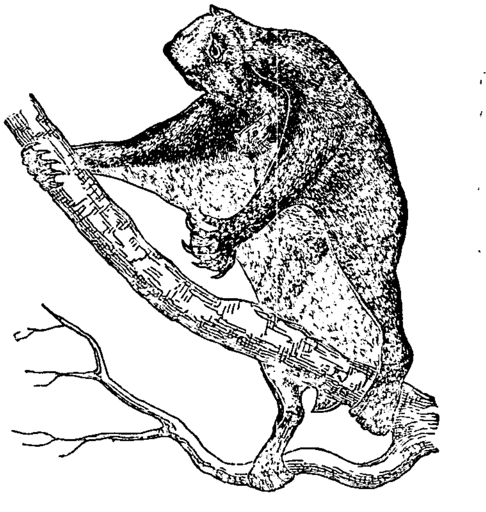

GALÉOPSIS. s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

* **GALÉOTE.** s. m. T. Erpét. Voy. IGUANIENS.

GALER (SE). v. pron. Se gratter. Popul.

GALÈRE. s. f. T. Mar. Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va ordinairement à rames, et quelquefois à voiles, et dont on se servait beaucoup autrefois sur la Méditerranée. || Au plur., se dit De la peine de ceux qui sont condamnés à ramer sur les galères. || Fig. et proverb., *C'est une g., une vraie g.,* se dit D'un état, d'une condition où l'on a beaucoup à travailler, beaucoup à souffrir. * On dit, dans un sens anal., en parlant D'une mauvaise affaire où quelqu'un s'est engagé, *Qu'alliez-vous faire dans cette galère?*

Enc. — I. Le mot *Galère,* que l'on écrivait anciennement *Galée*, designe proprement une famille de navires légers et à rames qui ont constitué, pendant tout le moyen âge, la presque totalité de la marine militaire de l'Europe, surtout dans les pays baignés par la Méditerranée; mais, dans les temps modernes, on a appliqué la même dénomination à toutes les sortes de vaisseaux en usage chez les peuples de l'antiquité. Quoique cette extension de signification donnée au mot g. soit très-vicieuse, puisqu'elle peut faire confondre des choses tout à fait différentes, nous l'adopterons pour nous conformer à l'usage. En conséquence, avant de parler des galères proprement dites, c'est sous ce titre que nous traiterons de la marine des peuples anciens, c.-à-d. des Grecs et des Romains.

II. L'origine de l'art naval chez les Grecs est de beaucoup antérieure aux temps historiques. Il est question dans les récits mythiques les plus anciens de longs voyages maritimes que l'on ne peut pas considérer comme de pures fictions, et tout porte à croire que les navires en usage dans ces temps reculés étaient plus grands et d'une construction plus compliquée que les canots faits d'un simple tronc d'arbre creusé ou les radeaux employés par certaines peuplades sauvages. Si, laissant de côté l'histoire du navire Argo et de l'expédition des Argonautes, nous nous transportons à l'époque de la guerre de Troie, nous trouvons dans l'énumération seule de la flotte nombreuse que les Grecs menèrent sur la côte d'Asie, la preuve évidente que la navigation avait fait chez eux de grands progrès. Homère nous apprend, et son témoignage peut s'appliquer plus ou moins complétement aux différentes peuplades helléniques, que chacun des cinquante navires des Béotiens portait cent vingt guerriers; or, pour être en état de porter un aussi grand nombre de personnes, un navire doit avoir nécessairement de grandes dimensions. Ces navires étaient pourvus d'un mât unique. Deux cordages, πρότονοι, fixés à l'avant et à l'arrière du bâtiment, servaient, soit à le maintenir, soit à l'abaisser ou à le dresser. Ces vaisseaux n'étaient pontés que sur la moitié de leur longueur. Ils ne portaient qu'une seule voile, dont on faisait usage quand le vent était favorable, car habituellement ils marchaient à l'aide d'avirons attachés au bordage par des lanières de cuir, τροποὶ δερμάτινοι, et manœuvrés par des rameurs, κληΐδες, assis sur des bancs. Homère applique souvent aux vaisseaux l'épithète de noirs, μέλαιναι, probablement parce qu'on les enduisait de quelque substance noirâtre, comme la poix, afin de soustraire le bois à l'action de l'air et de l'eau. Il résulte aussi du témoignage du poëte, qu'on les peignait quelquefois en rouge dans un but de décoration: de là les épithètes de μιλτοπάρηοι et de φοινοπάρηοι, c.-à-d. *aux joues rouges* et *aux joues pourpres*, qui se trouvent dans plusieurs passages de l'Odyssée. Lorsque les Grecs eurent débarqué dans la Troade, ils tirèrent leurs vaisseaux à terre et les entourèrent de retranchements pour les mettre à l'abri des attaques de l'ennemi. Cette coutume de traîner les navires sur le rivage, quand on ne devait pas s'en servir, subsistait encore longtemps après, ainsi qu'on le voit par différents passages des Commentaires de César.

Dans les temps qui suivirent la guerre de Troie, l'établissement de nombreuses colonies grecques dans les pays lointains, tels que l'Asie Mineure, l'Afrique et l'Italie, et le mouvement maritime auquel cet établissement donna lieu, firent entrer l'art de la navigation et des constructions navales dans une voie de progrès que développèrent encore les habitudes de piraterie alors en usage non-seulement entre les peuples helléniques et les étrangers, mais encore entre les peuples de même race. Malheureusement nous avons fort peu de renseignements sur cette intéressante partie de l'histoire ancienne. Dans la Grèce même, il paraît que ce furent principalement les Corinthiens qui portèrent l'art des constructions navales au point où il se trouvait à l'époque de Thucydide : c'est, par ex., au corinthien Ameinoclès, environ 700 ans av. notre ère, que l'on attribue l'invention des *Trirèmes* ou navires à trois rangs de rames, τριήρεις; mais cette invention avait nécessairement dû être précédée par celle des *Birèmes*, ou navires à deux rangs de rameurs : or, Pline attribue celle-ci aux Érythréens. Les Corinthiens, les Samiens et les Phocéens furent les premiers, parmi les peuples helléniques, qui eurent une marine de quelque importance. A l'époque de Cyrus et de Cambyse, les trirèmes corinthiennes furent adoptées par les tyrans de la Sicile et par les Corcyréens dont la marine devint bientôt la plus puissante de la Grèce. A cette même date, les autres peuples helléniques, même les Athéniens et les Éginètes, ne faisaient guère usage que de longs navires avec un seul rang de rameurs. La puissance maritime d'Athènes ne commença véritablement qu'avec Thémistocle, lorsque cet homme célèbre détermina ses concitoyens à construire des trirèmes pour faire la guerre à Égine. Ces trirèmes toutefois avaient simplement un tillac à chacune de leurs extrémités : on ne voit apparaître les ponts complets, κατάστρωματα, que plus tard, et Pline fait honneur de leur invention aux Thasiens. Après la décadence d'Athènes, la prépondérance maritime passa aux Rhodiens.

Les navires dont les Grecs faisaient usage peuvent se diviser en *bâtiments de guerre*, νῆες, *naves bellicæ*, et en *bâtiments de commerce* ou de *transport*, φορτικά, φορτηγοί, ὁλκάδες, πλοῖα, *naves onerariæ*, *n. actuariæ*, *n. mercatoriæ*. Ces derniers se reconnaissaient à leurs flancs larges et arrondis, d'où l'épithète de *ronds*, στρογγύλαι, *rotundæ*, qu'on leur donnait quelquefois. Ils marchaient autant que possible à la voile. Les seconds étaient au contraire très-effilés, afin de pouvoir fendre l'eau avec facilité; aussi l'expression de νῆες μακραί, *naves longæ*, désigne-t-elle toujours des navires de guerre. Ils étaient particulièrement destinés à marcher à la rame, ce système facilitant beaucoup les évolutions militaires; néanmoins on les munissait d'une voilure, dont on se servait lorsque le vent était favorable. Les premiers navires de guerre en usage chez les peuples de la Grèce étaient à un seul rang de rames (Fig. 5), et on les distinguait selon le nombre de leurs rameurs : ainsi, par ex., les mots τριακόντορος et πεντεκόντορος désignaient, le premier un navire de 30 rameurs, 15 de chaque côté, et le second un bâtiment ayant 50 rames, 25 à babord et 25 à tribord. Mais les navires de ce genre cessèrent peu à peu d'être employés, lorsque prévalut l'usage des *trirèmes*, ou, comme disent les modernes, des galères à trois rangs de rames. On peut se faire une idée assez exacte des dimensions des trirèmes aux beaux temps de la marine athénienne, par ce fait qu'elles portaient en moyenne 200 hommes, c.-à-d. 200 rameurs ou matelots, auxquels on joignait ordinairement 10 et quelquefois jusqu'à 30 combattants ou *Épibates*, ἐπιβάται. — De nombreux passages des auteurs anciens témoignent que la rapidité de ces galères égalait presque celle de nos bateaux à vapeur modernes. Indépendamment des galères de combat et à marche rapide dont nous venons de parler, il y avait encore des bâtiments de guerre dont on se servait principalement pour transporter des soldats ou des chevaux : ceux-ci étaient appelés ἱππηγοί, ἱππαγωγοί, et ceux-là ὁπλιταγωγοί ou στρατιώτιδες. Ces navires étaient plus lourds et plus lents : aussi ne les mettait-on en ligne qu'en cas de nécessité.

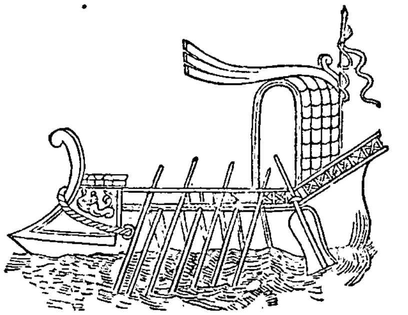
Fig. 1.

Les Grecs n'avaient pas encore de navires à plus de trois rangs de rames, lorsque, l'an 400 avant J.-C., Denys l'ancien, tyran de Syracuse, fit construire des *Quadrirèmes*, τετρήρεις, dont il emprunta probablement le plan aux Carthaginois, auxquels on attribue l'invention de cette sorte de bâtiment. C'est aussi à l'époque de Denys que l'on rapporte la construction de la première *Quinquérème*, πεντήρης; mais Mnésigéiton fait honneur aux Salaminiens de cette nouvelle création. Si donc l'assertion de cet écrivain est exacte, il est vraisemblable que le tyran de Syracuse fit faire les siens par un constructeur de Salamine. Il est question d'*Hexères*, ἑξήρεις, sous le règne de Denys le jeune, et l'on regarde ces navires comme d'origine syracusaine. Dans les temps qui suivirent la mort d'Alexandre le Grand, les vaisseaux à 4, 5, 6 rangs de rames, et même davantage, devinrent d'un usage général. En outre, nous savons par Polybe que, pendant la première guerre punique, les Carthaginois et les Romains se servirent principalement de quinquérèmes. Quant aux galères à 12, 30 et même 40 rangs de rameurs, tels que ceux que firent construire Alexandre et les Ptolémées, ils paraissent n'avoir guère été que des vaisseaux de parade et de curiosité. Les Athéniens persistèrent longtemps à se servir exclusivement de trirèmes, parce que sans doute, en raison de leur légèreté et de leur faible tonnage, ils les jugeaient plus aptes à évoluer que des navires plus grands et plus lourds. Cependant, l'an 330 av. notre ère, ils possédaient déjà quelques quadrirèmes, et plus tard ils en augmentèrent le nombre. C'est dans un document qui date de l'an 325 avant J.-C., qu'il est fait pour la première fois mention de quinquérèmes athéniennes. Enfin, il paraît qu'à partir de l'an 330, les Athéniens cessèrent peu à peu de construire des trirèmes et les remplacèrent par des quadrirèmes.

Nous allons maintenant décrire sommairement les parties principales des navires de l'antiquité, en commençant par celles qui appartenaient au corps même du bâtiment. — 1° La *proue*, πρώρα, μέτωπον, *prora*, était ordinairement ornée sur chaque côté de figures peintes ou de sculptures appliquées. Il était, à ce qu'il paraît, d'usage de peindre un œil sur chacune de ses joues. C'est également à la proue qu'était fixé l'emblème παράσημον, *insigne*, *figura*, par lequel le navire se distinguait des autres, et d'où il tirait ordinairement son nom. Au-dessous de la proue elle-même se trouvait l'*éperon*, ἔμβολος, ἔμβολον, *rostrum*, qui se terminait par une pointe plus ou moins aiguë, pour faire brèche aux vaisseaux ennemis. Cet éperon consista d'abord en une poutre armée d'une pointe de fer, établie à fleur d'eau, et faisant comme le prolongement de la quille, τρόπις, *carina*. Plus tard, on le composa de deux ou trois pièces semblables, superposées et placées de manière à frapper à la fois au-dessus, au-dessous et au niveau de la flottaison (Fig. 2). Quelquefois cet éperon affectait la forme d'une tête de bélier, etc. Il paraît que la proue était encore munie latéralement de deux pièces de bois appelées ἐπωτίδες, qui servaient à la protéger contre le choc de l'éperon des galères ennemies. La surveillance de la proue était confiée à un contre-maître appelé πρωρεύς, προρήτης, *proreus*, *proreta*, qui avait l'inspection des agrès et donnait des ordres aux rameurs. — 2° La *poupe*, πρυμνή, ou πρύμνα, *puppis*, dominait ordinairement les autres parties du pont; c'était le poste du timonier, qui s'y tenait assis sur un siége élevé, lequel était quelquefois installé sous une sorte de pavillon (Fig. 1). Cette partie du navire avait une forme plus arrondie que la proue. De même que celle-ci, on l'ornait de différentes manières : on y peignait surtout l'image de la divinité sous la protection de laquelle était placé le navire (*tutela*). Enfin, on la terminait fréquemment par un ornement appelé ἄφλαστον, *aplustrum*, et formé de planches fort minces disposées de façon à représenter à peu près l'aile d'un oiseau (Fig. 3). D'autres fois, au lieu de l'*aplustre*, on la surmontait d'un ornement en forme de cou de cygne; mais ce dernier, qu'on appelait χηνίσκος, *cheniscus*, s'appliquait souvent aussi à la proue des navires. — 3° Les Grecs désignaient par le nom de τράφηξ le bordage supérieur des navires. Dans les petites embarcations, les chevilles, σκαλμοί, *scalmi*, entre lesquelles étaient disposés les avirons et auxquelles ils étaient liés au moyen de courroies, étaient fixées sur le τράφηξ. Dans les autres bâtiments, les avirons passaient par des trous percés dans le bordage du navire, et appelés ὀφθαλμοί, τρήματα ou τρύπηματα. — 4° Dans la plupart des navires de guerre, la partie moyenne du pont s'élevait en manière de plate-forme au-dessus du niveau du bordage supérieur, pour permettre aux combattants de voir à une plus grande distance et de lancer plus aisément leurs traits contre l'ennemi. — 5° L'une des questions les plus controversées au sujet de la marine des anciens est celle qui concerne la disposition des rangs de rameurs, dans les birèmes, les trirèmes, etc. Tous les passages des auteurs anciens qui sont relatifs à ce sujet démontrent d'une façon incontestable que les différents rangs de rameurs étaient placés les uns au-dessus des autres. Cependant, au premier abord, la chose paraît peu probable; car, en s'en tenant seulement aux quinquérèmes, où la longueur des rames devait nécessairement aller en croissant du premier rang au cinquième, c.-à-d. du rang le plus bas au rang le plus élevé, il est difficile de comprendre comment les rameurs du cinquième rang pouvaient mettre en mouvement des avirons de pareilles dimensions. L'invraisemblance augmente encore quand les auteurs nous parlent de bâtiments à 30 et même à 40 rangs de rames. En conséquence, parmi les critiques modernes, beaucoup ont refusé d'admettre la réalité du fait, et se sont efforcés d'interpréter, au moyen d'hypothèses diverses, les passages des écrivains de l'antiquité. Mais, à l'exemple du savant Bœckh, nous regardons les arguments suivants comme irréfutables. En premier lieu, dans toutes les œuvres d'art antiques, où l'on représente des galères à plusieurs rangs de rameurs, comme dans le fragment de birème ci-dessus (Fig. 4), les rangs de rames sont constamment superposés. En second lieu, le scoliaste d'Aristophane établit formellement que les rameurs du rang inférieur ayant les avirons les plus courts, et par conséquent les moins pénibles à manier, recevaient une paie plus faible, tandis que les rameurs du rang supérieur étaient les mieux rétribués, comme ayant beaucoup plus de peine. En troisième lieu, dans la description qu'a faite Callixène de la fameuse g. à 40 rangs de rames, τεσσαρακοντήρης, construite par ordre de Ptolémée Philopator, description qui nous a été conservée par Athénée et dont on ne peut contester l'authenticité, nous voyons que la hauteur de la g., prise à partir de la flottaison, était de 48 coudées (environ 22 mèt.) jusqu'au sommet du couronnement de la proue, et de 53 coudées (environ 24 mètres) jusqu'au sommet de l'aplustre. Or, cette hauteur était suffisante pour loger 40 rangs de rameurs, attendu que ceux-ci n'étaient pas placés verticalement les uns sur les autres, mais simplement les uns derrière les autres, chaque rang n'étant que peu élevé au-dessus du précédent, comme le représente la Fig. ci-dessus. Les rames du rang le plus élevé dans cette g. monstrueuse avaient 38 coudées ou environ 17 mèt. 40 de longueur, et nous verrons tout à l'heure que, dans les galères modernes, les avirons avaient à peu près ces mêmes dimensions. Au reste, dans les galères ordinaires de l'antiquité, depuis la *Monère*, μονήρης, jusqu'à la quinquérème, chaque rame était manœuvrée par un seul homme, tandis qu'il y en avait plusieurs pour des avirons longs de 38 coudées.

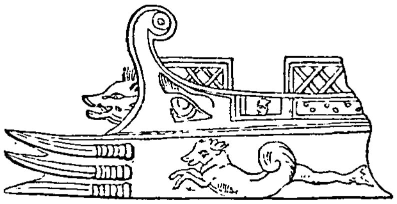
Fig. 2.

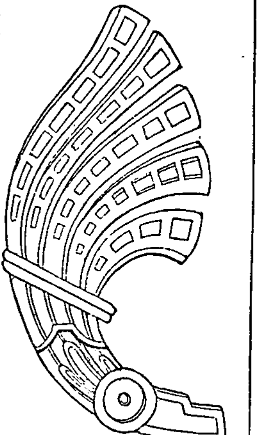
Fig. 3.

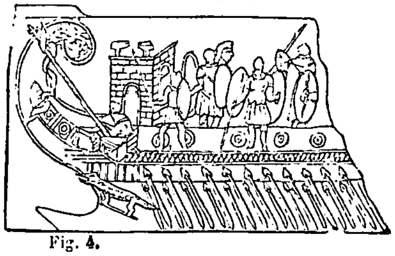
Fig. 4.

Les rameurs, κωπηλάται, ἐρέται, *remiges*, formaient une classe distincte des marins, ναῦται, *nautæ*, qui étaient chargés de la manœuvre, et des soldats de marine, ἐπιβάται, *classiarii*, qui avaient pour mission spéciale de combattre. Ils étaient assis sur de petits bancs, ἑδώλια, *fori*, *transtra*, fixés aux flancs du navire. Dans les trirèmes grecques, chaque rang de rameurs avait sa dénomination particulière : le plus inférieur était appelé θαλάμος, le plus élevé θράνος, et l'intermédiaire ζυγά : de là les rameurs, selon leur rang, étaient désignés sous les noms de θαλαμῖται ou θαλάμιοι, de θρανῖται, et de ζύγιοι ou ζυγῖται. Bœckh a calculé qu'une trirème avait en moyenne 170 rameurs. D'après Polybe, la chiourme d'une quinquérème pendant la première guerre punique était de 300; mais plus tard elle fut portée à 400. La fameuse g. de Ptolémée avait 4000 rameurs; en outre, le manche de chaque rame était en partie fait de plomb, afin d'équilibrer à peu près les deux moitiés inégales de ces longues pièces et de rendre leur manœuvre plus facile.

Les Grecs désignaient sous le nom de σκεύη, que les Romains traduisirent par *armamenta*, l'ensemble des agrès et apparaux nécessaires à l'armement des navires. Ils les divisaient en deux classes, σκεύη ξύλινα, et σκεύη κρεμαστά, suivant qu'ils étaient de bois ou de quelque matière textile. — A la première classe appartenaient les avirons ou rames, κῶπαι, *remi*; le gouvernail, πηδάλιον, *gubernaculum*; les mâts, ἱστοί, *mali*; les vergues ou antennes, κέραια, κέρατα, *antennæ*; les crocs et gaffes, κοντοί, *conti*; les échelles, κλιμακίδες, *scalæ*: les poulies, τροχάλιαι, *trochleæ*, etc. La seconde classe comprenait les voiles, ἱστία, *vela*; les cordages, τοπεῖα, *rudentes*, et les bastingages, παραῤῥύματα. Nous dirons quelques mots de quelques-uns de ces agrès. Le gouvernail était tout simplement un aviron muni d'une très-large pelle qui s'attachait le plus souvent au côté de la poupe (Fig. 1 et 5). En général, chaque bâtiment avait deux gouvernails de ce genre, l'un à droite, l'autre à gauche. Lorsque le navire était étroit, un seul timonier les manœuvrait tous les deux; mais, dans les grands bâtiments, les deux gouvernails étaient unis par une barre, ζεύγλη, *ansa*, au moyen de laquelle le timonier leur imprimait à la fois les mêmes mouvements et les maintenait constamment dans la même direction. — Les navires des anciens avaient, selon leurs dimensions, un, deux, et trois mâts; le plus fort était vers la poupe, et le plus petit vers la proue. Les trirèmes athéniennes en avaient deux. Ces mâts étaient d'une seule pièce et ordinairement de bois de sapin : ils étaient en outre soutenus par des pièces de bois appelées en grec *παραστάται*, *et en latin postes.* Quelquefois ils étaient munis de hunes, *χαρχήσιον*, *carchesium*, sur lesquelles on établissait des combattants armés de traits qu'ils lançaient sur les navires ennemis. — Dans la marine grecque, les voiles étaient toujours carrées : il y en avait une ou deux à chaque mât. Mais les Romains faisaient en outre usage de voiles triangulaires, qui avaient la forme d'un delta renversé (∇), et qu'ils nommaient *Suppara*.—Au-dessus du bordage de leurs bâtiments les anciens dressaient des espèces de bastingages, qui étaient faits de peaux d'animaux, d'osier tressé, ou d'un tissu de crin. Ces bastingages, que les auteurs nomment *παραῤῥύματα*, servaient, comme les nôtres, à protéger les combattants. — Enfin, les cordages, outre leur nom générique de *τοπεῖα*, *funes*, *rudentes*, recevaient des dénominations particulières suivant leur destination. Ainsi, par exemple, on appelait *σχοινία* ceux auxquels étaient suspendues les ancres, ou qui servaient à amarrer le bâtiment à terre ; *χαλώδια* ou *χάλοι*, ceux qui fixaient le mât aux deux côtés du navire, etc. Enfin, on donnait le nom d'*ὑποζώμα*, *tormentum*, à un fort cordage qui faisait horizontalement une ou plusieurs fois le tour du navire de la poupe à la proue, afin d'augmenter sa solidité. On établissait ainsi plusieurs de ces ceintures de cordage les unes au-dessus des autres, en laissant entre elles un certain intervalle. En conséquence, leur nombre variait suivant les dimensions des bâtiments. La g. de Ptolémée, que nous avons déjà citée, en avait douze, dont chacune avait 600 coudées de longueur.

III. Ce que nous venons de dire de la construction des navires en usage chez les Grecs s'applique complétement à la marine romaine. En effet, lorsque les Romains sentirent pour la première fois la nécessité d'avoir une marine militaire, c.-à-d. pendant la seconde guerre contre les Samnites (311 av. J.-C.), ils construisirent des trirèmes sur le modèle de celles qui étaient usitées dans les villes grecques de l'Italie méridionale. Cinquante ans plus tard, lors de la seconde guerre punique (260 av. notre ère), leurs trirèmes étant incapables de lutter avec les vaisseaux de haut bord des Carthaginois, ils construisirent 120 quinquérèmes sur le modèle d'une quinquérème carthaginoise, *qui, ayant échoué sur la côte du Brutium, était* tombée entre leurs mains. Vers la fin de la république, les Romains augmentèrent encore la force de leur marine militaire en construisant des galères de 6 à 10 rangs de rames ; mais en cela encore ils ne firent qu'imiter ce qui se pratiquait ailleurs. Les seules inventions qu'on doit aux Romains en fait de marine, sont celles de quelques engins de guerre qu'ils appliquèrent à leurs vaisseaux, et dont la plus remarquable est celle des *corbeaux*, qui est attribuée à C. Duilius (v. CORBEAU). Assez souvent ils élevaient sur le pont de leurs grands bâtiments des tours de bois d'où leurs soldats combattaient comme s'ils eussent été sur les remparts d'une ville de guerre. Les figures 4 et 5 offrent des spécimens de ces galères que les Romains appelaient *naves turritæ*.

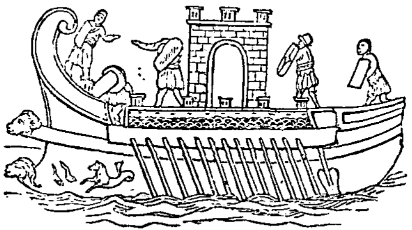

Fig. 5.

IV. La g. du moyen âge dérive incontestablement de la trirème antique, mais on ignore par quelle suite de modifications successives l'architecture navale a passé de l'une de ces constructions à l'autre. Dès le vᵉ siècle, tous les navires à rames recevaient dans les mers de l'empire grec le nom de *Dromon* (coureur), et quatre cents ans plus tard, Paul le Diacre et l'empereur Léon le Sage regardaient le mot *dromon* comme synonyme de *τριηρης*. De plus, ce dernier nous apprend que, de son temps, le dromon ordinaire était un navire à 100 rames au moins, dont les avirons rangés en deux étages, et manœuvrés par un seul homme, se recouvraient dans toute la longueur du bâtiment. A la flotte des dromons étaient attachés, comme éclaireurs ou avisos, un certain nombre de petits navires du même système, mais à un seul rang de rames, auxquels on appliquait particulièrement la dénomination de *Galée* (*γαλάια*). Ce terme de galée, qui s'est transformé plus tard en celui de *Galère*, devint par la suite le nom du plus parfait des vaisseaux longs ou vaisseaux à rames en usage dans la Méditerranée. La g. usitée dans cette mer depuis le xɪɪᵉ siècle jusqu'au xᴠɪɪᵉ était à la fois un navire de *guerre et de course, et tout, dans sa construction*, tendait à lui donner les qualités propres à cette double destination. Elle allait à voiles et à rames, mais surtout à rames. Sa forme, qui était très-effilée, lui permettait de fendre l'eau avec la plus grande facilité. Sa largeur, comparée à sa longueur, était ordinairement dans le rapport de 1 à 7, quelquefois cependant dans celui de 1 à 8, à 9 et même plus. Il y avait d'ailleurs des galères de différentes dimensions. Les plus grandes, qu'on appelait *Galéasses* ou *Galéaces*, avaient de 50 à 60 m. de longueur totale, et les plus petites de 20 à 25. Toutes portaient à la proue un éperon de bois garni de fer dont elles faisaient le même usage que la trirème grecque ; mais, aussitôt que les bouches à feu furent adoptées par la marine, cette arme, devenue inutile, quitta sa place à la flottaison et se fixa un peu plus haut, où elle ne représenta plus qu'un simple ornement. Le gouvernail ou *Timon*, comme on l'appelait, était fixé à la poupe ; on l'accrochait, à l'aide de ferrures, à l'*étambot*, c.-à-d. à la pièce de bois qui, s'élevant à l'extrémité de la quille, terminait l'arrière de la carène, et on le manœuvrait au moyen d'une barre *franche. La g. était pontée, et c'est sur le pont ou Couverte* que l'on plaçait les bancs des rameurs ; mais on ménageait au milieu de cette construction et de l'avant à l'arrière, un passage appelé la *Coursie* ou le *Coursier*, qui servait de moyen de communication entre les deux extrémités du bâtiment. Ce passage était le poste du *Comite*, c'est-à-dire de l'officier chargé de surveiller les rameurs.

Nous avons dit que la g. allait à voiles et à rames. On se servait de la voile dans toutes les circonstances qui le permettaient. A cet effet, le bâtiment était muni d'un ou deux mâts, et quelquefois même de trois. De carrées qu'elles étaient au xᵉ siècle, les voiles commencèrent, au xɪɪɪᵉ, à devenir triangulaires, et au xᴠɪᵉ, cette dernière forme était seule employée, parce que c'était celle qui secondait le mieux la propension naturelle des galères. La disposition des rames a varié plusieurs fois. D'après l'empereur Léon le Sage, il y avait au ɪxᵉ siècle des dromons à deux rangs d'avirons superposés, mais la plupart des navires à rames n'offraient qu'une file de gros avirons, dont chacun était manœuvré par plusieurs rameurs. Vers la fin du xɪɪɪᵉ siècle, on imagina un nouveau système qui fut en faveur pendant près de trois cents ans. Au lieu d'avoir à chaque banc, comme nous venons de le dire, une seule forte rame maniée par plusieurs rameurs, on aima mieux y placer 2, 3, 4, 5 et 6 rames légères, chacune manœuvrée par un seul homme, et chaque groupe sortant d'un seul sabord de nage. On eut ainsi des galères à 2, 3, 4, etc., rames par banc. Dans ce système, les rames étaient d'inégale longueur et les bancs placés obliquement par rapport au grand axe du navire. Mais au xᴠɪᵉ siècle, on revint généralement au système plus simple, qui consistait à n'avoir qu'une grosse rame par banc et plusieurs hommes sur chaque rame. — Ce n'était pas sur le bord de la muraille du navire que s'appuyaient *les rames, mais sur une longue pièce de bois placée en* dehors de la construction, parallèlement à sa quille, de manière à dominer le pont. Cette pièce se nommait *Apostis*. Les galères ordinaires avaient de chaque côté 25 ou 26 rames de 16 m. de long, espacées entre elles d'environ 1 m. 25. Chaque rame avait le tiers de sa longueur dans la g. En outre, le manche des plus grandes était, comme dans l'antiquité, muni d'une épaisse lame de plomb. Enfin, comme leur grand diamètre ne permettait pas de les empoigner, on fixait à leur giron une pièce de bois percée de trous dans lesquels les rameurs passaient les mains ; cette pièce de bois se nommait *Manille*.

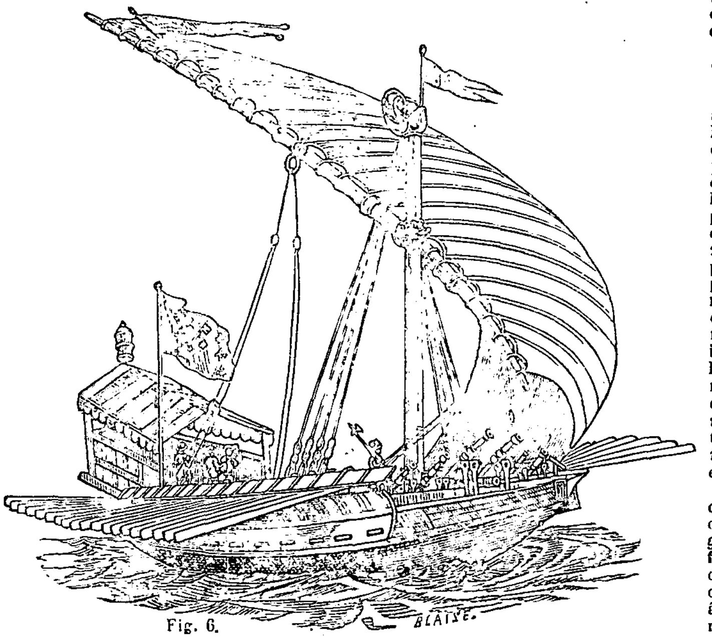

Fig. 6.

Au moyen âge, comme dans l'antiquité, on appliquait aux galères les mêmes moyens de défense qu'aux villes. Ainsi, on surmontait leur bordage d'une muraille de planches, et l'on établissait, soit à leurs extrémités, soit à leur centre, des tours ou de petits châteaux, qui permettaient aux défenseurs de lancer leurs projectiles d'un peu haut. Au ɪxᵉ siècle, les tours antiques disparurent, mais on continua l'usage des châtelets, et l'on édifia autour du mât, vers le milieu de sa hauteur, une plateforme avec parapet, qui reçut la même destination. Une plateforme semblable fut donnée à la proue. L'invention de l'artillerie fit supprimer les châtelets, mais on conserva les hunes. On mit alors à l'extrémité de la coursie, à l'avant, une grosse bombarde que l'on appela *Coursier* ou *Canon de coursie*, et à côté de laquelle on installa plusieurs pièces d'un moindre calibre montées sur de forts dés de bois. On couvrait quelquefois cette artillerie au moyen d'un pont de bois, nommé *Rambade* ou *Rambate*, sur lequel on faisait monter une escouade de bons tireurs au moment du combat. Enfin, comme les galères combattaient par l'avant et qu'elles étaient ainsi exposées à être prises d'enfilade, on imagina de les mettre à l'abri de ce danger en construisant un rempart mobile de bois et de cordages, qui les coupait en travers en passant par-dessus les rameurs. La poupe, plus élevée que la proue et la coursie, n'eut d'abord pour défense qu'un retranchement crénelé. Ce retranchement fit ensuite place à une *Pavesade* ou rangée de gros boucliers, et finit par *n'être plus qu'un petit parapet de planches assez minces appe*lées *Bandins*. C'était dans cette partie de la g. que se tenait le commandant, et l'endroit de la poupe où était placé son siége était désigné sous le nom de *Carrosse*, sans doute à cause de la forme primitive du pavillon qui le recouvrait (Fig. 6. Gal. du xᴠɪᵉ siècle). Au xᴠɪɪᵉ siècle, le carrosse consistait souvent en une série d'arceaux de bois nommés *Guérites*, qui formaient au dessus une sorte de *berceau* que l'on recouvrait d'un mantelet d'étoffe. Mais à cette époque, les galères n'étaient déjà plus que des navires de parade que les princes entretenaient et enjolivaient à grands frais. Elles disparurent entièrement au siècle suivant, et, en ce qui concerne la France, elles ne figurèrent plus, à partir de 1773, sur les états de la marine royale.

Lᴇ́ɢɪsʟᴀᴛɪᴏɴ.—Le maniement des rames à bord des galères étant très pénible, on eut de bonne heure l'idée d'y employer certaines catégories de condamnés. Un passage de Valère Maxime nous apprend que cette peine existait déjà sous les Romains. Quant à la France, on ignore à quelle époque précise elle y a été introduite. Mais le premier acte judiciaire où il en est fait mention est un arrêt de 1532, par lequel le parlement de Paris défend d'y condamner les ecclésiastiques, preuve irrécusable que cette sorte de châtiment était déjà en usage depuis un certain temps. En 1560, *une ord. royale prescrivit d'appliquer cette* peine aux Bohémiens. En 1635, un règlement de police l'étendit aux vagabonds rencontrés dans les rues de Paris. En 1680, l'ord. des gabelles y condamna les faux-sauniers. Enfin, les galères devinrent peu à peu la peine la plus communément infligée, car, en dehors des cas prévus par la loi, les juges l'appliquaient comme ils l'entendaient, même aux crimes et délits les plus ordinaires. Les condamnés étaient désignés sous le nom de *Galériens*, du nom des navires auxquels ils étaient attachés : on les appelait aussi *Forçats* ou *Forsaires*, parce que le travail qu'on exigeait d'eux était essentiellement obligatoire.

Au xᴠɪɪɪᵉ siècle, on distinguait deux sortes de condamnations aux galères : les galères à temps, qui étaient prononcées pour 3, 5, 6 ou 9 ans, et les galères à perpétuité. Toutes deux emportaient l'infamie, et étaient précédées du fouet et de la marque. Pour les femmes, ainsi que pour les hommes qui, en raison de leurs infirmités ou de leur grand âge, ne pouvaient être propres au service de la marine, la peine était le plus souvent convertie en celle du fouet et du bannissement.—Après avoir été fouettés et flétris, les condamnés étaient enfermés dans une prison jusqu'à ce qu'ils fussent assez nombreux pour former une *Chaîne*. *On leur rivait alors un collier de fer au cou, puis un anneau du* même métal au bas de la jambe, et l'on réunissait ces deux ferrements à une petite chaîne, qui tenait d'un côté à l'un des poignets, de l'autre à une grosse chaîne à laquelle tous les galériens étaient attachés, l'un à droite l'autre à gauche. Ils parcouraient ainsi, étape par étape, une partie de la France, sous la surveillance d'une forte escorte. Arrivés à leur destination, on les détachait de la grosse chaîne pour les enchaîner à bord des galères, chacun à son banc.— A l'époque de la suppression des navires à rames, la peine des galères fut maintenue dans notre législation. On se contenta d'enfermer les condamnés dans de vastes établissements appelés *Bagnes* (v. ce mot), et de les employer aux travaux des arsenaux. Cette peine fut abolie en 1791 et remplacée par celle des *Fers*, qui a fait place elle-même, dans le Code Pénal, à la peine des *Travaux forcés*. Mais, en souvenir de ce qui existait autrefois, dans le langage ordinaire, on désigne toujours les forçats sous le nom de *Galériens*, et l'on applique à leur peine la dénomination de *Galères*.

GALERIE. s. f. (all. *wallen*, se promener). Pièce beaucoup plus longue que large et où l'on peut se promener à couvert. *G. vitrée. G. ouverte par arcades. La grande g. du Louvre.* —Fig. et prov., *Ce sont ses galeries*, se dit D'un lieu que fréquente ordinairement une personne. *Si vous voulez le trouver, allez sur le boulevard de Gand, ce sont ses galeries.* || *G. de tableaux, de peintures*, Galerie où l'on a réuni des tableaux, et La collection même de tableaux que la galerie renferme. *La g. du Louvre. La g. de Florence. Cet amateur a une g. magnifique.* —Figur., se dit aussi D'une suite, d'une collection de portraits représentant des personnages célèbres qui appartiennent à une même époque, à un même pays, à une même profession. *G. de portraits. G. des hommes célèbres de telle époque. G. des philosophes, des orateurs, etc.* = Corridor ou allée qui sert à la communication des appartements et à les dégager. *Une large g. règne tout le long des appartements. Cette* *chambre se dégage par une petite g.* = Dans un Jeu de paume, Espèce d'allée longue et couverte d'où l'on regarde les joueurs; et, par ext., Les spectateurs même qui s'y trouvent. *Faire juger un coup par la g. La g. ne lui est pas favorable.* — Se dit également De toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à quelque jeu que ce soit. *Tous ceux qui formaient la g. lui donnaient raison. Consultez la g.* ‖ Fig. et famil., se dit Du public en général. *Je veux agir à ma guise, sans m'inquiéter de la g.* = Dans les Théâtres, Espèce de balcon en encorbellement qui reçoit en général deux rangs de spectateurs. Dans ce sens, se met ordinairement au plur. *Premières, secondes galeries.* — *G. d'église*, Espèce de tribune continue, avec balustrade, dans le pourtour d'une église. ‖ T. Mar. Balcon découvert qui fait saillie en dehors de la poupe d'un vaisseau, et qui communique avec la chambre du conseil. *Les vaisseaux à trois ponts ont deux galeries.* ‖ T. Guerre. Chemin souterrain creusé soit par les assiégeants, soit par les assiégés, dans l'attaque et la défense des places. — Dans les Mines, se dit également D'une route que les ouvriers pratiquent sous terre pour rechercher le minerai.

GALÉRIEN. s. m. Celui qui est condamné aux galères, forçat. *La chaîne d'un g.* ‖ Fig. et prov., *Mener une vie de g.*, Mener une vie pénible et pleine de tribulations. *Travailler comme un g.*, Se livrer à un travail pénible ou excessif.

GALERNE. s. f. Vent de nord-ouest. *Un vent de g. La g. donne de ce côté.* N'est usité que dans le midi de la France.

* **GALÉRUQUE.** s. f. T. Entom. Voy. CYCLIQUES.

GALET. s. m. (latin. *calculus*). Se dit Des cailloux polis et ronds qui se trouvent en général sur le bord de la mer. *Une plage couverte de galets.* — S'empl. aussi au singul., en parlant D'une plage couverte de galets. *Se promener sur le g. La barque était échouée sur le g.* ‖ Jeu où l'on pousse une espèce de caillou plat sur une longue table. *Jouer au g.* ‖ * T. Mécan. Sorte de disque ou de roulette soit de bois, soit de métal qu'on place entre deux surfaces qui doivent se mouvoir l'une sur l'autre, afin de diminuer le frottement.

GALETAS. s. m. Logement pratiqué sous les combles, et ordinairement lambrissé de plâtre. *Il est logé au g. Chambre en g.* ‖ Par ext., Tout logement pauvre et mal en ordre. *Ce n'est pas une chambre, c'est un vrai galetas.*

GALETTE. s. f. Espèce de gâteau plat, cuit sous la cendre ou dans le four avec le pain. *Une g. au beurre.* ‖ Dans la Mar., Biscuit rond et plat qu'on embarque pour les voyages de long cours. *Une g. pèse 185 gram. et fait la ration d'un matelot pour un repas.*

GALEUX, EUSE. adj. Qui a la gale. *Un enfant g. Chien g. Brebis galeuse. Arbre g.* ‖ Fig. et prov., *Qui se sent g. se gratte*, Celui qui se sent coupable de la chose qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit. = S'emploie subst., en parlant Des personnes. *C'est un g. Il y a dans l'hôpital une salle pour les g.*

* **GALGAL.** s. m. T. Archéol. Voy. TOMBEAU.

* **GALGALE.** s. m. Sorte de mastic qui se fait avec de la chaux, du goudron et de l'huile, et dont on se sert quelquefois pour enduire la carène des navires. *Le g. durcit à l'eau, et les vers l'entament difficilement.*

GALHAUBAN. s. m. T. Mar. Voy. CORDAGE.

* **GALIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à feuilles verticillées et sans stipules, à étamines épipétales, avec anthères dressées s'ouvrant longitudinalement, à fruit didyme, à embryon petit situé au milieu d'un albumen abondant. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées *ou suffrutescentes, à tiges anguleuses. Feuilles verticillées* et dépourvues de stipules. Fleurs généralement hermaphrodites. Calice tubuleux ordinairement quadri- ou quinquéfide. Corolle régulière, rotacée ou tubuleuse, insérée sur le calice, et à divisions égales en nombre à celles de ce dernier. Etamines en même nombre que les lobes de la corolle et alternes avec eux. Ovaire pelté ou biloculaire; ovules solitaires, dressés; styles 2; stigmate simple. Fruit didyme, à péricarpe indéhiscent, biloculaire et bisperme. Graines dressées ou peltées, solitaires; embryon situé dans l'axe d'un albumen corné; radicule infère; cotylédons foliacés. (Fig. 1. Fragment de tige du *Galium tricorne*. — 2. Fleur du *Galium aparine*, grossie; 3. La même, très-grossie, dont on a enlevé le calice et la corolle; 4. Fruit mûr coupé transversalement et très-grossi.)

La famille des *Galiacées*, que quelques botanistes désignent aussi sous le nom d'*Etoilées*, a été créée aux dépens de celle des Rubiacées. Elle ne se compose que de 8 genres, mais elle comprend au moins 320 espèces, qui, pour la plupart, habitent les contrées froides et tempérées de notre hémisphère; cependant on en rencontre plusieurs dans les hautes régions montagneuses du Pérou et du Chili, ainsi que dans l'Australasie. — Le genre *Rubia* ou *Garance* est de beaucoup le plus intéressant de cette fam., à cause des propriétés tinctoriales que possèdent ses diverses espèces; néanmoins, chez nous, le *Rubia tinctorum* est la seule qu'on cultive pour les besoins de l'industrie (v. GARANCE).

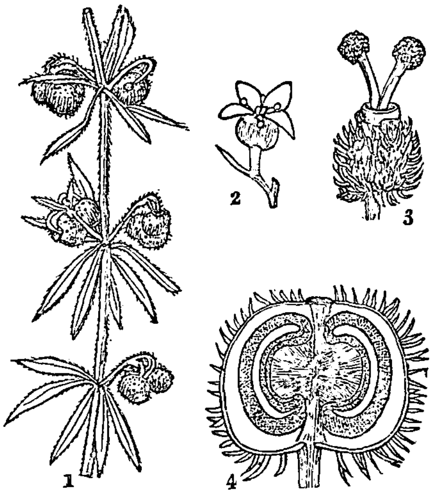

Dans l'Inde, on extrait des racines du *Rubia cordifolia* une matière colorante rouge désignée sous le nom de *Garance du Bengale*, et qui s'expédie même en Angleterre sous celui de *Munjith*. Le *Rubia Relboun* et le *Rubia angustissima* servent aussi à la teinture, le premier au Pérou, et le second dans le Tong-Dong. Le *Rubia noxa* doit son nom spécifique aux propriétés toxiques qu'on lui attribue. Outre ses propriétés tinctoriales, la Garance ordinaire passe pour être tonique, diurétique et emménagogue. Les feuilles de l'*Asperula cynanchica* sont astringentes : de là le nom vulg. d'*Herbe à l'esquinancie*, sous lequel les gens du peuple désignent cette plante. L'*Asp. odorata*, appelée communément *Muguet des bois*, *Petit-Muguet*, *Hépatique étoilée* et *Reine des bois*, est remarquable par son odeur agréable quand on l'a fait dessécher : elle est réputée tonique, vulnéraire et diurétique. Les grains torréfiés du *Galium Aparine*, vulg. *Gratteron*, ont été employés comme succédanés du café. Les fleurs du *Galium verum*, communément nommé *Gaillet vrai* ou *Caille-lait jaune*, ne possèdent nullement, malgré son nom caractéristique, la propriété de faire cailler le lait. On a encore attribué à diverses espèces du même genre, particulièrement au *Caille-lait blanc* (*G. mollugo*) une bien autre vertu, celle de guérir l'épilepsie; mais quelle est la substance, active ou inerte dont on n'a pas dit qu'elle guérissait cette terrible maladie?

GALIMAFRÉE. s. f. Espèce de fricassée composée de restes de viande. *Faire une galimafrée.*

GALIMATIAS. s. m. Discours embrouillé et confus, qui semble dire quelque chose et ne dit rien. *Tout son discours n'est que g. Un g. pompeux. Je n'entends rien à ce g.* Fam. — *G. double*, Galimatias que ne comprend ni celui qui le fait, ni celui qui l'écoute ou qui le lit.

GALION. s. m. T. Mar. Grand bâtiment de charge qui était autrefois usité, chez les Espagnols, pour les voyages aux colonies d'Amérique, et qui servait principalement à transporter les produits des mines du Pérou, du Mexique, etc. *Le retour des galions.*

GALIOTE. s. f. (R. *galère*). T. Mar.

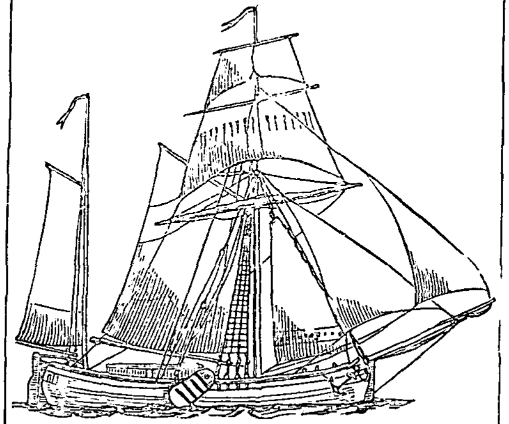

Enc. — Le nom de *Galiote* sert à désigner différentes sortes de bâtiments. Autrefois ce nom s'appliquait à des espèces de petites galères, marchant à la fois à voile et à rames, et dont les Barbaresques faisaient grand usage dans leurs courses de piraterie. Aujourd'hui on nomme ainsi une sorte de bâtiment qui n'est guère usité qu'en Hollande (Fig. ci-dessus) : c'est un navire de moyenne grandeur, à fond plat et à larges flancs, sans mât de misaine, et dont le port varie de 50 à 200 tonneaux. La g. marche avec lenteur et ne sert qu'au cabotage. En fait de galiotes, notre marine n'a jamais eu que des *Galiotes à bombes*, qui reçurent plus tard le nom de *Bombardes* (v. ce mot). N'oublions pas cependant de mentionner les longs bateaux couverts appelés *Galiotes*, qui naviguaient autrefois sur nos rivières, et servaient principalement au transport des voyageurs.

* **GALIPÉA.** s. m. T. Bot. Voy. RUTACÉES.

GALIPOT. s. m. Voy. TÉRÉBENTHINE.

* **GALLATE.** s. m. T. Chim. Voy. GALLIQUE.

GALLE. s. f. (lat. *galla*). T. Botan.

Enc. — On donne le nom de *Galle* aux excroissances produites sur les végétaux par la piqûre de divers insectes qui, pour la plupart, y déposent un ou plusieurs œufs. Ces productions sont le résultat de l'extravasation des sucs du végétal qui est déterminée par l'action du liquide âcre déposé par l'insecte dans le tissu piqué. Elles peuvent se développer sur les différentes parties des végétaux : ainsi elles croissent sur les feuilles du Chêne velani, sur les pétioles du Rosier sauvage, sur l'écorce de l'Orme et du Pistachier, etc. Leur consistance est extrêmement variable : ainsi, par ex., celles de l'Orme sont très-molles, tandis que celles du Chêne sont ligneuses. Elles affectent aussi des formes très-différentes : fort souvent elles simulent des fruits, et la ressemblance est quelquefois si frappante, que pendant longtemps on a pris pour le fruit d'un Solanum et appelé *Pomme de Sodome*, une espèce de g. vésiculeuse que la piqûre d'un Cynips fait naître sur le Pistachier térébinthe. La plupart des espèces de galles sont produites par des insectes du genre Cynips; mais il en est d'autres qui sont *causées par d'autres* espèces d'Hyménoptères, et même par des insectes qui appartiennent à des ordres différents, comme, par ex., des Coléoptères, des Hémiptères et des Diptères. — Nous avons parlé ailleurs (v. CHÊNE) des usages industriels des galles qui se développent sur cet arbre. Les Chinois emploient aux mêmes usages, c.-à-d. dans le tannage des cuirs et la teinture, une g. produite par l'Orme de la Chine. On attribuait autrefois de merveilleuses proprietés médicales à l'espèce de g. verte et chevelue, appelée *Bédegar, qui se développe sur les Rosiers*; mais ces propriétés sont purement imaginaires. Enfin on mange, en Perse et à Constantinople, une g. charnue, grosse comme une Pomme d'api qui croît sur une espèce de Sauge. De même, chez nous, aux environs de Paris, on mange celle qui croît sur le Lierre terrestre. — V. GALLICOLES.

* **GALLÉRIE.** s. f. T. Entom. Voy. TINÉITES.

* **GALLES.** s. m. pl. T. Antiq. Voy. CYBÈLE.

* **GALLIAMBIQUE.** adj. m. T. Versific. ancienne. Voy. IAMBIQUE.

GALLICAN, ANE. adj. Français; n'est usité que dans ces loc., *Le rit g. L'Église gallicane. Les libertés de l'Église gallicane.* ‖ Subst., *Les gallicans et les ultramontains.*

* **GALLICANISME.** s. m. La doctrine de ceux qui contestent sur certains points la primauté du pape.

GALLICISME. s. m. (latin. *gallicus*, gaulois, français). Façon de s'exprimer particulière à la langue française. ‖ Se dit aussi Des façons de parler de la langue française, transportées dans une autre langue. *Cet ouvrage latin est rempli de gallicismes.*

Enc. — Un de nos plus savants grammairiens, Girault-Duvivier, partage les *gallicismes* en quatre classes. — 1° *Gallicismes qui consistent en associations singulières de mots.* A cette classe appartiennent ces manières de parler dans lesquelles la signification d'un mot change suivant sa position. Tels sont : *bon homme* et *homme bon*, *galant homme* et *homme galant*, *brave homme* et *homme brave*, *femme sage* et *sage femme*, *certaine nouvelle* et *nouvelle certaine*. C'est également *à cette catégorie qu'appartiennent* différentes locutions dans lesquelles la prép. qui précède un substantif change complétement le sens de ce dernier : nous citerons comme exemples ces phrases : *Être de condition* et *Être en condition*, qui se disent, la première d'un homme de naissance noble, et la seconde d'un domestique. — 2° *Gallicismes de figures.* Ils sont extrêmement nombreux; cependant on ne doit regarder comme gallicismes que les expressions figurées employées dans l'usage commun. Telle est, par ex., notre formule de politesse, *Comment vous portez-vous?* Les expressions figurées qui forment des gallicismes sont en général tirées d'anciens usages. Ainsi, on dit *rompre en visière* à quelqu'un dans le sens de contredire sans ménagement, attaquer; or, cette expression vient du temps de la chevalerie, parce que, dans les tournois, il n'était pas permis de frapper à la visière de son adversaire. *Être à bout, être à bout de voie*, sont des termes de chasse; *Friser la corde, donner dans le travers, il vous la donne belle*, sont des termes de jeu de paume. Il y a aussi d'autres figures, même très-hardies, dont l'emploi ne peut s'expliquer, et qui constituent autant de gallicismes. Nous en avons souvent tiré un très grand nombre des verbes *être, avoir, faire, aller venir*, etc. En voici quelques exemples : *Être au fait des usages; il s'est vu mourir; à l'arrivée du médecin, elle s'est trouvée morte; faire la barbe; nous allons rester; il vient de s'en aller; je sors de maladie. Gagner une maladie, parler en l'air, se louer de quelqu'un*, et *s'oublier*, pour dire oublier ce qu'on est, sont encore des gallicismes de figures. — 3° *Gallicismes de construction.* Ils se reconnaissent en ce qu'ils sont contraires aux règles ordinaires de la syntaxe. Beaucoup sont des ellipses; mais d'autres ne s'expliquent que par les bizarreries de l'usage. *Il y a*, pour il est ; *il n'est rien moins que généreux*, pour il n'est point généreux ; *on ne laisse pas de s'amuser, vous avez beau dire, en vouloir à quelqu'un, à qui en a-t-il? si j'étais que de vous*, sont des exemples de cette catégorie. — 4° *Gallicismes qui consistent dans l'emploi particulier d'un mot.* Les gallicismes de cette espèce ne se rencontrent que dans le langage familier, comme lorsqu'on dit qu'un homme est *raisonnablement* ennuyeux, qu'il est d'une taille *raisonnable*, qu'une femme est *honnêtement* laide, etc.

* **GALLICOLES.** s. m. pl. (lat. *galla; colere*, habiter).

Enc. — Dans la méthode de Latreille, les *Gallicoles* forment la troisième tribu de ses *Hyménoptères Pupivores;* mais, chez d'autres entomologistes, cette tribu est désignée sous le nom de *Cynipsiens*, parce que les Cynips en sont le type et en forment le genre principal. — « Les Cynips, dit Latreille, ont la tête petite et le thorax gros et élevé, de telle sorte qu'ils paraissent comme bossus. Chez les femelles, l'abdomen renferme une tarière qui ne paraît composée que d'une seule pièce, longue et très-déliée, dont l'extrémité est creusée en gouttière avec des dents latérales, imitant celles d'un fer de flèche. C'est avec cet instrument que l'insecte pique les végétaux et agrandit ensuite l'ouverture qu'il a faite pour y déposer ses œufs. Les sucs affluent à l'endroit qui a été piqué, et il s'y développe une excroissance ou une tumeur de forme variable selon les espèces, qu'on désigne sous le nom de *galle*, et au centre de laquelle on trouve les œufs du Cynips. Bientôt il naît de ces œufs de petites larves sans pattes, mais ayant souvent des mamelons qui en tiennent lieu. Elles y vivent tantôt solitairement et tantôt en société ; elles rongent l'intérieur de leur demeure, sans nuire à son développement, et y restent 5 à 6 mois dans cet état. Les unes y subissent leurs métamorphoses; les autres la quittent pour s'enfoncer dans la terre où elles demeurent jusqu'à leur entière transformation. Des trous ronds que l'on voit à la surface des galles annoncent que l'animal en est sorti. On y trouve aussi plusieurs insectes de la tribu des Chalcidites ; mais ils ont pris la place des habitants naturels qu'ils ont détruits à la manière des Ichneumons. » — L'espèce la plus intéressante du g. Cynips est le *C. de la galle à teinture* (Fig. 1. très-grossie), qui habite le midi de l'Europe et surtout le Levant, et dépose ses œufs sur le Chêne des teinturiers (*Quercus infectoria*). C'est un petit insecte long de 5 millim., d'un fauve très-pâle, couvert d'un duvet soyeux et blanchâtre, avec une tache d'un brun noirâtre et luisant sur l'abdomen. La galle qu'il produit est en général ronde, grosse comme la moitié d'une noix, et tellement dure, qu'on ne peut la briser qu'à coups de marteau. Sa surface est d'une couleur gris brunâtre avec des tubercules plus ou moins prononcés (Fig. 2. Noix de galle du commerce ; 3. Coupe de la même pour montrer la loge qui sert d'habitation à la larve). — L'espèce la plus répandue chez nous est le *C. des baies de Chêne*, qui est d'un brun clair, et produit par sa piqûre des nodosités arrondies, pellucides, grosses comme des Cerises, et placées à la base des feuilles du Chêne rouvre. — Nous mentionnerons encore le *Cyn. du rosier* (Fig. 4, grossie), qui est noir, avec les pieds et l'abdomen, son extrémité exceptée, rouges: c'est lui qui produit sur les Rosiers ces excroissances chevelues si connues sous le nom de *Bédegar* (Fig. 5. Bédegar coupé pour montrer la pluralité des loges, dont chacune est occupée par une larve).

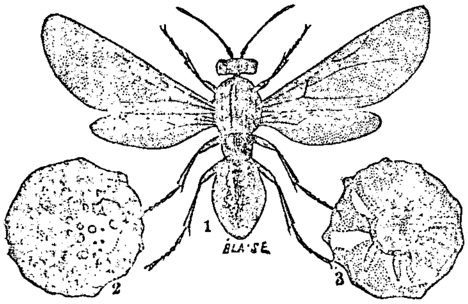

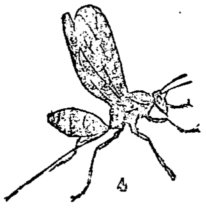

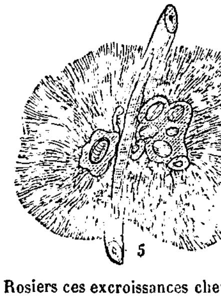

GALLINACÉS. s. m. pl. (lat. *gallus*, coq). T. Ornith.

Enc. — Notre Coq domestique est le type d'une nombreuse série d'oiseaux que réunissent les plus étroites affinités et qui constituent un groupe des plus naturels : aussi tous les zoologistes, depuis Belon (1555), ont-ils admis ce groupe, la plupart en le baptisant du nom de Gallinacés, et d'autres en lui donnant celui de *Rasores*, c'est-à-d. oiseaux *pulvérateurs* ou qui grattent la terre. Dans la méthode de G. Cuvier, les Gall. constituent le quatrième ordre de la classe des oiseaux. Notre grand naturaliste caractérise ainsi cet ordre : Mandibule supérieure du bec voûtée; narines percées dans un large espace membraneux et recouvert d'une écaille cartilagineuse (Fig. 1. Tête de Faisan). Ailes courtes et concaves, ce qui rend leur vol embarrassé; sternum affaibli par deux échancrures larges et profondes. Queue ordinairement composée de douze à dix-huit pennes, tantôt très-longue, tantôt courte et même nulle. (Quelques espèces peuvent l'épanouir en roue; chez d'autres, elle forme des plans verticaux adossés l'un à l'autre, ce qu'on ne voit dans aucun autre ordre.) Jabot très-large, gésier fort et musculeux. Doigts antérieurs des pieds communément réunis à leur base par une courte membrane et dentelés le long de leurs bords (Fig. 2. Pied de Faisan commun), mais souvent aussi dépourvus de membrane : c'est par l'absence de cette membrane que les Pigeons se distinguent des Gall. proprements dits. Dans plusieurs genres, tels que les Coqs, les Dindons, les Faisans, les Francolins, les tarses sont armés d'ergots coniques et robustes qui leur servent d'arme offensive. L'œil des Gall. est médiocre, leur voix aigre et discordante : le Paon, la Pintade, le Coq, le Dindon en fournissent la preuve. Leur intelligence est bornée, leur humeur en général querelleuse et méchante. Leur nourriture se compose de grains, de baies, d'herbes, de vermisseaux. A l'exception des Colins et des Gangas, les Gall. sont polygames; les femelles pondent un grand nombre d'œufs, le plus souvent à terre. A l'exception des Gangas encore, tous perchent pour dormir. Ils habitent en général les lieux secs et élevés, les fourrés et les montagnes. Quelques espèces, comme les Cailles, les Dindons et les Gangas, sont essentiellement voyageuses. La plupart des genres de cet ordre sont originaires des parties tropicales des deux hémisphères; c'est parmi les espèces propres aux contrées les plus chaudes qu'on trouve les Gall. les plus remarquables par l'éclat et la variété de leur plumage : tels sont le Paon, le Dindon ocellé, le Faisan doré, l'Argus, le Lophophore, le Tragopan, etc. Cet ordre est celui qui fournit à l'homme le plus de ressources comme aliment. La chair du plus grand nombre est fort estimée, et les œufs des espèces domestiques jouent un grand rôle dans l'alimentation des peuples. — Cuvier partageait les Gall. en neuf groupes qui, depuis lui, ont été érigés en familles ; en voici les noms : Alectors, Paons, Dindons, Pintades, Faisans, Tétras, Tridactyles, Tinamous et Pigeons.

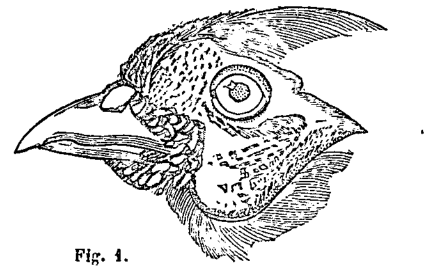

Fig. 1.

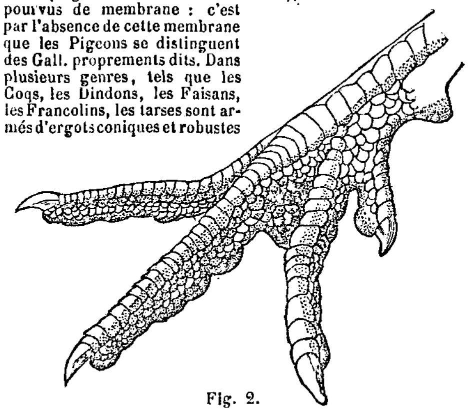

Fig. 2.

* **GALLINAZE.** s. m. T. Ornith. Voy. VAUTOUR.

* **GALLINSECTES.** s. m. pl. T. Ent. V. COCHENILLE.

* **GALLINULE.** s. f. (latin. *gallinula*, petite poule). T. Ornith. Voy. FOULQUE.

GALLIQUE. adj. 2 g. (lat. *gallicus*). Qui a rapport, qui appartient aux anciens Gaulois. *Les peuplades galliques. Poésies galliques.* Peu usité ; on dit plus ordinairement *Celtique.*

GALLIQUE. adj. m. (R. *galle*). T. Chim.

Enc. — Scheele observa le premier, en 1780, qu'en abandonnant pendant plusieurs mois, dans une terrine, de la noix de galle pulvérisée et humectée d'eau à une température de 26 à 30 degrés, la matière se recouvre de petits cristaux blanchâtres qui possèdent les propriétés d'un acide particulier : ce dépôt en effet constitue l'*acide gallique* ($C^7H^3O^5,HO$). Dans cette opération, la noix de galle paraît éprouver une fermentation spéciale et spontanée, en vertu de laquelle le tannin se transforme en acide g. Pour retirer ce dernier, on laisse dessécher la matière et on la traite par l'alcool bouillant, qui dissout seulement l'acide, puis l'abandonne en se refroidissant. L'acide g. parfaitement pur cristallise, soit en longues aiguilles soyeuses, soit en prismes rhomboïdaux obliques. Ces cristaux sont blancs, parfois un peu jaunâtres, inodores et d'une saveur astringente et faiblement acide. Ils se dissolvent dans 100 parties d'eau froide et dans 3 seulement d'eau bouillante. L'acide g. ne précipite pas la gélatine, ce qui permet de le séparer facilement du tannin. Il précipite plusieurs métaux de leurs dissolutions, notamment l'or et l'argent. Sa dissolution colore en bleu foncé les sels de sesquioxyde de fer, et, lorsque les liqueurs sont concentrées, il se forme un précipité de la même couleur. La dissolution aqueuse d'acide g. se conserve sans altération dans des vases parfaitement fermés ; mais, à l'air, elle s'altère promptement, brunit et se couvre de moisissures. — L'acide g. chauffé au bain d'huile, entre 210 et 220 degrés, se découble en acide carbonique et en *acide pyrogallique* ($C^6H^3O^3$) qui se sublime sous forme de paillettes blanches dans le col de la cornue. Mais si l'on porte brusquement l'acide g. à la température de 250°, il se dégage de l'acide carbonique et de l'eau, et il reste une matière noire d'apparence charbonneuse, douée de propriétés acides, à laquelle on a donné le nom d'*acide métagallique* ($C^6H^2O^2$). L'acide pyrogallique est très-soluble dans l'eau, moins dans l'alcool et dans l'éther : il colore en bleu les sels de protoxyde de fer, et en rouge foncé ceux de sesquioxyde. — L'acide g. forme un grand nombre de sels, qu'on nomme *Gallates*, et qui tous s'altèrent à l'air en absorbant de l'oxygène.

GALLON. s. m. T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

GALOCHE. s. f. (latin. *gallica* [*solea*, chaussure], gauloise). Sorte de chaussure dont le dessus est de cuir et la semelle de bois. — Par extens., se dit aussi D'une chaussure de cuir que l'on porte par-dessus les souliers, pour avoir les pieds secs. *Une paire de galoches.* ‖ Fig. et fam., *Menton de g.*, Menton long, pointu et recourbé.

GALON. s. m. Tissu d'or, d'argent, de soie, de fil, de laine, etc., qui est étroit, mais qui a plus de corps qu'un simple ruban, et que l'on met au bord ou sur les coutures des vêtements, des meubles, etc., soit pour les empêcher de s'effiler, soit pour servir d'ornement. *Un g. d'or, d'argent, de soie. G. de laine. Un habit tout couvert, tout chamarré de g. Son chapeau était bordé d'un g. d'argent. G. de livrée.* — Fig. et fam., *Quand on prend du g., on n'en saurait trop prendre*, On ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse, trop se procurer d'une chose utile ou agréable. ‖ * Se dit particul. Des galons qui, dans l'armée française, servent d'insigne à certains grades, et surtout à ceux de sergent et de caporal. *C'est à ce combat qu'il gagna ses galons. Il a perdu ses galons.*

GALONNER. v. a. Orner ou border de galon. *G. un habit.* = GALONNÉ, ÉE. p. *Un habit galonné sur toutes les coutures. Un chapeau galonné.* ‖ *Il est tout galonné*, se dit D'un homme dont l'habit est couvert de galon.

GALOP. s. m. [On ne pron. point le P.] (gr. κάλπη, trot). La plus élevée et la plus rapide des allures du cheval. *Aller le g., le petit g., le grand g. Ce cheval va bien au g. Il a le g. aisé, le g. rude. Mettre, lancer un cheval au g. Le cheval prit le g.* ‖ Figur. et prov., *S'en aller le grand g. à l'hôpital*, Faire tout ce qu'il faut pour se ruiner promptement. ‖ Fig. et très-famil., *Il s'en va le grand g.*, Il approche rapidement de sa fin, il se meurt. — *Aller, courir le g., le grand g.*, se dit D'une personne qui marche, qui lit, qui parle ou qui fait quelque chose avec précipitation. *Si vous courez ainsi le g., on ne pourra vous suivre. Il allait si grand g. qu'il m'a été impossible de comprendre un mot de son discours.* ‖ Sorte de danse à deux temps et d'un mouvement vif. *Le g. est d'origine hongroise.* — L'air sur lequel on danse un galop. *Jouer un g.* ‖ * Fig. et pop., Réprimande sévère. *Son père lui donnera un galop.*

Enc. — Des quatre allures naturelles du cheval, le *Galop* est la plus élevée et la plus rapide. Un cheval lancé au g. est supporté successivement par un pied de derrière, un bipède diagonal et un pied de devant, puis il reste un instant sans support pour retomber de nouveau sur les mêmes appuis. Le cheval galope à droite ou à gauche, suivant que le pied droit ou le pied gauche marque sa piste plus en avant. — On distingue trois sortes de galops : le *g. de manége*, le *g. de chasse* et le *g. de course.* Le premier fournit une vitesse de 330 à 350 mètres par minute ; le second de 550 à 600, et le troisième de 800 à 900. — On appelle *Faux galop* celui où le cheval galope, tantôt à droite, tantôt à gauche. Enfin, en termes de manége, on donne le nom de *Galopade* à une sorte de g. en trois temps et très-raccourci, où l'avant-main est soulevée de telle sorte que l'allure très-cadencée gagne en élégance ce qu'elle perd en rapidité.

GALOPADE. s. f. L'espace qu'on parcourt en galopant. *D'ici là il n'y a qu'une g.* — *Faire une g.*, Fair une petite course au galop. — V. GALOP.

GALOPER. v. n. Aller le galop ; se dit égalemen Du cheval et du cavalier. *Un cheval qui galope bien. Nous avions déjà galopé pendant une heure.* ‖ Fig. et famil., Faire beaucoup de démarches, de courses pour quelque affaire. *Il galope jour et nuit. Il a galopé par tout le département pour cette élection.* — Se dit aussi D'une personne qui marche, qui parle, qui lit ou qui fait quelque chose avec précipitation. *Vous galopez* *quand vous dictez, il m'est impossible de vous suivre.* ‖ * Fam., Danser le galop. *C'est un excellent danseur, il galope très-bien.* = Galoper. v. a. Mettre au galop, faire aller le galop. *G. un cheval.* ‖ Fig. et fam., Poursuivre quelqu'un, le rechercher avec activité. *Les gendarmes l'ont galopé longtemps avant de l'empoigner. Il y a déjà plusieurs jours que je le galope sans pouvoir le rencontrer.* — Figur. et pop., *La peur le galope*, Il est saisi d'une grande peur. *La fièvre le galope*, Il a de violents accès de fièvre. = Galopé, ée. part.

GALOPIN. s. m. Petit garçon auquel on fait faire des commissions de peu d'importance. Fam. et peu us. — Autrefois, dans les maisons princières, se disait Des petits marmitons qui tournaient les broches, et qui servaient à courir çà et là pour les besoins de la cuisine. ‖ Fam. et par mépris, se dit encore D'un petit garçon quelconque. *Ce petit g. a l'air bien effronté.*

GALOUBET. s. m. T. Mus. Voy. Flûte.

GALUCHAT. s. m. (Nom de l'ouvrier qui inventa l'art de le préparer). Sorte de peau rude et chagrinée dont on se sert pour couvrir des gaînes, des étuis, etc. *Le g. se prépare avec la peau de divers squales, et particulièrement avec celle d'une espèce de pastenague.*

GALVANIQUE. adj. 2 g. T. Phys. Qui appartient, qui a rapport au galvanisme. *Fluide g. Appareil g. Dorure g. Expériences galvaniques.*

* **GALVANISATION.** s. f. T. Phys. et Techn. Action de galvaniser. *La g. d'un cadavre. La g. du fer.*

* **GALVANISER.** v. a. T. Phys. Soumettre à l'action d'un courant galvanique. *G. un cadavre.* — Fig., Donner une vie factice. *G. une société morte.* ‖ * T. Techn. Recouvrir une substance d'une couche métallique au moyen des procédés galvanoplastiques. *G. du fer. G. une statuette de plâtre.* = Galvanisé, ée. part.

GALVANISME. s. m. T. Phys.

Enc.—I. *Découverte du galvanisme et théorie de Galvani.* — En 1780, Galvani, professeur d'anatomie à Bologne, s'occupait de recherches physiologiques sur le système nerveux. Un jour qu'il avait préparé des grenouilles pour exécuter quelques expériences, c'était le 20 sept., il les suspendit par hasard à un balcon de fer au moyen de petits crochets de cuivre qui passaient entre les nerfs lombaires et la moelle épinière: il vit, avec un étonnement que justifiait l'étrangeté du phénomène, les membres de la grenouille s'agiter convulsivement toutes les fois qu'ils venaient accidentellement toucher le fer du balcon. Il répéta l'expérience dont le hasard venait de le rendre témoin, et constata que ce phénomène se reproduisait à volonté dans certaines conditions données qu'il détermina. — Pour répéter l'expérience fondamentale de Galvani, il faut procéder ainsi. On coupe un peu au-dessous de ses membres supérieurs une grenouille choisie parmi les plus vivaces. On dépouille les membres inférieurs, et l'on met à découvert les deux faisceaux de substance nerveuse qui se voient de chaque côté de la colonne vertébrale. Telle est la grenouille ***préparée à la manière de Galvani*** (Fig. 1). Si maintenant à l'aide d'un arc métallique formé de deux segments, l'un de zinc, l'autre de cuivre, on établit une communication entre les *nerfs lombaires* mis à découvert et les muscles des jambes de l'animal, on voit aussitôt ces membres se contracter convulsivement. Le professeur de Bologne attribua ce phénomène à l'existence d'une électricité inhérente à l'animal. Suivant lui, le muscle était une sorte de bouteille de Leyde, chargée à l'intérieur d'électricité positive et d'électricité négative à l'extérieur ; l'arc métallique et les nerfs n'étaient que de simples conducteurs qui, en faisant communiquer les deux armures, opéraient la décharge du fluide électrique, lequel, à cause de sa source, fut appelé par lui *électricité animale*, et par ses partisans *fluide galvanique*, du nom du célèbre observateur. Les expériences de Galvani furent bientôt connues du monde savant dans lequel elles produisirent une immense sensation, et partout on s'empressa de les répéter. Leur exactitude fut hautement proclamée, mais la théorie qu'il avait imaginée pour expliquer ces nouveaux phénomènes rencontra de nombreux contradicteurs.

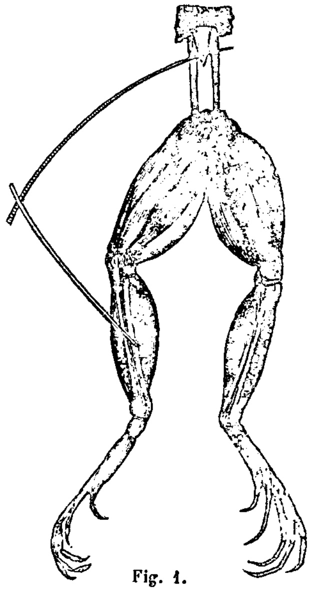

Fig. 1.

II. *Théorie de Volta.*—Le plus ardent de ses antagonistes fut Volta, professeur de physique à Pavie, déjà célèbre par l'invention de l'électrophore, de l'électromètre condensateur et de l'eudiomètre. Comme Galvani, Volta attribua les contractions de la grenouille à l'excitation produite par une décharge électrique ; mais au lieu de chercher la source de cette électricité dans le muscle de l'animal, il soutint qu'elle se développait dans l'arc de communication lui-même. Pour lui, la grenouille, au lieu d'être un condensateur chargé d'électricité, jouait le rôle d'un simple conducteur, lequel était en même temps un électroscope extrêmement sensible. En conséquence, il affirma que *lorsque deux métaux différents sont en contact, ils se constituent toujours dans deux états électriques différents, l'un d'eux se chargeant d'électricité positive, et l'autre d'électricité négative.* Dès ce moment commença entre ces deux hommes de génie une lutte mémorable dans laquelle Galvani succomba, ce qui, au reste, n'impliquait pas nécessairement l'exactitude absolue de la théorie de son antagoniste. Volta fondait principalement la sienne sur la nécessité de l'emploi d'un arc composé de deux métaux différents pour obtenir des commotions un peu marquées. D'après lui, c'était donc le contact entre les molécules des deux métaux hétérogènes qui était la véritable cause du développement de l'électricité; et lorsque Galvani montra non-seulement qu'un seul métal suffisait pour donner lieu à des contractions appréciables, mais encore que la présence d'un métal était même inutile, puisque la grenouille se contractait en repliant sa jambe, quand les muscles de celle-ci étaient mis en contact avec ses nerfs lombaires, Volta répondit qu'il ne voyait dans tous ces faits qu'une généralisation de son principe, que les métaux n'étaient pas les seuls corps dont le contact développait de l'électricité, mais que toutes les substances conductrices, sans en excepter les nerfs et les muscles, étaient dans le même cas. En d'autres termes, il posa alors en loi, que *le contact de deux substances hétérogènes quelconques développe de l'électricité, l'une des deux substances se constituant à l'état positif, et l'autre à l'état négatif.* Afin d'établir expérimentalement cette loi, Volta entreprit un grand nombre d'expériences, dont les principales furent faites au moyen de l'électromètre condensateur qu'il venait de construire. La plus importante est celle-ci. Après s'être bien assuré que le condensateur garde exactement le fluide qu'on lui donne et après l'avoir remis à l'état naturel, on établit, avec les doigts mouillés, une communication entre son plateau supérieur et le sol (Fig. 2). En même temps, une lame de zinc tenue pareillement avec les doigts mouillés est mise en contact avec le plateau inférieur (on sait que les plateaux de l'électromètre condensateur sont de cuivre). Un seul instant suffit : on rompt les communications, on enlève le disque supérieur (Fig. 3), et l'on constate une divergence sensible entre les lames d'or. — D'où vient cette électricité? Négligeant complétement l'action chimique qui peut s'exercer et s'exerce, en effet, au contact du zinc et du liquide qui mouille les doigts, Volta pensait qu'elle n'avait pu se développer qu'au contact du cuivre avec la lame de zinc, et il regardait cette expérience comme une preuve incontestable qu'il se développe au contact du cuivre et du zinc une *force électromotrice* en vertu de laquelle l'électricité naturelle se décompose, le fluide positif ou vitré se portant sur le zinc, et le fluide négatif ou résineux se portant sur le cuivre, car, dans l'expérience dont il s'agit, c'est le plateau mis en contact avec le zinc qui se charge de l'électricité négative. D'ailleurs, dans cette expérience, la production de cette électricité ne peut être attribuée au frottement ou à la pression. En effet, si l'on touche le plateau du condensateur avec une lame de même métal, c.-à-d. de cuivre, on n'obtient aucune trace d'électricité. — En conséquence de ses expériences, Volta, après avoir désigné sous le nom de *force électromotrice* la force sous l'influence de laquelle se décompose le fluide neutre des corps mis en contact, Volta appela ceux-ci *corps électromoteurs.* Mais comme la force électromotrice ne parait pas dégager la même quantité d'électricité au contact de toutes les substances, le physicien de Pavie les divisa en *électromoteurs bons*, comme les métaux et le charbon bien calciné, et en *électromoteurs faibles*, tels que les corps non métalliques et les liquides. Au reste, les corps rangés dans chacune de ces catégories ne sont ni bons, ni mauvais électromoteurs au même degré : chacun d'eux l'est à un degré différent. En outre, l'espèce d'électricité qui se développe varie suivant la nature des corps mis en contact. Ainsi, le zinc, le fer, l'étain, le plomb, le bismuth et l'antimoine, mis en contact avec le cuivre, se chargent d'électricité positive, tandis que, au contact du même métal, l'or, l'argent et le platine prennent l'électricité négative.

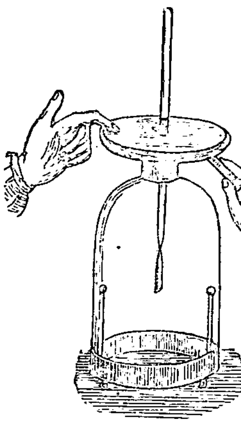

Fig. 2.

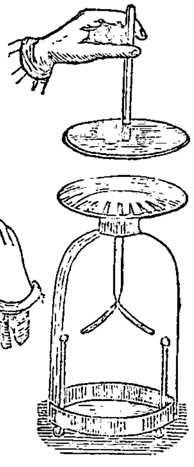

Fig. 3.

On peut résumer, dans les propositions suivantes, les propriétés que Volta attribuait à la force électromotrice : 1° La force électromotrice se développe à la surface de contact des corps électromoteurs. 2° Elle décompose le fluide neutre qui s'y trouve et chasse le fluide positif sur l'un d'eux, et sur l'autre le fluide négatif. 3° Elle s'oppose à la recomposition des fluides mis en liberté. 4° Elle n'est pas illimitée, et ne peut décomposer et maintenir en cet état qu'une certaine quantité de fluide, présentant ainsi une tension maximum qui toujours est atteinte instantanément. 5° Pour deux métaux différents donnés, la différence de leurs deux tensions, positive et négative, est une quantité constante.—Cela posé, considérons deux corps de nature différente, de même surface, parfaitement isolés et en contact, un disque de zinc, par ex., et un disque de cuivre, et exprimons par a la différence des tensions des deux disques. Cette différence dépendant de la nature des métaux en contact, le zinc prendra la tension $+\frac{1}{2}a$, et le cuivre la tension $-\frac{1}{2}a$, qui prises ensemble, seront égales à la force électromotrice. Maintenant si nous faisons communiquer le cuivre avec la terre, il perdra instantanément son électricité négative; mais instantanément aussi une nouvelle quantité de fluide neutre sera décomposée, et, comme la différence des tensions ne peut être que a, le zinc prendra cette tension a, qui sera égale à la force électromotrice. Si à présent nous supprimons la communication du cuivre avec le sol, et si en même temps nous fournissons au zinc une nouvelle quantité d'électricité, ce métal recevant, par ex., une augmentation de tension égale à b, sa tension totale sera $a+b$; sur le cuivre la tension sera donc b, afin que la différence des tensions des deux métaux demeure égale à a. — C'est en partant de ces principes, que Volta fut conduit à la découverte de l'admirable appareil qui a immortalisé son nom, nous voulons parler de la *Pile*.

III. *Pile de Volta.* — Considérons un premier disque de cuivre communiquant avec le sol, et posons sur lui un premier disque de zinc. En vertu de la force électromotrice, nous savons que la tension du fluide positif sur le zinc atteindra immédiatement le maximum de tension a, puisque le cuivre abandonnera au sol son électricité négative. Sur le premier zinc plaçons un corps conducteur non électromoteur, une rondelle de drap imbibée d'eau acidulée, puis surmontons-la d'un deuxième disque de cuivre : la tension du premier zinc sera d'abord diminuée, mais elle sera instantanément rétablie par une nouvelle décomposition de fluide, de telle sorte que le premier zinc et le deuxième cuivre posséderont tous les deux le maximum de tension a. Les choses étant ainsi disposées, mettons sur le deuxième cuivre un deuxième zinc. Au contact de ces deux disques, la force électromotrice mise en jeu enverra du fluide positif sur le zinc, et sur le cuivre du fluide négatif. Celui-ci diminuera la tension positive a, mais seulement pendant un temps inappréciable, car la force électromotrice, développée au contact des deux premiers disques, opérera immédiatement une nouvelle décomposition pour rétablir la tension primitive. Ainsi le deuxième cuivre conservera la tension a. Pour que la force électromotrice développée au contact des disques n° 2, dont ce cuivre fait partie, soit satisfaite, il faut donc que la tension du deuxième zinc devienne $2a$. En poursuivant ce raisonnement, on verrait que la tension serait $3a$ sur le troisième zinc, et en général na sur le n^{me} zinc. Par conséquent, si l'on empile un très-grand nombre de disques, la tension du dernier zinc sera considérable.—Au lieu d'empiler tous ces disques en commençant par le cuivre, nous aurions pu commencer par le zinc et finir par le cuivre; il n'y aurait eu de changé que le signe de la tension du système chargé, dans ce cas, d'électricité négative. On doit toujours observer le même ordre dans la disposition des disques, car si l'on intervertissait l'ordre entre deux disques en contact, ceux-ci détruiraient l'effet des deux disques précédents. La réunion d'un disque de cuivre et d'un disque de zinc forme ce que l'on appelle un *couple* ou un *élément* de l'appareil. L'ensemble des couples empilés et séparés par des rondelles humides de drap ou de carton constitue la *pile de Volta* appelée aussi *p. voltaïque* ou *galvanique*, et, à cause de sa forme, *pile à colonne* (Fig. 4). Les disques doivent être bien décapés sur leurs surfaces en contact; souvent on les soude deux à deux, ce qui dispense de les nettoyer avant chaque expérience. Le liquide conducteur que l'on emploie pour imbiber les rondelles est tantôt de l'eau salée. tantôt de l'eau acidulée par 1/16e d'a-

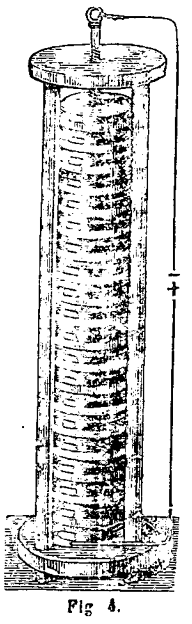

Fig 4.

cide sulfurique et 1/20e d'acide azotique. Enfin, le zinc étant des deux métaux le plus vivement attaqué, on lui donne plus d'épaisseur qu'au disque de cuivre. — Les extrémités de la pile se nomment ses *pôles;* l'un est le *pôle négatif*, l'autre le *pôle positif*. Des disques extrêmes partent des fils métalliques, qui ont pour fonction de conduire l'électricité où il est besoin de la faire agir : en conséquence, on les nomme *Électrodes* ou *Rhéophores*.

Lorsqu'on réunit les deux pôles de la pile par un fil conducteur, il se produit aussitôt dans les couples un mouvement d'électricité, et la pile est en *activité*. Afin d'étudier ce qui se passe alors, considérons trois couples superposés, n°s 1, 2 et 3. Soit *q* la quantité de fluide positif qui, du pôle supérieur, est lancée dans le fil conjonctif; la tension du 3e zinc ne sera plus 3 *a*, mais la force électromotrice agissant, la quantité *q* de fluide positif sera remplacée au moyen d'une nouvelle décomposition de fluide neutre donnant également naissance à une quantité — *q* de fluide négatif. Celui-ci diminuera de *q* la tension positive du zinc n° 2, diminution aussitôt compensée par la force électromotrice développée au contact des surfaces du deuxième couple, avec production simultanée d'une nouvelle quantité — *q* de fluide négatif qui tendra à diminuer d'autant la tension du premier couple. Ici encore une décomposition de fluide neutre rétablira l'équilibre en dégageant d'une part une quantité *q* de fluide positif et une quantité — *q* de fluide négatif, lequel passera dans le fil conjonctif fixé au premier cuivre. Mais dans ce fil circule déjà une quantité *q* de fluide positif lancé par le troisième zinc ; ces deux fluides se combineront donc pour reconstituer du fluide neutre. Ainsi, tant que la communication persistera entre les deux pôles, cette suite de décompositions et de recompositions se faisant instantanément, le fil sera le siége d'un conflit électrique continu. La pile est donc une espèce de bouteille de Leyde se rechargeant immédiatement d'elle-même. Le travail particulier, dont la pile est le siége et dont le résultat est d'entretenir à travers l'arc conducteur un mouvement continu d'électricité, a fait donner au fluide qui se développe dans cet appareil le nom d'*électricité dynamique*, et l'on a appelé *courant voltaïque*, *galvanique* ou *électrique*, le flux dont le fil conjonctif est le siége. Les deux fluides positif et négatif marchant l'un vers l'autre à travers le circuit, on ne peut donc dire que le courant est dirigé dans telle ou telle direction; cependant, pour rendre plus claire l'intelligence des descriptions et dans un sens purement conventionnel, on dit que *le courant circule du pôle positif au pôle négatif*.

Jusqu'ici nous avons étudié la pile en communication par un de ses pôles avec le sol. Pour nous faire une idée des résultats de son isolement, considérons deux piles égales, mais inversement disposées, reposant sur le sol, l'une par le cuivre, l'autre par le zinc. La tension sera positive dans la première, et négative dans la seconde; mais, dans l'une et l'autre, les disques inférieurs, cuivre ou zinc, seront à l'état neutre. Maintenant, si nous accolons ces deux piles par leurs extrémités neutres, que nous séparerons toutefois par une simple rondelle humide, nous aurons fait de nos deux piles une pile unique, dont les deux extrémités seront chargées, l'une de fluide positif, l'autre de fluide négatif, et dont la partie centrale sera neutre. Telle est en effet la distribution de l'électricité dans la pile isolée; à ses deux pôles la tension n'est que la moitié de ce qu'elle serait dans une pile non isolée ayant le même nombre de couples. Au reste, quand la pile non isolée est en activité, l'électricité ne tarde pas à s'y distribuer comme dans la pile isolée.

Dans l'explication des phénomènes qui précèdent, nous avons adopté la théorie de Volta sur la force électromotrice. Hâtons-nous de dire que les observateurs modernes, tout en repoussant l'hypothèse de l'illustre physicien, quant au siége et quant à l'origine de cette force, ont cependant confirmé l'exactitude de toutes les autres qualités qu'il lui attribue. L'origine véritable de la force électromotrice est l'action chimique exercée sur les métaux de la pile par le liquide qui mouille les rondelles, liquide dans lequel Volta ne voyait qu'un simple conducteur.

IV. *Théorie chimique de la pile.*— Déjà, en 1792, Fabroni, chimiste florentin, attribuait aux actions chimiques les phénomènes observés par Galvani ; plus tard Davy, Gautherot, Wollaston, Parrot, etc., firent jouer à l'action chimique un rôle plus ou moins important dans la production des courants voltaïques. Après la découverte du multiplicateur électrique, il fut facile de constater qu'un couple plongé successivement dans différents liquides présente des inversions remarquables de ses pôles, fait inconciliable avec l'hypothèse de Volta. A dater de ce moment, les travaux des physiciens, et particulièrement ceux d'Œrsted, de Becquerel, de Ritchie, de Pouillet, de Schœnbein, de Faraday, de La Rive, etc., la ruinèrent complétement en faisant triompher la théorie électro-chimique. Un grand nombre d'expériences entreprises dans les conditions les plus variées, ont prouvé qu'il n'y a jamais de courant quand il n'y a pas d'action chimique. Ainsi, par ex., lorsque dans deux vases juxtaposés on verse un liquide parfaitement conducteur de l'électricité dynamique, comme une dissolution concentrée de sulfure de potassium, et qu'ensuite on réunit les deux vases au moyen d'un arc métallique formé par la soudure d'une lame de fer et d'une lame de platine, on n'obtient pas le moindre courant électrique, ainsi que le prouve l'immobilité de l'aiguille du galvanomètre dont les extrémités ont été préalablement plongées dans les deux vases. Cette absence de tout courant, malgré le contact des deux métaux hétérogènes, tient à ce que les corps sur lesquels on expérimente n'exercent aucune action chimique les uns sur les autres. En effet, dès qu'on y détermine une action chimique en laissant tomber au point de contact des métaux une goutte d'acide sulfurique, à l'instant la déviation de l'aiguille du galvanomètre accuse la manifestation d'un courant. Dans sa fameuse expérience à l'aide de l'électromètre condensateur, Volta, ainsi que nous l'avons dit, avait négligé de tenir compte de l'action oxydante exercée sur le zinc, soit par la main mouillée, soit tout au moins par les liquides de la transpiration cutanée. Or, c'est précisément cette action qui détermine le dégagement d'électricité, car si, au lieu de tenir le zinc avec la main, on le tient avec une pince de bois, on n'observe aucun signe d'électricité. L'absence de courant quand il n'y a pas d'action chimique, et les inversions auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure, démontrent de la façon la plus incontestable que la production du fluide électrique est due à l'action chimique exercée sur les métaux qui composent le couple. Si l'on forme celui-ci de deux métaux hétérogènes, c'est afin d'obtenir sur chacune des parties qui le composent une action chimique différente, attendu que l'identité d'action de part et d'autre ferait naître deux courants opposés qui s'entre-détruiraient. Par la même raison, si l'on veut produire des effets énergiques, il faut réunir dans un couple deux corps conducteurs dont l'un ait pour le liquide beaucoup d'affinité, et l'autre une affinité nulle.

D'après cela nous pouvons nous faire une idée plus exacte de la force électromotrice de Volta. C'est une force qui se développe à la surface de contact de deux conducteurs réagissant chimiquement l'un sur l'autre; elle est un mode de manifestation de l'affinité chimique des éléments en présence, et réside dans la couche d'action chimique. A l'appui de ces principes, Faraday a démontré que toujours la force électro-motrice du couple et l'affinité de ses éléments varient dans le même sens. Si maintenant nous appliquons à la théorie du couple voltaïque la connaissance des notions qui précèdent, en nous rappelant la loi de l'action d'un acide sur un métal, *l'acide prend l'électricité positive, et le métal attaqué l'électricité négative*, nous dirons que le développement de l'électricité est dû à l'action chimique de l'eau acidulée des rondelles de drap sur le disque de zinc. Le fluide négatif se porte sur le zinc, et le fluide positif sur le liquide actif, et de là sur le disque de cuivre. Nous remarquerons aussi que dans la pile, telle que Volta la construisait, deux disques sont inutiles, le premier cuivre et le dernier zinc. En conséquence, nous les supprimerons, et dès lors, conformément à la théorie électro-chimique, le pôle positif de la pile sera l'extrémité terminée par le cuivre, et le pôle négatif l'extrémité finissant par le zinc.

Il résulte de l'origine de la force électromotrice que cette force n'est pas influencée par l'étendue des surfaces métalliques en contact avec les liquides. En effet, tant que le métal et le liquide restent dans les mêmes conditions, l'affinité chimique n'est pas augmentée par l'étendue de la surface du premier; l'action chimique est toujours la même sur l'unité de surface. La force électromotrice doit donc établir la même différence de tension entre le liquide et le métal attaqué dans toute l'étendue de la surface de contact. La seule chose qui varie avec la grandeur des surfaces immergées, c'est la *quantité* d'électricité mise en liberté. Par conséquent, dans l'association de plusieurs couples, nous n'aurons rien à changer aux idées de Volta sur le rôle de la force électromotrice : toujours la différence des tensions polaires sera proportionnelle au nombre des couples associés en série. V. ÉLECTRO-CHIMIE.

V. *Des diverses espèces de piles.* — La pile à colonne de Volta, telle que nous l'avons décrite, offre deux inconvénients graves. En premier lieu, elle est très-longue à monter, et en second lieu, les rondelles de drap, pressées par le poids des disques métalliques, laissent écouler l'eau acidulée dont elles sont imbibées, et la production de l'électricité ne tarde pas à diminuer. En conséquence, les physiciens se sont occupés de bonne heure de perfectionner cette admirable invention. Les piles aujourd'hui en usage peuvent se diviser en trois classes : les *piles à un seul liquide*, les *piles constantes*, et les *piles sèches*.

A. *Piles à un seul liquide.* — Nous nous contenterons de mentionner la *pile à auges*, celle de *Wollaston* et celle de *Hare*.

1° *Pile à auges.*— Cette pile (Fig. 5), dont l'invention est due à Cruikshank, est formée de couples rectangulaires zinc et cuivre, soudés ensemble et mastiqués dans les rainures d'une caisse de bois horizontale qu'ils divisent ainsi en un certain nombre de compartiments égaux. La caisse est enduite intérieurement d'un mastic isolant, et les faces de chaque diaphragme présentent toutes, d'un côté le cuivre, de l'autre le zinc. Pour mettre la pile en activité on remplit ses auges avec de l'eau acidulée. Quant aux rhéophores, ils sont fixés à deux plaques métalliques qu'on plonge dans les deux cellules extrêmes et qui représentent les pôles de l'appareil.

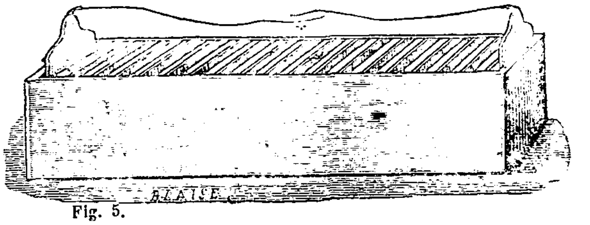

Fig. 5.

2° *Pile de Wollaston.* — Wollaston ayant reconnu qu'il y avait avantage à donner au cuivre une surface plus considérable qu'au zinc, imagina d'envelopper celui-ci d'une lame de cuivre convenablement recourbée. La plaque de zinc du premier couple est soudée au cuivre de l'élément suivant, et la même disposition se reproduit pour les autres éléments (Fig. 6. Diagramme d'un couple; 7. La pile montée). Tous ces éléments sont fixés à la face inférieure d'une traverse de bois, soutenue elle-même par deux montants de bois. Pour faire fonctionner la pile, on abaisse la traverse de manière que chaque élément plonge dans un bocal rempli d'eau acidulée par l'acide sulfurique. Le pôle positif est représenté par la dernière lame de zinc. Un seul couple de Wollaston de quelques centimètres carrés de surface détermine l'incandescence d'un fil de platine.

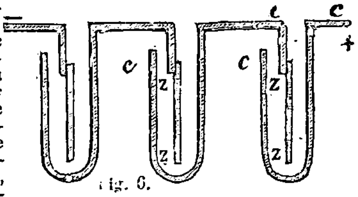

Fig. 6.

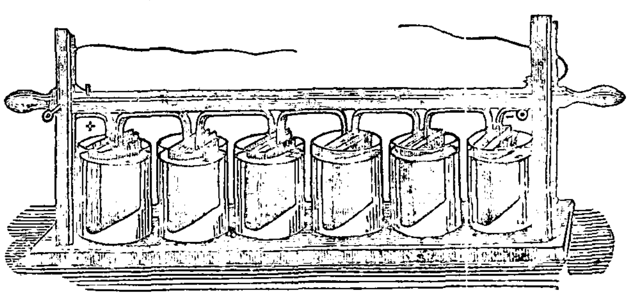

Fig. 7.

3° *Pile en hélice.*— Cette pile, imaginée par Hare, a l'avantage de présenter sous un volume assez restreint des surfaces métalliques considérables (Fig. 8). Elle est d'ailleurs fort simple. Pour la construire, on prend un cylindre de bois, haut de 32 à 45 centim. sur 6 à 8 cent. de diamètre; on enroule tout autour deux lames, l'une de zinc et l'autre de cuivre, en les séparant l'une de l'autre par des bandes de drap. De cette façon on obtient un couple qui a une surface de 5 à 6 m. carrés. Quand on veut s'en servir, il suffit de le plonger dans une cuve pleine d'eau acidulée. Cet appareil est souvent désigné sous le nom de *calorimoteur de Hare*, parce qu'il est surtout propre à produire des effets calorifiques intenses.

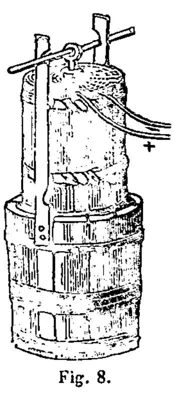

Fig. 8.

Les piles que nous venons de décrire ont toutes de graves inconvénients. Le courant, très-énergique au moment de la fermeture du circuit, ne tarde pas à s'affaiblir d'abord rapidement, puis de plus en plus lentement, pour devenir presque insignifiant après quelques heures de durée. Cet affaiblissement n'est pas dû à l'altération des liquides de la pile, car le courant reprend graduellement son énergie quand on laisse *reposer* la pile, en ouvrant le circuit. Deux causes contribuent principalement à cette diminution rapide des effets des piles à un seul liquide. — Le zinc du commerce contient toujours du fer et du cadmium qui en altère la pureté. Les particules de ces métaux hétérogènes forment, tant que dure l'action chimique, les éléments d'une infinité de petits couples, dont le circuit est fermé dans la plaque de zinc elle-même. Aussi, lorsque du zinc impur fait partie d'un couple, les petits courants dont nous parlons troublent la distribution de l'électricité qui doit produire le courant principal, et c'est pour celui-ci une cause d'affaiblissement. On remédie à ce premier inconvénient en employant dans la construction des piles du zinc pur ou mieux du *zinc amalgamé*. La couche d'amalgame qui recouvre la surface de zinc ainsi préparé étant parfaitement homogène, tous les points de cette surface sont également oxydables. Le zinc amalgamé jouit en outre d'une propriété fort curieuse. Tant que le circuit de la pile reste ouvert, il n'est pas attaqué par le liquide acide, tandis qu'il se dissout avec un abondant dégagement d'électricité aussitôt qu'on ferme le circuit. Pour amalgamer le zinc des piles, on recouvre sa surface avec du mercure; après quoi, on la frotte avec un tampon imbibé d'eau acidulée pour la décaper. — La seconde cause d'affaiblissement du courant voltaïque est due à la formation de dépôts particuliers sur les lames métalliques; ces dépôts constituent ce que de La Rive désigne sous le nom de *polarité secondaire* des lames. Ainsi, dans la pile à auges, on trouve, après quelques heures de marche, que tous les cuivres sont recouverts de zinc. La polarité secondaire donne naissance à un courant inverse de celui de la pile, qui détruit partiellement ce dernier. Lorsque le liquide actif est une dissolution saline, les dépôts sont formés d'acides, d'oxydes, de métaux. Quand le liquide est de l'eau acidulée, le dépôt est gazeux : il est alors constitué par de l'hydrogène qui s'attache fortement à la lame inactive. Indépendamment du courant contraire qu'ils engendrent dans la pile, les dépôts, surtout quand ils sont gazeux, ont en outre pour effet d'isoler les lames métalliques du liquide, ce qui ralentit l'action chimique, et oppose au passage de l'électricité une résistance qui diminue encore l'intensité du courant.

B. *Piles à courant constant.* — Dans les piles que nous allons décrire, on a cherché à éviter ces causes d'affaiblissement du courant : de là le nom de *piles à courant constant* qu'elles méritent, quoique à des degrés différents. On les appelle aussi *piles à deux liquides;* cependant certaines d'entre elles sont réellement constantes, bien que fonctionnant avec un seul liquide. Quoi qu'il en soit, c'est en s'opposant à la polarisation de la lame inactive, c.-à-d. en détruisant, à mesure qu'il se produit, l'hydrogène cause de cette polarisation, qu'on obtient des piles constantes. L'invention du premier couple à courant constant est due à Becquerel (1829). Nous avons décrit ailleurs son appareil, ainsi que la pile à gaz de Grove. V. ÉLECTRO-CHIMIE.

1° *Pile de Smée.* — Dans la pile de Smée, la dépolarisation est produite, pour ainsi dire, par voie mécanique, la surface de la lame inactive étant modifiée de telle sorte que le gaz hydrogène qui s'y porte s'en sépare avec facilité. Deux plaques métalliques, l'une de zinc, l'autre de platine, plongent dans de l'eau renfermant environ 1/7e d'acide sulfurique. Le zinc est amalgamé : on évite ainsi l'*action locale*, qui affaiblirait le courant. Le platine est *platiné*, c.-à-d. recouvert d'une couche de platine pulvérulent, ce qui permet à l'hydrogène de se dégager non pas complétement, mais plus facilement que si la surface *du métal était lisse et polie. Il en résulte que le courant con*serve une intensité sensiblement constante, moindre cependant que celle d'un couple à la surface duquel l'hydrogène ne contracterait aucune adhérence. Pour *platiner* le platine, on dépose sur lui une couche noire et pulvérulente de métal en le plongeant dans une dissolution d'un sel de platine, après l'avoir fixé au pôle négatif d'une pile à courant constant. Poggendorff a remplacé le platine platiné par une lame de cuivre *cuivré;* les résultats ont été très-satisfaisants.

2° *Pile de Daniell.*—Dans cette pile, ainsi que dans les deux suivantes, on évite la polarité secondaire en plongeant les deux *lames du couple dans des liquides différents qui sont séparés l'un* de l'autre par une cloison perméable à l'électricité. Le liquide dans lequel plonge la lame inactive jouit de la propriété d'absorber l'hydrogène en se combinant avec lui. — Voici la disposition d'un couple de Daniell (Fig. 9). Un vase de verre contient une dissolution saturée de sulfate de cuivre; un vase concentrique, de terre poreuse, T, renferme une dissolution étendue d'acide sulfurique. Un cylindre de cuivre K plonge dans la dissolution cuivreuse, et un cylindre de zinc amalgamé Z dans le vase de terre poreuse. A la partie supérieure du cylindre de cuivre, mais à l'intérieur, se trouve une petite galerie percée de trous dans laquelle on place des cristaux de sulfate de cuivre destinés à maintenir la dissolution saturée. Enfin, aux cylindres zinc et cuivre sont fixées des bandes minces de cuivre *m* et P, qui constituent les rhéophores. La vis que porte la lame P sert, quand on forme une pile, à *unir le couple à la lame m du cou*ple voisin. — Tant que le circuit reste ouvert il n'y a pas d'effet chimique; mais dès qu'il est fermé, le zinc est fortement attaqué. L'eau se décompose, son oxygène s'unit au zinc, et son hydrogène traverse la cloison poreuse afin de se porter sur le cuivre. Mais rencontrant le sulfate de cuivre, il réduit l'oxyde du sel ; de là formation d'eau, dépôt de cuivre métallique sur la lame de même nature, et mise en liberté de l'acide sulfurique, lequel, transporté par le courant intérieur, traverse le diaphragme en sens inverse de l'hydrogène, et vient se combiner avec l'oxyde de zinc formé dès le commencement de l'action. — Pour chaque *équivalent d'eau décomposée dans le vase intérieur, il y a un* équivalent d'oxygène mis à nu, un équivalent de zinc oxydé, un équivalent de sulfate de zinc engendré ; tandis que, dans le vase extérieur, un équivalent d'hydrogène décompose un équivalent de sulfate de cuivre, reproduit un équivalent d'eau, précipite à l'état métallique un équivalent de cuivre, rend libre un équivalent d'acide sulfurique. En résumé, puisque l'eau décomposée d'un côté est régénérée de l'autre, toute l'action chimique se réduit à la formation d'un équivalent de sulfate de zinc, et à la décomposition d'un équivalent de sulfate de cuivre. La force électromotrice du couple est la résultante de ces actions en sens *opposés. Le cylindre de zinc est le pôle négatif, et celui de cuivre* le pôle positif du couple.— La pile de Daniell se compose d'une série de couples semblables au précédent. Ils sont disposés comme à l'ordinaire, c.-à-d. que les couples contigus communiquent par leurs métaux hétérogènes.—On peut donner d'autres formes au couple de Daniell. Ainsi, par ex., on renverse souvent la disposition du système, en mettant dans le vase intérieur le sulfate de cuivre et le cylindre de même métal, et dans le vase *extérieur l'acide sulfurique avec le cylindre de zinc amalgamé.*

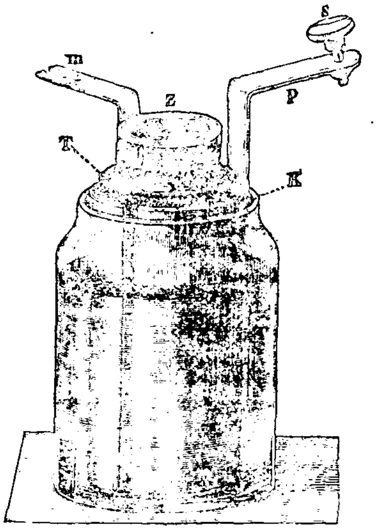

Fig. 9.

3° *Pile de Grove.* — Les dispositions générales du couple de Grove (Fig. 10) ne diffèrent pas de celles du couple précédent. Le vase poreux renferme de l'acide azotique dans lequel plonge l'élément inactif du couple, une lame de platine. Le vase extérieur contient le cylindre de zinc amalgamé, baignant dans une solution étendue d'acide sulfurique. La lame de platine (Fig. 11) est recourbée en S et fixée à un couvercle qu'on pose sur le vase poreux. *Quand le circuit est fermé, l'eau se décompose;* son oxygène se combine avec le zinc, et l'oxyde formé s'unit à l'acide sulfurique, tandis que son hydrogène, aussitôt qu'il a traversé la cloison poreuse, est absorbé par l'acide azotique : il en résulte de l'eau et une combinaison d'azote et d'oxygène moins oxygénée que l'acide azotique. — Le platine représente le pôle positif et le zinc le pôle négatif du couple. L'intensité du couple de Grove est supérieure à celle du couple de Daniell.

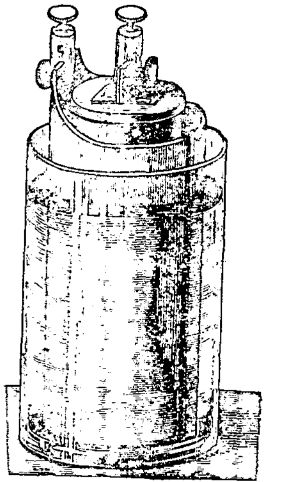

Fig. 10.

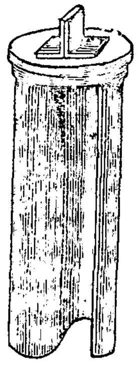

Fig. 11.

4° *Pile à charbon*, dite *pile de Bunsen.*— Le couple de Bunsen est un couple de Grove, dans lequel le métal inactif est remplacé avec économie par un cylindre taillé dans l'espèce de graphite que l'on recueille dans les *cornues des usines à gaz.* La Fig. 12 représente un couple de Bunsen tout monté, et les Fig. 13 à 16 les parties constituantes de cet élément : 13, ou V, est le vase extérieur de verre ou de faïence; 14, ou Z, le cylindre de zinc amalgamé; 15, ou D, le vase intérieur de terre poreuse, et 16, ou C, le cylindre de charbon préparé. Ce charbon est un bon conducteur de l'életcricité. Les liquides sont ceux de la pile de Grove, et les réactions chimiques sont identiques. Le charbon représente le pôle positif, le zinc amalgamé le pôle négatif.—La pile de Bunsen est la plus généralement employée dans l'industrie : elle est énergique, et sa construction est facile et peu coûteuse. Cependant elle incommode par les vapeurs nitreuses qui s'en dégagent, et, de même que la pile de Grove, *elle est moins con*stante que le couple de Daniell, car il est impossible de maintenir uniforme la composition des liquides qui remplissent les deux vases. D'après Du Moncel, Grove aurait employé le charbon des cornues à gaz *longtemps avant Bun*sen : la priorité de l'invention de cette pile lui serait donc acquise.

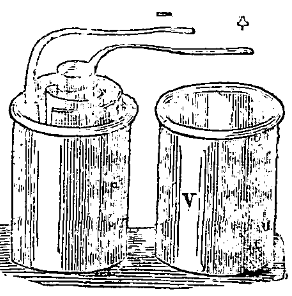

Fig. 12. Fig. 13.

5° *P. de Fonvielle et Grenet.* — Cette pile se compose de plaques de charbon de cornue et de plaques de zinc amalgamé alternativement disposées entre 2 lames horizontales rectangulaires de caoutchouc durci, qui sont réunies par 2 autres lames *verticales pour former les parois latérales de l'appareil. Des ban*des de caoutchouc durci séparent les éléments les uns des autres. La plaque inférieure est à double fond ; elle forme une espèce de boîte très-aplatie dont le couvercle est percé de nombreux petits trous qui sont disposés en lignes parallèles, et qui correspondent aux vides laissés entre les zincs et les charbons. Un tuyau vertical communique avec ce double fond, et permet d'y injecter un courant d'air, soit au moyen d'un soufflet, soit au *moyen d'un ventilateur. Quand on veut mettre la pile en acti*vité, on la plonge dans une dissolution de bichromate de potasse fortement acidulée par l'acide sulfurique, et l'on fait passer le courant d'air qui, en s'échappant de la pile, traverse le liquide et augmente considérablement le dégagement de l'électricité. La dépolarisation est produite par le bichromate de potasse que l'hydrogène amène à un degré inférieur d'oxydation. « On avait remarqué depuis longtemps, disent les inventeurs de cette pile, qu'en ajoutant du bichromate de potasse à la dissolution d'acide sulfurique dont on se sert pour obtenir un dégagement d'électricité dans les piles à auges, on augmentait considérablement l'*effet de ces appareils. Mais le renforcement du courant n'était* pas de longue durée, car la surface de l'élément inactif se couvrait presque immédiatement d'une couche non conductrice d'oxyde de chrome réduit par l'hydrogène; en conséquence, on avait renoncé à se servir de la propriété précieuse de ce sel métallique. Cependant, en examinant avec soin le dépôt d'oxyde de chrome, nous nous sommes aperçus qu'il est soluble dans le liquide chargé de bichromate de potasse qui l'environne; de sorte qu'il y avait lieu d'espérer qu'on pourrait entretenir la constance de la pile en employant un procédé mécanique, tel que l'agitation, pour triompher de l'adhérence dont il vient *d'être question et dont les effets paralysent l'intensité du cou*rant électrique. Pour produire cet effet, nous avons songé à un procédé simple et pratique, l'insufflation. » Cette pile est remarquable par son petit volume (elle représente à la vue un cube de 20 centim. de côté seulement, bien qu'elle offre à l'action chimique une surface oxydable de zinc de 72 déc. carrés), ainsi que par l'intensité de ses effets et surtout par sa puissance calorifique qui la rend plus propre que toute autre aux applications chirurgicales. Quant à l'emploi de cette pile dans les arts industriels, Du Moncel pense qu'on a beaucoup exagéré sa valeur. Selon lui, elle ne peut présenter d'avantage que dans le cas où l'on a un moteur à sa disposition. Or, dans ce cas, dit-il, ne serait-il pas plus avantageux d'utiliser le moteur pour faire marcher une machine magnéto-électrique puissante, comme celle de l'usine à gaz des Invalides, laquelle produirait dès lors de l'électricité sans dépense? — A cette observation, on peut ajouter que le bichromate de potasse est un sel assez dispendieux, qu'on ne le régénère pas sans frais notables, et enfin que la pile de Fonvielle et Grenet dépense une quantité considérable de zinc.

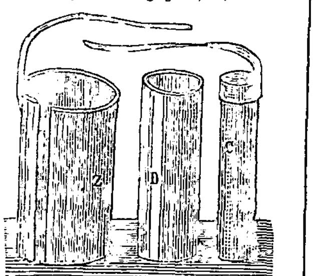

Fig. 14. 15. 16.

6° *Pile de Fonvielle et Humbert.* — Dans les piles à courant constant que nous venons de décrire, la dépolarisation est produite par l'oxygène engagé dans des combinaisons acides ou salines. Les auteurs de la nouvelle pile ont conçu l'idée d'absorber l'hydrogène au moyen du chlore. Nous empruntons au journal *le Cosmos* la description de cet appareil : « Cette pile est à un seul liquide, de l'eau acidulée par un dixième d'acide chlorhydrique. Elle *se compose de lames de zinc amalgamé et* de plaques de charbon réunies par des conducteurs métalliques. Quoique fonctionnant avec un seul liquide, elle est constante; la dépolarisation est produite par un courant de chlore. Le gaz, par sa combinaison avec l'hydrogène naissant de la pile, maintient le liquide excitateur au même degré de concentration. On atteint, au bout de quelques minutes, pour un dégagement de chlore déterminé, dégagement qui se produit bulle à bulle, un certain effet qui reste le même pendant tout le temps que dure le passage du gaz. Les effets électrolytiques, lumineux et calorifiques sont remarquables par leur intensité. *En résumé, la pile zinc et charbon, armée comme elle l'est* par Fonvielle et Humbert, réunirait les avantages suivants : 1° elle est constante; 2° elle fonctionne avec un seul liquide; 3° les substances qu'elle consomme se trouvent toutes à bas prix dans le commerce; 4° la majeure partie des résidus possèdent une certaine valeur vénale, surtout si on les traite comme l'a indiqué Kuhlmann. La suppression d'un des liquides de la pile Bunsen et la substitution dans cette même pile de l'acide chlorhydrique à l'acide nitrique, ont été souvent tentés, mais toujours on perdait considérablement, soit en intensité, soit même en constance. » A cette heure, la pile de Fonvielle et *Humbert est soumise au jugement de l'Académie des sciences.*

C. *Piles sèches.* — Au commencement de ce siècle, plusieurs physiciens, admettant la théorie du contact telle que Volta l'avait développée, cherchèrent à remplacer les liquides de la pile par des corps conducteurs solides non métalliques. Vers 1802, Hachette et Desormes tentèrent les premiers essais dans cette voie; en 1812, Zamboni proposa les dispositions généralement adoptées aujourd'hui.

1° *Pile de Zamboni.* — On prend des disques de papier taillés à l'emporte-pièce; on applique sur l'une des faces de ces disques une feuille très-mince d'étain, et, sur l'autre, du peroxyde de manganèse en poudre que l'on fixe avec un peu d'amidon ou de gelatine. Cela fait, on empile, toujours dans le même ordre, plusieurs milliers de ces couples, puis on les comprime entre deux plaques de cuivre reliées entre elles par des fils de soie; ces plaques seront les deux pôles de l'appareil. La pile de Zamboni construite d'après ces principes ne donne que de faibles résultats; cependant elle peut servir à charger un condensateur. Dans les piles sèches, comme dans toutes les autres, c'est l'action chimique qui est la cause unique du développement de l'électricité. En effet, la feuille d'étain, ainsi que l'a constaté Delezenne, est attaquée par l'oxygène que lui cède le peroxyde de manganèse. Pour que ces appareils électromoteurs conservent leur activité, il est nécessaire que le papier interposé entre les couples garde un certain degré d'humidité. A mesure que celle-ci diminue, les effets de la pile vont en décroissant; mais on lui rend ses propriétés premières, en l'exposant *pendant un certain temps à l'action d'une atmosphère* humide. C'est pour empêcher la déperdition trop rapide de leur humidité que l'on a coutume d'entourer les piles dites sèches d'une enveloppe de gomme-laque ou de soufre fondu.

2° *Électromètre à piles*, ou *Électromètre de Bohnenberger.* — Cet appareil très-ingénieux et très-sensible est essentiellement composé de deux piles sèches disposées verticalement, de telle sorte que les pôles en regard soient de tension contraire, et d'une feuille d'or placée à égale distance de deux boutons de cuivre qui surmontent supérieurement les deux piles. Les pôles inférieurs de celles-ci communiquent au moyen d'une petite lame conductrice (Fig. 17). Une cloche de verre préserve la feuille d'or des agitations de l'air ; la pince métallique qui supporte la feuille, traverse la *tubulure de la cloche* et se termine par une boule de cuivre. Tant que la feuille d'or est à l'état neutre, elle reste en équilibre instable entre deux forces attractives égales et de signes contraires ; mais du moment qu'on lui communique la plus légère charge électrique, elle s'incline vers le pôle de la pile dont la tension est de sens opposé. La position des pôles étant connue, le mouvement de la feuille d'or indique en même temps la présence et la nature de l'électricité dont elle a été chargée.

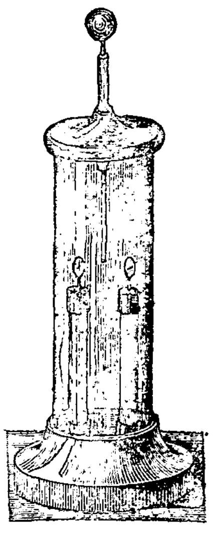
Fig. 17.

On a aussi tiré parti de la tension polaire des piles de Zamboni, pour produire différents effets curieux d'attractions et de répulsions électriques au moyen de dispositions très-variées. Les piles étant disposées comme dans l'électromètre de Bohnenberger, tantôt un pendule dont la balle est isolée oscille continuellement d'un pôle à l'autre par les mêmes raisons que dans le carillon électrique ; tantôt la pièce mobile est un petit manége, ou quelque autre joujou de ce genre. On a même construit d'après ce principe de petites horloges qui ne pouvaient être que très-infidèles. Ces différents appareils sont vulgairement désignés sous le nom de *Mouvements perpétuels*, parce qu'ils peuvent fonctionner plusieurs années sans interruption.

D. *Combinaisons diverses des couples d'une pile.*—On peut, en réunissant ensemble plusieurs éléments d'une pile, arriver à *des résultats différents suivant la manière dont* on les combine entre eux. Si les éléments sont réunis de façon qu'un pôle quelconque communique avec le pôle contraire de l'élément suivant, on augmente la tension de l'électricité aux pôles extrêmes. Si, au contraire, après avoir formé deux ou plusieurs piles d'un même nombre d'éléments, on réunit les pôles extrêmes dans ces différentes piles, on aura une pile unique dans laquelle la tension de l'électricité sera la même que dans chacune des piles isolées, mais la pile résultant de la réunion produira dans un temps donné une plus grande quantité d'électricité. Ce dernier mode de combinaison donne exactement le même résultat qu'on *obtiendrait* si, sans changer le nombre des couples, on augmentait la surface de chacun d'eux.—Ce serait ici le lieu de traiter de l'intensité des courants galvaniques, mais, pour ne pas donner à cet article une longueur démesurée, nous renverrons cette étude au mot RHÉOMÈTRE.

VI. *Effets de l'électricité dynamique.* — Les effets de l'électricité dynamique se divisent, comme ceux de l'électricité statique, en effets physiques, magnétiques, chimiques et physiologiques. Les effets des deux sortes d'électricité sont analogues ; néanmoin, ceux qui résultent de l'électricité dynamique sont plus intenses que ceux déterminés par l'électricité statique : c'est que ces derniers sont dus à une décomposition instantanée des deux fluides à forte tension, tandis que les premiers résultent d'une action continue, c.-à-d. de la recomposition lente et à tension beaucoup plus faible des mêmes fluides, lorsque les deux pôles de la pile sont réunis par un fil plus ou moins conducteur. Les effets physiques *dépendent surtout de la quantité* d'électricité mise en mouvement dans la pile, et, par conséquent, de la surface des couples. Au contraire, les effets chimiques, ainsi que les effets physiologiques, dépendent de la tension, et, par conséquent, du nombre des couples. Tous ces effets augmentent avec l'action chimique du liquide de la pile.—Il a déjà été question, au mot ÉLECTRO-CHIMIE, des effets chimiques que produit l'électricité dynamique ; il sera parlé de ses effets magnétiques et physiologiques aux articles MAGNÉTISME et ZOO-ÉLECTRICITÉ. Enfin, quant à ses effets physiques, qui se distinguent en effets lumineux et en effets calorifiques, comme nous *avons exposé les premiers à l'article* ÉCLAIRAGE, il ne nous reste à dire ici que quelques mots des seconds.

Effets calorifiques. — Leur intensité dépend surtout de l'étendue des couples de la pile, et, par conséquent, de la quantité d'électricité qui se dégage. Cent couples de petite surface ne pourraient produire l'effet d'un élément de Wollaston, de la pile en hélice, ou de la pile de Fonvielle et Grenet. Il suffit d'une pile de 30 à 40 couples de Bunsen, pour fondre et volatiliser avec rapidité tous les fils métalliques fins avec de vives étincelles diversement colorées. Le plomb brûle avec une lumière purpurine ; le zinc avec une lumière blanc rougeâtre ; l'étain et l'or avec *une lumière blanc* bleuâtre ; le cuivre et l'argent avec une lumière verte ; le fer et le platine avec une lumière d'un blanc éclatant. Tous les métaux s'oxydent dans cette combustion ; le platine seul fait exception : il se projette en gouttelettes brillantes de métal fondu. Le charbon seul a jusqu'ici résisté à l'action de la pile : cependant nous avons déjà rapporté qu'il se ramollissait et même se transformait en graphite. Children a constaté que les métaux qui s'échauffent le plus sous l'influence d'un courant voltaïque sont précisément ceux qui ont la moindre conductibilité pour l'électricité, ce qui autorise à supposer que c'est la résistance au passage de l'électricité qui produit l'élévation de température. Grove a en outre découvert le curieux phénomène que voici : c'est qu'un fil métallique rendu incandescent par un courant voltaïque, perd subitement son incandescence, quand on le recouvre d'une éprouvette remplie de gaz hydrogène. — Les effets calorifiques des courants dans les liquides sont plus difficiles à observer, à cause de la plus grande capacité spécifique des liquides pour le calorique et à cause de la production de gaz qui absorbent une grande quantité de calorique *latent. On peut faire entrer* l'eau en ébullition en y plongeant un fil de fer communiquant avec les pôles d'une pile à grands éléments.

Dans ces dernières années, la chaleur développée par l'électricité dynamique a reçu de fort heureuses applications dans la chirurgie. On l'a employée pour cautériser des fistules de diverses sortes, pour arrêter des hémorrhagies, pour détruire la pulpe dentaire, pour couper à l'aide d'un fil de platine incandescent le pédicule de divers polypes, les bourrelets hémorrhoïdaux, etc. L'ensemble des opérations chirurgicales qui peuvent s'effectuer à l'aide de la chaleur électrique a reçu de Middeldorpff le nom de *Galvanocaustique*. Les avantages des nouveaux procédés sont : l'absence d'hémorrhagie ; la rapidité et l'énergie de l'action, dont les effets sont cependant limités d'une manière exacte ; la possibilité de brûler et de couper des parties profondes souvent inaccessibles à l'instrument tranchant ; la facilité d'introduire et de disposer les appareils à froid, sans effrayer le malade. Une fois l'appareil en place, il suffit d'une pression avec le doigt sur une de ses parties pour porter instantanément au rouge blanc le plus intense le fil métallique conducteur, que l'on refroidit tout aussi aisément en cessant la pression, ce qui interrompt le courant. La pile de Fonvielle et Grenet est celle qui convient le mieux pour ce genre d'opérations.

*** GALVANOCAUSTIQUE.** s. f. et adj. 2 g. T. Chir. Voy. GALVANISME.

*** GALVANOMÈTRE.** s. m. T. Phys. V. RHÉOMÈTRE.

***GALVANOPLASTIE** ou ***GALVANOPLASTIQUE.** s. f. (gr. πλαστίκη, action de façonner). Chim. et Techn.

Enc. — On appelle ainsi l'art qui consiste à précipiter, par l'action d'un courant galvanique, un métal en dissolution dans un liquide, sur un autre objet conducteur ou rendu conducteur de l'électricité. Le principe sur lequel reposent toutes les applications galvanoplastiques est celui-ci, qu'il nous suffira de rappeler : Lorsqu'une dissolution saline est traversée par un courant électrique, l'oxygène de l'eau et l'acide du sel en solution se rendent au pôle positif de la pile, tandis que l'hydrogène de l'eau et la base du sel se portent au pôle négatif ; et si la base est facilement réductible par l'hydrogène, son métal se dépose seul au pôle négatif, en même temps qu'il se régénère de l'eau. — La galvanoplastie a été divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes ont reçu des noms particuliers : nous allons les passer rapidement en revue.

I. *Galvanoplastie proprement dite.* — Elle a été inventée en 1837, à la fois par Jacobi à Saint-Pétersbourg, et par Spencer à Londres. Ces deux observateurs ayant remarqué chacun de leur côté que le cuivre déposé par le courant galvanique *sur des lames de platine reproduisait fidèlement les* plus petites irrégularités de leur surface, essayèrent de reproduire ainsi des médailles et d'autres objets analogues. Leur succès fut complet ; dès ce moment la galvanoplastie sortait du domaine de la physique pour entrer dans la sphère de l'industrie.

Si l'on veut obtenir un dépôt métallique d'une certaine épaisseur, cohérent et susceptible de se détacher du corps qui lui a servi de moule, il faut employer un courant électrique d'une faible intensité, mais dont la force soit constante. Il faut en outre que la dissolution saline soit toujours saturée, afin que l'invariabilité de son pouvoir *conducteur laisse constamment traverser* la même quantité de fluide électrique. Pour remplir la première condition, on se sert d'appareils électromoteurs constants et d'une intensité convenable ; quant à la seconde, on y satisfait en mettant dans la dissolution des cristaux du sel qui la sature, ou bien encore en prenant pour électrode positif une plaque du métal même qui se dépose au pôle négatif. Dans ce dernier cas, l'oxygène de l'eau décomposée oxyde cet électrode, et l'oxyde formé se combine avec l'acide du sel mis en liberté, de manière à régénérer le sel décomposé : de là le nom d'*électrode soluble* donné à la plaque métallique dont nous parlons.

A. *Appareils.* — Les appareils usités pour les opérations galvanoplastiques sont en assez grand nombre. Les plus simples consistent en un couple de Daniell dans lequel l'objet que l'on se propose de recouvrir d'un dépôt métallique prend la place et joue le rôle d'électrode négatif. La Fig. 1 représente un appareil de ce genre. Un vase A, qui est ouvert supérieurement, *mais dont le fond est formé par une vessie de bœuf ou* de cochon, est placé dans un vase plus large B, de telle sorte que le fond de A se trouve à 5 cent. du fond de B. On remplit le vase A avec une solution très-faible d'acide sulfurique (environ 1/40ᵉ d'acide), tandis qu'on remplit le vase B d'une dissolution concentrée de sulfate de cuivre. Ensuite on introduit dans le liquide du vase supérieur une lame de zinc amalgamé, et dans le liquide du vase inférieur le moule qui doit nécessairement consister en un métal électro-négatif. Sur toute chose, *on doit avoir soin* que la lame de zinc soit suspendue à quelque distance de la vessie qui forme le fond du vase A ; en outre, il est bon d'étendre sur celle-ci un morceau de toile, pour que les impuretés et les parcelles de métal qui se détachent de la lame de zinc ne se trouvent pas en contact avec la vessie. La lame de zinc est pourvue d'une bande de même métal qui est fixée par une vis de pression sur une autre lame métallique qui conduit au moule électro-négatif. — La Fig. 2 représente un autre appareil du même système, mais tellement simple, que chacun peut le construire en quelques instants. Ce sont deux vases de verre *ab* et *cd*, dont l'intérieur *cd* contient la dissolution sulfurique et dont le fond est formé par une vessie animale. En outre, on ajoute dans celui-ci une petite croix faite de morceaux de bois sur laquelle on place un morceau de zinc auquel est soudé *un fil de* cuivre qui met le zinc en communication avec le vase rempli de mercure *q*. Du mercure de cette soucoupe sort un autre fil de cuivre qui aboutit au moule, lequel est plongé dans la dissolution de sulfate de cuivre du vase extérieur *ab*. — On appelle *appareils composés* ceux dans lesquels l'électromoteur est indépendant de la cuve contenant la dissolution métallique qui doit fournir le dépôt. On emploie le plus souvent pour électromoteur une pile de Daniell ; cependant on préfère celle de Bunsen, lorsqu'on veut faire passer le même courant à travers plusieurs cuves *disposées à la suite* l'une de l'autre, ce qui exige une tension électrique plus considérable. La disposition de la cuve varie au gré de chaque industriel ; nous nous contenterons de décrire la suivante (Fig. 3), qui permet d'opérer sur plusieurs moules à la fois, quand ils peuvent être suspendus verticalement. Sur les bords de la caisse contenant la dissolution saline on place deux tiges de cuivre parallèles, N et P. A *la tige P, qui communique avec le* pôle positif de la pile, on suspend une plaque de cuivre métallique : c'est l'électrode soluble. L'autre tige, qui est reliée au pôle négatif de l'électromoteur, soutient, au moyen de crochets, les moules disposés parallèlement de chaque côté de l'électrode soluble. Les appareils composés permettent de recouvrir des moules de grandeurs très-différentes. Il est à peine besoin de dire qu'on doit toujours proportionner la surface des zincs de la pile à celle des pièces en préparation.

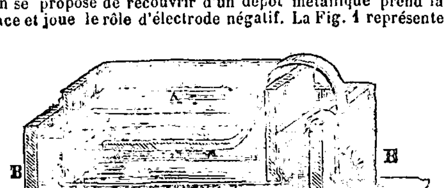

Fig. 1.

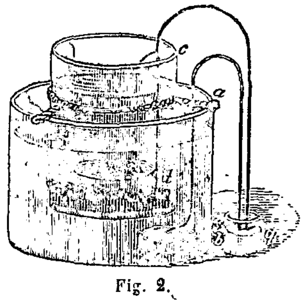

Fig. 2.

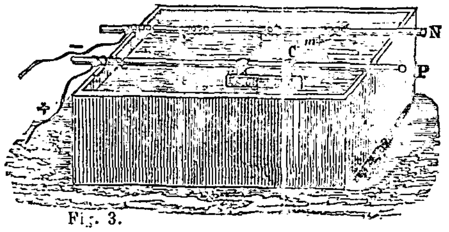

Fig. 3.

B. *Dissolutions employées.* — Le cuivre est le métal le plus fréquemment employé dans la galvanoplastie, mais ce n'est pas le seul ; l'or, l'argent, le platine, l'étain, le zinc, le plomb et différents alliages, sont d'un usage assez fréquent. Quand on veut déposer du cuivre, le *bain*, comme nous l'avons déjà vu, consiste en une dissolution saturée de cristaux de sulfate de cuivre. Cette dissolution ne doit pas être tout à fait neutre, car le dépôt serait rugueux et cristallin ; pour obtenir un dépôt homogène, il faut aciduler légèrement la liqueur au moyen de l'acide sulfurique.

C. *Préparation des moules.*—Lorsqu'on veut reproduire un objet, on commence par en fabriquer un moule, soit de métal, soit de quelque substance non métallique. Les moules de métal s'obtiennent souvent en déposant, par voie électrolytique, du cuivre sur l'objet lui-même. On obtient de la sorte une contre-épreuve sur laquelle on détermine la précipitation d'une nouvelle couche métallique, qui donne alors une copie de l'objet. On fait aussi des moules en plomb, en soudure des plombiers, en alliage fusible, etc. Lorsque l'objet est dur et résistant, comme une médaille, on en prend l'empreinte par une forte pression sur du plomb bien décapé. Si l'objet ne peut supporter la pression, on coule le métal ou l'alliage sur une surface horizontale, et l'on appuie, sur la surface encore pâteuse, l'objet à mouler. Quant aux moules non métalliques, on les fait de soufre, de stéarine, de gutta-percha, ou de plâtre rendu ensuite imperméable par son immersion dans la cire fondue. On coule ces différentes substances sur la face de la médaille que l'on veut reproduire. Pour la gutta-percha, on la ramollit en la plongeant quelques instants dans l'eau chaude, puis on l'applique sur l'objet en exerçant sur *elle une forte pression jusqu'à ce qu'elle soit revenue à la température* ambiante. Cette substance convient surtout aux objets en ronde bosse, sa flexibilité se prêtant facilement à la dépouille des parties qui ont pénétré dans les enfoncements du modèle. Une fois le moule obtenu, il faut lui faire subir une dernière préparation. S'il est de métal, le dépôt de cuivre lui adhérerait intimement; s'il n'est pas métallique, et par conséquent s'il est *mauvais conducteur*, le cuivre ne pourrait se précipiter à sa surface. Pour éviter l'adhérence sur les moules métalliques, on les graisse très-légèrement, ou bien on les saupoudre de plombagine en poussière impalpable, ou bien encore on les expose à *la fumée d'une substance résineuse* qui les recouvre d'une couche blanchâtre presque imperceptible : c'est ce qu'on nomme *voiler* le moule. Les faces qui ne doivent pas recevoir de cuivre sont revêtues d'une couche de cire. On rend bons conducteurs les *moules non métalliques en métallisant* leur surface, c.-à-d. en appliquant sur eux, avec un blaireau, une couche de plombagine très-finement pulvérisée. Cela fait, les moules sont prêts à recevoir le dépôt galvanique. On fait communiquer plusieurs *points de leur surface avec le fil qui forme* l'électrode négatif de la pile, et on les plonge dans la dissolution saline à peu de distance de l'électrode soluble.

Le galvanoplastie permet de reproduire des bas-reliefs, des *vases, des statues, avec une grande économie* et une fidélité qui défient le fondeur le plus habile. Dans la plupart des cas, on prend le moule en plusieurs parties avec du plâtre, de la stéarine, etc.; on réunit avec de la cire tous ces fragments, puis on les plonge *dans la dissolution en veillant à ce que le liquide* remplisse la cavité intérieure, et à ce que l'électrode envoie des prolongements dans les parties les plus enfoncées. Quand les pièces à reproduire sont considérables, on les obtient par portions distinctes que *l'on soude à l'étain ou à l'argent, en ayant soin de* recouvrir ensuite les soudures avec du cuivre.

II. *Electrotypie* ou *Galvanotypie.*—Cette branche de la galvanoplastie a pour objet la reproduction des planches gravées, des clichés, des gravures sur *bois, des caractères d'imprimerie.* Jacobi prenait l'empreinte des planches de cuivre gravées, et sur cette empreinte, servant à son tour de moule, déposait la couche de cuivre, copie fidèle du premier modèle. De cette manière, le tirage, au lieu d'être restreint par *l'usure de la planche*, devient illimité. Pour les planches d'acier, comme elles ne peuvent être plongées dans le sulfate de cuivre, on est obligé d'obtenir une contre-épreuve en argent sur laquelle on dépose ensuite le cuivre. Cette contre-épreuve peut encore se fabriquer avec du plâtre, de la cire, une lame de plomb bien décapée, que l'on comprime sur la planche de cuivre en les faisant passer l'une et l'autre entre les cylindres d'une presse à imprimer en taille-douce. Les clichés, les caractères d'imprimerie, etc., sont facilement copiés par voie galvanique; mais l'industrie est en possession de procédés plus économiques auxquels elle donne la préférence.

III. *Galvanographie.* — Elle consiste à dessiner sur une planche de métal poli des traits saillants et mauvais conducteurs de l'électricité sur lesquels on détermine la formation d'un dépôt de cuivre par les procédés galvanoplastiques. Les traits saillants se trouvent reproduits en creux sur la contre-épreuve, et celle-ci peut servir, comme une planche gravée, au tirage des épreuves. L'encre employée est ordinairement composée d'un mélange d'essence de térébenthine et de gomme laque. La galvanographie a été imaginée en 1840 par le prince de Leuchtenberg.

IV. *Galvanisation.*—Lorsqu'un objet est fragile ou oxydable, le galvanoplastie permet de le recouvrir d'une couche métallique assez mince pour ne pas altérer la beauté des lignes et la délicatesse des détails, et cependant assez résistante pour le mettre à l'abri des causes de dégradation venant de l'extérieur : tel est l'objet de la *Galvanisation*. Quand l'objet n'est pas conducteur de l'électricité, on commence par *métalliser* sa surface au moyen de la plombagine, puis on le plonge dans la dissolution en le fixant au pôle négatif d'une pile constante. On recouvre ainsi d'une couche de cuivre, d'argent ou d'or, des statuettes, des plâtres, des bois ciselés, des fruits, des feuilles de végétaux et jusqu'à des cadavres d'enfants. C'est au moyen de ce procédé qu'on est dernièrement parvenu à garantir des ravages de l'oxydation les monuments en fonte qui décorent les places publiques et les promenades de la capitale.

Dorure et Argenture. — Brugnatelli, élève de Volta, paraît être le premier (en 1803) qui ait observé qu'on pouvait dorer au moyen d'une pile et d'une dissolution alcaline d'or; mais c'est le savant physicien de La Rive, qui le premier a réellement appliqué la pile à la dorure. Les procédés de dorure et d'argenture par la pile ont été ensuite améliorés par Ruolz, Elkington et autres physiciens, et leur application industrielle portée à un haut degré de perfection dans les ateliers de Christofle.—Pour que la dorure galvanique donne une couche adhérente, il faut que le bain soit *alcalin*, ou tout au moins d'une neutralité parfaite : cette condition est essentielle. Les bains acides attaquent chimiquement les métaux qu'on y plonge, et ne donnent qu'une dorure incomplète et sans solidité. Avant d'être immergés dans le bain, les pièces doivent être dérochées et décapées. Le bain le plus fréquemment employé se compose d'un cyanure double *d'or et de potassium en dissolution dans* l'eau. La dissolution est versée dans une cuve traversée par deux tiges dorées. L'une communique avec le pôle positif, et l'on y suspend des lames d'or qui servent d'électrodes solubles. L'autre communique avec le pôle *négatif; on y suspend, au moyen de crochets doubles*, les objets à dorer. C'est la pile de Bunsen qu'on emploie le plus souvent à cet usage. L'épaisseur de la couche d'or déposée est proportionnelle, toutes circonstances égales d'ailleurs, à la durée de l'opé*ration, de sorte qu'il est toujours facile de connaître*, à chaque instant, cette épaisseur, quand on a une fois constaté le poids d'or qui se dépose sur un décimètre carré pendant l'unité de temps. L'opération marche plus vite à chaud qu'à froid : aussi *trouve-t-on de l'avantage à élever la température du bain* d'or jusqu'à 75° centigr. Au sortir du bain les objets sont mats; cet état est dû à la juxtaposition d'une multitude de petits cristaux métalliques. Pour leur donner le brillant désiré, on a recours *aux procédés ordinaires de brunissage. La dorure galvanique* permet d'obtenir facilement des réserves; il suffit pour cela d'appliquer, au moyen d'un pinceau, sur les parties qu'on veut réserver, un vernis composé de chromate de plomb délayé dans *une huile grasse : on ajoute au mélange de l'essence de* térébenthine jusqu'à consistance convenable.

Pour l'argenture, on procède comme pour la dorure; la préparation des pièces, la manière de conduire l'opération, tout en un mot se pratique de même. La dissolution seule est différente; en outre, on opère toujours à la température ordinaire. Le bain dont on fait usage est un cyanure double d'argent et de potassium.

Dépôts de différents métaux.—Le *platine* se précipite avec facilité d'une dissolution de chlorure double de platine et de potassium dans la potasse caustique.— On *cuivre* facilement le fer, la fonte, l'acier dans un bain de cyanure double de cuivre et de potassium. On opère d'habitude à la température de 75° centigr. — Le *plomb* se dépose aisément sur le fer, la fonte et les autres métaux, au moyen d'une dissolution d'oxyde de plomb dans la potasse. — En remplaçant l'oxyde de plomb par l'oxyde d'*étain*, le bain convient parfaitement pour l'étamage. — Nous avons parlé ailleurs de l'application du zinc sur le fer.

V. *Phénomènes galvanoplastiques obtenus au pôle positif.* — Jusqu'ici c'est toujours au pôle négatif de la pile que nous avons suspendu les pièces sur lesquelles nous cherchions à déterminer la formation d'un dépôt; mais on a aussi tiré parti des phénomènes d'oxydation et de dissolution dont l'électrode positif est le siége, pour obtenir des effets dont l'étude se rattache d'une manière intime à celle de la galvanoplastie. — Smée est parvenu à graver des planches de cuivre, en les employant comme électrode positif. Pour cela, la planche étant *couverte d'un vernis en couche* assez mince, on trace avec une pointe les traits du dessin, puis on immerge la planche dans une dissolution de sulfate de cuivre en la faisant communiquer avec le pôle positif. Le métal est dissous au fond des traits, et *la planche se trouve gravée d'une manière plus nette et plus* régulière que par l'eau-forte. Ceci est de la *gravure en creux*. Le prince de Leuchtenberg a obtenu des *gravures en relief* en recouvrant la planche de cuivre de dessins comme pour la gal*vanographie, et en la prenant pour électrode positif.* Les parties recouvertes d'encre ne sont pas dissoutes et restent en relief. Grove a réussi à graver les *plaques daguerriennes* en les faisant servir d'électrode positif, après avoir recouvert leur *contour et leur face postérieure avec de la gomme laque.* Le liquide dans lequel il les plonge est un mélange de 2 parties d'acide chlorhydrique avec une d'eau, en volumes. Ce liquide attaque l'argent beaucoup plus que le mercure; et comme les ombres du dessin *correspondent à la surface de l'argent, tandis* que les clairs sont formés par des gouttelettes microscopiques de mercure, on obtient immédiatement des épreuves directes. L'électrode négatif est une lame de platine ayant les dimensions de la plaque, dont *elle n'est éloignée que* de *5 millim. Un* seul couple de Bunsen est suffisant, et l'opération ne doit pas durer plus de 30 secondes. La plaque est lavée à l'eau distillée, puis à l'eau légèrement ammoniacale qui la débarrasse d'une couche d'oxychlorure. On peut alors s'en servir pour tirer des épreuves à l'encre, ou pour prendre des copies galvanoplastiques en cuivre.

Au lieu de préserver les métaux oxydables par une couche de cuivre, d'argent ou d'or, Becquerel les enveloppe d'une couche d'un *oxyde inaltérable*, comme les peroxydes de plomb ou de fer. La dissolution de plomb s'obtient en dissolvant de la litharge dans la potasse caustique, et celle de fer en faisant chauffer du sulfate de protoxyde de fer dans l'ammoniaque. Quand ces liqueurs sont froides, on les verse dans un vase poreux dans lequel on suspend le métal à recouvrir, après l'avoir au préalable soigneusement décapé. Le vase poreux est plongé dans de l'eau acidulée par 1/20e d'acide azotique. Dans ce liquide se rend le pôle négatif d'un couple à courant constant dont le pôle positif communique avec le métal placé dans le vase poreux. L'eau est décomposée; son oxygène s'unit au protoxyde de plomb ou de fer qui s'est porté sur le métal. Ce dernier n'est donc pas oxydé; mais, au bout de quelques minutes, il se trouve recouvert d'une couche de plomb ou de fer peroxydé assez adhérente pour supporter le frottement du brunissoir.

Becquerel est encore parvenu à déposer sur divers métaux, sous l'influence d'un courant, du peroxyde de plomb en couche adhérente, mais assez mince pour donner des *couleurs vives et irisées.* Il verse dans un large vase de verre une dissolution de potasse saturée de protoxyde de plomb, et y plonge l'objet à colorer, en le faisant communiquer avec le pôle positif d'une pile. Le pôle négatif est terminé par des fils de platine enveloppés de tubes de verre qui n'en laissent sortir que l'extrémité. On présente ces fils à différents points de la surface de l'objet jusqu'à l'apparition sur celui-ci des nuances que l'on désire. *Ces nuances* varient avec l'épaisseur de la couche. Le succès de l'opération dépend des soins que l'on apporte à bien nettoyer les surfaces métalliques avant de les immerger.

* **GALVANOPLASTIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la galvanoplastie. *Procédé galvanoplastique.*

GALVAUDER. v. a. Maltraiter quelqu'un de paroles, le réprimander avec aigreur ou avec hauteur. Vieux et peu us. ‖ Mettre en désordre, gâter. *Il m'a galvaudé toute ma bibliothèque. G. une affaire. G. sa fortune.* — Ce mot est très-familier.

* **GAMASE.** s. m. T. Entom. Voy. HOLÈTRES.

GAMBADE. s. f. (ital. *gamba*, jambe). Espèce de saut sans art et sans cadence.

GAMBADER. v. n. Faire des gambades.

* **GAMBETTE.** s. m. T. Ornith. Voy. CHEVALIER.

* **GAMBIER** ou * **GAMBIR.** s. m. T. Bot. et Comm. V. CINCHONACÉES.

GAMBILLER. v. n. Remuer les jambes de côté et d'autre, lorsqu'on est assis ou couché; ne se dit guère que Des enfants. *On ne peut emmaillotter cet enfant, il ne fait que g.* Très-fam.

GAMBIT. s. m. Voy. ÉCHECS.

GAMELLE. s. f. (latin. *camella*). Grande écuelle de bois ou de fer-blanc, dans laquelle plusieurs matelots ou plusieurs soldats mangent ensemble. — *Être à la g., manger à la g.*, Être à l'ordinaire des matelots ou des soldats.

GAMIN. s. m. Petit garçon; Pop. et ne se dit guère que par mépris, en parl. D'un petit garçon qui passe son temps à jouer et à polissonner dans les rues. — * On dit quelquefois au fém. *Gamine*, en parl. D'une petite fille. = * GAMINERIE. s. f. Action, tour, malice de gamin. Popul.

GAMME. s. f. T. Mus. Succession de sons disposés selon leur ordre naturel dans l'étendue d'une octave. ‖ Figur. et prov., *Chanter à quelqu'un sa gamme*, Lui faire une forte réprimande, ou lui dire ses vérités. *Changer de g.*, Changer de conduite, de manière d'agir. *Être hors de g.*, Ne savoir plus où l'on en est, ne savoir plus ce qu'on doit faire. *Mettre quelqu'un hors de g.*, Le déconcerter, lui rompre ses mesures, le réduire à ne plus savoir que répondre.

Enc. — On appelle *Gamme* la série des sons de la musique européenne qui est disposée de telle sorte qu'il y a un ton entre la première note et la seconde, *ut, ré;* un ton entre la seconde et la troisième, *ré, mi;* un demi-ton entre celle-ci et la quatrième, *mi, fa; un ton entre celle-ci* et la cinquième, *fa, sol;* un ton entre celle-ci et la sixième, *sol, la;* un ton entre la sixième et la septième, *la, si;* et un demi-ton entre la septième et la huitième, *si, ut;* après quoi la série recommence dans le *même ordre une octave plus haut, et de même* jusqu'aux sons les plus aigus. — On appelle *G. diatonique*, ou simplement *gamme*, celle qui procède par tons et demi-tons, comme nous venons de le voir, et l'on désigne sous celui de *G. chromatique celle qui procède exclusivement par demi-tons. En conséquence*, tandis que la g. diatonique se compose seulement de 7 tons, la g. chromatique en comprend 12. — La *G. diatonique* se divise elle-même en *G. majeure* et en *G. mineure*, qui diffèrent l'une *de l'autre par la place qu'occupe le premier demi-ton.* Dans la g. majeure, le premier demi-ton se trouve placé entre la troisième et la quatrième note; dans la g. mineure, il se place du deuxième au troisième degré. Ainsi, la g. naturelle que nous avons donnée plus haut *est une g. majeure, tandis que la série, la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la*, est une g. mineure.

Le nom de g. donné à la série des sons musicaux vient de ce qu'autrefois on représentait la note la plus grave de l'échelle des sons par *la troisième lettre de l'alphabet grec* appelée γάμμα. On attribue généralement l'usage du *gamma* et le nom de *gamme* à Guy d'Arezzo qui les aurait introduits en 1026; mais lui-même, suivant Fétis, en parle comme de choses connues avant lui.

* **GAMOPÉTALE**, * **GAMOPHYLLE**, * **GAMOSÉPALE**, etc. adj. 2 g. (gr. γάμος, union). T. Bot. Se dit Des pétales, des feuilles, des sépales, etc., soudés ensemble de façon à représenter un organe unique.

GANACHE. s. f. (ital. *ganascia*, du lat. *gena*, joue). La mâchoire inférieure du cheval. On dit qu'*Un cheval est chargé de g.*, ou qu'*il a la g. lourde, pesante*, Lorsqu'il a l'os de la mâchoire inférieure fort gros, et garni de beaucoup de chair. — Fam., *Être chargé de g., avoir la g. pesante, épaisse*, se dit aussi D'un homme qui a une grosse mâchoire; et Fig., D'un homme qui a l'esprit lourd. ‖ Figur. et pop., on dit encore D'une personne qui est dépourvue d'esprit, de talent, de capacité. *C'est une g., une lourde ganache.*

* **GANDASULI.** s. m. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

GANER. v. n. T. Jeu de l'hombre. Laisser aller la main.

* **GANGA.** s. m. T. Ornith. Voy. TÉTRAS.

* **GANGLIFORME.** adj. 2 g. T. Anat. Qui a la forme d'un ganglion. *Plexus nerveux gangliforme.*

* **GANGLIITE.** s. f. T. Méd. V. GANGLION.

GANGLION. s. m. (gr. γάγγλιον). T. Anat. et Chir.

Enc. — Les anatomistes nomment ainsi de petits corps arrondis qui résultent d'un entrelacement de filets nerveux ou de vaisseaux lymphatiques, unis entre eux par du tissu cellulaire et enveloppés par une membrane commune : de là deux sortes de ganglions, les *ganglions nerveux* et les *ganglions lymphatiques.* Il sera parlé des premiers quand nous traiterons du système nerveux, et des seconds à l'article LYMPHATIQUES. L'inflammation des ganglions lymphatiques est une affection des plus fréquentes; on lui donne le nom de *Ganglionite*, ou mieux de *Gangliite.* Les tumeurs vulgairement appelées *Glandes* et *Bubons* ne sont autre chose que des gangliites. Il en est de même du *Carreau*, qui résulte de l'inflammation des ganglions mésentériques. — Le terme de *Ganglion* s'emploie encore en pathologie pour désigner de petites tumeurs dures et indolentes, qui se développent sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau. Ces tumeurs sont formées par un fluide albumineux renfermé dans un kyste solide qui communique avec l'intérieur de la gaîne tendineuse. Le procédé curatif le meilleur et le plus usité consiste à exercer sur le g. une forte compression qui détermine la rupture du kyste ; alors le fluide albumineux que contenait celui-ci s'épanche et ne tarde pas à être résorbé. Pour empêcher sa reproduction, on applique ensuite sur le lieu de la tumeur une compresse graduée qu'on imbibe d'eau blanche aiguisée avec l'alcool camphré.

* **GANGLIONNAIRE.** adj. 2 g. T. Anat. et Méd. Se dit Des affections qui atteignent les ganglions lymphatiques, et D'un nerf qui présente des ganglions sur son trajet. — Voy. Nerveux.

GANGRÈNE. s. f. [On pron. *Cangrène.*] (lat. *gangræna ;* gr. γάγγραινα, de γράω, je consume). T. Méd.

Enc. — La *Gangrène* est l'extinction complète et définitive de la vie dans une partie du corps. La *g. des os* est désignée sous le nom spécial de *Nécrose ;* souvent aussi on distingue sous celui de *Sphacèle* la g. qui attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. Enfin, lorsque la partie gangrenée est engorgée de liquides qui entrent en putréfaction, on dit que la g. est *humide;* dans le cas contraire, on l'appelle g. *sèche.*

Pour qu'il y ait vie dans une partie du corps, il faut que la circulation s'y fasse, que le sang possède les qualités requises, que l'influence nerveuse s'y exerce, et que la trame organique soit saine. Il peut donc y avoir g. toutes les fois que l'une de ces conditions fait défaut, comme à la suite de l'oblitération d'un tronc artériel ou veineux, de l'introduction dans l'économie de certains agents délétères (seigle ergoté, chairs putréfiées, etc.); de la ligature d'un tronc nerveux, d'une contusion violente, de l'action du feu ou du froid, etc. — Les phénomènes *locaux* qui caractérisent généralement la *g. extérieure*, sont la décoloration des tissus, la diminution de leur consistance (cependant ils deviennent parfois, dans la g. sèche, plus durs et comme racornis), le dégagement d'une odeur *sui generis* tout à fait caractéristique, et enfin l'abolition complète de la sensibilité, du mouvement et de la chaleur dans la partie gangrenée. — Les phénomènes *généraux* qui accompagnent la g. varient selon les cas. Lorsque le malade est robuste, que la g. est produite par une cause locale, le plus souvent il y a une réaction vive ; il se produit au voisinage de la partie attaquée un cercle inflammatoire avec suppuration plus ou moins abondante, qui amène la séparation des tissus morts et des tissus vivants. Lorsque, au contraire, cette réaction n'a pas lieu, la g. s'étend toujours, et l'on voit bientôt survenir des phénomènes d'asthénie précurseurs d'une issue fatale : la faiblesse du pouls, le ralentissement de la circulation, les lipothymies, les sueurs froides et visqueuses, etc. — La *g. interne*, qui est beaucoup plus rare que l'externe, succède presque toujours à une phlegmasie fort intense. On a lieu de redouter la g. lorsqu'on observe tout à coup une rémission extraordinaire de la douleur et des symptômes inflammatoires ; mais bientôt le développement des phénomènes généraux asthéniques que nous venons de citer révèle la nature de la lésion, et annonce une mort inévitable. — Le pronostic de la g. est toujours très-grave, et sa marche est en général rapide ; elle envahit quelquefois tout un membre et tue le malade dans l'espace de 24 heures. En moyenne, elle met de 3 à 6 jours à exercer ses ravages. Il en faut de 8 à 10 pour la séparation des escarres. Quant à la durée de la cicatrisation des plaies, elle dépend de circonstances faciles à prévoir. Du reste, la mort peut survenir à toutes les périodes de la marche de la maladie. Elle est due, tantôt aux progrès de la mortification, tantôt à des hémorragies abondantes qui surviennent au moment de la chute des escarres, tantôt à l'abondance de la suppuration, etc.

Les moyens thérapeutiques propres à prévenir la g. varient selon les causes qui tendent à la produire. On prévient la g. par excès d'inflammation au moyen des antiphlogistiques sous toutes les formes ; celle qui est déterminée par un froid intense, en restituant, avec des précautions bien combinées, à la partie gelée le calorique nécessaire ; etc. Lorsque la g. est développée, on favorise la séparation des escarres par des topiques émollients, s'il y a une vive réaction, ou par des topiques excitants et des stimulants, si l'inflammation marche avec lenteur.

GANGRENER (se). v. pron. T. Méd. Se dit De la mortification de quelque portion de tissu vivant. *Le pied va se g. Cette plaie se gangrènera bientôt.* = Gangrené, ée. part. Qui est atteint par la gangrène. *Poumon gangrené.* || Figur., *Avoir la conscience, l'âme gangrenée*, Être tout à fait corrompu. = Conj. V. Achever.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui offre les caractères de la gangrène. *Ulcère gangréneux.*

GANGUE. s. f. (all. *gang*, filon). T. Minér. Toute substance qui contient ou enveloppe la matière métallique que l'on exploite. Voy. Filon.

GANO. s. m. T. Jeu de l'hombre, qui sign. Laissez-moi venir la main. *Demander g.*, Demander la main.

GANSE. s. f. (lat. *ansa*, attache). Cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui s'emploie soit comme ornement, soit pour arrêter ou attacher quelque partie du vêtement. *Un chapeau orné d'une g. d'or. De la g. de soie pour boutonnières.* || Se dit le plus ordinair. Du cordonnet qui arrête une boutonnière. *Cette g. est trop étroite, le bouton n'y saurait entrer.* || *G. de diamants, d'acier*, Boutonnière faite en forme de ganse, et garnie de diamants ou de grains d'acier.

GANT. s. m. (lat. *vagina*, gaîne). Partie de l'habillement qui couvre la main, et chaque doigt séparément. —*G. d'oiseau*, Le gant que le fauconnier met à la main dont il porte l'oiseau. || Figur. et prov., *Être souple comme un g.*, Être d'une humeur facile et accommodante, ou plus ordin., Être d'une complaisance servile. On dit aussi De quelqu'un qu'on promet de rendre traitable, quoiqu'il fasse le difficile, le récalcitrant, *Je le rendrai souple comme un g.* — *Se donner les gants d'une chose*, S'en attribuer l'honneur, le mérite. *Vous n'en avez pas les gants*, se dit A quelqu'un qui croit ou prétend à tort avoir été le premier à dire ou à faire quelque chose. — *Cette fille a perdu ses gants*, Elle a déjà eu quelque commerce de galanterie. || Figur., par allusion à la coutume des anciens chevaliers qui jetaient leur gantelet à terre lorsqu'ils défiaient quelqu'un au combat, on dit *Jeter le g. à quelqu'un*, pour Le défier au combat, et *Ramasser, relever le g.*, pour Accepter le défi. || * T. Botan. *G. de Notre-Dame*, l'Ancolie commune (Renonculacées), et la Digitale pourprée (Scrophularinées).

Enc. — Il ne paraît pas que les gants fussent connus des anciens; mais il en est fait mention dès le VIe siècle de notre ère, bien que sans doute alors ils différassent beaucoup de ceux dont nous faisons usage aujourd'hui. Au moyen âge, ils faisaient partie de l'armure; mais, à cette époque, ils étaient de cuir plus ou moins épais et ordinairement revêtus de lames métalliques imbriquées : c'étaient les *Gantelets.* C'est sous Henri III que les gants commencèrent à faire partie de la toilette des femmes : elles portèrent d'abord des gants de soie tricotés; ce fut seulement sous Louis XIV qu'elles adoptèrent les gants de peau. Depuis cette époque, l'usage des gants a pris une telle extension, qu'à cette heure ils font une partie indispensable de l'habillement des deux sexes.

On distingue aujourd'hui la *ganterie tissée* et la *ganterie coupée.* La première n'est qu'une branche de la bonneterie, et opère absolument par les mêmes procédés. La seconde comprend deux espèces de produits, les *gants de peau* et les *gants de tissu.*

La *ganterie de peau* constitue la branche la plus importante de cette industrie. Ils se font presque exclusivement avec des peaux d'agneau et de chevreau mégissées à l'huile. Après avoir *paré* les peaux, c.-à-d. coupé sur les bords les parties trop épaisses, le gantier en prend un certain nombre, les mouille légèrement avec une brosse trempée dans de l'eau propre, puis les roule ensemble, c'est ce qu'on appelle *mettre en pompe*, et les laisse une heure environ dans cet état. Au bout de ce temps, les peaux se trouvant convenablement assouplies, chacune d'elles est *ouverte* ou *débordée*, opération qui consiste à les étirer dans tous les sens. Cela fait, on dépèce chaque peau en autant de morceaux qu'elle peut former de gants, puis on *fend* ces morceaux de manière à leur donner grossièrement la forme du dessus et du dessous des doigts. Les gants ainsi ébauchés s'appellent *Étavillons.* Alors on les *dole*, c'est-à-d. on les tend sur un marbre et l'on enlève sur un de leurs côtés, avec un couteau de forme particulière, assez de chair pour qu'ils soient également minces et souples partout. Enfin, on donne aux doigts les dimensions voulues, on taille les *Fourchettes* (pièces placées entre les doigts) et les *Carreaux* (petits losanges qu'on coud au bas des fourchettes), et l'on envoie le tout à la *couseuse.* Autrefois la coupe et la couture se faisaient à la main; mais, aujourd'hui, ces deux opérations s'exécutent, la première avec des emporte-pièce, la seconde avec des machines appropriées. On a aussi, dans tous les bons ateliers, abandonné l'usage de tailler les pouces à part pour adopter le système imaginé par X. Jouvin, dans lequel ce doigt fait corps avec le reste de la main. — Dans le commerce, les gants sont ordinairement désignés par le nom de l'espèce de peau qui a servi à les fabriquer; mais nous ferons remarquer que les dénominations de cette sorte ne sont pas toujours exactes. Ainsi, par ex., les gants dits *de daim* sont simplement faits avec des peaux d'agneau ou de chevreau très-fortes. Les *gants de castor* s'obtiennent de la même manière; seulement, au lieu de peaux mégissées, on emploie des peaux chamoisées. Les gants appelés *gants fournis*, sont faits avec des peaux auxquelles on a laissé le poil de l'animal. Les *gants glacés* sont ceux dont il se fait la plus grande consommation. Pour leur donner le lustre particulier qui les caractérise, on les trempe dans un mélange de jaunes d'œufs et d'huile d'olive arrosé d'un autre mélange d'esprit-de-vin et d'eau. Les *gants de Suède*, ainsi nommés du pays où on les fabriqua d'abord, se font avec des peaux de mouton ou de chevreau : seulement on retourne la peau de manière à mettre en dehors le côté de la chair, qui a été préalablement lissé au moyen de la pierre ponce; ensuite on les aromatise avec de l'eau de Randers. Quant aux *gants d'ambre, de jasmin, de fleur d'orange*, etc., ce sont des gants ordinaires parfumés avec de l'ambre, du jasmin, etc. La fabrication des gants de peau est aujourd'hui florissante dans toutes les parties de l'Europe; toutefois c'est la France qui occupe le premier rang dans cette industrie. On évalue à 60,000 environ le nombre des personnes que la ganterie emploie dans nos ateliers, sans compter celles qui sont occupées au traitement préparatoire des peaux, et à 75 millions la valeur annuelle des produits fabriqués. Le principal centre de la ganterie française est Paris, qui, à lui seul, fabrique pour 30 millions; viennent ensuite Grenoble, Milhau, Niort, Lunéville, Vendôme, Chaumont et Saint-Julien.

Les *gants de tissu* se font avec plusieurs sortes de tricot de soie, de cachemire ou de laine, que l'on découpe à l'emporte-pièce, et que l'on coud à la mécanique. Cette fabrication est donc, sauf la matière première, en tout semblable à celle des gants de peau. Elle a à peu près exclusivement son siége à Paris, où elle occupe environ 2000 personnes.

On a préconisé un grand nombre de procédés pour nettoyer les gants de peau. Le plus simple assurément consiste à frotter la partie salie avec un chiffon de flanelle et un peu de savon en poudre. Au lieu de savon, on peut se servir de la préparation suivante, qui est connue dans le commerce sous le nom de *Gantéine*, et qui se compose de : savon en poudre, 150 gram. ; eau de javelle, 175 ; alcali volatil, 10, et eau pure, 155. On fait du tout une pâte, dont on imprègne un morceau de flanelle ; puis, on frotte le g. jusqu'a ce que la tache disparaisse. On obtient encore d'excellents résultats en frottant légèrement les taches avec une éponge fine imbibée de lait écrémé, et ensuite chargée d'un peu de savon blanc.

GANTELÉE. s. f. T. Bot. Voy. Campanulacées.

GANTELET. s. m. Espèce de gant couvert de lames de fer à la face dorsale de la main, qui faisait autrefois partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces. || T. Chir. Sorte de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. || Morceau de cuir dont certains artisans, tels que les bourreliers et les relieurs, se couvrent la paume de la main quand ils travaillent.

GANTER. v. a. Mettre des gants. *Je vais vous g., vous déchireriez vos gants en vous y prenant comme vous faites.* — Être juste à la main. *Ces gants vous gantent très-bien*, ou absol., *gantent très-bien.* = se Ganter. v. pron. Se mettre des gants. = Ganté, ée. part. *Il est toujours bien ganté. Une main nue et l'autre gantée.*

GANTERIE. s. f. L'art, le métier, le commerce du gantier.

GANTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des gants.

GARANCE. s. f. T. Bot. Plante de la fam. des Rubiacées ou Galiacées, dont les racines fournissent une belle teinture rouge. *La culture de la g.* || La couleur rouge que l'on tire de cette plante. *Une étoffe teinte en g.* = Garance. adj. 2 g. Qui est teint en garance. *Drap g. Pantalon g. Veste garance.*

Enc. — Ce nom désigne à la fois une plante vivace, *Rubia tinctorum*, qui appartient à la famille des Galiacées ou des Rubiacées, et la matière tinctoriale que fournissent ses racines. Le *Rubia tinctorum* croît naturellement dans le midi de l'Europe, dans l'Asie Mineure, dans les îles de la Méditerranée et dans l'Afrique septentrionale. Les anciens la connaissaient et en faisaient grand usage pour la teinture de leurs tissus, ainsi que l'attestent Pline et Strabon. C'est aussi à l'aide de cette plante que les Orientaux fabriquent depuis plusieurs siècles le fameux *rouge d'Andrinople*, dont la préparation a été longtemps considérée en Europe comme un secret introuvable. — Chez nous, la culture de la g. est surtout répandue dans les départements du Bas-Rhin et de Vaucluse : elle commence aussi à prendre une assez grande extension dans l'Algérie.

La seule partie de la plante qui soit employée pour la teinture est la racine. Elle est horizontale, très-longue, grosse de 5 à 8 millim., noueuse, flexible, cylindrique, striée, recouverte d'une pellicule brun rougeâtre peu ou point adhérente, sous laquelle se trouve une écorce d'un rouge foncé, épaisse de 2 à 4 mill.; c'est cette partie corticale qui seule fournit la matière colorante. La partie ligneuse qui occupe le centre de la racine est de couleur jaunâtre. — Dans le commerce, la racine de g. est désignée sous le nom de *G. en branche*, et plus ordinairement sous celui d'*Alizari.* On se contente alors de la nettoyer et de la dessécher avant de la mettre en vente. Cependant elle ne s'expédie guère sous cette forme ; en général, on la moud et on la réduit en poudre plus ou moins fine : elle constitue alors la *Garance* proprement dite. La g. moulue est dite *en paille*, lorsque la trituration est imparfaite et laisse apercevoir la texture de la racine ; *robée*, lorsqu'elle a été débarrassée de son épiderme par l'action du blutoir ; *non robée*, quand elle renferme encore cette même pellicule ; *mulle* ou *billon*, quand elle est faite avec les plus petites racines et les résidus des différents criblages. Enfin, la *g. grappe* résulte de la trituration de grosses racines qui ont été moulues au moins deux fois ; cette dernière constitue la première qualité de g., tandis que la précédente est la plus mauvaise et presque de rebut.

L'étude de la g. laisse beaucoup à désirer sous le rapport chimique, les auteurs qui se sont occupés de ce travail étant loin de s'accorder. Bucholz, John et Kuhlmann ont reconnu, parmi les principes qui la composent : une matière colorante rouge (*Alizarine*), une rose (*Purpurine*), et une jaune (*Xanthine*). D'après le docteur Runge, la g. contiendrait encore deux autres principes, l'un rouge et l'autre brun, etc., de plus, un acide particulier (*acide rubiacéique*) qui bleuit sous l'influence de l'acide chlorhydrique. Néanmoins dans la teinture et dans l'impression sur étoffes, on fait un grand usage de trois préparations particulières de g., qui sont désignées sous les noms de *Fleur de garance*, de *Garancine*, et d'*Alizarine du commerce.* — La fleur de g. n'est autre chose que de la g. en poudre que l'on a débarrassée des matières sucrées et gommeuses que contient la racine, en la soumettant, d'abord à des lavages réitérés, puis à une pression très-énergique. La *garancine* a d'abord été appelée *Charbon sulfurique ;* c'est en effet une sorte de charbon que l'on obtient en traitant par l'acide sulfurique la g. pulvérisée. Après quelques jours de contact, l'acide a carbonisé les matières organiques, mais sans altérer la substance-colorante rouge, car il est sans action sur elle. On enlève alors les résidus et on les débarrasse par des lavages des dernières traces d'acide. A poids égal, la garancine a un pouvoir colorant trois ou quatre fois plus grand que les bonnes garances. Elle donne des nuances plus vives et plus pures, mais ces nuances sont moins solides. L'*Alizarine du commerce* est simplement de la g. pulvérisée qui a été soumise à l'action de la vapeur comprimée, dont la température s'élève au-dessus de 100°. On la préfère pour obtenir certaines nuances, le violet, par exemple.

« La g. considérée comme matière tinctoriale, dit Ar. Mangin, a acquis une importance qui s'accroît chaque jour et qu'on ne peut guère comparer qu'à celle de l'indigo. La g., en effet, s'applique à tous les tissus de laine, de soie, de lin, de coton. Son usage le plus connu consiste dans la teinture en rouge des *draps destinés aux uniformes* militaires; mais elle reçoit encore bien d'autres applications : on se tromperait même beaucoup si l'on croyait que le rouge est la seule couleur qu'elle puisse donner. Bien au contraire, il suffit d'imprégner une même pièce d'étoffe de différents mordants convenablement disposés et de la tremper *ensuite dans un bain de g.*, pour que chacun de ces mordants produise, par sa réaction particulière sur les principes tenus en dissolution dans le bain, une couleur brune, violette, rouge, jaune, etc., de telle sorte qu'avec des mordants bien assortis et combinés avec la teinture de g., on obtient des dessins de toutes sortes, très-variés, très-*nets*, et *qui* plus est, très-solides. La plupart des *indiennes* qui se vendent *journellement* dans les magasins de nouveautés sont teintes de cette façon, rien qu'avec de la garance. »

GARANCER. v. a. Teindre en garance. *G. de la laine. G. une étoffe.* = Garancé, ée. part.

* **GARANCIÈRE.** s. f. Champ cultivé en garance.

GARANT, ANTE. s. (allem. *wahren*, garder). Celui, celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. *Tout homme doit être g. de ses faits et promesses. Je ne suis point g. de l'événement. Cette puissance s'était rendue garante du traité. Le vendeur est g. envers l'acquéreur de la propriété de la chose qu'il lui a vendue. Mettre en cause son g.* ‖ Celui qui cautionne la dette, l'obligation d'un autre. *Je me suis rendu g. de sa dette. Il est g. de votre obligation. Voudriez-vous vous porter g. de cet homme, pour cet homme? Vous serez payé, vous avez un bon g. Prendre quelqu'un pour g. Servir de g.* ‖ Fig., se dit D'un auteur dont on a tiré un fait, un principe qu'on avance, un passage que l'on cite. *Il a Aristote pour g. de tout ce qu'il a dit. Il cite pour g. tel historien.* Dans un sens anal., se dit en parl. D'une personne de qui on tient une nouvelle. *Cette nouvelle peut vous paraître étrange, mais j'ai de bons garants.* ‖ Figur et fam., *Être g.*, se dit quelquefois pour Certifier, assurer. *Je vous suis g. que cela est vrai. C'est un très-honnête homme, je vous en suis g.* ‖ En parl. Des choses, se dit pour Sûreté, garantie. *Sa conduite passée vous est un sûr g. de sa fidélité pour l'avenir. La religion est le meilleur g. que les hommes puissent avoir de la probité les uns des autres.*

Syn. — *Répondant.* — *Garant* signifie qui garde, qui défend, qui maintient; *répondant* veut dire qui promet, qui certifie. Un *garant* se donne aux choses; il les rend solides, sûres, certaines. Un *répondant* se donne aux personnes; il témoigne qu'on peut se fier à elles. Un vendeur *garantit* à un acquéreur qu'il ne sera pas troublé dans son acquisition; un père *répond* de ses enfants mineurs. On est *garant* en matière civile, on est *répondant* en matière de police; on demande un *garant* à celui qui n'offre pas assez de sûreté, et un *répondant* à celui qui n'inspire pas assez de confiance.

GARANTIE. s. f. Obligation légale ou conventionnelle en vertu de laquelle une personne doit défendre une autre d'un dommage éventuel, ou l'indemniser d'un dommage éprouvé. *Passer un acte de g. Vendre une chose avec g., sans g. Appeler quelqu'un en g. Ce traité de paix fut conclu sous la g. de la France. Être tenu, s'obliger à g.* ‖ Ce qui garantit une chose, ce qui la rend sûre, indubitable. *Offrir, donner des garanties. Il veut des garanties plus sûres. Cela vous servira de g. Vous me promettez de vous mieux conduire; quelle g. en aurai-je?* ‖ T. Droit constitutionn. *Garanties individuelles*, se dit Des droits constitutionnels et des moyens légaux par lesquels un citoyen est mis à l'abri des actes arbitraires du pouvoir. — *G. des fonctionnaires publics*, Le privilége que la loi accorde à certains fonctionnaires publics, en défendant de les poursuivre pour faits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sans une autorisation spéciale du gouvernement.

Enc. — Droit. — La *Garantie* est l'obligation de défendre ou d'indemniser quelqu'un d'une éviction, d'un trouble, d'un dommage quelconque. La g. est *légale* ou *de droit*, lorsqu'elle est imposée par la loi, comme dans le cas ou la chose vendue est affectée de quelque vice rédhibitoire; elle est de *fait* ou *conventionnelle*, quand elle résulte des conventions faites entre les parties. On distingue aussi la g. en *formelle* et en *simple*. La *g. formelle* est celle qui concerne la propriété ou l'existence de la chose vendue; elle a lieu par conséquent en matière réelle. Telle est la g. à laquelle le vendeur d'un immeuble est tenu envers l'acquéreur en cas d'éviction. La *g simple* est celle qui s'exerce en matière personnelle : telle est la g. invoquée par le débiteur solidaire d'un billet contre son coobligé. Le Code Nap. (art. 1625 à 1649) règle les effets de la g. suivant les divers cas qui y donnent lieu, et le Code de Procéd. (art. 175 à 184) contient des règles communes aux diverses sortes de garanties.

Administration. — Le commerce des bijoux et objets d'orfèvrerie est soumis à des obligations particulières qui sont principalement destinées à mettre le public à l'abri des fraudes auxquelles il peut donner lieu. A cet effet, il a été établi dans les principales villes, sous le nom de *Bureaux de garantie*, des administrations chargées d'essayer les matières d'or ouvragées, d'en constater le titre, et d'y apposer le *Contrôle*, c.-à-d. certaines marques qui sont comme le visa du gouvernement. En même temps les agents de ces bureaux perçoivent, au profit de l'État, un droit proportionnel, appelé *Droit de garantie*, sur tous les objets soumis au contrôle. — Aux termes de la loi, *tous les ouvrages d'or ou d'argent, quand ils sont neufs et de* fabrication nationale, doivent être avant tout revêtus de la marque du fabricant; puis ils sont portés au bureau de g. où on leur imprime, à l'aide de *poinçons*, les marques voulues. — On distingue deux sortes de poinçons, les *p. simples* ou *supérieurs* et les *p. de contre-marque* ou *bigornes*. Les premiers servent à indiquer le titre, l'origine ou la destination des objets. On appelle *p. de titre*, celui qu'on applique sur les ouvrages d'un certain volume, dont le titre a été exactement déterminé par la coupellation ou la voie humide; *p. de petite garantie*, celui qui s'applique sur les menus objets essayés au moyen du touchau. Pour les chaines d'or, on fait usage d'un poinçon spécial qu'on nomme *p. de remarque*. Sous le nom de *poinçons d'importation*, on comprend le *p. d'horlogerie*, qui sert à marquer les boites de montre étrangères régulièrement importées, et le *p. étranger*, qui s'applique sur la bijouterie et l'orfévrerie d'origine étrangère, sur les objets que l'on vend aux enchères; soit dans les monts-de-piété, soit après décès, et dont le titre inférieur ne permettrait pas l'emploi d'un autre poinçon, enfin sur les ouvrages d'art et de curiosité de fabrication ancienne, quand ils s'écartent des titres actuellement en usage. Le *p. d'exportation* s'appose sur les pièces destinées à être vendues à l'étranger. Enfin on appelle *p. de recense* un poinçon que l'État fait exécuter pour mettre en défaut les contrefacteurs, quand les *poinçons ordinaires ont été contrefaits. Lorsque ce poinçon est mis* en usage, tous les ouvrages d'or et d'argent déjà contrôlés doivent être de nouveau présentés aux bureaux de garantie pour en être revêtus, et les anciens poinçons sont détruits et remplacés ultérieurement par de nouveaux. — Les *poinçons* dits *de contre-marque* servent à contre-marquer, par l'effet du contrecoup du poinçon supérieur, le revers des objets soumis à l'opération de la marque : ce sont de petites enclumes (d'où leur dénomination de *bigornes*) gravées, dont les dessins représentent différentes espèces d'insectes. — Les bureaux de g. établis sur les divers points de l'empire sont actuellement au nombre de 88, et tous, à l'exception de celui de Paris, ont un signe particulier gravé sur leurs poinçons respectifs. Chacun d'eux se compose d'un *essayeur*, d'un *receveur* et d'un *contrôleur;* mais dans les villes importantes, le ministre des finances augmente, suivant les besoins, le nombre des agents. — Le service de la g. dépend, pour les questions d'art et de titre, de la Com*mission des monnaies*, et pour la partie fiscale, de l'administration des Contributions indirectes. Il date au moins, chez nous, de la fin du XIIIᵉ siècle; mais son organisation actuelle a été établie par la loi du 19 brumaire an VI (9 nov. 1797), puis complétée ou modifiée par diverses lois ou ordonnances postérieures. Nous avons donné ailleurs le tarif des droits dits de garantie. — V. Contribution.

GARANTIR. v. a. Se rendre garant, répondre d'une chose. *G. une dette, une créance. G. la propriété d'un immeuble. G. l'exécution d'une convention, d'un traité. G. une vente. G. un traité.* — Défendre quelqu'un contre une demande, ou L'indemniser du tort qu'il souffre par une éviction, une condamnation, etc. *G. quelqu'un de toutes poursuites. Le vendeur doit g. l'acquéreur de toute éviction. Le debiteur doit g. sa caution des condamnations qui peuvent être prononcées contre elle.* ‖ Dans le langage ordinaire, Préserver, mettre à l'abri. *G. quelqu'un du froid en le couvrant. Les paupières servent à g. les yeux. Des tentes les garantissaient des ardeurs du soleil. Je prie Dieu qu'il vous garantisse de tous ces maux. G. quelqu'un du besoin. Il sut g. leur jeunesse de toute corruption.* Absol., *On ne garantit pas de la peur.* ‖ Rendre sûr, certain, indubitable. *Le contrôle garantit le titre des matières d'or et d'argent. Ce qu'il vient de faire vous garantit sa fidélité. Qui me garantit que vous vous conduirez mieux à l'avenir?* — Par ext., Affirmer, certifier. *On nous a garanti le fait. Je vous garantis qu'il ne le fera pas. On me l'a assuré, mais je ne vous le garantis pas.* ‖ T. Comm. Assurer la bonté de la chose vendue, sous peine de nullité de la vente ou de dédommagement. *Je vous garantis ce cheval exempt de tout vice. Je vous garantis ce cheval de tout défaut. On m'a garanti cette pendule pour trois ans, pendant trois ans. Le marchand qui a vendu cette robe la garantit pure laine. Le marchand qui a vendu ce damas le garantit de Gênes, pour être de Gênes, pour vrai Gênes.* = se Garantir. v. pron. Se préserver, se mettre à l'abri de. *Se g. du soleil. Se g. du châtiment. Se g. des invasions de l'ennemi. Se g. de la colère. Se g. des préjugés.* = Garanti, ie. part. ‖ Subst., *Le garanti exerce son recours contre le garant.*

Syn. — *Préserver.* — *Garantir*, c'est protéger contre un mal actuel, certain; *préserver*, c'est garantir d'un mal qui peut arriver. *Garantir*, exprime la puissance; *préserver*, la prévoyance. On est *garanti* par la résistance; on est *préservé par la vigilance. Une cuirasse vous garantit* des traits qu'elle émousse; vous *préservez* votre maison de la foudre au moyen d'un paratonnerre. Les vêtements qui nous couvrent nous *garantissent* des injures du temps; un régime régulier nous *préserve* des maladies. Quand on réussit à *garantir* la jeunesse de toute corruption, on la *préserve* de quantité de désordres.

GARBURE. s. f. T. Cuis. Espèce de potage épais fait de pain de seigle, de choux, de lard et autres ingrédients. *La g. est un mets fort estimé dans les provinces du midi de la France.*

GARCE. s. f. Ce mot, qui est le fémin. de *Gars*, et qu'anciennement on écrivait aussi *Garse*, sign. Jeune fille. ‖ Aujourd'hui, il ne se dit que par injure, en parl. D'une fille ou d'une femme débauchée. Bas et grossier.

GARCETTE. s. f. T. Mar. Tresse de bitord ou de fil de caret, plate, plus ou moins large, et terminée en pointe. *Garcettes de riz. Donner des coups de g. Le châtiment de la g. a été aboli dans notre marine.*

***GARCINIA.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

GARÇON. s. m. (R. *gars*). Enfant mâle, par oppos. à Fille. *Petit g. Jeune g. Grand g. Sa femme vient d'accoucher d'un g. Il a perdu sa fille, il n'a plus que deux garçons.* — Fam., s'empl. en parlant D'un jeune homme, et même d'un homme fait. *C'est un g. brave et déterminé, un brave g., un bon g., un aimable g. Ce n'est pas un méchant g. Un beau g. Un joli g. Ce pauvre g. a beaucoup souffert.* Famil., *Faire le mauvais g.*, Faire le revêche, le méchant. — *Les garçons de la noce, de la fête*, Les jeunes garçons qui sont chargés de faire les honneurs de la noce, etc. — *Déjeuner, dîner de garçons*, Déjeuner, dîner où il n'y a que des hommes. ‖ Fig. et par ironie, *Beau g., joli g.*, se dit D'un homme qui s'est ruiné, qui s'est jeté dans quelque embarras. *Le voilà beau g. maintenant.* Se dit également D'un homme qui s'est enivré. *Hier vous étiez joli g.* — Fig. et famil., *Être bien petit g. auprès de quelqu'un*, Lui être fort inférieur. ‖ Célibataire, celui qui ne se marie point. *Rester g. Il veut mourir g. Un vieux g.* — *Faire vie de g., mener une vie de g.*, Mener la vie d'un homme indépendant, et qui n'est assujetti à aucun devoir. ‖ Se dit Des ouvriers qui travaillent chez les maîtres, et de ceux qui font un certain service dans des établissements ouverts au public. *G. tailleur. G. menuisier. G. épicier. G. marchand de vin. G. limonadier. Les garçons d'un collége, d'un restaurant, d'un café. G. de magasin. G. de bureau. G. de caisse. G. de théâtre. Donner quelque chose aux garçons. N'oubliez pas les garçons.* — A la cour, *Garçons de la chambre, garçons de la garde-robe*, Valets qui font les bas offices dans la chambre et dans la garde-robe. ‖ *G.-major*, se disait autrefois D'un officier qui faisait le détail d'un régiment sous le major et sous l'aide-major.

GARÇONNIÈRE. s. f. Jeune fille qui aime à hanter les garçons. *C'est une g., une petite g.* Très-fam.

GARDE. s. f. Action ou commission de garder, de conserver, de surveiller, de défendre quelqu'un ou quelque chose. *Il m'a confié la g. de sa maison. Les légions chargées de la g. des frontières. Avoir la g. d'un poste, d'une ville. Les soldats qu'on avait laissés à la g. du camp. Il confia ses enfants à la g. d'un vieux serviteur. Cette jeune fille était sous la g. d'une vieille tante. Donner, avoir, prendre quelqu'un sous sa g. On le mit en la g., sous la g. d'un huissier. On lui a payé tant pour ses frais de g.* ‖ Se dit aussi pour Protection, mais n'est guère us. que dans ces phrases : *A la g. de Dieu. Dieu vous ait, Dieu vous tienne en sa sainte g., en sa sainte et digne g.* ‖ Fam., on dit qu'*Un homme est de bonne g.*, Lorsqu'il conserve longtemps ce qu'il possède. *Il y a vingt ans que vous avez ce bijou, vous êtes de bonne g.* — On dit aussi De certaines choses, comme vins, fruits, etc., qui se conservent plus ou moins longtemps sans se gâter, qu'*Elles sont de bonne g.*, qu'*elles sont de g.*, qu'*elles sont de mauvaise g., de difficile g.*, qu'*elles ne sont pas de g.* = Guet, action par laquelle on observe ce qui se passe, afin de n'être point surpris, de prévenir quelque danger, etc. *Faire la g. Faire bonne g., mauvaise g.* — Se dit surtout en parl. Des gens de guerre. *Être de g. Monter, descendre la g. Officier de g.* — Par extens., se dit De certains services qui se font à tour de rôle auprès des princes, dans les hôpitaux, dans certains établissements publics. *Ce page était de g. Il faut appeler l'interne de g.* — *Ce chien est de bonne g.*, Il garde bien, il avertit bien. — Famil., *Les filles sont de difficile g.*, Il faut exercer sur elles une grande surveillance pour les garantir de la séduction. ‖ *Prendre g.*, Avoir soin, avoir attention, avoir l'œil sur quelque chose, sur quelqu'un. *Prenez g. de tomber. Prenez g. à ne pas trop vous engager. Prenez g. qu'on ne vous trompe. Prenez g. à vous. Prenez g. à cette pierre.* ‖

faut bien y prendre g. Prenez donc g., vous allez vous blesser. — Dans les commandements militaires, on dit elliptiq., *Garde à vous!* pour Prenez garde à vous, faites attention. — *Prendre g. à un sou, à un denier*, Faire attention aux plus petits articles dans un compte, ou Être d'une grande parcimonie. ‖ *Se donner de g., se donner g.*, Se défier, se précautionner, éviter. *Donnez-vous de g. de cet homme-là. Donnez-vous de g. de toucher à cela. Donnez-vous de g. qu'on ne vous trompe.* ‖ *N'avoir g. de faire une chose*, N'avoir pas la volonté ou le pouvoir de la faire, en être bien éloigné. *Il n'a g. de vous tromper, il est trop honnête homme pour cela. Il n'a g. d'acheter cette maison, il n'a pas un sou. Irez-vous au spectacle? je n'ai g., Je m'y ennuierais.* ‖ Avec le plur., *Être sur ses gardes, se mettre, se tenir sur ses gardes*, Faire attention à ne pas se laisser surprendre, à ne laisser prendre sur soi aucun avantage, à ne se laisser faire aucun préjudice. = Corps de troupes qui est spécialement chargé de veiller sur la vie et la personne du souverain, de défendre un pays, de maintenir l'ordre intérieur, etc. *La g. du prince. G. impériale. G. d'honneur. G. nationale. G. municipale.* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des gens de guerre qui montent la garde. *Poser, relever, changer la g. Renforcer, doubler la g. La g. montante. La g. descendante. Appeler la g. La g. des portes.* — Elliptiq., *A la g.!* Exclamation dont on se sert pour appeler la garde. *Crier à la g.* — *Corps de g.*, V. Corps. — *Grand'g.*, Corps de cavalerie placé à la tête d'un camp, pour empêcher toute surprise. *G. avancée*, Autre corps que l'on met encore au delà de la grand'garde pour plus de sûreté. = T. Escrime. La position de l'arme et du corps la plus propre à l'attaque et à la défense. *Se mettre, se tenir en g. Être en g. Être hors de g.* Ellipt., *En g.!* Mettez-vous en garde. — Fig., *Être, se mettre, se tenir en g.*, Se défier, être attentif afin de ne pas être surpris. *Être hors de g.*, Ne savoir où l'on en est dans quelque affaire, dans quelque occasion. ‖ La partie d'une épée, d'un sabre ou d'un poignard, qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main. *Les branches d'une g. Enfoncer l'épée jusqu'à la g.* — Figur. et fam., *Monter une g. à quelqu'un*, Le réprimander vivement. *S'en donner jusqu'aux gardes*, Manger et boire avec excès. = T. Jeu de cartes. Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. *Un bon joueur a toujours des gardes. Écarter la double g.* —Fig. et très-famil., *Avoir toujours g. à carreau*, Être prêt à répondre à toute objection, à parer à tout événement. ‖ T. Serrurerie. *Gardes*, au plur., se dit De la garniture qui se met dans une serrure, et qui ne permet d'ouvrir que lorsque la clef s'y adapte exactement. ‖ T. Librairie. Voy. Brochage.

GARDE. s. m. Gardien, surveillant, conservateur. Quand il est immédiatement suivi du nom qui désigne la chose donnée en garde, on le joint à ce nom par un tiret. *G. des archives. G. du trésor royal. G. de la bibliothèque. G. des meubles de la couronne. Il est employé dans l'administration des vivres comme g.-magasin.* En parl. D'une surveillance qui exige des services ou qui entraîne une grande responsabilité, on dit plus ordin. *Conservateur.* ‖ S'emploie quelquefois au fém., pour désigner une Femme dont la profession est de garder et de soigner les malades. *Il est malade, il lui faut une g.* On dit aussi, *Une g.-malade.* ‖ Homme armé, qui fait partie de la garde d'un roi, d'un prince, etc., et, dans un sens plus général, de tout corps de troupes désigné sous le nom de garde. *Il n'avait avec lui qu'un de ses gardes. Il appela ses gardes. Un g.-française. Un g. royal. Un g. municipal. Des gardes nationaux. Capitaine aux gardes*, Capitaine aux gardes françaises. *Capitaine des gardes*, Capitaine des gardes du corps.— Par exten., se dit De ceux que l'on charge de garder, de surveiller une personne pour qu'elle ne puisse s'échapper. *Il n'est pas en prison, mais on lui a donné des gardes. Il a déjoué la surveillance de ses gardes et s'est évadé.*

Syn. — *Garde.* — *Garde* et *gardien* désignent tous les deux une personne chargée de veiller sur quelqu'un ou sur quelque chose. Dans *garde*, ce qui domine, c'est l'idée d'un état réglé, déterminé : on est *garde* d'un prince ; les prisonniers ont des *gardes*. *Gardien* exprime plutôt une occupation, une situation particulière qu'un état : la justice constitue un *gardien* pour les biens saisis. *Garde* s'emploie principalement lorsqu'il s'agit de choses matérielles ; *gardien* se dit plus particulièrement des choses morales et s'emploie souvent dans le sens figuré. *Garde* se rapporte davantage à la chose gardée et il est presque toujours suivi du nom de cette chose : *garde-côte, garde-malade, garde-meuble*. *Gardien* se rapporte surtout à la personne qui garde et à la façon dont elle garde : l'Église catholique est la *gardienne* du dépôt de la foi.

Enc. — Le mot *Garde* a été fréquemment employé pour désigner tantôt des corps de troupes, tantôt de simples individus revêtus de fonctions particulières.

I. Il est surtout commun dans l'*Histoire militaire*, où il est toujours accompagné d'une dénomination particulière qui est en général tirée des fonctions spéciales attribuées aux divers corps désignés sous le nom de garde.

1° *G. constitutionnelle.* — Corps créé par la constitution de 91 pour veiller à la sûreté de Louis XVI, dont la maison militaire avait été supprimée. Il devait être entretenu sur les fonds de la liste civile, et ne pas dépasser 1800 hommes dont 600 cavaliers. Il fut licencié par l'Assemblée législative (29 mai 1792).

2° *G. consulaire.* — Troupe formée par le général Bonaparte, après le 18 brumaire an VIII, pour servir de garde d'honneur et de sûreté aux consuls. Elle ne comprenait à l'origine que 2089 hommes, divisés en infanterie, cavalerie et artillerie ; mais elle reçut de 1800 à 1803, des augmentations successives qui firent plus que tripler son effectif. Les généraux Soult, Mortier, Davoust et Bessière étaient à la tête de ce corps d'élite, qui fut le noyau de la *G. impériale*.

3° *G. de la Convention.* — Ce corps fut organisé par la Convention, pour lui servir de g. sous le nom de *Grenadiers-gendarmes près la représentation nationale*. Son effectif, qui n'était d'abord que de 181 hommes, fut plus tard porté à deux bataillons. En 1795, cette troupe reçut le nom de *G. du Corps législatif*; elle fut supprimée par la constitution de l'an VIII.

4° *Gardes du corps.* — On nommait autrefois ainsi un corps originairement composé de gentilshommes montés, organisés en compagnies, et chargés de servir dans l'intérieur des châteaux royaux, près de la personne du roi et des princes, qu'ils devaient, en outre, escorter dans tous leurs déplacements. Les gardes du corps tenaient le premier rang dans la maison militaire du roi, et montaient la garde, pendant la nuit, aux portes de l'intérieur du palais où il se trouvait. Celui de leurs capitaines qui était de quartier ne quittait jamais le roi depuis son lever jusqu'à son coucher, se tenait toujours immédiatement derrière lui, couchait la nuit sous la chambre royale, et gardait les clefs du palais sous son chevet. Ces gardes formèrent longtemps quatre compagnies, une écossaise et trois françaises. La première, qui était la plus ancienne, avait été créée par Charles VII, en 1453. Son nom de *G. écossaise* lui venait de ce qu'à l'origine elle était exclusivement composée de gentilshommes écossais; mais, peu à peu, la jeune noblesse française obtint d'en faire partie, et elle finit même par en former tout l'effectif. Outre les gardes ordinaires, cette compagnie avait à sa tête vingt-quatre gardes, appelés *Archers du corps* ou *Gardes de la manche*, qui, dans certaines cérémonies, à la messe, par ex., avaient toujours deux des leurs placés à côté du roi, l'un à droite, l'autre à gauche. Les gardes de la manche étaient vêtus de hoquetons et armés de pertuisanes. L'institution des compagnies françaises remontait à Louis XI, qui avait créé la première et la seconde, et à François Ier, qui avait organisé la troisième. Sous ce dernier prince, l'effectif total des quatre compagnies était de 430 gardes. Louis XIV le porta de 680 à 1600 hommes. Enfin, il fut réduit à 1440, en 1715, et ce chiffre se maintint jusqu'à la révolution. Licenciés le 25 juin **1791, par décret de l'Assemblée constituante, les gardes du corps** furent rétablis par une ord. royale du 12 mai 1814, qui les divisa en six compagnies de 287 hommes. Supprimés de nouveau pendant les Cent-Jours, ils furent encore reconstitués en 1815, mais leur organisation ne fut définitivement déterminée qu'en 1818 *(ord. du 30 déc.). Les six compagnies furent alors réduites* à quatre, de 284 hommes. Ces compagnies étaient désignées sous le nom de *Compagnies du Roi*. Il y avait, en outre, deux autres compagnies, dites *de Monsieur*, qui avaient été organisées en 1816, et qui furent fondues en une seule en 1824. Enfin, cette dernière fut incorporée aux précédentes en 1826, ce qui éleva l'effectif de chaque compagnie à 300 hommes. Sous la restauration, les gardes du corps se recrutaient parmi les élèves des écoles militaires et les sous-officiers de l'armée remplissant les conditions voulues pour devenir officiers. Ils étaient divisés en deux classes et avaient rang de lieutenant (1re classe) ou de *sous-lieutenant (2e cl.). Le rang de leurs officiers et sous-officiers* était réglé ainsi qu'il suit : capitaine, lieutenant général ; lieutenant-commandant, maréchal de camp ; lieutenant, colonel ; sous-lieutenant, lieutenant-colonel; maréchal des logis chef et maréchal des logis, capitaine-commandant ; brigadier-fourrier et brigadier, capitaine en second. Les gardes du corps furent supprimés par une ord. du 11 août 1830.

5° *G. du Corps législatif*, Voy. *G. de la Convention*.

6° *G. du dedans* et *G. du dehors*, Voy. *Maison du Roi*, § 23.

7° *G. du Directoire.* — Ce corps fut créé par la constitution de l'an III (1795) pour servir d'escorte aux membres du pouvoir exécutif. *Son effectif était de 240 gardes à pied et 120 grenadiers à cheval.* Après le 18 brumaire, il fut incorporé dans la *G. consulaire*.

8° *Garde écossaise*, Voy. *Gardes du corps*.

9° *Gardes francaises.*—Les *Gardes françaises* constituaient un corps d'infanterie d'élite qui avait été créé en 1563 par Catherine de Médicis, sous le nom de *Dix enseignes de la Garde*, pour veiller à la sûreté de Charles IX. Supprimés en 1573, ils avaient été rétablis l'année suivante, et, depuis cette époque, ils n'avaient jamais cessé de figurer dans l'armée. En 1789, ils formaient un régiment de 4880 hommes, qui avait son quartier à Paris, dans le faubourg du Temple. *La part qu'ils prirent aux* troubles des premiers temps de la révolution déterminèrent Louis XVI à les licencier (31 août 1789) ; mais la municipalité les incorpora, sous le nom de *G. nationale soldée*, dans la g. nationale parisienne. Enfin, un décret du 10 octobre 1792 les répartit dans les divers bataillons chargés de la défense du territoire. Les gardes françaises, qu'on appelait aussi plus simplement les *Gardes*, étaient considérés comme le premier régiment du royaume. En conséquence, ils avaient le pas sur tous les autres corps sans exception. A l'armée, ils choisissaient le poste qui leur convenait le mieux, et se plaçaient ordinairement au centre de l'infanterie. Après la prise d'une place assiégée, *ils y* entraient les premiers. Enfin, comme ils faisaient partie de la maison du roi, ils jouissaient de priviléges très-étendus.

10° *Gardes d'honneur.* — Dans les dernières années de l'empire, on nomma ainsi un corps de cavalerie qui fut créé en vertu d'un sénatus-consulte du 3 avril 1813, pour augmenter les forces actives de la France menacée. — Ce corps avait un effectif de 10,000 hommes, et formait quatre régiments. Il se composait presque exclusivement de jeunes gens riches qui avaient satisfait à la loi du recrutement, soit en fournissant des remplaçants, soit au moyen d'exemptions légales. Les gardes d'honneur faisaient partie de la g. impériale ; ils avaient un uniforme à la hussarde des plus brillants : mais ils s'habillaient, se montaient et s'équipaient à leurs frais. La plus grande partie de ce corps d'élite périt sur les champs de bataille, et le petit nombre de ceux qui survécurent fut licencié par la restauration.

11° *G. impériale.* — Il y a eu en France deux corps de ce nom. La première fut créée en 1804 par Napoléon Ier. Elle se composa d'abord de 9775 hommes, fantassins, cavaliers, artilleurs, marins, mameluks, gendarmes, etc. ; mais son effectif ne tarda pas à recevoir de nombreuses augmentations qui le portèrent à 15,470 h., en 1806 ; à 23,924 en 1809 ; à 32,330 en 1810 ; à 51,916 en 1811 ; à 55,946 en 1812 ; à 81,000 en 1813 ; et, enfin, à 102,708 en 1814. Depuis 1807, elle se divisait en deux parties : la *jeune garde*, qui recevait les jeunes recrues, et la *vieille garde*, qui n'ouvrait ses rangs qu'aux anciens militaires. Pour être admis dans cette dernière, il fallait avoir fait quatre campagnes, justifier d'une bonne conduite, et avoir été blessé sur un champ de bataille ou avoir obtenu des récompenses pour actions d'éclat. La g. avait le pas sur le reste de l'armée et jouissait d'une solde plus forte ; ses sous-officiers et officiers avaient le rang, les droits et les prérogatives du grade immédiatement au-dessus de celui dont ils portaient les insignes. A la première restauration, la g. fut pour la plus grande partie licenciée, et le reste fut incorporé dans les troupes de ligne. Toutefois on forma avec l'infanterie de la vieille g. 2 régiments particuliers que l'on appela *Corps royal des grenadiers* et *des chasseurs de France*, et l'on conserva quatre de ses régiments de cavalerie sous le nom de *Corps royal des grenadiers, des dragons, des chasseurs à cheval*, et *des chevau-légers lanciers de France*. — Pendant les Cent-Jours, un décret du 13 mars 1815 reconstitua la g. impériale ; mais la marche des événements ne permit pas à ce corps de dépasser un effectif de 26,350 hommes, et il fut licencié aussitôt après le rétablissement des Bourbons. — La seconde g. impériale a été établie, le 1er mai 1854, par Napoléon III. Mais, à la différence de la garde impériale du premier empire, elle est entièrement soumise aux mêmes règles et à la même législation que le reste de l'armée. Enfin, ses officiers n'ont que le rang auquel leur grade leur donne réellement droit. Au mot Armée, nous avons donné sa composition.

12° *Gardes de la manche*, Voy. *Gardes du corps*.

13° *G. mobile.* — On a désigné sous ce nom un corps formé d'engagés volontaires et créé, le 25 février 1848, par le gouvernement provisoire pour veiller, concurremment avec la g. nationale, au maintien de l'ordre dans les rues de Paris. Ce corps formait 24 bataillons de 1000 hommes chacun, et se composait presque entièrement de jeunes gens laissés sans travail par la révolution. Il était armé et équipé aux frais de l'État et recevoir une solde relativement très-élevée. Après avoir courageusement combattu pour la cause de l'ordre dans les néfastes journées de juin 1848, il fut dissous au bout d'une année, c'est-à-dire à l'époque de l'expiration de l'engagement contracté par ceux qui s'y étaient fait admettre.

14° *G. municipale*, Voy. *G. de Paris*.

15° *G. nationale.* — La plupart de nos grandes villes ont eu, à diverses époques, leur population civile organisée en corps armés ; mais ces *Milices bourgeoises*, comme on les appelait, n'avaient aucun des caractères qui distinguent la *G. nationale* moderne. Ce nouveau système de force armée est né, dans les premiers jours de la révolution, du besoin de défendre les institutions nouvelles. Le 8 juillet 1789, Mirabeau proposa à l'Assemblée constituante l'établissement à Paris d'une *G. bourgeoise*. Cette proposition n'eut pas de suite ; mais, cinq jours après, le Comité des électeurs, devançant le pouvoir législatif et malgré l'opposition du pouvoir exécutif, vota la formation d'une milice parisienne forte de 48,000 hommes divisés en 16 légions et 60 bataillons. Cette milice commença à se former dès le lendemain, 14 juillet, jour de la prise de la Bastille. Son organisation servit de modèle aux corps semblables qui se constituèrent immédiatement sur tous les points du territoire. Quand l'institution fut ainsi devenue générale, elle prit le nom de *G. nationale*, qu'elle a toujours porté depuis. Toutefois elle ne fut légalement constituée que par la loi des 6-12 déc. 1790, qui reconnut son existence, et par celle du 14 oct. 1791, qui régla son organisation. Dans la pensée de ses créateurs, la g. nationale « était la nation armée, formant la g. permanente et populaire de chaque commune, ainsi qu'une puissante réserve pour l'armée active en cas de dangers extrêmes du pays. » Depuis 1789, la g. nationale n'a presque jamais cessé d'exister chez nous ; néanmoins son organisation a reçu à diverses époques des modifications en rapport avec les besoins du moment. Aujourd'hui, la g. nationale est principalement régie par le décret organique du 11 janv. 1852. D'après la législation en vigueur, la g. nationale est uniquement chargée d'un service d'ordre et de sûreté, qui peut être un service ordinaire dans l'intérieur de la commune, ou un service *de détachement en* dehors de cette dernière, mais toujours sur le territoire français ; quant au service de guerre, le législateur en a expressément réservé l'organisation. En règle générale, elle est placée sous l'autorité hiérarchique des maires, des sous-préfets, des préfets et du ministre de l'intérieur ; mais, dans certains cas exceptionnels prévus par les lois relatives à la défense du territoire et à l'état de siége, elle est immédiatement subordonnée au pouvoir militaire. Enfin, au gouvernement appartient le droit exclusif et sans limites d'organiser, de dissoudre et de réorganiser les gardes nationales. La g. nationale doit se composer exclusivement de sapeurs-pompiers dans les com*munes rurales*, et de sapeurs-pompiers et d'infanterie dans les communes urbaines. La création de corps spéciaux, cavalerie, artillerie et génie, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'arrêtés du ministre de l'intérieur et pour parer à des besoins bien déterminés. *Ce même ministre fixe le nombre des gardes nationaux* dans chaque localité, et présente à la nomination de l'Empereur, sur la proposition du commandant supérieur dans le département de la Seine, et sur celle des préfets dans les autres départements, les officiers de tout grade. Les sous-officiers et les caporaux sont nommés par les chefs de bataillon sur la présentation des commandants des compagnies. — Lorsque le ministre à déterminé le nombre des gardes nationaux pour chaque commune, un conseil spécial, dit *Conseil de recensement*, est chargé de désigner les citoyens qui doivent faire partie des cadres. Tout Français âgé de 25 à 50 ans, jouissant des droits civils, et ne se trouvant pas dans les cas d'incompatibilité, d'exclusion, d'exemption ou de dispense prévus par la loi, peut être appelé pour le *service ordinaire*. Les étrangers placés dans les mêmes conditions sont soumis à la même obligation. Les réclamations relatives à l'inscription sont jugées par un *Jury de révision*, qui prononce en dernier ressort, sauf recours au Conseil d'État, de la part du condamné, pour incompétence ou excès de pouvoir, et, de plus, de la part du ministre de l'intérieur, pour violation de la loi. *Une fois inscrits définitivement* sur les contrôles, les gardes nationaux sont tenus de faire exactement leur service, et ils sont punis, s'ils commettent quelque infraction, suivant la gravité des cas, tantôt par leurs officiers, tantôt par un *Conseil de discipline*, tantôt enfin par le tribunal de police correctionnelle. — Le service de la g. nationale *hors de la commune ne peut être exigé qu'en cas d'insuffisance* de la gendarmerie et de la troupe de ligne, et dans trois circonstances : pour escorter d'une ville à l'autre des convois de poudre, de fonds ou d'effets appartenant à l'État; pour conduire des prisonniers ; pour maintenir ou rétablir la tranquillité publique. Dans tous les cas, c'est au maire, assisté du commandant, qu'appartient le droit de désigner les citoyens qui doivent faire partie du détachement, et il ne peut procéder à ce choix que sur une réquisition émanée de l'autorité supérieure. Si le service doit s'étendre dans tout l'arrondissement ou doit tenir la g. nationale hors de ses foyers pendant plus de dix jours, cette réquisition doit émaner du sous-préfet ; s'il doit s'étendre dans tout le département ou dépasser vingt jours, il faut qu'elle soit faite par le préfet. Enfin, si les gardes nationaux doivent être employés hors du département ou être tenus plus de soixante jours hors de la commune, il faut un décret impérial. Toutefois, en cas d'urgence, et sur la demande du maire d'une commune en danger, les maires des communes limitrophes, sans distinction de département, peuvent envoyer un détachement sur le point menacé, sauf à rendre compte à l'autorité supérieure. Enfin, quand les détachements s'éloignent de la commune pendant plus de 24 heures, ils ont droit à la même solde, à la même indemnité de route, et aux mêmes prestations en nature que les troupes de ligne. Les gardes nationaux qui font partie d'un détachement sont passibles de peines qui varient *suivant la nature des infractions. De plus, s'ils refusent de faire* leur service ou abandonnent le détachement sans autorisation, ils sont traduits devant le tribunal correctionnel et punis d'un emprisonnement de dix jours à trois mois, avec perte de leur grade s'ils sont gradés. — Que la g. nationale fasse un service ordinaire ou un service de détachement, elle prend rang avant les corps soldés, et les gardes qui sont blessés ont droit, comme les veuves et les enfants de ceux qui sont tués, à des secours ou à des pensions. De plus, la loi porte que tout g. national commandé pour le service doit obéir, sauf à réclamer ensuite devant le chef du corps. Elle ajoute que le service doit être fait partout en uniforme. Enfin, il est interdit aux citoyens de prendre les armes et de se rassembler comme gardes nationaux, avec ou sans uniforme, sans un ordre de leurs chefs immédiats, et ceux-ci ne peuvent donner cet ordre sans une réquisition de l'autorité civile.

16° *G. de Paris.* — C'est le nom que porte, depuis 1852, le corps armé qui est spécialement chargé de la police de Paris. L'origine de ce corps remonte aux premiers temps de la monarchie, mais il a plusieurs fois changé de dénomination et d'organisation. Au XIII^e siècle, il s'appelait *Guet*, et l'on distinguait le *Guet bourgeois* ou *guet des métiers*, et le *Guet royal*. Le guet bourgeois était une sorte d'institution civile, analogue à notre garde nationale, et dont faisaient partie, sauf des exceptions déterminées, tous ceux qui exerçaient quelque métier dans l'*intérieur de la ville. On* l'appelait aussi *guet assis ou guet dormant*, parce qu'il se tenait dans des corps de garde, prêt à se porter au secours du guet royal, et son service était réglé par deux inspecteurs dits *Clercs du guet*. Le guet royal se composait de compagnies organisées militairement, soldées par le roi, et particulièrement destinées à faire patrouille dans les rues. Leur chef portait le titre de *Chevalier du guet*. Le guet bourgeois ayant été supprimé par Henri II, en 1559, le guet royal se trouva seul chargé du maintien de la sûreté de la ville ; mais son effectif, qui avait été fixé à 150 hommes par Charles IX, étant insuffisant, Louis XIV l'augmenta de 120 cavaliers et de 160 fantassins. Enfin, sous Louis XV, une ordonnance maintint la cavalerie à 170 hommes et éleva l'infanterie à 890. Ce changement fut l'origine d'un nouveau corps, nommé *Garde de Paris*, qui devint bientôt la plus importante des troupes soldées de la police. A la révolution, ce corps comptait 950 fantassins et 122 cavaliers, non compris l'état-major. Il y avait à la même époque une compagnie, dite du *Guet de Paris* (100 archers à pied et 30 à cheval) qui était attachée au Châtelet et plus spécialement au service des prisons, et plusieurs autres troupes, telles que les trois compagnies des *Gardes de l'hôtel de ville* (312 hommes), la compagnie du Prévôt général et maréchaussée de France (56 hommes), la compagnie du lieutenant criminel de robe courte, etc., qui avaient des destinations spéciales. Ces divers corps ayant été supprimés en 1790, leur service *fut confié* à la gendarmerie départementale, qui le conserva jusqu'au 27 juin 1795, où une loi créa, pour la capitale et la banlieue, une *Légion de police générale*, forte de 4845 fantassins et de 1260 cavaliers, officiers compris. Mais cette légion ayant été licenciée au bout de moins d'un an, la gendarmerie reprit son service. Enfin, par un arrêté du 4 oct. 1802, les consuls dotèrent Paris d'une *G. municipale*, composée de deux régiments d'infanterie de 1077 hommes chacun, et d'un escadron de 180 chevaux. Cette g. ayant été envoyée en Espagne, Napoléon la remplaça, en 1813, par un corps de *Gendarmerie impériale*, dont l'effectif ne dépassait pas 853 hommes. Ce corps reçut, sous la restauration, d'abord le nom de *G. royale de Paris*, puis, en 1816, celui de *Gendarmerie royale de la ville de Paris*. Cette dernière fut dissoute après les journées de juillet 1830, et une ord. du 16 août suivant la remplaça par une légion de *G. municipale*. Celle-ci se composa d'abord de 1043 hommes ; mais des augmentations successives portèrent son effectif à 3244 hommes, divisés en 16 compagnies d'infanterie et 5 escadrons de cavalerie. — Supprimée par la révolution de février, la g. municipale fut remplacée par un nouveau corps organisé de la même manière : il reçut le nom de *G. républicaine*, auquel un décret du 10 déc. 1852 substitua celui de *G. de Paris*. Cette garde est placée directement sous les ordres du ministère de la guerre, et la ville rembourse à l'État la moitié des frais qu'elle occasionne. Elle comprend 2 bataillons à *8 compagnies et 4 escadrons ; en tout*, 2441 *hommes*.

17° *Gardes de la porte*, Voy. *Maison du Roi*, § 33.

18° *G. de la prévôté de l'hôtel*, Voy. *Maison du Roi*.

19° *G. républicaine*, Voy. *G. de Paris*.

20° *G. royale.* — La g. royale fut créée par Louis XVIII, le 1^{er} sept. 1815, pour remplacer la g. impériale. Le 25 février 1825, *une ord. royale fixa son effectif*, y compris la maison militaire du roi, à 26,260 hommes en temps de paix, et à 33,925 en temps de guerre. En juillet 1830, elle se composait de 8 régiments d'infanterie, dont 2 suisses, de 4 régiments de grosse cavalerie (2 de cuirassiers, 2 de grenadiers); de 4 régiments de cavalerie de ligne ou de cavalerie légère (dragons, lanciers, chasseurs, hussards), et d'un régiment d'artillerie à 8 batteries. A l'époque de sa fondation, elle jouissait des mêmes prérogatives que l'ex-g. impériale ; mais en 1826, une ord. les lui enleva et la soumit aux mêmes règlements que la troupe de ligne. Dès lors elle ne différa plus de cette dernière que par l'uniforme et par l'avantage de toucher une solde plus élevée. La g. royale fut dissoute le 11 août 1830.

21° *Gardes suisses.* — Ils avaient été créés en 1573 par Charles IX, pour remplacer les gardes du corps qui venaient d'être licenciés. Ils ne formèrent d'abord que deux compagnies, mais leur nombre reçut par la suite des augmentations considérables, et, en 1616, Louis XIII les organisa en régiment. Sous Louis XIV, ce régiment comptait 12 compagnies ; et en 1763, on y ajouta 4 compagnies nouvelles. *A l'exception d'une seule*, chaque compagnie se recrutait dans un canton spécial ; c'est ce qu'on appelait une *compagnie avouée*. Les Suisses avaient les mêmes privilèges que les gardes françaises, après lesquels ils prenaient rang ; mais ils recevaient une solde double. Ils furent licenciés après la journée du 10 août 1792. En 1815, quand il *organisa la g. royale*, *Louis XVIII y introduisit une brigade*, c.-à-d. deux régiments de soldats suisses.

22° *Cent-Gardes* et *Cent-Suisses*, V. ces mots.

23° *Maison militaire du Roi.* — Sous l'ancienne monarchie, les troupes spécialement attachées au service de la personne royale, et qui constituaient ce que l'on appelait la *Maison militaire du Roi*, se divisaient en *Gardes du dedans* et *Gardes du dehors*, suivant qu'elles servaient dans l'intérieur ou à l'extérieur des palais royaux. La première dénomination s'appliquait aux gardes du corps, aux Cent-Suisses, aux gardes de la porte et aux gardes de la prévôté de l'hôtel ; et la seconde, aux gendarmes de la garde, aux chevau-légers de la garde, aux mousquetaires du roi, aux gardes françaises, aux gardes suisses, et aux grenadiers à cheval. Comme il est question ailleurs de ces différents corps, nous n'avons à mentionner ici que les *Gardes de la porte* et les *Gardes de la prévôté de l'hôtel*. — On faisait remonter la création des premiers au règne de saint Louis. Ils formaient une compagnie dont le chef, dit *Capitaine des portes* ou *de la porte*, accompagnait le roi partout. Ils montaient la garde, de six heures du matin à six heures du soir, à l'intérieur de la porte principale de la demeure royale. Ils étaient relevés le soir par les gardes du corps et les relevaient le matin. Les Gardes de la porte furent supprimés le 30 sept. 1787, réorganisés le 15 juillet 1814, et supprimés de nouveau le 1^{er} sept. 1815. — La compagnie des *Gardes de la prévôté de l'hôtel* ou *Hoquetons ordinaires de sa Majesté* passait aussi pour devoir son origine à saint Louis, qui lui avait donné le nom de *Gardes des juges royaux* : c'est en 1422 qu'elle avait reçu la dénomination sous laquelle on la désignait avant la révolution. Les gardes de la prévôté étaient spécialement chargés de maintenir l'ordre dans le palais, et d'en chasser les perturbateurs et les gens d'apparence suspecte. Dans les cérémonies, ils marchaient à pied devant le roi et ouvraient le cortége avec les Cent-Suisses, ou bien ils se plaçaient en haie sur son passage, au dehors de l'hôtel, à côté de la porte. A l'époque de leur suppression, qui eut lieu par ord. royale du 30 sept. 1787, ils formaient un effectif de 67 hommes. Ils furent rétablis, le 23 janvier 1815, par Louis XVIII, et licenciés par ce même prince, le 27 avril 1817.

II. Dans la *marine*, nous n'avons à mentionner que les *Gardes-côtes* et les *Gardes-marine*.

1° *Gardes-côtes.* — Avant la révolution, on appelait *régiments gardes-côtes* des corps de milice qui étaient spécialement chargés de la défense du littoral. Ces régiments furent licenciés le 4 mars 1791, et leur service fut confié à la garde nationale et à la troupe de ligne. Sous le Directoire, une loi du 23 fructidor an VII (9 sept. 1799) fit revivre l'ancienne institution, et créa 3 bataillons de *Grenadiers gardes-côtes* et 130 compagnies de *Canonniers volontaires gardes-côtes*, dont l'organisation ne fut toutefois définitivement déterminée que par un arrêté des consuls du 28 mai 1803. Les gardes-côtes furent licenciés à la restauration, rétablis au retour de Napoléon, et supprimés de nouveau par Louis XVIII, le 14 août 1815. Après la révolution de juillet, une ord. royale du 1^{er} août 1831 créa, mais pour garder le littoral de l'Algérie seulement, 4 compagnies de *Canonniers gardes-côtes* qui furent bientôt portées à 6, et qui plus tard ont été remplacées par 6 compagnies d'artillerie à pied. — Dans le langage de la marine, on donne encore le nom de *Gardes-côtes* à des navires de différentes dimensions, qui sont chargés, tout en veillant à la sûreté du littoral, de protéger les navires du commerce, et d'empêcher la contrebande.

2° *Gardes-marine* ou *Gardes de la marine.* — Autrefois on appelait ainsi un corps de jeunes gentilshommes créé, en 1670, par Louis XIV, pour former une pépinière où les officiers de la flotte royale pourraient se recruter. Il était divisé en trois compagnies qui étaient cantonnées à Brest, Rochefort et Toulon. Ces jeunes gens recevaient une instruction théorique et pratique, et correspondaient à peu près aux élèves de notre école navale. En 1716, on forma une quatrième compagnie, dite des *Gardes du pavillon amiral*, qui était spécialement destinée à remplir auprès de l'amiral les mêmes fonctions que les gardes du corps auprès du roi. L'institution des gardes-marine disparut à la révolution. — Plus anciennement encore, il y avait chez nous des *Gardes de l'étendard*, qui étaient dans le corps des galères, ce que les gardes-marine furent dans celui de la marine.

III. Dans l'*ordre civil*, il existe et il a existé chez nous un *grand nombre de fonctionnaires et d'agents portant le titre de Garde*. Pour beaucoup d'entre eux, le nom qui accompagne le titre suffit pour indiquer les fonctions qui y sont attachées. Tels sont les fonctionnaires qu'on appelle ou qui étaient autrefois appelés *G. des archives*, *G. du trésor royal*, *G. de la vaisselle*, *G.-scel*, *G.-étalon*, *G.-marteau*, etc. En conséquence, nous ne définirons plus explicitement que les termes qui ont besoin de quelques détails pour qu'on s'en fasse une idée exacte

1° Les *Gardes champêtres* sont des fonctionnaires communaux chargés de prévenir et de constater les délits et dégâts commis dans les propriétés rurales. Avant la révolution on les appelait *Bangards*, *Banniers*, *Messiers*, etc. : c'est la loi des 28 sept. — 6 oct. 1791, qui leur a donné le nom sous lequel on les désigne aujourd'hui. — D'après la législation actuellement en vigueur, chaque commune est tenue d'entretenir au moins un g. champêtre. Ces fonctionnaires sont nommés par les préfets, sur la présentation des maires. Ils prêtent serment de fidélité à l'Empereur, et jurent de remplir religieusement leurs fonctions : ce double serment est reçu par le juge de paix du canton. Comme agents communaux, ils sont placés sous la surveillance des sous-préfets et des préfets, et comme agents de police judiciaire et de la force publique, sous celle des procureurs impériaux. Ils peuvent être suspendus par les maires, mais les préfets ont seuls le droit de les révoquer. — Les gardes champêtres recherchent et constatent les atteintes aux propriétés rurales, *quand elles rentrent dans la classe des délits et contraventions* de police ; ils peuvent arrêter et conduire devant le juge de paix les individus surpris en flagrant délit ou dénoncés par la clameur publique, lorsque le délit entraîne la peine de l'emprisonnement ou une peine plus grave ; ils ont le droit de recueillir les preuves et les indices qui servent à constater le délit, de suivre les choses enlevées dans les lieux où elles auraient été transportées, et même de les mettre en séquestre, mais sans entrer dans les maisons, ateliers, cours adjacentes ou enclos, si ce n'est en présence du juge de paix ou de son suppléant, du commissaire de police, ou du maire ou adjoint ; enfin, ils ont le droit de constater les délits ou contraventions qui portent atteinte aux chemins vicinaux ou à leur viabilité, ou qui constituent une usurpation sur le chemin. A ces attributions générales, les gardes champêtres en joignent d'autres que les besoins du service ont fait successivement multiplier. Ainsi, ils sont établis gardiens des saisies-brandons ; ils peuvent être requis par les maires pour exécuter les mesures propres à prévenir la contagion des épizooties ; ils constatent les fraudes sur les tabacs, et arrêtent les fraudeurs et colporteurs ; ils informent les maires et la gendarmerie des délits et contraventions commis dans l'étendue de leur circonscription ; ils signalent aux maires les étrangers qui viennent s'établir dans leurs communes ; ils veillent à la conservation des plantations établies sur les routes ; ils constatent les délits commis en matière de chasse et de pêche *fluviale* et de grande voirie ; ils peuvent, comme *auxiliaires* des officiers locaux de police, faire exécuter les arrêtés pris par les maires dans les limites de leurs attributions ; etc. — La loi impose aux gardes champêtres l'obligation de visiter, au moins une fois par jour, et fréquemment pendant la nuit, le territoire confié à leur garde. Enfin, ils sont tenus de constater eux-mêmes *ou de faire constater par autrui les délits et contraventions* qu'ils découvrent. S'ils le font eux-mêmes, l'acte s'appelle *procès-verbal*, tandis qu'il porte le nom de *rapport*, quand ils le font faire par autrui, c.-à-d. par les maires ou adjoints, les commissaires de police, les greffiers de justice de paix, les juges de paix ou leurs suppléants, suivant les cas. — Pour faciliter le service des gardes champêtres, les communes ou les propriétaires donnent assez souvent, à l'époque de la moisson, des aides à ces agents. Ces aides se nomment *gardes messiers* ou *gardes champêtres adjoints*. Leurs fonctions consistent à garder les moissons pendant qu'elles se font, et cessent aussitôt qu'elles sont terminées. — Enfin, indépendamment des gardes chargés de surveiller toutes les propriétés de la commune, chaque propriétaire a le droit d'entretenir des agents spéciaux pour la conservation de ses domaines particuliers. Ces agents reçoivent le nom de *Gardes particuliers*. Ils sont choisis par ceux qui les emploient. Mais si l'on veut qu'ils aient le caractère d'officiers de police judiciaire et que leurs rapports fassent foi en justice, on est obligé de faire agréer leur nomination par le sous-préfet de l'arrondissement et de leur faire prêter serment devant le juge de paix.

2° *Gardes-chasse.* — Autrefois on appelait ainsi des agents spécialement chargés de veiller à la conservation du gibier et à l'exécution des lois sur la chasse. Il n'existe plus aujourd'hui de fonctionnaires de ce genre ; leurs attributions sont exercées par les *gardes champêtres* et par les *gardes forestiers*.

3° *Gardes du commerce.* — Ce sont des officiers ministériels spéciaux à la ville de Paris, qui sont exclusivement chargés d'exécuter les actes et jugements emportant la contrainte par corps, de faire les recommandations, et de garder les faillis lorsque le jugement déclaratif de faillite l'ordonne. Ces officiers ont été créés en 1772, mais leur organisation actuelle a été établie par un décret du 14 mars 1808. Les gardes du commerce sont aujourd'hui au nombre de 8. Ils ont pour insigne une baguette qu'ils doivent exhiber au débiteur condamné au moment où ils l'arrêtent. Les règles prescrites aux huissiers pour l'emprisonnement leur sont entièrement applicables ; néanmoins ils n'ont pas besoin de l'assistance du juge de paix pour arrêter le condamné chez lui, si celui-ci ne leur refuse pas l'entrée de son domicile. En cas de résistance, ils ont le droit de faire garder toutes les issues par lesquelles le débiteur pourrait s'évader, et de requérir la force armée pour procéder à l'arrestation.

4o *G. forestier*, Voy. FORÊT.

5° *Gardes des métiers.* — On nommait ainsi, lorsque le régime des corporations était en vigueur, ceux qui étaient élus dans les divers corps de métiers pour veiller à la conservation de leurs priviléges et à ce qu'il ne se fît rien contre les règlements et les statuts.

6° *G.-mine*, Voy. MINE.

7o *G. des monnaies*, Voy. MONNAIE.

8° *G.-pêche*, Voy. PÊCHE.

9° *G.-port.*—Ce sont des agents établis pour la police des ports sur les rivières navigables ou flottables. Ils sont nommés par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et prêtent serment. En ce qui concerne la police du port, ces agents sont chargés de surveiller l'amarrage, le garage, le tirant d'eau des bateaux ou trains, et le temps qu'ils doivent stationner le long des quais; en ce qui concerne la police des marchandises, ils ont mission d'assurer leur conservation pendant et après le débarquement, ainsi que dans les dépôts où elles séjournent. Ils constatent, au moyen de procès-verbaux, les différentes contraventions qu'ils ont reconnues.

10° *Gardes-rivière.*—Ils sont institués, dans les pays qui possèdent des canaux ou des bassins d'arrosage, pour veiller à la répartition des eaux entre les divers propriétaires et à l'exécution des mesures réglementaires. Leur situation est identique avec celle des gardes particuliers (v. *Garde champêtre*), et leur nomination est soumise aux mêmes règles.

11° *G. des sceaux*, Voy. SCEAU.

12° *G.-vente* ou *Facteur.*— Dans l'administration forestière, on nomme ainsi l'agent chargé par l'adjudicataire d'une coupe d'arbres de surveiller l'exploitation de cette coupe. Suivant la loi, tout adjudicataire d'une coupe est tenu d'avoir un g.-vente assermenté devant le juge de paix et agréé par l'agent forestier de la localité. Les procès-verbaux de cet agent font foi jusqu'à preuve du contraire.

IV. En terme de *jurispr. féodale*, on donnait le nom de *Garde* à la faculté accordée aux père et mère ou aux aïeuls d'enfants mineurs d'administrer les biens de ceux-ci et d'en percevoir les revenus, sans être obligés d'en rendre compte, à la condition cependant d'entretenir lesdits biens et surtout de ne pas les aliéner. Ce droit avait pris naissance à l'origine même de la féodalité. Dans le principe, il appartenait exclusivement aux familles nobles, mais on avait fini par le reconnaître aux non-nobles. Cette espèce de tutelle se nommait *G. noble*, quand elle était exercée par un gentilhomme, et *G. bourgeoise* ou *roturière*, quand le tuteur était un non-noble. Du reste, la manière de l'exercer, ainsi que l'époque à laquelle elle finissait, variait suivant les localités. Dans la coutume de Paris, par ex., la g. noble cessait à 20 ans pour les mâles, et à 15 pour les filles ; et la g. bourgeoise, à 14 ans pour les mâles, et à 12 pour les filles. On donnait encore le nom de *G. noble* ou *G. seigneuriale* à la tutelle que le seigneur suzerain, à la mort de son vassal, exerçait sur le fief de ce dernier, lorsqu'il laissait des enfants mineurs. Quand c'était au roi que cette tutelle était dévolue, on la nommait *G. royale.* — Dans le droit ancien, on appelait : *Lettres de g. gardienne*, les lettres par lesquelles le roi accordait à un particulier ou à une communauté le privilége d'avoir ses causes portées devant certains juges.

GARDE-BOUTIQUE. s. m. Se dit De tout objet que le marchand a dans sa boutique, et qu'il ne peut vendre. Fam. et peu usité. — * Les marchands disent aujourd'hui *Un rossignol.*

GARDE-CORPS. s. m. Synon. de *G.-fou ;* ne s'emploie guère qu'en termes de Marine.

GARDE-FEU. s. m. Grille de fer, ou plaque de tôle qu'on met devant une cheminée pour prévenir les accidents que pourrait causer le feu.

GARDE-FOU. s. m. Balustrade, parapet ou barrière qu'on met au bord des ponts, des quais, des terrasses, pour empêcher de tomber en bas. *Mettre des g.-fous.*

GARDE-MANCHE. s. m. Fausse manche que l'on met par-dessus la manche du vêtement, quand on fait un travail qui peut salir celle-ci.

GARDE-MANGER. s. m. Lieu pour garder ou serrer de la viande et autres comestibles. ‖ Petite armoire formée ordinairement de châssis garnis de toile, qui sert au même usage. *Des g.-manger.*

GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde des meubles. *Il faut mettre cette tapisserie dans le g.-meuble. Le g.-meuble de la couronne*, ou absolument, *Le g.-meuble.*

* **GARDENIA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

GARDER. v. a. Tenir sous sa garde, veiller sur une personne ou sur une chose pour la conserver, la maintenir, la défendre. *G. un enfant. G. un dépôt, un trésor. Je lui ai donné mon cheval, ma montre à g. Je vais sortir un instant, veuillez g. ma place. G. un prince*, Veiller à sa conservation, afin qu'on ne puisse attenter à sa personne. *G. une ville, une forteresse, un poste, un passage, des côtes*, Se tenir prêt à les défendre contre les attaques de l'ennemi. *G. un prisonnier*, Prendre garde qu'il ne s'évade. *G. des bestiaux*, Veiller à ce qu'ils ne s'éloignent ou ne s'égarent pas. *G. des bois, des vignes*, Veiller à ce qu'on n'y commette pas du dégât. *G. une chasse*, Veiller à ce qu'on n'y vienne pas tuer le gibier. — * On dit aussi D'un chien qu'*Il garde bien la maison*, Lorsque, par ses aboiements, il avertit de l'approche de quelqu'un.—*G. les gages, les enjeux*, En être dépositaire. ‖ Figur., *G. la maison*, Ne pas sortir, rester chez soi. On dit à peu près dans le même sens, *G. la chambre, g. le lit*, Se tenir dans sa chambre, demeurer au lit, par suite de quelque indisposition. — Fig. et fam., *En donner à g. à quelqu'un*, Lui en faire accroire. ‖ En parl. D'un malade, Se tenir assidûment auprès de lui, pour le soigner, le servir. *C'est une sœur de la Charité qui le garde. G. une femme en couche.* ‖Défendre, protéger. *Ce que Dieu garde est bien gardé.* ‖Préserver, garantir. *Dieu vous garde d'un tel malheur! Dieu m'en garde!* — Fam., *Dieu vous garde*, se disait autref., par forme de salutation, à des inférieurs; et quelquef., par plaisant., d'égal à égal. ‖ Conserver une chose, empêcher qu'elle ne s'altère, qu'elle ne se gâte. *Dans les chaleurs, on ne peut g. la viande. Comment avez-vous fait pour g. ces raisins jusqu'à présent?* ‖ Retenir pour soi, ne pas se dessaisir, ne pas communiquer ; rester en possession. *Cette pauvre veuve a voulu g. ses enfants auprès d'elle. J'avais quatre chevaux; j'en ai donné deux à mon fils et j'ai gardé les deux autres. Je veux g. cette bague en souvenir de la personne qui me l'a donnée. C'est une femme qui ne peut rien g., elle donne tout. L'empereur ne put g. ses conquêtes. G. copie d'une lettre. G. le double d'un acte.* — Figur., au sens moral, *G. ses habitudes. G. sa gravité, son sérieux. G. un secret. Il faut g. ces réflexions-là pour vous. G. le souvenir de quelqu'un. G. l'image d'une chose. G. le ressentiment d'une injure. G. une haine implacable à quelqu'un. Il lui en garde rancune.* — *G. son rang*, Soutenir comme il convient son rang, son état. — *G. la fièvre, g. un rhume*, L'avoir longtemps, sans discontinuation. — *G. une médecine, un lavement*, Ne pas les rendre. ‖ Se dit quelquefois Des personnes que l'on continue d'employer pour les choses de leur profession. *Je ne puis g. davantage cet employé. Je tiens à g. mon médecin. Il n'a gardé que deux domestiques.* ‖ Réserver. *Il faut g. cela pour demain. Je garde cet argent pour faire un voyage. Je vous ai gardé une chambre commode. Il lui gardait un châtiment terrible. Il garde ses faveurs pour ceux qui lui sont dévoués. Il faut g. ce trait pour la fin, il fera plus d'effet.* — Prov., *Vous ne savez pas ce que Dieu vous garde, ce que la fortune vous garde*, se dit A une personne qui est dans l'affliction, dans le malheur, pour faire entendre que son sort, que sa condition peut changer. — Figur. et famil., *La g. à quelqu'un, la lui g. bonne*, Conserver du ressentiment contre quelqu'un, et attendre l'occasion de se venger. ‖ Observer. *G. les commandements de Dieu. G. la loi. G. le jeûne. G. le silence. G. la chasteté, le célibat. G. le décorum, la bienséance, les bienséances. Il ne garde aucune bienséance. G. sa parole, ses serments, la foi des traités. C'est un homme avec qui il faut g. de grandes mesures. Il a fini par ne g. aucune mesure. G. les apparences. Vous n'avez pas gardé les proportions.* — *G. les arrêts*, Rester aux arrêts. *G. son ban*, Accomplir le temps du bannissement auquel on a été condamné. — T. Tactique. *G. les rangs*, Demeurer dans les rangs. ‖ T. Chasse. *Ces chiens gardent le change*, Ils ne prennent pas le change. = SE GARDER. v. pr. Se conserver. *Ce fruit-là ne se garde pas.* ‖ Prendre garde, se préserver de quelque chose. *Gardez-vous bien de le faire. Il faut se g. du serein, du soleil. Je me garderai bien d'en manger. Elle s'en serait bien gardée.* Elliptiq., on dit quelquefois, *Garde, gardons, gardez*, au lieu de *Garde-toi, gardons-nous, gardez-vous. Gardons qu'on ne nous voie. Gardez de plaisanter avec lui.* = GARDÉ, ÉE. part. ‖ Aux Jeux de cartes, *Roi gardé, dame gardée*, Roi, dame pour lesquels on a une ou plusieurs gardes.

Syn. — *Retenir* — *Garder*, c'est continuer à avoir ; *retenir*, c'est avoir entre les mains une chose qu'on ne veut pas rendre. On *garde* son bien; on *retient* celui d'autrui. *Garder*, c'est conserver péniblement une chose pour un usage futur ; *retenir*, c'est conserver une possession contestée et attaquée. On *garde* ce qu'on a ; on *retient* ce qui menace d'échapper. —Voy. ACCOMPLIR.

GARDE-ROBE. s. f. Chambre destinée à renfermer les habits, le linge, et toutes les hardes de jour et de nuit. *Des garde-robes.* — Par ext., se dit Des habits et de toutes les hardes qui sont à l'usage d'une personne. *Il lui a laissé toute sa g.-robe. La g.-robe d'un acteur*, Ses costumes de théâtre. ‖ Dans l'ancienne cour de France et dans plusieurs cours étrangères, *Grand maître de la g.-robe*, Grand officier qui a soin de tout ce qui regarde les habits et le linge du roi, et qui a sous ses ordres un certain nombre d'officiers. ‖ Le lieu où l'on met la chaise percée. — *Aller à la g.-robe*, Aller à la chaise percée.

GARDE-ROBE. s. m. Tablier de toile que mettent quelques femmes pour conserver leurs vêtements.

GARDE-ROBE. s. f. Se dit De diverses plantes odorantes, telles que certaines armoises, qui éloignent ou font périr les insectes, et qu'on met parmi les habits et les autres hardes pour les préserver.

GARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui garde; ne s'emploie que dans ces dénominations, *G. de cochons, Gardeuse de dindons*, et autres semblables.

GARDE-VUE. s. m. Sorte de visière, ordinairement garnie ou doublée de taffetas vert, qu'on place au-dessus des yeux, pour garantir la vue du trop grand éclat de la lumière.

GARDIEN, IENNE. s. Celui, celle qui veille, qui est chargé de veiller à la conservation d'une chose. *Le g. d'un dépôt. Le g. d'un monument public. On l'a établie gardienne des effets saisis. G. des scellés. G. judiciaire.* — Se dit aussi en parlant Des choses morales. *Il était le g. des droits de la couronne. Vous êtes le g. de nos libertés. Un sévère g. des mœurs.* ‖ Celui, celle qui protége. *Dieu est notre meilleur g. La sainte Vierge sera notre gardienne.* — On dit adjectivem., dans ce sens, *Ange g.* Voy. ANGE. ‖ Dans l'ordre de Saint-François, *Gardien* est le titre qu'on donne au supérieur d'un couvent. *Le g. des cordeliers, des capucins, etc. Le père g.* = * GARDIENNAT. s. m. Dans l'ordre de Saint-François, La charge de gardien, et La durée de cette charge. = Synon. Voy. GARDE.

GARDON. s. m. T. Ichth. Voy. ABLE.

GARE. Impératif du verbe *Garer.* S'emploie par manière d'interjection, lorsqu'on avertit de se ranger, de se détourner pour laisser passer quelqu'un ou quelque chose. *Gare, gare. G. de là. G. devant. G. dessous. G. donc. G. l'eau. G. la bombe.* Famil. ‖ Se dit aussi Pour avertir quelqu'un du châtiment qu'il éprouvera, des conséquences qu'on appréhende pour lui ou pour les autres. *G. le bâton. G. les étrivières. Cela va bien pour aujourd'hui, mais g. les conséquences.* — *Frapper sans dire g.*, Frapper sans avoir fait encore aucune menace. ‖ En T. Vén., on crie *Gare!* Pour avertir que le cerf est lancé.

GARE. s. f. Lieu destiné, sur les rivières et les canaux, pour y retirer les bateaux de manière que, d'une part, ils y soient à l'abri des glaces et des inondations, et que, de l'autre, ils n'embarrassent pas la navigation. —Voy. aussi CHEMIN *de fer.*

GARENNE. s. f. (all. *wahren*, garder).

Enc.— Une *Garenne* est un espace plus ou moins grand destiné, à la campagne, à recevoir des lapins et où ces animaux jouissent d'une liberté qui les rapproche de l'état sauvage. On distingue deux sortes de garennes : les *garennes ouvertes* ou *libres*, et les *garennes fermées.* Les premières, dans lesquelles les lapins n'étaient pas clôturés, ont été abolies en France, depuis 1789, à cause des dommages que ces animaux causaient dans les terres cultivées. Les secondes sont entourées de murailles ou d'une barrière formée de pieux serrés et garnis d'un treillage de fer. Le Code Nap. considère les lapins de g. comme immeubles par destination. — Autrefois on donnait encore le nom de *Garenne* à un lieu particulier près du château que le seigneur faisait garder avec plus de soin. Dans certaines provinces, l'aîné n'avait pour tout avantage que le château, la g. et le vol du chapon.

GARENNIER. s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde.

GARER. v. a. T. Rivière. *G. un bateau*, Faire entrer et attacher un bateau dans une gare. — *G. un train de bois*, Le lier. ‖ * Dans les Chemins de fer, *G. un convoi*, Le faire entrer dans la gare. *G. des marchandises*, Les déposer dans une gare. = SE GARER. v. pron. Se dit Des bateaux, des convois qui se rangent de côté pour en laisser passer d'autres. ‖ Par extens. et fam., Se préserver, se défendre de quelqu'un, de quelque chose. *Il faut se g. d'un fou. Garez-vous de cette voiture.* = Garé, ée part.

GARGARISER. v. a. Se laver la gorge avec de l'eau ou avec quelque autre liqueur, en la faisant entrer le plus avant qu'il se peut, et en la repoussant à diverses reprises pour s'empêcher de l'avaler. *Il faut vous g. la gorge.* — On dit aussi pron., *Se g. Je me suis gargarisé.* = Gargarisé, ée. part.

GARGARISME. s. m. (gr. γαργάρισμα). T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom une préparation liquide destinée à agir sur la membrane muqueuse de la cavité buccale et du gosier. On la maintient quelque temps dans cette cavité, et, pour augmenter son action, on l'agite ordinairement en contractant les muscles du pharynx et des joues, puis on la rejette sans en rien avaler. Dans certaines affections aiguës du gosier, on doit se contenter de tenir le g. dans l'arrière-bouche, en évitant les contractions et les mouvements dont le résultat serait d'ajouter encore à l'inflammation et à l'irritation des parties qui ont besoin de repos. — Les gargarismes s'emploient dans les affections des amygdales et dans celles de la muqueuse buccale et pharyngienne. Leur composition varie nécessairement suivant la nature de la maladie : ils peuvent être émollients, calmants, adoucissants, acidulés, astringents, toniques, stimulants, antisyphilitiques, antiscorbutiques, etc. Comme les gargarismes sont un des remèdes les plus usités dans la médecine domestique, nous croyons utile de donner ici quelques-unes des formules les plus employées. = *G. acidulé :* décoction d'orge, 125 gr.; vinaigre blanc, 16 gr.; miel rosat, 32 gr. — *Autre :* décoction d'orge, 250 gr.; miel rosat et sirop de mûres, 32 gr. de chaque; acide chlorhydrique, 22 décigr. = *G. adoucissant :* décoction de guimauve, 250 gr., préparée avec 15 gr. de racine concassée; on passe et l'on ajoute 30 gr. de sirop de miel. — *Autre :* on fait bouillir figues grasses, 32 gr., dans lait, 500 gr.; on passe et l'on édulcore au gré du malade. = *G. antiscorbutique :* on fait infuser feuilles sèches de germandrée, sommités fleuries de petite centaurée, id. d'absinthe, 1 gr. de chaque, dans 250 gr. d'eau bouillante; on ajoute sirop de miel 32 gr., et teinture antiscorbutique 32 gr. = *G. antiseptique :* on fait bouillir légèrement quinquina rouge concassé, 8 gr., dans eau pure, 250 gr.; on met dans une bouteille 32 gr. de miel rosat avec une petite quantité de la décoction; on y ajoute eau de Rabel et alcool rectifié camphré, 1 gr. de chaque; on bat le tout, puis on ajoute le reste de la décoction. = *G. astringent :* on fait infuser pendant une heure 8 gr. de roses rouges dans 250 gr. d'eau bouillante; on passe avec expression, et l'on ajoute miel rosat, 30 gr., et alun, 4 gr. — *G. astringent de Bennati* ou *G. contre l'enrouement :* décoction d'orge filtrée, 320 gr.; sulfate d'alumine, de 4 à 12 gr.; sirop diacode, 16 gr. = *G. calmant :* faites bouillir 4 têtes de pavot concassées et 8 gr. de graine de lin dans 125 gr. d'eau ; passez et ajoutez 16 gr. de sirop de miel. = *G. détersif :* eau d'orge, 250 gr.; miel rosat, 60 gr.; alcool sulfurique, 2 gr.; on mêle exactement le tout.

GARGOTAGE. s. m. Repas malpropre et viande mal apprêtée. *Tout ce qu'on mange ici n'est que g.* Populaire.

GARGOTE. s. f. Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. || Se dit, par mépris, De tous les petits endroits où l'on mange malproprement.

GARGOTER. v. n. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. *Il ne fait que g.* Pop. et peu us. || Boire et manger malproprement. *Ils sont là à g.* Pop.

GARGOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une gargote. || Se dit aussi, par mépris, De tous les mauvais cabaretiers ou traiteurs, et de tous les cuisiniers qui apprêtent mal à manger.

GARGOUILLADE. s. f. Pas de danse. Vieux. || * Se dit, par mépris, Des traits et ornements que fait un mauvais chanteur. *Cette chanteuse est insupportable avec ses gargouillades.* Très-fam.

GARGOUILLE. s. f. (Onomatopée). T. Archit.

Enc. — On désigne sous ce nom l'endroit d'une gouttière ou d'un tuyau par où l'eau tombe, et plus particulièrement ces longues gouttières saillantes qui, dans les édifices du moyen âge, servaient à rejeter au loin les eaux de la toiture. Les gargouilles que l'on remarque dans les grands monuments de l'art ogival offrent les variétés de formes les plus fantastiques et les plus grotesques, car l'imagination des artistes se donnait libre carrière. La Fig. ci-contre représente une g. du XIIIe siècle. — Au moyen âge, on donnait également, dans plusieurs localités, le nom de g. à la représentation d'un monstre plus ou moins chimérique, qui avait en général la forme d'un dragon ailé et qui figurait dans certaines processions. Évidemment, dans le principe, ce dragon était un emblème de la victoire du christianisme sur le paganisme ou de la conversion des habitants de la localité au culte du vrai Dieu; mais le peuple ne tarda pas à considérer ces images comme les dépouilles de dragons vaincus par les saints révérés dans les diocèses. Ainsi, par ex., à Rouen, la g., suivant la légende, était un serpent monstrueux dont l'évêque saint Romain avait délivré le pays. La *Tarasque* de Tarascon, le *Graoulli* à Metz, le *Dragon* de Langres, la *Grande-gueule* de Poitiers, jouaient dans ces localités le même rôle que la g. de Rouen, et, suivant les croyances populaires, elles avaient identiquement la même origine.

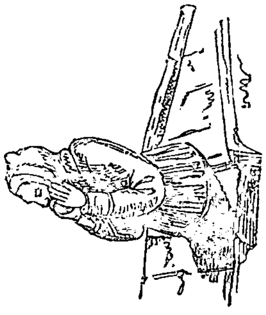

GARGOUILLEMENT. s. m. Bruit que produit le conflit de l'air et d'un liquide dans un vase, dans un vaisseau engorgé.

GARGOUILLER. v. n. Barboter dans l'eau ; ne se dit qu'en parlant D'enfants qui s'amusent à jouer dans l'eau. *Ces petits garçons ne font que g.* Popul. || * Se dit aussi D'un bruit de gargouillement qui se produit dans le canal intestinal. *Le ventre me gargouille.* Très-fam.

GARGOUILLIS. s. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. Fam.

GARGOUSSE. s. f. (vieux allem. *war*, guerre ; *guss*, jet). T. Artill. Voy. Bouche *à feu.*

GARIGUE. s. f. Lande, terre inculte ; n'est usité que dans quelques-uns de nos départements méridionaux. *Les garigues de la Lozère.*

GARNEMENT. s. m. Mauvais sujet, libertin, vaurien. *Un mauvais g.* Fam.

GARNIR. v. a. Fournir, pourvoir des choses nécessaires. *G. une boutique, la g. de marchandises. G. une maison de meubles, une bibliothèque de livres. G. un étui, un nécessaire.* — *G. une place de guerre,* La munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre. || Se dit aussi Des choses que l'on joint à une autre comme ornement, comme accessoire, etc. *G. une robe de dentelles. G. de fleurs un chapeau. G. une chambre de tableaux. G. un lit. G. de persil une pièce de bœuf. Faire g. une porte de bourrelets.* — *G. des fauteuils, un canapé, etc.,* Les rembourrer de crin, etc. *G. une robe,* La doubler. *G. des bas,* Y mettre de la toile, ou y passer en dedans du fil, de la laine, etc., afin de les faire durer plus longtemps. *G. une chemise,* Y ajouter un jabot, des manchettes. *G. une épée,* Y mettre une garde. || Se dit également Des choses mêmes qui sont le complément nécessaire, ou l'ornement, l'accessoire d'une autre. *Les meubles qui garnissent un appartement. Les vases qui garnissent une terrasse. Les cheveux qui garnissent le derrière de la tête.* || Remplir, occuper un certain espace. *Une foule de curieux garnissaient les deux côtés de la rue. De nombreux vaisseaux garnissaient le port.* = se Garnir. v. pron. Se munir, se pourvoir. *Il s'est garni de tout ce qu'il lui fallait pour son voyage.* Fam. || *Se g. contre le froid,* Se couvrir, se vêtir de manière à se préserver du froid. || Se remplir. *La salle commence à se g. Cette campagne commence à se g. de beaux arbres.* = Garni, ie. p. *La tige de cette plante est garnie d'épines. Une boîte garnie de diamants. Un étui garni d'or. Avoir une bourse bien garnie.* — Famil., *Il est garni,* se dit D'un homme qui, par poltronnerie, s'est muni de quelque vêtement propre à le garantir des coups d'épée dans un combat singulier. || *Chambre garnie, maison garnie,* Chambre, maison, etc., qu'on loue fournie de toutes les choses nécessaires. *Hôtel garni,* Hôtel où les voyageurs trouvent des chambres garnies à louer. — On dit subst., *Loger en garni,* pour Loger en chambre garnie. || T. Pratiq., *Plaider main garnie, la main garnie, les mains garnies,* Jouir pendant le procès de ce qui est en contestation. || *La cour suffisamment garnie de pairs,* La cour ayant un nombre de pairs suffisant pour délibérer. || T. Blas. *Épée garnie,* Épée dont la garde est d'un autre métal que la lame.

GARNISAIRE. s. m. T. Droit admin.

Enc. — On appelait autrefois *Garnisaire* le gardien judiciaire qu'on établissait chez un saisi. — Sous la République et sous l'Empire, on donnait également ce nom aux soldats que l'autorité militaire établissait, soit au domicile des parents d'un conscrit réfractaire ou d'un déserteur, soit chez les personnes qu'on soupçonnait de les cacher. — Mais aujourd'hui le mot et la chose ne s'emploient plus qu'en matière de contributions. Parmi les moyens légaux employés par l'administration pour obtenir le paiement des impôts directs se trouve celui de la *Garnison.* On distingue la garnison en *collective* et *individuelle.* La *garnison collective* s'exerce contre plusieurs redevables par un seul garnisaire, sans distinction du montant des cotes, huit jours après la sommation gratis : on notifie cette poursuite à chaque contribuable en retard par un acte au pied duquel est décernée la contrainte. Dans ce cas, le salaire du g. consiste en une somme fixe par bulletin de garnison. La *garnison individuelle* s'exerce contre un seul redevable, par un g. établi à domicile, mais seulement trois jours après la garnison collective, et, si le percepteur a commencé par la garnison individuelle, huit jours après la sommation gratis. Le g. à domicile ne peut être établi chez un contribuable que lorsque les contributions sont au moins de 40 francs et pour un arriéré qui est fixé par le préfet. Il ne peut rester que deux jours au plus chez un redevable. Si le contribuable se libère le premier jour, il n'est dû au g. que les frais d'une journée avec vivres et logement, ou leur représentation. Le prix de la journée est fixé par un tarif.

GARNISON. s. f. coll. Se dit Des troupes qu'on met dans une place, pour la défendre contre l'ennemi, pour tenir le pays en respect, ou simplement, pour y faire un séjour de quelque durée. *Une forte g. Une g. faible. Il y avait deux mille hommes de g. dans la ville. La g. de Lille. Mettre g. dans un château. Mettre des troupes en g. La g. se défendit vaillamment. Les habitants ont chassé la g. On passa la g. au fil de l'épée.* — *Ville de g.,* Ville où l'on met ordinairement des troupes en garnison. || Se dit également D'une ville de garnison, d'un lieu où les troupes sont en garnison. *Cette petite ville est une charmante g. Les troupes restèrent dans les garnisons. Les officiers reçurent l'ordre de se rendre à leurs garnisons.* — Fam., *Mariage de g.,* Mariage mal assorti. || T. Droit admin. Voy. Garnisaire.

* **GARNISSEUR, EUSE.** s. et adj. Celui, celle qui pose, qui met des garnitures.

GARNITURE. s. f. Ce qui garnit, ce qui sert à garnir une chose ; ce qui est mis à une chose pour la garnir, la compléter, l'orner. *La g. d'une chambre. Une toilette avec sa g. Une g. de cheminée. La g. d'une serrure. La g. d'une épée. La g. d'une robe. La g. d'un chapeau. Mettre une g. à des bas. Un portrait qui a une g. de diamants, de perles. Il a sur son dressoir une belle g. de porcelaines.* || Autref., se disait absol. Des rubans que l'on mettait en certains endroits des habits, ou à la coiffure, pour les orner. *Une g. verte, bleue. Cette g. est bien entendue, elle va bien à son teint.* || T. Cuis. Les accessoires qu'on ajoute à certains mets, pour les assaisonner ou les orner. *G. de champignons, de persil, de capucines, etc.* || T. Imprim. Voy. Typographie.

* **GARO.** s. m. T. Bot. Voy. Aquilarinées.

GAROU. adj. m. (teuton. *gar*, tout à fait ; *ulf*, loup).

Enc. — Au moyen âge, on donnait le nom de *Loup-garou* à un homme que l'on supposait posséder le pouvoir de se métamorphoser en loup ; mais ce qui paraît plus étrange, c'est que certains individus croyaient avoir réellement cette puissance. Ainsi, en 1574, le parlement de Dôle fit brûler un nommé Gilles Garnier qui avouait s'être changé en loup, et, étant ainsi transformé, avoir tué plusieurs jeunes filles pour les dévorer. Cette affreuse monomanie a aujourd'hui disparu ; mais il n'en est pas de même, au moins dans nos campagnes, de la croyance aux loups-garous.

GAROU. s. m. T. Bot. Voy. Thymélées.

GAROUAGE. s. m. Ne s'emploie guère que dans ces phrases fam. : *Aller en g., être en g.,* Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects. Peu usité.

GARROT. s. m. Saillie que les apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales forment au-dessus des épaules chez certains quadrupèdes, et principalement chez le cheval. || Fig. et fam., *Cet homme est blessé sur le g.,* Son crédit, sa réputation a reçu quelque atteinte.

GARROT. s. m. Morceau de bois court, que l'on passe dans une corde, dans un lien quelconque, pour le serrer en tordant. *Le g. de cette scie n'est pas assez serré.* || T. Chir. Voy. Hémostatique.

* **GARROT.** s. m. T. Ornith. Voy. Canard.

* **GARROTTE.** s. f. (R. *garrot*). T. Relation.

Enc. — On appelle ainsi le supplice de la strangulation à l'aide d'un garrot. C'est le mode d'exécution communément usité en Espagne. On fait asseoir le condamné sur une sellette adossée à un poteau, et on lui passe autour du cou un collier formé de deux demi-cercles séparés que l'exécuteur rapproche au moyen d'une vis : ainsi qu'on le voit, ce collier n'est qu'un garrot perfectionné. Ce supplice était accordé comme une faveur, par l'inquisition, aux coupables qui lui semblaient mériter quelque indulgence : dans ce cas, il précédait l'auto-da-fé.

GARROTTER. v. a. Lier, attacher fortement les membres de manière qu'ils ne peuvent faire de mouvements. *Il était si furieux, qu'on fut obligé de le g.* || Fig. et famil., *G. quelqu'un,* Prendre toutes les précautions possibles pour l'empêcher de manquer aux engagements qu'il contracte, aux obligations qui lui sont imposées. = Garrotté, ée. part.

GARRYACÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux diclines, à feuilles opposées et sans stipules, à fleurs amentacées, à fruit infère, et à embryon très-petit situé au milieu d'un albumen abondant.—*Caractères bot.:* Arbrisseaux. Bois dépourvu de zones concentriques distinctes ou de vaisseaux ponctués. Feuilles opposées, sans stipules. Fleurs unisexuelles disposées en grappes amentacées, à l'intérieur de bractées connées. Fleurs mâles : sépales 4; étamines 4, alternant avec les sépales, non élastiques. Fleurs femelles : calice supère, à deux dents; ovaire uniloculaire; styles 2, sétacés; ovules 2, suspendus, avec des funicules aussi longs qu'eux-mêmes. Fruit bacciforme, bisperme et indéhiscent. Embryon très-petit, situé à la base d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Garrya elliptica ;* 2. Fleur mâle; 3. Fleur *femelle ;* 4. *Coupe* verticale de l'ovaire; 5. Coupe de la graine.] La fam. des Garryacées ne se compose que des deux genres *Garrya* et *Fadgenia*, et de six espèces, qui habitent les Indes occidentales ou les régions tempérées de l'Amérique du Nord. — On ne leur a reconnu jusqu'à ce jour aucune propriété utile.

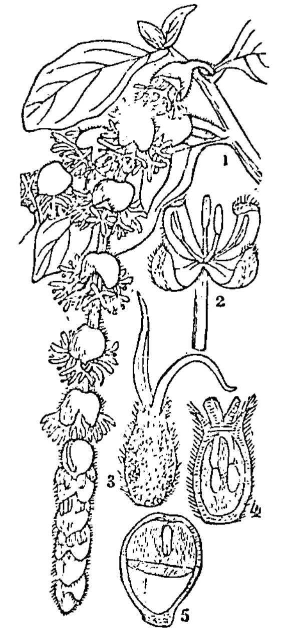

GARS. s. m. Garçon. *Un jeune g. Un grand g.* Fam.

***GARUM.** s. m. [On pron. *Garome.*] T. Cuisine.

Enc. — Les Romains donnaient ce nom à une espèce de liqueur qui leur servait non-seulement d'assaisonnement, mais *encore de remède contre plusieurs maladies. Selon Pline, on* fabriquait le *garum* en faisant subir un commencement de putréfaction aux intestins, à la tête aux ouïes, etc., de l'anchois, du maquereau et du picarel, qu'on saupoudrait de sel. On recueillait le liquide qui en sortait et l'on y joignait du laurier, du thym et d'autres aromates. *D'une couleur noire, d'une odeur* repoussante, le g. excitait énergiquement l'appétit. On le servait dans les repas de luxe et on le payait aussi cher que les parfums les plus rares. Il y avait d'ailleurs plusieurs sortes de g.; mais le plus estimé était celui qu'on faisait avec le maquereau. L'usage du g. s'est perdu en Italie; néanmoins on le trouve encore aujourd'hui en Turquie et aux Indes.

GARUS. s. m. [On pr. l'S.] *Élixir de G.*, ou simpl., *Garus.* Voy. Élixir.

GASCON, ONNE. s. (latin. *Vasco*). Celui, celle qui est de la Gascogne. — Proverb., se dit pour Fanfaron, hâbleur. *C'est un g., une gasconne.* ‖ Adjectiv., *Air g. Humeur gasconne.*

GASCONISME. s. m. Locution vicieuse usitée en Gascogne. Quelqu'un plus *pour* quelque autre *est un g.*

GASCONNADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie outrée. *Dire, débiter des gasconnades. C'est une pure g.*

GASCONNER. v. n. Parler avec l'accent gascon, ou en imitant l'accent gascon. ‖ * Figur. et très-fam., Dire des gasconnades.

GASPILLAGE. s. m. Action de gaspiller. *Tout est au g. dans cette maison. On n'a jamais vu pareil g.* Famil.

GASPILLER. v. a. Employer sans utilité, mettre une chose hors d'usage ou la gâter sans en tirer profit. *G. du papier. G. du linge. G. du fruit.* ‖ Dissiper avec une folle prodigalité. *G. sa fortune. G. les finances de l'État.* ‖ Figur. et fam., *G. son temps. Vous gaspillez votre talent.* = Gaspillé, ée. p. = Syn. V. Dilapider.

GASPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gaspille. Fam.

***GASQUET.** s. m. (corrupt. de *casque*). Calotte de laine rouge drapée que les Orientaux portent pour coiffure.

GASTER. s. m. [On pron. l'R.] (gr. γαστὴρ, estomac, ventre). S'emploie quelquefois, dans le style fam., pour désigner L'estomac.

GASTÉROMYCÈTES. s. m. pl. V. Champignon.

***GASTÉROPODES.** s. m. pl. (grec. γαστὴρ, ventre; ποῦς, πόδος, pied). T. Zool.

Enc. — Depuis Cuvier, on désigne sous ce nom tous les Mollusques qui sont pourvus d'une tête et qui rampent ou nagent à l'aide d'un pied charnu placé sous le ventre. Ce pied a le plus souvent la forme d'un disque, comme dans la Limace et le Colimaçon; mais quelquefois il est très-comprimé et représente une nageoire verticale, comme dans la Carinaire. Ce pied est formé de plusieurs plans de fibres qui se croisent en sens divers et peuvent prendre toutes les formes possibles : ses *mouvements ondulatoires sont faciles à observer sur une Limace* qu'on regarde marcher sur un morceau de verre.

Le corps des Gast. est allongé; mais il présente des modifications fort considérables, suivant que les animaux sont pourvus ou dépourvus de coquille. Leur tête n'a que 2, 4 ou 6 tentacules *rétractiles, toujours situés au-dessus de la bouche, qui* sont, chez ces animaux, les organes principaux du tact; cependant ils manquent quelquefois. Les yeux, dont le nombre n'excède jamais deux, manquent aussi dans certaines espèces : ils sont situés tantôt à la base interne ou externe, tantôt au sommet de ces tentacules. Dans les Gast. à 4 tentacules, c'est la paire supérieure qui porte les yeux. Chez toutes les espèces terrestres ou d'eau douce, et chez beaucoup d'espèces maritimes, ces organes sont de simples points noirs auxquels se rend un filet nerveux; parfois, au contraire, ils présentent un iris de couleur variable au milieu duquel se voit un trou pupillaire, un cristallin, et toutes les parties essentielles de l'œil des animaux supérieurs. Le siége des sens de l'ouïe et de l'odorat n'a pas été déterminé; de Blainville suppose que ce dernier existe dans les tentacules inférieurs. La bouche est située à la partie antérieure de la tête, entourée de lèvres contractiles, et quelquefois armée de dents cornées qui occupent le palais. Le manteau des Gast. est une portion musculeuse plus ou moins développée qui garnit le dos de l'animal, et qui, dans le plus grand nombre des genres, sécrète par ses bords la coquille. Quelquefois il est extrêmement développé, au point même de recouvrir en partie cette dernière, comme dans les Porcelaines. Chez les Limaces, il a la forme d'un bouclier charnu au milieu duquel se développe un osselet ovale et aplati qui sert d'attache aux muscles et *représente le rudiment de la coquille.* Les variétés de formes que présente cette dernière partie sont très-nombreuses et ont été étudiées ailleurs (v. Conchyliologie): nous dirons seulement que les coquilles des Gast. sont toujours univalves et monothalames, c.-à-d. composées d'une seule pièce sans cloisons ni *siphon. — Les Gast. n'ont jamais qu'un cœur aortique, c'est-à-*dire placé entre la veine pulmonaire et l'aorte, et il se compose en général d'une oreillette et d'un ventricule; il est presque toujours du côté opposé à celui où se dirige la spire. Le système artériel est ordinairement bien développé. Le système veineux, au contraire, est *toujours plus ou moins incomplet*; quelquefois même il fait absolument défaut, de sorte que le sang ne revient dans l'appareil respiratoire qu'en traversant les lacunes qui existent entre les divers organes. Les organes de la digestion présentent de très-grandes différences selon les genres. Il en est de même de ceux de la respiration, qui est tantôt pulmonaire et tantôt branchiale; en outre, la disposition des branchies est très-variable. Enfin, quant à la reproduction, ces Mollusques présentent encore des différences singulières. Il y a des Gast. à sexes séparés, et d'autres qui sont hermaphrodites; et, parmi ces derniers, les uns peuvent se suffire à eux-mêmes, tandis que les autres ont besoin d'un accouplement réciproque.

Cuvier a divisé les Gast. en 9 ordres, dont les principaux caractères sont tirés de la structure et de la position de l'appareil respiratoire; ces ordres ont reçu de l'illustre naturaliste les noms suivants : *Pulmonés, Nudibranches, Inférobranches, Tectibranches, Pectinibranches, Tubulibranches, Scutibranches, Cyclobranches* et *Hétéropodes.*

GASTRALGIE. s. f. (gr. γαστὴρ; ἄλγος, douleur). Méd.

Enc. — *Gastralgie* est un terme générique qu'on applique communément à des affections assez mal déterminées de l'estomac. Elles n'ont qu'un symptôme commun, une douleur plus ou moins vive, sans phénomènes febriles ou de réaction générale : aussi les attribue-t-on à un état nerveux particulier. Parfois on observe ce symptôme, lors même que les fonctions digestives s'accomplissent régulièrement, mais le plus souvent il s'accompagne de quelque perversion de l'appétit ou de troubles de la digestion. La douleur elle-même peut varier de nature et de siége. *Tantôt c'est un sentiment d'anxiété et de constriction à l'épi*gastre; tantôt c'est une sensation de faim insolite, avec tiraillements et une sorte de défaillance; d'autres fois, c'est une sensation de brûlure qui de l'estomac se propage dans toute la longueur de l'œsophage (*Fer chaud, Soda* ou *Pyrosis*), et qui s'accompagne ordinairement *d'une excrétion abondante de sa*live limpide, etc. Parfois il y a des nausées, des éructations et des vomituritions; d'autres fois, ce sont des flatuosités, des borborygmes, de la tendance à la diarrhée; dans certains cas, au contraire, on observe de la constipation. Naguère, la g. recevait le nom de *Cardialgie*, lorsque la douleur se faisait surtout sentir vers l'orifice cardiaque ou superieur de l'estomac, et s'accompagnait de tendance aux lipothymies, tandis qu'on l'appelait *Gastrodynie* dans le cas contraire. — L'étiologie de l'affection qui nous occupe est très-variée, car on voit la g. succéder à l'action de toutes les causes excitantes du système nerveux, comme à celle de toutes les causes débilitantes, et cela, indépendamment des causes locales qui agissent particulièrement sur l'appareil digestif. En outre, il y a des gastralgies purement symptomatiques, telles que celles qui s'observent dans la chlorose, la goutte, les maladies de l'utérus, la grossesse, etc. Le diagnostic de la g. vraie, c.-à-d. qui dépend d'un état purement nerveux, n'est point facile; fort souvent on confond avec elle differentes diacrises de l'appareil gastrique ou certaines affections des organes contigus. Son pronostic n'est pas grave, du moins en general; il ne le devient que lorsque la maladie, par sa longue durée, a déterminé quelque trouble permanent des fonctions digestives qui entraîne le dépérissement du malade. Quant à son traitement, il est autant du ressort de l'hygiène que de la matiere médicale. Bien plus, l'attention du médecin doit se porter sur l'organisme tout entier, car la g. vraie n'est guère qu'une manifestation particulière de l'état nerveux de l'individu.

GASTRIQUE. adj. 2 g. T. Anat. et Méd. Qui appartient à l'estomac. *Artères gastriques. Suc g. Embarras g.* ‖ Substant. et au fém., se dit Des artères gastriques. *La g. inférieure.*

GASTRITE. s. f. T. Méd. Voy. Estomac.

*** GASTRO—.** Radical dérivé du gr. γαστὴρ, estomac, qui entre dans la composition d'un assez grand nombre de termes d'anatomie, de médecine et de chirurgie.

Enc. — En Anatomie, nous trouvons les termes de *Gastrocolique, Gastro-épiploïque, Gastro-hépatique, Gastro-splénique* et *Gastro-intestinal*, qui se disent de parties appartenant à la fois à l'estomac et au côlon, à l'épiploon, au foie, à la rate et à l'intestin. *Gastrocnémiens*, au contraire, est une épithète qui s'applique aux muscles jumeaux de la jambe parce que ces muscles ont un ventre, c.-à-d. sont renflés à leur partie moyenne. —En Médecine, outre les mots *Gastrodynie, Gastro-entérite, Gastrorrhagie* et *Gastrorrhée*, qui sont définis ailleurs, nous avons les termes *Gastro-colite, Gastro-duodénite, Gastro-hépatite*, qui désignent l'inflammation simultanée de l'estomac et du côlon, du duodénum, ou du foie; celui de *Gastromalacie*, qui est synonyme de ramollissement de l'estomac; et celui de *Gastrocèle*, qui veut dire hernie de l'estomac, et s'applique à la hernie de ce viscère à travers la partie supérieure de la ligne blanche, près de l'appendice xiphoïde. — En Chirurgie, les mots *Gastrotomie* et *Gastroraphie* désignent, conformément à leur étymologie, le premier, toute opération par laquelle *on pratique une ouverture aux parois de l'abdomen, et plus* spécialement l'opération par laquelle, après avoir ouvert la cavité abdominale, on ouvre celle de l'estomac lui-même pour en extraire un corps étranger; et la seconde, toute suture que l'on fait aux parois abdominales pour réunir leurs bords dans *les cas de plaies pénétrantes ou après certaines opérations.*

*** GASTROBRANCHE.** s. m. V. Cyclostomes.

*** GASTROCHÈNE.** s. m. T. Zool. V. Enfermés.

*** GASTRODIE.** s. f. T. Bot. Voy. Orchidées.

*** GASTRODYNIE.** s. f. T. Méd. Voy. Gastralgie.

*** GASTRO-ENTÉRITE.** s. f. T. Méd. V. Estomac.

*** GASTROMANCIE.** s. f. V. Divination.

GASTRONOME. s. m. Celui qui aime la bonne chère, qui connaît l'art de faire bonne chère. Fam.

GASTRONOMIE. s. f. (gr. γαστὴρ; νόμος, loi). L'art de faire bonne chère, d'apprécier les bons mets. *Il est très-versé dans la g.* La Gastronomie, *poëme, par Berchoux.*

GASTRONOMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la gastronomie.

*** GASTRORRHAGIE.** s. f. et *** GASTRORRHÉE.** s. f. T. Méd. Voy. Estomac.

GÂTEAU. s. m. (lat. *pastillum?*). Espèce de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, du beurre et des œufs. *G. feuilleté. G. de riz. G. d'amandes. Petits gâteaux. Le g. des rois.* — Figur., *Partager le g.*, Partager le profit; se prend ordinair. en mauvaise part. *Avoir part au g.*, Avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire. ‖ T. Ent. L'assemblage des cellules que construisent les Hyménoptères vivant en société, pour y déposer leur miel ou y loger leur progéniture. *G. de miel. G. de cire.* ‖ * T. Méd. *G. fébrile*, Voy. Fièvre. ‖ * T. Chir. *G. de charpie*, Voy. Charpie. ‖ T. Sculpt. Morceau de cire ou de terre dont on garnit les creux et les pièces d'un moule.

***GÂTE-BOIS.** s. m. Se dit D'un mauvais menuisier, d'un mauvais charpentier. Fam. ‖ T. Entom. Nom vulgaire du Cossus. *Voy.* Nocturnes.

GÂTE-ENFANT. s. 2 g. Celui ou celle qui, par excès d'indulgence, gâte un enfant. Fam.

GÂTE-MÉTIER. s. m. Celui qui en donnant la marchandise ou son travail à trop bon marché, en fait baisser le prix. Fam.

GÂTE-PÂTE. s. m. Mauvais boulanger ou mauvais pâtissier. *Fam.* ‖ *Figur. et fam.*, Celui qui fait mal ce qui est de son métier, de sa profession.

GÂTER. v. a. (latin. *vastare*, détruire). Mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme. *La nielle a gâté les blés. La grêle a gâté les vignes. La pluie a gâté les chemins. Il s'est gâté la vue à force de lire. Il a voulu retoucher ce tableau et l'a gâté. Il a gâté sa maison en la voulant embellir. C'est en chantant de cette façon qu'on se gâte la voix.* — Figur. et fam., *L'âge a gâté la main à cet écrivain, à ce chirurgien*, L'âge lui a rendu la main moins légère, moins sûre. *Se g. la main*, Perdre, en faisant des travaux peu soignés, l'habileté que l'on possédait. *Cet artiste s'est gâté la main.* ‖ Se dit aussi en parlant Des choses morales, des productions de l'esprit, des affaires, etc. *Cet incident gâta tout notre plaisir. L'affectation gâte les dons naturels. Un mot hors de sa place gâte le plus beau vers. Il a gâté* *sa pièce en y introduisant une intrigue amoureuse. On gâte la plus belle action quand on s'en vante. Il a gâté ses affaires par sa mauvaise conduite.* — Famil., *G. les affaires,* Les empêcher d'arriver à un bon résultat; ou Leur donner une mauvaise tournure. *C'est un maladroit qui gâtera les affaires. On était sur le point de s'entendre, quand il lui échappa un mot qui gâta tout. Cet événement pourrait bien g. les affaires.* — Fig. et famil., *G. le métier,* Diminuer les profits d'un métier, d'une industrie, etc., en donnant la marchandise ou son travail à trop bon marché, ou en divulguant les secrets de son industrie, etc. — Figur., *G. quelqu'un dans l'esprit d'un autre,* Nuire à sa réputation. *On l'a bien gâté dans l'esprit des honnêtes gens.* || Salir, tacher. *Un cheval m'a éclaboussé et a gâté mon habit.* — Fig., *G. du papier,* Écrire beaucoup et mal, ou Écrire des choses inutiles. || Fig., Corrompre, dépraver; se dit en parlant De l'esprit, du goût, des mœurs. *La lecture des romans lui avait gâté l'esprit. On n'est plus capable d'apprécier la simplicité du théâtre grec quand on s'est gâté le goût aux mélodrames des boulevards. Pourquoi favoriser ces professions inutiles qui ne tendent qu'à corrompre et g. les mœurs. On l'a gâté par de fausses louanges.* || Fig., Être trop indulgent pour quelqu'un; entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, trop de douceur. *Vous gâtez trop cet enfant. Vous êtes trop bon pour vos domestiques, vous les gâtez.* = SE GÂTER. v. pr. S'altérer, se corrompre. *La viande se gâte dans la chaleur. Des fruits qui se sont gâtés. Les confitures se gâteront à l'humidité. Ce vin commence à se g. Voilà encore deux de mes dents qui se gâtent.* — * Fig., *Les affaires se gâtent,* Elles prennent une mauvaise tournure. || Fig., au sens moral, Se dépraver. *Ce jeune homme se gâte depuis qu'il fréquente un tel. Chez un peuple les mœurs et le goût se gâtent ordinairement en même temps.* — *Se g.,* se dit encore dans le sens de Se décrier, perdre de sa réputation par sa propre faute. = GÂTÉ, ÉE. part. *Fruit gâté. Viande gâtée. Des dents gâtées.* || *Enfant gâté,* Enfant que ses parents gâtent par une trop grande indulgence.

* **GÂTEUX, EUSE.** s. Se dit, dans les hôpitaux, Des individus paralytiques, aliénés, ou infirmes, qui, soit involontairement, soit par idiotie, rendent sous eux leurs urines et leurs selles. *Dans les hospices d'aliénés, on compte en moyenne treize g. sur cent malades.*

GATTILIER. s. m. T. Bot. Voy. VERBÉNACÉES.

* **GATTINE.** s. f. Voy. MAGNANERIE.

GAUCHE. adj. 2 g. (gr. γαῦσος, tortu). Qui est de travers, qui n'est pas droit. *La taille de cette pierre est g. Cette pièce de bois est g. Cette partie de la toiture est g.* || Figur., Gêné, contraint, sans grâce. *Voilà un grand garçon qui a l'air bien g. Des manières gauches. Un maintien g. Sa femme est une petite pensionnaire assez jolie, mais un peu g., un peu timide.* — Se dit aussi dans le sens de Maladroit. *Il est g. à tout ce qu'il fait. Il lui a fait la réponse la plus g. qui se puisse imaginer.* = Se dit par oppos. à *Droit,* Pour marquer la position relative d'un objet. Dans l'homme et dans les mammifères, il désigne Le côté où est situé le cœur. *Le côté g. La main g. L'œil g. La moitié g. du corps. A main g. Ce cheval galope sur le pied g.* — * Par analog., se dit Du côté correspondant dans les autres animaux. *L'aile supérieure g. de ce papillon est brisée. Le côté g. d'une limace, d'une coquille, etc.* || Se dit aussi subst. au fém., pour La main gauche, le côté gauche. *Être assis à la g. de quelqu'un. Un peu plus loin, vers la g., vous rencontrerez une maison isolée. Prenez sur votre g., sur la g.* || Se dit D'une manière anal., en parl. D'une armée, d'une troupe. *L'aile g. d'une armée. Le flanc g. d'un bataillon.* — On dit aussi subst. et au fém. *La g. d'une armée, d'un bataillon. Notre division était placée à la droite de l'armée, et par conséquent faisait face à la g. de l'ennemi. Notre g. s'appuyait sur un bois.* || En parl. D'une rivière, d'un édifice, se dit Du côté qui correspond au côté gauche de celui qui suit le cours de l'eau, ou qui est adossé à la façade du bâtiment. *La rive g. d'un fleuve. L'aile g. du palais.* || Dans certaines assemblées délibérantes, se dit De la partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président. *Le côté g. de l'assemblée. Siéger au côté g.* — Subst., *Un membre de la g. Toute la g. se leva contre l'amendement.* || Dans certains cas, *Gauche* désigne, au contraire, La partie d'un objet qui répond au côté gauche du spectateur placé en face. *Le côté g. d'un tableau.* — Subst., on dit de même, *La g. d'un tableau. Placer un chiffre à la g. d'un autre.* = A GAUCHE. loc. adv. Du côté gauche, à main gauche. *Votre chambre est à droite, et la mienne est à g. Vous tournerez à g. Il faut d'abord prendre à g. Appuyez un peu à g. Certains peuples écrivent de g. à droite, et d'autres de droite à g.* — Fig. et fam., *Donner à g.,* Se tromper ou se mal conduire. *Prendre une chose à g.,* La prendre de travers, La prendre autrement qu'il ne faut. || *A droite et à g.,* V. DROIT. || * En T. Tactique, on dit subst., *Faire un à g.,* pour Faire un mouvement à gauche.

GAUCHEMENT. adv. D'une manière contrainte, gênée ou maladroite. *Cet homme se présente g. Il s'est conduit très-g. dans cette occasion. Vous avez répondu on ne peut plus gauchement.*

GAUCHER, ÈRE. adj. et s. Celui, celle qui se sert habituellement de la main gauche au lieu de la main droite. *Vous êtes donc g.? C'est une gauchère.*

GAUCHERIE. s. f. Action d'une personne gauche ou maladroite. *Ce domestique ne me fait que des gaucheries. Vous avez fait là une étrange g.* || Manque d'aisance, de grâce. *Il a toute la g. d'un provincial.* || * Maladresse. *Dès qu'il se met à l'ouvrage, on s'aperçoit de sa g.* — Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

GAUCHIR. v. n. Se déjeter, se contourner. *Ce panneau commence à g.* || Détourner tant soit peu le corps pour éviter quelque coup. || Fig. et fam., Ne pas agir ou ne pas parler avec franchise. *Au lieu de me répondre nettement, il a gauchi.*

GAUCHISSEMENT. s. m. Action de gauchir, ou Le résultat de cette action.

GAUDE. s. f. T. Bot. Voy. RÉSÉDACÉES.

GAUDE. s. f. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs. *Manger de la g. Il aime beaucoup les gaudes.*

GAUDIR (SE). v. pron. (lat. *gaudere*). Se réjouir, ou Se moquer. *Se g. de quelqu'un.* Vieux et fam.

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre. *Il aime la g. Conter des gaudrioles.*

* **GAUFRAGE.** s. m. Action de gaufrer.

GAUFRE. s. f. Espèce de pâtisserie mince et légère, cuite entre deux fers, et dont la surface présente ordinairement des petits carreaux, des losanges, ou d'autres dessins en relief. || Par extens., Le gâteau de cire que font les abeilles, et qui est creusé d'alvéoles pleins de miel. *Du miel dans sa g. Manger une g. de miel.*

GAUFRER. v. a. Imprimer sur certaines étoffes des figures en relief, avec des fers faits exprès. *G. du velours.* = GAUFRÉ, ÉE. part.

GAUFREUR. s. m. Ouvrier qui gaufre les étoffes.

GAUFRIER. s. m. Ustensile de fer dans lequel on fait cuire des gaufres.

* **GAUFROIR.** s. m. Instrument qui sert à gaufrer les étoffes.

GAUFRURE. s. f. Empreinte que porte une étoffe qui a été gaufrée.

GAULE. s. f. (latin. *caulis,* tige). Grande perche. *Abattre des noix avec une g.* || Verge flexible, houssine. *Faire aller un cheval avec une g. Donner des coups de g. à quelqu'un.*

GAULER. v. a. Battre un arbre avec une gaule pour en faire tomber le fruit. *G. un pommier, un noyer.* — On dit aussi, *G. des pommes, des noix, des châtaignes,* pour Les abattre avec une gaule. = GAULÉ, ÉE. part.

GAULIS. s. m. T. Sylviculture. Se dit Des branches d'un taillis qu'on a laissées croître.

GAULOIS, OISE. adj. et s. (latin. *gallus*). Habitant de la Gaule, l'ancien nom de la France. || Fam., *C'est un vrai Gaulois, un bon Gaulois,* C'est un homme franc et sincère. *Franchise gauloise,* Franchise qui ne déguise rien. *Probité gauloise,* Probité sévère. || Famil., *Avoir les manières gauloises,* Avoir les manières du vieux temps. — On dit aussi D'une expression, d'une locution surannée, *Expression, tournure gauloise,* et substant., *C'est du g. Vous parlez gaulois.*

* **GAULTHERIA.** s. m. T. Bot. Voy. ÉRICACÉES.

GAUPE. s. f. (lat. *gausapa,* sorte de tissu épais et grossier). T. d'inj. et de mép., qui se dit D'une femme malpropre et désagréable. *La vilaine gaupe!* Très-fam.

GAUSSER (SE). v. pron. (lat. *gaudere*). Se moquer, railler. *Vous vous gaussez de nous.* Très-fam.

GAUSSERIE. s. f. Moquerie, raillerie. Pop.

GAUSSEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui a coutume de se gausser des autres. *C'est un g. Elle est naturellement gausseuse.* Pop.

* **GAVE.** s. m. Torrent, rivière torrentueuse; n'est usité que dans les Pyrénées. *Le g. de Pau.*

* **GAVIAL.** s. m. T. Erpét. V. CROCODILE.

GAVION. s. m. Gosier. *Il a mangé comme un loup, il en a jusqu'au g.* Popul.

GAVOTTE. s. f. Air de danse à deux temps, qui est composé de deux reprises, et dont le mouvement est quelquefois vif et gai, quelquefois tendre et lent. *Jouer une g.* || Danse dont les pas sont faits sur cet air. *Danser une gavotte.*

GAYAC ou **GAÏAC.** s. m. T. Bot. V. ZYGOPHYLLÉES.

GAZ. s. m. [On pron. le Z.] (allem. *geist,* esprit). T. Chim. Fluide aériforme permanent. *Le g. oxygène. Le g. acide carbonique. Ce g. est très-délétère.* || Absol., se dit Du gaz hydrogène carboné que l'on emploie pour l'éclairage. *La ville est éclairée au g. Conduit de g. Un bec de gaz.*

ENC. — I. *Définition.* — Les fluides élastiques ou aériformes sont divisés en deux classes: les *G. permanents* ou *g. proprement dits,* et les *G. non permanents* ou *vapeurs.* Naguère on prenait ce mot de *permanents* dans sa signification absolue, car on croyait que les gaz ne pouvaient changer d'état; mais aujourd'hui que l'on est parvenu à liquéfier le plus grand nombre des fluides désignés sous le nom de gaz, on doit restreindre le sens du terme de *permanence,* quand on parle de ces corps. Les *gaz* ou *fluides permanents* sont tout simplement les fluides qui persistent dans leur état quand ils ne sont soumis qu'à l'influence des seules forces naturelles, et les *vapeurs* ou *fluides non permanents* sont les fluides aériformes transitoires que l'influence des forces naturelles suffit pour faire changer d'état.

Le nombre des gaz actuellement connus s'élève à 35 environ. Sur ce nombre, il n'y en a que 4 de simples, savoir: l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le chlore; et 7 seulement, l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique, le protocarbure et le bicarbure d'hydrogène, l'acide sulfureux et l'ammoniaque, qui se trouvent à l'état libre dans la nature: tous les autres s'obtiennent au moyen de réactions chimiques.

II. *Propriétés générales des gaz.* — Les g. obéissent à deux forces antagonistes, la pesanteur, qui agit sur eux comme sur tous les corps, et une force moléculaire expansive dont l'action tend à écarter les molécules gazeuses.

A. *Expansibilité des gaz.* — Ce qui caractérise essentiellement les gaz, c'est leur parfaite fluidité, d'où il résulte que les molécules qui les composent n'ont aucune sorte d'adhérence entre elles. Bien plus, elles tendent constamment à s'écarter les unes des autres. En conséquence, un gaz occupe uniformément tout l'espace vide qui lui est offert, quelque étendu qu'il soit, et il n'est possible de le maintenir dans un espace limité qu'en exerçant sur lui des pressions extérieures, ou en le *coerçant* entre des parois solides. — L'*expansibilité* des gaz se démontre par une expérience des plus simples. Il suffit de placer sous le récipient d'une machine pneumatique une vessie munie d'un robinet et à moitié remplie d'air (Fig. 1). Il y a d'abord équilibre entre l'air qui est renfermé dans la vessie et celui qui est contenu dans le récipient de la machine. Mais si l'on donne quelques coups de piston, à mesure qu'on fait le vide, la pression de l'air du récipient diminue et la vessie se gonfle de plus en plus, quoique la masse de l'air qu'elle contient n'ait augmenté en aucune façon. Si l'on fait de nouveau rentrer l'air dans le récipient, on voit la vessie se dégonfler et reprendre son volume primitif. L'expérience faite non plus avec l'air, mais avec tout autre gaz, donne le même résultat. Au reste, bien que l'air soit un mélange de deux gaz, oxygène et azote, il se comporte, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, comme un gaz simple.

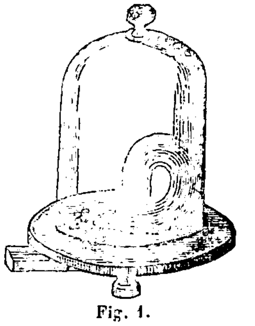
Fig. 1.

B. *Pesanteur des gaz.* — Quoique soumis à la force répulsive dont nous venons de parler, les gaz obéissent également à la force universelle de la pesanteur. La pesanteur de l'air avait bien été soupçonnée par quelques penseurs de l'antiquité, mais c'est seulement en 1640 qu'elle a été démontrée ar Galilée, et confirmée par les expériences de Pascal et de Torricelli. Pour se convaincre que l'air et tous les gaz sont pesants, il suffit d'une expérience aussi simple que celle de la vessie dont il vient d'être question. On prend un ballon fermé, rempli d'air ou d'un gaz quelconque; on le pèse, puis on fait le vide au moyen de la machine pneumatique, et l'on pèse de nouveau le ballon. Cette nouvelle pesée donne un poids sensiblement moindre que la première, et l'on a ainsi le poids de l'air que contenait le ballon. C'est ce même appareil si simple qui sert en physique à déterminer la densité ou la pesanteur spécifique des différents gaz.

III. *Pressions exercées par les gaz.* — Nous avons vu, d'une part, que les gaz tendent toujours à prendre un volume plus grand en vertu de leur force expansive, et, de l'autre, qu'ils sont soumis à la loi de la pesanteur. Ils exercent donc à la fois sur leur masse et sur les vases qui les contiennent une double pression. Les forces moléculaires des gaz étant répulsives, leurs molécules tendent à s'éloigner les unes des autres jusqu'à ce qu'elles rencontrent des obstacles qui les arrêtent. L'air enfermé dans un vase fait donc sans cesse effort contre les parois pour les presser et les repousser plus loin. D'après cela, il semblerait que l'air contenu dans un vase clos dût s'échapper instantanément aussitôt que l'on pratiquerait à ce vase la moindre ouverture, et que tout vase ouvert dût être constamment vide. Cependant il n'en est rien. L'air extérieur fait pour s'introduire dans le vase un effort égal à celui que fait l'air intérieur pour en sortir : d'où il résulte entre les deux pressions un parfait équilibre. Si l'on fait abstraction de la pesanteur, en n'ayant égard qu'à sa force expansive, les pressions exercées sur les parois d'un vase par un gaz seront les mêmes sur tous les points de ces parois, attendu que la force expansive des molécules est égale partout et agit également dans toutes les directions. Si au contraire on a égard à l'action de la pesanteur, les pressions, comme celles qu'exercent les liquides, croîtront en raison de la densité du gaz et de la profondeur de la masse ; elles seront constantes sur une même tranche horizontale, indépendamment de la forme du gaz, c.-à-d. du vase qui le contient. La force expansive du gaz est alors, en chaque point, égale et contraire à la pression qu'il supporte, et par conséquent croît avec la profondeur. Quant à la pression qui résulte de la pesanteur des molécules d'un gaz, si la masse est petite, cette pression est très-faible et peut en général se négliger sans inconvénient. Mais il n'en serait plus de même si, au lieu d'une faible masse gazeuse, il s'agissait d'une masse considérable : tel est le cas de l'atmosphère, dont le poids est énorme. Aux mots ATMOSPHÈRE et BAROMÈTRE nous indiquons la somme de la pression qu'exerce la masse de gaz qui enveloppe notre globe, et les procédés employés pour mesurer cette pression de la manière la plus rigoureuse. Nous nous contenterons donc de rapporter ici deux expériences d'une extrême simplicité, qui mettent très-bien en évidence la réalité du phénomène. — On fixe sur la platine de la machine pneumatique un manchon de verre, à parois épaisses, et hermétiquement fermé à sa partie supérieure avec une vessie fortement arrêtée sur ses bords (Fig. 2). Si l'on fait jouer les pistons de la machine pneumatique pour aspirer l'air contenu dans le vase, la membrane fléchit sous la pression de l'air extérieur et devient aussi tendue que si elle avait à supporter un poids de 100 kil. Il suffit alors de donner avec le doigt un coup très-léger sur la vessie pour qu'elle éclate avec une explosion plus forte qu'un coup de pistolet, tant est grand l'effort que fait l'air, en vertu de sa pression, pour entrer dans le vase. Cette expérience, qui est bien connue sous le nom de *Crève-vessie*, ne démontre la pression atmosphérique que de bas en haut. La suivante démontre qu'elle s'opère dans tous les sens. L'appareil dont on se sert pour l'exécuter a été imaginé par Otto de Guericke et a reçu le nom d'*Hémisphères de Magdebourg*, parce que c'est dans cette ville qu'il fut inventé, et qu'il se compose de deux hémisphères creux, de métal, dont les bords peuvent s'appliquer exactement l'un sur l'autre (Fig. 3). L'un d'eux porte un anneau pour le tirer ; l'autre est percé d'un petit canal, garni d'un robinet, qui peut se visser sur la platine de la machine pneumatique. Lorsque la sphère creuse qu'ils forment par leur réunion est remplie d'air, on les sépare sans difficulté. Mais quand on fait le vide à l'intérieur, on ne peut plus les séparer sans un grand effort. La force qu'exige cette séparation est à peu près égale à autant de kilogrammes que la base de chaque hémisphère contient de centimètres carrés.

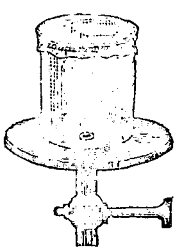
Fig. 2.

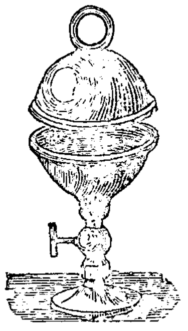
Fig. 3.

IV. *Compressibilité des gaz.* — Lorsqu'on exerce une pression sur une masse gazeuse quelconque, cette masse diminue de volume, et sa force élastique croissant avec sa densité, elle arrive bientôt à un état de condensation tel que cette force est égale à la pression exercée et lui fait équilibre.

A. *Loi de Mariotte.* — Il y a une relation simple entre le volume qu'occupe un gaz quelconque et la pression qu'il supporte ; c'est cette relation qui est appelée *Loi de Mariotte*, du nom du physicien qui l'a découverte. Cette loi peut s'énoncer ainsi : *Sous une même température, les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent.* On démontre cette vérité fondamentale au moyen d'un appareil connu sous le nom de *Tube de Mariotte* (Fig. 4). Il se compose d'un tube de verre recourbé, à branches fort inégales. La plus courte est fermée et accompagnée d'une échelle indiquant des capacités égales; l'autre branche, très-longue, est ouverte vers le haut en forme d'entonnoir pour recevoir la pression atmosphérique; elle s'accompagne d'une échelle qui indique les hauteurs en centimètres. On verse du mercure par l'orifice de la grande branche, d'abord en petite quantité; ensuite, en inclinant le tube pour faire sortir une partie de l'air de la courte branche, on arrive facilement à mettre le mercure au même niveau des deux côtés. Alors l'air renfermé dans la courte branche se trouve exactement sous la pression atmosphérique qui s'exerce dans la grande sur la surface du mercure, sinon le niveau ne serait pas égal. L'appareil ainsi préparé, on verse de nouveau du mercure dans la longue branche, ce qui augmente la pression supportée par l'air contenu dans la petite branche, lequel diminue nécessairement de volume. Lorsque le mercure s'est élevé dans la petite branche jusqu'au point *c*, qui se trouve au milieu, c.-à-d. à égale distance entre *a* et le sommet de la branche, l'air que celle-ci renferme a évidemment perdu la moitié de son volume. Alors si l'on note sur la grande branche le point *d* qui est au niveau du point *c*, et si l'on mesure de combien s'élève le mercure au-dessus de ce point *d*, on trouve que la hauteur de la colonne mercurielle au-dessus de *d* est égale à la colonne barométrique, c.-à-d. à 76 centim. Par conséquent, l'air contenu dans la petite branche supporte une pression de 2 atmosphères. Si la branche ouverte de cet appareil est assez longue, on peut démontrer de la même manière que sous une pression de 3 et de 4 atmosphères, l'espace occupé par l'air dans la petite branche se réduit au tiers et au quart. Au moyen d'un appareil de 30 met. de hauteur, Arago et Dulong ont démontré que la loi de Mariotte s'applique à l'air sans aucune variation jusqu'à 27 atmosphères.

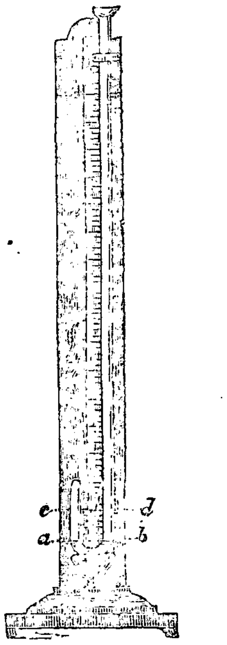

Fig. 4

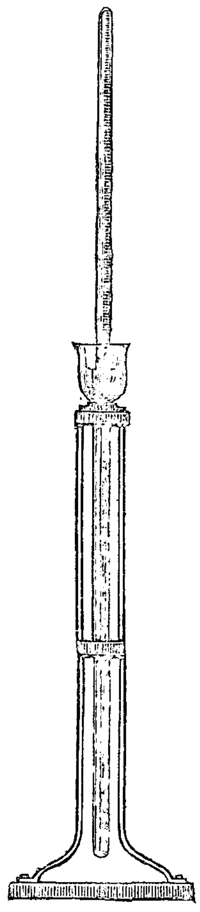
Fig. 5.

On peut vérifier la loi de Mariotte pour des pressions moindres que celle de l'atmosphère et sur un gaz quelconque, en modifiant l'appareil précédent, de façon à pouvoir y introduire un gaz à volonté. A cet effet (Fig. 5), on se sert d'un tube assez large pour qu'on puisse négliger l'influence de la capillarité, fermé par un bout, et gradué en divisions d'égale capacité sur toute sa longueur. On le remplit de mercure, puis on le renverse dans un vase ou tube plus large contenant également du mercure liquide. On enfonce d'abord le tube dans le vase, jusqu'à ce que le niveau du mercure soit le même à l'intérieur et à l'extérieur. On observe alors le nombre de divisions occupées par le gaz dont l'élasticité est égale à la pression de l'atmosphère. Puis on soulève le tube jusqu'à ce que, par la diminution de pression, le volume du gaz soit doublé. La hauteur que le mercure atteint dans le tube se trouve être la moitié de celle du baromètre. Le gaz, en doublant de volume, est donc passé d'une pression à une demi-pression atmosphérique. Par conséquent *le volume des gaz est en raison inverse de la pression.*

Dans les expériences qui précèdent, la masse d'air renfermée dans le tube restant la même, il s'ensuit que sa densité varie avec son volume : nous pouvons donc poser comme conséquence de la loi de Mariotte, que *pour une même température, la densité des gaz est proportionnelle à la pression qu'ils supportent.* Sous une seule pression atmosphérique, la densité de l'air étant à peu près la 770e partie de la densité de l'eau, il est évident que, sous une pression de 770 atmosphères, l'air serait aussi dense que l'eau. Ainsi, au fond de la mer, à une profondeur de 7000 à 8000 mètres, l'air serait plus pesant que l'eau et, quoique à l'état gazeux, il ne pourrait pas s'élever pour venir à la surface. — En outre, comme les poids des corps sont en raison de leur densité, nous tirerons de la loi de Mariotte la seconde conséquence que voici : *Pour un même gaz, les poids correspondants à un même volume sont proportionnels aux pressions.*

Jusqu'à ces derniers temps, on avait admis que la loi de Mariotte s'appliquait rigoureusement à tous les gaz et à toutes les pressions. Despretz le premier a fait voir que cette loi n'est pas exacte pour tous les gaz. Ce physicien renfermait deux gaz dans des tubes séparés, mais disposés de façon à supporter tous les deux la même pression. Puis en comparant les volumes des gaz comprimés avec leurs volumes primitifs, il a trouvé que ces fluides ne suivaient pas la même loi dans leur diminution de volume. Après lui, Regnault a fait un grand travail pour vérifier cette même loi de Mariotte. Sa méthode différait des précédentes en ce qu'il cherchait à s'assurer si un g. introduit dans un tube sous des pressions différentes exigeait toujours, pour être réduit à un volume moitié moindre, une pression double de la pression initiale, quelle que fût cette dernière. D'après ses recherches, « les g. facilement liquéfiables (acide carbonique, acide sulfureux) se compriment plus que ne l'indique la loi de Mariotte, même pour des pressions qui ne sont pas de beaucoup supérieures à la pression atmosphérique, et les écarts sont d'autant plus grands, que l'on approche davantage de la pression à laquelle le gaz se liquéfie. Les gaz permanents ne s'écartent de la loi de Mariotte que très-peu et seulement pour des pressions considérables. L'oxygène, l'azote et l'air se compriment un peu plus, l'hydrogène un peu moins que ne l'indique la loi. » En tous cas, comme ces irrégularités sont très-peu de chose pour les variations de pression qu'éprouvent les gaz dans les circonstances ordinaires, on peut s'en tenir habituellement à la loi de Mariotte.

B. *Liquéfaction des gaz.* — Nous avons déjà dit qu'on était parvenu, dans ces dernières années, à liquéfier la plupart des gaz considérés jusqu'alors comme permanents. Il n'y a effectivement que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le bioxyde d'azote et l'oxyde de carbone qui aient résisté. C'est surtout à Faraday qu'on doit ce résultat. Il s'en est occupé à deux époques distinctes, en 1823 et en 1845. — Dans la première série d'expériences, il se servait de la compression exercée par les réactions chimiques elles-mêmes, jointe à un froid artificiel. Pour faire cette expérience, on prend un tube de verre très-épais, recourbé trois fois sur lui-même de manière à présenter assez bien une W renversée; on introduit dans les deux courbures latérales les substances qui, par leur réaction, doivent produire le gaz qu'il s'agit de liquéfier (comme, par ex., de l'acide chlorhydrique et du bicarbonate de soude pour obtenir de l'acide carbonique liquide); puis on ferme les orifices du tube au moyen du chalumeau, et l'on retourne le tube de manière à réunir les deux substances à la même extrémité. Le gaz qui se dégage produit, en s'accumulant dans un petit espace, une compression déjà suffisante pour en liquéfier une partie; mais on favorise beaucoup cette action en plongeant dans un milieu réfrigérant l'extrémité où se rend le gaz formé. Comme un grand abaissement dans sa température diminue sa tension élastique, la réaction des substances s'en trouve accélérée, et il se produit de nouvelles quantités de gaz pendant un temps plus ou moins long. C'est à l'aide de ce procédé que Faraday est parvenu à liquéfier le chlore, le cyanogène, l'ammoniaque, l'oxyde de chlore, le protoxyde d'azote, et les acides sulfhydrique, chlorhydrique, sulfureux et carbonique. — Dans ses expériences de 1845, le célèbre physicien a combiné une pression de 40 et même de 50 atmosphères, produite à l'aide de pompes, avec le froid produit par un bain d'acide carbonique et d'éther placé sous le récipient de la machine pneumatique. Le froid était tel dans cette expérience, que l'acide carbonique du bain n'avait plus qu'une tension d'environ 30 millimètres. Or, à 0°, sa tension est de 36 atmosphères ou de 27,360 millim.; elle était donc réduite à n'être que le 1/9000e environ de sa valeur première. — En réunissant les deux résultats obtenus dans les deux séries d'expériences, on a la liste des gaz liquéfiés et solidifiés. Les gaz liquéfiés sont : le chlore, l'acide chlorhydrique, l'acide fluosilicique, le gaz oléfiant, l'acide fluoborique, l'hydrogène phosphoré, l'hydrogène arsenié. — Les gaz liquéfiés et solidifiés sont : l'acide sulfureux, l'ammoniaque, l'acide sulfhydrique, l'acide carbonique, le protoxyde d'azote, l'acide iodhydrique, l'acide bromhydrique, l'oxyde de chlore, et le cyanogène.

Les liquides produits par la condensation des gaz sont en général très-mobiles et ressemblent par leur aspect a de l'éther. Leur tendance à repasser à l'état gazeux, quoique très-grande, est en partie arrêtée par une circonstance particulière. En reprenant l'état gazeux, les gaz liquéfiés ne peuvent le faire sans enlever aux corps voisins et à leur substance même une quantité énorme de chaleur. Quand on verse, en effet, de l'acide sulfureux liquide dans de l'eau, celle-ci est presque instantanément congelée. De son côté, l'acide carbonique liquide en s'évaporant produit, dans le reste de la liqueur, un froid qui peut aller jusqu'à 90 ou 100 degrés au-dessous de zéro. On conçoit que cet énorme abaissement de température doit naturellement retarder le passage de la totalité du liquide à l'état gazeux. Il y a plus, c'est en mettant à profit cette propriété, que Thilorier est parvenu à solidifier l'acide carbonique lui-même. V. CARBONE.

C. *Élasticité des gaz comprimés ; Fusil à vent.* — Les gaz ayant naturellement une tendance à l'écartement de leurs molécules, cette tendance doit nécessairement augmenter quand on les a soumis à une compression plus ou moins énergique : leur *tension* et leur *ressort* ou leur *élasticité*, car ces termes sont synonymes, est alors en raison directe de cette compression. La force élastique des gaz ou des vapeurs contenus dans des espaces fermés se mesure à l'aide d'instruments appelés *Manomètres*, mais il en sera question ailleurs. En conséquence, nous nous contenterons, pour démontrer la puissance de réaction des gaz comprimés, de décrire l'arme connue sous le nom de *Fusil à vent* (Fig. 6), dont le mécanisme repose sur ce principe. La crosse du fusil à vent est faite de métal et contient un réservoir à soupape (Fig. 7) dans lequel on comprime l'air au moyen d'une pompe foulante, sous une force égale au poids de 8 ou 10 atmosphères. La soupape, qui s'ouvre de dehors en dedans, tient l'air enfermé dans la crosse. La pompe (Fig. 8) est un simple tube à piston qui se visse sur le réservoir, et qui porte vers l'extrémité opposée un ou deux trous que le piston ferme dès qu'il commence à se

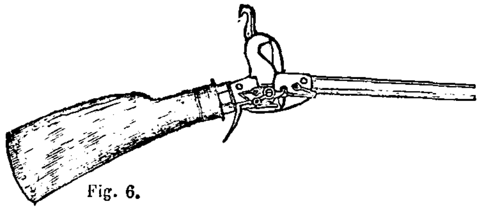

Fig. 6.

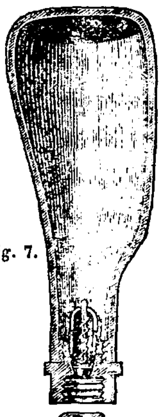

Fig. 7.

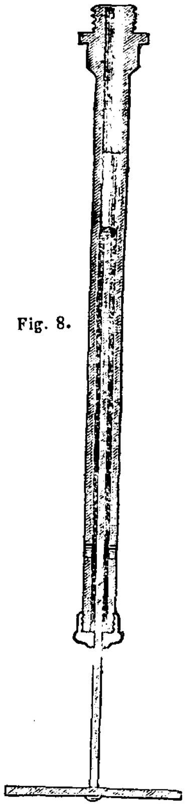

Fig. 8.

rapprocher du fond. Plus il y a d'air dans le réservoir, plus sa puissance augmente. C'est par la résistance qu'éprouve le piston, en s'approchant du fond, qu'on apprécie le degré de tension avec lequel l'air intérieur repousse la soupape. Quand le réservoir est chargé, on y adapte le canon dans lequel on a mis une balle ou tout autre projectile. *Ce canon porte une* détente à ressort qui, en s'abattant, presse la soupape; l'air s'échappe avec violence, chasse le projectile, et la soupape se referme aussitôt. Selon que le réservoir est plus ou moins grand, on peut, sans recharger, tirer un certain nombre de coups, de *vingt à trente*, par exemple. Le fusil à vent peut lancer la balle avec autant d'impétuosité que le fusil à poudre, mais son énergie diminue à mesure que le réservoir se vide. L'air comprimé, en se dilatant subitement, fait une explo*sion semblable à celle du crève*-vessie. Il produit en outre au bout du canon un petit jet de flamme, sans doute par suite du frottement de l'air sur les petits grains de poussière solide qu'il rencontre, car, dans un air très-pur, il paraît qu'il n'y a point de flamme perceptible. —Cette espèce d'arme qui, selon les uns, était connue du temps du Bas-Empire, et qui, selon les autres, *fut inventée à Lisieux par Morin, ou* à Nuremberg par Guter, a été perfectionnée par les arquebusiers Jean et Nicolas Bouillet. C'est aujourd'hui une arme prohibée.

V. *Lois des mélanges gazeux.* —Deux liquides qui ne se combinent pas, peuvent rester séparés dans le même vase lorsqu'ils ont des densités différentes; la stabilité de leur équilibre exige seulement que le plus *dense soit au fond du vase* et que le moins dense occupe la partie supérieure. Il n'en est pas de même des fluides aériformes. Lorsqu'on met en communication deux vases renfermant chacun un gaz différent, chacun de ces gaz se répand uniformément dans les deux vases de manière à former un tout homogène, quelles que soient d'ailleurs les forces élastiques des gaz avant le contact, leur densité et la position des vases, lorsque la communication est établie. Cette condition d'équilibre des fluides élastiques se vérifie toujours, même dans les circonstances les plus diverses, et quels que soient les gaz mélangés : le temps néces*saire à l'établissement d'une par*faite homogénéité dans le mélange augmente seulement avec la différence de leurs densités. C'est à Berthollet qu'est due la découverte de ce curieux phénomène, qu'on désigne sous le nom de *Diffusion des gaz.* L'illustre chimiste remplit deux ballons, l'un d'hydrogène, l'autre d'acide carbonique, sous la même pression et à la même tem*pérature.* Il les réunit et les plaça dans les caves de l'Observatoire, dont la température est constante, en ayant soin que l'acide carbonique se trouvât dans le vase inférieur, et l'hydrogène, qui est beaucoup moins dense, dans le vase supérieur. La communication ayant été établie entre les deux ballons par l'ouverture des deux robinets, il trouva au bout de quelque temps que les deux gaz s'étaient complétement mélangés, *de telle sorte que toutes les parties du volume total contenaient la même proportion des deux gaz.*— Il résulte de là que, dans l'atmosphère, il ne peut y avoir à une hauteur quelconque un mélange différent dans ses proportions que celui observé à la surface de la terre. L'hypothèse émise par quelques physiciens de l'existence de l'hydrogène dans les hautes régions de l'atmosphère, pour expliquer certains phénomènes météorologiques, ne saurait donc être adoptée.

Lorsque plusieurs gaz se mélangent ensemble, il y a entre les volumes et les pressions des gaz isolés, le volume et la pression du mélange, une relation constante qu'on peut formuler ainsi : *La force élastique du mélange est égale à la somme des forces élastiques que l'on obtiendrait si chaque gaz occupait seul le volume du mélange.* — Supposons qu'on ait trois gaz différents, le premier ayant un volume v et une pression h ; le deuxième un volume v' et une pression h' ; le troisième un volume v'' et une pression h''. Faisons passer ces trois gaz dans un vase dont le volume sera représenté par V. Si nous introduisions le premier gaz seul dans le volume V, il y aurait, en vertu de la loi de Mariotte, une pression $\frac{vh}{V}$; le deuxième seul, dans le volume V, aurait une pression $\frac{v'h'}{V}$, et le troisième $\frac{v''h''}{V}$. Or, en appelant H la pression du mélange, on aura $H = \frac{vh}{V} + \frac{v'h'}{V} + \frac{v''h''}{V}$. On peut démontrer cette loi de la manière suivante. Concevons que l'on ait deux gaz dans des cloches graduées A et B (Fig. 9); nous aurons le volume de ces gaz à l'inspection du niveau du mercure dans les cloches ; quant aux pressions, nous les obtiendrons en retranchant de la hauteur du baromètre les hauteurs du mercure soulevé dans les cloches. Faisant ensuite passer ces deux gaz dans une troisième cloche C pleine de mercure, nous verrons le volume occupé *par leur mélange, ainsi que* sa force élastique. Nous pouvons donc avec ces nombres vérifier la relation ci-dessus ; et, comme en soulevant ou en enfonçant la troisième cloche, on fera varier le volume et la pression du mélange, on pourra s'assurer que la loi est satisfaite dans toutes les circonstances. — La relation ci-dessus peut se mettre sous la forme $VH = vh + v'h' + v''h''$, et s'énoncer de la manière suivante : *Lorsque plusieurs gaz sont mélangés, le volume du mélange multiplié par sa pression est égal à la somme des produits qu'on obtient en multipliant le volume occupé par chacun des gaz, avant qu'on ait fait le mélange, par la pression de ce gaz.*—Si l'on fait varier le volume du mélange, sa pression variera aussi ; et comme l'expérience prouve que l'on a encore $V'H' = vh + v'h' + v''h''$, il en résulte qu'on aura $VH = V'H'$ ou $\frac{V}{V'} = \frac{H'}{H}$; ce qui fait voir qu'un mélange de plusieurs gaz suit la loi de Mariotte tout comme un gaz seul. Du reste, nous l'avons déjà vu par l'exemple de l'air atmosphérique.

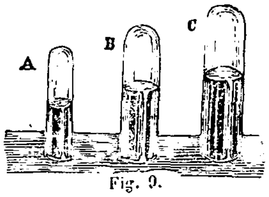

Fig. 9.

VI. *Dissolution des gaz.* — L'eau et plusieurs liquides jouissent de la propriété de dissoudre les gaz : en général, ils en dissolvent d'autant plus que la pression est plus forte. On vérifie aisément le fait au moyen de la machine pneumatique. En plaçant sous le récipient un vase d'eau contenant un gaz en dis*solution, on voit*, à mesure qu'on fait le vide, le gaz obéir à sa force expansive et se dégager sous forme de bulles. Selon Dalton, *le poids du gaz absorbé par un liquide, sous une même température, est exactement proportionnel à la pression que le gaz exerce sur le liquide.* Mais, cette loi, suivant toute apparence, n'est vraie que jusqu'à certaines limites. En outre, il est à remarquer qu'un liquide qui tient déjà un gaz en dissolu*tion peut parfaitement en dissoudre un autre. La quantité de ce* dernier paraît même complétement indépendante de la nature et de la quantité du gaz déjà en dissolution, pourvu que les deux gaz soient sans action l'un sur l'autre. C'est ainsi que l'eau en contact avec l'air atmosphérique, sous une pression barométrique P, absorbe autant d'azote que si l'air se composait de ce gaz seul, exerçant une pression de 4/5 P, et autant d'oxygène que si l'air était uniquement formé de ce gaz pur à la pression 1/5 P. La température a également une action sur la vertu dissolvante des liquides; il faut qu'elle ne soit ni trop élevée ni trop basse pour qu'ils puissent en dissoudre le plus possible. *C'est entre* + *15° et* + *20° que la puissance dissolvante de* l'eau pour les gaz est à son maximum. A cette température et sous la pression atmosphérique ordinaire, un volume d'eau dissout :

Acide fluoborique. . .	700 vol.	Cyanogène.	4,5
Acide chlorhydrique .	464	Acide sulfhydrique. . . .	3
Ammoniaque.	430	Chlore.	1,5
Acide cyanhydrique. .	400	Acide carbonique. . . .	1
Acide hypochloreux. .	200	Oxygène.	0,056
Acide sulfureux. . . .	37	Azote.	0,025

VII. *Procédés employés pour recueillir et conserver les gaz.*—L'expansibilité des gaz ne permettant ni de les recueillir ni de les conserver comme on fait pour les solides et la plupart des liquides, on est obligé, dans les laboratoires de chimie, de recourir à des procédés et à des appareils particuliers.

A. *Cuve pneumatique.*— On recueille les gaz au moyen d'un vase plein d'eau ou de mercure, qu'on appelle, à cause de sa destination, *Cuve pneumatique.* Supposons, par ex., que l'on veuille recueillir le gaz oxygène qui se dégage de l'oxyde rouge de mercure, quand on décompose cet oxyde par la chaleur (Fig. 10) : on fixe à l'extrémité du flacon *ab*, où est renfermé *l'oxyde métallique, un tube de verre bcd*, qu'on nomme *tube de dégagement* ou *tube abducteur*, et qui présente une double courbure. L'extrémité de ce tube plonge dans la cuve pneumatique pleine d'eau. Dès qu'on chauffe le flacon qui contient l'oxyde, l'air qui est renfermé dans le tube se dilate par l'action de la chaleur, augmente de force élastique, et une portion de cet air s'échappe, sous forme de bulles, à travers l'eau de la cuve C. Mais bientôt l'oxyde de mercure commençant à se décomposer, tandis que le métal se condense en gouttes liquides dans la partie supérieure du flacon, l'oxygène se dégage à l'état gazeux, traverse le tube et ensuite l'eau de la cuve. On ne recueille pas les premières portions du gaz, parce qu'elles sont mélangées avec l'air qui remplissait primitivement le tube abducteur; mais au bout de quelques minutes, l'air ayant été complétement chassé, l'oxygène qui se dégage est pur et l'on peut le recueillir. Pour cela on prend une *Éprouvette*, c.-à-d. une espèce de cloche de verre plus longue que large, E, qu'on remplit d'eau jusque par-dessus les bords : *on applique le plat de la main sur l'ouverture* de l'éprouvette et l'on retourne celle-ci dans l'eau de la cuve. Par l'effet de la pression atmosphérique qui s'exerce à la surface de l'eau de la cuve, l'éprouvette reste complétement remplie d'eau, même après que la main a été retirée. On place l'éprouvette au-dessus du tube de dégagement, sur une petite planchette trouée qui se trouve disposée à cet effet sur la cuve ; alors les bulles *de gaz oxygène, en vertu* de leur plus faible pesanteur, s'élèvent dans l'eau et vont se rendre dans la partie supérieure de la cloche, dont elles chassent l'eau en raison de leur tension, au fur et à mesure qu'elles s'accumulent. Dans une foule de cas, on remplace la cuve à eau par une simple terrine (Fig. 11); mais alors on met au fond de celle-ci une capsule sur laquelle on place l'éprouvette. La capsule est percée d'une ouverture latérale qui laisse passer le tube de dégagement, et d'une ouverture centrale qui laisse pénétrer les bulles gazeuses dans l'éprouvette.

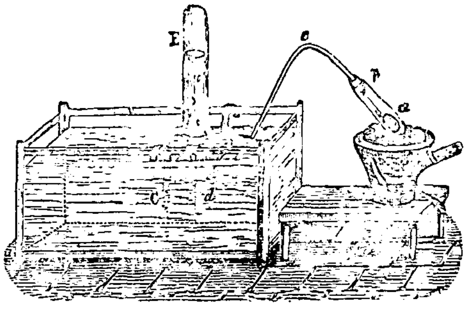

Fig. 10.

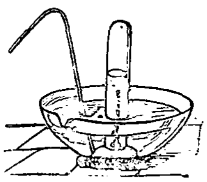

Fig. 11.

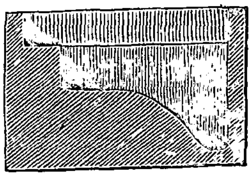

Fig. 12.

Lorsque la cuve sur laquelle on reçoit les gaz est assez profonde, on remplit d'eau la cloche ou l'éprouvette en la plongeant tout entière dans la cuve, l'extrémité fermée étant tournée vers le bas. De cette façon l'air s'échappe complétement à travers l'eau, et il suffit de retourner la cloche, de la soulever et de la placer sur la planchette. — Lorsqu'on a besoin, ainsi qu'il arrive fort souvent, d'opérer sur des gaz secs, on remplace la cuve à eau par *une cuve à mercure. Ces sortes de cuves sont ordinairement* taillées dans du marbre ou dans une pierre fort compacte; les plus petites se font de porcelaine ou de fonte de fer. En général, on leur donne à l'intérieur une forme telle (Fig. 12. Section verticale et longitudinale d'une cuve à mercure) qu'elles exigent le moins de mercure possible, et que néanmoins elles présentent dans certaines parties assez de profondeur pour les manipulations, car on opère avec la cuve à mercure absolument comme avec la cuve à eau.

B. *Gazomètres.*—Lorsqu'on a besoin de recueillir un grand volume de gaz, on ne peut plus se servir de cloches de verre, et *l'on emploie des vases* particuliers appelés *Gazomètres.* La Figure 13 représente un de ces appareils. Il se compose d'un cylindre A fermé de toutes parts et d'un cylindre ouvert ou cuvette B, supporté par plusieurs colonnes de cuivre dont deux, *a* et *b*, sont creuses *et munies de robinets.* Le tube *b* débouche dans le cylindre A ; le tube *a*, au contraire, descend tout près du fond du même cylindre. A la partie inférieure de celui-ci, on remarque encore un bout de tube recourbé *d*, que l'on peut boucher hermétiquement. — Pour se *servir de cet appareil, on* commence par le remplir d'eau. A cet effet, on ferme le robinet *e*, on bouche le tube *d*, on ouvre les robinets *a* et *b*, et on verse de l'eau dans la cuvette B. L'eau coule dans le grand cylindre par le tube *a*, tandis que l'air s'échappe par le tube *b*. Lorsque le cylindre A est plein d'eau, on ferme les robinets *a* et *b*. Maintenant, pour remplir l'appareil de gaz, on place la

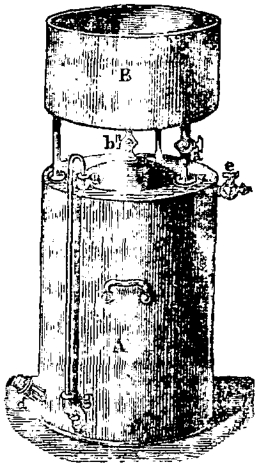

Fig. 13.

réservoir A dans un grand baquet. On débouche le tube *d*, d'où l'eau ne s'écoule pas en vertu de la pression atmosphérique, et l'on y introduit l'extrémité du tube de dégagement en communication avec l'appareil qui sert à la production du gaz. A mesure que celui-ci se dégage, il monte dans la partie supérieure du cylindre A, pendant que l'eau déplacée s'écoule par le tube *d*. Le tube de verre *gg*, qui communique supérieurement et inférieurement avec le cylindre A, sert comme indicateur du niveau de l'eau, et permet de juger de la quantité de gaz. que contient le cylindre. Lorsque le gazomètre est plein, on bouche le tube *d*, et l'on peut conserver ainsi le gaz indéfiniment.—Quand on veut prendre du gaz dans l'appareil, on remplit d'eau la cuvette B, et l'on ouvre les robinets *ab* ; l'eau qui s'écoule par le tube *a* force le gaz à s'échapper par le tube *b* ; il suffit donc, pour le recueillir, de placer sur l'ouverture de ce tube un flacon ou une cloche remplie d'eau et renversée. Si l'on veut obtenir un jet de gaz continu, on adapte tout simplement au robinet *e* un tube métallique terminé par une pointe effilée.

C. *Transvasement des gaz.* — Malgré leur expansibilité, il est possible, avec certaines précautions, de transvaser les gaz, de la même manière qu'on transvase les liquides. C'est encore une nouvelle preuve bien palpable de la pesanteur des fluides aériformes. Cette expérience curieuse réussit très-bien avec l'acide carbonique, dont la densité est supérieure à celle de l'air. On remplit une cloche de ce gaz en le recueillant sur une cuve à eau, on prend une autre cloche de même capacité et pleine d'air, et l'on renverse la première cloche sur la seconde, comme le représente la Fig. 14. Au bout de quelque temps, on trouve que l'acide carbonique est descendu dans la cloche inférieure, tandis que la supérieure ne contient que de l'air, ce dont il est facile de s'assurer en plongeant une allumette en ignition dans la cloche inférieure ; car elle s'y éteint aussitôt.

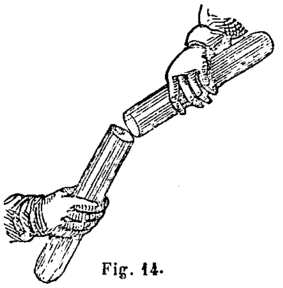
Fig. 14.

Les questions qui se rattachent à l'étude des gaz considérés en général sont fort nombreuses : celles que nous n'avons pas exposées ici sont traitées aux mots Atmosphère, Baromètre, Calorimétrie, Densité, Dilatation, Hydrostatique, etc.

GAZE. s. f. (*Gaza*, ville de Syrie). Espèce d'étoffe fort claire, faite de soie, de fil, de coton, ou de fil d'or et d'argent. *G. de soie. G. d'argent. Un voile de gaze.*

* **GAZÉIFIABLE.** adj. 2 g. Qui est susceptible de se convertir en gaz. = * Gazéification. s. f. Réduction, passage d'un corps à l'état de gaz.

GAZÉIFIER. v. a. Transformer en gaz. = se Gazéifier. v. pron. Passer à l'état de gaz. = Gazéifié, ée. p.

GAZÉIFORME. adj. 2 g. Qui est à l'état de gaz.

GAZELLE. s. f. T. Mamm. Voy. Antilope.

GAZER. v. a. Mettre une gaze sur quelque chose. *Il faudrait g. cette pendule.* ‖ Figur. et fam., Adoucir, déguiser ce qu'il y aurait de trop libre dans un récit, etc. *G. un conte, une histoire. Vous feriez bien de g. un peu.* = Gazé, ée. part.

GAZETIER. s. m. Celui qui compose, qui publie une gazette ; ne s'empl. aujourd'hui que par dénigrement. Habituellement on dit *Journaliste.* ‖ Autrefois se disait aussi De celui qui vendait ou qui donnait à lire les gazettes.

GAZETIN. s. m. Petite gazette. Peu usité.

GAZETTE. s. f. (ital. *gazzetta*). Journal, écrit périodique, contenant les nouvelles politiques, littéraires ou autres. *G. de France. G. littéraire. G. politique. Les gazettes étrangères. J'ai vu cela dans la g.* Aujourd'hui on dit ordinairem. *Journal.* ‖ Fig. et fam., se dit D'une personne bavarde, qui rapporte tout ce qu'elle entend dire. *Cette femme est une vraie g. C'est la g. du quartier.* — Voy. Journal.

* **GAZETTE.** s. f. T. Techn. Voy. Céramique.

GAZEUX, EUSE. adj. Aériforme. *État g. Fluide g. Substance gazeuse.*

GAZIER, IÈRE. s. Ouvrier en gaze.

* **GAZOGÈNE.** s. m. (R. *gaz* ; gr. γεννάω, j'engendre). T. Techn. Nom d'un liquide employé pour l'éclairage. V. Éclairage. ‖ Se dit aussi De certains appareils usités pour charger d'acide carbonique l'eau destinée à être employée comme boisson. V. Carbone.

GAZOMÈTRE. s. m. Voy. Gaz et Éclairage.

GAZON. s. m. Herbe courte et menue, ou La terre qui est couverte de cette herbe. *G. épais, touffu. Du g. bien vert. Semer du g. Il faudrait tondre ce g. Un lit, un siége de g.* ‖ Au plur., Plaques carrées de terre couvertes d'herbe courte et menue, dont on se sert pour faire des gazons artificiels, etc. *Lever des gazons. Revêtir de gazons le parapet d'un retranchement.*

GAZONNEMENT. s. m. Action de gazonner, ou L'emploi qu'on fait des gazons pour quelque ouvrage. — * On dit plus souvent *Gazonnage.*

GAZONNER. v. a. Revêtir de gazon. *G. un bastion. G. les bords d'un bassin.* = Gazonné, ée. part.

GAZOUILLEMENT. s. m. Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant sur des cailloux. *Le g. des oiseaux. Le g. d'un ruisseau.*

GAZOUILLER. v. n. (Onomatopée). Faire un petit bruit doux et agréable, comme celui que fait un petit ruisseau, ou celui que font de petits oiseaux en chantant. *D'ici j'entends g. le ruisseau. Les oiseaux qui gazouillent dans le bosquet. Ce jeune oiseau commence à g.*

GAZOUILLIS. s. m. Gazouillement. Vieux.

GEAI. s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

GÉANT, ANTE. s. (lat. *gigas, gigantis*). Celui, celle qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes. — Figur., *Aller, marcher à pas de g.*, Aller fort vite, faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit. ‖ Par ext., se dit aussi D'êtres qui se distinguent par des proportions colossales. *L'éléphant, ce g. des animaux. La cognée a abattu ces géants de nos forêts.*

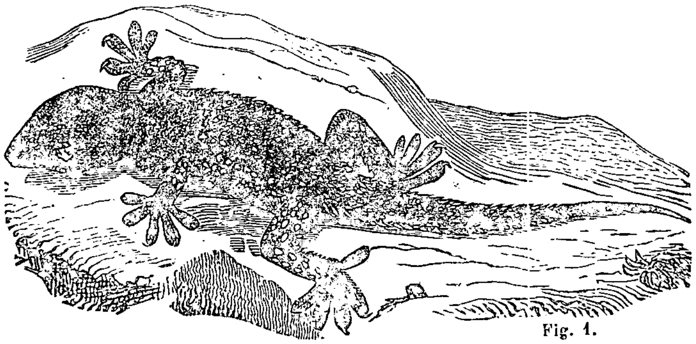
Fig. 1.

Enc. — On a cru longtemps qu'il y avait eu sur la terre des races d'hommes d'une stature bien supérieure à celle des générations actuelles. Quoique cette croyance se trouve dans les traditions d'un grand nombre de peuples, elle est sans fondement. Sans doute il s'est rencontré dans tous les temps et dans tous les pays, comme d'ailleurs on le voit encore de nos jours, des hommes dont la taille dépassait notablement les dimensions communes ; mais ces individus sont des exceptions plus ou moins rares. Pour confirmer l'opinion de l'existence de ces races, on a prétendu, à plusieurs reprises, avoir exhumé des ossements humains gigantesques. Au XVIIe siècle, par ex., on fit grand bruit de la découverte du prétendu tombeau de Teutobochus, roi des Cimbres, lequel, d'après la mesure de ses ossements, devait avoir eu 10 mètres de haut : or, vérification faite, il s'est trouvé que Teutobochus était un éléphant fossile. C'est là l'histoire de tous les ossements de géants, et la paléontologie a fait complétement justice de cette erreur. En outre, l'étude des débris humains les plus antiques qu'on ait trouvés démontre que l'espèce humaine n'a pas dégénéré sensiblement depuis plusieurs milliers d'années. Quant aux Patagons, qui ont été le sujet de tant de fables dans les deux derniers siècles, il est aujourd'hui avéré que leur taille moyenne est d'environ 1 mèt. 70 cent. Nous le répétons, le *Gigantisme* est un phénomène exceptionnel et parfois même un fait tératologique, et, de plus, il faut singulièrement rabattre des dimensions que le vulgaire attribue aux géants. La plus haute taille humaine connue est celle d'un nègre du Congo, vu par Vander Broeck, et qui avait 2 m. 60. L'empereur Maximin atteignait, à ce qu'il paraît, celle de 2 m. 50. Ajoutons à cela qu'il n'y a pas de familles de géants. La singularité de la taille ne s'étend pas au delà d'une génération. Les fils de géants rentrent dans la loi commune de la nature humaine, et même il arrive le plus souvent que les géants meurent sans enfants. En général, on se fait aussi une idée fausse de leur force, car d'ordinaire ils sont faibles, pusillanimes, et dénués d'intelligence.

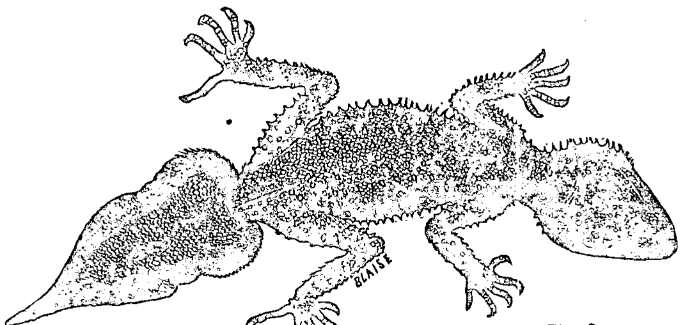

Fig. 2.

* **GÉBIE.** s. f. T. Zool. Voy. Macroures.

* **GÉCARCIN.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

* **GECKO.** s. m. * **GECKOTIENS.** s. m. pl. T. Erpét.

Enc. — Les *Geckos* forment un grand genre de Reptiles qui appartient à l'ordre des *Sauriens*, dont ils forment la quatrième famille sous le nom de *Geckotiens.* Leur taille est en général celle de notre Lézard commun ; mais leur aspect est tout différent. Leur corps est plus ou moins déprimé, ainsi que la tête, et recouvert d'écailles grenues parsemées de tubercules plus considérables, qui le font paraître tout chagriné. Leurs yeux, fort grands et très-saillants, ont des pupilles verticales qui se rétrécissent à la lumière et constituent une simple fente, ainsi qu'on l'observe ordinairement chez les animaux nocturnes. Leur langue est charnue, arrondie à l'extrémité et non extensible. Leurs mâchoires sont armées d'une seule rangée de dents petites et tranchantes ; mais le palais n'en a pas. Leurs jambes sont écartées et terminées par cinq doigts élargis sur toute ou une partie de leur longueur, et aplatis en dessous, où ils présentent une série de replis cutanés très-réguliers, à l'aide desquels ils adhèrent si bien aux corps, que plusieurs espèces marchent sous des plafonds. Leurs ongles sont ordinairement crochus et rétractiles, de façon à conserver leur tranchant. La conformation des doigts et des yeux qui caractérise les Geckos fait dire à Cuvier qu'ils sont parmi les Sauriens ce que sont les Chats parmi les Mammifères carnassiers.—Les Geckos, dont les espèces sont au nombre de 60 environ, habitent les pays chauds des deux continents et la Nouvelle-Hollande. Leur marche lourde et rampante, leur air triste et repoussant, une certaine ressemblance avec les Salamandres et les Crapauds les a fait haïr, et même leur a fait attribuer des qualités nuisibles. On a dit que leur morsure était venimeuse, que l'attouchement seul de leurs pieds empoisonnait les viandes, que leur urine contenait un poison, etc. Des observations plus exactes ont fait justice de ces préjugés. Les Geckos sont des reptiles timides, inoffensifs, incapables de nuire ; ils se nourrissent d'insectes et d'araignées qu'ils poursuivent pendant la nuit. Les uns vivent dans les maisons, dans les vieux murs ; d'autres dans les endroits sauvages et sablonneux ; quelques-uns enfin sur les arbres, où ils chassent leur proie.

Les Geckos ont été divisés, soit par Cuvier, soit par Duméril et Bibron, d'après la conformation de leurs pattes, en 7 ou 8 genres. Sans entrer dans ces détails, nous nous contenterons de citer quelques-unes des espèces principales de cette famille. — Le *G. des murailles* (*Platydactylus fascicularis*) [Fig. 1] habite tout autour de la Méditerranée et se rencontre dans le midi de la France. Il est long de 10 à 13 centim., et de couleur gris foncé. Sa tête est rude et le dessus de son corps est semé de tubercules qui lui donnent un aspect repoussant. Cet animal se cache dans les trous et sous les tas de pierres, d'où il ne sort que la nuit. — Le *G. verruqueux* (*Hemidactylus verrucosus*) se trouve également dans le midi de l'Europe et jusqu'en Provence. Il est d'un gris roussâtre ; son dos est semé de petits tubercules coniques, et sa queue présente aussi des cercles de semblables tubercules. — Le *G. des maisons* (*Ptyodactylus lobatus*) a la peau lisse, gris rougeâtre, tachetée de brun ; le bout seul des doigts est élargi en disque. Cette espèce est commune dans les villes du Levant et de l'Égypte. Au Caire, on lui donne le nom d'*Abou burs* (père de la lèpre), parce qu'on prétend qu'il donne la lèpre en empoisonnant les aliments avec ses pieds. Lorsqu'il marche sur la peau, il y fait naître, dit-on, des rougeurs, vraisemblablement à cause de la finesse de ses ongles. — Nous terminerons en citant l'une des espèces les plus curieuses du genre. c'est le *Phyllure* (*Gymnodactylus phyllurus*) [Fig. 2], qui habite la Nouvelle-Hollande, et doit son nom à sa queue aplatie en forme de feuille.

GÉHENNE. s. f. T. Écrit. sainte.

Enc. — Ce mot est une légère corruption de l'hébr. *Géhinnon*, ou vallée de Hinnom. La vallée ainsi nommée était située au sud de Jérusalem, près de la porte des Potiers. Là les Chananéens, et après eux les Israélites, sacrifiaient des enfants à Moloch en les brûlant dans sa statue. Josias, roi de Juda, ayant renversé cet autel infâme, voulut que l'endroit où il s'élevait devînt le réceptacle des immondices de la ville : on y entretenait des feux perpétuels pour consumer les substances en putréfaction et empêcher les émanations délétères qui s'en seraient exhalées. Dès lors ce lieu reçut le nom de *Topheth*, qui signifie horreur, et la vallée de Géhinnon fut pour les Juifs l'emblème de l'enfer. C'est pour cela que, dans les livres saints, le terme de *Géhenne* est souvent employé pour désigner le lieu où les méchants seront

GEINDRE. v. n. (lat. *gemere*). Gémir, ou se plaindre à diverses reprises, et d'une voix languissante ; ne se dit guère qu'en manière de raillerie en parlant Des personnes qui se plaignent pour la moindre incommodité. *Il ne fait que g.* Fam. = Conj. V. Peindre.

* **GEINDRE.** s. m. L'ouvrier qui pétrit le pain dans une boulangerie.

* **GÉLASIME.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

GÉLATINE. s. f. (R. *gelée*). T. Chim.

Enc. — La peau, le tissu des os, la matière cornée, les cartilages proprement dits, cèdent à l'eau avec laquelle on les fait bouillir une matière qui se prend en gelée par le refroidissement. Toutefois la peau et le tissu des os ne donnent pas une matière identique avec celle des cartilages. Ces deux produits, longtemps confondus, diffèrent entre eux par leur composition et par quelques réactions chimiques ; ils ont reçu, le premier le nom de *Gélatine*, et le second celui de *Chondrine*. Celle-ci, plus riche en oxygène, l'est moins en azote ; en outre, elle est précipitée de ses dissolutions par les acides, par les sels d'alumine, l'acétate de plomb, le sulfate de fer, etc., qui sont sans action sur la gél. — La gél., selon l'opinion générale, n'existe pas toute formée dans les organes ; elle ne s'y produit que sous l'influence de l'eau et par la cuisson. C'est une substance transparente, incolore, inodore et insipide quand elle est pure. Elle possède au plus haut degré la faculté adhésive, et s'empl. dans les arts sous le nom de *Colle forte*, d'*Ichthyocolle*, etc., suivant ses qualités et sa provenance. Chauffée fortement, elle fond, puis s'enflamme en répandant une odeur analogue à celle de la corne brûlée. L'eau froide la ramollit et la gonfle sans la dissoudre. L'eau bouillante la dissout et forme une liqueur visqueuse qui se prend en gelée, et qui, en se refroidissant, présente une masse cohérente. Bouillie longtemps, elle perd la propriété de se prendre en gelée. Elle est à peine soluble dans *l'alcool et dans l'éther. Le tannin la précipite de ses dissolutions* ; il en est de même du chlorure de mercure. Les composés qui se forment dans ces deux cas sont imputrescibles. Parmi les acides, il en est un qui exerce sur la gél. une action remarquable : c'est l'acide sulfurique concentré. Il la change en une matière blanche, douée d'une saveur sucrée, soluble dans l'eau, à peu près insoluble dans l'alcool, cristallisable et affectant dans sa forme des prismes aplatis. Cette substance est fort improprement désignée sous le nom de *Glycocolle* ou de *Sucre de gél.*, car elle n'est pas susceptible de fermentation alcoolique.

Le procédé le plus économique pour extraire la gél. des os *est le suivant, qui est dû à Darcet. On écrase les os entre* des cylindres, puis on les fait bouillir quelque temps dans l'eau pour les débarrasser des matières grasses, que l'on sépare. On les fait ensuite digérer, pendant 24 heures, dans une dissolution étendue d'acide chlorhydrique à 22°, qui dissout les sels calcaires : le poids d'acide employé doit être égal à celui des os ; mais on le fait agir en plusieurs fois. Les os, débarrassés de leurs sels calcaires, sont lavés à grande eau, jusqu'à ce que les eaux de lavage ne soient plus acides ; on les porte ensuite dans une chaudière de fonte où on les fait bouillir avec de l'eau. On doit avoir la précaution de n'employer que la proportion d'eau nécessaire pour obtenir une dissolution de gél. qui puisse se prendre par le refroidissement, et de faire agir cette eau en trois fois, parce qu'une ébullition trop prolongée altère la gél. Cela fait, on soutire le liquide, et on le verse dans des moules de bois où il se prend par le refroidissement en une gelée tremblante. Enfin, on découpe cette gelée en plaques minces qui, par la dessiccation, acquièrent une grande dureté. — La préparation de la gél. alimentaire se fait un peu autrement. On se contente de soumettre les os à l'action de la vapeur d'eau, sous une haute pression, dans la marmite de Papin. La gél. se dissout en grande partie dans l'eau ; mais il en reste encore dans les os une proportion assez considérable pour que ceux-ci puissent être employés à la fabrication du noir animal. Il faut avoir soin de ne pas élever la température au-dessus de 106° ou 108°, et de n'employer que des os de bœuf, ceux de mouton et de porc donnant à la gél. une saveur et une odeur désagréables.

La gélatine est surtout usitée dans l'industrie *comme moyen* adhésif, et sert à fabriquer diverses espèces de colles. Mais c'est à tort que beaucoup de personnes préfèrent les colles transparentes aux colles brunes et opaques, car la colle n'acquiert de la transparence que par une ébullition prolongée, et par conséquent aux dépens de sa propriété adhésive. On s'en sert aussi pour clarifier les vins, les sirops, etc. Elle n'est même point sans utilité dans les arts. En effet, comme la gél. hydratée, mise en présence de l'alcool, se déshydrate en se contractant beaucoup, on a mis cette propriété à profit pour réduire les dimensions d'empreintes obtenues sur une feuille de gél. très-hydratée. *En faisant une opération inverse, on obtient une* dilatation de la feuille qui agrandit les images avec la même régularité. — L'emploi de la gél. comme substance alimentaire a donné lieu, il y a quelques années, à des controverses extrêmement vives, les partisans de la gél. affirmant qu'elle est alibile au plus haut degré, tandis que ses adversaires lui déniaient toute propriété nutritive. Il y avait exagération de part et d'autre, ainsi que l'ont démontré les expériences nombreuses faites à ce sujet. La gél. est un aliment qu'on peut ranger dans la catégorie des aliments plastiques, bien qu'elle soit peu riche en azote ; mais, administrée seule, elle est tout à fait insuffisante pour entretenir la vie. — V. Aliment.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gélatine, ou qui ressemble à la gélatine. *Suc g. Substance gélatineuse.*

GELÉE. s. f. (lat. *gelu*). Se dit D'un froid assez intense pour que l'eau se congèle. *Il a fait cette nuit une très-forte g. Il y a eu de grandes gelées cet hiver. La g. a détruit beaucoup d'oliviers.* — *G. blanche*, La rosée congelée. ‖ Suc de viande, ou de quelque autre substance animale, qui a pris en se refroidissant une consistance molle et tremblante. *G. de veau.* — Se dit également Du suc de certains fruits qui se prend en une masse molle et plus ou moins transparente. *G. de groseille, de pomme, etc.* — Voy. Pectine.

GELER. v. a. Glacer, endurcir par le froid, pénétrer par un froid excessif. *Le froid a gelé l'eau du bassin, a gelé le ruisseau, la rivière, le vin dans les caves.* ‖ Se dit aussi De l'excès du froid lorsqu'il fait périr quelque être vivant ou mortifie quelque partie de son corps. *Le froid lui a gelé les pieds. Le froid a gelé les vignes. Les bourgeons des poiriers ont été gelés.* ‖ Par exag., se dit De ce qui cause un froid plus ou moins vif. *Voilà une porte qui me gèle. Vos mains sont si froides, qu'elles me gèlent. Il est tout gelé de f.* ‖ Fig. et fam., *Cet homme gèle ceux qui l'abordent*, Son accueil est extrêmement froid. = se Geler. v. pr. et Geler. v. n. S'endurcir par le froid ; périr, se mortifier par l'action du froid. *Le mercure se gèle* ou *gèle à 40 degrés au-dessous de zéro. Il a fait si froid cette nuit, que l'eau s'est gelée* ou *a gelé dans ma chambre. La rivière a gelé. Les pieds lui ont gelé. Les oliviers ont gelé.* ‖ Par exag. et fam., se dit pour Éprouver un froid très-pénible. *Je me suis gelé rien que pour avoir traversé la cour. J'ai gelé toute la nuit.* ‖ Impersonnell., on dit, *Il gèle très-fort aujourd'hui. Il a gelé hier à pierre fendre.* — Fig. et prov., *Plus il gèle, plus il étreint*, Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter. = Gelé, ée. participe.

Conjug. — *Je gèle, nous gelons. Je gelais, nous gelions. Je gelai, nous gelâmes. Je gèlerai, nous gèlerons.— Je gèlerais, nous gèlerions.—Gèle, gelons.—Que je gèle, que nous gelions. Que je gelasse, que nous gelassions.*

GÉLIF, IVE. adj. Qui a été gercé, fendu par la gelée. *Des arbres gélifs. Une pierre gélive.* ‖ * Susceptible de se fendre sous l'influence de la gelée. *Je ne veux point de cette sorte de pierre, elle est gélive.*

GÉLINE. s. f. (lat. *gallina*). Poule ou poularde. Vx.

GÉLINOTTE. s. f. T. Zool. Voy. Tétras. ‖ Se dit aussi d'une Petite poule engraissée dans une basse-cour.

GÉLIVURE. s. f. Fente ou gerçure des arbres, des pierres, causée par la congélation de l'eau qui les pénétrait.

* **GÉMARE.** s. f. Voy. Talmud.

* **GÉMATRIE.** s. f. Voy. *Cabale.*

GÉMEAU. s. m. (lat. *gemellus*). Jumeau ; n'est us. qu'au plur. pour signifier, L'un des douze signes du zodiaque. *Le signe des Gémeaux.*

GÉMINÉ, ÉE. adj. (lat. *geminus*, double). T. Bot. Se dit Des parties qui naissent deux ensemble au même lieu, ou qui sont rapprochées deux à deux. ‖ T. Épigraphie. *Lettres géminées*, Lettres qui, dans les abréviations des inscriptions, sont répétées pour indiquer que le mot abrégé s'applique à deux personnes. *Les lettres géminées S, G et P dans COSS, AUGG et IMPP désignent deux consuls, deux augustes, deux empereurs. En français, MM. employées comme abréviation de* Messieurs, *et LL. MM. employées comme abréviation de* Leurs Majestés, *sont des lettres géminées.* ‖ T. Archit. *Arc g.*, V. Arc. ‖ T. Pratique. Réitéré. *Actes géminés. Commandements géminés.*

GÉMIR. v. n. (lat. *gemere*). Exprimer sa peine, la douleur, d'une voix plaintive et non articulée. *Je l'entendis g. toute la nuit.* ‖ Fig., se dit Des plaintes qu'excitent la tyrannie, l'injustice, le malheur, etc. *G. sous la tyrannie, sous le joug. G. dans l'oppression, dans l'esclavage, dans les fers. G. sous le poids du malheur. Le peuple gémissait sous le poids des impôts. L'Italie gémissait sous le joug étranger.* ‖ Fig., Éprouver une vive douleur, un chagrin profond. *La pauvre mère gémissait des égarements de son fils. Je gémis de voir les méchants triompher. Il gémissait sur les malheurs du temps. J'en gémis du fond du cœur. G. de ses péchés devant Dieu. G. sur les péchés du peuple.* ‖ Par anal., se dit pour exprimer Le cri languissant et plaintif de certains oiseaux. *La colombe gémit. La tourterelle gémit.* ‖ Dans le style élevé et surtout en poésie, *Gémir* s'emploie souvent Fig., en parlant Des choses inanimées, lorsqu'elles font entendre quelque bruit, quelque murmure. *L'enclume gémit sous le marteau. Le vent gémit dans les forêts. La terre gémissait sous ses pas. Les flancs du navire gémissaient sous le choc des vagues. Les coussins gémissent sous le poids de son corps.* ‖ Fig. et par plaisant., *Faire g. la presse*, Faire beaucoup imprimer ; ne se dit que Des écrivains qui ont plus de fécondité que de talent.

GÉMISSANT, ANTE. adj. Qui gémit. *Voix gémissante. D'un ton g. Un peuple gémissant.*

GÉMISSEMENT. s. m. Voix inarticulée arrachée par la douleur physique ou morale ; plainte douloureuse ; lamentation. *Un long g. Le g. des blessés, des mourants. Il poussait des gémissements. Dieu entend les gémissements de l'opprimé. Les gémissements du peuple n'arrivaient pas jusqu'à son trône.* — T. Dévot. *G. de cœur*, Sentiment de componction, vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis. ‖ Par anal., se dit Du cri de certains oiseaux. *Le g. de la colombe.* ‖ Fig., se dit, en poésie, Du bruit, du murmure que certaines choses font entendre. *Le g. des branches battues par la tempête. Le sourd g. du navire. Les gémissements de l'orgue.*

GEMMATION. s. f. (lat. *gemmatio*). Le développement des bourgeons, dans les plantes, ou L'époque de ce développement.

* **GEMME.** s. f. (lat. *gemma*). T. Bot. Se dit De toute partie susceptible de reproduire un végétal, telle que les bourgeons normaux ou adventifs, les bulbes, bulbilles, etc. ‖ T. Zoolog. Se dit, par analog., Des saillies arrondies, puis ovoïdes, qui naissent à l'intérieur du tégument de certains animaux, font ensuite saillie au dehors, et enfin se détachent pour former des individus nouveaux.

* **GEMME.** s. f. (lat. *gemma*). T. Minér. Synon. de Pierre précieuse.

GEMME. adj. m. T. Minér. N'est usité que dans la locut., *Sel gemme.* Voy. Sel.

* **GEMMIPARE.** adj. 2 g. (lat. *gemma*, bourgeon ; *parere*, engendrer). T. Hist. nat. Se dit Des plantes et des animaux qui ont des gemmes pour se reproduire. ‖ *Génération g.*, Voy. Génération.

* **GEMMIPARITÉ.** s. f. T. Hist. nat. Mode de reproduction qui a lieu au moyen de gemmes.

* **GEMMULE.** s. f. T. Bot. Voy. Graine.

GÉMONIES. s. f. pl. (lat. *gemoniæ scalæ*, escalier des gémissements). T. Antiq. romaines.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on appelait ainsi un escalier à double rampe qui s'élevait sur la façade de la prison publique, de chaque côté de la porte et en vue de tout le forum. On traînait *sur les marches de cet escalier les cadavres des citoyens* mis à mort par la strangulation, et on les y laissait exposés aux insultes du peuple jusqu'à ce que le magistrat les fit jeter dans le Tibre. Cette aggravation de peine avait été, dit-on, imaginée par Camille, le vainqueur des Gaulois, l'an de Rome 368 (385 av. J.-C.). Elle a donné naissance à l'expression *traîner aux gémonies*, qui signifie accabler d'outrages et d'avanies.

GÉNAL, ALE. adj. (lat. *gena*, joue). T. Anat. Qui appartient aux joues.

GÊNANT, ANTE. adj. Qui contraint, qui incommode. *C'est un homme fort g. Sa présence était fort gênante. Cet emploi exige une assiduité fort gênante.*

GENCIVE. s. f. (lat. *gingiva*). T. Anat.

Enc. — On donne le nom de *Gencive* au tissu fibro-musculaire rougeâtre et ordinairement très-ferme, qui recouvre les arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement autour de leur collet. Les gencives sont elles-mêmes tapissées par la muqueuse buccale, dont un feuillet très-mince constitue le périoste alvéolo-dentaire. La fonction du *tissu gingival est d'affermir les dents : aussi ces dernières se détachent et tom*bent promptement dans les cas, comme le scorbut par ex., où ce tissu perd sa fermeté ordinaire. D'autre part, ce même tissu acquiert habituellement, lorsque les dents sont tombées, une densité et une dureté extraordinaires : c'est ce qu'on observe communément chez les vieillards, de sorte que, chez eux, les gencives servent encore très-bien à la mastication. Un fait important à noter, c'est que le tissu gingival est doué d'une sensibilité très-médiocre : aussi peut-on le piquer et surtout le couper sans presque causer de douleur. Cependant sa distension par un abcès ou toute autre cause est extrêmement douloureuse ; *mais ceci tient à sa texture quasi-fibreuse et résistante.* — Il se forme assez fréquemment sur les gencives des tumeurs charnues auxquelles on donne le nom d'*Épulides* ou *Épulies*. Ces tumeurs, tantôt molles et fongueuses, tantôt plus fermes et d'un rouge vif, tantôt enfin dures et bosselées, sont ordinairement causées par quelque inflammation de la bouche, par la carie d'une dent ou par la nécrose du bord alvéolaire. Quelquefois elles disparaissent spontanément : c'est ce qui arrive surtout pour celles qui sont causées par la carie dentaire, car elles sont bientôt résorbées quand on a extrait la dent gâtée. Lorsque la tumeur persiste, on l'enlève avec des ciseaux, et quelquefois on cautérise pour arrêter l'hémorrhagie. *Le tissu gingival est également* le siége d'une sorte de petit phlegmon qu'on nomme *Parulie*, et qui provient le plus souvent de la carie des dents. Ce phlegmon est assez douloureux, et il est rare qu'il se termine par résolution. Mais, au bout de deux jours, l'inflammation s'apaise, et la g. présente un petit point blanchâtre. L'abcès s'ouvre et le pus s'écoule. Pour faire cesser la douleur assez vive que cause la parulie, il suffit d'ouvrir l'abcès, aussitôt qu'il commence à se former, avec la pointe d'un bistouri.

GENDARME. s. m. (R. *gens, d'armes*). Soldat d'un corps militaire qui est spécialement chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques. *On a envoyé des gendarmes à ses trousses.* — Fig. et fam., *C'est un g., un vrai g.*, se dit D'une femme grande et robuste qui a l'air hardi. ‖ Se dit, surtout au plur., Des bluettes qui sortent du feu. ‖ T. Lapidaire. Se dit De certains points qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix. *Ce diamant n'est pas parangon, il y a des gendarmes.*—V. GENDARMERIE.

GENDARMER (SE). v. pron. S'emporter mal à propos pour une cause légère. *Il n'y a pas là de quoi se g. Elle s'est gendarmée à cette proposition.* Fam. = GENDARMÉ, ÉE. part.

GENDARMERIE. s. f. coll. Le corps des gendarmes. *Cet officier vient de passer dans la g.*

Enc. — I. Au XVe siècle, quand Charles VII entreprit de doter la France d'une armée permanente, il organisa 15 compagnies de grosse cavalerie qui, de l'ordonnance qui les avait créées (2 nov. 1439), prirent le nom de *Compagnies d'ordonnance.* Chaque compagnie se composait de 100 cavaliers, *hommes d'armes* ou *gens d'armes*, tous gentilshommes armés de toutes pièces, et chaque cavalier était accompagné de 5 soldats d'un rang inférieur, savoir : 3 archers, 1 coustillier et 1 page ou valet ; la réunion de ces 6 hommes formait ce qu'on appelait une *lance garnie* ou *fournie.* Par la suite, ces cavaliers ou *gens d'armes* donnèrent leur nom à l'institution qui, au XVIe siècle, quitta sa première dénomination pour prendre celle de *Gendarmerie.* A partir de cette époque, il y eut toujours dans la cavalerie française un corps spécialement appelé *gendarmerie.* Au XVIIIe siècle, il formait 16 compagnies. Louis XVI le supprima en 1788, mais en conservant la compagnie dite *écossaise*, qui ne disparut qu'à la révolution. — Indépendamment de la g. de l'armée, on distinguait sous l'ancienne monarchie la *G. de la garde* ou *G. d'élite*, qui avait été créée par Henri IV, en 1609, et introduite par Louis XIII dans sa maison militaire. Cette troupe consistait en une compagnie de 200 hommes, et avait pour mission d'accompagner le roi dans les cérémonies, dans ses voyages et dans ses chasses : aussi la désignait-on fréquemment sous le nom de *G. des chasses.* Elle fut supprimée le 30 sept. 1787, rétablie le 15 juin 1814, et licenciée de nouveau le 1er sept. 1815.

II. Aujourd'hui, la dénomination de *Gendarmerie* s'applique uniquement à un corps militaire spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, à la recherche et à la constatation de certaines infractions à la loi, et à l'exécution des arrêts judiciaires. Ce corps fut créé par l'Assemblée nationale (décr. du 22 déc. 1790), sous le nom de *G. nationale*, pour remplacer l'ancienne *Maréchaussée.* Son effectif, fixé d'abord à 5390 hommes, a été considérablement augmenté, et atteint aujourd'hui près de 25,000. Actuellement, l'arme de la g. comprend : 26 *légions de G. départementale*, pour les départements, la Corse et l'Algérie ; un bataillon de *G. coloniale*, pour les établissements des Antilles, de la Guyane et de l'île de la Réunion ; deux bataillons de *G. d'élite* ou *G. mobile ;* une compagnie de *Gendarmes vétérans ;* et la *Garde de Paris*, qui est spécialement attachée au service de la capitale.—Chacune des *légions départementales* comprend plusieurs départements; elle est désignée par un numéro d'ordre, et commandée par un colonel ou par un lieutenant-colonel, chef de légion. Elle se divise en autant de *compagnies* qu'elle contient de départements. — Chaque compagnie prend le nom du département au service duquel elle est affectée : elle est commandée par un chef d'escadron ou par un capitaine, et se subdivise à son tour en autant de fractions qu'il y a d'arrondissements dans le département. Ces fractions se nomment *Lieutenances*, parce qu'autrefois elles étaient exclusivement commandées par des lieutenants; mais, depuis 1852, on les fait commander, suivant leur importance, par des capitaines ou par des lieutenants. Enfin, chaque lieutenance comprend un certain nombre de *Brigades*, les unes à pied, les autres à cheval, qui sont composées de 5 à 6 hommes, et placées sous les ordres d'un brigadier ou d'un maréchal des logis. Les simples gendarmes ont rang de brigadiers; ils se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'État. Pour le gendarme à cheval, il consiste en un sabre de cavalerie de ligne, avec pistolets et mousqueton, et, pour le gendarme à pied, en un fusil à baïonnette avec le sabre-briquet. L'uniforme de la g. départementale (*grande tenue*) est comme il suit : Habit de drap bleu avec collet et parements bleus et retroussis écarlates ; pantalon de drap bleu de ciel ; aiguillettes et trèfles de fil blanc ; buffleterie jaune bordée d'un galon de fil blanc ; chapeau à cornes. Dans la g. à pied de Paris et celle de la Corse, le chapeau est remplacé par un shako ; elle l'est par un bonnet à poil, pour les gendarmes à cheval de la Seine. Les officiers portent l'épaulette d'argent. L'uniforme de la Garde de Paris diffère du précédent par les aiguillettes et trèfles qui sont de fil orange, par la buffleterie qui est toute blanche, et par les épaulettes des officiers qui sont d'or au lieu d'être d'argent.—La g. se recrute, soit dans l'armée active, parmi les sous-officiers et soldats, soit au moyen d'anciens militaires, satisfaisant les uns et les autres aux conditions de taille, de moralité et d'instruction déterminées par les règlements. On y admet, en outre, depuis 1855 (décr. du 1er oct.), sous le titre d'*Élèves-gendarmes*, un certain nombre de jeunes soldats pris dans les troupes d'infanterie et de cavalerie, et que l'on incorpore définitivement dans l'arme aussitôt qu'ils ont donné des preuves suffisantes d'aptitude au service spécial dont elle chargée. — Pour son organisation et son personnel, la g. est placée sous la direction du ministre de la guerre ; sa participation à la défense de l'ordre la met en rapport avec le ministre de l'intérieur ; elle ressortit au ministre de la justice pour l'exécution des règlements de police ; et enfin elle dépend du ministre de la marine pour le service des ports et arsenaux et la surveillance des gens de mer. Les armées en campagne sont toujours accompagnées de détachements de g., qui sont commandés par des lieutenants-prévôts, sous les ordres supérieurs d'un colonel grand prévôt. Les gendarmes qui accompagnent ainsi les armées sont spécialement chargés de réprimer l'indiscipline des soldats, de recevoir les plaintes des habitants, de les protéger contre le pillage et les violences, et de fournir aux rapporteurs des conseils de guerre les informations et documents dont ils ont besoin.

***GENDARUSSA.** s. m. T. Bot. Voy. ACANTHACÉES.

GENDRE. s. m. (lat. *gener*). Nom que l'on donne à un homme par rapport au père et à la mère de la femme qu'il a épousée. — Prov., *Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres*, Il se présente assez de gens qui l'auraient épousée ; Figur., cette locut. se dit aussi De toutes sortes d'affaires pour lesquelles, lorsqu'elles sont faites, beaucoup de gens offrent leur concours dont on n'a plus besoin.

GÊNE. s. f. (lat. *gehenna*). Torture, tourment que l'on fait souffrir à quelqu'un pour l'obliger à confesser la vérité. *Il souffrit la g. sans rien avouer. Des bandits l'avaient mis à la g. pour lui faire avouer où était son argent.* Vieux ; on dit aujourd'hui *Torture.* — Figur. et fam., *Se donner la g., se mettre l'esprit à la g. pour quelque chose*, Faire de grands efforts d'esprit. *Il se donne la g. en faisant des vers. Il s'est mis l'esprit à la g. pour résoudre ce problème.* On dit dans un sens anal., *La difficulté de la rime met le poëte à la g.* ‖ Par exag., se dit D'un état de souffrance, de malaise, qui ordinairement empêche de se mouvoir librement. *Ces souliers me mettent à la g. Cette femme est à la g. dans son corset. Il éprouvait un sentiment de g. dans le bras. Il y a un peu de g. dans sa respiration.* ‖ Figur., au sens moral, Embarras, contrainte pénible. *J'éprouve toujours une certaine g. en sa présence. C'est une terrible g. de n'oser jamais dire ce qu'on pense. C'est une g. continuelle de passer sa vie avec des gens cérémonieux.* — Proverb., *Où il y a de la g., il n'y a pas de plaisir.* — Fam., *Être sans g.*, se dit Des personnes qui prennent leurs aises, sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir qu'elles peuvent causer. *Il est tout à fait sans g.* ‖ Dans un sens partic., se dit De l'embarras que peut causer chez quelqu'un le séjour d'une personne étrangère. *Vous resterez chez moi autant qu'il vous plaira, vous ne me causez aucune g.* ‖ Se dit encore pour Pénurie d'argent. *Je crois qu'il éprouve quelque g. Je l'ai toujours vu dans la gêne.*

GÉNÉALOGIE. s. f. (grec. γένεα, naissance; λόγος, discours).

Enc. — Avant la révolution, comme beaucoup de charges et d'offices n'étaient accessibles qu'à ceux qui pouvaient faire preuve de noblesse, une généalogie était une chose fort importante. La descendance s'établissait de deux manières, par *degrés* ou par *quartiers*, et se prouvait au moyen de titres originaux et authentiques, tels que testaments, contrats de mariage, donations, actes de naissance, certificats de baptême, etc. La preuve par degrés servait à constater la génération du fils au père, du père à l'aïeul, et ainsi de suite, et toujours en ligne directe ascendante et descendante. Dans ce système, celui qui avait commencé la noblesse de la famille formait, dans sa ligne, le premier degré ; les enfants constituaient le second, les petits-enfants, le troisième, etc. La preuve par quartiers servait à démontrer la filiation, c.-à-d. à prouver la famille à laquelle on prétendait appartenir. Dans ce système, les quartiers suivaient, relativement aux degrés, et à partir de la personne dont on voulait calculer la noblesse, une progression géométrique croissante, dont la raison était le nombre deux. Cette personne formait le premier degré, qui donnait 1 quartier. Le second degré produisait 2 quartiers, qui étaient ceux du père et de la mère. Le troisième degré donnait 4 quartiers, qui étaient le père et la mère du père, le père et la mère de la mère. Le quatrième degré faisait 8 quartiers, qui étaient les quatre bisaïeuls paternels et les quatre bisaïeuls maternels. Le cinquième degré donnait 16 quartiers, qui étaient les huit trisaïeuls paternels et les huit trisaïeuls maternels. Enfin, le sixième degré fournissait 32 quartiers, qui étaient les seize quatrièmes aïeuls paternels et les seize quatrièmes aïeuls maternels. En procédant de cette manière, on trouve que Louis XVI, qui était au vingt-neuvième degré depuis Robert le Fort, comptait 536,870,912 quartiers. Quand le calcul était terminé, on en consignait sommairement les résultats sur un tableau appelé *Table* ou *Arbre généalogique*, suivant la manière dont il était disposé.

GÉNÉALOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la généalogie. *Histoire g. Arbre g.*

GÉNÉALOGISTE. s. m. Celui qui dresse les généalogies. *Les généalogistes ont créé beaucoup de nobles.*

GÊNÉPI. s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

GÊNER. v. a. Presser, comprimer, avec quelque incommodité, quelque souffrance. *Mes souliers me gênent terriblement. On voit bien que son corset la gêne. Nous étions très-gênés dans cette voiture.* ‖ Par ext., Entraver, empêcher le libre mouvement de quelque chose que ce soit. *Cela gêne la navigation, la circulation des voitures. Une cravate trop serrée gêne la circulation du sang. Cet espace resserré gênait les mouvements de notre armée. Il y a dans cette machine quelque chose qui en gêne les mouvements.* ‖ Fig., Mettre obstacle à l'action, au développement, au progrès d'une personne ou d'une chose quelconque. *Sa présence me gênait beaucoup. J'étais gêné par la crainte de lui déplaire. Agissez comme vous l'entendrez, je ne prétends vous g. en rien. Cet homme-là me gêne dans tous mes projets. G. l'inclination, les penchants de quelqu'un. Ce qui le gênait dans sa plaidoirie, c'est qu'il ne pouvait toucher à cette question. La rime gêne souvent les poëtes. Cet architecte est gêné par le terrain. Il faut débarrasser le commerce des entraves qui le gênent. On gênait l'industrie par toutes sortes de règlements.* ‖ Dans un sens particul., Causer quelque embarras chez une personne. *Venez passer vos vacances à ma campagne ; ne craignez pas de me g.* ‖ Sign. aussi quelquefois, Réduire à une certaine pénurie d'argent. *Cette dépense va me g. pour longtemps. Il est fort gêné dans ce moment.* = SE GÊNER. v. pr. Se serrer. *En nous gênant un peu, nous tiendrons tous dans la voiture.* ‖ Ne point prendre ses aises, se contraindre par discrétion ou par timidité. *Entre amis on ne doit pas se g. Vous êtes bien bon de vous g. pour lui ; il ne se gêne pour personne. Elle ne s'est point gênée pour lui dire ce qu'elle en pensait.* — Ironiq., *Ne vous gênez pas*, se dit à une personne qui prend des libertés inconvenantes ou incommodes pour les autres. ‖ Se réduire à une certaine pénurie d'argent. *Votre mère s'est fort gênée pour vous faire cette avance.* = GÊNÉ, ÉE. part. *Air gêné. Taille gênée. Démarche gênée.*

GÉNÉRAL, ALE. adj. (lat. *generalis*). Qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses ; qui se fait par le concours du plus grand nombre. *Le deuil fut g. Ce fut une allégresse générale. La volonté générale. Consentement g. Approbation générale. Un cri g. s'éleva dans l'assemblée. Travailler au bien g. L'intérêt g. exige souvent le sacrifice des intérêts particuliers. Considérations générales. Principes généraux. Règlement g. Maxime, règle générale. Prendre un mot dans son acception générale. Cela est rédigé en termes trop généraux. Le combat devint g. Assaut g. Chasse générale. Procession générale. Concile g. États généraux. — Parler d'une manière générale*, Parler sans faire l'application de ce qu'on dit à une personne plutôt qu'à une autre. *Parler, répondre en termes généraux*, D'une manière vague et indécise, et qui ne satisfait pas précisément à la demande. ‖ Se dit quelquefois pour Universel. *La pesanteur est une propriété générale de la matière.* ‖ T. Log. S'emploie subst., au masc., en parlant Des faits, des principes généraux, par opposit. aux faits particuliers. *On ne doit point conclure du particulier au g.* = Se joint souvent A certains noms de charge, d'office, de dignité, pour indiquer leur rang supérieur dans la hiérarchie. *Officier g. Lieutenant g. des armées de l'empereur. Procureur g. Avocat g. Receveur g. Fermier g. Le supérieur g. de l'ordre.* ‖ S'emploie subst. et au masc., dans ce dernier sens. *Un g. d'armée. Un jeune g. Un g. expérimenté. Il était g. de l'ordre.* = EN GÉNÉRAL. loc. adv. D'une manière générale. *Tant en g. qu'en particulier. On peut dire en g. que. Je parle en g.* ‖ Ordinairement, communément. *En g., les méchants ne prospèrent pas.*

Syn. — *Universel.* — Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre de particuliers ou tout le monde en gros; ce qui est *universel* regarde tous les particuliers ou tout le monde en détail. Un bon gouvernement n'a pour objet que le bien *général ;* mais la providence de Dieu est *universelle.* Un orateur parle en *général* quand il ne fait point d'application particulière ; un savant est *universel* quand il sait de tout. Le *général* est commun à un très-grand nombre ; l'*universel* s'étend à tout. Le premier admet toujours des exceptions ; le second les exclut complétement. Dans la science, le *général* est opposé au particulier, l'*universel* à l'individu.

Enc. — I. Dans l'Armée, on appelle *Officiers généraux*, ou, par abréviation, simplement *Généraux*, les officiers supérieurs qui commandent une partie plus ou moins importante d'une armée ou un corps d'armée. — Aujourd'hui les généraux forment deux catégories, les *généraux de division*, et les *généraux de brigade.* Sous l'ancienne monarchie et sous la restauration, les premiers se nommaient *Lieutenants généraux*, et les seconds *Maréchaux de camp.* Les généraux de division occupent le premier rang parmi les officiers généraux, et viennent immédiatement après les maréchaux. Ils commandent les *divisions territoriales et les divisions de l'armée active*, mais ils peuvent, en outre, être investis du commandement en chef d'une armée et des fonctions de majors généraux. Ils ont pour insignes une double broderie au collet *et aux parements*, et trois étoiles sur les épaulettes. Les généraux de brigade se placent immédiatement au-dessous des précédents. Ils commandent les départements et les brigades, et *ont pour marques* distinctives une simple broderie au collet et aux parements, et deux étoiles sur les épaulettes. Les généraux sont en outre qualifiés de ***généraux de cavalerie, d'infanterie, d'artillerie*** ou ***du génie;*** mais ces qualifications ne constituent pas des grades particuliers : elles font simplement connaître l'arme spéciale à laquelle appartiennent ces officiers. Quant au titre de ***général en chef***, il se rapporte uniquement à une commission temporaire donnée par le gouvernement et qui peut être confiée aussi bien à un maréchal qu'à un officier général. Anciennement on conférait quelquefois le titre de *Généralissime* aux généraux en chef, aux princes, et autres grands personnages qui commandaient en même temps à plusieurs armées; mais cette dénomination, qui, chez nous, date du règne de Charles IX, n'attribuait aucune autorité particulière, et a été abolie en 1790. — Dans la marine de l'État, on donne également le nom d'*officiers généraux* aux contre-amiraux et aux vice-amiraux.

II. Avant la révolution, on donnait le nom de *G. des galères* au commandant supérieur des navires de cette classe, et celui de *G. des vivres* à un officier chargé de la haute surveillance *sur l'administration* des vivres. On appliquait même la dénomination de *général* à plusieurs catégories de personnes qui n'avaient aucune fonction militaire. Ainsi, dans l'administration financière, on *appelait Généraux des finances* ou *Généraux de France*, les agents spécialement chargés de diriger et de centraliser la perception de l'impôt. Dans l'administration monétaire, les conseillers *de la Cour des monnaies étaient* qualifiés de *Généraux des monnaies*. Enfin, dans certains ordres religieux, on donnait et l'on donne encore le titre de *G. d'ordre*, ou simplement de *Général*, au *chef supérieur et unique* de tous les couvents, de toutes les maisons appartenant à un même ordre.

GÉNÉRALAT. s. m. Dignité de général d'armée, et Le temps pendant lequel on en exerce les fonctions. *Être promu au g. Pendant le g. d'un tel.* Peu us. ‖ Se dit plus ordinair. De la dignité de celui qui est supérieur d'un ordre, et Du temps que dure ce généralat. *Le g. de l'Oratoire.*

GÉNÉRALE. s. f. T. Guerre. Batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme, soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie ou d'une révolte. *Battre la g. La g. bat.*

GÉNÉRALEMENT. adv. Universellement, en général, communément. *Ce bruit est répandu g. Un homme g. aimé, g. estimé. Ils sont g. fourbes et paresseux. On remarque assez g. que...* — *G. parlant*, A quelques exceptions près, à prendre la chose en général. *Cela est vrai g. parlant.*

GÉNÉRALISATION. s. f. Action de généraliser.

GÉNÉRALISER. v. a. Rendre général. *G. une idée, un principe, une méthode, une hypothèse, une formule.* — Absol., *Vous généralisez trop. Notre esprit est naturellement porté à g.* = se Généraliser. v. pron. *Un principe, une idée qui se généralise dans l'esprit.* = Généralisé, ée. part.

GÉNÉRALISSIME. s. m. Voy. Général.

GÉNÉRALITÉ. s. f. (latin. *generalitas*). Qualité de ce qui est général. *Cette proposition dans sa g. est fausse. Vous donnez trop de g. à ce principe.* ‖ Au pl., se dit Des discours qui ne contiennent que des choses vagues, qu'on ne peut appliquer précisément aux choses dont il est question. *Il n'a pas voulu entrer en matière, il s'en est tenu à des généralités. Il s'est perdu dans des généralités. Les généralités ne sont très-souvent que des banalités.* ‖ Autrefois, L'étendue de la juridiction d'un bureau de trésoriers de France. *G. de Paris. G. de Moulins.*

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. (lat. *generator*). Qui engendre, ou Qui sert à la génération. *Faculté génératrice. Organe g.* — Figur., *Principe g.*, Principe d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes. ‖ T. Géomét. Se dit De ce qui engendre, par son mouvement, quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide. *Le point est g. de la ligne, la ligne est génératrice d'une surface, et la surface est génératrice d'un solide.* ‖ * T. Méc. Dans les machines à vapeur, La partie où se produit la vapeur. ‖ * T. Mus. Se dit Des sons et des accords qui naissent les uns des autres.

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à la génération. *Faculté, vertu générative.*

GÉNÉRATION. s. f. (lat. *generatio*). Production d'un nouvel être qui est semblable à celui dont il tire son origine; fonction par laquelle les êtres organisés se multiplient. *L'acte, les organes de la g. Propre, inhabile à la g. La g. des animaux et des plantes.* — En Théol., on dit, *La g. éternelle du Verbe.* ‖ Par extens., La chose engendrée, la postérité d'une personne. *La g. de Noé.* — Par manière de plaisanterie ou d'injure, on dit D'un père et de ses enfants, *Lui et toute sa g.* ‖ Chaque degré de filiation ou de descendance de père en fils. *Depuis Hugues Capet jusqu'à saint Louis, il y a huit générations. De g. en g.* ‖ L'ensemble, la collection de tous les hommes qui vivent dans le même temps. *La g. présente. C'est ce que verront les générations futures.* ‖ L'espace de temps, environ trente ou trente-trois années, qui forme la moyenne de la vie humaine. *On compte communément trois générations en un siècle.* ‖ Abusiv., se dit quelquefois dans le sens de Production, de formation. *La g. des métaux, des minéraux.* ‖ Fig., se dit De certaines choses qui naissent les unes des autres. *La g. des sons. La g. des idées.* ‖ T. Géom. La formation d'une ligne, d'une surface ou d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne ou d'une surface.

Enc. — La *Génération* est une fonction commune à tous les êtres organisés vivants; *mais les organes qui servent à l'accomplir* et les phénomènes qui l'accompagnent, offrent des différences essentielles dans les divers embranchements et dans les diverses classes du règne organique. *On distingue trois modes* de g., la *g. fissipare*, la *g. gemmipare*, et la *g. sexipare*.

I. *G. fissipare.* — La g. est appelée *fissipare* ou *scissipare*, c.-à-d. g. par segmentation, par scission, lorsqu'elle a lieu par la division, accidentelle ou naturelle, de l'individu organique en plusieurs parties dont chacune devient un individu semblable à lui. Les végétaux qui se multiplient par boutures présentent cette sorte de g. Certains animaux inférieurs se perpétuent de la même manière. Si, par ex., on coupe un Ver de terre en deux parties, chacune d'elles donne naissance à un animal entier; seulement la postérieure se complète plus lentement que l'antérieure. Le même fait s'observe sur beaucoup d'Entozoaires, sur les Hydres, sur les Actinies. Ainsi Trembley ayant coupé une Hydre en petits morceaux dans toutes les directions, chaque fragment reproduisit une Hydre complète. Toutefois la *scission spontanée*, comme mode normal de g., est assez rare, et l'on est loin de la rencontrer chez tous les animaux qu'on peut multiplier par ***section artificielle***. La g. fissipare spontanée s'observe principalement chez les Infusoires globuleux. Elle a été constatée aussi dans quelques Hydres et dans une espèce de Planaire. *Quelques animaux*, bien que pourvus d'organes sexuels et se reproduisant par des œufs, peuvent aussi, à certaines périodes de leur développement, se multiplier par scission : tels sont *quelques Helminthes plats et les Méduses. Dans la g. fissipare* naturelle, la division s'opère dans des directions déterminées, toujours les mêmes chez le même animal, tantôt en long (*fissiparité longitudinale*), tantôt en travers (*fissiparité transversale*). Chez les Infusoires, où on l'observe le plus communément, elle commence par un étranglement, bientôt suivi de l'isolement des deux parties placées de chaque côté de l'étranglement. Les Figures 1 à 4 représentent la multiplication d'une espèce d'Infusoire (*Vorticella microstoma*) par division longitudinale.

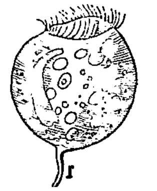
1

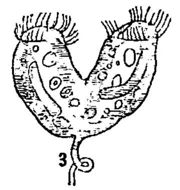
3

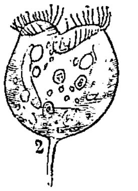
2

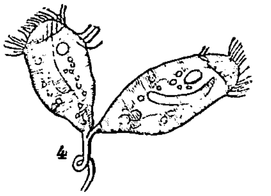
4

II. *G. gemmipare.* — La g. est dite *gemmipare*, quand elle s'opère par des *gemmes*, c.-à-d. par des espèces de bourgeons qui naissent à la surface des individus. Ces gemmes se montrent *surtout dans le règne végétal*, chez les *Cryptogames*, et dans le règne animal, chez les Zoophytes. Dans les plantes, les gemmes varient de forme suivant les espèces et reçoivent aussi des *dénominations particulières. Chez les animaux, elles se développent* sur les côtés du corps et quelquefois toujours au même endroit, sous la forme d'un tubercule arrondi. Ce tubercule, d'abord *plein, se creuse ordinairement d'une cavité, devient ovoïde, et* se transforme peu à peu en un individu semblable à celui qui lui a donné naissance, s'en détache et se reproduit à son tour de *la même manière. La gemmiparité s'observe surtout chez les* Polypes, plus rarement chez les Infusoires. Parmi les êtres qui se multiplient par fissiparité, plusieurs se propagent aussi au moyen de gemmes. Telle est, parmi les Infusoires, *la Vorticelle* microstome déjà mentionnée. Les Fig. 5 et 6 représentent cette même espèce portant une gemme, mais à des états différents de développement. Les Hydres, que nous avons déjà dit se multiplier par fissiparité, se reproduisent également par gemmiparité, et, selon quelques observateurs, elles se propageraient *même* encore au moyen d'œufs (Fig. 7. *Hydre d'eau douce* portant cinq gemmes à divers degrés de développement). Quelques Annélides, tels que les Naïs, les Syllis, etc., se reproduisent à la fois par des œufs et par g. gemmipare. A une certaine période,

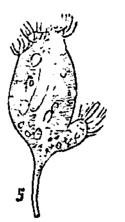
5

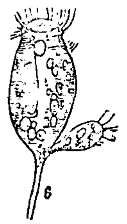
6

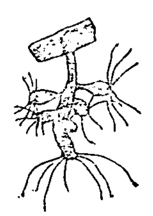
7

on voit à la partie postérieure du corps se développer un individu nouveau, lequel, après avoir formé successivement ses anneaux et sa tête, se sépare de l'individu mère par étranglement et par division. Quelquefois il se forme plusieurs gemmes à la suite les unes des autres, et la séparation n'a lieu que lorsque cinq ou six individus nouveaux se sont ainsi développés (Fig. 8. *Naïs [Stylina] proboscidea*, présentant trois individus nouveaux dont le dernier est complétement développé). Mais ce qu'il y a de bien remarquable chez les Annélides qui nous offrent le phénomène de la gemmiparité, c'est que l'individu chez lequel on l'observe manque d'organes de reproduction, tandis que les produits de la gemmiparité en sont pourvus. Les produits de la g. gemmipare sont donc destinés à pondre des œufs, desquels naîtront des individus dépourvus de sexe.

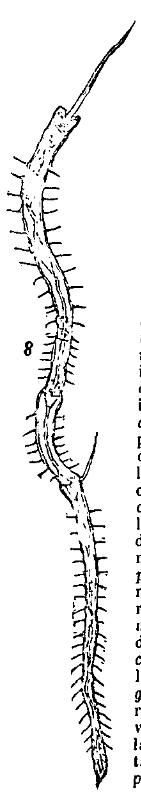
8

III. *G. sexipare.* — Ce mode de reproduction est ainsi nommé parce qu'il exige le concours des deux sexes et s'accomplit *au moyen d'organes particuliers*, appelés *organes de la génération* ou *organes sexuels*. Ces organes, qu'on distingue en organes *mâles et organes femelles*, sont en général portés par des individus distincts; quelquefois cependant *ils se trouvent réunis sur un même* individu, qui est dit alors *Hermaphrodite*. Dans tous les cas, la g. sexipare présente un caractère fondamental, c'est que l'organe femelle produit un germe libre, qu'on désigne sous le nom d'*Œuf* ou d'*Ovule*, tandis que l'organe mâle produit une substance liquide ou pulvérulente, qui féconde l'œuf ou l'ovule, et leur donne le pouvoir de se développer. Ce mode de reproduction constitue la *G. proprement dite* : c'est celle que l'on rencontre dans toutes les espèces supérieures du règne végétal et du règne animal. Dans les plantes, la g. est plus ordinairement désignée sous le nom de *Fécondation* (V. Pollen), tandis que, chez les animaux, on la nomme parfois *Ovigénèse*. Ce n'est pas tout : la g. sexipare reçoit encore des noms particuliers, suivant les *circonstances qui accompagnent* la formation du nouvel être. Dans certaines espèces, l'œuf n'est fécondé qu'après *avoir été pondu, c.-à-d. qu'après* qu'il est sorti de l'intérieur du corps maternel : c'est ce qu'on observe chez la plupart des Poissons et chez les Batraciens. *D'autres fois il n'est pondu qu'après avoir* été fécondé : c'est ce qui a lieu chez beaucoup de Reptiles et chez tous les Oiseaux. Dans ces deux cas, la g. est dite *ovipare*. Dans d'autres espèces, *l'œuf fécondé chemine si lentement* dans les organes destinés à le porter au dehors, qu'il a le temps d'y éclore, et que le nouvel individu naît tout formé : c'est la *g. ovovivipare ;* on la remarque chez quelques Poissons, comme les Squales, et chez certains Reptiles, comme les Vipères. Enfin, chez les Mammifères, l'œuf fécondé dans l'intérieur du corps de la mère, se fixe dans une cavité appelée *Utérus*, dans laquelle il parcourt les diverses phases de son développement, et dont il ne sort qu'après un séjour plus ou moins long, quand il est capable de vivre de la vie extérieure. Mais dans les premiers temps qui suivent sa naissance, le produit de la g. sexipare se trouve toujours dans un tel état de faiblesse, qu'il a besoin d'être *allaité* par la mère, c.-à-d. nourri avec un fluide spécial sécrété par cette dernière. Quand elle présente ces circonstances, la g. prend le nom de *vivipare*.

IV. *Épigénèse et Évolution.* — On a fait de nombreuses hypothèses pour expliquer la formation des êtres engendrés. Les *deux principales sont celles de l'épigénèse* et de l'*évolution*. Suivant la première, tous les germes individuels de chaque espèce ont été primitivement créés et préexistent à toutes les *reproductions extérieures : ils étaient* tous concentrés dans un germe primordial qui renfermait le germe subséquent, et ainsi de suite jusqu'à l'infini. Cette concentration a été appelée *Emboîtement des germes*. Ainsi donc, *dans cette hypothèse*, le nouvel être qui résulte de l'acte de la g. existait avant cet acte, qui ne fait que le féconder, c.-à-d. que le tirer de l'état de torpeur où il était plongé, et *lui donner assez d'énergie pour qu'il puisse* se développer et parcourir les phases diverses de sa nouvelle existence : de là le nom de *Théorie de l'évolution* donné à ce système. Dans la doctrine opposée de l'*Épigénèse*, aucun germe en préexiste à la g., et le nouvel être se forme dans son entier de toutes pièces par genèse graduelle. Ses différentes parties se produisent et apparaissent les unes après les autres dans un ordre déterminé, et l'individu nouveau passe par une série d'états successifs, pendant lesquels il reçoit les noms d'*ovule*, de *germe*, d'*embryon* et de *fœtus*. C'est cette dernière hypothèse qui aujourd'hui est généralement admise.

V. *Hétérogénie.* — Burdach nomme ainsi la production d'un être vivant quelconque qui, ne se rattachant pas à des individus de la même espèce, a pour point de départ des corps d'une autre espèce et se produit sous le concours de certaines circonstances particulières. C'est donc l'apparition d'un être nouveau et dénué de parents, et par conséquent une g. primordiale, ou, en d'autres termes, une sorte de création. Cette théorie remonte à une haute antiquité, et les philosophes anciens l'admettaient généralement sous le nom de *G. spontanée*. Ils se fondaient sur l'observation de cette multitude de petits animaux qui apparaissent sur les substances en putréfaction, et ils croyaient que ces êtres se formaient aux dépens des éléments de ces matières. En conséquence, ils avaient posé ce principe : *Corruptio unius, generatio alterius :* tout être qui se dissout en produit un autre. Mais les recherches plus approfondies des modernes ont démontré que la production des animaux qui se manifestent dans ces circonstances, a uniquement lieu par l'un des procédés que nous venons d'exposer, et que ces animaux sont constamment issus de germes déposés par des êtres de même espèce. Au principe faux proclamé par les anciens, les modernes ont donc opposé avec raison cet autre axiome : *Omne vivum ex ovo :* tout ce qui a vie provient d'un germe. Néanmoins le système des générations spontanées compte encore des partisans. Malheureusement pour eux toutes les expériences qu'ils ont tentées pour étayer cette hypothèse surannée ont tourné contre elle. Le seul argument spécieux qu'ils puissent invoquer en sa faveur, c'est l'apparition d'êtres vivants *sui generis* dans le parenchyme même des organes des divers animaux. Mais il est plus que vraisemblable que les germes de ces êtres y ont été portés par les voies de la circulation, les fines membranes des vaisseaux capillaires ne constituant pas un obstacle infranchissable à ces germes, quand ils sont d'une petitesse microscopique. L'absence de preuve directe de ce dernier mode d'introduction, absence qui tient simplement à l'insuffisance de nos moyens d'observation, ne saurait être un argument valide pour admettre un système en contradiction avec une loi physiologique universelle. En conséquence, « rien ne nous autorise à penser, dit très-bien le prof. Doyère, que la grande règle unitaire qui préside à la production de l'immense quantité d'êtres que nous connaissons se trouve violée pour la très-petite quantité de ceux que nous connaissons moins. Et ce n'est pas lorsque tout concourt à nous démontrer l'unité des lois naturelles, que nous devons nous laisser aller à admettre, sans des preuves positives, que cette unité se trouve détruite sur l'un des points les plus importants de la physiologie des êtres créés, celui de leur origine. »

GÉNÉREUSEMENT. adv. D'une manière noble, généreuse. *Traiter quelqu'un g. En user g. avec quelqu'un. Pardonner g.* || Libéralement. *Il récompense g. les services qu'on lui rend.* || Vaillamment, courageusement. *Combattre g. Se défendre généreusement.*

GÉNÉREUX, EUSE. adj. (latin. *generosus*). Magnanime, de naturel noble. *Un homme g. Un ennemi g. Se montrer g. Cœur, caractère g. Une âme généreuse.* || Qui dénote une âme généreuse. *Action, parole généreuse. Sentiment g. Procédé g. Mort généreuse. Résolution généreuse. Conseil g.* || Par ext., Libéral. *C'est un homme très-g. Les bienfaits que répand sa main généreuse.* — *Don g.*, Don fait par générosité ; ne se dit guère que Des dons un peu considérables. || Figur. et poétiq., *Sol g.*, *terre généreuse, etc.*, Terre qui produit beaucoup. || Fig., *Vin g.*, Vin spiritueux, qui a des propriétés toniques, stimulantes. || Poétiq., se dit De quelques animaux, dans le sens de Hardi. *Un lion g. Ses coursiers g.* ||Substantiv., *Faire le g.*, se dit De quelqu'un qui se montre magnanime, libéral, mais uniquement par ostentation.

GÉNÉRIQUE. adj. 2 g. (latin. *genus, eris*, genre). Qui appartient au genre. *Terme g. Différence g. Caractères génériques.*

GÉNÉROSITÉ. s. f. (latin. *generositas*). Magnanimité, grandeur d'âme. *Il agit ainsi par pure g. La g. de son caractère. Exercer, montrer sa g. Un trait de g.* || Libéralité. *Des actes de g. On connaît sa g.* — * Fam., on dit au plur., *Faire des générosités.*

Syn. — *Grandeur d'âme*, *Magnanimité.* — La *générosité* est la qualité d'une personne qui a le caractère assez noble pour préférer les autres à soi et leur sacrifier ses propres intérêts. La *grandeur d'âme* est la qualité d'une personne qui a de l'élévation et qui est incapable d'aucune action honteuse ou lâche. La *magnanimité*, qui implique une idée de puissance, est la grandeur d'âme dans toute sa perfection et sa plénitude. Elle est le partage des souverains, des héros et des peuples. La *générosité* rend le bien pour le mal ; la *grandeur d'âme* pardonne une injure ; la *magnanimité* veut, en oubliant l'injure, la faire oublier même à l'offenseur.

GENÈSE. s. f. (gr. γένεσις, naissance). Nom du premier des livres de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse, inspiré de Dieu, a écrit l'histoire de la création du monde. || * Par ext., se dit quelquefois pour Cosmogonie. || * T. Anat. Voy. HISTOLOGIE.

Enc. — Bien que notre plan ne nous permette pas d'exposer les nombreux systèmes cosmogoniques qui font comme une partie essentielle des diverses religions répandues à la surface du globe, ou qui ont été imaginés par les philosophes des différents âges, il nous est impossible de passer sous silence l'histoire de la formation de l'univers telle qu'elle est consignée dans le livre sacré qui est le premier fondement de la religion mosaïque et de la religion chrétienne. Pendant des siècles, la véracité de l'historien inspiré de Dieu ne fut pas mise en doute, parce qu'une foi profonde dominait toute curiosité indiscrète ; mais à l'époque de la Renaissance, lorsque les sciences physico-mathématiques commencèrent à marcher d'un pas plus assuré, et qu'elles eurent commencé à signaler leurs progrès par quelques brillantes découvertes, les savants, enorgueillis de ces succès, commencèrent à s'élever contre la cosmogonie mosaïque, et à objecter au résumé de la science *totale* dont elle est l'expression, les résultats *partiels* de leur science incomplète et de fraîche date. C'est au XVIIIe siècle surtout que les attaques contre la Genèse prirent un caractère de violence déplorable. Mais depuis cinquante ans, combien les choses ont changé de face ! Les découvertes prodigieuses de l'astronomie, les progrès inouïs de la physique et de la chimie, la constitution de la géologie à l'état de science positive, la création de la paléontologie, toutes ces choses qui feront la gloire du XIXe siècle, ont concouru à jeter un jour nouveau sur la constitution de notre globe, ainsi que de l'univers lui-même, et ont permis à l'intelligence humaine de commencer à comprendre le récit dicté, il y a 3500 ans, à Moïse par la sagesse divine. On dirait que l'immortel Buffon prévoyait l'époque solennelle où nous sommes à cette heure, quand il écrivait ces belles paroles : « Les vérités de la nature ne devaient paraître qu'avec le temps, et le souverain Être se les réservait comme le plus sûr moyen de rappeler l'homme à lui, lorsque sa foi, déclinant dans la suite des siècles, serait devenue chancelante. »

I. Moïse nous dit : « Au commencement, Dieu *créa* le ciel et la terre, et la terre était alors vide et vaine. » Tous les interprètes ont toujours entendu par là que Dieu créa d'abord la matière dont il fit ensuite le ciel et la terre, et que cette matière était informe, diffuse et impalpable. « C'était, dit saint Augustin, une matière informe contenant confusément le ciel et la terre qui en ont été formés, ainsi que tout ce qu'ils renferment. » Pour mieux faire comprendre que le ciel dont il vient de parler n'était pas un ciel orné, éclairé, et qui répandait sa lumière sur la terre, Moïse ajoute : « Et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme. » La matière créée était donc alors, comme le dit encore saint Augustin, « un tout informe et ténébreux, qui était complétement invisible et impalpable » ; et saint Grégoire de Nysse définit l'abîme dont il est question « le chaos universel d'où devaient être tirés tous les corps célestes et tous les éléments ». Ce n'est pas tout : Moïse lui-même spécifie l'état de cette masse informe, invisible, impalpable, en la désignant sous le nom d'eau ou de fluide : « et l'esprit de Dieu se portait sur les eaux ». En résumé, la matière primordiale était constituée par des éléments confondus, d'une mobilité et d'une fluidité absolue, ou en d'autres termes, était à l'état gazeux. Or, la science moderne, loin de contredire le récit de l'historien inspiré, porte témoignage de la vérité de ses paroles. « Toutes les théories modernes, fondées sur les données les plus positives que nous fournissent l'astronomie, la physique et la géologie, dit Cuvier, admettent que la terre était primitivement à l'état gazeux, c.-à-d. que toutes les substances solides qui la composent aujourd'hui se trouvaient disséminées à l'état de vapeur, dans un espace beaucoup plus grand que celui qu'elle occupe aujourd'hui. » Les astronomes s'accordent également à penser que la matière dont sont composés tous les corps célestes sans exception était à l'état gazeux. Ce concours merveilleux de la géologie et de l'astronomie au sujet du fait dont il s'agit est remarquable ; néanmoins il n'étonnera nullement ceux qui ont réfléchi sur la simplicité des voies de la Providence et sur l'unité admirable des lois qu'elle a établies.

Mais que signifie cet *esprit de Dieu* qui était porté sur les eaux, qui planait sur toute la matière fluide de la création ? Faut-il entendre par cette expression le Saint-Esprit, ou bien est-ce simplement un agent créé, un élément vivifiant auquel Dieu aurait accordé la puissance nécessaire pour servir ses desseins ? Saint Augustin pense qu'il ne faut voir dans cet esprit de Dieu qu'un agent naturel et créé ; et l'un des plus remarquables parmi les récents commentateurs de la Genèse, L.-N. Godefroy, croit qu'on doit entendre par là « le principe vital des corps bruts », c.-à-d. ce principe merveilleux qui pénètre toute matière, et qui, selon l'état particulier des éléments des corps, se manifeste par des effets calorifiques, lumineux, électriques ou magnétiques. Il est en effet naturel d'admettre, d'après la lettre même du livre saint, que toute matière pondérable ou impondérable a été créée au commencement : ceci, du reste, est parfaitement conforme à l'opinion des savants de nos jours, qui admettent unanimement que chaque molécule de la matière est, pour ainsi dire, enveloppée par une atmosphère de ce fluide impondérable.

Moïse continue : « Et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. » Ce passage, qui établit si catégoriquement que la lumière a précédé la formation du soleil, a donné lieu aux plus vives attaques contre la cosmogonie mosaïque ; et jusqu'à ces derniers temps les apologistes des Livres saints étaient obligés d'en appeler à la foi. Mais aujourd'hui les progrès de la physique sont venus montrer que la parole de Moïse était vraie, car la lumière est indépendante du soleil. La lumière réside virtuellement dans toutes les molécules de la matière, et se manifeste selon les conditions où ces molécules se trouvent placées. D'après ce qui précède, l'apparition de la lumière à la surface de la masse fluide et ténébreuse de la matière primordiale peut s'expliquer de plusieurs manières, soit par l'élévation de sa température, soit par sa condensation, soit par les actions chimiques dont elle dut être le théâtre dans cette condensation même. — « Et Dieu, dit Moïse, ayant tiré la lumière du sein des ténèbres, il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres celui de nuit. Et cela fut fait du soir au matin, le premier jour. »

II. « Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le firmament, et il sépara les eaux qui étaient au-dessous du firmament de celles qui étaient au-dessus du firmament : et cela fut fait du soir au matin, le deuxième jour. » — Aucun verset de la Genèse n'a offert plus de difficultés aux commentateurs, soit anciens, soit modernes. L'explication qu'en donne l'auteur de la *Cosmogonie de la révélation*, est la seule qui, en respectant la lettre du texte sacré, montre l'harmonie de ce texte avec la science de nos jours. La création de la matière a été l'œuvre du premier jour ; l'œuvre du second est l'opération par laquelle le Créateur donne la forme à la matière : et cette formation de l'univers matériel est proclamée l'ouvrage du *firmament*. Par *firmament*, on ne peut plus entendre, comme les anciens, une voûte solide ; il faut donc s'attacher à la signification radicale du mot, qui peut s'appliquer à tout ce qui consolide, et désigne tout ce qui solidifie, tout ce qui rend stable et inaltérable. « Dans les fastes de la science divine, comme dans le récit de la révélation divine, dit Godefroy, un mot présente d'un seul trait l'ensemble de tous les faits du système céleste. Si nous consultons les savants, ils nous diront qu'une même force produit la stabilité de tous les êtres, attache et resserre la matière de tous les globes, lie toutes les sphères entre elles, et les retient chacune dans sa forme spéciale. Ils nous diront que, semblable à une chaîne immense, cette puissance indéfinie s'étend à toute l'immensité de l'espace, qu'elle embrasse toutes les parties de la matière, que par elle enfin tout est lié, coordonné, et mis en harmonie avec une sagesse, une régularité et une constance qui n'appartiennent qu'à Dieu même. Cette force mystérieuse qui préside à l'organisation du ciel, cette force qui, selon l'expression d'Herschel, sert de lien et de support à tout l'univers matériel, et que le Livre divin a appelée *ce qui affermit, ce qui consolide, ce qui solidifie*, ou simplement *firmament*, la science humaine la désigne par les noms d'attraction, de pesanteur, de force centripète, de gravitation universelle... Pour nous, nous appuyant sur le texte primitif, sur la traduction des Septante, sur toutes les versions anciennes et sur presque toutes les versions modernes, nous entendons ces expressions de la Genèse, *que le firmament soit fait au milieu des eaux*, d'une force centrale imprimée à la matière fluide de la création, et de l'universalité des phénomènes qui en sont résultés. C'est-à-dire que la matière fluide de la création, placée sous l'influence de la force centrale, se condensait et se consolidait, et que, par le fait même de cette condensation, les eaux de l'abîme unique du premier jour se divisaient en agglomérations distinctes, en abîmes distincts et séparés, pour constituer le ciel et les divers systèmes célestes. Dieu donna à son ouvrage du deuxième jour le nom générique de *ciel*. En effet, dans cette architecture céleste, les masses stellaires et planétaires, les mondes et les systèmes de mondes sont également compris. La terre n'est point nommée, non plus que les astres, parce que le ciel du deuxième jour comprend l'universalité des choses créées, l'introduction de la forme dans la matière créée. La terre ne sera nominativement distinguée du ciel que le troisième jour, parce que sa constitution physique ne date que de cette troisième époque de la création. Le deuxième jour, la terre a son être à part ; mais rien ne la distingue des autres produits du firmament, des autres corps du ciel. C'est déjà une masse sphérique qui s'affermit et se consolide ; mais cette masse est encore un tout semblable aux autres masses disséminées dans l'immensité des espaces célestes. Le ciel lui-même, le ciel distingué de la terre, aura aussi son nom distinctif : le ciel distingué de la terre sera appelé le *firmament du ciel ;* mais ce nom distinctif ne lui sera donné que le quatrième jour, parce que la constitution physique des globes célestes ne date en effet que de cette quatrième époque. »

Il y a quelques années, on aurait pu objecter que la loi de la gravitation, bien que régissant le système solaire, ne s'étendait peut-être pas aux mondes du ciel étoilé, ou que, du moins, rien ne prouvait qu'il en fût ainsi. Mais aujourd'hui les admirables découvertes faites dans l'astronomie stellaire par W. et J. Herschel, Fr. et Othon Struve, Bessel, Savary, Mœdler, Hind, etc., ont démontré que la même force ou la même loi régit les révolutions des sphères étoilées. En outre, on peut remarquer l'analogie singulière qu'offre le récit mosaïque avec la belle hypothèse de Laplace sur la formation du système solaire : on peut dire, jusqu'à un certain point, que le récit de Moïse est la généralisation absolue de la théorie de l'illustre astronome.

III. « Alors Dieu dit : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'aride apparaisse. Et il fut fait ainsi : et Dieu donna à l'aride le nom de Terre, et celui de Mers aux eaux rassemblées. » — A cette heure, Moïse rabat son vol sur la terre, et désormais il s'occupera principalement des phénomènes terrestres. Quant aux phénomènes célestes, il les envisagera exclusivement dans leurs rapports avec cette terre qui doit devenir la demeure de l'homme. Au deuxième jour, la masse qui va constituer la terre a déjà été séparée de la masse commune et immense représentant la matière primordiale. Lorsque l'historien sacré parlait de la séparation des eaux en eaux supérieures (*super firmamentum*) et en eaux inférieures (*sub firmamento*), il désignait déjà par ces dernières la masse gazeuse destinée à constituer la terre. Or, par l'effet de la force que Dieu avait mise en œuvre le second jour, la masse gazeuse qui devait être la terre s'était condensée en sphère, les couches les plus denses des éléments qui la composaient formant d'abord une première sphère solide, que recouvrait une première nappe liquide, puis une autre nappe encore à l'état gazeux. Maintenant l'Éternel, pour préparer la demeure de l'homme, ordonne à l'*aride* de paraître, et à sa voix, la sphère solidifiée de notre globe se disloque, et une partie de sa surface vient surgir au milieu des eaux, qui se réunissent en un seul lieu. Avons-nous besoin de dire ici que la narration mosaïque est pleinement confirmée pa les découvertes modernes et par la récente théorie des soulèvements qui s'appuie sur les observations géologiques les plus incontestables, et qui certes n'a pas été imaginée dans la vue de faire concorder la science avec la Genèse. « Au milieu du désordre que présentent les matériaux qui constituent les couches les plus anciennes de l'écorce du globe, de grands naturalistes, dit Cuvier, sont parvenus à démontrer qu'il existe un certain ordre, et que ces bancs immenses, tout brisés et tout renversés qu'ils sont, observent entre eux une succession qui est à peu près la même. Le granit est la pierre qui s'enfonce sous toutes les autres, soit qu'elle doive son origine à un liquide général qui auparavant aurait tout tenu en dissolution, soit qu'elle ait été fixée par le refroidissement d'une masse en fusion. Des roches feuilletées s'appuient sur ses flancs; des schistes, des grès, des roches talqueuses se mêlent à leurs couches; enfin des marbres à grains salins et des calcaires sans coquilles sont le dernier ouvrage par lequel ce liquide inconnu, cette mer sans habitants, semblait préparer des matériaux aux mollusques et aux zoophytes, qui bientôt devaient déposer sur ce fond d'immenses amas de leurs coquilles ou de leurs coraux... Ainsi, on ne peut le nier : les masses qui forment aujourd'hui nos plus hautes montagnes ont été primitivement dans un état liquide; longtemps après leur consolidation, elles ont été recouvertes par des eaux qui n'alimentaient point de corps vivants. »

« Et Dieu dit : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi. » Les faits géologiques constatés par la science démontrent encore ici, comme toujours, l'exactitude des paroles de Moïse. « Ce qui est certain, dit Cuvier, c'est que la vie n'a pas toujours existé sur le globe, et il est facile à l'observateur de reconnaître le point où elle a commencé à déposer ses produits. » D'après les observations géologiques, comme d'après Moïse, la vie a commencé sur la terre par les végétaux. En outre, Moïse nomme les plantes herbacées avant les végétaux ligneux, quoique les arbres frappent bien plus les regards que les herbes proprement dites. Or, l'observation des couches terrestres, relativement à la succession des végétaux, nous montre en effet que tel a été l'ordre d'apparition des espèces végétales. « Moïse, dit Marcel de Serres, a donc admis comme un point de fait, cette vérité qui n'a été démontrée que de nos jours, que les êtres vivants s'étaient succédé les uns aux autres, en raison inverse de la complication de leur organisation. Ainsi, non-seulement, d'après la Genèse, la création des êtres organisés a commencé par les plantes herbacées auxquelles les arbres auraient succédé, mais ce n'est qu'à la cinquième époque, que les poissons, les reptiles et les oiseaux, et seulement à la sixième, que les mammifères et l'homme ont été créés. » Ajoutons encore qu'il paraît résulter des recherches d'Ad. Brongniart, qu'à ces époques reculées l'atmosphère contenait beaucoup plus d'acide carbonique qu'elle n'en contient aujourd'hui. Elle était impropre à la respiration des animaux, mais très-favorable à la végétation; d'où résultait un développement beaucoup plus considérable, que favorisait en outre un plus haut degré de température. « C'est ainsi, dit Ampère, que s'expliquent l'antériorité de la création des végétaux relativement aux animaux, et la taille gigantesque des premiers. Nous trouvons en effet, à l'état fossile, des végétaux analogues à nos lycopodes et à nos mousses rampantes, mais qui atteignent jusqu'à 70 et 90 mètres de longueur. » Disons encore qu'il est un autre motif, assurément tout à fait ignoré par les savants de l'époque de Moïse, qui rendait nécessaire l'antériorité de la production des végétaux : c'est que les plantes seules sont capables de s'assimiler des éléments inorganiques et de les transformer en éléments organiques, tandis que les animaux, ainsi que le démontrent la chimie et la physiologie, prennent au règne végétal les éléments organiques tout faits, sauf à les lui restituer ensuite par l'intermédiaire de l'air et du sol.

Ici toutefois il reste une difficulté qui, selon nous, n'est point résolue encore d'une manière positive par la science. A l'époque où se développait cette luxuriante végétation dont nous venons de parler, les astres qui éclairent actuellement notre globe n'existaient point encore, au moins comme astres lumineux. Or, les expériences de physiologie végétale faites par divers observateurs, démontrent que les plantes ne peuvent se développer en l'absence de lumière. Contesterons-nous pour cette fois la véracité ou l'inspiration de l'écrivain sacré? Assurément non, car si la science moderne en est encore réduite aux hypothèses quant à la manière dont la terre était illuminée à cette époque, elle démontre, d'autre part, que les choses ont dû se passer ainsi que le dit Moïse. En effet, les terrains cambrien, silurien et houiller, observés dans la Russie septentrionale, la Sibérie, l'Amérique du Nord jusqu'au voisinage des pôles, c.-à-d. dans des régions où règnent des nuits de plus de deux mois et où la végétation est absolument nulle aujourd'hui, renferment des plantes analogues à celles qui vivent actuellement sous l'équateur. « Il ne suffirait pas de répondre, dit très-bien Godefroy, que la température climatérique des pôles était alors aussi élevée que l'est maintenant celle des régions tropicales, et que le climat primitif du globe était indépendant de la chaleur solaire, car la lumière n'est pas moins indispensable à la végétation qu'un certain degré de température. Comment concevoir la manifestation de semblables phénomènes vitaux dans les régions circumpolaires sous l'influence de la faible lumière qui éclaire aujourd'hui les pôles de la terre? » Ainsi donc, supposer, malgré le témoignage de Moïse, que le soleil existait à cette époque, laisse encore subsister le problème tout entier. Plusieurs géologues ont eu recours, pour expliquer cette végétation polaire, à un déplacement de l'équateur causé par le choc de quelque comète contre la terre; hypothèse absolument inadmissible, soit que l'on considère la fixité des grandes lois naturelles établies par Dieu, soit que l'on considère la rareté presque incroyable de la matière cométaire. Le savant botaniste Lindley va moins loin. Après avoir remarqué avec raison, que les plantes des pays équatoriaux ont besoin de lumière et d'une lumière distribuée également, autant que de chaleur il dit : « Un très-petit nombre d'espèces végétales peuvent supporter la privation de la lumière pendant quelques mois : il faut donc, pour que des fougères arborescentes aient pu vivre là où est maintenant le pôle arctique, que l'inclinaison de la terre sur le plan de l'équateur ait changé... Quoi qu'il en soit, ce qui me paraît toujours un fait, c'est que les végétaux fossiles de la baie de Baffin étaient éclairés autrement que ceux qui vivent de nos jours dans cette région. » Un autre botaniste d'une célébrité européenne, de Candolle, s'exprime ainsi à ce sujet : « Peut-être un jour trouvera-t-on que le magnétisme terrestre et une haute température du globe ont pu produire jadis une lumière inconnue maintenant; peut-être découvrira-t-on que les aurores boréales ont été autrefois beaucoup plus fréquentes et plus intenses que dans notre époque. » Marcel de Serres suppose une irradiation de chaleur et de lumière partant de la terre, tandis que l'auteur de la *Cosmogonie de la révélation* pense que la terre était enveloppée par cette lumière éthérée qui, dès le premier jour, se développa à la surface de la masse chaotique. L'incertitude qui règne encore sur cette question disparaîtra assurément par de prochaines découvertes qui, de même que toutes les découvertes passées, viendront rendre témoignage de l'inspiration divine de l'historien de la création.

IV. « Dieu dit aussi : Qu'il y ait dans le firmament du ciel des luminaires pour séparer le jour et la nuit, et pour distinguer le temps et les saisons, les années et les jours; qu'ils brillent dans le firmament du ciel et qu'ils éclairent la terre. Et il fut fait ainsi. Et Dieu fit deux grands luminaires, l'un plus grand pour présider au jour, et l'autre moins grand pour présider à la nuit. Il fit aussi les étoiles. » — Le texte ne dit point que Dieu forma le soleil et la lune, car leur formation remonte au deuxième jour, où le Créateur donna la forme à la matière chaotique que sa parole venait de tirer du néant. Dans le quatrième jour, l'Éternel acheva l'œuvre matérielle de l'univers, en ordonnant à la lumière, dont la création remontait également au premier jour, de revêtir le soleil et les astres qui brillent par eux-mêmes. En effet, nous savons aujourd'hui que le soleil, et très-vraisemblablement il en est de même des étoiles, est constitué par un globe de matière obscure, qu'entoure une atmosphère gazeuse, enveloppée elle-même d'une autre atmosphère qui seule est lumineuse. Quant à la lune, il est évident que, chargée uniquement de réfléchir la lumière solaire, elle n'a pu être mise en position de présider à la nuit, avant que le soleil ait été mis en position de présider au jour; mais les deux choses ont été simultanées. La Genèse ne fait que mentionner les étoiles, parce que cette histoire de la création ayant été écrite pour l'homme, ce sont principalement, comme le dit Descartes, les choses qui regardent l'homme ou sa demeure [illegible] l'inspiration divine y a voulu spécifier.

V. « Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux *reptiles* qui nagent dans l'eau, et que des *volatiles* volent sur la terre, sous le firmament du ciel. Dieu créa donc les *grands cétacés* et tous les animaux *rampants* que les eaux produisirent, chacun selon son espèce; il créa aussi tous les *volatiles* selon leur espèce. » — Ainsi, selon le récit de Moïse, après les végétaux viennent les animaux, et pour ceux-ci comme pour ceux-là la succession a lieu du simple au composé. Or, telle est précisément la loi merveilleuse qu'a constatée cette science nouvelle, la paléontologie, qui a été créée et presque aussitôt portée à sa perfection par Cuvier. Tous les géologues sont unanimes sur ce point. L'étude de l'écorce du globe nous montre en effet qu'aux terrains qui ne renferment que des êtres appartenant exclusivement au règne végétal succèdent immédiatement des terrains qui recèlent les nombreuses dépouilles des reptiles dont parle Moïse. « Remontant au travers des grès, qui n'offrent que des empreintes végétales de grandes arundinacées, de bambous, de palmiers, on arrive, dit Cuvier, aux différentes couches de ce calcaire, qui a reçu le nom de calcaire du Jura... C'est là que la classe des reptiles prend tout son développement... Un peu au-dessus des schistes, si riches en poissons, parmi lesquels il y a aussi des reptiles d'eau douce, dit ailleurs le célèbre zoologiste, est le calcaire du Jura; il contient aussi des os, mais toujours de reptiles. C'est parmi ces innombrables quadrupèdes ovipares, de toutes les tailles et de toutes les formes, au milieu de ces crocodiles, de ces tortues, de ces reptiles volants, de ces immenses megalosaurus, de ces monstrueux plesiosaurus, que se seraient montrés pour la première fois quelques petits mammifères marins. Quoi qu'il en soit, on trouve que la classe des reptiles dominait exclusivement. » — Nous avons vu que, dans la période précédente, l'atmosphère se trouvait trop chargée d'acide carbonique pour servir à la respiration des animaux. Cependant, dit Ampère, « l'absorption et la destruction continuelle de l'acide carbonique par les végétaux rendaient l'air de plus en plus semblable en composition à ce qu'il est maintenant. L'eau devenait donc aussi de moins en moins chargée d'acide. Toutefois l'atmosphère n'étant pas encore propre à entretenir la vie des animaux qui respirent l'air directement, ce fut dans l'eau que durent apparaître d'abord les premiers êtres appartenant à ce règne. En conséquence, la première population des mers fut uniquement composée d'invertébrés; puis vinrent les poissons, et plus tard les reptiles marins, et même, d'après le récit de Moïse, des oiseaux qui devaient surtout être des oiseaux aquatiques, puisque à cette époque, le rapport des parties découvertes aux parties submergées du globe était bien moindre qu'à présent. » — A l'époque où Cuvier et Ampère écrivaient les passages que nous venons de citer, on ne connaissait encore aucun fait irrécusable qui pût constater l'existence d'oiseaux proprement dits pendant la seconde période géologique. Mais des découvertes récentes faites dans les grès rouges des États-Unis, dans le schiste du canton de Glaris, dans le gypse de Montmartre, etc., sont venues encore une fois attester l'exactitude du récit de Moïse. Les espèces découvertes appartiennent à divers ordres, aux palmipèdes, aux échassiers, aux gallinacés, aux passereaux et aux rapaces.

En disant tout à l'heure qu'il y avait, dans l'apparition successive des espèces animales à la surface du globe, une gradation du simple au composé, nous n'avons point voulu faire entendre que les premiers êtres n'étaient que des ébauches imparfaites des êtres qui ont paru plus tard. S'il y a eu progrès dans la création en ce sens que les différentes classes d'animaux vertébrés n'ont paru que successivement, il est important de bien établir que les produits de la création, quel que soit le rang qui leur est assigné, ont présenté à toutes les époques cette admirable perfection qui caractérise tout ce qui sort des mains du Créateur.

VI. « Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants, chacun selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes sauvages de la terre, selon leurs différentes espèces. Et cela se fit ainsi. » — Voilà ce qu'écrit Moïse; maintenant laissons parler la science. « Il est certain, dit Cuvier, que les quadrupèdes ovipares paraissent beaucoup plus tôt que les vivipares. Plusieurs tortues, plusieurs crocodiles, sont au-dessous de la craie. Les immenses sauriens et les grandes tortues de Maestricht sont dans la formation crayeuse même; mais ce sont des animaux marins. Nous commençons à trouver des os de mammifères marins, c'est-à-d. de lamantins et de phoques dans le calcaire coquillier grossier; mais il n'y a encore aucun os de mammifères terrestres. Malgré les recherches les plus suivies, il m'a été impossible de découvrir aucune trace distincte de cette classe avant le terrain déposé sur le calcaire grossier. Au contraire, aussitôt qu'on est arrivé aux terrains qui surmontent le calcaire grossier, les os d'animaux terrestres se montrent en grand nombre... Ainsi, comme il est raisonnable de croire que les coquilles et les poissons n'existaient pas à l'époque des terrains primordiaux, on doit croire aussi que les quadrupèdes ovipares ont commencé avec les poissons, mais que les quadrupèdes terrestres ne sont venus que longtemps après. »

« Dieu dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les bêtes, et sur toute la terre. Dieu *créa* donc l'homme à son image; il le *créa* à l'image de Dieu; et il les *créa* mâle et femelle. Dieu les bénit, et il leur dit : Croissez et multipliez; remplissez la terre, et vous l'assujettissez, et dominez sur tous les animaux... Dieu vit toutes ses œuvres, et elles étaient parfaites : et cela fut fait du soir au matin, le sixième jour. » — « Qui n'est frappé, dit un éloquent apologiste de la religion, Nicolas, de la simplicité sublime de ce récit, de cette distance qui est mise entre l'homme et toutes les œuvres de la création, et de cet empire souverain qui lui est donné sur elles? Dieu a laissé pour ainsi dire sa *parole* faire tout le reste, et il ne s'est adressé par elle qu'au néant et à la matière : *Fiat*. Ici il se replie sur lui-même, et il s'adresse à lui-même : *Faciamus*. Bien différent du dieu de Platon, qui dédaigne de former l'homme, et qui abandonne ce soin à des divinités subalternes, c'est un ouvrage pour lequel il s'est réservé tout entier, et c'est à son essence divine qu'il va demander le type de cette nouvelle et dernière création : *Il* CRÉE *l'homme* (admirez la force de toutes ces répétitions) *à son* IMAGE; *il le* CRÉE *à l'*IMAGE *de Dieu; il les* CRÉE *mâle et femelle*. Comme ce mot *créer*, dont Moïse a été si avare précédemment, est ici prodigué! et quelle haute idée un tel langage ne donne-t-il pas de celui qui en est l'objet! »

« Mais achevons de relever toutes les traces de l'inspiration de Moïse. Il représente la création de l'homme comme le dernier ouvrage du Créateur. De plus, il rapporte qu'à la différence des autres animaux sortis de la terre ou des eaux en grande quantité, l'homme fut créé seul par Dieu lui-même, et limité à un seul couple, mâle et femelle. D'où il suit que la terre était toute peuplée d'animaux que l'homme n'existait pas encore, et que, longtemps après son existence même, sa race n'était pas assez multipliée pour avoir fait impression sur ce globe. Telle est encore la conclusion à laquelle est arrivée la science moderne. — « Il est certain, dit Cuvier, qu'on n'a pas encore trouvé d'os humains parmi les fossiles. Tous les os de notre espèce que l'on a recueillis avec ceux dont nous venons de parler, s'y trouvaient accidentellement, et leur nombre est d'ailleurs infiniment petit, ce qui ne serait sûrement pas si les hommes eussent fait alors des établissements sur les pays qu'habitaient ces animaux. Où était donc alors le genre humain? Ce dernier et ce plus parfait ouvrage du Créateur existait-il quelque part? C'est ce que l'étude des fossiles ne nous dit pas, et, dans ce discours, nous ne devons pas remonter à d'autres sources. » — Par ces dernières paroles, Cuvier fait allusion à Moïse. Après s'être trouvé d'accord avec lui depuis le chaos jusqu'à l'apparition de l'homme, et avoir mis ses pas dans la trace de ses pas, il s'arrête naturellement avec le sujet de son observation, et, par cet acte de réserve et d'indépendance, il fait voir que si, tant qu'il a pu marcher, il a marché d'accord avec Moïse, ce n'est qu'à l'ascendant de la vérité qu'il a obéi. »

VII. « Ainsi furent achevés les cieux, la terre, et tous leurs ornements. Le septième jour Dieu avait accompli son œuvre, et ce jour-là il se reposa après avoir formé tous ses ouvrages. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'il avait cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avait créés. Telles sont les générations du ciel et de la terre; quand ils furent créés au jour où le Seigneur Dieu fit le ciel et la terre. » — Comme il sera parlé ailleurs de l'universalité de l'usage de la semaine et de la consécration du septième jour au repos de l'homme et au culte de la Divinité, nous ne ferons qu'une seule observation sur le verset qui précède, c'est que Moïse change ici de langage, et ne dit plus comme pour les six autres jours : « Et cela fut fait du soir au matin, le... jour »; il ne le limite pas. « Cette exception remarquable, dit un philosophe chrétien, doit avoir une cause dans un livre où chaque mot a tant d'importance et de vérité. Quelle est cette cause? La seule qui se présente naturellement à l'esprit, c'est que ce jour n'a pas eu de fin, c'est qu'il est resté ouvert, c'est qu'il se continue, qu'il se poursuit et qu'il brille encore sur nos têtes, qu'il n'est autre enfin que la période naturelle et historique à laquelle nous appartenons. »

VIII. Cette observation nous amène à une question qui a donné lieu à de vives controverses; il s'agit du sens qu'on doit attacher au mot *jour* dans le premier chapitre de la Genèse : les uns, en effet, affirment qu'il faut entendre par là des *jours ordinaires* de 24 heures, et les autres que cette expression désigne une *période* de temps indéterminée. Nous laisserons parler ici le savant auteur des *Études sur le christianisme* — « Je ne crains pas de dire que non-seulement on *peut*, mais qu'on *doit* donner au mot *jour*, employé par Moïse, le sens indéfini d'*époque*. Il y a trois grandes ères principales dans la cosmogonie de Moïse : la première est l'ère de la création proprement dite, à laquelle se rapporte le premier verset : AU COMMENCEMENT, *Dieu créa le ciel et la terre;* ce qui rejette la pensée *avant tous les temps*, comme dit Bossuet ; la seconde est l'ère géologique ou des six jours ; la troisième est l'ère historique qui, partie d'Adam, va jusqu'à J.-C., et de J.-C. jusqu'à la fin du monde. Nous disons que le mot *jour* employé dans l'ère géologique, c.-à-d. *avant l'homme*, veut dire seulement *époque*. — Et d'abord que le mot *jour* par lui-même, dans le langage biblique, se prête à cette interprétation, c'est ce qu'il serait oiseux de démontrer, tant l'emploi de ce mot en ce sens est fréquent dans les Écritures : « Pour peu qu'on soit versé dans » l'étude de l'Écriture, écrivait saint Augustin, on sait que c'est » sa coutume de se servir du mot *jour* pour celui de *temps*. » Dans le dernier texte que nous venons de citer même : « Telles ont été » les générations du ciel et de la terre quand ils furent créés, *au* » *jour* où le Seigneur fit le ciel et la terre, » nous voyons que le mot *jour* est employé pour *époque*, puisqu'il comprend les six jours; et cette signification se réfléchit naturellement sur ceux-ci, dont Moïse vient de parler peu auparavant. Mais si tel est le sens qu'il est permis de donner au mot *jour* dans le langage biblique ordinaire, combien cela devient-il plus rationnel, alors qu'il s'agit d'une époque antérieure à toute chronologie humaine! C'est là surtout que le mot *jour* doit revêtir un sens indéfini, comme étant non le jour de l'homme, mais le jour de Dieu « aux yeux duquel un jour est comme mille ans et mille ans » comme un jour, » ainsi que le dit saint Pierre. N'est-ce pas là même ce qu'a voulu indiquer Moïse, par les paroles qui terminent son récit de l'œuvre de la création ? — Mais on dit : La preuve que Moïse entendait des jours ordinaires, c'est qu'il les compose de *soir* et de *matin*. « Et cela fut fait du soir au matin, » le premier jour, le second jour, etc. » Cette expression ne prouve aucunement que Moïse entendait parler de jours ordinaires. Par ces mots *soir* et *matin*, il a voulu dire simplement le *commencement* et la *fin* d'une période, selon le mode de supputation usité parmi les Juifs qui comptaient leurs époques à partir du soir. L'affectation de Moïse à répéter ces mots *du soir au matin*, inutiles s'il eût voulu parler d'un jour véritable qui les comprend nécessairement, indique plutôt qu'il y attachait une idée absolue de démarcation, une idée simple de commencement et de fin. Ainsi, par le mot *jour*, employé dans la cosmogonie de Moïse, on peut entendre *époque*, *révolution*. — Mais j'ai dit plus : on *doit* entendre ainsi ce mot, et ce serait renverser le texte même et le sens de la Genèse que d'y voir un jour ordinaire. On m'accordera d'abord, sans difficulté, que le mot *jour* a le même sens pour les six jours de la création, et qu'il n'est pas autre pour le premier que pour le second, que pour le troisième, etc.; qu'en un mot, ce sont six jours semblables, puisque les termes dont se sert Moïse pour chacun d'eux sont identiques. Or, ce n'est qu'au quatrième jour que les astres sont formés, « afin, dit le texte, » qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent de signes » pour marquer les temps et les saisons, les jours et les années. » Les trois jours précédents n'étaient donc pas de ces jours ayant leur matin et leur soir, puisque les astres qui forment ces divisions n'existaient pas encore. Il est donc impossible, pour ces trois premiers jours, de prendre à la lettre les mots, *du soir au matin* : et alors comment les entendre, sinon dans le sens de *commencement et de fin* de chaque *époque*, ou, comme dit Moïse, de chaque *génération ?* Mais si l'on est forcé d'entendre ainsi les trois premiers jours, on ne peut échapper à la conclusion qu'il en soit ainsi pour les trois autres. — Tout esprit réfléchi s'attachera à cette explication, non-seulement comme permise, mais encore comme voulue par l'économie du texte saint. Au surplus, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est donnée, car nous la trouvons déjà professée par de grands docteurs de la primitive Église. Telle est, en effet, l'opinion de saint Augustin, de saint Athanase, d'Origène, opinion également embrassée par Bossuet, qui s'exprime ainsi : « Dieu, après avoir fait d'abord » comme le fond du monde, en a voulu faire l'ornement avec » *six différents progrès* qu'il lui a plu d'appeler six jours. »

IX. Quelque étroites que soient les limites dans lesquelles nous avons été obligé de nous renfermer, nous espérons non pas avoir mis dans tout son jour la conformité des découvertes scientifiques modernes avec le récit de la Genèse, mais du moins en avoir dit assez pour inspirer des doutes sérieux aux lecteurs qui, sur la foi de la philosophie du XVIIIe siècle, penseraient que l'histoire de la création telle que l'a écrite Moïse n'a rien à démêler avec la science. Pour ceux qui voudraient étudier d'une manière plus approfondie cette grande question, qui démontre jusqu'à l'évidence que Moïse était inspiré par celui-là même qui est le Dieu des sciences, ils devront consulter les ouvrages écrits ex professo sur cette matière. Nous nommerons particulièrement, la *Cosmogonie de Moïse comparée aux faits géologiques*, par Marcel de Serres, et la *Cosmogonie de la Révélation*, par L.-N. Godefroy. Ce dernier est, à notre avis, le commentaire scientifique le plus remarquable qui ait encore été fait sur la Genèse, et c'est lui qui nous a presque constamment servi de guide.

* **GÉNÉSIAQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à une création, à la création. *Les périodes génésiaques.*

GENESTROLLE. s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

GENET. s. m. T. Zool. Voy. CHEVAL.

GENÊT. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

GÉNÉTHLIAQUE. adj. 2 g. (gr. γενέθλη, génération). Se dit Des poëmes ou des discours composés sur la naissance d'un enfant. *Discours g. La quatrième églogue de Virgile adressée à Pollion est un poëme généthliaque.*

GENETTE. s. f. T. Mamm. Voyez CIVETTE.

GENETTE (A LA). loc. adv. qui n'est usitée que dans cette phrase, *Aller à cheval à la g.*, Aller à cheval avec les étriers fort courts.

GENÉVRIER. s. m. T. Bot. Voy. CONIFÈRES.

* **GÉNICULÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Se dit D'un organe qui est fléchi sur lui-même en formant un angle plus ou moins aigu.

GÉNIE. s. m. (latin. *genius*). L'esprit ou le démon, soit bon, soit mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, accompagnait les hommes depuis leur naissance jusqu'à leur mort. *Un bon, un mauvais g. Le bon g. de Socrate. Le mauvais g. de Brutus lui apparut et lui annonça sa mort. Le g. d'Auguste était plus fort que celui d'Antoine. C'est votre bon g. qui vous a inspiré ce dessein. Poussé d'un mauvais g.* ‖ Esprit ou démon qui, selon l'opinion des anciens, présidait à de certains lieux, à des villes, etc. *Le g. du lieu. Le g. de Rome. Le g. des tempêtes.* — Par allus. à cette ancienne croyance, on dit encore, *Le g. de la France.* — *Le g. de la peinture, de la poésie, de la musique, etc.*, Le génie qu'on suppose présider à chacun de ces arts. ‖ Figure d'enfant ou d'homme ailé qui représente un des génies dont il vient d'être parlé, ou qui sert à personnifier les arts, les vertus, les passions, etc. *On donne aux génies différents attributs suivant l'idée qu'on veut représenter.* ‖ Dans les féeries de l'Orient, du moyen âge, etc., se dit Des puissances subalternes que l'on supposait habiter les airs et la terre, se mêler aux hommes, etc. *Un g. lui apparut. Évoquer les génies.*

Enc.—Les génies, dont le culte se trouve répandu chez toutes les nations de l'antiquité, étaient regardés comme des divinités intermédiaires entre les hommes et les dieux. Appelés *Dévatas* et *Daitias* chez les Hindous, *Izeds* chez les Zends, *Djinns* ou *Gens* chez les Persans et les Arabes, ils apparaissent en Grèce sous le nom de Δαίμονες, et à Rome sous celui de *Genii;* mais partout on les considère comme présidant aux destinées de l'homme ou intervenant dans les affaires de ce monde.— Selon certains peuples orientaux, les Génies sont doués d'une forme corporelle qu'ils peuvent métamorphoser à leur gré. Ils habitaient la terre longtemps avant la création de l'homme ; mais s'étant révoltés contre Dieu, ils en furent chassés par Éblis et rejetés à l'extrémité du monde. Selon les légendes persanes, ils sont obligés de se soumettre et d'obéir aux ordres des possesseurs de certains talismans. C'est ainsi que Salomon possédait un anneau mystérieux par la vertu duquel il commandait à toutes les légions des Djinns qui, à la volonté de ce roi, exécutaient les plus grands prodiges et réalisaient les merveilles les plus incroyables. Les Arabes considèrent encore aujourd'hui les Génies ou Djinns comme des esprits malfaisants, d'où émane tout le mal qui se fait sur la terre. Quant aux Chinois, qui leur donnent le nom de *Tchin*, ils les regardent comme les esprits tutélaires, comme les « gardiens spirituels » des villes et des provinces. Néanmoins, dans le principe, ils ne leur rendaient aucun culte particulier : ce ne fut que dans la suite des temps qu'ils introduisirent dans leurs édifices sacrés la représentation de ces Génies. — Chez les Grecs, la conception des Génies n'a pas toujours été la même. Dans Homère, le mot *Démon* désigne seulement la divinité qui préside à la destinée de chacun, c.-à-d. le *sort*. Hésiode seul parle de 30,000 Démons serviteurs de Jupiter et gardiens des mortels, qui ne sauraient apercevoir leurs corps aériens. Ces Génies sont les âmes des justes de l'âge d'or, et leur mission est de veiller à l'exercice de la justice. Plus tard, les philosophes grecs représentèrent les Démons comme des esprits tutélaires attachés aux hommes dès l'instant de leur naissance, et leur servant d'intermédiaires dans leurs rapports avec les dieux. Espèces d'anges gardiens du paganisme, ils inspiraient et conseillaient celui qu'ils protégeaient, et c'est ainsi que Socrate rapportait toutes ses inspirations à son Génie. Mais à côté de ces Démons bienfaisants, il y avait aussi des Démons malfaisants, qui poussaient au mal et qui représentent assez bien les Djinns des peuples orientaux. Enfin, dans les auteurs des derniers temps, on trouve ce nom de Démon appliqué aux âmes des morts. — Dans les croyances des anciennes races italiques, et particulièrement des Étrusques, les Génies étaient des êtres surnaturels d'un caractère très-indéterminé, qui étaient chargés de veiller non-seulement sur chaque famille et sur chaque individu, mais encore sur les choses et particulièrement sur les lieux. — Les Romains avaient emprunté aux Étrusques leur croyance aux Génies. D'après Censorinus, le Génie est le Dieu sous la protection duquel sont placées la naissance et la vie de chaque homme. Aussi le culte du Génie était-il intimement lié avec les cérémonies domestiques. Le lit nuptial s'appelait *lectus genialis*. Le jour du génie, *dies genialis*, était consacré à la joie et aux divertissements. *Indulgere genio*, c'était jouir des plaisirs de la vie, tandis que *defraudare genium* signifiait s'abandonner à la tristesse et à la douleur. Les offrandes que les Romains faisaient en certaines circonstances, principalement aux anniversaires de naissance, à leur Génie, consistaient en libations de vins, en gâteaux et en guirlandes de fleurs. On représentait ordinairement les Génies sous la forme de jeunes hommes tenant d'une main une coupe ou une lance, et de l'autre une corne d'abondance

GÉNIE. s. m. (latin. *ingenium*). Talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose. *Suivre son g. Forcer son g. Avoir du g. pour les affaires, pour la poésie. Avoir le g. de la peinture, de la musique, de la guerre.* — Se dit quelquefois en mauvaise part. *Avoir le g. du mal, de la destruction. Son g. le porte à mal faire.* ‖ *Le g. d'une langue*, Le caractère propre et distinctif d'une langue. *Le g. de notre langue est la clarté et l'élégance.* — *Le g. d'une nation, d'un peuple*, Le caractère, la manière de voir, de penser qui lui est propre. ‖ Dans un sens partic., se dit De la plus haute puissance à laquelle puissent s'élever les facultés humaines, dans quelque ordre de choses que ce soit. *Beau, grand, vaste, étonnant, puissant, brillant g. Un g. universel. Un homme de g., qui a du g. L'essor, le feu, l'enthousiasme du g. Les écarts du g. L'ascendant du g. Son g. sut maîtriser la fortune. Un homme sans g. Être dépourvu de g. Toutes ses œuvres portent l'empreinte du g.* —Par une sorte d'antithèse, on dit : *Son g. est étroit, borné. Il n'a qu'un g. médiocre.* — *Travailler de g.*, Faire quelque chose de sa propre invention. ‖ Par ext., Celui qui a du génie. *Cet homme est un beau g. C'est un g. supérieur. Les grands génies qui ont illustré le siècle de Louis XIV. Cet homme est le plus grand g. de son siècle.* — Fam., *Ce n'est pas un g., c'est un petit g., un pauvre g., etc.*, se dit D'un individu qui n'a qu'une intelligence médiocre, vulgaire.

Syn. — *Talent.* — Le *génie* exprime le plus haut degré de la puissance intellectuelle ; le *talent* est un heureux et habile développement des facultés de l'esprit. Le *génie* est un pur don de la nature ; le *talent* est surtout l'ouvrage de l'étude et du temps. On peut acquérir des *talents ;* on naît homme de *génie*. Avec du *talent* on peut être un excellent militaire ; avec du génie on devient un grand général. En un mot, le *génie* est un *talent* très-supérieur qui est doué de la faculté créatrice.

GÉNIE. s. m. (R. *engin*, *enginerie*). La science, l'art des ingénieurs.

Enc. — La science de l'ingénieur comprend un grand nombre de travaux différents: aussi l'a-t-on divisée en plusieurs branches : le *Génie civil*, qui s'occupe de l'établissement des ponts, routes, chemins de fer, et canaux, de l'endiguement des fleuves, de la construction des ports et phares, de l'exploitation des mines, etc.; le *G. maritime*, qui s'occupe de la construction des navires, particulièrement des bâtiments de guerre ; et le *G. militaire*, qui a pour objet spécial l'érection et l'entretien des places fortes, ainsi que la direction et l'exécution des travaux de siége, soit pour l'attaque, soit pour la défense des places. — La plupart des travaux qui font l'objet de la science de l'ingénieur, ayant le caractère de services publics, le gouvernement a successivement créé des corps spéciaux chargés de les diriger et de les exécuter. En conséquence, les travaux propres au g. civil sont dévolus à deux corps particuliers, appelés *Corps des ponts et chaussées* et *Corps des mines ;* les travaux de construction des navires sont confiés à un troisième corps nommé *Corps du g. maritime*, ou simplement *G. maritime;* et ceux des fortifications et autres analogues à un quatrième corps nommé *Corps du g. militaire*, ou simplement *G. militaire*. Nous ne parlerons ici que de ce dernier, attendu qu'il est question des précédents aux articles CHAUSSÉES, MINES et MARINE.

L'origine du corps du *G. militaire* n'est pas très-ancienne, car, jusqu'au XVIe siècle, ses attributions étaient confondues avec celles de l'artillerie. Les premiers ingénieurs militaires qu'ait eus la France ont été formés par des Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis. Toutefois ces ingénieurs ne furent organisés en corps qu'en 1668, sur la proposition de Vauban, et c'est seulement en 1748 que fut créée à Mézières une école spécialement destinée à les recruter. L'arme du g. fut réunie à l'artillerie en 1755, puis isolée de nouveau en 1758. Enfin elle reçut, en 1776, le titre de *Corps royal du g.* Indépendamment de la fortification, ses attributions comprenaient, avant 1789, la castramétation, qui ressortit aujourd'hui au corps d'état-major, et le service des mines, que la révolution lui enleva momentanément. A cette époque, le corps du g. se composait d'officiers divisés en directions et brigades, et n'avait point de troupes particulières ; c'était l'infanterie qui exécutait, sous sa direction, les travaux de siége pendant la guerre, et qui, pendant la paix, travaillait aux fortifications. Bien que créées en 1688, les compagnies de sapeurs et de mineurs ne furent définitivement attachées au corps du g. qu'en 1793 ; auparavant elles faisaient partie de l'artillerie.

L'arme du g. comprend aujourd'hui un état-major particulier, composé de colonels, de lieutenants-colonels, de chefs de bataillon, et de capitaines ; 3 régiments de sapeurs-mineurs et sapeurs-conducteurs ; 2 compagnies d'ouvriers, et des employés militaires désignés sous le nom de *Gardes du génie*, qui sont chargés des details du service des places fortes et des divers établissements du corps. Son effectif total s'élève à 6,400 hommes sur le pied de paix, sans compter une division de 312 hommes qui fait partie de la garde impériale. Les 3 régiments tiennent toujours garnison dans les places de Metz, Arras et Montpellier, d'où ils envoient des détachements dans diverses autres places. Dans les trois villes que nous venons de nommer, il existe une *école régimentaire* destinée à donner aux sous-officiers et aux soldats l'instruction spéciale que réclame le service. Les officiers se recrutent en partie parmi les élèves qui sortent de l'école polytechnique, en partie parmi les sous-officiers de l'arme; mais les premiers doivent passer deux ans à une *École* dite d'*application*, qui a été établie à Metz, en 1794, pour remplacer celle de Mézières, et les seconds ne peuvent être admis au grade d'officier qu'après avoir subi un examen constatant leur aptitude. — Il est établi près du ministère de la guerre, un *Comité consultatif du g.*, qui est composé de neuf généraux de division ou généraux de brigade en activité : ce comité donne son avis sur toutes les questions de nature à intéresser l'arme. Il a en outre sous sa surveillance le dépôt des archives, les fortifications et la *galerie des plans en relief.—Enfin, pour les besoins du service,* le territoire de l'empire et de l'Algérie est divisé en 24 *Directions du g.*, dont chacune est commandée par un colonel et subdivisée en *Chefferies* confiées, suivant leur importance, à un lieutenant-colonel, à un chef de bataillon ou à un capitaine, qui prend alors le titre de *chef du génie.*

Les troupes du g. ont pour armes le fusil à baïonnette et le sabre-poignard. A la tranchée, les sapeurs portent, dans certains cas, une cuirasse et le pot en tête. L'uniforme est bleu foncé avec plastron, collet et parements de velours noir relevé par un passe-poil écarlate. Le pantalon, qui est aussi bleu, porte deux bandes et un *passe-poil également écarlate.* Les boutons sont jaunes avec une cuirasse sommée d'un casque en relief. La coiffure consiste en un shako noir bordé supérieurement d'un galon écarlate, surmonté d'un pompon sphérique de même couleur, et orné, sur les côtés, d'un galon écarlate en forme de V renversé (Λ), et, sur le devant, d'une plaque jaune portant à peu près la même empreinte que les boutons. Enfin, les *épaulettes sont de laine écarlate*, et une *grenade écarlate* est cousue sur chaque retroussis. Les officiers ont l'épaulette d'or et les galons du shako également d'or. L'uniforme de la section de l'arme qui fait partie de la garde impériale ne diffère guère du précédent que par la coiffure, qui consiste en un bonnet à poil orné d'une tresse écarlate pour les sous-officiers et les soldats, et d'or pour les officiers ; de plus, ces derniers portent des aiguillettes d'or.

* **GÉNIEN, IENNE.** adj. (gr. γένειον, menton). Anat.

Enc.—Les anatomistes donnent le nom d'*Apophyse génienne* ou simplement d'*Apophyse géni*, à une petite apophyse située à la partie postérieure du menton, sur la ligne médiane du maxillaire inférieur. Cette éminence sert d'attache à différents muscles qui, de là et de leur autre point d'insertion, sont appelés *Génio-glosse, Génio-hyoïdien* et *Mastoïdo-génien.*

GENIÈVRE. s. m. Nom vulg. du Genévrier commun. *Bois de g. Graine de g.* || Le fruit même du genévrier. *Eau-de-vie de g.* La liqueur faite avec ce fruit. *Boire du g. Voilà du g. de Schiedam.*

* **GÉNIPAYER.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

GÉNISSE. s. f. (lat. *junix*) T. Zool. Voy. Bœuf.

GÉNITAL, ALE. adj. Qui sert à la génération. *Parties génitales. Organes génitaux. Faculté génitale.*

GÉNITIF. s. m. (lat. *genitivus*). T. Gram. V. Cas.

GÉNITOIRES. s. m. pl. Les organes mâles qui servent à la génération chez l'homme et les animaux supérieurs. Vieux.

* **GÉNITO-URINAIRE.** adj. 2 g. T. Anatom. Qui a rapport tout à la fois aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine. *Appareil g.-urinaire. Voies g.-urinaires.*

GÉNITURE. s. f. Ce qu'un homme a engendré ; Fam. et ne s'empl. que par plaisant., comme lorsqu'un père, montrant son fils, dit : *Voilà ma g.* Vieux.

* **GÉNOPLASTIE.** s. f. T. Chir. V. Autoplastie.

GENOU. s. m. (lat. *genu*). L'articulation de la cuisse avec la jambe ; se dit particul. De la partie antérieure de cette articulation, par oppos. à Jarret, qui en désigne la partie postérieure : il s'emploie seulement en parlant De l'homme et de quelques grands animaux. *L'os du g. a reçu des anatomistes le nom de rotule. Ce cheval a été blessé au g. Avoir les genoux faibles, fermes, tremblants. Avoir les genoux en dedans. Fléchir le g., les genoux devant quelqu'un, en signe de respect. Mettre un g., mettre les genoux en terre. Tenir un enfant sur ses genoux.* || *A genoux*, Les genoux en terre. *Être à genoux. Se mettre, tomber, se jeter à genoux.* Ellipt., on dit, *A genoux*, pour Mettez-vous à genoux.—*Demander une chose à g., à deux genoux*, se dit, au prop. et au fig., pour Demander avec instance. || *Être, tomber, se prosterner, etc., aux genoux de quelqu'un*, Être ou se mettre en posture de suppliant ; se dit au propre et au fig. *Je tombe à vos genoux. Soupirer aux genoux d'une belle. Son repentir le ramènera bientôt à vos genoux.* — On dit dans un sens anal., *Embrasser les genoux de quelqu'un.* || Figur., *Fléchir les genoux devant les idoles*, Adorer les idoles. *Fléchir le g., les genoux devant quelqu'un*, S'humilier devant lui. On dit, dans un sens anal., *C'est un homme qui est toujours à genoux devant le pouvoir.* || * T. Mar. Pièce de bois courbe qui fait partie de la membrure du bâtiment. || T. Méc. V. Mouvement.

* **GENOUILLÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Syn. de *Géniculé.*

GENOUILLÈRE. s. f. La partie de l'armure qui servait à couvrir le genou. || La partie de certaines bottes qui couvre le genou. || Morceau de cuir ou de feutre que les couvreurs, les ramoneurs, etc., s'attachent sur les genoux pour les garantir.

GÉNOVÉFAIN. s. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

GENRE. s. m. (lat. *genus, generis*). Réunion d'espèces qui ont un ou plusieurs caractères communs. *Le g. et l'espèce. Cet animal appartient à tel g. Ce g. ne renferme qu'une seule espèce. Créer, fonder, établir un g. Les caractères de ce g. sont... Toute plante a deux noms, celui du g. et celui de l'espèce.* — En T. Logiq., *Genre* se dit quelquef. pour Le caractère commun sur lequel un genre est fondé. *La définition se compose du g. et de l'espèce.* || Dans le langage ordinaire, se dit fréquemment pour Espèce. *On reconnait divers genres d'animaux, etc. Voilà un g. de plantes que je ne connaissais pas.—Le g. humain*, Tous les hommes pris ensemble. || S'empl. dans un sens tout à fait vague, pour Sorte, manière. *Ce g. de tissu ne me plaît pas. Il a en magasin des marchandises de tout g., de tous les genres. Ce g. de plaisanterie est de très-mauvais goût. Une chose parfaite, excellente en son g., dans son g. Ces deux affaires ne sont pas du même g. Voici une difficulté d'un autre g. Il a adopté un singulier g. de vie. Je n'aimerais pas ce g. d'occupation. Ce g. de mort est horrible.* || Fam., se dit encore pour Mode, goût. *C'est le bon g. Cette toilette est d'un nouveau g.* — * S'empl. aussi quelquefois en parlant Des personnes, dans le sens de Manière d'être, de se conduire en société. *On ne peut inviter ce jeune homme, il a trop mauvais g. Il a fort bon g. Je n'aime pas son g.* || En parl. Des écrivains, des artistes, se dit Du style, de la manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. *Il a un g. d'écrire qui est peu de mon goût. Ce musicien imite le g. de Rossini. Il essaie de peindre dans le g. de Rembrandt. Cet acteur s'est créé un g. à lui. Le g. maniéré est bien voisin du g. faux.* || Dans les Beaux-Arts, se dit De chacune de leurs parties, de leurs divisions. *Cet écrivain a excellé dans plusieurs genres. Il a échoué dans le g. comique. Le g. descriptif. Le g. didactique. En peinture, on distingue le g. historique, le g. du paysage, etc. Ce musicien n'a réussi que dans le g. profane. Il a construit ce monument dans le g. gothique, dans le g. de la renaissance. Il prétendait créer un nouveau g. d'architecture. Le menuet est une danse du g. noble.* — En Peint., se dit absol., pour désigner La peinture qui n'appartient ni au genre historique, ni au genre du paysage. *Peintre de g. Tableau de g.* || T. Rhétor. Voy. Éloquence. || T. Mus. *Genre diatonique, g. chromatique, g. enharmonique*, Le genre dans lequel on procède par tons, ou par demi-tons, ou par quarts de tons. || T. Physiol. On disait autrefois *Le g. nerveux*, pour désigner Le système nerveux.

Enc. — Suivant la plupart des philosophes du dernier siècle, et leur opinion est encore aujourd'hui dominante, il n'y a dans la nature que des individus : en conséquence, les mots de *genre* et d'*espèce* n'expriment rien autre chose qu'une généralisation plus ou moins heureuse enfantée par notre esprit, et ne représentent rien d'existant en dehors de notre propre pensée. Ainsi, d'après eux, ce que l'on appelle *genre* et *espèce*, n'a pas plus de réalité que ce que l'on désigne sous les noms de *tribu*, de *famille*, d'*ordre*, de *classe*, qui représentent aussi des degrés divers de généralisation. Cette manière de considérer les choses nous paraît trop absolue.

Les naturalistes, comme Buffon, Linné, Cuvier, De Candolle, de Blainville, Flourens, etc., définissent l'*espèce*, la collection *des êtres organisés dont l'organisme est essentiellement identique* et qui peuvent se propager indéfiniment par la voie de la génération ; le *genre*, au contraire, est une collection d'êtres dont l'organisme présente seulement de très-grandes analogies, qui possèdent en commun plusieurs caractères particuliers, mais dont la faculté de propagation est limitée à une seule ou du moins à un petit nombre de générations. Afin d'éclaircir ceci par un ex. bien connu, nous dirons que le Cheval et l'Ane constituent chacun une *espèce* différente, car chacun d'eux se reproduit indéfiniment par l'accouplement avec les individus de la même espèce ; et que ces deux *espèces* appartiennent au même *genre, car leur union donne naissance à des produits qui sont* eux-mêmes dépourvus de la faculté de se propager indéfiniment. Ainsi qu'on le voit, pour les naturalistes, les individus ne sont point les seules réalités naturelles. Par delà l'individu se trouve l'*espèce*, et par delà l'espèce le *genre*, qui ne sont pas moins réels que l'individu, bien qu'ils ne se circonscrivent pas, comme celui-ci, dans l'espace et dans le temps de manière à tomber sous nos yeux sous une forme concrète. Ces deux types représentent donc chacun une virtualité qui ne se réalise que par l'intermédiaire des individus. Néanmoins on peut dire de l'*espèce*, qu'elle est l'unité organique par excellence, et qu'elle a plus de réalité vraie que *l'individu, car elle est indéfectible.* Malheureusement, bien que les zoologistes aient divisé tous les êtres organisés connus en espèces et en genres, ils ont été obligés de procéder à leurs classifications par voie d'analogie et sur la simple considération de ressemblances et de différences le plus souvent purement extérieures. Ce n'est que pour un fort petit nombre d'individus que la détermination de l'espèce et du genre est fondée sur l'*observation et l'expérience.* De là l'arbitraire *qui règne et régnera* longtemps encore dans cette partie de la science des êtres organisés. — Quant à l'emploi des termes *genre* et *espèce* dans les sciences qui ont pour objet les êtres inorganiques, la minéralogie par ex., il est tout à fait artificiel, et les types auxquels correspondent ces mots n'existent que dans notre esprit. Ce sont de pures créations de notre intelligence, et nous les établissons uniquement afin de faciliter nos recherches, de soulager notre mémoire, et de nous reconnaître au milieu de cette multitude d'individus que nous offre la nature, en ramenant la multiplicité à un certain nombre d'unités supérieures, c. à-d. à des unités de plus en plus générales.

De la définition que nous venons de donner des mots genre et *espèce*, il résulte logiquement une conséquence importante : c'est que l'*espèce* est immuable, ce qui implique que le *genre* l'est également. La doctrine de l'immutabilité des espèces a été professée par les plus profonds penseurs et les observateurs les plus consciencieux de tous les temps. Cependant elle a rencontré de nos jours d'ardents adversaires. Ceux-ci ont prétendu que l'influence des milieux était capable de modifier les espèces jusqu'au point de les transformer en espèces différentes ; mais les faits s'élèvent en foule contre cette théorie. Assurément, le milieu dans lequel vivent les êtres organisés peut les modifier plus ou moins profondément ; c'est, par ex., en changeant les circonstances au milieu desquelles vivent nos animaux domestiques que nous avons réussi à obtenir une foule de *variétés* capables de se propager par la voie de la génération, et que, pour ce motif, nous appelons *Races.* Mais cette continuité de la race n'a lieu qu'autant qu'elle continue de vivre dans les mêmes circonstances artificielles : abandonnée à elle-même, elle retourne à son type *primitif, c.-à-d. au type de l'espèce dont elle a été momentanément* déviée. En outre, quelles que soient les modifications que nous puissions imprimer aux individus soumis à notre empire, les variétés les plus distantes les unes des autres, comme le Lévrier et le Bouledogue dans l'espèce Chien, ne perdent jamais la faculté de se reproduire entre elles. Or, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, c'est là ce qui constitue essentiellement l'idée d'espèce.

Gramm.— La différence des sexes étant la différence la plus fondamentale et la plus apparente dans l'espèce humaine ainsi que dans une multitude d'animaux, les hommes ont dû naturellement attacher cette même distinction aux noms par lesquels ils désignent les individus mâles et femelles d'une même espèce : le g., en grammaire, peut donc être défini, *le sexe attribué aux mots.* Logiquement, il semble que toute langue dût posséder trois genres : le *g. masculin*, s'appliquant aux hommes et aux animaux mâles ; le *g. féminin*, servant à désigner les femmes et les animaux femelles ; enfin le *g. neutre*, comprenant toutes les choses où *la différence sexuelle n'existe pas. Cependant* il n'en est rien. Les langues sont aussi arbitraires dans le nombre de genres qu'elles adoptent que dans l'application des genres aux mots. Quelques-unes, telles que le sanscrit, le grec, le latin, l'allemand, l'anglais, en admettent trois. D'autres, comme l'arabe, le français, l'italien, n'en reconnaissent que deux. Cet arbitraire dans l'attribution des genres aux mots est plus manifeste encore dans les langues qui ont trois genres que dans celles qui n'en ont que deux. En effet, dans les langues qui n'admettent que deux genres, il y a nécessité que tous les noms soient masculins ou féminins, et par conséquent que les noms de *choses asexuelles, si nous pouvons parler ainsi, soient revêtus* de l'un ou de l'autre de ces caractères ; mais pourquoi, dans les langues qui admettent les trois genres, la loi logique n'a-t-elle pas prévalu ? Pourquoi, par ex., en latin, *pes* (pied) et *manus* (main) sont-ils, le premier masculin et le second féminin, tandis que *brachium* (bras) est neutre ? Le persan et l'anglais sont plus logiques ; car, dans ces deux langues, tous les noms sont neutres, sauf ceux qui s'appliquent à des individus mâles ou femelles, lesquels sont alors masculins ou féminins. Dans certaines langues, dans l'italien par ex., le g. des mots est, sauf quelques exceptions, suffisamment caractérisé par la forme des mots eux-mêmes. Dans d'autres, au contraire, rien n'indique le sexe que l'usage attribue aux différents mots : c'est ce qui a lieu en français, du moins pour les substantifs, car il en est autrement pour la plupart des adjectifs et des pronoms.

En français, on donne quelquefois des noms différents aux êtres véritablement pourvus de sexes, comme *homme, femme ; bélier, brebis ; cerf, biche ; coq, poule*, etc. D'autres fois, on *distingue simplement les deux sexes par une terminaison différente : chien, chienne ; âne, ânesse ; loup, louve ; daim, daine ; chevreuil, chevrette ; faisan, faisane ; canard, cane ;* etc. Mais le plus souvent on se sert du même mot, soit masculin, soit féminin, pour désigner le mâle et la femelle : tels sont les mots masculins, *éléphant, rhinocéros, écureuil, perroquet, requin, crapaud, hanneton*, etc. ; et les mots féminins, *hyène, fouine, baleine, perdrix, bécasse, perche, grenouille, vipère, guêpe*, etc. Quant aux mots qui désignent des choses dépourvues de sexe, on dirait que la détermination de leur genre a été une affaire de pur caprice, tant il est difficile, dans une foule de cas, de *découvrir les analogies en vertu desquelles l'un des deux* sexes est attribué à un mot plutôt que l'autre. Néanmoins, comme la plupart des mots de notre langue viennent du latin, on peut remarquer que le plus souvent ils ont conservé le g. qu'avaient les mots latins dont ils sont dérivés : les noms féminins en latin sont donc féminins en français, tandis que les mots masculins et neutres sont devenus masculins. — L'usage a aussi quelquefois changé le g. de certains substantifs. Tels sont les mots *comté, art, évêché, navire*, qui étaient autrefois féminins et qui sont aujourd'hui masculins, et les mots *affaire, date, insulte*, qui de masculins qu'ils étaient sont devenus féminins. L'arbitraire va plus loin encore. Certains mots ont des genres différents avec des significations identiques : ainsi, *aigle* est à la fois masculin et féminin ; *amour* est masculin au singulier et féminin au pluriel, etc. D'autres changent de g. en prenant une signification un peu différente. Ainsi *voile*, qui vient du latin *velum*, est féminin lorsqu'il signifie *voile* d'un vaisseau, et masculin quand il désigne le *voile* d'une femme, etc. Il en est de même des mots *manche, mémoire, mode, solde*, etc., *qui, selon le sens qu'on* y attache, sont tantôt masculins et tantôt féminins. Enfin, certains noms, quoique masculins, peuvent être appliqués à des personnes du sexe féminin : tels sont les mots *auteur, artiste, poëte, sculpteur, témoin*, etc. Cette distribution arbitraire des genres a pour résultat de rendre impossible de reconnaître dans touoccasion, au seul aspect d'un substantif, le g. qui lui appartient. — Quelques grammairiens ont bien essayé de dresser des catégories de noms masculins et féminins, en prenant les terminaisons pour base de leur classification ; mais les groupes sont si nombreux et chacun d'eux admet tant d'exceptions, qu'il est impossible de se charger la mémoire de ce fatras. Il est beaucoup plus simple d'apprendre le g. des noms par l'usage, et de recourir, en cas de doute, aux dictionnaires.—Plusieurs auteurs donnent fort improprement le nom de *G. commun* au g. des mots dont la terminaison est la même au féminin qu'au masculin.

GENT. s. f. (lat. *gens*, *gentis*). Nation, race; ne s'emploie guère en ce sens que dans la poésie familière. *La g. qui porte le turban*, Les Turcs. *La g. trotte-menu*, Les rats. *La g. marécageuse*, Les grenouilles. *La g. moutonnière*, Les moutons; ou Figur., Les personnes qui font ce qu'elles voient faire, qui suivent aveuglément l'exemple des autres. — Son plur., *Gens* n'est guère usité que dans cette loc., *Le droit des gens*, V. Droit. = Hors de ces expressions, ce mot ne s'emploie qu'au plur., *Gens*, et sign. alors Personnes; en outre, il veut au fém. les adjectifs ou les participes qui le précèdent, et au masc. ceux qui le suivent. *Des gens bien méchants. De méchantes gens. Des gens de bien. Des gens d'honneur. Des gens de qualité. Des gens bien nés. Des gens comme il faut. De petites gens. Des gens de rien. Des gens sans aveu. Des gens de sac et de corde. De telles gens sont fort à craindre. Quelles gens sont-ils donc? Voilà bien de mes gens. Ce sont au fond de bonnes gens. Ce sont les meilleures gens du monde, les meilleures gens que j'aie jamais vus. Les gens de la noce. Les gens de la campagne. Les gens du village. Des gens en place. Demandez aux gens de service. Les vieilles gens sont soupçonneux. Ces jeunes gens sont bien imprudents. Il y a de certaines gens qui sont bien sots. Ce sont des gens à talents. Des gens d'esprit, de bon sens.* — *Tous* devant *Gens* se met au masc., lorsque ce dernier est précédé d'un adj. des 2 genres. *Tous les honnêtes gens; Tous les habiles gens.* Au contraire, *Tous* se met au fém., lorsque l'adj. qui précède *Gens* a une terminaison particulière pour le fém., *Toutes les vieilles gens.* On emploie encore *Tous* au masc., lorsque *Gens* est suivi d'une épithète ou de quelque autre mot déterminatif. *Tous les gens sensés. Tous les gens de bon sens. Tous les gens qui raisonnent. Tous les gens à talents. Ce sont tous gens bien connus, tous gens d'esprit et de mérite. Tous ces gens-là.* —Famil., *Il y a gens et gens*, Il y a de grandes différences entre certaines personnes. *Se connaître en gens*, Savoir apprécier le fort et le faible des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités. — *Bêtes et gens*, se dit dans quelques phrases familières. *Il a emmené tout son monde avec lui, bêtes et gens.* Prov., on dit D'un lieu très-solitaire, *Il n'y a ni bêtes ni gens.* — Famil. et prov., *Vous vous moquez des gens. Vous nous prenez pour des gens de l'autre monde*, Vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots. — Famil., *Mille gens, des milliers de gens, etc.*, Beaucoup de gens en nombre indéterminé. *Plus de mille gens me l'ont rapporté.* Mais *Gens* ne se dit jamais en parlant D'un nombre déterminé de personnes, à moins qu'il ne soit précédé de certains adjectifs. *Il fit l'aumône à dix pauvres gens. Ces cinq frères sont cinq braves gens.* ‖ Lorsque *Gens* est suivi de la prép. *De* et d'un subst. désignant une profession, un état quelconque, il signifie, Tous ceux ou une partie de ceux qui, dans une certaine étendue de pays, appartiennent à cet état, à cette profession, et alors il veut l'adj. ou le participe au masc. *Les gens d'église. Les gens de guerre. Les gens de loi. Les gens d'affaires. Les gens de lettres. Les gens de pied. Il y avait là des gens de toute sorte, des gens d'épée, des gens de robe, des gens de lettres. Une coalition de gens de finance. Quelques gens de pied l'accompagnaient. Certains gens d'affaires.* — On dit quelquef. *Gens d'armes*, dans son acception primitive D'hommes d'armes; et *Gens du roi*, pour désigner Les magistrats qui remplissent les fonctions du ministère public. ‖ Dans certaines manières de parler, *Gens* se dit pour Domestiques, individus attachés au service d'une personne. *Appelez vos gens. Tous ses gens l'avaient quitté. Tous mes gens sont malades.* — Se dit aussi Des personnes qui sont d'une même partie. *On peut servir le dîner, tous nos gens sont arrivés. Tous nos gens sont au rendez-vous.* Fam. — Se dit encore De ceux qui sont d'un parti, par opposit. à ceux qui sont de l'autre. *Nos gens ont battu l'ennemi. On craignait que ce ne fût une troupe ennemie, mais c'étaient de nos gens. Nos gens ont battu les vôtres.* ‖ Autrefois, les ordonnances disaient en parlant Des membres des parlements et autres compagnies de justice : *Les gens tenants la cour du parlement. Les gens tenants la chambre des comptes, la cour des aides, le présidial de tel lieu, etc.*

GENT, ENTE. adj. Gentil, joli; ne s'emploie qu'en imitant le style de nos vieux poëtes. *Une fille au corps g. La gente bachelette.*

GENTIANE. s. f. *** GENTIANÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, régulières et monopétales, à stigmates simples à l'extrémité d'un style distinct, à placentas pariétaux, à embryon petit entouré d'un albumen abondant. — *Caractères botaniq.*: Plantes herbacées, rarement suffrutescentes, ordinairement glabres, quelquefois volubiles. Feuilles presque toujours opposées, entières, sans stipules, sessiles ou à pétioles s'unissant de manière à former une petite gaîne. Fleurs terminales ou axillaires, régulières, ou très-rarement irrégulières. Calice divisé, libre et persistant. Corolle monopétale, hypogyne, ordinairement régulière et persistante, divisée en autant de parties que le calice (le plus souvent au nombre de 5, et quelquefois au nombre de 4, 6, 8 ou 10), parfois prolongée à la base en une sorte d'éperon, à préfleuraison tordue ou induplicative. Étamines insérées sur la corolle, toutes sur la même ligne, en nombre égal aux segments de la corolle et alternes avec eux; quelques-unes avortent quelquefois. Ovaire composé de 2 carpelles, uni- ou en partie biloculaire, pluriovulé. Style 1, continu avec l'ovaire; stigmates 2, à droite et à gauche de l'axe; ovules indéfinis, anatropes, pariétaux. Fruit capsulaire ou bacciforme, polysperme; lorsqu'il est formé de 2 valves, les bords des valves sont tournés en dedans et portent les graines. Graines petites; embryon petit dans l'axe d'un albumen charnu; radicule voisine du hile. [Fig. 1. *Gentiana lutea*; 2. Fleur entière; 3. Fruit. — 4. *Chironia baccifera*: Coupe de l'ovaire; 5. Graine; 6. Coupe verticale de cette graine.]

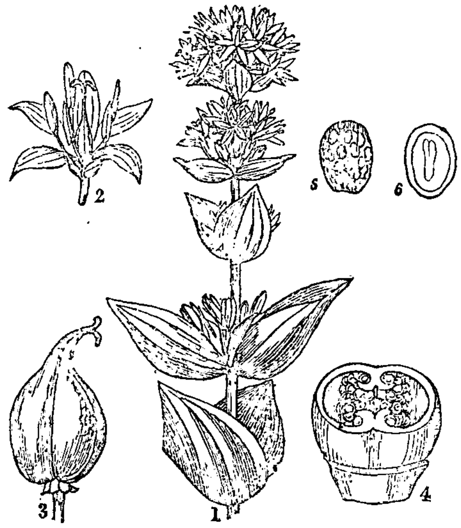

Cette famille se compose d'au moins 60 genres et 450 espèces qui s'étendent dans presque toutes les parties du monde, depuis les régions des neiges éternelles sur les sommets des montagnes de l'Europe jusqu'aux plaines sablonneuses et torrides de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Elles ne figurent pas dans la flore des îles Melville, mais bien dans celle des terres qui avoisinent le détroit de Magellan. — Les Gentianées ne sont pas moins remarquables par la diversité des couleurs qu'elles présentent que par l'uniformité des sécrétions que donnent leurs différentes espèces. Le principe amer que contiennent toutes les parties de ces plantes, racines, feuilles, fleurs, fruits, soit dans les espèces annuelles, soit dans les espèces vivaces, soit enfin dans les espèces suffrutescentes, les caractérise d'une façon si générale, que l'énumération des cas auxquels on peut les employer ne serait qu'une suite de répétitions, avec cette exception toutefois, que quelques-unes possèdent en outre des propriétés narcotiques et émétiques. La racine de Gentiane des droguistes, qui constitue un amer très-pur et très-intense, est fournie par la *Gentiane jaune* ou *Grande g.* (*Gentiana lutea*), plante herbacée avec des verticilles axillaires de fleurs jaunes, et qu'on trouve en quantité dans les Alpes. On l'emploie principalement comme stomachique, tonique et fébrifuge; mais quelquefois elle cause des nausées ainsi qu'une espèce d'ivresse. On l'administre habituellement sous forme d'extrait, d'infusion vineuse, de teinture et de sirop. A sa place, on fait souvent usage de la *G. des champs* (*G. campestris*) et de la *Gentianelle* (*G. amarella*). Dans diverses contrées de l'Europe, on emploie également plusieurs autres espèces de Gentianes (*G. punctata*, *purpurea*, *pannonica*, etc.), tandis qu'aux États-Unis on fait surtout usage du *G. Catesbæi*, et dans l'Himalaya du *G. kurroo*. On attribuait jadis des propriétés magiques à la *Croisette* (*G. cruciata*), parce que ses feuilles sont disposées en forme de croix : c'était aussi l'une des mille panacées préconisées contre l'hydrophobie. L'*Agathodes chirayta*, plante annuelle de l'Himalaya, est remarquable pour la pureté de son principe amer. On arrache la plante lorsque ses fleurs commencent à se flétrir et on la fait sécher. Ses propriétés fébrifuges sont fort estimées par les médecins européens qui pratiquent dans l'Inde, et ils s'en servent pour remplacer le quinquina, lorsqu'ils ne peuvent se procurer ce dernier. Le *Cicendia hyssopifolia*, plante annuelle commune dans l'Inde, l'*Erythræa centaurium*, vulgair. *Petite Centaurée*, le *Chlora perfoliata*, vulg. la *Chlorette*, les différentes espèces qui appartiennent aux genres *Lisyanthus*, *Tachia*, *Sabbatia*, *Coutoubea*, etc., sont des amers qui possèdent des propriétés presque identiques, et qui servent à remplacer la Gentiane dans différents pays. La racine du *Frazera Waltheri*, plante bisannuelle de l'Amérique du Nord, est un amer franc et très-énergique, dépourvu d'odeur et tout à fait semblable à la Gentiane. Sa racine fraîche passe pour être émétique et purgative. On importe cette racine en Europe sous le nom de *Colombo d'Amérique*. Le *Trèfle d'eau* (*Minyanthes trifoliata*), plante commune dans les terrains tourbeux, est un amer énergique : son rhizome est considéré comme un des meilleurs toniques connus; mais administré à trop haute dose, il provoque des vomissements et souvent une diaphorèse énergique. On l'a recommandé dans les fièvres intermittentes et rémittentes, le rhumatisme, la goutte, les affections herpétiques, l'hydropisie et le scorbut. On l'a aussi employé comme anthelminthique. Enfin, Withering dit qu'il peut remplacer le houblon dans la fabrication de la bière. Le *Villarsia nymphoïdes* jouit des mêmes propriétés, mais à un degré beaucoup plus faible. — La famille des Gentianées est encore intéressante pour le grand nombre de plantes d'ornement qu'elle renferme, particulièrement dans les genres Chironie et Gentiane. Ce sont en général des plantes pleines de grâce, de fraîcheur et de délicatesse. Elles réunissent les couleurs les plus éclatantes, et leur corolle présente toutes les nuances du bleu, depuis l'indigo jusqu'à l'outremer. Il y en a de violettes, de pourpres, de rouges, de roses, de jaunes et de blanches; mais aucune d'elles ne porte de parfum.

GENTIL. adj. et s. m. T. Écriture sainte.

Enc. — Les Juifs hellénistes désignaient les nations étrangères par l'expression τα ἔθνη, les nations, à laquelle correspond exactement le terme latin *gentes*. En conséquence, ils donnaient à tous les individus qui n'étaient pas Juifs le nom d'ἔθνικοι, en latin *gentiles*. Ainsi le mot *gentilis*, que nous avons traduit par *gentil*, ne signifiait autre chose qu'*étranger*. Mais comme alors toutes les nations du monde, à l'exception de la juive, étaient plongées dans l'idolâtrie, ce mot devint bientôt synonyme de païen, d'idolâtre, et c'est en ce sens qu'il est employé dans les livres du Nouveau Testament, ainsi que dans les écrits des premiers Pères de l'Église. Quoique tous les apôtres aient prêché l'Évangile aux nations païennes, saint Paul a été spécialement appelé l'*Apôtre des gentils*, à cause de l'énergie avec laquelle il repoussa les prétentions des Juifs convertis qui voulaient imposer aux étrangers admis au sein de l'Église nouvelle les observances caractéristiques de la nationalité judaïque.

GENTIL, ILLE. adj. [Au masc., on ne prononce pas l'L devant une consonne, et, au fém., les deux LL se mouillent comme dans *Fille.*] (lat. *gentilis*, qui est de race). Joli, agréable, délicat, mignon. *Un g. enfant. Une fille fort gentille. C'est un fort g. cavalier. Ce bijou est g. Il a des manières tout à fait gentilles. Voilà une chanson fort gentille.* Fam. — *Se dit quelquefois, en parl. aux enfants, pour Sage, tranquille, aimable. *Mes enfants, si vous êtes bien gentils, vous serez récompensés.* ‖ Ironiq. et fam., on dit : *Vous faites là un g. personnage, un g. métier*, pour, Vous faites là un vilain personnage, un vilain métier. — On dit encore à quelqu'un à qui l'on veut faire sentir l'impertinence ou le ridicule de ses paroles, de ses prétentions, etc. *Je vous trouve g. Vous êtes un g. personnage, un g. garçon.* ‖ Substant., *Faire le g.*, Affecter des manières gentilles, agréables. — On dit aussi quelquefois, en parl. D'une chose grande et belle, *Cela passe le g.* Vx.

GENTILHOMME. s. m. [Au sing., l'L se prononce comme les deux LL dans *gentille*; mais au plur., *Gentilshommes*, on pron. *Genti-z-hommes.*] Celui qui est noble de race. *C'est un g., un bon g., un vrai g. Un g. de nom et d'armes. Un g. campagnard. Un g. verrier, Un pauvre g. Foi de g. Vivre en g. Se conduire en g., comme un g. Faire le g. Ce n'est pas là une action de g.* — Fam. et par plais., *Un g. à lièvre*, Un gentilhomme de campagne qui a peu de bien, et vit en partie de sa chasse. ‖ Prov., *Troc de g.*, Troc pur et simple, sans donner ni recevoir aucune différence en argent.

Enc. — Autrefois le titre de *Gentilhomme* s'employait dans un sens particulier pour désigner certains hommes nobles qui s'attachaient à la personne des rois, des princes et des grands seigneurs, pour leur rendre différents services, et qui constituaient une sorte de haute domesticité. Au XVIe siècle, lorsque François Ier régularisa l'étiquette de la cour de France, il créa (1545) une charge de *Premier g. de la chambre*, pour remplir auprès de lui les fonctions du grand chambellan en l'absence de ce dernier. Depuis Louis XIII, il y en eut quatre. Le premier g. de la chambre donnait la chemise au roi, et le servait lorsqu'il mangeait dans sa chambre. Il réglait le service et la dépense de la chambre; il était chargé de la surintendance des deuils de la cour, et de celle des divertissements, comédies, ballets, mascarades, etc. Plus tard les théâtres royaux furent placés sous sa surveillance. Henri III créa en outre des *Gentilshommes ordinaires du roi*, au nombre de 45. Ce nombre fut réduit à 24 par Henri IV, puis porté à 26 par Louis XIV; mais ensuite il fut illimité. Les attributions de ces gentilshommes consistaient à porter aux parlements, aux États généraux ou près des cours étrangères, des missives royales, des notifications de naissances, de mariages, etc. Ils assistaient au lever et au coucher du roi pour entendre ses ordres et rendre compte de ceux qu'ils avaient reçus. Le titre de *G. ordinaire* était quelquefois accordé à des roturiers, tels que Racine et Voltaire; mais, dans ce cas, c'était une distinction purement honorifique. La restauration rétablit ces charges et titres que la révolution avait supprimés; mais ils ont disparu de nouveau en 1830.

GENTILHOMMERIE. s. f. [On mouille l'L dans ce mot et dans le suivant.] La qualité de gentilhomme. *Il fait sonner bien haut sa g.* Famil., et ne se dit que par dénigrement.

GENTILHOMMIÈRE. s. f. Petite maison de gentilhomme, à la campagne. *Ce n'est pas un château, ce n'est qu'une g.* Fam., et ne se dit guère que par dénigrement.

GENTILITÉ. s. f. coll. (lat. *gentilitas*). Les gentils en général, les nations païennes. *Toute la g.* || Idolâtrie. *Il reste encore des traces de g. dans ce pays-là.*

GENTILLÂTRE. s. m. Se dit par plaisant. et par mépris, D'un gentilhomme dont on fait peu de cas.

GENTILLESSE. s. f. Grâce, agrément. *Cet enfant a beaucoup de g., est plein de g. Cette jeune femme a de la g. dans les manières.* || Se dit De certaines choses qui plaisent, qui sont agréables à voir, à entendre. *Faire, dire des gentillesses. Il a fait mille gentillesses devant nous. Il a dressé son chien à mille gentillesses.* — Ironiq., on dit, *Il a fait là une g. dont il se repentira. Pensez-vous vous faire estimer avec de pareilles gentillesses? Voilà de ses gentillesses.* || Se dit encore De certains petits ouvrages délicats, de certaines petites curiosités. *Il a mille petites gentillesses dans son cabinet.* Vx. = Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière gentille. *Cet enfant est g. habillé. Il lui a répondu très-g.* — Ironiq. ou par plaisant., on dit A quelqu'un qui a été tout éclaboussé, à une femme qui est mal coiffée, etc. *Vous voilà g. arrangé; Vous êtes g. coiffée.* — Cet adv. ne s'emploie que dans le langage très-familier.

GÉNUFLEXION. s. f. Acte du culte religieux, qui se fait en fléchissant le genou. *Faire une g. devant le saint sacrement.* || * Action d'un homme qui fléchit le genou devant un autre homme, en signe de soumission, de respect, de dépendance. *L'usage des génuflexions est venu des cours de l'Orient.*

GÉOCENTRIQUE. adj. 2 g. (gr. γῆ, terre; κέντρον, centre). T. Astron.

Enc. — Ce mot signifie littéralement *qui a la terre pour son centre.* On appelle *mouvement g.* le mouvement apparent d'une planète quelconque, tel qu'il est vu de la terre. La *latitude g.* d'une planète est l'angle que fait une ligne droite, qu'on suppose tirée de la planète à la terre, avec le plan de l'orbite terrestre ou le plan de l'écliptique. La *longitude g.* d'une planète est l'angle que forment au centre de la terre deux lignes droites, dont l'une est tirée au premier point du Bélier, et l'autre au point de l'écliptique qui est coupé par un cercle perpendiculaire dont le plan passe par la terre et la planète. Le terme *géocentrique* s'emploie par opposition à *héliocentrique*, qui a rapport au centre du soleil. L'un et l'autre ne sont usités que lorsqu'on parle des corps qui font partie du système solaire, car les étoiles fixes sont à une distance tellement prodigieuse, qu'on les rapporte aux mêmes points dans l'espace, soit qu'on les considère comme vues de la terre ou du soleil.

*** GÉOCORISES.** s. f. pl. (gr. γῆ; κόρις, punaise).

Enc. — Les *Géocorises*, ou *Punaises de terre*, forment, dans la méthode de Latreille et Cuvier, la première famille de la section des *Hétéroptères*, de l'ordre des *Hémiptères*. Les insectes qui composent cette famille ont les antennes découvertes, insérées entre les yeux près de leur bord interne, et plus longues que la tête. Les tarses ont trois articles, dont le premier est beaucoup plus court que les autres. — Cette fam. comprend un très-grand nombre de genres, qu'on partage en quatre groupes ou tribus, savoir : les *Scutellériens*, les *Lygéens*, les *Réduviens* et les *Hydrométrides*. Parmi les genres qui composent ces tribus, nous nous contenterons d'en mentionner quelques-uns comme exemples.

I. Les *Scutellériens* vivent sur les végétaux, souvent en réunions nombreuses. Ils ont le corps large, les pattes courtes, un écusson énorme couvrant toujours une partie du corps et souvent le corps tout entier. Plusieurs d'entre eux sont ornés de magnifiques couleurs, et comptent parmi les plus beaux insectes de l'ordre auquel ils appartiennent. Les femelles déposent ordinairement leurs œufs par plaques sur les feuilles. — Dans les espèces qui composent le g. *Scutellère*, l'écusson recouvre le corps tout entier. La *Scut. rayée* (*Scutellera lineata*) [Fig. 1], longue d'environ 9 millim., rouge avec l'écusson rayé de noir dans toute sa longueur, se trouve aux environs de Paris et dans le midi de l'Europe, sur les fleurs, et particulièrement sur les Ombellifères. — Dans le g. *Pentatome*, l'écusson ne recouvre qu'une partie du corps. Ces insectes sont vulgairement désignés sous le nom de *Punaises des bois*. Ils vivent à terre ou sur les plantes, et répandent une odeur désagréable. Le *P. orné* (*Pentatoma ornatum*) [Fig. 2, grossie] se trouve communément sur les Choux et les diverses espèces de Crucifères. Il est varié de rouge et de noir; mais sa tête et ses ailes sont noires.

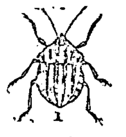
1

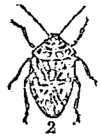
2

II. Les *Lygéens* sont essentiellement phytophages. Ils ont les pattes simples et propres à la course et la tête plus étroite que le corselet. Les Hémiptères qui composent cette tribu sont très-répandus dans toutes les parties du monde, et surtout en Europe. — Les espèces qui appartiennent au g. *Corée* ont le corps ovalaire et les antennes insérées sur la même ligne que les yeux. Leur type est le *Corée bordé* (*Coreus marginatus*) [Fig. 3, grossie], d'un brun plus ou moins roussâtre, qui vit sur les plantes et produit des œufs d'une couleur dorée. — Le g. *Alyde* est remarquable par ses cuisses postérieures renflées et épineuses : nous citerons l'*Al. éperonné* (*Alydus calcaratus*), qui se trouve dans la plus grande partie de l'Europe. — Le g. *Astemme*, qui est caractérisé par l'absence d'ocelles, a pour type l'*Ast. aptère* (*Astemma aptera*), espèce des plus communes dans toute l'Europe, dans le nord de l'Afrique et dans l'Asie Mineure, et dont le corps est varié de rouge et de noir. — La couleur rouge, relevée de taches noires, domine chez la plupart des espèces du g. *Lygée*. Ces insectes se réunissent parfois sur les plantes en si grande quantité, qu'ils forment une masse toute rouge. Leur corps est allongé, étroit, plat en dessus. Le *Lyg. croix de chevalier* (*Lygæus equestris*) [Fig. 4, grossie] est long de 11 millim., rouge à taches noires, avec la portion membraneuse des étuis brune et tachetée de blanc.

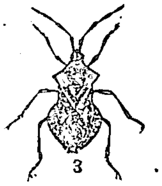
3

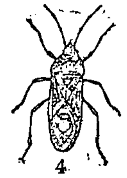
4

III. Les *Réduviens* sont en général carnassiers; toutefois quelques-uns sont phytophages. Leurs antennes sont assez développées; leur bec est acéré et souvent très-long. On les trouve dans les différentes parties du monde, mais particulièrement dans les pays chauds. — Le genre *Punaise* est caractérisé par l'absence constante d'ailes et par l'aplatissement extrême du corps; il a pour type la *Punaise des lits* (*Cimex lectularia*) [Fig. 5, grossie quatre fois], d'un brun noirâtre et répandant une odeur infecte dans le danger ou lorsqu'on l'écrase. Elle vit en parasite dans nos demeures, et se cache le jour dans les boiseries et dans les tentures, d'où elle sort la nuit pour venir sucer le sang de l'homme. Elle reste engourdie pendant l'hiver, mais elle devient très-active durant la saison chaude. Elle pond, dans les fissures des bois et des murailles, des œufs blanchâtres et oblongs. *Les larves, d'abord d'un blanc sale, se colorent en rouge quand elles prennent de la nourriture. Ce détestable* insecte était naguère un fléau pour les maisons qui avaient eu le malheur d'en être infectées; mais aujourd'hui, grâce au Pyrèthre du Caucase, rien n'est plus facile que de détruire entièrement ces hôtes incommodes. — Les *Réduves* ont le corps oblong, le bec court, mais très-aigu et piquant. Le *Réd. masqué* (*Reduvius personatus*) [Fig. 6], espèce assez commune en France, est d'un brun noirâtre et long de 18 à 20 millim. Cet hémiptère, dont la piqûre est fort douloureuse, habite les maisons, où il fait la guerre aux mouches, aux insectes, et particulièrement aux Punaises des lits. — Le g. *Acanthie* est caractérisé par un bec long, pointu, et par les cuisses des pattes antérieures inermes; il a pour type l'*Ac. sauteuse* (*Acanthia saltatoria*), qui se trouve sur les rivages exposés à l'ardeur du soleil, et principalement sur ceux qui sont recouverts de cailloux.

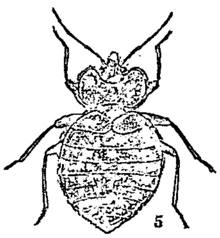
5

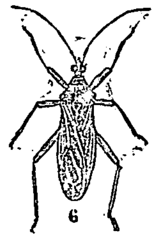
6

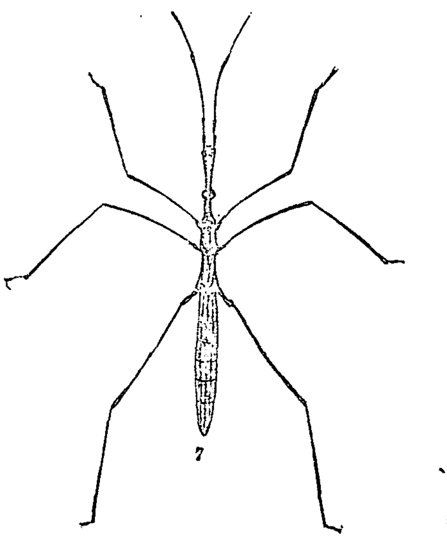
7

IV. La tribu des *Hydrométrides* se compose d'espèces aquatiques qui marchent et courent à la surface de l'eau avec une vivacité extrême. De petits poils très-serrés, qui garnissent leur corps et leurs tarses, leur permettent de glisser sur l'eau *sans se mouiller. Ces insectes se distinguent des genres qui* précèdent par la longueur de leurs pattes et par la forme de leur tête, qui est rétrécie postérieurement en manière de cou. Ils sont très-carnassiers et appartiennent pour la plupart à l'Europe. Cette tribu comprend seulement les trois genres *Vélie*, *Gerris* et *Hydromètre*. Ce dernier ne se compose que d'une seule espèce, l'*Hydr. des étangs* (*Hydrometra stagnorum*) [Fig. 7, grossie]. C'est un insecte long d'environ 12 millim., de couleur noire, dont le corps est très-mince et dont les pattes sont d'une ténuité extrême. Il est assez commun dans les mares et les eaux dormantes de notre pays.

*** GÉODE.** s. f. (gr. γῆ; εἶδος, apparence). T. Minér. Voy. CRISTALLOGRAPHIE.

GÉODÉSIE. s. f. (gr. γῆ; δαίω, je divise). T. Math.

Enc. — Le mot *Géodésie* signifie littéralement *division de la terre :* dans ce sens il est donc synonyme d'*arpentage;* mais ordinairement on l'emploie dans un sens plus général pour exprimer cette branche de la géométrie pratique qui a pour objet de déterminer la grandeur et la figure, soit de toute la terre, soit d'une portion considérable de sa surface. Prise dans cette *dernière acception, la g. comprend toutes les opérations géo*métriques et trigonométriques qui sont nécessaires pour construire la carte d'un pays, pour mesurer les longueurs d'un degré terrestre, etc. Pour dresser une carte exacte, et pour déterminer la forme et les dimensions d'une contrée, il est d'abord nécessaire de déterminer les distances absolues entre les divers points ou stations; secondement, de déterminer les azimuts des lignes ainsi mesurées, c.-à-d. leur situation par rapport au méridien; et troisièmement, les différences de longitude et de latitude des stations. Les opérations nécessaires pour établir les distances absolues, comprenant le mesurage d'une base, l'observation des angles, le calcul des côtés des triangles et leur réduction au même niveau, constituent les opérations *géodésiques* proprement dites, tandis qu'on désigne sous le nom d'opérations *astronomiques*, celles qui ont pour but de déterminer les azimuts et les latitudes. La détermination de la figure et des dimensions de la terre est un problème de la plus haute importance pour l'astronomie et la géographie : aussi ce problème a-t-il toujours été l'objet de recherches assidues de la part des mathématiciens. Néanmoins c'est seulement depuis le milieu du dernier siècle que l'on a entrepris, dans différentes parties du monde, des opérations géodésiques sur une échelle suffisante pour arriver à la solution de cette question. — V. LATITUDE.

GÉODÉSIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la géodésie.

*** GÉOGÉNIE.** s. f. **GÉOGNOSIE.** s. f. V. GÉOLOGIE.

GÉOGRAPHE. s. m. Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie.

GÉOGRAPHIE. s. f. (gr. γῆ, terre; γράφειν, décrire).

Enc. — *La Géographie est la description de la terre.* L'étymologie de ce mot indique la nature et l'étendue de cette branche de nos connaissances, qui, en réalité, embrasse tout ce qui concerne l'état et la condition naturelle ou artificielle du globe que nous habitons. L'immense variété de sujets que comprend la science géographique l'a fait partager en trois grandes divisions : la *G. mathématique*, la *G. physique* et la *G. politique*.

I. *G. mathématique.* — Cette division a pour objet de déterminer la forme et les dimensions de la terre, ses relations avec les corps célestes, les positions relatives et les distances des lieux à sa surface, et la représentation de la terre entière, ou de certaines portions de sa surface, sur des globes ou sur des cartes, appelés pour cela globes et cartes géographiques. Quand *on se propose de décrire la terre, la première question qui se* présente est la détermination de sa forme générale. La surface de la terre est convexe, c'est un fait évident. En effet, lorsqu'un spectateur placé sur le rivage de la mer examine les apparences successives que lui présente un vaisseau qui s'éloigne et gagne la pleine mer, bientôt il cesse d'apercevoir les parties basses du navire, puis il n'aperçoit plus le corps du bâtiment et il voit encore les mâts supérieurs, jusqu'à ce qu'enfin tout disparaisse à ses yeux. Or, on ne peut expliquer ce phénomène qu'en admettant que la portion de mer qui sépare le vaisseau du spectateur est convexe. Une fois que l'on a constaté la courbure de la surface de la mer, on ne peut s'empêcher d'en conclure que la terre ferme, abstraction faite de certaines inégalités locales, *participe à la même forme, en un mot que la terre est un corps* sphérique. On doit tirer la même conclusion de la gradation que l'on observe le matin et le soir dans l'apparition et la disparition successives du jour, ainsi que du déplacement apparent des étoiles lorsqu'on se dirige vers le nord ou vers le sud. En effet, si la terre était plate, le soleil, en apparaissant à l'horizon, illuminerait au même instant toute sa surface. Si elle était plate ou cylindrique, l'étoile polaire paraîtrait toujours à la même hauteur, tandis qu'au contraire elle semble s'élever à mesure qu'on s'avance vers le nord, et s'abaisser à mesure qu'on s'avance vers le sud. Ces phénomènes sont les mêmes en quelque lieu de la terre qu'on se trouve; cela seul suffirait donc pour prouver que la figure de la terre est sphérique, alors même que les voyages de circumnavigation n'auraient pas mis ce fait hors de doute. Toutefois, il y a deux siècles, les astronomes ont découvert que sa forme n'était point celle d'une sphère parfaite, et qu'à deux points opposés (qui sont ses pôles de rotation) elle était un peu aplatie. Mais ce défaut de sphéricité est si peu considérable, que, pour tout ce qui regarde la g., on peut négliger cet élément sans s'exposer à commettre d'erreur grave.

Pour déterminer plus aisément les positions relatives des différents points pris à la surface d'une sphère, les mathématiciens les rapportent à deux *grands cercles*, c.-à-d. à deux cercles qu'on obtient en supposant la surface de la sphère coupée par deux plans qui passent par son centre. La terre est un corps qui tourne autour d'un axe de rotation; par conséquent, la position de cet axe, relativement aux constellations célestes, détermine un grand cercle appelé *équateur*, qui est également distant des deux pôles et divise le globe en deux hémisphères opposés. La distance d'un lieu à l'équateur ne saurait être mesurée directement; mais, au moyen d'observations astronomiques, nous pouvons déterminer cette distance en parties aliquotes de la circonférence terrestre, c.-à-d. en degrés d'un grand cercle. Cependant il ne suffit pas de savoir de combien de degrés un lieu est distant de l'équateur; il faut encore, pour le distinguer des autres lieux situés à la même distance de ce cercle, connaître sa position par rapport à un *méridien* donné, c.-à-d. par rapport à un grand cercle perpendiculaire à l'équateur, et par conséquent passant par les pôles. Relativement à la rotation diurne de la terre, tous les méridiens ont la même valeur; on peut donc prendre indifféremment l'un ou l'autre. C'est pour cela que les géographes et les astronomes choisissent, en général, celui qui passe par la capitale de leur propre pays, et y rapportent tous les autres lieux. L'équateur et le méridien que l'on a ainsi choisi forment les coordonnées de la sphère. La distance d'un lieu quelconque à l'équateur, mesurée sur l'arc du méridien, est la *latitude* de ce lieu, et sa distance au méridien choisi, mesurée sur un cercle parallèle à l'équateur, est sa *longitude*. Quand on connaît à la fois la longitude et la latitude d'un lieu, la position de ce lieu lui-même est complétement déterminée. On obtient la latitude d'un lieu en observant la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon; quant à sa longitude par rapport à un autre lieu, on la trouve par l'intervalle de temps qui s'écoule entre le passage d'un corps céleste quelconque au-dessus des méridiens respectifs des deux lieux. V. LATITUDE, LONGITUDE, MÉRIDIEN.

Outre son mouvement de rotation autour de son axe, la terre a un mouvement de révolution autour du soleil, laquelle s'accomplit dans l'espace d'une année. C'est au premier de ces mouvements que nous devons la succession du jour et de la nuit, *et c'est le second qui détermine les changements de saisons* et l'inégalité de longueur des jours naturels. Ces deux derniers phénomènes dépendent de deux circonstances : 1° de ce que l'axe de la terre n'est pas perpendiculaire au plan de l'*écliptique*, ou au plan dans lequel s'accomplit la révolution annuelle; 2° de ce que les extrémités de cet axe, c.-à-d. les deux pôles de rotation, se dirigent constamment vers les mêmes points de la sphère céleste pendant tout le temps de la révolution. Il résulte de là que le plan de l'équateur, bien qu'invariable relativement à l'espace absolu, change continuellement de position par rapport au soleil. L'effet apparent de ce changement est le même que si le soleil avait dans le ciel un mouvement oscillatoire, c'est-à-d. s'élevait (Fig. ci-jointe) au-dessus du plan de l'équateur EE pendant la moitié de l'année, et s'abaissait au-dessous pendant l'autre moitié. Lorsque le soleil est sur l'équateur en S, les deux pôles de la terre *n* et *s* sont dans le grand cercle qui sépare l'hémisphère éclairé de l'hémisphère obscur. Lorsque le soleil atteint sa plus grande déclinaison nord en S', l'hémisphère éclairé est *a*E*a'*, et le pôle nord *n* se trouve fort avant dans cette partie éclairée. Lorsque, au contraire, la déclinaison du soleil est australe, en S'', par ex., le pôle sud *s* se trouve dans l'hémisphère éclairé, tandis que *n* reste dans l'obscurité. Lorsque le soleil est en S, son mouvement apparent diurne a lieu dans le plan de l'équateur, et les jours et les nuits sont d'égale longueur par toute la terre. L'angle que font entre eux les plans de l'équateur et de l'écliptique est d'environ 23 degrés et 1/2. Par conséquent, puisque la plus grande déclinaison du soleil au nord et au sud de l'équateur est précisément égale à cette même quantité, il arrive nécessairement qu'au milieu de l'été le soleil est à 23° 1/2 au nord de l'équateur, et au milieu de l'hiver, à 23° 1/2 au sud de ce cercle. L'inégalité des jours naturels est une conséquence immédiate de la déclinaison du soleil. Le petit cercle de la sphère parallèle à l'équateur et à la distance de 23° 1/2 de chaque pôle, s'appelle *Cercle polaire*. A cette latitude, le soleil, quand il est à sa plus grande déclinaison, arrive à l'horizon exactement à minuit, sans se coucher : par conséquent, la durée du jour le plus long au cercle polaire est de 24 heures. A l'équateur, la longueur du jour est toujours de 12 heures; et, de l'équateur au cercle polaire, la longueur du jour le plus long va sans cesse en croissant avec la latitude. Au pôle, le soleil est une moitié de l'année au-dessus de l'horizon, et l'autre moitié au-dessous. Du cercle polaire au pôle, le temps que le soleil reste au-dessus de l'horizon sans se coucher, augmente avec la latitude de 24 heures jusqu'à 6 mois. Les deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui limitent la plus grande déclinaison du soleil, ont reçu le nom de *Tropiques*. Ainsi, toute la surface du globe est divisée par les deux tropiques et par les deux cercles polaires en cinq *Zones* parallèles, qui sont : la *Zone torride*, qui est comprise entre les deux tropiques, et qui par conséquent s'étend jusqu'à 23° 1/2 au nord et au sud de l'équateur; les deux *Zones tempérées*, qui sont comprises entre le tropique et le cercle polaire dans chaque hémisphère; et les *Zones glaciales*, qui sont comprises entre chaque pôle et le cercle polaire correspondant. On peut dire que ces zones ou espaces constituent les divisions astronomiques du globe, parce qu'elles procèdent de la position de l'axe de rotation de la terre par rapport au plan de son orbite, et qu'elles sont déterminées par des observations astronomiques.

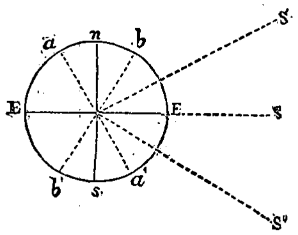

Les questions relatives à la place de la terre dans le système solaire, à sa distance du soleil, à sa densité, etc., sont encore du domaine de la g. mathématique; mais elles seront plus convenablement traitées ailleurs. V. TERRE, SOLEIL, etc.

II. *G. physique*. — Elle a pour objet la description des principaux traits de la surface du globe. Elle considère les proportions respectives des mers et des continents, l'étendue et la configuration de ces derniers et des îles, l'élévation et la direction des chaînes de montagnes, la conformation des plaines et des vallées, leur hauteur au-dessus du niveau de la mer, le sol, le climat et les productions tant animales que végétales des différentes contrées. Elle étudie également les divers phénomènes que présente la surface aqueuse du globe, tels que les marées, les glaces polaires, le cours des fleuves, les courants de l'Océan, etc. Enfin, les questions qui font l'objet de la *Météorologie* et de la *Climatologie*, comme la température moyenne des différents pays, la hauteur des neiges, les vents dominants, les orages, la quantité de pluie annuelle, etc., et l'effet de ces agents divers sur la condition de l'espèce humaine, ressortissent également à la g. physique. Toutes ces questions étant le sujet d'articles spéciaux dans ce livre, il nous suffit de les indiquer ici.

Comme on le voit, la g. physique elle-même est susceptible de se diviser en un certain nombre de branches, selon l'objet particulier que l'on considère. C'est ainsi que plusieurs auteurs ont traité spécialement, soit des systèmes de montagnes sous le nom d'*Orographie*, des parties liquides de la surface terrestre sous celui d'*Hydrologie*, etc. La distribution des végétaux et des animaux à la surface du globe a été également considérée à part, et forme deux annexes fort intéressantes de la botanique et de la zoologie, qu'on a appelées *G. botanique* et *G. zoologique*. Comme ces deux dernières divisions de la science n'ont pas reçu de noms particuliers sous lesquels nous puissions les traiter, nous en dirons ici quelques mots.

A. *G. zoologique*. — Ce qui frappe d'abord quand on considère la distribution des êtres animés sur notre globe, c'est leur répartition entre les deux éléments qui en occupent la surface, la terre et l'eau. De cette différence de milieux, résultent pour les animaux des modes d'existence différents et une organisation en harmonie avec la nature de ces milieux. — C'est surtout par le système respiratoire que s'établit une distinction tranchée entre les animaux purement *aquatiques* et les animaux *terrestres* et *aériens*. En effet, tandis qu'un litre d'air contient environ 208 centimètres cubes d'oxygène, on ne trouve guère que 13 centim. cubes de ce gaz en dissolution dans un même volume d'eau. Il est donc facile de comprendre qu'un animal aérien, qui a besoin d'absorber une grande quantité d'oxygène, périsse asphyxié lorsqu'il est plongé dans l'eau, et qu'en sens inverse un animal aquatique cesse bientôt de vivre quand il se trouve hors de son élément, parce que la proportion d'oxygène est trop considérable et détermine une combustion rapide. Une autre circonstance contribue encore à la prompte mort des animaux aquatiques lorsqu'ils sont hors de l'eau, c'est l'affaissement de leurs tissus, et cette cause s'applique surtout aux espèces qui, comme les Cétacés, ont une respiration aérienne. « La physique, dit à ce sujet Milne Edwards, nous apprend qu'un corps, pesé successivement dans l'air et dans l'eau, est plus léger dans celle-ci que dans celui-là, et que, pour le soutenir en équilibre, il suffit alors d'un poids équivalent à celui qui représentait sa pesanteur dans l'air, diminué de celui de la masse d'eau qu'il a déplacée. Il en résulte que des animaux dont les tissus sont trop mous pour se soutenir par eux-mêmes dans l'air et s'y affaissent au point de devenir inaptes à remplir leurs fonctions, peuvent cependant vivre dans le sein des eaux, où ces mêmes tissus n'étant guère plus denses que le fluide ambiant, n'ont besoin d'offrir qu'une bien faible résistance pour conserver leurs formes et empêcher les diverses parties de leur corps de retomber sur elles-mêmes. Cette seule considération suffirait pour nous expliquer pourquoi des animaux gélatineux, tels que les Acalèphes et les Méduses, sont nécessairement confinés dans les eaux. — Une autre circonstance, ajoute le savant physiologiste, qui influe également sur la possibilité de la vie dans l'air ou dans l'eau, est l'évaporation qui se fait toujours à la surface des corps organisés placés dans l'air, mais qui n'a point lieu au *milieu de l'eau. Un certain degré de dessiccation fait perdre* à tous les tissus organiques les propriétés physiques qui les distinguent, et l'on voit toujours les pertes par évaporation entraîner la mort lorsqu'elles dépassent certaines limites. » — En outre, la vie dans l'atmosphère exige des organes beaucoup plus compliqués et plus parfaits qu'il n'est nécessaire pour la vie aquatique. Il suffit, pour le prouver, de comparer les organes de locomotion et de préhension chez les animaux aériens et chez ceux qui habitent le sein des eaux. En conséquence, on peut regarder l'eau comme l'élément naturel des animaux inférieurs dans la série zoologique, et de ce fait on semble être autorisé à conclure que c'est dans cet élément qu'a dû se produire la première manifestation de la vie. Les études paléontologiques, qui ont jeté une lumière si vive sur tant de points obscurs en déterminant la succession des apparitions organiques à la surface du globe, ont en effet démontré que, parmi les animaux comme parmi les végétaux, ce sont les espèces les plus simples qui se sont montrées d'abord, et avant tout celles dont la vie est aquatique.

Il n'est personne qui ne sache que chaque pays nourrit des espèces d'animaux qui lui sont, pour ainsi dire, propres. C'est ainsi, par ex., que l'Afrique possède seule l'Éléphant à grandes oreilles, le Rhinocéros bicorne, l'Hippopotame, le Zèbre, le Buffle du Cap, le Chimpanzé, etc.; qu'elle seule nourrit aussi certaines espèces d'Oiseaux, de Reptiles, d'Insectes, etc. L'Asie nous offre le Tigre du Bengale, l'Éléphant à courtes oreilles, le Rhinocéros unicorne, l'Yak, l'Onagre, l'Axis, le Chevrotain porte-musc, l'Argus, les Faisans doré et argenté, le Lophophore, etc., ainsi qu'une foule innombrable de Reptiles et d'Invertébrés inconnus partout ailleurs. L'île de Madagascar, bien que voisine de l'Afrique, ne possède aucun des grands quadrupèdes de cette partie de l'ancien continent; mais elle est l'habitation exclusive de la plupart des Lémuriens, du Cheiromys, du Tenrec, etc. L'Amérique, divisée en deux parties, présente deux faunes différentes. L'Amérique septentrionale est la patrie exclusive du Bison, de l'Ovibos, du Dindon, etc. L'Amérique du Sud est celle des Singes à queue prenante, du Jaguar, du Couguar, du Lama, de la Vigogne, des Tatous, des Colibris, etc. Elle est particulièrement riche en Insectes qui lui sont également propres. L'Australie nous présente une faune qui ne nous paraît pas moins étrange que sa flore. Elle ne renferme aucun Mammifère de grande taille, aucun genre, ni même aucune espèce analogue à nos Bœufs, à nos Chevaux, à nos Moutons, à nos Ours, et à nos grands carnassiers. Elle est la patrie presque spéciale des Marsupiaux, tels que les Kanguroos, les Phalangers, les Phascolomes, etc. *L'Ornithorhynque* et l'*Échnidé*, ces deux énigmes zoologiques, suffiraient pour faire classer à part la région qu'habitent ces animaux. — Ce que nous disons des animaux terrestres s'applique également aux animaux aquatiques; chaque grande division du globe a ses espèces fluviatiles qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. Bien plus, quoique l'immensité de l'Océan ne fasse qu'une seule mer, chaque région de l'empire des eaux est habitée par des espèces qu'on ne retrouve plus dans d'autres parages. — Il en est aussi de même des Mollusques, des Zoophytes, des Polypiers; en un mot, de toutes les classes du règne animal : la plupart des genres et des espèces ne dépassent pas certaines limites plus ou moins étendues; quelques-unes même ne sortent pas d'un cercle très-circonscrit.

Maintenant, si l'on demande la cause de cette répartition des espèces animales entre les diverses régions du globe, nous sommes obligé de répondre qu'elle est complétement ignorée. La science n'a pu que constater certains faits, mais dont il est impossible de tirer une lumière suffisante. — Ainsi, par ex., Buffon a remarqué que la taille des animaux est assez généralement en rapport avec l'étendue des régions dans lesquelles on les trouve. Les eaux de la mer, qui occupent la plus grande surface du globe, renferment les plus grandes espèces connues, les Baleines, les Cachalots, les Physéters, etc., qui ne se rencontrent eux-mêmes que dans les plus grandes mers. De même, ce n'est que dans les plus vastes continents qu'on observe les animaux terrestres les plus considérables dans toutes les classes. L'ancien monde, qui dépasse de beaucoup le nouveau en surface, est aussi celui qui possède les plus puissants animaux : l'Éléphant, le Rhinocéros, l'Hippopotame, le Lion, le Tigre, etc. L'Amérique ne renferme que des animaux de taille secondaire. Le Couguar, le Jaguar, le Lama, y représentent le Lion, le Tigre, le Chameau. Le Kanguroo est le plus grand mammifère de la Nouvelle-Hollande. A Madagascar, on trouve des formes moindres encore. Ceci est assurément un phénomène fort curieux : mais quel rapport de causalité y a-t-il entre les deux faits? — *Un autre fait non moins remarquable, c'est la relation qui* existe entre l'élévation de la température et les différents degrés de richesse zoologique des pays. Plus on remonte vers les pôles, plus les espèces terrestres diminuent, plus la vie va décroissant à la surface du globe. Plus au contraire on descend vers l'équateur, plus la faune devient nombreuse et variée. Chaque climat semble représenter une zone close aux deux points extrêmes, en dehors desquels les formes changent et se perdent. Dans les climats les plus chauds, se trouve la vie animale et végétale la plus exubérante. C'est à la zone torride qu'appartiennent les animaux les plus grands, les plus beaux, les plus bizarres, les plus variés de formes, et qui possèdent à la fois l'organisation la plus complète et les facultés les plus développées : les Éléphants, les Girafes, les Hippopotames, les Singes, les Perroquets, les Crocodiles, les Tortues, etc. Les climats tempérés ont une faune plus restreinte, moins brillante, moins variée; les climats froids, sans chaleur et sans lumière, ont une faune pauvre et rabougrie, et, sauf quelques espèces, telles que l'Élan, le Renne et l'Ours, on n'y trouve que des animaux de petite taille. Il faut encore faire exception pour les grands Cétacés; cependant, pour ceux-ci, il importe de remarquer que la température du milieu qu'ils habitent est toujours supérieure de plusieurs degrés à celle de la surface du sol et de l'air atmosphérique. L'influence du climat sur le développement des êtres organiques est encore prouvée par ce fait, que les pays soumis à la même température sont habités par des animaux du même genre. Ainsi, par ex., *il existe la plus grande analogie entre les animaux qui sont propres* aux régions boréales et ceux qu'on rencontre dans les régions australes. Il en est de même, soit pour ceux qui habitent les régions tempérées, soit pour ceux qui appartiennent à la zone tropicale de l'ancien continent et du nouveau : les espèces qu'on rencontre dans le second sont différentes, mais analogues à celles qui sont propres au premier. Ce fait, disons-nous, quoique fort remarquable et fort intéressant par lui-même, n'éclaircit point encore la question que nous avons posée tout à l'heure. En effet, pourquoi, *demanderons-nous, les climats identiques* ne possèdent-ils pas des espèces identiques? Évidemment, c'est là un de ces problèmes dont l'auteur de la nature s'est réservé le secret.

Si nous ignorons et sommes condamnés à toujours ignorer pourquoi l'auteur de la nature a établi, pour ainsi dire, plusieurs centres particuliers de création, il est d'autres problèmes concernant la distribution des espèces animales qu'il nous est permis d'aborder et de résoudre. Quel est le lieu d'origine des diverses espèces animales? Pourquoi certaines espèces se trouvent-elles disséminées dans de vastes contrées, et même dans des climats fort opposés? Quelles sont, au contraire, les causes pour lesquelles certaines autres espèces sont restées confinées dans la région même où Dieu paraît les avoir établies dès le principe? La solution de la première question est fort difficile, à cause des échanges multipliés qui peuvent avoir eu lieu entre des faunes analogues et primitivement distinctes. Lorsqu'une *espèce est exclusivement limitée à un pays*, *comme* l'Orang-outang à Bornéo, le Gorille et le Chimpanzé sur la côte occidentale d'Afrique, le Lama dans les Andes, les Kanguroos et autres espèces de marsupiaux dans la Nouvelle-Hollande, les *Makis dans l'île de Madagascar*, l'*Ovibos dans l'Amérique septentrionale*, etc., tout porte à croire qu'elle est autochthone, si l'on peut parler ainsi. Mais quand une espèce est disséminée au loin, comme le Bœuf, la Brebis, le Cheval, l'Élan, il n'est *possible d'assigner le point de départ de ces animaux qu'à l'aide* de documents historiques : or, fort souvent ceux-ci sont insuffisants ou font complétement défaut. — Les causes qui ont favorisé la dissémination de certains animaux sont de deux sortes : *les unes tiennent à la nature même de l'animal*, les autres à des circonstances qui lui sont étrangères. Les animaux qui, par leur nature même, sont portés à la dissémination de leur espèce sont ceux qui possèdent au plus haut degré la puissance de locomotion. *Aussi est-ce dans la classe des Oiseaux et dans celle* des Poissons qu'on trouve le plus d'espèces cosmopolites. Leurs migrations, à certaines époques de l'année, pour chercher des climats plus appropriés à leur nature, concordent puissamment *à amener le même résultat. Plus les instruments de la locomotion* sont incomplets chez un animal, plus il est borné dans d'étroites limites : c'est ce qui a lieu pour les Reptiles et plus encore pour les Crustacés. Parmi les causes étrangères, la plus active *se trouve dans la civilisation* humaine. *A mesure que l'homme* a refoulé les espèces qui étaient dangereuses, il a multiplié le plus possible celles qui lui étaient utiles, et les a groupées autour de lui partout où il a lui-même établi sa demeure. C'est ainsi que s'explique la présence des Chiens, des Moutons, des Chevaux, des Bœufs, des Poules, sur presque tous les points du globe habité. Des circonstances fortuites ont pu faire également franchir à certains animaux des barrières naturelles qui semblaient insurmontables. Ainsi, *par ex.*, les bois que le grand courant marin, si connu sous le nom de gulf-stream, entraîne depuis l'équateur jusque vers le cercle polaire, sont parfois habités par des larves d'Insectes ou peuvent donner attache à des œufs de *Poissons* ou de *Mollusques*. Les Oiseaux, qui souvent ne digèrent pas les œufs ou les graines qu'ils avalent, les évacuent parfois à de très-grandes distances de l'endroit où ils les avaient trouvés, et transportent ainsi au loin des types inconnus. — Quant aux causes qui ont agi en sens inverse, c.-à-d. qui ont maintenu certaines espèces confinées dans leur habitat primitif, elles résident dans des obstacles matériels ou physiologiques. Parmi les obstacles matériels les mers tiennent le premier rang. L'Océan, en plaçant des barrières énormes entre les différents continents, a empêché les espèces indigènes de l'Amérique tropicale de se répandre dans la zone correspondante du vieux monde, et réciproquement. Ce n'est qu'aux pôles que les espèces se rapprochent et deviennent communes, parce que les terres se rapprochent elles-mêmes, et que les glaces établissent chaque année entre elles une continuité périodique. Aussi, l'Ours blanc, l'Élan, le Renne, le *Castor*, etc., se trouvent-ils dans les contrées boréales des deux continents. La dispersion des animaux marins qui vivent près des côtes est également empêchée par la configuration des mers ; mais ici l'obstacle réside tantôt dans une longue étendue de terre interposée, tantôt dans l'immensité même de l'Océan qu'il leur eût fallu traverser : c'est ainsi qu'il y a peu d'espèces de Poissons communes aux côtes opposées de l'Atlantique. Les chaînes de montagnes opposent quelquefois aussi des barrières infranchissables à une foule d'espèces animales, comme le prouve l'inspection des deux versants opposés de la Cordillère des Andes. Chaque côté nourrit des espèces différentes, et les Insectes de la région brésilienne, par ex., sont pour la plupart distincts de ceux qu'on trouve au Pérou, au Chili et dans la Nouvelle-Grenade. — Les obstacles qui tiennent à l'ordre physiologique ne sont pas moins puissants. Le premier entre tous est l'inégale température des diverses contrées du globe. Si quelques espèces, comme l'Homme et le Chien, supportent également le froid et la chaleur, et peuvent vivre sous toutes les latitudes, la plupart des animaux de la zone tropicale, comme les Singes, les Lions, etc., meurent promptement quand on les transporte dans un climat froid ou même tempéré. De même, les espèces propres aux climats froids, comme le Renne, qui appartient aux régions boréales, ne peuvent supporter la température même des pays tempérés. Enfin, dans une foule de cas, c'est la nature de la végétation qui oppose un obstacle insurmontable à la dispersion des espèces. C'est ce qui a lieu pour toutes les espèces qui vivent exclusivement aux dépens d'un seul végétal : évidemment elles ne peuvent dépasser la limite à laquelle ce végétal s'arrête lui-même. Tels sont, par ex., le Ver à soie et la Cochenille : ils ne sauraient subsister dans les pays où le Mûrier et l'Opuntia ne peuvent végéter.

B. *G. botanique.* — On sait que toute plante n'est pas répandue uniformément sur tout le globe, mais se montre seulement sur telle ou telle partie de sa surface. Il existe pour elles, comme pour les animaux, des centres de création, qui soulèvent le même problème insoluble ; mais, de même que ces espèces zoologiques, les espèces végétales ont des limites qu'elles ne peuvent dépasser. Ainsi la distribution des végétaux sur la terre est réglée par deux ordres de causes, les unes cachées à nos recherches dans le mystère de l'origine des choses, les autres accessibles à notre étude, car elles dépendent de la nature des espèces et des agents qui les entourent.

Les agents extérieurs qui exercent l'influence la plus considérable sur les végétaux sont la température, la lumière, l'humidité, et la nature du sol. — Nous avons vu ailleurs (V. CLIMAT) que la température des lieux va en décroissant de l'équateur vers les pôles, mais que ce décroissement est loin de marcher avec une régularité géométrique. En même temps, nous avons étudié les circonstances locales qui modifient la température des diverses zones, et nous avons signalé l'influence qu'exercent sur tous les végétaux non-seulement la température moyenne annuelle, mais encore les extrêmes de chaleur et de froid ; par conséquent, nous n'y reviendrons point ici. — *L'influence* thermique des altitudes n'est pas moindre que celle de la latitude. Elle est même en un sens plus tranchée, car une *ascension de quelques heures sur une montagne fait passer par* tous les degrés de la température. Celle du Chimborazo, par exemple, représente tous les changements qu'on éprouverait si l'on allait de l'équateur au pôle. — Comme la lumière joue un *rôle essentiel dans la respiration*, la nutrition et la coloration des végétaux, il est facile de concevoir combien l'abondance de la lumière doit favoriser la végétation, et que son absence doit empêcher absolument le développement de la vie végétale. *Les plantes qui habitent près de l'équateur subissent* l'action alternative de nuits égales aux jours, pendant lesquels les rayons lumineux du soleil leur arrivent presque perpendiculaires. A mesure qu'on s'éloigne de la ligne, l'inégalité soit des *saisons, soit des jours et des nuits, entraîne* une *inégalité correspondante* dans la distribution de la lumière, qui, en même temps, devient de plus en plus oblique, et, par conséquent, de plus en plus faible jusqu'aux régions polaires, où cette obli*quité, ainsi que cette inégalité, atteint son maximum. A la dif*férence de la chaleur, le décroissement de la lumière marche régulièrement de l'équateur au pôle. Cependant il importe d'observer que le voisinage des grandes étendues d'eau, par la *production des vapeurs qui viennent s'interposer entre la terre* et le soleil, diminue proportionnellement l'intensité de la lumière. Cette cause, qui contribue si efficacement à égaliser la température, et généralement à en élever la moyenne, a donc *une influence inverse sur la lumière, qu'elle tend à affaiblir.* — La présence de l'eau est, comme la chaleur et la lumière, indispensable à la vie des plantes ; de là l'influence considérable qu'exerce sur ces dernières l'humidité de l'air ou du sol. Il suffit, *pour s'en faire une idée, de comparer les déserts de* l'Afrique avec les forêts vierges de l'Amérique méridionale, où l'action combinée de la chaleur et de l'humidité développe la végétation la plus luxuriante et la plus riche en formes diverses. — *On a peut-être exagéré les effets de la composition chimique* du sol sur la production exclusive de telles ou telles espèces. Cependant il est positif que certaines plantes, certains arbres, se plaisent davantage, se développent plus facilement dans les terrains calcaires, par ex., que dans les terrains argileux ou sablonneux, et *vice versâ*, car tout végétal puise dans le sol certains principes minéraux. Ce qu'on ne saurait non plus révoquer en doute, c'est que l'état physique, c.-à-d. l'état d'agrégation des molécules dont se compose un terrain, peut *influer* sur le caractère de la végétation. Ainsi, là où le sol est épais, profond, bien perméable à l'eau et aux agents atmosphériques, il se développera des espèces plus grandes, plus nombreuses, d'épaisses forêts, tandis que, dans un terrain de même nature chimique, mais dont la surface sera dans un autre état d'agrégation, la végétation pourra présenter des caractères tout à fait opposés. Néanmoins, comme le plus souvent l'état physique du sol dépend de sa composition chimique, c'est plutôt sous ce dernier point de vue qu'on peut considérer le sol comme modifiant le caractère et la nature de la végétation. — Parmi les autres circonstances extérieures qui influent sur la végétation, il faut encore compter l'exposition des lieux, le voisinage des chaînes de montagnes qui changent la direction des vents, etc., et enfin l'influence de l'Homme, qui, en s'appropriant la terre, en multipliant les Graminées, en détruisant les forêts, a modifié non-seulement les plantes spontanées, mais le climat lui-même.

De ce qui précède, on peut conclure que l'échelle de la chaleur atmosphérique doit servir d'échelle ordinaire aux progrès de la végétation, tant qu'il ne se présente pas des obstacles provenant, soit de l'absence d'humidité, soit de la nature du sol. C'est ce que démontre en effet la distribution des végétaux sur le globe. A mesure qu'on avance vers l'équateur, apparaissent de nouvelles espèces et de nouvelles familles, qui disparaissent à leur tour devant des végétations plus riches et toutes différentes. Chaque contrée du globe, selon sa latitude, présente des caractères spéciaux de végétation. Cette différence apparaît non moins tranchée, quand des plaines on arrive aux montagnes. A mesure en effet qu'on s'élève sur celles-ci, on trouve des espèces nouvelles et une végétation décroissante, jusqu'à ce que, arrivé à une certaine hauteur, toute vie végétale disparaisse. C'est ainsi que Tournefort trouva au pied du mont Ararat les végétaux ordinaires de l'Arménie, au milieu ceux de l'Italie et de la France, et sur le sommet ceux de la Scandinavie. Il y a donc, comme on le voit, une très-grande similitude entre la végétation générale d'un hémisphère considérée de l'équateur au pôle, et celle d'une grande montagne envisagée de sa base à son sommet. Aussi est-ce avec beaucoup de justesse que le savant de Mirbel a comparé le globe terrestre à deux immenses montagnes accolées base à base et réunies à l'équateur.

Le nombre absolu des espèces végétales va en augmentant progressivement des pôles à l'équateur, où s'observe leur maximum ; et il en est de même des familles et des genres. Mais si l'on établit la proportion des espèces aux genres, on trouve que ces derniers sont relativement plus nombreux dans les flores des pays froids que dans celles des pays chauds : en d'autres termes, chaque genre est représenté par un plus grand nombre d'espèces dans ceux-ci que dans ceux-là. Ainsi, par ex., la flore française compte plus de 7000 espèces réparties dans plus de 1100 genres ; celle de Suède, un peu plus de 2300 espèces pour 566 genres ; celle de Laponie, un peu moins de 1100 espèces pour 297 genres ; de sorte que, pour chaque genre, le nombre moyen des espèces est de 6 en France, de 4,1 en Suède, et de 3,6 en Laponie. — Le nombre absolu des espèces ligneuses, et leur proportion relativement aux espèces herbacées, suit la même progression en allant des pôles à l'équateur. Par conséquent, le nombre des espèces annuelles ou bisannuelles croît suivant une marche inverse, mais qui ne se continue pas ainsi jusqu'au pôle. Ce sont les régions tempérées qui sont le plus favorables à leur nature délicate ; elles y acquièrent leur maximum, et plus loin leur proportion reprend une marche décroissante, les régions les plus froides, soit en latitude, soit en hauteur, ne pouvant être habitées que par des plantes vivaces ou suffrutescentes. — Un corollaire des considérations qui précèdent, c'est que la taille des végétaux va en augmentant d'une manière générale des pôles vers l'équateur. Néanmoins cette règle semble intervertie pour les Fucus, qui, assez petits dans les mers tropicales, acquièrent des dimensions prodigieuses dans les mers polaires. — Si maintenant nous recherchons les proportions relatives des espèces appartenant aux trois grands embranchements du règne végétal, nous trouverons que la proportion de celles qui appartiennent aux degrés les plus élevés de la série va en croissant des pôles vers l'équateur. D'après les tableaux donnés par Alex. de Humboldt pour les parties moyennes des trois grandes zones terrestres, les Cryptogames seraient égales en nombre aux Phanérogames dans la zone glaciale (de 67° à 70°), de moitié moins nombreuses qu'elles dans la zone tempérée (de 45° à 52°), à peu près huit fois moins dans la zone équatoriale (de 0° à 10°), le rapport étant 1/15 pour les plaines et 1/5 pour les montagnes. La proportion relative des Monocotylédonées ou Endogènes va en augmentant à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. Jusqu'à 10°, elle est, relativement à l'ensemble des Phanérogames, à peu près de 1/6 pour le nouveau continent, et 1/5 pour l'ancien. Croissant progressivement, elle atteint 1/4 vers le milieu de la zone tempérée, et 1/3 vers les limites de cette zone. Mais elle redescend un peu vers les régions glaciales, par ex. au Groënland. Il est clair que la proportion des Exogènes ou Dicotylédonées est inverse, et s'exprime par les fractions complémentaires des précédentes.

Nous avons dit en commençant qu'il existe pour les espèces botaniques, *de même que pour les animaux*, des centres primitifs de végétation, comme si chacun d'eux avait été, dans le principe, l'objet d'une création à part. Deux points éloignés avec un climat analogue et même identique, et avec toutes les *autres circonstances dont l'ensemble paraîtrait* devoir entraîner l'identité des productions naturelles, peuvent néanmoins ne produire que des espèces différentes. C'est donc que chacun d'eux, dès l'origine, a reçu certaines plantes seulement et non *les autres, quoique celles-ci eussent pu également* y vivre. Cela est tellement vrai, qu'on voit une foule d'espèces, transportées d'un centre à un autre, y prospérer comme dans leur patrie primitive. Ainsi, par ex., l'*Érigeron du Canada*, une fois intro*duit en Europe*, *y est devenu la mauvaise herbe la plus commune.* Il en est de même de beaucoup de végétaux exotiques qui, apportés d'autres pays, se sont si bien naturalisés dans le nôtre, qu'on les croirait indigènes, si l'on ne connaissait la date de leur *introduction. Citons encore deux végétaux*, l'*Agave*, vulgairement et abusivement appelé *Aloès*, et la *Raquette* (*Cactus opuntia*), qui couvrent l'Algérie, la Sicile, une partie du littoral de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce, au point que les voyageurs, *frappés de l'aspect que leur présence imprime au paysage*, les regardent comme les types d'une végétation africaine, et cependant tous deux viennent de l'Amérique. Notre *Chardon-marie* et notre *Cardon* ont envahi les campagnes du Rio de la Plata ; le *Mouron des oiseaux*, la *Grande Ciguë*, l'*Ortie dioïque*, le *Marrube commun*, pullulent aujourd'hui aux environs de certaines villes du Brésil, et croissent abondamment jusque dans leurs rues. Presque tous les pays pourraient fournir des exemples de l'émigration de certaines *plantes suivant les émigrations* semblables des hommes. — Il est facile de concevoir qu'une espèce, partant ainsi d'un centre quelconque, se propage en rayonnant autour de lui tant qu'elle trouve les conditions necessaires à sa vie. Dans certains cas, cette dissémination *spontanée peut* s'étendre fort loin, jusqu'à ce que les plantes rencontrent quelque barrière infranchissable, comme les chaînes de montagnes, les déserts et surtout les mers. Cependant il y a des espèces qu'on trouve sur des points très-distants et séparés les uns des autres par les obstacles naturels que nous venons de signaler. Comme on ne peut pas non plus supposer qu'elles aient été propagées par la main de l'homme, par les vents, par les cours d'eau, par les animaux, etc., on se trouve conduit à admettre que ces espèces ont pu appartenir à la fois à plusieurs foyers primitifs de végétation, et que chacun de ces foyers ou centres se compose de végétaux dont le plus grand nombre sont propres à lui seul, et dont quelques-uns lui sont communs avec d'autres centres. On a nommé *sporadiques*, ces végétaux répandus dans de grands espaces et dans plusieurs pays différents, et *endémiques* ceux qu'on a observés dans un seul pays. Parmi les premiers, les uns se montrent sur des points très-divers d'une même zone, mais sans la franchir, comme, par ex., le *Sauvagesia erecta*, qu'on a observé aux Antilles, à la Guyane, au Brésil, à Madagascar, à Java, etc. D'autres, au contraire, se rencontrent dans plusieurs zones à la fois : tel est le *Scirpus maritimus*, qui croît en Europe, dans l'Amérique du Nord, aux Indes occidentales, au Sénégal, au Cap, à la Nouvelle-Hollande ; tel est encore le *Samolus Valerandi*, presque également disséminé. Ces mêmes épithètes de sporadiques et d'endémiques peuvent s'appliquer aux genres et aux familles aussi bien qu'aux espèces, mais nécessairement dans des limites plus étendues. Les *Cactées*, concentrées dans l'Amérique intertropicale, qu'elles ne dépassent que peu au nord ; les *Quinquinas*, qui n'habitent qu'une zone particulière des Andes, sont des exemples de famille et de genre endémiques.

Au reste, nous remarquons encore ici un phénomène que nous avons déjà signalé tout à l'heure en parlant des animaux. Si deux points placés sur le globe à des distances assez considérables, mais dans des conditions analogues, n'offrent pas les mêmes espèces, il y a néanmoins entre les deux végétations des rapports qu'on ne peut méconnaître. Ainsi, les mêmes genres peuvent être représentés dans chacun de ces pays par des espèces différentes, ou bien les mêmes familles sont représentées par des genres différents ou des familles voisines. Ainsi les *Amentacées* de l'Europe sont représentées dans l'Amérique du Nord par d'autres espèces des mêmes genres. Il en est de même des *Conifères*, tandis que, pour l'Amérique méridionale, ce sont des Conifères appartenant à des genres différents (*Araucaria, Podocarpus*). Le *Hêtre commun*, placé sur la limite septentrionale de la zone tempérée dans notre hémisphère, est remplacé dans l'hémisphère austral par le *Hêtre antarctique*, où il se trouve sur la limite correspondante. La limite septentrionale des *Palmiers* est marquée, dans les deux continents, par deux espèces différentes du genre *Chamærops*, le *Ch. humilis* en Europe, et le *Ch. palmetto* en Amérique. Les *Éricacées* du Cap sont remplacées en Australie par la famille voisine des *Épacridées*, celle des *Sélaginées* par les *Myoporinées*, etc. « On pourrait donc, dit Ad. de Jussieu, par une comparaison empruntée à la chimie, dire que, dans ces combinaisons de familles, de genres, d'espèces, qui forment la végétation d'un pays, il existe des équivalents, il s'opère des substitutions, pour constituer dans un autre pays une végétation analogue, quoique différente. »

Les botanistes qui, comme Schouw, de Humboldt, R. Brown, les deux de Candolle, se sont plus spécialement occupés de la g. botanique, ont essayé de déterminer le nombre des foyers primitifs de végétation que l'observation a pu permettre de reconnaître. Schouw en admettait 18, Pyr. de Candolle 20; son fils, Alphonse de Candolle, quelques années plus tard, en admettait 45. Dans ces divers systèmes, les centres ou *Régions* botaniques étaient dénommées, soit d'après leur situation géographique, soit d'après les végétaux qui en forment le trait distinctif par leur grande proportion numérique ou leur physionomie remarquable. Nous n'énumérons point ces différentes régions, par deux motifs : l'un, c'est que les savants ne sont point d'accord sur cette question ; l'autre, c'est qu'en étudiant chaque famille botanique, nous indiquons déjà les lieux qu'elle habite particulièrement. — Nous terminerons ce que nous avons à dire par une dernière observation. Dans une région plus ou moins étendue, les différents points du sol ne sont pas tellement dans les mêmes conditions, qu'ils n'offrent souvent des caractères spéciaux dans leur situation, leur exposition, la nature du sol, son état d'agrégation, etc. Si l'on examine les plantes qui croissent dans ces différentes localités d'un même terrain, on les trouvera généralement différentes les unes des autres. Ainsi, les sables n'auront pas les mêmes espèces que les marais ; les plantes des marais seront différentes de celles qui croissent sur les rochers ou dans les bois, et ainsi de suite. Cependant quelques espèces plus robustes ou moins exigeantes sur les conditions de leur développement se rencontreront dans plusieurs localités à la fois, mais généralement chacune de ces dernières sera peuplée par des espèces particulières. On a donné le nom de *Stations* à des localités assez différentes par leur nature pour être habitées en grande partie par des espèces qui leur sont propres. Le nombre de ces stations est assez considérable ; les principales sont : la mer ou les grands amas d'eau salée, qui sont habités par les plantes *marines;* les marais salants ou lieux voisins de la mer, qui sont occupés par les plantes *maritimes;* les eaux douces, où se trouvent les plantes *aquatiques*, distinguées en *fluviatiles* et *lacustres;* les marais ou les lieux tourbeux, qui sont habités par les plantes *palustres;* les prairies ; les terrains cultivés ; les rochers ; les sables ; les lieux stériles ; les décombres ; les forêts ; les haies et les buissons; les caves et les souterrains ; les montagnes ; et enfin les végétaux eux-mêmes sur lesquels peuvent se développer les plantes *parasites*. Il conviendrait beaucoup mieux, ainsi que l'observe le prof. Richard, d'appeler simplement *Localités* les lieux qui sont caractérisés par leur nature et semblent imprimer un caractère particulier à la végétation qui les recouvre, et de réserver celui de *stations* pour les hauteurs diverses au-dessus du niveau de la mer, car une plante des sables ou des marais ou de toute autre localité peut se rencontrer dans des stations différentes, c.-à-d. à des hauteurs variables sur le penchant des montagnes. « Il ne faut pas non plus, dit très-bien le même botaniste, confondre avec les localités les *Habitations* des plantes. Ce dernier terme, beaucoup plus général, s'applique aux diverses contrées du globe dans lesquelles peut croître telle ou telle espèce, indépendamment de la localité. Ainsi, les *Nymphæa alba* et *cærulea* sont des plantes aquatiques; les *Arundo arenaria* et *australis*, des plantes des sables : voilà pour les localités. Mais le *Nymphæa alba* est une plante d'Europe, et le *cærulea* une plante d'Afrique ; l'*Arundo arenaria* croît en France, et l'*australis* dans la Nouvelle-Hollande : voilà pour l'habitation. Deux plantes peuvent donc croître dans une même localité et appartenir à deux habitations fort différentes. » — Pour plus de détails sur la g. zoologique et botanique, nous renverrons au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Ch. d'Orbigny, auquel nous avons fait de larges emprunts dans ce qui précède.

III. *G. politique.*—La g. politique considère la terre comme la demeure de l'espèce humaine. Elle a pour objet tout ce qui a rapport aux différentes nations, au point de vue de l'étendue de leur territoire, de leur population, de leur condition morale et sociale, de leur langue, de leur religion, de leur gouvernement, du degré de leur civilisation, de leur richesse, etc. Jusqu'à un certain point, la géogr. politique peut être considérée comme une branche de l'histoire et de la statistique. Lorsque la g. suit chaque contrée dans toutes ses phases, énumère les divers peuples qui l'ont occupée, fait connaître les divers noms qu'elle a reçus, les événements dont elle a été le théâtre, etc., on la désigne quelquefois sous le nom de *G. historique*. — Parmi les nombreux ouvrages que nous possédons sur la g., les meilleurs sans contredit sont ceux de Balbi, de Ritter, et de Malte-Brun. Ce dernier surtout, grâce aux améliorations et additions successives qu'y ont introduites Huot, Lavallée et Cortambert, est assurément celui que l'on consultera avec le plus de fruit.

GÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la géographie. *Description g. Cartes géographiques.*

GEÔLAGE. s. m. [GEO se pron. JO dans ce mot et dans les trois suivants.] Droit payé au geôlier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. *Payer le geôlage.*

GEÔLE. s. f. Prison. *Le registre de la g.* || Plus ordinair., La demeure du geôlier. *Passez à la geôle.*

GEÔLIER. s. m. Celui qui garde les prisonniers, le concierge de la prison.

GEÔLIÈRE. s. f. La femme du geôlier.

GÉOLOGIE. s. f. (gr. γῆ, terre; λόγος, discours).

Enc. — I. *Notions générales sur la terre.* — La *Géologie*, ou science de la terre, est cette branche de l'histoire naturelle qui traite de la constitution physique de notre globe. Quand elle se borne à étudier la structure, la situation respective et la nature des matériaux qui composent le globe terrestre, on l'appelle *Géognosie*. Mais lorsqu'elle combine les faits observés pour s'élever à leurs causes, lorsqu'elle recherche les lois qui ont présidé à la formation des diverses parties de la terre, et surtout lorsqu'elle s'efforce d'expliquer l'origine même du globe, elle reçoit le nom de *Géogénie*. La géologie comprend à la fois et la partie purement descriptive de la science, et la partie spéculative de celle-ci, à la condition toutefois que cette partie spéculative s'appuie sur des observations exactes et une induction rigoureuse.

A. *Figure de la terre.*—La terre, comme tout le monde le sait, a la forme d'une sphère légèrement renflée à l'équateur et aplatie vers ses pôles. Or, cette forme, que les géomètres nomment un *ellipsoïde de révolution*, est précisément celle que prendrait, sous l'influence de la force centrifuge, une sphère parfaite, mais constituée par une masse liquide ou tout au moins pâteuse, si on lui imprimait un mouvement de rotation autour de son axe, tandis qu'une sphère solide conserverait, malgré le mouvement, sa forme primitive. Cette remarque nous porte donc à croire qu'à l'origine le globe entier était une masse liquide, ou tout au moins pâteuse, dont les molécules jouissaient d'une mobilité assez grande pour glisser les unes sur les autres en cédant à l'action de la force centrifuge développée par la rotation diurne, et en déterminant par là un renflement à l'équateur. Cet effet produit, la solidification de la masse a graduellement eu lieu. Si, primitivement, la terre était à l'état fluide, un autre phénomène a dû se produire : les molécules matérielles qui la constituent ont dû se placer dans l'ordre de leurs densités respectives, les moins denses à la surface. Le centre du globe doit donc être occupé par les matières les plus pesantes. Or l'observation confirme pleinement cette hypothèse.

B. *Densité de la terre.* — Cavendish, au moyen de la balance qui porte son nom, a déterminé la densité moyenne de la terre : il la représente par le nombre 5,48. D'autres observateurs, comme Reich et Baily, ont trouvé pour résultats de leurs expériences, 5,44 et 5,67. Admettons comme moyenne 5,50, nous trouverons que cette densité est notablement plus grande que celle des matières qui composent principalement la surface de la terre ; car le calcaire, le quartz, le feldspath, qui sont les principaux éléments accessibles à nos moyens d'investigation, n'ont qu'une densité d'environ 2,5. Or, puisque la densité moyenne du globe est deux fois supérieure à celle des roches les plus pesantes que nous connaissions, nous sommes obligés d'en conclure que son intérieur est occupé par des matières d'une pesanteur extraordinaire. En effet, les observations faites à de grandes profondeurs au moyen du pendule, ont donné jusqu'à 12 pour densité de ces matières. Une fois la densité moyenne de la terre connue, il est facile de calculer, au moins approximativement, le poids total de notre planète, et l'on trouve qu'il s'élève au nombre de 6,259,534 milliards de milliards de kilogrammes, nombre plus grand que le chiffre 6 suivi de 24 zéros.

C. *Chaleur centrale.*—Les substances qui constituent le globe que nous habitons ne sont connues qu'à de faibles profondeurs ; nous n'avons aucun moyen d'arriver à la connaissance des parties profondément situées ; les mines les plus profondes ne s'enfoncent guère qu'à 400 mètres au-dessous de la surface du sol. Cependant les observations faites dans des limites aussi restreintes nous ont donné des notions assez positives sur l'état des parties intérieures de la terre. Quand on pénètre dans les mines et les excavations creusées dans le but d'extraire les richesses enfouies au-dessous du sol, on rencontre d'abord des couches dont la température varie avec celle des saisons, puis à une faible profondeur, variable selon les lieux et les climats, un point dont la température est stationnaire, invariable : c'est la température moyenne de la localité. A Paris, ce point est situé à 30 mètres de profondeur, et le thermomètre y marque constamment 10°,5. Mais si l'on continue à descendre, on constate que la température monte d'autant plus que l'on descend plus bas ; l'accroissement est de 1° environ par chaque 30 mèt. de profondeur. C'est ce que nous avons déjà vu en parlant des puits artésiens. Si cette progression est toujours la même, il en résulte qu'à 3 kilomèt. au-dessous de la couche à température invariable, on trouverait la température de l'eau bouillante, c.-à-d. 100 degrés. A 20 kilom., la plupart des corps que nous connaissons seraient en pleine fusion. Enfin, vers le centre du globe, ou à 6367 kilomètres, la chaleur serait tellement intense, que nous ne pouvons nous en faire aucune idée, car elle dépasserait 200,000 degrés. Il est encore un phénomène naturel qui vient à l'appui de cette théorie de la chaleur centrale, c'est la température élevée dont jouissent certaines sources appelées pour cela *sources thermales*, et dont les eaux arrivent sans doute à la surface avec la température qui correspond au point d'où elles proviennent.

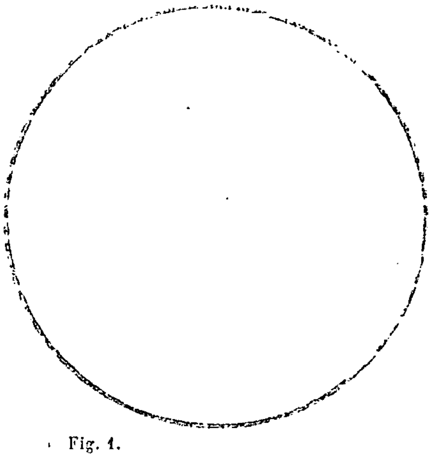

Fig. 1.

Le fait de l'existence dans l'intérieur de la terre d'une source prodigieuse de chaleur est absolument incontestable ; mais l'état des matières qui occupent la partie centrale de notre globe et qui en composent de beaucoup la plus grande partie, est un objet de controverse entre les géologues : les uns prétendant que ces matières sont à l'état de fusion, mais en même temps soumises à une condensation extraordinaire ; les autres objectant que la chaleur énorme qui devrait pénétrer ces matières ne pourrait pas permettre la condensation que l'on suppose, surtout quand on considère la faible épaisseur que la théorie de la fluidité ignée centrale permet d'accorder à la terre. Ceux-ci, parmi lesquels on trouve de graves autorités, telles qu'Ampère et Poisson, attribuent la chaleur interne du globe aux actions chimiques dont les profondeurs du globe seraient le siége. Ceux-là, au nombre desquels nous trouvons Humboldt, Fourier, Cordier, Élie de Beaumont, Beudant, Herschel, Arago, pensent, ainsi que l'avait supposé l'illustre Leibniz, qu'elle résulte de l'incandescence primitive de notre planète. Cette dernière théorie est celle qui est le plus généralement adoptée.

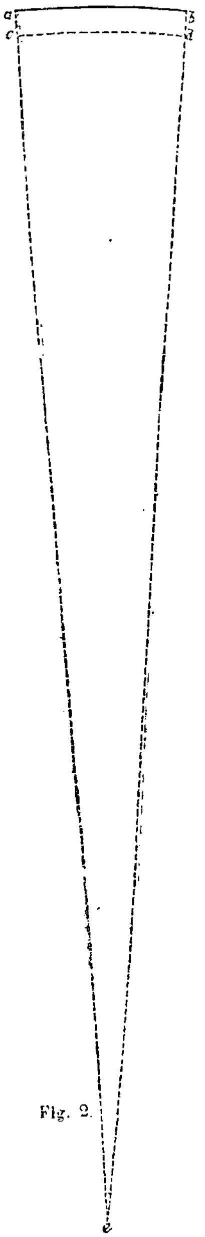

Fig. 2.

D. *Épaisseur de l'écorce terrestre.*— Dans cette hypothèse, la terre n'est point une masse entièrement solide. Sa surface seule, sous l'influence du refroidissement, a pu prendre de la consistance, se consolider et constituer une enveloppe pleine de matières liquides, une sorte de croûte ou d'écorce dont l'épaisseur ne dépasse guère 20 à 40 kilom. Cette croûte solide est bien peu de chose relativement au rayon terrestre qui est de près de 6400 kilom. Si même, avec le savant géologue de la Bèche, nous accordons à l'écorce de la terre une épaisseur quatre fois plus considérable, c'est-à-d. de 160 kil., nous trouverons qu'elle est au globe tout entier comme la ligne noire qui forme la circonférence de la Fig. 1 ci-dessus est au cercle qu'elle limite.

E. *Inégalités de la surface de la terre.* — Nous avons déjà dit que la forme de la terre est celle d'un ellipsoïde de révolution. On pourrait croire que cette forme doit être profondément modifiée par les inégalités de sa surface. Notre planète, en effet, est tantôt hérissée de hautes chaînes de montagnes, tantôt creusée en profondes vallées ; mais ces inégalités, quelque gigantesques qu'elles nous paraissent, lorsque nous les comparons aux objets qui nous entourent habituellement, ne sont en réalité que des rides insignifiantes, si nous tenons compte des dimensions de notre globe. Elles altèrent infiniment moins la régularité de sa surface que les rugosités de son écorce n'altèrent la forme d'une orange. Dans la Fig. 2 ci-jointe, *abe* représente la coupe d'un segment de notre planète depuis sa surface *ab* jusqu'à son centre *e* ; la tranche *ac*, *bd* représente l'épaisseur de la croûte terrestre, et l'épaisseur de la ligne noire *ab* représente l'élévation des plus hautes montagnes.

Le fond des mers est également très-irrégulier. En effet, tandis que, dans certains lieux, il est presque à fleur d'eau, dans d'autres endroits, il se trouve à des profondeurs égales ou supérieures à la hauteur des montagnes les plus élevées : ainsi, sir James Ross a trouvé des profondeurs de 4434 m., de 4895 m., et d'environ 8500 m. Le capitaine américain Maury dit même avoir trouvé, au nord des Bermudes, la profondeur énorme de 9600 m. Malgré ces profondeurs exceptionnelles, c'est beaucoup que d'accorder à l'Océan une profondeur moyenne de 4800 mèt., c.-à-d. une profondeur égale à la hauteur du Mont-Blanc. Or cette moyenne donne pour la masse totale des eaux qui couvrent les trois quarts du globe terrestre, un chiffre inférieur à 2 millions de myriamètres cubes. « C'est, observe à ce sujet Beudant, un volume infiniment petit relativement à celui de la terre, et qui ne permet guère de concevoir une fluidité aqueuse de notre planète, du moins par les eaux actuelles, qui n'offrent pas la millionième partie de ce qu'il faudrait pour dissoudre une telle masse dans les circonstances les plus favorables qu'on puisse imaginer. »

La croûte de la terre n'est nullement formée d'une seule pièce, et, loin d'être homogène, elle se compose, comme tout le monde le sait, d'un très-grand nombre de matériaux différents. L'étude particulière de chacune de ces substances appartient à la minéralogie; mais celle de leurs rapports mutuels et du rôle plus ou moins important qu'elles jouent dans la constitution du globe est du domaine de la géologie. — On appelle *Roches*, les substances minérales qui, réunies en amas plus ou moins considérables, concourent à la formation du sol; tandis qu'on désigne sous le nom de *Terrains*, les diverses réunions de roches qui paraissent s'être formées dans des circonstances identiques. Le terme de *roche* ainsi défini ne préjuge rien sur l'état de la substance. Que celle-ci soit dure ou sans consistance, volumineuse ou en fragments ténus, amorphe ou cristallisée, elle constitue toujours une *roche* pour le géologue. Ainsi, l'argile, le sable, etc., sont aussi bien des *roches* que le granit, le marbre, le porphyre, etc.

II. *Causes modificatrices de la surface du globe.* — Les principales modifications qui se sont manifestées ou se manifestent encore de nos jours dans la constitution ou dans la configuration de la croûte solide du globe sont dues à deux ordres de causes principales. Les unes s'expliquent par l'action de la chaleur intérieure, tandis que les autres dépendent des effets produits par les agents extérieurs.

A. *Action des causes internes.*— Les actions qui procèdent de l'intérieur de la terre sont le résultat de la chaleur centrale, quelle que soit la cause de celle-ci : ce sont les *tremblements de terre*, les *volcans* et les *soulèvements*. — Tout le monde sait que, dans les tremblements de terre, il se produit à la surface du sol des crevasses plus ou moins étendues, plus ou moins profondes; qu'il se fait parfois des soulèvements de terrains considérables ou des affaissements qui ne le sont pas moins; que des montagnes s'engloutissent et que d'autres apparaissent subitement; que des rivières disparaissent; que des lacs s'écoulent dans des conduits souterrains, etc. — Les phénomènes volcaniques nous offrent également des soulèvements du sol, des crevasses profondes, des excavations plus ou moins étendues. Fréquemment il s'élève du sein de la terre des montagnes coniques, tantôt pleines, et tantôt présentant un canal à leur centre et un cratère à leur sommet. En outre, les volcans vomissent au dehors des matières solides diverses ou des substances fluides qui se solidifient plus tard. L'éjection de ces matières modifie, dans certains cas, considérablement la surface des lieux. Il en est de même des vapeurs qui, dans les éruptions volcaniques, se dégagent des cratères, des laves, des solfatares, etc. Elles désagrégent les matières environnantes, les réduisent en poussière ou en bouillie, et séparent leurs éléments qui, libres alors, forment souvent de nouveaux composés. Nous traiterons ailleurs plus au long des *volcans* et des *tremblements de terre*, et nous parlerons tout à l'heure des *soulèvements*.

B. *Action des causes extérieures.* — Les plus importantes de ces causes sont les *phénomènes météorologiques* et les *eaux*.

1° *Effets atmosphériques.*—Les changements de température, l'action de l'air, la violence des vents, la sécheresse et l'humidité, agissent d'une manière très-sensible sur toutes les roches qui constituent l'enveloppe terrestre. Ces effets sont d'autant plus marqués et d'autant plus prompts, que la roche est plus perméable à l'humidité et qu'elle subit plus facilement l'influence de la sécheresse qui la prive de l'eau qu'elle a absorbée; de pareilles alternatives la désagrégent rapidement, et si, quand elle est humide, la gelée vient à la surprendre, sa destruction n'en est que plus profonde. C'est ainsi que certaines roches tombent en écailles, en grains, en poussière, ou qu'il s'en détache des fragments énormes, des avalanches de pierres qui roulent sur les pentes et viennent s'accumuler au pied des montagnes. Ces débris couvrent quelquefois des étendues considérables. Par l'effet des mêmes causes, ces débris se divisent de plus en plus; convertis en fragments ténus, ils ne tardent pas à se mêler au détritus des animaux et des plantes, pour constituer une couche meuble, d'épaisseur variable, qui recouvre presque toute la surface du globe et dans laquelle croissent la plupart des végétaux : c'est la *terre végétale*. — Les vents n'ont par eux-mêmes qu'une action bien faible sur les masses minérales solides; leurs effets ne se font guère sentir que sur les dépôts de sables meubles et fins. C'est ainsi que dans les déserts de l'Afrique, les vents soulèvent d'épais nuages de sables brûlants, et vont au loin les entasser en vastes collines pour les reprendre plus tard et les amonceler ailleurs. C'est ainsi que, dans la Perse, le désert envahit chaque jour des provinces jadis fertiles. Les *Dunes* des côtes plates et sableuses de nos continents sont aussi, comme nous l'avons dit ailleurs, le résultat de l'action des vents. V. DUNE.

2° *Effets des eaux.* — Les changements les plus importants dont la surface du globe a été ou est aujourd'hui le théâtre, sont dus à l'action des eaux. Leur action délayante, leur pouvoir dissolvant, leur poids, et surtout les mouvements dont elles sont animées, telles sont les causes des modifications diverses dont nous devons envisager l'importance et l'étendue. — L'action dissolvante des eaux est incontestable. Tantôt elle est immédiate, tantôt elle est due à des substances étrangères qui s'y trouvent dissoutes, et parmi lesquelles l'acide carbonique joue le rôle le plus important. Lorsque les eaux chargées d'acide carbonique s'évaporent ou laissent dégager une partie de leur gaz, les matières dissoutes se déposent sous la forme de sédiments solides ayant parfois une structure plus ou moins cristalline. C'est à l'évaporation de ces eaux, par ex., que sont dues les stalactites de toute espèce que l'on rencontre dans les diverses cavités souterraines, et dont la masse est surtout considérable dans les grottes et les cavernes des pays calcaires. C'est à la faveur de l'acide carbonique qu'elles tiennent en dissolution que ces eaux ont pu dissoudre des quantités notables de carbonate de chaux. Ce phénomène est encore plus remarquable dans certains cas où les eaux sont assez riches en matières dissoutes pour abandonner à la surface du sol des dépôts fort étendus. Certaines sources s'emparent de l'acide carbonique de l'air, puis, en coulant le long des roches calcaires, elles y creusent de profonds sillons verticaux qui sans cesse vont s'approfondissant. Enfin ces eaux se réunissent, forment des ruisseaux, des lacs même, dont le fond se tapisse d'amas connus sous le nom de *Tufs calcaires*. Ailleurs ces eaux incrustent les végétaux : les incrustations s'agglomèrent, se superposent et finissent par former des roches plus ou moins considérables. D'autres fois elles cimentent les débris qui gisent au pied des montagnes, ou consolident les sables rejetés par les vagues sur les bords des mers et des lacs d'eau douce. Souvent les eaux, surtout lorsqu'elles sont thermales, renferment, en même temps que le carbonate de chaux, une certaine quantité de silice : elles donnent alors lieu à la formation de tufs calcaires plus ou moins siliceux. Il existe même des *Tufs siliceux* à peu près purs.— L'action délayante de l'eau produit des phénomènes plus remarquables encore que les précédents. Lorsque des courants roulent sur des terrains meubles, ils les ramollissent, les désagrégent, les entraînent en partie, et vont au loin déposer les débris qui les constituaient. On voit des torrents descendus des montagnes, des rivières, de grands fleuves, charrier la terre, le sable, les cailloux et même les blocs de pierre qu'ils rencontrent sur leur passage ou qu'ils arrachent de leur lit. Ces eaux sont troubles et boueuses; mais lorsqu'elles arrivent dans un pays plat, ou qu'elles entrent dans un large bassin, leur cours se ralentit, et peu à peu elles laissent déposer les matières étrangères qu'elles tenaient en suspension. De là ces amas immenses dont les parties grossières sont souvent liées entre elles par le limon qui les recouvre et en comble les interstices. Ces matériaux, qui s'arrêtent d'autant plus tôt qu'ils sont plus lourds, finissent par tapisser le fond des rivières d'une couche terreuse dont l'épaisseur s'accroît de jour en jour. Ce curieux phénomène n'est nulle part plus apparent que dans le lit du Pô. Ce fleuve et ses affluents ont transporté de la sorte une telle quantité de matériaux arrachés à la chaîne élevée des Alpes, que, depuis l'époque des Romains, de grands lacs ont été successivement comblés près de Parme, de Plaisance et de Crémone, et que son lit s'est tellement élevé, qu'il faut chaque année exhausser les digues construites pour l'encaisser et empêcher ses débordements. Aussi, dans certains points, à Ferrare, par ex., la surface des eaux est plus élevée que le toit des habitations construites autrefois sur ses rives. Le Rhône, qui se précipite du flanc septentrional des Alpes, ralentit son cours quand il débouche dans le lac de Genève; ses eaux bourbeuses deviennent limpides au sortir du bassin, et le fond de celui-ci s'élève peu à peu par le dépôt des matières que le fleuve y dépose.

On nomme *Alluvions*, les terrains formés par l'accumulation des matériaux divers entraînés par les eaux. A l'embouchure des fleuves, ces alluvions affectent souvent une forme triangulaire qui les a fait désigner sous le nom de *Deltas* (v. ce mot). Ces atterrissements empiètent sur le domaine de la mer, et c'est ainsi que des villes où se trouvaient jadis des ports très-fréquentés, sont maintenant à plusieurs kilomètres au milieu des terres. Souvent aussi, les rivières transportent de grandes quantités de débris organiques, principalement des végétaux. Un des plus grands fleuves de la terre, le Mississipi, dont les affluents sont si considérables, en charrie des masses énormes qu'il arrache à ses bords couverts d'immenses forêts. Ces amas flottants, que les Américains nomment *rafts*, c.-à-d. radeaux, arrêtés dans leur course par les ensablements, les bas-fonds, les îles, s'amoncellent çà et là, et sont ensevelis sous les alluvions avec les ossements des animaux qui ont péri dans les inondations du fleuve. Ces phénomènes nous donnent une idée de la manière dont s'est déposée dans les couches terrestres la masse de débris végétaux qu'on y rencontre, et nous expliquent en partie la présence des animaux détruits au milieu de ces couches. Ce qui se passe aujourd'hui se passait aux époques primitives de notre globe. Ainsi, lorsque nous trouvons dans l'intérieur des continents, des minéraux accumulés en dépôts plus ou moins considérables et semblables aux cailloux roulés, aux sables, aux limons, nous devons conclure à l'existence d'anciens cours d'eau qui les ont charriés. Les dépôts formés par les eaux douces se reconnaissent aux débris organiques qu'ils renferment : ce sont les restes des êtres organisés qui vivaient à la surface du sol. Dans les alluvions modernes, on trouve les débris des coquilles fluviatiles qui vivent encore dans les mêmes lieux (*Paludina vivipara*, *Planorbis corneus*, *Limnea stagnalis*), ou des coquilles terrestres, comme diverses espèces du genre Hélice. On y rencontre des branches et des troncs d'arbres, des végétaux quelquefois partiellement bituminisés, des ossements, des débris de l'industrie des hommes. Les dépôts anciens formés par les eaux douces renferment des débris d'animaux différents, mais analogues à ceux de nos rivières et de nos lacs actuels. On y remarque surtout des restes, des empreintes, des moules de coquilles appartenant aux genres Limnée, Planorbe, Hélice, etc. Les coquilles bivalves, plus rares que les précédentes, se rapprochent des Mulettes, des Anodontes, des Cyclades et des Cyrènes. Les dépôts formés par les eaux douces ne renferment jamais de Polypiers, d'Encrinides, d'Échinides : ce caractère négatif est très-important pour leur distinction.

L'action érosive des eaux douces courantes est trop manifeste et trop facile à concevoir pour que nous y insistions. Les eaux, dans ce cas, agissent de plusieurs manières sur les roches en contact avec elles, mais surtout en les désagrégeant, en s'infiltrant entre leurs fissures : elles emportent alors les molécules ou les fragments qui s'en détachent successivement. Les roches les plus dures, pour peu qu'elles offrent une prise quelconque à cette action continuelle, finissent par céder. Ces effets sont d'autant plus marqués que la masse et la rapidité des eaux sont plus considérables. Lorsque les roches sont formées de couches horizontales, et composées de matières comparativement dures reposant sur des substances moins résistantes, elles sont rapidement érodées par le moindre ruisseau, parce que celui-ci délaie les substances les plus molles, de façon que celles qu'il n'a pu entamer tombent ensuite, faute de support (Fig. 3). De là les escarpements si fréquents dans certaines contrées.

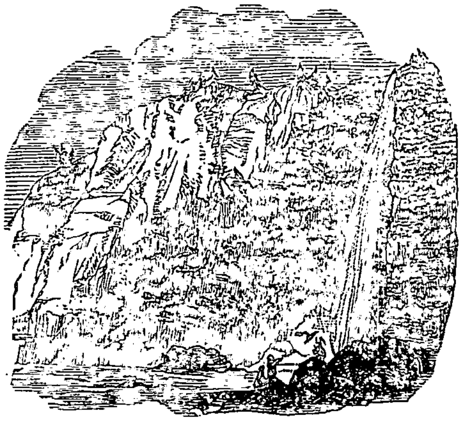

Fig. 3.

Les mers sont aussi la source de dégradations et de dépôts considérables; sans cesse elles battent en brèche les côtes, et en détachent des matériaux de toute sorte qu'elles emportent dans leurs profondeurs ou qu'elles ramènent sur les côtes basses sous forme de cailloux ou de sables. Les effets produits par l'action des vagues et des marées sur les terrains meubles sont quelquefois d'une soudaineté prodigieuse et déterminent des désastres effrayants. Les côtes basses et sablonneuses de la mer du Nord, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'au canal de Jutland, nous ont offert, depuis quelques siècles seulement, des exemples terribles de ces changements soudains. Mais lors même que les côtes sont constituées par les roches les plus dures, la fureur des flots n'est point impuissante contre elles. Néanmoins la disposition des lieux peut favoriser ou contrarier cette action destructive des eaux. La forme qui offre la plus grande résistance à l'action des eaux est celle que représente la Fig. 4. En effet, la vague ne frappe qu'obliquement sur le plan incliné offert par le rocher, et glisse ainsi sur lui. En outre, le retour de chaque vague le long du talus diminue l'effort de la vague suivante, de telle sorte que la roche ne peut être entamée qu'autant qu'elle a des crevasses ou fissures par où l'eau peut pénétrer. Lorsque la côte est verticale, le flot, frappant contre elle avec toute sa force, parvient presque toujours à l'entamer par sa partie inférieure, qui alors se creuse peu à peu (Fig. 5) jusqu'à ce qu'enfin les couches supérieures qui surplombent, n'étant plus suffisamment soutenues, se précipitent dans la mer.

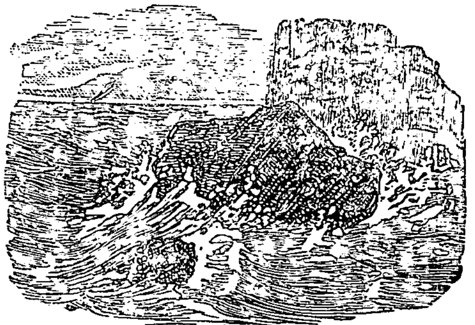

Fig. 4.

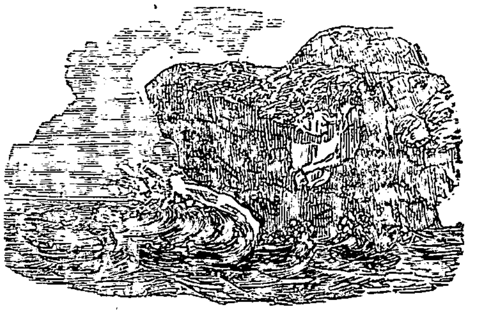

Fig. 5.

Cette chute a surtout lieu rapidement quand la côte est constituée par deux sortes de roches différentes, dont l'inférieure est moins résistante que la supérieure. Mais, dans ce cas, il arrive fréquemment que la destruction elle-même vient mettre obstacle à une destruction ultérieure (Fig. 6). Les flots repoussent les parties les plus résistantes, celles qui ne sont pas susceptibles de se désagréger, sur le rivage, où ces débris s'accumulent de manière à constituer des talus, des *levées*, et ces immenses bancs de galets ou de cailloux roulés que l'on remarque dans certains parages. Ces levées se disposent en bourrelets plus ou moins continus, nommés *cordons littoraux*, offrant dans leur profil la courbe la plus convenable au mouvement des flots. Elles régularisent ainsi les anfractuosités naturelles des côtes, tout en opposant une barrière que la mer ne peut plus rompre que dans les tempêtes. L'orage passé, les ouvertures ne tardent pas à se combler d'elles-mêmes. — Les alluvions formées par la mer sur les côtes renferment des débris marins de toute espèce, mêlés souvent avec des débris fluviatiles et terrestres transportés par les rivières. Les dépôts anciens se distinguent aussi par les différences que présentent leurs débris organiques avec les dépouilles des animaux qui vivent dans les mers actuelles. Les débris les plus éminemment caractéristiques des dépôts marins sont les Polypiers, différentes espèces d'Encrinides, enfin un grand nombre d'Échinides.

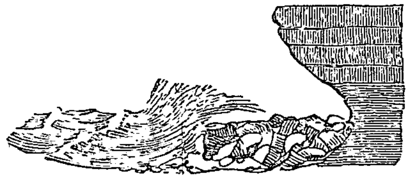

Fig. 6.

Indépendamment des Mollusques, des Polypiers, des Échinides, etc., beaucoup d'autres débris, appartenant aussi à des animaux qui vivaient dans les eaux, ont concouru à la formation de puissants dépôts. Les Foraminifères, les Infusoires eux-mêmes, accumulés en nombre incalculable, constituent des couches géologiques très-étendues. La *Terre à polir*, le *Tripoli de Bohême*, la *Farine fossile*, sont composés presque exclusivement des carapaces siliceuses de ces êtres microscopiques. Dans la Virginie (Amérique du Nord), par ex., il existe une couche fort étendue et épaisse d'environ 9 mètres, qui est formée d'Infusoires fossiles appartenant, pour la plupart, aux genres Navicule et Gaillonelle. La capitale de l'État, Richmond, est bâtie sur cette couche.

Si des cailloux, des blocs souvent considérables, peuvent être roulés par les eaux loin de leur place originaire, on comprend que les *glaces*, au moment des grandes débâcles, pourront produire des effets plus surprenants encore. Ces glaces, venues des régions froides du Groënland, du Spitzberg, de la Nouvelle-Zemble, etc., viennent échouer sur les rivages de pays éloignés, se fondent, et laissent les blocs à peine émoussés sur leurs arêtes et leurs angles. On a vu des masses de granit de plusieurs milliers de kilogrammes, des débris de montagnes transportés par des îles de glace flottantes. Les *glaciers* qui occupent les grandes vallées ou les flancs de certaines chaînes de montagnes constituent encore des moyens de transport d'une puissance énorme, et qui paraissent avoir joué autrefois un rôle des plus importants. V. GLACIER et *Blocs* ERRATIQUES.

C. *Soulèvements et affaissements.* — Quand on étudie les différents terrains qui constituent l'enveloppe solide du globe, on est étonné de rencontrer à des hauteurs considérables des dépôts caractérisés par la présence d'êtres marins, et qui n'ont pu évidemment se former que sous les eaux de la mer. Cependant rien de ce que nous pouvons observer dans les phénomènes de l'époque actuelle ne nous autorise à penser que les mers aient pu se trouver autrefois à une pareille élévation pendant un temps suffisant pour y former les dépôts souvent considérables dont nous parlons. Il faut donc admettre que ces dépôts ont pris naissance au-dessous du niveau actuel, et qu'ensuite ils ont été soulevés du fond des mers jusqu'à la hauteur où nous les trouvons actuellement. Cette hypothèse est pleinement confirmée par les phénomènes dont nous sommes aujourd'hui témoins, et qui certainement se sont manifestés à toutes les époques sur la surface du globe, mais avec une intensité et sur une échelle bien supérieures. Ainsi, par ex., il est parfaitement démontré que, depuis le temps des Romains, une partie de la côte de Naples s'est abaissée au-dessous du niveau de la mer, et a été plus tard soulevée au-dessus de ce niveau, sans que les monuments bâtis sur ce sol mobile aient été bouleversés. Le temple de Sérapis (Fig. 7) en offre une preuve bien convaincante. Ce monument, dont il ne reste plus que trois colonnes de marbre, est situé sur la côte de Pouzzoles, à peu près au niveau de la mer, et paraît avoir été bâti vers le III^e siècle. A une époque postérieure, probablement vers 1488, le sol s'est affaissé, et la mer a recouvert le temple jusqu'à une hauteur d'environ 5 mètres au-dessus du pavé. Des coquilles lithophages du genre Pholade ont alors creusé la partie submergée d'innombrables trous sur une hauteur de 2 mètres. Aujourd'hui, le pavé est de nouveau à sec, et les traces laissées par les Pholades dépassent d'au moins 3 mètres le niveau de la mer. Ces changements dans les rapports de la mer et de la côte de Pouzzoles ne peuvent être attribués à des alternatives de hausse et de baisse de la surface des eaux, car de semblables mouvements auraient été accompagnés d'inondations épouvantables, dont le littoral de la Méditerranée aurait gardé le souvenir. On ne peut donc expliquer le phénomène qu'en supposant un affaissement de toute la côte, suivi d'un soulèvement graduel. Sur cette même côte de Pouzzoles on voit, à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer, des dépôts de coquilles semblables à celles qui vivent encore dans la Méditerranée. Des phénomènes encore plus frappants se passent pour ainsi dire sous nos yeux. Sur les côtes de la Suède, certains rochers, jadis submergés, se montrent aujourd'hui hors de l'eau. En 1731, les académiciens d'Upsal firent des entailles à fleur d'eau sur différents rochers, et au bout de quelques années ces marques se trouvèrent à plusieurs centimètres au-dessus de la surface de la mer. Dans le golfe de Bothnie, cette élévation paraît être en moyenne de 1 m. 30 par siècle, mais ailleurs elle est moindre. En outre, sur d'autres points du littoral de la Baltique, elle est nulle ou même remplacée par un affaissement, ce qui prouve que le changement de niveau ne dépend pas de l'abaissement de la mer elle-même. — Les plateaux des collines qui bordent les côtes du Chili sont couverts de coquilles semblables à celles qui vivent dans la mer voisine et qui sont encore adhérentes aux rochers. Il y a donc eu là anciennement des soulèvements analogues à ceux qui se sont manifestés de 1822 à 1837 sous l'influence de tremblements de terre. Des phénomènes analogues se sont produits dans l'Inde en 1819 : une colline de 20 lieues de longueur sur 6 de largeur, s'éleva au milieu d'un pays jadis plat et uni, en barrant le cours de l'Indus. On pourrait multiplier ces exemples; mais ce qui précède suffit pour faire comprendre comment des dépôts d'êtres marins se trouvent à des hauteurs considérables au-dessus du niveau actuel des mers. La même explication convient aux terrains formés sous les eaux douces.

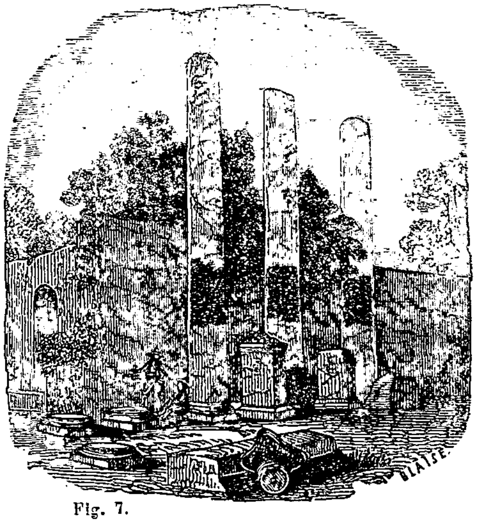

Fig. 7.

Nous pouvons aussi invoquer des faits qui prouvent d'une manière évidente que des affaissements se sont produits à des époques très-reculées. En France et en Angleterre, sur plusieurs points des côtes, on aperçoit dans les marées très-basses des amas étendus d'arbres semblables à ceux qui croissent dans nos forêts; ils reposent sur le sol qui les a vus naître, car un grand nombre d'entre eux sont encore debout, fixés en terre par leurs racines. Ces *forêts sous-marines* sont constituées par des chênes, des bouleaux, des sapins; et l'on y remarque même les débris de différentes espèces de Cerfs qui les habitaient jadis. On peut encore citer comme exemples d'affaissements, ces grès à la surface desquels sont marquées des empreintes de pas de quadrupèdes et d'oiseaux terrestres, grès aujourd'hui recouverts de couches qui n'ont pu se former qu'au sein des eaux. Il a donc fallu que le terrain, soulevé d'abord pour que les animaux pussent y marcher, s'affaissât pour recevoir ces nouveaux sédiments et se soulevât de nouveau pour se conserver dans l'état où nous le voyons encore.

III. *Composition de la croûte terrestre.* — Les divers phénomènes produits par les volcans, les tremblements de terre, les eaux, les glaces, les affaissements et les soulèvements, nous expliquent en partie la manière dont ont dû s'effectuer la formation et la disposition des différents terrains disséminés à la surface du globe. Les uns ont été produits par les eaux, et consistent principalement en cailloux roulés, en sables, en argiles, en calcaires, qui offrent un grand nombre de variétés; les autres, formés par fusion à l'intérieur du globe, ont été expulsés au dehors : ce sont principalement des silicates de toute espèce, rarement seuls, mais le plus souvent mélangés de toutes les manières. En conséquence, les géologues ont distingué deux sortes de produits dans l'écorce du globe qui est accessible à nos moyens d'investigation : les uns, déposés par les eaux, ont été nommés *terrains neptuniens*, *dépôts de sédiment*, *terrains stratifiés*; les autres, dus à l'action du feu, ont reçu les noms de *terrains plutoniens*, *terrains de cristallisation*, *terrains massifs* ou *ignés*.

A. *Terrains de sédiment.* — Les eaux ont dû, pendant longtemps, rester à l'état de vapeur autour de la masse incandescente de notre planète; néanmoins elles ont pu sans doute, sous l'influence de l'énorme pression exercée par l'atmosphère de vapeurs pesantes qui devaient alors envelopper la terre, elles ont pu, disons-nous, passer à l'état liquide, bien avant que la température de la croûte terrestre fût descendue à 100°. Ces eaux, portées à une haute température, chargées de divers gaz et vapeurs qui se dégageaient de la pellicule solidifiée, ont dû attaquer énergiquement les roches formées à cette époque. Telle est l'origine des premiers dépôts aqueux. Leur formation remonte à une époque excessivement reculée et antérieure à celle où les corps organisés ont pu vivre dans les eaux. Ces anciens sédiments ont nécessairement subi de profondes modifications sous l'influence de la masse brûlante sur laquelle ils s'étaient déposés : ils ont dû être calcinés, décomposés, refondus peut-être. Cependant, en vertu de la faible conductibilité des substances pierreuses pour la chaleur, la surface solide de la planète est descendue insensiblement à des températures assez basses pour que des êtres organisés pussent s'y développer. Les dépouilles de ces derniers ont été entraînées dans les sédiments. Mais ceux-ci, sous l'influence des dislocations nombreuses que devait alors entraîner l'état de la planète, ont de nouveau subi l'action de la chaleur, de telle sorte que les amas de plantes qu'ils avaient entraînées au milieu des dépôts terreux, ont pu passer à l'état d'anthracite, de graphite même, tandis que les dépôts de coquilles et de madrépores fondus, sous une forte pression, se convertissaient en marbres de différentes espèces. Il est encore vraisemblable que les dépôts arénacés ont pris alors en certains points des caractères tout différents de ceux qu'ils présentent ailleurs, qu'ils se sont durcis et transformés en roches semblables à celles qu'aurait produites la fusion. Avant le refroidissement complet du globe, il fut probablement un temps où la température propre était capable d'effacer complétement la différence des climats. Les plantes et les animaux confinés aujourd'hui dans les régions tropicales pouvaient donc vivre partout, jusque vers les pôles, que les glaces n'encombraient pas alors. Ces considérations expliquent jusqu'à un certain point la présence, dans des contrées qui sont aujourd'hui les plus froides du globe, des dépouilles d'êtres qui seraient incapables d'y vivre à l'époque actuelle (v. GENÈSE). Le caractère distinctif des terrains de sédiment, celui qui a le mieux persisté malgré les influences modificatrices les plus variées, est la *Stratification*, c.-à-d. la disposition en *couches* ou *strates* successives, superposées parallèlement les unes aux autres, et qui se sont formées les unes après les autres.

Il y a, en général, parmi les dépôts disposés à la surface du globe, deux sortes de stratifications : l'une est *horizontale*, c'est la stratification naturelle suivant laquelle se déposent toutes les matières dissoutes ou charriées par les eaux; l'autre est plus ou moins *inclinée*, et résulte des soulèvements et des affaissements qui ont signalé les différentes époques géologiques. Cette inclinaison présente tous les degrés possibles, les couches pouvant même affecter la position verticale. — Les stratifications se distinguent encore en *concordantes* et en *discordantes*. On dit qu'il y a concordance entre 2 dépôts différents, quand toutes leurs couches sont parallèles entre elles, quel que soit d'ailleurs leur degré d'horizontalité ou d'inclinaison. La stratification concordante est dite *en forme de manteau*, quand les couches sont contournées et que la convexité est supérieure; si au contraire la concavité était en haut, la stratification serait dite *en fond de bateau*. Cette dernière est commune dans les dépôts de houille. La stratification est discordante quand les couches d'un dépôt sont inclinées dans un sens, tandis que les couches de l'autre sont disposées dans un autre sens. Enfin on donne le nom de stratification *transgressive* à un cas particulier de discordance dans lequel le dépôt supérieur, stratifié ou non stratifié, repose sur la tranche des couches du dépôt inférieur. — Nous venons de dire que la stratification des terrains sédimentaires n'est pas toujours horizontale; cependant on reconnaît constamment dans les couches les plus inclinées les caractères de l'horizontalité primitive. En effet, les galets aplatis, les coquillages plats, tels que les valves d'Huîtres, y sont toujours disposés parallèlement aux plans des couches. Ce n'est pas tout; certaines roches que l'on rencontre dans des couches inclinées renferment des cavités, et les parois de celles-ci sont recouvertes de stalactites dont l'axe est plus ou moins incliné relativement à l'horizon, ce qui est totalement opposé à la manière dont se produisent ces appendices. On est donc obligé d'en conclure que ces couches aujourd'hui inclinées se sont déposées horizontalement, et qu'elles ont été redressées plus tard par l'action de soulèvements ou d'affaissements analogues à ceux que nous avons étudiés précédemment. Ainsi s'expliquent les contournements divers, les renversements et toutes les dislocations des couches terrestres : l'admission de ces causes de bouleversement n'offre rien que de très-naturel. — On rencontre très-souvent à la surface du globe des dispositions particulières des couches sédimentaires qui indiquent que la croûte terrestre a été fracturée, et que l'une des parties du terrain a subi soit un soulèvement, soit un affaissement. Les fissures de ce genre ont reçu le nom de *Failles*; mais il en a déjà été question ailleurs. V. FILON.

Les divers dépôts de sédiment qui forment la partie la plus extérieure de l'écorce solide du globe diffèrent entre eux non-seulement par la nature et la disposition de leurs éléments constitutifs, mais encore, ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, par les restes d'êtres organisés qui se trouvent renfermés dans leur masse. Ces débris d'êtres qui ont autrefois vécu à la surface de la terre et sont aujourd'hui enfouis dans les divers étages de son écorce solide, sont désignés sous le nom général de *Fossiles*. Mais, par extension, on applique également cette dénomination à certaines traces, à certaines impressions qui attestent la présence des êtres vivants pendant les diverses périodes géologiques. Ceux d'entre eux qui appartiennent aux formations actuelles ont généralement conservé leur composition primitive. Il n'en est pas de même des plus anciens : leurs parties capables de résister à la décomposition subsistent seules, mais altérées, mais plus ou moins remplacées par des particules pierreuses. De ces êtres primitifs, il ne reste pour ainsi dire que la forme. Les fossiles, soit végétaux, soit animaux, que l'on découvre dans les couches de formation récente, c.-à-d. les plus superficielles du globe, appartiennent en partie à des espèces encore vivantes aujourd'hui; mais la plupart des autres proviennent d'animaux ou de plantes dont l'espèce est complétement perdue, et diffèrent d'autant plus des êtres aujourd'hui vivants, qu'ils se rencontrent dans des couches plus anciennes. Il est des fossiles qui sont particuliers à certains dépôts, et qui ne se sont jamais montrés ailleurs. C'est en comparant les fossiles entre eux, et en combinant cette étude avec celle de l'ordre de superposition dans lequel on rencontre les divers terrains, aussi bien qu'avec celle de leur mode de formation, que l'on est parvenu à connaître l'état du globe à des époques bien antérieures à l'apparition de l'Homme, et à tracer l'histoire des grandes révolutions qui ont successivement bouleversé la surface que nous habitons. — Quand on est parvenu à caractériser les divers dépôts, on ne tarde pas à remarquer, comme on pouvait du reste le prévoir d'après leur mode de formation, qu'ils se trouvent partout dans le même ordre de superposition;

le terrain qui, dans une localité, en recouvre un autre, ne pourra jamais ailleurs en être recouvert; il pourra bien manquer complétement, de façon à laisser ce dernier à nu ou en contact avec *une couche supérieure*; *mais partout où il existera*, il recouvrira nécessairement des terrains dont la formation remonte à une période plus reculée.

B. *Terrains de cristallisation.*— Les terrains d'origine ignée, tels que les roches vomies par les volcans, sont essentiellement constitués *par le groupe* des silicates. Les matières d'une texture dense et cristalline qui les composent ne sont pas disposées en couches régulièrement superposées, mais réunies en masses compactes, d'où *la* dénomination de terrains *massifs* sous laquelle on désigne fréquemment cette classe de terrains. Ils se distinguent en outre de tous les autres en ce qu'on n'y rencontre jamais de débris de corps organisés. Les roches d'origine ignée sont sorties à diverses époques des profondeurs de *la terre*, où elles constituent *la sphère solide qui supporte tous* les terrains de sédiment. Dans ces éruptions, elles ont traversé ces terrains sédimentaires, en les soulevant et en les fracturant, et les ont fréquemment recouverts de leurs épanchements. Ces roches sont divisées en *roches simples* et *roches composées. Les roches simples sont, le quartz, les feldspaths*, les obsidiennes, les rétinites, les amphibolites, les serpentines, etc. Les roches composées sont plus nombreuses; les principales sont, le granit et ses variétés, les syénites, les gneiss, le diorite, le basalte, les trachytes, le trapp, les diverses roches porphyriques, les variolites, les micaschistes, les schistes talqueux, etc.

Métamorphisme. — Toutes les roches cristallines ne reconnaissent pourtant pas une origine ignée : il en est qui ne doivent cet état qu'au phénomène connu sous le nom de *métamorphisme*. Ce mot sert à désigner les modifications particulières que les roches d'origine sédimentaire éprouvent dans leur texture et leur composition, sous l'influence de la chaleur et de certaines actions chimiques, au voisinage des roches plutoniques. C'est ainsi que par l'action du *basalte*, les *calcaires terreux se sont* transformés en calcaire compacte, approchant quelquefois de l'état saccharoïde, que les argiles ont été calcinées, que les végétaux enfouis ont été carbonisés, que les calcaires se sont changés en dolomie ou en gypse, que les matières arénacées se *sont chargées de mica, d'amphibole, et ont pris les caractères* du gneiss, des schistes micacés et talqueux. — En résumé, les roches ignées agissent sur les couches sédimentaires, physiquement, par la chaleur qu'elles possèdent, ou bien encore chimiquement, en modifiant leur composition, et enfin mécaniquement, *en s'agitant avec force dans les différents dépôts*, en leur faisant subir des compressions qui les contournent, les inclinent et les bouleversent. — Comme les terrains plutoniens ne sont pas soumis à la loi de stratification, il est difficile d'établir *leur* âge relatif. En effet, de ce qu'une roche ignée se rencontre dans un étage plus élevé qu'une autre roche de même origine, il ne s'ensuit pas que la première soit postérieure à la seconde, le dépôt moins élevé pouvant s'être arrêté, soit parce que les couches sédimentaires supérieures n'étaient pas encore formées, soit parce que la force qui le poussait s'est épuisée avant qu'il ait atteint à la hauteur où devait parvenir un dépôt postérieur. Cependant il est clair que tout dépôt cristallin ou sédimentaire traversé par un dépôt igné est antérieur à celui-ci; tout dépôt *sédimentaire recouvert par un dépôt igné précédait ce dernier* dans le temps.

IV. *Classification des terrains.* — Quand on considère les divers dépôts qui composent la croûte du globe, on reconnaît bientôt que les uns renferment des débris organiques et des *cailloux roulés, tandis que les autres n'en offrent aucun indice.* En beaucoup de lieux on a vu les premiers reposer sur les seconds, et l'on a pu croire d'abord que c'était la règle générale. De là le nom de *terrains primitifs* donné aux uns, et celui de *terrains secondaires* donné aux autres. Mais une étude plus attentive ayant ensuite permis de reconnaître que, malgré leur origine aqueuse, les couches de sédiment les plus anciennes sont, d'une part, souvent compactes et même cristallisées comme les terrains primitifs, et, d'autre part, renferment des fossiles comme les terrains secondaires, on leur appliqua l'expression de *terrains intermédiaires* ou *de transition*. Plus tard encore, on remarqua une analogie assez prononcée entre les êtres vivants actuels et les fossiles des couches supérieures de la série secondaire; *on admit donc une quatrième division constituée par les terrains tertiaires*, et dès lors on appliqua aux terrains les plus modernes le nom de *terrains quaternaires*. Ces divisions, ainsi que le dit très-justement Beudant, n'ont jamais eu rien de bien fixe. En effet, certains dépôts cristallins, loin d'être primitifs, *sont postérieurs à plusieurs dépôts secondaires et même tertiaires*. D'un autre côté, les terrains primitifs et secondaires se trouvent mêlés à tous les étages de la série géologique. On ne sait où commence le terrain de transition, ni où il finit, et les limites des terrains quaternaires ne sont guère plus fixes. L'expression de terrain primitif doit donc être rejetée, comme indication d'âge relatif; mais rien n'empêche de l'employer comme synonyme de terrain très-ancien, ou de *terrain granitique* sans distinction d'âge, car les roches granitiques sont les plus abondantes parmi les roches ignées, et elles apparaissent sur de grands espaces dès les premiers dépôts de sédiment. En modifiant de même les dénominations précédentes, on comprend aujourd'hui sous le nom de *terrains de transition*, l'ensemble *des terrains cumbriens, siluriens et dévoniens, avec les roches* cristallines qui se sont intercalées dans ces premiers sédiments, et l'on entend par *terrains secondaires*, la série des dépôts qui viennent ensuite, y compris le terrain crétacé supérieur. Enfin, par l'expression de *terrains tertiaires*, on désigne les trois *divisions qui terminent la série régulière, après laquelle viennent* les dépôts diluviens et les dépôts modernes, qu'on nomme quelquefois encore *terrains quaternaires*. — Les considérations qui servent de base dans toute classification des terrains qui forment l'écorce du globe sont principalement la différence de stratification des couches, leur composition et leur texture, et la nature des fossiles qui s'y trouvent disséminés.— Le tableau suivant comprend les divisions des terrains sédimentaires; quant aux terrains ignés, il n'est guère possible d'indiquer leur ordre de succession, car ils se présentent à toutes les hauteurs et dans toutes les couches.

Ordre de superposition des principaux dépôts sédimentaires.

Terrains *quaternaires.*	Alluvions modernes. *Alluvions anciennes.*		Dépôts divers suivant les *contrées.*
Terrains tertiaires.	Terrain subapennin.		Dép. de la Bresse; collines subapennines; gypse.
	Terrain de mollasse.		Faluns; meulières; grès de Fontainebleau; gypse d'Aix.
	Terrain parisien . .		Gypse; calcaire grossier; argile plastique.
Terrains secondaires.	Terrain crétacé	supérieur.	Craie blanche. Craie marneuse.
		inférieur.	Craie tuffeau. Craie verte. Grès vert. *Dépôts néocomiens.* Dépôts wealdiens.
	Terrain jurassique	système oolithique.	Groupe portlandien. Groupe corallien. Groupe oxfordien. *Grande oolithe.*
		système du lias.	Marnes ou calcaire à Bélemnites. Calcaire à Grypbées arquées. *Grès du lias*
	Terrain de trias. . .		Marnes irisées. Calcaire conchylien Grès bigarré.
	Terrain pénéen . . .		Grès vosgien. Calcaire pénéen. Nouveau grès rouge.
	Terrain houiller . .		Grès houiller. Calcaire carbonifère.
Terrains de *transition.*	Terrain dévonien . .		Vieux grès rouge. Grès; schistes anthraciteux.
	Terrain silurien. . .		Calcaires et schistes micacés.
	Terrain cumbrien. .		Schistes micacés; calcaires; gneiss.

Il est facile de reconnaître la correspondance du tableau ci-dessus avec le suivant, qui donne les grands groupes de la classification de Constant Prévost.

Sol de remblai.	Terrains tertiaires ou Palæothériens:	supérieurs. .	Pliocènes.
		moyens . . .	Miocènes.
		inférieurs . .	Éocènes.
	Terrains secondaires ou Ammoniens :	supérieurs. .	Bélemnitifères.
		moyens . . .	Salifères.
		inférieurs . .	Carbonifères.
	Terrains primaires ou Trilobitiens :	supérieurs. .	Schisto-calciques.
		moyens . . .	Schisto-talciques.
		inférieurs . .	Schisto-micaciques.

Sol primitif. . . . . . Roches granitoïdes.

Les expressions de *pliocènes*, *miocènes*, *éocènes*, employées *pour désigner* les terrains tertiaires supérieurs, moyens et inférieurs, ont spécialement pour but de rappeler leurs rapports chronologiques, d'après les relations entre les créations fossiles que chacun d'eux contient. Ils dérivent des mots grecs : καινὸς, nouveau; πλεῖον, plus; μεῖον, moins; ἠῶς, aurore.

V. *Terrains primitifs*, ou *Terrains granitiques*. — Nous entendons par *terrains primitifs*, l'ensemble des roches d'apparence granitique, et toutes celles qui s'y rattachent. Comme ces différents produits apparaissent à tous les étages géologiques, on ne doit pas attacher à l'expression *terrains primitifs d'autre signification que celle de terrains granitiques ou granitoïdes.*—Le *granit* n'offre aucune trace de stratification, et il en est de même des autres roches qui composent les terrains primitifs, telles que la syénite, les porphyres, les variolites, etc. Il semble former la première base du grand édifice géologique. Sur une foule de points de la surface terrestre on peut le voir à nu, tandis qu'ailleurs il est recouvert par des couches d'origine plus récente. Isolé des roches sédimentaires, il constitue des dépôts souvent considérables qui couvrent de vastes contrées; c'est ce qu'on observe, par exemple, dans le centre de la France, c.-à-d. dans l'Auvergne et le Limousin. Le plus ordinairement il forme des buttes arrondies, qui sont fréquemment recouvertes de détritus granitiques réduits à l'état sableux. On reconnaît *souvent dans ces amas des formations de différents âges : ainsi* on trouve parfois que les masses principales sont traversées par des filons de granit d'une autre espèce (v. FILON, Fig. 5). Intercalé avec des roches de sédiment, il se présente dans les strates cumbriennes, siluriennes et dévoniennes, comme dans le Co*tentin et la Bretagne*, les Vosges, les Pyrénées, etc. — Les porphyres, les diorites, les serpentines, les trapps, apparaissent dès le moment de la formation des plus anciens terrains de sédiment, et se prolongent beaucoup plus haut, en traversant le terrain houiller et en pénétrant dans le grès rouge. Ainsi des *porphyres argileux et quartzifères* se trouvent liés avec les granits et les syénites, par ex., dans les Vosges, le Morvan, le Forez, le Beaujolais, etc. Parfois même ils pénètrent jusque dans le grès bigarré, comme aux environs de Fréjus; jusqu'à présent cependant on ne les a pas rencontrés dans les dépôts plus modernes. Les *diorites* remontent beaucoup plus haut, puisque, dans les Pyrénées, ils vont se terminer au-dessus de la craie. La *serpentine* et l'*euphotide* passent des dépôts siluriens dans le terrain houiller, pénètrent dans le calcaire du Jura, et s'épanchent jusque par-*dessus les terrains tertiaires*. Les *trapps sont très abondants* dans les terrains houillers, ainsi qu'on le voit en France dans la vallée de la Queune et dans les houillères de Brassac. En Angleterre, ils traversent les dépôts jurassiques, et en Irlande, le terrain crétacé. Les *mélaphyres* apparaissent distinctement *dans le grès rouge, par exemple dans les Vosges*; dans le Tyrol, ils se continuent à travers le terrain jurassique qu'ils ont soulevé; enfin, dans la Provence, ils se prolongent jusqu'aux terrains subapennins, dont ils ont vraisemblablement redressé les couches. — Le *basalte* n'apparaît guère qu'à l'époque de la craie. A dater de ce moment, on le trouve dans tous les dépôts de sédiment jusqu'à l'époque actuelle. En France, il a formé des coulées remarquables sur la pente des montagnes et dans les vallées du Vivarais, et actuellement il en produit encore dans l'Islande. Cette roche se rencontre, en France, depuis la partie septentrionale de l'Auvergne jusqu'au delà de Montpellier et même de Toulon. Elle domine aussi sur les bords du Rhin depuis les Ardennes jusqu'au delà de Cassel, et se prolonge encore *à l'est dans la Saxe et la Bohême. Enfin, elle abonde en Irlande*, aux Antilles, à Sainte-Hélène, et dans presque toutes les îles de la mer du Sud. (v. BASALTE).— Les *trachytes* et les *phonolites* ont commencé un peu plus tard que les basaltes, car on n'en voit pas dans la craie. Les plus anciens dépôts trachytiques *se rapportent tout au plus à des terrains analogues au calcaire* grossier parisien, comme Beudant a cru le remarquer en Hongrie. Quant aux roches amygdaloïdes, elles sont de tous les âges.—D'après ce qui précède, on voit que, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours, il y a eu continuité dans les éjections des roches d'origine plutonienne; cependant leurs apparitions ont été plus générales et en masses plus considérables aux époques les plus anciennes.

VI. *Terrains de transition.* — On comprend sous cette dénomination la série des terrains *cumbrien*, *silurien* et *dévonien*.

A. *Terrain cumbrien*, ou *Terrain de transition inférieur.* — Pendant longtemps, les géologues ont cru que les plus anciens sédiments occupaient le centre des montagnes du pays de Galles (*Cambria*): de là le nom de *terrain cambrien* qu'ils leur donnèrent d'abord. Plus tard, ils appliquèrent aussi cette dénomination à certains dépôts schisteux de la Bretagne. Mais on reconnut ensuite que ces derniers terrains sont réellement plus anciens que ceux du pays de Galles, et qu'ils n'ont d'analogie *qu'avec ceux du Cumberland (Cumbria). Dès lors le terme de terrain cumbrien* dut être adopté pour désigner les dépôts de la Bretagne et ceux du Cumberland. Les roches principales qui constituent cette formation sont le gneiss et des schistes luisants, satinés, généralement bleus ou noirs, quelquefois verdâtres. *Dans le voisinage des masses granitiques ou syénitiques* dont leurs assises sont traversées, ils deviennent talqueux ou chloritiques, et passent à l'état de micaschistes. Çà et là, par ex., à Cartravers, dans les Côtes-du-Nord, et à Quency, dans la Manche, on cite quelques couches de grauwackes schisteuses et de grès à grains fins, et même quelques couches rares et faibles de calcaire. Dans les schistes du Cumberland, on rencontre quelques empreintes de *Graphtolithes* (Pennatules fossiles) et de Fucus. En Bretagne, les calcaires que nous avons signalés renferment seulement quelques rares Encrines. Les dépôts cumbriens couvrent un espace d'environ 200 kilomèt. de long sur plus de 50 de large, entre Pontivy et Saint-Lô. Au milieu d'eux s'élèvent un assez grand nombre de buttes granitiques qui interrompent leur *continuité. On* les retrouve dans le Cumberland, dans la Suède, près d'Upsal, et dans le midi de la Finlande. Ils paraissent aussi composer les plus anciennes roches des Pyrénées et de la Catalogne.

B. *Terrain silurien*, ou *Terrain de transition moyen.*— Le *nom de ce terrain lui a été appliqué parce que* les *roches qui le* composent peuvent être parfaitement étudiées dans la partie de l'Angleterre et du pays de Galles qui formait l'ancien royaume des Silures. Il offre avec le précédent plusieurs points de ressemblance; mais il en diffère essentiellement en ce qu'il re*pose sur lui en stratification discordante. Il n'a donc commencé* à se former qu'après le bouleversement des schistes cumbriens. Cette discordance de stratification est d'une observation facile en France, dans les départements de l'Orne et de la Manche.— Ces terrains semblent avoir été constitués par le dépôt lent et continu de sable, de vase et d'autres matières charriées par les eaux. Tels sont, en Angleterre, les dépôts nommés *Grès de Caradoc*, et, dans d'autres contrées, les poudingues, les grès, les quartzites. Ces roches alternent avec des schistes, noirs pour la plupart, passant aux grauwackes schisteuses, et avec des couches de calcaires compactes; elles sont accompagnées par les *schistes ardoisés*, si usités pour la toiture de nos habitations. Les fossiles que ces terrains recèlent appartiennent, parmi les *végétaux, principalement à la famille des Fucus, et, parmi* les animaux, à des êtres marins que leurs formes éloignent beaucoup des espèces modernes. Nous citerons : des *Trilobites* de diverses espèces, fossiles de la famille des Crustacés qui ne se rencontrent que dans les terrains siluriens ou dévoniens inférieurs, *car à peine peut-on dire que le calcaire carbonifère en* renferme quelques traces; des *Orthocératites*, des *Lituites* de grandes dimensions, des *Productus;* divers *Pentamerus*, dont on ne trouve le plus souvent que les moules internes; des *Térébratules*, des *Orthis*, et différentes espèces de *Polypiers*.— Les dépôts siluriens sont fort abondants en Bretagne et en Normandie, où on les observe au sud de Brest à Cherbourg, à Coutances, à Falaise. On les retrouve au sud des dépôts cumbriens, jusqu'au delà d'Angers, occupant de l'ouest à l'est tous les terrains compris entre Ploërmel et Argentan. Aux environs d'Angers, ils contiennent les ardoises les plus estimées de la France. Le terrain ardoisier des Ardennes fait également partie de cette formation.

C. *Terrain dévonien*, ou *Terrain de transition supérieur*, ou *T. anthraxifère*. — Ce terrain est ainsi nommé parce qu'il est abondant en Angleterre, dans le comté de Devon. Il se distingue nettement du terrain silurien, avec lequel il est en stratification discordante, comme on peut le voir en France, à Givet et à

Fumay. Indépendamment des poudingues, des grès schisteux plus ou moins fins, des schistes de différentes espèces, des calcaires divers, roches qui alternent toutes ensemble, le terrain dévonien renferme souvent, en grande abondance, des couches d'une matière charbonneuse, l'*Anthracite*. En Angleterre, ce sont principalement les grès qui dominent dans ces dépôts; ils constituent dans cette contrée des couches d'une grande puissance, désignées sous le nom de *vieux Grès rouge*, à cause de son antiquité et de sa couleur prédominante. L'anthracite des terrains dévoniens est le plus ancien de nos combustibles charbonneux. Il renferme déjà des Fougères, des Calamites et diverses plantes qui diffèrent peu de celles qu'on rencontre dans les terrains houillers. Les fossiles du vieux grès rouge sont peu nombreux : ce sont, pour la plupart, des animaux marins, parmi lesquels on remarque un poisson d'une forme bizarre, auquel sa tête en forme de bouclier a fait donner le nom de *Cephalaspis*. Les débris animaux sont assez abondants dans les autres parties du terrain dévonien; il en est même de tout à fait caractéristiques, comme la *Calcéole*, coquille analogue aux Spirifères, les *Amplexus*, et peut-être le *Clymenia linearis*, coquille chambrée à siphon ventral. Signalons encore dans ce terrain la présence de quelques Bivalves, le *Megalodon cucullatus*, par ex., et de quelques Brachiopodes, comme le *Terebratula porrecta*, et de beaucoup de coquilles enfouies dans les couches calcaires de la formation. — Le terrain dévonien est très répandu dans la nature. Chez nous, on le reconnaît en Bretagne, particulièrement sur les rives de la Loire et du canal de Brest, dans la Mayenne, dans la Sarthe, où le calcaire domine autour de Sablé. A cette période appartiennent les gîtes d'anthracite exploités entre Angers et Nantes.

VII. *Terrains secondaires.* — Les géologues sont loin de s'accorder sur la limite naturelle à établir entre les terrains de transition et ceux de formation plus récente qu'on désigne généralement sous le nom de terrains secondaires. Les uns considèrent la période de transition comme se terminant au-dessous des terrains carbonifère et houiller; les autres, au contraire, comme Élie de Beaumont, rangent ces derniers terrains dans la période de transition. Sans nous prononcer dans une question aussi délicate, nous comprendrons parmi les terrains secondaires, les terrains *houiller*, *pénéen*, *triasique*, *jurassique* et *crétacé*, avec toutes leurs subdivisions.

A. *Terrain houiller.* — A la suite des grands bouleversements qui paraissent avoir terminé la période de transition, la terre semble avoir joui d'une longue période de tranquillité, pendant laquelle les êtres organisés ont pu se multiplier à sa surface. Les débris provenant de la dépouille de ces êtres, animaux et végétaux, ont été enfouis au sein des couches minérales puissantes que les eaux charriaient à cette époque. A l'état complet, le terrain houiller comprend un dépôt calcaire, nommé *Calcaire carbonifère*, et un dépôt de grès désigné sous la dénomination de *Grès houiller*, qui constitue l'étage supérieur de la formation.

1° *Calcaire carbonifère.* — Plusieurs géologues rangent le calcaire carbonifère parmi les dépôts du terrain dévonien. En Angleterre, on le nomme *Calcaire de montagne* et *Calcaire métallifère*, parce qu'il est très-riche en métaux; et en Belgique *Calcaire anthraxifère* et *Calcaire carbonifère*, parce qu'on y trouve beaucoup de matières charbonneuses, qui souvent colorent en bleu ou en noir la roche calcaire. Un calcaire de cette espèce, qui se trouve dans la contrée comprise entre l'Escaut et la Roër, et qui se prolonge de Tournai à Aix-la-Chapelle, fournit beaucoup de matériaux utilisés comme marbres : telle est la roche des environs de Mons, connue dans le commerce sous la dénomination impropre de *petit granit*, dont le fond noirâtre est pointillé de taches blanches provenant de débris d'Encrinites. Le calcaire carbonifère est quelquefois nommé *Calcaire bitumineux*, parce qu'il répand une odeur de bitume quand on le brise ou quand on le chauffe. Dans certains lieux, comme le Northumberland, les environs d'Édimbourg, et la partie occidentale des Alleghanys en Amérique, les dépôts de cette formation sont principalement composés par des matières arénacées presque semblables à celles des terrains houillers. Près d'Édimbourg, le Dʳ Hibbert a découvert dans ces couches les débris d'énormes Poissons (*Holopticus* et *Megalichthys Hibberti*), dont les dents fortes et striées longitudinalement rappellent les Reptiles des plus grandes dimensions, d'où le nom de *Poissons sauroïdes* qu'on leur a donné. Le calcaire qui renferme ces fossiles nous offre aussi des concrétions phosphatifères qu'on a nommées *Coprolithes*, parce qu'on les considère comme les excréments de ces animaux. A cette époque de l'histoire géologique, la famille des Squales était aussi représentée par les *Cestracions* et les *Hybodons*, dont les dents étaient plutôt propres à broyer qu'à trancher; les vrais Squales à dents tranchantes sur les bords n'existaient pas encore. Le calcaire carbonifère contient en outre les débris d'un grand nombre de Polypiers, tels que le *Cyathophyllus cespitosus*, beaucoup d'Échinodermes de la famille des Crinoïdes, des Orthocératites, des Goniatites, des Bellérophons, plusieurs Évomphales, des Spirifères, parmi lesquels le *Spirifer glaber* est commun, divers Productus, etc.

2° *Grès houiller.* — Le *Grès houiller*, ou *Terrain houiller* proprement dit, est formé principalement de grès alternant avec des schistes argilo-bitumineux et des couches de houille ou charbon de terre. Ces grès sont constitués par un ensemble de grains de quartz hyalin et de feldspath cristallin en grande partie décomposé, lesquels sont réunis par un ciment argileux, de couleur rougeâtre, bleuâtre ou grisâtre, plus ou moins micacé et rarement calcarifère. Ils empâtent presque toujours des fragments plus ou moins arrondis de porphyre et de schiste, qui proviennent évidemment du terrain de transition de la contrée : ils deviennent de véritables poudingues quand ces fragments sont nombreux. Ces poudingues ont toujours un ciment bitumineux plus ou moins noirâtre et renferment des veines ou des nids de houille. Le grès repose immédiatement sur le calcaire carbonifère en Angleterre, en Belgique, et dans les parties du territoire français voisines de ces contrées mais dans le reste de la France, il se rencontre dans de vastes dépressions que présentent des terrains plus anciens. Le grès ou les poudingues forment quelquefois l'assise inférieure du terrain houiller proprement dit; mais souvent cette assise est constituée par le schiste argilo-bitumineux. Un fait assez remarquable, c'est que ce grès inférieur a parfois l'apparence d'une grauwacke qui aurait été frittée par l'action du feu : cette variété singulière de grès est le plus souvent à grains fins, réunis par un ciment argileux d'un gris jaunâtre. Le schiste argilo-bitumineux de la formation houillère est composé d'une matière argileuse feuilletée, tendre, de couleur grise ou noire, et plus ou moins imprégnée de bitume et de carbone. Ses feuillets sont tantôt minces et tantôt épais, et assez souvent contournés. — Les diverses couches dont se compose le terrain houiller se sont déposées horizontalement au fond des bassins qu'elles occupent, mais elles ne sont pas restées dans cette position : dans certains points, elles ont été soulevées, et dans d'autres elles se sont abaissées, de façon qu'elles sont devenues plus ou moins obliques, et que souvent elles sont pour ainsi dire contournées sur elles-mêmes. Il arrive aussi très-souvent qu'une certaine étendue de la masse formée par ces couches a été disloquée, de façon à offrir l'apparence décevante de plusieurs couches sises à des niveaux différents (v. FILON). On remarque toujours, dans le voisinage des dérangements du gîte houiller, que le schiste qui le recouvre a une surface polie et luisante, ce qui provient sans doute du frottement qu'il aura éprouvé lors des affaissements ou des relèvements du terrain houiller. On observe parfois aussi, près de ces mêmes bouleversements, que le schiste perd sa couleur ordinaire pour devenir rougeâtre, et pour passer à l'argilolithe rouge du terrain du *grès rouge*, lequel s'approche alors beaucoup du dépôt houiller, et le remplace même entièrement quand les dérangements sont étendus. — A l'époque de la formation houillère, la terre paraît avoir été occupée en grande partie par une mer peu profonde, parsemée d'îles couvertes d'une riche et puissante végétation. Les plantes d'alors différaient beaucoup de celles qui vivent de nos jours; on en connaît plusieurs centaines d'espèces différentes, presque toutes appartiennent à la classe des Cryptogames vasculaires : ce sont principalement des Fougères, des Prêles et des Lycopodes, c.-à-d. des végétaux d'une structure très-simple; mais ils atteignaient une taille gigantesque. On y rencontre aussi des végétaux appartenant à la classe des Gymnogènes, c.-à-d. diverses espèces de Conifères et de Cycadées, dont l'analogie avec les Fougères est évidente. D'après le mode de constitution des poudingues de l'étage inférieur des bassins houillers, ces dépôts semblent s'être formés de deux manières : les uns dans des excavations restreintes qui paraissent être des lacs comblés par les débris des roches environnantes, et par l'accumulation des végétaux vivant sur place; les autres sur le littoral des grandes mers où les galets et les végétaux apportés par les courants marins seraient venus s'amonceler en bandes immenses : de là deux sortes de dépôts houillers, les dépôts méditerranéens et les dépôts pélagiques. La plupart des bassins houillers de la France appartiennent à la première classe, tandis que ceux de la Flandre et du Hainaut, et ceux de l'Angleterre appartiennent à la seconde. Au reste, ces deux catégories de dépôts se sont formées à la même époque et se ressemblent par leurs caractères essentiels. — On rencontre dans le terrain houiller quelques espèces de Poissons fort remarquables (*Palæoniscus* et *Amblypterus* d'Agassiz) qui appartiennent à des genres voisins de l'Esturgeon, mais qui se rapprochent des Reptiles par certains caractères. Ils vivaient probablement dans les ruisseaux qui serpentaient au fond des terrains anciens, où les grès et les combustibles se déposaient. Les coquilles marines sont rares dans le grès houiller; on y mentionne des *Unio*, qui font supposer des affluents d'eau douce dans les eaux où ces dépôts se sont accumulés. Leur absence est digne de remarque dans les gîtes continentaux. A l'époque de la formation, il existait aussi des Insectes assez semblables à nos Charançons et à nos Névroptères actuels, et des Scorpions, qui ne paraissent différer des espèces vivantes que par le nombre de leurs yeux.

B. *Terrain pénéen.* — Ce terrain se compose de plusieurs dépôts qui, dans quelques localités, sont en stratification discordante avec le terrain houiller.

1° *Nouveau grès rouge.* — Les plus inférieurs de ces dépôts offrent des grès généralement de couleur rouge, auxquels les géologues donnent les noms de *Conglomérat rouge*, de *nouveau Grès rouge*, par oppos. au vieux grès rouge des terrains dévoniens, et de *Rothliegende* ou *Rothe todt liegende* (fond stérile rouge), parce qu'ils ne renferment aucun minerai et se trouvent au-dessous des couches où l'on en exploite. Ces grès forment souvent une assise de 200 mètr. d'épaisseur; ils sont très-abondants en Thuringe et se rencontrent aussi en Angleterre. En France, ils n'ont qu'une faible étendue, et se rencontrent autour du massif de terrains anciens qui forme la partie centrale et culminante des Vosges, où souvent ils sont cachés par le grès vosgien. Le grès rouge est stratifié régulièrement, mais sous diverses inclinaisons. Il se relève plus ou moins sur les bords de son bassin partout où existe le terrain de transition, et en outre il éprouve des inflexions, principalement près de son contact avec le terrain houiller, dont il semble suivre les ondulations. Le sol qu'il constitue est très-inégal; il offre un grand nombre de montagnes arrondies, séparées par des gorges profondes. Le terrain appelé grès rouge se compose de couches de grès proprement dit et d'argile qui alternent entre elles. Ce grès est un composé de grains de quartz hyalin blanc, plus ou moins arrondis, et de grains de feldspath cristallin en grande partie décomposé, lesquels sont réunis par un ciment argilo-siliceux chargé d'oxyde de fer. Lorsque les grains de feldspath dominent, le grès passe à l'arkose et ressemble à un granit remanié. Lorsqu'au contraire ils manquent ou sont peu abondants, et qu'en même temps les grains de quartz sont très-petits, le grès prend une texture schisteuse et passe à l'argilolithe. On y voit souvent empâtés, à différents niveaux, des cailloux roulés de granit, de syénite et de divers porphyres, ainsi que des fragments de schistes de transition provenant des terrains de transition du voisinage. Dans les points où il est en contact avec le grès vosgien, il renferme aussi des galets de quartz semblables à ceux de ce dernier, ce qui établit une liaison intime entre les deux grès. Enfin, on y observe souvent, à différents niveaux, des veines et des nids de chaux carbonatée et de baryte sulfatée. — Les couches de la partie moyenne du grès rouge sont en général les plus consistantes et les plus dures; le grès des couches supérieures étant ordinairement grossier et peu cohérent, et celui des couches inférieures étant souvent argileux. Un autre caractère distinctif résulte de la présence, dans les assises supérieures, de petites taches noires dont la couleur est due probablement à l'oxyde de manganèse, taches qu'on n'observe ni dans les assises inférieures, ni dans les moyennes, tandis que le grès de celles-ci renferme le plus souvent de petits nids ou paquets d'une matière stéatiteuse blanchâtre ou verdâtre qui ne se montre pas dans les autres assises. Sa couleur la plus ordinaire est le rouge de brique tacheté de blanc; quelques variétés sont grisâtres ou noirâtres et mouchetées de blanc, et la plupart de celles qui, renfermant des fragments de schiste de transition, passent au poudingue, sont complétement brunâtres. L'argile subordonnée au grès est schistoïde et presque toujours endurcie. Elle est tantôt d'un rouge amarante, tantôt verdâtre, tantôt d'un gris bleuâtre, et souvent ces trois couleurs se fondent l'une dans l'autre, ou se présentent en taches d'une forme plus ou moins régulière. Plusieurs de ses bancs sont exploités avec avantage pour la fabrication de la brique et de la tuile. — Les argilolithes du grès rouge en contact avec le terrain houiller offrent des impressions végétales tout à fait semblables à celles de ce terrain; mais, en général, le grès rouge ne renferme que très-peu de restes organiques. On y indique seulement quelques débris de Poissons et de Reptiles en Angleterre, et des troncs silicifiés de Conifères dans les Vosges et dans la Saxe. En Thuringe et dans quelques autres contrées, on trouve au-dessus du grès rouge des *schistes bitumineux* très-remarquables par les minerais de cuivre qu'ils renferment, minerais qui leur ont fait donner le nom de *Kupferschiefer* (schiste cuivreux). On rencontre aussi dans ces derniers des débris de végétaux qui paraissent appartenir à la famille des Algues, et un très-petit nombre de plantes de la famille des Conifères.

2° *Calcaire pénéen.* — Plus haut, on trouve dans différents lieux, par ex. dans le Calvados, en Angleterre et dans l'Allemagne centrale, un dépôt de *calcaire* qui contient, souvent en quantité considérable, la terre nommée *Magnésie*, et qui forme quelquefois des assises d'une grande épaisseur. Ce calcaire est compacte et divisé par des marnes en plusieurs assises au milieu desquelles se trouvent des dépôts salifères que l'on exploite dans plusieurs localités. Ce terrain reçoit différents noms : les Allemands le nomment *Zechstein*; on l'appelle aussi *Calcaire pénéen*, *Calcaire magnésien*, et *Calcaire alpin*, mais à tort, car le calcaire de la chaîne des Alpes appartient à une époque géologique moins reculée. En Angleterre, cette série se trouve presque entièrement remplacée par des calcaires magnésiens, *Magnesian limestone*, qui s'étendent depuis Nottingham jusqu'à Sunderland. Ils renferment, comme en Thuringe, des dépôts salifères. En France, ces couches inférieures du terrain pénéen manquent à peu près complétement; ce qu'elles présentent d'important, quand elles existent, c'est qu'on y trouve pour la première fois des débris de Sauriens, voisins des genres Iguane et Monitor, reconnus depuis longtemps dans le kupferschiefer et le zechstein, puis dans le magnesian limestone. On y rencontre aussi des poissons des genres *Palæoniscus* et *Amblypterus*, analogues à ceux du terrain houiller, et qu'on ne rencontre plus au delà de la formation qui nous occupe. Enfin, il y a aussi des Spirifères et des Productus, surtout le *Productus aculeatus*, qui, sous le nom de *Gryphites aculeatus*, a été regardé comme caractéristique en Allemagne et a fait donner quelquefois le nom de *Gryphitenkalk* au zechstein, qu'on a, par cela même, confondu avec le lias. Il s'y trouve encore beaucoup d'autres Mollusques, ainsi que des débris d'Encrinites, assez analogues à ceux du calcaire carbonifère. On a récemment constaté l'existence d'Oiseaux à cette époque, comme le démontrent les empreintes de pattes découvertes dans un grès rouge en Amérique.

3° *Grès vosgien.* — Le dépôt le plus élevé du terrain pénéen est le *Grès vosgien*. Quelques géologues, le considérant comme une formation distincte, le classent à part. Ce dépôt est très-développé sur la partie orientale des Vosges et dans la Forêt Noire. Il est inconnu dans le reste de l'Allemagne; mais peut-être se rencontre-t-il en Angleterre, à la base du grès bigarré, qui prend des caractères analogues à ceux du grès vosgien dans les lieux où manque le calcaire magnésien. Dans les Vosges, où ces dépôts s'observent principalement, le calcaire pénéen fait défaut, et le grès vosgien en est le représentant. Ce dépôt se lie par une stratification concordante et par des passages plus ou moins sensibles avec le grès rouge et le grès bigarré entre lesquels il est compris. Le grès vosgien est régulièrement et distinctement stratifié. Il forme des plateaux bordés d'escarpements abrupts, au pied desquels se trouve le grès bigarré, ou bien, quand il n'a pu résister à l'action des agents atmosphériques, il se présente en blocs de formes diverses, épars à la surface du sol. — Il est composé de petits grains de quartz hyalin d'une apparence cristalline, qui sont réunis par un ciment ferrugineux peu abondant, et qui, malgré cela, adhèrent presque toujours très-fortement entre eux. Dans ce cas, on l'exploite comme moellon et comme pierre de taille. Les couleurs les plus ordinaires de ce grès sont le rouge de brique, le rouge violet, le gris jaunâtre et le blanc sale. Ces diverses couleurs forment parfois dans une même assise des zones parallèles ou bien des taches de forme irrégulière qui lui donnent un aspect bigarré. Il renferme presque toujours des galets de quartz blanc, blanc grisâtre, gris rougeâtre ou noir. Ces divers galets atteignent quelquefois la grosseur d'un œuf de pigeon, et sont toujours parfaitement arrondis. Il arrive assez souvent que quelques-uns de ces cailloux quartzeux ont disparu; alors le grès offre des vides qui lui donnent, quand ils sont nombreux, une apparence boursouflée. Le grès vosgien ne renferme que fort peu de débris organiques; on y a seulement trouvé quelques empreintes de

Calamites, végétaux analogues aux Équisétacées. Les débris de coquilles ne se montrent que dans les galets enfouis dans ce terrain : ils sont donc étrangers à la formation.

C. Terrain du trias. — Cette grande formation renferme trois parties principales : telle est l'origine du nom sous lequel on la désigne ordinairement ; mais on lui donne aussi celui de *Terrain keuprique*. Elle est constituée par deux dépôts de nuances très-variées, l'un de grès, l'autre de marnes, séparés par un grand dépôt calcaire dont l'existence n'est pas constante. Ces trois dépôts sont, par ordre chronologique, le *Grès bigarré*, le *Calcaire conchylien* et les *Marnes irisées*.

1° *Grès bigarré.* — Le terrain du *Grès bigarré* se compose de couches alternatives de grès proprement dit et d'argile. Le grès bigarré est constitué par une agglomération de grains de quartz amorphe, très-petits, et réunis par un ciment argileux peu abondant. On y observe un assez grand nombre de paillettes de mica blanc jaunâtre, auxquelles le grès doit sa ténacité quand elles ne sont pas disséminées régulièrement, et sa texture schisteuse quand elles sont disposées parallèlement les unes aux autres. On y voit souvent de petits noyaux aplatis d'argile verdâtre, qui, cédant plus facilement que le grès à l'action des agents atmosphériques, laissent à la surface de petites cavités de forme allongée. Quelquefois ses assises inférieures renferment des galets de quartz, mais toujours en petit nombre, qui proviennent vraisemblablement du grès vosgien. Les couleurs du grès bigarré passent, par nuances variées, du jaune au gris et au rouge, et sont distribuées, soit par bandes parallèles et diversement colorées, soit par zones bigarrées, soit encore par taches plus ou moins foncées. L'argile subordonnée au grès est tendre, schisteuse, et de couleur rouge, verte, brune ou grise. Elle renferme souvent des paillettes de mica, et passe quelquefois au grès schisteux. Ses bancs sont plus nombreux et plus puissants dans la partie supérieure du terrain que dans sa partie inférieure. Le terrain du grès bigarré, situé entre le grès vosgien et le calcaire conchylien, se lie très-intimement à chacun de ces deux derniers par une stratification parallèle et par des transitions évidentes. Le grès bigarré fournit d'excellentes pierres de taille, des meules à aiguiser, des dalles pour paver et couvrir les maisons, enfin de l'argile très-propre à la fabrication des briques et des tuiles. On y trouve beaucoup d'impressions de végétaux appartenant à la famille des Équisétacées (ex., *Calamites arenaceus*), des Fougères (ex., *Anomopteris Mougeotii*), et des Conifères (ex., *Voltzia heterophylla*). On y a observé des empreintes de pas attestant à cette époque l'existence d'Oiseaux divers et, suivant Owen, d'énormes Batraciens. Le grès bigarré, qu'Élie de Beaumont considère comme provenant d'une destruction partielle du grès vosgien, se montre sur presque tout le pourtour des Vosges, sur la pente des montagnes de l'Aveyron, des Cévennes et des Pyrénées, et dans diverses parties de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis.

2° *Calcaire conchylien.* — Ce terrain, appelé *Muschelkalk* par les Allemands, doit son nom au grand nombre de coquilles qu'il contient ; cependant les débris organiques y sont peu abondants dans certaines localités, dans la Haute-Saône, par ex. Il fait défaut en Angleterre et dans presque toute la France, où on ne le rencontre que dans les Vosges, dans certains points de la Franche-Comté et dans le département du Var. Il commence par alterner dans le bas avec le grès bigarré, tandis que, dans le haut, il se confond souvent avec les marnes irisées qui le recouvrent. Il se compose de couches alternatives de différentes variétés de calcaire, de dolomie et de marne. Les diverses variétés de calcaire sont en général compactes, grisâtres, verdâtres ou jaunâtres. La dolomie est tantôt cristalline à gros grains spathiques, et tantôt sublamellaire à grains fins. Elle est grisâtre, jaunâtre ou rougeâtre. La marne est schisteuse, grisâtre, jaunâtre, verdâtre ou noirâtre ; ses bancs sont plus nombreux et plus puissants dans la partie supérieure du terrain que dans sa partie inférieure. Le calcaire et la marne de l'assise inférieure renferment assez souvent des rognons de silex. Le calcaire conchylien contient une grande quantité de coquilles, parmi lesquelles on peut citer comme caractéristiques : l'Ammonite à nœuds, l'Avicule sociale et le *Possidonia minuta*. Il s'y trouve aussi beaucoup d'Encrinites, surtout de l'espèce appelée *moniliforme*. C'est dans cette formation que se montrent pour la première fois les Trigonies, dont les nombreuses espèces se prolongent ensuite jusque dans les dépôts crétacés. Mentionnons encore parmi les fossiles de ce terrain, des Bélemnites, des Térébratules, des Crustacés assez voisins de nos Langoustes, des Poissons et des Sauriens.

3° *Marnes irisées.* — Le terrain des *Marnes irisées* est nommé aussi *Terrain keuprique* ou *Keuper*. Ces dernières dénominations ne sont pas convenables, car, comme on les applique aussi au terrain du trias, elles peuvent donner lieu à confusion. Ce dépôt se compose de couches alternatives d'un calcaire plus ou moins marneux, de marnes, et quelquefois, à sa partie supérieure, de grès renfermant des paillettes de mica grisâtre. Les marnes de ce terrain sont généralement peu schisteuses, peu effervescentes et plus ou moins friables. Leurs couleurs rouge lie de vin, gris bleuâtre, gris jaunâtre, gris verdâtre, violet et brun, leur ont valu le nom de marnes irisées : ces couleurs sont souvent disposées par zones parallèles et se fondent l'une dans l'autre. Près de leur superposition au muschelkalk, on voit les marnes perdre progressivement leurs couleurs variées, devenir grises, très-schisteuses, et alterner avec un calcaire marno-compacte semblable à celui de la partie supérieure du muschelkalk ; tandis que, près de leur contact avec le grès du lias, elles deviennent sableuses, noirâtres, schisteuses, et alternent avec de minces bandes de grès. Elles renferment des débris assez nombreux de plantes des genres *Pterophyllum* et *Nilsonia*, qui apparaissent pour la première fois et se rapportent aux Cycadées. On y rencontre diverses espèces de Prêles. Ces marnes forment, autour de l'angle sud-ouest des Vosges, une ceinture parallèle à celle du calcaire conchylien et du grès bigarré, et l'on peut les suivre depuis Luxembourg jusque vers les limites du Jura, dans la Souabe, etc. — Les terrains qui constituent le trias contiennent souvent des masses considérables de *Gypse* ou *Pierre à plâtre*; mais elles sont surtout remarquables par les dépôts de *Sel gemme* qu'on y rencontre dans leur partie supérieure, en Lorraine par ex. Les sources salifères du Jura, etc., jaillissent de ces assises. C'est même en raison de cette particularité que Cordier a donné à tout ce groupe le nom de *Terrains salifères*.

D. Terrain jurassique. — Ce terrain doit son nom aux montagnes du Jura qu'il constitue ; il s'étend considérablement en France, en Allemagne, en Angleterre et dans toutes les contrées du globe, reposant en stratification discordante sur les dépôts qu'il recouvre, sur le trias près de Saint-Amand, sur le calcaire carbonifère dans le bas Boulonnais, etc. Les nombreuses assises de cet immense terrain sont partout concordantes, ce qui semble annoncer que l'Europe a joui d'une longue période de calme à l'époque de leur formation. Cependant, pour en faciliter l'étude, on peut diviser cet ensemble en deux grands systèmes que l'on partage ensuite en plusieurs groupes, le *système du lias* et le *système oolithique*.

1° *Système du lias.* — Le *Terrain liasique* se compose de trois étages. Le premier, celui qui recouvre immédiatement le trias, bien que variable suivant les localités, est ordinairement constitué par des grès, le *Grès du lias*; l'étage moyen est formé par le *Calcaire à Gryphées arquées*, et le supérieur par des *marnes* ou par un calcaire appelé *Calcaire à Bélemnites*.

a. Le *Grès du lias* est composé de grains de quartz très-fins, agglutinés par un ciment argilo-siliceux très-peu abondant. Ses couleurs sont le gris blanchâtre, le gris jaunâtre, le gris rougeâtre, et presque toujours il renferme quelques paillettes de mica blanchâtre. Près de son contact avec les marnes irisées, le grès devient schisteux ; son ciment est plus abondant et plus argileux. D'autre part, près de la superposition du calcaire à Gryphées, il offre un ciment calcaire cristallin, passe peu à peu au calcaire compacte, et empâte beaucoup de fossiles de l'étage moyen du lias. Les grès liasiques renferment différents dépôts métallifères, comme l'oxyde de manganèse en Bourgogne et en Périgord, et l'oxyde vert de chrome près d'Autun. Dans certaines localités, ces grès sont remplacés par des calcaires de diverses sortes, qui sont parfois pétris de coquilles brisées et constituent des lumachelles plus ou moins solides ; ailleurs ils sont entremêlés avec des marnes bleuâtres qui finissent aussi par dominer çà et là. Le grès du lias est exploité comme moellon, comme pierre de taille, et pour la construction des creusets des hauts fourneaux.

b. L'étage moyen du terrain liasique est constitué par un calcaire qui est généralement compacte, d'un gris bleuâtre, à cassure *esquilleuse*, parsemé de lamelles spathiques. Il empâte presque constamment des *Gryphées arquées*, circonstance qui lui a fait donner le nom de *Calcaire à Gryphées* ou *à Gryphites;* quelquefois cependant on le nomme *Lias proprement dit*. Ce calcaire est parfois marneux, de couleur grisâtre ou jaunâtre, à cassure inégale et même terreuse ; dans d'autres cas, il ressemble à une lumachelle. Les bancs du calcaire à Gryphites, dont l'épaisseur est toujours assez faible, sont constamment séparés par une couche de marne schisteuse jaunâtre, dont la puissance est en général d'autant plus grande, que le calcaire est plus voisin de l'étage supérieur, tandis que, près du contact de l'étage inférieur, la marne s'amincit, devient sableuse et passe au grès. Le calcaire à Gryphées est exploité comme pierre de taille ; il fournit aussi une excellente chaux maigre.

c. Enfin, dans la partie supérieure du lias se trouvent des *Calcaires à Bélemnites*, renfermant peu ou point de Gryphées, comme dans le Vivarais et la plus grande partie des Cévennes ; ou des *marnes* qui déjà renferment des *Oolithes ferrugineuses*, et se lient ainsi avec le système oolithique. — Chaque étage du terrain liasique se distingue par quelques fossiles particuliers. L'inférieur est caractérisé par la présence du *Pecten lugdunensis*, et de plusieurs espèces d'Échinides appartenant au genre Diadème. Le calcaire à Gryphites se distingue principalement par l'abondance de la *Gryphée arquée*, par l'Ammonite de Buckland, la Plicatule épineuse, le Plagiostome géant, et le Spirifère de Walcot, dernier représentant de sa race. L'étage supérieur présente plus particulièrement un grand nombre de Bélemnites, qui font dans le lias leur première apparition. On y trouve aussi l'Ammonite de Walcot, l'Avicule à valves inégales, et diverses coquilles du genre Trigonie, qui paraissent exister dans toutes les assises du dépôt.

Jusqu'à l'époque du lias, la terre n'était guère habitée que par des êtres inférieurs, animaux et plantes ; mais, pendant la période que nous étudions, cet état de choses a changé : il a été créé une nouvelle faune des plus remarquables, caractérisée surtout par ces singuliers Sauriens à formes bizarres et à taille gigantesque, dont l'ostéologie rappelle à la fois les Lézards, les Crocodiles, les Poissons et les Mammifères, et dont les pieds, en forme de rames, annoncent une vie tout aquatique : tels sont les Ichthyosaures, les Plésiosaures, les Mégalosaures, les Ptérodactyles, etc. — Le lias offre déjà quelques fruits de Palmiers ; mais la plupart de ses débris végétaux appartiennent encore à diverses espèces de Fougères et surtout aux Cycadées. On rapporte aux Conifères les dépôts charbonneux qu'on trouve en différents lieux dans les assises supérieures, et qui sont en quelque sorte intermédiaires entre la houille et les lignites. Enfin, le lias renferme du gypse exploité dans les Cévennes ; des dépôts salifères, exploités à Bex en Suisse ; et des dolomies, dans le voisinage des roches ignées. Dans les points où le grès passe à l'arkose, les calcaires qui le recouvrent renferment souvent des dépôts métallifères, soit de fer, soit de plomb, etc.

2° *Système oolithique.* — La formation la plus moderne du terrain jurassique est caractérisée par une série de couches calcaires présentant souvent la structure *oolithique*, c'est-à-d. qu'elles sont composées d'une multitude de petits grains semblables à des œufs de Poisson, renfermant un petit noyau plus dur autour duquel les couches calcaires se sont accumulées. On peut partager cette série en quatre groupes, le groupe de la *Grande oolithe*, le groupe *oxfordien*, le groupe *corallien*, et le groupe *portlandien*.

a. Le groupe de la *Grande oolithe*, par lequel commence la série, présente d'abord des couches marneuses entremêlées de sable, puis des couches d'oolithe ferrugineuse, et des bancs, souvent très-épais, de calcaires compactes empâtant des oolithes très-fines, des argiles plus ou moins pures. Le premier de ces dépôts marneux se lie avec les marnes du lias ; mais il renferme une nouvelle espèce de Gryphée très-caractéristique qui ne se trouve pas dans les couches précédentes, c'est le *Gryphæa cymbium*. Au-dessus se trouve le sous-groupe de l'*Oolithe inférieure* (*inferior Oolithe* des Anglais), constituée par un calcaire marno-compacte grisâtre reposant sur un calcaire marneux de couleur jaunâtre, schisteux et veiné de spath calcaire. Il existe dans cette assise un banc de calcaire oolithique dont la pâte argilo-calcaire et les oolithes miliaires sont plus ou moins ferrugineuses, et qu'on exploite comme minerai de fer dans plusieurs localités. Ce banc forme, par sa subordination constante, un des repères géognostiques du terrain jurassique. Le dépôt qui succède est le *Fuller's-earth* (terre à foulon) des Anglais. Plus haut vient un dépôt de grosses oolithes lisses, parfaitement sphériques, à couches concentriques, agglomérées par un ciment marno-compacte peu abondant, comprenant une couche intermédiaire constituée par des alternatives de calcaires compactes ou marneux et de marnes : c'est le *great Oolithe* des Anglais. Ce dépôt est recouvert par des calcaires compactes de couleur jaunâtre ou rougeâtre à cassure conchoïde, appelés *Forest-marble* par les géologues anglais. Enfin, au-dessus encore, on rencontre le sous-groupe que les Anglais nomment *Corn-brash*, et qui est constitué par des calcaires oolithiques compactes et marno-compactes. Les variétés à petites oolithes sont schisteuses, fissiles et chargées souvent d'un grand nombre de débris organiques qui s'y présentent en fragments si abondants, qu'ils en font des lumachelles. Les variétés à grosses oolithes sont rarement schisteuses ; leurs oolithes se détachent nettement de la pâte qui les enveloppe, ce qui les distingue bien des calcaires à grosses oolithes du *Coral-rag*, ou groupe corallien du système oolithique. Au *Gryphæa cymbium*, qui caractérise parfaitement le dépôt de la grande oolithe, on peut ajouter encore l'*Ostrea acuminata*, qui se trouve dans les marnes supérieures ou les calcaires qui les remplacent, puis diverses Térébratules (*T. digona*, *globata*, *spinosa*, etc.) appartenant plus spécialement à l'oolithe inférieure, ainsi que l'Ammonite de Brongniart. Dans les couches calcaires proprement dites se trouvent diverses espèces d'Ammonites, entre autres l'*Ammon. striatulus*, plusieurs espèces de Pleurotomaires assez caractéristiques, et un grand nombre de coquilles de diverses sortes. Les Encrinites, souvent très-nombreuses, se rapportent surtout aux espèces pyriformes. Les marnes et les calcaires fissiles qui commencent les couches oolithiques renferment les premiers *Mammifères fossiles*. Ils ont été découverts dans les schistes de Stonesfield, et appartiennent à la classe des Marsupiaux. On y a rencontré aussi des ossements qu'on croit provenir de Cétacés. Parmi les végétaux fossiles de ce système, on peut citer divers genres particuliers de Conifères, des Cycadées, des Fougères, et enfin une véritable Prêle, l'*Equisetum columnare*.

b. Moins compliqué que le précédent, le *Groupe oxfordien* offre d'abord une couche d'argile grisâtre ou bleuâtre, dont la puissance atteint quelquefois 200 mètres, et qu'on appelle *Argile d'Oxford*, parce qu'elle forme le sol des environs de cette ville, d'où vient aussi le nom de *groupe oxfordien*. Au-dessus se trouvent des sables et des calcaires terreux ou compactes, plus ou moins oolithiques et souvent ferrugineux. C'est dans ce groupe que se présentent les dépôts de fer oolithique qu'on exploite dans la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, etc. Ces dépôts sont souvent très-riches en fossiles, surtout en Ammonites (*Ammonites plicatilis*, *armatus*, *cordatus*, *biplex*). Une espèce d'Échinoderme, l'*Ananchytes bicordatus*, y est aussi très-commune. L'argile d'Oxford est caractérisée par la présence d'une nouvelle espèce de Gryphée (*Gryphæa dilatata*) qui est parfois très-abondante, par l'*Ostrea Marshii*, qui apparaît déjà dans le groupe précédent, et par plusieurs espèces de Térébratules. Dans les étages supérieurs, on trouve des boules siliceuses auxquelles on donne le nom de *Chailles* en Franche-Comté. Ce sont des géodes composées d'une enveloppe extérieure de silex grenu de couleur grisâtre, et d'une seconde enveloppe concentrique d'argile siliceuse plus ou moins endurcie. Leur centre est occupé soit par un corps organique à l'état quartzeux, soit par un noyau d'argile siliceuse très-friable. A côté des chailles se rangent encore des boules de calcaire compacte argilo-siliceux, qu'on nomme *Sphérites*.

c. Le *Groupe corallien* est presque entièrement calcaire ; il se partage en plusieurs assises épaisses, reconnaissables à leur structure particulière. L'assise inférieure se compose d'alternatives de calcaires compactes et marneux, grisâtres ou jaunâtres, caractérisés par la présence de Polypiers qui ont la structure saccharoïde ou qui sont passés à l'état siliceux : c'est le *Coral-rag* des Anglais. — Les couches suivantes sont, les unes formées de calcaires oolithiques, renfermant des oolithes souvent très-grosses et de forme irrégulière ; les autres constituées par des calcaires compactes qui passent, à mesure qu'ils s'élèvent, à l'état marno-compacte ou même à l'état marneux. Les Polypiers nombreux du groupe corallien nous présentent diverses espèces de Caryophyllées, d'Astrées, de Méandrines et de Madrepores. Parmi les coquilles, les Ammonites sont peu communes ; mais on remarque des Nérinées dans les couches inférieures, et, dans les couches supérieures, des Astartés, dont la plus caractéristique est l'*Astarte minima*. On y voit encore, parmi les Bivalves, le *Diceras arietina*, et, parmi les Échinodermes, le *Cidaris coronata*.

d. Le groupe supérieur, ou *G. portlandien*, commence par de puissants dépôts d'argile nommée *Argile de Kimmeridge*, qui sont très-répandus, et au-dessus desquels le terrain jurassique se termine par les *Calcaires de Portland*. Ces calcaires se composent de couches alternatives de calcaires compactes, marneux, sableux et oolithiques. Les fossiles qui caractérisent ce groupe sont des Ostracés et diverses Exogyres, principalement l'*Exogyra virgula*. A côté de quelques Ammonites, on voit le *Pholadomya acuticosta*, le *Mya rugosa*, le *Terebratula sella*, et d'autres espèces des mêmes genres, également caractéristiques. Certaines couches renferment des Paludines ou des Hélices qui indiquent des cours d'eau douce dans les mers de cette époque. On rapporte à ce groupe la pierre lithographique de Solenhofen en Bavière, pierre dans laquelle on a trouvé une immense quantité de fossiles, Plantes, Insectes, Poissons, Reptiles, et, parmi ces derniers, plusieurs espèces de Ptérodactyles. — Les argiles des deux groupes précédents renferment quelques petits amas de matières combustibles, en général remplies de pyrites, et qui paraissent principalement formées de Conifères.

Étendue du terrain jurassique en France. — Partant des bords de l'Océan vers la Rochelle, le terrain jurassique s'étend obliquement sous la forme d'une large bande jusqu'à Luxembourg et Mézières, comprenant dans ce long trajet les villes de Poitiers, Châteauroux, Bourges, Auxerre, Chaumont, Nancy, et envoyant des ramifications, dans la partie occidentale, depuis Angers jusqu'aux rochers du Calvados, par Alençon, Argentan, Caen; et dans l'est, depuis le Rhin jusqu'à la hauteur de Vienne en Dauphiné, par Langres, Vesoul, Besançon et Nantua. — A cette bande principale se rattache une bande secondaire qui enveloppe le plateau central de la France par Angoulême, Périgueux, Villefranche d'Aveyron, Montauban, Rodez, Mende, Milhau, Montpellier, Alais, Aubenas, Privas, et remonte par Lyon jusqu'à Beaune. Dans les Alpes, le terrain jurassique est profondément modifié par voie de métamorphisme. Les calcaires ternes, grisâtres ou jaunâtres, compactes ou terreux, que nous venons d'étudier, sont remplacés par des marbres aux couleurs variées. Les argiles, les dépôts arénacés sont aussi devenus des schistes, des grauwackes, des quartzites, etc.

E. *Terrain crétacé.* — Sur le terrain jurassique reposent d'immenses dépôts crétacés que l'on divise en deux formations, l'*inférieure* et la *supérieure*.

1° *Terrain crétacé inférieur.*—Il se subdivise en cinq étages.

a. Dépôts wealdiens.— Le plus ancien de ces dépôts doit son nom aux parties des comtés de Kent, de Surrey et de Sussex, appelées *weald* (forêt), parce que c'est là qu'il a été le mieux étudié. Des couches de calcaire, de sables ferrugineux à divers degrés, et d'argiles alternant entre elles, constituent la formation *wealdienne*. Les couches calcaires sont composées de Paludines, de Cyclades, d'Anodontes et de coquilles appartenant au genre *Unio*. Ces fossiles attestent une origine fluviatile. Les calcaires connus sous le nom de *Calcaires de Purbeck* sont entièrement formés de Paludines. C'est encore au terrain wealdien qu'appartient la *couche de boue de Portland*, dans laquelle on rencontre des troncs siliceux de Cycadées, ainsi que des débris de Conifères, d'Équisétacées et de Fougères d'espèces particulières. Indépendamment des coquilles univalves et bivalves dont nous venons de parler, les dépôts wealdiens nous offrent différents genres de Poissons et de Tortues d'eau douce, mélangés avec divers Sauriens terrestres et marins, parmi lesquels nous mentionnerons le monstrueux *Iguanodon*, espèce d'Iguane herbivore dont la longueur atteignait 20 mètres. On y reconnaît encore des débris d'Oiseaux de l'ordre des Échassiers; mais on n'y signale la présence d'aucun Mammifère fossile. En France, on rapporte à la formation wealdienne les argiles des environs de Boulogne qui paraissent la continuation de celles de l'Angleterre, ainsi que les argiles de Forges et de Savigny, dans le pays de Bray, où l'on a observé des calcaires à Paludines tout à fait analogues au calcaire de Purbeck. Lory a découvert ce terrain dans la partie supérieure du Jura, à la base des dépôts néocomiens.

b. Dépôts néocomiens. — Ils sont constitués par des marnes, puis par des calcaires jaunâtres plus ou moins grossiers au-dessus desquels on voit des argiles grises surmontées, dans quelques localités, par des argiles et des sables bigarrés de nuances variées et par des amas de minerais de fer, et, dans d'autres lieux, par de puissants dépôts de calcaire compacte ou terreux, blanchâtre ou coloré. Ce terrain n'avait pas d'abord été distingué des autres étages de la formation crayeuse : certaines parties avaient même été confondues avec les dépôts jurassiques; cependant sa position constante, ses fossiles caractéristiques, en font une formation bien distincte. Les calcaires jaunâtres des parties inférieures sont distribués tantôt en couches continues assez épaisses, tantôt en grandes lentilles englobées par des limons marneux et des sables; quelquefois ils font complétement défaut. Ces calcaires sont caractérisés par le *Spatangus retusus* et par beaucoup de débris de Mollusques et de Polypiers. Les argiles grises qui leur succèdent renferment une grande quantité d'Exogyres, l'*Ostrea Leymeriei*, et souvent le *Lima elegans*. Les calcaires des assises supérieures contiennent les mêmes fossiles et d'autres beaucoup plus caractéristiques, tels que le *Chama ammonia*, qui est parfois très-abondant, mais aussi fort empâté dans la roche, et plusieurs espèces de Criocératites, d'Ancylocéras, d'Hamites, de Trigonies, etc.— Le terrain néocomien peut s'observer dans la Champagne, la Picardie, le Boulonnais (sables et argiles bigarrés); dans la Haute-Marne et l'Aube (minerais de fer oolithiques); dans les parties méridionales de la Bourgogne et de la Franche-Comté, ainsi que dans le Languedoc, le Dauphiné et la Provence (calcaire des assises supérieures).

c. Grès vert. — Les assises du terrain crétacé inférieur désignées sous ce nom répondent au *Green sand* des Anglais, au *pläner Kalk* et à certaines parties du *Guadersandstein* des Allemands. Elles renferment des sables blancs et jaunâtres souvent très-ferrugineux, auxquels sont subordonnés des amas calcaires; d'autres sables remplis de petits grains verts très-abondants; des couches calcaires, des marnes bleues ou *Gault* des Anglais, des argiles, et des grès calcarifères plus ou moins solides, remplis aussi de grains verts. Ces couches succèdent à celles du terrain néocomien, et paraissent même, dans l'Aube, suivant les observations de Leymerie, se trouver avec ces dernières en stratification discordante sur quelques points.

d. Craie verte. — Au-dessus du grès vert, la partie calcaire augmente. D'abord mélangée avec le grès, elle s'en isole de plus en plus, et bientôt elle ne renferme plus que les grains verts qui, très-nombreux à la base, diminuent ensuite successivement : telle est la *Craie verte* ou *Craie chloritée*. Au reste, elle est tantôt terreuse, tantôt assez solide.

e. Craie tuffeau. — A leur tour, les grains verts finissent par disparaître en totalité, et le calcaire resté seul se présente à l'état de craie pure, de calcaire argileux et sableux, même de sable et de grès. Cet ensemble prend le nom de *Craie tuffeau*. La craie ainsi nommée fournit une pierre qui est d'abord très-tendre, mais qui se durcit à l'air et peut servir aux constructions. — Depuis le grès vert jusqu'à la craie tuffeau, on rencontre un grand nombre de coquilles, particulièrement une grande bivalve, l'Exogyre sinueuse, inconnue dans le terrain néocomien. Dans l'est de la France, elle s'accompagne du *Plicatula placunea*. Dans le Var, on y observe plusieurs espèces d'Ammonites et de Hamites. Le grès vert est caractérisé par la Nucule pectinée, l'Inocérame concentrique et plusieurs Ammonites, entre autres l'*Ammonites monile*. La craie tuffeau contient des Baculites, des Turrilites, des Scaphites, des Ammonites, ainsi que l'Exogyre colombe, l'Huître carénée et la Térébratule à huit plis; ces trois derniers fossiles se continuent aussi plus haut dans la craie blanche. Parmi les Poissons, on voit apparaître de vrais Squales à taille gigantesque, qui viennent remplacer les Poissons sauroïdes du calcaire carbonifère et les Sauriens aquatiques du lias.

2° *Terrain crétacé supérieur.* — La formation crétacée la moins ancienne concorde sur plusieurs points avec la précédente; mais sur d'autres, les deux formations sont en stratification discordante (Dauphiné, Piémont) : il est donc possible d'assigner une limite exacte à l'une et à l'autre. Le terrain crétacé supérieur consiste principalement en assises formées par l'espèce de calcaire terreux qu'on nomme proprement *Craie*, et qui renferme une quantité prodigieuse de coquilles microscopiques de Foraminifères. L'étage inférieur est souvent mélangé de parties argileuses : c'est l'étage de la *Craie marneuse*. Celui-ci est recouvert par la *Craie blanche* ou *Craie graphique*, qui renferme un grand nombre de rognons de silex *pyromaque*, ordinairement disposés par bandes placées à des distances peu considérables les unes au-dessus des autres. Cependant nous devons ajouter que ce caractère, quoique très-commun, manque dans certaines localités. La craie renferme quelquefois beaucoup de sable (*Craie sableuse*). Dans plusieurs lieux, elle se trouve même remplacée par des grès. Elle peut aussi prendre le caractère oolithique, ou faire place à des calcaires compactes assez solides pour fournir de bonnes pierres de construction. Le terrain crétacé supérieur renferme des Baculites, des Bélemnites, particulièrement le *Belemnites mucronatus*, et beaucoup d'autres fossiles qu'on ne trouve point dans la craie tuffeau. Nous citerons le Plagiostome épineux, l'Huître vésiculaire, la Térébratule de Defrance, l'Ananchyte ovale, le Spatangue cœur-de-serpent et le *Catillus Cuvieri*. La craie sableuse de Maestricht est remarquable par la coïncidence des fossiles précédents et des fossiles du terrain parisien; c'est dans ce dépôt qu'on a trouvé l'énorme Saurien connu sous le nom de Mosasaure de Maestricht. On a encore découvert dans la craie des débris de Cétacés, par ex. des Lamantins et des Dauphins.—La formation crétacée qui nous occupe présente, dans certaines localités, dans les Corbières, dans les dépôts du Périgord, de l'Angoumois, de la Saintonge, etc., un calcaire pétri de coquilles appartenant aux genres Hippurite, Sphérulite et Radiolite. Dans les Corbières, on trouve en outre, au-dessus des couches à Hippurites, d'autres couches puissantes presque entièrement formées de Nummulites.

Les terrains crétacés s'étendent sur presque tout le nord-est de la France et le sud-ouest de l'Angleterre : ils paraissent avoir tapissé le fond d'un vaste golfe qui avait pour limites les terrains jurassiques de la basse Normandie et du Maine à l'ouest, du Berry au sud, de la Bourgogne et de la Lorraine à l'est. On les retrouve aussi dans le midi de la France; mais ils ne sont pas restés partout à nu, et, dans une partie de leur étendue, ils ont été recouverts par des terrains plus récents. Ils existent à découvert dans les plaines de la Picardie et de la Champagne, et ils forment autour du bassin de Paris une vaste ceinture, qui s'étend depuis le Pas-de-Calais et l'embouchure de la Seine jusqu'au delà de la Loire. Ils se retrouvent dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Danemark, en Suède, en Russie, dans la Pologne et la Hongrie, où le grès vert compose la plus grande partie des Karpathes, etc. Ils paraissent fort étendus en Égypte. Dans les Alpes et les Pyrénées, ils sont modifiés par le voisinage des roches ignées, circonstance qui les avait fait prendre d'abord pour des terrains de transition.

VIII. *Terrains tertiaires.* — Sous cette dénomination, les géologues comprennent ordinairement les terrains qui sont plus récents que la craie, et qui, par conséquent, sont supérieurs à elle, mais dont la formation a précédé l'époque actuelle. Pour suivre l'ordre géo-chronologique, on doit les subdiviser en trois groupes : les *Terrains tertiaires inférieurs*, *moyens* et *supérieurs*, nommés aussi *Terrain parisien*, *Terrain de mollasse* et *terrain subapennin*. La faune de chacun de ces étages présente certains caractères communs, parmi lesquels le plus remarquable est incontestablement l'existence d'un grand nombre de Mammifères, dont la plupart ont disparu de la surface du globe.

A. *Terrain parisien.*— Le terrain auquel Paris a donné son nom est formé de diverses matières plutôt accolées que superposées. Ce sont des dépôts de sable, d'argile et de calcaire plus ou moins sableux. Les sables dominent dans les terrains qui s'étendent aux environs de Bruxelles; les argiles caractérisent les dépôts voisins de Londres, tandis que le calcaire présente, autour de Paris, un développement considérable. — Nous étudierons d'abord les dépôts qui environnent cette dernière capitale. Sur la craie du terrain crétacé supérieur repose l'*Argile plastique* qui tapisse le fond du bassin. Cette couche varie beaucoup en épaisseur; elle manque même dans quelques points. Tantôt on la rencontre à la surface du sol, et tantôt elle est recouverte par des assises nombreuses et puissantes de terrains plus récents. Lorsque cette argile contient beaucoup de fer, elle devient rouge par la cuisson, et n'est propre qu'à faire des briques ou des poteries communes; mais dans certaines localités (Montereau, Houdan, et Dreux), elle est assez blanche et assez pure pour être employée à la fabrication de la faïence fine. Au-dessus de l'argile plastique, on rencontre çà et là une couche de sable, puis des dépôts calcaires très-sableux, et enfin de puissants dépôts de calcaire. Ce calcaire appelé, à cause de sa nature, *Calcaire grossier*, se compose de couches alternatives de pierre, de marne argileuse et de marne calcaire. Les couches les plus inférieures sont sablonneuses et renferment une quantité prodigieuse de coquilles mêlées à quelques Polypiers. Les moyennes recèlent encore un très-grand nombre de coquilles et offrent souvent des empreintes de feuilles. Vers la partie moyenne et supérieure d'une troisième série de ces couches, on rencontre des bancs de calcaire très-dur qu'on exploite comme pierre de taille, et plus haut encore des couches de marnes calcaires, de grès, de sable, etc. Au sud-est de Paris, le calcaire grossier paraît être remplacé par une autre roche qu'on a nommée *Calcaire siliceux*, parce qu'elle renferme une assez grande quantité de silice. Celle-ci est tantôt disséminée uniformément dans la masse, et tantôt forme çà et là des amas plus ou moins volumineux, qui constituent la *meulière sans coquilles*, exploitée pour la confection des meules de moulin. Cette formation recouvre aussi le calcaire grossier dans un grand nombre d'endroits, et, sur quelques points, alterne avec lui. Sa structure est compacte, et l'on n'y trouve que fort peu de débris organiques; elle offre d'ailleurs les caractères d'un dépôt d'eau douce. Au nord de la Seine, on rencontre trois lignes distinctes composées de collines *gypseuses* et deux lignes semblables au sud. Dans les points où le gypse se trouve en couches puissantes, on creuse des carrières pour l'exploiter, par ex. à Montmartre, à Meudon et à Triel. Tantôt il faut traverser le calcaire siliceux pour arriver au gypse, tantôt au contraire le gypse recouvre le calcaire et l'on peut l'exploiter par des galeries horizontales. — En Angleterre, l'*Argile de Londres* remplace le calcaire parisien. L'argile plastique manque aussi, et l'on trouve à sa place des sables et des cailloux roulés renfermant des amas argileux. C'est à peu près aussi ce que l'on voit en Belgique, où le sable se continue dans toute l'épaisseur du terrain, englobant seulement des nids calcaires plus ou moins étendus. Le calcaire siliceux, les meulières sans coquille et le gypse manquent également de part et d'autre. Dans le midi de la France, c'est au contraire le calcaire grossier qui seul a pris du développement, sans aucune de ses dépendances, et le gypse ne s'y trouve plus qu'en cristaux. — L'argile plastique offre en divers lieux des lignites dans lesquels on a découvert, outre différentes espèces de Conifères, des Endogènes proprement dits, de véritables Palmiers par ex., et quelques Exogènes. Le calcaire grossier renferme une quantité prodigieuse de *Foraminifères* appartenant aux genres Biloculine, Triloculine, etc. Le terrain parisien ne nous offre ni Ammonites, ni Bélemnites, ni aucun des Échinides précédemment cités. Les coquilles que l'on y trouve ont avec les espèces vivantes plus d'analogie qu'autrefois. Bien plus, les trois centièmes d'entre elles, suivant Deshayes, sont identiques avec celles de nos jours. Les Cérithes, d'espèces très-variées, y sont tellement abondants, que ce terrain a souvent été nommé *Calcaire à Cérithes* : l'un d'entre eux, le Cérithe géant, atteint quelquefois sept décimètres de longueur. Les espèces désignées sous les noms de *Turritella imbricataria*, *Ampullaria acuta*, *Terebellum fusiforme*, *Mitra scabra*, *Crassatella sulcata* et *Cardium porulosum*, y sont aussi fort communes. Les Nummulites sont quelquefois assez abondantes dans les couches inférieures, mais elles disparaissent dans les couches supérieures. C'est dans le gypse que l'on a découvert les nombreux débris de Mammifères que le génie de Cuvier est parvenu à reconstruire : tels sont l'*Anoplotherium commune*, le *Palæotherium magnum*, et autres espèces des mêmes genres. Ces animaux sont accompagnés d'ossements de Sauriens et de Chéloniens.

B. *Terrain de mollasse.*— La formation gypseuse, qui repose sur le calcaire grossier ou sur le calcaire siliceux, les matières argileuses qui accompagnent la pierre à plâtre, ont été à leur tour recouvertes par un dépôt de sables dont l'épaisseur est souvent considérable. Ces sables sont tantôt blancs et purs, et tantôt plus ou moins colorés par du fer hydroxydé. Souvent aussi ces sables constituent des masses de grès qui ici n'offrent aucun débris organique ou seulement les coquilles roulées du calcaire grossier, et là, au contraire, renferment des coquilles dont assez fréquemment le test a disparu et qui n'ont laissé que leurs empreintes. Le *Grès de Fontainebleau* qui sert au pavage des rues de Paris date de cette époque. Il se compose d'énormes masses de roches entassées les unes sur les autres. Primitivement ces blocs formaient des assises séparées par des bancs de sable; mais à mesure que les eaux ont entraîné celui-ci, les étages de grès ont successivement croulé et leurs débris ont produit les amas que nous voyons aujourd'hui. Les grès de Fontainebleau sont purs; mais Montmartre et la forêt de Montmorency nous offrent des grès coquilliers qui pourraient bien indiquer une autre formation. Sur le grès nous trouvons des dépôts lacustres, qui consistent tantôt en meulières coquillières, tantôt en calcaires plus ou moins purs. La meulière se trouve en amas sur toutes les hauteurs des environs de Paris, au-dessus des sables jaunes; le calcaire se montre autour de Fontainebleau.— Si nous quittons le bassin de Paris, ce n'est guère qu'en Provence, entre Aix, Apt et Manosque, que nous retrouverons des grès analogues à ceux de Fontainebleau; mais l'analogie est complète, car ces grès sont, comme à Fontainebleau, recouverts par des calcaires d'eau douce. Ailleurs, sur ces premiers sédiments reposent, en stratification discordante, des mollasses marines ou des dépôts formés de fragments de coquilles que l'on nomme *Faluns* en Touraine, et dont les Landes nous offrent de nouveaux exemples. On trouve quelquefois dans la mollasse des dépôts de gypse analogues à ceux du terrain parisien, et qui sont, comme ceux-ci, des sédiments d'eau douce : tels sont les gypses d'Aix, ceux des environs de Narbonne et ceux de la Catalogne; tous sont entourés par les terrains de mollasse. Cette formation nous présente encore des dépôts de sel dans les Karpathes et les Pyrénées, d'oxyde de fer dans le Berry, le Nivernais, l'Angoumois, le Périgord. Elle est aussi très-riche en combustible : ce sont des lignites, formés principalement de Conifères, qu'on exploite dans le Languedoc, dans la Provence, en Suisse, et en Allemagne. Elle contient encore beaucoup de débris de végétaux exogènes, et des bois qui présentent la structure des Palmiers. Les meulières coquillières sont remplies de Lymnées, de Planorbes, de graines de Chara ou *Gyrogonites*. Les dix-huit centièmes des espèces rencontrées dans les faluns sont identiques avec celles qui vivent aujourd'hui dans nos mers, augmentation considérable depuis l'époque du terrain parisien; mais ce n'est pas la seule différence. Plusieurs coquilles fossiles ont disparu, le Cérithe géant, par ex., tandis que d'autres y font leur première apparition. Nous citerons le *Balanus crassus*, le *Rostellaria pes pelecani*, le *Pecten pleuronectes*, etc., qui se prolongent dans le terrain subapennin. Parmi les Mammifères, on trouve dans la mollasse divers débris de Paléothériums, puis des espèces nouvelles, comme le Mastodonte, le Dinothérium géant, et enfin des os de Rhinocéros, d'Hippopotames, de Castors, d'Hyènes, de Singes.

Le terrain de mollasse constitue en totalité ou en partie les sommets de presque tous les plateaux, buttes et collines du bassin de Paris; de là il se prolonge au nord jusqu'à la Manche, et, au sud, jusque dans les anfractuosités de la bande jurassique qui traverse la France de l'ouest à l'est. On le retrouve dans le bassin de la Garonne d'où il rejoint, par Carcassonne, Béziers et Avignon, les dépôts de la vallée du Rhône et de la Provence. Il est très-répandu en Suisse, où il se lie à des poudingues nommés *nagelflue*, en Bavière, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, en Italie, en Espagne, etc.

C. *Terrain subapennin*. — L'étage supérieur des terrains tertiaires, ou *Terrain subapennin*, s'est déposé sur la mollasse avec laquelle il se trouve en stratification discordante. Les couches de ce terrain diffèrent selon qu'elles ont été formées par les eaux douces ou par les eaux marines. Les dépôts lacustres s'observent particulièrement dans la Bresse, d'où le nom de *Terrain de la Bresse* sous lequel on les désigne quelquefois. Ils sont composés de lits alternatifs de galets, de sables et d'argile grossière, dont l'un ou l'autre domine suivant les localités, et les coquilles d'eau douce qui s'y rencontrent témoignent de leur origine. Quant aux terrains marins qui constituent principalement les collines subapennines, depuis Turin jusqu'à l'extrémité de l'Italie, ils sont constitués par des matières sableuses et des marnes plus ou moins calcarifères. La moitié des coquilles qu'on y rencontre sont identiques avec celles de la Méditerranée. — Dans diverses localités on exploite avec avantage les amas de lignites qui gisent dans ces dépôts. Les couches lacustres de la Bresse renferment des bois fossiles provenant d'arbres assez semblables à ceux de nos contrées. Parmi les coquilles fossiles qui ne se montrent pas au-dessous de l'étage que nous étudions, nous devons signaler le *Pleurotoma rotata*, le *Buccinum prismaticum*, le *Voluta Lamberti*, et la plupart des coquilles de la Méditerranée. A l'époque de la formation subapennine, la surface des terres avait pour habitants l'Éléphant velu, le Mastodonte, le Rhinocéros, l'Hippopotame, l'Hyène, le Loup, l'Ours des cavernes, qui appartenaient à des genres existant aujourd'hui, mais dont les espèces sont maintenant perdues. A côté de ces animaux, on trouve, dans les cavernes, des débris de Rongeurs, de Ruminants et d'Oiseaux, qui ont été sans doute la proie des premiers. Les dépôts qui recouvrent la plaine de la Bresse s'étendent sur une partie du département de l'Isère. Il existe un bassin semblable dans la partie des Basses-Alpes comprise entre Digne, Manosque et Barjols, et un troisième dans la partie méridionale de l'Alsace. Les sables des Landes étendus sur le terrain de mollasse de la rive gauche de la Garonne jusqu'à l'Océan appartiennent également à cette période.

IX. *Terrains quaternaires*. — Les géologues comprennent sous ce nom les *alluvions anciennes* et les *alluvions modernes*.

A. *Alluvions anciennes*. — Cette formation a suivi immédiatement celle des terrains subapennins. Quelques auteurs la désignent sous les noms de *Terrains diluviens*, de *Terrains clysmiens*, ou de *Diluvium*, parce qu'ils les regardent comme le résultat du déluge universel. Mais cette opinion n'est fondée que sur une pure hypothèse, car nulle part on n'a trouvé dans les couches du diluvium la moindre trace d'industrie, ou de débris humains. Or ces derniers s'y seraient certainement tout aussi bien conservés que les ossements d'Éléphants ou d'autres animaux qu'on y rencontre (v. GROTTE). Les dépôts diluviens reposent en stratification discordante sur les couches relevées des terrains précédents, soit sur les terrains de la Bresse, comme on le voit à Lyon et au delà; soit sur les dépôts subapennins, ainsi qu'on le constate sur plusieurs points de l'Italie, etc. — Les soulèvements qui ont terminé la période tertiaire ont mis à sec les lacs au fond desquels les terrains supérieurs de cette formation s'étaient déposés; il en est résulté de grandes inondations et des courants d'une force prodigieuse qui ont profondément sillonné le sol en entraînant au loin la vase, le sable et les fragments de roche. En Angleterre on nomme particulièrement *drift*, tout ce qui paraît résulter de l'action des courants sur les dépôts antérieurs. C'est ainsi que paraissent s'être formés, par le déversement des lacs de la Bresse, les larges sillons creusés dans les terrains plus anciens du bassin de Paris, et les vastes atterrissements qui en couvrent une partie, et qui forment, par exemple, le sol du bois de Boulogne. Paris lui-même est bâti en grande partie sur ce dépôt de transport, dont l'origine violente est attestée par la grosseur des blocs qu'il renferme, et dont l'ancienneté est prouvée par la découverte de fossiles appartenant à des Éléphants et à d'autres animaux qui, depuis les temps historiques, n'ont jamais été signalés dans la contrée. Une grande partie de ces dépôts de transport suivent la direction des vallées actuelles. Leur nature et leurs dispositions varient, en général, d'un bassin hydrographique à l'autre. Souvent ils se rencontrent à des niveaux que les eaux actuelles sont incapables d'atteindre et sur des étendues qu'elles ne peuvent parcourir. En outre, la plupart d'entre eux ont été sillonnés par les courants modernes qui journellement les recouvrent de nouveaux débris. — Nous venons de dire que la nature de ces alluvions anciennes est excessivement variable; en effet, elles se composent des débris plus ou moins roulés des roches de la contrée, des sables, des argiles, etc., qui proviennent du remaniement des matières sous-jacentes. C'est ainsi, par ex., que dans la vallée de la Seine, on rencontre des alluvions où l'on reconnaît des cailloux roulés de tous les terrains que traversent les affluents du fleuve : des calcaires siliceux amenés par les affluents de la rive gauche, des grès parisiens, des silex, de la craie, des calcaires jurassiques amenés par la Marne, l'Aisne et la haute Seine; et même des granits et des syénites du Morvan, qui sont arrivés par l'Yonne. Dans la vallée du Rhin, les alluvions anciennes sont principalement formées, dans le fond, de sables et de cailloux roulés provenant du grès des Vosges; en haut, d'une argile fine en couches souvent puissantes et fort étendues, appelées *Lehm* ou *Loess*, et caractérisées par des coquilles d'eau douce semblables à celles qui vivent actuellement dans le fleuve. L'aspect change encore dans la vallée du Rhône, qui est recouverte de débris alpins depuis Lyon jusqu'à la mer. L'argile de ces dépôts est environnée de tous les côtés par d'immenses remblais de cailloux roulés, dont on peut suivre la route directe dans la vallée de la Durance jusqu'au centre des Alpes qui les ont fournis. Des dépôts semblables s'observent en Piémont, en Lombardie, dans les plaines de l'Autriche, de la Bavière, de la Suisse, entourant ainsi tout le massif principal des Alpes, d'où les matériaux ont été arrachés : tel est le *diluvium alpin*.

Les eaux douces n'ont pas seules contribué à la formation des terrains du diluvium, le rôle des mers a été plus important encore. En effet, les dépôts marins recouvrent de couches fort nombreuses des espaces plus étendus que les précédents; seulement la lenteur avec laquelle ils se sont formés dans maintes circonstances ne permet pas toujours de les distinguer nettement des assises subapennines constituées dans les mêmes conditions. Telle est l'origine du *Till* des Anglais, dépôt argileux dont la puissance atteint parfois 100 mètres, qui est caractérisé par la présence d'un grand nombre de blocs de toute espèce, parmi lesquels il s'en trouve qui proviennent de contrées éloignées. Au-dessus du *Till* viennent des argiles feuilletées, séparées quelquefois par des graviers et mélangées de temps en temps de coquilles des mers actuelles; puis des marnes coquillières, et çà et là des dépôts lacustres avec toutes les coquilles fluviatiles et terrestres de la contrée. Telle est encore l'origine des dépôts d'argile bleue avec graviers, sables, blocs de diverse nature et coquilles des mers du Nord, qui forment la base du Danemark et qui se prolongent dans les plaines du Mecklembourg, de la Prusse et du Hanovre. — Les deux Amériques nous offrent des dépôts qui remontent à cette époque géologique et qui reconnaissent le même mode de formation. Ainsi, le *limon des pampas* repose sur des dépôts argileux et sableux renfermant des coquilles des mers voisines, et qu'on retrouve non-seulement au Brésil, mais encore dans tout le terrain qui s'étend au sud jusqu'au bout de la Patagonie. Les plages soulevées du Chili se rapportent à la même période, en se liant avec ce qui s'est fait de nos jours. Nous en dirons autant des immenses amas de débris roulés dans lesquels se trouvent l'or, le platine, le diamant, tant au Brésil et dans l'Inde que dans les monts Ourals et Altaï. Parmi les derniers dépôts diluviens, nous mentionnerons encore le *Terreau noir* ou *Tshernoïzem* de la Russie, et probablement le *Reghur* ou *Terre à coton de l'Inde*, terrains éminemment fertiles. — C'est aussi aux alluvions anciennes que se rattachent les roches moutonnées, polies, striées et sillonnées, et les blocs *erratiques*, dont il a déjà été question. — Partout les dépôts diluviens renferment à l'état fossile les Mollusques qui appartiennent aux espèces vivantes de la contrée, les unes marines, les autres fluviatiles; mais ce qui les caractérise principalement, ce sont les nombreux et derniers débris d'Éléphants, de Rhinocéros, et d'autres animaux de la même époque, tels que le Mastodonte et le massif Mégathérium. Sur les côtes de la Sibérie, on retrouve encore, enfouis dans les sables qui renferment les coquilles de l'océan Glacial du nord, un grand nombre de ces animaux, parfois avec leurs longs poils et leurs chairs, que les glaces perpétuelles ont préservées de la décomposition. — Dans certaines localités, le diluvium renferme des amas de minerai de fer provenant des terrains sous-jacents.

B. *Alluvions modernes*. — Le globe est aujourd'hui dans un état de repos presque parfait; car il n'est troublé que par un petit nombre de phénomènes géologiques, dont les effets sont bien faibles en comparaison de ceux qui ont produit les élévations des continents, les sublimations des filons métalliques, les grands dépôts de houille, etc. Cependant, malgré leur peu de puissance, les phénomènes actuels nous donnent une idée exacte des grandes catastrophes qui les ont précédés, celles-ci ayant été très-vraisemblablement produites par des causes analogues, mais douées d'une plus grande intensité et peut-être aussi d'une durée plus considérable. Les dépôts de l'époque actuelle comprennent les produits qui se forment sous nos yeux par l'action mécanique des eaux et ceux qui résultent de leur action chimique. Les produits formés mécaniquement sont : la terre végétale, la tourbe, les éboulements, les alluvions, les atterrissements, l'établissement des cordons littoraux, le comblement des lagunes ainsi que des lacs et des marais, la formation des dunes et leurs envahissements successifs, les récifs madréporiques, etc. Les produits de l'action chimique des eaux sont : les stalactites, les stalagmites, les tufs calcaires et siliceux, etc. Les matières des dépôts mécaniques sont des cailloux roulés, des sables et des limons plus ou moins mélangés, des calcaires plus ou moins marneux, le fer limoneux de nos marais. Les débris organiques des alluvions ou *terrains modernes* appartiennent tous aux êtres qui vivent avec nous sur le globe; ce sont surtout des Infusoires dans tous les limons, des coquilles terrestres, des coquilles d'eau douce ou des coquilles marines, suivant la nature des dépôts. Il faut rapporter à l'époque moderne les dépôts coquilliers marins qui renferment des débris de l'industrie humaine.

X. *Histoire*. — Bien que la g. soit une science toute moderne, une science qui n'a été constituée définitivement que depuis un demi-siècle, on trouve, dans les ouvrages de plusieurs philosophes et poëtes de l'antiquité, des notions parfois fort exactes sur les problèmes géologiques. *Xénophane de Colophon*, qui florissait l'an 535 av. J.-C., attribuait la présence des coquilles trouvées dans le sein de la terre à ce que notre globe avait été jadis couvert par les eaux. Hérodote (445 av. J.-C.) argumentait aussi des coquilles rencontrées dans les montagnes d'Égypte, pour établir que cette contrée avait été anciennement un golfe de la mer. Aristote avait fait des observations sur plusieurs phénomènes géologiques de la plus haute importance, comme le comblement des rivières, la formation des deltas, l'élévation de certaines contrées par l'action volcanique, la conversion de la mer en terre, et de la terre en mer. Le géographe Strabon, qui vivait l'an 1er de notre ère, repousse l'hypothèse de la diminution et du retrait des mers avancée par Xanthus de Lydie, pour expliquer l'existence des coquillages fossiles à de grandes hauteurs et à des distances fort éloignées des mers actuelles : il l'attribue hardiment à des soulèvements et à des abaissements des continents eux-mêmes. Lucrèce (40 ans av. J.-C.) dit qu'avant l'apparition de l'homme et des animaux actuellement vivants à la surface de la terre, celle-ci avait produit des êtres extraordinaires et des végétaux de dimensions colossales. Ovide, contemporain de Strabon, dans le passage du 15e livre de ses *Métamorphoses*, où il explique le système de Pythagore, fait une très-curieuse énumération des principaux phénomènes qui tendent à modifier la surface de la terre. Justin, à qui nous devons la conservation de plusieurs fragments intéressants de Trogue-Pompée, semble adopter l'opinion de cet historien relativement à l'origine ignée de notre planète. En conséquence, il pense que, le refroidissement ayant dû commencer par les pôles, ce sont les Scythes qui ont été les premiers habitants de la terre. Tertullien et saint Augustin regardent les coquilles fossiles trouvées à toutes les hauteurs sur les montagnes comme des preuves de la réalité du déluge de Noé.

A l'époque de la renaissance, la question des coquilles fossiles fut le premier problème géologique qui fut agité par les savants. La plupart soutenaient qu'elles étaient le résultat du déluge; d'autres affirmaient qu'elles étaient des jeux de la nature, qu'elles devaient leur origine aux étoiles, etc.; un petit nombre seulement, tels que Léonard de Vinci (1500), pensaient qu'elles étaient les restes d'animaux qui avaient vécu aux lieux mêmes où on les rencontrait. Fracastor (1517) soutint énergiquement cette opinion, et montra qu'on ne pouvait attribuer la présence de ces débris au déluge biblique, d'abord parce que ce dernier ne fut qu'une inondation passagère et de peu de durée, et ensuite parce que les eaux du déluge auraient bien pu disperser des débris semblables à la surface du sol, mais n'auraient pu les ensevelir dans les couches les plus profondes des montagnes. Bernard Palissy (1575) établit que les coquillages marins ne peuvent avoir été transportés aux lieux où on les trouve, attendu la conservation parfaite de leurs épines et de leurs appendices les plus fragiles, et que, par conséquent, les terres qui les renferment ont été anciennement recouvertes par l'Océan. Fabio Colonna (1626) distingua ces coquilles en marines et fluviatiles, et les distribua en genres et en espèces. En outre, il fit voir que les dents trouvées avec ces coquilles sont, non point des dents de Serpents, comme on le supposait avant lui, mais bien des dents de Squales. Sténon (1670) affirma le premier que les fossiles végétaux sont les restes de plantes autrefois vivantes, et que la formation des montagnes est postérieure à la création de la terre. En 1693, l'illustre Leibniz, dans son *Protogœa*, avança l'hypothèse hardie de l'incandescence primitive de notre planète et de son refroidissement subséquent. Hooker (1726) émit les vues les plus ingénieuses sur la nature organique des fossiles, l'extinction des espèces, la température tropicale dont jouissait autrefois notre globe, les effets de l'action volcanique, les soulèvements et les affaissements de la terre, etc. Swedenborg, dans ses *OEuvres philosophiques et minéralogiques* (1735), avança un grand nombre d'hypothèses ou de faits remarquables; la théorie nébuleuse du système solaire, la fluidité primitive de notre planète, la succession des divers groupes d'animaux et de plantes, etc. Moro (1740) se fit le champion de l'action des causes ignées, auxquelles il attribua l'élévation des montagnes et divers autres phénomènes géologiques. Marsili (1740) affirma que les fossiles ne sont point distribués au hasard, mais par groupes de genres, fait qui bientôt après fut mieux établi par Donati. On doit à Guettard (1752) l'exécution des premières cartes géologiques connues, ainsi que des observations exactes et suivies sur les volcans éteints de l'Auvergne. Targioni (1754) démontra que les Éléphants fossiles découverts dans diverses parties de l'Italie avaient autrefois vécu dans la péninsule même, et Arduino (1759) classa le premier les roches en dépôts primaires, secondaires et tertiaires. La même année, Lehman, directeur des mines en Prusse, établit une classification semblable. Tandis que Buffon (1780), au milieu d'hypothèses aussi aventureuses que brillantes, devinait parfois les révolutions successives qu'a subies notre planète, Pallas, Werner, de Saussure, Deluc, Soldani, etc., en se bornant à l'observation pure et simple, travaillaient à élever la géol. au rang des sciences positives. Toutefois Werner voulut prématurément édifier un système embrassant tous les phénomènes de la géol. Dans ce système, qui jouit longtemps d'une immense popularité, l'eau est considérée comme l'agent universel; toutes les roches, de quelque nature qu'elles soient, depuis le granit jusqu'aux couches les plus modernes, sont des dépôts aqueux : quant aux volcans, ils sont de date récente et n'ont joué aucun rôle dans l'histoire ancienne de la terre. De là les partisans de Werner furent appelés *Neptuniens* ou *Neptunistes*, et l'on appliqua la dénomination de *Vulcaniens* ou *Vulcanistes* aux géologues qui attribuaient à certaines roches une origine ignée. Ces derniers se rangeaient sous la bannière du docteur Hutton, dont la théorie, appelée *théorie plutonienne*, peut se résumer dans ces trois propositions : 1° Les roches les plus anciennes sont des produits dérivés des ruines d'autres roches qui existaient avant elles et qui ont été détruites, surtout par l'action lente des causes atmosphériques; ces détritus ont été entraînés par les fleuves jusqu'à l'Océan, s'y sont stratifiés, se sont ensuite consolidés sous l'action de la chaleur centrale de la terre, et, plus tard enfin, ont été soulevés et fracturés par la même force. 2° Les roches métamorphiques, à l'origine, étaient des dépôts sédimentaires, semblables aux terrains secondaires; mais elles ont été modifiées par l'action longtemps continuée de la chaleur, de façon à prendre l'aspect qu'elles nous offrent aujourd'hui. 3° Le granit était à l'état de fusion ignée lorsqu'il a cristallisé, et cette cristallisation s'est opérée sous une pression et une chaleur considérables. En d'autres termes, suivant Hutton, le granit a été fondu par le feu à de grandes profondeurs dans la terre, et il s'est refroidi sous une pression si énorme, que les éléments gazeux qui entraient dans sa composition n'ont pu s'échapper, et qu'il a pris ainsi une texture cristalline.

Au commencement de ce siècle (1811), les découvertes admirables de G. Cuvier donnèrent aux études géologiques un caractère de rigueur et de précision qu'elles n'avaient pu acquérir jusqu'alors. En effet, la détermination exacte des espèces animales éteintes permit au géologue d'établir la chronologie positive des divers terrains et des différentes formations, et de reconnaître leur âge respectif, nonobstant tous les bouleversements dont la croûte de la terre a été le théâtre. Bien que le célèbre Ant. de Jussieu eût déjà, un siècle auparavant (1708), signalé les différences qui existent entre les débris végétaux trouvés dans les houillères et les espèces actuellement vivantes, ainsi que leur analogie avec la flore des régions tropicales, les géologues avaient négligé cette source abondante de documents que leur offrait la nature elle-même. Ce fut seulement après les travaux de Cuvier et à l'exemple du célèbre naturaliste que l'on comprit que la botanique devait et pouvait concourir au même but que la zoologie. A partir de ce moment, la géol. n'a pas cessé de marcher d'un pas égal et assuré dans la voie des découvertes, car désormais elle reposait sur des bases solides et avait pris un rang éminent parmi les sciences d'observation. Il nous est impossible d'énumérer ici les nombreux et remarquables travaux qui, depuis cinquante ans, ont porté la géol. au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il nous suffira de citer, parmi les hommes auxquels la science est le plus redevable, en France, Cordier, Alex. et Ad. Brongniart, Élie de Beaumont, Dufrénoy, d'Omalius d'Halloy, Brochant de Villiers, Constant Prévost, Beudant, de Verneuil, Alcide d'Orbigny, Rivière, Fournet, d'Archiac, Boué, etc.; en Angleterre, Buckland, Lyell, Sedgwick, Murchison, de la Bèche; en Allemagne, Al. de Humboldt, Léop. de Buch, Keferstein, de Leonhard; en Suisse, Studer, Thurmann, Pictet, Agassiz, etc. Il s'est fondé dans toutes les grandes capitales de l'Europe des *Sociétés géologiques* dans le but de favoriser les progrès et la diffusion de la science. Les deux plus célèbres sont celles de Londres et de Paris. La fondation de celle-ci date du 17 mars 1830; elle publie un bulletin périodique de ses travaux. — Les *Traités de Géologie* sont aujourd'hui en très-grand nombre: parmi les ouvrages élémentaires les plus recommandables, nous nommerons ceux d'Alc. d'Orbigny, de Beudant, de Burat, de Lyell et de sir H. de la Bèche. — V. PALÉONTOLOGIE.

GÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la géologie. *Recherches géologiques.*

GÉOLOGUE. s. m. Celui qui est savant en géologie, qui s'occupe de géologie.

GÉOMANCE ou **GÉOMANCIE.** s. f. V. DIVINATION.

GÉOMANCIEN, IENNE. s. Celui, celle qui pratique la géomancie.

GÉOMÉTRAL, ALE. adj. T. Architect., Mécaniq., Charpent., etc. Se dit D'un dessin qui représente un objet, en lui donnant sa position, ses dimensions et sa forme exactes, et par conséquent dont les parties sont toutes réduites de la même quantité, abstraction faite des illusions de la perspective. *Plan g. Elévation, coupe géométrale.*

GÉOMÉTRALEMENT. adv. D'une manière géométrale. *Dessin tracé géométralement.*

GÉOMÈTRE. s. m. Celui qui sait et pratique la géométrie. *C'est un excellent g. Arpenteur-g.* ‖ Dans une acception plus étendue, Mathématicien. *Descartes n'est pas moins célèbre comme g. que comme philosophe.* — Fig., *L'éternel g.*, Dieu.

GÉOMÉTRIE. s. f. (gr. γῆ, terre; μέτρον, mesure).

Enc. — Si l'on s'attachait à sa signification littérale, le terme de *Géométrie* serait synonyme d'*Arpentage* ou tout au plus de *Géodésie;* mais l'arpentage et la géodésie ne sont que des applications pratiques de la géom. — La géom., telle que l'entendent les mathématiciens, est une science purement abstraite; c'est, en effet, la science qui traite des propriétés de l'étendue ou de l'espace figuré.

I. *Objet de la Géométrie.* — La *géométrie* considère les corps uniquement au point de vue de leur étendue, c.-à-d. de leur grandeur, de leur figure, et de leur divisibilité. Chaque corps occupe dans l'espace indéfini une certaine place déterminée ou une portion finie d'espace qu'on appelle *volume.* On donne le nom de *surfaces* aux limites qui déterminent le lieu qu'occupe un corps et qui le séparent de l'espace environnant. Une surface est donc commune aux deux portions d'espace qu'elle sépare. De même que la limitation de l'espace donne naissance à l'idée de surface, de même la limitation de la surface produit les *lignes*, une ligne étant la limite d'une surface, ou le lieu où deux surfaces se coupent l'une l'autre: une ligne est donc commune à deux surfaces. Enfin, la limitation d'une ligne ou l'intersection de deux lignes donne également naissance à l'idée de *point.* Mais un point indique seulement une position, et ne possède aucune propriété. La ligne a une dimension, la *longueur;* la surface en a deux, la longueur et la *largeur;* et le volume en a trois, la longueur, la largeur et l'*épaisseur.* Il suit de là que la géom. a pour objet les propriétés des lignes, celles des surfaces, et celles des volumes ou des solides. — Quoique l'idée de point naisse de la considération des lignes, celle de ligne de la considération des surfaces, et celle de surface de la considération des corps, il ne s'ensuit pas pour cela que les points, les lignes et les surfaces, soient eux-mêmes quelque chose de matériel. La géom. considère tous les corps d'une façon complétement abstraite, sans s'inquiéter de savoir ce qu'ils sont en réalité. Les vérités qu'elle découvre et démontre sont de pures abstractions, et, si l'on peut parler ainsi, des vérités hypothétiques qui cependant n'en sont pas moins utiles. Ainsi, par ex., il est impossible, par quelque procédé mécanique que ce soit, de tirer une ligne absolument droite, ou de décrire un cercle parfait; mais plus la ligne approchera de la rectitude absolue, plus le cercle approchera de la forme circulaire parfaite, plus leurs propriétés approcheront de celles que possèdent les lignes droites idéales et les cercles idéaux qui font l'objet des recherches des géomètres. Il résulte de là que les théorèmes de la géom. ne sont pas rigoureusement vrais dans leur application aux corps matériels; mais ils approchent suffisamment de la vérité pour toutes les choses pratiques. L'application de ces théorèmes, en effet, nous permet d'établir, avec toute l'exactitude dont nos sens sont capables, les distances des objets inaccessibles, les dimensions d'une surface quelconque, le volume ou le contenu d'un solide donné; de calculer les distances et les mouvements des planètes; de prédire les phénomènes célestes, et de diriger un vaisseau d'un point donné du globe vers un autre point.

II. *Divisions de la Géométrie.* — On divise la g. en *G. élémentaire*, *G. analytique*, *G. transcendante*, et *G. descriptive.*

A. *G. élémentaire.* — La *G. élémentaire* traite seulement des lignes droites et des cercles, des figures terminées par des lignes droites ou des cercles, et des solides limités par ces figures. Le cercle est la seule courbe que l'on étudie dans les éléments de géom. La simplicité de sa description, la facilité avec laquelle on déduit plusieurs de ses propriétés les plus utiles, et la nécessité où l'on est d'y recourir pour les constructions les plus simples, comme l'abaissement d'une perpendiculaire sur une droite donnée, la mesure des angles, et même la construction d'une droite égale à une autre, tels sont les motifs pour lesquels le cercle a obtenu la préférence sur les autres courbes. — Parmi les différentes méthodes de démonstration adoptées dans la géom. élémentaire, l'une des plus simples, et en même temps l'une des plus fécondes, est la méthode de *superposition.* Elle consiste à démontrer que deux figures, étant appliquées l'une sur l'autre, coïncident exactement ou, en d'autres termes, occupent le même espace; et de cette coïncidence on infère l'égalité de toutes les parties des deux figures, chacune à chacune. C'est ainsi que, pour démontrer que deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont un angle égal compris entre des côtés égaux chacun à chacun, Euclide suppose l'un de ces triangles placé sur l'autre, et fait voir que, dans cette hypothèse, il doit y avoir nécessairement une entière coïncidence, d'où il suit que le troisième côté et les deux autres angles des deux triangles sont aussi égaux chacun à chacun. C'est sur ce principe qu'est fondée toute la théorie de la comparaison des triangles, et, par suite, de toutes les figures rectilignes. La méthode de la *réduction à l'absurde* et celle dite d'*exhaustion* ou des *limites*, s'emploient pour des cas particuliers, la première pour la démonstration des réciproques, et la seconde pour les théorèmes où apparaissent des grandeurs incommensurables. V. DÉMONSTRATION et EXHAUSTION.

B. *G. analytique et transcendante.* — Si aux procédés que nous venons d'indiquer on ajoute l'emploi des notations algébriques, la généralité qui en résulte caractérise une branche nouvelle de la science, à laquelle on donne communément le nom de *G. analytique*, quoiqu'il soit beaucoup plus convenable de l'appeler *application de l'algèbre à la géométrie.* La g. analytique est dite à deux ou à trois dimensions, suivant qu'elle traite des figures planes ou des figures considérées dans l'espace. — Ce qu'on appelle *G. transcendante* ne diffère de la g. analytique proprement dite qu'en ce qu'elle appelle à son aide les procédés du calcul différentiel et intégral. La construction des courbes transcendantes et de leurs tangentes, et surtout les rectifications des lignes, les quadratures des surfaces et les cubatures des solides, sont les principales questions dont elle s'occupe. — L'application de l'algèbre à la g. a ouvert aux sciences mathématiques et physiques un nouveau et vaste champ de découvertes entièrement inconnu des anciens. En général, lorsqu'un problème offre un certain degré de difficulté, on emploie avec le plus grand avantage la notation algébrique, qui substitue les simples opérations arithmétiques de la multiplication et de la division aux méthodes géométriques de la composition et de la solution des rapports. A l'aide de l'algèbre, les propriétés des lignes courbes, leurs tangentes, leurs points d'inflexion, leurs asymptotes, leurs branches, leurs rectifications et leurs quadratures, sujets que l'ancienne géométrie ne pouvait aborder que dans quelques cas limités et avec beaucoup de peine, se démontrent aujourd'hui avec la plus grande facilité. Sans l'aide de l'algèbre et du nouveau calcul, il aurait été impossible d'appliquer la g. à la dynamique, ainsi qu'à une foule de problèmes de physique mathématique.

C. *G. descriptive.* — Monge a donné le nom de *G. descriptive* à cette partie de la science qui a pour but, soit de représenter graphiquement toutes les formes extérieures des corps, soit de résoudre sur les figures considérées dans l'espace, à l'aide de constructions effectuées seulement sur un plan, tous les problèmes qui peuvent se présenter. La g. descriptive diffère de la perspective ordinaire en ce que le dessin ou la représentation des objets s'exécute de telle sorte qu'on puisse toujours trouver les distances exactes entre les différents points du corps représenté, et par conséquent de telle sorte que tous les rapports mathématiques résultant de la forme et de la position du corps puissent se déduire de la représentation elle-même. — Dans la g. descriptive, la situation des points dans l'espace est représentée par leurs projections orthographiques sur deux plans, qui sont disposés à angle droit l'un par rapport à l'autre, et qu'on nomme *plans de projection.* On suppose ordinairement que l'un des plans de projection est horizontal, auquel cas l'autre est vertical; et la projection elle-même est dite *verticale* ou *horizontale*, selon qu'elle est sur l'un ou sur l'autre de ces plans. D'après ce système, tout point quelconque dans l'espace se représente en tirant une perpendiculaire de ce point à chacun des plans de projection: le point sur lequel tombe la perpendiculaire est la projection du point proposé. De même que des points contigus dans l'espace forment une ligne, de même les projections de ces points, lesquelles sont également contiguës, forment une ligne qui est la projection de la ligne donnée. Or, comme deux projections seulement suffisent pour déterminer un point dans l'espace, elles suffisent également pour la détermination d'une courbe quelconque, même d'une courbe à double courbure. — Pour les surfaces, il est impossible d'employer le même mode de représentation. En effet, comme la projection des points contigus d'une surface couvre une aire continue sur les deux plans de projection, il n'y a rien pour indiquer qu'un point particulier quelconque sur l'un des plans de projection correspond à tel point plutôt qu'à tel autre sur le second plan, et par conséquent pour indiquer qu'il appartient à tel point plutôt qu'à tel autre dans l'espace; mais si nous concevons la surface à représenter couverte par un système de lignes se succédant les unes aux autres selon une loi déterminée, alors, en projetant ces lignes sur chacun des deux plans, et en notant la correspondance des projections entre elles, les projections de tous les différents points de la surface seront les unes par rapport aux autres dans une dépendance évidente et la surface sera rigoureusement et complétement déterminée. Cependant certaines surfaces élémentaires peuvent se représenter d'une façon beaucoup plus simple. Une surface plane est complétement déterminée par les lignes droites où elle coupe les deux plans de projection. Ces lignes s'appellent les *traces* du plan. Une sphère est également bien déterminée par les deux projections de son centre et le grand cercle qui limite les projections de ses points. On représente un cylindre par son intersection (ou trace) avec l'un des plans de projection et par les deux projections de l'une de ses extrémités; et l'on représente un cône par son intersection avec l'un des plans de projection et par les deux projections de son sommet. — La g. descriptive s'applique surtout à la représentation des corps dont les formes sont susceptibles d'une définition géométrique rigoureuse. En conséquence, l'architecture, le génie civil et militaire, la sculpture, et tous les arts mécaniques qui ont pour but de donner à la matière certaines formes déterminées, lui empruntent ses procédés graphiques. Grâce à eux, l'ingénieur et l'artiste peuvent représenter de la manière la plus fidèle toutes les parties et toutes les dimensions d'un objet quelconque, avant de l'exécuter matériellement.

III. *Histoire de la Géométrie.* — Une tradition vraisemblablement fabuleuse, qui avait cours dans la Grèce et à Rome, attribuait l'invention de la g. aux Égyptiens, chez qui elle serait née de la nécessité de retrouver l'étendue primitive de leurs terres après les inondations du Nil. Suivant la même tradition, cette science aurait été importée en Grèce par Thalès, ce qui veut dire sans doute que Thalès (né 600 ans av. J.-C.) fut le premier qui considéra d'une manière abstraite les vérités géométriques. On doit à Pythagore (né vers 590 av. notre ère) le célèbre théorème du carré de l'hypoténuse. Anaxagore de Clazomène (vers l'an 460) composa un traité sur la quadrature du cercle. Le divin Platon cultiva lui-même la science avec succès, ainsi que le prouve la solution si simple et si élégante qu'il a donnée de la duplication du cube (vers l'an 400). Environ cinquante ans plus tard, Euclide réunit les propositions qui avaient été découvertes par ses prédécesseurs, et en composa son célèbre ouvrage des *Éléments*, livre qui aujourd'hui encore est classique dans l'enseignement. Les *Éléments* se composent de quinze livres, dont les treize premiers ont été écrits par Euclide lui-même, et les deux derniers paraissent avoir été ajoutés par Hypsiclès d'Alexandrie. Apollonius de Perge (250 ans environ av. J.-C.) écrivit un traité en huit livres sur les sections coniques: c'est lui, dit-on, qui le premier appliqua à ces courbes les noms de parabole, d'ellipse et d'hyperbole, sous lesquels on les a toujours désignées depuis. Vers la même époque florissait Archimède, l'un des plus illustres philosophes de l'antiquité, qui se distingua, comme géomètre, par la belle découverte des rapports qui existent entre la sphère et le cylindre, par son livre sur les *conoïdes* et les *sphéroïdes*, par sa découverte de la quadrature rigoureuse de la parabole, et par son approximation du rapport du diamètre à la circonférence. Parmi les hommes illustres qui, après Apollonius et Archimède, agrandirent le domaine de la science, nous mentionnerons Eudoxe, Archytas, Ératosthène, Aristarque, Dinostrate et Nicomède. — Après la chute de l'empire romain, la g. eut le sort des autres sciences, et tomba dans l'oubli. A l'époque de la renaissance, les savants, pendant un siècle entier, se livrèrent si exclusivement au soin de traduire et de commenter les ouvrages des anciens, qu'il est presque impossible de citer un véritable progrès jusqu'à Descartes. C'est en 1637 que parut la *Géométrie* de l'illustre philosophe, et quarante ans après, le calcul différentiel, découvert simultanément par Leibniz et par Newton «portait la science, dit Montferrier, à son plus haut degré de perfection, en la faisant définitivement passer des considérations particulières aux considérations générales ou universelles. — Cependant, continue le savant mathématicien, tandis que Descartes, par l'*application de l'algèbre à la g.*, fondait une des branches les plus élevées de la g. générale, d'autres mathématiciens s'y frayaient des routes nouvelles. Cavalleri, par sa *méthode des indivisibles*, Fermat et Barrow, par leur *méthode des tangentes*, préparaient les découvertes de Newton, en même temps que Descartes et Pascal, par leurs considérations sur les propriétés des projections et des transversales, jetaient les germes de la *g. descriptive*, de cette g. qui doit à Monge son entier développement. C'est ainsi que commençait la nouvelle période de la science, et dès lors il ne s'agit plus de considérer, comme on l'avait fait uniquement jusqu'à ces derniers efforts de l'esprit humain, les nombres et les figures sous le seul rapport de la *relation*; la construction ou la *génération* des quantités tant numériques que géométriques devient le but supérieur des géomètres de cette ère brillante qui date du XVII^e siècle et s'étend jusqu'à nos jours. »

GÉOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la géométrie. *Méthode, démonstration g.* ‖ Figur., *Esprit g.*, Esprit qui est propre à la géométrie, ou qui est juste, méthodique, et qui procède géométriquement. On dit aussi, *Exactitude g. Rigueur géométrique.*

GÉOMÉTRIQUEMENT. adv. D'une manière géométrique, d'une manière exacte et rigoureuse. *Cela est g. démontré. Procéder géométriquement.*

* **GÉOMYS.** s. m. (gr. γῆ, terre; μῦς, rat). T. Mamm. Voy. DIPLOSTOMES.

* **GÉOPHILE.** s. m. (gr. γῆ; φίλος, qui aime). Voy. CINCHONACÉES. ‖ T. Entom. Voy. MYRIAPODES.

* **GÉOPITHÈQUE.** s. m. (gr. γῆ; πίθηξ, singe). Mam.

Enc. — Les *Géopithèques* de Geoffroy Saint-Hilaire, ou *Sagouins* de Buffon, forment la deuxième tribu de la famille des *Quadrumanes Platyrrhiniens* ou *Singes du nouveau continent*. Les espèces qui la composent se distinguent, par leurs habitudes, de tous les autres singes d'Amérique. Leur queue, non prenante, ne leur permet pas de se balancer sur les arbres et de sauter de branche en branche. Ils vivent ordinairement à terre, dans les broussailles et dans les crevasses des rochers, d'où le nom de Géopithèques que leur a imposé Geoffroy Saint-Hilaire. Néanmoins ils peuvent courir sur les arbres en employant l'action de leurs mains. Leur tête est arrondie; ils semblent pourvus d'une ample dose d'intelligence, et ils ont un angle facial de 60 degrés. Leurs narines sont larges et ouvertes sur le côté. Leurs yeux sont organisés pour la vision nocturne; aussi, le jour, restent-ils tapis dans l'endroit qu'ils habitent: c'est seulement quand arrive le soir, qu'ils reprennent toute leur assurance. Leurs dents, au nombre de 36, présentent six molaires. Ils sont insectivores et frugivores. Toutes les espèces qui appartiennent à cette tribu habitent exclusivement les forêts de l'Amérique équatoriale. On les distingue en cinq genres: les *Saïmiris*, les *Callitriches*, les *Nyctipithèques*, les *Sakis* et les *Brachyures*.

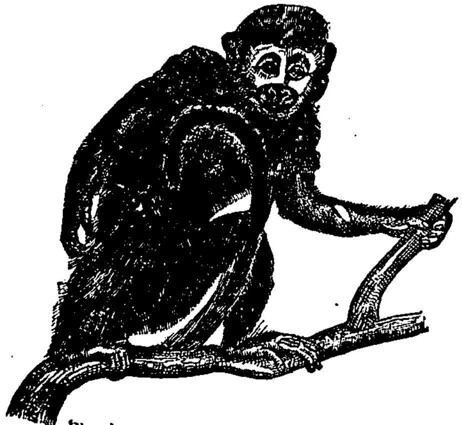

Fig. 1

I. Les *Saïmiris* font la transition des Sajous aux Sagouins. Si les Saïmiris n'ont pas la queue prenante des premiers, ils ne l'ont pas complétement lâche comme les seconds; ils peuvent encore s'en servir et en entourer un objet sans le serrer. Ils diffèrent des uns et des autres par leur crâne, qui est aplati en dessus et considérablement développé à sa partie postérieure, ainsi que par la couleur de leur pelage, lequel est très-sombre dans les Sajous et les Sagouins, très-brillant, au contraire, et agréablement coloré dans les Saïmiris. Nous citerons comme type de ce genre le *S. écureuil (Saïmiri sciureus)* [Fig. 1], qui est encore connu sous le nom de *Sapajou aurore*, de *Singe écureuil*, et de *Titi de l'Orénoque*. Son pelage gris olivâtre est composé de poils fins et doux; sa face est aplatie et son museau est noir. C'est un charmant petit animal dont la physionomie a la mobilité et l'innocence de celle d'un enfant. Il ressent vivement le chagrin et le témoigne en pleurant. Son cri est un sifflement doux et aigu. Il ne dépasse pas la taille d'un Écureuil, dont il a la vivacité et l'air éveillé. Il montre une rare sagacité pour attraper les Insectes et surtout les Araignées, dont il est très-friand. Il a l'esprit de sociabilité, et les Saïmiris vivent entre eux en parfaite intelligence. Les jeunes n'abandonnent jamais le corps de leurs mères, lors même qu'elles sont tuées; c'est pour cette raison que les Indiens s'en procurent facilement.

II. Le genre *Callitriche* se distingue du précédent par son pelage plus long et plus foncé, par sa tête un peu allongée, et par les doigts des mains postérieures qui ont un repli membraneux à leur base. Ces animaux sont insectivores et frugivores, comme les Saïmiris, et l'on est porté à croire qu'ils ne sortent de leur retraite qu'à la fin du jour. Le *Call. Moloch (Callithrix Moloch)* [Fig. 2] a le pelage cendré, sauf le dessous du corps qui est d'un fauve roussâtre assez vif. Il a la face nue, brunâtre, le menton garni de poils assez rudes, les mains et l'extrémité de la queue d'un gris presque blanc.

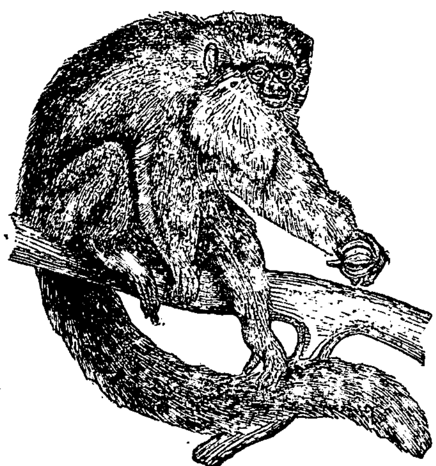

Fig. 2.

III. Les *Nyctipithèques*, ou *Singes de nuit*, ont la tête large et ronde, le museau court et obtus; des yeux nocturnes très-grands, semblables à ceux d'un hibou, sans éclat, et presque mourants pendant le jour; les narines séparées par une cloison très-mince et ouvertes à la fois sur les côtés et en bas; les oreilles très-petites, la queue longue et couverte de poils lâches. Ces singes dorment le jour, retirés dans un trou d'arbre pour éviter la lumière qui les incommode. Ils sont monogames, se nourrissent de fruits doux, tels que ceux du bananier; néanmoins ils se plaisent à chasser les Insectes. Leur voix est d'une force extraordinaire relativement à leur petite taille; leur cri, pendant la nuit, ressemble à celui du Jaguar. Quand ils sont irrités, leur gorge se gonfle, et ils ressemblent assez, par le ronflement qu'ils font entendre et la position de leur corps, à un Chat attaqué par un Chien. Le *Nyct. douroucouli* (*Nyctipithecus trivirgatus*) [Fig. 3] a le pelage cendré en dessus, jaune roussâtre en dessous, avec trois raies noires et divergentes sur le front, d'où son nom spécifique. Il habite les forêts des bords du Cassiquiare et du haut Orénoque.

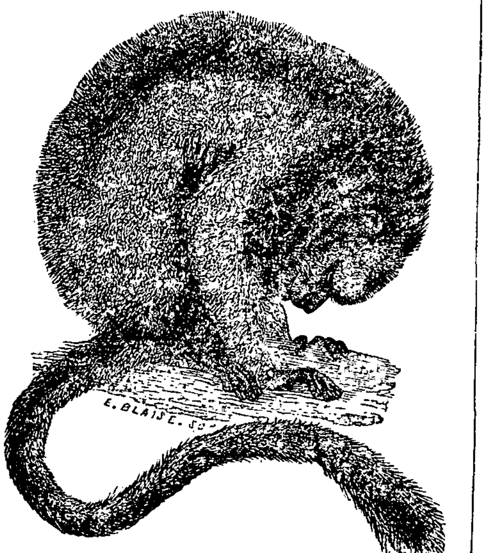

Fig. 3.

IV. Les *Sakis*, appelés aussi *Singes à queue de renard*, ont la tête arrondie, le museau court, les incisives supérieures proclives, les ongles courts et recourbés, et la queue médiocre, mais garnie de longs poils touffus. Ce sont des Singes en quelque sorte crépusculaires, car ils ne quittent leur retraite que quelques instants avant le coucher du soleil. Tristes et peureux, la moindre chose les inquiète et les effraie. Ils habitent les bois bas et les broussailles, réunis en troupes de sept ou huit individus, et se nourrissent de fruits et de mouches à miel. La femelle ne fait qu'un seul petit, qu'elle aime tendrement. Moins lestes et moins grimpeurs que les Sapajous, ils sont souvent dépouillés de leur nourriture par ceux-ci, qui les guettent et les battent à outrance. Nous citerons comme type de ce genre le *Saki noir* (*Pithecia nigra*) [Fig. 4], ainsi appelé de son pelage noir brun. Il a la face nue et violacée.

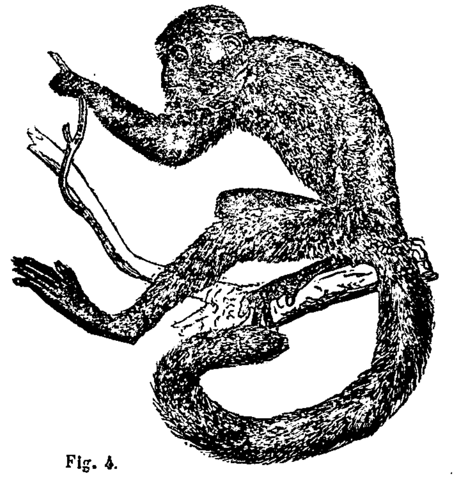

Fig. 4.

V. Le genre *Brachyure* ne diffère du précédent que par la brièveté de sa queue, laquelle, en outre, est en forme de plumet. On a établi deux sections dans ce genre, l'une pour les espèces à queue moyenne, à barbe épaisse et à tête couverte de poils abondants et formant calotte; l'autre, pour ceux qui ont la queue très-courte, la barbe nulle ou presque nulle, et la tête rase ou chauve. — Ces singes habitent les profondeurs des forêts. Leur naturel est en général farouche: loin de fuir quand on les attaque, ils se dressent sur leurs pieds de derrière, grincent des dents, se frottent la barbe et s'élancent sur leur ennemi. Quand ils veulent boire, ils puisent l'eau dans le creux de leur main, et en prenant les plus grandes précautions pour ne passe mouiller. Le *Brach. capucin* (*Brach. chiropotes*) [Fig. 5], qui appartient à la première section, a le pelage roux marron, avec une barbe large et épaisse. Ses noms spécifiques de *capucin* et de *chiropote* (qui boit avec la main) lui viennent du développement de sa barbe et de l'habitude qu'il a de boire avec la main pour ne pas mouiller cet ornement de son visage.

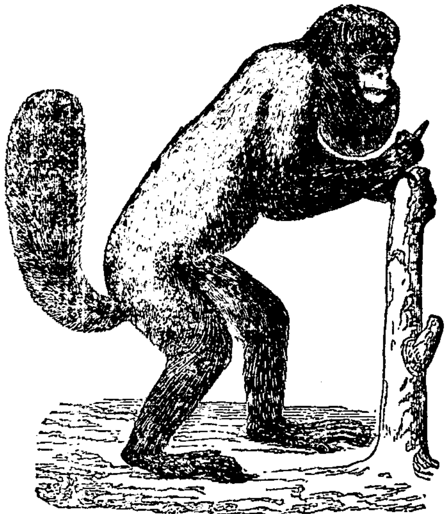

Fig. 5.

* **GÉOPONIQUES.** s. m. pl. (gr. γῆ; πόνος, travail). Titre d'un recueil célèbre d'ouvrages sur l'agriculture formé au XIV^e siècle par Cassianus Bassus. *L'édition princeps des* Géoponiques *est de* 1539.

* **GÉORAMA.** s. m. (gr. γῆ, terre; ὅραμα, vision).

Enc. — On désigne sous ce nom un genre de spectacle qui a été imaginé pour faciliter et en même temps pour populariser la connaissance de la géographie. Au lieu de montrer la terre étalée sur une surface plane, comme la présentent les cartes, ou sur une surface convexe comme on la voit sur les globes, le spectateur est introduit dans l'intérieur d'une vaste sphère creuse sur les parois de laquelle se déroulent, tout en conservant leurs formes rigoureuses, non-seulement l'ensemble, mais encore les moindres détails de notre planète. Nous avons eu deux géoramas à Paris, l'un en 1823, l'autre en 1844. Delanglard, l'auteur du premier, avait construit un globe de plus de 30 mèt. de circonférence, dans lequel on pénétrait par un escalier conduisant à deux galeries circulaires, d'où l'on jouissait de la vue des continents et des mers. Les divers accidents du sol étaient peints sur une vaste toile vernissée qui formait l'enveloppe de l'appareil; les terres étaient figurées par les parties opaques, et les eaux par les parties transparentes. Ces dernières servaient en outre à laisser pénétrer la lumière qui éclairait le spectacle. Le g. de 1844 était dû à A. Guérin. Comme le précédent, il consistait en une grande sphère creuse; mais il n'y avait qu'une galerie circulaire placée à la hauteur de l'équateur, et à laquelle on parvenait par un double escalier en spirale. Une carcasse de fer, formée par les intersections des méridiens et des parallèles, était recouverte d'une enveloppe de calicot vernissé, sur laquelle était appliquée une carte peinte à l'aquarelle. Enfin, des lentilles diversement colorées, combinées avec différents artifices de peinture, donnaient aux terres le ton et l'aspect convenables. — Dans ces dernières années, on a encore appliqué le nom de g. à une sorte de carte en relief du globe terrestre exécutée en plein air sur une grande étendue de terrain.

GÉORGIQUES. s. f. pl. (gr. γῆ, terre; ἔργον, travail). Titre du poëme de Virgile sur l'agriculture, et qui a été donné depuis à d'autres poëmes sur le même sujet. *Les Géorgiques de Virgile. Les Géorgiques françaises.*

* **GÉOTRUPE.** s. m. (grec. γῆ; τρύπαω, je perce). T. Entom. Voy. Scarabéides.

* **GÉRANIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.— Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et ordinairement symétriques, avec les styles et les carpelles adhérents à un prolongement de l'axe floral. — *Caractères bot :* Plantes herbacées ou sous-frutescentes. Tige noueuse. Feuilles tantôt opposées, tantôt alternes, et, dans ce dernier cas, opposées aux pédoncules, avec des stipules membraneuses. Fleurs blanches, rouges, jaunes ou pourpres. Sépales 5, persistants, plus ou moins inégaux, à préfloraison imbriquée; l'un d'eux se prolonge quelquefois en forme de sac ou d'éperon à sa base (*Pelargonium*). Pétales 5, rarement 4 par suite de l'avortement de l'un d'eux, onguiculés, égaux ou inégaux, hypogynes ou périgynes, à préfloraison tordue. Étamines ordinairement monadelphes, hypogynes, en nombre double ou triple des pétales; mais il en avorte quelquefois plusieurs. Ovaire composé de 5 carpelles placés autour d'un axe pyramidal allongé; chaque carpelle uniloculaire et biovulé; styles 5, adhérents à l'axe dont ils peuvent cependant se séparer; ovules semi-anatropes. Fruit formé de 5 coques soudées autour de l'axe, chacune d'elles ne contient qu'une graine, est pourvue d'un péricarpe membraneux, et se termine par un style qui, en haut, reste adhérent à l'axe, mais s'en détache en bas et se déroule en dehors, emportant la coque avec lui. *Graines : une seule dans* chaque coque par suite de l'avortement de l'ovule inférieur, dépourvue d'albumen. Embryon courbe et replié sur lui-même; radicule regardant en bas; *cotylédons* foliacés, *chiffonnés et* enroulés. [Fig. 1. *Geranium pratense*; 2. Fruit dont les cinq coques se sont détachées de l'axe.— 3. *Ger. Robertianum*: Étamines; 4. Ovaire; 5. Coupe de la graine.]

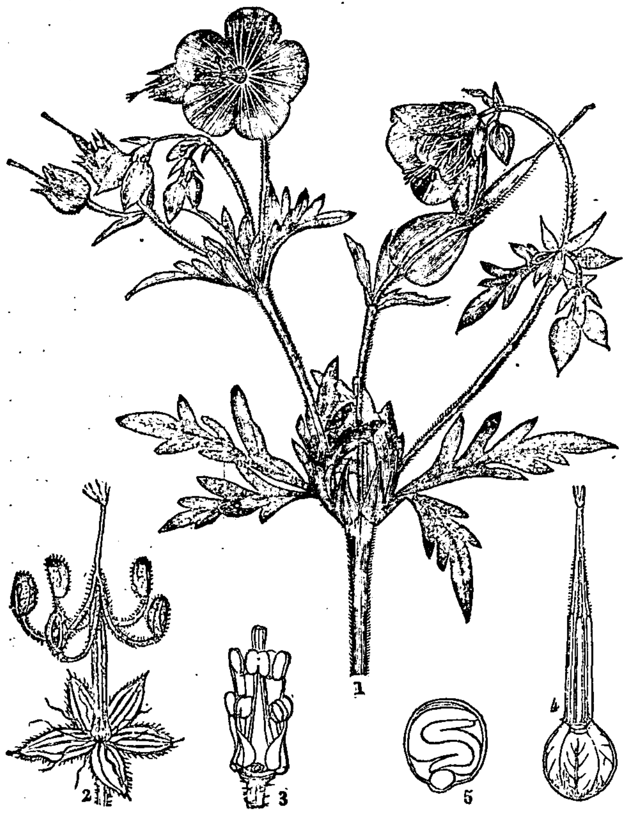

Cette famille ne se compose que des 4 genres, *Monsonia*, *Erodium*, *Geranium* et *Pelargonium*; mais elle renferme au moins 500 espèces. Ces espèces sont très-inégalement distribuées sur les différentes parties de la terre. On en trouve au Cap de Bonne-Espérance un fort grand nombre, mais qui appartiennent surtout au genre *Pelargonium*; les *Erodium* et les *Geranium* au contraire habitent principalement l'Europe, l'Amérique septentrionale et le nord de l'Asie. Il est à remarquer que le g. *Pelargonium* se trouve aussi dans la Nouvelle-Hollande. — Les diverses espèces de *la famille sont caractérisées par* la présence d'un principe astringent, et par leur saveur aromatique et résineuse. La tige du *Monsonia spinosa* brûle comme une torche *en répandant une odeur agréable*. Dans le nord de la principauté de Galles, le *Geranium Robertianum* jouit d'une réputation populaire comme remède dans les affections néphrétiques. La racine du *Ger. maculatum* est un astringent très-puissant, et contient *beaucoup plus de tannin que le kino*. Suivant quelques auteurs, son usage conviendrait surtout dans le traitement des affections qui se prolongent par débilité, après qu'on *a fait disparaître les causes qui les avaient produites*. La teinture de cette racine constitue un excellent topique dans les ulcérations de la gorge et de la cavité buccale. Quelques autres *espèces passent pour posséder les mêmes propriétés*; mais on ne s'en sert pas dans la médecine moderne : telles sont les espèces du g. *Erodium*, auquel appartient l'*Erod. moschatum*, ainsi *nommé* à cause de sa forte odeur de musc. Les *Pelargonium* ne sont guère renommés que pour la beauté de leurs fleurs, néanmoins ils jouissent aussi de propriétés astringentes. Les Namaquas font usage du *Pel. antidysentericum* pour combattre la diarrhée. Parmi les espèces qui ont des racines tubéreuses, et dont on connait plusieurs au Cap de Bonne-Espérance, nous citerons le *Pelarg. triste*, dont on mange les tubercules. Backhouse mentionne encore les tubercules charnus du *Ger. parviflorum*, qui servent de nourriture aux naturels de la Terre de Van-Diémen, où l'on donne à cette plante le nom de Carotte indigène.

GÉRANIUM. s. m. [On pr. *Géraniome.*] (g. γεράνος, grue). T. Bot. Voy. Géraniacées.

GÉRANT. s. m. (R. *gérer*). Celui qui gère, qui administre pour le compte d'autrui. *Le g. d'une société de commerce. Le g. responsable d'un journal. Un g. infidèle.* — * On dit aussi au fém., *Gérante. La gérante d'un bureau de tabac.* ‖ Adjectiv., *Procureur gérant.*

GERBE. s. f. (B. lat. *garba*). Faisceau de céréales coupées et liées de manière que tous les épis soient tournés du même côté. *Lier une g. Lier en g. Battre des gerbes.*— Autrefois se disait absol. Des gerbes que l'on prélevait pour la dîme. *Lever la g.* ‖ Par anal., *G. d'eau, g. de feu*, Assemblage de plusieurs jets d'eau, de plusieurs fusées, qui représentent une espèce de gerbe.

GERBÉE. s. f. Botte de paille où il reste encore quelques grains. *Donner de la g. à un cheval.*

GERBER. v. a. Mettre en gerbe. *Il faut g. ce froment.* ‖ En parl. De pièces de vin, Les mettre les unes sur les autres, dans une cave. *Pour faire tenir toutes les pièces dans le cellier, il faudra les gerber.*

* **GERBIER.** s. m. T. Agricult. Se dit, dans les provinces du midi de la France, pour Meule de gerbes.

* **GERBILLE.** s. f. T. Mamm. Voy. Gerboise.

GERBOISE. s. f. (arab. *djerbuali*). T. Mamm.

Enc. — La *Gerboise* (*Dipus*) est le type d'une petite tribu de Rongeurs claviculés que Linné plaçait dans son grand genre Rat. Les espèces qui composent ce groupe sont désignées sous le nom de *Dipodiens*, littéralement animaux à deux pieds, à cause de l'extrême longueur de leurs membres postérieurs comparativement aux antérieurs. Les Dipodiens ont en outre le pouce antérieur rudimentaire, et les ongles allongés et peu recourbés. C'est par ces deux caractères qu'ils se distinguent des Gliriens et des Hélamyens, qui ont également les membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs : ceux-ci ayant un pouce antérieur bien développé, et ceux-là des ongles très-courts, recourbés et acérés. On partage ordinairement cette tribu en trois genres, *Gerbille*, *Gerboise* et *Mérion*. — 1° Les *Gerbilles* ont le système dentaire des Rats proprement dits; mais, indépen*damment de leurs* longues jambes, elles *en* diffèrent par leur queue, qui est longue, et velue. Ces animaux habitent les contrées chaudes et sablonneuses de l'ancien continent. L'espèce la mieux connue du genre est la *G. d'Egypte* (*Gerbillus ægyptius*), qui est de la taille d'une Souris et qui se trouve principalement dans le désert où s'élèvent les pyramides. — Les *Mérions* ont les pieds de derrière encore plus longs que les Gerbilles, la queue à peu près *nue*, et *une* très-petite dent de plus en avant des molaires supérieures. Ces animaux paraissent propres à l'Amérique septentrionale. Leur taille est celle de la Souris, et ils sont doués *d'une extrême agilité.* Ils se creusent des terriers, où ils passent l'hiver dans un état de léthargie. — Les *Gerboises* ont à peu près les mêmes dents que les Mérions, mais elles ont la queue touffue au bout. Au reste, ce qui les caractérise essentiellement, c'est l'extrême petitesse de leurs membres antérieurs et le développement extraordinaire de leurs membres postérieurs, terminés par trois ou cinq doigts armés d'ongles courts. Le métatarse des trois doigts du milieu n'est formé que d'un seul os, comme ce qu'on appelle le tarse des oiseaux. Ces rongeurs vivent dans les lieux déserts du nord de l'Afrique et de l'Asie centrale. *Ils se creusent des terriers comme les* Lapins, *et passent* l'hiver dans un état léthargique. Ils dorment le jour, et la nuit ils cherchent leur nourriture, qui consiste en graines et en *racines. Ils marchent ordinairement sur leurs quatre pattes*; mais, quand ils sont effrayés, ils procèdent par bonds, et peuvent, dit-on, franchir à chaque saut un espace de 3 mètres. L'espèce type du genre est la *Gerboise gerbo*, appelée aussi simplement le *Gerbo* ou *Gerboa* (*Dipus sagitta*) [Fig. ci-dessus]. Cet animal est de la grosseur d'un Rat : son pelage est fauve en dessus et blanc en dessous. Il a seulement trois doigts aux pattes de derrière et celui du milieu est le plus long. Il habite surtout le nord de l'Afrique, l'Arabie et la Syrie; il y vit en troupes et se nourrit principalement de bulbes de plantes.

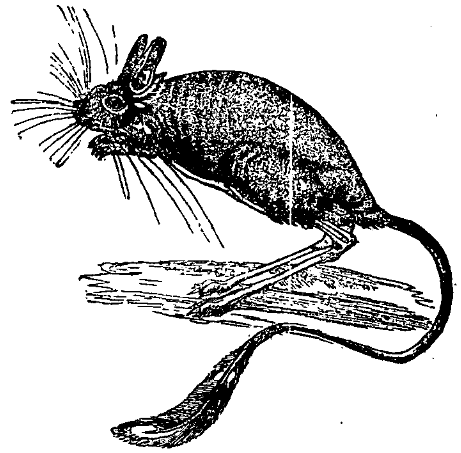

GERCE. s. f. Nom vulg. donné à différentes espèces de teignes qui rongent les étoffes.

GERCER. v. a. Faire de petites fentes ou crevasses aux lèvres, aux mains, au visage, etc. *Le froid gerce les lèvres. La bise m'a gercé le visage.* ‖ Par extens., se dit De la terre, du bois, des murs, des enduits de plâtre, etc., qui se fendent par l'effet de la sécheresse, de la chaleur, etc. *Ces grandes chaleurs ont gercé la terre. L'écorce de cet arbre est toute gercée.* = Gercer. v. n. se Gercer. v. pron. Devenir le siége de gerçures. *Les lèvres gercent, se gercent au grand froid. La sécheresse a fait g. le bois.* = Gercé, ée. part. = Conj. V. Avancer.

GERÇURE. s. f. Petite fente, crevasse qui se produit à la surface de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses. *Il a les mains pleines de gerçures.* ‖ Par extens., se dit Des fentes qui se font à la terre, dans le bois, dans la maçonnerie, etc.

GÉRER. v. a. (latin. *gerere*). Gouverner, conduire, administrer. *Il a longtemps géré les affaires de mon oncle. Il a très-mal géré ses affaires. G. un domaine, un établissement, une maison. G. une tutelle.* = Géré, ée. part. = Conjug. V. Céder.

GERFAUT. s. m. T. Ornith. Voy. Faucon.

GERMAIN, AINE. adj. (lat. *germanus*). T. Jurispr. *Frère g., sœur germaine*, Voy. Frère et Sœur. ‖ Se dit aussi Des cousins ou cousines qui sont sortis des deux frères et des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. *Cousin g. Cousine germaine. — Issu de g.*, Qui est issu de deux cousins germains. *Cousin issu de g. Elles sont issues de g.* ‖ Substant., *Il a le g. sur moi*, Il est cousin germain de mon père ou de ma mère. Vieux.

GERMANDRÉE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

GERMANIQUE. adj. 2 g. (latin. *germanicus*). Qui appartient aux Allemands, à l'Allemagne. *L'empire g. — Confédération g.; Diète g.*, Voy. Confédération.

GERMANISME. s. m. Façon de parler propre à la langue allemande.

GERME. s. m. (lat. *germen*). T. Physiol. Le rudiment d'un nouvel être. ‖ Figur., au sens phys. et au sens moral, Ce qui est le principe, la cause, l'origine de quelque chose. *Développer les germes de la vie. Il avait apporté en naissant le g. de cette maladie. Un g. de division, de procès, de querelle. Il fit éclore chez lui le g. de toutes les vertus. Etouffer les germes des vices. Le g. de la corruption. Les germes de la sédition.*

Enc. — En Anatomie, on donne communément le nom de *Germe* à la cicatricule de l'œuf des oiseaux. En Médecine, *Faux germe* est un terme vulgaire qui s'emploie comme synonyme de *môle.* Dans l'Art vétérinaire, on appelle *Germe de fève*, une tache colorée par les aliments qui se forme dans la cavité des dents du cheval. — En Botanique, les auteurs attachent à ce mot des sens fort différents. Linné désignait sous le nom de *germe* l'ovaire tout entier, et Endlicher a conservé à ce mot cette signification. Dans le langage ordinaire, il se prend pour *embryon*, et se dit de la partie de la graine qui doit former la nouvelle plante. D'autres fois on l'applique à la plumule seulement, lorsque l'embryon commence à se développer. Enfin, on l'étend encore à la partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante.

GERMER. v. n. Se dit Des semences, des bulbes, etc., qui commencent à se développer pour produire un nouvel individu. *Le blé commence à g. Ces oignons, ces pommes de terre ont germé dans la cave.* || Fig., Se développer, s'accroître, produire ses effets. *Faire g. les vertus dans le cœur d'un jeune homme. C'est le temps où germent les erreurs et les vices. Ces idées commençaient à g. dans les esprits. La parole de Dieu a germé dans son cœur.* = Germé, ée. part. *Du blé germé. Des pommes de terre germées.*

GERMINAL. s. m. Le septième mois du calendrier républicain. Voy. Calendrier.

GERMINATION. s. f. (lat. *germinatio*). T. Botan. Voy. Graine.

* **GERMOIR.** s. m. T. Brasseur. Voy. Brasserie.

* **GERMON.** s. m. T. Ichth. Voy. Scombéroïdes.

GÉROFLE, GÉROFLIER. Voy. Girofle, etc.

GÉRONDIF. s. m. T. Gramm.

Enc. — Ce terme est propre à la grammaire latine, où il sert à désigner le participe passif en *dus*, lorsque ce participe s'emploie comme cas de l'infinitif. En effet, comme l'infinitif des verbes latins ne se décline pas, bien qu'il remplisse véritablement les fonctions d'un véritable substantif, tandis que les autres substantifs sont tous déclinables, les Romains, lorsque les circonstances de la phrase auraient exigé de décliner l'infinitif, lui substituaient ce participe passif, et désignaient ses divers cas sous les noms de gérondifs en *di*, *do* et *dum*. — Par une extension assez naturelle, les grammairiens ont introduit ce terme de g. dans d'autres langues, pour désigner les formes correspondantes au g. des Latins. C'est ainsi qu'en français, comme nous traduisons ordinairement le g. en *do* des Latins par la préposit. *en* suivie du participe présent, on applique quelquefois à cette locution la dénomination de g. De même les auteurs occidentaux qui ont écrit sur la grammaire turque ont donné le nom de g. à une forme indéclinable du participe présent, qui peut se traduire de la même manière. V. Participe.

* **GÉRONTE.** s. m. * **GÉRUSIE.** s. f. T. Hist. grecq.

Enc. — A Sparte et dans plusieurs cités grecques d'origine dorienne, on donnait le nom de *Gérusie* (γερουσία, γερωνία) à une assemblée qui représentait à peu près ce que l'on appelait βουλὴ dans les cités d'origine ionienne et *senatus* à Rome. A Sparte, elle se composait, y compris les deux rois qui en étaient les présidents, de 30 membres, nombre qui paraît correspondre à celui des ὠβαί ou divisions des trois tribus. Ce sénat se recrutait par la voie de l'élection; mais pour y être éligible il fallait être du plus pur sang spartiate et être âgé de 60 ans, d'où le nom de γέροντες, c.-à-d. vieillards, sous lequel on désignait ses membres, et celui de γερουσία que portait cette assemblée. Le mode d'élection usité était d'une simplicité primitive : chacun des candidats se présentait successivement devant les électeurs; et ceux-ci témoignaient leur estime par leurs acclamations : celui qui avait excité les acclamations les plus bruyantes était proclamé *Géronte*. Les membres du sénat de Sparte étaient nommés à vie; bien plus, ils étaient irresponsables. Quant à leurs fonctions, elles participaient à la fois du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Ils préparaient les lois qui devaient être soumises à l'assemblée du peuple (ἐκκλησία), et passaient des décrets provisoires. Ils pouvaient infliger à un citoyen la peine de la dégradation civique (ἀτιμία), et même le condamner à mort, et cela sans être limités par aucun code de lois écrites. Enfin, ils exerçaient une sorte de censure sur la manière de vivre de tous les Spartiates. L'institution de la Gérusie était attribuée à Lycurgue; mais après la création de l'éphorat par Théopompe, le pouvoir de ce sénat ne tarda pas à décliner, par suite des empiétements incessants des nouveaux magistrats.

GERZEAU. s. m. Nom vulg. de la Nielle des blés.

GÉSIER. s. m. (lat. *gigeria*). Voy. Estomac.

GÉSINE. s. f. (B. latin. *jacina*; de *jacere*, être couché). Vieux mot qui se disait Des couches d'une femme, ou Du temps qu'elle était en couche. *Être en g.*

GÉSIR. v. n. Voy. Gît.

* **GESNÉRIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, périgynes ou hypogynes, à fleurs dichlamydées, monopétales, irrégulières, à placentas pariétaux, à fruit capsulaire ou bacciforme, à embryon pourvu de très-petits cotylédons avec une longue radicule. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées, rarement suffrutescentes, parfois rampantes, et souvent naissant de tubercules écailleux; elles croissent parfois sur les arbres où elles vivent presque en parasites. Feuilles rugueuses, dépourvues de stipules, généralement opposées ou verticillées. Fleurs brillantes, en grappes ou en panicules, rarement solitaires, jaunes, écarlates, violettes ou blanches. Calice plus ou moins adhérent, 5-fide, à préfloraison ouverte ou valvaire. Corolle monopétale, tubuleuse, plus ou moins irrégulière, 5-lobée, à préfloraison imbriquée. Étamines 2 ou 4, didynames, avec une cinquième étamine rudimentaire; anthères souvent cohérentes, biloculaires, innées, avec un épais connectif renflé. Ovaire à demi-supère, uniloculaire, avec deux placentas charnus, bilobés, pariétaux et polyspermes, placés à droite et à gauche de l'axe; entouré à sa base par des glandes ou par un anneau charnu. Style continu avec l'ovaire; stigmate capité, concave; ovules en nombre indéfini, anatropes. Fruit capsulaire ou charnu, supère et uniloculaire, avec deux placentas latéraux opposés, composés chacun de deux lames. Graines très-nombreuses et très-petites; embryon dressé, dans l'axe d'un albumen charnu, avec les cotylédons beaucoup plus courts que la radicule; test mince avec des veines obliques, fines et très-serrées, se prolongeant quelquefois en longs filaments, ou même s'aplatissant en forme d'aile. [Fig. 1. *Cloxinia caulescens.* — 2. *Hypocyrta gracilis*; 3. Coupe d'une fleur; 4. Coupe transverse du fruit; 5. Graine avec son embryon.]

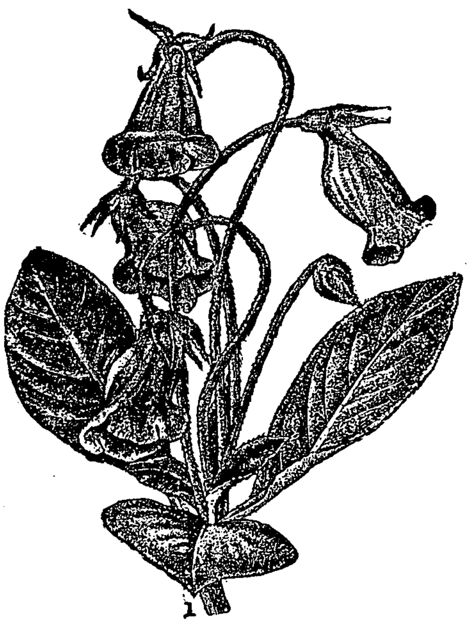

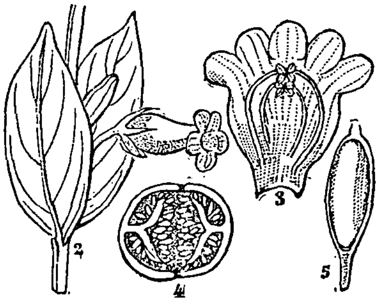

Cette famille se compose de deux tribus, les *Gesnériées* et les *Cyrtandrées*. Celle-ci constitue pour plusieurs auteurs une famille à part; mais, à l'exemple de Rob. Brown, nous la joignons aux Gesnériées dont elle ne diffère que par des caractères fort secondaires. Les deux tribus réunies comprennent 54 genres et environ 260 espèces; mais chacune d'elles appartient à une zone géographique différente. Les *Gesnériées*, qui sont aujourd'hui fort répandues dans nos jardins comme plantes d'ornement, sont exclusivement originaires des régions tropicales et chaudes de l'Amérique. Les *Cyrtandrées*, au contraire, se trouvent dans plusieurs parties du monde, mais plus particulièrement dans les contrées orientales. Quelques unes se rencontrent en Europe, comme le *Ramondia* et l'*Haberlea*. D'autres habitent les régions les plus froides de l'Asie : tels sont le *Bœa* et le *Rehmannia*. Le *Klugia* est du Mexique; le *Streptocarpus*, du Cap de Bonne-Espérance. Mais c'est surtout dans les vallées chaudes de l'Himalaya et dans les régions humides de l'archipel Indien qu'elles se trouvent avec le plus d'abondance : c'est là que l'on rencontre les espèces des genres *Chirita*, *Calosacme*, *Æschynanthus* et *Didymocarpus*. Les *Fieldia* sont originaires de la Nouvelle-Hollande, et l'on trouve des *Cyrtandra* dans les îles Sandwich. — Ce sont, en général, des plantes d'une grande beauté; mais elles possèdent peu de propriétés utiles. Les fruits charnus de plusieurs Gesnériées sont mucilagineux et mangeables. Les calices et les fruits de quelques autres fournissent un principe colorant qui sert à teindre le coton, les nattes et autres objets d'un usage domestique. Le *Columnea scandens* a été appelé par les colons français *Liane à sirop*, parce que ses fleurs sécrètent une grande quantité de miel. Au Chili, le *Sarmienta repens* est usité comme émollient. Quelques espèces du genre *Didymocarpus* paraissent être aromatiques; et le *Picria*, plante originaire de la Cochinchine, est tellement amer, qu'on lui a donné le nom de *Fiel de terre*. Mais il est fort douteux que cette espèce appartienne à la famille dont nous parlons : ce pourrait bien être une Gentianée.

GESSE. s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

GESTATION. s. f. (lat. *gestatio*, de *gestare*, porter). T. Physiol. Le temps pendant lequel un mammifère femelle porte son fruit. *La g. de la femme est appelée* grossesse. *La durée de la g. est très-variable : ainsi elle est de trente jours chez le lapin, et de quinze mois chez la girafe.* || T. Antiq. V. Gymnastique.

GESTE. s. m. (lat. *gestus*). Se dit Des mouvements extérieurs du corps par lesquels nous exprimons nos sentiments, et principalement des mouvements des bras et des mains, dans la déclamation, la conversation, la mimique, etc. *Avoir le g. beau, noble, aisé, forcé. Le g. est une des principales parties de l'orateur et de l'acteur. Des gestes expressifs. Ce g. n'est pas naturel. S'exprimer par gestes. Menacer du g. Il me fit un g. menaçant, un g. négatif. Cet orateur fait beaucoup trop de gestes. Si vous faites le moindre g., vous êtes mort.*

GESTES. s. m. pl. (latin. *gesta*, actions, exploits). Hauts faits, actions mémorables. *Les gestes de Scipion, d'Alexandre. Les dits et gestes des anciens.* Vieux. — * *Chansons de gestes*, se disait autrefois Des poëmes qui célébraient les grandes actions des héros nationaux. *La Chanson de Roland était une chanson de gestes.* || Fam. et en plaisantant, *Les faits et gestes d'une personne*, Ses actions, sa conduite. *On sait vos faits et gestes.*

GESTICULATEUR. s. m. Celui qui fait trop de gestes. *C'est un grand gesticulateur.*

GESTICULATION. s. f. Action de gesticuler.

GESTICULER. v. n. (latin. *gesticulari*). Faire trop de gestes en parlant. *Il parle assez bien, mais il gesticule trop. Il ne peut rien dire sans gesticuler.*

GESTION. s. f. (lat. *gestio*). Action de gérer, administration. *La g. d'une tutelle, des biens d'un absent. Rendre compte de sa g. Le temps de sa gestion.*

* **GEYSER.** s. m. T. Géol. Voy. Volcan.

* **GIAOUR.** s. m. (persan. *geber*, guèbre). Terme injurieux par lequel les musulmans désignent ceux qui ne professent pas l'islamisme.

* **GIAROLE.** s. f. T. Ornith. Voy. Glaréole.

* **GIBBON.** s. m. T. Mamm. Voy. Orang.

GIBBEUX, EUSE. adj. [On pron. les deux BB dans ce mot et dans le suiv.] (lat. *gibbosus*, bossu). Qui est relevé en bosse. *La partie gibbeuse du foie. Des feuilles gibbeuses. Les parties gibbeuses de la lune.*

GIBBOSITÉ. s. f. T. Médecine. Bosse, courbure de l'épine du dos. Voy. Orthopédie.

GIBECIÈRE. s. f. (gr. κίβισις, besace?). Sorte de bourse large et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. || Grande bourse, ordinairement de cuir, où les chasseurs mettent le plomb, la poudre et les autres choses dont ils se servent à la chasse. || Espèce de sac dans lequel les escamoteurs, les joueurs de gobelets mettent leurs instruments, et qu'ils attachent devant eux quand ils font leurs tours. *Tour de g.*, Escamotage.

* **GIBÈLE.** s. f. T. Ichth. Voy. Carpe.

GIBELET. s. m. Petit foret dont on se sert pour percer une pièce de vin ou de quelque autre liquide.

GIBELIN. s. m. T. Hist. Voy. Guelfe.

GIBELOTTE. s. f. T. Cuisine. Espèce de fricassée de lapins, etc. *Mettre un lapin en gibelotte.*

GIBERNE. s. f. T. Guerre.

Enc. — La *Giberne* est une boîte de cuir ou recouverte de cuir, dans laquelle les soldats mettent leurs cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes. Ce fut Gustave-Adolphe qui, le premier (1620), en dota son infanterie; mais l'usage ne tarda pas à en devenir général. Dans le principe, la g. ressemblait à une gibecière; peu à peu cependant elle diminua de volume, et prit enfin sa forme actuelle. La g. se porte soit sur la hanche droite au moyen d'une buffleterie, soit sur le dos, à l'aide d'un ceinturon, auquel elle est adaptée de façon à pouvoir, à volonté, se ramener sur le côté et sur le ventre. La *G. à la Corse*, ou *Cartouchière*, se fixe également à un ceinturon et se porte toujours sur le ventre. Il en est de même de la *G. d'équipages*, qui est en usage dans la marine, et qui est plus petite que celle des troupes de terre.

GIBET. s. m. (arabe. *djebel* ou *gebel*, montagne).

Enc. — *Gibet* a signifié d'abord le lieu où l'on pend; on l'employa plus tard dans le sens de *Potence*, et enfin dans celui de *Fourches patibulaires*. Quoique aujourd'hui on fasse usage indifféremment du mot gibet dans l'une et l'autre de ces deux dernières significations, il n'en était pas de même il y a trois siècles. La potence était l'instrument de supplice qui servait à la pendaison, tandis que le gibet, autrement appelé les fourches patibulaires, se composait ordinairement de deux piliers de pierre sur lesquels était posée transversalement une poutre qui soutenait des chaînes de fer munies de crocs auxquels on suspendait les cadavres des suppliciés, jusqu'à ce qu'ils fussent dévorés par les oiseaux ou qu'ils tombassent en putréfaction. On choisissait en général pour cela un lieu élevé, afin de mettre en vue les suppliciés et d'intimider les malfaiteurs par l'exemple. Le plus fameux de ces gibets était celui de Montfaucon, qui avait été construit par Enguerrand de Marigny, et où il fut lui-même exposé. Sous Charles IX, il se composait de seize piliers. Il paraît qu'à Montfaucon on pendait les condamnés à une potence élevée sous le gibet, et qu'on attachait ensuite le corps au gibet lui-même.

GIBIER. s. m. (lat. *cibaria*, vivres?). Se dit De tout ce qu'on prend à la chasse, et particul. Des animaux bons à manger. *Un pays plein de g. Tuer du g. Manger du g.* — *G. de plume*, Les oiseaux qu'on tue à coups de fusil ou qu'on prend aux piéges. — *Gros g.*, Les bêtes fauves, etc. — *Menu g.*, se dit, par oppos. au gros gibier, Des lièvres, perdrix, bécasses, etc.; et, par opposit. au gibier ordinaire, Des cailles, grives, alouettes, becs-fins, et autres petits oiseaux. || Fig. et fam., *Cela n'est pas de son g.*, Cela passe ses connaissances, sa capacité, ou bien ne lui convient pas, n'est pas de son goût. — *G. de potence*, Voy. POTENCE.

GIBOULÉE. s. f. Pluie grande, soudaine, de peu de durée, et quelquefois mêlée de grêle.

GIBOYER. v. n. Chasser, prendre du gibier. *Il aime à g.* Famil. — *Arquebuse à g.*, Long fusil dont on se sert pour tirer de loin. *Poudre à g.*, Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

GIBOYEUR. s. m. Celui qui chasse beaucoup. *C'est un grand g.* Fam. et peu usité.

GIBOYEUX, EUSE. adj. Qui abonde en g. *Pays g.*

* **GICLET.** s. m. Nom vulg. de l'Ecbalium.

GIGANTESQUE. adj. 2 g. (lat. *giganteus*). Qui tient du géant. *Taille g. Des formes gigantesques.* — Se dit aussi Des animaux et des choses remarquables par leur grandeur, par leur hauteur. *Un animal g. Des arbres gigantesques.* || Fig., *Un projet, une entreprise g. Des expressions gigantesques.* || Substantiv., au masc., se dit Des choses gigantesques en général. *Il y a des esprits qui n'aiment que l'extraordinaire et le g.*

GIGANTOMACHIE. s. f. (gr. γίγας, γίγαντος, géant; μάχη, combat). T. Mythol.

Enc. — Dans la Mythologie gréco-romaine, on désignait sous ce nom le prétendu combat des géants contre les dieux. Il ne faut pas confondre ces géants avec les Titans qui firent la guerre à Uranus. Les géants étaient nés de la Terre fécondée par le sang que perdit Uranus lorsqu'il fut mutilé par Saturne, d'où l'épithète de *Terrigenæ* que leur appliquent fréquemment les auteurs anciens. Confiant en leur force et leur taille monstrueuse, ils tentèrent de détrôner Jupiter, pour venger la défaite des Titans. Les poëtes placent ce combat en divers lieux, dans le territoire de Cumes en Campanie, en Arcadie, en Thessalie, etc. C'est dans cette dernière localité que le place Ovide, qui décrit les géants aux cent bras occupés à entasser montagnes sur montagnes. Jupiter foudroie cette masse de rochers et ensevelit ses adversaires sous leurs débris. Suivant Apollodore, les deux géants qui se distinguèrent le plus dans ce combat furent Porphyrion et Alcyonée; nul ne pouvait vaincre ce dernier tant qu'il combattrait dans sa terre natale. Un oracle ayant prédit aux dieux qu'ils ne pourraient triompher de leurs ennemis qu'avec l'aide d'un mortel, Hercule fut invité à se joindre à la troupe céleste. Alors tout changea de face. Alcyonée, percé de flèches, revint cependant à la vie en touchant la terre; mais traîné hors du territoire de Pallène, il expira aussitôt. Porphyrion fut tué par Jupiter au moment où il allait faire violence à Junon. Quant aux autres géants, Ephialtès eut les yeux crevés par les flèches d'Apollon; Eurytus fut tué d'un coup de thyrse par Bacchus; Clytius fut tué par Hécate, ou selon d'autres, Vulcain l'écrasa sous le poids d'une masse de fer incandescente. Minerve se signala en écorchant Pallas, et en lançant l'île entière de la Sicile sur le corps d'Encelade, que d'autres font périr sous les coups de Silène. Polybotès s'enfuit pour éviter les traits d'Apollon; mais ce dieu l'ensevelit sous une partie de l'île de Cos. Les vainqueurs d'Hippolyte et de Gration furent Mercure et Diane, tandis qu'Agrios et Thoon qui avaient pour armes des massues d'airain, périrent de la main des Parques. Enfin Jupiter et Hercule exterminèrent à coups de flèches les géants qui restaient encore. Les anciens supposaient en outre que plusieurs d'entre eux, tels qu'Encelade, Mimas, Polybotès, etc., gisaient sous des îles volcaniques. Tel est ce célèbre combat que Phidias avait représenté en haut relief dans l'intérieur du bouclier de sa Minerve, et dont nous possédons de nombreux épisodes sur des pierres gravées.

GIGOT. s. m. Cuisse de mouton séparée du corps de l'animal pour être mangée. || Au plur., et par ext., Les jambes de derrière du cheval. *Ce cheval a de bons gigots.* — Très-fam., se dit quelquef. Des jambes d'une personne. *Étendre ses gigots.*

GIGOTTÉ, ÉE. adj. T. Man. et Vén. *Cheval bien g.*, Cheval dont les membres sont bien fournis et annoncent la force. *Chien bien g.*, Chien qui a les cuisses rondes et les hanches larges. On dit mieux dans les deux cas, *Bien membré.*

GIGOTTER. v. n. Se dit D'un animal qui secoue les jarrets en mourant. || Par ext. et fam., se dit Des enfants qui remuent continuellement les jambes. *Cet enfant ne fait que gigotter.*

GIGUE. s. f. Grande fille dégingandée, qui ne fait que sautiller, gambader. *C'est une grande g.* Popul. || Très-famil., se dit, au plur., pour Jambes. *Avec vos grandes gigues, vous m'empêchez de me chauffer.*

GIGUE. s. f. (ital. *giga*). T. Mus. Air de danse dont le mouvement est vif et gai. || Danse faite sur cet air. *La g. est une danse populaire en Angleterre.*

GILET. s. m. Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous l'habit ou la redingote. *Un g. de velours. Les poches d'un g.* || Sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte ordinairement sur la chemise ou sur la peau. *G. de flanelle, de tricot.*

GILLE. s. m. [On ne mouille pas les L.] Nom d'un personnage du théâtre de la foire, qui représentait un individu fort niais. *Jouer les rôles de Gille*, ou elliptiq., *Jouer les Gilles.* || Par allusion à ce personnage, on dit quelquefois fam., D'un homme qui a l'air et le maintien d'un niais, *C'est un G., un grand G.* — Pop., *Faire g.*, Se retirer, s'en aller, s'enfuir.

* **GILLIÉSIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Lindley a établi sous ce nom et aux dépens des Liliacées une petite famille botanique qui ne comprend que les deux genres *Gilliesia* et *Miersia*. Les espèces qui composent cette famille sont de petites plantes herbacées à bulbes tuniqués et à feuilles graminiformes. Les fleurs sont en ombelle, peu apparentes, hermaphrodites, entourées de bractées dont les plus extérieures sont herbacées et pétaloïdes, et les plus intérieures atrophiées et colorées. Le *périanthe*, peu développé, consiste en un simple lobe en forme de lèvre, ou en un corps urcéolé à 6 dentelures. Les étamines, au nombre de 6, sont toutes fertiles; ou bien il y en a 3 de stériles et presque oblitérées. L'ovaire est supère, triloculaire, avec un style unique et un stigmate simple. Le fruit est une capsule triloculaire, polysperme, trivalve, et à déhiscence loculicide. Les graines sont attachées à l'axe au moyen d'un funicule large et creux; l'embryon courbe est situé au milieu d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Miersia chilensis*; 2. Fleur; 3. Bractées pétaloïdes; 4. Coupe verticale du périanthe. — 5. *Gilliesia graminea:* Sa graine; 6. Coupe de la même.] Les espèces, au nombre de cinq, qui composent cette petite famille, ont été découvertes au Chili: on ne leur connaît aucun usage.

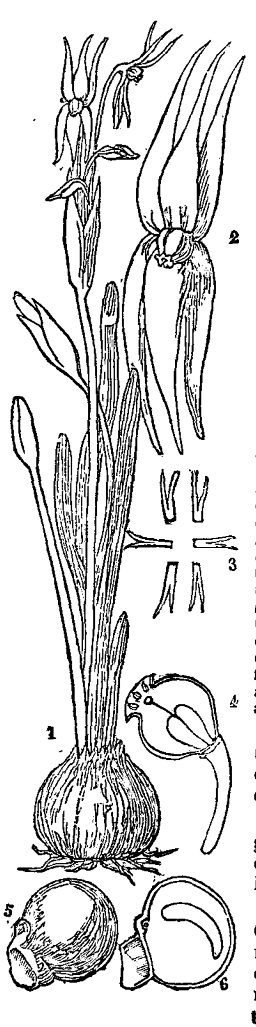

GIMBLETTE. s. f. Petite pâtisserie dure et sèche faite ordinairement en forme d'anneau.

* **GIN.** s. m. Mot anglais qu'on emploie quelquefois pour désigner L'eau-de-vie de genièvre.

GINGAS. s. m. T. Comm. Toile de fil à carreaux bleus et blancs, qui s'emploie ordinairement pour faire les matelas.

GINGEMBRE. s. m. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

* **GINGIVAL, ALE.** adj. (latin. *gingiva*, gencive). T. Anat. Qui appartient aux gencives.

* **GINGKO.** s. m. T. Bot. Voy. TAXINÉES.

* **GINGLYME.** s. m. (grec. γίγγλυμος, charnière). T. Anat. Voy. ARTICULATION.

GINGUET, ETTE. adj. Qui a peu de force, peu de valeur; Qui est trop court ou trop étroit. *Du vin g. Un ouvrage bien g. Une robe bien ginguette.* Fam. || Fig. et fam., *Esprit g.*, Esprit médiocre, frivole, qui a peu de fond. || Substantiv., Vin faible et âpre. *Boire du g.*

GINSENG. s. m. T. Bot. Voy. ARALIACÉES.

GIRAFE. s. f. (arabe. *zeraffa*). T. Mamm.

Enc. — La Girafe est le quadrupède le plus haut de taille qu'on trouve sur la surface de la terre; c'est aussi l'animal le plus grand et le plus singulier de l'ordre des Ruminants. Pline nous apprend que, de son temps, les Éthiopiens le nommaient *Nabun*, tandis que les Grecs et les Romains l'appelaient *Camelopardalis*, c.-à-d. chameau-léopard, nom que lui ont conservé les zoologistes modernes. « Les Éthiopiens, dit-il, appellent Nabun un animal qui ressemble au Cheval par le cou, au Bœuf par les pieds et les jambes, au Chameau par la tête, et dont le pelage est rougeâtre et marqué de taches blanches, ce qui lui a valu la dénomination de *Camelopardalis*. C'est dans les jeux du cirque donnés par le dictateur César qu'on le vit pour la première fois à Rome. » Les Romains eurent encore, après César, plusieurs occasions d'étudier cet animal vivant. Gordien III exposa dix Girafes à la fois à la vue du public; mais peu de temps après, l'empereur Philippe, lors des jeux millénaires, les fit brutalement massacrer dans l'arène. Malgré les fréquentes occasions qu'eurent les Romains d'étudier ce bel animal, on ne trouve dans les auteurs anciens rien de plus que l'appreciation fort peu exacte que nous venons de rapporter. Sans l'existence des médailles et des mosaïques, les zoologistes modernes auraient été fort en peine de reconnaître dans la Gir. ce prétendu composé de Cheval, de Bœuf, de Chameau et de Léopard, dont parle Pline. La ressemblance de la Gir. avec le Cheval, sous le rapport de l'encolure, se borne à la présence d'une crinière aux poils courts, durs et noirs, laquelle ressemble plutôt à celle du Gnou ou de l'Ane. Par la longueur, la gracilité et la flexibilité de son cou, la Gir. surpasse tous les autres quadrupèdes. La comparaison de ses jambes et de ses pieds avec ceux du Bœuf est encore moins heureuse. En effet, les deux faux sabots ou sabots rudimentaires que le Bœuf et la plupart des autres animaux à pieds fourchus présentent à la partie postérieure du pied, n'existent pas chez la Gir., non plus que chez le Chameau; mais, chez celui-ci, les doigts sont unis par une large semelle élastique, tandis que, chez la Gir., ils sont complétement séparés et pourvus chacun d'un sabot pointu. La tête de la Gir ressemble à celle du Chameau par son mufle non pelé, par la forme et l'organisation des naseaux, qui représentent des ouvertures obliques et étroites, protégées par des poils qui poussent sur leurs bords, et entourées de fibres musculaires au moyen desquelles l'animal ferme ses narines à volonté. Cet appareil, dû à une admirable prévoyance de la nature, protége les voies respiratoires et la membrane irritable qui tapisse les cavités olfactives contre l'action de la poussière brûlante du désert, lorsque les tempêtes la soulèvent en tourbillons. Les yeux de la Gir. sont grands, sombres, brillants; ils ont une douceur singulière sans cependant exprimer la crainte. Ils sont placés de manière à embrasser un plus grand horizon que chez les autres quadrupèdes. Lorsqu'elle broute l'espèce de mimosée qui constitue sa nourriture favorite, la Gir., grâce à la saillie latérale de ses orbites, peut surveiller le désert au loin et se mettre à l'abri des attaques imprévues du Lion ou de ses autres ennemis. Contre une attaque ouverte, elle se défend fréquemment avec succès à l'aide de ses pieds puissants et bien armés; elle repousse ainsi et quelquefois même met hors de combat le roi des animaux. Les cornes de la Gir., bien qu'elles soient petites et revêtues de peau et de poil, sont loin d'être aussi inoffensives qu'on les supposerait. On a vu à Londres les mâles s'en servir les uns contre les autres avec une vigueur singulière; c'est leur arme naturelle la plus à craindre, parce qu'on n'a pas le temps de prévoir le coup que l'animal va porter. En effet, la Gir. ne frappe pas, comme le Daim, le Bœuf ou le Bélier, en abaissant et en relevant la tête; elle frappe en dirigeant, par un mouvement latéral du cou, l'extrémité obtuse et calleuse de ses cornes contre l'objet qu'elle veut atteindre. On a vu une Gir. femelle percer ainsi, en jouant, une planche de sapin qui avait 2 cent. 1/2 d'épaisseur. Malgré la puissance de ses armes, la Gir. ne se bat jamais qu'à la dernière extrémité; lorsqu'elle peut l'éviter, elle échappe au danger par la fuite. Cette fuite est très-rapide, surtout quand le terrain va en s'élevant; mais elle ne se prolonge pas assez longtemps pour échapper à l'Arabe monté sur son cheval infatigable. La marche de la Gir., à cause de la disproportion qui existe entre la longueur de ses jambes et la brièveté de son corps, est tout à fait singulière. Lorsqu'elle marche un peu vite, elle semble mouvoir simultanément les deux jambes du même côté, ainsi que l'observait déjà, au IVe siècle, le savant évêque de Sicca, Héliodore, dans le récit qu'il fait des présents envoyés à Hydaspes par les ambassadeurs des Axumites (Abyssins). Bien que les deux jambes du même côté soient simultanément en l'air pendant la plus grande partie du pas, une observation plus attentive démontre que la Gir. commence toujours par soulever de terre la jambe postérieure, et qu'après un intervalle excessivement court elle lève la jambe antérieure du même côté. Dans la marche simple, elle tient le cou allongé de telle sorte qu'il continue la ligne supérieure du corps, ce qui lui donne un air roide et disgracieux; mais elle a un tout autre aspect lorsqu'elle prend une allure plus vive. A en juger par le mouvement de ses jambes, la course de la Gir. semble moins rapide qu'elle ne l'est en réalité, ainsi qu'on peut s'en assurer en considérant l'espace qu'elle parcourt dans un temps donné. Le mouvement de ses jambes est vraiment très-singulier: le train postérieur se soulève alternativement avec l'antérieur, et, à chaque pas, l'animal porte ses deux jambes de derrière entre ses jambes antérieures et même un peu en avant de celles-ci; puis, après que les jambes postérieures *ont pris leur* appui, il soulève et porte les antérieures plus avant. Lorsqu'elle se livre à une course plus rapide, souvent la Gir. lance des ruades avec ses jambes de derrière, et alors ses naseaux se meuvent *et se dilatent extraordinairement.*

La conformation générale de la Gir., la hauteur de son train antérieur, son cou allongé, sa tête étroite et effilée, sa langue longue, mince et flexible, sont autant de disposi*tions qui éta*blissent une harmonie parfaite entre cet animal et les conditions du milieu où il est appelé à vivre. Un ruminant de cette grandeur n'aurait pu subsister dans les régions arides où vit la Gir., si la *nature n'avait modifié son type de façon* à *lui permettre* de chercher sa nourriture ailleurs que dans les pâturages, c.-à-d. de brouter les rameaux des arbres élevés, lorsque la terre est desséchée par la chaleur et que toutes les plantes herbacées *ont* disparu. Sa langue est un organe admirablement disposé pour la préhension : elle lui sert à accrocher les branches qui croissent au delà de *l'atteinte de* ces lèvres. L'étude anatomique de la Gir. a démontré que tous les mouvements de sa langue, tant ceux d'extension et de *ré*traction que ceux de préhension, sont dus à l'action musculaire, et *non* à *l'action* vasculaire, ainsi que l'avait supposé Ev. Home. Elle a aussi constaté que les nerfs moteurs de cet or*gane sont plus gros que ses* nerfs sensitifs, et, en effet, la sensibilité gustative paraît fort *peu développée chez cet animal.* A Londres, on a vu la Gir. enlever prestement les fleurs artificielles qui ornaient la coiffure d'*une élegante visiteuse et les* dévorer avec autant de plaisir qu'elle aurait fait de feuilles et *de fleurs naturelles.*

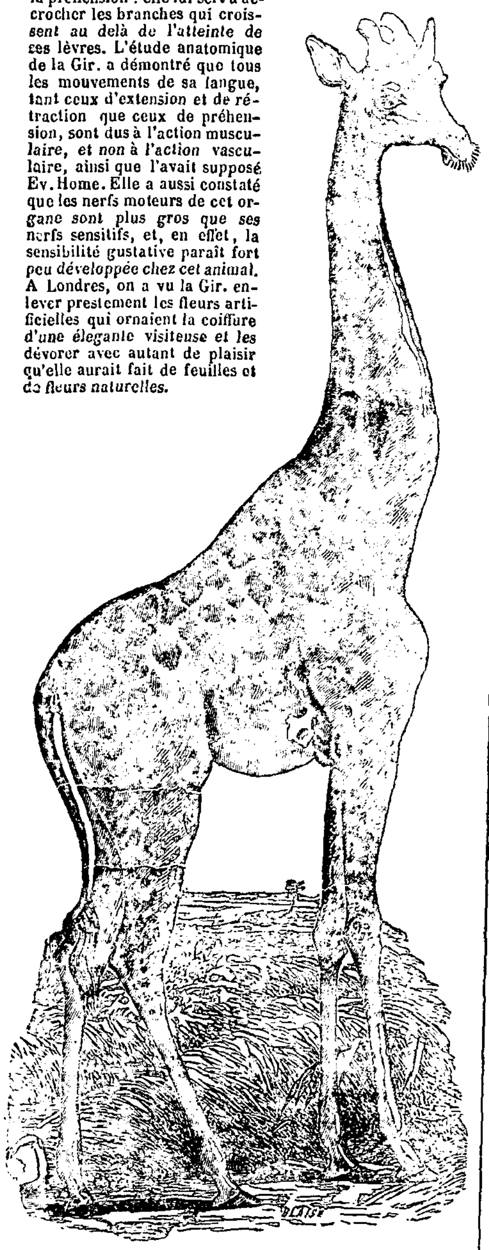

On a souvent décrit la Gir. comme ayant, de même que le Chameau, *des callosités aux genoux et sur le sternum*; *mais* cette assertion est dénuée de fondement. On a dit aussi qu'elle a trois cornes, dont l'impaire est située sur la ligne médiane du *front : ceci est une fausse interprétation* d'une particularité anatomique. La Gir. n'a réellement que deux cornes, qui sont petites, droites, non caduques, et simples, comme celles du Chevreuil. La partie osseuse de chaque corne s'articule avec le crâne par une base large et raboteuse. *Elle est recouverte par* un périoste vasculaire et par une enveloppe garnie de poils. Ces cornes se terminent par une extrémité tronquée couverte d'*une surface calleuse, et bordée* de poils noirs, épais et longs : elles existent dans les deux sexes, comme chez les Rennes, mais celles du mâle sont plus grandes. La protubérance du milieu du front est un simple épaississement des parties contiguës des os frontaux et nasaux. La Gir. se distingue encore de tous les autres Ruminants par la forme de sa bouche. La lèvre supérieure n'est pas fendue comme celle du Chameau ; et bien qu'elle *se prolonge en avant et soit couverte de poils, comme celle de* l'Élan, elle en diffère par sa forme élégante et effilée. La Gir. a un long cou, et n'a point de faux sabots; en cela, elle ressemble au Chameau ; mais, chez celui-ci, les vertèbres cervicales présentent une particularité anatomique que l'on n'observe point dans la Gir. Il offre en outre, dans sa structure interne, diverses autres particularités qui se retrouvent dans certains Ruminants, *mais non dans l'animal qui nous occupe. La Gir. se place, dans* la série des Ruminants, entre la famille des Cerfs et celle des Antilopes. Ces familles, qui sont très-nombreuses, ne se distinguent pas seulement entre elles par la nature de leurs cornes, mais *encore par* des caractères anatomiques bien tranchés. Ainsi, par ex., on trouve une vésicule biliaire dans les Antilopes et non dans les Cerfs. En disséquant trois Girafes, on n'a ren*contré de vésicule biliaire que dans une seule ; encore cet or*gane présentait-il une structure anormale, car son fond était bifide et divisé en deux compartiments. On peut en conclure que, dans cette partie de leur organisation, comme dans la *structure de leurs cornes*, les Girafes se rapprochent plus des Cervidés que des Antilopidés. Néanmoins nous ferons observer que c'est dans les Antilopidés seulement que nous trouvons une *espèce, le Gnou, qui se rapproche de la Gir. par la présence* d'une crinière et d'une queue terminée par une touffe de poils.

Une Girafe aux deux tiers de sa croissance, et en captivité, mange chaque jour neuf kilogr. de foin et neuf kil. de vegétaux mêlés, tels que *carottes, orge,* fèves cassées; elle boit vingt litres d'eau. L'accouplement a lieu en mars. La femelle a quatre mamelles inguinales, et porte quinze mois. Au moment de sa *naissance, la jeune Gir. mesure 1 mèt. 80 de hauteur.* Au bout de quelques heures, elle est capable de suivre sa mère.

GIRANDE. s. f. qui a la même étymologie, et se dit dans les deux premiers sens du mot *Girandole.*

GIRANDOLE. s. f. (ital. *girandola*). T. Hydrauliq. Faisceau de plusieurs jets d'eau. || T. Artific. Assemblage de plusieurs fusées qui partent en même temps. || Sorte de chandelier à plusieurs branches. || Assemblage de diamants, ou d'autres pierres précieuses, qui sert à la parure des femmes, et qu'elles portent à leurs oreilles. || T. Bot. Nom vulg. donné à diverses plantes formant des espèces de bouquets disposés en girandole.

GIRASOL. s. m. [On pron. l'L.] (lat. *gyrare*, tourner; *sol*, soleil). T. Minér. Voy. CORINDON. || * T. Bot. Nom vulg. donné aux plantes qui, comme l'Hélianthe annuel et l'Héliotrope, semblent suivre les mouvements du soleil.

GIRATOIRE. adj. 2 g. Se dit D'un mouvement de rotation, et n'est guère usité qu'en physiologie végétale. *Mouvement giratoire.*

GIRAUMONT ou **GIRAUMON.** s. m. Voy. COURGE.

* **GIRELLE.** s. f. T. Ichth. Voy. LABROÏDES.

GIROFLE ou **GÉROFLE.** s. m. Voy. MYRTACÉES.

GIROFLÉE. adj. f. *Cannelle g.*, L'écorce du giroflier, lorsqu'elle est dans le commerce.

GIROFLÉE. s. f. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

GIROFLIER ou **GÉROFLIER.** s. m. V. MYRTACÉES.

GIRON. s. m. L'espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux, dans une personne assise. *Cacher quelque chose dans son g. L'enfant dormait dans le g. de sa mère.* — Fig., *Le g. de l'Église*, La communion de l'Église catholique. *Rentrer dans le g. de l'Église. Ramener, revenir au g. de l'Eglise.* || T. Archit. Voy. ESCALIER. || T. Blason. Chacun des triangles entre lesquels est partagé un écu gironné. V. ÉCU.

GIRONNÉ. adj. T. Blas. Voy. ÉCU.

GIROUETTE. s. f. (italien. *girotta;* du lat. *gyrare*, tourner). Pièce de fer-blanc ou d'autre métal fort mince, et ordinairement taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, mise sur un pivot en un lieu élevé, de manière qu'elle tourne au moindre vent, et que, par sa position, elle indique la direction de ce dernier. || Fig. et fam., *C'est une g.*, se dit D'un homme qui change souvent d'avis, de sentiment, de parti. On dit dans le même sens, *Tourner à tout vent comme une g.* || T. Marine. Bande d'étamine qu'on place au haut des mâts, pour indiquer la direction du vent, et dont une partie est tendue sur un cadre de bois tournant sur un axe, tandis que l'autre partie est pendante et flotte au gré du vent.

GISANT, ANTE. adj. (lat. *jacens*). Étendu, couché tout du long. *Un cadavre g. dans la poussière. un malade g. dans son lit.* Ne s'emploie guère que dans les cas indiqués par ces deux exempl. *Meule gisante*, V. MOULIN.

GISEMENT. s. m. T. Mar. La situation des côtes de la mer. *Le pilote connaissait très-bien le g. de ces côtes.* || T. Minér. et Géol. La position des amas ou des filons minéraux dans le sein de la terre. *Ce minéral a tel g.*

GÎT. Troisième personne du prés. de l'indic. du v. n. *Gésir*, qui n'est plus usité que dans certains temps, et qui signifiait, Être couché (lat. *jacere*). Ne se dit guère que Des personnes malades ou mortes, et Des choses renversées par le temps ou quelque autre agent de destruction. *Son cadavre gît sur la terre privé de sépulture. Cet homme, dont le nom remplissait l'univers, gît maintenant dans le tombeau. Des débris de colonnes gisent çà et là. Des arbres rompus gisaient au pied de la montagne.* — *Ci-gît*, Formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. *Ci-gît un tel.* || T. Mar. *La côte gît nord et sud, est et ouest, etc.*, S'étend du nord au sud, de l'est à l'ouest, etc. || Fig. et famil., Se trouver, consister. *Voilà où gît la difficulté. Tout gît en cela. Cela gît en fait. Cela gît en preuve.*

Obs. gram. — Le v. *Gésir*, suivant l'Académie, n'est plus en usage qu'aux formes suivantes : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant.* Il nous semble, toutefois, que si l'on peut dire, par ex. *Il gît sur la paille*, il n'y a nulle raison pour ne pas dire également : *Je gis, tu gis sur la paille.* — Dans les temps encore usités de ce v., l'S se prononce avec le son propre *se*; cependant quelques personnes redoublent l'*S*, et écrivent *gissons, gissent*, etc.

GÎTE. s. m. Le lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. *Me voilà de retour au g. Se trouver sans g. Il n'a pas de quoi payer son g.* || Particul., Le lieu où couchent les voyageurs. *Il faut gagner le g. le plus tôt possible. Nous payâmes fort cher un mauvais g.* || Le lieu où le lièvre repose. *Attendre un lièvre au g.* — Fig. et prov., *Un lièvre va toujours mourir au g.*, Lorsqu'on a beaucoup voyagé, on revient avec bonheur finir ses jours dans son pays. || T. Technol. Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. || T. Min. Se dit Des masses de minéraux considérées par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment.

GÎTER. v. n. SE **GÎTER.** v. pron. Demeurer, coucher. *Où gîtez-vous? Nous avons été fort mal gîtés. J'ignore où il est allé se g.* Popul. = GÎTÉ, ÉE. part.

GIVRE. s. m. La rosée congelée. *Les arbres étaient couverts de givre.*

GIVRE. s. f. T. Blas. On appelle *Givre*, *Guivre* ou *Bisse*, Un serpent ou une couleuvre qui paraît dévorer quelque autre animal. *Les Visconti, ducs de Milan, portaient d'argent à la g. d'azur couronnée d'or, dévorant un enfant issant de gueules.*

GLABRE. adj. 2 g. (lat. *glaber*). T. Bot. Qui est sans poils, sans duvet. *Tige, feuille glabre.*

GLAÇANT, ANTE. adj. Qui glace. *Un froid g. Une bise glaçante.* || Fig., *Un abord g. Politesse glaçante.*

GLACE. s. f. (lat. *glacies*). Eau congelée et durcie par le froid. *Morceau de g. Banc de g. Passer la rivière sur la g. Il a gelé à g. Les glaces de l'hiver. Les glaces du pôle. Notre navire fut arrêté par les glaces. Briser, rompre la g. Rafraîchir le vin avec de la g. Du champagne frappé de g. Boire à la g. Fromage à la g. Froid comme g.* Figur. et poétiq., *Les glaces de l'âge, de la vieillesse.* — Figur. et famil., *Rompre la g.*, Hasarder, dans une affaire, une première démarche, une première tentative, en surmonter les premières difficultés. — *Fig.*, *Avoir un cœur de g.*, Avoir le cœur insensible. On dit aussi, *Être de g.*, N'être nullement touché de ce qui devrait émouvoir. — Figur., on dit encore, *Un visage de g., un air de g.*, pour désigner Un certain air de froideur qui paraît sur le visage et dans les actions de quelques personnes. *Recevoir quelqu'un avec un visage de g., avec un air de g.* || Se dit aussi De certaines liqueurs, des sucs de certains fruits que l'on fait congeler en les frappant de glace, et qui se prennent comme rafraîchissement. *G. à la vanille, au citron. Prendre une g. Servir des glaces.* — Figur. et fam., *Des vers à la g.*, Des vers froids. || Plaque de verre ou de cristal dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. *Uni comme une g. Étamer une g. Manufacture de glaces.* — Particulièrem., Miroir de grande dimension. *Regarder dans une g. Un appartement orné de glaces.* || Se dit encore Des vitres mobiles d'une voiture. *Lever la g., les glaces d'un wagon.* || T. Joaillier. Petite tache qui se trouve dans un diamant, tache qui en diminue considérablement le prix. || * T. Pâtissier. Mélange de sucre et de blanc d'œuf dont on recouvre certaines pâtisseries.

Enc. — I. Lorsque le temps est très-froid, si l'on plonge un thermomètre dans de l'eau à 10° ou 12° au-dessous de 0°, on voit *la colonne mercurielle s'abaisser jusqu'à* 0°. Arrivée à ce point, elle reste immobile jusqu'à ce que le liquide soit solidifié; après quoi elle descend de nouveau et finit par se fixer à la température du milieu ambiant. La congélation est d'autant plus rapide que le froid est plus énergique et que le volume du liquide est moindre : quand elle s'opère avec lenteur, il est facile d'observer ses progrès. De petites aiguilles triangulaires se montrent d'abord à la surface de l'eau ; d'autres aiguilles de même forme paraissent ensuite et se joignent aux précédentes sous un angle de 120° ou de 60° ; puis, les vides qui les séparent se remplissent graduellement de la même manière, et enfin on n'a plus devant soi qu'une masse compacte où l'on a peine à discerner quelques traces de la structure primitive. Toutefois, à défaut de l'observation directe, on ne pourrait méconnaître la disposition cristalline de la glace, car Brewster a démontré qu'elle agit sur la lumière absolument comme les substances cristallisées.

Quelquefois l'eau reste liquide au-dessous du point où elle se congèle ordinairement, c'est-à-d. au-dessous de 0°. Ce retard s'observe, par ex., lorsque l'eau tient en dissolution des sels ou d'autres substances : c'est ainsi que l'eau de la mer ne se solidifie qu'à — 2°,5. On peut également reculer le point de solidification de l'eau jusqu'à — 5°, en la privant de l'air qu'elle contient. Enfin, en diminuant la pression qu'elle supporte ordinairement, on peut abaisser sa température jusqu'à — 12° et même au delà, sans qu'il y ait congélation. Mais si alors on introduit dans l'eau un corps solide, ou si on lui imprime un léger ébranlement, on détermine aussitôt une solidification plus ou moins complète. En même temps, le thermomètre qui indiquait l'abaissement de température, remonte subitement à 0°. « La rapidité de la solidification et l'ascension du thermomètre que l'on observe alors, dit Pouillet, sont deux phénomènes faciles à expliquer. Le calorique latent des premières parties qui se congèlent se porte sur les parties voisines qui sont encore liquides ; il les réchauffe, mais il ne les réchauffe pas assez pour les empêcher de se congeler à leur tour : de là le double effet de la prompte solidification et du réchauffement. »

Nous savons que, par le refroidissement, l'eau ne se contracte que jusqu'à 4° au-dessus de 0°. Or, à partir de ce point jusqu'à 0°, elle se dilate, et diminue par conséquent de densité. En outre, il est vraisemblable que les molécules cristallines que produit l'eau en se congelant laissent entre elles, quand elles se groupent ensemble, de petits interstices vides. Il en résulte donc que la gl. occupe un volume plus considérable que l'eau à l'état liquide, ou, en d'autres termes, qu'elle a une densité inférieure à celle-ci. Cette différence est évalué à 70 millièmes, c'est-à-dire que la densité de la gl. n'est que 0,930 de celle de l'eau. C'est pour cela que la gl. flotte librement à la surface de cette dernière. Ce fait, déjà très-remarquable par lui-même, l'est encore davantage par ses conséquences. En effet, si en passant à l'état solide, l'eau ne diminuait pas de volume, les glaçons formés à la surface du liquide, se trouvant plus pesants que lui, tomberaient au fond et s'y accumuleraient, de telle sorte que, dans les hivers très-rigoureux et très-longs, il n'y aurait aucun cours d'eau qui ne fût entièrement gelé, et les mers ne seraient que d'immenses glaciers. Heureusement il n'en est point ainsi, par suite de la moindre pesanteur spécifique de la gl. Bien plus, la couche ou croûte glacée qui recouvre l'eau restée liquide suffit pour mettre celle-ci à l'abri du froid de l'atmosphère et empêche toute solidification ultérieure. — La dilatation qu'éprouve l'eau en se congelant a lieu avec une force irrésistible. Aussi, pendant l'hiver, voyons-nous souvent se briser les vases qui renferment de l'eau, quand celle-ci vient à se solidifier. Au reste, il a été fait à diverses époques des expériences fort curieuses à ce sujet. Williams ayant rempli d'eau une bombe de plus de 3 centim. d'épaisseur, la ferma avec un bouchon maintenu en place par une forte pression ; puis il l'exposa à un froid de plusieurs degrés au-dessous de 0°. La bombe se fendit en trois endroits. Au XVIIe siècle, des physiciens de Florence firent la même expérience avec une épaisse sphère de cuivre, qui fut également brisée, et ils calculèrent que l'effort qui avait occasionné la rupture aurait été capable de soulever un poids d'environ 13,860 kilogr. La gl. possède en outre une force de résistance considérable. Dans l'hiver de 1740, à Saint-Pétersbourg, on fabriqua avec des blocs de gl. six canons du calibre de 3 et deux mortiers. On les chargea et on les fit partir sans les briser. L'un de ces canons, dont les parois n'avaient que 11 cent. d'épaisseur, chassa un boulet qui alla percer, à 60 pas de distance, une planche épaisse de 5 centim. 1/2. — Parmi les autres expériences curieuses faites avec la gl., nous citerons les lentilles fabriquées par Mariotte, lentilles qui concentraient assez bien les rayons du soleil pour enflammer la poudre à canon. Enfin Achard, de Berlin, a reconnu que la gl. peut être rendue électrique par le frottement, ce qui montre que le refroidissement détruit la faculté conductrice de l'un des corps qui, dans les circonstances ordinaires, possèdent cette propriété au plus haut degré. V. Calorimétrie.

II. La gl. est employée en médecine comme tonique et répercussif. On s'en sert dans les laboratoires pour faire un grand nombre d'expériences. Mais c'est dans l'économie domestique que sa consommation est surtout considérable : on en fait usage pour conserver les substances alimentaires, pour rafraîchir les boissons, et pour obtenir les préparations si connues sous les noms de *Glaces* et de *Sorbets*.

Les boissons fraîches et glacées ont été recherchées de tout temps dans les pays chauds, mais les *Glaces* proprement dites ne paraissent pas remonter à une époque bien ancienne. Ces dernières ont vraisemblablement été inventées en Italie, d'où elles ont été introduites en France, vers 1660, par le Florentin Procope. Les glaces les plus simples, appelées *glaces à la crème*, se font avec de la crème de lait, du sucre et des jaunes d'œuf. En ajoutant à ces trois substances de la vanille, du café, des pistaches, du cacao, du suc de fraises, etc., on obtient les *Glaces à la vanille*, au *café*, aux *pistaches*, au *chocolat*, aux *fraises*, etc. Les *glaces de fruits* se préparent avec des sucs de fruits et du sirop plus ou moins concentré, et on leur donne le nom de glaces à l'*ananas*, à la *fraise*, au *citron*, etc., suivant l'espèce de fruit dont on s'est servi. Pour transformer l'un quelconque de ces mélanges en une masse à peu près solide, on l'introduit dans une sorte de boîte cylindrique d'étain, appelée *Sorbetière*, *Sarbotière* ou *Sabot*, et l'on plonge cette dernière dans un seau rempli de couches alternatives de glace pilée et de sel marin. Il faut ordinairement 500 gr. de sel pour 2 kil. de glace, et l'on y ajoute quelquefois un peu de salpêtre pour hâter la congélation. Cela fait, on saisit le sabot par une anse dont sa partie supérieure est munie, et on le tourne et retourne dans tous les sens avec la main gauche, pendant que la main droite, armée d'une spatule nommée *Houlette*, détache successivement et mêle au reste du mélange la croûte glacée qui se forme sur les parois intérieures de l'appareil. Lorsque la préparation a perdu sa transparence et qu'elle est devenue ferme et lisse, on la laisse reposer quelque temps en couvrant la sorbetière ; puis on la dresse et on la sert. C'est également avec la sorbetière que l'on prépare les *Sorbets*. Ces derniers ne diffèrent des glaces qu'en ce qu'ils sont moins solides, et qu'ils se préparent avec des liqueurs ou des sirops diversement aromatisés. Ce sont proprement des boissons à demi congelées.

GLACÉE. s. f. T. Bot. Syn. de *Glaciale*. Peu us.

GLACER. v. a. Se dit proprement De l'action par laquelle le froid fait congeler l'eau ou d'autres liquides. *Le grand froid glace les rivières, glace le vin même. Faire g. du sorbet.* — Figur., *G. le sang*, Causer une émotion désagréable et si forte, que le mouvement du sang en est comme suspendu. *La peur lui glaça le sang dans les veines.* ‖ Par extens., Causer une sensation de froid très-vive. *Cette eau glace les mains. La bise nous glaçait le visage.* ‖ Se dit encore, surtout dans le style élevé et poétiq., De ce qui diminue ou détruit la chaleur naturelle du corps humain. *La vieillesse lui avait glacé le sang. Ces membres que la mort a glacés.* — Fig., *Les ans lui ont glacé le cœur, l'imagination, etc.*, Ont diminué sa sensibilité, etc. ‖ Figur., Déconcerter, décourager, frapper de stupeur. *Son abord vous glace. Il a un sérieux qui glace. Sa réponse le glaça. Son cri avait glacé d'épouvante les ennemis. Ce récit nous glaça d'horreur. La crainte avait glacé les courages. La terreur avait glacé tous les esprits.* — Par exag., *Cet orateur a un débit qui glace*, Un débit qui fatigue et qui ennuie. ‖ T. Peint. Appliquer une couleur brillante et transparente sur une autre qui est déjà sèche, afin de lui donner plus d'éclat, plus de vigueur. *Il est difficile d'atteindre au ton des velours d'un beau bleu ou de couleur de rubis, sans les g.* ‖ * T. Technol. *G. du papier, une étoffe*, Les lustrer au moyen de la compression, etc. — *G. des confitures, des pâtes, des marrons, etc.*, Les couvrir d'une croûte de sucre lissée. — *G. des viandes*, Les couvrir d'une gelée de viande lisse et transparente. — *G. une doublure de taffetas sur une étoffe*, La coudre de telle manière qu'elle soit entièrement jointe, et qu'elle paraisse unie comme de la glace. = se Glacer. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *L'étang commence à se g. Son cœur se glaça d'épouvante. A cette vue, mon sang se glaça.* = Glacer. v. n. Se dit au prop. et au fig. *Les sources d'eau vive ne glacent jamais. Il n'y avait pas un mot dans tout ce récit, qui ne me fit g. le sang.* = Glacé, ée. part. *Eau glacée. Un climat glacé. Vous avez les mains glacées. Une imagination glacée. Un abord glacé. Du papier glacé. Taffetas glacé. Gants glacés. Marrons glacés.* = Conj. V. Avancer.

GLACEUX, EUSE. adj. T. Joaillier. *Diamant g.*, Qui a des glaces ou qui n'est pas absolument net.

GLACIAL, ALE. adj. (lat. *glacialis*). Glacé, qui est extrêmement froid. *Vent, air, climat g.* ‖ Fig., *Son air était g. Réception glaciale. Style g. Cet acteur a un jeu g., un débit g.* ‖ T. Géog. *Zone glaciale*, Voy. Géographie. *Mer Glaciale*, Celle qui est vers le pôle arctique.

GLACIALE. s. f. T. Bot. Voy. Mésembryacées.

GLACIER. s. m. T. Géologie.

Enc. — On donne le nom de *Glaciers* à ces énormes amas de glace que l'on observe soit dans certaines régions montagneuses des climats intertropicaux ou tempérés, soit dans les régions antarctiques. Nous parlerons d'abord des premiers.

I. C'est dans les Alpes que le phénomène des glaciers a été le plus étudié ; mais on en trouve également dans les Pyrénées, dans les Andes, dans l'Himalaya, etc. Les glaciers sont comme suspendus aux flanc des plus hautes montagnes ; ils s'encaissent dans les ravins et les vallées, et descendent jusqu'aux régions cultivées ; de telle sorte que, dans la belle saison, les glaces et les moissons se trouvent presque en contact. Un gl. commence près de la limite des neiges perpétuelles, mais constamment un peu au-dessous : ce phénomène résulte de son mode de formation. En effet, au-dessus de cette limite, la neige ne fondant jamais, il ne peut se produire de glace. Or, le gl. lui-même résulte de la solidification de la neige, lorsque celle-ci s'étant fondue plus ou moins complétement, l'eau qui en résulte se solidifie ensuite par l'action du froid. Quand on étudie les glaciers, on observe souvent un passage presque insensible de la neige à la glace parfaite ; d'autres fois, au contraire, le niveau de la neige superficielle est bien marqué, et l'on trouve la glace au-dessous de la couche de neige. On désigne sous le nom de *Névé* l'accumulation d'une neige granulée, grisâtre, et plus ou moins agglutinée, qui renouvelle incessamment la surface du glacier ; ce névé est la transition de la neige blanche ordinaire à la glace parfaite. Il est disposé par strates, mais toute trace de stratification disparaît, lorsque après s'être entièrement transformé en glace, le névé fait complétement corps avec la masse du gl. Au reste, la glace elle-même des glaciers n'offre pas les caractères que nous présente la glace ordinaire de nos fleuves et de nos lacs. Elle se compose de lames minces, compactes, transparentes et bleuâtres, qui alternent en général avec d'autres lames non moins dures, mais remplies d'innombrables bulles d'air, qui leur donnent un aspect semi-opaque et comme écumeux. Des fissures innombrables constamment remplies d'eau, appelées ***fissures capillaires*** à cause de leur extrême ténuité, traversent toute l'épaisseur de la masse glacée. — La surface d'un gl. est rarement unie : presque toujours elle est semée çà et là d'une quantité plus ou moins considérable de blocs et de fragments détachés des montagnes. En outre, elle est souvent hérissée d'aiguilles fantastiques, de pyramides et d'obélisques de glace dont la hauteur va quelquefois jusqu'à 14 et 20 mètres ; elle est sillonnée par des fentes, creusée par de nombreuses cavités, interrompue par des crevasses profondes, et percée de petits puits verticaux à parois azurées et remplis d'une eau limpide. Les crevasses que nous venons de mentionner varient considérablement en largeur et en profondeur ; parfois même elles s'étendent à travers le gl. tout entier. Le prof. Forbes, par ex., en cite une qui avait plus de 150 mèt. de large et qui coupait complétement un gl. dans le voisinage du Col du Géant. Quant aux puits, ils ont à peine 2 à 4 décim. de diamètre, mais leur profondeur est considérable. De Saussure a le premier expliqué la formation de ces puits. Qu'une pierre mince de médiocre grosseur et d'une couleur foncée se trouve à la surface d'un gl., elle s'échauffera aux rayons du soleil et transmettra rapidement cette chaleur à la glace sous-jacente ; celle-ci fondra et la pierre s'enfoncera. Il se formera de cette manière un trou plein d'eau qui continuera à se creuser de lui-même par le procédé suivant. L'eau, comme on le sait, atteint son maximum de densité à la température de 4°,5 centigrades environ au-dessus de zéro. Or, l'eau qui remplit le puits étant en contact avec les parois et avec le fond du puits, a toujours une température égale ou supérieure, de quelques dixièmes de degré seulement, à celle de zéro. Mais la surface du liquide, qui, pendant l'été, est exposée à l'air et aux rayons du soleil, s'échauffe et se rapproche de la température de + 4°,5 ; étant plus lourde, elle descend au fond du puits, réchauffe la pierre qui s'y trouve, et fond une nouvelle quantité de glace. Cette couche d'eau ayant dépensé sa chaleur revient à la température de zéro ; mais elle est bientôt remplacée par une nouvelle couche de la surface qui s'est échauffée à son tour. Il s'établit ainsi un courant continu d'eau chaude descendant de la surface au fond, et le puits se creuse lui-même indéfiniment. Sur beaucoup de glaciers, le voyageur remarque avec étonnement des blocs supportés par des piédestaux de glace élevés quelquefois de 2 et même de 4 mètres au-dessus de la surface du gl., et qu'on nomme, à cause de leur aspect, *Tables des glaciers*. Ce phénomène, qui est diamétralement l'opposé de celui des puits verticaux, s'explique plus aisément encore. En eté, la surface supérieure du gl. diminue par la fusion et l'évaporation ; mais lorsqu'un gros bloc gît sur la glace, il la protége contre l'action de l'air et du soleil. Par conséquent, elle ne fond pas, et, tandis que le niveau général du gl. s'abaisse autour de ce point, ce niveau reste le même sous le bloc, qui se trouve au bout d'un certain temps porté sur un piédestal plus ou moins élevé. — Les dimensions des glaciers sont extrêmement variables. La hauteur de l'escarpement qui les termine varie entre 10 et 40 mètres ; mais tout porte à croire que, vers leur partie supérieure, leur puissance ou leur épaisseur peut s'élever de 100 à 200 m. et même aller au delà. Leur longueur et leur largeur ne sont pas plus constantes. Ainsi, celui d'Aletsch, le plus large de tous, a 28 kilom. de long sur une largeur moyenne de 5 kilom. ; celui des Bois, dans la vallée de Chamounix, n'a pas moins de 20 kil. ; celui de l'Unteraar a la même longueur ; mais la largeur des deux derniers ne dépasse jamais 3 à 4 kil. Dans quelques-uns des plus vastes glaciers, il y a une différence d'environ 1200 mèt. de hauteur entre leur origine et leur terminaison. Quant à leur pente, elle varie dans les diverses parties de leur étendue, mais elle n'est jamais inférieure à 3 degrés.

Le phénomène le plus intéressant que présentent les glaciers, c'est leur marche incessante et continue dans le sens de leur pente et de la direction de la vallée où ils sont encaissés. Le fait suivant établit non-seulement la réalité de ce mouvement progressif, mais encore donne une idée de la rapidité avec laquelle il s'accomplit. Un explorateur ardent des hautes Alpes, Hugi, de Soleure, désirant étudier le gl. inférieur de l'Aar, fit construire, dans l'été de 1827, une petite cabane sur le gl. même, au pied d'une montagne en forme de promontoire, connue sous le nom d'*Abschwung*. En 1839, Agassiz et Desor cherchaient vainement cette cabane au pied de l'Abschwung, lorsqu'ils aperçurent à une assez grande distance de ce point une masure délabrée. Il pouvait rester quelque doute sur l'identité de la cabane ; mais ils découvrirent sous un tas de pierres une bouteille renfermant des papiers écrits de la main de Hugi lui-même. Celui-ci y disait qu'en 1827 il avait construit sa cabane au pied même de l'Abschwung, qu'en 1830 elle en était éloignée de 60 mèt. environ, et que l'ayant visitée de nouveau en 1836, il la trouva à la distance de 715 mèt. Agassiz et Desor s'empressèrent aussitôt de mesurer sa distance à l'Abschwung au moyen d'une longue corde ; elle était de 1430 mèt. En 1840, Agassiz constata de nouveau que la cabane s'était avancée de 65 mèt. Ainsi donc, en treize ans, cette cabane s'était éloignée de son point de départ de 1495 mèt., et avait, en moyenne, parcouru chaque année un trajet de 115 mèt. Le savant géologue anglais Forbes a constaté sur la Mer de glace qu'une pierre particulière, nommée Pierre plate, avait parcouru, du 17 sept. 1842 au 19 août 1844, une distance égale à 160 mèt. 52, ce qui donne, en moyenne, 83 mèt. 46 par an, et par jour, 22 cent. 86. Il a été constaté, en outre, que la rapidité des glaciers, de même que celle d'un cours d'eau, s'accroît avec leur pente, et qu'elle augmente également lorsque leur lit se trouve resserré. Ainsi, par ex., Forbes a observé que les vitesses de la Mer de glace, mesurées au centre du gl. et successivement dans sa partie inférieure, dans sa partie moyenne et dans sa partie supérieure, sont entre elles comme 1.398, 0.574, et 0.925. Or, si l'on divise la longueur du gl. en trois parties, on trouve pour les pentes correspondantes aux vitesses ci-dessus, 15°,4°,5, et 8°. Ce n'est pas tout. Le savant évêque d'Annecy, l'abbé Rendu, a le premier signalé un fait des plus curieux au sujet du mouvement progressif des glaciers, c'est que les parties centrales du gl., c.-à-d. celles qui se trouvent sur la *ligne médiane*, se meuvent plus rapidement que les parties latérales, de sorte que les blocs situés sur les premières descendent plus loin dans un même espace de temps que ceux qui sont transportés par les secondes. Forbes a constaté la réalité de ce phénomène par des expériences régulières. Du 29 juin au 1er juillet 1842, il a observé que les parties latérales de la Mer de glace marchaient à raison de 44 centim. 45 en vingt-quatre heures, tandis que la partie centrale avançait de 68 cent. 83. D'autres expériences, faites sur différentes parties du gl., lui ont donné des résultats semblables. En outre, il résulte des recherches du savant explorateur : 1° que *le mouvement des parties supérieures de la Mer de glace* (c.-à-d. voisines de sa tête ou de son origine), considérées dans leur totalité, est plus lent que celui de ses parties inférieures (c.-à-d. voisines de sa terminaison); mais que le mouvement des parties intermédiaires est plus lent que celui des parties supérieures et inférieures; 2° que le centre du gl. se meut plus vite que les portions latérales; 3° que la différence de vitesse observée entre le centre et les côtés du gl. varie avec la saison de l'année et aux différents points de la longueur du gl.; 4° que le mouvement du gl. varie généralement avec la saison de l'année et la température; 5° que, dans l'été, le mouvement des glaciers excède d'autant plus le mouvement qui a *lieu* dans l'hiver que la station est plus basse, c.-à-d. qu'elle est exposée à de plus fortes alternatives de chaud et de froid.

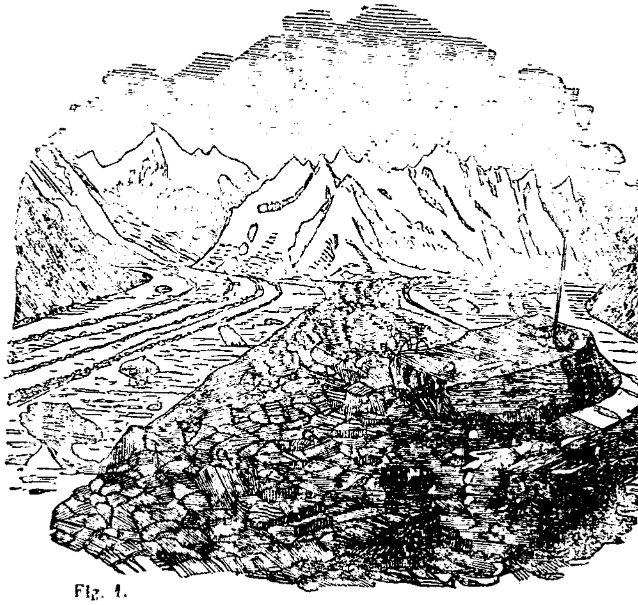
Fig. 1.

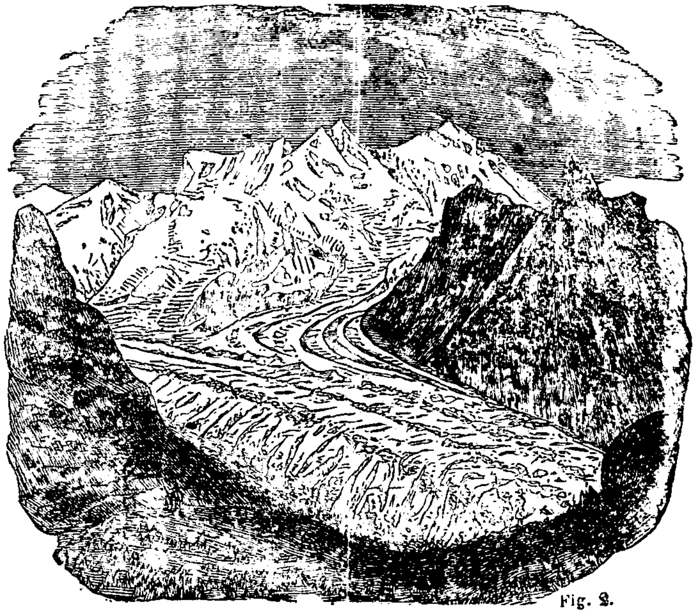
Fig. 2.

Ce mouvement des glaciers, ainsi qu'il est facile de le prévoir, peut exercer et a en effet exercé une influence considérable sur les pays où ils existent. En effet, les glaciers transportent avec eux les fragments de roches, quelque énormes qu'ils soient, qui se détachent des montagnes et tombent à leur surface : Forbes en a vu *un sur le gl. de Viesch, dans le Valais*, qui mesurait près de 30 mèt. de long sur 13 à 16 de haut. De plus, les glaciers poussent devant eux tous les matériaux, blocs, gravier, sable, etc., qu'ils rencontrent sur leur chemin, et même ils arrachent sur leur passage toutes les portions de rochers qui ne peuvent résister à la pression énorme qu'exercent ces fleuves de glace. Une petite portion des débris, cailloux, gravier, sable, que le gl. détache des parois où il est encaissé, s'émiette, pour ainsi dire, se délaie, et forme entre lui et la roche une couche qu'on appelle, à cause de son aspect, *Couche de boue;* mais la grande masse de ces débris sont ramenés à la surface et sur les bords du gl., où ils cheminent à la suite les uns des autres, en suivant toujours le bord, et en formant ainsi de longues bandes qu'on appelle *Moraines latérales*. Mais, de même qu'un grand fleuve est formé par la réunion de plusieurs rivières, de même un gl. principal résulte souvent de la réunion en un seul de plusieurs glaciers secondaires. Au confluent de deux de ces glaciers qui se confondent pour en former un seul, les deux moraines latérales qui longent le promontoire par lequel elles *étaient séparées convergent aussi*, *se joignent, se confondent*, et constituent une *Moraine centrale* ou *médiane*, c.-à-d. située au centre du gl. commun. Quelle que soit leur position, ces moraines contribuent également à l'accroissement de celle qui, à l'extrémité du gl., est formée par l'entassement des blocs et des débris que le gl. pousse devant lui, et qu'on appelle *Moraine terminale* ou *frontale*. La Fig. 1, qui représente la partie supérieure du gl. de l'Aar, montre les lignes de moraines qui descendent du gl. du Finsteraarhorn sur la gauche, et de celui du Lauteraarhorner sur la droite. Elle fait voir également la formation d'une moraine centrale par l'union des moraines *latérales des deux glaciers*. La *Fig. 2* représente la partie supérieure du gl. du mont Rosa et du Gornerhorn, avec la moraine latérale du pied du Rieffelhorn et la grande moraine du Breithorn. Sur la droite, sont les glaciers du Petit Cervin et du Furkeflue. Les crevasses à travers les glaciers unis se voient bien en face, de même que l'élévation de la glace au-dessus du côté du gl., montrant que les blocs et autres fragments de roche transportés par le gl. doivent tendre à tomber sur ses parties latérales et à s'y accumuler en moraines latérales.

A mesure qu'ils descendent dans des régions plus chaudes, les glaciers sont nécessairement exposés à l'influence d'une température supérieure, et *s'ils n'étaient pas incessamment alimentés* d'autre part, c.-à-d. par l'incessante accumulation des névés, la fusion et la progression cesseraient de se faire équilibre, et les glaciers ne tarderaient pas à diminuer de volume pour disparaître enfin totalement. Cependant, comme l'alimentation des glaciers varie selon des circonstances qu'il est facile de concevoir, leurs *dimensions présentent* des variations plus ou moins marquées, soit en longueur, soit en hauteur ou en épaisseur. Pendant les étés froids, la progression l'emporte, et les glaciers s'avancent dans les vallées, renversant devant eux les forêts et les maisons. L'été est-il très-chaud, les glaciers fondent beaucoup, et leur *progression n'étant* plus en rapport avec la fusion, ils semblent reculer. Les moraines qui précèdent ou accompagnent chaque gl. et qui contiennent des échantillons des différentes roches qu'il a rencontrées dans son trajet, restent en place, quand celui-ci se retire, de telle sorte qu'elles peuvent servir par la suite des temps à indiquer la limite extrême à laquelle est parvenu le fleuve de glace. Agassiz s'est assuré que la vallée de Chamounix a été jadis occupée par un glacier qui s'étendait jusque vers le Col de Balme, et, à Saint-Maurice, dans le Valais, une moraine située à plus de 600 mètres au-dessus du lit du Rhône semble indiquer qu'à une époque reculée, la Suisse a été couverte de glaciers jusqu'à une élévation d'environ 660 mèt. au-dessus du lac de Genève. — Un autre phénomène qui se rattache au mouvement des glaciers est celui des roches striées et cannelées qu'on observe généralement dans les Alpes, soit dans les parties qui ont été abandonnées par les glaces, soit en quelques points qu'on peut aborder au-dessous même de ces dépôts, comme à l'extrémité inférieure du gl. de Zermatt. Ces cannelures et ces stries sont les unes larges, comme celles que creuserait une petite gouge, d'autres fines, comme si elles avaient été faites avec un canif, et toutes sont parallèles à la direction dans laquelle le gl. se meut, ou font avec elle des angles fort petits. Il est évident que le gl. en s'avançant doit agir sur son fond à la façon d'un immense *polissoir, et que les différentes sortes de raies observées ont été* produites par les débris, cailloux, gravier et boue, qui, se trouvant interposés entre la glace et la roche, font l'effet de l'émeri dans l'opération du polissage. Si maintenant on examine les rochers qui constituent les parois latérales des glaciers actuels ou anciens, on trouve partout des roches arrondies, polies et striées, qu'on a comparées à des sacs de *laine empilés les uns* sur les autres, et que de Saussure appelait *roches moutonnées*. Les sillons qui séparent ces surfaces suivent aussi la direction du mouvement de translation des glaciers, et indiquent qu'ils ont été formés par le même procédé que les cannelures du fond, c.-à-d. qu'ils ont été produits par des matières dures qui se sont glissées entre la glace et les parois qui l'encaissent.

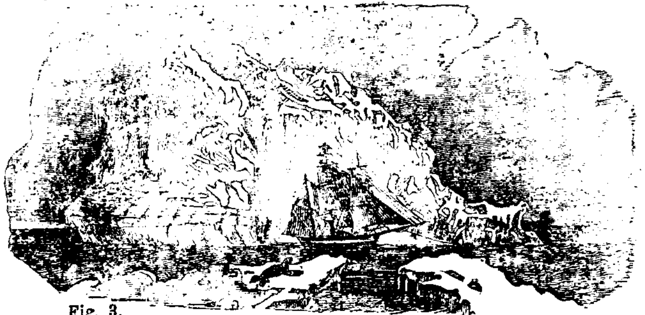
Fig. 3.

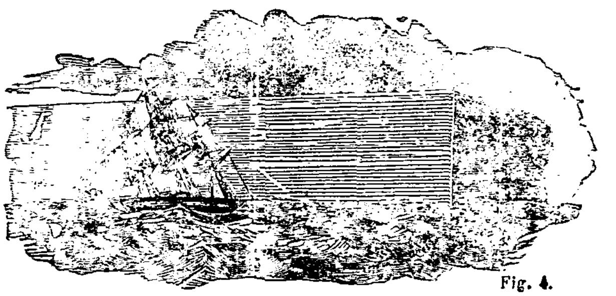
Fig. 4.

Plusieurs théories ont été avancées pour expliquer le mouvement progressif des glaciers. Comme il a toujours lieu dans le sens de la plus grande pente, plusieurs géologues, à l'exemple de Saussure, l'ont attribué à l'action exclusive de la pesanteur; mais la plupart des observateurs modernes, tels que Venetz, Charpentier, Agassiz, etc., pensent que la progression des glaciers résulte de la dilatation que subit l'eau infiltrée dans les fissures capillaires de la glace, lorsque cette eau se solidifie. Par cette dilatation qui ne peut librement s'effectuer que dans le sens de *l'épaisseur et dans celui* de la pente, le gl. chemine peu à peu dans la vallée qui lui sert de lit. Cette dernière cause est assurément la plus puissante ; elle explique d'ailleurs fort *bien les variations que présente* la vitesse *des* glaciers selon les saisons et la constitution météorologique de l'année. Cependant l'influence de la pesanteur joue aussi un rôle des plus importants. Elle seule explique l'accélération du mouvement lorsque la pente augmente, et son ralentissement quand l'inclinaison diminue. La fonte de la couche inférieure du gl. en contact avec le sol vient encore favoriser ce glissement. Cependant il reste encore à expliquer plusieurs des phénomènes que nous avons signalés. Ainsi, nous avons vu qu'un gl. ne se meut point tout d'une pièce, comme le fait un corps solide. Il ne glisse pas uniformément dans les différentes parties de sa section, puisque ses parties latérales, que *l'on peut supposer n'adhérer* que très-faiblement aux rochers qui les encaissent, sont précisément celles qui se meuvent le plus lentement, et qu'elles n'avancent qu'ontraînées, pour ainsi dire, par les parties centrales. De plus, nous savons que les glaciers marchent avec plus de vitesse quand leur lit est resserré, et avec plus de lenteur quand il s'élargit. En résumé, un gl. se comporte jusqu'à un certain point comme un cours d'eau. Il faut donc admettre encore, avec Forbes, que les particules de glace qui composent le gl. glissent elles-mêmes les *unes sur* les autres, comme le font les molécules d'un liquide imparfait, d'un liquide ***visqueux***, selon l'expression du savant géologue anglais.

II. Les glaciers des régions arctiques nous offrent des circonstances particulières. En effet, comme ici la ligne qui forme la limite des neiges perpétuelles s'abaisse jusqu'au niveau de la mer, les nombreux glaciers qui prennent naissance à la surface du sol descendent jusqu'à l'Océan ; puis, continuant leur marche progressive, ils dépassent les limites du rivage et s'avançent sur les flots en s'appuyant sur la terre en arrière. Mais il arrive un instant où, par l'effet du choc des vagues, des marées, de la *différence de température qui existe entre le gl. et l'eau qui le* supporte, il se détache de la masse qui s'avance sur l'Océan des fragments plus ou moins considérables, lesquels flottent ensuite à sa surface au gré des courants, jusqu'à ce qu'enfin ils fondent sous l'influence d'une température plus douce. Il est évident que ces glaciers ne sauraient avoir de moraines terminales ; mais ils emportent avec eux leurs moraines latérales ainsi que les blocs et les débris dont leur surface peut être semée. Dans la partie occidentale et montagneuse du Spitzberg, les glaciers qui s'avancent sur la mer présentent des escarpements de 30 à 120 m. de hauteur. Un peu au nord du détroit de Horn, on signale un grand gl. qui occupe une largeur *de côte de 19 kilom., et dont* la portion la plus élevée forme une falaise haute de 125 mèt. Suivant Ch. Martins, les glaciers du Spitzberg sont en général assez unis et peu accidentés, et leur glace ressemble à celle des glaciers supérieurs de la Suisse, du gl. d'Aletsch par ex. Durocher a constaté que les glaciers de cette région ne s'élèvent pas à plus de 400 ou, au maximum, 500 m. au-dessus du niveau de la mer, et que, plus haut, les neiges ne prennent pas le caractère de névé. De son côté, Scoresby estime à 400 m. la hauteur du gl. du détroit de Horn. A l'îlot de l'Etna, dans les Shetland australes, Sir James Ross a vu un gl. qui descendait d'une hauteur de 360 mèt. environ dans l'*Océan*, où il se terminait par une falaise verticale de 30 m. de haut. Dans l'hémisphère arctique, on ne rencontre pas de glaciers maritimes plus au sud que 59° de latitude boréale ; mais, dans l'hémisphère antarctique, ils remontent beaucoup plus haut. Ainsi Darwin a signalé dans le golfe de Penas, par 46° 40′ de latitude australe, un gl. qui descendait jusqu'à la mer.

Les masses de glace qui se détachent de la terre, et qui flottent ensuite au gré des courants, sont communément désignées sous le nom de *Montagnes de glace*, et offrent fréquemment en effet des dimensions et des formes propres à justifier cette dénomination. La Figure 3 représente une de celles que le capitaine Ed. Parry rencontra dans son premier voyage, et donne une idée de l'aspect pittoresque de ces glaces, ainsi que de leurs dimensions ; car il faut se rappeler que la partie de la montagne qui reste plongée dans l'eau est de 4 à 8 fois plus haute que celle qui paraît au-dessus de sa surface. La forme des montagnes de glace, ainsi qu'il est facile de le prévoir, doit être excessivement variée ; mais la plus extraordinaire assurément est celle que représente la Fig. 4. On a rencontré de ces blocs de glace de forme tabulaire, dont la hauteur au-dessus de l'eau n'était pas moindre de 60 m., et qui avaient plus de 3500 m. de tour. Ces glaces flottantes portent assez fréquemment des fragments de rochers, de la terre, et diverses sortes de débris. Ainsi, par ex., Couthouy a rencontré, dans les mers antarctiques et à 180 myriamètres de toute terre, une montagne de glace chargée de débris rocheux enchâssés dans sa masse, et dont l'un avait plus de 2 mèt. carrés de côté. Il est superflu de dire ici les dangers que ces montagnes flottantes font courir aux navires et les obstacles qu'elles présentent à la navigation dans les régions polaires. Dans notre hémisphère, il est rare qu'on en rencontre au delà du 40° de latitude nord ; mais dans l'hémisphère austral, elles descendent quelquefois jusque près du cap de Bonne-Espérance.

De même que les glaciers des Alpes, les glaciers des régions arctiques résultent de l'action alternative de la chaleur et du froid sur les neiges et les glaces. Au Groënland, durant l'été, la chaleur est assez considérable dans la journée ; mais les nuits sont froides et s'accompagnent souvent de gelée. Pendant l'hiver même, il y a quelquefois des jours de dégel. Ce phénomène s'observe également au Spitzberg, lorsqu'il souffle un fort vent du sud. Dans cette dernière contrée, la température des mois les plus chauds est évaluée à 1°, 40 au-dessus de zéro ; en outre, le plus long jour y dure 4 mois. — Quant aux champs de glace qui prennent naissance à la surface des mers polaires et par la congélation de leurs eaux, ils se produisent comme les glaces qui naissent dans nos fleuves et dans nos lacs ; nous ne parlons ici que des glaciers proprement dits. V. ERRATIQUE, MER et TEMPÉRATURE.

GLACIER. s. m. Limonadier qui prépare et qui vend des glaces.

GLACIÈRE. s. f. Grand creux fait en terre, ordinairement maçonné, voûté et recouvert de terre et de paille, dans lequel on conserve de la glace et de la neige, pour rafraîchir les boissons, pour faire des glaces, etc. — Fig., *Cette chambre, cette salle est une g.*, Elle est extrêmement froide.

Enc. — Dans ces dernières années, Villeneuve a imaginé un appareil économique à l'aide duquel on peut convertir assez promptement en glace une certaine quantité d'eau. Le mélange frigorifique qu'il emploie est un mélange de sulfate de soude et d'acide chlorhydrique. Quant à l'appareil lui-même que l'inventeur a baptisé du nom de *Congélateur* ou *Glacière des familles*, il se compose principalement de quatre capacités cylindriques qui entrent l'une dans l'autre. (La Fig. ci-après en représente la coupe.) La capacité extérieure est remplie d'une substance mauvaise conductrice de la chaleur, comme le coton ou la laine, pour empêcher le réchauffement par l'air ambiant. Celle qui vient ensuite en allant vers l'intérieur est destinée à recevoir l'eau à congeler. On l'y introduit au moyen d'une espèce d'entonnoir *e* placé à la partie supérieure. Le troisième vase est occupé par le mélange frigorifique. Enfin, le quatrième, qui se trouve au centre, est rempli, comme le deuxième, d'eau destinée aussi à être congelée. Cette dernière capacité présente, dans son couvercle, une cavité également garnie d'une substance mauvaise conductrice ; mais en outre elle est munie d'une manivelle qui sert à la faire tourner afin d'agiter, à l'aide de saillies convenables qu'elle porte sur sa paroi externe, le mélange réfrigérant et de renouveler les points de contact avec les deux vases qui contiennent l'eau à congeler. Le mélange se partage en 4 doses que l'on fait agir successivement, aussitôt que la précédente est devenue liquide. On fait alors couler cette dernière dans le vase inférieur V, en ouvrant l'orifice à la base du réfrigérateur, au moyen du levier coudé *l*. Dans l'espace de 40 à 60 minutes, on obtient de 2 à 7 kilog. de glace, suivant les dimensions de l'appareil. Le liquide très-frais que l'on recueille dans le vase V peut s'utiliser pour rafraîchir les boissons.

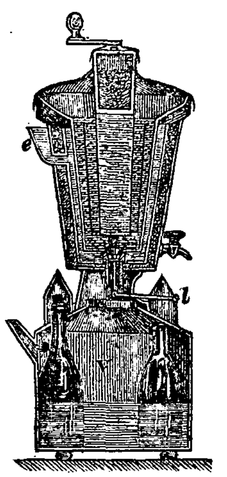

GLACIS. s. m. Pente douce et unie. *Le g. d'un étang.* ‖ T. Art milit. Voy. FORTIFICATION. ‖ T. Archit. *G. de corniche*, Inclinaison légère qu'on donne à la surface supérieure d'une corniche pour faciliter l'écoulement des eaux. ‖ T. Peint. Se dit Des couleurs légères et transparentes qu'on applique sur les couleurs déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat ou de vigueur.

GLAÇON. s. m. Morceau de glace. *La rivière est couverte de glaçons.*

GLADIATEUR. s. m. (lat. *gladiator*). T. Antiq. rom.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on appelait *Gladiateurs* (*μονομάχοι, gladiatores*), des hommes qui combattaient dans l'amphithéâtre ou ailleurs pour l'amusement du peuple. Cette coutume prit, dit-on, naissance chez les Étrusques, et tire son origine de l'usage où ils étaient d'immoler des esclaves ou des prisonniers près des bûchers funéraires. On donnait à ce spectacle le nom de *munus*, et à celui qui en faisait les frais ceux de *munerator*, d'*editor* ou de *dominus*. Lorsque ce personnage était un simple particulier, on lui attribuait, pour le jour même où avaient lieu les jeux, les insignes officiels qui appartenaient à la magistrature. — Le premier combat de gladiateurs que l'on vit à Rome fut donné, 264 ans av. J.-C., dans le *forum boarium*, par Marcus et Decimus Brutus, aux funérailles de leur père. Dans le principe, ces jeux ne se célébrèrent que dans les funérailles faites aux frais de l'État, mais, par la suite, on fit combattre des gladiateurs aux obsèques de la plupart des personnages considérables et même à celles des femmes. Souvent de simples particuliers laissaient par testament une somme d'argent destinée à payer les frais d'un spectacle de ce genre. Enfin, les combats de gladiateurs trouvèrent aussi leur place dans les réjouissances publiques, surtout dans les fêtes que les édiles ou d'autres magistrats donnaient au peuple. Dans ce dernier cas, le nombre des combattants était souvent considérable ; et jusqu'à la fin de la république, il alla toujours croissant. Enfin, sous les empereurs, cette barbarie fut poussée à un degré à peine croyable : ainsi, par ex., pour célébrer le triomphe de Trajan sur les Daces, on fit paraître dans l'arène jusqu'à 10,000 combattants.

Les gladiateurs étaient tantôt des prisonniers de guerre, des esclaves ou des malfaiteurs condamnés par jugement, tantôt des citoyens libres qui descendaient volontairement dans l'arène. Ceux qui combattaient par suite d'une condamnation formaient deux catégories. Les uns étaient condamnés *ad gladium*, et les autres *ad ludum*. Les premiers devaient être tués dans le délai d'un an au plus, tandis que les seconds pouvaient, au bout de trois ans, obtenir la remise de leur peine et recouvrer la liberté. Les hommes libres qui se faisaient gladiateurs pour de l'argent étaient appelés *auctorati*, et leur salaire se nommait *auctoramentum* ou *gladiatorium*. A leur entrée au service, ils prononçaient un serment dont Pétrone nous a conservé la formule. Déjà, sous la république, on avait vu des citoyens libres descendre dans l'arène ; mais alors ils appartenaient aux classes les plus infimes. Sous l'empire, au contraire, on vit des chevaliers, des sénateurs, et jusqu'à des femmes s'enrôler comme gladiateurs, et ces excès ne disparurent que du temps de Sévère, qui y mit un terme. — Les gladiateurs vivaient dans des espèces d'académies (*ludi*), où ils étaient instruits et dressés par des maîtres appelés *Lanistes* (*lanistæ*). On donnait le nom de *familia* à l'ensemble des gladiateurs que chaque laniste était chargé d'instruire. Ils étaient parfois la propriété du laniste lui-même, qui les louait aux magistrats ou aux citoyens qui voulaient donner des jeux. D'autres fois, au contraire, ils appartenaient à de simples particuliers, qui payaient alors des maîtres pour les dresser. Ainsi, les auteurs latins nous ont transmis le souvenir du *ludus Æmilius*, à Rome, et du *ludus* de César, à Capoue. Sous les empereurs, la surveillance de toutes les écoles de gladiateurs qui étaient entretenues aux frais de l'État, était confiée à un personnage d'un rang élevé nommé *curator* ou *procurator*. Dans leurs écoles, les gladiateurs s'exerçaient avec des épées de bois, appelées ***rudes***. On réglait leur régime avec le plus grand soin, et on leur donnait une nourriture (*gladiatoria sagina*) propre à entretenir et à augmenter leur vigueur corporelle. On en élevait un grand nombre à Ravenne, à cause de la salubrité du pays.

Les combats avaient lieu, tantôt près du bûcher, dans les funérailles, tantôt dans le forum, mais le plus souvent dans l'amphithéâtre. Celui qui voulait donner le spectacle en publiait le programme plusieurs jours à l'avance, c.-à-d. distribuait de petites tablettes (*libelli*) qui indiquaient le nombre et quelquefois les noms des combattants. Au jour dit, on conduisait les gladiateurs dans l'arène, on leur en faisait faire processionnellement le tour, puis on examinait leurs épées, pour voir si elles étaient suffisamment aiguisées. Le spectacle commençait par un exercice préparatoire, nommé *prælusio*, dans lequel on se servait d'épées de bois ou de quelque autre arme semblable ; après quoi la trompette donnait le signal du combat véritable. Quand un gladiateur était blessé, le peuple criait : *Il en tient !* (*habet* ou *hoc habet*). Le vaincu laissait alors tomber ses armes pour signifier qu'il avouait sa défaite, et il levait la main pour demander merci. Son sort dépendait des spectateurs, et ceux-ci faisaient connaître leur décision en élevant la main, le pouce tourné vers la terre, s'ils voulaient faire grâce au malheureux, et *tourné en l'air, si, au contraire,* ils désiraient sa mort. Ce dernier signal était un ordre formel de recevoir le dernier coup (*ferrum recipere*), ce que les gladiateurs faisaient avec le plus grand courage. (Fig. 3. Le second groupe à gauche représente un gl. blessé qui demande merci ; son antagoniste se tient derrière lui, attendant le signal du peuple). Si la vie était accordée au vaincu, celui-ci avait terminé sa tache pour ce jour-là, et l'on appelait *missio* la grâce temporaire qu'il obtenait ainsi. Mais il y avait des combats *sine missione*, c.-à-d. où la vie du vaincu ne devait jamais être épargnée. Les combats de cette dernière espèce furent interdits par Auguste. — On donnait *ordinairement une palme au* vainqueur, d'où l'*expression plurimarum palmarum gladiator* pour désigner celui qui avait remporté plusieurs fois la victoire ; parfois aussi on lui accordait une gratification en argent. Les vieux gladiateurs, et même, dans certains cas, ceux qui n'avaient servi que peu de temps, recevaient leur congé de celui qui donnait les jeux, à la requête du peuple : on leur remettait alors une épée de bois (*rudis*) d'où le nom de *rudiarii* sous lequel on désignait ces gladiateurs émérites. Ils rentraient alors dans la même condition, libre ou esclave, qu'ils avaient avant de devenir gladiateurs. Toutefois une tache indélébile restait attachée à celui qui avait exercé le *métier de gl. : ainsi, il ne pouvait être admis dans* l'ordre équestre, si, par la suite, il devenait assez riche pour aspirer à cet honneur. Bien plus, celui qui, étant esclave, était entré dans une école de gladiateurs, et qui avait été ensuite affranchi, n'acquérait pas, par son affranchissement, tous les droits attachés à son nouvel état ; il entrait seulement dans la classe des *peregrini dedititti*. — Constantin rendit un décret pour abolir les combats de gladiateurs ; néanmoins ils paraissent avoir persisté jusqu'au règne d'Honorius, qui les supprima définitivement.

Les gladiateurs étaient divisés en plusieurs catégories, d'après leurs armes, leur manière de combattre, ou quelque autre circonstance particulière. Nous allons énumérer les principales. — Les *Andabates* (*andabatæ*) portaient des casques entièrement fermés sur le devant, de sorte qu'ils combattaient sans y voir, ce qui excitait au plus haut point l'hilarité des spectateurs. Plusieurs auteurs modernes pensent qu'ils étaient à cheval ; mais la chose n'est pas prouvée. — Les *Catervaires* (*catervarii*) se battaient non par paires, mais par groupes (*caterva*), c.-à-d. plusieurs contre plusieurs. — Les *Dimachères* (*dimacheri*) semblent avoir été ainsi nommés parce qu'ils se servaient de deux épées, une à chaque main. — Les *Cavaliers* (*equites*) combattaient à cheval (*equo sedentes*). Le premier groupe à gauche dans la Fig. 3 représente un combat de deux gladiateurs de ce genre ; ils sont tous les deux armés d'une lance et d'un bouclier rond ; leur bras droit seul est couvert d'un brassard, et leur casque, qui est fermé sur le devant, est pourvu d'une ouverture vis-à-vis de l'œil droit. — Les *Essédaires* (*essedarii*) étaient montés sur des chars d'une forme particulière (*essedæ*), dont l'usage avait été emprunté aux Gaulois. — La dénomination de *Fiscales* n'indiquait pas une espèce particulière de combattants ; on appelait simplement ainsi, sous l'empire, les gladiateurs entretenus aux frais du fisc ou trésor impérial. — Les *Hoplomaques* (*hoplomachi*) étaient armés de toutes pièces. Juste-Lipse pense qu'ils n'étaient autres que ceux primitivement nommés *Samnites*, dont le nom, tombé en désuétude, aurait été, du temps des empereurs, remplacé par ce terme nouveau. — Les *Laqueatores* se servaient d'un lacet (*laqueus*) pour envelopper leurs adversaires. — Les *Meridiani* ne paraissaient que vers le milieu du jour (*media die*), après les combats avec les animaux féroces, qui avaient lieu dans la matinée. Ils étaient armés à la légère. — Les *Mirmillons* (*mirmillones*) étaient, dit-on, ainsi nommés parce qu'ils portaient sur leur casque, en guise de cimier, une image de poisson (*μορμύρος, mormyrus*) ; mais comme le montrent les Fig. 1 et 3, cet ornement était quelquefois supprimé. Ils étaient armés à la gauloise, d'où le nom de *Gaulois* (*Galli*) qu'on leur donnait quelquefois. Ils combattaient ordinairement contre les *Thraces* et les *Rétiaires*. — Par *Ordinarii*, on entendait ceux qui se battaient par paires, suivant la manière habituelle (*ordinario usu*). — Les *Postulatitii* étaient des gladiateurs supplémentaires que, sur la demande du peuple (*postulante populo*), celui qui donnait les jeux ajoutait à ceux qu'il avait déjà fournis. — Les *Provocatores* paraissent avoir été spécialement destinés à combattre contre les *Samnites*. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur eux. — Les *Rétiaires* (*retiarii*) avaient pour arme unique une sorte de lance à trois pointes, appelée *tridens* ou *fuscina*, et un filet (*rete*, d'où leur nom) avec lequel ils cherchaient à envelopper leurs adversaires. Ils étaient vêtus d'une courte tunique et avaient la tête nue. Quand le rétiaire manquait son coup en jetant le filet, il prenait la fuite, tandis que son adversaire le poursuivait à travers l'arène et cherchait à le frapper avant qu'il eût le temps de se préparer à une nouvelle attaque. Cet adversaire était ordinairement un *Mirmillon* ou un *Secutor*. La Fig. 1, extraite des monuments inédits de Winckelmann, représente le combat d'un rétiaire contre un mirmillon ; un laniste se tient derrière le premier. — Les *Samnites* étaient ainsi appelés parce que leurs armes présentaient une grande analogie avec celles du peuple de ce nom : ils se distinguaient surtout par la forme de leur bouclier, qui était oblong. — On ne sait pas positivement ce qu'étaient les gladiateurs appelés *Secutores*. Les uns pensent qu'on nommait ainsi ceux qu'on opposait aux rétiaires, parce que lorsque le rétiaire avait manqué son coup, ils se mettaient à sa poursuite (*sequebantur*), comme nous venons de le voir. Les autres les prennent pour les gladiateurs appelés *Supposititii* par Martial, et qui se tenaient prêts à remplacer ceux qui étaient tués ou simplement mis hors de combat. — Enfin, les *Thraces* ou *Thræces* étaient armés comme les Thraces, avec un bouclier rond et une épée courte (*sica*), que Juvénal appelle *falx supina*. Comme nous l'avons déjà dit, ils combattaient d'ordinaire contre les mirmillons. (Fig. 2. Combat de deux Thraces ; chacun d'eux est accompagné de son laniste.)

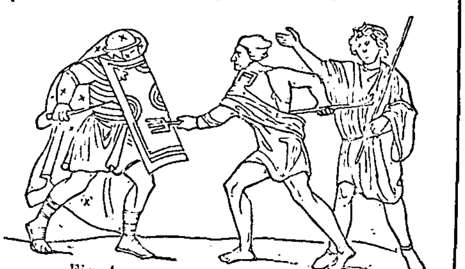
Fig. 1.

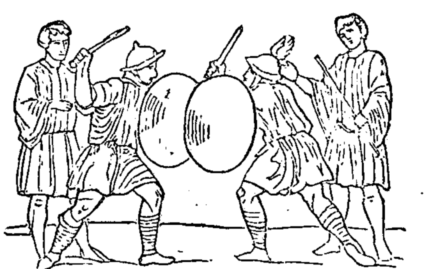
Fig. 2.

Les combats de gladiateurs, de même que les autres jeux du cirque, ont été souvent reproduits par les artistes romains. Les bas-reliefs *qui ornent le tombeau de Scaurus à Pompéi, sont* surtout propres à en donner une idée nette et claire (la Fig. 3 est la reproduction d'un de ces bas-reliefs). Sur ces bas-reliefs, les combattants sont vêtus et armés suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent. *Les thraces, les samnites et les mirmillons* portent tous le *subligaculum*, sorte de tablier attaché au-dessus des hanches. Leur bras droit seul est couvert d'un brassard, le gauche étant suffisamment garanti par le bouclier. La plupart des armes offensives sont absentes, et l'on suppose que le sculpteur avait l'intention de les faire à part et de les fixer ensuite à leur place au moyen de crampons. Les lanistes, qui se tiennent derrière les combattants pour les surveiller et les forcer d'attendre ou d'exécuter les ordres du peuple, sont tous vêtus d'une tunique et tiennent une baguette à la main. Enfin, on voit sur plusieurs endroits de la frise des inscriptions indiquant les noms des personnages auxquels appartenaient les gladiateurs, ainsi que les noms de ces derniers et le nombre des victoires qu'ils avaient remportées.

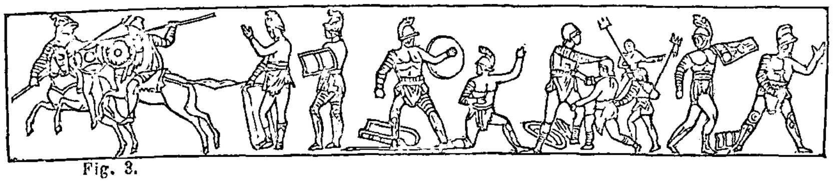
Fig. 3.

GLAÏEUL. s. m. T. Bot. Voy. Iridées.

GLAIRE. s. f. (lat. *clarus*, transparent?). Le blanc de l'œuf quand il n'est pas cuit. ‖ Par extens., Mucus blanchâtre et transparent qui ne diffère des mucosités ordinaires que par sa consistance et sa viscosité plus grandes. *Il rend des glaires tous les matins.*

GLAIRER. v. a. T. Techn. Frotter la couverture d'un livre, pour la lustrer, avec une éponge trempée dans des blancs d'œufs. = Glairé, ée. part.

GLAIREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la glaire; qui est plein de glaires. *Humeur glaireuse. Chair glaireuse.*

* **GLAIRINE.** s. f. T. Chim. Voy. *Eaux* minérales.

GLAISE. s. f. Nom vulg. de l'Argile commune. *La g. est imperméable à l'eau.* ‖ Adjectiv., *Terre glaise.*

GLAISER. v. a. *G. un bassin*, Y faire un corroi de terre glaise pour qu'il tienne l'eau. ‖ *G. des terres*, Les amender avec de la glaise quand elles sont maigres et sablonneuses. = Glaisé, ée. part.

GLAISEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la glaise. *Un sol g. Une terre glaiseuse.*

GLAISIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la glaise.

GLAIVE. s. m. (latin. *gladius*). Épée tranchante; n'est guère usité qu'en poésie et dans le style soutenu. *Tout périt sous le tranchant du g. Mille glaives furent aussitôt levés sur lui.* — Dans l'Écriture, *Celui qui frappera du g., périra par le g.* ‖ Figur., se dit pour La guerre, le sort des armes. *Ce sera le g. qui décidera entre eux. La religion mahométane a été propagée par le g. Remettre le g. dans le fourreau.* ‖ Figur., se dit aussi Du droit de vie et de mort. *Le souverain a la puissance du g. Le g. des lois, de la justice. Le g. vengeur.* — *Le g. spirituel*, La juridiction de l'Église, le pouvoir que l'Église a d'excommunier. ‖ Fig., *Le g. de la parole*, Le pouvoir de l'éloquence.

GLANAGE. s. m. Action de glaner.

Enc. — On donne ce nom à l'*action de ramasser dans les* champs, après l'enlèvement des récoltes, les produits du sol abandonnés ou négligés par le propriétaire. Le gl., qui remonte à la plus haute antiquité, a toujours été considéré comme la part du pauvre, de la veuve et de l'orphelin. *La législation juive s'est occupée du* gl. d'une façon toute particulière, ainsi que le témoignent divers passages du Deutéronome et du Lévitique. « Tu ne ramasseras pas, dit Moïse, les épis échappés aux moissonneurs ou les grains de raisin tombés pendant la vendange, ni les grappes restées dans tes vignes ou les olives à tes oliviers ; mais tu les laisseras pour les pauvres, la veuve, l'orphelin et l'étranger. » (*Lévit.*, XIX, 9, 10.) — « Quand tu feras ta récolte, dit-il encore, tu n'iras pas chercher les gerbes oubliées dans tes champs ; tu les abandonneras aux pauvres, à la veuve, à l'orphelin et à l'étranger. » (*Deut.*, XXIV, 19.) Cet usage, inspiré par la charité et, selon Moïse, en souvenir de l'esclavage des Hébreux en Égypte, se perpétua sous le christianisme, et il existe encore de nos jours. La première trace qu'on trouve du gl. dans nos lois remonte à l'ordonnance du 2 novembre 1550, qui le permettait aux infirmes, aux vieillards et aux enfants, aussitôt après la récolte. Il fut reconnu plus tard par la loi du 28 septembre 1791, et enfin par l'art. 95 de la loi du 28 juillet 1832, qui le réglemente aujourd'hui, concurremment avec les art. 471 et 473 du Code pénal. — Le gl. est accordé à tous les indigents qui ne peuvent pas travailler. Il ne peut se faire que dans un champ ouvert et entièrement dépouillé de ses récoltes, et entre le lever et le coucher du soleil. Il est donné deux jours pour le gl. Enfin une amende de 1 à 5 fr. est prononcée contre tout contrevenant à ces prescriptions.

GLAND. s. m. (latin. *glans, glandis*). Le fruit que porte le chêne. V. Chêne. ‖ Par ext., Classe de fruits dont le gland du chêne est le type. V. Fruit. ‖ T. Bot. *G. de terre*, Nom vulgaire sous lequel on désigne parfois la *Gesse tubéreuse*, l'*Arachide, etc.* ‖ T. Zool. *G. de mer*, Voy. Cirrhopodes. ‖ Par anal., se dit De passementeries qui ont ordinairement la forme d'un gland de chêne. *Des glands de soie. Des gl. de rideaux.* ‖ T. Anat. L'extrémité du pénis et du clitoris.

GLANDE. s. f. (lat. *glandula*). T. Anat., Méd. et Bot.

Enc. — I. Les anatomistes désignent sous le nom de *Glandes* certains organes parenchymateux qui *sont destinés à remplir* une *fonction sécrétoire*, c.-à-d. à produire un fluide nouveau aux dépens des matériaux constitutifs du sang, lequel fluide est ensuite versé, par un ou plusieurs canaux *excréteurs*, soit sur les membranes muqueuses, soit au dehors. *Plusieurs* de ces organes possèdent, en outre, des *réservoirs* particuliers dans lesquels s'amasse le liquide sécrété, pour être ensuite versé au dehors en moment opportun : telles sont la vésicule biliaire et la vessie. Les glandes proprement dites étaient autrefois nommées *Glandes conglomérées*, c.-à-d. formées de réunions de pelotons : on les appelle aujourd'hui *Glandes en grappe*, et on les distingue en *simples* et en *composées*. — Par opposit. aux glandes *conglomérées*, les anciens nommaient *Glandes conglobées*, c.-à-d. assemblées en rond, des organes qui offrent avec les premières une certaine analogie de forme et de structure, mais qui sont dépourvus de conduit excréteur, comme la rate, la thyroïde, etc. Actuellement ces organes sont ordinairement appelés *Glandes vasculaires*. — D'autres organes, que leur forme semble éloigner davantage des véritables glandes, méritent, au contraire, parfaitement cette qualification, attendu qu'ils remplissent une *fonction sécrétoire et sont pourvus d'un canal excréteur.* Ces organes se présentent sous la forme de sac ou de gaîne simple terminée en cul-de-sac. Les glandes de cette catégorie sont les plus simples de toutes et sont toujours logées dans l'épaisseur des membranes. On les appelle *Cryptes* ou mieux *Follicules*, et on les distingue en plusieurs espèces : tels sont les follicules de l'estomac, les glandes sudoripares de la peau, les glandes de Meibomius ou follicules sébacés des paupières, etc. — Nous n'avons pas besoin de dire que c'est tout à fait abusivement que dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Glandes* aux engorgements ou aux tumeurs des ganglions lymphatiques.

II. En Botanique, on donne également le nom de *Glandes* à des organes de nature celluleuse doués de la propriété de sécréter des liquides particuliers qui ne se rencontrent point dans les autres parties de la plante. Certaines glandes font saillie à la surface de l'épiderme : les unes sont sessiles ; d'autres, dites *glandes pédicellées* ou *poils glanduleux*, constituent la partie terminale de véritables poils. Si le poil se compose d'une seule cellule, sa partie terminale se dilate en une petite ampoule où se dépose le produit de la sécrétion ; s'il se compose de plusieurs cellules, les cellules terminales sont en général celles où a lieu le dépôt. Dans les poils de l'Ortie, la partie glanduleuse est située à la base du poil, et le produit de la sécrétion remplit la cavité du poil en entier : c'est ce liquide qui, versé dans la petite plaie faite par la piqûre du poil (dont l'extrémité qui se casse reste fixée dans la peau), cause un vif sentiment de cuisson et détermine le gonflement de la peau à l'endroit blessé. — D'autres glandes, qu'on distingue sous le nom de *vésiculaires*, ne dépassent point ordinairement le niveau de l'épiderme : elles contiennent généralement des huiles volatiles ou des substances résineuses incolores. Les glandes dont sont criblées certaines feuilles ont l'aspect de ponctuations transparentes comme celles qui résulteraient de piqûres d'épingle : telles sont les glandes des feuilles du Millepertuis, de l'Oranger, etc. Ces glandes se composent d'un groupe de cellules qui laissent quelquefois entre elles une lacune où le liquide se réunit. Ad. de Jussieu fait judicieusement remarquer que ces glandes ne sont pas sans analogie avec les réservoirs des sucs propres situés plus profondément dans les divers organes des végétaux.

GLANDÉ, ÉE. adj. T. Art vétér. *Cheval g., jument glandée*, Qui a les ganglions lymphatiques de la ganache tuméfiés. ‖ T. Blas. Se dit D'un chêne chargé de glands *d'un émail différent de celui de l'arbre.*

GLANDÉE. s. f. La récolte du gland. *La g. a été abondante cette année. — Envoyer des cochons à la g.*, Les envoyer dans la forêt manger du gland.

GLANDULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui est de la nature des glandes. *Organe g.* ‖ Qui appartient à une glande. *Tumeur glandulaire.*

GLANDULE. s. f. T. Anat. Petite glande.

GLANDULEUX, EUSE. adj. T. Anat. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes.

GLANE. s. f. Poignée d'épis que l'on ramasse dans un champ de blé après la moisson. — Figur. et prov., *Il y a encore beau champ pour faire g.*, se dit Lorsqu'il y a encore beaucoup à dire sur un sujet qu'un autre a déjà traité. Famil. ‖ Se dit aussi De plusieurs petites poires qui sont attachées près à près sur une même branche, et De plusieurs oignons attachés de la même manière à une torche de paille. *Une g. de poires. Une g. d'oignons.*

GLANER. v. a. Ramasser des épis de blé après la moisson. *Elle a glané plus d'un setier de blé. G. un champ.* Absol., *Il n'est pas encore permis de g. dans ce champ.* ‖ Fig., *Il a laissé à g. après lui, on peut encore g. après lui*, se dit Du profit que l'on peut encore tirer d'une affaire où un autre a déjà beaucoup gagné, ou bien De ce qui reste à dire sur un sujet qu'un autre a déjà traité. *Nous ne faisons que g. après les anciens.* = Glané, ée. part.

GLANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glane.

GLANURE. s. f. Ce que l'on récolte en glanant.

* **GLAPHYRIA.** s. m. T. Bot. Voy. Myrtacées.

GLAPIR. v. n. Se dit De l'aboi aigre des petits chiens et des renards. ‖ Figur. et fam., se dit Du son aigre de la voix d'une personne, lorsqu'elle parle ou lorsqu'elle chante. *Cette femme ne fait que g. Elle ne chante pas, elle glapit.*

GLAPISSANT, ANTE. adj. Qui glapit. *Une voix glapissante.*

GLAPISSEMENT. s. m. Le cri des renards ou des petits chiens quand ils glapissent. ‖ Figur. et famil., *Il n'est jamais chez lui, afin de fuir les glapissements de sa femme.*

* **GLARÉOLE.** s. f. T. Ornithol.

Enc. — On appelle *Glaréole* ou *Giarole* (*Glareola*), et vulgairement *Perdrix de mer*, un genre d'*Échassiers* que Cuvier classe à part comme ne pouvant rentrer dans aucune des familles entre lesquelles il partage cet ordre. — Les oiseaux qui composent ce genre ont le bec court, conique, arqué tout entier, assez fendu et ressemblant à celui d'un Gallinacé. Leurs ailes excessivement longues et pointues, et leur queue ordinai-

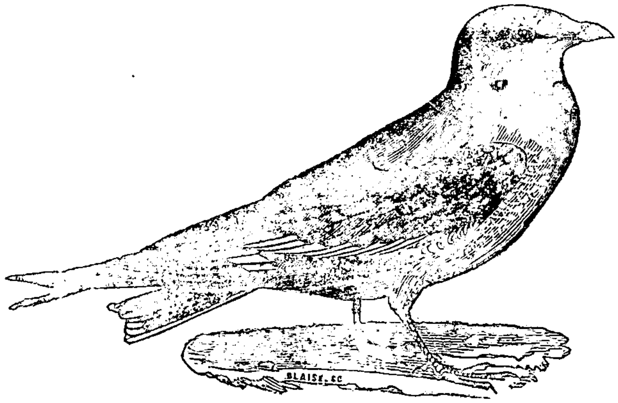

rement fourchue, rappellent le vol de l'Hirondelle ou des Palmipèdes de haute mer. Quant à leurs jambes, elles sont de hauteur médiocre, avec des tarses écussonnés et les doigts externes un peu palmés. Ces oiseaux vivent dans les marais ou sur le bord des eaux stagnantes et courantes, où ils se nourrissent de vers et d'insectes aquatiques. Ils courent et volent avec une égale rapidité. Nous citerons comme type de ce genre la *Gl. lactée* (Fig. ci-dessus), qui habite le Bengale, et qui doit son nom à la couleur générale de son plumage. Nous en avons en Europe une espèce, la *Gl. à collier* (*Gl. pratincola*), qui est brune dessus, blanche dessous et au croupion, avec la base du bec et les pieds rougeâtres; un cercle noir entoure sa gorge.

GLAS. s. m. Le son d'une cloche que l'on sonne pour une personne qui vient de mourir. *Le g. funèbre.*

* **GLAUCIENNE.** s. f. T. Bot. Voy. Papavéracées.

GLAUCOME. s. m. (gr. γλαύχωμα). T. Méd. V. Œil.

* **GLAUCOPE.** s. m. T. Ornith. Voy. Corbeau.

GLAUQUE. adj. 2 g. (gr. γλαυχὸς). Qui est de couleur vert de mer, c'est-à-dire d'un vert blanchâtre ou bleuâtre; s'empl. principalement en botanique. *Vert g. Les feuilles du chou sont glauques.*

* **GLAYEUL.** s. m. Voy. Glaïeul.

GLÈBE. s. f. (lat. *gleba*). Motte de terre. *Écraser les glèbes.* || Terre, fonds. *Chez les Romains, on appelait* Esclaves de la g., Esclaves attachés à la g., *Les esclaves attachés à un domaine, à une métairie; et au moyen âge, on désignait sous le nom de* Serfs de la g., *de* Gens attachés à la g., *Les serfs attachés à un héritage, et qu'on vendait avec le fonds.* — T. Jurisp. féod. *Droit de la g., droit annexé à la g.*, se disait De certains droits incorporels attachés à une terre, comme le droit de patronage et le droit de justice. || Poétiq., La terre que l'on cultive. *Arroser la g. de ses sueurs.*

* **GLÉCHOME** ou * **GLÉCOME.** s. m. * **GLÉCHON.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

* **GLEDITSCHIA.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

* **GLEICHENIA.** s. m. T. Bot. Voy. Lycopodiacées.

GLÈNE. s. f. (gr. γλήνη). T. Anat. Cavité légère d'un os avec laquelle s'articule un autre os. — On dit plus ordin., *Cavité glénoïde* ou *glénoïdale.*

GLETTE. s. f. (allem. *glætte*). T. Affineur. L'oxyde de plomb ou litharge.

GLISSADE. s. f. Action de glisser; le mouvement que l'on fait en glissant. *Faire une glissade.*

GLISSANT, ANTE. adj. Sur quoi l'on glisse facilement. *Le pavé est g. Un pas g. Il fait très-g.* || Figur., *C'est un terrain g.*, se dit D'une situation, d'un poste où il n'est pas facile de se maintenir. *C'est un pas g., le pas est g.*, se dit D'une affaire, d'une circonstance où il faut beaucoup d'adresse pour se conduire.

GLISSÉ. s. m. Pas de danse qui consiste à passer le pied doucement devant soi, en touchant légèrement le plancher.

GLISSEMENT. s. m. Action de glisser. Peu us.

GLISSER. v. n. (latin. *glacies*, glace?). Se dit D'un mouvement qui s'opère sans que le contact discontinue, et s'empl. en parl. Des personnes et des choses. *G. sur la glace par amusement. G. avec des patins. Il saisit la corde et se laissa g. jusqu'en bas. Cette échelle va g. Cela m'a glissé des mains.* — Se dit plus particulièr., Lorsque le pied vient tout à coup à couler sur quelque chose d'uni, de gras, etc. *Le pavé est gras, on ne peut s'empêcher de g. Le pied m'a glissé.* || Figur. et fam., *C'est à vous à g., c'est votre tour a g.*, C'est votre tour à faire telle ou telle chose; se dit ordinair. D'une chose où il y a de la peine, du péril, de la dépense, etc. — *G. des mains à quelqu'un*, se dit D'une personne sur laquelle on comptait et qui manque tout à coup à sa parole, à son engagement. — *Le pied lui a glissé*, se dit D'une personne à qui il est arrivé un accident fâcheux, au moment où elle était près de réussir. || Fig., Passer légèrement sur quelque matière. *Il faudra g. légèrement sur ce fait. C'est un sujet délicat, il faut g. légèrement dessus.* — Au sens moral, se dit Des choses qui ne font qu'une impression légère, ou qui n'en font aucune. *Mes remontrances n'ont fait que g. sur lui.* = Glisser. v. a. Mettre, couler adroitement, furtivement, sans qu'on s'en aperçoive, quelque chose en quelque endroit. *Il lui glissa une pièce d'or dans la main. G. sa main dans la poche de quelqu'un. Glissez ce billet parmi ses papiers.*—Fig., *G. une clause dans un contrat. Il en a glissé un mot dans son discours. G. quelque chose à l'oreille de quelqu'un. C'est lui qui a glissé cette erreur parmi le peuple.* = se Glisser. v. pron. Se couler doucement, et presque sans être aperçu. *Les troupes se glissèrent le long de la contrescarpe. Il s'était glissé dans mon cabinet. Un serpent s'était glissé parmi ces fleurs.* || Fig., *Les parasites se glissent dans les maisons opulentes. Nous sentions une langueur délicieuse se g. dans nos âmes. La mésintelligence se glissait entre les puissances alliées. Cette erreur s'est glissée insensiblement dans les esprits. Une infinité d'abus se glissent dans tout ce qui passe par la main des hommes.* = Glissé, ée. part.

GLISSEUR. s. m. Celui qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE. s. f. Chemin frayé sur la glace, pour y glisser par amusement.

* **GLOBBÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Amomées.

GLOBE s. m. (lat. *globus*). Corps sphérique, corps tout rond, sphère. *Le centre, le diamètre, la circonférence, la superficie d'un g. Le g. de la terre. Le g. terrestre. Le g. de l'œil. Un g. de feu. Un g. de métal, de verre, etc.* — *Les globes célestes*, Les astres. — Absol., il se dit pour désigner le globe terrestre. *Il a fait le tour du g. Les révolutions du g. Le g. que nous habitons.* || *G. terrestre*, Sphère de bois, de carton, de cuivre, etc., sur la surface de laquelle toutes les parties de la terre sont représentées dans leurs situations et leurs dimensions respectives. — *G. céleste*, Sphère de même genre qui représente les constellations et les principales étoiles dont elles sont formées. || T. Blas. La boule d'or surmontée d'une croix qui figurait parmi les insignes impériaux et dans le blason de l'empereur d'Allemagne, ainsi que de quelques autres souverains. || * T. Guerre. *G. de compression*, Voy. Mine.

GLOBULAIRE. s. f. et * **GLOBULARIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Sélaginées.

GLOBULE. s. m. (lat. *globulus*). Petit globe, petite boule, corpuscule arrondi. *Des globules d'eau, de mercure. Les globules du sang.*

GLOBULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de globules. *Matière globuleuse.* || Qui a une forme ronde, sphérique. *Cette substance présente de petits corps g.*

* **GLOBULINE.** s. f. T. Chim. et Physiol. V. Sang.

GLOIRE. s. f. (latin. *gloria*). La grande renommée que quelqu'un acquiert, le lustre, l'éclat qui s'attache à son nom. *La g. militaire. La g. littéraire. G. éclatante, immortelle. La vraie g. La fausse g. L'amour de la g. Tous les genres de g. Marcher à la g. Se couvrir de g. Être comblé de g. Travailler pour la g. Être avide de g. Mourir avec g. Etendre bien loin la g. de son nom, de ses armes. Il a terni la g. de ses belles actions. Obscurcir, souiller, flétrir la g. de quelqu'un. Être jaloux de sa g. La g. d'Athènes éclipse celle des autres villes de la Grèce. Il eut la g. d'être le sauveur de sa patrie. Ce lieu fut le théâtre de sa g. Mettre sa g. à telle ou telle chose. Tirer sa g. de telle ou telle chose. Il y va de la g. de l'empereur, de l'État. La g. du monde passe vite. C'est une triste g. que la sienne.* — *Être la g. de son pays, de son siècle, etc.*, se dit D'une personne dont les actions, les talents, les ouvrages, etc., sont un sujet de gloire pour son pays, pour son siècle, etc. — *Dire, publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*, Dire, publier une chose qui lui fait honneur. — *Faire g., se faire g. de quelque chose*, S'en faire honneur, ou en tirer vanité. || L'honneur, les hommages qu'on rend à Dieu. *La g. n'appartient proprement qu'à Dieu seul. Toutes nos actions doivent tendre à la plus grande g. de Dieu. Rechercher la g. de Dieu. G. soit à Dieu.* — *Rendre g. à la vérité*, Lui rendre hommage en disant ce qui est vrai. || Éclat, splendeur. *Le fils de Dieu viendra dans sa g. pour juger les vivants et les morts. J'ai vu la g. de cette cour autrefois si brillante.* || En mauvaise part, se dit quelquefois pour Orgueil, vanité. *La g. le perdra. Sotte g.* Peu us. || La béatitude dont les élus jouissent dans le paradis. *Les âmes qui jouissent de la g. éternelle. Son âme est dans le séjour de la g. La g. des élus.* || T. Beaux-Arts. La représentation du ciel ouvert avec les personnes divines, les anges et les bienheureux. *La g. du Titien. La g. du Val-de-Grâce.* — Espace lumineux entouré de nuages, et au centre duquel on figure ordinairement la Trinité sous l'emblème d'un triangle. — Se dit quelquefois pour Auréole. || T. Théâtre. Machine suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qui doivent descendre du haut des airs sur la scène ou y monter.

Syn.—*Honneur.*—La *gloire* suppose des talents, des efforts et des actes éclatants et extraordinaires : elle excite l'enthousiasme et l'admiration. L'*honneur* suppose simplement l'exécution de toutes les prescriptions que le devoir ordonne : il appelle le respect et l'estime. Le contraire de la *gloire* est l'obscurité ; le contraire de l'*honneur* est la honte. On peut être indifférent pour la *gloire*, on ne saurait l'être pour l'*honneur*.

* **GLOMÉRIS.** s. m. T. Ent. Voy. Myriapodes.

* **GLOMÉRULE.** s. m. (latin. *glomulus*, peloton). Petit amas de corps bruts ou organisés. || T. Bot. Voy. Inflorescence.

GLORIEUSEMENT. adv. D'une manière glorieuse, qui mérite louange. *Il est mort glorieusement.*

GLORIEUX, EUSE. adj. (lat. *gloriosus*). Qui s'est acquis de la gloire, qui donne de la gloire. *Il revint g. et triomphant. Un nom g. Un règne g. De g. travaux. De glorieuses fatigues. Il a fait une fin glorieuse. Il est g. pour lui d'avoir... Il n'y a rien là de si g.* — *Être g. de quelque chose*, S'en faire honneur, en tirer vanité. || Qui est plein de vanité, de bonne opinion de lui-même. *Il a du mérite, mais il est trop g. Il est sot et g.* — Substantiv., on dit : *Les g. se font haïr. C'est une petite glorieuse.* Prov., *Il fait bon battre g., il ne s'en vante pas*, ou simplem., *Il fait bon battre un g.* || En parl. De la sainte Vierge et des saints, on dit : *La glorieuse Vierge Marie. Les g. apôtres saint Pierre et saint Paul.* — En Théol., *Corps g.*, se dit De l'état où seront les corps des bienheureux après la résurrection.

GLORIFICATION. s. f. Élévation de la créature à la gloire éternelle; n'est guère usité que dans cette locution, *La g. des élus.*

GLORIFIER. v. a. (lat. *glorificare*). Honorer, rendre honneur et gloire; ne se dit qu'en parlant de Dieu. *G. Dieu. Dieu est glorifié dans ses saints. N.-S. soit loué et glorifié de tout.* — *Dieu glorifie les saints*, Il les rend participants de la gloire, de la béatitude éternelle. = se Glorifier. v. pron. Se faire gloire de quelque chose, en tirer vanité. *Se g. de sa noblesse, de ses richesses. Se g. de son ignorance, de ses vices. Se g. d'avoir fait une chose.* || *Se g. dans*, Mettre son honneur, sa gloire en quelqu'un, en quelque chose. *Un père se glorifie dans ses enfants. Un véritable chrétien ne doit se g. que dans la croix de Jésus-Christ.* = Glorifié, ée. part.

GLORIOLE. s. f. dimin. Vanité qui a pour objet de petites choses. *Aimer la g. Être sensible à la gloriole.*

GLOSE. s. f. (lat. *glossa*). Explication de quelques mots obscurs d'une langue, par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. *Voilà un passage qui est plein de mots obscurs, il aurait besoin d'une g.* — *G. ordinaire*, La glose faite sur le latin de la Vulgate. *G. interlinéaire*, Glose placée entre les lignes du texte. *Il est souvent arrivé dans les anciens manuscrits que la g. a passé dans le texte.* || Se dit aussi pour Commentaire, série de notes servant à éclaircir tous les endroits obscurs d'un texte. *La g. du droit civil, du droit canon. La g. d'Accurse. La g. vaut mieux que le texte.* — Fig. et prov., on dit D'une explication peu claire ou qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir, *C'est la g. d'Orléans, qui est plus obscure que le texte.* || Fig. et fam., Réflexion critique, ou interprétation donnée à un récit.

On ne peut échapper à ses gloses. Dites le fait simplement : point de g. || Ouvrage qui consiste en une espèce de parodie de la pièce d'un autre auteur, dont on répète un vers à la fin de chaque stance; en sorte que la glose a autant de stances que le texte a de vers. *La g. de Sarrasin sur le sonnet de Job.*

GLOSER. v. a. Faire une glose, expliquer par une glose. *Les auteurs qui ont glosé la Bible.* || Fig. et fam., Donner un sens défavorable à quelque action, à quelque discours, les censurer, les critiquer. *Que trouvez-vous à g. là-dessus?* = Gloser. v. n. Ne s'emploie que dans le sens fig. qui précède. *Vous glosez sur tout. Il n'y a point à g. sur sa conduite.* = Glosé, ée. part.

GLOSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal.

GLOSSAIRE. s. m. (lat. *glossarium*). Voy. Dictionnaire.

GLOSSATEUR. s. m. Celui qui a écrit une glose sur un livre. *Les glossateurs de la Bible, du droit romain.*

GLOSSITE. s. f. * **GLOSSOCÈLE.** s. f. (grec. γλῶσσα, angue; κήλη, tumeur). Voy. Langue.

* **GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE.** adj. et s. m. T. Anat. Se dit De deux petits muscles qui s'attachent à la langue et à l'épiglotte. — On appelle aussi *Glosso-pharyngiens* et *Glosso-staphylins*, Des muscles ou des nerfs qui sont en rapport avec la langue et le pharynx ou avec le voile du palais.

* **GLOSSOLOGIE.** s. f. (gr. γλῶσσα ; λόγος, discours). Se dit quelquefois pour désigner L'ensemble des termes spéciaux usités dans une science particulière, et les règles relatives à la formation des mots nouveaux qu'on peut être dans le cas de créer.

GLOSSOPÈTRE. s. m. (grec. γλῶσσα ; latin. *petra*, pierre). T. Hist. nat. Nom qu'on donnait autrefois aux dents fossiles de squale, parce qu'on les regardait comme des langues de serpent pétrifiées. *Les glossopètres s'employaient comme amulettes dans différentes maladies.*

* **GLOSSOPHAGE.** s. m. (gr. γλῶσσα ; φαγεῖν, manger). T. Mamm. Voy. Chéiroptères.

GLOTTE. s. f. (lat. *glottis*). T. Anat. V. Larynx.

GLOUGLOTER ou **GLOUGLOUTER.** v. n. Se dit Du cri des dindons. *Le dindon glouglote.*

GLOUGLOU. s. m. (Onomatopée). Le bruit que fait du vin ou quelque autre liqueur en s'échappant d'une bouteille, quand on verse à plein goulot. *Il aime le g. de la bouteille.* N'est guère usité que dans les chansons à boire.

GLOUSSEMENT. s. m. (Onomatopée). Se dit D'un certain cri de la poule.

GLOUSSER. v. n. Se dit Du cri particulier que fait entendre la poule, lorsqu'elle veut couver ou appeler ses poussins. *Une poule qui glousse.*

GLOUTERON. s. m. Nom vulg. de la Bardane.

GLOUTON, ONNE. adj. et s. (lat. *gluto*). Qui mange avec avidité et avec excès. *Cette femme est fort gloutonne. Le loup est un animal g. C'est un vilain g.*

Syn. — *Goulu, Goinfre.* — Le *glouton* mange avec excès; il est insatiable ; le *goulu* se jette sur la nourriture et mange avec une espèce de fureur. Le *glouton* présente l'idée d'une avidité constante, d'un vice naturel ; le *goulu* donne plutôt l'idée d'une gloutonnerie accidentelle, qui peut se manifester à certain moment, sans être l'état naturel de l'individu. *Goinfre* entraîne une idée de crapule, d'excès sales et honteux dans le boire et dans le manger.

GLOUTON. s. m. T. Mamm.

Enc. — Buffon a décrit, sous le nom de *Glouton du Nord*, à cause de sa voracité, un carnassier qui habite les régions arctiques des deux continents, et qui a la taille et le port du Blaireau. Linné avait placé cet animal dans son genre Ours ; mais, ainsi que l'observe Cuvier, le Gl. ne ressemble à l'Ours que par sa marche plantigrade, tandis que par son système dentaire, aussi bien que par son naturel, il se rapproche des Martres. En conséquence, notre grand naturaliste range le Gl. parmi les Carnivores Plantigrades, mais à la fin et immédiatement avant les Digitigrades. Le Glouton du Nord (*Gulo borealis*) [Fig. ci-après] est, comme nous venons de le dire, de la taille du Blaireau ; il est ordinairement d'un beau poil marron foncé, avec un disque plus brun sur le dos ; sa queue est médiocre. Bien qu'on ait exagéré sa voracité, il est très-cruel, attaque les plus grands Ruminants et s'en rend maître en s'élançant sur eux du haut d'un arbre et en les saisissant au cou. C'est ordinairement la nuit qu'il va à la recherche de sa proie. Le *Volverenne* (*Ursus luscus*), qu'on trouve dans l'Amérique du Nord et qui a des teintes plus pâles, est vraisemblablement la même espèce.

Cuvier a fait du Gl. le type d'un petit groupe de Carnivores dans lequel il a placé encore quelques animaux fort analogues. — Tel est le *Ratel du Cap* (*Gulo mellivora*), qui ne diffère guère du précédent que par quelques particularités du système dentaire et la plus grande longueur de sa queue. Cet animal est également de la taille du Blaireau. Il a les jambes basses, les pieds plantigrades et les ongles très-forts. Son pelage est gris dessus, noir dessous avec une ligne blanche entre les deux. Outre le Cap, le Ratel habite encore le Sénégal et l'Abyssinie. Son nom spécifique (*mellivora*) lui vient de l'ardeur avec laquelle il recherche le miel des Abeilles sauvages : on l'appelle aussi quelquefois *Blaireau puant*, à cause de l'odeur désagréable qu'il répand. — Le *Grison* (*Gulo. vittatus*) et le *Taïra* (*G. barbatus*) sont deux carnassiers répandus dans toutes les parties chaudes de l'Amérique méridionale, où les Espagnols les désignent par la dénomination commune de *Furet* (*Huron*). En effet, ils ressemblent assez à cet animal par leur taille et la forme générale de leur corps. Mais leurs dents diffèrent peu de celles du Gl. du Nord. Tous les deux ont les pieds un peu palmés et répandent une odeur de musc.

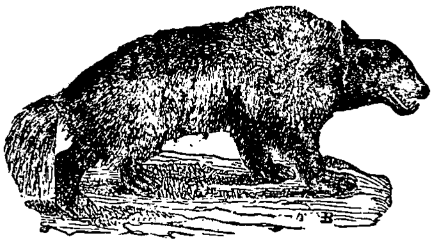

GLOUTONNEMENT. adv. Avec gloutonnerie.

GLOUTONNERIE. s. f. Vice de celui qui est glouton. *Il mange avec g. Il est d'une g. dégoûtante.*

* **GLOXINIE.** s. f. T. Bot. Voy. Gesnériacées.

GLU. s. f. (lat. *glus*). T. Bot. et Chasse.

Enc. — On donne ce nom à une espèce de résine molle, visqueuse, tenace et d'un jaune verdâtre, dont on se sert uniquement pour la chasse aux petits oiseaux. Cette substance est insoluble dans l'eau, dans l'éther acétique, dans les alcalis, et soluble au contraire dans les éthers sulfurique et nitreux, dans les huiles de térébenthine, de romarin, etc. On la tire de toutes les parties du Gui, de la racine de la Viorne, etc. ; mais la meilleure est celle qu'on obtient de l'écorce intérieure du Houx épineux. Pour extraire la g. du Houx, on pile l'écorce de cet arbrisseau dépouillée de son épiderme, on la fait bouillir dans l'eau, et on la laisse pourrir dans une cuve jusqu'à ce qu'il se forme une masse visqueuse. Ensuite on la passe à grande eau à plusieurs reprises, et on la débarrasse ainsi des corps étrangers. La composition chimique de cette substance n'est pas connue.

GLUANT, ANTE. adj. Qui est visqueux et tenace. *Il n'est rien de si g. que la poix. Sueur gluante.* — *Avoir les mains gluantes*, Salies par quelque chose de gluant.

GLUAU. s. m. Petite branche ou verge enduite de glu, pour prendre les petits oiseaux. *Tendre des gluaux.*

* **GLUCINE.** s. f. * **GLUCINIUM.** s. m. T. Chim.

Enc. — Le *Glucinium* est un corps simple métallique qui jusqu'ici n'a pu être obtenu que sous la forme d'une poudre grise, susceptible de prendre un éclat métallique sous le brunissoir. Il ne décompose l'eau qu'à la température de l'ébullition, et, chauffé à l'air, il devient incandescent et se change en oxyde. — Cet oxyde constitue la *Glucine*. Elle se présente aussi sous la forme pulvérulente ; mais elle est blanche. Elle est insoluble dans l'eau et ne fond pas à la température de nos fourneaux. La glucine est un des éléments constitutifs de l'Émeraude. Elle a été découverte en 1797 par Vauquelin ; mais c'est Wœhler qui, le premier, en a isolé le glucinium.

* **GLUCOGÉNIE.** s. f. (gr. γλυκὺς, doux ; γεννάω, je produis). T. Physiol. Se dit De la fonction par laquelle le foie produit du sucre. — V. Foie.

* **GLUCOGÉNIQUE.** adj. Qui a rapport à la glucogénie. *La fonction g. du foie.*

* **GLUCOSE.** s. f. (gr. γλυκὺς). T. Chim. V. Sucre.

* **GLUCOSURIE.** s. f. (gr. γλυκὺς ; οὐρεῖν, pisser). T. Méd. Syn. de Diabète sucré.

GLUER. v. a. Enduire de glu. *Gluer des baguettes pour prendre des oiseaux.* || Rendre gluant, salir avec quelque chose de gluant. *Ces confitures lui ont glué les mains.* = Glué, ée. part.

GLUI. s. m. Paille de seigle dont on couvre les toits.

* **GLUMACÉES** ou * **GLUMALES.** s. f. pl. Voy. Botanique.

GLUME. s. f. (lat. *gluma*). T. Bot. Voy. Graminées.

GLUTEN. s. m. * **GLUTINE.** s. f. (latin. *gluten*, colle). T. Chim. Voy. Farine et Amidon.

* **GLUTIER.** s. m. Nom vulgaire donné à différents végétaux qui fournissent de la glu.

GLUTINATIF, IVE. adj. Syn. d'*Agglutinatif.* Inus.

GLUTINEUX, EUSE. adj. Qui est gluant, visqueux, ou qui contient du gluten. *Matière glutineuse.*

* **GLYCÉRINE.** s. f. T. Chim. Voy. Graisse.

* **GLYCINE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **GLYCOCOLLE.** s. f. T. Chim. Voy. Gélatine.

* **GLYCOGÉNIE**, * Glycogénique, * Glycine, * Glycinium, * Glycose, * Glycosurie. — V. Glucogénie, etc.

GLYCONIQUE. adj. m. T. Versif. anc. V. Trochaïque.

* **GLYCYRRHIZINE.** s. f. (gr. γλυκὺς, doux ; ῥίζα, racine). T. Chim. Voy. Réglisse.

* **GLYPHE.** s. f. (gr. γλύφω, je grave). T. Architect. Petit canal creusé en demi-rond ou en angle dans certaines moulures. Voy. Architecture et Ordre.

GLYPTIQUE. s. f. (gr. γλυπτὸς, sculpté). T. B.-Arts.

Enc. — Si l'on ne consultait que son étymologie, la *Glyptique* serait l'art de la gravure en général, mais ce mot est employé dans un sens plus restreint et sert exclusivement à désigner la gravure sur pierres fines.

I. On peut graver sur toute espèce de pierres, mais on choisit de préférence celles qui ont une grande dureté, parce qu'elles se prêtent plus sûrement à la finesse et à la délicatesse des traits. Les plus employées sont le rubis, la topaze, l'émeraude, l'aigue-marine, l'améthyste, le cristal de roche, et surtout les diverses espèces de quartz agate. On fait encore usage du corail, de plusieurs coquillages, et de diverses pâtes artificielles qui imitent les pierres fines. Dans tous les cas, l'artiste commence par modeler en cire sur un fragment d'ardoise les figures qu'il veut graver ; puis, prenant la pierre dont il a fait choix, il la monte à l'extrémité d'une petite poignée de bois. Alors commence le travail de la gravure. Il se sert pour cela d'une espèce de tour, nommé *touret*, qui consiste en une petite roue d'acier mise en mouvement par une grande roue de bois que l'on fait aller avec le pied. Sur la petite roue sont montés de petits outils de fer doux ou de cuivre jaune, dont les uns, dits *bouterolles*, se terminent par un petit bouton arrondi, tandis que les autres, appelés *scies*, ont une tête en forme de clou tranchante sur ses bords. L'artiste saisit de la main gauche la poignée qui porte la pierre, approche cette dernière de l'outil mis en mouvement par le touret, et, de la main droite, met de temps en temps, sur le point où agit l'instrument, un peu de poudre de diamant délayée dans de l'huile d'olive. Sous l'action de cette poudre, l'outil entame et use successivement toutes les parties qui doivent être en creux. Quand la gravure est terminée, on polit la pierre avec du tripoli sur une roue garnie de brosses de poil de cochon.

II. Les pierres gravées forment deux grandes classes. On appelle *Intailles* celles dont les dessins sont en creux, et *Camées* celles qui sont gravées en relief. Les unes et les autres se nomment *Cabochons*, quand leur surface est convexe, c.-à-d. bombée. Les intailles servent ordinairement de cachet, tandis que les camées sont particulièrement destinés à orner les objets de bijouterie et de joaillerie. En outre, les camées se font souvent avec des pierres à plusieurs couches diversement colorées, parce qu'elles permettent d'obtenir des effets particuliers. Quand la pierre a deux couches, on taille ordinairement les figures dans la partie blanche, et l'on réserve la partie plus ou moins foncée pour le fond. Lorsqu'elle en offre un plus grand nombre, il est souvent possible, si l'on a un buste à reproduire, de donner aux cheveux, aux chairs, à la barbe et aux vêtements, des couleurs variées de la manière la plus agréable. D'ailleurs, l'artiste peut en général, par des épaisseurs ménagées adroitement, rembrunir ou adoucir les teintes naturelles. Enfin, aujourd'hui on se sert quelquefois de certains acides pour accélérer le travail.

III. La gl. passe pour avoir pris naissance en Égypte. Néanmoins c'est seulement chez les Grecs et les Romains, surtout chez les premiers, qu'elle a été portée au plus haut degré de perfection. L'usage des pierres gravées était général chez les anciens. Ils se servaient des camées pour orner les vêtements, les bijoux et les meubles précieux. Les intailles, au contraire, étaient employées en guise de cachets, et se montaient habituellement en anneaux. Les Grecs donnaient le nom de *dactylioglyphes* aux graveurs d'intailles qui avaient cette dernière destination. Parmi les pierres gravées (intailles), les plus célèbres de l'art antique qui sont parvenues jusqu'à nous, nous citerons le *Démosthène*, le *Mécène*, le *Persée* et le *Mercure*, du graveur Dioscoride, le *Taureau* d'Hyllus, l'*Achille joueur de lyre* de Pamphile, la *Méduse* de Solon, la *Julie* d'Évodus, la *Minerve* d'Aspasius, et l'intaille connue sous le nom de *cachet de Michel-Ange*, parce qu'elle a servi de cachet à l'illustre artiste. Nous dirons cependant que l'on conteste l'antiquité de cette pierre. Au nombre des camées antiques les plus précieux, nous nous contenterons de mentionner l'*Apothéose d'Auguste*, qui fait partie du cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de Paris, et la pierre de même nom qui se trouve à Vienne dans les collections de l'empereur d'Autriche. Ces deux camées sont sur sardoine à trois couches. Le premier est vulgairement appelé *Agate de la sainte Chapelle*, parce qu'il a longtemps figuré dans le trésor de cette église.

Parmi les pierres antiques, il en est plusieurs qui ont reçu des dénominations spéciales, presque toujours tirées de quelque particularité de forme ou de la nature des sujets représentés, et abstraction faite de tout système de gravure. Ainsi, on appelle *Grylli*, celles qui offrent des sujets grotesques ; *Caprices*, celles dont les figures sont groupées d'une manière bizarre ; *Chimères*, celles dont les sujets sont de pure invention et résultent, par ex., de l'association de parties empruntées à des animaux différents ; et *Astrifères*, celles où des astres sont figurés. Les *Scarabées* ressemblent à l'insecte de ce nom posé sur une base unie ; les pierres de cette espèce appartiennent presque toutes à l'art égyptien, et sont considérées comme les plus anciens produits de la gl. Nous avons parlé ailleurs des *Abraxas* ou *pierres basilidiennes*. Quant aux *Cylindres*, que l'analogie de matière, de volume et de travail fait ordinairement joindre aux pierres gravées, ce sont en effet de petits cylindres longs de 2 à 8 centim., sur un diamètre de quelques millim., qui sont percés d'outre en outre dans le sens de la longueur, et couverts de figures ou d'inscriptions. On les trouve en Perse, en Égypte, et dans l'Asie Mineure, et ils passent pour avoir servi d'amulettes.

IV. La gl. disparut à peu près complétement avec l'empire romain, mais elle se releva au XVe siècle en Italie. Elle fut alors cultivée avec le plus grand succès par deux artistes éminents, Jean et Dominique de Milan, plus connus sous les noms de Jean des Cornalines et de Dominique des Camées, parce que le premier se livrait à la gravure en creux, et le second à la gravure en relief. Cet art fut importé en France par Matteo del Nassaro, qui vint à Paris à la suite de François Ier. Parmi les artistes nationaux, Coldoré, que l'on croit être le même que Julien de Fontenay, et qui vivait sous Louis XIII, est le premier qui ait produit des œuvres d'un mérite supérieur. La gravure sur pierres dures est aujourd'hui pratiquée dans toutes les parties de l'Europe, mais ses produits sont en général moins des œuvres d'art que des objets de commerce.

Il existe, en Europe, un assez grand nombre de collections de pierres gravées. La plus riche et la plus précieuse est celle de Paris. Celles de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Munich, sont aussi très-remarquables. Quant aux ouvrages qui traitent de la science et de l'art de la gl., les plus importants sont ceux de Vettori, de Natter, de Mariette, et de Millin. Le beau recueil intitulé *Trésor de numismatique et de glyptique* est précieux pour l'exactitude et le fini des figures.

* **GLYPTOGRAPHIE.** s. f. (gr. γλυπτὸς; γράφω, je décris). La connaissance des pierres gravées. *La g. est aux pierres gravées ce que la numismatique est aux médailles.*

* **GLYPTOTHÈQUE.** s. f. (gr. γλυπτὸς; ϑήκη, dépôt). Lieu, édifice où l'on conserve une collection de pierres gravées ou de sculptures. *La g. de Munich.*

* **GMELINA.** s. m. T. Bot. Voy. Verbénacées.

* **GNAPHALIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

* **GNEISS.** s. m. (mot emprunté de l'all.). T. Minér.

Enc. — C'est une roche essentiellement composée de feldspath lamellaire ou grenu et de mica en paillettes. Sa structure est toujours plus ou moins feuilletée. Outre ces substances, le gn. contient fort souvent du quartz, du talc ou du graphite : il en résulte trois variétés distinctes de gn. que l'on nomme *Gn. quartzeux*, *talqueux* et *graphiteux*. Lorsque les cristaux de feldspath sont très-apparents, le gn. reçoit le nom de *Gn. porphyroïde*. Les gn. peuvent encore, mais accidentellement, renfermer des tourmalines, des grenats, et différents métaux, tels que le fer et le molybdène, qui y sont disséminés. — Considérés sous le point de vue géologique, les gn. forment de vastes systèmes de terrains dont la stratification est toujours distincte, et qui renferment un grand nombre de filons, les uns métallifères, les autres d'origine ignée. Ces gneiss reposent ordinairement sur les granits.

* **GNÉTACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux gymnogènes, à tige articulée et à feuilles présentant des nervures réticulées. — *Caractères bot.* : Arbres de taille moyenne, ou arbrisseaux sarmenteux, sécrétant une substance aqueuse et non résineuse, à branches opposées ou fasciculées, et offrant des articulations renflées et séparables. Feuilles opposées, entières, avec des veines réticulées s'anastomosant entre elles ; quelquefois très-petites et squamiformes. Bois formé d'un tissu ligneux marqué de disques circulaires. Fleurs unisexuées, disposées en chatons ou en capitules, entourées par des écailles opposées, connées à leur base, et parfois complétement soudées de manière à représenter un anneau. Fleurs mâles : Calice monophylle, fendu transversalement à l'extrémité, du fond duquel s'élève un filet monadelphe, qui porte des anthères uniloculaires, à déhiscence longitudinale et centrale, de manière à former un pore. Fleurs femelles tout à fait nues, ou protégées par un faux calice composé de deux écailles plus ou moins soudées. Ovaire nul. Ovule surmonté d'un prolongement en forme de style qui est produit par la troisième membrane qui enveloppe le nucelle. Graine drupacée ; avant sa maturité, elle est percée à son extrémité supérieure et terminée par un prolongement en forme de style, qui se détache ensuite. Test épais, tantôt tout à fait coriace, tantôt fibreux à l'intérieur, et charnu à l'extérieur : dans le genre Gnetum, il est tapissé par un tissu ligneux aciculaire. Embryon dicotylédoné, au milieu d'un albumen charnu ; radicule supère. [Fig. 1. *Gnetum gnemon*; 2. Coupe d'un ovule montrant les trois membranes, dont la plus intérieure se prolonge en forme de stigmate. — 3. *Gnetum brunonianum*; Anneau de fleurs mâles et de fleurs femelles ; 4. Fleur mâle ; 5. Fleur femelle, coupe perpendiculaire ; 6. Embryon extrait de l'ovule, et muni de son long funicule. — 7. Tranche mince du bois du *Gnetum gnemon*, vue à un fort grossissement.]

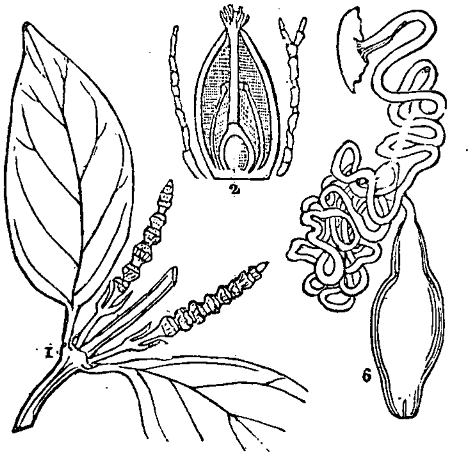

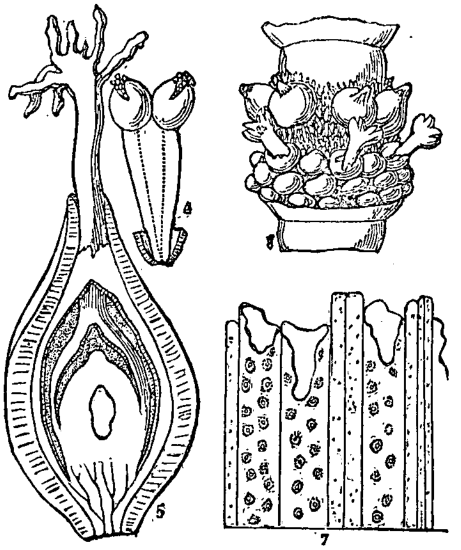

Cette famille ne renferme que 2 genres et une quinzaine d'espèces. De ces deux genres, l'un, le genre *Gnetum*, est propre aux régions équinoxiales, tandis que le g. *Ephedra* se trouve en Europe et dans les autres contrées tempérées. — L'intérieur du péricarpe du *Gnetum urens* est tapissé de poils piquants. On mange ses graines, et sa tige laisse exsuder une sorte de gomme transparente. Lorsqu'on incise son écorce, elle fournit en abondance une eau limpide et insipide que l'on peut boire. Dans l'île d'Amboine, on mange les graines du *Gn. gnemon*, après les avoir fait bouillir, rôtir ou frire. Ses feuilles vertes s'emploient en guise d'Épinards ; mais elles sont tout à fait insipides. Les branches et les fleurs des *Ephedra* de l'Asie s'employaient autrefois comme astringentes : on les vendait dans les officines sous le nom de *Chatons de Raisin de mer*. Leur fruit est, dit-on, mucilagineux et légèrement acide.

* **GNIDIENNE.** s. f. T. Bot. Voy. Thymélées.

GNOME. s. m. **GNOMIDE.** s. f.

Enc. — Les *Gnomes*, dont le nom vient vraisemblablement du grec γνώμη, connaissance, esprit, sont, selon les cabalistes, des génies qui habitent l'intérieur de la terre. Leur fonction consiste à garder les mines d'or, les pierres précieuses et les trésors enfouis. Ils sont fort laids et de très-petite stature ; mais leurs femmes, appelées *Gnomides*, sont au contraire d'une ravissante beauté, bien que de la taille la plus exiguë. Au reste, les uns et les autres sont d'un naturel doux et ont un caractère bienfaisant. Les cabalistes prétendent encore qu'à chaque être, depuis les animaux jusqu'aux fleurs, est attaché un gnome ou une gnomide. Dès qu'un animal ou une plante meurt, c'est que son gnome s'en est allé.

GNOMIQUE. adj. 2 g. (gr. γνώμη, sentence).

Enc. — On désigne sous le nom de *Gnomiques*, les poëtes grecs dont les œuvres, ou du moins les fragments que nous en possédons, se composent principalement de sentences, de préceptes et de réflexions morales. Les plus célèbres de ces poëtes sont Théognis, Solon et Pythagore, qui vivaient au VIe siècle avant notre ère. Après eux viennent Phocylide et Cléanthe. Enfin, on y joint parfois les lyriques Tyrtée et Simonide, et même Hésiode.

GNOMON. s. m. (gr. γνώμων, indicateur). T. Astron.

Enc. — Le *Gnomon* proprement dit est un instrument qui sert à mesurer la longueur de l'ombre projetée par le soleil, et par suite à déterminer la hauteur de cet astre. — Soit A le sommet d'un style, d'une colonne, ou d'un pilier vertical AB, dont on connaît exactement la hauteur au-dessus de l'horizon. Un rayon de lumière solaire marchant dans la direction SA, touchera la terre en C, et la longueur de l'ombre projetée par le gn. sera BC. Or, comme on peut mesurer exactement la longueur de BC, comme en outre on connaît AB et que l'on sait que l'angle B est un angle droit, il est facile de trouver par les règles de la trigonométrie plane l'angle ACB ou la hauteur du soleil. Supposons que l'angle SCB ainsi trouvé soit la hauteur méridienne du soleil le jour du solstice d'été, et que S'DB soit la hauteur de cet astre le jour du solstice d'hiver, la moitié de la différence qui existe entre ces deux hauteurs représentera l'obliquité de l'écliptique ou la plus grande déclinaison du soleil. Or, quand on connaît à la fois la déclinaison et la hauteur méridienne du soleil pour un lieu donné, la latitude de ce lieu se trouve également déterminée. C'est par ce procédé que Pythéas, qui vivait à l'époque d'Alexandre le Grand, trouva qu'à Marseille, le jour du solstice d'été, la hauteur du gn. était à la longueur de son ombre comme 120 est à 41 4/5; d'où l'on conclut que l'obliquité de l'écliptique était à cette époque d'environ 23° 49'. Il est probable que le gn. est le premier instrument astronomique qui ait été inventé. On sait qu'il était en usage chez les Égyptiens, chez les Chinois et même chez les Péruviens. Plusieurs savants pensent que les obélisques d'Égypte étaient destinés à servir de gnomons. — Quoi qu'il en soit, les observations faites avec le gn. ne peuvent donner la hauteur du soleil avec une exactitude suffisante. L'ombre n'est jamais assez nettement déterminée pour qu'on puisse préciser ses limites avec la rigueur qu'exige l'astronomie moderne. On a essayé de remédier à cet inconvénient en plaçant au sommet du gn. une plaque percée d'un trou circulaire, par lequel l'image du soleil est projetée sur la méridienne ; mais on a encore une pénombre considérable. En outre, il est encore indispensable de corriger l'observation pour la parallaxe, la réfraction et le demi-diamètre du soleil, éléments qu'on ne peut déterminer qu'au moyen d'instruments infiniment supérieurs au gn. Le gn. le plus haut dont l'histoire fasse mention, est celui que l'astronome Oulough-Beg, fit élever à Samarcand, vers 1437 : il avait 53 m. 60 de hauteur.

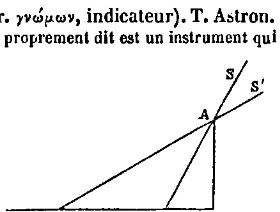

GNOMONIQUE. s. f. T. Astron.

Enc. — On appelle *Cadran solaire*, une surface sur laquelle l'ombre projetée par une verge métallique indique l'heure par sa coïncidence avec des lignes qui y sont tracées. Cette verge se nomme *Style* ou *Gnomon*; les lignes sont appelées *Lignes horaires*. Enfin, on donne le nom de *Gnomonique* à la science qui enseigne à construire ce genre d'instrument.

Lorsqu'on établit un cadran solaire, on se propose de déterminer, au moyen de l'ombre projetée par le soleil, la distance à laquelle cet astre se trouve de la méridienne, à un instant quelconque de la journée. Cette distance connue, l'heure est également connue, en supposant toutefois que le mouvement apparent de l'astre est parfaitement uniforme et s'exécute dans un cercle exactement parallèle à l'équateur. Ces deux conditions ne sont, il est vrai, jamais rigoureusement remplies, mais l'erreur qui en résulte n'est pas considérable. D'ailleurs il n'est pas nécessaire que l'instrument donne l'heure avec une précision astronomique, une indication approximative suffisant pour les usages ordinaires de la vie civile.

On trace ordinairement les cadrans solaires sur une surface immobile, mais ce tracé admet un nombre infini de constructions différentes, selon la nature de la surface et sa position relativement à l'équateur terrestre. Néanmoins les principes généraux restent constamment les mêmes et sont fondés sur les éléments les plus simples de la géométrie et de l'astronomie. — Le *style* ou *gnomon*, qui consiste le plus souvent en une verge de métal, ou en une lame métallique mince, doit être dirigé perpendiculairement à l'équateur terrestre. Dans cette direction, on peut le considérer, à cause de la petitesse du diamètre de la terre en comparaison de la distance de notre planète au soleil, comme coïncidant avec l'axe de rotation diurne. Par conséquent, le plan qui passe par le style et par l'ombre qu'il projette sur la surface environnante, et qui passe toujours par le centre du soleil, sera un *plan horaire*, lequel tournera avec le soleil à mesure que celui-ci tournera autour du style par l'effet du mouvement diurne. Ainsi donc, une fois le style fixé comme nous venons de le dire, il ne reste plus qu'à découvrir et à décrire, pour chacune des différentes heures de la journée, les intersections de ce plan horaire variable avec la surface sur laquelle on veut construire le cadran. Ces intersections tracées, l'ombre du style viendra chaque jour se projeter sur chacune d'elles à la même heure, attendu qu'à la même heure le soleil doit toujours revenir au même plan horaire, quelle que soit sa distance de l'équateur. — D'après ces considérations, il est évident que toute la théorie de la gn. est comprise dans la solution de ce problème général. « Douze plans s'entrecoupant tous dans la même ligne droite et faisant tous entre eux des angles égaux de 15°, étant donnés en position, trouver les intersections de ces plans avec une surface quelconque, dont la position et la forme sont également données. » La surface qui coupe tous les plans horaires peut être plane ou présenter une courbure quelconque ; mais en général, pour rendre la solution du problème plus aisée, on préfère une surface plane ; et lorsque sa position relativement à l'intersection commune des plans horaires (qui est le style du cadran) et à l'un quelconque de ces plans est donnée, les *traces* ou intersections, qui dans ce cas sont toutes des lignes droites, forment sur le cadran les lignes horaires, lignes qui se calculent aisément par les règles ordinaires de la géométrie et de la trigonométrie.

Les cadrans solaires sont dits *horizontaux*, *verticaux* ou *inclinés*, suivant la position de leur plan relativement à celui de l'horizon. — Le cas le plus simple de tous est celui dans lequel le plan du cadran est parallèle à l'axe de la terre (ou passe par ses pôles) et perpendiculaire au méridien du lieu. Le style est également parallèle au plan du cadran (Fig. 1), et les lignes horaires sont des lignes droites parallèles, dont les distances du méridien, ou de la ligne de midi, sont respectivement proportionnelles aux tangentes des angles que les plans horaires font avec celui du méridien. Soit d la plus courte distance du style au plan du cadran ; alors la distance de la ligne horaire de XI heures ou de I heure sera égale à $d \times \operatorname{tang} 15^\circ$; la distance des lignes horaires de X et de II heures sera égale a $a \times$ tang 30°; celle des lignes de IX et de III sera $d \times$ tang 45°, et ainsi de suite, la ligne horaire de midi ou de XII heures étant l'intersection du plan du méridien, dans lequel le style est avec le plan du cadran. C'est ce qu'on appelle un *Cadran polaire.* —

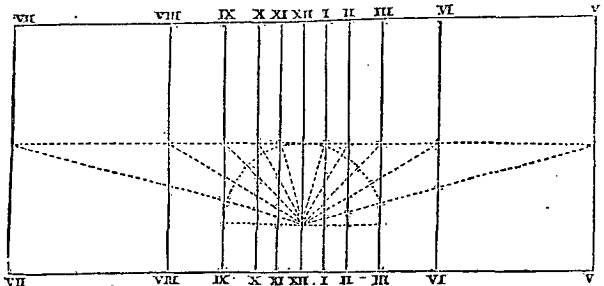

Fig. 1.

Mais la construction la plus usitée est celle dans laquelle le plan du cadran est parallèle à l'horizon, et par conséquent fait avec le style un angle égal à la latitude du lieu. C'est le *Cadran horizontal* (Fig. 2). A l'équateur, il se confond avec le cadran polaire que nous venons de décrire; mais partout ailleurs les lignes horaires s'entrecoupent l'une l'autre dans le point où le style coupe le plan du cadran, point auquel on donne le nom de *centre*, et les angles qu'elles font l'une avec l'autre ou avec la ligne de midi dépendent de la latitude. On calcule leurs positions respectives d'après *ce théorème : la tangente de l'heure* à partir de midi (en comptant 15° pour l'heure) est à la tangente de l'angle horaire au centre, comme le rayon est au sinus de la latitude. Si l'on représente par h l'heure à partir de midi, par l la latitude du lieu, et par x l'angle horaire au centre du cadran, la formule pour calculer les lignes horaires sera tang x = tang h sin l, le rayon étant l'unité.

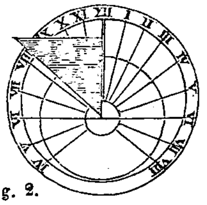

Fig. 2.

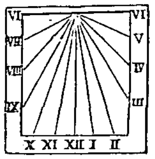

Fig. 3.

Après les cadrans horizontaux, la construction la plus usitée est celle dans laquelle le plan du cadran est *vertical*, par ex., lorsqu'il est fixé sur le mur d'une maison. Dans ce cas, les positions des différentes lignes horaires dépendent de la latitude du lieu et de la position du cadran relativement au méridien. Lorsque le cadran est perpendiculaire au méridien, on l'appelle *Cadran méridional* ou *Cadran septentrional*, selon qu'il regarde le sud ou le nord (la Fig. 3 représente un cadran vertical méridional). Lorsque, au contraire, le cadran vertical n'est pas *perpendiculaire au méridien, on dit qu'il est déclinant.* La formule pour le tracé des lignes horaires du cadran vertical méridional ne diffère de celle du cadran horizontal qu'en ce que le sinus de la latitude se change en cosinus : substitution qui se conçoit aisément, quand on considère que le plan du cadran, en passant de la direction horizontale à la direction verticale sud, conserve absolument la même inclinaison par rapport aux différents plans horaires, et que l'angle qu'il fait avec le style, ou l'axe de la terre, est le complément de l'angle qu'il faisait auparavant avec la même ligne. En conséquence, si nous représentons par y l'angle horaire au centre du cadran, puis, comme tout à l'heure, par h l'heure après midi, et par l la latitude du lieu, notre formule sera tang y = tang h cos l. Il s'ensuit de là qu'un cadran horizontal construit pour une latitude quelconque sera un cadran vertical méridional pour tout lieu dont la latitude est le complément de la latitude du premier lieu, propriété curieuse dont la découverte est due aux Arabes. Les lignes horaires du cadran vertical septentrional se trouvent exactement de la même manière que celles du cadran méridional. — Lorsque la surface du cadran vertical est exactement tournée vers l'est ou vers l'ouest, son plan se trouve dans le méridien et, par conséquent, parallèle au plan vertical dans lequel est le style lui-même. Ainsi donc, dans ce cas, les lignes horaires sont toutes parallèles entre elles, comme dans le cadran polaire.

Lorsque le cadran vertical ne regarde pas exactement l'un des quatre points cardinaux, on le nomme cadran vertical *déclinant*. La recherche des lignes horaires est alors un peu plus compliquée; aussi croyons-nous inutile de la donner ici.

Les formules qui précèdent suffisent pour permettre à toute personne qui a quelque connaissance du calcul des logarithmes, de tracer avec facilité les lignes horaires des espèces de cadrans solaires les plus usitées. En conséquence, il n'est pas nécessaire d'exposer les méthodes géométriques de construction au moyen de la règle et du compas, qui sont d'ailleurs moins exactes. La seule chose qui exige quelque éclaircissement, c'est la méthode employée pour trouver la méridienne sans avoir recours à une opération astronomique toujours plus ou moins délicate. Le procédé généralement usité est le suivant. — On prend dans le plan du cadran un point par lequel on veut faire passer la méridienne. De ce point pris comme centre on décrit plusieurs cercles concentriques; puis on fixe à ce même point un fil métallique perpendiculaire au plan et assez long pour que son ombre à midi tombe à l'intérieur des cercles ou de quelques-uns d'entre eux. Cela fait, on observe l'instant où l'extrémité de l'ombre atteint quelqu'un des cercles dans la matinée, et l'on marque le point de cette intersection. Dans l'après-midi, on marque également le point où l'ombre coupe de nouveau le même cercle, et l'on divise en deux parties égales l'arc compris entre les deux points ainsi marqués. La ligne droite qui joint le point de bisection avec le centre est la méridienne cherchée. Pour plus de sûreté, on peut marquer le passage de l'ombre sur plusieurs cercles, et si les points de bisection des différents arcs ne se trouvent pas sur une même ligne droite avec le centre, on choisit un point qui représente la position moyenne des divers points obtenus, et l'on prend pour le vrai méridien la ligne qui passe par ce point et par le centre. Cette méthode est suffisamment exacte pour la construction d'un cadran solaire. Deux fils à plomb suspendus au-dessus de cette ligne indiquent le plan du méridien dans l'espace; on trouvera, à l'aide de l'œil simplement, son intersection avec un plan vertical quelconque. — Nous avons supposé que le style est formé par un fil métallique ou par le bord d'une lame métallique mince ; mais on peut faire très-bien usage d'une lame percée d'une fente ou d'un trou qui laissera passer un faisceau de rayons solaires. — Il importe de savoir que le temps indiqué par un cadran solaire est le temps *solaire* ou temps *vrai*, et que ce temps ne s'accorde avec le temps *moyen*, c.-à-d. avec le temps donné par un chronomètre bien réglé, que quatre jours de l'année, savoir, aux deux équinoxes et aux deux solstices. Pour trouver le temps moyen avec un cadran solaire, il faut y appliquer la correction connue sous le nom d'*équation du temps*.

L'invention des cadrans solaires remonte à une haute antiquité. Elle est généralement, sur l'autorité de Diogène Laerce, attribuée à Anaximandre qui vivait au VIe siècle av. J.-C.; Pline l'ancien en fait honneur à Anaximène, disciple du philosophe de Milet; mais Hérodote nous apprend que les Grecs tiennent cet instrument des Chaldéens. Ce qui confirme le récit d'Hérodote, c'est que les cadrans solaires étaient déjà en usage chez les Juifs au VIIIe siècle avant notre ère, car il est fait mention dans les Livres saints du cadran du roi Achaz (775 ans av. J.-C.). Il est aussi fort probable qu'ils étaient connus des Égyptiens, bien que les auteurs n'en fassent pas mention. Quoi qu'il en soit, leur usage était déjà commun chez les Grecs au temps d'Eudoxe de Cnide (370 av. J.-C.), mais il ne le devint que beaucoup plus tard chez les Romains, qui donnèrent au cadran solaire les noms de *solarium* et de *sciothericum horologium*. Le premier qui parut à Rome y fut apporté, suivant plusieurs auteurs, par L. Papirius Cursor (293 av. J.-C.), qui le plaça devant le temple de Quirinus, et, suivant d'autres, par M. Val. Messala (vers l'an 252), qui le fit établir sur une colonne élevée devant les rostres. Mais comme ce cadran avait été pris aux habitants de Catane et construit pour cette ville, dont la latitude diffère de celle de Rome de 4°,5 environ, il ne pouvait donner à Rome que des indications fort peu exactes. Enfin, vers l'an 163 avant notre ère, le censeur P. Marcius Philippus le remplaça par un autre qui avait été établi pour le méridien du lieu. Toutefois, comme les cadrans solaires ne pouvaient servir quand le temps était couvert, le censeur Publius Scipion Nasica fit construire, l'an 159 av. J.-C., une clepsydre publique qui donnait l'heure en tout temps, et aussi bien le jour que la nuit, et à laquelle l'habitude fit néanmoins appliquer la dénomination de *solarium*. A partir de ce moment, les cadrans solaires se multiplièrent à Rome. On en établit sur la plupart des places publiques. On en mit même sur la façade des temples et des basiliques. Tous les citoyens riches en avaient dans leurs villas; aussi les fouilles pratiquées dans les temps modernes ont-elles fait découvrir un assez grand nombre de cadrans solaires de diverses formes. On trouve dans Vitruve la description de la plupart des cadrans solaires usités de son temps, mais il ne donne point la théorie de leur construction. Cette théorie paraît même n'avoir revêtu un caractère scientifique qu'au siècle suivant, entre les mains des astronomes de l'école d'Alexandrie, dont les principes furent recueillis, pour la première fois, six cents ans plus tard, par Bède le Vénérable. Parmi les modernes, le jésuite Clavius, qui vivait au XVIe siècle, est le premier qui ait écrit un traité complet de gnomonique. *Picard*, *La Hire*, *Wolf*, *Dechalles*, *Ozanam*, Deparcieux, dom Bedos, etc., ont publié depuis des travaux du même genre.

*** GNOSE.** s. f. *** GNOSTICISME.** s. m. *** GNOSTIQUES.** s. m. pl. (gr. γνῶσις, connaissance). T. Hist. rel.

Enc. — Dans les premiers siècles de l'Église, certaines sectes philosophico-religieuses regardaient comme inexacte et insuffisante la révélation contenue dans les Livres saints des Juifs et des Chrétiens, et prétendaient avoir seules la vraie science ou *Gnose* de la divinité et de toutes les choses divines. De là le nom de *Gnostiques* que s'arrogèrent ces sectaires, et celui de *Gnosticisme* sous lequel on désigne l'ensemble de leurs doctrines, qui au fond ne sont que des formes plus ou moins bizarres du système de l'Émanation. — V. ÉMANATION et HÉRÉSIE.

*** GNOU.** s. m. T. Mamm. Voy. ANTILOPE.

GO (TOUT DE). loc. adv. Librement, sans façon, ou Sans difficulté, sans obstacle. *Il est entré tout de go. Cela va tout de go.* Pop.

GOBBE. s. f. Sorte de composition en forme de bol, qu'on donne aux animaux pour les empoisonner.

GOBELET. s. m. (latin. *cupa*). Vase à boire, rond, sans anse, et ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse. *G. d'argent.* || Autrefois, on appelait *Gobelet*, chez le Roi, Le lieu où l'on fournissait le vin, le pain, et le fruit pour la bouche du Roi. — Il se disait aussi pour désigner collectiv. Les officiers qui servaient au gobelet. *Le g. a reçu ordre de fournir tant de vin. Le chef de g.* ou *du g. Les officiers du g. faisaient le premier essai pour le Roi.* || Ustensile en forme de gobelet à boire, et ordinairem. de fer-blanc, dont les prestidigitateurs se servent pour faire certains tours. — Fig. et fam., *Joueur de gobelets*, se dit D'un fourbe, d'un homme qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite. On dit aussi, dans un sens analogue, *C'est un tour de g.*, et *Jouer des gobelets.*

GOBELINS. s. m. pl. Voy. TAPISSERIE.

GOBELOTTER. v. n. fréquent. (R. *gobelet*). Boire à plusieurs petits coups. *Il n'aime qu'à g.* Pop. et ne se dit qu'en mauvaise part.

GOBE-MOUCHES. s. m. T. Ornith. Genre d'Oiseaux insectivores, dont les mouches forment la nourriture favorite. || T. Botan. Se dit quelquefois pour Attrape-mouches. || Fig. et fam., se dit de celui Qui croit sans examen toutes les nouvelles qu'on fait circuler; ou Qui n'a point d'opinion à lui et paraît être de l'avis de tout le monde; ou bien encore Qui s'occupe niaisement de bagatelles.

Enc. — Cuvier, dans son règne animal, réunit, sous le nom commun de *Gobe-mouches* (*Muscicapa*), quatre genres assez distincts de Passereaux Dentirostres. Ce groupe que les ornithologistes modernes, en le modifiant plus ou moins, ont érigé en famille sous la dénomination de *Muscicapidés*, n'est guère caractérisé que par son bec « qui, dit Cuvier, est déprimé horizontalement, garni de poils à sa base, avec une pointe plus ou moins crochue et échancrée. » Les mœurs de ces oiseaux sont à peu près celles des Pies-grièches, et, suivant leur grandeur, ils vivent de petits oiseaux ou d'insectes.

Ainsi que nous venons de le dire, ce groupe comprend quatre genres, les *Tyrans*, les *Moucherolles*, les *Platyrhynques* et les *Gobe-mouches* proprement dits. — Les *Tyrans* (*Tyrannus*) ont le bec long, droit et très-fort, avec l'arête supérieure droite et mousse, et la pointe subitement crochue. Ce sont des oiseaux d'Amérique, de la taille de nos Pies-grièches, et aussi courageux qu'elles. — Les *Moucherolles* (*Muscipeta*) ont le bec long, très-déprimé et deux fois plus large que haut, avec la pointe et l'échancrure faibles. Ils vivent exclusivement d'insectes. Tous sont étrangers et la plupart sont propres à l'Afrique et aux Indes. Nous citerons le *Moucherolle-roi* (*Muscipeta regius*), appelé vulgairement *Roi des Gobe-mouches* (Fig. 1). Cet oiseau a 22 centim. de longueur. Sa couleur générale est le brun foncé; cependant il a la poitrine blanche, la gorge jaunâtre, un collier

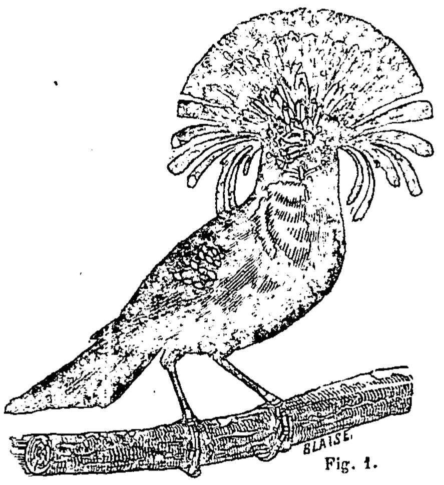

Fig. 1.

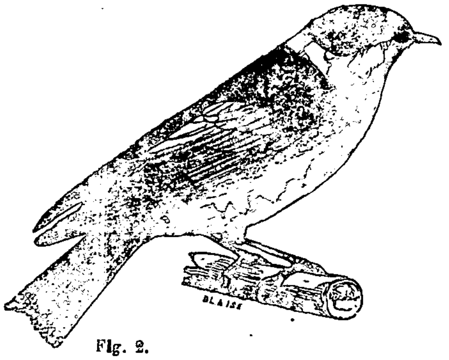

Fig. 2.

noir et des sourcils blanchâtres ; sa huppe est d'un beau rouge terminé de noir ; enfin il a le bec et les pieds noirs. — Les *Platyrhynques* (*Platyrhynchus*) se distinguent des précédents par leur bec encore plus élargi et déprimé ; mais, comme eux, ils vivent d'insectes. Nous n'en avons point en Europe.—Les *Gobe-mouches* proprement dits ont le bec plus étroit que les Moucherolles ; il est cependant encore un peu déprimé, à vive arête en dessus, et à pointe un peu crochue. Bien que ce genre soit extrêmement nombreux en espèces, il n'y en a que quatre qui soient européennes, et, de ces quatre, deux seulement, le *G.-mouches gris* (*M. grisola*) et le *G.-mouches à collier* (*M. albicollis*) [Fig. 2], habitent pendant l'été notre pays, où elles vivent tristement sur les arbres élevés. La dernière espèce est remarquable par les changements de plumage du mâle. Celui-ci est long d'environ 13 centim. Son plumage d'hiver est gris, avec une bande blanche sur l'œil. Il est alors semblable à sa femelle ; mais l'été il prend une livrée d'un noir intense en dessus, avec le dessous du corps, le front, le collier et une partie des ailes blancs.

GOBER. v. a. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. *G. une couple d'œufs frais.* ‖ Figur. et fam., Croire sans examen et légèrement. *Il a gobé cette nouvelle comme un fait certain. On lui fait g. tout ce qu'on veut.* ‖ Figur. et fam., *G. des mouches* et *G. du vent*, Perdre son temps à ne rien faire ou à niaiser. ‖ Pop., *G. quelqu'un*, S'en saisir au moment où il s'y attend le moins. = Gobé, ée. part.

GOBERGER (se). v. pr. Se moquer. *Il se gobergeait de ces gens-là.* Fam. ‖ Prendre ses aises. *Il se gobergeait sur un sofa.* Fam. = Conj. Voy. Manger.

GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois d'un lit pour soutenir la paillasse.

GOBET. s. m. Morceau que l'on gobe. Fam. ‖ Fig. et fam., *Prendre un homme au g.*, Le prendre lorsqu'il y pense le moins. ‖ T. Jardin. V. Cerise.

GOBETER. v. a. T. Maçonn. *G. un mur*, Jeter du plâtre ou du mortier avec la truelle contre un mur de moellon ou de plâtras pour en remplir les joints. = Gobeté, ée. part.

***GOBETIS.** s. m. T. Maçonn. Synon. de *Crépi.*

***GOBIE.** s. m. (lat. *gobius*). Voy. Gobioïdes.

GOBIN. s. m. (latin. *gibbus*). Bossu. *Un petit g.* Fam. et peu usité.

***GOBIOÏDES.** s. m. pl. T. Ichthyol.

Enc. — Les *Gobioïdes* forment, dans la méthode de Cuvier, la douzième famille des *Acanthoptérygiens*. Les nombreuses espèces qui composent cette section se reconnaissent à leurs épines dorsales grêles et flexibles ; en outre, aucune n'a de vessie natatoire : ce sont là leurs caractères communs. On trouve des Gobioïdes dans toutes les mers, sous toutes les latitudes et même dans les fleuves ; nous nous contenterons de citer les genres qui ont des représentants dans nos pays.

I. Les *Blennies*, ou *Baveuses*, ont été ainsi nommés du mot grec βλέννα, qui veut dire *bave*, à cause de l'enduit muqueux dont leur corps est constamment enduit. Ces poissons ont un caractère très-marqué dans leurs nageoires ventrales situées en avant des pectorales et composées de divers rayons. Ils ne portent qu'une dorsale, formée presque entièrement de rayons simples, mais flexibles. Leurs dents sont fortes et sur un seul rang. Plusieurs sont vivipares. Ils vivent en petites troupes près des rochers et se retirent souvent dans les fentes les plus profondes. Leur nourriture se compose de mollusques et de vers. Parmi les *Blennies* proprement dits, dont la plupart ont un tentacule souvent frangé en panache sur chaque sourcil et dont plusieurs en ont un autre sur chaque tempe, nous citerons le *B. papillon* (*Blennius ocellaris*) [Fig. 1], qui habite nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. La *Baveuse commune* n'a ni panache ni crête : Artedi en a fait un sous-genre auquel il a imposé le nom de *Pholis*. Un autre sous-genre est celui des *Gonnelles* ou *Murænoïdes*, qui se distinguent par leurs ventrales presque insensibles et souvent réduites à un seul rayon. Le sous-genre *Zoarcès* est représenté chez nous par une espèce qu'on appelle communément *Bl. vivipare*. C'est un poisson long de 33 cent., de couleur fauve, et chez lequel il y a accouplement réel et fécondation intérieure.

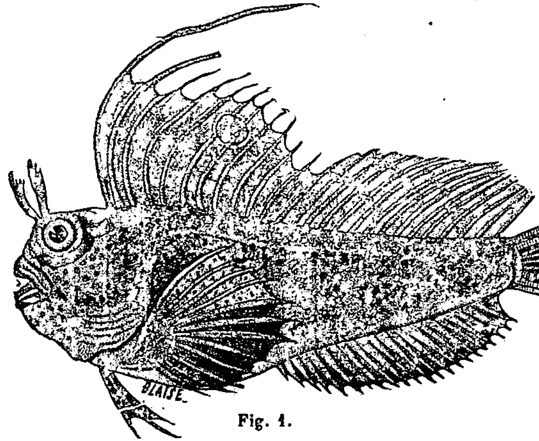

Fig. 1.

II. Les *Anarrhiques* (*Anarrhichas*) ressemblent beaucoup aux Blennies, mais ils n'ont pas de nageoires ventrales. Ils ont le museau arrondi et une longue nageoire dorsale. Leurs os palatins, leur vomer, et leurs mandibules sont armés de gros tubercules osseux qui portent à leur sommet de petites dents émaillées : ils ont en outre cinq dents coniques à chaque mâchoire et des molaires en haut et en bas. Ces poissons sont remarquables par leur voracité, et leur armure les rend dangereux, même pour les hommes. L'espèce la plus commune, l'*An.-loup* (Fig. 2), appelée vulgairement *Loup marin* ou *Chat marin*, atteint une longueur de 2 m. à 2 m. 30. Sa peau, épaisse et gluante, est brune avec des bandes nuageuses plus foncées. Ce poisson abonde dans les mers du Nord, et vient parfois sur nos côtes ; il offre de grandes ressources aux Islandais, qui salent ou font sécher sa chair, et emploient sa peau comme chagrin et son fiel comme savon.

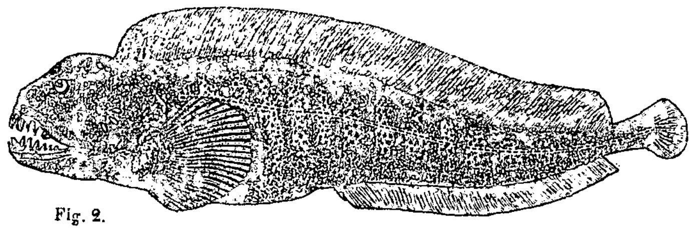
Fig. 2.

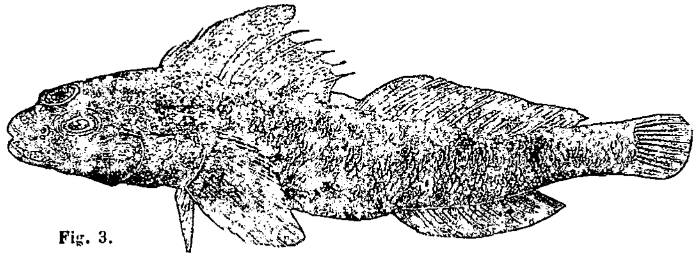
Fig. 3.

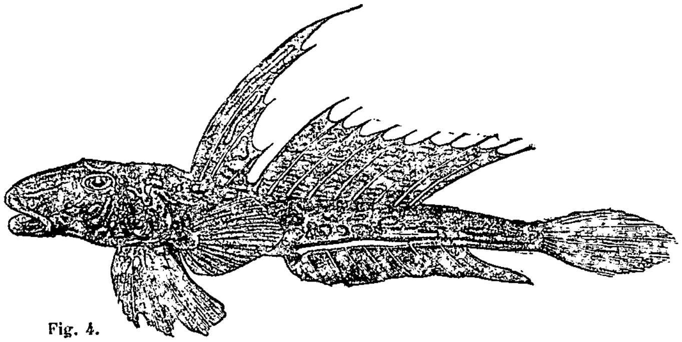
Fig. 4.

III. Les *Gobies* (*Gobius*), appelés aussi *Gobous*, *Boulereaux* et *Goujons de mer*, se reconnaissent à leurs ventrales thoraciques réunies, soit dans toute leur longueur, soit au moins vers leur base, en un seul disque creux, formant plus ou moins l'entonnoir, et qui leur sert, dit-on, à se tenir ancrés sur les corps solides qu'ils rencontrent au fond des eaux. Leurs dents en velours sont disposées sur une seule rangée à chaque mâchoire. Ces poissons, petits ou médiocres, se tiennent entre les rochers des rivages, se couvrant de limon qui les masque et leur permet de s'approcher de leur proie. Ils passent l'hiver dans des canaux qu'ils se creusent dans les fonds argileux, et, au printemps, ils se construisent des nids dans les Fucus, ce qui a fait croire à Cuvier que le *Phycis* des anciens devait être un de nos Gobies. Le mâle s'enferme dans le nid, où il féconde les œufs qu'y ont déposés les femelles et qu'il défend contre toute agression. Les *Gobies* proprement dits ont deux nageoires distinctes dont la postérieure est assez longue. Nous citerons comme type de ce genre, le *Boulereau noir* (*G. niger*) [Fig. 3], au corps brun noirâtre avec les dorsales lisérées de blanchâtre. Cette espèce, qui ne dépasse pas 15 centim., est la plus commune sur nos côtes de l'Océan. Nous avons encore sur nos côtes, le *B. bleu*, le *B. blanc*, le *Grand B.* et le *B. ensanglanté*.

IV. Les *Callionymes* (*Callionymus*) ont deux caractères fort marqués dans leurs ouïes, ouvertes seulement par un trou de chaque côté de la nuque, et dans leurs nageoires ventrales placées sous la gorge et fort larges. Ce sont des poissons à peau lisse, remarquables par leur beauté. Le *C. lyre* (Fig. 4), est commun dans la Manche, où nos pêcheurs le désignent sous les noms de *Savary* et de *Doucet*. Il a environ 33 cent. de longueur ; il est orange et tacheté de violet, et le premier rayon de la première dorsale est très-allongé et atteint la queue.

GODAILLER. v. n. (lat. *gaudere*, se réjouir). Boire avec excès et à plusieurs reprises. *C'est un ivrogne qui ne fait que g.* Pop.

GODELUREAU. s. m. Jeune homme qui fait le galant auprès des femmes. *Chassez-moi tous ces godelureaux.* Fam., et ne se dit qu'en mauvaise part.

GODENOT. s. m. Petite figure d'os ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les escamoteurs se servent pour amuser le public. *Montrer g.* ‖ Fam. et par mépris, on dit D'un petit homme malbâti : *Il est fait comme g. ; C'est un petit godenot.*

GODER. v. n. Se dit D'un vêtement qui fait de faux plis, soit parce qu'il est mal coupé, soit parce que les parties en sont mal assemblées.

GODET. s. m. Sorte de petit verre à boire qui n'a ni pied ni anse. ‖ *Petit vase peu profond et creusé en demi-sphère, qui sert à délayer les couleurs à l'aquarelle, etc. ‖ Se dit aussi Des augets attachés à une roue pour élever de l'eau. ‖ Se dit encore De diverses choses qui ont à peu près la forme d'un godet. *Le gland du chêne est supporté par des bractées soudées en forme de godet.*

***GODILLE.** s. f. T. Mar. Voy. Rame.

***GODILLER.** v. n. T. Mar. Manœuvrer la godille.

GODIVEAU. s. m. T. Cuisine. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau qui se met ordinairement en boulettes, et de béatilles, ris de veau, crêtes de coq, champignons, etc.

GODRON. s. m. Archit., Orfèvr., etc. Sorte d'ornement ou de moulure qui a la forme d'un œuf très-allongé, et qui se plie à la courbure du profil auquel on l'applique. ‖ Se dit aussi Des plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore à certaines coiffures de femme, etc. Vieux et peu usité.

GODRONNER. v. a. Orner de godrons. *G. de la vaisselle d'argent. G. une fraise.* = Godronné, ée. p. ‖ T. Botan. *Feuille godronnée*, Feuille dont les bords sont plissés de manière à imiter plus ou moins les godrons d'une fraise.

GOËLAND. s. m. T. Ornithol.

Enc. — Les *Goëlands* (*Larus*) appartiennent à l'ordre des *Palmipèdes* et à la famille des *Longipennes* de Cuvier. Ces oiseaux se distinguent essentiellement des autres Palmipèdes par la forme de leur bec et de leurs narines. En effet, leur bec est comprimé, allongé, pointu, avec la mandibule supérieure arquée seulement vers le bout. Quant à leurs narines, elles sont placées vers le milieu du bec, longues, étroites et percées à jour. Ce sont des oiseaux lâches, voraces et criards, qui fourmillent sur les rivages de toutes les mers, où ils recherchent les poissons vivants et putréfiés, les vers, les mollusques, et toutes sortes de cadavres d'animaux. On les rencontre souvent à d'énormes distances en mer ; parfois, au contraire, ils s'avançent fort loin dans les terres. Ils nichent dans le sable ou dans les fentes des rochers. Ils ne font qu'un petit nombre d'œufs qui, dit-on, sont bons à manger ; mais leur chair est dure, fort coriace, et d'une odeur désagréable. Cependant les Groënlandais les mangent et nos marins s'en nourrissent aussi, après leur avoir fait subir une préparation particulière. Le genre Goëland renferme une vingtaine d'espèces : on désigne plus particulièrement sous le nom de *Goëlands* celles qui dépassent la taille du Canard, et sous celui de *Mouettes* celles qui sont plus petites. Parmi ces dernières, il en est quelques-unes, telles que la *M. rieuse* (*Larus ridibundus*) [Fig. ci-dessous], qui habitent les rivières et les bords des lacs salés ou d'eau douce. — On range généralement à côté des Goëlands les *Labbes* (*Lestris*), qui ne diffèrent des précédents que par leur queue pointue et par leurs narines qui sont

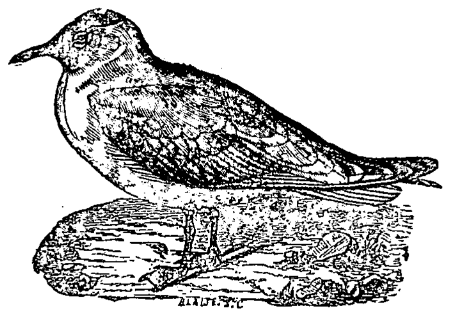

plus grandes et dont l'orifice est porté plus bas. Les Labbes poursuivent avec acharnement les petites espèces de Mouettes pour leur enlever leur proie. On croyait même autrefois que c'était pour dévorer leur fiente : de là le nom vulgaire de *Stercoraires* qu'on leur donne fréquemment.

GOËLETTE. s. f. (R. *goëland?*). T. Mar.

Enc. — La *Goëlette* est le plus petit des bâtiments employés au long cours. Elle porte deux mâts sans hunes inclinés sur l'arrière. Ces mâts soutiennent deux grandes voiles quadrangulaires enverguées sur des cornes, et l'on hisse à leur partie supérieure des flèches-en-cul ou des huniers : dans ce dernier cas, on grée quelquefois une voile de fortune sur la vergue de misaine. Les goëlettes portent de 30 à 100 tonneaux, rarement davantage. Autrefois elles n'étaient que des bâtiments de commerce particulièrement usités aux Antilles; mais aujourd'hui la marine militaire en fait également usage. Elles remplissent ordinairement le rôle de mouches, genre de service auquel la rapidité de leur marche les rend éminemment propres. Enfin, en Amérique où elles sont très-employées, on donne des noms particuliers à plusieurs de leurs variétés : nous citerons, comme ex., le *Balaou*, qui est commun dans la marine des États-Unis. Quant au *Brick-goëlette* (Fig. ci-dessus), c'est, comme sa dénomination l'indique, un bâtiment qui tient, par sa mâture, de ces deux espèces de navires. En effet, il est mâté en brick à l'avant et en goëlette à l'arrière.

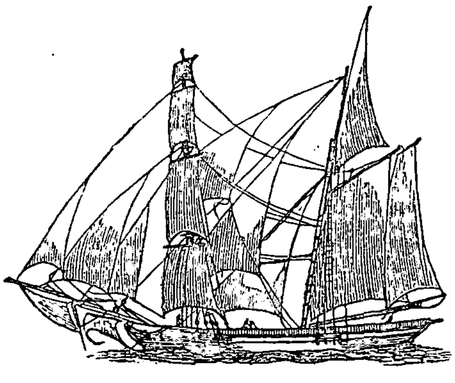

GOËMON. s. m. Nom vulg. sous lequel les habitants de diverses parties du littoral de la France désignent les algues marines. Voy. ENGRAIS.

GOÉTIE. s. f. [On pron. *Goécie.*] Voy. MAGIE.

GOFFE. adj. 2 g. (italien. *goffo*). Mal fait, malbâti, grossier, maladroit. *Cet homme-là est g. Voilà une architecture, une statue bien g. Un habit g.* Fam. et Vx.

GOGAILLE. s. f. Repas joyeux. *Faire g.* Popul.

GOGO (A). loc. adv. A son aise, dans l'abondance. *Être à g. Vivre à g.* Très-fam.

GOGUENARD, ARDE. adj. (R. *gogues*, vieux mot qu'on dit venir du bas breton, et qui se disait pour *raillerie, belle humeur*). Plaisant, railleur; se prend ordin. en mauvaise part. *Avoir l'esprit, l'air g. Il est d'humeur goguenarde.* || Subst., *C'est un g. Faire le g.*

GOGUENARDER. v. n. Railler, faire de mauvaises plaisanteries. *Il aime à g.* || * S'emploie quelquefois activ. *Vous pensez me g.* Fam.

GOGUENARDERIE. s. f. Mauvaise plaisanterie, mauvaise raillerie. *Il ne répond que par des goguenarderies.* Fam.

GOGUETTES. s. f. pl. Propos joyeux. *Conter g.* || *Être en g.*, Être en belle humeur. || *Chanter g. à quelqu'un*, Lui dire des injures, des choses blessantes. — Ce mot est familier.

GOINFRE. s. m. Celui qui mange avec excès, qui met tout son plaisir à manger. Très-fam.

GOINFRER. v. n. Manger beaucoup et avidement.

GOINFRERIE. s. f. Gourmandise sans goût. Pop.

GOÎTRE. s. m. (lat. *guttur*, gosier). V. THYROÏDE.

GOÎTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du goître. *Tumeur goîtreuse.* || Qui est affecté du goître. *Cette jeune fille est goîtreuse.* — Subst., *Il y a beaucoup de g. dans cette vallée.*

GOLFE. s. m. (gr. κόλπος). T. Géogr. Voy. BAIE.

* **GOLIATH.** s. m. T. Ent. Voy. SCARABÉIDES.

* **GOMART.** s. m. T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

* **GOMBO** ou * **GOMBAUT.** s. m. V. MALVACÉES.

GOMME. s. f. (lat. *gummi*).

Enc. — Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Gomme* à une multitude de substances végétales qui possèdent des propriétés fort différentes, et qui n'ont en réalité d'autre caractère commun que d'exsuder de certains arbres ou arbrisseaux, soit spontanément, soit lorsqu'on pratique une incision à leur écorce, pour se solidifier ensuite au contact de l'air. Mais les chimistes divisent ces substances en trois catégories distinctes, les *Gommes proprement dites*, les *Gommes-résines* et les *Résines*. Nous ne parlerons ici que des deux premières.

I. Les *Gommes* proprement dites découlent naturellement de plusieurs végétaux appartenant aux Rosacées et aux Légumineuses. Elles diffèrent entre elles sous plusieurs rapports, mais elles jouissent toutes de la propriété d'être insolubles dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles, les huiles fixes et les solutions alcalines concentrées. Leur composition élémentaire est la même que celle de la matière amylacée. Toutefois elles se distinguent de cette dernière par plusieurs de leurs propriétés chimiques. Ainsi, tandis que, sous l'influence de l'acide azotique, cette matière donne, ainsi que ses congénères, de l'acide oxalique, elles produisent, dans les mêmes circonstances, outre l'acide oxalique, un acide particulier appelé *acide mucique*. Les gommes sont d'ailleurs concrètes, incristallisables, inodores, d'une saveur fade, et inaltérables à l'air. Traitées par l'eau, elles s'y dissolvent en fournissant un liquide mucilagineux, filant et collant, ou bien s'y gonflent de manière à former une sorte de gelée plus ou moins épaisse qu'on nomme *Mucilage*. — On distingue trois espèces de gommes, la *G. arabique*, la *G. adragant* et la *G. du pays*.

1° La *G. arabique* est produite par diverses espèces du genre Acacia. Son nom lui vient du pays qui la fournissait anciennement au commerce, mais presque toute celle que l'on emploie aujourd'hui nous arrive du Sénégal. Cette g. se présente sous forme de petites masses arrondies, translucides, à cassure conchoïde et vitreuse, sans saveur ni odeur, et de couleur blanche, blonde ou rougeâtre. Elle se dissout en toutes proportions dans l'eau, et sa dissolution aqueuse dévie à gauche le plan de polarisation, propriété qui est intervertie par l'action de l'acide sulfurique. Si l'on met cette même dissolution en contact avec le persulfate de fer, *on obtient un coagulum orange*, soluble dans les acides libres; cette réaction sert à distinguer la g. arabique des autres espèces. Elle se compose, sur 100 parties, de 16 p. d'eau, et de 81 d'*Arabine*, qui constitue le principe auquel cette substance doit ses propriétés. Desséchée à + 100°, elle a la même composition que le sucre de canne ($C^{12}H^{11}O^{11}$); soumise à la même opération à + 130° dans le vide, elle perd un équivalent d'eau et devient, par sa composition, semblable à l'amidon ($C^{12}H^{10}O^{10}$); enfin, bouillie pendant longtemps avec l'acide sulfurique étendu, elle se métamorphose en glucose ($C^{12}H^{14}O^{14}$).—Les usages de la g. arabique sont très-nombreux. *En thérapeutique, elle constitue un des adoucissants les plus* usités dans les maladies inflammatoires, et s'administre sous forme de poudre, de sirop, de mucilage, etc. Elle fait la base des pâtes dites de jujube, de lichen, de dattes, etc. On l'emploie aussi comme intermède pour administrer les substances insolubles dans l'eau, telles que le camphre, les résines, les huiles fixes ou volatiles, etc. Dans l'économie domestique et dans l'industrie, elle est employée dans la confection des sirops, des bonbons, etc., ainsi que pour apprêter les étoffes, vernir les estampes coloriées, coller le papier, préparer l'encre de Chine et les couleurs auxquelles on veut donner du lustre et de la fixité, etc.

2° La *G. adragant*, *adragante* ou *adraganthe*, découle de plusieurs espèces d'Astragales, et particulièrement des *Astragalus verus*, *creticus* et *aristatus*; mais l'*Astr. tragacanthus* de Linné n'en produit point. Cette g. n'est pas entièrement soluble dans l'eau, mais elle s'y gonfle considérablement en formant un mucilage très-tenace et très-épais, propriété qu'elle doit à l'*Adragantine* qui en forme 43/100. Le reste se compose de diverses substances ligneuses et amylacées; aussi cette g. bleuit-elle par l'action de l'iode, ce que ne font jamais les gommes pures. La g. adragant est blanche, coriace, et possède une sorte d'élasticité qui la rend difficile à pulvériser. Dans le commerce, la *g. adragant se trouve sous la forme de rubans aplatis* et tortillés, ou bien de plaques plus ou moins larges et marquées d'élévations arquées ou concentriques. Elle porte, dans le premier cas, le nom de *g. fine vermiculée*, et, dans le second, celui de *g. en plaques*. — La g. adragant sert dans l'industrie pour apprêter les cuirs et plusieurs tissus; en pharmacie, pour donner de la consistance aux pastilles et aux loochs; et, dans l'art du confiseur, pour préparer des crèmes et des gelées.

Sous les noms de *G. Pseudo-adragant*, de *G. kutera*, de *G. de Bassora* et de *G. de Sassa*, on désigne diverses sortes de gommes qui ressemblent plus ou moins à la g. adragant, et qui servent à falsifier cette dernière. Le principe gommeux qui en forme la base est désigné sous le nom de *Bassorine*.

3° La *G. du pays*, appelée aussi *G. nostras*, exsude naturellement à travers l'écorce de plusieurs de nos Rosacées, surtout du cerisier, du prunier et de l'abricotier. Elle est en morceaux agglutinés, transparents, d'un brun jaunâtre plus ou moins foncé, et ordinairement salie par diverses impuretés. Elle résulte du mélange de plusieurs substances, dont une, la *Cérasine*, paraît être son principe dominant. Mise dans l'eau froide, la g. du pays s'y gonfle, mais s'y dissout très-difficilement, et son mucilage manque de liant. Soumise à une longue ébullition, une portion notable s'y dissout et s'y transforme en un produit qui a beaucoup de ressemblance avec l'arabine. Cette g. n'est employée que par les chapeliers, qui la mêlent à la gélatine pour donner l'apprêt au feutre.

II. Les *Gommes-résines*, ainsi que leur nom l'indique, sont des produits qui résultent du mélange d'une résine avec une matière gommeuse. En général, la résine s'y trouve en plus grande proportion que la g.; quant à celle-ci, elle est tantôt de la nature de l'arabine ou de l'adragantine, tantôt de celle de la cérasine ou de la bassorine. Enfin, plusieurs de ces produits renferment une assez grande quantité d'une huile essentielle, tandis que d'autres donnent une substance colorante, etc. Les gommes-résines sont généralement produites par des végétaux qui croissent dans les parties les plus chaudes du globe, et appartiennent pour la plupart aux familles des Ombellifères et des Amyridacées. Elles s'y trouvent en suspension dans un véhicule aqueux et sous forme d'émulsion, circonstance qui les distingue tout à fait des résines, lesquelles se rencontrent toujours en dissolution transparente dans une huile volatile. Enfin, et c'est par là qu'elles diffèrent des gommes, elles sont insolubles dans l'eau; cependant on peut les dissoudre en les traitant à chaud par l'alcool étendu d'eau.

Les Gommes-résines sont assez nombreuses et varient considérablement sous le rapport de leurs propriétés et, par conséquent, de leurs usages. Nous donnons ici la liste des principaux produits qu'on qualifie communément de gommes-résines, bien que plusieurs soient de véritables résines; nous indiquons en même temps les végétaux dont elles proviennent. Quant aux mots imprimés en majuscules, ils désignent les articles auxquels nous renvoyons ce que nous avons à dire au sujet des propriétés et des usages des gommes-résines. — *Aloès*, Aloe spicata, etc., Liliacées, V. ALOÈS. — *G. ammoniaque*, Dorema ammoniacum, Ferula orientalis, OMBELLIFÈRES. — *G. animé* (résine) Hymenæa courbaril, LÉGUMINEUSES. — *Asa fœtida*, Ferula asa fœtida, Fer. persica, OMBELLIFÈRES. — *Bdellium*, Balsamodendrum africanum, Bals. Roxburghii, AMYRIDACÉES; Ceradia furcata, COMPOSÉES; Daucus gummifer, OMBELLIFÈRES; Hyphœne thebaïca, PALMIERS. — *G. de Botany-Bay* (résine), Xanthorrhæa arborea, LILIACÉES. — *G. butea* (résine), Butea frondosa et superba, LÉGUMINEUSES. — *G. caragne* ou *carana*, Icica carana, AMYRIDACÉES. — *G. copal* (résine), Vateria indica, DIPTÉROCARPÉES; Hymenæa verrucosa, Trachylobium martianum, LÉGUMINEUSES. — *G. dammar* (résine), Dammara australis, CONIFÈRES. — *Élémi*, Icica Icicariba, Amyris Plumieri, AMYRIDACÉES. — *Encens*, Boswellia serrata, Amyridacées, V. ENCENS. — *Euphorbium*, Euphorbia canariensis, EUPHORBIACÉES. — *Galbanum*, Opoïdia galbanifera, Bubon galbaniferum, OMBELLIFÈRES. — *G. de genévrier*, nom vulg. de la Sandaraque. — *Gomme-gutte*, Garcinia cochinchinensis et pictoria, CLUSIACÉES; Vismia guianensis, HYPÉRICINÉES. — *Kino*, Pterocarpus erinaceus et marsupium, LÉGUMINEUSES. — *Labdanum* ou *Ladanum*, Cistus creticus, CISTACÉES. — *G. laque*, Aleuritis lanifera, Croton draco et sanguiferum, Euphorbiacées, V. LAQUE. — *Gutta-percha*, Isonandra gutta, Sapotacées, V. GUTTA-PERCHA. — *Myrrhe*, Balsamodendron myrrha, AMYRIDACÉES. — *Oliban*, Boswellia serrata, Amyridacées, V. ENCENS. — *Opopanax*. Opopanax chironum, OMBELLIFÈRES. — *Scammonée vraie*, Convolvulus scammonia, CONVOLVULACÉES. — *Sc. de Montpellier*, Cynanchum acutum, ASCLÉPIADÉES. — *G. de Siam*, syn. de Gomme-gutte. — *Sagapenum*, ou *G. séraphique*, Ferula Szowitsiana, OMBELLIFÈRES. — *Sandaraque* (résine), Callitris quadrivalvis, CONIFÈRES.

GOMMER. v. a. Enduire de gomme. *G. de la toile.* || *G. une couleur*, Y mêler un peu de gomme, pour que la couleur ait plus de corps et qu'elle tienne mieux sur la toile, le papier, etc. = GOMMÉ, ÉE. part.

GOMMEUX, EUSE. adj. Qui produit de la gomme. *Il y a dans ce pays beaucoup d'arbres g. et résineux.* || Qui est ou se rapproche de la nature de la gomme. *Suc g. Matière gommeuse.*

GOMMIER. s. m. Nom vulg. que l'on donne à différentes espèces d'arbres qui produisent de la gomme ou quelque gomme-résine.

GOMPHOSE. s. f. (grec. γόμφωσις, assemblage). T. Anat. Voy. ARTICULATION.

* **GOMPHRÈNE.** s. f. T. Bot. Voy. AMARANTACÉES.

GOND. s. m. [On ne pron. pas le D.] (gr. γόμφος, clou?). Morceau de fer coudé en équerre, sur lequel tournent les pentures d'une porte ou d'une fenêtre. || Fig., prov. et famil., *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds*, Le mettre tellement en colère, qu'il soit comme hors de lui-même.

GONDOLE. s. f. **GONDOLIER** s. m.

Enc. — Venise se trouvant coupée par une multitude de canaux qui rendent l'emploi des voitures et des chevaux impossible, on est obligé de faire par eau tous les trajets un peu longs. On se sert pour cela de bateaux longs, étroits et très-légers, appelés *Gondoles* (Fig. ci-dessous). Leur proue est munie d'un fer plat, dentelé et recourbé en forme d'S Le batelier ou *Gondolier*, armé d'une seule rame, est placé debout à l'arrière. Il manœuvre son aviron, soit en pagayant, soit en lui imprimant le mouvement de la queue d'un poisson. Les gondoles sont peintes en noir, et le plus souvent recouvertes d'une étoffe de même couleur; parfois aussi elles sont ornées de franges et de houppes. Elles portent, vers le milieu, une petite chambre, qui est tapissée d'une étoffe également noire. Enfin, elles sont pourvues, pendant la nuit, de lanternes allumées. Les gondoles étaient autrefois très-nombreuses, mais diverses causes en restreignent chaque jour l'usage. — Par analogie, on donne encore le nom de *Gondole* à un petit vase à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse.

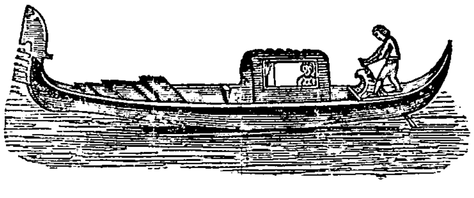

GONFALON. s. m. **GONFALONIER.** s. m.

Enc. — Au moyen âge, on appelait *Gonfalon* ou *Confanon*, une espèce de bannière qui était ornée de plusieurs pendants ou *fanons*. En France, ce nom était réservé aux bannières sous lesquelles se rangeaient les hommes, les vassaux convoqués pour la défense des églises et des terres ecclésiastiques. Dans les républiques italiennes, au contraire, le g. était la bannière de l'État, et l'on appelait *Gonfalonier* celui qui était chargé de la porter. A Florence, le Gonfalonier était choisi parmi le peuple, et avait à ses ordres un corps de mille hommes, avec la mission spéciale de protéger l'exécution des lois. Dans certaines villes, on donnait ce titre au chef de l'État. Enfin, aujourd'hui, il est encore usité dans quelques parties de l'Italie, mais il désigne simplement un officier municipal qui remplit à peu près les fonctions que les maires remplissent chez nous.

GONFLEMENT. s. m. Enflure, augmentation du volume d'une partie du corps. *G. d'estomac.*

GONFLER. v. a. (lat. *conflare*, souffler avec). Rendre enflé, augmenter le volume d'un corps. *G. une vessie. Un pigeon qui gonfle sa gorge. Ce légume gonfle l'estomac.* || Figur., *Ce succès l'a gonflé d'orgueil.* = GONFLER. v. n. Augmenter de volume. *Dès qu'il a mangé, l'estomac lui gonfle. La pâte gonfle beaucoup par la fermentation.* = SE GONFLER. v. pron. *Le ballon commence à se g. Ses veines se gonflaient.* = GONFLÉ, ÉE. p. *Avoir le ventre gonflé. Elle avait les yeux gonflés de larmes. Un homme gonflé de la bonne opinion qu'il a de lui-même.*

* **GONG.** s. m. Voy. TAM-TAM.

GONIN. s. m. N'est usité que dans cette loc. pop., *Maître g.*, qui se dit D'un fripon adroit et rusé.

GONIOMÈTRE. s. m. (grec. γωνία, angle; μέτρον, mesure). Voy. CRISTALLOGRAPHIE.

GONIOMÉTRIE. s. f. L'art de mesurer les angles.

GONORRHÉE. s. f. (gr. γονόῤῥοια). T. Méd. Synon. de Blennorrhagie urétrale.

* **GOODÉNIACÉES.** s. f. pl. (OO se pron. OU) T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, épigynes, dichlamydés, à corolle indupliquée et monopétale, à anthères syngénères ou libres, et à stigmate indusié. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées, rarement suffrutescentes. Feuilles éparses, très-rarement opposées, souvent lobées, et dépourvues de stipules. Inflorescence terminale, variable. Fleurs hermaphrodites, isolées, jamais capitées, ordinairement jaunes, ou bleues, ou rouges ou blanches. Calice ordinairement supère, rarement infère, égal ou inégal, 3-5-fide. Corolle toujours plus ou moins supère, plus ou moins irrégulière, marcescente; à tube fendu au dos, et quelquefois susceptible de se diviser en 5 pièces, lorsque le calice seul adhère à la base de l'ovaire; son limbe est 5-partit, avec 1 ou 2 lèvres. Étamines 5, distinctes, alternes avec les lobes de la corolle; anthères distinctes ou soudées, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire uni- bi- ou, mais rarement, quadriloculaire, à ovules définis ou multiples; placenta libre, central, ou seulement adhérant légèrement aux cloisons; style unique, simple, très-rarement divisé; stigmate charnu, indivis ou bilobé, entouré par un fourreau membraneux et en godet. Fruit capsulaire, uni- bi- ou quadriloculaire, avec plusieurs graines solitaires ou nombreuses, attachées à l'axe de la cloison, qui est ordinairement parallèle aux valves. Graines souvent pourvues d'un test épais; albumen charnu, renfermant un embryon dressé; cotylédons foliacés; plumule peu apparente. [Fig. 1. *Goodenia ovata.* — 2. *Leschenaultia elegans*, Étamines et style; 3. Indusie du stigmate; 4. Coupe transversale de l'ovaire; 5. Coupe longitudinale du même.]

La famille des *Goodéniacées* ou *Goodénoviées*, comme l'appellent plusieurs auteurs, se compose de 14 genres et d'environ 150 espèces, qui habitent principalement l'Australie et les îles de la mer du Sud. Toutefois le genre *Scævola* s'étend en Afrique et même, dit-on, aux Indes occidentales; et le genre *Selliera* se trouve aussi dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud. — Les feuilles du *Scævola taccada*, quand elles sont jeunes, se mangent comme légumes; les Malais se servent de sa moelle, qui est tendre et spongieuse, pour faire des fleurs artificielles et divers joujoux. Le *Scœv. Bela modogam* paraît jouir de propriétés émollientes, et on l'emploie dans l'Inde pour amener les tumeurs à maturation.

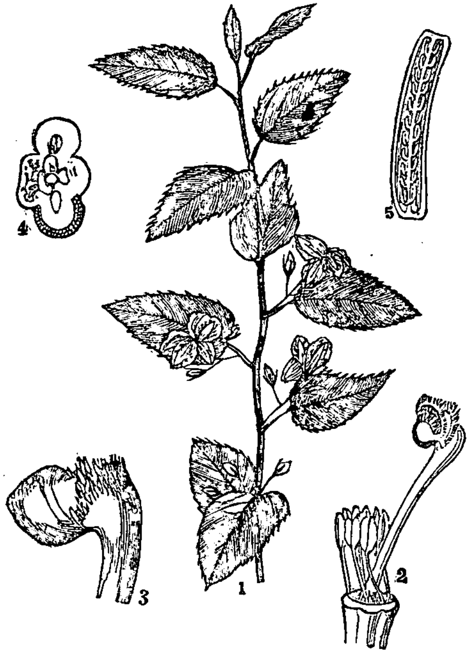

GORD. s. m. Pêcherie composée de deux rangs de perches qui sont plantées dans la rivière de manière à former un angle au sommet duquel se place le filet.

GORDIEN. adj. m. Ne s'emploie que dans cette loc., *Nœud g.*, qui se dit figur., et par allus. au nœud de Gordius que personne ne pouvait défaire et qu'Alexandre trancha avec son épée, D'une difficulté qu'il est impossible ou extrêmement difficile de résoudre.

* **GORDONIA.** s. m. T. Bot. Voy. TERNSTRŒMIACÉES.

GORET. s. m. Petit cochon. Fam.

* **GORFOU.** s. m. T. Ornith. Voy. BRACHYPTÈRES.

GORGE. s. f. La partie antérieure du cou. *Il a la g. enflée. Se couper la g. Prendre, tenir quelqu'un à la g. Le chien prit le taureau à la g. Pigeon à grosse g.* — *Couper la g. à quelqu'un*, L'égorger, le tuer. *Se couper la g. l'un à l'autre*, S'entre-tuer. *Se couper la g. avec quelqu'un*, Se battre en duel avec lui. || Figur. et fam., *Prendre quelqu'un à la g.*, Le contraindre avec violence à faire quelque chose. On dit dans le même sens : *Tenir le pied sur la g. à quelqu'un; Lui mettre, lui tenir le couteau, le poignard, le pistolet sur la g.;* et, en parl. De la personne qui est l'objet d'une violence, qu'*Elle a le couteau, etc., sur la g.* — *Tenir quelqu'un à la g.*, Le réduire dans un état à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on veut de lui. — *Couper la g. à quelqu'un*, Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. *Cette mauvaise affaire lui a coupé la g.* — *Cet argument, cette pièce, etc., lui coupe la g.*, Détruit entièrement ses assertions, ses prétentions. — *Tendre la g.*, Livrer sa vie à un assassin sans faire aucune résistance. = Le gosier, la cavité qui est située en arrière de la bouche. *Il a un violent mal de g. Avoir mal à la g. Ces fruits sont âcres, ils portent à la g.* — *Chanter de la g.*, se dit D'un chanteur dont la voix a un timbre guttural. — *Rire, crier à pleine g., à g. déployée*, Rire, crier de toute sa force. — Fam., *Ce ris ne passe pas le nœud de la g.*, C'est un ris forcé. — Autrefois, Pour donner fortement un démenti à quelqu'un, on disait : *Il en a menti, il a menti par sa g.* || Fig. et fam., *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la g.*, L'obliger à désavouer les paroles offensantes qu'il s'est permises. — *Rendre g.*, Vomir après avoir trop bu ou trop mangé. Fig., au sens moral, *Rendre g.*, se dit pour Restituer ce qu'on a pris injustement. *On fit rendre g. aux traitants.* || T. Chasse. *Ce chien a bonne g.*, Il a la voix forte. = La partie supérieure de la poitrine et le sein d'une femme. *Découvrir, cacher sa g. Elle a la g. belle, la g. plate. Elle a trop de g.* || Par ext., La partie supérieure de la chemise d'une femme. = T. Fauconnier. *G. chaude*, La chair des animaux vivants que l'on donne aux oiseaux de proie. || Figur. et famil., *Faire une g. chaude de quelque chose*, En profiter. *Il comptait avoir cette succession et en faire une bonne g. chaude.* Vieux. — *Faire des gorges chaudes de quelque chose*, Faire des plaisanteries sur ce sujet en société. *Nous connaissons son histoire, et nous en avons fait des gorges chaudes.* = Par anal., Gorge se dit pour Orifice, ouverture, entrée. *La g. d'une cloche. La g. d'une tabatière. La g. d'un calice, d'une corolle.* || T. Guerre. L'entrée d'une fortification du côté de la place ou des défenseurs. *Ouvrage fermé à la g.* || En parl. De montagnes, Passage étroit, défilé qui est situé entre deux montagnes. *Les gorges des Alpes étaient impraticables.* = T. Architect. Moulure concave. || *La g. d'une poulie*, La cannelure qui est pratiquée sur sa circonférence. || *La g. d'un bassin à barbe*, Son échancrure. = Morceau de bois tourné auquel on attache les cartes de géographie, les estampes, etc., pour pouvoir les rouler.

GORGÉ, ÉE. adj. T. Blason. Se dit D'un lion, d'un cygne, ou autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne dont l'émail est différent de celui du corps.

GORGE-DE-PIGEON. adj. invariable. Se dit D'une couleur mélangée qui paraît changer suivant l'aspect sous lequel on la considère. *Taffetas g.-de-pigeon.* || Subst., on dit, au masc., *Le g.-de-pigeon.*

GORGÉE. s. f. La quantité de liquide que l'on peut avaler en une seule fois.

GORGER. v. a. Faire manger avec excès. *On les a gorgés de vins et de viandes. G. des chapons.* || Figur., en parl. Des richesses, Combler. *La fortune les a gorgés de biens.* Absolum., *Le roi a gorgé cette famille.* = SE GORGER. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Les soldats se gorgèrent de boire et de manger. Ils se sont gorgés de butin.* — GORGÉ, ÉE. part. || T. Art vétér. Engorgé. *Ce cheval a les jambes gorgées.* = Conj. V. MANGER.

* **GORGERET.** s. m. T. Chir. Instrument qui représente une gouttière allongée, et dont on se sert dans certaines opérations pour guider le bistouri.

GORGERETTE. s. f. Espèce de collerette qui couvre la gorge des femmes.

GORGERIN. s. m. La pièce de l'armure qui protégeait la gorge. || * Par anal., Le collier garni de pointes de fer dont on arme quelquefois le cou des chiens. || T. Archit. Voy. ORDRE.

GORGONE. s. f. T. Myth. || * T. Zool. V. ALCYONIENS.

Enc. — Les *Gorgones* étaient trois sœurs, filles du dieu marin Phorcys et de Céto : leurs noms étaient Sthéno, Euryale et Méduse. Les deux premières étaient immortelles; mais Méduse ne jouissait pas de ce privilége. Suivant Eschyle, les Gorgones étaient « des vierges ailées, à la chevelure de serpents, monstres abhorrés des mortels, et que jamais nul homme n'envisageait sans expirer. » D'autres poëtes rapportent qu'elles étaient d'une rare beauté, mais qu'elles changeaient en pierre tout mortel qui osait les regarder. On leur assigne diverses demeures, mais, selon les mythographes les plus suivis, elles habitaient la Libye. On sait que Persée tua Méduse, lui coupa la tête et en fit présent à Minerve, qui la plaça sur son égide.

* **GORILLE.** s. m. T. Mamm. Voy. ORANG.

GOSIER. s. m. (lat. *guttur*). Se dit vulgair. De l'arrière-gorge et du pharynx. *Il lui est demeuré une arête dans le g.* — Fig. et fam., *Avoir le g. pavé*, se dit De quelqu'un qui boit ou mange extrêmement chaud, ou bien encore qui fait usage d'aliments très-épicés, de boissons alcooliques, etc. *Avoir le g. sec*, Avoir toujours soif, aimer à boire. || Par ext., se dit De l'organe vocal. *Le g. d'un oiseau.* — Fig., *Cette femme a un g. de rossignol, a un beau g., un g. brillant*, Elle a une belle voix.

GOSSAMPIN. s. m. T. Bot. Voy. STERCULIACÉES.

GOTHIQUE. adj. 2 g. (lat. *gothicus*). Se dit abusiv. De l'architecture ogivale et des différentes branches de l'art qui s'y rattachent, parce qu'on en attribuait la création aux peuples venus du Nord. *Architecture g. Église g. Style g. Sculpture g. Ornements gothiques.* Voy. ARCHITECTURE. — *Écriture g., Caractères gothiques*, Voy. ÉCRITURE et CALLIGRAPHIE. || Famil., se dit, par une sorte de mépris, De ce qui paraît trop ancien, hors de mode. *Cela est g. Un habillement g. Des manières gothiques. Un usage g.* = *Gothique* s'emploie aussi subst., au masc., pour désigner L'art ogival; et au fém., pour désigner l'Écriture dite gothique. *Il y a du g. dans cette architecture. Il écrit bien la gothique.*

GOUACHE. s. f. (ital. *guazzo*; de l'allem. *waschen*, laver). T. Beaux-Arts. Voy. PEINTURE.

*** GOUANIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rhamnées.

GOUDRON. s. m. Matière noirâtre, épaisse, collante, qu'on retire des arbres résineux, de la houille, etc., par la distillation. *Odeur de g. Ce vin sent le g.*

Enc. — On désigne sous le nom de *Goudron* plusieurs produits empyreumatiques provenant de la distillation des matières végétales ou de la houille.— Le *G. ordinaire*, que l'on nomme souvent *G. végétal*, pour le distinguer du *G. de houille* ou *Coaltar* des Anglais, est un produit résineux qui s'écoule du bois des pins en ignition. C'est une substance épaisse, molle, noire, amère et d'une odeur forte et empyreumatique. Lorsqu'elle est solide par suite de l'évaporation d'une grande partie de ses principes liquides, on l'appelle *Poix noire*. Le g. de Norwége et de Russie est le plus estimé ; puis viennent ceux des États-Unis, de Bordeaux, de Strasbourg, de Provence, etc. Le g. est un mélange complexe de résines pyrogénées combinées à l'acide acétique, d'huile essentielle empyreumatique, et de charbon. Reichenbach y a découvert un grand nombre de produits : la *Créosote*, le *Picamare*, le *Pittacale*, l'*Eupione*, le *Capnomor*, etc. Quand on distille le g. avec de l'eau, il passe un mélange d'huile de térébenthine avec beaucoup d'huile pyrogénée et un peu de *Pyrétine*, mélange brun et d'une odeur désagréable, auquel on a donné le nom d'*Huile de poix*. On emploie le g. dans l'industrie pour préserver les bois de la décomposition. On en fait aussi un grand usage en médecine et dans l'art vétérinaire, contre les maladies de la peau, les catarrhes chroniques, la phthisie pulmonaire, etc.— Le *G. minéral*, ou *G. de houille*, est un des résidus de la fabrication du gaz de l'éclairage par la distillation de la houille. C'est un produit fort complexe, dont la composition est excessivement variable. En effet, Calvert l'a trouvé composé, tantôt presque exclusivement de *Naphtaline*, tantôt de *Paraffine*, d'autres fois de *Benzine*, d'*Acide phénique* et de divers *Carbures d'hydrogène*. Soumis à la distillation ménagée, le g. de houille donne successivement de l'eau, de l'ammoniaque, des carbures d'hydrogène légers, puis des carbures plus lourds. Les premiers servent à l'éclairage, les seconds s'appliquent à la dissolution du mélange de caoutchouc et de gomme laque connu sous le nom de *Glu marine*. Ces huiles distillées servent aussi à la préparation de l'*Acide picrique*. Le résidu de la distillation du g., ou *Brai gras*, dissous dans l'huile lourde, forme avec des ocres une peinture propre à conserver les bois, la fonte, la tôle, etc. Souvent, dans les usines à gaz, on emploie le g. comme combustible sous les cornues. On l'utilise aussi pour la fabrication de la houille agglomérée et des charbons moulés. Depuis longtemps, le coaltar était employé pour la désinfection des fosses d'aisances et des matières animales en décomposition ; mais tout récemment, Corne et Demeaux ont eu l'heureuse idée de le mélanger avec le plâtre, ce qui donne un composé parfaitement désinfectant, et en outre singulièrement économique. Ce mélange a été employé avec le plus grand succès pour la désinfection des plaies suppurantes et fétides.

GOUDRONNER. v. a. Enduire ou imbiber de goudron. *G. un mât, un cordage. G. une bouteille. G. une toile.* = Goudronné, ée. part.

GOUET. s. m. T. Bot. Voy. Aracées.

GOUFFRE. s. m. (R. *golfe?*). Abîme, trou large et profond. *Tomber dans un g. Cette rivière va se perdre dans un g. Au centre du cratère, on aperçoit un g. de feu.* || En parlant Des eaux, *Gouffre* se dit Des tourbillons violents produits par la rencontre de courants opposés. *Il y a là un g. très-dangereux.* || Fig., *Le g. de l'oubli. Le g. du passé. Le g. de l'éternité. — Tomber dans un g. de malheur, dans un g. de misères.* || Figur., se dit De tout ce qui est une cause de ruine, de perte, de dépenses considérables. *La bourse est un g. où s'engloutissent bien des fortunes. Paris est un g. pour beaucoup de jeunes gens. Ce procès est un g.* — Dans un sens anal., on dit D'un grand dissipateur, *C'est un g. que cet homme-là.*

GOUGE. s. f. Espèce de ciseau de forme très-variable dont se servent les sculpteurs, les charpentiers, les menuisiers, etc.

GOUINE. s. f. Femme de mauvaise vie. Bas, et ne se dit que par injure.

GOUJAT. s. m. Valet d'armée. || * Abusiv., Ouvrier qui sert les maçons. || Fig. et fam., *C'est un g.*, C'est un homme grossier, un homme sans délicatesse, sans conduite.

GOUJON. s. m. (lat. *gobio*). T. Ichth. Voy. Able et Gobioïdes. || Figur. et famil., *Faire avaler le g. à quelqu'un*, Le faire tomber dans un piége, ou, plus ordin., Lui faire croire, pour s'amuser de lui, quelque chose d'absurde, de ridicule. || T. Tech. Cheville de fer qu'on emploie pour les assemblages, etc.

GOULÉE. s. f. (lat. *gula*, gosier). Grosse bouchée. Trivial et ne se dit guère qu'en parl. D'un homme qui mange avidement de gros morceaux. *Il n'en a fait qu'une goulée.*

GOULET. s. m. Le cou d'une bouteille ou de quelque autre vase dont l'orifice est étroit. Vieux et inus. ; on dit aujourd'hui *Goulot*. || Par anal., L'entrée d'un port, quand elle est étroite et a une certaine longueur. *Le g. de Brest.*

GOULETTE. s. f. Voy. Goulotte.

GOULOT. s. m. Voy. Goulet.

GOULOTTE. s. f. T. Archit. Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux. || Petit canal en pente douce taillé dans des tablettes de pierre ou de marbre, et interrompu de distance en distance par de petits bassins où les eaux tombent en cascade.

GOULU, UE. adj. et s. (latin. *gula*, gosier). Qui mange beaucoup et avec avidité. *C'est un g. Le canard est un animal fort goulu.*

GOULÛMENT. adv. *Manger g.*, Avec avidité.

*** GOUM.** s. m. Mot arabe qui sign. Réunion, et que l'on donne en Algérie à une sorte de milice indigène que les caïds lèvent, à la réquisition de l'autorité française, dans toutes les tribus où ils commandent.

GOUPILLE. s. f. (lat. *cuspis*, pointe?). T. Technol. Petite cheville de métal dont on se sert pour assembler ou maintenir deux pièces l'une contre l'autre.

GOUPILLON. s. m. Voy. Bénitier.

*** GOUR.** s. m. T. Mamm. Voy. Bœuf.

*** GOURA.** s. m. T. Ornith. Voy. Pigeon.

*** GOURAMI.** s. m. T. Ichth. Voy. Pharyngiens.

*** GOURBI.** s. m. Nom donné, en Algérie, à une réunion de tentes d'Arabes qui forme une sorte de village.

GOURD, OURDE. adj. (basque. *gurd*, froid). Qui est comme perclus par le froid ; n'est guère usité qu'au fém., et en parl. Des mains. *Avoir les mains gourdes.* — Fig. et fam., on dit D'un adroit filou, qu'*Il n'a pas les mains gourdes.*

GOURDE. s. f. (espag. [*piastra*] *gorda*, [piastre] grosse). T. Métrol. Voy. Monnaie.

GOURDE. s. f. (lat. *cucurbita*). Voy. Courge.

GOURDIN. s. m. (ital. *cordino*). Gros bâton noueux.

GOURE. s. f. T. Droguiste. Se dit De toute drogue falsifiée.

GOUREUR. s. m. Celui qui falsifie les drogues. || Par anal., Celui qui trompe dans un petit commerce, dans un échange.

GOURGANDINE. s. f. Femme de mauvaise vie. Bas. || * Autrefois, Sorte de corset ou de taille de robe qui s'ouvrait par devant avec un lacet.

GOURGANE. s. f. T. Bot. Voy. Fève.

GOURGOURAN. s. m. Étoffe de soie analogue au gros de Tours, et qui se fabrique aux Indes.

GOURMADE. s. f. Coup de poing.

GOURMAND, ANDE. adj. Qui aime trop la bonne chère, les bons morceaux. *Elle est très-gourmande.* — Substant., *C'est un g., une gourmande.* || T. Jardin. *Branches gourmandes*, Les branches d'un arbre fruitier qui poussent avec beaucoup de vigueur et épuisent les branches voisines.

GOURMANDER. v. a. (R. *gourmer*). T. Manége. *G. un cheval*, Le manier rudement de la main. || Réprimander avec sévérité, avec des paroles dures et impérieuses. *Il veut g. tout le monde. Vous l'avez gourmandé comme s'il était votre valet.* — Figur., *G. ses passions*, Les réprimer, les tenir assujetties à la raison. = Gourmandé, ée. part. || T. Cuis. *Un carré de mouton gourmandé de persil*, Lardé de persil.

GOURMANDISE. s. f. Vice de celui qui est gourmand. *Satisfaire sa g. Le péché de gourmandise.*

GOURME. s. f. T. Art vétér. et Méd.

Enc. — Les vétérinaires nomment ainsi une maladie de l'espèce chevaline, que l'on observe particulièrement chez les jeunes chevaux lorsque l'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. La g. s'annonce par le dégoût, une fièvre légère, la rougeur de la pituitaire et de la conjonctive. Il s'établit, par les narines, un écoulement d'un mucus blanc, floconneux, qui se dissipe ensuite peu à peu, et l'animal recouvre la santé. D'autres fois, l'écoulement par les naseaux est peu considérable, et il se forme sous la ganache un abcès volumineux ; ou bien il y a tout à la fois flux nasal et formation d'un abcès. La g. est évidemment tantôt une phlegmasie de la membrane pituitaire, tantôt une phlegmasie simultanée de la pituitaire et de la muqueuse du larynx. Le plus ordinairement, le repos, la diète, les boissons délayantes suffisent pour le traitement ; la saignée ne convient qu'au début de l'inflammation. — Dans le langage vulgaire, on donne également le nom de *Gourme* à l'impétigo de la face et du cuir chevelu, si fréquent chez les enfants. Un préjugé populaire regarde cette éruption cutanée comme une sorte d'émonctoire, de dépuration salutaire. C'est ce préjugé qui a évidemment donné naissance à la locution familière, *Jeter sa g.*, qui s'emploie en parlant d'un jeune homme qui commet des folies, des extravagances.

GOURMER. v. a. Mettre la gourmette à un cheval. *Il faut g. ce cheval plus court.* || Fam., Battre à coups de poing. *Je le vis qui gourmait son camarade.* — On dit aussi pronominal., *Des écoliers qui se gourment.* = Gourmé, ée. part. || Figur., *Être gourmé*, Affecter un maintien composé et trop grave.

GOURMET. s. m. Celui qui sait bien connaître et goûter le vin. *Les plus fins gourmets s'y sont trompés.*

GOURMETTE. s. f. T. Man. Voy. Bride.

GOUSSAUT ou **GOUSSANT.** s. et adj. m. T. Man. Se dit D'un cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent la force.

GOUSSE. s. f. T. Bot. V. Fruit. || Abusiv., *G. d'ail*, Petite tête d'ail. || T. Archit. Voy. Ordre *ionique*.

GOUSSET. s. m. Le creux de l'aisselle ; et plus ordin., La mauvaise odeur qui s'en dégage. *Sentir le g.* || Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'un pantalon. *Mettre sa montre dans son g.* — Fam., *Avoir le g. bien garni*, Avoir beaucoup d'argent. || Petite pièce de toile triangulaire qu'on met à diverses parties de certains vêtements, le plus souvent pour élargir l'endroit où on la place. || Espèce de petite console de menuiserie, servant à soutenir des tablettes.

GOÛT. s. m. (lat. *gustus*). Le sens par lequel nous percevons les saveurs. *Cela plaît au g. Il a le g. fin, le g. dépravé.* || Par ext., Saveur. *Cela est d'un g. excellent, exquis, etc. Ce pain a un g. de noisette. Ce vin a un g. de tonneau. Cela donne un bon g. aux sauces. — Cette sauce est de haut g.*, Elle est très-épicée. *Elle n'a point de g.*, Elle est fade. || Par anal., Odeur. *On sent ici un g. de renfermé.* || L'appétence pour les aliments, le plaisir qu'on trouve à boire et à manger. *Ce malade n'a de g. pour rien. Il commence à entrer en g. Le g. commence à lui revenir.* — Proverbial., on dit D'une chose trop chère, que *Le coût en fait perdre le g.* = Figur., La faculté de discerner, d'apprécier et de sentir les beautés ou les défauts qui se trouvent dans les œuvres de l'intelligence humaine. *Avoir le g. bon, fin, sûr, délicat, exquis. Avoir le g. faux, le g. dépravé. La finesse de son g. On voit que son g. s'est épuré. Le mauvais g. fait chaque jour des progrès. Le g. français ne pouvait supporter un pareil spectacle sur la scène.* — Absol., se dit pour Le bon goût. *Un écrivain qui manque de g. C'est un critique sévère ; mais il a du g. Un artiste plein de g., dépourvu de g.* || Le sentiment particulier, l'impression, le plaisir que fait éprouver une chose, l'inclination que l'on a pour elle, l'empressement avec lequel on s'y porte. *Cela n'est pas de mon g. Tous les goûts ne se rapportent pas. Il ne faut pas disputer des goûts. C'est une affaire de g. Cet ouvrage est au g. de tout le monde. Il a le g. du grand et du beau. Le g. des vers, de la musique. Je n'ai pas de g. pour la solitude. Il a pris g. à l'étude, au travail. Son g. le porte vers les mathématiques. Il fait cela par g. On ne saurait satisfaire tous ses goûts. Avoir des goûts simples et honnêtes.* —Se dit aussi en parlant Des personnes. *Je n'ai jamais eu le moindre g. pour cette femme-là. Ce n'est pas de l'amour, c'est un g. passager. — Ouvrages de g.*, Qui sont faits pour l'ornement, pour l'agrément. || Se dit aussi De la manière dont une chose est faite, du caractère particulier de quelque ouvrage. *Cet ouvrage est de bon g. Ce tableau est d'un g. sévère. Ce meuble est de bon g., d'un g. nouveau, de mauvais g. Il travaille dans un fort mauvais g.* — Employé absolument dans cette acception, *Goût* se prend toujours dans le sens De bon goût, élégance, grâce. *Cet ouvrage est fait avec g. Il y a du g. dans cet ouvrage. Elle avait une riche toilette, mais dépourvue de g.* || Particul., se dit Du caractère particulier qu'un auteur ou un artiste imprime à ses ouvrages. *Ces vers-là sont dans le g. de Corneille. Ce tableau est dans le g. du Titien. On reconnaît là le g. de Lesueur.* — Par ext., *C'est une église dans le g. du treizième siècle. Il a écrit dans le g. de son siècle.*

Enc. — Physiol. — Le sens du *Goût* est celui des cinq sens par lequel nous percevons les saveurs ; c'est la faculté que nous avons d'apprécier les qualités sapides d'un corps. La *Gustation* est l'exercice de cette faculté, et la *Dégustation* son exercice attentif et réfléchi. Les corps n'agissent sur le sens du g. qu'à l'état liquide ; quand ils sont insolubles, ils ne produisent qu'une sensation tactile. Il ne faut pas confondre avec la sensation gustative les impressions que font naître sur la langue les corps *froids*, *chauds*, *acides*, *alcalins*, *astringents*, etc., car ces corps agissent aussi, et de la même manière, sur d'autres membranes muqueuses. — La langue est l'organe spécial du g., et c'est surtout par sa pointe, par ses bords et par sa base que cet organe perçoit les qualités sapides des corps ; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, les gencives, les parties internes des joues et la voûte palatine. Une bien petite portion seulement du voile du palais est sensible aux saveurs ; néanmoins le *palais* joue un rôle dans l'exercice du sens du g. La saveur d'une substance semble doublée par sa pression contre la voûte palatine, parce qu'alors ses principes sapides, dissous dans les fluides buccaux, se répandent sur toute la base de la langue, et sont portés par un commencement de déglutition sur le point sensible du voile du palais. — Le g. n'apprécie la saveur des substances sapides qu'à des doses assez élevées. Ainsi, par ex., une dissolution sucrée qui ne contient que 1 pour 100 de sucre, est tout à fait insipide. Lorsque de l'eau distillée ne renferme que 1/2 pour 100 de sel marin, elle paraît également sans saveur. Enfin, bien que les substances amères soient celles à l'égard desquelles l'appareil gustatif paraisse le plus sensible, nous ne percevons plus l'amertume d'une dissolution d'extrait de coloquinte, quand elle ne contient que 1 partie d'extrait pour 5000 d'eau. — Il existe entre le sens du g. et celui de l'odorat des rapports fort intimes. « Lorsqu'on mange de la viande, du beurre, de l'huile, etc., dit Béclard, on distingue assez nettement si la viande est de la viande de bœuf, de veau ou de mouton, si le beurre est de bonne ou de mauvaise qualité, si l'huile a le g. d'olive ou celui de noix ; mais si l'on mange ces substances les yeux bandés et le nez fermé, de façon à s'opposer à l'introduction des molécules odorantes dans les fosses nasales, il est complétement impossible de distinguer leurs saveurs différentes. Il en est de même quand on boit de l'eau ou du vin, du café, du thé, etc. Les aliments paraissent alors sans g. ; tout arome disparaît ; il ne reste plus que la saveur *salée*, *amère* ou *sucrée*. Le même phénomène s'observe lorsqu'un violent coryza a rendu la muqueuse nasale insensible aux odeurs. — Des trois nerfs qui entrent dans la langue, savoir, le nerf *lingual*, qui vient de la troisième branche du trijumeau, l'*hypoglosse* et le *glosso-pharyngien*, le premier sert à la dégustation vers la pointe et aux sensations tactiles de l'organe, et le second à ses mouvements ; ainsi, c'est le troisième qui est proprement le nerf de la gustation.

Littérat. — Le *Goût* est le sens critique des beautés et des défauts dans tous les arts. C'est un discernement prompt, comme celui de la langue et du palais, qui semble, à cause de sa rapidité, précéder la réflexion, mais qui cependant est une opération surtout intellectuelle. Le g. saisit particulièrement le rapport de l'expression à l'idée et au sentiment ; il juge s'il y a harmonie ou désaccord, soit par excès, soit par défaut, entre ces deux termes de l'art. De même que le sens physiologique qui porte le même nom, le g. se forme par l'éducation et par l'exercice. De même encore que le mauvais g., au physique, consiste à n'être flatté que par des assaisonnements trop piquants et trop recherchés, ainsi le mauvais g., dans les arts, est de ne se plaire qu'aux ornements recherchés, de confondre le grand avec le gigantesque, l'exagération avec la force, en un mot de ne pas sentir ce qui constitue l'harmonie et la convenance des choses. Le g. dépravé dans les aliments est de choisir ceux qui répugnent aux autres hommes ; c'est une espèce de maladie. Le g. dépravé dans les arts est de se plaire à des sujets qui révoltent les esprits délicats, de préférer le burlesque au noble, le précieux et l'affecté au beau simple et naturel ; c'est une maladie de l'esprit. Il y a donc un bon et un mauvais goût dans les arts. Mais le bon g. se forme plus difficilement que le g. sensuel ; il a besoin d'être éclairé par l'expérience et la réflexion. L'axiome *Il ne faut pas disputer des goûts*, peut être vrai du g. sensuel. Il n'en est pas de même dans les arts. Comme il y a une beauté idéale, comme il y a des beautés réelles, il y a un bon g. qui les discerne, et un mauvais g. qui les ignore.

GOÛTER. v. a. (lat. *gustare*). Apprécier, par le sens du goût, les choses sapides. *Buvez lentement afin de mieux g. ce vin. On voit bien que la cuisinière n'a pas goûté sa sauce.* ‖ Par anal., Juger par l'odorat. *Goûtez bien ce tabac*, ou neutral., *Goûtez de ce tabac.* ‖ Apprécier, trouver bon, agréable, *Je goûte bien ce que vous me dites. Son opinion ne fut pas goûtée. Le public goûte peu ces sortes d'ouvrages.* — Se dit aussi en parl. Des personnes. *Je n'ai jamais pu g. cet homme-là, son esprit, ses manières.* ‖ Jouir avec le sentiment raisonné du plaisir qu'on éprouve. *Après une vie agitée, on goûte mieux le bonheur du repos. G. la fraîcheur de la nuit. G. les plaisirs de la vie.* = Goûter. v. n. Boire ou manger quelque peu d'une chose. *Goûtez un peu à notre vin, de notre vin. Ce n'est que pour en g., pour y g.* ‖ Fig. et famil., Essayer, éprouver. *Il a goûté du métier, il en a assez. C'est un homme qui veut g. de tout.* = Goûté, ée. part.

GOÛTER. v. n. Manger légèrement entre le dîner et le souper, ou entre le déjeuner et le dîner. *Donnez à g. à ces enfants.*

GOÛTER. s. m. Léger repas qu'on fait entre le dîner et le souper, ou entre le déjeuner et le dîner.

GOUTTE. s. f. (lat. *gutta*). La petite quantité d'un liquide quelconque qui se détache sous la forme sphérique. *J'ai senti quelques gouttes de pluie. Vous verserez dans le remède six à huit gouttes de laudanum.* — *Goutte à goutte*, Goutte après goutte. *Il faut verser la liqueur g. à g. Le sang ne venait que g. à g.* ‖ Par ext., se dit D'une petite partie, d'une quantité peu considérable d'un liquide. *G. d'eau, de vin, d'huile, d'encre, etc. Il n'en reste pas une g. Prenez une g. de bouillon.* ‖ *Mère g.*, Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir avant que l'on ait fait pressurer la vendange. ‖ T. Fondeur. Petite partie d'une fonte d'or ou d'argent qu'on remet à l'essayeur pour en constater le titre. ‖ T. Architect. Voy. Ordre. = *Goutte* s'emploie adverb. dans les loc. famil., *Ne voir g.*, *N'entendre g.*, pour donner plus de force à la négation. *Il faisait si obscur, que je n'y voyais g. Il ne voit g. dans ses affaires. Je n'entends g. à cette intrigue. Je n'y entends goutte.*

Enc. — En Pharmacie, on appelle *Goutte* la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances énergiques, ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, se prescrivent *par gouttes* ; mais il est évident que le poids de la g. doit varier selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, et la forme plus ou moins évasée du goulot. En effet, le poids d'une g. varie de 2 à 6 centigr. — On donne aussi le nom de *Gouttes* à quelques médicaments qui s'administrent par gouttes. Nous citerons comme les plus usités les *Gouttes d'Hoffmann* et les *Gouttes noires anglaises* (*Black drops*). Le premier de ces médicaments est un mélange à parties égales d'alcool et d'éther, qui s'emploie dans le cas de syncope. Les formules du second sont très-variables ; néanmoins les Gouttes noires contiennent toujours une préparation opiacée associée à un acide végétal, et souvent à du suc de réglisse.

GOUTTE. s. f. T. Médecine.

Enc. — Sous le règne des doctrines humorales, on a donné ce nom à une affection *sui generis* qui a principalement son siége dans les articulations, parce qu'on la supposait causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires. On l'appelle aussi quelquefois *Arthrite goutteuse*, et, selon l'articulation qu'elle affecte, elle reçoit encore les dénominations de *Podagre* (g. des pieds), *Chiragre* (g. des mains), etc. — L'invasion de la g. est souvent précédée de troubles digestifs, de flatuosités, de fourmillements et de crampes dans les membres ; mais d'autres fois elle a lieu brusquement. Au milieu de la nuit, le malade est réveillé subitement par une douleur vive au gros orteil (70 fois sur 100), à la cheville, au talon, etc. Cette douleur est tantôt comparable à la sensation que produirait une goutte d'un métal brûlant ; tantôt à celle qu'occasionnerait un effort de tiraillement, une morsure, etc. Le frisson survient bientôt, et il est suivi d'une chaleur générale avec agitation plus ou moins vive. En même temps, il se produit autour de l'articulation un gonflement accompagné de rougeur, de chaleur et de tension, et le malade rend une urine rouge qui dépose beaucoup d'acide urique ou de graviers d'urate d'ammoniaque. Au bout de 6, 8, 12 ou 24 heures, on observe un soulagement ordinairement assez marqué pour permettre au malade de se livrer au sommeil, soulagement qui s'accompagne quelquefois de phénomènes critiques, tels qu'une sueur visqueuse et d'odeur forte, générale ou partielle. Pendant un certain nombre de jours, la douleur s'exaspère vers le soir ; mais un décroissement prononcé caractérise chacun des paroxysmes suivants. La durée de cette série de symptômes est d'ordinaire de 4 à 5 jours : elle constitue un *accès*. L'*attaque* se compose communément de 3 ou 4 accès, et par conséquent dure une quinzaine ou une vingtaine de jours. — Dans la très-grande majorité des cas, la g. n'affecte d'abord que les gros orteils ; mais ensuite elle se porte sur les petites articulations, et enfin elle se fixe sur les grandes. Cette affection est excessivement mobile et variable dans ses retours. Quand de nombreux accès se sont répétés, on remarque dans les parties atteintes des noyaux ou concrétions, appelées concrétions *tophacées*, qui entretiennent la dureté et le gonflement de la région, et qui sont essentiellement formées d'urate de soude : elles atteignent la grosseur d'une noisette et même d'une noix. Quand elles existent, on donne communément à la g. le nom de *g. nouée*. — La g. n'affecte pas toujours la forme *aiguë* ou *régulière*, elle est quelquefois *chronique* ou *irrégulière* : alors on la nomme encore *atonique*, *asthénique*, *froide*, *blanche* et *nerveuse*. Dans cette forme, les douleurs articulaires, plus ou moins vives, s'accompagnent de gonflement sans rougeur, et ces douleurs persistent, augmentent ou diminuent irrégulièrement, sans jamais présenter d'intermittences, ni par conséquent d'accès. Dans quelques cas, heureusement assez rares, les symptômes locaux s'évanouissent tout à coup, et il survient de graves accidents vers des organes importants, le cerveau, l'estomac, le cœur et le poumon ; on dit alors que la g. est *remontée* ou *répercutée*. — La g. peut être acquise ou héréditaire. Dans le premier cas, elle se montre rarement avant l'âge de trente-cinq ans ; on l'observe souvent plus tôt dans le second. — La nature de la g. n'est pas encore parfaitement déterminée ; cependant la plupart des médecins s'accordent aujourd'hui à la regarder comme une affection générale, qui est sous la dépendance de l'état du sang et se lie aux affections calculeuses des voies urinaires. On admet que sa cause réside dans une nourriture trop animalisée d'une part, et, de l'autre, dans une déperdition insuffisante. Le sang puise dans les aliments trop azotés un excès d'urée ou d'acide urique, et si les reins n'éliminent pas cet excès, l'acide urique donne lieu à la gravelle et à la diathèse goutteuse. Le travail et la fatigue, en activant la circulation et la respiration, diminuent secondairement la proportion de l'urée : ceci explique l'extrême rareté de la g. chez les individus pauvres, et sa fréquence chez les personnes riches, surtout quand elles s'adonnent aux plaisirs de la table et sont en outre sédentaires. La g. s'observe beaucoup moins souvent chez les femmes que chez les hommes. — Le traitement de la g. est double : il y a le traitement de l'attaque, et celui de la diathèse goutteuse. Il y a peu de chose à faire pendant les attaques. On applique sur l'articulation affectée des cataplasmes émollients laudanisés, et l'on administre au malade des boissons délayantes et de légers purgatifs ou des diurétiques : quelquefois une application de sangsues amène un soulagement notable. Les méthodes perturbatrices offrant des dangers, on ne saurait y recourir qu'avec prudence. Quant au traitement de la diathèse, il consiste pour la plus grande partie dans une sévère observation des règles de l'hygiène. L'emploi des eaux alcalines est souvent avantageux ; mais c'est à l'homme de l'art de les prescrire ou de les interdire.

On désigne fréquemment l'Amaurose sous le nom de *G. sereine*, et la Sciatique proprement dite sous celui de *G. sciatique*. — V. Amaurose et Sciatique.

GOUTTELETTE. s. f. diminutif. Petite goutte, ou quantité très-petite de quelque liquide.

GOUTTEUX, EUSE. adj. Qui est affecté de la goutte. *Il est devenu g.* ‖ * Qui tient, qui est de la nature de la goutte. *Affection goutteuse. Rhumatisme g.* ‖ Subst., Qui est atteint de la goutte. *C'est un goutteux.*

GOUTTIÈRE. s. f. (R. *goutte*). Petit canal que l'on adapte à l'extrémité inférieure d'un chéneau pour dégorger les eaux à une distance convenable du pied du mur de l'édifice. *Aujourd'hui on substitue aux gouttières des tuyaux de descente.* — Par extens. et fam., se dit au plur. pour Le toit lui-même. *Se promener sur les gouttières. Des chats qui se battent dans les gouttières.* ‖ Par anal., Bande de cuir qui s'avance autour de l'impériale d'un carrosse, et qui empêche la pluie d'entrer par les portières. ‖ T. Relieur. Coupe cylindrique creuse qu'on donne à la marge antérieure d'un livre. ‖ T. Anat. Rainure creusée sur la surface d'un os. *G. bicipitale.*

GOUVERNAIL. s. m. (lat. *gubernaculum*). Appareil attaché à l'arrière d'un navire, et qui sert à le diriger. ‖ Fig., se dit en parlant Du gouvernement d'un État. *Saisir, abandonner le g. Ce ministre a tenu le g. d'une main ferme.*

Enc. — Le *Gouvernail* varie nécessairement de forme et de dimensions suivant la grandeur des bâtiments qu'il est destiné à diriger. Dans ceux d'un fort tonnage, il consiste en un assemblage de charpente ayant la forme d'un solide presque prismatique, dont l'épaisseur est peu considérable relativement aux autres dimensions. Il se compose, en général, de deux parties principales : la *Mèche* et le *Safran*. La mèche est une forte pièce de chêne qui tient à la quille par des *Aiguillots* ou gonds fixés sur sa face arrière, et qui roulent dans des pentures à deux branches, nommées *Roses* ou *Femelots*, qui sont clouées sur l'étambot. On donne le nom de *Talon* à l'extrémité inférieure de la mèche, et celui de *Tête* à son extrémité supérieure. Le safran est fixé à la mèche à l'endroit même où celle-ci plonge dans l'eau. Il constitue la partie extérieure saillante du g., et se compose de planches juxtaposées et solidement chevillées. — La tête du g. pénètre dans l'intérieur du navire par une ouverture, appelée *Jaumière* ou *Étambrai*, qui est pratiquée dans la voûte que forme la poupe au-dessus de l'étambot. Cette tête est percée d'un trou carré, ou *mortaise*, dans lequel on fait entrer l'extrémité d'une pièce de bois longue et étroite, qu'on appelle *Barre* ou *Timon*, et qui sert à mouvoir le g. Cette barre est établie au-dessus du pont inférieur des vaisseaux, du faux pont des frégates, et du pont unique des navires qui n'en ont qu'un. Dans ces derniers, la barre est manœuvrée par des hommes qui s'aident de cordages nommés *Drosses* ; c'est ce qu'on appelle *gouverner à barre franche*. Dans les grands navires, on fait usage d'un appareil appelé *Roue du g.* (Fig. 1). Dans ce cas, la mortaise de la mèche est à la hauteur de la batterie basse ; la barre est installée dans la *grande chambre*, c'est-à-d. dans la chambre qui se trouve sur l'arrière du second pont ; et les drosses sont conduites par des poulies, des rouets et des coulisses, sur le gaillard d'arrière, où elles s'enroulent sur le cylindre de la roue. L'appareil est en outre muni d'un petit mécanisme, nommé *Axiomètre*, qui indique constamment la position de la barre. Les bâtiments dont la barre est ainsi disposée sont dits *gouvernés à la roue*. Pour faciliter les mouvements de la barre, son extrémité libre s'appuie sur une pièce en arc de cercle, qu'on nomme *Tamisaille* ou *Croissant*, au moyen d'une mâchoire de fer appelée *Crapaud* : la Figure 2 représente la barre d'un navire avec son crapaud sur la tamisaille. — Comme un bâtiment est exposé à perdre son g. pendant le cours même de son voyage, on embarque ordinairement un *g. de rechange* pour remplacer celui qui a été emporté.

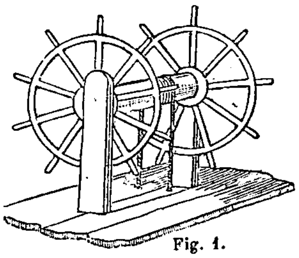

Fig. 1.

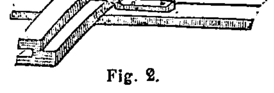

Fig. 2.

On emploie surtout à cet usage les gouvernails inventés par Dusseuil, Mancel et Fouque. On appelle encore *g. de fortune* celui qu'on fabrique en pleine mer avec les ressources du bord.

GOUVERNANCE. s. f. Juridiction établie autrefois dans quelques villes des Pays-Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place.

GOUVERNANTE. s. f. La femme du gouverneur d'une province, d'une place. *Madame la g.* || Femme qui gouverne une ville, une province. *Plusieurs princesses de la maison d'Autriche ont été gouvernantes des Pays-Bas. Anne d'Autriche a été g. de Bretagne.* || Plus ordinair., Femme chargée de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. *La g. des enfants de France. Ma fille ne sort jamais sans sa g.* || Se dit aussi De la femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou d'un célibataire.

GOUVERNE. s. f. T. Comm. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. *Les renseignements que je vous transmets devront vous servir de g.* || Fam., dans le langage ordinaire, *Que cela vous serve de g. Je vous le dis pour votre gouverne.*

GOUVERNEMENT. s. m. Action, charge, ou manière de gouverner, de régir, d'administrer. *Le g. d'un État, d'une province. Sous le g. de ce prince. Un g. dur et tyrannique. Le g. d'une banque. Il a abandonné le g. de ses affaires.* — *Avoir quelque chose en son g.*, Être chargé d'en avoir soin. *Il a en son g. le linge et la vaisselle, et il en est responsable.* || Absol., se dit Du gouvernement des États. *Science du g. Maximes de g.* || La constitution d'un État. *La nature, la forme d'un g. Le g. monarchique. Le g. aristocratique. Le g. républicain. Le g. théocratique. Le g. représentatif.* || S'empl. aussi dans un sens coll., pour désigner Ceux qui gouvernent un État. *Le g., en France, a seul l'initiative des lois. L'intervention du g. S'adresser au g. Ces deux gouvernements ne sont pas près de s'entendre.* || La charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une maison royale ou impériale. *Le roi lui avait donné le g. de Normandie. Ce général est chargé d'un g. militaire. Le g. d'une place. Il obtint le g. du château de Fontainebleau.* — Le territoire, la ville, qui sont placés sous l'autorité d'un gouverneur. — L'hôtel du gouverneur.

Enc. — Nous croyons utile de donner ici la liste des gouvernements militaires entre lesquels était partagée la France avant la révolution, avec le nom de leurs chefs-lieux et celui des départements actuels qui correspondent à ces gouvernements. Depuis 1768, on en comptait 40, dont 32 grands et 8 petits. — I. *Flandre française :* LILLE ; Nord. — II. *Artois :* ARRAS ; Pas-de-Calais. — III. *Picardie* : AMIENS ; Somme. — IV. *Normandie :* ROUEN ; Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados, Manche. — V. *Champagne-et-Brie :* TROYES ; Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube. — VI. *Lorraine-et-Barrois :* NANCY ; Meurthe, Vosges, Moselle, Meuse. — VII. *Alsace :* STRASBOURG ; Haut-Rhin, Bas-Rhin. — VIII. *Bretagne :* RENNES ; Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure. — IX. *Anjou :* ANGERS ; Maine-et-Loire. — X. *Maine-et-Perche :* LE MANS ; Sarthe, Mayenne. — XI. *Touraine :* TOURS ; Indre-et-Loire. — XII. *Poitou :* POITIERS ; Vienne, Deux-Sèvres, Vendée. — XIII. *Aunis :* LA ROCHELLE ; Charente-Inférieure. — XIV. *Saintonge-et-Angoumois :* SAINTES ; Charente. — XV. *Ile-de-France :* PARIS ; Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne. — XVI. *Orléanais :* ORLÉANS ; Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher. — XVII. *Berry :* BOURGES ; Indre, Cher. — XVIII. *Auvergne :* CLERMONT ; Puy-de-Dôme, Cantal. — XIX. *Limousin* : LIMOGES ; Haute-Vienne, Corrèze. — XX. *Marche :* GUÉRET ; Creuse. — XXI. *Bourbonnais :* MOULINS ; Allier. — XXII. *Nivernais :* NEVERS ; Nièvre. — XXIII. *Franche-Comté :* BESANÇON ; Haute-Saône, Doubs, Jura. — XXIV *Bourgogne-et-Bresse :* DIJON ; Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain. — XXV. *Guyenne-et-Gascogne :* BORDEAUX ; Gironde, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées. — XXVI. *Languedoc :* TOULOUSE ; Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Aude, Haute-Garonne. — XXVII. *Béarn-et-Navarre :* PAU ; Basses-Pyrénées. — XXVIII. *Comté de Foix :* FOIX ; Ariége. — XXIX. *Roussillon :* PERPIGNAN ; Pyrénées-Orientales. — XXX. *Lyonnais-et-Forez :* LYON ; Rhône, Loire. — XXXI. *Dauphiné :* GRENOBLE ; Isère, Drôme, Hautes-Alpes. — XXXII. *Provence :* AIX ; Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var. — Les petits gouvernements étaient *Paris, Boulogne, Le Havre, Sedan, Toul, Metz et Verdun, Saumur*, et la *Corse*. A l'exception de cette dernière, tous les petits gouvernements étaient enclavés dans les grands.

GOUVERNER. v. a. (lat. *gubernare*). Diriger, conduire. *G. un vaisseau, une barque. Ce cocher gouverne habilement ses chevaux.* — Absol., *Ce pilote gouverne bien. G. au plus près. G. sur son ancre.* On dit aussi, *Ce bâtiment gouverne bien, gouverne mal*, Il obéit ou il résiste aux mouvements du gouvernail. || Figur. et famil., *C'est lui qui gouverne la barque*, C'est lui qui dirige l'entreprise. *G. bien sa barque*, Bien conduire ses affaires, ou se conduire sagement. *Il a bien gouverné sa barque pendant son ministère.* = Régir, conduire avec autorité ; se dit au prop. et au fig. *Dieu gouverne le monde. Ce roi gouverne sagement ses peuples. C'est un État mal gouverné. Cet homme gouverne bien sa maison. Ces enfants sont parfaitement gouvernés. Il sait g. ses passions. L'âme doit g. le corps.* — Absolum., *Ce prince gouverne avec douceur. En Angleterre, le roi règne et ne gouverne pas. Dans cette maison, c'est la femme qui gouverne.* || Avoir beaucoup de crédit, beaucoup de pouvoir sur l'esprit de quelqu'un. *Il n'est pas homme à se laisser g. Ce mari est gouverné par sa femme. Il sait g. les esprits.* — Se dit aussi Des choses morales. *L'opinion gouverne le monde. La plupart des hommes se laissent g. par les préjugés.* — Fam., *Comment gouvernez-vous un tel?* Comment êtes-vous, comment vivez-vous avec lui? le voyez-vous souvent? On dit dans un sens anal., *Comment gouvernez-vous la fortune, le jeu, les plaisirs?* || Avoir l'administration, la conduite de quelque chose. *C'est son associé qui gouverne toute la maison, toutes les affaires. C'est à la femme à g. le ménage.* — Dans une acception particul., se dit quelquefois pour Administrer avec économie. *Gouvernez bien vos provisions, car elles sont chères. Il gouverne si sagement son petit revenu, qu'il n'est jamais dans la gêne.* — Se dit aussi Du soin qu'on apporte à ce qu'une chose soit en bon état et ne périsse pas. *Il sait g. une cave.* || Se dit encore Du soin qu'on prend des enfants ou des malades. *Personne ne s'entend mieux à g. les enfants, les malades.* — S'empl. dans un sens anal., en parl. Des animaux domestiques. *Il sait bien g. les chevaux. Elle gouverne bien une basse-cour.* || T. Gram. Régir. *Ce verbe gouverne l'accusatif.* = SE GOUVERNER. v. pr. Se dit D'un État où le pouvoir est exercé par le peuple. *Cette nation voulut se g. elle-même et se constitua en république.* || Plus ordin., Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs ou dans ses affaires. *Cet homme s'est toujours gouverné sagement. Cette femme se gouverne mal. Il s'est mal gouverné dans cette affaire.* = GOUVERNÉ, ÉE. part.

GOUVERNEUR. s. m. Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale. *Le g. de la province. Le g. de la citadelle. Le g. du château de Compiègne. Le g. de l'Hôtel des Invalides. — Le g. de la Banque de France, du Crédit foncier*, Le directeur en chef de ces établissements. || Celui qui est chargé de l'éducation et de l'instruction d'un jeune homme. *Un sage gouverneur.*

GOYAVE. s. f. T. Bot. Le fruit du Goyavier.

GOYAVIER. s. m. T. Bot. Voy. MYRTACÉES.

* **GRAAL ou GRÉAL.** s. m. T. de la Légende.

Enc. — Dans la légende du moyen-âge, on appelait *Saint Graal, Gréal* ou *Gral* un vase mystique que l'on croyait avoir servi à J.-C. lorsqu'il célébra la dernière pâque avec ses disciples, et avoir contenu le sang et l'eau qui avaient découlé des plaies et du côté du Sauveur sur la croix. Ce vase était fait, disait-on, d'une seule pierre précieuse : il jouissait de plusieurs propriétés merveilleuses, et notamment de celle de procurer une jeunesse éternelle à celui qui en était possesseur. On ajoutait qu'il avait été apporté en Bretagne (Angleterre) par Joseph d'Arimathie, qui, à sa mort, l'avait donné en garde à un de ses neveux. Mais le saint graal ayant été perdu par la suite, plusieurs chevaliers entreprirent de le retrouver. Le récit des aventures imaginaires de ces chevaliers constitue un cycle de romans fort étendu.

GRABAT. s. m. (lat. *grabatus*). Méchant lit, tel que les lits des pauvres gens. — Prov., *Être sur le g.*, Être malade au lit.

GRABATAIRE. adj. 2 g. Qui est habituellement malade et alité. *Il est devenu g.* Fam. et peu us. || T. Hist. relig. Voy. BAPTÊME.

GRABUGE. s. m. (ital. *garbuglio*). Querelle, différend, noise. *Ils ont eu quelque g. ensemble. Il y a eu du g. au ménage.* Fam.

GRÂCE s. f. (lat. *gratia*). Faveur qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé. *S'il vous accorde telle chose, ce sera une pure g. Je vous demande cette g. Je vous le demande en g. Ce qu'il a fait pour vous, c'est par g. Faites-moi la g. de m'écrire. Ce prince le combla de grâces. Demander, implorer, obtenir, accorder, répandre, distribuer des grâces. — Par la g. de Dieu ; Cela lui vient de la g. de Dieu*, V. DIEU. — *Chevaliers de g.*, se disait, dans les ordres de chevalerie où il fallait faire preuve de noblesse, Des chevaliers qui, ne pouvant faire cette preuve, étaient néanmoins reçus dans l'ordre. — *Commanderies de g.*, Celles dont le grand maître d'un ordre avait la libre disposition, par oppos. à *Commanderies de rigueur*, Celles que les chevaliers obtenaient à leur rang. — *Coup de g.*, V. COUP. *Jours de g.*, Voy. JOUR. || *Trouver g. aux yeux de quelqu'un, devant quelqu'un*, Lui plaire, gagner sa bienveillance; ne se dit que D'une personne extrêmement inférieure à l'égard d'une autre. *Être en g. auprès d'un prince ou de quelque personne puissante*, Y être en considération, en faveur. On dit dans le même sens, *Rentrer en g. ; Être remis en g.* || *Bonnes grâces*, au pluriel, se dit aussi de La faveur, de la bienveillance ou de l'amitié d'une personne à l'égard d'une autre. *Rechercher, gagner, obtenir, posséder, perdre les bonnes grâces de quelqu'un. Il était dans les bonnes grâces du prince. Conservez-moi vos bonnes grâces, l'honneur de vos bonnes grâces.* — *Être dans les bonnes grâces d'une femme, avoir ses bonnes grâces*, En être aimé. || T. Théol. L'aide et le secours que Dieu donne gratuitement aux hommes pour faire leur salut. — *An de g.*, se dit De chacune des années de l'ère chrétienne. *Almanach pour l'an de g. 1861.* = Pardon, indulgence. *Sa jeunesse doit lui faire trouver g. devant vous. Le menteur ne mérite aucune g. On fait peu de g. aux écrivains ennuyeux.* — Ellipt., *Grâce, grâce!* || Pardon que le prince accorde, en vertu de son pouvoir souverain, à un criminel, en lui remettant la peine qu'il a encourue. *Le droit de g. est une des plus nobles prérogatives du souverain. Demande en g. Se pourvoir en g. L'empereur lui accorda sa g.* — *Lettre de g.*, ou simplement *Grâce*, Lettres par lesquelles le souverain accorde la g. d'un criminel. *Entériner des lettres de g. Signer une g.* — *Faire grâce à quelqu'un*, Lui accorder, lui remettre ce qu'il ne pouvait demander avec justice. *Quand on vous a accordé cela, on vous a fait g. Il me devait mille écus, mais je lui ai fait g. de la moitié.* — *Faire g. à quelqu'un d'une chose*, Ne pas l'exiger de lui ou la lui épargner. *Les brigands le dépouillèrent complétement en ne lui faisant g. que de la vie. Faites-moi g. de vos conseils. Il me lut tout son poëme sans me faire g. d'un seul vers.* = Remercîment, témoignage de reconnaissance. *Je vous rends g., mille grâces. Je vous rends g. de ce que vous avez fait pour moi. Elle vous rend g. pour tout ce que vous avez fait en sa faveur. Rendons-en g. à Dieu. Rendre des actions de grâces. Chanter un Te Deum en action de grâces.* — On dit ellipt., *G. à Dieu, G. au ciel*, pour marquer que c'est de la bonté de Dieu qu'on tient la chose dont il s'agit. *Il est sauvé, g. à Dieu!* On dit aussi dans un sens anal., *G. à vous. G. a votre bonté. G. à vos soins. G. à sa prudence*; et ironiq., *G. à votre négligence, G. à votre paresse, etc.* || *Grâces*, au plur., se dit particulièrement D'une prière que l'on fait à Dieu après le repas pour le remercier de ses dons. *Dire grâces. Dire ses grâces.* = Se dit D'un certain agrément dans les personnes et dans les choses. *Cette femme est belle, mais elle n'a aucune g. Elle a mauvaise g. Elle a beaucoup de g. Elle est parée de mille grâces. Le temps l'a dépouillée de ses grâces. Grâces touchantes, piquantes, etc. Elle met de la g. à tout ce qu'elle fait. Elle n'a g. à rien. Danser, marcher, se présenter de bonne, de mauvaise g. Ses gestes, ses attitudes, son sourire, son langage, tout en elle est d'une g. enchanteresse. Il fait tout avec g. La g. touche plus que la beauté. Tout cela fut dit avec g. et délicatesse. Les grâces de l'esprit. Les grâces du style. Cette statue manque de g. Figures drapées avec g. Cet habit n'a pas de g. La g. et la légèreté de la gazelle.* — *Cette expression a de la g.*, Elle donne de l'agrément et du charme à la phrase où elle est placée. || *N'avoir pas bonne g., avoir mauvaise g. de faire telle ou telle chose*, se dit en parlant De ce qu'une personne fait contre la raison ou contre la bienséance. *Il a mauvaise g. de se plaindre d'une chose qu'il a lui-même demandée. Vous n'avez pas bonne g. d'agir ainsi envers cet homme.* Ironiq., *Vraiment vous avez bonne g. de prétendre que...* || *De bonne g.*, De bonne volonté, sans répugnance. *De mauvaise g.*, De mauvaise volonté, avec répugnance. *Il s'y est prêté de fort bonne g., de la meilleure g. du monde. Croyez-moi, faites cette démarche de bonne g. Il finit par y consentir d'assez mauvaise g.* || *Les bonnes grâces d'un lit*, Lés d'étoffe que, dans les lits à l'ancienne mode, on attachait vers le chevet et vers les pieds, pour accompagner les grands rideaux. = Titre d'honneur que l'on donne, en Angleterre, aux ducs et aux évêques anglicans. *Sa G. le duc de...* = DE GRÂCE. loc. adv. Par grâce, par bonté. *De g. rendezmoi ce service.* = Synon. V. BIENFAIT, ABSOLUTION et AGRÉMENT.

Enc. — THÉOLOGIE. — Il n'y a pas, en philosophie, d'erreur plus déplorable que celle de ce système qui, après avoir fait intervenir Dieu pour créer l'univers, le relègue aussitôt dans une naction absolue, et laisse le monde à lui-même. Heureusement cette erreur, née du triste déisme du XVIII^e siècle, a fait place à des notions plus philosophiques et plus dignes de la Divinité. Aujourd'hui la philosophie admet généralement que le monde créé n'est pas abandonné à ses propres forces, et que la volonté qui l'a tiré du néant y est toujours présente pour le conserver et le faire obéir aux lois qui lui ont été données dès le commencement. Mais s'il est vrai que la persistance et la vie du monde manifestent l'action continue de la Providence sur lui, est-il possible de supposer que Dieu abandonne à ses propres forces la plus noble des créatures qu'il a établies sur cette terre? Il faut donc, même au point de vue purement philosophique, admettre qu'il y a dans les actes des créatures une certaine coopération divine, dont la philosophie est incapable de connaître ni la puissance ni les limites. En effet, la philosophie étant impuissante à expliquer l'action réciproque de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, comment pourrait-elle nous faire comprendre la nature de l'action de Dieu sur l'homme, c.-à-d. de la *grâce*, la manière dont cette g. opère sur notre volonté, et les rapports de cette opération avec le libre arbitre? Au reste, théologiquement comme philosophiquement parlant, ces choses sont autant de mystères pour notre intelligence. Seulement, tandis que la philosophie, éperdue au milieu de ces problèmes insondables, ne sait où arrêter sa pensée, la théologie, éclairée par la révélation, sans nous donner l'explication de choses dont Dieu s'est réservé le secret, nous enseigne les vérités que nous devons croire et nous signale les erreurs que nous devons éviter. — Dans ce qui va suivre, nous exposerons sommairement le dogme catholique sur la g., en prenant pour guide l'ouvrage de l'un des plus éminents théologiens de notre siècle, Mgr le cardinal Gousset.

I. *Idée de la Grâce.* — On définit la *Grâce* un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement, et en vue des mérites de Jésus-Christ, aux créatures intelligentes pour les conduire au salut éternel. Elle est un don *surnaturel*, car elle se rapporte à la vision intuitive de Dieu, fin surnaturelle de l'homme. Elle est purement *gratuite*, car Dieu n'était en rien tenu de nous faire participer à la gloire du ciel. Elle nous *vient de Dieu* et ne peut nous venir que de lui; mais, depuis la chute d'Adam, elle n'est accordée aux hommes qu'en *vue des mérites de J.-C.*, qui s'est offert comme victime expiatoire. Enfin, elle est le *moyen* de nous faire arriver à la vie éternelle, car, sans elle, nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut.

« On distingue la *G. habituelle* et la *G. actuelle*. La première, qu'on appelle aussi la *G. sanctifiante*, est une qualité qui, résidant dans notre âme d'une manière fixe et permanente, la purifie du péché et la rend agreable à Dieu et digne du bonheur du ciel. Cette g. demeure en nous tant que nous persévérons dans la justice; on ne la perd que par le péché mortel. La *G. actuelle* est *extérieure* ou *intérieure*. La *G. extérieure* consiste dans la prédication de l'Évangile, dans les exhortations, les conseils, les exemples qui portent au bien. La *G. intérieure*, en tant qu'elle est *actuelle*, est l'acte même par lequel Dieu éclaire intérieurement notre entendement et fortifie notre volonté, en nous donnant le pouvoir de faire une bonne œuvre, d'accomplir un précepte, de surmonter une tentation d'une manière utile à notre salut. Cette g. s'appelle *G. de l'entendement* ou *G. de la volonté*, suivant qu'on la considère comme éclairant notre esprit d'une lumière surnaturelle, ou comme donnant à notre volonté la force de faire le bien. Cette même g. prend le nom de *G. prévenante*, ou de *G. concomitante*, ou de *G. subséquente*, selon qu'elle nous prévient afin que nous connaissions et que nous voulions le bien, ou qu'elle nous accompagne et nous aide tandis que nous faisons le bien, ou qu'elle nous suit, afin que nous continuions à vouloir et à faire le bien. Enfin la *G. actuelle* se divise en *G. suffisante* et en *G. efficace*. La *G. suffisante* est ainsi appelée parce qu'elle donne le pouvoir, le vrai pouvoir de faire le bien, quoiqu'elle ne soit pas suivie de son effet. La *G. efficace* est celle qui est suivie de son effet, c.-à-d. celle avec laquelle nous faisons ce que Dieu exige de nous. Ainsi, la différence entre ces deux espèces de g., quant aux effets, consiste en ce qu'on résiste à la première, et qu'on ne résiste pas à la seconde, quoiqu'on puisse certainement y résister. »

II. *Nécessité de la Grâce.* — « Si quelqu'un dit que, sans l'inspiration prévenante du St-Esprit et sans son secours, l'homme peut croire, espérer, aimer, ou se repentir comme il faut, pour obtenir la g. de la justification, qu'il soit anathème. » Ainsi s'exprime le concile de Trente, renouvelant les condamnations déjà prononcées au V^e et au VI^e siècle par le concile d'Éphèse (431) et celui d'Orange (529) contre les erreurs du pélagianisme et du semi-pélagianisme, car les novateurs du XVI^e siècle n'avaient guère fait que reproduire les erreurs déjà condamnées un millier d'années auparavant. — Il est donc de foi que, sans la g. intérieure, l'homme ne peut absolument rien dans l'ordre du salut. La g. est de nécessité absolue pour le commencement comme pour l'accroissement et le perfectionnement de la foi, pour le commencement comme pour l'achèvement des bonnes œuvres, en un mot, pour le commencement comme pour la consommation de notre salut. Il est également de foi que la g. est gratuite à tous égards. C'est gratuitement que l'homme a été destiné à la gloire du ciel; c'est gratuitement que J.-C. est mort pour tous les hommes et qu'il a obtenu pour tous les grâces nécessaires au salut. En effet, après la chute d'Adam, l'homme, séparé de Dieu par son péché, est absolument incapable, par ses propres efforts, de se rapprocher de son Créateur, de parvenir à sa fin dernière, et de mériter la g. qui est le seul moyen pour y arriver. La g. ne vient point de nos œuvres, « car autrement, comme le dit saint Paul, la g. ne serait plus la g. »

Toutefois, de ce que les œuvres naturelles de l'homme ne peuvent rien, sans la g., pour son salut, il ne s'ensuit point, comme l'ont prétendu des auteurs téméraires, que toutes les actions du pécheur soient mauvaises en elles-mêmes et constituent des péchés. C'est ce qu'a décidé contre eux le concile de Trente: « Si quelqu'un dit que toutes les actions qui se font avant la justification, de quelque manière qu'elles soient faites, sont de véritables péchés ou qu'elles méritent la haine de Dieu, ou que plus on fait d'efforts pour se disposer à la g., plus on pèche grièvement, qu'il soit anathème. » De même, le saint pape Pie V, et après lui les papes Grégoire XIII et Urbain VIII, ont condamné comme hérétiques ces propositions de Baïus: « Tout amour de la créature raisonnable est, ou cette cupidité vicieuse par laquelle on aime le monde, ou cette louable charité par laquelle on aime Dieu, et que le St-Esprit répand dans nos cœurs. Tout ce que fait le pécheur ou l'esclave du péché, est péché. » Ainsi donc, « il y a dans l'homme, dit le savant cardinal Gousset, des mouvements qui ne viennent ni de la cupidité qui en ferait autant de péchés, ni de la charité parfaite qui les rendrait méritoires: il y a donc des actes véritablement bons sans la g. sanctifiante; une véritable obéissance à la loi, sans la charité; des actions non mauvaises en celui qui est en état de péché. » Plus loin, parlant de la doctrine de saint Augustin invoquée à tort par les novateurs condamnés, l'éminent prélat montre qu'on a mal interprété les paroles du grand docteur de l'Église, et il ajoute: « Saint Augustin reconnaît donc un milieu entre la charité qui nous justifie et la cupidité charnelle; il admet donc, conformément à la doctrine de l'Église, des actes qui n'ont pour principe ni la charité parfaite qui nous fait aimer Dieu pour lui-même, ni la cupidité vicieuse qui nous attache à la créature; des actes, en un mot, vraiment bons, quoique faits sans la grâce sanctifiante, ou par un autre motif que celui de la charité. » — L'Église a également condamné les propositions suivantes: « L'infidélité purement négative, c.-à-d. l'infidélité de ceux qui n'ont jamais entendu parler de la révélation, est un péché. — Toutes les actions des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. — Le libre arbitre, sans le secours de la g., ne peut servir qu'à pécher. — Sans la g., nous ne pouvons rien aimer que pour notre condamnation. — Sans la g. du Libérateur, le pécheur n'est libre que pour le mal. » — Et autres semblables, qui, dans la pensée d'exalter l'action de Dieu relativement aux créatures, tendent à anéantir le libre arbitre de celles-ci, et par conséquent à détruire la notion de leur responsabilité.

III. *De l'efficacité de la Grâce.* — Nous avons vu qu'on distingue la g. actuelle en *G. efficace* et en *G. suffisante*. La première est celle avec laquelle on fait le bien, et la seconde, celle avec laquelle on ne le fait pas.

La *G. efficace* est la g. qui est suivie de son effet: cependant elle ne supprime point la liberté de l'homme, elle n'est point invincible; et l'homme, tout en obéissant à cette g., reste libre de ne pas lui obéir. Il est de foi, non-seulement que le libre arbitre de l'homme n'a point été détruit par le péché d'Adam, mais encore qu'il subsiste même sous l'influence de la g. efficace, et que l'homme peut, à volonté, obéir ou résister à la g., lui donner ou lui refuser sa coopération. Aussi le concile de Trente prononce-t-il l'anathème contre « celui qui dit que le libre arbitre de l'homme a été perdu et éteint depuis le péché d'Adam; » contre « celui qui dit que le libre arbitre de l'homme, mû et excité par Dieu, ne coopère en rien, en consentant à la g. qui l'excite et l'appelle, pour se disposer et se préparer à obtenir la justification; qu'il ne peut refuser son consentement, quand bien même il le voudrait; et que, semblable à un être inanimé, il est purement passif et ne fait absolument rien. » — Comment l'homme, en effet, pourrait-il mériter ou démériter, si la g. était invincible? Aussi saint Augustin dit-il « que Dieu nous a créés libres, et que nous ne sommes point entraînés par la nécessité ni à la vertu, ni au vice: il ne saurait y avoir de récompense là où il y a nécessité. »

Saint Paul et tous les anciens Pères déclarent d'une voix unanime que Dieu veut le salut de tous les hommes, et que personne ne sera réprouvé que par sa propre faute. Or, Dieu ne peut vouloir le salut de tous les hommes qu'autant qu'il leur accorde les *grâces suffisantes* pour toutes les circonstances où ils sont obligés de faire le bien, d'éviter le mal, ou d'accomplir quelque commandement. Cependant il y en a plusieurs, même parmi les fidèles, qui ne font point leur salut. Il faut donc nécessairement qu'il y ait des grâces avec lesquelles on peut faire son salut et avec lesquelles on ne le fait pas. En conséquence, de même qu'elle a condamné cette proposition de Jansénius: « Que, dans l'état de nature tombée, c'est-à-d. dans l'état présent, l'homme ne résiste jamais à la g. intérieure, » l'Église a déclaré hérétique cette autre proposition du même auteur: « Quelques commandements de Dieu sont impossibles, eu égard à leurs forces présentes, aux hommes justes qui veulent les accomplir, en faisant tous leurs efforts pour cela: il leur manque la g. par laquelle ces commandements leur soient rendus possibles. » Ainsi donc, tous les commandements sont possibles aux justes, car ils reçoivent pour les accomplir toutes les grâces nécessaires pour cela, et s'ils ne les accomplissent pas, c'est qu'ils résistent à ces grâces; d'où il est évident qu'il y a des grâces qui ne sont point suivies de leur effet. Mais si nous résistons à la g., ce n'est point à elle, ni à celui qui en est l'auteur que nous devons nous en prendre, mais uniquement à la volonté de l'homme qui abuse des dons de Dieu en refusant d'y coopérer. Les grâces que Dieu nous accorde ne tournent à notre perte que par notre propre faute. — Les Jansénistes, qui attentaient au libre arbitre de l'homme pour exalter outre mesure l'opération et la puissance de la g., ont été, comme on le voit, condamnés sous ce double rapport. Le système du jansénisme, qui attribuait à la g. une puissance invincible et qui anéantissait le libre arbitre, substituait donc véritablement à la doctrine catholique une théorie fataliste aussi funeste au point de vue de la morale que de la religion.

IV. *Du mode d'opérer de la Grâce.* — « Il est plus digne du chrétien, dit le cardinal Gousset, de croire, avec la simplicité des enfants de Dieu, ce que l'Église nous enseigne, que de vouloir sonder la profondeur des conseils de l'Éternel. Si la philosophie ne peut nous expliquer comment notre volonté obéit à la raison; si notre liberté, pour les choses les plus communes, nous offre de grandes difficultés, comment oserions-nous chercher à comprendre cette puissance ineffable de la g., par laquelle Dieu opère en nous tout ce qu'il veut et de la manière dont il le veut, sans que notre libre arbitre en souffre la moindre atteinte? — Nous nous contenterons donc de faire observer: 1° Que la g. est la cause *totale*, *efficiente* ou *opérante* de tout ce que nous faisons de bien dans l'ordre du salut. 2° Que la g. nous prévient sans nous, c.-à-d. sans que nous y soyons pour rien; mais que, quoiqu'elle opère tout en nous, elle n'opère cependant pas sans nous; elle opère avec nous, avec notre volonté qui, étant prévenue, excitée et aidée par la g., se prête librement à son action. « Toutes les fois que nous faisons une bonne œuvre, disent les Pères du concile d'Orange de 529, Dieu opère en nous et avec nous, afin que nous opérions nous-mêmes. » Ce qui s'accorde parfaitement avec ce que dit saint Paul: « La g. de Dieu n'a point été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres; non par moi toutefois, mais la g. de Dieu avec moi. » C.-à-d., comme l'explique saint Augustin, « son travail n'était ni de la g. toute seule, ni de lui tout seul, mais de la g. de Dieu avec lui. » 3° Que l'homme est libre de correspondre ou de résister à la g.; et que cette liberté est une vraie liberté, une liberté de choix, qui ne consiste pas seulement dans l'exemption de la contrainte ou de la coaction, mais dans l'affranchissement de toute nécessité, soit absolue, soit relative. 4° Qu'il y a des grâces efficaces avec lesquelles on fait infailliblement le bien, tout en le faisant librement. 5° Enfin, qu'il y a des grâces qui ne sont pas suivies de leur effet, avec lesquelles on ne fait pas le bien, quoique avec elles on puisse véritablement le faire lorsqu'on a quelque devoir à remplir, et au moment même où il faut le remplir. »

« Ces principes admis, on peut, sans danger pour la foi, choisir, au sujet de la g. efficace et suffisante, entre les différents systèmes que l'Église abandonne aux discussions de l'école, pourvu qu'on n'aille pas plus loin que les théologiens qui leur ont donné naissance. Ainsi, vous pourrez être *Thomiste* sans être Prédestinatien; car les Thomistes, ainsi appelés parce qu'ils croient que saint Thomas leur est favorable, tout en prétendant que la g. est efficace de sa nature, admettent en même temps le libre arbitre. Quoique, dans leur système, la g. ne soit pas efficace parce que l'homme y correspond, mais que l'homme correspond à la g. parce qu'elle est efficace; quoiqu'ils pensent que, par cette g., Dieu prépare et détermine physiquement la volonté de l'homme à l'acte, ils enseignent que cela se fait sans détruire ni gêner en rien sa liberté. Vous pouvez aussi être *Augustinien* sans être Janséniste. Les Augustiniens, qui prétendent suivre en tout la doctrine de saint Augustin, s'accordent avec les Thomistes, en ce qu'ils sont pour la g. efficace de sa nature, mais ils l'expliquent différemment; ils font consister l'efficacité de la g. dans une certaine délectation, dans l'attrait, l'amour du bien, qui détermine infailliblement le consentement de notre volonté, de manière toutefois que l'homme demeure toujours libre sous l'empire de cette g. La délectation des Augustiniens diffère essentiellement de celle de Jansénius, en ce que celle-ci est relativement victorieuse et entraîne invinciblement la volonté, lorsqu'elle domine la délectation qui porte au mal. Voulez-vous être *Moliniste?* vous rejetterez la g. efficace de sa nature, et vous direz que la même g. devient efficace ou demeure suffisante, selon que celui qui la reçoit y répond ou n'y répond pas, opère avec elle ou n'opère pas. Et vous ne serez pour cela, ni Pélagien, ni semi-Pélagien, si vous reconnaissez, comme Molina le reconnaît lui-même, premièrement, que quand l'homme obéit à la g., c'est Dieu qui opère le vouloir et le faire, *velle et perficere*, mais qu'il ne l'opère pas seul, *non ego autem, sed gratia Dei mecum*; secondement, que Dieu n'accorde pas les mêmes grâces à tous les hommes, mais qu'il en accorde aux uns plus qu'aux autres, selon les desseins qu'il a sur eux, et selon son bon plaisir. Toutes choses égales d'ailleurs, la g. efficace elle-même, dans le système des Molinistes, est un plus grand bienfait de Dieu que la g. suffisante: la première, sans être de sa nature plus puissante que l'autre, est donnée dans la circonstance où Dieu voit que l'homme y sera fidèle; au lieu que la seconde est donnée dans la circonstance où Dieu sait que l'homme n'y correspondra pas. Enfin, on peut modifier le système des Molinistes, comme l'a fait Suarez, et adopter l'opinion des *Congruistes*. Ceux-ci font consister l'efficacité de la g. dans la *Congruité* ou dans le rapport de convenance qui existe entre telle ou telle g. et les dispositions de la volonté de l'homme. Dieu, disent-ils, voit en quelles dispositions se trouvera notre volonté dans telle ou telle circonstance; il voit quelle est l'espèce de g. qu'il nous faut pour obtenir notre consentement; et, par un effet de sa bonté, il nous accorde cette g. à laquelle il sait que nous consentirons. C'est cette attention de la part de Dieu qui fait de la g. efficace une g. particulière et la distingue de la g. suffisante. — Mais, quelque parti que vous embrassiez, il ne vous est pas permis de censurer ou de noter, d'autorité privée, ceux qui sont pour une opinion contraire. Soyez, tant que vous voudrez, *Thomiste* ou *Augustinien*, *Moliniste* ou *Congruiste*, aussi longtemps que l'Église n'aura pas prononcé sur les systèmes qui divisent les scolastiques. Seulement, soyons toujours en garde contre les novateurs du XVII^e et du XVIII^e siècle, qui, sous le faux titre d'Augustiniens, accusent de semi-pélagianisme non-seulement les Molinistes, mais encore tous ceux qui ont souscrit à la condamnation des hérésies de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, sur la nature de la g. Nous le répétons, vous êtes libre d'adopter celle de ces opinions qui vous paraîtra la plus probable; mais il ne vous est pas permis de vous écarter des constitutions dogmatiques de saint Pie V, de Grégoire XIII, d'Urbain VIII, d'Innocent X, d'Alexandre VII et de Clément XI. Pour nous, en attendant que le saint-siége se prononce, nous préférons celui des systèmes qui, n'admettant point que la g. soit efficace de sa nature, fait dépendre l'efficacité de la g. du consentement de la volonté qui, étant prévenue de la g. et toujours aidée de la g., opère avec la g. Ce sentiment, qu'on peut certainement concilier avec le dogme catholique, concilie plus facilement l'efficacité de la g. avec le libre arbitre. Il offre, il est vrai, des difficultés; mais, à notre avis, il en offre moins, et de bien moins grandes que les systèmes qui veulent que la g. soit intrinsèquement efficace, ou efficace de sa nature. »

V. *De la distribution de la Grâce.* — Dieu commande à tous les hommes d'observer sa loi, il veut le salut de tous. Or, comme les hommes ne peuvent observer la loi divine qu'avec la g., Dieu leur donne les grâces nécessaires pour cela. « Dieu ne commande point l'impossible, disent les Pères du concile de Trente ; mais, en commandant, il avertit, et de faire ce que l'on peut, et de demander ce que l'on ne peut pas ; et il aide afin qu'on le puisse. » — D'abord, pour les justes, il est de foi, ainsi que nous l'avons déjà vu, que la g. nécessaire et suffisante pour observer les commandements de Dieu ne leur manque jamais. « Dieu est fidèle, dit saint Paul, il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces ; mais il vous fera tirer avantage de la *tentation, afin que vous puissiez persévérer.* » (I *Cor.*, x, 13.) — Il est encore certain que la g. est accordée non-seulement aux justes, mais encore à tous les fidèles en général, même aux plus grands pécheurs. L'Ancien et le Nouveau Testament sont remplis d'exhortations et de menaces de la part de Dieu aux pécheurs. Or, quelle signification auraient-elles, si Dieu ne donnait pas aux pécheurs les forces nécessaires pour se convertir ? Aussi saint Augustin dit-il avec raison : « On ne doit point désespérer du salut d'un homme aussi longtemps qu'il est en vie ; » et « il ne faut désespérer de la conversion de personne, *si ce* n'est du démon. » — « Lors donc, ajoute le cardinal Gousset, que saint Augustin dit ailleurs que Dieu abandonne certains pécheurs, il veut dire simplement que Dieu n'a plus pour eux les regards de complaisance qu'il a pour les justes, et qu'il ne leur accorde plus les mêmes grâces qu'auparavant. C'est dans le même sens qu'on doit entendre les passages de l'Écriture où il est dit que le Seigneur s'éloigne de ceux qui l'abandonnent, qu'il *aveugle* et *endurcit* les uns et fait miséricorde aux autres. Cette manière de parler n'est point absolue ; elle signifie seulement qu'il laisse les uns s'aveugler et s'endurcir, en les privant des grâces particulières et *non nécessaires* qu'il accorde aux autres dans sa miséricorde, et auxquelles le pécheur n'a aucun droit. » En effet, il ne faut pas oublier que si Dieu accorde à tous les hommes la g. nécessaire et suffisante pour observer ses commandements, il n'accorde pas les mêmes grâces à tous. Il est le maître de ses dons, et personne n'a droit de l'accuser de faire acception de personnes, parce qu'il donne aux uns plus qu'aux autres, parce qu'il n'accorde à ceux-ci que le nécessaire, tandis qu'il donne à ceux-là des grâces spéciales. — Les Juifs, sous l'ancienne loi, recevaient, comme les fidèles sous la loi nouvelle, les grâces suffisantes pour l'accomplissement des préceptes divins. En une foule d'endroits, le Seigneur rappelle à son peuple, par Moïse et par les prophètes, l'obligation d'observer ses lois : ils pouvaient donc les observer ; mais ils ne le pouvaient qu'avec la g., qui leur était donnée en vue des mérites de J.-C. — *Enfin, il est encore certain que Dieu accorde* aux hérétiques et aux païens les moyens nécessaires au salut, car « Dieu, dit l'Apôtre des gentils, veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. » (I *Timoth.*, II, 4.) Saint Augustin, saint Prosper et tous les anciens docteurs qui ont parlé du salut des infidèles reconnaissent que Dieu leur donne les grâces nécessaires au salut. — V. ÉGLISE.

VI. *Des effets de la Grâce.* — Les principaux effets de la g. sont la *justification* et le *mérite des bonnes œuvres.*

1° La *Justification* est un don surnaturel qui fait passer l'homme de l'état de péché à l'état de g. et le rend agréable à Dieu. — Suivant le concile de Trente, les dispositions requises pour obtenir la g. de la justification sont : la foi, la crainte de la justice divine, l'espérance en la miséricorde de Dieu, l'acte plus ou moins explicite par lequel on commence à aimer Dieu comme source de toute justice ; la haine et la détestation du péché, avec le désir de recevoir le sacrement du baptême ou de la pénitence, de mener une vie nouvelle, et d'observer les commandements de Dieu. La foi qui nous dispose à la justification est la foi proprement dite, la foi par laquelle nous croyons, sur la parole de Dieu même, toutes les vérités qu'il a révélées à son Église. Cette foi, comme le disent les Pères du concile de Trente, « est le commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification : sans elle il est impossible de plaire à Dieu et d'être admis au nombre de ses enfants. » Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'est pas nécessaire que cette foi soit explicite en tout ; il suffit qu'elle le soit pour les vérités les plus importantes, celles qui contiennent pour ainsi dire toutes les autres ; pour celles-ci, une foi implicite est tout ce qui est exigé (V. FOI). — Mais la foi, même la plus parfaite, ne suffit pas. « L'homme, dit l'apôtre saint Jacques, est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement. »

Suivant le concile de Trente, « la justification a pour *cause finale* la gloire de Dieu et de J.-C. et la vie éternelle. Pour *cause efficiente*, elle a Dieu lui-même, en tant qu'il est miséricordieux. La *cause méritoire* est N.-S. J.-C., *qui*, lorsque nous étions ses ennemis, par un effet de l'amour extrême dont il nous a aimés, nous a mérité la justification et a satisfait pour nous à Dieu son père par sa passion sur la croix. La *cause instrumentale* est le sacrement de baptême, qui est le sacrement de la foi, sans laquelle personne n'obtient jamais la justification. Enfin, son unique *cause formelle* est la justice de Dieu, non la justice par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle il nous justifie en nous renouvelant dans l'intérieur de notre âme. Et non-seulement nous sommes réputés justes, mais c'est avec vérité que nous le sommes en effet, recevant en nous la justice, chacun selon la mesure que l'Esprit-Saint répartit comme il lui plaît et suivant la disposition propre et la coopération de chacun. »

La justification consiste dans la g. *habituelle* ou *sanctifiante* qui nous purifie et nous rend agréables à Dieu ; dans la justice de Dieu qui nous justifie lui-même par les mérites de J.-C. ; dans la charité qui efface les péchés et nous rétablit dans l'amitié de Dieu ; dans la communication du Saint-Esprit, qui demeure en nous et nous fait demeurer en lui en union avec le Père et le Fils ; dans la sainteté, qui, en nous régénérant, en nous renouvelant intérieurement, nous rend héritiers du royaume des cieux. « Dans cette justification, dit le concile de Trente, l'homme reçoit par J.-C., auquel il est enté, et la rémission des péchés et les dons infus, savoir : la foi, l'espérance et la charité. » Il est de foi que ni la seule imputation de la justice de J.-C., ni la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la g. et de la charité inhérente à l'âme, ne suffisent pas pour la justification. — Non-seulement, par la justification, les péchés sont couverts et cessent d'être imputés, mais encore ils sont réellement *effacés*, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus revivre en aucune façon. Il est également de foi que la justice n'est point inamissible, car le chrétien ne persévère pas toujours, bien qu'il puisse persévérer. Il est certain que le juste peut, avec les grâces ordinaires, éviter tous les péchés mortels, quoique la *persévérance finale*, c.-à-d. le bonheur de celui qui meurt en état de *g.*, soit véritablement un don particulier de la part de Dieu. Mais il ne peut, sans un privilége spécial, éviter toute sa vie tous les péchés même véniels. Cette proposition est de foi : « Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié peut pendant toute sa vie éviter tous les péchés même véniels, si ce n'est par un privilége spécial de Dieu, comme l'Église le croit de la bienheureuse Vierge, qu'il soit anathème. » Cette décision du concile de Trente est conforme à la parole de l'Écriture : « Nous péchons tous en plusieurs choses, » dit en effet l'apôtre *saint Jacques, et saint Paul écrit aussi :* « *Si nous disons que* nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. » — De même que la justice est amissible, elle est susceptible d'accroissement, selon la parole de saint Jean : « Que celui qui est juste se justifie encore ; que celui qui est saint se sanctifie encore. » En conséquence, le concile de Trente prononce l'anathème contre ceux qui prétendent « que la justice une fois acquise ne se conserve pas et ne s'augmente pas devant Dieu par les bonnes œuvres, mais que les bonnes œuvres sont seulement les signes et les fruits de la justification acquise, et non une cause qui l'augmente. »

2° On entend par *action méritoire* celle qui est digne d'une récompense, et l'on distingue deux sortes de mérites : le mérite proprement dit, ou *mérite de condignité*, et le mérite improprement dit, ou *mérite de convenance.* Pour le premier genre de mérite qui repose sur une promesse formelle de la part de Dieu, la récompense est un acte de justice, car, selon l'expression de saint Augustin, Dieu s'est rendu notre débiteur par sa promesse. Pour le second, comme il n'y a pas eu de promesse, la récompense est un acte de bonté, de misericorde, un pur don gratuit. — Il est de foi qu'avec l'aide de la g., le juste peut mériter une augmentation de g., et la vie éternelle, et même un accroissement de la gloire céleste. Mais cette récompense suppose le mérite, et ne s'accorde qu'à un mérite proprement dit. « Voici que je viens, dit J.-C., et j'ai ma récompense avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres. » L'Église confirme ces paroles : « Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres d'un homme justifié sont tellement les dons de Dieu qu'elles ne soient pas aussi les mérites de cet homme juste, ou que, par les bonnes œuvres qu'il fait avec le secours de la g. de Dieu et par les mérites de J.-C., il ne mérite pas véritablement une augmentation de g., la vie éternelle et la possession de cette même vie, pourvu qu'il meure en état de g., et même une augmentation de gloire, qu'il soit anathème. » Il y a donc de la part du juste un véritable mérite, même relativement à la vie éternelle, ainsi que *le dit saint Augustin dans ce passage :* « *La mort est comme* le salaire du péché ; de même la vie éternelle est, avec raison, comme le salaire de la justice. » — La vie éternelle est à la fois une g. et une récompense : une g., parce que Dieu nous a destinés gratuitement à la vie éternelle ; une récompense, parce qu'en nous destinant à la vie éternelle, il a bien voulu la promettre comme une récompense à ceux qui observeraient sa loi. — Pour qu'il y ait mérite, soit de *condignité*, soit de *convenance*, il est nécessaire que l'acte soit volontaire et libre, et qu'il soit bon à tous égards et d'une bonté surnaturelle. En effet, une action, bien que moralement bonne, si elle ne l'est que naturellement, n'a plus de proportion avec le mérite ni avec la vie éternelle, qui en est l'objet. Outre ces conditions, deux autres sont indispensables pour le mérite de *condignité.* La première, c'est d'être en état de g., ce qu'on ne peut obtenir qu'en étant uni avec J.-C. par la charité parfaite. La seconde, c'est que Dieu nous ait promis une chose comme récompense de nos œuvres, car, dans ce cas seul, il est notre débiteur. A défaut de ces deux conditions, nous pouvons obtenir certaines grâces de la bonté de Dieu ; nous devons même attendre les grâces nécessaires au salut ; mais il ne nous les doit pas, et il peut nous les refuser sans injustice. — Quant aux choses que l'homme peut mériter, il est de foi : 1° qu'il ne saurait mériter en aucune façon la première g. actuelle, qui est purement et absolument gratuite ; 2° que le juste peut mériter, par un mérite de *condignité*, la vie éternelle, une augmentation de la g. et un accroissement *de la gloire du ciel* ; 3° *que le juste ne peut mériter*, d'un mérite de *condignité*, ni la g. efficace, ni le don de persévérance, Dieu ne lui ayant promis ni l'un ni l'autre ; mais en répondant à la g., il méritera d'un mérite de *convenance*, des grâces plus abondantes et même le don de persévérance ; 4° enfin, que le pécheur ne peut mériter, d'un mérite de *condignité*, la g. sanctifiante, puisque l'état de g. est une des conditions nécessaires pour le mérite proprement dit ; mais il obtiendra cette g., sans la mériter, car Dieu ne veut point la mort du pécheur et lui accorde le pardon de ses péchés, lorsqu'il revient sincèrement à résipiscence, et qu'avec la g. il fait ce qui dépend de lui pour rentrer dans la voie du salut.

MYTHOL. — Les Grecs appelaient du nom de *Charites*, et les Romains de celui de *Gratiæ*, dont nous avons fait *Grâces*, trois déesses filles de Jupiter ; mais on leur donne pour mère tantôt Junon, tantôt Vénus, tantôt la nymphe Eunomie, etc. Dans les temps primitifs, on n'honorait à Lacédémone que deux Grâces, *Cléta* (bruit) et *Phaenna* (éclat), qui, chez les Athéniens, portaient le nom d'*Auxo* (qui croît) et d'*Hégémone* (conductrice). Elles apparaissent pour la première fois au nombre de trois dans Hésiode : ce sont *Euphrosyne* (la joie), *Aglaé* (la splendeur du beau), et *Thalie* (la floraison) : toutes trois restèrent vierges. Le nom même des Grâces indique les fonctions que leur attribuait la mythologie gréco-romaine. Elles présidaient à la gaieté des festins, aux doux propos, à l'harmonie des fêtes, à l'éclat d'une joie innocente ; elles ont aussi dans leur domaine tout ce qui est beau, radieux, doux, attrayant. Les poëtes les font quelquefois les compagnes d'Apollon, des Muses et de Mercure ; mais le plus souvent elles sont attachées à Vénus. Dans l'origine, l'art plastique les représenta sous la forme de vierges couvertes de vêtements, ainsi qu'il convenait à leur nom ; mais plus tard on s'habitua à les représenter nues. Les groupes antiques les plus remarquables des trois Grâces qui soient parvenus jusqu'à nous sont ceux de la villa Borghèse et du palais Ruspoli, à Rome, mais surtout celui qui orne la sacristie de la cathédrale de Sienne. On sait que le philosophe Socrate, qui était sculpteur de profession, avait fait un groupe des Grâces que les Athéniens avaient placé à l'entrée de l'Acropole. — Les anciens disaient de celui qui manquait de g. dans ses manières, dans ses discours, dans son style, qu'*il n'avait pas sacrifié aux Grâces*, et cette locution figurée est encore quelquefois usitée chez nous. Nous disons de même poétiquement, dans des sens analogues : *Les Grâces ont présidé à sa naissance. Les Grâces accompagnent ses pas. Les vers d'Anacréon semblent dictés par les Grâces.* Etc.

GRACIABLE. adj. 2 g. T. Jurispr. *Fait g., Cas g.,* Qui est rémissible, digne de pardon.

GRACIER. v. a. T. Jurisp. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine. *L'empereur l'a gracié. Il a été gracié.* = GRACIÉ, ÉE. part. = Conjug. V. PRIER.

GRACIEUSEMENT. adv. D'une manière gracieuse. *Parlez-lui g. Elle reçoit toujours g.*

GRACIEUSER. v. a. Faire des démonstrations d'amitié ou de bienveillance à quelqu'un. *Cette femme l'a fort gracieusé.* Fam. et peu us. = GRACIEUSÉ, ÉE. part.

GRACIEUSETÉ. s. f. Honnêteté, civilité. *Il m'a fait mille gracieusetés. J'étais loin de m'attendre à une telle g. de sa part.* Fam. ‖ Gratification, ce qu'on donne à quelqu'un au delà de ce qu'on lui doit. *Je lui ferai quelque g., s'il me sert bien dans cette affaire.* Fam.

GRACIEUX, EUSE. adj. Agréable, qui a beaucoup de grâce et d'agrément ; se dit au prop. et au fig. *Visage g. Air, sourire, geste g. Des manières gracieuses. Il y a quelque chose de g. dans ce tableau. Le genre g.* ‖ Poli, doux, civil. *Cette dame est fort gracieuse. Il est g. avec tout le monde. Elle lui répondit par des paroles gracieuses.* ‖ *Juridiction gracieuse*, V. CONTENTIEUX. ‖ T. Chancellerie romaine. *Forme gracieuse*, V. BULLE. = Syn. Voy. AGRÉABLE et AFFABLE.

GRACILITÉ. s. f. (latin. *gracilitas*). Qualité de ce qui est grêle. *La g. d'une tige. La g. de la voix.*

GRADATION. s. f. Augmentation successive et par degrés. *G. lente, insensible. En suivant cette méthode, on s'élève par g. des faits les plus simples aux phénomènes les plus complexes.*

Enc. — En termes de Rhétorique, on appelle *Gradation* une figure de pensées par laquelle on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions, qui enchérissent les unes sur les autres. Ainsi, *Va, cours, vole*, est une g. Tel est aussi ce passage de Cicéron : « C'est un crime de mettre aux fers un citoyen romain ; c'est un attentat de le battre de verges ; c'est presque un parricide de le faire mourir : que sera-ce de l'attacher à une croix ? » La g. peut être *descendante* ou *ascendante.* Dans l'exemple suivant, que nous empruntons encore à l'orateur romain, elle est d'abord descendante, puis ascendante : « Tu ne fais rien, tu ne trames rien, tu ne projettes rien que je n'apprenne, ou plutôt que je ne voie et ne pénètre. »

En Peinture, on entend communément par *Gradation* le passage *insensible d'une couleur à une autre.* Mais on désigne encore sous ce nom un artifice de composition qui consiste à faire saillir le personnage ou le groupe principal en affaiblissant graduellement, soit l'expression, soit la lumière dans les autres figures, à mesure qu'elles s'éloignent du centre de l'action. Cette disposition graduelle des parties de la composition établit l'ordre entre les parties, les lie l'une à l'autre et permet d'obtenir l'unité de l'ensemble. La Sculpture, lorsqu'elle compose des bas-reliefs et des groupes, est assujettie, tout comme la peinture, aux règles de la g. La g. des masses est aussi d'obligation rigoureuse pour l'Architecture. C'est une règle générale, lorsqu'on élève plusieurs ordres l'un au-dessus de l'autre, de placer au premier rang le dorique, et successivement l'ionique et le corinthien, superposant ainsi un ordre plus léger à celui qui l'est moins.

GRADE. s. m. (lat. *gradus*, degré). Dignité, degré d'honneur, d'avancement. *Il a été élevé au plus haut g. de l'armée. Cet officier a obtenu tous ses grades à la pointe de son épée. Le g. de caporal, de sergent. Le g. de capitaine, de colonel, de général, etc., Le g. d'enseigne, de capitaine de vaisseau, de contre-amiral, etc.* ‖ Se dit aussi Des différents degrés que l'on acquiert dans les universités. *Le g. de bachelier, de licencié, de docteur. Acquérir, prendre ses grades universitaires.* ‖ Se dit encore Des lettres qu'on obtenait en vertu des grades qu'on avait acquis ; c'est dans ce sens qu'on disait autrefois, *Signifier, jeter ses grades sur une abbaye, sur un évêché.*

GRADÉ. adj. m. Qui a un grade dans l'armée. *Un* *militaire g.* Ne se dit guère qu'en parlant Des grades inférieurs.

GRADIN. s. m. (latin. *gradus*, degré). Petit degré qu'on met sur des autels, des cabinets, des buffets, etc., pour y déposer des chandeliers, des vases, etc. *La serre est remplie de vases de fleurs étagés par gradins.* ‖ Se dit aussi Des bancs qu'on élève graduellement les uns au-dessus des autres pour placer plusieurs personnes dans les grandes assemblées, dans les théâtres, etc. *Des gradins circulaires. Le premier g. Le g. le plus élevé.* ‖ T. Jardin. *Gradins de gazon*, Marches ou degrés revêtus de gazon.

GRADUATION. s. f. Division en degrés. *La g. d'un thermomètre.* ‖ T. Salines. Le bâtiment destiné à faire évaporer l'eau dans laquelle le sel est dissous. On dit aussi *Chambre graduée.*

GRADUEL, ELLE. adj. Qui va par degrés. *Développement g. Augmentation, diminution graduelle. Substitution graduelle.*

Enc. — Le *Graduel* est un morceau de chant que l'on exécute, pendant la messe, entre l'épître et l'évangile. On n'est pas bien d'accord sur l'origine de son nom, mais l'opinion la plus probable le fait venir de l'usage où l'on était anciennement de le chanter quand le diacre montait les marches (*gradus*) du jubé pour aller lire l'évangile. Quant à son introduction dans la liturgie, on l'attribue aux papes saint Célestin Ier ou saint Grégoire, morts, celui-ci en 604, et celui-là en 432. On appelle encore *Graduel* le livre de chant qui renferme les messes notées, pour le distinguer de l'Antiphonaire, qui contient les heures de l'office, et particulièrement vêpres et complies. Enfin, dans le culte mosaïque, on nommait *Psaumes graduels* quinze psaumes que l'on chantait sur les quinze marches du temple.

GRADUELLEMENT. adv. D'une manière graduelle. *Augmenter, se développer, diminuer g.*

GRADUER. v. a. Marquer des degrés de division. *G. une échelle. G. un thermomètre. G. des cartes de géographie, les cercles d'une sphère.* ‖ Augmenter par degrés. *G. le feu dans une opération chimique. G. les peines dans un code pénal. G. l'intérêt dans les scènes d'un drame, dans un poëme, dans un roman. G. les difficultés d'une science.* ‖ Conférer des degrés dans quelqu'une des facultés de théologie, de droit, de médecine, etc. *Se faire g. en théologie.* = GRADUÉ, ÉE. part. *Échelle graduée. Feu gradué. Cours de thèmes gradué. Chambre graduée*, V. GRADUATION. = GRADUÉ. s. Celui qui a pris des degrés dans une faculté de théologie, de droit, etc. *Les gradués de l'université. C'est un g.* — Autrefois on appelait *G. nommé*, Celui qui avait une nomination sur un bénéfice, en vertu de ses grades.

GRAILLEMENT. s. m. Son cassé, enroué de la voix.

GRAILLER. v. n. T. Chasse. Sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens.

GRAILLON. s. m. Les restes ramassés d'un repas. *Vivre de graillons.* ‖ *Goût de g., odeur de g.*, Goût, odeur de viande ou de graisse brûlée. On dit dans le même sens, *Cela sent le graillon.*

GRAIN. s. m. (latin. *granum*). Le fruit et la graine des céréales, et la graine de certaines légumineuses. *Voilà de beau g. Ce g. est gros et pesant. Il a vendu tout son blé, il ne lui en reste pas un g.* — *Gros grains*, Le froment, le méteil et le seigle. *Menus grains*, L'orge, l'avoine et le sarrasin. *Grains ronds*, Les vesces, féveroles et autres graines que l'on sème principalement pour le fourrage. — Absol., *La récolte des grains a été fort belle. Battre, serrer les grains. Le commerce des grains.* — Figur. et pop., *Être dans le g.*, Être entré dans une affaire utile. *Il est intéressé dans cette entreprise, le voilà dans le g.* ‖ Se dit aussi Des fruits de certaines plantes. *G. de raisin, de grenade, de genièvre, de poivre, de moutarde, etc.* ‖ Par anal., se dit De certaines choses faites en forme de grain, ou encore De certains corps en général très-petits. *G. de chapelet. Les grains d'un collier d'ambre. Un g. d'encens. Un g. de sel, de poudre. Des grains de sable, de poussière. Cette rivière charrie des grains d'or.* — *G. de fin*, Voy. FIN, INE. ‖ * T. Pharm. Nom donné à certaines préparations officinales qui se vendent et s'administrent sous forme de pilules. *Grains de vie de Mésué. Grains de santé du docteur Frank.* ‖ Fig. et fam., *N'avoir pas un g. de bon sens, un g. de jugement, etc.*, En être complétement dépourvu. *Avoir un petit g. de coquetterie, d'amour-propre, etc.*, Avoir un peu de coquetterie, etc. — *Avoir un g. de folie dans la tête*, ou absol., *Avoir un g.*, Être un peu fou. ‖ Se dit Des particules plus ou moins apparentes qui sont unies entre elles et qui forment la masse de certaines substances inorganiques. *Ce granit se compose de grains grossiers et très-friables. Ce marbre est d'un g. plus gros que l'autre. Le fer a le g. moins serré et moins fin que l'acier.* — * Par ext., se dit aussi De certaines substances organiques. *Ce bois est d'un g. très-fin.* ‖ Se dit encore Des petites aspérités naturelles ou artificielles que présente la surface de certaines étoffes, de certains cuirs, etc. *Cette soie est d'un très-beau g. Ce maroquin est d'un beau g. Je voudrais un basin d'un g. un peu moins gros.* ‖ *Grains de petite vérole*, Les pustules qui se développent, dans cette maladie, à la surface de la peau, et Les cicatrices qui en résultent. ‖ T. Métrol. V. POIDS. ‖ T. Mar. *G. de vent*, ou simpl. *Grain*, Tourbillon qui se forme tout à coup, et qui, à proportion de sa violence, fatigue plus ou moins le navire. *Voilà un g. de vent. Nous essuyâmes plusieurs grains pendant notre traversée.* — Le nuage qui annonce le grain de vent. *Voilà un g. bien noir.* — Se dit aussi, même dans le lang. ordin., D'une averse soudaine et de peu de durée. *Ce g. sera bientôt passé.*

Enc. — I. Le *commerce des grains* tenant aux besoins les plus essentiels des peuples, à l'existence même des populations, les législateurs de tous les temps et de tous les lieux ont tenté de le réglementer, dans la croyance illusoire qu'il est possible, par des mesures législatives, de créer l'abondance et de prévenir les disettes et les famines. Quoique l'histoire démontre d'une façon irréfragable que le nombre et l'intensité des famines ont toujours été en raison directe de l'intervention de l'administration dans le commerce des grains, le préjugé que nous signalons règne encore dans l'esprit d'une multitude de gens. Cependant ce commerce ne diffère en rien des autres commerces ; le seul moyen d'assurer l'approvisionnement d'un pays consiste, comme pour toutes les autres denrées, à laisser au vendeur et à l'acheteur la liberté la plus complète et la plus entière. Cette question de la liberté du commerce des grains a fait naître, dans la seconde moitié du dernier siècle, une multitude de livres et de brochures. A cette époque, chaque province était ceinte d'une ligne de douanes, et les blés ne pouvaient circuler librement d'une province à l'autre. Ainsi quand une localité avait été frappée de quelque fléau, les habitants ne pouvaient s'approvisionner à leur gré chez leurs voisins plus heureux et dont les récoltes n'avaient pas souffert. Comme la consommation était locale, la production restait locale aussi : de là l'insuffisance habituelle de la production du royaume, et la fréquence déplorable des famines qui désolaient et ravageaient une plus ou moins grande partie du territoire. Aujourd'hui nous avons peine à comprendre qu'un pareil état de choses ait pu subsister; nous nous étonnons des haines qui poursuivirent Turgot pour avoir fait décréter la libre circulation des grains ; nous déplorons la faiblesse de Louis XVI, lorsque nous voyons ce monarque, dont les louables intentions sont bien connues, céder aux clameurs des adversaires de son grand ministre, et révoquer cette sage mesure ; nous trouvons vides de sens les arguments que les ennemis de la liberté du commerce des grains à l'intérieur invoquaient en faveur de leur système prohibitionniste, et cependant nous ne paraissons pas nous douter que la question de la liberté du commerce extérieur des grains est absolument et identiquement la même que celle du commerce intérieur ; nous ne voyons pas que, si la liberté du commerce intérieur a eu pour effet de diminuer dans une proportion inouïe la fréquence et l'intensité des famines, les mêmes effets seront également produits par la liberté du commerce extérieur. Sous le rapport des subsistances, il doit y avoir solidarité entre tous les peuples : de cette façon seulement les disettes deviendront impossibles; il pourra y avoir de temps à autre sur tel ou tel point particulier une hausse momentanée du prix des céréales, mais nulle part les moyens d'alimentation ne feront défaut. « Un État, dit très-bien Am. Pommier, qui voudrait maintenir chez lui les blés à bas prix, tandis qu'ils seraient chers chez ses voisins, mériterait d'être mis au ban de l'Europe, et de se voir l'objet de justes représailles, quand l'inévitable retour des mauvaises influences atmosphériques lui aurait donné des récoltes insuffisantes. Il est donc grandement à désirer que les législations sur les céréales soient établies dans tous les États sur une base uniforme, afin que les peuples s'accoutument à voir sans effroi circuler librement les grains, comme toute autre marchandise. Cette heureuse révolution est d'autant plus facile à espérer aujourd'hui, que partout les moyens de transport sont devenus plus prompts et plus faciles, et qu'ainsi, si la liberté n'est plus entravée par de nouvelles lois, il n'y a plus de disettes possibles. » — L'Angleterre (1846) a donné ce bel exemple au monde, de supprimer absolument toutes les entraves qui gênaient chez elle l'exportation et l'importation des grains; et non-seulement son agriculture n'en a aucunement souffert, mais encore son industrie en a reçu une vive impulsion.

II. Le commerce des céréales à l'intérieur n'est soumis en France à aucune restriction. La circulation des grains est parfaitement libre, et exempte de tous droits. L'importation et l'exportation sont réglées par la loi dite de l'*Échelle mobile*, qui date de 1819 et a reçu quelques modifications en 1832. Cette loi divise la France en 4 classes, soumises à des droits d'entrée et de sortie différents, qu'on établit chaque mois, d'après la mercuriale d'un certain nombre de marchés dits *régulateurs*. La 1re classe comprend les départements des Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Corse; la seconde : Gironde, Landes, Hautes et Basses-Pyrénées, Ariége, Haute-Garonne, Jura, Doubs, Ain, Isère, Hautes et Basses-Alpes; la troisième : Haut et Bas-Rhin, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure ; et la quatrième : Moselle, Meuse, Ardennes, Aisne, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. — Le tableau suivant indique les droits d'entrée et de sortie pour chaque classe :

LE PRIX DE L'HECTOLITRE DE FROMENT ÉTANT DANS LES CLASSES				DROITS D'ENTRÉE.		DROITS de SORTIE.
1re	2e	3e	4e	Par nav. franç. et par terre.	Par nav. étrang.	
Au-dessus de 28 fr. de :	Au-dessus de 26 fr. de :	Au-dessus de 24 fr. de :	Au-dessus de 22 fr. de :	25 c.	25 c.	Le droit ci-dessous doit être augmenté de 2 fr. par chaque fr. de hausse.
28 à 27.01	26 à 25.01	24 à 23.01	22 à 21.01	0.25	1.50	6.00
27 à 26 01	25 à 24.01	23 à 22.01	21 à 20.01	0.25	1.50	4.00
26 à 25 01	24 à 23.01	22 à 21.01	20 à 19.01	1.25	2.50	2.00
25 à 24 01	23 à 22.01	21 à 20.01	19 à 18.01	2.25	3 50	0.25
24 à 23 01	22 à 21 01	20 à 19 01	18 à 17.01	3.25	4.50	0.25
23 à 22.01	21 à 20.01	19 à 18.01	17 à 16.01	4.25	5.50	0.25
22 à 21.01	20 à 19 01	18 à 17.01	16 à 15.01	5.25	6 50	0.25
21 à 20.01	19 à 18.01	17 à 16.01	15 à 14.01	6.25	7.50	0.25
20 à 19.01	18 à 17.01	16 à 15.01	14 à 13.01	7.25	8 50	0.25
19 à 18.01	17 à 16.01	15 à 14.01	13 à 12.01	8.25	9 50	0.25
18 à 17.01	16 à 15.01	14 à 13.01	12 à 11.01	9.25	10.50	0.25

Cette loi a l'inconvénient d'interrompre successivement, par l'effet de droits prohibitifs, tantôt l'entrée des blés étrangers, tantôt la sortie des blés indigènes. Il en résulte nécessairement des interruptions fréquentes dans nos relations avec l'étranger, soit pour acheter, soit pour vendre. La variabilité des droits amène aussi dans l'esprit des vendeurs et des acheteurs une grande incertitude qui nuit beaucoup aux affaires. On conçoit, par ex., que, dans les moments où l'exportation est permise au simple droit de 25 centimes par hectol., si les prix des marchés régulateurs approchent de la limite fixée pour que le droit de 25 cent. s'élève tout à coup à 2 francs (soit 25 f. 01 dans la 1re classe; 23,01 dans la 2e; 22,01 dans la 3e; 19,01 dans la 4e), vendeurs et acheteurs n'osent s'exposer à une élévation de droits qui les mettrait en perte. Il en est de même pour l'importation. L'importateur, dans les moments de cherté, hésite nécessairement à faire des achats à l'étranger, quand il peut craindre que, pour 1 centime de différence qui peut survenir dans le prix moyen régulateur, il soit exposé à payer un droit plus fort que celui sur lequel il a établi ses calculs. Ce sont ces incertitudes nuisibles à l'approvisionnement du pays qui ont décidé nos divers gouvernements, dans les moments de cherté, à suspendre les effets de l'échelle mobile pendant un temps déterminé, afin de donner au commerce la garantie que, durant cette période, les droits ne varieraient pas, quelles que fussent les oscillations du prix du blé sur les marchés intérieurs. Au reste, les inconvénients de notre législation sur les céréales sont tels que le gouvernement impérial, nonobstant les préjugés d'un public nombreux, et malgré les clameurs intéressées d'individus qui croient, bien à tort, que le maintien de l'échelle mobile est avantageux à leur bourse, s'occupe à cette heure de la réforme de ce régime. Il y a lieu de croire que la division de la France par classes sera supprimée, et qu'un droit fixe sera substitué aux droits variables de la loi de 1832. Cette réforme, que la science réclame depuis longtemps, sera un grand et véritable service rendu au pays. — Voy. pour plus de détails un excellent article d'Am. Pommier dans le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, publié par Guillaumin.

GRAINE. s. f. La semence des plantes phanérogames. *G. de laitue, d'épinards, de chou, de melon. G. de pavot, de genièvre, de laurier. Herbes montées en g., qui sont en g. Ces arbres viennent de g. Recueillir de la g. Acheter de la g. pour les oiseaux.* — Fig. et fam., *C'est une mauvaise g.*, se dit en parl. De laquais, d'écoliers, de jeunes gens malins. *Cette fille monte en g.*, Elle avance en âge; elle ne trouvera bientôt plus à se marier. *C'est de la g. de niais*, C'est une chose qui ne peut tromper que des niais. ‖ *Frange, épaulette, etc., à g. d'épinards*, Voy. ÉPINARD.

Enc. — La *Graine* (*semen*) est l'ovule fécondé et arrivé à son développement complet. Quand elle est aussi complète que possible, la *g.* se compose de trois parties qu'on désigne sous les noms d'*Embryon*, d'*Albumen*, et de *Téguments* (Fig. 1. Coupe d'une graine de Berbéridée : *t*, téguments; *a*, albumen ; *e*, embryon). On emploie quelquefois le terme d'*Amande* pour désigner le contenu du tégument de la graine. Par conséquent, elle se compose, dans la plupart des graines, de l'embryon seulement, et, dans quelques autres, de l'embryon et de l'albumen.

I. *De l'Embryon.* — L'*embryon* est la partie essentielle de la g., car c'est lui qui représente la plante future, et il en contient toutes les parties. Ces parties sont au nombre de quatre, la *radicule*, la *tigelle*, la *gemmule* et le *cotylédon*. (Fig. 2. Embryon dicotylédoné d'Amandier : *r*, radicule ; *t*, tigelle ; *g*, gemmule ; *c*, cotylédon ; l'un des cotylédons, dont on voit la cicatrice sur la tigelle, a été enlevé pour montrer les diverses parties de l'embryon.)

La *Radicule*, ou le *Corps radiculaire*, constitue l'une des extrémités de l'embryon, et représente la racine de la plante ; elle est toujours dirigée vers le sommet du *nucelle de l'ovaire* et vers le micropyle qui correspond à ce sommet. Si dans certains cas il est difficile de reconnaître la radicule avant la germination, cette distinction devient aisée lorsque l'embryon commence à se développer. — La *Tigelle*, appelée aussi *Caulicule*, est peu distincte de la radicule. Dans l'embryon des végétaux exogènes, le seul où l'on puisse quelquefois la distinguer, elle commence immédiatement au-dessous des cotylédons, et s'étend jusqu'à la base de la gemmule. — La *Gemmule*, qu'on nomme aussi *Plumule*, forme toujours le premier bourgeon de la jeune plante qui va se développer. Elle est formée par un axe très-court portant plusieurs petites feuilles plissées diversement sur elles-mêmes. Quelquefois elle est visible avant la germination; mais fort souvent elle ne devient apparente que lorsque celle-ci a commencé. — On donne le nom de *Cotylédons* aux feuilles que porte la tigelle. Dans la plus grande partie des espèces végétales, l'embryon est pourvu de deux cotylédons; dans beaucoup d'autres, on ne trouve qu'un cotylédon; enfin, dans certaines espèces, le nombre de ces organes s'élève à trois, quatre, cinq et même davantage. Les embryons qui n'ont qu'un seul cotylédon sont appelés ***Monocotylédones*** ou ***Monocotylédonés***, et ceux qui en ont deux sont qualifiés de ***Dicotylédones*** ou ***Dicotylédonés***. Ces épithètes s'appliquent également aux végétaux, selon que leurs embryons sont mono- ou dicotylédonés. Quant aux embryons à cotylédons multiples, on les rencontre exclusivement dans la grande famille des Conifères de Linné. Or, les Conifères sont classés par les auteurs, soit parmi les Dicotylédones, soit parmi les Gymnogènes, de sorte qu'on n'a pas établi une catégorie de végétaux *polycotylédonés*.

L'*embryon monocotylédoné* présente ordinairement la forme d'un cylindre arrondi à ses deux extrémités (Fig. 3. Embryon de *Canna lutea*), ou celle d'un ovoïde plus ou moins allongé (Fig. 4. Embryon de Linaigrette). D'autres fois il est discoïde et déprimé (Fig. 5. Graine de Maïs ouverte pour montrer l'embryon). Les parties qui le composent sont en général, particulièrement quand il est cylindrique, tellement confondues, qu'on ne peut les distinguer que par la germination. Dans l'embryon monocotylédoné, le corps radiculaire occupe une des extrémités; il est plus ou moins arrondi, souvent très-peu saillant, et forme comme une sorte de mamelon peu apparent. La radicule est renfermée dans une gaîne appelée *Coléorhize*, qui se rompt à l'époque de la germination; et lorsque cette radicule est formée, comme cela a lieu ordinairement, par plusieurs mamelons radiculaires, chacun de ces derniers perce isolément la coléorhize qui le renferme, ainsi qu'on le voit très-bien dans les Graminées (Fig. 51). La forme du cotylédon unique est très-variable. Le plus souvent, il s'insère autour de la tigelle comme une feuille engaînante et forme, dit le prof. Payer, une sorte d'éteignoir qui recouvre la gemmule (Fig. 6. Embryon de Dattier dont on a détaché le cotylédon, d'après Payer). Assez souvent, quand l'embryon est frais ou a été convenablement ramolli dans l'eau, on y reconnaît (Fig. 7. Embryon d'Asperge) une petite fente, laquelle est l'entrée d'une cavité fort petite qui contient la gemmule. Ordinairement la tigelle n'existe pas, ou bien elle se confond intimement avec le cotylédon ou avec la radicule.

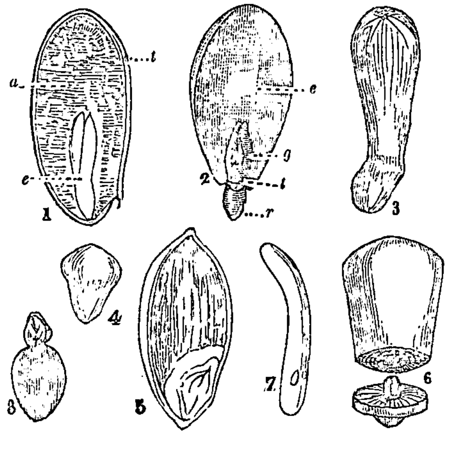

La forme de l'*embryon dicotylédoné* n'est pas moins variable que celle du précédent. Il y en a qui sont cylindriques, grêles, et dont l'extrémité cotylédonaire ne se distingue que par la fente qui marque la séparation des deux cotylédons; d'autres sont irrégulièrement globuleux, plans, recourbés en forme de fer à cheval, etc. La radicule est cylindrique ou conique, nue, saillante. Dans quelques embryons, l'extrémité radiculaire est extrêmement large et aplatie, et constitue la masse la plus considérable de l'embryon : on applique alors à celui-ci l'épithète de *macropode* (Fig. 8. Embryon macropode de *Coussarea*, isolé, d'après Payer.) La gemmule est le plus souvent renfermée entre les deux cotylédons qui la recouvrent et la cachent en grande partie. La tigelle est plus ou moins développée. Les deux cotylédons naissent en général à la même hauteur et en opposition l'un à l'autre sur la tigelle, de manière à cacher entièrement la gemmule, et à laisser paraître uniquement la radicule. De plus, leur face interne par laquelle ils s'appliquent l'un contre l'autre est ordinairement plane, tandis que leur face externe est convexe (Fig. 9. Graine d'Amandier; 10. Graine de Haricot; dans les deux figures, on aperçoit la radicule). Au reste, la forme des cotylédons est excessivement variable. En effet, tantôt ils sont très-épais et charnus (ex. l'Amandier, le Haricot, la Courge, etc.); tantôt ils sont minces et foliacés, comme dans le Ricin, le Fusain, la Noix vomique, etc. (Fig. 11). Dans ce dernier cas, on y reconnaît des nervures plus ou moins apparentes, ce qui manifeste leur nature foliacée. Ils peuvent aussi être semi-cylindriques (Fig. 12), convolutés (Fig. 13), chiffonnés (Fig. 14), divergents (Fig. 15), incisés ou lobés, par ex. ceux du Tilleul (Fig. 16), etc. Lorsque les cotylédons sont au nombre de plus de deux, comme dans la plupart des Conifères, ils sont disposés en verticilles et présentent une forme linéaire, comme sera celle des feuilles mêmes de l'arbre tout à fait développé (Fig. 17. Embryon du Pin).—Dans les embryons dicotylédonés, les deux cotylédons sont presque toujours égaux; d'autres fois l'un est beaucoup plus petit que l'autre. Chez certaines plantes, le Châtaignier et le Marronnier d'Inde, par ex., ils se soudent ensemble de manière à représenter une masse qui, au premier abord, paraît indivise. Chez d'autres, ils sont excessivement petits et à peine visibles. Enfin, dans certaines plantes parasites, telles que la Cuscute, les cotylédons disparaissent, de sorte que l'embryon se trouve alors réduit à sa partie axile. — La couleur blanche est la couleur habituelle de l'embryon; certaines plantes néanmoins ont un embryon coloré. Il est jaune dans plusieurs Légumineuses, comme le Sainfoin, vert dans le Gui, violet dans le Cacao, et bigarré de vert et de pourpre dans le *Gomphia olivæformis*.

En général, chaque g. ne renferme qu'un seul embryon; quelquefois cependant elle en contient deux ou un plus grand nombre : ainsi une g. d'Oranger en a jusqu'à huit (Fig. 18. Embryons isolés d'Oranger pour montrer leur disposition réciproque).— L'embryon présente, relativement à sa direction, des différences qu'il importe de noter. En général, il est *droit* (Fig. 1 et 2); mais il peut être plus ou moins *arqué* ou *courbe* (Fig. 27), ou *en anneau* (Fig. 28), ou *en spirale* (Fig. 19), ou *en hélice* (Fig. 20). Dans certains embryons, la direction de la radicule n'est pas la même que celle des cotylédons, mais forme avec elle un angle obtus, ou droit ou aigu. Or, cette inflexion des deux parties de l'embryon peut avoir lieu dans deux sens différents, c.-à-dire dans celui des faces des cotylédons ou dans celui de leurs bords. Lorsque l'embryon est recourbé de telle sorte que la radicule s'applique sur le milieu de la face de l'un des cotylédons, on dit que les cotylédons sont *incombants* (Fig. 21); quand, au contraire, la radicule correspond au bord des cotylédons, on les nomme *accombants*. Enfin, on dit que les cotylédons sont *condupliqués* (Fig. 22), lorsque, étant repliés eux-mêmes sur leur face de façon à former une sorte de gouttière, ils embrassent la radicule appliquée contre la face de l'un d'eux. — Les cotylédons sont destinés à favoriser le développement de la jeune plante en lui fournissant les premiers matériaux de sa nutrition.

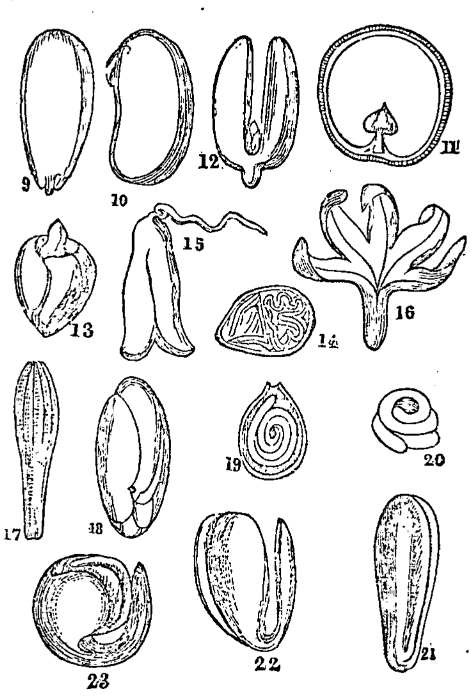

II. *De l'Albumen.* — On donne le nom d'*Albumen*, de *Périsperme* ou d'*Endosperme*, à un organe particulier qui existe dans un certain nombre de graines seulement, par ex. dans celles de la fam. des Graminées, des Liliacées, des Caryophyllées, des Ombellifères, des Berbéridées (Fig. 1), etc., et qui manque dans beaucoup d'autres, par ex. dans les Légumineuses, les Drupacées, etc. Les graines pourvues d'un albumen sont quelquefois appelées graines *albumineuses*, tandis qu'on désigne par l'épithète d'*exalbumineuses* celles qui en sont dépourvues. Cet organe est destiné à fournir la nourriture nécessaire à l'embryon au moment de la germination. Il remplit donc les fonctions des cotylédons: et c'est ce qui explique sa présence dans les graines à cotylédons minces et foliacés, et son absence dans celles qui ont des cotylédons épais et charnus. L'albumen résulte d'un dépôt d'une matière particulière qui s'opère, tantôt dans le tissu cellulaire du nucelle, tantôt dans celui du sac embryonnaire, tantôt dans tous les deux à la fois. Lorsque ces deux sortes d'albumens se développent simultanément, on les distingue en *albumen externe* et *albumen interne*: ce dernier est aussi appelé *Vitellus*, d'après Gærtner, qui le comparait au vitellus de l'œuf des oiseaux, comme il comparait aussi l'albumen externe au blanc de l'œuf ou albumen proprement dit. (Fig 24. Coupe d'une g. de *Cabomba aquatica: a*, albumen; *v*. vitellus; *e*, embryon.)

L'albumen est quelquefois très-développé comparativement à l'embryon, comme dans la plupart des Graminées, tandis que, chez d'autres plantes, telles que les Malvacées, il est presque nul. Sa consistance est surtout très-variable. Ainsi, il est *sec* et *farineux* dans un grand nombre de Graminées; *oléagineux* et *charnu* dans beaucoup d'Euphorbiacées, entre autres le Ricin; *coriace* et comme *cartilagineux* dans la plupart des Ombellifères; *corné*, dur et élastique comme de la corne dans le Café, la Datte, etc. Ces différences résultent de la nature du dépôt qui s'est formé dans le tissu cellulaire de l'albumen. Dans les albumens farineux des Graminées, ce tissu est rempli de fécule amylacée; dans les albumens charnus, il a des parois plus épaisses, et, bien qu'il contienne fréquemment de la fécule, il est toujours abreuvé d'une certaine quantité de suc souvent huileux; enfin la dureté des albumens cornés est due à des dépôts de matière organique qui ont augmenté à la fois l'épaisseur et la solidité des cellules utriculaires. Payen a même constaté que, dans certaines espèces, l'albumen est formé de cellulose à l'état de pureté. Tel est particulièrement celui du Phytelephas, qui doit à sa blancheur et à sa dureté le nom d'*ivoire végétal*, et qui s'emploie en effet pour fabriquer de petits objets qu'on vend fréquemment comme étant véritablement d'ivoire. Quelle que soit la consistance de l'albumen dans les graines, il se ramollit pendant la germination, et se convertit alors en une substance laiteuse qui sert de premier aliment à l'embryon. En général, l'albumen est dépourvu de propriétés malfaisantes; souvent même on peut manger impunément celui qui provient de certaines familles réputées dangereuses : nous citerons comme ex. l'Omphalococca de la famille des Euphorbiacées.

La surface de l'albumen est ordinairement unie et continue; parfois cependant elle offre des sillons irréguliers et plus ou moins profonds qui divisent sa masse en un certain nombre de lobes : on dit alors que l'albumen est *ruminé*. Cette disposition s'observe dans le Lierre, beaucoup de Palmiers, les Anones (Fig. 25), etc. — L'albumen ayant pour origine les tuniques de l'ovule, il semblerait que, lorsque cet organe se développe, il doit toujours entourer l'embryon. Il l'entoure en effet le plus souvent (Fig. 1, 24, 25, etc.); mais il arrive fréquemment aussi que l'embryon est tout à fait extérieur à l'albumen. L'embryon est dit *intraire* dans le premier cas, et *extraire* dans le second. L'embryon intraire est habituellement *axile*, c.-à-d. situé dans l'axe de l'albumen (Fig. 1, 24 et 25); mais il peut être *excentrique*, c.-à-d. situé hors de l'axe et rapproché de l'un des côtés de l'albumen. De même, l'embryon extraire peut être *axile* (26. Coupe d'une g. de Carex); *latéral* (Fig. 27. Coupe d'une g. de Sarrasin, et fig. 5); mais en outre, il entoure souvent l'albumen comme un anneau, au lieu d'être entouré par lui : on dit alors que l'embryon est *périphérique*. C'est ce qu'on voit très-bien dans la Belle-de-nuit, la Nielle des blés, les Amarantacées, etc. (Fig. 28. Coupe d'une g. d'Amarante). La situation latérale de l'embryon relativement à l'albumen résulte de ce que celui-ci se développe inégalement ou d'un côté seulement. Quant à la disposition périphérique qu'affecte fréquemment l'embryon, elle résulte de la forme qu'il prend dès le principe, en se courbant en anneau, car alors l'albumen ne peut se développer que dans l'espace qui correspond au centre de cet anneau. — La couleur de l'albumen est communément blanchâtre, parfois cependant elle est grisâtre, jaune, vert, brun, etc.

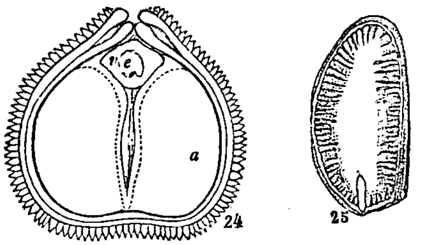

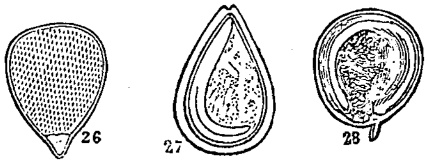

III. ***Des Téguments de la graine.*** — Dans l'immense majorité des plantes, les graines sont, comme les ovules, renfermées dans une enveloppe propre, qui naît de la feuille carpellaire : cependant les végétaux qui constituent la classe des Gymnospermes font, ainsi que leur nom l'indique, exception à cette loi générale. En outre, il existe quelques espèces, telles que la Léontice, qui appartient à la famille des Berbéridées, où les ovules, quand ils ont commencé à se développer pour passer à l'état de graines, rompent leur ovaire et deviennent ainsi des graines nues. Il est encore d'autres graines qui ne sont qu'imparfaitement protégées par l'ovaire, attendu que les carpelles ne sont pas complétement clos : le Réséda nous offre un exemple de ce dernier cas.— La g. présente ordinairement deux enveloppes seulement, au lieu de trois ou quatre que l'on trouve dans l'ovule. On les désigne par des noms différents. Ainsi la plus extérieure est communément appelée ***Test*** ou ***Testa***, et *Spermoderme* par plusieurs auteurs; tandis que la plus interne est nommée *Tegmen* ou *Endoplèvre*. Lorsqu'il y a trois enveloppes, quelques botanistes donnent le nom de *Mésosperme* à l'intermédiaire. Enfin, on applique à leur ensemble la dénomination d'*Épisperme*, et plus souvent celle de ***Testa*** ou ***Test***.

La *g.* est ordinairement sessile sur le placenta ; mais parfois elle s'y attache par une sorte de cordon plus ou moins long, appelé *Cordon ombilical* et *Podosperme*, mais plus souvent *Funicule*. Le point de la *g.* par où elle est fixée au placenta ou au funicule se nomme l'*Ombilic* ou le *Hile*. Le hile est toujours marqué, sur le tégument externe, par une espèce de cicatrice plus ou moins grande, qui est surtout très-développée chez les *graines du Châtaignier et du Marronnier* d'Inde, *où elle se distingue* très-nettement du test par sa coloration beaucoup moins foncée. C'est à travers le hile que les vaisseaux nourriciers du placenta s'introduisent dans le tégument propre de la g. Le centre du hile représente toujours la base de la g.; ainsi donc le point diamétralement opposé au hile en représente le sommet. Lorsque le faisceau vasculaire qui pénètre par le hile se continue quelque temps, avant de se ramifier, entre les deux feuillets qui enveloppent la g., il en résulte une ligne saillante qu'on appelle *Raphé*. Le raphé occupe l'un des côtés de la g. dans tous les cas où il existait dans l'ovule ; mais souvent il est peu apparent à l'extérieur. Il est évidemment destiné à établir une communication vasculaire entre le placenta et la base du nucelle, pour que ce dernier reçoive la nourriture dont il a besoin pour se développer et se transformer. Le point intérieur où le faisceau vasculaire du raphé se termine en se ramifiant dans le tégument interne de la *g.* a reçu le nom de *Chalaze* ou d'*Ombilic interne*, et se distingue du reste de cette membrane par un léger épaississement et par une coloration, tantôt plus claire, tantôt plus foncée. La chalaze est quelquefois immédiatement superposée au hile ; c'est ce qu'on observe dans toutes les graines provenant d'ovules orthotropes. Alors il n'y a pas de raphé ; celui-ci n'existe que dans les graines qui succèdent à des ovules anatropes. Dans la plupart des graines, on trouve encore, tantôt près du hile, tantôt sur un point plus ou moins éloigné et quelquefois diamétralement opposé, une ouverture qui a reçu le nom de *Micropyle*, et qui n'est autre chose que le *Foramen* des *membranes extérieures de l'ovule*. Le micropyle, qui est très-apparent sur certaines graines, comme celles du Haricot et de beaucoup d'autres Légumineuses, indique presque toujours le point, dans la circonférence d'une g., vers lequel se dirige la radicule de l'embryon. De son côté, la chalaze, quand elle existe, indique également *la situation des cotylédons, car* elle se trouve ordinairement au point de la circonférence qui est organiquement opposé à la radicule. La Figure 29, qui représente la coupe d'une g. de Nénuphar, montre clairement la position habituelle des diverses parties que nous venons de nommer : *t*, testa ; *tg*, tegmen ou tégument interne ; *ta*, tégument du nucelle ; *a*, albumen ; *se*, sac embryonnaire ; *v*, vitellus ; *e*, embryon ; *m*, micropyle ; *f*, funicule du centre duquel partent les vaisseaux qui forment le raphé *r* ; *ch*, chalaze.

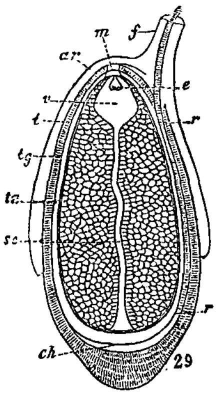

29

Le tégument interne de la g. est ordinairement mince et flexible; quelquefois pourtant il s'épaissit et devient charnu, de façon à ressembler à une couche d'albumen. Habituellement il est blanchâtre ou demi-transparent. Le testa possède en général une consistance plus ferme et plus solide. Il est assez souvent coriace et parfois aussi dur que du bois. Sa couleur est communément plus foncée que celle du tégument interne : *elle est en général* sombre et terne; cependant elle a quelquefois assez d'éclat, notamment dans la fam. des Légumineuses. Ainsi, l'*Abrus precatorius* est rouge de corail avec un œil noir; les graines de l'*Osteospermum* sont d'un rouge brillant ; enfin, les Haricots *cultivés présentent* les colorations les plus diverses. Dans l'immense majorité des graines, la surface est lisse ; chez certaines espèces cependant elle se creuse de petits points, de fossettes, de rides, même d'alvéoles, ou bien elle présente des plis, des côtes, des arêtes et même des appendices membraneux en forme d'ailes. Les Figures 30 à 35 représentent quelques exemples de ces formes différentes. Plusieurs graines, au lieu d'être glabres, comme c'est le cas général, sont recouvertes d'une multitude innombrable de poils ou bien offrent des houppes soyeuses qu'on désigne sous le nom de *Coma* (Fig. 36), pour les distinguer des aigrettes analogues (*Pappus*) qui se rencontrent dans certains *fruits, mais qui représentent le calice* : les graines munies de poils sont dites *comeuses*. Tout le monde sait que le Coton est formé par les poils très-longs qui naissent du tégument propre de la g. du Cotonnier. — On nomme *Embryotége* une sorte de petit opercule (Fig. 37) qui, dans certaines graines, recouvre la radicule et se détache ensuite pour donner passage à l'embryon. Richard regarde cet organe comme une portion du tégument, et d'autres comme le sommet induré du nucelle.

Enfin, on donne le nom d'*Arille* à une sorte de sac plus ou moins complet, et fréquemment charnu, qui enveloppe quelquefois la g. en totalité, mais le plus souvent en partie seulement. L'arille *ne se développe jamais qu'après la vivification de l'ovule, et ne* doit pas être confondu avec les dilatations du tégument de la g. Planchon a fait voir qu'on doit distinguer deux sortes d'arilles. Dans la première, qu'il considère comme l'*arille vrai*, l'expansion sacciforme provient du funicule et couvre le micropyle; dans la seconde, qu'il appelle *Arillode*, ou *Faux arille*, l'expansion naît du micropyle et se replie sur la g. On observe un véritable arille dans la g. de la Passiflore, du Tetracera, du Turnera ulmifolia (Fig. 38), etc. Celui du Fusain (Fig. 39 et 40, Arille du Fusain à deux degrés de développement) est un arillode : il en est vraisemblablement de même de celui de la Muscade, qui est bien connu *dans le commerce sous le nom de Macis*. Il ne faut pas confondre avec les arilles certains corps de forme variée, appelés *Strophioles* ou *Caroncules*, qui naissent du tégument propre de la g., et qui sont situés près du hile (Fig. 41) ou à l'extrémité opposée. Ces tumeurs, dont la nature précise n'est pas connue, sont produites par un renflement des bords du micropyle, comme dans le Ricin ; ou bien ce sont des dilatations de la chalaze, comme dans le Safran ; ou bien encore ils naissent du raphé, etc. Au reste, les arilles, les arillodes et les strophioles sont uniquement formés de tissu cellulaire, et ne contiennent jamais de vaisseaux.

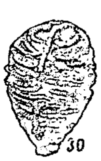
30

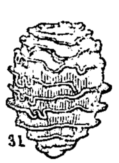
31

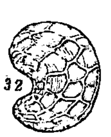
32

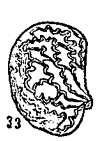
33

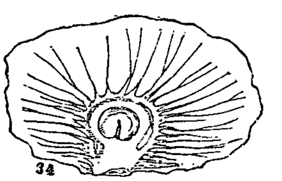
34

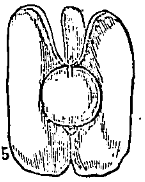
35

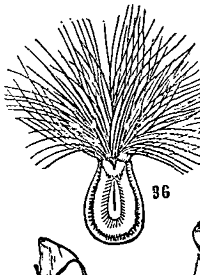
36

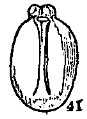
41

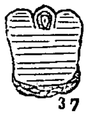
37

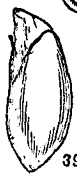
39

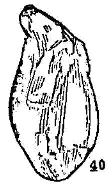
40

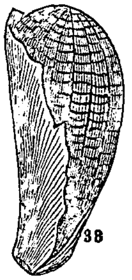
38

IV. *Direction de la graine relativement au péricarpe, et de l'embryon relativement à la graine.* — On est convenu de considérer le centre du hile comme la *base* de la g., quelle que soit la position de cette partie relativement au péricarpe, et d'appeler *sommet* de la g. le point le plus élevé de l'axe qui passe par le centre du hile et parcourt la g. dans toute sa longueur. La *face* de la g. est le point qui regarde le placenta, et le *dos* le point opposé. Lorsque le hile est marginal, il n'y a plus dans la g. ni dos ni face, mais seulement des côtés : c'est ce qui a lieu dans les graines qu'on appelle *comprimées ;* et l'on réserve le nom de *déprimées* pour désigner celles qui ont un dos et une face, *et dont le hile est sur une des larges surfaces. En* conséquence, on dit que la g. de la Lentille est *comprimée*, et l'on qualifie de *déprimée* celle de la Noix vomique. — La position des graines, et surtout leur direction relativement à l'axe du péricarpe, fournissent des caractères importants pour la classification naturelle des végétaux. Ainsi, on dit qu'une g. est *dressée*, lorsqu'elle est fixée par son extrémité même au fond du péricarpe ou d'une de ses loges, et en suit plus ou moins bien la direction : ex., les Composées (Fig. 42. Coupe verticale du fruit du Bleuet). On dit qu'elle est *renversée*, quand elle est attachée de même au sommet de la loge : ex., les Dipsacées (Fig. 43. Coupe verticale du fruit de la Scabieuse veuve). *Dans ces deux* cas, le funicule occupe la base ou le sommet de la loge. Quand, au contraire, le funicule est pariétal ou axile, le sommet de la g. se dirige vers la partie supérieure de la loge, ou vers sa partie inférieure : la g. est dite *ascendante* dans le premier cas (Fig. 44. Coupe d'une Poire), et *suspendue* dans le second (Fig. 45. Coupe du fruit de la Fontanésie). La g. est appelée *péritrope*, lorsque son axe est transversal relativement aux parois du péricarpe. Chez les plantes où la g. est portée par un funicule long et grêle, il peut exercer sur sa direction une grande influence. Ainsi, par ex., dans la Dentelaire (Fig. 46) et quelques autres plantes, la g. est *renversée* et suspendue au sommet d'un long funicule qui est lui-même *dressé* au fond ou près du fond de la loge.

La considération de la direction de l'embryon par rapport à la g. n'est pas moins importante que celle de la g. elle-même, *car ce caractère présente* assez de fixité dans les groupes naturels. Les botanistes prennent l'extrémité de la radicule pour la base de l'embryon, de même qu'ils prennent le hile pour celle de la g. La radicule, ainsi que nous l'avons dit, correspond presque constamment au micropyle. D'après cela, on dit que l'embryon est *dressé* ou *homotrope* lorsqu'il a la même direction que la g., c'est-à-d. quand sa radicule correspond au hile : ex., beaucoup de Légumineuses, de Solanées et un grand nombre de Monocotylédones. L'embryon homotrope peut être plus ou moins courbé. Lorsqu'il est rectiligne, on l'appelle encore *orthotrope :* ex., les Composées (Fig. 42) et les Ombellifères. *L'embryon homotrope provient toujours d'un ovule anatrope*, c.-à-d. d'un ovule dans lequel le micropyle est placé près du hile, tandis que la chalaze lui est opposée. Lorsque la direction de l'embryon est opposée à celle de la graine, c.-à-d. lorsque son extrémité cotylédonaire correspond au hile, comme dans la Patience crépue (Fig. 47), on dit que l'embryon est *antitrope* ou *inverse*. Un semblable embryon ne peut se former que dans un ovule orthotrope, c.-à-d. qui a son micropyle directement opposé au hile. On appelle embryon *amphitrope* celui qui est tellement recourbé sur lui-même, que ses deux extrémités se trouvent rapprochées et se dirigent vers le hile, comme on le voit dans les Crucifères, les Caryophyllées, etc. (Fig. 28). C'est en général dans un ovule *campylotrope* que se développe cette sorte d'embryon. Le micropyle est alors situé près du hile, la chalaze ayant conservé sa place primitive. Enfin, on donne le nom d'embryon *hétérotrope* à celui dont aucune des extrémités ne regarde le hile, c'est-à-dire qui est parallèle à cette partie, comme dans les Primulacées (Fig. 48).

V. *Dissémination.* — Quand un fruit est arrivé à son dernier *degré de maturité, en général* il s'ouvre ; *les différentes* parties qui le composent se désunissent, et les graines rompent les liens qui les retenaient encore à la cavité du péricarpe. On donne le nom de *Dissémination* à cette action par laquelle les graines sont naturellement dispersées à la surface de la terre à l'époque de leur maturité. La dissémination naturelle des graines est, dans l'état sauvage des végétaux, l'agent le plus puissant de leur reproduction. Le moment de la dissémination marque le terme de la vie des plantes annuelles. En effet, pour qu'elle ait lieu, il faut que le fruit soit parvenu à sa maturité et qu'il se soit plus ou moins desséché. Or, ce phénomène n'arrive *chez les plantes annuelles que quand toute végétation* a cessé. Dans les plantes ligneuses, la dissémination a généralement lieu pendant la période de repos que la plupart d'entre elles éprouvent périodiquement. La fécondité des plantes, c.-à-d. le nombre étonnant de germes ou de graines qu'elles produisent, n'est point une des causes les moins puissantes de leur facile *reproduction et de leur étonnante multiplication.* Roi *a compté* 32,000 graines sur un pied de Pavot, et jusqu'à 360,000 sur un pied de Tabac. Il suffirait à ces plantes d'un petit nombre d'années pour envahir la surface tout entière du globe, et cette étonnante fécondité nuirait par son excès même, si plusieurs causes n'en arrêtaient en partie les effets. Mais il s'en faut que toutes les graines se trouvent dans des circonstances favorables à leur développement, et, en outre, un grand nombre d'animaux, et l'homme lui-même, en détruisent pour leur nourriture une innombrable quantité. Toutefois la vitalité des graines est telle que l'homme est obligé de lutter pied à pied contre l'envahissement *de ses cultures par les végétaux sauvages. Une foule* d'herbes nuisibles envahissent les récoltes et couvrent les champs ; le Lierre tapisse les murailles les plus solides ; les toits de chaume ont une flore très-populeuse, et, jusque dans le sein des cités, le règne végétal vient établir son empire dès que l'homme cesse de faire la guerre à cette végétation spontanée qui ruine ses travaux.

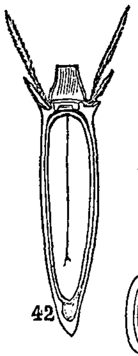
42

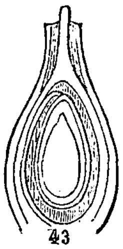
43

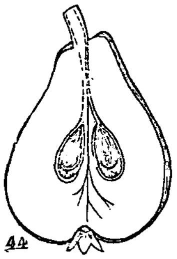
44

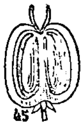
45

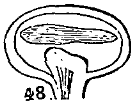
48

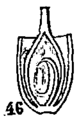
46

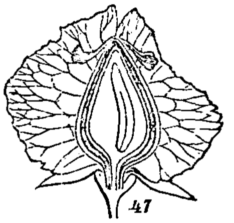
47

La dissémination des graines est puissamment favorisée par leur structure. Les unes grasses, lisses et pesantes, tombent à terre et y germent ; d'autres, lancées par un péricarpe élastique, se dispersent. Les graines comeuses, telles que celles des *Asclépiadées et des Composées, emportées par les vents,* franchissent des espaces considérables et se répandent au loin. Les mêmes graines s'accrochent aux poils des animaux, aux vêtements de l'homme, et voyagent avec eux. Les graines ailées sont dans le même cas : le vent les emporte lors de leur séparation de la plante mère, et les propage de proche en proche. Les eaux courantes et les mers sont encore un puissant moyen de dispersion. C'est ainsi que les graines des montagnes, emportées par les eaux des torrents, se propagent dans les plaines, et que les flots de la mer, en jetant sur des plages lointaines les semences qu'ils ont reçues, vont enrichir de productions nouvelles des points où elles n'existaient pas. Les *animaux granivores* et frugivores sont aussi des moyens naturels de dissémination. Dans les produits de leur digestion on reconnaît une foule de graines qui ont résisté à l'action des sucs gastriques, et qui se reproduisent quand elles se trouvent dans des conditions favorables. Enfin, les Mammifères et les Oiseaux, qui cachent des provisions pour la saison rigoureuse, laissent souvent dans leurs magasins des graines qui donnent naissance à de nouvelles plantes. Il est inutile de parler de l'influence de l'homme, qui a répandu partout, soit volontairement, soit par ses pérégrinations, les semences de plantes utiles ou même nuisibles.

VI. *De la germination.* — On appelle ainsi le premier développement de l'embryon que contiennent les graines. C'est dans les graines des végétaux exogènes ou dicotylédones, et particulièrement dans celles des Légumineuses, telles que la Fève, le Haricot, etc., que l'on peut le plus aisément étudier les phénomènes qui se produisent alors. Lorsque les éléments chimiques qui composent la g. sont combinés sous une forme stable, comme cela a lieu dans les graines principalement formées de fécule, la vitalité de la g. et de son embryon peut, si la g. se trouve dans des circonstances favorables, rester à l'état quiescent, c.-à-d. rester suspendue pendant une période de temps indéfinie. C'est ainsi que des graines recueillies dans des tombeaux où elles se trouvaient enfouies depuis 1600 ans, ont non-seulement germé, mais fleuri et fructifié. Cette persistance de la vitalité de certaines graines s'observe encore alors même qu'elles ont été exposées à une température excessivement basse. W. Fréd. Edwards et Colin ont constaté ce fait sur des graines de Blé, d'Orge, de Seigle, et sur des Fèves, qui avaient été exposées à un froid assez intense pour congeler le mercure. Mais lorsque les éléments chimiques de la g. ne sont pas en combinaison stable, leur vitalité disparaît promptement : c'est ce qui s'observe surtout dans les graines oléagineuses. Comme elles absorbent avec avidité l'oxygène de l'air, leur état chimique change, et elles perdent la faculté de germer. Il est probable, bien que le fait ne soit pas prouvé, que les graines conserveraient indéfiniment cette faculté, si elles étaient conservées dans une atmosphère d'acide carbonique.

Les agents extérieurs indispensables à la germination sont l'air, la chaleur et l'eau.— La température qui lui est la plus favorable est entre 15° et 26° du thermomètre centigrade. D'une part, à la température de 0°, il n'est point de g. qui puisse germer; d'autre part, le germe de la plupart des plantes s'altère quand la température est portée à + 36°. L'eau sert à ramollir les diverses parties qui constituent la g.; en outre, elle se décompose par son contact avec elle, et lui fournit une certaine quantité d'oxygène. L'air fournit également une partie de l'oxygène nécessaire au développement de la nouvelle plante, ainsi qu'une certaine proportion d'azote. Quant à la chaleur, elle stimule les propriétés vitales de l'embryon, et favorise les nouvelles combinaisons chimiques qui doivent s'effectuer dans la g. Ces propositions sont établies par l'observation de tous les jours; mais en outre elles ont été constatées par les admirables expériences d'Edwards, de Colin, de Théod. de Saussure, et autres observateurs. Le premier a prouvé que, quoiqu'un froid excessif ne tue pas les graines, cependant les Céréales communément cultivées ne peuvent se développer dans la terre à une température supérieure à 46°. Par conséquent, dans les régions tropicales où, pendant la saison sèche, la chaleur du sol s'élève, d'après Humboldt, jusqu'à 60°, ces cultures seraient inévitablement perdues. En outre, tout jardinier sait que, dans nos pays, les graines des plantes tropicales ne peuvent germer, si l'on ne porte la température des serres à 22°, et même à 29° et 32°. Comme les différentes plantes exigent pour leur germination des degrés différents de chaleur, on voit que la température est une des causes principales de la limitation géographique des espèces. Les changements produits dans la composition de l'air atmosphérique par les graines pendant leur germination, indiquent ceux qui se produisent en même temps dans celles-ci. Les chiffres suivants que nous empruntons à Théod. de Saussure expriment la composition atmosphérique avant et après la germination.

	Avant l'expérience.		*Après la germination.*	
Blé.........	Azote	148,84	Azote	148,32
	Oxygène . . .	39,86	Oxygène.	37,44
	. . . .		Acide carbonique.	2,47
Haricots...	Azote.	151,41	Azote.	150,44
	Oxygène . . .	40,24	Oxygène	31,26
	. . . .		Acide carbonique.	9,53
Féveroles..	Azote.	210,26	Azote.	209,41
	Oxygène. . . .	56,29	Oxygène	44,38
	. . . .		Acide carbonique.	11,27

Il résulte de ces changements chimiques que le carbone diminue en donnant naissance à de l'acide carbonique, CO^2, qui se dégage; que la quantité d'azote augmente, et que la fécule et l'albumine de la g. se transforment en partie en gomme et en sucre.

Lorsque la germination commence, la g. se gonfle peu à peu, ses membranes éclatent, et l'embryon se développe. La radicule, qui tire des cotylédons ou de l'albumen la substance de son développement croît, la première avec beaucoup de rapidité; mais dès qu'elle a émis des radicelles qui puisent leur nourriture dans le sol, la *Plantule* (on nomme ainsi l'embryon quand il commence à se développer) croît par sa partie supérieure. La gemmule perce alors dans une direction opposée à celle de la racine et développe sa tige et ses feuilles. La présence de l'air est nécessaire à la production de ces phénomènes. Si la g. en était entièrement privée, lors même qu'elle serait exposée à l'humidité et à la chaleur, sa puissance végétative ne pourrait se manifester. Voilà pourquoi les graines qu'on enterre profondément ou qu'on dépose dans une terre très-dure, ne peuvent germer ; mais il suffit de remuer la terre de telle sorte que l'air ait accès auprès de la g., pour qu'elle commence à croître. La lumière paraît être contraire à la germination, tandis que l'électricité la favorise incontestablement. Quand la tigelle de l'embryon commence à se développer au-dessous du point d'insertion des cotylédons, elle les soulève et les porte hors de la terre. On appelle *épigés* les cotylédons qui offrent cette disposition. Dans certaines graines, ils se développent, quelquefois même s'amincissent, deviennent comme foliacés, et reçoivent alors le nom de *feuilles séminales:* c'est ce qu'on observe dans les Courges, les Érables, etc. (Fig. 49. Germination de l'Érable à feuilles de Frêne, 50. La même à une période plus avancée). Lorsque, au contraire, le mouvement ascensionnel de la tigelle ne commence qu'au-dessus des cotylédons, ceux-ci restent cachés sous la terre: on les dit alors *hypogés;* ex., le Marronnier d'Inde. Dans ce cas, ils diminuent de volume, se flétrissent, et disparaissent entièrement. Dans le développement de la radicule, il existe une différence remarquable entre la radicule des plantes monocotylédonées ou endogènes, et celle des végétaux dicotylédonés ou exogènes. Ainsi, tandis que, dans ceux-ci, cet organe s'allonge directement dans l'axe de l'embryon ; dans celles-là, la radicule perce le tégument de la g. en s'enveloppant d'une gaîne que l'on désigne sous le nom de *Coléorhize.* Ordinairement il naît plusieurs radicelles des parties latérales et inférieures de la tigelle, et toutes ces radicelles sont également *coléorhizées* (Fig. 51. Germination d'un grain de Blé, où l'on voit les radicelles avec leurs coléorhizes). En conséquence de ce mode de développement de la radicule, on donne le nom de *germination endorhize* à celle des monocotylédones, et celui de *germination exorhize* à celle des dicotylédones. Cl. Richard avait même proposé de désigner par les épithètes d'*Endorhizes* et d'*Exorhizes* les deux grandes classes de végétaux phanérogames, savoir les Monocotylédones et les Dicotylédones de Jussieu, ou les Endogènes et les Exogènes de DeCandolle; mais cette manière de voir n'a pas prévalu. — Une fois que la radicule a émis des radicelles qui puisent dans le sol les matériaux liquides et salins nécessaires à la vie du végétal, et que la gemmule, parvenue à l'air libre, a déployé les folioles qui la composent, pour qu'elles exécutent les fonctions spéciales dévolues aux feuilles, c'est-à-d. la respiration et l'exhalation, l'acte de la germination est accompli, et le nouveau végétal vit et se développe à la manière de l'espèce à laquelle il appartient.

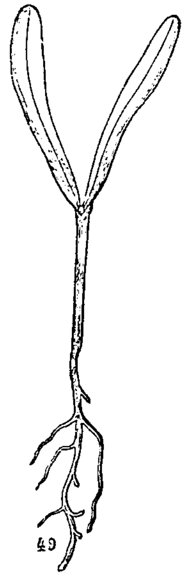
49

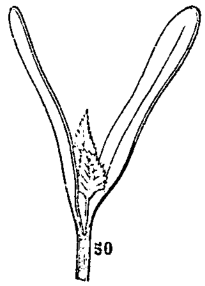
50

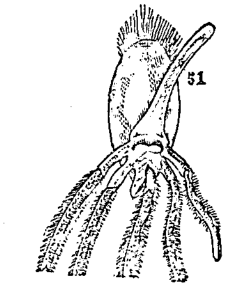
51

VII. Dans le langage vulgaire, on emploie fréquemment le nom de *Graine* pour désigner certaines plantes ou leurs fruits; nous mentionnerons ici les espèces les plus importantes ainsi qualifiées.—*G. d'amour*, le Grémil officinal, famille des BORRAGINÉES. — *G. d'Ambrette*, la Ketmie odorante, MALVACÉES. — *G. de l'anse*, les Omphalea diandra et triandra, EUPHORBIACÉES. — *G. d'Aspic*, la g. du Phalaris des Canaries, GRAMINÉES. — *G. d'Avignon*, le fruit du Nerprun des teinturiers, RHAMNÉES.— *G. de baume*, la g. du Balsamodendron opobalsamum, AMYRIDACÉES. — *G. des Canaries* ou *des Canaris*, la g. de l'Alpiste et du Millet des oiseaux, GRAMINÉES.— *G. à chapelets* ou *G. de Réglisse*, la g. de l'Abrus precatorius, LÉGUMINEUSES. — *G. de capucin*, le Fusain, CÉLASTRINÉES. — *G. à dartres*, la g. du Cassia tora, LÉGUMINEUSES. — *G. d'écarlate*, la galle du Chêne kermès, CORYLACÉES. — *G. de Girofle*, les fruits de l'Amomum cardamomum, AMOMÉES, de l'Hæmatoxylum campechianum, LÉGUMINEUSES, et de plusieurs sortes de MYRTACÉES.— *G. musquée*, v. G. d'Ambrette. — *G. des Moluques*, le fruit du Croton tiglium, EUPHORBIACÉES. — *G. orientale*, la Coque du Levant, MÉNISPERMACÉES. — *G. de paradis*, la g. de l'Amomum grana paradisi, AMOMÉES. — *G. perlée*, v. G. d'amour. — *G. de Perroquet*, le Carthame officinal, COMPOSÉES.—*G. de Perruche*, le Micocoulier à petites fleurs de la Jamaïque, ULMACÉES. — *G. de Psyllion*, la g. du Plantain psyllium et du Plantain des sables, PLANTAGINÉES. — *G. de Réglisse*, v. G. à chapelets. — *G. tinctoriale*, v. G. d'écarlate, — *G. de Turquie*, le Maïs, GRAMINÉES.—*G. de Tilly*, v. G. des Moluques.— *G. à vers*, la g. de l'Ambrine anthelminthique, CHÉNOPODÉES, et de diverses espèces d'Armoises, COMPOSÉES.

GRAINETIER. s. m. Voy. GRÈNETIER.

GRAINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend en détail toutes sortes de grains.

GRAISSAGE. s. m. Action de graisser.

GRAISSE. s. f. (lat. *crassus*, épais?). Substance onctueuse et aisée à fondre, qui est répandue en diverses parties du corps de l'homme ou de l'animal. *Être chargé de g. La g. l'incommode. Il est gras, mais ce n'est pas d'une bonne g. G. molle, épaisse. G. figée, fondue. G. rance. G. de bœuf, de volaille. Cette poularde a un doigt de g. Frotter de g. Faire cuire quelque chose dans de la g. Tache de g.* ‖ T. Œnologie. *G. du vin*, V. VIN. ‖ Fig., *La g. de la terre*, La partie de la terre qui contient le plus de détritus organiques, et qui contribue le plus à la fertilité du sol. *Les grandes ravines emportent la g. de la terre.* Inusité. — Dans l'Écriture sainte, *La g. de la terre*, se dit quelquefois pour La fertilité de la terre.

Enc. — Nous avons déjà parlé ailleurs de la *Graisse* considérée au point de vue anatomique et physiologique (V. ADIPEUX) ; nous avons donc à l'envisager ici au point de vue purement chimique.—En Chimie, on désigne sous le nom de *Graisses* ou mieux de *Corps gras*, des substances non azotées et pauvres en oxygène, mais très-riches en carbone et en hydrogène, très-combustibles, et formant sur le papier une tache huileuse et persistante qui le rend translucide. Un autre caractère essentiel de ces corps, c'est qu'ils se décomposent, par l'action des alcalis, en un principe doux et sucré, et en un plus ou moins grand nombre de principes acides qui s'unissent à l'alcali en donnant naissance à des composés particuliers qu'on appelle *Savons*. Les corps gras se rencontrent dans les deux règnes, animal et végétal. On les divise, d'après leur degré de consistance et de fusibilité, en *huiles, graisses, suifs, beurres* et *cires*. Les huiles et les cires étant l'objet d'articles particuliers, nous ne parlerons pas ici de ces substances.

Les *graisses* proprement dites, à l'état de pureté, ne possèdent pas d'odeur ou de saveur appréciable. Frottées entre les doigts, elles donnent la sensation d'une onctuosité particulière. Elles sont à peu près insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, mais très-solubles dans l'éther, le naphte, le sulfure de carbone, les huiles essentielles. Elles ne supportent pas sans s'altérer une température supérieure à 250°. Leur destruction par le feu est surtout caractérisée par une odeur très-âcre due à un produit de décomposition qu'on nomme *Acroléine.* Elles sont généralement neutres; mais elles ne se conservent pas indéfiniment à cet état. Il s'y développe des acides qui, tantôt sont inodores, comme la g. elle-même, et tantôt dégagent une odeur forte et désagréable : on dit alors que la g. *rancit*. Cette acidification, qui est produite par la fixation d'un certain nombre d'équivalents d'eau, s'opère lentement à la température ordinaire, mais très-rapidement à 220°. En même temps que la substance acide, apparaît une matière neutre douée d'une saveur douce et légèrement sucrée, désignée sous le nom de *Glycérine* par Scheele, qui l'a découverte. Ce dédoublement de la matière grasse en deux substances, l'une acide, l'autre neutre, sous l'influence de l'eau, s'opère d'une manière bien plus rapide lorsqu'on fait intervenir une base puissante ou un acide énergique. Dans ce cas, il se forme une combinaison, soit entre la base et l'acide du corps gras, soit entre la glycérine et l'acide ajouté. On donne à cette séparation en une substance acide et en glycérine, le nom de *Saponification*, et l'on nomme *Savons* les sels formés par la combinaison des acides gras avec les oxydes métalliques. — Les corps gras neutres présentent des analogies incontestables avec les éthers, ainsi que Chevreul l'avait depuis longtemps signalé. En effet, ils se dédoublent à la manière de ces derniers, en fixant les éléments de l'eau pour régénérer des acides, et pour produire la glycérine, qui ne s'y rencontre pas toute formée. Réciproquement, si l'on fait réagir sur la glycérine un acide gras ou tout autre acide, on obtient des combinaisons qui présentent la plus grande ressemblance avec les corps gras naturels, et en même temps on observe la séparation d'un certain nombre d'équivalents d'eau. Comme les éthers, les corps gras naturels renferment donc les éléments de la glycérine, plus ceux d'un acide, moins ceux de l'eau. — Les matières grasses que l'on extrait du corps des animaux, telles que les suifs de bœuf et de mouton, la g. humaine, la g. de porc, les différents beurres, sont principalement formées par le mélange de plusieurs principes immédiats que Chevreul a décrits sous les noms de *Stéarine*, de *Margarine*, d'*Oléine*, de *Butyrine*, de *Caprine*, de *Caproïne*. Le suif de bœuf se compose en très-grande partie de stéarine, avec un peu de margarine et d'oléine. Il fond à 39° et sert à la fabrication des chandelles, des bougies, des savons. La moelle de bœuf, fusible à 45°, est employée dans la parfumerie. La g. humaine est constituée surtout par la margarine mélangée avec un peu d'oléine et une matière amère, jaune, ayant l'odeur et la saveur de la bile. On trouve dans le suif de mouton de la stéarine, avec une petite quantité de margarine, d'oléine, et d'une substance donnant par sa décomposition un acide odorant, l'*Acide hircique*. La g. de porc, nommée aussi *Axonge* et *Saindoux*, renferme de la stéarine, de la margarine, de l'oléine et une matière odorante : elle se fige vers 30°. La composition du beurre est plus complexe; Chevreul en a retiré cinq substances neutres, l'oléine, la margarine, la butyrine, la caprine, la caproïne: c'est une des matières grasses les plus riches en margarine. Selon Heintz, il renferme aussi une petite quantité de stéarine. — Tous ces principes immédiats sont susceptibles de se saponifier en donnant comme résultat de la glycérine et l'acide gras qui leur correspond. Dans ces derniers temps, Berthelot est parvenu à opérer la synthèse des corps gras naturels, et à reproduire un grand nombre de combinaisons analogues. Ces divers composés, tant naturels qu'artificiels, sont maintenant désignés sous le nom général de *Glycérides*. Nous allons dire quelques mots des glycérides les plus importants.

La *Glycérine* ($C^6H^8O^6$), ou *principe doux des huiles*, s'obtient facilement en traitant les substances grasses neutres par l'oxyde de plomb. Il se forme des savons insolubles à base de plomb, tandis que l'eau retient en dissolution la glycérine, que l'on débarrasse par l'acide sulfhydrique d'une petite quantité d'oxyde de plomb, et que l'on concentre ensuite par l'évaporation au bain-marie. Elle s'obtient encore comme produit accessoire dans la fabrication des bougies stéariques par la chaux.

Concentrée dans le vide, la glycérine est un liquide sirupeux, incristallisable, légèrement jaunâtre, sans odeur et d'une saveur franchement sucrée. Elle a pour densité 1,28, se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'alcool, mais est insoluble dans l'éther. Elle dissout plusieurs oxydes métalliques et tous les sels déliquescents. Soumise à la distillation, elle se décompose en donnant, entre autres produits, de l'*Acroléine*. L'acide azotique la transforme en acides carbonique et oxalique. Pelouze, Gélis et Berthelot sont parvenus à combiner la glycérine avec un grand nombre d'acides différents. — La *Stéarine* ($C^{74}H^{72}O^{12}$) existe dans les graisses solides en proportion d'autant plus grande, que le point de fusion du corps gras est plus élevé. On la retire principalement du suif de bœuf ou de mouton que l'on épuise par l'éther. Ce liquide dissout l'oléine et la margarine en laissant la stéarine à peu près pure. Celle-ci est insoluble dans l'eau, fort peu soluble dans l'éther froid, mais elle se dissout facilement dans l'alcool et l'éther bouillants. Elle cristallise en paillettes nacrées et fond vers 62°. Les alcalis saponifient la stéarine en produisant un *stéarate* alcalin et de la glycérine. Berthelot a pu produire artificiellement la stéarine, par l'union directe de ses parties constituantes, acide stéarique et glycérine, sous l'influence d'un contact prolongé en vase clos, et avec le concours d'une température plus ou moins élevée. — L'*Acide stéarique* ($C^{36}H^{36}O^{4}$) se produit par la saponification du suif au moyen de la potasse ; on décompose le stéarate de potasse par un acide. L'acide stéarique, qui est insoluble dans l'eau, se dépose, et on le purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool bouillant. Cet acide est incolore, sans odeur et sans saveur. Il fond à 70° et se prend par le refroidissement en aiguilles brillantes. Il brûle avec une flamme blanche et éclairante. L'acide azotique le convertit en acides solides (*subérique*, *succinique*, etc.) et en acides liquides (*caprique*, *caproïque*, etc.). L'acide stéarique se combine avec les bases. — La *Margarine* ($C^{40}H^{40}O^{5}$) se rencontre dans la plupart des matières grasses ; on l'extrait de l'huile d'olive, de la graisse humaine ou de la graisse d'oie. Ces matières, refroidies presque à 0°, sont soumises à l'action de la presse ; l'oléine se sépare en majeure partie, et le résidu est purifié par des cristallisations répétées dans un mélange d'alcool et d'éther. La margarine, qu'il est presque impossible d'avoir pure, cristallise en aiguilles incolores ; les alcalis la saponifient en la transformant en glycérine et margarate alcalin. Berthelot a combiné directement l'acide margarique avec la glycérine par le procédé qui donne la stéarine. — L'*Acide margarique* ($C^{34}H^{34}O^{4}$) s'extrait de la graisse humaine ou des huiles végétales dont on saponifie la margarine par la potasse ; le margarate alcalin est décomposé par l'acide chlorhydrique. A l'état de pureté, l'acide margarique fond à 60°, et par le refroidissement il se prend en aiguilles brillantes. Insoluble dans l'eau, il se dissout aisément dans l'alcool et l'éther. Les margarates présentent beaucoup d'analogie avec les composés correspondants de l'acide stéarique. — La *Butyrine* se trouve en petite quantité dans le beurre de vache. C'est un liquide neutre, huileux, légèrement jaunâtre, à peu près insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Saponifiée par la potasse caustique, elle donne de la glycérine et du butyrate de potasse. Selon Berthelot, l'acide butyrique se combine en trois proportions avec la glycérine. — *Acide butyrique*, v. BEURRE. — *Blanc de baleine*, v. BLANC. — *Oléine*, v. HUILE.

GRAISSER. v. a. Frotter, oindre de graisse ou de quelque autre substance onctueuse. *G. les roues d'une voiture. G. les pieds d'un cheval. G. des bottes avec de l'huile.* — Figur. et fam., *G. la patte à quelqu'un*, Lui donner de l'argent pour le gagner, pour le corrompre. *G. le marteau*, Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. Popul., *G. les épaules à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. — *G. ses bottes*, V. BOTTE. ‖ Souiller de graisse, *Cela vous graissera les mains.* ‖ Rendre sale et crasseux. *G. son linge, ses habits.* ‖ Neutral., *Ce vin graisse*, Il file comme l'huile lorsqu'on le verse. = GRAISSÉ, ÉE. part.

GRAISSEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la graisse. *Corps g. Membrane graisseuse.*

* **GRALLES.** s. m. pl. (lat. *grallæ*, échasses). T. Ornithol. Synon. d'*Echassiers*.

GRAMEN. s. m. [MEN se pron. comme dans AMEN.] (lat. *gramen*, gazon). Se dit quelquefois pour désigner quelque espèce indéterminée de la famille des graminées. *Des touffes de g. couvrent ces vieilles murailles.*

GRAMINÉES. s. f. pl. (lat. *gramen*). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes glumacés, à feuilles engaînantes fendues, à ovaire uniloculaire, et à ovule latéral nu. — Les *Graminées* sont des plantes généralement herbacées, peu élevées, annuelles ou vivaces ; dans ce dernier cas, elles présentent un rhizome plus ou moins étendu qui, chaque année, donne naissance à de nouvelles tiges. — Leur tige, qu'on désigne sous le nom particulier de *Chaume*, est presque toujours fistuleuse, renforcée d'espace à autre par des nœuds solides autour desquels naissent les feuilles ; mais, dans le Roseau et surtout dans les Bambous, elle prend une consistance ligneuse. La cavité qu'elle présente à son intérieur n'est pas essentielle à son organisation : en effet, chez le Maïs, la Canne à sucre, etc., la tige est pleine ; et de plus, dans tous les cas, elle est remplie, pendant la jeunesse, d'un tissu cellulaire lâche, et ce n'est que plus tard que son accroissement rapide en longueur et en largeur déchire le tissu central. Presque toujours la tige reste simple, ses bourgeons axillaires ne se développant pas ; mais, dans quelques cas cependant, elle donne des branches, comme on le voit chez les Bambous. Par suite de la disposition distique des feuilles, la tige des Gram. est toujours cylindrique, rarement un peu comprimée ; mais elle n'est jamais triangulaire comme chez les Cypéracées. L'épiderme des Gr. renferme en général une quantité considérable de silice : dans les nœuds des Bambous, cette substance se dépose même en concrétions pierreuses, nommées *Tabashir* par les Hindous, qui leur attribuent de grandes vertus. — Les feuilles naissent de toute la circonférence des nœuds en formant une gaîne qui entoure tout ou partie de l'entre-nœud supérieur ; les bords de cette gaîne sont le plus souvent appliqués ou enroulés l'un sur l'autre, mais non soudés entre eux, tandis que, chez les Cypéracées, la gaîne est toujours fermée. De la partie supérieure de cette gaîne part le limbe, presque toujours étroit et allongé, plus large cependant dans certaines espèces des contrées chaudes, toujours entier et à nervures parallèles. Dans un petit nombre de cas, le limbe tient à la gaîne par une portion rétrécie qui représente un pétiole ordinaire, par ex. chez les Bambous. A cette même extrémité de la gaîne, entre le limbe et la tige, se trouve une petite expansion membraneuse, qui constitue la lame intérieure de la gaîne et qu'on nomme *Ligule*. — Les fleurs sont le plus souvent hermaphrodites, quelquefois unisexuelles, et, dans ce dernier cas, presque toujours monoïques. Elles se réunissent en une inflorescence composée, dans laquelle on distingue toujours des axes de divers degrés. En effet, elles forment d'abord un premier ordre d'inflorescence auquel on a donné le nom d'*Épillet* (*Spicula* ou *Locusta*) ; et à leur tour ces épillets se disposent immédiatement sur un axe commun, de manière à simuler un épi ; ou bien, dans la plupart des cas, ils sont portés sur des pédoncules ramifiés à divers degrés qui constituent une panicule, de sorte qu'il n'y a pas de véritable épi dans les Gram. L'épillet est formé d'un nombre variable de fleurs, de 1 à 10, 15, et même davantage. A sa base, il se présente deux bractées stériles, appelées *Glumes*, qui sont placées latéralement par rapport à l'axe de l'épillet, et qui constituent à ce dernier une sorte d'involucre. Elles sont presque de niveau, mais le plus souvent inégales ; quelquefois même l'une d'elles, et c'est toujours l'inférieure, avorte plus ou moins complétement. On distingue ces bractées involucrales sous le nom collectif de *Lépicène* ou de *Glume* ; quand on emploie cette dernière dénomination, on donne aux deux pièces le nom de *Valves de la glume*, et on les distingue en *valve supérieure* et *valve inférieure*. Chaque fleur, examinée en particulier, présente également deux folioles, dont la supérieure est adossée à l'axe et dont l'inférieure lui est opposée. Ces deux folioles ont reçu les noms de *Glumelles*, de *Bractées fertiles*, de *Paillettes* : dans le langage vulgaire, on les appelle *Balles* ou *Bâles*. La glumelle inférieure et extérieure est plus grande que la supérieure et emboîte celle-ci ; en outre, elle est carénée, souvent munie d'une arête dorsale ou terminale (*Barbe*) : ce qui la fait appeler glumelle *carénée* ou *imparinerviée*. La glumelle supérieure naît du nœud supérieur à celui de la glumelle extérieure ; elle se distingue d'ailleurs de cette dernière en ce qu'elle est dépourvue de nervure dorsale, et présente au contraire deux nervures latérales, d'où les épithètes de *bicarénée* et de *parinerviée* qu'on lui applique. Dans la glumelle, la tendance à l'avortement se montre dans la foliole supérieure, à l'inverse de ce qui a lieu dans la glume. Sur un cercle plus intérieur on remarque de très-petites folioles ou écailles, presque toujours au nombre de deux, rarement de trois, qu'on désigne ordinairement sous le nom de *Glumellules*, mais que d'autres auteurs appellent *Paléoles*, *Squamules* et *Lodicules* : ces folioles représentent le périanthe de la fleur. Dans quelques cas, les deux glumellules se soudent en un seul corps extérieur aux étamines. — Les étamines sont généralement au nombre de trois, dont deux supérieures et une inférieure. Dans certains genres, l'*Anthoxanthum* par ex., l'inférieure avorte, et il n'y a plus que 2 étamines ; dans d'autres, comme le *Nardus*, ce sont les deux supérieures qui avortent, et il ne reste qu'une étamine. On trouve 4 étamines dans quelques genres propres à la Nouvelle-Hollande. On en observe 6 dans le Riz et plusieurs Bambous ; elles sont alors verticillées autour du pistil. Enfin, quelques Bambous en offrent un plus grand nombre ; mais cette augmentation coïncide avec l'avortement de l'organe femelle dans les mêmes fleurs. Dans tous les cas, les étamines sont hypogynes, et composées d'un filet capillaire avec une anthère linéaire, biloculaire et versatile. — L'ovaire est uniloculaire et uniovulé ; les styles sont au nombre de 2 ou de 3, très-rarement soudés en un seul ; les stigmates sont plumeux ou poilus ; l'ovule est ascendant par une base large et anatrope. — Le fruit est une caryopse : en conséquence, il est rare que le péricarpe soit distinct de la graine elle-même. La graine est remarquable par son albumen farineux. L'embryon est situé à la base externe de cet albumen ; il est lenticulaire, avec un large cotylédon et une plumule développée. [Fig. 1. *Setaria germanica*. — 2. Épillet d'*Avena sativa* : *gl*, glumes ; *pe*, paillettes ou glumelles ; *a*, arête ; *fs*, fleur stérile. 3. Fleur dont on a enlevé la glumelle extérieure : *pi*, glumelle ou paillette interne ; *sq*, squamules ou glumellules. 4. Fruit coupé longitudinalement : *o*, ovaire ; *t*, testa ; *a*, albumen ; *r*, radicule ; *g*, gemmule ou plumule ; *c*, cotylédon. — 5. Épillet d'*Agrostis alba* ; 6. Glumelles et étamines du même. — 7. Glumelles de *Leersia oryzoïdes* ; 8. Pistil, étamines et glumellules du même. — 9. Ép. de *Polypogon monspeliensis* ; 10. Glumelles et étamines du même. — 11. Ép. de *Stipa pennata*. — 12. Rachis, glumes et fleurs de *Cynosurus cristatus*. — 13. Ép. de *Cynodon dactylon*. — 14. Glumelles et fleur abortive du même. — 15. Ép. de *Corynephorus canescens* ; 16. Glumelles, etc., du même. — 17. Ép. de *Phalaris aquatica*. — 18. Ép. d'*Alopecurus pratensis*. — 19. Ép. d'*Aira caryophyllea* ; 20. Fleur du même. — 21. Ép. de *Festuca duriuscula*. — 22. Ép. de *Glyceria fluitans* ; 23. Fleur du même. — 24. Ép. d'*Eragrostis poæformis*.]

I. La vaste famille des Gram. compte aujourd'hui près de 3800 espèces, réparties en 291 genres. Le prof. Kunth, dans son bel ouvrage sur cette famille, publié il y a plus de vingt ans, en a décrit 2976 qu'il a groupées en 13 tribus, savoir : I. *Oryzées* : Épillets uniflores, manquant souvent de glume par avortement, ou 2-3-flores ; 1 ou 2 fleurs inférieures unipaléacées, neutres ; la terminale fertile. Paillettes roides, chartacées. Fleurs souvent diclines, le plus souvent hexandres. — II. *Phalaridées* : Épillets hermaphrodites, polygames, rarement monoïques ; tantôt uniflores, avec ou sans rudiment d'une autre fleur supérieure ; tantôt biflores, les deux fleurs hermaphrodites ou mâles ; tantôt 2-3-flores, la fleur terminale fertile, les autres incomplètes. Glumes le plus souvent égales. Paillettes souvent luisantes, et endurcies avec le fruit. Styles ou stigmates allongés dans la plupart. — III. *Panicées* : Épillets biflores ; fleur inférieure incomplète. Glumes plus délicates que les paillettes ; souvent l'inférieure, très-rarement les deux avortant. Paillettes plus ou moins coriaces ou chartacées, le plus souvent mutiques, l'inférieure concave. Caryopse comprimée parallèlement à l'embryon. — IV. *Stipacées* : Épillets uniflores. Paillette inférieure involutée, aristée au sommet, et le plus souvent endurcie avec le fruit ; arête simple ou trifide, très-souvent tordue et articulée à la base. Ovaire stipité. Le plus souvent trois squamules. — V. *Agrostidées* : Épillets uniflores, très-rarement avec le rudiment subulé d'une autre fleur supérieure. Glumes 2, et paillettes 2, membraneuses-herbacées. Paillette inférieure souvent aristée. Stigmates le plus souvent sessiles. — VI. *Arundinacées* : Épillets tantôt uniflores avec ou sans le pédicelle d'une fleur supérieure, tantôt multiflores. Fleurs le plus souvent couvertes ou entourées à leur base de longs poils mous. Glumes 2 et paillettes 2, membraneuses-herbacées, les glumes souvent égales ou supérieures en longueur aux fleurs ; la paillette inférieure aristée ou mutique. Plantes pour la plupart hautes. — VII. *Pappophorées* : Épillets 2-multiflores ; fleurs supérieures rabougries ; 2 glumes et 2 paillettes, membraneuses-herbacées. Paillette inférieure 3-multifide, ses divisions subulées-aristées. — VIII. *Chloridées* : Épillets réunis en épis unilatéraux, uni-multiflores ; fleurs supérieures rabougries ; 2 glumes et 2 paillettes, membraneuses-herbacées ; ces dernières mutiques ou aristées ; les premières persistant sur l'axe de l'épi ; la supérieure regardant en dehors. Épis digités ou paniculés, très-rarement solitaires ; leur axe non articulé. — IX. *Avénacées* : Épillets bi-multiflores ; la fleur terminale le plus souvent rabougrie ; 2 glumes et 2 paillettes, membraneuses-herbacées ; paillette inférieure aristée chez la plupart ; arête souvent dorsale et tortile. — X. *Festucées* : Épillets multiflores (rarement pauciflores). Glumes 2 et paillettes 2, membraneuses-herbacées, rarement coriaces ; paillette inférieure le plus souvent aristée ; arête non tordue. Inflorescence en panicule, à très-peu d'exceptions près. — XI. *Hordéacées* : Épillets tri-multiflores, quelquefois uniflores, souvent aristés ; fleur terminale rabougrie ; 2 glumes et 2 paillettes herbacées, les premières manquant très-rarement ; stigmates sessiles ; ovaire le plus souvent pileux. Inflorescence en épi. — XII. *Rottbœllées* : Épillets uniflores, très-rarement triflores, logés dans une excavation de l'axe, tantôt solitaires, tantôt géminés ; l'un pédicellé, l'autre rabougri. L'une des fleurs de tous les épillets biflores (soit la supérieure, soit l'inférieure), très-souvent incomplète. Glumes 1-2, parfois nulles, le plus souvent coriaces. Paillettes membraneuses, rarement aristées. Styles 1-2, quelquefois très-courts ou nuls. Inflorescence en épi ; rachis le plus souvent articulé. — XIII. *Andropogonées* : Épillets biflores ; fleur inférieure toujours incomplète. Paillettes plus délicates que les glumes, le plus souvent transparentes.

II. La distribution géographique des Graminées, et surtout celle des Céréales ou des espèces cultivées pour la nourriture de l'homme, mérite d'être exposée avec quelques détails. — On trouve des Gram. dans toutes les espèces de terrains et même dans les eaux douces, soit stagnantes, soit courantes, mais jamais dans les eaux des mers. Un grand nombre d'entre elles sont sociales, et même au plus haut degré, comme on le voit dans les prairies et surtout dans les steppes, où souvent une seule espèce couvre une immense étendue de pays. Il en est aussi qui vivent solitaires, et celles-ci paraissent se montrer de préférence, soit dans les sables arides, soit surtout dans les parties chaudes du globe. On rencontre des Gram. depuis l'équateur jusqu'au Spitzberg, où Phipps a trouvé le *Phippsia algida*, et même jusqu'à l'île Melville, dont la flore compte 14 Gram. sur 77 phanérogames. Sur les montagnes, on en trouve également à de grandes hauteurs, et presque jusqu'à la limite des neiges éternelles. — Dans les parties froides et tempérées de la surface du globe, les Gram. sont généralement peu hautes ; mais déjà, vers 45° de latitude nord, on voit la taille de plusieurs s'élever et, dans quelques cas, leur chaume prendre plus de consistance. Ainsi, dans la France méditerranéenne, en Espagne, en Italie, etc., la *Canne de Ravenne* (*Saccharum Ravennæ*), le *Roseau à quenouille* (*Donax arundinaceus*) et quelques autres sortes de Roseaux, se présentent sous un aspect et avec des dimensions qui diffèrent beaucoup de ce que nous observons chez les espèces plus septentrionales. Enfin, entre les tropiques, les Bambusées se classent parmi les grandes espèces qui caractérisent la végétation si riche et si vigoureuse de ces contrées. — V. BAMBOU.

La distribution des Gram. cultivées ou des Céréales tient principalement au climat, qui permet telle culture et se refuse à telle autre ; néanmoins elle est considérablement influencée par les habitudes des peuples, par la civilisation et par le commerce. Dans l'hémisphère boréal, la ligne polaire des Céréales, c.-à-d. celle où cesse entièrement leur culture, décrit diverses sinuosités qui se rattachent assez exactement à la direction des lignes isothermes correspondantes. Son point le plus avancé vers le nord se trouve en Laponie, où elle s'élève exceptionnellement jusqu'à 70° latit. ; puis elle descend fortement dans la Russie d'Europe et dans la Sibérie occidentale, où elle ne dépasse pas le 55° parallèle. Enfin, elle est à son maximum d'abaissement dans le Kamtschatka, où les Céréales manquent complétement, même dans les parties méridionales, par 51° de lat. Dans le nouveau continent, elle présente une direction générale analogue à celle qui vient d'être indiquée, car elle s'élève aussi notablement plus haut à l'ouest qu'à l'est. Ainsi, dans les possessions russes méridionales, l'Orge et le Seigle mûrissent même à 56° et 57° lat. nord, tandis que vers les côtes orientales, baignées par l'océan Atlantique, leur culture s'arrête à 50° ou 52°. — Parmi les Céréales, celles qui s'avancent le plus vers le nord sont l'Orge et l'Avoine, qui, dans ces contrées septentrionales, servent de base à la nourriture de l'homme; mais déjà dans les parties méridionales de cette première zone de végétation, caractérisée par ces deux espèces de grains, on les emploie fort peu pour la confection du pain. Le premier grain qui vient se joindre aux précédents est le Seigle. Sa culture est prédominante dans une grande portion de la zone tempérée *septentrionale, comme dans la partie méridionale* de la Suède et de la Norwége, dans le Danemark, sur tous les bords de la Baltique, au nord de l'Allemagne et dans une partie de la Sibérie. Dans ces mêmes pays, l'Orge et l'Avoine perdent beaucoup de leur importance : la première n'y est plus cultivée que pour la fabrication de la bière; la seconde pour la nourriture des chevaux. De plus, le Blé y manque généralement. A cette zone du Seigle succède celle du Blé. Ici le Seigle ne joue plus qu'un rôle très-secondaire; au contraire le Blé y forme la base de la nourriture de l'homme. Cette zone du Blé comprend la France, 'Angleterre avec une partie de 'Écosse, une partie de l'Allemagne, la Hongrie, la Crimée, le Caucase, et enfin les pays de 'Asie centrale dans lesquels il existe une agriculture. Dans cette même zone, l'Orge est cultivée sur une moindre échelle, à cause de l'existence de la Vigne qui permet de substituer le vin à la bière. — Plus au midi, se trouve une zone en quelque sorte de transition, dans laquelle le Blé abonde encore, mais pas exclusivement, sa culture étant mêlée à celle du Maïs et du Riz. Cette zone comprend, en Europe, le Portugal et l'Espagne, les départements de la France qui bordent la Méditerranée, l'Italie et la Grèce; en Asie, l'Anatolie, la Perse, l'Inde septentrionale; en Afrique, l'Égypte, la Nubie, la Barbarie et les Canaries. La Chine et le Japon appartiennent encore à cette zone; mais les habitudes locales y ont donné une extension *très-considérable à la culture* du Riz, tandis qu'elles ont fait abandonner presque complétement nos céréales européennes. Dans les parties méridionales des Canaries, on trouve mêlées à la culture du Riz et du Maïs, celle de l'*Andropogon sorghum* ou *Dourah* et celle du *Poa abyssinica*. Dans l'Amérique septentrionale, on observe *une succession analogue dans* la culture des Céréales : seulement le Seigle et le Blé sont proportionnellement moins abondants qu'en Europe. Dans la zone du Maïs et du Riz, on voit le premier de ces grains atteindre, sur les côtes de l'océan Pacifique, une latitude plus haute que sur celles de l'ancien continent; enfin, dans le sud *des États-Unis, la prédominance* du Riz devient extrêmement marquée. Quant à la zone torride, elle est caractérisée par la culture du Riz et du Maïs. Seulement la première de ces Céréales est à peu près exclusive en Asie; la seconde domine au contraire fortement en Amérique; mais en Afrique, toutes deux se rencontrent à la fois et en proportions presque égales. Cette différence de culture peut s'expliquer par ce motif que l'Asie est la patrie du Riz, tandis que l'Amérique est celle du Maïs. Dans la zone torride, le rôle des Gram. perd beaucoup de son importance sous le rapport de l'alimentation de l'homme et y devient même parfois nul, par suite de la présence d'autres matières alimentaires également féculentes, qui ont souvent l'avantage de n'exiger que fort peu de travail, ou même de n'en exiger aucun. Le plus répandu et le plus important de ces végétaux alimentaires est le Bananier ou Pisang, qui se retrouve dans toute l'étendue des régions intertropicales. Avec son fruit, on mange, en Amérique, les racines et les rhizomes de l'Igname, du Manihot et de la Patate; en Afrique, ces mêmes racines de l'Igname et du Manihot, ainsi que la graine de l'Arachide hypogée; dans les Indes et dans l'archipel Indien, les racines de l'Igname et de la Patate, le fruit de l'Arbre à pain et la fécule de la tige de certains palmiers et surtout des Cycas, que l'on confond également sous la dénomination générale de Sagou. Enfin, dans la Polynésie, les Céréales disparaissent entièrement : elles y sont remplacées par l'Arbre à pain, par le Bananier et par le *Taro* (*Colocasia macrorhiza*). Suivant la prédominance de telle ou telle Céréale dans les diverses parties de la surface du globe, on trouve que cette surface peut se diviser en cinq régions principales, celles du Riz, du Maïs, du Blé, du Seigle, et enfin de l'Orge et de l'Avoine. Les trois premières sont les plus vastes; mais le Maïs est l'espèce qui s'étend sous le plus grand nombre de degrés de latitude, et le Riz celle qui forme l'alimentation du plus grand nombre d'individus de l'espèce humaine.

On a beaucoup écrit relativement à la patrie de nos Céréales, *sans que cette question ait pu encore être résolue, pour certaines* d'entre elles, d'une manière positive. Ainsi, on ignore absolument d'où provient le Blé; quelques auteurs l'ont fait venir de la Perse. Quant au Seigle, on l'indique comme croissant spontanément dans le désert limité par le Caucase et la mer Caspienne. On assigne pour patrie à l'Orge commune la Sicile et la Tartarie. Le Maïs est indigène du Paraguay, suivant Aug. de Saint-Hilaire. Enfin, on admet que l'Asie est la patrie du Riz, sans qu'il soit possible de préciser en quel point de cette partie du monde il a pris naissance.

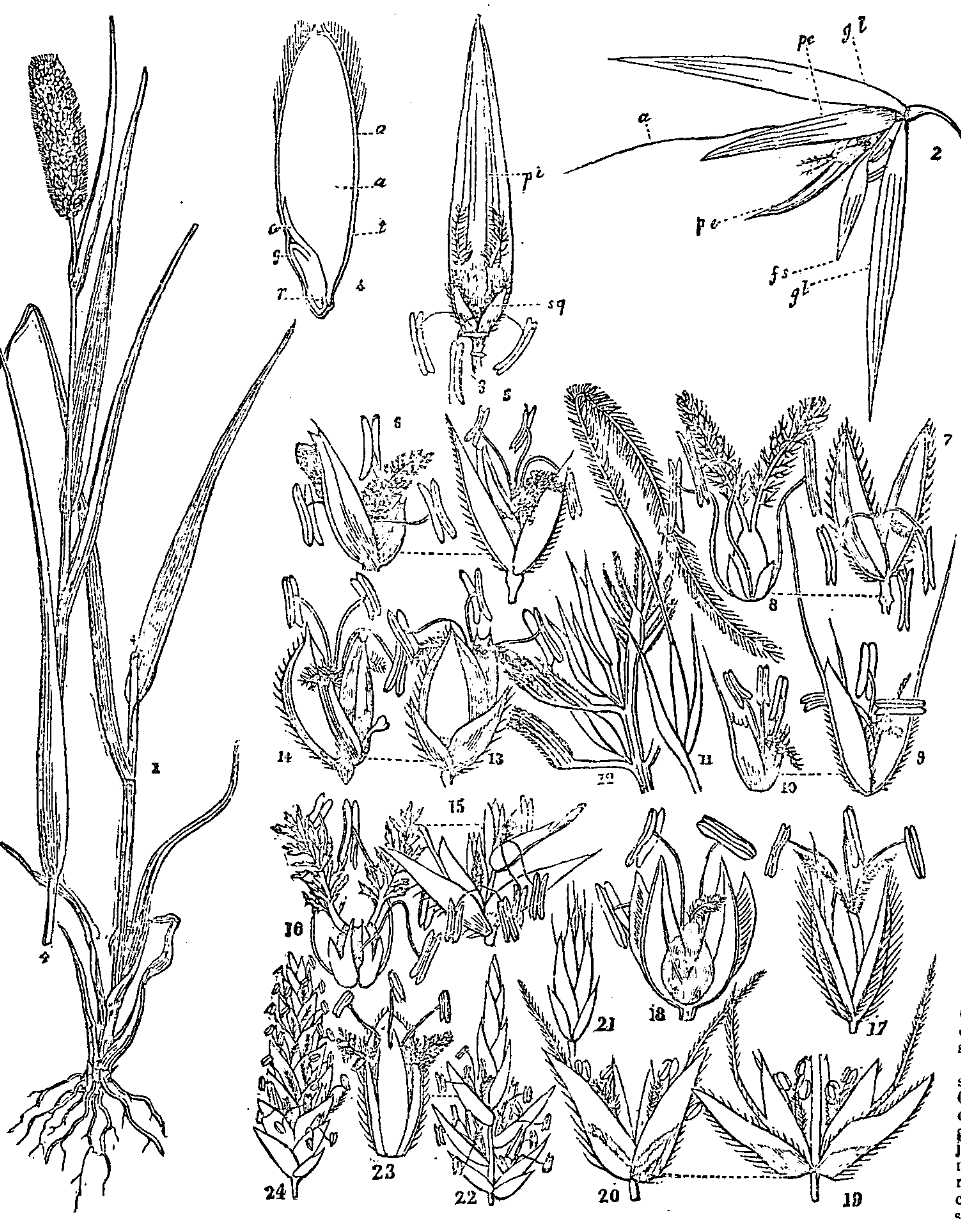

III. L'importance de cette famille au point de vue de l'alimentation de l'homme et des animaux est trop connue pour que nous y insistions. La quantité considérable de fécule que renferment les graines de beaucoup de Gram. les rend éminemment propres à la nourriture de l'homme, et si l'on cultive surtout les espèces communément désignées sous le nom de *Céréales*, comme le *Blé* ou *Froment* (*Triticum*), l'*Orge* (*Hordeum*), le *Seigle* (*Secale*), l'*Avoine* (*Avena*), le *Maïs* (*Zea mays*), le *Riz* (*Oryza*) et le *Sorgho à épi* ou *Blé de Guinée* (*Andropogon sorghum*), c'est que leurs grains sont plus volumineux que ceux des autres Gram. Au reste, le fruit de toutes les plantes de la famille, à quelques exceptions près, est salubre et susceptible de servir d'aliment. Parmi les espèces qui font exception, nous citerons en première ligne l'*Ivraie enivrante* (*Lolium temulentum*), trop répandue dans nos champs. Elle contient *un principe narcotique qui détermine des effets délé*tères sur l'homme et sur certaines espèces d'animaux. Nous mentionnerons encore trois espèces du genre *Brome* (*Bromus*), le *Br. purgans* et le *Br. catharticus*, qu'on dit jouir de propriétés émétiques et purgatives, et le *Br. mollis* qu'on dit insalubre. A ces espèces, il convient peut-être d'ajouter la *Molinie variée* (*Molinia varia*), qui est vénéneuse pour les bestiaux, suivant Endlicher, la *Fétuque à quatre dents* (*Festuca quadridentata*), à laquelle les habitants de Quito, qui l'appellent *Pigonil*, attribuent aussi des propriétés vénéneuses, et une variété du *Paspalum scrobiculatum*, appelée *Hourik* dans l'Inde, où l'on prétend qu'elle est toxique et qu'elle communique des propriétés narcotiques et purgatives au lait des vaches.

Parmi les espèces moins généralement connues qui sont cultivées pour l'alimentation de l'homme, on remarque l'*Eleusine coracana* et l'*Eleusine tocusso*, celle-ci cultivée en Abyssinie et celle-là dans l'Inde, où on l'appelle *Nagla Radji* ou *Mand*, et *Natchni* sur la côte de Coromandel; l'*Alpiste des Canaries* (*Phalaris canariensis*), qui *produit la graine appelée G. de Canaris* et *G. d'Aspic*; la *Zizanie aquatique* (*Zizania aquatica*), vulgairement nommée *Riz du Canada*; le *Setaria germanica*, vulgair. *Moha de Hongrie*, et le *Set. italica* ou *Millet des oiseaux*, qu'on cultive dans l'Inde sous le nom de *Kala kangni* ou *Kora kang*; le *Panic fromentacé* (*Panicum frumentaceum*), nommé *Schamoula* dans le Dekkan; le *Panic poilu* ou *Bhadli* des Hindous (*Pan. pilosum*), et le *Millet ordinaire* (*Pan. miliaceum*), appelé *Warri* dans l'Inde. Le *Teff* de l'Abyssinie est une espèce qui appartient au genre *Paturin* (*Poa*). On cultive également plusieurs espèces de *Sorgho*, telles que l'*Andropogon halepensis*, l'*Andropogon sorghum* et l'*Androp. saccharatus* ou *Sorgho à sucre*. L'*Andropog. sorghum*, ou *Grand Millet*, est connu, selon les lieux, sous les noms de *Dourah*, de *Jowari* et de *Jondla*. La *Pénicillaire en épi* (*Penicillaria spicata*) se cultive dans l'Inde sous le nom de *Bajri*. Dans l'ouest de l'Afrique, on donne le nom de *Fundi* ou *Fundungi* à une sorte de grain très-petit qui est produit par le *Paspalum exile*. Enfin, on dit que la *Stipe plumeuse* (*Stipa pennata*) donne une farine assez semblable à celle du Riz.

Le sucre est encore un des produits les plus précieux que nous donne la famille des Gram. Il existe surtout en grande abondance dans la *Canne à sucre* (*Saccharum officinarum*). Le *Maïs* (*Zea Mays*) renferme également, avant la floraison, une quantité considérable de *matière sucrée. Il en est de* même du *Gynerium saccharoïdes*, espèce indigène du Brésil, et de l'*Andropogon saccharatus*, vulg. *Sorgho à sucre*, dont on a, dans ces dernières années, fort préconisé la culture chez nous, mais avec quelque exagération. Il est même vraisemblable que la valeur des Gram. comme fourrage dépend de la *proportion de matière* sucrée qu'elles contiennent.

Nous ne nous étendrons pas sur les nombreuses espèces de Gram. qu'on emploie ou qu'on cultive comme plantes fourragères. En effet, l'immense majorité des végétaux de cette famille peut être utilisée sous ce rapport. Les meilleures espèces fourragères de l'Europe sont en général des espèces naines, ou qui, du moins, ne s'élèvent pas à plus de 1 mètre ou 1 mèt. 30 : encore les plus grandes sont-elles exposées à devenir trop dures et coriaces. Les plus estimées sont l'*Ivraie vivace* (*Lolium perenne*), vulg. *Ray-grass* et *Gazon anglais*, la *Phléole des prés* (*Phleum pratense*), la *Fétuque des prés* (*Festuca pratensis*), le *Cynosure à crête* (*Cynosurus cristatus*), vulg. *Crételle commune*, l'*Amourette tremblante* ou *Brize moyenne* (*Briza media*), la *Petite Amourette* (*Eragrostis poæformis*), l'*Arrhénathère élevée* (*Arrhenatherum*), vulg *Avoine fromental*, la *Glycérie flottante* (*Glyceria fluitans* ou *Festuca fluitans*, L.), et diverses autres espèces appartenant aux genres *Brize*, *Brome*, *Fétuque*, *Houque* (*Holcus*), *Paturin* ou *Poa*, *Agrostide* (*Agrostis*), *Alopécure*, vulg. *Vulpin*, etc., auxquelles on peut ajouter la *Flouve odorante* (*Anthoxanthum odoratum*), ainsi nommée à cause de son odeur aromatique. Mais les Gram. *fourragères du Brésil* offrent des dimensions bien supérieures aux nôtres, sans cesser pour cela d'être très-tendres très-délicates. Ainsi Nees d'Esenbeck nous apprend qu'une espèce de Panic, le *Panicum spectabile*, appelé au Brésil *Capim de Angola*, atteint et dépasse la hauteur de 2 mètres, tandis que d'autres Gram. non moins gigantesques forment de vastes prairies sur les bords du fleuve des Amazones. Dans la Nouvelle-Hollande, l'espèce fourragère la plus estimée est l'*Herbe des Kanguroos* (*Anthistiria australis*). Dans l'Inde, on recherche aussi l'*Anthist. ciliata* ; mais l'espèce la plus répandue dans ce pays est le *Cynodon dactylon* ou *Dent de Chien*. Le *Tripsacum dactyloïdes* est regardé au Mexique comme un excellent fourrage, et l'attention des cultivateurs s'est portée, il y a quelques années, sur une espèce originaire des îles Malouines, la *Fétuque en éventail* (*Festuca flabellata*) qui forme des touffes de près de 2 met. de hauteur, et qu'on dit sans rivale pour la nourriture des bestiaux et des chevaux.

Notre *Flouve odorante* (*Anthoxanthum*) n'est pas la seule espèce de la famille qui soit douée de la propriété d'exhaler une odeur agréable ; nous citerons encore l'*Hierochloe borealis*, l'*Ataxia Horsfieldii* et plusieurs espèces du genre *Andropogon*, qui paraissent devoir leur odeur à la présence de l'acide benzoïque. Mais les Gram. les plus remarquables sous ce rapport sont l'*Androp. iwarancusa*, l'*Androp. schœnanthus*, l'*Androp. calamus aromaticus*, et l'*Anatherum muricatum*, appelé *Khous* dans l'Inde : les racines de cette dernière s'importent en Europe sous le nom de *Vétiver* ou de *Chiendent des Indes*, et s'emploient pour faire des sachets qu'on met dans le linge et les vêtements pour écarter les insectes. — Mais des plantes qui renferment un principe aromatique ne peuvent pas être sans quelque propriété médicale. Certaines espèces sont en effet employées en médecine. Ainsi, on attribue des propriétés toniques, stimulantes et diaphorétiques à l'*Anatherum muricatum* que nous venons de mentionner. Une autre espèce du même genre, l'*Anath. nardus*, doit à ses propriétés le nom d'*Herbe-gingembre* qu'on lui donne dans l'Inde. C'est cette espèce qui fournit les rhizomes qu'on vendait autrefois sous le nom de *Nard indien* et de *Spicanard*. Dans le même pays, les feuilles torréfiées de l'*Andropogon schœnanthus* sont usitées, sous forme d'infusion, comme un excellent stomachique. Aux Moluques, on extrait de ces mêmes feuilles une huile essentielle d'une odeur agréable, et les Javanais les emploient aussi comme stimulantes. On rencontre des propriétés différentes dans plusieurs autres espèces. Les fruits du *Coix lacryma*, fruits qui ont la dureté de la pierre et qu'on appelle vulgairement *Larmes de Job*, passent pour diurétiques. On attribue les mêmes vertus à diverses sortes de Gram., par ex., au *Roseau à balais* (*Phragmites arundinacea*) et au *Calamagrostis commun* (*Cal. epigeios*) de nos pays, au *Perotis latifolia* des Indes occidentales, et aux *Gynerium* du Brésil. Aux Indes orientales, on emploie comme rafraîchissante la décoction des racines du *Cynodon dactylon*. Dans la Guyane, on administre la décoction de l'*Eleusine indica* aux enfants atteints de convulsions. Pour remplacer la Salsepareille, on fait un usage fréquent des rhizomes de l'*Agropyrum caninum* (*Triticum repens*, L.), appelé communément *Chiendent des boutiques*, ainsi que de plusieurs autres espèces, telles que l'*Agrop. glaucum* et *junceum*, le *Cynodon dactylon* et le *Cyn. lineare*. Au Brésil, on fait usage de la décoction du *Gynerium parviflorum* pour fortifier le cuir chevelu et empêcher la chute des cheveux.

Plusieurs sortes de Gram. nous sont encore utiles sous le rapport industriel. Nous mentionnerons le *Spart* ou *Sparte* (*Lygeum spartum*), vulgairement appelé *Auffe*, dont les chaumes servent à la confection de chapeaux, de nattes fines, et en général des ouvrages dits de *Sparterie*. Le *Macrochloa tenacissima* (*Stipa tenacissima*, L.), qu'on désigne également sous le nom de *Sparte*, est extrêmement employé en Espagne et en Barbarie, pour faire des cordes, des paniers, des chaussures, des nattes, etc. Il pourrait encore, de même que le précédent, servir à la fabrication du papier. Nous avons dit ailleurs les nombreuses ressources qu'offrent les Bambous aux habitants des pays où croissent ces magnifiques Gram. Enfin, nous terminerons en nommant le *Roseau* et l'*Élyme des sables* (*Calamagrostis* et *Elymus arenarius*), qui, semés sur les sables des bords de la mer, servent à les fixer, grâce à leurs longues souches traçantes. La première de ces deux plantes est encore employée aux Hébrides, pour fabriquer des cordages, des paniers, etc.

GRAMMAIRE. s. f. (gr. γράμμα, lettre).

Enc. — La *Grammaire* est un art et une science. Envisagée sous le premier point de vue, on la définit communément, l'art qui enseigne à parler et à écrire correctement. Envisagée au second point de vue, elle est la science des principes essentiels du langage humain, la connaissance raisonnée des principes communs à toutes les langues. La g. considérée comme science est ordinairement désignée sous le nom de *G. générale*; elle a pour base cette branche de la philosophie qu'on appelait au commencement de ce siècle l'*idéologie*, et l'étude comparative des langues ou la *linguistique*. — La *G. particulière* d'une langue peut être traitée scientifiquement quand on rattache ses principes à ceux de la g. générale ; néanmoins, en elle-même elle est simplement un art, car son objet est d'enseigner les règles propres à une seule langue.

On répète tous les jours que Platon est, chez les Grecs, le premier qui se soit occupé de recherches grammaticales ; nous ne saurions admettre une pareille opinion. Quand une langue est constituée et compte déjà de nombreux écrivains, il est impossible qu'elle ne forme pas l'objet d'un enseignement quelconque, fût-ce simplement au même titre que la lecture et l'écriture. Quoi qu'il en soit, les *grammairiens* dont il est fait mention dans l'histoire des littératures grecque et latine étaient à la fois des littérateurs, des philologues et des critiques. Ils corrigeaient, publiaient et expliquaient les textes des auteurs anciens. Ils en montraient les défauts, en faisaient ressortir les beautés, et s'adonnaient à ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement des belles-lettres. Ces *Grammairiens* (*grammatici*) allaient de pair avec les rhéteurs. Quant à ceux qui remplissaient la fonction plus modeste d'enseigner aux enfants la g. proprement dite, les anciens les nommaient *Grammatistes* (*grammatistæ*). Il serait hors de propos de donner ici l'énumération des nombreux auteurs auxquels nous devons de bonnes grammaires particulières ou d'utiles travaux sur la g. générale. Nous nous contenterons de mentionner, pour l'étude de la g. générale, l'excellent ouvrage de notre savant orientaliste Sylv. de Sacy, intitulé *Principes de G. générale*, et pour l'étude de la langue française en particulier, la *Grammaire des grammaires* de Girault Duvivier.

GRAMMAIRIEN. s. m. Voy. GRAMMAIRE.

GRAMMATICAL, ALE. adj. Qui appartient à la grammaire, qui est selon les règles de la grammaire. *Principe g. Règles grammaticales. Construction grammaticale. Discussion grammaticale. Cette façon de parler est grammaticale, mais elle n'est pas élégante.*

GRAMMATICALEMENT. adv. Selon les règles de la grammaire. *Cette phrase est construite g., mais elle manque d'élégance.*

GRAMMATISTE. s. m. Voy. GRAMMAIRE.

GRAMME. s. m. Voy. *Système* MÉTRIQUE et POIDS.

GRAND, ANDE. adj. (lat. *grandis*). Qui a beaucoup de hauteur, de profondeur, de longueur, de largeur, de volume, de capacité. *Un homme fort g. Une grande femme. Un g. cheval. Un g. arbre. Un g. précipice. Marcher à grands pas. Être à une grande distance. Des yeux grands et bien fendus. Le g. chemin. Une grande rivière. Une grande montagne. Un g. espace de terre. Une grande ville. Un g. panier. Une grande voiture.* ‖ Se dit Pour marquer simplem. différence ou égalité de dimension entre les objets que l'on compare. *Il est plus g. que son frère. Sa maison est moins grande que la mienne. Ce salon n'est pas assez g. pour contenir tant de monde. Ces jardins sont aussi grands l'un que l'autre.* ‖ Se dit particulièrem. De la taille d'une personne qui prend de la croissance. *Votre fils se fait g. Elle a des enfants déjà grands. C'est un g. garçon, une grande fille. Vous apprendrez cela quand vous serez grande.* — Se dit aussi Des animaux et des plantes. *Ce jeune cheval est déjà g. Les blés commencent à être grands.* — Fam., *Une grande personne*, Une personne faite, par oppos. aux enfants. ‖ Se dit quelquefois Des choses qui passent un peu la mesure déterminée qu'elles ont ordinairement. *On compte d'ici là deux grandes lieues*, Plus de deux lieues. *Je l'ai attendu deux grandes heures*, Plus de deux heures. *Marcher à grandes journées*, Faire chaque jour plus de chemin qu'on n'en fait ordinairement dans le même espace de temps. = *Grand*, se dit également Des choses physiques et morales qui surpassent la plupart des autres choses du même genre. *G. nombre. Grande quantité. G. peuple. Grande armée. Grande assemblée. G. bal. G. dîner. Grande fortune. G. train. Grande dépense. Grands frais. Grande cérémonie. Une grande pompe. Être en grande tenue, en grande toilette. Faire de grands compliments. G. froid. G. chaud. G. vent. G. orage. Grande pluie. Grande inondation. Grande perte. G. malheur. Grande frayeur. G. cri. G. bruit. Grande vitesse. Grande fatigue. Grande force. Grands travaux. Grande difficulté. G. fardeau. Grande pesanteur. Une grande peine. Avoir un g. nom. Être d'une grande naissance. Occuper de grandes places. Avoir un g. crédit, une grande réputation, une grande puissance. Faire g. cas d'une chose. Je vous en ai de grandes obligations. Il a de grands desseins. Sa pensée est grande. Une grande joie. De grandes douleurs. Avoir un g. mérite, de grands talents, de grandes vertus, de grands vices. Être d'une grande douceur, d'une grande beauté, d'une grande générosité, d'une grande méchanceté, d'une grande dissimulation, d'une grande avarice. Un g. amour. Une grande amitié. Un g. dévouement. Une grande éloquence. Une grande admiration. Un g. enthousiasme.* ‖ Qui est en grande quantité. *Il n'a pas g. argent. Il n'y avait pas g. monde à cette soirée.* ‖ *G. jour*, Lumière du jour quand le soleil est tout à fait levé. *Attendons qu'il fasse g. jour.* — Se dit aussi De la lumière du jour quand rien ne l'intercepte ou ne l'affaiblit. *Il faut voir cette étoffe au g. jour.* — Figur., se dit D'une grande publicité. *Il n'ose se montrer ; il craint le g. jour. On mit au g. jour toutes les actions de sa vie.* On dit encore, *Le g. jour de la publicité ; Le g. jour de l'impression.* ‖ *Le g. air*, L'atmosphère dans un lieu découvert, par opposit. à L'air renfermé dans les habitations. *Le g. air vous fera du bien. Je vais à la campagne respirer le g. air.* — Fig., *Un homme du g. air*, V. AIR. ‖ *Faire une chose de g. cœur*, La faire volontiers, avec empressement, avec plaisir. — Fam., *Ils sont grands amis*, Extrêmement amis. = *Grand* s'emploie encore dans le sens de Principal, important. *Un g. principe de philosophie. Une grande maxime de jurisprudence. Cette expérience doit être pour vous une grande leçon. Le jour d'une bataille est un g. jour pour un général. C'est un g. point de savoir bien prendre son temps.* — *Le g. œuvre*, Voy. ALCHIMIE. = *Grand*, en parlant Des personnes, se dit De quiconque est placé fort au-dessus des autres par sa naissance, son pouvoir, sa dignité, sa richesse, son mérite, etc. *Être g. en naissance, en autorité, en mérite. Un g. seigneur. Une grande dame. Un g. roi. Une grande reine. Un g. personnage. Un g. ministre. Un g. capitaine. Les grands hommes du dix-septième siècle. Un g. esprit. Un g. poëte. Un g. artiste. Un g. politique. Un g. anatomiste. Le g. Corneille. Étudier les grands écrivains, les grands maîtres.* — Se dit aussi en mauvaise part : *Un g. criminel. Un g. ignorant. G. sot. G. menteur. G. poltron. Un g. coquin. Un g. joueur. Un g. ivrogne. Etc.* ‖ Se dit quelquefois pour Courageux, noble, magnanime. *Il fut g. dans l'adversité. C'est un g. cœur, une grande âme. Cette circonstance montra son g. caractère. Se montrer g. et généreux.* ‖ Surnom donné à quelques princes et à quelques personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques, par leur mérite extraordinaire. Dans ce sens, *Grand* est toujours précédé de l'article, se met à la suite du substantif, et s'écrit avec un G majusc. *Alexandre le Grand. Saint Grégoire le Grand. Albert le Grand.* ‖ Titre ou qualification qu'on attribue A certains princes souverains, ainsi qu'à certains dignitaires, à certains officiers qui en ont d'autres sous eux, aux chefs de certains ordres religieux, aux officiers principaux de certains ordres militaires. *Le G. Seigneur. Le G. Turc. Le G. Mogol. Le G. Kan. Le g.-duc de Toscane. Les grands dignitaires, les grands officiers de la couronne. Le g. maître de l'artillerie. Le g. maître de l'université. Le g. référendaire. Le g. écuyer. Le g. prevôt de l'armée. Le g. maître de Malte, de l'ordre Teutonique. Le g. maître de Saint-Lazare. Le g. chancelier de la Légion d'honneur. Il est g. officier, g.-croix, g. cordon de la Légion d'honneur. Le g. prieur de Cluny, de Vendôme. G. prêtre. G. pontife. La grande-prêtresse. La grande prieure de telle abbaye.* Autrefois, on disait absol., *Monsieur le Grand*, pour désigner L'écuyer du Roi. — Par anal., on dit : *Le g. duché de Toscane. La grande maîtrise de l'ordre de Malte. Le g. conseil. Les grands jours.* ‖ Lorsque *Grande* est placé devant un subst. fém. qui commence par une consonne, on supprime quelquefois l'E dans la prononciation et même dans l'écriture, et l'on marque ce retranchement par une apostrophe, comme dans ces phrases : *A grand'peine. Faire grand'chère. C'est grand'pitié. Ce n'est pas grand'chose. La grand'chambre. La grand'messe. La grand'salle. Sa grand'mère. Sa grand'tante.* = GRAND. s. m. Se dit Des principaux personnages d'un État, des grands seigneurs d'un royaume. *Les grands du royaume essayèrent vainement de résister. Le service des grands. S'attacher à un g. Un g. d'Espagne de première classe. Le roi d'Espagne l'a fait g.* — Absol., *Trancher du g.*, Affecter la grandeur, la magnificence. ‖ *Grand*, subst., employé absol., sign. Le sublime. *Il y a du g. dans cette action, dans cette pensée, dans ce projet. Ce n'est pas là du g., c'est du gigantesque. La source du g.* ‖ *Du petit au g.*, Par comparaison des petites choses aux grandes. = EN GRAND. locut. adv. De grandeur naturelle. *Il s'est fait peindre en g.* — *Faire une chose en g., l'exécuter en g.*, La faire d'une grandeur convenable, sur un modèle en petit. — *Travailler en g.*, Travailler sur un vaste plan, sur une grande échelle. ‖ Figur., *Penser, agir en g.*, D'une manière grande, noble, élevée. = A LA GRANDE. loc. adv. A la manière des grands seigneurs. *Vivre à la grande.* Vieux.

Obs. gram. — Nous venons de voir que l'E muet de *grande* s'élide parfois dans la prononciation et dans l'écriture devant des substantifs féminins qui commencent par une consonne. Mais cette règle n'est absolue que pour les mots *grand'mère* et *grand'tante*. Si l'on supprime l'E de *grande* dans d'autres mots, ce ne peut être que dans le langage familier et dans le style marotique. En outre, lorsque *grande* est précédé de quelque prépositif ou de quelque équivalent de l'article, l'E final ne s'élide pas ; ainsi l'on dit : *une grande chambre, une très-grande messe, la plus grande pitié. Grand*, sans apostrophe, suit toujours le genre et le nombre de son substantif : *grands-pères, grands-oncles;* mais, avec une apostrophe, il est toujours invariable, et l'on écrit : *grand'tantes, grand'mères*, etc — Lorsque l'adj. *grand* est joint au mot *homme*, sa signification diffère complétement selon qu'il précède ou qu'il suit ce substantif. Un *homme g.* est un homme d'une grande taille ; un *g. homme* est un homme d'un grand mérite intellectuel ou moral. Cependant on dit un *g. homme sec* pour désigner un homme sec et de grande taille, parce qu'alors il ne peut y avoir d'ambiguïté, l'adjectif *sec* montrant fort bien que, dans ce cas, ne s'agit que de l'homme physique. Quant à *grande femme* n'a pas d'autre signification que *femme grande.*

GRANDELET, ETTE. adj. Dimin. de Grand. *Elle a une fille déjà grandelette.* Fam.

GRANDEMENT. adv. Avec grandeur. *Il agit g.* ‖ Beaucoup, extrêmement. *Il se trompe g. Vous avez g. raison.* Fam.

GRANDESSE. s. f. (esp. *grandeza*).

Enc. — En Espagne, la *Grandesse* est le plus haut titre honorifique que possède la noblesse; mais elle se divise en trois classes. Les grands de première classe parlent au roi et l'écoutent la tête couverte; ceux de la seconde ne se couvrent qu'après avoir parlé et écoutent couverts la réponse du roi; ceux de la troisième ne se couvrent qu'après y avoir été invités par le roi. – Les grands d'Espagne ont leurs grandes entrées au palais et reçoivent du roi le nom de mon cousin (*mi primo*). Ce titre est fort ancien; on le trouve usité en Aragon, en Castille, et en Portugal, concurremment avec celui de *ricos hombres*. Ce fut Charles-Quint qui limita le nombre des grands d'Espagne et attribua à la couronne le droit de conférer ce titre.

GRANDEUR. s. f. Étendue en hauteur, en longueur, en largeur, etc. *Ces deux enfants sont de même g. La g. d'un animal. La g. d'un arbre. Cela est de la g. d'un mètre. Ce vase est d'une bonne g. Des tableaux de toute g. La g. d'un appartement, d'une forêt. Il y a dans cet archipel des îles de toutes les grandeurs.* — Fig. et fam., *Regarder quelqu'un du haut de sa g.*, Le regarder avec une fierté dédaigneuse. *Il me regardait du haut de sa g.* ‖ En T. Mathém., *Grandeur* se dit De tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution. ‖ En parlant De certaines choses physiques ou morales, se dit De celles qui sont considérables, importantes, remarquables dans leur genre. *La g. d'une entreprise. La g. des événements. La g. d'une perte, d'une ruine. La g. du péril ne fit qu'ajouter à la g. de son courage. La g. d'un crime. La g. d'une idée, d'une conception.* ‖ Supériorité éclatante qui résulte de la puissance, de l'autorité, des dignités, de la naissance, etc. *La g. divine. La g. souveraine. La g. des rois. Il travaillait dès lors à sa g. future. La g. et la décadence des peuples.* — Par ext., on dit, *La g. des empires. La g. romaine.* ‖ Par anal., *Grandeur* s'emploie absol., pour désigner Le pouvoir, les dignités, les honneurs en général; dans ce sens, il est surtout usité au plur. *Les soucis de la g. Les grandeurs humaines. Naître au sein des grandeurs. Mépriser les grandeurs. Le néant des grandeurs.* ‖ Au sens mor., *Grandeur* se dit enc. pour Noblesse, élévation. *G. d'âme. Un caractère plein de g. Une conception pleine de g. Son style ne répond pas à la g. du sujet. Son air de g. impose.* ‖ Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux grands seigneurs, et qu'aujourd'hui on ne donne guère qu'aux évêques. *D'après les ordres de votre Grandeur.*

GRANDIOSE. adj. 2 g. (it. *grandioso*). Se dit, surtout dans les Beaux-Arts, De ce qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté. *Composition g. Peinture g. Architecture d'un style g.* ‖ Subst. et au masc., *Il y a du g. dans cette conception, dans ce monument.*

GRANDIR. v. n. Devenir grand, croître en hauteur. *Cet enfant a grandi très-rapidement. Vous êtes bien grandi. Les pluies font g. les blés.* ‖ Figur., *G. en sagesse, en renommée. Son courage grandit au milieu des obstacles. Son influence grandit sans cesse. L'empire grandissait tous les jours.* = se Grandir. v. pron. Se rendre plus grand; se dit au prop. et au fig. *Il se grandissait en se dressant sur la pointe des pieds: C'est un sot qui croit se g. en dénigrant tout le monde.* = Grandi, ie. participe.

GRANDISSIME. adj. 2 g. Superlatif de Grand. *Vous me ferez un g. plaisir.* Fam.

GRAND'MÈRE, GRAND-ONCLE, GRAND-PÈRE, GRAND'TANTE. Voy. Mère, Oncle, etc.

GRANGE. s. f. (lat. *granum*, grain). Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes et le fourrage, et où l'on bat le grain. *Mettre ses blés en g. Batteurs en g.*

* **GRANGER.** s. m. Se dit dans quelques provinces pour désigner Un métayer.

GRANIT et * **GRANITE.** s. m. [On prononce le T.] T. Minér. et Géol.

Enc. — Le *Granit* est une roche formée de grains plus ou moins volumineux (d'où son nom) et qui se compose essentiellement de feldspath (pour la moitié et même les trois quarts), de quartz et de mica, qui sont agrégés avec plus ou moins de force. Lorsque ces trois éléments sont uniformément disséminés dans la masse et à peu près de même grosseur, on a le *G. commun*, dont la couleur est ordinairement grisâtre, jaunâtre ou roussâtre. Quand, au contraire, les cristaux de feldspath sont d'un volume plus considérable que les autres éléments cristallins, on a le *G. porphyroïde.* On donne au g. le nom de *Pegmatite*, lorsque ses trois éléments constitutifs forment des espèces d'amas distincts, réunis et accolés les uns aux autres. On appelle encore *G. graphique* une variété où les cristaux de quartz, vus dans certaines directions, offrent l'apparence grossière de caractères hébraïques. Le g. renferme quelquefois une petite quantité d'amphibole. La présence de ce minéral établit un passage entre cette roche et la syénite; aussi cette variété de g. est appelée *G. syénitique.* Le g., de même que toutes les autres roches primordiales, ne renferme jamais de corps organisés, et n'est jamais stratifié. On est donc autorisé à le considérer comme une roche d'épanchement. Le g. de certaines localités se désagrége et se décompose avec facilité sous l'action des agents atmosphériques: cette action destructive s'exerce principalement sur le feldspath. En France, par ex., le g. des environs de Clermont (Auvergne) se décompose rapidement, tandis que celui des environs de Vire (Normandie) est estimé pour sa solidité. Cette roche est employée comme pierre de construction et de décoration. Elle est susceptible d'un beau poli, et l'étendue de ses masses permet d'y tailler des blocs de toutes les dimensions. L'espèce d'argile appelée *kaolin*, dont on se sert pour la fabrication de la porcelaine, n'est autre chose que le résultat de la décomposition de certains granits.

GRANITELLE. adj. m. T. Minér. Voy. Marbre.

GRANITIQUE. adj. 2 g. Qui est formé de granit. *Masses granitiques.* = * Granitoïde. adj. 2 g. Qui a l'aspect du granit. *Roche granitoïde.*

GRANIVORE. adj. 2 g. Se dit Des oiseaux qui vivent de graines. ‖ Subst., au masc., *Les granivores.*

GRANULATION. s. f. T. Techn. et Méd.

Enc. — Dans la Métallurgie, on donne le nom de *Granulation* à l'opération qui consiste à réduire un métal en grenaille plus ou moins fine. Pour cela, on fait fondre le métal, puis on le fait passer, à l'état liquide, à travers une sorte de crible, et on le reçoit dans un vase rempli d'eau froide. On réduit encore en grains très-fins les métaux les plus fusibles, comme le plomb et l'étain, en les enfermant tout liquéfiés dans une boîte de bois, enduite de craie à l'intérieur, et en l'agitant vivement avant que le refroidissement ait pu se produire.

En Pathologie, on nomme particulièrement *Granulations* de petits corps globuleux, arrondis ou ovoïdes, que l'on trouve parfois disséminés en grande quantité dans un poumon ou dans une partie de poumon qui paraît d'ailleurs tout à fait sain. Ces *granulations*, qu'on nomme *granulations grises*, diffèrent des tubercules par l'uniformité de leur volume et par leur demi-transparence grisâtre. — On donne encore le nom de *granulations méningiennes*, ou de *Pacchioni*, à des corpuscules ronds qu'on trouve souvent disséminés à la face interne de la dure-mère et dans son épaisseur. Ces granulations, à formes tantôt aplaties et tantôt ovalaires, se multiplient d'une façon remarquable chez les vieillards.

* **GRANULE.** s. m. Dans les sciences naturelles, se dit De tout corps qui a l'aspect d'un petit grain plus ou moins arrondi.

GRANULER. v. a. Réduire un métal en petits grains. *G. du plomb, de l'étain.* = Granulé, ée. p. ‖ Adject., Qui est comme formé de petits grains.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui est divisé en petits grains. *Terre granuleuse.* ‖ T. Méd. Qui renferme ou porte des granulations. *Poumon granuleux.*

* **GRAPHIPTÈRE.** s. m. T. Ent. V. Carabiques.

GRAPHIQUE. adj. 2 g. (gr. γράφειν, écrire). Il se dit particulièrement Des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure. *Description g. d'une éclipse de soleil, de lune, etc. Opération g. Représentation g.* ‖ Qui a rapport à la manière de représenter le langage par des signes. *Signes, caractères graphiques.*

GRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière graphique.

* **GRAPHITE.** s. m. T. Chim. et Minér. V. Carbone.

GRAPHOMÈTRE. s. m. Voy. Arpentage.

GRAPIN. s. m. Voy. Grappin.

GRAPPE. s. f. Assemblage de fleurs ou de fruits portés sur des pédicelles et disposés le long d'un pédoncule commun. *Une g. de raisin, de groseille. G. de lierre, de sureau. Les acacias portent leurs fleurs en g.* — Absol., se dit ordin. pour Grappe de raisin. — *Vin de g.*, Vin qui coule naturellement du raisin sans qu'on le presse. ‖ Fig. et prov., *Mordre à la g.*, Saisir avidement une proposition, accorder trop promptement foi à quelque promesse. ‖ T. Art vétér. Se dit De petites excroissances molles et ordinairement rouges, qui viennent aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, et dont l'assemblage forme une espèce de grappe. ‖ T. Artillerie. *G. de raisin*, Voy. Bouche *à feu.*

GRAPPILLER. v. n. Cueillir ce qui reste de raisins dans une vigne après qu'elle a été vendangée. *Dès que les vendangeurs ont achevé, il est permis d'aller g.* ‖ Fig. et fam., Faire quelque petit profit illicite. *Il va grappillant partout et sur tout.* — On dit aussi activ., *Il ne manquera pas de g. quelque chose.* = Grappillé, ée. p.

GRAPPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grappille se dit au prop. et au fig.

GRAPPILLON. s. m. Dimin. Petite grappe de raisin prise d'une plus grande.

GRAPPIN. s. m. (all. *greifen*, saisir). T. Marine. Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées et dont on se sert pour les embarcations, telles que chaloupes, canots, etc. V. Abordage. ‖ Fig. et fam., *Jeter le g., mettre son g. sur quelqu'un*, Se rendre maître de son esprit.

* **GRAPSE.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

GRAS, ASSE. adj. (lat. *crassus*, épais). *Corps gras, substance grasse*, se dit De tout corps onctueux qui tache le papier en le rendant transparent. V. Graisse et Huile. — * *G. de cadavre*, V. Adipocire. ‖ Dans le langage ordinaire, *Gras* sign. Qui est formé de graisse ou qui a beaucoup de graisse. *Otez les parties grasses de cette viande. Être gros et g. Il est trop g. Pourceau g. à lard. Chapon g. Viande grasse. Cette carpe est fort grasse.* Prov., *Être g. comme un moine, être g. à lard*, Avoir beaucoup d'embonpoint. — Fig. et pop., on dit D'un homme qui s'est enrichi dans un emploi, dans une affaire, qu'*Il en est sorti fort g.* — Prov., *En sera-t-il, en serez-vous plus g.?* En serez-vous plus riche, plus content, plus à l'aise? On dit de même, *Je n'en suis pas plus g., il n'en est pas plus g. pour cela.* ‖ Dans un sens partic., se dit Des mets qui consistent en viande ou qui sont préparés avec de la viande. *Un bouillon g. Une soupe grasse. Un dîner g. Ce bouillon est trop g. Ce potage n'est pas assez g.* ‖ *Jour g.*, se dit, chez les catholiques, Des jours où l'on mange de la viande, par opposit. à *Jour maigre*, où l'Église en interdit l'usage. — On appelle spécialement *Jours g.*, Les quatre derniers jours gras du carnaval qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi, parce qu'ils sont suivis d'une longue suite de jours maigres. *Le dimanche g. Le mardi g. Faire les jours g.* ‖ Sali, imbu de quelque matière onctueuse. *Vous avez les mains grasses. Il a les cheveux g. Cuir g. Son chapeau est tout g.* ‖ Par anal., se dit De certaines substances qui sont onctueuses, visqueuses, pâteuses, tenaces, glissantes. *Huile grasse. Fromage g. Du vin g. De l'encre grasse. Figues grasses. Terre grasse. Une boue grasse. Le pavé est g.* ‖ *Terre grasse*, Se dit ordin. D'une terre forte, compacte, argileuse. *Les terres grasses conviennent à cette culture.* — Se dit aussi D'une sorte d'argile smectique, dont on se sert pour dégraisser les habits. ‖ *Gras*, en parlant Des terres, des prairies, signifie quelquefois Fertile, abondant. *Ce pays est g. Des terres grasses. De g. herbages. De g. pâturages.* ‖ Fig. et fam., Sale, obscène, licencieux. *Un conte g. Cette farce est un peu grasse.* — *Cause grasse*, Voy. Basoche. ‖ T. Art vétér. *Ce cheval a la vue grasse*, Sa vue s'obscurcit. ‖ * T. Bot. *Plantes grasses*, Plantes dont les feuilles sont très-épaisses et charnues, comme les *Cactacées.* ‖ T. Peint. *Avoir le pinceau g.*, Peindre par couches épaisses. *Couleur grasse*, Couleur couchée avec abondance. = Gras. s. m. Se dit Des parties grasses de la viande. *Le g. et le maigre d'un jambon.* — *Accommoder quelque chose au g.*, L'accommoder avec de la graisse, du suc de viande, etc. *Riz au g. Épinards au g.* — Par analogie, *Le g. de la jambe*, L'endroit le plus charnu de la jambe. ‖ Se dit, particulièrement, chez les catholiques, de la viande, des mets gras. *Servir en g. et en maigre.* — *Manger g. Faire g.*, Manger de la viande les jours maigres. = Gras se prend adverb. dans les locut. suivantes: *Pain gras-cuit*, Pain qui a mal levé et qui est mal cuit. *Parler g.*, Éprouver un certain embarras dans la prononciation, et, particul., Prononcer mal les R. *Peindre g.*, Peindre par couches épaisses. *Peindre à g.*, Retoucher avant que la couleur soit sèche.

GRAS-DOUBLE. s. m. T. Cuis. La membrane de l'estomac du bœuf. *G.-double à la lyonnaise.*

GRAS-FONDU. s. m., ou **GRAS-FONDURE.** s. f. T. Art vétér. Maladie dont le signe essentiel est une excrétion de mucosités ou de glaires tamponnées et épaisses qui enveloppent les parties marronnées des excréments. *Ce cheval est mort de g.-fondu, de g.-fondure.* — Prov., on dit D'un homme fort maigre, *Il ne mourra pas de g.-fondu.* ‖ Adject., *Ce cheval est g.-fondu*, Il est atteint de gras-fondure.

GRASSEMENT. adv. Se dit fam. dans ces phrases : *Vivre g.*, Vivre commodément et à son aise; *Payer, récompenser g.*, Payer, récompenser avec générosité, en donnant au delà de ce qu'on doit.

GRASSET, ETTE. adj. diminutif. Qui est un peu gras. *Il est g. Elle est un peu grassette.* Fam.

GRASSETTE. s. f. T. Bot. Voy. Lentibulariées.

GRASSEYEMENT. s. m.

Enc. — Le *Grasseyement* consiste dans la prononciation vicieuse de la lettre R, à laquelle on substitue le son d'une autre lettre, L par ex., ou qu'on supprime plus ou moins complétement. Ceux qui grasseyent ou qui *parlent gras* font entendre, dans les mots où l'R se trouve jointe à une autre consonne, une sorte de roulement guttural. Quand il est peu sensible, le g., surtout dans la bouche d'une femme, n'est pas dépourvu de quelque grâce. — La cause principale du g. se trouve presque toujours dans l'imitation, ou dans une mauvaise habitude qu'on a laissé prendre aux enfants, chez qui une conformation particulière des organes gutturaux rend difficile l'articulation de l'R. Ce qui prouve que le g. a sa principale cause dans l'imitation, c'est qu'on trouve souvent ce vice de la parole, non-seulement chez tous les membres d'une même famille, mais encore dans des provinces entières, comme, par ex., dans la Provence et dans le Forez. Il est facile de prévenir ce vice de prononciation chez les enfants, en les obligeant à faire quelques efforts pour articuler la consonne R. Pour les adultes, chez qui ce défaut est passé en habitude invétérée, le célèbre acteur Talma a imaginé une méthode curative assez simple. Elle consiste à substituer d'abord un D à l'R, et à s'exercer à prononcer cette lettre jointe au T (*td*). Insensiblement l'R s'articule, et la consonne D disparaît. Dans cet exercice, l'R vient se former d'une manière toute naturelle, car le T et le D, beaucoup plus faciles à articuler, sont cependant produits par le même mécanisme que l'R, du moins quant aux positions relatives de la langue et des maxillaires.

GRASSEYER. v. n. Prononcer mal la lettre R. *Elle affecte de grasseyer.* = Conjug. V. Employer.

GRASSOUILLET, ETTE. adj. Diminut. de Grasset. *Un enfant g. Une petite femme grassouillette.* Fam.

GRATERON. s. m. T. Bot. Voy. Galiacées.

* **GRATICULATION.** s. f. **GRATICULER.** v. a. T. Beaux-Arts. Voy. Dessin.

GRATIFICATION. s. f. Don, libéralité qu'on fait à quelqu'un. *Une g. extraordinaire. Une g. annuelle. De temps à autre, il reçoit quelques gratifications. Outre ses appointements, il reçoit une gratification.*

GRATIFIER. v. a. (lat. *gratificare*). Faire à quelqu'un un don, une libéralité. *On l'a gratifié d'une pension, d'une charge. Le prince vient de le g. de cent mille francs.* ‖ Ironiq. et famil., Attribuer à tort quelque chose à quelqu'un. *Vous me gratifiez d'une qualité que je n'eus jamais.* = Gratifié, ée. part.

GRATIN. s. m. (ital. *grata*, gril). Partie de certains mets farineux, etc., qui s'attache au fond des vases où on les fait cuire, et qui est souvent rousse et brûlée. ‖ T. Cuisine. L'espèce de croûte grillée faite avec de la chapelure de pain qui recouvre certains mets. *Macaroni au g. Sole au gratin.*

GRATIOLE. s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

GRATIS. adv. [On pron. l'S.] Mot emprunté du lat. qui signifie Gratuitement, par pure grâce, sans qu'il en coûte rien. *On lui expédie ses lettres g. On a donné la comédie g. Ce médecin traite les pauvres g.* — Fig. et fam., *Dire une chose g.*, Avancer une proposition ou un fait sans en apporter la preuve. Vx. ‖ Autrefois, on disait subst., *Il a obtenu le g. de ses bulles;* et l'on appelait dans l'ancienne université de Paris, *Établissement du g.*, L'établissement de l'instruction gratuite.

GRATITUDE. s. f. (lat. *gratitudo*). Reconnaissance pour un bienfait reçu. *Témoigner sa g. Il m'a donné des preuves de sa g. Croyez à toute ma gratitude.*

Syn. — *Reconnaissance.* — La *gratitude* est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. La *reconnaissance* est le souvenir, l'aveu d'un service, d'un bienfait reçu. La *gratitude* est douce au cœur comme le bienfait; sans elle, la *reconnaissance* pèse sur le cœur. La *gratitude* est due à la bienfaisance; la *reconnaissance*, au bienfait. Sentiment pour sentiment, c'est la *gratitude;* service pour service, c'est la *reconnaissance*. En un mot, la *gratitude* est la *reconnaissance* du cœur.

* **GRATTEAU.** s. m. T. Technol. Instrument de fer qui sert à gratter une surface métallique pour la nettoyer.

* **GRATTE-BOESSE** ou * **GRATTE-BOSSE.** s. m. T. Techn. Voy. Argenture, Dorure, etc.

GRATTE-CUL. s. m. Fruit en orme de bouton rouge et allongé qui succède à la rose; se dit particulièrement Du fruit de l'églantier. *Des gratte-culs.*

GRATTELEUX, EUSE. adj. Qui a la grattelle.

GRATTELLE. s. f. Éruption de petites élevures miliaires qui s'accompagne de démangeaison.

GRATTE-PAPIER. s. m. Se dit, fam. et par dénig., Des copistes de bureau, des clercs d'avoué, de notaire. *Des gratte-papiers.*

GRATTER. v. a. (allem. *kratzen*). Racler, ratisser. *G. une muraille. G. la boue qui recouvre des souliers. G. du papier, du parchemin pour en enlever l'écriture.* —Fig. et fam., *G. le papier, le parchemin*, Gagner sa vie en faisant le métier de copiste, de clerc d'avoué, etc. — *G. l'épaule à quelqu'un*, Chercher à se le rendre favorable. *G. quelqu'un où il lui démange*, Faire ou dire quelque chose qui lui plaît. ‖ Se dit Des animaux qui, avec leurs ongles, remuent la terre. *Les poules grattent la terre pour chercher de la pâture.* = Gratter. v. n. *G. à une porte*, Y faire un petit bruit avec les ongles pour avertir qu'on désire y entrer. *On gratte à la porte du roi par respect, on n'y heurte pas.* = se Gratter. v. pron. Passer les ongles ou quelque chose de semblable un peu fortement et à plusieurs reprises sur quelque endroit du corps. *Se g. la tête, les pieds. Se g. le front en signe d'embarras. Se g. où il démange. Un chien, un chat qui se gratte.* ‖ Frotter la partie où il démange. *Ce cheval se gratte contre la muraille. Deux ânes qui se grattent l'un l'autre.* — Fig. et prov., *Ce sont deux ânes qui se grattent*, se dit, par dérision, De deux personnes qui se flattent l'une l'autre. = Gratté, ée. participe.

GRATTOIR. s. m. Instrument qui sert à gratter, à nettoyer. *G. un parchemin pour en enlever l'écriture.*

GRATUIT, UITE. adj. (lat. *gratuitus*). Qu'on donne gratis sans y être tenu. *Leçon gratuite. Consultations gratuites.* — *École gratuite*, École où les leçons sont gratuites. ‖ *Supposition gratuite*, Supposition qui n'a aucun fondement. — *Insulte, méchanceté gratuite, etc.*, Insulte, etc., faite sans motif et sans intérêt.

GRATUITÉ. s. f. Caractère de ce qui est gratuit. *La g. de la prédestination. La g. de l'enseignement.*

GRATUITEMENT. adv. Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce. *Il lui a donné cela g. Ce médecin le traite g.* ‖ Sans fondement, sans motif. *Vous supposez cela g. Il l'insulta gratuitement.*

* **GRAU.** s. m. Dans nos départements du Midi, Chenal qui met la mer en communication avec un étang salé. *Le g. de Palavas.*

* **GRAUWACKE.** s. f. (allem. *grau*, gris; *wacke*, roche). T. Minér. et Géol. Roche secondaire conglomérée qui n'a pas de caractères bien définis, et qui se compose le plus souvent de granit, de gneiss, de micaschiste et de schiste argileux.

GRAVATIER. s. m. (R. *gravats*). Charretier payé pour enlever les gravois dans un tombereau.

GRAVATIVE. adj. f. (lat. *gravis*, pesant). T. Méd. *Douleur g.*, Qui fait éprouver un sentiment de pesanteur.

GRAVATS. s. m. pl. Voy. Gravois.

GRAVE. adj. 2 g. (lat. *gravis*). Pesant; n'est usité au sens propre que dans le langage didactique. *Les corps graves.* — Subst., *La chute des graves.* ‖ Figur., Sérieux, qui parle, qui agit avec un air grave, avec circonspection et dignité. *Un homme g. Un g. magistrat. Il est g. dans ses discours, dans tout ce qu'il fait.* ‖ Par ext., on dit : *Contenance g. Maintien g. Mine g. Démarche g. Paroles graves. Ton g.* ‖ Par anal., se dit Des choses importantes, de conséquence, qui excluent toute idée de plaisanterie. *Un sujet g. Matière g. Motif g. Faute g. Circonstances graves. Pensées graves. Un style g. Une harmonie g. et triste. Ses mœurs sont simples et graves. Il donna un tour moins g. à la conversation.* — Substant., *Passer du g. au doux.* ‖ *Auteur g., autorité g.*, Auteur, etc., qui est d'un grand poids, d'une grande considération dans la matière dont il s'agit. ‖ Qui peut avoir des conséquences dangereuses. *Une maladie g. Une blessure g. Un g. accident. Un cas fort g. Cette affaire prend une tournure très-g.* ‖ T. Mus. Se dit Des sons, des notes basses, par oppos. Aux sons, aux notes aiguës. *Son g. Note g. Ton g. Voix g. Sa voix est très-belle dans les cordes graves.* — Substant., *Passer de l'aigu au g., du g. à l'aigu, etc.* ‖ T. Gram. *Accent g.*, V. Accent. — *Un* à *g.*, *un* è *g.*, *un* ù *g.*, Qui est marqué d'un accent grave. = Syn. V. Sérieux.

GRAVELÉE. adj. f. *Cendre g.*, Voy. Cendre

GRAVELEUX, EUSE. adj. Qui est mêlé de gravier. *Terre graveleuse. Un crayon g.* ‖ T. Méd. Qui est relatif à la gravelle, ou qui la dénote. *Urine graveleuse. Affection graveleuse.* — Qui est atteint de la gravelle. *Il est goutteux et g.* On dit aussi subst., *Les goutteux et les g. sont à plaindre.* ‖ Fig. et fam., se dit Des propos, des discours trop libres. *Conte g. Chanson graveleuse.*

GRAVELLE. s. f. (R. *gravier*). T. Méd.

Enc. — On donne le nom de *Gravelle* à de petites concrétions ayant à peine le volume d'une tête d'épingle qui, dans certains cas, se forment tantôt dans les reins, tantôt dans les conduits excréteurs de l'urine ou dans la vessie. — Par extension, on applique le même nom à l'ensemble des symptômes qui précèdent, suivent ou accompagnent la présence de ces concrétions dans les urines. Lorsque ces concrétions sont un peu plus grosses, sans toutefois que leur volume s'oppose à leur expulsion spontanée, on les nomme *Graviers*, tandis qu'on réserve la dénomination de *Calculs* ou *Pierres* à celles qui sont plus volumineuses. Les substances qui constituent ordinairement ces concrétions sont : l'acide urique, les urates alcalins, l'urate de chaux, le phosphate de chaux, l'oxalate de la même base, le phosphate ammoniaco-magnésien, les oxydes cystique et xanthique, etc. La présence des graviers dans les reins ou les uretères donne fréquemment lieu à des douleurs très-vives et parfois atroces, qu'on appelle *Coliques néphrétiques*. La g. reconnaît en général les mêmes causes que la goutte, et son traitement général est le même. Néanmoins l'emploi des eaux minérales est plus souvent indiqué : quant au choix de ces eaux, il dépend de la nature chimique des concrétions elles-mêmes.

GRAVELURE. s. f. Discours, propos trop libres et approchant de l'obscénité. *Il aime la g. Il y a bien des gravelures dans cette pièce.*

GRAVEMENT. adv. D'une manière grave et composée. *Parler g. Marcher g.* ‖ T. Mus. *Gravement*, mis au commencement d'un morceau, indique un mouvement lent, mais moins lent que celui qui est indiqué par le mot *Lentement*.

GRAVER. v. a. (gr. *γράφω*, j'écris). Tracer quelque trait, quelque caractère, quelque figure, quelque dessin, sur une surface unie et solide, comme une planche d'acier ou de cuivre, une plaque de marbre, etc., de telle sorte que le caractère ou le dessin forme un creux ou un relief. *G. en creux. G. en relief. G. en taille-douce. G. sur bois, sur cuivre, sur pierres précieuses. G. au burin, à l'eau-forte. G. à la manière noire, au pointillé. G. des caractères d'imprimerie. G. une médaille. G. un poinçon. G. une inscription. G. un chiffre. G. des armes. G. des exemples d'écriture. G. de la musique. G. une carte de géographie. G. un dessin, un tableau. Cet artiste a gravé la Cène de Léonard de Vinci.* ‖ Fig., *G. quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire, dans le cœur, etc.*, L'imprimer fortement dans l'esprit, etc. *G. une injure dans sa mémoire. Le souvenir de ses bienfaits restera toujours gravé dans mon cœur.* = se Graver. v. pron. Être gravé. *Le cuivre se grave plus aisément que l'acier.* ‖ Fig., *Ces idées se gravent profondément dans l'esprit.* = Gravé, ée. part. *Ce livre est orné de planches gravées.* ‖ *Avoir le visage gravé, être tout gravé de petite vérole*, En être extrêmement marqué.

GRAVEUR. s. m. Celui dont la profession est de graver. *Un g. en pierres fines, en médailles. G. en taille-douce. G. à l'eau-forte. G. sur bois.*

GRAVIER. s. m. (latin. *gravis*, pesant). Gros sable mêlé de très-petits cailloux. ‖ T. Méd. Voy. Gravelle.

GRAVIR. v. n. Grimper à quelque endroit roide et escarpé, en s'aidant des pieds et des mains. *G. contre un rocher, sur des rochers. G. au haut d'une muraille.* ‖ Monter avec effort. *G. jusqu'au sommet d'une colline.* = Gravir. v. a. S'emploie dans les mêmes sens. *G. une muraille, une montagne. Nous eûmes à g. un sentier fort roide.* = Gravi, ie. part.

GRAVITATION. s. f. T. Phys. et Astron.

Enc. — Toutes les molécules matérielles de l'univers tendent à se rapprocher les unes des autres : c'est là un fait que nous apprennent, et l'observation constante de ce qui se passe sur la terre, et l'étude raisonnée des mouvements observés dans les corps célestes. La force qui préside à cette tendance est désignée sous les noms d'*Attraction*, de *Gravitation* et de *Pesanteur*. Cependant ces termes ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. *Pesanteur* se dit en parlant des corps sublunaires, et *Gravitation* s'emploie quand il s'agit des corps célestes. Quant au mot *Attraction*, sa signification est plus générale, et on peut l'employer dans tous les cas; seulement il convient de l'accompagner d'une épithète qui précise le sens dans lequel on le prend : Attraction *terrestre, universelle, moléculaire*, etc.

I. *De la Pesanteur* ou *Attraction terrestre.* — L'expérience universelle démontre que tout corps pesant, lorsqu'il n'est pas soutenu, tombe à la surface de la Terre. Au moyen du fil à plomb, on constate que, dans leur chute, la direction des corps graves est toujours perpendiculaire à la surface horizontale de la Terre, c'est-à-dire à la surface de l'eau. Mais la Terre étant à peu près sphérique, une ligne perpendiculaire à sa surface doit passer par son centre. Il s'ensuit que la direction d'un corps qui se *meut en vertu de la force de l'attraction terrestre*, est le centre même de la Terre. Telle est en effet la direction dans laquelle il doit se mouvoir, si la force qui le sollicite est la résultante de l'attraction de toutes les molécules qui constituent notre globe, car il a été démontré par Newton qu'une sphère attire un corps extérieur de la même manière que si toute la matière qui la compose se trouvait réunie en un seul point situé précisément à son centre.

Comme les corps qui cessent d'être soutenus tombent de quelque hauteur qu'on les place, on peut en conclure que la pesanteur agit sur eux pendant tout le temps de leur chute, et, par conséquent, qu'elle a une force uniformément accélérée. De ce fait, qu'il est facile de rendre sensible, on peut encore inférer que plus un corps tombe de haut, plus la vitesse qui l'anime est grande quand il arrive à la surface du sol. Galilée est le premier qui ait démontré expérimentalement que le mouvement d'un corps qui tombe est un mouvement uniformément accéléré, et, en conséquence, que les espaces parcourus par ce corps sont comme les carrés des temps de sa chute. Les lois de la chute des corps ne peuvent se démontrer au moyen d'expériences directes, parce que la vitesse acquise par eux prend une accélération tellement rapide, qu'au bout de très-peu d'instants il n'est plus possible de noter les espaces qu'ils parcourent. Mais, ce qu'on ne peut obtenir par des observations directes s'obtient par divers moyens indirects : le plus simple est le plan incliné de Galilée, le plus rigoureux est la machine d'Atwood.— Galilée imagina de faire descendre les corps sur des plans un peu inclinés à l'horizon : dans ce cas, en négligeant les effets du frottement, la vitesse diminue en raison du sinus de l'inclinaison du plan. En prenant un petit chariot pour mobile et en formant le plan incliné d'une substance dure et capable de recevoir un poli parfait, le frottement peut être diminué au point de ne rien changer à la nature du mouvement. Or, si, sur un plan ainsi disposé, on laisse rouler le chariot à un instant donné, et que l'on note les espaces parcourus dans la première seconde, dans les deux premières secondes, etc., on trouve que les espaces sont entre eux comme les carrés des temps employés à les parcourir.— La machine d'Atwood consiste en une poulie, dont l'axe tourne sur un rouleau, et qui est munie d'une gorge destinée à recevoir un cordon de soie très-fin. Aux extrémités de ce fil on attache deux poids égaux A et B. En cet état, les poids se font équilibre et l'appareil reste en repos; mais si l'on ajoute un petit poids m à l'un des poids ci-dessus; au poids A par ex., de manière que ce dernier pèse un peu plus que le poids B, le poids le plus lourd, c.-à-d. le poids A, commencera aussitôt à descendre. Le mouvement qui se produit alors est exactement de même nature que si le poids descendait librement ; seulement sa vitesse est diminuée en proportion du poids de la surcharge ajoutée à la somme des trois poids m, A et B. En effet, la force qui résulte du poids ajouté m est dépensée à imprimer une certaine vitesse non-seulement au poids m lui-même, mais encore aux deux poids A et B suspendus à l'extrémité du cordon de soie. Ainsi donc, le poids additionnel m perd tout ce qu'il donne, et, par conséquent, il tombe moins vite qu'il ne tomberait s'il était seul, ce qui permet de noter exactement les vitesses parcourues dans des temps donnés. Au moyen de cette machine, on démontre expérimentalement que les propriétés du mouvement uniformément accéléré sont précisément celles du mouvement d'un corps grave tombant à la surface de la Terre. Supposons, par ex., que le poids additionnel m soit tel qu'il fasse parcourir au poids A auquel nous l'avons ajouté 30 centim. dans la première seconde, il parcourra 1 mèt. 20 dans deux secondes, 2 mèt. 70 dans trois secondes, et ainsi de suite. Cette expérience donne par conséquent la preuve que la pesanteur de la Terre est une force uniformément accélératrice.

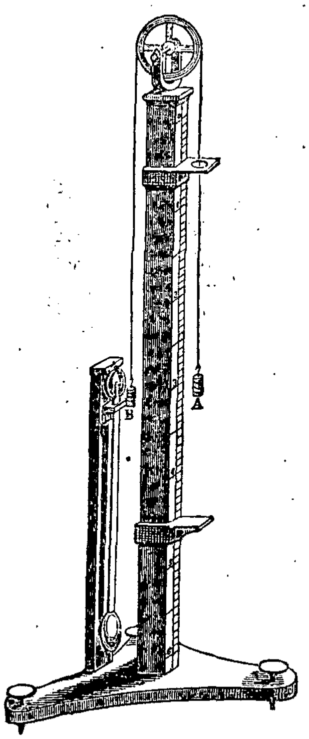

L'attraction terrestre agit également sur tous les corps, c.-à-d. qu'elle leur communique à tous une égale quantité de mouvement, quelle que soit leur nature. C'est encore à Galilée que l'on doit la démonstration de cette propriété. Il renferma dans plusieurs sphères creuses, de même poids et de même diamètre, des poids égaux de substances différentes. Les sphères furent suspendues à des fils d'égale longueur, et alors il leur imprima un léger mouvement de manière à leur faire décrire de très-petits arcs. Or, il constata que la durée des oscillations était la même pour tous. Ce résultat semble au premier abord *contraire à ce que nous observons chaque jour*. Ainsi, tandis qu'une balle de plomb tombe rapidement et régulièrement, les corps légers, comme le papier, les plumes, etc., tombent irrégulièrement et avec lenteur : certaines substances même, comme la fumée et les vapeurs, s'élèvent au lieu de descendre. Mais ces différences résultent uniquement de la résistance de l'air atmosphérique. Les corps ne peuvent pas tomber sans le déplacer; mais, en le déplaçant, ils partagent avec lui leur mouvement ; or, dans ce partage, la plume et le papier perdent plus que le plomb. Dans un long tube où l'on a fait le vide au moyen de la machine pneumatique, les deux corps tombent avec la même vitesse.

Après avoir montré la loi d'après laquelle la pesanteur agit sur les corps à la surface de la Terre, nous avons à déterminer son intensité absolue ou la vitesse que cette force communique à un corps tombant librement dans un temps donné. La rapidité de la chute des corps graves ne peut être déterminée par l'expérience directe; la machine d'Atwood elle-même serait ici tout à fait insuffisante. Le seul moyen que nous ayons pour arriver à un résultat précis, consiste à mesurer la longueur d'un pendule qui, dans un temps donné, exécute un nombre donné d'oscillations. Si nous représentons par l la longueur du pendule à secondes, par π le rapport de la circonférence au diamètre, et par g la force accélératrice de la pesanteur, c.-à-d. deux fois l'espace qu'un corps grave parcourt dans la première seconde de temps par l'action de l'attraction terrestre, nous aurons l'équation $g = l\pi^2$. Or, la longueur du pendule exécutant à Paris et dans le vide une oscillation par seconde de temps solaire moyen (avec réduction au niveau de la mer) a été fixée par Borda à 993^{mm},8493. Comme $\pi = 3,14159$, nous trouverons 9^{m},8088 pour la valeur de g. Par conséquent, la hauteur que parcourrait en une seconde de temps un corps grave tombant dans le vide à Paris, serait égale a la moitié de cette quantité, c'est-à-dire à 4^{m},9044.

Deux causes font varier l'intensité de la pesanteur terrestre : *ce sont la force centrifuge et l'aplatissement de la Terre* à ses pôles. La force centrifuge étant proportionnelle au carré de la vitesse de rotation, il s'ensuit que, sous un même méridien, cette force croît à mesure qu'on s'approche de l'équateur, où elle atteint son maximum, puisque c'est à l'équateur qu'a lieu la plus grande vitesse. Au pôle, au contraire, la force centrifuge est nulle. Or, il résulte d'expériences faites avec le plus grand soin, que la différence maximum de l'intensité de la pesanteur entre l'équateur et les pôles est de $1/194^e$, c.-à-d. qu'un corps qui à l'équateur pèse 194 kilogr., en pèsera 195 si on le transporte au pôle. Newton a démontré qu'à l'équateur le rapport de la force centrifuge à la pesanteur est 1/289, fraction beaucoup plus petite que celle 1/194 ci-dessus. Cette différence, qui est de 1/590, provient de l'aplatissement de la Terre vers les pôles, par suite duquel un corps placé au pôle se trouve à une moindre distance du centre de la Terre qu'un autre corps situé à l'équateur, et, par conséquent, est attiré plus fortement qu'à l'équateur, quand bien même la Terre serait immobile et que, par suite, il n'existerait pas de force centrifuge. D'après ce qui précède, il est facile de comprendre la possibilité de déterminer la figure exacte de notre globe en mesurant et en comparant l'intensité de la pesanteur sous des latitudes différentes.

II. *De la gravitation universelle.*—Galilée, qui avait si admirablement réussi à déterminer la loi de la pesanteur, ne soupçonna pas que l'action de cette force peut s'étendre aux corps qui ne se trouvent point dans le voisinage immédiat de la Terre. Le génie plus spéculatif de Kepler le conduisit à voir dans la pesanteur une force agissant de planète à planète, et particulièrement de la Terre à la Lune : il alla même jusqu'à dire que les marées pouvaient bien être le résultat de l'action exercée par la Lune sur les eaux de la mer. Toutefois il ne paraît pas avoir pensé que cette force pût régir tous les mouvements des corps célestes. Hooke, de son côté, avait supposé que les corps célestes exerçaient une attraction mutuelle les uns sur les autres ; mais il n'essaya pas d'en découvrir les lois et de déterminer *la nature des mouvements qui en résultent*. Cette grande découverte était réservée à Newton. En méditant sur la nature de cette force, la pensée lui vint que, puisque la pesanteur n'exerce pas seulement son action sur les corps placés à la surface même de la Terre, mais encore s'étend jusqu'à la hauteur des montagnes les plus élevées, sans que son intensité ou sa direction en éprouvent le moindre changement, il n'y avait pas de raison pour que son action ne s'étendît pas à une plus grande distance, et même jusqu'à la Lune. Toutefois, avant de répondre affirmativement à cette question, il était nécessaire de trouver la loi du décroissement de l'intensité de cette force. Or, il soupçonna bientôt que la force attractive de la Terre sur les corps devait diminuer exactement en raison du carré de la distance, ou, en d'autres termes, que la force attractive de la Terre s'exerçant à la distance où se trouve la Lune, comparée à ce qu'on observe à la surface de la Terre, devait être plus petite dans le même rapport que le carré du rayon de la Terre est plus petit que le carré de la distance de la Lune à la Terre. Cette hypothèse était aisée à vérifier. En effet, l'orbite de la Lune ne diffère pas beaucoup d'un cercle dont le rayon serait égal à 60 fois le demi-diamètre de la Terre, et par conséquent la circonférence de son orbite est environ 60 fois la circonférence d'un grand cercle de la Terre. Comme le diamètre de la Terre est d'environ 12,733 kil. et sa circonférence de 40,000 kil., l'orbite de la Lune est à peu près égale à 2,400,000 kilom. Or, la période de la révolution lunaire est de 27 jours 7 heures 43 minutes. Ainsi, il est aisé de calculer que le sinus verse de l'arc décrit par la Lune dans une minute (lequel est le même que la quantité dont cet astre s'écarte de la tangente ou de la ligne droite qu'il suivrait s'il n'était pas attiré vers la Terre) égale 4 mèt. 90 centim. Cette longueur de 4 m. 90 est donc la hauteur dont la Lune, à la distance moyenne où elle se trouve, tombe ou est attirée vers la Terre dans l'espace d'une minute. Mais 4 m. 90, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, c'est précisément la hauteur dont tombent les corps graves à la surface de la Terre dans l'espace d'une seconde. Maintenant, Galilée ayant démontré que l'intensité de l'attraction ou de la pesanteur terrestre diminue en raison du carré de la distance, si la même loi s'étend à la Lune, comme le supposait Newton, cet astre doit éprouver une attraction 60 × 60 ou 3600 fois moindre que celle éprouvée par les corps qui sont vers la surface de la Terre. Mais on sait que la pesanteur s'exerçant sur les corps à la surface de la Terre fait tomber ceux-ci d'une hauteur quadruple dans un temps double, d'après la nature du mouvement uniformément accéléré. Par conséquent, l'espace parcouru par un corps dans sa chute doit être, sur la Terre, *60 × 60 ou 3600 fois plus grand dans une minute que* dans une seconde, qui est la soixantième partie de la minute. Cet espace est donc 3600 fois son correspondant dans la région lunaire ; or, à la surface de la Terre, il est de 4 m. 90; donc, à la distance où est située la Lune, il sera de 4 m. 90. Donc l'hypothèse de Newton se trouva vérifiée par le calcul, et il put en conclure que la Lune *pouvait* être retenue dans son orbite par la force de la pesanteur ou de l'attraction terrestre.

Cependant Newton ne se contenta pas de cette approximation et de cette possibilité. Il ne voulut point conclure à l'universalité de la gravitation sur la simple considération de l'orbite lunaire envisagée comme un cercle, et de la vitesse moyenne de cet astre. Il démontra que les corps qui se meuvent sous l'influence d'une force attractive et diminuant en raison inverse du carré de la distance, doivent décrire des sections coniques ayant un de leurs foyers au centre de cette force, et observer les lois du mouvement assignées par Kepler aux orbites planétaires. En outre, il parvint à démontrer que quelques-unes des principales inégalités signalées dans les orbites de la Lune et des planètes sont des conséquences nécessaires de l'attraction mutuelle que les différents corps du système solaire exercent les uns sur les autres, et enfin que la même puissance mystérieuse, non-seulement régit les mouvements de toutes les planètes et de leurs satellites dans l'espace, mais encore détermine la figure de la Terre et cause la précession des équinoxes, ainsi que les marées de l'Océan.

Une fois admis que les différents corps qui composent le système solaire exercent les uns sur les autres une attraction mutuelle conformément à la loi proposée par Newton (que les corps s'attirent les uns les autres avec une force directement proportionnelle à leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances), la détermination des mouvements des diverses planètes et de leurs satellites devient une question de pure géométrie, lorsque les données nécessaires ont été déterminées par l'observation. Cependant, si l'on voulait résoudre le problème dans ses termes les plus généraux, c.-à-d. *si l'on* voulait considérer simultanément les effets de tous les corps du système, les difficultés de calcul seraient énormes, et, en fait, les méthodes d'analyse découvertes jusqu'ici seraient insuffisantes à en triompher. Heureusement la condition actuelle du système est telle qu'on a pu simplifier la question. Les principales planètes sont isolées dans l'espace à de grandes distances les unes des autres, et leurs masses sont très-faibles en comparaison du corps central, d'où il résulte que les effets de leur mutuelle attraction ne sont pas capables de changer la forme généralement elliptique de leurs orbites; ils produisent simplement de petites perturbations dans leurs orbites et dans leurs mouvements, perturbations qui peuvent se calculer isolément. En conséquence, les mathématiciens sont parvenus à exprimer par des équations analytiques l'ensemble des mouvements compliqués des planètes et de leurs satellites; et telle est la perfection qu'a atteinte cette branche de la science, qu'il n'existe aucune irrégularité dans le mouvement des corps du système solaire, aucune déviation de leur position moyenne appréciable aux observations astronomiques les plus délicates, qu'elle n'ait expliquées et dont elle n'ait calculé la valeur et la durée, conformément au principe de la gravitation universelle, tel que l'a formulé le génie de Newton.

Les effets de la gravitation, tels que nous les manifestent les relations réciproques des différents corps célestes, nous permettent de nous faire une idée assez précise de la nature et du *mode d'action de cette force. D'abord le phénomène des marées* prouve que l'attraction n'agit pas seulement sur la matière prise en masse, mais encore que son action s'exerce sur chacune des molécules dont les corps sont composés. Les phénomènes astronomiques prouvent encore que la gravitation est une force qui se transmet d'un corps à un autre, non successivement, mais instantanément. En effet, si la transmission de son action s'opérait avec une vitesse appréciable, la valeur de cette vitesse affecterait d'une façon sensible la variation séculaire du mouvement moyen de la lune. *En comparant les résultats de la* théorie avec l'observation, Laplace a trouvé que la vitesse de la force d'attraction, si elle n'est infinie, doit être au moins 50 millions de fois plus grande que celle de la lumière elle-même. — Une autre question qui se rattache à la nature de la force dont nous parlons, est celle de savoir si son action sur un corps quelconque est modifiée par l'interposition d'un autre corps à travers lequel elle doit alors agir. Ainsi, par ex., on se demande si l'attraction terrestre qui doit pénétrer toute l'épaisseur de la Lune pour attirer les molécules de cet astre situées à la face même qui est opposée à la terre, agit sur elles avec la même intensité que sur les molécules qui sont le plus près de la Terre, en ayant égard à la loi de la distance? Mais, si la force attractive de la Terre subissait une diminution quelconque en traversant la substance lunaire, la parallaxe serait par cela même affectée. Or, d'après la valeur de cette parallaxe, il est certain que l'intensité de l'attraction terrestre sur les différentes molécules de la Lune n'éprouve aucune variation, excepté celle qui résulte des distances différentes où ces molécules se trouvent de la Terre. En conséquence, dit Laplace, on peut regarder comme scientifiquement établi que la force de la pesanteur est d'une nature si subtile, que les corps les plus denses de l'univers ne peuvent faire obstacle à son libre passage. — Il est également démontré que la loi de l'attraction universelle n'est en aucune façon modifiée par les différences de nature que avent présenter les corps célestes. S'il existait seulement une différence d'un millionième entre l'action que le Soleil exerce sur les molécules de la Terre et celle qu'il exerce sur les molécules de la Lune, cette différence déterminerait dans la parallaxe solaire une variation de plusieurs secondes. Ainsi donc, la supposition d'une variation quelconque est impossible. Il s'ensuit de là que la force attractive du Soleil, dans des temps égaux et à des distances égales, imprime des vitesses égales à la Terre et à la Lune. Enfin, la théorie de Jupiter et de Saturne prouve que Jupiter agit absolument d'après les mêmes lois sur Saturne et sur ses propres satellites. La gravitation est donc une *force complétement indépendante de la nature des corps* sur lesquels elle agit.—V. CENTRAL.

GRAVITÉ. s. f. (lat. *gravitas*). Pesanteur. *La g. fait descendre les corps vers la terre.* Peu us. ‖ Fig., se dit Du ton sérieux que l'homme, accoutumé à se respecter lui-même et à respecter la position qu'il occupe, répand sur tout son extérieur, ainsi que sur ses actions et sur ses discours. *La g. d'un magistrat. Il impose par sa g. Garder sa g. Prendre un air de g. La g. du maintien, des mœurs, du style.* — Par anal., on dit : *La g. d'un ministère. La g. de son rang ne lui permet pas de...* ‖ Fig., se dit encore pour Importance. *La g. du sujet. La g. de cette question. Cette raison a beaucoup de g. La g. de sa faute est telle que...* ‖ Fig., s'emploie quelquefois dans le sens de Danger, péril. *Il ne voit pas la g. de sa maladie. La g. de sa situation me fait trembler pour lui.* ‖ T. Physiq. Se dit D'un son quelconque par rapport à un son plus élevé. *La g. des sons est purement relative ; elle résulte du nombre de vibrations exécutées dans le même espace de temps par le corps sonore.*

Enc. — GRAVITÉ (*Centre de*). Tout corps est formé par la réunion d'un certain nombre de molécules qui toutes sont sollicitées par la pesanteur. — Les forces parallèles qui sont appliquées à ces molécules peuvent se composer en une résultante unique que l'on nomme le *Poids* du corps : c'est, en d'autres termes, la force qui le fait tomber. Le centre de ces forces parallèles dues à la pesanteur est le *centre de gravité* du corps ; nous dirons donc que *le centre de g. d'un corps est le point d'application de la résultante de tous les poids des éléments matériels de ce corps.* Mais lorsqu'on fixe le centre de g. d'un corps, on détruit l'effet du poids qui le sollicite, dans quelque position qu'on place le corps ; de là cette deuxième définition du centre de g. : *c'est le point sur lequel le corps se tient en équilibre dans toutes ses positions.* Réciproquement, on peut dire que le centre de g. est soutenu, directement ou indirectement, toutes les fois que l'on voit un corps en équilibre.

C'est à Archimède que l'on doit les premières considérations sur le centre de g. ; il a cherché à déterminer sa position dans un grand nombre de cas. Souvent son existence et sa position sont évidentes. Ainsi, on voit facilement qu'une *sphère homogène* restera en équilibre dès que l'on soutiendra son centre de figure. Ce centre de figure est donc en même temps son centre de g. Il en est de même pour tous les corps homogènes qui possèdent un centre de figure. Par une méthode expérimentale facile à concevoir, si elle n'est pas facile à exécuter, on peut démontrer l'existence du centre de g. d'une manière générale, et assigner sa position dans les corps homogènes ou hétérogènes, quelle que soit leur forme. On suspend le corps à un fil par un point *a* de sa surface (Fig. 1). La force qui le sollicite à tomber est son poids, et son centre de g. est le point d'application de cette force à laquelle la résistance du fil fait équilibre. Cette résistance du fil est donc une force égale et directement opposée à la première. Si maintenant on marque avec autant d'exactitude qu'il est possible le point *c* où le prolongement du fil viendrait percer la surface inférieure du corps, le *centre de g.* de celui-ci sera nécessairement sur la ligne *ac*. Recommençons encore une fois l'expérience en attachant le corps (Fig. 2) par un autre point *b*, et en marquant de même le point *d* sur le prolongement du fil ; le centre de g. se trouvera aussi sur la ligne *bd*, et par conséquent au point d'intersection des deux lignes *ac*, *bd*. — Le centre de g. des corps homogènes dont les formes sont régulières se détermine par des considérations géométriques assez simples. Pour la *ligne droite* il est évidemment au milieu de la longueur. Pour un *parallélogramme*, il est à la rencontre des diagonales, car chaque diagonale coupe la figure en deux parties égales. Le centre de g. du *cercle* est à son centre. Celui d'un *triangle* est situé sur la droite qui joint son sommet au milieu de sa base et au tiers de cette droite à partir de la base. Nous allons démontrer ce principe pour donner une idée des déterminations de ce genre. Soit ABC (Fig. 3) une plaque triangulaire, de densité et d'épaisseur uniformes. Divisons-la en tranches contiguës les unes aux autres et parallèles au côté BC, puis menons une ligne AD du sommet A au milieu de la base BC. La ligne AD divise en deux parties égales toutes les barres dont est composée la plaque triangulaire, de telle sorte que la plaque serait en équilibre, si elle reposait horizontalement sur une arête rectiligne coïncidant avec AD. Le centre de g. doit donc se trouver quelque part sur cette dernière droite. On prouverait par un raisonnement semblable qu'il doit également se *trouver quelque part* sur la ligne BE menée du sommet B au milieu de la base AC. Par conséquent, le centre de g. est situé au milieu de l'épaisseur de la plaque, à l'*intersection* des deux lignes AD, BE, c.-à-d. au point G. Or, on démontre en géométrie que le point G, ainsi obtenu, divise la ligne AD en deux parties, dont l'une, DG, est la moitié de l'autre.— Pour trouver le centre de g. d'un *polygone irrégulier* on le décompose en triangles, dont on cherche les centres particuliers de g., ensuite on regarde les forces appliquées aux centres de g. des triangles comme étant proportionnelles à leurs surfaces, on en cherche la résultante par les règles ordinaires, et son point d'application est le centre de g. du polygone. Le centre de g. d'un *parallélipipède* est au point d'intersection de deux de ses diagonales ; celui d'un *cylindre*, au milieu de l'axe ; celui d'un *prisme triangulaire*, au milieu de la droite qui joint le centre de gr. de ses deux bases. Le centre de g. d'une *pyramide* est sur la droite qui joint le sommet au centre de g. de la base et au quart de cette droite à partir de la base ; celui d'un *cône* est sur son axe, au quart de sa longueur à partir de la base. Mais le centre de g. n'est pas toujours compris dans la masse du corps : ainsi, par ex., celui d'un *anneau circulaire* et d'une *sphère creuse se trouve au* centre même du cercle et de la sphère. Cependant, quoique ce point ne fasse pas partie de l'anneau ou de la sphère creuse, il jouit de toutes les propriétés qui caractérisent le centre de g.

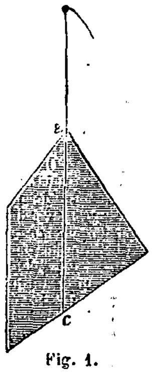

Fig. 1.

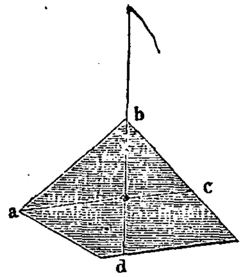

Fig. 2.

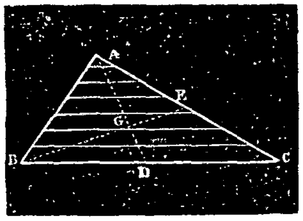

Fig. 3.

La considération du centre de g. donne facilement la condition d'équilibre d'un corps posé sur un plan horizontal. Nous rappellerons qu'on nomme *Équilibre* l'état d'un corps sollicité par plusieurs forces qui se détruisent. Un corps posé sur un plan *horizontal est en équilibre, quand la verticale du centre de g.* passe par la *base de sustentation* du corps, et l'on entend par base de sustentation le *polygone convexe*, c.-à-d. sans angles rentrants, formé par les droites qui joignent les points d'appui les uns aux autres : ainsi la base d'un trépied est un triangle, et celle d'une table à quatre pieds un quadrilatère. Il est évident que cette condition suffit ; car, lorsqu'elle est remplie, la force appliquée au centre de g. ne fait que presser le corps contre le plan. On voit d'après cela que le cylindre oblique (Fig. 4) sera en équilibre, s'il n'a qu'une longueur telle que la verticale passant par son centre de g. rencontre la surface qui le supporte à l'intérieur du cercle de la base ; mais il tombera, si sa longueur est telle que la verticale qui passe par son centre de g. *b* tombe en dehors du contour de la base. On distingue trois sortes d'équilibre. L'équilibre est *stable* quand le corps, *légèrement écarté de sa position d'équilibre*, y revient spontanément : c'est le cas d'un prisme reposant sur une table par l'une de ses faces latérales. L'équilibre est *instable* quand le corps ne reprend plus sa position d'équilibre, pour *peu qu'on* l'en écarte, mais tend au contraire à s'en écarter davantage : c'est le cas d'un prisme qui s'appuierait sur une arête. Enfin, l'équilibre est *neutre* ou *indifférent* quand la plus petite force suffit pour déplacer le corps, sans qu'il tende nécessairement à revenir à sa position primitive, et sans qu'il tende nécessairement non plus à s'en écarter indéfiniment : c'est le cas d'un cylindre roulant sur un plan horizontal. Ces trois positions *d'équilibre peuvent se caractériser très simplement par la con*sidération du centre de g. Dans l'équilibre stable, le centre de g. est plus bas que dans toutes les autres positions ; dans l'équilibre instable, il est au contraire plus élevé ; enfin, dans l'équilibre indifférent, sa hauteur reste la même, quand on change la position du corps. La notion du centre de g. fournit une définition rigoureuse de la chute : un corps tombe quand son centre de g. descend. — Tout le monde connaît ce jouet d'enfants qui consiste en un petit cylindre de moelle de sureau au bout duquel est fixé un bouton métallique. Quand on le pose sur une table en le couchant sur le côté, il se redresse immédiatement pour prendre la position verticale, ou, pour parler plus exactement, il tombe. En effet, le centre de g. de ce petit corps étant situé à l'intérieur de la masse métallique, lorsque le *jouet est couché sur le côté, la verticale qui passe par son* centre de g. est dirigée en dehors du polygone convexe formé par ses points d'appui avec la table. La force qui est appliquée au centre de g. peut alors produire son effet, en abaissant ce point, ce qui oblige le corps à se redresser.

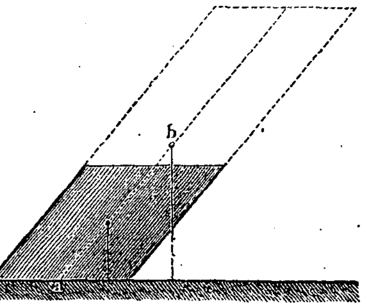

Fig. 4.

Il résulte des considérations qui précèdent qu'un homme ne peut être en équilibre sur ses pieds qu'autant que la verticale de son centre de g. passe par la base de sustentation : cette base est ici limitée par le contour extérieur des pieds et par deux lignes droites qui joindraient, l'une les deux talons, et l'autre les deux extrémités antérieures (*Fig.* 5). La position du centre de g. chez l'homme dépend de l'attitude ; elle n'est pas invariable comme dans les corps solides. Dans la station verticale, les bras le long du corps, le centre de g. se trouve vers le milieu du bassin. Toutes choses égales d'ailleurs, la station est d'autant plus difficile *que la base est plus petite* ; aussi se maintient-on avec peine sur la pointe des pieds ou sur le talon, tandis qu'au contraire on a une attitude ferme quand on écarte les pieds. L'utilité du bâton est de donner une base triangulaire plus étendue. L'homme debout n'a réellement qu'un équilibre *mobile*, des mouvements continuels et involontaires déplaçant à chaque instant son centre de g. ; mais ce déplacement ne peut pas occasionner la chute, tant que la verticale ne sort pas de la base de sustentation. Un homme qui porte un fardeau ne peut pas se tenir droit, parce que le centre de g. se trouvant transporté du côté de la charge, il doit, pour le ramener au-dessus de la base de *sustentation, se pencher du côté* opposé au fardeau. Ainsi, par ex., lorsqu'on porte le fardeau sur les épaules, on s'incline en avant (Fig. 6), et la nourrice qui porte un enfant entre ses bras est obligée de jeter son corps en arrière. Un piéton a l'air de se pencher en avant lorsqu'il monte une colline, *et en arrière lorsqu'il la descend* ; *mais en réalité* il cherche toujours à conserver la position verticale, ou à se tenir droit par rapport à un plan de niveau : c'est ce qu'on comprendra sur-le-champ à l'inspection de la Fig. 7. Une personne assise dans un fauteuil ne peut se lever qu'en penchant son corps en avant pour amener le centre de g. au-dessus de ses pieds, ou en ramenant les pieds en arrière pour les placer sous le centre de g. Les tours des danseurs de corde sont autant *d'expériences sur le centre* de g. Le danseur tient ordinairement un grand balancier qui facilite singulièrement ses exercices. En effet, comme les conditions d'équilibre dépendent de la position du centre de g. du corps *du danseur et du* balancier réunis, et que le centre de g. du balancier tombe à peu près au milieu de sa longueur, à l'endroit où le danseur le saisit, on peut dire qu'il tient en quelque sorte dans sa main le centre de g. du système, et qu'il le place à chaque instant de la *manière* la plus propre à assurer son équilibre. Nous voyons aussi par là en vertu de quel principe la stabilité des voitures est liée à leur mode de chargement. Quand la charge est considérablement *élevée au-dessus des roues*, le centre de g. se trouve élevé en proportion, et la voiture est d'autant plus exposée à verser. Aussi les entrepreneurs de diligences ont-ils imaginé quelquefois de charger les bagages sous la caisse de la voiture en ne laissant sur l'impériale que des corps légers. Lorsque la voiture doit tourner rapidement et sur un axe d'un petit rayon, la trop grande hauteur du centre de g., résultant du mode de chargement, augmente beaucoup les chances de verser, *car alors la force* centrifuge a peu à faire pour soulever le centre de g. à une hauteur telle que la voiture chavire en tournant autour des roues extérieures à l'arc du cercle décrit.

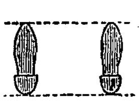
Fig. 5.

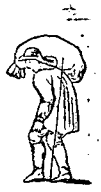
Fig. 6.

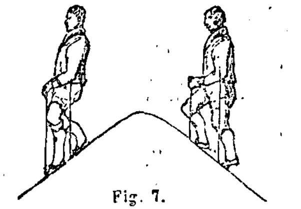
Fig. 7.

GRAVITER. v. n. T. Astron. et Phys. Tendre vers un point en vertu de la force appelée Gravitation. *Toutes les planètes gravitent vers le soleil.*

* **GRAVOIR.** s. m. Outil dont se servent les opticiens pour tracer dans la châsse des lunettes la rainure où se place le verre.

GRAVOIS. s. m. (R. *gravier*). La partie la plus grossière qui reste du plâtre après qu'on l'a sassé. ‖ Les menus décombres d'une muraille qu'on a démolie, ou les menus débris qui restent des matériaux d'une construction que l'on fait.

GRAVURE. s. f. L'art de graver. *Il apprend la g.* ‖ Le procédé employé pour graver. *G. au burin, à l'eau-forte, au pointillé.* ‖ L'ouvrage, le travail du graveur. *La g. de cette planche est à recommencer.* ‖ Estampe. *Livre orné de gravures.*

Enc. — La *Gravure* a pour objet de reproduire par incision un dessin quelconque sur une matière dure, soit pour en prolonger la durée, soit, comme c'est le cas le plus général, pour en multiplier les copies par l'impression ou le moulage. C'est un des arts les plus anciennement connus, et quand on en rapporte l'origine au XVe siècle, on veut seulement parler de la découverte des procédés propres à tirer des épreuves d'une plaque gravée, c.-à-d. de l'application de l'impression à la reproduction des dessins gravés. — Les diverses espèces de gr. forment trois grandes catégories : la *Gr. en creux*, la *Gr. en relief*, et la *Gr. en bas-relief*. Nous ne parlerons ici que des deux premières. Quant à la troisième, qui comprend la gr. sur pierres fines et la gr. des coins des monnaies, il en a été question au mot Glyptique.

I. *Gr. en creux.* — Les dessins sont formés par des *creux* ou sillons que l'on remplit d'encre, après quoi on transporte cette dernière sur le papier par l'impression.

1° La *Gr. au burin* est la plus ancienne et la plus parfaite des diverses variétés de gr. en creux ; mais c'est aussi la plus difficile. On attribue son invention à l'orfèvre florentin Maso Finiguerra, qui, en 1452, imagina de tirer une épreuve d'une plaque de métal qu'il venait de graver pour l'église Saint-Jean de sa ville natale. Toutefois c'est seulement quelques années après que l'on songea à tirer parti de cette découverte pour obtenir des copies qui reçurent le nom d'*Estampes*, de l'italien *stampare*, imprimer. Les plus anciennes estampes paraissent avoir été obtenues avec des planches d'étain, mais aujourd'hui le cuivre rouge est le métal le plus employé. Cependant, lorsqu'on se propose de faire des tirages considérables, on se sert de préférence de planches d'acier, parce qu'elles donnent facilement 20,000 épreuves, tandis que celles de cuivre n'en fournissent guère plus de 3 à 4000. La gr. sur cuivre a reçu le nom particulier de *Chalcographie*, et l'on applique la dénomination de *Sidérographie* à celle qui se fait sur acier. Nous venons de dire que la gr. au burin est la plus parfaite de toutes ; cependant il est rare qu'on l'exécute tout entière avec l'instrument qui lui a donné son nom ; on la commence ordinairement à l'eau-forte, et on la termine au burin. La gr. au burin est aussi appelée *Gr. en taille-douce*, par opposition à la gr. en relief sur bois, parce qu'elle produit des effets plus doux que celle-ci. — La planche métallique est fournie toute dressée et polie par le *planeur*. Le premier travail du graveur consiste à y décalquer son dessin, puis à en *tracer* tous les contours avec la *Pointe*, c.-à-d. avec une espèce d'aiguille qui marque sur le cuivre un trait fin et délié lequel disparaît ensuite dans le travail du burin. Le *Burin* est un ciseau d'acier trempé dont le biseau présente une coupe différente suivant le travail qu'on veut exécuter. Cet outil, en coupant le cuivre, laisse de chaque côté un petit rebord saillant que l'on nomme *Rebarbe* ou *Bavure ;* on l'enlève avec un autre outil qu'on appelle *Ébarboir*. Ainsi, c'est uniquement avec des *Tailles* ou *Hachures*, et des points, que l'artiste reproduit les divers effets du crayon du dessinateur. Les premières tailles sont généralement serrées et nourries ; mais un seul rang de tailles ne saurait suffire. En conséquence, on les croise par d'autres tailles ordinairement plus déliées et plus écartées, qu'on appelle *Contre-tailles*. Quelquefois, au lieu de croiser les hachures, on met entre les tailles, pour les ombrer davantage et les adoucir en même temps, des contre-tailles plus déliées ou des points plus allongés. On se sert de troisièmes tailles, tantôt pour compléter l'effet, tantôt pour éteindre ou sacrifier certaines parties. De plus, on couvre souvent les fonds de tailles semblables, et même de quatrièmes tailles, pour en rendre les détails moins sensibles. Pour imiter les chairs, on fait usage de hachures courbes, et on les croise de contre-tailles qui forment des losanges par leurs intersections. Enfin, on rend les parties rugueuses, comme les rochers, les terres, les troncs d'arbres, etc., par des tailles courtes, tremblotées, interrompues, que l'on nomme *Grignotis*. Du reste, le travail des hachures ne peut être soumis à aucune règle générale, l'artiste employant à son gré les moyens les plus propres à produire l'effet qu'il veut obtenir.

2° La *Gr. à l'eau-forte* a été découverte à la fin du XVe siècle, vraisemblablement par Wenceslas d'Olmutz, dont on connaît une épreuve qui porte la date de 1496. Ce genre de gr. consiste en principe à couvrir la planche de cuivre d'une mince couche de vernis, à décalquer sur ce vernis le dessin à reproduire, à enlever les traits de ce dessin en mettant le métal à découvert, et à creuser, au moyen d'un acide, les parties que le vernis ne protége plus. On distingue la *gr. à l'eau-forte des peintres* et la *gr. à l'eau-forte des graveurs*. La première est un dessin exécuté librement par l'artiste, non pas avec le crayon, mais avec un instrument nommé *Pointe*. C'est une œuvre toute d'inspiration, qui n'est soumise à aucune règle. La seconde n'est qu'un travail préparatoire, qui est destiné à être terminé au burin. — Pour la gr. à l'eau-forte, on expose quelques instants la planche de cuivre ou d'acier à un feu doux. Quand le métal a acquis le degré de chaleur voulu, on le recouvre d'une couche légère et uniforme d'un vernis particulier. Le vernis appliqué, et pendant qu'elle est encore chaude, on *flambe la planche*, opération qui consiste à promener sur toute la surface vernie la flamme d'un flambeau qui donne beaucoup de fumée. Le *Flambage* a pour objet de noircir le vernis, afin qu'on puisse mieux apercevoir les traits du dessin. Quand il est achevé, on exécute sur l'enduit le dessin à graver, soit directement, comme cela a lieu pour la gr. à l'eau-forte des peintres, soit indirectement, au moyen d'un décalque, comme cela se pratique pour la gr. à l'eau-forte des graveurs. Cela fait, on trace sur le vernis, avec des *pointes*, le trait et les ombres des objets dessinés. Pour tracer les traits les plus délicats, on emploie des pointes à extrémité très-aiguë, tandis que, pour les traits plus larges, on se sert d'outils aiguisés en biseau qu'on appelle *Échoppes*. Il ne reste plus alors qu'à faire *mordre* l'acide. A cet effet, on pose la planche sur une table horizontale et on l'entoure d'un rebord de cire, destiné à retenir le mordant. Ainsi que l'indique son nom, ce dernier est de l'acide azotique, dont on fait varier la force suivant le genre du travail. Le temps que doit durer la morsure est également très-variable. Lorsque le graveur juge que la planche est suffisamment creusée, il enlève la bordure de cire, dissout le vernis avec de la térébenthine légèrement chauffée, et frotte le cuivre avec du charbon de saule et de l'huile, pour faire disparaître les saillies résultant du foulage de la pointe.

3° La *Gr. à la pointe sèche* s'exécute sur cuivre nu, c.-à-d. non verni, au moyen de pointes aiguisées en tranchants de diverses formes, et qui, maniées comme un crayon, font dans le métal des tailles d'une extrême finesse et généralement peu profondes. Ce n'est pas, à proprement parler, un genre particulier de gr., et il est très-rare qu'on grave des planches entières par ce procédé. On l'emploie presque toujours pour faire les petites figures et harmoniser les tons dans les eaux-fortes et la gr. au burin. Son épithète de *sèche* indique simplement que son travail n'a pas, comme celui de la pointe ordinaire, besoin du secours d'un acide.

4° La *Gr. à la manière noire*, ou *Mezzo-tinto*, a été inventée, en 1643, par un officier hessois, nommé Louis de Sieghen. On l'appelle aussi *manière anglaise*, parce qu'elle a été particulièrement cultivée en Angleterre. Ce genre de gr. diffère de tous les autres, en ce qu'au lieu d'établir les ombres, le travail du graveur consiste, au contraire, à établir les clairs. Pour cela, on prend une planche de cuivre parfaitement planée, et on la couvre de hachures en creux très-déliées et très-rapprochées, soit au moyen d'une machine, soit en promenant sur elle, horizontalement, verticalement et diagonalement, une sorte de ciseau appelé *Berceau*, dont le tranchant est circulaire et armé de petites dents. Si cette opération, dite *Berçage*, est bien faite, la planche doit donner une épreuve d'un noir parfait. On décalque alors le dessin directement sur le cuivre, en se servant pour cela d'un papier enduit de sanguine, et, afin que les traits ne puissent s'effacer, on les repasse au pinceau avec de l'encre de Chine ou une couleur à l'huile. Alors, au moyen de grattoirs et de brunissoirs de formes et de dimensions variées, on enlève ou écrase tout ce qui doit devenir clair à l'impression. C'est de cette manière que l'on arrive à produire toutes les dégradations de teintes, depuis le noir le plus foncé jusqu'au blanc le plus éclatant. La gr. en manière noire est particulièrement propre pour les effets de nuit, et la reproduction des chairs, des fruits et des fleurs ; mais elle manque de fermeté et de hardiesse précisément à cause du velouté que présente le grain. D'un autre côté, elle est très-difficile à imprimer, et les planches ne donnent pas plus de 200 à 300 bonnes épreuves.

5° La *Gr. au lavis*, ou *Aqua-tinta*, est généralement attribuée à un graveur de Nuremberg, nommé Schweikard, qui l'aurait découverte un peu avant l'année 1750. Ce genre de gr., qui est une modification de la gr. à l'eau-forte, a spécialement pour objet d'imiter, au moyen de teintes variées et grenées, le lavis à l'encre de Chine ou à la sépia sur papier. Ses procédés sont extrêmement variés, mais on l'exécute généralement ainsi qu'il suit. Après avoir tracé le dessin sur le cuivre de la même manière que pour l'eau-forte, on couvre de vernis les parties qui doivent rester blanches, puis on *lave* sur la planche avec un pinceau et de l'eau-forte comme on le fait sur le papier avec la sépia. Suivant que l'acide est plus ou moins fort, on a une teinte égale et d'un grain mat, plus ou moins foncée. Pour obtenir plus de vigueur, on nettoie la planche en la saupoudrant avec de la résine très-finement pulvérisée, et l'on y fixe cette dernière en la chauffant. Alors on recouvre de vernis au pinceau les points que l'on veut réserver, et l'on verse dessus l'acide qui attaque les intervalles situés entre les grains résineux.

6° La *Gr. au pointillé* consiste à représenter les figures par des masses de points et de petits traits, ou de points seuls, produits avec la pointe sèche ou avec la pointe triangulaire du burin. Ce genre passe pour avoir été imaginé au XVIIe siècle par Jean Boulanger ; mais une manière analogue était connue antérieurement sous le nom d'*opus mallei* (travail au maillet), parce qu'on l'exécutait avec de petits ciselets et le marteau. On s'en sert généralement pour faire les gravures de modes et les modèles de dessin destinés aux écoles. Ce genre de gr. ne donne que des ouvrages mous et froids.

7° La *Gr. imitant le crayon* a été inventée, en 1740, par le graveur parisien J.-C. François, qui se proposait de substituer aux gravures en taille-douce, alors employées dans les écoles de dessin, d'autres gravures imitant les hachures grenées du crayon. On parvient de plusieurs manières à produire l'irrégularité du crayon passé sur les grains du papier. La manière dite *sablée* consiste à saupoudrer la planche préalablement vernie d'une couche légère de sable fin que l'on fait adhérer au vernis en chauffant légèrement. On décalque ensuite le dessin et l'on en repasse tous les traits avec des pointes obtuses, en appuyant plus ou moins pour faire pénétrer le sable jusqu'au cuivre. Il ne reste plus alors qu'à procéder à la morsure, puis à retoucher, ce qu'on fait au moyen de petites aiguilles de pierre ponce ou de pierre à aiguiser. Au lieu de sable, on emploie aussi des burins à pointe, tantôt effilée, tantôt arrondie, suivant la grosseur des points que l'on veut produire ; ou bien des pointes qui offrent plusieurs dents inégales ; ou encore des roulettes d'acier dont le contour est couvert de petites aspérités. Le pointillé exécuté par ce dernier procédé est dit *à la roulette*. On le combine souvent avec celui des pointes dentées. Enfin, quand on veut imiter les dessins à deux ou à trois crayons, on grave autant de planches qu'il y a de couleurs ; puis, à l'aide de repères, on imprime successivement ces différentes planches sur le même papier.

8° La *Gr. en couleur* n'est pas, à proprement parler, une manière de graver, mais simplement un procédé particulier d'impression polychrome, par le moyen duquel on obtient une estampe coloriée qui a l'apparence d'un tableau, d'une gouache ou d'une aquarelle. On attribue à tort l'invention de ce procédé au Hollandais Lastmann, qui vivait vers 1626. Elle est due à Jacques Leblond, de Francfort-sur-le-Mein, qui vint s'établir en France en 1720. Quand on veut graver un tableau et le rendre avec ses couleurs, on choisit la gr. au lavis, à cause de sa promptitude et de sa facilité, mais surtout parce que son effet a plus de ressemblance avec celui du pinceau, et qu'elle présente un velouté analogue à celui de la peinture. On fait trois ou quatre planches, chacune pour une couleur primitive différente, et on les imprime successivement sur la même feuille, comme pour le pointillé à plusieurs crayons. On termine ordinairement en retouchant les épreuves au pinceau. Ce genre d'impression est surtout employé pour la reproduction des planches d'anatomie et d'histoire naturelle.

9° La *Gr. de la musique* se faisait primitivement sur bois, mais, depuis le XVe siècle, on a introduit l'usage du métal. Aujourd'hui, on se sert presque exclusivement de planches d'étain. Le graveur calcule d'abord l'emplacement des portées, et, s'il y a des paroles, celui de ces dernières ; après quoi il procède à la gr. proprement dite en commençant par les portées, qui se font avec un outil appelé *Couteau*. Les signes, tels que les clefs, les notes, les dièses, etc., se font avec des poinçons au bout desquels ils sont gravés en relief et sur lesquels on frappe avec un marteau. On exécute avec le burin les queues des noires, des blanches, des croches, et les demi-cercles appelés liaisons ; et avec une échoppe, les barres qui lient ensemble plusieurs croches ou doubles croches, ainsi que les pauses et les accolades. Les paroles se frappent également avec des poinçons.

10° La *Gr. sur verre*, ou *Hyalographie*, s'exécute par les mêmes procédés que l'eau-forte. On couvre une planche de verre d'un vernis composé de 1 partie de blanc de baleine et de 2 parties de bitume de Judée préalablement dissous dans l'essence de térébenthine rectifiée. On décalque et l'on trace le dessin ; on chauffe légèrement la planche, et l'on fait mordre les endroits mis à nu avec un mélange de 1 p. d'acide fluorique et de 2 p. d'eau. Enfin, on termine souvent avec des pointes de diamant les parties qui doivent être fortement ombrées. Les planches terminées sont incrustées dans une planche de bois dur, puis encrées comme une gr. en taille-douce et imprimées au moyen de la presse lithographique. Toutefois, comme elles ont l'inconvénient de se briser facilement, on préfère en général les employer comme des matrices pour obtenir des clichés galvanoplastiques.

11° On appelle *Gr. mécanique* celle où la main de l'artiste est remplacée par des appareils mécaniques. Les *machines à graver* sont assez nombreuses ; mais les deux plus importantes sont dues à nos compatriotes Conté et Ach. Colas. La première a été inventée en 1803 pour l'exécution des planches du grand ouvrage de la Commission d'Égypte. Elle se compose de deux parties principales : une règle ou un cylindre portant des ondulations, auquel on imprime un mouvement régulier au moyen d'une vis de rappel, et une pointe acérée qui trace une ligne le long de cette règle ou de ce cylindre. Cet instrument sert à obtenir tous les effets qui peuvent résulter des lignes parallèles. Il est surtout employé pour faire les ciels et les dessins d'architecture, ainsi que pour exécuter les tons plats et les teintes générales et unies. L'invention de la machine-Colas date de 1816, mais le premier ouvrage important à la publication duquel elle ait été employée est le *Trésor de numismatique et de glyptique*, (1834). Cette machine n'est en réalité qu'un heureux perfectionnement du tour à guillocher. Elle sert spécialement à reproduire les objets en bas-relief. A cet effet, elle est munie de deux pointes très-fines : l'une, qui est émoussée, glisse sur l'original et en suit rigoureusement toutes les sinuosités en lignes droites et parallèles ; l'autre, qui est tranchante, répète exactement les mêmes mouvements, et trace sur une planche de cuivre vernie les mêmes lignes plus ou moins ondulées et non droites, serrées ou espacées et non parallèles, suivant les creux ou les saillies de la pièce soumise à l'opération. Quand le travail de la machine est terminé, la surface plane du cuivre présente une copie exacte de l'original en reproduisant parfaitement l'effet du relief. Il ne reste plus alors, pour obtenir une gr. en creux, qu'à faire mordre la planche par les procédés ordinaires. La machine-Colas s'emploie en outre pour faire des billets de banque qu'il est impossible de contrefaire.

II. *Gr. en relief.* — Dans cette gr., les traits du dessin, au lieu d'être en creux sur la planche, sont *en relief*, c.-à-d. en saillie, et la couleur ou l'encre qui doit les reproduire s'applique sur ces mêmes traits, qui la cèdent, par l'impression, au papier sur lequel on veut obtenir des épreuves. On l'appelle aussi *Gr. d'épargne* ou *en taille d'épargne*, parce que l'artiste enlève la matière qui forme le fond de la planche et qui doit être blanche à l'impression, en *épargnant*, c.-à-d. en réservant les traits qui, au contraire, doivent être transportés sur le papier. Ce genre de gr. s'exécute le plus souvent sur bois, mais, depuis quelques années, on emploie aussi le métal et la pierre.

1° La *Gr. sur bois*, ou *Xylographie*, paraît avoir été pratiquée par les Chinois dès le XIe siècle de notre ère, et par les Indiens dès le XIIIe. Elle a été connue en Europe dans les premières années du XVe, c.-à-d. à une époque antérieure à la découverte de la taille-douce. En effet, il existe deux épreuves sur papier, l'une à Paris, l'autre en Angleterre, d'un saint Christophe gravé sur bois en Allemagne, dans l'année 1423, et une épreuve unique d'un saint Bernard exécuté probablement en France, et en 1445, par Bernard Milnet. On admet généralement que c'est la xylographie qui a donné naissance à la typographie. Au reste, dès l'origine même de cette dernière, on fit usage de la gr. sur bois pour *illustrer* les livres avec des figures intercalées dans le texte. Par suite de cet usage, ce genre de gr. atteignit fort rapidement dans presque toutes les parties de l'Europe un très-haut degré de perfection. — La xylographie ne peut s'exécuter que sur les bois qui ont un grain fin et serré ; le buis est celui qui réunit au plus degré toutes les qualités requises. On travaille le bois debout, c.-à-d. dans le sens opposé à la direction des fibres, afin de lui conserver toute sa force et d'empêcher ces fibres de s'égrener sous l'action de l'outil. Le sujet que l'on veut reproduire est dessiné au crayon ou à la plume sur la surface de la planche préalablement blanchie avec de la céruse délayée dans l'eau ou simplement frottée de sandaraque. Quelquefois le dessinateur ne fait que tracer les traits principaux en laissant à la sagacité du graveur le soin de disposer les hachures qui doivent produire le meilleur effet. Plus souvent encore, le sujet exécuté par le dessinateur est transporté sur le bois par un décalque. Dans tous les cas, dessin une fois terminé, le graveur, à l'aide de burins affûtés en losange et à pointe très-aiguë, et d'échoppes de différentes largeurs, enlève tous les points que l'encre ou le crayon ne recouvre pas, en ayant grand soin de ne pas entamer ce qui doit se trouver en saillie. Les hachures entrecroisées étant très-difficiles à exécuter sur bois, on les remplace ordinairement par des lignes courbes dont on varie la courbure et la force. Lorsque le dessin à reproduire est d'une grande dimension, et que cependant il est indispensable de le graver très-rapidement, ainsi que cela arrive tous les jours pour les journaux illustrés, on divise la planche en plusieurs fragments qu'on distribue entre différents artistes; puis, quand chacun a terminé son travail, on réunit solidement ces fragments et l'on y exécute les raccords nécessaires. Enfin, on cliche les gravures sur bois de la même manière que les caractères typographiques.

Les bois gravés s'impriment ordinairement à une seule couleur. Il existe cependant une variété de xylographie qui imite les dessins sur papier teinté et rehaussé au crayon blanc. Ce genre, qui date des premières années du XVI^e siècle, et dont le plus ancien exemple connu est une gr. de Lucas Cranach, de l'année 1506, est connu sous le nom de *Gr. en camaïeu*. On l'appelle aussi *Gr. à plusieurs tailles*, parce qu'elle nécessite l'emploi de plusieurs morceaux de bois, ou *tailles*, comme disaient les anciens graveurs. La gr. en camaïeu exige ordinairement trois planches que l'on imprime successivement au moyen de points de repère; la première donne les ombres, la seconde les demi-teintes, la troisième les lumières.

2° La *Gr. sur métal en relief* s'exécute au moyen de planches de cuivre ou d'acier, surtout de cuivre, par les mêmes procédés que pour la gr. à l'eau-forte, mais avec cette différence que les parties protégées par le vernis sont précisément celles qui doivent être reproduites par l'impression, tandis que l'acide enlève tout ce qui doit rester blanc. Ce procédé offre pour certains dessins une grande supériorité sur la gr. sur bois. La majeure partie des planches de notre *Dictionnaire-Encyclopédie* sont exécutées de cette manière et sur cuivre.

3° Pour la *Gr. sur pierre*, on procède de la même manière que pour la gr. sur cuivre. Seulement on emploie un vernis et un mordant différents. La pierre dont on fait usage est la pierre lithographique. Ce système de gr. offre l'avantage d'une exécution fort rapide; mais il présente des inconvénients qu'on n'est pas encore parvenu à éviter complétement. — V. LITHOGRAPHIE, GALVANOPLASTIE et PHOTOGRAPHIE.

GRÉ. s. m. (lat. *gratum*, ce qui est agréable). Goût, opinion, sentiment. *Ceci est à mon gré. La chose s'est-elle passée selon votre gré? A mon gré, il eût dû agir autrement. On ne saurait être au gré de tout le monde.* — *Avoir quelque chose en gré, Recevoir en gré, Prendre en gré*, Agréer, trouver agréable ou bon. *Prenez en gré l'observation que je vous fais.* Se dit aussi Des personnes. *Il a pris votre fils fort en gré.* — Dans le langage mystique, *Prendre en gré*, se dit pour Accepter avec résignation. *Prenons en gré les épreuves que la Providence nous envoie.* || *Savoir gré, Savoir bon gré, beaucoup de gré à quelqu'un*, Être satisfait de quelqu'un, être content, être reconnaissant. *Combien je vous sais gré de vos démarches. Je lui en sais bon gré. Je lui en sais le meilleur gré.* On dit dans le sens contr., *Savoir mauvais gré, peu de gré.*—*Se savoir bon gré d'avoir fait une chose*, S'en applaudir. || *Gré*, sign. aussi La simple et franche volonté de faire une chose. *Je l'ai fait de plein gré. Il y est allé contre son gré. Il le fera de gré ou de force.* || Se dit encore dans le sens de Caprice, fantaisie, volonté arbitraire. *Voyager à son gré. Distribuer à son gré les places et les honneurs.* — Fig., au sens phys. et au sens moral, *Le navire allait au gré des flots. Se laisser aller au gré des événements. Tout s'arrange au gré de nos vœux.* = BON GRÉ, MAL GRÉ. loc. adv. De force ou de bonne volonté. *Il faudra qu'il le fasse bon gré, mal gré.* = DE GRÉ A GRÉ. loc. adv. A l'amiable, par consentement mutuel. *Faire une vente de gré à gré.*

GRÈBE. s. m. T. Ornith. Voy. BRACHYPTÈRES.

GREC, ECQUE. adj. Qui a rapport à la Grèce. *Le costume g. La langue grecque.* — *Y g.*, L'avant-dernière lettre de l'alphabet. — *Église grecque*, V. ÉGLISE.

GREC, ECQUE. s. Celui, celle qui est né en Grèce. *Un G., une Grecque.* || Se dit aussi De ceux qui appartiennent à l'Église grecque, par oppos. à l'Église latine. *Les Grecs et les Latins sont séparés sur un petit nombre de points.* || Fig. et fam., *Être g. en quelque chose*, Y être fort habile. *Cet homme n'est pas grand g.* — * *C'est un g.*, se dit D'un homme sans délicatesse, et particulièrement de celui qui triche au jeu. = GREC, se dit aussi De la langue grecque. *Apprendre le g. Savoir le g. ancien. Écrire en g. moderne.* || Fig. et prov., *Tout cela est du g. pour moi; Passé cela, c'est du g. pour lui*, Je n'y entends rien; Il n'y comprend rien.

GRÉCISER. v. a. Donner une forme grecque à un mot d'une autre langue. *Mélanchthon est le nom de Schwartz-Erde* (terre noire) *grécisé.*

GRECQUE. s. f. T. Archit.

Enc. — Dans l'architecture classique, on nomme *Grecque* un ornement composé d'une suite de lignes droites qui reviennent sur elles-mêmes en formant toujours des angles droits. Il s'emploie ordinairement dans les frises, et présente des dessins variés à l'infini (Fig. 1 à 4).—Au moyen âge, la g. a été également usitée, mais modifiée, et sous le nom de *Frette*: on l'appliquait principalement aux archivoltes, aux corniches, et même au plein des murs. On en distingue surtout deux sortes: la *Frette crénelée* (Fig. 5), dont la forme rappelle celle des créneaux, et la *Frette triangulaire*, qui diffère de la précédente comme le triangle diffère du carré. Ces sortes de frettes se trouvent aussi dans les mosaïques de l'époque gallo-romaine.

1
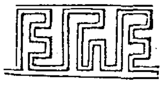

2
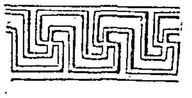

3
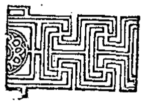

4
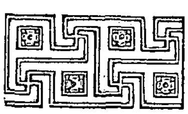

5
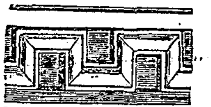

6
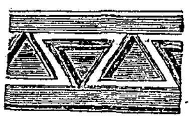

GREDIN. s. m. T. Mamm. Voy. CHIEN.

GREDIN, INE. s. Un gueux de profession. *Ce n'est qu'un g.* Vx. || Fig. et fam., se dit D'une personne sans biens, sans naissance, sans qualités, sans honneur.

GREDINERIE. s. f. Misère honteuse, parce qu'elle est volontaire. *Il aime mieux vivre dans la g. que de travailler.*

GRÉEMENT. s. m. [Plusieurs écrivent *Grément.*] T. Mar. L'ensemble de ce qui est nécessaire pour gréer un navire. *Ce bâtiment a reçu son g. complet.* — Par ext., on dit, *Le g. d'un mât, d'une vergue, d'une chaloupe, etc.* || La manière dont cet ensemble est disposé. *Tous les navires n'ont pas le même g.* || L'action de gréer les bâtiments. *On travaille au g. du navire.*

GRÉER. v. a. (dérivé d'*agréer*, dans le sens vieilli d'*approprier.*) Garnir un bâtiment des vergues, voiles, cordages, manœuvres, poulies, etc., nécessaires pour qu'il soit en état de naviguer. *On a donné ordre de g. cette frégate. Ce navire est gréé en brick, en goëlette, etc.* — Par ext., on dit, *G. un mât, une vergue, une voile.* = GRÉÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. CRÉER.

GRÉEUR. s. m. Celui dont le métier consiste à gréer des bâtiments.

GREFFE. s. m. (gr. γράφω, j'écris).

Enc.—On donne le nom de *Greffe* au lieu destiné à recevoir les archives des tribunaux et des cours. Ces archives comprennent les minutes de tous les jugements et actes émanés de la justice, et en outre, pour les tribunaux de première instance, les doubles des registres de l'État civil et ceux des répertoires des notaires de l'arrondissement. La conservation de ces pièces est confiée à un fonctionnaire responsable, appelé *Greffier*. La loi a établi des greffiers près de chaque tribunal de police, de justice de paix, de commerce et de première instance, ainsi que près de chaque cour. Bien qu'ils appartiennent à l'ordre judiciaire, les greffiers ne sont ni magistrats ni officiers ministériels. Leurs principales fonctions consistent à assister les tribunaux et chacun de leurs membres, à écrire tous les jugements et actes du ministère des juges et à les signer avec eux, à en conserver les minutes et à en délivrer des expéditions. Ils reçoivent également les droits de justice et les amendes. La loi du 28 juillet 1816 leur a accordé, comme aux notaires, avoués et huissiers, la faculté de présenter leur successeur. Ce dernier doit avoir 25 ans accomplis, s'il s'agit d'une justice de paix, d'un tribunal de commerce ou de première instance, et 27 ans, s'il s'agit d'une cour d'appel ou de la cour de cassation. De plus, dans ces deux derniers cas, il doit être licencié en droit. La vente a lieu de gré à gré; quant au prix, il doit être approuvé par le président du tribunal ou le premier président de la cour d'appel, et par le ministre de la justice. La nomination est faite par le chef de l'État. Enfin, avant son installation, le greffier doit verser un cautionnement et prêter serment. Les greffiers, en vertu de la loi du 16-24 août 1790, peuvent se faire assister d'un ou de plusieurs *Commis-greffiers*. Ces commis sont assermentés et doivent remplir les mêmes conditions d'âge et d'aptitude que les greffiers dont ils sont, en certains cas, les suppléants responsables. Les greffiers ont un traitement fixe fort médiocre; mais ils ont une remise sur les droits de greffe qu'ils perçoivent pour le compte de l'État, et il leur est dû un droit pour les divers actes de leur ministère. Dans les lieux où il n'y a pas de commissaires-priseurs, le greffier peut procéder aux ventes publiques, soit de meubles, soit de fruits pendants par racines. Le décret du 24 mai 1854 a établi un tarif pour les droits dus aux greffiers.

GREFFE. s. f. (gr. γραφίον, poinçon pour écrire).

Enc.—La *Greffe* est une opération qui consiste à insérer une partie vivante d'un végétal dans un autre végétal, avec lequel elle contracte une adhérence intime, et sur lequel elle continue à vivre et à se développer comme sur sa tige naturelle. On désigne encore sous le nom de *Greffe*, la partie détachée d'un végétal qu'on implante sur un autre végétal, tandis que ce dernier reçoit celui de *Sujet*.

I. La g. est surtout employée dans la culture des végétaux à fleurs ou à fruits: elle permet de fixer et de multiplier à volonté des races que tout autre mode de propagation ne pourrait maintenir; elle rend possible le rajeunissement des vieux arbres épuisés; elle accélère de plusieurs années l'époque de la fructification, et accroît le nombre et la grosseur des fruits, ainsi que la beauté des fleurs. Néanmoins il est établi que ces avantages sont rachetés par un inconvénient assez grave, c'est que la vie des individus greffés est en général beaucoup moins longue que celle des individus qui ne l'ont pas été.—Pour que l'opération de la g. réussisse, il est nécessaire qu'il y ait la plus grande analogie possible d'organisation entre le végétal qui sert de sujet et celui qui fournit la g. En conséquence, les deux individus doivent être de la même espèce ou tout au moins du même genre. Parfois cependant on voit réussir des greffes entre des individus qui appartiennent à des genres différents; mais, dans ce cas, ils sont toujours de la même famille. Toutes les autres conditions énumérées dans les auteurs rentrent dans celle-ci. D'après cela, on voit ce qu'il faut penser de ces greffes étranges du Rosier sur le Houx, et de la Vigne sur le Noyer au moyen desquelles Pline prétend qu'on aurait obtenu des roses vertes et des raisins à grains énormes. Le sujet prend le nom de *Franc* quand la g. provient d'une variété de son espèce.

Les procédés imaginés par les horticulteurs pour pratiquer l'opération de la g. dépassent, dit-on, le nombre de 200. André Thouin les range tous en 4 catégories: la *G. par approche*, la *G. par scions*, la *G. par bourgeons* ou *par gemmes*, et la *G. herbacée.*—Quel que soit le procédé adopté, il est des précautions communes à tous que le greffeur ne saurait négliger. Il faut saisir les instants les plus avantageux de la séve, choisir ses greffes sur des individus vigoureux, mettre en contact direct et aussi intime que possible les parties vivantes de la g. et celles du sujet, et enfin opérer avec célérité.

II. *G. par approche.* — Cette sorte de g. a une très-grande analogie avec le marcottage. En effet, elle consiste à unir deux végétaux voisins par des entailles qui se correspondent aussi exactement que faire se peut. On maintient l'union des parties à l'aide de ligatures, et on met les plaies à l'abri des influences atmosphériques au moyen d'un mastic composé de poix, 56 p.; cire jaune, 16 p.; suif, 14 p.; et cendres tamisées, 14. Lorsque la soudure est complète, ce que l'on reconnaît à l'état de la végétation, on exécute le *sevrage*, c'est-à-d. qu'on supprime la g. immédiatement au-dessous de son point de contact avec le sujet, et le sujet immédiatement au-dessus de son point de contact avec la g. La g. par approche peut se pratiquer pendant toute l'année, excepté pendant les gelées et les fortes chaleurs; néanmoins l'époque la plus favorable est celle où la sève commence à monter.

III. La *G. par scions* consiste à implanter sur le sujet un *scion*, c'est-à-d. un jeune rameau emprunté à une espèce voisine. Ses formes les plus importantes sont désignées sous les noms de *G. en fente* et de *G. en couronne.* — La *G. en fente* s'emploie principalement pour les arbres fruitiers à pepins. Pour greffe, on prend un scion de la dernière pousse, garni de deux à cinq yeux ou bourgeons, et l'on en amincit le bas en biseau. Quant au sujet, on l'étête, puis on y pratique une fente dans la direction des fibres longitudinales. Cela fait, on insère le scion dans la fente, en faisant coïncider avec soin les parties vivantes; on le consolide au moyen d'une ligature, et on l'abrite du contact de l'air et de l'eau avec le mastic à greffer. La g. en fente se pratique ordinairement *à œil poussant*, c.-à-d. au printemps, le nouveau rameau devant être produit immédiatement; mais elle peut également réussir au mois de septembre, ce que les jardiniers appellent *greffer à œil dormant*, parce qu'alors le rameau ne doit se développer qu'au printemps suivant. Cette g. est dite *simple*, quand on ne pose qu'un seul scion; *double*, quand on en met deux (Fig. 1), et *croisée*, quand on en place quatre. — La *G. en couronne* ou *en tête* est surtout employée pour les gros arbres épuisés et pour les jeunes sujets dont le bois est très-dur. Elle se distingue de la précédente en ce que le scion se pose sur le sujet sans fendre le cœur du bois. En conséquence, on introduit entre le bois et l'écorce un ou plusieurs scions taillés en biseau à une face. Quelquefois, cependant, on pratique une fente à l'écorce (Fig. 2) sur chacun des points qui doivent recevoir un scion.

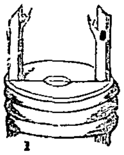
1

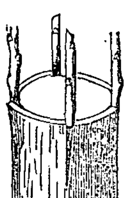
2

IV. *G. par bourgeons* ou *gemmes.* — Cette g. a pour caractère propre de n'introduire sur le sujet aucune partie du bois de la g. elle-même. Elle consiste simplement à transporter sur le sujet une plaque d'écorce portant un ou plusieurs bourgeons. Elle se fait de mai en juillet à œil poussant, ou d'août en septembre à œil dormant. C'est la plus employée de toutes les greffes pour la propagation en grand des arbres fruitiers et des arbres d'agrément. On en distingue deux espèces principales, la *G. en écusson* et la *G. en flûte.*—La première, que l'on nomme aussi *G. par inoculation*, se fait en enlevant à un jeune arbre venu de graine et âgé d'un à cinq ans, un lambeau d'écorce pourvu d'un bourgeon, auquel on donne à peu près la forme d'un écusson d'armoiries. On incise l'écorce du sujet en forme de T droit ou de ⊥ renversé; puis, soulevant légèrement les deux lèvres de l'incision, on y insère l'écusson, et l'on rabat les lèvres sur ce dernier de telle sorte que le bourgeon sorte par la fente qui les sépare. Enfin, on les maintient en place au moyen d'une ligature (Fig. 3. Écusson préparé ; 4. Le même vu, par sa face interne et évidé ; 5. Rameau écussonné ; 6. Le même, recouvert de sa ligature). — La *G. en flûte* ou *en anneau* se pratique avec une bande d'écorce qui ressemble à un anneau et qu'on applique sur le sujet dépouillé d'une bande semblable de sa propre écorce. On l'exécute le plus souvent par l'un des deux procédés suivants. On coupe la tête du sujet, quand il est en séve, et l'on en détache un cylindre d'écorce au-dessous de la troncature. Choisissant ensuite une branche de même grosseur, on en enlève un cylindre semblable et portant un ou plusieurs bourgeons, et l'on ajuste ce second cylindre sur le sujet, à la place du premier. Ce procédé constitue la g. en flûte proprement dite; on l'appelle aussi *G. en sifflet* (Fig. 7. Écusson préparé pour la g. en sifflet ; 8. Rameau disposé pour le recevoir). Dans le second procédé, on enlève au sujet un segment annulaire d'écorce, et on le remplace par un autre anneau portant un ou plusieurs bourgeons. Ce second anneau constitue la g.; on est nécessairement obligé de le fendre pour le poser sur le sujet. Si cet anneau est trop grand, on retranche l'excédant; si, au contraire, il est un peu trop petit, le vide qui reste n'offre pas d'inconvénient (Fig. 9. Greffe préparée pour la g. en anneau ; 10. Sujet destiné à la recevoir). Ce procédé, qui est celui de la *G. en anneau* proprement dite, a reçu de Thouin le nom de *G. Jefferson.* Il dispense d'étêter immédiatement le sujet et permet de renvoyer cette opération à l'année suivante.

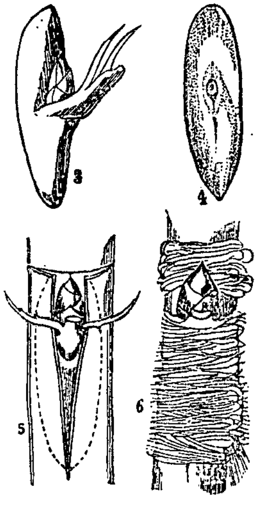

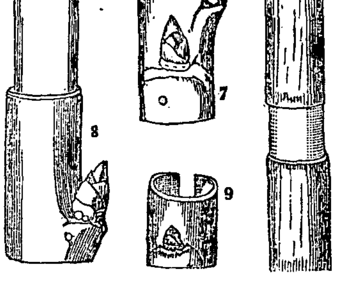

V. *G. herbacée.*— Cette sorte de g. est fort souvent appelée *G. Tschudy*, du nom du célèbre agronome qui l'a imaginée (1817). Quant à sa désignation d'*herbacée*, elle lui vient de ce qu'elle se pratique sur les jeunes pousses des arbres avant qu'elles aient passé à l'état ligneux, ainsi que sur les plantes annuelles. Le procédé opératoire est identiquement celui de la g. en fente proprement dite. Cependant on modifie souvent l'opération, en ce que, sans couper horizontalement le sujet, on se borne à y faire une fente qui commence à l'aisselle d'une feuille entre le bourgeon et la tige, et qui descend ensuite verticalement ; c'est dans cette fente qu'on introduit la g. herbacée, préalablement amincie en biseau. Dans ces dernières années, on a tiré un parti fort avantageux de ce genre de g. ; on l'a notamment appliqué avec beaucoup de succès aux arbres verts. C'est ainsi que, dans la forêt de Fontainebleau, on a transformé de vastes plantations de Pin sylvestre en plantations de Pin laricio. Cette g. a été étendue aux simples herbes et même aux tubercules, sur lesquels on a ainsi transporté des rameaux. Cette dernière opération est devenue presque habituelle pour multiplier les variétés du Dahlia.

VI. *Instruments.*— Le seul instrument particulier dont on ait besoin pour pratiquer les différents procédés de g. est le *Greffoir.* Il consiste en un simple couteau muni de deux lames, l'une d'acier pour faire les fentes, et l'autre d'ivoire ou de corne, placée à l'extrémité opposée du manche, pour ouvrir les fentes et faciliter la pose de la g. Lorsqu'on opère sur des sujets de forte taille, on fait usage, pour tenir les fentes ouvertes, d'un petit coin de bois qu'on enfonce avec un maillet. Pour maintenir les parties en place, on emploie de préférence des fils de laine légèrement tordus, leur élasticité leur permettant de céder graduellement à mesure que les nouveaux rameaux grossissent. Enfin, pour mettre la g. à l'abri des influences atmospheriques, on emploie communément un mélange d'argile et de bouse de vache, que les jardiniers nomment *Onguent de Saint-Fiacre.* Quant aux *mastics* ou *cires à greffer*, ce sont des compositions assez variables : l'une des meilleures est celle dont nous avons donné la formule. En général, on est obligé de ramollir ces mastics par l'action du feu avant de les appliquer.

GREFFER. v. a. Faire une greffe, enter. *G. un poirier. G. sur sauvageon. G. en approche, en écusson, etc.* = Pronom., *Les arbres à noyau se greffent sur des arbres à noyau.* = GREFFÉ, ÉE. part.

GREFFEUR. s. m. Celui qui greffe. *Un bon g.*

GREFFIER. s. m. Voy. GREFFE. s. m.

GREFFOIR. s. m. Petit couteau qui sert à greffer.

GRÉGE. adj. f. T. Technol. Voy. SOIE.

GRÉGEOIS. adj. m. Vieux mot qui se disait jadis pour Grec, et n'est plus usité que dans la loc., *Feu g.*

Enc. — Rien de plus célèbre dans l'histoire des croisades que la composition incendiaire vulgairement appelée *Feu grégeois*. Les historiens du moyen âge sont remplis de fables ridicules au sujet de la nature et des effets de cette composition. C'est depuis quelques années seulement que les recherches de Reinaud, de Favé et de Lud. Lalanne ont complétement éclairci ce point intéressant de la pyrotechnie militaire du moyen âge. On sait aujourd'hui que, sous le nom de feu g., on désignait jadis non pas une préparation unique, mais une multitude de mélanges inflammables essentiellement composés de soufre et de substances grasses ou résineuses, telles que l'huile, le naphte, le goudron, la poix, etc., dont les proportions variaient à l'infini. Ces préparations étaient usitées depuis un temps immémorial chez les peuples de l'extrême Orient, d'où elles furent introduites à Constantinople vers la fin du VIIᵉ siècle ; mais comme les Grecs furent, en Europe, les premiers à s'en servir, les nations de l'Occident les désignèrent sous le nom commun de *feu grégeois*. Suivant les historiens byzantins, comme le calife Moawiah se disposait à assiéger Constantinople (674), un ingénieur syrien, nommé Callinique, vint offrir ses services à l'empereur Constantin Pogonat, et lui fit connaître les propriétés et l'emploi de ces compositions incendiaires dont il se dit l'inventeur. Grâce à ce secours inattendu, les musulmans furent repoussés. Dès lors les Grecs tirent de ces mélanges incendiaires un de leurs principaux moyens d'attaque et de défense, et ils leur durent, pendant plusieurs siècles, de nombreuses victoires navales qui retardèrent la chute de l'empire d'Orient. La confection de ces artifices fut mise au rang des secrets d'État et réservée exclusivement à la famille de Callinique. Ces préparations étaient surtout employées dans les siéges et les combats maritimes. Le plus souvent, on lançait cette composition, après l'avoir allumée, au moyen de pompes de différents diamètres, ou à l'aide d'armes de jet. Dans ce dernier cas, on l'enfermait ordinairement dans des pots de terre ou des fioles de verre qui se brisaient en tombant. Fréquemment aussi on en remplissait des brûlots pour incendier les navires ennemis. Enfin, on imprégnait de ce mélange des pelotons d'étoupes fixés à l'extrémité de lances que les soldats poussaient ensuite contre l'ennemi.

Les Grecs réussirent, jusqu'aux premières années du XIIIᵉ siècle, à cacher aux autres peuples la préparation du feu g.; mais, à cette époque, elle pénétra chez les Arabes, qui en tirèrent vraisemblablement la connaissance de la Chine même, avec laquelle ils entretenaient alors des relations suivies. Ces mélanges incendiaires reçurent en même temps un perfectionnement des plus importants : on commença à y introduire le salpêtre comme agent essentiel. Cette innovation paraît due aux Chinois, et il en est question, pour la première fois, chez les Arabes, après 1225. En effet, le salpêtre ne figure dans aucune des recettes que donnent, pour la préparation du feu g., les traités de pyrotechnie écrits par les Arabes antérieurement à cette date. Dans les traités postérieurs au contraire, il est constamment fait mention du salpêtre et du soufre. Enfin, il en est plusieurs qui donnent des formules où figurent uniquement le salpêtre, le soufre et le charbon, qui sont dosés de toutes les manières et quelquefois dans les proportions mêmes de notre poudre à canon. Une fois en possession du feu g. perfectionné, les musulmans en firent un de leurs principaux moyens d'attaque. Tantôt ils l'attachaient à leurs flèches et à leurs lances ; tantôt ils l'enfermaient dans des projectiles de forme très-variée, tels que des vases de terre, des marmites de fer, et même des tonneaux, qu'ils projetaient avec des espèces de frondes et de balistes. D'autres fois, ils en remplissaient des tubes qui lançaient en avant un jet de matières enflammées à la manière de nos fusées. Ils s'en servaient aussi avec des espèces de massues, que leurs artificiers appellent *massues à asperger*, ou bien ils en couvraient des cavaliers revêtus d'une armure appropriée, qui se précipitaient ensuite, tout enveloppés de flammes, dans les rangs ennemis. C'est à l'occasion du siége de Damiette, en 1218, que les historiens latins parlent pour la première fois du feu g., et il est facile de comprendre la surprise et la terreur que durent éprouver les Occidentaux, quand ils se trouvèrent attaqués d'une manière si étrange et si imprévue. De là les idées erronées qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours sur la nature mystérieuse et les effets prodigieux du feu g. Nous venons de voir quelle était sa composition. Quant à ses effets, il est aujourd'hui bien reconnu que s'il pouvait exercer de grands ravages quand on s'en servait pour incendier des navires, des fortifications de bois, ou d'autres objets également combustibles, il était moins redoutable pour les hommes que le fer des lances et des épées, et ne constituait, à vrai dire, qu'une sorte d'épouvantail. Il résulte même du témoignage de Joinville, qui eut occasion de le voir presque journellement employer en Égypte, pendant la croisade de saint Louis, qu'on pouvait en être tout couvert sans qu'il en résultât aucun accident sérieux pour celui qui en était atteint. Enfin, quand on l'employait spécialement comme matière incendiaire, il n'était pas impossible de l'éteindre, ainsi que nous l'apprend le même écrivain, dont le témoignage est d'ailleurs conforme à celui des historiens byzantins antérieurs. En effet, ces historiens nous disent que le feu g. s'éteignait parfaitement quand il tombait dans l'eau, et que, pour en préserver les navires, il suffisait de les entourer d'étoffes de laine mouillées. Ce feu n'était donc pas inextinguible, comme on l'a répété tant de fois.— Nous venons de voir que les compositions incendiaires connues sous le nom de feu g. ont pénétré en Europe par l'empire grec. Les républiques commerçantes de l'Italie paraissent en avoir fait usage d'assez bonne heure, mais elles les recevaient de Constantinople toutes prêtes à être employées, et il est probable que les Occidentaux n'ont su les préparer eux-mêmes qu'après les croisades, dans la seconde moitié du XIIIᵉ siècle, c.-à-d. après que les Arabes les eurent perfectionnées. Quoi qu'il en soit, ces compositions incendiaires ont été très-souvent usitées dans la guerre de siéges, et sous leur nom générique de feu g., tant en France qu'en Angleterre et ailleurs, pendant tout le XIVᵉ et le XVᵉ siècle. Elles figurent encore avec la même dénomination dans presque tous les traités de pyrotechnie du XVIᵉ siècle ; mais la découverte d'agents plus destructeurs les ayant peu à peu fait abandonner, on finit par ne plus en parler, et cette circonstance donna plus tard lieu à la croyance que le secret de leur préparation était perdu. Du reste, la pyrotechnie moderne possède des compositions incendiaires infiniment plus efficaces que le feu g., et qui possèdent réellement la propriété de brûler dans l'eau.

GRÉGORIEN, IENNE. adj. Se dit du Chant d'église réglé par Grégoire Iᵉʳ, et Du rit établi par ce pape. *Chant g. Rit g.* ‖ Se dit aussi De la réforme du calendrier opérée par l'ordre de Grégoire XIII. *Calendrier g. Année grégorienne. Réforme grégorienne.* Voy. ANNÉE et CALENDRIER.

GRÈGUES. s. f. pl. (latin. *græca*, grecque). Simple haut de chausses à la mode des Grecs, dont l'usage s'introduisit en France au XVIᵉ siècle. Ce mot n'est plus employé que dans les loc. fam., *Tirer ses g.*, S'enfuir ; *Laisser ses g. en quelque occasion*, Y mourir ; *Mettre de l'argent dans ses g.*, S'enrichir ; et *Il en a dans ses g.*, qui se dit D'un homme à qui il est arrivé quelque perte ou quelque accident fâcheux.

GRÊLE. adj. (latin. *gracilis*). Long et menu. *Une taille g. Des jambes grêles. Tige g. — Intestin g.*, Voy. INTESTIN. ‖ Fig., *Voix g.*, Voix aiguë et faible. — *Ton g.*, Le ton le plus haut d'un cor ou d'une trompette. Dans ce sens, on dit subst., *Sonner du grêle.*

GRÊLE. s. f. Pluie de glaçons de forme arrondie. — Famil., *On le craint comme la g.*, se dit D'un homme qui fait beaucoup de mal dans un pays. On dit aussi D'un enfant, *Il est méchant comme la g.* ‖ Fig., *Une g. de traits, de balles, de boulets, de pierres. Une g. de coups.* ‖ T. Méd. Voy. ŒIL.

Enc. — On donne le nom de *Grêle* à la chute de globules plus ou moins sphériques formés par de l'eau congelée, et celui de *Grêlon* à chacun de ces globules ; lorsqu'ils sont très-durs et d'un petit volume, ceux-ci reçoivent le nom de *Grésil.*

I. La grosseur des grêlons est très-variable. Les plus petits, ceux qu'on nomme *Grésil*, ont rarement un diamètre de plus de 2 millimèt., bien qu'ils puissent en avoir 3 et même 4. Les *grêlons* ordinaires ont à peu près la grosseur d'une noisette ; mais il en tombe parfois de plus volumineux qui ravagent tout ce qu'ils rencontrent à la surface de la terre. Halley rapporte que le 29 avril 1697, il tomba dans le Flintshire des grêlons pesant de 120 à 130 gram. Le 4 mai de la même année, Taylor mesura dans le Hartfordshire des grêlons qui avaient 3 dec. de circonférence. Parent a vu, dans le Perche, le 15 mai 1703, des grêlons gros comme le poing. Le 7 mai 1822, à Bonn, Noggerath a recueilli des grêlons dont le poids était de 190 gram. Pendant une g., le 5 oct. 1831, il tomba à Constantinople des masse de la grosseur du poing ; une demi-heure après quelques-unes pesaient encore 500 grammes. Le 15 mai 1829, la g. enfonça les toits des maisons à Cazorta, en Espagne : certains blocs de glace pesaient jusqu'à 2 kilogr. ; il est probable que c'étaient des grêlons agglutinés. — La forme des grêlons varie comme leurs dimensions. Le grésil est ordinairement sphérique ou presque sphérique. Les grêlons proprement dits sont en général arrondis, souvent pyriformes ou en forme de champignon terminé par une surface arrondie, quelquefois aplatis, et, dans le nombre, on en trouve fréquemment qui sont anguleux ou qui offrent à leur surface des protubérances ou des espèces d'épines.

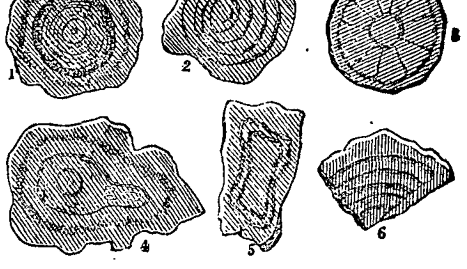

A l'extérieur, ils présentent habituellement une masse opaque, assez semblable à la neige durcie. Ceux qui sont formés de glace transparente sont des gouttes de pluie qui gèlent en traversant les couches refroidies de l'air. Vers le centre des grêlons (Fig. 1 à 6, formes et structures diverses de grêlons, d'après Pouillet), on trouve constamment un noyau opaque autour duquel on ne distingue ordinairement qu'une masse congelée plus ou moins épaisse et sensiblement diaphane. Quelquefois, on reconnaît l'existence de plusieurs couches concentriques, qui toutes sont transparentes; d'autres fois les couches diaphanes et opaques alternent entre elles. Enfin, dans certaines grêles on trouve des grêlons à structure rayonnante à partir du centre (Fig. 3).

La g. précède ordinairement les pluies d'orage, surtout quand elle est grosse; elle tombe quelquefois simultanément avec elles; mais il est très-rare qu'elle les suive. Sa durée est de quelques minutes; elle atteint rarement un quart d'heure. Il tombe de la g. à toutes les heures du jour, mais surtout à midi et un peu après, au moment de la plus grande chaleur diurne; elle tombe moins fréquemment la nuit, bien que les grêles nocturnes ne soient pas rares. — La g. ne survient pas avec la même fréquence dans toutes les saisons : elle présente, en outre, suivant les pays, des différences assez remarquables. On en peut juger par le tableau suivant, que nous empruntons à Kaemtz. En égalant à 100 le nombre de fois qu'il grêle dans l'année, on a les nombres proportionnels ci-après :

	Hiver.	Printemps.	Été,	Automne.
Angleterre..	54,5	29,5	3,0	22,0
France.......	32,8	39,4	7,0	20,7
Allemagne..	10,3	46,7	29,4	13,6
Russie.......	9,9	35,5	50,6	13,0

Ainsi, en Angleterre, le grésil ou la grêle tombent surtout en hiver, et le nombre des grêles estivales est relativement très-petit. En France, c'est au printemps que le grésil, connu à Paris sous le nom de *Giboulées*, est très-fréquent. En Russie, la moitié de la totalité des grêles tombe pendant l'été.

Les nuages qui portent la grêle semblent être surtout d'une grande profondeur, car il leur arrive de répandre une obscurité fort sensible. Ils ont habituellement une couleur grise ou roussâtre; leur surface inférieure semble présenter d'énormes protubérances, avec de nombreuses déchirures sur les bords. On a prétendu que la g. se formait et se développait exclusivement dans les régions inférieures de l'atmosphère, parce que des observateurs placés sur les montagnes ont vu souvent les nuages couvrir de g. le fond des vallées. Mais des observations opposées ne permettent pas d'établir de règle générale sur ce point. En effet, sur les Alpes, il tombe souvent de la g. et du grésil, tandis qu'il pleut dans la plaine, ce qui tient sans doute à ce que les grêlons fondent avant d'arriver dans celle-ci. — La chute de la g. est quelquefois précédée d'un bruit tellement fort, qu'il couvre celui du tonnerre. Ce bruit a été comparé à celui que feraient des sacs de noix violemment entrechoqués ou d'une charrette ferrée roulant sur un chemin rocailleux. Peltier étant à Ham (Somme) entendit, à l'approche d'un orage, un bruit tellement fort, qu'il pensa qu'un escadron de cavalerie arrivait au galop sur la place de la ville. Il n'en était rien; mais 20 secondes après, une averse de g. épouvantable tombait sur la ville. On croit que ce bruit est dû aux grêlons qui s'entrechoquent, ou bien à la vitesse avec laquelle ils traversent l'air. Enfin, la g. est toujours accompagnée de phénomènes électriques et d'éclats de tonnerre, soit avant, soit après le bruissement dont nous venons de parler, soit même pendant qu'il grêle. — Les averses de g. sont souvent circonscrites dans un espace très-limité; d'autres fois elles couvrent une zone étroite, mais très-longue. Un des orages les mieux observés et les plus désastreux qu'on ait vus dans nos climats est celui du 13 juillet 1788, qui traversa la France et la Hollande, et qui a été décrit par Tessier. Cet orage s'étendit sur deux bandes à peu près parallèles, dirigées du sud-ouest au nord-est. La bande orientale, la plus étroite des deux, avait une largeur moyenne de 8 kilom. et une longueur de 700. La bande occidentale offrait une largeur moyenne de 16 kilom. et une longueur de 800. L'espace compris entre ces deux bandes, et qui avait 20 kilom. de large fut épargné et ne reçut qu'une pluie abondante. Sur la longueur de chaque bande, il n'y eut aucune interruption dans l'orage. Celui-ci était précédé d'un obscurcissement considérable de la lumière du jour, et faisait à peu près 66 kilom. à l'heure dans les deux bandes. Sur chaque point la g. tomba pendant 7 à 8 minutes avec une force telle, que toutes les moissons furent hachées. Les grêlons étaient de formes assez variées; les plus gros pesaient 250 grammes. Le nombre des communes dévastées fut de 1039, et l'on évalua à 25 millions de francs les pertes occasionnées par ce météore.

II Les deux principales difficultés qui ont arrêté jusqu'ici les météorologistes dans l'explication du phénomène de la g., sont celles-ci : Comment se produit le froid qui fait passer l'eau à l'état de congélation? Comment un grêlon assez pesant pour tomber par son propre poids reste-t-il suspendu dans les airs pendant le temps qu'il lui faut pour acquérir un volume qui va jusqu'à 20 ou 30 centimèt. de circonférence? Ces questions ont reçu des solutions plus ingénieuses que satisfaisantes. — Volta a proposé une théorie célèbre qui seule tient compte de toutes les circonstances du phénomène. Sur la première question, il admet l'opinion de Guyton-Morveau en la complétant. Lorsque les rayons solaires frappent la surface supérieure d'un nuage très-dense, ils sont absorbés presque en totalité, et il en résulte une grande évaporation. Cette évaporation, favorisée par la sécheresse de l'air qui est au-dessus du nuage et par l'état électrique de ce dernier, suffit à produire un abaissement de température assez considérable pour déterminer la formation de flocons de neige qui sont comme les embryons des grêlons. Maintenant, pour expliquer leur accroissement, Volta admet l'existence nécessaire de deux nuages superposés, dont l'un, le supérieur, est formé par la condensation de la vapeur provenant de l'autre, c.-à-d. de l'inférieur. Ces deux nuages se chargent d'électricité opposée, positive dans le supérieur, négative dans l'inférieur. Enfin, pour expliquer la formation des grêlons, Volta s'appuie sur les expériences bien connues de la danse des pantins et des balles de sureau (V. Électricité). Suivant lui, la même chose se passe entre les nuages orageux. Les flocons de neige formés dans le nuage inférieur sont électrisés comme lui; ils sont donc repoussés par lui et attirés par le nuage supérieur. Mais dès qu'ils touchent ce dernier, ils partagent son électricité; alors le nuage supérieur les repousse à son tour, tandis que l'inférieur les attire, et ainsi de suite. Ces attractions et ces répulsions peuvent durer plusieurs heures. En même temps les grains se réunissent en masse et condensent autour d'eux les vapeurs qui les environnent, en les convertissant en glace. Ils se choquent entre eux, d'où le bruit que nous avons signalé. Enfin, quand les grêlons ont atteint une certaine dimension, le nuage inférieur ne peut plus les retenir; la pesanteur l'emporte, et ils tombent à la surface de la terre. — Malgré la faveur avec laquelle la théorie de Volta a été adoptée, elle soulève des objections fort graves. Ainsi, à son explication du refroidissement du nuage par l'évaporation, on a opposé cette observation : c'est que, quand un liquide s'évapore par la chaleur, son évaporation ne peut devenir plus rapide qu'à la condition que sa température devienne plus haute, ou, en d'autres termes, qu'un liquide ne peut pas à la fois recevoir plus de chaleur, et par cette chaleur elle-même se refroidir davantage, sans qu'il intervienne une autre cause. La partie de la théorie de Volta qui est relative à la formation des grêlons n'est pas non plus complétement satisfaisante. En effet, dit Pouillet, « comment se peut-il qu'une puissance électrique, qui n'exerce point son action d'une manière *brusque et instantanée*, soit capable d'enlever des blocs de glace de 200 et 300 grammes? Comment se fait-il que l'étincelle ne parte pas entre ce bloc et le nuage? En outre, si les deux nuages sont fortement électrisés (comme ils doivent l'être pour enlever des masses pesantes), et si les grêlons font la navette dans l'espace qui les sépare, comment se fait-il que l'électricité ne s'écoule pas subitement d'un nuage sur l'autre, d'autant plus que les grêlons forment entre les nuages une espèce de communication qui favorise à un haut degré l'explosion de l'éclair? »

A côté de la théorie de Volta, il s'en présente une autre. Il y a des vents qui sont toujours accompagnés d'un refroidissement plus ou moins grand : ce sont ceux que l'on désigne sous le nom de *vents d'aspiration*. En effet, ils peuvent produire sur la terre un refroidissement de 17°; il est donc indubitable qu'ils sont capables de produire un refroidissement plus grand encore dans les régions élevées de l'atmosphère. Or, « on peut supposer, dit Pouillet, que le refroidissement étant produit par le vent, c'est aussi la puissance du vent qui entraîne les grêlons horizontalement ou du moins très-obliquement dans l'atmosphère, qu'ils parcourent ainsi 60 à 80 kilom., et qu'ils n'ont pas besoin d'être suspendus bien longtemps au-dessus de nuages très-denses et très-refroidis, pour atteindre le volume énorme qu'ils ont quelquefois. Ainsi ce serait une même cause, l'abaissement rapide de la température par les vents, qui déterminerait la formation et l'accroissement des grêlons. Quant à l'électricité qui accompagne toujours ce phénomène, elle serait un effet et non une cause. L'accumulation de vapeur nécessaire pour engendrer la g. ne saurait avoir lieu sans un grand dégagement d'électricité, puisque tous les nuages qui se condensent au foyer où se forme la g. y viennent avec une électricité positive ou négative qui acquiert une grande tension par la condensation. »

La formation du *grésil* s'explique plus aisément que celle de la g., parce que c'est dans la saison froide qu'il s'observe le plus souvent. Dans cette saison, la température de l'air se trouve au-dessous de 0° à une très-faible hauteur dans l'atmosphère. Le grésil tombe toujours pendant des coups de vent et lorsque le temps est variable. Lors même que l'air est tranquille à la surface de la terre, on voit que les nuages marchent rapidement et qu'il y a du vent dans les régions atmosphériques supérieures. Kaemtz considère ces coups de vent comme une condition nécessaire de la formation du grésil. « Sur les Alpes, dit-il, j'ai vu que la neige se transformait en petits corps sphériques ou pyramidaux dès que le vent soufflait par rafales; puis, dès que celles-ci venaient à cesser, la neige tombait sous forme de flocons. »

III. On évalue à 40 millions de francs les dégâts causés chaque année par la g. depuis le commencement de ce siècle; en 1839, les pertes se sont élevées à la somme énorme de 250 millions. Il serait donc du plus haut intérêt de pouvoir préserver les récoltes des ravages occasionnés par ce terrible météore. Mais les moyens imaginés jusqu'à ce jour sont évidemment insuffisants. Le plus usité a reçu le nom de *Paragrêle* : il consiste en une perche haute de 8 à 10 mèt., qui est armée d'une pointe métallique à son extrémité supérieure, d'où part un conducteur également métallique qui descend jusqu'à l'extrémité inférieure de la perche. Cet appareil a pour objet de soutirer l'électricité des nuages chargés de g. On a encore proposé d'employer dans le même but des ballons captifs ou des cerfs-volants munis de pointes métalliques, et d'une corde conductrice de l'électricité. Mais si, comme le pensent plusieurs physiciens, le dégagement d'électricité qui s'observe dans les averses de g. n'est qu'un effet, au lieu d'être la cause de la formation des grêlons, de quelle utilité peuvent être les appareils que nous venons de mentionner?

GRÊLER. v. imp. Se dit Quand il tombe de la grêle. *Il a grêlé deux fois depuis hier.* = Grêler. v. a. Gâter par la grêle. *Cet orage va g. nos vignes. Tout le pays a été grêlé.* — Par méton., on dit : *Ce fermier a été grêlé*, pour dire que Ses terres ont été grêlées. ‖ Fig. et fam., *Cet homme a été grêlé*, Il a eu de grands malheurs, il a fait de grandes pertes. — *G. sur le persil*, Exercer ses forces, son pouvoir, ses facultés, sa critique, sur des gens trop au-dessous de soi ou sur des choses qui n'en valent pas la peine. = Grêlé, ée. part. ‖ Fig. et fam., *Un homme grêlé*, *Un visage grêlé*, Qui a beaucoup de marques de petite vérole. — *Avoir l'air grêlé*, Avoir l'air misérable, être mal vêtu.

GRELIN. s. m. T. Mar. Voy. Cordage.

GRÊLON. s. m. Grain de grêle.

GRELOT. s. m. Petite boule de métal creuse et percée de trous, dans laquelle se trouve un morceau de métal qui rend un son dès qu'on la remue. *G. de cuivre, d'argent. Ce cheval a un collier avec des grelots.* ‖ Figur. et fam., *Attacher le g.*, Faire le premier pas dans une entreprise difficile. — Pop., *Trembler le g.*, Trembler si fort, que les dents claquent l'une contre l'autre. ‖ T. Bot. *Fleur en g.*, Voy. Fleur.

GRELOTTER. v. n. Trembler de froid.

GRELUCHON. s. m. Nom qu'on donne à l'amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres. Fam. et libre.

GRÉMIAL. s. m. (lat. *gremium*, giron). T. Liturg. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant, pendant qu'il est assis.

GRÉMIL. s. m. T. Bot. Voy. Borraginées.

*** GRÉMILLE.** s. f. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

GRENADE. s. f. (lat. *granatum*). Fruit du grenadier.

Enc. — I. La *Grenade* est une sorte de petite bombe qu'on a ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec le fruit de ce nom. C'est un petit globe de fer creux rempli de poudre, et à la *lumière* duquel est fixée une fusée à laquelle on met le feu avec une mèche, quand on veut le lancer dans les rangs ennemis : la poudre, en s'enflammant, le fait crever comme une bombe. On fait usage de deux sortes de grenades. Les *grenades à main* ont 8 centim. de diamètre, pèsent un kilogr. environ, et leur fusée est disposée de manière à durer 20 secondes. Des hommes exercés les lancent à 25 mètr., et jusqu'à 100 en s'aidant d'une espèce de fronde : on les lance également par groupes avec les pierriers. Les grenades du plus fort volume sont désignées sous le nom de *grenades de rempart* ou *de fossé*; elles pèsent 2 kilog. et plus, et servent à la défense des brèches. On les roule du haut des remparts dans les fossés avec une sorte de châssis appelé *Auget*. On comprend ordinairement 40,000 grenades à main dans l'approvisionnement d'un parc de siége, et seulement 20,000, avec 3000 grenades de rempart, dans celui d'une place assiégée. Les grenades paraissent avoir été inventées au commencement du xvi^e siècle, et leur premier usage en France est rapporté au siége d'Arles, en 1536.

II. Le jet des grenades exigeant une certaine habitude de la part de ceux qui les lancent pour éviter tout accident, on imagina d'y exercer spécialement un certain nombre d'hommes choisis auxquels on donna le nom de *Grenadiers*. Les premiers soldats ainsi appelés parurent en 1667; ils appartenaient tous au régiment du Roi, et leur nombre variait de 4 à 6 par compagnie. Ils portaient une gibecière nommée *Grenadière*, qui renfermait 12 à 15 grenades. En 1670, on réunit tous ces grenadiers en une compagnie, et bientôt on créa des compagnies semblables d'abord dans les 30 plus anciens régiments d'infanterie, puis dans tous les bataillons. Dès lors les grenadiers furent considérés comme l'élite de l'armée, et l'on cessa de les exercer au jet des grenades, qui devint un des services accessoires des troupes du génie. En 1745, les compagnies de grenadiers furent réunies et formèrent 7 régiments de *Grenadiers royaux*. Ces régiments ayant été licenciés en 1749, on conserva 48 de leurs compagnies pour former un corps particulier, qu'on appela les *Grenadiers de France*. Depuis la réorganisation de l'armée en 1791, il y a toujours eu une compagnie de grenadiers en tête de chaque bataillon de nos régiments d'infanterie. En outre, la plupart des corps privilégiés, créés depuis le Directoire jusqu'à nos jours, ont compté des bataillons ou des régiments entiers de grenadiers : à cette heure même, il existe trois régiments de ce genre dans la garde impériale. — Aujourd'hui comme autrefois, les grenadiers sont choisis parmi les hommes de haute taille, et l'admission parmi eux est considérée comme un honneur et une récompense. Ils constituent, avec les voltigeurs, l'élite des régiments et occupent, à l'armée, les postes d'honneur. Ils portent, pour signes distinctifs, des épaulettes et un pompon rouges, ainsi qu'un ornement en forme de grenade cousu aux coins du collet de la tunique.

Indépendamment des grenadiers ordinaires ou grenadiers-fantassins, il y avait autrefois des soldats de ce nom dans l'arme de la cavalerie. Ainsi, en 1676, Louis XIV créa une compagnie de *Grenadiers à cheval*, qui marchait en tête de la Maison du Roi, bien qu'elle n'en fît point partie; elle fut licenciée en 1792. Des régiments de ce nom ont également figuré dans la garde des consuls, dans la garde impériale, dans la garde royale; mais, depuis 1830, ce corps a disparu.

GRENADIER. s. m. T. Bot. Voy. Myrtacées. ‖ T. Guerre. Voy. Grenade.

GRENADIÈRE. s. f. Gibecière dans laquelle le grenadier portait autrefois ses grenades. ‖ T. Arquebus. Voy. Fusil. — *Mettre son fusil à la g.*, Le placer sur les épaules, en lâchant la bretelle.

GRENADILLE. s. f. T. Bot. Voy. Passiflorées.

GRENADIN. s. m. T. Cuis. Petit fricandeau.

GRENADINE. s. f. T. Technol. Voy Soie.

GRENAILLE. s. f. (R. *grain*). Se dit D'un métal réduit en menus grains, et particulièrement De la fonte de fer réduite en grains dont on se sert pour la chasse. *Argent en g. Charger un fusil avec de la g. La g. a l'inconvénient de rayer les canons.* ‖ Rebuts de grains qu'on donne aux volailles.

GRENAILLER. v. a. Mettre un métal en petits grains. = Grenaillé, ée. part.

GRENAT. s. m. (lat. *granatum*, grenade). T. Minér.

Enc. — On comprend sous ce nom générique plusieurs espèces minérales qui sont essentiellement composées de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, mais qui contiennent aussi très-fréquemment de la chaux, du manganèse, etc. Tous les grenats sont vitreux, et fusibles au chalumeau. Ils cristallisent dans le système cubique, et leurs formes dominantes sont le dodécaèdre rhomboïdal et le trapézoèdre. Leur pesanteur spécifique varie de 3,35 à 4,25, suivant qu'ils contiennent plus ou moins de fer. Les minéralogistes admettent six espèces de grenats : l'*Almandine* ou *G. alumino-ferreux*, la *Grossulaire* ou *G. alumino-calcaire*, la *Spessartine* ou *G. alumino-manganésien*, le *G. noir d'Arendal* ou *G. alumino-magnésien*, la *Mélanite* ou *G. calcaréo-ferrique*, et l'*Ouwarowite* ou *G. calcaréo-chromique*. Les grenats offrent le plus souvent une coloration rouge dont la nuance peut d'ailleurs varier depuis le rouge noirâtre jusqu'au rouge orangé, en passant par le rouge vif, qui est leur couleur typique et qui est connu sous le nom de *rouge grenat*, ou simplement *grenat*. Mais il existe aussi des grenats blancs, jaunes, verdâtres, *orangés* (Grossulaire), et *même* d'un beau vert d'émeraude (Ouwarowite). Quelques-uns offrent le phénomène connu sous le nom d'*Astérisme*. — Les grenats constituent quelquefois à eux seuls de petites couches à l'état granulaire ou compacte dans les terrains de cristallisation ; mais le plus souvent ils ne sont que disséminés dans les roches de ces terrains, depuis le gneiss jusqu'au schiste argileux. On en rencontre même, quoique rarement, jusque dans les tufs volcaniques modernes. — Le commerce de la joaillerie fait un assez grand usage du g.; néanmoins, malgré sa dureté, son éclat et le brillant de ses teintes, cette substance n'occupe que l'un des derniers rangs parmi les pierres précieuses; il lui manque la qualité la plus recherchée, la rareté. Les grenats les plus estimés dans l'industrie sont d'un beau rouge, et appartiennent à l'espèce que les minéralogistes nomment Almandine. Ce sont le *G. oriental*, improprement appelé *G. syrien*, car il vient de l'Indo-Chine, et les *Grenats nobles*, que l'on tire de la Hongrie et de la Bohême. Le *G. oriental* est d'un prix très-élevé, quand il est d'un certain volume et d'un beau rouge coquelicot transparent et limpide : c'est vraisemblablement l'*Escarboucle* des anciens. On l'emploie ordinairement taillé en cabochons unis ou à facettes, et *chevé*, c.-à-d. creusé en dessous, pour augmenter sa transparence. Les *Grenats nobles* sont d'un rouge vineux *plus ou moins vif, et se taillent* comme ceux de l'Inde; en outre, on les fixe sur une feuille d'argent pour leur donner plus d'éclat. On recherche encore les grenats d'un rouge hyacinthe, c.-à-d. tirant sur le jaune, qui appartiennent au genre Grossulaire, et qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*Hyacinthe* et de *Pierre de cannelle*. Les petits grenats rouge vineux ou rouge brun, qui ont une forme globuleuse, se taillent *en olivettes à dentelle*, *c.*-à-d. avec un ou deux rangs de facettes sur toute leur hauteur, ou bien en *brillantés*, c.-à-d. à facettes multipliées couvrant toute leur surface. On les perce ensuite d'outre en outre, pour les enfiler en *chapelets* qu'on réunit en masses, et qu'on vend au poids à des prix peu élevés. Ces grenats communs viennent surtout de la Bohême, de la Hongrie et du Tyrol.

GRENELER. v. a. Préparer une peau ou toute autre matière analogue, de manière qu'elle paraisse couverte de grains. *G. du cuir, du papier.* = Grenelé, ée. part. = Conj. Voy. Appeler.

GRENER. v. n. (R. *grain*). Produire de la graine, rendre beaucoup de grains. *Les blés commencent à g. Cette orge grène bien.* = Grener. v. a. Réduire en petits grains. *G. de la poudre, du sel, du tabac.* || Se dit aussi dans le sens de Greneler. *G. une peau.* = Grené, ée. p. || Subst., se dit Des parties d'un dessin ou d'une gravure qui offrent une multitude de petits points rapprochés. *Il ne sait pas faire le grené.* = Conj. V. Geler.

GRÈNETERIE. s. f. Commerce du grènetier.

GRÈNETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des grains. || T. Admin. anc. Voy. Gabelle.

GRÈNETIS. s. m. Cordon formé de petits grains relevés en bosse autour des monnaies et des médailles. *Lorsqu'il y a un g. à une pièce, on ne peut la rogner sans qu'il y paraisse.* || Le poinçon qui sert à marquer ces grains.

GRENETTES. s. f. pl. T. Comm. Les fruits du nerprun des teinturiers. Voy. Rhamnées.

GRENIER. s. m. (latin. *granarium*). Lieu où l'on renferme les grains. *Avoir du blé au g. Avoir ses greniers pleins.* Par extension, on dit aussi, *G. à foin, à fourrage.* — *G. public* ou *G. d'abondance*, Vaste magasin où l'on conserve des grains pour les époques de disette. — *G. à sel*, V. Gabelle. || Fig. et pop., *C'est un g. à coups de poing*, se dit D'un polisson querelleur qui se fait toujours battre. || L'étage le plus élevé d'une maison, immédiatement sous le comble. *Être logé au g. Il mourut de faim dans un g.* — Fam., *Chercher quelqu'un de la cave jusqu'au g.*, Le chercher dans tous les endroits de la maison. || Fig., se dit D'un pays, d'une province fertile et dont on tire beaucoup de grains. *La Sicile fut longtemps le g. de Rome.* || T. Mar. *Charger un vaisseau, un bateau de grains en g.*, pour dire, Les charger de grains sans les mettre dans des sacs ou dans des caisses. *Charger en g. du blé, du sel, du charbon.*

GRENOUILLE. s. f. (lat. *ranula*). T. Erpét.

Enc. — Le genre *Grenouille* appartient à l'ordre des *Batraciens anoures*, où il constitue le type de la famille des *Raniformes*. Nous avons déjà dit que les Raniformes diffèrent essentiellement des *Bufoniformes*, ou *Crapauds*, en ce que les deux mâchoires de ces derniers sont *dépourvues de dents*, tandis qu'il en existe chez les Raniformes, au moins à la mâchoire supérieure. D'autre part, ils se distinguent des *Hylæformes*, ou *Rainettes*, par les doigts, qui, chez ces dernières, sont terminés à leurs extrémités par des pelotes ou disques élargis. — Les Raniformes ont des formes élégantes et sveltes, la peau moins verruqueuse que les autres Batraciens, et parfois agréablement *colorée. On les trouve ordinairement dans* les lieux humides, au milieu des prés, sur les bords des fontaines et des étangs, où ils s'élancent au moindre bruit. Ils nagent bien, grâce à leurs pattes postérieures très longues, très-fortes et fréquemment palmées. A terre, leur marche consiste en petits sauts répétés, qui durent peu et qui semblent les fatiguer.

Le genre *Grenouille* proprement dit (*Rana*) ne renferme que deux espèces européennes, mais qui sont extrêmement répandues. Ces animaux sont très-voraces et se nourrissent exclusivement de proies vivantes, de larves d'insectes aquatiques, de vers, de mollusques et de mouches; mais, quand vient l'automne, ils ne mangent plus, et, des qu'il fait froid, ils s'enfoncent dans la vase et se réunissent dans le même lieu, parfois en si grand nombre, qu'ils couvrent le sol d'une épaisseur de plus de 30 centimètres. Au mois de mars, ils s'agitent, reparaissent à la surface et s'accouplent. La femelle pond annuellement de 600 à 1200 œufs qui forment un chapelet d'une très-grande longueur et qu'elle abandonne à la surface des eaux. Les mâles ont, de chaque côté, sous l'oreille, une membrane mince qui se gonfle d'air quand ils crient. La *G. commune* ou *verte* (*R. esculenta*) [Fig. ci-dessous] est d'un beau vert tacheté de noir avec trois raies jaunes sur le dos, et le ventre jaunâtre. On la trouve dans les eaux dormantes; c'est l'espèce qui est si incommode en été par la continuité de ses coassements nocturnes. Elle va rarement à terre, et reste immobile à fleur d'eau ou bien posée sur quelque plante aquatique. La *G. rousse* (*R. temporaria*) est brun-roussâtre tacheté de noir, avec une bande noire partant de l'œil et passant sur l'oreille. Elle se tient habituellement à terre, quelquefois assez loin du rivage. On l'appelle aussi *G. muette*, parce qu'elle coasse beaucoup moins que la précédente. Aux États-Unis, il existe une espèce remarquable qu'on désigne sous le nom de *G. mugissante* ou de *G. taureau* (*R. mugiens*), à cause de la puissance de sa voix : cette g. atteint une longueur de 40 centim. — Les autres espèces de *Raniformes* qui habitent nos pays, appartiennent à d'autres genres; mais, nonobstant le nom commun de *Crapaud* sous lequel on désigne ces espèces, ce ne sont point des Crapauds. Ainsi le *Crapaud brun* (*Bufo fuscus*), et le *Cr. éperonné* du midi de la France (*Rana cultripes*), appartiennent au g. *Pelobates;* le *Cr. ponctué* (*R. punctata*), au g. *Pelodytes;* le *Cr. sonnant*, vulg. *Cr. à ventre jaune* (*R. bombina*), au g. *Bombinator;* enfin, le *Cr. accoucheur* (*Bufo obstetricans*) forme à lui seul le genre *Alytes.* — La chair des Grenouilles vraies est blanche, légère, et contient beaucoup de gélatine; on en mange dans presque toute l'Europe, et surtout en France *: c'est* en automne qu'elles sont le plus délicates. Le bouillon de Grenouille était naguère fort employé en médecine dans la phthisie, etc. Dans quelques pays, on mange également la chair du *Cr. brun* ou *Pelobates fuscus.*

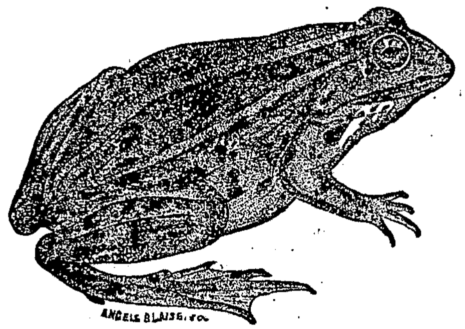
ANGELE BLAISE. sc.

GRENOUILLER. v. n. Ivrogner. *Cet homme ne sait que g. du matin au soir.* Pop.

GRENOUILLÈRE. s. f. Lieu marécageux où il y a beaucoup de grenouilles.

GRENOUILLET. s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

GRENOUILLETTE. s. f. T. Bot. Voy. Renonculacées. || T. Méd. Voy. Salive.

GRENU, UE. adj. Qui a beaucoup de grains; se dit Des céréales. *Un épi bien g.* || Qui est ou qui paraît composé de petits grains. *Texture grenue. Cet insecte a les antennes grenues. Ce maroquin me semble bien g.* || *Huile grenue*, Celle qui est figée en petits grains et qui est la meilleure.

GRÈS. s. m. (celt. *craig*, roche). T. Minér. Roche formée de petits grains quartzeux plus ou moins volumineux et réunis par un ciment. || Sorte de poterie de terre. Voy. Céramique.

Enc. — On donne le nom de *Grès* à une roche quartzeuse composée de grains siliceux plus ou moins fins et réunis par un ciment invisible. Les grès se trouvent dans les terrains sédimentaires, et se présentent le plus souvent en masses à contexture confuse et divisibles en tous sens. D'autres fois ils sont disséminés en mamelons irréguliers au milieu des masses de sable qui constituent nos collines; quelquefois encore on les rencontre en bancs assez réguliers. On distingue une assez grande variété de grès suivant leur texture, leur couleur et les substances qu'on trouve mélangées avec eux. Les principales espèces de grès, telles que le *G. rouge*, le *G. houiller*, le *G. bigarré*, etc., ont été mentionnées au mot Géologie. — On fait rarement usage du grès pour les constructions, parce qu'il ne donne pas assez de prise au mortier. On s'en sert particulièrement pour faire des meules, soit à aiguiser, soit à moudre les grains; on l'emploie également pour le pavage des rues. C'est la forêt de Fontainebleau qui fournit les grès purs et en quelque sorte cristallins dont les rues de Paris sont pavées. Enfin, certaines variétés de grès fort poreuses servent à faire des fontaines filtrantes. Il existe en France un grand nombre de carrières de grès. Les plus considérables et les plus renommées sont celles de Fontainebleau, de Palaiseau, de Champagne, de Lorraine, etc.

GRÉSIL. s. m. T. Météor. Voy. Grêle.

GRÉSILLEMENT. s. m. Action de grésiller, ou État de ce qui est grésillé.

GRÉSILLER. v. imp. Ne s'emploie qu'en parl. Du grésil qui tombe. *Il grésille en ce moment.* = Grésiller. v. a. Faire qu'une chose se fronce, se rétrécisse, se racornisse. *Le feu a grésillé ce parchemin. Quand il vient après la gelée, le soleil grésille toutes les fleurs.* = Grésillé, ée. part.

GRESSERIE. s. f. collect. Pierres de grès mises en œuvre. *Les fossés du château sont revêtus de g.* || Se dit aussi De vases, pots, cruches de grès. *Vendre de la g.* || Carrière dont on tire le grès.

GRÈVE. s. f. (R. *gravier*). Lieu couvert de gravier, de sable et de cailloux roulés, sur le bord de la mer ou d'une grande rivière. *La g. était couverte de débris.* || Absol., se dit, à Paris, D'une place publique, située sur le bord de la Seine, et où avaient lieu autrefois les exécutions. *Le condamné fut roué vif en place de Grève,* ou simpl., *en Grève.* — * Popul., *Faire g., se mettre en g.*, V. Coalition. = * Grève. s. f. Voy. Armure.

GREVER. v. a. (lat. *gravare*). Charger; ne se dit guère qu'en termes de Contribut. et de Jurisp. *Cette province était grevée d'impôts exorbitants. Les hypothèques qui grèvent ses propriétés. L'héritier était grevé de fidéicommis, de substitution.* || Léser, faire tort. *En quoi vous a-t-il grevé?* Vieux. = Grevé, ée. part. || En T. de Jurispr., on dit substant., *Le grevé de substitution, etc.* = Conj. Voy. Geler.

* **GREWIA.** s. m. T. Bot. Voy. Tiliacées.

GRIANNEAU. s. m. Jeune coq de bruyère.

GRIBLETTE. s. f. Morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, haché, battu, et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on fait rôtir sur le gril.

GRIBOUILLAGE. s. m. Écriture mal formée et peu lisible. Fam. || Mauvaise peinture. Fam. et peu us.

GRIBOUILLER. v. n. Faire du gribouillage. *Il ne peint pas, il gribouille.* || * On dit aussi activ., *G. une lettre*, Lorsque l'écriture en est mauvaise et difficile à lire. = Gribouillé, ée. part.

GRIBOUILLETTE. s. f. *Jeter une chose à la g.*, La jeter au milieu d'une troupe d'enfants qui cherchent à s'en saisir. Fam.

* **GRIBOURI.** s. m. T. Ent. Voy. Cycliques.

GRIÈCHE. adj. f. (corrupt. de *grecque*). Ne s'emploie que dans ces deux mots composés. *Pie-g.* et *Ortie-g.* Voy. Pie et Urticées.

GRIEF, IÈVE. adj. (lat. *gravis*, grave, considérable). *Une grièves maladie. Une faute grièvc. Le cas n'est pas si g. que vous le faites. Il est défendu, sous de grièves peines, de...* Peu usité, et ne se dit qu'en mauvaise part.

GRIEF. s. m. Dommage que l'on reçoit, préjudice, lésion que l'on souffre en quelque chose. *Il se plaint avec amertume des griefs qu'il a reçus. Oubliez tous ces petits griefs. Redresser des griefs.* || Motif de plainte. *Exposer ses griefs. Ceci est mon premier g.* || T. Prat. *Griefs*, au plur., se dit Des écritures qui montrent en quoi on a été lésé par un jugement dont on appelle. *Griefs d'appel. Donner des griefs.*

GRIÈVEMENT. adv. D'une manière grièvc, excessivement. *Être blessé g. Offenser g. quelqu'un.*

GRIÈVETÉ. s. f. Énormité, gravité. *La g. de son crime. La g. de l'acte. La g. du péché.*

GRIFFADE. s. f. Coup de griffe. || T. Faucon. Blessure qu'un oiseau onglé fait avec ses serres.

* **GRIFFARD.** s. m. T. Ornith. Voy. Aigle.

GRIFFE. s. f. (all. *greifen*, saisir). Ongle crochu et acéré de certains animaux et des oiseaux de proie. *Les pattes du lion et de l'aiglé sont armées de griffes. On représente presque toujours Satan avec des griffes aux pieds et aux mains.* || Se dit ordinair. De l'extrémité de la patte d'un animal, quand elle est armée de griffes. *Tomber entre les griffes d'un tigre.. Cet oiseau est mort sous les griffes d'un épervier. Il a reçu un coup de g. de son chat.* — Famil. et fig., *Donner un coup de g.*, *Donner de la g. à quelqu'un*, Lui rendre quelque mauvais office, et, plus ordin., Lui décocher quelque épigramme, ou tenir des propos désavantageux sur son compte. || Fig. et fam., *Griffe* se dit aussi Du pouvoir qu'une personne exerce injustement ou avec dureté sur une autre, et De la rapacité des gens de chicane, des usuriers, etc. *Je suis tombé sous sa g. Si je puis un jour m'échapper de ses griffes, me tirer d'entre ses griffes.* || L'empreinte imitant la signature d'une personne, et L'instrument qui sert à faire cette empreinte. *Tous les exemplaires de cet ouvrage sont revêtus de la g. de l'auteur. Apposer sa g.* || T. Horticult. Se dit De certaines souches fasciculées qui se composent d'un court rhizome émettant un faisceau de fibres radicales courtes, épaisses et charnues. *Des griffes d'asperge.* || *T. Techn. Espèce de pinces ou de tenailles; Pièce de fer destinée à en fixer d'autres dans la situation voulue.

* **GRIFFE.** s. m. Nom donné, dans diverses parties de l'Amérique, aux individus nés de l'union des nègres avec les descendants des anciens indigènes. — Au fém., on dit *Griffonne.*

GRIFFER. v. a. T. Fauconn. Saisir, déchirer avec les griffes. || * Fam., Égratigner avec les ongles. *Votre chat vous a griffé.* = Griffé, ée. part.

GRIFFON. s. m. (lat. *gryphus*).

Enc. — Le *Griffon* est un animal fabuleux de l'antiquité, que l'on représentait avec le corps d'un lion, le bec crochu d'un oiseau de proie, les oreilles droites, les pattes garnies de griffes redoutables, deux ailes et une longue queue. Cet être imaginaire est sans doute un de ces symboles si communément employés dans l'Orient, et dont nous ignorons la signification. L'idée du g. est vraisemblablement née dans l'Inde, d'où elle passa en Perse, et plus tard en Grèce, où on lui attribua une existence réelle. Hésiode, au VIIIe siècle avant notre ère, est le premier poëte grec qui en parle. Aristée (560 ans av. J.-C.), dans son poëme des Arimaspes, en fait le gardien des mines d'or dans les contrées hyperboréennes. Hérodote et Élien le mentionnent également. On trouve le g. figuré, quoique sous des formes assez variées, sur les vases peints les plus anciens, ainsi que sur une coupe d'airain exécutée à Samos vers 640 av. J.-C. Ce monstre était représenté sur le casque de la Minerve de Phidias, sur les monnaies d'Abdère. Enfin, dans quelques arabesques antiques, on le voit attelé aux chars des dieux. Le g. était consacré à Apollon. — Au moyen âge, la croyance à l'existence de cet être imaginaire était généralement répandue. Il prit place en outre parmi les figures héraldiques le plus souvent employées. Dans le Blason, on le représente moitié aigle, moitié lion (Fig. ci-contre. Franciòti porte : d'argent, au g. d'azur couronné, becqué et armé d'or). Lorsqu'on emploie le g. comme porte-écu, il a toujours la queue basse. — Enfin, aujourd'hui on donne le nom de *Griffon* à une espèce de Chien et à une espèce de Vautour.

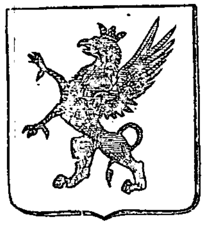

GRIFFONNAGE. s. m. Écriture mal formée et très-difficile à lire. *Qui pourrait lire un pareil griffonnage?*

GRIFFONNER. v. a. Écrire fort mal et d'un caractère très-difficile à lire. *Il a griffonné sur ce papier je ne sais quoi qu'on ne saurait lire.* || Par anal., Dessiner grossièrement quelque chose. *J'ai seulement griffonné un croquis de cette vue.* || Fig. et fam., Composer, rédiger avec précipitation et négligence. *Je vous griffonne ces mots à la hâte.* — On dit aussi D'un mauvais auteur, qu'*Il ne sait que g.* = Griffonné, ée. part.

GRIFFONNEUR. s. m. Celui qui griffonne. || Par dénigr., se dit aussi D'un auteur sans talent qui écrit beaucoup. *C'est un misérable g. de gazettes.* Fam.

GRIGNON. s. m. Morceau de l'entamure du pain du côté le plus cuit. *Il aime beaucoup le grignon.*

GRIGNOTER. v. a. Manger doucement en rongeant. *G. un morceau de sucre. Il s'amuse à g.* || Fig. et pop., Faire quelque petit profit dans une affaire. *Il trouve toujours quelque chose à g.* = Grignoté, ée. part.

GRIGNOTIS. s. m. Voy. Gravure.

GRIGOU. s. m. Un misérable qui n'a pas de quoi vivre; ou Celui qui, ayant de quoi vivre, vit en gueux et d'une manière sordide. *C'est un g. Il vit comme un g.*

GRIL. s. m. [On ne prononce pas l'L dans le langage fam. et on la mouille quand on la prononce.] (R. *grille*). Ustensile de cuisine qui se compose de plusieurs verges de fer parallèles, attachées à quelque distance l'une de l'autre. *Le g. sert à faire rôtir de la viande, du poisson, etc. Mettre des côtelettes sur le g.* — Fig. et fam., *Être sur le g.*, Se trouver dans une situation désagréable ou douloureuse. *Pendant qu'elle parlait, j'étais sur le g.* || * Dans les Arts, se dit aussi De plusieurs instruments en forme de gril dont on se sert pour soumettre certains objets à l'action du feu. *G. de doreur. G. d'imprimeur en taille-douce.*

GRILLADE. s. f. Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. *Des côtelettes à la g.* || Viande grillée. *Voilà une excellente grillade!*

GRILLAGE. s. m. (R. *gril*). T. Métall. Opération qui consiste à soumettre un minerai à l'action du feu, sans le faire fondre, soit pour le rendre plus friable, soit pour en dégager certaines substances, comme l'eau, le soufre, etc., qui sont combinées avec lui.

GRILLAGE. s. m. (R. *grille*). Garniture de fer, de laiton, de bois, et sous forme de treillis, qu'on met aux fenêtres, aux portes, etc. *Poser un g. à la porte d'un garde-manger.* || T. Archit. Assemblage de pièces de charpente qui se croisent carrément et qu'on établit sur le terrain où l'on veut construire. *G. sur pilotis.*

GRILLE. s. f. (lat. *craticuia*, diminutif de *crates*). Assemblage à claire-voie de barreaux de bois ou de fer, se traversant les uns les autres pour empêcher qu'on ne passe par une fenêtre ou par une ouverture. *Il faut mettre une g. à cette fenêtre. Les grilles d'une prison.* || La cloison formée d'un treillis de bois en petits carreaux qui se trouve dans le parloir des religieuses. *Je ne pus lui parler qu'à travers la g.* — Par ext., Le parloir même. *Cette religieuse est toujours à la g.* || Treillis de fer maillé, qui sépare le chœur des religieuses d'avec la nef de leur église. || Clôture formée de barreaux montants et parallèles, et qui a quelquefois des ornements. *La g. du Carrousel. Les passages de Paris sont ordinairement fermés par une g.* || Foyer formé de barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier. — *G. de feu*, se dit De trois ou quatre chenets attachés avec une barre de fer à quelque distance l'un de l'autre. || T. Techn. Plaque de fer trouée qui est sur une râpe et qui sert à pulvériser le tabac, etc. || T. Jeu de paume. Espèce de fenêtre carrée, qui est sous le bout du toit hors du service, et élevée à 65 centimètres de terre. *Le joueur a fait un beau coup de g.* || T. Blas. Se dit De barreaux qui se trouvent à la visière d'un heaume. || T. Chancellerie. Paraphe en forme de grille que les secrétaires du roi, qui avaient à signer quelques lettres, mettaient au devant des paraphes dont ils se servaient dans leur signature particulière.

GRILLER. v. a. (R. *gril*). Rôtir sur le gril. *G. des côtelettes.* || Brûler subitement par une chaleur vive. *Il s'est grillé la main en touchant à cette pelle rouge. L'ardeur du soleil a grillé les bourgeons.* || Par exagér. et fam., se dit De toute chaleur trop vive. *Ce feu est trop ardent, il me grille les jambes. Le soleil nous grillait.* = se Griller. v. pron., et Griller. v. n., s'emploient dans les sens du v. actif. *Mes saucisses grillent* ou *se grillent. Si cette chaleur continue, tous les pâturages grilleront* ou *se grilleront. Vous devez g.* ou *vous g. devant un feu pareil.* || Fig. et famil., on dit neutr., *G. de faire une chose*, Désirer ardemment de la faire; et *G. d'impatience*, ou absol., *Griller*, Brûler d'impatience. *Elle grille déjà d'en conter la nouvelle.* — Pop., on dit encore, *G. dans sa peau.* = Grillé, ée. part.

GRILLER. v. a. (R. *grille*). Fermer avec une grille. *Il faut g. les fenêtres du rez-de-chaussée.* || Famil., *G. une fille*, La faire religieuse. = Grillé, ée. part.

GRILLET. s. m. ou **GRILLETTE.** s. f. T. Blason. Sonnette ronde qu'on met au cou des chiens et aux jambes des oiseaux de proie. = Grilleté, ée. adj. Se dit Des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds.

GRILLON. s. m. (lat. *gryllus*). T. Entom.

Enc.—Sous le nom de *Grillons* ou de *Grylliens*, on désigne une tribu d'insectes qui fait partie de la famille des *Orthoptères Sauteurs*. Ces insectes sont caractérisés par leurs ailes et leurs étuis horizontaux, et par leurs tarses composés de 3 articles seulement. En outre, leurs ailes forment, dans le repos, des espèces de filets qui se prolongent au delà des élytres. Les Grillons sont répandus dans toutes les parties du monde. Tous se cachent dans des trous et se nourrissent ordinairement d'insectes. Plusieurs sont nocturnes. Cette tribu se divise en quatre genres, les *Courtilières*, les *Tridactyles*, les *Grillons* proprement dits et les *Myrmécophiles.* — 1° Les *Courtilières*, ou *Taupes-Grillons* (*Gryllotalpa*), sont remarquables par les jambes et les tarses de leurs deux pieds antérieurs, qui sont larges, plats, dentés, en forme de main, et propres à fouir comme les pattes des Taupes. L'espèce type de ce genre est la *C. commune* (Fig. 1), brune en dessus, jaunâtre en dessous, et longue de 4 centimètres. Elle a quatre dents aux jambes antérieures et les ailes une fois plus longues que les étuis. Cet insecte vit dans la terre, où, à l'aide de ses pattes antérieures qui lui servent de scie et de pelle, il creuse un trou vertical auquel aboutissent des galeries nombreuses qui lui permettent de s'échapper dans toutes les directions. Il coupe les racines tendres qui se trouvent sur son passage, et cause de grands dégâts dans nos jardins. On croit généralement que les Courtilières sont essentiellement herbivores; mais plusieurs naturalistes prétendent qu'elles sont carnassières, et qu'elles ne coupent les racines des végétaux que pour trouver les insectes et les vers dont elles font leur nourriture. Toutefois on a remarqué des racines de romaine qui n'étaient pas seulement coupées, mais encore rongées par elles dans une certaine longueur. Le chant du mâle, qui se fait entendre le soir, est doux et agréable. Les femelles construisent leur nid au fond d'une galerie circulaire et lisse à l'intérieur, et y déposent de 200 à 400 œufs. Ce nid, situé à 16 centimètres environ de profondeur, ressemble, avec la galerie qui y conduit, à une bouteille dont le cou est courbé. Les petits n'acquièrent qu'au bout de trois ans leur entier développement, et restent l'hiver dans une immobilité complète. — 2° Les *Tridactyles* (*Tridactylus*) ont les pattes postérieures dépourvues de tarses : ceux-ci sont remplacés par des appendices mobiles, crochus et en forme de doigts, à l'aide desquels ils exécutent des sauts considérables. Le type du g. est le *T. mélangé* (*T. variegatus*), petit, noir, avec un grand nombre de taches d'un blanc jaunâtre. Il se trouve au voisinage des rivières, des lacs, des mares, dans une grande partie du midi de la France. — 3° Les *Grillons* proprement dits (*Gryllus*) n'ont point de pieds propres à fouir la terre, et les femelles portent, à l'extrémité postérieure de leur corps, une tarière saillante. Parmi les espèces propres à l'Europe, nous citerons d'abord le *G. des champs* (*G. campestris*) [Fig. 2], qui est long de près de 3 centimètres, noir avec la base des étuis jaunâtre, et les cuisses postérieures rouges en dessous. Il se creuse sur le bord des chemins, dans les terrains secs et exposés au soleil, des trous assez profonds, d'où il guette les insectes dont il fait sa proie. La femelle pond environ 300 œufs. Le *G. domestique* (*G. domesticus*) [Fig. 3] est plus petit; il est jaunâtre mêlé de brun. Il habite particulièrement les endroits chauds des maisons, comme le derrière des cheminées, des fours, etc. Le mâle produit un son aigre et désagréable qui lui a valu le nom vulg. de *Cri-cri*. Nous mentionnerons encore une espèce très-singulière (*G. umbraculatus*), qui se trouve en Espagne et dans l'Algérie. Le mâle a sur le front un prolongement membraneux qui tombe en forme de voile. — 4° Les *Myrmécophiles* (*Myrmecophila*) ont le corps ovale et sont dépourvus d'ailes; la seule espèce connue vit dans les fourmilières.

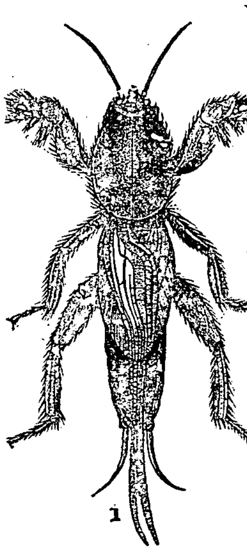

1

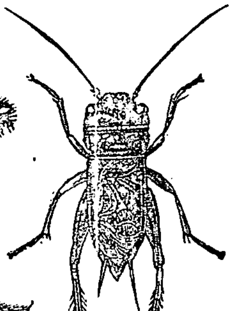

2

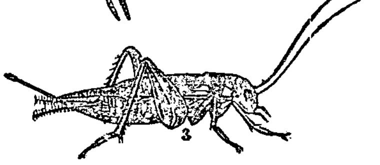

3

GRIMAÇANT, ANTE. adj. Qui grimace. *Un visage g.*

GRIMACE. s. f. (all. *grimm*, colère?). Contorsion de visage faite volontairement ou malgré soi, ou par habitude. *Faire des grimaces.* || Fig. et fam., *Faire la g. à quelqu'un*, Lui faire mauvaise mine, mauvais accueil. — *Faire la g.*, se dit aussi D'un vêtement, d'une étoffe qui font quelque mauvais pli, qui vont mal. *Cet habit fait la g.* || Fig., Feinte, dissimulation. *Ce qu'il en fait, c'est par pure g. Les grimaces de l'hypocrisie. S'il n'est pas homme de bien, il en fait la g.* || Boîte dont le dessus est une espèce de pelote où l'on met les épingles.

GRIMACER. v. n. Faire des grimaces. *Il ne peut s'empêcher de g.* || Fig., en parlant Des représentations de la figure humaine, se dit De l'expression exagérée que l'artiste leur donne. *Les figures de ce tableau grimacent.* — En parl. Des étoffes, des habits qui font de mauvais plis, on dit aussi, *Ce corsage grimace. Ces tentures grimacent.* = Conj. Voy. Avancer.

GRIMACIER, IÈRE. adj. Qui fait habituellement des grimaces. *Un enfant g.* — Par exag., se dit D'une femme qui minaude. *Cette femme est jolie, mais elle est trop grimacière.* || Fig. et fam., Hypocrite. *Une dévotion grimacière.* || *Grimacier, ière*, s'emploie substant. dans les sens ci-dessus. *C'est un g., une grimacière.*

GRIMAUD. s. m. Terme de mépris employé autrefois, dans les colléges, pour désigner Les écoliers des basses classes. *Un petit g.* || Ne se dit plus que D'un mauvais écrivain. *Ces grimauds qui prétendent régenter le monde.*

GRIME. s. m. T. de mépris qui se disait autrefois Des petits écoliers. || N'est plus usité qu'en T. Théât., où il se dit Des personnages de vieillards ridicules. *Jouer les grimes*, ou adjectiv., *les pères grimes. Cet acteur est un excellent grime.*

GRIMELIN. s. m. Terme aujourd'hui inus., qui se disait autrefois, par mépris, D'un petit garçon, et D'un joueur qui jouait fort petit jeu et fort mesquinement.

GRIMELINAGE. s. m. Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner; et, par ext., Petit gain qu'on fait dans une affaire, dans un marché. Vieux et inusité.

GRIMELINER. v. n. Jouer fort petit jeu et fort mesquinement; et par ext., Se ménager un petit gain dans une affaire. Vieux et inusité.

GRIMER (se). v. pron. T. Théât. Se rider la figure, prendre les airs et les manières convenables pour représenter un vieillard, une duègne. = Grimé, ée. p.

* **GRIMME.** s. f. T. Mamm. Voy. Antilope.

GRIMOIRE. s. m. (ital. *rimario*, livre de rimes). Livre dont on dit que les magiciens se servaient pour évoquer les démons. *Consulter le g.* — Figur. et pop., *Savoir, entendre le g.*, Être habile dans ce qu'on fait. || Figur. et famil., se dit D'un discours obscur, d'une écriture fort difficile à lire. *Que voulez-vous dire? que signifie ce g.? Je ne puis déchiffrer un mot de ce g.*

GRIMPANT, ANTE. adj. Qui grimpe. || En Botan. *Plantes grimpantes*, Plantes dont la tige, trop faible pour se soutenir elle-même, monte le long des corps voisins, et s'y attache à l'aide de vrilles ou de quelque autre sorte d'appendice.

GRIMPER. v. n. (latin. *repere*, ramper). Gravir, monter en s'aidant des pieds et des mains. *G. au haut d'un arbre. G. sur le toit d'une maison.* — Se dit aussi Des animaux. *Les singes grimpent avec une étonnante facilité.* || En parlant Des plantes, se dit De celles dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. *Ce lierre a grimpé jusqu'au mur.* || Fig. et fam., se dit en parlant Des lieux élevés où l'on monte avec difficulté. *Il y a bien à g. pour arriver chez vous.* — * Activem., on dit, *J'ai eu bien de la peine à g. vos six étages.*

GRIMPEREAU. s. m. T. Ornith.

Enc.—Cuvier désigne sous ce nom une petite tribu de l'ordre des *Passereaux* et de la famille des *Ténuirostres.* Les oiseaux qui composent cette tribu ont les mœurs semblables à celles des Sittelles, et n'ont d'autre caractère extérieur commun qu'un bec arqué. L'illustre naturaliste range dans ce groupe les *Grimpereaux* proprement dits, les *Picucules*, les *Échelettes*, les *Sucriers*, les *Fourniers*, les *Dicées*, les *Guit-Guits*, les *Héorotaires*, les *Échelets* et les *Arachnothères.* — Les *Grimpereaux* proprement dits (*Certhia*) sont ainsi nommés de l'habitude qu'ils ont de grimper aux arbres, en se servant de leur queue comme d'un arc-boutant : ils se reconnaissent aux pennes de la queue usées et finissant en pointe roide, comme celle des Pics, qui ont la même habitude. Ces oiseaux nichent dans les creux des arbres et grimpent sur leur tronc pour chercher dans les fentes de l'écorce les insectes et les larves dont ils se nourrissent. L'espèce la plus répandue chez nous est le *Gr. commun* (*Certh. familiaris*), petit oiseau dont le plumage est blanchâtre, tacheté de brun en dessus, avec du roux au croupion et sur la queue. — Les *Picucules* (*Dendrolaptes*) sont proprement les Grimpereaux du nouveau continent. — Les *Échelettes*, appelées *Grimpereaux de muraille* et *Tichodromes* (*Tichodroma*), se distinguent des précédents en ce qu'elles n'ont pas la queue usée, bien qu'elles grimpent le long des murs et des rochers pour y chercher leur proie; mais elles se cramponnent au moyen de leurs ongles, qui sont très-grands. L'espèce type du genre est le *Gr. de muraille* (*Tich. muraria*) [Fig 1.], qui est de la taille de l'Alouette commune, et habite le midi de l'Europe. La tête et les parties supérieures du corps sont d'un gris cendré. Les petites couvertures supérieures des ailes et la première moitié de la longueur des pennes alaires sont d'un rouge vif. La gorge et le devant du cou, noirs chez le mâle au printemps, sont pendant le reste de l'année d'un gris blanc.—Les genres qui suivent n'ont pas la queue usée et ne grimpent point ; en outre, tous sont exotiques. Les *Sucriers* (*Nectarinia*) ne nous offrent rien d'intéressant. Les *Fourniers* (*Figulus*) sont remarquables par leur mode de nidification. Le *F. roux*, par ex., construit dans le voisinage des habitations, le long des palissades, sur les poteaux, sur les fenêtres des maisons, un nid d'argile de 30 cent. de diamètre qui a la forme d'un four. L'ouverture est placée sur le côté, et l'intérieur est divisé en deux compartiments, l'un inférieur, l'autre supérieur, par une cloison qui part de l'ouverture. C'est dans l'inférieur que la femelle dépose ses œufs. Les *Guit-Guits* (*Cœreba*) construisent aussi leur nid d'une façon fort ingénieuse; ils le suspendent à une branche faible et mobile, en plaçant son ouverture à son extrémité inférieure et pendante, pour en empêcher l'accès à leurs ennemis. Ces oiseaux ont en outre un plumage richement coloré. Tel est le *Guit-Guit bleu* (*Cœr. cyanea*) [Fig. 2], qui est d'un beau bleu d'outremer sur les parties inférieures et les côtés de la tête, et sur le bas du dos, le croupion et les tectrices moyennes; tout le reste du plumage est noir, sauf le dessus de la tête, qui est couleur d'aigue marine. Ses tarses sont orangés. On le trouve surtout aux Antilles, où il voltige autour des fleurs pour y chercher des insectes. Les *Dicées* (*Dicæum*) sont des Indes orientales; les *Échelets*, ou *Picumnes* (*Climacteris*), habitent les îles de l'océan Indien. *Ces îles sont aussi le séjour des Arachnothères* (*Arachnothera*), ainsi nommés parce qu'ils vivent principalement d'araignées, et des *Héorotaires* (*Drepanis*). Parmi ces derniers on distingue l'*H. écarlate* (*Drep. vestiaria*), dont les *plumes servent aux indigènes des îles Sandwich* à fabriquer les beaux manteaux écarlates qu'ils ont en si grande estime.

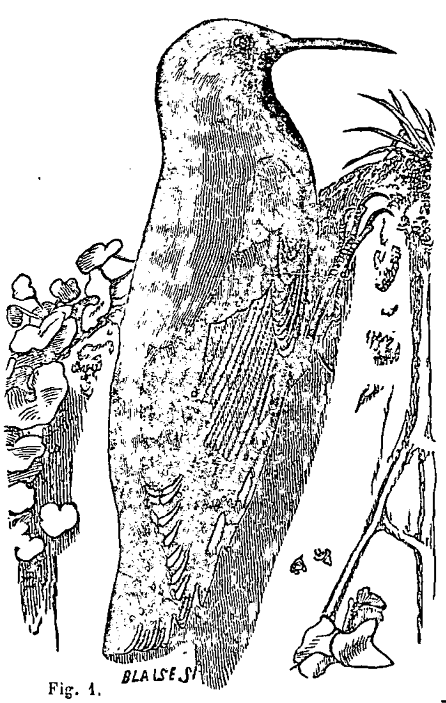

Fig. 1.

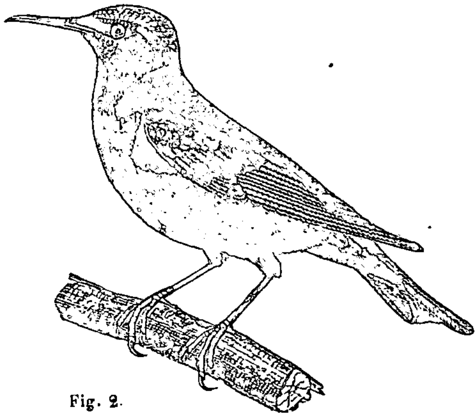

Fig. 2.

GRIMPEURS. s. m. pl. T. Ornith.

Enc. — Les *Grimpeurs* (*Scansores*) constituent, dans la méthode de Cuvier, le troisième ordre de la classe des Oiseaux. Les Gr. sont essentiellement caractérisés par leur doigt externe qui se dirige en arrière comme le pouce (Fig. 1. Pied du Pic du Cap), d'où il résulte pour eux un appui plus solide, que beaucoup d'entre eux mettent à profit pour se cramponner aux arbres et y grimper. Cependant tous les oiseaux rangés dans cet ordre ne sont point grimpeurs, et il existe, *d'autre part, des oiseaux qui n'y appartiennent pas, bien qu'ils* grimpent avec la plus grande facilité, comme les Grimpereaux et les Sittelles. — Les espèces qui font partie de cet ordre sont pour la plupart remarquables par le brillant et la variété de leur plumage. *Elles ont le vol médiocre, se nichent dans les troncs* des vieux arbres, et se nourrissent, comme les Passereaux, d'insectes ou de fruits, selon le degré de force de leur bec, qui est en général assez développé (Fig. 2. Tête et bec de Pic du Cap). — *Les genres principaux compris par Cuvier dans cet ordre sont* les suivants : *Jacamar*, *Pic*, *Torcol*, *Coucou*, *Barbu*, *Couroucou*, *Ani*, *Toucan*, *Perroquet*, *Ara*, *Perruche*, *Kakatoës*, *Touraco* et *Musophage*. Voy. ces mots.

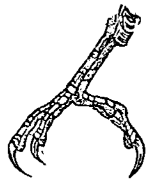

Fig. 1.

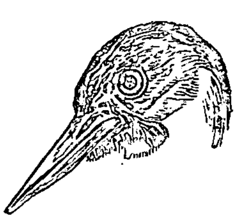

Fig. 2.

GRINCEMENT. s. m. S'emploie le plus souvent dans la loc., *G. de dents*, qui se dit D'un glissement des dents des deux maxillaires les unes contre les autres, et du bruit qui en résulte. *On entendait des pleurs et des grincements de dents.* || *Par anal., *Le g. de la scie, des gonds d'une porte, etc.*, Le bruit que fait une scie, etc.

GRINCER. v. a. et n. Ne s'emploie que dans ces phrases, *G. les dents*, et *G. des dents*, Les serrer et les faire glisser les unes contre les autres, par un mouvement involontaire. *Dans sa fureur, il grinçait les dents. Le bruit de la scie fait g. les dents. Ce chien grince des dents.* = Conj. Voy. Avancer.

* **GRINGALET.** s. m. Homme fluet et faible de corps; Fig., Homme sans consistance, sans considération. Pop.

GRINGOLÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit Des pièces terminées en tête de serpent.

GRINGOTTER. v. n. Fredonner; se dit propr. Des petits oiseaux. *J'aime à entendre g. cet oiseau.* — Fam. et par dérision, se dit aussi Des personnes. *Il ne fait que g.* On dit encore activ., *Il nous a gringotté un air de sa façon.*

GRINGUENAUDE. s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté. Bas.

GRIOTTE. s. f. T. Bot. Fruit du griottier.

GRIOTTE. s. f. T. Minér. Voy. Marbre.

GRIOTTIER. s. m. T. Bot. Voy. Cerisier.

GRIPPE. s. f. Goût capricieux, fantaisie. *La g. de cet homme est d'acheter beaucoup de livres qu'il ne lit jamais.* Famil. || Famil., *Se prendre de g. contre quelqu'un, Prendre quelqu'un en g.*, Se prévenir défavorablement et sans raison contre quelqu'un.

Enc. — On donne le nom de *Grippe* à une affection catarrhale des bronches, qui est modifiée par une influence épidémique particulière. Les Italiens l'appellent *Influenza*, nom qui exprime fort bien son caractère épidémique et qui a été accepté par les médecins français. La g. se développe dans toutes les saisons, sous tous les climats, par toutes les températures et dans toutes les conditions atmosphériques possibles. En général, le début de la g. est plus violent que celui de la bronchite ordinaire. La courbature est extrême et la céphalalgie intense. La voix est rauque, le coryza est très-pénible, et l'affection des bronches est douloureuse. La toux est quinteuse et opiniâtre; elle est d'abord sèche, mais plus tard elle est suivie de l'expulsion de crachats muqueux. La fièvre, variable selon les cas, offre souvent des redoublements le soir; aussi les nuits sont-elles agitées et pénibles. Quelquefois il se manifeste des symptômes catarrhaux du côté des voies digestives. Au bout de quelques jours, huit à dix ordinairement, les symptômes s'amendent et le malade guérit. La terminaison est favorable dans l'immense majorité des cas; néanmoins, chez les personnes âgées ou affaiblies par des maladies chroniques, la g. a quelquefois une issue funeste. Comme traitement, on conseille le repos, la diète, les boissons douces, les pédiluves irritants, et les narcotiques pour calmer les douleurs et procurer quelque repos; enfin, s'il y a indication, on a recours aux purgatifs et aux vomitifs. La saignée est ordinairement nuisible.

GRIPPER. v. a. (all. *greifen*). Saisir, attraper subtilement; se dit propr. Du chat et de quelques autres animaux. *Le chat vient de g. une souris.* — Populair., *G. quelqu'un*, S'en emparer, le saisir. *Les gendarmes auront bientôt grippé le voleur.* ‖ Par extens. et pop., Dérober le bien d'autrui. *Un voleur lui a grippé tout son argent.* = SE GRIPPER. v. pron. En parl. Des étoffes, Se retirer en se fronçant. *Ce taffetas s'est tout grippé.* ‖ Fam., Se prévenir défavorablement et sans aucune raison contre une personne ou une chose. *Il est toujours prêt à se g.* = GRIPPÉ, ÉE. part. ‖ * *Être grippé*, Être atteint de l'affection catarrhale appelée Grippe.

GRIPPE-SOU. s. m. Autrefois, celui qui était chargé par les rentiers de recevoir leurs rentes, moyennant une légère remise. Inus. ‖ Famil. et par mépris, Celui qui fait de petits gains sordides. *C'est un affreux g.-sou.*

GRIS, ISE. adj. *Couleur grise*, Couleur qui résulte d'un mélange de bleu et de noir en proportions variables. On dit, selon les nuances, *Couleur g.-brun, g.-de-lin, g.-de-perle, etc. Étoffe grise. Des yeux g. Cheveux g. Cheval g. Une robe g.-cendré, g.-de-fer.* — Famil., *Être tout g.*, Avoir les cheveux gris. ‖ *Il fait un temps g.*, ou simpl., *Il fait g.*, Le temps est couvert et froid. ‖ Fig. et fam., *Faire grise mine à quelqu'un*, Lui faire mauvaise mine. — *Être g.*, Être à moitié ivre. ‖ *Vin g.*, Vin fort paillet. ‖ T. Grav. *Lettres grises*, V. ÉPREUVE. = GRIS. s. m. La couleur grise. *G. blanc. G. argenté. G. cendré. G. brun. G. de fer. G. de lin. S'habiller de g.* ‖ *Vert de g.*, V. CUIVRE. ‖ *Petit-g.*, V. ÉCUREUIL.

GRISAILLE. s. f. T. Beaux-Arts. V. PEINTURE. ‖ Mélange de cheveux bruns et de cheveux blancs dont on fait des perruques.

GRISAILLER. v. a. Barbouiller de gris. *G. un lambris.* = GRISAILLÉ, ÉE. part.

GRISÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le gris.

GRISER. v. a. Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre à moitié ivre. *Si vous le faites boire davantage, vous le griserez.* ‖ Porter à la tête, étourdir. *Un seul verre de vin suffit pour le g. La fumée du tabac l'a grisé.* = SE GRISER. v. pron. *Il se grise presque tous les jours.* = GRISÉ, ÉE. part.

GRISET. s. m. Jeune chardonneret qui est encore gris et qui n'a pas encore pris son rouge et son jaune vif.

GRISETTE, s. f. Habit d'étoffe grise de peu de valeur que portaient autrefois les femmes du commun. ‖ Figur., se dit quelquefois D'une jeune fille ou d'une jeune femme de médiocre condition; mais plus ordin., D'une jeune ouvrière coquette et galante. *Il a épousé une g. Un bal de grisettes.*

***GRIS-GRIS.** s. m. T. Relation. Espèce d'amulette que portent les nègres de la côte occidentale de l'Afrique. *Pour les nègres mahométans, les gris-gris consistent en morceaux de papier sur lesquels sont écrits des versets du Coran.*

* **GRISLEA.** s. m. T. Bot. Voy. LYTHRARIÉES.

GRISOLLER. v. n. Se dit Du chant de l'alouette. *Une alouette grisollait dans un champ de blé.*

GRISON, ONNE. adj. Qui est gris; ne se dit que Du poil ou Des personnes par rapport au poil. *Une barbe grisonne. Il commence à devenir g.* = GRISON. s. m. Celui qui a le poil gris. *C'est un vieux g.* ‖ Pop., Un âne, un baudet. *Il était monté sur son g.* ‖ Autrefois, Homme de livrée qu'on habillait de gris pour l'employer à des commissions secrètes. *Il envoya son g. pour prendre la réponse.* ‖ * T. Mamm. Voy. GLOUTON.

GRISONNER. v. n. Devenir grison; ne se dit guère que Des personnes. *Ma barbe grisonne. Je commence à g.*

GRISOU. s. m. T. Mines. Voy. HYDROGÈNE.

GRIVE. s. f. T. Ornith. Voy. MERLE.

GRIVELÉ, ÉE. adj. (R. *grive*). Tacheté de gris et de blanc. *Cet oiseau a le plumage grivelé.*

GRIVELÉE. s. f. Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi. Fam. et Vieux.

GRIVELER. v. a. et n. Faire de petits profits illicites dans un emploi. *Il trouve toujours à g.*, ou *quelque chose à g.* = GRIVELÉ, ÉE. part. = Conj. V. GELER.

GRIVÈLERIE. s. f. Action de griveler. Inus.

GRIVELEUR. s. m. Celui qui grivèle. Vieux.

* **GRIVET.** s. m. T. Mamm. Voy. CERCOPITHÈQUE.

GRIVOIS, OISE. s. Qui est d'un caractère éveillé, d'une humeur joviale, et un peu libre en paroles. *C'est un g., une bonne grivoise.* Fam. ‖ Adjectiv., *Elle est un peu grivoise. Air g. Ton g. Humeur grivoise. Genre g. Chanson grivoise.* Fam.

GROG. s. m. Mot emprunté de l'anglais, qui désigne une Boisson composée d'eau-de-vie ou de rhum et d'eau en proportions variables.

GROGNARD, ARDE. adj. Qui a l'habitude de grogner. *Une femme grognarde.* Famil. ‖ Subst. et fam., *C'est un g., un vieux g.* — * Se dit parfois D'un vieux soldat de l'empire. *Un g. de la garde.*

GROGNEMENT. s. m. Cri du cochon. ‖ Fig. et fam., se dit Du murmure de mécontentement que fait entendre une personne.

GROGNER. v. n. (lat. *grunnire*). Au propre, se dit Du cri du cochon. ‖ Fig. et famil., Murmurer, témoigner, par des murmures entre les dents, de son mécontentement. *Il grogne toute la journée.*

GROGNEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude de grogner. *Cet enfant est g. Humeur grogneuse.* Fam. ‖ Substant. et fam., *C'est un g., une grogneuse.*

GROGNON. adj. et s. 2 g. Grondeur, grogneur. *C'est la vieille la plus g. qu'on puisse imaginer. C'est un vieux g. Quelle vieille g. !* Fam.

GROIN. s. m. Le museau du cochon.

GROLLE. s. m. Nom vulg. du *Freux*. V. CORBEAU.

GROMMELER. v. n. (Onomatopée?) Se plaindre, murmurer entre ses dents quand on est fâché. *Il grommelle toujours. Qu'avez-vous à g. ?* Fam.

GRONDEMENT. s. m. Bruit sourd. *Nous entendions le g. lointain du tonnerre.*

GRONDER. v. n. (latin. *grunnire*, grogner). Murmurer, se plaindre entre ses dents. *Il gronde contre vous. Laissez-le g.* ‖ Se dit Des animaux et des choses qui produisent des bruits sourds. *J'ai entendu g. le chien. L'orage, le vent, le tonnerre commence à g. Le canon gronde.* = GRONDER. v. a. Réprimander avec humeur, gourmander de paroles. *G. ses valets. Prenez garde, vous serez grondé.* = GRONDÉ, ÉE. part.

GRONDERIE. s. f. Réprimande qu'on fait en colère. *Ce sont des gronderies perpétuelles.* Fam.

GRONDEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude de gronder. *Il est g.* — On dit aussi, *Humeur grondeuse.* ‖ Subst., *Un vieux g. Une vieille grondeuse.*

GRONDIN. s. m. T. Ichth. V. JOUES CUIRASSÉES.

* **GRONOVIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. LOASÉES.

* **GROOM.** s. m. [On pron. *groum.*] (Mot angl. dérivé du flamand *grom*, qui sign. Jeune garçon). Valet d'écurie. ‖ Se dit aussi D'un petit laquais attaché au service d'une personne.

GROS, OSSE. adj. (B. latin. *grossus*, par corrupt. de *crassus*, épais). Qui a beaucoup de circonférence, de volume; il est opp. à Petit. *Un g. arbre. Un g. homme. Un g. bœuf. Un gros poisson. Être g. et gras. Une grosse tête. Un g. ventre. Un g. garçon. Un g. réjoui. Un g. paquet. Un g. volume. Un g. navire. Ce livre est imprimé en g. caractère.* — *Vous êtes plus g. que votre frère. Il est g. comme un bœuf. Ces deux boules sont aussi grosses l'une que l'autre. Le g. bout et le petit bout d'un œuf.* ‖ Fig. et famil., *Il a plus d'esprit qu'il n'est g.*, Il a beaucoup d'esprit. *Il a plus dépensé, plus coûté qu'il n'est g.*, Il a fait d'énormes dépenses, il a coûté beaucoup d'argent à sa famille. *Un g. lourdaud, un g. animal, une grosse bête, un g. butor*, Un homme fort stupide, fort maladroit, fort grossier. ‖ T. Typog. *G. œil, G. canon, G. texte, G. romain, etc.* V. CARACTÈRE. = Grossi, tuméfié, enflé accidentellement. *Il a la joue grosse d'une fluxion. Vous avez pleuré, vous avez les yeux g. La rivière est très-grosse.* — *Avoir les yeux g. de larmes*, se dit Quand les larmes viennent aux yeux et qu'on veut les retenir. *Avoir le cœur g.*, V. CŒUR. ‖ T. Marine. *La mer est grosse*, Elle est très-agitée. — *G. temps*, Mauvais temps, temps orageux. ‖ *Grosse*, en parlant D'une femme, sign. Enceinte. *Sa femme est grosse de sept mois. Elle est grosse de son troisième enfant. Une envie de femme grosse.* — Fig. et fam., *Être g. de savoir, de faire, de dire une chose*, En avoir un désir extrême. *Votre ami est g. de vous voir. Il est g. de savoir comment tout cela finira.* Vx et peu usité. — Figur., *Le présent est g. de l'avenir. L'avenir est g. de malheurs.* = Épais, grossier, se dit par oppos. à Fin, délicat. *Ce fil est trop g. Grosse toile. G. drap. G. carton. G. pain. G. vin. Il ne fait que la grosse besogne.* — *Grosse viande*, La viande de boucherie, par oppos. A la volaille, au gibier. ‖ Fig. et fam., *G. rire*, Rire bruyant et prolongé. *Grosse gaieté*, Gaieté bruyante et démonstrative. ‖ Figur. et fam., *Un g. bon sens*, se dit D'un jugement droit, mais sans finesse. *Il n'a qu'un g. bon sens. Le g. bon sens seul suffit pour comprendre cela.* — *Grosses vérités*, Vérités si évidentes, qu'elles sont accessibles à toute intelligence. ‖ *G. vert, g. bleu*, Vert foncé, bleu foncé. = *Gros*, se dit encore De certaines choses pour exprimer qu'elles sont grandes, nombreuses, considérables, ou qu'elles en dépassent d'autres du même genre en étendue, en nombre, en valeur, en importance. *Un g. village. Une grosse armée. Un g. ruisseau. Une grosse somme. Une grosse dette. Un g. bénéfice. Faire une grosse dépense. Jouer g. jeu. Une grosse fièvre. Un g. rhume. Une grosse querelle. Un g. péché.* — *Grosse voix*, Voix forte et grave. Fam., *Faire la grosse voix*, Donner à sa voix un ton grave et sonore. ‖ *Gros*, s'emploie fam. dans un sens anal. en parlant Des personnes, et signifie alors Considérable, influent, riche, opulent. *Un g. marchand. Un g. bourgeois. Un g. financier.* — Fig. et fam., *C'est un des gros bonnets du village, de l'assemblée, etc.* ‖ L'adj. *Gros, osse*, est encore usité dans une foule de loc. et d'idiotismes tels que *Grosses réparations, Gros mots, Avoir le cœur g., Toucher la grosse corde, etc.*; on trouvera l'explication de ces expressions aux mots RÉPARATION, CŒUR, etc. = GROS. s. m. La partie la plus grosse. *Le g. de l'arbre*, Le tronc de l'arbre. — Fig., *Se tenir au g. de l'arbre*, V. ARBRE. ‖ *Le g. d'une troupe, d'une armée*, La principale partie d'une troupe, d'une armée. — *Un g. de cavalerie, de fantassins*, Une grande troupe de cavaliers, de fantassins. ‖ *Le g. du monde*, La plus grande partie du monde, le vulgaire. *Le g. du monde pense ainsi.* ‖ T. Mar. *Le g. de l'eau*, La pleine mer au temps des syzygies de la lune. ‖ Ce qu'il y a de plus considérable, de principal; se dit par oppos. à Détail. *Il a pris pour lui le g. de la besogne à faire. On l'a chargé du g. et du détail des affaires. Le g. de cet ouvrage est fort bon.* ‖ Revenu fixe et certain d'une cure, par oppos. à Casuel; et Revenu principal que tire un chanoine de sa prébende, par opposit. à Distribution manuelle. *Le casuel de cette cure est beaucoup plus considérable que le g.* ‖ Droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros. = GROS, s'emploie adverb. dans le sens de Beaucoup. *Gagner g.* — *Coucher g.*, Jouer gros jeu; Figur. et fam., Risquer beaucoup, ou Avancer quelque chose d'exagéré, d'extraordinaire. Vx et inusité. ‖ Fig. et fam., *Il y a g. à parier que...*, Il y a de fortes raisons de croire que... = EN GROS. loc. adv. Par grandes quantités; se dit par oppos. à Détail. *Faire le commerce en g. Marchand de bois en g. Vendre du vin en g. et en détail.* ‖ Figur., se dit D'un récit où l'on indique seulement les circonstances principales d'un événement, d'une affaire. *Racontez-nous l'histoire en g. Il m'a dit en g. comment les choses sont arrivées.* = TOUT EN GROS. loc. adv. Seulement. *Il y avait là quatre personnes tout en g.* = SYN. Voy. ÉPAIS.

GROS. s. m. Dans le commerce, on donne le nom de *G. de Naples* et de *G. de Tours* à des Étoffes de soie qui se fabriquaient autrefois à Naples et à Tours, et qui sont un peu plus fortes que le taffetas ordinaire.

GROS. s. m. T. Métrol. Voy. POIDS.

GROS-BEC. s. m. T. Ornithol.

Enc. — Les *Gros-becs* forment, dans l'ordre des *Passereaux* et dans la famille des *Conirostres*, une tribu fort nombreuse, et à laquelle il est difficile d'assigner une limite bien précise. Les oiseaux qui composent cette tribu ont le corps trapu, les ailes et la queue courtes, mais ils sont surtout caractérisés par leur bec qui est fort gros, court, robuste, et de forme assez exactement conique. Cuvier partage cette tribu en cinq genres : *Gros-bec, Pityle, Dur-bec, Bouvreuil* et *Bec-croisé.* — Le type des *Gros-becs* proprement dits (*Coccothraustes*) est le *Gros-bec commun* (*C. vulgaris*, Fig. ci-après), connu vulgairement sous les noms de *Pinçon royal* et de *Pinçon à gros bec.* On le trouve toute l'année en France; mais en novembre, il descend vers les bords de la Méditerranée. Il a le bec jaunâtre, le dos et une calotte bruns, le reste du plumage grisâtre, la gorge et les pennes des ailes noires, avec une bande blanche sur l'aile. Il niche sur les hêtres, sur les arbres fruitiers, et se nourrit de toutes sortes de fruits et d'amandes. Parmi les Gros-becs étrangers, nous citerons le *Cardinal* (*C. cardinalis*), de l'Amérique septentrionale, ainsi nommé de la couleur de son plumage, et le *G.-bec fascié* (*C. fasciatus*) du Sénégal, qui est vulgairement appelé *Cou coupé*, à cause de la bande rouge qui lui traverse la gorge et s'étend sur les joues. Ces deux oiseaux sont communs dans nos volières. — Les *Pityles* (*Pitylus*) sont propres à l'Amérique méridionale. — Les *Durs-becs* (*Corythus*) ont le bec bombé de toutes parts avec la pointe courbée par-dessus la mandibule inférieure. L'espèce la plus commune est le *D. rouge* (*Cor. enucleator*), dont le dos est brun mêlé de gris et de rose, la tête, le cou, la gorge, la poitrine et les jambes incarnats, avec les plumes des ailes et de la queue noires bordées de blanc. Cet oiseau se trouve dans le nord des deux continents. — Le *Bouvreuil* et le *Bec-croisé* ont été l'objet d'articles particuliers.

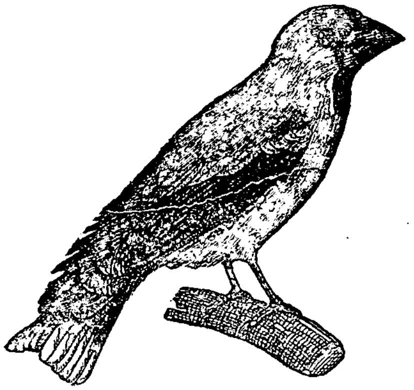

GROSEILLE. s. f. Fruit du groseillier.

GROSEILLIER. s. m. T. Bot. Voy. Ribésiacées.

GROSSE. s. f. T. Comm. Douze douzaines de certaines marchandises. *Une g. de boutons. Une demi-g. Vendre à la g. Une g. de soie*, Douze douzaines d'écheveaux de soie.

GROSSE. s. f. T. Calligraphie. Écriture en gros caractères, qui est principalement usitée comme exercice pour les commençants. *Écrire la g.* ‖ T. Prat. Expédition d'un contrat, ou d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivrée en forme exécutoire par un notaire ou par un greffier. *Cette expédition est appelée* grosse, *parce qu'elle est écrite en caractères plus gros que l'original, qu'on désigne sous le nom de* minute. *Un notaire ne peut délivrer une seconde g. sans autorisation du président du tribunal.* — Se dit aussi De certaines écritures dont les unes sont des copies et les autres des originaux. *Pour les procès-verbaux, la g. est la copie ; pour les requêtes, elle est l'original.*

Enc. — On donne, dans le commerce maritime, le nom de *Contrat à la grosse aventure* ou *à la grosse*, à un contrat par lequel un prêteur avance de l'argent sur des objets exposés aux risques de la navigation, sous la condition qu'outre le remboursement de ses avances, en cas de navigation heureuse, il touchera une somme à titre de profit, et que, dans le cas de sinistre, il ne pourra réclamer que la valeur conservée par les objets formant le gage de l'emprunt. Ces objets sont le corps et la quille du navire, les agrès et les apparaux, l'armement et les victuailles, et enfin le chargement, lesquels peuvent être affectés en totalité ou en partie. Le *contrat à la g.* doit être enregistré dans les dix jours au greffe du tribunal de commerce. S'il est à ordre, on peut le négocier par voie d'endossement, et, dans ce cas, il est assimilé aux autres effets de commerce. La loi, en exigeant ces formalités, a voulu éviter toute fraude, ainsi que tout contrat fictif qui aurait pour but de frustrer les créanciers naturels. En effet, le prêteur à la g., en vue des chances aléatoires auxquelles il est exposé, est privilégié sur tous les objets affectés à sa créance, et par conséquent il est payé de préférence à tout autre créancier du propriétaire. La loi a également prévu le cas où l'emprunteur voudrait tirer du prêt à la g. une occasion de bénéfice en empruntant une somme supérieure à la valeur des objets sur lesquels l'emprunt est affecté, car alors un naufrage deviendrait une bonne fortune pour l'emprunteur. En conséquence, tout emprunt à la g. qui est fait pour une somme excédant la valeur des objets sur lesquels il est affecté peut être déclaré nul, à la demande du prêteur, s'il est prouvé qu'il y a fraude de la part de l'emprunteur. Dans les emprunts à la g., c'est toujours le dernier prêteur qui doit être remboursé de préférence à tous les autres. En cas de perte totale des effets sur lesquels le prêt a eu lieu, le prêteur perd tout droit ; cependant l'emprunteur à la g. sur des marchandises n'est point libéré par la perte du navire et du chargement, s'il ne justifie qu'il y avait, pour son compte, des effets jusqu'à la concurrence de la somme empruntée. S'il existe à la fois un contrat à la g. et une assurance sur le même navire ou le même chargement, le produit des effets sauvés est partagé entre le prêteur et l'assureur, au marc le franc, le premier pour son capital seulement, le second pour les sommes assurées. (Code Comm., 311 à 331.)

GROSSERIE. s. f. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. ‖ Commerce en gros. *Ce marchand ne fait que la g.* Peu us.

GROSSESSE. s. f. État d'une femme enceinte, ou Le temps pendant lequel elle est enceinte. *Les embarras de la g. Une heureuse g. Elle a celé sa g. Elle est dans le septième mois de sa g., sur la fin de sa g. La durée moyenne de la g. est de deux cent soixante-quinze jours.*

GROSSEUR. s. f. Circonférence, volume de ce qui est gros. *G. énorme, prodigieuse. G. médiocre. La g. d'un arbre, d'un animal, d'une personne. Cette colonne n'est pas assez haute pour sa g. Ces deux boules sont de même g.* ‖ Tuméfaction, tumeur. *Il lui est venu une g. à la joue.*

GROSSIER, IÈRE. adj. Épais, qui n'est pas mince, délié, fin, ténu. *Il ne porte que des vêtements grossiers. Cette femme a les traits grossiers, la taille grossière. Vapeurs grossières.* ‖ Qui est fait sans art, sans goût; qui est fort éloigné de la perfection. *Des meubles grossiers. Ce travail est g. Une imitation grossière.* — Qui n'est pas délicat, recherché. *Des aliments grossiers. Une nourriture grossière.* ‖ Fig., Rude, dépourvu de culture, de civilisation, d'instruction. *Nation rude et grossière. Un paysan g. Un siècle g. Esprit g. Langage g. Des dehors grossiers.* ‖ Malhonnête, incivil, qui blesse la décence. *Que cet homme est g. ! On ne saurait être plus g. Des manières grossières. Un ton g. Dire des injures grossières. Propos grossiers.* — Substant., *Vous êtes un g., une grossière.* Fam. ‖ *Plaisirs grossiers*, Les plaisirs des sens, par opposition aux plaisirs de l'esprit et du cœur. ‖ Fig., au sens moral, Qui est manifestement contraire à la raison, au bon sens, à la vérité. *Illusion grossière. Erreur, contradiction grossière. Faute, ignorance grossière. Mensonge, artifice g.* — *N'avoir d'une chose qu'une idée, qu'une notion grossière*, N'en avoir qu'une idée incomplète, qu'une connaissance vague et mal définie. ‖ *Marchand g.*, Celui qui vend en gros. Vx et inus.

GROSSIÈREMENT. adv. D'une façon grossière. *Il travaille g. Ce marbre est g. travaillé. Une nourriture g. apprêtée. Il fait tout g. Parler, répondre g.* ‖ Sommairement, en gros. *Il ne m'a conté cette affaire que g.*

GROSSIÈRETÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est grossier, rude, sans délicatesse; se dit au prop. et au fig. *La g. d'une étoffe, d'un drap, d'un vêtement. La g. des traits. La g. d'un travail. La g. d'un peuple. La g. des mœurs. Dans ces siècles d'ignorance et de g.* ‖ Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on fait ou dans ce qu'on dit. *Il en a usé avec beaucoup de g. Il y a de la g. à parler ainsi. Admirez la g. de cet homme.* — Par ext., Parole grossière, malhonnête. *Il m'a répondu par des grossièretés.* ‖ Au sens moral, se dit D'une chose qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de maladresse. *La g. d'une bévue, d'une faute, d'une erreur. Ce mensonge est d'une g. palpable.*

GROSSIR. v. a. Rendre gros. *Les pluies ont grossi le ruisseau. Sans cesse il grossit son trésor.* ‖ Faire paraître plus gros. *Ce microscope grossit beaucoup les objets. Cette robe vous grossit la taille.* ‖ Fig., *La renommée grossit tout. N'allez pas g. mes torts. La peur grossit les objets.* ‖ *G. sa voix*, Lui donner plus de volume et de gravité. = se Grossir. v. pron. Devenir plus volumineux, plus considérable, plus nombreux. *L'avalanche se grossissait à mesure qu'elle descendait dans la vallée. Son armée se grossissait à mesure qu'il avançait dans le pays.* ‖ Figur., *La nouvelle s'est grossie de mille détails absurdes.* = Grossir. v. n. Devenir gros. *Comme vous avez grossi depuis un an. Après cette pluie, les raisins vont g. à vue d'œil. La rivière a beaucoup grossi cette nuit. La foule grossissait à chaque instant. Sa fortune ne fait que g. Aller en grossissant.* ‖ Fig. et fam., *La pelote grossit, se grossit*, Le nombre s'accroît; Le trouble, la sédition, le péril augmente; Les torts, les dettes, les profits s'accumulent. = Grossi, ie. part.

* **GROSSISSANT, ANTE.** adj. *Verre g., Lunette grossissante*, Qui fait paraître les objets plus gros, plus grands.

GROSSISSEMENT. s. m. T. Optiq. Action de rendre ou de faire paraître gros; Le résultat de cette action. *Ce verre donne un g. de dix diamètres. Les plus forts grossissements qu'on ait obtenus jusqu'ici.*

* **GROSSO.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

GROSSOYER. v. a. Faire la grosse d'un contrat, d'un jugement, d'une requête, etc. *G. une obligation.* = Grossoyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

* **GROSSULAIRE.** s. f. T. Minér. Voy. Grenat.

* **GROSSULARIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Ribésiacées.

GROTESQUE. adj. 2 g. (R. *grotte*). Se dit De figures bizarres, imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite. *Ces sortes de figures ont été appelées* grotesques *parce qu'on en a découvert de ce genre dans les* grottes *ou ruines du palais de Titus.* — Substant., *Ce peintre excelle dans les grotesques, à faire des grotesques.* ‖ Fig., Ridicule, bizarre, extravagant. *Un costume g. Un homme g. Une mine g. Une imagination g. Le genre g.* ‖ *Grotesque*, se dit subst., pour Le genre grotesque. *Callot a excellé dans le g.* — Par ext., s'emploie en parlant Des œuvres de littérature. *Mêler le g. au sublime. Tomber dans le g. Cette pièce est d'un g. impayable.* ‖ T. Théât. Danseur bouffon qui exécute des pas bizarres et fait des gestes outrés.

GROTESQUEMENT. adv. D'une façon ridicule et extravagante. *Se vêtir g. Danser g.*

GROTTE. s. f. (ital. *grotta*, dérivé du lat. *crypta*). Synon. Voy. Antre.

Enc. — Les géologues donnent indifféremment les noms de *Grotte* et de *Caverne* aux excavations souterraines qui traversent et divisent plus ou moins irrégulièrement les roches dont est formée la partie superficielle de l'écorce du globe. Ces anfractuosités se rencontrent dans la plupart des roches ; mais elles sont surtout fréquentes dans les roches calcaires. Jadis on attribuait la formation des cavernes à l'action des eaux ; mais il est aujourd'hui bien démontré qu'elles sont dues aux mêmes causes qui ont produit les fissures et les vallées, et que la plupart d'entre elles sont le résultat des fractures et des dislocations déterminées par le soulèvement des couches. Cependant tous les géologues sont d'accord pour attribuer à l'action des eaux une influence considérable sur l'aspect que nous présentent ces excavations: car tantôt elles ont rongé leurs flancs et leur lit ; tantôt elles ont modifié leur forme et leur configuration par la production de stalactites et de stalagmites plus ou moins développées ; tantôt elles les ont comblées en totalité ou en partie par les débris de tous genres qu'elles y ont entraînés. Lorsque les cavernes ont une certaine longueur, elles consistent le plus souvent en une série de chambres qui communiquent entre elles par des couloirs étroits, et avec la masse qui les entoure au moyen de petits canaux et de fissures dirigées en tous sens, etc. Les dimensions connues des cavernes sont extrêmement variables et difficiles à apprécier à cause de leurs nombreuses ramifications ; il sera même probablement à jamais impossible de constater les dimensions véritables du plus grand nombre d'entre elles. On cite toutefois, comme la plus remarquable sous ce rapport, une caverne creusée dans le calcaire ancien du Kentucky, dans le bassin de la rivière Verte, l'un des affluents de l'Ohio. D'après Ward, elle se prolonge suivant la même direction sur une longueur de 15 kilom., et une de ses nombreuses salles, située à environ 5 kilomèt. de l'entrée, n'a pas moins de 30 mèt. de côté et de 40 de hauteur, sans que la voûte soit soutenue par aucun pilier. La g. d'Antiparos, dans l'Archipel grec, celle d'Adelsberg en Carniole, celle d'Arcis-sur-Aube en Bourgogne, quelques cavernes du Northumberland et du Derbyshire en Angleterre, et beaucoup d'autres, exigent plusieurs heures de parcours. Un grand nombre de cavernes sont parcourues par des cours d'eau plus ou moins considérables; beaucoup renferment aussi des lacs souterrains qui, dans la saison des pluies, versent au dehors le trop-plein de leurs eaux. D'autres fois, au contraire, au lieu de sortir des cavernes, les eaux viennent du dehors s'y engouffrer, soit pour s'y perdre, soit pour en ressortir de nouveau après un cours souterrain plus ou moins long.

Tandis que le vulgaire ne voit dans les cavernes que des curiosités naturelles et se plaît surtout à considérer les formes plus ou moins bizarres qu'offrent les grottes à stalactites, le savant étudie ces mêmes lieux au point de vue de leur mode de formation et de leur connexité avec les autres phénomènes qui forment comme l'histoire physique de notre planète. L'étude des cavernes a acquis dans ces dernières années un nouveau degré d'intérêt, depuis qu'on a découvert que plusieurs d'entre elles contiennent des débris plus ou moins nombreux d'espèces animales perdues, appartenant surtout à la classe des Mammifères. Les ossements qu'on y trouve ont pu y être introduits de plusieurs manières différentes. Ils ont pu être entraînés par les eaux ; ils peuvent aussi provenir d'animaux tombés dans ces profondeurs souterraines par des fissures supérieures aujourd'hui fermées, ou bien encore d'animaux qui s'y sont réfugiés et y ont péri. Néanmoins les cavernes ossifères doivent être le plus souvent considérées comme les demeures de certains grands carnassiers, tels que les Hyènes, les Ours, les Lions, les Tigres, etc., qui y apportaient leur proie : cette circonstance, en effet, est celle qui explique le mieux la grande variété d'espèces différentes dont on a trouvé les ossements entassés et mêlés ensemble. Les cavernes à ossements, suivant cette théorie, dont le docteur Buckland est le principal champion, sont donc de véritables charniers. Mais parmi ces cavernes qui contiennent des ossements d'animaux fossiles qu'on s'accorde généralement à regarder comme antérieurs à l'existence des espèces actuelles et de l'homme, plusieurs renferment également des débris provenant des animaux qui vivent à cette heure à la surface du globe, et même des ossements humains, accompagnés de divers produits d'une industrie plus ou moins avancée. Cette découverte soulève donc naturellement la question : L'homme était-il contemporain, dans les mêmes régions, des espèces de Mammifères qui n'existent plus aujourd'hui?

Plusieurs géologues, Marcel de Serres entre autres, ont admis cette conclusion sans hésiter. Mais le plus grand nombre, et parmi eux nous citerons Cuvier, Buckland, Lyell, la repousse absolument. En effet, pour admettre que ce mélange d'ossements de périodes différentes fût un argument péremptoire en faveur de l'hypothèse de la contemporanéité, il faudrait qu'on ne pût l'expliquer autrement. Or, plusieurs de ces grottes paraissent avoir servi de sépulture aux anciens habitants du pays : telles sont celles de Gaylenreuth en Franconie, de Burringdon et de Lloandefri en Angleterre, de Mialet et de Durfort en France. Pour quelques-unes, comme celles de Kostritz en Saxe, de Vokey en Angleterre, etc., les ossements humains paraissent y avoir été introduits par les eaux. Enfin, la plupart de ces grottes ont été évidemment la demeure habituelle ou momentanée de l'homme. C'est en France que l'on a observé jusqu'ici le plus grand nombre de vestiges de l'homme et de son industrie dans les cavernes, avec ou sans ossements de Mammifères d'espèces perdues. Lors de la conquête romaine, les habitants, ainsi que le rapporte Florus, cherchaient fréquemment un refuge dans les cavernes : « Les Aquitains, race rusée, dit-il, se réfugiaient dans les cavernes, mais César donna à son lieutenant Crassus l'ordre de les y enfermer, » absolument comme les troupes françaises ont fait en Afrique pour les Arabes réfugiés dans les grottes du Dahra. « Cet usage d'habiter les cavernes, dit à ce sujet un savant géologue, J. Desnoyers, s'est prolongé dans les mêmes provinces bien au delà de l'époque romaine ; nous apprenons par Éginhard qu'il existait encore au VIII° siècle, et sur quelques points il s'est conservé jusqu'à nos jours. Le roi Pepin, après une lutte prolongée contre les Aquitains et les Vascons, se rendit maître de la plupart des châteaux, grottes et cavernes dans lesquels se défendaient les sujets de Waïfre, dernier duc d'Aquitaine. »

GROUILLANT, ANTE. adj. Qui grouille, qui remue. *Il a cinq enfants tout grouillants.* Pop. || *Tout g. de vers, de vermine,* Tout couvert, tout plein de vers. *Ce fromage est tout g. de vers.* Fam.

GROUILLEMENT. s. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille. *G. des intestins.* Fam.

GROUILLER. v. n. Remuer. *Il y a quelque chose qui grouille là-dedans.* En ce sens, dit, *Personne ne grouille-t-il ici?* pour dire, Personne ne bouge-t-il ici? Pop. — *La tête lui grouille,* se dit D'un homme à qui la tête tremble de faiblesse ou de vieillesse. — Famil., on dit encore, *Le ventre me grouille, lui grouille,* en parl. Du bruit que les flatuosités causent parfois dans les intestins. || Fourmiller. *Ce fromage grouille de vers. Cette branche grouille de chenilles.* Très-fam.

GROUP. s. m. T. Comm. Sac cacheté et contenant des valeurs métalliques, qu'on envoie d'un endroit à un autre.

GROUPE. s. m. (ital. *groppo,* nœud). T. Peint. et Sculpt. Assemblage de plusieurs objets tellement unis et rapprochés, que l'œil les embrasse à la fois. *Un g. d'enfants, d'animaux, de fruits. Ces figures font un beau g. Le g. du Laocoon. Un g. de marbre.* || Un certain nombre de personnes réunies et rapprochées. *Un g. de curieux. Il se forma de tous côtés des groupes menaçants. On dispersa les groupes.* || Réunion d'objets formant un tout distinct. *Un g. d'arbres. Un g. d'îles. Ce g. de notes doit s'exécuter d'une seule émission de voix. Ces quatre genres d'animaux, de végétaux, forment un g. fort naturel.*

GROUPER. v. a. T. Peint. et Sculpture. Mettre en groupe. *Le peintre n'a pas su g. ses figures. L'art de g.* — T. Architect. *G. des colonnes,* Les disposer deux à deux. || Dans le langage ordin., se dit pour Réunir, rassembler. *G. les faits, les exemples. G. les genres par familles.* = SE GROUPER. v. pr. Se rassembler. *La foule se groupa autour du charlatan. Ces danseuses se groupent avec grâce. Les escadrons se groupèrent en masse compacte.* = GROUPER. v. n. *Ces figures groupent bien,* Elles sont groupées de façon à produire le meilleur effet. = GROUPÉ, ÉE. part.

* **GRUAU.** s. m. T. Technol.

Enc. — Le mot de *Gruau* a deux sens différents, selon qu'il s'applique au froment ou aux autres céréales. — Quand on écrase le froment entre des meules peu serrées, une partie du grain se réduit en farine, tandis que l'autre n'est broyée qu'imparfaitement et forme des granules arrondis plus ou moins fins. Ces derniers sont constitués par la portion qui avoisine l'embryon et qui est la plus dure, la plus riche en gluten, et par conséquent la plus nourrissante du froment. Ces granules séparés du reste de la farine constituent ce qu'on appelle le *gruau* de froment. Tantôt on le vend, à cet état imparfait de pulvérisation, sous le nom de *Semoule.* Tantôt on le soumet à une nouvelle mouture entre des meules plus rapprochées, et l'on obtient ainsi la farine avec laquelle on fait ces petits pains de luxe qu'on nomme *pains de gruau.* — Le *G. d'avoine,* auquel cette dénomination paraît d'abord avoir été consacrée, n'est autre chose que l'avoine dépouillée de son péricarpe et concassée par une espèce de mouture. L'avoine étant peu propre à la panification, on la consomme sous cette forme dans tous les pays où cette céréale constitue la base de l'alimentation, comme en Écosse, en Irlande, etc., en soumettant le grain à l'action de la chaleur, après l'avoir mis dans une chaudière renfermant une petite quantité d'eau. On lui fait ensuite subir un commencement de torréfaction en le plaçant dans un four ; puis on le fait passer dans deux moulins dont l'un le dépouille de sa partie corticale, et l'autre le réduit en fragments plus ou moins fins. En Normandie et en Bretagne, on se contente de sécher l'avoine au four avant de la soumettre à l'action de la meule. En médecine, on fait un assez grand usage de la décoction du g. d'avoine, sous le nom d'*Eau de g.;* elle est regardée comme délayante et adoucissante. — Le *G. d'orge* s'obtient de la même manière, si ce n'est qu'on le fait d'abord détremper à froid dans un cuvier. On donne également le nom de g. à l'orge *perlé,* qui est l'orge simplement dépouillée de son enveloppe ; on s'en sert aussi pour préparer une boisson rafraîchissante. Enfin on donne encore le nom de g. au maïs amené par la mouture à la grosseur d'un grain de riz. Ainsi préparé, il remplace le pain dans les colonies. On en fait une bouillie qui se mange avec tous les mets, surtout avec ceux qui sont épicés.

GRUE. s. f. (lat. *grus*). T. Ornith. Genre d'oiseaux remarquables par la longueur de leur cou et de leurs pieds, et qui passent, à tort, pour être peu intelligents. — Fig. et fam., *Cou de g.,* Cou long et grêle. *Faire le pied de g.,* Attendre longtemps debout. || Fig. et fam., Sot, niais, crédule. *Nous prenez-vous pour des grues?* || T. Astron. Voy. CONSTELLATION.

Enc. — Cuvier désigne sous le nom de *Grues,* qu'on a changé en celui de *Gruinées,* la première des trois tribus qui forment la famille des *Cultrirostres,* dans l'ordre des *Échassiers.* Les oiseaux qui composent cette tribu ont le bec droit et peu fendu ; la fosse membraneuse des narines est large et occupe près de la moitié de sa longueur ; leurs jambes sont écussonnées ; les doigts sont médiocres, les externes peu palmés et le pouce touchant à peine à terre. La plupart ont une partie plus ou moins considérable de la tête et du cou dénuée de plumes. Ces oiseaux, essentiellement migrateurs, sont insectivores et granivores. Leurs habitudes sont plus terrestres que celles des Hérons et des Cigognes, et leur nourriture, plus végétale, consiste principalement dans les graines et les herbes des marais, auxquelles ils ajoutent des insectes, des vers, des grenouilles, etc. On les trouve dans toutes les parties du globe, mais surtout dans celles qui jouissent d'une température modérée. Pris jeunes, ils deviennent très-familiers et s'habituent aisément à nos basses-cours. Nous partagerons cette tribu en 6 genres, *Agami, Baléarique, Grue* proprement dite, *Courlan* ou *Courliri,* et *Caurale.*

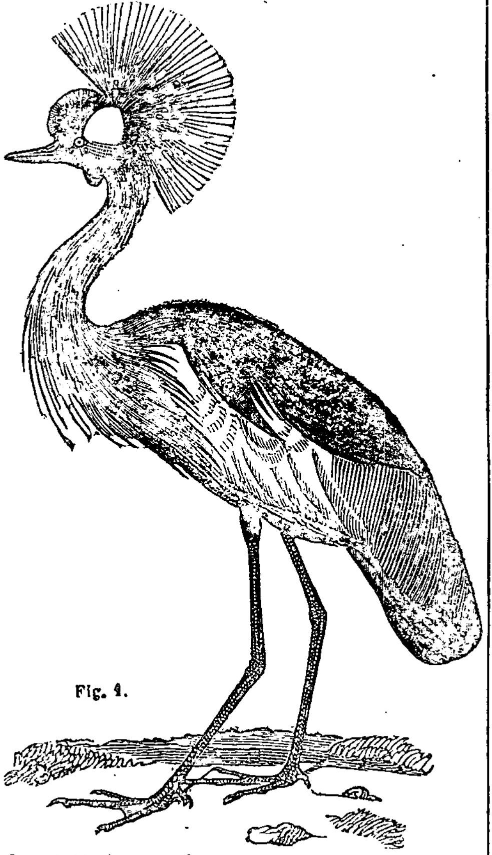
Fig. 1.

Nous avons parlé ailleurs de l'*Agami,* à cause de l'intérêt qu'il présente comme animal domestique. — Le genre *Baléarique* (*Balearica*) a pour type la *Grue couronnée* ou *Oiseau royal* (*Ardea pavonia*). Cet oiseau [Fig. 1] a 1 mèt. 30 de haut ; sa taille est élancée ; son corps est cendré, avec le ventre noir et les couvertures des ailes d'un beau blanc ; son bec et ses pattes sont de couleur noire ; ses joues nues sont colorées de blanc et de rose vif ; enfin son occiput est couronné d'une gerbe de plumes effilées et jaunes que l'animal étale à volonté. Sa voix ressemble au son d'une trompette. Cet oiseau, qui habite les côtes occidentales de l'Afrique, se familiarise très-aisément et semble même rechercher la société de l'homme. On le rencontre quelquefois en Europe, dans les îles de la Méditerranée ; aussi les anciens le désignaient-ils comme habitant les îles Baléares. — L'espèce la mieux connue du genre *Anthropoïde* (*Anthropoides*) est la *Demoiselle de Numidie* (*Ardea virgo*). Cet oiseau ressemble beaucoup au précédent pour la forme et presque pour la taille. Il est de couleur cendrée, à cou noir, et porte sur la tête deux belles aigrettes blanchâtres formées par le prolongement des plumes effilées qui couvrent l'oreille. On le trouve particulièrement dans le nord et l'ouest de l'Afrique, où il habite les lieux marécageux. Cette espèce est surtout remarquable par ses gestes, ses mouvements bizarres, ses jeux ou plutôt ses danses. « C'est surtout le matin et le soir, dit Z Gerbe, que ces oiseaux s'y livrent de préférence. Placés en cercle ou rangés sur plusieurs lignes, quelquefois groupés confusément, ils gambadent, dansent les uns autour des autres, tournent sur eux-mêmes, s'avancent en sautant l'un vers l'autre, s'arrêtent brusquement, tendent le cou, le relèvent, le baissent, déploient les ailes, font des sortes de salutations, et se livrent, en un mot, à la mimique la plus burlesque qu'il soit possible d'imaginer. Ces divertissements sont presque toujours suivis d'autres ébats pris dans les airs. »

Les *Grues* proprement dites (*Grus*) ont pour type la *G. commune* (*Grus cinerea*) [Fig. 2]. La taille de cet oiseau dépasse parfois 1 m. 30. Son plumage est gris cendré, à l'exception de la gorge, du devant du cou et de l'occiput, qui sont noirâtres ; le sommet de sa tête est rouge et son croupion est orné de longues plumes redressées et crépues. Cette espèce niche dans le nord, mais elle aime les régions tempérées et va passer l'hiver dans l'Afrique septentrionale. C'est vers la mi-octobre que les Grues quittent l'Europe, pour revenir vers le mois d'avril ou de mai. Quand vient l'époque du départ, les Grues paraissent inquiètes, et leurs cris d'appel sont plus fréquents. Elles se réunissent en troupe ordinairement nombreuse, et, au jour marqué, au coucher du soleil, elles prennent leur essor, assez difficilement d'abord, pour s'élever en tourbillonnant et sans ordre. Bientôt elles prennent leur rang et se forment, tantôt en une seule ligne, tantôt et le plus souvent en deux lignes parallèles qui se réunissent angulairement. Cette disposition rend moins fatigant leur vol, qui est d'ailleurs très-haut et très-rapide, et leur permet de fendre l'air plus aisément. On a cru qu'elles avaient un chef pour les guider et qu'il tenait la tête de l'angle. Mais, outre que le sommet de l'angle est occupé souvent par deux individus, on voit, dans les déplacements fréquents de la troupe, chaque Grue occuper successivement le premier rang à son tour. Elles accompagnent leur marche par de grands cris, et les inflexions qu'elles y mettent, ainsi que la manière dont elles volent, sont vulgairement regardées comme des présages de variations dans l'état de l'atmosphère. Elles dorment assemblées, la tête sous l'aile, pendant que l'une d'entre elles veille, dit-on, la tête haute, et avertit la troupe quand un danger la menace.

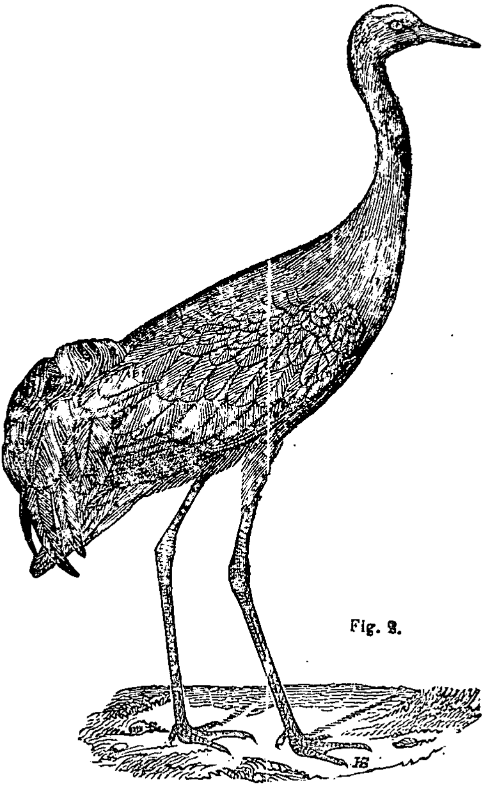
Fig. 2.

Les genres *Courlan* et *Caurale* ne se composent que d'une seule espèce chacun. — Le *Courlan* (*Ardea scolopacea*), appelé *Courliri* à Cayenne, habite l'Amérique méridionale. Il a le bec plus grêle et un peu plus fendu que celui des Grues. Sa taille ne dépasse pas 66 centim.; son plumage est brun avec des pinceaux blancs sur le cou. — Le *Caurale* (*Ardea helias*) [Fig. 3] habite la Guyane, où on le nomme, on ne sait pourquoi, *Oiseau* *du soleil* et *Petit paon des roses.* Cet oiseau est de la taille d'une Perdrix. Il a les jambes courtes, et la queue très-longue, large et étalée. Son plumage, nuancé en zigzag de brun, de fauve, de roux, de gris et de noir, a la coloration douce et moelleuse des Phalènes.

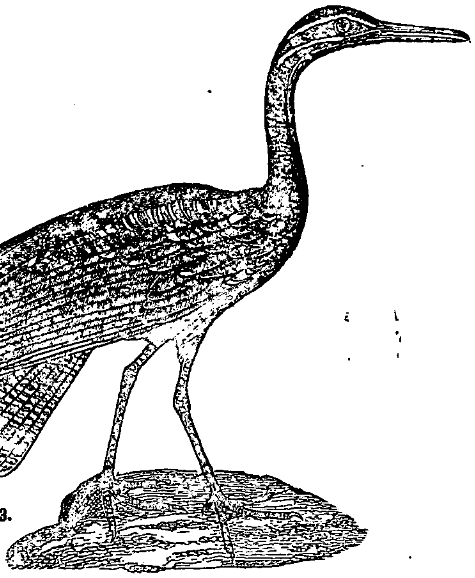

Fig. 3.

Mécanique. — La *Grue* est une machine qui sert à mouvoir des poids très-considérables. De même que la *Chèvre*, elle est une application du *Treuil;* mais, tandis que la chèvre ne peut qu'élever ou descendre verticalement un fardeau, la g. peut en outre le déplacer latéralement. La figure ci-jointe représente une machine de cette espèce. AB est une poutre verticale, que l'on nomme *Poinçon*, assujettie sur un plancher formé par des madriers, et néanmoins reposant sur des rouleaux qui lui permettent de prendre un mouvement de rotation autour de son axe. Le bras CD, projeté en avant, se nomme la *Volée*, et il est formé de pièces de bois assemblées à mortaise avec le poinçon AB.

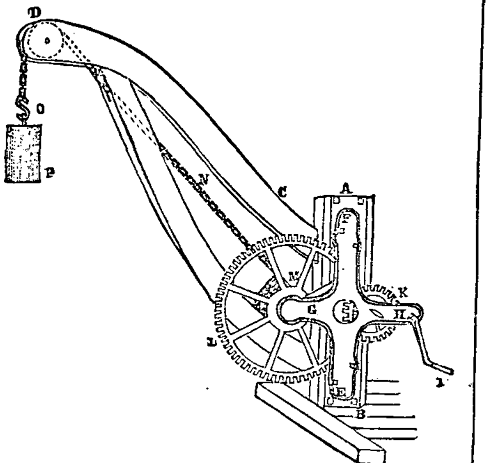

C'est à la grossière analogie de forme que la réunion du poinçon et de la volée présente avec le cou et le long bec de l'oiseau appelé *Grue*, que cette machine doit son nom. Le rouage est monté sur deux croix de fonte scellées des deux côtés de l'arbre vertical, dont l'une est représentée sur la figure en EFGH. La puissance est appliquée à la manivelle I, qui conduit un pignon situé derrière H. Ce pignon s'engrène avec la roue K, qui elle-même porte un autre pignon, et celui-ci s'engrène avec la grande roue L, dont l'axe conduit un tambour autour duquel une corde ou une chaîne N vient s'enrouler. La chaîne passe sur une poulie D, située au sommet de la volée; et à l'extrémité de cette chaîne est un crochet O qui supporte le poids P. Pendant qu'on élève le poids, il convient d'empêcher qu'il ne puisse retomber par suite d'une interruption momentanée dans l'action de la puissance. On y parvient au moyen d'un cliquet qui arrête le tambour M; mais quand on veut faire redescendre le poids, il faut soulever le cliquet. Dans ce cas, on peut modérer la descente trop rapide du poids, en déterminant une pression sur quelques pièces du rouage, et par suite un frottement capable de retarder la vitesse du poids ou même de l'arrêter tout à fait. Au moyen du mouvement de rotation sur son axe, que peut prendre l'arbre vertical, on dirige la volée du côté que l'on veut, de manière à pouvoir enlever les poids d'un côté de la machine et les décharger de l'autre côté. Aussi les grues sont-elles *principalement employées sur les quais des rivières et sur les* ports de mer, pour le chargement et le déchargement des navires. On en fait également usage dans les ateliers de construction de machines, dans les fonderies, les forges, les hauts fourneaux. Souvent alors plusieurs grues se commandent : la seconde saisit le fardeau là où l'avait déposé la première, elle le transmet de même à la troisième; enfin la dernière le laisse dans la position convenable. On a aussi construit des grues mobiles: celles-ci, au lieu de tourner dans un massif immobile de madriers ou de maçonnerie, sont montées sur des roulettes et transportent elles-mêmes le fardeau aussi loin qu'on le désire. La plupart des grues sont mises en mouvement à bras d'homme; mais dans quelques usines et dans les ateliers de nos arsenaux maritimes, il existe des grues qui sont mues par la vapeur.—La puissance d'une g. se calcule d'après les principes que nous avons exposés ailleurs (V. Engrenage, etc.). Le bras de la manivelle I est le rayon de la circonférence de cercle décrite par la puissance. On calcule le nombre de dents (de dimensions égales à celles des autres dents de l'appareil) qui entreraient dans cette circonférence. On calcule pareillement le nombre de dents du pignon qui aurait les mêmes dimensions que le tambour M. Cela fait, on multiplie le premier nombre par le produit des nombres de dents contenues dans les roues K et L; on multiplie de même le second nombre par le produit des nombres d'ailes qui entrent *dans le pignon H et dans le pignon concentrique* à la roue K : le quotient de ces deux produits exprimera la puissance de la machine.

GRUERIE. s. f. T. Eaux et Forêts. Se disait autrefois D'une certaine juridiction forestière, etc.; et D'un droit que certains seigneurs avaient sur les bois de leurs vassaux. *Les bois qui étaient soumis à ce droit étaient appelés* bois tenus en gruerie.

GRUGER. v. a. (all. *grutzen*, écraser). Briser quelque chose de dur ou de sec avec les dents. *G. du sucre, du biscuit.* ‖ Manger; dans ce sens, il ne se dit que par plaisanterie. *Ils auront bientôt grugé cela.* — Figur. et fam., on dit De *quelqu'un qui a peu de bien et qui dépense plus que* son bien ne le comporte, qu'*Il gruge son fait*, qu'*Il aura bientôt grugé son fait.* Vx. On dit encore, *G. quelqu'un*, pour Manger le bien de quelqu'un. *Les hommes d'affaires l'ont grugé. Ses prétendus amis le grugent à qui mieux mieux.* = Grugé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

GRUME. s. f. T. Forêts. ***Bois en g.***, Bois coupé qui a encore son écorce.

GRUMEAU. s. m. (lat. *grumus*). Petite masse coagulée. *Rendre des grumeaux de sang. Ce lait s'est mis en grumeaux. Cette bouillie est pleine de grumeaux.*

GRUMELER (se). v. pron. Se mettre en grumeaux. *Cette colle se grumelle.* = Grumelé, ée. part.

GRUMELEUX, EUSE. adj. Qui est rempli de grumeaux. *Ce lait est déjà tout g.* ‖ Par anal., Qui présente de petites inégalités dures au dehors ou au dedans. *Bois g. Poire grumeleuse.*

* **GRUPPETTO.** s. m. (mot ital. qui signifie *petit groupe*). T. Mus. Ornement de chant qui se compose de trois ou quatre notes de peu de valeur, et qui précède quelquefois l'attaque d'une autre note de durée plus longue.

GRUYER. adj. m. (R. *grue*). T. Vén. *Faucon g.*, Qui est dressé à voler la grue.

GRUYER. s. m. Officier qui connaissait de certains délits forestiers. ‖ Adjectiv., *Seigneur g.*, Seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux.

GRUYÈRE. s. m. Voy. Fromage.

* **GRYLLIENS.** s. m. pl. T. Ent. Voy. Grillon.

* **GRYPHÉE.** s. f. (gr. γρύποϛ, crochu). T. Zoolog. Voy. Paléontologie et Géologie.

* **GUACHARO.** s. m. T. Ornith. Voy. Stéatornis.

* **GUACO.** s. m. Nom donné dans l'Amérique espagnole à plusieurs espèces de plantes grimpantes qui sont regardées comme des antidotes certains contre la morsure des serpents; on l'applique à une espèce de Convolvulus, à une Aristoloche, et à une Composée.

* **GUALTERIA.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

* **GUAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Alector.

* **GUANACO.** s. m. T. Mamm. Voy. Lama.

* **GUANO.** s. m. T. Agric. Voy. Engrais.

* **GUAREA.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

* **GUAZUMA.** s. m. T. Bot. Voy. Byttnériacées.

GUÉ. s. m. (lat. *vadum*). Endroit d'une rivière où l'eau est assez basse et le fond assez ferme pour qu'on puisse passer sans nager et sans s'embourber. *Cette rivière a plusieurs gués. Passer une rivière à gué. La profondeur d'un gué ne doit pas dépasser un mètre pour un fantassin, et un mètre cinquante centimètres pour un cavalier.* ‖ Fig. et fam., *Sonder le gué*, Faire quelque tentative sous main dans une affaire, pressentir la disposition de ceux dont elle dépend.

GUÉABLE. adj. 2 g. Que l'on peut passer à gué. *La rivière est g. en deux endroits.*

GUÈBRES. s. m. pl. Voy. Sabéisme.

GUÈDE. s. f. Nom vulg. du *Pastel.*

GUÉDER. v. a. Soûler, faire manger avec excès; ne s'emploie qu'au participe ou aux temps qui en sont formés. *Le voilà bien guédé. Il s'est bien guédé.* Famil. et presque hors d'usage.

GUÉER. v. a. Laver dans l'eau, baigner. *G. un cheval*, Le faire entrer dans la rivière et l'y promener pour le laver et le rafraîchir. *G. du linge*, Le laver et le remuer quelque temps dans l'eau avant que de le tordre. = Guéé, ée. part. = Conj. Voy. Créer.

GUELFE. s. m. et adj. 2 g. T. Hist.

Enc. — On donne le nom de *Guelfes* et de *Gibelins* à deux partis qui, du XIIe à la fin du XIVe siècle, divisèrent et ensanglantèrent l'Italie. Les premiers étaient les représentants de la suprématie papale et de l'indépendance nationale; les seconds étaient les partisans de la domination impériale, et par conséquent étrangère. L'origine de ces deux noms a été diversement interprétée. Suivant l'opinion la plus probable, ils viennent de deux familles puissantes, dont la rivalité, commencée en Allemagne, changea plus tard de théâtre. A la tête de l'une, se trouvait Conrad III, fils de Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe, seigneur de Wieblingen, dont on a fait *Gieblingen* et *Gibelins;* à la tête de l'autre était Henri le Superbe, duc de Saxe, neveu de Welf ou Guelfe II, duc de Bavière: tous les deux aspiraient à l'empire. Conrad l'ayant emporté, Henri refusa de le reconnaître et l'Allemagne se trouva divisée en deux camps. Ce fut, dit-on, à la bataille de Weinsberg, en 1140, que furent prononcés pour la première fois les noms de Guelfes et de Gibelins : « Voici Gieblingen! » — « Voici Welf! », étaient le cri de guerre des deux armées. La guerre apaisée en Allemagne recommença plus tard en Italie, où les Guelfes s'étaient fait des partisans nombreux. Elle éclata au sujet de la querelle des *Investitures*, en 1159, entre Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III, puis entre Frédéric II et Innocent IV. A partir de la mort de Frédéric II, en 1250, la querelle des Guelfes et des Gibelins *cessa d'être une lutte entre l'Empire et la papauté. Mais dans* les luttes particulières, luttes toujours sanglantes, qui avaient lieu entre les villes italiennes ou entre les divers partis qui divisaient une même ville, la dénomination de Guelfes et de Gibelins continua d'être en usage. A Florence, les Guelfes et les Gibelins étaient encore désignés sous le nom de *Blancs* et de *Noirs.* Tour à tour triomphants à Milan, à Bologne, à Pise, à Florence et à Rome même, ces deux partis ne déposèrent les armes que par suite de la lassitude universelle, lors de l'invasion des Français en Italie (1495). Déjà, en 1334, Benoît XIV avait prononcé l'excommunication contre quiconque se servirait à l'avenir de ces dénominations haineuses. — Les Gibelins avaient adopté pour symbole la rose blanche et le lis rouge, et les Guelfes, un aigle déchirant avec ses serres un dragon bleu, dont la tête était surmontée d'un lis rouge.

GUENILLE. s. f. Haillon, chiffon. — Par ext., se dit, surtout au plur., De toutes sortes de hardes vieilles et usées. *Il ne porte que des guenilles.* ‖ Fig., se dit en plaisantant De choses de peu d'importance, de peu de valeur. — Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

GUENILLON. s. m. Petite guenille. Fam.

GUENIPE. s. f. Femme malpropre et de la lie du peuple; et, plus souvent, Femme de mauvaise vie. Très-*familier.*

GUENON. s. f. T. Mamm. Genre de singes de l'ancien continent. Voy. Cercopithèque.—Dans le langage ordin., La femelle d'un singe. ‖ Figur. et famil., se dit D'une femme très-laide, ou D'une femme de mauvaise vie. *Moi, épouser cette g. ! Il ne voit que des guenons.*

GUENUCHE. s. f. Petite guenon. ‖ Fig. et fam., on dit D'une femme laide et fort parée, *C'est une g. coiffée.*

* **GUÉPARD.** s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

GUÊPE. s. f. (lat. *vespa*). T. Entom. Voy. Porte-Aiguillon. ‖ * Famil., on dit D'une femme qui a la taille extrêmement fine, qu'*Elle a une taille de g.*, par allus. à l'étranglement qui existe entre le corselet et l'*abdomen de cet insecte.*

GUÊPIER. s. m. Le nid, l'espèce de ruche que se construit et où habite une société de guêpes. — Fig. et fam., *Tomber, se fourrer dans un g.*, S'engager dans une affaire où l'on sera infailliblement dupé. ‖ * T. Ornith. Voy. Syndactyles.

GUERDON s. m. (gr. κέρδος, gain). Salaire, récompense. = Guerdonner. v. a. Récompenser. = Guerdonné, ée. p. — Ces mots sont aujourd'hui inusités.

GUÈRE. adv. (all. *gar*). Beaucoup. *J'irai vous voir avant qu'il soit g.* Vx et inus. — Aujourd'hui, Guère ne s'emploie plus qu'avec la négative *Ne. Il n'y g. de gens qui aiment la simplicité. Il n'y a g. de bonne foi dans le monde. Il n'a g. d'argent. Ce n'est g. généreux de sa part. Il n'a g. moins de trente ans. Elle n'a plus g. à vivre. Il ne s'en soucie g. Il ne s'en est g. fallu. Il ne s'en faut de g. que ce vase ne soit plein.* ‖ Presque ; dans ce sens, *Guère* est toujours suivi de la conj. *Que. Il n'y a g. que lui qui puisse savoir cela. Cela n'arrive g. qu'en été. Ce mot ne s'emploie g. que dans cette locution.* = En poésie, on écrit *Guères*, quand la rime ou la mesure l'exige.

GUÉRET. s. m. Terre labourée et non ensemencée. *Cette terre est demeurée en g.* — Dans le style élevé et poétiq., se dit De toute terre cultivée, et même des moissons. *Des guérets couverts de riches moissons.*

GUÉRIDON. s. m. Sorte de petite table qui n'a qu'un pied.

* **GUÉRILLA.** s. f. (esp. *guerrilla*, petite guerre). Troupe composée de milices qui fait la guerre en partisan. *Un chef de guérillas.*

GUÉRIR. v. a. (latin. *curare*). Redonner la santé, délivrer de maladie ; se dit De la personne malade, De la maladie et De l'organe affecté. *Ce médecin m'a guéri promptement. G. une plaie. On ne guérit pas la phthisie. Cette pommade a guéri mes lèvres.* — Absol., *L'art de g.* ‖ Fig., au sens moral, se dit Des maux du cœur, de l'esprit et de l'imagination, des passions, des préjugés, des erreurs. *Il est difficile de g. un esprit si malade. Comment g. cette malheureuse passion? Je voudrais qu'on pût le g. de sa folle ambition. On l'a guéri de son erreur. Qui le guérira de ce préjugé?* ‖ Figur. et prov., *Cela ne me guérira de rien*, ou *De quoi cela me guérira-t-il?* Cela ne me servira de rien. — Elliptiq., *C'est un saint qui ne guérit de rien*, C'est un homme sans crédit, sans mérite, sans pouvoir. = GUÉRIR. v. n. Recouvrer la santé. *J'espère g. bientôt. Pensez-vous qu'il en guérisse? Sa blessure guérira difficilement. Son bras commence à g.* ‖ Fig., au sens moral, *On ne guérit pas de la peur. On guérit difficilement de la passion du jeu. Son cœur ne guérira jamais.* = SE GUÉRIR. v. pron. Recouvrer la santé. *Songez seulement à vous g. Votre mal commence à se g. Ma jambe se guérit.* — Prov., *Médecin, guéris-toi toi-même*, Gardez pour vous les conseils que vous donnez aux autres. ‖ Fig., au sens moral, *Il se guérit de ses préjugés. Il essaie de se g. de sa passion pour le jeu.* = GUÉRI, IE. part.

GUÉRISON. s. f. Recouvrement de la santé. *G. parfaite. Le médecin travaille à sa g. Il doit sa g. à tel remède. C'est de Dieu seul qu'il attend sa g* ‖ Se dit Des maladies elles-mêmes. *La g. de ces sortes de maladies est très-difficile.*

GUÉRISSABLE. adj. 2 g. Susceptible de guérison.

* **GUÉRISSEUR.** s. m. Celui qui guérit ou prétend guérir ; ne se dit que par dénigr. en parl. D'un charlatan ou d'un médecin qui fait le charlatan. *Chaque matin on voit éclore à Paris de nouveaux guérisseurs.*

GUÉRITE. s. f. (all. *warten*, guetter). Petite loge où une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps. — Fig. et prov., *Gagner la g.*, S'enfuir. ‖ Par ext., Petit cabinet ouvert de tous côtés qu'on fait parfois au haut d'une maison, pour y prendre l'air et découvrir de loin.

* **GUERLINGUET.** s. m. T. Mamm. V. ÉCUREUIL.

GUERRE. s. f. (bas lat. *guerra*, de l'allem. *wehr*, défense). Conflit entre deux souverains, deux nations ou deux parties de nations, qui a lieu par la voie des armes. *Être en g. Avoir la g. Faire la g. Déclarer, entreprendre, soutenir la g. Allumer la g. Porter la g. dans le cœur d'un pays. Préparatifs de g. Munitions de g. Ruse de g. Machines de g. Place de g. Métier de la g. Les lois de la g. Le droit de la g. En temps de g. Les malheurs, les ravages, les horreurs de la g. La g. de trente ans. Les guerres d'Italie. La g. embrasa une partie de l'Europe. Cette province est le théâtre de la g.* — Relativement aux causes de ce conflit, on dit : *G. juste. G. injuste. G. de religion*, Celle qui est causée par des dissensions religieuses, soit entre peuples différents, soit entre des fractions d'un même peuple. *G. sainte*, se dit Des guerres qu'au moyen âge les nations chrétiennes firent aux peuples musulmans maîtres de la Palestine, pour reconquérir les Lieux saints. — Relativement aux parties belligérantes, on dit : *G. étrangère*, Celle qui a lieu entre deux peuples différents. *G. civile, G. intestine*, Guerre entre les citoyens d'un même État. *G. servile*, Celle qui a lieu entre des maîtres et des esclaves insurgés pour reconquérir leur liberté, etc. — Relativement à la façon de faire la guerre, on dit : *G. offensive*, Celle où l'on attaque l'ennemi. *G. défensive*, Celle qui a pour principal objet d'attendre l'ennemi et de résister à une agression. *G. d'invasion*, Celle où l'on porte la g. sur le territoire ennemi. *G. de campagne*, Celle qui se fait entre deux armées opposées, et qui se vide en batailles rangées. *G. de siége*, Celle qui consiste surtout à attaquer ou à défendre des places. *G. de terre*, Celle qui est faite par des armées de terre, par oppos. à *G. maritime*, Qui est faite par des flottes, ou dont la mer est le théâtre. *G. à mort, g. à outrance*, Celle dans laquelle on ne fait aucun quartier. *G. d'extermination*, Celle où l'on se propose d'anéantir la population même du pays ennemi. — *Petite g.*, Celle qui se fait par petites troupes pour lutiner, pour harceler l'ennemi, et pour observer ses démarches ; et, plus souv., Simulacre de g. dans lequel les corps d'une même armée manœuvrent et feignent de combattre les uns contre les autres. ‖ *Guerre*, se dit aussi De l'art militaire, de la tactique et de la stratégie, en un mot, de la connaissance des moyens à employer pour faire la guerre avec succès. *Ce général entend bien la g., l'art de la g. Napoléon a créé un nouveau système de g. Il a le génie de la g.* ‖ Se dit encore De tout ce qui concerne l'organisation des armées et l'administration des choses militaires, soit en temps de paix, soit en temps de guerre. *Le ministère de la g. Les bureaux, les magasins de la g. Les bâtiments de la g. Conseil de g.* ‖ *Faire bonne g.*, Faire une guerre juste et humaine. — *Cela est de bonne g.*, Cela est conforme aux lois et aux usages de la guerre. — *Obtenir les honneurs de la g.*, se dit D'une garnison qui, après avoir capitulé, sort de la place avec armes et bagages. — *La g. nourrit la g.*, Ce qu'on prend à l'ennemi sert à l'armée qui l'a pris. — *Faire la g. avec quelqu'un*, Servir avec lui en temps de guerre dans la même armée. *J'ai fait avec lui la g. de Crimée. Nous avons fait la g. avec ce général.* ‖ Par ext., se dit De toute espèce de démêlé, d'attaque, de lutte. *Il est en g. continuelle avec ses voisins. Une g. de plume. Sa vie fut une g. sans trêve contre les préjugés et les abus. Les éléments se font la g. les uns aux autres. Il y a g. perpétuelle entre l'esprit et la chair. Il faut faire incessamment la g. à ses passions.* ‖ Fig. et famil., *Faire la g. à quelqu'un*, Lui faire des réprimandes ou le plaisanter amicalement. *Elle lui fait constamment la g. sur ses défauts.* — *Faire bonne g. à quelqu'un*, En user loyalement et avec probité à l'égard d'un adversaire, dans une discussion d'intérêt, tout en le poursuivant vivement. — *Cela est de bonne g.*, se dit De toutes les actions de la vie civile où l'on prend ses avantages sans blesser les bienséances et la probité. *A la g. comme à la g.*, Il faut savoir s'accommoder aux circonstances, alors même qu'elles nous causent quelque désagrément. — Fig. et fam., *Faire la g. aux mots*, Faire une critique minutieuse des mots et du style d'un ouvrage. *Faire la g. à l'œil*, Observer avec soin les démarches de ceux avec qui on a quelque chose à démêler, afin de profiter des conjonctures. *Faire quelque chose de g. lasse*, Le faire après une longue résistance. *De g. lasse, j'ai fait ce qu'il a voulu. Il y a consenti de g. lasse.* — Poétiq., *Faire la g. aux habitants de l'air, des forêts, etc.*, Chasser. ‖ Se dit Des animaux qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie. *Le loup fait la g. aux brebis.*

Enc.—La *Guerre*, par les dévastations qu'elle entraîne, par le sang qu'elle fait répandre, a été considérée, de tout temps, comme le plus grand fléau de l'humanité. Aussi n'est-ce pas de nos jours seulement qu'on a essayé, sinon d'y mettre un terme, du moins de la rendre moins barbare et moins fréquente. Les Amphictyonies de la Grèce, l'institution chez les anciens Arabes des quatre *Mois sacrés*, pendant lesquels il n'était pas permis de combattre, l'établissement des *Trêves de Dieu* au moyen âge, avaient pour objet de prévenir la g. ou d'imposer une certaine limite à ses fureurs. Dans les temps modernes, quelques hommes ont pensé qu'il ne serait point impossible de créer, pour les nations chrétiennes de l'Europe, comme une sorte d'amphictyonie ou de tribunal international qui aurait pour mission de régler les différends survenus entre les souverains. Sully attribue à Henri IV l'idée de former de l'Europe une « république nommée très-chrestienne, toujours pacifique en elle-même ». Au XVIII^e siècle, l'abbé de Saint-Pierre écrivit son *Projet de paix universelle*; et, de nos jours, dans un but identique, nous avons vu se constituer une *Société des amis de la paix*, qui a tenu son premier congrès universel, à Bruxelles, en 1848. Mais, quelque louables que soient ces efforts et quelque ingénieuse que semble, au premier abord, l'institution d'un tribunal suprême jugeant les différends qui s'élèvent de souverain à souverain et de peuple à peuple, on ne peut guère compter sur son efficacité. Qu'arriverait-il, en effet, si une nation refusait de se soumettre à l'arrêt prononcé contre elle? Ne faudrait-il pas alors recourir à la force, c.-à-d. aux armes et à la g.? Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître que le grand mouvement industriel et commercial qui s'est produit depuis bientôt un demi-siècle, en liant les intérêts des peuples, en créant entre les nations une certaine solidarité matérielle aussi bien que morale, n'ait déjà eu pour effet de rendre la g. moins populaire et de favoriser les arrangements pacifiques. En outre, les progrès de la civilisation ont encore eu pour conséquence d'amoindrir les horreurs de ce fléau et de limiter de plus en plus ce qu'on appelle les *droits de la g.* Dans les plus beaux temps de l'histoire grecque, les droits de la guerre autorisaient à tuer tous les habitants mâles et adultes, puis à réduire en esclavage les femmes et les enfants. Aujourd'hui la loi de la g. veut que les soldats faits prisonniers soient traités par le vainqueur comme des concitoyens, et que les biens et les personnes des simples particuliers soient respectés comme ils le seraient par leur propre gouvernement. Enfin, les progrès mêmes de l'art militaire, en mettant à la disposition des belligérants des engins de destruction d'une perfection plus grande, ont produit deux résultats qui concourent au même but : le premier est de faire reculer devant une g. qui amène une destruction d'hommes considérable ; et le second est de rendre, quand les hostilités sont commencées, les avantages plus décisifs, de telle sorte que la lutte est plus promptement terminée.

Dans l'antiquité et dans le moyen âge, toute déclaration d'hostilités s'accompagnait de certaines cérémonies solennelles. Cette coutume est actuellement tombée en désuétude. La dernière déclaration formelle de g. que nous montre l'histoire moderne est celle que la France fit à l'Espagne en 1635. Elle eut lieu à Bruxelles, où elle fut dénoncée solennellement par des hérauts. Aujourd'hui la g. est ordinairement précédée par la publication de ce qu'on appelle un *Manifeste*. L'effet immédiat du commencement des hostilités semble devoir être, en principe, l'appropriation, par la saisie et la confiscation, de toute propriété appartenant aux sujets de l'une des parties belligérantes, quand elle se trouve dans les États de l'autre. Toutefois les nations civilisées ont généralement renoncé à cette coutume barbare ; en effet, la g. a lieu entre les États et non entre les simples citoyens. Jusqu'à ces dernières années, le gouvernement anglais a eu pour habitude de saisir et de confisquer toute propriété ennemie qui se trouvait dans les ports au moment de la dénonciation des hostilités. Néanmoins, dans la dernière g. contre la Russie, grâce à l'influence de la France, elle n'a point mis en pratique ce procédé odieux et déloyal Le commerce, ainsi que toute espèce de transaction, entre les sujets des parties belligérantes est en général interdit, bien qu'il arrive souvent qu'on l'autorise pour un certain temps et pour certains motifs. Naguère encore les sujets des États belligérants qui se trouvaient dans le pays ennemi, soit comme voyageurs, soit comme étrangers domiciliés, étaient exposés à être déclarés prisonniers de g. et à être soumis à des rigueurs que ne justifie aucun intérêt. Actuellement, les peuples de l'Europe occidentale paraissent devoir d'un commun accord mettre un terme à cet abus. — Les *droits de la g.* doivent être envisagés par rapport aux puissances belligérantes, et par rapport aux autres. Entre puissances ennemies, c'est une loi générale que les sujets d'un État en g. qui ne prennent pas les armes et qui font leur soumission, doivent être protégés dans leurs personnes et dans leurs biens, comme s'ils étaient encore sous le pouvoir de leur propre gouvernement, sauf les fournitures et réquisitions qu'autorisent les besoins de l'armée. Quant aux prisonniers, leur mise à mort n'est justifiable dans aucun cas, si ce n'est peut-être dans celui de rébellion à force ouverte. Leur échange est un usage aujourd'hui généralement adopté ; toutefois il ne date guère que du XVII^e siècle, et il n'est point encore considéré comme obligatoire. Les choses qui appartiennent au gouvernement de la nation vaincue deviennent, en quelque lieu qu'elles se trouvent, la propriété du vainqueur. Ainsi ce dernier a le droit d'enlever les caisses publiques, de percevoir les impôts établis et de les exiger. Les actes d'hostilité, d'après les usages modernes, ne sont légitimes qu'autant qu'ils sont exercés par ceux qui en ont l'ordre exprès ou tout au moins l'autorisation de leur gouvernement. Tels sont les militaires régulièrement commissionnés, les forces navales de la nation ou toutes autres forces requises par le gouvernement pour sa défense ; il en est de même des individus qui se défendent spontanément en cas de nécessité. Les troupes irrégulières de maraudeurs sont donc considérées comme en dehors des droits de la g., et sujettes à être traitées comme des bandits. Quant aux simples citoyens qui prennent les armes et s'organisent en corps de partisans, il n'existe à leur sujet aucune règle précise, même lorsqu'ils agissent ainsi pour répondre à l'appel de leur gouvernement. Les armées ennemies sont en général d'autant plus disposées à traiter comme maraudeurs les citoyens qui font partie de ces corps, que cette g. de partisans leur crée des obstacles plus sérieux. — Nous avons dit que, suivant les lois modernes de la g., les propriétés privées sont inviolables : cependant on fait exception à cette loi pour les propriétés saisies en mer. Dans ces derniers temps, quelques publicistes ont émis le vœu que cette exception disparût mais les puissances plus particulièrement maritimes se sont montrées peu disposées à y accéder, car elles ne peuvent se dissimuler que l'adoption de cette nouvelle loi dans le code international diminuerait singulièrement l'efficacité des moyens d'action qu'elles possèdent dans leurs forces navales. — V. NEUTRE et CORSAIRE.

ADMINISTRATION. — L'administration de la g. est contemporaine de la création de l'armée permanente soldée au XIV^e siècle. Mais elle resta longtemps éparpillée et livrée à l'arbitraire. Ce fut seulement sous le règne de Charles IX que l'on commença à centraliser les opérations administratives et ce fut Nicolas de Neufville de Villeroy, qui le premier (1er oct. 1567) fut revêtu du titre et d'une partie des fonctions de ministre de la g. ; néanmoins les secrétaires d'État des autres départements retinrent une partie des détails de l'administration militaire Par un édit de sept. 1588, Henri III détermina plus exactement les attributions des différents ministères qui formaient alors quatre départements. Henri IV, puis, sous Louis XIV, les ministres Letellier et Louvois corrigèrent différents abus et introduisirent diverses améliorations dans l'administration des affaires de la g. Les choses subsistèrent à peu près en cet état jusqu'à la révolution. Pendant la période révolutionnaire, de nombreux changements, en général peu durables, se produisirent dans l'administration centrale de la g., comme dans celle de toutes les autres fonctions du gouvernement. Sous le consulat, cinq membres du Conseil d'État, tous généraux, furent chargés de la section de la g., sous la présidence d'un général de division. Le 8 mars 1802, un décret impérial créa, pour ainsi dire, deux ministres de la g., l'un sous le titre de *ministre du département de la g.*, et l'autre sous celui de *ministre directeur de l'administration de la g.;* ce dernier était presque exclusivement chargé de la partie financière et contentieuse du département. Après la chute de l'empire, toute l'administration fut mise entre les mains d'un secrétaire d'État ayant le titre de *Ministre de la g.;* toutefois, en 1828, une ord. royale conféra au duc d'Angoulême la présentation aux grades vacants dans l'armée, et ne laissa au ministre que le contre-seing des nominations. Après la révolution de Juillet, le ministre de la g. rentra dans la plénitude de ses fonctions. La dernière réorganisation de l'administration de la g. date du 4 nov. 1840; néanmoins quelques modifications secondaires y ont été introduites depuis lors.

Aujourd'hui le ministère de la g. est chargé de tout ce qui regarde la défense du pays. Ses attributions embrassent le recrutement et l'organisation de l'armée de terre; l'administration des arsenaux et des manufactures d'armes; la fabrication des poudres et salpêtres; le service des vivres et des fourrages; l'habillement des troupes; la remonte de la cavalerie; les équipages militaires; la conservation du dépôt de la guerre, des archives et de l'état civil de l'armée; enfin il a eu, jusqu'à ces derniers temps, la haute administration de l'Algérie. —L'administration centrale de ce ministère comprend, indépendamment du cabinet du ministre, sept grandes sections qui portent le nom de *Directions*. — 1re dir. *Personnel:* correspondance générale et opérations militaires; états-majors, écoles militaires, recrutement; justice militaire; infanterie. — 2e *dir. Cavalerie et Gendarmerie:* cavalerie; remontes; gendarmerie. — 3e dir. *Artillerie.* — 4e dir. *Génie.* — 5e dir. *Administration:* intendance militaire; transports, équipages militaires; subsistances, chauffage; officiers de santé, hôpitaux, invalides; habillement, campement, harnachement; solde, revues de comptabilité. — 6e dir. *Dépôt de la guerre:* géodésie, topographie, dessin et gravure; archives historiques, bibliothèques, cartes et plans.— 7e dir. *Comptabilité générale:* contrôle des dépenses, contentieux, budgets; fonds, ordonnances, comptes généraux; comptes-matières; pensions, secours; lois, archives, décorations. — Sept *Comités consultatifs* d'état-major, de l'infanterie, de la cavalerie, de la gendarmerie, de l'artillerie, des fortifications et de l'Algérie, fonctionnent auprès du ministre, ainsi qu'un *Conseil de santé des armées*, une *Commission d'hygiène hippique*, et une *Commission mixte des travaux publics*, où toutes les questions relatives à ces différentes parties du service sont discutées par des hommes spéciaux. Enfin, trois services extérieurs dépendent exclusivement du ministère de la guerre; ce sont: le *Dépôt central de l'artillerie*, les *Poudres et salpêtres*, et l'*Hôtel impérial des invalides.*

GUERRIER, IÈRE. adj. Qui appartient à la guerre. *Exploits guerriers. Habitudes guerrières.* || Qui est porté, qui est propre à la guerre. *Nation guerrière. Courage g. Humeur guerrière.* — *Avoir l'air g., la mine guerrière,* Avoir l'air, la contenance d'un homme de guerre. = Guerrier. s. m. Celui qui fait la guerre, qui se distingue dans la guerre. *Les guerriers les plus illustres.* — S'empl. quelquefois au fém. *Une vaillante guerrière.* || Dans le style soutenu, se dit pour Soldat. *Il rassembla autour de lui ses guerriers.*

GUERROYER. v. n. Faire la guerre. *Charles XII passa sa vie à g.* Fam.

GUERROYEUR. s. m. Qui se plaît à faire la guerre. Fam. || * On dit aussi adj., *Humeur guerroyeuse.* Fam.

GUET. s. m. (all. *wache*). Action d'observer, d'épier ce qui se dit ou ce qui se fait. *Être au g. Faire le g. Avoir l'œil au g., l'oreille au g. Se mettre au g.* — Se dit De quelques animaux. *Le chat est au g. d'une souris. Ce chien est de très-bon g.* || Surveillance exercée, la nuit, dans une ville, soit pour maintenir le bon ordre, soit pour prévenir les surprises de l'ennemi. *Les bourgeois faisaient bon g. Il faisait le g. au haut du beffroi. On l'exempta du g.* Vieux. — *Droit de g. et garde,* Droit qu'avaient certains seigneurs de faire garder leurs châteaux ou leurs villes par leurs vassaux. || Soldat placé en sentinelle pour faire le guet. *Poser le g.* || Troupe de police chargée de faire le guet ou la ronde pendant la nuit. *Le g. à pied. Le g. à cheval. Les archers du g. Chevalier du g. Il fut arrêté par le g.* V. Garde. || *Guet*, chez le roi, signifiait Le détachement des gardes du corps qui demeurait la nuit près de la personne du roi.

GUET-APENS. s. m. (R. *guet*, et *appensé*, vieux mot franç. qui se disait pour *réfléchi*, *médité*, et vient du lat. *appensus*, pesé).

Enc. — Aux termes du Code Pénal (art. 298) le *guet-apens* consiste à attendre plus ou moins longtemps, dans un ou divers lieux, un individu, soit pour lui donner la mort, soit pour exercer sur lui des actes de violence. Comme le guet-apens implique nécessairement la préméditation, il est toujours considéré comme une circonstance aggravante, et en conséquence entraîne une augmentation de peine. Le meurtre commis avec guet-apens est puni de la peine de mort; si le guet-apens a été suivi de coups et blessures qui ont occasionné la mort de la victime, la peine infligée est celle des travaux forcés à perpétuité. Dans le cas où les coups et blessures ont causé une incapacité de travail de plus de 20 jours, le coupable est condamné aux travaux forcés à temps; enfin, la peine est de 2 à 5 ans d'emprisonnement et de 50 à 500 fr. d'amende, lorsque les blessures n'ont été suivies ni de maladie, ni d'incapacité de travail.

GUÊTRE. s. f. Sorte de chaussure qui se ferme ordinairement sur le côté avec des boutons, et qui sert à couvrir la jambe, soit entièrement, soit en partie, et le cou-de-pied. *G. de coutil, de drap, de cuir.* — Fig. et pop., *Tirer ses guêtres,* S'en aller. *Laisser ses guêtres quelque part,* Y mourir.

GUÊTRER. v. a. Mettre des guêtres à quelqu'un. On dit aussi avec le pron. pers., *Se g.*=Guêtré, ée. p.

* **GUETTARDA.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

GUETTER. v. a. Épier, observer dans le but de surprendre, de nuire. *On le guette depuis longtemps. Des gendarmes guettaient le voleur. Les voleurs guettaient les passants. Le tigre guettait sa proie.* — Fig. et fam., Attendre quelqu'un à un endroit où il ne croit pas qu'on le cherche, ou L'attendre à un endroit où il doit passer. *Il guettait son débiteur pour lui demander de l'argent. Il le guettait au passage.* || *G. l'occasion, le moment, l'instant favorable, etc.*, Attendre l'occasion, etc., et se tenir prêt à la saisir. = Guetté, ée. part.

GUETTEUR. s. m. T. Mar. Nom qu'on donne aux gens placés sur des hauteurs, le long des côtes, pour signaler les bâtiments qui paraissent au large et surveiller leurs manœuvres.

GUEULARD, ARDE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup et très-haut. Popul. || * T. Métall. Voy. Fer.

GUEULE. s. f. (lat. *gula*). La bouche, chez la plupart des carnivores et des poissons. *La g. d'un chien, d'un loup, d'un tigre. La g. d'un brochet, d'un requin, d'un crocodile. G. béante.* — Figur, et prov., *Mettre, abandonner quelqu'un à la g. du loup,* L'exposer à un péril certain. || Pop. et par mépris, *Gueule* se dit fréquemment en parlant Des personnes. *Il a la g. fendue jusqu'aux oreilles, Il en a menti par la g., par sa g. Donner sur la g. à quelqu'un, lui paumer la g.,* Lui donner un soufflet, un coup de poing sur la figure. *Il a toujours la g. ouverte,* Il est toujours à crier. *Être fort en g.*, Être très-braillard, avoir la repartie prompte et injurieuse. — Fig. et pop., *Il n'a que de la g.*, C'est un grand hâbleur. *Il a la g. morte,* Il ne sait plus que dire. *Il a la g. ferrée,* Il a toujours l'injure à la bouche, ou bien, Il mange avidement les morceaux les plus brûlants; dans ce dernier sens, on dit aussi, *Avoir la g. pavée.* — *G. fraîche,* se dit encore D'un individu qui est toujours prêt à manger.—Fig. et bass., *Mots de g.*, Paroles déshonnêtes et sales. || Par anal., *Gueule* se dit De l'ouverture de plusieurs choses. *La g. d'un four, d'une cruche, d'un sac. Un canon chargé jusqu'à la g.* || T. Bot. *Fleur, corolle en g.*, Voy. Fleur. — * *G. de loup,* Le muflier des jardins, V. Scrophularinées.

GUEULÉE. s. f. Grosse bouchée; ce qui tient dans la bouche d'un homme ou d'un animal. || Fig. et bass., Paroles déshonnêtes et sales.

GUEULER. v. n. Parler beaucoup et fort haut, ou Crier. *Cet avocat ne fait que g. As-tu fini de g.?* Bas. = Gueuler. v. a. T. Vén. *Ce chien gueule très-bien son lièvre,* Il le saisit bien avec la gueule. = Gueulé, ée. p.

GUEULES. s. m. (pers. *gul*, rose). T. Blas. V. Émail.

GUEUSAILLE. s. f. Canaille, multitude de gueux. *Chassez cette g.* Popul.

GUEUSAILLER. v. n. Faire métier de gueuser. Pop.

GUEUSANT, ANTE. adj. Qui gueuse actuellement; ne se dit que dans ces phrases famil., *C'est un gueux g. C'est une gueuse gueusante.* Vieux et inus.

GUEUSARD. s. m. Gueux, coquin. Très-fam.

GUEUSE. s. f. T. Métallurg. V. Fer.

GUEUSER. v. n. Faire métier de demander l'aumône. *Cet homme passe sa vie à g.* || On dit aussi activ., *G. son pain.* = Gueusé, ée. part. — Ce v. est fam.

GUEUSERIE. s. f. Indigence, misère, et particul., Mendicité. *Il n'y a que g. chez ces gens. Cette famille est adonnée à la g.* || Fig. et fam., Chose vile, de très-peu de valeur. *Je n'ai rien acheté à cette vente, il n'y avait que de la gueuserie.*

GUEUX, EUSE. adj. Indigent, misérable, qui est réduit à mendier; l'emploi de ce terme implique quelque idée de mépris. *Ces gens-là sont bien g. Cette famille est si gueuse, que bien souvent elle manque de pain.* Prov., *Être g. comme un peintre, comme un rat d'église.* || Par extens., se dit De quelqu'un qui n'a pas de quoi vivre convenablement pour sa position, qui est obligé de s'imposer des privations, ou qui, par avarice, s'en impose volontairement. *C'est un gentilhomme fort g. Tel est riche avec quelques arpents de terre, tel est g. avec des monceaux d'or. Un avare est toujours g.* — *Avoir un équipage fort g.*, Un équipage mesquin, délabré, qui indique une gêne relative. || T. Archit. *Cette corniche est gueuse,* Elle est trop dénuée d'ornements. = Gueux. s. m. Mendiant. *C'est un g. de profession. Il mène une vie de g.* — Fam., on dit D'un homme de rien enrichi et arrogant, *C'est un g. revêtu.* || Coquin, fripon. *C'est un g. capable de tout. Prenez garde à cet homme-là, c'est un g.* = Gueuse. s. f. Femme de mauvaise vie. *Il ne hante que des gueuses.* Bas.

* **GUEVEL.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

GUI. s. m. T. Bot. V. Loranthacées et Druidisme.

* **GUI.** s. m. T. Mar. Grande vergue en arc-boutant, sur laquelle s'étend la ralingue de la bordure de la brigantine. *On donne encore au gui le nom de* Bôme.

* **GUIB.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

* **GUIBRE.** s. f. T. Mar. La charpente qui est placée en saillie sur l'avant de l'étrave d'un grand bâtiment. *La g., qu'on appelle aussi* éperon, *sert à consolider le mât de beaupré.*

GUICHET. s. m. (corrupt. d'*huisset*, dimin. d'*huis*). Petite porte pratiquée dans une grande, particulièrement dans une porte de ville, de forteresse, de château, de prison. *La porte de la ville se trouva fermée, mais le g. était ouvert.* || Petite ouverture pratiquée dans une porte, et par laquelle on peut parler à quelqu'un ou faire passer quelque chose. *Ouvrir et fermer le g. Il lui parla au g. On lui faisait passer sa nourriture par le g.* || A Paris, on appelle *Guichets du Louvre,* Les portes qui servent de passage aux gens de pied et aux voitures sous la galerie.

GUICHETIER. s. m. Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets, et qui a soin d'empêcher que les prisonniers ne s'évadent.

GUIDE. s. m. (B. latin. *guida*). Celui ou celle qui conduit une personne pour lui montrer le chemin. *Un g. sûr. Prendre un g. Servir de g. Le g. nous conduisit à travers les défilés. Elle s'offrit pour être mon g.* — *Payer les guides, payer les guides doubles,* Payer à un postillon le droit prescrit pour chaque poste ou le double de ce droit. || Figur., Celui qui dirige quelqu'un dans sa conduite ou dans une affaire. *Il fut mon g. dans ma jeunesse. Cette nature fougueuse aurait besoin d'un bon g. Pour un enfant, le meilleur des guides est sa mère. Dans une affaire si importante, vous avez besoin d'un g.* || Figur., se dit De tout ce qui nous dirige dans nos actions, nos travaux, nos études, etc. *Ma conscience, voilà mon seul g. Il n'a pour g. que la haine. La passion est un mauvais g. Lisez cet auteur, c'est un g. sûr.* || Titre de certains ouvrages didactiques. *Le G. des mères. Le G. de l'agriculture. Le G. du voyageur en Italie.* Autrefois, dans ce sens, on faisait *Guide* fém. *La G. des chemins. La G. des pêcheurs.*

Enc. — En termes de Théorie militaire, on appelle *Guides* les sous-officiers sur lesquels, dans les évolutions, les hommes d'une troupe qui manœuvre doivent régler leurs mouvements et leurs alignements. — En outre, dans l'histoire de notre organisation militaire, on a encore, mais assez improprement, donné ce nom à des corps de cavalerie plus ou moins considérables. Le 30 mai 1796, le général Bonaparte ayant failli être enlevé, au bourg de Valeggio, par des coureurs ennemis, il créa, pour veiller spécialement à la sûreté de sa personne, un escadron de cavalerie qui reçut le nom de *Corps des guides.* Cet escadron, dont Bessière reçut le commandement, forma, en 1803, le noyau du régiment des Chasseurs à cheval de la garde impériale. La dénomination de *Guides* reparut en 1848, à l'époque de la formation de l'armée des Alpes. Elle fut alors appliquée à un escadron dont les hommes devaient servir d'escorte aux généraux en chef et se recruter exclusivement parmi les cavaliers sachant au moins une langue étrangère. Mais à la suite de la réorganisation qu'il subit en 1852, ce corps est devenu le *régiment des guides* de la nouvelle garde impériale.

En termes d'art hippique, on appelle *Guide*, au féminin, une bande de cuir étroite qui s'attache au bas des branches du mors des chevaux d'équipage, et qui sert à les gouverner. On *distingue deux sortes de guides*, les *grandes* et les *petites*. Les *petites guides* sont des bandes de cuir garnies de boucles que l'on attache aux branches du mors qui sont en dedans et du côté du timon, et qui, par l'autre bout, vont, après s'être croisées, aboutir aux grandes guides où elles sont aussi attachées par des boucles. Les *grandes guides* sont des bandes de cuir qui s'attachent aux branches du mors, en dehors, au moyen de deux boucles, et que le cocher tient dans ses mains, afin de pouvoir, par leur moyen, gouverner les chevaux et leur faire faire tous les mouvements qu'il convient.

GUIDE-ÂNE. s. m. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. Fam. || Manuel, livret, etc., renfermant des instructions pour diriger dans un travail, dans une profession, etc. Fam.

GUIDER. v. a. Conduire quelqu'un, lui montrer le chemin. *Il vous faut prendre, pour vous g., un homme qui connaisse le pays.* — Se dit aussi De certaines choses. *Une lueur lointaine nous guidait dans les ténèbres. Des traces de sang nous guidèrent jusqu'au lieu du meurtre. L'étoile polaire nous guidait.* — Fig., *G. quelqu'un dans le sentier de l'honneur, de la gloire, de la vertu.* ||Diriger, gouverner. *Il sait g. un vaisseau, un cheval.* — Figur., au sens moral, *C'est la raison seule qui le guide. Il se laisse g. par la haine. Il n'est guidé que par son intérêt. L'instinct qui guide les animaux. Celui qui vous guide est un homme habile.* = Guidé, ée. part. = Syn. Voy. Conduire.

GUIDON. s. m. Anciennement, Étendard particulier à la gendarmerie. *Le g. des gendarmes était plus long que large, et fendu par le bout, avec des pointes arrondies.* — Celui qui portait cet étendard. *Dans la gendarmerie, le g. avait le titre d'officier.* — La charge de guidon. *Acheter le g. dans une compagnie de gendarmes.* || Petit drapeau carré dont le manche peut entrer dans le canon d'un fusil, et qui sert pour l'alignement dans les manœuvres d'infanterie. || T. Mar. Banderole fendue à l'extrémité, et servant, selon sa couleur, soit aux signaux, soit à faire reconnaître sur un vaisseau la présence du chef de division. *Le g. se hisse à la tête du grand mât.* || Autrefois, se disait dans le sens de Guide, de manuel. *Le g. des finances.* || T. Musiq. Marque en zigzag que l'on fait à la fin d'une ligne pour indiquer la place que doit occuper la première note de la ligne suivante. || T. Typogr. *G. de renvoi*, Signe que l'on fait pour ajouter quelque chose à un écrit, et pour indiquer, par le même signe répété, l'endroit où est placée l'addition. || * T. Arquebus. Petit morceau d'argent ou de cuivre, taillé en grain d'orge, qui est soudé à l'extrémité et au-dessus du canon d'un fusil, d'un pistolet, etc., et qui sert pour viser.

GUIGNARD. s. m. T. Ornith. Voy. Pluvier.

GUIGNE. s. f. Le fruit du guignier.

GUIGNER. v. n. (R. *coin?*). Regarder du coin de l'œil en fermant à demi les yeux. *G. de l'œil.* Fam. = Guigner. v. a. Lorgner, regarder sans en avoir l'air. *Il guigne le jeu de son voisin.* Fam. || Figur. et famil., Former quelque dessein sur une personne ou sur une chose. *On prétend qu'il guigne cette riche veuve. Il guignait depuis longtemps cet emploi.* = Guigné, ée. p.

GUIGNIER. s. m. T. Bot. Voy. Cerisier.

GUIGNON. s. m. Malheur. *C'est avoir du g. Vous me portez g. Je joue de g. Je suis en g. aujourd'hui.*

* **GUILANDINE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **GUILDE** ou * **GHILDE.** s. f. (sax. *gildan*, payer). T. Hist. Se dit De certaines associations bourgeoises et ouvrières du moyen âge. V. Commune. || S'emploie aussi pour désigner Les corporations d'arts et métiers qui subsistent encore aujourd'hui dans certains pays, et particulièrement en Russie.

GUILDIVE. s. f. Eau-de-vie qu'on tire du sucre. On dit plus ordinairement, *Tafia.*

GUILÉE. s. f. Syn. de *Giboulée.* Peu usité.

GUILLAGE. s. m. T. Brasserie. Se dit De la fermentation de la bière lorsqu'elle est dans la guilloire.

GUILLAUME. s. m. T. Technol. Voy. Rabot.

GUILLEDOU. s. m. *Courir le g.*, Aller souvent, surtout la nuit, dans les lieux suspects. Fam.

GUILLEMET. s. m. Signe, formé de deux virgules (« »), qu'on met au commencement et à la fin de deux citations, et souvent même au commencement de chacune des lignes qui la composent. *Mettez des guillemets à ce passage.*

GUILLEMETER. v. a. Mettre des guillemets. *Guillemetez ce passage.* = Guillemeté, ée. part. = Conj. Voy. Jeter.

* **GUILLEMOT.** s. m. T. Ornith. V. Brachyptères.

GUILLERET, ETTE. adj. (vieux français. *guille*, finesse). *Vous avez l'air tout g.* Fam. — En parl. Des discours, des propos, sign. Qui est un peu libre. *Une histoire guillerette. Un conte g.* Fam. || Figur. et fam., *Habit g.*, Habit trop léger pour la saison.

GUILLERI. s. m. Chant du moineau. *Le moineau faisait entendre son guilleri.*

GUILLOCHER. v. a. Orner d'un guillochis. *G. une montre.* = Guilloché, ée. p. *Une tabatière guillochée.*

GUILLOCHIS. s. m. (vieux français. *guille*, finesse). Ornement formé par des lignes droites ou courbes qui s'entrecroisent régulièrement avec symétrie.

* **GUILLOIRE.** s. f. T. Technol. Voy. Brasserie.

GUILLOTINE. s. f.

Enc. — Dès les premières années du XVIe siècle, les Italiens se servaient, pour opérer la décapitation des condamnés à mort, d'une machine composée de deux poteaux plantés verticalement et joints par une traverse à leur partie supérieure. Une lourde hache suspendue à cette traverse, et que l'on faisait tomber au moment convenable, tranchait le cou du patient qui était posé sur un bloc de bois placé au-dessous. Cette machine s'appelait *Mannaja*. Un appareil du même genre était usité en Écosse sous le nom de *Maiden*. Cet instrument de supplice était également connu en France, puisqu'on l'employa en 1632, lorsque le duc de Montmorency fut exécuté à Toulouse. La *Guillotine* ne date donc pas de la révolution, elle n'a donc pas été inventée par le docteur Guillotin. On ne fit alors que généraliser et perfectionner une invention déjà vieille de deux siècles. En 1789, lorsque la Constituante s'occupait de refondre notre législation pénale, un des représentants, le docteur Guillotin, proposa (28 nov.) d'appliquer la peine de mort suivant un mode uniforme, quelle que fût la condition des condamnés, et il indiqua la décapitation comme le procédé à la fois le plus sûr, le plus rapide et le moins barbare. Le principe fut adopté, mais on ne songea à son application qu'en 1791, et c'est à la Législative qu'appartint cette tâche. Chargée par cette assemblée de donner son avis sur le meilleur mode de décollation, l'Académie de médecine présenta, le 7 mars 1792, un rapport signé de son secrétaire perpétuel le docteur Louis, dans lequel elle proposait l'emploi de la *Mannaja* italienne modifiée. Le 20 déc. suivant, un décret sanctionna les conclusions de ce rapport. La première machine fut construite, sous la direction du docteur Louis, par un mécanicien allemand, nommé Schmidt, et essayée, le 17 avril de la même année, sur trois cadavres, à Bicêtre. Enfin, après quelques modifications de détail, dont la principale, suggérée par le docteur Louis, consistait à donner une disposition oblique au couperet, qui était primitivement en forme de croissant, elle fut définitivement livrée aux exécuteurs. La première exécution eut lieu à Paris, le 25 avril 1792, sur un voleur de grand chemin, appelé Nic. Jacq. Pelletier, et le 21 août suivant, elle servit, pour la première fois, en matière politique, lors du supplice de Collenot d'Angremont, l'un des condamnés à mort à l'occasion de la journée du 10 du même mois. Quant à son nom, la machine fut d'abord appelée *Louison* ou *petite Louisette*, du nom du secrétaire de l'Académie de médecine, mais elle reçut presque aussitôt, on ne sait pourquoi, d'un des journaux du temps, la dénomination de *Guillotine*, qui lui est restée, bien que le docteur Guillotin fût entièrement étranger à son adoption. Enfin, pour en finir avec les erreurs populaires auxquelles cet instrument a donné lieu, nous ajouterons qu'il n'a pas servi à décapiter *son prétendu inventeur*, lequel est mort paisiblement dans son lit, le 26 mai 1814. — La g. est aujourd'hui employée dans un grand nombre de pays; néanmoins, dans quelques États, on a conservé l'ancien mode de décapitation par la hache.

GUILLOTINER. v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine. = Guillotiné, ée. part.

GUIMAUVE. s. f. T. Bot. Voy. Malvacées.

GUIMBARDE. s. f. Sorte de long chariot, couvert et à quatre roues, qui sert à transporter des marchandises.

Enc. — *On appelle aussi Guimb.* un petit instrument de musique qui se compose d'une branche de fer ou de laiton recourbée, et d'une languette élastique d'acier soudée par une de ses extrémités au milieu de la courbure. La branche métallique constitue le *corps* de l'instrument, et la languette en est l'*âme*. Pour se servir de la g., on la tient avec la main gauche entre les dents et les lèvres, tandis qu'avec l'index de la main droite on fait vibrer la languette. Cet instrument n'est guère qu'un jeu d'enfants; cependant plusieurs artistes allemands, Scheibler entre autres, en ont su tirer un parti extraordinaire. Il se servait, pour jouer les airs les plus compliqués, d'une douzaine de guimbardes réunies par un anneau.

GUIMPE. s. f. (all. *wimpel*, banderole). Morceau de toile avec lequel les religieuses se couvrent le cou et la poitrine. || * En parl. de la toilette des femmes, Sorte de petite chemisette brodée qui monte jusqu'au cou.

GUINDAGE. s. m. Action d'élever des fardeaux au moyen d'une machine.

GUINDANT. s. m. T. Mar. Hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché, par oppos. à sa longueur, appelée le Battant. *Le g. d'un pavillon.* || La plus grande hauteur à laquelle on puisse élever une voile d'étai, un foc, etc. *Le g. d'une voile. Le g. d'un foc.*

* **GUINDEAU.** s. m. Sorte de cabestan ordinairement horizontal, en usage sur les navires de commerce.

GUINDER. v. a. (all. *winden*, tourner). Monter, lever en haut par le moyen d'une machine. *G. des pierres avec une grue. G. un mât de perroquet sur le mât de hune.* || Figur. et fam., se dit De l'esprit et des choses d'esprit où l'on affecte trop d'élévation. *G. son esprit. G. son style.* = se Guinder. v. pronom. Se hisser. *Il se guinda à l'aide d'une corde au haut de la tour.* || Fig., *Cet orateur se guinde tellement, qu'on a peine à le comprendre.* = Guindé, ée. part. *Auteur guindé. Esprit guindé.* || On dit De quelqu'un qui a l'air contraint et qui veut paraître grave : *Il est guindé, il a l'air guindé.*

GUINÉE. s. f. Monnaie d'or anglaise, qui tire son nom de ce que les premières pièces qui furent émises avaient été frappées avec de l'or venu de Guinée. Voy. Monnaie. || T. Commerce. Sorte de cotonnade teinte en bleu qui fait l'objet d'un trafic important dans la Guinée et dans le Sénégal.

GUINGAN et * **GUINGAMP.** s. m. Toile de coton fine et lustrée qui se fabrique dans la ville de ce nom.

GUINGOIS. s. m. Défaut de ce qui n'est pas droit, de ce qui est de travers. *Il y a un g. dans ce jardin, dans cette chambre.* || Fig. et fam., *Cet homme a un g. qui choque tout le monde.* = De guingois. loc. adv. De travers. *Cette chambre est de g. Il marche de g. Cette femme est toute de g.* Fam. — Fig. et fam., *Avoir l'esprit de guingois.*

* **GUINGUAMADOU.** s. m. Nom vulg. du Cirier de Cayenne. Voy. Myricacées.

GUINGUETTE. s. f. (R. *ginguet?*). Petit cabaret hors de la ville où le peuple va boire. || Par analog. et fam., Petite maison de campagne. *Venez à la campagne, vous verrez ma petite g.* = Syn. V. Cabaret.

GUIPURE. s. f. Voy. Broderie.

GUIRLANDE. s. f. (italien. *ghirlanda*). Couronne, feston de fleurs. *G. de fleurs. Faire, composer une g. La salle de bal était décorée de guirlandes.* || Par anal., se dit Des choses qui, par leur forme, imitent des festons, des guirlandes. *Une g. de pierreries. Des guirlandes naturelles de vigne vierge ornaient l'entrée de la grotte.* || Ornement de feuillages ou de fleurs, disposé en forme de guirlande, dont les sculpteurs et les peintres décorent les bâtiments.

* **GUISARME.** s. f. T. Archéol. V. Lance.

GUISE. s. f. (all. *weise*, manière). Manière, façon d'agir. *Chacun vit à sa g. Il veut agir à sa g. Chaque pays a sa g. Il prend de la sauge en g. de thé.*

* **GUIT-GUIT.** s. m. T. Ornith. Voy. Grimpereau.

GUITARE. s. f. (gr. κιθάρα, lyre). T. Mus.

Enc. — La *Guitare* est le seul instrument à cordes pincées et à manche qui soit usité aujourd'hui en Europe. Le *Corps* de cet instrument (Fig. ci-contre) est aplati des deux côtés et de forme presque ovale, avec une dépression arrondie sur chaque flanc. La *Table d'harmonie* est de sapin et percée au milieu d'une ouverture ronde, nommée *Rose*, *Rosette* ou *Rosace*. Le *Manche* est beaucoup plus long et plus large que celui du violon. Il est recouvert dans toute sa longueur par une plaque d'ébène appelée *Touche*, sur laquelle on appuie les cordes avec les doigts de la main gauche, pendant qu'on les pince avec ceux de la main droite. Enfin, il se termine par une partie coudée qu'on nomme *Crosse* ou *Tête*, et qui est percée de trous pour recevoir les chevilles destinées à tendre les cordes. Ces dernières sont fixées d'autre part à une pièce appelée *Chevalet*, qui est élevée de 5 à 6 millimètres au-dessus de la table. Les cordes de la g. étaient autrefois au nombre de 5, mais aujourd'hui on en met ordinairement 6, dont 3 de soie recouvertes d'un fil de métal qui représentent les basses, et 3 de boyau. A partir du *Sillet* principal, c.-à-d. de la petite pièce transversale de bois dur située à l'extrémité du manche pour servir d'appui aux cordes, la touche de la g. est divisée par une série de petits sillets moins saillants, qui sont disposés par demi-tons et constituent autant d'arrêts d'où partent les vibrations. Les doigts ne se posent pas sur ces sillets, mais dans les intervalles qui les séparent et que l'on nomme *Cases*, *Touches* ou *Touchettes*. La g. est accordée en quarte, à l'exception de la seconde corde qui est accordée en tierce avec la troisième. Les notes que les cordes donnent à vide sont, *mi* (au-dessous du *sol* du violon), *la*, *ré*, *sol*, *si* et *mi* (le même que celui de la chanterelle du violon).

Les instruments à cordes pincées et à manche sont originaires de l'Orient. On en rencontre en effet chez tous les peuples orientaux, chez les Chinois, les Hindous, les Arabes, etc. Les anciens Égyptiens les connaissaient également. Toutefois c'est aux Arabes qu'on attribue communément l'introduction des instruments de ce genre en Europe. L'instrument favori des Maures d'Espagne était l'*Eoud* ou *Luth*, qui, modifié de diverses manières, a donné naissance à l'*Archiluth*, au *Théorbe*, à la *Pandore*, à la *Mandore*, à la *Mandoline*, etc. Le corps du *Luth* était convexe du dos, avec une table d'harmonie plate. Il était monté de 11 cordes, dont 9 doubles, 3 à l'unisson et 6 à l'octave. Cet instrument, bien que très-difficile à jouer, était fort usité au XVIe et au XVIIe siècle. L'*Archiluth* était une imitation du luth, mais de proportions beaucoup plus considérables, et monté de 20 cordes accordées deux à deux à l'unisson; mais la largeur excessive de son manche le rendait fort incommode à jouer. Le *Théorbe* avait deux manches accolés parallèlement, dont l'un, le plus court, portait 11 cordes, tandis que l'autre, beaucoup plus long, ne soutenait que les 8 dernières, qui servaient pour les basses. La *Pandore* avait 11 cordes comme le luth; mais toutes étaient de métal. Cet instrument se distinguait encore du luth par sa partie inférieure qui était plate et non convexe, et par son chevalet oblique. La *Mandore* n'était montée que de 4 cordes doubles, accordées de quinte en quarte. La *Mandoline* avait le corps rond comme le luth, et le manche à peu près fait comme celui de notre g. Elle était montée de 3, 4 ou 5 cordes de laiton, dont on variait l'accord à volonté. La pandore, la mandore et la mandoline se pinçaient avec *une plume, et étaient fort en* vogue vers le commencement du XVIIIe siècle. Enfin, le *Calascione* ou *Colascione*, dont le peuple napolitain fait encore usage, est une espèce de mandoline à très-long manche, et montée de 3 à 6 cordes. Elle se joue aussi avec un bout de plume.

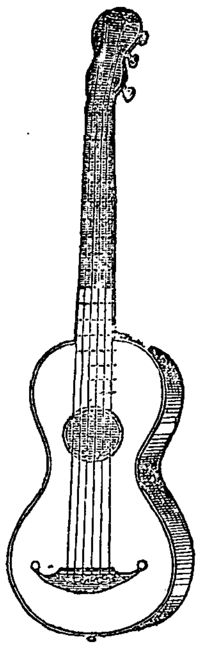

GUITARISTE. s. m. Celui qui joue de la guitare.

* **GUIZOTIE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **GULDEN.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

GUMÈNE. s. f. T. Blas. Le câble d'une ancre.

* **GUNNERA.** s. m. T. Bot. Voy. Araliacées.

GUSTATIF, IVE. adj. Qui a rapport au goût. *Nerf g. Sensation gustative.*

GUSTATION. s. f. T. Physiol. Voy. Goût.

* **GUSTAVIE.** s. f. T. Bot. Voy. Barringtoniées.

* **GUTTA-PERCHA.** s. f. T. Botan.

Enc. — La *Gutta-Percha* ou *Gutta-taban* est une gomme-résine très-analogue au caoutchouc, qui a été introduite en Europe, vers 1844, par Montgomery et Joseph d'Almeida, et qui provient d'un arbre de la famille des Sapotées, l'*Isonandra percha* de Hooker. Cet arbre est très-commun dans la péninsule de Malacca et dans les îles de l'archipel Indien. La g.-p. se trouve à l'état de dissolution dans la séve de l'Isonandra. Pour l'obtenir, on pratique des incisions dans le tronc de l'arbre, on recueille le suc qui en découle, on le fait évaporer, et la partie qui reste n'est autre chose que la gomme-résine en question. Cependant il faut encore la débarrasser des débris ligneux et des matières terreuses qu'elle renferme toujours, ce que l'on fait en la pétrissant et en la lavant à plusieurs reprises. La g.-p. est alors solide, dure, d'un blanc jaunâtre, et d'une ténacité prodigieuse. Comme le caoutchouc, elle résiste parfaitement à l'eau froide et à l'humidité, ainsi qu'aux solutions alcalines ou salines, aux acides végétaux, aux acides minéraux étendus, et aux liquides légèrement alcooliques, tels que le vin, le cidre et la bière; mais elle est dissoute en partie par l'alcool anhydre, l'éther et l'huile d'olive chaude. La benzine et l'essence de térébenthine la dissolvent en partie à froid, et entièrement à *chaud. Toutefois le sulfure de carbone et le chloroforme sont* les meilleurs dissolvants qu'on lui connaisse. La solution obtenue avec l'une de ces deux dernières substances donne, par la filtration, un liquide presque incolore qui, exposé à l'air, laisse dégager le dissolvant et déposer une lame plus ou moins épaisse d'une matière diaphane qui, en séchant, devient aussi dure que le cuir et n'est autre chose que de la g.-p. décolorée. La g.-p. est naturellement poreuse, mais on la rend extrêmement compacte en l'étirant, puis en la soumettant à une compression très-énergique. A une température voisine de 100°, elle devient suffisamment pâteuse pour pouvoir être travaillée de mille manières et recevoir les formes les plus variées, formes qu'elle conserve quand on lui a rendu sa dureté primitive par le refroidissement. A 45° ou 50°, elle se laisse étirer en feuilles assez minces, en fils et en tubes d'un petit diamètre. Enfin, elle peut être vulcanisée; mais cette opération l'altère au lieu de l'améliorer. L'action du soufre ne lui est pas d'ailleurs aussi nécessaire qu'au caoutchouc, parce que les variations de température n'agissent pas sur elle comme sur ce dernier. — Suivant Payen, la g.-p. se compose de trois résines particulières: la *Gutta*, qui est la gutta-percha à son plus haut degré de pureté; l'*Albane* et la *Fluatile*. La première s'y trouve dans la proportion de 75 à 80 pour 100; la seconde, dans celle de 16 à 17; et la troisième, dans celle de 6 à 4. Aucune de ces substances n'a encore reçu d'application dans l'industrie, mais la g.-p. ordinaire est utilisée de mille manières. Ainsi, par ex., on en fait des instruments de chirurgie, des chaussures, des manches d'outils, des vases, des robinets, des obturateurs, des dentiers artificiels, des harnais, des courroies de machines, des planches pour le doublage des navires, etc.; mais son emploi le plus important est peut-être celui qu'on en fait dans la fabrication des câbles électriques sous-marins. Elle sert à envelopper les fils métalliques conducteurs du fluide, afin de les soustraire à l'action de l'humidité et d'empêcher *l'électricité de se répandre au dehors.*

GUTTE. s. f. (lat. *gutta*, goutte). Sorte de gomme-résine nommée plus souvent *Gomme-gutte.* V. Gomme.

* **GUTTIER.** s. m. T. Bot. Nom vulgaire donné au *Cambogia gutta.* Voy. Clusiacées.

* **GUTTIFÈRES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Clusiacées.

GUTTURAL, ALE. adj. [On pron. les deux T.] (lat. *guttur*, gosier). Qui appartient au gosier. *Le conduit g. Toux gutturale.* ‖ T. Gramm. Qui se prononce du gosier. *Lettres gutturales. Les Arabes et les Allemands ont un grand nombre de sons gutturaux.* ‖ Subst., et au fém., se dit D'une lettre gutturale. *La g.* H.

* **GUZLA.** s. f. Sorte de violon grossier qui n'a qu'une seule corde, et dont on joue avec un archet. *La g. est l'instrument national des Illyriens.*

* **GYMNARQUE.** s. m. T. Ichth. Voy. Apodes.

GYMNASE. s. m. (gr. γυμνάσιον). T. Antiq.

Enc. — I. Les anciens Grecs désignaient sous ce nom les établissements où, au moyen d'exercices méthodiques, on cherchait à régler et à développer la force corporelle des individus. L'usage des exercices gymnastiques dans la Grèce paraît aussi ancien que la nation grecque elle-même, car les légendes les plus antiques de son histoire fabuleuse font mention de luttes et de combats de ce genre. Dans les premiers temps, les Grecs s'y livraient en plein air: ils choisissaient pour cela un terrain uni et situé près du bord d'une rivière, car celle-ci leur offrait le délassement du bain et l'exercice de la natation. — Les traditions athéniennes attribuaient à Thésée l'organisation et la réglementation des exercices gymnastiques; mais, suivant Galien, c'est seulement à l'époque de Clisthènes que l'art de la gymnastique fut réduit en système. Quoi qu'il en soit, il paraît que ce fut au temps de Solon que l'on commença à construire des gymnases réguliers, où se trouvaient, à côté des emplacements destinés aux exercices corporels, des bains, ainsi que des salles pour les philosophes, les rhéteurs, etc. Bientôt il n'y eut pas dans toute la Grèce une ville de quelque importance qui ne possédât un établissement de ce genre. De nos jours on a découvert en divers lieux, et notamment à Éphèse, à Hiérapolis, à Alexandrie de Troade, des restes de gymnases antiques. Athènes seule en possédait trois d'une étendue considérable. C'étaient le *Lycée*, le *Cynosarge* et l'*Académie*, auxquels on en ajouta plus tard quelques autres moins importants.

II. Tous les gymnases étaient construits sur le même plan, si l'on fait abstraction de quelques différences de détail qui tenaient, soit à la nature de l'emplacement, soit au goût de l'architecte. — On y remarquait d'abord (Fig. ci-jointe) une grande cour carrée ou rectangulaire que Vitruve appelle à tort *Palestre*, et qui n'avait pas moins de 2 stades ou 1200 pieds de pourtour. Ce péristyle était entouré de quatre portiques; sur trois d'entre eux, A, B, C, s'ouvraient de vastes salles (*exedræ*) qui étaient garnies de siéges, où les philosophes, les rhéteurs et ceux qui aimaient les discussions philosophiques et littéraires se réunissaient pour discourir. Le quatrième portique, E, qui regardait le midi, était double, et donnait entrée dans plusieurs pièces ayant chacune une destination spéciale. Ainsi l'*Ephebeum*, F, était une grande salle rectangulaire réservée aux jeunes garçons. A sa droite, on voit le *Corycæum*, G, où l'on s'exerçait à la paume, puis le *Conisterium*, H, où les lutteurs frottés d'huile venaient se couvrir de poussière; et enfin, à l'extrémité du portique, le bain froid, que les Grecs nommaient λουτρὼν. A la gauche de l'ephebeum, on aperçoit successivement, l'*Elæothesium*, K, où l'on se faisait oindre d'huile par les *Aliptes;* le *Frigidarium*, chambre à température modérée où l'on se tenait quelques instants au sortir du bain chaud avant de s'exposer au grand air; le *Propnigeum*, M, c'est-à-dire le lieu où l'on faisait le feu pour échauffer les chambres et les bains; la chambre voûtée, *Sudatorium, concamerata sudatio*, N, *pour faire suer, qui se trouve* elle-même placée entre l'étuve ou *Laconicum*, O, et le bain d'eau chaude, *calida lavatio*, P. La seconde partie du g. présente aussi un vaste espace clos, mais n'ayant de portiques que sur trois côtés. Le portique S, qui regarde le nord, est double et très-profond. Le portique opposé, R, est au contraire simple, mais il est disposé de telle façon que le long du mur d'enceinte, ainsi que le long des colonnes, il existe une sorte de promenoir large d'au moins 10 pieds. Ces deux promenoirs sont séparés l'un de l'autre par un espace creusé large de 12 pieds, qui se trouve de 1 pied et 1/2 en contre-bas, et où l'on descend par deux degrés. De cette manière, ceux qui se promenaient tout habillés sur le trottoir n'étaient point incommodés par les individus qui s'exerçaient dans le bas. Chez les Grecs, ce dernier portique était désigné sous le nom de *Xyste* (ξυστός): c'est dans ce lieu couvert que l'on s'exerçait pendant la mauvaise saison. A l'extérieur de ce portique, comme aussi le long du portique septentrional, se trouvent des promenades découvertes, UU, appelées παραδρομίδες par les Grecs, et *Xysta* par les Romains. L'intervalle qui sépare ces promenades est encore occupé par des allées de platanes ou d'autres arbres, ornées de siéges en maçonnerie. Enfin, derrière le xyste est un stade, ST, établi de manière qu'un grand nombre de personnes pouvaient voir commodément les exercices des athlètes. Les habitants des villes de la Grèce, pour décorer leurs gymnases, y érigeaient des statues aux dieux, aux héros, aux vainqueurs dans les jeux publics, ainsi qu'aux hommes illustres de la cité. Comme Mercure était le patron de ces établissements, on y voyait presque toujours la statue de ce dieu.

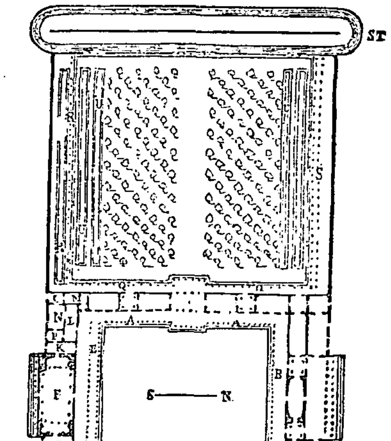

III. Les plus anciennes dispositions réglementaires relatives aux gymnases se trouvent dans les lois de Solon. L'une d'elles en interdisait l'entrée aux adultes, aux heures où les enfants les fréquentaient et pendant les fêtes de Mercure (*Hermæa*). Elle défendait également de les ouvrir avant le lever du soleil et prescrivait de les fermer au coucher de cet astre. Une autre loi excluait les esclaves des exercices gymnastiques. D'après une troisième loi de Solon, les enfants nés d'un citoyen athénien et d'une étrangère ne pouvaient entrer que dans le g. du Cynosarge. Ce sage législateur avait encore établi d'autres règlements dans l'intérêt de la morale publique; mais il paraît qu'au temps de Platon, ils avaient cessé d'être observés. En outre, à cette époque, Athènes possédait plusieurs autres établissements analogues, mais plus petits, qui sont quelquefois appelés *Palestres*, et où tous les âges étaient confondus. Ces changements et le relâchement qui s'introduisit dans la surveillance de ces établissements eurent pour résultat de faire disparaître la différence qui existait entre les *gymnases* et les académies d'athlètes, qui étaient les *palestres* proprement dites. C'est sans doute pour cela que nous voyons les contemporains de Platon et les écrivains postérieurs employer indifféremment ces deux termes l'un pour l'autre. — Chez les Athéniens, ainsi que dans toutes les cités de race ionienne, les femmes mariées ou non étaient rigoureusement exclues des gymnases. A Sparte et dans les autres pays d'origine dorienne, l'entrée des gymnases n'était interdite qu'aux femmes mariées. Quant aux jeunes filles, non-seulement elles assistaient comme spectatrices aux exercices des jeunes gens, mais encore elles y prenaient part, vêtues simplement de la courte tunique appelée χιτὼν.

IV. Nous avons vu qu'à Athènes la surveillance et l'administration des gymnases avaient été, de la part de Solon, l'objet d'une très-vive sollicitude: les infractions à certains de ses règlements étaient même punies de mort. D'après la législation solonienne, la direction des gymnases était confiée à un magistrat spécial appelé *Gymnasiarque* (γυμνασίαρχος). Cette charge était une des liturgies régulières, comme celles des choréges et des triérarques, et elle entraînait à de grandes dépenses. En effet, c'était au gymnasiarque qu'appartenait le soin d'entretenir et de payer les athlètes qui se préparaient à figurer dans les jeux publics de la Grèce. La décoration des gymnases et celle des emplacements où avaient lieu les luttes étaient également à sa charge. Au reste, le gymnasiarque était un véritable magistrat, et, à ce titre, il avait une espèce de juridiction sur tous *ceux qui fréquentaient les gymnases et sur tout ce qui intéressait* ces établissements. Son autorité s'étendait même au dehors, car Plutarque rapporte qu'il était chargé de surveiller la conduite des éphèbes en général. Enfin, il avait encore la direction des jeux publics dans certaines grandes fêtes, particulièrement dans les *Lampadophories*, pour lesquelles il choisissait les meilleurs élèves des gymnases parmi les éphèbes. Suivant Libanius, le nombre des gymnasiarques était de dix, un par tribu. Ils portaient, entre autres insignes, un manteau de pourpre et des souliers blancs. Dans les premiers temps, leurs fonctions duraient un an; mais plus tard, sous la domination romaine, elles furent souvent limitées à un mois. Elles étaient si considérées, qu'on les vit ambitionner même par des généraux romains, et plus tard par des empereurs. — Un autre office qu'on a cru longtemps relatif aux gymnases, était celui de *Xystarque* (ξυστάρχος); mais il n'en est pas question avant l'empire romain, et encore même on ne le rencontre qu'en Crète et en Italie. Krause a prouvé que cet office était étranger aux gymnases proprement dits, et ne se rapportait qu'aux écoles d'athlètes. — Les *Cosmètes* ne sont également mentionnés que sous l'empire; mais leurs attributions se rapportaient à l'administration des gymnases

Ils étaient chargés de diriger certains jeux, de tenir les registres d'inscription des éphèbes, et de maintenir parmi eux l'ordre et la discipline. Le cosmète avait pour auxiliaire un *Anticosmète* et deux *Hypocosmètes*.—Un autre emploi d'une plus haute importance, au point de vue de l'éducation, était celui des *Sophronistes* (σωφρονίσται). Ils avaient pour mission d'inspirer aux jeunes gens l'amour de la vertu, de les soustraire aux mauvaises influences, d'assister à leurs exercices, de les surveiller, et de les corriger partout où besoin était, tant dans l'intérieur des gymnases qu'au dehors. Dans les premiers temps, on en comptait dix à Athènes, un par tribu : ils recevaient une drachme par jour. Sous Marc-Aurèle, on n'en voit plus figurer que six, assistés d'un nombre égal d'*Hyposophronistes*.

Les maîtres chargés de donner l'instruction spéciale dans les gymnases se nommaient *Gymnastes* (γυμνασταί) et *Pædotribes* (παιδοτριβαί). Ces derniers devaient posséder les connaissances nécessaires pour surveiller les exercices. Les gymnastes étaient les professeurs de gymnastique pratique. Il fallait en outre qu'ils fussent en état d'apprécier les effets physiologiques et l'influence de chaque espèce d'exercice sur la constitution physique des jeunes gens, afin de prescrire à chacun d'eux les exercices qui lui convenaient le mieux. Ces instructeurs étaient ordinairement des athlètes qui avaient renoncé à leur profession, soit parce qu'ils n'y obtenaient pas de succès, soit pour tout autre motif. Les *Aliptes*, qui avaient pour fonctions d'oindre d'huile le corps des jeunes gens et de le couvrir de poussière avant le commencement des exercices, remplissaient aussi quelquefois les fonctions d'instructeurs. Enfin, Galien mentionne parmi les professeurs des gymnases, un *Sphæristicus*, c.-à-d. un maître spécial pour les différents jeux de paume.

V. Les exercices qui avaient lieu dans les gymnases paraissent avoir été indistinctement les mêmes dans toute la Grèce. Ils consistaient en simples jeux ou bien en exercices semblables à ceux que l'on exécutait dans les jeux publics aux fêtes solennelles de la Grèce. Parmi ceux qui avaient le premier caractère, nous citerons les suivants : 1° La paume (σφαίρισις, σφαιρομαχία) ; elle était en grande faveur et se jouait en Grèce, comme à Rome, d'une infinité de manières : il y avait dans chaque gymnase une vaste salle, appelée *Sphéristère* (σφαιριστήριον), qui était particulièrement destinée à ce jeu. 2° La toupie ou le *rhombe* (βέμβηξ, ῥόμβος), qui n'était pas moins en faveur chez les enfants dans l'antiquité que de nos jours. 3° Le πεντάλιθος, qui consistait à placer cinq petites pierres sur le dessus de la main, à les jeter en l'air, et à les recevoir dans la paume. 4° Les expressions παίζειν ἑλκυστίνδα, διελκυστίνδα, ou διὰ γραμμῆς, désignaient un jeu dans lequel deux enfants, tirant une corde chacun par un bout, essayaient de s'entraîner mutuellement au delà d'une ligne tracée sur le sol. 5° On appelait σκαπέρδα un exercice qui consistait à saisir le bout d'une corde passée par-dessus une poutre, et à tâcher d'enlever de terre un autre joueur qui tenait l'autre bout de la corde et faisait les mêmes efforts. — Parmi les exercices de la seconde catégorie, les plus importants étaient : la course (δρόμος); le jet du disque et le javelot (δίσκος et ἄκων); le saut (ἅλμα), qui s'exécutait avec les mains libres ou bien chargées de masses de métal appelées *Haltères;* la lutte (πάλη); le pugilat (πυγμή); le pancrace (παγκράτιον) ; le pentathle (πένταθλος); la course aux flambeaux (λαμπαδηφορία), la danse (ὄρχησις), etc.

Le gymnase, comme le remarque Vitruve, n'était pas dans les mœurs romaines, et Denys d'Halicarnasse dit formellement que toute l'agonistique des Romains, quoique pratiquée de bonne heure dans les grands jeux (*ludi maximi*), était d'origine grecque. Les Romains mettaient, il est vrai, le plus grand soin à développer et à fortifier le corps, mais leurs exercices avaient un but exclusivement militaire, et même ils méprisaient l'art de la gymnastique, tel que le pratiquaient les Grecs dans l'éducation de la jeunesse. Cependant, vers la fin de la république, beaucoup de citoyens riches qui avaient pris le goût des usages helléniques établirent dans leurs villas des lieux destinés à ces exercices, et leur donnèrent le nom, tantôt de gymnases, tantôt de palestres : en outre, ils les ornèrent, à la mode des Grecs, de statues et d'œuvres d'art du plus haut prix. Ce fut Néron qui le premier construisit à Rome un g. public. Un autre établissement semblable fut bâti par ordre de Commode. Mais ces tentatives, pour introduire à Rome les mœurs de la Grèce, n'eurent pas beaucoup de succès. Les thermes et l'amphithéâtre eurent toujours plus de charmes pour les Romains que les gymnases. — Pour plus de détails, consultez J. H. KRAUSE, *Theagenes, oder wissenschaftliche Darstellung der Gymnastik, Agonistik und Festspiele der Hellenen*, 1835.

VI. Conformément à la signification ancienne de ce mot, on donne aujourd'hui en France le nom de *Gymnase* aux établissements où l'on s'exerce à la gymnastique. Mais, par une extension abusive, on applique encore cette dénomination à divers établissements qui n'ont aucun rapport avec les gymnases proprement dits. Tels sont le théâtre de vaudeville, qui a pris le titre de *G. dramatique*, et l'École de musique appelée *G. musical militaire*, et aujourd'hui supprimée, qui était destinée à former des chefs de musique pour les régiments.—Enfin, en Allemagne, on donne aussi le nom de *Gymnase* aux établissements d'instruction secondaire, qui correspondent à nos lycées et à nos colléges. Le chef d'un g. est appelé *Gymnasiarque*, mais plus communément *Recteur*.

GYMNASIARQUE. s. m. T. Antiq. Voy. GYMNASE.

GYMNASTE. s. m. T. Antiq. Voy. GYMNASE. || * Se dit quelquef. De ceux qui sont habiles dans les exercices gymnastiques.

GYMNASTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux exercices du corps. *Les exercices gymnastiques.*

GYMNASTIQUE. s. f. (gr. γυμναστική).

Enc. — I. Dans l'ancienne Grèce, l'éducation de la jeunesse comprenait trois branches distinctes : la grammaire, la musique et la *Gymnastique*, auxquelles Aristote en ajoute une quatrième, le dessin ou la peinture. Mais on accordait une telle importance à la g., qu'on la cultivait avec plus de soin et qu'on lui consacrait beaucoup plus de temps qu'à toutes les autres ensemble. En outre, tandis que celles-ci étaient nécessairement délaissées à une certaine époque de la vie, on ne discontinuait pas l'étude de la g.; seulement, à mesure que l'on avançait en âge, on choisissait des exercices moins fatigants, laissant à l'enfance et à la jeunesse ceux qui demandaient le plus de force et d'agilité. Les anciens, et surtout les Grecs, pensaient que l'esprit ne peut avoir toute sa vigueur que lorsque le corps est en parfaite santé, et leurs philosophes, comme leurs médecins, ne voyaient pas de meilleur moyen pour tenir ce dernier en bon état, ou l'y remettre quand il n'y était plus, que de le soumettre à des exercices réglés avec intelligence. Quant au mot gymnastique, ils lui donnaient pour étymologie le terme γυμνὸς (nu), parce que, pour se livrer aux exercices qui la constituaient, on se dépouillait de ses vêtements, ou tout au plus on ne conservait que la courte tunique appelée χιτὼν.

La passion des Grecs pour la g. produisit de nombreux résultats. Ils lui durent surtout cette perfection de formes, ces admirables proportions qui les distinguaient de tous les autres peuples. Elle donna en outre à leur esprit cette puissance et cette souplesse que nous remarquons dans toutes les productions de leurs écrivains et de leurs artistes. Les arts plastiques en particulier puisèrent leurs premiers et leurs principaux éléments de succès dans l'étude de cet art, et l'on a observé avec raison que les populations helléniques n'auraient pas acquis dans la sculpture la supériorité qui leur a été constamment reconnue, si, grâce aux exercices du gymnase, leurs artistes n'avaient pas été familiarisés avec les belles proportions et les attitudes variées du corps humain. La médecine avait sa part de ces avantages, et les Grecs regardaient, avec raison, les exercices corporels, comme aussi nécessaires à la conservation de la santé que la thérapeutique à la guérison des maladies.

Prise dans son sens le plus étendu, la g. des Grecs comprenait l'*Agonistique* et l'*Athlétique* ou la *Gymnique*. L'agonistique et l'athlétique ne différaient pas essentiellement l'une de l'autre; leur différence résidait surtout dans leur objet. En effet, l'agonistique s'adressait à tous les citoyens, tandis que l'athlétique s'adressait exclusivement à ceux qui se préparaient à disputer les prix dans les jeux publics. Dans une signification plus restreinte, la g. désignait simplement l'art de rendre l'homme plus vigoureux, plus agile, plus adroit, et en même temps plus intelligent, en le soumettant dès l'enfance à une longue série d'exercices gradués avec soin. Considérée sous ce dernier point de vue, elle fut, chez tous les peuples helléniques, l'objet de la plus constante sollicitude. Néanmoins les uns, comme les Spartiates et les diverses populations de race dorienne, envisageaient la g. au point de vue exclusif de la guerre, tandis que les autres, notamment les Athéniens et les nations d'origine ionienne, ajoutaient à ce but un but plus élevé. Outre la force et la vigueur physiques, ils se proposaient de développer non-seulement la grâce et la beauté corporelles, mais encore la puissance et la grâce intellectuelles. En un mot, ils se proposaient à la fois de donner au pays des guerriers braves et vigoureux, et de faire des hommes complets, c'est-à-d. doués de toutes les aptitudes possibles. A l'exemple des nations de race dorienne, les Romains ne virent dans la g. qu'un moyen de former de bons soldats pour leurs armées. Les médecins de l'antiquité avaient aussi fréquemment recours aux exercices gymnastiques employés comme moyens curatifs des maladies. Quoique quelques-uns, comme Hérodicus, en aient abusé en prescrivant des exercices trop violents, d'autres en faisaient un usage plus judicieux. Ils recommandaient fréquemment ce qu'ils appelaient la *Gestation*. Cette sorte d'exercice consistait à se faire porter en chaise ou en litière, ou à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau, afin de donner au corps un mouvement et des secousses salutaires.

Les populations chrétiennes du moyen âge, de même que les Romains, n'envisagèrent la g. qu'au point de vue de la guerre, comme le prouvent les éloges donnés par les écrivains de cette époque aux héros de la chevalerie. Mais, quand la poudre à canon vint se substituer à la force du corps pour décider du sort des batailles, la g. tomba complétement en désuétude. Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, des hommes éclairés reconnurent qu'il y avait quelque chose à recueillir dans l'héritage du passé. Salzmann fonda à Munich une école de g., et son exemple trouva promptement des imitateurs dans la plupart des États de l'Europe. Bientôt on ne se borna plus à un pur empirisme. On formula une théorie, on posa des principes et on leur donna une base véritablement scientifique. C'est de cette époque que date la g. moderne. En ce qui concerne la France, c'est au colonel Amoros (1825), que revient l'honneur de l'avoir, le premier, rendue presque populaire. Toutefois la g. fut d'abord exclusivement abandonnée aux efforts des particuliers. Quelques années plus tard, l'État s'occupa de l'introduire dans les établissements militaires. Enfin, le 13 mars 1854, un arrêté du ministre de l'instruction publique en a rendu l'enseignement obligatoire dans les lycées de l'empire.

II. Les exercices usités dans la g. moderne ont été divisés par Amoros en quinze classes principales. 1° *Assouplissements* ou mouvements gradués des membres supérieurs et des membres inférieurs pour leur donner toute l'étendue, toute la précision, toute la souplesse, toute l'énergie dont ils sont capables. 2° Marcher ou courir sur des terrains faciles ou difficiles, et parsemés d'obstacles ; glisser et patiner. 3° Sauter en profondeur, largeur et hauteur, dans toutes les directions, en avant, en arrière ou de côté, avec ou sans armes, à l'aide d'un bâton ou d'une perche, d'un fusil ou d'une lance. 4° L'art de se maintenir en équilibre, en passant sur des piquets, des poutres fixes, vacillantes, horizontales ou inclinées, à cheval, debout, en avant, en arrière, par-dessus ou par-dessous, pour s'habituer à traverser des rivières ou des précipices à l'aide d'un tronc d'arbre, d'une perche ou d'un pont étroit sans parapet. 5° Franchir des barrières, des murs, des ravins, des fossés, des torrents, sans être arrêté par aucun obstacle, au moyen de quelque instrument ou sans aucune ressource, les mains libres ou portant un fardeau quelconque. 6° Luttes de toutes les sortes, pour développer la force musculaire, l'adresse du corps, la résistance à la fatigue. 7° Gravir des murailles à l'aide d'échelles de cordes, d'échelles de bois droites ou renversées, fixes ou vacillantes, par devant ou par derrière, avec les pieds seuls sans se servir des mains, ou avec les mains sans se servir des pieds, chargé ou non ; grimper au sommet d'un mur ou d'un mât avec ou sans instruments; en descendre ou se laisser glisser en se servant des objets que l'on rencontre. 8° Traverser un espace quelconque en se tenant suspendu par les bras, les mains et les pieds, ou seulement par les mains, à l'aide d'une poutre, d'une perche ou d'une corde lâche ou tendue. 9° Nager nu ou habillé, avec ou sans fardeau ; plonger et se tenir longtemps sous l'eau. 10° Porter, étant arrêté ou en mouvement, des corps incommodes et pesants, tirer à soi, soulever, traîner et pousser des masses considérables. 11° La sphéristique, avec toutes ses modifications, c.-à-d. l'art de lancer avec la main des paumes, balles et ballons de différents poids et grosseurs, des javelots, des dards, des pierres et toute sorte de projectiles, de manière à atteindre un but. 12° Le tir à la cible et à des objets mouvants avec des armes de jet quelconques. 13° L'escrime à pied et à cheval, et le maniement de toute espèce d'armes blanches. 14° L'équitation et la voltige. 15° Les danses militaires et les danses ordinaires plus ou moins développées. — L'ensemble de ces divers exercices constitue la *G. générale;* mais on fait un choix parmi eux, suivant le résultat particulier qu'on veut obtenir, et l'on a ainsi ce qu'on est convenu d'appeler la *G. civile*, la *G. militaire*, la *G. médicale* et la *G. funambulique*, dont la dénomination fait suffisamment connaître l'objet. La nature de ce livre nous interdisant d'entrer dans le détail des procédés employés dans l'art de la g., nous renverrons le lecteur aux traités spéciaux sur la matière, tels que ceux d'Amoros, de Clias et de Laisné.

*** GYMNEMA.** s. m. T. Bot. Voy. ASCLÉPIADÉES.

GYMNIQUE. adj. 2 g. T. Antiq. *Jeux gymniques*, Les jeux publics où les athlètes combattaient nus. = GYMNIQUE. s. f. Voy. GYMNASTIQUE.

*** GYMNOCÉPHALE.** s. m. *** GYMNODÈRE.** s. m. (gr. γυμνὸς, nu; κεφαλὴ; tête; δέρη, cou). T. Ornith. Voy. CORACINE.

*** GYMNOGÈNE.** adj. et s. 2 g. (grec. γυμνὸς; γενεὰ, génération). T. Botan.

Enc. — Sous le nom de *Gymnospermes*, changé par Lindley en celui de *Gymnogènes*, qui a au fond la même signification, la plupart des botanistes actuels séparent des Exogènes proprement dits quelques familles de végétaux véritablement exogènes, mais qui offrent un caractère distinctif fort tranché, celui d'avoir leurs graines nues. En d'autres termes, dans les végétaux de cette classe, qui comprend les *Cycadées*, les *Conifères*, les *Taxinées* et les *Gnétacées*, les graines, au lieu d'être renfermées dans un péricarpe, sont situées à la base d'une feuille carpellaire étalée. Mais, bien que ces graines ne soient point logées dans une cavité spéciale, elles sont parfaitement protégées par les feuilles carpellaires, car ces feuilles sont en général étroitement imbriquées et se recouvrent complétement les unes les autres.

GYMNOSOPHISTE. s. m. (gr. γυμνὸς; σοφὸς, sage).

Enc. — Les Grecs et, à leur exemple, les Romains appelaient ainsi les philosophes hindous, parce que ces derniers, à ce que rapportent les historiens de l'expédition d'Alexandre, vivaient nus ou à peu près nus, dans la solitude des forêts. L'austérité de mœurs, le mépris de la douleur et de la mort qu'affectaient ces anachorètes avaient vivement frappé les Grecs. Arrien raconte qu'un de ces gymnosophistes, nommé Calanus, s'étant attaché à Alexandre, suivit ce conquérant jusqu'en Perse. Mais atteint par les infirmités de la vieillesse, il voulut mettre un terme à ses jours. En conséquence, il fit dresser un bûcher dans lequel il se jeta en présence du roi et de toute l'armée macédonienne. Trois siècles plus tard, un autre g. renouvela à Athènes, en présence d'Auguste, le spectacle jadis donné par Calanus. Ces gymnosophistes étaient vraisemblablement des brahmanes appartenant à cette classe d'anachorètes qu'on désigne actuellement dans l'Inde sous le nom de *Sannyasis*.

GYMNOSPERME. adj. et s. 2 g. **GYMNOSPERMIE.** s. f. (gr. γυμνὸς; σπέρμα, graine). T. Bot. V. GYMNOGÈNE et BOTANIQUE.

*** GYMNOTE.** s. m. (gr. γυμνὸς; νῶτος, dos). Ichth.

Enc. — Les *Gymnotes* (*Gymnotus*) appartiennent à l'ordre des *Malacoptérygiens Apodes*, ou, en d'autres termes, à la famille des *Anguilliformes*. Ces poissons ont une nageoire ventrale qui règne sous la plus grande partie du corps, et le plus souvent jusqu'au bout de la queue; mais il n'y en a pas du tout le long du dos. En outre, leur peau est sans écailles sensibles. L'espèce la plus connue est le *G. électrique*, appelé vulgairement *Anguille électrique* (Fig. ci-après). Ce poisson est fort commun dans les rivières de l'Amérique méridionale. Sa taille atteint jusqu'à 2 mètres de longueur. Sa peau noirâtre est enduite d'une matière gluante, et sa tête est percée de petits trous par où s'échappe une humeur visqueuse qui donne à sa chair un goût fétide. Il est surtout remarquable par les propriétés électriques dont la nature l'a doué. L'appareil à l'aide duquel il produit des commotions règne tout le long du dos et de la queue ; il se compose de quatre faisceaux longitudinaux formés d'un grand nombre de lames membraneuses, parallèles, très-rapprochées entre elles et à peu près horizontales, qui sont unies par une infinité de petites lamelles verticales. Les petites cellules prismatiques qui résultent de la réunion de ces lames sont remplies d'une matière gélatineuse. Enfin, tout le système reçoit des nerfs très-gros. C'est à l'aide de cet appareil que le G. se défend contre ses ennemis et tue les poissons dont il se nourrit.

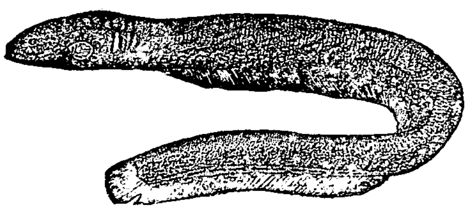

Ses premières décharges, d'abord assez faibles, deviennent, quand il s'irrite, extrêmement vives et violentes. Mais ces décharges redoublées l'épuisent et le forcent à se reposer. Dans ce moment on peut le prendre sans danger. Pour pêcher les Gymnotes, les Américains font entrer des chevaux sauvages dans les rivières où se trouvent ces poissons. Les chevaux reçoivent les premières décharges, qui les étourdissent, les abattent et même, dit-on, leur donnent parfois la mort. Mais, dès que les poissons ont épuisé leur provision d'électricité, on s'en empare facilement au moyen de harpons et de filets.

* **GYNANDRE.** adj. 2 g. **GYNANDRIE.** s. f. (grec. γυνὴ, femme; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). Voy. Étamine et Botanique.

GYNÉCÉE. s. m. (gr. γυνὴ; οἶκος, maison). T. Antiq. L'appartement des femmes chez les Grecs. || Se dit enc. D'un lieu où se réunissent, où travaillent ordinairement plusieurs femmes. || * T. Bot. V. Pistil.

GYNÉCOCRATIE. s. f. (gr. γυνὴ, κράτος, souveraineté). État où les femmes peuvent gouverner. = Gynécocratique. adj. 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie. — Ces deux mots sont peu usités.

* **GYNERIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

* **GYNOBASE.** s. m. (gr. γυνὴ, femme; βάσις, base). T. Bot. Voy. Réceptacle.

* **GYNOCARDIA.** s. m. T. Bot. Voy. Pangiacées.

* **GYNOPHORE.** s. m. (gr. γυνὴ; φορὸς, qui porte). T. Bot. Voy. Pistil.

* **GYNOSTÈME.** s. m. (gr. γυνὴ, femme; στέμμα, couronne). T. Bot. Voy. Étamine.

* **GYPAÈTE.** s. m. T. Ornith. Voy. Vautour.

GYPSE. s. m. (grec. γύψος, plâtre). T. Minér. Voy. Chaux. = Gypseux, euse. adj. Qui est de la nature du gypse. *Pierre gypseuse.*

***GYPSOPHILA.** s. m. T. Bot. Voy. Caryophyllées.

GYRATOIRE. adj. Voy. Giratoire.

* **GYRIN.** s. m. * **GYRINIENS.** s. m. pl. (grec. γυρεύω, tournoyer). T. Ent. Voy. Hydrocanthares.

* **GYROCARPÉES.** s. f. pl. (grec. γῦρος, cercle; καρπός, fruit). T. Bot. Voy. Combrétacées.

GYROMANCIE. s. f. Voy. Divination.

* **GYROSCOPE.** s. m. (gr. γῦρος; σκοπέω, observer). T. Physique. Appareil qui sert à démontrer l'existence du mouvement de rotation diurne de la terre. *Le g. a été imaginé en 1852 par Foucault.*

* **GYROSTÉMONÉES.** s. f. pl. (gr. γῦρος; στήμων, filament). T. Botan.

Enc. — On a établi sous ce nom une petite famille uniquement composée des 2 genres *Gyrostemon* et *Codonocarpus*, qui sont propres à la Nouvelle-Hollande, et dont la place dans la série végétale n'est pas encore bien déterminée. Les Gyr. sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, penninerviées, et dépourvues de stipules. Les fleurs mâles ont un périanthe 6-7-lobé, avec des étamines distinctes et en nombre indéfini. Le périanthe des fleurs femelles est cupuliforme, et également 6-7-lobé. Les carpelles, en nombre indéfini, sont réunis autour d'un torus central aplati, et contiennent deux ovules suspendus et campylotropes. Le fruit est composé de plusieurs coques membraneuses disposées en cercle. Le hile de la graine est muni de straphioles, et l'embryon, suivant Endlicher, est recourbé autour d'un albumen farineux, avec la radicule infère.

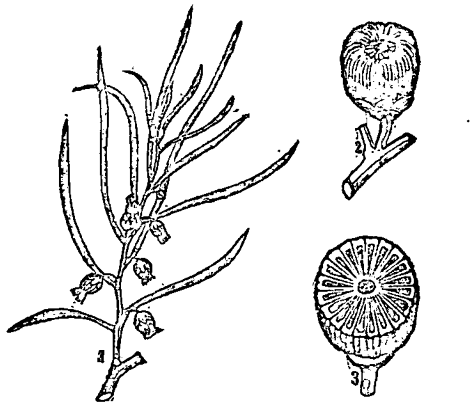

[Fig. 1. *Gyrostemon ramulosum*; 2. Fruit; 3. Coupe horizontale du même]. On ne connaît, aux trois espèces qui composent cette famille, aucune propriété particulière.

GYROVAGUE. s. m. (gr. γῦρος; lat. *vagare*, errer). Nom qu'on donnait autrefois à certains moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et qui erraient de monastère en monastère.

H

H. s. f. et m. La huitième lettre et la sixième consonne de l'alphabet. H est fémin., quand, selon la prononciation usuelle et ancienne, on l'appelle *Ache* : *Une grande* H (*ache*), *Une petite* h ; mais on fait cette lettre du genre masculin, lorsque, suivant la méthode moderne, on l'appelle *He*.

Obs. gram. — Les grammairiens ne sont pas d'accord sur la nature véritable du caractère alphabétique H, que nous appelons *ache*. Les uns le regardent comme un simple signe étymologique ou comme un signe alphabétique auxiliaire dénué de toute valeur propre. Les autres le considèrent comme une véritable consonne. Pour résoudre cette question, il ne faut pas se borner à étudier le rôle de cette lettre dans notre langue ; il faut l'étudier également dans les langues étrangères. Dans l'alphabet grec primitif, l'H représentait réellement une aspiration ou, pour parler plus exactement, une articulation gutturale ; mais plus tard, quand on eut imaginé un signe particulier, l'esprit rude (ʽ), pour remplir le même rôle, ce caractère fut employé pour représenter l'ε long, qui équivalait à deux ε brefs (H, η), et on lui donna le nom d'*Êta*. Pline attribue ce changement au poëte Simonide, mort en 448. Plusieurs inscriptions prouvent encore qu'avant l'invention du Φ et du X, les Grecs représentaient ces consonnes au moyen du Π et du K suivis de l'H. Les Latins conservèrent la lettre H comme consonne gutturale ; néanmoins, dans certains mots de leur langue, que l'on suppose communément être dérivés du grec, ils substituèrent à cette aspiration la lettre S. C'est ainsi qu'ils écrivaient, *sub*, *sal*, *sex*, *septem*, *serpo*, etc., au lieu de ὑπο, ἁλς, ἑξ, ἑπτα, ἑρπω, etc. Comme on le voit, la tendance des Romains était à adoucir leur prononciation et à supprimer toute aspiration. De là vint que, dans beaucoup de mots qu'ils écrivaient dans le principe avec le signe de l'aspiration H, ils prirent l'habitude de le supprimer : tels sont les mots *haruspex*, *honustus*, etc., qu'on écrivait plus souvent *aruspex*, *onustus*, etc. Dans la transcription des langues sémitiques, c'est par l'H que nous représentons la valeur de l'aspiration *he* qui correspond au *ch* allemand et au *jota* espagnol. Dans nos langues occidentales, qui tendent généralement à s'efféminer, nous voyons l'aspiration H disparaître graduellement ; cependant le caractère qui représente cette aspiration reste dans l'écriture comme signe étymologique. Dans notre langue en particulier, nous n'avons aucune aspiration, ou en d'autres termes aucune articulation gutturale. Bien que les grammairiens distinguent la lettre H en H *muette* et H *aspirée* (distinction qui n'a lieu que pour les mots qui commencent par cette lettre), il n'y a pas plus d'aspiration dans l'H dite *aspirée* que dans celle qu'on appelle *muette*. Quant à l'H muette, tout le monde est d'accord pour la considérer comme un signe purement orthographique, qui, dans la plupart des cas, sert simplement à rappeler l'étymologie du mot. En effet, les mots qui commencent par une H muette, comme l'*honneur*, les *hommes*, se prononcent absolument comme si elle n'existait pas. L'H aspirée, il est vrai, a une fonction particulière; elle empêche de lier la lettre terminale du mot qui la précède avec la voyelle qui la suit ; mais elle joue ici tout simplement le rôle du tréma, et elle ne fait nullement aspirer, c.-à-d. prononcer avec une articulation gutturale, la voyelle qui la suit. C'est donc uniquement en souvenir de la fonction qu'elle remplissait dans les langues anciennes et qu'elle remplit encore dans certaines langues modernes, que l'on peut ranger l'H parmi les consonnes, et même la considérer comme une gutturale.

Lorsqu'elle se trouve dans le corps d'un mot, la lettre H n'a aucune valeur propre. Dans *cohabiter*, *cohorte*, où elle se trouve entre deux voyelles, elle ne modifie en rien la prononciation : elle ne figure là que parce qu'elle se trouvait dans les mots latins dont ces mots français sont dérivés. Déjà Cicéron remarquait avec raison que dans ces mêmes mots latins, l'H constituait une véritable superfétation. Quand l'H est précédée d'un T ou d'une R, comme dans *théologie*, *Athènes*, *rhythme*, *gothique*, *rhétorique*, cela seul suffit pour indiquer que le mot est d'origine étrangère, le plus souvent grecque ou latine. Dans le premier cas, le *th* représente le θ, et le *rh* le ρ des Grecs. Lorsqu'elle est précédée d'un C, les deux lettres réunies ont dans la prononciation, tantôt la valeur du J fortement articulé, et tantôt celle du K. L'articulation CH a la première de ces valeurs dans les mots purement français ou qui ne viennent que du latin ; ex.: *chose*, *chercher*, *choir*, *chute*, *chair*, *charité*, *vache*, *cocher*, etc. Elle a au contraire la valeur de K, lorsqu'elle se trouve dans un mot dérivé ou tiré du grec, de l'hébreu et de l'arabe. Elle représente alors, mais simplement dans l'écriture, une véritable articulation gutturale propre à ces langues, articulation qui, dans ces mêmes langues, est indiquée par un caractère particulier dont nous n'avons pas l'équivalent en français. Nous citerons comme exemples les mots *archange*, *chrétien*, *Melchisédech*, *Achmet*, etc., qui se prononcent *arkange*, *krétien*, *Melkisédek*, *Akmet*, etc. Cependant l'usage a excepté de cette règle quelques mots, tels que *Achille*, *archevêque*, *chimie*, *Michel*, etc., où CH se prononce comme le J fortement articulé (dans *Michel-Ange*, on prononce *Mikel*). — Enfin, quand l'H se trouve après un P, dans les mots dérivés du grec et de l'hébreu, la réunion de ces deux lettres représente la même articulation que nous indiquons plus ordinairement par F. Ainsi, *Philippe*, *Phalaris*, *philosophie*, *sphinx*, *Japhet*, *Joseph*, *Séraphin*, se prononcent *Filippe*, *Falaris*, etc.

Enc. — La lettre H, employée comme abréviation dans les inscriptions et sur les médailles romaines, signifie le plus souvent, *Hadrianus*, *Hostilius*, *hic*, *hora*, *habet*, *homo*, *hæres*, etc. HS signifiait *sestertius*. Prise comme lettre numérique, H seule valait 200, et surmontée d'un trait horizontal, 200,000.— Dans notre langue, H est ordinairement l'abréviation du nom propre *Henri*, et S. H. veut dire *Sa Hautesse*. Dans la notation littérale de la musique, H indique le *Si* naturel.

HA. [H s'aspire.] Interj. de surprise, d'étonnement. *Ha, vous voilà! Ha! ha!*

HABILE. adj. 2 g. (latin. *habilis*). Capable, adroit, intelligent, savant. *Il est h. en toutes choses. Un général h. Un h. médecin. Un h. anatomiste. C'est un homme fort h. dans les affaires. Cette ouvrière est très-h. dans sa profession. Un sculpteur, un peintre h. C'est un h. musicien. Un h. courtisan. Un homme h. à profiter des circonstances.* — Ellipt., *De plus habiles que vous s'y sont laissé prendre.* — En mauvaise part, on dit aussi : *Un h. fripon. Un scélérat h. Il est h. à tromper.* || * Se dit aussi Des choses qui témoignent de l'habileté dans les personnes. *Voilà un coup h. Une démarche fort h. La tournure que vous avez prise est très-h.* — * On dit aussi, *Des mains habiles.* || Popul., se dit quelquefois pour Diligent, expéditif. *C'est un copiste h., il aura bientôt copié ce mémoire.* || T. Jurispr. *Habile* signifie, Qui est reconnu capable par la loi, qui a droit ou qui peut avoir droit. *Il est h. à succéder, à se porter héritier, à contracter mariage.*

HABILEMENT. adv. Avec habileté, avec adresse, avec intelligence. *Il a fait cela fort h. Il s'est tiré très-h. de ce mauvais pas. Il démêle h. le vrai du faux.* || * Pop., Avec célérité. *Voilà un travail qui a été h. fait.*

HABILETÉ. s. f. Qualité de celui qui est habile, capable, intelligent. *Il a beaucoup d'h. Il est d'une grande h. Il a fait preuve d'une rare h. dans cette affaire. Avec toute son h., il a été pris pour dupe.* = Syn. V. Adresse.

HABILITÉ. s. f. T. Jurisp. *H. à succéder, à contracter, etc.* Aptitude à succéder, etc.

HABILITER. v. a. T. Jurispr. Rendre quelqu'un capable de faire, de recevoir quelque chose ; lever les obstacles qui l'en empêchaient. *Le consentement du mari habilite la femme à ester en justice. H. un mineur à contracter.* = Habilité, ée. part.

HABILLAGE. s. m. [On mouille les L.] T. Rôtiss. Préparation des volailles et du gibier pour les mettre à la broche.

HABILLEMENT. s. m. [On mouille les L.] L'ensemble des choses dont on est vêtu. *H. simple. H. somptueux.* — *H. de tête*, se disait autrefois Du casque, de l'armure de tête. || T. Administr. Action de pourvoir d'habits. *Il a l'entreprise de l'h. des troupes. Le capitaine d'habillement.*

Syn. — *Habit, Vêtement.* — Le *vêtement* est tout ce qui sert à couvrir le corps, y compris la coiffure et la chaussure. Ce qui est matériellement nécessaire à l'homme consiste dans la nourriture, le *vêtement* et le logement. L'*habillement*, outre l'idée de vêtement, renferme l'idée d'un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu, aux ornements, aux parures qu'on ajoute à ce qui sert à couvrir le corps. L'*habit* a un sens plus restreint. Il ne signifie que ce qui est l'ouvrage du tailleur et de la couturière. La redingote, le gilet, le pantalon, la robe, la jupe, le corset, sont des *habits;* le linge, la cravate, la chaussure, la coiffure, ne le sont point, bien qu'ils soient *vêtements;* et l'épée n'est ni *habit*, ni *vêtement*, bien qu'elle soit, en certains cas, une partie de l'*habillement*.

HABILLER. v. a. [On mouille les L.] Mettre à quelqu'un ses habits. *Habillez promptement cet enfant.* — On dit aussi De quelqu'un qui n'est pas encore tout à fait habillé. *Il n'est pas encore achevé d'h.* — Figur. et fam., *H. quelqu'un de toutes pièces*, Le maltraiter, en dire du mal. || Fournir quelqu'un de vêtements. *Habillez-vous vos gens? Cette société a pour but d'h. les pauvres.* — Faire des habits à quelqu'un. *Quel est le tailleur qui vous habille?* Absolum., *Ce tailleur habille bien.* || Par extens., se dit De l'effet que font les habits quand on les porte. *Cette robe vous habille à ravir.* — Absol., *Cette étoffe habille bien*, Elle est souple et fait un bon effet sur le corps. || Par analog., on dit qu'*Un peintre, un sculpteur habille bien, sait bien h. ses figures*, Lorsqu'il sait bien disposer les draperies. || Fig. et en termes de critique, se dit De certains personnages qu'on représente avec un caractère, des idées qui ne leur appartiennent point, ou De certaines choses qu'on présente sous un aspect qui ne leur convient point. *Nos anciens poëtes habillaient trop souvent à la française les héros de l'antiquité. Ce traducteur nous a habillé Homère à la moderne. H. l'histoire en roman.* || Famil., Couvrir, envelopper. *H. de ronces le tronc d'un arbre. Son livre sert maintenant à h. le sucre et la cannelle.* || Fig. et par anal., *H. une pensée en vers*, La mettre en vers. — *H. un conte*, Déguiser par la manière dont on le fait l'indécence du fond. || En parlant De certains animaux, Les écorcher, les vider et les mettre en état d'être accommodés à la cuisine. *H. un veau, un mouton. H. un lièvre, une volaille. H. du poisson.* = s'Habiller. v. pron. Se vêtir. *Vous avez juste le temps de vous h. Le prêtre s'habille pour dire la messe. Elle s'était habillée tout de blanc.* || Se pourvoir d'habits. *Il s'habille chez un fripier.* || Se dit encore Du goût que l'on met dans le choix et l'arrangement de ses vêtements. *Il s'habille toujours très-bien. Elle sait s'h. avec goût.* = Habillé, ée. part.

HABIT. s. m. (lat. *habitus*, extérieur, costume). Vêtement, ce qui est fait pour couvrir le corps. *H. d'homme, de femme. H. simple, somptueux. H. du matin, du soir. H. de campagne, de ville. H. d'hiver, d'été. H. de chasse, de cheval. H. neuf, vieux, usé. Vieil h. H. à la mode, à la vieille mode. H. de deuil, de fête, de cérémonie, de cour, de noce, de bal. H. à la française. H. bourgeois, militaire, religieux. Habits sacerdotaux, pontificaux. Prendre un h. Mettre un h. neuf. Changer d'habits.* — *H. court.* L'habit noir que portent les ecclésiastiques lorsqu'ils ne sont pas en *H. long*, c'est-à-dire en soutane. || Absol., *Prendre l'h.*, Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. Dans ce sens, on dit encore : *Prise d'h. Recevoir l'h. Porter, quitter l'h.* || Dans un sens particulier, Le vêtement des hommes, qui couvre les bras et le corps, qui est ouvert par devant et terminé par derrière par des pans ou basques. *H. noir. H. de couleur. H. brodé, chamarré.* = Syn. V. Habillement.

HABITABLE. adj. 2 g. Qui peut être habité. *Cette maison, ce pays n'est pas h.* — *Toute la terre h.*, Toute la terre habitée ou qu'on présume être habitée.

HABITACLE. s. m. Demeure, habitation; ne se dit plus que dans quelques phrases de l'Écriture. *L'h. du Très-Haut. Les habitacles éternels.* || T. Marine. Voy. Boussole.

HABITANT, ANTE. s. Celui ou celle qui fait sa demeure en un endroit. *Les habitants de la ville, de la campagne. Les habitants d'une rue, d'un quartier. C'est un h. du pays.* — Poétiq., *Les habitants de l'air, des forêts, des eaux*, Les oiseaux, les bêtes sauvages, les poissons. *Les habitants de l'Olympe*, Les dieux. || Celui qui possède une habitation dans une colonie. *Un h. de la Guadeloupe. C'est un des plus riches habitants de la Martinique.* || T. Prat., se dit adjectiv., pour Domicilié en un endroit. *Elle a établi sa demeure en tel endroit, où elle est encore habitante.* Vieux.

*** HABITAT.** s. m. T. Botan. Se dit Du lieu où l'on rencontre spécialement une espèce végétale, et se prend tantôt dans le sens de *Localité*, tantôt dans celui d'*Habitation*. Voy. Géographie *botanique*.

HABITATION. s. f. Lieu où l'on demeure, maison. *Venez me voir à mon h. Son h. est bâtie sur le haut d'une colline. Ces habitations sont abandonnées.* — *L'h. d'un animal*, Le lieu où on le trouve habituellement. *L'h. d'une plante*, Son site ordinaire. || Action d'habiter un lieu ; séjour qu'on y fait habituellement. *On lui a donné cette maison pour son h. Cette maison est malsaine, l'h. n'en vaut rien.* — On le dit aussi Des animaux. *Le renne fait son h. dans les contrées glaciales du Nord.* — T. Jurisp. *Droit d'h.*, V. Usufruit. || *Avoir h. avec une femme*, Avoir avec elle un commerce charnel. Vx. || La propriété qu'un particulier fait cultiver et valoir dans une colonie. *Il possède plusieurs habitations dans les colonies françaises.* — L'établissement que forme une colonie dans un pays éloigné. *Les Français établirent un certain nombre d'habitations dans l'Amérique du Nord.* Vieux. = Syn. Voy. Demeure.

HABITER. v. a. (latin. *habitare*). Demeurer, faire son séjour en un endroit. *Il habite une maison sur le bord de la mer. Elle habite un palais à Venise. Les tribus sauvages qui habitent l'Australie. Le lion habite les climats torrides. Le renne habite les régions glacées.* — Fig., *La paix habite ces lieux.* = Habiter. v. n. *L'Arabe habite sous la tente. Les peuples qui habitent vers le pôle. Pourquoi ne pas h. parmi nous?* ‖ *H. charnellement avec une femme*, ou simpl., *H. avec une femme*, Avoir avec elle un commerce charnel. Vx. = Habité, ée. part.

HABITUDE. s. f. (latin. *habitudo*). Disposition acquise par la répétition fréquente des mêmes actes. *Bonne, mauvaise h. Vieille h. H. enracinée. Prendre, contracter, perdre une h. Cela devient une h. Cela tourne en h. Il a quitté ses mauvaises habitudes. L'h. du bien, du mal. Il vieillit dans cette h. Je le fais par h. Être dans l'h. de faire une chose. Les animaux sont, comme l'homme, susceptibles d'habitudes.* — *C'est un homme d'h.*, Il tient à ses habitudes, il craint tout ce qui le dérange de ses habitudes. ‖ T. Méd., *H. du corps*, L'aspect que présente l'ensemble des parties extérieures du corps. *L'h. du corps de ce malade indique une prostration complète des forces.* — Dans le langage ordinaire, se dit quelquefois De l'air, de l'aspect général qui résulte du maintien, de la démarche et des attitudes d'une personne. *Je l'ai reconnu de loin à l'h. du corps.* ‖ Commerce familier, fréquentation, connaissance. *Avoir h. auprès de quelqu'un, avec quelqu'un. Il a des habitudes en cette maison, dans cette maison, à la cour. Peu à peu il perd toutes ses habitudes. Cultiver, conserver ses habitudes.* Ce sens vieillit. — Fam., *Avoir une h.*, Avoir un commerce de galanterie. Vieux. = Syn. V. Coutume.

HABITUEL, ELLE. adj. Qui est passé à l'état d'habitude. *Défaut, péché h. Disposition habituelle du corps. C'est son mal h.* ‖ T. Théol. *Grâce habituelle*, V. Grâce.

HABITUELLEMENT. adv. Par habitude, ordinairement. *Il ment, il s'enivre h. Il vient ici h. Il fait h. quatre repas par jour. Elle passe h. par cet endroit.*

HABITUER. v. a. Faire prendre l'habitude, accoutumer à... *Il faut de bonne heure h. le corps à la fatigue. Habituez les enfants à ne jamais dire que la vérité.* = s'Habituer. v. pr. Prendre, contracter l'habitude. *S'h. au froid, au travail. S'h. à courir. S'h. au jeu, à jouer. S'h. au climat, aux mœurs d'un pays.* = Habitué, ée. part. ‖ Se dit particulièrement D'un ecclésiastique qui n'a ni charge, ni dignité dans une église, mais qui est employé aux fonctions d'une paroisse. *Prêtre habitué. Il est habitué à Saint-Sulpice.* On dit aussi, substant., *Un habitué de paroisse. Cette église compte tant d'habitués.* ‖ Subst., *Celui qui va habituellement dans un lieu. Un h. de la maison. Les habitués de l'Opéra.*

***HABITUS.** s. m. Mot latin qui sign. *Manière d'être*, et qui s'empl., en Bot., pour désigner L'aspect général d'un végétal, l'ensemble des particularités relatives à son port et à son extérieur.

HÂBLER. v. n. [H asp.] (esp. *hablar*, parler). Parler beaucoup et avec vanterie, ostentation et exagération, mentir. *Cet homme ne fait que hâbler.*

HÂBLERIE. s. f. [H asp.] Discours plein d'exagérations et de mensonges. *Tout ce qu'il vous a dit n'est que hâblerie.*

HÂBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui hâble habituellement.

HACHE. s. f. [H asp.] (lat. *ascia*).

Enc.—La *Hache* est peut-être le premier outil que l'homme ait inventé, car non-seulement elle est connue de toute antiquité, mais encore on l'a trouvée en usage chez les peuplades les plus barbares. Toutefois celles qui sont au plus bas degré de l'échelle de la civilisation, au lieu de haches métalliques, se fabriquent des haches de silex ou de quelque autre pierre dure. La h. a été aussi de tout temps employée comme arme de guerre. Cependant elle paraît avoir reçu plus spécialement cette destination chez les peuples orientaux et chez les nations barbares du Nord. La h. de guerre était souvent à deux tranchants. Cette sorte de h. portait chez les Latins le nom de *bipennis*. Elle était particulièrement usitée chez les Scythes et chez les Thraces. Suivant Pline, elle aurait été imaginée par l'amazone Penthésilée; mais Plutarque prétend que ces femmes guerrières s'en servaient bien avant l'expédition d'Hercule. La h. était aussi une des armes les plus employées chez les populations d'origine celtique et germanique. On rencontre assez fréquemment, dans les *tumuli* gaulois, des haches de pierre et de métal. Les premières sont évidemment de beaucoup les plus anciennes, car elles indiquent l'absence de tout progrès dans les arts. Quant aux haches métalliques, elles sont généralement de cuivre. En outre, elles paraissent avoir été non pas forgées, mais fondues avec des moules à deux coquilles. Leurs formes sont d'ailleurs très-variées (Fig. 1 et 2). Quelques-unes sont creuses intérieurement. Plusieurs sont munies d'un anneau latéral ou d'une ouverture pour recevoir le manche. A leur arrivée dans la Gaule, les Francs avaient pour arme favorite une h. à un ou deux tranchants, à fer très-épais et à manche très-court, à laquelle on a donné le nom de *Francisque*. Elle était entre leurs mains autant une arme de jet qu'une arme de main. La francisque germanique se perpétua jusqu'à la fin du moyen âge, sous le nom de *H. d'armes;* mais ce ne fut point sans éprouver de nombreuses modifications. Le plus souvent, la h. d'armes avait deux tranchants (Fig. 3. H. d'armes du XI^e siècle); d'autres fois, un de ces derniers était remplacé par une sorte de marteau ou par un croissant, ou encore par un dard très-aigu, tantôt droit, tantôt recourbé. Quelquefois aussi le manche se terminait par une pointe de fer, ce qui permettait alors de frapper d'estoc et de taille (Fig. 4. H. d'armes du XIII^e siècle). — Depuis environ trois siècles, la h. a cessé de figurer au nombre des armes de guerre, car les haches de nos sapeurs sont de simples outils. Toutefois elle est encore employée comme arme proprement dite dans la marine, sous le nom de *H. d'abordage*. Dans les attaques d'abordage, les combattants s'en servent, soit pour lutter corps à corps, soit pour couper les cordages. Le peu de longueur de son manche (65 centim.) permet de la manœuvrer avec une seule main. En outre, son fer, tranchant d'un côté, se termine du côté opposé par une forte pointe de fer courbée en dessous. En enfonçant cette pointe dans la muraille du navire ennemi, l'assaillant s'en fait un point d'appui pour monter à bord du bâtiment qu'il s'agit d'enlever. Enfin, une sorte de crochet à ressort fixé à la tête de l'arme sert à la suspendre au ceinturon du sabre.

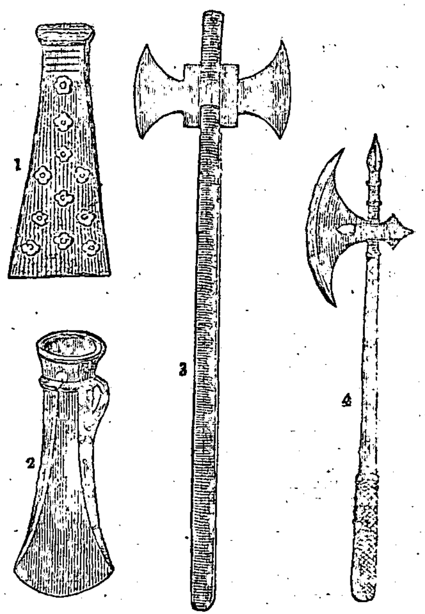

HACHE-PAILLE. s. m. [H asp.] T. Agric.

Enc. — Comme son nom l'indique, le *Hache-paille* est un instrument qui sert à réduire en petits fragments la paille (ainsi que tout autre fourrage) destinée à la nourriture des animaux domestiques, surtout à celle des chevaux. Il existe un grand nombre d'instruments propres à cet usage; mais le plus simple et l'un des plus employés, est le *H.-paille champenois* (Fig. ci-dessous). Il se compose essentiellement d'un jeu de 3 à 7 lames courbes L, mobiles autour d'une charnière, et auxquelles correspond un nombre égal de lames immobiles *C*, et courbées en sens contraire, qu'on appelle *contre-lames*. Pour s'en servir, on engage la paille entre les deux séries de lames, et l'on abaisse les lames mobiles au moyen du manche M. La pièce de fer H sert à guider la poignée de paille que l'on veut couper, et préserve la main de l'ouvrier. Cet instrument se fixe le plus souvent à un poteau d'écurie, et son prix, qui est très-modique (8 à 10 fr.), en permet l'acquisition au plus petit propriétaire.

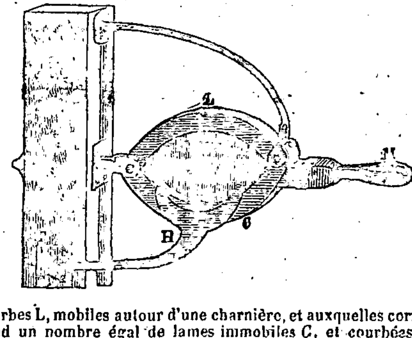

HACHER. v. a. [H asp.] Couper en petits morceaux. *H. de la viande, de la paille. H. menu.* — Couper maladroitement, grossièrement, comme avec une hache. *Vous ne découpez pas cette viande, vous la hachez.* ‖ Par exag., *H. quelqu'un en pièces, en morceaux*, Lui donner plusieurs coups d'une arme tranchante. *H. en pièces, h. un régiment*, Le détruire presque entièrement. — Figur. et fam., *Se faire h. en pièces, se faire h. pour une chose, pour quelqu'un*, Soutenir une chose, défendre une personne au péril de sa vie. *Il se ferait h. plutôt que de changer d'opinion. Il se ferait h. pour elle. Je m'y ferais h. On le hacherait qu'il ne céderait pas.* On dit aussi, *Ce bataillon, ce régiment, etc., s'est fait h. en pièces, s'est fait h.*, Il s'est défendu jusqu'à ce qu'il ait été presque entièrement détruit. ‖ Par ext., se dit Des dégâts que la grêle cause aux blés, aux arbres, etc. *La grêle a haché les blés, les vignes.* Par méton., *Nos champs ont été hachés par la grêle.* ‖ T. Dessin et Grav. Faire des hachures. *H. au burin, à la plume, au crayon.* = Haché, ée. part. ‖ Fig., *Style haché*, Style coupé en petites phrases et sans liaisons grammaticales.

HACHEREAU. s. m. **HACHETTE.** s. f. diminutifs. [H asp.] Petite hache, espèce de marteau tranchant d'un côté.

***HACHICH.** s. m. Voy. Haschisch.

HACHIS. s. m. [H asp.] T. Cuisine. Mets fait avec de la viande ou du poisson haché très-menu.

HACHOIR. s. m. [H asp.] Petite table épaisse sur laquelle on hache la viande. ‖ Grand couteau à lame très-large, avec lequel on hache la viande. ‖ Se dit quelquefois pour *Hache-paille*.

HACHURE. s. f. [H asp.] T. Dessin. Voy. Gravure. ‖ T. Blason. Se dit Des traits ou des points dont on se sert pour marquer les couleurs et les métaux. V. Émail.

***HADJ** et ***HADJI.** s. m.

Enc. — Les peuples musulmans appliquent le nom de *Hedjah* par excellence au pèlerinage de la Mecque. De là le titre honoré de *Hadji*, que prend tout individu qui a accompli ce pèlerinage, et celui de *Hedjaz* que donnent les Arabes au territoire où cette ville est située. Le mois fixé pour ce pèlerinage a reçu le nom *Dou'lhedjah*. La description la plus authentique des cérémonies qui ont alors lieu à la Mecque est celle de Burkhardt, qui, en 1814, fit ce pèlerinage comme s'il eût été mahométan. Cette coutume est de beaucoup antérieure à l'établissement de l'islamisme (v. Caaba). Les caravanes qui se rendent chaque année à la Mecque, sont ordinairement au nombre de cinq ou six. Elles viennent de la Syrie, de l'Égypte, de la Barbarie, de l'est et du nord. En 1814, le nombre des pèlerins était d'environ 70,000, et on le regardait comme peu considérable. Les pèlerins vont à la Mecque pour accomplir certaines cérémonies dont la principale est le *Towaf*, ou procession autour de la Caaba, et pour boire de l'eau du puits *Zemzem*. Ils se rendent ensuite au sommet du mont Arafat; et enfin, beaucoup vont à Médine, où se trouve le tombeau de Mahomet. Mais la visite à ce tombeau n'est pas obligatoire.

***HÆMODORACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux endogènes, épigynes, à périanthe tubuleux et hexapétaloïde, à 3 étamines opposées aux pétales, ou 6, à anthères introrses, et à graines pourvues d'un albumen. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, vivaces, à racines fasciculées-fibreuses, à feuilles ensiformes, persistantes et le plus souvent distiques. Fleurs hermaphrodites. Périanthe ordinairement plus ou moins laineux, adhérent; sépales et pétales souvent indistincts et unis en un tube cylindrique. Étamines naissant sur les pétales ou sépales, au nombre de 3 opposées aux pétales, ou de 6; anthères introrses. Ovaire ordinairement à trois loges soudées, parfois uniloculaire, avec un placenta qui occupe seulement un point de l'axe; loges 1- 2- ou polyspermes; style unique, stigmate entier; ovules amphitropes. Fruit couvert par le périanthe desséché; capsulaire, valvulaire, rarement indéhiscent, un peu nuçamentacé, au placenta aisément séparable des cloisons. Graines en nombre défini ou indéfini, fixées par la base ou pellées, ailées ou ridées et anguleuses. Embryon situé dans un albumen cartilagineux, court, droit, avec la radicule ordinairement éloignée du hile [Fig. 1. *Hæmodorum spicatum*; 2. Fragment de la tige; 3. Fleur étalée; 4. Coupe transversale de l'ovaire; 5. Anthère. — 6. *Blancoa canescens*. — 7. Fleur et ovaire ouverts du *Conostylis æmula*].

Cette famille comprend 13 genres et 50 espèces. On en trouve un petit nombre dans l'Amérique du Nord et au cap de Bonne-Espérance. Plusieurs habitent les parties les plus tempérées de la Nouvelle-Hollande; et l'on rencontre au Brésil, ainsi qu'aux îles Mascareignes, un grand nombre de Vellosia et de Barbacenia. — De Candolle a fait observer que la matière colorante rouge qui se trouve dans les racines du *Lachnanthes tinctoria* de l'Amérique du Nord, où on l'emploie pour la teinture, est plus abondante encore dans les *Hæmodorum*, et qu'elle mérite d'être étudiée dans le reste de la famille. Les indigènes de la Nouvelle-Hollande mangent les racines de quelques-unes de ces plantes, notamment de l'*Hæmodorum paniculatum*; de l'*H. spicatum*, et de l'*Anigosanthus floridus* (*Anigosanthe fleuri*.

qui sont douces quand on les a fait cuire, mais qui sont âcres lorsqu'elles sont crues. Un des amers les plus intenses que l'on connaisse est l'*Aletris farinosa*. On en fait usage sous forme d'infusion, comme tonique et stomachique; mais à trop haute dose, elle détermine des nausées et des envies de vomir. On l'a également employée dans les rhumatismes chroniques.

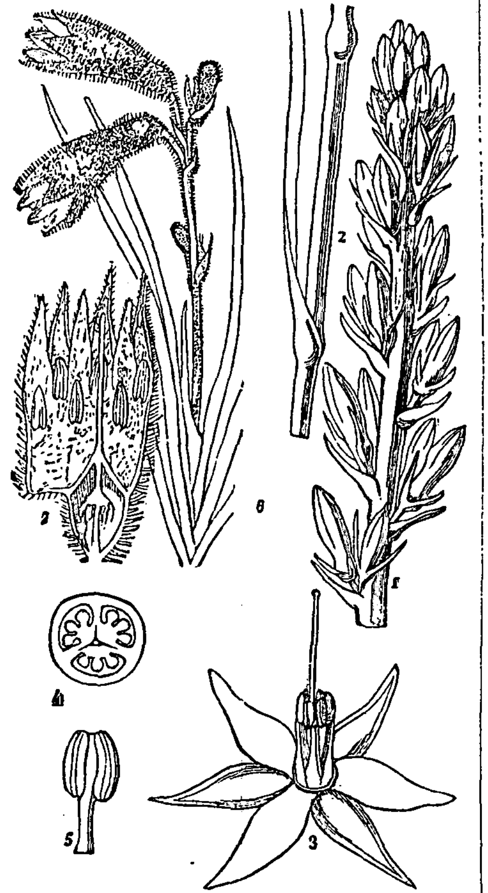

HAGARD, ARDE. adj. [H asp.] (all. *hager*, maigre, décharné). Farouche, effaré. *Il promenait sur nous des yeux hagards. Le visage h. La mine farouche et hagarde.* || T. Vén. *Faucon h.*, Voy. Fauconnerie.

HAGIOGRAPHE. adj. 2 g. (gr. ἅγιος, saint; γράφω, j'écris). Se dit Des livres de l'Ancien Testament autres que le Pentateuque et les Prophètes. *Livres hagiographes.* = Hagiographe. s. m. Se dit Des auteurs qui ont écrit ou qui écrivent les vies des saints. *Un savant h.* Voy. Bollandiste.

HAGIOLOGIQUE. adj. 2 g. (grec. ἅγιος; λόγος, discours). Qui a rapport aux saints, aux choses saintes. *Vocabulaire hagiologique.*

HAHA. s. m. [H asp.] Ouverture qu'on fait au mur d'un jardin afin de laisser la vue libre.

HAHÉ. s. m. [H asp.] T. de Chasse, dont on se sert pour arrêter les chiens qui prennent le change ou qui s'emportent trop.

HAIE. s. f. [H asp.] (all. *hag*, clôture). Clôture faite d'arbustes, de ronces, d'épines ou de branchages entrelacés. *H. vive*, Celle qui est formée d'arbustes vivants. *H. sèche*, ou *h. morte*, Celle qui est formée de branches sèches, d'épines, de bois mort. || Figur., se dit D'une série de personnes qui marchent ou qui sont disposées sur une ligne droite. *Le prince passa au milieu d'une double h. de gardes nationaux. Mettre des soldats en h.* — *Former la h., se mettre, se ranger en h.*, Se ranger en une ou deux files. On dit encore dans le même sens, *Border la haie.*

HAIE. s. f. [H. asp.] T. Agric. Voy. Charrue.

HAÏE. [H asp.] Cri que poussent les charretiers pour animer leurs chevaux. *Haïe! haïe!*

* **HAÏK.** s. m. Grande pièce de laine rectangulaire, de couleur blanche ou rayée de blanc et de brun, dont les populations berbères se vêtent en manière de manteau.

HAILLON. s. m. [H asp.] Vêtement usé, déchiré; vieux lambeau d'étoffe. *Un vieillard couvert de vieux haillons. A quoi peuvent vous servir ces haillons?*

* **HAIM.** s. m. [H asp.] T. Pêche. Hameçon.

HAINE. s. f. Sentiment de tristesse, de peine et d'aversion qu'une personne ou une chose excite au fond de notre cœur, soit à cause du mal qu'elle nous fait, qu'elle nous a fait, ou que nous croyons qu'elle peut nous faire; soit parce qu'elle contrarie nos passions, etc. *H. mortelle, implacable, invétérée. H. sourde, déclarée. Concevoir de la h. Couver, dissimuler sa h. Faire éclater sa h. contre quelqu'un. Le poursuivre, l'accabler de sa h. La h. est ingénieuse à nuire. Devenir l'objet de la h. de tous, de la h. publique. Apaiser les haines. Prendre quelqu'un en h. Il a les procès en h. Prendre la vie en h. La h. qu'il portait à son frère était telle... Avoir de la h. pour quelqu'un, pour le vice, pour le mal. Inspirer la h. du péché.* — *La h. de quelqu'un,* se dit parfois De la haine qu'on a pour quelqu'un. *Inspirez à ce jeune prince la h. des flatteurs.* || En parl. Des choses, *Haine* n'est pas d'un usage aussi étendu que Haïr. On dit *Haïr le froid*, et non *La h. du froid, etc.* = En haine de. loc. prép. Par inimitié, par aversion, par ressentiment. *Il a fait cela en h. d'un tel, en h. de ce qu'on a repoussé sa demande. Il a écrit ce pamphlet en h. du gouvernement.*

Syn. — *Inimitié.* — La *haine* est l'opposé de l'amour; c'est une véritable passion qui apporte dans l'âme le trouble, l'agitation et le désordre. *L'inimitié* est l'opposé de l'amitié; c'est un désaccord qui, dans le monde social, est la source des démêlés, des divisions, des injustices. Le plus souvent, la *haine* est aveugle, sourde et basse, l'*inimitié* ouverte et déclarée; la *haine* est le ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel; elle blâme tout dans les personnes qu'elle hait et noircit jusqu'aux vertus. L'*inimitié*, provenant le plus souvent d'oppositions d'intérêts, n'empêche pas d'estimer ceux qui en sont l'objet et de leur rendre justice. On trouve souvent de la noblesse dans l'*inimitié*, jamais dans la *haine*.

HAINEUX, EUSE. adj. [H asp.] Qui est naturellement porté à la haine. *Un caractère h. Des gens h.*

HAÏR. v. a. [H asp.] En parl. Des personnes, Avoir de la haine pour quelqu'un. *H. ses ennemis. H. quelqu'un à mort, à la mort. Le h. mortellement. Il hait cordialement son frère. Il haïssait les tyrans. Elle le haïssait sans sujet.* || En parl. Des choses, Éprouver pour elles de l'éloignement, de l'aversion. *H. les cérémonies, les compliments, les façons. H. le travail, la lecture, la solitude. Il hait le mensonge, le péché, le vice. H. à travailler. Il ne hait pas qu'on le flatte.* — Se dit encore Des choses dont on reçoit quelque incommodité. *Je hais le froid et le temps pluvieux.* = se Haïr. *Depuis le crime qu'il a commis, il se hait lui-même. Ces deux peuples se haïssaient mortellement.* = Haï, ïe. part. = Syn. Voy. Abhorrer.

Conj. — *Je hais, tu hais, il hait; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. Je haïssais; nous haïssions. Je haïs; nous haïmes. Je haïrai; nous haïrons. Je haïrais; nous haïrions.—Hais; haïssons.—Que je haïsse; que nous haïssions.* — *Haïssant. Haï, ïe.*

HAIRE. s. f. [H asp.] (allem. *haar*, poil). Vêtement fait de crin ou de poil de chèvre, que l'on met sur la peau, par esprit de mortification et de pénitence. *Porter la h. La h. et le cilice.*

HAÏSSABLE. adj. 2 g. [H asp.] Qui est digne d'être haï. *Un homme h. L'hypocrisie est haïssable.*

Syn. — *Odieux.* — Avec certains défauts on est *haïssable*; avec certains vices, on est *odieux*. Un homme méchant, pervers, dangereux, est *odieux*; une personne incommode, colère, contrariante, devient *haïssable*. *Haïssable* ne se dit guère que des personnes ou de leurs manières, et dans le style tempéré. *Odieux* se dit, dans tous les styles, des personnes et des choses.

* **HAJE.** s. m. T. Erpét. Voy. Naja.

HALAGE. s. m. [H asp.] Action de haler un bateau. *Chevaux de h.* — *Chemin de h.*, Chemin, sur le bord d'une rivière ou d'un canal, servant au passage des hommes ou des chevaux qui halent les bateaux.

HALBRAN ou * **HALLEBRAND.** s. m. [H asp.] T. Chasse. Voy. Canard.

HALBRENÉ, ÉE. adj. [H asp.] T. Fauconn. Se dit D'un oiseau de proie qui a quelques plumes rompues. || Fig. et fam., Fatigué, mouillé, déguenillé, en mauvais état. *Il était tout h.* Vieux.

HÂLE. s. m. [H asp.] (gr. ἀλέα, ardeur du soleil). Action combinée du soleil, du vent et du grand air, qui a pour effet de donner à la peau une coloration brune et rougeâtre, de flétrir les herbes, et de dessécher les substances qui contiennent de l'humidité. *Il fait un grand h. Ne sortez pas au h. Le h. fane les fleurs. Ce pain a été desséché par le hâle.*

* **HALECRET.** s. m. T. Archéol. Voy. Cuirasse.

HALEINE. s. f. (lat. *halitus*, souffle). L'air humide qui sort des poumons dans l'acte de la respiration. *H. douce, forte, mauvaise, puante. Il avait l'h. vineuse. Son h. était si faible, qu'à peine ternissait-elle un miroir. Retenir son h.* — Fig., *H. de vent*, Petit souffle de vent. *Il ne fait pas une h. de vent.* Poétiq., *L'h. des vents. L'h. du zéphyr.* || Par ext., La faculté de respirer. *Perdre h. Être hors d'h. Courir à perte d'h. Prendre h. Reprendre h. Donner h. à un cheval*, Le mener plus doucement quand il est essoufflé. — Figur., *Reprendre h.*, Se reposer pour pouvoir recommencer quelque chose. *Faire des discours à perte d'h.*, Faire des discours insignifiants et qui fatiguent par leur longueur. || Faculté d'être un certain temps sans respirer. *On ne peut être un bon coureur si l'on n'a beaucoup d'h. Avoir peu d'h. Ne pas avoir d'h. Un cheval d'h.*—*Boire un grand coup tout d'une h.*, Le boire sans reprendre haleine. *Débiter une tirade, un discours tout d'une h.*, Le débiter sans se reposer et sans que la mémoire bronche. — Fig., *Tout d'une h.*, Sans intermission. *Il a dormi douze heures tout d'une h. J'ai écrit ce chapitre tout d'une h.* || *Avoir l'h. courte*, Avoir la respiration difficile et fréquente. — Fig. et fam., *Cet auteur a l'h. courte*, Il ne sait pas développer ses idées. — Fig., *Affaire, ouvrage de longue h.*, Affaire de longue discussion, ouvrage qui demande beaucoup de temps. || T. Man. *Cheval gros d'h.*, Cheval qui, sans être poussif, souffle beaucoup en galopant. = En haleine. loc. adv. En exercice, en habitude de travailler, etc. *Il faut toujours tenir les soldats en h. Tenir un cheval en h. Il fait quelques vers de temps à autre pour se tenir en h.* Figur. et fam., *Tenir quelqu'un en h.*, se dit encore pour Le tenir dans un état d'incertitude mêlé d'espérance et de crainte. — *Mettre un cheval en h.*, Le faire travailler pour l'habituer. *Se mettre en h.*, Travailler à acquérir par l'exercice une plus grande facilité pour faire quelque chose. *En écrivant ces fragments, il a voulu se mettre en h. pour son grand ouvrage.* — *Être en h.*, Être en train, ou Être en humeur de faire quelque chose. *Achevons ce travail pendant que nous sommes encore en h. Je ne me sens pas en h., il m'est impossible de rien faire.*

Syn. — *Souffle.* — Le mot *haleine* indique le jeu habituel de la respiration; le mot *souffle* en marque un état particulier. L'*haleine* est l'air tel qu'il sort de la bouche, naturellement, sans effort: le *souffle* est ce même air, mais contraint, pressé, devenu plus fort et plus sensible. L'*haleine* fera vaciller une bougie, le *souffle* l'éteindra; l'*haleine* échauffe, le *souffle* refroidit. — On dit également *haleine* et *souffle* en parlant des vents, mais dans un sens analogue au précédent. Le *souffle* des vents est bien plus fort que leur *haleine*. On dira le *souffle* des aquilons et l'*haleine* des zéphyrs; le *souffle* impétueux et glacé des vents du nord, la tiède *haleine* du printemps.

HALENÉE. s. f. L'air qu'on exhale dans une seule expiration, lorsqu'il s'accompagne d'une odeur désagréable. *Il m'a donné une h. de vin.*

HALENER. v. a. [H asp.] Se disait, au prop. et au fig., dans le sens de Flairer. Inusité.

HALER. v. a. [H asp.] Tirer à soi avec force, et à peu près horizontalement, un cordage, soit pour le tendre, soit pour entraîner quelque objet qui y est attaché. *H. un cordage, une manœuvre. H. un bateau. H. à la cordelle.* || T. Mar. *H. le vent, se h. dans le vent*, Se diriger le plus près possible vers l'endroit d'où vient le vent. || Dans le langage ordin., *H. un chien après quelqu'un*, sign. L'exciter à s'élancer vers quelqu'un. = Halé, ée. part.

HÂLER. v. a. [H asp.] Rendre le teint brun et rougeâtre; se dit surtout De l'action du soleil et du grand air sur la peau. *Votre séjour à la campagne vous a hâlé le teint, la figure, vous a hâlé.* = se Hâler. v. pr. Être noirci par le hâle. *Les dames portaient autrefois des masques pour ne pas se h.* = Hâlé, ée. part.

* **HALÉSIE.** s. f. T. Bot. Voy. Styracacées.

HALETANT, ANTE. adj. [H asp.] Qui souffle comme quand on est hors d'haleine. *Il est rentré tout h.*

HALETER. v. n. [H asp.] (lat. *halitare*). Respirer fréquemment, souffler comme lorsqu'on est hors d'haleine après une course. *Ce chien ne fait que h.* = Conj. Voy. Jeter.

HALEUR. s. m. [H asp.] Celui qui hale un bateau.

* **HALICTE.** s. m. T. Entom. Voy. Andrenèles.

* **HALIEUTIQUES.** s. f. pl. (grec. ἁλιευτικὴ). L'art

de la pêche). Titre de plusieurs ouvrages grecs et latins sur l'art de la pêche. *Les Halieutiques d'Oppien.*

***HALIOTIDE.** s. f. T. Zool. Voy. Scutibranches.

***HALIPLE.** s. m. T. Ent. Voy. Hydrocanthares.

HALITUEUX, EUSE. adj. (latin. *halitus*, vapeur). T. Méd. *Peau halitueuse*, Couverte d'une douce moiteur. *Chaleur halitueuse*, Chaleur douce de la peau accompagnée d'une légère moiteur.

HALLAGE. s. m. [H asp.] Droit prélevé sur les marchandises qu'on étale dans les halles et dans les foires.

HALLALI. s. m. [H asp.] Cri de chasse annonçant que le cerf est près de succomber. *J'entends le h. des chasseurs. Sonner la fanfare du hallali.*

HALLE. s. f. (all. *hall*, emplacement, salle). Place publique, le plus souvent couverte, où se tiennent les marchés et où se vendent les denrées et marchandises de première nécessité, etc. *Grande h. La h. au blé, aux vins. H. à la marée. H. aux draps, aux cuirs. Aller à la h., aux halles. Sous la h. — Les forts de la h.*, Voy. Fort. — *Langage des halles*, Langage bas et grossier qu'on parle dans les marchés de Paris.

HALLEBARDE. s. f. [H asp.] Voy. Lance.

HALLEBARDIER. s. m. [H asp.] Garde à pied qui porte la hallebarde. *Les hallebardiers du pape.*

HALLEBREDA. s. f. [H asp.] T. mépris, qui se dit D'une grande femme malbâtie, quelquef. d'un homme. *C'est une grande h., un grand h.* Pop. et vieux.

HALLIER. s. m. [H asp.] Buisson fort épais. *Il courait à travers les halliers.* || * T. Chasse. Filet qu'on tend verticalement, posé sur des piquets, dans les endroits qui servent de passage au gibier.

HALLIER. s. m. [H asp.] Celui qui garde une halle. || Marchand qui vend dans une halle.

HALLUCINATION. s. f. (lat. *hallucinatio*, erreur).

Enc. — On donne ce nom à un trouble cérébral particulier en vertu duquel le cerveau, sans avoir reçu aucune impression sensorielle distincte, se trouve dans l'état d'activité où le met physiologiquement la perception d'une sensation vraie. Il faut se garder de confondre l'*Hallucination*, soit avec l'*illusion des sens*, soit avec les *sensations subjectives*. L'illusion des sens ne se manifeste qu'en la présence d'un objet extérieur qui agit sur l'organe sensoriel. Ainsi, un homme est *halluciné* si, étant seul et plongé dans les ténèbres, il croit voir devant lui un ennemi; un homme a une illusion, si, un ami qui lui est cher l'abordant, il croit voir en lui un autre individu qui est son ennemi. La sensation subjective, bien que, comme son nom l'indique, elle se produise sans cause extérieure, n'est pas non plus une h. Dans la sensation subjective, il y a toujours une stimulation quelconque de l'organe sensoriel lui-même, ce qui n'a pas nécessairement lieu pour l'h. Ainsi, par ex., lorsque le sang se porte à la tête, comme on dit vulgairement, et que, par suite, nous éprouvons des bourdonnements d'oreille ou percevons des impressions lumineuses, ces phénomènes sonores et lumineux sont le résultat de la réaction qui se produit dans les nerfs acoustiques ou optiques sous l'influence du stimulus sanguin. Nous éprouvons alors des sensations subjectives; mais nous n'avons pas encore des hallucinations, quoique dans l'h. il puisse y avoir des sensations subjectives. Ce qui distingue essentiellement la sensation subjective de l'h., c'est la forme de leur manifestation. Dans la sensation subjective, il y a simplement réaction du nerf; réaction lumineuse s'il s'agit du nerf optique, réaction sonore s'il s'agit du nerf acoustique. Dans l'h., au lieu d'une simple sensation lumineuse, il y a production d'une image; au lieu d'une sensation sonore, il y a des voix ou des sons musicaux variés. Or, comme il ne peut y avoir d'image optique sans un objet extérieur venant se peindre sur la rétine, il s'ensuit que dans l'h. où il y a image sans objet extérieur, c'est nécessairement l'idée qui s'objective physiologiquement. De même pour le nerf acoustique. Une irritation de ce nerf détermine bien une sensation de bruit, mais elle ne saurait produire la sensation de sons modulés ou articulés. Pour les nerfs inférieurs, olfactif, gustatif, et tactiles, la distinction est plus difficile à établir; néanmoins on peut dire qu'il y a sensation subjective lorsque la sensation perçue est vague et indéterminée, et qu'il y a h. lorsque la sensation prend un caractère tout à fait spécial. Tous les sens, comme on le voit, peuvent être hallucinés; ils peuvent encore l'être soit isolément, soit ensemble. Celui de l'ouïe l'est plus souvent que les autres; mais les hallucinations de la vue sont les plus curieuses à étudier.

L'h. est une variété commune de l'aliénation mentale; néanmoins elle a été observée dans ses formes les plus remarquables chez des individus qui n'étaient nullement aliénés, et qui se rendaient parfaitement compte des phénomènes qui se passaient en eux. Nous citerons comme ex. le cas bien connu de Nicolaï, libraire à Berlin. Il était affecté d'hémorrhoïdes, pour lesquelles il avait coutume de se faire saigner deux fois et de se faire deux ou trois applications de sangsues chaque année. Dans la seconde partie de 1790, il négligea ces deux mesures de précaution, et il commença à avoir des hallucinations dans les premiers jours de 1791. Après une violente discussion qui l'avait fort ému, il aperçut tout à coup à quelque distance devant lui le spectre d'une personne morte. Un peu plus tard, dans la même journée, il aperçut encore d'autres figures qui changeaient de place : ces apparitions continuèrent pendant plusieurs jours. Nicolaï ne pouvait en aucune façon régler à volonté l'apparition de ces fantômes; il ne pouvait pas même déterminer l'apparition d'une personne plutôt que d'une autre. Les figures étaient pour la plupart celles d'étrangers. Elles lui apparaissaient également le jour et la nuit; seulement les couleurs des vêtements et des chairs étaient plus pâles que celles des objets réels. Au bout de quatre semaines, pendant lesquelles Nicolaï continua de vaquer à ses affaires, les fantômes commencèrent à parler. Enfin au bout de deux mois, il se fit appliquer des sangsues, et, le jour même, les fantômes commencèrent à devenir moins intenses et à se mouvoir plus lentement. Puis ils finirent par se décomposer, mais en laissant des fragments qui continuèrent à se mouvoir pendant longtemps encore.

La marche de l'h. est rarement continue; elle est quelquefois comme intermittente, mais le plus souvent irrégulière. Tantôt elle se dissipe presque immédiatement après son apparition; tantôt elle persiste toute la vie. Sa gravité varie suivant une foule de circonstances. On ne trouve pas après la mort de lésion organique qui soit en rapport avec le trouble intellectuel. Le haschisch, la belladone, et les autres solanées vireuses, introduites dans l'organisme, ont la propriété de déterminer l'h., ainsi que l'illusion. Elle naît également sous l'influence de différentes causes morales. Enfin, elle peut être aussi produite sous l'influence de divers états morbides, et particulièrement de ceux dans lesquels la circulation du sang se trouve affectée.

***HALLUCINÉ, ÉE.** adj. et s. Qui a des hallucinations, qui y est sujet. *Avoir l'ouïe hallucinée. C'est un h.*

HALO. s. m. [H asp.] (gr. ἅλως). T. Météor.

Enc. — On donne le nom de *Halo* à un cercle ou anneau lumineux ordinairement coloré, qui entoure le soleil ou la lune dans certaines conditions de l'atmosphère. Ces cercles sont de deux sortes, et dépendent de causes physiques essentiellement différentes. Les premiers sont de petites dimensions, leurs diamètres variant entre 5° et 12°. En général, on voit apparaître simultanément trois cercles concentriques ou même davantage, qui sont diversement colorés et qui offrent des phénomènes optiques semblables à ceux que présentent les anneaux de lames minces. Ces cercles sont communément désignés sous le nom de *Couronnes*, et se manifestent, soit quand une petite quantité de vapeur aqueuse est répandue dans l'atmosphère, soit quand de légers nuages floconneux passent devant le soleil ou la lune. Les seconds consistent ordinairement en un cercle lumineux unique, mais de beaucoup plus grandes dimensions, car son diamètre est d'environ 45° : c'est aux météores de cette dernière espèce qu'on donne spécialement le nom de *Halos*.

On a souvent mesuré les diamètres apparents des halos proprement dits, et l'on a toujours trouvé qu'ils sous-tendent à l'œil de l'observateur un angle d'environ 41° à 46°. Le *halo lunaire* consiste simplement en un cercle lumineux, blanc et incolore, à l'exception d'une teinte rouge pâle qui borde quelquefois le côté intérieur du cercle. Au contraire, les *halos solaires* sont constamment colorés, et bien que leurs couleurs n'aient pas l'éclat de celles de l'arc-en-ciel, elles sont cependant suffisamment distinctes. Le rouge occupe la partie intérieure du cercle lumineux, tandis que l'indigo et le violet en occupent la partie extérieure et vont en s'affaiblissant par degrés insensibles jusqu'à ce qu'ils se fondent avec la couleur générale du ciel. Dans quelques cas, on observe un second halo concentrique avec le précédent, mais de bien plus grandes dimensions, car son diamètre apparent est d'environ 90°. Les couleurs de ce halo secondaire sont faibles et pâles, et son éclat lumineux est de beaucoup inférieur à celui du halo intérieur. Les halos solaires s'accompagnent fréquemment d'un cercle blanc horizontal appelé *cercle parhélique* qui passe par le soleil, et qui présente des points plus brillants, qu'on nomme *Parhélies*, près de ses intersections avec le halo [Fig. 1. Halo observé à Pitéa, en Suède, par Bravais et Martins].

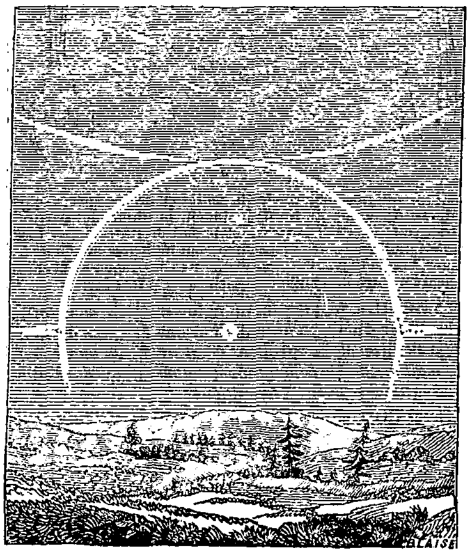

Fig. 1.

On a proposé plusieurs théories pour expliquer la formation des halos, mais la plus probable est celle qu'a donnée Mariotte. Suivant ce physicien, le phénomène est produit par la réfraction de la lumière passant à travers de petits cristaux de glace transparents et prismatiques qui flottent dans les hautes régions de l'atmosphère. L'eau prend, en se congelant, une grande variété de formes cristallines, parmi lesquelles on trouve fréquemment des cristaux prismatiques hexagones, dont les faces présentent une inclinaison de 60° les unes par rapport aux autres. Ces prismes sont tournés dans toutes les directions possibles, et par conséquent les rayons du soleil tombent sur leurs faces à des inclinaisons différentes. Mais, dans certaines positions du prisme par rapport à la lumière incidente, les rayons qui le traversent subissent une déviation minimum qui a lieu lorsque le rayon réfracté forme un triangle isocèle avec les deux côtés du prisme. La direction que suit alors le rayon dans l'intérieur du cristal fait un angle de 60° avec la face de celui-ci ou un angle de 30° avec la perpendiculaire à cette face. Ce dernier angle est l'angle de réfraction. Or, on sait par expérience que, pour la glace, lorsque l'angle de réfraction est 30°, l'angle d'incidence est 41°; par conséquent, le rayon lumineux tombe sur le cristal à un angle de 90° — 41° = 49°. Donc, la déviation du rayon de sa direction primitive est 60° — 49° = 11°. En émergeant du cristal, le rayon subit une seconde déviation de même valeur. La déviation totale de la première direction est donc 2 × 11° = 22°, ce qui est le demi-diamètre du halo. Il résulte de là, que les rayons parallèles SA, SB (Fig. 2) qui tombent du soleil sur chacun des prismes A et B avec des angles d'incidence égaux à 41°, seront réfractés dans les directions AE et BE, qui font des angles AES et BES égaux à 22°, et qu'un œil placé à l'intersection E verra un cercle lumineux dont le diamètre apparent ou l'angle AEB sera d'environ 44°. Quant au halo secondaire ou extérieur, dont le diamètre est d'environ 90°, on peut l'attribuer, suivant le docteur Young, soit à deux réfractions successives à travers des prismes différents, soit encore, selon Cavendish, à la réfraction des extrémités rectangulaires des prismes. — Cette théorie explique l'ordre dans lequel les couleurs sont disposées. La réfrangibilité du rayon violet étant plus considérable que celle du rayon rouge, le premier subira une plus grande déviation, et par conséquent la bande violette du halo aura un diamètre plus grand que la bande rouge. Si l'on admet l'exactitude de cette théorie, on voit que la condition nécessaire de la production des halos est l'existence de particules de glace dans les régions supérieures de l'atmosphère. Par conséquent, l'apparition d'un halo fournit des données sur la température de l'air à de grandes hauteurs au-dessus de la terre.

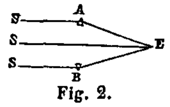

Fig. 2.

La formation des *couronnes* ou des petits halos, qu'on voit si fréquemment autour du soleil et de la lune par un temps serein, a été attribuée par Fraunhofer, non à la *réfraction*, mais à la *diffraction* de la lumière autour des vésicules humides suspendues dans l'atmosphère. Lorsqu'on regarde le soleil à travers un trou d'aiguille percé dans une feuille de clinquant que l'on tient très-près de l'œil, on voit cet astre entouré d'un halo très-rapproché de son disque, mais qui s'élargit d'autant plus que le trou est plus petit. Si l'on suppose qu'un globule d'eau d'égale dimension produira une diffraction égale, on pourra du diamètre du halo déduire la grosseur des globules. Quand le halo est très-rapproché du corps lumineux, ce sont de grosses vésicules qui flottent dans l'air; par conséquent, l'atmosphère est alors chargée d'humidité : ce qui prouve la justesse de l'observation vulgaire, qu'un halo dense et très-rapproché de la lune présage la pluie.

***HALOGÈNE, *HALOÏDE.** adj. 2 g. T. Chim. V. Sel.

***HALOGETON.** s. m. T. Bot. Voy. Chénopodées.

HALOIR. s. m. [H asp.] Lieu où l'on sèche le chanvre par le moyen du feu, pour le disposer à être broyé ou tillé.

***HALORAGÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs polypétales ou apétales, à étamines définies, à ovaire pluriloculaire (quelquefois uniloculaire), à placentas axiles, à ovules suspendus, à albumen peu abondant ou nul. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées ou sous-frutescentes, croissant souvent dans les lieux humides. Feuilles alternes, opposées ou verticillées. Fleurs axillaires, petites, tantôt en panicules terminales, tantôt sessiles, hermaphrodites ou diclines par avortement. Calice adhérent avec un limbe peu développé, 2-4-denté ou tout à fait entier. Pétales insérés au sommet du calice, ou nuls. Étamines insérées au même lieu, en nombre égal aux pétales ou quelquefois moindre. Ovaire complétement adhérent au calice, uni- ou pluriloculaire, style nul; stigmates en même nombre que les loges, papuleux, ou en forme de pinceau. Ovules pendants, anatropes. Fruit sec, indéhiscent, membraneux ou osseux, uni- ou pluriloculaire. Graines solitaires, pendantes; albumen charnu ou nul; embryon droit; radicule supère, large; cotylédons beaucoup plus petits. [Fig. 1. *Hippuris vulgaris*; 2. Fleur complète; 3. Coupe du pistil; 4. Coupe du fruit mûr et de la graine. — 5. Fleur complète de *Loudonia aurea*; 6. Coupe de l'ovaire. — 7. Fruit du *Trapa bicornis*.]

Cette famille, qui a été établie sous le nom d'*Haloragées* par R. Brown aux dépens de celle des Onagrariées, et qui a reçu encore de Jussieu le nom de *Cercodianées*, et de Richard celui d'*Hygrobiées*, se compose de 8 genres et de 70 espèces. Les plantes qui en font partie habitent pour la plupart les lieux humides, les fossés, les cours d'eau très-lents, etc. Elles se trouvent en Europe, dans l'Amérique du Nord, dans l'Afrique australe, en Chine, au Japon et dans les îles de la mer du Sud. Les Haloragées en général ne possèdent aucune propriété importante. L'*Haloragis citriodora*, le *Pipi-Jiri* des Néo-Zélandais, doit son nom spécifique à son agréable odeur. L'*Hippuris vulgaris*, vulg. *Pesse d'eau*, passe pour astringente. Mais le fruit des diverses espèces du g. *Macre* (*Trapa*) fournit un aliment salubre et abondant. Ce fruit représente une sorte de noix dure et presque cornée, accompagnée de 2 ou 4 pointes épineuses formées par les lobes du calice qui ont persisté et se sont endurcis. Il est uniloculaire par avortement et renferme une seule graine volumineuse, sans albumen, à cotylédons extrêmement inégaux, car l'un est à l'état rudimentaire, tandis que l'autre remplit presque toute la graine et se compose d'une masse très-épaisse de tissu féculent. La graine a le goût de la châtaigne, mais elle est plus fade. Dans diverses contrées de la France et de l'Europe, les habitants de la campagne récoltent les fruits de la *M. flottante* (*T. natans*), qu'on appelle communément *Châtaigne d'eau*, *Marron d'eau*, *Truffe d'eau*, *Noix d'eau*, *Tribule d'eau*, *Corniole*, *Saligot*, etc. Les Hindous font également une grande consommation du fruit de la *M. biépineuse* (*T. bispinosa*) qu'ils nomment *Noix de Singhara*. Chaque année, suivant Royle, on en récolte 100 à 125,000 charges d'âne dans le seul lac d'Ooller. Les Chinois se nourrissent de même du fruit de la *M. bicorne* (*T. bicornis*). Les diverses espèces de Macres mériteraient d'être non pas cultivées, car elles n'exigent aucune espèce de soin, mais multipliées beaucoup plus qu'elles ne le sont. Elles permettraient d'utiliser un grand nombre d'étangs, de pièces d'eau et de lieux marécageux absolument perdus pour l'agriculture.

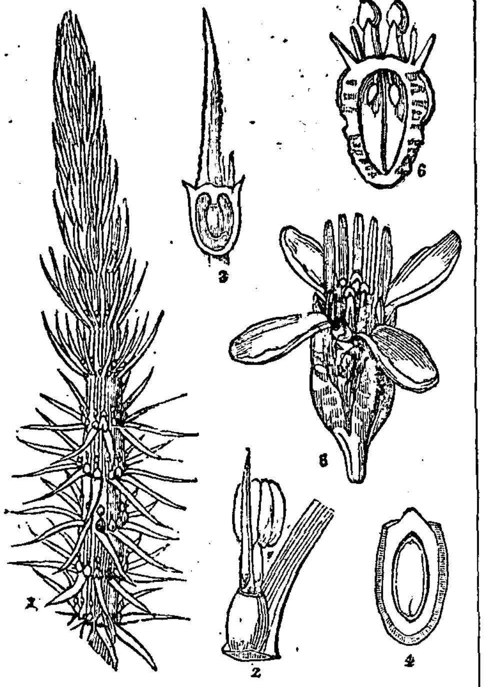

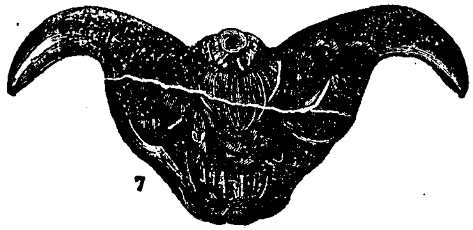

HALOT. s. m. [H asp.] Trou dans une garenne, où se retirent les lapins.

HALOTECHNIE. s. f. [H. asp.] (gr. ἅλς, sel, τέχνη, art). T. Chim. Art de préparer les sels.

HALTE. s. f. [H asp.] (all. *halt*, station). Pose que fait un corps de troupes en marche. *Une courte h. Faire h.* — Par ext., Le lieu fixé pour la halte, ou Le repas qu'on fait pendant la halte. *Ce bourg sera notre première h.*—Se dit, dans ces deux acceptions, en parl. De chasseurs. *H. de chasse. On nous avait préparé une bonne h.* || Elliptiq., on dit *Halte* pour commander à une troupe de soldats de s'arrêter. *H.-là! Au commandement de h., la troupe s'arrêta.* — Fam., on dit *H.-là!* à une personne, pour l'arrêter quand elle commet quelque inconvenance, ou pour lui imposer silence.

* **HALTÈRE.** s. m. (gr. ἁλτήρ, balancier). T. Gymn.

Enc. — On donne le nom d'*Haltères* à des masses pesantes, ordinairement de fer, de plomb ou de fonte, que l'on emploie dans les gymnases pour développer la force musculaire des membres supérieurs. Leur forme peut être très-variée, mais ils consistent le plus souvent en deux espèces de boulets réunis par une barre que l'on empoigne pour manœuvrer avec l'h. Le poids de cet instrument est proportionné à la force actuelle des élèves. L'usage des haltères était universel chez les Grecs, mais il n'a été introduit dans nos gymnases qu'à une époque relativement très-moderne. — On applique aussi le nom d'*Haltère* au balancier des funambules, et, par extension, à celui des Diptères.

HALURGIE. s. f. [H asp.] Synon. de *Halotechnie*.

HAMAC. s. m. [H asp.; on pron. aussi le C.]

Enc. — Ce mot, qui dérive de l'allemand *hangematte* (natte suspendue), sert à désigner les lits suspendus en usage à bord des navires. On en distingue deux sortes, les *Hamacs* proprement dits, qui servent aux matelots, et les *Cadres*, qui sont destinés aux officiers, aux élèves, aux malades et aux passagers ayant rang d'officiers. Le h. se compose d'un morceau de toile en double, de 1 m. 95 de longueur sur 86 centim. de largeur; d'un matelas de 8 centim. d'épaisseur passé dans le double de la toile, et d'une grosse couverture de laine. Des anneaux de corde attachés aux quatre angles de la toile servent à le suspendre à des crochets fixés dans le plafond. Le matin, on roule le h., on le lie avec des cordelettes qui sont placées le long de ses côtés, et on le porte dans le bastingage. Les cadres consistent en un rectangle de bois garni d'un fond de toile ou de filet et muni des objets de literie nécessaires. On les suspend à peu près comme les hamacs. Pendant les combats, on les range dans le faux-pont ou dans la cale.

HAMADRYADE. s. f. T. Mythol. Voy. DRYADE.

* **HAMADRYAS.** s. m. T. Mamm. V. CYNOCÉPHALE.

* **HAMAMÉLIDÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à feuilles alternes et munies de stipules, à fleurs dichlamydées et polypétales, à corolle imbriquée dans l'estivation, à anthères avec valves caduques, à fruit biloculaire, non didyme, et sans double disque épigyne, à grosses graines solitaires, avec un petit embryon situé dans un albumen abondant. — *Caractères bot.*: Petits arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, caduques, dentées, avec des veines qui de la côte médiane se dirigent droit au bord; stipules caduques. Fleurs petites, axillaires, parfois unisexuelles par avortement. Calice adhérent, 4- ou 5-lobé. Pétales 4 ou 5 ou manquant complétement, à préfloraison imbriquée. Étamines 8, insérées à la gorge du tube calicinal; 4 alternent avec les pétales et portent des anthères introrses, biloculaires, à déhiscence variable; les 4 autres sont stériles. Ovaire biloculaire, infère. Ovules solitaires ou multiples, pendants; styles 2. Fruit demi-infère, capsulaire, s'ouvrant ordinairement en deux valves septifères. Graines pendantes; embryon situé au milieu d'un albumen charnu ou corné; radicule supère. [Fig. 1. *Corylopsis*: Fleurs; 2. Branche portant des fruits; 3. Fleur séparée; 4. Étamine; 5. Coupe verticale de l'ovaire; 6. Coupe d'une graine retirée de la capsule et placée le hile en bas.]

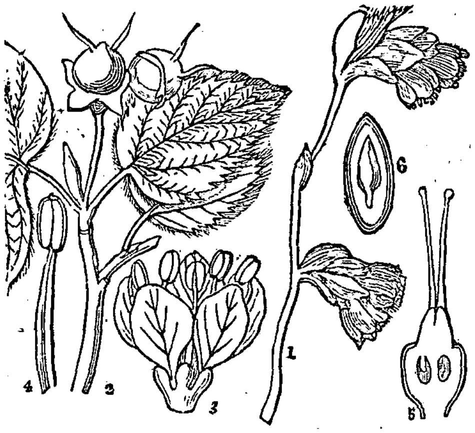

Cette famille se compose de 10 genres et de 15 espèces, qui habitent l'Amérique du Nord, le Japon, la Chine, les parties centrales de l'Asie, Madagascar et le sud de l'Afrique. — Les amandes de l'*Hamamelis virginica* sont huileuses et bonnes à manger. Les feuilles et l'écorce en sont très-astringentes, et contiennent en outre une huile essentielle qui est fort âcre.

HAMEAU. s. m. [H asp.] (anglo-sax. *ham*, maison). Petit village; petit nombre de maisons écartées du lieu où est l'église de la paroisse. *C'est un h. de quatre ou cinq maisons. Cette commune se compose d'une douzaine de hameaux.* = Syn. Voy. BOURG.

HAMEÇON. s. m. (lat. *hamus*). Petit crochet de fer qui est armé de pointes en dessous, et qu'on met au bout d'une ligne, avec de l'appât, pour prendre du poisson. *Le poisson mord à l'h.* || T. Bot. Épine crochue.

* **HAMELIA.** s. m. T. Bot. V. CINCHONACÉES.

* **HAMITE.** s. f. [H asp.] T. Zool. V. AMMONIDÉES.

HAMPE. s. f. [H asp.] (allem. *hand*, main, poignée). Manche d'un épieu, d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un drapeau, d'un écouvillon, etc. — On dit aussi, *La h. d'un pinceau.* || T. Bot. V. TIGE.

* **HAMSTER.** s. m. [H asp.] T. Mamm.

Enc.—Le *Hamster* (*Mus cricetus*) est un petit quadrupède un peu plus gros qu'un Rat, qui appartient à l'ordre des *Rongeurs*, et qui est très-répandu dans toute l'Europe centrale, depuis l'Alsace jusqu'à la Sibérie. Linné rangeait cet animal dans son grand genre Rat. Le H. se rapproche en effet du Rat par le nombre et la forme de ses dents; mais il en diffère par la brièveté de sa queue, qui est en outre velue, et surtout par les abajoues dont il est muni. Il a le pelage gris roussâtre en dessus, noir en dessous, avec trois taches blanches sur les côtés et les pieds blancs. Ce rongeur, qu'on appelle vulgairement *Marmotte d'Allemagne* (Fig. ci-dessous), est extrêmement nuisible à l'agriculture, à cause de sa fécondité et de la grande quantité de grains qu'il détruit; mais ses instincts de prévoyance et d'économie en font un sujet d'étude intéressant. Il creuse un terrier composé de plusieurs galeries où il dépose ses petits, où il emmagasine ses approvisionnements d'hiver, et où il passe la mauvaise saison. Un H. adulte ramasse dans une année jusqu'à 50 kilogrammes de grains et en remplit son magasin souterrain, qui a quelquefois jusqu'à 2 mètres de profondeur. C'est à l'aide de ses abajoues qu'il transporte dans son terrier les grains de céréales, les fèves, les pois, et autres semences qu'il a recueillies. Quand arrive l'hiver, il ferme les issues de sa demeure pour se préserver du froid. Néanmoins, pendant les mois rigoureux et lorsque la gelée se fait vivement sentir, il tombe dans un état complet d'engourdissement. Mais aussitôt que la douce chaleur du printemps se fait sentir, il se réveille, et consomme alors les provisions qu'il avait amassées. C'est au mois d'avril qu'a lieu la reproduction du H. La femelle fait chaque année deux ou trois portées de six à huit petits chacune. Au bout de trois semaines, ceux-ci sont en état de se pourvoir par eux-mêmes; en conséquence, ils sont chassés du domicile paternel.—L'animal que nous venons de décrire est le type d'un genre composé de 7 ou 8 espèces toutes étrangères à l'Europe et encore imparfaitement étudiées.

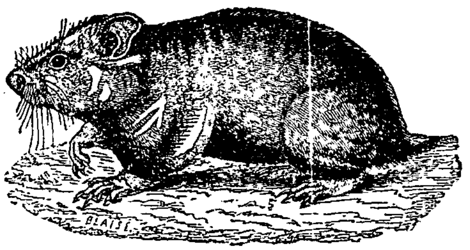

HAN. s. m. [H asp.] Voy. KHAN.

HANAP. s. m. [H. asp.] (anglo-sax. *hnæp*). Grand vase à boire. *Il vida son h. d'un seul trait.*

HANCHE. s. f. [H asp.] (gr. ἀγκὼν, coude?). Partie du corps qui est formée par l'évasement de l'os iliaque, la partie supérieure du fémur, et les parties molles environnantes. *L'articulation de la h. Les hanches sont plus saillantes chez la femme que chez l'homme.* — Fam., *Se mettre sur la h.*, Prendre l'air d'un bretailleur. — V. COXALGIE. || T. Man. Le train de derrière d'un cheval depuis les reins jusqu'au jarret. — *Mettre un cheval sur les hanches*, Le dresser de façon qu'en galopant il se soutienne sur le train de derrière. *Ce cheval va bien sur les hanches.* Dans le sens contraire, on dit, *Il traîne les hanches.* || * T. Entom. Chez les animaux articulés, Le segment des pattes qui s'articule avec le corselet. || T. Mar. La partie de l'arrière d'un bâtiment qui est entre la poupe et les haubans du grand mât.

* **HANCORNIA.** s. m. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

HANEBANE. s. f. Nom vulg. de la Jusquiame noire.

HANGAR. s. m. [H asp.] Construction formée d'un toit, élevée sur des piliers de bois ou de pierre, et non clôturée par les côtés. *Les hangars servent à remiser les chevaux, les voitures, les fourrages, les marchandises, et tout ce qu'on veut mettre momentanément à l'abri des intempéries atmosphériques.*

HANNETON. s. m. [H asp.] T. Entom. || T. Passementier. *Soucis d'h.*, Franges qui portent de petites houppes. Dans cette loc., H n'est pas aspirée.

Enc. — Les insectes ainsi nommés appartiennent à la tribu des *Scarabéides* de la famille des *Lamellicornes*, dans l'ordre des *Coléoptères pentamères*. Ils se distinguent aisément des autres Scarabéides par la petitesse de leur tête, par leurs mandibules cornées, et par leurs antennes composées de 10 articles, dont les 5 ou 7 derniers dans les mâles, et les 4 ou 6 derniers dans les femelles, forment massue. — Tout le monde connaît le *Hanneton commun* (*Melolontha vulgaris*), qui est si souvent le fléau de nos campagnes, tant à l'état de larve qu'à celui d'insecte parfait. Chez nous, ces insectes commencent à paraître vers le mois d'avril et disparaissent au bout d'un mois ou de six semaines. Pendant le jour, ils s'accrochent à la partie inférieure des feuilles, et y restent, pour ainsi dire, engourdis; mais, après le coucher du soleil, ils s'agitent, volent en faisant entendre un bourdonnement assez intense qui est produit par le frottement de leurs ailes, et qui leur a valu leur nom (*alis tonus*, bruit produit avec les ailes). Le H. a le vol très-lourd, et il est en outre si peu maître de le diriger, qu'il se heurte contre tout ce qu'il rencontre, ce qui a donné lieu à la locution proverbiale : *Étourdi comme un Hanneton.* Il prend aussi fort difficilement son essor. Avant de s'envoler, il agite ses ailes pendant quelques instants et gonfle son abdomen en faisant pénétrer dans ses stigmates la plus grande quantité possible d'air ; les enfants disent alors que le H. compte ses écus, et chantent la chanson : *H., vole, vole donc.* Ces animaux, ainsi que nous venons de le dire, ne vivent pas plus de six semaines à l'état d'insectes parfaits ; mais ils sont quelquefois en quantité si prodigieuse, que, dans ce court espace de temps, ils dépouillent de leurs feuilles tous les arbres d'un canton. En outre, ils vivent longtemps à l'état de larves, et c'est sous cette forme qu'ils font le plus de ravages. Après l'accouplement, la femelle dépose dans une terre légère et fraîchement remuée, à une profondeur de 10 à 20 centimèt., de 20 à 30 œufs. Au bout d'un mois, de ces œufs naissent des larves d'un blanc sale et jaunâtre, munies de pattes et contournées en demi-cercle, qui s'accrochent aux racines des plantes, les dévorent et causent ainsi des dégâts considérables. Elles restent *3 ou 4 ans sous cette forme avant d'arriver à l'état d'insectes* parfaits. Les cultivateurs désignent ces larves sous le nom de *Vers blancs.* L'hiver elles s'enfoncent dans la terre, remontent au printemps, changent de peau, et ordinairement, vers la fin de l'automne, la troisième année, après avoir pris tout leur accroissement, elles s'enfoncent plus profondément encore et se métamorphosent en nymphes. Elles s'enferment à cet effet dans une coque ovalaire dont elles sortent au printemps transformées en Hannetons. A peine ces insectes voient-ils le jour, qu'ils vont s'abattre sur l'arbre le plus voisin. — Outre le H. commun, on trouve encore en France le *H. du châtaignier* (*M. hippocastani*) qui est plus petit que le précédent et a les pattes noires, tandis que celui-ci les a rouges ; le *H. cotonneux* (*M. villosa*), qui est fauve châtain, avec l'écusson blanc et farineux ; et le *H. foulon* (*M. fullo*) [Fig. ci-contre]. Ce dernier est brun ou noir avec 2 taches blanches sur l'écusson et d'autres irrégulières sur les élytres. Cette espèce habite toutes les côtes de la Méditerranée et *quelques parties du littoral de l'Océan.* **On ne la trouve jamais à une grande distance de la mer.**

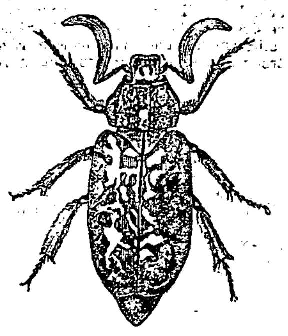

HANSE. s. f. [H asp. ; on écrit aussi *Anse.*]

Enc. — On donne, dans l'histoire d'Europe, les noms de *Hanse* et de *Ligue hanséatique* (de l'allemand *Hanse*, société), à une célèbre confédération de villes situées sur les côtes de la Baltique et de la mer du Nord, ainsi que dans les contrées environnantes. La première ligue fut formée en 1239, entre Hambourg, Minden et plusieurs autres villes, auxquelles Lubeck se joignit bientôt après. Elle avait deux objets principaux : 1° de se défendre mutuellement contre les princes étrangers, et contre les seigneurs féodaux qui touchaient à leur territoire ; 2° d'étendre leurs relations commerciales avec l'étranger et d'y conquérir, autant que possible, le monopole du commerce et de la navigation. La Ligue s'accrut rapidement et comprit à un certain moment 85 villes divisées en quatre quartiers ou provinces. Elle avait à l'étranger quatre principaux entrepôts, à Londres, Bruges, Novgorod et Bergen. Au XIVe et au XVe siècle, la Ligue acquit une haute importance politique ; elle faisait alors la paix et la guerre comme un pouvoir souverain indépendant : *néanmoins elle ne fut jamais reconnue par l'Empire* germanique. Sa décadence eut lieu graduellement, à mesure que les souverains des États où se trouvaient ces villes donnèrent au commerce une protection plus grande, et par cela même rendirent inutile leur alliance pour leur commune défense. La seconde moitié du XVIIe siècle vit disparaître complétement cette association jadis si puissante. Toutefois trois des principales villes de la Ligue, Hambourg, Brême et Lubeck, ont réussi à conserver jusqu'à ce jour leur indépendance et ont même retenu le titre de *Villes hanséatiques*, sous lequel on les désigne habituellement.

HANSÉATIQUE. adj. 2 g. [H asp. ; on écrit aussi *Anséatique.*] Qui faisait partie de la hanse, qui lui appartenait. *Les villes hanséatiques. Comptoir hanséatique.*

HANSÈRE. s. f. [H asp.] Voy. Haussière.

HANTER. v. a. [H asp.] (allem. *hanse*, société). Fréquenter, visiter souvent une personne ou un lieu. *H. quelqu'un. Il hante les bonnes, les mauvaises compagnies, les mauvais lieux. H. les estaminets. H. le palais.* — Prov., *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es*, On juge des mœurs de quelqu'un par les personnes qu'il fréquente. = Hanter. v. n. *H. chez quelqu'un. H. en de mauvais lieux.* = Hanté, ée. part. = Syn. Voy. Fréquenter.

HANTISE. s. f. [H asp.] Fréquentation. *Cette h. ne vous vaut rien. Laissez-là cette h.* Ce mot est familier, vieux, et ne se dit qu'en mauvaise part.

* **HAPALIENS.** s. m. pl. (gr. ἁπαλὸς, mou, délicat).

Enc. — Illiger désigne sous ce nom, et Geoffroy Saint-Hilaire sous celui d'*Arctopithèques*, une petite tribu de *Platyrrhiniens*, c.-à-d. de Singes du nouveau continent. — Comme les Singes d'Amérique en général, ils ont la tête ronde, le visage plat, les narines latérales, les fesses velues et point d'abajoues ; mais ils s'en distinguent par le moindre nombre de leurs dents, par l'obliquité de leurs incisives, et surtout par leurs mains. Celles-ci, à l'exception du pouce des pieds postérieurs, qui a un ongle, sont pourvues de griffes, à l'aide desquelles ils grimpent sur les troncs d'arbres les plus gros, et qui leur ont valu le nom d'Arctopithèques (*Singes-ours*). Leurs pouces de devant s'écartent si peu des autres doigts, qu'on ne leur donne qu'en hésitant, dit Cuvier, le nom de Quadrumanes ; leurs membres postérieurs, plus allongés que les antérieurs, leur permettent de sauter facilement de branche en branche ; leur queue est plus longue que le corps, très-velue et redressée sur le dos. Enfin, leur fourrure est épaisse et soyeuse, et leur taille ne dépasse guère celle d'un Écureuil, d'où la dénomination vulgaire de *Singes-écureuils*, qu'on leur applique quelquefois. — Ces animaux ont des mouvements pleins de grâce et de gentillesse. Plusieurs naturalistes, Fréd. Cuvier par ex., ont prétendu que leur intelligence était peu développée, mais les observations faites par Audouin semblent prouver le contraire. Ils s'apprivoisent facilement et sont d'un caractère fantasque et mobile. La moindre contrariété les irrite *et ils poussent alors un sifflement aigu en hérissant leur poil.* Ils savent très-bien reconnaître dans un tableau, non-seulement leur ressemblance, mais encore celle des autres animaux. Ils se trouvent en très-grande quantité dans la Guyane et au Brésil, où ils vivent sur les arbres et font la guerre aux insectes, dont ils se nourrissent presque exclusivement. La tribu des Hapaliens ne comprend que deux genres, les *Ouistitis* et les *Tamarins*. Les *Ouistitis* (*Jacchus*, Ét. Geoffroy ; *Hapale*, Illiger) se distinguent des *Tamarins* (*Midas*) par leurs oreilles plus courtes, par leur queue plus épaisse et annelée, et enfin par leurs dents. Nous citerons comme ex. du premier genre, l'*Ouist. commun* (*J. vulgaris*) [Fig. 1]. La longueur de ce singe est d'environ 21 cent. ; son corps est gris brun ; sa queue touffue est colorée par anneaux de brun et de blanchâtre, et ses oreilles sont ornées par devant de deux grandes touffes de poils blancs. Pour type du genre *Tamarin*, nous représentons ici le *T. marikina* (*M. rosalia*), dont le pelage est roux doré et qui a une crinière de *même couleur.*

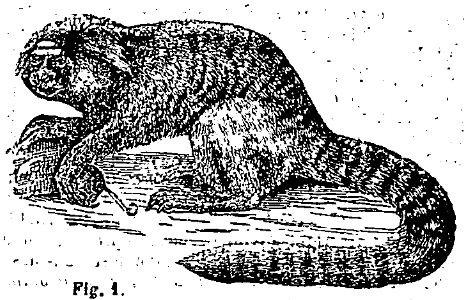

Fig. 1.

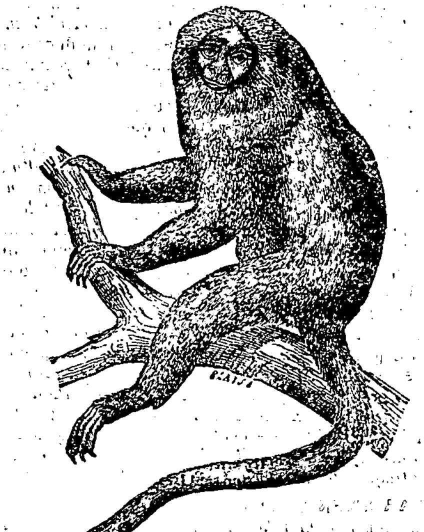

Fig. 2.

* **HAPLOPHYLLUM.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

HAPPE. s. f. [H asp.] Espèce de crampon avec lequel on serre et lie deux morceaux de bois, deux pierres, etc. || Demi-cercle de fer dont on garnit un essieu pour le conserver.

HAPPELOURDE. s. f. [H asp.] Pierre fausse qui a l'éclat d'une véritable pierre précieuse. || Fig. et fam., se dit D'une personne d'un extérieur brillant, mais qui est sans esprit. *C'est une vraie h.* — Se dit aussi D'un cheval qui a une belle apparence, mais qui est sans vigueur. *On lui a vendu une h.* — Ce mot est vieux dans toutes ses acceptions.

* **HAPPEMENT.** s. m. [H asp.] T. Minér. L'adhérence que certaines substances, comme l'argile, contractent avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe.

HAPPER. v. a. [H asp.] (grec. ἁρπάζειν, ravir). Se dit proprement D'un chien lorsqu'il saisit avec avidité ce qu'on lui jette. — * S'emploie aussi en parl. De certains autres animaux. *Les hirondelles happent en volant les insectes ailés dont elles se nourrissent.* || Fig. et fam., Attraper, surprendre à l'improviste. *Les huissiers l'ont happé au moment où il sortait. Il va se faire h.* = Happer. v. n. T. Minér. *H. à la langue*, Y adhérer ; se dit De certaines substances très-avides d'eau qui enlèvent rapidement l'humidité des muqueuses avec lesquelles on les met en contact. = Happé, ée. part.

HAQUENÉE. s. f. [H asp.] (corrupt. du lat. *equina*, dérivé de *equus*, cheval). Cheval ou jument facile à monter et allant ordinairement l'amble. *La châtelaine montait une belle h.* Vieux. — Elliptiq., *Ce cheval va la h.*, Il va l'amble. — Figur. et prov., *Aller sur la h. des cordeliers*, Aller à pied, un bâton à la main. || Fig. et famil., on dit D'une grande femme malbâtie, *C'est une h., une grande haquenée.*

HAQUET. s. m. [H asp.] Sorte de charrette longue, étroite, et sans ridelles, qui est disposée de manière à pouvoir faire bascule à volonté. *Les haquets sont surtout employés pour transporter des pièces de vin. On attribue l'invention du h. à Pascal.* = Haquetier. s. m. [H asp.] Conducteur de haquet.

HARANGUE. s. f. [H asp.] (all. *hæren*, écouter ?). En parlant de l'antiquité, se dit De tout discours prononcé en public. *Les harangues de Démosthène, de Thucydide. H. militaire. Une h. séditieuse. La tribune aux harangues.* || Aujourd'hui *Harangue* ne se dit plus que Des allocutions militaires et des discours que, dans certaines occasions, on adresse aux princes ou aux personnages officiels pour les complimenter, les féliciter, etc. *Le maire adressa au roi une courte h.* || Fam. et par plaisant., se dit encore D'un discours ennuyeux ou d'une longue remontrance. *Il nous a fait une longue h. pour ne rien dire. C'est tous les jours quelque nouvelle harangue.*

HARANGUER. v. a. [H asp.] Adresser une harangue à quelqu'un. *H. le peuple, les soldats, le roi.* — Neutral., *H. devant le peuple, devant le souverain.* Peu us. || Figur. et fam., on dit absol., *Il harangue toujours, il ne fait que h.*, en parl. D'un homme qui parle beaucoup et avec emphase. = Harangué, ée. part.

HARANGUEUR. s. m. [H asp.] Celui qui harangue ; ne se dit guère qu'en mauvaise part. *C'est un pauvre h.* Fam. || Figur. et fam., se dit De quelqu'un qui parle beaucoup ou qui a l'habitude de faire des remontrances à tout propos. *C'est un h. éternel.*

HARAS. s. m. [H asp.] (lat. *hara*, étable).

Enc. — Les *Haras* sont des établissements où l'on entretient des étalons et des juments destinés à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce. On distingue trois sortes de h., les *H. sauvages*, les *H. parqués*, et les *H. domestiques*. Les premiers méritent à peine le nom de h. En effet, ce sont des espaces immenses où les chevaux errent, vivent et se reproduisent en pleine liberté. L'homme n'intervient de temps à autre que pour saisir et dompter les animaux qu'il trouve à sa convenance. On ne rencontre de h. de ce genre que dans les steppes de la Russie et dans les pampas de l'Amérique. Dans les h. parqués, les chevaux vivent et se reproduisent aussi à leur guise ; mais l'homme les a toujours sous sa main. On trouve des h. de cette sorte en Hongrie, en Allemagne et en Espagne. Les h. domestiques constituent seuls les véritables h., parce que là rien n'est abandonné au caprice des animaux : l'homme les loge, les nourrit, les surveille et préside à la reproduction. — Parmi les h. domestiques, les uns sont *privés*, c.-à-d. appartiennent à des particuliers ; les autres sont des établissements *publics*, dont la dépense et la direction sont à la charge de l'État. Chez nos voisins d'outre-Manche, il n'existe que des h. privés. Mais en France, l'extrême division des fortunes n'a pas permis à ce système de prendre une extension suffisante pour pourvoir aux besoins du pays. En conséquence, le gouvernement s'est vu de bonne heure obligé, pour ne pas laisser entièrement s'appauvrir l'espèce chevaline, de créer lui-même des h. et des dépôts où il est toujours possible de trouver les types des races les plus estimées.

Dès 1639, on essaya d'organiser une administration royale des h. Ce premier essai fut continué par Colbert (1683). Plus *tard, deux grands h. furent créés, l'un au Pin (Orne), en 1714,* l'autre à Pompadour (Corrèze), en 1755. On organisa en outre 12 dépôts. Lorsque la révolution arriva, on ne comptait pas moins de 3239 étalons dans ces divers établissements. Mais en 1790, un décret de la Constituante supprima ces derniers, et les réquisitions que nécessitèrent presque aussitôt les besoins des armées dispersèrent toutes les richesses que l'ancien gouvernement y avait réunies. Les dangers de cet état de choses devinrent promptement si manifestes, que la Convention elle-même (22 mars 1795) crut devoir réorganiser l'administration des h., et créer 7 dépôts d'étalons. Toutefois le nouveau service ne fonctionna sérieusement qu'après avoir été considérablement développé par les décrets impériaux du 4 juillet 1806 et du 14 mai 1809. Ces décrets établirent des courses et des écoles d'équitation, et instituèrent des primes pour les cultivateurs qui présenteraient les plus beaux élèves aux étalons approuvés. Cette organisation fut maintenue par la Restauration; mais elle a reçu, depuis 1831, des modifications qui l'ont entièrement *transformée. L'administration des h. est actuellement régie par* le décret du 17 juin 1852, et forme une des divisions du ministère de l'agriculture et du commerce. Sa mission consiste, moins à entretenir des établissements spéciaux pour le compte de l'État qu'à développer, au moyen d'encouragements distribués avec intelligence, l'amélioration des races par l'industrie privée. Le personnel se compose d'une commission permanente qui siége au ministère, de 2 inspecteurs généraux en résidence à Paris, de 4 inspecteurs dits d'arrondissements, et d'autant de directeurs, d'agents comptables, de vétérinaires, etc., qu'il y a d'établissements. Ces derniers sont au nombre de 25, savoir: un h. qui est placé à Pompadour, 23 dépôts d'étalons, et un dépôt de remonte avec station à Paris. Ces dépôts sont divisés en quatre arrondissements d'inspection. Chaque année, les étalons qu'ils renferment sont distribués, pendant la saison de la monte, entre un certain nombre de localités, dites *Stations*, où, en payant un droit modique, les éleveurs et les plus petits propriétaires peuvent conduire celles de leurs juments que l'administration juge se trouver dans les conditions convenables. Concurremment avec les étalons de l'État, des étalons particuliers sont admis à servir à la reproduction. Ces étalons sont *approuvés* par le ministre du commerce, sur le rapport du directeur du dépôt de la circonscription, et, pour indemniser les propriétaires des frais que leur occasionne l'entretien de ces animaux, l'administration distribue des primes qui sont ainsi fixées: 500 à 1200 fr. pour un étalon pur sang, 300 à 600 fr. pour un étalon demi-sang, 100 à 300 fr. pour un étalon de trait. Enfin, il existe une seconde classe d'étalons particuliers admis à servir à la monte, mais sans donner droit à une prime; ils sont désignés sous le nom d'*étalons autorisés*.

Outre les primes qui précèdent, l'administration des h. est chargée, au nom de l'État et pour encourager l'industrie chevaline, de donner des *prix de course* dans les divers hippodromes établis sur le territoire de l'empire; des *primes* aux juments de pur sang, de demi-sang et indigènes, qui sont dans certaines conditions fixées par les règlements; et des *primes de dressage* aux chevaux de commerce, qui joignent à une excellente conformation les qualités propres au genre de service pour lequel ils sont destinés. La même administration est encore investie du soin d'accorder des subventions à des établissements appelés *Écoles de dressage*, placés à Séez (Orne), Rochefort et Napoléon-Vendée, où les éleveurs peuvent mener leurs chevaux pour les faire dresser et les mettre en état d'être vendus.

HARAS. s. m. T. Ornith. V. Ara.

HARASSER. v. a. [H asp.] Fatiguer à l'excès. *Cette longue route m'a harassé. Vous avez harassé ce cheval. Un travail excessif harasse l'esprit.* = Harassé, ée. p. *Il nous arriva harassé de fatigue, harassé du chemin. Il est harassé par ce travail.*

HARCELER. v. a. [H asp.] Agacer, provoquer, exciter jusqu'à importuner, jusqu'à tourmenter. *Pour le faire agir, il faut le h. sans cesse. H. quelqu'un dans la conversation. Il le harcèle toujours d'épigrammes. Dès qu'il ouvre la bouche, sa femme commence à le h.*—*Se dit aussi Des animaux. *Ne harcelez donc pas ces chiens. Les mouches harcèlent ce cheval.* ‖ *H. les ennemis*, Les inquiéter, les fatiguer par des attaques, par des escarmouches incessantes. *Nos troupes ne cessèrent de h. l'ennemi dans sa retraite.* = Harcelé, ée. p. = Conj. Voy. Geler.

HARDE. s. f. [H asp.] (all. *herd*, troupeau). T. Vén. Troupe de bêtes fauves. *Une h. de daims.*

HARDE. s. f. [H asp.] (R. *hart*). T. Vén. Lien avec lequel on attache les chiens six à six ou quatre à quatre.

* **HARDÉ.** adj. m. [H asp.] *Œuf hardé*, Œuf sans coquille que pondent quelquefois les oiseaux.

HARDER. v. a. [H asp.] T. Vén. *H. des chiens*, Les attacher six à six ou quatre à quatre. = Hardé, ée. p.

HARDES. s. f. pl. [H asp.] (du vieux franç. *hardée*, fardeau, dérivé lui-même du lat. *fero*, je porte). Se dit généralement De toutes les choses nécessaires à l'habillement. *De bonnes h. De vieilles h. Il portait toutes ses h. sur son dos.*

Syn.—*Nippe.*—Les *hardes* comprennent tout ce qu'on porte sur soi, les habits de première nécessité, les gros vêtements; *nippe* se dit surtout du linge, des objets de parure, d'ajustement. Les *hardes*, qui n'ont pas de singulier, se prennent ordinairement *en gros*; *nippe*, *qui a un singulier, se prend plus* souvent en détail. Enfin, *hardes* se dit également de ce qui concerne les hommes et les femmes; *nippes* se dit plutôt de ce qui concerne les femmes, comme si les objets de parure et d'ajustement formaient la partie principale de leurs effets.

HARDI, IE. adj. [H asp.] Audacieux, entreprenant. *Être h. comme un lion. Un h. réformateur. Un h. coquin. Un peuple fier et h. De hardis soldats. Un écrivain h. Un artiste h. dans ses conceptions. Cet esprit h. ne recule devant aucune conséquence. Être h. à parler. Il est très-h. dans ses entreprises. Personne n'est plus h. près des femmes. Être h. au jeu.* — *C'est un h. joueur*, C'est un joueur qui joue gros jeu ou qui joue avec un petit jeu. ‖ Ferme, assuré. *Cet homme a la mine hardie, la contenance fière et hardie.* ‖ Insolent, effronté. *Ce domestique est bien h. de répondre ainsi. Il a le ton bien h. Des manières hardies. Cette jeune fille a l'air h.* ‖ Se dit Des choses qui dénotent de la hardiesse dans celui qui les fait ou qui les dit. *Une action, une entreprise hardie. C'est un vol bien h. Un discours h. Une réponse hardie.* ‖ Se dit Des idées, des opinions, etc., qu'il est difficile ou dangereux de soutenir, parce qu'elles sont fausses ou choquent les opinions reçues. *Une proposition hardie. Il exposa devant l'assemblée les opinions les plus hardies.* ‖ En parl. Des œuvres de la littérature et des arts, se dit De celles qui sortent de l'ordre commun, qui produisent un effet insolite, étonnant. *Pensée, expression, figure, métaphore hardie. Son style est nerveux, hardi, puissant. Il y a dans ce tableau des poses très-hardies. Une voûte hardie. Un clocher h.* — *Cela est bien h.*, se dit D'une licence littéraire ou artistique qu'on ne peut approuver, mais qu'on n'ose condamner. ‖ Libre, franc, aisé, sans hésitation. *Écriture hardie. Ce maître d'écriture a la plume hardie, la main hardie. Ce peintre a le pinceau h., le dessin h., la main, la touche, l'exécution hardie. Ce musicien a le jeu h.* — Fig., *C'est une plume hardie, Il a la plume hardie*, se dit D'un auteur dont le style est libre et hardi, ou qui écrit librement sur des matières délicates, sans crainte de froisser les opinions reçues.

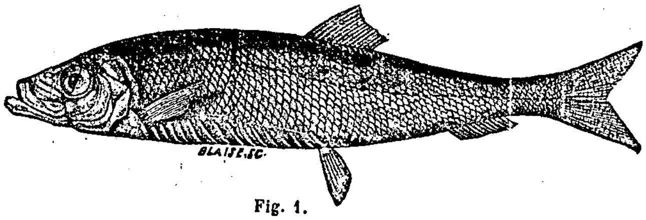

Fig. 1.

HARDIESSE. s. f. [H asp.] Qualité de ce qui est hardi, entreprenant; audace, assurance. *Grande h. Noble h. Avoir, montrer de la h. Manquer de h. Parler avec h. Son imagination est pleine de h. La h. avec laquelle il expose ses idées. Ce peintre a montré beaucoup de h. dans cette toile.* ‖ Insolence, impudence. *Il parle à son père avec une h. révoltante. Cette femme a, dans les manières, une h. qui déplait. La h. de ses manières me choqua.* ‖ Famil., Licence. *Excusez-moi si je prends la h. de vous faire observer que...* ‖ Se dit Des choses qui dénotent de la hardiesse dans celui qui les conçoit, les dit ou les fait. *La h. d'une action, d'une entreprise, d'une conception. La h. de ses opinions surprit tous les auditeurs. Sa réponse fut d'une telle h. que tout le monde trembla pour lui.* — Fam., *Cet homme prend des hardiesses insupportables*, Il s'émancipe trop. ‖ Se dit Du style et des expressions, lorsqu'il s'y trouve des licences ou quelque chose qui sort du commun. *Ce tour de phrase est d'une grande h. Il a une grande h. de style. Il y a dans cette œuvre des hardiesses heureuses.* ‖ Se dit Des ouvrages d'art qui ont quelque chose de grand, d'extraordinaire. *Ce groupe renferme des figures d'une grande h. Ce clocher gothique est d'une h. inouïe. La h. d'une coupole.* ‖ Se dit, dans certains arts, D'une exécution hardie. *Une grande h. de pinceau, de crayon. Il a dans la touche beaucoup de h. Attaquer la note avec h.* = Syn. Voy. Audace.

HARDIMENT. adv. [H asp.] Avec hardiesse. *Parler h. Tromper h. Marcher h. au combat. Décider h. une question.* ‖ Librement, sans hésiter. *Dites-lui h. que je n'entends pas cela.* ‖ Famil., se dit pour, Sans crainte de se tromper, d'exagérer. *Vous pouvez h. lui demander mille francs de ce tableau.*

HAREM. s. m. [H asp.] Mot arabe qui signifie *Défendu*, et qui se dit de L'appartement des femmes chez les peuples musulmans. *Les femmes du h. Il acheta une belle Circassienne qu'on mena aussitôt à son h.* ‖ Par extens., se dit Des femmes que contient le harem. *Un nombreux h. Son h. se composait de trois cents femmes.*

HARENG. s. m. [On pron. *Haran*, avec l'H asp.]

Enc.— Les Harengs constituent la principale tribu de la famille des *Clupes*. Ces poissons sont essentiellement caractérisés par la brièveté et l'étroitesse de leurs maxillaires, et par la forme de leur corps dont le bord inférieur est comprimé et garni d'écailles formant une dentelure comme celle d'une scie. Ils sont en outre remarquables par le grand nombre et la finesse de leurs arêtes. — Cette tribu comprend les *Harengs* proprement dits et les *Aloses*.

I. Les *Harengs* proprement dits ont l'ouverture de la bouche médiocre, et la lèvre supérieure non échancrée.

1° Le *H. commun* (*Clupea harengus*) [Fig. 1], dont le nom *vient du hollandais haring, est bien connu de tout le monde.* L'animal vivant est vert glauque sur le dos, blanc sur les côtés et sur le ventre, et couvert sur tout le corps d'un brillant glacé métallique; le vert du dos se change en bleu après la mort. Cette espèce habite l'Océan boréal; mais à une certaine époque de l'année, on la trouve sur les côtes de l'Amérique jusqu'à la Caroline, sur celles du Groënland, de l'Islande et des îles Britanniques, ainsi que dans la mer du Nord, la Baltique et la Manche. Elle ne se rencontre jamais plus bas que le 45° de latitude, et, par conséquent, elle est inconnue dans la Méditerranée. Le Hareng nage avec beaucoup de force et de vitesse; il se nourrit de mollusques, de crustacés, de petits poissons et de frai. Dans la saison de la pêche, il se tient à une profondeur variable. Tantôt, surtout pendant les gros temps, il s'enfonce profondément dans les bas-fonds, et, selon l'expression des matelots, se *tient le bec dans le sable;* tantôt, au contraire, il apparait à fleur d'eau, poursuivi par les Squales, qui lui font une chasse non moins active que l'Homme. Pendant une nuit calme, au clair de la lune, on voit quelquefois les Harengs s'avancer en colonnes serrées et profondes de plusieurs lieues d'étendue. Ils couvrent alors la surface de la mer, semblables à d'immenses tapis brillants des couleurs du saphir et de l'émeraude. La mer parait en feu et chargée de scintillations phosphorescentes. Ces innombrables légions se montrent au printemps, d'abord dans les eaux des îles Shetland; puis elles apparaissent bientôt sur les côtes occidentales de l'Europe. On ignore la cause de ces apparitions successives. Quelques auteurs ont prétendu que ces poissons se retiraient périodiquement dans les régions polaires, et que, n'y trouvant pas une nourriture suffisante en raison de leur nombre prodigieux, ils envoyaient des colonies vers les mers plus méridionales. D'autres, au contraire, nient l'existence de ces émigrations merveilleuses. En effet, on a remarqué que souvent il s'écoule plusieurs années avant qu'on voie des Harengs dans les lieux indiqués comme les plus remarquables de leur route. D'autre part, on a reconnu l'existence de Harengs sédentaires ainsi que *la rareté de ces poissons sur les côtes du Groënland.* Nos pêcheurs désignent même ces Harengs stationnaires sous le nom de *Harengs fonciers* on de *Harengs francs*, et ils appellent *H. halbourg*, c.-à-d. H. bourgeois, celui qu'ils prennent hors de la saison de la pêche générale. Enfin, on ne les a jamais vus reprendre la route du Nord pour passer l'hiver sous les glaces polaires. L'opinion la plus probable est donc que les Harengs sortent des profondeurs de la mer et vont sur les côtes aux époques du frai pour y déposer leurs œufs; puis, dans ces grands mouvements, les individus, pressés par un besoin impérieux et entraînés par un instinct dont on ignore la cause, changent de place et exécutent de grandes migrations. Il est probable que les Harengs qui naissent du frai se retirent dans des lieux plus profonds où ils trouvent une nourriture plus abondante, et qu'au printemps ils se rapprochent des rivages pour la ponte. Les femelles, qui, par rapport aux mâles, sont comme 7 est à 3, sont douées d'une fécondité prodigieuse. Elles pondent par an de 21,000 à 36,000 œufs, et même Bloch élève ce nombre à 68,000. Quand elles veulent frayer, elles se frottent le ventre sur les roches, les fonds de sable et les plantes sous-marines, et elles abandonnent sur la grève des quantités d'œufs telles qu'ils la couvrent sur une grande étendue. Le frai ressemble de loin à de *la sciure de bois répandue sur les eaux.*

C'est en juin et en juillet que d'innombrables bateaux norwégiens, danois, français, et surtout anglais et hollandais, partent pour la pêche du H. Ils se dirigent d'abord vers les atterrages des Orcades et des Shetland; de là ils passent en septembre dans la mer d'Allemagne, et, en novembre et décembre, dans la Manche. Les bateaux les plus grands, ceux qu'on appelle *Dragueurs, et qui sont assez forts pour tenir le large, portent* jusqu'à 16 hommes. La pêche se fait avec une sorte de filet appelé *Tessure*, qui a de 400 à 600 mèt. de long, et dont le bord inférieur est allourdi par des pierres, tandis que le supérieur est maintenu à flot au moyen de barils. La longueur du *Halin*, ou de la corde qui retient le filet, varie de 100 à 300 m. C'est presque toujours le soir qu'on jette les filets, et c'est pendant l'obscurité qu'on fait la pêche. Tous les bateaux portent des fanaux, parce que ces feux, disent les matelots, attirent les Harengs. Ces poissons se prennent en accrochant leurs ouïes aux mailles du filet, où ils s'étranglent, ce qui a fait croire, mais à tort, que le H. meurt aussitôt qu'il sort de l'eau. Quand on juge le filet suffisamment chargé, on le retire. On regarde la pêche comme très-bonne, lorsque, au bout de deux heures, on est obligé de faire cette manœuvre. On a vu prendre dans un temps moindre jusqu'à 110,000 Harengs. Si le bateau est petit et voisin du port, il s'y rend le jour même, et ce H., fort estimé, se vend sous le nom de *poisson de nuit.*

On emploie, pour conserver le H., deux procédés différents, la *salaison* et la *dessiccation.*— Pour saler le poisson, on commence par le *caquer;* c'est-à-d. par lui couper la gorge et lui enlever les ouïes et les entrailles. Cela fait, on le met dans de la saumure, c'est ce qu'on appelle *brailler le H.;* puis on le *sale en vrac*, c.-à-d. qu'on le pose par couches dans du sel. Enfin, quand on juge la salaison suffisante, on *paque* les Harengs, ou en d'autres termes, on les arrange par lits dans des tonnes. Pour saurer le H., on commence par le laisser séjourner au moins vingt-quatre heures dans la saumure sans le *caquer*. Ensuite on l'enfile dans des baguettes appelées *Ainettes*, et on le suspend dans des espèces de cheminées où l'on fait un feu de bois mouillé de manière à donner une chaleur douce et beaucoup de fumée. Les meilleurs Harengs pour saurer sont ceux de Yarmouth. En Islande et au Groënland, les habitants les font simplement sécher à l'air.—Dans le commerce, on donne le nom de *Harengs pecs* aux Harengs salés et blancs, caqués et conservés dans des barils, qu'on désigne sous le nom de *Caques*. On nomme *Harengs pleins*, ceux qui n'ont pas encore frayé; *Harengs guais*, ceux qui ont lâché leur laitance ou leurs œufs; *Harengs boussards*, ceux qui sont en train de frayer; et *Harengs marchais*, c.-à-d. bons à vendre, les Harengs boussards qui commencent à se remettre du frai et qui tendent à devenir Harengs guais.

La pêche du H. est très-importante. Les Hollandais, qui passent pour l'avoir faite les premiers, en ont tiré des bénéfices considérables. Au milieu du XVII^e siècle, ils y employaient 2000 bâtiments. Bien qu'aujourd'hui cette pêche ait beaucoup diminué, elle n'en est pas moins une source de richesse pour les habitants du littoral des mers du Nord. En France, elle occupe de 300 à 400 bâtiments, montés par 5000 marins environ, et l'on peut évaluer ses produits à 4 millions. D'après les lois, cette pêche se termine à la fin de décembre, c.-à-d. qu'elle dure pendant tout le temps de la fécondité. Le nombre des Harengs employés comme aliment ou comme engrais est quelque chose de prodigieux; néanmoins la fécondité de la nature l'emporte encore sur l'art destructeur de l'Homme. La mesure que l'on emploie pour les Harengs, et qu'on appelle *leth* ou *last*, se compose de 12,000 poissons.

2° Parmi les autres espèces du genre H., nous citerons le *Melet*, appelé aussi *Esprot* et *Harenguet* (*Cl. sperattus*), qui est plus petit que le H. commun, et qui s'en distingue en ce qu'il n'a pas les opercules veinés comme lui; la *Blanquette* (*Cl. latulus*), très-petit poisson de la plus belle couleur d'argent, avec une petite tache noire sur le bout du museau; et le *Pilchard* ou *Célan* (*Cl. pilchardus*), qui est à peu près de la taille du H. ordinaire, mais qui a les écailles plus grandes et le sous-opercule coupé carrément, au lieu que le H. l'a arrondi.

3° La *Sardine* (*Cl. sardina*) [Fig. 2] est tellement semblable au Pilchard, dit Cuvier, que nous ne lui trouvons de différence que dans sa taille moindre. La Sardine habite la Baltique, l'océan Atlantique et la Méditerranée. Durant l'hiver, ces poissons ne quittent pas les profondeurs de la mer; mais, vers le mois de juin, ils s'approchent des côtes en légions innombrables, à ce point qu'on en prend quelquefois, d'un seul coup de filet, de quoi remplir 40 tonneaux. On les pêche à peu près de la même manière que le H., mais avec des filets à mailles plus serrées.

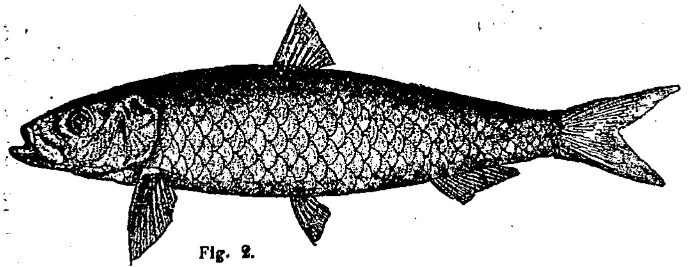

Fig. 2.

En outre, les pêcheurs, pour les attirer, répandent dans la mer des œufs de Morue conservés à l'aide du sel : cette sorte d'appât est désigné sous le nom de *Rogue*. Comme la Sardine s'altère promptement, on est obligé de la saler avant de revenir à terre. Pour notre pays, les pêches les plus abondantes se font sur les côtes de la Bretagne et sur celles de la Méditerranée. On estime à 2 millions de francs chaque année le produit des pêches de la Bretagne seule.

II. Les *Aloses* se distinguent des Harengs proprement dits par une échancrure au milieu de la mâchoire supérieure. L'*Al. commune* (*Cl. alosa*) devient beaucoup plus grande et plus épaisse que le H., et atteint jusqu'à 1 mètre de longueur. Ce poisson remonte au printemps dans les rivières, et c'est alors un excellent manger; mais, quand on le prend à la mer, sa chair est sèche et de mauvais goût. La *Finte* (*Cl. finta*) diffère surtout de l'Alose par ses dents très-marquées, tandis que celles de cette dernière sont presque insensibles. En outre, sa chair est loin d'être aussi délicate.

HARENGAISON. s. f. [H. asp.] Temps de la pêche du hareng. ‖ La pêche du hareng.

HARENGÈRE. s. f. [H asp.] Femme qui vend des harengs et toute espèce de poisson en détail. ‖ Fig. et famil., se dit D'une femme querelleuse et qui dit des injures grossières.

* **HARFANG.** s. m. [H asp.] T. Ornith. V. CHOUETTE.

HARGNEUX, EUSE. adj. [H asp.] (lat. *herniosus*, qui a une hernie). Qui est d'humeur chagrine, acariâtre, querelleuse. *Un homme h. Une femme hargneuse. Caractère, esprit h. Humeur hargneuse.* ‖ Se dit aussi Des animaux, particulièrement De ceux qui mordent ou qui ruent. *Un chien h. Ce cheval est très-h.; il est fort difficile de le dresser.*

HARICOT. s. m. [H asp.] T. Bot. ‖ T. Cuis. Espèce de ragoût fait avec du mouton et des navets.

Enc. — Le *Haricot* (*Phaseolus*) appartient à la famille des *Légumineuses-Papilionacées*, où il constitue le type de la tribu des *Phaséolées*. C'est une plante ordinairement herbacée, quelquefois ligneuse, généralement volubile, couchée ou presque dressée. Les feuilles sont pinnées à 3 folioles, et ses fleurs, réunies en fascicules ou en grappes, sont portées sur un pédoncule assez court. Enfin, son fruit, qui est droit ou courbé, et plus ou moins comprimé, renferme un certain nombre de graines réniformes. Le fruit et les graines de ces végétaux sont également désignés sous le nom de *Haricot*. — Le H. est originaire de l'Amérique et des Indes orientales; mais on le cultive aujourd'hui dans presque toute l'Europe, quelquefois à cause de ses fleurs, qui servent alors à embellir nos parterres, le plus souvent à cause de ses graines, qui constituent un aliment des plus précieux. Parmi les espèces d'ornement, les deux espèces les plus répandues sont le *H. d'Espagne* ou *H. à bouquets* (*P. multiflorus*), dont la variété la plus recherchée a la fleur écarlate, et le *H. caracolle* (*P. caracalla*), appelé aussi *H. à Limaçon*, dont les fleurs nuancées de rose ou de lilas sur fond blanc exhalent une odeur des plus suaves. Les espèces alimentaires le plus généralement cultivées sont le *H. du Cap* ou *H. de Lima* (*P. lunatus*), et le *H. commun* (*P. vulgaris*). Ce dernier produit un très-grand nombre de variétés : les unes, appelées *à rames*, dont la tige a besoin d'un appui pour se soutenir; les autres, dites *naines*, dont la tige, peu élevée, se soutient toute seule. Le plus estimé des haricots ramés est le *H. de Soissons*, dont la graine, blanche, grosse et plate, se mange *en sec*. Il est très-cultivé dans nos départements du Nord, plus particulièrement dans celui de l'Aisne; mais il perd de ses qualités quand on le transporte hors de son pays natal. Nous citerons encore dans la même catégorie, le *H. sabre*, ainsi nommé de la forme recourbée de ses gousses, et dont la graine est blanche et peu inférieure à celle du précédent; le *H. sphérique*, appelé aussi *H. de Prague*, *H. d'Orléans* et *H. rouge*, qui est tardif, mais d'un très-grand rapport, et dont le grain est rouge violet; et le *H. prédome* ou *H. princesse*, dont la graine est blanche, et qui est aussi appelé *H. mange-tout*, parce que sa gousse est bonne à manger, même quand le grain est déjà formé. A la tête des Haricots nains se place le *H. de Soissons nain* ou *gros pied*, qui a les mêmes caractères extérieurs et les mêmes qualités que le Soissons ramé; seulement, il est plus précoce. Nous nommerons ensuite le *H. sabre nain*, qui est blanc, aplati et de moyenne grosseur. Le *H. de Laon* a les gousses longues et étroites; on le cultive aux environs de Paris, sous le nom de *Flageolet*, et on le consomme beaucoup à l'état vert. Le *H. suisse* se mange aussi particulièrement en vert; ses gousses et ses graines sont allongées, et ces dernières présentent une coloration très-variée, blanche, rouge, grise, ventre de biche, etc. — Le H. veut un terrain substantiel, meuble et frais, mais il craint le froid. Les variétés blanches sont les plus délicates et les plus estimées; mais leur produit est moins certain que celui des variétés colorées. On les consomme principalement en sec, et on les récolte tardivement, parce que leur conservation est d'autant plus facile que leur maturité est plus complète. Les Haricots donnent un rendement aussi considérable que celui du blé, et leur prix de vente est égal en moyenne à celui de ce dernier.

On donne encore vulgairement le nom de *Haricot* à quelques espèces de Légumineuses qui appartiennent à d'autres genres : ainsi, le *H. en arbre* est la Glycine frutescente; le *H. d'Égypte* est le Dolic d'Égypte ou Dolic lablab, etc. Enfin, on appelle *H. du Pérou* le fruit du Médicinier cathartique, qui est une Euphorbiacée.

HARIDELLE. s. f. [H asp.] (dimin. du lat. *arida*, sèche). Mauvais cheval maigre. *Une méchante h.* Fam.

* **HARLE.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Harles* (*Mergus*) constituent, dans l'ordre des *Palmipèdes Lamellirostres*, un genre très-voisin des Canards.

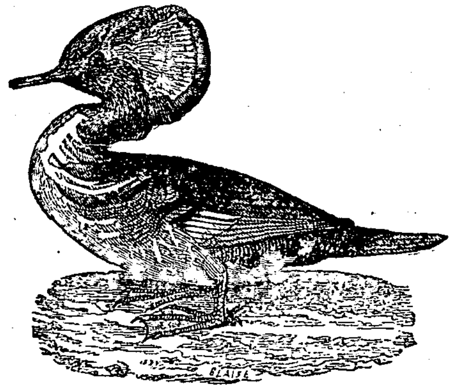

En effet, ils ne diffèrent guère de ces derniers que par leur bec plus mince, plus cylindrique, et dont chaque mandibule est armée, le long de ses bords, de petites pointes dirigées en arrière et qui ressemblent à des dents de scie. Ces oiseaux vivent sur les lacs et les étangs, où ils se nourrissent de poissons et de petits animaux. Ils nagent le corps submergé et la tête seulement hors de l'eau. En plongeant, ils s'aident de leurs ailes pour accélérer leur course. Leur vol est rapide et soutenu, malgré la brièveté de leurs ailes, mais il ne s'élève pas très-haut. Ils nichent entre les rochers, parmi les joncs, quelquefois même dans les troncs d'arbres, et leur ponte est de 8 à 14 œufs. Leur naturel farouche les a toujours empêchés de passer, comme les Canards, à l'état de domesticité. Ils habitent ordinairement les climats froids, mais, en hiver, ils descendent vers les régions tempérées. C'est ainsi qu'en France, on trouve, dans cette saison, le *H. vulgaire* (*M. merganser*), appelé aussi *Bécard* et *Grand H.*, qui est de la taille du Canard; le *H. huppé* (*M. serrator*), remarquable par sa huppe pendante à l'occiput; et le *H. Piette* (*M. albellus*) [Fig. ci-dessus], appelé encore *Nonnette* et *Petit H.*, parce qu'il est le plus petit des trois. Cet oiseau a le manteau blanc varié de noir, l'occiput marqué d'une tache noire, le bec et les pieds bleus.

* **HARMALA.** s. m. T. Bot. Voy. ZYGOPHYLLÉES.

* **HARMATTAN.** s. m. T. Météor. Voy. VENT.

HARMONICA. s. m. T. Mus. Voy. *lame* VIBRANTE.

HARMONIE. s. f. (gr. ἁρμονία, accord). Accord de divers sons. *Une douce h. Une h. céleste. L'h. des instruments. La puissance de l'h.* — Se dit quelquefois D'une voix seule, lorsqu'elle est sonore, pure et douce; ou D'un instrument qui rend des sons agréables. *L'h. de sa voix. L'h. du violoncelle va à l'âme.*—*Table d'h.*, La partie des instruments à cordes au-dessus ou au-dessous de laquelle celles-ci sont tendues. ‖ En parl. Du langage et du style, Concours heureux de sons, de mots; nombre, mesure, cadence. *Cette langue est dépourvue d'h. Rien n'égale l'h. des vers de Racine. Si la poésie a son h., la prose, dans toutes les langues, a aussi la sienne. L'h. du style, d'un discours, d'une période. Son style est plein de douceur et d'h.*—*H. imitative*, Artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots. ‖ Fig., Accord parfait de plusieurs parties différentes entre elles qui forment un tout, etc., qui concourent à une même fin. *L'h. du monde. L'h. universelle. L'h. du corps humain. L'h. des couleurs. Cet édifice est remarquable par l'h. parfaite de toutes ses parties. La savante h. de ce tableau fait oublier bien des défauts. Comment établir l'h. dans un pareil chaos? Ce système de gouvernement n'était plus en h. avec les besoins de la société. L'h. du corps politique. L'h. des pouvoirs.* ‖ Fig., en parlant Des personnes, sign. Concorde. *L'h. la plus parfaite règne dans cette famille.* ‖ * T. Philos. *H. préétablie*, V. AME. ‖ * T. Théol. *H. des Évangiles*, Concordance des Évangiles. V. CONCORDANCE. ‖ T. Anat. Genre d'articulation dans lequel les os sont unis par des dentelures ou des rugosités peu sensibles. *On désigne plus souvent l'h. sous le nom de* Suture harmonique.

Enc. — On donne le nom générique d'*Accords* à plusieurs sons qui se font entendre simultanément, et dont la réunion flatte plus ou moins agréablement l'oreille. Le système général des accords et les lois de leur succession constituent ce qu'on appelle l'*Harmonie*, ou, en d'autres termes, l'h. est la science des accords. Cependant ce mot se prend encore dans quelques autres significations. Ainsi, l'on dit l'*H. d'un accord*, pour indiquer l'effet qu'il produit sur l'oreille; puis, par un autre abus, on donne le nom d'*Harmonie* à une pièce de musique composée pour un ensemble d'instruments à vent, ou même à cette réunion d'instruments. C'est avec plus de raison que l'on appelle *morceau d'h.* une composition à plusieurs parties, considérée surtout sous le point de vue de la succession des accords. Comme science des accords, l'h. se divise en *Harmonie* proprement dite, qui détermine la structure des accords, leur nature et leur association; et en *Harmonie pratique*, qui apprend à mettre les accords en œuvre, c.-à-d. à en entourer une mélodie donnée, qui sert de base à leur disposition. C'est ce qu'on a nommé l'art de l'*accompagnement*.

Les accords les plus simples sont ceux qui ne sont composés que de deux sons; on leur donne le nom d'*Intervalles*. Tous les intervalles ou accords de deux sons ne produisent pas le même effet sur l'oreille. Les uns, comme la *tierce*, la *quarte*, la *quinte*, la *sixte* et l'*octave*, lui plaisent par leur h.; les autres, qui sont la *seconde*, la *septième* et la *neuvième*, affectent moins agréablement l'oreille et ne peuvent la satisfaire que par leur combinaison entre eux. Les premiers sont appelés *intervalles consonnants*, et les seconds *intervalles dissonants*. Les accords composés de plus de deux sons se distinguent également en *accords consonnants* et en *accords dissonants*. Les accords consonnants sont ceux qui ne renferment que des intervalles de tierce, de quarte, de quinte, de sixte ou d'octave; ceux dans lesquels on trouve des intervalles de seconde, de septième ou de neuvième sont des accords dissonants. Si l'on était obligé d'énumérer tous les intervalles qui entrent dans la composition d'un accord de 4 ou 5 sons, la nomenclature de tous les accords deviendrait singulièrement compliquée; mais il n'en est point ainsi. L'accord qui est formé par la réunion de la tierce, de la quinte et de l'octave, s'appelle par excellence l'*accord parfait*, parce que c'est celui qui satisfait le mieux l'oreille, le seul qui puisse servir de conclusion à toute espèce de période harmonique et qui donne l'idée du repos. Tous les autres se désignent par l'intervalle le plus caractéristique de leur composition. Ainsi, un accord formé de la tierce, de la sixte et de l'octave, s'appelle *accord de sixte*, parce que cet intervalle établit la différence qui existe entre cet accord et le parfait. On donne le nom d'*accord de septième* à un accord dissonant qui est composé de tierce, de quinte et de septième, parce que cet intervalle est celui dont l'effet est le plus remarquable, et ainsi des autres. Les accords consonnants, c'est-à-d. dans la composition desquels il n'entre que des consonnances, sont ceux dont l'emploi est le plus fréquent dans la musique. Comme ils sont par eux-mêmes agréables à l'oreille, il s'ensuit que leur succession est libre, et qu'on en peut faire des suites aussi étendues qu'on le veut. Il n'en est pas de même des accords dissonants, car la dissonance qui entre dans la formation de ceux-ci ne peut satisfaire l'oreille qu'en descendant d'un degré sur la note suivante. Dans la plupart des accords dissonants, il n'y a qu'une dissonance; quelques-uns cependant en contiennent deux.

« Bien qu'il n'y ait originairement que deux accords, dit Fétis, l'un consonnant, qui est l'*accord parfait*, l'autre dissonant, qui est l'*accord de septième*, il semble qu'il y en ait un très-grand nombre, parce que ces accords sont susceptibles d'une multitude de modifications. Ces modifications sont de cinq espèces, dont chacune peut s'offrir seule ou collectivement avec d'autres; on les nomme: 1° *renversement* des intervalles; 2° *substitution d'intervalles*; 3° *prolongations* de consonnances; 4° *altération* de notes; 5° *anticipation* de notes.

» Par le *renversement des intervalles*, les notes qui entrent dans la composition d'un accord peuvent se trouver dans des positions différentes à l'égard l'une de l'autre, et donner lieu à des formes diverses. Prenons pour ex. l'*accord parfait* qui se compose d'une note quelconque, d'une autre note à la tierce supérieure, majeure ou mineure, et d'une troisième note à la quinte supérieure, comme *ut*, *mi*, *sol*. Or, avec ces trois notes, on peut obtenir trois combinaisons qui donneront les trois accords suivants: *ut*, *mi*, *sol* (accord parfait), *mi*, *sol*, *ut* (accord de sixte), *sol*, *ut*, *mi* (accord de quarte et sixte). Le premier, ou l'accord parfait, sera composé de tierce (*ut*, *mi*), et de quinte (*ut*, *sol*); le second, ou l'accord de sixte, sera composé de tierce (*mi*, *sol*), et de sixte (*mi*, *ut*); et le troisième, ou l'accord de quarte et sixte, renfermera la quarte (*sol*, *ut*), et la sixte (*sol*, *mi*). Trois harmonies d'aspect et d'effets différents seront donc produites par trois notes disposées de manières diverses. On remarquera en outre qu'il est d'autres combinaisons possibles de ces trois notes, car on pourrait faire: *ut*, *sol*, *mi* (accord parfait); *mi*, *ut*, *sol* (accord de sixte); *sol*, *mi*, *ut* (accord de quarte et sixte). Mais il est facile de voir que ces combinaisons ne changent rien à l'état des choses; car *sol* et *mi*, en quelque position qu'ils soient, quand *ut* est la note grave, ne peuvent jamais former à l'égard de cet *ut* qu'une tierce et une quinte; de même *ut* et *sol* à l'égard de *mi* grave ne seront jamais qu'une sixte et une tierce; enfin, *ut* et *mi*, de quelque manière qu'on les dispose, ne peuvent être qu'une quarte et une sixte contre *sol*. L'accord dissonant de *septième*, qu'on appelle *septième dominante ou de dominante*, parce qu'il a *pour son grave* la cinquième note, est susceptible de quatre modifications différentes, car il entre quatre notes dans sa composition. Les quatre notes de cet accord, dans le ton d'*ut*, sont *sol*, *si*, *ré*, *fa*, ce qui donne un accord composé de tierce majeure, de quinte et de septième mineure. Ces diverses notes peuvent être disposées de la manière suivante: *sol*, *si*, *ré*, *fa* (accord de septième dominante); *si*, *ré*, *fa*, *sol* (accord de quinte mineure et sixte); *ré*, *fa*, *sol*, *si* (accord de sixte sensible); *fa*, *sol*, *si*, *ré* (accord de triton). Tel est l'effet de ce genre de modification des accords primitifs qu'on appelle *renversement*. Les accords primitifs sont désignés sous le nom d'*accords fondamentaux*, et les autres sous celui d'*accords dérivés*.

» La *substitution* d'une note à une autre n'a lieu que dans l'accord dissonant de septième et dans ses dérivés. Elle consiste à substituer dans ces accords la sixième note du ton à la cinquième. Pour se faire une idée de ce genre de modification, il faut savoir que, lorsque la musique est écrite à cinq parties on ajoute aux quatre notes de l'accord de septième une cinquième note à l'octave aiguë de la note grave, de manière que l'accord soit composé de *sol*, *si*, *ré*, *fa*, *sol*. A ce sol aigu on peut à volonté substituer *la*, ce qui, au lieu de l'octave, donne un intervalle de neuvième contre la note grave de l'accord. L'accord ainsi transformé prend le nom d'accord de *neuvième majeure de la dominante*, lorsque le *la* n'est point accompagné d'un bémol naturel, et d'accord de *neuvième mineure*, lorsque le *la* est bémol. La même opération se fait dans les accords dérivés, en ayant soin de placer toujours la note substituée à la voix supérieure, afin d'éviter le choc désagréable de la sixième note avec la *note sensible*.

» Les *prolongations de consonnances* ont lieu dans tous les accords, même dans ceux qui sont affectés de substitution. Ce genre de modification consiste dans la prolongation d'une ou plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant, d'où résultent le retard des notes de ce dernier, et l'introduction d'intervalles étrangers dans celui-ci. Par ex., si l'accord parfait d'*ut*, *mi*, *sol*, succède à l'accord de septième, *sol*, *si*, *ré*, *fa*, le *fa* de celui-ci peut se prolonger sur celui-là, au lieu de descendre immédiatement sur *mi*, et par conséquent introduire dans le premier temps de l'accord parfait un intervalle de quarte au lieu de la tierce qui lui appartient, pour ne faire sa résolution sur cette tierce qu'au dernier temps. Il résultera de cette prolongation momentanée un accord composé de quarte, de quinte et d'octave, et le choc de la quarte et de la quinte introduira une dissonance accidentelle de seconde dans un accord qui n'est originairement composé que de consonnances. Les dissonances qui se produisent dans les prolongations sont appelées *dissonances artificielles* pour les distinguer des dissonances naturelles de l'accord de septième et de ses dérivés, et l'on dit qu'elles ne peuvent se faire *sans préparation*, parce qu'elles sont le résultat de prolongations.

» L'*altération des notes* des accords consiste à modifier par un bémol accidentel toute note qui descend dans la succession d'un accord à un autre, et à faire l'altération, par un dièse accidentel ou par un bémol supprimant un bécarre, de toute note qui monte dans la succession d'un accord à un autre. Quelquefois l'altération est double, c.-à-d. qu'on peut faire à la fois une *altération ascendante* et une *altération descendante*. Or, de pareilles altérations étant admissibles dans les accords consonnants et dissonants naturels, dans ceux affectés de substitution, dans les diverses prolongations, et ces mêmes altérations pouvant aussi se prolonger, on conçoit quelle immense quantité de groupes résulte de toutes ces modifications.

» Quant à l'*anticipation* d'une ou plusieurs notes d'un accord dans l'accord précédent, elle est beaucoup plus rare que les autres modifications d'accords. Elle consiste à prendre dans la syncope, sur la dernière moitié d'un temps, un intervalle qui appartient à l'accord du temps suivant. L'anticipation donne lieu à des successions fort incorrectes dans beaucoup de cas, ce qui oblige à s'en servir avec ménagement. Elle ne s'emploie avec avantage que dans les circonstances où l'on veut peindre par la musique une sorte de désordre. »

La *pédale* fournit encore au compositeur le moyen de faire passer autant d'accords qu'il veut sur une seule note, dont le prolongement pendant un certain nombre de mesures suffit pour conserver le sentiment de la tonalité. Cette tenue a été ainsi nommée parce qu'à l'origine elle n'était usitée que dans la musique d'église par l'organiste, qui se servait pour cela du clavier des pédales de son instrument.

Mais ce qui, plus que tout le reste, donne de la variété à l'enchaînement des accords, c'est la diversité dans la marche des parties, qui constitue les trois *mouvements*, savoir, le *mouvement semblable* ou *direct*, le *mouvement contraire*, et le *mouvement oblique*. Le premier est celui où les parties se meuvent dans le même sens; le second, celui où elles vont en sens opposé; dans le troisième, l'une des parties reste en place, pendant qu'une ou plusieurs autres parties agissent dans un sens quelconque.

Une autre ressource fort précieuse pour l'harmonie est celle du *brisement des accords*, c.-à-d. de la faculté de présenter des accords, non plus simultanément, mais successivement, et d'en former des batteries ou arpéges qui reposent l'oreille, dont une plénitude continuelle d'h. fatiguerait l'attention. En faisant entendre l'une après l'autre les notes des accords, le compositeur nuance et dégage l'h. sans l'appauvrir.

La question de savoir si les Grecs et les Romains ont connu l'h., est fort controversée; le plus savant de nos musiciens, Fétis, se prononce pour la négative. Suivant lui, les premières traces de l'h. se font apercevoir seulement chez les écrivains du moyen âge, vers le IXe siècle; mais elle resta dans un état de barbarie jusque vers le milieu du XIVe, époque où quelques musiciens italiens, tels que Francesco Landino et Jacopo di Bologna, commencèrent à lui donner des formes plus douces. L'h. se perfectionna ensuite entre les mains de deux musiciens français Guill. Dufay et Gilles Binchois, et d'un Anglais John Dunstaple: tous trois vécurent dans la première moitié du XVe *siècle*. Jusque vers la fin du siècle suivant, on ne fit usage que d'accords consonnants, et de quelques prolongations qui produisaient des dissonances préparées. On considérait les intervalles deux à deux, et l'art de les employer selon de certaines conditions composait toute la doctrine des écoles. Vers 1590, le Vénitien Cl. Monteverde se servit, pour la première fois, des accords dissonants naturels et des substitutions. Cette innovation fut d'abord vivement attaquée; néanmoins elle finit par être universellement acceptée. Dès lors le domaine de l'h. se trouva singulièrement agrandi. Environ quinze ans après, Viadana ayant imaginé de représenter les accords par des chiffres, il fut obligé de considérer chacun d'eux isolément: alors, pour la première fois, ce nom d'*accords* fut introduit dans le langage musical. Ce progrès accompli, la science de l'h. resta stationnaire pendant près de quatre-vingts ans; mais, en 1699, un célèbre géomètre français, nommé Sauveur, répétant une expérience indiquée en 1636 par le P. Mersenne, en tira des conséquences restées inaperçues jusqu'à lui. Cette expérience consiste à faire résonner une grande corde métallique, tendue par un poids convenable, en la pinçant avec force. Outre le son principal qui résulte de la résonnance de toute la longueur de la corde, on entend aussi deux autres sons, dont l'un est l'octave de la quinte du premier, et l'autre la double octave de la tierce majeure; en sorte que l'*accord parfait majeur* se trouve ainsi donné par la nature. Sauveur découvrit que les deux derniers sons proviennent de vibrations partielles de la corde: en conséquence, il appela *son fondamental*, le son qui est donné par les vibrations de la totalité de la corde, et *sons dérivés* les deux autres. Cette découverte servit de fondement à la théorie de Rameau, le premier essai de systématisation scientifique de l'h. (1722). Bien que ce système soit aujourd'hui abandonné, son auteur n'en mérite pas moins d'être considéré comme le véritable fondateur de la science, car sa théorie avait au moins le mérite d'établir un ordre méthodique dans l'étude des phénomènes harmoniques. D'ailleurs, on doit aussi à Rameau une découverte des plus importantes, nous voulons parler du mécanisme du renversement des accords. Après Rameau, l'Allemand Kirnberger (1781) découvrit la théorie de la prolongation des sons, théorie perfectionnée par Catel. Enfin l'explication donnée par Fétis du mécanisme de la substitution et de la combinaison de cette même substitution avec les prolongations et les altérations a porté la science de l'h. à un point satisfaisant de précision et de clarté. — Voy. FÉTIS, *Traité complet d'harmonie*, et les nombreux ouvrages sur la matière.

HARMONIEUSEMENT. adv. Avec harmonie.

HARMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'harmonie. *Musique harmonieuse. Voix harmonieuse. Langage h. Style h. Vers h.* ‖ Par anal., *Couleurs harmonieuses*, Couleurs dont la réunion flatte l'œil, et dont l'ensemble concourt à produire l'effet désiré.

HARMONIQUE. adj. 2 g. T. Mus. Qui appartient à l'harmonie. *Une marche h.* ‖ T. Acoustiq. *Son h.*, Voy. SON. — Subst. et au masc., on dit aussi, *Les harmoniques d'un son. Un son et ses harmoniques.* ‖ *Échelle h.*, Succession des sons dans l'ordre harmonique. ‖ T. Math. *Proportion h.*, V. PROPORTION.

HARMONIQUEMENT. adv. Suivant les lois de l'harmonie, ou suivant les rapports harmoniques des sons.

HARMONISTE. s. m. Musicien qui possède la connaissance de l'harmonie.

* **HARMONIUM.** s. m. T. Mus. V. VIBRATION.

* **HARMOPHANE.** s. m. T. Minér. Voy. CORINDON.

* **HARMOSTE.** s. m. (gr. ἁρμοστὴς, modérateur). T. Hist. grecq. Gouverneur militaire que les Spartiates imposaient aux villes vaincues ou qui s'étaient données à eux, pour y maintenir la prépondérance du parti favorable à Sparte.

* **HARNACHEMENT.** s. m. [H asp.] L'ensemble des harnais d'un cheval.

HARNACHER. v. a. [H asp.] Mettre un harnais à un cheval de trait. *H. un cheval.* = * SE HARNACHER. v. pron. Ne se dit que fig., en parlant D'une personne qui s'habille d'une façon ridicule. *Elle se harnache toujours d'une étrange manière.* = HARNACHÉ, ÉE. part. Il se dit Des chevaux de selle comme des chevaux de trait.

* **HARNACHEUR.** s. m. [H asp.] Ouvrier sellier qui ne fait que des harnais. On dit *Sellier-h.*, par oppos. à *Sellier-carrossier.*

HARNOIS ou HARNAIS. s. m. [H asp.]

Enc. — Le mot de *Harnois*, qui semble venir de l'italien *Arnese*, désignait autrefois l'armure complète d'un homme d'armes. Il n'est plus usité aujourd'hui que dans quelques façons de parler figurées, qui nous sont restées des anciennes coutumes, comme *Endosser le harnois*, pour dire embrasser la profession des armes, *Blanchir sous le harnois*, pour dire vieillir dans le métier de la guerre, etc. — Aujourd'hui le mot *Harnois* s'est changé en *Harnais*, et sous cette forme nouvelle, il désigne tout appareil que l'on adapte sur le corps du cheval ou de quelques autres animaux domestiques, dans le but principal de les gouverner et de leur faire exécuter le déplacement de la résistance, soit par le transport à dos, soit par la traction. Ces appareils sont divers, selon l'action qui leur est demandée. L'appareil de *gouverne*, pour les chevaux, les ânes et les mulets, est la *bride*, qui comprend trois parties principales: le *mors*, la *monture* et les *guides* ou *rênes*; pour le buffle, et quelquefois pour le bœuf, il consiste en un *anneau* qui est fixé dans la cloison nasale, et auquel vient s'attacher une longue corde; pour le chameau, c'est le *licou*. Les appareils de *transport à dos* sont la *Selle*, qui sert à transporter l'homme; le *Bât*, qui sert à supporter tout autre corps ou objet; l'une et l'autre sont toujours munis au moins d'une *Sangle* qui passe sous le ventre de l'animal et sert à maintenir en place la selle ou le bât, et le plus souvent d'une *Croupière*, c.-à-d. d'une courroie terminée par un morceau de cuir rembourré qui passe sous la queue et qui empêche que la selle n'avance sur le garrot. Pour la *traction*, on a recours à deux appareils qui peuvent agir en sens contraire, selon que le sens du mouvement est en avant ou en arrière. Le premier (appareil de *tirage*) comprend le *Collier*, qui s'adapte en avant du poitrail, et les *Traits*, faits de chaînes, de corde ou de cuir, qui s'attachent d'un côté au collier et de l'autre à l'objet à mouvoir. L'appareil de *recul* consiste en une bande de cuir, appelée *Avaloire*, qui enveloppe le haut des cuisses de l'animal et qui offre un point d'appui par lequel s'opère le recul. Cette lanière, qui est supportée par quelques courroies passant sur les reins, est souvent unie directement au collier au moyen d'une longue bande de cuir appelée *Surdos*. Quand on attelle un cheval à une voiture à deux roues, pour empêcher les brancards de descendre et de monter, on pose sur le dos de l'animal une sorte de bât, appelé *Sellette*, qui porte une large et forte bande de cuir, ou de fer et de cuir, nommée *Dossière*, et destinée à recevoir à droite et à gauche chacun des brancards, de manière à fixer ceux-ci à la hauteur désirée. Une *Ventrière* ou *Sous-ventrière*, opérant dans un sens opposé, les empêche de s'élever au delà d'une certaine limite. Le cheval chargé de la sellette s'appelle *Limonier*. Nous citerons encore, parmi les h. accessoires, les *Licous* pour attacher les animaux à l'écurie, les *Caveçons* pour les dompter au manége, les *Couvertures* pour les abriter, et les *Caparcçons* pour les préserver de la piqûre des insectes.

HARO. s. m. [H asp.] T. Pratiq. anc. *Faire h. sur quelqu'un, sur quelque chose*, Faire arrêt sur quelqu'un, sur quelque chose, pour aller immédiatement procéder devant le juge. — *Clameur de h.*, Voy. CLAMEUR. ‖ Fig. et fam., *Crier h. sur quelqu'un*, Se récrier avec indignation sur ce qu'il dit ou fait.

* **HARPAGON.** s. m. (gr. ἅρπαξ, αγος, rapace). Se dit, par allus. au personnage ainsi nommé dans l'*Avare* de Molière, D'un individu extrêmement avare et rapace. *C'est un h. Un vieil harpagon.*

HARPAILLER (SE). v. pron. [H asp.] Se quereller, se disputer avec aigreur. Vieux et fam.

* **HARPALE.** s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

* **HARPAYE.** s. f. T. Ornith. Voy. BUSARD.

HARPE. s. f. [H asp.] (ital. *harpa*; de l'allem. *harf*).

Instrument de musique formé d'une série de cordes de longueurs inégales. || T. Maçonn. Pierre d'attente qui sort d'un mur. — Se dit aussi Des pierres qui sont dans les chaînes des murs, et qui sont plus larges que celles de dessus et de dessous. || Dans l'ancienne fortif., Espèce de pont-levis. || * T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

Enc.— I. La *Harpe* est un instrument de musique des plus anciens, mais il est impossible de lui assigner une date précise. Il existe des représentations de cet instrument dans divers tombeaux égyptiens, qui remontent à une très-haute antiquité. Les Égyptiens donnaient à la h. le nom de *Tebouni*. Ils en variaient de mille manières la forme et les dimensions, ainsi que le nombre des cordes, qui allait de 4 à 22 (Fig. 1. H. égyptienne, d'après une peinture du tombeau de Sésostris). Ces dernières étaient faites avec des boyaux de chat, ainsi que l'ont appris des fouilles exécutées à Thèbes en 1823, qui ont fait découvrir des harpes toutes montées. Les Hébreux empruntèrent probablement à l'Égypte l'usage de la h., mais on ignore absolument comment ils la disposaient. L'instrument appelé *Kinnor* par la Bible, et dont le roi David jouait en dansant devant l'arche, paraît avoir été une petite h. portative. Plusieurs commentateurs pensent aussi que le *Nebel* était un instrument de la même famille. Les Chinois et les Hindous semblent ne pas avoir connu la h.; toutefois la question est controversée pour les derniers. Au contraire, cet instrument était en grande faveur chez les peuples du nord de l'Europe.

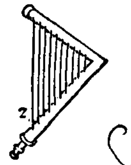

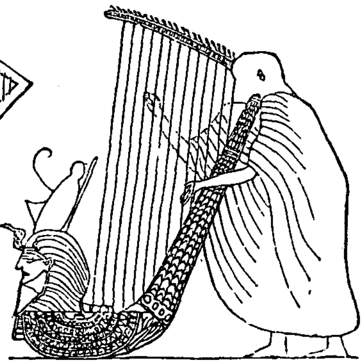

Fig. 1.

Quant aux Grecs et aux Romains, on croit qu'ils l'ont également connue, et que les instruments qu'ils appelaient *Trigone (trigona)* (Fig. 2, d'après une peinture d'Herculanum ; on suppose que cet instrument est le Trigone en question), et *Sambuque (sambuca)*, étaient des harpes plus ou moins complètes. Le *Barbyton* était peut-être encore une de ses formes. Quant au *Cinara* et au *Nablum* des Romains, ils semblent n'avoir été que le Kinnor et le Nebel des Hébreux.—Pendant tout le moyen âge, la h. a été un des instruments les plus usités, mais alors, comme dans l'antiquité, on modifiait sa forme, ses dimensions et le nombre de ses cordes, suivant le goût des facteurs ou l'effet qu'on voulait obtenir.

II. La *H. moderne* (Fig. 3) se compose de trois pièces principales, le *Corps sonore*, la *Colonne* et la *Console*. Le sommet inférieur du triangle que présente l'instrument est muni d'une sorte d'empatement, appelé *Cuvette*, qui lui sert de base. Le corps sonore est une caisse faite de bois d'érable très-sec, qui va en se rétrécissant de bas en haut, et qui est recouverte intérieurement d'une planchette de sapin nommée *Table d'harmonie*, sur laquelle sont alignés de petits boutons pour servir d'attache à l'extrémité inférieure des cordes vibrantes. La colonne est un montant, tantôt solide, tantôt creux, auquel on donne la forme d'une colonne (d'où son nom) et qui sert à joindre ensemble les deux autres parties. Enfin la console, que l'on appelle aussi *Bande*, est une sorte de boîte recourbée en forme d'S, qui constitue le côté supérieur du triangle et à laquelle sont fixées des chevilles d'acier destinées à retenir l'extrémité supérieure des cordes. Ces dernières sont au nombre de 40 ou 42, et forment environ 6 octaves. Afin de faciliter l'exécution, on leur donne des couleurs différentes : tous les *ut* sont rouges, les *fa* bleus, et les autres notes blanches. En général, le son le plus grave est *sol* ou même *fa* à l'unisson du son le plus grave du piano ; quelquefois, cependant, on descend jusqu'au *mi* bémol. Les autres cordes suivent l'ordre diatonique de la gamme majeure en *mi* bémol, c.-à-d. qu'on ne peut jouer sur ces cordes à vide que les morceaux écrits avec trois bémols à la clef. On joue de la h., tantôt assis, tantôt debout, les mains étendues sur chaque face du plan vertical suivant lequel les cordes sont tendues, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, et de manière à embrasser la caisse sonore. On pince les cordes pour les faire vibrer. Ainsi construite, la h. n'a aucun moyen de modulation, parce qu'il est impossible de la munir d'un nombre de cordes suffisant pour représenter tous les sons correspondant aux notes exprimées par les dièses et les bémols. Dans le but de remédier à ce défaut, on imagina, vers 1660, d'ajouter à l'instrument des crochets, appelés *Sabots*, qui étaient fixés sur la console, et au moyen desquels on élevait à volonté le son des cordes. Mais, comme il fallait manœuvrer ces crochets avec la main, ce système avait plus d'inconvénients que d'avantages. En 1720, un luthier de Donawerth, nommé Hochbrucker, inventa la *Pédale*, qui, pressée par le pied de l'exécutant, mettait les crochets en mouvement. Le mécanisme de Hochbrucker reçut d'importantes améliorations, particulièrement d'un artiste français, Nadermann. Mais le système des crochets avait un défaut radical, c'est qu'on ne pouvait, par leur moyen, qu'élever les cordes d'un demi-ton. Bientôt (1782) un autre artiste français, Cousineau, imagina le mécanisme à *béquilles* qui permettait d'obtenir de chaque corde le ton naturel, le bémol et le dièse. Toutefois l'invention de Cousineau eut peu de succès, et il en fut de même d'un nouvel appareil qu'il construisit (1806), et qu'il appela *chevilles mécaniques tournantes*. Il était réservé à Sébastien Érard de porter la h. au plus haut degré de perfection dont cet instrument soit susceptible. En effet, déjà en 1787, il avait substitué au mécanisme défectueux des crochets, celui qu'on appelle mécanisme *à fourchette;* mais ce fut en 1811 qu'il créa la *h. à double mouvement*. Dans cette h., chaque pédale fait une double fonction pour élever à volonté chaque corde d'un demi-ton ou d'un ton. Au premier mouvement de la pédale, une fourchette saisit la corde et l'élève d'un demi-ton ; au second mouvement, une deuxième fourchette agit et porte l'élévation à un ton. Le relâchement de la corde peut s'opérer à volonté ou successivement ou d'un seul coup.

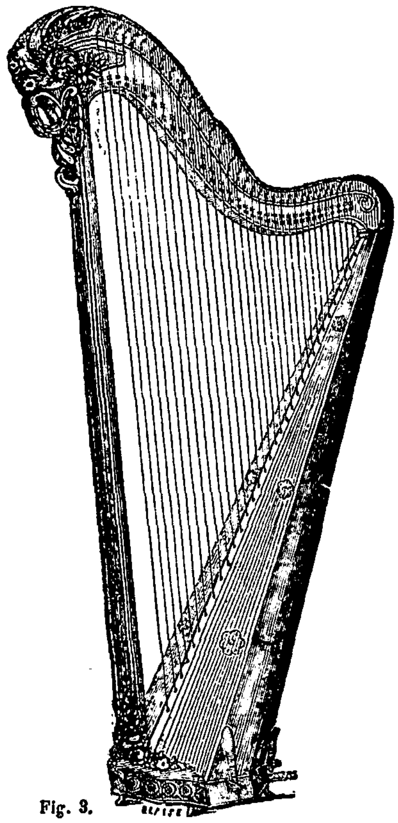

Fig. 3.

III. La *H. éolienne* est un appareil musical qui n'a aucun rapport avec l'instrument dont nous venons de parler : elle est uniquement destinée à produire des sons harmonieux par l'action du vent. Elle consiste en une boîte de bois léger, en général longue de 1 mètre, large de 20 ou 30 centim., et profonde de 10 à 15 centim. Cette boîte est munie, dans sa partie inférieure, d'une table d'harmonie, sur laquelle passent 8 à 10 cordes de boyau, égales en longueur, inégales en épaisseur, et ordinairement montées à l'unisson. On la place sur un arbre, dans l'intervalle d'une vitre à coulisse, sur l'appui d'une fenêtre dont on baisse le châssis jusqu'à la hauteur des cordes, entre deux châssis latéraux, ou encore entre les battants d'une porte entre-bâillée. A la plus légère brise, les cordes vibrent plus ou moins longtemps et avec plus ou moins d'énergie, soit l'une après l'autre, soit plusieurs ensemble ou toutes à la fois, et ces inégalités dans l'intensité et la durée des vibrations donnent souvent lieu à des combinaisons de sons d'une délicatesse et d'une beauté inexprimables. On attribue communément l'invention de la h. éolienne au P. Kircher, mais le fait est douteux.

HARPÉ, ÉE. adj. [H asp.] Ne se dit que D'un lévrier dont le corps a quelque ressemblance avec la forme d'une harpe, en ce qu'il a le sternum fort saillant et fort bas, tandis que son ventre est fort étroit et fort élevé. *Une levrette bien harpée.*

HARPÉGE, HARPÉGER. Voy. Arpége, etc.

HARPER. v. a. [H asp.] (gr. ἀρπάζειν, ravir). Prendre, saisir avec les mains. *Il l'a harpé fortement.* = se Harper. v. pron. Se saisir l'un l'autre avec les mains. *Après s'être disputés, ils se harpèrent.* Pop. et peu us. = Harpé, ée. part.

HARPER. v. n. [H asp.] T. Manége. On dit qu'*Un cheval harpe d'une jambe*, Lorsqu'il lève une des jambes de derrière plus haut que l'autre sans plier le jarret ; et qu'*Il harpe des deux jambes*, Quand il les lève toutes deux en même temps et avec précipitation, comme s'il allait à courbettes.

HARPIE. s. f. [H asp.] (gr. Ἅρπυια). T. Mythol.

Enc.—Les êtres fabuleux appelés *Harpies*, ou mieux *Harpyies*, paraissent avoir été dans le principe la personnification des vents d'orage. C'est ainsi, du moins, que les considèrent Homère et Hésiode, qui nous les représentent comme des vierges ailées. On leur donnait généralement pour père un dieu marin, comme Neptune, Pontus, Thaumas, et pour mère, tantôt la Terre, tantôt une divinité maritime. Enfin, les principales d'entre elles, car leur nombre n'est pas déterminé, étaient Aëllo, Ocypète et Céléno, qui signifient *tempête*, *vol rapide* et *la sombre*. Les Harpies étaient regardées comme les messagères du maître des dieux ; c'est pour cela qu'on les nommait les *chiennes de Jupiter*. Chez les derniers mythographes, les Harpies ne sont plus que des monstres hideux, moitié femme, moitié oiseau, qui souillaient et empestaient tout ce qu'elles touchaient. C'est ainsi que nous les trouvons figurées dans Virgile, qui s'en est servi pour grossir le nombre des habitants de son enfer. — Au moyen âge, les Harpies ont pris rang parmi les figures héraldiques. Mais, dans le blason, on les représente sous la forme d'un buste de femme sans bras, avec les ailes, les griffes et la queue d'un aigle. — Enfin, dans le langage ordinaire et familier, *Harpie* se dit figurément d'un individu avide et rapace, et plus souvent d'une femme acariâtre et criarde.

HARPISTE. s. 2 g. [H asp.] Celui, celle qui sait jouer de la harpe. *C'est un excellent h., une excellente h.*

HARPON. s. m. [H asp.] (gr. ἅρπαξ). V. Baleine.

HARPONNER. v. a. [H asp.] Darder avec le harpon. *Il harponna une baleine.* = Harponné, ée. part.

HARPONNEUR. s. m. [H asp.] Celui qui lance le harpon.

HART. s. f. [H asp.] Espèce de lien fait d'un bois pliant et facile à tordre, dont on lie les fagots, etc. || Le lien qu'on passait autour du cou d'un condamné à mort pour l'attacher à la potence. *On lui passa la h. autour du cou.* On disait autrefois, dans certaines formules d'ordonnances, *A peine de la h.;* mais aujourd'hui *Hart* n'est plus en usage que dans ces phrases fam. : *Mériter la h. Digne de la h. Sentir la h. La h. au cou.*

***HARTIGHSEA.** s. m. T. Bot. V. Méliacées.

HARUSPICE. s. m. Voy. Aruspice.

HASARD. s. m. [H asp.] (R. *as*, parce qu'il est l'unité dans les jeux de hasard). Fortune, sort ; cas fortuit ; combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher ni prévoir, et dont nous ignorons la cause. *S'abandonner au h. Mettre quelque chose au h. C'est un effet du h. Le h. voulut que... Un coup de h. Ce sera un grand h. s'il en réchappe. Par quel singulier h. vous trouvez-vous ici? Quel heureux h.! Épicure disait que le monde était l'œuvre du h. Tout concourt à la même fin, et c'est faute d'entendre le tout que nous trouvons du h. dans les rencontres particulières.* || *Jeu de h.*, Jeu où le hasard seul décide. Fig., *Corriger le h.*, Tromper au jeu. — A certains jeux de dés, on appelle *Hasards*, Certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé. || *Meuble de h., livre de h., etc.*, Meuble, etc., qui a déjà servi et qu'on trouve à acheter à bon marché. On dit aussi dans ce sens : *C'est un excellent h.* || Risque, péril. *Courir le h. de... Courir h. S'exposer au h. de... Il a couru h. de sa fortune, de sa vie. Il ne court point de h. J'en prends sur moi le h.* — En poésie et dans le style soutenu. *Les hasards de la guerre, de la navigation. Il vit au milieu des hasards.* = Au hasard. loc. adv. A tout événement, quoi qu'il puisse arriver. *A tout h., prenez cette précaution.*—*Jeter des propos au h., à tout h.*, Dire certaines choses pour voir comment on les accueillera. *Dire quelque chose au h., à tout h.*, Sans savoir si cette chose est vraie, sans y attacher aucune importance. = Par hasard. locut. adv. Fortuitement. *Je le vis par h. Par h., elle se trouvait dans le salon. Si, par h., on vous le demande.*

Syn.—Nous attribuons au *hasard* et au *sort* les événements dont nous ne voyons pas les causes, dont nous ne comprenons pas la raison ; mais *hasard* se dit mieux en parlant des événements du monde, et *sort* en parlant des événements de la vie humaine. En outre, tandis que l'idée de cause est inséparable de hasard, *sort* se dit quelquefois pour indiquer le résultat d'une cause inconnue, et même pour désigner l'état qui en résulte. C'est le *hasard* qui le plus souvent décide de notre *sort*. Pourquoi nous plaindre de notre *sort*, lorsque ce *sort* est notre propre ouvrage ?

HASARDER. v. a. [H asp.] Risquer, exposer au hasard, au péril. *H. sa fortune dans une entreprise. H. son argent au jeu. Il a eu tort de h. cette démarche. C'est h. le bonheur de toute sa vie. On ne doit pas h. ainsi sa réputation. H. le combat avec des forces supérieures. C'est trop h. Je ne veux pas h. de me ruiner.*

|| *H. une parole, une proposition*, La mettre en avant pour voir comment elle sera reçue. Dans ce sens, on dit aussi, *H. une remontrance, une plaisanterie, un bon mot.* — *H. une phrase, une façon de parler, une expression*, Se servir d'une phrase, etc., nouvelle ou que l'usage n'a pas encore sanctionnée. || Fig. et fam., *H. le paquet*, S'abandonner au hasard, s'engager dans une affaire incertaine. = se Hasarder. v. pron. S'exposer au hasard, au péril. *Vous vous hasardez trop. Il se hasarde sur une mer bien orageuse. Il s'est hasardé dans une affaire bien douteuse. Les périls où il se hasarde. Il se hasarda à faire cette proposition.* = Hasardé, ée. part. *Entreprise hasardée. Bataille hasardée. Propos hasardé. Expression hasardée.* || Adjectiv., *Conjecture hasardée. Induction hasardée*, Qui ne paraît pas fondée, qu'il serait difficile de justifier. || En parl. D'une viande qu'on a gardée quelque temps et qui commence à se gâter, on dit qu'*Elle est hasardée. Ce faisan est hasardé.*

Syn. — *Risquer.*—*Hasarder* signifie exposer, commettre au hasard, au sort, et proprement au jeu. *Risquer*, c'est courir le hasard, le danger d'un dommage, d'une perte. Le premier de ces mots n'indique que l'incertitude du succès ; le second menace d'une mauvaise issue. L'homme prudent *hasarde* peu ; l'homme intrépide *risque* beaucoup. La raison même *hasarde*; la passion *risque*. Qui ne *hasarde* rien n'a rien, dit un proverbe. En certaines circonstances extrêmes on *risque* le tout pour le tout. *Hasarder* suppose toujours une action libre ; il n'en est pas de même de *risquer*. L'homme qui se *hasarde* le moins, *risque* à chaque instant de périr par mille accidents.

HASARDEUSEMENT. adv. [H asp.] Avec risque, avec péril, d'une façon hasardeuse. *Vous agissez bien h.*

HASARDEUX, EUSE. adj. [H asp.]. Hardi, qui expose volontiers au hasard sa fortune, sa vie, etc. *Il est trop h. dans tout ce qu'il fait. C'est un joueur h. Ce pilote est beaucoup trop h. Un écrivain h. Une entreprise hasardeuse. Le coup est h. Cela est bien h.*

* **HASCHISCH.** s. m. (mot arabe qui sign. *Herbe*).

Enc. — On appelle ainsi une préparation dont le Chanvre indien (*Cannabis indica*) est la base, et qui est douée de propriétés narcotiques et exhilarantes fort singulières. Cette préparation est en usage en Orient depuis une époque très-reculée ; elle paraît avoir été connue des anciens Égyptiens, et, suivant plusieurs auteurs, elle serait le *népenthès* dont il est question dans l'*Odyssée* d'Homère. Nous avons dit ailleurs l'usage qu'en faisait le Vieux de la Montagne pour exalter ses séïdes (v. Assassin).—Le *Haschisch* se prépare d'un grand nombre de manières différentes, soit avec les sommités du chanvre seul, soit avec une ou plusieurs autres substances également capables d'agir sur le système nerveux. Le plus souvent on le prend sous forme de conserve, de pastilles ou d'électuaire. On le fume aussi quelquefois. Quant à la dose nécessaire pour produire les effets physiologiques qui sont propres au h., elle varie suivant le mode de préparation et suivant la susceptibilité des individus. Un instant après l'ingestion d'une quantité suffisante de h. on éprouve une sorte de trouble général, qui est bientôt suivi d'une surexcitation des plus puissantes. Toutefois le h. ne provoque pas le sommeil comme l'opium, et il n'altère pas sensiblement les diverses fonctions de la vie animale. On dirait que l'intelligence seule est atteinte. Les idées naissent et se croisent à l'infini, mais sans pouvoir se fixer. On devient le jouet des illusions sensorielles et des hallucinations les plus étranges. L'individu *haschisché* se sent comme dégagé des liens et du poids de la matière, et il éprouve en conséquence une sorte de bien-être indéfinissable. Néanmoins l'intelligence n'est pas abolie ; car non-seulement, après l'accès d'ivresse, on se rappelle très-bien les sensations et les idées qu'on a eues durant cet état, mais encore, au plus fort de la crise, on est toujours maître de chasser les hallucinations en prenant une limonade très-acidulée. Les effets éprouvés par le mangeur de h. varient essentiellement suivant la tournure ordinaire de ses idées et la pente de ses passions. Les idées qui le préoccupent habituellement sont en général le point de départ de la surexcitation intellectuelle qu'il éprouve. L'ivresse du h. dure 4 heures dans toute sa force ; elle décroît ensuite pour n'être entièrement dissipée que 24 heures après. Les 12 dernières heures, on ne conserve qu'une extrême propension à la gaieté. Dans le fort de la crise même, il y a des intermittences, les moments d'illusions et les moments lucides se succédant l'un à l'autre rapidement et sans transition. Après l'expérience, il est rare de conserver la tête lourde et l'engourdissement qui suivent assez généralement les plus légers écarts de régime. Comme on le voit, l'action du h. n'a pas de grands inconvenients ; mais si l'on s'y soumet trop souvent, on finit par tomber dans un état perpétuel d'hallucinations, qui a le double inconvénient de nuire à la santé et de rendre incapable de tout travail sérieux. — V. Moreau, *Du haschisch et de l'aliénation mentale.*

HASE. s. f. [H asp.] (all. *hase*, lièvre). La femelle d'un lièvre, d'un lapin. *Une h. pleine.*

* **HASSELTIA.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

HAST. s. m. (lat. *hasta*, pique). Ne s'emploie que dans la locut., *Arme d'h.*, qui sert à désigner Toute arme offensive composée d'un fer aigu ou tranchant fixé à l'extrémité d'une longue hampe. *La hallebarde, la pique, la lance, sont des armes d'h.* Voy. Lance.

HASTAIRE. s. m. T. Antiq. rom. Soldat qui était armé d'une haste. Voy. Légion.

HASTE. s. f. [H asp.] T. Antiq. Longue pique que portaient originairement les hastaires. || T. Numism. Javelot sans fer, ou sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaisantes.

HASTÉ, ÉE. adj. [H asp.] T. Bot. Voy. Feuille.

HÂTE. s. f. [H asp.] (allem. *hast*). Précipitation, promptitude. *Grande h. En toutes choses, il porte une h. qui lui nuit.* || *Faire h.*, Se hâter. — *Avoir h., une grande h., avoir grande h., avoir extrêmement h.*, Être très-pressé de faire une chose. *Il avait h. de sortir.* = Avec hâte, En hâte. loc. adv. Avec promptitude, avec diligence. *Il fait tout avec h. Envoyez-lui quelqu'un en h., en toute h.* = A la hâte. loc. adv. Avec précipitation. *Je vous écris quelques mots à la h. Cela est fait à la h.*

HÂTER. v. a. [H asp.] Presser, accélérer. *H. son départ. H. son retour. Ses souffrances ont hâté sa fin. Je vous conseille de h. ce travail le plus que vous pourrez. Son désordre a hâté sa ruine. Hâtez le moment où vous devez venir me voir. L'orage nous fit h. le pas. L'imprimerie a hâté les progrès de la civilisation. Ces chaleurs ont hâté la végétation, la maturité des fruits.* — *H. les fruits*, En avancer la maturité. || Faire dépêcher. *Hâtez le dîner. Hâtez-le donc un peu. Hâtez cet ouvrage ; j'en ai grand besoin.* = se Hâter. Faire diligence. *Hâtez-vous de partir. Vous vous hâtez trop. Qu'on se hâte de le prévenir.* = Haté, ée. part. || *La saison est un peu hâtée*, Elle est plus avancée qu'elle ne devrait être. || *Hâté* signifie aussi quelquefois, Qui a hâte. *Il est extrêmement hâté.* = Syn. V. Accélérer.

HÂTEUR. s. m. [H asp.] Officier des cuisines royales qui veillait au service des viandes rôties.

HÂTIER. s. m. [H asp.] (R. *haste*). Espèce de grand chenet de cuisine qui a plusieurs crochets de fer placés les uns au-dessus des autres, et qui sert à appuyer les broches quand elles tournent.

HÂTIF, IVE. adj. [H asp.] (R. *hâte*). Précoce ; se dit par oppos. à Tardif, et s'emploie propr. en parlant Des fruits et des fleurs qui viennent avant le temps ordinaire. *Fruit h. Fleurs hâtives.* || Par anal., se dit De l'esprit, de la raison, des qualités et des choses qui ordinairement se développent suivant une succession régulière. *Un esprit h. Raison hâtive. Un développement trop h. n'est pas toujours un signe favorable.*

Syn. — *Précoce, prématuré.* — *Hâtif*, qui se hâte, qui fait diligence, indique seulement une chose avancée ; *précoce* marque la circonstance de devancer le temps propre ; *prématuré* ajoute à cette signification l'idée d'arriver non-seulement avant le temps propre, mais encore contre l'ordre naturel. Les fruits qui viennent les premiers ou dans la primeur sont *hâtifs*; ceux qui viennent naturellement ou par une bonne culture, avant la saison propre à leur espèce, sont *précoces*; ceux enfin qui viennent par force, avant la saison ordinaire, sont *prématurés*. Au figuré, *hâtif* est à peu près inusité. Quant à *précoce* et à *prématuré*, le premier indique la célérité et l'antériorité, le second la précipitation et l'anticipation. On dit un enfant, un esprit *précoces*, et une vieillesse, une mort *prématurées*. La raison qui étonne dans l'enfance est *précoce*; la crainte qui prévoit un danger si éloigné qu'il peut ne point arriver, est *prématurée*.

HÂTIVEAU. s. m. [H asp.] T. Hortic. Espèce de poire turbinée, lisse et d'un jaune brun, qui mûrit des premières. *Une poire de h.* || Se dit aussi Des pois hâtifs.

HÂTIVEMENT. adv. [H asp.] Avant le temps ordinaire ; ne se dit que Des fruits et des fleurs. *Il a l'art de faire venir des raisins plus h. qu'un autre jardinier.*

HÂTIVETÉ. s. f. [H asp.] Croissance hâtive ; ne se dit que Des fruits et des fleurs. *La h. des fruits.* Peu us.

* **HATTI-SCHÉRIF.** s. m. T. Relat. Voy. Firman.

HAUBAN. s. m. [H asp.] (R. *haut* ; et allem. *band*, lien). T. Mar. Voy. Cordage.

HAUBERGEON. s. m. **HAUBERT.** s. m. [H asp.] (all. *hals*, cou ; *bergen*, cacher). Voy. Cuirasse.

HAUSSE. s. f. [H asp.] Ce qui sert à hausser. *Mettre une h. à des souliers, aux pieds d'une table.* || Figur., Augmentation de prix, de valeur ; se dit surtout en parlant Des cours des changes, de la valeur des effets publics et des actions des compagnies industrielles, cotées à la Bourse. *Cette nouvelle a produit une h. subite. Les fonds sont en h. Jouer à la h.* Voy. Bourse. || * T. Artill. Instrument qui s'adapte au-dessus de la chambre d'une bouche à feu pour mesurer l'angle que fait l'axe de l'arme avec le point de mire.

HAUSSE-COL. s. m. [H asp.] Ornement de cuivre doré, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou lorsqu'ils sont de service. *Le h.-col est un reste de l'ancienne armure.*

HAUSSEMENT. s. m. [H. asp.] Action de hausser quelque chose ; se dit particulièrement Du mouvement qu'on fait des épaules pour marquer de l'indignation ou du mépris. || Fig., *Le h. des monnaies*, L'augmentation de leur valeur nominale. *Le h. du prix des denrées*, Leur renchérissement. Ces loc. sont peu usitées.

HAUSSER. v. a. [H asp.] Mettre plus haut ; augmenter la hauteur, rendre plus haut. *Il faudrait h. ce tableau. J'ai été obligé de h. ce rayon pour placer mes in-folios. H. un mur, une maison.* || Lever en haut. *H. le bras, la jambe. Haussez un peu la tête de votre côté.* — *H. les épaules*, Montrer, par ce mouvement, qu'une chose vous choque, vous déplaît ou ne vous inspire que du mépris. *Cela fait h. les épaules. Elle haussa les épaules de mépris.* — Popul., *H. le coude*, Boire beaucoup. *Il aime à h. le coude.* On dit dans le même sens : *H. le temps.* || Fig., *H. le cœur, le courage à quelqu'un*, Lui donner du cœur, du courage. Vieux. || En parlant De la voix et du son des instruments, Augmenter leur intensité, leur acuité. *H. la voix, la parole. H. le ton*, Parler avec plus d'assurance, de présomption ou d'insolence, ou Élever ses prétentions. Fam., on dit aussi, *H. d'un ton.* || Figur., Augmenter. *H. les gages d'un domestique. On a haussé la paye du soldat. H. les impôts. H. le prix du pain.* — *H. la monnaie, le prix des monnaies*, En augmenter la valeur nominale. = Hausser. v. n. Aller en augmentant de hauteur. *La rivière hausse. Les eaux ont haussé d'un mètre.* — *Avoir une épaule qui hausse*, Avoir une épaule plus haute que l'autre. || Fig., Augmenter de prix. *Le blé a beaucoup haussé. Les huiles haussent. Les actions haussent. Le cours de la rente a haussé. Le change hausse.* = se Hausser. v. pron. Se rendre plus haut. *Il se haussa sur la pointe des pieds.* — Figur. et prov., *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse*, Il est toujours le même ; rien ne peut l'émouvoir. Vx. || *Le temps se hausse*, Il commence à s'éclaircir. Vx. = Haussé, ée. p. || T. Blas. Se dit Du chevron et de la fasce, quand ils sont plus haut qu'à l'ordinaire. = Syn. Voy. Élever.

HAUSSIÈRE, ou plus ordinairem. **AUSSIÈRE.** s. f. T. Mar. Voy. Cordage.

HAUT, HAUTE. adj. (lat. *altus*, élevé). Élevé ; se dit par oppos. à Bas, en parl. D'un objet par rapport aux objets de même genre ou simplement par comparaison à un ou à plusieurs autres objets. *Une haute montagne. Une haute pyramide. Ce clocher est fort h. Ce chêne est extraordinairement h. Ce meuble est trop h. pour cet appartement. Un homme de haute taille. Il est plus h. que vous de deux doigts. Cette chaise n'est pas aussi haute que l'autre. Ce cheval est trop h. de jambes.* || Se dit De certaines choses placées au-dessus d'autres. *Le plus h. étage de la maison. Le plus h. degré d'un thermomètre. Les hautes voiles d'un navire. Les hautes régions de l'air.* Dans un sens analogue, *Les oiseaux de h. vol.* || En parlant Des lieux, des pays, se dit De ceux qui sont plus élevés, comparativement à d'autres, au-dessus du niveau de la mer. *Le h. pays. La haute Égypte. La haute Allemagne. Le h. Languedoc.* — *Les hautes Alpes, les hautes Pyrénées*, La partie de ces chaînes où se trouvent les montagnes les plus élevées. — *Le h. Rhin, La haute Loire, etc.*, La partie de ces cours d'eau qui est plus élevée au-dessus du niveau de la mer, et, par conséquent, qui est plus rapprochée de leur source. Quand il s'agit des départements ainsi nommés, on écrit, *Les Hautes-Alpes, Le Haut-Rhin, etc.* — Le terme de *haute Seine* désigne La partie de ce fleuve qui est au-dessus de Paris, et celui de *basse Seine*, Celle qui va de Paris à la mer. — *Les hauts lieux*, se dit, dans l'Écriture sainte, Des collines ou des montagnes où l'on dressait des autels pour sacrifier aux faux dieux. *Il alla sacrifier sur les hauts lieux.* — *Le h. allemand*, Celui que l'on parle dans la haute Saxe. Fig. et famil., *C'est du h. allemand pour moi*, Je n'y entends absolument rien. || En parlant Des eaux, *Haut* se dit De leur élévation relativement au fond, et, par conséquent, il a le sens de Profond. *L'eau est très-haute au milieu du fleuve, du lac.* — *Les eaux sont hautes, La rivière est haute*, se dit D'une rivière qui est plus grosse qu'à son ordinaire. — *La mer est haute, la marée est haute*, se dit De la marée quand elle est arrivée à son plus haut point. On dit aussi *Les hautes marées*, pour désigner Les marées les plus hautes de l'année. — *La mer est haute*, se dit encore De la mer lorsqu'elle est agitée. — *La haute mer*, La pleine mer. *Notre navire eut bientôt gagné la haute mer.* || Levé, redressé. *Marcher la tête haute. Ce cheval porte* *la tête haute. Il courut sur son adversaire l'épée haute. Ce chevalier se présenta la visière haute.* — Figur., *Il peut aller partout la tête haute,* Sans avoir à craindre aucun reproche. — T. Blas. *Épée haute,* Épée droite, c.-à-d. dont la pointe est en haut. || En parl. Des sons musicaux produits par la voix humaine ou par un instrument, *Haut* se dit De ceux qui sont plus élevés, plus aigus relativement à d'autres. *Sons hauts. Ton h.* —Par ext., *Ce morceau est trop h. pour ma voix. Cet instrument est bien h. Cette corde n'est pas assez haute.* || En parlant De la voix considérée comme langage articulé, *Haut* se dit pour Sonore, éclatant, intense. *Avoir la voix haute, la parole haute, le verbe h. Parlez d'un ton moins h. Parler, lire à haute voix. Crier à haute voix. Pousser les hauts cris.* — Figur. et fam., *Nous n'avons jamais eu ensemble une parole plus haute que l'autre,* Nous n'avons jamais eu ensemble la moindre discussion. *Prendre le h. ton ; Le prendre d'un ton h., sur un ton h., sur le h. ton, etc.,* Parler d'une manière arrogante ou menaçante. On dit aussi dans ce sens : *Avoir la parole haute, le verbe h. Être h. en parole.* || En parl. De toutes les choses qu'on évalue, *Haut* se dit De celles qui ont une valeur plus grande relativement à d'autres de même genre ou à celles qui servent de comparaison, ou De celles dont la valeur a augmenté. *Les denrées sont à très-h. prix. Il met son travail à trop h. prix. Les vins sont hauts. Les cotons sont hauts. Les fonds sont hauts. Le change est h. L'argent est h.,* Il se prête à gros intérêt. — Fig., *Il met ses services à trop h. prix. La grandeur n'est pas d'un si h. prix qu'on doive lui sacrifier son repos.* —En parlant Des cartes, on appelle *Hautes cartes,* Celles auxquelles on attribue le plus de valeur. *Je n'ai pas une seule haute carte dans mon jeu.* || *Haut* s'emploie encore fig. et désigne, dans les personnes ou dans les choses auxquelles on l'applique, La grandeur, la prééminence, la supériorité, l'excellence. *De hauts personnages. Les hauts fonctionnaires. La haute administration. La haute magistrature. La chambre haute. La haute justice. Seigneur h. justicier. Une haute dignité. De hautes fonctions. Un h. rang, Une haute naissance. Il a de hautes protections. Tomber d'une haute fortune. Les hautes classes. Les hauts faits. Avoir le courage h. De hautes conceptions. Haute réputation. Haute estime. Avoir une haute opinion de quelqu'un. Haute vertu. Haute piété. — H. et puissant seigneur, Haute et puissante dame; Très-h. et très-puissant seigneur, Très haute et très-puissante dame,* Titres donnés aux grands seigneurs, aux personnes d'une naissance élevée. *Très-h. et très-puissant prince, Très-haute et très-puissante princesse,* Titres donnés aux princes et aux princesses. —Subst. et absol., *Le Très-Haut,* Dieu. — T. Diplom. *Les hautes puissances contractantes,* se dit De souverains entre lesquels se conclut un traité. — *Les hautes sciences,* La théologie, la philosophie et les mathématiques. *Les hautes classes d'un collége,* Celles où l'on enseigne la philosophie, la rhétorique et les sciences physiques et mathématiques. — *Le h. style,* Style oratoire, élevé, soutenu. Se dit quelquefois ironiquem. pour Ampoulé et guindé. *Ce discours est du h. style.—La haute antiquité,* L'antiquité la plus reculée. ||*Haut* se dit aussi en mauvaise part, dans un sens analogue au précédent. *Une haute insolence. Une haute injustice. Il a fait une haute sottise. Crime de haute trahison.* ||Dans un sens particul., se dit pour Fier, orgueilleux, qui se croit au-dessus des autres. *C'est un homme h. Cette femme a un air h. qui vous repousse.— Être h. à la main,* Être violent, emporté et prêt à user de voies de fait. || L'adjectif *Haut, haute,* entre encore dans un grand nombre de locut. pour la plupart fig. et prov., que nous ne répétons pas ici, car elles se trouvent expliquées. Voy. Appareil, Appétit, Bord, Bout, Bride, Carême, Goût, Justice, Main, Vol, etc. = Haut. s. m. Élévation, hauteur. *Cette montagne a tant de mètres de h. Cet homme a cinq pieds de h. — Tomber de son h.,* Tomber de toute sa hauteur ; et Fig. et fam., Éprouver une extrême surprise. *Il a failli tomber de son h. Je suis tombé de mon h. en l'entendant.* — Fig. et fam., *Il y a du h. et du bas, des hauts et des bas dans la vie,* La vie est mêlée de biens et de maux. *Il y a des hauts et des bas dans l'humeur, dans l'esprit de cet homme,* Il y a de grandes inégalités. On dit de même, qu'*Il y a des hauts et des bas dans la conduite de quelqu'un, dans les ouvrages d'un écrivain.* || Le sommet, la partie supérieure de certaines choses. *Le h. d'une tour, d'un clocher, d'une montagne. Tomber, tirer, regarder de h. en bas. Le h. de la tête, du visage. Le h. d'un tableau, d'une feuille de papier.* — Fig. et fam., *Crier du h. de sa tête,* Crier de toute sa force. *Regarder quelqu'un du h. en bas, Le regarder du h. de sa grandeur,* Le regarder avec un air de mépris. *Traiter quelqu'un du h. en bas, de h. en bas,* Le traiter avec dédain, avec hauteur. — Fig. et prov., *Gagner le h.,* S'enfuir. || *Le h. du pavé,* Voy. Pavé. || *Sur le h. du jour,* Vers l'heure de midi. Vx. || T. Mus. *La voix de ce chanteur est belle dans le h.,* Dans les notes élevées. = Haut. adv. Dans la partie supérieure, dans un lieu élevé. *Monter h. Être h. perché. Voler h. En un instant la marée monta si h., qu'elle faillit nous enlever. Cet arbre monte trop h. Il demeure deux étages plus h.* — Fig., *Jamais cet écrivain ne s'élèvera plus h. C'est le hasard qui l'a placé si h. Il faut remonter plus h. pour découvrir la cause de ceci. Quelque h. qu'on remonte dans l'antiquité.* || *Plus h.,* sign. quelquefois Ci-dessus, dans ce qui précède. *Il a été dit plus h. Ainsi que nous l'avons démontré plus h. — Reprendre une chose, les choses de plus h.,* V. Reprendre. || *Cheval h. monté* ou *monté h.,* Cheval qui a les jambes trop hautes. || Fig. et fam., *Cet homme se porte h.,* Il se prétend de grande qualité; ou Il se targue des avantages que lui donnent son rang, sa fortune, sa naissance, etc. || *H. la main,* Voy. Main. *H. le pied,* Voy. Pied. *Monter h.,* Voy. Monter. || Se dit encore Du ton de la voix, soit pour parler, soit pour chanter. *Vous ne parlez pas assez h. Vous parlez trop h. Crier très-h. Parlez plus h.,* et elliptiq., *Plus h.— Ma voix ne peut pas monter plus h. Vous l'avez pris trop h. en commençant.* — On dit aussi D'un instrument, *Il est monté trop h., Il n'est pas monté assez h.* || Fig., *Parler h., Le prendre h., très-h.,* Parler avec arrogance, sans ménagement. *Nous verrons alors s'il parlera si h. Il me semble que vous le prenez bien h. — Penser tout h.,* Ne rien cacher de ce qu'on a dans l'esprit. = En haut. loc. adv. Dans le lieu qui est plus haut, qui est au-dessus. *Il est en h. Il loge en h. Mouvement de bas en h. Je viens d'en h. Faites le tour par en h. — Tirer en h.,* Vers le haut. = En haut de. loc. prép. *Il est tout en h. de la colline.* = Là-haut. loc. adv. Se dit dans le même sens que *En haut ;* mais il exprime une désignation plus précise. *Il est là-h. Ne laissez monter personne là-h. Le coup est parti de là-h.* — Signifie quelquefois Dans le ciel. *Le juge qui réside là-h. prononcera entre nous.* — On dit aussi, dans le même sens, *D'en h. C'est une inspiration d'en h. Les grâces qui nous viennent d'en h.* = Par haut. loc. adv. T. Man. *Ce cheval va par h.,* Il fait un manége élevé. || T. Méd. *Aller par h. et par bas,* Vomir et aller à la selle. = Syn. V. Altier.

HAUT-A-BAS. s. m. [H asp.] Porte-balle, petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. Vieux.

HAUT-A-HAUT. s. m. [H asp.] Cri de chasse que l'on fait pour appeler son camarade et lui faire revoir la voie de son cerf pendant un défaut, ou pour l'appeler le matin au bois.

HAUTAIN, AINE. adj. [H asp.] Fier, orgueilleux. *Un homme h. Une femme hautaine. Il prend des airs hautains, un ton h. Ses paroles et ses manières sont hautaines.* = Syn. Voy. Altier.

HAUTAINEMENT. adv. [H asp.] D'une façon hautaine. Peu usité.

HAUTBOIS. s. m. [H asp.] Instrument à vent et à anche dont le ton est fort clair. || Celui qui joue du hautbois. — On dit aussi *Hautboïste.*

Enc. — Pour éviter les redites, nous parlerons sous ce titre non-seulement du *Hautbois*, mais encore de tous les autres instruments à vent et à anche en usage dans la musique actuelle. Ces instruments sont le *Cor anglais*, la *Clarinette* et le *Basson*.

I. Le *Hautbois*, suivant Fétis, est le plus ancien de ces instruments, car les ménétriers s'en servaient déjà vers la fin du XVIe siècle. Mais à cette époque, c'était un instrument grossier, d'un son dur et rauque, qui n'avait que 8 trous et était dépourvu de clefs. On ne commença à lui ajouter des clefs que vers 1690, et depuis lors il a reçu nombre de perfectionnements successifs. Actuellement le h. (Fig. 1) se compose de 3 pièces qui s'ajustent bout à bout, et dont la longueur totale est d'environ 60 cent. Ces pièces se font généralement de grenadille. Leur canal ou *perce* est d'inégal diamètre, de telle sorte qu'il va en s'élargissant d'une extrémité à l'autre. La première, qui est la plus étroite, reçoit l'anche, laquelle est faite de deux languettes de roseau, et la troisième, qui est la plus grosse, se termine par un évasement qu'on appelle *patte* ou *pavillon*. Les trous, au nombre de huit, donnent l'échelle diatonique. Ils sont disposés comme ceux de la flûte, mais augmentent de diamètre à mesure qu'ils se rapprochent de la patte. Le troisième et le quatrième sont divisés en deux demi-trous, c.-à-d. qu'il y a deux petits *trous contigus au même étage. On obtient les notes* avec dièses et bémols au moyen de 12 clefs (les h. de Triébert en ont 14). Enfin, on adapte quelquefois au premier corps un petit appareil, nommé *pompe*, qui augmente de 2 centim. la longueur du canal L'étendue du h. est plus de 2 octaves et 5 demi-tons, depuis le premier *ut* du violon jusqu'au *fa* suraigu. — Le h. convient aussi bien aux effets de l'orchestre qu'à ceux des solos, et rien *n'approche de la suavité de son chant. Quoique de petite dimen*sion, il n'en a pas moins une très-grande puissance, et il perce souvent au-dessus des masses d'instruments les plus considérables. Toutefois son étude est difficile ; ce n'est qu'avec beaucoup de persévérance qu'on parvient à en jouer d'une manière satisfaisante.

II. Le *Cor anglais*, n'est qu'une variété du h., dont il est, pour ainsi dire, le contralto. On l'appelait anciennement *H. de chasse*, parce qu'on le jouait à l'unisson avec les trompes dans les chasses royales. Il n'a reçu son nom actuel qu'à la fin du siècle dernier, quand on imagina de le courber pour en faciliter le jeu. On le munit en même temps de plusieurs clefs. Cet instrument, à cause de la longueur de son tube, sonne une quinte plus bas que le h. Comme il produit un son plaintif, il ne convient guère que pour les mouvements lents, pour les romances.

III. La *Clarinette* dérive du *Chalumeau* du moyen âge. Elle a été inventée en 1690, par Denner, luthier de Nuremberg. Elle représente un tube cylindrique de la longueur du hautbois, mais d'un diamètre un peu plus grand, qui est composé de 5 ou 6 pièces réunies bout à bout (Fig. 2). La première, appelée *Bec*, reçoit l'anche, qui, à la différence de celle des autres instruments de la famille, ne présente qu'une seule languette vibrante. La deuxième est désignée sous le nom de *Baril.* La troisième et la quatrième portent le nom de *corps ;* on les réunit quelquefois en une seule. Enfin, la dernière, ou *patte*, se termine par un *pavillon.* Le tube est percé de 13 trous, dont 6 pour les doigts et 7 pour les clefs. L'étendue de la cl. est de près de 4 octaves, de *mi* au-dessous de la portée, à la clef de *sol*, jusqu'à l'*ut* suraigu. Les sons qui s'étendent depuis ce *mi* jusqu'au *si* bémol à la douzième, sont appelés *sons de chalumeau*, à cause de leur douceur ; les suivants, à partir du *si* naturel jusqu'à l'*ut* dièse de l'octave au-dessus, sont nommés *sons de clairon;* enfin, les notes supérieures jusqu'au *contre-ut* constituent les *sons aigus.* La cl. n'a été introduite dans les orchestres français qu'en 1757; elle est devenue depuis *d'un usage général aussi bien dans la* musique militaire que dans la musique ordinaire, où elle est d'une immense ressource dans le chant, les tenues, les traits et les arpéges. Cet instrument, néanmoins, présente de graves défauts. Plusieurs de ses notes manquent de justesse et de sonorité.

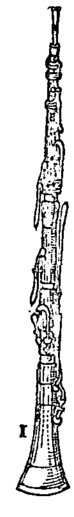
1

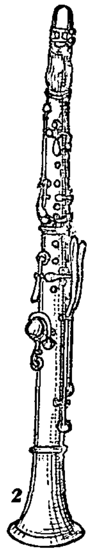
2

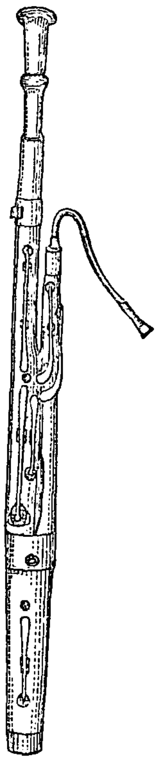
3

En multipliant le nombre des clefs, que l'on a porté jusqu'à 14, on a bien rendu la cl. plus juste, mais aux dépens de la sonorité. De là vient qu'elle n'octavie pas comme *la flûte* et *le hautbois*, mais quintoie. Ce vice de construction, qui est la cause unique des sons appelés *couacs*, parce qu'ils ressemblent au cri de l'oie, ne disparaîtra que lorsqu'on aura trouvé le moyen de reconstruire l'instrument sur de meilleurs principes acoustiques. Le cl. offre de si grandes difficultés d'exécution, que l'on ne peut *jouer dans tous les tons avec le même instrument. Il faut une cl.* particulière dans les tons où il y a beaucoup de bémols, comme aussi dans ceux où il y a beaucoup de dièses. « Pour comprendre ceci, dit Fétis, il faut savoir que plus le tube d'un instrument à vent est court, plus ses intonations sont élevées, et *vice versâ.* Il résulte de là, que si l'on allonge une cl. de telle sorte que son *ut* soit à l'unisson de *si* bémol, il suffira de faire l'instrument de cette dimension pour que l'artiste produise l'effet du ton de *si* bémol en jouant en *ut*. Il sera donc dispensé de donner les notes qui offrent des difficultés à vaincre dans l'exécution. Si l'on continue à allonger la cl. de manière que son *ut* sonne comme *la*, l'effet qu'on produira en jouant en *ut* sera comme si l'on jouait en *la* avec trois dièses à la clef. Telle est l'explication de ces mots dont les musiciens se servent : *clarinette en ut, cl. en si bémol, cl. en la.* »

Dans la musique militaire, on se sert, pour les solos, de clarinettes en *mi* bémol ou en *fa*, dont le son aigu et perçant convient à ce genre de musique destinée à être entendue en plein air. Il y a aussi une très-grande clarinette qui sonne une quinte plus bas que la cl. en *ut*. On la nomme *Cor de bassette*, et l'on attribue son invention à un facteur de Passau, en 1770. La *Clarinette-alto* imaginée par Iwan Muller, vers 1812, n'est qu'une modification du cor de bassette. Enfin, il existe une *Clarinette basse*, qui a été inventée, en 1793, par Grenzer de Dresde, mais qui a été beaucoup perfectionnée par Ad. Sax. Meyerbeer est le premier compositeur qui l'ait introduite au théâtre, dans son opéra des *Huguenots*.

IV. Le *Basson* a, dit-on, été inventé en 1539, par un chanoine de Ferrare, nommé Afranio. Les Italiens l'appellent *Fagotto*, parce qu'il se compose de plusieurs pièces de bois assemblées en faisceau. On y distingue le *bonnet*, qui forme la partie supérieure de l'instrument; la *grande pièce*, qui vient après; la *petite pièce*, qui est placée à côté de la précédente; et la *grosse pièce ou la culasse, qui se trouve à la partie inférieure*. La petite pièce reçoit un tube recourbé, d'argent ou de cuivre, qu'on appelle *bocal*, et à l'extrémité duquel on fixe une anche à double languette (Fig. 3). Le b. tient, parmi les instruments à vent et à anche, le même rang que le violoncelle dans la famille du violon. Son étendue est de 3 octaves 1/2 environ. Sa note la plus grave est le *si* bémol au-dessous de la portée à la clef de *fa*. Enfin, il se joue dans tous les tons; mais ceux qu'il préfère sont: *ut*, *fa*, *si* bémol, *mi* bémol, et leurs relatifs mineurs. Cet instrument ne produit qu'un médiocre effet dans les solos, mais il est indispensable dans la composition des orchestres, où il lie admirablement les différentes parties de l'harmonie. Son caractère tendre et plaintif l'a fait introduire de bonne heure dans la musique religieuse. On lui reprochait naguère plusieurs imperfections, que les efforts successifs de divers facteurs, et particulièrement de Triébert, ont à peu près fait disparaître. — Il existe encore un b. de cuivre à 15 clefs et à anche, qui sonne l'octave au dessous du fagotto, et qu'on nomme *Contre-basson*.

HAUT-DE-CHAUSSE ou **HAUT-DE-CHAUSSES**. s. m. [H asp.] La partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Vieux; on dit actuellement *Culotte*. || Figur. et prov., *C'est la femme qui porte le h.*, Elle est plus maîtresse dans la maison que son mari.

HAUTE-CONTRE. s. f. [H asp.] T. Mus. V. Voix.

HAUTEMENT. adv. [H asp.] Fig., Hardiment, résolûment. *Je lui ai dit h. ses vérités.* || Ouvertement. *Il le protége h. Il se déclara h. pour lui.*

HAUTESSE. s. f. [H asp.] Titre qu'on donne au sultan. *Sa H. a rendu un firman.*

HAUTEUR. s. f. [H asp.] La dimension d'un corps considérée verticalement. *La h. d'une montagne, d'une tour, d'un arbre, d'une palissade. Un mur à h. d'appui. Ce meuble a deux mètres de h. La marée est à sa plus grande h. La rivière atteignait la h. des quais. Nous jetâmes la sonde pour prendre la h. de la mer. Elle avait en cet endroit cent brasses de h. — Tomber de sa h.*, Tomber de son long lorsqu'on est debout. || Élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre, ou de quelque autre surface horizontale. *Ces nuages sont à une grande h. Notre ballon s'éleva jusqu'à* 6000 *mètres de h.* — * Par anal., on dit, *La h. des astres, des cieux.* || *La h. d'un bataillon, d'un escadron*, La quantité de rangs qu'il renferme. *Ce bataillon était à six* ou *sur six de h.* || Par ext., se dit pour Colline, éminence. *Il y avait là une h. qui commandait la place. L'armée reprit les hauteurs qu'elle avait perdues.* || Fig., se dit De ce qui est supérieur, éminent, élevé. *La h. de ses conceptions. Ces vérités dont la h. nous étonne. Parvenu à cette h., son génie dominait tout ce qui l'entourait. — Être à la h. de quelqu'un*, Être capable de le comprendre. *Être à la h. de son siècle*, Comprendre les idées, les opinions, les besoins du temps où l'on vit. On dit dans le même sens, en parl. Des personnes et des ouvrages d'esprit : *Cet écrivain n'est pas à la h. des idées actuelles. Ce livre n'est pas à la h. des connaissances actuelles.* || Figur., au sens moral, se dit pour Fierté, noble fermeté. *Son âme a toute la h. de la vertu. L'ambassadeur soutint les intérêts de son maître avec beaucoup de h.* Peu usité. || Aujourd'hui, *Hauteur* se prend presque toujours en mauvaise part, dans le sens d'Arrogance, d'Orgueil. *Une h. insolente. Il lui a répondu avec une h. ridicule. Traiter quelqu'un avec h. Il a été nourri dans des idées de faste et de h. — Hauteurs*, au plur., se dit Des actions, des paroles qui marquent une arrogance insolente. *Ses hauteurs ne m'imposent point. Ses hauteurs lui ont fait beaucoup d'ennemis.*

Enc. — I. En Géométrie, le mot *Hauteur* s'emploie pour désigner la distance la plus courte du sommet ou du point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale. Par conséquent, c'est la perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale ou sur la base de la figure ou du corps. Ainsi, par ex., la h. d'un triangle est la perpendiculaire menée de l'un des angles du triangle au côté opposé; la h. d'un parallélogramme est la perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme sur le côté opposé; la h. d'une tour est la perpendiculaire abaissée du sommet de la tour sur la ligne horizontale du pavé; etc.

En Astronomie, la *H. d'un astre* est son degré d'élévation au-dessus de l'horizon dans un moment donné. Elle est déterminée par l'angle compris entre le plan de l'horizon et le rayon visuel allant de l'œil de l'observateur à l'astre même, et cet angle se mesure par l'arc de cercle qu'il embrasse; mais il faut encore distinguer la *h. vraie* de la *h. apparente* (v. APPARENT). Les astronomes appellent *H. méridienne* la h., d'un astre au moment *où il passe au méridien*; *H. absolue*, *celle prise hors du méridien*; et *Hauteurs correspondantes*, deux hauteurs égales d'un même astre prises l'une à l'orient et l'autre à l'occident du méridien. *Prendre h.*, c'est mesurer le degré de l'élévation du soleil sur l'horizon, pour en déduire la latitude du lieu. Cette observation se fait ordinairement à midi, lorsque le soleil est dans le méridien du lieu de l'observation. De là est venu, dans le langage des marins, l'habitude de désigner la latitude sous le nom de *hauteur*, comme lorsqu'ils disent : *Nous étions à la hauteur des Açores, à la h. du cap Finistère*, etc. — La *H. du pôle* sur l'horizon est l'arc compris entre le pôle et le lieu de l'observateur : la h. du pôle sur l'horizon d'un lieu n'est donc autre chose que la latitude de ce lieu. Quant à la *Hauteur de l'équateur*, c'est également l'arc compris entre l'équateur et le point où se trouve l'observateur : elle est le complément de la h. du pôle.

II. La détermination des hauteurs relatives des lieux à la surface de la terre est, en Géographie physique, un problème dont l'importance n'est pas moindre que celle de la détermination des latitudes et des longitudes. Les méthodes au moyen desquelles on fait ordinairement cette opération sont au nombre de trois. Lorsqu'on se propose de déterminer, non-seulement la hauteur d'un point ou d'une station par rapport à un autre, mais encore les hauteurs relatives d'un certain nombre de points au-dessus d'un plan horizontal commun (comme, par ex., quand on veut tracer la ligne d'un canal), on a recours à l'opération du nivellement. La seconde méthode consiste à observer l'angle d'élévation ou de dépression d'une station vue d'une autre station, et à calculer, d'après l'angle obtenu et la distance entre les deux lieux, la différence de hauteur, au moyen des règles de la *trigonométrie*. La *troisième méthode, qui est la plus importante*, comme étant, généralement parlant, la plus applicable, consiste à déduire, au moyen des propriétés physiques connues de l'atmosphère, les différences des *altitudes*, ou des hauteurs verticales au-dessus du niveau de la mer, des différences observées à l'aide du baromètre dans la pression atmosphérique aux différentes hauteurs.

Pascal, qui le premier expliqua la véritable cause de la suspension de la colonne mercurielle dans le baromètre, en rapportant ce phénomène à la pression de l'atmosphère, et démontra le fait par sa célèbre expérience du Puy-de-Dôme, fut également le premier qui eut l'idée de se servir du baromètre pour mesurer la hauteur des montagnes. Mais, comme la constitution de l'atmosphère et les lois des corps gazeux étaient, à cette époque, complétement inconnues, les nombreuses tentatives qui furent faites pour calculer les hauteurs par ce moyen, aussitôt après la découverte du baromètre, eurent très-peu de succès. Le premier progrès accompli dans cette branche importante de la physique, fut la découverte de la loi de Mariotte, qui établit que la force élastique de l'air (ce qui est la même chose que la pression) est exactement proportionnelle à sa densité. Bientôt après, Halley découvrit le rapport remarquable qui existe entre la densité de l'atmosphère et sa hauteur, et démontra que les densités décroissent en progression géométrique, lorsque les hauteurs croissent en proportion arithmétique. Halley pensa également, et avec raison, que les observations barométriques doivent être affectées par les différences de température; néanmoins Deluc fut le premier qui donna de la précision aux mesures prises à l'aide du baromètre, en tenant compte de l'influence exercée par *la chaleur sur l'expansibilité de l'air*; et, *en substituant* le thermomètre à mercure au thermomètre à esprit-de-vin, il fournit le moyen de déterminer les températures, détermination si importante pour la méthode barométrique, avec une rigueur beaucoup plus grande qu'on ne le faisait avant lui. Il étudia également la dilatation de l'air aux différentes températures, et proposa une formule pour le calcul des mesures des hauteurs par le baromètre. — Laplace, dans sa *Mécanique céleste*, a donné une formule qui embrasse toutes les différentes circonstances dont dépend la solution du problème, et qui permet d'exprimer numériquement leur influence, lorsqu'une fois les constantes, qui doivent être données par l'observation, ont été déterminées avec soin. Parmi celles-ci sont la forme elliptique de la terre, les densités relatives de l'air et du mercure à une température donnée, leur dilatation par la chaleur, et la variation de la force élastique de l'air atmosphérique (lequel est composé d'un mélange de gaz secs et de vapeur d'eau) correspondant à un changement thermométrique donné.

III. Nous croyons inutile d'exposer ici la formule de Laplace et les opérations à effectuer quand on veut employer le baromètre à la mesure des hauteurs. Cette étude n'intéresserait que fort peu de lecteurs. D'ailleurs on trouvera dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* tous les renseignements nécessaires, ainsi que les tables d'Oltmanns construites sur la formule de notre illustre géomètre et corrigées par Mathieu. En revanche, nous reproduirons, d'après le même recueil, les hauteurs, au-dessus du niveau de l'Océan, des principales montagnes du globe et d'un certain nombre de lieux habités, ainsi que celles de quelques édifices célèbres au-dessus du pavé.

Hauteur des principales montagnes du globe au-dessus du niveau de l'Océan.

EUROPE.

	mètres.		mètres.
Mont-Blanc (Alpes) . . .	4810	Mulahasen (Grenade) . .	3555
Mont-Rose (Alpes). . . .	4636	Col du Géant (Alpes) . .	3426
Finsteraarhorn (Suisse) .	4362	Malahite ou Néthou (Pyrénées).	3404
Jung-Frau (Suisse) . . .	4180		
Ortler (Tyrol).	3908	Mont-Perdu (Pyrénées) .	3351
Le Cylindre (Pyrénées). .	3322	Sierra d'Estre (Portug.).	1700
Maladetta (Pyrénées). . .	3312	Puy-Mary (France) . . .	1658
Vignemale (Pyrénées) . .	3298	Hussoko (Moravie). . . .	1624
Etna (Sicile).	3237	Schneckoppe (Bohême) .	1605
Budosch (Transylvanie) .	2924	Adelat (Suède).	1578
Surul (Transylvanie). . .	2924	Suœfials-Iokull (Islande).	1559
Pic du Midi (Pyrénées). .	2877	Mont des Géants (Boh.) .	1512
Legnone	2806	Puy-de-Dôme (France) .	1465
Canigou (Pyrénées) . . .	2785	Le Ballon (Vosges). . . .	1429
Pointe Lomnis (Crapats).	2701	Pointe-Noire (Spitzberg).	1372
Monte-Rotondo (Corse) .	2672	Ben-Nevis (Écosse). . . .	1325
Monte-d'Oro (Corse) . . .	2652	Fichtelberg (Saxe). . . .	1212
Lipsze (Crapats)	2534	Vésuve (Naples)	1198
Snœhaten (Norwége) . .	2500	Mont Parnasse (Spitzb.) .	1194
Monte-Vellino (Apennins)	2393	Mont Erix (Sicile)	1187
Mont Athos (Grèce) . . .	2066	Broken (Hartz-Saxe). . .	1140
Mont Ventoux (France) .	1912	Sierra de Foja (Algarbes).	1100
Mont Dore (id.).	1886	Snowden (Pays de Galles).	1089
Cantal (id.)	1857	Shehalien (Écosse). . . .	1039
Le Mezenc (id.).	1754	Hekla (Islande)	1013

AMÉRIQUE.

Nevado de Sorata	6488	Montagne d'Inchocaio. .	5240
Nevado de Illimani. . . .	6456	Cerro de Potosi	4888
Chimborazo (Pérou). . .	6530	Mowna-Roa (Owhyee). .	4838
Cayambé (Pérou)	5954	Sierra-Nevada (Mex.) . .	4786
Antisana (volcan du Pér.).	5833	Mont. du beau Temps (Côte N.-O. Amér.)	4549
Chipicani	5760	Coffre de Perote	4088
Cotopaxi (volcan du P.).	5753	Lac Titicaca.	3915
Montagne de Pichu-Pichu	5670	Montagne d'Otaïti (mer du Sud).	3323
Volcan d'Arequipa . . .	5600	Montagnes Bleues (Jamaïque)	2218
Mont St Élie (côte N.-E. Amérique).	5113	Volcan de la Solfatara (Guadeloupe)	1557
Popocatepec (volcan du Mexique)	5400		
Pic d'Orizaba	5295		

ASIE.

Pics les plus élevés de l'Himalaya (Thibet) :		Elbrouz (Caucase) cime occidentale	5646
Kunchinginga, partie O. (Sikim)	8588	Id. cime orientale	5624
Id. pic est (Sikim). . . .	8481	Anonymus	5163
Dwalagiri Népaul) . . .	8187	Pic de la frontière de la Chine et de la Russie.	5135
Juwahir (Kumaôon). . .	7824	Kasbec.	5045
Le 12e pic	7088	Ophyr (île de Sumatra) .	3950
Le 3e pic.	6959	Mont Liban.	2906
Le 23e pic	6925	Petit Altaï (Sibérie). . .	2202

AFRIQUE.

Pic de Ténériffe	3710	Piton des Neiges (île de la Réunion)	3067
Montagne d'Ambotismène (Madagascar)	3507	Montagne de la Table (cap de Bonne-Espérance).	1163
Mont. du Pic (Açores). .	2412		

Passages des Alpes qui conduisent d'Allemagne, de Suisse et de France en Italie.

Passage du mont Cervin.	3410	Passage du mont Cenis.	2066
— du grand St-Bernard.	2491	— du Simplon.	2005
— du col de Seigne. . .	2461	— du mont Genèvre. . .	1937
— du Furka	2439	— du Splügen.	1925
— du col Ferret.	2321	Le col de Tende.	1795
— du petit St-Bernard .	2192	Les Taures de Rastadt. .	1559
— du St-Gothard. . . .	2075	Passage du Brenner . . .	1420

Passages des Pyrénées.

Port d'Oo	3002	*Port de Gavarnie*.	2333
Port Viel d'Estaube . . .	2561	Port de Cavarère	2241
Port de Pinède.	2499	Passage du Tourmalet. .	2177

Passages ou cols des deux Cordillères.

Passage de Paquani. . .	4641	Passage de Tolapalca . .	4290
— de Gualilas.	4520	— Altos de los Huessos .	4137

Hauteur de quelques lieux habités du globe.

Ancomarca, maison de poste dans les Andes, habitée seulement pendant quelques mois de l'année, 4792 mèt. — Apo, maison de poste, 4376. — Tacora, village d'Indiens, 4344. — Potosi, la partie la plus haute (Bolivie), 4166. — Calamarca, ville, 4141. — Antisana, métairie (Équateur), 4101. — Puno, ville (Pérou), 3911. — Oruro, ville (Bolivie), 3792. — La Paz, ville, 3717. — Micuipampa, ville (Pérou), 3618. — Tupisa, ville (Bolivie), 3049. — Quito, ville (Équateur), 2908. — Caxamarca, ville (Pérou), 2860. — La Plata, capitale (Bolivie), 2844. — Santa-Fé de Bogota, capitale (Nouvelle-Grenade), 2661. — Cuença, ville (Équateur), 2633. — Cochabamba, ville (Bolivie), 2575. — Hospice du grand Saint-Bernard (Suisse), 2491. — Arequipa, ville (Pérou), 2377. — Mexico, capitale (Mexique), 2277. — Hospice du Saint-Gothard (Suisse), 2075. — *Saint-Véran*, village (Hautes-Alpes), 2040. — Breuil, village, vallée du Cervin (Suisse), 2007. — Mauren, village (Basses-Alpes), 1902. — Saint-Remi, village, 1604. — Héas, chapelle du village (Pyrénées), 1497. — Diane, village (Auvergne), 1341. — Gavarnie, auberge du village (Pyrénées), 1335. — Briançon (Hautes-Alpes), 1306. — Baréges, cour des bains (Pyrénées), 1241. — Saint-Ildefonse, palais (Espagne), 1155. — Mont Dore, bains (Auvergne), 1040. — Pontarlier, 828. — Saint-Sauveur, terrasse des bains (Pyrénées), 728. — Luz, église (Pyrénées), 706. — Madrid, 608. — Inspruck, 566. — Munich, 538. — Lausanne, 507. — Augsbourg, 475. — Salzbourg, 452. — Neuchâtel, 438. — Plombières, 421. — Clermont-Ferrand, préfecture, 411. — Genève, 372. — Freyberg, 372. — Ulm, 369. — Ratisbonne, 352. — Moscou, 300. — Gotha, 285. — Turin, 230. — Dijon, 217. — Prague, 179. — Mâcon, étiage de la Saône, 170. — Lyon (Rhône au pont de la Guillotière), 163. — Cassel, 158. — Lima, 156. — Gœttingue, 134. —

Vienne, Danube, 133. — Toulouse, seuil de l'observatoire, 194, et Garonne, 132. — Milan (jardin botanique), 128. — Bologne, 121. — Parme, 93. — Dresde, 90. — Paris (Observatoire, 1ᵉʳ étage), 65. — Rome (capitole), 46. — Berlin, 40.

Hauteur de quelques édifices au-dessus du sol.

La plus haute des pyramides d'Égypte, 146 m. — La tour de Strasbourg (le Munster), 142. — La tour de Saint-Étienne à Vienne, 138. — La coupole de Saint-Pierre de Rome, 132. — La tour de Saint-Michel, à Hambourg, 130. — La flèche de l'église d'Anvers, 120. — La tour de Saint-Pierre, à Hambourg, 119. — La coupole de Saint-Paul de Londres, 110. — Le dôme de Milan, 109. — *La tour des Asinelli, à Bologne*, 107. — La flèche des Invalides, 105. — Le sommet du Panthéon, 79. — La balustrade des tours Notre-Dame, 66. — La colonne de la place Vendôme, 43. — La plate-forme de l'Observatoire de Paris, 27. — La mâture d'un vaisseau français de 120 canons, au-dessus de la quille, 73 m.

HAUT-FOND. s. m. [H asp.] T. Mar. V. Bas-Fond.

HAUT-LE-CORPS. s. m. [H asp.] T. Man. Saut, bond que fait un cheval. *Ce cheval fait des h.-le-corps.* || * Fig. et fam., Mouvement involontaire que l'on fait quand on éprouve des envies de vomir. — Au sens moral, Tressaillement involontaire que l'on éprouve quand on est révolté par quelque chose ou qu'on a quelque vive surprise. *Cette proposition lui fit faire un h.-le-corps.*

HAUTURIER, IÈRE. adj. [H asp.] T. Mar. *Navigation hauturière*, V. Cabotage. *Pilote h.*, V. Pilote.

HÂVE. adj. 2 g. [H asp.] Pâle et décharné. *Un visage h. Une mine h. Il était affreusement hâve.*

HAVIR. v. a. [H asp.] (gr. αὔειν, dessécher?). Se dit De la viande lorsque, rôtie à un très-grand feu, elle se dessèche et brûle par-dessus sans cuire en dedans. *Le feu va h. cette viande.* — On dit aussi, *Cette viande havit* ou *se havit.* = Havi, ie. part.

HAVRE. s. m. [H asp.] (all. *hafen*, port). On donnait autrefois ce nom A un port de mer quelconque; aujourd'hui il sert à désigner Certains ports moins sûrs et moins vastes, et ordinairement situés à l'embouchure d'un fleuve. — *H. de barre*, Celui dont l'entrée est fermée par une barre. *H. d'entrée* ou *de toutes marées*, Celui où l'on peut entrer à tout instant.

HAVRE-SAC. s. m. [H asp.] (all. *hafer*, avoine; et *sac*). Sac de peau dans lequel les fantassins enferment leurs effets, et qu'ils portent sur le dos à l'aide de deux bretelles. *Les soldats prirent leurs armes et leurs havre-sacs et se mirent en route.* || Sac que les gens de métier portent sur le dos en voyageant, et où ils mettent leurs provisions et leurs outils.

HÉ. [H asp.] Interj. qui sert principalement à appeler. *Hé! l'ami! Hé! viens ici! etc.* Ne s'emploie qu'en parlant à Des personnes fort inférieures, ou avec lesquelles on en use très-famil. || *Hé* se dit encore pour avertir de prendre garde à quelque chose. *Hé, qu'allez-vous faire?* pour témoigner de la commisération, *Hé, pauvre homme, que je vous plains!* pour marquer de la douleur, *Hé, qu'ai-je fait?* || S'emploie aussi fam., pour exprimer une sorte d'adhésion. *Hé, hé, cela pourrait bien être. Hé, hé, pourquoi non?*

HEAUME. s. m. [H asp.] (all. *helm*). Voy. Casque. || * T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

HEBDOMADAIRE. adj. 2 g. (gr. ἑβδομὰς, semaine). Qui se renouvelle chaque semaine. *Journal, publication h. Un dîner hebdomadaire.*

* **HEBDOMADAIREMENT.** adv. de temps. Chaque semaine. *Ce recueil paraît hebdomadairement.*

HEBDOMADIER. s. m. Celui qui, dans un chapitre ou dans un couvent, est de semaine pour dire les oraisons de l'office et y présider.

* **HÉBÉ.** s. f. (gr. Ἥβη). T. Mythol. La déesse de la jeunesse. || T. Astron. Voy. Planète.

* **HEBENSTREITIA.** s. m. T. Bot. Voy. Sélaginées.

HÉBERGE. s. f. T. Droit. Le point jusqu'où un mur est commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. *Le propriétaire du bâtiment le moins élevé ne contribue à l'entretien du mur mitoyen que jusqu'à son héberge.*

HÉBERGER. v. a. (all. *heer*, troupe; *bergen*, cacher, loger). Recevoir chez soi, loger. *Il compte fort vous h. quand vous passerez par ici.* Fam. = Hébergé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

HÉBÉTER. v. a. (lat. *hebetare*, émousser). Rendre stupide. *L'ivrognerie l'a hébété. Ce maître hébète l'esprit des enfants.* = Hébété, ée. p. || Subst., *Il parle comme un hébété.* = Conj. V. Céder.

* **HÉBÉTUDE.** s. f. (lat. *hebetudo*). État morbide particulier qui consiste en une sorte d'engourdissement des facultés intellectuelles, bien que l'action des organes des sens soit conservée au moins partiellement. *L'h. est comme un premier degré de la stupeur.*

* **HEBRADENDRON.** s. m. T. Bot. V. Clusiacées.

HÉBRAÏQUE. adj. Qui appartient aux Hébreux; se dit surtout par rapport à la langue. *Langue h. Bible h. Grammaire h. Caractères hébraïques.*

HÉBRAÏSANT. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture.

HÉBRAÏSME. s. m. Façon de parler propre à la langue hébraïque. *Le grec d'Origène est rempli d'hébraïsmes.*

HÉBREU. s. m. (R. *Heber*, trisaïeul d'Abraham). Nom de peuple. *Les Hébreux*, Les Juifs, les Israélites. || Au sing., La langue hébraïque. *Il connaît l'h. à fond.* — Fig. et famil., *Ce que vous me dites est de l'h. pour moi; Vous me parlez h.*, Je ne comprends rien à ce que vous dites. || S'emploie adjectivement, dans le sens d'Hebraïque, mais au masc. seulement. *Le peuple h. Les livres hébreux.*

HÉCATOMBE. s. f. (gr. ἑκατὸν, cent; βοῦς, bœuf). Sacrifice de cent bœufs ou de plusieurs animaux de la même espèce que faisaient les anciens. *Offrir une h.*

HECTARE. s. m. T. Métrol. Voy. Agraire.

HECTIQUE. adj. (gr. ἑκτικὸς, habituel).

Enc. — On appelle *Fièvre hectique*, une fièvre qui est ordinairement *continue, avec des exacerbations le soir, mais qui* est parfois rémittente, très-rarement intermittente. Elle s'accompagne constamment d'un amaigrissement qui va toujours croissant et d'un dépérissement général plus ou moins rapide, ou, comme on dit, de consomption. Dans l'immense majorité des cas, la fièvre h. n'est que le symptôme d'une maladie organique quelconque, mais plus particulièrement d'une affection tuberculeuse ou cancéreuse. Elle est alors le signe d'une fin prochaine. Beaucoup d'auteurs pensent que la fièvre h. est toujours symptomatique; pour nous, nous admettons aussi l'existence d'une fièvre h. essentielle. C'est celle que les anciens nommaient fort bien *fièvre lente nerveuse*, parce qu'elle est toujours déterminée par des causes qui agissent directement sur le système nerveux, telles que les passions tristes, l'amour malheureux, la jalousie, les chagrins prolongés, les études opiniâtres, etc. Bien que, dans cette sorte de fièvre, l'anatomie pathologique démontre ordinairement l'existence de lésions organiques, il y a parfois lieu de penser que ces lésions sont consécutives au trouble de la circulation et n'en sont pas elles-mêmes la conséquence.

HECTISIE. s. f. T. Méd. Voy. Étisie.

HECTOGRAMME. s. m. T. Métrol. Voy. Poids.

HECTOLITRE. s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

* **HECTOMÈTRE.** s. m. T. Métrol. V. Itinéraire.

* **HEDEOMA.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

* **HÉDÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Araliacées.

* ***HEDWIGIE.*** *s. m. T. Bot. Voy.* Amyridacées.

* **HEDYCARPUS.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

* **HEDYOSMUM.** s. m. T. Bot. V. Chloranthacées.

* **HÉDYSARÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Légumineuses.

* **HÉGÉMONIE.** s. f. (gr. ἡγεμονία, direction).

Enc. — Dans certaines fédérations de l'antiquité, les villes qui en faisaient partie jouissaient alternativement du droit de diriger les affaires communes de la confédération : c'est ce que les anciens appelaient *Hégémonie*. On trouve des exemples de cette sorte de fédération, avec alternance de l'h., dans l'Étrurie, dans le Latium et jusque dans la Gaule. Mais dans la Grèce, ce terme avait reçu, depuis la première guerre persique, un sens *tout particulier, les historiens qui ont écrit à partir de cette* époque entendant par h. la prééminence, la supériorité politique d'un État sur les autres. Athènes et Sparte se disputèrent longtemps l'h. de la Grèce. La première la posséda depuis la bataille de Salamine jusqu'à la guerre du Péloponèse (480-431 av. J.-C.); et la seconde, depuis la bataille d'Ægos-Potamos jusqu'à celle de Leuctres (404-371). Cette dernière bataille fit passer l'h. à la ville de Thèbes, qui la conserva une vingtaine d'années. Enfin, la bataille de Chéronée (338) donna l'h. de la Grèce aux Macédoniens jusque-là réputés Barbares par les Grecs. — Le terme d'h. est encore en usage dans le langage politique des écrivains d'outre-Rhin, où nous voyons les partisans de l'h. de la Prusse, et ceux de l'h. de l'Autriche. Ici h. signifie simplement prépondérance d'un système politique sur un autre.

HÉGIRE. *s. f. T. Chronol. V.* Ère.

HEIDUQUE. s. m. (hongr. *haydu*, fantassin). Fantassin hongrois. On donnait ce nom autrefois, en France, A certains domestiques qui étaient vêtus à la hongroise, et qui portaient la livrée de leurs maîtres.

HEIMIA. s. m. T. Bot. Voy. Lythrariées.

HEIN. [H asp.] Interj. famil. dont on accompagne parfois une interrogation ou une phrase qui exprime l'étonnement. *Voulez-vous venir? hein!*

* **HEISTERIA.** s. m. T. Bot. Voy. Olacinées.

* **HÉLAMYS.** s. m. (gr. ἕλη, chaleur; μῦς, rat).

Enc. — L'*Hélamys* est un rongeur un peu plus gros qu'un Lièvre, qui se rapproche des Gerboises par sa conformation générale, et surtout par la disparité entre ses membres antérieurs et postérieurs, ceux-ci étant beaucoup plus longs que ceux-là, mais qui s'en éloigne par son système dentaire. En effet, ses incisives sont tronquées au lieu d'être pointues comme chez les Gerboises et les Rats; ses mâchelières, au nombre de 4 partout, sont composées chacune de deux lames, et n'ont point de racines. En outre, ses pieds de devant ont 5 doigts, armés d'ongles longs, étroits, pointus, tandis que ceux de derrière n'en ont que 4, tous distincts, et terminés par des ongles larges, épais, presque semblables à des sabots. Cette disposition des doigts est l'inverse de celle qu'on trouve généralement chez les Rats. Cet animal (Fig. ci-dessus) habite l'Afrique australe, où on l'appelle vulgairement *Lièvre sauteur*, à cause de son mode de progression. Il a le pelage d'un fauve clair : sa queue, longue et touffue, est noire au bout. Il vit dans des terriers profonds, dont il ne sort que la nuit ou au crépuscule pour chercher sa nourriture.

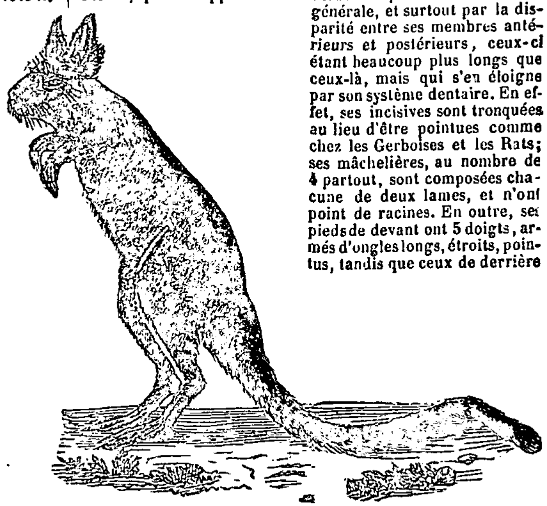

HÉLAS. interj. de plainte (R. *Hé!* et *las*). *Hélas! quel malheur! Hélas! c'est fait de nous. Hélas! ayez pitié de mes larmes.* || Dans le lang. famil., on dit quelquefois subst., *Il fit de grands hélas. Voyez le bel hélas.*

* **HÉLÉPOLE.** s. f. (gr. ἑλεῖν, prendre; πόλις, ville).

Enc. — L'*Hélépole* était une machine de guerre fort employée par les anciens dans les siéges, et dont les Grecs attribuaient l'invention à Démétrius Poliorcète, lorsque ce prince assiégeait Salamine, dans l'île de Chypre (305 av. J.-C.). Elle consistait, d'après Diodore de Sicile, en une tour carrée construite en bois, qui avait 90 coudées de hauteur sur 45 de longueur. Elle était portée sur 4 roues ayant 8 coudées de diamètre, et était partagée en 9 étages. L'étage inférieur contenait des machines propres à lancer des pierres énormes, tandis que les autres contenaient divers engins, tels que catapultes, balistes, etc. Cette h. portait 200 soldats indépendamment de ceux qui la mettaient en mouvement. L'année suivante, au siége de Rhodes, Démétrius fit construire par l'Athénien Lysimaque une h. de plus grandes dimensions et plus compliquée. Au lieu de roues, elle était munie de galets, de sorte qu'elle pouvait se mouvoir dans toutes les directions. Les trois côtés qui étaient exposés aux attaques des assiégés étaient revêtus de lames de fer, afin de mettre l'h. à l'abri du feu. En outre ses meurtrières étaient protégées par des mantelets de peaux fraîches doublés de laine. L'h., comme on le voit, n'était qu'une espèce particulière de *tour roulante* : or cette dernière machine avait été employée par les Grecs de Sicile, précisément un siècle avant Démétrius. V. Tour.

HÉLER. v. a. [H asp.] T. Mar. Appeler. *H. un navire*, L'appeler de la voix pour lui adresser des questions. — Absol., *H. avec un porte-voix.* = Hélé, ée. p.

HÉLIANTHE. s. m. (gr. ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Composées.

HÉLIANTHÈME. s. m. T. Bot. Voy. Cistacées.

HÉLIAQUE. adj. T. Astron.

Enc. — Les anciens astronomes donnaient le nom de *lever héliaque* au lever d'un astre, lorsque cet astre, après avoir été en conjonction avec le soleil, et par conséquent invisible (l'éclat du soleil empêchant de l'apercevoir), se levait assez tôt avant ce dernier pour être visible à l'orient, dans le crépuscule du matin. D'autre part, ils appelaient *coucher héliaque*, l'immersion d'un astre dans les rayons du soleil, qui rendaient cet astre invisible, ou la disparition d'un astre à l'horizon occidental après le coucher du soleil. A la saison opposée de l'année, la même étoile se lève lorsque le soleil se couche, et se couche lorsque cet astre se lève : c'est là le *lever* et le *coucher acronyques*. Enfin, les anciens désignaient sous le nom de *lever cosmique* et de *coucher cosmique*, le lever et le coucher d'une étoile ou d'une planète, quand ils avaient lieu en même temps que le lever et le coucher du soleil. Ces termes techniques sont fréquemment employés dans les œuvres d'Hésiode et dans les *Fastes* d'Ovide. Les anciens déterminaient le commencement des saisons par les positions des étoiles relativement au soleil, au moment de son lever et de son coucher.

HÉLIASTES. s. m. pl. T. Antiq. grecque. Nom que l'on donnait, à Athènes, aux dicastes, parce qu'ils siégeaient souvent en plein air.

HÉLICE. s. f. (gr. ἕλιξ, circonvolution). T. Géom. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. *Escalier en h.* ‖ T. Archit. Voy. ORDRE. ‖ T. Zool. Voy. PULMONÉS.

Enc. — GÉOMÉTRIE. — On donne le nom d'*Hélice*, à la courbe *abc'de'B* (*Fig. 1.*) que *donne* l'hypoténuse *a*D d'un triangle rectangle *ao*D, lorsque après avoir fait coïncider le côté vertical *ao* de l'angle droit avec l'une des génératrices d'un cylindre droit à base circulaire, A*a*B*o*, on enroule le plan du triangle sur la surface de ce cylindre. Dans ce mouvement, le côté *ao* reste immobile ; le côté *o*D vient s'enrouler une ou plusieurs fois sur la circonférence *o*B de la base du cylindre, et l'hypoténuse *a*D décrit autour du cylindre une h. dont on peut suivre le trajet sur la figure. Maintenant, déroulons le plan du triangle, divisons le côté vertical *ao* et l'hypoténuse *a*D en un même nombre de parties égales, puis joignons par une droite les points *correspondants des deux lignes, nous aurons une série de pa*rallèles à la base *o*D du triangle. Supposons que la parallèle *cc'* soit égale à la circonférence du cylindre, et enroulons de nouveau le plan du triangle autour de ce dernier, nous verrons que *ac* engendre la première spire de l'h., que *ae* en engendre deux, et ainsi de suite. Mais ces deux lignes ont une hauteur égale *ac'*=*c'e'*, d'après la construction même. Par conséquent, toutes les spires de l'h. ont la même hauteur, ou plus généralement, deux points consécutifs quelconques d'une h., pris sur une même génératrice du cylindre, sont à une distance constante l'un de l'autre. Cet intervalle constant entre deux points *consécutifs de l'h.* pris sur une même génératrice du cylindre, est ce qu'on nomme le *Pas* de l'hélice. — V. VIS.

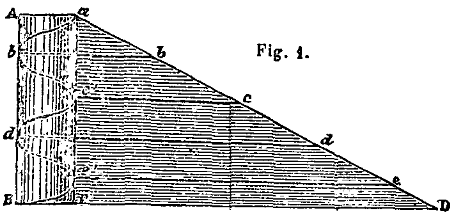

Fig. 1.

MÉCANIQUE. — I. Les roues à aubes des bâtiments à vapeur font un service très-convenable sur les fleuves et sur les rivières, mais, dans la navigation maritime, elles présentent de graves inconvénients : 1° Dans les gros temps où le roulis est très-fort, il arrive souvent que l'une des roues est hors de l'eau, tandis que l'autre est *entièrement immergée. La première tourne ainsi* à vide, et, comme alors la résistance ne s'exerce plus que sur la seconde, on est obligé d'affaiblir l'intensité de la force motrice en diminuant l'entrée de la vapeur dans les cylindres, et la puissance de la machine se trouve atténuée précisément au moment où l'on aurait besoin de son maximum d'effet. 2° Les grandes dimensions des tambours qui entourent les roues offrent une large surface à l'action du vent, ce qui ralentit la marche du bâtiment. 3° Sur les navires de guerre, les roues sont exposées sans défense aux coups de l'ennemi, ce qui, outre l'obligation qu'elles imposent de réduire le nombre des bouches à feu, leur *enlève toute* valeur *au point de vue militaire.* 4° Sur toute espèce de navires, l'emploi des roues empêche que l'on puisse se servir en même temps de la vapeur et des voiles, parce que la première exige que le bâtiment se maintienne constamment dans une position à peu près verticale, pendant que les dernières ont pour résultat de le faire incliner plus ou moins sur son axe, ce qui met un obstacle à l'action régulière de l'appareil moteur. — Ces inconvénients des roues à aubes pour la navigation maritime frappèrent de bonne heure les constructeurs. On se mit donc en quête de moyens propres à les faire disparaître, mais aucun des appareils proposés n'avait pu *donner des résultats satisfaisants, quand, en 1836, un Anglais* F. P. Smith, et un Suédois, J. Ericson, parvinrent, chacun de leur côté, à résoudre le problème, en appliquant une *Hélice*, ou *vis d'Archimède*, à la propulsion des navires.

II. Il est facile de se rendre compte du mode d'action de l'h. Imaginons un bateau muni d'une vis dont l'axe, placé horizontalement, soit dirigé dans le sens de la longueur du bateau. Imaginons en outre que cette vis pouvant tourner librement autour de son axe, dans des collets fixés au bateau, soit engagée dans un écrou maintenu solidement dans une position invariable par rapport au sol environnant. Si l'on imprime à cette vis un mouvement de rotation, elle marchera dans son écrou et entraînera le bateau avec elle. Or, l'h. appliquée aux navires fonctionne absolument de la même manière ; seulement, l'écrou fixe est remplacé par l'eau. Cette eau, il est vrai, ne reste pas immobile comme l'écrou dont nous venons de parler ; néanmoins la résistance qu'elle exerce sur les surfaces inclinées de l'h. est suffisante pour déterminer la progression du bateau en avant. En *outre, plus le mouvement de rotation de l'h. est rapide,* plus la résistance exercée par le liquide sur les ailes de celles-ci est considérable ; par conséquent, plus grande aussi est la vitesse du bâtiment.

III. Nous venons de dire que l'invention de l'h. remonte seulement à l'année 1836. Toutefois l'idée de se servir de cet appareil comme propulseur pour la navigation était loin d'être nouvelle. Bien avant l'invention de la marine à vapeur, le Français Duquet, dans ses expériences au Havre, en 1693, et à Marseille, en 1697, sur la propulsion des navires, avait proposé de remplacer les rames par une h. Plus tard, en 1746, le célèbre mathématicien Bouguer fit revivre la même idée dans un ouvrage sur la *Construction des navires. Plus tard encore, en* 1768, notre compatriote Paucton la développa dans un *Traité sur la vis d'Archimède.* Neuf ans après, en 1777, l'Américain Busnhell adapta une h. à un bateau plongeur. En 1792, l'Anglais W. Littleton installa un appareil du même genre sur un bateau qu'il fit naviguer dans un des docks de Londres ; mais ses essais ne réussirent pas, parce qu'il ne put obtenir qu'une vitesse d'un kilom. et demi à l'heure. En 1803, à l'époque même où Fulton se livrait aux travaux qui l'ont immortalisé, un mécanicien d'Amiens, Ch. Dallery, proposait non-seulement d'appliquer l'hélice aux navires, mais encore d'employer la vapeur pour *mettre l'appareil en mouvement : il prit même un brevet à ce* sujet (29 mars), mais ses moyens de transmettre la force motrice étaient si défectueux, que le gouvernement, auquel il s'adressa, ne crut pas devoir les faire mettre en pratique. Après l'invention des pyroscaphes, surtout à partir de 1811, les tentatives se multiplièrent, sans plus de succès, en Angleterre, en France et aux États-Unis. Parmi les systèmes en très-grand nombre qui *virent alors le jour, on doit cependant une mention honorable à* celui qui fut publié, en 1823, par Delisle, capitaine de notre génie militaire, et qui était fort analogue à celui que proposa plus tard le suédois Éricson. Les recherches de Sauvage (1827) méritent également d'être citées. Enfin, parurent simultanément les systèmes de Smith et d'Éricson, qui résolurent complétement la question. Les études de Smith, simple fermier à Hendon, dans le Middlesex, datent de 1835. L'année suivante, il construisit un bateau modèle à l'arrière duquel il encadra une vis d'Archimède continue et à deux tours. Ces essais, qui eurent lieu d'abord à Hendon sur un étang, puis à Londres, ayant réussi, il fit un petit *navire de six tonneaux qu'il munit d'un appareil semblable.* Le 1er nov. 1836, ce navire marcha sur le canal Paddington, et continua à naviguer sur la Tamise jusqu'au mois de septembre 1837. Le propulseur ayant, dans un de ces voyages, éprouvé un accident qui brisa une de ses révolutions, n'en fonctionna que mieux, et l'on reconnut ainsi qu'il convenait de ne donner qu'un pas à l'h. Bientôt, pour expérimenter la manière dont son h. se comporterait à la mer, Smith osa s'aventurer dans la Manche avec son petit bateau et par un temps assez mauvais. Cette nouvelle épreuve ayant pleinement réussi, l'Amirauté anglaise, à laquelle l'auteur avait proposé d'adopter son système, lui demanda de la répéter avec un *navire jaugeant au moins 200 tonneaux.* En conséquence, l'*Archimède*, de 237 tonneaux, fut construit et mis à la mer (oct. 1838). L'Amirauté devait se montrer satisfaite, si le bâtiment pouvait faire cinq lieues à l'heure ; il en fit près du double (1839). Convaincu par ce résultat, le gouvernement adopta le nouveau propulseur pour ses bâtiments de guerre ; mais ce n'est qu'en 1841 qu'il fit construire son premier navire à h., le *Rattler*. Dès l'*année précédente*, il avait *été devancé* dans cette voie par la marine marchande, qui avait mis en chantier 4 grands navires du même système, dont un, le *Great-Northern*, ne jaugeait pas moins de 1500 tonneaux. — Smith avait fait breveter son invention le 31 mai 1836. Au mois de juillet de la même année, le capitaine suédois John Éricson, qui vivait depuis quelque temps à Londres, prenait de son côté un brevet pour l'application de l'h. à la propulsion des navires ; mais son système, qui différait essentiellement de celui du fermier de Hendon, n'ayant pas été approuvé par l'Amirauté, l'inventeur le porta (1839) aux États-Unis, dont la marine l'adopta avec *enthousiasme. C'est ce système qui a d'abord été introduit en* France. Le premier navire français à h., *le Napoléon*, appelé plus tard *le Corse*, fut construit au Havre, en 1841, par Normand et Barns, et lancé le 6 déc. 1842.

IV. L'h., telle qu'on l'emploie dans la marine, consiste en une ou plusieurs ailes hélicoïdales ou tordues, fixées sur un axe et tournant dans l'eau à l'arrière. On la fait ordinairement de fer ; mais le cuivre convient mieux, parce qu'il résiste plus longtemps à l'action corrosive de l'eau. Elle est toujours placée au-dessous de la ligne de flottaison, et installée de manière qu'elle ne puisse jamais s'élever au-dessus du liquide sur lequel elle doit *agir. Ainsi que le montre la Fig. 2. elle est disposée* dans une ouverture pratiquée dans les façons extrêmes de l'arrière, un peu en avant du gouvernail, et dans le plan de l'axe vertical du navire. Elle tourne dans cette ouverture, en recevant *son mouvement de* l'arbre d'une machine à vapeur, avec lequel elle communique soit directement, soit au moyen d'engrenages. Son axe, à l'endroit où il pénètre dans le bâtiment, est entouré d'une boîte à étoupe, afin d'empêcher l'entrée de l'eau, tandis que l'autre extrémité est soutenue par un support placé contre l'étambot. L'extrémité de l'axe qui entre dans le bâtiment repose sur une pièce de métal, et c'est la pression qu'elle exerce sur cette pièce par suite de la poussée en avant produite par l'action du propulseur sur l'eau, qui fait marcher le navire. Enfin, tantôt l'h. est à demeure fixe ; tantôt, au contraire, elle est disposée de telle sorte qu'elle peut être rapidement élevée au-dessus de l'eau, quand son service n'est pas nécessaire, pour être remise à sa place, avec la même *promptitude*, aussitôt qu'on veut s'en servir. Il n'est pas besoin de dire que les dimensions de l'h. doivent être dans une certaine proportion avec celles du navire.

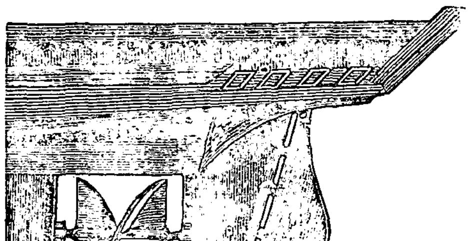
Fig. 2.

On peut résumer ainsi les avantages qui résultent de l'emploi de l'h. : 1° L'appareil moteur est à l'abri des boulets, de la chute des mâts, et des autres accidents analogues : il n'est pas non plus exposé à être brisé par le choc des lames, pendant les tempêtes. 2° La suppression des roues diminuant la largeur des navires, ceux-ci ont plus de facilité pour entrer dans les ports, les bassins et les passes étroites, pour manœuvrer au milieu des flottes, des escadres, etc. ; comme aussi elle permet *d'établir des batteries sur toute la longueur des côtés.* 3° L'h., étant toujours immergée, quelles que soient la force du roulis et la violence du vent, elle fonctionne d'une manière continue et régulière dans une eau comparativement tranquille. 4° Le navire offrant moins de prise aux vents, par suite de la suppression des tambours qui protégent les roues, la vitesse de sa marche se trouve par cela même accélérée. 5° Les bâtiments à h. peuvent très-bien naviguer à la voile, parce qu'il n'y a pas antagonisme entre le mode d'action de l'h. et celui des voiles, comme cela a lieu pour les navires à roues. On peut donc employer simultanément les voiles et l'h., ou bien suspendre le *mouvement des propulseurs quand le vent est favorable*, d'où résulte une économie considérable sur le combustible. 6° Comme les navires à h. n'ont pas besoin de machines aussi hautes et aussi encombrantes que les bâtiments à roues, les premiers peuvent abaisser leur centre de gravité, et disposer d'un plus grand emplacement pour recevoir les marchandises.

Mais ces avantages sont en partie atténués par plusieurs inconvénients. Le plus grave provient de ce que *le mouvement* de l'h. au sein de l'eau amène une perte de force mécanique beaucoup plus grande que celle qui résulte de l'emploi des roues à aubes ; de là la nécessité d'imprimer à l'h. un mouvement de rotation extrêmement rapide, ce qui naturellement exige une consommation énorme de combustible. En outre, le mécanisme est fort compliqué, ce qui est à la fois une nouvelle cause de déperdition de force, et une cause d'usure rapide de certaines parties de l'appareil. La nécessité où l'on est souvent de déplacer la vis pour la hisser sur le pont, soit pour la réparer, soit pour tout autre motif, constitue aussi une grande difficulté, *parce que, s'il est facile de débrayer, il ne l'est pas toujours* de rembrayer. Enfin, le mouvement de l'h. produit des trépidations violentes et perpétuelles qui tendent à disloquer l'arrière et rendent l'application de ce mode de propulsion très-difficile aux navires en bois.

Il résulte de la comparaison établie entre les pyroscaphes qui sont mus par les roues à aubes et ceux qui marchent au moyen de l'h., que, sur les rivières et sur les fleuves, cette dernière ne présente pas un bénéfice particulier, qu'elle y est même très-souvent impossible à cause de leur peu de profondeur, tandis qu'elle est d'un immense avantage pour la navigation maritime. *Néanmoins, de toutes les applications de l'h., la plus importante* jusqu'à présent est celle qui en a été faite à bord des bâtiments à voiles, application qui, en produisant les *navires mixtes*, a révolutionné l'art des constructions navales. Cette innovation a une portée immense au double point de vue commercial et militaire. En premier lieu, l'h. accélérant l'action de la voilure et la remplaçant au besoin, les navires n'ont plus à redouter les calmes et les vents contraires ; ils peuvent donc exécuter plus de voyages dans le même temps, et, comme les profits augmentent dans une proportion de beaucoup supérieure à l'accroissement de frais occasionné par l'addition de la machine à vapeur, on peut *opérer le transport des marchandises* à moindres frais. Sous le rapport militaire, l'adoption de l'h. a véritablement créé la marine de guerre à vapeur. En effet, les bâtiments à h. ayant leurs deux flancs dégagés, les rendent à l'artillerie, et l'on peut donner à leurs deux extrémités des formes fines et bien appropriées aux grandes vitesses. De plus, avec le nouveau propulseur, on se sert des voiles avec avantage, et l'on peut porter de grands approvisionnements de vivres et de munitions, puisque l'h. ne servant que dans des circonstances rares, principalement quand le vent n'est pas favorable, on n'a pas besoin de charger autant de combustible. D'ailleurs, la science ne tardera pas sans doute à faire disparaître *les défauts* qu'on reproche à l'h. De toutes parts on est à l'œuvre, et de nombreux systèmes ont déjà été produits. Il nous suffira de mentionner celui qui est dû à l'un de nos compatriotes, l'ingénieur Mangin. L'h. qu'il a proposée consiste dans la réunion de deux hélices ordinaires à deux ailes, mais de dimensions moitié moindres qu'une de ces dernières. Les deux hélices sont coulées d'une *seule pièce, et placées à 50 centim. environ l'une en avant de* l'autre. Cette disposition n'ôte rien au propulseur de son efficacité ordinaire, et lui donne plusieurs propriétés remarquables. Ainsi, en raison de ses faibles dimensions, l'h. Mangin permet de réduire l'emplacement destiné à exécuter son débrayage et son rembrayage. De plus, comme les ailes de l'h., lorsqu'elle est placée verticalement au repos, ne dépassent l'étambot que de 13 centim., le bâtiment peut naviguer et manœuvrer à la voile sans perte de temps, sans avoir à rentrer son h., et se trouve toujours prêt à marcher à la vapeur. Enfin, elle fait disparaître presque complétement la trépidation de l'arrière.

***HELICHRYSUM.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

***HÉLICOIDE.** s. f. T. Géom. Courbe engendrée par l'enroulement de la parabole ordinaire autour de la circonférence d'un cercle.

HÉLICON. s. m. Montagne de la Béotie qui était consacrée par les Grecs à Apollon et aux Muses. Les poëtes emploient souvent ce nom au fig. *Il est au haut de l'H., au bas de l'H.*, C'est un grand poëte, c'est un mauvais poëte.

***HELICONIA.** s. m. T. Bot. Voy. MUSACÉES.

* **HÉLICONIDES.** s. m. pl. T. Ent. Voy. Diurnes.

* **HÉLICTÉRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Sterculiacées.

HÉLIOCENTRIQUE. adj. 2 g. (grec ἥλιος, soleil ; κέντρον, centre). T. Astron.

Enc. — La *longitude h.* d'une planète est l'angle que la projection de son rayon vecteur sur l'écliptique forme au centre du soleil avec la ligne droite tirée du centre de ce dernier au premier point du Bélier. Sa *latitude h.* est l'inclinaison que forme sur le plan de l'écliptique la ligne droite qui joint son centre à celui du soleil. Par conséquent, la plus grande latitude h. de chaque planète est égale à l'inclinaison de son orbite.

* **HÉLIOGRAPHIE.** s. f. (grec. ἥλιος ; γραφὴ, écriture). Voy. Photographie.

* **HÉLIOMÈTRE.** s. m. (gr. ἥλιος ; μέτρον, mesure). T. Astronomie.

Enc. — L'*Héliomètre* est une espèce de micromètre destiné à mesurer les diamètres du soleil, de la lune et des planètes, ou certaines petites distances apparentes entre les corps célestes. Un instrument de ce genre paraît avoir été proposé, en 1743, par l'Anglais Savery; mais ce fut Bouguer qui fit construire et employer le premier h. (1747). Au reste, depuis cette époque, il a été singulièrement perfectionné par Dollond et Fraunhofer. — Le principe sur lequel est construit cet instrument est le suivant : On place deux objectifs ayant la même distance focale, ou mieux les deux moitiés d'un objectif divisé, à côté l'un de l'autre dans le même tube, avec un appareil moteur disposé de telle façon que l'on puisse augmenter ou diminuer à volonté la distance entre les centres des deux verres. De cette manière, il se produit deux images du soleil au foyer de l'oculaire commun. Ainsi, le cercle AAA (Fig. 1) représentant le champ visuel du télescope, ou le cercle visible au foyer commun des deux objectifs et de l'oculaire, et les deux petits cercles représentant les deux images du soleil formées par les deux objectifs, lorsque l'observateur veut mesurer le diamètre du soleil, il amène, au moyen d'une vis tangente, les deux objectifs à une distance telle que les deux images se touchent en un point T; alors la distance entre les centres des objectifs, évaluée en secondes, donne la distance entre B et C, centres des images, ou, en d'autres termes, donne le diamètre du soleil. — Dans le principe, l'h. se composait de deux lentilles complètes ; mais comme il était extrêmement difficile de leur donner exactement la même distance *focale*, et comme en outre ces deux lentilles nécessitaient l'emploi d'un tube fort large, on se sert aujourd'hui d'une seule lentille partagée par son centre en deux moitiés égales (Fig. 2). On fait mouvoir les centres des deux demi-lentilles au moyen des vis SS *qui agissent sur les plaques dans lesquelles ces demi-lentilles* sont montées, et l'on mesure la distance des centres A et B au moyen d'une échelle et d'un vernier.

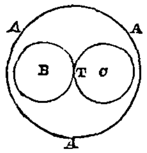

Fig. 1.

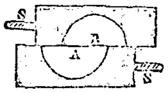

Fig. 2.

* **HÉLIORNE.** s. m. T. Ornith. V. Bracryptères.

HÉLIOSCOPE. s. m. (gr. ἥλιος ; σκοπέω, je regarde). Instrument imaginé par Scheiner pour observer le soleil sans offenser la vue. *L'h. le plus simple est un verre noirci à la fumée.*

* **HÉLIOSTAT.** s. m. (grec. ἥλιος ; στάω, j'arrête). T. Astron. Lunette montée sur un axe parallèle à l'axe du monde, et qui suit le mouvement du soleil ou de l'astre observé, de telle sorte que le *déplacement de ce* dernier ne gêne en rien l'observateur. Pour cela, l'instrument est muni d'un mécanisme d'horlogerie. *L'h. a été imaginé par S'Gravesande.*

HÉLIOTROPE. s. m. (gr. ἥλιος ; τρέπω, je tourne). T. Bot. V. Ehrétiacées. ‖ T. Minér. Voy. Agate. ‖ * T. Phys. Instrument inventé par Gauss, qui a pour objet de donner des signaux à de très-grandes distances au moyen de la réflexion de la lumière solaire par un miroir. = Héliotrope. adj. 2 g. On appelle quelquefois *Plantes héliotropes*, Celles dont la fleur semble suivre le cours du soleil, comme l'Hélianthe annuel ou Tournesol des jardins.

HÉLIX. s. m. T. Anat. Voy. Oreille.

HELLANODICES ou **HELLANODIQUES.** s. m. pl. T. Antiq. grecq. Voy. Jeux.

HELLÉBORE. s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

HELLÉBORINE. s. f. T. Bot. Voy. Orchidées.

HELLÉNIQUE. adj. 2 g. (gr. Ἕλλην, Grec). T. Antiq. grecq. Qui appartient à la Grèce. *Les cités helléniques.* — *Corps h.*, se dit quelquefois de la Confédération des cités grecques qui formaient l'amphictyonie de Delphes. — *Langue h.*, Voy. Dialecte.

HELLÉNISME. s. m. Tour, expression, manière de parler empruntée du grec, ou qui tient au génie de cette langue. *Le vers suivant d'*Athalie, *où Racine construit le verbe* admirer *avec la conjonction* si, *nous offre un exemple d'h. en français :*

> J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
> Avait pu de son cœur surmonter l'injustice, etc.

HELLÉNISTE. s. m. Érudit versé dans la langue grecque.

Enc. — Les Juifs qualifiaient d'*Hellénistes* les Grecs qui avaient embrassé le judaïsme, et ceux d'entre leurs compatriotes qui parlaient la langue grecque, ou qui vivaient parmi les Grecs, ou qui avaient adopté les usages de ces derniers. Dans le siècle qui précéda et dans celui qui suivit la naissance de J.-C., il y avait un grand nombre de Juifs dispersés dans toutes les parties de l'empire romain, mais particulièrement en Égypte et dans les provinces méditerranéennes de l'Asie. Lors de la prédication de l'Évangile, *beaucoup d'entre eux se convertirent*, et, comme par leur longue fréquentation des étrangers, ils avaient perdu une partie de leurs préjugés d'exclusivisme, il y eut entre eux et les Juifs de la Palestine qui s'étaient également convertis, des dissentiments assez vifs relativement aux pratiques *de l'ancien culte et à l'admission des gentils* dans *l'Église* nouvelle. — Les Juifs qui écrivaient dans cette langue y avaient introduit divers mots étrangers, et surtout des locutions et des métaphores particulières aux langues sémitiques. La langue grecque ainsi modifiée a reçu le nom de *dialecte hellénistique*.

* **HELMINTHE.** s. m. (grec. ἕλμινς, ver). T. Zool. Synon. d'*Entozoaire.*

* **HELMINTHIE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

* **HELMINTHOCORTON.** s. m. V. Céramiacées.

* **HELMINTHOLOGIE.** s. f. T. Hist. nat. La partie de la zoologie qui traite des entozoaires.

* **HELMINTHOSTACHYS.** s. m. V. Ophioglossées.

* **HÉLODE.** s. m. T. Entom. Voy. Cycliques.

* **HÉLONIAS.** s. m. T. Bot. Voy. Mélanthacées.

* **HÉLOPITHÈQUES.** s. m. pl. (grec. ἧλος, tubercule ; πίθηξ, singe). T. Mamm.

Enc. — Les *Hélopithèques* de Geoffroy Saint-Hilaire, ou *Sapajous* de Buffon, constituent la première famille des *Platyrhiniens*, ou *Singes du nouveau continent.* Les espèces qui la composent se distinguent de tous les autres Quadrumanes par leur queue nue et calleuse à l'extrémité, qui possède la faculté de s'enrouler autour des objets, et devient, par cela même, un puissant instrument de préhension. Grâce à elle, les H. *peuvent saisir* au loin les objets qu'ils veulent atteindre, se suspendre aux branches et s'y balancer. Leurs narines sont ouvertes latéralement, mais, en général, elles sont beaucoup plus rapprochées que chez les autres espèces américaines. Cette famille comprend les cinq genres suivants: *Alouate, Atèle, Ériode, Lagothriche* et *Sajou.* — Nous avons déjà parlé des *Alouates (Mycetes)*, appelés aussi *Singes hurleurs* et *Stentors*, à cause de la puissance de leur voix. — Les *Atèles (Ateles)* sont caractérisés par la longueur considérable de leurs membres grêles, et en particulier de leurs mains, mais surtout par l'état rudimentaire de leurs pouces antérieurs, qui tantôt ne sont nullement apparents, tantôt se présentent sous la forme d'un simple tubercule sans ongle. C'est de *cette conformation anormale que leur est venu leur nom, qui* signifie *incomplet.* Ces Singes ont la tête volumineuse et un angle facial de 60 degrés. Leur pelage est long et soyeux. Ces animaux sont doux, mélancoliques, craintifs, faciles à apprivoiser, et, ce qui est en opposition avec leurs formes élancées, paresseux et lents. Ils habitent une grande partie de l'Amérique du Sud, où ils vivent par troupes sur les arbres. Ils se nourrissent de racines et d'insectes. Nous citerons comme ex. de ce genre l'*At. cayou (A. ater)* [Fig 1], qui a le pelage noir, la face *noire et un peu ridée, et qu'on trouve au Brésil* et *à la Guyane.* — Les *Ériodes (Eriodes)* diffèrent des Atèles en ce que leurs pouces antérieurs, bien que tout à fait rudimentaires, sont munis d'ongles. En outre, ils ont les narines ouvertes inférieurement, et semblent ainsi établir le passage entre les Singes de l'ancien continent et ceux du nouveau. On ne les a rencontrés que dans les forêts du Brésil. Notre Figure 2 représente l'*É. hémidactyle.* — Les *Lagothriches (Lagothrix) doivent leur nom à leur pelage* presque laineux, et analogue à celui du Lièvre. Ils ont cinq doigts à toutes les mains, la tête arrondie, le cerveau assez volumineux, et des membres bien proportionnés. Leur station est souvent bipède. On les rencontre principalement sur le bord du fleuve des Amazones. Nous citerons, comme type de ce genre, le *L. grison (L. canus)* [Fig. 3], dont le pelage est gris, mais olivâtre en dessus. Il s'apprivoise aisément et devient très-familier. — Les *Sajous (Cebus)* ont les pouces des mains antérieures peu libres et peu opposables ; et leur queue, quoique préhensile, est entièrement couverte de poils. Ces Singes ont la tête grosse et ronde, le museau large et camus, les membres robustes et proportionnés. Ils sont pleins d'adresse et d'intelligence, vifs, remuants, et cependant doux et dociles. Ils sont très-communs au

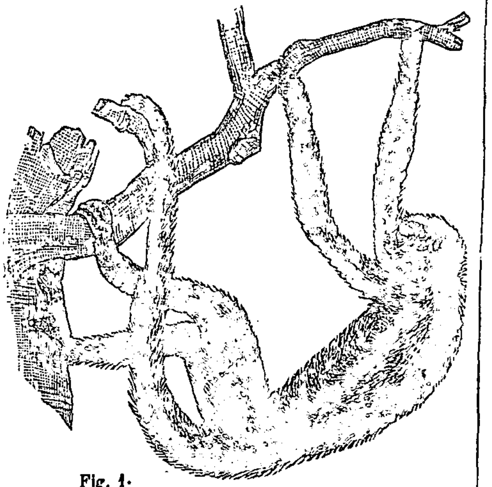

Fig. 1.

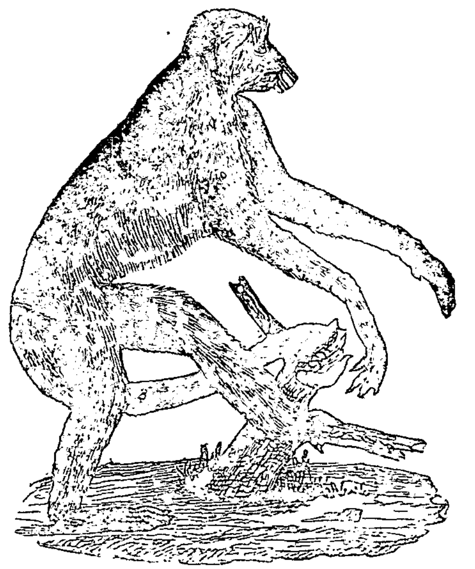

Fig. 2.

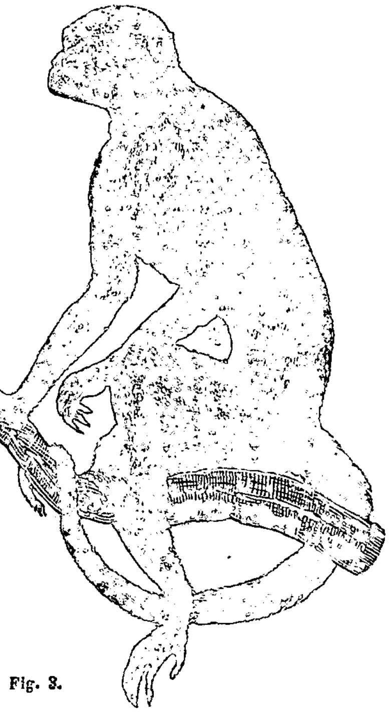

Fig. 3.

Brésil et à la Guyane. Nous nous contenterons de mentionner le *S. Saï* (*C. capucinus*), dont le pelage varie du gris brun au gris olivâtre. Il doit son surnom de *capucin* à la calotte de poils noirs qui orne le haut de son occiput. C'est un animal doux et timide ; il fait souvent entendre un cri plaintif, qui lui a encore valu le nom de *Singe pleureur*.

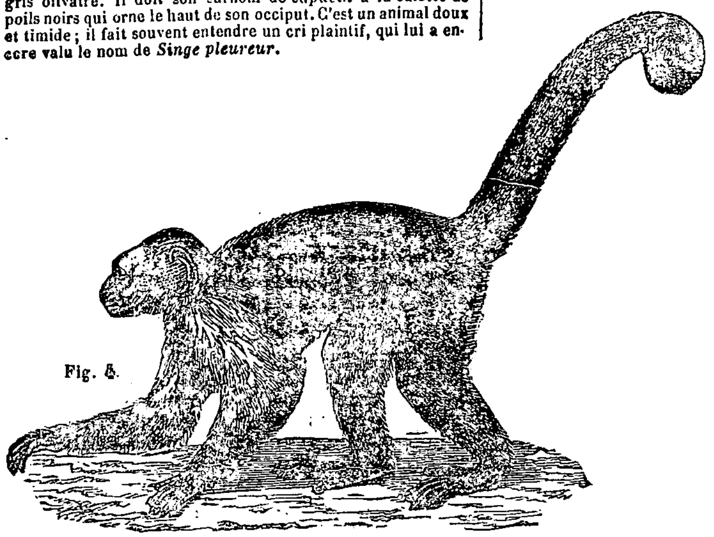
Fig. 5.

***HÉLOPS.** s. m. T. Ent. Voy. Sténélytres.

***HELVELLACÉS.** s. m. pl. T. Bot. V. Champignons.

HELVÉTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la Suisse. *La diète h. Cantons helvétiques.*—Voy. Confédération.

***HELWINGIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Decaisne et Endlicher ont proposé d'établir sous ce nom une petite famille qui jusqu'à présent ne se compose que d'une seule espèce, l'*Helwingia ruscifolia*, qui est propre au Japon. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, dentelées, et sans stipules. Ses fleurs fasciculées et unisexuées naissent sur la nervure médiane des feuilles. Le calice est simple, 3-4-parti, et à préfloraison valvaire. Dans les fleurs mâles, les étamines, au nombre de 3 ou 4, alternent avec les sépales ; les anthères sont introrses et biloculaires. Dans les fleurs femelles, l'ovaire adhérent au calice est couronné par un disque épigyne. Il est tri- ou quadriloculaire, avec un ovule dans chacune des loges ; les ovules sont suspendus aux angles internes, et anatropes. Le style est très-court, avec 3 ou 4 stigmates, courts, subulés et divergents. Le fruit consiste en une drupe surmontée par les restes des styles et des disques, à 3 ou 4 coques monospermes. Les graines sont suspendues par un court funicule ; l'embryon est petit, situé à l'extrémité d'un albumen charnu et solide, avec la radicule supère. [Fig. 1. *Helwingia ruscifolia* ; 2. Fleur mâle ; 3. Fl. femelle ; 4. Coupe perpendiculaire de celle-ci.] — Au Japon, les habitants des montagnes mangent les jeunes feuilles de cette plante.

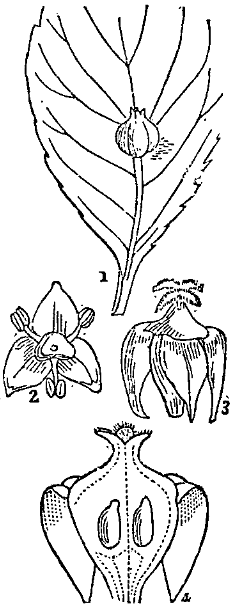

HEM. [H asp.] Interj. qui sert pour appeler. *Hem! venez donc ici.*

***HÉMANTHE.** s. m. (gr. αἷμα, sang ; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Amaryllidacées.

***HÉMATÉMÈSE.** s. f. (gr. αἷμα ; ἐμεω, je vomis).

Enc. — Le mot *Hématémèse* signifie simplement vomissement de sang. Or, ce vomissement peut résulter non-seulement d'une hémorrhagie par exhalation qui s'opère à la surface de la muqueuse gastrique, mais encore de lésions fort diverses qui peuvent avoir leur siége, soit dans l'estomac lui-même, soit dans les organes voisins de ce viscère. Lorsque l'extravasation du sang à la surface de la muqueuse stomacale constitue à elle seule la maladie, on donne à celle-ci le nom de *Gastro-hémorrhagie* ou de *Gastrorrhagie ;* au contraire, on appelle *hématémèse* les vomissements de sang symptomatiques de toute autre affection de l'estomac et de ses annexes. Les lésions qui donnent le plus fréquemment lieu au vomissement symptomatique sont le cancer de l'estomac, la rupture d'un anévrysme dans ce viscère, son ulcération par l'ingestion de substances corrosives, un coup violent porté sur la région épigastrique, etc. L'hém. s'observe aussi dans certaines affections générales dans lesquelles le sang subit de graves altérations, comme le scorbut et la fièvre jaune. Le sang vomi est d'un rouge plus ou moins foncé, quelquefois presque noir, et plus ou moins semblable à une bouillie noirâtre. Dans ce dernier cas, quelques médecins donnent à l'h. le nom de *Mélæna*, tandis que d'autres appliquent ce même nom à l'hémorrhagie intestinale avec expulsion de sang par l'anus. Mais cette distinction n'a aucune valeur, soit au point de vue pathologique, soit au point de vue thérapeutique. Il conviendrait donc de rayer le terme de mélæna du vocabulaire médical. L'h. étant essentiellement symptomatique, sa gravité, sa durée et son traitement dépendent de la nature de la maladie principale.

***HÉMATIDROSE.** s. f. (gr. αἷμα ; ἵδρως, sueur). T. Méd. Sueur de sang.

***HÉMATINE.** s. f. T. Chim. Voy. Teinture.

HÉMATITE. s. f. T. Minér. et Chim. Voy. Fer.

HÉMATOCÈLE. s. m. (gr. αἷμα ; κήλη, tumeur). T. Chir. Tumeur formée par un épanchement de sang dans le scrotum.

***HÉMATODE.** adj. 2 g. (grec. αἷμα ; εἶδος, apparence). T. Méd. *Fongus h.*, Voy. Cancer.

HÉMATOSE. s. f. T. Physiolog. Se dit De la conversion du chyle en sang, et plus ordinair. De la conversion du sang veineux en sang artériel. Voy. Respiration et Sang.

***HÉMATOSINE.** s. f. T. Chim. Voy. Sang.

***HÉMATOXYLON.** s. m. (gr. αἷμα ; ξύλον, bois). T. Bot. Voy. Légumineuses.

HÉMATURIE. s. f. (gr. αἷμα ; οὐρεῖν, uriner). Méd.

Enc. — L'*Hématurie*, ou pissement de sang, a été distinguée en *H. rénale*, *H. urétérique*, *H. vésicale*, et *H. uréthrale*, suivant que le sang expulsé au dehors provient des reins, des uretères, de la vessie ou du canal uréthral. Outre cette division de l'h. relativement à son siége, on la distingue encore en *H. symptomatique* et *H. essentielle*. Les causes les plus fréquentes de la première sont la présence de graviers et de calculs dans les diverses parties des voies urinaires, les lésions organiques du col de la vessie, le développement de fongus prostatiques, et la distension forcée du réservoir vésical dans les rétentions d'urine. L'h. s'observe aussi quelquefois dans le cours des scarlatines et des petites véroles graves, dans le scorbut, etc. : elle résulte alors de l'altération du sang lui-même. L'h. essentielle, beaucoup plus rare dans nos climats que la symptomatique, succède le plus souvent à la suppression de quelque hémorrhagie habituelle ; elle est aussi quelquefois produite par l'abus des diurétiques, des purgatifs âcres, par l'action des cantharides, etc. Mais, au Brésil et aux îles Mascareignes, elle existe à l'état endémique, et attaque les enfants tout comme les adultes. Le pronostic de l'h. est subordonné à sa nature et à sa cause. Il en est de même de son traitement. — V. Hémorrhagie.

***HÉMÉRALOPIE.** s. f. (grec. ἡμέρα, jour ; ὄψις, vue). T. Méd. Voy. Amaurose.

***HÉMÉROBE.** s. m. (gr. ἡμέρα ; βίος, vie). T. Ent. Voy. Planipennes.

HÉMÉROCALLE. s. f. ***HÉMÉROCALLÉES.** s. f. pl. (gr. ἡμέρα ; κάλλος, beauté). T. Bot. V. Liliacées.

HÉMI—. Préfixe qui dérive du gr. ἥμισυς, *demi*, et qui entre, avec cette signification, dans un grand nombre de termes de sciences et d'arts.

***HÉMICRÂNIE.** s. f. T. Méd. Voy. Céphalalgie.

HÉMICYCLE. s. m. (gr. κύκλος, cercle). Salle demi-circulaire, qui est communément destinée à recevoir une assemblée d'auditeurs ou de spectateurs.

***HEMIDESMUS.** s. m. T. Bot. Voy. Asclépiadées.

***HÉMIGALE.** s. m. (gr. γαλῆ, belette). T. Mamm. Voy. Civette.

HÉMINE. s. f. T. Métrol. Voy. Capacité.

***HÉMIONE.** s. m. (gr. ὄνος, âne). T. Mamm.

Enc. — L'*Hémione*, ou *Dzigguetaï* (*Equus hemionus*), est une espèce du genre Cheval. Il ressemble à la fois au Cheval par les parties antérieures du corps, et à l'Ane par les postérieures. Sa tête a la forme du premier, et rappelle le second par sa grosseur ; ses oreilles, moins grosses que celles de l'Ane, se rapprochent de celles du Cheval par leur coupe et leur implantation (Fig. ci-après) ; mais il diffère de l'un et de l'autre par ses narines, dont les ouvertures simulent deux croissants avec leur convexité tournée en dehors. Le pelage de l'Hémione est formé d'un poil ras et lustré. La couleur en est presque uniformément blanche pour les parties inférieures et internes, et isabelle pour les parties externes et supérieures. Ces deux couleurs se fondent insensiblement l'une dans l'autre. La crinière est composée de poils noirâtres : elle commence un peu en avant des oreilles et s'étend jusqu'au garrot. Elle semble se continuer en une bande noirâtre qui règne tout le long de la ligne dorsale, et vient se terminer en pointe sur le haut de la queue. Celle-ci est couverte de poils ras, et présente seulement à l'extrémité un bouquet de crins noirâtres. Ces animaux se trouvent en grand nombre dans le pays de Cutch, au nord du Guzarate. On ne peut les prendre qu'avec des piéges, car leur course est plus rapide que celle des meilleurs chevaux arabes. Dussumier, qui a fait parvenir à la ménagerie du Muséum les premiers Hémiones qu'on ait vus en France, rapporte qu'à Bombay on s'en est servi comme chevaux de selle et de trait. L'Hémione vit et se reproduit très-bien sous le climat de Paris. Les individus du Muséum ont donné des métis avec l'Anesse. On est également parvenu à les dompter ; l'un d'eux même a été, en quelques mois, dressé et rendu docile au point de pouvoir être rapidement conduit, à grandes guides, de Versailles à Paris.

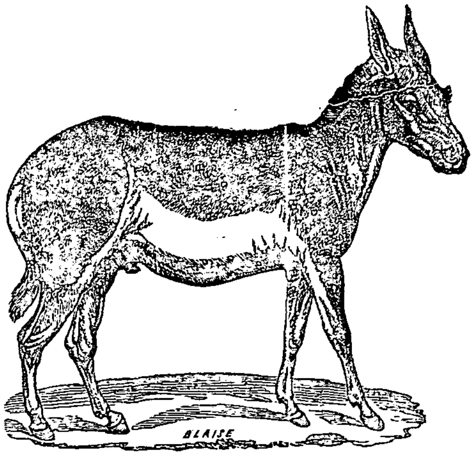

A côté de l'Hémione, nous citerons l'*Hémippe*, espèce nouvelle du genre Cheval qui n'est connue que depuis quelques années. Cette espèce habite le grand désert de Syrie, entre Palmyre et Bagdad. L'Hémippe a un peu plus le port du Cheval et la tête plus fine que l'Hémione ; ses oreilles sont plus petites, ses jambes plus effilées ; mais son pelage est moins élégant. Il est d'un fauve gris ou d'une nuance isabelle grisâtre, avec le ventre presque blanc, ainsi que la face interne des cuisses.

***HÉMIOPIE.** s. f. (grec. ὄψις, vue). T. Méd. Voy. Amaurose.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMIPLEXIE.** s. f. (gr. πλήσσω, je frappe). T. Méd. Voy. Apoplexie.

***HÉMIPPE.** s. m. (gr. ἵππος, cheval). T. Mamm. Voy. Hémione.

HÉMIPTÈRE. adj. et s. m. (gr. πτέρον, aile). Ent.

Enc. — Les *Hémiptères* (*Hemiptera*) constituent le septième ordre des Insectes dans la méthode de Cuvier. — Ces insectes sont caractérisés par l'absence de mandibules et de mâchoires proprement dites. Leur bec se compose de pièces soudées entre elles sous la forme d'un tube articulé, presque cylindrique, renfermant trois soies écailleuses, grêles, roides et pointues, recouvertes à leur base par une languette. « Ces soies, dit Cuvier, forment par leur réunion un suçoir semblable à un aiguillon ayant pour gaîne la pièce tubulaire, et dans lequel il est maintenu au moyen de la languette supérieure située à son origine. La soie inférieure est composée de deux filets qui se réunissent un peu au delà de leur point de départ. Ainsi le nombre des pièces du suçoir est réellement de quatre. Savigny en a conclu que les deux soies supérieures, ou celles qui sont séparées, représentent les mandibules des insectes broyeurs, et que les deux filets de la soie inférieure répondent à leurs mâchoires ; dès lors la lèvre est remplacée par la gaîne du suçoir, et la pièce triangulaire de la base devient un labre. » Ce suçoir a pour fonction de percer les vaisseaux des plantes ou des animaux, et d'attirer à l'œsophage, par le canal intérieur, la liqueur nutritive. Che les H. qui sucent les parties fluides des corps d'animaux, le bec

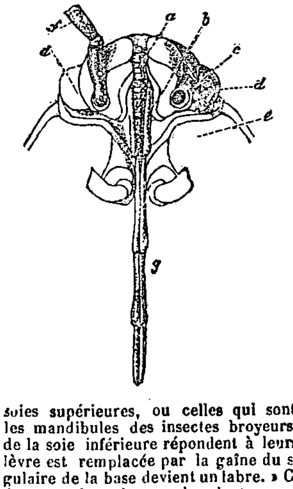

est généralement robuste et replié en demi-cercle sous la tête. Il est grêle, au contraire, chez ceux qui se nourrissent de végétaux. [Fig. ci-contre. Tête et prothorax de la *Scutellère marquée*, vus en dessous : *a*, labre strié ; *b*, premier article de la gaîne du suçoir articulé *g* ; *c*, le trou où était insérée l'antenne gauche ; *f*, l'antenne droite ; *d*, yeux composés ; *e*, prothorax. D'après Cuvier, *Règne animal*.] Leurs ailes ont des formes très-variables, et qui servent à caractériser certains groupes. Chez la plupart des insectes de cet ordre, les étuis sont coriaces ou crustacés avec l'extrémité postérieure membraneuse ; ils se croisent presque toujours. Dans les autres, les étuis sont simplement plus épais et plus grands que les ailes, demi-membraneux, et enfin tantôt opaques et colorés, tantôt transparents et veinés. Les ailes ont quelques plis longitudinaux. La composition du tronc commence à éprouver des modifications qui le rapprochent de celui des insectes des ordres suivants. Son premier segment ou corselet a, dans plusieurs, bien moins d'étendue, et s'incorpore avec le second, qui est également découvert. Certaines espèces offrent des yeux lisses, mais dont le nombre n'est souvent que de deux. Les métamorphoses des H. sont incomplètes ou plutôt n'existent pas. Au sortir de l'œuf, l'animal ne diffère de l'insecte adulte que par l'absence d'ailes. Après quatre ou cinq changements de peau, il a acquis tout son développement et pris des ailes : il est alors apte à la reproduction. — Cuvier et Latreille partagent cet ordre en deux sections, les *Hétéroptères* et les *Homoptères*. Dans la première, le bec naît du front ; les élytres sont coriaces dans leur moitié supérieure et transparents dans l'autre ; enfin, le corselet est grand et souvent triangulaire. Dans les seconds, le bec naît de la partie inférieure de la tête ou même de l'entre-deux des pieds antérieurs ; les étuis, presque toujours en toit, sont partout demi-membraneux, et parfois même presque semblables aux ailes ; enfin, les trois segments du tronc sont réunis en masse. Tous les H. de cette section ne se nourrissent que du suc des végétaux. La section des *Hétéroptères* se divise en deux familles, les GÉOCORISES et les HYDROCORISES ; la seconde en comprend trois, les CICADAIRES, les *Aphidiens* ou PUCERONS, et les GALLINSECTES.

HÉMISPHÈRE. s. m. Moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde ; se dit principalement de La moitié du globe terrestre. *L'h. boréal, austral. L'h. oriental, occidental.*—Se dit aussi de La moitié de l'espace céleste supposé coupé par le plan de l'orbite terrestre. *L'h. arctique, antarctique.* ‖ * Par extens., Représentation d'un hémisphère terrestre ou céleste sur un plan. *Cette carte ne contient que l'h. oriental de la terre.* ‖ * T. Phys. *Les hémisphères de Magdebourg.* V. GAZ. ‖ T. Anat. *Les hémisphères du cerveau*, Les deux moitiés latérales de cet organe. Voy. ENCÉPHALE.

HÉMISPHÉRIQUE. adj. Qui a la forme d'une moitié de sphère. *Coupole hémisphérique.*

HÉMISTICHE. s. m. (gr. στίχος, ligne). T. Versific. Chacune des moitiés d'un vers alexandrin. V. CÉSURE.

* **HÉMITRITÉE.** adj. f. T. Méd. Voy. FIÈVRE.

* **HÉMITROPIE.** s. f. Voy. CRISTALLOGRAPHIE.

* **HÉMODORACÉES.** s. f. pl. Voy. HÆMODORACÉES.

* **HÉMOPIDE.** s. f. T. Zool. Voy. HIRUDINÉES.

HÉMOPTYIQUE, et non **HÉMOPTOÏQUE.** adj. et s. 2 g. Qui est atteint d'hémoptysie. — * On dit aussi *Hémoptysique.*

HÉMOPTYSIE. s. f. (gr. αἷμα, sang ; πτύειν, cracher). T. Méd.

Enc. — Ce mot signifie simplement crachement de sang ; néanmoins il ne s'emploie pas pour désigner toute espèce d'expuition sanguine. Ainsi, par ex., l'expuition du sang qui provient de la bouche, de l'arrière-gorge, des fosses nasales, n'est point une h. Aujourd'hui ce terme désigne exclusivement l'expulsion hors des voies aériennes du sang versé par une voie quelconque dans la cavité de l'arbre laryngo-bronchique. Plusieurs auteurs même réservent, et suivant nous avec raison, le nom d'*Hémoptysie* à l'exhalation sanguine qui s'opère à la surface de la muqueuse des voies aériennes, sous l'influence de l'irritation de cette membrane. — L'h., comme les autres hémorrhagies, peut être *essentielle* ou *symptomatique*. Celle-ci est infiniment plus fréquente que celle-là. Elle s'observe dans les maladies du cœur et de l'aorte, dans la pneumonie, dans la phthisie pulmonaire, etc. ; c'est même la présence des tubercules qui, dans l'immense majorité des cas, la détermine. L'h. essentielle, au contraire, n'est pas très-commune ; elle résulte le plus souvent de causes accidentelles, telles que l'inspiration d'un air très-froid, ou trop chaud et sec, l'inhalation de vapeurs irritantes, les efforts de la voix, la suppression d'une hémorrhagie habituelle, etc. Le principal symptôme de l'h. essentielle, c'est l'expectoration d'un sang spumeux, rouge, vermeil, et plus ou moins abondant. Cette expectoration est ordinairement précédée de toux et de titillation sur le trajet des voies respiratoires. Quand l'h. est abondante, le malade éprouve un sentiment d'irritation et de bouillonnement dans la poitrine ; le pouls se précipite et devient irrégulier, etc. Enfin, l'auscultation fait entendre un râle muqueux, abondant, et à grosses bulles. Le thorax toutefois donne le son normal à la percussion. — Le pronostic de l'h. dépend d'une foule de circonstances que nous ne pouvons apprécier ici ; néanmoins, même dans les cas où il est le plus favorable il importe d'agir avec promptitude et énergie, à raison de l'action incessante de l'organe qui en est le siége. Le traitement de l'h. est basé sur les mêmes principes que celui des autres hémorrhagies internes : saignées générales plus ou moins répétées, selon la constitution du sujet ; application de sangsues à l'anus, rarement à la poitrine ; topiques révulsifs sur les extrémités inférieures ; boissons délayantes, mucilagineuses, gommeuses ou acidulées, froides ou même glacées, prises par petites doses fréquemment répetées ; repos le plus complet, silence absolu. A mesure que les symptômes se calment, on substitue aux mucilagineux les astringents, particulièrement les infusions de ratanhia, de cachou, de simarouba, de bistorte, de quinquina, et les extraits de ces substances. On prévient autant que possible le retour de l'hémorrhagie par un régime sévère, dont le lait et les fécules doivent faire la base, en proscrivant les boissons excitantes, le vin, les liqueurs spiritueuses, en évitant les exercices violents, les efforts, les émotions vives, les alternatives de température, etc. — Laennec le premier a distingué de l'h. proprement dite l'extravasation de sang qui se fait dans les vésicules pulmonaires et dans le tissu cellulaire intervésiculaire, et il a donné à cette affection le nom d'*Apoplexie pulmonaire*, changé par plusieurs auteurs en celui de *Pneumo-hémorrhagie*. Dans cette sorte d'hémorrhagie, le sang est plutôt infiltré qu'épanché ; il est rare qu'on rencontre, comme dans l'apoplexie cérébrale, une cavité plus ou moins spacieuse remplie par un caillot. L'h. est le symptôme le plus constant de cette affection. Quelquefois le sang est rejeté en si grande abondance, qu'il semble être vomi : il sort à la fois par la bouche et par les narines du malade, qui succombe en quelques instants ; on dit alors que l'apoplexie est *foudroyante*. Heureusement les cas de ce genre sont extrêmement rares. Le malade éprouve toujours une dyspnée intense, souvent même avec menace de suffocation. La percussion de la poitrine donne un son mat dans la région affectée, et l'auscultation montre que le bruit respiratoire manque dans ce même point ; mais tout autour il y a d'abord un rale crépitant, puis un râle muqueux à grosses bulles. Il n'est pas besoin de dire que l'apoplexie pulmonaire réclame le traitement le plus énergique, de larges saignées, les révulsifs les plus puissants, etc.

* **HÉMOPTYSIQUE.** adj. et s. 2 g. V. HÉMOPTYIQUE.

HÉMORRAGIE, et mieux * **HÉMORRHAGIE.** s. f. (gr. αἷμα ; ῥήγνυμι, je romps). T. Méd. et Chir.

Enc. — On appelle *Hémorrhagie*, tout écoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir, quelles qu'en soient les causes, et soit que le liquide s'échappe au dehors, soit qu'il s'épanche dans l'intérieur du corps ou dans l'épaisseur des tissus. On divise les hémorrhagies en *traumatiques* et en *spontanées*. Les premières sont le résultat de l'action d'un corps vulnérant qui divise les vaisseaux ; les secondes surviennent sous l'influence de modifications organiques plus ou moins appréciables. Les hémorrhagies spontanées sont ainsi appelées, non pas parce qu'elles apparaissent sans aucune cause, mais parce que les causes qui les amènent sont obscures et même parfois complétement ignorées. Ces hémorrhagies ont été distinguées en *symptomatiques* et en *essentielles*. Celles-là se rattachent manifestement à une maladie dont elles ne sont qu'un symptôme ; celles-ci ne sont le symptôme d'aucune affection antérieure appréciable : elles paraissent constituer à elles seules tout l'état morbide. Selon les circonstances dans lesquelles elles se produisent, on divise encore les hémorrhagies en *actives* ou *sthéniques*, et en *passives* ou *asthéniques*. Les unes surviennent chez des sujets forts et pléthoriques, sont précédées par les signes d'une congestion vers l'organe qui doit être le siége de l'écoulement sanguin, et s'accompagnent d'une réaction presque fébrile, qui cesse avec l'h. Les autres affectent les sujets affaiblis et cachectiques, manquent de prodromes et ne s'accompagnent d'aucune réaction. Il est d'autres subdivisions également utiles à connaître. Ainsi, lorsque le sang s'échappe à l'extérieur immédiatement après sa sortie des vaisseaux, l'h. est dite *externe*. On la nomme *interne*, quand le sang s'épanche et séjourne plus ou moins longtemps dans une cavité ou dans les interstices des tissus. Lorsque l'h. interne se fait dans l'intérieur de certains organes comme le cerveau, le poumon, etc., on la nomme souvent *Apoplexie* ; on l'appelle *Épanchement sanguin* dans les autres circonstances. Il arrive assez fréquemment qu'une h. se reproduit à des intervalles plus ou moins rapprochés, et parfois réguliers. Dans ce cas, elle devient souvent un besoin de l'organisme, et sa suppression pourrait être la cause de désordres plus ou moins graves. Cette sorte d'h. est qualifiée d'h. *constitutionnelle*. Quand une h. est périodique, elle a habituellement lieu par le même organe ; si elle s'effectue par une autre voie, ce qui est un cas assez rare, on dit qu'elle est *déviée*. Lorsqu'elle semble remplacer une h. normale, comme la menstruation, ou une h. anormale, mais devenue habituelle, elle est dite *supplémentaire* ou bien *succédanée*. Enfin, on l'appelle *critique*, lorsque, survenant dans le cours d'une maladie, elle est suivie d'une modification avantageuse dans l'état du malade. Quant aux hémorrhagies traumatiques, on dit qu'elles sont *artérielles*, *veineuses* ou *capillaires*, suivant la nature des vaisseaux lésés.

Les symptômes qui accompagnent les hémorrhagies diffèrent beaucoup suivant l'abondance de l'écoulement, suivant l'organe qui en est le siége, et suivant que le sang épanché s'écoule au dehors, ou est versé a l'intérieur, ou reste emprisonné dans le parenchyme des tissus. Quel que soit le cas, si l'h. est abondante, on voit survenir des phénomènes particuliers dont les principaux sont : la décoloration de la peau et des muqueuses, le refroidissement général, l'apparition d'une sueur froide et visqueuse, l'accélération et la faiblesse du pouls, les vomissements, l'irrégularité des mouvements respiratoires, les vertiges, les syncopes, quelquefois le coma ou le délire, enfin la mort. La syncope est souvent un accident heureux, car l'h. cesse fréquemment pendant sa durée. Un grand nombre de blessés abandonnés sur les champs de bataille lui ont dû leur salut. Une perte brusque de 3 ou 4 kilogr. de sang est très-souvent mortelle, tandis qu'il est possible de résister à des hémorrhagies deux ou trois fois plus considérables, si l'écoulement est lent et surtout s'il offre des intermittences. On a cru pendant très-longtemps qu'il n'était pas nécessaire que les vaisseaux fussent rompus ou déchirés pour que le sang s'échappât de leur calibre ; mais les recherches anatomiques les plus récentes ont prouvé que toute h. est nécessairement la suite de la lésion matérielle d'un vaisseau sanguin. Les parois des vaisseaux étant homogènes, sans fissures ni orifices, les globules sanguins qui sont des corps solides, ne pourraient traverser les parois vasculaires, si ces dernières demeuraient parfaitement intactes. Il n'existe donc pas, à proprement parler, d'h. *par exhalation*, quoiqu'on puisse très-bien conserver cette expression pour désigner les hémorrhagies spontanées qui s'opèrent sans lésion appréciable.

Le traitement des hémorrhagies varie nécessairement suivant leur nature, leur siége, les causes qui les ont provoquées, et les phénomènes qui les accompagnent. Mais comme, au mot HÉMOSTATIQUE, nous passons en revue les différents moyens qu'on peut opposer à ces maladies, il est inutile de les énumérer ici.

* **HÉMORRHAGIQUE.** adj. 2 g. T. Méd. Qui a rapport à l'hémorrhagie. *Molimen hémorrhagique.*

* **HÉMORRHOÏDAIRE.** adj. et s. 2 g. T. Méd. Qui est sujet aux hémorrhoïdes.

* **HÉMORRHOÏDAL, ALE,** ou **HÉMORROÏDAL, ALE.** adj. T. Méd. Qui a rapport aux hémorrhoïdes. *Flux h. Tumeurs hémorrhoïdales.* ‖ T. Anat. Se dit Des vaisseaux sanguins de l'anus et du rectum. *Les artères, les veines hémorrhoïdales. Vaisseaux hémorrhoïdaux.* — S'emploie subst. au fém., en parl. Des artères hémorrhoïdales. *L'hémorrhoïdale supérieure.*

* **HÉMORRHOÏDES** ou **HÉMORROÏDES.** s. f. pl. (gr. αἷμα ; ῥέω, je coule). T. Méd.

Enc. — On donne ce nom aux tumeurs anormales que forment les veines du rectum lorsqu'elles viennent à se dilater. Ces tumeurs déterminent souvent un écoulement de sang par l'anus, qui porte également le nom d'*Hémorrhoïdes*, mais qu'on désigne plus ordinairement sous celui de *Flux hémorrhoïdal*. Les tumeurs hémorrhoïdales se distinguent en *H. fluentes*, et *H. sèches* ou *aveugles*, suivant qu'elles s'accompagnent ou non d'écoulement sanguin. On les distingue encore, d'après leur siége, en *H. externes* et en *H. internes*. Les premières occupent le pourtour de l'anus : tantôt on n'aperçoit qu'une seule tumeur, tantôt on en remarque un certain nombre, réunies quelquefois en une sorte de bourrelet. Les h. internes sont situées dans l'intestin même, où elles se prolongent rarement au delà de 6 centim.

Les h. commençantes sont toujours constituées par des dilatations simples, plus ou moins flexueuses, des veines sous-muqueuses : ce sont de véritables varices ; elles ne causent alors que peu de gêne. Plus tard, la lésion se complique ; les veines dilatées prennent la forme de bosselures, d'ampoules, de poches semblables à des bouteilles, ou deviennent de véritables cavités closes, remplies de sang liquide ou de caillots plus ou moins consistants. La couleur de ces dilatations est violacée ; leur volume varie depuis celui d'une lentille jusqu'à celui d'un œuf d'oie. Dans un degré plus compliqué, le tissu cellulaire qui entoure les circonvolutions veineuses s'enflamme, s'indure ou s'infiltre du sang prevenant de la rupture des vaisseaux variqueux. — Le flux hémorrhoïdal est presque toujours annoncé par des phénomènes précurseurs ; les uns locaux : gonflement plus ou moins considérable des tumeurs, pesanteur dans le rectum, envies fréquentes d'aller à la selle et d'uriner, démangeaisons, etc. ; les autres généraux : engourdissements, crampes dans les membres inférieurs, météorisme abdominal, tristesse, malaise universel, irritabilité nerveuse, pesanteur de tête, vertiges. Enfin l'hémorrhagie se manifeste : c'est tantôt un suintement sanguin qui augmente graduellement pour se terminer de même après 5 ou 6 jours ; tantôt c'est un écoulement qui éclate instantanément et se continue pendant plusieurs heures sous la forme d'un jet de sang. Modéré, il se borne à faire disparaître l'état congestionnel qui l'a précédé ; mais longtemps continué, il détermine l'anémie, l'épuisement. L'écoulement fini, les tumeurs deviennent flasques et décolorées, sauf à augmenter de nouveau sous l'influence d'une nouvelle congestion. — Les h. peuvent présenter différentes complications. Ainsi les h. internes entraînées au dehors, avec une portion de la membrane muqueuse du rectum, pendant l'acte de la défécation, peuvent être étranglées par le sphincter anal et même se gangrener. Enfin, les tumeurs hémorrhoïdales, parvenues à un volume très-considérable, s'irritent continuellement, causent des douleurs violentes, menacent de dégénérer, et altèrent profondément la santé ; de plus, l'inflammation peut se propager au tissu cellulaire environnant : de là des abcès, le décollement de l'intestin, des fistules, etc.

Les h. débutent ordinairement dans la période moyenne de la vie, entre 30 et 40 ans. Toutes les influences générales capables d'augmenter la masse du sang en proportion supérieure aux dépenses faites par l'organisme peuvent en déterminer la production : ainsi, une alimentation trop abondante et trop animalisée, les travaux sédentaires, la suppression d'une hémorrhagie périodique. Parmi les causes locales, on note l'abus des lavements, des suppositoires, des purgatifs drastiques, notamment de l'aloès, les tumeurs de l'excavation pelvienne, la constipation habituelle, etc. L'influence de l'hérédité sur la production des h. est assez probable. — Le flux hémorrhoïdal a une tendance singulière à récidiver. Aussi le plus souvent cette affection devient-elle habituelle et comme périodique. Alors ce flux constitue une sorte de dérivation sanguine dont le rôle n'est pas sans utilité, particulièrement pour les hommes voués à une vie sédentaire et aux travaux intellectuels. Ce fait est si vrai, quoi qu'en aient dit certains auteurs, que l'on se voit parfois obligé, chez les individus enclins aux congestions cérébrales, de provoquer artificiellement la production d'h. A plus forte raison, quand elles existent, doit-on en général les respecter.

En conséquence, dans le plus grand nombre des cas, le traitement des h. est simplement palliatif. Les personnes qui en sont atteintes doivent soigneusement s'abstenir d'une alimentation trop copieuse et trop excitante ; prendre fréquemment, selon la saison, des bains tièdes ou froids ; faire soir et matin des lotions froides sur la région anale ; éviter la constipation et la combattre par des lavements émollients ou quelques doux laxatifs. Elles feront usage de siéges élastiques, légèrement bombés, qui soutiennent la région de l'anus, tandis que les coussins mous et percés prédisposent aux h. Quand les tumeurs hémorrhoïdales sont angorgées et douloureuses, il faut avoir recours aux bains, aux cataplasmes, aux lotions narcotiques et même à une application de sangsues. Lorsqu'il y a nécessité de modérer un flux hémorrhoïdal trop abondant, on y parvient par le repos absolu, la diète, la position horizontale, les boissons froides et acidulées, des bains de siége froids, et les injections froides, acidulées ou astringentes. Si les h., poussées au dehors de l'anus, se trouvent étranglées par le sphincter, on se hâte de les faire rentrer à l'aide d'une pression méthodique après les avoir enduites d'un corps gras ; puis on les maintient réduites avec un bandage convenable. Enfin, lorsque l'affection hémorrhoïdale est arrivée à un degré tel qu'il y a danger à la laisser subsister davantage, il faut se résoudre à détruire les tumeurs. Mais on rejettera l'*excision*, qui est fréquemment suivie d'hémorrhagie, ainsi que la *ligature*, qui peut occasionner une phlébite, et l'on choisira la cautérisation, soit par le fer rouge, soit par la pâte de Vienne, etc., selon les cas.

***HÉMORRHOISSE** ou **HÉMORROÏSSE.** s. f. Se dit De la femme malade d'un flux de sang qui fut guérie en touchant la robe de Notre-Seigneur.

HÉMOSTATIQUE. adj. 2 g. et s. f. (gr. αἷμα ; στάω, j'arrête). T. Méd. et Chir.

Enc. — Dans son acception la plus générale, le mot *Hémostatique* s'applique à tous les moyens propres à réprimer les hémorrhagies. Ces moyens sont fort nombreux, et ils diffèrent beaucoup les uns des autres par leur mode d'action. En conséquence, nous distinguerons ceux qui agissent physiquement sur la masse du sang ; ceux qui ont pour effet de modifier la composition du sang ou la tonicité des tissus, consécutivement à leur absorption ; et enfin ceux qui arrêtent mécaniquement l'épanchement sanguin.

A la première catégorie appartiennent les saignées générales ou locales ; les révulsifs cutanés, tels que sinapismes, pédiluves, manuluves ; les ventouses et la compression circulaire des membres à l'aide de ligatures, moyens qui ont tous pour effet de détourner le sang, lequel, dans les hémorrhagies de tout genre, tend à se porter vers le lieu qui est le siége de la lésion ou de la maladie. La *transfusion* du sang, opération qui consiste à injecter par l'une des veines superficielles du bras, dans le système circulatoire d'un malade, du sang retiré de la veine d'un sujet jeune et vigoureux, peut aussi être rangée parmi les moyens hémostatiques de la première classe. — La seconde comprend l'administration des boissons acidulées, froides ou glacées ; l'usage intérieur des astringents, tels que la décoction de noix de galle, d'écorce de chêne, de cachou, de ratanhia, les sels de plomb, d'alumine, les préparations de fer, l'ergot de seigle, utile non-seulement dans les métrorrhagies, mais encore dans toutes les autres hémorrhagies, etc.

Notre troisième et dernière classe de moyens hémostatiques embrasse les procédés particulièrement propres à arrêter les hémorrhagies traumatiques, bien qu'ils puissent parfois être utiles dans certaines hémorrhagies spontanées. Ces moyens sont d'ordres divers. — Les *absorbants*, tels que la charpie, l'éponge fine et sèche, l'agaric de chêne, les toiles d'araignée, les poudres inertes, comme la colophane, etc., forment, en s'imbibant de sang, un obstacle solide, une sorte de bouchon qui arrête l'écoulement sanguin. — Les *réfrigérants*, parmi lesquels l'eau froide et la glace sont les plus usités, diminuent le calibre des vaisseaux en déterminant sur leurs parois et sur les tissus voisins une espèce de constriction ; mais ils ont l'inconvenient de n'arrêter que momentanément l'écoulement sanguin, qui reparaît d'habitude quand on cesse leur emploi. — Les *astringents* et les *styptiques*, appliqués localement, resserrent les tissus et déterminent la coagulation du sang. Nous citerons les acides, les sulfates de fer et de cuivre, l'azotate d'argent, l'alun, le perchlorure de fer. Les absorbants et les styptiques ne sont réellement utiles que dans le cas d'hémorrhagie capillaire. — La *cautérisation* par le fer rouge ou par les caustiques est une méthode à laquelle on a souvent recours ; c'était le principal moyen que possédaient les anciens pour arrêter les hémorrhagies à la suite des opérations chirurgicales (voy. CAUTÉRISATION) ; mais nous sommes aujourd'hui en possession de procédés plus simples. — La *compression* est une méthode très-efficace ; elle se pratique souvent au moyen des doigts, mais alors elle n'est que provisoire. Pour établir sur un vaisseau une compression définitive, on emploie ordinairement certains appareils speciaux, tels que le *garrot*, le *tourniquet*, le *compresseur*. Le *Garrot*, dont l'invention est attribuée à Morel, chirurgien de Besançon (1674), se compose d'un cylindre de bois, d'une bande de laine, et d'une plaque de corne ou de cuir bouilli. On l'emploie pour comprimer l'artère principale d'un membre ; à cet effet, on place une compresse graduée sur le trajet de l'artère, et, dans un point diamétralement opposé, la plaque de corne. On embrasse le membre, la compresse et la plaque, par deux tours de bande peu serrés. Enfin, entre la plaque et la bande, on glisse le cylindre de bois, dont on se sert comme d'un moulinet pour tordre le lien, jusqu'à ce que les battements de l'artère cessent d'être sensibles au delà de la compresse. Le *Tourniquet* a été imaginé en 1718 par J.-L. Petit. Il est préférable au garrot, parce qu'il exerce la compression sur une partie restreinte, n'empêche pas la circulation collatérale, et n'a pas besoin, comme ce dernier, d'être maintenu par la main d'un aide. La Fig. ci-contre nous dispense d'une description détaillée. Lorsqu'on veut faire usage de cet instrument, on place le membre entre les pelotes A et B, et l'on fait agir la vis ; on obtient ainsi une compression aussi énergique qu'on le désire. Le *Compresseur* n'est autre chose qu'un tourniquet où la bande est remplacée par un demi-cercle d'acier : les deux pelotes sont fixées aux deux extrémités de l'arc. Quel que soit l'instrument employé, la compression doit être faite entre la plaie et le cœur, si elle est destinée à combattre une hémorrhagie artérielle ; entre les capillaires et la plaie, si l'on a affaire à une hémorrhagie veineuse. — La *torsion* des artères est une méthode fort efficace pour arrêter les hémorrhagies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux, après les opérations ou les blessures. Pour la pratiquer, on saisit avec une pince, dite *pince à torsion*, l'extrémité de l'artère, puis on la tord plusieurs fois sur elle-même. On brise ainsi les deux tuniques internes, ce qui détermine la formation d'un caillot solide et l'oblitération du vaisseau. Toutefois on ne peut compter absolument sur ce procédé que quand il s'agit d'artères d'un petit calibre. La *ligature* est le plus simple et le plus sûr de tous les moyens hémostatiques chirurgicaux. C'est Ambroise Paré qui le premier (1582) imagina de lier les artères après les amputations. La ligature se fait au moyen d'un fil de chanvre, de lin ou de soie suffisamment résistant. Elle exerce sur les vaisseaux une constriction circulaire qui empêche le sang de passer outre, et détermine la rupture de la tunique interne et de la tunique moyenne. Consécutivement à cette rupture, il se développe une inflammation sous l'influence de laquelle il se fait un épanchement de lymphe plastique. En outre, le sang se coagule dans une certaine portion de la longueur du vaisseau. Nous ne parlerons pas des procédés que l'on emploie pour lier les diverses artères du corps humain ; ces opérations ne peuvent être faites que par un homme de l'art, et appartiennent trop exclusivement à la pratique chirurgicale pour qu'il y ait utilité à les décrire dans ce livre.

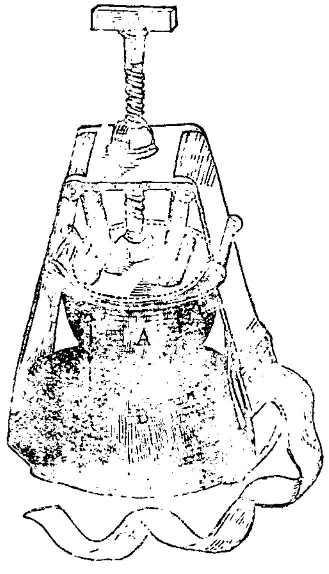

HENDÉCAGONE. adj. 2 g. et s. m. (grec. ἕνδεκα, onze ; γωνία, angle). T. Géomét. Polygone qui a onze angles et onze côtés. *Figure h. Un h. régulier.*

HENDÉCASYLLABE. adj. 2 g. et s. m. [On pron. fortement l'S.] T. Versif. Se dit Des vers de onze syllabes. Voy. PHALEUQUE.

*** HENNÉ.** s. m. T. Bot. Voy. LYTHRARIÉES.

*** HENNIN.** s. m. Voy. COIFFURE.

HENNIR. v. n. [On pron. *Hanir*, avec une H asp.] (lat. *hinnire*). Se dit Du cheval quand il pousse son cri ordinaire. *Ce cheval hennit après les juments.*

HENNISSEMENT. s. m. [On pron. *Hanissement*, avec une H asp.] Le cri ordinaire du cheval.

*** HENSLOVIACÉES.** s. f. pl. Bot. V. HYDRANGÉACÉES.

*** HÉOROTAIRE.** s. m. T. Ornith. V. GRIMPEREAU.

HÉPATIQUE. adj. 2 g. (gr. ἧπαρ, foie). T. Anat. et Méd. Qui a rapport au foie. *Artère h. Conduit h. Colique h. Flux h.* — Voy. FOIE.

HÉPATIQUE. s. f. T. Bot. V. MOUSSE et RENONCULACÉES.

*** HÉPATISATION.** s. f. T. Méd. État anormal d'un tissu qui a pris l'aspect et la consistance du tissu du foie. *Il y a h. du poumon.*

HÉPATITE. s. f. T. Méd. Voy. FOIE.

*** HÉPIALE.** s. m. T. Ent. Voy. NOCTURNES.

*** HEPTA—.** Ce mot, qui n'est autre que le gr. ἑπτὰ, *sept*, entre dans la composition de plusieurs termes de sciences, et surtout de botanique, tels que : *Heptandre*, qui a 7 étamines ; *Heptagyne*, qui a 7 pistils ; *Heptaphylle*, qui a 7 feuilles ou folioles, etc.

HEPTACORDE. s. m. (gr. ἑπτὰ, sept ; χορδὴ, corde). La lyre à sept cordes des anciens. ‖ Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme.

HEPTAGONE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἑπτὰ ; γωνία, angle). T. Géom. Polygone à sept angles et sept côtés. *Une citadelle h. Un h. régulier.*

HEPTAMÉRON. s. m. (gr. ἑπτὰ ; ἡμέρα, jour). Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. *L'H. de la reine de Navarre.*

*** HEPTARCHIE.** s. f. (grec. ἑπτὰ ; ἀρχὴ, règne). T. Hist. Se dit de La division de l'Angleterre en sept royaumes fondés successivement par les Angles et les Saxons. *Les sept États qui composaient l'h. étaient Kent, Sussex, Wessex, Essex, Northumberland, Est-Anglie et Mercie ; mais jamais ces sept royaumes n'existèrent simultanément.*

***HEPTATRÊME.** s. m. T. Ichth. V. CYCLOSTOMES.

*** HERACLEUM.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

HÉRALDIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au blason. *Art h. Figures héraldiques.*

Enc. — I. Les objets que l'on représente sur le champ de l'écu ont reçu des héraldistes la dénomination générique de *Figures héraldiques*. Mais comme ces objets sont en nombre infini, on les a distribués en quatre classes : 1° *F. héraldiques* proprement dites ; 2° *F. naturelles* ; 3° *F. artificielles* ; 4° *F. chimériques*. Les figures *naturelles* comprennent les figures humaines, et celles d'animaux, de végétaux, d'astres, de météores et d'éléments. Les figures *artificielles* sont celles qui représentent des objets produits par l'industrie humaine, comme les armes, les instruments de pêche, de chasse et de musique, les vêtements, les outils, etc. Les figures *chimériques* comprennent tous les êtres fantastiques créés par l'imagination de l'homme, tels que les sphinx, les hydres, les sirènes, les griffons, les harpies, les centaures, les aigles à deux têtes, etc. Le nombre des figures comprises dans les trois dernières classes est à peu près illimité. Comme les principales d'entre elles sont l'objet, soit de définitions, soit même d'articles particuliers dans le cours de cet ouvrage, nous ne traiterons ici que des figures héraldiques proprement dites.

Les *Figures héraldiques* proprement dites sont des signes de convention, qui datent de l'origine même des armoiries, et dont l'usage a toujours été très-répandu. On les distingue en *F. de premier ordre* et *F. de second ordre*.

II. Les figures héraldiques de *premier ordre* sont ainsi nommées, parce qu'elles ont été employées les premières. On les appelle aussi *pièces honorables*. On en compte dix-neuf. — Le *Chef* occupe le tiers de l'écu à la partie supérieure. CHATEAUNEUF, en Dauphiné : d'argent, au chef de gueules (Fig. 1). — La *Fasce* occupe le milieu de l'écu dans le sens horizontal. BÉTHUNE : d'argent, à la fasce de gueules (Fig. 2). — La *Champagne*, de même largeur que le chef, occupe la partie inférieure de l'écu. WOODVILLE, en Angleterre : de gueules, au canton sénestre d'argent, à la champagne du même (Fig. 3). — Le *Pal* occupe le tiers de l'écu verticalement. BOISGELIER, en Dauphiné : de gueules, au pal d'argent (Fig. 4). — La *Bande* se pose diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle sénestre du bas. NOAILLES : de gueules, à la bande d'or (Fig. 5). — La *Barre*, au contraire, va de l'angle sénestre du haut de l'écu à l'angle dextre du bas. — La *Croix* est formée par la réunion de la fasce et du pal, et le *Sautoir* par celle de la bande et de la barre (v. CROIX). — Le *Chevron* a la forme d'un compas dont les pointes toucheraient les deux angles du bas de l'écu. VAUDECOURT, en Champagne : de gueules, au chevron d'or (Fig. 6). — Le *Franc-quartier* est une figure carrée qui se met à l'angle dextre du chef. LAMOIGNON : losangé d'argent et de sable, au franc-quartier d'hermine (Fig. 7). — Le *Canton* est le diminutif du franc-quartier. Il occupe, tantôt l'angle dextre, tantôt l'angle sénestre du chef, particularité qu'il faut exprimer en blasonnant (Fig. 3). — La *Pointe* ou *Pile* a la forme d'un triangle très-effilé dont la base repose ordinairement sur celle de l'écu et dont l'angle opposé s'élève vers le chef sans le toucher. SAINT-BLAISE DE BRUGNY : d'azur, à la pointe d'argent (Fig. 8). — Le *Giron* est également triangulaire ; mais il diffère de la pointe en ce que sa partie aiguë se termine au centre de l'écu, et qu'ensuite il présente toujours un angle droit (v. ÉCU, 21). — *La*

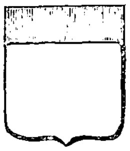
Fig. 1.

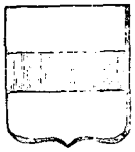
Fig. 2.

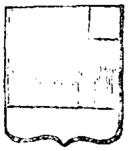
Fig. 3.

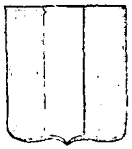
Fig. 4.

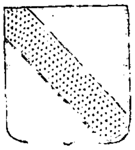
Fig. 5.

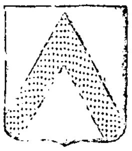
Fig. 6.

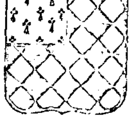
Fig. 7.

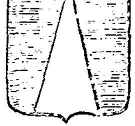
Fig. 8.

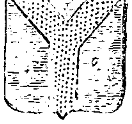
Fig. 9.

Pairle ressemble à un Y majuscule dont la branche inférieure repose sur la base de l'écu, tandis que les deux supérieures aboutissent aux deux angles du chef. La ville d'ISSOUDUN porte : d'azur, au pairle d'or accompagné de 3 fleurs de lis du même (Fig. 9). — La *Bordure* est une espèce de plate-bande qui environne l'écu ; elle est souvent employée comme Brisure. V. ce mot (Fig. 3).— L'*Orle* est aussi une plate-bande qui environne l'écu, mais elle n'en touche pas les bords, et, en outre, elle est moins large que la bordure. D'AINGEVILLE : d'argent, à l'orle de sable (Fig. 10).— Le *Trescheur* ou *Essonnier* ne diffère de l'orle qu'en ce qu'il est fleuronné. On le trouve presque toujours double. Les armes de l'ÉCOSSE sont d'or, au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné du même (Fig. 11). — L'*Écu* ou *Écusson en abîme* est un petit écu posé au cœur, c.-à-d. au centre du champ (v. ÉCU, Fig. 23). — Le *Gousset* est une sorte de pairle dont la partie supérieure est pleine. C'est une des pièces les moins usitées.

Les pièces honorables sont le plus souvent seules : elles couvrent alors le tiers de l'écu, sauf toutefois le franc-quartier, qui en remplit le quart, et le giron et le canton, qui sont encore un peu moins grands. D'autres fois, au contraire, elles se trouvent multipliées un certain nombre de fois. Dans ce cas, elles perdent nécessairement de leurs dimensions, et l'on donne à ces répétitions le nom de *Rebattements*. Dans le cas même où elles sont simples, les pièces honorables éprouvent quelquefois une réduction analogue : on les appelle alors *figures diminuées*, et l'on désigne chacune d'elles par un nom particulier.—Le *Comble* est un chef qui n'a que le tiers de sa hauteur ; on l'appelle aussi *chef retrait*, *rompu* ou *diminué*. La *Vergette* est un pal réduit à la moitié ou au tiers de sa largeur. MASSI, à Florence : d'or, au pal de sable chargé d'une vergette d'argent (Fig. 12). —La *Devise* ou *Divise*, ou encore *Fasce en divise*, est une fasce qui a perdu les deux tiers de sa hauteur. YVER, en Poitou, porte : d'azur, à une devise d'or accompagnée de trois étoiles du même (Fig. 13). Lorsque le nombre des fasces excède celui de 4, on leur donne le nom de *Burèles*.—La bande diminuée est appelée *Cotice* ou *Bâton en bande*, et la barre diminuée est appelée *Traverse* ou *Bâton en barre*. BAYARD DU TERRAIL : d'azur, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules à une cotice d'or brochant sur le tout (Fig. 14). Lorsque la cotice et la traverse sont alésées, c.-à d. lorsque leurs extrémités ne touchent pas les bords de l'écu, on les nomme *Bâton péri en bande* et *Bâton péri en barre* : alors on les met en abîme, et elles servent presque exclusivement de brisure (V. ce mot). — La *Plaine* est une champagne diminuée des deux tiers. L'*Étai* est un chevron réduit au tiers de sa largeur.— Les *Jumelles* et les *Tierces* sont des fasces, des bandes ou des barres très-rétrécies et groupées, celles-là deux par deux, et celles-ci trois par trois. On doit, en blasonnant, exprimer leur nombre et leur position. GOUFFIER : d'or, à trois jumelles de sable en fasce (Fig. 15).— Le *Flanchis* est un sautoir alésé et réduit au tiers ou au quart de sa largeur. Il s'emploie le plus souvent en nombre ou pour charger une pièce honorable. D'ENTRAGUES : d'azur, à trois flanchis d'argent, au chef du dernier émail chargé de trois flanchis du premier (Fig. 16). — On désigne sous le nom de *Filet* toute pièce honorable qui est réduite à sa plus simple épaisseur, et l'on dit : *Filet en pal*, *en barre*, *en croix*, etc., suivant la nature de ces dernières. FOSEZ porte : écartelé, au premier et au second, d'azur à un château d'argent; au troisième et au quatrième, d'hermine; et un filet de gueules, en croix (Fig. 17). Cependant quand il s'agit de la bordure, on se sert de préférence du terme *Filière*. Il arrive aussi quelquefois que les chevrons, les pals, les bandes, les barres et les fasces, et leurs rebattements, sont en nombre tel, qu'il est impossible de distinguer l'émail du champ. On dit alors que l'écu est *chevronné*, *palé*, *fascé*, *bandé*, *barré*, *coticé*, etc., et l'on spécifie le nombre des divisions. BRIQUEVILLE : palé d'or et de gueules de six pièces (Fig. 18). Enfin, si l'écu qui présente une de ces dispositions, se trouve divisé par un trait, de telle sorte que chaque moitié des pièces soit d'un autre émail que la moitié qui lui correspond, on exprime cette disposition en disant que l'écu est *contre-fascé*, *contre-palé*, etc., de tel et tel émail et de tant de pièces. JOINVILLE : contre-palé d'argent et de gueules de six pièces (Fig. 19).

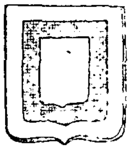
Fig. 10.

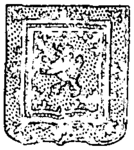
Fig. 11.

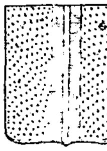
Fig. 12.

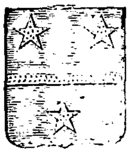
Fig. 13.

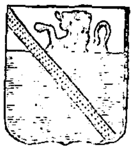
Fig. 14.

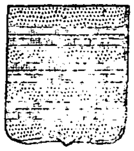
Fig. 15.

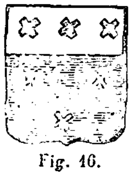
Fig. 16.

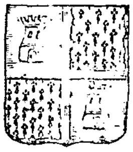
Fig. 17.

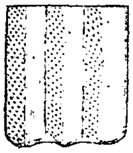
Fig. 18.

III. Les figures *moins honorables*, ou de *second ordre*, sont au nombre de quatorze. L'*Émanché* ou *Emmanché* se compose de grandes dents, *pointes* ou *émanches*, enclavées les unes dans les autres. Il peut être en fasce, en pal, en barre, en bande ou en chef. DE VAUDREY : émanché en fasce d'une pointe et deux demies de gueules sur argent (Fig. 20).—Les *Points équipollés* sont neuf carreaux *en échiquier*, les quatre des angles et celui du centre de métal et les quatre autres de couleur, ou réciproquement. BUSSI porte : cinq points d'or équipollés à quatre points d'azur (Fig. 21). L'*Échiquier* ou l'*Échiqueté* se compose de plusieurs rangées, *ou tires*, de petits carreaux alternativement de métal et de couleur. Ces rangées sont en général au nombre de six; lorsqu'elles sont en moindre nombre, on doit l'indiquer en blasonnant. SPANHEIM porte : échiqueté d'or et de gueules, de quatre rangs ou tires (*Fig.* 22). Les *Frettes* sont des bandes et des barres entrelacées au nombre de six : l'écu sur lequel elles se trouvent est dit *fretté*. D'HUMIÈRES : d'argent à six frettes de sable (Fig. 23). Les frettes prennent le nom de *Treillis*, lorsqu'il y a des clous à l'*intersection des bandes* et des barres. — Les *Losanges* sont des figures quadrangulaires un peu plus hautes que larges, qui se posent toujours perpendiculairement. MOLLART : de gueules, à trois losanges d'or (*Fig. 24). Lorsque l'écu est tout couvert de losanges, on dit qu'il* est *losangé* (Fig. 7).— Les *Fusées* sont des losanges très-allongées, et l'on appelle *fuselé* l'écu qui en est rempli. GRIMALDI porte : fuselé d'argent et de gueules (Fig. 25).—Les *Macles* sont des losanges percées au milieu d'*une ouverture également en* losange, et les *Rustes* des losanges percées d'une ouverture circulaire. —Les *Carreaux* sont, comme leur nom l'indique, des pièces carrées posées sur un de leurs côtés. CHOMEL : d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois carreaux d'argent (*Fig.* 26). — Les *Billettes*, les *Besants*, les *Tourteaux* et les *Besants-tourteaux* ont été décrits aux mots BILLETTE et BESANT.

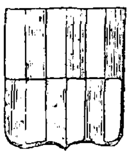
Fig. 19.

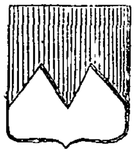
Fig. 20.

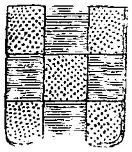
Fig. 21.

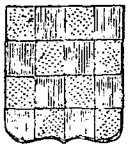
Fig. 22.

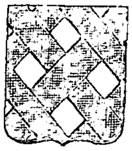
Fig. 23.

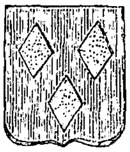
Fig. 24.

IV. La plupart des pièces qui précèdent peuvent être modifiées d'une infinité de manières. — Ces modifications se nomment *Attributs*. Le plus grand nombre de ces attributs peuvent s'appliquer à plusieurs figures différentes; quelques-uns cependant sont propres à certaines pièces. Nous citerons, comme ex., le terme *flambant* ou *flamboyant*, qui ne se dit que du pal ondé et aiguisé en forme de flamme. BATAILLE : d'argent, à trois pals flambants de gueules (Fig. 27).

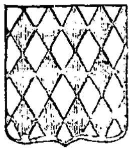
Fig. 25.

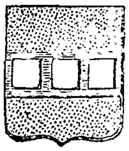
Fig. 26.

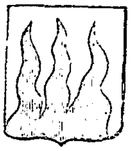
Fig. 27.

HÉRAUT. s. m. [H asp.] (Bas-lat. *heraldus*).

Enc.—L'étymologie du mot *Héraut*, qu'on écrivait autrefois *Hérault*, est incertaine ; les uns le font venir du celtique *herod*, qui signifiait messager ; d'autres le dérivent de l'allemand *herr*, seigneur, *heer*, armée, ou *ehr*, honneur; et *hold*, fidèle, ou *alt*, vieux. Si l'origine du nom de h. est incertaine, la date de l'institution des officiers qui le portaient ne l'est pas moins. On a voulu, mais sans preuves suffisantes, la faire remonter jusqu'à Charlemagne ; il est du moins certain qu'il y avait des hérauts sous saint Louis, et même un peu avant.

Quoi qu'il en soit, les officiers ainsi nommés remplissaient, sous le régime féodal, des fonctions d'une haute importance. En effet, ils étaient spécialement chargés de dresser les généalogies, de composer les armoiries, de vérifier les preuves de noblesse, et de veiller au maintien et à l'intégrité de tout ce qui se rattachait aux questions nobiliaires. Ils publiaient les joûtes et tournois, faisaient les lettres d'appel, signifiaient les cartels, marquaient l'emplacement du camp et des lices, donnaient le signal du combat, etc. Les déclarations de guerre aux princes étrangers étaient faites de vive voix par les hérauts, et leur personne était aussi sacrée que celle des ambassadeurs. Quand les armées étaient en campagne, c'étaient les hérauts qui comptaient les morts, relevaient les enseignes, traitaient de l'échange des prisonniers, connaissaient des contestations survenues au sujet du partage du butin, sommaient les places de se rendre, etc. A l'époque de la tenue des états généraux, ils faisaient les convocations, et assistaient aux séances pour régler la préséance et empêcher la confusion. Ils figuraient aux sacres, aux mariages *des souverains et à toutes les grandes cérémonies. Enfin*, à la mort des princes, ils avaient exclusivement le droit d'enfermer dans le cercueil toutes les marques d'honneur du défunt.

L'office de h. se nommait *Hérauderie*. On appliquait également *cette dénomination au corps de ces officiers*, et à l'ensemble des connaissances spéciales (art héraldique, cérémonial, etc.) qu'on exigeait d'eux. On ne devenait h. qu'après avoir fait un long surnumérariat, qu'après avoir été successivement *Chevaucheur* et *Poursuivant d'armes*. Enfin, le personnel entier de la hérauderie était placé sous les ordres d'un chef, nommé *Roi d'armes*. Les hérauts portaient une cotte d'armes sans manches appelée *Tabar*, qui était de velours armorié aux armes du prince au service duquel ils étaient attachés, et, dans certaines cérémonies, ils tenaient à la main un bâton ou sceptre appelé *Caducée*. A l'origine, il y avait en France autant de hérauderies particulières que de grands seigneurs indépendants. Après la destruction du régime féodal, on conserva les plus importantes, mais en les soumettant à la juridiction du roi d'armes du roi. Sous les derniers Valois, le nombre de ces officiers était de 30 ; le roi d'armes portait le nom de *Montjoie Saint-Denis*, ou simplement *Montjoie*, de l'ancien cri de guerre des rois de France ; son tabar était de velours violet, chargé de fleurs de lis d'or devant et derrière. Les autres hérauts recevaient des noms de provinces : *Normandie*, *Guienne*, *Bourgogne*, *Dauphiné*, etc. A partir de l'extinction de la race des Valois, la hérauderie déclina rapidement, et finit par ne plus être qu'une institution d'apparat. Supprimée par la révolution, elle reparut, mais avec ce dernier caractère seulement, sous le gouvernement impérial et sous la restauration, pour disparaître de nouveau en 1830.

La hérauderie a également existé dans les autres États de l'Europe, et y a éprouvé le même sort qu'en France. L'Angleterre est aujourd'hui le seul pays où elle figure encore avec honneur. Il y a trois hérauts qui sont placés sous les ordres immédiats du grand maréchal du royaume : ils portent le titre de *rois d'armes* (*kings at arms*), et l'un d'eux est appelé *Garter*, c.-à-d. Jarretière, parce qu'il est spécialement attaché au service de cet ordre de chevalerie.

HERBACÉ, ÉE. adj. T. Botan. Se dit Des végétaux dont la tige est tendre, grêle, non ligneuse, et meurt après la fructification. *Tige herbacée. Plante herbacée.* — *Consistance herbacée*, se dit en parlant Des parties tendres de quelque autre plante.

HERBAGE. s. m. Se dit De toutes sortes d'herbes. *Vivre d'herbages.* — Plus ordin., L'herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. || Pré qu'on ne fauche jamais, et qu'on réserve pour y faire paître les bœufs. *Il possède les plus beaux herbages de toute la Normandie.*

HERBE. s. f. (latin. *herba*). Se dit De toute plante herbacée, soit annuelle, soit vivace, qui perd sa tige pendant l'hiver. *Herbes potagères. Une h. vénéneuse. Fines herbes. Les mauvaises herbes. Bouillon aux herbes. Potage d'herbes.* — Dans un sens collectif, *Herbe* se dit, au sing., Des herbes qui couvrent les prairies, les pâturages, etc., et que l'on coupe pour nourrir les bestiaux. *H. fraîche, sèche, tendre, touffue, épaisse. Un brin d'h. S'étendre sur l'h. L'h. croît dans les rues de la ville.*—*Blé en h., avoine en h.* Blé, avoine encore verte. || Figur. et proverb., *Mauvaise h. croît toujours*, se dit, par plaisanterie, D'un enfant qui grandit beaucoup.— *Couper l'h. sous le pied à quelqu'un*, Le supplanter.—*Il a marché sur quelque mauvaise h.*, Il lui est arrivé quelque chose qui l'a mis de mauvaise humeur. *Sur quelle h. avez-vous marché aujourd'hui?* Quelle est la cause de votre mauvaise humeur? — *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, Employer, pour faire réussir une affaire, tous les moyens possibles. || *Un avocat en h., un médecin en h.*, Un jeune homme qui étudie pour devenir avocat. On dit dans un sens anal., en parlant De personnes qui semblent destinées à certains emplois, *C'est un ministre en h., un ambassadeur en h.* — Voy. d'autres locut. aux mots BATTRE, BLÉ et BROUTER. || *Ce cheval aura quatre ans aux herbes*, Il aura quatre ans au printemps.

Enc. — Le mot *Herbe* est devenu, dans le langage vulgaire, le nom commun d'un grand nombre de plantes de familles et de genres différents. En conséquence, nous mentionnerons celles d'entre ces dénominations vulgaires, qui sont les plus usitées : *H. aux abeilles*, l'Ulmaire, ROSACÉES. — *H. amère*, la Tanaisie vulgaire, COMPOSÉES. — *H. à l'ambassadeur*, le Tabac, SOLANÉES. — *H. d'amour*, l'Oxalis sensitiva, OXALIDÉES; la Dentelaire grimpante, PLOMBAGINÉES. — *H. aux ânes*, les Chardons, COMPOSÉES; la Bugrane, LÉGUMINEUSES. — *H. bénite*, la Benoîte, ROSACÉES. — *H. aux blessures*, le Plantain, PLANTAGINÉES. — *H. aux bœufs*, l'Oxalis acetosella, OXALIDÉES; l'Hellébore puant, RENONCULACÉES. — *H. de bouc*, l'Arroche puante, CHÉNOPODÉES. — *H. à cancer*, la Dentelaire d'Europe, PLOMBAGINÉES. — *H. des capucins*, la Nigelle des champs, RENONCULACÉES. — *H. aux chancres*, l'Héliotrope d'Europe, EHRÉTIACÉES. — *H. aux chantres*, le Sisymbre officinal, CRUCIFÈRES. — *H. aux charpentiers*, la Millefeuille et le Seneçon vulgaire, COMPOSÉES; l'Orpin, CRASSULACÉES; le Cresson alénois, CRUCIFÈRES; le Plantain lancéolé, PLANTAGINÉES. — *H. chaste*, le Gattilier, VERBÉNACÉES. — *H. au chat*, la Cataire et la Germandrée maritime, LABIÉES; la Valériane officinale, VALÉRIANÉES. — *H. à Chiron*, la Petite Centaurée, GENTIANÉES. — *H. à* *cinq feuilles*, la Potentille rampante, ROSACÉES. — *H. de citron*, l'Aurone, COMPOSÉES; la Mélisse, LABIÉES. — *H. du cœur*, la Menthe rouge, ID.; la Pulmonaire, BORRAGINÉES. — *H. de coq*, la Balsamite, COMPOSÉES. — *H. aux cors*, l'Orpin et la Joubarbe, CRASSULACÉES. — *H. à coton*, diverses espèces du genre Gnaphalium, COMPOSÉES. — *H. aux coupures*, la Grande Consoude, BORRAGINÉES; la Millefeuille, COMPOSÉES; l'Orpin, CRASSULACÉES; la Valériane des jardins, VALÉRIANÉES. — *H. aux couronnes*, le Romarin, LABIÉES. — *H. à couteau*, les Laîches, CYPÉRACÉES; l'Ivraie, et plusieurs autres GRAMINÉES. — *H. aux cuillers*, le Cochléaria officinal, CRUCIFÈRES. — *H. aux cure-dents*, l'Ammi visnaga, OMBELLIFÈRES. — *H. des démoniaques*, la Stramoine, SOLANÉES. — *H. du diable*, la Scabieuse tronquée, DIPSACÉES; la Dentelaire grimpante, PLOMBAGINÉES; la Stramoine, SOLANÉES. — *H. dorée*, le Buplèvre, OMBELLIFÈRES; la Doradille, POLYPODIACÉES. — *H. dragonne*, le Gouet, ARACÉES; l'Estragon, COMPOSÉES. — *H. à l'éclaire*, la Grande Chelidoine, PAPAVÉRACÉES. — *H. aux écrouelles*, la Lampourde vulgaire, COMPOSÉES; la Scrofulaire noueuse, SCROFULARINÉES. — *H. à écurer*, la Charagne, CHARACÉES; la Prêle, ÉQUISÉTACÉES. — *H. aux écus*, la Nummulaire, PRIMULACÉES. — *H. empoisonnée*, la Belladone, SOLANÉES. — *H. enchantée*, la Circée, ONAGRARIÉES. — *H. aux engelures*, la Jusquiame noire, SOLANÉES. — *H. à l'épurge*, l'Euphorbe lathyris, EUPHORBIACÉES. — *H. à l'esquinancie*, l'Asperula cynanchica, GALIACÉES; le Géranium Robert, GÉRANIACÉES. — *H. à éternuer*, la Ptarmique, COMPOSÉES. — *H. de feu*, l'Armoise des champs, ID.; la Renoncule langue, RENONCULACÉES; l'Hellébore noir, SOLANÉES. — *H. à fève*, l'Orpin, CRASSULACÉES. — *H. à la fièvre*, la Germandrée officinale, LABIÉES; la Petite Centaurée, GENTIANÉES; la Gratiole officinale, SCROFULARINÉES; la Douce-amère, SOLANÉES. — *H. aux fistules*, la Péculaire, SCROFULARINÉES. — *H. du foie*, l'Hépatique à trois lobes, RENONCULACÉES; la Verveine officinale, VERBENACÉES. — *H. des foulons*, la Saponaire officinale, CARYOPHYLLÉES. — *H. aux fous*, l'Alysse des rochers, CRUCIFÈRES. — *H. à la gale*, la Morelle, SOLANÉES. — *H. à la glace*, la Glaciale, MÉSEMBRYACÉES. — *H. aux goutteux*, la Podagraire, OMBELLIFÈRES. — *H. aux grenouilles*, la Riccie flottante, RICCIACEES. — *H. de grâce*, la Rue puante, RUTACÉES. — *H. à la gravelle*, la Saxifrage grenue, SAXIFRAGÉES. — *H. aux gueux*, la Clématite, RENONCULACÉES. — *H. aux hémorrhoïdes*, le Cirse hémorrhoïdal COMPOSÉES; la Grande Joubarbe, CRASSULACÉES; la Petite Éclaire, PAPAVÉRACÉES; la Scrofulaire aquatique, SCROFULARINÉES. — *H. d'Hermès*, la Mercuriale, EUPHORBIACÉES. — *H. aux hernies*, l'Herniaire glabre, PARONYCHIÉES. — *H. de l'hirondelle*, la Cotylédon ombilic, CRASSULACÉES; la Chélidoine, PAPAVÉRACÉES. — *H. impatiente*, la Balsamine jaune ou des bois, BALSAMINACÉES. — *H. d'ivrogne*, l'Ivraie, GRAMINÉES. — *H. de Jacob*, la Jacobée, COMPOSÉES. — *H. à jaunir*, le Genêt, LÉGUMINEUSES; la Gaude, RÉSÉDACÉES. — *H. de Judée*, la Douce-amère, SOLANÉES. — *H. des Juifs*, la Gaude, RÉSÉDACÉES. — *H. aux ladres*, la Véronique officinale, SCROFULARINÉES. — *H. à lait*, le Tithymale, EUPHORBIACÉES; le Polygala, POLYGALÉES. — *H. aux langues*, le Houx-fragon, LILIACÉES. — *H. à loup*, l'Aconit lycoctonum, RENONCULACÉES. — *H. aux lunettes*, la Lunaire, CRUCIFÈRES. — *H. des magiciennes*, la Circée, ONAGRARIÉES. — *H. des magiciens*, la Mandragore, la Morelle commune, la Stramoine, SOLANÉES. — *H. aux mamelles*, la Lampsane commune, COMPOSÉES. — *H. à la manne*, la Glycérie flottante, GRAMINÉES. — *H. à la meurtrie*, la Valériane officinale, VALÉRIANÉES. — *H. militaire*, la Millefeuille, COMPOSÉES. — *H. aux mites*, le Verbascum blattaria, SCROFULARINÉES. — *H. des murailles*, la Pariétaire officinale, URTICÉES. — *H. musquée*, l'Ambrette, MALVACÉES. — *H. aux œufs*, l'Aubergine, SOLANÉES. — *H. aux oies*, la Potentille ansérine, ROSACÉES. — *H. à la ouate*, l'Asclépiade de Syrie, ASCLÉPIADÉES. — *H. à pain*, le Gouet, ARACÉES. — *H. au panaris*, la Renouée aviculaire, POLYGONÉES. — *H. à la paralysie*, la Primevère, PRIMULACÉES. — *H. aux Patagons*, l'Hydrocotyle, OMBELLIFÈRES. — *H. à pauvre homme*, la Gratiole, SCROFULARINÉES. — *H. pédiculaire*, la Staphisaigre, RENONCULACÉES. — *H. aux perles*, le Grémil officinal, BORRAGINÉES. — *H. aux piqûres*, le Millepertuis officinal, HYPERICINÉES. — *H. à la pituite*, la Staphisaigre, RENONCULACÉES. — *H. aux plaies*, la Sauge sclarée, LABIÉES. — *H. à la plique*, le Lycopode en massue, LYCOPODIACÉES. — *H. aux pouilleux* ou *aux poux*, la Staphisaigre, RENONCULACÉES; la Pédiculaire, SCROFULARINÉES. — *H. aux poumons*, le Sticta pulmonaria, LICHENS. — *H. puante*, l'Arroche puante, CHÉNOPODÉES; l'Anagyris fétide, LÉGUMINEUSES. — *H. aux puces*, le Rhus toxicodendron, ANACARDIACÉES; le Pouliot, LABIÉES; le Plantain des sables, PLANTAGINÉES. — *H. aux racheux*, la Bardane, COMPOSÉES; la Dentelaire, PLOMBAGINÉES. — *H. à la rate*, la Scolopendre, POLYPODIACÉES. — *H. à la reine*, le Tabac, SOLANÉES. — *H. à Robert*, le Geranium Robertianum, GÉRANIACÉES. — *H. à la rogne*, la Tanaisie, COMPOSÉES. — *H. rouge*, l'Asperula cynanchica, GALIACÉES. — *H. royale*, l'Aurone, COMPOSÉES; le Basilic, LABIÉES. — *H. sacrée*, la Sauge officinale, LABIÉES; la Verveine, VERBÉNACÉES. — *H. de Saint-Benoît*, la Benoîte, ROSACÉES. — *H. de Saint-Fiacre*, le Bouillon-blanc, SCROFULARINÉES. — *H. de Saint-Jacques*, la Jacobée, COMPOSÉES. — *H. de Saint-Jean*, l'Armoise et la Millefeuille, COMPOSÉES; l'Orpin âcre, CRASSULACÉES; le Millepertuis, HYPÉRICINÉES; le Lierre terrestre, LABIÉES. — *H. de Saint-Julien*, la Sarriette des jardins, ID. — *H. de Saint-Laurent*, la Bugle et le Pouliot, ID.; la Sanicle d'Europe, OMBELLIFÈRES. — *H. de Saint-Roch*, l'Aunée antidysentérique, COMPOSÉES. — *H. de Sainte-Barbe*, la Barbarée vulgaire, CRUCIFÈRES. — *H. de Sainte-Marie*, la Balsamite, COMPOSÉES. — *H. de sang*, la Verveine, VERBÉNACÉES. — *H. sang-dragon*, la Patience rouge, POLYGONÉES. — *H. sardonique*, la Renoncule scélérate, RENONCULACÉES. — *H. à savon*, la Saponaire, CARYOPHYLLÉES. — *H. au scorbut*, le Cochléaria officinal, CRUCIFÈRES. — *H. au siége*, la Scrofulaire aquatique, SCROFULARINÉES. — *H. à serpent*, la Serpentaire de Virginie, ARISTOLOCHIACÉES; le Contrayerva, PASSIFLORÉES. — *H. aux sorciers*, la Circée, ONAGRARIÉES; la Stramoine, SOLANÉES. — *H. à la teigne*, la Bardane, le Tussilage pétasite, COMPOSÉES; la Jusquiame noire, SOLANÉES. — *H. à teinture*, le Genêt des teinturiers, LÉGUMINEUSES. — *H. à tous les maux*, le Menispermum cocculus, MÉNISPERMACÉES; le Tabac, SOLANÉES. — *H. traînante*, la Cuscute, CUSCUTACÉES. — *H. de la trinité*, l'Hépatique à trois lobes, RENONCULACÉES; la Pensée, VIOLARIÉES. — *H. triste*, le Faux Jalap, NYCTAGINÉES. — *H. turque*, l'Herniaire, PARONYCHIÉES. — *H. aux varices*, le Cirse hémorrhoïdal, COMPOSÉES. — *H. au vent*, la Pulsatille, RENONCULACÉES. — *H. au verre*, la Soude (*Salsola soda*), CHÉNOPODÉES; la Pariétaire, URTICÉES. — *H. aux verrues*, l'Héliotrope, EHRÉTIACÉES. — *H. aux vers*, la Mousse de Corse, CÉRAMIACÉES; la Matricaire officinale et la Tanaisie, COMPOSÉES. — *H. de vie*, l'Asperula cynanchica, GALIACÉES. — *H. à la Vierge*, le Narcisse, AMARYLLIDACÉES; le Marrube blanc, LABIÉES. — *H. vulnéraire*, l'Arnica, COMPOSÉES.

HERBEILLER. v. n. T. Chasse. Se dit D'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBER. v. a. Exposer sur l'herbe. *H. de la toile.* = HERBÉ, ÉE. part.

HERBETTE. s. f. dimin. Herbe courte et menue; ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style pastoral. *Danser sur l'herbette.*

HERBEUX, EUSE. adj. Se dit des Lieux où il croît de l'herbe. *Une clairière herbeuse.*

HERBIER. s. m. T. Botan.

Enc. — Un *Herbier* est une collection de plantes desséchées avec soin, de façon qu'elles conservent leur forme et leurs caractères, et disposées méthodiquement, de manière à réunir sous peu de volume de nombreux sujets d'étude. Pour faire un h. dans les conditions scientifiques, le botaniste doit avoir recours *à une série de procédés* qui comprennent le choix des échantillons, leur étalage, leur dessiccation, leur conservation et leur classement méthodique.

Le *choix des échantillons* exige l'attention la plus grande. Tout échantillon doit, autant que possible, réunir tous les caractères que comprend sa description. Ainsi, quand les plantes sont petites, herbacées, annuelles ou vivaces, on doit les recueillir entières avec leur fleur, leur fruit et leur racine. Si elles sont de haute taille, on en prend l'extrémité ou une branche fleurie, des feuilles radicales, le fruit et la racine, quand celle-ci *offre un caractère important. Pour les végétaux ligneux, on* choisit une branche munie de feuilles, de fleurs et de fruits. On procède à l'*étalage*, en plaçant la plante fraîche sur du papier sans colle, en disposant les feuilles et les branches selon leur port naturel, et en ouvrant les fleurs quand on peut le faire sans altérer leur forme. On l'aplatit alors en la comprimant lentement. Une fois la plante étalée, on procède à sa *dessiccation.* Le moyen le plus généralement employé à cet effet consiste à poser sur la plante étalée quelques feuilles de papier gris sur lesquelles on étale une nouvelle plante, et ainsi de suite. On soumet *alors le paquet à une certaine pression à l'aide d'une planche* unie que l'on charge d'un poids. Dans ce système, il faut, au moins le matin et le soir, changer les plantes de papier, ce qui occasionne une grande perte de temps et ce qui ne permet guère de l'employer dans un voyage. Dans ce cas, un procédé très-expéditif consiste à étaler les plantes comme nous l'avons dit plus haut, à leur faire subir une pression modérée pendant 10 à 12 heures, et à subdiviser le gros paquet en petits paquets de trois ou quatre couches qu'on dépose sur le plancher pendant quelques heures. Après quoi, on les empile de nouveau *en les soumettant à la même pression, et l'on recommence* à les étaler et à les empiler jusqu'à dessiccation complète. Au bout de 3 à 4 jours, les plantes sont assez sèches pour qu'on puisse les placer dans l'h. Certains végétaux, comme les plantes grasses, présentent de grandes difficultés dans leur préparation. Pour détruire l'énergie vitale de celles qui sont susceptibles de dessiccation, on les plonge quelques minutes dans l'eau bouillante, ou dans l'esprit-de-vin pendant plusieurs heures. Quant à certains cryptogames, tels que les Champignons, il faut les exposer au soleil et, avant de procéder à la dessiccation, les faire tremper *dans une teinture alcoolique de Quassia amara.—On doit éviter* de faire subir aux plantes une température trop élevée. Le soleil de midi suffit souvent pour les rendre friables. On doit également éviter l'emploi des fers chauffés au feu, l'action de la vapeur sur une plaque de tôle, etc. Il ne faut pas non plus presser trop fortement les plantes, car on les écrase, et, dans cet état, elles ne sont plus susceptibles d'être analysées. Au contraire, quand un échantillon n'a été soumis qu'à une pression modérée, on peut toujours l'analyser, après l'avoir exposé à l'action de la vapeur ou après l'avoir laissé tremper dans l'eau pendant quelque temps. *Il importe encore de soustraire les plantes aux ravages* des insectes. Le procédé le plus convenable est celui de Smith, qui consiste à tremper les échantillons dans une solution alcoolique de bichlorure de mercure, dans la proportion de 30 grammes de bichlorure pour un litre d'alcool.

Quand les plantes ont reçu ces diverses préparations, on les réunit en h. On se sert ordinairement pour cela d'un volume in-folio composé de feuilles doubles de papier fort, collé et parfaitement sec. On y place les plantes qu'on laisse libres ou qu'on colle, ou bien encore qu'on attache avec des bandes de papier, *en ayant soin de les classer par genres et par* familles. Chaque échantillon d'une plante doit porter une étiquette contenant son nom, celui de l'auteur qui le premier l'a découverte, sa patrie originelle, la localité qui l'a fournie, et les particularités qu'un échantillon, en cet état, ne saurait conserver. — Parmi les herbiers les plus remarquables par leur richesse, nous citerons, à Paris, ceux du Muséum, de Delessert, de Webb, de Jussieu et d'A. Richard; à Londres, ceux du British Museum, de la Société linnéenne, de Hooker, de Lindley, de Bentham; à Genève, celui *du prof. de Candolle*; en Allemagne, l'h. du Musée impérial de Vienne, les herbiers royaux de Berlin et de Munich, et ceux de Kunth et de Martius; à Saint-Pétersbourg, l'h. de l'Académie des sciences, etc.

HERBIÈRE. s. f. Vendeuse d'herbes.

HERBIVORE. adj. 2 g. (lat. *herba; vorare*, manger). Se dit Des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particulièrement de Ceux qui paissent l'herbe des prairies, comme le cheval, le bœuf. *Les animaux herbivores.* ‖ Substantiv., au masc., *Un h. Les herbivores.*

HERBORISATION. s. f. Action d'herboriser; course faite dans l'intention d'étudier et de recueillir des plantes. *Son fils l'accompagne dans ses herborisations.* ‖ T. Minér. Voy. ARBORISATION.

Enc.—Les *Herborisations* ont cette double utilité de fournir des matériaux aux herbiers, et de permettre d'observer des particularités d'organisation parfois très-difficiles à reconnaître sur des échantillons secs. Linné a traité de la façon la plus minutieuse de tout ce qui concerne les herborisations, et même du costume du botaniste; mais depuis *longtemps les ordonnances* de Linné sont tombées en désuétude, et aujourd'hui chacun herborise à sa guise.—La saison la plus favorable est naturelle*ment* celle où les plantes, selon leur espèce, atteignent leur plus complet développement. On doit choisir l'heure où la rosée a disparu, parce que les plantes cueillies humides sont sujettes à se noircir pendant la dessiccation. Dans ces excursions, le botaniste doit emporter avec lui une boîte de fer-blanc (*vas dillenianum*), destinée à conserver les plantes fraîches; une sorte de livre qu'on peut serrer fortement avec des courroies, et qui est fort avantageux pour conserver les fleurs à *pétales fugaces* et pour faire subir une certaine pression aux plantes aussitôt qu'on les a cueillies. L'instrument le plus commode pour arracher les plantes est une pioche au fer épais, long d'environ 20 centimètres et large de 4 à 5, qui se termine en arrière sous forme de marteau. Enfin, il est souvent fort utile, surtout dans les excursions de longue haleine, d'emporter avec soi une flore locale, afin de déterminer les plantes qu'on ne connaît pas, et de lever ses doutes sur celles qu'on connaît imparfaitement.

HERBORISÉ, ÉE. adj. T. Minér. Voy. ARBORISÉ.

HERBORISER. v. n. Aller dans la campagne pour y recueillir des plantes.

HERBORISEUR. s. m. Celui qui herborise. Fam.

HERBORISTE. s. m. Celui qui vend des simples, des herbes médicinales.

*** HERBORISTERIE.** s. f. Le commerce d'herboriste. ‖ La boutique d'un herboriste.

*** HERBSTIE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

HERBU, UE. adj. Couvert d'herbe. *Un chemin h.*

HERCOTECTONIQUE. s. f. (grec. ἕρκος, clôture; τεκτονική, art de construire). L'art des fortifications militaires.

HERCULE. s. m. T. Astron. Voy. CONSTELLATION. ‖ * T. Entom. Voy. SCARABÉIDES.

Enc.—Hercule est le héros le plus célèbre et le plus important de la mythologie grecque. Homère le fait naître à Thèbes, de Jupiter et d'Alcmène, femme d'Amphitryon, roi de Tirynthe, fils d'Alcée et de la famille de Persée. Le maître de l'Olympe ayant promis que le premier descendant de Persée qui naîtrait jouirait d'un pouvoir souverain, Junon, jalouse d'Alcmène, retarda la délivrance de celle-ci et avança celle de Nicippe, reine de Mycènes, qui donna le jour à Eurysthée, lequel descendait également de Persée. En outre, Junon, voulant à tout prix faire périr Hercule, envoya deux serpents près de son berceau. Mais celui-ci, qui n'avait encore que huit mois, les tua en les étouffant chacun d'une main. L'enfant devint en peu de temps d'une taille et d'une force extraordinaires, et alors commencèrent les grandes actions qui l'illustrèrent. Les mythographes divisent ces actions en deux classes, les travaux proprement dits (ἆθλοι), et les œuvres secondaires (πάρεργα).

Les travaux proprement dits sont au nombre de douze, et lui furent imposés par Eurysthée. 1° Il pénètre dans l'antre du *lion de Némée*, l'étrangle et en rapporte la peau. 2° Il tue l'*hydre de Lerne*, reptile à *plusieurs têtes, qui ravageait* le Péloponèse, et ses flèches, trempées dans le sang du monstre, eurent dès lors la propriété de faire des blessures incurables. 3° Il prend à la course la *biche Cérynitide*, après l'avoir poursuivie pendant une année. 4° Il s'empare du *sanglier d'Érymanthe*, et l'amène vivant à Mycènes. 5° Il nettoie en un jour les immenses *étables d'Augias*, roi des Éléens, en détournant le cours de l'Alphée et du Pénée, et en faisant passer leurs eaux par ces écuries. 6° Il tue à coups de flèches les *oiseaux du lac Stymphale*, qui attaquaient les hommes et les animaux. 7° Il dompte un *taureau* furieux qui désolait la Crète. 8° Il s'empare des *chevaux de Diomède*, roi des Bistoniens, qui les nourrissait de chair humaine, et leur fait dévorer leur maître. 9° Il tue dans un combat Hippolyte, reine des Amazones, et lui ravit son *baudrier*. 10° Il enlève les *bœufs* de Géryon, roi d'Ibérie, qui étaient gardés par des monstres; puis il traverse le détroit de Gadès, qui porta désormais son nom, et plante deux colonnes, appelées Colonnes d'Hercule, sur les deux montagnes opposées qui se trouvent de chaque côté du détroit. 11° Il s'empare des *pommes d'or du jardin des Hespérides*, au pied de l'Atlas, après avoir tué le dragon à *cent têtes qui les gardait*. 12° Enfin, il descend aux enfers, *enchaîne Cerbère* et le conduit à Eurysthée. —

Parmi ses travaux secondaires nous citerons : son combat contre les Centaures ; sa lutte avec les géants Antée et Cacus ; la délivrance de Prométhée enchaîné sur le Caucase ; son expédition contre les Cercopes à Éphèse ; la prise de Troie, pour se venger du parjure de Laomédon ; la mort du centaure Nessus, qui avait essayé d'enlever sa femme Déjanire, etc. Enfin, Hercule ayant emmené d'Œchalie, Iole, fille d'Euryte, il se disposait à épouser cette princesse, lorsque Déjanire se voyant près d'être délaissée, lui envoya une tunique trempée dans le sang empoisonné de Nessus, dans la croyance que ce présent le ramènerait à elle. Hercule ne se fut pas plutôt revêtu de cette robe, qu'il éprouva des douleurs intolérables. Pour y mettre un terme, il éleva un bûcher sur le mont Œta et s'y brûla. Après sa mort, il fut reçu au nombre des dieux, et Junon lui donna sa fille Hébé pour épouse.

Hercule avait d'abord porté le nom d'*Alcide*, comme descendant d'Alcée. Après les travaux qui l'illustrèrent, il reçut celui d'*Héraclès*, transformé en *Hercules* par les Latins. On fait généralement dériver ce nom des deux mots Ἥρα (Junon), et κλέος (gloire), parce que ce fut Junon qui par ses persécutions fut la cause de la gloire du héros. Suivant Pausanias, ce furent les Marathoniens, suivant d'autres, les Athéniens et les Sicyoniens, qui les premiers rendirent les honneurs divins à Hercule, mais ils ne tardèrent pas à être imités par les autres peuples helléniques, et le culte du fils d'Alcmène devint le plus répandu, surtout dans la Doride et le Péloponèse, après ceux de Jupiter et d'Apollon. Presque toutes les villes avaient consacré à ce héros divin des temples où on l'adorait sous une multitude de noms différents, et l'on célébrait en son honneur des fêtes brillantes, appelées *Héraclées* (Ἡράκλεια), qui étaient principalement solennisées par des jeux. Il passait pour le fondateur des jeux Gymniques, et les athlètes l'avaient choisi pour patron. — Les anciens représentaient Hercule comme le type de la force mâle et surhumaine, endurcie et éprouvée par des exercices continuels. Il a la tête et les yeux petits comparativement au reste du corps ; les cheveux abondants et crépus ; le cou court, épais et musculaire ; la partie inférieure du front très-saillante ; la poitrine, les épaules, et les membres extraordinairement développés. Il est ordinairement vêtu d'une peau de lion et porte pour armes une massue et un arc scythe à double courbure. Parmi les œuvres que nous a laissées l'antiquité, nous citerons la statue colossale due au sculpteur Glycon, et qui est connue sous le nom d'*Hercule Farnèse* (voy. la tête de cette statue, au mot Coiffure, Fig. 12), parce qu'elle a longtemps fait l'un des plus beaux ornements du palais Farnèse, à Rome. Aujourd'hui cette statue est à Naples.

La multitude d'exploits attribués à Hercule porte à croire qu'on a confondu sous un même nom plusieurs héros de temps et de pays différents. Diodore de Sicile reconnaissait trois Hercules, un de Crète, un d'Égypte et un de Thèbes. Cicéron en admettait 6, Lydus 7, et Varron en comptait jusqu'à 43. Au reste, les Grecs prétendaient retrouver leur Hercule dans tous les pays où l'on honorait quelque héros ou quelque divinité analogue : ils l'ont vu sous les traits du Bel ou Baal en Syrie, du Melkart des Phéniciens, du Som des Égyptiens, de l'Ogmius des Gaulois, du Rama des Hindous, etc.

* **HERCULÉEN, ENNE.** adj. Par allusion à Hercule, on dit De quelqu'un qu'*Il a une taille herculéenne*, qu'*Il est doué d'une force herculéenne*, pour dire qu'Il est d'une taille grande et vigoureuse, qu'Il possède une force corporelle extraordinaire.

HÈRE. s. m. [H asp.] (lat. *herus*, maître). Ne s'emploie que dans ces loc., *Un pauvre h.* ; *C'est un pauvre h.*, qui se disent fam., et par dérision, D'un homme sans mérite, sans considération, sans fortune.

HÈRE. s. m. Sorte de jeu de cartes qu'on appelle aussi *L'as qui court.*

* **HÉRÉDIE.** s. f. T. Métrol. anc. V. Agraire.

HÉRÉDITAIRE. adj. 2 g. T. Jurisp. Qui se transmet par droit de succession. *Biens héréditaires. Part h. Droit h. Une charge, un office, un titre h. La pairie était h. en France.* — *Cette charge, cette dignité est comme h. dans cette famille*, se dit D'une charge dont plusieurs membres d'une famille ont été successivement revêtus. — Par oppos. à Électif, on dit : *Un royaume, une couronne h. Les États héréditaires.* Dans un sens analog., *Prince h. Empereur h.* — *La chambre h.*, La Chambre des pairs, par oppos. à *La chambre élective*, ou Chambre des députés. ‖ Se dit encore De ceux qui sont revêtus de certaines grandes dignités dont le titre seul est conservé. *Le connétable h. de Castille.* ‖ Par anal., Qui se transmet du père aux enfants par la voie de la génération. *Prédisposition h. Maladie h. Folie h. La goutte est h. dans cette famille.* — Figur., au sens moral, *Talent h. Vice h. Haine h. La vertu est h. dans cette maison.*

HÉRÉDITAIREMENT. adv. Par droit d'hérédité.

HÉRÉDITÉ. s. f. (lat. *hæreditas*). T. Jurisp. Droit de succession sur une partie ou sur la totalité des biens d'une personne morte. *Accepter une h. Renoncer à l'h.* — Par extens., L'ensemble des biens qu'une personne laisse en mourant. *L'h. n'est pas considérable.* Peu us. ‖ Dans le lang. polit., se dit absol. De la successibilité au trône. *Défendre, attaquer le principe de l'h.* ‖ Autrefois, se disait Du privilége accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire fût assujetti au paiement du droit de prêt et d'annuel. *Les offices des secrétaires du roi jouissaient du droit d'h.*

HÉRÉSIARQUE. s. m. (gr. αἵρεσις, hérésie ; ἀρχὸς, chef). Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique. *Les hérésiarques du seizième siècle.*

HÉRÉSIE. s. f. (grec. αἵρεσις, de αἱρέω, je choisis). Doctrine contraire à la foi, erreur condamnée par l'Église en matière de religion. — Prov. et famil., on dit D'un homme sans esprit, *Il ne fera pas d'h.* ‖ Par ext., Doctrine, maxime quelconque en oppos. avec les idées reçues. *H. littéraire, politique. C'est une h. en médecine.*

Enc. — Théologie. — I. *Définition.* Une *Hérésie* est une erreur opiniâtre et directement opposée à quelque article de foi, à une vérité que l'Église nous propose de croire comme étant révélée de Dieu. Ce qui caractérise l'h., c'est l'erreur contre la foi avec obstination. « Il n'y a pas d'h., dit le cardinal Gousset, là où il n'y a pas d'erreur, et il n'y a pas d'erreur sans qu'il y ait un jugement de la part de l'entendement. Ainsi, celui qui doute en suspendant son jugement, n'est point hérétique ; mais il le deviendrait, s'il jugeait que tel ou tel dogme, enseigné par l'Église comme un article de foi, n'est point certain. Mais qu'il y ait h. ou non dans un doute sur la foi, il y aurait péché mortel à s'y arrêter volontairement, de propos délibéré. » — Pour que l'erreur constitue une h., il faut de plus que cette erreur soit directement opposée à un article de foi. Aussi les théologiens distinguent-ils, dans les censures de l'Église, les propositions *hérétiques;* celles qui, sans être hérétiques, *sentent l'h.*, ou sont *favorables à l'h.;* et les propositions *erronées*, c.-à-d. contraires à certaines conclusions théologiques qui, quoique généralement reçues dans l'Église, ne sont point regardées comme articles de foi. Toute h. est une erreur, mais toute erreur n'est point une h. Enfin, il est nécessaire pour l'h. que l'erreur soit accompagnée d'obstination. On ne regarde point comme hérétique celui qui, par une ignorance même coupable des vérités de la foi, soutient une erreur avec la disposition de s'en rapporter sincèrement au jugement de l'Église. Il pèche, il est vrai, gravement dans l'hypothèse dont il s'agit ; mais il ne serait hérétique qu'autant qu'il résisterait aux décisions de l'Église qu'il aurait provoquées ou aux décisions données antérieurement qu'on lui aurait fait connaître, car, lorsqu'une question a été décidée, il n'est pas nécessaire que l'Église prononce de nouveau.

II. *Causes des hérésies.* — Diverses causes ont concouru à la formation des hérésies. Le catholicisme comprend deux parties distinctes, des vérités dogmatiques et des vérités morales, des mystères et des préceptes de conduite. L'Église, dépositaire de la foi qui a été consignée dans les saintes Écritures et dans la tradition, a été constituée par J.-C. comme juge suprême des controverses religieuses. Or, les mystères sont incompréhensibles et la morale évangélique est consolante, mais austère. Il en résulte que toutes les passions naturelles à l'esprit et au cœur de l'homme peuvent devenir des sources d'h. En effet, l'incompréhensibilité des mystères humilie l'orgueil de la raison ; l'invariabilité de la foi est contraire à notre amour pour la nouveauté, les vérités révélées qui s'imposent et dont on ne saurait trouver l'explication ne satisfont pas notre curiosité inquiète ; la soumission absolue aux décisions de l'Église semble blesser notre indépendance et confond notre présomption ; enfin, la sévérité de la morale évangélique effraie les caractères faibles, tout en ne suffisant point à certaines imaginations ardentes. Toutes les passions humaines poussent à l'h. La naissance et le développement de la plupart des hérésies sont en outre favorisés par diverses circonstances extérieures, telles que l'ignorance et la superstition des populations, les préjugés d'éducation, les abus qui affligent quelquefois l'Église, et surtout l'application présomptueuse des principes de la philosophie à l'explication des dogmes et des mystères dont Dieu s'est réservé le secret.

III. *Histoire des hérésies.* — Nous n'avons pas la prétention de faire ici l'exposition détaillée de toutes les hérésies qui ont déchiré l'Église depuis son origine jusqu'à nos jours. Nous nous contenterons de nommer les plus importantes, en indiquant l'erreur principale des différentes sectes, et particulièrement l'erreur caractéristique à laquelle plusieurs d'entre elles doivent le nom sous lequel on les connaît.

A. *Du* Ier *au* IIIe *siècle.* — Si le christianisme eut à soutenir une lutte aussi vive dès son origine, c'est dans la générosité même de ses principes qu'il faut en chercher la première cause. Il invitait le monde entier à se placer dans ses rangs ; il ne mettait d'autres bornes à son universalisme que celles du genre humain. Dès lors il ne pouvait tarder à posséder dans son sein des individus de tous les peuples et des éléments de tous les systèmes. Or, en embrassant la religion chrétienne, beaucoup de nouveaux convertis n'avaient pas entièrement dépouillé les préjugés dans lesquels ils avaient été élevés, les croyances philosophiques auxquelles ils avaient d'abord été attachés. Ils essayèrent donc d'allier ensemble les doctrines philosophiques alors dominantes avec les révélations du christianisme. Mais, comme il y avait incompatibilité entre ces doctrines et ces dogmes, notamment au sujet de la création, ils prétendirent que les dogmes enseignés dans les livres saints étaient bons pour le vulgaire ; mais qu'il y avait pour les esprits supérieurs, pour les élus, une science transcendante (γνῶσις) qui donnait la clef des mystères les plus cachés. Tels furent les *Gnostiques* ou les initiés de la science supérieure, car c'est le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes. La *gnose* ou le *gnosticisme* ne fut donc autre chose que l'introduction dans le sein du christianisme de toutes les spéculations cosmologiques ou théosophiques qui avaient formé la partie la plus considérable des anciennes religions de l'Orient et que les néo-platoniciens de l'école d'Alexandrie avaient également adoptées en Occident ; en un mot, ce qui constitue essentiellement le fond commun de toutes les sectes gnostiques, c'est le système de l'*émanation* (v. ce mot). Toutefois, dans un système aussi arbitraire, et on peut le dire aussi fantastique, tout individu qui aspirait au titre flatteur de chef de secte, multipliait ou restreignait à son gré le nombre des Éons ou intelligences secondaires émanées du sein de la pure divinité, et expliquait à sa fantaisie l'histoire de la création, l'origine du mal, la révélation mosaïque, le rôle de J.-C. comme rédempteur, etc. Quelques-uns, plus ambitieux, allèrent même jusqu'à se donner pour ce rédempteur lui-même. Tels furent *Simon le Magicien*, né à Samarie, qui prétendait être Dieu le père ou la grande puissance de l'Être suprême ; *Ménandre*, son disciple, qui, plus modeste, se donnait pour un ange envoyé de Dieu. La plupart cependant se contentaient de se présenter comme des sages, comme des hommes purs et comme les seuls possesseurs de la vérité. Au nombre de ces hérésiarques dont l'histoire nous a conservé les noms et fait connaître plus ou moins complétement les opinions particulières, nous citerons *Cléobule*, *Théodote*, *Cérinthe*, *Saturnin*, *Basilide*, *Carpocrate*, *Épiphane*, *Euphrate*, *Valentin*, *Ptolémée*, *Marc*, *Bardesanes*, *Colarbase*, *Secundus*, *Héracléon*, dont la plupart créèrent des sectes qui adoptèrent le nom de leurs auteurs. D'autres sectes gnostiques tiraient leur nom de quelque circonstance particulière de leurs croyances. Tels étaient les *Séthiens*, qui honoraient Seth qu'ils disaient être J.-C. lui-même ; les *Ophites*, qui croyaient que la sagesse s'était manifestée aux hommes sous la figure d'un serpent (ὄφις), et en conséquence rendaient un culte à cet animal ; les *Adamites*, qui se mettaient tout nus dans leurs assemblées, sous le prétexte qu'ils étaient dans le même état d'innocence qu'Adam et Ève avant leur péché. Une branche de Valentiniens fut appelée *Archontiques*, parce qu'ils enseignaient (cependant cette folie était commune à la plupart des Gnostiques) que le monde était l'œuvre de puissances inférieures. Les *Caïnites* honoraient d'une vénération particulière Caïn, le meurtrier de son frère Abel, et tous ceux qui étaient condamnés dans l'Ancien Testament, parce que ces hommes s'étaient montrés les ennemis du principe créateur. Ils honoraient de même Judas Iscariote, et prétendaient que, pour être sauvés, il fallait commettre hardiment toutes les infamies imaginables. Plusieurs de ces sectes gnostiques sont désignées par les auteurs ecclésiastiques sous le nom de *Docètes*, parce qu'elles enseignaient que le fils de Dieu n'avait eu qu'une chair apparente, un corps fantastique ; qu'il était né, avait souffert et était mort seulement en apparence et non en réalité.

A côté et du sein même des sectes gnostiques s'élevèrent d'autres sectes qui adoptèrent le système des deux principes, l'un bon et l'autre malfaisant, et qui toutes attribuaient à celui-ci l'origine de la matière et du mal. Tels furent *Cerdon*, *Marcion*, *Apelle*, *Tatien*, *Sévère*. Mais, au IIIe siècle, le persan *Manès*, en développant avec éloquence la doctrine orientale du dualisme, en fit, pour ainsi dire, sa doctrine propre, et s'attacha une multitude de prosélytes, qu'on appela de son nom *Manichéens* En général, les Gnostiques, ainsi que les Dualistes, condamnaient la matière comme mauvaise, préconisaient un ascétisme outré, et faisaient un crime de s'occuper à nourrir le corps, tandis que d'autres se livraient sans scrupule à tous les plaisirs sensuels et à toutes les abominations, en prétendant que c'était le moyen le plus sûr d'affranchir les sens. Quelques-uns, comme *Hermogène*, *Séleucus*, *Hermias*, etc., étaient des philosophes plutôt que des sectaires, qui maintenaient la doctrine d'Aristote et des stoïciens, de l'éternité de la matière, et niaient la création *ex nihilo*.

Dès l'origine de l'Église, plusieurs des Juifs convertis soutinrent que, pour être sauvés, ce n'était pas assez de croire en J.-C. et de pratiquer sa doctrine, qu'il fallait encore être fidèle à toutes les observations judaïques ordonnées par la loi de Moïse, comme la circoncision, l'abstinence de certaines viandes, etc., et que même les Gentils devenus chrétiens y étaient obligés. Les apôtres décidèrent contre ces prétentions du particularisme juif, au concile de Jérusalem, l'an 51. Ceux qui persévérèrent dans leur erreur furent regardés comme hérétiques, et les auteurs les désignent sous le nom de *Chrétiens judaïsants*. Ces judaïsants opiniâtres se divisèrent eux-mêmes en deux sectes, les *Nazaréens* et les *Ébionites*, dont chacune ajouta de nouvelles erreurs à leur erreur primitive. Ainsi, par ex., tout en admettant que J.-C. était le Messie, ils niaient sa divinité. Ils prétendaient en outre que les livres de Moïse avaient été corrompus, repoussaient du canon tels ou tels ouvrages à leur gré, et se servaient d'Évangiles apocryphes.

Indépendamment des imposteurs, tels que Simon et Ménandre, qui se produisirent parmi les Gnostiques, nous en trouvons d'autres encore parmi les premiers hérésiarques. Les plus célèbres furent Dosithée et Montan. *Dosithée*, né dans le judaïsme et à Samarie, s'appliqua les passages des prophètes relatifs à la personne du Messie, et prétendit être le Messie lui-même. Il s'exerça aux prestiges et réussit par ses prétendus miracles à se faire des prosélytes assez nombreux Plus habile que lui, *Montan*, eunuque phrygien, se donna pour le Paraclet promis par J.-C. afin d'enseigner aux hommes toute vérité. Il afficha une extrême austérité de mœurs, et une grande sévérité contre les pécheurs. Entouré de femmes qui prophétisaient et de disciples enthousiastes, Montan forma une secte des plus nombreuses, laquelle, comme c'est l'ordinaire quand on sort de l'Église, se subdivisa en plusieurs autres. Le chef-lieu des *Montanistes* était la ville de Prépuze en Phrygie, ce qui leur fit donner le nom de *Prépuziens*, de *Phrygiens*, et de *Cataphryges*. Ils se donnaient parfois à eux-mêmes le nom de *Cathares*, c.-à-d. les purs, en quoi ils furent imités par différentes autres sectes. Au nombre des branches issues du tronc montaniste, on mentionne les *Artotyrites*, ainsi nommés parce qu'ils consacraient l'eucharistie avec du pain et du fromage ; les *Ascites*, appelés aussi *Ascodrutes*, *Ascodrupites* ou *Tascodrugistes*, qui tiraient leur nom du mot ἀσκὸς (outre), parce que, dans leurs assemblées, ils dansaient autour d'une peau enflée, en disant qu'ils étaient les vases remplis du vin nouveau dont parle J.-C. ; les *Passalorhynchites*, ainsi nommés de πάσσαλος (pieu), et ῥὶν (nez), parce qu'en priant, ils mettaient leur doigt dans le nez comme un pieu, pour s'imposer silence et montrer plus de recueillement. Au milieu du IIIe siècle, *Novatien* et *Novat* renouvelèrent en partie les erreurs des Montanistes, en refusant d'admettre à la pénitence et de laisser rentrer au giron de l'Église les faibles qui avaient apostasié dans la persécution. De plus, ils rebaptisaient ceux qui entraient dans leur secte.

Outre les diverses sectes gnostiques et dualistes, qui détruisaient le christianisme dans son principe même, les premiers siècles en virent éclore une multitude d'autres dont les erreurs portaient sur différents dogmes, sur le culte, sur la morale, etc. *Théodote de Byzance*, *Artémon* ou *Artémas*, et *Bérylle*, disaient que J.-C. n'avait point existé avant l'incarnation, et voulaient qu'il n'eût commencé à être Dieu que parce que le Père demeurait en lui. *Praxéas* prétendait que J.-C. n'était point distingué du Père, et que l'en distinguer c'était reconnaître deux principes. *Noëtius* et *Sabellius* niaient toute distinction entre les trois personnes de la Trinité. Lorsqu'ils considéraient Dieu comme faisant des décrets dans son conseil éternel et résolvant d'appeler les hommes au salut, ils le regardaient comme Père ; lorsque ce même Dieu descendait sur la terre dans le sein de la Vierge, souffrait et mourait sur la croix, ils l'appelaient Fils ; enfin, quand ils considéraient Dieu comme déployant son efficace dans l'âme des pécheurs, ils l'appelaient Saint-Esprit. *Paul de Samosate* enseignait que les trois personnes de la Trinité n'étaient que trois attributs, sous lesquels la Divinité s'était manifestée aux hommes. Les disciples de *Théodote le Banquier* disaient que J.-C. n'était qu'un homme, et que Melchisédec était d'une nature plus excellente que lui : de là le nom de *Melchisédéciens* qu'on leur donna. Les *Tropites* soutenaient que par l'incarnation le Verbe divin avait été changé en chair ou en homme, et qu'ainsi il avait cessé d'être une personne divine. Plusieurs de ces hérétiques qui niaient la divinité de J.-C., ou bien ne distinguaient pas le Verbe des autres personnes de la Trinité, furent appelés *Aloges*. *Euphrate* admettait trois Dieux, trois Verbes, trois SS.-Esprits. Les *Collyridiens* niaient la virginité de la mère de Dieu. Les *Cyrénaïques* disaient que la prière est inutile, Dieu connaissant mieux les besoins de l'homme que l'homme lui-même. Les *Angélites* rendaient aux anges un culte superstitieux et prétendaient que c'était par leur ministère que Dieu avait créé le monde. *Origène*, outre plusieurs opinions singulières, professait que les peines de l'enfer ne sont point éternelles, et que les démons eux-mêmes seront sauvés. Les *Valésiens* prétendaient que les eunuques seuls pouvaient se sauver, et que la mutilation était l'unique moyen de dompter la chair. D'autres fanatiques disaient que, pour faire son salut, il fallait marcher nu-pieds : de là le nom de *Déchaussés*, etc.

B. *Du* IVe *au* VIIe *siècle*. — Les principales hérésies qui prirent naissance dans cette période eurent pour objet le dogme de la Trinité. La première en date comme en importance est celle d'*Arius*. Il soutint que le Fils de Dieu ou le Verbe divin était une créature tirée du néant, que Dieu le Père avait produite avant tous les siècles, et dont il s'était servi pour créer le monde ; qu'ainsi le Fils de Dieu était d'une nature et d'une dignité très-inférieures au Père ; enfin, qu'il n'était appelé Dieu que dans un sens impropre. Tout le monde sait que l'erreur d'Arius fut anathématisée par le concile œcuménique de Nicée (325 av. J.-C.). L'*Arianisme* remplit pendant plus d'un siècle l'Église de désordre et de troubles ; mais nous ne pouvons pas suivre l'histoire des vicissitudes de cette secte alternativement victorieuse et vaincue. Nous nommerons seulement quelques-unes des branches issues de cette hérésie. Les *Aétiens* ou *Eunomiens*, ainsi appelés du nom de leurs chefs, affirmaient non-seulement qu'on ne pouvait supposer dans l'essence divine un Père et un Fils, mais encore qu'on ne pouvait y admettre plusieurs attributs, et que la sagesse, la vérité, la justice, n'étaient que l'essence divine considérée sous différents rapports. Ils regardaient donc le Fils et le Saint-Esprit comme des créatures, et disaient que le Saint-Esprit était une production du Fils. Ces sectaires étaient encore nommés *Anomiens*, c.-à-d. dissemblables, parce que, dans leur doctrine, le Fils et le Saint-Esprit différaient en tout du Père, et *Hétérousiens*, parce qu'ils enseignaient que la substance du Fils était différente de celle du Père. Les *Aériens*, ou partisans d'*Aérius*, ajoutaient d'autres hérésies à l'erreur fondamentale d'Arius : ils niaient l'autorité épiscopale, condamnaient les cérémonies de l'Église, les prières pour les morts, etc. Les *Eudoxiens* enseignaient comme les précédents, que le fils de Dieu avait été créé de rien, et en outre qu'il avait une volonté différente de celle de son Père. Les *Métangismonites* disaient que le Fils est dans son Père comme un vase est dans un autre. Les *Semi-Ariens* refusaient, comme les purs *Ariens*, d'admettre la consubstantialité du Verbe et du Père ; mais cependant ils reconnaissaient qu'ils étaient de même nature. L'un de ces derniers, *Macédonius*, fut l'auteur d'une hérésie nouvelle qui toutefois était virtuellement contenue dans l'Arianisme ; il nia la divinité du Saint-Esprit. Enfin quelques-uns des adversaires de l'Arianisme tombèrent dans des erreurs non moins graves. Ainsi, *Apollinaire* croyait que J.-C. s'était incarné et avait pris un corps humain, mais il prétendait qu'il n'avait point pris une âme humaine, car, selon lui, la divinité avait présidé à toutes les actions de J.-C. et fait toutes les fonctions de l'âme. *Théodore de Mopsueste* enseigna qu'il y avait deux personnes en J.-C. ; qu'entre la personne divine et la personne humaine, il n'y avait qu'une union morale ; que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils, etc. *Nestorius* développa les principes émis par Théodore de Mopsueste au sujet du Verbe. Il nia l'union hypostatique, dans le Verbe, de la nature divine et de la nature humaine, supposa deux personnes en J.-C., et, en conséquence, repoussa le titre de *Mère de Dieu* que l'Église donne à Marie. Après la condamnation de Nestorius par le concile général d'Éphèse (431), un grand nombre de Nestoriens passèrent en Perse et se répandirent jusqu'aux extrémités de l'Orient où ils portèrent leurs erreurs, qui sont encore professées par une secte assez nombreuse, connue sous les noms de *Nestoriens de Syrie* et de *Chaldéens*. Les Nestoriens de l'Arménie étaient encore, au VIIe siècle, désignés sous le nom de *Chazinzariens* ou de *Stauroldtres*, parce que, de toutes les images, ils n'honoraient que la croix.

L'hérésie appelle l'hérésie. L'un des hommes qui s'étaient montrés les plus ardents contre les Nestoriens, le moine *Eutychès*, tomba dans une erreur opposée. Pour combattre le Nestorianisme qui supposait deux personnes en J.-C., parce qu'il y a deux natures, il imagina que ces deux natures étaient tellement unies, qu'elles n'en faisaient qu'une seule, composée de la divinité et de l'humanité. Il prétendit que la nature humaine avait été comme absorbée par la divinité, de même qu'une goutte de miel tombée dans la mer ne périrait pas, mais serait engloutie : de là le nom de *Monophysites* qu'on donna à ses partisans. Bien que l'Eutychianisme eût été condamné par le concile de Chalcédoine (451), cette hérésie ne laissa pas que de se propager et donna naissance à une douzaine de partis différents. Vers l'an 580, Julien et Caïanus enseignèrent qu'au moment de la conception du Fils de Dieu dans le sein de la Vierge, la nature divine s'insinua tellement dans le corps de J.-C., qu'il changea de nature et devint incorruptible. Les partisans de cette opinion furent nommés *Caïanistes*, *Incorruptibles*, *Aphthartodocètes*, *Phantasiastes*, etc. Sévère d'Antioche et Damianus prétendirent que le corps de J.-C. avant sa résurrection était corruptible : ils eurent aussi des sectateurs que l'on nomma *Sévériens*, *Damianistes*, *Phartolâtres*, *Corrupticoles*, etc. Quelques-uns de ceux-ci enseignèrent que toutes choses étaient connues à la nature divine de J.-C., mais que plusieurs choses étaient cachées à sa nature humaine ; ils furent appelés *Agnoètes*. C'est encore parmi les Eutychiens que se forma la secte des *Trithéistes*. Deux philosophes, Jean Acusnage et Jean Philoponus, furent les auteurs de cette hérésie. Ils imaginèrent dans la Divinité trois substances ou personnes parfaitement égales, mais qui n'avaient pas une essence commune : c'était admettre trois Dieux. Les sectateurs de cette monstrueuse erreur se partagèrent en *Philoponistes* et *Cononistes*, relativement à la nature des corps apres la résurrection future. L'Eutychianisme devait finir par s'éteindre au milieu de toutes ces divisions ; mais un moine d'Édesse, appelé Jacob ou Jacques Baradœus, parvint à réunir les divers partis eutychiens, de telle sorte qu'à la fin du VIe siècle, cette hérésie se trouva rétablie dans la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie, l'Égypte, la Nubie et d'Éthiopie. Depuis cette époque, les Monophysites ont regardé ce Jacques comme leur second fondateur, et c'est de lui qu'ils ont pris le nom de *Jacobites*, sous lequel on les désigne encore aujourd'hui dans tout le Levant. — L'hérésie du *Monothélisme* naquit de l'Eutychianisme comme celui-ci était ne du Nestorianisme. Ce fut une tentative malheureuse pour concilier la doctrine monophysique avec les sentiments catholiques Ses auteurs, Athanase, Paul et Sergius, imaginèrent de dire qu'il y a, à la vérité, en J.-C. deux natures, mais qu'il n'y a qu'une seule volonté, la volonté divine. Cette erreur fut anathématisée par le sixième concile œcuménique tenu à Constantinople (680).

Bien d'autres héresies affligerent l'Église dans cette période féconde en disputes. *Marcel* fit revivre les erreurs de Sabellius en regardant les trois personnes de la Trinité comme trois dénominations d'une seule et même personne divine. *Photin*, son disciple, propagea la même erreur. Il soutenait que J.-C. était un homme né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, qu'une certaine émanation divine, appelée le Verbe, était descendue sur lui, et que le Saint-Esprit lui-même n'était qu'une vertu céleste émanée de la Divinité. *Bonose*, après lui, attaqua également la divinité de J.-C., de sorte que les *Photiniens* furent aussi appelés *Bonosiaques*. Les *Anthropomorphites* prétendaient que Dieu a une figure humaine, parce qu'il est dit dans la Genèse : « Faisons l'homme à notre image. » On attribue encore cette erreur grossière aux *Audiens* ou disciples d'Audée. *Colluthus* enseigna que Dieu n'a point créé les méchants et n'est point l'auteur des maux qui nous affligent. *Helvidius*, *Jovinien*, *Bonose*. nièrent la virginité de la mère de Dieu : leurs partisans furent appelés *Antidicomarianites*. *Vigilance* attaqua le célibat, ainsi que le culte des saints et des reliques. Comme lui, Eustathe condamnait le culte rendu aux martyrs ; mais il prétendait qu'on ne pouvait se sauver dans le mariage, etc. D'autres fanatiques, appelés pour cela *Agyniens*, ne prenaient point de femme, et disaient que Dieu n'était point auteur du mariage : ils se nommaient aussi *Agionites*, comme étant les seuls purs et les seuls saints. Les *Messaliens* ou *Massaliens*, nommés aussi *Euchites* par les Grecs, prétendaient que la prière était l'unique moyen de salut, que le baptême était inutile, que les bonnes œuvres, les mortifications, étaient superflues, et que, par la prière, l'homme se rendait impeccable. En conséquence, ils se livraient à tous les excès de l'impiété et du libertinage. Les *Priscillianistes* qui mélangèrent diverses erreurs gnostiques avec d'autres erreurs manichéennes, firent de nombreux prosélytes dans l'Espagne. Les *Rhétoriens*, ainsi appelés de Rhétorius leur chef, admettaient toutes les hérésies qui avaient été émises jusqu'à eux et disaient qu'elles étaient toutes également soutenables. Les *Parherméneutes* interprétaient à leur gré les saintes Écritures. Les *Paterniens*, ou *Vénustiens*, enseignaient que la chair était l'ouvrage du démon ; mais ils n'étaient pas pour cela plus mortifiés ni plus chastes. Les *Eicètes* croyaient ne pouvoir mieux honorer Dieu qu'en dansant, à l'exemple des Israélites qui, après le passage de la mer Rouge, témoignèrent à Dieu leur reconnaissance par des chants et par des danses.

Laissant de côté une foule d'autres hérésies encore plus obscures, nous mentionnerons particulièrement celles du *Pélagianisme* et du *Semi-pélagianisme*. Les *Pélagiens* qui prirent leur nom de Pélage, moine du pays de Galles, en Angleterre, au commencement du Ve siècle, disaient : 1° Que la grâce de Dieu, sans laquelle on ne peut pas observer ses commandements, n'est point différente de la nature et de la loi ; 2° que celle que Dieu ajoute de surplus est accordée à nos mérites et pour nous faire agir avec plus de facilité ; 3° que l'homme peut dans cette vie s'élever à un tel degré de perfection, qu'il n'a plus besoin de dire à Dieu, « Pardonnez-nous nos offenses » ; 5° qu'Adam serait mort quand même il n'aurait pas péché. Ces erreurs ayant été réfutées par saint Augustin et condamnées par l'Église tout entière. Cassien, abbé de Saint-Victor, tout en adhérant à la condamnation prononcée contre Pélage, ne voulut point admettre le principe de la prévenance et de la gratuité absolues de la grâce. Il enseigna que l'homme peut avoir de soi-même un commencement de foi et un désir de se convertir ; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de J.-C. ; qu'à la vérité cette grâce est gratuite en ce que nous ne la méritons pas en rigueur, mais que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par sa puissance souveraine, mais selon la mesure de foi qu'il trouve dans l'homme ou qu'il y a mise lui-même ; et qu'enfin il y a dans plusieurs une foi que Dieu n'y a pas mise. Cassien ne niait pas, comme Pélage, l'existence du péché originel dans tous les hommes, mais ses effets, qui sont la concupiscence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la vie éternelle. Il n'enseignait pas, comme Pélage, que la nature humaine est encore aussi saine qu'elle l'était dans Adam innocent ; que l'homme peut, sans le secours d'une grâce antérieure, faire toutes sortes de bonnes œuvres et consommer ainsi par ses forces naturelles l'ouvrage de son salut, et qu'une grâce intérieure prévenante détruirait le libre arbitre ; mais il soutenait que le péché originel n'a pas tellement affaibli l'homme, qu'il ne puisse désirer naturellement d'avoir la foi, de sortir du péché, de recouvrer la justice, et que, quand il est dans ces bonnes dispositions, Dieu le récompense par le don de la grâce. Ainsi, suivant lui, le commencement de la grâce vient de l'homme et non de Dieu. Ce sont ces erreurs qui constituent le semi-pélagianisme : elles furent combattues par saint Augustin, et condamnées par le concile d'Orange de 529. Malgré cela, elle subsistèrent encore longtemps, et ont été reproduites à plusieurs reprises.

Enfin, nous terminerons en mentionnant le schisme des *Donatistes*, qui commença l'an 311, à l'occasion de l'élection de Cécilien à la chaire épiscopale de Carthage. Quelque légitime que fût cette élection, elle rencontra des adversaires ambitieux qui prétendirent que l'ordination de Cécilien était nulle, comme ayant été faite par un évêque *traditeur*, c.-à-d. coupable d'avoir livré les livres saints pendant la persécution, et qui lui opposèrent un nommé Majorin. Ceux qui tenaient pour ce dernier furent appelés *Donatistes*, du nom de Donat, évêque de Cases-noires. qui se mit à la tête du parti. Condamnés par Rome et par toutes les autres Églises, les Donatistes se précipitèrent ouvertement dans le schisme, et avancèrent diverses erreurs, notamment que l'Église n'est composée que de justes et que les pécheurs n'en font point partie : bien entendu qu'ils prétendaient être les seuls justes. Ce schisme, qui désola et ensanglanta l'Afrique, dura plus d'un siècle. Il eût peut-être subsisté plus longtemps encore si les Donatistes ne se fussent d'abord eux-mêmes divisés en plusieurs petites branches, connues sous les noms de *Claudianistes*, *Rogatistes*, *Urbanistes*, et enfin par la grande scission qui s'opéra entre eux à propos de la double élection de Priscien et de Maximien pour leur évêque, vers l'an 392 ; ce qui fit donner aux uns le nom de *Priscianistes*, et aux autres celui de *Maximianistes*. Ces sectaires furent aussi appelés *Pétiliens*, à cause de Pétilius, évêque de Cérithe, un de leurs chefs. Enfin, ils sont encore connus sous les noms de *Circoncellions*, de *Montenses*, de *Campitæ*, de *Rupitæ*, dont le premier leur fut donné à cause de leurs brigandages, et les trois autres parce qu'à Rome leurs partisans s'assemblaient dans une caverne, sous des rochers, ou en pleine campagne.

C. *Du* VIIIe *au* XIVe *siècle*.—Les hérésies que l'on voit surgir dans cette période portent peu sur les questions de métaphysique religieuse, comme dans la précédente. Les erreurs sont plus grossières et se ressentent de la décadence des lettres et des sciences, et de l'ignorance des populations, qui furent la conséquence de la destruction de l'empire romain. La plus célèbre de ces hérésies est celle des *Iconoclastes*, c.-à-d. des briseurs d'images, dont le premier auteur fut l'empereur Léon l'Isaurien. Elle troubla l'empire d'Orient pendant environ 120 ans ; mais en Occident, la querelle n'entraîna aucune violence. Après un instant de malentendu fondé sur une expression qui parut équivoque aux évêques de la Gaule et de la Germanie, le culte des images continua de subsister comme auparavant. En Espagne, Félix d'Urgel et Élipand renouvelèrent l'hérésie de Nestorius. Ils prétendaient que J.-C., en tant qu'homme, n'était pas proprement fils de Dieu, mais seulement son fils adoptif : de là le nom d'*Adoptiens* qu'on donna à leurs sectateurs. *Claude de Turin* soutint à la fois l'hérésie de Félix d'Urgel et celle des Iconoclastes. Au siècle suivant, c.-à-d. au IXe siècle, Gotescalc, qui avait beaucoup étudié saint Augustin, mais qui avait mal compris ce grand docteur, avança, au sujet de la grâce et de la prédestination, diverses erreurs : 1° Dieu, disait-il, a de toute éternité prédestiné à la vie éternelle ceux qu'il a voulu, et les autres à la mort éternelle. 2° Comme ceux qui sont prédestinés à la mort ne peuvent être sauvés, ceux que Dieu a prédestinés à la vie ne peuvent jamais périr. 3° Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement les élus. 4° J.-C. n'est pas mort pour le salut de tous les hommes, mais uniquement pour ceux qui doivent être sauvés. 5° Depuis la chute du premier homme, nous ne sommes plus libres pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal. La doctrine de Gotescalc, qui a reçu le nom de *Prédestinianisme*, fut condamnée dans un concile réuni à Mayence (848). L'un des adversaires de Gotescalc, *Scot Érigène*, c.-à-d. l'Irlandais, attaqua la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie, en soutenant que le pain et le vin sont de simples signes du corps et du sang de N.-S. Il donna en outre dans les erreurs de Pélage et dans les visions d'Origène. Un Écossais nommé *Clément* soutint que les canons et les conciles, les traités des Pères, etc., n'avaient aucune autorité ; que J.-C., en descendant aux enfers, avait délivré tous les damnés, etc. Un nommé *Walfrède* enseigna que l'âme mourait avec le corps. En Orient, une secte obscure prétendit que le Fils de Dieu, en ressuscitant, avait laissé dans les enfers son corps et son âme, et qu'il n'était monté au ciel qu'avec sa divinité : de là le nom de *Christolytes* sous lequel on la désigna. Des moines grecs imaginèrent une sorte particulière de quiétisme, qui leur valut le nom d'*Hésychastes*, c.-à-d. d'oisifs. Ces visionnaires croyaient en fixant avec persévérance les yeux sur un objet, sur leur nombril par ex., voir la lumière incréée qui apparut sur le mont Thabor. On les appela aussi *Omphalophysites*. En France, *Bérenger de Tours* attaqua le dogme de la transsubstantiation. Il croyait bien à la présence réelle, mais il prétendait néanmoins qu'après la consécration, le pain et le vin conservaient leur nature; par conséquent, d'après lui, il y avait simplement union du corps et du sang de N.-S. avec le pain et le vin. *Roscelin de Compiègne* avança que les trois personnes divines étaient trois choses, comme trois anges, parce que autrement on pourrait dire que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés : c'était renouveler l'erreur des *Trithéistes*. *Abélard* émit, sur la Trinité et sur la grâce, diverses erreurs que saint Bernard fit condamner. *Gilbert de la Porrée* fut également accusé et convaincu de plusieurs erreurs graves touchant la nature de Dieu, ses attributs et le mystère de la sainte Trinité. Mais les dernières hérésies que nous venons de mentionner n'agitèrent guère que l'école. Un fou, appelé *Éon de l'Étoile*, s'imagina qu'il était le fils de Dieu, chargé de juger les vivants et les morts, et il rencontra une foule de croyants. Vers 1140, un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon, se persuada que la pauvreté apostolique était absolument nécessaire au salut, et en conséquence il donna ses biens aux pauvres. Étant venu à bout de persuader son opinion à d'autres ignorants, il forma une secte qui, de son nom, fut appelée *Vaudois*. Ces sectaires publièrent que, puisque les prêtres ne pratiquaient pas la pauvreté, ils n'étaient plus les vrais ministres de J.-C., qu'ils n'avaient plus le pouvoir de remettre les péchés, de consacrer l'eucharistie, ni d'administrer les vrais sacrements; que tout laïque qui pratiquait la pauvreté volontaire avait un pouvoir plus réel et plus légitime de faire ces fonctions et de prêcher l'Évangile que les prêtres, etc. Ces erreurs ayant été condamnées par le pape Lucius III, vers l'an 1185, au lieu de se soumettre, ils ajoutèrent à ces hérésies d'autres erreurs non moins graves. Ainsi, ils condamnèrent toutes les cérémonies de l'Église, rejetèrent le baptême des enfants, la confirmation, l'extrême-onction, le culte des images, le purgatoire, les prières pour les morts, etc. Poursuivis par l'autorité, ils se dispersèrent de différents côtés. Aujourd'hui même ils subsistent encore dans quelques hautes vallées des Alpes piémontaises. *Pierre de Bruys* enseigna que l'on ne devait pas bâtir d'églises, qu'il fallait brûler les croix, que J.-C. n'est pas présent dans l'eucharistie, que les prières pour les morts sont inutiles, qu'on ne doit pas baptiser les enfants en bas âge, etc.: et il eut des disciples que les auteurs désignent sous le nom de *Pétrobrusiens*. Ils sont aussi désignés sous le nom d'*Henriciens*, d'un certain Henri qui, après Pierre de Bruys, répandit les mêmes erreurs. Les idées d'*Arnaud de Brescia* différaient peu de celles des Henriciens; il attaqua surtout avec violence l'autorité du clergé et du souverain pontife. Un nommé *Tanchelin* prêcha contre le pape, les évêques, les sacrements, puis il prétendit avoir reçu le Saint-Esprit et être égal à J.-C.; enfin, il se jeta avec ses partisans dans les désordres les plus honteux. D'autres fanatiques, qui prenaient le titre de *Passagiens*, c.-à-d. tout saints, attaquaient la Trinité, la divinité de J.-C., pratiquaient la circoncision, et soutenaient la nécessité des rites judaïques, sauf les sacrifices. Les *Orbibariens* niaient la Trinité, la divinité de J.-C., la résurrection, le jugement dernier, les sacrements, etc. Les *Métamorphistes* disaient que le corps de J.-C., au moment de son ascension, avait été transformé en Dieu. *Amaury de Chartres* enseigna que Dieu était la matière première; que la loi de J.-C. devait finir l'an 1200 et faire place à la loi du Saint-Esprit, qui sanctifierait les hommes sans sacrements et sans aucun acte extérieur. Il nia la résurrection des morts, l'enfer, le culte des saints, etc. *David de Dinan*, son disciple, propagea ces déplorables doctrines. Un abbé de la Calabre, *Joachim*, reproduisit les visions d'Amaury au sujet de la venue du règne du Saint-Esprit. Il était en outre trithéiste. On lui attribue communément l'*Évangile éternel*, où sont consignées ces visions. Suivant lui, il y avait dans la religion trois époques : la première était le règne de Dieu le Père et de la chair, et avait commencé au temps de l'Ancien Testament; la seconde était le règne du Fils, de la chair et de l'esprit, ou de la loi de la grâce, et elle avait commencé avec la venue du Messie; la troisième devait être le règne du Saint-Esprit, ou de la loi parfaite, de la loi de très-grande grâce, qui seule pouvait mener les hommes à la perfection. Dans cette troisième époque, les sacrements, les figures et les signes sensibles devaient cesser, et la volonté de Dieu régner à découvert. *Ségarel* prêcha au peuple ces doctrines insensées : il établit que la charité était la seule loi, et que toutes les autres étaient abrogées. En conséquence, ses disciples donnaient tout ce qu'ils avaient, même leurs femmes. Ces enthousiastes se nommaient eux-mêmes les *Apostoliques*. Après la mort de Ségarel, *Dulcin* se mit à leur tête : de là le nom de *Dulcinistes*, sous lequel on les désigne encore. Un fanatique anglais, *Walter Lollard*, fut l'auteur d'une secte nombreuse, qui rejetait les cérémonies de l'Église, les sacrements, l'invocation des saints, et prétendait que le mariage n'était qu'une prostitution jurée : ses partisans furent de son nom appelés *Lollards*. Un théologien de la même nation, *Jean Wiclef*, attaqua l'autorité des chefs de l'Église; il soutint que le clergé ne pouvait posséder aucun bien temporel, que le péché fait perdre au prêtre ses pouvoirs spirituels; il nia la présence réelle, la nécessité de la confession, repoussa le culte des saints, les vœux monastiques, les cérémonies du culte, etc., et séduisit un grand nombre de personnes dans toutes les classes de la société. Vers le même temps, il parut dans la Flandre, etc., une bande d'insensés qui croyaient honorer Dieu en dansant jusqu'à perdre haleine et à tomber sans donner presque signe de vie. Ils prétendaient être favorisés de visions merveilleuses pendant cette agitation extraordinaire : on les nomma les *Danseurs*.

Les poursuites dirigées par les empereurs contre les *Manichéens* n'avaient pas étouffé cette hérésie. Ces sectaires s'étaient réfugiés dans diverses parties de l'Asie, où ils s'étaient perpétués. Au reste, tout en reconnaissant, et c'était là le point capital de leur doctrine, l'existence de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, ils s'étaient divisés en une foule de partis, qui ne s'accordaient, ni sur la nature de ces deux principes, ni sur leurs opérations, ni sur les conséquences spéculatives ou morales qu'ils en tiraient. De son temps, c.-à-d. au milieu du Ve siècle, Théodoret comptait plus de 70 sectes de Manichéens. Au milieu du VIIe siècle, le Manichéisme fit des progrès rapides en Arménie, où ses sectateurs furent nommés *Pauliciens*, du nom de l'individu qui les avait pervertis. Au IXe siècle, les Pauliciens se partagèrent en deux sectes principales, les partisans de Baanès et les disciples de Sergius. Ces derniers furent appelés *Astatiens*, c.-à-d. inconstants, parce qu'ils changeaient à leur gré de langage et de croyance, sans doute pour mieux séduire les faibles et éviter les recherches. Incapables de résister aux poursuites que les empereurs de Constantinople dirigèrent contre eux, les Manichéens furent obligés de se disperser. Les uns se réfugièrent dans l'Albanie ou la partie orientale de la Géorgie, les autres dans la Bulgarie, d'où les noms d'*Albanais* et de *Bulgares*, que leur donnent les historiens contemporains. Les Manichéens de Bulgarie sont aussi appelés *Bogomiles*, de deux mots esclavons qui signifient « solliciteurs de la miséricorde divine ». Plusieurs poussèrent jusqu'en Italie et en France. Ceux de la Lombardie furent appelés *Patarins*, mais ils se nommaient eux-mêmes *athares*, ou purs, pour se distinguer des catholiques. Dès 1022, quelques-uns d'entre eux furent condamnés au feu à Orléans : mais c'est surtout dans les provinces du Midi qu'ils firent des progrès rapides. On les désigna sous le nom d'*Albigeois*, de la ville d'Alby où ils étaient extrêmement nombreux. Ces sectaires admettaient deux principes : l'un bon, créateur des choses spirituelles; l'autre mauvais, créateur des corps et auteur de l'Ancien Testament et de la loi judaïque. Ils supposaient deux Christs : l'un méchant, qui avait paru sur la terre avec un corps fantastique, et qui n'était mort et ressuscité qu'en apparence; l'autre bon, mais qui n'avait pas été vu en ce monde. Ils condamnaient tous les sacrements, le culte extérieur et la hiérarchie de l'Église, et niaient l'enfer, le purgatoire, la résurrection des corps, etc. Enfin, ils ne cessaient de déclamer contre les ministres de l'Église, brûlaient les images, les croix, etc., partout où ils étaient les maîtres. Ils furent d'abord condamnés (sous le nom de *Bonshommes*) par le concile d'Alby (1176), et par celui de Latran (1179). En 1208, le pape Innocent III publia contre eux une croisade. La guerre dura une vingtaine d'années, et les Albigeois furent entièrement détruits. Le petit nombre de ceux qui échappèrent se réfugia dans les vallées des Alpes occupées par les Vaudois, et se confondit avec eux. Quelques-uns encore s'enfuirent en Allemagne, et y propagèrent leurs doctrines. Ainsi les *Stadings*, qui, dans la seconde moitié du XIVe siècle, désolèrent le diocèse de Brême, en pillant les églises et en massacrant les prêtres, professaient identiquement les doctrines des Albigeois.

Indépendamment de ces sectes hérétiques, le XIIIe siècle et le suivant virent naître des bandes de fanatiques qui, mus d'abord par un zèle outré, ne tardèrent pas à tomber dans les plus graves erreurs et furent également un fléau pour l'Église, qui se vit obligée de sévir contre eux. Les ordres mendiants avaient été institués pour réfuter les Vaudois par l'exemple, pour leur montrer que le clergé catholique savait, quand il le fallait, se détacher des biens de la terre, vivre dans la pauvreté, etc. Les Franciscains surtout acquirent promptement une popularité prodigieuse. Mais parmi eux, il s'en trouva qui se piquèrent de mener une vie plus austère et d'observer avec plus de rigueur la règle de leur patron. Ils se séparèrent de leur ordre, refusèrent d'obéir à leurs supérieurs, et furent condamnés par Boniface VIII. Alors ces révoltés se mirent à déclamer contre le pape et les évêques, annoncèrent la réformation de l'Église par les vrais disciples de saint François, adoptèrent les rêveries de l'abbé Joachim, etc. Ils se nommaient entre eux *Frères*, et attirèrent dans leur parti un grand nombre de frères lais du tiers ordre de Saint-François, qui, pour se distinguer, s'appelèrent *Fratricelles*, *Frérots* ou *Petits frères*. En Italie, on les appela *Bizocchi* ou besaciers, dans les Pays-Bas et en Allemagne *Beghards*, *Beggars* ou *Béguards*, c.-à-d. mendiants. Comme tous les prédicants, ils en imposèrent au peuple par leur extérieur mortifié et austère, et firent de nombreux prosélytes. Ils prétendaient que l'homme peut acquérir en cette vie un tel degré de perfection, qu'il devienne impeccable, et que ceux qui sont parvenus à cette perfection ne doivent plus jeûner, ni prier, ni pratiquer les préceptes de l'Église, parce que, dans cet état, les sens sont tellement assujettis à l'esprit, que l'homme peut librement accorder à son corps tout ce qu'il lui plaît; etc. On comprend aisément quelles pouvaient être les conséquences pratiques de cette sorte de quiétisme : aussi n'est-il pas d'infamies auxquelles ne se livrassent certains de ces sectaires, et particulièrement ceux qu'on désigna sous les noms de *Turlupins*, de *Frères et sœurs de l'Esprit libre*, et d'*Adamites*.

C'est dans la période que nous venons de parcourir, que s'opéra le *Schisme d'Orient*, c'est-à-d. la séparation de l'Église grecque d'avec l'Église catholique. Ce schisme, provoqué par Photius, patriarche de Constantinople, en 858, fut consommé en 1054 par le patriarche Cerularius. V. SCHISME.

D. *Du XVe siècle à nos jours.* — Les doctrines de Wiclef s'étaient répandues dans toute l'Allemagne, et jusque dans la Bohême. *Jean Huss*, recteur de l'université de Prague, les embrassa avec ardeur. Il enseigna que l'Église est la société des justes et des prédestinés, et que les réprouvés et les pécheurs n'en font pas partie. Il en concluait qu'un pape vicieux n'est plus le vicaire de J.-C., qu'un évêque et des prêtres qui vivent en état de péché ont perdu tous leurs pouvoirs, et étendit même cette doctrine jusqu'aux magistrats et aux souverains. Il dit que les fidèles n'étaient obligés d'obéir aux évêques qu'autant que les ordres de ceux-ci leur paraissaient justes; qu'il faut consulter l'Écriture sainte et s'en tenir là pour savoir ce que nous devons croire ou rejeter : c'était ériger chaque simple fidèle en juge de toutes choses. Aussi ce novateur ne tarda-t-il pas à se faire en Bohême un parti considérable. Dénoncé au concile de Constance qui se trouvait alors assemblé, il fut cité à comparaître. Ayant refusé de rétracter ses erreurs, il fut condamné et dégradé par le concile, puis livré au bûcher par l'empereur Sigismond (1415).

Pendant que J. Huss était encore à Constance, un curé de Prague, *Jacobel*, éleva un nouveau grief contre l'Église, à laquelle il reprocha de ne donner la communion aux laïques que sous les espèces du pain. Cette attaque échauffa encore davantage les esprits. Lorsqu'on apprit en Bohême le supplice de J. Huss, ses partisans et ceux de Jacobel se soulevèrent, et provoquèrent une guerre sanglante, qui pendant 16 ans désola toute la Bohême et les contrées limitrophes. Néanmoins les insurgés ne s'accordèrent pas longtemps; ils se divisèrent en deux partis : les *Calixtins*, qui réclamaient surtout l'usage de la coupe ou du calice, c.-à-d. la communion sous les deux espèces; et les *Thaborites*, ainsi nommés d'une montagne voisine de Prague sur laquelle ils s'étaient fortifiés et qu'ils nommaient le Thabor. Ces derniers poussaient leurs prétentions plus loin que les Calixtins. Ils voulaient que l'on abolît l'autorité des papes, que l'on changeât la forme du culte divin, qu'il n'y eût plus dans l'Église d'autre chef que J.-C. Les Thaborites se subdivisèrent encore en plusieurs partis, et ces divisions ne contribuèrent pas peu au succès des armées impériales. C'est des débris des *Hussites* que s'est formée, vers le milieu du XVe siècle, la secte des *Frères moraves*, autrement appelés *Herrnhutes*, du nom d'un village de la haute Lusace où se trouve leur principal établissement. Les Herrnhutes ont adopté le régime de la communauté des biens, et mènent une vie quasi monastique. Ils se distinguent en outre par une telle pureté de mœurs et un tel dévouement pour la conversion des peuplades si dégradées du Groënland et de l'Afrique australe, qu'on se prend à regretter leur opiniâtreté à demeurer hors du giron de l'Église catholique, qu'ils imitent cependant dans son œuvre civilisatrice.

Pendant un siècle environ après la destruction des *Hussites*, il ne se produisit aucune hérésie digne de mention et capable d'agiter les peuples. Mais il en fut autrement au XVIe siècle. En 1517, le pape Léon X ayant formé le projet d'achever la magnifique basilique de Saint-Pierre, il accorda des indulgences à ceux qui contribueraient aux frais de cet édifice. Un moine augustin de Wittemberg, Martin Luther, attaqua les indulgences. Il fut cité à Rome, et Léon X donna une bulle dans laquelle il déclarait la validité des indulgences, prononçait qu'en qualité de vicaire de J.-C. il avait droit d'en accorder, que c'était la doctrine de l'Église catholique, et qu'il fallait recevoir cette doctrine pour vivre dans sa communion. En conséquence, il condamna l'opinion de Luther, le déclara excommunié s'il ne se rétractait pas dans un délai fixé, et ordonna de brûler ses livres comme hérétiques. Loin de se soumettre, Luther en appela au concile et brûla publiquement la bulle du pape devant la porte de Wittemberg (10 déc. 1520). Dès lors Luther ne garde plus aucune mesure. Il nie l'autorité du pape, des conciles et de l'Église; il enseigne que l'Écriture est la seule règle de foi et que tout fidèle peut l'interpréter à son gré. En conséquence, il supprime les dogmes qui ne lui conviennent point, en établit d'autres à la place, abolit la messe et les cérémonies du culte qui lui déplaisent, repousse le célibat des prêtres, les vœux monastiques, les prières pour les morts, etc., etc. A la diète de Worms, Charles-Quint fait rendre un décret contre le novateur qui agite toute l'Allemagne, et contre ses partisans; mais on n'ose le mettre à exécution, tant le nombre de ces derniers est déjà considérable. Beaucoup de princes même avaient accédé à ses doctrines. A Nuremberg, en 1524, et surtout à la diète de Spire, en 1529, les princes et les États d'Allemagne qui avaient adopté la prétendue *réforme* de Luther, protestèrent solennellement contre l'édit de Worms, et refusèrent de s'y soumettre. Cette protestation publique, qui fit donner à ses auteurs le nom de *Protestants*, divisa l'Allemagne en deux camps bien tranchés.

Le principe émis par Luther, que l'Écriture sainte est l'unique règle de la foi, et que chaque chrétien est libre de l'interpréter à son gré, ne tarda pas à porter ses fruits. *Carlostadt*, son ami, renverse les images, abolit la confession auriculaire, le précepte du jeûne et de l'abstinence, et établit la communion sous les deux espèces, innovations contre lesquelles le père de la réforme s'emporte en accusant Carlostadt d'exagération. En Suisse, *Zwingle*, curé de Glaris, nie la présence réelle, et Luther, qui l'admettait, bien qu'en niant la transsubstantiation, le traite d'hérétique. Storck, se fondant sur la doctrine de Luther lui-même, que les sacrements ne justifient point et que c'est la foi seule qui justifie, attaque le baptême des enfants et rebaptise les adultes, attendu que, lorsque les enfants avaient été baptisés, ils étaient incapables de former l'acte de foi par lequel le chrétien s'applique les mérites de J.-C., et Luther, doublement infidèle à la logique, anathématise Storck et ses partisans, qui prennent le nom d'*Anabaptistes* (aujourd'hui ils ont adopté celui de *Baptistes*). Enfin, lorsque l'anabaptiste Munzer provoque en Allemagne le soulèvement d'une populace fanatique qui veut secouer le joug de toute autorité, Luther prêche la croisade contre des hommes qui ne font cependant que marcher dans la voie ouverte par lui-même. En quelques années, l'anarchie la plus effroyable règne dans les esprits. Toutes les erreurs condamnées par l'Église pendant les quinze siècles précédents reparaissent toutes à la fois comme autant de nouveautés; toutes trouvent des âmes crédules et passionnées qui les embrassent avec ardeur. On y retrouve aussi toutes les nuances du fanatisme que nous ont offert les sectes anciennes, depuis les violences et les impudicités de certains anabaptistes qui rappellent les impudicités de quelques sectes gnostiques et les fureurs des Circoncellions, jusqu'à l'austérité de mœurs et à l'esprit pacifique de ces *Mennonites* et de ces *Quakers* qui condamnent toute guerre et toute espèce de lutte, même dans le cas de légitime défense. Vainement, pour mettre un frein à ce débordement, les principaux théologiens de la réforme, violant le principe même en vertu duquel ils se sont séparés de l'Église catholique, essaient de rédiger des formulaires obligatoires pour leurs disciples, rien ne peut arrêter le torrent. *Calvin* seul parvient, par le terrorisme qu'il établit à Genève, à simuler une sorte d'unité en ne permettant pas à ceux du pays de professer d'autres doctrines que les siennes. Ce nouveau despote, après s'être élevé contre l'autorité que s'attribuait avec raison l'Église catholique, ne tolère pas qu'on le contredise. Il fait bannir de Genève un carme apostat Bolsec, parce que celui et prouve que la doctrine calviniste fait Dieu l'auteur du péché, et Castalion, qui repousse son immorale doctrine de la prédestination ; il fait brûler vif l'Espagnol *Servet*, qui avait attaqué le dogme de la *Trinité ; il poursuit à outrance les Sociniens*, tels que Gentili, Okin et Blandrat, qui niaient la Trinité et la divinité de J.-C. Tous ceux qui ne pensaient pas comme Calvin étaient, selon ses propres paroles, « des monstres qu'il fallait étouffer ». Au reste, dans le principe, la plupart des sectes protestantes se taxaient mutuellement d'hérétiques et s'anathématisaient entre elles. — Les circonstances politiques, les passions des princes, favorisèrent le développement de la réforme. La plupart des princes allemands l'appuient pour affaiblir l'empereur ; le landgrave Philippe de Hesse est tout dévoué à Luther, qui l'a autorisé à avoir deux femmes à la fois. Le roi de Suède, Gustave, l'adopte dans le but d'accroître la puissance royale aux dépens de celle du clergé. En Angleterre, la prétendue réforme est également l'œuvre de la royauté : elle est accomplie par un monstre de cruauté et de luxure, Henri VIII, parce que le pape refusait d'annuler son mariage légitime ; et le haut clergé de son royaume adhère au schisme, afin de partager avec le roi, soit comme richesses, soit comme pouvoir, les dépouilles de la papauté. Il est à remarquer que les seuls pays protestants où l'*épiscopat ait été maintenu* sont ceux où la réforme a été accomplie par la royauté.

Il nous est impossible, dans les limites que nous impose notre cadre, d'exposer les erreurs professées par la multitude de sectes que le protestantisme a fait éclore, car elles se comptent par *centaines*, et aujourd'hui *encore leur nombre ne cesse de s'accroître*. Comment d'ailleurs pourrions-nous définir leurs croyances : ce qu'elles croyaient hier, elles ne le croient plus aujourd'hui ; le dogme qu'elles admettent aujourd'hui, elles le repousseront peut-être demain. Les Luthériens et les Calvinistes de nos jours ne sont plus ce qu'ils étaient lorsqu'ils suivaient les opinions particulières de Luther et de Calvin. Entre les deux sectes, il s'est en outre formé des compromis divers où chaque parti a fait des concessions dogmatiques et autres. Au reste, aujourd'hui le protestantisme considéré dans son ensemble subit une évolution bien manifeste, et qui lui est imposée par le principe même du libre examen. Les efforts des théologiens du parti n'ont pas réussi à enchaîner à leurs opinions les nouvelles générations : chacune de celles-ci s'est émancipée davantage. Après avoir interprété de mille manières les saintes Écritures, on s'est mis à révoquer en doute et à combattre l'authenticité de chacun des livres qui les composent. Après avoir regardé J.-C. comme le Verbe et le fils de Dieu, on est venu à nier sa divinité, et à le considérer comme un simple envoyé de Dieu. Mais alors le rationalisme a paru sur la scène : aussitôt les miracles du Nouveau Testament sont devenus des faits de guérisons ordinaires, mal interprétés par des spectateurs ignorants ; leur auteur a cessé même d'être un être inspiré ; il a été transformé en sage, en philosophe. Enfin, une école célèbre, se disant cependant *théologique et chrétienne*, a relégué l'*existence même du Christ* au rang des légendes populaires. Le Fils de Dieu devenu un mythe, que devient le christianisme lui-même ? Non, le génie de Bossuet lui-même, lorsqu'il déroulait l'admirable tableau des variations de l'Église protestante, n'avait pas prévu jusqu'à quels abîmes devait *entraîner la libre interprétation* de l'Écriture, libre interprétation qui cependant est la seule raison d'être des sectes séparées de l'Église romaine.

HÉRÉTICITÉ. s. f. T. Dogmat. Qualité d'une doctrine, d'une proposition opposée à la *foi* catholique. *L'h. de cette proposition est évidente.*

HÉRÉTIQUE. adj. Qui tient à l'hérésie. *Une proposition h.* ‖ Qui professe, qui soutient quelque hérésie. *Un prince, un peuple h.* — Subst., Celui qui professe, qui admet une hérésie. *C'est un h. La conversion des hérétiques.*

***HÉRIADE.** s. f. T. Ent. Voy. APIAIRES.

HÉRISSER. v. a. [H asp.] (lat. *hirsutus*, de *horrens setis*, hérissé de poils). Dresser ; se dit proprement Des animaux dont le poil et les plumes se dressent. *Le lion hérissa sa crinière. Un coq qui hérisse les plumes de son cou.* ‖ Par anal., se dit De certaines choses aiguës ou saillantes qui garnissent une surface. *Les piquants qui hérissent la tige de l'agave. Des buissons hérissaient le bord du chemin. Les rochers qui hérissent la côte.* — Fig., *H. son style de pointes, d'antithèses.* = SE HÉRISSER. v. pron. Dresser son poil ou ses plumes. *Ce sanglier se hérisse. Les deux coqs se hérissèrent.* ‖ Se dit aussi Des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent. *Mes cheveux se hérissèrent d'horreur. La crinière du lion se hérisse.*—*Avec ellipse du pron., *Cela fait h. les cheveux sur la tête.* ‖ Fig., *Ces champs se hérissent d'épines.* = HÉRISSÉ, ÉE. part. *Les cheveux hérissés. La barbe hérissée. Le poil hérissé.* — Figur. et famil., *Un homme h.*, Un homme si difficile, qu'on ne sait par où le prendre. ‖ Adjectiv., se dit D'une surface, d'un corps couvert d'objets droits, saillants, aigus. *Une côte hérissée de rochers. Un pays hérissé de montagnes. Un bataillon hérissé de baïonnettes. Une province hérissée de forteresses.* — Figur., *La vie est hérissée d'épines. Des règles hérissées d'exceptions. Une étude hérissée de difficultés. Un pédant hérissé de grec et de latin*, Qui cite à tout propos du grec et du latin. ‖ T. Bot. Se dit Des plantes couvertes de poils roides et presque piquants. *Tige hérissée.*

HÉRISSON. s. m. [H asp.] Petit quadrupède dont toute la surface supérieure du corps est couverte de poils piquants. ‖ T. Guerre. Poutre portée sur un pivot, et garnie de pointes de fer, dont on se sert, aux portes des villes, pour ouvrir et fermer le passage à volonté. * Se dit aussi D'une grosse pièce de bois armée de la même manière, qu'on fait rouler sur la rampe ou sur les débris de la brèche d'une place pour empêcher l'ennemi d'y monter. ‖ T. Mécaniq. Roue dont les rayons sont plantés directement sur la circonférence du cercle, et qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne.

Enc. — L'animal bien connu chez nous sous ce nom est le type d'une petite famille fort naturelle qui se range dans l'ordre des *Carnassiers insectivores*. Les animaux qui composent cette famille sont essentiellement caractérisés par l'existence de piquants sur le corps. On les répartit en trois genres, *Hérisson*, *Éricule* et *Tenrec*, qui se distinguent surtout par leur système dentaire. — Les *Hérissons* (*Erinaceus*, d'où le nom d'*Érinacéidés* donné à la famille) sont de petits animaux qui ont le corps épais et ramassé, les jambes très-courtes, avec 5 doigts à chaque pied, la queue également très-courte. Ils ont pour défense un bouclier de piquants acérés et très-durs, qui s'étend du sommet de la tête sur le dos, la croupe et les côtés, tandis que la tête, le ventre et les jambes sont couverts de poils soyeux. La peau du dos est garnie de muscles tels, que l'animal, en fléchissant la tête et les pattes vers le ventre, peut s'y renfermer comme dans une bourse, et présenter de toutes parts ses piquants à l'ennemi. Les Hérissons se nourrissent principalement d'insectes, de mollusques, de crapauds, etc.; *cependant ils mangent aussi des fruits et des racines.* Le jour, ils sommeillent dans des trous, ou bien cachés sous la mousse ou sous des pierres, et ne sortent guère de leur retraite que la nuit pour aller à la chasse. Pendant l'hiver, ils se retirent dans un trou et y restent plongés dans un sommeil léthargique. Outre *le H. ordinaire (Fig. ci-dessous), qui est répandu dans toute* l'Europe, et qui est fort commun dans quelques-unes de nos provinces, il existe en Asie une seconde espèce du même genre, qui est un peu plus petite que la nôtre, et s'en distingue surtout par la longueur de ses oreilles ; aussi l'appelle-t-on *H. à longues oreilles* (*Erin. auritus*). — Les *Éricules* (*Ericulus*) ont la tête plus longue et la queue plus courte encore que les Hérissons. Les *Tenrecs* (*Centenes*) ont le museau plus pointu encore et sont dépourvus de queue. Les premiers sont diurnes, les seconds sont nocturnes. Mais ni les uns ni les autres ne possèdent, comme les Hérissons, la faculté de se mettre complétement en boule. Chacun de ces genres se compose jusqu'à ce jour de deux espèces : le *Sora* et le *Tendrac* appartiennent au genre Éricule ; et le genre Tenrec comprend le *Tenrec* proprement dit et le *Tenrec rayé*. Ces quatre espèces sont propres à l'île de Madagascar. On prétend qu'elles tombent en léthargie pendant les grandes chaleurs ; mais le fait est douteux.

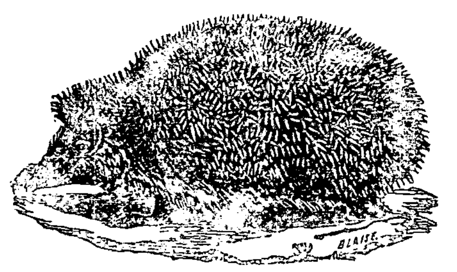

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. [H asp.] T. Blas. Se dit D'un chat ou d'un autre animal ramassé et accroupi.

HÉRITAGE. s. m. Biens transmis par succession. *Il vient de faire un h. Il a eu peu de chose de cet h. Recueillir l'h. de ses pères.* — Dans un sens particul., se dit Des fonds de terre, des immeubles réels. *Il fait valoir son modeste h. Enclore un h.* ‖ Fig., *Il n'a reçu de ses ancêtres qu'un grand nom pour h. Cette maladie lui vient de son père ; c'est un triste h.* ‖ Fig., dans l'Écriture sainte, *Les impies n'auront point de part à l'h. céleste, à l'h. du Seigneur*, A la gloire éternelle.

HÉRITER. v. n. *H. de quelqu'un*, Recueillir sa succession. *Il vient d'h. de son oncle. Elle hérita d'un parent éloigné.* — *H. d'une chose*, La recueillir, en devenir propriétaire par droit de succession. *H. d'une maison, d'une grande fortune. Il a hérité de la bibliothèque de son frère.* — Fig., *H. des vertus de son père, de la gloire de ses ancêtres. Il a hérité des haines de sa famille.* = HÉRITER. v. a. S'emploie au prop. et au fig. *Voilà tout ce qu'il a hérité de son père. Il n'a rien hérité de son oncle. C'est une maladie qu'il a héritée de sa mère. La vertu est le seul bien qu'elle ait hérité de son père.* = HÉRITÉ, ÉE. part.

HÉRITIER, IÈRE. s. (latin. *hæres, edis*). Celui ou celle qui a le droit de recueillir une succession. *H. naturel, légitime, ab intestat. H. testamentaire, institué. H. présomptif, apparent. H. pur et simple. H. bénéficiaire. H. en ligne directe, en ligne collatérale. H. universel. Instituer un h. Faire un h. Elle est héritière pour moitié.* — Par rapport à la chose qui fait l'objet de la succession, on dit aussi, *Il sera h. d'une immense fortune. L'h. présomptif du trône.* ‖ Figur., *Être h. des talents de son père, de la vertu, de la gloire de ses ancêtres.* ‖ Par extens., se dit Des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. *Il n'a pas encore d'h. Le roi étant mort sans h., la couronne passa à son neveu.* ‖ Famil., *Héritière* s'emploie quelquefois absol., pour désigner Une fille unique qui doit hériter d'une grande fortune. *Il a épousé une héritière, une riche héritière.* = V. SUCCESSION.

***HERMANNIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. BYTTNÉRIACÉES.

HERMAPHRODISME. s. m. Réunion des deux sexes dans un seul individu.

HERMAPHRODITE. s. m. (gr. Ἑρμῆς, Mercure ; Ἀφροδίτη, Vénus). Individu qui réunit les deux sexes. *On n'a jamais rencontré d'h. complet chez les animaux supérieurs. On ne trouve d'hermaphrodites vrais que dans les mollusques et les annélides.* — Adjectiv., *Les limaçons et les vers de terre sont hermaphrodites.* ‖ T. Bot. Se dit adjectiv., Des plantes dont les fleurs renferment à la fois les étamines et le pistil. *Le jasmin, la valériane, l'épine-vinette, sont hermaphrodites. Fleur hermaphrodite.*

HERMÉNEUTIQUE. s. f. et adj. 2 g. (gr. ἑρμηνεύω, j'explique). *L'art h.*, ou *L'h. sacrée*, L'art d'interpréter les livres sacrés.

HERMÈS. s. m. [On fait sentir l'S.] (gr. Ἑρμῆς, Mercure). T. Sculpt. Gaîne portant une tête de Mercure. *A Athènes, on plaçait des hermès dans tous les carrefours.*

HERMÉTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la science du grand œuvre, c.-à-d. à la connaissance de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. *Philosophie h. Science h. Chimie h. OEuvre h.* V. ALCHIMIE. ‖ T. Archit. *Colonne h.*, Colonne qui a une tête d'homme au lieu de chapiteau.

HERMÉTIQUEMENT. adv. T. Phys. et Chimie. Ne s'emploie que dans cette loc., *Boucher, sceller un vase h.*, De manière qu'aucune partie du contenu ne puisse s'échapper, ce qui se fait en scellant le vase de sa propre matière par le moyen du feu. ‖ Par extens., se dit De tout ce qui est bien fermé. *Cela est fermé h.*

HERMINE. s. f. T. Mamm. Petit animal blanc, avec le bout de la queue noir, qui est fort recherché pour sa peau. — Par ext., Fourrure qu'on fait avec cette peau. *Un manteau doublé d'h.* V. MARTRE. ‖ T. Blas. V. ÉMAIL.

HERMINÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit Des pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir. *Il porte de gueules à la croix herminée.*

HERMINETTE. s. f. Voy. ERMINETTE.

HERMITAGE, HERMITE. s. m. V. ERMITAGE, etc.

***HERMODACTE** ou ***HERMODACTYLE.** s. m. (gr. Ἑρμῆς, Mercure ; δάκτυλος, doigt). T. Botan. Voy. MÉLANTHACÉES.

***HERNANDIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. THYMÉLÉES.

HERNIAIRE. adj. 2 g. [H asp.] Qui a rapport aux hernies. *Tumeur h. Bandage h.*—*Chirurgien h.*, Celui qui s'occupe plus spécialement du traitement des hernies. = * HERNIAIRE. s. f. T. Bot. V. PARONYCHIÉES.

HERNIE. s. f. [H asp.] (lat. *hernia*). T. Chir.

Enc. — On nomme *Hernie*, toute tumeur formée par la sortie, hors de sa cavité naturelle, d'un viscère ou d'une portion de viscère. Cependant on entend communément par ce mot une tumeur produite par la sortie d'une anse intestinale, d'une portion d'épiploon ou de l'un des organes abdominaux : c'est la *H. abdominale.*—Suivant l'organe déplacé, les hernies ont reçu différents noms. La h. du cerveau a été nommée *Encéphalocèle;* celle de l'estomac, *Gastrocèle ;* celle de la vessie, *Cystocèle;* celle du foie, *Hépatocèle.* On appelle *Entérocèle*, la h. de l'intestin ; *Épiplocèle*, celle de l'épiploon ; etc. En outre, les hernies abdominales, selon l'ouverture par laquelle s'opère le déplacement, se divisent en plusieurs variétés. La h. qui sort par l'anneau inguinal est connue sous les noms de *H. inguinale*, de *H. scrotale*, de *Bubonocèle*, d'*Oschéocèle.* Celle qui passe par l'arcade crurale, et vient former une tumeur à la partie interne et supérieure de la cuisse, est appelée *H. fémorale, H. crurale*, ou *Mérocèle.* La h. qui se forme à l'ombilic est nommée *H. ombilicale* ou *Exomphale.* La *H. ventrale* se fait jour à travers les aponévroses des parois abdominales. Il existe encore des hernies qu'on appelle *H. obturatrice, H. ischiatique, H. diaphragmatique*, etc. Une h. peut être *congénitale*, c.-à-d. exister déjà au moment de la naissance. Enfin, la h. est dite *simple*, si elle est unique ; *double*, s'il en existe une symétrique de chaque côté.

La plupart des viscères qui sortent à travers l'une des ouvertures naturelles des parois abdominales poussent devant eux le péritoine, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, *et qui fournit ainsi aux organes déplacés une enveloppe appelée* ***Sac herniaire*** ou *Sac péritonéal*. Quand les hernies peuvent être refoulées dans leur cavité naturelle à l'aide d'une pression méthodique, on dit qu'elles sont ***réductibles***; au contraire, on les nomme ***irréductibles***, quand une circonstance quelconque s'oppose à cette rentrée. On donne le nom de ***Taxis*** à l'opération par laquelle on fait rentrer dans l'abdomen les viscères d'une tumeur herniaire. Fort souvent les personnes qui portent une h. réduisent elles-mêmes la tumeur à l'aide de quelques manœuvres qui leur sont familières; mais le médecin appelé pour réduire une h. doit procéder d'après certaines règles qui facilitent l'opération.

Les deux principaux accidents qui peuvent compliquer les hernies et s'opposer au succès du taxis, sont l'***Engouement*** et l'***Étranglement***. L'***engouement*** consiste dans l'accumulation et l'arrêt des matières alimentaires et stercorales dans la portion herniée de l'intestin, accumulation qui augmente le volume des parties. Alors le ventre se météorise; les selles sont supprimées; il survient des coliques, des hoquets, des nausées, et, si cet état se prolonge, la tumeur s'enflamme et les symptômes de l'étranglement se déclarent. Une h. est *étranglée*, quand l'ouverture naturelle ou accidentelle qui a donné passage à l'organe hernié vient à se resserrer, ou bien, l'ouverture étant restée la même, à se trouver trop étroite, de telle manière que la partie engagée éprouve une constriction plus ou moins forte. L'étranglement s'observe surtout dans les hernies intestinales. Alors la tumeur devient dure, tendue, douloureuse et irréductible. Locale d'abord, la douleur s'irradie bientôt dans tout l'abdomen; une constipation presque toujours invincible se déclare; le malade est pâle et faible; il a des sueurs froides, des coliques, des hoquets, des nausées, des vomissements de matières d'abord alimentaires, puis bilieuses, enfin stercorales. Si la maladie est abandonnée à elle-même, l'individu périt avec tous les symptômes d'une violente inflammation abdominale; ou bien l'affaissement et l'insensibilité subite de la tumeur, la prostration générale et la décomposition des traits ne tardent point à faire reconnaître que la gangrène s'est emparée des parties étranglées. — Lorsque le taxis, aidé des bains, des narcotiques, des topiques émollients, des applications froides, des infusions de café à haute dose (dont on a récemment vanté l'efficacité), ne réussit point à réduire la h. étranglée, le chirurgien, que l'on doit se hâter d'appeler dès le début des accidents, procède au *débridement* de la h., c.-à-d. qu'à l'aide de l'instrument tranchant, il agrandit l'ouverture dans laquelle sont engagés les viscères, et les refoule ensuite dans l'abdomen. Cette opération, l'une des plus délicates de la chirurgie, porte aussi le nom d'*Herniotomie*.

Les causes des hernies sont *prédisposantes* ou *déterminantes*. Les premières sont celles qui diminuent en quelque point la résistance normale des parois de l'abdomen. Telles sont certaines lésions traumatiques des parois abdominales, leur distension forcée par l'ascite, par la grossesse, par le passage rapide de l'embonpoint à la maigreur, etc. Parmi les secondes, nous trouvons en première ligne un effort considérable et instantané fait pour soulever ou décharger un fardeau, fendre du bois, etc.; de là le nom vulgaire d'*Effort* donné aux hernies. Dans ce cas, la pression exercée sur les viscères par le diaphragme et les muscles de l'abdomen est suffisante pour leur faire franchir les points où les parois de cette cavité n'offrent pas assez de résistance. C'est par la même raison qu'il se forme des hernies pendant la course, le saut, les violents accès de toux, le vomissement, etc. Les hernies sont beaucoup plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes : suivant Cloquet, on peut établir entre les deux sexes le rapport de 437 : 1. Les individus affectés de hernies abdominales sont au reste de la population comme 6 : 100. Enfin, les hernies inguinale et crurale réunies sont aux autres comme 1438 : 1.

Une h. réductible, quand elle est maintenue réduite, constitue une simple infirmité, et n'entraîne à sa suite aucune souffrance. Il en est tout autrement lorsqu'elle est abandonnée à elle-même; elle expose incessamment celui qui la porte à l'accident terrible de l'étranglement. Toute hernie réductible doit donc *absolument* être maintenue réduite, sous peine des plus terribles conséquences. On remplit cette indication à l'aide de bandages particuliers nommés *Bandages herniaires* ou ***Brayers***. Un brayer (Fig. ci-dessus : bandage inguinal à une pelote) se compose de quatre éléments principaux : un ressort d'*acier étroit*, en forme de cerceau, et très-élastique, qui s'adapte autour du corps et peut s'accommoder aux différences de volume que prend l'abdomen dans les mouvements que lui impriment la respiration, la marche, etc.; une pelote supportée par une plaque de tôle triangulaire à angles arrondis qui termine en avant le ressort d'acier; une garniture de peau de daim qui enveloppe le ressort et la pelote; une bande de peau ou de futaine attachée à la partie postérieure du ressort, et qui sert à maintenir le brayer à la hauteur voulue. Lorsque la h. est double, on se sert d'un bandage à deux pelotes, qui tantôt sont portées par un ressort commun, et tantôt ont chacune un ressort particulier. — Le malade doit conserver son bandage jour et nuit, car on a souvent obtenu des guérisons radicales par l'usage régulier de ce appareil. En outre, c'est une mesure de prudence, attendu que le moindre effort peut faire sortir l'intestin, et qu'on a toujours à redouter l'étranglement.—On trouvera des détails plus amples dans tous les traités de chirurgie, et particulièrement dans les excellentes *Leçons cliniques sur les hernies, du professeur Malgaigne.*

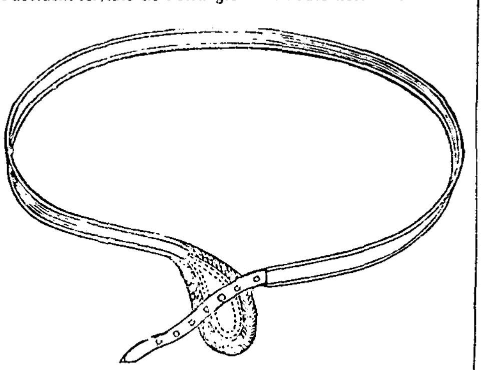

***HERNIOLE.** s. f. [H asp.] T. Bot. Syn. de *Herniaire*.

HERNUTES ou ***HERRNHUTES.** s. m. pl. [H asp.] V. Hérésie.

HÉRODIENS. s. m. pl. Sectaires juifs qui existaient du temps de Jésus-Christ.

HÉROÏ-COMIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'héroïque et du comique. *Le Lutrin, poëme héroï-comique.*

HÉROÏDE. s. f. Épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. *Les héroïdes d'Ovide. L'h. de Didon à Énée, par Gilbert.*

HÉROÏNE. s. f. Femme courageuse, et qui a de la noblesse dans les sentiments, de la grandeur dans le caractère et la conduite. *Jeanne Darc fut une h.* ‖ *L'h. d'un conte, d'un roman, d'un drame,* Celle dont on raconte ou dont on représente la vie, les aventures.

HÉROÏQUE. adj. 2 g. Qui appartient au héros ou à l'héroïne. *Vertu, courage h. Sentiments, actions héroïques.* ‖ Qui montre de l'héroïsme. *C'est une femme h. Il a fait preuve d'une âme h.* ‖ Se dit D'une poésie noble et élevée. *Poésie h. Genre h.* — *Poëme h.*, Poëme épique. — *Vers héroïques*, Vers alexandrins ou de douze syllabes. ‖ *Age h., Siècles, temps héroïques* ou *fabuleux*, Temps où vivaient les anciens héros et dont l'histoire est mêlée de fables. ‖ T. Méd. *Médicament h., remède h.*, Qui a beaucoup d'énergie, de puissance. On dit de même, *Propriétés héroïques.*

HÉROÏQUEMENT. adv. D'une manière héroïque.

HÉROÏSME. s. m. (gr. ἥρως, héros). Ce qui est propre au héros, ce qui en fait le caractère. *Un acte d'h. Son dévouement à la science va jusqu'à l'héroïsme.*

HÉRON. s. m. [H asp.] T. Ornith.

Enc. — I. Les *Hérons*, dans le règne animal de Cuvier, forment la seconde tribu de la famille des *Cultrirostres* dans l'ordre des *Échassiers*. — Les oiseaux qui composent cette tribu, à laquelle les ornithologistes contemporains donnent le nom d'*Ardéidées*, ont le bec fendu jusque sous les yeux; une petite fosse nasale prolongée en sillon jusque très-près de la pointe; les yeux placés dans une peau nue qui s'étend jusqu'au bec; les jambes écussonnées; les doigts et les pouces assez longs, avec l'ongle du doigt du milieu dentelé au bord interne. Ce sont des animaux tristes, et presque tous semi-nocturnes. On les rencontre ordinairement seuls sur le bord des lacs, des rivières ou dans les marais, s'y tenant le plus souvent immobiles pendant de longues heures. La tête presque cachée entre les deux épaules, le corps droit, les jambes roides, ils attendent leur proie, et, dès qu'ils l'aperçoivent, ils détendent leur cou avec la rapidité d'un ressort et dardent comme un trait leur bec acéré. Leur nourriture se compose principalement de poissons, de grenouilles, de mollusques et d'insectes. La nuit, ils se réunissent en troupes pour nicher dans le même lieu, et plusieurs espèces, à l'époque de l'accouplement, reprennent la vie sociale. Ils font, selon les espèces, leurs nids sur le sommet des arbres ou dans un fourré de plantes marécageuses, et la ponte est ordinairement de trois à six œufs. Les femelles ne se distinguent guère des mâles que par des couleurs moins vives, une taille plus élevée et une huppe moins longue, quand leur tête en est ornée. Les Hérons émigrent en général par grandes troupes; mais les vieux et les jeunes voyagent toujours séparément. En automne, ils se retirent dans les contrées méridionales et au delà de la Méditerranée. Quelques espèces sont stationnaires. Lorsque ces oiseaux volent, ils étendent les jambes en arrière, renversent la tête, l'appuient sur le dos, et représentent ainsi une masse sphérique qui semble entraînée par deux rames vigoureuses. Les espèces comprises dans cette tribu étant fort nombreuses, on les a divisées en trois groupes. Le premier, comprenant les *Hérons* proprement dits, les *Aigrettes*, les *Crabiers* et les *Blongios*, est caractérisé par un bec droit et par un cou long et grêle. Le second, comprenant les *Butors* et les *Bihoreaux*, présente une mandibule supérieure un peu courbée en bas et un cou plus court et plus épais. Le troisième se compose d'une seule espèce, le *Savacou*.

II. Les *Hérons* proprement dits (*Ardea*), se distinguent par leur cou très-grêle et garni vers le bas de longues plumes pendantes, ainsi que par leur corps étroit, efflanqué, et porte sur de hautes jambes. Le type de ce genre est le *H. commun*, ou *H. cendré (A. major)* [Fig. 1]. Lorsqu'il est adulte, cet oiseau a jusqu'à 1 mètre de longueur, et 1 m. 60 d'envergure. Il est d'un cendré bleuâtre avec une huppe noire à l'occiput, et le devant du cou blanc parsemé de lames noires. Son caractère est méfiant et craintif; son cri ressemble à celui de l'Oie, mais il est plus plaintif et plus bref. Le H. cendré passe la nuit sur les arbres les plus élevés, où sa femelle fait un nid composé de petites branches, d'herbes sèches, de joncs et de plumes. Elle y pond trois ou quatre œufs d'un vert de mer, allongés et pointus aux deux bouts. Les petits se couvrent d'abord sur la tête et sur le cou d'un poil follet. Quand on les prend à cette époque, on peut les apprivoiser et les réduire presque à la domesticité. Le H. échappe au Faucon et même à l'Aigle, ses plus mortels ennemis, par son vol ascensionnel que favorise l'étendue de ses grandes ailes concaves. Il s'élève ainsi jusqu'à la région des nuages. S'il est obligé de se défendre, il se sert de son bec acéré et en présente la pointe à son agresseur, qui, dans l'impétuosité de son vol, vient souvent se percer lui-même. Son vol magnifique et son mode de défense le faisaient regarder autrefois comme l'oiseau le plus brillant de la fauconnerie. On trouve le H. cendré dans presque toutes les parties du globe, en Europe, en Égypte, au Congo, en Guinée, en Sibérie, en Perse, au Japon, au Chili, aux Antilles, et dans l'Amérique du Nord. — Les *Aigrettes* sont des Hérons dont les plumes du bas du dos deviennent longues et effilées au printemps et tombent en automne. La *Grande Aigrette (A. egretta)* a environ 1 mètre de longueur. Son plumage est d'un blanc pur, et elle porte sur la tête une petite huppe de plumes pendantes. On la recherche à cause de ses plumes scapulaires, longues de plus de 40 centim., qui apparaissent en touffes soyeuses sur chaque épaule jusqu'à la queue, *et qu'on emploie pour la parure des* femmes. Cette espèce habite les deux continents : en Europe, on la trouve surtout en Pologne, en Hongrie et en Sardaigne. La *Petite Aigrette (A. garzetta)*, de moitié moins haute que le Héron, est également blanche, avec une touffe de plumes longues d'environ 20 centim. Elle habite les confins de l'Asie; mais on la voit périodiquement de passage en Suisse et dans le midi de la France. — Les *Crabiers* sont de petits Hérons aux pieds assez courts. On ne trouve en Europe que le *Cr. de Mahon (A. comata)*. Sa taille est à peu près de 40 centim. Il a le dos brun roussâtre le cou jaunâtre, les ailes, la queue et le ventre blancs, *et une longue huppe à l'occiput. Cet oiseau est com*mun en Turquie, en Italie et dans l'Archipel. En France, il est de passage. — Les *Blongios* sont plus petits encore que les précédents. Nous en avons un en Europe, le *Bl. de Suisse (A. minuta)*, dont la taille ne dépasse guère celle d'un Râle. Il est de couleur fauve, avec la calotte, les pennes et le dos noirs. On le rencontre particulièrement en Suisse et en Hollande.

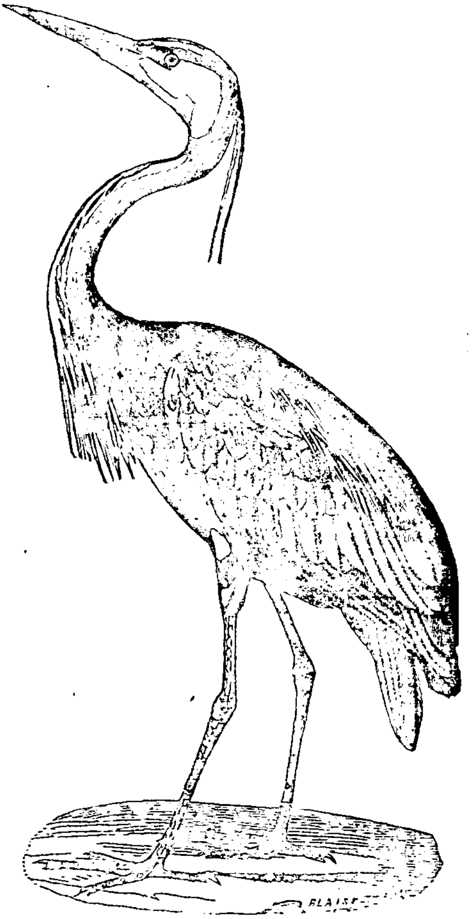

III. Les *Butors* se distinguent des précédents par leur corps plus épais, leurs jambes moins hautes, et leur cou plus court et garni de plumes lâches et écartées qui le font paraître plus gros. Ils sont ordinairement tachetés ou rayés. La seule espèce européenne *de ce genre est le Grand Butor ou B. vulgaire (A. stellaris)* [Fig. 2], dont la taille est d'environ 78 centim. Son plumage est d'un fauve doré parsemé de zigzags bruns, de taches transversales et de traits bruns et roses. Les plumes des côtés et du bas du cou sont plus longues que les autres, ondoyantes et flexibles, et son bec est verdâtre, ainsi que ses pieds. A l'état de repos, cet oiseau se tient ordinairement le bec levé vers le ciel.

Il est très-courageux et ne fuit jamais. Attaqué par des chiens, il se place sur le dos et se défend avec son bec et avec ses ongles. Blessé, il vise à l'œil de son adversaire. Mais ce qui le rend surtout remarquable et ce qui lui a valu son nom (*Butor* étant dérivé de *bos taurus*, par corruption), c'est sa voix qui ressemble au mugissement du taureau. Néanmoins elle est plus intense et plus perçante, et s'entend à une demi-lieue. On rencontre le Butor en Europe, dans tous les pays où il y a de vastes marais.

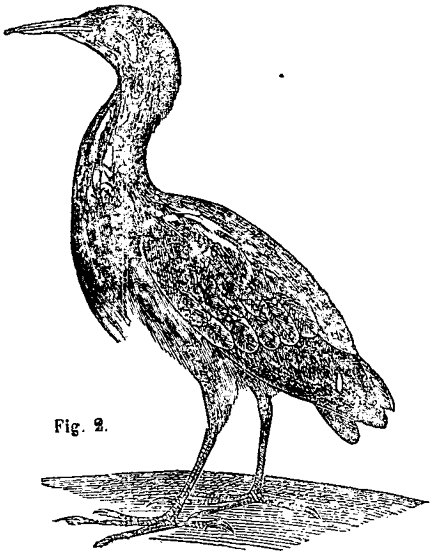

Fig. 2.

— Les *Bihoreaux* ont le port des Butors, avec un bec plus gros. Nous nous bornerons à citer le *Bih. d'Europe* (*A. nycticorax*), blanc, à calotte et à dos noirs. Sa tête est surmontée d'une aigrette formée de trois plumes blanches. Cet oiseau a 54 centim. de longueur. Il niche dans les rochers, cherche sa nourriture moitié dans l'eau et moitié sur terre, et fréquente les bords de la mer, des rivières et des marais. Assez rare partout, on le trouve dans les contrées méridionales.

IV. Le *Savacou* (*Cancroma cochlearia*) ne diffère guère des précédents que par son bec, qui semble formé de deux cuillers appliquées l'une contre l'autre par leur côté concave. Ses mandibules sont fortes et tranchantes, et la supérieure a une dent aiguë de chaque côté de sa pointe. Les narines sont obliques, longitudinales, et situées dans une rainure. Cet oiseau singulier (Fig. 3) est grand comme une poule, blanchâtre, à dos gris ou brun, à ventre roux, à front blanc, avec une calotte qui se change en huppe dans le mâle adulte. Il habite les savanes noyées de la Guyane et du Brésil. Il se tient perché sur les arbres au bord de l'eau, guettant les poissons. Il fond sur eux en plongeant, et se relève sans s'arrêter.

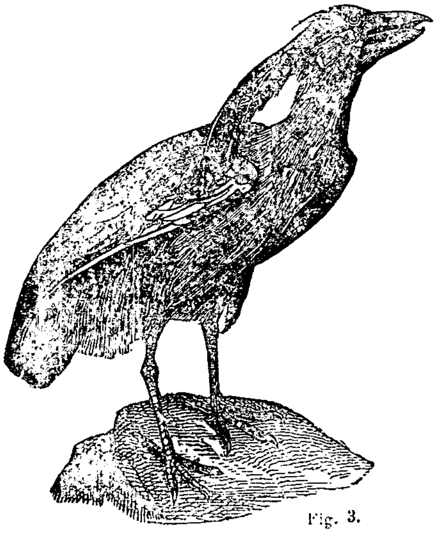

Fig. 3.

HÉRONNEAU. s. m. [H asp.] Petit héron.

HÉRONNIER, IÈRE. adj. [H asp.] T. Fauconnerie. *Faucon h.*, Qui est dressé à la chasse du héron. — *Oiseau h.*, Celui qui est sec, vide et aussi peu chargé de graisse que le héron. || Fig. et fam., *Cuisse héronnière*, Cuisse rude, sèche et maigre. — *Femme héronnière*, Femme maigre et sèche qui a les hanches fort hautes. Vieux. || Héronnière. s. f. Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits.

HÉROS. s. m. (gr. ἥρως). Nom donné dans l'antiquité païenne à ceux qui étaient nés d'un dieu ou d'une déesse avec une personne mortelle, et qu'on appelait aussi demi-dieux. *Les h. de la Fable. Hercule, Achille, Énée, étaient des h.* || Par extens., se dit De ceux qui se sont rendus célèbres par leur force prodigieuse, par leur courage, par leurs succès dans la guerre et dans des entreprises difficiles et périlleuses. *Les h. de l'Iliade. Les h. de la Grèce et de Rome. Épaminondas mourut en h. Saint Louis est le modèle du h. chrétien. C'est un h. Que de h. inconnus moissonne chaque bataille!* || Par extension, Tout homme qui montre de la grandeur d'âme, de la noblesse et de la force de caractère. *Agir en h. C'est un h. d'abnégation et de dévouement.* On l'emploie quelquefois en ce sens par plaisanterie. || *Le h. d'un poëme, d'une histoire, d'un drame*, Le principal personnage d'un poëme, etc. *Achille est le h. de l'Iliade. Henri IV est le h. de la Henriade. Le h. de son drame est un personnage auquel il est impossible de s'intéresser.* — Fam., *Le h. d'une aventure*, Celui à qui elle est arrivée. || Fig. et fam., *Cet homme est mon h.*, Il est l'objet de mon admiration.

* **HERPÈS.** s. m. (gr. ἕρπης, de ἕρπω, je rampe). T. Méd. Voy. Vésicule.

HERPES. s. f. plur. *H. marines*, se dit De certaines matières que la mer jette sur le rivage ou laisse à découvert sur certaines côtes. *L'ambre gris et l'ambre jaune sont des h. marines.* Inusité.

* **HERPESTE.** s. f. T. Bot. Voy. Scrofularinées.

* **HERPÉTIQUE.** adj. 2 g. T. Médec. Qui est de la nature de l'herpès. *Affection herpétique.*

HERSAGE. s. m. [H asp.] Action de herser.

HERSE. s. f. [H asp.] (lat. *hirpex*, râteau). T. Agric. Sorte d'instrument aratoire. || T. Fortificat. anc. Voy. Château. || T. Liturg. Sorte de chandelier en triangle, sur les pointes duquel on met des cierges.

Enc. — Le *Hersage* a pour but, tantôt d'ameublir et de niveler le sol après qu'il a été labouré, tantôt d'enfouir la semence et les engrais pulvérulents, tantôt d'enlever les racines et les herbes nuisibles, tantôt enfin de remuer et déplacer des graines non enterrées ou trop enterrées. On exécute ces travaux au moyen de la *Herse*. Cet instrument consiste ordinairement en un châssis de bois triangulaire ou quadrangulaire qui est muni inférieurement de plusieurs rangées de dents de bois ou de fer, et que l'on fait traîner par des chevaux. Quelle que soit la forme que l'on donne à la h., il est indispensable qu'elle remplisse certaines conditions : 1° Les dents doivent être assez éloignées les unes des autres pour que la terre ne s'amasse pas dans leur intervalle. 2° Il faut que les dents soient placées de manière que les raies qu'elles tracent sur le sol soient à une égale distance les unes des autres. 3° Chaque dent doit faire sa raie particulière, afin que la raie de l'une ne soit pas confondue avec la raie de l'autre. Dans la plupart des herses triangulaires, cette dernière condition n'est pas observée. L'une des meilleures herses que l'on puisse employer est la *H. à losange de Valcourt* (Fig. ci-dessus). Les hersages se donnent, à l'ordinaire, dans le sens du labour. Ils sont de *une dent* ou de *deux dents*, selon qu'on passe une ou deux fois à la même place. Assez souvent, à la seconde dent, on croise la première, si ce n'est perpendiculairement, au moins obliquement.

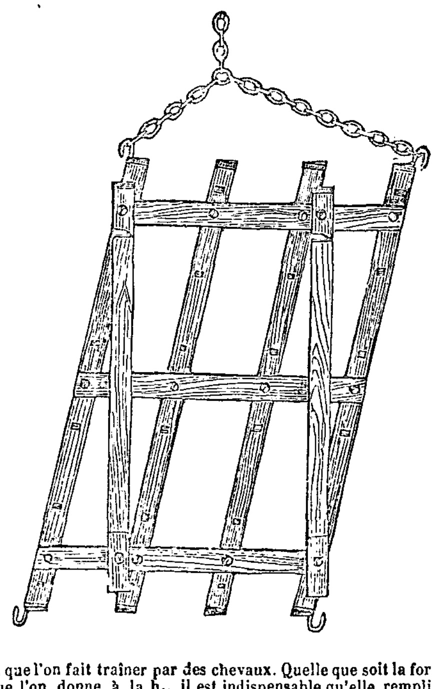

HERSER. v. a. [H asp.]. *H. un champ*, Y passer la herse. = Hersé, ée. part. || T. Blas. Se dit D'un château représenté avec une herse. *Il porte de gueules au château d'or hersé de sable.*

HERSEUR. s. m. [H asp.] Celui qui herse.

HÉSITATION. s. f. Indécision manifestée par les mouvements et les actions. *Il fit un mouvement d'h. Chaque fois qu'il faut agir, on voit recommencer aussitôt ses hésitations. Réciter sans h. Répondre avec h.*

HÉSITER. v. n. (latin. *hæsitare*, de *hærere*, être fixé). Rester en suspens sur la résolution qu'on doit prendre. *Il hésita longtemps avant de me confier son secret. Entre le mal et le bien, on ne doit pas h. Il hésite encore sur le parti qu'il doit prendre. Il n'y a pas à h. là-dessus.* || Trouver difficilement ce qu'on veut dire, par timidité, par défaut de mémoire, ou par quelque autre cause. *L'orateur se mit à h. et à balbutier. Il hésitait dans ses réponses.*

* **HESPÉRIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Aurantiacées.

* **HESPÉRIDES.** s. m. pl. T. Ent. Voy. Diurnes.

* **HESPÉRIDIE.** s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

* **HÉTAIRE.** s. f. (gr. ἑταίρα, amie). Chez les anciens Grecs, Courtisane, femme entretenue.

* **HÉTAIRIE.** s. f. (gr. ἑταιρεία, société). Chez les anciens Grecs, Sorte de société politique que formaient ceux qui appartenaient au même parti, et principalement au parti aristocratique. || Nom d'une société secrète qui s'était formée en Orient, au commencement de ce siècle, pour travailler à l'affranchissement de la Grèce.

* **HÉTÉRO.** — Ce mot, qui est simplement l'adj. grec ἕτερος, autre, différent, entre comme préfixe dans la composition d'un assez grand nombre de termes scientifiques, avec la signification de Dissemblance : tels sont les mots *Hétérobranche*, *Hétérodactyle*, *Hétéronomie*, *Hétérosome*, *Hétérotaxie*, *Hétéradelphe*, *etc.*

* **HÉTÉROCÈRE.** s. m. (gr. κέρας, corne, antenne). T. Ent. Voy. Clavicornes. et Nocturnes.

HÉTÉROCLITE. adj. 2 g. (gr. κλιτὸς incliné). Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. *Nom h. Adjectif h.* — Par extens., Qui s'écarte des règles ordinaires de l'art. *Une construction h.* || Figur. et famil., Bizarre, étrange, ridicule, fantasque ; se dit Des personnes et des choses qui leur sont propres. *Une figure h. Manières hétéroclites. Langage h. Esprit h. Action h. Quel homme hétéroclite !*

HÉTÉRODOXE. adj. 2 g. (gr. δόξα, opinion). T. Dogmat. Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique ; se dit par oppos. à Orthodoxe. *Opinion h. Théologien hétérodoxe.*

HÉTÉRODOXIE. s. f. Opposition aux sentiments orthodoxes. *Il est suspect d'hétérodoxie.*

HÉTÉROGÈNE. adj. 2 g. (gr. γένος, race). Qui est de nature différente. *Éléments hétérogènes. Corps composé de parties hétérogènes.* || Figur., *Une société, un État, une armée formée d'éléments hétérogènes.*

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est hétérogène.

* **HÉTÉROGÉNIE.** s. f. T. Physiol. V. Génération.

* **HÉTÉROGYNES.** s. m. pl. (gr. γυνὴ, femme).

Enc. — Cuvier et Latreille désignent sous ce nom la première section de leurs *Hyménoptères Porte-aiguillon*. Les insectes qui en font partie se distinguent ordinairement en mâles, femelles et neutres ; mais ce qui les caractérise, c'est que les ailes manquent chez les individus femelles ou neutres. En outre, leurs antennes sont coudées et leur languette est petite, voûtée ou en cuiller. — Cette section

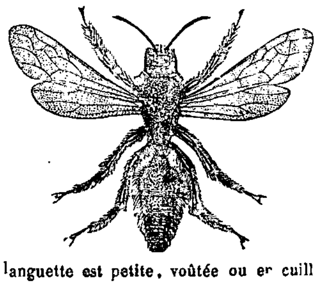

comprend deux tribus ; les *Fourmis* et les *Mutilles*. Nous avons *déjà parlé des premières ; quant aux Mutilles, elles offrent fort* peu d'intérêt, et d'ailleurs la plupart sont exotiques. Ces insectes sont surtout caractérisés par leurs antennes épaisses et filiformes. Les mâles seuls sont pourvus d'ailes, tandis que les femelles sont apteres. On rencontre en France la *Mutille tricolore* (*Mutilla Europæa*), la *Mut. chauve* (*M. calva*), et la *Mut. à selle* (*M. ephippium*) [Fig. ci-dessus]. Elles habitent les endroits sablonneux.

*** HÉTÉROMÈRES.** s. m. pl. (gr. μέρος, partie). T. Entom. Voy. Coléoptères.

*** HÉTÉROMORPHE.** adj. 2 g. (gr. μορφὴ, forme). Qui est de forme différente. *Un tissu hétéromorphe.*

*** HÉTÉROMYS.** s. m. (gr. μῦς, rat). Mamm. V. Rat.

*** HÉTÉROPHYLLE.** adj. 2 g. (gr. φύλλον, feuille). T. Bot. Qui porte des feuilles de deux formes très-différentes, comme la Renoncule aquatique, l'Acacia hétérophylle, etc. Voy. Feuille.

*** HÉTÉROPODES.** s. m. pl. (gr. ποῦς, ποδὸς, pied).

Enc. — C'est le nom donné par Cuvier aux Mollusques qui forment le cinquième ordre de la classe des *Gasteropodes*. Les animaux qui composent cet ordre sont organises non pour ramper sur le ventre, mais pour nager. Leur pied, au lieu de former un disque horizontal, est comprimé en une lame verticale *musculeuse qui leur sert de nageoire, et au bord de laquelle* on remarque, dans plusieurs espèces, une dilatation en forme de cône creux, qui représente le disque des autres ordres. Leur corps, allongé, terminé le plus souvent par une queue comprimée, est constitué par une substance gélatineuse et transparente comme du verre. Leur bouche a une masse musculaire et une langue garnie de petits crochets. Leurs branchies, formées de lobes pennatiformes, sont situées sur l'arrière du dos et dirigées en avant. Ces mollusques nagent ordinairement le dos en bas et le pied en haut : ils peuvent gonfler leur corps en le remplissant d'eau. Parmi les genres dont se compose cet *ordre, nous citerons seulement* ceux qui ont des représentants dans nos mers. — Les *Carinaires* (*Carinaria*) ont le noyau, qui comprend le cœur, le foie et les organes de la génération, recouvert par une coquille menue, symétrique, conique, à pointe recourbée en arrière, souvent relevée d'une crête, sous lequel flottent les plumes des branchies Leur tête a deux tentacules. Une espèce de ce genre, la *Car. gondole* (*C. cymbium*) [Fig. ci-dessus], se trouve *dans la Méditerranée.* — Les *Firoles* (*Firola*) diffèrent surtout des précédentes par l'absence de coquille et par les tentacules qui sont nuls ou rudimentaires. La *F. couronnée* abonde dans la Méditerranée. — Les *Atlantes* ont une coquille étroite et roulée en spirale. Le type de ce genre est l'*Atl. de Keraudren*, qui habite la même mer. — Enfin, on y rencontre encore une espèce du genre *Phylliroé*, le *Ph. bucéphale*. Ces Mollusques sont presque lamelliformes, et ont leurs branchies en forme de cordons granuleux et intérieurs. Leur transparence est telle qu'ils échapperaient à notre observation, si l'on n'apercevait quelques organes colorés à l'intérieur.

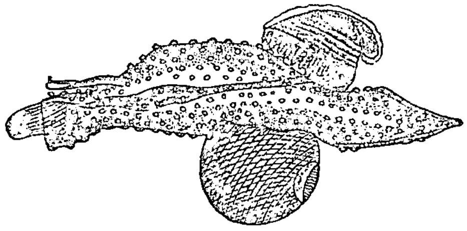

*** HÉTÉROPTÈRES.** s. m. pl. (gr. πτερὸν, aile). Ent. Voy. Hémiptères.

HÉTÉROSCIENS. s. m. pl. (gr. σκιὰ, ombre). Géog.

Enc. — Les anciens géographes désignaient sous ce nom les habitants des deux zones tempérées, *parce qu'à midi leur ombre* se projette de côtés différents, savoir : l'ombre des peuples de l'hémisphère boréal vers le pôle nord, et celle des nations de l'hémisphère austral vers le pôle sud.

*** HÉTÉROTROPE.** adj. 2 g. (gr. τρέπω, je tourne). T. Bot. Voy. Fruit.

HETMAN. s. m. T. Relat.

Enc. — Le mot polonais *Hetman*, qui se dit en russe *Ataman*, et en bohême *Heytman*, et qui, selon certains auteurs, vient de l'allemand *Hauptmann*, était autrefois, en Pologne, le titre du *chef suprême de l'armée. Dans* le principe, il y avait deux hetmans, l'un qui commandait l'armée polonaise proprement dite, l'autre qui commandait les troupes lithuaniennes : le premier avait le titre de *grand h. de la couronne*, et le second celui de *grand h. de Lithuanie*. Tous les deux étaient nommés à vie ; aussi jouissaient-ils d'une autorité considérable. Depuis le partage de la Pologne, il n'y a plus d'autre hetman ou ataman que celui des Cosaques. Le premier h. des Cosaques fut le prince Bogdan Rozynski, et ce fut le roi Ét. Bathori qui lui conféra ce titre (1576). L'h. était toujours choisi parmi les chefs les plus considérables des Cosaques. L'empereur Nicolas dérogea le premier à cette coutume, en nommant à cette fonction le grand duc Alexandre, son fils aîné.

HÊTRE. s. m. [H asp.] T. Bot. Voy. Corylacées.

*** HEU.** Interj. qui exprime l'admiration. *Heu ! voila ce que c'est que d'avoir étudié.* Vieux.

*** HEU.** s. m. T. Mar. Bâtiment à fond plat, qui sert au cabotage dans la Manche et dans la mer du Nord. *Le heu porte un grand mât avec une trinquette et un foc, et un petit mât sur l'extrémité arrière.*

*** HEUCHERA.** s. m. T. Bot. Voy. Saxifragées.

HEUR. s. m. (latin. *hora*, heure). Bonheur, bonne fortune, chance heureuse. *L'h. et le malheur sont deux souveraines puissances. Il est trop heureux, puisqu'il a l'h. de vous plaire.* Vieux, et n'est guère usité aujourd'hui que dans ces loc. proverb., *Il n'y a qu'h. et malheur*, et, *Il a plus d'h. que de science.*

HEURE. s. f. (lat. *hora*). Espace de temps qui comprend la vingt-quatrième partie du jour naturel. *On divise ordinairement le jour en deux parties de douze heures chacune, la première commençant à minuit et la seconde à midi. Il est resté ici deux heures. Je vous ai attendu une demi-h., trois quarts d'h. Il travaille quatorze heures par jour. Il demeura exposé au froid pendant trois mortelles heures. Il faudra prendre cette potion par cuillerée d'h. en h. Après deux heures de pourparlers, il a fini par se rendre. Voulez-vous perdre une h. de temps? Vous avez encore pour deux bonnes heures de chemin*, ou simpl., *Vous avez encore deux bonnes heures de chemin.* — *Prendre quelqu'un à l'h.*, L'employer, le faire travailler en le payant tant par heure. On dit aussi : *Prendre une voiture à l'h.; Louer un cheval à l'h.*; et *Être à l'h.*, Être employé à condition d'être payé à tant par heure. — *H. de grâce, quart d'h. de grace*, Délai accordé au delà du temps fixé pour faire quelque chose. *Accordez-moi une h. de grâce. Le quart d'h. de grâce est passé, mettons-nous à table.* — Fam., *N'avoir pas une h. à soi*, Ne pas pouvoir disposer librement d'une heure de temps. On dit de même, *N'avoir pas une h. de repos, de répit, de relache, etc.* — Figur. et fam., *Avoir de bons et de mauvais quarts d'h.*, Être d'une humeur inégale et bizarre. *Passer un mauvais quart d'h.*, Se trouver dans une position pénible ou cruelle. *On lui a fait passer un mauvais quart d'h.* — Prov., *Le quart d'h. de Rabelais*, Le moment de payer son écot, et, par extens., Tout moment désagréable. — Poétiq., *La fuite des heures*, Le cours rapide du temps. ‖ *Heure* se dit De chacun des moments du jour considérés par rapport au temps, aux heures écoulées depuis que l'une des deux parties du jour a commencé. *Quelle h. est-il? A quelle h. sortez-vous? Attendez-moi à telle h. Venez à trois heures après midi. A deux heures après minuit il travaillait encore. Il se lève à cinq heures du matin et se couche à neuf heures du soir. Je suis visible à toute h. Se tromper d'h. Revenez à pareille h.* — Famil., *Être sujet a l'h.*, N'être pas maître de son temps. — *A deux heures de nuit*, Deux heures après le coucher du soleil. *A une heure de jour*, Une heure après le lever du soleil. *A l'h. de midi*, A midi. *A une h., à deux heures de relevée*, A une heure, à deux heures après midi. — *L'h. est trop avancée*, Il ne reste plus assez de temps, il est tard. *La discussion fut remise au lendemain, attendu l'h. avancée.* — *Heure indue*, Heure de la nuit où tout le monde est ordinairement retiré. *Rentrer à h. indue.* Se dit aussi De toute heure qui ne convient pas. *Il s'est présenté chez moi à une h. indue.* — *Bonne h.*, Moment convenable, favorable pour faire quelque chose. *Voilà la bonne h. pour sortir.* On dit, dans le même sens, *H. favorable, H. propice*; et, dans le sens contraire, *H. mauvaise. C'est une mauvaise h. pour le voir.* Fam., on dit encore, *Arriver à la bonne h.*, pour Arriver à propos. — Ironiq., on dit à une personne qui arrive trop tard dans un lieu où on l'attend, *Vous arrivez à une belle h., à belle h.; Il est belle h. pour venir; La belle h. pour arriver.* ‖ Se dit Des divisions du nychthémère, en tant qu'elles sont indiquées par un instrument chronométrique quelconque, une horloge, une montre, un cadran solaire, etc. *L'horloge marque dix heures. Il est cinq heures et demie à ma montre. Une h. vient de sonner à la pendule. Il est trois heures sonnées.* — *Avancer l'h., retarder l'h.*, Avancer, reculer les aiguilles d'un cadran. *Mettre une montre à l'h.*, Faire qu'elle indique l'heure qu'il est en ce moment. — Par extens., se dit Des signes mêmes du cadran qui servent à marquer les heures. *Les heures de ce cadran sont en chiffres romains. La petite aiguille est sur telle h.* ‖ Le moment qu'on indique pour un rendez-vous, une affaire; dans ce cas, il est précédé quelquefois de l'adj. possessif. *Prendre une h. Fixer une h. Choisir une h. Convenir d'une h. Donnez-moi votre h. Quelle est son h.? Il se rendra à votre h. au lieu désigné. Je m'y trouvai à l'h. dite.* ‖ Le moment de la journée où l'on fait ordinairement une chose. *C'est l'h. de diner. Il est h. de se retirer. Voici l'h. de vous coucher. A l'h. de la messe. C'est l'h. de l'audience. L'h. de la récréation, de la promenade.* — Famil., *Il ne travaille, il ne mange, il ne fait rien qu'à ses heures*, se dit D'une personne qui ne veut rien changer à sa vie ordinaire. ‖ Se dit Des divers moments de la journée par rapport à la manière dont on les emploie; en ce sens, *Heure* se met ordinairement au plur., et souvent avec l'adj. possessif. *Il passe les heures de la façon la plus monotone. Comment emploie-t-il les heures? Sa vie, ses heures, tout est réglé. Toutes mes heures sont remplies.* — *Toutes ses heures sont marquées*, se dit D'une personne occupée à différentes choses dont chacune a son temps marqué. — *Heures de loisir, heures perdues*, Instants de loisir d'une personne ordinairement occupée. — *Faire quelque chose à ses heures dérobées*, Prendre sur ses occupations le temps de faire quelque chose. ‖ *Heure* se dit encore pour désigner Un moment, une époque quelconque. *L'h. est venue de vous raconter ce secret. L'h. suprême est proche. Ces mesures violentes ne firent que précipiter l'h. de sa chute. Il n'attend plus que l'h. de partir.* — Figur. et familièr., *C'est un ami de toutes les heures*, Sur lequel on peut compter en toute occasion. — Absol., avec l'adj. possessif, sign. Le temps, le moment où une chose doit arriver à quelqu'un. *On voulait la marier, mais son h. n'était pas encore venue. Il y a longtemps qu'il aspire à cette position; mais je crois enfin son h. venue.* — Se dit particul. Du moment de la mort. *Son h. est arrivée. Il réchappera de cette maladie, son h. n'est pas encore venue.* On dit aussi, dans ce sens, *Dernière h., H. suprême. Quand il fut à son h. suprême.... Il vit venir sans trouble sa dernière h.* ‖ T. Liturgie. *Heures canoniales.* Voy. Bréviaire. — *Livre d'heures*, ou simpl. *Heures*, Livre où sont contenues ces prières. *Heures en latin, en français. De belles heures. Acheter des heures.* Pop., *Une paire d'heures*, Un livre d'heures. ‖ *Les prières de quarante heures*, ou simplement, *Les quarante heures*, se dit De certaines prières extraordinaires qui se font sans interruption pendant trois jours devant le saint sacrement. = Adverbial., *De bonne h.*, se dit par opposition à Tard, en parlant Des époques, du jour et du temps en général. *Sortir de bonne h. Venez de bonne h. Ces fleurs fleurissent de bonne h. On lui a appris de bonne h. à ne rien craindre.* Dans un sens anal., *Venez de meilleure h. Vous êtes parti de trop bonne h.* — Fam., *A la bonne h.*, exprime tantôt une sorte d'approbation : *A la bonne h., voilà que vous devenez raisonnable*; et, tantôt, l'indifférence : *Il veut m'attaquer, à la bonne h.!* ‖ Fam., *A cette h.*, Maintenant. *A cette heure, vous pouvez entrer.* — *A l'h. qu'il est*, En ce moment, ou Au temps où nous sommes. *A l'h. qu'il est, son sort est décidé. A l'h. qu'il est, on est bien revenu de ces idées.* ‖ *Sur l'h.*, A l'instant même. *Rendez-vous-y sur l'h.* ‖ Fam., *Pour l'h.*, Pour le présent. *Je ne puis vous en donner pour l'h.* Vieux. ‖ *Tout à l'h.*, Dans un moment, ou Il n'y a qu'un moment. *Je vous rejoins tout à l'h. De quoi parliez-vous tout à l'h.?* ‖ *D'h. en h., D'h. à autre, D'une h. à l'autre*, D'un moment à l'autre. *On l'attend d'h. en h., etc.*

Enc. — De temps immémorial, le *Nychthémère* a été partagé en 24 parties ou *Heures*, mais plusieurs peuples de l'antiquité ont suivi, du moins pendant un certain temps, une division toute différente. Ainsi, dans les poëmes homeriques, le *jour naturel* est divisé en 3 parties seulement. La première, ἠώς, commençait avec le lever du soleil et durait tant que la lumière de cet astre semblait augmenter, c.-à-d. jusqu'à midi. La seconde, μέσον ἦμαρ, était le moment où, parvenu au plus haut point de sa course, le soleil paraît suspendre son mouvement. Enfin, la troisième était appelée δείλη ou δείελον ἦμαρ, parce que c'est en effet après midi que la température est le plus élevée. La dernière partie du δείλη était quelquefois désignée par les mots ποτὶ ἑσπέραν ou βουλυτὸς. Après l'époque d'Homère, la première et la seconde partie de la journée furent subdivisées chacune en deux parties. La première moitié du matin fut appelée πρωΐ ou πρωῒ τῆς ἡμέρας, et la seconde πληθούσης τῆς ἀγορᾶς, ou περὶ πλήθουσαν ἀγορᾶν. Le μέσον ἦμαρ d'Homère reçut le nom de μεσημβρία, de μέσον ἡμέρας, ou de μέση ἡμέρα. et comprit comme précedemment le milieu du jour. Quant aux deux parties de l'après-midi, elles furent appelées δείλη πρωΐη ou πρωΐα, et δείλη ὀψίη ou ὀψία. Cette division du jour en cinq parties resta en usage jusqu'aux derniers temps de l'histoire grecque, bien qu'Anaximandre, suivant les uns, Anaximène, d'après les autres, eussent fait connaître aux Grecs le cadran solaire babylonien, par lequel le jour était partagé en 12 parties ou *heures* d'égale longueur.

Durant les premiers siècles de leur histoire, les Romains divisaient, comme les Grecs, le jour proprement dit en 3 parties, *mane*, *meridies*, et *suprema* (sous-entendu *tempestas*). Néanmoins la division la plus généralement suivie à Rome était celle qui partageait le jour en deux moitiés, *tempus ante meridianum* et *tempus post meridianum* (temps avant midi, temps après midi), midi étant simplement considéré comme le point de séparation des deux moitiés de la journée. Les Romains ne commencèrent à employer la division du jour en 12 heures qu'à l'époque où ils eurent connaissance du cadran solaire, c.-à-d. vers 291 av. J.-C. Plus tard, quand Scipion Nasica (159 av. J.-C.), eut fait construire la clepsydre publique dont nous avons parlé ailleurs, l'un des officiers du préteur fut chargé d'observer cet instrument, et d'annoncer la troisième, la sixième et la neuvième heure, l'usage s'étant alors introduit de partager le jour, ainsi que la nuit, en quatre parties, de 3 heures chacune.

Chez les anciens peuples qui partageaient le nychthémère en 24 heures, plusieurs comptaient ces 24 heures de suite, de une à 24, tandis que d'autres, tels que les Grecs et les Romains, quand ils adoptèrent cette manière de diviser le jour, en formaient deux groupes consécutifs, de 12 heures chacun, l'un pour le jour proprement dit, c'est-à-dire pour le temps où le soleil est visible sur l'horizon; l'autre pour la nuit, c'est-à-dire pour le temps compris entre le coucher et le lever de cet astre. Dans le premier système, les heures étaient égales entre elles : ces heures égales sont désignées par Galien sous le nom d'*heures équinoxiales*. Dans le second système, au contraire, les heures étaient nécessairement inégales. En effet, non-seulement elles ne pouvaient avoir la même longueur dans les pays situés sous des latitudes différentes, mais encore, dans le même lieu, elles augmentaient depuis les équinoxes jusqu'aux solstices, et décroissaient depuis les solstices jusqu'aux équinoxes. Il n'y avait égalité entre les heures du jour et celles de la nuit que deux fois par an, le 21 mars et le 23 sept., parce que, à ces deux dates, le jour et la nuit ont la même durée. Pour éviter la confusion qui pouvait résulter de ces deux manières de compter les heures, Ptolémée avait soin, quand il calculait ses observations, de convertir les heures du second système, qu'il appelait *temporaires*, en heures équinoxiales. La différence qui existe entre les deux espèces d'heures a été observée pour la première fois *par les astronomes de l'école d'Alexandrie.*

Les nations modernes de l'Europe ont adopté la division du jour en 24 heures égales. Néanmoins il existe encore deux méthodes pour les supputer. Ainsi, pour les travaux astronomiques, le jour vrai commence à midi, et l'on compte 24 heures de suite. Pour les usages ordinaires de la vie, au contraire, on fait commencer le jour à minuit, et l'on part de ce point pour compter jusqu'à 12 qui correspond à midi; on recommence alors la série, et l'on arrive de nouveau à 12, qui tombe sur minuit. *Enfin*, jusqu'à ces derniers temps, les Italiens procédaient d'une autre manière : ils commençaient au coucher du soleil, et comptaient de 1 à 24 sans s'arrêter. *Ce système avait deux inconvé*nients : il n'était pas en harmonie avec le jour civil, et les heures n'arrivaient pas au même instant dans toutes les saisons, puisque le moment du coucher et du lever du soleil avance ou retarde aux différentes parties de l'année. — V. Jour.

Mythol. — Les Grecs avaient divinisé les *Heures*, et les représentaient sous la figure de jeunes vierges qui étaient chargées de garder les portes du ciel et d'atteler les chevaux au char du Soleil. Hésiode n'en admet que trois, conformément à la division du jour usitée de son temps. Suivant lui, elles sont filles de Jupiter et de Thémis, et il les appelle Eunomie, Dicé et Irène, c'est-à-dire la loi, la justice et la paix. Enfin, il en fait, sous ces noms allégoriques, des divinités bienfaisantes qui répandent la fécondité sur la terre, et président à l'harmonie du monde. Plus tard, les mythographes augmentèrent le nombre de ces déesses. Hygin le porte jusqu'à dix, et leur donne les noms qui suivent : *Augé*, l'aube; *Anatolé*, le lever du soleil; *Musia*, l'heure de l'étude; *Gymnasia*, l'heure du gymnase; *Nymphé*, l'heure du bain; *Mesembria*, le milieu du jour; *Spondé*, l'heure des libations; *Élété*, l'heure de la prière; *Acté* ou *Cypris*, l'heure du repas ou du plaisir; et *Dysis*, le coucher du soleil. On voit que le nom et le nombre des Heures correspondaient aux principales occupations de la journée. — Les Heures avaient des temples à Corinthe, à Athènes, à Olympie, etc. On célébrait en leur honneur des fêtes appelées *Horées*, dans lesquelles on demandait la prospérité des biens de la terre.

HEUREUSEMENT. adv. D'une manière heureuse, avec succès. *Vivre h. Jouer h. Terminer h. une entreprise. Il rime h. Il régna h. sur ses peuples. Cela est h. exprimé.* ‖ Par bonheur. *H. il accourut à mon secours. Fort h. pour lui, je ne l'ai pas rencontré. H. que je suis arrivé à temps.*

HEUREUX, EUSE. adj. (R. *heure*). Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content. *Tous les hommes veulent être h. Personne n'est absolument h. J'aime à voir h. ceux qui m'entourent. Il est h. dans sa médiocrité. Elle est heureuse de votre bonheur. Sa femme le rend très-h. Qu'elle est heureuse d'être belle! Il n'y a que la vertu qui puisse rendre les hommes h. Nous ne serons parfaitement h. que dans le ciel. H. qui vit dans la crainte de Dieu et dans l'amour de ses semblables. Ce peuple vit h. sous de sages lois. Connaissez-vous un homme plus h.? Trop h. s'il peut vous plaire.* Proverb., *Est h. qui croit l'être. — Amant h.*, Amant favorisé. — Fam., *Être h. comme un roi*, Être très-heureux. ‖ Qui est favorisé de la fortune, qui est bien partagé du sort, qui a du succès. *Il est né h. Il est plus h. que sage. C'est un h. mortel. Il est très-h. au jeu, à la guerre. Il est h. en femme, en enfants. Il est h. en tout. Il a été constamment h. dans ses entreprises, Il a été h. d'en être quitte à si bon marché.* ‖ Qui donne du bonheur, qui procure du plaisir, qui est avantageux et favorable. *Un sort h. Un hasard h. Une heureuse destinée. Une heureuse tranquillité. Une vie heureuse. Il vit dans une heureuse médiocrité. Une heureuse simplicité. L'âge h. de l'enfance. Laissez-la dans cette heureuse ignorance. Une heureuse vieillesse. Un séjour h. Une heureuse retraite. Un climat h. Jour h. Année heureuse. Situation heureuse. Événement h. Chance heureuse. Un h. concours de circonstances. C'est fort h. pour vous.* — Fam. et ironiq., on dit, *C'est très-h., c'est fort h.*, Lorsqu'une personne se détermine à faire quelque chose après une longue hésitation, ou parce qu'elle ne peut faire autrement. *Faire une heureuse rencontre, une rencontre heureuse*, Trouver par hasard ce que l'on cherchait, et que l'on n'espérait pas trouver si tôt. Dans le même sens, on dit D'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée ingénieuse, *C'est une heureuse rencontre. — Faire une fin heureuse*, Mourir dans les sentiments d'un homme de bien et d'un bon chrétien. — Fig., *Être né sous une heureuse étoile*, Être heureux dans tout ce qu'on entreprend. *Avoir la main heureuse*, V. Main. ‖ Qui annonce la prospérité, qui promet le succès, qui prévient favorablement. *Un h. présage. Un h. pronostic. Une physionomie heureuse. Il a quelque chose d'h. dans la physionomie.* ‖ Dans un sens partic., se dit De certaines choses relativement à leur issue, à leur terminaison. *Ses couches ont été très-heureuses. Un h. voyage. Une heureuse navigation. Un h. retour. Une heureuse tentative.—Un choix h., un conseil h.*, Qui est suivi d'un bon succès. — *Une chute heureuse, un coup h.*, Qui n'a pas eu de suites fâcheuses. ‖ Dans un sens plus général, sign. Bon, excellent, remarquable dans son genre. *Un h. naturel. Un h. caractère. Il a d'heureuses dispositions pour la musique. Un h. génie. Une heureuse imagination. Mémoire heureuse. Invention heureuse. Idée heureuse. Repartie heureuse. Vers h. Rime heureuse. Expression heureuse. Un h. choix de mots. Un tour h. — D'heureuse mémoire*, Voy. Mémoire. = Heureux, se dit subst. et au plur., en parlant Des personnes. *Faire des h. Les h. sont en petit nombre. — Les h. du monde, de la terre, du siècle*, Les hommes riches et puissants. *Les h. du jour*, Les hommes en place, en faveur.

Syn. — *Fortuné.* — *Heureux* signifie jouissant du bonheur ou d'un bonheur; *fortuné* signifie favorisé de la fortune La prospérité rend *fortuné*, la félicité *heureux*. Les biens extérieurs rendent fortuné lors même qu'ils ne rendent pas vraiment *heureux;* le contentement de l'âme rend *heureux* sans rendre *fortuné* Le bonheur de l'*heureux* est donc intérieur, celui du *fortuné* extérieur. Celui à qui tout réussit, est *fortuné;* celui qui est content de son sort et de lui-même, est *heureux*. L'ambition peut être *fortunée;* la modération seule est *heureuse*.

HEURT. s. m. [H asp.] (all. *hurt*, coup). Choc de corps qui se rencontrent rudement. *Le h. de deux voitures, de deux vaisseaux qui s'entrechoquent. Il évita le h.* ‖ La marque imprimée par le choc. *Ce cheval a un h. à l'épaule.* Peu usité.

HEURTER. v. a. [H asp.] Choquer, rencontrer rudement. *On vient de me h. Ce bateau heurta le nôtre. Se h. la tête contre la cheminée.* ‖ Fig., Blesser, offenser, contrarier. *Il m'a heurté dans tous mes sentiments. Ce que vous dites là heurte la raison, le sens commun. H. l'amour-propre, les intérêts, les préjugés de quelqu'un. Il heurte de front l'opinion publique.*

HEURTER. v. n. *Notre vaisseau heurta contre un écueil. H. de la tête contre un mur.* ‖ Absol., Frapper à la porte. *On heurte à la porte. H. en maître. On a heurté trois coups.* Dans ce cas, on dit plus ordinair., *Frapper.* — Fig. et famil., *H. à toutes les portes*, Solliciter tout le monde, employer tous les moyens pour réussir. *Il heurte à toutes les portes pour obtenir cet emploi.* = se Heurter. v. pron. Se cogner l'un l'autre, ou Se heurter contre quelque chose. *Les deux vaisseaux se heurtèrent avec violence. Les deux armées se heurtèrent dans des flots de poussière. Il s'est heurté à la tête. Se h. contre un mur.* ‖ * Fig., *Ces deux grandes puissances se heurtèrent. Il aime à se h. contre les opinions reçues.* = Heurté, ée. part.

HEURTOIR. s. m. [H asp.] Le marteau d'une porte. Aujourd'hui on dit *Marteau.*

***HEVEA.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

***HEXA—.** Mot dérivé du grec ἕξ, six, qui entre comme préfixe dans la composition d'un certain nombre de termes scientifiques. Tels sont les mots : *Hexagyne*, qui a six pistils; *Hexandre*, qui a six étamines; *Hexapétale*, qui a six pétales; *Hexastyle*, qui a six colonnes de face, etc.

HEXAÈDRE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἕδρα, base). Se dit D'un solide qui a six faces. *Un prisme h. L'h. régulier s'appelle autrement cube.*

HEXAGONE. adj. 2 g. et s. m. (grec. γωνία, angle). Qui a six angles et six côtés. *Une figure h. Une tour h. Un h. régulier.*

HEXAMÈTRE. adj. et s. m. (gr. μέτρον, mesure).

Enc. — Les Grecs et les Romains donnaient le nom d'*Hexamètre* à un vers de six pieds composé exclusivement de dactyles et de spondées. Les quatre premiers pieds pouvaient être indifféremment des dactyles ou des spondées, mais le cinquième devait être un dactyle et le dernier un spondée. En outre, l'h. exige une ou deux césures. Lorsqu'il s'en présente deux, l'une est au second pied, et l'autre au quatrième. Lorsqu'il n'y en a qu'une, elle doit être au troisième, ainsi qu'on le voit dans ces deux vers de Virgile :

Infān-‖-dūm, rē-|-gīnă, jŭ-‖-bēs rĕnŏ-|-vārĕ dŏ-|-lōrēm.
Vītăquĕ|cūm gĕmĭ-‖-tū fŭgĭt|īndĭ-|-gnātă sŭb|ūmbrās.

Quelquefois pour l'effet, les deux derniers pieds sont des spondées; dans ce cas, l'h. est appelé *spondaïque;* tel est cet autre vers du même poëte :

Cāră dĕ-|-ūm sŏbŏ-|-lēs, mā-|-gnūm Jŏvĭs|īncrē-|-mēntūm.

Ce vers, au rhythme harmonieux, le plus beau et le plus ancien de tous les vers, convient à tous les sujets, se prête à tous les tons, au langage naturel et naïf de l'églogue, au style simple et précis du poëme didactique, à l'allure noble et majestueuse du poëme épique. L'épopée, au reste, n'admettait pas d'autre vers; aussi les auteurs désignent-ils souvent l'h. sous le nom de *vers héroïque.* — Suivant Pausanias, les Grecs attribuaient l'invention de l'h. au poëte Olenus de Lycie, qui était antérieur à Orphée. C'est Ennius, dit-on, qui l'a introduit dans la poésie latine. Le vers h. des Grecs et des Latins s'est naturalisé dans la poésie allemande et dans celle des peuples slaves; mais c'est tout à fait abusivement qu'on applique quelquefois le nom d'h. à notre vers alexandrin.

***HEXAPLE.** s. m. ou **HEXAPLES.** s. m. pl. (gr. ἑξαπλόος, sextuple). Voy. Tétraples.

***HEXAPODE.** adj. et s. m. (gr. πούς, ποδός, pied). T. Entom. Voy. Insecte.

HIATUS. s. m. [On pron. l'S.] (latin. *hiatus;* de *hiare*, bâiller). Nom donné par les anatomistes à quelques ouvertures. *L'h. de Fallope.*

Enc. — En termes de Grammaire, on donne le nom d'*Hiatus* à la rencontre de deux voyelles sonores, qui sont placées, l'une à la fin d'un mot, et l'autre au commencement du mot suivant, lorsque la première ne s'élide pas. Ainsi, il y a un h. dans cette phrase, *Il allait à Athènes*, et il n'y a en a pas dans cette autre, *Elle est tombée à la renverse.* L'h. est rigoureusement proscrit dans la poésie, mais il n'en est pas de même pour la prose. Quand on écrit en prose ou quand on parle, on doit simplement éviter certaines sortes d'h. qui font véritablement cacophonie, comme serait par ex. cette phrase, *Il a eu une peur épouvantable.* La règle qui proscrit l'h. en poésie, avons-nous dit, est absolue. Toutefois elle n'est rigoureusement observée que depuis le xviie siècle. Ainsi, Marot a écrit sans encourir de son temps aucun reproche :

Un doux nenni avec un doux sourire.

vers qui, malgré l'h., ne blesse pas plus l'oreille que le suivant, où l'h. n'existe pas :

Ma douce amie avec un doux sourire.

On voit donc que la règle de l'h. a quelque chose d'arbitraire, car l'harmonie des deux vers est identiquement la même. Cette règle, dans une foule de cas, est en réalité faite pour l'œil, tandis qu'elle devrait être faite uniquement pour l'oreille.

L'*H. muette* n'étant qu'un signe orthographique et ne comptant pas dans la prononciation, elle n'empêche pas l'h., tandis que l'*H aspirée*, qui compte toujours pour une consonne, le rend au contraire, impossible. Ainsi, il y a un h. dans cette phrase, *Il s'est montré habile*, et il n'y en a pas dans cette autre, *Les cendres du héros furent apportées à Rome.*

***HIBBERTIE.** s. f. T. Bot. Voy. Dilléniacées.

***HIBERNAL, ALE.** adj. T. Bot. Qui a lieu pendant l'hiver. *Floraison hibernale.*

***HIBERNATION.** s. f. (R. *hiver*). T. Physiol.

Enc. — On appelle *Hibernation*, ou *Sommeil d'hiver*, l'état de torpeur et d'insensibilité dans lequel certains animaux demeurent pendant l'hiver. — Chez les animaux adultes à sang chaud, la production du calorique est, jusqu'à un certain point, indépendante de la température extérieure. Ainsi, par ex., il paraît, d'après les observations de Parry, que les Mammifères des régions polaires *supportent un froid capable de congeler le* mercure, c.-à-d. un froid de 40° centigr. et même de 46° au-dessous de zéro. Cependant il existe quelques Mammifères, comme la Marmotte, le Loir, le Muscardin, le Hamster, le Hérisson et la Chauve-Souris, qui ne conservent leur chaleur animale que lorsque la température n'est pas trop basse; et, quand l'atmosphère environnante est très-froide, ils deviennent incapables de maintenir leur calorique propre, et tombent dans un état de torpeur et d'asphyxie. Ces animaux ont reçu le nom d'*hibernants.*

Les phénomènes de la vie organique sont considérablement modifiés durant l'h. En général, la respiration continue; mais elle est beaucoup plus lente et presque imperceptible. Dans le sommeil d'hiver, la Marmotte respire 7 à 8 fois par minute, le Hérisson 4 à 5, le Muscardin 9 à 10. Néanmoins, dans l'état de torpeur le plus profond, la respiration est entièrement suspendue. Saissy a trouvé qu'avant de tomber dans un état de torpeur complet, les hibernants continuent d'absorber l'oxygène de l'air atmosphérique, la quantité d'oxygène consumé diminuant à mesure que la température s'abaisse. La circulation se ralentit et se suspend également. Saissy a observé qu'au commencement et vers la fin du sommeil d'hiver, le mouvement du sang s'opère avec une extrême lenteur, et que la torpeur une fois complète, les vaisseaux capillaires des extrémités sont presque vides, les grands vaisseaux eux-mêmes n'étant remplis qu'à moitié. Ce n'est que dans les principaux troncs vasculaires qu'on aperçoit un léger mouvement ondulatoire du sang. Le cœur de la Chauve-Souris, qui bat ordinairement 200 fois par minute, ne bat, pendant l'h., que 50 à 55 fois. Pendant le sommeil d'hiver, l'irritabilité musculaire et la sensibilité diminuent progressivement : *elles semblent même entièrement disparaître dans l'état de torpeur profonde.* Quant aux fonctions qui ont pour but la nutrition, elles persistent, mais elles ont beaucoup moins d'activité. Les animaux hibernants consomment alors la graisse qu'ils ont amassée pendant l'automne. Prunelle a observé que, du 19 févr. au 12 mars, une Chauve-Souris avait perdu un trente-deuxième de son poids.

Tant que la température extérieure se maintient à 10° ou à 11° centigr., les phénomènes de l'h. n'ont pas lieu ; mais on peut les produire artificiellement, même pendant l'été, en plaçant les animaux hibernants dans des glacières, ainsi que Pallas l'a *expérimenté sur la Marmotte, et Saissy sur le Hérisson et sur le* Loir. D'un autre côté, ces animaux s'éveillent au cœur même de l'hiver, lorsqu'on les expose à une température de 11° à 12° cent. Il semble donc, au premier abord, que l'abaissement de la température ambiante soit la cause unique du phénomène de l'h., chez les animaux à sang chaud. Mais d'autres expériences démontrent que le sommeil d'hiver est jusqu'à un certain point indépendant de la température extérieure. Ainsi, Berthold a constaté que les Muscardins tombent dans leur sommeil d'hiver, soit qu'on les tienne dans une chambre chaude, soit qu'on les laisse exposés à l'air libre, et qu'ils ne sortent pas de leur état léthargique, même à une température de 10° à 17° centigr. Les Loirs, d'après Czermak, commencent à dormir quand la température extérieure est à 15° au-dessus de zéro, et cependant au printemps ils s'éveillent dès que la température atteint 11°,25 centigr. au-dessus de zéro. Enfin, ils restaient encore quelques heures en léthargie, quand on les transportait dans un milieu chauffé à 34°, et ne s'endormaient pas, pendant l'été, quand on les soumettait à un froid artificiel de 25° au-dessous de zéro.

Quelques animaux à sang froid présentent aussi le phénomène du sommeil d'hiver. J. Franklin rapporte que, dans les régions arctiques, certains Poissons tombaient instantanément dans un état de torpeur quand on les mettait sur la glace ; mais ils se ranimaient au bout de quelques heures. On voit plus fréquemment les Poissons continuer à vivre dans la glace, et même on a remarqué que l'eau qui les entoure ne gèle pas. Les Reptiles tombent dans l'état de torpeur non-seulement pendant l'hiver, à *l'approche duquel ils se cachent dans la terre, mais encore pendant* l'été. Au reste, ce sommeil d'été des Reptiles ne s'observe que dans les pays chauds, et il cesse à la saison des pluies. — Parmi les animaux à sang chaud, on n'en connaît qu'un seul qui présente le phénomène du sommeil d'été, c'est le *Tenrec* de Madagascar ; encore le fait a-t-il besoin de confirmation.

En résumé, la cause de l'h. paraît être un affaiblissement général et persistant dans l'activité du système nerveux, affaiblissement qui se manifeste aux changements des saisons. L'h. semble donc appartenir à la même classe de phénomènes que la mue des Oiseaux, la chute du poil des Quadrupèdes, les mi*grations de certains animaux, et les changements périodiques* que nous présentent un grand nombre de végétaux.

* **HIBERNER.** v. n. T. Physiol. Passer l'hiver dans un état de torpeur et d'insensibilité. V. HIBERNATION.

* **HIBISCÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. *MALVACÉES.*

HIBOU. s. m. [H asp.] T. Ornith. Oiseau de proie nocturne. Voy. CHOUETTE. ‖ Fig. et fam., on dit D'un homme mélancolique et qui fuit la société, *C'est un h., un vrai hibou.*

HIC. s. m. [H asp.] (latin. *hic est*, c'est-là). Se dit fam., en parl. De la principale difficulté d'une affaire. *Voilà le hic.*

HIDALGO. s. m. (esp. *hijo de algo,* fils de quelque chose). Titre que prennent en Espagne les nobles qui prétendent descendre d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou more. *C'est un h. Fier comme un hidalgo.*

* **HIDEUR.** s. f. [H asp.] (gr. ὕδρος, hydre?) Qualité de ce qui est hideux. *La h. du vice.* Vieux.

HIDEUSEMENT. adv. [H asp.] D'une manière hideuse. *Il est h. défiguré. Elle est h. laide.*

HIDEUX, EUSE. adj. [H asp.] Qui est difforme, affreux, repoussant. *Un spectre, un monstre h. Une figure hideuse. Ce spectacle est h. à voir. La maladie l'avait rendu h. Il m'en fit un portrait h.* = Syn. Voy. AFFREUX.

HIE. s. f. [H asp.] T. Techn. Voy. DEMOISELLE.

HIÈBLE. s. f. [La plupart des botanistes font ce mot masc.] V. CAPRIFOLIACÉES.

HIER. adv. de temps. (latin. *heri*). Se dit Du jour qui précède immédiatement celui où l'on est. *H. matin. H. au matin. H. au soir. Il nous a quitté h.* — *Avant-h.*, Le jour d'avant celui d'hier. *Je l'ai vu avant-h.* — *D'h. en huit, en quinze, etc.*, Dans huit, dans quinze jours à compter d'hier. ‖ Se dit quelquefois D'un temps indéterminé, mais passé récemment. *C'est une histoire d'h. Une fortune d'h. Je le connais d'h. à peine. Il pensait h. d'une façon, demain il pensera d'une autre.*

HIÉRARCHIE. s. f. [H asp.] (grec. ἱερὸς, sacré; ἀρχὴ, gouvernement). L'ordre et le rang des différents chœurs des anges. *La h. céleste. La h. des anges.* Voy. ANGE. ‖ Ordre et subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique. *La h. de l'Église. La h. ecclésiastique.* ‖ Par extens., Ordre et subordination de toutes sortes de rangs, d'autorités, de pouvoirs. *La h. sociale. La h. militaire. H. administrative. H. des pouvoirs.*

HIÉRARCHIQUE. adj. 2 g. [H asp.] Qui appartient à la hiérarchie. *Ordre hiérarchique.*

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. [H asp.] D'une manière hiérarchique. *L'Église a toujours été gouvernée hiérarchiquement.*

HIÉRATIQUE. adj. 2 g. Voy. HIÉROGLYPHE.

* **HIÉROCHLOÉ.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

HIÉROGLYPHE. s. m. T. Archéol. égyptienne.

Enc.—Les Grecs nommaient ἱερογλυφικὰ γράμματα, c.-à-d. *caractères sacrés gravés*, dont nous avons tiré le mot *Hiéroglyphes*, les caractères employés dans une espèce particulière d'écriture en usage chez les anciens Égyptiens, parce que les murs des temples, des tombeaux et des palais royaux, étaient généralement couverts d'*inscriptions sculptées. Ils donnaient* également le nom d'*Hiérogrammates* à une classe de prêtres égyptiens qui était spécialement chargée de toute la partie graphique des actes de l'administration publique.

I. L'*Écriture hiéroglyphique* proprement dite se compose de signes représentant des images de choses réelles, reproduites dans leur ensemble ou seulement dans quelques-unes de leurs parties : corps célestes, êtres humains, animaux de toutes les classes, végétaux, meubles, armes, vases, ustensiles, outils et instruments, figures géométriques, etc. Ces divers signes, au nombre d'environ 800, constituent les hiéroglyphes proprement dits. *Tantôt on les sculptait sans les peindre; tantôt on les peignait* après les avoir sculptés ; dans quelques cas, on se contentait d'en dessiner les contours avec une encre de couleur, après quoi on les peignait. Les hiéroglyphes de ce dernier genre ont reçu le nom de *linéaires*.— Mais cette sorte d'écriture exigeant une connaissance assez parfaite du dessin et étant d'ailleurs excessivement lente, on chercha à la rendre moins difficile et plus expéditive, et l'on arriva à produire une écriture toute nouvelle, que les auteurs grecs ont désignée sous le nom d'*Hiératique*, parce qu'elle était principalement en usage parmi les membres de la caste sacerdotale. Les signes dont l'écriture hiératique *est formée sont de plusieurs sortes. Les uns ne sont que des hié*roglyphes tracés rapidement ; les autres ne reproduisent que le contour principal de ces derniers, ou même seulement une de leurs parties ; d'autres, enfin, sont des figures arbitraires, mais toujours très-simples, qui sont destinées à représenter les hiéroglyphes les plus compliqués et ceux qui se rencontrent le plus fréquemment. L'écriture hiératique était en réalité une véritable tachygraphie hiéroglyphique, où chaque hiéroglyphe avait son correspondant. — Cette simplification en amena une autre, qui donna naissance à l'écriture dite *Démotique* ou *populaire*, laquelle ne différait de la précédente qu'en ce qu'elle comprenait uniquement les signes rigoureusement nécessaires aux usages ordinaires de la vie.

L'écriture hiéroglyphique s'employait spécialement dans les inscriptions monumentales, l'hiératique dans les manuscrits, tandis que la démotique était usitée pour les besoins généraux et ordinaires de la vie, et pour la rédaction des actes publics. Cependant on remarque fort souvent qu'une même pièce présente des caractères empruntés à chacune de ces trois sortes d'écritures.— Les signes hiéroglyphiques se disposaient, tantôt de haut en bas en colonnes verticales, tantôt de gauche à droite ou de droite à gauche, en colonnes horizontales. Dans ce dernier cas, on reconnaît la direction de l'écriture en observant le côté vers lequel sont tournées les têtes des figures d'hommes ou d'animaux, et les parties saillantes, anguleuses, courbées ou renflées, des images d'objets inanimés. Quant aux signes hiératiques, on les rangeait presque toujours en lignes horizontales *et se succédant de droite à gauche. Parmi les textes parvenus* jusqu'à nous, il en est très-peu où ils soient placés en colonnes verticales. Les trois espèces d'écritures ne présentant pas les mêmes difficultés d'exécution, il était logique de commencer leur étude par la moins compliquée. En effet, saint Clément d'Alexandrie nous apprend que, dans les écoles égyptiennes, on s'exerçait d'abord à la démotique, puis successivement à l'hiératique et à l'hiéroglyphique.

II. Maintenant que nous connaissons la classification matérielle des caractères graphiques égyptiens, il nous reste à parler de leur expression comme signes des idées. Sous ce rapport, ils *forment trois catégories distinctes, suivant qu'ils sont figuratifs, symboliques* ou *phonétiques.*

Les caractères *figuratifs*, qu'on appelle aussi *mimiques*, exprimaient tout simplement l'idée de l'objet dont ils offraient à l'œil l'image plus ou moins fidèle et plus ou moins détaillée. Ainsi, l'idée d'un cheval, d'un lion, d'un obélisque, d'une couronne, d'un arc, d'une étoile, etc., était représentée graphiquement par la figure même de chacun de ces objets.

Les caractères symboliques, appelés aussi tropiques ou énigmatiques, exprimaient les idées abstraites par des images d'objets physiques ayant des rapports vrais ou supposés, directs ou indirects, avec les idées des objets qu'il s'agissait de rendre graphiquement. Ils se formaient de quatre manières : 1° Par synecdoche, en figurant la partie pour le tout. Ainsi deux bras tenant, l'un un bouclier, l'autre un trait ou une pique, signifiaient le *combat* ou une *armée;* une tête de bœuf, un *bœuf*, les prunelles de l'œil, les *yeux ;* etc. 2° Par métonymie, en représentant la cause pour l'effet, l'effet pour la cause, ou l'instrument pour l'ouvrage produit. Ainsi, on exprimait l'action *de voir par deux yeux humains; le feu, par une colonne de* fumée sortant d'un réchaud ; le *mois*, par le croissant de la lune les cornes en bas ; l'*écriture*, par un roseau ou un pinceau avec un vase à encre ou une palette de scribe ; etc. 3° Par métaphore, en représentant un objet qui avait quelque similitude réelle ou supposée avec l'idée à exprimer. D'après cela, un épervier signifiait la *sublimité*, à cause de la hauteur de son vol ; un vautour la *mère*, parce que cet oiseau aimait ses petits au point de les nourrir de son propre sang ; une abeille, le *roi*, parce que cet insecte est soumis à un gouvernement régulier ; etc. 4° Par énigmes, en employant des images d'objets physiques n'ayant que des rapports excessivement éloignés, et souvent même de pure convention, avec l'objet de l'idée à exprimer. La *justice*, par ex., était figurée par une plume d'autruche, parce que, disait-on, toutes les plumes de cet oiseau sont égales ; l'*année*, par un rameau de palmier, parce qu'on supposait que cet arbre poussait douze rameaux par an ; *Dieu*, par un épervier perché sur une enseigne et souvent armé d'un fouet ; *maître* ou *seigneur*, par un sphinx ou par une corbeille de joncs de couleurs variées, etc.

Les caractères *phonétiques* représentaient, non des idées, mais des sons ou des articulations. On en compte plus de 200, dont 100 purement alphabétiques et les autres syllabiques. Voici, suivant Champollion, comment on procéda pour les déterminer. « Habituée à une écriture idéographique, peignant les idées et non les sons de la langue, l'Égypte ne pouvait s'élever du premier bond à la simplicité tout arbitraire de nos alphabets. *Obligée ainsi de combiner la forme des nouveaux signes, c.-à-d.* des signes phonétiques, avec ceux dont elle avait déjà consacré l'usage par une longue pratique, elle ne renonça pas à la figure des objets naturels, elle en confirma l'emploi, et décida seulement, après avoir analysé les syllabes de son langage et en avoir décomposé les sons jusqu'aux plus simples éléments, qui sont les lettres, que la *figure* d'un objet dont le *nom* dans la langue parlée commencerait par la voix *a*, serait dans l'écriture le caractère A ; que la *figure* d'un objet, dont le *nom* dans la langue parlée commencerait par l'articulation *b*, serait dans l'écriture le caractère B, et ainsi de suite. » En conséquence, dans l'écri*ture phonétique, l'aigle, qui se nommait Ahôm en égyptien,* devint la lettre A ; une cassolette, *Berbe*, la lettre B ; la bouche, *Rô*, la lettre R ; un lion couché, *Labo*, la lettre L ; une main, *Tot*, la lettre T ; un scarabée, *Thôré*, la double consonne TH ; etc. L'application de ce principe permettait d'exprimer le même son par différents signes. La lettre R, par ex., pouvait être représentée par une bouche, *Rô*, par une fleur de grenadier, *Roman*, ou par une larme, *Rime*. Toutefois l'emploi de ces divers caractères n'était pas abandonné au caprice des scribes. Il n'y avait qu'un certain nombre de signes *homophones*, ou représentant le même son, qui pouvaient s'employer les uns pour les autres, et *leur nombre était fixé d'avance. A l'origine, l'adoption de ces* signes multiples pour représenter une même voix, n'avait eu sans doute pour but que de rendre plus facile et plus élégante la disposition des caractères hiéroglyphiques ; mais ils devinrent d'un usage si fréquent, dans les derniers temps de la domination grecque en Égypte et sous les empereurs romains, que l'on a trouvé, sur des monuments de cette époque, le nom de Latopolis, ville de la Thébaïde, écrit de dix manières différentes. Mais on ne trouve pas seulement, dans l'écriture phonétique, des signes divers employés pour exprimer une même lettre, on voit encore certaines lettres employées les unes pour les autres. Ainsi, les signes de l'articulation R servent indifféremment à noter l'articulation L, ceux du G à exprimer le K, ceux du P à représenter PH, etc. — Malgré cette complication, il est en général assez facile de trouver la valeur des signes-consonnes de l'écriture égyptienne ; mais il n'en est pas de même pour les voyelles. *Comme dans les langues sémitiques,* arabe, hébraïque, etc., la plupart des voyelles médiales des mots sont habituellement omises, et lorsqu'elles sont exprimées, leur son n'a guère plus de fixité que celui des signes-voyelles dans les alphabets hébreu et arabe.

Le tableau suivant contient l'alphabet phonétique, c.-à-d. les éléments essentiels de la représentation des sons aux trois plus grandes époques de l'histoire d'Égypte, c'est-à-d. sous les Pharaons, les Lagides et les empereurs romains. Il importe de se rappeler, pour le déchiffrement des inscriptions égyptiennes, que, parmi les caractères qui composent l'écriture de l'ancienne *Égypte, ce sont les signes phonétiques qui dominent dans tous* les textes hiéroglyphiques ; ils s'y trouvent dans la proportion des deux tiers, le reste appartenant, par portions à peu près égales, aux signes hiéroglyphiques et aux signes figuratifs. L'emploi même de ces deux dernières catégories de signes n'a le plus souvent lieu que pour faciliter l'intelligence, ou compléter la signification des caractères phonétiques.

Comme celle de tous les autres peuples, l'écriture égyptienne a éprouvé diverses modifications successives. Sans entrer dans des détails qui nous sont interdits par le cadre de notre livre, il nous suffira de dire que l'âge classique de cette écriture s'étend de *la XVIII^e à la XX^e dynastie* (1822 à 1279 av. J.-C.). Les textes de cette période sont les plus faciles à comprendre. Antérieurement, le laconisme exagéré du style et la grossièreté des formes, et postérieurement, l'abus des signes homophones et l'emploi de néologismes introduits par le caprice des hiérogrammates, rendent le déchiffrement très-laborieux, souvent même impossible.

Enfin, des trois divisions horizontales que présente le tableau, la première, en allant de haut en bas, renferme les signes employés dans les plus anciens styles; la seconde, ceux qui ont été d'usage aux époques postérieures; et la troisième, ceux dont se sont servis plus particulièrement les scribes de l'époque grecque et de l'époque romaine.

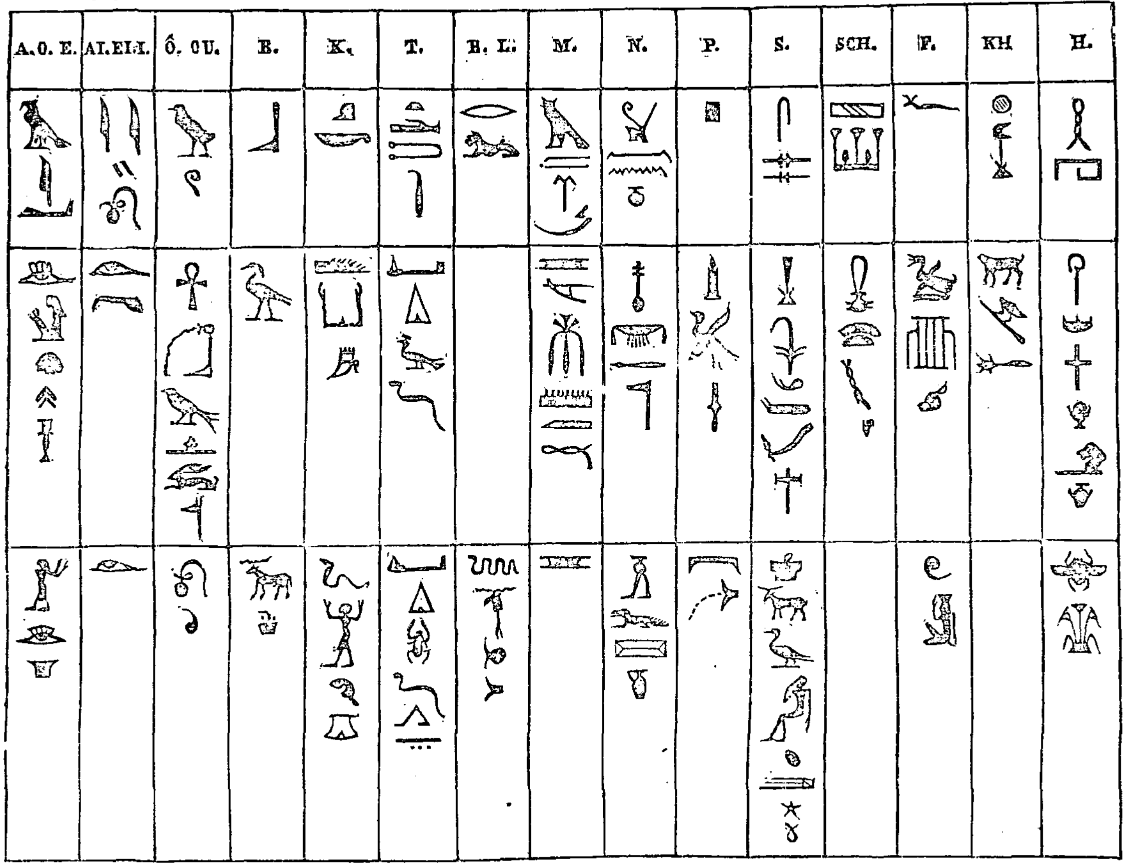
A. O. E.
AI. EI. I.
Ô. OU.
B.
K.
T.
R. L.
M.
N.
P.
S.
SCH.
F.
KH
H.

III. Nous terminerons ce que nous avons à dire sur l'écriture égyptienne par quelques mots sur la manière d'écrire les noms propres. Les noms d'hommes sont suivis d'un signe représentant une figure humaine accroupie ou assise, et ayant un bras tendu ou une espèce de fouet entre les jambes (Fig. 1. *Sextus*, nom romain qui se lit SKSTS). Ceux de femmes sont indiqués par une figure semblable, mais ayant les bras collés le long du corps, ou une fleur de Lotus entre les jambes (Fig. 2. *Daphné*, nom grec qui se lit TAPNAI). Les noms de souverains sont entourés d'un encadrement ovale, que les Égyptiens appelaient *Ran*, et auquel les savants modernes ont donné le nom de *Cartouche*. Ces cartouches sont tantôt verticaux, tantôt horizontaux. Ils présentent ordinairement un mélange de signes phonétiques et figuratifs, mais leur lecture est quelquefois très-difficile, parce que souvent l'artiste qui les a tracés s'est écarté des règles ordinaires pour donner de la symétrie à son travail (Fig. 3. *Ptolémée*, PTOLMÈS; tiré de la pierre de Rosette. 4. *Rhamsès* ou *Rhamessès*, RMSSS; 5. *Amenopht*, AMNOPHT, tirés de la table d'Abydos). Les noms des pays et des villes sont annoncés par deux signes représentant, l'un, un cercle divisé par deux diamètres qui se croisent à angles droits; l'autre, la coupe d'une chaîne de montagnes. En outre, quand ces pays ou ces villes sont situés hors de l'Égypte, le signe ordinaire est souvent surmonté d'un casse-tête (*Fig. 6. Keme* ou l'Égypte, KM; 7. *Ninive*, NNIAI). *Dans les* grands bas-reliefs historiques, le cartouche qui contient le nom d'une nation étrangère est orné extérieurement d'une ligne de palissades. Enfin, ce cartouche est constamment porté par un prisonnier peint à mi-corps, et les liens qui attachent ce dernier se terminent par une fleur de lotus, s'il s'agit d'un peuple africain, et par une houppe de papyrus, s'il s'agit d'un peuple européen ou asiatique.

Fig. 1.

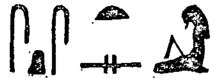

Fig. 2.

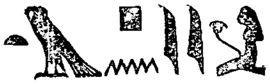

Fig. 3.

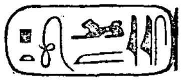

Fig. 4.

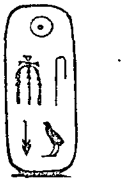

Fig. 5.

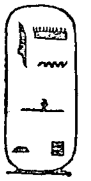

Fig. 6.

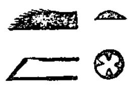

Fig. 7.

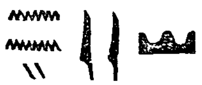

IV. L'écriture hiéroglyphique fut abandonnée quand le christianisme s'introduisit en Égypte. Les Égyptiens la remplacèrent alors par l'alphabet grec auquel ils se contentèrent d'ajouter certaines lettres pour exprimer quelques articulations particulières à leur langue. Une fois hors d'usage, les hiéroglyphes cessèrent bientôt d'être compris, et, pendant 1500 ans environ, nul ne songea à les déchiffrer. Les Arabes, maîtres de l'Égypte, n'y virent que des signes cabalistiques, et leur donnèrent le nom d'*écriture des oiseaux*, à cause de la forme d'un grand nombre d'entre eux. Au XVIIe siècle, le savant jésuite Kircher essaya le premier, mais sans succès, d'en découvrir la signification (1652). Il eut le tort de considérer l'ancienne écriture égyptienne comme purement idéographique, et de ne pas tenir compte de divers passages d'écrivains grecs, entre autres de Clément d'Alexandrie, qui lui auraient peut-être fait éviter une partie de ses erreurs. L'étude de l'écriture égyptienne ne pouvait d'ailleurs mener à des résultats satisfaisants, tant qu'on négligerait de rechercher quelle langue parlaient les Égyptiens d'autrefois. Jablonski eut cette heureuse idée, et le premier (1750) il démontra l'affinité profonde de l'ancien égyptien avec le copte moderne. En 1797, le danois Zoéga ayant relevé tous les caractères qui existaient sur les monuments égyptiens, et ayant reconnu qu'ils ne s'élevaient pas à plus de 800, les trouva bien peu nombreux pour une écriture idéographique, et soupçonna que plusieurs pouvaient avoir une valeur phonétique. Deux ans après (août 1799), la découverte de la *Pierre de Rosette* par les Français vint tout à coup donner le moyen de résoudre la question. La pierre ainsi nommée est un bloc de granit de forme rectangulaire qui porte trois inscriptions en trois espèces de caractères, hiéroglyphiques, démotiques et grecs. Comme le texte grec n'était que la traduction des deux autres, on eut ainsi un interprète fidèle des hiéroglyphes, ce qu'on n'avait pas encore possédé. Malgré cela, les recherches de Sylvestre de Sacy et d'Akerblad (1802), ne donnèrent que de très-médiocres résultats. En 1814, l'illustre physicien anglais Young détermina le sens de cinq signes et devina celui de 77 autres; mais, désespérant de vaincre les difficultés inhérentes au sujet, il finit par conclure que les hiéroglyphes étaient essentiellement idéologiques, excepté dans le cas des noms propres. Enfin, en 1821 et 1822, parurent les travaux de Champollion jeune, qui, par la comparaison de l'inscription de Rosette avec des monuments semblables découverts à *Philœ*, à Esné et ailleurs, reconnut l'existence des trois écritures hiéroglyphique, hiératique et démotique, et détermina leur valeur graphique et presque toutes leurs formes grammaticales. C'est donc à ce savant qu'appartient la gloire d'avoir complétement dévoilé le mystère qui jusqu'alors avait entouré l'écriture des anciens Égyptiens. Les travaux qui ont été exécutés depuis sur le même sujet par Rosellini, Lepsius, Bunsen, de Rougé, Prisse d'Avesnes, et autres savants, n'ont fait que compléter, confirmer ou développer les principes posés par Champollion.

HIÉROGLYPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hiéroglyphe. *Caractère h. Symbole h.* || *Qui se compose d'hiéroglyphes. *Écriture hiéroglyphique.*

***HIÉROMNÉMON.** s. m. (gr. *ἱερὸς*; *μνήμων*, scribe des archives). T. Antiq. Voy. AMPHICTYONS.

HIÉRONIQUE. s. m. (grec. *ἱερὸς*; *νίκη*, victoire). T. Antiq. V. ATHLÈTE.

HIÉROPHANTE. s. m. (gr. *ἱερὸς*; *φαίνω*, je manifeste). T. Antiq. Voy. CÉRÈS.

HILARITÉ. s. f. (latin. *hilaris*, joyeux). Joie douce et calme. *Une physionomie pleine d'h.* || Gaieté subite, inattendue. *A ces mots, il y eut dans l'assemblée un mouvement d'h. L'h. fut générale.*

HILE. s. m. [H asp.] (lat. *hilum*). T. Bot. V. GRAINE.

***HILOTE** ou **ILOTE.** s. m. T. Hist. grecque.

Enc. — Les *Hilotes* (Εἵλωτες) étaient une classe de serfs particulière à Sparte. Suivant Pausanias, ils tiraient leur origine de la population de la ville d'Hélos, en Laconie, dont les habitants auraient été réduits en servage après une révolte malheureuse contre les Spartiates; mais les habitants d'Ἕλος s'appelaient Ἑλεῖοι, ou Ἑλεάται et non Εἵλωτες. On a aussi fait venir le mot Hilotes de ἕλη, marais, de sorte qu'il signifierait les *habitants des basses terres*. Enfin, Müller considère ce même mot comme synonyme de *prisonniers*, et le fait dériver du verbe ἑλεῖν, prendre. Les anciens historiens grecs pensaient que les Hilotes étaient des Achéens qui, ayant, à l'époque de l'invasion dorienne, défendu leur indépendance jusqu'à la dernière extrémité, avaient été punis de leur résistance opiniâtre par la perte de la liberté. Toutefois Müller les croit une race aborigène, déjà réduite en esclavage à l'époque de cette invasion, et qui passa immédiatement, en conservant la même condition, sous la domination des conquérants étrangers; mais, ainsi que le remarque Thirlwall, cette théorie a le défaut de ne pas expliquer l'inimitié qui existait entre les Hilotes et leurs maîtres. — Les Hilotes appartenaient à l'État, qui, tout en mettant leur travail à la disposition des particuliers, retenait le droit exclusif de les affranchir. Ils étaient attachés à la glèbe, et ne pouvaient être vendus sans la terre elle-même. Ils habitaient, par groupes peut-être de cinq ou six ménages, le lot de terre (*κλῆρος*) qui constituait la propriété de chaque citoyen spartiate. Ils cultivaient le sol et payaient à leurs maîtres une redevance en nature qui avait été fixée, à une époque très-ancienne, à 82 médimnes d'orge et à une certaine quantité de vin et d'huile par année et par héritage. Ils étaient également tenus de servir leurs maîtres aux repas publics établis par les lois de Lycurgue. Enfin, beaucoup d'entre eux étaient employés aux travaux que l'État faisait exécuter. — En temps de guerre, les Hilotes faisaient le service de troupes légères ou *Psilites* (ψιλοὶ), et, sur le champ de bataille, un certain nombre d'entre eux formaient comme la garde particulière de chaque Spartiate. A la bataille de Platée, par ex., chaque Spartiate avait auprès de lui sept Hilotes. Ceux qui avaient cette dernière destination étaient appelés ἀμπίτταρες (qui se tiennent autour), et l'un d'eux recevait la dénomination particulière de *θεράπων*, c.-à-d. servant d'armes, mot que les Doriens employaient aussi comme terme générique, pour désigner tout esclave armé. Les Hilotes ne servaient comme Hoplites que dans les circonstances graves, et il était alors généralement d'usage de les affranchir. Ils furent appliqués pour la première fois à ce genre de service, quand Brasidas alla faire le siége d'Amphipolis (424 av. J.-C.) — Les historiens grecs représentent les Hilotes comme soumis au traitement le plus barbare. Ainsi, Myron dit qu'on leur imposait les travaux les plus dégradants, qu'on les obligeait à porter un bonnet de peau de chien et des vêtements de peau de mouton, et qu'on les fouettait chaque année, même sans qu'ils eussent commis aucune faute, pour leur rappeler qu'ils étaient esclaves.

Bien plus, si quelqu'un d'eux se distinguait par des qualités supérieures à sa condition, on le mettait à mort : on punissait même le maître qui ne faisait pas périr celui d'entre ses Hilotes qui était susceptible de porter quelque ombrage à Sparte. Plutarque ajoute qu'on les forçait à s'enivrer et à exécuter des danses obscènes devant les jeunes Spartiates, afin d'inspirer à ceux-ci l'horreur de l'ivresse. Ces atrocités, que les défenseurs modernes des institutions de Sparte ont vainement essayé d'atténuer en accusant d'exagération les historiens anciens, étaient le résultat de la terreur permanente que les Hilotes inspiraient à leurs maîtres, beaucoup moins nombreux qu'eux-mêmes. C'est également par cette terreur seule qu'on peut expliquer l'abominable institution de la *Cryptie*. De temps à autre, lorsque le gouvernement trouvait que le nombre des esclaves croissait outre mesure, ou redoutait quelque entreprise de leur part, on donnait mission à la jeunesse spartiate d'aller à la chasse aux Hilotes. Au jour dit, les jeunes gens de Sparte se dispersaient dans tout le territoire de la Laconie, armés de poignards et emportant avec eux les vivres nécessaires. Durant le jour, ils se tenaient cachés ; mais la nuit venue, ils parcouraient les routes et massacraient les Hilotes qu'ils rencontraient, ou bien ceux qui étaient désignés à leur poignard. D'autres fois, ils allaient en troupe et en plein jour attaquer les Hilotes pour se défaire de ceux qui se distinguaient par leur force et par leur courage. Enfin, le gouvernement de Sparte avait parfois même recours à la perfidie la plus odieuse. Ainsi, suivant ce que rapporte Thucydide, deux mille Hilotes ayant rendu des services signalés dans une guerre, on les convoqua à Sparte sous prétexte de les affranchir ; mais, quand ils furent réunis, on les massacra jusqu'au dernier. — Les Hilotes affranchis ne jouissaient point des mêmes droits politiques que leurs anciens maîtres. Ils formaient même alors plusieurs classes dont Athénée nous a conservé les noms. Ainsi, les ἀφεται ne devaient probablement aucun service ; les ἐρυκτῆρες accompagnaient leurs anciens maîtres à la guerre et formaient sa suite ; les δεσποσιοναῦται étaient attachés à la flotte ; enfin les νεοδαμώδεις ne jouissaient que d'une liberté provisoire. Indépendamment de ces catégories, il y avait les μόθωνες ou μόθακες, qui étaient des esclaves domestiques élevés avec les jeunes Spartiates, et qui étaient ensuite affranchis.

* **HIMANTHALIA.** s. m. T. Bot. V. Fucacées.

* **HIMERANTHUS.** s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

* **HIPPEASTER.** s. m. T. Bot. V. Amaryllidacées.

* **HIPPÉLAPHE.** s. m. (gr. ἵππος, cheval ; ἔλαφος, cerf). T. Mamm. Voy. Cerf.

HIPPIATRIQUE. s. f. (gr. ἵππος ; ἰατρικὴ, médecine). Syn. d'Art vétérinaire. — * On dit aussi quelquefois *Hippiatre*, pour désigner Un médecin vétérinaire.

* **HIPPIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport aux chevaux. *La science h. Les arts hippiques.*

* **HIPPOBOSQUE.** s. m. (gr. ἵππος ; βόσκω, je pais). T. Entom. Voy. Pupipares.

* **HIPPOBROME.** s. m. (gr. ἵππος ; βρῶμα, nourriture). T. Bot. Voy. Sapindacées.

* **HIPPOCAMPE.** s. m. (grec. ἵππος ; κάμπτω, je courbe). T. Ichth. Voy. Lophobranches.

* **HIPPOCASTANÉES.** s. f. pl. (gr. ἵππος ; κάστανον, châtaigne). T. Bot. Voy. Sapindacées.

HIPPOCENTAURE. s. m. T. Mythol. Syn. de *Centaure*. Ce dernier mot est plus usité.

HIPPOCRAS. s. m. (latin. [*vinum*] *hippocraticum*, [vin] hippocratique). Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin mêlé d'une petite quantité d'eau-de-vie, et édulcoré avec du sucre.

* **HIPPOCRATÉACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées polypétales, avec calice imbriqué, à 3 étamines monadelphes, à carpelles soudés, à placentas axiles, à fruit capsulaire ou bacciforme, et à embryon amygdaloïde, sans albumen. — *Caractères botaniques :* Petits arbres ou arbrisseaux grimpants, presque toujours glabres. Feuilles opposées, simples, entières ou bien dentées, un peu coriaces, avec de petites stipules caduques. Fleurs petites, peu apparentes, et disposées en grappes axillaires, en corymbes, ou en panicules. Sépales 5, très-petits, imbriqués, soudés jusqu'à leur milieu, persistants. Pétales 5, légèrement imbriqués dans la préfloraison. Étamines 3 ; filets soudés presque jusqu'au sommet, de manière à présenter un tube dilaté à la base, qui forme autour de l'ovaire une sorte de godet en forme de disque ; anthères s'ouvrant transversalement au sommet. Ovaire libre, caché par le tube, triloculaire ; style 1 ; stigmates 1-3 ; ovules ascendants, anatropes ou semi-anatropes. Fruit tantôt composé de 3 carpelles samaroïdes, tantôt charnu, à 1 ou 3 cellules. Graines dans chaque cellule en nombre défini, attachées à l'axe par paires, quelques-unes d'entre elles parfois avortées, quelquefois logées dans la pulpe, dressées et dépourvues d'albumen. Embryon droit ; radicule dirigée vers la base ; cotylédons plats, oblongs, soudés lorsqu'ils sont secs [Fig. 1. *Hippocratea Arnottiana* ; 2. Fleur ; 3. Coupe transversale de l'ovaire ; 4. Fruit mûr.]

Cette famille se compose seulement de 6 genres, comprenant environ 86 espèces, qui pour la plupart sont propres à l'Amérique du Sud. Environ un septième est indigène de l'Afrique ou des îles Mascareignes, et l'on en a trouvé un nombre égal dans l'Inde orientale. — Les fruits charnus de quelques espèces d'Hipp. sont comestibles. Ainsi, les habitants de Sierra-Leone mangent celui du *Tonsella (Salacia) pyriformis*, qui est de la grosseur d'une poire de bergamote et très-parfumé. Les graines de l'*Hippocratea comosa* sont douces et un peu huileuses : aux îles Mascareignes, on les mange en guise d'amandes douces, et l'on donne à l'arbre qui les produit le nom d'*Amandier des bois*. Martius rapporte que plusieurs espèces du genre *Tontelea*, appelé *Saputa* au Brésil, portent un fruit doux et mucilagineux qui est mangé par les habitants.

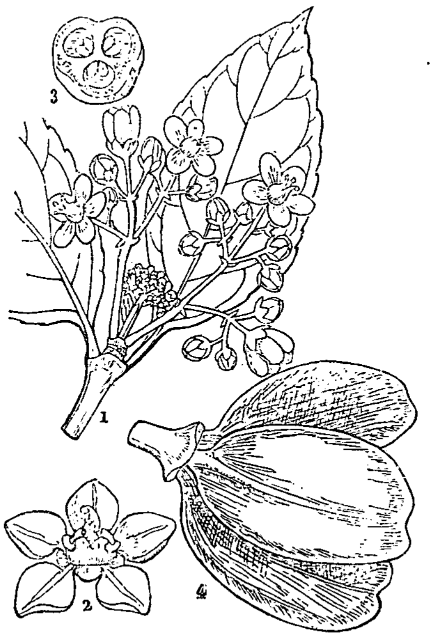

* **HIPPOCRATIQUE.** adj. 2 g. T. Méd. Qui concerne Hippocrate ou sa doctrine. *La doctrine h.* ‖ *Face h.*, se dit Du caractère particulier que présente la face chez les sujets menacés d'une mort prochaine.

* **HIPPOCRATISME.** s. m. Voy. Médecine.

HIPPOCRÈNE. s. f. (gr. ἵππος ; κρήνη, fontaine). Fontaine du mont Hélicon, consacrée aux Muses. On l'appelait ainsi parce que le cheval Pégase, selon la Fable, la fit jaillir d'un coup de pied. Ce mot est employé fig. dans la poésie. *Il a bu des eaux de l'H.*, C'est un vrai poëte.

HIPPODROME. s. m. (gr. ἵππος ; δρόμος, course). Lieu destiné aux courses de chevaux et de chars ; se dit surtout en parl. Des jeux publics qui se célébraient chez les Grecs et chez les Romains. V. Cirque et Stade.

HIPPOGRIFFE. s. m. (gr. ἵππος ; γρὺψ, griffon). Animal fabuleux qu'on représentait sous la forme d'un cheval ailé, et dont la tête ressemblait à celle d'un griffon.

HIPPOLITHE. s. f. (gr. ἵππος ; λίθος, pierre). Calcul qu'on trouve quelquefois dans la vésicule biliaire ou dans les intestins du cheval.

* **HIPPOLOGIE.** s. f. (gr. ἵππος ; λογὸς, discours). La science de tout ce qui concerne le cheval.

HIPPOMANE. s. m. (gr. ἵππος ; μανία, fureur). Chez les anciens, Le fluide muqueux que rend la jument quand elle est en chaleur.

* **HIPPOMANÉES.** s. f. pl. V. Euphorbiacées.

* **HIPPOPE.** s. m. (gr. ἵππος ; ποῦς, pied). T. Zool. Voy. Camacés.

* **HIPPOPHAE.** s. m. T. Bot. Voy. Élæagnées.

* **HIPPOPHAGE.** adj. et s. m. (gr. ἵππος ; φάγω, je mange). Qui mange la chair du cheval, qui s'en nourrit. *Les Tatares sont hippophages.*

* **HIPPOPOTAME.** s. m. (gr. ἵππος ; ποταμὸς, fleuve).

Enc. — Le genre *Hippopotame* appartient à l'ordre des *Mammifères Pachydermes*, et à la section des *Pachydermes ordinaires*. Il se distingue des autres animaux du même groupe par la présence à chaque pied de 4 doigts presque égaux et bornés par de petits sabots, ainsi que par son appareil dentaire qui se compose de 4 incisives en haut et en bas ; 2 canines supérieures, 2 inférieures courbes, toutes les quatre fort grosses ; 16 molaires en haut, et 12 en bas. Une tête énorme et terminée par un large museau renflé ; une bouche démesurément grande, armée de canines longues de plus de 30 centimètres ; des jambes courtes et trapues, et un ventre qui touche presque à terre, donnent à l'Hip. une physionomie toute particulière. Quant à sa peau, elle est d'un roux tanné, à peu près entièrement dépourvue de poils, et tellement épaisse, qu'on la dit impénétrable aux balles. — On ne connaît bien qu'une seule espèce vivante : c'est l'*H. amphibie* (Fig. ci-dessous), qui habite l'Afrique orientale et méridionale. Après l'Éléphant et le Rhinocéros, l'Hipp. est le plus grand des Quadrupèdes. Il atteint jusqu'à 3 mètres 50 cent. de longueur sur 3 mètres 25 de circonférence. Sa peau ne laisse distinguer aucune articulation et aucun muscle, et son cou ne se distingue que par quelques plis, de façon qu'il présente une masse informe et disgracieuse. Son caractère est défiant et farouche ; néanmoins il n'attaque jamais l'homme. Mais, quand il est attaqué, il se retourne pour se défendre et renverse tous les obstacles qu'il rencontre. Il marche difficilement sur terre ; en revanche, il nage et plonge très-facilement, et a même la faculté de marcher très-rapidement sous l'eau, sur le fond même des rivières. Il peut y rester un temps assez long sans venir respirer à la surface ; et comme alors ses narines se remplissent d'eau, il la chasse en respirant et en faisant un certain bruit qui trahit sa présence. Il vit continuellement dans l'eau et dans la fange, et n'en sort ordinairement que la nuit pour aller paître ou pour mettre bas ; il s'en écarte très-peu et s'y replonge au moindre bruit. L'H. est essentiellement herbivore, et se nourrit de racines, de joncs, de riz et de millet. Son cri ressemble au hennissement du cheval, ce qui lui a valu son nom, mais il est plus retentissant et on l'entend à un quart de lieue de distance. On le trouve en troupes nombreuses dans les fleuves où il n'a pas d'ennemis à craindre. Il vit par couple. La femelle ne produit à la fois qu'un petit, qui la suit aussitôt dans la rivière. Le mâle et la femelle lui prodiguent leurs soins et le défendent avec courage. — L'H. a été chassé de l'Égypte où il habitait jadis ; mais on le retrouve dans toute la partie supérieure du Nil, ainsi que dans ses affluents. Il existe aussi au Sénégal et dans tous les grands fleuves de l'Afrique australe. Il voyage en se laissant emporter par le courant, le corps entre deux eaux et ne montrant à sa surface que les oreilles, les yeux et les narines ; il dort même dans cette attitude. — Quand on chasse l'H., on l'attend au passage et on le tue roide en lui envoyant une balle dans la tête, le seul endroit qui soit vulnérable ; si on le manque, il disparaît dans l'eau et il est perdu pour le chasseur. Les Hottentots et les Abyssins s'en emparent aussi en creusant une fosse sur le chemin qu'il prend d'ordinaire quand il sort de l'eau. La chair de l'Hipp. est mangeable ; son cuir sert à de nombreux usages, et ses dents donnent un ivoire presque inaltérable, qui est fort recherché pour la fabrication des dents artificielles.

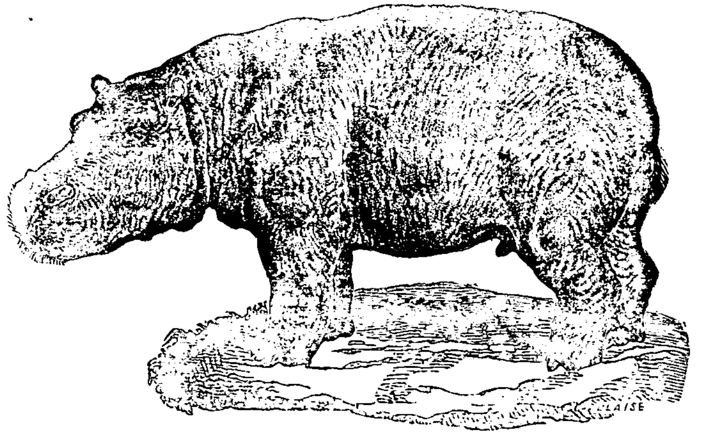

* **HIPPURIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Urine.

* **HIPPURIS.** s. m. (grec. ἵππος ; οὐρὰ, queue). T. Bot. Voy. Haloragées.

HIRONDELLE. s. f. T. Ornithol.

Enc. — Les *Fissirostres diurnes* sont quelquefois désignés sous le nom commun d'*Hirondelles ;* néanmoins on les distingue généralement en deux genres : les *Hirondelles* proprement dites et les *Martinets*.

I. Les *Hirondelles* proprement dites (*Hirundo*) ont le bec triangulaire, déprimé et large à sa base, un peu recourbé à sa pointe, les narines oblongues, les pattes courtes, les doigts des pieds disposés comme dans le plus grand nombre des Passereaux, les ailes très-longues et la queue ordinairement fourchue. Ces oiseaux se plaisent, en général, dans les lieux habités et populeux, et les services qu'ils rendent, en purgeant l'air d'une foule d'insectes nuisibles, les ont fait considérer longtemps comme des oiseaux sacrés qu'il serait criminel de détruire. Peu d'espèces ont l'instinct social aussi développé que les Hirondelles. Elles se réunissent en famille, chassent, parcourent les airs en famille, se prêtent un mutuel secours contre les Oiseaux de proie, et construisent leurs nids dans les mêmes endroits pendant plusieurs années consécutives. C'est vers le printemps qu'on les voit revenir dans nos contrées. Elles arrivent d'abord par bandes peu nombreuses, puis bientôt par masses, qui se répandent dans les villes et dans les campagnes. Aussitôt on les voit occupées à l'œuvre de la nidification, qui leur demande quelquefois un mois de travail, à moins qu'elles ne se bornent à réparer le nid qui leur a servi l'année précédente. La forme de ce nid, comme le lieu qu'il occupe, varie selon les espèces. Tantôt il a la forme d'un cylindre ou du quart d'un demi-sphéroïde ; tantôt il a celle d'un cône tronqué comme celui de l'*H. à collier*, ou d'une coupe comme celui de l'*H. à ceinture brune*. Certaines espèces les attachent contre les murs, à l'angle des fenêtres ; d'autres à des rochers, sous les voûtes des cavernes, dans des trous creusés en terre, dans les crevasses des murs et des vieux arbres. Les matières qu'elles emploient varient également. Nos *Hirondelles de cheminée* et *de fenêtre* fabriquent le leur avec de la terre gâchée et mêlee de menue paille, que l'oiseau tapisse ensuite à l'intérieur de duvet et de plumes ; l'*H. acutipenne* de la Louisiane se sert de petites bûchettes qu'elle lie au moyen de la gomme que fournit le Liquidambar styraciflua. Le *Martinet noir* fait le sien avec des brins de bois, de la paille, des plumes et d'autres substances duveteuses ; mais comme ces matériaux n'auraient pas assez de consistance, l'oiseau les colle les uns aux autres au moyen d'une humeur visqueuse qui enduit constamment l'intérieur de sa bouche, et forme ainsi un nid remarquable par son élasticité. La *Salangane* construit le sien avec la gélatine que lui fournissent diverses espèces de Fucus des genres Gelidium et Sphærococcus. La ponte est de 4 à 6 œufs. Pendant l'incubation, qui dure ordinairement 16 jours, la femelle ne quitte pas le nid. Le mâle lui apporte le produit de sa chasse et veille la nuit sur la couvée. Quand les petits sont nés, leurs parents leur apprennent à faire usage de leurs ailes en leur montrant de loin de la nourriture ; ils les guident dans leurs excursions jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de leur secours, et s'occupent alors d'une nouvelle couvée qui se répète jusqu'à trois fois dans la saison. A l'automne, les Hirondelles émigrent en masse et commencent au mois d'octobre à se montrer au Sénégal. Néanmoins, pendant l'hiver, on en trouve quelquefois cachées dans des cavernes ou au milieu des roseaux où elles sont plongées dans un engourdissement léthargique. Ces oiseaux sont doués d'une puissance de vol remarquable ; aussi presque tous leurs actes se passent-ils dans les airs. Autant leurs mouvements sont disgracieux et pénibles quand ils marchent, autant ils sont aisés et gracieux quand ils se développent dans leur élément favori. Il est peu d'espèces qui volent avec une égale rapidité. Spallanzani s'est assuré que l'*H. de fenêtre* peut faire au moins 20 lieues à l'heure, et que le vol du *Martinet noir* est beaucoup plus rapide encore. Un sens singulièrement developpé chez ces oiseaux, c'est la vue. Un fait dont Spallanzani a été témoin lui a démontré que les Hirondelles distinguent parfaitement à la distance de 105 mètres un objet tel qu'une Fourmi ailée. — Quatre espèces d'Hirondelles se trouvent dans tout le sud-ouest de l'Europe, ce sont : l'*H. de fenêtre* (*H. urbica*) [Fig. 1], noire dessus, blanche dessous et au croupion, et dont les pieds sont revêtus de plumes jusqu'aux ongles. Elle construit, en terre, des nids solides aux angles des fenêtres, sous les rebords des toits, etc. L'*H. de cheminée* (*H. rustica*), noire dessus et blanche dessous, avec le front, les sourcils et la gorge roux. Ses doigts sont nus ; sa queue est à fourche et très-longue. Elle doit son nom à l'habitation qu'elle choisit d'ordinaire et où elle construit son nid, qui a la forme du quart d'un demi-sphéroïde. L'*H. de rivage* (*H. riparia*), plus petite que les précédentes, est brune dessus et à la poitrine, blanche à la gorge et par-dessous. Elle pond dans des trous le long des eaux, et on la trouve parfois l'hiver à l'état de torpeur léthargique. L'*H. des montagnes* (*Hir. rupestris*) ne diffère de l'Hir. de cheminée que par son plumage brun clair en dessus et sa queue un peu fourchue. Parmi les espèces étrangères, nous ne citerons que l'*H. Salangane* (*H. esculenta*), qui habite les îles de l'archipel Indien. Sa taille est très-petite : la substance gélatineuse blanchâtre dont cette espèce fabrique son nid est extrêmement recherchée par les Chinois, qui la regardent comme un excellent aphrodisiaque. Les potages de nids d'Hirondelles figurent dans tous les grands repas que se donnent entre eux les habitants du Céleste Empire : aussi ces nids forment-ils l'objet d'un commerce très-important et sont-ils d'un prix fort élevé.

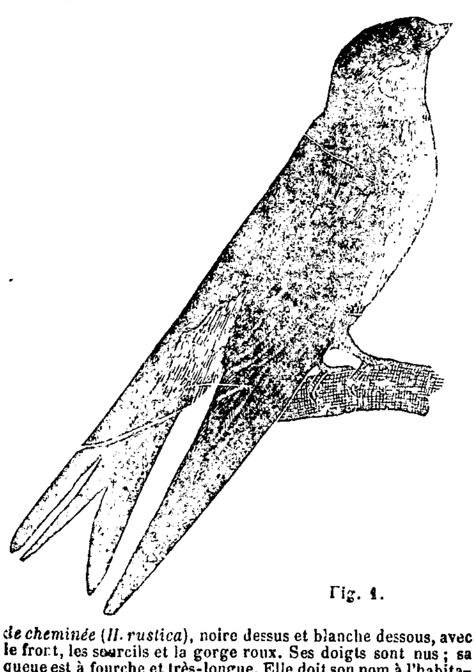
Fig. 1.

II. Les *Martinets* (*Cypselus*) se distinguent des Hirondelles, avec lesquelles ils se confondent sous le rapport des mœurs, par leur pouce versatile en avant, par leurs jambes encore plus courtes, et par leurs ailes encore plus longues. Cette brièveté de leurs pieds, jointe à la longueur de leurs ailes, fait que, lorsqu'ils sont à terre, ils ont beaucoup de peine à prendre leur essor ; en conséquence, ils s'y posent rarement, et vivent constamment dans l'air, réunis en troupes nombreuses et poursuivant à grands cris les insectes. Ils nichent dans les trous des murs, dans les rochers, et grimpent avec facilité le long des surfaces les plus lisses. On n'en trouve en Europe que deux espèces. — Le *Mart. noir* (*Cyps. apus*), qui est noir, à gorge blanche, et qui peuple nos clochers, nos vieilles tours, en nous importunant par ses cris incessants. Le *M. à ventre blanc*, ou *Grand Martinet* (*Cyps. melba*), habite les Alpes, où il niche dans les trous des rochers. — Parmi les espèces exotiques, la plus élégante est sans contredit le *M. à moustaches* (*Cyps. mystaceus*) [Fig. 2], de la Nouvelle-Guinée. Cet oiseau est remarquable par les teintes bleu indigo foncé, noires et grises de son plumage, par la bande blanche qui s'étend de l'angle du bec sur les côtés de la tête, et surtout par la touffe de plumes blanches qui descend sous forme de moustaches sur les côtés du cou.

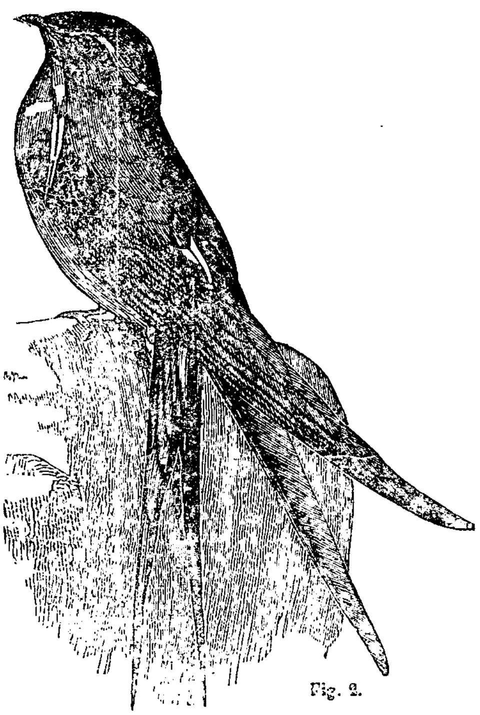
Fig. 2.

* HIRUDINÉES. s. f. pl. T. Zoologie.

Enc. — On nomme ainsi tous les *Annélides* dont le corps ne présente aucune espèce d'appendice membraneux ou sétacé, qui sont dépourvus de branchies, et qui sont munis de deux ventouses situées, l'une à l'extrémité antérieure, et l'autre à l'extrémité postérieure du corps. Ces Annélides, que Milne Edwards appelle les *Annélides Suceurs*, forment l'un des deux ordres entre lesquels se partage la classe des *Annélides Abranches* de Cuvier. Ces animaux ont le corps cylindrique ou déprimé, très-contractile, et sans pieds ni branchies à l'extérieur. Les ventouses dont leurs extrémités sont pourvues leur permettent d'adhérer fortement aux objets, et leur servent de moyen de progression. La bouche est placée au fond de la ventouse antérieure, et généralement armée de trois petites mâchoires fortement dentelées ; l'anus est situé à la base de la ventouse postérieure ; enfin les anneaux ou segments de la surface du corps varient de 18 à 140. Chez presque toutes les H., la peau est lisse et marquée de 2 à 10 points noirs qui semblent être des yeux imparfaits. La respiration paraît s'effectuer par la peau. Les H. sont hermaphrodites et se reproduisent exclusivement par des œufs. En outre, toutes sont carnassières. Les unes, comme l'Aulastome, avalent des vers ou d'autres animaux aquatiques ; les autres sucent le sang des mammifères, comme les Sangsues proprement dites et l'Hémopidé, ou celui des poissons et des crustacés, comme les Branchiobdelles, ou celui des mollusques, comme les Clepsines. Elles habitent, tantôt dans l'eau de la mer, comme les Pontobdelles et les Branchellions, tantôt dans l'eau douce, ou partie dans l'eau et partie dans la terre humide, comme les Aulastomes. L'ordre des H. comprend 9 genres, mais nous parlerons seulement des plus importants.

Les *Sangsues* proprement dites (*Hirudo*) ont les mâchoires grandes, demi-ovales, comprimées, à denticules aiguës et nombreuses, qui leur permettent de percer la peau des mammifères et de sucer le sang avec leur ventouse orale ; 10 yeux disposés sur une courbe, et un corps allongé et déprimé, lequel, en se contractant, prend la forme d'une olive. Toutes habitent les eaux douces. Parmi les espèces employées en médecine, nous mentionnerons la *S. médicinale* (*H. medicinalis*) ou *S. grise*, dont le corps est ordinairement gris olivâtre, marqué en dessus de six bandes plus ou moins distinctes, à bords olivâtres, et marqué en dessous de lignes marginales ; la *S. officinale* (*H. officinalis*) ou *S. verte* (v. ANNÉLIDES, Fig. 4) ; la *S. noire* (*H. obscura*), à dos brun, à ventre cendré et tacheté de noir ; et la *S. truite* (*H. troctina*), à corps verdâtre en dessus, avec 6 taches sur chaque ligne transversale, bord orange et bande marginale en zigzag en dessous. La S. grise et la S. noire sont communes dans l'Europe du Nord, la S. verte dans l'Europe méridionale, et la S. truite dans l'Algérie. — Les *Hémopides* se distinguent des Sangsues par leurs mâchoires petites, non comprimées et plus dentelées. L'espèce type est la *S. de cheval* (*Hæmopis sanguisorba*), dont a beaucoup exagère la voracité. Elle est d'un brun roussâtre en dessus et noirâtre en dessous. On la trouve dans les eaux douces de l'Europe, et particulièrement dans les parties méridionales. Les mâchoires de l'Hém. ne lui permettant pas de percer la peau des animaux, elle se fixe aux membranes muqueuses de leur bouche ou de leur gosier. Cet Annelide peut ainsi produire des accidents graves chez les personnes ou chez les animaux qui les avalent en buvant. — Le genre *Bdelle* paraît être particulier à l'Égypte. Il n'a que 8 yeux, et ses mâchoires ne sont pas dentelées. La seule espèce connue (Fig 1. *Bdella nilotica* ; 2. Bouche grossie) est brune en dessus et roux vif en dessous. — Les *Clepsines* se distinguent de toutes les autres Hir. par leur sang incolore, et leur corps presque transparent, qui est d'ailleurs tellement ferme, qu'il les rend incapables de nager. Leur bouche est dépourvue de mâchoires, et munie d'une trompe charnue exsertile, au moyen de laquelle elles dévorent les mollusques aquatiques.

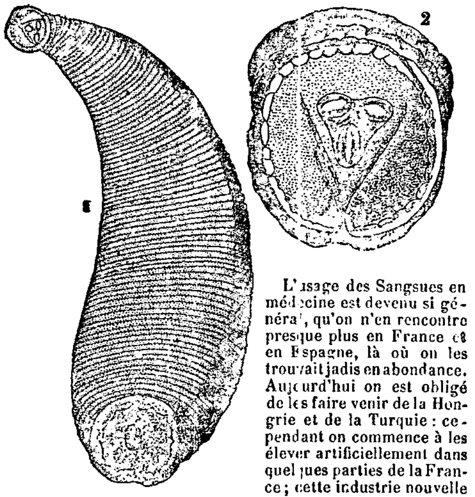

L'usage des Sangsues en médecine est devenu si général, qu'on n'en rencontre presque plus en France et en Espagne, là où on les trouvait jadis en abondance. Aujourd'hui on est obligé de les faire venir de la Hongrie et de la Turquie : cependant on commence à les élever artificiellement dans quelques parties de la France ; cette industrie nouvelle a reçu le nom d'*Hirudiniculture*. — Quand on veut appliquer des Sangsues, on commence par lotionner avec de l'eau tiède la partie sur laquelle on veut les faire prendre. On couvre alors l'orifice d'un verre avec un morceau de toile sur lequel on pose les Sangsues, et l'on place le tout sur l'endroit de la peau destiné à être mordu. Cela fait, et le vase étant maintenu en place, on tire successivement les quatre coins du linge, de sorte que les Sangsues sont ramenées sur la peau. Elles mordent très-vite, si l'on a eu soin d'humecter d'un peu de vin les parois du verre. Une Sangsue vigoureuse tire en moyenne 16 grammes de sang. S'il arrivait qu'une Sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle pénètre dans l'estomac, on administre en outre un vomitif. On a recours aux lavements d'eau salée quand elle s'est introduite dans le rectum. La piqûre des Sangsues qui ont servi n'est pas dangereuse. Il est également faux que la morsure d'aucune espèce de Sangsue soit venimeuse. On doit attribuer à l'état général du malade les petits accidents, tels qu'abcès ou points gangréneux, que déterminent quelquefois les piqûres de ces animaux. Les Sangsues qui ont servi peuvent être employées de nouveau au bout de peu de jours, quand on a eu soin de les faire dégorger. Le meilleur procédé consiste à mettre la Sangsue gorgée dans un mélange d'eau et de vin. Dès qu'elle laisse échapper une goutte de sang, on la prend par l'extrémité postérieure, et on la presse d'arrière en avant de manière à diriger le sang vers l'orifice buccal. L'expression du liquide sanguin se fait sans que l'animal en souffre. On lave ensuite la Sangsue, et on la place dans un vase d'eau. Les vases dans lesquels on conserve ces animaux doivent être à large ouverture, et contenir, aux deux tiers de leur hauteur, de l'eau de pluie, de rivière ou d'étang, qu'on renouvelle tous les deux jours en hiver, tous les cinq jours en été, et toutes les fois qu'une Sangsue vient à mourir.

* HISPE. s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

HISPIDE. adj. 2 g. T. Bot. Qui est couvert de poils rudes, longs et épais. *Tige hispide.*

HISSER. v. a. [H asp.] Élever, hausser. *H. une voile, un mât, un pavillon.* = SE HISSER. v. pr. S'élever, grimper. *Il se hissa jusqu'au haut du mur.* = HISSÉ, ÉE. participe.

*** HISTÉROÏDES.** s. m. pl. T. Ent. V. CLAVICORNES.

*** HISTOGÉNIE.** s. f. T. Anat. Voy. HISTOLOGIE.

HISTOIRE. s. f. (latin. *historia*). Récit d'actions, d'événements dignes de mémoire. *H. universelle. H. ancienne. H. moderne. H. contemporaine. H. sainte. H. profane. H. romaine. H. de France. H. de Charlemagne. H. du Dauphiné. H. de Paris. H. de la noblesse. H. de la philosophie, des mathématiques, de la médecine, de l'architecture, de l'industrie. H. politique, philosophique, littéraire d'une époque. Morceau d'h. Faits d'h. Époques de l'h. — L'h. d'Hérodote. L'h. de Tite-Live, L'h. de Gibbon, etc.*, L'histoire écrite par Hérodote, etc. ‖ Récit quelconque d'actions, d'événements, d'aventures particulières, qui offrent plus ou moins d'intérêt. *L'h. d'une personne. L'h. d'un voyage. L'h. d'un procès. Raconter l'h. de sa vie, de ses amours. Il a toujours quelque h. amusante à raconter. Elle sait toutes les histoires du quartier. L'h. en est assez comique.* Ce sens est ordinairement fam. — Fam., *Je sais bien son h.*, Je connais bien sa vie et ses actions. *C'est une h., ce sont des histoires*, C'est un conte fait à plaisir, cela n'est pas vrai. On dit de même : *On vous a fait une h. H. que tout cela !* — Fam., *Le plus beau de l'h.*, Le fait le plus remarquable, le plus étrange d'une aventure. *Le plus beau de l'h., c'est que...* Fig., on dit aussi, *Ce n'est pas le plus beau de son h., le plus bel endroit de son h.*, Ce fait n'est pas ce qu'il y a de plus honorable pour lui, ou bien Ce qu'il y a de plus agréable, de plus avantageux pour lui. — Fig. et fam.. *C'est une autre h.*, C'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. *Voilà bien une autre h.*, Voilà un nouvel embarras, un nouvel incident qu'on ne prévoyait pas. On dit encore, *Voilà bien des histoires*, ou *Que d'histoires!* en parl. à quelqu'un qui forme des difficultés sur quelque chose, ou qui fait trop de cérémonies. ‖ Absolum., *Histoire* se dit Des ouvrages d'histoire en général et de la connaissance des faits que rapportent les historiens. *Étudier l'h. Connaître l'h. Cours d'h. Philosophie de l'h.* — On dit aussi, par une sorte de personnification : *Invoquer l'h. Interrogez l'h. Le témoignage de l'h. Les enseignements de l'h. Les fastes de l'h. Le burin de l'h.* — Fam., *A ce que dit l'h.*, A ce que l'on rapporte. ‖ T. Beaux-Arts. *Peinture d'h.*, V. GENRE. ‖ *H. des animaux, des plantes, etc.*, se dit De la description scientifique des animaux, etc. *L'h. des animaux d'Aristote.* — *H. naturelle*, se dit De l'ensemble des sciences qui ont pour objet les corps qui composent notre globe et les êtres qui vivent à sa surface. *L'h. naturelle comprend la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie. Cabinet d'h. naturelle.* = Syn. Voy. ANNALES.

Enc. — Dans son acception la plus générale, l'*Histoire* est le récit des faits qui tombent dans le domaine de l'expérience; d'où sa division en *H. civile*, quand elle s'applique spécialement aux faits accomplis par l'homme, et *H. naturelle*, quand elle s'occupe des phénomènes et des êtres étrangers à la race humaine; mais, quand on parle de l'h. sans autre désignation, c'est toujours de l'h. civile qu'il s'agit. — L'*H. civile* peut être *universelle* ou *particulière*. La première embrasse l'humanité tout entière. On la partage ordinairement en quatre périodes : *H. ancienne*, *H. du moyen âge*, *H. moderne*, et *H. contemporaine* (v. CHRONOLOGIE). L'h. particulière a un champ plus ou moins limité. On l'appelle *spéciale*, quand elle s'occupe d'un seul peuple, d'une seule province, d'une seule ville, même d'un simple individu; et *fragmentaire*, lorsqu'elle n'étudie qu'un événement ou une époque mémorable, comme la guerre du Péloponèse, la conjuration de Catilina, les Croisades, la découverte du nouveau monde, etc. On lui donne encore les noms de *commerciale*, *industrielle*, *géographique*, *militaire*, *littéraire*, *administrative*, *judiciaire*, *morale*, *philosophique*, etc., suivant la nature spéciale des faits qu'elle recherche. — L'h. reçoit le nom d'*H. sacrée*, lorsque ces faits sont du domaine religieux, et d'*H. profane*, s'ils n'appartiennent pas à ce domaine. On partage même l'h. sacrée en deux sections distinctes : l'h. *sainte*, qui embrasse les faits compris entre la création du monde et la prédication de l'Évangile; et l'h. *ecclésiastique*, qui comprend le temps écoulé depuis ce dernier événement jusqu'à nos jours. — Envisagée sous le rapport de la méthode, c.-à-d. de la manière dont elle présente les faits, l'h. est dite *chronologique*, si elle suit régulièrement le cours des âges; *ethnographique*, si elle expose isolément les annales de chaque peuple; *synchronistique*, si elle rapproche les événements qui ont eu lieu à la même époque dans différents pays; et *pragmatique*, quand elle cherche à expliquer les événements en étudiant les circonstances au milieu desquelles ils se sont produits, en scrutant leurs causes et leurs résultats.

*** HISTOLOGIE.** s. f. (gr. ἱστὸς, tissu; λόγος, discours). *T. Anat. et Physiol.*

Enc. — Lorsqu'on examine à l'aide du microscope les parties constituantes solides et liquides du corps humain, on s'aperçoit que les éléments qui paraissent les plus ténus à l'œil nu ne sont pas encore des éléments ultimes. On voit au contraire que les parties les plus homogènes en apparence sont formées de particules plus petites variables dans les divers organes, mais *toujours identiques dans les organes semblables.* Ces parties élémentaires, qu'il est impossible de subdiviser davantage par l'analyse anatomique, sont aussi nommées *éléments anatomiques*. On désigne sous le nom de *Tissu* tout groupement de parties solides formées par la réunion d'éléments anatomiques. L'*Histologie* est cette branche de l'anatomie générale qui a pour objet l'étude des tissus organiques. Mais comme l'Hist. ne peut arriver à une connaissance complète des éléments des tissus qu'en étudiant leur génération et leur développement, elle devient *Histogénie*, quand elle recherche la manière dont les tissus ou leurs éléments se produisent, se développent et se combinent.

I. L'analyse des éléments qui entrent dans la composition du corps humain permet de rattacher ceux-ci à quelques types principaux que nous allons étudier sommairement.

Les plus simples de tous se présentent sous une apparence qui appartient également à la nature inorganique, c'est-à-dire sous la forme de *cristaux* et de *grains cristallins*. Ces éléments, très-rares chez l'homme, sont plus communs chez les animaux, particulièrement parmi les invertébres. Tels sont, chez l'homme, les pierres auditives, et les concrétions calcaires dans les cartilages qui s'ossifient. — La *substance granuleuse amorphe*, de nature organique, est au contraire très-répandue; elle est liquide ou solide. Nous citerons comme exemples, les gouttelettes de graisse qui se montrent dans beaucoup de cellules et dans quelques produits de sécrétion; les granulations du pigment noir de l'œil; les granulations protéiques que l'on trouve à l'état de liberté dans la plupart des cellules et des produits de sécrétion, etc. — Kœlliker rapproche de ces grains amorphes les *fibres élémentaires*, de grosseur variable, qui se forment par scission *au sein d'une matière homogène et sans la participation* de cellules ou de noyaux. On trouve des fibres de cette sorte dans la substance fondamentale de quelques cartilages proprement dits, et dans beaucoup de formations pathologiques. — Les *vésicules élémentaires* se rapprochent, pour la plupart, des grains élémentaires, en ce que, une fois formées, elles ne s'accroissent plus et ne se multiplient point, ni par segmentation, ni par production à leur intérieur de vésicules semblables. On range ici les globules du lait, et certains globules que contiennent le chyle et le sang. — Enfin, on observe en plusieurs points des noyaux à l'état de liberté, soit d'une manière transitoire, là où des cellules vont se former autour de ces noyaux, comme dans le chyle, soit d'une manière permanente, comme dans les parois des vésicules du thymus.

II. Mais ce sont les *Cellules* qui constituent les éléments essentiels de l'organisme, et qui, par leur développement, donnent naissance aux divers tissus. Les *cellules*, que l'on appelle aussi *Cellules élémentaires* et *Cellules à noyau*, sont des vésicules closes de toutes parts, très-variables de forme et de volume. On distingue en général dans toute cellule, la vésicule contenante ou *membrane de la cellule*, et un *contenu*. Le contenu consiste en un liquide, en particules de formes diverses et en un corps arrondi particulier, appelé *Noyau de cellule*, ou simplement *Noyau* (*Cytoblaste* de Schleiden et Schwann), lequel contient lui-même dans son intérieur un liquide et un corpuscule plus petit encore, qu'on nomme *Corpuscule de noyau* ou *Nucléole*. Les cellules étant douées d'une force vitale particulière, attirent en elles les substances du dehors, les élaborent, croissent et se multiplient. Non-seulement, dans les premières périodes de la vie, *elles constituent par leur assemblage le corps des animaux* supérieurs et celui de la plupart des animaux inférieurs, mais encore c'est à leurs dépens que se forment les parties élémentaires plus élevées de l'organisme. La *forme fondamentale* des cellules est celle d'une sphère ou d'une lentille. Cette forme, qui est commune à toutes les cellules dans les premiers temps de leur formation, est permanente pour beaucoup d'entre elles, particulièrement pour celles qu'on rencontre dans les liquides. On trouve encore, mais plus rarement, la forme *polygonale* (cellules d'épithélium pavimenteux), la forme *conique* ou *pyramidale* (épithélium vibratile), la forme *écailleuse* (lamelles épidermiques), la forme *étoilée* (cellules nerveuses), et la disposition *fusiforme* (cellules contractiles allongées en forme de fibres). Chez l'homme, la grandeur des cellules varie depuis 4/1000 jusqu'à 8/100 de millim. et au delà. La membrane enveloppante est généralement lisse, à peine isolable, et si mince, qu'elle ne montre qu'un simple contour sous le microscope. Les molécules que contient la cellule sont généralement granuleuses et transparentes. Les cellules qui ne contiennent que du liquide sont rares. Quant au noyau, il consiste toujours en une vésicule sphérique ou lenticulaire, transparente comme de l'eau ou tirant légèrement sur le jaune. Certaines vésicules contiennent plusieurs noyaux. Les nucléoles sont arrondis, nettement limités, et obscurs pour la plupart. (Fig. 1. Cellules nerveuses de la couche optique de l'homme, à un *grossissement de 350 diamètres* : trois d'entre elles présentent des vestiges de prolongements. D'après Kœlliker.)

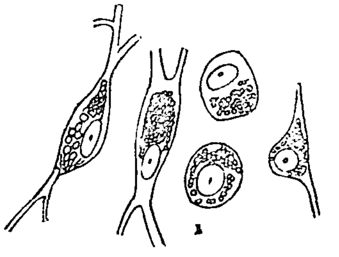

1

III. Indépendamment de ces parties élémentaires, il existe, chez les animaux, une *substance interposée*, liquide, demi-liquide, ou solide, qui remplit souvent un rôle tout à fait spécial, comme le sang ou les produits de sécrétion, mais qui, en définitive, procède toujours du sang et entretient avec lui des rapports plus ou moins rapprochés. Cette substance interposée participe à la formation des parties élémentaires : en conséquence, on la nomme *liquide formateur*, ou comme Schleiden, *Cytoblastème* (de κύτος, vésicule, et βλάστημα, germe); mais, quand on l'envisage dans ses rapports avec l'entretien des parties, on la désigne sous le nom de *liquide nutritif*. Enfin, si l'on considère à la fois cette substance sous tous ces rapports, on la nomme encore *substance fondamentale* ou bien *substance conjonctive*. — Le *Cytoblastème* est ordinairement tout à fait liquide, comme dans le sang, le chyle, etc. Il présente aussi parfois la consistance et la viscosité du mucus, comme dans le tissu gélatineux de l'embryon. Mais il est très rare qu'il se rapproche de la consistance solide, comme le blastème de l'œuf. Le *liquide nutritif* occupe, dans les organes arrivés à leur développement, la place du cytoblastème; mais il est répandu partout en si petite quantité, qu'on ne l'aperçoit pas immédiatement. Enfin, la *substance fondamentale* se présente dans les cartilages, dans les os, et aussi dans les dents, comme une masse solide, homogène, confondue avec des éléments de cellules, granuleux et fibreux. Tantôt cette substance fondamentale se développe aux dépens des cellules et comme le produit de leur sécrétion, et tantôt elle est indépendante de ces dernières et sort directement du sang.

IV. Toute cellule dérive d'une autre cellule préexistante; néanmoins la multiplication des cellules s'opère par deux procédés distincts : la *genèse par scission*, et la *genèse endogène*. — Dans le premier de ces modes de formation, le noyau primitif se divise en deux noyaux secondaires, ou bien deux noyaux *apparaissent dans la cellule primordiale. Alors celle-ci* s'étrangle vers sa partie moyenne, et chaque moitié, contenant un noyau, s'éloigne de l'autre jusqu'à ce que la séparation soit complète. Ce mode de formation s'observe aisément dans les cellules suspendues librement au sein des liquides, par ex. dans les globules du sang. (Fig. 2. Globules du sang d'un embryon de poulet au moment de la *scission*, à un grossissement de 350 diamètres. D'après Kœlliker.) — Dans la genèse endogène, la formation des cellules n'a pas toujours lieu de la même manière. Quelquefois le noyau de la cellule primitive donne naissance à deux noyaux secondaires, qui deviennent libres, après la disparition de leur enveloppe commune; puis, chacun de ceux-ci entraîne une certaine portion du contenu granuleux de la cellule et s'en revêt; enfin, la surface de cette sphère enveloppante s'organise en membrane, et la cellule de nouvelle formation est constituée. Dans d'autres cas, les jeunes noyaux, au lieu d'apparaître dans l'intérieur du noyau primitif, naissent directement du contenu de la cellule primordiale. — L'œuf ayant la signification d'une cellule simple, le phénomène de segmentation qu'il présente, dit Kœlliker, rentre dans la formation endogène des cellules. *Après que la vésicule germinative, qui est le noyau originaire* de la cellule de l'œuf, a disparu, les grains du jaune cessent de former un amas compacte et se répandent dans la cellule qui les contient. Alors apparaît, dans le milieu du vitellus, un nouveau noyau pourvu d'un nucléole : ce premier noyau agit sur le vitellus comme centre d'attraction, et réunit de nouveau celui-ci autour de lui en un amas sphérique ou première sphère de segmentation. Par les *progrès du développement, deux* noyaux nouveaux naissent du premier par génération endogène : ces deux noyaux, devenus libres aussitôt après la dissolution de leur noyau mère, s'éloignent un peu l'un de l'autre, agissent à leur tour sur les grains du vitellus, et de cette manière la première sphère de segmentation se partage en deux. La multiplication des noyaux et celle des sphères de segmentation continuent de la même manière, la première précédant toujours la seconde, jusqu'à ce qu'il se soit formé un grand nombre de petites sphères qui remplissent la cavité entière de la cellule du jaune. (Fig. 3. Œuf d'une espèce d'Ascaris, au deuxième stade de la segmentation; 4. id., au troisième stade; 5. id. au cinquième stade, avec seize sphères de segmentation. Dans la fig. 3, le noyau de la sphère d'en bas contient deux nucléoles, et, dans la fig. 4, la sphère d'en bas contient deux noyaux. D'après Kœlliker.) Lorsque la segmentation a atteint un certain degré, les sphères de segmentation s'entourent toutes *d'une membrane et deviennent ainsi de véritables cellules.*

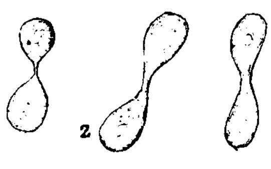

2

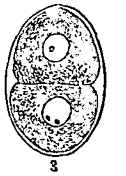

3

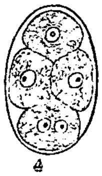

4

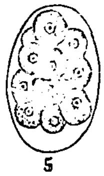

5

V. Une fois formées, les cellules sont chargées d'accomplir certaines fonctions, qui se partagent en *animales* et *végétatives*.

Ces dernières concernent tout ce qui est relatif, d'une part, à la forme des cellules envisagées dans leur entier et dans leur contenu, et, d'autre part, à leur composition chimique. On peut les désigner sous les noms d'*accroissement* et d'*échange de matières*. L'*accroissement* se montre dans toutes les cellules, mais non au même degré dans toutes. Le contenu et la membrane des cellules participent l'un et l'autre à l'accroissement; néanmoins le caractère propre de l'accroissement, c'est de dépendre spécialement de la membrane. Le développement de celle-ci se montre sous deux formes: ou bien elle augmente en surface, ou bien elle s'accroît en épaisseur. Souvent l'accroissement en surface a lieu dans des sens partiels, ainsi qu'on l'observe dans toutes les cellules qui s'éloignent de leur forme sphérique primitive; alors les membranes croissent seulement sur un ou plusieurs points par addition de substance nouvelle. — Les phénomènes de la vie des cellules peuvent se résumer en ces trois termes : emprunts de matières, métamorphoses de matières, et restitution de matières. Pour ce qui concerne les *emprunts de matières*, la chose est évidente par le fait seul de l'accroissement et de la multiplication des cellules. Le phénomène de la *métamorphose* des matières absorbées n'est pas moins constant, ainsi que le prouve la diversité du contenu de chaque ordre de cellules, qui est ici de l'hématine, là de la graisse, là des pigments de différentes sortes, ailleurs des liquides très-variés. Nous en dirons autant des *restitutions de matières*. Il nous suffira de citer les cellules du foie qui donnent de la bile, celles des glandes de l'estomac qui sécrètent de la pepsine, celles des membranes ou des glandes muqueuses qui versent au dehors le mucus qu'elles ont produit, etc. Des phénomènes *morphologiques* divers marchent de pair avec ces transformations. Tels sont les épaississements déjà signalés des membranes de cellule, et les dépôts qui s'appliquent sous forme de couches à leur surface extérieure; la formation des canaux poreux; la production de précipités, constitués par des granulations de nature diverse, dans l'intérieur des cellules, etc. — Enfin, comme fonction appartenant à la *vie animale*, on remarque dans certaines cellules des *mouvements de contraction*. Chez les animaux supérieurs, on trouve des phénomènes de ce genre non-seulement dans des cellules isolées, mais encore dans des tissus qui tirent leur origine d'une fusion de cellules. Nous nous contenterons de mentionner les mouvements exécutés par les *cils vibratiles*, qui ne sont autre chose que des excroissances extérieures de cellules.

Les cellules qui apparaissent dans l'organisme à des époques variées ont une destinée très-diverse. Une très-grande partie d'entre elles ne demeurent à leur état originaire qu'un très-court espace de temps, et se fondent ensuite les unes avec les autres pour former des parties élémentaires plus élevées. Une autre partie des cellules n'éprouve point de combinaisons de ce genre; mais ces cellules modifient plus ou moins leur nature première, comme les lamelles cornées de l'épiderme et des ongles. Enfin, il est beaucoup de cellules qui n'éprouvent jamais de métamorphose, et persistent à l'état de cellules, jusqu'à ce que, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, elles disparaissent accidentellement ou suivant un mode déterminé. Les épithéliums, les parenchymes des glandes, les cellules des sécrétions glandulaires, etc., appartiennent à cette dernière catégorie.

VI. Les parties élémentaires plus élevées correspondent à tout un ensemble de parties simples; mais il n'y a que les cellules qui possèdent la propriété de se développer de cette sorte. La manière dont la chose s'accomplit est multiple. Tantôt les cellules conservent encore leur nature de cellules tout en se fondant ensemble; elles conservent aussi en partie leur individualité, et, suivant qu'elles sont des cellules fusiformes ou des cellules étoilées, apparaissent des *fibres de cellules* ou des *réseaux de cellules*. Tantôt les cellules, en se réunissant, perdent tout à fait leur individualité, et, dans ce cas, après s'être rangées en file sous la *forme linéaire*, ou réunies entre elles par des *prolongements multiples*, ou fondues complétement ensemble *de tous les côtés*, elles forment alors des *parties élémentaires allongées*, des *réseaux* et des *membranes*. Puis, des métamorphoses s'accomplissent dans le contenu des cellules ainsi réunies en parties élémentaires allongées et en réseaux, et, suivant la nature de ces métamorphoses, apparaissent les *fibres*, les *faisceaux de fibrilles*, les *canaux*, les *réseaux de fibres*, et les *réseaux de canaux*. Toutes ces parties élémentaires plus élevées possèdent essentiellement les mêmes propriétés que les cellules dont elles proviennent.

Les éléments anatomiques (parties élémentaires *simples*, et parties élémentaires *plus élevées*) ne sont pas répandus au hasard dans le corps humain, mais ils s'y trouvent groupés suivant des lois définies, pour constituer les *tissus*. — Ces derniers, malgré leur extrême variété, peuvent être réunis en un certain nombre de groupes ou de genres. Mais l'hist. étant une science toute nouvelle, il n'y a point encore de classification des tissus qui soit généralement adoptée. On compte, à vrai dire, presque autant de classifications que d'auteurs qui ont écrit des traités spéciaux sur la matière. Kœlliker, que nous avons suivi à peu près littéralement dans cet article, répartit les tissus de la manière suivante :

I. Tissu de cellules . .	T. épidermique. T. des glandes proprement dites.
II. Tissu de substance conjonctive. . . .	T. muqueux. T. cartilagineux. T. élastique. T. conjonctif (ancien *T. cellulaire*) T. osseux et ivoire.
III. Tissu musculaire.	T. des muscles lisses. T. des muscles striés.
IV. Tissu nerveux.	
V. Tissu des glandes vasculaires sanguines.	

A. Le *Tissu épidermique* et le *Tissu des glandes*, qui tous deux sont des tissus de cellules, procèdent de cellules et consistent encore en un assemblage de cellules quand le développement du corps est achevé. Dans l'un de ces tissus, les cellules se présentent en masses compactes, tandis que dans l'autre elles circonscrivent le plus souvent des espaces creux.

B. Les tissus qui appartiennent au groupe de la *Substance conjonctive* sont réunis par la similitude des fonctions qu'ils remplissent. Tous, en effet, peuvent être considérés comme servant de soutien et d'enveloppe aux autres parties du corps. En outre, ils procèdent tous des cellules embryonnaires, se développent en plusieurs séries parallèles, et concourent à un même but final. Le cartilage et le tissu muqueux passent de l'un à l'autre par des transitions insensibles; ils peuvent probablement se transformer l'un dans l'autre, et tous deux également se métamorphoser en tissu conjonctif. Une preuve décisive de la connexion intime qui réunit tous les tissus de cette classe, c'est qu'ils sont tous capables de devenir du tissu osseux, si ce n'est à l'état normal, du moins à l'état pathologique. — 1° Le *Tissu muqueux* de Kœlliker ne se rencontre, chez l'homme, que dans le corps vitré. Son caractère essentiel consiste en ce qu'il est composé de cellules et d'une substance fondamentale molle. Les cellules peuvent disparaître dans le cours du développement; mais elles existent toujours chez l'enfant. Elles sont rondes ou oblongues; leur contenu est ferme et riche en protéine. — 2° Le *Tissu cartilagineux* est composé de cellules mêlées avec une substance fondamentale. Celle-ci est amorphe ou fibreuse : de là deux espèces de cartilages : le *cartilage vrai* et le *fibro-cartilage*. La cellule cartilagineuse est ordinairement sphérique ou polyédrique et assez volumineuse (1/40 de millim.). Elle se compose d'une enveloppe et d'un contenu granuleux transparent; le noyau est presque toujours infiltré et rempli de grosses perles graisseuses, de sorte que le nucléole disparaît à l'œil de l'observateur. Ce qui donne à la cellule cartilagineuse son caractère typique, c'est la présence d'une membrane anhiste ou capsule qui l'enveloppe de toutes parts, et qui se confond par sa face externe avec la substance fondamentale. La capsule peut ne renfermer qu'une cellule, mais le plus souvent elle en contient plusieurs. La substance fondamentale du cartilage vrai est constituée par une masse dure, élastique, et sans la moindre structure apparente. (Fig. 6. Coupe pratiquée au centre d'un cartilage costal. D'après Morel.) Dans le cartilage de l'adulte, on ne rencontre ni nerfs ni vaisseaux. Dans le fibro-cartilage, les fibres qui composent la substance fondamentale sont ordinairement de nature élastique. — 3° Les éléments du *Tissu élastique* sont des fibres à contours opaques, cylindriques ou aplaties, dont le diamètre varie depuis 1/900 jusqu'à 1/10 de millim. Ces fibres s'anastomosent fréquemment entre elles, et forment ainsi des réseaux plus ou moins serrés; d'autres fois elles sont contournées en spirale autour de différents organes. Elles se trouvent le plus souvent mêlées au tissu conjonctif; cependant elles constituent presque entièrement certains organes, tels que les ligaments jaunes des vertèbres et les membranes élastiques qui se trouvent dans les tuniques des vaisseaux, les bronches, etc. — 4° Les éléments essentiels du *Tissu conjonctif propre* sont des cellules et des fibres. Les premières sont peu volumineuses, habituellement étoilées, quelquefois fusiformes, et ordinairement unies les unes aux autres par des prolongements, de façon à constituer des réseaux. Les fibres sont de deux espèces, les fibres élastiques et les fibres conjonctives. Celles-ci sont des linéaments très-fins, communément réunis en faisceaux parallèles ou plus ou moins feutrés. Ces trois éléments du tissu conjonctif sont mélangés avec une quantité variable de nerfs et de vaisseaux. Le tissu conjonctif relie entre eux les organes et les parties d'organes : il constitue les tendons, les ligaments, les aponévroses, le périoste, les séreuses, les muqueuses, la peau, etc.

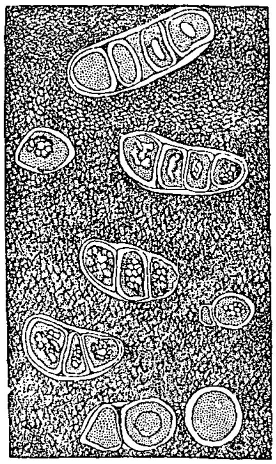

Fig. 6.

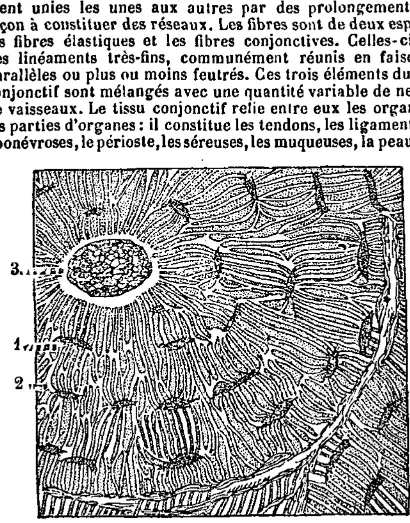

Fig. 7.

— 5° Le *Tissu osseux* est formé par deux éléments, la *cellu osseuse* et la *substance fondamentale*. Les cellules osseuses, appelées aussi *Corpuscules osseux* et *Ostéoplastes*, sont de peti corps fusiformes légèrement aplatis qui mesurent en moyen de 1/66 à 1/80 de millim. dans leur plus grand diamètre. De leur pourtour se détachent des prolongements très-fins, nommés *canalicules osseux*, qui rayonnent en tous sens, s'anastomosent entre eux, et mettent en communication chaque cellule avec les cellules voisines, et souvent aussi avec les *canaux de Havers* qui logent les vaisseaux nourriciers des os. Les cellules et les canalicules ont un contenu transparent que l'on considère comme le fluide nutritif du tissu osseux. Quant à la substance fondamentale, elle est constituée par une masse blanche, généralement amorphe, opaque ou transparente, selon son épaisseur. (Fig. 7. Coupe transversale du cubitus. Au milieu de la substance fondamentale amorphe, on voit : 1, les corpuscules osseux; leurs prolongements, 2, sous forme de canalicules, communiquant entre eux, avec les corpuscules et avec les canaux de Havers, 3.) Le développement des os s'opère de deux manières : par transformation du squelette cartilagineux de l'embryon, et par métamorphose des couches profondes du périoste. L'*Ivoire*, ou *Os dentaire*, est une modification du tissu osseux, dans laquelle les cellules osseuses étoilées sont remplacées par de longs canalicules, appelés *canalicules dentaires*. V. DENT.

C. L'élément essentiel du *Tissu musculaire*, c.-à-d. l'élément contractile, se présente principalement sous la forme de fibre; mais cette fibre offre deux aspects différents et constitue deux espèces de muscles : les *muscles lisses* et les *muscles striés*. — Les *Muscles lisses*, végétatifs ou organiques, consistent essentiellement en fibres microscopiques, le plus souvent fusiformes, que Kœlliker nomme *fibres-cellules contractiles*. Ces fibres sont formées d'une substance homogène au milieu de laquelle se trouve un long noyau en forme de baguette, et sont unies en faisceaux aplatis ou arrondis. La fibre lisse provient de cellules embryonnaires qui s'allongent d'abord, puis se soudent bout à bout. — Les éléments du *Tissu musculaire strié*, ou *Tissu musculaire rouge*, consistent en fibres pourvues d'une enveloppe. Ces fibres sont composées de *fibrilles* qui généralement présentent une série régulière de varicosités, de sorte qu'elles paraissent formées de petits fragments juxtaposés. L'enveloppe des faisceaux musculaires, ou *Sarcolemme*, est parfaitement anhyste, et n'offre jamais de plis correspondant aux stries du contenu. La fibre musculaire striée paraît être l'état de développement le plus complet de la fibre contractile.

D. L'analyse des *Éléments nerveux* les ramène à deux formes anatomiques, la *fibre* et la *cellule*. — Tantôt la fibre est constituée par un tube d'un certain calibre, pourvu d'une enveloppe et d'un contenu distincts; tantôt, au contraire, elle est parfaitement homogène. Le tube nerveux est formé de trois parties. On y remarque une enveloppe mince, anhiste, au centre de laquelle est un cylindre de substance molle, mais élastique : c'est la *fibre de l'axe*. En outre, dans l'intervalle de ces deux éléments, il existe une substance amorphe, blanche et visqueuse, qui a reçu le nom de *gaîne médullaire*. Dans les fibres de la seconde espèce, ou fibres sans moelle, l'enveloppe anhiste n'enferme qu'une substance transparente, homogène ou finement granulée. Les fibres nerveuses sont indivises dans la presque totalité de leur trajet; mais la plupart offrent des divisions à leur extrémité périphérique. — Les *cellules nerveuses*, ou, comme on les appelle dans les ganglions, les *cellules ganglionnaires*, possèdent une membrane très-mince; leur contenu est fin et granulé, très-souvent mêlé de pigment. Il renferme toujours un beau noyau muni d'un grand nucléole. La largeur des fibres nerveuses varie de 1/66 à 1/900, et celle des cellules de 9/400 à 7/4000 de millimètre.

E. Sous le nom de *Glandes vasculaires sanguines*, on réunit une série d'organes qui ont pour fonction d'élaborer, aux dépens du sang ou d'autres humeurs, certains matériaux dont l'excrétion n'a pas lieu par des canaux particuliers : telles sont les plaques de Peyer, les amygdales, la rate, etc. Le tissu de ces organes se montre, tantôt sous la forme d'un parenchyme de cellules plus ou moins grandes englobées dans du tissu conjonctif, et tantôt, sous celle de follicules clos avec une enveloppe du même tissu. Le développement des glandes vasculaires sanguines est encore très-obscur.

VII. L'h., avons-nous dit, est une science toute récente. L'admirable traité de Bichat sur l'*Anatomie générale* (1801), est le premier ouvrage où les tissus aient été considérés dans leur ensemble. Si l'étude de la génération des tissus y est complétement absente, le livre du célèbre anatomiste français brille par un mérite qui lui est propre. En effet, les rapports des tissus entre eux, ainsi qu'avec les fonctions physiologiques et l'état morbide, y sont examinés dans tous leurs détails et d'un point de vue tellement supérieur, que son Anatomie générale se trouve être en même temps le plus remarquable traité de pathologie générale qui ait encore paru. Après Bichat, l'h. doit tous les progrès qu'elle a accomplis à l'emploi du microscope. Toutefois l'application de ce précieux instrument à l'étude des tissus menaçait d'aboutir à un chaos de détails sans connexions entre eux et sans unité, lorsque Schwann (1838) démontra le premier l'unité de composition de l'organisme animal, en faisant voir que tous les tissus procèdent originairement et uniformément de cellules. Depuis ce moment, la science a marché d'un pas plus régulier et plus sûr, et s'est enrichie d'une multitude de faits nouveaux et intéressants. Parmi les hommes auxquels elle doit le plus, il nous suffira de citer les noms de Weber, J. Müller, Henle, Valentin, Wagner, Kœlliker, Virchow, Lebert et Ch. Robin. — Pour plus de détails, nous recommanderons spécialement les traités de Henle, de Kœlliker et de Morel.

HISTORIAL, ALE. adj. Qui marque quelques points d'histoire. Vieux, et ne se trouve guère que dans ces phrases : *Almanach. h. Calendrier h. Le miroir h. de Vincent de Beauvais.*

HISTORIEN. s. m. Celui qui écrit l'histoire. *H. fidèle, impartial. Les historiens anciens et modernes.* — On dit quelquef., *Je ne suis qu'h.*, Quand on se borne à raconter des faits, sans les accompagner de réflexions.

HISTORIER. v. a. Enjoliver de divers petits ornements. *Faire h. un cabinet.* = Historié, ée. p. *Lambris historié. Bible historiée. Vignettes historiées.*

HISTORIETTE. s. f. diminut. Récit vrai ou faux de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'autres choses de peu d'importance. *C'est une simple h. Cette h. est très-bien racontée.* = Syn. Voy. Anecdote.

HISTORIOGRAPHE. s. m. (gr. ἱστορία, histoire; γράφω, j'écris). Celui qui est nommé par un brevet pour écrire l'histoire d'un prince, d'un règne. *Racine et Boileau ont été historiographes de Louis XIV. Il y a bien de la différence entre un h. et un historien.*

HISTORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'histoire. *Faits historiques. Mémoires historiques. Tableau h. Dictionnaire h. Style h. Recherches historiques. — Cela est h.*, C'est un fait, un événement qui a eu réellement lieu. *Ce fait est h. Le sujet de ce roman est h.—Nom h.*, Nom qui a de la célébrité dans l'histoire. — *Pièce h., roman h.*, Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'histoire. On dit dans un sens anal., *Personnage h.* — *Les temps historiques*, par opposit. Aux temps fabuleux. = Historique. s. m. Simple narration des faits dans leur ordre et avec leurs circonstances. *Faire l'h. des événements, ce n'est pas écrire l'histoire.*

HISTORIQUEMENT. adv. En historien, d'un style historique. Se dit par oppos. à Oratoirement : *Exposer un fait h.*; et, par oppos., à Fabuleusement : *Virgile fait Didon contemporaine d'Énée; mais, à en parler h., elle vivait plusieurs siècles avant ce héros.*

HISTRION. s. m. (lat. *histrio*, de l'étrusq. *hister*, baladin, danseur). T. Antiq. Il s'est dit, chez les Romains, d'abord Des baladins et des mimes qui furent appelés d'Étrurie à Rome pour donner des représentations publiques, et, plus tard, De toute espèce d'acteurs parlants et autres. || S'empl. encore aujourd'hui, mais comme terme de mépris, en parlant Des acteurs. *Un vil h. De misérables histrions.*

HIVER. s. m. (lat. *hibernus*, d'hiver). La saison la plus froide de l'année, saison qui commence au solstice d'hiver et finit à l'équinoxe du printemps. *H. rigoureux, doux, pluvieux, sec. Les rigueurs, les glaces de l'h. Le fort de l'h. Vêtements d'h. En h. Pendant l'h. Soirée d'h. Passer l'h. à la campagne. — Fruits d'h.*, Fruits qu'on ne mange qu'en hiver. *La bergamote d'h. Poires de bon-chrétien d'h. — Semestre d'h.*, Semestre dans lequel se trouvent compris les trois mois d'hiver. — *Quartier d'h.*, Voy. Quartier. || Se dit quelquefois par rapport au froid qu'il fait dans cette saison. *L'h. est tardif cette année. Nous avons eu un long h. L'année du grand h. Il n'y a point eu d'h.*, L'hiver ne s'est pas fait sentir. — Fig. et prov., *Mi-mai, queue d'h.*, Le froid se fait souvent sentir au mois de mai. || Dans la poésie, *Hiver* se dit souvent pour Année, en parlant Des personnes d'un âge avancé, *Il compte quatre-vingts hivers.* — On dit aussi Fig., *L'h. de l'âge, L'h. de nos ans*, pour désigner La vieillesse.

HIVERNAGE. s. m. *T. Géogr. phys. La saison pluvieuse dans les régions équinoxiales. || T. Mar. Temps que les bâtiments passent en relâche pendant l'hiver. — Port bien abrité où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison. || T. Agric. Labour donné avant l'hiver aux terres ou aux vignes. — * Mélange de seigle, d'orge, de vesces, etc., qu'on sème en automne pour faire consommer les produits en vert et sur place à la fin de l'hiver ou au printemps.

HIVERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver.

HIVERNER. v. n. Passer l'hiver, la mauvaise saison. Il se dit Des troupes, des vaisseaux. *Les troupes hivernèrent dans cette ville. L'escadre hiverna dans ce port.* = Hiverner. v. a. T. Agric. *H. les terres*, Leur donner un labour avant l'hiver. = s'Hiverner. v. pron. S'exposer aux premiers froids de l'hiver pour y être moins sensible. = Hiverné, ée. part.

HO. [H asp.] Interject. qui sert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'indignation. *Ho! venez par ici. Ho! quel événement. Ho! quel homme.* — Quand il exprime l'étonnement ou l'indignation, *Ho* s'écrit quelquefois *Oh!* et se redouble le plus souvent. *Ho! ho! qu'est-ce à dire! Ho! ho! c'est un peu trop fort.*

***HOAZIN.** s. m. T. Ornith. Voy. Alector.

HOBEREAU. s. m. [H asp.] T. Ornith. V. Faucon. || Fig. et par mépris, Petit gentilhomme campagnard. *Les hobereaux de l'endroit se réunirent.*

***HOC** (ad). Mots latins qui sign. Pour cela même, et qui s'emploient dans quelques phrases fam., comme *Je lui ai envoyé un homme ad hoc. C'est une réponse ad hoc, etc.* || On dit encore fam., *Parler ab hoc et ab hac*, Parler à tort et à travers.

HOC. s. m. [H asp.] Sorte de jeu de cartes. *On attribue à Mazarin l'invention du jeu de hoc.* || Fam., et par allus. à une locut. usitée dans ce jeu, on dit D'une chose qui est assurée à quelqu'un, *Cela lui est hoc.*

HOCA. s. m. [H asp.] Espèce de jeu de hasard. *Jouer au hoca.*

***HOCCO.** s. m. T. Ornith. Voy. Alector.

HOCHE. s. f. [H asp.] Coche, entaillure. Peu us.

HOCHEMENT. s. m. [H asp.] *H. de tête*, Action de hocher la tête.

HOCHEPIED. s. m. [H asp.] T. Fauconnerie. Nom qu'on donne au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on lâche seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT. s. m. [H asp.] T. Cuisine. Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot avec des marrons, des navets, et autres assaisonnements. *On fait aussi des hochepots avec des oies grasses et des canards.*

HOCHEQUEUE. s. m. [H asp.] T. Ornith.

Enc. — Les *Hochequeues* forment dans la famille des *Becs-fins de Cuvier un petit* groupe naturel fort remarquable par ses mœurs et ses habitudes. Les oiseaux qui le composent ont le bec encore plus grêle que celui des Fauvettes; une queue longue qui s'élève et s'abaisse sans cesse, d'où leur nom générique; des jambes élevées, et surtout des plumes scapulaires qui couvrent le haut de l'aile repliée, ce qui lui donne un certain rapport avec la plupart des Échassiers. Cuvier forme ce groupe de deux genres, les *Hochequeues* proprement dits et les *Bergeronnettes.*—Les *Hochequeues* (*Motacilla*) ont l'ongle du pouce courbé comme les autres becs-fins. Ils vivent sur le bord des eaux, particulièrement des abreuvoirs et des étangs, où ils *poursuivent les moucherons et autres petits insectes. On les* nomme aussi *Lavandières*, parce qu'on les voit souvent voltiger autour des lavoirs sans paraître redouter le bruit que font les laveuses. — L'espèce type est la *Lavandière grise* (*Mot. alba* et *cinerea*), *qui est assez répandue chez nous. Elle est cendrée* dessus, blanche dessous, avec une calotte à l'occiput, et la gorge et la poitrine noires. — Les *Bergeronnettes* (*Budytes*) se distinguent des précédentes en ce qu'elles ont l'ongle du pouce *allongé et peu arqué, ce qui les rapproche des Farlouses* et Alouettes. Elles accompagnent les troupeaux dans les pâturages pour saisir les insectes ailés attirés par eux, ou peut-être mis en évidence sur le sol par leur marche. L'espèce la plus com*mune dans nos provinces est la Bergeronnette de printemps* (*B. flava*) [Fig. ci-dessus], qui est cendrée dessus, olive au dos, jaune dessous, avec un sourcil et les deux tiers des pennes latérales de la queue blancs.

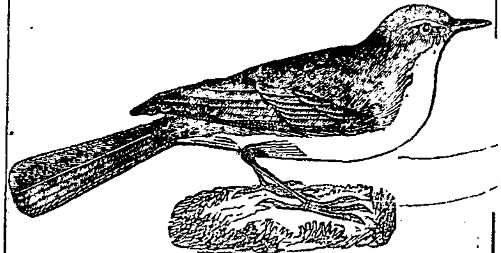

HOCHER. v. a. [H asp.] Secouer. N'est usité que dans les phrases suivantes : *H. un prunier, un pommier, etc., pour en faire tomber les fruits. H. une mesure, pour que la chose mesurée s'y entasse. H. la bride, le mors à un cheval, afin de l'animer.* — Fam., *H. la tête*, Lever subitement la tête en haut pour marquer qu'on désapprouve une chose ou qu'on ne s'en soucie guère. — Fig. et fam., *H. le mors, la bride à quelqu'un*, Essayer de l'exciter à faire quelque chose. = Hocher. v. n. T. Man. Se dit D'un cheval qui lève et abaisse fréquemment la tête pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. = Hoché, ée. part.

HOCHET. s. m. [H asp.] (R. *hocher*). Jouet qu'on donne aux enfants à la mamelle pour qu'ils le portent à leur bouche et le pressent entre leurs gencives pendant le travail de la dentition. *Un h. d'ivoire garni de grelots d'argent.* || Figur., se dit Des choses futiles qui flattent une passion ou amusent l'esprit. *Les esprits légers ont besoin d'un h. Les femmes sont parfois de grands enfants qu'il faut amuser avec des hochets. Il y a des hochets pour tout âge*, Chaque âge a ses plaisirs, ses illusions.

***HOCHEUR.** s. m. T. Mamm. V. Cercopithèque.

HOGNER. v. n. [H asp.] Gronder, se plaindre. Pop., vieux et presque inusité.

HOIR. s. m. (latin. *hæres*, héritier). T. Pratiq. Ne se dit que Des héritiers en ligne directe. *Ses hoirs et ayants-cause. Il est mort sans hoirs.*

HOIRIE. s. f. T. Pratiq. Héritage. *Acceptation d'h. Il avait reçu trente mille francs de sa mère en avancement d'hoirie.*

HOLA. [H asp.] Interjection dont on se sert pour appeler. *Holà ho!*; pour avertir, *Holà! ne faites pas tant de bruit.* || S'empl. subst. dans cette loc., *Mettre le h., les holà!*, Faire cesser une querelle, une batterie.

***HOLACANTHE.** s. m. (grec. ὅλος, tout; ἄκανθα, épine). T. Ichth. Voy. Squammipennes.

***HOLBOELLIA.** s. m. T. Bot. V. Lardizabalées.

***HOLÈTRES.** s. m. pl. (gr. ὅλος, tout; ἦτρον, ventre).

Enc.—Latreille a imposé ce nom à la seconde section qu'il a établie dans l'ordre des *Arachnides trachéennes*. Les animaux qui la composent sont surtout caractérisés par la réunion du thorax et de l'abdomen en une seule masse ovale ou arrondie. Ils se divisent en 2 familles, les *Phalangides* et les *Acarides*. — 1° Les *Phalangides*, ou *Phalangiens*, se distinguent des Acarides par leur abdomen qui présente des divisions annulaires qu'on ne trouve pas chez ceux-ci. De plus, ils ont les pattes fort longues, les mandibules très-saillantes et terminées en pince didactyle, et les mâchoires munies de palpes filiformes. Leurs yeux sont lisses et au nombre de deux seulement. Les Phalangides sont en général des animaux inoffensifs, lucifuges, qui vivent d'insectes et qui sont ornés de jolies couleurs. On les trouve répandus dans toutes les parties du monde. Parmi les genres qui composent cette tribu, les genres *Phalangium* et *Trogule* sont les seuls qui aient des représentants en Europe. Nous citerons comme type le *Faucheur des murailles* (*Phal. cornutum*) [Fig. 1], qui est fort commun, en automne, dans les jardins et dans les bois.—2° Les *Acarides*, ou *Acariens*, ont tantôt des antennes-pinces, mais composées uniquement d'une seule pince soit didactyle, soit en griffe, tantôt un suçoir formé de lames en lancette et réunies, ou n'ont même pour bouche qu'une simple cavité sans aucune pièce apparente. La plupart sont très-petits ou presque microscopiques. Ces animaux sont dispersés partout. Les uns errent sur les plantes, sur les arbres, sous les pierres, dans les eaux; d'autres habitent dans la farine, le vieux fromage, les viandes desséchées; plusieurs enfin vivent en parasites sur les Insectes, sur les Oiseaux, sur les Mammifères et sur l'Homme lui-même. Tous les Acarides sont ovipares et pullulent beaucoup. Parmi les genres nombreux que renferme cette famille, la plupart ont été encore peu étudiés. Dans le g. *Trombidion*, nous citerons le *Tr. soyeux*, qui est de couleur rouge et très-répandu dans nos jardins, et le *Tr. colorant* des Indes orientales, qui donne une teinture rouge. Les *Gamases* vivent dans le fumier et sur le corps de beaucoup de Coléoptères. Les *Bdelles* se rencontrent communément sous les pierres. Dans le g. *Acarus*, tout le monde connoit l'*Acarus du fromage* (Fig. 2). Nous avons parlé ailleurs du *Sarcopte de la gale*. Les *Argas* vivent sur différents animaux : leur type est l'*A. bordé* qui vit en parasite sur les Pigeons. En Orient, on redoute beaucoup l'*A. persica*, connu des voyageurs sous le nom de *Punaise venimeuse de Miana*. Les *Ixodes* fréquentent les bois fourrés, s'accrochent aux végétaux peu élevés par leurs deux pieds antérieurs, en tenant les autres étendus. Ils s'attachent

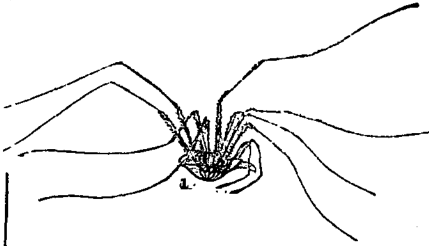
1

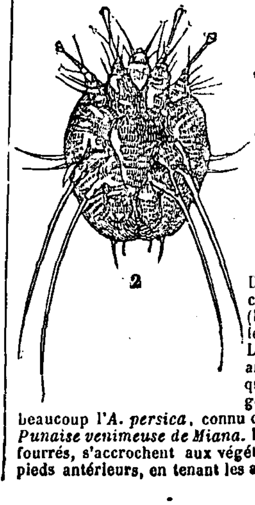
2

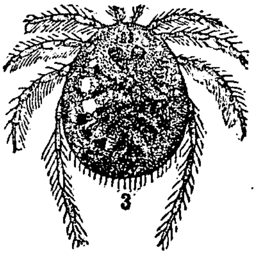
3

aux Chiens, aux Bœufs, aux Chevaux, etc., et engagent tellement leur suçoir dans la peau, qu'on ne peut les arracher qu'en enlevant la portion de chair qui y adhère. Ils pondent une quantité d'œufs prodigieuse. Leur multiplication sur le Bœuf, le Cheval, etc., est quelquefois si considérable, que l'animal périt d'épuisement. Les piqueurs appellent *Louvette* l'espèce qui se fixe sur le Chien ; mais les naturalistes la nomment *Ixode-ricin*. Le type du genre *Lepte* est le *L. automnal*, qui est très-commun en automne sur les graminées et d'autres plantes. Il grimpe sur l'Homme et s'insinue dans la peau, à la racine des poils, où il cause des démangeaisons aussi insupportables que celles produites par l'*Acarus* de la *gale*. On le désigne vulgairement sous le nom de *Rouget;* il est en effet de cette couleur et très-petit. Enfin, nous mentionnerons comme type des Acarides aquatiques, ou *Hydrachnes*, l'espèce appelée *Eylaïs étendeuse* (*Fig.* 3), qui est assez commune dans nos mares. Cette espèce, qui est ordinairement d'un rouge très-vif, est colorée en vert sur toute la partie du dos.

***HOLIGARNA.** s. m. T. Bot. V. Anacardiacées.

HOLLANDER. v. a. [H asp.] *H. des plumes*, C'est passer les plumes d'oie sous la cendre chaude pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler. = Hollandé, ée. part. ‖ *Batiste hollandée*, Batiste plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

HOLOCAUSTE. s. m. (grec. ὅλος, tout; καίω, je brûle). Sorte de sacrifice en usage chez les Juifs, et dans lequel la victime était entièrement consumée par le feu, de sorte qu'il n'en restait rien pour le sacrificateur. *Autel des holocaustes. Offrir un h.* — Par extens., La victime sacrifiée. *Mettre l'h. sur l'autel.* ‖ Fig., se dit quelquefois dans le sens de Sacrifice en général. Jésus-Christ *s'est offert en h. pour nos péchés. Offrir à Dieu son cœur en holocauste.*

***HOLOCENTRE.** s. m. (gr. ὅλος; κέντρον, épine). T. Ichth. Voy. Percoïdes.

HOLOGRAPHE. adj. Voy. Olographe.

***HOLOTHURIE.** s. f. (gr. ὅλος; θυρεὸς, bouclier). T. Zool. Voy. Échinodermes.

HOM. [H asp.] Exclamation qui exprime le doute, la défiance. *Hom! en êtes-vous bien sûr?*

***HOMALINÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées, à sépales et pétales distincts, à étamines opposées aux pétales, à styles séparés, à placentas pariétaux, et à ovules suspendus. — *Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, entières ou dentées, sans stipules ou avec des stipules caduques. Fleurs hermaphrodites, en épis, en grappes ou en panicules, sans bractées. Calice composé de 5 à 15 sépales soudés inférieurement en un tube infundibuliforme, et ordinairement adhérent à la base de l'ovaire. Pétales alternes avec les segments du calice et en même nombre qu'eux. Glandes sur le devant des segments du calice. Étamines insérées à la base des pétales, distinctes ou groupées par 3 ou 6 ; anthères biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire adhérent et uniloculaire, avec de nombreux ovules pendants et anatropes, attachés à 2, 3 ou 5 placentas pariétaux ; styles de 3 à 5, simples, filiformes ou subulés. Fruit bacciforme ou capsulaire. Graines petites, ovales ou angulaires, avec un embryon dans le milieu d'un petit albumen charnu, et une radicule épaisse et supère.

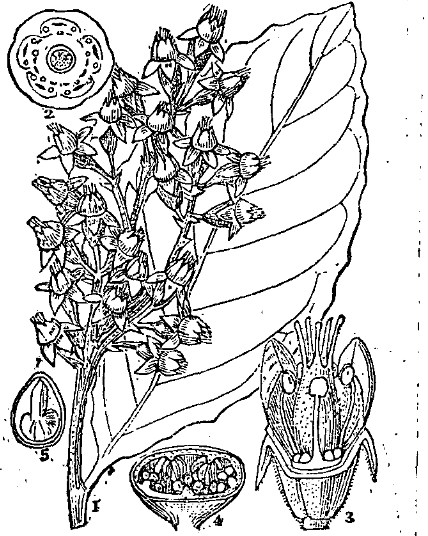

[Fig. 1. *Byrsanthus Brownii*, 2. Diagramme de la fleur ; 3. Coupe d'une fleur ; 4. Coupe transversale de l'ovaire ; 5. Coupe d'une graine.]

Cette famille, qui a été établie par R. Brown, ne renferme que 8 genres et 30 espèces, toutes tropicales, et qui habitent particulièrement l'Afrique ou l'Inde. Cependant on en a décrit 4 ou 5 comme appartenant aux Indes occidentales et à l'Amérique du Sud. — Quelques espèces américaines du g. *Homalium* ont une racine qui passe pour posséder des propriétés astringentes, et qu'on emploie dans certains écoulements muqueux.

***HOMALOPTÈRES.** s. m. pl. (grec. ὁμαλός, plat; πτέρον, aile). T. Entom. Voy. Pupipares.

HOMARD. s. m. [H asp.] T. Zool. V. Macroures.

HOMBRE. s. m. (esp. *hombre*, homme). Sorte de jeu de cartes qui nous est venu de l'Espagne. *Jouer à l'h. Faire une partie d'h.* ‖ Celui qui fait jouer. *Qui est l'h.? C'est l'h. qui a perdu.*

HOMÉLIE. s. f. (gr. ὁμιλία, conversation). Discours fait au peuple pour lui expliquer les matières de la religion, et surtout l'Évangile. *Les Homélies de saint Jean Chrysostôme.* — Figur. et par moquerie, se dit D'un livre ou d'un discours qui affecte la prétention de moraliser, et qui est ennuyeux. *Son livre est une véritable h.* ‖ Absol. et au pl., se dit De certaines leçons du bréviaire qu'on chante au troisième nocturne des matines. *Ces leçons sont ainsi nommées parce qu'elles sont extraites des homélies des Pères.*

HOMICIDE. s. m. (latin. *homicidium;* de *homo*, homme, et *cædere*, tuer). Meurtre, action de tuer un homme. ‖ Celui qui tue un homme. *Il sera puni comme h.* — Fig., *Être h. de soi-même*, Ruiner sa santé par des excès quelconques. ‖ S'empl. adject., mais seulement dans le style soutenu. *Son bras h. Sa main h. Son fer h. Dessein h. Des regards homicides.*

Enc. — Dans presque toutes les législations anciennes, l'*Homicide* entraînait la peine de mort. Chez les Hébreux, dont la loi pénale était fondée sur le principe du talion, le meurtrier devait rendre *vie pour vie* (*Exode*, XXI). A Athènes, l'h. volontaire entraînait le dernier supplice. Si le coupable parvenait à s'échapper, on confisquait ses biens et l'on mettait sa tête à prix. Lorsque l'h. était involontaire, son auteur était condamné à un an d'exil. A Rome, la loi des Douze-Tables infligeait au meurtrier la peine capitale. *Chez les Germains, chez les Francs*, et pendant le moyen âge, le meurtrier pouvait presque toujours racheter la peine moyennant une amende qui variait selon la condition civile de la victime. Mais les progrès de la raison publique firent abolir ces *compositions*, qui permettaient au riche seul d'échapper à la peine capitale. La législation criminelle de presque tous les peuples modernes a adopté la peine de mort dans le cas d'h. La Russie seule fait exception ; mais la peine du knout qui la remplace équivaut presque toujours, en fait, à la peine de mort.

La loi française distingue dans l'h. les diverses circonstances qui l'ont accompagné, la volonté, l'âge et l'état mental de l'individu qui l'a commis. Tout meurtre accompli avec préméditation ou guet-apens est qualifié d'*Assassinat*, et puni de la peine de mort (C. Pénal, art. 296, 302). L'h. commis volontairement, mais sans guet-apens, est qualifié de *Meurtre*, et entraîne, selon les circonstances qui l'accompagnent, la peine capitale ou celle des travaux forcés à perpétuité (art. 295, 304). Celui qui résulte de l'imprudence ou de l'inobservation des règlements, est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 600 francs (321, 336). Quand l'h. a été commis dans le cas de légitime défense, il n'existe ni crime ni délit. — Lorsque le meurtrier a moins de seize ans, le juge doit apprécier s'il a agi avec ou sans *discernement*. Dans le premier cas, s'il a encouru la peine de mort ou celle des travaux forcés à perpétuité, il est condamné à un emprisonnement de dix à vingt ans dans une maison de correction. *Dans le cas contraire, il est acquitté*, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour un temps qui ne saurait excéder l'époque à laquelle il atteindra sa vingt et unième année (66, 67). Enfin, il n'y a ni *crime ni délit*, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister (64).

La statistique criminelle a constaté que les hommes commettent environ vingt fois plus d'assassinats que les femmes ; mais celles-ci emploient beaucoup plus fréquemment le poison que ceux-là. Elle a également établi que le plus grand nombre d'homicides se trouvent parmi les individus âgés de vingt-cinq à trente ans. Enfin, les saisons exercent également une influence manifeste sur le *nombre des attentats à la vie des personnes :* il s'en commet bien plus en été et en automne que pendant l'hiver et le printemps. Pour la France, la statistique révèle en outre une foule de faits curieux au sujet du rapport qui existe entre le chiffre des homicides et celui de la population dans les divers départements ; ils sont consignés chaque année dans le *Compte rendu de la justice* que publie l'administration.

HOMICIDER. v. a. Commettre un homicide. = Homicidé, ée. part. — Inusité.

***HOMILÉTIQUE.** s. f. (R. *homélie*). Se dit quelquefois De cette partie de la rhétorique qui traite de l'éloquence de la chaire. *Cours d'h.*

HOMMAGE. s. m. (bas lat. *hommagium*, de *homo*, homme). T. Droit féod. Le devoir que le vassal était tenu de rendre au suzerain dont son fief relevait. Voy. Fief. ‖ Fig., Soumission, vénération, respect. *Toutes les créatures doivent h. au Créateur. On rendait h. à ses vertus. Il méprise les hommages qu'on lui rend. Jamais femme ne fut plus entourée d'hommages.* — *Rendre ses hommages à quelqu'un*, Lui rendre ses respects, ses devoirs. On dit aussi : *Offrir, présenter, faire agréer ses hommages.* — *Rendre h. à la vérité*, Déclarer la vérité. ‖ Par ext., se dit D'une chose qu'on offre, qu'on donne à quelqu'un en signe de respect, d'hommage. *Faire h. d'un livre. Recevez l'h. de mon respect. Agréez ceci comme un h. de ma reconnaissance.*

HOMMAGÉ, ÉE. adj. T. Jurisp. féod. Qui est tenu en hommage. *Terre hommagée.*

HOMMAGER. adj. et s. m. T. Jurispr. féod. Celui qui doit hommage. *Vassal hommager.*

HOMMASSE. adj. 2 g. Se dit en parl. D'une femme dont les traits, la voix et la taille tiennent plus de l'homme que de la femme. *Cette femme est h. Elle a le visage hommasse.*

HOMME. s. m. (lat. *homo*). Animal raisonnable, Être formé d'un corps et d'une âme. Dans ce sens, se dit Des deux sexes et s'empl. souvent, au sing., pour désigner L'espèce humaine en général. *Dieu a créé l'h. à son image. Tous les hommes ont péché en Adam, et ont été rachetés par* Jésus-Christ. *Tous les hommes sont égaux devant Dieu. L'âme, le corps de l'h. L'h. est sujet à la mort. Diverses races d'hommes couvrent la terre. Les hommes du Nord, du Midi. Les hommes de notre siècle. Fuir la société des hommes. Vivre dans la mémoire des hommes. De mémoire d'h. Étudier le cœur de l'h. Le Fils de Dieu s'est fait h. Il s'appelle lui-même dans l'Évangile le Fils de l'h. Il est homme-Dieu, c'est-à-dire vrai Dieu et vrai h.* — *Les hommes de couleur*, V. Couleur. *Les enfants des hommes*, V. Enfant. ‖ Se dit par rapport aux sentiments, aux passions, aux faiblesses, aux infirmités inhérentes à la nature humaine. *Avoir un cœur d'h. Dans les grandeurs il ne faut jamais oublier qu'on est h. Les douleurs lui montrèrent enfin qu'il était h.* — *Ce n'est pas être h.*, C'est être sans aucun sentiment d'humanité. — Prov., *Il y a toujours de l'h., il se mêle toujours de l'h. dans nos actions*, Quelque sage qu'on soit, on montre toujours quelque faiblesse. On dit encore D'une personne qui fait profession de sagesse, de piété, et qui se laisse néanmoins aller à des mouvements de passion ou d'intérêt, *Il entre bien de l'h. dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait.* — Dans le langage mystiq., on dit *L'h. intérieur*, pour L'homme spirituel, par opposit. à L'homme charnel. *Dépouiller le vieil h.*, Voy. Dépouiller. = *Homme*, se dit spécialement Des individus du sexe masculin. *Le premier h. Dieu créa l'h. et la femme. Il y avait autant d'hommes que de femmes. La femme est plus faible que l'h. Une armée de cent mille hommes. H. grand, petit, gros, maigre. Jeune h. H. âgé. H. marié. H. veuf. Un méchant h. Honnête h. H. sans honneur. H. loyal. H. sans foi. H. habile. H. entreprenant. Etc.* — *Un bon h., Un bonhomme, Un brave h., Un pauvre h., Un plaisant h., Un petit bout d'h.*, V. Bon, Bonhomme, Brave, Bout, etc. ‖ * *Faire un h., acheter un h.*, Acheter un remplaçant pour le service militaire. On dit dans le même sens, *Un marchand d'hommes.* Dans les pays à esclaves, on appelle aussi *Marchands d'hommes*, Ceux qui font l'infâme trafic de vendre et d'acheter des esclaves. ‖ *C'est un bon cœur d'h., une bonne tête d'h., une bonne pâte d'h.*, Expressions famil. dont on se sert pour louer la bonté, l'intelligence, l'humeur facile et agréable de quelqu'un. *C'est un h. sans façon*, se dit D'un homme aisé à vivre, ou Qui ne se gêne pas assez avec les autres. — En termes de Dévotion. *C'est un h. fort intérieur*, Très-pieux et très-recueilli. ‖ Figur., *Un grand h.*, Un homme distingué par des qualités éminentes. *Les grands hommes anciens et modernes.* — Fig., *Un h. nouveau*, se dit D'une personne qui a fait fortune, ou D'un homme sans naissance, qui, le premier de sa race, parvient à se distinguer. *Cicéron était un h. nouveau. Les plus grands personnages des temps actuels sont des hommes nouveaux.* On appelle aussi *H. nouveau, nouvel h.*, Le chrétien régénéré par la grâce. — Fig. et fam., *Ce n'est pas un h., c'est un ange*, se dit D'un homme qui se distingue par une douceur extrême. Dans le sens contraire, on dit, *Ce n'est pas un h., c'est un diable.* — Fig. et prov., *C'est le roi des hommes*, se dit D'un homme très-obligeant, très-bienfaisant. = *Homme* se dit aussi De celui qui est arrivé à l'âge viril, par opp. à Enfant. *Ce n'est plus un enfant, c'est un h. C'est un h. fait. Il devient h.* — *N'être pas h.*, Être impuissant à procréer des enfants. ‖ Se dit encore absolum., pour désigner Un homme de cœur, de fermeté. *Sachez lutter et souffrir; soyez h. en un mot. Il a bien montré qu'il était h.* — Par mépris, on dit D'un homme sans énergie, sans fermeté, *Ce n'est pas un h.* = *Homme*, joint à un subst. par la prépos. *de*, sert à indiquer l'état, la profession, les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. *H. de guerre, d'Église, de robe, de lettres. H. de journée. H. de peine. H. de génie, de cœur, d'honneur. H. de courage. H. d'esprit, de goût. H. d'État. H. de naissance. H. de peu. H. de rien. H. de parole. H. d'exécution. H. de résolution. H. de bonne volonté. H. d'expérience. H. de bon conseil.* ‖ *H. de pied*, Fantassin. *H. de recrue*, Soldat de nouvelle recrue. — *H. du jour*, Homme à la mode. — *H. du vieux temps, du temps passé*, Qui a conservé les manières et les mœurs anciennes. — *H. du monde*, Homme qui vit dans le grand monde. Se dit quelquefois par oppos. A savant, artiste. *Cet ouvrage s'adresse également au savant et à l'h. du monde.* — *H. de qualité*, Homme d'une noblesse distinguée. Fig. et fam., *Cela sent son h. de qualité*, Cela marque un homme de qualité, ou Cela est digne d'un homme de qualité. — *D'h. d'honneur, en h. d'honneur*, Façons de parler dont on se sert quand on affirme quelque chose. — *Un h. de Dieu, Un h. d'armes, Un h. de cheval, Un h. de paille, Un h. de sac et de corde*, V. Dieu, Arme, Corde, etc. — *H. d'affaires*, se disait autrefois D'un individu employé dans les affaires de finance et dans les fermes du roi. Aujourd'hui il ne se dit que D'un agent d'affaires. ‖ *Homme*, construit avec la prépos. *à* et un complément, exprime Ce dont un homme est capable en bien ou en mal, ou Ce dont on le croit digne. Dans le premier cas, on dit : *Il est h. à se fâcher, à tout braver. Il n'est pas h. à souffrir un affront. C'est un h. à tout*, C'est un homme propre à différents genres de services. — Dans le second, on dit : *C'est un h. à pendre. C'est un h. à étrivières. C'est un h. à ménager, à employer.* = *Homme*, joint à l'adj. poss., *mon, ton, son, votre, etc.*, signifie quelquefois Un homme propre et convenable à ce qu'on veut, tel qu'il faut. *Vous êtes mon h. Je vois qu'il ne peut être votre h. Je ne suis pas leur h. Il a trouvé son h.* On dit aussi, par plaisant., *Il a bien trouvé son h.* ‖ Se dit aussi en parlant D'hommes qui obéissent aux ordres d'un autre, comme des soldats, des manœuvres, etc. *Il prit cinquante de ses hommes avec lui. Il m'envoya un de ses hommes. Combien payez-vous vos hommes?* ‖ Se dit encore De la personne dont on parle. *A ces mots, mon h. disparut. Notre h. ne se le fit pas dire deux fois. C'est un spadassin qui ne manque jamais son h. Cette maladie emporte son h. en vingt-quatre heures.* ‖ Dans le langage popul., se dit quelquefois pour Mari. *J'irai vous voir avec mon h.* ‖ Dans la Jur. féod., se disait pour Vassal. *Le seigneur féodal pouvait, par faute d'h., mettre en sa main le fief qui relevait de lui.* Dans ce sens, on dit aussi *H. lige; H. de mainmorte.* ‖ Autrefois, on appelait *H. du roi*, Celui qui avait une commission du roi, soit au dedans, pour remplir certaines fonctions, soit au dehors, près d'un prince souverain. *Il était l'h. du roi aux États du Dauphiné. L'h. du roi à Gênes.* — Par ext., *Être l'h. d'une personne*, Être commis, délégué, rétribué par une personne pour la représenter, etc. = *H. des bois*, Nom vulgaire de l'orang-outang. — *H. marin*, Nom vulgaire donné par ignorance aux phoques et aux lamentins.

Enc. — Zoologie. — L'*Homme*, considéré au point de vue zoologique, est le couronnement du Règne animal et se place au sommet de la classe la plus élevée de ce règne, c'est-à-d. de la classe des *Mammifères*. Dans le système de Cuvier, il forme à lui seul un ordre distinct, celui des *Bimanes*. Mais, au point de vue philosophique, la distance qui sépare l'Homme de toute la série animale, envisagée même dans ses représentants les plus élevés, les Quadrumanes, est véritablement incommensurable et, pour ainsi dire, infinie. En conséquence, plusieurs naturalistes ont proposé de le détacher complétement de la série animale, et de le classer tout à fait à part sous la dénomination significative de *Règne humain.*

I. Les *caractères* du genre Homme peuvent se résumer ainsi : Tête arrondie, plus développée dans sa partie crânienne que dans sa partie faciale, et articulée par sa base avec les vertèbres du cou. Tronc élargi aux épaules et au bassin, avec deux mamelles pectorales écartées et saillantes. Membres dissemblables : les supérieurs plus courts que les inférieurs, impropres à la translation et seuls terminés par des mains; les inférieurs terminés par des pieds qui posent dans toute leur étendue sur le sol. Station verticale résultant des dispositions harmoniques de la tête, du tronc et des membres. Distribution spéciale du système pileux, qui est abondant sur la tête, sur quelques parties de la face, et sur quelques autres points peu étendus, mais qui est court, rare ou nul sur la plus grande partie du corps. — A ces caractères zoologiques, on doit ajouter les suivants : Intelligence dépassant les limites du présent et du monde sensible. Sentiment moral. Détermination libre. Langage articulé et varié.

Certains naturalistes ont voulu classer dans le même ordre que l'Homme quelques espèces qui appartiennent à l'ordre des Quadrumanes. Cette prétention, même à ne l'envisager qu'au point de vue purement anatomique et en faisant abstraction des caractères supra-zoologiques qui distinguent essentiellement l'espèce humaine, est insoutenable. En effet, l'Homme est le seul animal vraiment *bimane* et vraiment *bipède*, tandis que les espèces supérieures de Singes, qu'on a prétendu rapprocher de lui, sont des *quadrumanes imparfaits* et des *quadrupèdes* également *imparfaits*, selon que l'on considère les extrémités de leurs membres comme des mains ou comme des pieds. Le pied de l'Homme est large, la jambe porte verticalement sur lui; le talon est renflé en dessous; ses doigts sont courts et ne peuvent presque pas se ployer; le pouce, plus long et plus gros que les autres, est placé sur la même ligne et ne leur est point opposable : ce pied est donc admirablement propre à porter le corps, mais il ne peut servir ni à saisir ni à grimper. Chez les Singes supérieurs, l'Orang par ex., l'extrémité des membres postérieurs est une main imparfaite; elle pose sur le sol par sa tranche externe, et ne fournit pas une base de sustentation suffisante, de sorte que l'animal, dans la station normale, est obligé de se soutenir à l'aide des membres antérieurs. La main antérieure des Quadrumanes se distingue de la main humaine par la longueur et la courbure de la région palmaire, par un pouce moins avancé et relativement court, par la dépendance des doigts dans leurs mouvements : aussi cette main est-elle limitée à des actes de préhension qui n'exigent que des mouvements d'ensemble. Notre main est plus large à la paume; elle a le pouce plus long, mieux opposable; tous nos doigts sont indépendants et peuvent exécuter des mouvements séparés. Ainsi donc, comme les pieds de l'Homme sont construits de façon à porter seuls le poids tout entier du corps, il conserve la pleine liberté de ses mains pour les arts et pour l'industrie. L'Homme, comme le seul animal vraiment bipède, est aussi le seul dont le corps soit disposé pour la *station verticale*. Ses pieds, ainsi que nous venons de le voir, lui fournissent une base plus large que ceux d'aucun Mammifère; les muscles qui retiennent le pied et la cuisse dans l'état d'extension sont plus vigoureux, d'où résulte la saillie du mollet et de la fesse; le bassin est plus large, ce qui écarte les cuisses et les pieds, et donne au tronc une forme pyramidale favorable à l'équilibre; le col du fémur forme avec le corps de l'os un angle qui augmente encore l'écartement des pieds et élargit la base du corps; la tête s'articule avec la colonne vertébrale, non tout à fait en arrière, mais par sa base et de manière à se trouver en équilibre sur cette colonne, qui, en outre, présente une suite de courbures parfaitement calculées pour amener le centre de gravité à passer par l'axe du corps, et pour corriger l'inégale distribution des viscères renfermés dans le thorax et dans l'abdomen. La station verticale n'est donc point, comme quelques auteurs l'ont avancé, le résultat de l'éducation. Elle est tellement naturelle à l'homme que, quand bien même il le voudrait, il ne pourrait marcher commodément à la façon des Quadrupèdes. Son pied de derrière, court et presque inflexible, et sa cuisse trop longue, ramèneraient son genou contre terre; ses épaules écartées et ses bras jetés trop loin de la ligne moyenne, soutiendraient mal le devant de son corps; le muscle grand dentelé, qui, dans les Quadrupèdes, suspend le tronc entre les omoplates comme une sangle, est plus petit dans l'Homme que dans aucun d'entre eux; la tête est plus pesante à cause de la grandeur du cerveau et de la petitesse des sinus ou cavités des os, et cependant les moyens de la soutenir sont plus faibles, car l'Homme n'a ni ligament cervical, ni disposition des vertèbres propres à les empêcher de se fléchir en avant; il pourrait donc tout au plus maintenir sa tête dans la ligne de l'épine; mais alors ses yeux et sa bouche seraient dirigés contre la terre, et il ne verrait pas devant lui. La situation de ces organes, au contraire, est la plus parfaite, en admettant que l'Homme est destiné à marcher debout. Enfin, les artères qui vont à son cerveau ne se subdivisant point, comme dans beaucoup de Quadrupèdes, et le sang nécessaire pour un organe si volumineux s'y portant avec trop d'affluence, la position horizontale déterminerait des congestions et des apoplexies fréquentes.

Plusieurs animaux semblent l'emporter sur l'Homme sous le rapport du développement des organes des sens; mais cet avantage se réduit à la prédominance d'activité de quelque sens spécial, de l'odorat chez le Chien, l'Ours et d'autres Carnassiers; de l'ouïe chez plusieurs espèces faibles et timides; parfois de la vue, comme chez les Oiseaux de proie. Mais si l'homme a la vue moins perçante que ces derniers animaux, s'il ne voit point non plus de deux côtés à la fois comme beaucoup de Quadrupèdes, il y a plus d'unité dans les résultats de sa vue, et son attention est mieux fixée sur les sensations de ce genre. S'il a l'ouïe moins fine, il est cependant de tous les animaux celui qui distingue le mieux les intonations. Si son organe olfactif n'est pas sensible aux émanations odorantes les plus légères, il paraît néanmoins être le seul dont l'odorat soit assez délicat pour être affecté par les mauvaises odeurs. La délicatesse de son odorat influe sur celle de son goût. Enfin, il l'emporte sur tous les animaux par la finesse de son toucher, finesse qui résulte, et de celle des téguments, et de l'absence de parties insensibles à la surface cutanée, aussi bien que de la forme de sa main mieux faite qu'aucune autre pour s'adapter à toutes les petites inégalités des corps. — Sous le rapport des organes de la vie, les différences qui existent entre l'Homme et les Mammifères les plus élevés dans la série animale sont peu marquées. Néanmoins son système dentaire, bien qu'analogue à celui des Singes de l'ancien continent par le nombre et la forme générale des molaires et des incisives, s'en écarte notablement par les dimensions des canines qui, chez nous, ne dépassent qu'à peine les autres dents, et n'exigent pas, pour loger leur pointe, un espace vide à la mâchoire opposée. La constitution de notre appareil dentaire nous réduirait à nous nourrir de fruits, de racines et d'aliments faciles à broyer; elle ne nous permettrait guère, ni de paître l'herbe, ni de dévorer de la chair, si le feu ne venait à notre aide pour les ramollir. Mais, avec l'aide du feu, dont seuls nous connaissons l'usage, notre espèce est devenue omnivore, tous les êtres vivants ont pu servir à notre nourriture, en même temps que nous avons pu défier les rigueurs des climats les plus froids. C'est également par son industrie que l'Homme supplée à ce qui lui manque du côté de la force et de la vitesse, à l'absence complète d'armes offensives et défensives. Bien plus, cette faiblesse relative, ainsi que la lenteur de son développement physique, a été pour lui un véritable avantage en ce qu'elle l'a contraint de recourir à ses moyens intérieurs, et surtout à cette intelligence qui lui a été accordée à un si haut degré. Aucun Quadrupède, en effet, n'approche de l'Homme pour le volume et les replis des hémisphères cérébraux, c.-à-d. de la partie de l'encéphale qui sert d'instrument principal aux opérations intellectuelles. La forme même de son crâne annonce cette grandeur du cerveau, comme la petitesse de sa face montre combien la partie du système nerveux affectée aux sens externes est peu prédominante.

Nous n'avons pas à insister sur la différence qu'établissent, entre le règne animal tout entier et l'Homme, l'intelligence dont ce dernier est doué, et le langage articulé dont il est également seul en possession. Lors même que l'Homme n'aurait pas une structure et une forme supérieures à celles des autres animaux, ces deux attributs suffiraient pour le mettre absolument à part du reste de la création.

II. Quand on considère les nombreuses populations répandues à la surface du globe, on remarque certaines différences caractéristiques qui portent principalement sur la forme de la tête osseuse, sur les traits du visage, sur les proportions des membres, sur la stature, sur le système pileux, et sur la couleur de la peau. Ces caractères se perpétuent par la génération, et constituent ainsi un certain nombre de *Races* marquées chacune d'un type particulier. Or, les individus de toutes les races peuvent se mêler indistinctement et produire des individus féconds et dont les descendants restent tels, à quelque degré qu'on les considère. Les races humaines appartiennent donc toutes à une même espèce, et ainsi l'ordre des Bimanes ne se compose que d'un seul genre et d'une espèce unique. Refuser d'admettre cette conclusion, c'est purement nier l'idée d'*espèce*, car ce terme n'a pas d'autre signification. Il est vrai qu'il n'est pas aisé, dans l'état actuel de la science, d'expliquer comment se sont produites ces diversités typiques que nous offrent les différentes races humaines; mais de ce que nous manquons d'expériences ou d'observations assez longtemps prolongées sur les influences modificatrices des milieux et de la manière de vivre de l'Homme, il ne s'ensuit pas que nous puissions légitimement révoquer en doute la réalité de l'unité de l'espèce humaine et l'existence d'un type primordial unique, duquel sont issues les différentes races qui couvrent aujourd'hui la surface de la terre, alors que cette unité primitive est attestée par un phénomène irrécusable, la fécondité indéfinie des produits résultant du mélange de deux races quelconques.

Parmi les caractères qui servent à distinguer les races, les formes de la tête osseuse, la couleur de la peau, et la nature du système pileux, sont à la fois les plus importants et les plus apparents.—Relativement aux *formes de la tête* osseuse, le caractère qui frappe tout d'abord est celui qui résulte du développement relatif du crâne et de la face. Celle-ci, au lieu de demeurer dans la direction plus ou moins verticale de la ligne qui descend du front, se projette, dans certaines races, obliquement en avant, disposition qu'on désigne sous le nom de *Prognathisme;* ou bien, les os de cette région prennent un développement latéral considérable. Quant au crâne, il se montre à son tour plus ou moins allongé et élevé, étroit et comprimé, globuleux ou ovoïde. La valeur du prognathisme s'apprécie communément en mesurant l'*angle facial*, c.-à-d. l'angle formé par deux plans, l'un plus ou moins vertical, qui est tangent au front et aux incisives, et l'autre horizontal, qui passe par l'ouverture des conduits auditifs et l'épine nasale inférieure. La forme de la boîte crânienne s'apprécie exactement, en rangeant les têtes sur un plan horizontal de façon qu'elles reposent sur la mâchoire inférieure, et en se plaçant de manière à amener l'œil successivement au-dessus du vertex de chaque crâne. En considérant les crânes de ce point de vue, Retzius divise les races humaines en *Dolichocéphales* et *Brachycéphales* (littéralement *têtes allongées* et *têtes courtes*). Dans les premières, la boîte crânienne est ovale, la plus grande longueur étant à la plus grande largeur (laquelle est le plus souvent au-dessous et un peu en avant des fosses pariétales) comme 9 est à 7. Dans les secondes, la boîte crânienne présente la forme d'un œuf, mais plus courte, ou tronquée et arrondie en arrière; sa plus grande longueur est à sa plus grande largeur (qui est en arrière) comme 8 est à 7; enfin, la tête paraît carrée et à coins arrondis. La détermination de la position du trou occipital a été étudiée avec soin par Owen et plusieurs anatomistes, parce que cette position se lie intimement et au développement cérébral, et à la station verticale du corps. Néanmoins il a été impossible de trouver aucune différence appréciable constante entre les diverses races. Chez l'Homme, le trou occipital est placé immédiatement derrière la ligne qui divise en deux parties égales le diamètre antéro-postérieur de la base du crâne, tandis que, chez le Chimpanzé, cette ouverture est plus reculée d'environ un tiers de ce diamètre. Quant à la capacité de la boîte crânienne, Tiedemann l'a mesurée de la façon la plus rigoureuse en la remplissant de grains de millet, et en pesant les quantités contenues. Or, il a trouvé ces quantités sensiblement égales pour les différentes races.—Les formes de la tête et les traits du visage sont nécessairement dans une dépendance réciproque des plus intimes. En effet, une mâchoire supérieure saillante jette la bouche en avant, et la mâchoire inférieure s'avance encore davantage pour que les deux arcades dentaires se trouvent en rapport. Des pommettes saillantes, qui élargissent le haut de la face, remontent les joues, agissent sur les paupières, et l'obliquité de l'œil doit à la longue en être le résultat.

Tout le monde sait combien la *couleur de la peau* varie dans l'espèce humaine. Le blanc plus ou moins mat ou rosé, le jaune paille ou café au lait, l'olivâtre, le cuivré, le brun, le noir à divers degrés ; en un mot, une série de teintes passant par toutes les nuances imaginables, tel est l'un des traits les plus frappants *de la diversité des peuples qui couvrent la surface du globe*, et celui auquel on s'est le plus arrêté pour la distinction et la nomenclature des races. On parle vulgairement de la *race blanche*, de la *race noire*, de la *race jaune*, de la *race rouge*, comme si ces épithètes emportaient avec elles une caractéristique suffisante. Il n'en est rien cependant, car on trouve le mélanisme le plus prononcé chez des Hommes qui ont d'ailleurs tous les traits de la race communément appelée blanche, et l'on observe de prodigieuses différences sous le rapport de la teinte de la peau parmi les peuples de même couleur. Toutefois il existe une certaine relation entre la couleur de la peau et les caractères plus réellement typiques. C'est ainsi que les races *prognathes* sont toujours teintes de couleurs foncées, et que les races *orthognathes offrent le plus souvent* des couleurs claires : néanmoins ces dernières peuvent présenter toute l'échelle des nuances, depuis le blanc des peuples d'Europe jusqu'au noir d'ébène. D'après cela, on voit que la couleur de la peau doit avoir une place, mais une place fort subordonnée, dans la caractéristique des grands types de l'espèce. Les teintes noires se montrent presque immédiatement après la naissance et persistent, au moins pour les noirs prognathes, pendant une longue suite de générations sous les climats les plus divers. Ces teintes semblent, en outre, pénétrer bien au delà de la peau ; car le sang et les muscles ont une nuance plus foncée chez les Nègres que chez nous. Cependant c'est une erreur de croire que la peau, chez les races colorées, présente un élément spécial, une couche pigmentaire *propre à ces races*, qui manquerait à la nôtre. L'organisation de la peau est identique dans toutes les races humaines. La coloration des races foncées a simplement son siége dans les cellules ordinaires de la couche muqueuse du derme, autour du noyau desquelles il se dépose une matière colorante, finement granulée ou homogène, ou de véritables granules pigmentaires. Le *système pileux* fournit un caractère qui n'est pas à négliger. Il diffère par son abondance ou sa rareté sur certaines parties, sur la face en particulier ; il est tantôt fin, tantôt grossier, lisse, bouclé ou crépu, et ces différences sont *surtout très-remarquables* pour la chevelure. Enfin, comme on sait, sa couleur varie considérablement. Mais parmi ces diversités, la plus importante est celle de la nature lisse ou crépue des cheveux : de là la distinction des races humaines en *Liotriques*, ou races à cheveux lisses, et *Ulotriques*, ou races à cheveux crépus. On donne parfois le nom de *laineux* aux cheveux crépus, parce qu'ils sont entremêlés comme ceux d'une toison. Cette expression est impropre. En effet, les cheveux qui ne frisent pas (*liotriques*) et ceux qui frisent et sont crépus (*ulotriques*) offrent, quand on les examine au microscope, une surface également unie dans toute leur longueur, tandis que les poils de la laine ont une surface rugueuse et hérissée d'aspérités.

III. Malgré les nombreux travaux dont les races humaines ont été l'objet depuis un certain nombre d'années, les questions qui se rattachent à cette étude sont loin encore d'être résolues. Ceci tient à deux difficultés particulières. La première réside dans ce fait, que les diverses races passent de l'une à l'autre par des transitions graduées, par des nuances presque insensibles, phénomène d'ailleurs fort naturel, puisqu'elles dérivent toutes d'une souche unique. La seconde réside dans cette autre circonstance, que l'observation anatomique et physiologique est incapable à elle seule de résoudre le problème : il y faut joindre la recherche de la filiation historique, et particulièrement celle des langues. Dans l'état actuel de la science, nous nous bornerons à exposer sommairement les idées les plus généralement reçues.

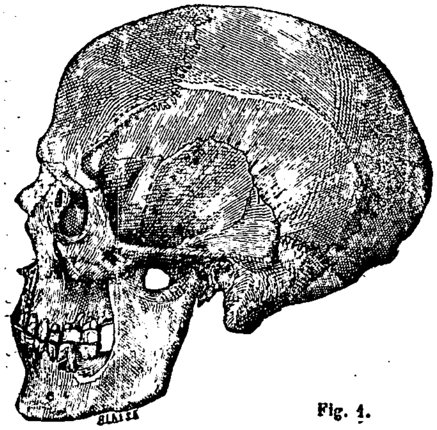
Fig. 1.

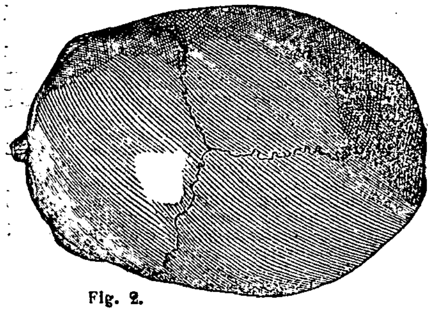
Fig. 2.

A. *Race caucasique.*—La race *caucasique* ou race *blanche* se distingue par un crâne régulièrement ovoïde, un visage ovale à traits médiocrement prononcés, sans projection de la mâchoire, sans développement des pommettes. L'angle facial varie de 80° à 90°, et même s'élève au delà (Fig. 1 et 2). Le nez est long, plus saillant que large ; les yeux sont horizontaux et plus ou moins largement découverts par les paupières. La bouche est petite ou moyenne, avec les lèvres minces et bien dessinées. La barbe est plus ou moins fournie aux lèvres, au menton et aux joues ; les cheveux sont fins, droits ou bouclés, et varient du blond au noir. La peau est blanche, mais devient plus ou moins basanée et foncée, selon les climats, les tempéraments et la manière de vivre. Le bassin est large et la taille svelte ; les membres sont bien dessinés, et les mamelles sont hémisphériques ou à peine pyriformes. C'est cette variété qui a donné naissance aux peuples les plus civilisés, à ceux qui ont le plus généralement dominé les autres. Selon Cuvier, les peuples qui offrent ces caractères seraient descendus des hauteurs du Caucase, admettant en cela l'hypothèse que les montagnes ont été le premier séjour de l'Homme. Cette opinion semble combattue par ce *fait, que les diverses peuplades répandues sur les parties* habitables et aux limites de la chaîne caucasienne sont loin d'avoir le cachet d'une même nationalité et paraissent d'origine diverse et étrangère. L'histoire, comme l'induction rationnelle, semble placer les établissements où ont commencé les vies nationales et les civilisations de ces peuples sur les rives des grands fleuves qui arrosent les contrées situées dans le voisinage de la mer des Indes et de la Méditerranée. On divise généralement les *peuples de type* caucasique en trois grandes familles qui se distinguent les unes des autres par des caractères secondaires : ce sont la famille *Araméenne* ou *Sémitique*, qui a laissé ses monuments les plus anciens dans les vallées de la Mésopotamie ; au sud-est, la famille *Ariane*, qui était établie à gauche et à droite de l'Indus ; et au sud-ouest, la famille *Égyptienne*, qui a prospéré dans la riche vallée du Nil. Ces trois familles sont en outre séparées par leurs idiomes, et à ces différences en correspondent d'autres encore dans les dispositions intellectuelles et morales. — C'est de la première, c.-à-d. de la *famille Araméenne* ou *Sémitique* que sont sortis les Assyriens, les Chaldéens, les Phéniciens, les Juifs, les Arabes. Elle est représentée aujourd'hui par les Juifs, par quelques débris des Assyriens relégués dans les montagnes du Kurdistan, par les Himyarites et leurs colonies africaines (Abyssins), et surtout par les Arabes nomades ou sédentaires. Les Berbères paraissent devoir se rattacher à cette famille. — La famille *Ariane*, appelée aussi *Japétique* et *Indo-européenne*, comprend les nombreuses populations de type caucasique qui *sont répandues depuis les Indes orientales jusqu'aux limites* occidentales de l'Europe, et qui couvrent le plateau de l'Iran, le Turkestan, l'Arménie, l'Asie Mineure, toute l'Europe et quelques points de l'Afrique septentrionale. C'est ce rameau de la race caucasique qui a porté le plus loin la philosophie, les sciences et les arts, et qui en est le dépositaire depuis trente siècles. Les 4 langues principales de cette race, langues qui possèdent entre elles des affinités multipliées, sont : le sanscrit, langue sacrée des Hindous ; l'ancienne langue des Pélasges, mère commune du grec, du latin et de toutes nos langues du midi de l'Europe ; le gothique ou tudesque, d'où sont dérivées les langues du nord et du nord-ouest de l'Europe ; enfin la langue esclavonne, d'où descendent celles du nord-est, le russe, le polonais, le wende, etc. Le type physique, là où il a tout son caractère, toute sa beauté, en Géorgie, en Perse et en Grèce, est plus parfait encore que dans la famille Araméenne. Cette grande famille comprend les Hindous, la branche Iranienne des Médo-Perses, les Circassiens, les Géorgiens, les Arméniens, les Grecs, les Italiens, les Celtes, les Basques, les Scandinaves, les Germains, et toutes les populations Slaves.— La famille *Égyptienne, bien que son crâne offre* la forme caucasique, présente un léger degré de prognathisme et la densité osseuse qu'on remarque dans les crânes nègres. Ce rameau, dont la couleur varie du jaune au brun plus ou moins rougeâtre ou noirâtre, un peu comme chez les Hindous, dévie du type des deux familles précédentes vers le type africain. Il est représenté uniquement par les Coptes qui, comme nous l'avons dit ailleurs, sont les débris de l'ancienne population de l'Égypte. — Toutes les nations de race caucasique sont dolichocéphales, à l'exception des peuples Slaves, qui sont brachycéphales.

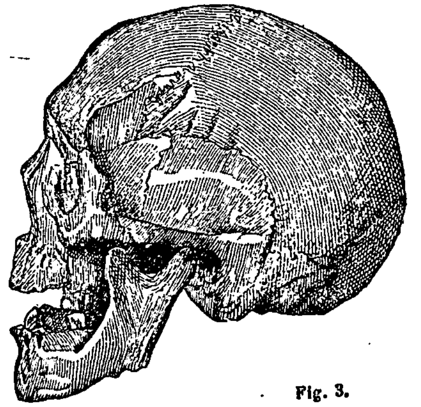
Fig. 3.

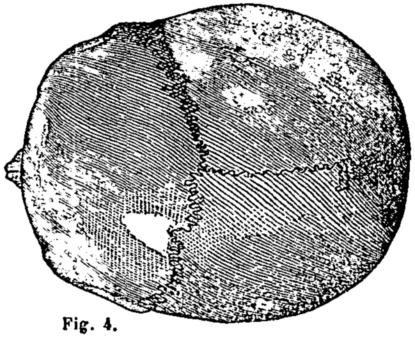
Fig. 4.

B. *Race mongolique* ou *race jaune.*— L'ovale de la tête caucasique s'altère chez les individus de cette race, et donne pour le contour de la face une sorte de losange. Ceci tient au développement *et à la direction des os malaires et de toute l'arcade* zygomatique, qui donnent beaucoup de saillie aux pommettes et relèvent les joues vers les tempes. La courbure de l'arcade est telle que la partie de la tête qui domine celle-ci en prend une apparence pyramidale (Fig. 3 et 4). En même temps, l'angle externe des yeux est relevé, et les paupières sont comme bridées et demi-closes par l'étirement qu'elles éprouvent. Le front, l'espace interoculaire sont aplatis ; le nez est épaté et plus large que dans le type caucasique ; tout le système de la face est plus développé. La bouche est grande ; les lèvres sont épaisses et arquées, les incisives proclives, et l'angle facial varie de 75° à 80°. Les membres sont gros, charnus, mal dessinés. Le poil est rare à la face et au corps ; les cheveux sont droits, grossiers, rudes, *plats et noirs. Les teintes de la peau varient* du blanc *mat au* jaunâtre plus ou moins rembruni. Enfin, chez les femmes, les mamelles sont coniques. La race mongolique s'étend depuis le nord de l'Himalaya et l'est du Gange sur la plus grande partie du continent asiatique. Cuvier la fait descendre des hauteurs de la chaîne Altaïque, sans que rien justifie cette hypothèse. Les peuples qui appartiennent à cette race peuvent se partager en trois groupes, dont les positions géographiques sont bien limitées, la famille *Mongole*, la famille *Indo-sinique*, et la famille *Hyperboréenne*. La première occupe la région centrale de l'Asie au nord de l'Himalaya et de la Chine, et comprend les Mongols proprement dits, les Kalmouks, et les Mandchoux. La seconde, qui se remarque par une civilisation *sui generis* fort avancée, mais qui en est *généralement* restée au langage monosyllabique, comprend les Chinois, les Coréens, les Japonais, les Tonquinois, et les habitants de la vaste presqu'île qu'on désigne communément sous le nom d'Indo-Chine. La troisième comprend, dans l'Asie boréale, les Tongouses, les Samoyèdes, les Iakoutes, et, en Amérique, les Groënlandais et les Esquimaux. Ces deux derniers peuples, ainsi que ceux de la famille Indo-sinique, sont dolichocéphales ; tous les autres sont brachycéphales, soit prognathes, soit orthognathes. — Les Turcs et les Hongrois ou Magyars, les Finnois et les Lapons, sont rangés par beaucoup

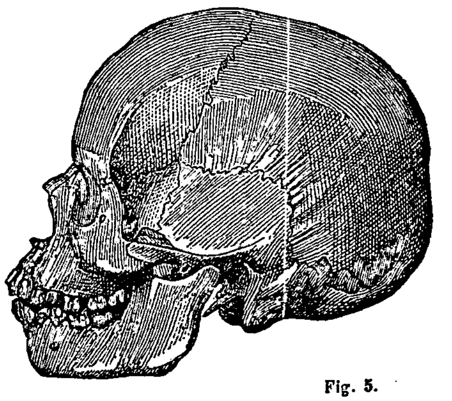
Fig. 5.

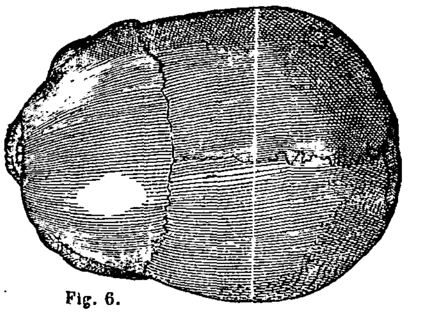
Fig. 6.

d'auteurs dans la race caucasique, et par un grand nombre d'autres dans la mongolique. Nous ne nous prononcerons pas à ce sujet, quoique nous *penchions pour cette dernière origine.* Il nous paraît que les caractères primitifs de ces peuples ont été simplement modifiés par de nombreux croisements avec des nations de race caucasique.

C. *Race nègre.* — Ses caractères typiques sont les suivants : Crâne allongé, dolichocéphale ; vertex aplati ; front étroit, comprimé aux tempes ; prognathisme très-marqué; apophyses montantes du maxillaire supérieur très-écartées en bas, très-rapprochées en haut, et laissant peu d'espace pour les os propres du nez, qui se trouvent ainsi refoulés vers le frontal. Nez aplati, court, épaté. Angle facial variant de 60° à 75° (Fig. 5 et 6); Lèvres grosses. Poils rares; cheveux courts, ulotriques, feutrés. Ajoutons que le bassin en particulier, et le tronc en général, ont moins de développement en largeur que dans les autres types; que les mamelles de la femme sont allongées et pyriformes; que les membres supérieurs sont aussi proportionnellement plus longs; que les inférieurs sont un peu arqués en dedans et se distinguent en outre par l'aplatissement du mollet, ainsi que par le défaut de cambrure du pied. Enfin, la peau est teinte de nuances plus ou moins brunes ou noires, et les muqueuses sont violacées. Il existe dans ce type, comme dans tous les autres, des variations assez prononcées pour qu'on y puisse distinguer au moins deux familles, subdivisées en sous-familles. La famille *Éthiopienne* comprend les peuplades proprement noires, bien que leur teinte varie singulièrement dans ses subdivisions, depuis le noir d'ébène du Iolof jusqu'au brun jaunâtre du Cafre. La seconde, qui a reçu le nom de famille *Hottentote*, est remarquable par la couleur de sa peau, qui est feuille-morte ou jaune enfumé, par la petitesse de sa taille et la maigreur de ses formes. En outre, *elle se rapproche de la race mongolique* par ses pommettes saillantes, et par ses petits yeux bridés à l'angle externe. Enfin, chez certaines tribus, les Boschimans, le sexe féminin présente la singularité d'un énorme développement graisseux à la région fessière.—La race nègre est généralement morcelée en petites peuplades plus ou moins sauvages, à peu près sans industrie, presque constamment en guerre entre elles, et professant pour toute religion un grossier fétichisme. Cette absence presque complète de civilisation des Nègres est le prétexte dont s'autorisent certaines nations civilisées et soi-disant chrétiennes, pour réduire et maintenir les malheureux habitants de l'Afrique dans un état d'esclavage plus dur encore que celui des esclaves de l'antiquité. Or, l'observation et l'expérience ont démontré que les populations noires, soumises à l'influence des races plus avancées, sont capables, soit sous le rapport intellectuel, soit sous le rapport moral, d'un développement qui ne permet en aucune façon de leur imputer une infériorité native.

D. *Races américaines.* — Les populations qui habitaient l'Amérique à l'époque de sa découverte par les Européens n'ont pu être, sauf les Groënlandais et les Esquimaux, ramenées *clairement ni à l'une ni* à l'autre des trois races de l'ancien continent. Elles n'ont pas non plus de caractère à la fois précis et constant qui permette de les considérer comme une race homogène. *Le type que plusieurs auteurs ont décrit comme constituant* le type américain, est celui qui est propre aux tribus sauvages désignées sous la dénomination générique de *Peaux rouges*, et qui erraient jadis *dans l'Amérique septentrionale*, du Canada à la Louisiane, et des monts Alleghanys jusqu'aux montagnes Rocheuses. La forme de leur crâne, leur barbe rare, leurs cheveux *généralement noirs, les rapprocheraient du type* mongolique, si leurs traits aussi prononcés, leur nez aussi saillant que les nôtres, leurs yeux grands et ouverts, ne s'y opposaient et ne répondaient à nos formes européennes. Toutefois leur nez est arqué et non aquilin, et leur front généralement fuyant (Fig. 7 et 8). En outre, leur peau est cuivrée.—Les autres nations américaines peuvent être réparties dans quatre familles principales, savoir : la famille *Mexicaine*, remarquable par la teinte olivâtre de sa peau ; la famille *Brasilio-guaranienne*, qui rappelle le type mongolique par sa couleur jaunâtre, son front non fuyant, ses yeux souvent obliques et toujours relevés à l'angle extérieur ; la famille *Pampéenne*, qui est répandue à l'est de la grande Cordillère, depuis le Paraguay jusqu'à la pointe du continent, ainsi que dans les Andes du Chili (Araucans), et qui se distingue par une tête ronde, un front peu développé, un nez épaté, une bouche grande avec de grosses lèvres, des yeux petits et un peu bridés en dehors, une peau brune olivâtre, et des formes robustes et parfois athlétiques, comme chez les Patagons; la famille *Ando-péruvienne*, dont la couleur est la même, mais qui a la taille petite, le front peu *élevé ou fuyant, les yeux horizontaux* et jamais bridés.

E. *Races océaniennes.* — Il en est de l'Océanie comme de l'Amérique. Au lieu d'un type unique, on y rencontre un certain *nombre de formes particulières qui sont plus ou moins* rapprochées des formes caractéristiques des races de l'ancien continent. Les principaux types que présentent les populations océaniennes *sont le type Malais, le type Polynésien*, le type *Négro-océanien*, et le type *Australien.*— Le type *Malais* rappelle à la fois le type chinois et le type Hindou : le premier, par la longueur du crâne, *la saillie des os malaires*, l'obliquité de la fente palpébrale ; le second, par la taille et par la forme des membres. Les Malais offrent en outre un certain degré de prognathisme, un teint jaune plus ou moins bruni, et les cheveux roides et noirs. — Les habitants des nombreuses îles de la Polynésie présentent une telle diversité, qu'il est difficile de leur assigner un type propre. Néanmoins Lesson nous donne les Taïtiens comme les représentants les plus parfaits de ce qu'il y a de plus général dans la caractéristique de ces peuples. On retrouve ici de beaux traits, un beau développement du front, analogues à ce qui s'observe dans le type européen, si ce n'est que la face est proportionnellement un peu forte, le nez un peu large, la mâchoire supérieure et les deux lèvres sensiblement saillantes. La peau est d'un brun olivâtre, peu foncé chez les femmes. — Dans un grand nombre d'îles de l'archipel Indien et de la Polynésie, il existe des peuplades noires qui offrent tous les traits de la race nègre, mâchoires avancées, grosses lèvres, nez épaté, cheveux courts et ulotriques. Beaucoup d'entre elles ont des formes grêles et sont de très-petite taille, et toutes vivent à l'état sauvage, *dans les régions écartées et montagneuses.* Les Papouas, population singulière de la Nouvelle-Guinée et de quelques îles voisines, qui sont si remarquables par leur chevelure frisée, paraissent n'être qu'une race mixte provenant du croisement des Malais avec les Nègres océaniens. — Enfin, ce que les auteurs appellent le type *Australien* appartient non-seulement aux habitants de l'Australie proprement dite, mais encore à des peuplades appelées Alfourous et Haraforas, qui *vivent dans* plusieurs grandes îles de l'Océanie, comme la Nouvelle-Guinée. D'après Lesson, ce type est caractérisé par des pommettes saillantes, des dents très-proclives, un nez épaté, *de gros yeux, des membres grêles et d'une longueur disproportionnée*, une peau d'un noir brun sale, des cheveux longs, abondants et lisses, et enfin une barbe roide et épaisse.— Cons. PRICHARD, *Hist. naturelle de l'homme, et le manuel de* HOLLARD, *De l'homme et des races humaines.*

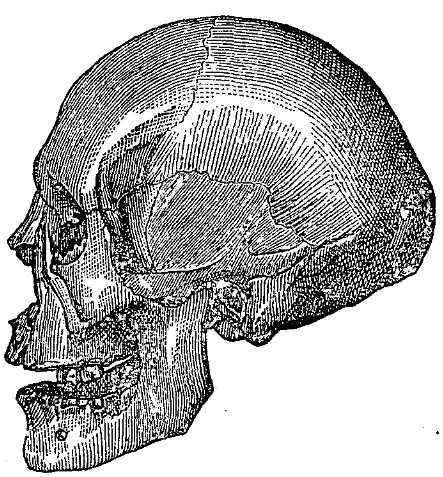

Fig. 7.

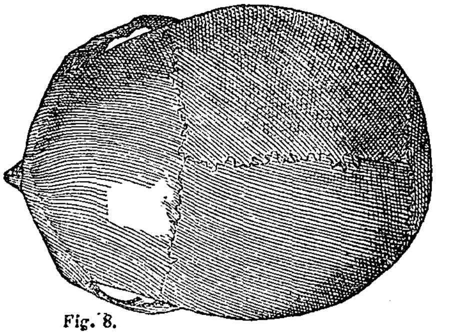

Fig. 8.

PHILOSOPHIE. — Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'*Homme* au point de vue philosophique. *Les questions qui se rattachent* à ce point de vue sont trop nombreuses et trop importantes pour que nous nous contentions de les traiter sommairement. En conséquence, nous avons consacré et nous consacrerons à chacune de ces questions un article particulier. Nous renverrons donc aux mots : AME, IMMORTALITÉ, PSYCHOLOGIE, RAISON, MORALE, CHUTE, etc.

* **HOMMÉE.** s. f. T. Métrol. Mesure agraire de contenance très-variable, mais qui désignait dans le principe la quantité de terre qu'un homme peut travailler en un jour. *Une h. de vigne, de pré.*

* **HOMO** et * **HOMOÏO—.** Ces mots sont dérivés du gr. ὁμὸς et ὁμοῖος, qui veut dire semblable, égal, et entrent dans la formation d'un certain nombre de termes scientifiques, avec le sens qui leur est propre. Nous donnons ci-après les plus usités.

HOMOCENTRIQUE. adj. Syn. de *Concentrique.*

* **HOMOEOMÉRIE.** s. f. (gr. μέρος, partie). Dans le système atomistique d'Anaxagore, on désigne sous ce nom *les Éléments atomiques homogènes que Dieu*, en débrouillant le chaos, sépara des éléments hétérogènes au milieu desquels ils étaient auparavant confondus.

* **HOMOEOMORPHE.** adj. 2 g. (gr. μορφὴ, forme). Se dit Des humeurs et des tissus morbides constitués par des éléments anatomiques semblables à ceux qu'on trouve dans les humeurs et dans les tissus normaux.

* **HOMŒOPATHE.** adj. et s. m. Se dit D'un médecin qui pratique le système de l'homœopathie.

* **HOMŒOPATHIE.** s. f. (grec. πάθος, affection).

Enc.—On donne le nom d'*Homœopathie* à une doctrine thérapeutique, imaginée par Samuel Hahnemann, de Leipsick. Elle consiste à traiter les maladies par des médicaments que l'on suppose capables de déterminer au sein de l'organisme, dans l'état de santé, des symptômes morbides semblables à ceux que l'on veut combattre.

La première idée de cette doctrine remonte à l'année 1790. Voici à quelle occasion elle se présenta à l'esprit de son auteur. Peu satisfait des explications données par l'école au sujet de l'action thérapeutique du quinquina, il résolut d'essayer sur lui-même les effets de cette substance. Peu après, à sa grande surprise, il se sentit saisi de frisson, frisson auquel succéda bientôt *une sensation de chaleur*; et enfin il se trouva mouillé d'une sueur abondante : en un mot, il éprouva un véritable accès de fièvre intermittente, maladie contre laquelle, chacun le sait, le *quinquina est un remède souverain.* Cette série de phénomènes fut pour Hahnemann un trait de lumière. Puisque, dit-il, le spécifique de la fièvre intermittente est susceptible de produire *sur l'homme sain des symptômes analogues à ceux qu'engendre* la maladie elle-même, ne serait-il pas possible que tout médicament capable de déterminer dans l'économie un certain ordre de phénomènes morbides *fût spécialement propre à guérir la* maladie dont l'évolution présente un ensemble de symptômes analogues. Cette vue n'était encore qu'une hypothèse ; mais à la suite d'expériences physiologiques et cliniques continuées pendant plusieurs années, sur des individus placés dans les conditions les plus diverses, il crut pouvoir présenter son hypothèse comme une loi générale que l'on peut ainsi formuler : « Tout vrai remède doit susciter, dans un homme jouissant de la santé, une maladie analogue à celle qu'il doit guérir, et réciproquement. » De là cet axiome fondamental de la méthode homœopathique : *Similia similibus curantur*, en opposition avec l'antique axiome d'Hippocrate : *Contraria contrariis curantur.* De là aussi le nom que Hahnemann lui-même a donné à sa doctrine, tandis qu'il appelait *Allopathie* ou médecine *Allopathique* la médecine des écoles, et *Allopathes* les médecins vulgaires. Suivant Hahnemann, deux maladies semblables ne pouvant exister dans un organe, l'artificielle qu'on produit avec le médicament détruit celle qui préexiste; puis on fait cesser la maladie artificielle en n'administrant plus le médicament cause de sa manifestation. Le principe de la doctrine étant posé, le rôle du *médecin homœopathe se borne à ceci :* 1° *expérimenter sur des* personnes jouissant de la plénitude de leur santé tous les agents de la matière médicale ; 2° au lit du malade, noter avec soin les *divers symptômes de la maladie, et chercher dans la matière* médicale quelle est la substance dont les effets physiologiques représentent le plus exactement les symptômes observés ; 3° enfin *préparer et administrer le remède choisi, de la façon la plus* favorable au développement de son action thérapeutique.— L'h. se fait une règle de ne point mélanger les médicaments les uns avec les autres, mais de les employer *toujours simples*, ou du moins incorporés à certains excipients qu'elle considère comme inertes et incapables d'en dénaturer les propriétés. Ces excipients, au nombre de quatre, sont : l'eau pure, l'alcool, le sucre de lait et l'amidon. On fait choix de tel ou tel excipient, suivant que la substance médicamenteuse doit être administrée en solution aqueuse ou alcoolique, ou bien à l'état solide.

Telle est une des faces de la doctrine d'Hahnemann ; poursuivons. Les médicaments ne sont pas administrés avant d'avoir subi ce que l'on nomme un certain degré d'*atténuation*, qui les amène à un état extrême de division. La raison de cette prescription *est fort simple.* Comme le médicament exerce immédiatement son action sur l'organe malade, il conserve toujours assez d'énergie pour provoquer des symptômes un peu plus intenses *que ceux de la maladie à laquelle on veut remédier.* Ajoutez à cela que le médicament agissant dans le sens même de la maladie et poussant en quelque sorte l'affection dans la *voie où elle marche, le médecin doit craindre d'aggraver celle-ci.* Pour procéder à l'atténuation du remède, s'il s'agit d'une substance solide, on prend 1 grain de cette substance réduit en poudre, on le mêle à *99 grains de sucre de lait ; puis on prend* 1 grain de ce mélange, et on le mêle de nouveau à 99 grains de sucre, et ainsi de suite. S'il s'agit d'un suc ou d'une teinture, on opère de même en délayant successivement une goutte dans autant de fois 99 gouttes d'eau distillée qu'on veut avoir d'atténuations ou de *dilutions.* La quantité de substance médicamenteuse employée décroît donc par chaque atténuation, comme les termes d'une progression géométrique dont la raison serait 0,01. Ainsi, la première dilution renfermant 1/100° de grain du médicament, la seconde en contient 1/10,000°; la troisième 1/1,000,000°; la quatrième 1/100,000,000° de grain, etc. Hahnemann est allé jusqu'à la *trentième* dilution ; la fraction de principe actif représenté par cette atténuation a pour numérateur l'unité et pour dénominateur l'unité suivie de 60 zéros ! Les disciples d'Hahnemann l'ont même dépassé dans cette voie ; à Saint-Pétersbourg, le Dr Korsakoff a poussé la réduction des doses jusqu'à la 1500° atténuation : le dénominateur de cette fraction de grain possède 3000 zéros ! — Après chaque atténuation, Hahnemann recommande la trituration de la poudre ou l'agitation du liquide dans son flacon ; il recommande même de *ne pas trop remuer* la dilution, dans la crainte que les billioniėmes ou les décillionièmes de grain du remède ne deviennent trop actifs. C'est en invoquant l'influence de ces succussions que *les homœopathes répliquent aux plaisanteries concernant* la possibilité de faire du lac de Genève, avec un grain de quinine par ex., un inépuisable réservoir de gouttes fébrifuges. « Non, disent-ils, *le lac de Genève ne peut être un véhicule homœopathique*, parce que, sans les dilutions successives et sans les succussions voulues, le médicament ne s'y trouverait, ni également réparti, ni *dynamisé ; or, si d'atténuation en atténuation* les propriétés ordinaires du médicament vont diminuant et disparaissant, les succussions au contraire en accroissent de plus en plus les vertus homœopathiques. »

En même temps qu'ils administrent le remède, les médecins homœopathes prescrivent aux malades l'observation d'un régime très-sévère. Comme les médicaments homœopathiques sont toujours administrés à doses infiniment petites, Hahnemann interdit aux malades toutes les substances capables d'exercer sur l'organisme une influence médicinale plus puissante que celle du remède administré. C'est ainsi qu'il leur défend le thé, le café, la bière, le chocolat, les liqueurs, les parfums, les préparations dentifrices, les pâtisseries, les glaces, les épices, les légumes herbacés, les viandes faisandées, le sucre, le sel, etc., etc.

Après cette exposition des points capitaux de la théorie hahnemannienne, il nous reste à développer les raisonnements et les faits que lui oppose la médecine allopathique. Suivant elle, le principe capital de l'h. n'est basé sur aucun argument sérieux, sur aucune base scientifique. Et d'abord, il n'est pas vrai que les médicaments homœopathiques déterminent des maladies semblables à celles qu'ils sont destinés à guérir. Des observateurs consciencieux ont expérimenté, sur eux-mêmes ou sur d'autres, les globules homœopathiques. Nous citerons le professeur Andral, dont le talent d'observation et la véracité sont au-dessus de tout soupçon. Ayant pris lui-même et administré à onze autres personnes du quinquina, il n'a jamais vu apparaître même l'ombre de la fièvre intermittente. L'analogie entre les effets produits par un médicament sur l'organisme sain ou malade et les symptômes de telle ou telle maladie, n'existe donc en réalité que dans l'esprit de ceux qui la supposent. Mais admettons que, dans quelques cas, certains remèdes soient capables de produire des symptômes semblables à ceux de certaines maladies accidentelles, ils n'engendrent pas, pour cela, une maladie semblable à la maladie contre laquelle on les administre. L'identité des symptômes n'entraîne pas l'identité de deux affections déterminées par des causes aussi dissemblables, par ex., que l'ingestion du quinquina ou l'action des miasmes paludéens, cause de la fièvre intermittente. Ici il n'y aurait donc de semblable que l'apparence; car l'organe impressionné par l'agent thérapeutique ou par le principe de la maladie peut réagir de la même manière sous chacune de ces influences, quoiqu'il soit impressionné dans les deux cas d'une manière toute différente. Dès lors il n'y a plus de maladie médicinale destinée à combattre une maladie semblable, mais accidentelle. La médecine de Hahnemann devient donc la médecine des symptômes. Or, aux yeux de la raison, ce n'est pas la meilleure médecine possible. Hahnemann, en effet, prétend fonder le traitement de la maladie sur la seule et unique considération des symptômes. Nul besoin d'anatomie normale ou pathologique, nul besoin de physiologie, nul besoin de nosographie : il suffit seulement de relever tous les symptômes jusque dans leurs détails les plus minutieux. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a pleurésie, fièvre typhoïde, hépatite, mais s'il y a de la toux, et quelle toux, si les crachats sont séreux, glaireux, verts ou jaunes, si la céphalalgie est frontale ou occipitale, nocturne ou diurne, etc. Quant à l'action prétendue des doses infinitésimales, c'est un pur effet de l'imagination de ceux auxquels on les administre. La vérité est qu'elles ne font absolument ni bien ni mal. C'est en vain qu'on objecte le fait que des personnes très-véridiques affirment avoir éprouvé, après l'ingestion de globules homœopathiques, des effets plus ou moins notables. Nous ne contestons point la réalité des impressions éprouvées par ces personnes; mais on doit purement et simplement les rapporter à l'influence de l'imagination. Il en est d'elles comme de ces malades auxquels, dans les hôpitaux, on administre de simples pilules de mie de pain, que le médecin prescrit à haute voix sous le nom latin de pilules de *mica panis*. Ces malades assurent aussi en éprouver des effets, et se louent même de l'administration de ce remède. — Si maintenant nous suivons l'h. dans le domaine des faits; si nous l'observons, non pas dans la *pratique en ville*, mais dans les hôpitaux, aux prises avec des maladies sérieuses, l'expérience a constamment tourné contre elle. Il est inutile de rappeler ici les essais homœopathiques faits en 1833 à l'Hôtel-Dieu de Lyon, puis un peu plus tard à Naples, à Montpellier; en 1849, à l'hôpital Saint-Louis à Paris, à la Salpêtrière, etc. Tous ces essais n'ont servi qu'à mettre en évidence l'inefficacité de la médecine de Hahnemann.

Du sein de l'h. il s'est élevé diverses sectes schismatiques, dont nous croyons fort inutile d'exposer les idées. Nous nous contenterons de mentionner l'*Isopathie*, qui a pour auteur un nommé Lux, de Leipsick, et qui prend pour devise, *Æqualia æqualibus curantur*: c'est l'h. poussée au superlatif. Pour donner une idée du traitement que l'isopathie inflige à ses malades, nous dirons qu'elle combat la phthisie pulmonaire par la *dynamisation* du parenchyme de poumon tuberculeux; la gale, en faisant prendre au malade l'humeur *dynamisée* des vésicules psoriques, etc. Cette secte ne manque pas non plus d'invoquer l'expérience, et prétend également convaincre par les faits.

Mais beaucoup de personnes oublient et un plus grand nombre ignorent qu'un fait, pour avoir une valeur, une signification scientifique, a besoin d'être interprété. En d'autres termes, il faut de toute nécessité examiner les rapports qu'on présume exister entre lui et les faits antécédents ou subséquents; il faut s'assurer qu'il existe entre eux un rapport réel de cause à effet, et ne pas prendre pour tel un rapport de coïncidence ou de concomitance qui peut résulter de toute autre cause que la cause supposée. Or, en médecine particulièrement, ce rapport est fréquemment fort difficile à déterminer. C'est surtout du *post hoc, ergo propter hoc*, qu'il faut se garder. C'est ce principe faux qui a fourni leurs arguments à tous les systèmes aujourd'hui abandonnés, et malheureusement il en engendrera sans doute encore bien d'autres. C'est lui qui a mis en vogue cette multitude de substances inertes et de remèdes ridicules qui encombrent les vieilles pharmacopées, et qui tous ont été employés et recommandés par des hommes d'un talent incontestable. Si l'expérimentation rigoureuse est difficile dans les sciences physico-chimiques, elle l'est bien autrement dans les sciences biologiques, à cause de la complexité des phénomènes, du concours des influences, et de la variété des réactions qui se produisent. Lorsque, par ex., Ettmüller recommandait la poudre de crâne humain calciné contre l'épilepsie, lorsque, aujourd'hui encore, quelques médecins administrent contre cette terrible maladie la teinture de caille-lait, on invoque aussi des cas de guérison à l'appui de ces médicaments: *post hoc, ergo propter hoc*. Et cependant peut-on voir autre chose, dans les faits ainsi invoqués, que des cas de guérison par la seule force médicatrice de la nature? Dès l'apparition de la doctrine de Hahnemann, le célèbre Hufeland avait dit qu'elle servirait à démontrer la force médicatrice de la nature. Cette prévision a été parfaitement justifiée. Il n'est nul besoin, pour réfuter la doctrine h., de mettre en doute la bonne foi et la sincérité des disciples et des partisans de Hahnemann. Il n'est nul besoin de nier la réalité de certaines cures aussi merveilleuses que l'on voudra : ces cures sont l'œuvre de la nature seule, ou bien, dans quelques cas, aidée par le régime particulier que prescrit le maître. La médecine h. n'est, dans la pratique, pas autre chose que la médecine expectante, médecine qui assez fréquemment est une méthode excellente et la meilleure que l'on puisse adopter; mais enfin, c'est la médecine expectante abusivement généralisée, laissant, dans beaucoup de maladies chroniques, languir le malade, quand la médecine agissante pourrait procurer une guérison rapide, et, dans beaucoup de maladies aiguës, le laissant mourir, lorsqu'une médication énergique le sauverait peut-être.

***HOMŒOPATHIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'homœopathie. *Doctrine h. Médicament homœopathique.*

***HOMOEOPATHIQUEMENT.** adv. D'après la doctrine de l'homœopathie. *Il a voulu qu'on le traitât h.*

***HOMOEOPTOTE.** s. f. (gr. πτωτὸς, qui tombe), et ***HOMOEOTÉLEUTE.** s. f. (gr. τελευτὴ, terminaison). T. Rhétorique.

Enc. — On donnait, chez les Grecs et chez les Romains, le nom d'*Homœoptote* (*similiter cadens*) à une figure qui résulte de la similitude des cas. Les anciens rhéteurs ne séparent point cette figure de l'*Homœotéleute* (*similiter desinens*), qui consiste à rapprocher des mots dont les terminaisons sont semblables. Le retour périodique de certaines consonnances se marie parfois heureusement à la symétrie des idées. Il devient alors un artifice de style, et les orateurs, ainsi que les poëtes de l'antiquité, tels que Gorgias, Isocrate, Démosthène, Cicéron, Virgile, Horace, etc., en ont fait un usage très-fréquent. Nous citerons, pour en donner une idée, cette phrase de l'orateur romain : *Non modo ad salutem ejus extinguendam, sed etiam gloriam per tales viros infringendam*; et ces vers d'Horace :

> Multos sæpe viros, nullis majoribus ortos,
> Et vixisse probos, amplis et honoribus auctos.

C'est cet effet harmonieux de certaines assonances cadencées qui a donné naissance au système de versification rimée souvent employé dans le latin du moyen âge, et ensuite adopté dans un grand nombre de langues modernes. On trouve même des exemples de l'homœotéleute dans quelques-uns de nos prosateurs. Mais cette figure est surtout habituelle dans nos proverbes et dictons populaires, parce qu'elle indique très-bien le parallélisme des idées. Telles sont les locutions proverbiales : « Qui terre a, guerre a; Jeux de main, jeux de vilain; Comparaison n'est pas raison, etc. »

HOMOGÈNE. adj. 2 g. (gr. γένος, race). Qui est de même nature. *Parties homogènes.* ‖ Qui est composé de parties homogènes. *Un tout h. Une substance h.*

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est homogène.

***HOMOLE.** s. m. T. Zool. Voy. Décapodes.

HOMOLOGATION. s. f. T. Jurispr.

Enc. — On appelle ainsi l'approbation, la sanction que l'autorité judiciaire ou administrative donne, après examen, à certains actes émanés soit de simples particuliers, soit d'une autorité moins élevée, pour les rendre exécutoires. — La législation indique les différentes circonstances dans lesquelles l'h. est nécessaire; elle ne peut être exigée qu'autant qu'un texte formel commande de recourir à cette mesure. Ainsi, par ex., lorsque les délibérations d'un conseil de famille portent sur des intérêts de mineur d'une certaine gravité, le Code Nap. exige qu'elles soient homologuées par le tribunal de première instance. Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le Code de commerce veut qu'il soit homologué par le tribunal de commerce. Lorsqu'un conseil municipal a fait une transaction relative à des objets mobiliers ou immobiliers d'une valeur de plus de 3000 fr., la transaction doit être homologuée par un arrêté du préfet. — L'h. judiciaire s'obtient en présentant la délibération ou une expédition de l'acte au président du tribunal, qui par une ordonnance mise au bas de la pièce même, ordonne la communication au ministère public et commet un juge pour faire son rapport. Le procureur impérial donne ses conclusions au bas de l'ordonnance, et la minute du jugement d'h. est mise à la suite de ces conclusions. Dans l'h. administrative, il suffit de présenter l'acte à l'autorité qui doit l'homologuer et qui l'approuve.

HOMOLOGUE. adj. 2 g. (gr. λόγος, rapport).

Enc. — Les mots *Homologue* et *Homologie*, *Homotype* et *Homotypie*, sont des termes d'un fréquent usage dans l'anatomie philosophique. Le terme *homologue*, appliqué à un organe ou à un élément organique, signifie que cette partie du corps est reconnue pour être la même anatomiquement d'une espèce vivante à l'autre, ou analogue d'une région du corps à l'autre, quelles que soient d'ailleurs les variétés de forme, de volume, etc., que présentent les parties comparées. D'une espèce à l'autre, les parties homologues sont celles qui, d'après leurs rapports et leurs connexions, paraissent constituer un même organe fondamental, comme le bras, les ailes et les nageoires thoraciques chez les vertébrés. Sur un même individu, les parties homologues sont, pour les organes impairs, chacune des deux moitiés, et, pour les organes pairs, ceux qui se correspondent dans chaque moitié du corps. L'*homologie* est donc la comparaison entre les parties similaires, soit d'une espèce à l'autre, soit dans le même individu. Toutefois Rich. Owen a proposé d'employer exclusivement les termes *homologue* et *homologie* pour les comparaisons qui s'établissent d'une espèce à une autre, et d'appliquer les termes *homotype* et *homotypie* à la comparaison des parties similaires ou correspondantes dans le même animal. L'*homotypie*, au sens d'Owen, est *transversale* ou *sériale*. Elle est *transversale*, quand elle étudie les organes correspondants dans les deux moitiés du corps, et *sériale*, quand elle compare les parties qui se répètent dans le sens longitudinal. Ainsi, par ex., le membre supérieur et le membre inférieur de l'homme sont homotypes, et il en est de même des parties qui les composent, de l'humérus et du fémur, du radius et du tibia, etc. — Le terme *Homologue* est également usité dans le langage de la géométrie et de la chimie : nous dirons la signification spéciale qu'il a dans ces sciences, lorsque nous parlerons des *figures* SEMBLABLES et des SÉRIES *chimiques*.

HOMOLOGUER. v. a. (gr. ὁμολογεῖν, ratifier). T. Jurispr. Donner l'homologation à un acte. *H. une sentence arbitrale, un concordat.* = Homologué, ée. part.

HOMONYME. adj. (gr. ὄνυμα, nom). T. Gram. Se dit Des choses qui ont un même nom, bien que de nature différente, et principalement des mots pareils qui expriment des choses différentes. *Sain, Sein, Seing, Ceint, Saint, sont des termes homonymes. Les mots Neuf* (chiffre) *et Neuf* (nouveau) *sont homonymes.* ‖ Subst., au masc., *Le mot Chaîne a pour h. Chêne. Dictionnaire des homonymes.* ‖ Se dit quelquefois De personnes qui portent le même nom, sans appartenir à la même famille. *Vous avez là un fâcheux h.*

HOMONYMIE. s. f. T. Gram. Qualité de ce qui est homonyme. *L'h. des termes.*

***HOMOPHONE.** adj. 2 g. (gr. φωνὴ, voix). T. Gram. Se dit Des mots qui ont le même son et se prononcent de même, bien que s'écrivant différemment et ayant des significations diverses. *Comte* (titre), *Conte* (récit), *et Compte* (calcul) *sont des mots homophones.*

HOMOPHONIE. s. f. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson. Inusité.

***HOMOPTÈRES.** s. m. pl. (gr. πτέρον, aile). T. Ent. Voy. Hémiptères.

***HOMOTROPE.** adj. m. (grec. τρέπειν, tourner). T. Bot. Voy. Graine.

***HOMOTYPE.** adj. 2 g. Voy. Homologue.

HONCHETS. s. m. pl. [H asp.] Voy. Jonchets.

HONGRE. adj. m. [H asp.] (R. *Hongrie*). Se dit D'un cheval châtré. *Un cheval h.* — Subst., *Les hongres ne peuvent pas faire le service dans les pays chauds.*

HONGRER. v. a. [H asp.] Châtrer; ne se dit que Des chevaux. *H. un cheval.* = Hongré, ée. part.

HONGROYEUR. s. m. [H asp.] Ouvrier qui façonne les cuirs appelés *Cuirs de Hongrie*. On dit aussi *Hongrieur.* — V. Cuir.

HONNÊTE. adj. 2 g. (latin. *honestus*). Qui est conforme à la loi morale; Vertueux, probe, honorable. *C'est un fort h. homme, un très-h. homme. Il ne fréquente que d'honnêtes gens. Ame, cœur h. Action, conduite h. Sentiments, pensées, discours honnêtes. Amour h. Une h. émulation. Des intentions honnêtes.* Prov., *Il y a des honnêtes gens partout*, ou *Il y a partout d'honnêtes gens.* ‖ *Famille h.* ou *H. famille*, Famille où il n'y a et où il n'y a jamais eu que d'honnêtes gens. *C'est une h. famille. Il est né d'une h. famille.* On dit de même, *Il est né de parents honnêtes.* ‖ *H. femme, h. fille*, Dont les mœurs sont irréprochables. — Famil., *H. garçon*, se dit D'un garçon bien né, bien élevé, dont les mœurs et les inclinations sont honnêtes. ‖ *H. homme*, outre sa signif. d'Homme d'honneur, de probité, se dit encore De celui qui a toutes les qualités sociales et agréables qu'on recherche dans la vie civile. *Il faut bien des qualités pour faire un h. homme.* Cette acception a vieilli. — Par antiphrase et ironiq., *Un h. fripon. Un h. usurier. Etc.* = Qui est conforme à la bienséance, à la raison; qui est convenable. *Il n'est pas h. de se louer soi-même. Cela n'est pas h. à une personne de votre âge et de votre caractère. Ces paroles ne sont pas honnêtes dans la bouche d'une femme. Un air, un maintien h.* ‖ *H. homme*, se dit encore par civilité D'un homme qu'on ne connaît pas, mais qui a un air et des manières honnêtes, ou qui paraît être d'une condition honnête. *Le hasard me plaça auprès d'un h. homme avec lequel je fis la conversation.* ‖ *Naissance h., condition h.*, Qui n'a rien de bas ni de fort élevé. On dit de même, *Fa-*

mille h. — *Fortune h.*, *aisance h.*, Qui permet de vivre d'une façon décente et donne une certaine indépendance. ‖ *Excuse, refus, prétexte h.*, Qui est plausible, spécieux, et sauve les convenances. — *Présent h.*, Qui est convenable, par rapport à celui qui le fait et à celui qui le reçoit. On dit, dans un sens analogue : *Don h. Traitement h. Récompense h.* ‖ *Habit h.*, Habit convenable et bienséant à la condition et à l'âge de celui qui le porte. On dit dans le même sens : *Équipage h. Il fait une dépense h. Ce meuble n'est pas magnifique, mais il est h.* — On dit aussi D'un habit qui peut encore se porter, *Cet habit est h., est encore h.* ‖ Fam., on dit quelquefois, *C'est un h. débauché*, en parlant De quelqu'un qui s'adonne au plaisir, mais qui, dans son désordre, respecte encore certaines bienséances. ‖ *Prix h.*, Prix convenable, qui est en rapport avec la valeur de la chose cédée. On dit de même, *Indemnité h. Dédommagement h.* ‖ *Longueur h., largeur h., grosseur h.*, Qui est convenable et suffisante. = Civil, poli. *Un air h. Des manières honnêtes. Un accueil, une réception h. Il lui adressa quelques paroles honnêtes. Des procédés honnêtes.* — Se dit aussi Des personnes, mais alors on le place toujours après le subst. *C'est un homme fort h.* = HONNÊTE. s. m. Se dit, dans un sens général, De ce qui est conforme à la loi du devoir. *L'h., l'utile et l'agréable. On doit préférer l'h. à l'utile.* = Synon. Voy. AFFABLE.

HONNÊTEMENT. adv. D'une manière honnête, s'emploie dans tous les sens de l'adjectif. *Il vit h. Il a toujours h. agi. Cette femme se conduit h. Ils s'amusent h. On le voit toujours h. vêtu. C'est h. payé. Il reçoit toujours h. Il me répondit fort honnêtement.*

HONNÊTETÉ. s. f. (lat. *honestas*). Qualité de ce qui est conforme à la vertu, à la probité, à l'honneur. *L'h. de son âme, de son cœur. L'h. de sa conduite, de ses principes.* — Chasteté, pudeur, modestie. *Des paroles contre l'h. Cela choque l'h. L'h. des mœurs.* ‖ Bienséance. *Vous blessez les règles de l'h. L'h. de son maintien. Il n'est pas de l'h. d'en user ainsi avec des gens à qui l'on doit du respect.* ‖ Politesse, civilité. *Il est d'une grande h. envers tout le monde. Il a eu l'h. de m'écrire. C'est l'h. même.* — Par ext., se dit Des actes de civilité que l'on fait. *Il ne lui a pas fait la moindre h. Il m'a fait mille honnêtetés.* ‖ Manière d'agir obligeante. *L'h. de son procédé. En toute occasion, il en a usé avec la plus grande h.* ‖ Dans un sens particul., Présent que l'on fait par reconnaissance d'un service rendu. *J'ai cru devoir lui faire une petite h. Le service qu'il me rend mérite certes une honnêteté.* = Syn. V. INTÉGRITÉ.

HONNEUR. s. m. (lat. *honor*). La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. *Acquérir de l'h. Vivre sans h. De tels sentiments vous font h. Cette action lui a fait beaucoup d'h. Il est sorti de cette affaire à son h. Attaquer, blesser, flétrir, ménager, sauver l'h. de quelqu'un. Son h. y est intéressé. Être jaloux de son h. Faire réparation d'h. C'est un homme perdu d'h. Faire une tache à son h. Il y va de son h. Il met son h. à ne point céder. Il ne faut mettre son h. que dans des choses louables. Il eut tout l'h. de la victoire. C'est à lui que revient l'h. d'avoir achevé cette entreprise. L'h. du drapeau.* ‖ *Champ d'h.*, se dit De tout champ de bataille. *Il est mort au champ d'h.* ‖ *Point d'h.* Ce qu'on regarde comme intéressant l'honneur. *Il ne cédera jamais, il s'en fait un point d'h. Il est très-susceptible sur le point d'h. Autrefois les maréchaux de France étaient juges du point d'h.* — *Prendre tout au point d'h.*, Regarder toutes choses, même les plus insignifiantes, comme intéressant l'honneur. ‖ *Affaire d'h.*, Débat, querelle où les parties croient leur honneur intéressé. *C'est pour eux une affaire d'h.* — Se dit particul. D'un duel. *Ils ont eu ensemble une affaire d'h.* ‖ *Mourir au lit d'h.*, se dit D'un homme qui meurt à la guerre pour le service de l'État. Fig., se dit aussi De tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honorable; et même, par plaisant., D'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main. ‖ *Être l'h. de son siècle, de son pays, de sa famille*, En être la gloire et l'ornement. *Il est l'h. de la magistrature. Elle est l'h. de son sexe.* — *Faire h. à son siècle, à son pays, à sa famille*, Lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions. — *Faire h. à sa naissance*, En soutenir l'éclat. — *Faire h. à son éducation*, Répondre aux soins qui y ont été donnés. — *Faire h. à ses affaires, à ses engagements*, Remplir ses engagements. On dit de même : *Faire h. à une lettre de change. Faire h. à sa signature. Etc.* — *Faire h. à quelqu'un d'une chose*, La lui attribuer. *On lui fait h. d'un acte de courage qui n'est pas de lui. Il se faisait h. d'un ouvrage qu'il n'avait pas fait.* — *Se faire h. de quelque chose*, sign. encore, S'en tenir honoré. *Scipion se faisait h. d'être l'ami de Térence.* — On dit, dans le même sens, *Tenir à h.* ‖ *Être en h.*, Être honoré, protégé, favorisé. *Les vertus et les talents furent en h. sous le règne de ce prince.* On dit aussi, *Mettre en h. les lettres, les sciences.* ‖ *Piquer d'h. une personne*, Voy. PIQUER. ‖ Au jeu, *La partie d'h.*, La troisième partie que l'on joue lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. — Fam. et par plaisant., *Ne jouer que pour l'h.*, ou simpl., *Ne jouer que l'h.*, Jouer sans intéresser le jeu. = Vertu, probité; sentiment qui se rapporte à l'estime et au respect de soi-même, et qui porte à remplir tous les devoirs à l'accomplissement desquels s'attache cette estime, ainsi que celle du monde. *L'h. lui est plus cher que la vie. L'h. ne lui permet pas de faire autrement. C'est un homme plein d'h. Ce sont des gens d'h. Il est sans h. Il n'a aucun sentiment d'h. Manquer à l'h. Écouter la voix de l'h. Satisfaire aux lois de l'h.* ‖ On dit, par manière de serment : *Je l'atteste sur l'h. Je vous en réponds sur mon h. Foi d'homme d'honneur*, ou simpl., *D'homme d'h.* — On dit encore, *D'h., je vous le promets. En h., cela est impossible.* — *Parole d'h.*, Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur. *Il m'a donné sa parole d'h.* V. PAROLE. ‖ En parlant Des femmes, se prend dans le sens de Pudicité, chasteté. *C'est une femme d'h., sans h.* — Famil., *Elle a fait faux bond, elle a forfait à son h.* = *Honneur*, se dit encore De toute marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour quelqu'un à cause de ses vertus, de son mérite ou de sa dignité. *Il faut rendre h. à qui il appartient. Accompagner quelqu'un par h. Porter h. et respect. On lui a fait de grands honneurs, des honneurs extraordinaires. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. On lui rendit les honneurs militaires. Il ne faut pas rendre aux hommes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Auguste souffrit qu'on lui rendît les honneurs divins. Il obtint les honneurs du triomphe. On décerna des honneurs à sa mémoire. On célébra des fêtes en son h. Faire quelque chose en l'h. de quelqu'un, en l'h. de Dieu.* — Ironiq., *Vous me croyez capable de cette bassesse ; vous me faites bien de l'h., c'est trop d'h. que vous me faites.* — Prov., *A tous seigneurs tous honneurs*, ou *A tout seigneur tout h.*, Il faut rendre honneur à chacun selon son rang et sa qualité. — Popul. et par civilité, *Sauf votre h.*, Sauf le respect que je vous dois. ‖ *Place d'h.*, dans certaines cérémonies et assemblées publiques, ainsi que dans les réunions privées, dans un repas, etc., La place réservée à un personnage éminent, à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. *Il avait la place d'h. On réserva des places d'h. pour les étrangers.* — *Chevalier d'h., Dame d'h., Fille d'h., Conseiller d'h., Garde d'h., Légion d'h.*, V. CHEVALIER, etc. ‖ *Honneurs funèbres*, Ceux qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles. On dit aussi : *Les honneurs de la sépulture. Les honneurs suprêmes. Etc.* — *Les honneurs de l'Église*, Les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'Église. — *Les honneurs du Louvre*, se disait De certaines distinctions, et particulièrement du droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre et dans celle des autres maisons où le roi était logé. — *Obtenir les honneurs de la guerre*, Voy. GUERRE. ‖ *Faire les honneurs d'une maison*, Recevoir, selon les règles de politesse établies, ceux qui viennent dans la maison. — Figur., *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose*, En parler ou en disposer comme d'une personne ou d'une chose qui nous appartient. ‖ Fam., *Faire h. à un repas*, Y bien manger et témoigner par là qu'on le trouve bon. = *Honneur*, s'emploie encore dans le sens De distinction, faveur, grâce; mais alors il est ordinairem. suivi d'un complément auquel il est joint par la prép. *de. Le roi lui fit l'h. de l'admettre à sa table. Depuis que j'ai l'h. de siéger dans cette assemblée. Il ne m'a pas fait l'h. de me regarder. Réclamer, céder l'h. du pas*, La préséance. — On dit dans le même sens, mais par simple formule de civilité, *Faites-moi l'h. de... J'aurai l'h. de vous voir. J'ai l'h. d'être...* ‖ *Honneurs*, au plur., se dit souvent Des dignités, des charges élevées, des emplois supérieurs. *Aspirer aux honneurs. Briguer les honneurs. Être élevé aux honneurs. Parvenir au comble des honneurs.* Prov., *Les honneurs changent les mœurs.* ‖ *Votre H.*, Titre qu'on donne en Angleterre au vice-chancelier et au maître des rôles. ‖ Dans certaines grandes cérémonies, telles que le sacre des rois, leurs funérailles, etc., on désigne sous le nom d'*Honneurs*, Les insignes principaux qui figurent dans le cérémonial, comme la couronne, le sceptre, l'épée, etc. *Les honneurs étaient portés par...* ‖ A certains Jeux de cartes, Les figures d'atout sont appelées *Honneurs. J'ai tous les honneurs.*

HONNIR. v. a. [H asp.] Couvrir de honte, déshonorer. *Il est honni partout.* Famil. = HONNI, IE. part. La devise de l'Ordre de la Jarretière, en Angleterre, porte ces mots : *Honni soit qui mal y pense.*

Syn. — *Vilipender.* — *Honnir*, c'est traiter quelqu'un honteusement surtout par des cris injurieux, le flétrir comme odieux, le signaler à l'aversion des gens de bien. *Vilipender*, c'est traiter quelqu'un d'une manière avilissante, le décrier, détruire sa réputation : *honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation ; *vilipender*, l'expression du mépris et du décri.

HONORABLE. adj. 2 g. Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. *Position, emploi, rang, caractère h. Vie, vieillesse, mort honorable. Action h. Obtenir une capitulation h. Conclure une paix h. Avoir une place h. dans l'histoire. Remplir une mission h. Obtenir une mention h. dans un concours. Le motif est peu h.* ‖ Qui mérite d'être honoré, considéré. *Il appartient à une famille h. Cette maison est des plus honorables.* — Dans le langage parlementaire, on dit en ce sens : *L'h. préopinant. L'h. membre. Mon h. ami vous a dit...* ‖ Se dit De celui qui fait un usage décent de sa fortune, qui mène un train de maison convenable à sa position. *C'est un homme très-h.* — Par anal., *Tenir une maison h. Faire les choses d'une manière h. Faire une dépense h.* ‖ *H. homme*, Qualité qu'un simple bourgeois prenait autrefois dans les actes publics. ‖ * T. Blas. *Figure h.*, V. HÉRALDIQUE. ‖ T. Jurisp. *Amende h.*, Voy. AMENDE.

HONORABLEMENT. adv. D'une façon honorable. *Accueillir quelqu'un h. Parler d'une personne h. Vivre h. Faire les choses h. Il a été enterré très-h.*

HONORAIRE. adj. 2 g. Se dit Des personnes qui, après avoir exercé certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. *Conseiller h. Inspecteur h. Chanoine h.* ‖ Se dit Des personnes qui portent un titre honorifique sans fonctions. *Académicien h.* ‖ *Tuteur h.*, Voy. TUTELLE.

HONORAIRE. s. m. (lat. *honorarium*, don gratuit). Rétribution qu'on donne en échange d'un service aux personnes qui exercent des professions libérales et honorables. *Les honoraires d'un avocat, d'un médecin, d'un notaire, d'un curé.* = Syn. V. APPOINTEMENT.

HONORER. v. a. (latin. *honorare*). Rendre honneur et respect. *H. Dieu. H. les saints. H. les reliques. H. son père et sa mère. H. les maîtres de sa jeunesse.* ‖ Par ext., Avoir de l'estime pour quelqu'un. *Personne ne l'honore plus que moi. On ne saurait trop h. son mérite et sa vertu.* ‖ Faire honneur à. *Il honore son pays, sa profession. Elle honore son sexe. Il honore plus sa charge que sa charge ne l'honore.* — Par extens., s'emploie souvent, comme simple terme de politesse, pour marquer l'estime, le cas que l'on fait de ce qui vient des autres. *Il m'honore de son amitié, de sa protection, de ses bontés. Elle ne daigna même pas l'h. d'un regard. La lettre dont vous m'avez honoré. Votre confiance m'honore.* = s'HONORER. v. pron. Faire une chose honorable, qui attire de l'honneur. *C'est s'h. que d'agir ainsi.* ‖ Tenir à honneur. *Je m'honore de son estime. Il s'honore de vous avoir pour ami.* = HONORÉ, ÉE. part. *Il est peu honoré. Cette profession est fort honorée.* ‖ Adj., dans le style épistolaire, on dit à un homme de la même profession que soi, *Mon honoré confrère ;* et à quelqu'un à qui l'on veut montrer de la déférence, à cause de son âge ou de son talent, *Mon cher et honoré maître. Etc.* = Syn. Voy. ADORER.

HONORES (AD). [On pron. *Honorèsse.*] Expression latine qui sign. *pour l'honneur*, et dont on se sert dans le style fam., en parlant D'un titre sans fonction et sans émoluments. *C'est une place, un titre ad honores.*

HONORIFIQUE. adj. 2 g. (latin. *honorificus*). Qui confère une distinction honorable. *Titre, privilège h.* ‖ T. Féodal. *Droits honorifiques*, Voy. FIEF.

HONTE. s. f. [H asp.] Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par la conséquence d'une faute qui l'avilit, ou par l'idée de quelque affront qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir. *Le remords accompagne toujours la h. Il a h. de se montrer. La h. le retient. Rougir, pleurer de h. Vous devriez mourir de h. N'avez-vous point de h. de manquer à votre parole? J'en ai h. pour vous. Je puis vous faire cet aveu sans h. Défaites-vous de cette fausse h.* — *Faire h. à quelqu'un*, Lui causer de la honte, être un sujet de honte pour lui. *Ils tirent vanité de ce qui devrait leur faire le plus de h. Vous me faites h. quand je vous entends parler ainsi. Votre activité fait h. à ces paresseux.* — *Faire h. à quelqu'un de quelque chose*, Lui faire des reproches qui lui causent de la honte. *Faites-lui h. de sa paresse.* ‖ Déshonneur, ignominie, opprobre. *La h. suit les mauvaises actions. Il n'en recueillera que de la h. Couvrir quelqu'un de h. Il regarderait comme une h. d'agir ainsi. Effacer la h. d'une mauvaise action. Il s'est engagé dans une affaire dont il ne sortira qu'à sa h. Il n'y a pas de h. à être pauvre. Il alla cacher sa h. au fond d'une retraite ignorée. Elle se vit forcée d'avouer sa h. Pleurer sa h. Quelle h. pour cette famille! A la h. de la raison, à la h. de notre siècle, on voit encore les erreurs les plus grossières s'accréditer. Ce jeune homme sera la h. de sa famille. De tels hommes sont la h. de l'humanité. On lui en a fait bien h.* ‖ Absolum., *Faites-lui h., il le mérite bien.* — Prov., *Revenir, s'en retourner avec sa courte h.*, Revenir après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.—Figur. et prov., *Avoir perdu toute h.*, Être sans pudeur, être insensible au déshonneur. On dit dans le même sens : *Avoir toute h. bue; Mettre bas toute honte.* = Syn. Voy. Pudeur.

Obs. gram. — La *honte* est un sentiment susceptible de plus ou de moins. Quand on dit, *Je n'ai pas h. d'avoir fait cela*, h. est pris dans un sens général et indéterminé; mais dans *Je n'ai point de h. d'avoir fait cela*, h. est considéré comme susceptible de plus ou de moins; il est pris dans un sens particulier : c'est comme si l'on disait, je n'ai pas le moindre sentiment de h.; et il y a une nuance entre ces deux manières de s'exprimer. On dira dans un sens général et indéterminé, *Il ne faut pas avoir h. de faire une bonne action*, et non pas, *Il ne faut point avoir de h.*, etc. Mais si un homme a commis une action de nature à produire la h. la plus grande dans une âme tant soit peu honnête, je lui dirai, *N'avez-vous point de h. d'avoir fait une telle action?* c.-à-d., cette action, si propre à exciter dans toute âme honnête la h. la plus grande, n'a-t-elle pas produit dans la vôtre le plus léger sentiment de honte?

HONTEUSEMENT. adv. [H asp.] Avec honte et ignominie. *Vivre h. Mourir h. Agir h.*

HONTEUX, EUSE. adj. [H asp.] Qui éprouve de la honte, de la confusion. *Il est h. de sa mauvaise action. Elle est honteuse de mener une pareille vie. N'êtes-vous pas h. de répondre ainsi? Vous l'avez rendu h. par vos reproches.* ‖ Timide, embarrassé. *Il est h. devant ses supérieurs. Vous êtes trop h. pour votre âge. Il a l'air tout h.* — *Pauvre h.*, Qui n'ose aller demander l'aumône. — Prov., *Il n'y a que les h. qui perdent*, Faute de hardiesse et de confiance, on manque de bonnes occasions. ‖ Qui cause de la honte, du déshonneur. *Action honteuse. Trafic h. Une fuite honteuse. Vie honteuse. Fin honteuse. Ce qu'il y a de plus h. dans sa conduite, c'est qu'il se disait son ami. Il est moins h. de convenir de ses torts que de chercher à les justifier.* — Fam., *Le morceau h.*, Celui qui reste le dernier sur le plat. — *Les parties honteuses*, Celles qui servent à la génération. *Mal h., maladie honteuse*, La maladie vénérienne. — Fig., *Être la partie honteuse d'un corps, d'une compagnie*, Faire déshonneur au corps, etc., dont on est membre.

HÔPITAL. s. m. (lat. *hospitale* [*ædificium*], [bâtiment] où l'on reçoit les étrangers).

Enc. — I. Les établissements hospitaliers sont d'origine purement chrétienne, et l'on a vainement essayé d'en trouver des traces dans les sociétés païennes. Toutefois ils ne commencèrent à se développer qu'après le règne de Constantin, c.-à-d. quand le triomphe du christianisme fut définitivement assuré. Dans le principe, ces établissements, ainsi que l'indique l'étymologie de leur nom (soit qu'on les appelle *Maisons hospitalières*, *Hôpitaux*, ou *Hospices*), qui vient du latin *hospes*, hôte, voyageur, étaient simplement destinés à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. C'est à Jérusalem, vers la fin du IIIe siècle, que d'illustres dames romaines, retirées dans cette ville pour y pratiquer les vertus chrétiennes, sous la direction de saint Jérôme, fondèrent les premières maisons hospitalières. Elles avaient créé deux sortes d'établissements, les uns appelés *Nosodochia*, où l'on traitait les pèlerins et les voyageurs malades, les autres appelés *Villæ languentium*, où les malades guéris passaient le temps de leur convalescence. Ce pieux exemple fut imité dans beaucoup de villes, et les hôpitaux étaient déjà nombreux à la fin du IVe siècle. On cite entre autres pour leur importance l'h. fondé vers 375, par saint Basile à Césarée, et celui de saint Chrysostôme à Constantinople. Vers la fin du VIIIe siècle, cette dernière ville possédait 37 maisons hospitalières. En Occident, lorsque l'invasion des barbares vint bouleverser l'empire romain, une foule d'églises et de monastères ouvrirent des asiles aux malades et aux infirmes. Les rois et les grands personnages suivirent l'exemple que leur donnait le clergé. Parmi les établissements qui remontent à cette époque, c'est-à-d. aux Ve, VIe, et VIIe siècles, on mentionne les hôpitaux de Lyon, d'Autun, de Reims et de Paris. Ce dernier, qui est le moins ancien, fut fondé vers l'an 660 par l'évêque saint Landry. Les maisons hospitalières se multiplièrent considérablement pendant les croisades, car, outre la charité qui parlait alors aux cœurs avec une éloquence irrésistible, une maladie cruelle, la lèpre, que les croisés avaient apportée d'Orient, provoqua la fondation d'une multitude d'hôpitaux pour les malheureux atteints de cette affection. En 1226, on comptait, en France seulement, 2000 *Léproseries*. En même temps que les asiles destinés au traitement des différentes sortes de maladies et d'infirmités humaines se multipliaient, il se formait de toutes parts des congrégations d'hommes ou de femmes qui se vouaient au service des malades. Au XIVe siècle, une grande innovation fut introduite dans le régime intérieur des maisons hospitalières. Jusqu'alors elles avaient été exclusivement administrées par le clergé; mais le concile de Vienne, dont les décisions furent plus tard confirmées par le concile de Trente, en ordonna la sécularisation. Depuis cette époque, elles commencèrent à être régies par des laïques. Les siècles qui suivirent ne furent pas moins féconds que leurs devanciers en établissements hospitaliers. Ainsi la France à elle seule n'en possédait pas moins de 1438, quand la révolution éclata. Néanmoins, les léproseries avaient disparu depuis longtemps avec la cause qui les avait produites.

II. Il existe aujourd'hui, en France, 1270 maisons hospitalières, savoir : 337 *Hôpitaux*, 199 *Hospices*, et 734 *Hôpitaux généraux* ou *Hôpitaux-hospices*. Les premiers ne reçoivent que des malades; les seconds sont ouverts aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, aux orphelins et aux enfants-trouvés; et les derniers, comme leur nom l'indique, sont des établissements mixtes, c.-à-d. possèdent des quartiers pour les divers genres d'assistance. Ces 1270 établissements sont répartis dans 1133 communes, et jouissent de revenus ordinaires annuels qui dépassent la somme de 55 millions. Ils contiennent plus de 126,000 lits; traitent annuellement environ 487,000 malades, et entretiennent environ 54,000 vieillards, 24,000 enfants, et plus de 14,000 aliénés, ou en tout plus de 577,000 personnes.

Les nombreux établissements hospitaliers répandus dans notre pays sont actuellement régis par la loi du 7 août 1851. Ils sont considérés comme établissements d'utilité publique, et, à ce titre, ils peuvent acquérir, vendre, recevoir, plaider, etc., sous les autorisations déterminées par les règlements financiers. Leur administration est confiée à des *Commissions* de cinq membres, nommées par les préfets, renouvelées chaque année par cinquième, et présidées de droit par les maires. Le recouvrement des revenus et le paiement des dépenses sont à la charge d'un comptable spécial appelé *Receveur;* et la gestion des denrées et des autres objets de consommation forme les attributions d'un autre agent nommé *Économe*. Ces deux agents sont choisis par les préfets sur une liste de trois candidats présentée par la commission administrative. Les aumôniers et chapelains sont nommés par les évêques diocésains sur une liste semblable dressée de la même manière. La commission est exclusivement chargée de nommer les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les prendre que parmi les docteurs reçus conformément aux règlements sur la matière. Enfin, elle réunit dans ses attributions le soin de proposer à l'approbation supérieure le règlement destiné à régir le service intérieur. Enfin, les détails de ce dernier, ainsi que le soin quotidien des malades et infirmes, est confié, dans quelques établissements, à des serviteurs salariés, et, dans le plus grand nombre, à des congrégations religieuses qui s'acquittent de ces fonctions toutes de dévouement avec cette bonté et ce zèle que la religion seule peut inspirer.

III. Paris ne compte pas moins de 32 hospices et hôpitaux tant généraux que spéciaux. Les hôpitaux, au nombre de 19, sont : l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Pitié, Saint-Antoine, Saint-Louis, Bon-Secours, Necker, Cochin, Beaujon, Lariboissière, le Midi, Lourcine, les Enfants malades, Sainte-Marguerite, la Maison d'accouchements, Saint-Méry, la Clinique, la Maison de santé, et l'Hôp. israélite. Les 13 hospices sont : Bicêtre, la Salpêtrière, les Incurables (hommes), les Incurables (femmes), les Ménages, Larochefoucauld, Sainte-Eugénie, Sainte-Périne, Enghien, Leprince, Boulard, Brezin, et Devillas. En 1857, les recettes de l'administration centrale ont été de 16,427,117 fr. (un tiers environ de cette somme est fourni par une subvention municipale), et ses dépenses ont été de 16,132,115 fr. Le nombre des malades traités dans les hôpitaux a été de 93,826. En outre, l'administration a fait traiter à domicile 32,105 malades. Avant d'être admis dans un hôp., les malades doivent se présenter au Bureau central d'admission établi au parvis Notre-Dame. Là ils sont examinés par des médecins et des chirurgiens qui leur délivrent un billet d'admission pour l'un des hôpitaux, suivant la nature de la maladie. Néanmoins, en cas d'urgence, les malades ou blessés peuvent être portés directement à un hôpital.—Indépendamment de ces établissements hospitaliers, il existe encore à Paris trois *hôpitaux militaires*, savoir : le Val-de-Grâce, le Gros-Caillou, et l'Hôpital du faubourg du Roule.

* **HOPLIE.** s. f. T. Ent. Voy. Scarabéides.

* **HOPLITE.** s. m. (grec. ὅπλα, armes). T. Antiq. Chez les anciens Grecs, Fantassin pesamment armé.

* **HOPLOMAQUE.** s. m. (gr. ὅπλα; μάχη, combat). T. Antiq. Voy. Gladiateur.

HOQUET. s. m. [H asp.] (Onomatopée.) T. Méd.

Enc.—Le *Hoquet* est une contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thoracique et abdominale, accompagnée d'un bruit rauque tout particulier, et d'un resserrement subit de la glotte qui intercepte l'inspiration.—Le h. survient le plus souvent lorsque l'estomac est rempli, surtout quand on a mangé vite et sans boire, des aliments pesants. L'ingestion des alcooliques à forte dose le détermine encore fréquemment. Dans quelques maladies abdominales, la péritonite par ex., le h. se manifeste presque constamment. Il se montre principalement lorsqu'une terminaison funeste est imminente : c'est le *hoq. de la mort*, comme on dit vulgairement. Enfin, il accompagne parfois comme accessoire certaines névroses.—Dans l'immense majorité des cas, le h. est une indisposition insignifiante qui, au bout de peu d'instants, se termine d'elle-même, ou par l'ingestion lente d'un verre d'eau, ou par une surprise brusque. On peut aussi y mettre fin en serrant fortement un mouchoir autour de la base de la poitrine.

HOQUETON. s. m. [H asp.] Sorte de casaque que portaient les archers du grand prévôt et les gardes de la manche. *Porter le h.* ‖ Par ext., L'archer qui portait le hoqueton. *Il était suivi par deux hoquetons.*

HORAIRE. adj. 2 g. (lat. *hora*). T. Astr. Qui a rapport aux heures, qui est mesuré par une heure. *Cercles horaires. Les lignes horaires d'un cadran solaire. Mouvement h.* — Voy. Sphère et Gnomonique.

HORDE. s. f. [H asp.] (turc. *ordou*, camp). Peuplade, tribu nomade, comme sont les populations tartares. *Le chef d'une h. Des hordes de barbares fondirent sur la Dacie.* ‖ Par extens. et par mépris, se dit D'une troupe indisciplinée, qui se livre au brigandage et à la dévastation. *Une h. sanguinaire. Il purgea le Midi des hordes de brigands qui l'infestaient.*

* **HORDÉÉES.** s. f. pl. T. Botan. V. Graminées. = * Hordéine. s. f. T. Chim. Voy. Orge.

* **HORÉES.** s. f. pl. T. Antiq. Voy. Heure.

HORION. s. m. [H asp.] Coup asséné sur la tête ou sur les épaules; Vx et ne se dit plus que par plaisant. *Il reçut force horions.*

HORIZON. s. m. (gr. ὁρίζειν, borner). Dans le lang. ordinaire, L'endroit où se termine notre vue, où la terre et le ciel semblent se toucher. *On apercevait une voile à l'h.* — L'étendue de la terre ou de la mer qu'on peut apercevoir en regardant autour de soi autant que la vue peut s'étendre. *H. étendu. Un vaste h. Un h. borné, étroit.* — La partie du ciel qui est voisine de l'horizon. *L'h. est chargé de nuages.* — Fig., *L'h. politique s'assombrit. L'h. commence à s'éclaircir. L'h. des sciences s'agrandit sans cesse.* ‖ T. Peinture. L'endroit d'un tableau, où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre. — Par ext., La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. *L'h. est trop haut, trop bas.*

Enc. — L'*Horizon*, avons-nous dit, est la ligne où la terre et le ciel semblent se toucher. Dans un pays accidenté, cette ligne est sinueuse et irrégulière; mais quand on est au milieu des mers ou d'une vaste plaine, elle représente un cercle parfait. Ce cercle apparent est ce qu'on nomme l'*H. sensible*, et l'on appelle *H. visible* l'étendue de terre ou de mer comprise entre ce cercle et le lieu où se trouve l'observateur : l'*H. sensible* divise le ciel en deux parties, l'une visible, l'autre qui ne l'est pas. Toutefois il ne représente pas un plan horizontal, mais une surface conique, attendu que l'œil de l'observateur est situé à une certaine élévation au-dessus du sol. En pleine mer, lorsque l'œil de l'observateur est seulement à 1 mèt. 60 de hauteur, le cône dont son œil est le sommet va toucher la surface des eaux à plus de 4,500 mèt. Si l'œil de l'observateur était placé à la surface même de la terre, l'h. serait un plan tangent à cette surface au lieu même de l'observation. Ce nouvel h., qui représente un plan tangent à la surface du lieu de l'observation, est ce qu'on nomme l'*H. rationnel* ou *H. astronomique*. Ces deux horizons font nécessairement entre eux un certain angle, lequel est d'autant plus grand que l'œil de l'observateur est situé à une plus grande hauteur au-dessus du sol. Cet angle donne l'*abaissement* ou la *dépression de l'h.*; il résulte de la forme sphérique de notre globe, et son observation fut le premier phénomène qui fit soupçonner la rotondité de la terre aux astronomes de l'antiquité. Les astronomes admettent encore un troisième h., qu'ils appellent *H. mathématique, géométrique* ou *géocentrique*, parce qu'il passe par le centre de la terre. Ce nouvel h., qui divise exactement la sphère en deux hémisphères égaux, est parallèle à l'h. rationnel. La distance entre ces deux horizons d'un même lieu est égale au rayon de la terre. Les astronomes n'ont imaginé cet h. géocentrique que parce qu'ils sont dans la nécessité de rapporter toutes leurs observations au centre de notre globe. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'observations stellaires, ils prennent ces deux plans l'un pour l'autre, car une longueur de rayon terrestre est absolument insignifiante en raison de l'éloignement prodigieux des étoiles. — L'h. rationnel et l'h. géocentrique sont tous les deux perpendiculaires à la verticale du lieu de l'observation, ou, en d'autres termes, sont parallèles à la surface des eaux tranquilles dans ce lieu. Si l'on suppose la verticale qui passe par ce lieu prolongée indéfiniment, elle passera par le centre de la terre, centre de l'h. géocentrique, par le point de tangence de l'h. rationnel, et par le sommet du cône de l'h. sensible. Cette verticale sera donc l'axe commun de tous ces horizons, et elle ira rencontrer le ciel en deux points opposés. Le point qui se trouve au-dessus de l'observateur, c.-à-d. dans l'hémisphère visible, est appelé *Zénith*, tandis qu'on appelle *Nadir* celui qui est diamétralement opposé. Il est superflu de dire que l'h. est différent pour tous les points de la surface de la terre ; que chaque lieu, chaque observateur a le sien, et que *nous changeons ainsi d'h. à chaque pas que nous faisons, dans* quelque direction que ce soit.

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon. *Ligne horizontale. Plan h. Position horizontale.*

HORLOGE. s. f. (lat. *horologium;* du grec, ὥρα, heure, et λέγω, je dis). Machine qui est destinée à marquer et à sonner les heures, et qui est mue par un poids. ‖*H. d'eau*, V. Clepsydre. *H. de sable*, V. Sablier. *H. solaire*, Cadran solaire. V. Gnomonique. ‖ T. Bot. *H. de Flore*, Voy. Floraison.

HORLOGER. s. m. *Celui qui travaille en horlogerie,* qui fabrique, ou qui vend de l'horlogerie. ‖ **Horlogère.** s. f. La femme d'un horloger.

HORLOGERIE. s. f. L'art de faire des horloges, des pendules et des montres. *École d'h. Atelier d'h.* ‖ Se dit Des ouvrages d'horlogerie. *Faire le commerce de l'h.*

Enc. — L'*Horlogerie* est l'art de construire toutes sortes de machines propres à mesurer le temps. Néanmoins ce terme s'applique surtout aux machines qui mesurent le temps au moyen d'aiguilles mobiles sur un cadran, et dont le mécanisme est mû par un poids ou par un ressort. Ces machines se divisent en trois classes, les *Horloges*, les *Pendules* et les *Montres*. On distingue dans toutes ces machines cinq parties principales, le *moteur*, le *mouvement*, l'*échappement*, le *régulateur* et la *boîte.*

I. *Horloges.*— Cette catégorie de machines diffère des deux *autres en ce qu'on y emploie des poids pour moteur.— Le poids* P qui sert de *moteur* à l'horloge (Fig. 1) est suspendu à l'extrémité d'une corde qui s'attache à la surface d'un cylindre horizontal C, et qui s'enroule un certain nombre de fois sur cette surface. Ce cylindre, qu'on appelle *Tambour* ou *Barillet*, peut tourner *librement autour* de son axe *aa.* Ainsi le poids, tendant constamment à descendre, lui imprime un mouvement de rotation qui se transmet au reste du mécanisme au moyen de la roue dentée DD, appelée *grande roue, qui est fixée à une de ses extrémités.* Dans les horloges communes, la corde à laquelle est suspendu le poids moteur est simplement passée sur le cylindre, où de petites pointes l'empêchent de glisser, et son extrémité opposée porte un second poids, mais plus petit (*Contre-poids*), qui sert à faciliter l'action de ces pointes. Une horloge de ce genre ne marche guère plus de 30 heures, parce que le moteur atteint *rapidement le point le* plus bas de sa course. Pour la *remonter*, c.-à-d. pour ramener le poids à son point de départ, il suffit de tirer le contre-poids de haut en bas. Dans les horloges où l'extrémité de la corde est fixée au barillet, *on remonte le* poids en faisant tourner le barillet en sens inverse, au moyen d'une clef forée ou d'une manivelle qu'on applique au *remontoir* Q, c.-à-d. à l'extrémité carrée de l'axe *aa*. Un encliquetage approprié force *la* roue DD à rester en repos pendant que ce mouvement inverse s'exécute.

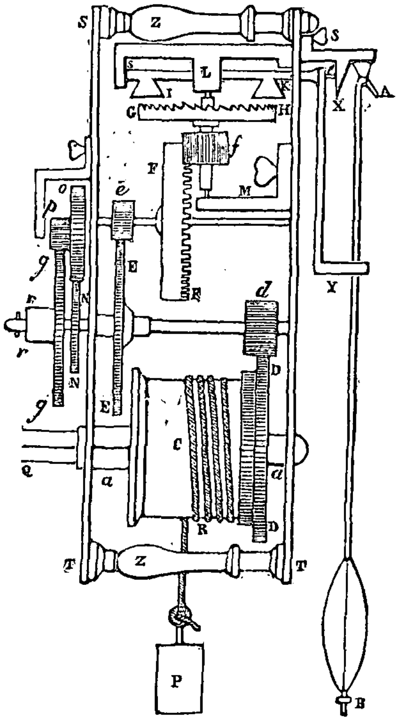

Fig. 1.

Le *mouvement* ou *rouage* comprend toutes les pièces, roues, pignons, *etc., qui sont animées* d'un mouvement circulaire continu : voici comment il fonctionne. — La roue dentée DD, qui tourne en même temps que le tambour C, engrène avec le pignon *d*, qui est fixé sur un axe parallèle à celui du cylindre. Ce second axe porte aussi une roue dentée EE, appelée *roue du centre* ou *grande roue moyenne,* qui engrène également avec le pignon *e*, lequel fait corps avec un troisième axe de même direction, et ainsi de suite. Si la roue du premier axe a 6 fois plus de dents que le pignon qu'elle entraîne, le second axe tournera 6 fois plus vite que le premier ; si la roue du second axe a 4 fois plus de dents que le pignon qui lui correspond, le troisième axe tournera 4 fois plus vite que le second, etc.: d'où l'on *voit que le mouvement de rotation du premier axe*, *c.-à-d. du* barillet sur lequel le poids moteur agit, se transforme dans des mouvements de rotation du second axe, du troisième axe, etc., qui sont d'autant plus rapides, car les vitesses de deux axes consécutifs sont toujours entre elles comme les nombres de leurs dents. La roue *gg* se nomme *roue de chaussée* , et la roue NN *roue de canon;* elles sont fixées , celle-ci à l'aiguille des minutes, celle-là à l'aiguille des heures. Ces deux roues, réunies à la roue *o*, appelée *roue de minuterie* , et au pignon *p*, constituent ce qu'on appelle la *Cadrature* , parce qu'elles se trouvent *directement sous le cadran. La cage ou boîte qui renferme* le mécanisme est formée par deux plaques de cuivre ou de fer TS TS, réunies ensemble au moyen de quatre colonnes ZZ. Dans les horloges de prix, les roues et les pignons sont toujours de cuivre, et les axes de fer ou d'acier. Dans celles de pacotille, elles sont simplement de bois, et l'on n'emploie le métal que pour les dents et les extrémités des axes. Les horloges de cette dernière espèce sont vulgairement appelées *Coucous*, parce que souvent l'heure est annoncée par une figure qui imite grossièrement la forme et le cri de l'oiseau de ce nom.

Si le poids moteur était abandonné à lui-même, il descendrait avec une vitesse accélérée. Il faut donc régulariser son mouvement au moyen d'un obstacle périodique, appelé *régulateur*. Ce régulateur a d'abord consisté en un *Balancier*, c'est-à-dire en une roue métallique, massive à sa circonférence, et mobile autour d'un axe qui passe par son centre. Mais, au XVII^e siècle, Huyghens eut l'heureuse idée de le former d'un *pendule*, AB, c.-à-d. d'un corps grave, tel qu'une masse de plomb, de cuivre, etc., fixée au bas d'une tige suspendue au sommet de l'h. On donne à cette masse la forme d'une lentille, afin qu'elle *puisse fendre l'air avec facilité. L'appareil est disposé de telle* sorte que chaque fois que le moteur descend d'une certaine quantité, les oscillations mêmes du pendule l'arrêtent momentanément, et la longueur de ce dernier détermine la durée de la période pendant laquelle le mouvement se trouve suspendu. Cette longueur du pendule, pour une même période, varie avec la latitude. Elle est, à Paris, pour la seconde sexagésimale, de 0m,993,826,7; et, pour la demi-seconde, 0m,315,25 racine carrée du premier nombre. Cette différence résulte de ce que la durée des oscillations des pendules est comme la racine carrée *de leur longueur, ou, en d'autres termes, de ce que les longueurs* des pendules sont comme les carrés des temps de leurs oscillations. Comme ce sont ces oscillations qui arrêtent périodiquement le mouvement et le laissent marcher, il est facile de comprendre que lorsque la longueur du pendule est une fois exactement déterminée, il est très-important qu'elle reste invariable, car, si elle augmente, la période des oscillations devient plus longue, et si, au contraire, elle diminue, cette période devient plus courte. Or, tout le monde sait que l'élévation de la température augmente les dimensions de tous les corps, *particulièrement des métaux, et que son abaissement les diminue,* d'où il résulte qu'un pendule métallique s'allonge par la chaleur et se raccourcit par le froid d'une quantité très-appréciable quant à la marche d'une h. C'est pour remédier à cet inconvénient et pour conserver au pendule une longueur constante, qu'a été imaginé (en 1724) le système de la *compensation;* mais il en sera parlé au mot Pendule.

Quelque délicat que soit le mode de suspension d'un pendule, il ne peut conserver indéfiniment le mouvement qu'on lui a une fois imprimé. Le frottement de ses points de suspension et la résistance de l'air *sont autant de causes retardatrices qui diminuent*, à chaque oscillation, la quantité de son mouvement, et qui finiraient bientôt par l'arrêter, si chaque perte n'était pas remplacée par une restitution de mouvement équivalente. Cette restitution s'opère au moyen de l'*Échappement*, mécanisme intermédiaire entre le dernier mobile et le pendule, de telle sorte que, si, d'un côté, le pendule règle, par ses oscillations iso*chrones, la périodicité du mouvement du rouage, le dernier* mobile restitue au pendule le mouvement qu'il perd à chaque oscillation. L'échappement est donc la pièce la plus importante d'une h.— On peut diviser toutes les espèces d'échappements *en* deux classes, les *échappements à recul*, et les *échappements à repos*, dont chacune renferme un grand nombre de variétés. Dans les premiers, la roue dentée exécute, à chaque arrêt, un petit mouvement rétrograde qui se fait sentir à toutes les pièces du rouage, mais de manière cependant qu'il échappe une dent à chaque oscillation du régulateur. Les seconds, c.-à-d. les *échappements à repos, sont ainsi nommés parce que la dernière* roue passe, avec tout le reste du rouage, par une série d'alternatives de mouvements en avant et de repos; ils se subdivisent en outre en échappements *dépendants,* où les surfaces se trouvent toujours en contact par quelque point, et en échappements *libres*, où le régulateur est entièrement indépendant de la roue d'échappement, et oscille librement sans autre frottement que celui de ses points de support. Les échappements les plus usités pour les horloges sont l'échapp. *à ancre* pour celles qui sont exécutées avec soin, et l'échapp. *à roue de rencontre* ou *à verge, pour les plus communes. — L'échappement* à ancre est un échapp. à repos. La Fig. 2 le représente dans sa forme la plus simple. Le sommet de cette pièce est sur l'axe même autour duquel oscille le pendule. Les battements de ce dernier mettent alternativement en contact avec les dents du dernier mobile du rouage, ou *roue d'échappement*, l'une ou l'autre des dents de l'ancre. Lorsque l'un des bras de celle-ci s'abaisse, sa dent rencontre la roue et l'arrête momentanément; mais l'oscillation du pendule faisant remonter ce bras et cette dent, la roue *échappe* et tourne d'un cran. Alors l'autre bras s'est abaissé à son tour ; il agit de la même manière que le premier, et ainsi de suite. Comme il faut un battement du pendule pour qu'une dent de la roue soit rencontrée par l'une de ces dents de l'ancre, puis un second battement en sens inverse, pour que la dent de la roue se dégage, on voit qu'il ne peut passer qu'une dent à chaque double oscillation. Chaque dent de l'*ancre présente un plan* incliné en sens contraire de l'autre, et c'est sur ce plan incliné que les dents de la roue sont obligées de glisser avant d'échapper. Mais la dent de la roue, en glissant sur le plan incliné, produit sur l'ancre une *pression qui* tend à la faire tourner plus vite. Or, l'ancre réagit de son côté sur le pendule, de sorte que les oscillations du pendule sont entretenues par le mouvement de *la* roue, c'est-à-dire par le moteur même dont il est destiné à *régulariser* le mouvement.—L'échap. *à roue de rencontre* ou *à verge* consiste (Fig. 1) en une roue GH, appelée *roue de rencontre,* dont les dents viennent se heurter contre deux palettes IK fixées sur l'axe autour duquel oscille le pendule. Les rencontres ont lieu successivement en I et en K, et correspondent aux mouvements alternatifs de ce dernier. Chacune d'elles fait un peu reculer la roue, arrête momentanément la descente du poids moteur, et anéantit ainsi l'accélération que celui-ci tend à prendre.— Mais que l'échappe*ment soit à ancre ou* à roue de *rencontre*, il est toujours mis de la même manière en communication avec le pendule. L'axe qui le porte est muni à son extrémité libre d'une tige métallique XY (Fig. 1), laquelle se termine inférieurement par une *fourchette* horizontale Y. La tige du pendule passe entre les branches de cette fourchette, de manière qu'il ne peut osciller sans que l'échappement oscille en même temps.

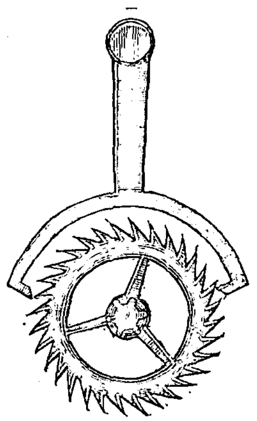

Fig. 2.

Les indications chronométriques sont fournies par des *aiguilles* qui tournent sur un *cadran*, et par des *marteaux* qui frappent sur des *timbres* ou des *cloches*. Dans les deux cas, on obtient *l'effet voulu en modifiant le nombre des dents des roues d'après* la vitesse du pendule. — En ce qui concerne les aiguilles, supposons que le pendule batte la seconde, comme c'est le cas ordinaire, et que l'échappement soit à roue de rencontre comme dans la Fig. 1. Si l'on donne 15 dents à la roue de rencontre, comme il ne passe qu'une dent à chaque double oscillation, les 15 dents, ou la roue entière, passeront dans 30 secondes. Si l'on fait commander par cette roue une seconde roue disposée de manière à tourner 36 fois moins vite, celle-ci exécutera son tour en 36 fois 30 sec. ou en 18 minutes. Subordonnons à cette se*conde roue une autre roue tournant* 40 *fois moins* vite ; cette troisième roue demandera, pour faire le tour entier, 40 fois 18 minutes, ou 720 min., ou 12 heures. Enfin, si l'on fait passer l'axe de cette dernière roue à travers un cadran divisé en 12 arcs égaux, et que sur cet axe on fixe une aiguille, ce sera l'aiguille des heures. En appliquant à ce même axe l'action du poids moteur, on aura donc, avec 3 roues seulement, une horl. marquant les heures. Pour indiquer les minutes, on n'a qu'à subordonner à la roue des heures une quatrième roue tournant 12 fois plus vite, et dont l'axe traverse un second cadran. En donnant d'au*tres rapports de vitesse aux roues*, on peut, sans en employer plus de 4, marquer à la fois les minutes et les heures. Il faut pour cela faire tourner la seconde roue 6 fois moins vite que la roue de rencontre, c.-à-d. dans 3 minutes ; la troisième 20 fois moins vite que la seconde, c.-à-d. dans une heure; et la quatrième 12 fois moins vite que la troisième, c.-à-d. dans 12 heures. L'axe de la troisième pourra porter l'aiguille des minutes, puisqu'il lui fera parcourir *le cadran entier dans une heure, et la* quatrième portera l'aiguille des heures. Cette disposition, comme la précédente, exige un cadran particulier pour chaque *aiguille; mais on peut obtenir* le même résultat avec un cadran unique. Dans ce cas, on fait tourner l'axe *i* qui porte l'aiguille des minutes dans un cylindre *rr* appelé *Canon*, qui porte l'aiguille des heures, et l'on fait exécuter à ce cylindre, au moyen des roues intermédiaires *og*N, exactement le même nombre de tours qu'effectue, dans le système précédent, l'axe sur lequel est fixée l'aiguille des heures.

Le mécanisme spécial qui fait *sonner les heures et les fractions* d'heure, est appelé *Sonnerie.* Il est lié au mécanisme des aiguilles de manière à être réglé par celui-ci, et se compose d'un certain nombre de roues et de pignons mus par un moteur particulier, qui est également un poids. L'une des roues est munie, sur l'un de ses côtés, d'un rang de chevilles qui, au moment convenable, soulèvent successivement l'extrémité inférieure d'un levier ou *marteau*, dont l'extrémité opposée va frapper un timbre ou une cloche. Enfin, un moulinet fixé à la partie supérieure de l'appareil, et avec lequel engrène la dernière roue, sert à régulariser le mouvement.

On attribue vulgairement l'invention de l'horloge au moine Gerbert, d'Aurillac, qui devint pape (999) sous le nom de Sylvestre II. Suivant la tradition, ce fut lui qui, le premier, imagina de substituer un poids à l'eau dont la chute communiquait le mouvement aux clepsydres à rouages. Quoi qu'il en soit, l'art de l'h. paraît dans le principe n'avoir été cultivé qu'en Allemagne. La première horloge qu'on ait vue à Paris fut construite par un Allemand, Henri de Vick, attiré en France par Charles V. Elle fut placée dans une des tours du Palais (1370). Cette horloge était mue par un poids et réglée par un balancier horizontal ; en outre, elle était munie d'une sonnerie.

II. *Pendules.*—Elles diffèrent des horloges proprement dites en ce qu'elles ont un ressort pour moteur, et des montres en ce que, outre leurs dimensions, qui sont plus grandes, elles ont pour régulateur un pendule, d'où le nom sous lequel on les désigne. Ce fut au XIVᵉ siècle qu'on imagina pour la première fois de substituer l'action motrice d'un ressort à celle d'un poids, mais elles furent d'abord réglées par un balancier : c'est trois cents ans plus tard seulement qu'elles commencèrent à recevoir le pendule pour régulateur. Le ressort qui met le mécanisme en mouvement est une lame d'acier longue, mince et aussi élastique que possible, et s'enroule en spirales autour d'un axe auquel il est attaché par l'une de ses extrémités (Fig. 3. Bien que cette figure représente une montre ancienne, elle suffit pour faire comprendre le mécanisme général d'une pendule). Ce ressort est ordinairement enfermé dans un cylindre creux appelé barillet (il n'y a pas de barillet dans la Fig. 3 ; mais il est représenté dans la Fig. 4). A ce barillet est fixée, comme dans les horloges, une roue dentée N, qui sert à transmettre à tout le mécanisme l'action du ressort moteur. Pour comprendre le jeu du ressort, il suffit de concevoir qu'il est fixé par son extrémité extérieure à un point immobile O, tandis que l'autre, ainsi que nous venons de le dire, est fixée à un axe *xx*, qui peut tourner sur lui-même. En faisant tourner cet axe dans un sens convenable, il entraînera l'extrémité intérieure du ressort avec lui, et les spires se serreront de plus en plus sur son contour. Les spires une fois serrées, si l'on cesse d'agir sur l'axe, le ressort, en vertu de son élasticité, tendra à reprendre sa forme primitive et lui imprimera un mouvement de rotation, qui se transmettra à des roues et à des pignons absolument comme s'il était produit par la descente d'un poids. Cependant, comparé au poids, le ressort offre un inconvénient grave. En effet, sa force va sans cesse en diminuant à mesure qu'il se déroule, et, par suite, il tend constamment à prendre lui-même et à imprimer au rouage une vitesse incessamment décroissante. Il résulte de là que les oscillations du régulateur deviennent successivement moins étendues, que leur durée va toujours en diminuant, et enfin que l'appareil chronométrique retarde toujours davantage. Pour remédier à cet inconvénient, on ne laisse pas marcher la pendule tout le temps qu'elle peut obéir à la force du ressort. Ainsi, par ex., on remonte tous les 15 jours une pendule qui peut en marcher 20. — Le *rouage* des pendules est le même, sauf les dimensions, que celui des horloges. L'*échappement* est aussi à ancre pour les pièces soignées, et à roue de rencontre pour les pièces communes. Enfin, le *régulateur* consiste également en une lentille de métal placée à l'extrémité inférieure d'une lame mince de matière analogue ; seulement il est suspendu, dans les pendules très-communes, à l'aide d'un fil de soie, et, dans les autres, au moyen d'un petit ressort. Il est d'ailleurs susceptible de recevoir tous les systèmes de compensation usités pour les horloges.

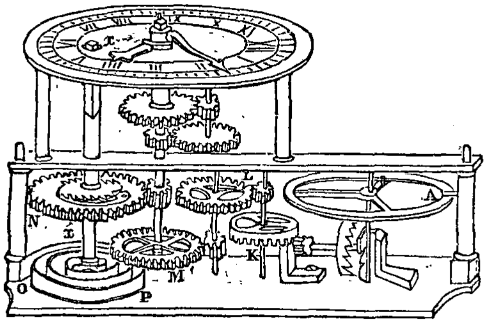

Fig. 3.

Les pendules forment deux catégories qui ne diffèrent que par le plus ou moins de complication de leur mécanisme. Celles qui n'ont point de sonnerie sont appelées *simples*. Comme, en général, elles ont besoin d'être remontées tous les 8 ou 9 jours, on les désigne quelquefois sous le nom de *Semaines*. Les pendules à *sonnerie*, qui sont les plus usitées, annoncent les heures et souvent aussi les divisions de l'heure, à l'aide du choc d'un petit marteau sur un timbre. Quant aux pendules dites *régulateurs*, ce sont des instruments exécutés avec le plus grand soin et qui servent, dans les ateliers d'horlogerie, à cause de la parfaite régularité de leur marche, à régler les divers appareils chronométriques. Enfin, on munit quelquefois les pendules d'un mécanisme particulier, appelé *Réveille-matin* ou simplement *Réveil*, qui met en mouvement une sonnerie spéciale à un instant que l'on peut déterminer à l'avance et à volonté. Les pendules se fixent dans l'intérieur d'une cage cylindrique à laquelle on donne un support dont la forme et les ornements varient à l'infini.

III. *Montres.* — Ce qui les distingue essentiellement des pendules, c'est qu'elles sont réglées par un balancier. Leur invention date du XVᵉ siècle et a suivi de très-près celle du ressort moteur, mais on ignore dans quel pays. L'opinion qui l'attribue à un horloger de Nuremberg ne repose sur aucun fondement. Quant à leur nom, il vient de leur usage, de ce qu'elles *montrent* les heures. Leur moteur consiste en un ressort communément appelé *grand ressort*, qui est semblable, à la force près, à celui des pendules (Fig. 3), et qui est également renfermé dans un barillet. Pour remédier à l'inconvénient inhérent à cette sorte de moteur et assurer l'uniformité de la marche de l'appareil, on a imaginé d'abord la *Fusée*. Cette pièce (Fig. 4) est une sorte de tambour conique qui est muni sur toute sa surface d'une rainure hélicoïdale, et qui est uni au barillet par une chaîne articulée faite de petits brins d'acier nommés *paillons*. Quand on veut remonter la montre, au lieu de faire tourner l'axe du ressort, lequel est fixe, c'est sur celui de la fusée qu'on agit. La chaîne s'enroule alors dans les spires de celle-ci, en allant de bas en haut, et, comme elle est accrochée par l'autre bout au barillet, elle force ce dernier à tourner, et, par suite, le ressort serre ses tours autour de son axe. Quand le ressort est livré à lui-même, il exerce un effort en sens contraire et, à mesure qu'il se débande et que le barillet suit son mouvement, la chaîne se déroule sur la fusée en allant de haut en bas et s'enroule sur le barillet. Pendant tout ce mouvement, la tension de la chaîne va toujours en diminuant, mais aussi cette tension agit sur un bras de levier toujours plus grand. Or, la forme du cône est calculée de manière à obtenir une compensation exacte, c.-à-d. de manière que l'action de la chaîne produise exactement le même effet qu'une force constante agissant sur un levier invariable. Le mouvement de rotation imprimé par le ressort à la fusée se transmet aux diverses parties du mécanisme par l'intermédiaire de la roue dentée, ou *roue de fusée*, qu'elle entraîne en tournant. La fusée occupant une certaine hauteur, on a été obligé d'y renoncer quand la mode est venue de proscrire les montres épaisses. Dans les montres plates, comme on les veut aujourd'hui, on la supprime donc, et l'on a recours à un autre artifice. Cet artifice consiste à donner au ressort moteur une largeur de plus en plus grande à mesure qu'on se rapproche de la partie qui se déroule la dernière. Cette augmentation de matière élastique fournit un accroissement proportionnel de force qui tend à compenser la diminution d'intensité produite par le débandement partiel déjà effectué.

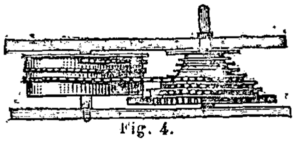
Fig. 4.

Le *rouage* est établi sur les mêmes principes que celui des autres instruments d'horlogerie. (Dans la Fig. 3, N est la *grande roue*, M la *grande roue moyenne*, L la *petite roue moyenne*, K la *roue d'échappement*, etc.) Il est renfermé entre deux disques de cuivre doré, qu'on appelle *platines*, et dont le supérieur porte le cadran. Le *régulateur* est un *balancier*, c.-à-d. un cercle massif à trois rayons (Fig. 3, A, et Fig. 5), qui pivote sur un axe central, et qui est muni intérieurement, dans les montres faites avec soin, depuis Huyghens, auteur de ce perfectionnement, d'un ressort capillaire qu'on nomme *Spiral*, et qui est disposé comme le ressort moteur. Ce ressort (Fig. 5) est fixé à la platine de la montre par son bout extérieur, et à l'axe du balancier par son bout intérieur. C'est lui qui donne au balancier la propriété d'osciller de lui-même sans avoir besoin de l'action du ressort moteur. En effet, quand on imprime au balancier un premier mouvement de rotation, le spiral se déforme, mais, en vertu de son élasticité, il tend à reprendre sa forme primitive. Or, d'une part, en se développant en sens contraire, il ramène le balancier dans la position que celui-ci avait précédemment, et, de l'autre, aussitôt que le spiral a retrouvé sa première forme, le balancier se trouve animé d'une vitesse qui le fait tourner dans le même sens jusqu'à ce que le spiral, se trouvant de nouveau déformé en sens contraire, lui oppose une résistance toujours croissante qui finit par l'arrêter et le ramène encore dans sa position primitive, et ainsi de suite. Et comme l'axe du balancier est constamment chassé par l'action du rouage, il retrouve à chaque coup la force que les résistances lui font perdre, et le mouvement s'entretient avec toute la régularité qui résulte d'une force constante agissant sur le spiral avec une égale énergie et de la même manière. Le balancier oscille donc de part et d'autre sur son axe, de la même manière que le pendule de chaque côté de la verticale, et l'on peut dire que le spiral est au premier ce que la pesanteur est au second. La durée des oscillations du balancier dépendant de sa longueur, comme celles du pendule, on la modifie à volonté au moyen d'un petit levier mû par un rouage particulier, et qui, suivant qu'on le fait agir de gauche à droite ou de droite à gauche, allonge ou raccourcit le ressort. On peut donc ainsi donner aux oscillations une durée déterminée, c.-à-d. avancer ou retarder la montre, de manière à la régler. Enfin, on obvie aux changements de forme que les variations de la température font éprouver au spiral de la même manière que pour le pendule, c.-à-d. en lui appliquant le système de la compensation. — L'échappement varie suivant la qualité des montres. On emploie ordinairement pour les pièces communes, l'*échappement à verge*, et, pour les montres de prix, l'*échappement à cylindre* ou un *échappement libre*. Nous ne décrirons pas ces échappements, afin de ne pas dépasser nos limites. Nous dirons seulement que l'échappement à cylindre, qui a été imaginé au siècle dernier par l'anglais Graham, a permis de supprimer la fusée et de diminuer beaucoup l'épaisseur de l'instrument, ce qui a donné lieu à la fabrication des *montres plates*, dites aussi *montres à la Lépine*, parce qu'elles ont été introduites en France par l'horloger de ce nom.

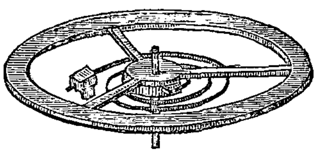
Fig. 5.

Indépendamment du plus ou moins de soin apporté à leur exécution, on classe les montres en plusieurs catégories. Les *montres ordinaires* marquent simplement les heures et les minutes. Les *montres chronomètres* indiquent en outre les secondes, et souvent les fractions de seconde. Les *montres à répétition* appartiennent ordinairement à cette catégorie ; elles sont ainsi nommées parce qu'elles sont munies d'un mécanisme spécial qui sonne les heures. Ces instruments ont été inventés en Angleterre, en 1676, par Barlow, Quare et Tompion, mais ils ont été beaucoup perfectionnés, au commencement de ce siècle, par le Suisse Louis Bréguet. C'est à ce dernier que l'on doit, sinon la première idée, du moins la première réalisation des montres dites *perpétuelles*, parce qu'elles se remontent d'elles-mêmes par suite du mouvement qu'on leur imprime en marchant. Enfin, on appelle *montres marines*, *Garde-temps* et *Chronomètres*, de grosses montres à l'usage de la marine, qui sont destinées à mesurer le temps avec l'exactitude la plus rigoureuse. Elles servent surtout à déterminer la longitude en mer. Ces instruments sont montés sur deux balanciers et enfermés dans des boîtes d'environ 36 centimètres carrés. Quelquefois cependant, on fait ces chronomètres assez petits pour pouvoir les porter dans la poche. Ils ont été inventés en 1736 par l'Anglais Harrisson, et introduits en France, quelques années après, par Pierre Leroi, qui les perfectionna considérablement.

IV. L'horlogerie constitue aujourd'hui une industrie de premier ordre, qui est surtout florissante en France, en Angleterre et en Suisse. Elle se divise en plusieurs branches spéciales, telles que : la *Grosse h.*, qui fabrique les horloges pour les monuments publics ; l'*H. de précision*, qui produit les montres marines, les pendules astronomiques, et généralement tous les instruments destinés à donner des résultats d'une exactitude rigoureuse ; l'*H. de luxe*, qui fournit les régulateurs ordinaires à secondes, les pendules de cheminée et de voyage, et les montres de prix ; et l'*H. ordinaire*, qui construit tous les appareils chronométriques dont la fabrication est peu soignée. Dans la grosse horlogerie, les mêmes ouvriers ébauchent et finissent, c'est-à-d. font eux-mêmes les différentes parties du mécanisme, les ajustent et les montent. Il en est de même, en général, dans l'h. de précision. Mais, dans les autres branches, les pièces sont presque toujours commencées dans des ateliers particuliers, puis transportées, à l'état d'ébauches, dans d'autres ateliers où on les termine et où on les monte. La fabrication des ébauches constitue l'h. de *fabrique*.— Il est impossible dans un ouvrage de ce genre de faire l'historique des progrès de l'art de l'h. Il doit nous suffire de mentionner les noms des hommes qui y ont le plus contribué. Outre ceux que nous avons déjà cités, nous rappellerons ceux de Thiout, de Lebon, de Dutertre, de Ferdinand et de Louis Berthoud, de Lepaute, de Bréguet fils, de Motel, d'H. Robert, de Jacob, etc. Henri Wagner mérite une mention spéciale pour les progrès en tous genres qu'il a fait faire à la grosse h. En outre, cet habile mécanicien est parvenu à réduire tellement le prix de cette sorte d'h., qu'on a aujourd'hui pour 500 fr. une horloge aussi exacte que celles qu'on payait plus de 20,000 fr. il y a cinquante ans. Une baisse de prix énorme s'est aussi produite dans l'h. de fabrique par suite de l'application de nouveaux outils-machines à cette industrie. Cet abaissement est surtout remarquable pour les pendules. L'impulsion a été donnée par Pons de Dieppe, et suivie avec un succès merveilleux par les frères Japy. Au commencement de ce siècle, un *mouvement en blanc* de pendule ou *blanc roulant*, c.-à-d. les deux platines montées parallèlement sur quatre pilliers et quelques pièces organiques non terminées, coûtait de 22 à 24 fr., et tout terminé se vendait 120 fr. ; aujourd'hui, les blancs roulants de la manufacture des frères Japy, à Beaucourt, se vendent de 8 à 10 fr. la pièce, et quand ils ont reçu ce qu'on nomme le *finissage*, ils sont livrés aux horlogers à 30 et 40 fr. — Les centres principaux de cette belle industrie se trouvent, en France, dans les départements du Haut-Rhin, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et de la Seine-Inférieure, et en Suisse, dans les cantons de Genève et de Neufchâtel. Londres et Paris doivent aussi être mentionnés. Toutefois, à l'exception de l'h. de précision, pour laquelle les artistes parisiens l'emportent sur tous leurs rivaux étrangers, Paris n'est pas proprement une ville de fabrique. Le rôle de l'horloger parisien se borne au *repassage* des ébauches produites par les fabriques départementales et étrangères, à la fabrication des ressorts, et à celle des cages. Mais Paris a presque le monopole de ce travail.

HORMIS. prép. (R. *hors*, *mis*). Excepté. *Il fit venir tous ses enfants, h. le plus jeune. H. un ou deux, tous étaient au rendez-vous.* = Syn. V. EXCEPTÉ.

***HORNBLENDE.** s. f. T. Minér. Voy. AMPHIBOLE.

HOROGRAPHIE. s. f. (grec. ὥρα, heure ; γράφω j'écris). Synon. de *Gnomonique*. Peu usité.

***HOROPTÈRE.** s. m. (gr. ὅρος, limite ; ὀπτὴρ, qui voit). T. Phys. Voy. ŒIL.

HOROSCOPE. s. m. (grec. ὥρα, heure ; σκοπέω, je considère). Observation de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, par laquelle on prétendait juger de ce qui devait lui arriver dans le cours de sa vie. *Faire, dresser, tirer l'h. de quelqu'un. H. fâcheux, favorable.*—Fig. et famil., *Cette entreprise n'a pas réussi, j'en avais fait l'h.*, Je l'avais prédit, conjecturé. — V. ASTROLOGIE.

HORREUR. s. f. [On prononce les deux R.] (lat. *horror*). Mouvement de l'âme avec frémissement, causé par quelque chose d'affreux, de terrible, de révoltant. *A ce spectacle, je fus saisi d'h. Elle poussa un cri d'h. Frémir d'h. Sa vue me glace d'h. J'ai h. de le dire. On n'y saurait penser sans h.* || Fam., et par exag., on dit D'une chose fort laide, fort grossière, fort défectueuse dans son genre : *Cela fait h. ; Cela est à faire h. ; C'est une h.* Cette dernière phrase s'emploie aussi en parlant D'une personne extrêmement laide. Famil., on dit encore, *Fi ! l'horreur !* pour marquer la répugnance qu'on éprouve pour quelque personne ou pour quelque chose. || Impression singulière de terreur, de respect, et parfois d'admiration, que l'on éprouve à la vue de certains lieux, de certains objets, sous l'influence de certaines idées. *Quand on pénètre dans cette forêt, on éprouve une secrète h. En entrant dans les catacombes, je fus saisi d'une sainte h. Une divine h. s'empara de la sybille.* — Famil., *C'est une belle h.*, se dit De certaines choses telles qu'une tempête, un vaste incendie, qui font éprouver un sentiment d'admiration et d'effroi. ‖ *Horreur*, se dit encore De ce que certaines choses ont de cruel, d'effrayant, de sinistre. *L'h. de la mort n'ébranla pas son courage. L'h. d'un supplice. L'h. d'un cachot. L'h. des combats. Dans l'h. des ténèbres. L'h. d'une profonde nuit. Quel spectacle d'h. ! Une scène de carnage et d'h.* — Fig., *Il envisagea sa situation dans toute son h. Vous ne connaissez pas toute l'h. de sa misère.* ‖ *Horreurs*, au plur., se dit souvent Des choses horribles, effrayantes, cruelles, et douloureuses à l'excès. *Le pays fut en proie à toutes les horreurs de la guerre, de la famine, de la misère. Les horreurs du carnage, de la captivité.* — *Les horreurs de la mort*, Les angoisses que l'on éprouve souvent à l'approche de la mort. *Au milieu des horreurs de la mort, il restait calme et priait.* ‖ Aversion extrême, détestation, haine violente. *Avoir h. du péché. On lui inspira de bonne heure l'h. du vice. Avoir de l'h. pour quelqu'un, pour quelque chose. Il a le mensonge en h. Il a pris cette femme en h. Il est devenu pour tous un objet d'h.* — *Être en h. à quelqu'un, être l'h. de quelqu'un*, Lui inspirer une haine mêlée d'horreur. *Il était en h. dans tout le pays. Ce tyran est en h. au monde civilisé. La vie lui est en h. C'est l'h. du genre humain.* ‖ Énormité, atrocité. *L'h. de ce crime. Pour vous faire comprendre toute l'h. de cette action, il suffira de dire que...* ‖ Se dit également Des choses qui sont atroces, infâmes, etc. *La vie de cet homme est remplie d'horreurs, n'est qu'un tissu d'horreurs. Faire, commettre des horreurs. Il a dit mille horreurs. Vomir des horreurs.* — *Dire des horreurs de quelqu'un*, signifie En dire beaucoup de mal, lui imputer des actions infâmes, déshonorantes.

HORRIBLE. adj. 2 g. [On pron. les deux R.] Qui fait horreur. *Un monstre h. Une laideur h. Une mort h. Ce supplice est h. Un spectacle h. à voir. Un précipice h. Une action h. Une pensée h. Une h. accusation.* ‖ Très-mauvais. *Il fait un temps h. Les chemins sont horribles.* ‖ Extrême, excessif. *Il était dans une inquiétude h. Il fait une dépense h. Nous avons eu un froid h.* = Syn. Voy. AFFREUX.

HORRIBLEMENT. adv. [On prononce les deux R.] D'une manière horrible. *Il est h. défiguré. Elle est h. laide. Il s'est conduit h. dans cette affaire.* ‖ Extrêmement, excessivement. *Je souffre h. de la tête. Il faisait h. froid. Il est h. contrarié.*

HORRIPILATION. s. f. (lat. *horripilatio; de horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil). T. Méd. Frissonnement général qui précède la fièvre, et pendant lequel les bulbes des poils, devenus saillants, produisent cet état de la peau qu'on appelle *Chair de poule*.

HORS. [H asp.] (lat. *foris*, dehors). Préposit. qui marque exclusion du lieu dont on parle. *H. de la ville, de la maison, du jardin. H. du royaume. Il est h. de prison. H. d'ici. H. de là. H. de chez soi. H. de l'eau. Pourquoi êtes-vous h. de votre place, de votre rang? Ils sont h. de table.* — *H. d'œuvre*, V. ŒUVRE. — Ellipt., *H. d'ici!* Sortez d'ici! *Allons! h. d'ici au plus vite.* — Dans certaines locut. familières, *Hors* s'emploie sans la particule *de. Il demeure h. la barrière, h. la porte Saint-Antoine.* ‖ Par anal., on dit: *Être h. de la portée du canon. Nous étions h. d'atteinte. Cette place est h. d'insulte.* ‖ Figurém., *Être h. de danger. Cela est h. de doute. H. de soupçon. H. d'embarras. H. de son bon sens. Ce domestique est h. de condition. Être h. d'état de nuire. Il était h. d'haleine. Cela est h. de mode. H. de proportion. H. de mesure, de cadence. H. de prix.* — *Mettre h. de cour, h. de cause, h. la loi*, Voy. COUR, CAUSE et LOI. — *Ce malade est h. d'affaire*, Il ne court plus aucun danger. — *Être h. de service*, Ne plus être en état de servir. *Être h. de combat*, Voy. COMBAT. — *Être h. de soi*, Être tellement agité par quelque passion, qu'on est incapable de se modérer, de se conduire avec prudence. *Il était h. de lui. Cela le mit h. de lui.* ‖ *Hors* s'emploie quelquefois pour marquer Exclusion du temps. *Nous voilà h. de l'hiver. Cela est h. de saison. Parler h. de son rang.* — *H. d'âge*, V. AGE. *H. de page*, V. PAGE. = Excepté. *Ils y sont tous allés, h. deux ou trois. H. ce point, je partage votre avis.* ‖ *Hors* s'emploie aussi, dans ce sens, devant les verbes à l'infinitif avec la prépos. *de*, et devant tous les autres modes des verbes avec la conj. *que. H. de la battre, il ne pouvait la traiter plus mal. Il l'a maltraitée de toutes les manières, h. qu'il ne l'a pas battue.* = Syn. V. EXCEPTÉ.

HORTENSIA. s. m. T. Bot. V. HYDRANGÉACÉES.

* **HORTIA.** s. m. T. Bot. Voy. RUTACÉES.

* **HORTICOLE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'horticulture. *L'art h. Institution horticole.*

HORTICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe d'horticulture, qui est versé dans cet art.

HORTICULTURE. s. f. (lat. *hortus*, jardin; *cultura*, culture). V. JARDINAGE.

HOSPICE. s. m. Voy. HÔPITAL.

HOSPITALIER, IÈRE. adj. (latin. *hospitalis*). Qui exerce l'hospitalité. *Cet homme est très-h. Un peuple h.* ‖ Se dit encore, surtout en poésie, Des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge. *Maison hospitalière. Asile h.* ‖ Autrefois, on désignait sous la dénomination générique d'*Ordres hospitaliers*, de *Religieux hospitaliers*, ou simpl. d'*Hospitaliers*, Certains ordres militaires de chevalerie qui avaient été institués pour recevoir et protéger les pèlerins. *Les chevaliers de Malte étaient religieux hospitaliers.* — On appelle encore *Religieuses hospitalières, Sœurs hospitalières*, Les religieuses qui reçoivent et soignent les malades.

HOSPITALITÉ. s. f. (lat. *hospitalitas*).

Enc. — L'*Hospitalité* est un des traits de mœurs qui caractérisent généralement les peuples qui n'ont pas encore atteint un degré très-élevé de civilisation. En effet, si dans l'état actuel des sociétés européennes, la nécessité de l'h. se fait peu sentir, c'est que l'activité industrielle sait pourvoir à tous les besoins de l'homme. Mais, à une certaine époque, alors que l'état ou les lois des nations offraient peu de sécurité et que le voyageur, sur sa route, ne pouvait trouver aucun endroit pour le recevoir et l'héberger, l'exercice de l'h. était absolument nécessaire. De là vient même que chez la plupart des nations de l'antiquité, l'h. était consacrée par la religion. Dans la Grèce, ainsi qu'à Rome, l'h. se présentait sous une double forme : elle était *privée* ou *publique*, selon qu'elle était établie entre de simples particuliers ou entre deux États.

I. Dans la Grèce ancienne, l'étranger (*ξένος, hostis*) était considéré comme un ennemi ; mais quand il se présentait dans une autre tribu ou dans une autre nation sans manifester aucune intention hostile, on le regardait non-seulement comme une personne qui demande assistance, mais encore comme un suppliant protégé par Jupiter. Ce sentiment religieux était renforcé par la pensée que l'étranger pouvait être un Dieu déguisé. Aussi, à son arrivée, l'étranger, quelle que fût sa condition, était accueilli avec bienveillance. On lui offrait le pain, le vin et le sel ; on lui lavait les pieds ; on s'empressait de satisfaire à ses besoins les plus pressants. L'hôte ne lui demandait ni qui il était, ni le motif qui l'avait conduit dans sa maison, avant d'avoir rempli les devoirs de l'h. Pendant le séjour de l'étranger, c'était pour son hôte un devoir sacré de le protéger contre toute insulte, alors même qu'il appartenait à une nation ennemie, de telle sorte que la maison de son hôte devenait pour lui un inviolable asile. Quand il partait, on lui faisait des présents et des souhaits. Ordinairement, au départ de l'étranger, l'hôte rompait avec lui une *tessère* (*tessera*, ἀστράγαλος), dont chacun d'eux gardait une moitié, afin que plus tard, lorsque eux ou leurs descendants se rencontreraient, ils eussent un moyen de se reconnaître et de renouveler les liens de l'h. La violation des droits de l'h. était considérée comme un crime et comme une impiété ; aussi était-elle punie par les hommes ainsi que par les dieux. Quelques villes, telles qu'Athènes, Corinthe, Byzance, etc., étaient célèbres pour le caractère hospitalier de leurs habitants. Cependant, lorsque des communications plus fréquentes et plus régulières commencèrent à s'établir entre les Grecs, il devint impossible de recevoir tous les étrangers dans les maisons privées : cette circonstance conduisit naturellement à l'établissement d'hôtelleries (πανδοχεῖον, καταγώγιον, κατάλυσις) dans lesquelles les étrangers qui se trouvaient sans relations d'h. trouvaient ce qui était nécessaire à leurs besoins. Lorsqu'un grand nombre de visiteurs affluait dans un endroit pour célébrer une fête nationale ou religieuse, l'État ou le temple se chargeait de pourvoir au logement des étrangers, soit en faisant dresser des tentes, soit en élevant aux alentours des hôtelleries temporaires. — Dans les maisons des Grecs les plus opulents, il existait une partie séparée (*hospitium, hospitalia*, ξενῶνες), avec une entrée particulière. Cette partie était destinée à servir d'habitation aux étrangers, et était pourvue de toutes les choses nécessaires à ses passagers habitants.

L'h. publique (προξενία ou simplement ξενία) se formait entre deux États, ou entre un individu ou une famille d'un côté et un État tout entier de l'autre. On a conservé plusieurs exemples de ce dernier genre d'h. Telle était celle qui existait entre les Pisistratides et Sparte, et dans laquelle le peuple d'Athènes n'était pas compris. L'h. publique, chez les Grecs, découla sans aucun doute de l'h. privée et l'on peut lui assigner deux causes. Lorsque les tribus grecques étaient gouvernées par des chefs ou des rois, l'h. privée, qui s'était établie entre les familles régnantes, dut amener des relations semblables entre leurs sujets, relations qui continuèrent de subsister après l'abolition de la royauté. En outre, un citoyen qui appartenait à un État pouvait avoir de nombreuses relations avec les citoyens d'une autre cité, et, par sympathie pour cette dernière, offrir l'h. à tous ses habitants quand ils viendraient dans son propre pays pour leurs affaires. En ceci, il agissait d'abord comme simple particulier, mais la cité à laquelle il rendait ce genre de service devait naturellement le reconnaître et l'en récompenser en lui conférant à son tour le droit d'h. publique. — Lorsque deux cités établissaient entre elles une h. publique, il fallait, dans chacune d'elles, désigner un ou plusieurs citoyens qui étaient chargés de donner l'h. et de veiller sur les intérêts de tous ceux qui venaient de la cité unie par les liens dont nous parlons. Les citoyens désignés pour cette charge, en tant qu'agents reconnus du gouvernement au nom duquel ils agissaient, étaient appelés *Proxènes* (πρόξενοι), tandis que les particuliers qui se chargeaient d'eux-mêmes de remplir ces fonctions étaient appelés ἐθελοπρόξενοι. — Les fonctions de proxène avaient une grande ressemblance avec celles des consuls et des ministres résidents modernes, et, le plus souvent, elles étaient héréditaires dans certaines familles. Quand un État désignait un proxène, il envoyait un de ses propres citoyens habiter dans l'autre État, ou bien il choisissait un citoyen appartenant à ce dernier et lui conférait l'honneur d'être son proxène. Sparte avait d'abord adopté le premier de ces systèmes ; mais plus tard elle semble avoir préféré le second, car nous voyons qu'elle avait pour proxènes, à Athènes, les Callias ; à Élis, l'Éléen Xenias, et à Argos, l'Argien Alciphron. Athènes et la plupart des autres cités de la Grèce suivaient le même usage. C'est ainsi qu'Arthmius de Zélée était proxène d'Athènes à Zélée, et Nicias l'Athénien proxène de Syracuse à Athènes. — Les principales fonctions du proxène consistaient à recevoir les personnes, particulièrement les ambassadeurs, qui venaient de l'État qu'il représentait, à leur procurer l'admission à l'assemblée, des places au théâtre ; à agir comme le patron de ces étrangers et à *apporter* sa *médiation entre* les deux États, *si quelque* contestation venait à s'élever entre eux. Enfin, quand un étranger mourait dans un État autre que le sien, le proxène de son pays prenait soin des biens qu'il laissait pour les remettre aux héritiers du défunt. Quant aux prérogatives et aux priviléges qui étaient confiés à un proxène par la cité qu'il représentait, ils variaient suivant les cités. Le citoyen étranger, par ex., qui remplissait dans son pays les fonctions de proxène d'Athènes, jouissait pour lui-même du droit d'h. chaque fois qu'il visitait cette ville, et de tous les autres priviléges que pouvait posséder un étranger, sans être un véritable citoyen d'Athènes. Parmi *ces priviléges, qui s'accordaient par des décrets spéciaux, nous* mentionnerons le droit d'épouser une citoyenne d'Athènes (ἐπιγαμία), celui d'acquérir des propriétés à Athènes (ἔγκτησις, ἔμπασις), l'exemption d'impôts (ἀτέλεια), et enfin l'inviolabilité en temps de paix et de guerre, soit sur terre, soit sur mer.

II. Chez les Romains, de même que chez les Grecs, on doit distinguer l'h. privée et l'h. publique. Toutefois, chez les premiers, l'h. privée paraît avoir été définie avec plus de soin par la législation. D'après Massurius Sabinus, un hôte avait des droits plus étendus qu'un client. Les obligations qu'imposaient à un Romain les liens de l'h. avec un étranger consistaient à recevoir dans sa maison son hôte quand celui-ci venait à Rome, à le protéger, et, en cas de procès, à remplir à son égard les fonctions de patron. L'h. privée donnait donc à celui qui la recevait sur celui qui la donnait des droits semblables à ceux du client, mais sans entraîner, à aucun degré, l'idée de dépendance que comporte le mot de clientèle. L'h. privée s'établissait entre individus au moyen de présents mutuels ou par l'entremise d'un tiers, et elle était consacrée par la religion. Quand elle était formée, les deux hôtes avaient l'habitude de partager une tessère (*tessera hospitalis*), qui plus tard, tant pour eux-mêmes que pour leurs descendants (quand les relations devenaient héréditaires, comme en Grèce), devait servir de signe de reconnaissance. Une expression de Plaute. *Deum hospitalem ac tesseram mecum fero*, donnerait à penser que cette tessère portait l'image de Jupiter hospitalier. Lorsque les liens de l'h. avaient été noués de cette manière solennelle, on ne pouvait les rompre que par une déclaration formelle (*renuntiatio*), et dans ce cas on brisait la tessère. Mais fort souvent l'h. s'exerçait sans aucune convention formelle entre les parties; car on regardait comme une chose honorable de recevoir dans sa maison des hôtes distingués.

L'h. publique paraît remonter à une époque très-ancienne parmi les peuples de l'Italie ; néanmoins la première mention formelle d'h. publique, établie entre Rome et une autre ville, remonte à l'époque qui suivit le départ des Gaulois, lorsqu'il fut décrété que la ville de Cære serait récompensée des services qu'elle avait rendus aux Romains par l'établissement d'une h. publique entre les deux cités. Cette h. publique accordée aux Cærites leur conférait le droit de cité, moins le droit de suffrage et celui d'arriver aux dignités et charges de la république. Dans les derniers temps de la république, nous ne voyons plus Rome admettre aucune cité étrangère à l'honneur de l'h. publique ; mais *elle mettait quelquefois ces cités au rang de municipes, ce qui* produisait le même effet pour les citoyens de celles-ci. Néanmoins l'usage de conférer à un étranger de distinction, en vertu d'un décret du sénat, l'honneur d'être hôte public de Rome, semble avoir subsisté jusqu'à la fin de la république.

III. Chez tous les peuples de l'Orient, Égyptiens, Phéniciens, Syriens, Perses, Mèdes, Indiens, etc., l'h. n'était pas moins en honneur que chez les Grecs et chez les Romains. Il en était de même chez les peuples barbares du nord de l'Europe, et particulièrement chez les Gaulois et chez les Germains. Chez les Juifs, l'h. était au nombre des devoirs de la religion, et prescrite par la loi de Moïse. La partie historique des Livres saints nous offre de nombreux exemples de la pratique de cette vertu, dont Tobie est demeuré le type le plus parfait. Aujourd'hui encore la pratique de l'h. est restée en pleine vigueur dans plusieurs pays de l'Orient, et surtout chez les populations nomades. L'islamisme n'a rien changé aux coutumes des peuples sur ce point ; le Koran a même fortifié l'habitude par le précepte, et le Bédouin voleur regarde comme un être sacré l'étranger qui a touché le seuil de sa tente. Le voyageur Burckhardt nous a donné, sur les lois et les coutumes hospitalières des habitants du désert, des détails fort curieux, mais que nous ne pouvons reproduire. Enfin, dans les villes et même dans les vastes régions inhabitées de la Turquie, de la Perse et de l'Inde, la charité a élevé des *Khans* ou *Caravansérails* qui servent d'asiles et de lieux de repos aux voyageurs et aux caravanes.

L'avénement du christianisme donna au précepte de l'h. une sanction supérieure. « Comment les chrétiens n'auraient-ils pas exercé l'h., dit Fleury, eux qui se regardaient tous comme amis et comme frères, et qui savaient que J.-C. l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires. Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faisait profession de la foi orthodoxe et qu'il était dans la communion de l'Église, on le recevait à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison, eût craint de rejeter J.-C. même; mais il fallait qu'il se fît connaître. Pour cet effet, les chrétiens qui voyageaient prenaient des lettres de leur évêque, et ces lettres avaient certaines marques qui n'étaient connues que des chrétiens. Ils exerçaient l'h. même envers les infidèles. Ainsi ils exécutaient avec grande charité les ordres du prince qui les obligeaient à loger les gens de guerre, les officiers et les autres qui voyageaient pour le service de l'État, ou à leur fournir des vivres. Saint Pacôme, ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes romaines, fut embarqué avec sa compagnie, et aborda en une ville où il fut étonné de voir que les habitants les recevaient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étaient, et on lui dit que c'étaient des gens d'une religion particulière, que l'on appelait Chrétiens. Dès lors il s'informa de leur doctrine, et ce fut le commencement de sa conversion. » — Nous avons déjà mentionné (V. Hôpital) les établissements créés par la charité des premiers chrétiens pour recevoir les pèlerins et les voyageurs. Si aujourd'hui ces établissements ont disparu, si l'h. semble être une vertu propre seulement aux temps anciens, c'est que les progrès de la civilisation et de l'industrie ont supprimé la nécessité à laquelle répondaient ces institutions. En effet, l'h. chrétienne subsiste encore dans les pays où la civilisation n'est pas assez développée, ainsi que dans quelques circonstances exceptionnelles. Telle est l'h. que les voyageurs reçoivent dans les couvents chrétiens de l'Orient; telle est encore celle qu'ils trouvent au célèbre hospice du mont Saint-Bernard, dans les Alpes.

HOSPODAR. s. m. (slave. *hospod*, seigneur). Titre que portent certains princes vassaux du Grand-Seigneur. *H. de Moldavie. H. de Valachie.*

HOSTIE. s. f. (lat. *hostia*, victime; de *hostis*, ennemi). Victime que les anciens sacrifiaient à quelque divinité. — Se dit surtout Des victimes que les anciens Hébreux immolaient sur l'autel du vrai Dieu. *H. de paix. H. vivante. H. immaculée.* ‖ T. Théol. Se dit de Jésus-Christ immolé sur la croix pour les péchés des hommes, ainsi que du corps et du sang de Notre-Seigneur réellement présent dans l'eucharistie, sous les apparences du pain. *Recevoir la sainte h. A l'élévation de l'h.* — Par ext., Le pain mince et sans levain destiné à la consécration. *Le prêtre prit autant d'hosties qu'il y avait de communiants et les consacra.*

HOSTILE. adj. 2 g. Qui est d'un ennemi, qui annonce un ennemi. *Action h. Vues, projets hostiles.*

HOSTILEMENT. adv. En ennemi, en faisant des actes d'ennemi.

HOSTILITÉ. s. f. (lat. *hostilitas*, de *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi; se dit particulièr. Des actions hostiles que des puissances en guerre commettent les unes contre les autres. *La guerre était à peine déclarée que les hostilités commencèrent. On suspendit les hostilités.* — *Acte d'h.*, V. Acte et Guerre. — * Fig., *Les journaux ennemis du gouvernement ne discontinuèrent pas leurs hostilités.* ‖ Disposition hostile à faire des actes d'ennemi. *Le gouvernement anglais s'attachait à entretenir l'h. des masses contre la France.* — * Fig., *Sous l'ancien gouvernement, l'h. de la bourgeoisie contre la noblesse éclatait à toute occasion.*

HÔTE, ESSE. s. (lat. *hospes*). Celui, celle qui donne l'hospitalité à quelqu'un. *Notre h. nous fit l'accueil le plus empressé. Notre hôtesse, malgré sa pauvreté, nous traita du mieux qu'elle put.* — Celui, celle qui reçoit l'hospitalité. *Le Bédouin qui recevrait mal son h. serait déshonoré. Il a chez lui des hôtes aimables et spirituels.* ‖ Celui, celle qui tient une auberge, un hôtel, et qui donne à manger et à loger pour de l'argent. *L'h. du Cheval blanc. L'hôtesse de la Croix d'or.* — Celui, celle qui vient loger ou manger dans un hôtel, une auberge. *Il a des hôtes fort exigeants.* ‖ *Table d'h.*, V. Table. — Fig., *Qui compte sans son h. compte deux fois*, Voy. Compter. ‖ Par ext. et fam., se dit Des animaux qui fréquentent la demeure de l'homme. *Les rats et les mouches sont des hôtes fort incommodes.* ‖ Fig. et poét., *Les hôtes des bois*, Les animaux qui habitent les bois.

HÔTEL. s. m. (latin. *hospitale*, lieu d'hospitalité, parce qu'à l'origine ce mot avait le sens d'*hôtellerie* ou d'*hôpital*). Demeure somptueuse et vaste des hauts personnages, des grands seigneurs et des riches particuliers. *H. de la présidence. H. du duc de.... L'h. de l'ambassade russe. H. de Saint-Paul. H. des Tournelles. H. de Rambouillet. H. Carnavalet.* — Autrefois, *Hôtel* se disait absol. De la maison du Roi. *Grand prévôt de l'h. Maître des requêtes de l'h.* ‖ Se dit encore De certains édifices destinés à des établissements publics. *L'h. des Monnaies. L'h. du ministère de la guerre. L'h. des Invalides.* — *L'h. de ville*, Celui où siége l'autorité municipale. — *H.-Dieu*, Nom donné à l'hôpital principal de plusieurs villes. V. Hôpital. ‖ Grande maison garnie, d'un rang plus élevé que les hôtelleries et les auberges. *L'h. d'Albion. L'h. de Londres. Tenir un h. Loger à l'h. Le maître d'un h.* ‖ *Maître d'h.*, Officier préposé pour tout ce qui regarde la table d'un grand seigneur, d'un riche particulier, et qui sert ou fait servir à table. *Maître d'h. ordinaire du roi. Il a un excellent maître d'h.* — En parl. Du premier maître d'hôtel du roi, on dit, *Le premier maître de l'hôtel.*

HÔTELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient un hôtel. ‖ Dans quelques maisons religieuses, Le religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes étrangers de passage.

HÔTELLERIE. s. f. Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent. ‖ Dans certaines maisons religieuses, Le corps de logis destiné à recevoir les étrangers.

HOTTE. s. f. [H asp.] (all. *huten*, cacher). Espèce de panier ordinairement d'osier et de forme variable, qu'on fixe sur les épaules avec des bretelles pour porter différentes choses. *H. à porter du pain. H. de vendangeur. H. de chiffonnier. Porter la h.* ‖ T. Archit. *H. de cheminée*, V. Cheminée.

HOTTÉE. s. f. [H asp.] Ce que contient ou ce que peut contenir une hotte pleine.

HOTTEUR, EUSE. s. [H asp.] Celui, celle qui porte la hotte. *Les hotteuses de la halle.*

* **HOUACHE.** s. f. T. Marine. Espèce de sillon que laisse derrière lui un navire en refoulant le fluide.

* **HOUARI.** s. m. T. Marine. Bâtiment à deux mâts, gréant deux voiles auriques, avec un foc à chaque mât et un tape-cul.

HOUBLON. s. m. [H asp.] T. Bot. V. Cannabinées.

HOUBLONNER. v. a. [H asp.] Mettre du houblon dans une boisson. *On a trop houblonné cette bière.* = Houblonné, ée. part.

HOUBLONNIÈRE. s. f. [H asp.] Champ planté de houblon.

HOUE. s. f. [H asp.] Instrument de fer, large et recourbé, à manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. ‖ * *H. à cheval*, Espèce de petite charrue à roues, et munie de plusieurs socs en forme de houe plate. *La h. à cheval sert à biner les plantes disposées par rangées.*

HOUER. v. a. [H asp.] Travailler la terre avec une houe. *H. une terre. Il commença à h. le jardin.* — Absol., *Cet ouvrier houe très-bien.* = Houé, ée. part.

HOUILLE. s. f. [H asp.] (all. *kohl*; angl. *coal*).

Enc. — On trouve dans la partie de l'écorce terrestre qui est occupée par le terrain dit *carbonifère*, des masses stratifiées de matières combustibles que l'on désigne sous le nom générique de *Houille* ou de *Charbon de terre*. Ces masses gisent fréquemment dans de vastes dépressions qui ont fait appliquer la dénomination de *bassins* aux dépôts qu'elles constituent. Ces bassins ont souvent en plan une forme circulaire qui est parfois dessinée par les affleurements des couches à la surface du sol. Ils consistent en couches diverses de grès, de schistes et de h., irrégulièrement stratifiées, et quelquefois mêlées de conglomérats qui démontrent une origine mécanique.

I. Les questions relatives à la formation des combustibles minéraux, malgré les nombreuses études dont elles ont été l'objet, laissent encore beaucoup à désirer. Néanmoins il est certains points d'une très-haute importance relativement à la théorie de la terre, sur lesquels les géologues sont à peu près unanimes. Ainsi, il est établi que ces dépôts sont exclusivement d'origine végétale, et qu'ils résultent très-vraisemblablement de l'entassement de végétaux enfouis encore humides, pressés et desséchés en masse compacte, végétaux provenant soit de vastes forêts qui croissaient dans la localité, soit des débris transportés par les eaux. Si même on fait attention à la prodigieuse quantité de bois que certains grands fleuves charrient constamment à la mer, il est permis de supposer que des dépôts analogues se produisent encore aujourd'hui dans les profondeurs de l'Océan. Les caractères botaniques des différentes espèces végétales que l'on a pu reconnaître dans la h. semblent prouver la haute température de la terre à l'époque où elles couvraient sa surface. En effet, les analogues de ces espèces ne se rencontrant aujourd'hui que dans les régions tropicales, il est donc vraisemblable que partout où il y a de la h., la terre présentait alors une température égale à celle des contrées équatoriales actuelles, et même supérieure, si l'on en juge par les dimensions des végétaux. En troisième lieu, il paraît incontestable que ces dépôts de végétaux se sont produits, et que la transformation du bois en h. s'est opérée sous l'influence d'une pression énorme et d'une chaleur intense. C'est ce que démontre l'aspect même des masses végétales qui constituent la h., ainsi que la manière dont l'hydrogène carboné s'échappe parfois des fissures qui existent entre les couches, comme s'il avait été soumis à une condensation énorme. En outre, non-seulement ces dépôts se sont formés à des époques successives, ainsi que le montre leur ordre de superposition, mais encore les plus anciens ont été soumis à une température de plus en plus élevée, attendu que les dépôts les plus profonds, ou dépôts *anthraxifères*, ne renferment point de substances volatiles, tandis que ces dernières augmentent à mesure qu'on se rapproche de la surface, comme on le voit dans les dépôts de h. proprement dite, et dans les lignites. Enfin, les dépôts houillers semblent avoir été, postérieurement à leur formation, généralement soulevés, et souvent même disloqués et contournés de mille manières, par des forces puissantes et agissant de bas en haut, lesquelles étaient probablement de nature volcanique.

Les calculs les plus récents portent la superficie qu'occupe le terrain houiller dans les deux hémisphères à 550,000 kilom. carrés. On peut voir sur les cartes géologiques la répartition de ce terrain précieux; mais il n'implique pas nécessairement l'existence de la h. En outre, celle-ci peut n'être pas utilement exploitable. On a signalé comme un fait remarquable l'accumulation des terrains houillers dans l'hémisphère boréal, et particulièrement entre les 49° et 56° parallèles, et la décroissance du nombre et de l'importance des bassins à mesure qu'on s'avance vers le sud. « Cette assertion, dit Lamé-Fleury, ne nous paraît point exacte, et elle est, en somme, en contradiction complète avec les observations innombrables recueillies dans le volumineux ouvrage de Taylor, intitulé *Statistique de la houille*. Il serait peut-être plus vraisemblable de supposer qu'il y a presque partout du combustible minéral plus ou moins convenable en qualité et en quantité. »

II. Tous les combustibles minéraux ont une densité supérieure à celle de l'eau, néanmoins cette densité varie de 2 à 1, et va en décroissant de l'anthracite au lignite : il est rare qu'elle dépasse le premier nombre. Tous sont essentiellement composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Les proportions de ces éléments sont très-variables; cependant le carbone et l'hydrogène s'y trouvent toujours en quantité plus que suffisante pour se combiner avec l'oxygène de manière à former de l'acide carbonique et de l'eau. Ils renferment, en outre, de 1,5 à 2 pour 100 d'azote, et diverses matières étrangères, telles que le schiste argileux, le sable, le sulfate et le carbonate de chaux, et le fer carbonaté lithoïde. Ce dernier est parfois associé à la h. de manière à constituer une véritable richesse, comme dans certaines mines de l'Angleterre et du midi de la France. On rencontre encore dans beaucoup de houilles une certaine proportion de pyrite de fer, qui y est disséminée en petits cristaux; cette substance nuit beaucoup à leur qualité. En effet, sous l'action de l'air humide, elle se change en sulfate, augmente de volume et fait tomber le combustible en poussière. Quand ce phénomène a lieu dans l'intérieur des mines ou dans les magasins, le dégagement de chaleur qui provient de l'oxydation est quelquefois assez grand pour que la h. prenne feu. Les houilles très-pyriteuses ne peuvent servir qu'à un petit nombre d'usages, parce que le soufre qu'elles renferment corrode les métaux (surtout le fer) avec lesquels elles sont en contact, ou en altère les qualités. Soumises à la distillation, elles donnent un gaz fétide, chargé d'hydrogène sulfuré. Enfin, tous les combustibles minéraux contiennent de l'eau hygrométrique en proportion variable.

La différence de composition élémentaire des combustibles minéraux est généralement en rapport avec leurs caractères extérieurs, l'ancienneté des formations dont ils font partie, et leurs propriétés. Ainsi, suivant Karsten, l'intensité du noir, la ténacité de l'éclat et la dureté indiquent l'abondance de carbone et la prédominance de l'oxygène sur l'hydrogène; l'éclat de la poix annonce une moindre abondance de carbone; l'éclat vitreux a la signification contraire; la vivacité de l'éclat avec défaut de dureté et de consistance veut dire que le carbone est toujours abondant, mais que la proportion d'oxygène diminue relativement à l'hydrogène; l'aspect mat et la dureté correspondent, au contraire, à une diminution de carbone et à une augmentation de l'oxygène par rapport à l'hydrogène; enfin, la couleur brune indique le rapport inverse entre ces deux éléments gazeux. De plus, c'est un fait général qu'à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des terrains géologiques, la proportion de carbone diminue, tandis que celle d'oxygène augmente. En conséquence, l'anthracite contient plus de carbone et moins d'oxygène et d'hydrogène que la h., et celle-ci est dans le même cas relativement au lignite.

III. En raison même de leur composition différente, les combustibles minéraux jouissent de propriétés particulières qui ne permettent pas de les employer indifféremment aux mêmes usages. D'après leurs applications industrielles, on les divise en trois groupes principaux : les *Anthracites*, les *Houilles* et les *Lignites*. En outre, les houilles sont habituellement subdivisées en quatre classes : telle est du moins la classification du prof. Regnault, laquelle a été adoptée par l'Administration des mines.

1° L'*Anthracite* est très-compacte, dure, et d'un noir gris quasi métallique qui empêche de la confondre avec les autres combustibles minéraux. Sa cassure est presque toujours conchoïde, et sa poussière est d'un noir pur ou d'un noir grisâtre. Elle est essentiellement composée de carbone et renferme fort peu de matières volatiles. En conséquence, elle brûle difficilement et avec lenteur. De plus, elle ne brûle que par masses, ne donne point de coke, et a le défaut de se réduire en menus fragments sous l'action de la chaleur, ce qui est un énorme obstacle à son emploi. On s'en sert beaucoup pour la cuisson de la chaux, le défaut qui précède étant dans ce cas sans inconvénients. Toutefois, comme elle produit une très-haute température quand sa combustion a lieu dans des circonstances convenables, on est parvenu à l'utiliser dans une foule d'autres cas, même pour le chauffage des chaudières à vapeur et le traitement des minerais de fer. On dispose alors les grilles et les machines soufflantes de manière à laisser passer une très-grande quantité d'air, et l'on choisit les variétés qui décrépitent le moins. La flamme que donne dans ce cas l'anthracite est due, non pas à la combustion des rares matières volatiles qu'elle contient, mais à celle de l'oxyde de carbone qui se forme par le passage de l'air à travers une grande masse de combustible.

2° Les *Houilles* ont pour caractères généraux d'être noires, luisantes, opaques et plus ou moins friables ; de s'allumer avec facilité; de brûler avec flamme et fumée noire; de dégager une odeur bitumineuse plus ou moins prononcée, et souvent même sulfureuse : cette dernière odeur tient à la présence des pyrites de fer. De tous les combustibles minéraux, la h. est celui dont l'usage est le plus étendu. Elle est surtout propre aux opérations métallurgiques, et sert, en outre, à la fabrication du gaz d'éclairage et à la préparation du *coke*. Ainsi que nous venons de le dire, on partage les houilles en 4 classes, savoir : houilles *grasses et fortes* ou *dures*; houilles *grasses maréchales*; houilles *grasses à longue flamme*; houilles *sèches à longue flamme*. Regnault caractérise chacune de ces classes de la manière suivante. — A. Les houilles *grasses et fortes* donnent un coke fritté ou un peu boursouflé, qui est le meilleur pour les hauts fourneaux. Elles sont les plus estimées pour les opérations métallurgiques qui ont besoin d'un feu vif et soutenu. Leur poussière est d'un noir brun. — B. Les houilles *grasses maréchales* sont ainsi nommées de l'usage presque exclusif qu'en font les maréchaux. Elles produisent le coke le plus boursouflé que l'on connaisse. Elles sont d'un beau noir avec un éclat gris caractéristique; leur poussière est brune. Ces houilles sont ordinairement fragiles, se divisent en petits fragments cubiques qui se recollent facilement au feu. Ce sont les meilleures pour la forge, parce qu'elles produisent une grande élévation de température, et qu'on peut aisément en former, au milieu du feu, de petites voûtes sous lesquelles l'ouvrier échauffe les pièces à forger. Mais ces houilles sont très-incommodes pour la grille, où elles produisent une croûte qu'il faut briser à chaque instant. Au reste, elles sont comparativement très-rares. — C. Les houilles *grasses à longue flamme* donnent en général un coke métalloïde boursouflé, mais un peu moins que celui des houilles maréchales ; on y reconnaît souvent les différents fragments de h. employés à la carbonisation : néanmoins ces fragments se sont toujours très-bien collés les uns aux autres. Leur poussière est brune comme celle des houilles maréchales. Ces houilles développent une flamme abondante et très-vive, et sont très-recherchées pour les fourneaux à réverbère, quand on a besoin d'un coup de feu très-vif, comme dans le puddlage. Elles conviennent aussi très-bien pour le chauffage domestique, et sont préférées pour la fabrication du gaz d'éclairage. Elles donnent souvent un bon coke pour le haut fourneau, mais en petite quantité. Le type de cette classe de houilles est le *flénu* de Mons. — D. Les houilles *sèches* ou *maigres à longue flamme* donnent un coke non boursouflé ; les divers fragments n'acquièrent ordinairement par la carbonisation qu'une faible adhérence. Ces houilles brûlent avec une flamme longue, mais qui passe rapidement, et ne sont pas susceptibles de donner une chaleur aussi intense que celles des classes précédentes. En conséquence, elles conviennent peu aux opérations métallurgiques, mais elles suffisent pour le chauffage des chaudières et pour les usages qui n'exigent pas une très-haute température.

Dans le commerce, les diverses variétés de h. reçoivent différents noms qu'il peut être utile de connaître. Après ce qui précède, il est à peine besoin de dire que les dénominations de *grasses*, *demi-grasses* et *collantes*, qu'on applique à certaines houilles, reposent sur la propriété qu'elles possèdent de s'agglutiner plus ou moins facilement, de se coller, de se fondre sous l'action de la chaleur par suite d'un principe gras qu'elles contiennent; que les qualifications de *sèches* et de *maigres* correspondent à la propriété contraire; que les épithètes de *tendres* et de *dures* sont relatives à leur nature ; que celles de *gros*, *moyen*, *menu*, désignent l'état dans lequel elles sont livrées au commerce. Tout le monde comprend que les variétés appelées charbons de *forge*, de *fine forge*, de *grille*, houilles *à coke*, houilles *à gaz*, sont les combustibles qui conviennent particulièrement pour la forge, pour le chauffage des chaudières à vapeur, pour la fabrication du coke ou celle du gaz. Dans la Loire, le gros est désigné sous le nom de *Pérat ;* le moyen sous celui de *Chapelet*, le menu sous celui de *Grêle*. Ces deux derniers termes correspondent à peu près à la *Gaillette* et à la *Gailleterie* du nord de la France. La *gaillette* comprend les morceaux dont le volume est au moins d'un décim. cube ; le reste compose la *gailleterie*. A Rive-de-Gier, on nomme *Marlborough* un mélange de gros et de menu. Dans la même localité, on désigne sous le nom de *Raffaud* une qualité particulière de h. qui est extrêmement dure. Enfin, dans notre bassin du nord, on appelle *Trait*, *Trait-venant* ou *Tout-venant*, le charbon tel à peu près qu'il sort de la mine, c.-à-d. mélangé de matières schisteuses.

3° Les *Lignites* sont de couleur plus ou moins brune, mais ils présentent d'ailleurs un aspect très-variable. Ils offrent ordinairement la texture fibreuse des substances végétales, mais il faut quelquefois un œil très-exercé pour la distinguer ; dans certains cas même, les traces de la structure organique des végétaux n'est plus visible, et alors ils ont véritablement l'aspect de la h. Dans d'autres cas aussi, et c'est de là que lui vient son nom (lat. *lignum*, bois), ce combustible ressemble en effet à du bois dont la couleur serait simplement foncée. C'est de tous les combustibles minéraux celui qui contient le moins de carbone et le plus d'oxygène, et donne le plus de cendres. Les lignites ne produisent pas de coke, brûlent généralement avec une flamme longue, répandent une odeur désagréable et caractéristique, et dégagent une grande quantité de substances volatiles. Néanmoins ils développent une température peu élevée. Aussi ne peuvent-ils guère servir qu'aux évaporations, au chauffage des chaudières et des appartements, à la cuisson des briques et de la chaux. Une de leurs variétés, le *lignite terreux*, est employée pour fabriquer les cendres *végétales* dont l'agriculture se sert comme amendement. Une autre variété appelée *lignite jayet*, *Jais* ou *Jayet*, est très-compacte, d'un noir brillant, d'un aspect vitreux, à cassure luisante, et susceptible d'être travaillée au tour et de recevoir un beau poli. On s'en sert pour faire des bijoux de deuil et autres menus objets.

Le petit tableau suivant, extrait du travail de Regnault sur les combustibles minéraux, indique la composition des échantillons typiques sur lesquels le savant chimiste a opéré.

	Carbone.	Hydr. et Az.	Oxyg.	Cendres.
Anthracite.................	92,56	3,33	2,53	1,58
H. grasse et dure.........	89,27	4,85	4,47	1,41
H. grasse maréchale....	87,45	5,14	5,63	1,78
H. gr. à longue flamme.	83,75	5,66	8,04	2,55
H. maigre à long. flam.	76,48	5,23	16,01	2,28
Lignite.........	70,49	5,59	18,93	4,99

IV. Nous avons été plusieurs fois obligé de mentionner le *Coke*, qui, comme tout le monde le sait, est le produit de la carbonisation de la h. On le fabrique suivant plusieurs procédés qui peuvent se réduire à trois principaux. Le premier, qui a lieu en plein air et dans le voisinage des mines, consiste à brûler la h. en tas coniques, prismatiques ou rectangulaires. On place les gros morceaux à l'intérieur, les plus petits à l'extérieur, et l'on recouvre le tout d'une couche de poussier ou de cendres provenant des opérations précédentes. Des canaux et des cheminées verticales ménagées dans la masse facilitent la circulation de l'air. Quand les tas sont terminés, on y met le feu, puis, aussitôt que la combustion est arrivée au degré voulu, on l'éteint avec de l'eau. Dans le second procédé, on carbonise la h. dans des fours de forme appropriée. Enfin, le troisième, qui est celui des usines à gaz, consiste à chauffer la h. dans des cylindres de fonte. Le produit principal obtenu par cette méthode est le bicarbure d'hydrogène qui sert à l'éclairage, et le coke reste dans les cornues (V. ÉCLAIRAGE). — Suivant la nature de la h. employée, le coke est tantôt pulvérulent (*h. sèche*), tantôt en masses frittées ou en morceaux poreux, caverneux et boursouflés (*h. grasse*). Il ne brûle qu'en grandes masses, à l'aide d'un fort courant d'air, et sans donner de flamme ; mais comme sa densité est très-grande, il développe une température élevée et continue. Cette dernière propriété lui permet de lutter avec avantage avec le charbon de bois dans une foule de circonstances; il est en outre meilleur marché. Ces deux motifs l'ont fait adopter dans les usines sidérurgiques, dans les chemins de fer pour les locomotives, et dans plusieurs autres industries. Appliqué à l'économie domestique, il a l'avantage de produire très-peu de fumée et d'odeur, mais il a l'inconvénient de brûler difficilement et sans cette flamme vive et petillante que donne la houille. Au reste, suivant que c'est le gaz d'éclairage ou le coke qui est considéré comme produit principal, l'industrie fait choix de variétés de h. particulières.

Les chemins de fer ont besoin d'un coke d'une grande pureté relative. Pour obtenir cette pureté, on fait subir à la h. diverses manipulations qui ont pour objet de l'épurer. D'abord tentée sur des charbons pyriteux des Vosges, pratiquée en 1840 dans l'Allier sur les charbons de Commentry, essayée en 1846 par des fabricants de coke de Valenciennes, l'*épuration* de la h. est devenue depuis 1848, époque à laquelle elle a été adoptée en Belgique, une opération commune. Cette opération se compose essentiellement de triages, de lavages et de criblages, comme dans la préparation des minerais métalliques, et elle est fondée sur ce que les matières étrangères qui accompagnent la h. ont toutes une pesanteur supérieure à celle de cette dernière. Depuis qu'on est parvenu par ce procédé à débarrasser les houilles des matières étrangères qui les souillent, les menus ont acquis une valeur plus grande et l'on perd beaucoup moins du précieux minéral. Ces menus épurés servent à la fabrication du coke. En outre, les hauts fourneaux ont trouvé dans l'emploi de la h. épurée des avantages incontestables. Leur allure est plus facile, plus régulière et plus économique, et la qualité des fontes y a gagné. Il en est de même pour les fourneaux de seconde fusion.

V. Depuis un certain nombre d'années, on a encore imaginé de fabriquer, avec diverses qualités de h. ou avec des menus auparavant sans emploi, des *Combustibles artificiels*, qui sont désignés sous les noms d'*Agglomérés*, de *Pérats artificiels*, de *Briquettes*, de *Fulgor*, de *Patent fuel* en Angleterre. Cette sorte de charbon se prépare en mélangeant, soit des houilles grasses et maigres en proportions convenables, soit des menus pulvérulents épurés, avec les matières goudronneuses fournies par les usines à gaz. Les mélanges sont ensuite fortement comprimés dans des moules, et souvent même chauffés au rouge sombre pour leur donner de la dureté. Les solides ainsi obtenus offrent tous les avantages de la h. en gros morceaux, mais ils ont le défaut de dégager une odeur désagréable. Ils conviennent surtout pour la navigation à vapeur, parce que leur forme régulière en rend l'arrimage très-facile. On désigne encore sous le nom ridicule de *Coke d'anthracite* un combustible artificiel qui est un mélange intime de h. grasse et d'anthracite dans la proportion de 1 à 2, et qui, sous l'action d'une forte chaleur, donne, dit-on, un produit homogène, bien agglutiné et très-propre aux usages industriels.

VI. On ignore à quelle époque remonte la première découverte des combustibles minéraux, et surtout à quelle époque on a commencé à en faire usage dans les arts. Le λιθάνθραξ des Grecs, et le *Carbo fossilis* des Romains, doivent se rapporter très-vraisemblablement à des *lignites* qui, ayant encore généralement conservé leur ligneux, ressemblent beaucoup plus à l'ἄνθραξ et au *carbo* (charbon de bois) que la h. proprement dite, qui n'en rappelle aucunement la contexture. En effet, Virlet d'Aoust ayant retrouvé sur les bords du Cladeus, torrent qui se jette dans l'Alphée au-dessous d'Olympie, le gisement de λιθάνθραξ que Théophraste signale comme existant en Élide, il a pu constater que ce combustible dont, selon l'auteur grec, les maréchaux se servaient, n'était qu'un lignite passant au jayet et appartenant au terrain tertiaire subapennin. D'un autre côté, Whitaker, Pennant, Wallis et quelques autres Anglais prétendent qu'on a reconnu, dans la Grande-Bretagne, plusieurs indices qui prouveraient que les Romains ont connu la h. Enfin, saint Augustin rapporte que, de son temps, on s'en servait dans le bornage des terres, comme d'un témoin susceptible de se conserver pendant un très-long espace de temps, à cause de son inaltérabilité. Néanmoins le document le plus ancien qui constate d'une manière positive l'existence et l'usage de la h. ne remonte pas au delà du milieu du IXᵉ siècle. C'est un acte de concession de quelques terres, fait en l'année 853 par l'abbaye de Peterborough, où l'on voit figurer, parmi certaines réserves faites par le monastère, 60 chars de charbon de bois et 12 de charbon de terre. Il est donc positif que la h. était connue en Angleterre bien avant l'époque où les anciennes légendes flamandes en font remonter la découverte ; car, suivant ces dernières, ce serait un pauvre forgeron, nommé Halloz ou Hullos, qui le premier en aurait fait usage, et l'aurait découverte en 1049 aux environs de Liége, où elle lui avait été indiquée par un vieillard mystérieux qui avait disparu aussitôt, et ce serait du nom de ce forgeron que viendrait le mot *Houille*, que la plupart des auteurs font tout simplement dériver du saxon.

Au reste, quelle que soit la date de la découverte de la h., son exploitation est restée pendant plusieurs siècles à peu près nulle, l'abondance du bois suffisant alors et au delà à tous les besoins. On n'a véritablement commencé à apprécier l'importance industrielle de cette richesse minérale qu'au XVIIᵉ siècle, après l'invention de la machine à vapeur. Aujourd'hui la h. mérite véritablement le nom de *pain de l'industrie* qu'on lui a donné; aussi sa consommation va-t-elle chaque jour en augmentant. Un savant ingénieur prussien, de Carnall, estime la quantité totale de combustibles minéraux extraite dans le monde entier, en 1857, à 1250 millions de quint. métriq., représentant une valeur d'environ 930 millions de francs. Cette masse se répartirait ainsi entre les principaux pays producteurs : Grande-Bretagne, 675 millions; États-Unis, 150; Prusse, 125; Belgique, 88; France, 75; Autriche, 25 ; Saxe, 15; tous les autres ensemble, 97. A ce compte, la Grande-Bretagne produit à elle seule plus de la moitié du charbon de terre qui se brûle actuellement sur le globe. Le bassin houiller le plus important, comme aussi le plus anciennement connu et exploité, est celui de Newcastle qui s'étend dans les comtés de Durham et de Northumberland, où il occupe une surface d'environ 130 kilom. carrés. Il produit presque trois fois plus que la France entière. Les gîtes carbonifères des États-Unis couvrent plusieurs milliers de kilom. carrés dans la Pensylvanie, l'Illinois, le Kentucky, l'Indiana, etc.; mais ils ne sont exploités que sur quelques points. Outre la h. ordinaire, on en extrait d'énormes quantités d'anthracite qui sont principalement consommées par la marine à vapeur. Les principaux bassins houillers de la Prusse appartiennent aux provinces Rhénanes : l'un d'eux, celui de Sarrebruck, exporte en France la moitié du combustible qu'on en extrait. Quant à ceux de la Belgique, ils forment deux bassins particuliers : le bassin oriental ou de la Meuse, qui s'exploite dans la province de Liége; et le bassin occidental ou de la Sambre, qui s'exploite dans la province du Hainaut. Les combustibles minéraux forment en France 62 bassins, dont 41 produisent de la h., 15 du lignite, et 6 de l'anthracite; mais deux d'entre eux, ceux de la Loire et du Nord, produisent à eux seuls plus que tous les autres réunis, et les 5/6 de ces derniers ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire, quoique quelques-uns soient susceptibles d'un rendement plus considérable. De plus, nos principaux gîtes se trouvent dans la région du Centre et dans celle du Nord. Enfin, notre production, bien qu'en progrès, est inférieure de près de moitié à notre consommation. Aussi sommes-nous obligés de combler ce déficit en recourant aux houilles étrangères. — Cons. A. BURAT, *Traité théorique et pratique des combustibles minéraux*, et pour la partie commerciale, un remarquable article de l'ing. LAMÉ-FLEURY, dans le *Dict. du commerce et de la navigation*.

HOUILLER. adj. m. [H asp.] T. Géol. Qui renferme de la houille. *Terrain h. Formation houillère.* ‖ Qui se compose de houille. *Dépôt houiller.*

HOUILLÈRE. s. f. [H asp.] Mine de houille.

HOUILLEUR. s. m. [H asp.] Ouvrier qui travaille à extraire de la houille.

HOUILLEUR, EUSE. adj. [H asp.] T. Géologie. Qui contient de la houille. *Terrain h. Roche houilleuse.*

HOULAN. s. m. [H asp.] Voy. HULAN.

HOULE. s. f. [H asp.] T. Mar. Mouvement ondulatoire des eaux de la mer, où il se forme des lames longues et élevées, mais à surface unie, et qui ne déferlent pas. *Il y a beaucoup de h. Une grosse h.* — Se dit aussi Des lames qui se forment dans cet état de la mer. *Les houles de la mer étaient d'une longueur extraordinaire.*

HOULETTE. s. f. [H asp.] Bâton de berger terminé par une plaque de fer en forme de gouttière, et servant à jeter de la terre ou des pierres aux moutons qui s'écartent du troupeau. — Figur., *Porter la h.*, Être berger. ‖ Ustensile en forme de fer de houlette dont les jardiniers se servent pour lever de terre les oignons de fleurs ou les racines des plantes. ‖ Dans quelques autres arts, on désigne encore sous ce nom Certains instruments en forme de houlette, de pelle ou de spatule.

HOULEUX, EUSE. adj. [H asp.] T. Mar. Se dit de La mer agitée par la houle. *La mer est très-houleuse.*

HOUPER. v. a. [H asp.] (all. *hop*, holà ?). T. Chasse. Appeler son compagnon. = HOUPÉ, ÉE. part.

HOUPPE. s. f. [H asp.] (B. lat. *hupa*). Assemblage de plusieurs fils de soie, de laine, etc., liés ensemble de manière à former une touffe, un flocon. *La h. d'un bonnet carré. Une h. a poudrer.* || T. Bot. et Zool. *H. de poils*, Petite touffe de poils plus ou moins divergents. || T. Anat. *Houppes nerveuses*, Voy. Peau.

HOUPPELANDE. s. f. [H asp.] Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit.

HOUPPER. v. a. [H asp.] Faire des houppes. *H. de la laine*, La peigner. = Houppé, ée. part. || T. Botan. *Graine houppée*, Surmontée d'une houppe de poils.

* **HOUPPIFÈRE.** s. m. T. Ornith. Voy. Faisan.

* **HOUQUE.** s. f. T. Bot. Voy. Graminées.

HOURA. s. m. Voy. Hourra.

HOURAILLER. v. n. [H asp.] T. Chasse. Chasser avec des hourets.

HOURAILLIS. s. m. Meute de hourets.

* **HOURD.** s. m. [H asp.] (all. *hürde*, claie). T. Architecture. Voy. Château.

HOURDAGE. s. m. [H asp.] Maçonnage grossier de moellons ou de plâtras. On dit aussi *Hourdis.* || La première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher, ou l'épaisseur d'une cloison.

HOURDER. v. a. [H asp.] Maçonner grossièrement. *H. une cloison.* = Hourdé, ée. p. *Une cloison hourdée.*

HOURDIS. s. m. [H asp.] Voy. Hourdage.

HOURET. s. m. [H asp.] Se dit, par mépris, D'un mauvais petit chien de chasse. *Des hourdets galeux.*

HOURI. s. f. [H asp.] Voy. Paradis.

HOURQUE. s. f. [H asp.] (angl. *howker*). T. Mar.

Enc. — En termes de marine, on appelle ainsi une sorte de bâtiment de transport en usage dans le Nord, et principalement en Hollande. La h. a le fond plat, avec l'avant et l'arrière arrondis. Elle ne porte que deux mâts, l'un au centre avec une grande voile et un hunier, l'autre à l'arrière avec une voile carrée. Comme ce genre de bâtiment navigue fort mal, les marins donnent par mépris le nom de *hourque* à tout navire qui est mal construit et qui ne marche pas bien.

HOURRA et **HOURA.** s. m. [H aspirée].

Enc. — *Hourra* paraît avoir été d'abord le cri de joie et de guerre des Mongols, et l'on prétend qu'il dérive des deux mots *hou* et *ra*, voilà l'eau. Quoi qu'il en soit, il a été introduit en Europe par les peuples slaves et adopté par les nations Scandinaves et Germaniques. Chez nos voisins d'outre-Manche, qui l'écrivent *Hurrah*, ce mot est une sorte de vivat que l'on pousse toutes les fois qu'on veut honorer quelqu'un. Par extension, ce terme est parfois employé en français pour désigner une attaque, une charge de troupes légères, comme les Cosaques, les hussards, etc. C'est ainsi que l'on dit : « Nous eûmes à essuyer trois hourras de Cosaques. »

HOURVARI. s. m. T. Chasse. Cri du chasseur pour faire revenir ses chiens sur leurs premières voies quand ils sont tombés en défaut. *Faire h.* || Fam., se dit D'un grand bruit, d'un grand tumulte. || * Aux Antilles françaises, Bourrasque mêlée de pluie et d'orage.

HOUSARD. s. m. [H asp.] Voy. Hussard.

HOUSÉ, ÉE. adj. [H asp.] (de l'anc. franç. *Houser*, botter). Crotté. *Il arriva tout h.* Fam. et vieux.

HOUSEAUX. s. m. pl. [H asp.] (all. *hose*). Espèce de bottes ou de guêtres qui couvraient les jambes. Vieux et ne se dit que dans cette phrase proverbiale, *Laisser ses h. quelque part*, Y mourir.

HOUSPILLER. v. a. [H asp.] Tirailler, secouer quelqu'un pour le tourmenter, pour le maltraiter. || Figur., Réprimander, critiquer quelqu'un avec aigreur. = se Houspiller. v. pron. Se dit Dans les deux sens ci-dessus. *Ils se sont bien houspillés. Ces deux pédants ne cessent de se h.* = Houspillé, ée. part.

HOUSSAGE. s. m. [H asp.] Action de housser.

HOUSSAIE. s. f. [H asp.] Lieu où il croît beaucoup de houx.

HOUSSE. s. f. [H asp.] (all. *hose*). Espèce de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe. *H. de velours. H. armoriée.—H. de pied, H. en souliers*, Housse dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.—*H. traînante*; Celle qui pend presque jusqu'à terre par les côtés. || Couverture d'étoffe légère qu'on met sur les meubles de prix pour les conserver. *H. de lit, de guéridon, de fauteuil, etc.* || *H. de carrosse*, Couverture de velours ou d'écarlate dont les princesses et les duchesses couvraient l'impériale de leur carrosse. On dit aussi *Carrosse à h.* || La couverture du siége du cocher. *H. à franges.*

HOUSSER. v. a. [H asp.] Nettoyer avec un houssoir. *H. des meubles.* Absol., *Il faut h. partout.* = Houssé, ée. part. || T. Blas. Se dit D'un cheval qui a sa housse.

HOUSSINE. s. f. [H asp.] (R. *houx*). Petite baguette de houx ou d'autre bois dont on se sert pour faire aller un cheval, pour battre des vêtements, etc.

HOUSSINER. v. a. [H asp.] Battre avec une houssine. *Faire h. ses habits.* || Fig. et famil., Battre quelqu'un avec violence. *Il l'a houssiné d'importance.* = Houssiné, ée. part.

HOUSSOIR. s. m. [H asp.] Balai de houx, et par ext., de brins de bouleau, de crins, et plus souvent de plumes, dont on se sert pour housser les meubles, les tapisseries, etc.

HOUSSON. s. m. [H asp.] Voy. Houx.

* **HOUTHIAS.** s. m. T. Mamm. Voy. Capromys.

* **HOUTTUYNIA.** s. m. T. Bot. V. Saururées.

HOUX. s. m. [H asp.] T. Botan. Voy. Aquifoliacées. || *H. frelon, H. fragon, Petit h.*, et *Housson*, noms vulg. du Fragon. Voy. Liliacées.

* **HOVENIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rhamnées.

HOYAU. s. m. [H asp.] Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre.

***HUANACO.** s. m. [H asp.] T. Mamm. Voy. Lama.

HUARD. s. m. [H asp.] Nom vulg. du *Pygargue.*

HUBLOT. s. m. [H asp.] T. Mar. Petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un bâtiment pour donner du jour et de l'air dans l'entrepont.

HUCHE. s. f. [H asp.] Grand coffre de bois qui sert à pétrir le pain et à le serrer. || *La h. d'un moulin*, Le coffre où tombe la farine.

HUCHER. v. a. [H asp.] T. Chasse. Appeler à haute voix ou en cornant. = Huché, ée. part.

HUCHET. s. m. [H asp.] Cornet, espèce de petit cor avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

HUE. [H asp.] Voy. Dia.

HUÉE. s. f. [H asp.] (Onomatopée.) Bruit que des paysans assemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. || Figur., se dit Des cris de dérision qu'une réunion de gens pousse contre quelqu'un. *On l'accueillit avec des huées. Son discours s'acheva au milieu des huées.*

HUER. v. a. [H asp.] T. Chasse. *H. le loup*, Faire des huées après lui. || Fig., *Dès qu'il commença à parler, on le hua. Il se fit h. de tout le monde. Sa pièce a été huée.* = Hué, ée. part.

HUETTE. s. f. Nom vulg. du *Chat-huant hulotte.*

* **HUGONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Oxalidées.

HUGUENOT, OTE. s. [H asp.] (all. *eidgenoss*, associé par serment?). Sobriquet par lequel les catholiques de France désignaient autrefois les calvinistes. || Adj., *Le parti h. La faction huguenote.* — Elliptiq., *Œufs à la huguenote*, à la mode huguenote, c.-à-d. cuits dans du jus de mouton.

HUGUENOTE. s. f. [H asp.] Petit fourneau de terre ou de fer avec une marmite dessus. || Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

HUGUENOTISME. s. m. [H asp.] Doctrine, profession de la religion prétendue réformée. Inus.

HUHAU. [H asp.] Voy. Dia.

HUI. (lat. *hodiè*). Adv. de temps qui sert à marquer Le jour où l'on est. Vieux et ne s'emploie qu'en terme de Pratique. *Ce jour d'hui*, ou en un seul mot, *Cejourd'hui, les chambres assemblées. D'hui en un mois. D'hui en un an.* Ces deux dernières locut. sont vieilles et inus.

HUILE. s. f. (lat. *oleum*). Liqueur grasse, onctueuse et inflammable, qui s'extrait de diverses substances, principalement végétales. *Huiles fixes. Huiles grasses. Huiles essentielles. H. d'olive. H. animale. H. de pétrole.* — Dans le langage ordin., se dit le plus souvent Des huiles grasses, et plus particul. De l'huile d'olive. *Tache d'h. Frotter d'h. Magasin d'huiles. Voilà d'excellente h. Potage à l'h. Faire de l'h. Vendre de l'h. Éclairage à l'h. Assaisonner avec de l'h. Friture à l'h. H. figée. H. bouillante. H. rance. H. douce. H. amère. H. de lampe. H. à brûler. H. vierge.* || Fig., *Les écrits de cet auteur sentent l'h.*, On sent en les lisant qu'ils lui ont coûté beaucoup de travail, de veilles. *Jeter de l'h. dans le feu, sur le feu*, Exciter une passion déjà très-vive; exciter des esprits déjà trop exaltés. *Il n'y a plus d'h. dans la lampe*, se dit D'une personne qui meurt de vieillesse ou dont les forces s'éteignent. *C'est une tache d'h.*, se dit D'une flétrissure, d'un déshonneur qui ne peut se réparer. *C'est une tache d'h. qui s'étend toujours*, se dit D'un mal qui ne peut que s'accroître. || T. Litur. *Les saintes huiles*, Voy. Chrême.

Enc. —En termes de chimie, on donne exclusivement le nom d'*Huile* à tout corps gras qui conserve l'état liquide de 15° à 20° centigr. et, à plus forte raison, au-dessus. Mais, dans le langage ordinaire, on l'applique à différents liquides qui n'ont aucun rapport avec les huiles proprement dites, si ce n'est qu'ils en ont la consistance ou la viscosité. On distingue communément les huiles en trois classes : les huiles *fixes*, les huiles *essentielles*, et les huiles *empyreumatiques*.

I. *Huiles fixes.* — Ce sont les huiles véritables, et on les nomme également huiles *grasses*, à cause de l'identité de leur composition élémentaire avec les *graisses*. Les corps gras retirés des végétaux sont ordinairement fluides à la température ordinaire, et sont par conséquent des huiles. Ceux, au contraire, que l'on retire des animaux à sang chaud sont habituellement plus ou moins solides, c.-à-d. sont des graisses; néanmoins les poissons, et en général les animaux à sang froid, renferment des huiles comme les végétaux. — Chez les plantes, la matière grasse existe principalement dans les graines; cependant l'Olivier, le Cornouiller sanguin et les Lauriers nous la présentent dans leur péricarpe. Le Souchet comestible offre le cas très-rare d'une h. contenue dans une racine. La proportion d'h. que donnent les graines est souvent considérable : ainsi, la graine de lin en renferme environ 20 pour 100, celle de navette 35 à 40, et celle de ricin 60. En général, on extrait l'h. par une simple pression, tantôt à froid, tantôt à chaud. L'emploi de la chaleur facilite l'écoulement des matières grasses par la pression, mais il a l'inconvénient de les altérer légèrement et de les disposer à rancir. Lorsque la proportion d'h. n'est pas considérable, on a souvent recours à la fermentation, qui produit la désagrégation du fruit et détruit une partie des matières organiques capables de retenir le corps gras. Enfin, les chimistes emploient quelquefois les dissolvants, principalement l'éther et le sulfure de carbone, que l'on chasse ensuite par l'évaporation. Les huiles exprimées à chaud contiennent toujours en suspension des parties parenchymateuses qu'il est indispensable d'enlever, quand on les destine à l'éclairage. En effet, lorsqu'elles sont chargées de débris organiques, elles brûlent mal et les mèches se charbonnent. Pour les *épurer*, on les bat fortement avec quelques centièmes d'acide sulfurique concentré, puis on les lave avec de l'eau. Les parties mucilagineuses charbonnées par l'acide se rassemblent sous la forme d'une masse noire et épaisse au-dessous de l'h. devenue parfaitement limpide.—Les huiles se figent et se solidifient plus ou moins complétement à une basse température. Leur liquidité n'est très-complète qu'à une température élevée; à la température ordinaire, elles présentent une certaine viscosité que l'on nomme *consistance huileuse*. Leur densité varie entre 0,89 et 0,93. Elles ne sont pas volatiles sans décomposition; au delà de 250°, elles dégagent des vapeurs abondantes et très-âcres. Soumises brusquement à l'action d'une chaleur rouge, elles se transforment, comme les autres corps gras, en carbures d'hydrogène gazeux, dont le mélange peut servir à l'éclairage. Dans certaines localités où l'on peut se procurer à bas prix les huiles de graines non épurées et les huiles de poisson brutes, on les emploie avec avantage dans ce genre d'industrie. Les huiles grasses pénètrent facilement les corps avec lesquels on les met en contact; on tire parti de cette propriété pour enlever les taches d'h. sur le papier, sur des vêtements, et même sur le bois et la pierre. A cet effet, on recouvre ces taches avec de la terre de pipe, réduite en pâte ferme avec de l'eau ou de l'esprit-de-vin. En se desséchant, l'argile absorbe la matière grasse. Les huiles sont à peu près insolubles dans l'eau, mais elles se dissolvent dans les mêmes menstrues que les graisses en général. En vases clos, elles se conservent très-longtemps sans altération; mais, au contact de l'air, elles absorbent de l'oxygène, quoique avec une activité très-variable. Les unes n'en prennent que de petites quantités sans changer sensiblement d'aspect; elles contractent seulement une odeur désagréable et acquièrent la propriété de rougir le tournesol : en d'autres termes, elles *rancissent*. On leur restitue leurs qualités premières en les agitant à froid avec un peu de lessive alcaline. Les autres absorbent de plus grandes proportions d'oxygène; elles s'épaississent, se couvrent d'une couche d'apparence résineuse et finissent par se solidifier complétement. On donne à ces dernières le nom d'*huiles siccatives*; ce sont les seules qu'on puisse employer dans la peinture. Les huiles de lin, de chènevis, de noix, d'œillette, de ricin, sont siccatives; celles d'amandes douces, d'olive, de navette, de colza, etc., ne le sont pas. Tantôt l'h. siccative qui se solidifie s'unit simplement avec l'oxygène : telle est l'h. de lin; tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, il se dégage de l'acide carbonique, et quelquefois de l'hydrogène. Lorsque les huiles imprègnent des matières poreuses et offrent à l'action de l'air une large surface, leur oxydation est très-rapide et s'accompagne alors d'un dégagement de chaleur qui est parfois assez considérable pour enflammer les corps gras : ainsi s'expliquent les incendies spontanés qui se déclarent dans certaines manufactures. On active la dessiccation des huiles siccatives en les faisant préalablement bouillir avec quelques centièmes de litharge ou d'oxyde de zinc; on leur donne alors le nom d'*huiles cuites*. Les huiles grasses dissolvent de petites quantités de soufre et de phosphore, et lorsqu'on les traite par le chlorure de soufre, elles se convertissent en une matière solide dont la consistance est analogue à celle du caoutchouc.

Les alcalis saponifient les huiles : la réaction est analogue à celle qu'ils déterminent sur les corps gras en général, c.-à-d. qu'il y a production simultanée de glycérine et de savons à base d'alcalis. On peut, d'une manière générale, dire que les huiles sont composées d'*oléine* mélangée avec des proportions variables de *margarine* et de *stéarine*. Nous avons déjà décrit ailleurs ces deux dernières substances (v. GRAISSE). Quant à l'*Oléine*, bien qu'elle se rencontre dans la plupart des graisses, elle est surtout abondante dans les huiles, et c'est à elle que celles-ci doivent leur liquidité. Aucune des méthodes proposées pour l'extraction de cette substance ne la donne dans un état de pureté parfaite. On l'obtient sous la forme d'un liquide incolore, sans saveur ni odeur, insoluble dans l'eau, mais fort soluble dans l'alcool absolu et dans l'éther, et d'une densité comprise entre 0,90 et 0,92. Sa composition exacte n'est pas connue ; elle renferme probablement les éléments de l'*acide oléique* et de la glycérine, moins ceux de l'eau. En effet, chauffée avec une lessive de potasse, elle se transforme en glycérine et en *oléate* de potasse. Ce qui confirme encore cette manière de voir, c'est que tout récemment Berthelot, en faisant réagir en vase clos un mélange d'acide oléique et de glycérine, a obtenu une combinaison présentant la plus exacte ressemblance avec l'oléine naturelle. Quand on traite l'oléine par l'acide azotique mélangé d'acide hypoazotique, elle se transforme en une modification isomère solide que l'on nomme *Élaïdine*. On a tiré parti de ce fait pour reconnaître la falsification de certaines huiles. Ainsi, l'h. d'olive pure se solidifie complétement après une ou deux heures de contact avec 2 ou 3 centièmes de mélange acide, tandis que l'h. d'œillette et les huiles siccatives en général avec lesquelles on falsifie souvent la première restent *toujours liquides : il en résulte qu'elles retardent la solidification* de l'h. d'olive. Si donc on agit comparativement sur deux échantillons, l'un d'h. d'olive pure, l'autre d'h. falsifiée, celui-ci sera encore liquide quand le premier sera solidifié. Un centième d'h. d'œillette retarde de 40 minutes la solidification de l'h. d'olive. Cette expérience prouve en outre que l'oléine des huiles siccatives diffère de l'oléine des huiles non siccatives. Celle des premières jouit en effet de la propriété de *se résinifier* promptement au contact de l'air et ne se concrète pas sous l'influence de l'acide hypoazotique pour former de l'élaïdine. Enfin, les huiles siccatives fournissent par la saponification un acide entièrement différent de l'acide oléique et se résinifiant avec la plus grande facilité. Gerhardt le nomma *acide linoléique*. — Nous avons nommé tout à l'heure l'*acide oléique*. Cet acide s'obtient principalement par la saponification des huiles très-riches en oléine, comme l'h. d'olive, l'h. d'amandes douces, etc. C'est un liquide incolore, sans odeur ni saveur, de consistance huileuse, plus léger que l'eau, ne rougissant pas le tournesol et solidifiable à 4°. Il a pour formule $C^{36}H^{33}O^{3}HO$. Il absorbe facilement l'oxygène de l'air, et se convertit, au contact de l'acide azoteux, en un isomère solide, appelé *acide élaïdique*.

II. *Huiles essentielles*. — On désigne sous ce nom, ainsi que sous ceux d'*huiles volatiles*, d'*huiles éthérées*, et mieux sous celui d'*Essences*, certains produits végétaux volatils, doués en général d'une odeur vive, pénétrante, souvent fort agréable, et d'une saveur âcre, brûlante, et quelquefois caustique. La plupart sont liquides à la température ordinaire ; quelques-uns sont solides. Ils sont généralement plus légers que l'eau, peu solubles dans ce liquide, dont ils troublent simplement la transparence ; mais ils sont plus ou moins solubles dans l'alcool, l'éther, et les huiles fixes. Presque tous sont incolores ou simplement jaunâtres. Ils entrent en ébullition, sans se décomposer, à une température qui varie en général de 150° à 200°. Comme les corps gras, les essences sont combustibles et brûlent avec *une flamme toujours fumeuse. Elles produisent sur le papier* une tache huileuse ; mais la chaleur la fait disparaître. Beaucoup d'entre elles se rencontrent toutes formées dans les végétaux : telle est l'essence que l'on peut extraire, par simple pression, des zestes de citrons et d'oranges ; mais il en est d'autres qui ne prennent naissance, par l'effet d'une métamorphose, qu'au moment où les parties végétales subissent l'action de l'eau : telles sont l'essence d'amandes amères et celle de moutarde. Quelques-unes peuvent être reproduites artificiellement : c'est ainsi que Piria a obtenu l'essence de *Reine-des-prés* en traitant la salicine par un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique, et le prof. Cahours celle de *Gaultheria procumbens*, en soumettant à l'action de l'acide sulfurique un mélange d'acide salicylique et d'esprit de bois. — La plupart des huiles volatiles sont formées de deux principes, qui se séparent soit spontanément, soit sous l'influence du refroidissement. L'un d'eux, l'*Éléoptène*, est liquide à la température ordinaire ; l'autre, appelé *Stéaroptène*, est solide, mais généralement fusible à une température peu élevée. Au contact de l'air, les essences absorbent de l'oxygène, et l'on a remarqué que les plus oxydables sont aussi les plus odorantes. Lorsqu'on distille, sur de la chaux et dans le vide, des essences exemptes d'oxygène, on obtient un produit parfaitement inodore, qu'il suffit d'exposer à l'air pour lui rendre l'odeur qui le caractérise à l'état naturel. Quand les essences vieillissent au contact de l'air, elles deviennent visqueuses et acquièrent toutes les propriétés des *résines. Plusieurs d'entre elles, celles de cumin et de cannelle*, par ex., donnent, par l'oxydation, naissance à des acides spéciaux. — La composition élémentaire des essences est très-variable ; sous ce point de vue, on les divise en trois classes : 1° *Essences hydrocarbonées*, qui ne contiennent que du carbone et de l'hydrogène. Exemple : Essence de térébenthine ($C^{20}H^{16}$) ; Ess. de poivre ($C^{15}H^{12}$) ; Ess. de citron ($C^{10}H^{8}$), etc. 2° *Essences oxygénées*, qui contiennent en outre de l'oxygène. Ex. : Camphre ($C^{20}H^{16}O^{2}$) ; Ess. de menthe ($C^{20}H^{20}O^{2}$) ; Ess. de cannelle ($C^{18}H^{8}O^{2}$) ; Ess. de cumin ($C^{20}H^{12}O^{2}$) ; Ess. d'amandes amères ($C^{14}H^{6}O^{2}$), etc. 3° *Essences sulfurées*, qui sont caractérisées par la présence du soufre. Ex. : Ess. d'ail ($C^{6}H^{5}S$) ; Ess. de moutarde ($C^{8}H^{5}CyS^{2}$), etc. Nous dirons encore que, parmi les huiles essentielles, il en est qui présentent les caractères des alcools, comme l'h. de pomme de terre, ou *Alcool amylique* ($C^{10}H^{12}O^{2}$) ; d'autres peuvent être assimilées aux aldéhydes (Ess. d'amandes amères, de cannelle) ; plusieurs sont acides (H. de girofle) ; d'autres enfin constituent de véritables éthers (Essences sulfurées). Les essences oxygénées sont toujours accompagnées *d'huiles hydrocarbonées qui présentent ordinairement la* composition de l'essence de térébenthine. Peut-être ces hydrocarbures sont-ils le point de départ de l'essence oxygénée. La séparation de ces deux principes est souvent assez facile, leurs points d'ébullition étant notablement différents.

On emploie deux procédés pour l'extraction des huiles volatiles. L'un, qu'on n'applique guère qu'aux zestes dont la partie charnue de certains fruits se trouve enveloppée, consiste à soumettre la matière réduite en pulpe à l'action de la presse. L'autre, qui est beaucoup plus usité, consiste à placer le végétal dans un alambic avec de l'eau, et à soumettre ce mélange à une distillation ménagée. Quoique moins volatile que l'eau, l'h. est entraînée par les vapeurs aqueuses, et vient se condenser dans un récipient. Si elle est moins dense que l'eau, on recueille les produits dans un *Récipient florentin* (Fig. ci-contre). On appelle ainsi un flacon conique, muni d'une tubulure latérale, placée immédiatement au-dessus du fond, et recourbée avant d'atteindre le niveau du col. L'h. et l'eau se rassemblent dans le récipient ; l'huile surnage, et quand la surface du liquide dépasse l'orifice de la tubulure, l'eau s'écoule par celui-ci. De cette façon, l'h. se condense de plus en plus dans le vase, tandis que l'eau s'en échappe par le bec. — L'eau qui a distillé avec l'essence en dissout ordinairement une petite quantité, qui suffit pour lui communiquer son odeur. Cette eau est recueillie avec soin et trouve son placement dans le commerce : telle est l'*eau de fleur d'oranger*. Lorsque l'h. essentielle ne bout qu'à une température élevée, il est souvent utile de retarder le point d'ébullition de l'eau en ajoutant du sel marin dans l'alambic. Enfin, pour extraire certaines essences facilement altérables, on a recours aux dissolvants, tels que l'éther, le sulfure de carbone et les huiles grasses.

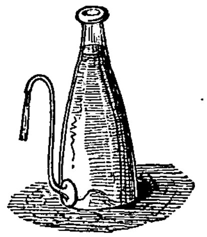

III. *Huiles empyreumatiques*. — Ce sont des produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales. Les anciens préparaient des huiles empyreumatiques de sassafras, de gaïac, de copahu, et de diverses gommes-résines. On fait encore quelque usage en médecine, comme antispasmodiques, de l'*H. empyreumatique de succin*, et de l'*H. volatile de corne de cerf* ou *H. animale de Dippel*. Cette dernière s'obtient en distillant la corne de cerf. C'est un liquide incolore, fluide comme de l'eau, d'une odeur pénétrante, et d'une saveur très-désagréable et brûlante. D'après Klauer, cette h. renferme tous les produits signalés par Reichenbach dans la distillation du goudron. Elle s'administre à la dose de quelques gouttes. — Le *Naphte* ou *Pétrole* est une h. empyreumatique bitumineuse naturelle.

IV. *Huiles médicinales*. — Ce nom ne désigne point une catégorie particulière d'huiles : il sert simplement à désigner certaines combinaisons d'une h. fixe avec une h. volatile, ou certaines dissolutions de diverses substances médicamenteuses dans l'h. fixe. On les prépare à l'aide de la macération, de l'infusion ou de la décoction, et l'on emploie ordinairement l'h. d'olive. Quand on veut charger l'h. des principes contenus dans des plantes fraîches, il faut soumettre ces plantes à une sorte *de coction préalable, pour dissiper leur eau de végétation, qui* s'opposerait au contact des matières solubles avec l'h. et par conséquent à leur dissolution. Les huiles médicinales sont *simples* ou *composées*. On range parmi les premières l'*H. camphrée*, que l'on prépare en triturant dans un mortier de marbre (à l'aide de quelques gouttes d'alcool) 64 grammes de camphre purifié, ajoutant peu à peu 450 gr. d'h. d'olive, et filtrant après dissolution complète ; l'*H. rosat* ou *H. de roses pâles*, qu'on obtient en écrasant légèrement. dans un mortier de marbre 32 gram. de pétales mondés de roses pâles, ajoutant 130 gr. d'h. d'olive, laissant macérer pendant cinq jours, passant ensuite avec expression, décantant l'h., la mettant en contact avec une nouvelle quantité de roses, et après une troisième opération semblable, filtrant et conservant pour l'usage ; les *Huiles de camomille*, de *mélilot*, de *millepertuis*, de *sureau*, qu'on prépare en faisant digérer pendant deux jours, dans un vase couvert, à la chaleur du bain-marie, 64 grammes de fleurs sèches dans 500 gr. d'huile d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant ; les *Huiles d'absinthe* et de *rue*, qu'on prépare de même, mais avec les sommités ; les *Huiles de ciguë*, de *belladone*, de *jusquiame*, de *morelle*, de *nicotiane* et de *stramoine*, qu'on prépare en pilant 500 gram. de feuilles, les mélangeant à 1 kilog. d'h. d'olive, chauffant sur un feu très-doux jusqu'à ce que toute l'eau de végétation soit dissipée, laissant digérer pendant deux jours, passant avec expression et filtrant ; l'*H. de cantharides*, qu'on obtient en faisant digérer pendant *six heures*, dans un vase fermé et à la chaleur du bain-marie, 125 gram. de cantharides en poudre grossière et 1 kilog. d'h. d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant ; l'*H. opiacée*, qu'on obtient en faisant digérer 34 grammes d'opium brut dans 500 gr. d'h. de jusquiame, et exprimant ensuite. Cette dernière préparation peut remplacer les mélanges d'huiles fixes et de teintures opiacées. Les huiles médicinales *composées* sont souvent désignées sous le nom de *Baumes huileux* : tels sont le *Baume tranquille*, le *Baume vert de Metz*, etc. Ces préparations ne sont employées qu'à l'extérieur. V. BAUME.

V. Nous croyons utile, ne fût-ce qu'au point de vue lexicographique, de donner ici la nomenclature des principaux produits qu'on désigne sous le nom commun d'*huiles*, soit dans le langage scientifique, soit dans le langage industriel et ordinaire. *H. d'amandes douces*, v. AMANDE. — *H. animale de Dippel*, v. *H. empyreumatiques*. — *H. d'Arachide*. *H.* extraite de la graine de l'Arachis hypogæa (Légumineuses) : elle est un peu plus claire que l'h. d'olive, mais elle a la même pesanteur spécifique que celle-ci. Elle ne se congèle qu'à 8° au-dessous de zéro. Cette h. est comestible ; *néanmoins on ne l'emploie guère* que pour la fabrication des savons. — *H. de Baleine*, v. *H. de Cétacés*. — *H. de Belladone*, v. *H. médicinales*. — *H. de Ben*, v. MORINGACÉES. — *H. blanche*. Synon. d'*H. d'œillette*. — *H. du Brésil*. Le Baume de Copahu. — *H. de Cacao*. *H.* grasse concrète, plus souvent appelée *Beurre de Cacao*. V. CACAO. — *H. de Cade*, v. CONIFÈRES. — *H. de Cameline*. *H.* jaune et fluide comme celle de Colza, mais qui ne se congèle qu'à —15°. Elle donne une flamme rouge et beaucoup de fumée ; cependant on l'emploie pour l'éclairage ; mais elle est surtout propre à la fabrication d'hiver des savons noirs. — *H. de Camomille*, v. *H. médicinales*. C'est aussi le nom vulg. de l'H. de cameline. — *H. camphrée*, et *H. de Cantharides*, v. *H. médicinales*. — *H. de Carapa*, v. MÉLIACÉES. — *H. de Castor*. Syn. d'*H. de Ricin*. — *H. de Cétacés*. Graisse naturellement liquide, qui s'emploie dans les usages industriels, et qui provient du lard de plusieurs sortes de Cétacés, tels que Baleines, Cachalots, Marsouins, etc. — *H. de Chanvre* ou *H. de Chènevis*. H. jaune verdâtre, très-fluide et siccative, qui ne se solidifie qu'à 22° au-dessous de zéro, et sert principalement à l'éclairage. — *H. de Ciguë*, v. *H. médicinales*. — *H. de coco*, v. *H. de Palme*. — *H. de Colza*, v. CHOU. — *H. de corne de cerf*, v. *H. empyreumatiques*. — *H. de Cornouiller*, v. CORNACÉES. — *H. de Coton*. H. extraite des semences du Cotonnier herbacé : elle est employée pour l'éclairage et dans les savonneries. — *H. de Croton*, v. EUPHORBIACÉES. — *H. cuites*, v. ci-dessus *H. fixes*. — *H. douces*. Se dit des Huiles fixes alimentaires ou médicinales non purgatives. — *H. empyreumatiques*, v. ci-dessus. — *H. d'épurge*, v. EUPHORBIACÉES. — *H. éthérée* ou *d'éther*. Syn. d'*H. douce de vin*. — *H. de Faînes*, v. CORYLACÉES. — *H. fétides*. Syn. d'H. empyreumatiques. — *H. fixes*, v. ci-dessus. — *H. de foie de Morue*, v. GADOÏDES. — *H. de foie de Raie*. S'emploie aux mêmes usages que la précédente, mais paraît moins active. — *H. de Gabian*. Syn. de Pétrole. — *H.* ou plus souvent *Beurre de Galam*. H. concrète et comestible qui s'extrait des semences du Bassia butyracea. V. SAPOTACÉES. — *H. grasses*. Syn. d'*H. fixes*. — *H. des Hollandais*, v. ÉTHER. — *H. d'Illipé*, v. SAPOTACÉES. — *H. de jaunes d'œufs*. H. d'un jaune citrin, d'une odeur de jaune d'œuf, et d'une saveur très-douce et très-agréable, qu'on emploie quelquefois comme adoucissant. Pour l'obtenir, on fait réduire les jaunes d'œufs de moitié dans une bassine, puis on les enferme dans un sac de toile très-serré, et enfin on les met en presse entre deux plaques de fer préalablement chauffées dans l'eau bouillante. — *H. de Jusquiame*, v. *H. médicinales*. — *H. de laurier*, v. LAURINÉES. — *H. de Lentisque*. H. comestible qu'on retire par expression des graines du Pistacia lentiscus (Anacardiacées) : elle sert principalement à l'éclairage. — *H. de Lin*, v. LIN. — *H. médicinales*, v. ci-dessus. — *H. de Médicinier*. H. qui s'obtient des graines du Curcas purgans. Naguère elle n'était usitée qu'en médecine, mais elle s'emploie aujourd'hui dans l'éclairage et dans la savonnerie. — *H. de Médie*. L'un des noms vulgaires du Naphte. — *H. de Millepertuis*, v. *H. médicinales*. — *H. minérale*. Le Naphte ou Pétrole. — *H. de Morelle*, v. *H. médicinales*. — *H. de Moutarde*, v. MOUTARDE. — *H. de Naphte*, v. BITUME. — *H. de Navette*, v. CHOU. — *H. de Nicotiane*, v. *H. médicinales*. — *H. de Noix*, v. JUGLANDÉES. — *H. de Noisettes*, v. CORYLACÉES. — *H. d'Œillette*. Syn. d'*H. de Pavot*. — *H. d'Olive*, v. OLÉACÉES. — *H. omphacine*. H. amère qu'on retire des olives encore vertes. — *H. opiacée*, v. *H. médicinales*. — *H. de Palma-Christi*. Syn. d'*H. de Ricin*. — *H. de Palme*, v. PALMIERS. — *H. de Pavot*, v. PAPAVÉRACÉES. — *H. de Pétrole*, v. BITUME. — *H. de pied de bœuf. Se prépare en faisant bouillir dans l'eau* les pieds des animaux de l'espèce bovine, et en enlevant la graisse qui surnage. Cette graisse est fluide à la température ordinaire, et ne se solidifie même que par un froid intense. Elle ne rancit que très-difficilement, et cette double propriété la rend très-précieuse pour certains usages, par ex., pour lubrifier les pièces d'horlogerie et de machines délicates, pour polir les métaux à l'émeri, pour humecter les pierres à repasser, etc. — *H. de pierre*. Le Naphte et le Pétrole. — *H. de Poisson*. Les huiles ainsi nommées sont quelquefois confondues avec les huiles de Cétacés qui trop souvent servent à les falsifier. On les extrait, par macération et compression, des foies de plusieurs poissons, notamment du Hareng, de la Raie, du Congre, et surtout de la Morue. Elles sont épaisses, douées d'une odeur et d'une saveur fortes, et diversement colorées, suivant la qualité. Sous ce rapport, on les distingue en brunes, blondes et blanches. Outre l'usage médical qu'on fait de certaines d'entre elles, on en emploie beaucoup pour le chamoisage des peaux. Dans les pays maritimes du Nord, on s'en sert aussi pour l'éclairage. — *H. de Pomme de terre*. H. volatile qu'on appelle aussi *Alcool amylique*, et qui s'obtient en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre. Elle se produit aussi dans la fermentation alcoolique des céréales et du raisin. C'est un liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et brûlante. Il cristallise à —20°, bout à 132°, et ne s'enflamme que lorsqu'il est porté à 50° ou 60°. — *H. de Résines*, v. ÉCLAIRAGE. — *H. de Sésame*, v. PÉDALINÉES. — *H. de Stramoine*, et *H. de Sureau*, v. *H. médicinales*. — *H. siccatives*, v. *H. fixes*. — *H. de tartre par défaillance*. Nom donné anciennement au sous-carbonate de potasse liquéfié par l'humidité de l'air. — *H. de Touloucouna*, v. MÉLIACÉES. — *H. de Tilly*. Syn. d'*H. de Croton*. — *H. de Vin*, v. ÉTHER et VIN. — *H. de Vitriol*. Nom ancien de l'Acide sulfurique. — *H. de Vitriol dulcifié*, v. ÉTHER.

HUILER. v. a. Oindre, frotter avec de l'huile. *H. une serrure, un ressort. H. du papier à châssis.* = HUILÉ, ÉE. participe.

HUILEUX, EUSE. adj. Qui est gras, de la nature de l'huile. *Liquide h. Substance huileuse.* || Qui est comme imbibé ou frotté d'huile. *Un teint h. Une peau huileuse. Des cheveux gras et h.* ‖ *Sauce huileuse*, Sauce mal liée qui est devenue grasse en chauffant.

HUILIER. s. m. Espèce de vase contenant les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table. *H. d'argent, de cristal.*

HUIS. s. m. (lat. *ostium*, porte). Vieux mot qui aujourd'hui n'est guère usité qu'au Palais, dans la locut. *A h. clos*, qui signifie A portes fermées et sans que le public soit admis. *L'affaire sera jugée à h. clos.* ‖ Substantiv., on dit encore, *Le h. clos. Demander le h. clos*, Demander qu'une affaire soit jugée à huis clos.

HUISSERIE. s. f. Le bâti de bois qui forme l'encadrement d'une porte. *Un poteau d'huisserie.*

HUISSIER. s. m. (R. *huis*).

Enc.—Le nom d'*Huissier*, qui littéralement signifie portier, n'était appliqué dans l'origine qu'à des officiers chargés d'ouvrir ou de fermer l'*huis* chez les grands ou dans les cours de justice. Ils remplissaient des fonctions analogues à celles des gens qu'aujourd'hui encore on nomme ainsi, et qui se tiennent dans l'antichambre des hauts personnages pour annoncer, ou qui font le service dans les chambres législatives, les Académies et les audiences des tribunaux. Sous l'ancienne monarchie, cet emploi finit par devenir très-important, et le titre d'*H. de la chambre du roi* fut brigué même par de grands seigneurs. Les *Huissiers d'armes*, connus également sous le nom de *Sergents*, étaient chargés de veiller à la sûreté du roi et devinrent des espèces de gardes du corps. D'autres huissiers étaient chargés de porter par tout le royaume les ordres du souverain, et, comme cette mission était fort périlleuse, la royauté les plaça sous la sauvegarde de la loi, et considéra l'outrage fait à un h. royal comme une insulte faite à ses droits. Les huissiers ne sortaient pas du royaume et signifiaient leurs exploits dans tout le domaine directement ou indirectement soumis au roi.—Dès 1388, on voit des huissiers du parlement, et, à la fin du XVIII^e siècle, on trouve au Châtelet des *Huissiers audienciers*, chargés du service intérieur des audiences; des *Huissiers à cheval*, qui avaient le droit de porter leurs exploits par tout le royaume; des *Huissiers à verge*, qui avaient pour insigne un bâton fleurdelisé à la main, et enfin des *Huissiers fieffés*, dont la charge était regardée comme un fief. On appelait *Huissiers de la chaîne*, les huissiers du conseil et de la grande chancellerie, parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou avec la médaille du roi.—Aujourd'hui, les *Huissiers* sont des officiers ministériels, dont les fonctions consistent à signifier et à faire exécuter les actes nécessaires à l'instruction des procès et des jugements, et à assigner toute personne devant les cours et tribunaux. Il y en a près de chaque tribunal de première instance et de chaque cour impériale. Le tribunal désigne ceux qui sont chargés du service intérieur de son audience, et qu'on nomme *Huissiers audienciers*. Les huissiers, sous peine d'être remplacés, doivent résider dans les villes ou siégent les cours et tribunaux près desquels ils doivent accomplir leur service. Leur résidence, dans les localités autres que celles où siége le tribunal, est déterminée exclusivement par le tribunal. Ils sont nommés par le chef de l'État, sur le rapport du ministre de la justice, et ils ont le droit de présenter leurs successeurs. Les candidats doivent avoir 25 ans accomplis, avoir travaillé pendant 2 ans au moins dans une étude d'avoué, de notaire ou d'huissier, ou dans un greffe, et avoir obtenu de la chambre de discipline un certificat de moralité et de capacité. Ils prêtent serment avant d'entrer en fonctions. Leurs honoraires sont fixés par un tarif, et ils sont tenus d'exercer leur ministère toutes les fois qu'ils en sont requis. Cependant ils ne peuvent faire aucun acte pour leurs parents ou alliés jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement. Chaque communauté d'huissiers a une chambre de discipline, chargée de veiller à ce que ses membres ne s'écartent pas des devoirs que leur impose leur profession.

HUIT. adj. num. 2 g. [H asp.; on prononce le T, à moins qu'il ne soit suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne.] Nombre pair qui contient deux fois quatre. *H. écus. H. hommes. H. cavaliers. Tous les huit jours. Dix-h. Trente-h.* — Ellipt., *D'aujourd'hui en h.*, Dans huit jours. *De mardi en h.* ‖ Se dit aussi pour Huitième. *Page h. Tome h. Charles h., roi de France. Le pape Alexandre h.* On écrit ordinair. *Charles VIII, Alexandre VIII.* = Huit. s. m. [Le T se pron. toujours.] Le nombre huit. *Le produit de h. multiplié par deux.* — *Le h. du mois*, ou simplem. *Le h.*, Le huitième jour du mois. On dit de même, *Le h. de la lune.* ‖ Le chiffre qui sert à représenter le nombre huit. *Le chiffre h.* (8). *Huit cent quatre-vingt-h. s'écrit par trois h.* (888). On dit de même, *Le numéro h.* (N° 8). ‖ T. Jeu. Carte qui a huit marques. *Un h. de carreau, de pique. J'avais tous les h.* ‖ * T. Chir. *H. de chiffre*, Voy. Bandage.

HUITAIN. s. m. [H asp.] Petite pièce de poésie composée de huit vers, ou Stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

HUITAINE. s. f. coll. [H asp.] Nombre de huit ou environ. *Il me devait une h. d'écus. Je suis resté chez lui une h. de jours.* ‖ S'empl. souvent absol., en parl. D'une huitaine de jours. *Son voyage ne durera qu'une h. Il sera payé dans la h.* — Au Palais, *Remettre une cause à la h.*, *à h.*, A huit jours. *Assigner à h. Dans h.*

HUITIÈME. adj. 2 g. [H asp.] Nombre ordinal de huit. *La h. année. Le h. siècle. La h. page. Le h. rang. Vous êtes le h. sur la liste. La h. partie. Le h. jour du mois*, ou ellipt., *Le h. du mois. Le h. régiment de ligne*, ou ellipt., *Le h. de ligne.* ‖ Se dit subst. et au masc., pour désigner La huitième partie d'un tout divisé en huit parties égales. *Le paiement se fera par huitièmes. Il aura trois huitièmes dans les bénéfices.* — * S'empl. encore subst., mais au fém., pour désigner La classe la plus élémentaire d'un collége. *Il n'est qu'en huitième.*

HUITIÈMEMENT. adv. [H asp.] En huitième lieu.

HUÎTRE. s. f. (lat. *ostrea*). T. Zool.

Enc.—Les Mollusques ainsi nommés appartiennent à la classe des *Acéphales testacés*, et donnent leur nom à la famille des *Ostracés* dont ils sont le type. Comme tout le monde le sait, leurs coquilles sont irrégulières, inéquivalves, feuilletées à l'extérieur et nacrées à l'intérieur. Elles sont réunies par une charnière; mais celle-ci n'a ni dents, ni lames saillantes, et n'offre qu'un petit ligament qui est logé de part et d'autre dans une fossette, et qui tend sans cesse à écarter les deux valves, tandis qu'à l'aide d'un muscle unique qui va d'une valve à l'autre, l'animal les maintient appliquées et s'y renferme hermétiquement. Les Huîtres sont hermaphrodites et se multiplient d'une manière prodigieuse. En effet, chacune d'elles pond, chaque année, de 50 à 60 mille œufs. Lorsque les œufs sortent des mères, ils contiennent dans une coque transparente une petite coquille bivalve qui ne s'aperçoit qu'à l'aide du microscope. Quand la coque est rompue, l'embryon, pourvu de cils vibratiles, nage en tournant, et finit par tomber, soit sur d'autres Huîtres déjà développées, soit sur des corps solides sur lesquels il s'attache et se développe. Il arrive très-souvent qu'en se développant, les valves de l'H. prennent l'empreinte des irrégularités des corps auxquels elles adhèrent. Chez le plus grand nombre, après avoir contracté une adhérence solide, l'animal détache sa coquille du corps sous-jacent, de sorte que la valve inférieure n'est adhérente que par le sommet. C'est ainsi que se forment ces amas prodigieux d'Huîtres auxquels on donne le nom de *Bancs*, et qu'on voit s'établir particulièrement non loin de l'embouchure des ruisseaux et des rivières. Les Huîtres croissent très-rapidement. Dès la première année, elles ont 5 centim. de diamètre, et il leur faut de 3 à 4 ans pour atteindre la taille de celles qu'on vend sur nos marchés. Ces Mollusques existent en abondance dans toutes les mers, et y sont répandus du nord au midi. Presque tous vivent à de médiocres profondeurs.

La plus répandue et la plus intéressante de ces espèces est l'*H. comestible* (*Ostrea edulis*), dont on fait, depuis l'antiquité, une consommation prodigieuse sans qu'elle ait disparu des lieux favorables à son développement. [Fig. ci-dessous, *H. comestible.*

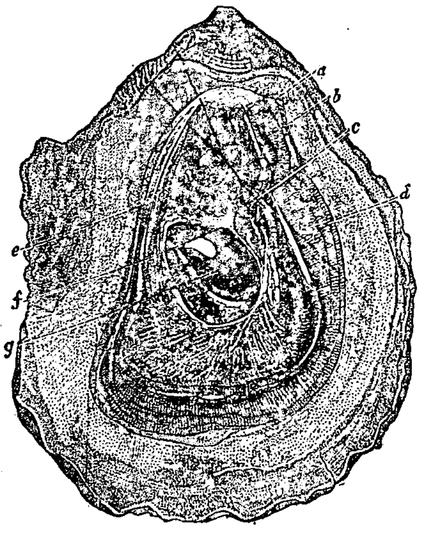

L'animal est représenté dans sa coquille, dont on a enlevé la valve supérieure : *a*, la partie supérieure du manteau couvrant la bouche et enveloppant les palpes labiaux ; *b*, *c*, le manteau ; *d*, les branchies; *e*, la portion des lobes du manteau entre lesquels l'anus vient déboucher ; *f*, une portion du cœur que l'on voit à la partie antérieure et supérieure du muscle des valves *g*.] Tous les ans, la pêche aux Huîtres se fait, en France, du mois de septembre au mois d'avril, dans les mois qui ont des R dans leur nom. On se sert, pour les prendre, d'une espèce de râteau de fer, muni d'un filet, appelé *drague*. Avant de les livrer à la consommation, on les *parque*, c.-à-d. qu'on les fait séjourner pendant un certain temps dans des bassins d'eau salée qui ont de 1 m. à 1 m. 30 de profondeur, et qui communiquent ordinairement avec la mer, de manière que leur eau se renouvelle à chaque marée : là elles engraissent et acquièrent une saveur particulière. Selon Pline, ce fut Sergius Aurata qui, le premier, eut l'idée de parquer les Huîtres. Il fit construire des viviers aux environs de Baïes pour y engraisser les Huîtres du lac Lucrin. Du temps du naturaliste romain, on avait reconnu la supériorité des Huîtres des mers britanniques sur celles de la Méditerranée, et pendant l'hiver, on les envoyait à grands frais, enveloppées de neige, et suffisamment comprimées pour empêcher la coquille de s'ouvrir. Ce procédé est encore celui dont on se sert aujourd'hui pour faire parvenir au loin des Huîtres vivantes. L'habitude qu'elles ont de fermer leur coquille, quand on les retire de l'eau, permet de les conserver ainsi pendant un certain temps. Quand elles sont mortes, leur coquille reste béante. Les espèces d'Huîtres qu'on mange en France sont : sur les côtes de l'Océan, l'*H. commune* (*O. edulis*); sur les côtes de la Méditerranée, l'*H. méditerranéenne* (*O. rosacea*); et en Corse, l'*H. lamelleuse* (*O. lamellosa*). Sous le nom d'H. commune, on comprend des variétés assez distinctes, car l'H. dite de *Cancale*, celle de *Marennes* et celle d'*Ostende*, sont différentes les unes des autres. L'*H. pied-de-cheval* (*O. hippopus*) se trouve dans l'Océan, ainsi que dans la Méditerranée. Les *Huîtres vertes* sont tout simplement des Huîtres ordinaires que l'on a fait engraisser dans des parcs où l'eau n'est pas renouvelée. « On sait, dit Moquin-Tandon, que la coloration des Huîtres vertes n'est pas générale, et se montre principalement sur les quatre feuillets branchiaux. Pendant longtemps on a cru que cette *viridité* était due au sol même des réservoirs ou bien à la décomposition des Ulves ou des autres Hydrophytes, ou bien encore à une maladie du foie, à une sorte d'ictère qui teindrait en vert le parenchyme de l'appareil respiratoire. Gaillon a prétendu qu'elle venait d'une espèce d'infusoire naviculaire, le *Vibrio ostrearius*, qui pénétrait dans la substance de l'animal. Bory de St-Vincent a prouvé que le Vibrion dont il s'agit n'est pas normalement vert, mais qu'il se colore dans certaines circonstances, comme l'H., et par la même cause. Suivant lui, la source de la viridité est une substance moléculaire (*matière verte* de Priestley) qui se développe dans toutes les eaux par l'effet de la lumière. Selon Valenciennes, cette couleur est formée par une matière animale distincte de toutes les substances organiques déjà étudiées. Berthelot a analysé cette matière et reconnu qu'elle présente en effet des caractères particuliers. Les molécules vertes dont il s'agit pénètrent dans les branchies par l'effet du mouvement respiratoire, s'y arrêtent, les gorgent, les obstruent et les colorent. En même temps, l'animal, gêné dans une de ses fonctions essentielles, s'infiltre, se dilate et subit une sorte d'anasarque qui rend son tissu plus tendre et plus délicat. »

Les Huîtres se mangent tout entières et encore vivantes : elles constituent un aliment délicat, savoureux et de facile digestion. Aussi sont-elles recommandées dans les affections chroniques des voies digestives, et dans la convalescence des maladies. Elles doivent leur digestibilité à l'eau salée qu'elles contiennent, et qui est réputée apéritive. Les Huîtres les plus estimées sont les Huîtres vertes ; elles ont une saveur légèrement poivrée. L'espèce la moins recherchée parmi celles de nos côtes, est l'H. pied-de-cheval. On prétendait autrefois que le lait dissolvait les Huîtres et facilitait leur digestion : c'est une erreur. Les acides faibles seuls jouissent de cette propriété : de là la coutume où sont les amateurs de boire, en mangeant ces Mollusques, quelque vin blanc léger et légèrement acidulé. Les écailles d'Huîtres sont principalement composées de carbonate de chaux. C'est pour cela qu'autrefois on administrait leur poudre comme absorbant. Actuellement on les emploie pour amender certaines terres.

Malgré la prodigieuse fécondité des Huîtres, nos côtes de l'Océan étaient naguère menacées de voir tarir promptement cette source de richesse. En effet, outre qu'une grande partie du *naissain* devient la proie d'une foule d'animaux marins, il se fait de ces Mollusques une consommation extraordinaire : Paris seul consomme plus de 80 millions d'Huîtres par année. Plusieurs de nos bancs étaient donc complétement ruinés, et les autres étaient destinés à subir le même sort, lorsque le gouvernement a fait appel à la science, pour repeupler les bancs dépouillés et en créer de nouveaux. A cet effet, on a régularisé la pêche, et les bancs subsistants ont été partagés en zones que l'on exploite successivement et périodiquement, de manière que les zones laissées en repos puissent se repeupler facilement. On a également, sur la proposition du prof. Coste, dont les travaux relatifs à la pisciculture sont bien connus, créé des bancs artificiels. Pour cela, on place sur différents points du littoral, dans des endroits convenablement préparés et entourés de fascines, des Huîtres mères dont les œufs se trouvent ainsi mis à l'abri des chances ordinaires de destruction et peuvent se développer en toute sécurité. Aussitôt que les champs ainsi ensemencés seront convenablement disposés, on les soumettra, comme les bancs naturels, au régime d'une exploitation réglée. C'est à cette multiplication artificielle des Huîtres qu'on a donné le nom d'*Ostréiculture*, bien que cette désignation puisse également s'appliquer aux divers procédés de parcage usités pour engraisser et améliorer ces Mollusques. — V. Ostracés.

*** HUÎTRIER.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Ce nom désigne un genre d'oiseaux qui appartient à l'ordre des *Échassiers* et à la famille des *Pressirostres* de Cuvier. Les oiseaux qui composent ce genre sont suffisamment ca-

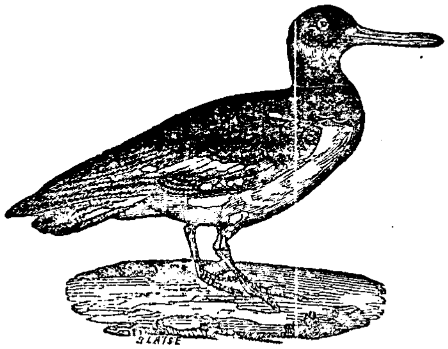

ractérisés par leur bec fort, droit, pointu et comprimé latéralement, et par leurs jambes de hauteur médiocre, avec des tarses réticulés et des pieds divisés en trois doigts réunis à leur base par une membrane. Les Huîtriers vivent sur les plages désertes de la mer. Ils courent avec une grande rapidité, et sont organisés pour voler bien et longtemps. Ils ne craignent pas de s'abandonner aux flots, sans toutefois jamais aller au large. Leur nourriture se compose principalement de coquillages, et surtout d'Huîtres, dont ils font une consommation considérable et dont ils brisent les coquilles avec leur bec. Hors la saison des amours, ces oiseaux vivent par bandes, et, quand arrivent les rigueurs du froid, ils entreprennent par troupes leurs voyages périodiques. Les Huîtriers se trouvent dans presque toutes les mers du globe; *cependant on n'en connaît sûrement que* 4 *espèces.* Nous citerons comme type l'*H. d'Europe* (*Hæmatopus ostralegus*) [Fig. ci-dessus], qu'on nomme vulgairement *Pie de mer*, à cause de son plumage noir, avec le ventre, la gorge, le bas de l'aile et de la queue d'un beau blanc. Cet oiseau a le bec et les pieds rouges, *et il est de la taille du Canard.*

HULAN et HOULAN. s. m. [H asp.]

Enc. — Dans les armées russe, autrichienne et prussienne, on nomme ainsi certains régiments de cavalerie légère qui ont pour arme principale *une lance longue de près de 2 mètres et* ornée sous le fer d'une flamme aux couleurs nationales. Ces cavaliers portent en outre le sabre et le pistolet, et ont pour coiffure le schapska polonais avec une aigrette de crins. C'est chez les Polonais qu'on trouve la première mention des Hulans, et c'est à eux que les autres nations ont emprunté cette sorte de cavalerie. On fait venir leur nom d'un chef tartare nommé Oullan ou Hullan.

HULOTTE. s. f. [H asp.] Voy. Chouette.

HUMAIN, AINE. adj. (latin. *humanus*). Qui est de l'homme, qui concerne l'homme en général. *Le genre h. L'espèce humaine. La nature humaine. La vie humaine. Le corps h. Le cœur h. L'esprit h. La raison humaine. Voix humaine. Figure humaine. La grandeur, la fragilité humaine. Les misères, les passions, les faiblesses humaines. Lois humaines. La puissance humaine a ses limites. Cela dépasse les forces humaines.* — *Les choses humaines*, se dit Des affaires du monde, et de tout ce qui survient à l'homme dans la vie. *Tel est le cours des choses humaines.* — *Les moyens humains, les voies humaines*, Les moyens, les voies dont les hommes peuvent se servir. — *Plus qu'h.*, Qui excède la portée ordinaire de l'homme. *Une intelligence, une force, une valeur plus qu'humaine.* — Figur. et fam., *N'avoir pas figure humaine, forme humaine*, Être difforme, être extrêmement défiguré par accident ou par maladie. — *Lettres humaines*, Voy. Lettres. ‖ Sensible à la pitié, bienfaisant. *Un prince h. Un vainqueur h. Cet homme est fort h.* — On dit, dans un sens analogue, *Avoir, montrer des sentiments humains*; et, dans le sens contraire, *N'avoir rien d'h.*, Être dur, impitoyable. = *Humain* s'emploie encore subst. et au mascul. dans la signific. d'Homme; mais il ne se dit au sing. que dans le langage fam., *C'est le meilleur h. du monde*; tandis qu'au plur. il n'est guère usité que dans le style poétique et soutenu. *Le maître des humains. Il regardait avec mépris tout le reste des humains.*

HUMAINEMENT. adv. Suivant la capacité, le pouvoir de l'homme. *Cela est h. impossible. H., cela ne se peut faire.* ‖ Avec humanité, avec bonté. *Traiter h. les vaincus.* ‖ *H. parlant*, En parlant d'après les idées communes.

HUMANISER. v. a. Rendre humain, civiliser. *La prédication de l'Évangile pourra seule h. ces peuplades barbares.* ‖ Fam., Rendre plus sociable, plus traitable, plus favorable. *La nécessité de voir beaucoup de personnes l'a déjà un peu humanisé. Cet homme lui était hostile, mais il trouva un excellent moyen pour l'h.* = s'Humaniser. v. pr. Se dit dans tous les sens qui précèdent. *Ces sauvages commencent à s'h. Elle n'est plus aussi dédaigneuse, elle s'est bien humanisée. Un homme vraiment supérieur sait, quand il le faut, s'h. avec les esprits ordinaires.* — On dit aussi De quelqu'un qui vivait d'une façon singulière et commence à vivre comme tout le monde, *Il commence à s'h. Il s'est fort humanisé.* ‖ * Fam., *Humanisez vos discours*, Mettez-les à la portée de tout le monde. = Humanisé, ée. part.

HUMANISTE. s. m. Celui qui étudie les humanités; et Celui qui sait, qui enseigne les humanités. *C'est un excellent h., un médiocre humaniste.*

HUMANITÉ. s. f. (latin. *humanitas*). Nature humaine. *Les faiblesses de l'h.* Jésus-Christ *s'est revêtu de notre h.* — *Cela est au-dessus de l'h.*, Cela dépasse les forces humaines. — Fig. et prov., *Payer le tribut à l'h.*, Mourir ou se laisser aller à quelque faiblesse humaine. ‖ Bonté, compassion pour les malheurs des autres. *Il est plein d'h. Traiter avec h. Avoir des sentiments d'h. C'est un homme sans h. Il faut avoir renoncé à toute h. pour rester insensible au spectacle de cette misère.* ‖ Le genre humain, les hommes en général. *L'amour de l'h. Rendre des services à l'h. Venger l'h. L'histoire de l'h.* ‖ *Humanités*, au plur., se dit De la partie supérieure de l'éducation classique, qui embrasse l'étude plus approfondie du latin, du grec, de l'histoire, de la poésie, etc., jusqu'à la philosophie exclusivement. *Faire ses humanités. Il enseigne les humanités.*

* **HUMANTIN.** s. m. T. Ichth. Voy. Squale.

HUMBLE. adj. 2 g. (lat. *humilis*; de *humus*, terre). Qui a de l'humilité. *Être h. devant Dieu. Avoir d'humbles sentiments de soi-même.* Jésus-Christ *a dit : Apprenez de moi que je suis doux et h. de cœur.* — Subst., au mascul., *Dieu élèvera les humbles et renversera les superbes.* ‖ En parlant De ce qui regarde la vie civile, Celui qui exagère la déférence et le respect. *Être h. devant les grands. Vous la verrez toujours h. et soumise devant lui.* — En T. Civilité. *Votre très-h. serviteur.* ‖ Se dit plus ordin. Des choses, et sign. Qui marque du respect et de la déférence. *Une h. prière. Une h. requête. Faire un h. aveu de ses fautes. Présenter d'humbles remontrances.* — En T. Civilité, *Faire de très-humbles remerciments. Présenter ses très-humbles respects.* ‖ Modeste. *D'humbles vertus. Avoir une h. défiance de soi-même.* ‖ Médiocre, peu relevé. *Il se contente de son h. fortune. On le laisse végéter dans les emplois les plus humbles.* ‖ Fig., Ce qui est peu élevé, peu apparent, peu brillant. *L'h. cabane du pauvre. Une humble fleur des champs. L'h. violette. Une h. retraite.*

HUMBLEMENT. adv. Avec humilité. *S'incliner h. devant la volonté de Dieu. Se prosterner h. devant la croix. Souffrir h. les injures.* ‖ Avec soumission, avec modestie. *Supplier h. Parler h. Répondre h.* — On dit, par civilité, *Je vous salue très-humblement.*

HUMECTANT, ANTE. adj. Qui humecte; peu usité, et ne se dit que Des aliments et des boissons qui rafraîchissent. *Les fruits sont humectants.* ‖ Subst., *Donner des humectants à un malade.*

HUMECTATION. s. f. Action d'humecter. Inusité.

HUMECTER. v. a. (latin. *humectare*). Rendre humide, mouiller. *H. la terre. La rosée qui humecte les fleurs. Des larmes humectent ses paupières.* ‖ En parl. Des personnes, Rafraîchir. *Il faut vous h. la poitrine.* = s'Humecter. v. pron. *La terre s'est bien humectée. Je vis ses yeux s'h. de larmes. Les gens d'un tempérament sec doivent s'h.* = Humecté, ée. part.

HUMER. v. a. [H asp]. (lat. *humere*, être humide). Avaler quelque chose de liquide en retenant son haleine. *H. un bouillon, un œuf frais.* ‖ *H. l'air, h. le vent, h. le brouillard, etc.*, S'exposer à l'air, au vent, au brouillard, de façon qu'il pénètre dans les poumons. Fam., on dit aussi, *H. l'odeur des mets.* = Humé, ée. p.

HUMÉRAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport à l'humérus ou au bras. *Artère humérale.*

HUMÉRUS. s. m. (On pron. l'S.) T. Anat. Mot latin conservé en français pour désigner L'os du bras. = * De ce mot les anatomistes ont fait, par composition, les adjectifs *Huméro-cubital, Huméro-olécrânien, etc.*, qui servent à désigner divers muscles du membre supérieur.

HUMEUR. s. f. (lat. *humor*, liqueur). Se dit De toute substance liquide ou demi-liquide contenue dans un corps organisé, et principal. dans les organismes animaux. *Les humeurs du corps. La circulation des humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. Il découle de cet arbre une h. visqueuse.* ‖ Dans un sens particul., se dit Des humeurs du corps que l'on croit ou suppose être altérées et viciées. *H. âcre, maligne. H. peccante. H. dartreuse, goutteuse. Être plein d'humeurs. Débordement d'humeurs. Fondre, évacuer, purger les humeurs.* — *Humeurs froides*, La maladie scrofuleuse. *Avoir les humeurs froides. Être attaqué d'humeurs froides, des humeurs froides.* = Fig., Disposition de l'esprit, état de l'âme, qui paraît plus l'effet du tempérament que de la raison. *Une h. égale, inégale, douce, fâcheuse, enjouée, sombre, chagrine. Il est de bonne h., de mauvaise h., d'h. chagrine, inquiète, d'h. bourrue. Il a une h. noire, une h. mélancolique. Elle est aujourd'hui en belle h. Il n'a point changé d'h. On le voit toujours de même h. Quand sa mauvaise h. le prend, le tient. Chacun a ses humeurs. Essuyer les mauvaises humeurs de quelqu'un.* ‖ Absolum., *Humeur* se dit D'une disposition chagrine ordinairement momentanée, de la mauvaise humeur de quelqu'un. *Il a de l'h. Elle prend facilement de l'h. Cette humiliation lui donna beaucoup d'h. Il y a de l'h. dans tout ce qu'il fait.* — Fam., *C'est un homme d'h.*, C'est un homme capricieux et d'humeur inégale. Dans le sens contr., on dit : *C'est un homme qui n'a point d'h., qui est sans h., qui a une grande égalité d'h.* ‖ *Être d'h. à faire quelque chose, être en h. de faire quelque chose*, signifient Être disposé à la faire; mais *Être d'h.* exprime une disposition habituelle, et *Être en h.*, une disposition actuelle et passagère. En outre, *Être d'h.*, régit la prép. *à*, et *Être en h.*, la prép. *de*. *Il est d'h. à tout souffrir. Il est en h. de rire.* — *Être en h. de faire une chose, de bien faire*, se dit encore Des hommes d'imagination, lorsqu'ils se trouvent dans une disposition d'esprit telle qu'ils travaillent avec plaisir, avec verve. Ces locutions vieillissent. = Voy. Humour.

HUMIDE. adj. 2 g. (lat. *humidus*). Qui est liquide, qui est de la nature de l'eau; se dit par oppos. A sec, solide, et ne s'empl. qu'en poésie. *L'h. élément*, L'eau. *L'h. sein de l'onde, l'h. empire, la plaine h.*, La mer. ‖ Qui est imprégné d'une substance liquide ou d'une vapeur aqueuse. *La terre est toute h. Du linge h. Une chambre h. Il a les yeux humides de larmes. L'air, le temps est h. La saison a été fort h. Ce pays est h. et malsain.* ‖ T. Médec. anc. *Tempérament h.*, Tempérament lymphatique. — *Cerveau h.*, se dit, par une erreur vulgaire, De la membrane pituitaire, lorsqu'elle donne une sécrétion abondante. *Il a le cerveau h., il ne cesse de se moucher.* = Humide. s. m. T. Physiq. anc. L'une des quatre premières qualités. *L'h. est opposé au sec.* ‖ T. Méd. ancienne. *L'h. radical*, Fluide imaginaire qu'on supposait circuler dans le corps humain et être le principe de la vie.

HUMIDEMENT. adv. N'est guère usité que pour signifier, Dans un lieu humide. *Il est logé h.*

HUMIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est humide. *L'h. de la terre, de l'air, du temps. Il règne dans cette pièce basse une h. constante. L'h. du cerveau.*

* **HUMIFUSE.** adj. 2 g. (lat. *humifusus*; de *humus*, terre, et *fundere*, répandre). T. Bot. Se dit Des plantes, qui sont étalées sur le sol, sans que leurs tiges ou leurs rameaux émettent de racines.

HUMILIANT, ANTE. adj. Qui humilie, qui cause de la confusion, de la honte. *Un reproche, un refus h. Une défaite humiliante. Rien n'est plus h. que cette situation. Cela est fort h. pour son amour-propre.*

HUMILIATION. s. f. Action par laquelle on s'humilie, on est humilié; ou État d'une personne humiliée. *Il ne put la voir dans une si grande h. sans lui pardonner. La fragilité humaine doit être pour nous un sujet perpétuel d'h. C'est le comble de l'h.* ‖ Se dit Des choses qui donnent de la confusion, de la mortification. *Il a essuyé une grande h. Elle reçoit sans murmure les humiliations que Dieu lui envoie.*

HUMILIER. v. a. Abaisser, mortifier, causer de la confusion. *Dieu humilie les superbes. H. l'orgueil, la fierté de quelqu'un. On ne cesse de l'h.* — T. Piété. *H. son âme, son cœur, son esprit devant Dieu.* = s'Humilier. v. pron. *Tout s'humilie devant lui. Humiliez-vous devant Dieu. Que votre cœur s'humilie. Celui qui s'humilie sur la terre sera exalté dans le ciel.* = Humilié, ée. part. = Conj. Voy. Prier. = Syn. Voy. Abaisser.

HUMILITÉ. s. f. (lat. *humilitas*). Vertu chrétienne qui nous donne un sentiment intérieur de notre faiblesse, et qui arrête en nous les mouvements de l'orgueil. *Une véritable h. Une h. profonde. Faire des actes d'h. Pratiquer l'h. Souffrir les affronts avec h. Être plein d'h.* ‖ Soumission, déférence. *Il avoue en toute h. que… Elle le pria en toute humilité.*

* **HUMIRIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à étamines définies et monadelphes avec anthères biloculaires pourvues d'un long connectif, à placentas axiles, et à embryon logé dans un albumen charnu et abondant. — *Caractères bot.*: Arbres ou arbrisseaux distillant un suc balsamique. Feuilles alternes, simples, coriaces, penninerviées, dépourvues de stipules. Fleurs en cymes terminales ou axillaires, ou en corymbes. Calice imbriqué, à 5 divisions. Pétales imbriqués, réguliers, alternes avec les lobes du calice. Étamines hypogynes, 4 fois ou plusieurs fois aussi nombreuses que les pétales, monadelphes; anthères biloculaires avec un connectif charnu qui se prolonge au-dessus des deux lobes. Ovaire supère, ordinairement entouré par un disque annulaire ou denté, à cinq loges, souvent pourvu d'une cloison transversale, avec 1 ou 2 ovules suspendus, anatropes, dans chaque loge. Style simple; stigmates 5-lobés. Fruit drupacé avec 5 loges sur le même plan ou avec des loges secondaires près du sommet, parfois moins nombreuses par suite d'avortement. Graine pourvue d'un tégument membraneux; embryon étroit, orthotrope, ordinairement situé dans un albumen charnu; radicule longue et supère. [Fig. 1. *Humirium crassifolium.* Sa fleur; 2. Une partie de ses étamines; 3. Anthère; 4. Pistil.]

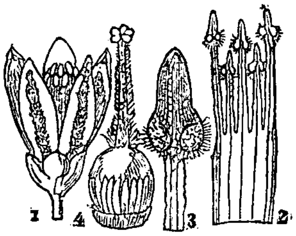

Cette famille se compose uniquement de 4 genres et de 10 espèces, qui toutes sont indigènes des régions tropicales de l'Amérique. — L'*Humirium floribundum*, lorsqu'on incise son tronc, donne un baume odoriférant liquide et jaune, qu'on appelle *baume d'humiri*, et qui possède des propriétés analogues à celles des baumes de copahu et du Pérou. Son suc, ainsi que celui de l'*H. balsamiferum*, a une couleur rougeâtre et l'odeur du storax. On s'en sert pour préparer un onguent usité dans les douleurs des articulations, et on l'administre à l'intérieur dans les mêmes cas que le copahu. On l'emploie aussi pour détruire le ténia.

HUMORAL, ALE. adj. T. Méd. Qui a rapport aux humeurs. *Vice h. Fièvre humorale.*

HUMORISME. s. m. (lat. *humor*, humeur). T. Méd. La doctrine des médecins humoristes. V. Médecine.

HUMORISTE. adj. et s. 2 g. Qui prend aisément de l'humeur, qui est difficile à vivre. *Un homme h. Une femme h. C'est un h., une h.* || * T. Littér. V. Humour. = Humoriste. adj. et s. m. Se dit Des médecins partisans de l'humorisme. *Un médecin h. Les humoristes prétendaient que...*

***HUMOUR.** s. m. (mot anglais). T. Littér.

Enc. — Le mot anglais *Humour* n'est autre que notre mot français *humeur*, sauf une légère altération orthographique. Dans nos anciens auteurs, le mot *humeur* est pris fréquemment dans le sens de penchant à la plaisanterie, d'originalité facétieuse. Mais tandis que cette acception tombait chez nous en désuétude, elle se conservait chez nos voisins, quoique un peu modifiée par la tournure d'esprit qui leur est propre. En conséquence, pour exprimer ce que les Anglais entendent par *humour*, nous avons été obligés de leur emprunter à notre tour ce mot, qui n'avait pas d'équivalent dans notre langue; autant en ont fait les Allemands et d'autres peuples. L'*humour*, en effet, est quelque chose d'indéfinissable: c'est un mélange de gaieté et de tristesse, de sensibilité et de brusquerie, de philosophie profonde et de légèreté charmante. Sterne et Swift sont les types les plus remarquables de l'école *humoristique* anglaise. L'Allemagne a produit également des *humoristes* célèbres, à la tête desquels se place Jean-Paul Richter. En France, ce genre d'esprit semble peu en harmonie avec le génie national. Toutefois on pourrait citer, comme se rapprochant par un certain côté des écrivains que nous venons de nommer, Montaigne, la Fontaine, X. de Maistre et Topffer.

HUMUS. s. m. (On pron. l'S.) T. Chim. et Agric.

Enc. — On donne le nom d'*Humus*, qui en latin veut dire proprement terre, sol, à une matière de couleur brune qui résulte de la décomposition spontanée des espèces végétales sous l'influence de l'air humide, et qui constitue une partie plus ou moins importante de la terre végétale. La composition de l'h. est variable, car, sous l'influence des agents atmosphériques et de l'eau, il va sans cesse se décomposant de plus en plus (quand il ne se renouvelle pas par l'adjonction de nouvelles matières organiques), et il finit par se réduire à des composés salins, qui *constituent, pour ainsi dire, ses cendres. En analysant l'h., on* y a trouvé quatre substances principales: l'*Ulmine* ($C^{40}H^{16}O^{14}$), l'*Acide ulmique* ($C^{40}H^{14}O^{12}+2HO$), l'*Humine* ($C^{40}H^{15}O^{15}$), et l'*Acide humique* ($C^{40}H^{12}O^{12}$), qui présentent la plus grande analogie avec certains produits qu'on obtient en faisant agir, à la température de l'ébullition, les acides sur le sucre. L'h., préalablement desséché, brûle facilement en dégageant une odeur assez forte et piquante. Il est peu abondant dans la nature à l'état pur; mais la terre végétale en contient toujours une certaine quantité qui varie d'un lieu à un autre. Ce que les jardiniers appellent *Terreau* n'est autre chose que de l'h. mélangé avec des matières argileuses, calcaires, siliceuses, etc. L'h. active considérablement la végétation; mais, ainsi que nous l'avons dit, il se détruit avec le temps, par suite de la réaction de ses éléments les uns sur les autres, et sa destruction donne lieu à un dégagement de matières gazeuses. — V. Engrais.

HUNE. s. f. [H asp.] T. Mar. Plate-forme rectangulaire qui est en saillie autour des mâts, qu'elle solidifie, et qui sert aux gabiers de lieu d'observation. V. Mât. || Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

HUNIER. s. m. [H asp.] T. Mar. Voy. Voile.

HUPPE. s. f. [H asp.] (lat. *upupa*). Oiseau dont la tête est ornée d'une touffe de plumes. || La touffe de plumes que porte cet oiseau ainsi que certains autres. *La h. d'un kakatoës.*

Enc. — L'oiseau connu sous le nom de *Huppe* (*Upupa*) est, dans la méthode de Cuvier, le type d'un groupe ornithologique que l'illustre naturaliste place dans la famille des *Ténuirostres*, et qu'il compose de quatre genres. — 1° Les *Huppes* proprement dites sont caractérisées par un bec plus long que la tête, grêle, triangulaire et faiblement arqué; par leurs tarses nus et annelés; par leurs ailes moyennes, et surtout par la double rangée de plumes érectiles qui ornent leur tête. Ces oiseaux ont des mœurs solitaires et taciturnes; ils vivent de préférence dans les terres basses et humides, et cherchent à terre les insectes, les vers et les mollusques dont ils se nourrissent. Leur marche est mesurée, cadencée et gracieuse; leur vol sautillant et sinueux; leur chant se compose de petits cris d'appel ou de ralliement qu'on peut exprimer par les syllabes *zi, zi, houp, houp*: c'est de ce dernier qu'est venu leur nom. Les Huppes font leur nid dans les fentes des rochers, dans les crevasses des murs, ou dans les troncs d'arbres. Pris jeunes, ces oiseaux sont susceptibles d'attachement et deviennent très-familiers. Nous en avons une espèce en Europe: c'est la *H. commune* (*Up. epops*) [Fig. 1].

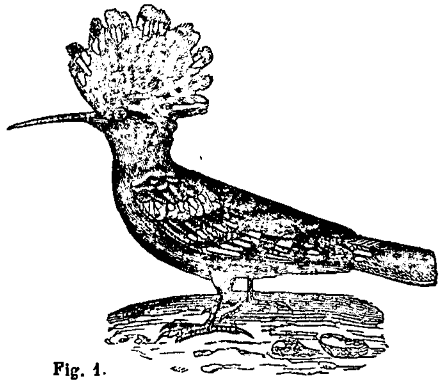

Fig. 1.

Elle est d'un rouge vineux avec la queue noire et les ailes noires rayées de blanc; sa huppe est terminée de noir avec quelques taches blanches. A l'automne, cet oiseau nous quitte pour aller passer l'hiver en Afrique. — 2° Les *Promérops* sont dépourvus de huppe, et ont une très-longue queue; de plus, ils ont la langue extensible et fourchue. L'espèce la mieux connue est un bel oiseau de l'Afrique australe. — 3° Les *Épimaques* ont, avec le bec des Huppes et des Promérops, des plumes écailleuses ou veloutées, qui leur recouvrent une partie des narines, comme chez les Oiseaux de paradis. Ils habitent d'ailleurs les mêmes contrées et sont, comme ces derniers, remarquables par la variété et la magnificence de leur plumage. Nous citerons comme type, l'*Épimaque proméfil* (*Epimachus magnificus*) [Fig. 2. Mâle dans son jeune âge], dont le plumage est d'un noir de velours, avec la tête et la poitrine du plus beau bleu d'acier bruni; les plumes des flancs sont allongées, effilées et noires. — 4° Les *Craves* (*Fregilus*) ont le bec plus long que la tête; mais leurs narines sont recouvertes par des plumes dirigées en avant, ce qui les a fait réunir par plusieurs auteurs aux Corbeaux, auxquels ils ressemblent jusqu'à un certain point sous le rapport des mœurs. Nous en avons un dans les Alpes et dans les Pyrénées: c'est le *Cr. d'Europe* (*Fr. graculus*). Il est de la taille d'une Corneille, noir, avec le bec et les pieds rouges. Il niche dans les fentes des rochers, comme le Chocard, avec lequel on le confond parfois; mais il est moins commun et se réunit moins en troupes Il se nourrit de fruits et d'insectes, et ne descend des montagnes qu'à l'approche de la neige et du mauvais temps.

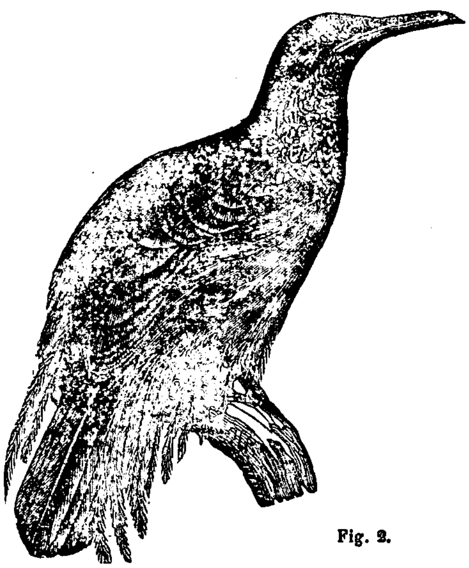

Fig. 2.

HUPPÉ, ÉE. adj. [H asp.] Se dit Des oiseaux qui ont une huppe sur la tête. *L'alouette huppée.* || Fig. et fam., se dit D'une personne riche, de distinction, et ne s'emploie guère qu'avec le mot *plus. Il y a des gens, et des plus huppés, qui sont moins fiers que lui. C'est une femme des plus huppées.* — Prov., *Les plus huppés y sont pris,* Ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

***HURA.** s. m. [H asp.] T. Bot. V. Euphorbiacées

HURE. s. f. [H asp.] Nom donné à la tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. *Une h. de sanglier, de saumon, de brochet.* || Fig. et fam., on dit D'un homme dont les cheveux sont mal peignés et hérissés, qu'*Il a une vilaine hure.*

HURHAU. [H asp.] Voy. Dia.

HURLEMENT. s. m. [H asp.] Le cri du loup. — Par ext., se dit Du cri prolongé que fait quelquefois le chien. || Par anal., se dit Des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère. *Il poussa des hurlements de rage.*

HURLER. v. n. [H asp.] (lat. *ululare*). Pousser des hurlements. *Les loups hurlaient dans les bois. Le chien a hurlé toute la nuit.* || Par anal., se dit Des personnes. *Elle ne crie pas, elle hurle. Une foule hideuse hurlait autour de lui.* — * Figur., *Tandis que la raison parle, l'ignorance hurle. Ces mots hurlent de se trouver ensemble.*

***HURLEUR.** s. m. T. Mamm. Voy. Alouate.

HURLUBERLU. s. m. Inconsidéré, étourdi. *C'est un h. Il agit en h.* Fam.

HUSSARD. s. m. [H asp.] T. Guerre.

Enc. — Vers le milieu du XVe siècle (1458), les Hongrois ayant à repousser une attaque des Turcs, levèrent un corps de cavalerie légère qui reçut le nom de *Houzards* (dont nous avons fait *Hussards*), parce que, pour le former, on prit un homme par vingt (*husz*) feux. Cette cavalerie se couvrit de gloire dans les guerres contre les Ottomans. En 1637, on vit en France quelques compagnies de Hussards hongrois servir comme auxiliaires dans notre armée; mais, au XVIIIe siècle, on en accrut considérablement le nombre. — Aujourd'hui, les Hussards forment 9 régiments, et constituent une partie importante de notre cavalerie légère. Leurs chevaux sont petits et agiles. Leurs armes se composent d'un mousqueton, d'une paire de pistolets, et d'un sabre dont la lame est un peu courbée, et au ceinturon duquel est suspendue une sorte de gibecière appelée *Sabretache*. Leur uniforme, qui présente encore une grande analogie avec le costume primitif des Hussards hongrois, consiste en une veste sans basques, appelée *Dolman*, qui ne se porte qu'en grande tenue, et d'une deuxième veste semblable, nommée *Pelisse*, que l'on endosse par-dessus la première quand il fait froid, et qui, dans les temps ordinaires, se jette sur l'épaule gauche, où elle est retenue par un simple cordon. Les deux vestes sont ornées de ganses, de tresses et d'olives; de plus, la seconde a le collet et les parements garnis de fourrures. Une ceinture serre la taille en recouvrant le bas du dolman. Le pantalon, qui a été collant jusqu'en 1820, est très-large et recouvre la botte au lieu d'en être recouvert comme autrefois. La coiffure a beaucoup plus varié que le reste du costume: actuellement c'est un shako orné d'un plumet de crin noir. Quant à la couleur des différentes parties de l'uniforme, elle varie suivant le régiment. Enfin, les grades se distinguent, non plus par des épaulettes, comme dans la plupart des autres corps, mais par des galons disposés de manière à figurer une espèce de trèfle appelé *nœud hongrois*.

HUSSARDE (à la). loc. adv. [H asp.] A la mode des hussards. *Couper les crins des chevaux à la h.,* Les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête. Prov., *Vivre à la h.,* Vivre de pillage.

***HUSSITE.** s. m. [H asp.] Voy. Hérésie.

***HUSTINGS.** s. m. pl. [H asp.] (sax. *hus*, maison; *ting*, cour). La principale cour de la Cité de Londres, qui est composée du maire et des aldermen. || Dans le langage ordinaire, se dit Des espèces de tribunes élevées en plein air, où se placent les candidats à la chambre des communes, pour haranguer les électeurs.

HUTTE. s. f. [H asp.] (all. *hütte*). Petite loge faite avec de la terre, des branches d'arbres, de la paille, etc. *Une h. de sauvage. La h. d'un berger. Les huttes des soldats.* En parlant De ces derniers, on dit plus ordin. *Baraque.*

HUTTER (se). v. pron. [H asp.] Faire une hutte pour se loger. *Ils se huttèrent comme ils purent au pied de la montagne. Les soldats se huttèrent à la hâte.* En parlant Des soldats, on dit plus ordin. *Se baraquer.* = Hutté, ée. part.

HYACINTHE. s. f. (lat. *hyacinthus*). T. Bot. Voy. Liliacées. || T. Minér. V. Grenat. || T. Pharm. *Confection d'h.,* Voy. Confection.

HYADES. s. f. pl. (lat. *hyades*, du gr. ὕω, pleuvoir).

Enc. — C'est un groupe de sept étoiles disposées en forme d'Y, qui est placé sur le front de la constellation du Taureau. Les anciens avaient ainsi nommé ces étoiles, parce qu'ils croyaient que leur lever et leur coucher étaient toujours accompagnés de pluie : de là les épithètes de *pluvieuses*, de *sombres*, de *froides*, de *tristes*, dont les Hyades sont habituellement qualifiées par les poëtes. Mais ces différentes épithètes, qui pouvaient être vraies autrefois, ne le sont plus aujourd'hui, même sous le climat de la Grèce et de Rome, attendu que le lever des Hyades n'a plus lieu aux mêmes époques qu'alors. — L'imagination hellénique avait personnifié ces étoiles. Suivant les mythographes, les *Hyades* étaient sept sœurs, filles d'Atlas et d'Éthérie. Leur frère Hyas ayant été déchiré par une lionne, elles se montrèrent inconsolables de sa mort. Les dieux, touchés de leur douleur, les changèrent en astres ; mais, dans le ciel même, elles ne cessaient de pleurer.

***HYÆNANCHE.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

***HYALE.** s. f. T. Zool. Voy. Ptéropodes.

***HYALIN, INE.** adj. (gr. ὑαλὸς, verre). T. Anat. et Zool. Qui est transparent comme du verre.

***HYALOÏDE.** adj. et s. f. (gr. ὑαλὸς ; εἶδος, apparence). T. Anat. Qui ressemble au verre par sa transparence. Voy. Œil.

***HYALURGIE.** s. f. (grec. ὑαλὸς ; ἔργον, œuvre). L'art de fabriquer le verre.

HYBRIDE. adj. 2 g. (lat. *hybridus*). Métis ; qui est né de deux espèces différentes ; se dit Des animaux et des plantes, mais surtout de ces dernières. — Subst., *Les hybrides sont en général stériles.* || * Fig., *Mot h.*, Qui est composé de deux mots de langues différentes. *Monocle et Bureaucratie sont des mots hybrides.*

Enc. — On appelle *Hybride* le produit d'une plante ou d'un animal femelle qui a été fécondé par un mâle d'une variété, d'une espèce ou d'un genre différent. Les hybrides les plus communs sont les hybrides *spécifiques*, c'est-à-d. qui proviennent du rapprochement de différentes variétés de la même espèce, comme le produit du Sanglier et de la Truie domestique. Les modifications infinies qui résultent des croisements analogues dans les variétés des roses et d'autres plantes d'ornement ou d'utilité, sont des exemples familiers de ce phénomène dans les végétaux. Kœlreuter a produit des hybrides spécifiques en fertilisant artificiellement le *Nicotiana rustica* avec le pollen du *Nicotiana paniculata ;* et Schiek a démontré, par de nombreuses observations, qu'à l'état de nature, il se produit beaucoup d'hybrides végétaux de cette catégorie.

On nomme hybrides *congénères* ceux qui résultent de deux espèces différentes, mais appartenant au même genre. Tels sont, chez les Insectes, les hybrides du *Papilio jurtina* avec le *P. janira*, du *Phalangium cornutum* avec le *Ph. opilio*. On a aussi obtenu, au moyen de la fécondation artificielle, des hybrides congénères dans la classe des Poissons : par ex., entre le *Cyprinus carpio* et le *C. carassius*, et entre le *C. carpio* et le *C. gibelio*. Parmi les Oiseaux, tout le monde connaît les hybrides que produisent le Chardonneret et le Serin, le Faisan commun et la Poule commune, le Cygne et l'Oie, le Corbeau et la Corneille, etc. Parmi les Mammifères, des hybrides ont été produits par le Lion et le Tigre, le Chien et le Loup, le Chien et le Chacal, le Chien et le Renard, la Chèvre et le Bouquetin, le Cheval et le Zèbre, le Zèbre et l'Ane, enfin le Cheval et l'Ane. Le produit de ces deux dernières espèces est le plus commun des hybrides ; aussi l'appelle-t-on par excellence le *mulet*. — Les hybrides *bigénères*, c.-à-d. résultant du rapprochement de genres différents, sont beaucoup plus rares, soit dans le règne végétal, soit dans le règne animal, mais surtout dans ce dernier. Cependant on a vu des hybrides résulter du rapprochement de la Chèvre avec une espèce d'Antilope (*Ant. rupicapra*), du Cerf avec la Vache, et du Taureau avec la Brebis, malgré la disproportion de taille. Parmi les Reptiles, on a vu le Crapaud et la Grenouille produire des hybrides, et, parmi les Insectes, le *Cantharis melanura* donner des métis avec l'*Elater niger*, le *Melolontha agricola* avec le *Cetonia hirta*. L'expérience seule peut déterminer le degré d'affinite au delà duquel l'*hybridation*, ou la production d'hybrides, est impossible ; mais il semble, dans l'état actuel de la science, qu'elle est limitée aux individus qui appartiennent à des genres d'un même groupe naturel.

La tendance de tous les phénomènes naturels, en ce qui touche l'*hybridité*, est de la prévenir, et, lorsqu'elle a lieu, d'arrêter la propagation des variétés ainsi produites ; enfin, de limiter leur pouvoir générateur de telle sorte qu'elles ne puissent se reproduire qu'en retournant au type primitif. Dans quelques cas exceptionnels, qui ne servent qu'à confirmer la règle générale de l'infécondité des métis, on a vu des hybrides specifiques se propager par leur union et produire une race intermédiaire ; mais cette race dégénérée ne tardait pas à s'éteindre. Il arrive plus ordinairement qu'un h. est stérile, ou bien il produit seulement avec un individu de race pure, et alors il y a retour plus ou moins complet vers cette dernière.

***HYD— *HYDR— *HYDRO—.** Une foule de termes principalement usités dans le langage des sciences commencent par l'un de ces mots, qui tous les trois viennent du grec ὕδωρ, *eau*, et impliquent un rapport quelconque avec l'eau : nous ne donnons ici que les plus usités. Quant à ceux qui appartiennent au langage de la Chimie, où le mot *hydro* est le plus souvent employé comme abréviation d'*Hydrogène*, on trouvera leur signification à l'article Chimie.

***HYDARTHROSE.** s. f. (gr. ἄρθρον, articulation).

Enc. — La maladie ainsi nommée consiste dans une accumulation de sérosité à l'intérieur des capsules synoviales des articulations. On l'observe surtout dans les articulations du genou, du pied, du coude et du poignet, mais beaucoup plus fréquemment dans la première. — Cette affection reconnaît des causes fort diverses ; néanmoins, dans l'immense majorité des cas, elle est la suite d'un coup, d'une chute, ou d'une violence extérieure quelconque. Les individus scrofuleux ou simplement lymphatiques y sont particulièrement prédisposés. — L'h. peut être *aiguë* ou *chronique*, *simple* ou *compliquée*. L'h. aiguë s'accompagne seule de douleur un peu vive, mais alors cette douleur résulte surtout de l'inflammation et de la distension des parties extérieures de l'articulation ; au reste, l'h. aiguë se confond souvent avec l'arthrite ou accompagne fréquemment cette dernière. Hors ce cas, la douleur est ordinairement nulle, ou tout au moins sourde et obtuse. L'épanchement de sérosité se révèle par une tuméfaction molle, fluctuante, habituellement sans changement de couleur à la peau et sans douleur. En général, elle cède à la pression, revient sans conserver d'empreinte, et change de forme et de tension, selon les mouvements imprimés au membre. Au *genou*, l'h. présente deux tumeurs d'inégale grosseur et séparées par le tendon rotulien, la rotule et le tendon extenseur de la jambe ; l'interne est plus volumineuse que l'externe ; la rotule est soulevée par le liquide et écartée des condyles du fémur : lorsqu'on la presse, elle s'enfonce et fait saillir davantage les tumeurs latérales. A l'*articulation du pied avec la jambe*, elle forme deux tumeurs oblongues situées derrière et surtout devant les malléoles. Au *coude*, elle forme en arrière, sur les côtés de l'olécrâne, deux saillies oblongues et fluctuantes. A l'*épaule*, c'est en avant qu'elle se développe, vers l'intervalle celluleux des muscles deltoïde et grand pectoral qu'elle soulève. Au *poignet*, la tumeur apparaît en avant et en arrière et à peine sur les côtés. — L'h. aiguë, chez les individus sains et d'une bonne constitution, se termine en général par résolution : néanmoins c'est une affection qu'il faut traiter avec soin ; car lorsqu'elle est devenue chronique, la cure en est longue, et parfois l'articulation reste affaiblie pour toujours. Mais chez les individus scrofuleux ou lymphatiques, l'h. est une affection des plus graves, et il faut lui opposer dès le principe un traitement des plus énergiques, traitement qui consiste essentiellement dans l'emploi des révulsifs de tous genres. Sans cela, les cartilages se ramollissent, les os eux-mêmes se gonflent et deviennent fongueux, et il survient une *tumeur blanche*, c.-à-d. une maladie incurable.

***HYDATIDE.** s. f. T. Méd.

Enc. — On a d'abord donné ce nom à toute tumeur enkystée contenant un liquide aqueux et transparent. Plus tard, on l'a appliqué à des vésicules libres et plus ou moins transparentes qui se développent dans les organes sans adhérer à leur tissu, et qui ont aussi été appelées *Acéphalocystes*. Les auteurs ne sont point d'accord sur la nature de ces vésicules, les uns les regardant comme de simples productions hétérogènes de l'organisme, et les autres comme de véritables entozoaires, c.-à-d. comme des animaux parasites. Cette dernière opinion nous paraît la seule qui soit admissible : en conséquence, nous parlerons ailleurs des Hydatides, ou comme on les appelle aujourd'hui, des *Helminthes vésiculeux*. — V. Parenchymateux.

HYDATISME. s. m. T. Méd. Bruit produit par la fluctuation d'un liquide épanché dans une cavité.

***HYDNOCARPE.** s. m. (gr. ὕδνον, tubercule ; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. Pangiacées.

***HYDRACHNE.** s. f. (gr. ὕδωρ, eau ; ἄχνη, poil). T. Ent. Voy. Holètres.

HYDRACIDE. s. m. Voy. Acide et Chimie.

HYDRAGOGUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ἄγειν, chasser). T. Méd. Se dit De certains médicaments auxquels on attribuait la propriété de faire évacuer la sérosité épanchée dans les cavités ou infiltrée dans les tissus. *Poudre h. Les prétendus hydragogues sont tout simplement des purgatifs drastiques.*

***HYDRANGÉACÉES.** s. f. pl. (gr. ἀγγεῖον, vase). Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, à carpelles soudés, à styles distincts, à graines indéfinies, à feuilles alternes et sans stipules. — *Caractères bot. :* Arbrisseaux à feuilles simples, parfaitement opposées, glabres ou duveteuses, ou avec de simples poils, et dépourvues de stipules ; quelquefois rampant et prenant racine comme le Lierre. Fleurs ordinairement en cymes ; celles du centre hermaphrodites, celles des bords souvent stériles et offrant des pétales plus larges que les autres. Calice plus ou moins soudé à l'ovaire, 4–6-denté. Pétales 4–6, insérés à l'extrémité du calice, caducs. Étamins 8–12, sur 2 rangs, ou en nombre indéfini, insérées sur l'orifice du calice, distinctes et caduques. Anthères oblongues ou presque rondes ; pollen avec 3 sillons longitudinaux. Ovaire plus ou moins adhérent au calice, composé de 2 à 5 carpelles, soudés latéralement, et formant une cavité incomplétement 2-5-loculaire. Placentas distincts les uns des autres, mais se touchant, avec plusieurs ovules anatropes, ascendants ou horizontaux ; styles en même nombre que les carpelles, parfaitement distincts, divergents avec des stigmates simples et réniformes. Fruit capsulaire couronné par les styles persistants et divergents, 2-5-loculaire, renfermant des graines tantôt en nombre indéfini, tantôt en petit nombre, par suite de l'avortement d'une partie des ovules. Test mince, membraneux, réticulé, quelquefois prolongé en aile. Embryon orthotrope, dans l'axe d'un albumen charnu, mais peu abondant. [Fig. 1. *Hydrangea virens ;* 2. Sa fleur. — 3. *H. hortensis :* Test de la graine ; 4. La graine ; 5. Coupe de celle-ci.]

Cette fam., qui est un démembrement des Saxifragées, comprend 9 genres et 45 espèces, qui toutes habitent les parties tempérées de l'Asie et de l'Amérique, particulièrement la Chine et le Japon. Deux seulement sont de quelque utilité pour l'homme.

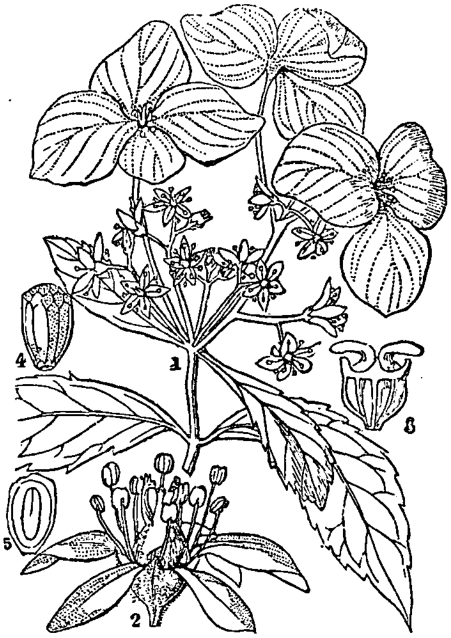

Au Japon, on fait sécher les feuilles de l'*Hydrangea Thunbergii*, et l'on en prépare une sorte de thé qui, à cause de son excellence, est appelé *Ama-tsjá*, c.-à-d. *Thé du ciel*. Le *Platycrater arguta* s'emploie également en guise de thé. Diverses espèces d'Hydrangées sont cultivées de temps immémorial dans les jardins de la Chine et du Japon comme plantes d'ornement. Tout le monde connaît l'*Hydr. hortensia*, appelé vulgairement *Hortensia*, ou *Rose du Japon*, qui a été introduit en France au commencement de ce siècle, et qui est aujourd'hui répandu partout.

Lindley met à la suite des Hydrangéacées la petite famille des *Henslowiacées*, dont la place dans la série botanique n'est pas encore bien déterminée. Le genre *Henslowia*, qui compose à lui seul cette fam., ne comprend que 3 ou 4 espèces : ce sont des arbres qui habitent l'Inde. Comme ils n'offrent aucun intérêt particulier, nous croyons inutile de décrire leurs caractères.

***HYDRARGYRIE.** s. f. (gr. ὑδράργυρος, mercure). T. Méd. Voy. Mercure.

***HYDRASTIS.** s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

HYDRATE. s. m. **HYDRATÉ, ÉE.** adj. V. Chimie.

HYDRAULIQUE. adj. 2 g. (gr. ὕδωρ ; αὐλὸς, tuyau). Qui est mû par l'eau, ou Qui a pour objet de conduire ou d'élever les eaux. *Orgue h. Presse h. Machine h. Roue h. L'art h. La science h.* || * *Chaux h.*, *mortier h.*, Qui a la propriété de durcir sous l'eau. V. Ciment.

HYDRAULIQUE. s. f. T. Physiq. et Mécan.

Enc. — L'*Hydraulique* est la science qui a pour objet le mouvement des eaux et la construction des machines destinées à les conduire : c'est proprement la partie pratique de l'*Hydrodynamique*. Quelques auteurs cependant donnent le nom d'*Hydraulique* à toute la partie de la physique qui traite des fluides. Ainsi comprise, l'Hydraulique se divise en *Hydrostatique* et en *Hydrodynamique*, de telle sorte que cette dernière branche de la science devient une subdivision de l'Hydraulique dont, au contraire, elle n'est, d'après la première définition, qu'une application. Mais la première signification du mot *Hydraulique* est la plus généralement usitée. — Les principales questions relatives à l'art hydraulique étant l'objet d'articles spéciaux dans cet ouvrage, nous nous contenterons de parler ici de quelques appareils particuliers qui ne rentrent pas aisément dans les catégories que nous avons adoptées pour la description des machines hydrauliques.

1. *Balancier h.* — L'appareil ainsi nommé est une sorte de bascule que l'eau met en mouvement par son poids. Il consiste en une petite caisse de bois (Fig. 1) tournant sur un axe et partagée par une cloison en deux moitiés égales. Deux appuis fixes A

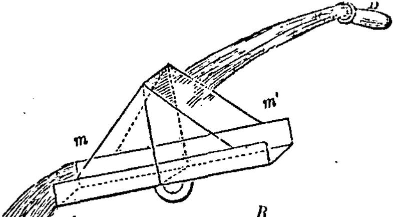

Fig. 1.

et B empêchent la machine de se renverser. L'eau qui coule par le tuyau D tombe dans la partie élevée de la caisse, dans la partie *m'* par ex., et quand cette partie est pleine, la caisse tourne sur son axe et verse l'eau dont le poids a déterminé son mouvement. Alors la partie *m* se remplit à son tour, fait de nouveau pencher la caisse, et ainsi de suite. Le balancier h. a été imaginé par Perrault, qui le proposa comme pouvant appliquer une chute d'eau au mouvement d'une horloge.

II. *Bélier h.* — Une colonne d'eau étant renfermée dans un tube et animée d'une certaine vitesse, supposons que l'on mette un obstacle à son mouvement. Aussitôt le liquide pressera contre l'obstacle en vertu de la vitesse acquise ; la première tranche en contact avec ce dernier se trouvera bientôt arrêtée, et en même temps elle sera poussée par la tranche qui vient après, et ainsi de suite, de sorte que la pression se propagera de tranche en tranche jusqu'à la tête de la colonne. Pendant ce temps, qui est très-court, le tuyau supportera un excès de pression latérale dépendant de son diamètre et de la vitesse de l'eau. On aura donc dans cet excès de pression une force disponible capable de produire un effet plus ou moins considérable, et que l'on pourra employer, par ex., pour élever une partie de l'eau fournie par la colonne à une hauteur supérieure à son point de départ. Tel est l'objet de l'ingénieuse machine qu'on appelle *Bélier h.* (Fig. 2), et qui a été imaginée, en 1797, par Montgolfier, l'inventeur des aérostats. C est un tuyau communiquant avec la partie inférieure d'un réservoir plein d'eau, et dans lequel l'eau se meut avec une vitesse qui dépend de la hauteur de la chute : on l'appelle *corps du bélier*. A l'extrémité opposée se trouve la *tête du bélier*, composée de plusieurs parties : E est une soupape s'ouvrant de haut en bas et formée d'une matière dont le poids est deux fois plus grand qu'un égal volume d'eau : on l'appelle *soupape d'arrêt*. Le tuyau C se relève en F et aboutit à une chambre K, qui, à sa partie inférieure, est munie latéralement d'une soupape G qui s'ouvre de dedans en dehors dans un réservoir de fonte H, communiquant avec le tuyau d'ascension I. L'eau du réservoir dans lequel est placé le bélier s'écoule par le tuyau J. — L'eau qui arrive de la source par le tuyau C passe d'abord par l'ouverture que laisse libre la soupape E abaissée par son propre poids, et s'écoule au dehors par les orifices DD. A partir du moment où l'écoulement commence, la vitesse du liquide va en s'accélérant, et bientôt celui-ci vient frapper le dessous de la soupape avec assez de force pour la soulever, et la tenir appliquée contre l'ouverture qui se trouve alors fermée. L'écoulement est donc brusquement interrompu, et la masse d'eau, animée d'une certaine vitesse, réagit avec force contre toutes les parties des parois qui la contiennent. Cette pression ou, comme on l'appelle, ce *coup de bélier*, chasse par la soupape G une certaine quantité d'eau et la fait monter dans le tuyau d'ascension I, à une hauteur qui dépend principalement de la quantité de mouvement de la colonne liquide. Plus celle-ci sera longue, plus l'effet sera considérable. Après le choc, la vitesse est détruite, la soupape d'arrêt retombe en vertu de son poids, l'écoulement de l'eau recommence, la vitesse s'accélère, et un nouveau coup de bélier lance dans le tuyau d'ascension une nouvelle quantité d'eau. La chambre K contient de l'air à sa partie supérieure ; le rôle de ce fluide est d'une grande importance. Au moment du choc, l'air se comprimant peu à peu, diminue considérablement les effets destructeurs de la pression contre les parois du tuyau, puis, quand la vitesse de l'eau est anéantie, l'air réagit à son tour pour reprendre son premier volume, il refoule le liquide dans le tuyau C, mais il en fait passer une partie au delà de la soupape G, qui pendant ce temps restait ouverte, car la pression intérieure surpassait la pression extérieure : c'est ainsi que la présence de l'air augmente la quantité de travail utile de la machine. Le récipient H renferme aussi de l'air. Ici le fluide élastique a pour effet de rendre l'ascension de l'eau plus régulière. Il se comprime pendant tous les coups de bélier, et, dans leur intervalle, il agit par sa force de ressort pour continuer à pousser l'eau dans le tuyau d'ascension. Mais l'eau dissout toujours une certaine quantité de l'air avec lequel elle est en contact ; elle en dissout même d'autant plus, que la pression du gaz est plus considérable : en conséquence, l'air contenu dans le réservoir se dissout peu à peu, et il disparaîtrait progressivement s'il n'était pas renouvelé. C'est pourquoi l'on adapte en *e*, au-dessous de la soupape G, un tube horizontal dont l'ouverture est fermée par une soupape s'ouvrant de dehors en dedans. Après chaque coup de bélier, il y a une réaction qui fait un peu rebrousser la colonne qui a produit le choc ; la soupape G se ferme, et il y a une aspiration qui permet à une petite quantité d'air atmosphérique de s'introduire, en ouvrant la soupape *e*, dans l'espace K, d'où il passe en H au coup de bélier suivant. — Le bélier h. donne plus de 60 pour 100 d'effet utile ; mais il ne peut être établi sur de très-grandes proportions, à cause des secousses qui tendent à produire la dislocation des pièces de l'appareil, et cela d'autant plus promptement, que ses dimensions sont plus considérables. On voit à Senlis un bélier dont le corps a 8 mèt. de longueur et 203 millim. de diamètre intérieur. La chute n'est que de 976 millim., et il élève 269 litres d'eau par minute à une hauteur de 4 m. 55, et comme la source fournit 1987 litres, l'effet utile est à peu près 0,63.

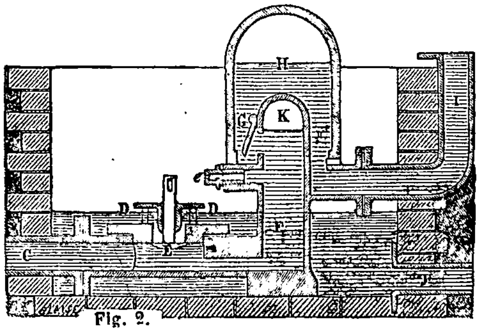

Fig. 2.

III. *Presse h.* — Les liquides transmettent également dans tous les sens la pression qu'on exerce en un point quelconque de leur masse ; la pression totale que supporte une surface liquide est donc proportionnelle à son étendue. C'est sur ce principe général d'hydrostatique qu'est fondée la *Presse h.*, due au génie de Pascal. Imaginons deux tuyaux ou corps de pompe communicants, mais de diamètres très-inégaux, tous deux remplis d'eau, et munis chacun d'un piston. Si la surface de l'un des pistons est 100 fois plus petite que la surface de l'autre, un effort de 1 kilogram. exercé sur le premier fera équilibre à un effort de 100 kilogr. exercé sur le second. En revanche, si l'on enfonce le petit piston de 1 mètre, le grand ne sera soulevé que de 1 centim., c.-à-d. 100 fois moins. En effet, pendant le mouvement des pistons le volume de l'eau restant le même, la quantité de liquide qui sort de l'un des corps de pompe entre en entier dans l'autre ; et comme ces quantités sont les volumes de deux cylindres ayant pour bases les surfaces des deux pistons, et pour hauteurs les chemins que ces pistons parcourent, il s'ensuit que ces chemins sont inversement proportionnels aux surfaces des pistons ; élégante vérification du principe énoncé par Descartes : *On perd en temps ce qu'on gagne en force.* La presse h. se compose de deux parties distinctes. Une pompe aspirante et foulante qui donne la pression, et un plateau à piston qui la reçoit pour la transmettre immédiatement aux corps que l'on veut comprimer. Ces deux parties sont reliées par un tuyau de communication (Fig. 3, coupe de l'appareil ; Fig. 4, corps de pompe). Un cylindre de fonte à parois très-résistantes, *c*, renferme le piston plongeur P, auquel la pression doit être communiquée. Ce piston supporte un plateau *n* guidé dans ses mouvements par deux colonnes de fer qui soutiennent de leur côté un second plateau de fonte *e*. C'est entre ces deux plateaux, l'un fixe et l'autre mobile, que l'on comprime les corps. L'eau est introduite dans le cylindre *c* au moyen de la pompe *sr*, dont le piston est mis en mouvement au moyen d'un levier *l* que l'on saisit par sa poignée pour l'élever et l'abaisser alternativement. La tige du piston *s* est reliée au levier par une bielle articulée ; elle est guidée par son passage à travers une ouverture cylindrique ménagée en haut de la monture. A chaque coup de piston, l'eau du réservoir inférieur *b* entre par la pomme d'arrosoir *r*, franchit la soupape *i*, puis est refoulée à travers la soupape *d*, par l'intermédiaire du tuyau *t*, jusque dans le corps de pompe *c*, où elle exerce son effort contre le piston P et détermine son ascension. Il est facile de concevoir l'utilité des soupapes *i* et *d*. La première s'ouvre, et la seconde se ferme quand on élève le petit piston *s*. Quand on l'abaisse, au contraire, *i* se tient fermée, tandis que *d* livre passage à l'eau. La soupape *i* a donc pour effet de s'opposer au retour du liquide dans le petit corps de pompe pendant le mouvement d'élévation du piston *s*. Pour faire entrer la presse h. dans le domaine de la pratique, il fallait empêcher toute espèce de fuite du liquide entre la surface du piston P et les parois du cylindre contre lesquelles il frotte en montant, car la plus légère fuite s'opposerait au développement de pressions un peu considérables. L'ingénieur anglais Bramah est parvenu le premier (1796) à réaliser cette condition essentielle, en disposant dans une gorge ménagée à la partie interne et supérieure du corps de pompe un anneau de *cuir embouti* dont on voit la section droite dans la Fig. 3, sous la forme d'un U renversé. Cette garniture se prépare en taillant un morceau de cuir en forme de disque, et en enlevant la partie centrale de ce disque de manière à ne laisser qu'un anneau plat que l'on façonne en gouttière circulaire. L'eau fortement comprimée que contient le corps de pompe presse le bord intérieur de l'anneau contre le cylindre P avec une force qui croît avec l'intensité de la compression et rend toute fuite impossible. — La presse h. est d'un usage très-fréquent en agriculture et dans l'industrie. On l'emploie pour exprimer l'huile des graines oléagineuses et les sucs de certaines plantes, pour comprimer le papier, les étoffes, etc. Elle joue un grand rôle dans l'industrie de la conservation des légumes, en leur donnant un faible volume qui les rend facilement transportables à la suite des armées et sur les navires.

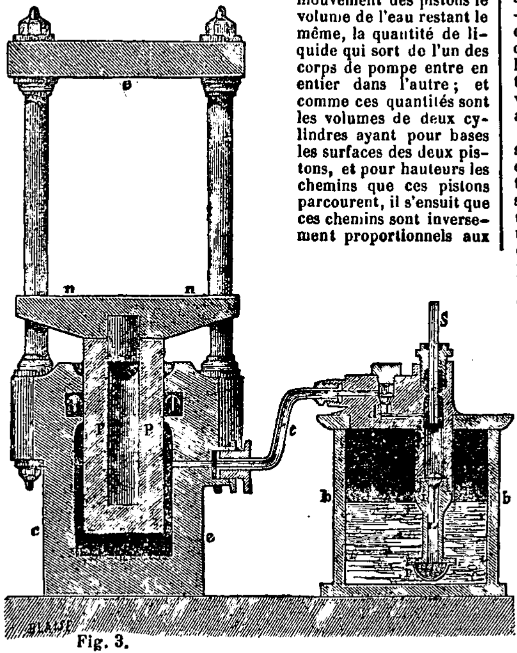

Fig. 3.

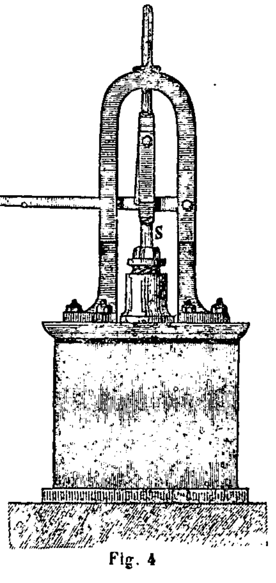

Fig. 4

IV. *Machines à colonne d'eau.* — On a tiré parti de la pression exercée par les colonnes liquides sur les parois des vases qui les renferment pour mettre en mouvement des pompes destinées à porter au dehors des mines les eaux d'infiltration qui s'y accumulent. Les machines de ce genre se nomment *machines à colonne d'eau ;* leur invention est due à Bélidor. Elles ont une grande analogie avec les machines à vapeur, et, comme ces dernières, elles peuvent être *à simple effet* ou *à double effet*. Nous prendrons pour exemple une machine à colonne d'eau à double effet, dont la Fig. 5 représente une coupe verticale. — Cette machine consiste en un piston C qui peut se mouvoir dans un corps de pompe BB fermé à ses deux extrémités et portant une double tige dont la partie inférieure communique le mouvement au piston *a*. Celui-ci aspire les eaux d'infiltration par le tuyau N, et les porte au dehors de la mine par le tuyau S. Le système *abc*NS fonctionne à la manière des pompes aspirantes et foulantes ; il n'est donc pas besoin de le décrire ici. La double tige qui part du piston C traverse les deux bases du corps de pompe par des ouvertures entourées d'un rebord extérieur, dans lequel se trouve un amas d'étoupe grasse comprimée, ce qui permet à la tige de glisser sans que l'eau puisse fuir par les joints. Ce

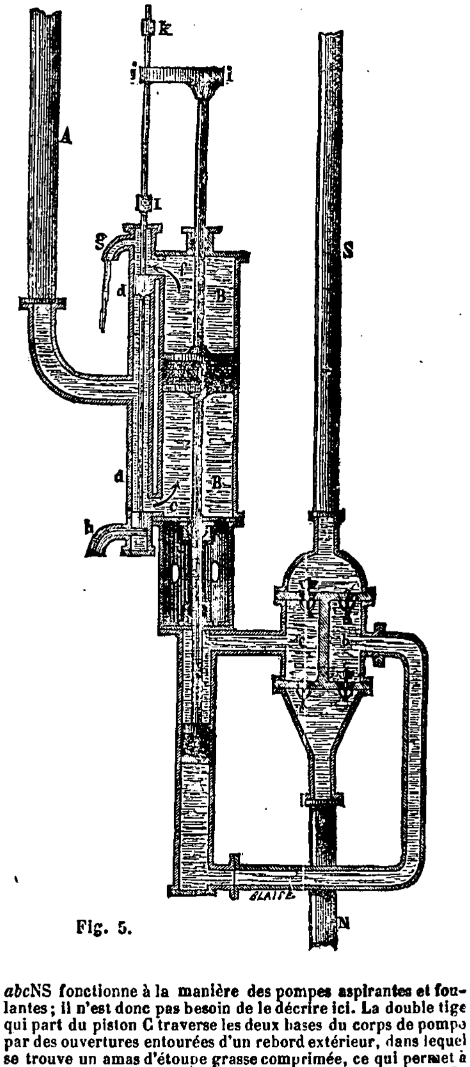

Fig. 5.

système se nomme *boîte à étoupe*. Un tuyau vertical A reçoit par sa partie supérieure l'eau d'un réservoir très-élevé. Si ce liquide s'introduit au-dessous du piston C, ce dernier sera soulevé avec une force égale au poids d'une colonne d'eau ayant pour base sa surface, et pour hauteur sa distance verticale au niveau du réservoir. Si, au contraire, le liquide pénètre dans la partie supérieure du corps de pompe, le piston C sera pressé de haut en bas avec la même force. Il accomplira ainsi une suite de mouvements alternatifs qui seront transmis au piston de la pompe que l'on veut faire jouer. Pour régler l'introduction de l'eau d'un côté ou de l'autre du piston, et permettre en même temps au liquide qui se trouve du côté opposé de s'échapper, la machine possède un système de pistons égaux *dd*, placés dans un petit corps de pompe latéral et reliés entre eux par une tige rigide. Celle-ci se prolonge supérieurement et présente sur sa longueur deux viroles *l* et *k* entre lesquelles elle est embrassée par une traverse *i* qui termine supérieurement la tige du piston C. Lorsque les pistons *d* se trouvent dans la position indiquée sur la Figure, l'eau arrive par le tuyau *e* au-dessous du piston C, et le pousse vers le haut. En même temps l'eau qui remplit la partie supérieure du corps de pompe s'échappe par la tubulure *g*. Mais, arrivé en haut de sa course, le piston C soulève, par l'intermédiaire de la traverse *i* et de la virole *k*, les deux pistons *d*; aussitôt le tuyau *e* se trouve fermé, et l'eau, s'introduisant par le tuyau *f* au-dessus du piston C, le fait descendre, tandis que celle qui remplit la partie inférieure du corps de pompe s'écoule par la tubulure *h*. Lorsque le piston C est parvenu au bas de sa course, la virole *l*, poussée par la traverse, descend avec les deux pistons *d*, et la série des phénomènes que nous venons de décrire se reproduit indéfiniment.— Dans les machines à colonne d'eau à simple effet, le corps de pompe est ouvert à l'une de ses extrémités, et l'eau ne pénètre que d'un côté du piston, de manière à le soulever. Le mouvement inverse est alors produit par des poids dont la tige inférieure est chargée. Ces sortes de machines rendent jusqu'à 60 p. 100 d'effet utile; elles constituent l'un des meilleurs agents hydrauliques, mais elles exigent une chute d'eau élevée.

HYDRE. s. f. (grec. ὕδρα, espèce de serpent aquatique). T. Mythol. *L'h. de Lerne*, ou simpl. *L'hydre*, Serpent fabuleux à sept têtes, à qui il en naissait plusieurs dès qu'on en coupait une, et qui fut tué par Hercule. — Figur., dans le style élevé, et surtout en parlant Des choses politiques, se dit D'un mal qui augmente en proportion des efforts qu'on fait pour le détruire. *L'h. de l'anarchie, des factions. C'est une h. toujours renaissante.* || T. Astron. V. CONSTELLATION.

Enc. — En Zoologie, la dénomination d'*Hydre* a été appliquée à des animaux fort différents. Ainsi Cuvier réunit sous ce nom un groupe de serpents aquatiques qui appartiennent à sa seconde section des Ophidiens venimeux. Mais le plus ordinairement le terme d'*Hydre* sert à désigner des Polypes d'eau douce qui font partie de la famille des Sertulariens de Milne Edwards. En conséquence, nous parlerons des Hydres-reptiles au mot SERPENT, et des Hydres-polypes au mot SERTULARIENS. En outre, il a déjà été question, dans un autre article, du singulier mode de reproduction de ces dernières. — V. GÉNÉRATION.

***HYDRILLE.** s. f. T. Bot. V. HYDROCHARIDÉES.

***HYDROCANTHARES.** s. m. pl. (grec. κάνθαρος, escarbot). T. Entomol.

Enc. — Latreille désigne sous ce nom une division de l'ordre des *Coléoptères pentamères* qui forme la troisième tribu de la famille des *Carnassiers*. Ainsi que l'indique leur nom, les *Hydrocanthares* sont des insectes aquatiques, et ils se distinguent des autres Carnassiers par une organisation appropriée à leur genre de vie. Leurs pattes sont en forme de rames plus ou moins dilatées et aplaties; leur corps est ovalaire et déprimé, quelquefois globuleux; leur tête, large, est enfoncée jusqu'aux yeux dans un corselet plus large que long; leurs yeux sont peu saillants; leurs mandibules, courtes, robustes, dentées à l'extrémité, sont presque entièrement recouvertes; les élytres sont larges et recouvrent l'abdomen. Ces insectes vivent dans les eaux tranquilles et stagnantes des lacs, des marais et des étangs; ils nagent avec beaucoup de facilité, mais leur vol est lourd et bourdonnant. Au reste, ils ne se servent de leurs ailes que pour passer, la nuit, d'un étang à un autre. Ils ne vont à terre que le soir. Ils sont très-voraces, se nourrissent d'insectes aquatiques, et répandent, quand on les saisit, une liqueur visqueuse d'une odeur fétide. Leurs larves ont le corps long et étroit, avec deux mandibules puissantes, six yeux, et six pattes terminées par deux petits ongles. Elles sont agiles et carnassières, et respirent par l'anus ou par des espèces de branchies. Leur transformation en nymphes se fait hors de l'eau. Cette tribu se divise en deux sections, les *Dytisciens* et les *Gyriniens*.

I. Les *Dytisciens* ont les antennes filiformes et plus longues que la tête, et les pattes antérieures aussi courtes ou plus courtes que les autres. Ils nagent avec beaucoup de vitesse, se tiennent au fond de l'eau, et n'apparaissent à la surface que pour prendre une provision d'air. A cet effet, ils élèvent au-dessus de l'eau la partie postérieure de leur corps, et entr'ouvrent leurs élytres pour que l'air pénètre dans les stigmates. C'est surtout en automne qu'on les trouve en plus grand nombre. Pendant l'hiver ils s'enfoncent dans la vase, ou parfois se cachent dans la mousse. Leurs larves atteignent leur complet développement en été. Alors elles quittent l'eau et se transforment en nymphes dans une cellule ovoïde construite dans la terre humide. — Les *Dytiques* (*Dytiscus*) sont tous de grande taille. Le type de ce genre est le *D. très-large* (*D. latissimus*) [Fig. 1], qu'on trouve dans les Vosges, et particulièrement en Allemagne. Cet insecte est remarquable par la dilatation tranchante et comprimée de la marge extérieure de ses étuis, qui sont brun verdâtre et bordés de jaune, ainsi que le corselet. Chez la femelle, les étuis sont sillonnés et à côtes.—Dans le g. *Colymbète* (*Colymbetes*), nous citerons le *Col. strié*, qui est brun, avec le corselet jaunâtre marqué d'une bande noire, et les élytres très-finement striés en travers. On le rencontre dans toute l'Europe. — Le g. *Hydropore* (*Hydroporus*) est très-nombreux en espèces; mais toutes sont de petite taille. L'*H. à 12 pustules* (Fig. 2, grossie) se trouve dans toute l'Europe. Cet insecte est noir avec 12 taches jaunâtres. — Nous nous contenterons de nommer encore, parmi les autres Dytisciens indigènes, les genres *Hyphydre*, *Notère*, *Haliple* et *Hygrobie*.

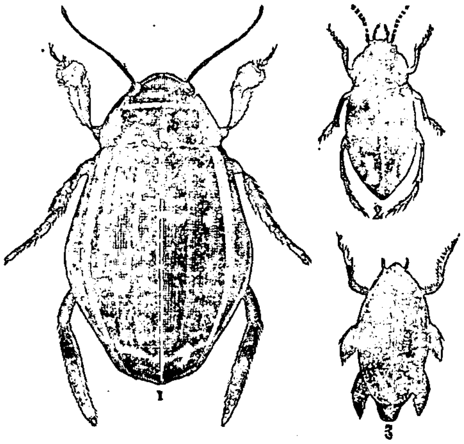

II. Les *Gyriniens* diffèrent des précédents par leurs antennes épaisses et très-courtes, et par leurs pattes antérieures, qui sont beaucoup plus longues que les autres. En outre, leurs yeux, divisés en deux parties, leur donnent l'apparence d'en avoir quatre. Leur corps est ovalaire et luisant. Ces insectes sont de petite taille, et on les voit pendant tout l'été nager à la surface des eaux dormantes, en troupes nombreuses, et en décrivant le plus souvent des cercles : ce qui leur a valu le nom de *Puces aquatiques* et de *Tourniquets*. Quand ils nagent, le dessus de leur corps est à sec, et lorsqu'ils plongent, une petite bulle d'air reste attachée à leur derrière. Ils passent l'hiver au pied des plantes aquatiques ou dans la vase. Quelques espèces vivent dans la mer. — Le type de ce groupe et du genre *Gyrin* (*Gyrinus*) qui lui a donné son nom, est le *G. nageur* (Fig. 3, grossie). Cette espèce est commune dans toute l'Europe. Elle est longue de 7 millimètres, ovale, et d'un noir bronzé. Sa larve vit dans l'eau, et en sort au commencement d'août pour passer à l'état de nymphe. Elle forme, avec une matière qu'elle tire de son corps, une petite coque ovale, pointue à ses deux bouts et semblable à du papier gris, qu'elle fixe aux feuilles des roseaux et où elle s'enferme.

HYDROCÈLE. s. f. (gr. κήλη, tumeur). T. Méd. V. HYDROPISIE.

HYDROCÉPHALE. s. f. T. Méd. Voy. ENCÉPHALE. || * Adj., *Cet enfant est h.*, Est atteint d'hydrocéphale.

***HYDROCHARIDÉES.** s. f. pl. (gr. χάρις, beauté).

Enc. — Famille de végétaux endogènes aquatiques, à fleurs parfaites ou imparfaites, à étamines épigynes et à ovaire soudé. —*Caractères bot.:* Plantes submergées ou flottantes. Feuilles à veines parallèles, quelquefois épineuses. Fleurs enformées dans une spathe, unisexuées, parfois hermaphrodites. Sépales 3, herbacés. Pétales 3, pétaloïdes, quelquefois absents. Étamines en nombre défini ou indéfini. Ovaire soudé, composé de plusieurs carpelles, 1-6-8-9-loculaires; stigmates 3 6; ovules indéfinis anatropes, souvent pariétaux. Fruit sec ou charnu, indéhiscent uni- ou pluriloculaire. Graines sans albumen; embryon indivis orthotrope, avec une plumule plus ou moins latérale et généralement apparente. [Fig. *Hydrocharis morsus Ranæ*; individ mâle; 2. Fleur mâle dépourvue de pétales et portant seulemen deux étamines; 3. Fruit.—4. *Stratiotes aloïdes;* Coupe de son fruit; 5. Son embryon.]

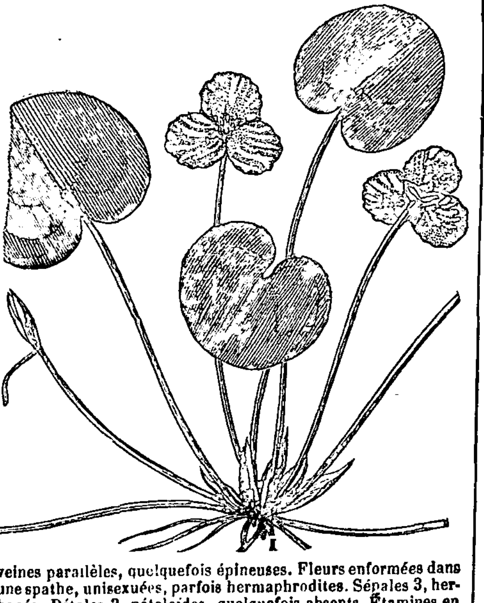

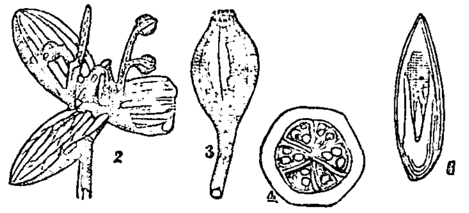

Cette famille renferme 12 genres et une vingtaine d'espèces, qui habitent les eaux douces de l'Europe, de l'Amérique du Nord et des Indes orientales. On en trouve une espèce en Égypte (le *Damasonium indicum*), ainsi que deux Vallisnéries dans la Nouvelle-Hollande. Quelques espèces habitent non loin de la mer vers les embouchures des fleuves.—L'utilité économique de ces plantes est fort limitée. Le fruit de l'*Enhalus* est bon à manger, et, selon Agardh, on pourrait tisser ses fibres. Le *Jangi* des Hindous, appelé *Hydrille* (*Hydrilla*) par Hamilton, et *Vallisnérie à feuilles alternes* (*Vall. alternifolia*) par Roxburgh, est une des plantes dont on se sert dans l'Inde pour donner de l'eau au sucre dans l'opération du raffinage. L'*Hydrocharis morsus Ranæ*, vulgair. *Morrène aquatique*, est mucilagineux et légèrement astringent. Dans l'Inde, l'*Ottilia* et la *Bootia* sont employées comme plantes potagères.— Nous ne pouvons terminer cet article, sans mentionner le phénomène merveilleux qu'offre le mode de fécondation de l'une des espèces de cette famille, la *Vallisnérie spirale* (*Vall. spiralis*), qui est fort commune dans le Rhône inférieur et dans les canaux du midi de la France. Quand l'époque de la fécondation est arrivée, la spathe des fleurs mâles s'ouvre, et celles-ci, se détachant de leur petit support, viennent flotter librement à la surface de l'eau. Jusque-là les fleurs femelles étaient restées au fond, retenues par leur hampe, qui formait une spirale à tours serrés; mais, en ce moment, ce ressort semble se détendre, la spirale écarte ses circonvolutions, et la fleur arrive ainsi jusqu'à la surface du liquide, dont elle suit les ondulations. Agitée de la sorte dans un étroit espace, elle rencontre les fleurs mâles qui répandent sur elles leur pollen. La fécondation opérée, la hampe resserre de nouveau ses spires, et le fruit va se développer et mûrir au fond de l'eau.

***HYDROCORISES.** s. f. pl. (gr. κόρις, punaise). Ent.

Enc.—Les *Hydrocorises*, ou *Punaises d'eau*, appartiennent à l'ordre des *Hémiptères*, et forment, dans la méthode de Latreille, la seconde famille de la section des *Hétéroptères*. Ces insectes se distinguent des Géocorises par leurs antennes qui sont plus courtes que la tête ou à peine de sa longueur, et, en outre, insérées et cachées sous les yeux. Leurs tarses n'offrent qu'un ou deux articles, et leurs yeux sont ordinairement d'une grandeur remarquable. Ces Hémiptères sont tous aquatiques et carnassiers. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils saisissent avec leurs pieds antérieurs qui se replient sur eux-mêmes et servent de pinces : ils piquent fortement. Cette famille se divise en deux tribus, les *Népides* et les *Notonectides*.

I. Les *Népides* ont les deux pieds antérieurs en forme de serres ou de tenailles; le corps est ovale et déprimé dans certaines espèces, et de forme linéaire dans les autres. Parmi les genres qui ont des représentants dans nos pays, nous nommerons les *Naucores*, les *Nèpes* et les *Randtres*. Le type du premier est la *Naucore punaise* (*Naucoris cimicoïdes*) [Fig. 1. grossie], qui est longue de 11 à 13 millim. et d'un brun verdâtre, avec les bords de l'abdomen dentés en scie, et les ailes blanches et transparentes. On rencontre communément cet insecte dans les marais des environs de Paris, où il nage avec agilité. Les *Nèpes* ont les pattes trop grêles pour pouvoir bien nager. Elles se tiennent le plus souvent dans la vase, au fond des mares, et ne viennent à la surface de l'eau que pour respirer. Leur corps est terminé par deux soies creuses qui leur servent à introduire de l'air dans des stigmates placés à l'extrémité de l'abdomen. La *N. cendrée* (*Nepa cinerea*) [Fig. 2] n'est pas rare aux environs de Paris. Elle est de couleur cendrée, ainsi que l'indique son nom, mais avec le dessus de l'abdomen rouge. Les *Randtres* (*Ranatra*) ne diffèrent des Nèpes que par la forme linéaire de leur corps : elles vivent de la même manière.

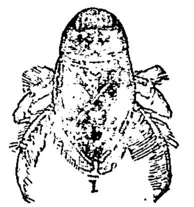

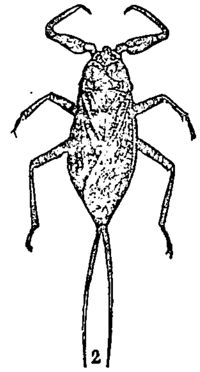

II. Les *Notonectides* ont les deux pieds antérieurs simplement courbés en dessous. Leur corps est presque cylindrique ou ovoïde et assez épais. Ils nagent ordinairement sur le dos, ce qui leur a valu leur nom. Leurs pattes postérieures, longues et en forme de rames, les ont fait aussi appeler *Punaises à avirons.* Ils comprennent deux genres principaux, les *Notonectes* (*Notonecta*) et les *Corises* (*Corixa*). Les premières ont un écusson très-distinct et les secondes n'en ont pas. Le type du genre Notonecte est la *Not. glauque* (Fig. 3, double de la grand. nat.), qui est grise et noire avec les élytres verdâtres et les ailes blanches, et qui pique fortement avec son bec. Comme exemple du g. Corise nous citerons la *Corise striée*, longue de 11 millim. Elle a le dessus brun foncé, avec beaucoup de points jaunâtres, la tête, le dessous du corps et les pieds de cette dernière couleur. Ces deux insectes ne sont pas rares aux environs de Paris.

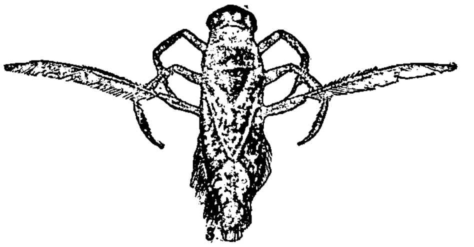

HYDROCOTYLE. s. f. (gr. κοτύλη, creux). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. (grec. δύναμις, force).

Enc. — L'*Hydrodynamique* est cette partie de la physique qui traite du mouvement des fluides, des circonstances et des lois de ce mouvement. L'hydrod. appliquée prend le nom d'*Hydraulique.* Assez souvent on divise l'hydrod. en deux branches : la première considère les lois du mouvement des liquides, c'est l'*Hydrodyn.* proprement dite, et la seconde, le mouvement des gaz : c'est la *Pneumatique.*

I. *Écoulement des liquides.* — Les parois des vases qui contiennent des liquides supportent généralement deux pressions opposées : l'une de dedans en dehors, due à la colonne liquide qui s'élève au-dessus de la paroi considérée, colonne qui peut elle-même supporter à son sommet une certaine pression, celle de l'atmosphère par ex.; l'autre qui s'exerce de dehors en dedans et provient du milieu qui enveloppe le vase : c'est le plus souvent la pression atmosphérique. Lorsqu'on perce une ouverture soit dans le fond du vase, soit dans sa paroi latérale, le liquide qui s'introduit dans cette ouverture supporte la même pression que la paroi dont il tient la place ; par conséquent, la seule condition nécessaire pour qu'il s'écoule, c'est que la pression intérieure, qui tend à produire l'écoulement, soit plus grande que la pression extérieure, qui tend à y mettre obstacle. Lors donc qu'en vertu de l'excès de pression dont nous parlons, un liquide sort par un orifice, la *dépense*, c.-à-d. la quantité de liquide qui s'écoule dans un temps donné, dépend évidemment de la section de l'orifice et de la vitesse dont les molécules liquides sont animées au moment où elles traversent ce dernier. Cette vitesse dépend à son tour de l'excès de pression qui s'exerce à l'orifice, et du frottement que le liquide peut éprouver, soit contre les parois du vase, soit contre les bords de l'orifice. Comme le frottement n'est ici qu'une force perturbatrice, il faut, pour étudier les lois de l'écoulement par les orifices, le diminuer autant que possible. A cet effet, on fait écouler les liquides par des orifices en *minces parois*, c.-à-d. percés dans des plaques très-minces. — Dans de telles conditions, les lois de l'écoulement des liquides sont comprises dans le théorème suivant, qui est connu sous le nom de Théorème de Torricelli : *La vitesse d'un liquide à la sortie d'un orifice pratiqué en mince paroi est égale à celle que posséderait un corps tombant librement dans le vide, d'une hauteur égale à la hauteur du niveau au-dessus du centre de l'orifice.* D'après ce principe, la vitesse sera représentée par la formule $v = \sqrt{2gh}$, qui se déduit des formules générales du mouvement des corps pesants, et dans laquelle h est la distance qui sépare le centre de l'orifice du niveau du liquide : c'est ce que l'on appelle la *vitesse théorique.* On déduit du principe de Torricelli les deux conséquences suivantes : 1° *La vitesse d'écoulement ne dépend que de la profondeur de l'orifice au-dessous du niveau, et nullement de la nature du liquide.* 2° *Pour un même liquide, les vitesses d'écoulement sont proportionnelles aux racines carrées des profondeurs des orifices au-dessous du niveau.* L'exactitude de la première de ces propositions ne saurait être douteuse, car on sait que tous les corps, en tombant de la même hauteur dans le vide, acquièrent la même vitesse. Il résulte aussi du principe de Torricelli, que la densité du liquide n'exerce aucune influence sur la vitesse de l'écoulement ; en conséquence, un vase mettra toujours le même temps à se vider, quel que soit le liquide qu'il renferme. Ce résultat peut surprendre au premier abord, mais on s'en rend compte en observant que, si la force qui chasse la tranche liquide occupant l'orifice est proportionnelle à la densité du liquide, la masse de cette tranche est elle-même proportionnelle à cette densité ; or la force et la masse à mouvoir variant dans le même rapport quand la densité change, la vitesse reste donc la même. Au reste, l'expérience démontre que les choses se passent en réalité ainsi que l'indique la théorie. Imaginons, en effet, un petit tube vertical muni d'un orifice à sa partie supérieure et adapté à la partie inférieure d'un vase rempli d'eau. On aura ainsi un jet d'eau dont la hauteur atteindra à peu près le niveau du liquide dans le vase. Or, la vitesse verticale qui fait parvenir un corps à une certaine hauteur est précisément égale à celle qu'il acquerrait en tombant de cette même hauteur. Si, dans l'expérience, le jet ne s'élève pas exactement à la hauteur du liquide dans le vase, cette différence est due uniquement à la résistance de l'air et au frottement des molécules qui retombent les unes sur les autres. Lorsque l'écoulement a lieu latéralement, par un orifice percé dans une paroi verticale, (Fig. 1), le jet liquide prend la figure d'une parabole : c'est en effet la courbe que décrirait un corps pesant lancé horizontalement avec une vitesse égale à celle que possède le liquide en s'échappant du vase. Dans ce cas, on vérifie le principe de Torricelli en mesurant la portée du jet parabolique. Soient *cb* la distance horizontale d'un point du jet à la verticale qui passe par l'orifice, et *ab* la différence de niveau de l'orifice et du point *c*. Si les molécules liquides étaient seulement soumises à l'action de la pesanteur, elles tomberaient de *a* en *b* dans un certain temps, donné par l'équation $ab = \frac{1}{2}gt^2$. D'autre part, si en *a* les molécules étaient seulement soumises à l'impulsion acquise, elles décriraient dans le même temps une ligne horizontale égale à *bc*, d'un mouvement continu. En supposant vraie la formule de Torricelli, on aura donc, sachant que l'espace *bc* égale le temps multiplié par la vitesse, $bc = t\sqrt{2gh}$. Éliminant t entre ces deux équations, on aura $\overline{bc}^2 = 4h \times ab$. Or, il est facile de mesurer *bc*, *ab* et *h* ; on constate ainsi que cette dernière relation se vérifie toujours d'une manière satisfaisante, et comme elle est fondée sur le théorème de Torricelli, elle implique l'exactitude de ce principe.

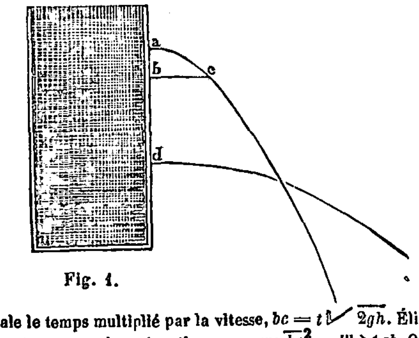

Fig. 1.

II. *Contraction de la veine.* — La vitesse d'écoulement d'un liquide étant connue par la règle de Torricelli, il est facile d'en déduire la *dépense.* Il est clair, en effet, que pendant l'unité de temps il passe un cylindre liquide ayant pour base la section de l'orifice et pour hauteur le chemin parcouru, c.-à-d. la vitesse. Ainsi, s représentant l'aire de l'orifice et $\sqrt{2gh}$ la vitesse, la dépense en volume, pendant le temps t, sera donnée par la formule $D = st\sqrt{2gh}$; et ce volume multiplié par la densité du liquide donnera le poids écoulé dans le temps t. — Si l'orifice d'écoulement a été pratiqué dans une paroi mince, la quantité de liquide qui s'écoule réellement dans un temps donné est notablement inférieure à celle que l'on trouve au moyen de la formule qui précède : la *dépense effective* n'est guère que les 0,62 de la *dépense théorique.* Ce désaccord entre la théorie et l'expérience tient à une circonstance particulière que présente la veine fluide, et qui a été observée pour la première fois par Newton. D'une part, les différents filets liquides qui se présentent pour sortir par l'orifice sont convergents (Fig. 2), et conservent leur convergence au delà de l'orifice même. D'autre part, ceux d'entre eux qui rasent les bords sont soumis à un frottement qui diminue leur vitesse et la rend plus petite que celle des filets moyens. Par cette double cause, la veine doit éprouver, au sortir de l'orifice, une *contraction* jusqu'à une petite distance où ces inégalités de direction et de vitesse des filets liquides ayant disparu, elle doit se trouver sensiblement cylindrique. C'est en effet ce que l'on observe : on voit la veine diminuer rapidement d'épaisseur à partir de l'orifice *ab* jusqu'à une petite distance *cd*. La section *cd* porte le nom de *section contractée.* Les mesures prises dans diverses circonstances montrent : 1° que l'aire de la section contractée est environ les 0,62 de la section de l'orifice; 2° que la distance de la section contractée à l'orifice varie de la moitié du diamètre de ce dernier à une fois et demie cette même quantité. Au delà de *cd*, la forme de la veine dépend de la direction du jet. Si ce dernier est vertical et dirigé de bas en haut, la veine va en s'élargissant, de sorte que la section contractée est une section minima ; si, au contraire, le jet est dirigé de haut en bas, la veine continue à diminuer de diamètre, mais d'une manière insensible. Il résulte du phénomène de la contraction de la veine que, pour calculer la dépense, ce n'est pas la section de l'orifice qu'il faut prendre, mais bien la section contractée. Or, comme la dépense réelle est les 0,62 de la dépense théorique, et que l'aire de la section contractée est aussi les 0,62 de celle de l'orifice, on voit qu'en calculant la dépense de cette manière, on sera d'accord avec l'expérience. La formule donnant la dépense dans un temps t, deviendra donc $D = 0{,}62\, st\sqrt{2gh} = 2{,}75\, st\sqrt{h}$. Il importe toutefois de remarquer que le *coefficient de contraction*, ou en d'autres termes le rapport de la section contractée à la section de l'orifice, n'est pas constant : il varie avec la charge, la forme et la disposition des orifices et d'autres circonstances. Des expériences nombreuses ont été faites pour les divers cas qui peuvent se présenter, et leurs résultats sont consignés dans des tableaux qui se trouvent dans tous les traités d'hydraulique.

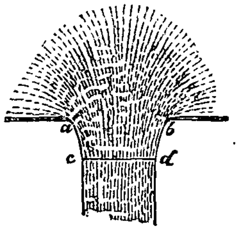

Fig. 2.

III. *Constitution de la veine.* — A partir de la section contractée, la veine liquide prend des formes diverses, suivant la direction dans laquelle se fait l'écoulement ; cependant on peut dire d'une manière générale que toute veine liquide se compose de deux parties, l'une liquide, transparente, et semblable à une baguette de cristal, l'autre trouble et gonflée (Fig. 3 et 4). Lorsqu'on examine attentivement la partie trouble, on trouve qu'elle présente des étranglements et des renflements successifs qui conservent la même position, quoique produits par des portions de liquide qui se renouvellent continuellement. De plus, la veine semble contenir un tuyau très-mince enveloppé par les ventres (Fig. 3). La cause de cette apparence a été déterminée par Savart. Ce savant physicien a reconnu que la partie trouble est produite par des gouttes séparées qui s'allongent et s'aplatissent alternativement dans le sens transversal (Fig. 4). Le tuyau, qui paraît occuper l'axe de la veine dans sa partie trouble, est produit par de petites gouttes qui se trouvent entre les grosses gouttes dont nous parlons. On peut observer ce fait en éclairant la veine pendant un temps assez court pour que son état n'ait pas le temps de se modifier. On y parvient en opérant dans l'obscurité et en illuminant instantanément la veine au moyen d'une étincelle électrique. Il est encore un moyen de reconnaître que la partie trouble n'est pas continue, c'est de l'observer dans une veine de mercure. On peut lire des caractères à travers une semblable veine malgré l'opacité du liquide.

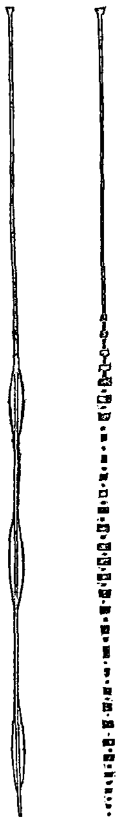

Fig. 3 et 4,

IV. *Écoulement par les ajutages.* — Lorsqu'à un orifice percé en mince paroi on adapte un *Ajutage*, c.-à-d. un tube d'une certaine longueur et ordinairement cylindrique ou conique, la dépense se trouve notablement augmentée. En effet, par suite de l'adhésion du liquide pour la matière qui forme l'ajutage, celui-ci se remplit, la veine ne se contracte pas, et par suite la dépense est plus forte. On dit dans ce cas que l'écoulement a lieu à *plein tuyau* ou à *gueule-bée.* Cependant la contraction peut encore se produire même avec un ajutage ; c'est ce qui a lieu lorsque la charge est très-forte, ou lorsque le liquide ne mouille pas le tube : dans ce cas, l'ajutage ne produit aucun effet, et la dépense est la même qu'en mince paroi. Venturi a aussi constaté qu'un ajutage, tel que celui de la Fig. 5, ayant exactement la forme de la veine contractée, ne changeait pas la dépense : celle-ci restait la même qu'en mince paroi. — L'influence de l'ajutage dépend de sa forme. La dépense, par un ajutage cylindrique, est environ les 0,82 de la dépense théorique. L'ajutage conique donne une dépense plus forte encore. Si les arêtes opposées du cône sont inclinées de 13 à 14 degrés, la dépense peut s'élever jusqu'à 0,95 de la dépense théorique. Enfin, dans le cas d'un ajutage conique divergent, la dépense peut surpasser la dépense théorique : elle atteint son maximum quand l'angle au sommet du cône a une valeur de 3°. — A ce propos, il est bon d'observer que, lorsque l'orifice est percé dans une paroi un peu épaisse, l'écoulement se fait en réalité par un ajutage, et que ce sont les lois relatives à ce cas qui doivent alors servir à l'évaluation de la dépense. — S'il y a des ajutages qui augmentent la dépense, il est très-facile d'en construire qui la diminuent dans un très-grand rapport. C'est ainsi que tout renflement situé à l'intérieur d'un ajutage conique ou cylindrique produit une diminution de vitesse. Dans des tubes très-fins, les liquides cessent même de s'écouler sous des pressions quelquefois considérables. Enfin, lorsqu'un liquide est en mouvement dans un ajutage ou dans un tuyau quelconque, la pression exercée sur les parois n'est pas la même que dans l'état d'équilibre; elle est généralement d'autant moindre que la vitesse est plus grande. Bernouilli a démontré que *la pression est égale à la pression hydrostatique* H, *diminuée de la hauteur* h *du liquide qui produirait la vitesse au point considéré, si le tuyau se terminait en ce point.* La pression est donc $H - h$. Il résulte de là que la pression sera d'autant plus petite, que la vitesse effective

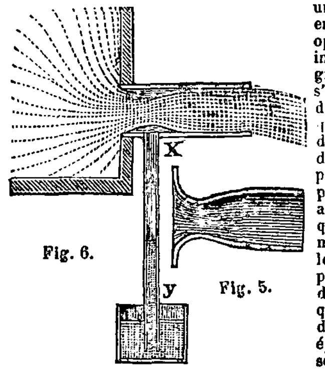

Fig. 6.

Fig. 5.

sera plus grande. Si cette dernière égale la vitesse théorique, la pression sera nulle. Si enfin la vitesse effective est plus grande que la vitesse théorique, comme cela a lieu dans les ajutages, on constatera une espèce de *succion*. Venturi a vérifié par l'expérience ce résultat, en adaptant à un ajutage (Fig. 6) un tube xy plongeant dans l'eau par son extrémité inférieure. Le liquide s'élève dans le tube, et, si ce dernier est suffisamment court, l'eau, ainsi soulevée, peut monter jusque dans l'ajutage et se mêler au liquide qui s'en échappe.

V. *Écoulement par les tuyaux de conduite.* — Lorsqu'au lieu de s'écouler par un ajutage, c.-à-d. par un tube court, le liquide suit un long tube, ce qu'on appelle un tuyau de conduite, la dépense, bien loin de se trouver augmentée par rapport à la dépense théorique, est notablement diminuée, ce qui tient au frottement des molécules liquides entre elles et contre les parois du tuyau. Dans ce cas, la vitesse est la plus petite possible au contact des parois, et la plus grande au centre de la colonne liquide. La dépense par seconde, pour les tuyaux de conduite rectilignes de diamètre uniforme et entièrement ouverts à l'extrémité, est donnée par la formule suivante déduite des expériences d'Eytelwein, $D = 20{,}8\sqrt{\frac{hd^5}{l+54d}}$, dans laquelle h est la charge au-dessus de l'orifice de sortie, d le diamètre, et l la longueur du tuyau.

VI. *Unité de mesure pour l'écoulement des liquides.* — L'unité de mesure adoptée pour évaluer les dépenses d'eau est le *Pouce d'eau* ou *Pouce de fontainier*. Cette unité représente la quantité d'eau qui s'écoule en une minute par un orifice circulaire, en mince paroi, d'un pouce de diamètre, sous une charge constante de 1 ligne au-dessus de l'orifice, ou de 7 lignes au-dessus de son centre. Le pouce d'eau correspond à un débit très-approximatif de 800 litres par heure. Le demi-pouce et le quart de pouce représentent la quantité d'eau qui s'écoule par un orifice circulaire de 1/2 et de 1/4 de pouce sous la même charge de 7 lignes au-dessus du centre. Le demi-pouce représente donc le quart de l'eau correspondant à 1 pouce, le quart de pouce le seizième, etc. De Prony, afin de mettre cette mesure en harmonie avec le système métrique, a choisi d'autres conditions d'écoulement généralement adoptées aujourd'hui. L'orifice circulaire a 2 centim. de diamètre; il est muni d'un tube normal de 17 millimètres de longueur, et la charge est de 2 centim. au-dessus de la partie supérieure de l'orifice. On a conservé le nom de *Pouce d'eau* à la quantité d'eau sortie pendant une minute par un semblable orifice, parce qu'elle diffère peu de celle qui correspond à l'ancien pouce d'eau. En une heure, le nouveau pouce d'eau fournit 833,33 litres de liquide.

VII. *Niveau constant.* — Dans les expériences relatives à l'écoulement des liquides, on est souvent obligé de maintenir ceux-ci à un niveau constant, afin que la vitesse avec laquelle le liquide s'échappe soit elle-même constante. Il existe plusieurs méthodes pour atteindre ce but; nous indiquerons seulement le *Trop-plein*, le *Flotteur de Prony* et le *Flacon de Mariotte*. — Le *Trop-plein* consiste en un vase alimenté supérieurement par un robinet, dont on règle le débit de façon que la quantité d'eau qu'il fournit soit un peu supérieure à celle qui s'écoule par l'orifice du vase. Lorsque le vase est plein, toute la quantité d'eau que le robinet fournit en plus de celle qui s'échappe par l'orifice s'écoule par une échancrure ménagée dans une des parois latérales du vase, et ainsi le niveau de ce dernier peut être considéré comme sensiblement constant. Le *Flotteur de Prony* se compose d'un vase d'écoulement rempli d'eau, d'une caisse qui flotte dans le vase, et d'une caisse suspendue au-dessous du vase par des tringles qui réunissent les deux caisses de façon à en former un système solidaire. L'eau qui s'écoule du vase se rend par un entonnoir dans la caisse inférieure. S'il en sort 10 litres par ex., le système des caisses pèsera 10 kilog. de plus. Le niveau ne sera donc pas changé dans le vase, car la caisse flottante s'enfoncera jusqu'à ce qu'elle déplace dans le vase 10 litres d'eau de plus. — Le *Flacon de Mariotte* (Fig. 7) est un flacon muni d'un orifice latéral d'un petit diamètre, et dont le goulot est fermé par un bouchon qu'un tube traverse à frottement. Supposons le flacon et le tube remplis d'eau, et soulevons le tube au-dessus de l'orifice. Le liquide s'écoule aussitôt, car la pression de dedans en dehors, exercée par l'eau et par l'atmosphère à l'orifice, l'emporte sur la pression que l'atmosphère y exerce de dehors en dedans. Le niveau s'abaisse rapidement depuis l'extrémité supérieure du tube jusqu'à son extrémité inférieure h. — Ce point atteint, le liquide s'écoule avec une vitesse constante, et conserve cette vitesse jusqu'à ce que son niveau dans le vase soit descendu à ce même point h. En effet, pendant cette partie de l'écoulement, l'atmosphère qui presse en h fait monter l'air par cette ouverture sous forme de bulles jusque dans la partie supérieure du flacon. Là cet air prend une force élastique égale à la pression atmosphérique diminuée du poids de la colonne d'eau kh. Mais, en vertu de son élasticité, l'air renvoie cette pression à la couche n. Or, celle-ci supporte en outre le poids de la colonne d'eau kn; donc, en représentant par H le poids de l'atmosphère, la pression transmise en n est, en réalité, $H + kn - kh$, ou $H + hn$. Ces deux dernières quantités étant constantes tant que le niveau du liquide est supérieur au point h, l'écoulement doit être lui-même constant. On modère la vitesse de cet écoulement en enfonçant plus ou moins le tube dans le vase. Si l'on avait placé l'extrémité inférieure du tube au niveau de l'orifice v ou au dessous, l'écoulement n'aurait eu lieu que dans le tube, et le flacon serait resté plein de liquide.

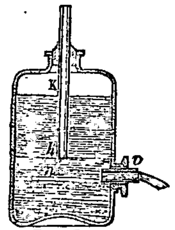

Fig. 7.

VIII. *Écoulement des gaz.* — Nous supposerons d'abord que l'écoulement du gaz a lieu dans le vide. Pour déterminer la vitesse de l'écoulement dans ce cas, on calcule la hauteur que devrait avoir une atmosphère homogène du gaz, supposé de même densité qu'à l'orifice, pour exercer par son poids la pression qui produit l'écoulement. Or, la vitesse du gaz à l'orifice est égale à celle qu'acquerrait un corps en tombant librement dans le vide de cette hauteur. Cette vitesse s'obtient donc par la formule $v = \sqrt{2gh}$. Considérons, par ex., l'écoulement de l'air dans le vide. Si la pression à l'orifice est égale à celle d'une colonne de mercure de 76 centim., la densité de l'air étant environ 10464 fois plus petite que celle du mercure, la hauteur de l'atmosphère homogène qui produirait la même pression sera $0{,}76 \times 10464$ ou 7954 mèt. Cette hauteur est toujours la même, quelle que soit la pression de l'air à l'orifice; car si la pression de l'air devient, par ex., deux fois plus grande, la densité du mercure par rapport à cet air ne sera plus que la moitié de 10464; la hauteur deviendra donc $0{,}76 \times 2 \times \frac{10464}{2} = 0{,}76 \times 10464 = 7954$ m. La vitesse avec laquelle l'air entre dans le vide est donc indépendante de la pression; elle est de 395 m. par seconde. Si nous considérons l'écoulement d'un gaz dont la densité soit d, la hauteur de l'atmosphère homogène qui produira la pression sera d fois moindre que 7954, c.-à-d. $\frac{7954}{d}$. Si l'on porte cette valeur dans la formule $v = \sqrt{2gh}$, elle devient $v = \frac{395}{\sqrt{d}}$. On voit donc que ***la vitesse est en raison inverse de la racine carrée de la densité du gaz par rapport à l'air.*** Pour l'hydrogène, dont la densité est 0,0692, la vitesse devient 1500 mètres, quantité plus grande que la vitesse d'un boulet de canon, qui n'est que de 800 m. par seconde au moment où il sort de la pièce. — Lorsque l'écoulement a lieu dans un gaz, la vitesse à l'orifice est encore donnée par la formule $v = \sqrt{2gh}$; mais alors la quantité h représente la hauteur que devrait avoir une atmosphère homogène du gaz qui s'écoule, pour exercer par son poids une pression égale à la différence des pressions des deux gaz. — La veine fluide se contracte dans les gaz comme dans les liquides. Cette contraction devient visible lorsqu'on charge de fumée le gaz qui s'écoule; mais elle devient encore plus manifeste par la différence observée entre les résultats théoriques et ceux que donne l'expérience: la dépense effective n'est, en effet, que les 0,65 de la dépense théorique. Les ajutages modifient également la dépense. Ainsi, par ex., un ajutage légèrement conique l'augmente dans un certain rapport.

IX. *Réaction due à l'écoulement des fluides.* — Lorsqu'un fluide, liquide ou gazeux, est en équilibre dans un vase, les composantes horizontales des pressions qu'il exerce sur les parois latérales sont égales et directement opposées. Dès lors, ces composantes se contre-balancent mutuellement, et le vase reste en repos. Mais si l'on vient à pratiquer un orifice dans une des parois latérales, il n'existe plus de pression de dedans en dehors dans toute l'étendue de cet orifice, et la pression qui s'exerce sur la paroi opposée n'étant plus complétement contre-balancée, pousse le vase en sens inverse de l'écoulement. En conséquence, si ce dernier est suffisamment mobile, si, par ex., il repose sur un liége flottant à la surface d'un liquide, il se met en mouvement. On démontre encore ce théorème au moyen du *Tourniquet h.* (Fig. 8). L'appareil ainsi nommé se compose d'un vase mobile entre deux pivots verticaux. Ce vase porte à sa partie inférieure deux petits tubes perpendiculaires à son axe, et recourbés à leur extrémité libre dans un plan horizontal et en sens contraire. Si l'on verse de l'eau dans le vase, le liquide s'échappera par les tubes recourbés, et tout le système tournera en sens contraire de l'écoulement, parce que la pression exercée sur la paroi des tubes inférieurs opposée à l'orifice n'est pas contre-balancée par la pression égale qui s'exercerait à l'orifice s'il était fermé. Le tourniquet se mettrait aussi en mouvement si l'on soufflait avec force dans son intérieur. — Tel est le principe du recul des armes à feu, de l'ascension des fusées, et des *roues à réaction*, qui sont employées, dans quelques cas exceptionnels, comme moteurs hydrauliques.

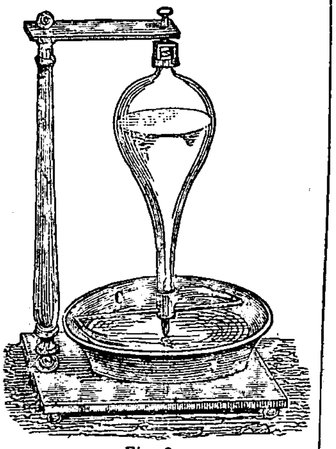

Fig. 8.

* **HYDROFUGE.** adj. 2 g. (lat. *fugere*, éviter). Qui écarte l'humidité, qui en préserve. *Enduit, tissu h.*

HYDROGÈNE. s. m. (gr. ὕδωρ; γεννάω, j'engendre).

Enc. — *L'Hydrogène* est un corps simple gazeux qui paraît avoir été connu, mais d'une manière fort incomplète, par les chimistes du XVIIe siècle. C'est seulement en 1766 que le célèbre physicien Cavendish le reconnut comme un gaz distinct et commença à étudier ses propriétés.

I. *Préparation.* — Le nom de ce gaz indique assez qu'il est un des principes constituants de l'eau. On le rencontre encore dans une foule d'autres combinaisons, car il n'est pas de substance organique qui n'en renferme une quantité plus ou moins considérable. Cependant c'est toujours au moyen de l'eau qu'on le prépare. L'eau étant composée d'oxygène et d'h., et certains métaux ayant la propriété de la décomposer en se combinant avec son oxygène pour former des oxydes, l'hydrogène devient alors libre et se dégage. Le potassium et le sodium jouissent au plus haut degré de la faculté de décomposer l'eau en ses éléments constitutifs, mais on se sert habituellement de métaux communs tels que le fer et le zinc. Toutefois, comme ces métaux ne décomposent l'eau qu'à une haute température, il faut faire intervenir la chaleur. Ainsi, par ex., on emploie fréquemment le procédé suivant pour isoler, au moyen du fer, l'h. de l'eau. On introduit dans un tube de porcelaine (Fig. 1) une certaine quantité de fils de fer fins; on adapte à l'une des extrémités de ce tube une cornue contenant de l'eau, et à l'autre un tube abducteur recourbé, dont l'extrémité libre s'engage sous une éprouvette pleine d'eau; enfin, on place le tube de porcelaine dans un fourneau à réverbère où il est chauffé graduellement jusqu'à l'incandescence. Alors on fait bouillir l'eau de la petite cornue: la vapeur d'eau, à mesure qu'elle se forme, est décomposée en traversant le tube de porcelaine où elle se trouve en contact avec le fer incandescent: son oxygène est retenu par le fer qui s'oxyde, tandis que son h. devient libre et se dégage par le tube abducteur. On laisse perdre les premières portions de gaz parce qu'elles sont mélangées d'air; puis on recueille le reste dans une éprouvette. La réaction qui a lieu dans cette opération est exprimée par la formule, $4HO + 3Fe = Fe^3O^4 + 4H$. — On emploie encore fort souvent, pour la préparation de l'h., un procédé très-simple et très-expéditif, parce qu'il n'exige pas l'intervention d'une haute température. Le fer et le zinc ne décomposent pas l'eau à froid quand ces corps sont seuls en présence; mais il n'en est pas de même quand on ajoute à l'eau un acide très-puissant, de l'acide sulfurique par ex. L'h. se dégage alors, même à la température ordinaire. On trouvera la raison de ce fait dans la proposition suivante sanctionnée par l'expérience: « Lorsque plusieurs corps sont en présence, et que, par l'échange de leurs éléments, il peut se former de nouveaux composés ayant entre eux une grande affinité, ou jouissant, dans les circonstances où ils se produisent, d'une grande stabilité, soit à l'état isolé, soit à l'état de combinaison, ces nouveaux composés se forment presque toujours. » Dans l'expérience qui nous occupe, une circonstance de cette nature se présente. Les protoxydes de fer et de zinc sont des bases puissantes ayant pour l'acide sulfurique une grande affinité. En présence de cet acide, l'affinité du fer et du zinc pour l'oxygène est exaltée, pour ainsi dire, de toute celle de l'acide sulfurique pour les oxydes qui tendent à se former. L'eau ne résiste pas à cette double influence; elle se décompose, et l'oxyde métallique produit se combine avec l'acide sulfurique pour former, soit du *sulfate de zinc*, soit du *sulfate de protoxyde de fer*. Le zinc est employé dans les laboratoires de préférence au fer; la réaction qui se produit alors peut s'exprimer ainsi: $HO + SO^3 + Zn = ZnO.SO^3 + H$. On met de la grenaille de zinc dans un flacon à deux tubulures (Fig. 2). A l'une d'elles on ajuste un tube recourbé, et à l'autre un tube droit surmonté d'un entonnoir et plongeant jusque vers le fond du flacon. On verse par l'entonnoir de l'acide sulfurique étendu de huit fois son poids d'eau, de façon à remplir à peu près la moitié du vase, et bientôt l'h. se dégage par l'extrémité du tube recourbé. On perd les premières portions, puis on recueille le gaz par les moyens ordinaires. 100 gr. de zinc et 150 gr. d'acide sulfurique produisent 33,8 litres d'hydrogène, dans les conditions normales de température et de pression. Lorsqu'on prépare l'h. en grand, on remplace le zinc par le fer; mais cette substitution présente un inconvénient: le sulfate de fer étant moins soluble que le sulfate de zinc, il cristallise avant la fin de la réaction, et l'arrête ou l'entrave notablement. — L'h. préparé par l'un ou l'autre de ces deux derniers procédés possède une odeur qui lui est communiquée par les petites quantités de carbone, de soufre, d'arsenic et de phosphore qui accompagnent le fer et le zinc du commerce. Ces impuretés se combinent avec l'h.; il en résulte la production d'un carbure d'h. et d'h. arsénié, sulfuré et phosphoré, substances fétides dont il faut débarrasser l'h. pour étudier ses propriétés. A cet effet, on fait passer l'h. obtenu à travers deux tubes en U contenant de la pierre ponce imbibée, dans

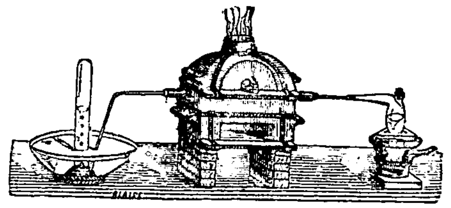

Fig. 1.

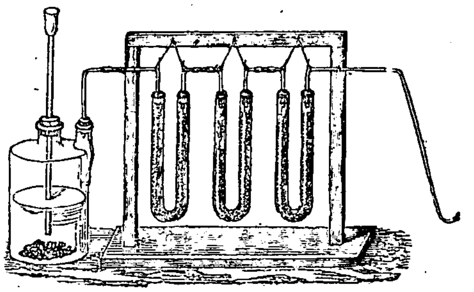

Fig. 2.

l'un d'une dissolution de potasse caustique, et dans l'autre d'une dissolution de bichlorure de mercure. Le carbure d'hydrogène et l'h. sulfuré sont retenus par la potasse ; l'h. arsénié et l'h. phosphoré sont absorbés par le sel de mercure. Enfin, si l'on veut en outre que le gaz soit bien sec, on ajoute un troisième tube renfermant des fragments de chlorure de calcium.

II. *Propriétés de l'h.* — L'h. est un gaz incolore, inodore et complétement dépourvu de saveur. Jusqu'à présent il n'a pu être liquéfié sous aucune pression, aidée des plus basses températures que l'on ait produites. C'est le plus léger de tous les gaz : il a pour densité 0,0692, celle de l'air étant prise pour unité. Un litre de ce gaz pèse, dans les conditions normales de température et de pression, $0^{gr},0896$; il est donc environ 14 fois et 1/2 plus léger que l'air; son emploi dans les aérostats est fondé sur cette propriété. Le gaz h. est éminemment combustible, d'où les noms de *gaz* et d'*air inflammable* qu'on lui donna d'abord ; néanmoins il éteint les corps en combustion qu'on y plonge. Pour mettre ces propriétés en évidence, on prend une éprouvette remplie d'h., en ayant soin d'en tenir l'orifice en bas pour que le gaz ne s'en échappe pas. En présentant une bougie à l'ouverture, le gaz s'enflamme aussitôt en faisant entendre une petited étonation. Si, au contraire, on enfonce la bougie dans l'intérieur de l'éprouvette, elle s'y éteint aussitôt. On peut encore démontrer la combustibilité de l'h. au moyen de la *Lampe philosophique* (Fig. 3). Elle consiste en un flacon à deux tubulures, dont l'une porte un entonnoir et l'autre un tube à extrémité ouverte et effilée. Dans ce flacon se trouve du zinc et de l'acide sulfurique étendu d'eau ; il s'en dégage donc de l'h. En approchant une bougie allumée à l'extrémité du tube effilé, l'h. prend feu et brûle avec flamme ; mais celle-ci est peu brillante (V. FLAMME). Quand on fait cette expérience, il faut attendre, avant d'enflammer le jet gazeux, que l'h. ait entraîné l'air renfermé dans l'intérieur du flacon, car un mélange d'h. et d'air est explosif. L'explosion est très-vive, quand le mélange est formé de 2 volumes d'h. et de 5 vol. d'air ; mais l'explosion d'un mélange de 2 vol. d'h. et de 1 vol. d'oxygène (ce sont les proportions qui donnent de l'eau) est incomparablement plus intense.—Si l'on engage le tube effilé de la lampe philosophique dans un tube d'un plus grand diamètre ouvert aux deux bouts, on entend un son musical continu, grave ou aigu, suivant les dimensions du tube et la rapidité du jet : on donne à ce petit appareil le nom d'*Harmonica chimique*. Dans cette circonstance, de petites quantités de gaz h. se mêlent, à la faveur du courant d'air réglé, avec l'oxygène atmosphérique et détonent. Si le nombre des petites détonations en une seconde se rapproche de celui des vibrations que la colonne d'air, dans le tube de verre, doit exécuter dans le même temps pour produire le son fondamental, ce son se fera entendre, et il passera même à l'octave immédiatement supérieure, si le nombre des vibrations en une seconde devient double. Lorsqu'on mélange les gaz h. et oxygène, on ne remarque rien de particulier à la température et dans les circonstances ordinaires, mais ces deux gaz peuvent se combiner par l'un des moyens suivants : par l'approche d'un corps enflammé ; en faisant traverser le mélange par l'étincelle électrique ; par une pression brusque agissant par la chaleur qu'elle développe ; par l'influence du platine. Si ce métal est en fils ou en lames, la combinaison se fait avec lenteur ; s'il est à l'état d'éponge ou de noir de platine, la combinaison s'opère instantanément. Dans toutes ces expériences, on constate la production d'une certaine quantité d'eau.—Bien que la flamme de l'h. soit des plus faibles, elle n'en est pas moins des plus chaudes ; un gramme de ce gaz dégage en brûlant dans l'oxygène 35,000 calories. On a mis à profit cette propriété pour obtenir, dans certaines opérations industrielles, des températures excessivement élevées. V. CHALUMEAU.

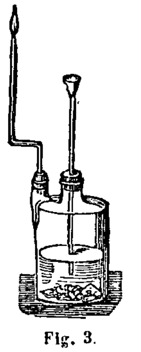
Fig. 3.

L'h., étant un gaz combustible, ne peut pas entretenir la respiration, dont le but principal est d'introduire dans l'organisme un principe comburant. Cependant il n'est pas délétère : il asphyxie, mais n'empoisonne pas. Le téméraire Pilâtre des Rosiers osa aspirer un mélange d'h. détonant, qu'il enflamma en l'expirant. il en fut quitte, dit-il, pour une commotion douloureuse, surtout dans la bouche.—Dans ces derniers temps, Osann a constaté que l'h. provenant de l'électrolyse de l'eau, c.-à-d. de la décomposition de l'eau par la pile, est doué de propriétés réductives qu'on ne constate pas dans l'h. préparé par les procédés chimiques ordinaires. Ainsi, il ramène le perchlorure de fer à l'état de protochlorure et réduit les sels d'argent. Cette modification de l'h. est connue sous le nom d'*H. allotropique*. —Le symbole de l'*Hydrogène* est H, et son équivalent chimique 1 ou 12,50, selon que lui-même ou l'oxygène est pris pour terme de comparaison.

III. *Combinaisons de l'h. avec les métalloïdes.*—La plupart d'entre elles sont décrites aux articles consacrés à ces différents corps : en conséquence, nous n'aurons à nous occuper ici que des composés que l'h. forme avec le carbone. Nous ferons seulement une remarque générale, c'est que les allures et les affinités de l'h. le rapprochent plus des métaux que des métalloïdes : aussi beaucoup de chimistes n'hésitent-ils pas à dire que l'h. est un *métal gazeux*, tout comme le mercure est un *métal liquide*.

Les composés que l'h. forme avec le carbone sont très-variés, mais ils appartiennent presque tous à la chimie organique. La plupart sont liquides (essence de térébenthine, essence de citron, benzine, etc.) ; quelques-uns sont solides (naphte, caoutchouc, etc.) ; enfin, deux sont gazeux à la température ordinaire : ce sont l'h. protocarboné et l'h. bicarboné. En aucune circonstance, l'h. et le carbone ne peuvent se combiner directement ; mais toutes les fois que l'on soumet à l'action de la chaleur une matière organique contenant de l'h., du carbone et peu d'oxygène, elle se décompose en laissant dégager, entre autres produits, des carbures d'h. dont la nature varie avec la température et les circonstances dans lesquelles s'accomplit l'expérience. La nature nous offre également un grand nombre de substances qui sont de véritables carbures d'h. Toutes les combinaisons de carbone et d'h. donnent, pour produits de leur combustion, de l'eau et de l'acide carbonique.—Nous allons parler des deux carbures d'h. gazeux, dont l'étude est généralement comprise dans la chimie inorganique, les autres carbures, du moins les plus importants, étant ailleurs l'objet d'articles spéciaux.

A. *H. protocarboné*, ou *Protocarbure d'h.*, ou *Gaz des marais* (C^2H^4).— Quand on remue la vase des eaux stagnantes, on voit s'élever des bulles gazeuses qu'il est très-facile de recueillir à l'aide d'un flacon renversé, plein d'eau et muni d'un entonnoir (Fig. 4). Ce gaz est formé en grande partie d'h. protocarboné; mais il contient aussi de l'azote et de l'acide carbonique. On enlève aisément ce dernier, mais on ne parvient pas à le débarrasser de l'azote dont il est mélangé. On ne peut obtenir ce gaz à l'état de pureté absolue que dans les laboratoires, en chauffant dans une petite cornue de verre un mélange d'acétate de soude, de chaux vive, et de potasse caustique. La réaction qui se produit alors est représentée par l'équation, $NaO,C^4H^3O^3 + KO,HO = NaO,CO^2 + KO,CO^2 + C^2H^4$. — L'h. protocarboné est un gaz incolore et doué d'une odeur assez désagréable. Il est presque insoluble dans l'eau. Sa densité est 0,559 ; le poids du litre vaut $0^{gr},727$. L'analyse eudiométrique prouve qu'un volume de ce gaz est formé par 2 vol. d'h. et 1/2 vol. de vapeur de carbone. L'h. protocarboné éteint les corps en combustion, et brûle avec une flamme bleuâtre en produisant de l'acide carbonique et de l'eau. Lorsqu'on l'enflamme, après l'avoir mêlé à 7 ou 8 volumes d'air, il détone avec violence en déterminant la rupture du flacon qui le contient. — L'h. protocarboné est un produit de la décomposition spontanée des débris organiques : en conséquence, on le rencontre souvent dans la nature, et l'air atmosphérique en renferme même quelques traces. Certains volcans boueux en dégagent des quantités tellement considérables, que, dans quelques localités, on a pu en tirer parti pour le chauffage et l'éclairage. La houille est une des sources les plus constantes, sinon les plus riches, de ce gaz : elle en renferme dans l'intérieur de sa masse, et, dans certaines mines, il se trouve assez abondant pour causer fréquemment des accidents extrêmement graves. En effet, comme il est plus léger que l'air, il s'accumule dans les parties supérieures des galeries, et constitue des mélanges explosifs très-dangereux pour la sûreté des mineurs : ceux-ci donnent au gaz h. protocarboné des houillères le nom de *Grisou*. C'est pour prévenir les accidents qui résultent de l'explosion du grisou, que l'illustre H. Davy a imaginé sa *Lampe de sûreté*, que nous avons décrite à l'article FLAMME.

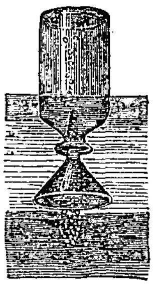
Fig. 4.

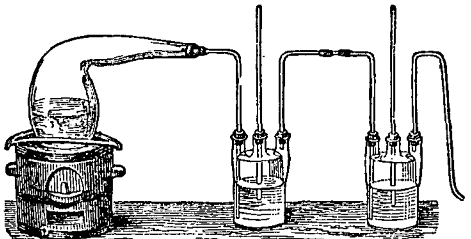
Fig. 5.

B. *H. bicarboné* ou *Bicarbure d'h.* (C^4H^4).—Ce gaz est un produit de l'art : on le prépare en chauffant un mélange formé d'une partie d'alcool avec 5 ou 6 p. d'acide sulfurique, dans un ballon communiquant avec deux flacons laveurs (Fig. 5) dont le premier, qui renferme de la potasse, retient les acides carbonique et sulfureux, et dont le second, qui contient de l'acide sulfurique, arrête la vapeur d'éther, produits qui souilleraient le gaz h. bicarboné. Sous l'influence de l'acide, l'alcool se dédouble en eau et en h. bicarboné dont il renferme les éléments : $C^4H^6O^2 = 2HO + C^4H^4$ (nous faisons abstraction des produits accessoires de l'opération). — L'h. bicarboné est un gaz incolore, ayant une faible odeur empyreumatique, d'une densité de 0,9784, et dont 1 litre pèse $1^{gr},265$. Il est un peu soluble dans l'eau. Il brûle à l'air avec une flamme brillante et se décompose, sous l'influence d'une série d'étincelles électriques ou d'une haute température, en carbone et en h. Un volume de ce gaz est constitué par 2 volumes d'h. et 1 vol. de vapeur de carbone. Un mélange formé de 1 volume d'h. bicarboné et 3 vol. d'oxygène donne lieu, par l'approche d'un corps en ignition, à l'une des plus violentes explosions que l'on puisse produire en chimie. Les résultats sont de l'acide carbonique et de l'eau. Un mélange de chlore et d'h. bicarboné brûle quand on l'enflamme ; il se forme de l'acide chlorhydrique, et le carbone se dépose sous la forme d'une poussière noire très-fine. Quand, au lieu d'enflammer ce mélange, on l'expose à la lumière diffuse, les gaz disparaissent graduellement, et l'on voit se former une matière huileuse qui a pour formule, $C^4H^4Cl^2$. Cette circonstance a valu au gaz h. le nom de *Gaz oléfiant*, sous lequel on le désignait autrefois. Le liquide huileux dont nous venons de parler a été aussi appelé *Liqueur des Hollandais*, parce que sa découverte est due à une association de chimistes hollandais.— Le gaz de l'éclairage est principalement composé de gaz h. bicarboné ; mais l'étude en a été faite à l'article ÉCLAIRAGE. Ajoutons que, dans le langage vulgaire, lorsqu'on emploie le mot *hydrogène* absolument, comme dans ces phrases, « Chauffage au gaz h., Éclairage au gaz h., » on désigne toujours l'h. bicarboné.

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. T. Chim. Qui est combiné avec de l'hydrogène.

HYDROGRAPHE. adj. et s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie. *Ingénieur-h. Un excellent h.*

HYDROGRAPHIE. s. f. (gr. γράφω, je décris).

Enc. — Dans son acception propre, l'*Hydrographie* a pour objet l'art de lever le plan des côtes et des mers, d'en dresser les cartes, en y indiquant la position et l'étendue exactes des rocs, bancs, îles, bas-fonds, etc., en y marquant la direction et la force des courants, et généralement de décrire tout ce qu'il y a de remarquable au-dessus et au-dessous de la surface de l'Océan. Mais, par suite du rapport intime qui existe entre ces différentes opérations et les connaissances spéciales qu'implique le métier de la mer, on applique encore le nom d'*Hydrographie* à la partie théorique de l'art de naviguer, c.-à-d. à la science qui enseigne à résoudre, soit par l'observation des astres, soit par le procédé de l'estime, tous les problèmes relatifs à la position des navires. — L'h. n'a d'abord été qu'un art tout routinier et différant fort peu de ce qu'on appelle le *pilotage*. Elle n'a commencé à prendre un caractère scientifique qu'au XVe siècle, lorsque les grands voyages de découvertes en Afrique, dans l'Inde et en Amérique, forcèrent les navigateurs à sortir des routes suivies jusqu'alors. On attribue ses premiers progrès au prince Henri de Portugal, qui exécuta lui-même plusieurs explorations sur la côte occidentale d'Afrique, et prit une part active à la rédaction et à la publication d'un grand nombre de documents maritimes. Depuis cette époque, l'invention de nouveaux instruments de précision, tels que les chronomètres, le cercle de réflexion, le quartier de réduction, etc., la découverte de formules à la fois plus exactes et plus expéditives, l'adoption de procédés graphiques plus parfaits, et les conquêtes incessantes de toutes les parties des sciences mathématiques, lui ont fait atteindre, dans tous les pays maritimes, un degré de perfection qui répond aujourd'hui à tous les besoins.

L'h. forme en France deux branches distinctes. L'*H. proprement dite*, ou *Topographie maritime*, constitue les attributions d'un corps spécial d'ingénieurs, appelés *ingénieurs-hydrographes*, qui ressortit au ministère de la marine et est placé sous les ordres du directeur général du *Dépôt des cartes et plans de la marine impériale* annexé à ce même ministère. Ce corps se recrute exclusivement parmi les élèves de l'Ecole polytechnique, et se compose d'un *ingénieur en chef*, de 10 *ingénieurs* de 1re et 2e classe, de 6 *sous-ingénieurs* de 1re et 2e classe, et de 2 *élèves hydrographes*. Il est spécialement chargé des reconnaissances hydrographiques, du levé et de la construction des cartes marines, du dépouillement des documents nautiques et scientifiques recueillis par le Dépôt, de la rédaction des instructions à l'usage des navigateurs, de la publication des ouvrages scientifiques entrepris par le département de la marine, et des observations relatives aux marées, au régime des eaux et des phénomènes magnétiques et météorologiques utiles à la navigation. Le recueil des cartes et plans qu'il exécute est connu sous le nom d'*Hydrographie française* ; il est gardé au Dépôt, qui en fait exécuter les copies ou les réductions nécessaires à la navigation. Le dépôt a été créé le 19 novembre 1720, mais il a été organisé sur les bases actuelles par l'ordonnance royale du 6 juin 1814, sauf diverses modifications qu'il a reçues depuis. C'est cette même ordonnance qui a institué le corps des ingénieurs-hydrographes.

La partie de l'hydr. qui a pour objet la navigation théorique forme un enseignement régulier qui est donné par des écoles spéciales, appelées *Écoles d'h.*, et aujourd'hui au nombre de 40. Elles sont placées dans nos principaux ports de mer : les cours sont gratuits et embrassent toutes les connaissances nécessaires pour l'obtention des brevets de capitaine au long cours et de maître au cabotage. Leur origine remonte au règne de Louis XIV (1681).

HYDROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hydrographie. *Carte h. Description hydrographique.*

***HYDROHÉMIE.** s. f. (gr. αἷμα, sang). V. SANG.

***HYDROLAT.** s. m. ***HYDROLÉ.** s. m. T. Pharm.

Enc.— On donne le nom d'*Hydrolats* aux liquides incolores qu'on obtient en distillant de l'eau sur des fleurs ou d'autres substances aromatiques le plus ordinairement végétales, et celui d'*Hydrolés* aux médicaments liquides formés d'eau et de principes médicamenteux qui y sont unis en totalité. Les hydrolés s'obtiennent par la solution dans l'eau d'un corps simple, d'un acide, d'une substance saline ou de quelque principe immédiat, soit végétal, soit animal, soit pur, soit mélangé.

***HYDROLÉACÉES.** s. f. pl. Syn. d'*Hydrophyllées*.

HYDROLOGIE. s. f. (gr. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux, de leurs différentes espèces, et de leurs qualités. *Traité d'h. médicale.* = *HYDROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'hydrologie. *Science h.* ‖ Qui s'occupe d'hydrologie. *Société hydrologique.*

HYDROMEL. s. m. (lat. *hydromel*, du gr. μέλι, miel).

Enc. — C'est une boisson faite, ainsi que l'indique son nom.

avec de l'eau et du miel; mais on peut la préparer de plusieurs manières. L'*h. simple* se prépare en faisant fondre 35 à 50 gram. de miel dans environ 500 gram. d'eau, à froid ou à chaud. Il constitue une boisson rafraîchissante et très-légèrement laxative. L'*hydr. composé* est une sorte de tisane dans laquelle on fait entrer des aromatiques et des substances médicinales. Enfin, l'*h. vineux*, appelé aussi *Œnomel*, est une liqueur enivrante qu'on obtient en faisant fermenter du miel dissous dans de l'eau, et en y ajoutant des aromates, du vin blanc, ou d'autres substances destinées à en améliorer la saveur ou à en assurer la conservation. L'h. fermenté, *Miod* du Nord, était la boisson favorite des anciens barbares, et il est encore en grande faveur en Pologne, en Russie, en Suède et en Norwége.

HYDROMÈTRE. s. m. (gr. ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). T. Phys. Ce nom a été donné à divers instruments qui servent à mesurer la pesanteur spécifique de l'eau, la vitesse d'un cours d'eau, etc. — V. Aréomètre.

* ***HYDROMÈTRE.*** *s. f. (grec. μήτρα, matrice).* T. Méd. V. Hydropisie. || T. Entom. V. Géocorises.

HYDROMÉTRIE. s. f. T. Phys. Cette partie de la physique qui enseigne à faire usage de l'hydromètre.

* **HYDROMYS.** s. m. (gr. μῦς, rat). T. Mam. V. Rat.

* **HYDROPELTIDÉES.** s. f. pl. Syn. de *Cabombées*.

* **HYDROPÉRICARDE.** s. m. Voy. Hydropisie.

* **HYDROPHANE.** s. f. (gr. φαίνειν, briller). T. Minéral. Voy. Opale.

* **HYDROPHILE.** s. m. (gr. φίλος, ami). T. Entom. Voy. Palpicornes.

* **HYDROPHIS.** s. m. (gr. ὄφις, serpent). T. Erpét. Voy. Serpents.

HYDROPHOBE. adj. et s. 2 g. *T. Méd. Qui* a horreur des liquides. || Partic., Qui est atteint de la rage.

HYDROPHOBIE. s. f. (gr. φόϐος, horreur). T. Méd.

Enc. — Le mot *Hydrophobie* signifie simplement horreur de l'eau ou des liquides en général. C'est un symptôme qui a été *observé dans quelques affections nerveuses*, *dans l'hystérie par* ex.; mais comme il s'observe habituellement dans la maladie virulente qui succède à la morsure des animaux dits *enragés*, ce terme s'emploie fort souvent pour désigner cette dernière affection. Néanmoins, pour éviter toute confusion, il convient de qualifier l'h. et de l'appeler, dans ce cas, *h. rabique*.

On ne connaît aucun exemple authentique d'h. *rabique développée* spontanément chez l'homme. Elle lui est toujours communiquée par la morsure d'un animal atteint lui-même d'h. Le principe de la rage, ou *virus rabique*, paraît résider exclusivement dans la salive, selon les uns, ou, selon les autres, dans le mucus bronchique. L'individu auquel ce virus a été inoculé par la morsure d'un animal atteint de la rage ne manifeste pas immédiatement les symptômes propres à cette maladie; il s'écoule d'ordinaire 30 à 40 jours avant l'apparition des premiers symptômes; cependant la période d'incubation peut être plus courte ou plus longue, et varier, dit-on, depuis quelques jours jusqu'à 10 ou 12 mois. Les premiers symptômes de l'affection sont la céphalalgie et l'insomnie. La plupart des malades sont tristes et inquiets; d'autres sont vifs et verbeux; chez tous l'appétit est diminué et le pouls accéléré. Ces troubles divers, dont la durée est de quelques jours, constituent la seconde période, ou période des prodromes. La troisième, ou période finale, s'annonce d'abord par un sentiment de constriction à la gorge et de suffocation, ainsi que par l'horreur des liquides. La figure des *malades exprime la plus grande terreur* quand ils voient de l'eau et quand on leur propose de boire. Ils sont aussi péniblement impressionnés par le vent, par une vive lumière, et par la vue des objets brillants. Cependant leur soif est ardente, et lorsque, pour la satisfaire, ils veulent vaincre leur aversion, on les voit saisir en frémissant le vase qui contient le liquide, l'approcher *de leurs lèvres, puis aussitôt le repousser avec effroi et en proie* à une violente suffocation. L'ouïe est exaltée, le toucher très-sensible, la parole brusque. Quelques-uns sont furieux, mais ce n'est pas le plus grand nombre. A mesure qu'on approche du terme fatal, il survient des convulsions de plus en plus fréquentes; les troubles respiratoires augmentent; il se déclare un crachotement continuel; les yeux se cernent, les lèvres et les doigts bleuissent; enfin la vie s'éteint tout à coup, sans agonie, par la suspension des fonctions respiratoires. La durée de cette dernière période est le plus souvent de 2 à 3 jours. — La rage déclarée a été jusqu'à présent une maladie tout à fait incurable; mais il est heureusement au pouvoir de l'art de la prévenir. Dans ce but, il faut se hâter de détruire le virus dans le lieu où il a été déposé. Aussitôt après la morsure, on doit appliquer une ligature très-serrée entre le cœur et la plaie, et placer sur celle-ci une ventouse pour retarder l'absorption du poison. En même temps on met au feu une tige de fer, et dès qu'elle est rouge, on la promène sur la plaie en touchant toutes les parties où la dent de l'animal a plongé. Le feu est le moyen de destruction le plus fidèle; les caustiques liquides ou solides sont moins certains; cependant, en l'absence absolue du fer rouge, on peut employer avec succès la pâte de Vienne, ou l'acide sulfurique concentré. On dirige l'action de ce dernier en le mélangeant avec de la poudre de charbon de bois. Disons que, dans un cas pareil, il vaut mieux pécher par excès que par défaut. — Un *médecin russe*, *Marochetti*, *a prétendu que le virus rabique*, après avoir été absorbé et avoir pénétré dans la circulation, se concentre sous la langue, où l'on voit s'élever, sur chaque côté du frein, du 3ᵉ au 9ᵉ jour, de petites vésicules, qu'il nomme *Lysses*, dans lesquelles le venin reste renfermé: Si à cette époque, dit-il, on enlève les vésicules et que l'on cautérise ensuite avec soin, les progrès ultérieurs du mal sont arrêtés et la santé reste intacte; si au contraire on les abandonne, le virus est résorbé au bout de 24 heures. Les faits n'ont confirmé, ni l'existence des lysses, ni les assertions de cet auteur. — Nous ne parlerons pas des spécifiques bizarres que prétendent posséder une foule de personnes; ils n'ont jamais guéri que des individus bien portants. Nous pensons que les succès obtenus, à ce qu'on dit, en Russie, avec l'espèce d'insecte appelé Cétoine dorée, appartiennent à la même catégorie. Au reste, il n'en coûte rien d'expérimenter ce nouveau spécifique.

On n'a observé d'exemples du développement spontané de l'h. que chez les espèces qui appartiennent aux genres *Canis* et *Felis*, et particulièrement chez le Chien, le Loup, le Renard et le Chat. Les Ruminants, les Solipèdes et les Oiseaux de basse-cour, peuvent la contracter, mais seulement par inoculation; en outre, il est fort douteux qu'ils puissent eux-mêmes la transmettre. On pense aussi que la rage n'est pas transmissible de l'Homme à l'Homme, bien que, suivant Magendie et Breschet, l'Homme puisse la transmettre au Chien. Enfin, on affirme que, *malgré son extrême activité, le virus rabique du Chien* lui-même n'est pas indéfiniment transmissible, et qu'il cesse de l'être quand on le fait passer successivement par trois ou quatre animaux. — Maintenant, on se demande pourquoi les animaux des genres *Canis* et *Felis* sont les seuls chez lesquels la rage puisse se manifester spontanément? On a invoqué le manque *d'eau, celui de nourriture, l'usage d'aliments putréfiés, etc.*; mais toutes les expériences entreprises à ce sujet n'ont donné que des résultats négatifs. En outre, en Orient où les Chiens sont exposés à toutes ces influences combinées, la rage est absolument inconnue. La seule influence qui paraisse vraisemblable, c'est la séquestration, qui ne permet point à l'animal de satisfaire, selon ses besoins, aux fonctions de la reproduction.

Le Chien chez lequel cette terrible maladie est en voie de développement paraît d'abord triste et perd l'appétit. Bientôt il fuit la maison de son maître, et court, la tête basse, le poil hérissé, les lèvres couvertes d'une bave écumante, mordant les hommes et les animaux qu'il rencontre, mais sans paraître les rechercher. Chez lui, l'horreur de l'eau est un symptôme moins constant que chez l'Homme. De temps en temps des convulsions se déclarent et arrêtent l'animal dans sa marche; enfin la mort arrive brusquement. — Le Chien est encore sujet à une sorte de rage modifiée qu'on appelle *rage mue*, c'est-à-d. *rage muette*, parce qu'il ne peut pas crier. Il est aussi dans l'impossibilité de mordre, car il ne peut rapprocher les mâchoires. L'animal est alors en proie à une grande anxiété, mais sans accès de fureur. La rage mue est souvent, à ce qu'on pense, le résultat de morsures faites par un Chien enragé; cependant on doute qu'elle soit transmissible par inoculation.

* **HYDROPHTHALMIE.** s. f. T. Méd. Voy. Œil.

* **HYDROPHYLAX.** s. m. (gr. ὕδωρ, eau; φύλαξ, garde). T. Bot. Voy. Cinchonacées.

* **HYDROPHYLLÉES.** s. f. pl. (gr. φύλλον, feuille).

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, à inflorescence circinée, à étamines alternant avec *les pétales*, à *placentas centraux libres avec deux styles*, et à graines pourvues d'un albumen abondant. — *Caractères bot.* Arbustes, arbrisseaux ou plantes herbacées, souvent hispides. Feuilles fréquemment lobées, alternes; les plus basses quelquefois opposées. Fleurs disposées en grappes ou en épis unilatéraux et roulés en crosse, rarement solitaires et situés dans l'aisselle des feuilles. Calice infère, persistant, *profondément* 5-fide. Corolle monopétale, hypogyne, régulière, faiblement 5-fide, campanulée et rotacée, rarement infundibuliforme. Étamines 5, épipétales, alternant avec les segments de la corolle, infléchies dans la préfloraison; anthères versatiles, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire supère, simple, uni- ou biloculaire; styles 2, longs; stigmates 2, terminaux; placentas 2, libres à leur face dorsale ou unis à la coque de l'ovaire, avec 2 ou plusieurs ovules amphitropes à leur face interne. Fruit capsulaire, bivalve, tantôt uniloculaire, avec un large placenta remplissant la capsule, tantôt un peu biloculaire, avec des cloisons incomplètes. Graines réticulées; albumen abondant, cartilagineux; embryon conique avec sa radicule rapprochée du hile. [Fig. 1. *Hydrophyllum canadense*, Fleur; 2. Pistil; 3. Coupe verticale de l'ovaire; 4. Coupe horizontale du même. — 5. Coupe d'une graine d'*Hydroph. virginianum.*]

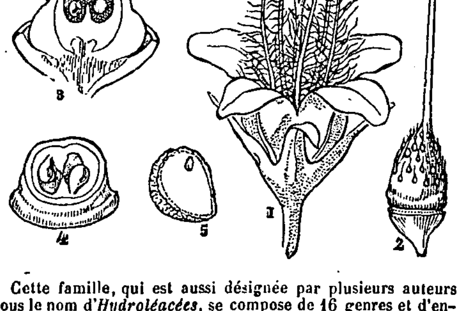

Cette famille, qui est aussi désignée par plusieurs auteurs sous le nom d'*Hydroléacées*, se compose de 16 genres et d'environ 75 espèces, qui sont presque toutes propres à l'Amérique, dont elles habitent la partie nord et l'extrémité australe. Cependant on en trouve quelques-unes aux Indes orientales et au cap de Bonne-Espérance. — On cultive dans nos jardins, à cause de leurs fleurs gracieuses, quelques espèces d'Hydrophyllées, qui appartiennent principalement aux genres *Hydrophylla*, *Némophile*, *Eutoca* et *Cosmanthe;* mais aucune plante de cette famille ne paraît posséder de propriétés utiles. Cependant aux États-Unis, la décoction de l'*Hydrophyllum canadense* est un des mille remèdes vantés contre la morsure des serpents: on prétend aussi qu'elle est fort efficace dans les cas d'affection érysipélateuse produite par les émanations toxiques du Rhus toxicodendron. *L'Hydrolea* a une saveur amère; dans l'Inde, ses feuilles réduites en pulpe s'appliquent, sous forme de cataplasmes, sur les ulcères de mauvaise nature.

* **HYDROPHYTES.** s. f. pl. (gr. ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante). Synon. d'*Algues*.

* **HYDROPIPER.** s. m. T. Bot. Voy. Élatinées et Polygonées.

HYDROPIQUE. adj. et s. 2 g. T. Méd. Qui est atteint d'hydropisie. *Une femme h. C'est un hydropique.*

HYDROPISIE. s. f. (gr. ὕδωρ; ὄψις, apparence).

Enc. — Le terme d'*Hydropisie* est la dénomination générique sous laquelle on désigne tout épanchement de sérosité qui s'effectue, soit dans la cavité des membranes séreuses et des synoviales, soit dans les mailles du tissu cellulaire.

I. La classification des hydropisies a varié suivant les époques et les progrès de l'anatomie pathologique. C'est ainsi que, d'après leur marche plus ou moins rapide, on les a divisées en *aiguës* et en *chroniques*. On les a encore distinguées en hydropisies *actives* ou *sthéniques*, et en hydropisies *passives* ou *asthéniques*, selon qu'elles sont accompagnées ou non de symptômes d'irritation. Enfin, on a admis des hydropisies *essentielles* et des hydropisies *symptomatiques*, selon l'absence ou l'existence de lésions organiques auxquelles on pouvait les rattacher. Mais aujourd'hui qu'il est permis de pénétrer plus avant dans l'analyse des solides et des liquides de l'organisme malade, il est généralement reconnu que l'h. est simplement le résultat d'une altération locale ou générale qui modifie l'exhalation ou l'absorption; et si l'on rencontre encore, de loin en loin, quelques épanchements de sérosité dont la cause organique soit insaisissable, l'analogie doit faire rejeter, même pour eux, la qualification d'*essentiels*.

II. Dans l'état actuel de la science, toutes les hydropisies *peuvent être rapportées à l'une des divisions suivantes.* — 1° *H. par irritation sécrétoire.* Cette forme est une des plus rares. On ne l'observe guère que chez des sujets jeunes et vigoureux, consécutivement à l'impression du froid, à l'ingestion de boissons glacées, etc., lorsque la peau est couverte de sueur. Dans ce cas, on conçoit qu'en raison de l'espèce de solidarité qui existe entre les divers organes de sécrétion, l'*interruption* brusque survenue dans l'exhalation tégumentaire puisse déterminer une activité insolite dans l'exhalation qui s'opère normalement à la surface des séreuses et dans les mailles du tissu cellulaire. — 2° *H. par hypérémie générale.* Les expériences tentées sur des animaux vivants par Magendie ont appris que si l'on injecte de l'eau dans le système circulatoire, on rend l'absorption interstitielle moins active, et que l'inertie de cette fonction est bientôt suivie d'une exhalation séreuse dans diverses parties du corps. C'est ainsi qu'on a expliqué certaines hydropisies qui se déclarent rapidement chez des individus pléthoriques, ou chez des individus qui avaient ingéré une grande quantité de liquide. Nous dirons cependant que les faits de ce genre sont excessivement rares. — 3° *H. par appauvrissement du sang.* L'altération du sang à laquelle se lient le plus souvent des épanchements séreux est la diminution de l'albumine du sérum. Il est même très-douteux que la *défibrination* du sang et la diminution du nombre des globules soient capables de déterminer le phénomène de l'h., tandis que toutes les circonstances qui ont pour *effet de diminuer la proportion d'albumine* du sang s'accompagnent à peu près nécessairement d'épanchements séreux. — 4° *H. par obstacle mécanique à la circulation veineuse.* C'est la cause la plus fréquente des hydropisies. L'obstacle peut siéger soit dans les veines, soit dans le cœur lui-même. Les lésions cardiaques qui produisent le plus fréquemment *l'h. sont les dilatations des cavités et les rétrécissements* des orifices. Ces lésions déterminent la stagnation du sang dans les tissus, d'où les épanchements séreux qui s'observent alors. Lorsque l'obstacle gêne uniquement la circulation d'une partie du corps, il en résulte une h. limitée. Il est facile de comprendre la production de l'épanchement dans ces différents cas, si l'on se rappelle que les veines sont les agents principaux de l'absorption, et qu'un trouble dans leurs fonctions amène un défaut d'équilibre entre l'exhalation, qui reste la même, et l'absorption qui diminue et peut même devenir tout à fait nulle. A ce genre d'hydropisies se rapportent toutes celles qui surviennent dans les cas d'hypertrophie de la rate et du foie, de cirrhose, de tumeurs et de cancers développés dans ces deux organes, car toutes ces affections ralentissent la circulation du sang veineux. Andral a fait voir que l'h. qui reconnaît pour cause une lésion du cœur débute par les extrémités inférieures, tandis que les altérations du foie produisent d'abord l'h. du péritoine. — 5° *H. par suite d'une altération des reins.* La maladie des reins connue sous le nom de *Maladie de Bright* a pour symptômes constants la présence de l'albumine dans les urines et la production d'une hydropisie partielle ou générale. L'h. qui commence par la bouffissure de la face caractérise plus particulièrement la maladie de Bright.

III. Selon le siége de l'épanchement séreux, l'h. reçoit des noms particuliers que nous devons indiquer. L'accumulation de *la sérosité dans les mailles du tissu cellulaire* de tout le corps est appelée *Anasarque* ou *Leucophlegmatie*. L'*Œdème* diffère uniquement de l'anasarque en ce que l'infiltration, au lieu d'être générale, est limitée à une partie du corps. Les femmes enceintes sont très-fréquemment affectées d'un œdème borné aux extrémités inférieures. Les accumulations séreuses dans la cavité rachidienne sont nommées *Hydrorachis;* celles du crâne constituent l'*Hydrocéphale* dont l'*apoplexie séreuse* n'est peut-être qu'une forme particulière. On appelle *Œdème des poumons*, l'infiltration de sérosité qui a lieu dans le tissu pulmonaire. On nomme *Hydrothorax*, l'h. des plèvres; *Hydropéricarde*, celle du péricarde; *Ascite*, celle de la cavité du péritoine; *Hydrocèle*, celle de la tunique vaginale du testicule; *Hydarthrose*, celle de la capsule synoviale des articulations; *Hydromètre*, celle de la cavité utérine. Enfin, on donne le nom d'*H. enkystée* à tout épanchement séreux qui est renfermé dans une poche ou un sac particulier de formation nouvelle. Cette forme d'h. s'observe surtout dans l'ovaire. On l'appelle aussi simplement *H. ovarique*.

IV. L'h. n'étant jamais qu'un symptôme, son *pronostic* dépend exclusivement de la nature de la maladie qu'elle accompagne. Quant à son *traitement*, il présente presque toujours deux indications à remplir : 1° combattre la cause de la maladie; 2° favoriser l'évacuation du liquide épanché. Pour satisfaire à la première, on emploie des moyens qui varient avec la cause de la maladie; malheureusement il est assez rare d'obtenir une guérison radicale. L'évacuation de la sérosité ne procure qu'un soulagement momentané : c'est dans ce but que l'on incise ou que l'on ponctionne les parties qui sont le siége de l'épanchement. L'opération qui consiste à ponctionner la partie où les eaux sont contenues est généralement désignée sous le nom de *Paracentèse*. Outre ces moyens directs, il en existe d'indirects, tels que les purgatifs, les vomitifs, les diurétiques, les sudorifiques, les vésicatoires : tous ont pour but de provoquer des sécrétions artificielles et d'activer l'absorption aux dépens du liquide épanché. Dans aucun cas, on ne doit, à l'exemple des anciens et de peur d'augmenter l'h., priver les malades de boisson et leur faire endurer le supplice de la soif, car cette crainte est tout à fait dénuée de fondement.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. 2 g. (gr. ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air). *Cuve h.*, Cuve pneumatique à eau. V. Gaz.

***HYDROPORE.** s. m. T. Ent. V. Hydrocanthares.

***HYDRORACHIS.** s. f. T. Méd. Voy. Vertèbre.

HYDROSCOPE. s. m. Celui qui prétend découvrir les eaux souterraines, qui pratique l'hydroscopie.

HYDROSCOPIE. s. f. (gr. σκοπέω, j'observe). Voy. Baguette.

HYDROSTATIQUE. s. f. T. Physiq. et Mécan.

Enc. — L'*Hydrostatique*, dont les premiers principes ont été établis par Archimède, est la science qui s'occupe des conditions de l'équilibre des liquides et des pressions qu'ils exercent sur les parois des vases qui les contiennent.

I. *Principe de l'égalité de pression.* — La plupart des lois de l'h. dérivent d'un principe fondamental qui est connu sous le nom de *principe d'égalité de pression*, et qui a été établi par Pascal: *Lorsqu'on exerce une pression en un point quelconque d'un liquide, cette pression se transmet dans tous les sens avec la même intensité.* Ainsi, par ex., si l'on a un vase de forme quelconque (Fig. 1) rempli de liquide, et muni de tubes cylindriques de même diamètre P,F,G,H, renfermant des pistons très-mobiles, et si l'on exerce un certain effort de dehors en dedans sur l'un de ces pistons, P, il faudra exercer un effort égal sur tous les autres, pour qu'ils ne soient pas repoussés. Il faut remarquer toutefois que la pression ne se transmet avec la même intensité que sur des surfaces égales. Une surface plane deux fois plus grande que le piston (Fig. 2) recevra une pression double, car elle peut se décomposer en deux surfaces égales qui reçoivent chacune la même pression. Une surface triple recevra donc une pression triple, et, règle générale, la pression totale que supporte une surface est proportionnelle à son étendue. Dans la Figure 2, si le grand piston possède une surface 10 fois plus grande que celle du petit, une pression de 1 kilogram. sur ce dernier fera équilibre à un effort de 10 kil. sur le premier. — On peut reconnaître que la pression se transmet dans tous les sens au moyen d'un autre appareil. C'est un cylindre terminé par une sphère creuse sur laquelle sont placés un grand nombre de petits ajutages. La sphère et le cylindre étant remplis d'eau, on enfonce un piston dans celui-ci, et le liquide jaillit à l'instant par tous les orifices.

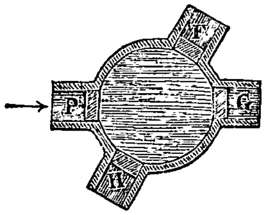

Fig. 1.

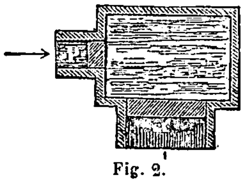

Fig. 2.

Pour nous rendre compte du principe de Pascal, rappelons-nous que les liquides sont compressibles, et que leurs molécules, très-mobiles, tendent à s'écarter avec d'autant plus de force qu'elles ont été plus rapprochées par la compression. Le principe de la transmission de pression dans les liquides est vrai, quelle que soit la cause qui produit la pression; il s'applique par conséquent aux pressions qui proviennent du poids des molécules liquides. On voit par là que toutes les tranches liquides des vases des Fig. 1 et 2 ne supportent pas rigoureusement les mêmes pressions, quand elles ne sont pas situées à la même profondeur, car les pressions qui proviennent du poids des molécules supérieures varient, comme nous le verrons bientôt, d'un point à un autre de la masse liquide. Le principe de Pascal fait donc abstraction de la pesanteur.

II. *Équilibre des liquides.* — Lorsqu'un liquide renfermé dans un vase est soumis à l'action de la pesanteur, il faut, pour qu'il y ait équilibre, deux conditions: 1° *La surface d'un liquide en équilibre doit être perpendiculaire, en chaque point, à la direction de la pesanteur, c.-à-d. qu'elle doit être horizontale.* 2° *Une molécule quelconque de la masse liquide doit éprouver dans tous les sens des pressions égales et contraires.* Cette deuxième condition est évidemment nécessaire, car si une molécule n'est pas également pressée, elle obéira à la pression la plus grande et se mettra en mouvement. Elle est suffisante, car si la molécule est partout également pressée, elle devra rester en équilibre. Pour démontrer la nécessité de la première condition, supposons que la surface ait la direction représentée par la Fig. 3. La pesanteur *ad* agissant sur une molécule *a* de la surface pourra se décomposer en deux forces, l'une, *ac*, normale à la surface en *a*, et l'autre, *ab*, tangente à cette surface et ayant pour effet d'entraîner la molécule dans sa propre direction; il n'y aurait donc pas équilibre. Si, au contraire, la surface est horizontale, la pesanteur ne tend qu'à enfoncer la molécule dans l'intérieur du liquide; mais comme toutes les autres molécules de la surface sont soumises à la même force, il y a équilibre. Ce principe n'est qu'un cas particulier d'un principe plus général qui s'énonce en ces termes: *Une masse liquide est en équilibre quand sa surface en chaque point est perpendiculaire à la direction de la résultante des forces qui sollicitent les molécules du liquide.* — Il résulte de là que les surfaces liquides d'une petite étendue sont planes, car les verticales de tous leurs points sont parallèles. Les surfaces d'une grande étendue ont, au contraire, une courbure plus ou moins prononcée, attendu que les verticales aboutissant à leurs différents points forment un angle d'une valeur plus ou moins grande. Cette courbure est particulièrement sensible dans les eaux de la mer. Auprès des montagnes, la surface des eaux est déviée de sa forme régulière. En effet, elle se relève et s'incline sur la véritable verticale, pour devenir perpendiculaire à la résultante des actions de la terre et de la montagne.

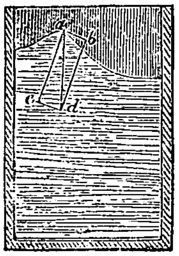

Fig. 3.

III. *Pressions sur les parois des vases.* — Lorsque les masses liquides sont en équilibre, elles exercent sur elles-mêmes, et sur les corps solides avec lesquels elles sont en contact, des pressions plus ou moins considérables. Nous examinerons successivement les pressions de haut en bas, les pressions sur les parois latérales des vases, et les pressions de bas en haut.

A. *La pression exercée par un liquide en équilibre sur le fond horizontal du vase qui le contient est égale au poids d'une colonne de ce liquide ayant pour base la surface pressée et pour hauteur la profondeur du liquide.* — Il résulte de cet énoncé, que la pression sur le fond d'un vase ne dépend, ni de la forme du vase, ni de la quantité absolue de liquide qu'il renferme, mais uniquement de la densité et de la hauteur du liquide. Pour nous rendre compte de ce résultat, nous remarquerons d'abord que la pression supportée par le fond d'un cylindre vertical (Fig. 4) est évidemment égale au poids du liquide qui remplit le vase. Dans le cas du vase conique (Fig. 5) dont les parois divergent à partir du fond, la pression sera encore égale au poids de la colonne cylindrique verticale *abcd*; car, en vertu de la grande mobilité des différentes parties d'une masse liquide, chaque file verticale de molécules agit, sur le fond du vase, comme si elle était seule. Le liquide logé dans les espaces extérieurs aux droites *bc* et *ad* n'aura donc aucune influence : il sera supporté par les parois latérales du vase. Soit maintenant le vase représenté Fig. 6. La pression provenant du poids des parties supérieures du liquide se transmettant également dans tous les sens avec la même intensité, doit être la même en tous les points de la tranche inférieure *ba*, c.-à-d. égale au poids d'une colonne liquide dont le volume serait le cylindre *abcd*. D'après ce que nous venons de dire, la condition d'obliquité du vase (Fig. 7) ne change rien à la question. Si le fond des vases était mobile, il faudrait donc, pour le soulever, vaincre le poids d'une colonne d'eau égale à *abcd*, tandis que si l'eau était congelée et non adhérente aux parois, il suffirait, pour soutenir le fond, de faire équilibre au poids de la masse de glace réellement contenue dans le vase. Le principe qui nous occupe, et qui au premier abord paraît paradoxal, a été découvert par Stévin en 1585; cependant on le désigne quelquefois sous le nom de *paradoxe hydrostatique* de Pascal, parce que Pascal le premier l'a démontré d'une manière simple par le raisonnement et par l'expérience. Parmi les appareils imaginés pour le vérifier expérimentalement, le plus exact est celui de Haldat (Fig. 8). Il consiste en un siphon de verre solidement assujetti sur une monture de bois. L'une de ses extrémités est mastiquée dans une virole de cuivre sur laquelle peuvent se fixer des vases de formes très-diverses, A, B, C. Le siphon contenant du mercure jusqu'à la virole, on ajuste successivement les différents vases. Si l'on remplit ceux-ci d'eau jusqu'au même niveau, on voit toujours le mercure s'élever au même point dans l'autre branche du siphon. Le mercure monte parce qu'il est pressé par l'eau; et, comme l'effet est identique dans tous les cas où l'on se place, on en conclut que la pression est la même, quelle que soit la forme des parois des vases, pourvu que l'étendue de la surface pressée ne varie pas. — D'après le principe que nous venons de démontrer, si *s* est la surface du fond pressé, *h* la hauteur du liquide, et *d* son poids spécifique, la pression P sera donnée par la formule $P = s \times h \times d$.

Fig. 4.

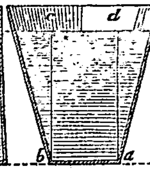

Fig. 5.

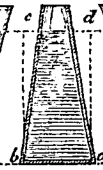

Fig. 6.

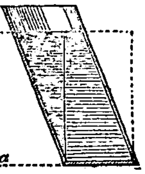

Fig. 7.

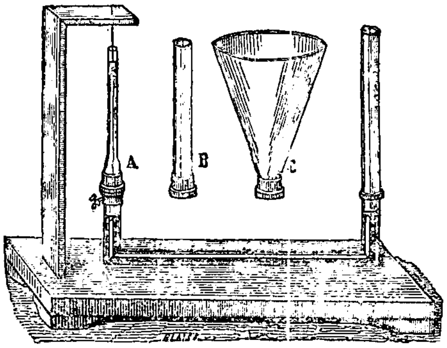

Fig. 8.

B. Le liquide contenu dans un vase presse également contre ses *parois latérales*. En effet, aussitôt que l'on pratique un orifice en un point quelconque de la paroi situé au-dessous du niveau du liquide, ce dernier jaillit au dehors. En outre, si la paroi percée est très-mince, le liquide sort dans une direction normale à la paroi : la pression est donc elle-même perpendiculaire aux parois du vase. Pour trouver la valeur de cette pression, considérons un vase plein d'un liquide quelconque (Fig. 9), et soit *mp* une mince couche de ce dernier. En chaque point de cette tranche, la pression est la même et égale au poids du filet liquide *ad* qui s'étend verticalement au-dessus. De plus, d'après le principe de Pascal, cette pression étant la même *dans tous les sens*, elle s'exerce au point *m* dans une direction perpendiculaire à la paroi du vase. Il est encore évident que tous les points de la paroi latérale du vase supportent normalement une pression égale au poids d'une file de molécules liquides dont la hauteur varie avec la profondeur du point considéré. Cette paroi est donc soumise à une pression totale, égale à la somme des poids des filets liquides qui auraient pour hauteurs les distances de ces différents points au niveau. Cette somme équivaut au poids d'une colonne liquide ayant pour base la surface considérée, et pour hauteur la *moyenne* des distances de ces différents points au niveau. Or, la distance du centre de gravité au niveau est précisément égale à cette moyenne; d'où il résulte que *la pression sur une portion de la paroi latérale d'un vase est égale au poids d'une colonne de liquide ayant pour base la surface pressée et pour hauteur la distance du centre de gravité de cette surface au niveau du liquide.* Le point d'application de cette pression se nomme *Centre de pression*. Il est toujours un peu au-dessous du centre de gravité de la paroi, attendu que les pressions sur chaque point de la paroi vont en augmentant à mesure que l'on s'éloigne de la surface, ce qui a pour effet d'abaisser le point d'application de leur résultante.

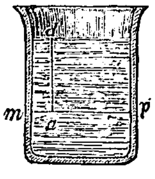

Fig. 9.

C. La pression que les tranches supérieures d'un liquide quelconque exercent sur les tranches inférieures fait naître dans celles-ci une réaction égale et contraire, c.-à-d. qui a lieu de bas en haut, et qui est une conséquence du principe de la transmission de la pression en tous sens. Cette pression de bas en haut se désigne sous le nom de *Poussée des liquides*. On l'apprécie facilement en plongeant la main dans un liquide, surtout si, comme le mercure, il est très-dense. On la constate plus rigoureusement, au moyen d'un gros tube de verre (Fig. 10), dont le bord inférieur est bien dressé, et sur lequel on applique une plaque *ab* que l'on maintient d'abord avec un fil. On enfonce le tube dans l'eau : aussitôt le fil devient inutile pour retenir la plaque, car la poussée suffit pour la fixer contre le tube. Quand on veut la détacher, il faut exercer sur sa face supérieure une pression égale à la poussée inférieure, en supposant que le poids de la lame soit négligeable, ce qui est à très-peu près réalisé quand elle est formée d'une feuille de mica très-mince. On y parvient en versant de l'eau dans le tube jusqu'au niveau extérieur. La pression de bas en haut est donc égale au poids d'une colonne liquide ayant pour base la surface pressée, et pour hauteur la distance de cette surface au niveau du liquide.

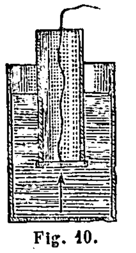

Fig. 10.

Nous terminerons ce paragraphe en citant encore deux ou trois expériences curieuses qui montrent bien que la pression sur les parois des vases dépend uniquement de la hauteur du liquide. Pascal fixa sur un tonneau plein d'eau un tube vertical étroit, de 10 à 15 mètres de longueur, dans l'intérieur duquel il versa de l'eau. Aussitôt le tonneau éclata. L'effet produit par quelques kilog. d'eau équivalant à la pression qu'auraient développée plusieurs milliers de kilogrammes. Quand un vase contenant de l'eau est en équilibre sur le plateau d'une balance, on fait pencher la balance de son côté en plongeant le doigt dans le liquide ; car alors, le niveau s'élevant, la pression sur le fond, et par conséquent sur le plateau, devient plus grande. Le *Soufflet hydrostatique* est encore une démonstration du principe qui nous occupe. Il consiste en deux disques réunis par un cylindre de cuir plissé. Le disque inférieur est percé d'un orifice auquel vient s'adapter un long tube coudé. Si l'on verse de l'eau par ce tube, les deux disques s'écartent en soulevant un certain nombre de poids placés sur le disque supérieur.

IV. *Équilibre des liquides dans les vases communicants.* — Tout ce que nous avons dit de l'équilibre des liquides comme étant indépendant de la forme des vases qui les renferment, s'applique également au cas des *vases communicants*, c.-à-d. au cas où deux vases distincts sont réunis par un tube de communication qui établit la continuité entre le liquide renfermé dans chacun d'eux. En conséquence, *lorsqu'un liquide est en équilibre dans deux vases communicants, il s'élève à la même hauteur dans tous les deux* (Fig. 11). Une tranche liquide *mn* du canal de communication doit, en effet, supporter sur ses deux faces des pressions égales et contraires. Or, la pression sur une paroi ne dépend que de l'étendue de la base pressée, de la densité du liquide et de sa hauteur ; il faut donc, puisque la base et la densité sont égales de chaque côté de la tranche, que les hauteurs soient aussi égales. — Il n'en est plus de même quand les deux liquides sont différents. En effet, *lorsque deux liquides différents sont en équilibre dans deux vases communicants, les hauteurs auxquelles ils s'élèvent au-dessus de leur surface de séparation sont réciproquement proportionnelles à leurs densités.* Supposons, par ex., que le tube de la Fig. 12 contienne un liquide dans la partie BF et un liquide différent dans la partie B*m*E. Les deux colonnes B*m* et A*m*, qui s'élèvent jusqu'au plan horizontal AB passant par la surface de séparation, exercent la même pression sur une tranche verticale *mn*, puisqu'elles sont formées du même liquide. Les deux colonnes supérieures BF et AE doivent donc, dans le cas d'équilibre, presser sur cette tranche avec des forces égales et opposées. Les pressions que ces colonnes exercent sur cette tranche, dont nous représenterons la surface par s, sont d'ailleurs hds et $h'd's$, en désignant les hauteurs par h et h' et les densités par d et d' ; on doit donc avoir $hd = h'd'$, et par suite $\frac{h}{h'} = \frac{d'}{d}$.

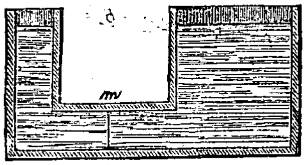

Fig. 11

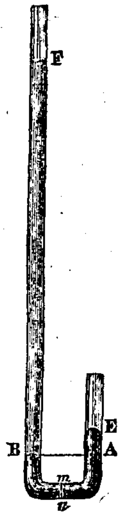

Fig. 12.

V. *Équilibre des corps plongés dans les liquides.* — Un corps plongé dans un liquide supporte, sur tous les points de sa surface, une pression qui dépend de la profondeur à laquelle il se trouve et de la densité du liquide. Si, par ex., on plonge à une grande profondeur dans la mer une bouteille vide bien bouchée, elle se brise. Le liége, le bois et beaucoup d'autres corps, au contraire, remontent quand ils sont plongés dans l'eau. Tous ces phénomènes dépendent d'un seul principe : *Un corps plongé dans un liquide perd une partie de son poids égale au poids du liquide déplacé.* — Ce principe, qu'on désigne communément sous le nom de *principe d'Archimède*, parce qu'il a été établi par cet illustre géomètre, se démontre par le raisonnement et se vérifie par l'expérience. Isolons par la pensée, dans un vase plein de liquide, une masse terminée par une surface quelconque ; elle est en équilibre et ne tombe pas. Il faut donc admettre que son poids est détruit par la réaction du liquide qui l'entoure, c.-à-d. qu'elle est soumise à des pressions dont la résultante totale est égale et directement opposée à son poids. Or, ces pressions sont indépendantes de la nature de la surface et de celle du corps plongé. Par conséquent, tout corps qui tiendra la place d'une masse liquide quelconque supportera nécessairement les mêmes pressions que cette dernière, et sera soumis à une poussée égale au poids du liquide déplacé. On vérifie expérimentalement le principe d'Archimède au moyen de la *Balance hydrostatique*, qui a été inventée par Galilée. Cette balance (Fig. 13) diffère peu de la balance ordinaire. Les bassins sont munis en dessous de petits crochets destinés à y suspendre différents corps, et le support peut s'élever ou s'abaisser au moyen d'un pignon denté qui commande une crémaillère. On procède de la manière suivante. Au-dessous d'un cylindre de cuivre creux *c*, on en fixe un autre de cuivre massif P, qui peut remplir très-exactement la capacité du premier ; puis on les suspend ensemble à l'un des plateaux de la balance, et l'on établit l'équilibre par des poids mis de l'autre côté. Alors on fait descendre la balance jusqu'à ce que le cylindre massif plonge entièrement dans un vase plein d'eau. Aussitôt que l'immersion commence, le système des cylindres se relève et l'équilibre est rompu ; mais pour le rétablir, il suffit de remplir exactement d'eau le cylindre creux. La perte de poids était donc égale au poids du liquide qui remplit le cylindre *c*, dont la capacité est exactement égale au volume extérieur du corps plongé. — Toutefois ce théorème n'exprime que la moitié des phénomènes qui se produisent pendant l'immersion, car non-seulement le poids du corps diminue, mais encore celui de l'eau augmente, et celle-ci gagne ce que perd celui-là. En effet, si l'on fait équilibre à un vase plein d'eau et que l'on immerge le cylindre plein tenu à la main, la balance incline du côté du vase. Pour rétablir l'équilibre, il faut emplir avec l'eau du vase le cylindre creux. — Puisque, d'après le principe d'Archimède, un corps plongé est soumis à l'action de deux forces appliquées à son centre de gravité et opposées en direction, il pourra, s'il est libre, s'élever ou s'abaisser. Soient v le volume commun au corps plongé et au liquide déplacé, d et d' les densités du corps et du liquide ; vd sera le poids du corps ou la force qui tendra à le faire tomber, vd' sera la poussée, c.-à-d. la force qui agira pour l'élever, et $v\,(d-d')$ exprimera leur résultante. Si d est plus grand que d', le corps tombera ; si d est égal à d', il sera en équilibre ; et si d est plus petit que d', il montera.

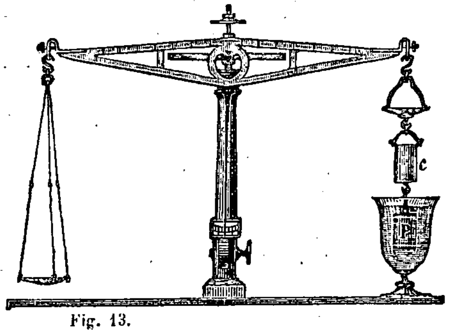

Fig. 13.

Liquides superposés. — Le principe d'Archimède nous explique les conditions d'équilibre des liquides de densités différentes renfermés dans un même vase. L'expérience montre que l'équilibre existe quand les deux conditions suivantes sont satisfaites : 1° *Les liquides doivent être placés les uns au-dessus des autres dans l'ordre de leurs densités, le plus dense étant au fond.* 2° *La surface de séparation des différents liquides doit être horizontale.* — L'expérience se fait avec un tube fermé, dans lequel on introduit les liquides différents, qui sont ordinairement du mercure, une dissolution concentrée de carbonate de potasse, de l'alcool et de l'huile de pétrole : telle est la *fiole* dite *aux quatre éléments*. Quand on mélange ces liquides en agitant le tube et qu'on le laisse en repos dans la position verticale, on les voit se disposer par ordre de densité décroissante, et rester séparés par des surfaces horizontales. En effet, les gouttelettes dont la densité surpasse celle du mélange vont au fond, tandis que les moins denses gagnent les couches supérieures. En second lieu, si la surface de séparation de deux liquides contigus n'était pas horizontale, la pression ne serait pas la même dans toute l'étendue de chaque couche horizontale, ce qui ne saurait exister dans l'état d'équilibre. — C'est en vertu du principe d'Archimède que l'eau douce, à l'embouchure des fleuves, s'étend sur l'eau des mers et ne se mélange avec elle qu'à une grande distance, et que, dans certains cas, lorsque la mer monte vers l'embouchure des rivières, ses eaux glissent sous la couche d'eau douce et la soulèvent toute d'une pièce. Franklin a signalé le premier ce phénomène sur les rivières de l'Amérique.

Corps flottants. — Lorsqu'on plonge dans un liquide quelconque un corps solide d'une moindre densité et qu'on l'abandonne à lui-même, ce corps revient à la surface de l'eau. Tant qu'il est entièrement immergé, il est poussé par une force constante et suit les lois du mouvement uniformément accéléré ; mais, dès qu'il atteint la surface, il possède une vitesse acquise et sort du liquide. A partir de ce moment, le volume déplacé diminue, ainsi que la poussée, tandis que le poids du corps reste le même. Il arrive donc un instant où la poussée et le poids devenant égaux, l'équilibre devrait avoir lieu ; mais, en vertu de la vitesse acquise, le corps dépasse cette position pour y être ensuite ramené par son poids et s'y fixer après une série d'oscillations. Ainsi les corps de moindre densité que les liquides où ils plongent s'y maintiennent en équilibre en partie immergés, en partie émergés, et cet équilibre exige, comme première condition, que *le corps déplace un poids de liquide égal au sien.* Cependant cette condition n'est pas la seule. Le poids du corps (Fig. 14) étant toujours appliqué à son centre de gravité *p*, et la poussée au centre de gravité *m* de la partie immergée, il faut non-seulement que ces forces soient égales, mais encore qu'elles soient opposées ; de là une seconde condition d'équilibre : *c'est que les centres de gravité du corps entier et de la partie plongée soient sur une même ligne verticale.* Il faut, en troisième lieu, pour que l'équilibre soit *stable*, une nouvelle et dernière condition. Supposons, par ex., que la ligne *pm* s'incline sur la surface de l'eau comme le montre la Fig. 15, le centre de gravité restera en *p* ; mais le centre de poussée aura pris une position nouvelle *o*, puisqu'il est le centre de gravité de la partie immergée et que celle-ci a changé. Alors le corps est soumis à l'action de son poids qui agit en *p* de haut en bas, et de la poussée qui agit en *o* de bas en haut : il en résulte un nouveau système de forces qui tend, dans ce cas, à ramener le corps dans sa position d'équilibre primitive ; il était donc en équilibre stable. Le point *q* où la verticale passant par le centre de poussée dans la position d'équilibre rencontre la verticale passant par le nouveau centre de poussée, se nomme le *Métacentre*, et il se trouve ici au-dessus du centre de gravité. Mais si le nouveau centre de poussée était au point *g*, par ex., au lieu d'être en *o*, les deux forces concourraient à éloigner le corps de sa position première. Dans ce cas, le métacentre serait au-dessous du centre de gravité. On voit donc que *l'équilibre sera stable ou instable, suivant que le métacentre sera au-dessus ou au-dessous du centre de gravité.* L'équilibre serait *instable* si le grand axe du bloc de la Fig. 15 était vertical au lieu d'être horizontal. Enfin, on a un exemple d'équilibre indifférent dans celui d'une sphère homogène flottant à la surface de l'eau, car, dans toutes ses positions, la verticale passant par le centre de poussée passe aussi par le centre de gravité, et le premier de ces points est toujours au-dessous du second.

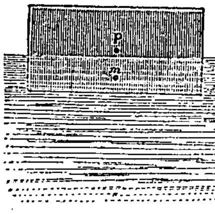

Fig. 14.

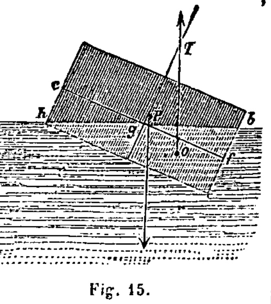

Fig. 15.

Si les *poissons* peuvent se tenir en équilibre et en repos dans l'eau, sans être, ni entraînés par leur poids, ni rejetés par la poussée du liquide, c'est parce qu'ils pèsent précisément autant que l'eau qu'ils déplacent. Un poisson pèse 1 kil. s'il déplace un litre, et 1000 kil. s'il déplace 1000 lit. ou 1 m. cube. Une baleine longue de 20 m. déplace à peu près 500 m. cubes, et par conséquent pèse 500,000 kil. et même un peu davantage, attendu que l'eau de mer est plus pesante que l'eau douce. Mais, en outre, afin que l'équilibre des poissons ne soit ni instable ni indifférent, un grand nombre d'entre eux sont pourvus d'un organe particulier, la *vessie natatoire*, qui est plein de gaz et qui est placé de manière à alléger les parties supérieures et à laisser plus de poids aux inférieures. Il résulte des observations de Biot, que le gaz de la vessie natatoire n'est pas de l'air atmosphérique : c'est de l'azote presque pur dans les individus qui vivent près de la surface, tandis que, dans ceux qui vivent à des profondeurs de 1000 à 1200 mètres, il se compose d'environ 9 d'oxygène et 1 d'azote. A 8 ou 9000 m. de profondeur, ces gaz seraient aussi denses que l'eau. « Il paraît, dit Pouillet, que les poissons se servent aussi de leur vessie natatoire pour exécuter des mouvements de haut en bas et de bas en haut, qu'ils n'exécuteraient que difficilement au moyen de leurs nageoires. Il suffit pour cela qu'ils puissent la resserrer ou la gonfler à volonté : dans le premier cas, leur poids restant le même et leur volume devenant moindre, ils sont plus denses que l'eau et ils tombent ; dans le second cas, au contraire, ils montent comme du liége. » Cet effet est rendu sensible par le joujou de physique que représente la Fig. 16. Il consiste en une éprouvette de verre qui n'est pas complétement remplie d'eau et qui est fermée supérieurement par une membrane *ab*. Une petite boule de verre creuse *l* qui contient à la fois de l'air et de l'eau flotte dans l'appareil. Cette boule, qu'on appelle *Ludion* et *Diablotin de Descartes* ou *Diable cartésien*, est en outre percée d'une petite ouverture *v*. Le ludion monte ou descend selon que l'on soulève ou que l'on presse la membrane *ab*, parce que l'air qu'il contient reçoit une pression du liquide environnant au moyen de cette ouverture *v*. Quand on presse la membrane, tout le liquide du vase se comprime un peu plus, il entre dans le ludion et réduit le volume de l'air. Au contraire, quand on soulève la membrane, le liquide est moins comprimé ; la force expansive de l'air du ludion refoule le liquide et le fait sortir en partie par l'orifice *v* ; l'air prend plus de volume, et le ludion monte parce qu'il devient plus léger.

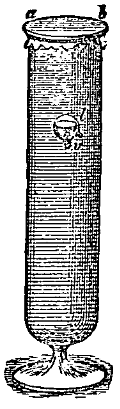

Fig. 16.

VI. *Équilibre des gaz.* — Les principes fondamentaux relatifs à l'équilibre des liquides, étant basés sur leur compressibilité et sur la mobilité de leurs molécules, s'appliquent également aux gaz, qui possèdent les mêmes propriétés à un degré bien supérieur, et se démontrent pour ceux-ci par les mêmes raisonnements. Nous dirons donc : 1° *Quand une masse gazeuse est en équilibre, chacune de ses molécules est également pressée dans tous les sens.* 2° *La pression exercée en un point d'une masse gazeuse se transmet également dans tous les sens.* Pour vérifier expérimentalement ce dernier principe, prenons une vessie ou un gazomètre de toile imperméable, ou bien encore le *soufflet hydrostatique*. Le sac étant à demi rempli d'air, posons sur lui un poids assez considérable, puis soufflons dans le tube qui communique avec sa capacité ; nous verrons le poids se soulever. Le souffle doit être ici assimilé à un effort de quelques grammes exercé sur l'étroite section du tube, et cet effort, en se transmettant sur toute la surface du disque supérieur de l'appareil, se trouve accru dans une proportion assez forte pour vaincre la résistance du poids qu'il s'agit de soulever. — Le théorème d'Archimède est vrai des gaz comme des liquides. Ainsi, l'air étant pesant, les corps qui y sont plongés sont soumis à une force de poussée de bas en haut égale au poids du fluide déplacé : c'est le principe de l'ascension des ballons. Dans les cours de physique, on démontre expérimentalement l'existence de cette poussée, au moyen du *Baroscope*. Cet instrument (Fig. 17), qui a été imaginé par Otto de Guericke, consiste en un système de deux boules de volume très-différent (l'une, par ex., étant de bois de sapin et l'autre de fer), qui sont suspendues aux extrémités d'un fléau de balance très-mobile et se font équilibre. Si l'on place cet instrument sous une cloche dont on enlève l'air, l'équilibre est rompu et la grosse boule l'emporte sur l'autre, ce qui prouve qu'elle est réellement plus pesante : donc l'équilibre ne subsistait entre elles que par cette circonstance que, dans l'air, la grosse boule déplaçait un plus grand volume d'air que la petite boule, et par conséquent perdait plus de son poids que celle-ci. Si l'on fait l'expérience inverse, c.-à-d. si, au lieu de vider la cloche qui contient le baroscope, on y introduit un gaz plus dense que l'air, de l'acide carbonique par ex., la petite boule l'emporte à son tour sur la grosse.

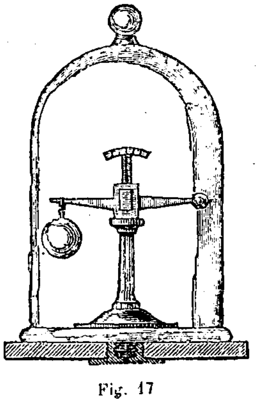

Fig. 17

*** HYDROTHÉRAPIE.** s. f. (gr. θεραπεία, guérison).

Enc. — On désigne sous ce nom, et quelquefois encore sous ceux d'*Hydrosudopathie* et d'*Hydropathie*, une méthode thérapeutique imaginée, en 1827, par un paysan de Græfenberg, dans la Silésie autrichienne, nommé Vincent Priessnitz. Comme l'indique son étymologie, le mot *Hydrothérapie* veut dire traitement par l'eau, et en effet l'eau froide est l'unique agent thérapeutique employé par le paysan silésien.

L'emploi de l'eau froide en thérapeutique n'est point nouveau. C'est ce que prouvent, pour l'antiquité, les écrits d'Hippocrate, de Celse et de Galien. Ainsi, par ex., le traitement des plaies par l'eau froide est indiqué par Celse, et Galien regardait l'eau froide comme un remède des plus utiles contre un grand nombre d'affections. On sait aussi le grand usage et parfois même l'abus que Musa, médecin d'Auguste, faisait du bain froid qu'il ordonnait immédiatement après le bain chaud. Dans les deux derniers siècles, les vertus thérapeutiques de l'eau froide avaient été préconisées dans un grand nombre de maladies par plusieurs médecins distingués, et notamment par l'illustre Fréd. Hoffmann, professeur à Halle. Les titres de deux dissertations de ce dernier, *De aqua, medicina universali* (1712), et *De aquæ frigidæ potu salutari*, montrent assez quelle importance il attachait à l'eau froide comme agent thérapeutique. Un contemporain d'Hoffmann, et qui précisément habitait la Silésie, J. Sigism. Hahn, se rendit célèbre par les guérisons qu'il obtint à l'aide de ce moyen, et publia même un traité à ce sujet. Depuis cette époque, l'eau froide n'a cessé d'être employée dans un plus ou moins grand nombre de cas et avec plus ou moins de succès, non-seulement en Allemagne, mais encore en Angleterre, en Espagne, en Italie et en France. Certaines plaies d'armes à feu et les affections de forme typhoïde, voilà les maladies où le traitement par l'eau froide était surtout recommandé et employé avec succès. Ainsi donc, l'invention de Priessnitz consiste principalement à avoir érigé l'hydr. en méthode thérapeutique exclusive et presque générale : exclusive, car il proscrit toutes les substances pharmaceutiques ; presque générale, car il l'appliquait dans les premiers temps à peu près à toutes les maladies. Priessnitz, en effet, partait de ce singulier principe, que toutes les maladies sont déterminées par des humeurs viciées retenues à l'intérieur du corps, et que par conséquent il suffit de les entrainer hors de l'économie, à l'aide de l'eau, pour guérir les malades.

Au reste, l'expérience ne tarda pas d'apprendre à Priessnitz à reconnaître les cas où l'hydr. pouvait être dangereuse, et à varier les formes de son traitement selon la nature des affections et les circonstances particulières où se trouvait le malade. Dans l'établissement de Græfenberg fondé par Priessnitz, les applications de l'eau, dit Scoutetten, sont nuancées de façons très-diverses. Indépendamment des bains locaux, des lavements froids et des douches, nous citerons : la ceinture humide; le drap mouillé, qui sert à envelopper le malade, ou emmaillottement humide ; l'emmaillottement sec, pendant lequel le malade boit une certaine quantité d'eau ; les frictions avec le drap mouillé ; *et le grand bain d'eau froide et courante, lequel varie suivant* que le malade s'y livre à des mouvements, ou que l'eau vient en vague frapper une région du corps. La température de l'eau varie de 6 à 7 degrés centigrades jusqu'à 20 et même 25 ; mais cette dernière température est seulement usitée dans les cas d'extrême faiblesse du malade. Quant à l'administration de l'eau à l'intérieur, elle varie de 12 à 30 verres par jour. Enfin, la privation d'aliments excitants, la promenade et l'exercice en plein air, complètent le traitement. Scoutetten a décrit en détail la journée d'un malade atteint de rhumatisme chronique, et soumis au traitement hydrothérapique de Græfenberg : nous en résumerons les traits principaux. A quatre heures du matin en été, à cinq en hiver, le malade est enveloppé dans deux ou trois couvertures de laine surchargées de duvet ou de fourrures. Au bout d'un espace de temps qui varie entre un quart d'heure et plusieurs heures, il se trouve inondé de sueur. On ouvre alors les fenêtres de la chambre où le malade est couché, puis on lui présente de quart d'heure en quart d'heure un demi-verre d'eau fraiche. Quand le temps fixé pour la sueur est écoulé, c.-à-d. après une demi-heure, une heure ou même trois heures, le malade est plongé dans un bain froid pendant une à cinq minutes ; après quoi, il s'essuie fortement, s'habille aussitôt et va se promener à grands pas. La promenade dure environ une heure, et pendant ce temps on boit de six à huit verres d'eau. A huit heures, on déjeune avec du lait froid et du pain bis, et l'on se promène de nouveau pendant une heure. A onze heures, frictions avec un drap mouillé, bain partiel; douche ou bain de siége. Ensuite le malade, pour provoquer la réaction, se livre à quelque exercice pénible, comme de scier ou de fendre du bois. A une heure le dîner est servi, et il est suivi d'une nouvelle promenade pendant laquelle on boit de deux à six verres d'eau. Entre trois et quatre heures, seconde séance de sudation ou douche suivie d'une nouvelle promenade. A huit heures, on soupe avec du lait froid et du pain bis. A neuf heures, bain de siége ou de pieds; quelquefois un lavement froid. A dix heures, on se couche.

La théorie du traitement hydrothérapique a été donnée dans les termes suivants par le prof. Bouchardat. « Les pratiques de l'h. ont pour résultat de ranimer toutes les fonctions de la peau dont l'alanguissement est une cause de nombreuses maladies. Parmi ces fonctions de la peau, ou plutôt du réseau capillaire qui en forme une partie si essentielle, la calorification vient en première ligne. Ranimer l'énergie de la calorification, tel est le premier résultat des pratiques de l'h. bien dirigée. Ranimer l'énergie *des décompositions qui s'opèrent dans le réseau capil*laire, tel est le plus important des effets qu'on obtient. Rendre plus énergiques et plus faciles les fonctions d'exhalation qui permettent une régularisation facile de la chaleur animale, tel est le second résultat de l'h. Les frictions répétées avec un drap rude, qui suivent ou accompagnent presque toutes ses *pratiques, ont pour résult*at d'augmenter la quantité des productions épidermoïdales. C'est une des fonctions de la peau qu'il importe de maintenir active, et dont le ralentissement peut être le point de départ d'une foule d'altérations de la santé. » — Les maladies dans lesquelles l'h. a été employée avec le plus de succès, sont les fièvres intermittentes rebelles, la chlorose, l'anémie, les rhumatismes musculaires aigus et chroniques, les affections goutteuses, les scrofules de l'âge adulte, la syphilis constitutionnelle, diverses maladies de la peau, les névralgies, et certaines névroses. Les états morbides qui résultent d'une extrême irritabilité nerveuse, et qui paraissent liés à une absence d'équilibre entre les fonctions du système nerveux et celles du système circulatoire et des appareils de la vie organique, ont aussi trouvé dans l'h. le mode de traitement le plus puissant et le plus efficace. — A cette heure, la médication hydrothérapique est appliquée dans un grand nombre d'établissements spéciaux, non-seulement en Allemagne, mais encore en France, en Angleterre, en Italie, et jusque dans le nouveau monde. — Voy. SCOUTETTEN, *De l'eau sous le rapport hygiénique et médical*, et L. FLEURY, *Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie*.

*** HYDROTHORAX.** s. m. T. Méd. V. HYDROPISIE.

HYDROTIQUE. adj. 2. g. Syn. inus. d'*Hydragogue*.

*** HYDROTOMIE.** s. f. Voy. ANATOMIE.

HYDRURE. s. m. Voy. CHIMIE.

HYÉMAL, ALE. adj. (lat. *hiems*, hiver). Qui appartient à l'hiver ; se dit surtout Des plantes qui croissent dans cette saison. *Plantes hyémales.*

HYÈNE. s. f. [Quelques auteurs font l'H asp.] Mam.

Enc. — I. Ce nom désigne un genre de Carnivores digitigrades que Cuvier place entre les Viverridés et les Féliens. Les animaux qui le composent sont essentiellement caractérisés par leur système dentaire. Ils ont 3 fausses molaires à chaque mâchoire et de chaque côté, et ces dents sont remarquables par leur forme conique et leur grosseur. La carnassière est presque entièrement tranchante, et derrière celle d'en haut on observe une petite dent tuberculeuse à laquelle rien ne répond à la mâchoire inférieure. De plus, leur langue est rude et épineuse à la partie antérieure de sa face dorsale. L'écartement des arcades zygomatiques, la saillie prononcée de la crête sagittale, de l'épine occipitale et des apophyses dorsales, ainsi que le développement des muscles du cou et de la mâchoire, indiquent une force prodigieuse dans cette région. Aussi une H. peut-elle emporter avec sa gueule des proies énormes, et il est presque impossible de lui arracher ce qu'elle a une fois saisi. Les Hyènes n'ont que quatre doigts à chaque pied, et ils sont armés d'on*gles épais, courts, forts et propres à fouir la terre. Leurs yeux* sont grands et la pupille a la forme d'un triangle à base arrondie ; leur tête est terminée par un museau obtus; leur queue est courte et pendante ; enfin, au-dessous de leur anus est une poche profonde et glanduleuse, qui rappelle la glande anale des Viverridés. Par leur forme générale, les Hyènes ressemblent aux Chiens, mais elles s'en distinguent par l'obliquité de leur corps et la bizarrerie de leur allure. Le train de derrière semble plus bas que celui de devant, apparence qui tient non à une moindre longueur des membres postérieurs, mais à ce qu'ils sont toujours dans un état de demi-flexion. — Les Hyènes sont des animaux nocturnes, voraces, peu courageux : elles habitent de préférence les cavernes, et se nourrissent surtout de viandes qui commencent à entrer en putréfaction. Elles pénètrent dans les cimetières pour déterrer les morts, et entrent même la nuit dans les villes, dont elles enlèvent rapidement les charognes et les immondices, en les débarrassant ainsi de tout ce qui pourrait engendrer des miasmes infects et pernicieux. Elles n'attaquent l'homme qu'à défaut complet de nourriture, même végétale, et l'on cite plusieurs exemples d'Hyènes parfaitement apprivoisées. Toutes les espèces vivantes de ce genre, qui sont au nombre de 3, appartiennent à l'ancien continent. — L'*H. rayée* (*Hyæna vulgaris*) [Fig. 1] a le pelage gris jaunâtre, rayé transversalement et irrégulièrement de brun ou de noirâtre ; elle possède tout le long de la nuque et du dos une crinière qu'elle hérisse dans ses moments de colère. Cet animal se trouve en Perse, en Syrie, en Égypte, en Abyssinie, au Sénégal, etc. — L'*H. brune* (*H. brunnea*) est d'un gris brun foncé, et n'a de raies noirâtres que sur les jambes. Elle habite le midi de l'Afrique, où les colons du Cap la désignent sous le nom de *Loup de rivage*. — L'*H. tachetée* (*H. crocata*) est grise, semée de taches noires. Elle est également propre à l'Afrique australe, où on l'appelle *Loup-tigre*. Elle est très-facile à apprivoiser : on l'emploie pour la chasse, et, selon Barrow, elle égale le Chien en fidélité et en intelligence.

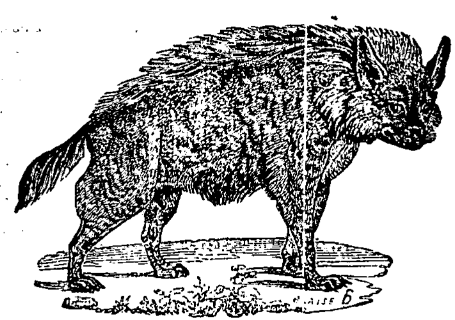

Fig. 1.

II. Nous placerons à la suite des Hyènes deux genres distincts, le *Protèle* et l'*Hyénoïde*, qui forment, avec le genre qui précède, un groupe particulier que plusieurs naturalistes désignent sous le nom d'*Hyéniens*. — Le *Protèle* ressemble beaucoup à l'H. par son aspect extérieur. Il a le pelage et la crinière de l'H. rayée. Il a aussi le train antérieur plus élevé que le postérieur ; mais il est de taille plus petite et a la tête plus svelte. Ce qui le distingue essentiellement des Hyènes, ce sont ses pieds antérieurs et ses dents. Les premiers sont pentadactyles, comme chez les Renards et les Civettes. Quant à ses dents, il a 4 molaires en haut et 4 en bas, de chaque côté. L'espèce-type, et peut-être unique du genre, est le *P. de Delalande* (*Proteles Delalandii*), qui habite la Cafrerie et le pays des Hottentots. C'est un animal nocturne, qui passe sa vie dans des terriers profonds et se nourrit en partie de jeunes agneaux : il est surtout friand des énormes loupes qui entourent la queue des moutons africains. — L'*Hyénoïde* se rapproche de l'Hyène par ses pieds tétradactyles, et du Chien par son système dentaire, avec cette différence que le petit lobe en avant des fausses molaires est moins prononcé.

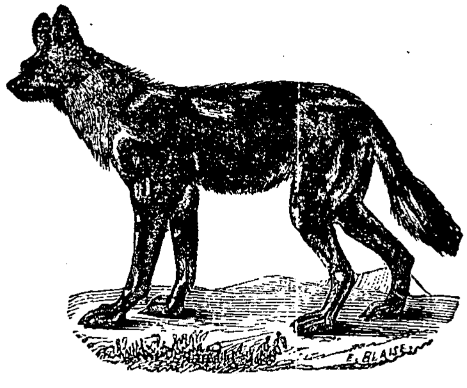

Fig. 2.

On ne connaît qu'une espèce de ce g., l'*H. peinte* (*Hyænoides picta*) [Fig. 2]. Elle a la taille d'un gros mâtin, le pelage extrêmement varié, gris tacheté de blanc, de noir, de jaune, et la queue très-longue. Elle a le courage du Chien et la voracité des Hyènes. Elle se réunit en troupes pour faire la chasse aux Antilopes, etc. ; néanmoins elle aime aussi à se nourrir de cadavres corrompus. On la trouve dans le midi de l'Afrique.

*** HYGIE.** s. f. T. Mythologie. La déesse de la santé. ‖ T. Astron. Voy. PLANÈTE.

HYGIÈNE. s. f. (gr. ὑγιεινὸς, sain). T. Méd.

Enc. — L'*Hygiène* est la science qui traite de la conservation de la santé, ou, en d'autres termes, qui nous apprend à régler la vie de l'homme de manière à assurer l'exercice régulier de ses fonctions et le développement complet de toutes ses facultés. — L'h. est une science mixte qui résulte de l'application de plusieurs sciences au but que nous venons de définir. En effet, elle se fonde essentiellement sur la physiologie ; mais elle fait de larges emprunts à la physique, à la chimie, aux sciences naturelles, et même aux sciences morales.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'h., distinguent dans cette science, le *sujet* de l'h., la *matière* de l'h., et les *moyens* de l'h. — Le *sujet de l'h.*, c'est l'homme considéré, soit individuellement, ou dans ses différences relatives aux âges, aux sexes, aux tempéraments, aux habitudes, aux professions, aux circonstances de la vie ; soit en société, ou dans ses relations résultant du climat et des lieux, des habitations communes, du genre de vie, des coutumes, mœurs, etc. — La *matière de l'h.* comprend les influences multiples qui agissent sur la santé. Ainsi que le dit Hallé, elle est à l'homme dans l'état de santé ce que la *matière médicale est à l'homme malade. Les influences qui consti*tuent la matière de l'h. sont communément divisées en six classes : 1° Les *circumfusa*, c.-à-d. les milieux, l'air, la chaleur, la lumière, l'électricité, l'humidité, etc.; 2° les *applicata*, ou les choses appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les bains, les cosmétiques, etc.; 3° les *ingesta* et les *excreta*, qui comprennent, les premiers toutes les choses introduites par les voies digestives, aliments, condiments et boissons, et les seconds toutes les choses rejetées hors de l'économie; 4° les *gesta*, c.-à-d. les mouvements et les exercices de tout genre, le repos, le sommeil, etc.; 5° les *percepta*, ou, en d'autres termes, tout ce qui agit sur la sensibilité, l'intelligence et le moral de l'homme, les impressions, les passions, etc.; 6° les *genitalia*, qui embrassent toutes les choses relatives aux fonctions de reproduction, telles que la grossesse, la lactation, le célibat, etc. — Les *moyens de l'h* ne sont autre chose que les règles relatives au maintien de la santé de l'homme par l'usage intelligent des choses qui constituent la matière de l'h. — Enfin, plusieurs hygiénistes admettent une quatrième division générale dans laquelle on étudie les rapports de l'h. avec l'art de guérir, c.-à-d. l'usage des moyens proprement hygiéniques dans leur application à la curation des maladies. — Selon les applications spéciales qu'on en fait, l'h. se divise encore en *H. privée*, *H. publique*, *H. militaire*, *H. navale*, etc. Enfin, on l'appelle *H. vétérinaire*, quand elle prend pour sujet les animaux domestiques qui sont les compagnons et les auxiliaires de l'homme.

Les législateurs des anciens peuples avaient inséré dans leurs lois différentes prescriptions hygiéniques d'une haute importance. C'est ce que l'on rapporte des Chaldéens, des Égyptiens, des Hindous, etc. La législation mosaïque, en particulier, renfermait plusieurs règles fort sages, qui avaient pour objet l'h. privée ainsi que l'h. publique, et qui étaient surtout appropriées au climat brûlant du pays destiné à l'établissement du peuple hébreu. Parmi les cérémonies religieuses en usage chez les populations helléniques et italiques, il en est également quelques-unes qui paraissent avoir été établies dans un but principalement hygiénique. Mais le premier écrivain qui ait réuni en corps de doctrine et exposé scientifiquement les préceptes fondamentaux de l'h., est Hippocrate, dans plusieurs de ses écrits et notamment dans son admirable traité *De l'air, des eaux et des lieux*. Les successeurs du père de la médecine ajoutèrent peu aux belles observations contenues dans ces livres. L'h. étant une science subordonnée, il fallait que les sciences sur lesquelles elle s'appuie fissent de nouveaux progrès pour que l'hyg. pût elle-même progresser. Mais les grandes découvertes modernes, dont la physiologie, la physique et la chimie se sont enrichies depuis moins d'un siècle, ont donné à l'hyg. une impulsion des plus vives et changé la face de la science. On trouvera une exposition complète de l'état actuel de l'h. dans les savants traités de Ch. Londe et de Michel Lévy. — V. SALUBRITÉ.

HYGIÉNIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. *Soins hygiéniques. Traitement h. Bains hygiéniques.*

* **HYGIÉNISTE.** s. m. Médecin qui s'occupe particulièrement de l'hygiène.

* **HYGROBIÉES.** s. f. pl. (gr. ὑγρὸς, humide; βίος, vie). T. Bot. Syn. d'*Haloragées*.

* **HYGROMA.** s. m. T. Médecine. Hydropisie d'une bourse muqueuse sous-cutanée. *L'h. s'observe surtout au genou, devant la rotule, chez les personnes qui restent longtemps agenouillées.*

HYGROMÈTRE. s. m. T. Phys. Voy. HYGROMÉTRIE.

HYGROMÉTRIE. s. f. (gr. ὑγρὸς; μέτρον, mesure).

Enc. — I. Nous savons que l'atmosphère renferme toujours une certaine quantité de vapeur d'eau; mais elle est loin d'en être toujours chargée au même degré. L'*Hygrométrie* a pour objet d'étudier et principalement d'évaluer la quantité d'humidité répandue dans l'air. Celui-ci nous semble très-humide quand il est à peu près saturé; au contraire, nous jugeons que la sécheresse est grande, lorsqu'il est très-éloigné du point de saturation. Or, comme il faut d'autant plus de vapeur pour saturer l'air que la température est plus élevée, l'air peut être très-humide avec peu de vapeur s'il est froid, et très-sec avec une fort grande quantité de vapeur lorsqu'il est chaud. Ainsi, quand un poêle échauffe rapidement l'air d'une chambre, cet air nous paraît plus sec, et cependant la quantité de vapeur qu'il contient n'a pas varié. L'état d'humidité d'un certain volume d'air ne dépend donc pas de la quantité absolue de vapeur qui s'y trouve, mais de la distance à laquelle cet air se trouve de l'état de saturation. Par conséquent, l'état d'humidité ou l'*état hygrométrique de l'air* peut être défini: *le rapport entre la quantité de vapeur qu'il contient et celle qu'il contiendrait s'il était saturé à la même température*. Mais, comme la loi de Mariotte s'applique aux vapeurs non saturées de même qu'aux gaz, il en résulte qu'à égalité de température et de volume, le poids de la vapeur, dans un espace non saturé, est proportionnel à la tension de cette vapeur. On peut donc, au rapport des quantités de vapeur substituer celui des forces élastiques correspondantes, et définir également l'état hygrométrique de l'air: *le rapport entre la force élastique de la vapeur d'eau qu'il contient et la force élastique de la vapeur qu'il contiendrait, à la même température, s'il était saturé.* — L'état hygrométrique représente donc à la fois les rapports $\frac{p}{P}$ et $\frac{f}{F}$; p étant le poids de la vapeur d'eau au moment de l'observation, et P le poids de cette vapeur si l'air était saturé; f étant la tension de la vapeur au moment de l'observation, et F la tension *maximum* à la même température. Or, F étant donné à toutes les températures par les tables des tensions de la vapeur d'eau, il suffira de déterminer f pour avoir l'état hygrométrique.

II. *Hygromètres.* — On nomme ainsi les instruments qui servent à déterminer l'état hygrométrique de l'air. On en a imaginé un fort grand nombre; mais ils peuvent se ramener à quatre types principaux.

A. *Hygromètres par absorption.* — Presque toutes les matières animales ou végétales sèches possèdent la propriété d'absorber l'humidité répandue dans l'air, et l'observation prouve, en outre, qu'elles augmentent de volume toutes les fois qu'elles se chargent d'eau. Ainsi, sous cette influence, le bois, les fanons de baleine, les cordes à boyau, se gonflent perpendiculairement au sens de leurs fibres, tandis que les cheveux s'allongent. Ces substances ont reçu le nom d'*hygrométriques*. Néanmoins il n'y en a qu'un petit nombre qui puissent servir à mesurer l'humidité atmosphérique. Pour qu'une matière soit susceptible d'être employée à la construction des hygromètres, il faut qu'elle soit très-sensible aux variations de l'humidité de l'air, qu'elle soit en petite masse afin que ses indications soient plus promptes, et qu'elle n'éprouve aucun changement permanent par le laps du temps, afin que, dans les mêmes circonstances, ses indications redeviennent les mêmes. Les cheveux seuls réunissent ces conditions: aussi les emploie-t-on exclusivement dans la construction des hygromètres d'absorption. — L'*H. à cheveu* est encore appelé *H. de Saussure*, du nom du savant physicien qui l'a imaginé. Quand on veut établir un h. de ce genre, on commence par préparer le cheveu. A cet effet, on prend une mèche de cheveux, longs, lisses et soyeux, qui doivent être coupés sur une tête vivante et saine. Comme ils sont toujours revêtus d'une couche huileuse qui les préserverait de l'action de l'humidité, on les laisse séjourner 24 heures dans l'éther. On choisit ensuite un de ces cheveux que l'on fixe par une de ses extrémités à la partie supérieure d'un cadre de laiton (Fig. 1), tandis que l'autre extrémité s'enroule sur la gorge d'une poulie très-mobile, dont l'axe porte une aiguille. La poulie a une seconde gorge autour de laquelle s'enroule encore, mais en sens inverse, un fil de soie à l'extrémité duquel pend un petit poids qui est destiné à tendre le cheveu, mais qui est trop faible pour l'allonger. Lorsque l'air devient sec, le cheveu se raccourcit et fait monter l'aiguille; quand, au contraire, l'humidité atmosphérique augmente, le cheveu s'allonge, et le petit poids fait descendre l'aiguille. Pour graduer l'arc sur lequel se meut la pointe de l'aiguille, on détermine deux points fixes: celui de l'humidité extrême et celui de la sécheresse absolue. On détermine le premier de ces points, en plaçant l'instrument sous une cloche dont on a mouillé les parois intérieures et qui repose sur une assiette pleine d'eau. L'air de la cloche se sature d'humidité, le cheveu s'allonge, et l'aiguille s'arrête au point qui correspond à l'extrême humidité: on le désigne par le chiffre 100. Pour avoir le second point, on place l'h. sous une autre cloche où l'on a mis une capsule renfermant du chlorure de calcium, de la chaux vive, ou de l'acide sulfurique concentré. Ces substances, étant très-avides d'eau, absorbent complétement l'humidité que peuvent contenir la cloche et le cheveu; l'aiguille monte, et l'on marque un 0 au point où elle s'arrête: c'est le point de la sécheresse absolue. Enfin, on divise en 100 degrés égaux l'intervalle compris entre ces deux points invariables. Lorsque l'instrument a été construit avec tout le soin désirable, on trouve qu'il indique toujours 100° dans l'air saturé, et 0° dans l'air parfaitement sec. On fait toutefois abstraction de la dilatation du cheveu par la chaleur, mais l'erreur est peu sensible, car 33° de différence de température ne le font varier que de 3/4 de degré. Néanmoins cet instrument présente des défauts graves. D'abord, ses degrés ne sont pas comparables entre eux, c.-à-d. qu'ils ne sont pas proportionnels aux états hygrométriques de l'air. Ainsi, par ex., lorsque l'aiguille marque 50 degr., nombre qui correspond au milieu du cadran, l'air est loin d'être à moitié saturé. Pour obvier à cet inconvénient, plusieurs physiciens, parmi lesquels nous citerons Dulong, Gay-Lussac, Melloni et Regnault, ont construit, à la suite d'expériences minutieuses, des tables de correspondance entre le nombre de degrés marqué par l'appareil et l'état hygrométrique de l'air. Malheureusement, une pareille table ne peut pas s'appliquer à tous les instruments. En effet, Regnault a comparé entre eux un grand nombre d'hygromètres, et il a reconnu que, si les appareils construits avec des cheveux identiques dégraissés dans la même opération, sont sensiblement d'accord, il n'en est plus de même quand ils sont construits avec des cheveux différents ou préparés différemment. La différence des indications peut aller jusqu'à 5°. Des cheveux identiques, mais tendus par des poids différents, ne marchent pas non plus de la même manière. Bref, il faut construire une table particulière pour chaque instrument. Or, la simplicité qui fait le principal mérite de l'h. à cheveu disparaît devant cette nécessité. — On construit encore des espèces d'hygromètres par absorption, qu'on désigne sous le nom particulier d'*Hygroscopes*. Ce sont des instruments grossiers qui indiquent simplement si l'humidité de l'air augmente ou diminue, mais qui ne peuvent donner la valeur de l'état hygrométrique, c.-à-d. faire connaître la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air. Les plus répandus sont de véritables jouets auxquels on donne le plus souvent la figure d'un petit bonhomme en robe de moine avec un capuchon. Lorsque le temps est humide, le capuchon couvre la tête du personnage; il retombe, au contraire, en arrière quand l'air devient sec. Ce mouvement est déterminé par un morceau de corde à boyau tordue, qui est fixé par une de ses extrémités et s'adapte par l'autre au capuchon. Le boyau se détordant ou revenant à son premier état, selon que l'air est humide ou sec, le capuchon suit ses alternatives d'allongement ou de raccourcissement. Ces hygroscopes sont destinés à pronostiquer les changements de temps. En effet, quand l'air est très-humide, il est probable que la pluie va survenir; et quand il est sec, on peut s'attendre au beau temps.

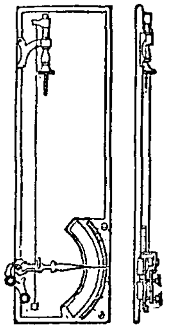

Fig. 1.

B. *Hygromètres par évaporation.* — On a imaginé aussi différents instruments destinés à indiquer l'état hygrométrique de l'air au moyen de l'évaporation de l'eau, ou plutôt au moyen de l'abaissement de température que produit cette évaporation. Nous ne décrirons que le *Psychromètre d'August*, de Berlin (Fig. 2). Il consiste simplement en deux thermomètres très-sensibles dont l'un donne la température de l'air ambiant, et dont l'autre a son réservoir enveloppé de batiste et continuellement humecté au moyen d'un faisceau de fils qui plongent dans un petit réservoir plein d'eau. Le thermomètre mouillé finit par devenir stationnaire, parce qu'il rayonne moins, et que l'évaporation diminue à mesure que sa température s'abaisse, tandis que le contact de l'air qui se renouvelle continuellement à sa surface lui fournit de la chaleur. On note à ce moment les températures des deux thermomètres, et de cette observation on conclut l'état hygrométrique. A cet effet, August admet que le refroidissement du thermomètre mouillé est indépendant du mouvement de l'air, ce qui n'est pas tout à fait exact, et qu'il est proportionnel à la différence $F - f$ entre la tension maximum de la vapeur et la tension telle qu'elle existe dans l'air. Mais il résulte d'expériences entreprises par Regnault, que le psychromètre, tout en donnant des résultats assez voisins de la vérité, est néanmoins sujet à des causes de perturbations locales et variables qu'on ne peut introduire dans le calcul.

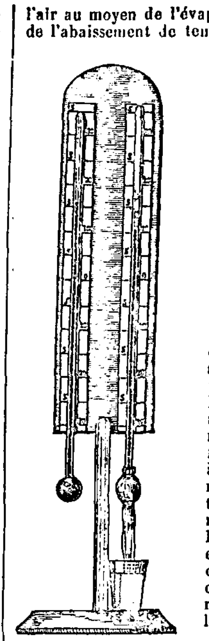

Fig. 2.

C. *Hygromètres à condensation.* — Le docteur Leroy, de Montpellier, conçut le premier la pensée de déterminer l'état hygrométrique en observant le degré auquel il faut refroidir l'air ambiant, pour que la vapeur qu'il renferme puisse le saturer. A cet effet, il versait de l'eau dans un vase d'argent, et la refroidissait graduellement en y jetant successivement de petits morceaux de glace, jusqu'à ce qu'un voile de rosée se déposât sur ses parois. Pendant l'expérience, la mince couche d'air qui participe au refroidissement du vase se contracte sans perte de force élastique, puisqu'elle fait toujours équilibre à la pression atmosphérique, et il en est de même de la vapeur qu'elle renferme, puisqu'on n'a pas dépassé son point de saturation. Or, si la tension de cette dernière reste constante pendant toute la durée de l'expérience, elle est nécessairement égale à la tension *maximum* qui correspond à la température du point de rosée. Lors donc que l'on a déterminé cette température, à l'aide d'un thermomètre plongeant dans le vase, on connaît immédiatement la force élastique de la vapeur atmosphérique en consultant les tables qui la donnent. Enfin, la valeur de l'état hygrométrique s'obtient en divisant la tension trouvée par la force élastique maximum de la vapeur d'eau qui répond à la température de l'expérience. Au lieu de se borner à noter le degré auquel le dépôt de rosée commence à se faire, il faut déterminer aussi celui auquel il disparaît, et prendre la moyenne des deux résultats pour la température exacte du point de rosée. — Comme on n'a pas toujours de la glace à sa disposition, Daniell a imaginé un h. très-ingénieux, dans lequel le froid est produit par l'évaporation de l'éther. L'*H. de Daniell* (Fig. 3) est un tube deux fois recourbé, terminé par deux boules. L'une est à moitié remplie d'éther dans lequel baigne à demi la boule d'un petit thermomètre. L'autre se termine par une pointe effilée qui a servi, avant d'être fermée, à chasser l'air de l'appareil par l'ébullition de l'éther: une fine batiste enveloppe toute sa surface. Quand on veut faire une observation, on verse sur cette dernière boule des gouttes d'éther. Ce liquide, divisé par le tissu, s'évapore avec rapidité et refroidit la boule; de là, condensation de la vapeur d'éther renfermée dans cette boule, et volatilisation partielle du liquide contenu dans le premier récipient. La surface extérieure de celui-ci se refroidit donc à son tour, et bientôt la rosée s'y dépose. On lit aussitôt la température du petit thermomètre, puis on fait une seconde lecture au moment où la vapeur condensée se dissipe; la moyenne des deux lectures donne exactement le point de rosée. Quant à la température de l'air, elle est indiquée par le thermomètre fixé sur le pied de l'instrument. Pour rendre le point de rosée plus facile à saisir, la boule est très-souvent de verre bleu. Malgré sa supériorité sur les appareils qui précèdent, l'h. de Daniell présente divers inconvénients qui ont été signalés par Regnault: 1° La température qui correspond au point de rosée n'existe qu'à la surface de l'éther: par conséquent, le thermomètre dont le réservoir est enfoncé dans le liquide donne une température un peu trop élevée. 2° La présence de l'opérateur et l'eau toujours contenue dans l'éther versé sur la boule recouverte de gaze modifient l'état hygrométrique de l'air. 3° Dans les temps secs et chauds, le refroidissement n'est pas suffisant pour produire la condensation. — L'*H. de Regnault* (Fig. 4) est exempt de tous ces défauts. Un tube de verre D, terminé par un dé d'argent très-mince et parfaitement poli, contient de l'éther. Le bouchon qui le ferme

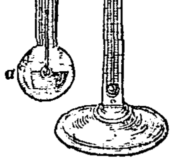

Fig. 3.

donne accès, d'abord à un tube recourbé A qui plonge dans le liquide, puis à la tige d'un thermomètre T qui indique la température de l'éther. Enfin le tube D est mis en communication, par le pied même du support et par un tuyau de plomb, avec un aspirateur G plein d'eau. Un second tube E, semblable au premier, mais ne renfermant pas d'éther, contient un thermomètre *t* qui donne à chaque instant la température de l'air. Ce tube sert aussi à juger par contraste du moment où la rosée se dépose sur son voisin. Pour mesurer l'état hygrométrique, on fait écouler l'eau de l'aspirateur; l'air pénètre par le tube recourbé à travers l'éther, et le refroidit uniformément dans toute sa masse, en emportant de la vapeur. Au bout de quelques instants, la rosée se dépose sur le dé d'argent; alors on arrête l'écoulement de l'aspirateur, et l'on observe la température à laquelle la rosée disparaît. L'observateur se place à environ 10 mètres de distance, et c'est avec une lunette qu'il fait ses observations : il est inutile de dire que l'aspirateur doit être à la portée de sa main. Dans les pays chauds où l'éther est très-difficile à conserver, on peut le remplacer par l'alcool.

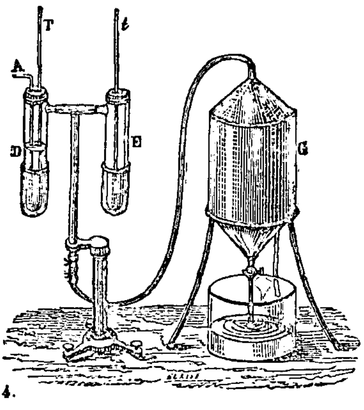

Fig.4.

D. *Méthode chimique.* — Cette méthode fait connaître l'état hygrométrique de l'air avec une grande exactitude par la détermination du rapport *p*P; mais elle exige une manipulation longue et minutieuse. Un aspirateur semblable à celui de la Figure 4 va puiser l'air dans l'atmosphère. A mesure que l'eau de l'aspirateur s'écoule, l'air y pénètre en traversant une série de tubes remplis de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique, où il dépose toute son humidité. Si donc, avant l'expérience, on a pesé les tubes avec leur contenu, et si on les pèse après, l'augmentation de poids donnera la quantité de vapeur d'eau contenue dans un volume d'air égal à celui de l'aspirateur. Quand on connaît le poids *p* de la vapeur que contient un volume d'air connu, il faut, pour obtenir l'état hygrométrique, diviser ce poids par celui de la vapeur qui serait capable de saturer ce même volume d'air à la même température. On calcule ce dernier poids au moyen de la densité de la vapeur d'eau, qui est approximativement les 5/8es de celle de l'air pris à la même température.

III. *Résultats d'observations hygrométriques.* — On peut dire, en général, que la *quantité absolue* de vapeur augmente avec la température. Ainsi elle augmente à mesure qu'on se rapproche de l'équateur. Elle est aussi plus grande sur les mers et sur les côtes que dans l'intérieur des continents. Dans nos climats, l'air est rarement saturé. Par les plus grandes pluies, l'h. à cheveu ne dépasse guère 95°. La moyenne est de 72°, ce qui suppose que l'air contient moyennement la moitié de la vapeur nécessaire à sa saturation; sa limite inférieure 40° correspond à un état hygrométrique égal à peu près à 1/4. D'après Kaemtz, la quantité absolue de vapeur est minimum un peu avant le lever du soleil, et va ensuite croissant à mesure que la chaleur active l'évaporation. Au contraire, l'état hygrométrique est maximum au lever du soleil, et va ensuite en diminuant à cause de l'échauffement de l'atmosphère. L'humidité absolue diminue à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. Il paraît qu'il en est de même de l'humidité relative, mais seulement par un temps serein; car il résulte des observations de Kaemtz, qu'en général l'air des couches supérieures étudié sur les hautes montagnes est aussi humide que celui des couches inférieures. Les vents exercent aussi une influence très-marquée sur la proportion de vapeur contenue dans l'atmosphère. Suivant Kaemtz, la quantité de vapeur est aussi petite que possible lorsque le vent souffle entre le nord et le nord-est; elle augmente quand il tourne à l'est, au sud-est et au sud, et atteint son maximum entre le sud et le sud-ouest, pour diminuer de nouveau en passant à l'est et au nord-ouest. Mais les résultats obtenus par le savant météorologiste ne peuvent être regardés comme absolus : ils ne sont rigoureusement vrais que pour le lieu même où ont été faites les observations, c.-à-d. pour la ville de Halle.

HYGROMÉTRIQUE adj. 2 g. T. Phys. Se dit, en général, Des corps qui sont particulièrement sensibles à l'influence de l'humidité ou de la sécheresse. *Propriétés hygrométriques. Plantes hygrométriques.*

* **HYGROSCOPE.** s. m. (gr. ὑγρὸς; σκοπεῖν, observer). T. Phys. Voy. Hygromètre.

* **HYLÉSINE.** s. m. (gr. ὕλη, bois). V. Xylophages.

* **HYLOBIE.** s. m. (gr. ὕλη; βίος, vie). T. Entom. Voy. Curculionites.

* **HYLOTOME.** s. m. (gr. ὕλή; τομεὺς, coupeur). T. Entom. Voy. Porte-scie.

* **HYLOZOÏSME.** s. m. (gr. ὕλη, matière; ζάω, je vis). T. Philos. Système matérialiste dans lequel on attribue à la matière une existence indépendante, et où l'on considère la vie comme étant une de ses propriétés.

* **HYLURGE.** s. m. (gr. ὕλη, bois; ἔργον, travail). T. Entom. Voy. Xylophages.

HYMEN. s. m. (grec. ὑμὴν, membrane). T. Anat. Repli que forme, chez les vierges, la membrane muqueuse à l'entrée du vagin.

HYMEN et HYMÉNÉE. s. m. [On fait sentir l'N finale dans *Hymen.*] Noms de la divinité païenne qui présidait aux noces; ils s'emploient dans certaines phrases poétiq. et fig. en parl. Du mariage. *Le flambeau de l'h. L'autel de l'hyménée. Les lois de l'h. Le joug de l'h.* || Par ext., en poésie, se dit pour Mariage. *Un h. bien assorti. Un heureux hyménée. Les fruits de leur h.*

* **HYMENÆA.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

* **HYMÉNIUM.** s. m. T. Bot. V. Champignon.

* **HYMÉNODICTYON.** s. m. (grec. ὑμὴν; δίκτυον, filet). T. Bot. Voy. Cinchonacées.

* **HYMÉNOMYCÈTES.** s. m. pl. (gr. ὑμὴν; μύκης, champignon). Voy. Champignon.

* **HYMÉNOPHYLLÉES.** s. f. pl. (gr. ὑμὴν; φύλλον, feuille). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. (gr. ὑμὴν; πτερὸν, aile).

Enc. — Les *Hyménoptères* constituent l'un des ordres les plus nombreux de la classe des *Insectes*, et il en est sans contredit le plus intéressant par l'industrie et l'instinct merveilleux que possèdent certaines espèces. Les animaux qui en font partie sont essentiellement caractérisés par leurs ailes au nombre de 4, qui sont entièrement membraneuses, pourvues de nervures sans réticulations, et croisées horizontalement sur le corps pendant le repos. Ils se distinguent aussi par la conformation de leur appareil buccal. Les mâchoires et la languette sont fort allongées, et les premières ont même une forme tubulaire de façon à engaîner les côtés de la languette et à constituer une sorte de trompe, qui sert de conduit aux aliments toujours mous et liquides dont ces insectes font leur nourriture. Les mandibules servent uniquement à découper les substances dont les Hym. font leur nid, ou bien à saisir et à tuer les animaux dont ces insectes sucent les humeurs. Ainsi les Hym. établissent le passage entre les Insectes broyeurs et les Insectes suceurs.— En outre, les Hym. ont la tête globuleuse, munie de deux yeux composés et de trois yeux lisses, ou ocelles, placés en triangle sur le vertex. Le thorax est formé de trois segments réunis en une masse, et l'abdomen, suspendu au corselet par un étranglement, se termine, chez les femelles, par une tarière ou par un aiguillon, ordinairement formé de trois appendices longs et grêles. Les antennes sont très-variables, non-seulement selon les genres, mais encore dans les sexes de la même espèce; néanmoins elles sont communément filiformes ou sétacées. Les pattes sont pourvues de tarses à cinq articles non divisés.

Les Hymén. subissent une métamorphose complète. Tantôt leurs larves, semblables à un ver, sont dépourvues de pattes; tantôt elles en ont six à crochet, et souvent douze à seize autres simplement membraneuses, ce qui leur a fait donner le nom de *fausses chenilles*. Toutes ont la tête écailleuse, et sont pourvues de mandibules, de mâchoires, et d'une lèvre ayant à son extrémité une filière destinée au passage de la matière soyeuse qui sert à construire la coque de la nymphe. Parmi ces larves, les unes vivent de substances végétales, les autres se nourrissent de cadavres d'insectes, de larves et d'œufs. La mère approvisionne les larves sans pattes et qui ne peuvent agir, soit en portant des aliments dans les nids qu'elle leur a préparés, soit en plaçant ses larves dans le corps des nymphes d'insectes dont elles doivent se nourrir. D'autres fois, les larves sont élevées en commun par des individus sans sexe réunis en sociétés. Arrivés à leur état parfait, les Hym. vivent presque tous sur les fleurs, et la durée de leur vie ne dépasse pas une année.

L'ordre des Hym. est divisé par Latreille en deux grandes sections : celle des *Térébrants*, qui est caractérisée par l'existence d'une tarière chez les femelles, et celle des *Porte-aiguillon*, où la tarière est remplacée par un aiguillon rétractile. La section des Térébrants comprend 2 familles, savoir, les *Porte-scie* et les *Pupivores*, et celle des Porte-aiguillon 4, qui sont les *Diploptères*, les *Fouisseurs*, les *Mellifères* et les *Hétérogynes*.

HYMNE. s. m. (gr. ὕμνος, de ὕδω, je chante).

Enc.—Dans l'antiquité, comme de nos jours, le nom d'*Hymne* désignait exclusivement un chant en l'honneur de la divinité. En conséquence, on peut dire que l'h. a été, chez tous les peuples, la première forme de la poésie. Les hymnes figurent en effet parmi les plus anciens monuments des grandes littératures des temps primitifs. Le plus antique des livres sanscrits, le Rig-Véda, est un recueil d'hymnes. Les livres saints des Juifs nous offrent surtout les plus beaux modèles de ce genre de poésie, qu'on peut appeler la poésie sacrée par excellence. Tels sont, dans l'Exode, le cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge, dans les Juges, le cantique de Déborah après la défaite des ennemis d'Israël, et les Psaumes de David. La Grèce paraît avoir été riche en ce genre de poésie. On fait remonter les premiers hymnes grecs à Orphée, à Eumolpe, à Olen de Lycie, et à Olympe de Mysie. Les hymnes inscrits sous le nom d'Homère appartiennent évidemment à une époque postérieure à celle de l'auteur de l'Iliade. D'autres poëtes durent à leurs hymnes une grande partie de leur célébrité : nous nous contenterons de citer Alcée Sapho, Tyrtée, Simonide, Pindare, Callimaque, Proclus, etc. Le stoïcien Cléanthe nous a laissé un h. à Jupiter, qui est empreint d'un caractère remarquable de grandeur. Ces hymnes prenaient quelquefois des noms différents selon les dieux qu'ils célébraient. Ainsi, par ex., on appelait *Pæans*, les hymnes à Apollon, et *Dithyrambes*, les hymnes à Bacchus. Les Romains ont laissé peu de poëmes de ce genre, ce qui tient sans doute à ce qu'ils furent écrits à une époque où la langue latine était en voie de formation, comme on le voit par les fragments du *Chant arval* et des Chants saliens ou *Axamenta*, qui sont arrivés jusqu'à nous. Les quelques hymnes que l'on trouve dans les poëtes latins, comme l'h. à Diane de Catulle et le *Carmen seculare* d'Horace, ne peuvent guère être considérés que comme des œuvres purement littéraires.—Les hymnes inspirés par le christianisme se distinguent en deux catégories, selon qu'ils font ou ne font pas partie de la liturgie. Les cantiques en langues vulgaires appartiennent à la première. Au nombre des hymnes les plus célèbres adoptés dans la liturgie de l'Église catholique latine, nous nommerons le *Te Deum*, qu'on attribue à saint Ambroise (vers 380), le *Salvete, flores martyrum*, de Prudence (vers 400); le *Pange lingua* de Claudien Mamert, mort en 474; le *Vexilla regis* de Fortunat, mort évêque de Poitiers en 609; le *Dies iræ* de Thomas de Celano, moine du XIII^{e} siècle, et le *Stabat mater* de Jacopone de Todi, mort en 1306. Enfin, au XVII^{e} siècle, Santeuil se fit un nom célèbre comme *Hymnographe*. La plupart des hymnes qu'il a composés ont été insérés dans nos offices diocésains. En général, ces hymnes se composent de quatre à six strophes, de quatre vers chacune, et se terminent par une paraphrase du *Gloria Patri*.— Par extension, on donne quelquefois le nom d'*Hymne* à certains poëmes lyriques d'un style élevé, bien qu'ils ne s'adressent pas à la divinité. C'est ainsi que l'on dit, un *h. guerrier*, un *h. patriotique*, etc.

Nous terminerons par une observation sur le genre du mot *Hymne*. Les grammairiens disent qu'il est masculin, mais qu'il devient féminin quand il s'agit des hymnes qu'on chante dans les églises. Aujourd'hui cette anomalie tend à disparaître, et beaucoup d'auteurs font ce mot constamment masculin. L'Académie elle-même ne paraît pas condamner ce retour à l'étymologie et à l'unité, car elle se contente de dire : « Il s'emploie ordinairement au masculin en parlant des hymnes qu'on chante dans l'église. »

HYOÏDE. adj. et s. m. (gr. υ; et εἶδος, aspect).

Enc. — Les anatomistes nomment ainsi un petit os en forme d'arc et convexe en devant, qui est situé à la partie antérieure et supérieure du cou, entre la base de la langue et le larynx. On l'a aussi appelé *os lingual*, parce qu'il donne attache aux divers muscles qui se rendent à la langue. Cet os est, chez l'homme, entièrement isolé des autres pièces osseuses du squelette et suspendu dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il se compose de cinq pièces un peu mobiles les unes sur les autres : la moyenne, presque carrée, représente le *corps* de l'h.; deux autres, appelées *grandes cornes*, le prolongent latéralement; les deux dernières, nommées *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes. L'h. est maintenu dans sa position par les ligaments *hyro-hyoïdien* et *stylo-hyoïdiens*, ainsi que par les différents muscles (*hyo-thyroïdien*, *génio-hyoïdien*, *stylo-hyoïdien*, etc.) qui s'insèrent sur lui. Le muscle appelé *hyo-glosse* abaisse la langue ou élève l'os hyoïde.

* **HYOSCYAMINE.** s. f. T. Chim. Voy. Jusquiame.

HYPALLAGE. s. f. (gr. ὑπαλλαγὴ, changement). Voy. Trope.

* **HYPANTHERA.** s. m. T. Bot. V. Cucurbitacées.

* **HYPER—.** Préposit. grecque (ὑπὲρ) qui sign. *sur*, *au-dessus*, *au delà*, et qui entre dans la composition de plusieurs termes, particulièrement de termes scientifiques : elle marque alors Excès, augmentation, addition.

HYPERBATE. s. f. (gr. βαίνω, je vais). T. Gram.

Enc.—L'*Hyperbate* est une figure de grammaire qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre exigé par la syntaxe. Ainsi, c'est par h. qu'un de nos grands poëtes a écrit :

> Et les hautes vertus que de vous il hérite,

au lieu de *les hautes vertus qu'il hérite de vous.* Cette figure n'est d'un fréquent usage qu'en poésie : elle est plus rarement employée dans la prose, où d'ailleurs elle ne convient que dans le style oratoire. L'h. était surtout propre aux langues anciennes; et elle servait quelquefois, suivant Longin, à exprimer la passion.

HYPERBOLE. s. f. (gr. βάλλω, je jette).

Enc. — Rhétorique.—L'*hyperbole* est une figure qui donne à l'objet dont on parle quelques degrés de plus ou de moins qu'il n'en a dans la réalité. « L'h., dit la Bruyère, exprime au delà de la vérité pour ramener l'esprit à la mieux connaître. » Elle est l'effet d'une imagination vivement frappée à qui les expressions ordinaires semblent trop faibles pour rendre ce qu'elle éprouve. C'est ainsi que Fléchier a pu dire : *Des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous les habitants.* Mais on doit user sobrement de cette figure, et craindre de tomber dans une enflure ridicule. Pour vouloir porter trop loin l'hyperbole, on en détruit tout l'effet. C'est ce qui est arrivé à Brébeuf dans ces vers si souvent critiqués :

> De morts et de mourants cent montagnes plaintives,
> D'un sang impétueux cent vagues fugitives...

Géométrie. — L'*Hyperbole* est la courbe qui résulte de la section du cône par un plan dont l'inclinaison relativement à l'axe du cône est telle, que si on le prolonge, il coupe également le cône opposé (v. Conique). Elle a été ainsi nommée parce que, dans cette section conique, le carré de l'ordonnée surpasse le produit du paramètre par l'abscisse. — De même que l'ellipse et la parabole, l'hyp. peut se définir de différentes manières, et l'on peut étudier toutes ses propriétés sans s'occuper en aucune façon du solide lui même, en la considérant uniquement comme une courbe plane. Nous nous contenterons de citer quelques-unes de ces définitions.

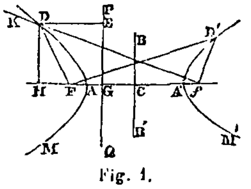

Fig. 1.

1° Deux points F et *f* étant donnés dans un plan (Fig. 1), si l'on conçoit un point D se mouvant autour d'eux de manière que la différence entre les deux distances DF et D*f* soit une quantité constante, le point D décrira sur le plan une hyp. DAM. En prenant d'abord l'un des points donnés F, et ensuite l'autre point *f*, comme celui duquel le point mobile est le plus rapproché, la différence des lignes DF et D*f* étant la même dans les deux cas, on aura deux hyperboles opposées DAM, et D'A'M', de telle sorte que la courbe se composera de deux branches. Les points F et *f* sont les *foyers* de l'hyp., et le point C qui divise en deux parties égales la distance entre les foyers de l'hyp. en est le *centre*. On donne le nom d'*axe transverse* ou de *grand axe* à la ligne AA', et celui de *petit axe*, d'*axe conjugué*, ou encore d'*axe non transverse*, à la droite BB' qui passe par le centre perpendiculairement à AA' et dont la longueur est telle que le carré de sa moitié CB ou CB' est égal à la différence entre les carrés de CF et de CA. — L'hyp. peut se décrire mécaniquement de la manière suivante. Soit le bout d'un fil fixé au point F et l'autre à l'extrémité d'une règle *f*DK, et soit la différence entre la longueur de la règle et du fil égale à AA'. Soit encore l'autre extrémité de la règle fixée au point *f*, et faisons tourner la règle autour de *f* comme centre dans le plan où les axes sont situés, tandis que le fil est tendu, au moyen d'une épingle D, de manière que la partie du fil entre K et D reste exactement appliquée contre le bord de la règle : la pointe de l'aiguille décrira par son mouvement sur le plan une courbe DAM qui sera l'une des branches de l'hyp. ; et si l'on fait tourner la règle autour de l'autre foyer F, tandis que l'extrémité du fil est fixée au point *f*, l'épingle D décrira la branche opposée D'A'M'.

2° On peut encore définir l'h. de la manière suivante : Soient le point F et la droite PQ donnés en position ; si un autre point D se meut dans le même plan, de telle sorte que sa distance DF soit toujours à la perpendiculaire DE (ou sa distance à la perpendiculaire PQ) dans le rapport constant de deux lignes données x et y, dont x est plus grande que y, le lieu du point D sera une hyp. On donne le nom de *Directrice* à la ligne PQ, et sa distance CG du centre C est telle que CG est une troisième proportionnelle à CF et à CA. Il est évident que FA est à AG dans le rapport donné de x à y.

3° Une autre propriété caractéristique de l'hyp., c'est que le rectangle construit avec les deux lignes AH et HA' est au carré de l'ordonnée HD comme le carré de CA est au carré de CB. Soient $CA = a$, $CB = b$, $CH = x$, et $HD = y$, on aura $AH \times HA' : HD^2 :: a^2 : b^2$, c'est-à-dire, $(x - a)(x + a) : y^2 :: a^2 : b^2$, ou $x^2 - a^2 : y^2 :: a^2 : b^2$; d'où $y^2 = \frac{b^2}{a^2}(x^2 - a^2)$, équation que l'on peut mettre sous la forme $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} = 1$, ou bien encore $a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$.

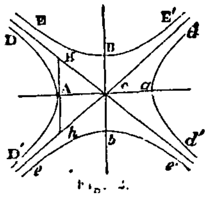

Fig. 2.

L'hyp. a deux branches infinies, ainsi que deux asymptotes. Par A (Fig. 2), l'un des sommets de l'axe transverse, tirons une ligne droite HA*h* égale et parallèle à l'axe conjugué B*b*, et divisée en A en deux parties égales ; les lignes droites CH et C*h*, menées par le centre de l'hyp. et les extrémités de cette parallèle, sont asymptotes à l'hyp., c.-à-d. que si on les prolonge indéfiniment, elles ne rencontreront jamais la courbe, quand bien même l'intervalle entre les deux lignes deviendrait plus petit que toute grandeur assignable. Les asymptotes des deux hyperboles opposées, ou, en d'autres termes, des deux branches de l'hyp., sont communes à toutes deux, et elles sont également les asymptotes des deux branches d'une autre hyp. EBE', *ebe'*, ayant pour axe transverse l'axe conjugué de DAD', et pour axe conjugué l'axe transverse de DAD'. Cette deuxième hyp. EBE', *ebe'*, est dite *conjuguée* de la première, et, en général, toutes les propriétés qui appartiennent à l'hyp. DAD', *dad'*, appartiennent également à l'hyp. conjuguée EBE, *ebe'*.

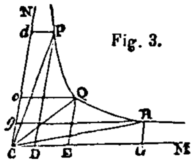

Fig. 3.

L'une des propriétés les plus remarquables des asymptotes est la suivante. Si l'on divise (Fig. 3) l'asymptote CM par ex., en progression géométrique aux points D, E, G, etc., et que de ces points de section on tire des lignes droites parallèles à l'autre asymptote et rencontrant la courbe aux points P, Q, R, etc., les aires DPQE, EQRG, etc., extérieures à la courbe, sont équivalents. Les secteurs hyperboliques CPQ, CQR, etc., sont également équivalents entre eux et aux espaces DPEQ, EQRG, etc. Par conséquent, d'après la nature des logarithmes, les secteurs CPQ, CQR, etc., ou les espaces égaux DPQE, DPRC, etc., représentent les logarithmes des rapports de CD à CE, à CG, etc. ; et si nous prenons CD pour unité, le secteur CPQ ou l'espace DQPE, exprimera le logarithme de CE dans tout système logarithmique fondé sur l'angle des asymptotes. Maintenant, des points PQR, etc., tirons P*d*, Q*e*, R*g*, parallèles à CM, les ordonnées C*d*, C*e*, C*g*, etc., seront aussi en progression géométrique décroissante, et quelle que soit la situation des points D, E, G, etc., tous les parallélogrammes C*d*PD, C*e*QE, C*g*RG, etc., seront égaux. En conséquence, si l'on prend CM pour abscisse, et si l'on prend les ordonnées parallèles à CN, et si l'on fait en même temps $CE = a$, $Ce = b$, la nature de la courbe sera exprimée par l'équation $xy = ab$.

HYPERBOLIQUE. adj. 2 g. Qui exagère beaucoup au delà du vrai. *Langage, discours h. Expression h.* ‖ Se dit D'une personne qui a l'habitude d'exagérer dans tout ce qu'elle dit. *Je ne connais pas d'homme plus h.* ‖ T. Mathémat. Qui a la forme de l'hyperbole. *Figure h. Miroir hyperbolique.*

HYPERBORÉE. adj. 2 g. **HYPERBORÉEN, ENNE.** adj. (grec. Βορέας, Borée, vent du nord). Se dit Des peuples et des pays très-septentrionaux. *Les peuples hyperboréens. Les mers hyperborées.*

* **HYPERCATALECTIQUE.** adj. et s. m. (gr. καταλήγω, je termine). T. Versif. gr. et lat. Se dit D'un vers qui a une syllabe de trop. *Dans l'hexamètre h., pour que le vers ne soit pas faux, la syllabe en excès doit disparaître par élision avec le commencement du vers suivant.*

* **HYPERCRINIE.** s. f. (gr. κρίνειν, séparer). T. Méd. Augmentation de sécrétion plus ou moins considérable. — * On dit aussi *Hyperdiacrisie.*

* **HYPERCRITIQUE.** s. m. (g. κριτικὸς, censeur). Censeur outré, qui passe les bornes d'une critique sage et judicieuse.

* **HYPÉRÉMIE.** s. f. T. Méd. Voy. SANG.

* **HYPERESTHÉSIE.** s. f. (gr. αἴσθησις, sentiment). T. Physiol. et Méd. Sensibilité excessive.

HYPERDULIE. s. f. T. Théol. Voy. CULTE.

* **HYPÉRICINÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à pétales glanduleux obliques, à étamines indéfinies, à styles longs et distincts, à placentas axiles, et à graines nombreuses et nues. — *Caractères bot.:* Arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux, et herbes, soit vivaces, soit même, dans un petit nombre de cas, annuelles, souvent remarquables par les sucs résineux qu'ils renferment, et ayant fréquemment des branches anguleuses. Feuilles opposées, entières, dépourvues de stipules, parfois alternes, quelquefois crénelées, ordinairement marquées de points transparents, qui les font paraître comme percées de petits trous, et bordées de glandes noires. Fleurs le plus souvent jaunes, quelquefois rouges ou blanches, régulières, avec différentes formes d'inflorescence. Sépales 4 ou 5, libres, tantôt distincts, tantôt soudés en partie, persistants et disposés de façon à en avoir deux externes par rapport aux autres. Pétales en nombre égal aux sépales, à côtés inégaux, à préfloraison contournée, bordés de points noirs, ayant quelquefois une écaille charnue ou un creux à leur base. Étamines hypogynes presque toujours en nombre indéfini et polyadelphes, parfois distinctes ou monadelphes, ayant quelquefois des glandes charnues entre les faisceaux ; filets filiformes ; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, fréquemment surmontées d'une glande. Carpelles 3 à 5, partiellement unis autour d'un placenta qui forme l'axe. Styles en même nombre que les carpelles, ordinairement distincts, mais parfois soudés à leur base ; stigmates en tête ou tronqués, rarement biloculaires ; ovules presque toujours en nombre indéterminé, généralement horizontaux, rarement ascendants, quelquefois pendants, anatropes, ou, dans quelques cas, amphitropes. Fruit parfois uniloculaire, mais le plus souvent représentant une capsule sèche ou charnue, à plusieurs valves et à plusieurs loges, les bords des premières étant infléchis en dedans. Graines petites, cylindriques ou oblongues, attachées à un placenta axile, ou adhérentes au bord interne des cloisons ; embryon droit ou courbe, avec une radicule infère, et dépourvu d'albumen. [Fig. 1. *Hypericum floribundum*; 2. Fleur entière ; 3. Faisceau d'étamines ; 4. Un pistil avec trois carpelles ; 5. Graine coupée pour montrer l'embryon et le testa réticulé ; 6. Morceau d'une feuille avec les points transparents.]

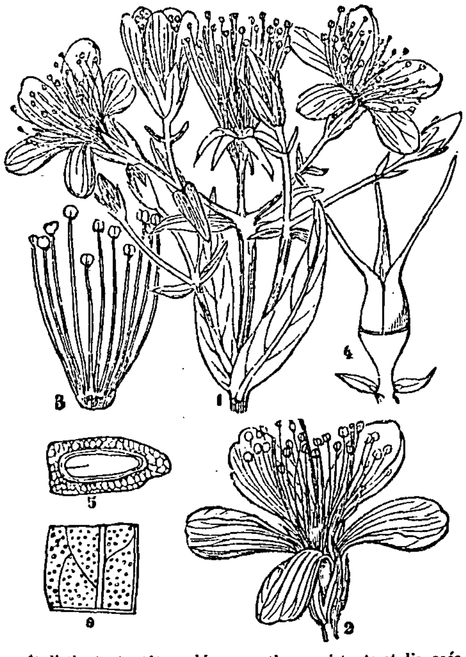

Cette famille se compose de 13 genres et de 276 espèces, et se divise en deux tribus, les *Hypéricées* et les *Élodées*. Les premières n'ont pas de glandes entre les étamines, et les secondes ont des glandes ou des squamules alternant avec les faisceaux d'étamines. Les Hypéricinées sont répandues dans les contrées tempérées et chaudes de toute la surface du globe ; néanmoins le plus grand nombre se trouve dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal et particulièrement en Amérique. Toutes les espèces qui s'élèvent en arbres ou en grands arbrisseaux sont limitées aux régions intertropicales. — Plusieurs Hypér. contiennent un suc légèrement purgatif. Dans les espèces européennes, ce suc est jaune et en petite proportion par rapport à l'huile essentielle et au reste de la matière végétale. Quelques-unes, telles que le *Millepertuis commun* (*Hypericum perforatum*) et l'*Androsème officinal* (*Androsæmum officinale*), s'employaient autrefois comme toniques, astringentes, vulnéraires et fébrifuges. Certaines espèces américaines contiennent un suc jaune plus abondant et doué de propriétés plus énergiques : celui qu'on obtient du *Vismia guianensis*, arbre qui croît à Surinam et au Mexique, est connu dans le commerce sous le nom de *Gomme-gutte d'Amérique*. Le *Vismia micrantha* et le *V. laccifera* donnent une gomme-résine rougeâtre et drastique, qui est aussi analogue à la gomme-gutte. L'*Hypericum hircinum* est fétide. Au Brésil, l'*Hyp. connatum*, communément appelé *Orelha de gato*, s'emploie sous forme de gargarisme dans les maux de gorge. La décoction des feuilles de l'*Hyp. laxiusculum*, vulgair. *Allecrim brabo*, passe dans le même pays pour être un spécifique contre les morsures des serpents. L'*Hyp. sessilifolium* ou *Bois d'Acossois*, et l'*Hyp. latifolium*, vulgair. *Bois de dartres*, sont usités contre certaines affections cutanées. Aux États-Unis, on prépare une teinture stomachique avec l'*Elodea virginica*. Le *Cratoxylon Hornschuchia* est légèrement astringent et diurétique.

* **HYPÉRINE.** s. f. T. Zool. Voy. AMPHIPODES.

* **HYPERMÈTRE.** adj. et s. m. T. Versif. grecque et latine. Synon. d'*Hypercatalectique.*

* **HYPEROODON.** s. m. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Mamm. Voy. DAUPHIN.

* **HYPERSTHÉNIE.** s. f. (gr. σθένος, force). T. Méd. Se dit De l'exaltation des forces vitales que certains médecins supposent exister dans diverses maladies. = * HYPERSTHÉNIQUE et HYPERSTHÉNISANT, ANTE. adj. Qui augmente l'énergie des forces vitales. Voy. CONTRE-STIMULISME.

* **HYPERTROPHIE.** s. f. (grec. τροφὴ, nutrition).

Enc. — Ce terme est l'opposé d'*Atrophie* ; il sert à désigner tout accroissement excessif d'un organe ou d'une portion d'organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, mais sans altération réelle de sa texture intime. L'hypertrophie est le résultat d'une nutrition anormale et trop active. L'anévrysme actif du cœur, par ex., est une h. des parois de cet organe, et l'obésité une h. du tissu adipeux.

* **HYPERTROPHIER** (s'). v. pr. Se dit D'un membre, d'un organe, d'un tissu qui augmente de volume, de consistance. *Le cœur s'hypertrophie à la suite de l'induration des valvules.* = HYPERTROPHIÉ, ÉE. part.

* **HYPÈTHRE.** adj. et s. m. (gr. ὑπὸ, sous ; αἴθρα, air). T. Archit. Voy. TEMPLE.

* **HYPHÆNE.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIERS.

* **HYPNOTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. ὕπνος, sommeil). T. Méd. Syn. de *Narcotique* ; se dit surtout Des narcotiques quand ils sont employés à petites doses.

* **HYPNOTISME.** s. m. V. ZOOMAGNÉTISME.

* **HYPO—.** Préposit. grecque (ὑπὸ), qui sign. *sous, dessous*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français, afin d'exprimer une idée de situation inférieure, d'abaissement, de diminution, d'amoindrissement.

* **HYPOCAUSTE.** s. m. (gr. καίω, je brûle). T. Archit. Voy. THERMES.

* **HYPOCISTIS.** s. m. T. Bot. Voy. CYTINACÉES.

HYPOCONDRE, ou mieux * **HYPOCHONDRE.** s. m. (gr. χόνδρος, cartilage). T. Anat. V. ABDOMEN. ‖ S'emploie quelquefois substant. et adjectiv. pour Hypocondriaque. *Elle est h. C'est un h.*

HYPOCONDRIAQUE ou ***HYPOCHONDRIAQUE.** adj. et s. 2 g. T. Méd. Qui est atteint d'hypocondrie. *Elle est h. C'est un h. La solitude rend parfois h.* — Figur., se dit De quelqu'un qui est d'une humeur mélancolique et bizarre. *C'est un véritable h.* ‖ Adjectiv., Qui appartient à l'hypocondrie. *Affection h.*

HYPOCONDRIE ou ***HYPOCHONDRIE.** s. f. Méd.

Enc.— L'*Hypochondrie* est une affection qui, dans l'état actuel de la science, ne saurait être définie d'une façon rigoureuse. Elle est essentiellement caractérisée par des troubles dans la digestion, sans fièvre ni lésion locale, par des flatuosités et des borborygmes, par une exaltation singulière de la sensibilité accompagnée de spasmes, de palpitations, etc. L'hypochondriaque se plaint fréquemment de douleurs très-variables et accuse des symptômes qui simulent la plupart des maladies; il est toujours à s'étudier, et témoigne, au sujet de sa santé, des inquiétudes perpétuelles et toujours exagérées. Les gens qui l'entourent le prennent habituellement pour un *malade imaginaire*. Les anciens considéraient cette maladie comme ayant son siége dans les viscères abdominaux, et particulièrement dans le foie et la rate, d'où le nom d'*Hypochondrie* sous lequel ils la désignèrent. Les modernes au contraire s'accordent généralement à la regarder comme une névrose, c.-à-d. comme ayant son siége dans le système nerveux. Elle s'observe principalement chez les individus doués d'un tempérament nerveux, chez les gens absolument oisifs, ennuyés de tout, blasés, chez les personnes épuisées par des travaux intellectuels, par des passions vives, etc. Elle se montre beaucoup plus souvent chez les hommes que chez les femmes, et chez les adultes que chez les vieillards. L'h. est peu grave sous un certain rapport, car les malades fournissent fréquemment une carrière aussi longue que les individus qui n'en sont point atteints; mais elle a une gravité considérable sous d'autres rapports, attendu qu'elle est extrêmement difficile à guérir et empoisonne la vie de l'hypochondriaque, qui néanmoins se montre singulièrement attaché à l'existence. Elle peut aussi se transformer en lypémanie. Le traitement consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales.

***HYPOCOROLLIE.** s. f. Voy. Botanique.

HYPOCRAS. s. m. Voy. Hippocras.

***HYPOCRATÉRIFORME.** adj. 2 g. Bot. V. Fleur.

HYPOCRISIE. s. f. (gr. ὑποκρίνομαι, simuler, jouer un rôle). Vice qui consiste à affecter une dévotion, une vertu, un sentiment qu'on n'a pas. *L'h. est un hommage secret que le vice rend à la vertu. Se couvrir du manteau de l'h. Toute sa conduite n'est qu'hypocrisie.*

HYPOCRITE. adj. 2 g. Qui a de l'hypocrisie. *Cette femme est h. au dernier point.* ‖ Par ext., se dit Des manières, des actions d'une personne hypocrite. *Il a l'air, la mine, le ton h. Des manières hypocrites. Un zèle h.* ‖ Substant., se dit Des personnes. *C'est un h., une h. Un h. de vertu, de probité.*

HYPOGASTRE. s. m. (gr. γαστὴρ, ventre). T. Anat. Voy. Abdomen.

HYPOGASTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hypogastre. *La région h. Artère h.*

***HYPOGÉ.** adj. m. T. Bot. Voy. Graine.

HYPOGÉE. s. m. (gr. γὴ, terre). T. Antiq. Se dit Des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient les morts. *Les hypogées de Thèbes.* ‖ Adjectiv., *Les temples hypogées de l'Inde.*

HYPOGLOSSE. adj. et s. m. (gr. γλῶσσα, langue). T. Anat. *Nerf h.*, ou simpl. *L'h.* V. Encéphale et Goût.

***HYPOGYNE.** adj. 2 g. (gr. γυνὴ, femme). Se dit Des organes floraux insérés sous le pistil. = *Hypogynie. s. f. Voy. Botanique.

***HYPOLYTRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Cypéracées.

***HYPONARTHÉCIE.** s. f. (gr. νάρθηξ, attelle). T. Chir. Voy. Fracture.

***HYPOPÉTALIE.** s. f. Voy. Botanique.

***HYPOPITHYS.** s. m. T. Bot. Voy. Monotropées.

***HYPOPORUM.** s. m. T. Bot. Voy. Cypéracées.

***HYPOPYON.** s. m. (gr. πύον, pus). Méd. V. Œil.

***HYPOSTAMINIE.** s. f. T. Bot. Voy. Botanique.

HYPOSTASE. s. f. (gr. στάω, j'existe). T. Théol.

Enc. — Ce terme a été employé par les Pères grecs de l'Église, pour exprimer la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il est opposé à *οὐσία*, qui désigne l'essence, la substance, la nature commune aux trois *hypostases* divines. Le mot *hypostase* est identique avec le mot *persona* (*personne*) employé par les Pères latins. On emploie encore dans le langage de la théologie, les expressions *Union hypostatique* et *Forme hypostatique*. La première se dit de l'union du Verbe avec la nature humaine, et la seconde de ce qui constitue chacune des trois personnes de la Trinité. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de principe, mais à être le principe d'où procèdent les deux autres personnes; celle du Fils à être engendré de toute éternité par le Père, et à être avec lui le principe du Saint-Esprit; et celle du Saint-Esprit à procéder de toute éternité du Père et du Fils.

HYPOSTATIQUE. adj. 2 g. T. Théol. V. Hypostase.

HYPOSTATIQUEMENT. adv. D'une manière hypostatique. *Le Verbe s'est uni h. avec la nature humaine.*

***HYPOSTHÉNIE.** s. f. (gr. σθένος, force). T. Méd. Diminution des forces. = *Hyposthénique et Hyposthénisant, ante. adj. Qui diminue l'énergie des forces vitales. V. Contre-stimulisme.

HYPOTÉNUSE. s. f. T. Géom. V. Triangle.

HYPOTHÉCAIRE. adj. 2 g. T. Jurisp. *Créancier h.*, Qui a droit d'hypothèque. *Dette h.*, Dette assurée par hypothèque. *Inscription h.*, Qui constate l'hypothèque. *Action h.*, Voy. Action.

HYPOTHÉCAIREMENT. adv. T. Jurisp. Avec hypothèque; ou Par rapport aux hypothèques. *S'obliger h. Être tenu des dettes h.*

HYPOTHÈQUE. s. f. (gr. ὑποθήκη). T. Droit.

Enc. — En principe, les biens d'un débiteur répondent de ses dettes et sont le gage commun de tous ses créanciers, qui, dans les cas déterminés par la loi, peuvent les saisir et les faire vendre à l'effet d'être payés sur le prix. Ce prix doit se distribuer entre eux par contribution, à moins qu'il ne se présente, pour quelques-uns, une cause légitime de préférence. Ces causes de préférence sont les *Hypothèques* et les *Priviléges*.

I. *Des Hypothèques.*— L'h. est un droit *réel* sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. Elle confère au créancier hypothécaire un *droit de préférence*, c.-à-d. le droit d'être payé, sur le prix de l'immeuble, avant d'autres créanciers, et un *droit de suite*, c.-à-d. le droit de forcer le détenteur de l'immeuble, à quelque titre que ce soit, d'abandonner l'immeuble ou d'en subir l'expropriation, s'il ne préfère acquitter le montant intégral de la dette. En outre, l'h. est *indivisible*, c.-à-d. que l'immeuble en totalité ou tous les immeubles hypothéqués sont affectés au paiement de la dette entière et de chacune des fractions de la dette, et que chaque portion des biens hypothéqués est affectée au paiement de la dette entière et de chacune de ses parties. Les meubles ne sont pas susceptibles d'h., le législateur ayant pensé que le droit de suite, appliqué à cette sorte de biens, serait une entrave pour le commerce et une source de difficultés inextricables. Outre les biens immeubles par leur nature, l'h. peut frapper encore les immeubles par destination (mais comme accessoires seulement), ou l'usufruit, tant qu'il dure, de ces biens ou accessoires. Les immeubles qui ne peuvent pas être vendus aux enchères sont exceptés de cette règle. L'usage et l'habitation, qui sont des droits incessibles, ne peuvent donc être hypothéqués; les servitudes ne peuvent l'être séparément de l'immeuble auquel elles appartiennent. Enfin, les actions immobilières ne sont pas susceptibles d'h.—Toute h. est légale en ce sens qu'elle ne peut avoir lieu que dans les cas ou sous les formes indiqués par la loi. Toutefois le Code, en considérant la cause immédiate de la constitution des hypothèques, les divise en hypothèques *légales, judiciaires* et *conventionnelles*.

A. *H. légale.* — Les hypothèques légales sont celles qui résultent directement de la loi. Le Code Napol. en compte cinq, savoir: 1° celle des femmes mariées sur les biens de leurs maris; 2° celle des mineurs et interdits sur les biens de leurs tuteurs; 3° celle de l'État, du commerce et des établissements publics sur les biens des receveurs et des administrateurs comptables; 4° celle des légataires sur les immeubles de la succession; 5° les priviléges dégénérés en simple h., pour n'avoir pas été inscrits dans les délais prescrits par la loi.—Sur ces cinq hypothèques, les trois premières frappent en général tous les biens présents et à venir. En outre, les deux premières sont dispensées de la formalité de l'inscription.

B. *H. judiciaire.* — L'h. judiciaire est celle qui résulte des jugements, soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, en faveur de celui qui les a obtenus, ainsi que des reconnaissances ou vérifications faites, en jugement, des signatures apposées à un acte obligatoire sous seing privé. Les décisions arbitrales, qui ont pour les parties la même force de chose jugée qu'un jugement, n'emportent h. qu'autant que le président du tribunal leur donne, par une ordonnance, la force exécutoire. Il en est de même des jugements rendus en pays étranger. — L'h. judiciaire, comme l'h. légale, peut, en général, s'exercer sur tous les immeubles présents et à venir du débiteur.

C. *H. conventionnelle.* — L'h. conventionnelle est celle qui dépend des contrats et de la forme extérieure des actes et contrats. Elle comprend donc deux choses, la convention d'h. et la forme particulière que cette convention doit revêtir pour être productive de l'h. — Comme convention, l'h. ne peut être consentie que par ceux qui sont capables de s'obliger. Ainsi, sont incapables de consentir une h., les mineurs, les interdits, les femmes mariées. En outre, l'h. étant une sorte d'aliénation, elle ne peut être consentie que par une personne capable d'aliéner. Il s'ensuit que celui qui n'est pas propriétaire ne peut hypothéquer; que celui dont la propriété est suspendue par une condition ne peut hypothéquer que conditionnellement; enfin, que l'h. consentie par le propriétaire commutable est sujette à résolution et à rescision, comme le droit du constituant lui-même. En vertu du même principe, les immeubles des mineurs ou des interdits, et ceux des absents jusqu'à l'envoi définitif, n'étant pas susceptibles d'aliénation volontaire, ne peuvent de droit être grevés d'h. conventionnelle. Néanmoins les biens de ces personnes peuvent être hypothéqués pour les causes et dans les formes établies par la loi ou en vertu de jugements. La forme extérieure à laquelle est assujettie la convention d'h. consiste en un acte *authentique* et *par-devant notaire*. Néanmoins l'h. peut être consentie par acte sous seing privé, mais cet acte doit être déposé par les deux parties chez un notaire, et la constitution d'h. doit être renouvelée dans l'acte même de dépôt. Tout acte constitutif d'h. doit, à peine de nullité, désigner le bien ou les biens soumis à l'h. et, pour cela, déclarer leur *nature* et leur *situation*; en d'autres termes, l'h. conventionnelle doit être *spéciale*. L'h. peut ainsi se concentrer sur ceux des biens que le créancier juge suffisants à sa sûreté. D'un autre côté, cette spécialité de l'h. est favorable au crédit du débiteur, propre à prévenir les contestations entre créanciers, et en harmonie avec le système de publicité adopté. Le principe de la spécialité entraîne comme conséquence la prohibition générale d'hypothéquer les biens à venir. On ne peut donc hypothéquer que les biens dont on est actuellement propriétaire, ce qui cependant n'empêche pas d'hypothéquer les biens dont on n'est propriétaire que sous condition suspensive. La loi, en outre, a fait fléchir la rigueur de ce principe dans deux cas. Elle a permis à l'emprunteur que l'insuffisance de ses biens actuels pourrait priver de tout moyen de crédit, d'affecter à l'h. chacun des biens qu'il pourra acquérir par la suite, au fur et à mesure des acquisitions. La loi a également prévu le cas où les biens présents, assujettis à l'h., deviendraient insuffisants par perte ou dégradations; elle autorise alors le créancier à poursuivre son remboursement ou à obtenir un supplément d'h. — Enfin, l'acte constitutif d'h. n'est valable qu'autant que la somme pour laquelle elle est consentie s'y trouve fixée et déterminée. Le législateur a pensé que la publicité, base principale de notre régime hypothécaire, serait illusoire s'il était permis de prendre h. pour des créances absolument incertaines et indéterminées.

D. *Du rang que les hypothèques ont entre elles.* — Autrefois le rang qu'occupait une h. était réglé par son ancienneté. Mais aujourd'hui, le droit d'ancienneté étant subordonné à la publicité, la préférence est due à l'h. qui la première a reçu la publicité légale par une inscription régulière sur les registres du conservateur. Ainsi l'h. n'a de rang que du jour de l'inscription, et cette règle comprend les trois espèces d'hypothèques. La loi n'admet d'exception, ainsi que nous l'avons vu plus haut, qu'en faveur de deux hypothèques légales, celle des mineurs et des interdits sur les immeubles appartenant à leur tuteur à raison de sa gestion, du jour de l'acceptation de la tutelle, et celle qu'ont les femmes, pour raison de leur dot et conventions matrimoniales, sur les immeubles de leur mari et à compter du jour du mariage. Les hypothèques, dans ces deux cas, sont dispensées d'inscription, en ce sens qu'elles subsistent en général et prennent rang indépendamment de cette formalité; mais la loi prescrit toujours l'inscription, et c'est aux maris et tuteurs qu'elle impose l'obligation d'y faire procéder. Elle les rend responsables envers les intéressés s'ils ont négligé cette formalité, et les répute, en outre, stellionataires pour le seul fait d'avoir consenti ou même d'avoir laissé prendre privilége ou h. sur leurs biens sans déclaration expresse de l'h. légale qu'ils auraient omis de faire inscrire. Afin de s'assurer que cette inscription, qui est exigée dans l'intérêt public comme dans celui des femmes et des mineurs, ne sera point omise, la loi étend à plusieurs personnes le droit d'y faire procéder. Ces personnes sont le subrogé tuteur, le procureur impérial, les parents du mari, de la femme, ceux du mineur, et, à défaut de parents, leurs amis; enfin, la femme et les mineurs eux-mêmes. La loi du 23 mars 1855, tranchant un doute qui existait dans la législation antérieure, est venue exiger qu'après la dissolution du mariage ou la fin de la tutelle, inscription soit prise par la veuve, le mineur devenu majeur, l'interdit relevé de l'interdiction, ou leurs héritiers et ayants cause, dans le délai d'une année, faute de quoi l'h. ne date plus, à l'égard des tiers, que du jour des inscriptions prises ultérieurement. Toutefois, d'après la loi du 21 mai 1858, les créanciers par h. légale qui ne se sont pas fait inscrire dans le délai précité conservent encore un droit de préférence, si un ordre est ouvert dans les trois mois qui suivent l'expiration du délai.

II. *Des Priviléges.* — Le *Privilége* est un droit que la *qualité de sa créance* donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers même hypothécaires. A la différence de l'h., il peut avoir pour objet des meubles aussi bien que des immeubles, et il ne reconnaît qu'une source, la loi. De même que l'h., il confère le droit de suite sur les immeubles et, dans certains cas, sur les meubles eux-mêmes. Les moindres priviléges priment les hypothèques les plus anciennes, et, lorsque plusieurs créanciers privilégiés sont en conflit, le rang dans lequel chacun d'eux doit être payé se détermine uniquement par la qualité des priviléges; et si ceux-ci sont de même nature, ils sont placés dans le même rang, sans considération de date, pour être payés dans le même ordre et par concurrence.—Le Code divise les priviléges en trois classes: priviléges *généraux* sur les meubles, et subsidiairement sur les immeubles; priviléges *spéciaux sur certains meubles;* priviléges *spéciaux sur certains immeubles.*

A. Les créances privilégiées sur la généralité des meubles et subsidiairement des immeubles, sont: 1° les frais de justice; 2° les frais funéraires; 3° les frais quelconques de la dernière maladie, concurremment entre ceux à qui ils sont dus; 4° les salaires des gens de service pour l'année échue et ce qui est dû sur l'année courante; 5° les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille, savoir: pendant les six derniers mois, par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres; et, pendant la dernière année, par les maîtres de pension et les marchands en gros. — A cette énumération donnée par le Code civil, il faut ajouter les priviléges du Trésor public, pour le recouvrement des contributions directes, autres que la contribution foncière; pour la condamnation aux frais prononcée au profit du Trésor en matière criminelle, correctionnelle et de police, et sur tous les biens meubles des comptables. Le premier de ces priviléges du Trésor passe avant tous ceux qu'énumère le Code, mais les deux derniers ne viennent qu'après.

B. Les priviléges spéciaux sur certains meubles sont: 1° les frais faits pour la conservation de la chose ou pour obtenir certains produits sur la chose conservée ou sur les produits obtenus; 2° le droit du créancier gagiste sur le gage dont il est nanti; 3° celui de l'aubergiste sur les effets du voyageur déposés dans son auberge; 4° celui du voiturier sur la chose voiturée; 5° celui *du locateur sur les objets mobiliers qui garnissent* la maison louée ou la ferme, sur les fruits de la récolte de l'année, etc. Le propriétaire peut même saisir les meubles qui garnissaient sa maison ou sa ferme quand ils ont été *déplacés sans son consentement*, et il conserve sur eux son privilége (c'est le seul cas où le droit de suite sur les meubles soit admis par le Code), pourvu qu'il fasse la revendication dans le délai de quinze jours, s'il s'agit de meubles garnissant une maison, et de quarante jours quand il s'agit du mobilier d'une ferme. 6° Celui du vendeur sur les effets mobiliers non payés qui sont encore en la possession du débiteur. 7° Ajoutons le privilége du Trésor sur le cau*tionnement des fonctionnaires publics en cas de prévarication.*

C. Les créances privilégiées sur certains immeubles sont les suivantes : 1° Les architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, construire ou réparer des bâtiments, canaux, etc., ont privilége sur la plus-value acquise par les bâtiments, etc., construits ou réparés par eux, et résultant de leur travail. Mais pour établir la valeur primitive des immeubles et la plus-value résultant des nouveaux travaux, il est in*dispensable de constater par* des procès-verbaux l'état antérieur des lieux et les travaux faits postérieurement. 2° Les prêteurs qui ont fourni les deniers pour payer les travaux desquels résulte la plus-value peuvent prendre *la place de l'entrepreneur* lui-même. 3° Le vendeur a privilége sur l'immeuble vendu pour le paiement du prix. Ce privilége ne fait nul obstacle à la faculté qu'il a toujours, s'il le préfère, de faire résoudre la vente ; mais il lui assure un droit plus durable qui ne doit s'éteindre que par le paiement du prix. Il s'oppose en outre à ce que l'acheteur puisse, en revendant le bien et en acquérant ainsi un privilége semblable, obtenir la concurrence avec le vendeur précédent. En *cas de ventes successives, le premier vendeur est préféré* à tous ceux qui suivent. 4° Le même privilége appartient au prêteur qui a fourni les fonds pour payer le prix de vente. Ce privilége n'est autre que celui du vendeur, lequel peut être acquis par un bailleur de fonds en opérant une subrogation. 5° Enfin, le cohéritier a privilége sur les immeubles de la succession dévolus à ses cohéritiers, pour la garantie du partage fait entre eux et pour le paiement de la soulte qui peut lui être due.

D. *La loi a malheureusement négligé de régler l'ordre dans* lequel doivent être colloqués les priviléges spéciaux qui concourent sur les mêmes meubles ou immeubles, lorsque le prix est insuffisant pour payer tous *les créanciers privilégiés.* Suivant la doctrine des auteurs les plus estimés, on doit les colloquer généralement dans l'ordre que nous avons suivi pour les énumérer. — Lorsque les priviléges spéciaux concourent, à raison de l'insuffisance du mobilier, avec les priviléges spéciaux sur les immeubles, les premiers sont toujours préférés aux seconds ; mais, d'après la doctrine qui paraît la plus accréditée, les priviléges généraux, sauf cependant les frais de justice, sont pri*més par les priviléges spéciaux sur certains meubles.*

E. Les priviléges sur les meubles ne sont assujettis pour leur conservation à aucune formalité particulière. Il en est autrement des priviléges sur les immeubles : ils sont soumis à la condition de la publicité, afin que les tiers auxquels ils sont opposables, soient avertis de leur existence. Ils ne produisent d'effet à leur égard qu'autant qu'ils sont rendus publics par leur inscription sur un registre spécial du conservateur des hypothèques. La loi *admet à cette règle générale* quatre exceptions que nous croyons inutile de citer. Les priviléges attachés à une créance passent aux cessionnaires qui naturellement exercent les mêmes droits et sont soumis aux *mêmes conditions que leurs cédants.* Quant aux priviléges assujettis à la formalité de l'inscription dans un certain délai, le défaut d'accomplissement des conditions requises pour les conserver leur ôte leur qualité de privilége, mais ne détruit pas l'h. légale qu'ils renferment. Cette h. peut donc toujours prendre rang par une inscription, mais seulement à la date de l'inscription.

III. *Du mode d'inscription des priviléges et hypothèques.* — *On appelle Inscription, une mention qui contient les choses* que les tiers ont le plus d'intérêt de connaître, et notamment la désignation de l'immeuble grevé, de la personne à laquelle cet immeuble appartient, du débiteur et du créancier, et le montant de la créance. L'inscription sert à constater les créances privilégiées ou hypothécaires. Elle diffère de la *Transcription*, en ce que celle-ci constate l'existence des actes translatifs de propriété, comme actes de donation et de vente. L'inscription se fait par extrait ; la transcription est la reproduction de l'acte entier. L'inscription apprend au public que le créancier a sur un bien une cause de préférence ; la transcrip*tion, que tel bien est passé du patrimoine d'une personne dans* celui d'une autre. Les inscriptions et les transcriptions sont mentionnées sur deux registres particuliers. — L'inscription étant destinée à faire connaître les charges qui pèsent sur chaque immeuble du débiteur, elle doit être faite au bureau de la situation, et si elle porte sur des biens situés dans le ressort de divers bureaux, elle doit être inscrite autant de fois qu'il y a de bureaux différents. Quant au délai, la loi n'en fixe aucun ; mais il importe de faire diligence afin d'acquérir un rang avantageux. Cependant l'inscription ne produit aucun effet, quand elle a été prise dans le délai pendant lequel les actes faits avant *l'ouverture des faillites sont déclarés nuls. Tous les créanciers* inscrits le même jour exercent en concurrence une h. de la même date. — Pour opérer l'inscription, le créancier représente, soit par lui-même, soit par un tiers, au conservateur des hypothèques, l'original en brevet, ou une expédition authentique du jugement ou de l'acte qui donne naissance à l'h. Il y joint deux bordereaux sur papier timbré, qui doivent contenir : 1° les noms, prénoms et domicile (ou élection de domi*cile) du créancier et du débiteur, leur profession, s'ils en ont* une ; 2° la date et la nature du titre ; 3° le montant du capital des créances exprimées dans le titre, ou évaluées par l'inscrivant pour les rentes et prestations, ou pour les droits éventuels ou indéterminés, comme aussi le montant des accessoires de ces capitaux ; 4° enfin, l'indication de l'espèce et de la situation des biens hypothéqués. Cette dernière indication n'est pas nécessaire pour les hypothèques légales et judiciaires qui, étant générales, frappent tous les immeubles. Il suffit que, outre les noms, etc., du créancier et du débiteur, les bordereaux mentionnent la nature des droits à conserver et le montant de leur valeur quant aux objets déterminés, sans être tenus de le fixer quant à ceux qui sont éventuels. Toute irrégularité qui peut occasionner aux tiers un préjudice quel qu'il soit, le défaut d'élection de do*micile dans l'arrondissement du bureau, par ex., doit, suivant* la jurisprudence de la cour de cassation, entraîner la nullité de l'inscription, lors même que le préjudice n'est pas prouvé. Le créancier inscrit pour un capital produisant intérêt et arrérages a droit d'être colloqué pour deux années à échoir et pour l'année courante, au même rang que pour son capital, sans préjudice des inscriptions particulières à prendre pour les intérêts ou arrérages non conservés par la première inscription. — La *loi, pour ne pas rendre trop* difficile la recherche des inscriptions, oblige à les renouveler tous les dix ans. Ainsi renouvelée, l'inscription conserve tous ses effets, et les perd à défaut de renouvellement.

IV. *Effets des hypothèques contre les tiers détenteurs.* — Les créanciers qui ont privilége ou h. inscrite sur un immeuble le suivent en quelques mains qu'il passe, afin d'être colloqués et payés suivant l'ordre de leurs créances ou inscriptions. Le tiers détenteur, à quelque titre que ce soit, du bien aliéné, demeure obligé, par l'effet seul des inscriptions, à toutes les dettes privilégiées et hypothécaires. En conséquence, lorsqu'il est *poursuivi par des créanciers hypothécaires ou privilégiés, il peut* opter entre trois partis. Il peut : 1° s'obliger au paiement de toutes les dettes, auquel cas il jouit des termes et délais accordés au débiteur originaire ; 2° faire, au greffe de la situation des biens, le délaissement de l'immeuble qu'il détient, auquel cas il cesse d'être tenu vis-à-vis des créanciers ; 3° *purger* les priviléges et hypothèques, c'est-à-d. conserver l'immeuble, à la charge seulement de payer aux créanciers, en ordre de recevoir, *le prix de son acquisition, ou la valeur qu'il offre* de l'immeuble qui lui a été donné. Autrement, il est exproprié de l'immeuble hypothéqué. Néanmoins la saisie ne peut être pratiquée que trente jours après commandement fait au *débiteur originaire*, et sommation faite au détenteur de payer ou de délaisser. Enfin, celui-ci, soit qu'il ait payé la dette hypothécaire, soit qu'il ait délaissé l'immeuble ou subi l'expropriation, a son recours en garantie contre le débiteur principal.

V. *Radiation et réduction des inscriptions.* — Le sort de l'h. dépendant de l'inscription, la loi a voulu que la radiation ne pût avoir lieu que du consentement des parties capables ou *en vertu d'un jugement. Le consentement doit être constaté* par acte authentique, dont expédition est déposée au bureau du conservateur. Le cas où les tribunaux doivent prononcer la radiation est celui où l'h. n'est fondée ni sur la loi, ni sur un titre régulier. — Les hypothèques ayant pour effet de mettre à peu près hors de la circulation les biens qui sont grevés et de restreindre singulièrement le crédit dont jouissent les propriétaires, la loi autorise les maris et les tuteurs à demander la *réduction* ou la radiation partielle d'inscriptions excessives en limitant l'h. aux immeubles suffisants pour la sûreté de la créance. Cette réduction ne peut avoir lieu que dans le cas *d'h. légale ou d'h. judiciaire, et non dans celui d'h. conventionnelle*, car les conventions légalement formées tiennent lieu de loi. Le débiteur se pourvoit à cet effet devant le tribunal compétent, et il obtient la réduction, quand la valeur libre de ses biens hypothéqués excède d'un tiers le montant du capital et des accessoires légaux. L'évaluation excessive de la créance est réduite par l'arbitrage des juges, et la loi établit la manière de calculer la valeur des biens. Cette valeur est déterminée *par quinze fois la valeur du revenu déclaré par la matrice du* rôle de la contribution foncière, ou indiqué par la cote de contribution sur le rôle.

VI. *Extinction et purge des hypothèques.* — La loi indique quatre manières d'éteindre les hypothèques ; ce sont : 1° l'extinction de l'obligation principale, c.-à-d. de la créance dont l'h. n'était que l'accessoire ; 2° la renonciation du créancier à l'h. ; 3° la prescription ; 4° l'accomplissement par le tiers détenteur des formalités et conditions prescrites pour la purge. Les deux premiers modes d'extinction n'exigent aucun développement. La prescription est acquise au debiteur, quant aux *biens qui sont dans ses mains, par le temps fixé pour la prescription* des actions mêmes qui donnent l'h. Pour le tiers détenteur, il prescrit contre le créancier par dix et vingt ans, s'il a titre et bonne foi, ou, en tout cas, par trente ans.

Le législateur, dans le but de favoriser la circulation des biens, a voulu ouvrir à l'acquéreur un moyen de *purger* sa nouvelle propriété, c.-à-d. de la libérer des hypothèques qui peuvent la grever, en offrant aux créanciers le prix de son acquisi*tion, sauf à eux à surenchérir si* la vente aux enchères leur présente un résultat plus avantageux. — Les formalités de la purge diffèrent suivant qu'il s'agit de priviléges ou d'hypothèques inscrites, ou d'hypothèques dispensées de l'inscription. *Dans* le premier cas, le tiers détenteur qui veut purger doit d'abord faire transcrire son contrat au bureau des hypothèques de l'arrondissement ; tout privilége ou h. qui n'aurait pas été inscrit au plus tard dans la quinzaine de cette transcription demeure sans aucun effet. Le tiers détenteur doit ensuite, dans le mois à compter de la première sommation qui lui est faite, notifier aux créanciers inscrits, aux domiciles par eux élus dans leurs *inscriptions*, et *cela par ministère d'huissier, l'indication du prix* de la vente et des charges faisant partie du prix, ou une évaluation de la chose si elle a été donnée, avec déclaration de la part du tiers détenteur qu'il est prêt à acquitter sur-le-champ le prix ou la valeur offerte, entre les mains des créanciers en ordre de recevoir. Si quelqu'un des créanciers croit que la vente a été consentie à un prix trop modique ou que l'évaluation du donataire est trop faible, il peut requérir la mise de l'immeuble aux *enchères en s'engageant à porter ou faire porter le prix* à un dixième en sus de celui stipulé dans la vente ou offert par le donataire. Le créancier doit notifier par huissier commis sa surenchère au tiers détenteur : les formalités de cette notification sont indiquées par les art. 2185 du Code Nap. et 832 du Code de proc. Elle doit avoir lieu dans les quarante jours au plus tard de la notification faite par le tiers détenteur, en ajoutant deux jours par cinq myriamètres de distance entre le domicile élu dans son inscription par le créancier requérant et son domicile réel. A défaut, par les créanciers, d'avoir requis la mise aux enchères dans le délai et les formes prescrites, la valeur de l'im*meuble demeure définitivement fixée au prix stipulé dans l'acte* de vente ou déclaré par le donataire ; et, en conséquence, le tiers détenteur est libéré de tout privilége et hypothèque en payant le prix fixé dans son acte aux créanciers qui sont en ordre de le recevoir, ou en le consignant. — Pour purger les hypothèques non inscrites qui grèvent les biens des maris ou tuteurs, l'acquéreur doit déposer une copie dûment collationnée du contrat translatif de propriété, au greffe du tribunal civil du lieu de la *situation de l'immeuble acquis*, et *certifier ce dépôt* par acte signifié tant à la femme ou au subrogé tuteur qu'au procureur impérial près le tribunal. Si, pendant le mois qui suit l'exposition faite par le greffier d'un extrait du contrat dans l'auditoire du tribunal, aucune inscription n'a été requise du chef des femmes, mineurs ou interdits, sur les immeubles aliénés, ces immeubles demeurent affranchis de l'h. légale.

VII. *De la publicité des registres et de la responsabilité des conservateurs.* — La publicité de l'h. étant essentiellement attachée à celle des registres, et sa conservation dépendant de la régularité avec laquelle ces registres sont tenus, la loi y a *pourvu en chargeant de ce soin des fonctionnaires spéciaux appelés Conservateurs des hypothèques.* La loi du 21 ventôse an VII, en réunissant à l'administration de l'enregistrement la conservation des hypothèques, en a établi un près de chaque tribunal civil. Ce conservateur est chargé de la tenue des registres de transcription et d'inscription. Il délivre à tous ceux qui le requièrent une copie des actes transcrits sur ses registres et celle des inscriptions subsistantes, ou le certificat qu'il *n'en existe aucune. Ces fonctionnaires sont soumis, suivant l'im*portance de leur résidence, à un cautionnement de 20,000 à 100,000 francs, qui est exclusivement destiné à répondre des erreurs dont *la loi* les rend garants envers les citoyens. En effet, ils sont responsables du prejudice qui résulte de l'omission des transcriptions ou inscriptions et du défaut de mention dans leurs certificats d'une ou plusieurs des inscriptions existantes, à moins, dans ce dernier cas, que l'erreur ne provienne de désignations insuffisantes qui ne pourraient leur être imputées. L'omission d'une inscription dans le certificat du conservateur porte préjudice, soit au créancier omis, soit à la personne qui *a été induite en erreur par cette omission. Quand il s'agit d'un* acquéreur qui voulait payer, et qui, par l'inexactitude du certificat, s'est trouvé dans l'impossibilité de faire à un créancier les notifications légales, la loi fait prévaloir la bonne foi de l'acquéreur sur le droit de ce créancier qui n'a pas plus que lui de reproches à se faire. Elle réserve seulement à celui-ci, outre son recours contre le conservateur, le droit de se présenter à l'ordre. Dans aucun cas, les conservateurs ne peuvent refuser ni retarder *la transcription des actes de mutation, l'inscription* des droits hypothécaires, ou la délivrance des certificats requis, sous peine de dommages et intérêts envers les parties. Néanmoins, on n'exige pas que *les inscriptions ou transcriptions soient portées* immédiatement sur les registres destinés à les recevoir, car le temps peut manquer ; mais les conservateurs sont obligés de tenir un registre sur lequel les remises sont inscrites jour par jour et par ordre numérique : après quoi, les transcriptions ou inscriptions sont opérées à la date et dans l'ordre des remises. Les registres des conservateurs doivent être en papier timbré, cotés, paraphés, sans interligne et arrêtés jour par jour. La *première contravention contre une des prescriptions qui leur* sont imposées est punie d'une amende de 200 à 1000 francs ; la seconde entraînerait la destitution. — Les conservateurs sont chargés, en outre, de la perception des droits établis au profit du Trésor public pour chacune des formalités qu'ils remplissent. Le droit d'inscription des créances hypothécaires est de 1 pour 1000. La perception de ce droit suit les sommes de 20 fr. en 20 fr. inclusivement sans fraction. Le droit de transcription *pour les* immeubles et droits immobiliers est fixé à 1 fr., non compris le droit d'enregistrement et le salaire du conservateur.

HYPOTHÈQUE. s. f. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on buvait autrefois après le repas. *Boire de l'h. H. de muscat.*

HYPOTHÉQUER. v. a. T. Jurisp. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque. = HYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. ‖ Figur. et fam., *Être hypothéqué*, Avoir une santé délabrée, avoir quelque infirmité grave. *Le pauvre homme est bien hypothéqué.* = Conj. V. CÉDER.

HYPOTHÈSE. s. f. T. Philos. scolast. Proposition particulière comprise sous la thèse générale. *Réduire la thèse à l'h. Appliquer la thèse à l'hypothèse.* ‖ T. Didactiq. Supposition que l'on fait de certaines choses pour rendre raison de ce que l'on observe. *Cette h. a été confirmée par l'expérience.*

Syn. — *Supposition.* — *Hypothèse* ne s'emploie guère que dans le langage scientifique, et signifie une proposition purement idéale et imaginaire dont on tire une *conséquence. Supposition* s'emploie dans le langage usuel, et se dit d'une proposition qu'on pose comme vraie ou au moins comme possible, et dont on tire des inductions. L'*h.* est théorique ; la *supposition* est pratique.

Enc. — Une *Hypothèse* est, à proprement parler, une affirmation sans preuves suffisantes, et d'où l'on déduit un certain nombre de conséquences vraies ou fausses. Les hypothèses sont perpétuellement nécessaires dans la théorie de la science, car *ce n'est point assez pour notre* esprit d'observer et de connaître les phénomènes, il veut encore découvrir leurs lois, remonter à leurs causes, et les voir en quelque façon dans le principe même d'où ils sortent.

Plusieurs auteurs distinguent les hypothèses en *hypothèses* *de loi* et *hypothèses de cause.* « Le première espèce d'h., dit Pellissier, consiste à admettre comme réels des faits non observés, afin d'expliquer la production de quelques phénomènes observés. Par ex., Newton supposait, pour expliquer certains faits de réfraction de la lumière, que l'eau devait renfermer un corps combustible ; et Laplace, pour expliquer la formation des planètes, supposait qu'elles résultent de la condensation de l'atmosphère. La deuxième espèce d'h. consiste à admettre des forces ou agents à l'action desquels ont rapport les phénomènes observés. Tels sont, en astronomie, la gravitation, qui sert à expliquer les mouvements des corps célestes ; en physique et en chimie, les fluides ou éthers, auxquels sont attribués les faits de chaleur, de lumière, d'électricité, de magnétisme, etc. » D'autres écrivains se bornent à distinguer les hypothèses en *hypothèses vérifiables* et en *hypothèses invérifiables*. Les hypothèses vérifiables sont celles que l'on prend dans un domaine où l'expérience, l'observation, l'induction, pourront parvenir, et s'assurer si l'h. proposée est réelle ou fausse, et si elle doit être éliminée, ou bien passer de l'état de conjecture à l'état de fait. Ainsi c'est en se posant, au sujet du mouvement des planètes, une série d'hypothèses vérifiables, que Képler arriva à la découverte des lois qui portent son nom. Ayant lui-même vérifié successivement par l'observation et par le calcul chacune de ces hypothèses, il les élimina l'une après l'autre, et trouva enfin que l'h. de l'ellipticité des orbes planétaires était la seule qui fût conforme aux faits observés et aux lois de la mécanique. Les hypothèses invérifiables sont celles qui appartiennent à un domaine où ne peuvent pénétrer ni l'observation ni l'expérience. Telle est l'h. de Laplace que nous avons déjà mentionnée. Telle est encore celle des atomes de la chimie. Il est en effet évident que jamais on ne saura si les corps sont composés de corpuscules *infiniment* petits et indivisibles. Cette distinction des hypothèses vérifiables et invérifiables est de la plus haute importance en logique et dans toute recherche scientifique ; celle des hypothèses de loi et de cause, au contraire, nous semble de peu d'utilité pratique. On peut dire cependant que la plupart des hypothèses de cause sont invérifiables, tandis que le contraire a lieu pour les hypothèses de loi.

Les hypothèses ne sont pas seulement d'une haute utilité dans les sciences, on peut encore dire qu'elles sont absolument indispensables. Cela est vrai, même des hypothèses invérifiables. — Lorsque l'h. est susceptible de vérification, elle offre par elle-même peu de dangers ; en effet, l'observation et l'expérience ne tardent pas à la réduire à sa juste valeur. Une h. de ce genre n'est le plus souvent que le résultat d'une induction prématurée, car ordinairement elle est fondée sur un certain nombre de faits ou sur des analogies plus ou moins probables. S'il faut, en général, un grand nombre d'observations et d'expériences pour vérifier définitivement une loi naturelle, un fort petit nombre de faits, un seul même suffit parfois pour la fonder. Or, c'est précisément cette sorte de divination qui caractérise les grands génies. « Il n'est pas inutile, disait Bacon, de tenter l'interprétation de la nature par une ébauche ou conclusion provisoire. » Les hypothèses invérifiables n'ont pas la même fécondité que les hypothèses vérifiables. Néanmoins la science ne peut s'en passer, car elles servent à établir dans certaines séries de faits une unité provisoire, elles facilitent l'intelligence et la démonstration même des phénomènes, en les coordonnant et en permettant de saisir d'un coup d'œil leur ensemble. Telles sont, par ex., l'h. d'un éther dont les vibrations donnent lieu aux phénomènes de la lumière, l'h. d'un fluide électrique répandu à la surface des corps, l'h. qui distingue deux fluides électriques différents, etc. Le caractère invérifiable de ces hypothèses provient de ce qu'elles sont relatives à la nature intime des choses, nature qu'il ne sera jamais donné à l'homme de connaître. Parmi ces hypothèses, les unes tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne cadrent plus avec les connaissances acquises, avec le résultat des recherches nouvelles ; la théorie de l'émission de la lumière de Newton nous offre un exemple d'h. abandonnée, parce qu'elle ne suffisait plus à l'explication des faits. D'autres durent et se fortifient, parce qu'elles sont de plus en plus d'accord avec les faits et la manière de les envisager, sans pour cela, et il importe de ne pas l'oublier, prendre davantage de réalité objective. De ce nombre est la théorie des atomes ; elle sert la chimie et la science générale, et cependant elle n'est qu'une pure vue de l'esprit. « Aux hypothèses invérifiables de ce dernier genre, dit Littré, il vaudrait mieux conserver le nom d'*artifice logique*, afin de n'être pas exposé à se méprendre et à croire que des conceptions qui ne cessent jamais d'être de simples vues de l'esprit, répondent à quelque chose de connu objectivement. »

Il n'y a pas d'exagération à dire que l'astronomie, la physique et la chimie modernes, doivent tout autant à l'h. qu'à l'observation et à l'expérience, tandis que, chez les anciens, si fertiles cependant en hypothèses, ces sciences n'avaient pu sortir de l'enfance. Les brillantes hypothèses des philosophes grecs sont restées inféconde non-seulement parce que la plupart d'entre elles étaient invérifiables, mais surtout parce que les faits eux-mêmes n'étaient ni observés, ni connus. Au lieu d'étudier ceux-ci en eux-mêmes, on faisait des hypothèses sur leur nature, de telle sorte que les systèmes prétendus scientifiques des anciens n'étaient que des hypothèses édifiées sur d'autres hypothèses. Celles des modernes n'ont été fécondes que parce que déjà elles partaient de faits connus, et faisaient immédiatement appel à l'observation, à l'expérience et au calcul. — En résumé, une h., pour être admissible, doit remplir certaines conditions. 1° Elle doit rendre compte d'un certain nombre de faits bien observés, celle qui en explique le plus grand nombre étant naturellement la plus probable. 2° Il faut qu'en tirant logiquement toutes les conséquences qu'elle contient, on n'arrive point à quelque déduction en contradiction avec un seul fait constaté ; car alors l'h. est fausse. Mais il n'est pas nécessaire qu'elle explique tous les phénomènes qu'on veut interpréter ; il suffit qu'elle en rende mieux compte que toute autre h. Enfin, il est essentiel de toujours se rappeler qu'une h. est une construction provisoire, et être prêt à l'abandonner dès qu'elle cesse de répondre aux besoins de la science.

HYPOTHÉTIQUE. adj. 2 g. Qui est fondé sur une hypothèse. *Raisonnement h. Une proposition h.*

HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. Par hypothèse. *Cela n'est admissible qu'hypothétiquement.*

HYPOTYPOSE. s. f. (gr. τύπος, type). T. Rhét.

Enc. — L'*Hypotypose* est une figure de rhétorique qui peint les objets avec des images si vraies, avec des couleurs si vives, qu'elle met en quelque sorte sous les yeux ce qu'elle veut représenter. L'hyp. est parfois simple et courte : une phrase, un vers lui suffisent pour produire l'effet voulu. Mais, ordinairement, elle a plus d'étendue : l'auteur choisit les détails et les circonstances les plus propres à faire image, il les énumère, les coordonne et les fait ressortir de manière à frapper l'imagination aussi vivement que possible. L'écrivain disparaît alors : on ne voit plus que ce qu'il fait voir ; on n'entend plus que ceux qu'il fait parler. L'hyp. est surtout propre à la poésie ; car la poésie peint avec plus d'enthousiasme et avec des traits plus hardis que la prose. Cependant les grands prosateurs anciens et modernes nous ont laissé d'admirables peintures en ce genre. — Sous le nom générique d'hyp., on comprend aujourd'hui six figures différentes : 1° L'*Effiction*, ou la *Prosopographie*, représente les traits extérieurs, l'air, le maintien d'une personne. Cicéron nous en a laissé un bel exemple dans sa peinture de Verrès : « *Stetit soleatus prætor* », etc. 2° L'*Éthopée* nous décrit les mœurs, les vertus ou les vices, les qualités ou les défauts. Telle est celle que fait Salluste en nous peignant Catilina. 3° Le *Caractère*, ou *Portrait*, est formé de la réunion des deux figures précédentes. Theophraste et la Bruyère en ont laissé des modèles justement admirés. 4° La *Chronographie* caractérise le temps d'un événement par le détail de circonstances qui font image :

> *Nox erat, et placidum carpebant fessa soporem*
> *Corpora per terras.....* (Virg., *Æn.* IV, 522.)

5° La *Topographie* décrit les lieux : telle est, dans le *Télémaque* de Fénélon, l'admirable peinture de la grotte de Calypso. 6° Enfin, la *Démonstration*, ou *Description*, rassemble quelquefois toutes les espèces d'hypotyposes, l'extérieur, les sentiments, etc. Parmi la foule d'exemples de ce genre que l'on trouve dans les grands écrivains, nous nous contenterons de citer les descriptions de la prise de Troie et de la mort de Didon, dans l'*Énéide* et celle de l'Éden dans le *Paradis perdu* de Milton.

***HYPOXIDÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes épigynes, à fleurs hexapétaloïdes régulières et très-imbriquées, avec 6 étamines à anthères introrses, et à radicule éloignée du hile, qui présente souvent une strophiole. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées avec une racine tubéreuse ou fibreuse, vivace. Feuilles toujours radicales, linéaires, entières, pliées en long, d'une texture sèche. Hampes simples ou rameuses, parfois très-courtes. Fleurs complètes, hermaphrodites. Périanthe pétaloïde, adhérent à l'ovaire, 6-fide, avec les sépales plus épais que les pétales. Étamines 6, insérées à la base des segments du périanthe ; filets distincts ; anthères introrses, biloculaires, droites, à déhiscence longitudinale. Ovaire adhérent, triloculaire, avec les loges opposées aux sépales ; style terminal, simple ; stigmates distincts (suivant Herbert, un opercule formé par la base du style les couronne) ; ovules nombreux, axiles et amphitropes. Fruit indéhiscent, sec ou bacciforme, 1-2-3-loculaire ; graines nombreuses, arrondies, avec un hile latéral et une strophiole en forme de bec. Embryon dans l'axe d'un albumen charnu, droit, avec la radicule éloignée du hile et dirigée en haut. [Fig. 1. Graine de *Curculigo orchioïdes* ; 2. La même coupée verticalement.]

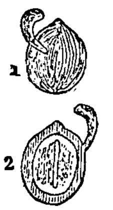

Cette famille, qui a été créée par R. Brown, se compose seulement de 4 genres et d'une soixantaine d'espèces, qui sont dispersées au cap de Bonne-Espérance, à la Nouvelle-Hollande, dans les Indes orientales, dans les régions tropicales de l'Amérique, et dans les parties les plus chaudes des États-Unis. — Les racines du *Curculigo orchioïdes* sont légèrement amères et aromatiques. Aux Indes orientales, on en fait usage dans certains écoulements muqueux. Aux îles Mariannes, on mange les tubercules du *Curculigo stans*, et les indigènes de l'Amérique du Nord emploient ceux de l'*Hypoxis erecta* dans le traitement des ulcères et contre les fièvres intermittentes.

***HYPSOMÉTRIE.** s. f. (gr. ὕψος, hauteur ; μέτρον, mesure). T. Phys. L'art de mesurer la hauteur absolue ou relative d'un lieu. V. HAUTEUR. = * HYPSOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hypsométrie. *Observations, instruments hypsométriques.*

***HYPTIS.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

HYSOPE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES. ‖ Fig., *Il connait tout depuis le chêne jusqu'à l'h.*, se dit D'un homme fort instruit dans les sciences naturelles, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites choses.

HYSTÉRIE. s. f. (gr. ὑστέρα, utérus). T. Méd.

Enc. — La maladie ainsi appelée doit son nom à ce que l'on suppose généralement qu'elle a son siége dans l'utérus, tandis que, selon d'autres auteurs, elle réside uniquement dans le système nerveux. Pour nous, nous la considérons comme une affection essentiellement nerveuse ; mais nous admettons qu'elle a son point de départ dans l'utérus, et que cet organe joue constamment dans cette maladie un rôle initial, les autres symptômes se développant par suite d'une action réflexe des centres nerveux. En conséquence, nous croyons que l'h. est exclusivement propre aux femmes, chez lesquelles elle s'observe principalement depuis l'âge de la puberté jusqu'à l'époque critique. — La diversité des symptômes observés dans l'h. rend sa définition chose peu facile. Dans son expression la plus bénigne, l'h. est désignée sous le nom de *Vapeurs* par les gens du monde, et sous celui d'*Hystéricisme* par les médecins. Parmi les phénomènes nerveux qu'on observe alors, ceux qui sont relatifs à l'état moral sont en général les premiers à se manifester. Ils consistent habituellement en un changement d'humeur plus ou moins singulier. Le caractère devient bizarre et capricieux ; la tristesse et des larmes sans sujet succèdent à une joie immodérée ou à des éclats de rire également sans motifs. Parfois la lésion de l'intelligence peut aller jusqu'à la vésanie. La nutrition présente aussi des accidents variés, et particulièrement divers symptômes qui semblent devoir être rapportés à une gastralgie. En outre, on observe du côté de l'abdomen une constipation opiniâtre, et un développement de gaz qui distendent la masse intestinale. Les appareils de la circulation et de la respiration participent aussi au désordre. Les femmes sont sujettes à des palpitations de cœur violentes, qui souvent éclatent spontanément ou à la suite de l'excitation la plus légère. Le pouls est en général fréquent. Parfois on remarque une toux intense, saccadée, ou plus souvent une dyspnée qui revient par accès et simule une attaque d'asthme. La sensibilité générale est toujours plus ou moins atteinte. Les malades accusent des névralgies diverses, mais qui ordinairement se distinguent par leur fugacité et leur variabilité. Les plus fréquentes sont la névralgie faciale, la névralgie intercostale, et une céphalalgie spéciale qui est fixée en un seul point du crâne, et qu'on nomme *Clou hystérique* à cause de la douleur térébrante qu'elle fait éprouver. — L'h. confirmée se manifeste par *accès* : le symptôme principal consiste dans une sensation particulière qu'on a appelée *Globe hystérique*. Il semble à la malade qu'une boule parte de la région inférieure de l'abdomen, et remonte à la poitrine et au cou, où elle produit une espèce d'étouffement et de strangulation. Si l'accès est fort, ce phénomène est suivi de mouvements convulsifs souvent très-violents, ou de roideur tétanique, avec perte plus ou moins absolue de la connaissance et du sentiment, mais sans paralysie consécutive. La respiration, la circulation et les autres fonctions organiques peuvent même se suspendre. Au début de l'attaque, la malade pousse fréquemment des cris caractéristiques. L'accès présente des paroxysmes et des rémissions, et, après une durée très-variable, il se termine par des bâillements, des pandiculations, une émission involontaire de larmes, des sueurs, etc.

L'*étiologie* de l'h. est fort obscure. On peut considérer comme causes le tempérament nerveux, la vie oisive et sédentaire, les passions contrariées, la jalousie, les professions littéraires et artistiques, la fréquentation des bals, des théâtres, les lectures romanesques, et en général tout ce qui tend à exagérer l'action nerveuse. — Son *diagnostic* se fonde sur la multiplicité, la mobilité, la fugacité de ses symptômes. La boule hystérique est pathognomonique. L'h. diffère de l'épilepsie par la nature des mouvements convulsifs, qui n'affectent point les muscles de la face, et par l'absence de salive écumeuse. Nous devons faire observer qu'une simple attaque de nerfs isolée de tout autre symptôme ne suffirait pas pour établir le diagnostic. — Le *pronostic* est grave, non parce que l'h. menace directement la vie, mais à cause de sa durée, de l'exaltation nerveuse qui la suit et de l'imminence des récidives. — Dans le *traitement*, on distingue les moyens qui s'adressent aux symptômes et qui s'emploient pendant l'accès, et ceux qui ont pour objet la maladie elle-même. L'attaque exige simplement quelques soins de surveillance pour empêcher la patiente de se blesser ou de se meurtrir ; quelques affusions froides, des frictions sèches, la respiration de substances fortement odorantes, et quelques cuillerées d'une potion antispasmodique ou excitante. Quant au traitement général, c'est l'hygiène qui en doit faire presque tous les frais. Chez les femmes d'une forte constitution, l'h. cesse quelquefois spontanément par le mariage ; mais il faut se garder de l'opinion vulgaire qui le regarde comme le spécifique de cette affection.

HYSTÉRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hystérie. *Affection h. Phénomènes hystériques.* ‖ Se dit aussi D'une femme attaquée d'hystérie. *Elle est h.* — * Substant., *C'est une hystérique.*

HYSTÉRITE. s. f. T. Méd. Syn. de *Métrite.*

HYSTÉROCÈLE. s. f. (gr. ὑστέρα ; κήλη, tumeur). T. Méd. Hernie de la matrice.

HYSTÉROLITHE. s. f. (gr. ὑστέρα ; λίθος, pierre). Concrétion calcaire ou phosphatique formée dans les parois de l'utérus.

*** HYSTÉROLOGIE.** s. f. (gr. ὕστερος, le dernier des deux ; λόγος, discours). T. Rhétoriq.

Enc. — On appelle ainsi une figure qui consiste dans un renversement de l'ordre naturel des idées, comme lorsqu'on place le conséquent avant l'antécédent, l'effet avant la cause, etc. Le vers suivant de Virgile offre un exemple d'hystérologie :

> .... *Moriamur et in media arma ruamus.*
> Mourons, et précipitons-nous au milieu des armes.

*** HYSTÉROPTOSE.** s. f. (grec. ὑστέρα ; πτῶσις, chute). T. Méd. Prolapsus et renversement de l'utérus.

HYSTÉROTOME. s. m. (grec. ὑστέρα ; τέμνω, je coupe). T. Chir. Instrument propre à ouvrir la matrice.

HYSTÉROTOMIE. s. f. T. Chir. Se dit De l'opération césarienne vaginale.

*** HYSTRICIENS.** s. m. pl. T. Mam. V. PORC-ÉPIC.

I. s. m. La neuvième lettre de notre alphabet et la troisième de nos voyelles. *La lettre I. Un grand I. Un petit i. Mettre un point sur un i. On ne met pas de point sur les I majuscules.*

Obs. gram.—De toutes les voyelles, l'I est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Elle se prononce naturellement comme dans les mots *idée, péri, virilité.* Quand l'I est placé devant une des consonnes M, N, sa prononciation varie suivant qu'il forme ou non une même syllabe avec la consonne. Dans le premier cas, il prend en général un son nasal, comme dans *imprimer, insoluble, infini.* Dans le second, au contraire, il se prononce sans liaison avec la consonne, et conserve le son qui lui est propre, comme dans *inodore, inutile,* qui se lisent comme si l'on écrivait *i-nodore*, *i-nutile*. Toutefois l'usage a introduit quelques exceptions pour les cas mêmes où l'I precède l'une ou l'autre de ces consonnes. Ainsi, on lui donne le son naturel dans plusieurs noms propres d'origine étrangère, tels que *Sélim, Périm*, etc., ainsi qu'au commencement des mots en *imm* et *inn*, comme *immense, immodéré, innocence, inné.* L'I conserve encore le son qui lui est propre dans la plupart des mots où il est surmonté d'un tréma, comme *naïf, Éphraïm*, ce signe ayant spécialement pour objet de le faire prononcer sans liaison avec la voyelle après laquelle il est placé. Enfin, l'usage veut que l'on ne fasse point sentir l'I dans *Montaigne, oignon* et *encoignure.* A ces trois mots, quelques grammairiens en ajoutent plusieurs autres, tels que *poignard, poignée, poignant*, etc., mais cette opinion n'est point adoptée par l'Académie et ne nous paraît pas devoir être admise.

Enc. —L'I est la troisième voyelle et la neuvième lettre des alphabets des langues néo-latines et germaniques. Il correspond à l'*iod* sémitique. Comme ce dernier caractère, il avait autrefois, chez nous, deux valeurs, c.-à-d. qu'il faisait les fonctions tantôt de voyelle et tantôt de consonne. C'est Ramus qui le premier fit une règle de distinguer par l'écriture l'I voyelle de l'I consonne, en donnant uniformément à ce dernier la forme du J. L'I consistait primitivement en une simple barre verticale ; mais vers le XIVe siècle, l'usage s'introduisit de le surmonter d'un point, pour empêcher de le confondre avec le jambage de quelque lettre voisine. Toutefois ce signe accessoire se supprime sur l'I majuscule, comme *Isaac, Italie;* et, même dans l'écriture cursive, beaucoup de personnes l'omettent, bien à tort, selon nous. Comme lettre numérale, dans le système de chiffres dits romains, I représente le nombre *un*. Placé devant l'un des chiffres V et X, il les diminue d'une unité, tandis qu'il les augmente de la même quantité quand il est placé après. Dans les inscriptions, il est souvent seul, et signifie alors *illustris, imperator, in, invictus*, etc. Combiné avec d'autres initiales, il donne lieu à un grand nombre de sigles plus ou moins compliqués, tels que les suivants : I. AG., *in agro;* I. D. M, *inferis diis maledictis*, ou *Jovi deo magno;* II. VIR, *duumvir;* INRI, *Jesus Nazarenus rex Judeorum;* I. O. M., *Jovi optimo maximo;* I. P., *in pace, innocentissimo puero*, etc. Chez les modernes, les abréviations S. M. I., S I., I. H. S., signifient *Sa Majesté impériale, Societatis Jesu, Jesus hominum salvator.*

***IACCHUS.** s. m. T. Mamm. Voy. Hélopithèque.

ĬAMBE. s. m. (gr. ἴαμβος). T. Versific. anc.

Enc. — I. Dans la prosodie des Grecs et des Romains, on appelle *Iambe* un pied composé de deux syllabes, la première brève et la seconde longue (dĭēs). La réunion de six pieds semblables constitue ce qu'on appelle un *vers ĭambique.* Suivant Horace, ce vers fut inventé par Archiloque, qui le consacra à la satire; par la suite, cependant, on l'appliqua à d'autres genres de poésie, mais plus particulièrement à la poésie dramatique. En même temps, le vers ĭambique cessa d'être composé exclusivement d'ĭambes, et l'on y admit différentes espèces de pieds, afin de le rapprocher du style de la conversation. Le tableau suivant indique les formes principales qu'il présente dans les auteurs :

1.	2.	3.	4.	5.	6.
⏑–	⏑–	⏑–	⏑–	⏑–	⏑–
⏑⏑⏑	⏑⏑⏑	⏑⏑⏑	⏑⏑⏑	⏑⏑⏑	
––		––		––	
–⏑⏑		–⏑⏑			
⏑⏑–					

D'où l'on voit que tous les pieds peuvent être des tribraques, excepté au dernier ; que le premier pied, le troisième et le cinquième, c.-à-d. les pieds impairs, peuvent être des spondées ; que le premier et le troisième peuvent être des dactyles ; et enfin, que le premier peut être un anapeste. Les grammairiens ont longtemps discuté au sujet de l'emploi de ce dernier pied dans le vers ĭambique. Aujourd'hui, on pense généralement qu'on peut l'employer dans tous les pieds impairs, mais avec cette restriction, qu'au troisième et au cinquième, il doit être contenu dans un nom propre, comme Antĭgŏnē, ou dans une préposition avec le mot qu'elle régit. Au reste, les poëtes comiques sont loin d'avoir toujours respecté cette règle, car, chez eux, on trouve des anapestes à tous les pieds, le dernier seul excepté. — Le vers iambique que nous venons de considérer est appelé *ĭambique trimètre acatalectique*, parce qu'il est composé de trois mètres ou six pieds complets. On le dit *pur*, quand il ne renferme que des ĭambes, et on le nomme *tragique, libre* ou *senarius*, lorsqu'il présente les formes variées que nous venons d'indiquer.

Mais ces variétés ne sont pas les seules.—Ainsi, les Romains appelaient vers *saturnien* un ĭambique trimètre *hypercatalectique*, c.-à-d. qui avait une syllabe de plus à la fin. Cette sorte de vers paraît être d'origine latine. Ce fut d'abord le vers de l'épopée, jusqu'à Ennius qui lui substitua l'hexamètre.—Le vers *scazon*, appelé aussi *claudus* ou *choliambe*, avait pour dernier pied un spondée au lieu d'un ĭambe : de là sans doute le nom qu'on lui donna, et qui signifie *boiteux*. Les anciens attribuaient l'invention de ce vers à Hipponax. L'*ĭambique trimètre catalectique* n'avait que cinq pieds et demi. Il pouvait recevoir le spondée au premier et au troisième pied ; les autres étaient des ĭambes. — L'*ĭambique dimètre* n'avait que quatre pieds. Dans le *dimètre acatalectique*, c.-à-d. complet, le second et le quatrième sont ordinairement des ĭambes et quelquefois des tribraques, tandis que le premier et le troisième peuvent être des tribraques ou des spondées. Horace s'en est beaucoup servi. L'*ĭambique dimètre catalectique* est celui auquel il manque une syllabe : on l'appelle aussi vers *anacréontique.* Le premier pied est un ĭambe, un spondée ou un dactyle ; les autres sont des ĭambes. L'*ĭambique dimètre hypermètre* ou *hypercatalectique* renferme au contraire une syllabe de plus que le dimètre ordinaire.—L'*ĭambique tétramètre acatalectique* avait, comme l'indique son nom, huit pieds complets : son invention était attribuée à Alcée. Les tragiques et les comiques latins en ont fait un grand usage. L'*ĭambique tétramètre catalectique* avait sept pieds plus une syllabe. Ce vers avait, dit-on, été inventé par Hipponax. Le dernier pied, dans le tétramètre acatalectique, et le septième dans le tétramètre catalectique, devaient être des ĭambes.— Enfin, les anciens rangeaient encore dans la catégorie des vers ĭambiques les espèces de vers appelées *galliambique, élégiambique* et *ĭambélégiaque.* Le premier de ces vers tirait son nom des prêtres de Cybèle appelés Galles. Il se compose d'un ĭambique dimètre catalectique, suivi d'un anapeste, d'un tribraque et d'un ĭambe. Le vers élégiambique se compose de la seconde moitié du vers pentamètre et d'un ĭambique dimètre. Quant au vers ĭambélégiaque, il n'est autre chose que le précédent, mais renversé, c.-à-d. commençant par l'ĭambique et finissant par le pentamètre.

II. Le vers ĭambique, comme nous l'avons dit, fut primitivement consacré à la satire, surtout à la satire outrée, d'où l'épithète de *criminosum* que lui applique Horace. André Chénier ayant, à la fin du dernier siècle, composé plusieurs poëmes virulents contre les excès de la révolution, leur appliqua, par analogie, la dénomination d'*Iambes*, et cette expression a été adoptée depuis pour désigner les pièces de vers violemment satiriques. Les satires qu'on désigne sous ce nom sont composées de vers alternatifs de douze et de huit syllabes, dont les rimes croisées se retrouvent respectivement à la fin des vers de même longueur. C'est le mètre qu'avait employé André Chénier, et que d'autres poëtes ont adopté après lui.

ÏAMBIQUE. adj. 2 g. et s. m. Voy. Iambe.

***IATRALEPTIQUE.** s. f. (grec. ἰατραλειπτικὴ, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφω, frictionner). T. Méd.

Enc.—On appelle ainsi une méthode thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les frictions, les fomentations, les liniments, enfin par tout moyen propre à déterminer l'introduction des médicaments par la peau. La méthode *iatraleptique* diffère de l'*endermique*, en ce que, dans celle-ci, la substance médicamenteuse est mise en contact avec le derme dépouillé de son épiderme. La première est d'un usage très-fréquent, tandis que la seconde ne s'emploie que dans quelques cas exceptionnels.

***IATROCHIMIE.** s. f. Voy. Médecine.

***IATROMATHÉMATIQUE.** s. f. Voy. Médecine.

***IBÉRIDE.** s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

***IBEX.** s. m. T. Mamm. Voy. Chèvre.

IBIDEM. Mot emprunté du latin, dont on se sert souvent dans les citations pour signifier que le mot, la phrase, etc., que l'on cite se trouve à l'endroit déjà indiqué dans la citation précédente. On écrit souvent par abrév., *Ibid.* ou *Ib.*

***IBIJAU.** s. m. T. Ornith. Voy. Engoulevent.

IBIS. s. m. [On pron. l'S.] T. Ornith.

Enc.—Le genre *Ibis*, qui appartient à l'ordre des *Échassiers* et à la famille des *Longirostres*, est surtout caractérisé par la forme du bec, qui est allongé, arqué, épais, presque carré à sa base, arrondi et obtus à sa pointe. En outre, les narines sont percées vers le dos de la base du bec et se prolongent chacune en un sillon qui règne jusqu'au bout, et il y a toujours quelque partie de la tête et même du cou dénuée de plumes. Enfin, les doigts externes sont notablement palmés à la base, et le pouce appuie à terre sur plusieurs phalanges.— Les espèces qui composent ce genre sont des oiseaux migrateurs, qui vivent en société, par petites troupes, dans les terrains humides et marécageux, où ils se nourrissent d'insectes aquatiques et d'herbes tendres. Leurs mœurs sont douces et paisibles. Chez toutes les espèces, la monogamie est un fait naturel. Les petits, au nombre de deux ou trois par couvée, sont nourris dans le nid jusqu'à ce qu'ils puissent voler. Leur chair est alors bonne à manger, ce qu'on ne peut dire de celle des adultes. Ces oiseaux parcourent les contrées chaudes des deux continents. L'espèce type est l'*Ibis sacré* (*Ibis religiosa*), [Fig. 1], ainsi nommé du culte que lui rendaient les anciens Égyptiens. On l'élevait dans l'enceinte des temples et on l'embaumait après sa mort : aussi les momies d'Ibis ne sont-elles pas rares dans les nécropoles. Le meurtre même involontaire de cet oiseau était puni de la peine capitale. C'est en reconnaissance des services supposés que l'Ibis rendait à l'Égypte, que celle-ci l'honorait comme une divinité propice. Selon la tradition, les Ibis allaient chaque année à la rencontre des serpents ailés et venimeux qui venaient de l'Arabie, et ils les détruisaient tous. Leurs plumes avaient, disait-on, la propriété de frapper de stupeur, et même de mort, les Crocodiles et les Serpents qui en étaient touchés. Mais d'après Savigny, la véritable cause de la vénération que les Égyptiens portaient à l'Ibis était la coïncidence de son apparition dans le pays avec le débordement du Nil, car cet oiseau n'est nullement ichthyophage. Les Égyptiens actuels désignent l'Ibis sacré sous le nom d'*Abou-Hannès.* Il est de la grosseur d'une Poule ; son plumage est blanc, à l'exception du bout des pennes de l'aile qui est noir ; les dernières couvertures ont leurs barbes allongées, effilées, d'un noir à reflets violets, et recouvrent ainsi le bout des ailes et la queue. Le bec et les pieds sont noirs, ainsi que toute la partie nue de la tête et du cou. L'espèce se trouve dans toute l'étendue de l'Afrique. Nous citerons encore l'*Ibis rouge* (*Ib. rubra*), de l'Amérique méridionale ; et l'*Ibis vert* (*Ib. falcinellus*), qui habite le midi de l'Europe. Le premier est d'un beau rouge vermillon, à l'exception de l'extrémité des rémiges, qui est noire ; et le so-

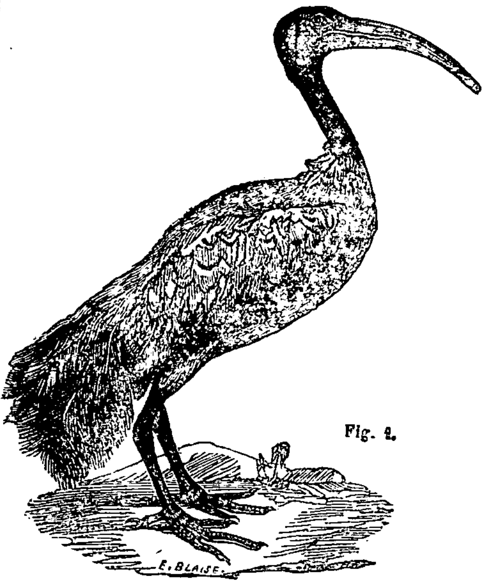

Fig. 1.

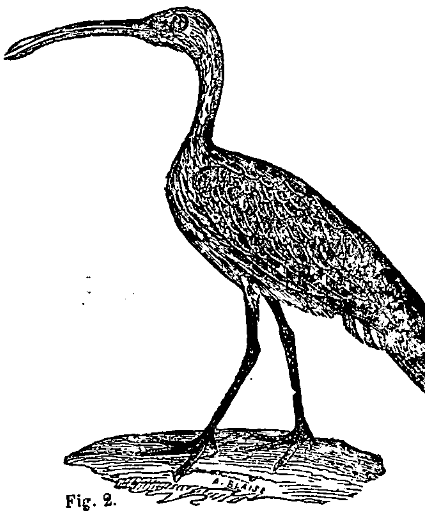

Fig. 2.

cond est d'un noir à reflets verts et violets en dessus, et d'un noir cendré en dessous.

Le genre *Courlis* ne diffère du précédent que par des caractères très-secondaires, et surtout par le bec, qui est plus grêle et rond sur toute sa longueur. Aussi forme-t-il avec lui un petit groupe bien distinct des autres Longirostres. Les Courlis vivent sur le bord de la mer et des marais, où ils se nourrissent de vers et de mollusques. Ils se réunissent en troupes nombreuses, excepté à l'époque de la reproduction, où ils s'isolent. Le cri du Courlis est assez exactement représenté par son nom. Le type du genre est le *Courlis d'Europe* (*Numenius arcuatus*) [Fig. 2]. Il est grand comme un chapon, et a le plumage brun, avec le bord de toutes les plumes blanchâtre, le croupion blanc, et la queue rayée de blanc et de brun. Nous en avons encore en Europe une autre espèce appelée *Petit Courlis* ou *Corlieu* (*Num. phœopus*), qui est de moitié moindre, mais qui a presque le même plumage.

***ICAQUIER.** s. m. T. Bot. Voy. Chrysobalanées.

ICELUI, ICELLE. adj. démonst. ou pronom. Vieux mot qui ne s'emploie plus qu'en style de Pratique, et parfois dans le langage fam. *Icelle dame. Dans la maison d'icelui.*

***ICHNEUMIE.** s. m. [ICH se pron. IK dans ce mot et dans les suivants.] T. Mamm. Voy. Civette.

ICHNEUMON. s. m. (gr. ἰχνεύω, suivre les traces). T. Mamm. V. Civette. ‖ T. Entom. V. Pupivores.

***ICHNOCARPUS.** s. m. (gr. ἴχνος, trace; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. Apocynées.

ICHNOGRAPHIE. s. f. (gr. ἴχνος; γράφω, décrire). T. Archit. Plan horizontal et géométral d'un édifice. *L'ich. d'une église.*

ICHNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'ichnographie. *Un dessin, un plan ichnographique.*

***ICHOR.** s. m. (lat. *ichor*). T. Méd. Sanie ou sang aqueux, mêlé de pus fétide et âcre, qui est le produit d'une inflammation de mauvais caractère.

ICHOREUX, EUSE. adj. Qui a le caractère de l'ichor. *Pus ich. Humeur ichoreuse.*

***ICHTHYOCOLLE.** s. f. (gr. ἰχθὺς, poisson). Voy. Colle et Gélatine.

ICHTHYOLITHE. s. m. (gr. λίθος, pierre). Se dit De tous les poissons fossiles, et Des pierres qui portent l'empreinte d'un poisson.

ICHTHYOLOGIE. s. f. (gr. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons. Voy. Poisson.

ICHTHYOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'ichthyologie ou aux poissons.

ICHTHYOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de l'ichthyologie.

ICHTHYOPHAGE. adj. 2 g. (gr. ἰχθὺς; φάγω, manger). Qui se nourrit de poissons; ne se dit guère qu'en parlant De peuplades qui vivent exclusivement du produit de leur pêche. *Les Esquimaux sont forcément ichthyophages.* ‖ Subst., *Les ichthyophages.*

***ICHTHYOSAURE.** s. m. Voy. Paléontologie.

***ICHTHYOSE.** s. f. T. Méd. Voy. Squamme.

ICI. adv. de lieu (latin. *hic*). Indique Le lieu où se trouve celui qui parle. *Venez ici. Sortez d'ici. Hors d'ici. Il a passé par ici. Il est venu jusqu'ici. Ici et là. D'ici là on compte une heure de marche.* — Ellipt., en appelant un chien, on dit *Ici*, pour *Viens ici.* ‖ S'emploie souvent avec l'adv. *Là*, et par opposition à ce dernier, pour indiquer La différence des lieux, des circonstances, etc. *Ici il y a une forêt, là une montagne. Ici Alexandre gagna une bataille, là il passa une rivière. Ici il pardonne, là il punit.* — On dit de même, *C'est l'usage dans votre pays, mais ici on se moquerait de vous. Cette industrie est plus développée à Londres qu'ici. On se conduit là-bas plus sagement qu'ici.* ‖ Sert aussi à désigner Un endroit particulier dans un discours, dans un livre, etc. *Ici finit la citation. Ici l'auteur commence à parler de telle guerre. Jusqu'ici nous n'avons raconté que des combats. Ici l'orateur est plein de véhémence, là plein d'onction et de douceur.* = S'emploie quelquefois comme adv. de temps, et désigne alors Le moment présent. *On n'avait rien vu de pareil jusqu'ici. Revenez demain; d'ici là j'aurai fini ce travail.* = Ici-bas. Dans ce bas monde, sur la terre. *Ici-bas tout périt. Les affaires d'ici-bas.*

***ICICA.** s. m. T. Bot. Voy. Amyridacées.

ICOGLAN. s. m. (turc. *itch*, *oghlan*, enfants de l'intérieur). Page du Grand Seigneur. *Une troupe de jeunes icoglans.*

ICONOCLASTE. s. m. (gr. εἰκὼν, image; κλάω, briser). Voy. Culte et Hérésie.

ICONOGRAPHE. s. m. Celui qui est savant en iconographie, qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE. s. f. (gr. εἰκὼν; γράφω, décrire).

Enc. — Conformément à son étymologie, l'*Iconographie* a pour objet la description explicative des images, de quelque genre qu'elles soient. Mais le plus souvent on prend ce mot dans un sens plus restreint pour désigner l'histoire de la représentation figurée des personnages remarquables, anciens ou modernes. Alors on désigne sous le nom d'*Iconologie*, cette partie de la science qui s'occupe spécialement de l'explication des symboles, emblèmes, attributs et signes de convention qui servent à caractériser les êtres fictifs ou surnaturels.

L'origine de l'art qui s'applique à reproduire sur le bois, le marbre ou l'airain, la figure ou la ressemblance des individus célèbres remonte certainement à une haute antiquité, mais nous ignorons son origine. Chez les Hébreux, il est question de l'image des défunts. Diodore mentionne l'image du roi Osymandias, et Hérodote parle de celle de Sésostris et des statues de bois de 345 grands prêtres; mais les Égyptiens paraissent s'en être tenus à une représentation symbolique, sans s'inquiéter de la ressemblance de l'image avec le personnage représenté. La véritable patrie de l'ic. est la Grèce, où l'on honorait les citoyens en plaçant leurs statues ou leurs bustes sur les places publiques, dans les théâtres ou sur les tombeaux. Dès la LVIIIᵉ olympiade (vers 545 av. J.-C.), on avait commencé, en Grèce, à ériger des statues aux vainqueurs des jeux; ceux qui avaient remporté le prix trois fois avaient droit à des statues de grandeur naturelle. Toutefois on prétend que Démétrius d'Athènes (XCᵉ olymp., vers 420 av. J.-C.) fut le premier artiste qui s'appliqua à la ressemblance exacte du sujet représenté. L'assertion de Pline, qu'avant Alexandre le Grand il n'existait point de portraits peints ou sculptés, est donc dénuée de fondement. Ce qui est vrai, c'est que ce prince fut le premier dont on reproduisit l'image sur les monnaies, car auparavant on n'y représentait que des images de divinités, et c'est même en qualité de dieu que cet honneur lui fut conféré. A Rome, l'ic. fut de bonne heure cultivée avec soin, toutes les familles nobles étant dans l'usage de conserver chez elles, et d'exposer publiquement, aux funérailles de quelqu'un de leurs membres, les images de leurs ancêtres. Ces images étaient le plus souvent des bustes (ou peut-être seulement des masques) de cire, mais parfois aussi des bustes de marbre. Jules César le premier obtint du sénat le droit de faire représenter son image sur la monnaie; les triumvirs s'arrogèrent ce droit; Auguste les imita, et depuis lors la monnaie fut toujours frappée à l'effigie des empereurs. A cette époque, le portrait envahit également les pierres précieuses, les anneaux, les médaillons. Les bustes des philosophes et des auteurs furent admis dans les bibliothèques et chez les libraires, et l'on s'empressa de reproduire les traits de tous les grands hommes. Une coutume qui flattait si bien la vanité ne pouvait guère tomber en désuétude. L'invention de la gravure et celle de la lithographie ont fait du droit d'image un droit véritablement abusif.

L'étude méthodique des monuments iconographiques de l'antiquité a commencé d'être cultivée au XVIᵉ siècle, par Michel-Ange et l'antiquaire romain Orsini. Depuis elle n'a cessé d'être l'objet de recherches approfondies. Mais, pendant plus de trois siècles, les savants s'occupèrent presque exclusivement de l'antiquité païenne, et il faut arriver jusqu'à notre temps pour les voir étendre leurs recherches aux produits de l'art chrétien. Des notions, même très-sommaires, sur les branches les plus importantes de cette science, nous feraient sortir du cadre de notre livre. Aussi nous bornerons-nous à renvoyer le lecteur aux traités où ses principes sont exposés avec le plus de soin. On consultera surtout: pour l'antiquité, Visconti, *Iconog. grecque*, 1811; et *Iconog. romaine*, 1817-26; pour l'époque chrétienne, Crosnier, *Iconog. chrétienne*, 1848; Guénébaud, *Dictionnaire d'iconog.*, 1851, ainsi que les remarquables publications de Didron, et des RR. PP. Arthur Martin et Cahier; et enfin, pour l'*Iconologie* proprement dite, les ouvrages de Ch. Delafosse (1768), de Gravelot et de Cochin (1796), et de F. Pistrucci (1821).

Par extension, on donne parfois le titre d'*Iconographie* à une suite de planches qui représentent, soit des portraits d'hommes illustres, soit une série d'espèces animales ou végétales, pour servir à l'étude de quelque branche de l'histoire naturelle. Nous citerons l'*Iconog. des contemporains*, publiée par Delpech, et l'*Iconog. du Règne animal*, par Guérin-Méneville.

ICONOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE. s. m. (gr. εἰκὼν; λατρεύω, j'adore). Nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLOGIE. s. f. V. Iconographie.

ICONOMAQUE. s. m. (gr. εἰκὼν; μάχη, combat). Celui qui combat le culte des images.

***ICONOSTASE.** s. f. (gr. εἰκὼν; στάσις, pose). Litur.

Enc. — Dans les premiers temples chrétiens, il était d'usage de fermer la vue du sanctuaire aux fidèles pendant une partie du saint sacrifice. Les Occidentaux se servaient pour cela de draperies (*aulæa*) suspendues au-dessus de la balustrade (*cancelli*) qui séparait la nef du chœur, tandis que les Orientaux surmontaient cette balustrade d'une sorte de cloison appelée *iconostase*, parce qu'elle était ornée de peintures pieuses. Cette cloison subsiste encore dans les églises de la communion grecque: on y expose le plus souvent des images de J.-C., de la Vierge, des évangélistes et de quelques autres saints. Ces images sont presque toujours exécutées avec soin, rehaussées d'or et d'argent, et quelquefois enrichies de pierres précieuses et de pièces d'orfévrerie. Par extension, les chrétiens orientaux désignent encore sous le nom d'*Iconostase*, de petites tablettes chargées de peintures semblables que l'on porte au bout d'une hampe comme nos bannières de procession, ainsi que de petites niches ornées de la même manière, que les fidèles aiment à faire construire dans leurs maisons.

ICOSAÈDRE. s. m. (gr. εἴκοσι, vingt; ἕδρα, base). T. Géom. Corps solide qui a vingt faces. *L'ic. régulier présente vingt triangles équilatéraux.*

ICOSANDRIE. s. f. (grec. εἴκοσι; ἀνήρ, ανδρος, homme). Voy. Botanique.

ICTÈRE. s. m. (grec. ἴκτερος). T. Méd. Voy. Foie. ‖ * T. Ornith. Syn. de *Troupiale*. V. Cassique.

ICTÉRIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui a rapport à l'ictère ou Qui est affecté d'ictère. *Affection ict. Cet homme est ict.* ‖ Subst., *Les ictériques.*

***ICTIDE.** s. m. T. Mamm. Voy. Civette.

IDE. s. m. T. Jeu. Se dit, au Piquet à écrire, De chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un pari.

IDÉAL, ALE. adj. Qui existe dans l'idée, qui existe ou qui ne peut exister que dans l'entendement; qui est créé par l'imagination. *Les choses qui désignent les mots abstraits n'ont qu'une existence idéale. Un être id. Le héros de ce poëme est un personnage id.* — Par ext., signifie quelquefois Chimérique. *Pouvoir id. Des richesses idéales.* ‖ T. Philos. Se dit Des choses qui ont un degré de perfection supérieur aux choses réelles. *Perfection idéale. Beauté idéale. Des formes idéales. Le beau id.*, ou subst., *L'id.*—*Idéal* se dit encore subst. dans le sens De conception d'une perfection idéale. *Ce qui, à vos yeux, est une utopie, est aux miens un id. dont nous devons nous rapprocher sans cesse.* — Voy. Esthétique.

***IDÉALISER.** v. a. Élever à l'idéal, représenter une chose sous des formes supérieures à celles qu'offre la réalité. *Ce peintre copie simplement son modèle au lieu de l'id. La nature la plus belle peut toujours être idéalisée, parce que l'intelligence est supérieure à la nature.* = Idéalisé, ée. part.

***IDÉALISME.** s. m. T. Philos.

Enc. — Ce mot a diverses significations au sein de la philosophie moderne. L'acception la plus répandue, non-seulement dans la langue philosophique, mais dans la langue littéraire, est celle que lui a donnée Cousin dans sa classification des systèmes de l'histoire de la philosophie, d'après les tendances fondamentales de l'esprit humain. En opposition à l'empirisme ou au sensualisme, l'*Idéalisme* désigne en général tous les systèmes qui ont pour tendance d'élever la raison au-dessus des sens et de l'expérience. Les systèmes idéalistes sont ceux, par ex., qui, dans le monde extérieur, au lieu de s'arrêter aux phénomènes attestés par les sens et aux rapports de ces phénomènes, s'efforcent de pénétrer dans le monde invisible des substances et des causes dont ces phénomènes sont la manifestation, et jusqu'aux types immuables dont ils sont l'image mobile. Dans l'âme humaine, les systèmes idéalistes admettent des idées absolues qui ne viennent pas de l'expérience, mais de la raison: telles sont les idées du bien, du beau absolu, de l'être infini. Par ces idées, ils s'élèvent jusqu'à la réalité suprême, jusqu'à l'infini, dans la contemplation duquel ils oublient plus ou moins le monde des sens, la réalité du fini et du contingent. Parménide, Platon, Plotin, dans l'antiquité; Descartes, Malebranche, Leibnitz, dans les temps modernes, voilà les philosophes idéalistes par excellence. — Id. se prend aussi, en un sens plus spécial et plus restreint, pour désigner des doctrines qui aboutissent à la négation du monde extérieur. C'est en ce sens que les philosophes écossais accusent les idées représentatives de conduire à l'id.; c'est en ce sens qu'ils qualifient d'id. les systèmes de Berkeley et de Malebranche. — Ce terme joue aussi un grand rôle dans l'histoire des derniers systèmes de la philosophie. « C'est l'id., dit Fichte le fils, qui est le fondement sur lequel ils reposent, et le fil conducteur qui les relie les uns aux autres. » Mais c'est surtout dans la philosophie allemande que l'id. a reçu des sens divers et même opposés en apparence. Ainsi il faut bien distinguer l'id. *subjectif* de Kant et de Fichte, et l'id. *objectif* de Schelling. Ces deux sortes d'id. ont cependant un caractère commun, qui est la prétention de ramener à l'unité et à l'identité, au sein de l'idée, les deux termes opposés de la connaissance, le moi et le non-moi, le subjectif et l'objectif, l'esprit et la nature, l'idéal et le réel. Mais Kant et surtout Fichte entendent par idée une forme purement subjective de notre esprit: ils nient l'existence des objets en soi, ils ramènent tout au moi et à des formes du moi. C'est le moi qui, d'après Fichte, produit le non-moi, c'est-à-dire le monde; donc rien n'existe que dans le moi et par le moi. Voilà ce qui constitue l'id. subjectif. L'id. objectif de Schelling prend aussi pour point de départ la pensée. Mais cette pensée n'est plus la pensée de l'homme, forme purement subjective de notre esprit; c'est la pensée absolue identique avec l'être absolu, d'où sortent également, par deux émanations parallèles, la nature et l'esprit, le réel et l'idéal. Ainsi, cet id., en plaçant son point de départ plus haut que le moi et la pensée de l'homme, a la prétention de concilier avec l'unité de son principe le réel comme l'idéal, et de rétablir la nature dans sa dignité et dans ses droits méconnus par Kant et par Fichte. Quoi qu'il en soit de ces diverses sortes d'idéalismes, on y reconnaît toujours cette même tendance générale à subordonner les sens et l'expérience à la raison et aux idées, à faire prédominer la réalité invisible sur la réalité visible, par laquelle nous avons en commençant défini l'id. Tel est donc le lien commun qui rattache ensemble les diverses significations de l'id. en France, en Angleterre et en Allemagne; tel est le caractère le plus général par où il s'oppose aux systèmes sensualistes ou empiriques. Plus d'une fois, comme on peut le voir d'après ce qui précède, l'id. s'est perdu dans le panthéisme. Néanmoins nous ne pensons pas qu'il soit légitime de confondre l'id. avec le panthéisme, et de faire ces deux termes synonymes l'un de l'autre.

***IDÉALISTE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'idéalisme. *Philosophie id. Doctrines idéalistes.* || Qui est partisan de l'idéalisme. *Un philosophe id.*—Substant., au masc., *Les idéalistes.*

IDÉE. s. f. (lat. *idea*, du gr. εἴδω, voir). Représentation d'une chose dans l'esprit; notion que l'esprit se forme d'une chose. *L'i. d'un arbre, d'une montagne. L'i. du blanc, du noir. L'i. du juste et de l'injuste. I. simple, complexe. I. claire et nette. I. vague et confuse. I. juste. I. fausse. Avoir une i., des idées. Les premières idées. Avoir l'esprit plein d'idées. L'origine, le développement des idées. Ce mot réveille telle i. Sur dix personnes, il n'y en a pas deux qui attachent la même i. à ce mot. Vous n'avez aucune i. de nos arts, de nos usages. Pour que vous preniez une i., une juste i. de cela. Cela ne peut vous en donner qu'une faible i. J'en avais conçu une haute i. J'en avais une tout autre i. Il ne répond pas à l'i. que je m'en étais faite. Vous ne sauriez vous faire une i. de ce que j'éprouvai alors.* — Fam. et par exag., *On n'a pas d'id. de cela*, se dit D'une chose qui paraît extraordinaire, excessive en son genre. || Par extens., Pensée, conception de l'esprit, réflexion, opinion, etc. *I. belle, noble, grande, sublime. C'est l'i. fondamentale de son livre. C'est une heureuse i. Avoir des idées tristes. Quelle folle i.! Cette i. est simple, excellente. Communiquer ses idées. Faire part de ses idées. Il perdit le fil de ses idées. Il a des idées de l'ordre le plus élevé. C'est un partisan des idées nouvelles. Il a des idées neuves, des idées hardies. Cet ouvrage est plein d'idées ingénieuses, originales.* — *I. fixe*, Idée dominante dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. || Se dit Des visions chimériques, des choses qui sont irréalisables. *Ce ne sont que des idées. Il n'a que des idées creuses. Il donne ses idées pour des réalités. Il se repaît d'idées. Il nous a entretenus de ses idées vraiment folles. Quelle i. avez-vous eue là?* || Souvenir, image qui est dans la mémoire ou dans l'imagination. *J'ai quelque i. d'avoir vu cet homme. Je ne me rappelle pas ce fait, je n'en ai aucune i. Le temps en a complétement effacé l'i. dans ma mémoire.* || Famil., se dit pour Pensée, esprit, imagination. *J'ai dans l'i. qu'il ne viendra pas. Il s'est mis dans l'i. que... Vous ne lui ôterez pas cela de l'i. Il me revient à l'i. Il n'est riche qu'en i. J'assisterai en i. à votre fête.* || En parlant Des œuvres de l'Art, se dit souvent pour Invention. *L'i. de ce tableau est fort gracieuse.* — On dit encore, dans un sens anal., *Il n'y a pas d'idées dans ce livre, dans ce tableau. Cet auteur, cet artiste manque d'idées, est sans idées.* || En Littér. et dans les Arts d'imitation, se dit aussi quelquefois pour Esquisse, ébauche rapide d'un ouvrage. *Il en a jeté l'i. sur le papier. C'est une première i. Ce n'est qu'une i. informe.* || * Fam., Exposé rapide de quelque chose, de quelque récit. *Il ne m'a donné qu'une i. de ce qui s'est passé.*

Syn. — *Notion, Pensée.* — L'*idée* est la représentation d'une chose dans l'esprit : elle arrive sans travail, sans effort. La *notion* est un simple aperçu, une connaissance élémentaire qui demande peu de travail pour être acquise. La *pensée* est l'opération propre de l'esprit. Toute *idée* qui est notre propre ouvrage est une *pensée*. Elle demande l'attention et la méditation. Pour avoir des *idées*, il suffit d'avoir un entendement; l'homme le plus ordinaire est apte à recevoir des *notions*; mais il faut un esprit doué d'une véritable puissance intellectuelle pour produire des *pensées* neuves.

Enc. — I. Le mot *idée* désigne un fait intellectuel élémentaire, irréductible, et qui par conséquent n'est pas susceptible d'une définition rigoureuse. Dans sa signification commune, qui est aussi la plus étendue, on l'applique à toute appréhension de l'esprit, et les scolastiques la définissaient une simple aperception de l'esprit, *mera mentis aperceptio*. Le fait exprimé par le mot *idée* est souvent encore désigné par d'autres termes, selon l'objet auquel il se rapporte. Ainsi, on l'appelle, quand il se rapporte à une chose présente, *perception*; à un objet visible, *image*; à un phénomène purement intellectuel, *conception*; à une chose passée, *souvenir*; à un état moral, *sentiment*. Mais *idée* est le terme générique, et s'applique à tout fait de l'intelligence par lequel les choses sont rendues présentes à notre esprit.

II. On distribue généralement les idées en plusieurs classes, selon les divers points de vue sous lesquels on les considère.

A. Envisagées au point de vue de leurs *objets*, elles varient à l'infini, comme les choses auxquelles elles se rapportent. Néanmoins on peut les ranger sous les deux chefs suivants : 1° les *idées sensibles*, qui représentent les objets extérieurs ou leurs attributs; 2° les *idées supra-sensibles*, qui se rapportent aux phénomènes de la vie psychique de l'homme. Ces dernières peuvent encore se subdiviser en idées *psychologiques*, en idées *métaphysiques*, et en idées *morales*.

B. Si on les considère au point de vue de la *qualité*, c.-à-d. eu égard à la façon dont elles représentent les objets, les idées peuvent être *vraies* ou *fausses*, *exactes* ou *inexactes*, *précises* ou *vagues*, *claires* ou *obscures*, *distinctes* ou *confuses*, etc. Ces différents termes n'ont pas besoin d'être expliqués en détail. Nous ferons seulement une observation au sujet des idées fausses et des idées vraies. On a prétendu que les idees étaient toujours *vraies*, attendu que le terme d'*idée* n'impliquait pas affirmation. Nous ne voyons là qu'un malentendu résultant des deux significations du mot *vrai*. Une idée est toujours *vraie*, en ce sens qu'elle est un fait, qu'elle est existante; mais elle peut en même temps être *fausse*, c.-à-d. non conforme à son objet, soit qu'il y ait, soit qu'il n'y ait pas affirmation de l'esprit qui l'a conçue.

C. On distingue encore les idées d'après leur *forme* ou d'après leur *quantité*. Ainsi, on les dit *simples* ou *composées*, selon que leur objet est simple ou composé; *abstraites* ou *concrètes*, selon qu'elles s'appliquent à une qualité isolée ou à l'ensemble de leur objet; *individuelles* ou *collectives*, selon qu'elles représentent un ou plusieurs individus; *particulières* ou *générales*, selon qu'elles correspondent à un objet déterminé ou à tout un genre; *compréhensives* ou *étendues*, selon qu'elles représentent des qualités communes à un plus ou moins grand nombre d'objets (v. ABSTRACTION et COMPRÉHENSION).

D. Mais les classifications qui précèdent, et d'autres encore que nous croyons inutile de citer, sont d'une importance fort médiocre et sont toutes plus ou moins arbitraires. La seule division des idées qui n'ait pas ce défaut, qui soit à la fois complète et précise, est celle qui est tirée de leur caractère de contingence ou de nécessité. Les *idées contingentes* sont les idees relatives aux choses qui pourraient ne pas être. J'ai devant moi une rose. Le toucher me fait concevoir ses formes, ses dimensions; la vue me révèle sa couleur, l'odorat son parfum. Je ne doute pas de l'existence de cette rose, mais je puis la concevoir autre qu'elle n'est, et même comme pouvant ne pas être. Elle a commencé d'être, un souffle peut la détruire, son existence est subordonnée à mille causes. C'est un objet contingent : l'idée que j'en ai est donc une idée *contingente*. Si, au contraire, je considère l'être infini, Dieu, je ne conçois pas qu'il ne soit pas, qu'il puisse être autrement, qu'il ait eu un commencement ni qu'il puisse avoir une fin. Il est donc l'être nécessaire, et par conséquent l'idée que j'en ai est une idée *nécessaire*. De même, l'idée de substance et celle de cause sont des idées nécessaires, car, dans la variété et la mobilité infinie des phénomènes, nous ne pouvons pas ne pas concevoir un substratum qui en est le lieu et, pour ainsi dire, le théâtre; nous ne pouvons pas ne pas concevoir que ces phénomènes émanent d'un principe. Nous en dirons autant des idées de temps et d'espace, de celles de juste et de devoir, etc. — Deux caractères secondaires de nos idées, la *particularité* et l'*universalité*, découlent de leur contingence et de leur nécessité. Un être contingent étant un être fini, circonscrit dans le temps et dans l'espace, l'idée qui le représente participe à ces bornes : elle est déterminée, individuelle, particulière. Au contraire, une idée nécessaire est une idée *universelle*, parce qu'elle s'applique à une chose qui ne peut pas ne pas être, et qui, par conséquent, est de tous les temps et de tous les lieux. Les idées contingentes sont encore appelees *idées relatives*, par opposition aux *idées absolues*, qui évidemment ne sont autres que les idées nécessaires.

III. Le problème de l'origine des idées a été de tout temps un sujet de controverse parmi les philosophes.

A. Pour les idées que nous avons des choses extérieures, c.-à-d. des corps et de leurs propriétés, la question ne paraît pas douteuse. Elles arrivent à notre intelligence par l'intermédiaire des sens, à la suite de l'impression qu'elles produisent sur eux, impression qu'on désigne sous le nom de *sensation*. Ces idées constituent ce qu'on appelle les *idées sensibles*. Toutefois, bien que ces idées nous viennent des sens, elles ne sont point, ainsi que le pretendaient Condillac et son école, des *sensations transformées*. Une sensation est simplement la réaction de l'organe sensoriel contre la cause exterieure qui agit sur lui, réaction qui est perçue par l'âme, et à l'occasion de laquelle notre esprit conçoit l'idée. La sensation est un phénomène passif; l'idée est le produit de notre activité intellectuelle. La sensation prend fin aussitôt que l'objet qui la déterminait cesse d'agir; l'idée persiste et subsiste dans notre intelligence, sans qu'il soit désormais besoin de l'intervention de l'impression ou de l'agent qui a donné lieu à sa naissance. En outre, aucune cause ne peut donner plus qu'elle ne contient : les sensations sont donc incapables de nous donner aucune idée de rapports, pas même celle du rapport de succession ou de simultanéité qui peut exister entre elles.

B. Les idées relatives à l'âme, à ses états, à ses facultés, en un mot, à tous les phénomènes de la vie intellectuelle et morale, nous sont révélées par le sens intime ou par la conscience, c.-à-d. par l'âme s'observant elle-même. Mais non-seulement l'âme a le pouvoir, en se reployant sur elle-même, de s'etudier et de se connaître, mais encore elle a le pouvoir d'agir sur les idées qu'elle a conçues, soit par l'intermédiaire de la sensation, soit par son action propre sur elle-même, et de créer ainsi une série indéfinie d'autres idees, qui n'ont d'existence qu'en elle et par elle : telles sont toutes les idées générales et toutes les idées de rapports, idées qui constituent presque à elles seules toute la matiere des sciences. Les idées que l'âme obtient par la propre observation d'elle-même ou par sa propre énergie sont appelées *idées intellectuelles*, et peuvent se diviser en *idées psychologiques* et en *idées morales*, selon la nature des faits et des rapports qu'elles représentent. — Il est tellement évident que la sensation n'est pour rien dans l'origine de ces idées, que nous jugeons inutile de reproduire et de réfuter le triste système de l'école sensualiste à ce sujet.

C. Toutes nos idées nous viennent-elles de la double source dont il a été question jusqu'à présent, c.-à-d. de l'expérience, soit externe, soit interne? L'affirmative a été soutenue par une école célèbre qui, pour cela même, a reçu le nom d'école empirique. Cette école, en effet, suppose que toutes les idées viennent de l'expérience, soit directement, soit indirectement, et comme résultats des opérations de l'entendement. Mais la théorie de l'empirisme ne résiste pas à un examen sérieux. Elle peut bien expliquer la production des idées particulières et contingentes, mais elle n'explique pas l'origine des idées universelles et nécessaires; car une cause, ainsi que nous l'avons déjà dit, est incapable de donner des effets qui la dépassent. Or, par les sens et la conscience, nous ne sortons ni du lieu où nous sommes, ni du moment actuel. C'est en vain que nous appelons à notre aide la mémoire et le témoignage; ce témoignage et ces souvenirs sont bornés comme nos perceptions. C'est en vain que nous élaborons les données de l'observation; ces données ne peuvent rendre ce qu'elles ne contiennent pas, des jugements universels. Ainsi, par ex., l'observation des phénomènes que nous avons faite nous-mêmes, quelque nombreux qu'on les suppose, est incapable de nous apprendre que tous les phénomènes sans exception ont une cause, car cette idée est universelle, et notre observation est limitée. L'expérience ne saurait non plus être l'origine des idées nécessaires et absolues, puisqu'elle ne nous révèle que des faits relatifs et contingents. Quel phénomène, soit externe, soit interne, peut engendrer dans notre esprit l'idée de substance, celle de l'infini, ou celles du vrai, du bien et du beau absolus. Évidemment, ces idées ne dérivent, ni de l'expérience extérieure, ni de l'observation intérieure. La formule célèbre, *Nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu*, est donc également convaincue de fausseté et d'impuissance.

Les idées universelles et nécessaires sont-elles donc produites par l'énergie propre de notre âme? L'école écossaise les regarde comme des lois constitutives de l'esprit humain. Kant les considère comme de simples formes de la pensée, et il les partage en trois classes, les *formes* de la sensibilité, les *catégories* de l'entendement, et les *idées* de la raison; et la connaissance humaine est le produit de l'application régulière de ces lois aux matériaux confus et épars qui nous viennent de l'expérience. Ces réponses ne sauraient satisfaire. En effet, l'esprit humain, de quelque façon qu'on le considère, est une chose finie; comment donc pourrait-il concevoir des vérités universelles et infinies? « Ces vérités, dit un philosophe contemporain, ne sauraient être distinctes, isolées, comme les idées contingentes et relatives qui représentent des phénomènes particuliers, soit externes, soit internes. Il faut nécessairement qu'elles aient un centre commun, qui ne peut être que l'infini, c.-à-d. Dieu conçu comme immense et éternel, comme cause première, comme sagesse parfaite, justice infaillible et souveraine. Puisque toute notion a son terme en Dieu, puisqu'elle est une forme de l'idée de Dieu, la question se ramène à savoir comment nous connaissons Dieu. Or, cette connaissance est la suite naturelle et immédiate du rapport qui unit la pensée de l'homme à celui par qui tout existe et se conserve. Dieu, dont la main a créé l'univers et qui ne cesse d'y entretenir l'ordre et la vie, se révèle à l'âme humaine par son action toujours présente, et il serait merveilleux qu'elle ne le connût pas. Voilà pourquoi tous les hommes le connaissent, non par la réflexion et par une recherche lente et pénible, mais directement, spontanément, par une heureuse et universelle nécessité. Cette communication de l'esprit humain et de la vérité infinie se nomme la *raison*. Les sens, la conscience, la raison, telle est en dernière analyse la triple source de nos idées. Par les sens, nous connaissons les choses matérielles qui nous environnent; par la conscience, nous nous connaissons nous-mêmes; par la raison, nous connaissons Dieu, principe et centre des vérités absolues. Ces trois facultés, opposées de caractère et de direction, s'accompagnent dans tout le cours de la vie intellectuelle. Dès que la conscience et la perception entrent en exercice, la raison s'éveille, et sous le fini conçoit l'infini, sous le particulier l'universel, au delà des imperfections de la créature, la perfection du Créateur. Dans la première pensée de l'homme est contenu le germe de toutes ses conceptions à venir, le monde, l'âme et Dieu. Après avoir ainsi saisi la vérité en vertu des seules lois de l'intelligence, l'esprit revient sur la notion obscure qu'il en avait d'abord acquise et qu'il transforme au moyen de l'activité volontaire. Par l'attention qui analyse les objets, par la comparaison qui les rapproche, par le raisonnement qui en découvre les propriétés les plus cachées, par la puissance du langage qui fixe la pensée, nous donnons à nos idées de la clarté, de la précision, de l'étendue. Particulières et concrètes à leur origine, elles deviennent abstraites, collectives, générales; elles engendrent des idées nouvelles qui, à leur tour, en produisent d'autres. Ainsi se développe la connaissance humaine; ainsi naissent et marchent les sciences par les forces combinées du génie et de la volonté. »

Ces idées universelles et nécessaires ont reçu de plusieurs philosophes, tels que Platon, Descartes, Leibnitz, etc., le nom d'*idées innées*, non point dans ce sens que ces idées soient actuelles chez l'enfant qui vient de naître, mais comme sortant de notre faculté même de penser, où elles sont mises par Dieu, en qui elles résident essentiellement. Ces idées restent en puissance dans notre âme, jusqu'à ce que l'expérience vienne les faire paraître à la lumière et les rendre présentes à l'esprit. « Toutes ces vérités, dit Bossuet en parlant des idées universelles et nécessaires, subsistent devant tous les siècles, et devant qu'il y ait eu un entendement humain; et quand tout ce qui se fait par les règles des proportions, c.-à-d. tout ce que je vois dans la nature serait détruit, excepté moi, ces règles se conserveraient dans ma pensée; et je verrais clairement qu'elles seraient toujours bonnes et véritables, quand moi-même je serais détruit, et quand il n'y aurait personne qui fût capable de les comprendre. Si je cherche maintenant où et en quel sujet elles subsistent éternelles et immuables comme elles sont, je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éternellement subsistante et où elle est toujours entendue; et cet être doit être la vérité même et doit être toute vérité; et c'est de lui que la vérité dérive dans tout ce qui est et ce qui s'entend hors de lui. C'est donc en lui, d'une certaine manière qui m'est incompréhensible, c'est en lui, dis-je, que je *vois ces vérités éternelles ; et les voir, c'est me tourner à celui* qui est immuablement toute vérité et recevoir ses lumières. Cet objet éternel, c'est Dieu éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. »

IV. L'étymologie du mot *idée*, qui signifie proprement *image*, nous révèle l'hypothèse qui la première s'est produite en philosophie sur la nature de ce phénomène. Les anciens avaient imaginé qu'entre l'esprit renfermé dans le corps et les objets qui nous entourent, il ne pouvait y avoir de communication immédiate. En conséquence, ils supposèrent que les objets envoient à l'esprit, par le canal des sens, des images d'eux-mêmes, appelées par Aristote *espèces sensibles*, et que ce sont ces images, et non les objets, que nous percevons. Cette sup*position fut ensuite généralisée et appliquée à toutes les facultés* de l'esprit. Les objets passés furent représentés à la mémoire par des *images*, les objets immatériels ou de raison par des *espèces intelligibles*. « En un mot, dit Jouffroy, on créa dans l'esprit un peuple de fantômes, qui furent comme des ombres des objets que nous percevons. » Cette hypothèse, quelque vaine qu'elle soit, s'est reproduite dans la philosophie moderne ; seulement ces êtres intermédiaires ont reçu le nom commun d'*idée*. D'après cette théorie que, dans l'histoire de la philosophie, on appelle théorie de l'*idée représentative*, la connaissance et l'idée sont deux choses distinctes. L'idée n'est qu'un moyen de connaissance et non la connaissance même ; c'est une sorte d'intermédiaire entre l'objet et le sujet. Pour ce dernier, l'idée est donc *la représentation de l'objet, et l'exactitude de la connaissance* se mesure sur le plus ou moins de fidélité de l'image par rapport à l'objet qu'elle représente. Ainsi, ce n'est pas le soleil que nous voyons, mais l'idée du soleil en nous ; ce n'est pas l'événement qui nous est arrivé hier que la mémoire atteint, mais l'idée de cet événement en nous, etc. Mais si l'on presse les conséquences de cette théorie, on aboutit à un scepticisme absolu. En effet, bien que l'esprit se saisisse lui-même par une aperception immédiate et qu'on ne puisse mettre en question son existence, il en est tout autrement des objets extérieurs qu'il ne nous est jamais donné d'atteindre directement, à cause de la présence de cet être intermédiaire, l'idée, qui vient toujours s'interposer entre notre âme et la réalité extérieure, devenue dès lors à jamais *insaisissable. De là l'impossibilité de nous assurer* de l'existence réelle des objets qui constituent l'extériorité matérielle, et, par conséquent, on aboutit, comme Berkeley, à la négation logique du monde extérieur. Or, cette doctrine une fois adoptée, rien ne me garantit plus l'existence extérieure d'êtres semblables à moi, et je reste seul dans l'univers, ou plutôt je le constitue à moi seul, avec mon esprit et mes idées. — L'hypothèse des idées représentatives, sous quelque forme qu'elle se déguise, écartée, le problème reste entier. Mais la philosophie *est-elle capable de le résoudre. et sa solution est-elle nécessaire* à l'avancement de la science ? Nous croyons qu'on peut hardiment répondre par la négative. La question de la nature des idées est du même ordre que celle de l'union du corps et de l'âme. Nous ne saurons jamais par quel moyen deux substances distinctes sont unies. De même nous ne saurons jamais non-seulement comment les objets extérieurs et matériels peuvent agir sur notre esprit, mais encore comment les idées que nous avons des phénomènes intellectuels qui se passent en nous peuvent d'abord être perçues par nous, puis résider, pour ainsi dire, à l'état quiescent dans notre esprit, jusqu'à ce qu'il plaise à notre volonté de les évoquer pour les faire apparaître de nouveau, réfléchir sur elles et les combiner de mille manières. Ce *sont là, il faut le reconnaître, de ces questions dont l'auteur* des choses s'est réservé le secret ; et la philosophie compromet son autorité, soit quand elle recherche des problèmes insolubles et ne sait pas se poser des limites à elle-même, soit quand elle avance (ce qui est inévitable dans ce cas) des hypothèses sans fondement et qui engendrent presque inévitablement des erreurs plus ou moins dangereuses.

IDEM. Mot emprunté du latin, qui sign. Le même. On l'emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit. Par abrév., on écrit souvent *Id.*

IDENTIFIER. v. a. (latin. *idem ; fieri*, devenir). Comprendre deux choses sous une même idée. *La définition doit toujours être identifiée* ou *s'id. avec le défini.* || * Considérer deux choses comme identiques. *Id. Dieu et le monde, le Créateur et la création, c'est supprimer Dieu et anéantir toute morale.* = S'IDENTIFIER, v. pron. S'assimiler, devenir pareil, identique ; se dit au prop. et au fig. *Une partie des substances introduites dans l'organisme s'identifie avec les différents tissus. La législation avait fini par s'id. avec les mœurs. A force de vivre avec les gens, on s'identifie en quelque sorte avec eux. — Le poëte et l'acteur doivent s'id. avec les personnages qu'ils font agir et parler.* = IDENTIFIÉ, ÉE. part.

IDENTIQUE. adj. 2 g. * Qui persiste dans l'existence. *Malgré les changements continus qu'éprouve incessamment son corps, l'homme se sent toujours id. avec lui-même.* || Qui est le même qu'un autre, qui ne se distingue d'un autre par aucune différence. *Deux et deux sont identiques avec quatre. Ces deux objets sont identiques.* || Qui est compris sous une même idée qu'une autre chose, nonobstant les différences de forme. *Au fond, ces deux propositions sont identiques.*

IDENTIQUEMENT. adv. D'une manière identique.

IDENTITÉ. s. f. T. Philos. et Jurispr.

Enc. — PHILOSOPHIE. — Le mot *Identité* exprime la qualité d'être le même, ce qui peut s'entendre et s'entend en effet dans deux sens différents.

Une chose est la même quand elle persiste dans son existence. On dit alors qu'elle a conservé son *identité*, qu'elle est demeurée *identique*. Les corps de la nature inorganique ne sont identiques qu'autant qu'ils n'éprouvent aucune espèce de changement ; chez eux, l'id. est incompatible avec toute mutation, toute modification, soit dans sa composition, soit dans sa forme. Mais il en est autrement pour les êtres vivants : leur identité se concilie avec les changements matériels les plus apparents et, on peut presque dire, avec une transformation complète. En effet, *les altérations que subissent ces êtres portent non-seulement sur* la forme, mais encore sur leur substance elle-même. Ainsi, par ex., au bout d'un petit nombre d'années, le corps de l'homme, outre les modifications extérieures que présente habituellement sa forme, ne contient plus un atome des matières qui le composaient. Tous les éléments organiques qui le constituaient ont été éliminés et remplacés par des éléments de même nature. Ce flux est incessant, et dure autant que la vie, car s'il s'arrête ou même se ralentit, celle-ci ne tarde pas à s'éteindre. Ce qui fait que l'être vivant est *identique*, ce qui *constitue son identité*, c'est le principe de vie pour les êtres inférieurs ; pour l'homme, c'est l'âme elle-même, qui seule a conscience de son existence continue, et qui seule peut, à l'aide de la mémoire et de la réflexion, rattacher les uns aux autres tous les moments de sa vie. Toutefois, on peut dire qu'au regard de celle de Dieu, l'id. de l'homme est relative. L'id. par excellence n'appartient qu'à Dieu, car, étant infini, et par conséquent parfait, il ne peut pas devenir ou se développer successivement comme l'homme : tout ce qu'il est, il l'est de toute éternité.

On dit encore que deux choses sont *identiques*, ou les mêmes, lorsqu'il n'existe aucune différence entre elles : ici donc *identité* désigne un rapport et signifie non-différence. En logique, on dit qu'il y a id. *entre deux propositions lorsqu'elles* expriment absolument la même idée, bien qu'avec des termes différents, ou lorsque les deux termes d'une même proposition ont absolument la même valeur. Il y a alors id. totale ; mais cette id. totale ne peut avoir lieu que dans certaines propositions de l'ordre purement rationnel, comme celles-ci : « Dieu est infini », et « Les trois angles d'un triangle égalent deux angles droits ». Le plus souvent l'id. n'est que partielle, comme dans ces propositions « L'homme est animal », et « Tout rectangle est un parallélogramme ». Toute la théorie de la proposition, aussi bien que le procédé syllogistique qui en dérive, repose donc sur le *principe de l'identité*, qui se nomme aussi *principe de contradiction*, selon qu'il s'applique à démontrer l'id. là où elle est, ou *bien à la nier là où elle n'est pas, c.-à-d. selon qu'il s'agit d'affirmer* ou de nier. Ainsi, le principe d'id. signifie qu'on peut affirmer de chaque sujet ce qui lui est identique, et le principe de contradiction qui en découle signifie qu'on en doit nier tout ce qui lui est contradictoire. Par ex., quand on dit : « Dieu est bon », cela est vrai, parce qu'il y a id. entre Dieu et bonté. Mais la proposition « Dieu est injuste » est fausse, parce qu'il y a contradiction entre le sujet et l'attribut. Par conséquent, ce qui constitue la vérité ou l'erreur de la proposition, c'est le principe d'id. ou le principe de contradiction. Il en est de même pour le syllogisme : « Dieu est bon ; or ce qui est bon est aimable ; donc Dieu est aimable. » Il est clair que ce qui constitue la vérité du syllogisme, c'est l'id., totale ou partielle, du sujet *et de l'attribut dans chacune* d'elles. — Ce *principe n'est point* nouveau : c'est celui qu'Aristote appelle le premier et le plus évident des principes, celui sur lequel il fonde toute la logique, car en effet tout raisonnement et toute pensée reposent sur lui. Aristote l'a formulé de diverses manières : « Une chose ne peut pas à la fois être et n'être pas en un même sujet et sous le même rapport » ; ou « Le même sujet n'admet pas en même temps deux attributs contraires » ; ou bien encore : « L'affirmation et la négation ne peuvent être vraies en même temps du même sujet. »

Les principes d'identité et de contradiction, condition essentielle de toute vérité, paraissent à tout esprit sensé aussi inattaquables que la réalité objective et la réalité subjective. Mais *on a bien douté de celles-ci*, il n'est donc pas étonnant qu'on ait contesté ceux-là. Ces principes ont eu pour principaux adversaires, Héraclite, Protagoras et autres sophistes dans l'antiquité, et Hegel dans les temps modernes. Hegel a reproduit contre eux les arguments des sophistes grecs en proclamant hautement l'id. des différences, des contraires, et des contradictoires. Ainsi, par ex., l'Être et le Néant, sont assurément les deux termes les plus contradictoires que puisse atteindre la pensée. Or Hegel affirme, après Héraclite, leur id. absolue : « L'Être et le Néant sont même chose. » *De même il affirme l'id.* du fini et de l'infini, de l'identique et du non identique, de la liberté et de la nécessité, du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres, de Dieu et du monde. « Tout est Dieu et rien n'est Dieu », voilà la conséquence suprême de la nouvelle logique. Un exemple suffira pour donner une idée du procédé de démonstration employé par le philosophe allemand afin d'établir l'id. des contradictoires. « En premier lieu, *quelque chose* et *autre chose* existent l'un et l'autre ; donc ils sont tous les deux *quelque chose*. En second lieu, chacun des deux est en même temps autre chose, peu importe celui des deux qu'on appellera d'abord *quelque chose*. Si nous appelons A un certain être, et B un autre être, B d'abord est par là déterminé comme *autre*. Mais A *est en même temps tout aussi bien l'autre de B. Tous les deux* sont, au même titre, *autre chose*. Donc tous les deux, soit en tant que *quelque chose*, soit en tant qu'*autre chose*, sont bien toujours *même chose*. » En France, heureusement, il est inutile de réfuter une argumentation pareille qui, à la lettre, est fondée sur un jeu de mots. Au reste, cette logique prétendue nouvelle ainsi que le fait très-bien observer Gratry, a déjà été critiquée par Aristote avec toute la supériorité du génie et du bon sens. « Il est hors de doute, dit il, que le nom seul d'une chose signifie que telle chose est ou qu'elle n'est pas, de sorte que rien absolument ne saurait être et n'être pas de telle manière. Tout mot doit signifier un objet un. En effet, ne pas signifier un objet un, c'est ne rien signifier. Si la pensée ne porte sur un objet un, toute pensée est impossible... Quant à celui qui dit que telle chose est et n'est pas, il nie ce qu'il affirme, et, par conséquent, il affirme que le mot ne signifie pas ce qu'il signifie... Celui qui soutient que la même chose peut être et n'être pas, est un homme qui détruit la possibilité de la parole, et qui persiste néanmoins à parler. »

Ainsi qu'il est facile de le voir d'après ce qui précède, toutes les doctrines panthéistes sont uniquement et entièrement fondées sur l'identification des contraires, des différences et des contradictoires, et principalement du fini et de l'infini, c.-à-d. de Dieu et du monde, du Créateur et de la création : de là le nom de système de l'*identité absolue* que le panthéisme a reçu en Allemagne depuis le commencement de ce siècle. On trouvera dans la *Logique* du P. Gratry une critique irréfutable de cette philosophie considérée dans sa base dialectique. Ce que nous en avons dit a été emprunté à cet ouvrage remarquable.

LÉGISLATION. — En termes de jurisprudence, on appelle *Identité*, la reconnaissance d'une personne, la certitude qu'elle est bien ce qu'on croit ou ce qu'elle dit être. La constatation de *l'id. peut avoir lieu tant en matière civile qu'en matière criminelle*. En matière civile, nous citerons le cas de l'absent, revenant après un long espace de temps réclamer ses biens (Code Nap. 115 à 132). — En matière criminelle, nous mentionnerons seulement celle qui a lieu pour reconnaître un individu en état d'arrestation, ou un condamné évadé et repris (C. Instr. crim. 518-520), ou encore une personne qu'on croyait à tort avoir été homicidée (*Ib.* 444). Souvent aussi il est nécessaire de constater l'id. d'une personne après la mort, particulièrement quand un individu a été victime d'un crime. Dans beaucoup de cas, cette constatation doit se faire avec l'assistance d'un médecin.

* **IDÉOGRAPHIE.** s. f. (gr. ἰδέα, idée ; γραφὴ, écriture). Système d'écriture dans lequel les idées sont représentées par les images des objets ou par leurs symboles. = * IDÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'idéographie. *Écriture id. Signes idéographiques.* — Voy. ÉCRITURE et HIÉROGLYPHE.

IDÉOLOGIE. s. f. (gr. ἰδέα, idée ; λόγος, discours).

Enc. — Si l'on s'en tenait à sa signification étymologique, ce *mot désignerait simplement cette partie de la philosophie qui* étudie les idées considérées en elles-mêmes, c.-à-d. comme de purs phénomènes de l'esprit humain. Mais les philosophes qui l'ont créé et mis pour un instant à la mode, à la fin du siècle dernier, comprenaient sous cette étroite dénomination la philosophie tout entière, c.-à-d. la métaphysique, la logique, la morale, et même les sciences qui s'en déduisent directement, comme la politique, l'économie politique et la législation. La nouvelle école affichait la prétention d'appliquer à l'étude de l'homme la méthode analytique et les procédés d'observation qui venaient de donner un essor prodigieux aux sciences physiques et naturelles. Il suffisait pour cela d'étudier les phénomènes intellectuels en eux-mêmes, ou, en d'autres termes, les *idées, pour arriver à des résultats aussi brillants, à des vérités* positives. A en croire cette école, Condillac venait de jeter les fondements de la philosophie définitive et de les asseoir sur des bases inébranlables. L'analyse avait démontré que la sensation seule donnait naissance à toutes nos idées, à tous nos sentiments, à toutes nos facultés. Il n'y avait donc qu'à continuer l'œuvre si bien commencée. De là la substitution du nom d'*Idéologie* aux mots surannés de philosophie et de métaphysique. Tout le monde sait comment cette école a tenu ses promesses, et que, loin de rien créer, elle eût détruit, s'ils eussent été destructibles, les grands principes qui sont les bases essentielles de toute métaphysique et de toute morale. La négation de la spiritualité de l'âme, la négation de la providence divine, la doctrine de l'in*térêt établie comme fondement* de la morale et de la société, telles sont les monstruosités, malheureusement bien anciennes, auxquelles a abouti l'idéologie.

IDÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie.

IDÉOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe d'idéologie. *Un profond id.* On dit quelquefois *Idéologiste.*

IDES. s. f. pl. (lat. *idus*). Voy. CALENDRIER.

* **IDIOÉLECTRIQUE.** adj. 2 g. Voy. ÉLECTRICITÉ.

IDIOME. s. m. (gr. ἰδίωμα). Voy. LANGUE.

IDIOPATHIE. s. f. (gr. ἴδιος, propre ; πάθος, souffrance). T. Méd. Maladie qui existe par elle-même, et qui n'est point sous la dépendance d'une autre affection. || T. Mor. Inclination particulière qu'on a pour une chose.

IDIOPATHIQUE. adj. 2 g. T. Médec. Se dit D'une maladie qui n'est liée à aucune autre, qui n'en dépend pas. *Cette migraine n'est point id., elle n'est qu'un symptôme du dérangement de l'estomac. Maladie id. — Abcès id.*, Voy. ABCÈS.

* **IDIOSYNCRASIE.** s. f. (gr. ἴδιος ; σύγκρασις, constitution). T. Physiol. Voy. TEMPÉRAMENT.

IDIOT, IOTE. adj. et s. (gr. ἰδιώτης, stupide). Stupide, imbécile ; se dit proprement De celui qui, par un vice quelconque de conformation ou par quelque altération dans les organes de l'entendement, est incapable de combiner aucune idée. *Un pauvre id. Une femme idiote.* — Fig., *C'est l'homme du monde le plus id.* || Subst., *C'est un id.*

***IDIOTIE.** s. f. ou **IDIOTISME.** s. m. (R. *idiot*). T. Méd. Voy. Aliénation.

IDIOTISME. s. m. (gr. ἴδιος, propre). T. Gramm. Construction, association de mots, qui est contraire aux règles communes et générales, et qui est propre à telle ou telle langue. *Chaque langue a ses idiotismes. Un id. latin, français, etc.* — Voy. Gallicisme.

***IDOCRASE.** s. f. (gr. εἶδος, forme; κρᾶσις, mélange).

Enc.— On nomme ainsi des minéraux qui ont la même composition chimique que les grenats, se trouvent dans les mêmes terrains, et n'en diffèrent que par leur système de cristallisation, lequel est le prisme carré. Comme les grenats, il y en a de diverses bases, mais plus ou moins mélangées. Les Idocrases ont une cassure vitreuse, sont assez dures pour rayer le quartz, et sont fusibles en verre jaunâtre. Leurs couleurs sont le brun, le rouge violet, le vert obscur, le vert jaunâtre et le bleu. On distingue surtout l'*Id. du Vésuve* ou *Vésuvienne*, qui est d'un vert obscur; l'*Id. manganésienne*, appelée aussi *Id. violette*, à cause de sa coloration; et l'*Id. cyprine*, remarquable par sa couleur bleue, qui est due à la présence d'une petite quantité d'oxyde de cuivre. Quand ces pierres sont transparentes, on peut les tailler et en faire de petits objets d'ornement, des chapelets, des bagues, etc. A Naples, ces pierres taillées se vendent sous le nom de *Gemmes du Vésuve*.

IDOINE. adj. 2 g. (lat. *idoneus*). Propre à quelque chose. *Il est apte et id. à faire cela.* Vieux.

IDOLÂTRE. adj. 2 g. Qui adore les idoles et leur rend des honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu. *Une nation id. Les peuples idolâtres. Toute la terre était id.* || Par ext., se dit De tous ceux qui rendent un culte divin à des créatures. *Les Perses qui adoraient le feu, les Égyptiens qui adoraient les crocodiles, étaient idolâtres.* || Se dit également Du culte rendu aux idoles ou à de fausses divinités. *Un culte id. Des sacrifices idolâtres. Offrir un encens id.* || Fig., se dit D'une personne qui en aime une autre avec excès, ou qui estime trop une chose, qui en raffole. *Cette mère est id. de ses enfants. Cette femme l'a subjugué au point qu'il en est id. Il est id. de ses ouvrages. Cette femme est id. de sa beauté.* = Idolâtre. s. m. Ne se dit que De ceux qui adorent les idoles ou les autres fausses divinités. *Les idolâtres des Indes. Convertir les idolâtres.*

IDOLÂTRER. v. n. Adorer les images. *Les femmes portèrent Salomon à id.* Peu usité. = Idolâtrer. v. a. Ne s'emploie qu'au fig., et signifie Aimer avec trop de passion. *Il idolâtre cette femme. Elle idolâtre ses enfants.* = s'Idolâtrer. v. pron. Se dit dans le même sens. *Cet homme s'idolâtre. Ces deux amants s'idolâtraient.* = Idolâtré, ée. part. N'est usité qu'au fig.

IDOLÂTRIE. s. f. (grec. εἴδωλον, image; λατρεία, culte). Adoration des idoles, culte des faux dieux. *Un peuple adonné à l'id. Tomber dans l'id.* || Fig., se dit D'un amour, d'un attachement excessif, déraisonnable. *Il l'aime jusqu'à l'id., avec idolâtrie.*

IDOLE. s. f. (gr. εἴδωλον). Figure, statue représentant une fausse divinité et exposée à l'adoration. *Id. d'or, d'argent, de pierre. Id. de Jupiter, de Mercure. Le culte, les temples, les prêtres des idoles. Adorer une id. Renverser les idoles.* — Fig. et fam., on dit D'une belle personne sans grâce, et qui ne paraît point animée, ou bien qui paraît douée de peu d'intelligence, *Elle est belle, mais c'est une id., une vraie id.* || Fig., *Idole* se dit encore D'une personne à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries. *Il est l'id. du jour.* || Ce qui fait le sujet de l'affection, de la passion de quelqu'un. *Cet enfant est l'id. de sa mère. La gloire était son id. L'avare fait son id. de son argent.*

IDYLLE. s. f. (lat. *idyllium;* du gr. εἶδος, image). T. Littér. V. *Poésie* pastorale.

IF. s. m. T. Bot. Voy. Conifères. || Pièce de charpenterie, de forme triangulaire, et imitant un if taillé en pyramide, qui sert à porter des lampions dans les illuminations. *La promenade était plantée d'ifs qui portaient des verres de couleur.*

IGNAME. s. f. T. Bot. Voy. Dioscorées.

IGNARE. adj. et s. 2 g. (lat. *ignarus*, qui ne sait pas). Qui n'a point étudié, qui n'a point de littérature. *C'est un homme i. Des gens ignares. C'est un i.* Fam.

***IGNATIE.** s. f. T. Bot. Voy. Loganiacées.

IGNÉ, ÉE. adj. [On pron. le G dur, dans ce mot et dans les trois suivants]. Qui est de feu, qui a rapport au feu. *Substance ignée. Matière ignée. D'une nature ignée. Action ignée. Couche de formation ignée.*

IGNICOLE. adj. 2 g. (latin. *ignis*, feu; *cultor*, qui adore). Se dit Des adorateurs du feu. Peu usité.

IGNITION. s. f. T. Chim. État des corps qui dégagent à la fois de la lumière et du calorique. *Un corps en ig., dans l'état d'ig.* Voy. Combustion.

*** IGNIVOME.** adj. 2 g. (lat. *ignis; vomere*, vomir). Qui vomit du feu. *Les monts ignivomes*, Les volcans.

IGNOBLE. adj. 2 g. (lat. *ignobilis*). Qui est bas, sans noblesse, qui indique une âme dépourvue de sentiments nobles et élevés. *Langage ig. Expressions ignobles. Physionomie ig. Avoir des manières, des sentiments ignobles. C'est un procédé ig.* || Par analog., *Il se cache dans un réduit ig.* || * T. Fauconn. *Oiseaux ignobles*, Voy. Aigle et Fauconnerie.

IGNOBLEMENT. adv. D'une manière ignoble. *Il parle ig. Il s'est conduit ignoblement.*

IGNOMINIE. s. f. (lat. *ignominia*, de *in*, priv., et *nomen*, nom). Infamie qui souille le nom, grand déshonneur. *Être couvert d'ig. Il s'enfuit chargé d'opprobres et d'ig. C'est une grande ig. pour sa famille. Souffrir de grandes ignominies. Être exposé à l'ig.*

IGNOMINIEUSEMENT. adv. Avec ignominie. *On l'a traité ignominieusement.*

IGNOMINIEUX, EUSE. adj. Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. *Mort ignominieuse. Supplice ig. Traitement ig. Action ignominieuse.*

IGNORAMMENT. adv. Avec ignorance. Peu us.

IGNORANCE. s. f. (lat. *ignorantia*). Défaut de connaissance, manque de savoir. *Grande ig. Ignor. profonde, grossière, crasse. Ig. invincible. Ig. volontaire, affectée. Heureuse ignor. Les siècles d'ignor. Vivre, croupir dans l'ig. de toutes choses. Avouez votre ig. Il était dans la plus complète ig. de tout ce qui se passait.* || Faute qui marque une ignorance grossière. *Ce livre est plein d'ignorances impardonnables.* || T. Pratique. *Prétendre cause d'ig.*, Alléguer son ignorance pour excuse. *Afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ig.* — Dans le langage fam., on dit aussi, *Prétendre cause d'ig.*, en parl. De choses qu'on veut faire semblant d'ignorer.

IGNORANT, ANTE. adj. Qui est sans étude, sans lettres, qui n'a point de savoir. *Un homme ig. Une femme très-ignorante. Tous ces gens-là sont fort ignorants. Il est si ig. qu'il ne sait même pas lire.* || Se dit aussi De quelqu'un dont l'ignorance est relative, qui n'est pas instruit de certaines choses. *Il est très-ig. sur ces matières-là. C'est un homme fort ig. des usages du monde. Il sait beaucoup de choses, mais il est tout à fait ig. en histoire naturelle.*—T. Pratiq. *Être ig. du fait.* || Se dit encore De celui qui n'a pas l'habileté, le savoir que sa profession exige. *Un médecin ig. Un magistrat fort ig.* = *Ignorant, ante*, s'emploient subst. dans tous les sens de l'adject. *C'est une ignorante. Un franc ig. L'ig. a le ton décisif, faute de savoir douter. Il fait l'ig. sur ce sujet, mais je le crois bien informé.*

IGNORANTIN. adj. m. Ne s'empl. que dans la dénomination, *Un frère ig.*, ou elliptiq., *Un ignorantin.* V. Doctrine *chrétienne.*

IGNORER. v. a. (lat. *ignorare*). Ne savoir pas, ne pas connaître. *J'ignore ce que vous voulez dire. J'ignorais ce fait. J'en ignore la cause. J'ignore si je m'abuse. J'ignorais qu'il fût parti. Elle ignore quand il partira. J'ignore d'où elle vient. Ig. les premiers principes des sciences.* — *Ig. les hommes*, Ne pas connaître le cœur humain. || Dans le style élevé, on dit De quelqu'un qu'*Il ignore l'art de flatter*, qu'*Il ignore l'imposture*, pour exprimer qu'Il ne flatte jamais, etc. = Neutral. et fam., *C'est un homme qui n'ignore de rien*, Qui est savant en toutes choses. = Pronom., *S'ig. soi-même*, N'avoir point une juste idée de soi-même, de ses forces. = Ignoré, ée. part. Se dit souvent pour Inconnu, caché. *Un homme ignoré. Il découvrit un peuple ignoré jusqu'alors. Il vit ignoré du monde. Dans une retraite ignorée.*

***IGUANE.** s. m. ***IGUANIENS.** s. m. pl. T. Erpét.

Enc.—Dans la méthode de Cuvier, les *Iguaniens* forment la troisième grande famille de l'ordre des *Sauriens*. Les reptiles que l'illustre zoologiste range dans cette famille se rapprochent beaucoup des Lacertiens, dont ils ont la forme générale, la longue queue, les doigts libres et inégaux, etc. Ils n'en diffèrent guère que par leur langue, qui est charnue, épaisse, non extensible, et seulement échancrée au bout. Cette famille est en outre divisée par Cuvier en deux sections, les *Iguaniens* proprement dits, qui ont des dents au palais, et les *Agamiens* qui n'en ont pas. Comme nous avons déjà parlé de ces derniers, nous ne nous occuperons ici que des premiers, en nous contentant de citer les genres principaux. — Les *Iguanes* (*Iguana*) ont le corps et la queue couverts de petites écailles imbriquées, tout le long du dos une rangée d'écailles redressées, comprimées et pointues, et sous la gorge un fanon comprimé et pendant. Leurs cuisses portent une rangée de tubercules poreux. Enfin, chaque mâchoire est entourée d'une rangée de dents triangulaires, à tranchant dentelé. L'*Ig. ordinaire, d'Amérique* ou *Ig. tuberculeux* (Fig. 1), est long de 1 mèt. 30 à 1 m. 60, et a le dessus du corps vert jaunâtre et marbré de vert pur, et la queue annelée de brun. Ce reptile est commun dans toutes les parties chaudes de l'Amérique : il vit en grande partie sur les arbres, va quelquefois à l'eau, et se nourrit de fruits, de graines et de feuilles. Sa chair passe à la fois pour être délicieuse et malsaine. On mange aussi ses œufs, qui sont presque sans blanc, et gros comme ceux d'un Pigeon. — Les *Basilics* (*Basiliscus*) sont surtout remarquables par la crête continue et élevée qui règne le long de leur dos et de leur queue, et qui est soutenue par les apophyses épineuses des vertèbres comme chez les Istiures. Ce sont des animaux tout à fait inoffensifs et qui se nourrissent de graines. L'espèce type est le *Bas. à capuchon*, ainsi nommé d'une proéminence membraneuse de son occiput, en forme de capuchon. Ce reptile est long de 70 à 80 centim., et se trouve à la Guyane, à la Martinique et au Mexique.—Les *Marbrés* (*Polychrus*) n'ont point de crête, et leur queue est longue et grêle. De même que les Caméléons, ils peuvent changer de couleur : aussi leur poumon est-il très-volumineux. Comme chez les Caméléons encore, les fausses côtes entourent l'abdomen en se réunissant pour former des cercles entiers. Le *Marbré de la Guyane*, qui est gris roussâtre, avec des bandes transversales irrégulières d'un roux brun et quelquefois mêlées de bleu, est la seule espèce connue du genre. — Les *Anolis* (*Anolius*) ont la forme générale des Iguanes et surtout des Marbrés; mais ils s'en distinguent, ainsi que de tous les Iguaniens, par la forme de leurs doigts. En effet, la peau s'élargit sous l'antépénultième phalange en un disque ovale et strié en travers qui les aide à s'attacher aux diverses surfaces, où ils se cramponnent en outre par le moyen d'ongles très-crochus. La plupart portent sous la gorge un fanon qu'ils enflent et font changer de couleur dans la colère et dans l'amour. Plusieurs d'entre eux égalent au moins le Caméléon par la faculté de faire varier la couleur de leur peau. Ces reptiles sont en général de la taille de nos Lézards. Ils sont vifs et lestes, chassent ordinairement sur les arbres et les buissons, et se nourrissent non-seulement d'insectes, mais encore de graines et de baies. Nous citerons comme ex. du genre, l'*An. caïman* (Fig. 2), appelé vulgairement *Roquet* par les habitants des Antilles. C'est un petit reptile de la taille du Lézard gris; il est de couleur verdâtre, avec le museau piqueté de brun.

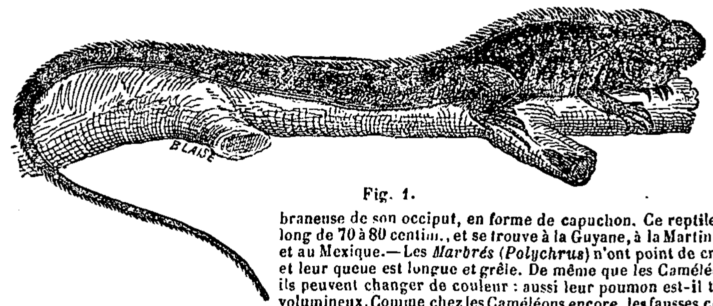

Fig. 1.

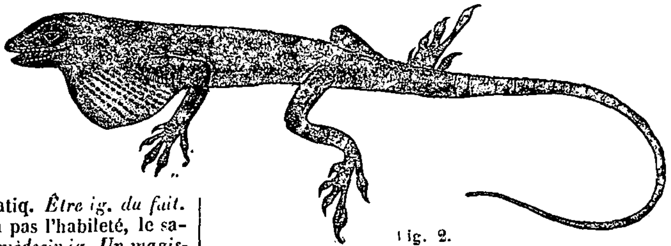
Fig. 2.

IL. pron. masc. qui désigne la troisième personne. *J'attends mon frère, il doit venir. J'ai lu cet ouvrage, il est bien écrit. Nous allâmes à leur rencontre, ils ne vinrent pas. Il me fuit, le perfide. Ils sont rares les hommes qui... Ils ne reviendront plus, ces jours heureux.* || Le pron. *Il* se met immédiatement après le verbe dans les interrogations, et dans certaines phrases exclamatives, suppositives, et même affirmatives. *Que fait-il? Où sont-ils? Dort-il? Est-il sage? Qu'a-t-il dit? Viendra-t-il? Aime-t-il la danse? Votre père est-il venu? Ce vin est-il bon? Sont-ils moins coupables, ceux qui...? Est-il barbare! Dût-il s'en fâcher. Ce projet dût-il échouer, il sera toujours beau de l'avoir conçu. Alors, dit-il, mon parti est pris. Quoi! s'écria-t-il, il oserait... Aussi est-il* *vrai que... Aussi furent-ils sages.* ‖ *Il* se met aussi avec les verbes impersonnels ou employés impersonnellement, et alors il n'est point relatif à un sujet exprimé. *Il tonne. Il pleut. Il grêle. Il faut que... Il est juste que... Il y a des hommes qui... Il se répandit un bruit étrange. Il fut un temps où nous étions heureux. Il fait un temps affreux.*

ÎLE. s. f. (lat. *insula*). T. Géogr.

Enc.— Les *Iles* sont des portions de terre environnées d'eau de tous les côtés. Elles diffèrent beaucoup entre elles par leur forme, leur étendue et leur nature, et se montrent, tantôt isolées, tantôt rangées en *chaînes*, d'autres fois réunies plusieurs ensemble de manière à constituer des *groupes*, quand leur nombre est peu élevé, et des *archipels*, quand il est plus considérable. Les îles varient encore par leur élévation au-dessus de l'eau. Ainsi, pendant que les unes s'élancent à une très-grande hauteur, et renferment souvent des pics d'une altitude énorme qui servent au loin de guide aux navigateurs, les autres depassent à peine la surface liquide et parfois même sont fort souvent cachées sous les flots, où elles constituent des *Bancs*, des *Écueils* ou des *Récifs*.

Il y a des îles dans les rivières, dans les lacs et dans les mers. Les premières, qui sont les moins importantes, n'ont pas toutes la même origine. En général, elles se forment, soit parce que l'eau, coulant dans un bassin plat et plus large, surtout à l'embouchure des fleuves, se partage en deux ou en un plus grand nombre de bras, soit parce que les fragments de rochers qu'elle entraîne tombent au fond du lit et y servent de point d'appui aux particules terreuses qui, en s'accumulant, finissent par l'exhausser. Souvent aussi ces îles ont pour base des rochers aussi anciens que l'eau qui les entoure; c'est ce qu'on observe surtout dans les lacs. Quelquefois cependant la formation des îles lacustres est due à des débordements qui ont emporté les terrains moins compactes. Quant aux *îles flottantes* que l'on rencontre dans quelques lacs et qu'on regardait jadis comme des merveilles, ce sont tout simplement des fragments de terre de fort petites dimensions, qui sont soutenus sur l'eau et maintenus contre son action délayante, par l'entrelacement des racines des arbres et des plantes aquatiques.

Bien que les îles innombrables qui sont disséminées dans l'Océan et dans les mers soient très-différentes entre elles par leur position, leur forme et leurs caractères, le savant géologue Léopold de Buch les partage en deux grandes classes: les *îles continentales* et les *îles pélagiques*.

Les *îles continentales* sont en général beaucoup plus longues que larges, et disposées le long des côtes de la terre ferme comme si elles avaient été formées pendant le soulèvement du continent lui-même, ou comme si elles avaient été détachées de ce dernier par l'action des flots. On remarque, en général, que ces séries d'îles sont parallèles aux chaînes de montagnes continentales les plus voisines de la mer, et présentent la même structure que celles-ci. Aussi est-on naturellement porté à admettre que ces îles pourraient bien être des parties sous-marines des chaînes continentales voisines, qui ne sont pas encore entièrement sorties du sein des mers, ou qui, si l'on a lieu de supposer un affaissement du sol, ne sont pas encore complétement submergées. Les îles de ce genre sont très-nombreuses le long des côtes du Nouveau-Monde. Ainsi, sur la côte nord-ouest, on observe une longue série d'îles, toutes semblables et toutes parallèles à la chaîne continentale, qui commence avec le groupe du Nouveau-Norfolk et finit à l'île de Vancouver. Une autre rangée fort remarquable s'étend sur la côte ouest de l'Amérique du Sud, depuis l'île de Chiloë jusqu'au cap Horn. Ces îles représentent évidemment les derniers contreforts des Andes de la Patagonie, car leur structure granitique est la même que celle de la côte du Chili. Dans le golfe du Mexique, les limites primitives du continent sont indiquées par le groupe semi-circulaire composé de Porto-Rico, Haïti, la Jamaïque et Cuba, qui touche presque à la péninsule du Yucatan. Enfin, les îles qui longent la côte de l'Amérique, dans l'Océan Arctique, sont également des fragments détachés du continent. L'ancien monde offre aussi un très-grand nombre d'îles continentales. Nous citerons d'abord celles qui courent le long des côtes occidentales de la Norwège, à partir du cap Nord, et parallèlement à la grande chaîne des Alpes Scandinaves. La Grande-Bretagne elle-même, les Orcades, les Hébrides et les Shetland, sont des exemples remarquables d'îles de ce genre. Beaucoup d'îles de la Méditerranée sont de simples prolongements des chaînes du continent. La Corse et la Sardaigne, entre autres, ne sont que des prolongements des Alpes maritimes. La grande chaîne centrale de Madagascar et la forme allongée de cette île, qui est parallèle à la partie sud-est du grand plateau de l'Afrique, montrent que cette terre a été autrefois unie au continent. Enfin, l'Asie offre également de nombreux exemples d'îles continentales; telles sont les îles de la Sonde et des Moluques, et cette immense série d'îles ou d'îlots qui s'étendent le long de la côte orientale depuis Formose jusqu'au Kamtchatka. De Buch pense encore que la longue ligne courbe formée par la Nouvelle Zélande, l'île de Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, l'archipel de Salomon, la Nouvelle-Bretagne, le Nouveau-Hanovre, la Nouvelle-Irlande, la Louisiade et la Nouvelle-Guinée, ont formé anciennement la limite septentrionale et occidentale du continent australien. Dans cette hypothèse, toutes ces terres appartiendraient à la classe des îles continentales.

Les *îles pélagiques* sont sorties du fond de l'Océan, et presque toujours à une grande distance des terres. Leur formation a été indépendante de celle des continents, et on les distingue, d'après leur origine, en îles *volcaniques* et en îles *madréporiques*.

Les *îles volcaniques* peuvent être telles, soit en totalité, soit en partie. Elles sont parfois fort élevées. En outre, tantôt elles sont isolées, tantôt, et le plus souvent, elles sont réunies en groupes. Chacun de ces groupes renferme ou a jadis renfermé un centre d'action volcanique, situé soit dans une seule île, soit dans plusieurs de ces îles, et autour duquel les autres se sont formées. Beaucoup d'entre ces îles ont des cônes de soulèvement, c.-à-d. présentent de vastes dômes creux qui ont été soulevés par l'action de vapeurs élastiques intérieures. Tantôt ces cônes sont demeurés intacts, tantôt leur surface a été déchirée en fissures gigantesques, tantôt ils se sont affaissés sur eux-mêmes de façon à représenter une coupe immense, dans laquelle s'est formé un cratère par l'éruption de matières diverses ou de courants de laves poussées au dehors par la pression interne. Un grand nombre de ces îles ont des soupiraux encore en activité.— Le mode de formation que la science assigne aux îles volcaniques, n'a rien d'hypothétique. L'histoire a enregistré un assez grand nombre d'exemples d'îles produites par les feux sous-marins. Ainsi, tout le groupe de Santorin (Fig. 1), qui fait partie des Cyclades méridionales dans la Méditerranée, a été produit depuis les temps historiques. Suivant les anciens, les îles de Santorin, de Therasia et d'Aspronisi apparurent au-dessus des eaux, à la suite de violents tremblements de terre, plusieurs siècles avant notre ère. Palaïa-Kameni, appelée aussi Hiéra, parut ensuite (186 ans av. J.-C.), et son apparition s'accompagna de phénomènes semblables. Elle s'accrut successivement par des îlots soulevés sur ses bords à des époques postérieures, surtout en 19, 726 et 1427 après J.-C. Micra-Kameni se montra en 1573, et Nea-Kameni en 1707, et l'une et l'autre s'accrurent successivement en 1709, 1711, 1712, etc. Mais il arrive fréquemment que ces îles volcaniques disparaissent après s'être montrées plus ou moins longtemps au-dessus des flots. Cette disparition est due quelquefois à l'érosion de la mer; le plus souvent elle résulte de l'affaissement du cône qui les avait produites. Nous citerons comme ex. l'île Julia qui se montra subitement au sud-ouest de la Sicile, en 1831, et qui disparut peu de mois après.— Les petites îles et les groupes disséminés à de grandes distances les uns des autres en dedans du cercle polaire antarctique sont tous d'origine volcanique, quoique la plupart aient cessé d'être en activité. Il en est de même dans l'Océan Atlantique, où les îles de Tristan da Cunha, de Sainte-Hélène, de l'Ascension et de Madère ont été produites par des feux souterrains aujourd'hui complétement éteints, tandis que les archipels du Cap Vert des Açores et des Canaries, possèdent tous des cratères en activité: l'île de Ténériffe, qui fait partie du dernier, renferme même un des plus magnifiques cônes volcaniques qui existent.

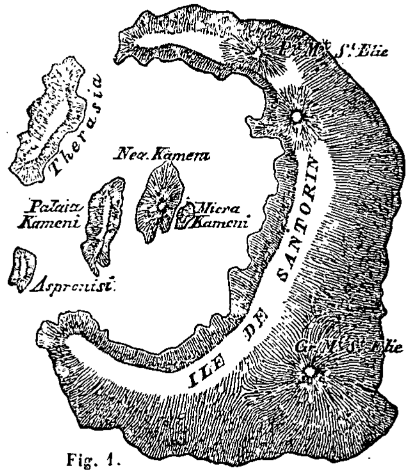

Fig. 1.

Par une circonstance singulière qui résulte de l'instabilité de la croûte terrestre, toutes les petites îles pélagiques disséminées dans la partie tropicale de l'Océan Pacifique et de l'Océan Indien, sont, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie et des Seychelles, d'origine volcanique ou d'origine madréporique. C'est aussi un fait extraordinaire que la plupart de celles qui possèdent des volcans sont en voie de soulèvement, et s'élèvent graduellement et insensiblement au-dessus du niveau de la mer, tandis qu'il y a tout lieu de croire que ces vastes espaces qui sont semés d'îles madréporiques, sont en voie d'affaissement, et que cet affaissement dure depuis une longue série de siècles.

Les *îles madréporiques* sont essentiellement constituées par des polypiers pierreux agglomérés les uns avec les autres. Les espèces qui contribuent le plus à la formation de ces constructions, appartiennent aux genres Astrée, Méandrine, Caryophyllie, Oculine, Madrépore, etc. Mais, d'une part, ces animaux ne peuvent subsister s'ils ne sont constamment submergés, et de l'autre ils ne peuvent pas vivre à plus d'une trentaine de mètres de profondeur. En conséquence, ils s'établissent sur toutes les roches préexistantes qui se trouvent à cette profondeur, et là, par une exsudation de matière calcaire, ils construisent leurs polypiers, qu'ils accumulent les uns au-dessus des autres jusqu'au niveau de l'eau, où s'éteignent les dernières générations. On a comparé l'ensemble de ces petits êtres à une immense végétation de prairies qui revêtirait la région océanique, et dont les espèces, au lieu de disparaître successivement, se pétrifieraient à l'automne et deviendraient chaque année la base permanente destinée à recevoir la végétation de l'année suivante. Les constructions madréporiques s'élèvent donc graduellement du fond de l'eau et, avec le secours des siècles, elles atteignent sa surface, où elles forment des bancs sous-marins ou à fleur d'eau qui s'étendent parfois sur d'immenses espaces. Presque toutes les îles de l'Océan Pacifique et de la Mer des Indes se sont ainsi produites, et le travail silencieux des polypes ne cesse d'en former de nouvelles ou d'accroître les anciennes par des bancs construits sur leurs bords. Beaucoup même se trouveront réunies un jour par suite de ces accroissements successifs sur certains points de la Polynésie; dans différents endroits, le fond de la mer est même déjà si exhaussé, que les populations communiquent à gué, sans avoir besoin de pirogues, à plusieurs lieues de distance.

Les îles madréporiques sont généralement très-peu élevées (de 2 à 4 mèt.) au-dessus du niveau de la mer, et ce fait n'a rien d'étonnant, car, une fois arrivés à ce point, les Zoophytes ont dû terminer leur rôle. Un grand nombre constituent des récifs d'autant plus redoutables, que leur faible hauteur empêche de les voir, même à une faible distance, à moins, comme cela arrive souvent, qu'elles ne soient couvertes de palmiers, de cocotiers ou d'autres arbres du même genre. Très-fréquemment les formations madréporiques représentent des anneaux, tantôt circulaires et tantôt ovales ou irréguliers, complétement ou incomplétement clos, dont la partie intérieure constitue une sorte de lac (Fig. 2). D'autres fois l'intérieur de l'anneau est occupé par une île, de manière qu'il existe une sorte de fossé profond et plein d'eau entre celle-ci et l'anneau madréporique. Les formations qui présentent cette disposition annulaire, ont reçu le nom d'*Attolons*. Le diamètre des îles annulaires varie de 4 à 140 kil. La largeur moyenne de l'anneau lui-même au-dessus du niveau de la mer est au plus de 400 mèt. et ordinairement moindre. La profondeur du bassin central varie de 35 à 90 mèt. Au contraire, sur le côté externe de l'anneau, la mer est ordinairement très-profonde, et la muraille madréporique présente une pente plus rapide que les cônes volcaniques les plus hardis. On a d'abord expliqué la formation de ces îles, en supposant qu'elles avaient pour base des montagnes à cratère sur le sommet desquelles les Polypes étaient venus s'installer. Ceux de ces animalcules qui habitaient les bords du cratère devaient naturellement, disait-on, parvenir à la surface de la mer bien plus promptement que ceux qui vivaient au fond, puisque, dans la première direction, il y avait moins de chemin à faire que dans la seconde. Toutefois, comme ces derniers continuaient leur travail après la disparition des autres, ils devaient finir par combler le bassin et transformer ainsi l'anneau circulaire en une île entièrement plane. Mais de nouvelles et plus exactes observations ont démontré l'inexactitude de cette théorie. Il est aujourd'hui établi que le lac central des îles annulaires, au lieu de correspondre au cratère d'un volcan, correspond, au contraire, à la cime d'une montagne sous-marine, et que la formation de ces îles résulte du concours de deux causes agissant en sens inverse, savoir: le travail des polypes, et l'affaissement continu du sol sous-marin sur lequel reposent les constructions madréporiques. En effet, soit (Fig. 3) une montagne à demi submergée et laissant encore voir sa partie culminante A. Les Polypes saxigènes s'établiront sur ses flancs et y construiront le dépôt madreporique BC. Supposons maintenant que cette montagne descende graduellement sous les eaux par l'effet d'une flexion générale de l'écorce du globe. A mesure que la base s'enfonce sous le niveau de l'Océan, les Polypes saxigènes retrouvant de l'eau continuent leurs travaux et élèvent continuellement leur construction. Si le mouvement d'affaissement du sol n'est pas plus rapide que leur travail, le banc madréporique, malgré ce mouvement souterrain, continuera de rester à fleur d'eau, car sa hauteur au-dessus de la base ne cessera pas d'augmenter. Mais il n'en sera pas de même de la montagne centrale. A mesure que celle-ci descendra, l'eau gagnera sur les rivages en diminuant d'autant ce qui en demeure au-dessus de l'Océan, si bien qu'à la fin la montagne disparaîtra entièrement, tandis que la construction madréporique subsistera toujours à peu près avec la même étendue superficielle qu'elle avait au commencement. De cette manière, le bassin central de l'île annulaire (Fig. 4) correspondra au sommet d'une montagne submergée, au lieu de correspondre, comme on le supposait naguère, à une dépression cratériforme.— Après les îles formées par les Polypes saxigenes, nous devons encore mentionner les immenses récifs qui reconnaissent une origine identique. Ainsi, l'immense récif, appelé Recif de la Grande Barrière, qui longe la côte nord-est de l'Australie ou Nouvelle-Hollande, constitue la plus grande formation madréporique connue. En effet, il naît à une profondeur énorme, et s'étend sur une longueur de plus de 450 lieues. Sa largeur varie de 180 à 1800 mètres. Sa distance moyenne de la côte est de 4 à 5 lieues, mais elle dépasse quelquefois 25. On rencontre également de vastes barrières de récifs madréporiques le long des îles de la Louisiade et de la Nouvelle-Calédonie; ces récifs font précisément face à la Grande Barrière de l'Australie. En outre, comme la partie de l'Océan Pacifique qui est comprise entre ces deux chaînes de récifs, est semée d'attolons et d'écueils madréporiques, les navigateurs lui ont imposé le nom de *Mer de Corail*.

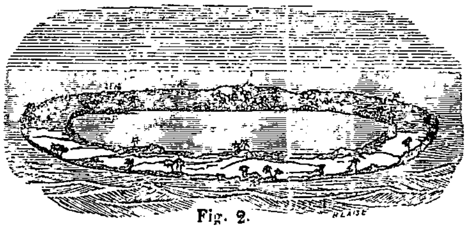
Fig. 2.

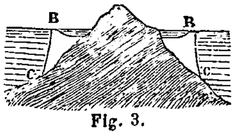

Fig. 3.

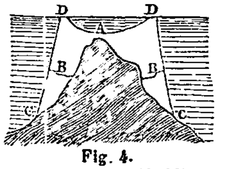

Fig. 4.

Les attolons madréporiques couvrent des espaces énormes.

Dans l'Océan Pacifique, on ne rencontre que des îles de ce genre depuis l'extrémité sud de l'archipel Pomotou jusqu'à l'extrémité *nord* de l'archipel de Marshall ou de Radick, c'est-à-d. sur une longueur de 1450 lieues et sur une largeur de plusieurs degrés. Dans l'Océan Indien, elles occupent également une étendue immense entre Saya de Matha et l'extrémité des Laquedives, c.-à-d. un espace de 25 degrés de latitude. Ailleurs encore, on rencontre des agglomérations très-considérables d'attolons : tels sont l'archipel des Carolines, et ceux de la Mer de Corail, au nord-est de la Nouvelle-Hollande. Il y a donc lieu de croire que cette immense portion de la croûte terrestre a été et est encore le siége d'un affaissement continu, mais fort lent.

Quoique les îles volcaniques soient nombreuses dans l'Océan Pacifique, on n'en trouve aucune dans les régions dont nous venons de parler, comme aussi il n'existe aucun volcan actif dans les divers groupes d'attolons, et même à plusieurs centaines de lieues de ces groupes. Un fait plus remarquable encore, c'est que, dans plusieurs de ces îles, on trouve à diverses hauteurs des coquillages modernes et des débris de polypiers : ce qui démontre, qu'à une époque antérieure, elles ont éprouvé un mouvement de soulèvement graduel et prolongé.

ILÉON ou **ILÉUM.** s. et adj. m. [*Iléum* se prononce *Iléome.*] (gr. εἰλεῖν, tourner). T. Anat. V. INTESTIN.

ILES. s. m. pl. (lat. *ilia*, flancs). T. Anat. Les parties latérales et inférieures de l'abdomen. || *Os des iles*, Voy. SQUELETTE.

ILÉUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Méd. V. COLIQUE.

ILIAQUE. adj. 2 g. (lat. *ilia*, flancs). T. Anat. et Méd. Qui a rapport aux flancs; s'emploie surtout dans les locutions suivantes : *Os iliaques*, Os des iles. *Crête il.*, *Épine il.*, *Fosses iliaques*, Qui appartiennent aux os iliaques. — *Muscle il.*, Muscle qui remplit la fosse iliaque et qui sert à faire mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. — *Artères iliaques*, Artères qui sont formées par la bifurcation de l'aorte descendante. || *Passion il.* ou *Iléus*, Voy. COLIQUE.

* **ILICINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. AQUIFOLIACÉES.

ILION ou * **ILIUM.** s. m. T. Anat. Nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui, chez le fœtus, forment l'os iliaque, ainsi qu'à la partie supérieure et postérieure de cet os. De ce mot dérivent plusieurs mots composés, tels que *Ilio-lombaire*, *Ilio-pectiné*, *Ilio-sacro-fémoral*, etc., qui désignent des muscles ou d'autres parties en rapport avec l'ilium.

* **ILLÉCÉBRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. PARONYCHIÉES.

ILLÉGAL, ALE. adj. [On prononce les deux L dans ce mot et dans les suivants]. Qui est contre la loi. *Convention illégale. Formes illégales. Actes illégaux. Arrestation illégale. Assemblée illégale.*

ILLÉGALEMENT. adv. D'une manière illégale. *Agir il. On l'a arrêté illégalement.*

ILLÉGALITÉ. s. f. Caractère, vice de ce qui est illégal. *L'il. d'une convention, d'une ordonnance, d'une arrestation.*

ILLÉGITIME. adj. 2 g. Qui n'a pas les qualités, les conditions requises par la loi pour être légitime. *Mariage il. Enfant il. Amour il.*—Figur., *Des feux illégitimes.* || Par analog., Injuste, déraisonnable. *Prétention il. Désirs illégitimes.*

ILLÉGITIMEMENT. adv. Injustement, sans fondement, sans raison. *Posséder il. Il prétend cela il.*

ILLÉGITIMITÉ. s. f. Défaut de légitimité. *L'il. d'un titre. L'il. de sa naissance. L'il. d'un enfant.*

ILLETTRÉ, ÉE. adj. Qui n'a aucune connaissance en littérature, ignorant. *C'est un homme complétement il.*

* **ILLIBÉRAL, ALE.** adj. T. Politiq. Qui n'est pas libéral. *Idées illibérales. Système il.* || Qui est l'effet d'un système illibéral. *Des lois, des mesures illibérales.*

* **ILLICIUM.** s. m. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

ILLICITE. adj. 2 g. Qui est défendu par la loi ou par la morale. *Action il. Plaisir il. Amour il. Conventions illicites. Assemblées illicites. Un gain il. S'enrichir par des voies illicites.*

ILLICITEMENT. adv. Contre le droit et la justice. *Cela s'est fait illicitement.*

* **ILLIGÉRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. COMBRÉTACÉES.

ILLIMITÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas de limite, de terme. *Un espace, un temps il. Pouvoir il. Autorité illimitée. Liberté illimitée. Congé illimité.*

* **ILLIPÉ.** s. m. T. Bot. Voy. SAPOTACÉES.

ILLISIBLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait lire.

Obs. gram — Existe-t-il une différence entre les mots *illisible* et *inlisible?* L'Académie semble en établir une. En effet, elle donne à *inlisible* deux acceptions différentes, et elle n'en donne qu'une à *illisible*. Suivant elle, on dit d'un ouvrage qui est si mauvais qu'on n'en peut supporter la lecture qu'il est *inlisible*, et elle dit d'une écriture très-difficile à lire, indéchiffrable, qu'elle est *inlisible* ou *illisible*. Suivant nous, l'usage n'établit aucune différence entre *illisible* et *inlisible*, ou, en d'autres termes, nous croyons qu'on dit également *illisible* dans les deux sens. Nous ajouterons même que, dans l'un comme dans l'autre, *illisible* nous paraît beaucoup plus usité qu'*inlisible*.

* **ILLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui n'est pas conforme aux règles de la logique. *Raisonnement il.* || Qui manque de logique. *C'est un esprit illogique.*

ILLUMINATEUR. s. m. Celui qui illumine, qui se charge de faire des illuminations.

ILLUMINATIF, IVE. adj. Qui illumine; n'est guère usité que dans cette loc. mystique. *La vie illuminative.*

ILLUMINATION. s. f. Action d'illuminer, ou État de ce qui est illuminé. *L'il. de la lune par le soleil.* || Se dit D'une grande quantité de lumières disposées avec symétrie à l'occasion d'une fête, d'une réjouissance. *Cette il. était quelque chose de féerique. Il y avait des illuminations dans toutes les rues. Allons voir les illuminations.* || Fig. et en termes de Dévot., Lumière extraordinaire que Dieu répand quelquefois dans l'âme. *Une il. divine. Par il. du Saint-Esprit.*

ILLUMINER. v. a. (lat. *illuminare*). Éclairer, répandre de la lumière sur quelque chose. *La lune est illuminée par le soleil. Toute la ville était illuminée par les feux de joie qu'on avait allumés dans les rues.* || Faire des illuminations. *On avait illuminé la façade de l'hôtel de ville. On ordonna d'il. dans toutes les rues.* || Fig. et en termes de Relig., Éclairer l'esprit, l'âme. *Priez Dieu d'il. les idolâtres. Ce pays n'avait pas encore été illuminé par l'Evangile. Seigneur, illuminez mon âme.* = ILLUMINÉ, ÉE. part. *Toute la ville était illuminée.* = *Illuminé, ée*, s'emploie aussi substantiv., mais au fig. seulement, en parl. D'une personne qui prétend avoir des visions et être inspirée immédiatement par la divinité. *C'est un il., une illuminée.*

Enc. — Depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au XVIIe siècle, le titre d'*Illuminés* a été pris par diverses sectes qui prétendaient posséder des vérités supérieures à celles que possédaient les autres chrétiens ou être favorisées d'une inspiration spéciale de la part de Dieu. A cette heure, toutes ces sectes, ainsi que les doctrines plus ou moins singulières qu'elles professaient, sont complétement tombées dans l'oubli. Quand aujourd'hui on parle des *illuminés*, on entend presque toujours parler d'une société secrète née dans le siècle dernier, et à laquelle certains auteurs ont attribué une influence plus qu'exagérée sur l'avénement de la révolution. Cette société fut fondée, en 1771, par Adam Weishaupt, professeur de droit canon à Ingolstadt, en Bavière. Il se proposait de réformer l'Europe entière sous le rapport politique et religieux. Il constitua sa société sous le nom d'*ordre des perfectibilistes*, qu'il changea bientôt en *ordre des illuminés*, et imita, dans son organisation, la hiérarchie des sociétés maçonniques. Ainsi, la hiérarchie des illuminés se composait de huit grades : le *novice*, le *minerval*, l'*illuminé majeur*, l'*illuminé mineur*, le *chevalier écossais* l'*épope* ou le *prêtre*, le *régent* ou *prince illuminé*, le *mage* ou l'*homme-roi*. Des épreuves sévères étaient imposées aux initiés qui aspiraient à un grade supérieur. Le nombre des adeptes de l'illuminisme ne paraît pas avoir jamais dépassé le nombre de 2000. La société fut dissoute en 1784 par le gouvernement bavarois.

ILLUMINISME. s. f. Doctrine, opinions des illuminés. *L'il. faisait des progrès dangereux.*

ILLUSION. s. f. (lat. *illusio*, de *illudere*, se jouer). Apparence trompeuse; Erreur des sens qui fait voir les choses autrement qu'elles ne sont; Erreur de l'esprit qui fait prendre l'apparence pour la réalité. *Le mirage est une il. d'optique. Il. des sens. Il. théâtrale. Il. pathologique. Etre dans l'il. La manière d'éclairer le tableau d'un diorama produit une il. extraordinaire. Faire il. à quelqu'un. Se prêter à l'il. Cela détruit l'il.* — *Se faire il. à soi-même*, S'abuser soi-même. *Je cherchais à me faire il. sur ses défauts.* || Se dit Des fausses apparences que l'on attribuait au démon ou à la magie. *Il. magique. Ce sont des illusions du démon.* || Se dit aussi Des pensées et des imaginations chimériques. *Les illusions de l'amour-propre. C'est un homme plein d'illusions. Se repaître d'illusions. Dissiper les illusions de quelqu'un. Ses prétentions sont une pure il.* || Par ext., se dit encore Des songes, des images, des pensées qui flattent ou qui troublent l'imagination. *Une agréable il. Le jour vint dissiper les illusions qui avaient enchanté mon sommeil.* — V. HALLUCINATION.

ILLUSOIRE. adj. 2 g. Captieux, qui tend à tromper sous une fausse apparence. *Proposition il. Contrat il.* || Dans le langage ordinaire, se dit le plus souvent De ce qui est sans effet, de ce qui ne se réalise point. *Promesse il. Un projet il. Des espérances illusoires.*

ILLUSOIREMENT. adv. D'une façon illusoire. N'est guère d'usage qu'en style de pratique.

ILLUSTRATION. s. f. État de ce qui est illustre, ou Action de rendre illustre. *Cette ville doit son il. à ce poëte. Les conquêtes de Louis XIV ont moins fait pour l'il. de son règne que les œuvres des grands écrivains qui vécurent pendant ce temps.* || Se dit aussi pour Célébrité. *Acquérir de l'il., une grande il.* || Se dit encore Des marques d'honneur qui jettent de l'éclat sur une famille. *C'est une famille noble et ancienne, mais sans il.* || * Abusiv., est parfois usité pour désigner Un personnage illustre. *Les illustrations de l'époque.* = Au plur., *Illustrations* s'empl. quelquefois dans le sens D'explications, d'éclaircissements ajoutés à un ouvrage. *Une édition de Tite-Live enrichie des illustrations de Drakenborch.* || * Autrefois, on nommait aussi *Illustrations*, Les ornements coloriés des manuscrits. — Dans un sens anal., on désigne aujourd'hui sous ce nom Les gravures qu'on intercale dans le texte d'un ouvrage. *Les illustrations de Don Quichotte.*

ILLUSTRE. adj. 2 g. (latin. *illustris*). Éclatant, célèbre par le mérite, par la noblesse, par quelque chose de louable et d'extraordinaire. *Un homme il. Les hommes illustres de Plutarque. Un général il. Un artiste, un auteur il. Un nom il. Un sang il. Une race il. Une il. maison. Une il. origine. Une assemblée il. Cet homme est il. par ses grandes actions. Il a donné d'illustres marques de sa vertu, de son courage. Une il. infortune. C'est un des plus illustres monuments qui nous restent de l'antiquité.* || S'emploie quelquefois subst., en parl. D'une personne célèbre, mais principalement d'un artiste. *Ce compositeur était pourtant un des illustres de son époque.* = Syn. Voy. CÉLÈBRE.

ILLUSTRER. v. a. Rendre illustre. *Il. son nom. Il illustra son règne par de grandes victoires. Cet auteur a illustré son pays par des ouvrages immortels.* || * Orner un ouvrage de gravures qu'on intercale dans le texte. *Il. une édition.* = S'ILLUSTRER. v. pron. *Il s'est illustré par de grandes actions.* = ILLUSTRÉ, ÉE. part. *Cette ville a été illustrée par la naissance de plusieurs grands hommes. Une maison, une famille illustrée par de grandes charges. Un livre illustré.*

ILLUSTRISSIME. adj. 2 g. (ital. *illustrissimo*, très-illustre). Titre qu'on donne par honneur à quelques personnes élevées en dignité, et principalement aux ecclésiastiques. *Il. et révérendissime seigneur.*

* **ILMÉNIUM.** s. m. T. Chim. Corps simple et métallique découvert en 1846 par Hermann dans certains minéraux des monts Ilmen. *L'existence de l'il. est encore fort douteuse.*

ÎLOT. s. m. Très-petite île. || * Par anal., *Un îlot de maisons*, Petit groupe de maisons entourées de tous côtés par des rues.

ILOTE. s. m. T. Hist. grecq. Voy. HILOTE.

ILOTISME. s. m. La condition d'ilote. || Par ext., se dit De l'état d'ignorance et de dégradation dans lequel une partie d'un peuple est réduite par la classe dominante. *L'aristocratie avait réduit les classes pauvres à un véritable ilotisme.*

IMAGE. s. f. (latin. *imago*). Représentation d'une personne ou d'une chose par la sculpture, la peinture, la gravure, le dessin, etc. *I. ressemblante, fidèle. Vous voyez ici l'i. d'un grand homme.* || Dans un sens part., *Image* se dit Des figures sculptées ou peintes qui sont l'objet d'un culte religieux, et alors il s'emploie le plus souvent absol. et au pluriel. *Les images des faux dieux. Les images des saints. Honorer, abattre, briser les images. Le culte des images.* V. CULTE. || Se dit aussi De certaines estampes pieuses ou autres, qui sont ordinairement coloriées. *Un livre rempli d'images. Marchand d'images. On amuse les enfants avec des images.* — Figur. et fam., on dit D'une femme belle, mais froide et sans physionomie, *C'est une belle i.*; et D'un enfant d'une nature calme et tranquille, *Il est sage comme une i.* || Se dit aussi De la représentation d'un objet quelconque qui résulte de la réunion des faisceaux lumineux émanés de ce corps, quand ils ont été réfractés ou réfléchis par un autre corps. *Voir son i. dans l'eau, dans un miroir. Les nuages réfléchissent quelquefois l'i. de l'arc-en-ciel. Dans cette expérience on reçoit l'i. solaire sur un écran de papier.* || Ressemblance. *Dieu a fait l'homme à son i. Cet enfant est la vivante i. de son père. Ce tableau est la fidèle i. de la nature.* || Figur., *Image* se dit, tant au sens phys. qu'au sens moral, D'une chose qui donne une idée plus ou moins exacte d'une autre chose, ou qui la représente autrement que par la reproduction de sa figure même. *Un roi juste est l'i. de Dieu sur la terre. Ses écrits sont l'i. de son âme. L'écriture est l'i. de la parole, comme la parole est l'i. de la pensée.* ‖ Représentation des objets dans l'esprit, dans l'âme. *Les sens transmettent à l'âme l'i. des objets. L'i. de cette scène affreuse est toujours présente à mon esprit. Son i. me suit en tous lieux. Il ne peut arracher de son cœur cette i. trop chère.* — Se dit aussi pour Idée. *L'i. du péril, l'i. de la mort l'épouvantait. Je me fais une bien douce i. de votre bonheur.* ‖ Figur., se dit parfois pour Description. *Après avoir décrit un combat sanglant, le poëte oppose à cette scène affreuse la riante i. de la vie pastorale.* — En parlant Du style, *Image* se dit De cette espèce de métaphore par laquelle on rend une idée plus vive, plus sensible, on prête à l'objet des formes, des apparences, des qualités empruntées à d'autres objets. *I. gracieuse, riante, noble, hardie, sublime. C'est une belle i. Ce mot fait i. Ce sont les images qui donnent du coloris au style.*

Syn. — *Portrait.*—Au sens propre, l'*image* est la représentation de toutes sortes de choses, le *portrait* est la représentation ou la ressemblance des personnes. Au figuré, ces mots désignent tous deux une espèce de description oratoire ou poétique : mais l'*image* décrit des choses et des faits ; le *portrait* représente des personnes tant au physique qu'au moral. La description d'une tempête peut donner une *image* frappante de la réalité. Quand Salluste nous peint Catilina, il en fait un vivant *portrait*. En outre, l'*image* frappe surtout par l'éclat, l'imprévu, la vivacité des couleurs, tandis que le *portrait* a quelque chose de plus travaillé et de plus fini.

IMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend ces espèces d'estampes qu'on appelle images. Vieux. = *IMAGERIE. s. f. L'industrie, le commerce de celui qui fabrique et qui vend ces sortes d'estampes.

IMAGINABLE. adj. 2 g. Qui peut être imaginé, conçu. *Cela n'est guère i. Il lui est arrivé tous les malheurs imaginables. Malgré tous les efforts imaginables, on n'a pu le sauver.*

IMAGINAIRE. adj. 2 g. Qui n'est que dans l'imagination. *Un mal i. Des biens, des maux imaginaires.* ‖ Qui n'a point de réalité. *Dignité i. Il nourrit son esprit de choses imaginaires. Une valeur i.* ‖ *Malade i.*, se dit D'une personne qui a l'imagination blessée au point de se croire malade, quoiqu'elle ne le soit pas. ‖ *Espaces imaginaires*, Espaces créés par l'imagination, hors du monde réel, pour y placer des chimères. —Figur. et fam., *Être, voyager, se perdre dans les espaces imaginaires*, Se former des visions, se repaître d'idées chimériques.

Enc. — En Algèbre, on nomme *Quantités imaginaires* les racines paires des quantités négatives, ou les résultats imaginaires de quelque opération impossible. La racine carrée d'un nombre positif quelconque peut être affectée indifféremment du signe positif ou du signe négatif ; ainsi $\sqrt{9a^2} = \pm 3a$, parce que $+3a$ ou $-3a$, élevé au carré, donnent également $9a^2$. Mais si le nombre ou la quantité est négative, l'extraction de sa racine carrée est impossible, parce que le carré d'une quantité quelconque, soit positive, soit négative, est essentiellement positive; en d'autres termes, une quantité négative ne peut pas être le carré d'une quantité réelle. Les expressions symboliques $\sqrt{-9}$, $\sqrt{-4a^2}$, $\sqrt{-5}$, indiquent des opérations qui sont impossibles; aussi les désigne-t-on sous le nom d'expressions *imaginaires*. Mais, quoique les quantités indiquées par ces symboles n'aient pas de valeurs réelles, on peut faire sur ces quantités toutes les opérations algébriques dont sont susceptibles les quantités réelles. Ainsi, $\sqrt{-9} = \sqrt{9} \times \sqrt{-1} = 3\sqrt{-1}$; et $\sqrt{-4a^2} = \sqrt{4a^2} \times \sqrt{-1} = 2a\sqrt{-1}$. Les expressions de ce genre sont d'un usage fréquent dans l'analyse supérieure, et conduisent parfois à des résultats de la plus grande importance et qu'il serait difficile, sinon même impossible, d'obtenir par tout autre procédé. — On donne encore le nom de *racines imaginaires* à des racines d'équations qu'on ne peut indiquer que par des expressions imaginaires. D'Alembert le premier a démontré que toute racine imaginaire d'une équation peut être réduite à la forme $a + b\sqrt{-1}$, où a et b sont des quantités réelles. Mais lorsqu'une équation a une racine de cette forme, elle en a également une autre de la forme $a - \sqrt{-1}$, de telle sorte que les racines imaginaires entrent toujours dans une équation par paires ou bien sont toujours en un nombre pair.

IMAGINATIF, IVE. adj. Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. *Un esprit i. C'est une personne fort imaginative.* ‖ *La faculté imaginative*, ou plus ordin., au subst. fém., *L'imaginative*, La faculté qui a la puissance d'imaginer. *J'admire votre imaginative.*

IMAGINATION. s. f. (latin. *imaginatio*; d'*imago*, image). Faculté d'imaginer, de combiner des idées. *Une i. vive, puissante, riante, sombre. Il a l'i. malade, troublée. Son i. lui fait voir tout en beau. Son i. franchit toujours les bornes de la réalité. C'est un effet de votre i.* ‖ En Littérat. et dans les Beaux-Arts, se dit soit De la faculté d'inventer, soit de la faculté de se représenter vivement les choses et de rendre vivement ses conceptions. *Une i. créatrice. Une i. forte, brillante, hardie, heureuse, fertile, stérile. Ce poëte, ce peintre a beaucoup d'i., une grande vivacité d'i. S'abandonner à son i. Les écarts de l'i. Cela refroidit l'i. Dans tout le feu de l'i. Les arts de l'i.* ‖ Par ext., se dit De la chose conçue, créée par l'imagination, et particulièr. Des conceptions bizarres, extravagantes. *Voilà une belle i. Vous avez eu là une singulière i. Des imaginations creuses, bizarres. Se repaître d'imaginations.* ‖ * Se dit quelquefois pour Esprit. *Cela m'est venu à l'i. Ce danger n'existe que dans votre i. Il a l'i. frappée de cela.* ‖ Fam., s'emploie aussi dans le sens d'Idée, de croyance. *La plaisante i. que de vouloir me persuader cela. C'est une pure i.*

Enc. — Les définitions que les philosophes ont données de l'*Imagination* sont fort diverses. Pour Platon, comme pour Aristote, l'im. paraît consister dans la simple faculté de conserver et de reproduire les perceptions du sens de la vue, en l'absence des objets. Suivant Plotin, l'im. a pour fonction de représenter en images les êtres du monde intelligible, les idées. Ainsi, pour le philosophe alexandrin, l'im. est une faculté essentiellement active, tandis que pour ses prédécesseurs c'est une faculté à peu près passive. Laromiguière, se rapprochant de Plotin, la définit la faculté qui combine des images. Beaucoup d'auteurs adoptent l'une et l'autre de ces deux manières de voir, et en conséquence distinguent deux sortes d'im., qu'ils appellent im. *passive* et im. *active*, ou im. *reproductive* et im. *poétique*. Pour nous, nous refusons absolument le nom d'im. à la faculté par laquelle nous nous rappelons et nous nous représentons vivement les objets. Cette faculté n'est pas autre que la mémoire. Quelque vive et puissante qu'elle soit chez certains individus, quelque important que soit son rôle dans certaines œuvres appelées *œuvres d'imagination*, sa nature ne change point pour cela. A notre sens, l'im. est une faculté toute différente : elle est essentiellement créatrice, et sa fonction est de produire des objets ou des idées nouvelles. Elle n'est, ni la simple attention qui contemple les choses, ni la mémoire qui les rappelle à l'esprit, ni la comparaison qui considère leurs rapports, ni le jugement qui prononce à leur sujet une affirmation ou une négation. L'im. vient après et, à un certain point, au-dessus de ces facultés; elle a besoin de leur concours, elle travaille sur les matériaux que ces facultés lui ont préparés, mais elle les rapproche, les combine, et crée ainsi des images ou des idées nouvelles. Ce qui a fait confondre avec l'im. des facultés qui en diffèrent essentiellement, et méconnaître la fonction qui la caractérise exclusivement, c'est que, pour faire un grand poëte ou un grand artiste, la faculté de combiner ne suffit pas à elle seule; il est absolument indispensable qu'il réunisse et possède à un haut degré d'autres facultés encore, celles de concevoir, de sentir, de se rappeler et de représenter vivement. C'est la réunion de ces facultés éminentes qui forme l'im. de l'artiste ou de l'écrivain créateur. Mais si l'on veut étudier l'im. toute nue et isolée, pour ainsi dire, des autres facultés qui l'accompagnent ordinairement, il faut la considérer chez le savant. Les grands géomètres, comme Newton, Lagrange, Laplace, les grands métaphysiciens, comme Platon, Aristote et Kant, et les grands naturalistes, comme Linné, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, ont prouvé par leurs travaux qu'ils possédaient cette faculté au plus haut degré, et à un degré assurément aussi prodigieux qu'Homère et que Michel-Ange. Seulement, chez le savant, l'im. consiste dans la pure faculté de combiner, tandis que, chez le poëte et l'artiste, il doit s'y joindre des facultés esthétiques. Toute œuvre d'art digne de ce nom doit comprendre l'idéal et le réel; il faut dans une œuvre pareille, à quelque genre qu'elle appartienne, poésie, peinture, musique, etc., que ces deux mondes se pénètrent l'un l'autre. Or, c'est là la fonction essentielle de l'im. dans l'art : car alors elle ne représente pas seulement, elle combine, produit et exprime des idées nouvelles, en un mot, elle se montre vraiment créatrice.—La faculté de l'im. existe à un degré plus ou moins élevé chez tous les hommes, et peut s'appliquer à tous les objets de la connaissance humaine. Mais il importe, comme nous l'avons dit, de ne pas la confondre avec les facultés diverses qui entrent en jeu et concourent avec elle, selon la nature des œuvres auxquelles elle s'applique.

IMAGINER. v. a. (lat. *imaginari*). Se représenter quelque chose à l'esprit. *On ne peut i. rien de plus surprenant. Qu'imaginez-vous là-dessus? Je n'en imagine rien de bon.* ‖ Créer de nouvelles conceptions, inventer. *La faculté d'i. Il a imaginé une machine merveilleuse. I. un divertissement. Il a imaginé de fort belles choses. Il faut i. un autre moyen. J'ai imaginé de faire ceci.* = *S'imaginer*, avec le pronom personnel régime indirect, s'emploie souvent dans la première acception ci-dessus. *Imaginez-vous un homme qui soit jeune, beau, riche, etc. Je m'imagine un pays riant et fertile.* ‖ Se dit aussi et plus souvent pour Se figurer quelque chose sans beaucoup de fondement. *Il s'imagine être un grand savant. Elle s'est imaginé qu'on voulait la tromper. Vous vous imaginez cela. Cela n'est pas si difficile que vous vous l'êtes imaginé.* ‖ Se dit encore pour Croire, se persuader. *Je ne saurais m'i. que les choses se soient passées comme on les raconte.* = IMAGINÉ, ÉE. part. *Le conte est bien imaginé. Tout cela n'est pas mal imaginé.*

IMAN ou ***IMAM.** s. m. T. Relat.

Enc.—*Iman*, ou mieux *Imam*, est un mot arabe qui veut dire celui qui préside. Mais les musulmans lui donnent plusieurs significations. A l'origine, ce fut l'un des titres que s'attribuèrent les califes comme chefs suprêmes des peuples musulmans, soit au spirituel, soit au temporel. En conséquence, tous les héritiers de Mahomet sont imams aux yeux des Turcs et des populations sunnites ou orthodoxes. Aujourd'hui ce titre appartient aux sultans, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais en vertu de la cession qui en fut faite en 1516 à Sélim par Motawakkel, le dernier des abassides. Mais les chiites, comme les Persans et les musulmans de l'Inde, refusent ce titre aux successeurs de Mahomet. Pour eux, il n'y a d'imams véritables et légitimes, après le prophète, qu'Ali, ses deux fils Hassan et Hossein, et neuf des descendants de Hossein en ligne directe. L'histoire des imams, descendants d'Ali, est devenue, chez les chiites, le sujet d'une infinité de légendes. Suivant eux, le dernier de ces imams disparut miraculeusement à l'âge de 12 ans ; mais il doit reparaître un jour pour faire régner sur la terre entière la justice et la vraie religion : ils le nomment le Mahdi (le Dirigé) et l'attendent comme une sorte de Messie. Les sunnites donnent encore le titre d'*imam* aux docteurs musulmans fondateurs des quatre rites orthodoxes. Ils l'attribuent même à certains ministres du culte qui font le service dans les mosquées. Le premier imam de chaque mosquée, *imam el haikh*, préside aux cérémonies de la circoncision, aux enterrements, etc. C'est lui qui, dans les prières publiques ordinaires, se met à la tête de l'assemblée, prononce les paroles, et fait les mouvements que les assistants sont obligés d'imiter. Quant à la prière solennelle du vendredi, elle est faite par un ministre d'un ordre plus élevé, le *khatib* ou *imam el djemdâ*.—Dans la partie méridionale de l'Arabie, on appelle encore *imams* certains chefs qui réunissent en leur personne le pouvoir politique et religieux : tels sont l'imam de Sana et celui de Mascate. On désigne aussi quelquefois, sous le nom d'*Imamat*, le pays régi par un imam, et la dignité de ce dernier.

IMARET. s. m. Hôpital chez les Turcs.

IMBÉCILE. adj. 2 g. (lat. *imbecillis*). Faible; se dit Du corps et de l'esprit. *L'âge et les infirmités l'ont rendu im. de corps et d'esprit.* — Absol., se dit De la faiblesse d'esprit, soit congéniale, soit acquise. *Cet enfant est né im. Un vieillard im. Il devient im.* ‖ Par exagér. et très-famil., se dit D'une personne qui a peu d'esprit, ou qui parle, qui agit sottement. *Peut-on être plus im. Il faut qu'il soit bien im. pour...* On dit aussi, *Un air im. Quel air im. !* ‖ S'empl. substant., dans les deux sens ci-dessus. *Prononcer l'interdiction d'un i. C'est une grande imbécile.*

Syn. — *Inepte*, *Insensé*, *Stupide*. — L'*imbécile* est faible, languissant, pusillanime, sans force d'esprit. Le *stupide* est, en quelque sorte, insensible aux impressions et comme paralysé par un assoupissement, par une pesanteur intellectuelle, qu'on trouve dans tous ses discours et dans toutes ses actions. L'*inepte* est incapable : il manque d'aptitude, de talent, pour ce qu'on exige de lui. L'*insensé* a l'esprit troublé, égaré, malade : il est inhabile à discerner les raisons, les convenances, les conséquences des choses. L'*imbécile*, le *stupide*, l'*insensé*, sont tels en toutes choses; mais on peut être très-*inepte* pour une chose, et fort intelligent et fort capable pour d'autres.

IMBÉCILEMENT. adv. Avec imbécillité.

IMBÉCILLITÉ. s. f. [On fait sentir les deux L.] Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de comprendre, de raisonner, etc. *L'im. de l'enfance, de la vieillesse. Tomber dans l'im. Il est dans un état complet d'im.* ‖ Famil. et par exag., Sottise, niaiserie. *Cet homme est d'une rare imbécillité.*

IMBERBE. adj. 2 g. (latin. *imberbis*). Qui est sans barbe. *Menton im. Une race im. Un jeune homme encore im.* ‖ Se dit, par ironie, De quelqu'un qui a peu d'expérience. *Voyez ces politiques imberbes qui prétendent régenter le monde.* ‖ *T. Bot. Qui est dépourvu de poils.

IMBIBER. v. a. (lat. *imbibere*). Pénétrer d'eau ou de quelque autre liquide. *La pluie a suffisamment imbibé la terre. Im. une compresse de vinaigre. Im. d'eau une éponge.* = s'IMBIBER. v. pr. Devenir imbibé d'eau ou de tout autre liquide. *La terre s'imbibe d'eau. Le linge s'est bien imbibé.* ‖ *Se dit quelquefois Du liquide lui-même, et sign. alors Pénétrer dans. *L'huile s'imbibe dans le drap.* = IMBIBÉ, ÉE. part.

IMBIBITION. s. f. L'action d'imbiber ou de s'imbiber. Voy. ABSORPTION.

* **IMBRICARIA.** s. m. T. Bot. Voy. SAPOTACÉES.

* **IMBRICATION.** s. f. T. Archit. Disposition d'ornements superposés les uns aux autres comme les tuiles d'un toit, les écailles d'un poisson, etc.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. (latin. *imbricatus*, disposé en forme de gouttière). Se dit De parties qui sont appliquées les unes contre les autres, de manière à se recouvrir comme les tuiles d'un toit. *Des feuilles, des plumes, des écailles imbriquées.*

IMBROGLIO. s. m. [Mot ital. qui se prononce im-

brollio à l'italienne, ou *imbroille* à la française, sans faire sentir l'I, et en mouillant les L.] Embrouillement, confusion. *Il y a de l'im. dans cette affaire.* || Par ext.. Pièce de théâtre dont l'intrigue est fort compliquée. *Cette comédie est un im. fort amusant. Des imbroglios à l'espagnole.*

IMBU, UE. part. de l'ancien v. *Imboire*, qui signifie Imbiber. Se dit pour Pénétré, rempli, et ne s'emploie que figur. au sens moral. *Elle est imbue d'excellents principes. Des jeunes gens imbus de fausses doctrines.*

IMITABLE. adj. 2 g. Qui peut être, qui doit être imité. *Cette conduite n'est pas imitable.*

IMITATEUR, TRICE. adj. Qui imite, qui s'attache à imiter. *Un esprit i. Le singe est un animal i.* || Subst., se dit D'une personne qui règle sa conduite, ses actions sur celles d'un autre. *Il est i. des vertus de ses ancêtres. Tous les chrétiens doivent être les imitateurs de J.-C.* || En parl. D'œuvres littéraires ou artistiques, se dit De celui qui imite le style, la manière, le genre d'un autre. *Ce peintre a eu beaucoup d'imitateurs. Ce n'est qu'un pâle i. de Racine. Un servile i. des anciens.* || * T. Ornith. V. Traquet.

IMITATIF, IVE. adj. Qui imite. *Sons imitatifs. Harmonie imitative. Musique imitative.*

IMITATION. s. f. (lat. *imitatio*). Action d'imiter, ou Le résultat de cette action. *L'i. des vertus, des vices. Se proposer l'i. des grands hommes. Ce peintre s'attache à l'i. de la nature. On dirait que cette rose est naturelle, tant l'i. est parfaite. Cela est au-dessus de toute i.*, On ne saurait l'imiter exactement. — *Les arts d'i.*, V. Esthétique. || En parl. D'œuvres littéraires ou artistiques, se dit De celles où l'on s'est proposé d'en imiter d'autres. *Les poëmes de Vida sont une i. continuelle de Virgile. Ce tableau est une i. de Raphaël. Cette tragédie est une i. de Schiller. Cet ouvrage est une i. de l'anglais*, Une imitation d'un ouvrage écrit en anglais. || * Dans l'industrie, on donne le nom d'*Imitation* A des objets artificiels auxquels on donne autant que possible l'aspect et l'apparence de certains produits naturels ou fabriqués. *I. d'or, d'argent, de diamants. I. d'ivoire. I. d'ébène. Ce sont des perles en i. I. de dentelle. Des chandelles i. de bougie.* || * T. Mus. *Imitation* se dit D'une phrase mélodique qui passe alternativement d'un instrument ou d'une voix à une autre, et qui sert d'accompagnement à d'autres phrases. Voy. Canon. || Par ellipse, on dit *l'Imitation* pour *L'imitation de J.-C.*, Titre du plus beau livre de piété qui soit sorti de la main des hommes. *L'I. est l'œuvre du chancelier Gerson. Acheter une I.* = A l'Imitation de. loc. prép. A l'exemple de, sur le modèle de, etc. *Faire quelque chose à l'i. de quelqu'un.*

IMITER. v. a. (lat. *imitari*). Faire ou s'efforcer de faire exactement ce qu'on voit ou ce qu'on a vu faire. *Il imite tout ce qu'il voit faire. Elle imite ses manières et jusqu'au son de sa voix. Le singe imite l'homme.* || Prendre quelqu'un pour modèle; s'efforcer de conformer sa conduite à la sienne. *I. les grands hommes. Imitez les vertus de votre père. Imitez un si bel exemple.* — Par anal., *La médecine doit i. la nature.* || Dans les Beaux-Arts, Faire l'image d'une chose, la reproduire au moyen des procédés de l'art. *L'art ne doit pas simplement i. la nature. La musique imite le bruit de la tempête.* — Se dit aussi D'un écrivain, d'un artiste qui prend pour modèle la composition, le plan, le style, le genre, la manière d'un autre. *I. les anciens. I. Virgile, Racine. I. Raphaël, Michel-Ange. Ce drame est imité de Shakespeare. Ce tableau est imité du Corrége. Cet ouvrage est imité de l'allemand*, Est imité d'un ouvrage écrit en allemand. || *Imiter* se dit encore pour Copier, contrefaire, donner à une chose l'apparence d'une autre. *I. l'écriture de quelqu'un. Partout on imite les produits de nos fabriques. Cela est admirablement imité.* || En parl. Des choses, Ressembler, avoir l'apparence d'une autre chose. *Cette composition imite le diamant à s'y méprendre. Ce papier peint imite le velours. Le mugissement du volcan imitait les roulements du tonnerre.* = Imité, ée. part. = Syn. Voy. Copier.

IMMACULÉ, ÉE. adj. [Dans ce mot et dans les suivants, on pron. les deux M, et l'I conserve le son qui lui est naturel.] (latin. *in*, priv.; *macula*, tache). Qui est sans tache de péché. Ne se dit au propre que dans cette phrase, *L'immaculée conception de la Vierge*, ou simpl., *L'immaculée conception.* V. Vierge. || * Fig. et poétiq., Qui est d'une grande pureté morale. *Une âme immaculée.*

IMMANENT, ENTE. adj. (lat. *immanens*, qui dure). T. Philos. et Théol. Qui est continu, constant. *Les actions immanentes sont opposées aux transitoires. Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par ses actions immanentes, et il a créé le monde par une action transitoire. Dans le système panthéiste de Spinoza, Dieu est appelé la cause immanente du monde.*

IMMANGEABLE. adj. 2 g. Qui ne peut pas se manger. *Ce ragoût est si mauvais qu'il est immangeable.*

IMMANQUABLE. adj. 2 g. Qui ne peut manquer d'être, d'arriver, de réussir. *Cela est im. Le gain de sa cause est immanquable.*

Syn. — *Infaillible.*—Ce qui est *immanquable* est ce qui ne peut manquer d'arriver, ce qui arrivera très-certainement. Ce qui est *infaillible* est ce qui ne peut errer, se tromper ou être trompé. *Immanquable* ne se dit que des choses. *Infaillible* se dit proprement des personnes, de la science, de l'opinion. Le succès d'une entreprise bien combinée est *immanquable;* l'église est *infaillible.* Le lever du soleil est *immanquable :* c'est l'ordre de la nature; une règle d'arithmétique est *infaillible*, car elle est fondée sur l'évidence.

IMMANQUABLEMENT. adv. Infailliblement.

IMMARCESCIBLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *marcescere*, se flétrir). Qui ne peut se flétrir.

IMMATÉRIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immatériel. *L'im. de l'âme.* — Voy. Ame.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est sans aucun mélange de matière. *Substance, forme immatérielle.*

IMMATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière immatérielle, en esprit.

IMMATRICULATION. s. f. Action d'immatriculer; État de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE. s. f. Inscription d'un nom, d'une chose, d'un fait sur un registre appelé Matricule. *Un exploit d'ajournement doit contenir les noms, demeure et im. de l'huissier.*

IMMATRICULER. v. a. Inscrire dans le registre, dans la matricule. *On l'a im. Il se fit im. sur les registres de l'université.* = Immatriculé, ée. part. *Huissier immatriculé.*

IMMÉDIAT, ATE. adj. Qui agit, qui est produit sans intermédiaire. *Cause, action immédiate. Effet im.* || Qui précède ou qui suit, qui est au-dessus ou au-dessous d'un autre sans intermédiaire; ne se dit que Des personnes. *C'était mon prédécesseur im. Son successeur im. fut un tel. Seigneur im. Vassal im.* || T. Chim. *Principes immédiats*, Voy. Principe.

IMMÉDIATEMENT. adv. D'une manière immédiate. *Agir im. Dans la république, c'est du peuple que les magistrats tiennent im. leur autorité. Ce village est situé im. au-dessus de tel autre. Ma maison est im. après la sienne.* || *Im. après*, sign. encore Aussitôt après, incontinent après. *Il arriva im. après moi.*

IMMÉMORIAL, ALE. adj. Qui est si ancien qu'on n'en sait pas l'origine, qu'il n'en reste aucune mémoire. *De temps im. on en a usé ainsi. C'est un usage im. Une possession immémoriale.*

IMMENSE. adj. 2 g. (lat. *immensus*). Qui est infini, au point de vue de l'étendue. *Dieu est im.* — Par anal., *La sagesse et la bonté de Dieu sont immenses.* || Qui est d'une très-grande étendue. *Un espace im. Un désert im. Une distance im.* Par anal., Qui est très-considérable en son genre. *Une somme im. Des richesses immenses. L'Angleterre fait un commerce im.* = Se dit aussi Des choses morales. *Une gloire im. Un im. pouvoir. Une érudition im. Des désirs immenses.*

IMMENSÉMENT. adv. D'une manière immense. *Il est im. riche. J'ai perdu immensément.*

IMMENSITÉ. s. f. L'infinité considérée au point de vue de l'étendue. *L'im. n'appartient qu'à Dieu.* — Par anal., *L'im. de la miséricorde divine.* V. Dieu. || Très-vaste étendue. *L'im. de l'univers. L'im. de l'espace qui sépare le soleil des étoiles fixes. L'im. de l'océan.* || Par anal., se dit Des choses qui sont très-considérables dans leur genre. *L'im. de ses richesses. L'im. de son ambition.*

* **IMMERGER.** v. a. (lat. *in*, dans; *mergere*, plonger). T. Didact. Plonger dans un liquide. = Immergé, ée. part. *Un corps immergé.* — *Une plante immergée*, Qui vit entièrement plongée sous l'eau. = Conj. Voy. Manger.

IMMERSION. s. f. Action par laquelle on plonge dans l'eau. *Donner le baptême par immersion.*

Enc.—En astronomie, on appelle *immersion*, par opposition à *émersion*, l'entrée d'un astre, soit dans les rayons du soleil, soit dans l'ombre ou derrière le disque d'une planète. Ainsi, lorsqu'une étoile ou une planète se rapproche tellement du soleil qu'elle semble se perdre dans ses rayons et devient invisible pour nous, on dit qu'il y a im. Dans une éclipse de lune, l'im. est l'entrée de cet astre dans le cône d'ombre que projette la terre. Lorsqu'on parle des satellites de Jupiter, l'im. est le moment où l'un de ses satellites semble entrer dans le disque de la planète.—En physique, on nomme *point d'im.*, celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque, et *point d'émersion* celui par lequel il sort de ce milieu.

IMMEUBLE. adj. 2 g. et s. m. T. Jurisp. V. Bien.

* **IMMIGRANT, ANTE.** adj. et s. Celui ou celle qui vient s'établir dans un pays étranger. *Une grande quantité d'immigrants arriva dans l'Amérique du Nord.*

* **IMMIGRATION.** s. f. Établissement d'étrangers dans un pays; se dit par oppos. à Émigration. *L'Australie se peuple par l'immigration.*

* **IMMIGRER.** v. n. (lat. *immigrare*). Venir s'établir dans un pays. = Immigré, ée. part. *Une famille immigrée.*

IMMINENCE. s. f. Qualité de ce qui est imminent. *L'im. du danger.* || * T. Méd. *Im. morbide.* État de l'organisme qui n'est pas la maladie, mais qui la prépare, et à la suite duquel elle éclate presque inévitablement.

IMMINENT, ENTE. adj. (latin. *imminens*). Qui est près de tomber sur quelqu'un, sur quelque chose; ne se dit qu'au fig. *Un péril im. Une ruine, une disgrâce imminente.*

Syn. — *Instant*, *Pressant*, *Urgent*. — *Imminent*, qui est suspendu sur la tête, qui est près de tomber, se dit de tout ce qui est menaçant et dangereux, de tous les périls qui sont sur le point de fondre sur nous. *Instant*, qui ne s'arrête pas, qui insiste vivement, se dit surtout des prières, des sollicitations qu'on fait avec persévérance pour arriver à ce qu'on désire. *Pressant*, qui pousse fortement, qui serre de près, se dit des circonstances qui forcent à faire une chose sans délai, qui exigent une vive, une prompte exécution. Enfin, *urgent*, qui étreint, qui serre étroitement, s'applique surtout aux choses, aux causes, aux besoins, qui nous aiguillonnent au point de nous plonger dans la souffrance et dans le malheur, si nous n'y pourvoyons.

IMMISCER (s'). v. pron. (latin. *immiscere*, mêler). S'ingérer, se mêler mal à propos dans une affaire. *S'im. imprudemment dans une querelle. Je vous prie de ne pas vous im. dans mes affaires.* — On dit quelquefois, *S'im. de faire quelque chose.* || T. Jurisp. Se dit De celui qui, étant appelé à une succession, fait quelque acte de propriétaire. *Après s'être immiscé dans une succession, on n'y peut plus renoncer.* = * Immiscer. v. a. Mêler, faire intervenir; ne se dit que Des personnes. *Je ne veux pas que tu immisces ta mère dans nos affaires.* Fam. = Immiscé, ée. part.

IMMIXTION. s. f. T. Jurispr. Action de s'immiscer dans une discussion. *Les actes conservatoires n'emportent point immixtion.*

IMMOBILE. adj. 2 g. (lat. *immobilis*). Qui ne se meut pas. *On a cru longtemps que la terre était im. Demeurer im. comme une statue.* || Fig., au sens moral, Ferme, inébranlable. *Les stoïciens restaient calmes et immobiles au milieu des plus grandes douleurs.*

IMMOBILIER, IÈRE. adj. T. Jurispr. Qui est immeuble, composé d'immeubles, ou considéré comme immeuble. *Succession immobilière. Fonds im. Effets immobiliers. Droits immobiliers.* || Qui concerne, qui a pour objet un immeuble, des immeubles. *Action immobilière. Saisie, vente immobilière.*

IMMOBILISATION. s. f. T. Jurispr. Action d'immobiliser; ou Le résultat de cette action. *Les rentes sur l'État dont il jouit sont frappées d'immobilisation.*

IMMOBILISER. v. a. T. Jurisp. Donner fictivement à un effet mobilier la qualité d'immeuble. *Im. des rentes sur l'État.* = Immobilisé, ée. part.

IMMOBILITÉ. s. f. L'état d'une chose ou d'une personne qui ne se meut point. *L'astronomie moderne a fait justice de la prétendue im. des étoiles fixes. Je le trouvai couvert de sang et dans une im. complète.* || Fig., se dit D'un homme qui reste dans l'inaction. *Son im., lorsqu'il faudrait agir, me met hors de moi.*

IMMODÉRÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas modéré, qui passe le juste milieu et tend à l'extrême. *Un luxe im. Des dépenses immodérées. Un zèle im. Ardeur, passion immodérée. Des désirs immodérés. Des ris immodérés.* = Syn. V. Excessif.

IMMODÉRÉMENT. adv. Sans modération, avec excès. *Boire im. Travailler im.*

IMMODESTE. adj. 2 g. Qui manque à la modestie, aux bienséances, à la pudeur. *Vous êtes im. à l'église. Une femme im.* ‖ Qui est contraire à la modestie, à la pudeur. *Un air im. Regards, discours, actions immodestes.*

IMMODESTEMENT. adv. D'une manière immodeste. *Elle était vêtue très-immodestement.*

IMMODESTIE. s. f. Manque de modestie, de bienséance. *C'est une chose honteuse que l'im. de la plupart des chrétiens à l'église.* ‖ Manque de pudeur. *L'im. dans les discours. L'im. des regards. L'im. dans la manière de s'habiller.*

IMMOLATION. s. f. Action d'immoler. *L'im. de la victime. Pendant l'im.* — V. Sacrifice.

IMMOLER. v. a. (lat. *immolare*, de *mola*, sorte de gâteau d'orge). Offrir en sacrifice; se dit Des victimes qu'on tuait chez les Juifs pour les offrir en sacrifice à Dieu, et de celles que les païens offraient aux idoles. *Im. des victimes humaines. Im. des taureaux. Im. des agneaux sur l'autel.* — Dans la religion chrétienne, se dit Du sacrifice sanglant et du sacrifice non sanglant de Jésus-Christ. Jésus-Christ *est la victime qui a été immolée pour le salut des hommes. Chaque jour* Jésus-Christ *s'immole pour nous sur l'autel.* ‖ Fig., *Im. quelqu'un à sa rage, à sa fureur, etc.*, Le tuer dans un transport de rage, etc. — Poétiq., se dit pour Égorger, tuer, massacrer. *On les immola tous. Elle fut immolée par le vainqueur sous les yeux même de sa mère.* ‖ Fig., Perdre, ruiner quelqu'un ; renoncer à une chose, s'en priver pour satisfaire quelque passion, quelque idée. *Im. quelqu'un à sa haine, à son ambition. Im. son amour au devoir, ses intérêts au bien de l'État. J'ai tout immolé pour lui, richesses, honneurs, etc. Je vous ai tout immolé.* ‖ Fig. et fam., *Im. quelqu'un*, Le railler impitoyablement. *Ils l'ont immolé par mille épigrammes.* = S'immoler. v. pron. Exposer, sacrifier sa fortune ou sa vie pour quelqu'un, pour quelque chose. *S'im. pour quelqu'un, pour la patrie. S'im. au bien public.* ‖ Fig. et par plaisant., *Je m'immole*, Je fais ce qu'on veut et ce que je ne voulais pas faire. On dit aussi dans un autre sens, *Il s'est immolé de bonne grâce*, Il s'est laissé railler, il a entendu raillerie. = Immolé, ée. part.

Syn. — *Sacrifier.* — Dans le sens religieux, on sacrifie toutes sortes d'objets; on n'*immole* que des victimes, des êtres animés. L'objet *sacrifié* est voué à la divinité; l'objet *immolé* est détruit. Le *sacrifice* a généralement pour but d'honorer; et l'*immolation* a pour but particulier d'apaiser. Les persécuteurs du christianisme naissant obligeaient les chrétiens à *sacrifier* aux faux dieux, non en leur faisant *immoler* des animaux, mais seulement en exigeant d'eux un acte de culte, comme de brûler de l'encens, de goûter des viandes consacrées, etc. — Dans le sens profane, ces mots conservent cette différence. Vous *sacrifiez* tous les genres d'objets ou de choses auxquelles vous renoncez volontairement, que vous abandonnez pour votre intérêt ou l'intérêt d'un autre ; vous *immolez* pour votre satisfaction ou pour celle d'un autre des êtres animés ou des choses personnifiées que vous traitez comme des victimes. L'idée de *sacrifier* est plus vague et plus étendue, celle d'*immoler* plus forte et plus restreinte. Aristide se *sacrifie* pour sa patrie ; Codrus *s'immole* pour elle. Le poids du *sacrifice* tombe quelquefois tout entier sur celui qui le fait; mais l'action d'*immoler* pèse toujours sur la victime qu'on *immole*. Si vous *immolez* votre ennemi à votre vengeance, le mal est pour votre victime. Quand vous *sacrifiez* vos droits, vos prétentions, votre fortune, vous seul en souffrez. *Immoler* exprime la destruction ou la dégradation de l'objet ; *sacrifier* n'exprime qu'un renoncement de votre part.

IMMONDE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv. ; *mundus*, pur). Sale, impur ; se dit surtout Des choses que certains législateurs ont déclarées impures. *Moïse avait distingué les animaux en animaux purs et animaux immondes. S'abstenir des choses immondes.* ‖ T. Écrit. Sainte. *Les esprits immondes*, Le démon, les diables.

IMMONDICE. s. f. Amas d'ordures, de saletés; ne se dit guère qu'au pluriel. *Enlevez ces immondices.* ‖ T. Écrit. Sainte, *Im. légale*, Impureté légale dans laquelle tombaient les Juifs lorsqu'il leur était arrivé de toucher quelque chose d'immonde, un cadavre, par exemple.

IMMORAL, ALE. adj. Qui est sans principes de morale, ou contraire à la morale, aux bonnes mœurs. *C'est un homme im. au dernier point. Un caractère im. Des principes immoraux. C'est un livre immoral.*

IMMORALITÉ. s. f. Absence de principes moraux ; Opposition aux principes de la morale. *C'est un homme qui fait parade de son im. Cet ouvrage est d'une im. révoltante.*

IMMORTALISER. v. a. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. *Im. son nom, sa mémoire. Cette action l'a immortalisé. Les poëtes immortalisent les héros.* = s'Immortaliser. v. pron. *Il s'est immortalisé par ses exploits, par ses ouvrages.* = Immortalisé, ée. part.

IMMORTALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immortel. *L'im de l'âme. L'im. des bienheureux. L'im. bienheureuse.* ‖ Fig., se dit De la perpétuité de notre souvenir dans la mémoire des hommes. *Des actions dignes de l'im. Travailler pour l'im. Aspirer à l'im. Aller à l'im. Combien de héros doivent au seul Homère leur im.*

Enc. — I. Le dogme de l'*immortalité* de l'âme et celui de l'existence de Dieu sont inséparables. « Ces deux dogmes, dit très-bien Franck, constituent le fond commun et, si l'on peut parler ainsi, la substance invariable de toutes les religions. C'est qu'en effet la raison ne permet pas de les diviser et ne saurait, sans se mutiler elle-même, accepter l'un sans l'autre. Si ce monde n'est pas l'œuvre d'une cause intelligente qui a fait toutes choses avec poids et mesure, et marqué à chaque être une destination proportionnée aux facultés dont il dispose, il est évident que nous n'avons rien à attendre après la mort ; que les contradictions, les iniquités et les souffrances dont cette vie est remplie, sont un mal sans but et sans réparation ; et réciproquement, si nous n'apercevons en nous aucun principe qui puisse survivre à l'extinction des sens, aucune idée, aucun sentiment, aucun besoin qui dépasse notre existence physique, ou même les conditions de l'ordre social, comment notre intelligence s'élèvera-t-elle à la conception de l'infini, à la connaissance de Dieu ? »

La question de l'im. de l'âme comprend en réalité deux problèmes : le premier est relatif à l'*impérissabilité* de l'âme, et le second à la persistanee de sa personnalité après cette vie.

II. Notre corps est un tout complexe qui est formé d'un certain nombre d'organes, lesquels sont eux-même composés par l'agregation d'une multitude d'éléments qui se modifient, se detruisent et se renouvellent incessamment pendant toute la durée de la vie. Mais aussitôt que celle-ci cesse ou, en d'autres termes, dès que l'âme se sépare du corps, cette foule d'éléments, qui auparavant étaient maintenus dans l'union la plus intime et concouraient ensemble, se dissocient, se séparent, se dégagent sous les formes et à l'état qui est propre à chacun d'eux. La mort physiologique est la dissolution de l'organisme et la résolution de ses parties en leurs éléments constituants. Mais aucun de ces éléments ne périt ; après la mort, ils ne cessent pas de subsister. La chimie peut les recueillir intégralement et, la balance à la main, établir que pas un des atomes qui constituaient le corps n'a échappé à ses recherches : elle peut nous les rendre tous à l'état de carbone, d'azote, d'oxygène, d'hydrogène, de chaux, de soude, de potasse, de phosphore, de fer, etc., etc. Si donc les eléments corporels ne sont point détruits par la mort, comment donc l'âme, substance immatérielle, une et absolument simple, pourrait-elle être détruite ? Elle doit tout au moins persister comme substance simple, au même titre que les éléments du corps, et tandis que ceux-ci rentrent dans le réservoir commun de la nature, elle doit rentrer dans le sein de Dieu d'où elle est sortie.

III. Cette opinion de l'absorption de l'âme dans le sein de la divinité, après la mort du corps, a été professée en effet par quelques philosophes. Mais, dans cette hypothèse, le problème de la destination humaine ne reçoit point une solution réelle. Qu'importe à l'homme l'im. de son âme, s'il n'en a pas conscience, si sa personnalité a cessé d'exister ? La croyance générale du genre humain est que l'âme séparee du corps par la mort conserve sa personnalité, c'est-à-d. la conscience de son identité et la mémoire de sa vie passée. Cette croyance est en effet fondée sur les inductions les plus légitimes. Les preuves de l'immortalité de l'âme, comme être personnel, supposent la preuve de l'existence de Dieu : elles se déduisent de l'harmonie qui doit nécessairement exister dans l'œuvre de la création, et de la notion que nous avons des attributs divins, c.-à-d. de la sagesse, de la bonté et de la justice de Dieu.

A. La première de ces preuves, qu'on désigne habituellement sous le nom de *preuve psychologique*, se déduit des facultés mêmes que Dieu a données à l'homme. Quand on étudie la nature morale, on y distingue divers instincts, si l'on peut parler ainsi, qui sont des signes d'une destinée immortelle. Tel est l'horreur qu'inspire l'idee de la mort à tout homme, et particulièrement à celui qui n'a pas une foi ferme dans le dogme de l'im. et dans la justice de Dieu. Telle est encore la douleur que nous fait éprouver la mort de ceux que nous aimons, douleur qui puise sa principale et sa plus haute consolation dans la croyance que cette séparation n'est que momentanée. Mais, en outre, il y a dans notre âme des désirs, des aspirations qui dépassent ce monde terrestre, et qui ne sauraient trouver leur satisfaction en cette vie. Notre intelligence aspire à connaître la vérité, non pas seulement telle ou telle vérité partielle ou isolée dans l'ordre de la connaissance scientifique, mais la verité totale, la vérité en soi, la vérité absolue, c.-à-d. la vérité en Dieu qui est la source de toute vérité et qui a déposé lui-même cette aspiration dans notre âme. Nous aimons encore le beau et le bien ; en un mot, nous aspirons à l'infini par toutes nos facultés intellectuelles. Or, aucune de ces aspirations ne peut être satisfaite sur la terre ; il faut donc que toutes trouvent leur satisfaction au delà de cette vie : autrement nous serions en droit de dire que Dieu a mis en nous des facultés et des desirs sans but, ou bien destinés à être la déception et le tourment des hommes.

B. La loi morale fournit les éléments d'une preuve tout à fait démonstrative, et qu'on désigne dans l'école sous le nom de *preuve métaphysique*. — L'idée de justice, comme les idées de vrai, de beau et de bien dont nous venons de parler, a sa source en Dieu lui-même. Elle est nécessaire, absolue, indépendante de toute limite et de toute condition ; elle ne saurait donc être circonscrite à la durée de la vie. Il en est de même de l'idée d'obligation morale ; elle a les mêmes caractères, elle n'est pas moins absolue que l'idée de justice dont elle est inséparable. Le but de l'homme sur la terre est donc l'accomplissement du devoir, et non la conservation de la vie. Cela est si vrai que la mort est quelquefois la condition du devoir. Mais s'il y a une loi morale, il doit y avoir une sanction à cette loi. Notre intelligence conçoit une proportion logique constante et nécessaire entre la vertu et le bonheur, entre le vice et le malheur. L'idée de mérite et de démérite, et celle de peine et de récompense ne se conçoivent point l'une sans l'autre, et appartiennent aux convictions les plus intimes, les plus puissantes de la conscience humaine. Or, qui ne sait que sur cette terre la loi morale manque d'une sanction suffisante ? Le coupable s'endurcit dans le mal, et tel homme souffre plus dans sa conscience d'une faute légère, que tel autre du crime le plus odieux. Il est des vices que nos lois ne sauraient atteindre, des dévouements qu'elles ignorent ou qu'elles ne sauraient récompenser. L'opinion publique, adulatrice du mal triomphant, presque toujours n'a que du mépris pour la vertu malheureuse, et tandis que les conséquences d'un acte vertueux se retournent souvent contre son auteur, la prospérité la plus scandaleuse suit les actes les plus coupables. La loi morale ne serait qu'un vain mot, sa sanction qu'une dérision, et l'accusation d'injustice remonterait jusqu'à Dieu lui-même, si ce désordre qui va parfois jusqu'à troubler la conscience de l'homme vertueux, ne cessait après cette vie, et si l'âme responsable n'était jugée et récompensée ou punie selon ses œuvres. Bien que la philosophie soit obligée d'avouer son ignorance quant à la nature de la récompense et du châtiment qui attendent les hommes après cette vie, néanmoins elle peut sans hésiter affirmer qu'une des jouissances du juste sera de se rappeler les épreuves qu'il a surmontées, un des châtiments du coupable de se souvenir de ses vices et de ses crimes. Mais cette sanction exige la persistance de la personnalité humaine, c.-à-d. l'im. de l'âme considérée comme être distinct et individuel. « Si l'âme est immatérielle, dit éloquemment J.-J. Rousseau, elle peut survivre au corps ; et si elle y survit, la providence de Dieu est justifiée. Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immatérialité de l'âme que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. Une contradiction si manifeste, une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle me ferait chercher à la résoudre. Je me dirais : Tout ne finit pas pour nous avec la vie ; tout rentre dans l'ordre à la mort. »

C. Le consentement universel des peuples à la croyance de l'im. de l'âme constitue ce qu'on appelle la *preuve morale*. Mais il est évident que cette croyance ne forme pas une preuve distincte de celles qui précèdent. En effet, l'universalité de cette croyance démontre simplement l'identité de la conscience humaine dans tous les temps et dans tous les lieux. Les idées singulières et bizarres que se font certains peuples barbares au sujet de l'état des âmes après la mort, sont des circonstances secondaires et résultent uniquement de ce qu'en général ils supposent la réalisation, après leur mort, de leurs désirs les plus vifs dans cette vie. Le respect pour les morts, respect qui va parfois jusqu'au culte, est aussi un sentiment qui découle de la croyance à l'im., et qui n'est étranger à aucun temps, à aucune race. L'universalité de ce sentiment prouve également en faveur, non-seulement de l'im. de l'âme, mais encore de l'individualité de l'être immortel. — V. Ame et Jugement.

IMMORTEL, ELLE. adj. Qui n'est point sujet à la mort. *Dieu est im. L'âme est immortelle. Les anciens appelaient leurs dieux, les Dieux immortels.* ‖ Poétiq., se dit Des choses qui ne peuvent point périr. *Le trône im. de Dieu. L'éclat im. qui l'environne.* ‖ Fig., se dit De ce qu'on pense devoir être d'une très-longue durée. *Monument im. Jurer une haine immortelle.* — Se dit plus souvent Des choses dont on pense que la mémoire durera toujours. *Les ouvrages immortels d'Homère. Des exploits immortels. S'acquérir une gloire immortelle. Rendre son nom im. Sa mémoire sera immortelle.* = *Immortel* s'emploie aussi subst., surtout en parlant Des divinités du paganisme. *L'Olympe, séjour des immortels. Hercule fut placé au rang des immortels. Une immortelle.* ‖ * Fig. et fam., se dit quelquefois, mais avec quelque ironie, Des membres de l'Academie française. *Enfin, vous voilà au rang des immortels.*

Syn. — *Perpétuel, Sempiternel.* — *Immortel* signifie qui ne meurt pas, qui vit toujours, et s'applique à tout ce qui semble vivre sans fin : l'âme est *immortelle* ; la gloire qui vit dans la mémoire des hommes est *immortelle*. *Perpétuel*, dans son sens littéral, signifie qui dure jusqu'au bout, qui est sans fin, soit par rapport à un but fixé, lorsqu'on parle, par ex., d'un esclavage *perpétuel*, soit par rapport à un temps indéterminé, comme lorsqu'il s'agit des rentes *perpétuelles* sur l'État, du mouvement *perpétuel*, etc. Quant à *sempiternel*, qui est à jamais, qui ne peut périr, il ne s'emploie que dans le langage familier, et ordinairement en parlant des personnes, comme lorsqu'on dit d'une vieille femme qu'on semble ennuyé de voir vivre : *C'est une vieille sempiternelle.*

IMMORTELLE. s. f. T. Bot. V. Composées.

IMMORTIFICATION. s. f. Dans le style ascétique, État d'une personne qui n'est pas mortifiée. *Vivre dans l'im.* = Immortifié, ée. adj. Qui n'est point mortifié. *Esprit im. Vie immortifiée.*

IMMUABLE. adj. 2 g. Qui n'est point sujet à changer. *Dieu seul est im. Les décrets immuables de la Providence. Ma volonté est immuable.*

IMMUABLEMENT. adv. D'une manière immuable.

IMMUNITÉ. s. f. (lat. *in*, priv. : *munus*, charge).

Enc. — Avant la révolution, on appelait *Immunités* les exemptions d'impôts ou d'autres charges qui résultaient de la possession d'un privilége. Toutefois, cette dénomination, qui à l'origine s'appliquait à toute espèce de priviléges, finit par ne plus désigner que les exemptions propres au clergé. Les immunités ecclésiastiques se rapportaient aux lieux, aux personnes ou aux biens. L'*Im. des lieux* consistait dans le droit d'asile qui appartenait aux églises. Par *Im. des personnes*, on entendait les droits, exemptions et priviléges dont jouissaient les ecclésiastiques, comme d'avoir la préséance dans les cérémonies, de n'être pas soumis à la contrainte par corps, de ne pouvoir être jugés par les juges laïques, etc. Enfin, on donnait le nom d'*Im. des biens* à l'exemption des charges auxquelles les terres laïques seules étaient sujettes et qui ne portaient point sur celles du clergé.

IMMUTABILITÉ. s. f. (lat. *immutabilitas*). Qualité de ce qui est immuable. *L'im. des décrets de Dieu.*

IMPAIR, AIRE. adj. Voy. Pair.

IMPALPABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut palper, qui ne fait aucune impression sensible sur le toucher à cause de sa ténuité. *Du corail réduit en poudre impalpable.*

IMPANATION. s. f. (lat. *in*, dans : *panis*, pain). T. Théol. V. Eucharistie.

IMPARDONNABLE. adj. 2 g. Qui ne mérite pas de pardon, qui ne doit pas être pardonné. *Une faute im. Il m'a fait un outrage impardonnable.*

IMPARFAIT, AITE. adject. Qui n'est pas achevé. *Laisser un ouvrage im. Cette construction est demeurée imparfaite.* || A qui il manque quelque chose pour être parfait. *Une guérison imparfaite. Une langue imparfaite. Une joie imparfaite.* || *Dans les sciences naturelles, *Imparfait* se dit D'organes qui, normalement ou anormalement, subissent un arrêt de développement dans leur totalité ou dans quelqu'une de leurs parties. || * T. Mus. *Accord im.*, V. Harmonie. || T. Librairie. *Livre im.*, Livre imprimé auquel il manque quelque feuille. || T. Gram. *Passé im.*, ou subst., *Imparfait*, V. Temps.

IMPARFAITEMENT. adv. D'une manière imparfaite. *Il n'est guéri qu'im. Je ne le connais qu'im. Il a traité cette matière très-imparfaitement.*

***IMPARI-PENNÉ, ÉE.** adj. T. Bot. V. Feuille.

IMPARISYLLABIQUE. adj. 2 g. [On pron. fortement l's]. T. Gram. grecq. Se dit Des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif. *Nom im. Déclinaison imparisyllabique.*

IMPARTABLE et **IMPARTAGEABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être partagé, qui n'est pas susceptible de partage. Le premier de ces mots a vieilli, et le second est peu usité.

IMPARTIAL, ALE. adj. Exempt de partialité. *Un esprit im. Un historien im. Des juges impartiaux. Jugement im. Examen im. Il juge d'une manière impartiale.*

IMPARTIALEMENT. adv. Sans partialité.

IMPARTIALITÉ. s. f. Qualité, caractère de ce qui est impartial. *L'im. est le devoir du juge, de l'historien. Juger avec im. Son histoire est écrite avec impartialité.*

IMPASSE. s. f. Petite rue qui n'a qu'une issue.

IMPASSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impassible. *L'im. des corps bienheureux. L'im. stoïque. J'admirais son im. au milieu du danger.*

IMPASSIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de souffrance. *Les corps glorieux sont impassibles.* || Par extens., Celui qui, par la force de son caractère, se met au-dessus de la douleur ou des émotions. *Les martyrs restèrent impassibles au milieu des plus affreux tourments. Il demeura im. au milieu de cette pluie de feu.* || * Qui ne témoigne extérieurement aucune émotion, aucune souffrance. *Un air im. Son visage resta im.* || Fig., On dit encore, *Un juge im.*, En parl. d'un juge qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière.

IMPASTATION. s. f. Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte. || T. Maçonn. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. *Le stuc est une impastation.*

IMPATIEMMENT. adv. Avec impatience, avec inquiétude. *Je vous attendais im. Il supporte im. cette contrariété. Il souffre im. qu'on lui en ait préféré un autre.*

IMPATIENCE. s. f. Manque de patience, inquiétude de celui qui souffre, ou qui attend avec agitation l'accomplissement de ses vœux. *Attendre avec im. Il souffre avec im. qu'on le contredise. Il est dans l'im. de vous voir. Il meurt d'im. que cela soit achevé. Cela redouble son im.* || Famil. et au plur., se dit Des légers mouvements nerveux que cause l'impatience. *Cela vous donne des impatiences. J'ai des impatiences dans les jambes.*

IMPATIENT, ENTE. adj. Qui manque de patience, soit dans la souffrance de quelque mal, soit dans l'attente de quelque chose. *Un homme im. Un malade im. Un naturel im. C'est un esprit im. Je suis fort im. de savoir ce qui en arrivera.* || Poétiq., *Im. du joug, du frein, de toute domination, des obstacles, etc.*, Qui ne peut souffrir le joug, etc.

IMPATIENTANT, ANTE. adj. Qui impatiente. *Rien n'est plus im. que ces contre-temps. Ces enfants sont impatientants avec leurs cris.* Fam.

IMPATIENTER. v. a. Faire perdre patience. *Il impatiente avec sa lenteur. Vous m'impatientez par vos discours. Rien n'impatiente plus que d'attendre. Cela m'impatiente au dernier point.* = s'Impatienter. v. pr. Perdre patience. *Ne vous impatientez pas, il va venir. Il s'impatiente de garder le lit.* = Impatienté, ée. p.

IMPATRONISER (s'). v. pr. S'introduire dans une maison, et y acquérir une telle influence qu'on y gouverne tout. *Il s'est impatronisé dans cette maison.* Fam., et ne se dit qu'en mauvaise part. = Impatronisé, ée. p.

IMPAYABLE. adj. 2 g. Qui ne se peut pas trop payer. *Voilà un tableau im.* || Figur. et famil., se dit De quelque chose qu'on trouve extraordinaire, bizarre, plaisant. *Le mot est im. Cette aventure est impayable.*

IMPECCABILITÉ. s. f. T. Théol. État de celui qui est impeccable. Voy. Grace.

IMPECCABLE. adj. 2 g. T. Théolog. Incapable de pécher. *Dieu seul est im. par nature. La Vierge n'a pu être im. que par grâce. Il n'y a point d'homme im.* || Fam., Incapable de faire une faute. *J'ai pu manquer, je ne suis pas impeccable.*

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. T. Phys. Propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. Voy. Corps. || Figur., *L'im. des décrets de Dieu.*

IMPÉNÉTRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être pénétré; au travers duquel on ne peut passer. *Une cuirasse im. aux balles. Un cuir im. à l'eau. Des ombrages impénétrables aux rayons du soleil. Une forêt im.* || Fig., Qu'on ne peut connaître, expliquer. *Les desseins de Dieu sont impénétrables. Un mystère im. Cet homme est d'un secret im. C'est un homme im.—Il est im. dans ses desseins*, On ne peut découvrir ce qu'il pense, ce qu'il projette, etc. || T. Physiq. *La matière est im., les corps sont impénétrables*, Possèdent la propriété de l'impénétrabilité.

IMPÉNÉTRABLEMENT. adv. D'une manière impénétrable. Peu usité.

IMPÉNITENCE. s. f. État d'un homme impénitent, endurcissement dans le péché. *Vivre, mourir dans l'im.* — *Im. finale*, Celle dans laquelle on meurt.

IMPÉNITENT, ENTE. adj. Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu. *C'est un homme im.* — *Mourir im.*, se dit De quelqu'un qui, après une vie de scandale, meurt sans donner aucune marque de repentir et de pénitence. || Subst., *Un im. Les impénitents.*

IMPENSES. s. f. pl. (lat. *impensa*, dépense).

Enc. — On appelle ainsi les dépenses faites pour l'entretien, l'amélioration ou l'embellissement d'un immeuble. Le C. Nap. reconnaît trois sortes d'imp.: les *imp. nécessaires*, qui ont pour but de conserver la chose, mais non d'améliorer le fonds; les *imp. utiles*, qui, sans être d'une absolue nécessité, augmentent la valeur de la chose; et les *imp. voluptuaires*, qui, faites pour l'agrément seul et souvent par pur caprice, sont loin ordinairement de représenter la valeur de ce qu'elles ont coûté. Lorsqu'un donataire fait rapport à la succession pour opérer partage, on lui tient compte des imp. *nécessaires* et *utiles* qu'il a faites, mais nullement des imp. *voluptuaires*. Lorsqu'il s'agit d'un acquéreur de bonne foi évincé, le vendeur est également tenu de lui rembourser toutes les imp. *nécessaires* et *utiles*; mais si le vendeur a été de mauvaise foi, il est obligé de rembourser même les impenses *voluptuaires* que l'acquéreur a faites au fonds.

IMPÉRATIF, IVE. adj. (lat. *imperare*, ordonner). Qui marque le commandement. *Parler d'un air im. Il ne vous appartient pas de prendre ici le ton im.* Famil. || T. Jurispr. *Mandat im., disposition impérative*, Qui ordonne de faire quelque chose. || T. Gram. *Mode im.*, ou substant., *L'impératif*, Le mode des verbes qui exprime commandement, défense, exhortation, etc. On dit de même : *Forme impérative. Phrase impérative.* V. Mode. || * T. Philos. *Im. catégorique*, V. Morale.

IMPÉRATIVEMENT. adv. D'une manière impérative. *Parler im. La loi le prescrit impérativement.*

IMPÉRATOIRE. s. f. T. Bot. V. Ombellifères.

IMPÉRATRICE. s. f. (lat. *imperatrix*). La femme d'un empereur, ou La princesse qui, de son chef, possède un empire. *L'impératrice des Français. L'im. de Russie. L'im. Marie-Thérèse.*

IMPERCEPTIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être aperçu. *Des animalcules imperceptibles. Changement, mouvement im. La nature marche par degrés imperceptibles.* || Par anal., *Une odeur im. Ce mets a un goût de fumée, mais il est presque im.* || Fig., Que l'esprit ne peut apercevoir, qui échappe à l'attention. *Les transitions dans cet ouvrage sont tellement heureuses qu'elles y sont imperceptibles.*

IMPERCEPTIBLEMENT. adv. D'une manière imperceptible, peu à peu, insensiblement.

IMPERDABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est sûr. *Un procès im. Une partie im.* Fam.

IMPERFECTION. s. f. État de ce qui n'est point achevé, terminé. *L'état d'im. où se trouve le livre des* Pensées, *nous montre que son auteur a été enlevé par une mort prématurée.* || Défaut, ce qui fait qu'une personne ou une chose n'est point parfaite. *Im. de corps, d'esprit. Tous les hommes sont pleins d'imperfections. Cet auteur a beaucoup d'imperfections. Corriger une im.* || T. Libr. Autrefois on appelait *Imperfections* ce qu'on nomme aujourd'hui *Défets.* = Syn. V. Défaut.

IMPERFORATION. s. f. T. Médec. Occlusion permanente et congénitale de canaux ou d'orifices, qui naturellement doivent être libres et communiquer à l'extérieur. *Im. de la bouche, de l'anus.* V. Occlusion.

IMPERFORÉ, ÉE. adj. T. Méd. Qui n'est pas ouvert et qui devrait l'être. *Bouche imperforée.*

IMPÉRIAL, ALE. adj. (lat. *imperialis*). Qui appartient à un empereur ou à un empire. *Couronne impériale. Manteau im. Ornements impériaux. La dignité impériale. Sa Majesté Impériale. La garde impériale. Les troupes impériales.* || Dans l'ancien empire d'Allemagne, on appelait *Villes impériales*, Certaines villes libres qui s'administraient elles-mêmes et ne relevaient que des empereurs. *Les villes impériales formaient le troisième collége du corps de l'empire.* || T. Blas. *Aigle impériale*, V. Armoiries. || T. Bot. *Couronne impériale*, ou simpl. *Impériale*, V. Liliacées. || T. Hortic. *Prune impériale*, ou simpl. *Impériale*, Espèce de grosse prune longue. || T. Techn. *Serge impériale*, ou simpl. *Impériale*, Espèce de serge faite de laine fine. — *Eau impériale*, Sorte de tisane où il entre de la crème de tartre.

IMPÉRIALE. s. f. Sorte de jeu de cartes, qu'on appelle ainsi parce qu'on y nomme *Impériale* Une séquence de cartes composée de l'as, du roi, de la dame et du valet de la même couleur.

IMPÉRIALE. s. f. Le dessus d'un carrosse, d'une diligence. — On dit aussi, *L'im. d'un lit*, en parlant D'un lit à l'ancienne mode.

IMPÉRIALE. s. f. T. Bot. Voy. Impérial.

***IMPÉRIALISTE.** s. et adj. 2 g. Qui est partisan du gouvernement impérial. *Il est fort im. Le parti im., c'est la masse de la nation.*

IMPÉRIAUX. s. m. pl. Se disait autrefois Des troupes de l'empereur d'Allemagne. *Les impériaux campèrent dans la plaine.* || Se disait quelquefois Des représentants de l'empereur d'Allemagne à la diète, à un congrès, etc. *Les im. proposèrent que...*

IMPÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière impérieuse. *Parler im. Traiter quelqu'un impérieusement.*

IMPÉRIEUX, EUSE. adj. (lat. *imperiosus*). Altier, hautain, qui commande avec orgueil. *C'est une femme très-impérieuse. Humeur impérieuse. Un esprit im.* — Poétiq., se dit quelquefois De certains animaux et de certaines choses. *L'aigle im. Les flots im.* || Figur., en parl. Des choses, sign., Qui est pressant, auquel on ne peut résister. *Un instinct im. Besoin im. Nécessité impérieuse.* = Syn. Voy. Absolu.

IMPÉRISSABLE. adject. 2 g. Qui ne saurait périr. *Quelques philosophes soutiennent que la matière est im.* || Par ext., se dit Des choses qu'on pense devoir durer très-longtemps. *Monument im. Souvenir im. Gloire im.*

IMPÉRITIE. s. f. [On pron. *Impéricie.*] (lat. *imperitia*). Incapacité, inhabileté; ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. *Il fit preuve de la plus grande im. en cette circonstance. L'im. de ce juge, de ce chirurgien est notoire.*

Syn. — *Inaptitude, Incapacité, Insuffisance.*—L'*impéritie* est l'ignorance de l'art qu'on professe ou le défaut des connaissances nécessaires pour les fonctions qu'on exerce. L'*inaptitude* est le manque d'une disposition naturelle et particulière qui rend propre à faire une chose. L'*insuffisance* est le défaut de proportion entre les moyens et le but qu'on se propose. L'*incapacité* est la nullité, la complète impuissance.

IMPERMÉABILITÉ. s. f. T. Physiq. Qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMÉABLE. adj. 2 g. T. Phys. Se dit Des substances qui ne se laissent pas traverser par certains fluides et surtout par les liquides. *Le verre est perméable à la lumière et im. à l'eau. Les terres argileuses sont imperméables à l'eau.* || Absol., se dit D'un cuir, d'une étoffe, etc., apprêtée de manière que l'eau ne puisse la traverser. *Tissu im. Cuir im. Chaussure im.*

Enc. — Dans les arts industriels, on comprend sous le nom de *tissus imperméables*, différentes étoffes que, grâce à certaines préparations, l'eau ne peut ni traverser ni dissoudre. Parmi ces tissus, les plus répandus dans le commerce sont ceux qu'on désigne improprement sous le nom de *toiles cirées* et de *taffetas gommés*, car il n'entre ni cire ni gomme dans leur fabrication. —Les *toiles cirées* servent à faire, selon leur finesse et la beauté de leur préparation, des emballages, des baches, des couvertures de hangars, des tapis de table, des cartes de géographie, etc. Les plus grossières se préparent au moyen d'un enduit d'huile de lin siccative dans laquelle on a délayé un peu de bitume épuré. Pour les toiles moins communes, on commence par boucher, avec de la colle ou du mucilage de graine de lin, les interstices du tissu, et on enduit ensuite leur surface de plusieurs couches d'huile de lin rendue siccative par la litharge : après quoi, si l'on veut, on y imprime, à la planche, des dessins d'ornement. — Les *taffetas gommés* sont des tissus de soie, des taffetas ou de la gaze, qu'on rend imperméables par une immersion dans l'huile de lin siccative. Ces taffetas servent à faire des manteaux, des tabliers, des serre-tête pour baigneurs, etc. Avec les qualités les plus fines, on fait des stores et des écrans transparents, inattaquables à l'humidité et à la poussière. On emploie également les taffetas gommés en médecine, pour accumuler la chaleur et empêcher sa déperdition sur un point donné. — Quant aux tissus rendus imperméables au moyen du *caoutchouc*, il en a été parlé ailleurs. V. Caoutchouc.

***IMPERSONNALITÉ.** s. f. T. Philos. Absence de personnalité. *Certains philosophes ont soutenu l'im. de Dieu. L'im. de la raison.*

IMPERSONNEL, ELLE. adj. * T. Philos. Qui n'a pas de personnalité. *Certains philosophes font Dieu im. Suivant Descartes, la raison est impersonnelle.*

Enc.— En termes de Grammaire, on nomme *verbes impersonnels* certains verbes dont le sujet reste indéterminé, et qui, pour ce motif, ne sont usités qu'à la troisième personne du singulier, quel que soit le temps et quel que soit le mode employé. Plusieurs auteurs appliquent encore à ces verbes la dénomination d'*unipersonnels;* mais ce terme n'est pas admis par l'Académie, et cela avec raison, car les verbes impersonnels n'ayant jamais de sujet déterminé, l'action qu'ils expriment ne saurait être attribuée à une personne certaine. On distingue communément ces verbes en verbes impersonnels *essentiels* et en verbes impersonnels *accidentels.* Les premiers sont des verbes défectueux qui s'emploient constamment et exclusivement à la troisième personne : tels sont *falloir, pleuvoir, neiger, tonner*, etc. qui font, *il faut, il pleut, il neige*, etc. Les seconds sont des verbes personnels qui prennent accidentellement la forme impersonnelle. Ainsi les verbes *convenir, arriver, importer, être, avoir*, sont fréquemment employés sous cette forme, comme dans ces phrases: *il convient de faire cela; il arrive souvent que...; il importe que vous partiez sur-le-champ; il est juste que....; il y a des hommes qui...* Dans les verbes impersonnels, le pronom *Il* ne joue pas le même rôle que dans les autres verbes où il représente toujours un nom déjà exprimé. Ici, il ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas proprement le sujet du verbe : c'est une sorte de mot indicatif qui équivaut à *ceci* ou à *cela*, et annonce simplement le véritable sujet du verbe. Cette phrase, *Il convient que vous suiviez ces sages conseils*, équivaut en effet à cette autre, Ceci, *que vous suiviez ces sages conseils, convient.* — Les verbes impersonnels se conjuguent les uns avec l'auxiliaire *avoir*, comme *il a fallu, il a tonné, il a convenu*, et les autres avec l'auxiliaire *être*, comme *il est arrivé, il est résulté*, etc. — Conformément à l'étymologie du mot *impersonnel*, on l'applique quelquefois aux modes du verbe qui ne reçoivent ni pronoms ni inflexions indiquant les personnes. C'est ainsi que l'infinitif et le participe sont appelés *modes impersonnels.*

IMPERSONNELLEMENT. adv. T. Gramm. D'une manière impersonnelle; se dit Des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels.

IMPERTINEMMENT. adv. Avec impertinence. *Il répondit im. On ne peut en user plus impertinemment.*

IMPERTINENCE. s. f. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. *L'im. de cet homme est choquante. J'admire l'im. de ce discours.* || Parole, action contre la bienséance ou contre le bon sens. *Les grands parleurs sont sujets à dire beaucoup d'impertinences. Faire des impertinences.* || Se dit particul., pour Parole, action offensante. *Il m'a fait une im. dont je me souviendrai. Il m'a écrit une lettre remplie d'impertinences.*

IMPERTINENT, ENTE. adj. Qui parle, qui agit contre la bienséance ou contre le bon sens. *C'est l'homme du monde le plus im.* — On dit, dans un sens anal., *Un ouvrage im. Une action impertinente. Une opinion impertinente.* || Qui parle ou qui agit d'une manière offensante pour quelqu'un. *Cet homme est im. au suprême degré. Vous êtes bien impertinente de répondre ainsi à votre maîtresse.* — On dit aussi, dans un sens anal., *Air im. Ton im. Réponse impertinente.* || T. Prat. *Fait, article im.*, Fait, article qui n'a rien de commun avec la chose dont il s'agit. Vx. = *Impertinent, ente*, s'emploie souvent subst. dans le sens D'insolent. *C'est un im., une impertinente.*

Syn.— *Insolent.*— L'*impertinent* manque avec impudence aux égards qu'il convient d'avoir; l'*insolent* manque, avec arrogance, au respect qu'il doit porter. L'*impertinent* vous choque, l'*insolent* vous insulte. L'*impertinent* est ridicule et insupportable; l'*insolent* est odieux et punissable. Les airs de la fatuité, de la prétention, sont *impertinents;* les airs de hauteur, de dédain sont *insolents.*

IMPERTURBABILITÉ. s. f. État de ce qui est imperturbable. *L'im. de son âme, de son humeur. L'im. de sa mémoire. L'im. de ses résolutions.*

IMPERTURBABLE. adj. 2 g. (latin. *in*, priv., et *perturbare*, troubler). Que rien ne peut troubler, ébranler. *Il est im. dans les résolutions qu'il a prises. Il est d'un sang-froid im. Il a une mémoire imperturbable.*

IMPERTURBABLEMENT. adv. D'une manière imperturbable. *Savoir quelque chose par cœur im.*

***IMPÉTIGO.** s. m. T. Méd. Voy. Pustule.

IMPÉTRABLE. adj. 2 g. Qu'on peut impétrer.

IMPÉTRANT, ANTE. s. T. Jurispr. anc. Celui ou celle qui avait obtenu des lettres du prince ou quelque bénéfice. || * Se dit encore, dans les administrations, De celui ou de celle qui a obtenu un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPÉTRATION. s. f. T. Jurisp. anc. Obtention; se disait en parlant De lettres du prince ou de quelque bénéfice. *L'im. d'une grâce. L'im. d'un bénéfice.*

IMPÉTRER. v. a. (lat. *impetrare*, obtenir). T. Jur. anc. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête. *Im. des lettres du prince. Im. un bénéfice.* = Impétré, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

IMPÉTUEUSEMENT. adv. Avec impétuosité.

IMPÉTUEUX, EUSE. adj. (latin. *impetuosus*). Violent, véhément, rapide. *Un vent im., Un torrent im. Les flots im.* || Figur., Qui ne sait point se contenir, vif, bouillant, fougueux. *Un homme im. Un caractère im. Ardeur, fureur impétueuse. Désirs im. Passions impétueuses. Éloquence impétueuse.*

Syn. —*Fougueux, Véhément, Violent.*— L'*impétuosité*, de *impetus*, est l'élan, le choc, la vive attaque; la *fougue*, de *fuga*, est le mouvement qui consiste à s'échapper, à courir en fuyant; la *véhémence*, de *vis mentis*, est le transport de l'âme; la *violence*, de *vis*, est la force dans sa brutalité et dans ses excès. Une bravoure *impétueuse* conduit à des actions d'éclat; un homme *fougueux* fait de grands écarts; un caractère *véhément* exécute avec une grande vivacité de grandes choses; une humeur *violente* se porte à tous les excès. Un style *impétueux* est très-rapide; il va par bonds et souvent au hasard. L'ode inspirée par un véritable enthousiasme est *fougueuse.* Un discours *véhément* va vers le but qu'il veut atteindre, avec la rapidité propre à assurer le succès. Une satire, qui ne respecte rien dans son audace emportée, est *violente.*

IMPÉTUOSITÉ. s. f. Action, qualité de ce qui est impétueux. *L'im. des flots, des vents, de la tempête, d'un torrent. L'aigle fondit avec im. sur sa proie. L'ennemi ne put tenir devant l'im. de notre attaque. Le sang jaillissait avec im.* || Figur., se dit D'une vivacité extrême dans l'esprit, dans le caractère, dans les manières. *L'im. française. L'im. de la jeunesse. L'im. de son caractère, de son humeur, de sa colère. Parler, agir avec impétuosité.*

***IMPEY.** s. m. T. Ornith. V. Lophophore.

IMPIE. adj. 2 g. Qui n'a point de religion, qui a du mépris pour les choses de la religion. *Un homme im. C'est un esprit im.* — Par extens., on dit, dans le style poétiq. et soutenu, *Leur bouche im. a vomi le blasphème. Il osa porter sur lui ses mains impies.* || Qui est contraire à la religion. *Des actions, des sentiments, des pensées, des paroles impies. Un culte im. Un ouvrage im.* || Subst., on dit, *C'est un im., une im. La fin malheureuse des impies.*

IMPIÉTÉ. s. f. Mépris pour la religion. *Il affiche l'im. Acte d'im. Dieu les punit de leur im.* — Par ext., on dit, *L'im. d'une action. Des discours pleins d'im.* || Action, parole, sentiment contraire à la religion. *Commettre, dire des impiétés. Ce livre est un tissu d'impiétés.*

IMPITOYABLE. adj. 2 g. Qui est sans pitié, qui ne fait aucune grâce. *Un homme, un cœur, une âme im. Un juge im. Un critique, un censeur im. Il est im. sur les fautes les plus légères. Des maximes impitoyables.*

Syn.—*Inexorable, Inflexible, Implacable.*— L'homme *impitoyable*, est celui qui est sans pitié, qu'on ne peut pas toucher; l'homme *inexorable*, celui qu'on ne gagne pas, qu'on ne fait pas fléchir par des prières; l'homme *inflexible*, celui qui ne fléchit point, qu'on ne peut plier par quelque moyen que ce soit. La férocité de l'humeur et l'insensibilité du cœur rendent *impitoyable.* La sévérité de la justice et la jalouse obstination du pouvoir rendent *inexorable.* La rigidité des principes et la roideur du caractère rendent *inflexible.* La violence de la colère et la profondeur du ressentiment rendent *implacable.* Il faudrait inspirer de la pitié à celui qui est *impitoyable*, de la clémence à celui qui est *inexorable*, de la bénignité à celui qui est *inflexible*, de la modération à celui qui est *implacable.*

IMPITOYABLEMENT. adv. D'une manière impitoyable, sans aucune pitié. *On l'a traité im. Il a été im. dépouillé. Le pays fut im. ravagé.*

IMPLACABLE. adj. 2 g. (lat. *implacabilis*). Qui ne peut être apaisé. *Un homme im. Un ennemi im. Une colère, une haine im.* = Syn. Voy. Impitoyable.

IMPLANTATION. s. f. Action d'implanter ou de s'implanter. || * T. Physiol. Soudure naturelle ou artificielle de deux parties différentes ou hétérogènes.

IMPLANTER. v. a. Insérer dans, ficher, planter une chose dans une autre. || * Fig., *C'est en vain qu'on essaye d'im. des institutions étrangères dans un pays qui n'y est pas préparé.* = s'Implanter. v. pron. Se dit Des corps qui s'attachent ou qui adhèrent spontanément à un autre corps. *Le gui s'implante sur le chêne. Le lichen s'implante jusque dans les plus petits interstices des rochers. Les cheveux s'implantent sur la tête.* || * Fig., *Ces doctrines ne réussiront jamais à s'im. en France.* = Implanté, ée. part. *Les poils sont implantés dans la peau.*

IMPLEXE. adj. 2 g. (*implexus*, embrouillé). Se dit Des ouvrages dramatiques, particul. des ouvrages anciens, où il y a reconnaissance ou péripétie, ou bien l'une et l'autre.

IMPLICATION. s. f. (lat. *implicatio*). T. Jurispr. Action d'impliquer, État d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. *L'im. dans une affaire criminelle rendait incapable de posséder un bénéfice.* || T. Logiq. Contradiction; ne se dit qu'en parlant Des propositions contradictoires. *Il y a im., il y a de l'im. dans ces deux propositions.*

IMPLICITE. adject. 2 g. (lat. *implicitus*, enveloppé dans). Qui est contenu dans un discours, dans une clause, dans une proposition, non pas en termes clairs, exprès et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction, par conséquence; se dit par oppos. à Explicite. *C'est une condition im. du marché. Cela est contenu dans le contrat d'une manière im.* || *Volonté im.*, Celle qui se manifeste moins par des paroles que par des faits.

IMPLICITEMENT. adv. D'une manière implicite. *Cette clause est contenue im. dans le contrat.*

IMPLIQUER. v. a. (lat. *implicare.*) Envelopper, comprendre quelqu'un dans quelque affaire fâcheuse. *On l'a impliqué dans ce crime. On aurait voulu l'im. dans cette accusation. Je tiens avant tout à ne point être impliqué dans cette affaire.* || Se dit Des choses qui en comprennent d'autres implicitement. *L'idée d'homme implique les idées d'intelligence et de volonté. Ce que vous venez de dire implique nécessairement que vous aviez connaissance du complot.* || En T. Logiq., on dit D'une proposition qui renferme des idées, des suppositions, des conditions, des circonstances qui s'excluent réciproquement, qu'*Elle implique contradiction.* — On dit aussi absol., *Cela implique. Il implique de dire que...* = Impliqué, ée. part. = Syn. V. Compliquer.

IMPLORER. v. a. (lat. *implorare.*) Demander humblement et avec instance quelque chose. *Im. Dieu. Im. l'assistance, le secours du ciel. Im. la miséricorde divine. Im. la clémence du vainqueur. Im. la protection de quelqu'un. J'implore de vous cette grâce, je l'implore à genoux.* || *Im. le bras séculier*, se disait autrefois Des tribunaux ecclésiastiques, quand ils avaient recours au pouvoir séculier pour faire mettre leurs sentences à exécution. On disait aussi en ce sens, *Imploration.* = Imploré, ée. part. = Syn. V. Prier.

IMPOLI, IE. adj. Qui est sans politesse; se dit Des personnes et des choses. *Un homme im. Manières impolies. Réponse impolie.* ‖ Subst., *Vous êtes un impoli.*

IMPOLIMENT. adv. Avec impolitesse.

IMPOLITESSE. s. f. Manque de politesse; ignorance ou mépris des règles de la politesse. *L'im. tient en général à un manque d'éducation.* — Par ext., *Sa réponse est pleine d'im. L'im. de ce procédé m'a beaucoup surpris.* ‖ Action, procédé contraire à la politesse. *Il m'a fait mille impolitesses.*

IMPOLITIQUE. adj. 2 g. Qui est contraire à la saine politique. *Une mesure im. Sa conduite im. lui aliéna tous les esprits.*

IMPOLITIQUEMENT. adv. D'une manière impolitique. *C'est agir bien impolitiquement.*

IMPONDÉRABLE. adj. 2 g. T. Physiq.

Enc. — L'étude des phénomènes naturels a conduit les physiciens à concevoir l'existence de deux formes de la matière : l'une tangible et pesante, susceptible de se présenter sous les trois états solide, liquide et gazeux ; l'autre intangible, dénuée de pesanteur appréciable, et d'une fluidité infiniment supérieure à celle des gaz les plus mobiles. On suppose, pour les besoins de la science et l'explication des phénomènes, que la matière existant sous cette forme est répandue partout, que le vide n'existe pas pour elle, et que ses mouvements se propagent avec une rapidité qui équivaut presque à l'instantanéité, et on lui rapporte tous les phénomènes de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et du magnétisme. Mais, en outre, comme, dans le principe, ces phénomènes semblaient ne pas pouvoir procéder d'une substance unique, on imagina de distinguer dans la matière impondérable quatre fluides différents, le calorique, la lumière, le fluide électrique et le fluide magnétique, qui reçurent la dénomination commune de *fluides impondérables*. La doctrine de la pluralité des fluides impondérables a régné pendant longtemps sans partage. Mais les faits nouveaux acquis de nos jours, les analogies nombreuses dont la science contemporaine a démontré l'existence entre les différents ordres de phénomènes naguère rapportés à des fluides divers, ne permettent plus de conserver l'ancienne théorie autrement que comme un procédé artificiel d'exposition plus commode pour l'enseignement. Actuellement, disons-nous, tous les phénomènes rapportés aux fluides calorifique, lumineux, électrique et magnétique, sont généralement considérés comme dus aux mouvements divers d'une substance unique, incoercible, d'une densité excessivement faible, répandue dans tout l'espace, même dans le vide le plus parfait, et remplissant les pores qui séparent les molécules de la matière pondérable. La chaleur, la lumière, etc., ne sont plus alors des substances, mais sont les résultats de mouvements vibratoires particuliers imprimés à ce fluide universel que nous avons déjà fait connaître sous le nom d'*Éther*. D'autres physiciens cependant, regardent l'existence de ce fluide comme une hypothèse superflue, et essayent, peut-être prématurément, de l'éliminer de la science. Quoi qu'il en soit, nous nous bornerons à exposer ici sommairement quelques-unes des expériences principales qui démontrent l'analogie intime (on pourrait presque l'appeler une identité), que nous avons dit exister entre les phénomènes qu'on rapportait au calorique, à la lumière, à l'électricité et au magnétisme. Cette corrélation résulte de ce qu'une seule et même force est capable de produire, selon les conditions de son action, des effets calorifiques, lumineux, électriques ou magnétiques.

Le point de départ de cette brillante synthèse a été cette observation que, pour produire de la chaleur, il faut toujours dépenser un certain travail mécanique, et que, réciproquement, la chaleur produit des effets mécaniques et disparaît en quantité proportionnelle au travail produit. — Si l'on dispose une roue à palettes dans un vase rempli d'eau ou de mercure, et qu'on la fasse tourner rapidement, le liquide oppose une résistance qui anéantit une partie du travail, et il s'échauffe d'autant plus que cette dépense de travail est plus grande. Lorsque, au moyen d'une pompe aspirante et foulante, on comprime un gaz quelconque dans un récipient entouré d'eau, le gaz oppose au jeu du piston une résistance qui dépense du travail, mais en même temps, il dégage de la chaleur et celle-ci échauffe l'eau ambiante. Ces deux expériences, auxquelles nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, sans compter le procédé bien connu qu'emploient les sauvages pour se procurer du feu au moyen du frottement de deux morceaux de bois l'un contre l'autre, suffisent à démontrer que tout organe mécanique, solide, liquide ou gazeux, qui détruit du travail mécanique, crée de la chaleur. Il n'est pas moins facile de prouver que réciproquement, tout organe mécanique, solide, liquide ou gazeux, qui crée du travail mécanique, détruit de la chaleur. Soit, par ex., un réservoir plongé au milieu d'une masse d'eau, et dans lequel on a comprimé de l'air jusqu'à 10 atmosphères. Si l'on fait agir cet air contre un piston chargé de poids, le piston sera soulevé, et il y aura ainsi production de travail mécanique; mais en même temps l'eau se refroidira, preuve incontestable que l'air aura dépensé de la chaleur. C'est également ce qui a lieu dans une machine à vapeur à haute pression. Nous voyons d'abord que la vapeur chasse le piston et qu'elle crée du travail ; mais, entrée dans le cylindre à 5 atmosphères, par ex., elle en sort à une atmosphère. Elle possédait à son arrivée 653 calories de chaleur totale ; elle n'en conserve plus que 637 à sa sortie; elle a donc perdu 16 calories. Donc, à la création du travail correspond une destruction de chaleur. Il suit de cette observation une conséquence importante pour la pratique : c'est que, pour obtenir beaucoup de travail mécanique, il faut tâcher de faire disparaître le plus possible de chaleur, c.-à-d. de laisser à la vapeur, au moment où elle arrive au condenseur une très-faible pression. Tel est le principe de l'avantage que présentent les machines à détente, et tel est le secret de l'économie énorme réalisée dans les machines à vapeur régénérée. Cependant, nos machines à vapeur sont encore bien imparfaites, car elles n'utilisent qu'une assez faible fraction de la chaleur contenue dans la vapeur qui leur arrive. — Voici maintenant quelques exemples qui justifient à la fois les deux propositions que nous avons énoncées. Quand on réunit deux ballons dont l'un est vide et l'autre plein d'air, on observe une élévation de température dans le premier et un abaissement égal dans le second. Cela prouve que la même quantité de travail détruite ou créée est accompagnée d'une quantité égale de chaleur créée ou détruite. Lorsqu'on allonge une lanière de caoutchouc en la tirant vivement par ses deux bouts, elle résiste, détruit du travail et s'échauffe. Mais si, après quelques instants, on la laisse se contracter par son élasticité, elle développe du travail et se refroidit.

Au contraire, lorsqu'un corps solide, liquide, ou gazeux éprouve des modifications de volume ou de pression sans qu'il y ait production de travail, il n'y a ni production ni destruction de chaleur. Joule plongea dans l'eau deux récipients de cuivre, dont l'un était vide et l'autre rempli d'air comprimé à 22 atmosphères ; puis, ayant fait communiquer entre eux ces deux récipients, la pression devint égale à 11 atmosphères dans chacun d'eux, et cependant l'eau qui les environnait n'éprouva aucun changement de température, c'est qu'il n'y avait pas eu de travail mécanique produit. Dans une autre expérience, Joule fit dégager l'air comprimé sous une cloche pleine d'eau ; le gaz se dilata en produisant un travail mécanique, puisque l'eau fut déplacée ; mais ici il y eut disparition d'une certaine quantité de chaleur accusée par l'abaissement de la température de l'eau. Lorsqu'on fait arriver un poids déterminé de vapeur, de la chaudière qui l'engendre, d'abord dans le cylindre d'une machine, après avoir ôté le piston, et ensuite dans un condenseur, elle ne produit aucun travail, et elle cède à l'eau la totalité de la chaleur qu'il a fallu lui donner pour la former ; mais si on recommence l'expérience en rétablissant le piston et le travail de la machine, une partie de cette chaleur est annulée.

Nous venons de constater expérimentalement une relation de concomitance entre le travail perdu ou créé et la chaleur créée ou détruite. Mayer est allé plus loin, en admettant une relation de causalité réciproque entre ces deux phénomènes. Voyons les conséquences de cette hypothèse. Les exemples précédents montrent que la transformation de travail en chaleur et de chaleur en travail s'accomplit par l'effet d'agents ou de phénomènes intermédiaires : par des résistances, par l'élasticité des corps solides, liquides ou gazeux, etc. Mais, comme *dans la nature, la quantité des forces demeure invariable* et qu'il ne saurait y avoir véritablement *ni création ni destruction de force*, il faut de toute nécessité que le rapport entre la quantité de travail et la quantité de chaleur qui se correspondent, soit indépendant des corps particuliers et de la nature des phénomènes intermédiaires par lesquels la transformation s'effectue. Par conséquent il faut que pour une calorie détruite ou créée, il y ait un nombre constant de kilogrammètres créés ou détruits. Cela posé, on nomme *équivalent mécanique de la chaleur* la quantité de travail produit par une calorie. Conformément à la théorie, cette quantité de travail est constante. Joule a évalué l'équivalent mécanique de la chaleur par différents moyens et, entre autres, à l'aide d'un calorimètre plein d'eau ou de mercure contenant une roue à palettes mobile autour d'un axe vertical. Cette roue est mise en mouvement par un double cordon qui passe sur deux poulies, et ces poulies sont elles-mêmes sollicitées par deux poids qui tombent d'une hauteur mesurée par des règles. La chaleur produite se constate par les méthodes calorimétriques ordinaires. Quant au travail détruit par la résistance du liquide, il est égal au produit que l'on obtient en multipliant les poids par la hauteur qu'ils parcourent, diminué du travail perdu par les frottements de l'appareil. Cette expérience a donné, avec l'eau, 430 kilogrammètres pour l'équivalent mécanique de la chaleur, et 432 avec le mercure. Seguin avait trouvé le nombre 449 au moyen de l'expansion de la vapeur, et Person est arrivé au nombre 424 par un calcul assez simple, en s'appuyant sur ce principe qu'un gaz ne perd pas de chaleur en se répandant dans le vide. — La loi de l'équivalence du travail et de la chaleur est donc très-certainement vraie ; mais, comme toutes les lois physiques, elle est soumise à des perturbations. Elle ne pourrait se vérifier rigoureusement que dans les cas où la chaleur se transformerait totalement en travail, sans qu'une partie fût employée à produire d'autres actions ; or, une condition pareille est bien difficile, sinon impossible à réaliser. — La théorie mécanique de la chaleur conduira sans doute prochainement à modifier plusieurs idées qui ont généralement cours dans la science et dans son enseignement. Ainsi, par ex., la chaleur qui devient latente, quand un corps passe à l'état fluide, ne devra plus être regardée comme devenue seulement insensible, mais comme changée en travail mécanique, travail employé à séparer les molécules pour les rendre indépendantes les unes des autres. Quand, au contraire, un liquide se solidifie, le travail intérieur qui réunit les molécules se transforme en chaleur; etc. Le frottement, la résistance des milieux, ne peuvent plus être considérés comme des principes destructeurs du mouvement ; ils n'anéantissent pas la force; ils la métamorphosent seulement, et en chaleur pour la plus grande partie.

Le calorique et le mouvement ne sont pas, nous l'avons dit, les seules forces qui jouent un grand rôle dans la nature. La lumière, l'électricité, le magnétisme, l'affinité chimique, ne leur cèdent pas en importance. Or, à côté des effets qui caractérisent chacune de ces forces, il s'en manifeste d'autres qui établissent nettement leur corrélation. Ainsi, par ex., lorsqu'on frotte l'un contre l'autre deux corps homogènes, il n'y a que de la chaleur produite ; mais si ces corps sont hétérogènes, il y a dégagement d'électricité accompagnée de chaleur dans une proportion plus ou moins grande. Voilà donc le mouvement produisant immédiatement l'électricité. Le mouvement produit aussi la lumière, et, par l'intermédiaire de l'électricité, il met en jeu l'affinité chimique. A son tour, le mouvement peut être engendré par les forces émanées du frottement. Ainsi, la divergence des feuilles de l'électroscope, la déviation de l'aiguille magnétique, sont des mouvements bien manifestes qui viennent à l'appui de cette proposition. La chaleur produit immédiatement l'électricité, comme l'ont montré les expériences de Seebeck sur les courants thermo-électriques. Dire que la chaleur engendre la lumière, c'est affirmer un fait familier à tout le monde. Pour ce qui concerne le magnétisme et l'affinité chimique, chacun sait que la chaleur les produit par l'intermédiaire de l'électricité. Mais voici une expérience dans laquelle, parmi plusieurs transformations curieuses, nous voyons l'affinité chimique naître de la chaleur. Que l'on prenne trois piles voltaïques d'égale intensité ; que l'on ferme le circuit de la première par un simple fil conducteur, et que l'on interpose, dans le circuit de la seconde, une machine électro-magnétique, et, dans celui de la troisième, un voltamètre. Il sera facile, en modifiant la longueur du fil conducteur et la rapidité du mouvement de l'appareil électro-magnétique, d'obtenir un courant de même intensité dans les trois électromoteurs. Alors on constatera la plus grande production de chaleur dans le fil du premier, qui n'a ni action chimique à produire ni machine à mouvoir; dans le second, la chaleur sera diminuée, conformément à la loi de l'équivalence, de toute la force employée pour produire le travail mécanique ; enfin, dans le troisième, la chaleur sera aussi diminuée exactement de la quantité que l'on obtiendrait de nouveau par la combustion des gaz recueillis aux deux pôles de la pile. Cette expérience démontre admirablement la métamorphose de l'électricité en chaleur, puis de celle-ci en travail mécanique et en force électrolytique. D'un autre côté, dans cette même expérience, l'électricité dynamique paraît elle-même produite aux dépens de la chaleur qu'engendre l'oxydation du zinc, c'est-à-d. qu'elle naît directement de l'affinité chimique. — Poursuivons l'exposé des transformations analogues. Dans les phénomènes de l'arc voltaïque et de l'étincelle, l'électricité produit directement la lumière, et Œrsted nous a fait connaître sa liaison avec le magnétisme. La lumière est peut-être, des diverses forces que nous connaissons, celle dont les rapports avec les autres ont été le moins nettement tracés. Cependant, la photographie nous montre comment elle produit immédiatement l'action chimique ; et, avec l'action chimique, nous entrons en possession des moyens nécessaires à la production des autres forces. Une ingénieuse expérience de Grove met en évidence, de la manière la plus élégante, la production de tous les autres modes de force par la lumière. Une plaque daguerrienne préparée est enfermée dans une boîte remplie d'eau, et fermée par une lame de verre recouverte d'un écran. Entre le verre et la plaque, on place un grillage de fil d'argent. La plaque est en contact avec l'une des extrémités du fil d'un galvanomètre, et le grillage avec l'autre extrémité du même fil ; seulement on intercale un thermomètre de Bréguet entre le grillage et le galvanomètre. Aussitôt qu'un rayon de lumière diffuse tombe sur la plaque, après le déplacement de l'écran, les aiguilles des deux instruments éprouvent une déviation sensible. Par conséquent, en prenant la lumière pour force initiale, on obtient : sur la plaque, une action chimique ; dans les fils d'argent, de l'électricité circulant sous forme de courants ; dans la bobine du galvanomètre, du magnétisme ; dans l'hélice de Bréguet, de la chaleur ; dans les aiguilles, du mouvement. Les expériences d'Arago ont établi que le voisinage d'un aimant développe des courants d'électricité dans les corps en mouvement. Dès lors, on voit que le magnétisme peut, par l'intermédiaire de l'électricité, produire la chaleur, la lumière, l'affinité chimique, etc. Il peut aussi, et cela directement, créer le mouvement par l'attraction qu'il exerce sur les substances magnétiques. Enfin, Grove a prouvé que toutes les fois qu'un métal susceptible d'aimantation est aimanté ou désaimanté, sa température s'élève. Pour ce qui concerne l'affinité chimique, nous dirons que toutes les réactions chimiques produisent de l'électricité, que la chaleur est également un produit immédiat de cette force, et qu'il en est de même de la lumière.

La doctrine nouvelle dont nous avons essayé de donner une idée est, ainsi que nous l'avons dit, toute récente. Cependant, la théorie mécanique de la chaleur se trouve déjà en germe dans le travail de Laplace et Lavoisier sur la calorimétrie (1780), et dès la dernière année du siècle (1800), l'illustre inventeur des aérostats et du bélier hydraulique, Montgolfier, énonça ces vérités aujourd'hui fondamentales : que le mouvement ne peut pas plus être anéanti que créé, que la force motrice et le calorique sont des manifestations, sous des formes différentes, des effets d'une seule et même cause. Séguin, neveu et dépositaire des idées de Montgolfier, se voua au développement de la théorie nouvelle, et, en 1824 et 1839, il exposa les résultats auxquels il était parvenu. Peu goûté d'abord de la majorité des physiciens, le principe de l'identité des phénomènes attribués aux différents fluides impondérables, ou, suivant une autre expression, le principe de la corrélation des forces physiques, trouva tout à coup de nombreux partisans, et l'on vit se produire un phénomène singulier, mais dont l'histoire des sciences présente plus d'un exemple, c'est que, de toutes parts, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., des hommes dont le nom fait autorité, tels que Regnault, Person, Joule, Grove, Thomson, Hirn, Mayer, Clausius, etc., s'occupèrent simultanément de vérifier, soit par l'expérience, soit par le calcul, les questions que soulevait la théorie nouvelle. Des progrès rapides ont été faits dans cette voie, des résultats importants, qui mettent hors de contestation la vérité du principe fondamental, ont été obtenus ; cependant il reste encore beaucoup à faire, et l'un des problèmes les plus importants pour l'application rigoureuse de la nouvelle doctrine reste encore entièrement à résoudre. Il s'agit de la détermination des équivalents dynamiques des divers ordres de phénomènes, c'est-à-d. l'expression de chacun d'eux, en mesure et en nombre, relativement à une unité donnée. En attendant la solution de cette grande question, on peut néanmoins affirmer que la loi de la transformation et de l'équivalence des forces est une des plus vastes conceptions des temps modernes, et qu'elle ne peut manquer d'exercer sur le progrès des sciences naturelles la plus heureuse influence.

IMPOPULAIRE. adj. 2 g. Qui n'est pas populaire, qui n'est pas conforme aux désirs du peuple. *Une mesure im. Lois impopulaires.* || En parlant Des personnes, Qui n'a pas l'affection du peuple. *Un prince im. Des ministres très-impopulaires.*

IMPOPULARITÉ. s. f. Défaut de popularité. *Il est tombé dans une grande im. L'im. de cet impôt obligera de le supprimer.*

IMPORTANCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est d'un grand intérêt, est considérable, soit par elle-même, soit par les circonstances qui l'accompagnent, soit par les suites qu'elle peut avoir. *L'im. d'une question. Une affaire d'une très-grande im. La chose n'est d'aucune im., n'est de nulle im. en ce moment; mais elle peut devenir d'une extrême im. dans la suite. En toutes choses, il est de plus d'im. qu'on ne croit de bien commencer. — Mettre, attacher de l'im. à une chose,* Y mettre une grande valeur, la considérer comme étant d'un grand intérêt. *Il met de l'im. aux plus petites choses.* || En parlant Des personnes, il se dit pour Crédit, influence. *C'est un homme d'im. Sa position lui donne beaucoup d'im. dans une petite ville.* — On dit aussi en mauvaise part, De ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité, qui veulent paraître plus considérables, soit en qualité ou en crédit, soit en savoir ou en capacité, qu'ils ne le sont réellement : *Il fait l'homme d'im. Il prend un ton d'im. Il se donne des airs d'im. Ses airs d'im. choquent tout le monde.* = D'IMPORTANCE. loc. adverb. et fam. Très-fort, extrêmement ; ne se dit guère que Des mauvais traitements. *Je l'ai querellé d'im. Les ennemis furent étrillés d'importance.*

IMPORTANT, ANTE. adj. Qui importe, qui est considérable, qui est de conséquence, d'un grand intérêt. *Devoir im. Parole importante. Avis, conseil im. Sujet im. Question, affaire importante. Événement im. Cette faute est plus importante que vous ne croyez. Cela n'est pas fort im. Il est im. de terminer promptement cette affaire. Il était très-im. qu'il entreprît ce voyage.* — Subst., on dit, *L'important,* pour La chose essentielle, importante. *L'im., dans cette affaire, est de prendre ses précautions.* || En parlant Des personnes, sign. Qui a de l'influence, du pouvoir, du crédit. *C'est un homme im., un personnage im. Il a su se rendre im.* — Subst., il se dit aussi, mais ironiq., D'un individu vain qui se fait trop valoir, qui veut faire croire qu'il possède plus de crédit, d'influence, de savoir, de capacité, ou de mérite qu'il n'en a. *Il fait l'im. Ce sont des importants dont tout le monde se moque.*

*** IMPORTATEUR.** s. m. Celui qui importe quelque produit, quelque industrie de l'étranger; Celui qui fait le commerce d'importation.

IMPORTATION. s. f. Voy. COMMERCE.

IMPORTER. v. a. (lat. *importare*). T. Comm. Apporter, introduire dans un pays des produits étrangers, une industrie créée à l'étranger, etc. || * Figur., *Cette doctrine a été importée de l'Allemagne. Pourquoi im. dans notre langue des termes étrangers dont nous n'avons nul besoin?* = IMPORTÉ, ÉE. part.

IMPORTER. v. n. qui n'est usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes. Être d'importance, de conséquence. *Tout cela ne m'importe guère. Cela ne m'importe en rien. En quoi cela peut-il vous im.? Que vous importent ces bavardages? Cela m'importe plus qu'à lui. Qu'importent ses menaces.* — S'emploie aussi avec la forme impersonn. *Il importe pour la sûreté publique. Il importe au bien de l'Etat. Il m'importe peu qu'il parte ou qu'il reste. Il lui importe beaucoup d'être promptement informé.* || Les locutions *Qu'importe, Peu importe, N'importe,* s'emploient fréquemment Pour marquer qu'on est indifférent à la chose dont il s'agit. *Qu'importent la gloire, la puissance! Qu'importent les richesses, les honneurs. Qu'importe de son amour ou de sa haine? Qu'importe du beau ou du mauvais temps? Qu'il réussisse ou qu'il échoue, peu importe, il n'importe. Peu importe sur qui tombera le sort. Si l'on me demande, n'importe qui, je n'y suis pas. Il veut s'enrichir, n'importe par quel moyen, n'importe comment. J'y périrai, n'importe; je tenterai le sort.*

IMPORTUN, UNE. adj. Fâcheux, incommode, qui déplaît, qui chagrine, qui ennuie, qui fatigue par sa présence, par ses discours, par ses demandes, etc. *Il craint de vous être im., de se rendre im., de devenir im. Un solliciteur im. Une foule importune de courtisans, de flatteurs. Il est im. par ses questions. Il est im. par ses avis. Il est im. à tout le monde.* — Substantiv., *C'est un im. Il est obsédé d'importuns.* || Se dit aussi, tant au sens phys. qu'au sens moral, Des choses qui deviennent incommodes par leur continuité, leur fréquence, etc. *Un vent im. Une pluie importune. Un babil im. Le bruit des cloches est im. Les mouches sont importunes. D'importuns souvenirs. Cela finit par devenir im. Ses fréquentes visites me sont importunes.*

IMPORTUNÉMENT. adv. D'une manière importune. *Il revient im. à la charge.* Peu usité.

IMPORTUNER. v. a. Incommoder, ennuyer, fatiguer par ses assiduités, par ses démarches, par ses demandes, etc. *Je crains de vous im. On ne peut rien obtenir de lui qu'à force de l'im. Il m'a tant importuné de ses demandes que je ne ferai rien pour lui.* — Figur. et poétiq., *Im. les dieux, le ciel, de ses prières indiscrètes.* || Se dit aussi Des choses qui incommodent, qui fatiguent, qui causent de l'ennui. *Ce bruit m'importune. Ses visites m'importunent. Ce souvenir l'importunait. Il est de si mauvaise humeur que tout l'importune.* = IMPORTUNÉ, ÉE. part.

IMPORTUNITÉ. s. f. Action d'importuner. *Obtenir une chose à force d'importunités. Il est d'une im. sans égale. Il finit par céder à l'im. de ses demandes.*

IMPOSABLE. adj. 2 g. Qui doit, qui peut être imposé ; qui est sujet aux taxes, aux droits.

IMPOSANT, ANTE. adj. Se dit De tout ce qui inspire un sentiment de respect, d'admiration, etc. *Un homme im. Un aspect, un air, un regard, un ton im. Une figure imposante. Une gravité imposante. Une assemblée imposante. — Un spectacle im. Une cérémonie imposante. Un édifice d'une architecture imposante.* || *Force imposante, forces imposantes,* Forces militaires considérables.

IMPOSER. v. a. (latin. *imponere*). Mettre dessus; en ce sens, il ne se dit guère au propre que dans cette phrase, *Im. les mains,* Mettre les mains sur la tête, au-dessus de la tête. *Les Juifs imposaient les mains à celui pour lequel ils priaient. Les apôtres donnaient le Saint-Esprit en imposant les mains. L'évêque impose les mains en donnant la prêtrise.* || Fig., *Im. un nom,* Donner un nom. *Adam, dit l'Écriture, imposa des noms à tous les animaux. Im. le nom à une ville nouvellement bâtie.* || Charger quelqu'un d'une chose, lui prescrire quelque chose; se dit le plus souvent en parlant De choses difficiles, pénibles, douloureuses. *Il vous a imposé une tâche difficile à remplir. Im. un joug insupportable. Im. de dures conditions. Le vainqueur impose la loi aux vaincus. Les devoirs si doux que la nature impose à une mère. Im. une peine, une pénitence. Vous vous imposez là une gêne bien grande. S'im. une tâche, une pénitence. Im. silence à quelqu'un.* — Fig., *Im. silence aux passions, aux médisants, à la calomnie,* Voy. SILENCE. || Établir une taxe, frapper d'un impôt. *Im. un tribut sur une province conquise, à un peuple vaincu. Im. des droits sur une marchandise. Im. des contributions, des charges nouvelles. Im. une ville, un pays. On a imposé tous les produits soit à l'entrée, soit à la sortie. Im. quelqu'un à tant.* — S'emploie avec le pron. pers. signifiant *soi* et *à soi. La commune a été autorisée à s'im. extraordinairement. Elle s'est imposé cinq centimes additionnels.* || Sign. quelquefois Contraindre à accepter une personne ou une chose. *Il voulait nous im. ses créatures. Je ne prétends pas vous im. ma manière de voir.* || *Im. du respect,* Inspirer du respect. *Sa figure impose le respect. La présence du général imposa du respect aux mutins.*—*Imposer* s'emploie encore absol. dans le même sens. *Sa présence m'impose. Il impose par la fierté de son regard. L'air noble et simple de l'innocence impose. Notre fière contenance imposa aux ennemis.* || *En imposer* est souvent employé dans le sens qui précède, mais abusiv. ; il signifie plus exactement, Tromper, abuser, en faire accroire. *Ne le croyez pas, il en impose. Il m'en avait imposé par ses airs doucereux. Vous essaierez en vain de m'en im.* || Imputer à tort. *On lui a imposé un crime dont il est innocent.* Vieux. || T. Impr. *Im. une feuille,* En faire l'imposition. = IMPOSÉ, ÉE. part.

IMPOSITION. s. f. Action d'imposer; n'est usité au propre que dans cette loc., *L'im. des mains,* Action de placer les mains sur ou au-dessus de la tête de quelqu'un. *Chez les Juifs, c'est par l'im. des mains sur la tête qu'un père bénissait son enfant. Les apôtres ont fait plusieurs miracles par l'im. des mains. Les fidèles reçoivent le Saint-Esprit par l'im. des mains.* || Fig., se dit Des noms qu'on donne. *La première im. des noms a été faite par Adam.* || Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onéreux, comme une peine, un tribut, des taxes. *L'im. d'une peine, d'une pénitence. Faire l'im. de la contribution foncière. L'im. d'un nouveau droit, d'un tribut.* — Absolum., se dit Des taxes, des droits, des contributions imposées sur les choses ou sur les personnes. V. CONTRIBUTION et IMPÔT. || T. Imprim. Voy. TYPOGRAPHIE.

IMPOSSIBILITÉ. s. f. Défaut de possibilité. *Une im. absolue, relative. Il m'est de toute im. de faire ce que vous demandez. Il est de toute im. que cela soit. Mettre quelqu'un dans l'im. de nuire. — Im. métaphysique,* Celle qui implique contradiction. *Il y a im. métaphysique qu'une chose soit et ne soit pas, qu'un triangle n'ait pas trois côtés. — Im. physique,* Celle qui résulte des lois de la nature. *Il y a im. physique qu'une rivière remonte vers sa source. — Im. morale,* Celle qui résulte des mœurs ordinaires des hommes. *Il y a im. morale qu'un homme de bien fasse une mauvaise action.*

IMPOSSIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être, qui ne peut se faire. *Il n'y a rien d'im. à Dieu. Ce que vous me demandez est im. Le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, etc., sont des problèmes dont la solution est im. Cela est moralement, physiquement im. Il m'est im. de vous satisfaire. Il est im. qu'il soit déjà arrivé.* || Par extens., se dit De ce qui est très-difficile. *Il lui est im. de rester en repos.* = *Impossible* s'emploie aussi substant., au masc., pour dire Une chose impossible. *Je ne puis pourtant faire l'im. C'est entreprendre, c'est tenter l'im.* Proverb., *A l'im. nul n'est tenu.* || *Réduire quelqu'un à l'im.,* Exiger de lui ce qu'il ne peut faire, ou en T. Logique, Le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction. || Par exagér., *Je ferai l'im. pour vous,* Il n'y a rien que je ne fasse pour vous obliger. || Figur. et fam., *Gagner, perdre l'im., etc.,* Gagner ou perdre beaucoup, etc. = *Par impossible.* Formule qu'on emploie dans le discours, lorsqu'on suppose une chose qu'on sait être impossible. *Si, par im., on redevenait jeune.*

IMPOSTE. s. f. (latin. *impositum,* mis dessus). T. Archit. Voy. ARCADE. || * Abusiv., on appelle encore *Imposte,* La partie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur.

IMPOSTEUR. s. m. (lat. *impostor*). Celui qui en impose, qui abuse de la crédulité, de l'ignorance, de l'imbécillité des hommes pour les tromper. *C'est le plus grand im. qui fut jamais. Après la mort de ce prince, plusieurs imposteurs prétendirent à sa succession. Cette secte fut fondée par un im. audacieux. Il veut passer pour un homme de bien, mais ce n'est qu'un im. Démasquer les imposteurs.* || Dans un sens partic., se dit D'un calomniateur, de celui qui impute faussement à quelqu'un quelque chose de répréhensible, d'odieux. *Un lâche, un vil im. Vous avez dit cela de moi, vous êtes un im.* — Adjectiv., on dit, *Discours im. Éloge im. Des oracles imposteurs.*

IMPOSTURE. s. f. Action de tromper, d'en imposer. *Une im. grossière. Son im. fut bientôt découverte. Confondre l'im. L'im. des faux Démétrius. Sa vie n'a été qu'une im. continuelle.* || Calomnie, ce que l'on impute faussement à quelqu'un dans le dessein de lui nuire. *C'est une im. manifeste, une horrible im. Il est facile de détruire de pareilles impostures.* || Fig., se dit quelquefois pour Illusion. *L'im. des sens égare souvent la raison. Les arts séduisent par une im. agréable.*

IMPÔT. s. m. (lat. *impositum,* imposé). Taxe, droit imposé sur les personnes ou sur les choses, pour subvenir aux dépenses publiques. || Fig., *Les dépenses que fait faire la vanité sont le plus lourd de tous les impôts.*

Enc. — I. *Nature et légitimité de l'impôt.*—Nous définirons l'*Impôt* « la quote part que chaque citoyen prélève sur sa propre fortune et paie à l'État pour l'exécution et la rémunération des services dont ce dernier est chargé. »

L'économie politique n'a pas à considérer l'imp. dans ses rapports avec la forme du gouvernement, c.-à-d. s'il est consenti par le libre vote des citoyens, ou s'il est simplement déterminé par la volonté arbitraire d'un souverain absolu. La détermination des services dont l'État doit être chargé et de l'étendue des attributions du gouvernement, soit par la loi, soit par la coutume, est une question fort complexe que la science économique a le droit d'étudier, mais sur laquelle elle n'a pas seule le droit de prononcer. C'est un point sur lequel les auteurs sont en grand désaccord, chacun d'eux se laissant influencer, sciemment ou à son insu, par des considérations étrangères à l'objet même de la science. Un grand nombre d'écrivains, parmi lesquels on remarque surtout Bastiat et Molinari, prétendent réduire la fonction du gouvernement au maintien de la justice et de la sécurité, et veulent que tout le reste soit abandonné à la libre activité des citoyens. Rossi avait par avance réfuté cette exagération fâcheuse. « L'État, dit l'éminent économiste, est l'association générale; s'il protége les individualités, il doit en même temps songer au développement et au progrès de l'association générale. Il est, pour ainsi dire, le conseil d'administration de la société civile, et c'est pour cela qu'il ne s'en tient pas à la production indirecte et qu'il se livre à la production directe. Où en serions-nous, si l'État s'en était remis complétement à l'action des intérêts individuels et à l'influence de l'association uniquement volontaire? Pour le saisir, voyez ce qu'était la société dans son enfance, avant que les intelligences se fussent ouvertes, avant que cette grande vérité, la puissance de l'association, eût été sentie. La puissance de l'association est, en effet, une de ces vérités que les peuples ne comprennent que lorsqu'ils sont déjà fort avant dans la carrière de la civilisation... Les dépenses publiques sont souvent un bienfait pour des gens qui, sans elles, ne profiteraient en rien de la richesse générale. Quand l'État travaille pour assurer à tout le monde une certaine instruction, que fait-il, sinon une grande œuvre d'association? Ce que je dis de l'instruction publique, on peut le dire de bien d'autres choses. Lorsque l'État assainit des quartiers, perce des rues nouvelles, fait circuler l'air et la lumière là où l'on ne voyait que ténèbres, misère et saleté, ces dépenses ont-elles lieu au profit du riche, qui peut aller trouver la lumière et la salubrité où il veut? Non, c'est au profit de ceux qui, sans cela, ne jouiraient jamais de ces avantages. Ainsi, lorsque l'État produit, c'est à l'avantage non-seulement de ceux qui paient, mais de tout le monde, tandis que les associations particulières ne sont souvent d'aucune utilité pour ceux qui n'ont pas de quoi y participer. L'association générale n'est donc autre chose que la société civile elle-même. Les dépenses publiques sont le moyen de la rendre utile, productive, profitable, non à quelques-uns, mais à tous. C'est là le point capital, c'est là le mètre avec lequel il faut mesurer l'utilité des impôts. Il faut se demander si leur emploi est réellement dirigé dans le sens de l'utilité générale; il faut se demander si cet emploi fait faire, chaque année, à la société civile tout entière, un pas en avant dans la carrière du développement et de la prospérité. »

La plupart des auteurs rangent l'imp. dans cette branche de l'économie politique qui traite de la Consommation. Cette place, suivant nous, n'est pas celle qui lui convient. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer la destination de l'imp. En effet, il est destiné, soit à payer des travaux, soit à salarier des services. Par conséquent, il n'y a dans l'imp. qu'un simple échange de services, et, à ce point de vue, il doit être placé dans la division qui traite de la Distribution de la richesse. La circonstance que les contribuables ne paient pas directement le service que leur rendent les fonctionnaires de l'État, et qu'il existe entre eux un intermédiaire, le gouvernement, qui reçoit l'argent des premiers et le répartit entre les agents des services publics, ne change rien à la nature du phénomène économique. « Il n'existe pas dans la société, dit très-bien Baudrillart, un seul genre de travail qui consiste à cultiver la terre, à tisser les fils, à faire de ces fils des étoffes propres aux vêtements, à construire des habitations, en un mot, à nourrir, à vêtir, à loger l'homme; il y en a un second non moins indispensable, c'est celui qui consiste à protéger le premier. De même que le laboureur produit des grains pour celui qui tisse, et que celui qui confectionne des tissus travaille pour le laboureur, l'un et l'autre doivent labourer et tisser pour celui qui monte la garde, applique les lois ou administre. Ils lui doivent une partie de leur travail en échange du travail qu'il exécute pour eux. »

La nécessité et la légitimité de l'imp. sont donc incontestables, lors même qu'on se rangerait à l'opinion extrême de Bastiat (opinion qui paraît surtout être née d'une vive réaction contre les utopies socialistes) et qu'on limiterait le rôle de l'État à la production de la sécurité, c.-à-d. au maintien de la justice et de l'ordre. Que l'on compare, en effet, la situation physique et morale des pays où cette sécurité n'existe pas et celle des nations civilisées où elle est assurée, et l'on comprendra toute l'importance du rôle de l'État et de ses agents. On voit, d'après ce qui précède, ce qu'il faut penser de l'assertion de certains écrivains qui professent, avec Destutt de Tracy, que « la totalité des dépenses publiques doit être rangée dans la classe des dépenses justement nommées stériles et improductives. »

II. *De l'assiette de l'impôt.* — Tous les citoyens d'un État jouissant des bienfaits qui résultent de la protection sociale et des services rendus par les agents du gouvernement, il est évident que tous doivent contribuer à la rémunération de ces services, ou, en d'autres termes, doivent payer l'impôt. Cependant ces services ne profitent pas à tous également; il y a donc lieu d'examiner la question de la proportion suivant laquelle chacun doit contribuer aux dépenses publiques.

A. *De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif.* — Affirmer, comme nous venons de le faire à l'instant, et cette assertion ne sera assurément contredite par personne, que tous les habitants d'un pays ne participent pas également aux avantages, c'est éliminer l'idée d'un imp. *fixe* et le même pour tous. Il s'ensuit donc que l'imp. doit être proportionnel au service rendu. Or, celui qui a une propriété de 10 hectares et qui, grâce à la protection de la société, en jouit avec pleine sécurité, reçoit un service pour 10, et celui qui a une terre de 100 hectares (nous supposons que la valeur des terres est la même pour une même étendue) reçoit un service égal à 100. Aussi les législations de tous les peuples ont-elles posé comme règle fondamentale, que l'imp. doit être *proportionnel* à la fortune des citoyens. Telle a été aussi l'opinion de l'immense majorité des économistes. En effet, la proportion est la règle éternelle de toute justice. — Cependant, tout en reconnaissant que la *justice* est satisfaite par la proportionnalité de l'imp., il s'est rencontré divers publicistes, et même quelques économistes, qui ont pensé que l'*équité* ne l'était pas, et ont voulu corriger la première par la seconde. « Une contribution simple et proportionnelle, dit J.-B. Say, n'est-elle pas plus lourde pour le pauvre que pour le riche? L'homme qui ne produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa famille, doit-il contribuer exactement dans la même proportion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses immenses biens-fonds, à ses capitaux considérables, non-seulement jouit et procure aux siens toutes les jouissances du luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque année son trésor? Ne trouvez-vous pas dans cette prétention quelque chose qui choque l'équité? »

Les adversaires de l'imp. proportionnel ont proposé de lui substituer le système de l'*imp. progressif*. Dans ce système, on ne prendrait rien à celui dont la fortune serait inférieure à un certain chiffre, et l'on chargerait, en proportion progressive, les fortunes qui dépasseraient ce minimum. Ainsi, par ex., on demanderait zéro à un revenu de 500 fr.; 1 pour 100 à un revenu de 600 fr.; 2 pour 100 à un revenu de 700 fr.; 3 à un revenu de 800, et ainsi de suite. — On a objecté aux partisans de l'imp. progressif, que la progression, en se développant, finirait par absorber le revenu. L'objection étant irréfutable, les plus modérés ont répondu qu'il ne s'agissait pas de suivre les lois absolues de l'arithmétique; qu'on dresserait une échelle avec de faibles tantièmes; et enfin qu'on ne dépasserait pas certaines limites. En d'autres termes, ils ont avoué qu'il s'agissait simplement d'établir une surtaxe arbitraire sur les fortunes à mesure que celles-ci s'élèveraient. Or, cela seul est la condamnation du système, car, n'y ayant point de règle définie et scientifique pour l'établissement de la taxe, les fortunes des citoyens seraient mises à la discrétion du législateur. L'imp. progressif, et le plus grand nombre de ses partisans ne dissimulent pas leur espoir à ce sujet, l'imp. progressif, disons-nous, pourrait devenir, entre les mains d'un gouvernement révolutionnaire, un instrument tout forgé de confiscation et de spoliation. Voilà en fin de compte où mènerait ce principe de l'équité que l'on suppose supérieur à celui de la justice. Le premier tuerait le second, et l'arbitraire prendrait la place de la règle. L'imp. progressif, lors même qu'il serait établi avec cette modération relative recommandée par quelques économistes, présenterait toujours le grave inconvénient de décourager l'épargne et la formation des capitaux. En outre, ainsi qu'on l'a justement fait observer, il aurait pour conséquence inévitable de déterminer l'exportation à l'étranger des capitaux du pays, capitaux qu'il suffit souvent d'une prime assez légère pour attirer au dehors.

Nous terminerons par une simple remarque : c'est que l'imp. proportionnel ne l'est qu'en un sens, et que dans l'autre il est progressif. Il est proportionnel relativement à la fortune de celui qui paie, mais il est progressif relativement à ce que coûte à l'État la protection du contribuable. Ainsi, j'ai une maison qui vaut 20,000 fr. et je paie 200 fr. d'imp.; la maison de mon voisin vaut 200,000 fr. et paie 2000 fr. J'affirme que, bien que mon voisin paie dix fois plus que moi, l'État ne dépense peut-être pas plus pour protéger sa propriété que pour protéger la mienne. Il en est de même de la sécurité personnelle; la protection de toutes les têtes de citoyens coûte, à peu de chose près, le même prix. Enfin, supposons deux villages voisins, ayant la même population et la même étendue de terre; mais les habitans du premier sont riches et les seconds pauvres; les terres du premier sont fertiles et les secondes peu productives; en conséquence, la part de l'imp. qui incombe au premier est trois fois plus considérable que celle payée par le second. Cependant les services rendus par l'État sont les mêmes pour tous les deux, et leur protection ne lui coûte pas plus pour le premier village que pour le second. Bien plus, il peut se faire que la protection du second coûte plus que la part d'imp. qu'il paie; de sorte qu'en réalité ce sera le premier qui paiera pour que son voisin soit tout aussi bien protégé que lui-même. Ne pourrait-on pas, d'après cela, soutenir la thèse diamétralement opposée à celle de l'imp. progressivement croissant, et prétendre que l'imp. doit être progressivement réduit à mesure que la règle proportionnelle tend à élever sa quotité? Cette thèse nous paraîtrait, au point de vue économique, plus soutenable que celle des partisans de l'imp. progressif croissant; car, lorsqu'on achète un produit, fût-ce la sécurité, on est en droit de dire, les frais de production du service qu'on me rend s'élèvent à tant, je ne dois et ne veux payer que ce qu'il coûte. Assurément, nous n'argumenterons pas ainsi. Quoique nous ayons montré que les agents de l'État doivent être rémunérés comme tout autre producteur, pour les services qu'ils nous rendent, il ne s'ensuit pas que la règle ordinaire de l'échange soit de mise entre l'État et les citoyens. L'État, avons-nous remarqué avec Rossi, représente la société elle-même : il travaille et produit pour tous, pour ceux qui ne paient pas comme pour ceux qui paient. L'État est l'expression de la vie commune d'un peuple; par lui s'établit entre tous ses membres cette solidarité légitime qui est le fondement de toute association. Chaque membre paie selon la justice, et l'État répartit selon les besoins. Sous ce rapport, mais sous celui-là seulement, on a pu comparer l'imp. avec l'assurance, où la prime payée par chaque assuré est uniquement en raison de la valeur garantie.

B. *De l'impôt unique et de l'impôt multiple.*—Nous venons de démontrer que l'imp. devait être proportionnel à la fortune ou, comme on dit, aux facultés des citoyens. Mais d'autre part, ainsi que nous le savons, l'intérêt de la société en général et celui des classes laborieuses en particulier exigent que le capital n'éprouve aucune entrave dans son développement, car il n'y a plus de progrès possible quand l'accroissement des capitaux devient moins rapide que celui de la population. De là résulte cette autre règle que l'imp. ne doit jamais entamer le capital, et qu'il doit être uniquement prélevé sur le revenu. La formule relative à la proportionnalité de l'imp. qui a été donnée ci-dessus peut donc se traduire en ces termes plus précis : l'*imp. doit être proportionnel au revenu*. En conséquence, si l'on parvenait à déterminer exactement le revenu de chaque citoyen, il suffirait de fixer chaque année le quantum pour cent exigé pour les besoins de l'État, et l'on aurait un imp. unique rigoureusement proportionnel.—Malheureusement c'est un idéal que nous n'atteindrons jamais et auquel, nous le croyons du moins, il est inutile de songer. En effet, la mise en pratique de ce système rencontrerait des difficultés insurmontables. Les citoyens, ou du moins l'immense majorité, s'efforceraient constamment de dissimuler leurs revenus afin d'échapper autant que possible à la taxe, et cela d'autant plus, qu'un imp. unique paraîtra toujours plus lourd, à égalité de charge réelle, que plusieurs impôts différents. Le gouvernement, dit-on, sera armé des pouvoirs nécessaires pour empêcher et réprimer la fraude. Soit; mais ces moyens seront inévitablement vexatoires et inquisitoriaux, et l'imp. deviendra par là plus odieux encore. Comprend-on en effet les agents du fisc examinant les livres de commerce de tous les industriels, et venant, à des époques régulières, dresser le bilan de chacun d'eux pour voir quelle est la situation de ses affaires et évaluer son revenu imposable, c'est-à-dire son profit net? Se figure-t-on les inconvénients qui résulteraient pour cette classe si nombreuse de producteurs, notamment sous le rapport de leur crédit, de cette immixtion perpétuelle de l'autorité dans leurs affaires? Conçoit-on le fisc obligeant (ce serait une mesure inévitable) tous les citoyens, agriculteurs, rentiers et autres, à tenir une comptabilité régulière pour servir de base aux opérations de ses agents? Imagine-t-on l'armée d'agents qu'il faudrait au Trésor pour remplir une pareille tâche? car ce serait un travail à recommencer à chaque instant, les revenus, surtout ceux dont la source est mobilière, étant généralement très-variables. Qui ne sait qu'une entreprise commerciale ou industrielle, par ex., donne tantôt des profits, tantôt des pertes? Mais ce n'est pas tout. Il faudra, sinon l'imp. sur le revenu sera de la plus criante injustice, établir plusieurs classes, selon l'origine des revenus eux-mêmes. En effet, supposons un propriétaire terrien, un propriétaire de maison, un rentier sur l'État, un commanditaire d'une maison de commerce, un médecin vivant exclusivement de sa profession, qui tous auraient 10,000 francs de revenu. Percevra-t-on le même quantum sur chacune de ces sommes? Mais le capital du premier est impérissable et tend à augmenter de valeur par le seul laps du temps; celui du second diminue par la même cause, et se trouve en outre sujet à des causes particulières de ruine, l'incendie par ex.; les capitaux du troisième et du quatrième sont exposés à des risques qui vont croissant; enfin, le capital du dernier est nul : il réside dans son intelligence et dans son travail, et doit périr avec lui. Les trois premiers sont assurés à divers degrés de pouvoir laisser à leurs enfants le capital dont ils vivaient eux-mêmes; mais le dernier et la foule de citoyens qui sont dans une situation analogue, que laisseront-ils après eux? Pour que l'imp. soit juste, il faudra donc exempter de toute taxe une portion considérable des revenus de ces derniers, portion qui devra être telle qu'elle puisse par son accumulation produire, au bout d'un certain nombre d'années, un capital égal à 200,000 francs. Mais ici surgit encore une difficulté nouvelle. Prenons deux avocats gagnant tous les deux 10,000 fr. par an; l'un a 30 ans et l'autre 60. Or, pour le premier, la durée probable de la vie est 37 ans; elle n'est que 14 pour le second. Sera-t-il juste encore de les taxer au même chiffre?

Enfin, répondra-t-on, l'imp. sur le revenu existe dans divers pays, et notamment en Angleterre, où on le désigne sous le nom d'*Income-tax*. Mais l'income-tax de l'Angleterre serait un imp. intolérable, s'il était unique. Il n'est supporté, et non sans soulever bien des plaintes, que parce qu'il est modéré (il varie de 1,04 à 2,91 pour 100 suivant l'espèce de revenu), parce qu'il atteint seulement les revenus supérieurs à 3700 fr., et enfin parce qu'il est considéré comme temporaire. Il faut observer en outre que les impôts directs ont reçu peu de développements en Angleterre, et que l'income-tax les remplace en quelque façon. De là à l'imp. unique il y a loin. On a proposé chez nous l'introduction de l'income-tax, non point comme imp. unique, mais comme une nouvelle source de revenus, et cela avec toutes sortes de ménagements. Car, d'après l'éminent économiste auteur du projet, on devait prendre le loyer comme indice du revenu, et l'imp. ne devait pas porter sur les revenus inférieurs à un certain chiffre. Cependant la proposition a rencontré peu de faveur. La raison en est fort simple : c'est qu'en France, toutes les sources de la richesse sont déjà frappées de taxes plus ou moins fortes. L'imp. sur le revenu ferait donc toujours double emploi avec quelque impôt déjà existant. En conséquence, l'income-tax nous paraît inadmissible dans notre système financier général. Il en serait autrement si cet imp. était proposé comme imp. municipal, comme destiné à défrayer les dépenses locales de la commune, et surtout à diminuer le poids de l'octroi dans les villes. D'ailleurs, dans ce cas, on pourrait être assuré que cet imp. surérogatoire serait aussi léger que possible, attendu que trop lourd, il repousserait les habitants dans d'autres localités.

La proposition d'établir un imp. unique sur le capital est une utopie. Si l'on ne recherche le capital que pour frapper proportionnellement le revenu qui en provient, le soi-disant imp. sur le capital n'est que l'imp. sur le revenu sous un autre nom, et il en a tous les inconvénients. Si, au contraire, on prétend frapper directement le capital lui-même en raison non du produit net qu'il donne, mais en raison de sa valeur vénale, on peut qualifier ce système non-seulement d'utopie, mais encore de spoliation. Au reste, les écoles socialistes ne s'y sont point trompées : « Passez-nous l'imp. sur le capital, disait un de leurs chefs, et je vous abandonne la propriété. » En effet, l'imp. proportionnel à la valeur vénale du capital aurait les conséquences immédiates que voici. Pour les biens immobiliers qui, à cause de la sécurité qu'ils offrent, ont dans le commerce, à égalité de produit, un prix courant supérieur à celui des capitaux mobiliers, il aurait pour résultat de leur faire perdre aussitôt cette plus-value qui cependant a été fort bien payée par les détenteurs actuels. Ainsi, par ex., à l'instant même de l'établissement d'un pareil imp., une foule de propriétaires fonciers, qui tirent de leurs terres, au taux de 2,50 p. 100, un revenu à peine suffisant pour vivre, seraient réduits à la misère, leurs terres étant frappées d'après le prix d'achat, comme si elles rendaient 5 pour 100. Et s'ils voulaient s'en défaire, ils perdraient presque moitié sur le prix. Pour les capitaux mobiliers, il y a lieu de distinguer entre ceux qui consistent en rentes sur l'État, ceux qui sont placés dans l'industrie, et ceux qui sont représentés par des objets de luxe improductifs. Les premiers, qui sont le type, pour ainsi dire, du taux normal de l'intérêt, sont ceux qui souffriraient le moins : ils ne perdraient en valeur que la somme nécessaire pour produire, comme intérêt, le montant de l'imp. Les seconds seraient d'autant plus frappés qu'ils seraient moins productifs. Ainsi, ceux qui ne rendraient pas les profits ordinaires, seraient atteints plus que proportionnellement et seraient même entamés, de telle sorte que l'imp. causerait directement la ruine d'une foule d'établissements industriels, et provoquerait énergiquement l'exportation des capitaux du pays. Quant à ceux qui rendraient plus que les profits ordinaires, ils seraient plus heureux et seraient seuls favorisés par le nouveau système. Mais qui pourrait répondre de la perpétuité de cet état prospère? Et n'y aurait-il pas là une prime d'encouragement à créer des entreprises avec des capitaux insuffisants, afin de donner moins de prise à l'imp.? Enfin, pour les capitaux représentés par des objets improductifs, l'imp. aurait pour résultat de réduire leur production dans une proportion incalculable. Combien y aurait-il chez nous de citoyens assez riches pour consacrer des sommes considérables à une galerie de tableaux, par exemple, si elle devait être atteinte par l'imp. comme un capital qui produit chaque année une valeur nouvelle. L'imp. sur le capital, ainsi qu'il est facile de le voir, constituerait un singulier moyen d'encouragement pour l'art et pour les industries qui en ont plus ou moins le caractère. Nous ne poursuivrons pas plus loin la critique de l'imp. unique sur le capital : nous croyons que ce que nous venons de dire est suffisant pour montrer qu'il doit être mis au rang des utopies les plus irréalisables.

Reste donc le système de l'imp. multiple, qui est universellement pratiqué chez tous les peuples civilisés. Tout imp., comme nous le verrons tout à l'heure, ayant des inconvénients plus ou moins graves qui lui sont propres, le seul moyen d'atténuer les inconvénients de chacun d'eux consiste à ne presser fortement aucune espèce de taxe. De cette façon, on n'en exprime pas, que l'on nous permette la métaphore, tous les vices qui lui sont inhérents. En outre, la diversité des époques et des circonstances du paiement fait que la charge totale paraît moins lourde, en même temps que la variété des modes de perception rend celle-ci moins vexatoire.

C. *De l'impôt direct et de l'impôt indirect.* — On distingue deux manières générales d'asseoir l'imp., le système direct et le système indirect. — L'*imp. direct* est celui que le législateur demande nominativement à tels ou tels contribuables. L'*imp. indirect* au contraire est celui qui est demandé à la chose, et qui est perçu à l'occasion d'un fait sans qu'il y ait lieu de s'inquiéter de qui ce fait provient. Ainsi, la contribution foncière et l'imp. des patentes sont des contributions directes ; les droits de douanes et ceux d'octroi sont des contributions indirectes. Lorsque, par ex., j'introduis du vin dans Paris, il est soumis à une certaine taxe, laquelle doit être acquittée par l'introducteur, sans qu'on s'embarrasse de savoir si ce vin lui appartient ou non, s'il est destiné à sa consommation ou à celle d'un autre. — La distinction ci-dessus est principalement fondée sur le mode de perception des taxes ; le terme d'imp. direct ne veut donc pas dire que l'imp. est nécessairement payé par celui auquel il est demandé, car nous verrons tout à l'heure que certaines taxes qualifiées d'impôts directs sont simplement avancées par le contribuable nommé, mais sont en définitive payées par d'autres sur lesquels il parvient à les rejeter.

1° *Impôt direct.* — Les impôts directs se distinguent en outre en impôts de *répartition* et en impôts de *quotité*. L'imp. de répartition est celui dont la somme totale est fixée par la loi et répartie ensuite entre tous les contribuables ; et l'imp. de quotité celui qui est perçu en vertu de tarifs, et dont le produit varie suivant les vicissitudes qu'éprouve l'élément imposé. Ainsi, la contribution foncière est, chez nous, un imp. de répartition, l'imp. des patentes et les droits de mutation sont des impôts de quotité. — Nous allons maintenant passer sommairement en revue les principales espèces d'impôts directs.

L'*imp. sur les personnes* est le plus direct de tous les impôts, car celui qui le paie ne peut jamais le rejeter sur un autre. Lorsqu'il est un peu élevé, il est souverainement injuste, car, étant fixé par tête, il ne considère pas les différences de fortune et de revenus. Mais, quand il est excessivement faible, comme en France, où il varie entre 1 fr. 50 et 4 fr. 50, cet inconvénient disparaît : il est alors simplement un signe que tout citoyen doit contribuer aux charges publiques. Parfois cependant cet imp. prend un caractère particulièrement odieux : c'est lorsqu'il ne frappe qu'une classe spéciale d'individus, comme les juifs en Autriche, et naguère les non musulmans en Turquie.

La *contribution foncière*, ou *imp. territorial*, peut être établie de trois manières. Elle peut consister dans une part proportionnelle des récoltes, c.-à-d. du produit brut du sol, comme la *dîme*, qui en prenait la dixième partie ; ou dans une part proportionnelle du revenu net de la terre, comme autrefois les *vingtièmes* en France ; ou dans une somme déterminée à l'avance et répartie chaque année entre les contribuables. La *dîme* est justement exécrée dans les pays où elle est en vigueur, soit à cause des vexations et des dilapidations qu'elle entraîne, soit parce que, portant sur le produit brut, elle entame parfois le capital agricole : c'est ce qui a lieu nécessairement quand les frais de culture ne sont pas couverts. Suivant l'énergique expression de Turgot, elle fauche alors plus que l'herbe. Le second mode d'assiette a deux inconvénients graves : en effet, d'un côté, l'État ne peut savoir par avance ce que lui produira l'imp. ; de l'autre, l'imp. tend à paralyser les progrès de l'agriculture, car le cultivateur se sent peu stimulé à faire des améliorations, lorsqu'il sait que le fisc en viendra aussitôt prendre sa part. En outre, si l'imp. est parfois très-léger, il est, certaines années, très-onéreux, et l'évaluation d'un revenu variable donne inévitablement lieu à une foule de débats et de vexations. Le troisième mode n'a pas ces inconvénients, à la condition toutefois que la somme demandée par l'État soit modérée et à peu près invariable, et que, dans la répartition de la taxe, il soit tenu compte des différents degrés de fertilité du sol, ainsi que la chose se pratique chez nous (v. CADASTRE). — « Une remarque essentielle en ce qui concerne l'imp. territorial, dit à ce sujet un de nos plus savants économistes, Hipp. Passy, c'est qu'il finit par ne plus être constitué à titre véritablement onéreux pour ceux qui l'acquittent. Cet effet résulte des transmissions dont la terre est l'objet. Sur chaque fraction du sol pèse, par l'effet de l'imp., une rente réservée à l'État ; acheteurs et vendeurs le savent ; ils tiennent compte du fait dans leurs transactions, et les prix se règlent entre eux uniquement en vue de la portion de revenu qui, l'imp. payé, demeure nette, c.-à-d. affranchie de toute charge. Aussi le temps arrive-t-il où nul n'a plus le droit de se plaindre d'une redevance antérieure à son entrée en possession, et dont l'existence connue de lui a atténué proportionnellement le montant des sacrifices qu'il a eu à faire pour acquérir. Cet effet de la durée commande de ne toucher à l'imp. territorial qu'avec infiniment de réserve. On ne peut en élever le taux, sans ravir aux propriétaires non-seulement une portion des revenus dont ils jouissent, mais encore du capital même mis à leur charge ; on ne peut au contraire abaisser ce taux sans leur faire don d'une rente appartenant à l'État et en même temps du capital de cette même rente. » Cette observation est importante en ce qu'elle constitue une réponse péremptoire à toutes les demandes de *péréquation*, c'est-à-d. qui ont pour objet la révision des anciennes évaluations foncières pour établir une plus exacte proportion entre les diverses parties du territoire. Aujourd'hui toute tentative de péréquation aurait pour résultat, dit très-bien J. Garnier, de prendre aux uns pour donner aux autres. — D'après ce qui précède, il n'est pas besoin de dire que l'imp. foncier est entièrement à la charge du propriétaire de la terre. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'il excédât le taux de la rente foncière.

L'*imp. sur les propriétés bâties* a donné lieu à quelques discussions parmi les économistes, quant à son incidence. On admet généralement qu'il est simplement avancé par le propriétaire, et qu'il retombe en définitive sur le locataire, c.-à-d. sur le consommateur. Cela est vrai dans l'immense majorité des cas. Cependant il se présente des circonstances où le propriétaire ne peut pas le rejeter sur le locataire : c'est ce qui a lieu lorsque la population de la localité vient à diminuer dans une proportion sensible. Le propriétaire, forcé de baisser ses loyers, ne peut plus mettre l'imp. dans le prix de la location. Mais la question change, si la maison est vendue ; car le nouvel acquéreur n'aura pas manqué de régler son prix d'achat d'après le revenu net que donnait l'immeuble après la baisse des loyers.

Les *impôts qui portent sur l'exercice des professions*, et qu'on désigne chez nous sous les noms de *patente* et de *licence*, sont avancés simplement par les contribuables, qui en général finissent par faire payer l'imp. aux acheteurs de leurs produits. Toutefois, s'il existe entre les producteurs d'une même catégorie une concurrence excessive, ils ne peuvent y réussir, et la taxe reste à leur charge, soit en totalité, soit en partie. Nous observons ici le même phénomène que pour l'imp. sur les propriétés bâties : c'est la loi de l'offre et de la demande qui détermine l'incidence définitive de la contribution.

Par l'*imp. sur les transmissions des biens* l'État prélève purement et simplement une partie de la valeur de la chose qui change de maître. C'est un genre d'imp. fort simple, mais qui a des effets très-différents, selon que la transmission a lieu *à titre onéreux* ou *à titre gratuit*. — Dans le premier cas, l'imp. est payé par le vendeur, par ce motif que tout acheteur met en ligne de compte la somme qu'il lui faudra payer au fisc et la déduit du prix qu'il offre au vendeur. De plus, cet imp. a deux inconvénients fâcheux : l'un, de gêner les ventes et de mettre obstacle à la circulation des biens, et particulièrement des fonds de terre, circulation dont la facilité est si importante au progrès social ; l'autre, de faire subir au vendeur une perte d'autant plus sensible, que fort souvent ce dernier ne se défait de sa propriété que parce qu'il y est forcé par des circonstances de fortune. — L'imp. sur les transmissions à titre gratuit pèse entièrement sur l'héritier ou donataire ; c'est comme s'il avait le fisc pour cohéritier ou pour codonataire. Cette taxe, chez nous, est susceptible d'une objection grave, c'est de frapper les biens d'après leur valeur vénale et sans tenir compte des charges dont ils sont grevés : de là résulte parfois un défaut choquant de proportionnalité. En outre, les deux taxes ont souvent un vice commun, c'est d'être trop élevées ; elles poussent alors à la dissimulation et à la fraude, et obligent fréquemment le nouveau propriétaire à contracter des dettes ou à aliéner une partie de son capital pour acquitter les droits dus au fisc.

L'*imp. du timbre* a peu d'inconvénients quand il est modéré et proportionnel, et atteint simplement la richesse mobilière lorsqu'elle se met en évidence par la circulation. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Tel est le cas du timbre sur les journaux, qui augmente leur prix de plus de moitié.

Nous avons déjà parlé de l'*income-tax*. L'incidence de cet imp. varie suivant la source d'où il dérive. Si celui qui paie l'imp. est propriétaire foncier ou rentier sur l'État, employé du gouvernement ou d'une administration privée, il le paiera lui-même ; s'il est producteur, il tâchera de le mettre dans le prix de ses produits. Notre *contribution mobilière* est également un imp. sur le revenu, mais elle est basée uniquement sur la valeur locative du lieu d'habitation. Il en est de son incidence comme de celle de l'income-tax anglais.

2° *Des impôts indirects.* — Ces impôts sont souvent appelés *impôts de consommation*, et les deux dénominations leur conviennent parfaitement, car, en général, le détenteur de la chose au moment où celle-ci est frappée fait simplement l'avance de la taxe, et s'en fait ensuite rembourser le montant par le consommateur : en d'autres termes, il en met le prix dans sa facture. — J. Garnier distribue les impôts indirects dans quatre groupes : les *contributions indirectes* proprement dites ou l'*accise*, dont les principales sont chez nous : les taxes sur le sel, les vins, le sucre indigène, la bière, les cartes à jouer, les voitures publiques, etc. ; les *monopoles* tels que ceux du tabac, des postes et de la poudre ; les *octrois*, et enfin les *douanes*.

Les impôts indirects ont d'énormes défauts aux yeux de l'économiste, et d'immenses qualités aux yeux du financier. L'économie politique leur reproche de n'être pas proportionnels, en ce sens que, bien que frappant les choses proportionnellement, ils n'atteignent pas proportionnellement le consommateur, lequel est celui qui en définitive paie la taxe. Au reste, il y a dans ces impôts, ainsi que l'observe très-justement Hipp. Passy, autant de degrés de proportionnalité différente qu'il y a de degrés de nécessité ou d'utilité dans les objets soumis aux droits, la première étant en raison inverse de la seconde. En effet, pour que les impôts indirects soient productifs, il faut que le fisc s'adresse aux produits d'une consommation universelle, c.-à-d. aux produits de première nécessité, aux choses indispensables à la vie, telles que les substances alimentaires, le sel et les boissons. Or, comme la consommation de ces choses varie peu d'individu à individu, il s'ensuit que les classes ouvrières, ou les plus pauvres, supportent la plus grande partie de l'imp. Ainsi donc, les impôts indirects manquent en général de justice, car les seuls qui n'aient point ce défaut, et ce sont ceux qui portent sur les choses de luxe, doivent à peine compter, tant ils sont peu productifs. En outre, ces impôts sont généralement fort difficiles à percevoir, parce que, portant sur une foule d'objets de consommation différents, ils sont obligés de se diversifier comme ces objets, de les suivre dans leurs mouvements, dans leurs transformations, de les attendre à l'entrée des villes, au passage des frontières, d'aller chez les contribuables en contrôler l'existence, etc. Ils exigent l'emploi d'un grand nombre d'agents, et ne sont pas moins dispendieux que vexatoires. De plus, pour peu qu'ils soient élevés, ils offrent une prime à la fraude et deviennent une cause de démoralisation pour certaines parties de la population. Enfin, s'ils sont assez lourds pour restreindre la consommation, et c'est ce qui n'arrive que trop souvent, ils atteignent indirectement le producteur et nuisent à la production. — Les monopoles évitent une partie des inconvénients des contributions indirectes, ceux du moins qui sont relatifs à la perception. Lorsque le monopole est l'accaparement d'un genre de service, comme la poste, et que ce service est fait à un prix modéré, comme en Angleterre et en France, depuis la réforme postale, il n'y a d'autre objection à lui faire que sa qualité de monopole. Lorsqu'il consiste à fabriquer et à vendre une catégorie spéciale de produits, comme le tabac, qui est fort loin d'être une denrée de première nécessité, on peut affirmer que c'est le moins mauvais des impôts indirects. — Nous avons parlé ailleurs des *droits de douane* (v. DOUANE). Quant à ceux qu'on désigne sous le nom d'*octrois*, on peut en général leur appliquer ce que nous avons dit des taxes douanières, en raison de l'analogie qui existe entre les deux sortes d'impôts.

Les financiers, avons-nous dit, font grand cas de l'imp. indirect, et beaucoup même le préfèrent à l'imp. direct. Pour eux ce dernier a un inconvénient capital, c'est que le contribuable sait fort bien ce qu'il paie, et s'il trouve la charge un peu lourde, ne manque jamais de murmurer. L'imp. indirect, au contraire, frappe le contribuable de telle sorte que celui-ci ne s'en rend pas compte. En effet, le consommateur ne voit pas de combien le prix de la chose qu'il achète est augmenté par l'imp., et oublie que son vendeur est un percepteur indirect. En outre, comme il achète par petites portions, au fur et à mesure de ses besoins, et ne paie ainsi l'imp. que par fractions minimes, il ne s'aperçoit pas qu'au bout de l'année il a donné au fisc beaucoup plus qu'il n'aurait consenti à donner si on lui eût demandé directement une contribution quelconque à des époques déterminées. « En conséquence, dit J. Garnier, si l'on se place au point de vue exclusivement fiscal, qui fait consister tout le problème financier à extraire l'imp. du contribuable sans qu'il s'en aperçoive et sans qu'il crie, à extraire le maximum de contribution avec le minimum de mécontentement, on peut conclure à la supériorité de l'imp. indirect sur l'imp. direct. Mais c'est là de l'art financier d'assez mauvais aloi. Au surplus, le sacrifice et la charge n'en existent pas moins : le contribuable est obligé de restreindre sa consommation de tout le montant de la taxe, et le producteur lui-même se trouve atteint indirectement par un imp. qui ne s'adresse pas à lui. » Ainsi, l'argument de ce que le contribuable ne s'aperçoit pas de l'imp. indirect qu'il paie, argument qui paraît aux financiers si victorieux en faveur de ce genre de taxes, est précisément un des grands motifs pour lesquels les économistes lui sont peu favorables. « Si toutes les impositions étaient directes, dit J. Stuart-Mill, on les sentirait bien plus qu'on ne sent les impôts actuels, et il y aurait là une garantie qui n'existe pas, en faveur de l'économie dans les dépenses publiques. »

Les financiers avancent encore en faveur de leur thèse deux assertions insoutenables. — A les en croire, l'imp. indirect est une contribution volontaire, parce que le contribuable peut y échapper en cessant de se servir de la marchandise imposée. Certainement il peut, si telle est sa volonté, se dispenser de payer l'imp. ; mais il ne s'en dispenserait qu'en sacrifiant une partie de son aisance. Bien plus, comme les principaux objets de consommation soumis à l'imp. indirect sont de première nécessité, le contribuable ne pourrait échapper à l'imp. qu'au sacrifice de sa santé et même de sa vie. Ainsi, l'ouvrier de nos grandes villes pourra échapper à l'imp. en ne consommant ni vin, ni viande, ni beurre, ni œufs, etc. En Hollande, où il y a un imp. sur la mouture, il y échappera en ne mangeant pas de pain ! Et l'on appellera ces impôts des contributions volontaires ! On prétend aussi que les impôts indirects ne sont pas une charge pour la classe ouvrière, parce qu'elle sait se les faire rembourser. Il faut, dit-on, que l'ouvrier retrouve dans son salaire le prix des taxes qu'il a payées, car autrement il changerait de profession. Cette thèse, qui a été avancée par Ricardo, est vraie en tant qu'elle exprime une tendance ; mais pour que cette tendance se réalise, il est indispensable que la demande de travail soit supérieure à l'offre, c.-à-d. que les patrons se fassent entre eux une concurrence plus active que les ouvriers ne se la font entre eux-mêmes. Le phénomène peut s'observer dans telle ou telle industrie à un moment donné ; mais où a-t-on jamais vu les salaires s'élever simultanément dans toutes les carrières industrielles? Quand les a-t-on vus hausser par le seul effet de l'établissement d'une nouvelle taxe indirecte? Il importe, dans les études qui touchent à la question des salaires, de ne jamais oublier qu'ils sont avant tout réglés par une loi suprême et fondamentale, nous voulons dire la loi de la population. Quant à affirmer que les ouvriers changeraient de profession, s'ils ne retrouvaient pas dans leur salaire le prix de l'imp., l'assertion est ridicule. On ne change pas d'état et de profession comme on change de vêtement. « Les cultivateurs, dit à ce propos de Sismondi, se feront-ils avocats ou médecins, ou bien horlogers ou mécaniciens, parce que leurs salaires ne leur suffiront plus pour vivre? » La seule chose vraie dans cette formule abstraite, c'est que l'industrie où les salaires sont devenus trop bas n'attire plus à elle de nouveaux travailleurs; mais ceux qui y sont actuellement attachés se trouvent dans la dure nécessité de ne pouvoir changer. — Concluons donc que la seule et la meilleure justification des taxes indirectes est la nécessité, nécessité qui, dans l'état actuel de la civilisation, ne saurait être contestée par aucun homme sérieux.

III. *Règles pratiques*. — Nous terminerons cet article en citant les maximes pratiques posées par Ad. Smith au sujet de l'assiette et de la perception des impôts. Elles sont d'ailleurs un excellent résumé des observations qui précèdent.—1° Tout imp. doit être proportionnel aux facultés respectives des citoyens, c.-à-d. aux revenus dont chacun d'eux jouit sous la protection du gouvernement. « C'est, dit-il, en se conformant à cette règle, ou en la violant, qu'on introduit ce que j'appelle l'*égalité* ou l'*inégalité* en matière d'impositions. » — 2° La taxe que chaque citoyen est obligé de payer doit toujours être certaine, et ne doit jamais être arbitraire. Le temps du paiement, la manière de payer, la quotité à payer, tout doit être clair et précis pour le contribuable, ainsi que pour toute autre personne. — 3° Toute taxe doit être levée à l'époque et de la manière qui conviennent le mieux aux imposés. « C'est ainsi, dit Smith, qu'un imp. sur la rente des terres et des maisons, s'il est payable à l'époque où les contribuables perçoivent cette rente, se trouve levé dans le moment qui, selon toutes les apparences, leur est le plus commode. » En France, cet imp. est exigible par douzièmes. Ce système est le plus commode à la fois pour l'État et pour le contribuable; ce dernier en effet n'est obligé ni à de longues économies, ni à de fortes avances. — 4° Toute taxe doit être combinée de façon qu'il ne sorte des mains du contribuable que le moins possible au delà de ce qui doit entrer dans le trésor public, et en outre de façon que la perception n'exige pas des mesures vexatoires et inquisitoriales. — 5° La perception doit aussi être organisée de manière à laisser au contribuable le moins de facilité possible à échapper au paiement de ce qu'il doit. A ces sages maximes, les économistes qui sont venus après Smith en ont ajouté deux autres. — 6° L'imp. ne doit jamais être immoral, soit dans sa source, soit dans ses effets : l'imp. de la loterie et celui des jeux avaient ces deux graves défauts. — 7° L'imp. doit être modéré. Cette dernière règle n'a pas besoin d'être développée; nous nous contenterons à ce sujet de répéter avec Droz : « Après avoir réfléchi sur les impôts, on voit qu'ils ont tous des inconvénients graves, et l'on finit par dire que le meilleur ministre des finances est celui qui fait le moins payer. » — Outre les traités généraux d'économie politique, on pourra consulter sur la question des impôts : MAC'CULLOCH, *On taxation*. H. PASSY, l'art. *Impôt* dans le *Dict. d'écon. politique*. — DE PARIEU, *Hist. des impôts sur la propriété et le revenu*.

IMPOTENCE. s. f. T. Médec. État de celui qui est impotent. Peu usité,

IMPOTENT, ENTE. adj. et s. (lat. *impotens*, qui est sans puissance). Qui est privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc., soit par vice de nature, soit par accident. *Elle est impotente. C'est un pauvre im. Il est im. des deux jambes. La goutte l'a rendu im.* — On dit de même, *Un bras im. Une jambe impotente.*

IMPRATICABLE. adj. 2 g. Qui ne peut se faire, se pratiquer. *Ce projet est beau, mais im. Ce que vous me proposez est tout à fait im.* ‖ Se dit Des lieux où l'on ne peut passer, où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficulté. *Un passage im. Les chemins sont impraticables.* ‖ En parlant D'une maison, d'un appartement, d'une chambre, se dit quelquefois pour Inhabitable. *Cet appartement est im. pendant l'hiver.* ‖ Fig., Insociable, très-difficile à vivre. *C'est un homme im. Il est d'un caractère, d'une humeur impraticable.*

IMPRÉCATION. s. f. (lat. *imprecatio*). Malédiction, souhait qu'on fait contre quelqu'un. *Faire des imprécations contre quelqu'un, le charger d'imprécations. Il nous en assura avec mille serments et mille imprécations*, c'est-à-dire, *en faisant mille imprécations contre lui-même. Quelle horrible im. !* = Syn. V. EXÉCRATION.

Enc. — I. Chez les anciens, on nommait *Imprécations*, certaines formules solennelles par lesquelles on appelait la colère divine contre une ou plusieurs personnes. On distinguait les imprécations *publiques*, qui étaient ordonnées par les magistrats, contre une ville ou une armée ennemie, contre un individu condamné pour impiété ou sacrilége, etc.; les imprécations *privées*, qui étaient prononcées par les particuliers et dont les plus redoutables, aux yeux des Romains, étaient celles d'un père contre son fils; et les imprécations *personnelles*, que l'on prononçait contre soi-même. Cette dernière sorte d'imp. accompagnait toujours le sacrifice du citoyen qui se dévouait pour son pays (v. DÉVOUEMENT).

II. En termes de Rhétorique, on donne le nom d'*Imprécation* à une figure de pensée par laquelle on invoque le ciel, l'enfer, ou quelque puissance supérieure contre une personne ou une chose qui est odieuse. Cette figure constitue un moyen oratoire d'un grand effet, quand elle est employée à propos. Nous avons déjà cité ailleurs (v. ANAPHORE) la magnifique imp. de Camille contre Rome, dans les *Horaces* de Corneille :

> Rome, l'unique objet de mon ressentiment !

Tout le monde connaît aussi celle que le même poëte a placée dans sa tragédie de *Rodogune :*

> Règne! de crime en crime enfin te voilà roi !...
> Et pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,
> Puisse naître de vous un fils qui me ressemble !

* **IMPRÉCATOIRE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'imprécation. *Formule im.* ‖ Qui est fait avec imprécation. *Serment imprécatoire.*

* **IMPRÉGNATION.** s. f. (lat. *prægnatio*, gestation). T. Physiolog. Action par laquelle le germe est vivifié dans le corps de la femelle par le fluide fécondant du mâle. ‖ Se dit quelquefois pour *Imbibition*.

IMPRÉGNER. v. a. * T. Physiol. Vivifier un germe, féconder; se dit De l'action du fluide fécondant du mâle. ‖ Par ext., Imbiber, faire pénétrer les molécules d'un corps entre les molécules d'un autre corps. *Imprégnez ce linge de vinaigre. Im. une liqueur de sels. Cette odeur imprègne encore vos habits.* ‖ Figur., se dit Des opinions, des principes, etc. *Dès son enfance, on l'a imprégné de ces idées.* = S'IMPRÉGNER. v. pr. Se dit tant au prop. qu'au fig. *Ces étoffes se sont imprégnées de miasmes dangereux. Son esprit s'est imprégné de tous les préjugés de sa mère.* = IMPRÉGNÉ, ÉE. p. *Une terre imprégnée de nitre.* = Conj. V. CÉDER.

IMPRENABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être pris; ne se dit qu'en parlant De places de guerre. *Il n'y a pas de place im.* — On dit aussi qu'*Une place est im.*, pour faire entendre qu'Elle est très-difficile à prendre.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. s. f. T. Droit. Qualité de ce qui est imprescriptible.

IMPRESCRIPTIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de prescription. ‖ Dans le langage ordinaire, *Les droits de la nature sont imprescriptibles.*

IMPRESSES. adj. Voy. INTENTIONNELLES.

IMPRESSION. s. f. Action par laquelle on applique une chose sur une autre pour obtenir une empreinte; ou La marque obtenue par cette action. *L'im. d'un cachet sur de la cire. L'im. que le coin laisse sur la monnaie. Le sable n'avait pas conservé l'im. de ses pas.* ‖ Action ou manière d'obtenir, sur une surface unie, des empreintes qui reproduisent les figures tracées sur une autre surface, qui est chargée d'une matière colorante; et Le résultat de cette action. *L'im. d'un livre, d'une gravure, d'une lithographie, d'une étoffe, etc. Il a imaginé un nouveau procédé d'im. en couleur. L'im. de ce papier peint a été manquée. Ce livre est d'une bien mauvaise im.* ‖ Se dit quelquefois pour Édition. *Les anciennes impressions sont aujourd'hui fort recherchées.* ‖ Effet que l'action d'une chose quelconque produit sur un corps. *L'im. que les objets font sur nos sens. Les impressions de la douleur, du plaisir. Il est sensible aux moindres impressions de l'air.* — Ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur un corps. *Mon accès de goutte m'a laissé quelque im. de douleur.* ‖ Figur., L'effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. *Les premières impressions sont ordinairement les plus durables. Cet événement fit sur lui une profonde im. Affaiblir, détruire, effacer l'im. qu'une personne a reçue de quelque chose. Les caresses, les châtiments ne font aucune im. sur son âme. Son discours a fait im. On m'avait donné de cet homme de mauvaises impressions. Il m'a laissé de lui une très-mauvaise im. Je ne prends pas si facilement ces impressions-là.* ‖ T. Peint. La couleur qu'on met sur la toile ou sur un panneau soit à l'huile, soit en détrempe, et qui sert de première couche à l'ouvrage. — *Peinture d'im.*, La peinture à couches plates que font les peintres en bâtiments. ‖ T. Anat. *Impressions digitales*, V. DIGITAL.

Enc. — Ainsi qu'on vient de le voir, le terme d'*impression* s'applique à des objets bien différents, et constitue des industries fort diverses, mais qui toutes sont assez importantes pour que nous croyions devoir leur consacrer des articles spéciaux. En conséquence, nous traiterons de l'*imp. en lettres* ou *imp. typographique* au mot TYPOGRAPHIE, de l'*imp. lithographique* au mot LITHOGRAPHIE, et de l'*imp. en taille-douce* à l'article TAILLE-DOUCE. Nous nous contenterons de parler ici de l'*imp. sur étoffes* et de l'*imp. des papiers peints*, ces deux industries ayant entre elles de grandes analogies.

IMP. SUR TISSUS. — On nomme ainsi l'art de produire mécaniquement sur les tissus des dessins variés avec des couleurs qui résistent au lavage à l'eau et au frottement. Cet art diffère de celui de la *Teinture* en ce qu'il a pour objet d'obtenir des figures autrement colorées que le fond, tandis que celle-ci ne donne que des nuances unies. L'imp. des tissus a été connue de tout temps des peuples de l'Asie méridionale. Les anciens Égyptiens l'ont également pratiquée de très-bonne heure. Les premiers principes de cet art nous sont venus de l'Inde, et c'est pour ce motif que l'on a donné le nom d'*Indiennes* à ses produits, et celui d'*Indienneurs* à ceux qui les fabriquent Les indiennes ont aussi été nommées *Toiles peintes*, parce que, dans le principe, à l'exemple des Orientaux, les Européens exécutaient les dessins au moyen du *pinceautage*, c.-à-d. à l'aide du pinceau. Les indiennes ont été introduites en Europe par les Portugais, à la fin du XV^e siècle, mais ce sont les Hollandais qui, environ un siècle plus tard, ont fait connaître les procédés indiens. Les premières manufactures s'élevèrent en Hollande, en Angleterre et en Suisse. Mais ce dernier pays, où l'industrie n'était pas entravée par les corporations, atteignit en peu de temps une supériorité qui lui assura, pendant longtemps, le monopole du marché. Cette industrie fut, pour ainsi dire, importée chez nous par le Suisse Oberkampf, qui, en 1759, fonda la belle fabrique de Jouy (Seine-et-Oise). Presque à la même époque, le Genévois Frey et le Normand Abraham Pourchet en établirent une autre à Bondeville, près de Rouen. Ces trois industriels furent les véritables créateurs de l'indiennerie française, car Mulhouse, où Kœchlin, Schmaltzer et Dolfus avaient, dès 1746, établi une fabrique, qui est devenue le point de départ de l'indiennerie alsacienne, n'appartenait pas encore à notre pays. L'imp. sur tissus est aujourd'hui pratiquée dans la plupart des États de l'Europe; néanmoins l'Angleterre, la France et la Suisse occupent le premier rang. Ses centres principaux sont, pour la France, Rouen, Mulhouse, Thann, Paris, etc.; pour l'Angleterre, Manchester, Londres, Glascow, etc.; pour la Suisse, Bâle, Genève, Neufchâtel, etc. Nous citerons encore Barcelone, en Espagne, et Vienne en Autriche. Anciennement, on n'appliquait les dessins que sur les tissus de fibres végétales, et particulièrement de coton, mais aujourd'hui on soumet également à l'impression ceux de soie et de laine, ainsi que les mélanges obtenus par l'emploi combiné de ces diverses substances. Toutefois la dénomination d'*indiennes* et de *toiles peintes* s'applique exclusivement aux cotonnades imprimées.

I. L'impression des tissus comprend cinq opérations principales : la *préparation des étoffes*, l'*épaississage des couleurs*, le *mordançage*, l'*application des couleurs* et l'*avivage*. — Les premières manipulations que l'on fait subir aux étoffes ont pour objet de les débarrasser des matières étrangères qui pourraient nuire à la fixation des substances colorantes, et de rendre leur surface aussi unie que possible, afin que les parties les plus délicates du dessin s'y appliquent parfaitement. Ces manipulations varient plus ou moins suivant la nature des fibres textiles; mais voulant simplement donner une idée de ce travail, nous nous en tiendrons, dans tout ce qui va suivre, aux seuls tissus de coton. On détruit d'abord les aspérités et l'espèce de duvet que ces tissus présentent au sortir des mains du tisserand, tantôt par le *tondage*, tantôt par le *grillage* ou par le *flambage*. Le tondage s'exécute avec des machines appelées *Tondeuses*, et composées de deux cylindres tournants, dont l'un, armé de brosses, relève les poils et les nœuds, tandis que l'autre, muni de couteaux disposés en hélice, les coupe entièrement. Dans le grillage on fait passer rapidement l'étoffe sur une plaque de cuivre chauffée au rouge, qui en brûle les aspérités. Enfin, le flambage consiste à faire traverser à chaque pièce une flamme produite par la combustion du gaz d'éclairage ou de l'alcool. — Une fois tondue ou grillée, la toile est soumise au *blanchiment* (v. ce mot), après quoi on la *passe au sur;* en d'autres termes, on la fait tremper quelques instants dans de l'eau chaude aiguisée d'acide sulfurique pour enlever les taches ferrugineuses et les portions de potasse qu'elle a pu contracter dans les opérations précédentes. Au sortir de ce bain, on la porte à la rivière où, au moyen de cylindres cannelés, on lui fait dégorger l'eau acidulée qu'elle contient. Enfin on la fait sécher, et on la *calandre*, c'est-à-dire on la fait passer entre deux cylindres métalliques qui, agissant comme des laminoirs, unissent parfaitement sa surface. Le tissu alors est prêt à recevoir l'imp. — Lorsqu'il s'agit de colorer uniformément une étoffe, il suffit de l'imprégner d'une matière colorante réduite à l'état liquide à l'aide d'un dissolvant convenable. Mais quand, au contraire, une couleur doit être appliquée sur des points déterminés du tissu pour y former des dessins plus ou moins réguliers, il faut d'abord l'épaissir convenablement, sans quoi elle *coulerait*, c.-à-d. s'infiltrerait, en vertu des lois de la capillarité, au delà des limites voulues, ce qui détruirait la régularité et altérerait les nuances des dessins. On épaissit les couleurs en y introduisant certaines substances, de l'amidon, de la léiocome, de la gomme, etc. Quelquefois même on y ajoute de la gélatine ou de la terre de pipe. Il n'est pas moins indispensable d'épaissir les *mordants* qu'on emploie, dans le plus grand nombre des cas, pour faire adhérer les matières colorantes aux fibres textiles. — Nous ne parlerons ici, ni du *mordançage*, ni de la *teinture*, ni de l'*avivage*, afin de ne pas faire double emploi (v. TEINTURE), et nous passerons aux procédés qui servent à appliquer les dessins sur les tissus.

II. Cette application se fait par une impression qui a la plus grande analogie avec celle des livres. Elle a lieu, d'une manière intermittente, à l'aide de *blocs* ou de *planches plates*, ou d'une manière continue, au moyen de *cylindres* métalliques. Les figures à reproduire sont gravées, soit en creux, soit en relief sur ces blocs, ces planches et ces cylindres, et elles se décomposent en autant de parties qu'elles offrent de nuances ou couleurs différentes. Chaque partie s'imprime isolément, et l'on reconstitue l'œuvre du dessinateur, en les juxtaposant exactement à l'aide de points de repère. — Les *blocs* ou *planches* ont été imaginées au commencement du XVIII^e siècle pour remplacer le pinceautage; mais on ne connaît pas le nom de leur inventeur. Ce sont des planches de bois dur gravées en relief d'un côté, ou bien incrustées de lames ou de fils de laiton qui font relief. Les dimensions de chaque planche sont telles qu'un homme puisse aisément la manier. L'ouvrier imprimeur saisit sa planche en introduisant les doigts dans des trous pratiqués sur la face opposée au dessin, l'imprègne de couleur et l'applique avec soin sur le tissu préalablement étendu sur une table recouverte d'un drap. Ce mode d'imp. a reçu de nos jours un perfectionnement capital. Il s'exécute généralement aujourd'hui à l'aide d'une machine ingénieuse, la *Perrotine*, due à notre compatriote Perrot, et les blocs à main ne sont plus employés que dans les petites fabriques. — Les *planches plates* sont des plaques de cuivre gravées en creux et de 1 mètre carré de surface environ. On les couvre de couleur avec une brosse; puis, après les avoir essuyées avec une lame d'acier, dite *docteur*, on les place sur l'étoffe et l'on exerce sur elles une pression convenable. Ce procédé, qui a été inventé vers 1767, probablement en Suisse, n'est guère employé que pour l'impression des cravates, des foulards *et autres objets du même genre.—L'imp. au rouleau* se fait au moyen de machines qui impriment à une seule couleur ou à plusieurs couleurs à la fois. Ces machines, qui ont paru pour la première fois en Angleterre, en 1785, sont mues par une force mécanique, et ont introduit dans la fabrication des toiles peintes la même amélioration que les presses mécaniques dans la typographie. Ces machines sont extrêmement variées, mais, dans tous les cas, chacune d'elles se compose d'autant de séries de cylindres qu'il y a de couleurs à imprimer. Chaque série fonctionne d'une manière continue et comprend trois cylindres : l'un qui est gravé en creux; l'autre qui puise la couleur dans une sorte d'auge et la distribue sur le premier; enfin le troisième, qui comprime l'étoffe sur celui-ci et la force à se charger de la matière colorante. Enfin on a imaginé, depuis quelques années, d'imprimer à plusieurs couleurs à la fois avec des machines à un seul cylindre. C'est à cette dernière invention que l'on doit les toiles peintes à dégradations de teintes, appelées *genre fondu* ou *ombré*.

III. Nous venons de donner une idée des opérations principales, dont l'ensemble constitue la fabrication des tissus imprimés. Mais cette fabrication n'a pas toujours lieu de la même manière; elle varie, dans certaines de ses parties, suivant les matières colorantes employées, les dessins à produire, et la nature des fibres textiles. Ainsi, très-souvent, on fixe les dessins sur l'étoffe par une imp. véritable en recouvrant les blocs, les planches plates ou les rouleaux, de la couleur convenable, tandis que, *dans certains cas*, on applique simplement les mordants avec ces mêmes blocs, planches plates ou rouleaux; il suffit ensuite, pour obtenir les teintes désirées, de plonger le tissu dans un bain de teinture. Les matières colorantes contenues dans ce bain ne se fixent alors d'une manière stable que sur les parties mordancées, et l'on rend au fond sa couleur primitive au moyen de lavages plus ou moins répétés.

Les différents procédés d'application des couleurs sur les tissus forment cinq classes que l'on désigne sous les noms de *genre garancé*, *g. vapeur*, *g. réserve*, *g. lapis*, et *méthode par rongeants*. — Le genre *garancé*, qui est le plus employé, consiste à imprimer d'abord les mordants, après quoi on passe au bain de teinture. Pour en donner une idée, supposons que l'on veuille obtenir une indienne ayant des dessins composés de parties rouges, de parties noires et de parties puces. On imprime les premières avec de l'acétate d'alumine, les secondes avec de l'acétate de fer, et les troisièmes avec un mélange de ces deux sels. On plonge ensuite la pièce dans un bain de garance, et, quand on la retire de la cuve, les premières parties sont devenues rouges, les secondes noires, et les dernières puces. Si, au lieu d'un bain de garance, on s'était servi d'un bain de quercitron, on aurait obtenu du jaune, du fauve verdâtre et de l'olive. On voit par là comment un même bain de teinture produit des couleurs différentes avec des mordants différents. — Dans le genre *vapeur*, on imprime directement sur le tissu un mélange composé d'un mordant et d'une couleur, et l'on fixe cette dernière par un chauffage subséquent au moyen d'un courant de vapeur.—Le genre *réserve* est surtout usité pour produire des dessins blancs sur fond coloré en bleu par l'indigo. A cet effet, on applique sur les parties qui doivent rester blanches des compositions particulières, appelées *réserves*, et l'on passe dans un bain d'indigo. Ces compositions, qui ne sont autre chose que du sulfate ou de l'acétate de cuivre ou des sels de zinc, et qu'on épaissit avec de la gomme ou de la terre de pipe, ont la propriété d'empêcher l'indigo de se fixer sur les points qu'elles recouvrent.—Le *genre lapis a beaucoup d'analogie avec le précédent, et nécessite* également l'emploi des réserves. Il sert à former des dessins colorés sur fond bleu. On introduit un mordant dans la réserve; on passe au bain d'indigo en procédant comme s'il s'agissait d'obtenir des dessins blancs; enfin, on teint dans un bain de garance ou de quercitron, suivant la nuance que l'on veut avoir. — La méthode *par rongeants* s'emploie le plus souvent pour produire des dessins blancs sur fond noir, c.-à-d. pour la fabrication des étoffes de deuil, mais on l'applique également *sur des fonds d'autre nuance. Elle consiste, en général*, à imprimer d'abord les mordants, et à déposer sur ces derniers, aux endroits convenables, des substances, nommées *rongeants*, qui sont ordinairement des acides végétaux (citrique, tartrique, oxalique), lesquels ont la propriété de dissoudre les mordants. Après quoi, on passe dans un bain de garance, qui ne teint que les parties où le rongeant ne s'est pas fixé.

IMP. DES PAPIERS PEINTS.—Cette sorte d'imp., ainsi que nous l'avons dit, présente une très-grande analogie avec celle des indiennes. On commence par faire le *fond*, c.-à-d. par donner au papier une teinte uniforme en passant sur toute sa surface une brosse à longs poils trempée dans la couleur. Cette opération terminée, on le fait sécher, après quoi on le *lisse* en promenant une pierre polie ou un morceau de verre sur le côté opposé au fond, puis on le *satine* en couvrant ce même fond de craie de Briançon en poudre très-fine et en frottant avec une brosse. Le papier peut alors recevoir l'imp. proprement dite. Celle-ci s'exécute au moyen de blocs ou de machines comme pour les toiles peintes. Dans le premier cas, l'ouvrier prend une planche de bois sur laquelle les dessins sont tracés en relief par de petites lames de cuivre, la charge de couleur et l'applique immédiatement sur le papier. Enfin, il exerce sur le tout une pression convenable à l'aide d'une longue perche dont une extrémité est fixée à demeure sous une traverse, tandis qu'il agit sur l'autre. Quand la planche a produit son effet, il la garnit de nouveau de couleur, et procède comme précédemment jusqu'à ce qu'il arrive à la fin du rouleau. Il y a autant de planches que de couleurs, et ces planches s'appliquent successivement et isolément. On a soin de les placer le plus exactement possible, en se servant pour cela des points de repère dont elles sont pourvues. L'imp. mécanique se fait au moyen d'appareils qui diffèrent très-peu de ceux en usage dans l'indiennerie. Certains papiers peints sont ornés de dessins dorés ou argentés. Pour obtenir ces derniers, on dépose sur les parties voulues une espèce de pâte, appelée *assiette*, sur laquelle on applique des feuilles d'or ou d'argent. Pour obtenir les papiers *veloutés*, on étend, au moyen d'une planche gravée, sur les parties qui doivent recevoir ce genre d'ornement, un mordant composé de céruse broyée et d'huile cuite, et l'on place le papier dans une caisse de bois dont le fond, qui est de peau, est chargé de *tontisse* (laine teinte provenant de la tonte des draps), laquelle a été préalablement moulue, blutée et réduite en poussière impalpable. On fait alors sauter la tontisse en frappant le fond de la caisse avec des baguettes, et la laine s'attache seulement sur les points mordancés. On applique des couleurs à la colle, et l'on termine en mettant en presse. — L'industrie des papiers peints est originaire de la Chine, et ce sont les Hollandais qui en ont fait connaître les produits à l'Europe; mais c'est à Rouen que paraît avoir été établie la première manufacture de ce genre, vers le commencement du XVIIe siècle. Toutefois cette industrie n'a réellement pris un grand essor en France que lorsque Réveillon l'eut introduite à Paris, quelques années avant la révolution. Depuis lors, bien que la fabrication des papiers peints se pratique dans toutes les grandes villes de l'Europe, Paris est resté le centre principal de cette industrie et n'a pas cessé d'imprimer à ses produits un cachet de supériorité incontestable.

***IMPRESSIONNABLE.** adj. 2 g. Qui s'impressionne facilement. *Un esprit, une âme im. C'est une nature excessivement impressionnable.*

*** IMPRESSIONNER.** v. a. Faire impression, émouvoir. *Cette scène m'a douloureusement impressionné. Ce discours impressionna vivement l'auditoire.* = s'IMPRESSIONNER. v. pron. S'émouvoir. *Il s'impressionne facilement.* = IMPRESSIONNÉ, ÉE. part.

IMPRÉVOYANCE. s. f. Défaut de prévoyance.

IMPRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui manque de prévoyance. *La jeunesse est imprévoyante.*

IMPRÉVU, UE. adj. Qui n'est pas prévu, qui arrive quand on y pense le moins. *Accident im. Mort imprévue.*

Syn. — *Inattendu, Inespéré, Inopiné. — Imprévu* regarde les choses qui font l'objet particulier de notre prévoyance; *inattendu* regarde les choses qui forment l'objet particulier de notre attente; *inespéré* regarde les choses qui font l'objet de nos espérances et de nos désirs; *inopiné* regarde les choses qui ne peuvent nous venir dans l'esprit, qui sont le sujet de notre surprise. Une mort *imprévue* frappe un homme sans qu'il s'y soit préparé. La visite d'une personne avec laquelle on n'est pas en relation est *inattendue*. Un bien nous paraît d'autant plus grand qu'il est *inespéré*. La chute d'un bâtiment neuf est *inopinée*. Tout est *imprévu* pour qui ne s'occupe de rien. Tout est *inattendu* pour qui ne compte sur rien. Tout est *inespéré* pour qui n'oserait se flatter de rien. Tout est *inopiné* pour qui ne sait rien.

IMPRIMER. v. a. Faire ou laisser une empreinte sur quelque chose. *Im. un sceau sur de la cire. Le balancier imprime mieux les figures sur la monnaie que le marteau. Le cerf a imprimé ses pas sur la terre molle.* — Fig., *Il imprime à tout ce qu'il fait un cachet d'originalité. Le baptême nous imprime un caractère indélébile. Cette action imprime à sa mémoire une honte éternelle.* ‖ Sign. aussi Produire des figures quelconques sur une surface en y appliquant une autre surface chargée d'une matière colorante. *Im. en taille-douce. Im. une lithographie. Im. des indiennes. Im. un livre, un mémoire. Im. sur vélin. Im. in-octavo. Im. à la mécanique. Cette presse imprime mal. Cet ouvrier imprime très-nettement.*—Par ext., en parlant Des livres, se dit De tous les travaux nécessaires à la confection d'un livre. *On imprime très-bien dans cette maison. Faire im. un mémoire. Permis d'im.* ‖ Publier par la voie de l'impression. *Il n'a encore rien imprimé. Non-seulement il a dit cela, mais encore il l'a imprimé. — Se faire im.*, Mettre au jour quelque ouvrage. *Mon roman est fini, je me fais im.* ‖ Figur., se dit Des sentiments, des images, etc., qui font impression dans l'esprit, dans le cœur. *Il faut im. de bonne heure les sentiments de la vertu dans le cœur des jeunes gens. Ce spectacle lui imprima une grande terreur. Une belle action imprime le respect.* ‖ En parlant Du mouvement, signifie Communiquer. *Le choc imprimera à cette bille un mouvement en ligne droite. La vitesse que lui imprime le vent.* — Figur., *Cette découverte imprima aux esprits, aux idées, une direction nouvelle.* ‖ T. Peint. Donner à une toile ou à un panneau la préparation nécessaire pour y peindre un tableau. — Parmi les peintres en bâtiments, Enduire d'une ou de plusieurs couches de couleur des ouvrages de menuiserie, etc. = s'IMPRIMER. v. pron. Être imprimé. *Leurs pas s'imprimaient sur le sable. Ce journal s'imprime chez un tel. Ce que j'ai vu une fois s'imprime dans ma mémoire d'une manière ineffaçable. Ce qu'on apprend dans la jeunesse s'imprime facilement dans l'esprit.* = IMPRIMÉ, ÉE. part. *Un livre imprimé en gros caractères.* ‖ S'emploie subst., en parlant De petites brochures ou de feuilles volantes. *On m'a remis un imprimé. Il court des imprimés scandaleux.* = Syn. Voy. EMPREINDRE.

IMPRIMERIE. s. f. L'art d'imprimer des livres. *L'invention de l'im. a changé la face du monde moderne. Il connaît bien l'im.* ‖ Établissement où l'on imprime des livres. *Il veut acheter une im. L'im. impériale. Le matériel d'une im. Le prote d'une im.* — On dit, dans un sens anal., *Im. en taille-douce. Im. lithographique.* ‖ *Im. portative*, se dit D'une presse portative, avec l'assortiment de caractères et d'ustensiles pour imprimer des ouvrages de peu d'étendue. = V. TYPOGRAPHIE.

Enc.—L'*Imp. royale*, appelée aujourd'hui *Imp. impériale*, n'a point été fondée par François Ier, comme on le répète tous les jours, mais par Louis XIII, en 1640. Elle fut d'abord établie dans les galeries du Louvre, d'où le nom d'*Imp. du Louvre* sous lequel elle fut d'abord désignée. Cette même année, le cardinal de Richelieu, alors ministre, l'inaugura en lui faisant publier une édition latine de l'*Imitation*, qui fut immédiatement suivie d'une édition également latine du *Nouveau Testament*. Ces deux publications, ainsi que celles qui leur succédèrent, furent trouvées si remarquables sous le rapport typographique, que la nouvelle imp. fut proclamée à l'étranger la première du monde. Depuis lors elle n'a pas cessé de justifier cette haute réputation. Aujourd'hui elle constitue l'établissement typographique le plus complet qui existe, car elle réunit la pratique de tous les arts qui, de près ou de loin, se rattachent à la fabrication matérielle des livres. Cet établissement entretient un nombre permanent d'environ 1000 ouvriers, et occupe 94 presses typographiques à bras, 14 presses mécaniques à vapeur, 20 presses lithographiques, et une presse en taille-douce. Il possède, en outre, deux presses hydrauliques pour le satinage. Enfin, il emploie à son exploitation une masse de plus de 804,500 kilogr. de caractères, et conserve annuellement plus de 15,000 formes, composées dans toutes les dimensions et représentant à elles seules un poids de 450,000 kilogr. de caractères. Sa collection des caractères est unique, surtout en ce qui concerne les langues orientales. Pour les impressions ordinaires, elle renferme 85 corps de caractères romains, qui donnent en totalité 27,014 poinçons et 48.728 matrices. La section étrangère se compose de 217,786 poinçons chinois, et de 140 corps de caractères ou alphabets différents (allemands, anglo-saxons, arabes, georgiens, grecs, hindoustanis, hébreux, sanscrits, russes, persans, etc.), formant 18.412 poinçons et 29,937 matrices. La valeur du matériel, en janvier 1854, était estimée à plus de 3 millions de francs. — *L'Imp. impériale est administrée pour le compte et au nom de* l'Etat. Elle est spécialement chargée de la publication du Bulletin des lois et de tous les règlements, decrets et actes de l'autorité publique. Elle imprime aussi les travaux d'arts et de sciences édités par l'État, et exécute gratuitement les ouvrages des particuliers qui sont jugés dignes de cette faveur par une commission instituée auprès du ministre de la Justice. Enfin, elle se charge d'imprimer, pour le compte des auteurs et avec l'approbation du Garde des sceaux, les publications exigeant des caractères étrangers qui ne se trouvent pas dans *les* imprimeries particulières. Nous rappellerons, en terminant, que toutes ses impressions se reconnaissent à un signe particulier que porte la lettre *l*, et qui consiste en un petit trait latéral (l). L'imitation de ce signe est formellement interdite.

IMPRIMEUR. s. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui dirige un établissement de typographie. *Brevet d'im. Im.-libraire. Im. de l'archevêché, de la faculté de droit.* — Dans un sens anal., on dit, *Im. en taille-douce, Im. lithographe.* ‖ Par ext., se dit aussi De tous les ouvriers qui travaillent dans une imprimerie, mais plus particul. De ceux qui travaillent à la presse et tirent les feuilles.

Enc. — La profession d'*Imprimeur* a été soumise en France, dès le XVIe siècle, à un régime restrictif qui a peu varié jusqu'en 1789. *Dans les derniers temps, il fallait*, pour l'exercer, être *congru* en langue latine, savoir lire le grec, être de bonne vie et mœurs, professer la religion catholique, subir un examen, et avoir déjà passé 7 années dans la typographie, comme apprenti et comme compagnon. Cette législation fut abolie en 1791, et la profession d'imp. devint pleinement libre comme toutes les autres industries. Mais ce régime de liberté fut de nouveau détruit par un décret du 5 février 1810, dont les dispositions, modifiées et complétées par une loi du 21 octobre 1814, constituent *la législation actuelle sur la matière. Aujourd'hui, nul ne peut* être imp. s'il n'est breveté et assermenté. Le brevet est accordé par le ministre de l'Intérieur et pour un lieu déterminé. Pour l'obtenir, il faut justifier de sa capacité et de sa moralité au moyen de certificats délivrés, le premier par quatre imprimeurs régulièrement en exercice, et le second par les autorités municipales. Le nombre des imprimeurs est limité. De plus, chaque imp. est tenu d'avoir 4 presses à la disposition du public, s'il exerce à Paris, et 2 seulement si c'est dans un département. — La non-exécution de cette condition peut amener le retrait du brevet. Il en est de même, lorsque le brevet reste inexploité, comme aussi lorsque le titulaire a encouru une condamnation devenue définitive, quand bien même cette condamnation serait motivée par un acte étranger à sa profession. Sous le rapport de l'exercice de son industrie, l'imp. est tenu d'avoir un registre *coté et paraphé par le maire de la ville où il réside, et sur lequel il doit inscrire*, par ordre chronologique, le titre des ouvrages qu'il se propose d'exécuter. Il lui est encore interdit d'imprimer aucun écrit sans l'avoir préalablement déclaré, et de le mettre en vente ou de le publier, de quelque manière que ce soit, avant d'en avoir déposé deux exemplaires. La déclaration et le dépôt ont lieu, à Paris, au ministère de l'Intérieur, et, *dans les départements, au secrétariat* de la préfecture. Tout oubli de l'une ou de l'autre de ces deux obligations est puni d'une amende de 1000 fr. pour la première fois, et de 2000 fr. pour la seconde. Enfin, l'imp. est tenu d'indiquer son nom et sa demeure sur tous les produits qui sortent de ses ateliers. Toute *omission* à ce sujet est passible d'*une amende de 3000 fr., qui* est doublée, sans préjudice de l'emprisonnement prononcé par le Code Pénal, s'il y a indication d'un faux nom ou d'une fausse adresse. — La loi n'atteint pas seulement les imprimeurs typographes. Aux termes de l'ordonnance royale du 8 oct. 1817 et du décret du 22 mars 1852, les imprimeurs lithographes et les imprimeurs en taille-douce sont assimilés aux typographes, et, *par conséquent*, ils doivent être brevetés et assermentés. Bien plus, en vertu de ce dernier décret, les fondeurs en caractères, les clicheurs ou stéréotypeurs, les fabricants de presses et les marchands d'ustensiles d'imprimerie, sont obligés à une déclaration quotidienne de leurs ventes, conforme à l'inscription faite *sur le registre coté et paraphé qu'ils sont également tenus d'a*voir. Toute infraction à l'une de ces dispositions est punie d'une amende de 50 à 200 fr.—Enfin, la détention d'un matériel d'imprimerie par des personnes qui ne sont ni brevetées ni assermentées, est passible de 6 mois de prison et de 10,000 francs d'amende. Toutefois on peut faire usage de presses de petite dimension pour exécuter des impressions privées et de peu d'importance; mais il faut alors se pourvoir d'une autorisation, qui est délivrée, à Paris, par le ministre de l'Intérieur, et par les préfets, dans les départements.

***IMPROBABILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est improbable. *Il y a toute improbabilité.*

IMPROBABLE. adj. 2 g. Qui n'a point de probabilité. *Cette assertion est improbable.*

IMPROBATEUR, TRICE. adj. Qui désapprouve, qui marque improbation. *Geste im. Coup d'œil im. Silence im.* || Subst., *Cette action a trouvé de nombreux improbateurs.*

IMPROBATION. s. f. (lat. *in*, priv.; *probatio*, approbation). Action d'improuver. *Une im. sévère. Signe d'im. Un murmure d'im. Manifester son improbation.*

IMPROBITÉ. s. f. Défaut de probité, mépris de la justice et de l'honnêteté. *Son im. est connue. L'im. de sa conduite.*

IMPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne produit point, qui ne rapporte rien. *Un capital im. Des terres improductives.* || * T. Écon. polit. *Travail im., Consommation improductive*, Voy. Travail et Consommation.

* **IMPRODUCTIVEMENT.** adv. D'une manière improductive. *Consommer improductivement.*

IMPROMPTU. s. m. (latin. *in*, *promptu*, sur-le-champ). Ce qui se fait sur-le-champ, sans avoir été prémédité, préparé. *Le dîner qu'il nous donna était un im., car il ne nous attendait pas. Ce concert est un im.* — Adjectivem., *Un dîner, un bal, un voyage im.* || En Littérat., se dit D'une épigramme, d'un madrigal, ou d'une autre petite pièce de poésie faite sur-le-champ. *Un joli im. Il fait très-bien les impromptu ou les impromptus.* — *Un im. fait à loisir*, se dit, par plaisant., D'une petite pièce de poésie, d'un bon mot, etc., qui a été préparé d'avance, et que l'auteur donne comme fait, comme trouvé sur-le-champ. — On dit encore adjectiv., *Des vers impromptu* ou *impromptus*.

IMPROPRE. adj. 2 g. Qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exact; ne se dit guère qu'en parlant Du langage. *Expression im. Il faut éviter les termes impropres.*

IMPROPREMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exacte; ne se dit que Du langage.

IMPROPRIÉTÉ. s. f. Qualité de ce qui est impropre; ne se dit qu'en parlant Du langage. *L'im. des termes rend le style obscur.*

IMPROUVER. v. a. (lat. *improbare*). Désapprouver, blâmer. *Tout le monde improuve sa conduite.* = Improuvé, ée. part. = Syn. Voy. Désapprouver.

IMPROVISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui improvise, qui a le talent d'improviser.

IMPROVISATION. s. f. (lat. *improvisus*, imprévu).

Enc.—L'art d'improviser en vers remonte aux premiers âges de la poésie; on peut même dire que les premiers poëtes n'ont réellement été que des improvisateurs. Pour réussir, cet art exige deux choses qui ne se trouvent pas développées au même degré chez tous les peuples : une imagination très-vive, et une langue riche, sonore et très-harmonieuse. C'est ce qui explique pourquoi les populations de l'Italie se sont toujours fait remarquer par leur facilité d'imp. L'espagnol et l'allemand se prêtent encore assez facilement à ce genre de composition. Quant à la langue française, elle présente, sous ce rapport, des difficultés presque insurmontables. Aussi, chez nous, les improvisations ne sont que des jeux d'esprit dépourvus d'inspiration et où la mé*moire a le principal rôle. En Italie, le talent de l'improvisation* a toujours été en grand honneur, et les Italiens citent encore avec orgueil les noms de leurs improvisateurs célèbres : au XVe siècle, Serafino d'Aquila et Bernardo Accolti, surnommé l'*Unico Aretino;* au XVIe, Andrea Marone, Quercio et Silvio Antoniano; au XVIIIe, Perfetti de Sienne, auquel le pape Benoît XIII conféra le droit de cité romaine et la couronne de laurier; Zucco, Metastasio, Lorenzo, et Francisco Gianni; au XIXe, Syricci, Cicconi et Bindocci. Plusieurs femmes se sont également distinguées dans cet art : telles furent Cecilia Micheli de Venise, Giovanna di Santi, la religieuse Barbara di Correggio, Teresa Bandinelli de Lucques, et surtout la Corilla (Madalena *Morelli Fernandez, de Pistoia) qui, en 1776, fut couronnée au* Capitole, et nommée par le sénat romain *nobile cittadina.* Enfin, de nos jours, on cite l'improvisatrice Rosa Taddei. Les nations septentrionales n'ont pas eu d'improvisateurs comparables à ceux de l'Italie. Cependant les Hollandais mentionnent avec éloge Willem de Clercq, et les Allemands Wolf d'Altona et Langenschwartz. Chez nous, Eug. de Pradel s'est fait une brillante réputation; mais cet improvisateur, fort médiocre dans le genre élevé, n'excellait que dans les jeux d'esprit poétiques, comme le madrigal, les bouts-rimés, etc.

IMPROVISER. v. n. Faire sans préparation et sur-le-champ des vers ou un discours sur un sujet donné. *Il improvise avec une étonnante facilité. Cet orateur n'improvise jamais; tous ses discours sont écrits d'avance.* — Par anal., se dit aussi D'un musicien qui compose et exécute en même temps quelque morceau de musique. *Il improvise sur le piano.* = Improviser. v. a. Faire une chose sans préparation et sur-le-champ. *Im. des vers, un discours. Im. des variations sur un air.* — Par ext., *Im. une fête, un bal, un concert, etc.* || * Fig., Établir soudainement. *On improvisa la dictature. Les gouvernements qu'on improvise sont de courte durée.* = Improvisé, ée. part.

IMPROVISTE (à l'). loc. adverb. Subitement, lorsqu'on y pense le moins. *Il survint à l'improviste.*

IMPRUDEMMENT. adv. Avec imprudence.

IMPRUDENCE. s. f. Défaut, manque de prudence. *Cet homme est d'une extrême im. Il y a bien de l'im. à agir ainsi. Il l'a fait par im. Un moment d'im. peut tout perdre. Il se conduit avec une im. incroyable. Quelle im. !* || Action contraire à la prudence. *Il a commis une grande im. Faire des imprudences.*

IMPRUDENT, ENTE. adj. Qui manque de prudence. *Un homme im. Elle a été fort imprudente de se confier à lui.* || Par ext., se dit aussi Des actions et des discours. *Discours im. Conduite, action, parole imprudente. Gardez-vous d'un zèle imprudent.*

IMPUBÈRE. adj. et s. 2 g. T. Jurisp. Celui ou celle qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. *Chez les Romains, l'homme était considéré comme im. jusqu'à quatorze ans, et la femme jusqu'à douze. Les impubères ne peuvent tester.*

IMPUDEMMENT. adv. Effrontément, avec impudence. *Parler im. Mentir im. Il étale im. sa honte.*

IMPUDENCE. s. f. (lat. *in*, priv.; *pudor*, pudeur). Effronterie, manque de pudeur. *Il y a de l'im. à soutenir une chose qu'on sait être fausse. Cela est de la dernière im. Mentir avec im. Quelle im. !* || Par extens., se dit Des actions et des paroles impudentes. *Il mérite d'être châtié pour ses impudences.*

IMPUDENT, ENTE. adj. Effronté, qui n'a point de pudeur. *Un homme im. Un im. menteur. Ce n'est qu'une impudente créature.* || Par extens., se dit Des actions ou des paroles qui blessent la pudeur, ou qui sont trop libres, trop hardies. *Action impudente. Proposition impudente.* || S'emploie quelquefois subst., en parl. Des personnes. *C'est un grand im. C'est une impudente.* = Syn. Voy. Effronté.

IMPUDEUR. s. f. Défaut, manque de pudeur. *Des paroles pleines d'im. Il y avait de l'im. dans son attitude.* || Défaut, manque de cette réserve décente que doit imposer à l'homme le sentiment de sa dignité personnelle. *Il y a de l'im. dans sa conduite, à agir ainsi.*

IMPUDICITÉ. s. f. Vice contraire à la chasteté. *L'im. perd le corps et l'âme. Être plongé dans l'im.* || Par ext., se dit quelquefois Des actions impudiques. *Les révoltantes impudicités de Néron et d'Héliogabale.*

IMPUDIQUE. adj. 2 g. Qui fait des actions contraires à la chasteté. *Une femme im. est la honte de sa famille.* || Par ext., se dit Des actions et des discours qui blessent la chasteté. *Regards, gestes, paroles, chansons impudiques. Désir im. Posture im.* || En parlant Des personnes, s'emploie quelquefois substant., *C'est une im.*

IMPUDIQUEMENT. adv. D'une manière impudique. *Vivre impudiquement.*

IMPUGNER. v. a. (lat. *impugnare*). Disputer contre, combattre une proposition, un point de doctrine, etc. *Je n'oserais im. l'opinion d'un si grand philosophe. Im. un acte, un titre.* = Impugné, ée. part. — Ce mot est vieux et peu usité.

IMPUISSANCE. s. f. Manque de pouvoir, de moyens pour faire une chose. *Je suis dans l'im. de vous servir. Il est dans l'im. de payer ses dettes. Il se trouva dans l'im. d'agir.* || T. Méd. Incapacité d'exercer l'acte vénérien. Ne se dit qu'en parlant De l'homme.

IMPUISSANT, ANTE. adj. Qui a peu ou point de pouvoir. *Ses ennemis sont faibles et impuissants.* || En parlant Des choses, Incapable de produire aucun effet. *Une haine, une colère impuissante. Des efforts impuissants.* || T. Méd. Se dit adjectiv. et substantiv., D'un homme frappé d'impuissance. *Cet homme est im. Il a épousé une impuissante.*

IMPULSIF, IVE. adj. Qui imprime une impulsion. *Force impulsive.*

IMPULSION. s. f. (lat. *impellere*, pousser). Action d'un corps qui en pousse un autre, et qui lui imprime un mouvement ou tend à le lui imprimer. *Il suffit de la plus légère im. pour mettre cette machine en mouvement.* || Fig., au sens moral, Action d'exciter, de pousser quelqu'un à faire une chose. *Une im. irrésistible. Suivre l'im. de son cœur. Cette découverte donna une vive im. à la science. Céder, obéir aux impulsions d'un autre. Il agit par l'im. d'une volonté étrangère.*

IMPUNÉMENT. adv. Avec impunité, sans subir aucune punition. *Voler, tuer im. On ne l'offenserait point im.* || Sans préjudice, sans quelque inconvénient. *Vous n'userez pas im. de ce narcotique. Cet homme est d'une santé délicate, il ne saurait faire im. le moindre excès.*

IMPUNI, IE. adj. Qui demeure sans punition. *Cette faute ne demeurera pas impunie. Dieu ne laisse point les crimes impunis. Le coupable ne restera pas impuni.*

IMPUNITÉ. s. f. (lat. *impunitas*). Manque de punition, exemption d'une peine méritée. *L'im. enhardit le crime. Les grands coupables se flattaient en vain de l'im. Faire le mal avec impunité.*

IMPUR, URE. adj. Qui n'est pas pur, qui contient des matières hétérogènes. *Des eaux impures. Séparer les métaux de ce qu'ils ont d'im.* || Fig. et poétiq., *Un sang im., une race impure*, Une famille, une race flétrie, déshonorée. || Figur., se dit encore pour Impudique. *Des pensées, des mœurs impures. Une vie impure. Des amours impures.*

IMPURETÉ. s. f. Ce qu'il y a d'impur, d'hétérogène dans quelque chose. *Il faudra ensuite filtrer la liqueur pour en ôter toutes les impuretés. L'im. de l'eau, de l'air. L'im. des humeurs.* — Chez les Juifs, on appelait *Im. légale*, La souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs. || Fig., se dit souvent pour Impudicité. *Le péché d'im. Vivre dans l'im. Le démon de l'im.* — Au pluriel, *C'est un livre rempli d'impuretés*, De choses obscènes.

IMPUTABLE. adj. 2 g. Qui peut, qui doit être attribué à. *Les revers de nos armes n'étaient imputables qu'à la seule impéritie de nos généraux.* || T. Financ. et Jurispr. Se dit D'une somme, d'une valeur qui doit être imputée sur une autre. *Cette somme est im. sur telle autre. Les avantages qu'un père fait à ses enfants sont imputables sur la quotité disponible.*

IMPUTATION. s. f. Action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme; se dit surtout Des accusations faites sans preuve certaine. *Voilà une im. faite bien légèrement. C'est une im. calomnieuse. Il s'est justifié des imputations dont on l'avait chargé.* || T. Fin. et Jurisp. Compensation d'une somme avec une autre; déduction d'une somme sur une autre. *L'im. des paiements partiels faits pour une dette a lieu sur les intérêts d'abord, puis sur le capital.* || T. Théol. Application des mérites de Jésus-Christ. *Les protestants prétendent que nous ne sommes justifiés que par l'im. des mérites de* Jésus-Christ.

IMPUTER. v. a. (lat. *imputare*). Attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. *On lui impute une mauvaise action. On lui impute d'avoir corrompu les témoins. On vous impute ce pamphlet. Vous ne pouvez im. votre malheur qu'à vous-même. On ne doit im. cela qu'au hasard. On lui impute que... Les deux partis s'imputaient réciproquement des manœuvres illégales.* — * Se dit quelquefois en bonne part. *C'est à son seul talent qu'il impute son succès.* — On dit encore : *Im. a négligence, à oubli, etc.*, Attribuer à négligence, etc. ; et *Im. à blâme, à faute, à crime, à déshonneur.* Trouver, dans une action qui paraît indifférente ou même louable, de quoi blâmer celui qui l'a faite, et lui en faire un reproche, un crime. || T. Fin. et Jurispr. Appliquer un paiement à une certaine dette ; déduire une valeur sur une autre. *Les paiements que fait un débiteur doivent être imputés* ou *s'imputer sur les dettes qui lui sont le plus à charge.* || T. Théol. *Les mérites de* Jésus-Christ *nous sont imputés*, Nous sont appliqués. = Imputé, ée. part. = Syn. Voy. Attribuer.

IN—. Particule empruntée du latin.

Enc.—Cette particule, que nous avons empruntée du latin, entre dans la composition de beaucoup de mots dont elle forme la syllabe initiale, et où elle prend divers sens. Tantôt elle signifie qu'une chose est ou va *dans* une autre, et répond alors à la particule grecque ἐν, εἰς ; tantôt elle peut se traduire par *à*, *vers*, *sur*, *contre*, et correspond à ἀνὰ ; tantôt enfin elle exprime l'idée de négation ou d'absence, et représente l'α privatif des Grecs.—Dans les mots *incorporer*, *importer*, *impliquer*, etc., *in* a le sens de *dans*. Elle conserve ce même sens dans beaucoup d'expressions latines ou italiennes, telles que *in manus*, *in naturalibus*, *in pace*, *in statu quo*, *in petto*, etc. Dans ces mêmes expressions, *in* conserve aussi la prononciation latine ou italienne. Au contraire, dans les mots *in-folio*, *in-quarto*, *in-octavo*, *in-douze*, etc., *in* prend le son nasal, sauf dans *in-octavo* qu'on prononce *i-noctavo*, à cause de la voyelle initiale du second mot. — *In* signifie *à* dans *inhérence*, *vers* dans *inciter*, *sur* dans *imposer*, *contre* dans *s'insurger*. — Dans une foule de cas, la particule *in* donne au mot composé un sens contraire à celui du mot simple, et alors elle est négative ou privative comme dans *indocile*, *impartial*, *inhabile*, *insupportable*. Quelquefois elle exprime même plus que la négation ou la privation, et indique une signification opposée, comme dans *infamie*, *improuver*.

Dans un grand nombre de mots composés, l'n finale de la particule *in* se transforme par attraction, selon la lettre initiale du mot auquel elle sert de préfixe. Ainsi dans les mots composés dont le simple commence par l, m, ou r, l'i garde le son qui lui est propre, et l'n s'assimile à la consonne dont elle est suivie : *illettré*, *immédiat*, *immortel*, *irréligieux*. On écrit encore, il est vrai, *inlisible ;* mais ce mot n'est qu'une exception. Quand le mot simple commence par une des labiales b ou p, l'n se change en m et l'on prononce *in* avec le son nasal, comme dans *imbu*, *importer*. Enfin, dans quelques cas, l'n d'*in* se change en g ; mais cette transformation n'a jamais lieu que devant une n : *ignoble*, *ignorance*, *ignominie*, etc. Devant une voyelle ou devant une h, la particule conserve la prononciation latine, c.-à-d. ne prend pas le son nasal. Ainsi, *inattendu*, *inhabile* se prononcent *i-nattendu*, *i-nhabile*. Il en est de même quand le simple commence par une n : *inné*, *innombrable* se prononcent *i-nné*, *i-nnombrable*. Devant les autres consonnes, au contraire, *in* prend toujours le son nasal : on prononcera donc *indocile*, *injuste*, comme s'ils s'écrivaient *aindocile*, *ainjuste*. — Nous terminerons en avertissant que l'on a fait une multitude de mots composés à l'aide de la préfixe *in*. Nous citerons seulement ceux qui sont les plus usités soit dans le langage ordinaire, soit dans celui des sciences. D'ailleurs l'intelligence des autres n'offre aucune difficulté, attendu que, dans la plupart de ces termes forgés à plaisir, *in* a purement et simplement la signification privative.

INABORDABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut aborder. *Cette partie de la côte est i.* || Par ext., Dont on ne peut approcher. *Les bureaux de l'Opéra sont inabordables, tant la foule y est grande.* || Figur., en parl. Des personnes, sign. Qui est de difficile accès. *C'est un homme inabordable.* Fam. dans ces deux derniers sens.

INACCEPTABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. *Cette proposition est inacceptable.*

INACCESSIBLE. adj. 2 g. Dont on ne peut approcher, dont l'accès est impossible. *Un rocher, une plage, un château i.* — Fig., au sens moral, *La connaissance des causes premières est i. à l'esprit humain.* || En parl. Des personnes, sign. Auprès de qui on ne peut trouver d'accès, à qui il est très-difficile de parler. *Depuis qu'il est en place, il est devenu i.* — Figur., on dit De quelqu'un qu'*Il est i. aux prières, aux sollicitations, à la peur, à l'amour, à la pitié, etc.*, Lorsque la peur, les prières, la pitié, ne peuvent rien sur lui.

INACCOMMODABLE. adj. 2 g. Qui ne se peut accommoder. *C'est une querelle i.* Peu usité.

INACCORDABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut mettre d'accord. *Des caractères inaccordables.* || Qu'on ne peut octroyer. *Cette demande est inaccordable.*

INACCOSTABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut accoster. *C'est un homme i.* Fam. et peu usité.

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver. *Des honneurs inaccoutumés. Des cérémonies inaccoutumées. Je sens en moi des mouvements inaccoutumés.*

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé. *Un poëme i. La construction resta inachevée.*

***INACHUS.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité. *C'est un homme i. Rester inactif.*

INACTION. s. f. Cessation de toute action. *Être dans l'i. L'armée demeura dans l'i. tout l'hiver. Tirer quelqu'un de son inaction.*

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être admis. *L'i. d'une preuve.*

INADMISSIBLE. adj. 2 g. Qui n'est point recevable, qui ne saurait être admis. *Cette demande est i. La preuve par témoins est i. dans ce cas. Ses moyens ont été trouvés inadmissibles.*

INADVERTANCE. s. f. (lat. *in*, priv. ; *advertere*, remarquer). Défaut d'attention, d'application à quelque chose. *Il a fait cela par i., par pure i.* || Par ext., Faute que l'on fait par inadvertance. *Vous avez commis une i. Il faut lui pardonner ses inadvertances.*

Syn. — *Inattention.*—L'*inadvertance* désigne le défaut ou la faute de n'avoir pas tourné ses regards sur un objet, et l'*inattention*, le défaut ou la faute de n'avoir pas fixé sa pensée sur lui. Dans l'*inadvertance*, on n'a pas pris garde, mais on n'était pas averti ; dans l'*inattention*, on était averti de prendre garde et on ne l'a pas fait. L'*inadvertance* est un accident involontaire, l'*inattention* une négligence répréhensible. Dans l'*inadvertance*, il y a défaut de prévoyance ; dans l'*inattention* défaut de soin. Les gens vifs tombent dans des *inadvertances ;* ils vont à leur but sans regarder autour d'eux. Les gens légers tombent dans des *inattentions ;* ils sont à peine tournés vers un objet qu'ils en regardent un autre.

INALIÉNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inaliénable. V. Bien, Dot, Domaine.

INALIÉNABLE. adj. 2 g. Qui ne peut s'aliéner.

INALLIABLE. adj. 2 g. Ne se dit qu'en parlant Des métaux qui ne peuvent s'allier l'un avec l'autre. *Ces deux métaux sont inalliables.* || Figur., *Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont inalliables.*

***INALTÉRABILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est inaltérable. *L'i. attribuée à certains corps n'est que relative.*

INALTÉRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut s'altérer ou être altéré. *L'or, l'argent et le platine sont les métaux les plus inaltérables. Ce bois est i. à l'humidité.* || Fig., au sens moral, *Une tranquillité i. Il est d'une gaieté, d'une douceur i. Une amitié i. Les élus jouissent d'un bonheur inaltérable.*

INAMISSIBILITÉ. s. f. T. Théol. Qualité de ce qui est inamissible. *L'i. de la justice.*

INAMISSIBLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv. ; *amissibilis*, qui peut se perdre). T. Théol. Qui ne peut se perdre. *Grâce inamissible.*

INAMOVIBILITÉ. s. f. Caractère attribué par la loi à certaines fonctions dont le titulaire ne peut être destitué. *L'i. des juges. L'i. est indispensable à l'indépendance des tribunaux.* V. *Organisation* judiciaire.

INAMOVIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être destitué de sa place. *En France, les juges sont inamovibles.* || Se dit aussi Des emplois dont le titulaire est inamovible. *Emploi, dignité, magistrature inamovible.*

INANIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point doué de la vie, ou qui a cessé de vivre. *Les êtres inanimés. Ce n'était déjà plus qu'un corps froid et i.* || Fig., Qui manque de mouvement, de vivacité, d'expression. *Une figure inanimée. Un chant inanimé.*

INANITÉ. s. f. (lat. *inanitas*). Le vide d'une chose ; ne se dit que fig. en parlant Des choses vaines, inutiles. *L'i. des choses terrestres.*

INANITION. s. f. (lat. *inanitio*). Faiblesse, épuisement causé par défaut de nourriture. *Tomber d'i. Mourir d'i.* — Voy. Abstinence.

INAPERCEVABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être aperçu. Peu usité.

INAPERÇU, UE. adj. Qui n'est point aperçu. *Jusqu'alors ce phénomène avait passé i. Le hasard n'est que l'effet d'un concours de causes inaperçues.*

INAPPÉTENCE. s. f. Voy. Anorexie et Appétit.

INAPPLICABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être appliqué. *Cette loi est i. au cas dont il s'agit.*

INAPPLICATION. s. f. Inattention, défaut d'application. *Son i. est cause qu'il ne fera jamais rien.*

INAPPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'application, d'attention. *Un homme i. C'est un esprit inappliqué.*

INAPPRÉCIABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé. *Quantité i. Ce sont des différences presque inappréciables.* || Qui est d'un grand prix, qu'on ne saurait trop estimer. *Ce tableau est i., d'une valeur i. Un talent i. C'est une faveur inappréciable.*

INAPTITUDE. s. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. *Son i. l'exclut de cet emploi.* = Synon. Voy. Impéritie.

INARTICULÉ, ÉE. adj. Qui n'est point articulé ou qui ne l'est qu'imparfaitement. *Des sons inarticulés. Quelques mots inarticulés s'échappaient de ses lèvres.*

INATTAQUABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut attaquer. *De ce côté-là, la place est i.* || Fig., *Un droit, un titre inattaquable.*

INATTENDU, UE. adj. Qu'on n'attend pas, qu'on n'avait pas lieu d'attendre. *Visite inattendue. Bonheur i. Une disgrâce inattendue.* = Syn. Voy. Imprévu.

INATTENTIF, IVE. adj. Qui n'a point ou qui a peu d'attention. *Un enfant i. Un esprit i. Vous êtes bien i.*

INATTENTION. s. f. Défaut d'attention. *Il a fait cette faute par i.* = Syn. Voy. Inadvertance.

INAUGURAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'inauguration. *Fête, cérémonie inaugurale. Discours inaugural.*

INAUGURATION. s. f. (lat. *inauguratio*).

Enc. — Les Romains ne manquaient jamais de consulter les augures lorsqu'ils choisissaient un emplacement pour y élever une ville, un temple, un tombeau, une statue, etc. Ils prenaient aussi les augures lorsqu'un citoyen était appelé à faire partie d'un collége pontifical, et lorsqu'on installait solennellement, après leur élection, les personnages élus aux magistratures supérieures. Cette cérémonie s'appelait *inauguratio*. Par suite, lorsque le paganisme eut fait place au christianisme, on continua par habitude, et malgré son étymologie, à appliquer le nom d'*inauguration* aux cérémonies religieuses ou nationales qui avaient pour objet la dédicace, la consécration ou la bénédiction d'un édifice ou d'un monument public, et même la consécration d'un souverain. Toutefois il convient, dans ce dernier sens, de se servir des mots de *sacre* et de *couronnement*, d'employer les termes de *consécration* et de *dédicace* pour les édifices religieux, et de réserver celui d'*inauguration* pour les monuments civils. Aujourd'hui, quand il s'agit d'un monument civil, comme un palais, un arc de triomphe, une statue, etc., l'*inaugurer* c'est le livrer pour la première fois aux regards et à l'usage des citoyens. Dans ce cas, la partie principale de la cérémonie est ordinairement un discours prononcé par l'un des premiers magistrats de la cité ; et l'on donne à cette œuvre plus ou moins oratoire le nom de *discours inaugural* ou *discours d'inauguration*. Enfin, par extension, on donne le même nom au premier discours, à la première leçon que fait un professeur quand il prend possession de sa chaire.

INAUGURER. v. a. Faire l'inauguration d'un monument, d'une statue, etc. *I. un temple. On a inauguré la statue de ce prince.* = Inauguré, ée. part.

INCAGUER. v. a. (lat. *in*, contre ; *cacare*, rendre ses excréments). Défier quelqu'un, le braver en lui témoignant du mépris. *Il me menace, mais je le défie de me rien faire ; je l'incague.* Bas et inusité.

INCALCULABLE. adj. 2 g. Qui ne peut se calculer. *Le nombre des étoiles est in.* || Par ext., Très-nombreux, très-considérable. *C'est une perte in. Les maux qu'entraine la guerre sont incalculables. Cet événement aura des suites incalculables.*

INCAMÉRATION. s. f. (latin. *in*, dans ; *camera*, chambre). T. Chancell. de la cour de Rome. Action d'incamérer. = Incamérer. v. a. Unir quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique. *Cette terre ne peut plus se vendre, elle a été incamérée.* = Incaméré, ée. part.

INCANDESCENCE. s. f. Voy. Combustion.

INCANDESCENT, ENTE. adj. Qui est en incandescence. *Une masse de fer incandescente.*

INCANTATION. s. f. (lat. *incantatio*). V. Magie.

INCAPABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. *Il est in. de marcher, de se tenir debout. Il est in. de porter ce fardeau. Sa mauvaise santé le rend in. de toute attention.* || Se dit particul. De celui qui n'a pas la capacité, le talent, l'aptitude nécessaires pour certaines choses. *Il est in.*

d'exercer cet emploi. C'est un écrivain in. de rien faire de grand. — Employé absol., il sign. Qui est sans capacité, qui est inhabile à toute chose. *C'est un homme in., tout à fait in. C'est l'homme du monde le plus in.* ‖ Se dit aussi en bonne part, en parl. D'un homme qui ne saurait faire une chose moralement mauvaise. *Il est in. de manquer à sa parole. Il est in. d'une mauvaise action. Il est in. de bassesse, de lâcheté.* ‖ En parl. Des choses, sign. Qui n'a pas les qualités et les conditions nécessaires pour quelque chose. *Son estomac est in. de digérer. Cet arbre est in. de porter de bons fruits. Ces landes sont incapables de rien produire.* ‖ T. Jurispr. Se dit De celui que la loi prive de certains droits ou qu'elle exclut de certaines fonctions. *Un mineur est in. de disposer de ses biens par donation entre-vifs. Cet homme est incapable de tutelle et de curatelle. Il a été déclaré in. de remplir aucune fonction publique.* — S'emploie quelquefois substant. en ce sens. *Toute disposition au profit d'un in. est nulle.*

INCAPACITÉ. s. f. Défaut de capacité; ne se dit que Des personnes. *On a reconnu son in. Il est d'une telle in. qu'on ne peut l'employer à rien.* ‖ T. Jurispr. Défaut de capacité pour faire quelque acte civil ou autre prescrit par la loi. *Il est frappé d'in. Les incapacités légales dérivent de la nature ou sont fondées sur l'intérêt général de la société.* = Syn. Voy. IMPÉRITIE.

INCARCÉRATION. s. f. (latin. *in*, dans; *carcer*, prison). Action d'incarcérer, ou État de celui qui est incarcéré. *Ordonner l'in. de quelqu'un. Son in. n'a duré qu'un mois.*

INCARCÉRER. v. a. Mettre en prison. *Faire in. son débiteur.* = INCARCÉRÉ, ÉE. part. = Conj. V. CÉDER.

INCARNADIN, INE. adj. Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire. *Un ruban in. De la moire incarnadine.* ‖ Subst. et au masc., on dit : *In. d'Espagne. Ce ruban est d'un très-bel incarnadin.*

INCARNAT, ATE. adj. (lat. *in*, sur; *carnis*, chair). Se dit D'une couleur qui est entre le cerise et le rose. *Du velours in. Avoir les lèvres incarnates.* ‖ Subst. et au masc., *Voilà de bel in. L'in. de son teint.*

* **INCARNATIF.** adj. et s. m. T. Chir. anc. Se disait Des agents thérapeutiques auxquels on attribuait la propriété de favoriser l'*incarnation*, c.-à-d. la régénération des chairs, dans les plaies avec perte de substance. *Les prétendus incarnatifs étaient des onguents, des teintures stimulantes, etc.*

INCARNATION. s. f. (lat. *in*, dans; *carno, carnis*, chair). Manifestation de la Divinité dans la chair. *L'in. de* JÉSUS-CHRIST *est un des mystères fondamentaux de notre religion. Les prétendues incarnations de Vichnou.* — Absol., il ne se dit que De l'incarnation du Verbe. V. VERBE. ‖ T. Chir. anc. V. INCARNATIF.

INCARNER (s'). v. pron. Se dit De la Divinité qui prend un corps de chair, qui se fait homme. JÉSUS-CHRIST *s'est incarné pour le salut des hommes. Selon les Indiens, Vichnou s'est incarné dix fois.* = INCARNÉ, ÉE. part. *Le Verbe incarné.* ‖ Fig. et fam., *C'est un diable incarné*, V. DIABLE. — On dit aussi, en parlant D'une personne qui a une qualité ou un vice au plus haut degré, *C'est la malice incarnée, etc.* ‖ * T. Chir. *Ongle incarné*, Voy. ONGLE.

INCARTADE. s. f. Espèce d'insulte qu'une personne fait brusquement et inconsidérément à une autre. *Une étrange in. Il lui a fait une in.* ‖ Au plur., se dit Des extravagances, des folies que fait une personne. *Il fait chaque jour de nouvelles incartades.*

INCENDIAIRE. s. 2 g. L'auteur volontaire d'un incendie. ‖ Au fig., se dit subst. et adj. De celui qui, par ses discours ou ses écrits, cherche à troubler l'ordre public, à exciter les esprits. *Un écrivain in. C'est un in.* — Se dit également Des choses, mais toujours adjectiv. *Un discours in. Des écrits incendiaires.*

INCENDIE. s. m. Grand embrasement. *Un vaste in. L'in. d'une maison, d'une ville. L'in. a tout dévoré. Éteindre, apaiser, arrêter l'in.* ‖ Fig., se dit Des troubles que les factions excitent dans un État, des grandes guerres, etc. *Le fanatisme alluma dans ce royaume un in. qui dura près d'un siècle.* ‖ Prov., au prop. et au fig., on dit : *Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand in.* = Syn. Voy. EMBRASEMENT.

Enc. — I. L'*Incendie* a toujours été poursuivi avec une grande rigueur. Dans notre législation, il devient crime quand il a été commis volontairement, et constitue un simple délit s'il est le fait d'une imprudence. La loi punit de mort celui qui a mis volontairement le feu à des édifices, navires, magasins ou chantiers, habités ou servant à l'habitation, soit qu'ils ne lui appartiennent pas, soit qu'ils lui appartiennent, ou à des édifices servant à des réunions de citoyens. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si les lieux ci-dessus ne sont pas habités ou ne servent pas à l'habitation, ou s'il s'agit de forêts, bois, taillis ou récoltes sur pied ne lui appartenant pas; des travaux forcés à temps, si, en mettant le feu à l'un de ces mêmes objets lui appartenant, il a volontairement causé un préjudice à autrui, ou s'il a mis le feu à des bois ou récoltes abattues qui n'étaient pas à lui ; et, enfin, de la réclusion, si les objets incendiés par lui étaient sa propriété. Celui qui a communiqué l'inc. à l'un des objets qui viennent d'être énumérés, en mettant le feu à des objets quelconques lui appartenant ou appartenant à autrui, mais placés de manière à communiquer ledit inc., est puni comme s'il avait directement mis le feu à l'un de ces objets. Dans tous les cas, l'incendiaire est puni de mort, si l'inc. a occasionné la mort d'une ou de plusieurs personnes (C. Pén. 434). La simple menace d'inc. est punie de peines différentes, travaux forcés à temps ou emprisonnement, suivant les circonstances qui l'accompagnent. Enfin, la loi punit d'une amende de 50 à 500 fr. l'inc. des propriétés mobilières ou immobilières d'autrui causé par le défaut de réparation ou de nettoyage des fours, cheminées, forges, maisons ou usines voisines ; par des feux allumés dans les champs à moins de 100 mèt. des maisons, forêts, meules, etc. ; par des feux ou lumières portés ou laissés sans précautions suffisantes ; et par des pièces d'artifice allumées ou tirées par négligence ou imprudence. — Indépendamment des poursuites criminelles, les crimes et délits d'inc. peuvent donner lieu à des actions civiles. Ainsi, par ex., les locataires sont responsables de l'inc., à moins qu'ils ne prouvent que le feu résulte d'un cas fortuit, d'un vice de construction ou de force majeure, ou bien qu'il a été communiqué par la maison voisine.

II. En France, les autorités locales sont spécialement chargées de prendre pour prévenir les incendies toutes les mesures qu'elles jugent nécessaires, et les contraventions à leurs arrêtés sont punies des peines de simple police (Loi du 24 août 1790). Quand un inc. est déclaré, elles prennent également toutes les dispositions convenables pour l'arrêter. Elles ont même le droit de faire abattre les édifices voisins du foyer, afin de circonscrire les ravages du feu. Dans ce cas, les propriétaires des immeubles démolis sont indemnisés par la commune ou par toutes autres personnes responsables. Enfin, tout individu qui, après avoir été requis, refuse de prêter secours, peut être condamné à une amende de 6 à 10 fr. — Au reste, depuis la fin du siècle dernier, les secours contre les incendies ont été organisés avec zèle sur tous les points du territoire. Toutes les communes de quelque importance sont pourvues de pompes mobiles, appelées *pompes à inc.*, et les villes possèdent les diverses espèces d'appareils propres au sauvetage des hommes ou des effets. Ces dernières ont aussi des compagnies de *Sapeurs-pompiers*, qui font partie de la garde nationale, mais qui sont composées particulièrement d'ouvriers en bâtiments, c.-à-d. des hommes les plus aptes, d'après leur profession habituelle, à rendre des services efficaces. Ces hommes s'exercent en outre aux manœuvres spéciales que réclame la destination du corps. A Paris, les pompiers font partie de l'armée et forment un bataillon de cinq compagnies. Mais ce bataillon est soldé et entretenu par la ville, et il est placé sous les ordres du Préfet de police.

III. Les incendies les plus fréquents sont les feux de cheminées, mais ils sont aussi les moins dangereux et les plus faciles à éteindre. Ces feux ne sont sérieusement à craindre que lorsqu'ils peuvent se communiquer aux parties environnantes, ce qui n'est guère possible que lorsque le tuyau où ils se sont déclarés est traversé par des pièces de bois ou en renferme quelqu'une dans ses parois, ou bien lorsqu'il crève sous l'action d'une trop forte chaleur. Dans tous les cas, il importe d'éteindre immédiatement le feu développé dans l'intérieur du tuyau. En général, on y parvient aisément en interceptant le passage de l'air. Il suffit pour cela de fermer exactement l'ouverture de la cheminée avec un drap mouillé que l'on maintient sur la tablette à l'aide de corps pesants. Un autre moyen fort usité consiste à jeter sur le feu dans l'âtre une certaine quantité de fleur de soufre et à fermer immédiatement. En brûlant, le soufre absorbe beaucoup d'oxygène et dégage de l'acide sulfureux, qui a la propriété d'éteindre les corps en combustion. — On a imaginé différents procédés pour attaquer les incendies des bâtiments; mais le plus simple et le seul sur lequel on puisse compter, du moins en général, est l'emploi de l'eau. Néanmoins il exige encore un certain discernement. Ainsi, par ex., lorsqu'on n'a pas une grande masse de liquide à sa disposition, il faut bien se garder de le projeter sur les parties embrasées. Car alors l'eau se décompose, et les gaz (oxygène et hydrogène) qui résultent de cette décomposition ont pour effet d'activer l'inc. Dans ce cas, on doit se borner à lancer l'eau sur les points non encore atteints, afin de les mouiller et d'empêcher la propagation du feu. — Un autre moyen fort efficace, mais qui n'est applicable que dans certaines circonstances, est la vapeur d'eau. Son emploi est surtout avantageux lorsque le feu est enfermé dans l'intérieur d'un bâtiment. On peut s'assurer, par une expérience fort simple, que la vapeur d'eau possède réellement la propriété d'éteindre les corps en ignition. Il suffit en effet de faire bouillir de l'eau dans un vase et de plonger un morceau de bois enflammé dans la colonne de vapeur qui s'élève du vase; la flamme s'éteint instantanément. Ce fait s'explique d'ailleurs aisément, puisque la vapeur d'eau est un fluide élastique impropre à la combustion. Une magnifique expérience en grand de ce système a été faite par Fourneyron à Amiens, il y a quelques années. Le feu ayant éclaté dans une vaste filature, cet ingénieur fit lâcher dans l'intérieur du bâtiment la vapeur de trois grandes chaudières; au bout de quelques minutes l'inc. était étouffé. Des faits du même genre se sont reproduits à Douai, à Séclin, etc., et prouvent mieux que tous les arguments l'efficacité de la vapeur d'eau dans de pareilles circonstances. Les industriels, les capitaines de navires à vapeur, etc., ne doivent donc pas oublier qu'ils ont dans leurs machines un moyen puissant de combattre l'inc., et ils doivent y recourir aussitôt que le feu se déclare. L'heureuse idée d'opposer la vapeur d'eau aux incendies est due au Dr Dujardin, de Lille, et a été propagée avec le zèle le plus louable par le Dr Figuier et le savant abbé Moigno.

IV. Les principaux appareils employés, soit pour éteindre le feu, soit pour sauver les personnes et les choses, sont les *pompes*, les *Echelles*, le *Sac de sauvetage* et la *Blouse contre l'asphyxie*.

A. Une *Pompe à incendie* (Fig. ci-dessous) se compose de deux pompes foulantes placées à côté l'une de l'autre dans une caisse ou *bâche*, et marchant alternativement. Les pistons *aa* se meuvent en même temps, mais en sens contraires, l'un montant quand l'autre descend. L'eau s'introduit par les soupapes *bb* dans les corps de pompe ; puis quand elle est refoulée, elle ouvre les soupapes *cc*, et se rend dans un petit réservoir *d* placé au milieu, et où plonge le tuyau d'ascension. Afin de pouvoir diriger le jet liquide dans tous les sens, on ajuste au tuyau de la pompe un tube de cuir flexible et de longueur variable. En sortant de ce tuyau, l'eau doit avoir une vitesse très-considérable et, autant que possible, la même à chaque instant. On obtient ce résultat en disposant un réservoir d'air à la partie supérieure de celui qui reçoit le liquide. La pression atmosphérique produit alors sur ce dernier le même effet que nous avons décrit en parlant du bélier hydraulique. Quand les pompes à incendie sont à proximité d'une fontaine ou d'un amas d'eau, on les alimente en fixant à leur partie inférieure un tuyau d'aspiration dont l'autre extrémité plonge dans l'eau ou est fixée au robinet de la fontaine. Dans le cas contraire, on a recours à des paniers de toile ou de cuir que des hommes formant deux *chaînes* parallèles, l'une pour les paniers vides et l'autre pour les paniers pleins, se passent de main en main et versent dans la bâche. Enfin, la pompe se manœuvre au moyen d'un balancier qui oscille autour d'un axe horizontal placé au-dessus du réservoir à air, et qui est muni à ses deux extrémités de barres de bois destinées à servir de poignées. Depuis quelques années, on emploie en Angleterre et aux Etats-Unis des pompes mues par la vapeur. Elles sont munies d'une chaudière que l'on tient constamment approvisionnée d'eau et de combustible ; on allume le feu au moment du départ, et les quelques minutes nécessaires à leur transport sur le lieu de l'inc. suffisent pour les mettre en état de fonctionner.

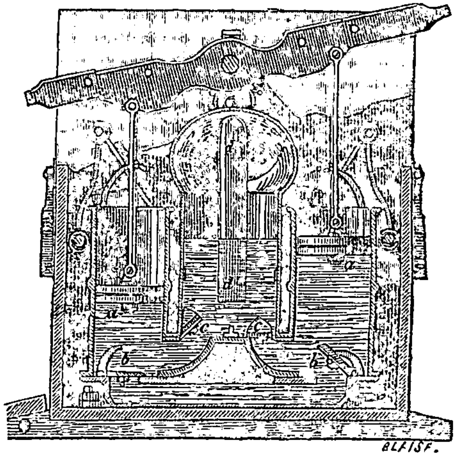

B. On peut au besoin se servir de toute espèce d'échelles, mais l'échelle dite à l'*italienne* est la plus commode. Elle se compose de plusieurs petites échelles, longues de 2 mèt., larges de 50 centim. à la base et de 45 au sommet, qui s'emboîtent l'une à la suite de l'autre de manière à n'en former qu'une. Les échelles *à crochets* sont également précieuses. Ainsi que leur nom l'indique, elles sont munies, à la partie supérieure de chacun de leurs montants, d'un crampon très-solide qui sert à les accrocher à l'appui d'une fenêtre, à un balcon, à une corniche ou à tout autre objet du même genre. Il est, nous le croyons, inutile de dire à quels usages s'emploient ces échelles.

C. Le *Sac de sauvetage* consiste en un boyau de toile à voile, qui est long de 20 mèt. et large de 80 centim. On l'emploie pour mettre hors de danger les habitants des édifices incendiés, quand il ne leur reste plus d'autre retraite que les croisées. A cet effet, un homme s'élève, à l'aide d'échelles ou autrement, jusqu'au point où doit avoir lieu le sauvetage, hisse le sac avec une corde qu'il a emportée avec lui, fixe la partie supérieure du sac à la croisée et y introduit successivement les personnes qu'il s'agit de sauver. Celles-ci descendent aussitôt en ayant soin d'écarter les coudes pour modérer le mouvement, et sont reçues par deux hommes qui tiennent le bas du sac un peu élevé au-dessus du sol, afin d'empêcher tout accident.

D. La *Blouse contre l'asphyxie* permet à celui qui en est revêtu de pénétrer dans les caves ou autres lieux remplis de fumée ou de gaz irrespirables pour y combattre les progrès du feu. Cet appareil, qui est dû au capitaine Paulin, des sapeurs-pompiers de Paris, consiste en une casaque de cuir qui enveloppe entièrement le corps depuis la tête inclusivement jusques au-dessous des hanches. Une ceinture assujettit le vêtement autour des reins; des sous-cuisses l'empêchent de se soulever ; et des courroies serrées autour des poignets retiennent les manches. La partie qui correspond au visage est pourvue d'un masque de verre épais qui permet de voir les objets environnants. Un ajutage vissé sur la gauche de la poitrine communique au dehors par un boyau flexible et c'est par ce moyen que l'on envoie de l'air frais à l'homme revêtu de l'appareil. Un sifflet est fixé au-dessous de la plaque de verre pour les signaux. Enfin, au besoin, on attache une lanterne à la ceinture pour éclairer dans les lieux obscurs.

INCENDIER. v. a. (lat. *incendere*). Brûler, consumer par le feu ; ne se dit que D'un grand embrasement. *L'ennemi incendia la ville. In. une forêt. Sa maison a été incendiée.* = Incendié, ée. part. ‖ S'emploie subst., en parlant Des personnes dont l'habitation a été brûlée. *Faire une quête au profit des incendiés.* = Conj. V. Prier.

INCERTAIN, AINE. adj. Douteux, qui n'est pas assuré. *Un avenir in. Le succès de son entreprise est encore in. La victoire fut longtemps incertaine.* — Substantiv., *Quitter le certain pour l'in.* ‖ Variable, sujet à changer. *Le temps est bien in. La faveur des rois est incertaine.* ‖ * Faible, vacillant. *Jour in. Clarté, lumière incertaine.* ‖ Qui n'est pas fixé, qui est indéterminé. *Une époque incertaine. L'heure de la mort est incertaine. Un nombre in.* ‖ * Mal assuré, qui manque de précision. *Dessin in. Des contours incertains.* — On dit aussi, *Une main incertaine.* ‖ En parlant Des personnes, se dit De l'incertitude où l'on est au sujet d'une chose qui ne dépend pas de nous. *Je suis in. de ce qui doit arriver.* ‖ Sign. encore Irrésolu. *Je suis in. de ce que je dois faire.* = Syn. Voy. Douteux.

INCERTAINEMENT. adv. Avec doute et incertitude. *On parle de cela in.* Peu usité.

INCERTITUDE. s. f. État d'une personne irrésolue sur ce qu'elle doit faire, ou incertaine de ce qui doit arriver. *Il est dans l'in. du parti qu'il doit prendre. L'in. où nous sommes de ce qui doit arriver. Nous nageons dans l'in.*—Par analogie, *L'in. de son caractère. L'in. habituelle de ses opinions.* ‖ En parl. Des choses, se dit De tout ce qui manque de fixité, de ce qui est ou conjectural, ou susceptible de doute. *L'in. des jugements humains. L'in. des doctrines philosophiques. L'in. des fortunes. Il y a beaucoup d'in. dans l'histoire, dans la médecine.* — *L'in. du temps,* L'état incertain et variable du temps. = Syn. Voy. Doute.

INCESSAMMENT. adv. Sans cesse, continuellement. *Il travaille in. Les planètes roulent in. dans leurs orbites.* ‖ Sans délai, au plutôt; ne s'emploie que par rapport au temps futur. *On l'attend in. Il doit partir incessamment.*

* **INCESSANT, ANTE.** adj. Qui ne cesse pas, qui dure sans interruption. *Un travail in. Des douleurs incessantes.*

INCESSIBLE. adj. 2 g. T. Jurisp. Qui ne peut être cédé. *Le droit d'usage est incessible.*

INCESTE. s. m. (latin. *in*, priv.; *castus*, chaste). Crime qui consiste dans un commerce illicite entre personnes parentes ou alliées dans les degrés prohibés par la loi divine et humaine. *Commettre un in. avec sa sœur.* ‖ T. Droit can. *In. spirituel*, Commerce illicite entre deux personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le parrain et la filleule. Se dit aussi D'un commerce coupable entre un confesseur et sa pénitente. ‖ Se dit quelquefois, surtout en poésie, D'une personne coupable d'inceste. = Voy. Affinité.

INCESTUEUSEMENT. adv. Dans l'inceste. *Vivre in.*

INCESTUEUX, EUSE. adj. Coupable d'inceste. *Une femme incestueuse.* ‖ Qui a le caractère d'inceste. *Amour, commerce, mariage in. Union incestueuse.* — Poétiq., *Des mains incestueuses. Désirs, regards in.* ‖ * Qui résulte de l'inceste. *Enfant in.* ‖ Subst., Qui est coupable d'inceste. *C'est un incestueux.*

* **INCHANTABLE.** adj. 2 g. Qu'il est impossible de chanter. *C'est de la musique in.* Peu usité.

INCHOATIF, IVE. adj. [On pron. *Inkoatif.*] (lat. *inchoare*, commencer). T. Gram. Se dit Des verbes qui expriment le commencement d'une action. *Suivant les grammairiens*, Vieillir, S'endormir, Verdir, *sont des verbes inchoatifs*, ou substant., *sont des inchoatifs.*

INCIDEMMENT. adv. Par incident ou Par occasion. *Il s'est constitué in. demandeur. Il en parle in. dans son histoire.*

INCIDENCE. s. f. (lat. *incidere*, tomber sur).

Enc. — Ce terme n'est guère usité que dans la langue scientifique. En géométrie, en mécanique et en physique, on appelle *incidence* la direction suivant laquelle une ligne, une surface, un corps, un rayon, etc., vient toucher une ligne, une surface, etc. Le point de rencontre est appelé le *point d'inc.*, et l'on nomme *angle d'inc.* l'angle que fait la ligne, le plan, le rayon, ou le corps incident avec la perpendiculaire élevée au point d'inc. Quelques auteurs, au contraire, appellent angle d'inc. l'angle que la ligne d'inc. fait avec le plan de rencontre. Lorsque la lumière, le calorique, ou un corps élastique quelconque est réfléchi par une surface, l'*angle d'inc.* est égal à l'*angle de réflexion;* et dans le cas de réfraction, le sinus de l'angle d'inc. est dans un rapport constant avec le sinus de l'angle de réfraction.—En termes d'économie politique, on dit aussi l'*incidence* d'un impôt, en parlant de la personne qui le paie. Il s'emploie surtout lorsqu'il s'agit d'impôts qui sont avancés par une personne, laquelle se les fait rembourser par une autre : c'est alors sur cette dernière que tombe l'incidence.

INCIDENT. s. m. Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. *Un heureux in. vint le tirer de ce mauvais pas. Il survint un in. qui m'obligea de m'arrêter.* ‖ En parl. D'une pièce dramatique, d'un roman, etc., Événement plus ou moins important qui survient dans le cours de l'action principale. *Un in. bien amené. Cet in. manque de vraisemblance. Un drame trop chargé d'incidents.* ‖ En matière de procès, Contestation accessoire qui survient dans le cours de la cause principale. *On videra cet in. avec le principal. Cet avoué est habile à multiplier les incidents.* — Par ext., se dit, dans le langage ordin., Des mauvaises difficultés qu'une personne élève dans une dispute, au jeu, etc. *Au lieu de répondre à la question, il élève des incidents.*

INCIDENT, ENTE. adj. Se dit De certaines difficultés qui surviennent dans les affaires. *Une demande, une requête, une contestation incidente. Un point in.* ‖ T. Gram. et Logiq., *Proposition*, *phrase incidente*, Voy. Proposition. ‖ T. Physiq. Se dit Des rayons lumineux, calorifiques, etc., qui tombent sur une surface.

INCIDENTAIRE. s. m. Celui qui forme des incidents, chicaneur. Peu usité.

INCIDENTER. v. n. T. Palais. Faire naître, élever des incidents dans le cours d'un procès. *Il éloigna le jugement du procès, à force d'in.* — Par ext., dans le langage ordin., Faire des objections peu sérieuses, élever de mauvaises difficultés. *On pourrait in. sur ce récit. C'est un mauvais joueur, il incidente à tout coup.*

INCINÉRATION. s. f. T. Chim. Action d'incinérer, État de ce qui est incinéré.

INCINÉRER. v. a. (lat. *in*, en; *cinis*, *cineris*, cendre). T. Chim. Réduire en cendres; se dit surtout Des matières organiques dont on veut recueillir les cendres pour les soumettre à l'analyse. = Incinéré, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

INCIRCONCIS, ISE. adj. Qui n'est point circoncis. *Une nation incirconcise. Un homme in.* — Fig., dans le style de l'Écriture, Immortifié. *In. de lèvres. In. de cœur.* ‖ Substant., *Les incirconcis*, Nom donné par les Juifs à ceux qui n'étaient pas de leur nation.

INCIRCONCISION. s. f. État de celui qui n'est pas circoncis; ne se dit que fig. *L'in. du cœur.*

INCISE. s. f. T. Gram. Phrase très-courte qui forme un sens détaché et entre dans le sens total de la période ou d'un membre de la période.

INCISER. v. a. (lat. *incidere*, couper). T. Chirurgie. Diviser des parties molles avec l'instrument tranchant. *Il a fallu in. les chairs pour extraire la balle.* ‖ Se dit aussi Des végétaux. *In. l'écorce d'un arbre pour le greffer. In. un pin pour en tirer la résine.* = Incisé, ée. p. ‖ En Bot., s'emploie adject., en parl. Des feuilles, etc., qui présentent sur leurs bords des découpures qui n'atteignent pas au delà de la partie moyenne.

INCISIF, IVE. adj. T. Méd. anc. Se disait Des médicaments qu'on supposait doués de la propriété d'atténuer les humeurs trop épaisses. — Subst., au masc., *Il faut employer les incisifs.* ‖ T. Anat. *Le muscle in.*, ou subst., *L'incisif*, Le releveur propre de la lèvre supérieure.—*Dents incisives*, ou subst., *Les incisives*, V. Dent. ‖ * Figur., se dit pour Mordant. *Ce mot est in. Un style incisif.*

INCISION. s. f. T. Chir. Division des parties molles faite avec l'instrument tranchant. *Faire une in. à la peau, dans les chairs.* ‖ Se dit aussi Des végétaux. *On pratique d'abord une in. à l'écorce.*

* **INCITABILITÉ.** s. f. T. Physiol. Excitabilité, faculté qu'ont les corps vivants d'obéir à l'action des stimulants.

INCITANT, ANTE. adj. T. Physiol. Se dit quelquefois pour Stimulant. ‖ Subst., au masc., *Les incitants.*

INCITATION. s. f. T. Physiol. Se dit quelquefois pour Excitation, stimulation, surtout en parl. De l'action nerveuse qui détermine la contraction des muscles. *L'in. motrice.* ‖ Impulsion, instigation. *In. à la vertu. In. au crime, à la débauche. Il a cédé à l'in. d'autrui.*

INCITER. v. a. (lat. *incitare*). Pousser, déterminer à faire quelque chose. *Les bons exemples incitent à la vertu. In. au mal. In. à bien faire. In. les peuples à la révolte.* = Incité, ée. part. = Syn. V. Aiguillonner.

INCIVIL, ILE. adj. Qui manque de civilité. *Un homme in. Une personne incivile.* — Par ext., *Des manières inciviles. Une réponse incivile. Un procédé in.* ‖ T. Jurisp. *Clause incivile*, Clause faite contre la disposition des lois civiles. Vieux.

INCIVILEMENT. adv. D'une manière incivile.

INCIVILITÉ. s. f. Manque de civilité. *Son in. choque tout le monde. Il y a de l'in. à agir ainsi.* ‖ Action, parole contraire à la civilité. *Il a commis une grande in. Il m'a fait toutes sortes d'incivilités.*

INCIVIQUE. adj. 2 g. Qui n'est point civique. *Une conduite, une proposition incivique.*

INCIVISME. s. m. Défaut de civisme. *Acte d'in. Son in. est bien connu.*

INCLÉMENCE. s. f. Rigueur. Au prop., n'est guère usité qu'en poésie. *L'in. des dieux. L'in. du parterre.* —Au fig., ne se dit que Du temps, de la saison. *L'in. de l'air, de l'hiver, des aquilons. L'in. de ces climats.*

INCLÉMENT, ENTE. adj. Qui n'a pas de clémence, d'indulgence. Au prop., n'est guère usité qu'en poésie, *Des dieux inclléments.* — Au figuré, ne se dit que Du temps, des climats. *Un ciel inclément.*

INCLINAISON. s. f. Ce terme, qui est d'un très-fréquent usage en Géomét., en Astron., en Physiq., en Mécan., etc., exprime toujours La relation d'obliquité d'une ligne, d'une surface ou d'un plan, par rapport à une autre ligne, etc. *Angle d'in.*, Celui qui mesure l'in. *L'in. de l'orbite d'une planète est l'angle que fait le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique. Aiguille d'in.*, *Boussole d'in.* V. Aiguille et Boussole. ‖ Dans le langage ordinaire, se dit De l'obliquité d'une ligne droite ou d'une surface plane relativement au plan de l'horizon. *L'in. de ce mur est très-sensible. L'in. du terrain facilite l'écoulement des eaux.*

INCLINANT. adj. m. *Cadran in.*, V. Gnomonique.

INCLINATION. s. f. Action de pencher; n'est guère usité au prop. qu'en parlant De l'action de pencher la tête ou le corps en signe d'acquiescement ou de respect. *Il fit une légère in. de tête. Faire une profonde in. devant le saint sacrement.* — T. Chim. *Verser par in.*, Verser une liqueur en penchant doucement le vase. ‖ Fig., Disposition et pente naturelle à quelque chose. *Inclinations naturelles, bonnes, nobles, vertueuses, mauvaises, basses, vicieuses. In. au bien, à la vertu, au mal, à la débauche. Il a de l'in. pour les armes, pour les lettres, pour les beaux-arts. Combattre les inclinations d'une personne. Faire une chose contre son in., sa propre in. Forcer son in.* ‖ Dans un sens particulier, Affection, amour. *Avoir, se sentir de l'in. pour quelqu'un. Un mariage d'in.* — Fam., on dit encore : *Je crois qu'il a une in. secrète. Changer d'in.* ‖ Par ext. et fam., se dit De la personne qu'on aime. *Cette jeune fille est l'in. d'un tel, est son in.* — Dans ce sens, on dit encore, au plur., *Boire aux inclinations de quelqu'un*, Boire à la personne qu'il aime. ‖ Se dit aussi De la chose même pour laquelle on a du penchant. *L'étude est son in. C'est son in. favorite.*

Syn.—*Penchant.*—L'*inclination* dit quelque chose de moins fort que le *penchant :* la première nous porte vers un objet, et l'autre nous y entraîne. L'*inclination* semble devoir beaucoup à l'éducation ; le *penchant* tient plus du tempérament. L'*inclination*, calme, modérée, se prend plutôt en bonne part. Le *penchant*, se rapportant davantage à ce qui tient aux sens, est souvent regardé comme portant au mal. C'est ainsi qu'un homme a de l'*inclination* pour les arts et pour les sciences, tandis qu'il a du *penchant* à la débauche, au libertinage. — V. Affection.

INCLINER. v. a. (latin. *inclinare*, pencher vers). Mettre dans une situation oblique; se dit ordin. relativement au plan de l'horizon. *Inclinez un peu plus la bouteille. Il faut in. cette planche sur l'évier. Ce mât est incliné vers l'arrière.* ‖ Baisser, courber. *In. le corps, la tête. Le vent incline la cime des arbres.* = Incliner. v. n. Être incliné, penché. *Ici le terrain incline vers l'est. Ce mur me semble in. à gauche. Cette balance incline plus d'un côté que de l'autre.* ‖ Figur., Avoir du penchant, être porté à quelque chose. *In. à la miséricorde. In. à une opinion, pour une opinion. J'incline pour cette couleur. La France inclinait à la paix. J'in-*

cline à prendre ce parti. — Par métaphore, on dit D'une bataille où l'une des armées commence à obtenir quelque avantage, *La victoire incline de ce côté.* = s'Incliner. v. pron. Se dit, surtout dans les sciences mathématiques, De ce qui est dans une situation oblique par rapport à une ligne, à une surface quelconque. *Deux droites qui s'inclinent l'une sur l'autre forment un angle aigu. L'écliptique s'incline vers l'équateur de vingt-trois degrés et demi.* || Se baisser, se courber. *S'in. respectueusement. S'in. profondément devant quelqu'un.* — Dans le style élevé, s'emploie absol. dans le sens de Se prosterner par respect, par crainte. *L'univers s'incline devant son créateur. L'Asie entière s'inclinait devant ce conquérant.* = Incliné, ée. part. *Un plan incliné. Il se tenait le corps incliné. Tête inclinée.*

Enc. — Le *Plan incliné* est une des cinq machines simples des auteurs. La théorie de cette machine se déduit aisément du principe de la décomposition des forces. Soit AC (Fig. 1) la direction du plan incliné, BC sa hauteur, et AB la distance horizontale de l'extrémité inférieure du plan au pied de la perpendiculaire BC. Supposons un corps pesant placé sur le plan au point D, et cherchons à déterminer la relation qui existe entre son poids et sa tendance à glisser le long du plan. DE exprimant la pression verticale du poids, nous décomposerons cette force en DF parallèle au plan et en DG qui lui est perpendiculaire, puis nous compléterons le parallélogramme DFEG. Or, la force DG est annihilée par la résistance du plan; il ne reste donc, pour faire descendre le corps pesant le long de celui-ci, que la force représentée par DF. Mais le triangle DGE est évidemment semblable à CBA, et par conséquent DF est à DE comme CB est à CA. En d'autres termes, la force qui fait descendre le corps pesant le long du plan est au poids total du corps comme la hauteur du plan est à sa longueur, ou comme le sinus de sa hauteur est au rayon. Donc la force qui est nécessaire pour élever un corps le long d'un plan est moindre que celle qu'il faudrait pour l'élever perpendiculairement, dans le rapport ci-dessus. C'est Stévin de Bruges, qui le premier a démontré cette propriété fondamentale du plan incliné, mais par un procédé différent. — Parmi les propriétés relatives au mouvement des corps sur un plan incliné, il y en a deux qui méritent d'être signalées. La première, c'est que la vitesse acquise par un corps qui descend d'une hauteur quelconque le long d'un plan incliné à un degré quelconque, est la même quand il arrive au bas de ce plan que s'il était tombé librement et verticalement. La seconde, c'est que les temps qu'un corps emploie pour descendre par toutes les cordes du même cercle jusqu'à son point le plus inférieur sont égaux entre eux, et égaux au temps que ce corps mettrait pour tomber verticalement d'une hauteur égale au diamètre du cercle. Ainsi (Fig. 2), soit AB le diamètre, et CB, DB et EB les cordes d'un cercle; le temps qu'un corps pesant mettrait à tomber verticalement par le diamètre AB est égal au temps qu'il mettrait à parcourir le plan incliné CB, ou le plan incliné DB, ou le plan incliné EB. En d'autres termes, des corps pesants placés aux points A, C, D et E, qu'on abandonnerait au même instant à l'action de la pesanteur, arriveraient en même temps au point B. Il est superflu d'avertir que, dans ces propositions, on suppose l'élimination de toute résistance résultant du frottement.

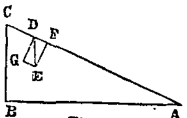

Fig. 1.

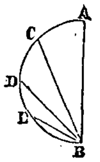

Fig. 2.

INCLUS, USE. part. du verbe inusité *Inclure* (latin. *includere*, renfermer). Enfermé, enveloppé. *Le paquet ci-in. La lettre ci-incluse. Je vous envoie ci-inclus copie du contrat*, ou *ci-incluse la copie du contrat.*—Absol. et subst., *L'incluse*, La lettre enfermée dans un paquet. *Veuillez remettre l'incluse à mon frère.* || Dans certaines élections, lorsqu'on a rejeté une partie des candidats, on dit De ceux qui restent et sur qui l'élection peut encore tomber, qu'*Ils sont demeurés in.* || * T. Bot. Se dit De certains organes lorsqu'ils sont renfermés dans un autre, et particul. Des étamines, quand elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCLUSIVEMENT. adv. Voy. Exclusivement.

INCOERCIBLE. adj. 2 g. T. Physiq. Qui n'est pas coercible; se dit Des fluides impondérables, par oppos. à Gaz. = * On dit aussi *Incoercibilité*, Qualité de ce qui est incoercible.

INCOGNITO. adv. [On mouille GN.] Mot italien qui signifie Sans être connu. Se dit Des personnes de qualité qui, en pays étranger, ne voulant pas être connues ou traitées selon leur dignité, n'ont pas leur train ordinaire ou leurs autres marques distinctives, et qui, le plus souvent, prennent un autre nom, un autre titre que le leur. *Ce prince voyage in. Il traversa la France in. Il séjourna in. à Paris.* || Se dit également De toute personne qui ne veut pas être connue dans l'endroit où elle se trouve, ou qui veut laisser ignorer qu'elle y est. *Je suis à Paris in, et je n'y vois personne.* || Substant., *Garder l'in. Il profita de son in. pour se livrer à ses plaisirs. Ne trahissez pas mon incognito.*

INCOHÉRENCE. s. f. Qualité de ce qui est incohérent; ne se dit qu'au fig. *L'in. de ses idées.*

INCOHÉRENT, ENTE. adj. Se dit Des parties d'un tout qui sont peu ou point liées entre elles, et Du tout lui-même relativement au peu de liaison de ses parties. S'emploie surtout au fig. *L'empire d'Autriche est formé de parties incohérentes. Une législation incohérente. Il n'a que des idées incohérentes. Ces images incohérentes produisent le plus mauvais effet.*

INCOLORE. adj. 2 g. (latin. *in*, priv.; *color*, couleur). Qui n'est pas coloré. *L'eau est un fluide in.* || * Fig., *Un style incolore.*

* **INCOMBANT, ANTE.** adj. T. Bot. V. Graine.

* **INCOMBER.** v. n. (lat. *incumbere*, peser sur). Être à la charge de. *C'est à vous qu'incombe ce soin. Cette obligation incombe à l'héritier.*

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incombustible. *L'in. de l'amiante.*

INCOMBUSTIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être brûlé.

Enc. — Il n'y a point de substance véritablement *incombustible.* L'amiante lui-même ne fait pas exception à la règle : il se décompose sous l'action du feu suffisamment prolongé, et sous celle du chalumeau. En conséquence, le terme d'incombustible signifie simplement, qui résiste plus ou moins énergiquement à l'action du feu, c.-à-d. qui brûle difficilement. — On a souvent recherché les moyens de rendre incombustibles ou, pour mieux dire, moins combustibles, certains objets exposés plus particulièrement aux chances de l'incendie, comme, par exemple, les bois, toiles et tentures, qui servent aux décorations de théâtre. On est parvenu à les empêcher, sinon de se consumer, mais du moins de brûler avec flamme, ce qui seul suffit pour ralentir singulièrement la propagation et les ravages du feu. A cet effet, on imprègne les objets que l'on veut rendre incombustibles de la dissolution de certains sels, tels que la potasse, l'alun, le phosphate d'ammoniaque, le chlorure de calcium, les borates et les silicates solubles. A cette heure, on prône beaucoup une composition dont son inventeur, Carteron, fait un secret, et qu'il appelle de son nom *Carteronine*. C'est sans doute une dissolution saline analogue à celles que nous venons de mentionner.— Nous ne parlerons pas des *hommes incombustibles* : ces merveilles du charlatanisme ne sont plus un secret depuis les travaux de Boutigny sur l'état sphéroïdal des corps.

* **INCOME-TAX.** s. m. Mot anglais qui sign. Impôt sur le revenu. Voy. Impôt.

INCOMMENSURABILITÉ. s. f. T. Mathém. État, caractère de ce qui est incommensurable.

INCOMMENSURABLE. adj. 2 g. T. Mathémat. V. Commensurable.

INCOMMODE. adj. 2 g. Qui n'est pas commode, dont on ne se sert pas facilement. *Cet outil est in. Des habits incommodes. Il a une maison fort in.* || Qui fatigue, qui ennuie. *La chaleur est in. Ce grand vent est fort in. Une posture in. Ce bruit est bien in. quand on étudie.* || En parl. Des personnes, signif. Qui n'est pas facile à vivre, ou Qui est importun. *Il a une femme bien in. C'est un voisin fort in. C'est un homme d'une société, d'une humeur fort in.* — Par anal., *Ces mouches sont bien incommodes. Il n'y a rien de plus in. que ces myriades de cousins.*

INCOMMODÉMENT. adv. Avec incommodité.

INCOMMODER. v. a. Causer quelque sorte d'incommodité. *La moindre chose l'incommode. Il ne peut rien souffrir qui l'incommode. Je crains de vous in. La possession de ce fort incommode beaucoup les ennemis. Son asthme l'incommode fort.* — Par anal., se dit quelquefois Des choses. *Cette servitude incommode beaucoup sa maison. Ces arbres incommodent la vue du château.* || Mettre dans l'embarras relativement à la fortune. *La perte de ce procès l'a fort incommodé. Cette dépense l'incommodera.* || Famil., se dit aussi pour Rendre un peu malade, causer une indisposition. *Ce petit excès l'a incommodé. Je suis incommodé depuis quelques jours.* = s'Incommoder. v. pr. Se mettre à la gêne. *Si vous pouvez, sans vous in., me rendre ce service. Il s'est beaucoup incommodé par cette dépense.* = Incommodé, ée. part. || Fam., *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, N'en avoir pas le libre usage. — *Être incommodé dans ses affaires*, Être mal dans ses affaires. || T. Mar. On dit qu'*Un bâtiment est incommodé*, Quand il a perdu un de ses mâts ou souffert quelque avarie importante. Peu usité.

INCOMMODITÉ. s. f. La peine, la gêne que cause une chose incommode. *L'in. de la chaleur, du vent, de la pluie. L'in. des voyages, des chemins. C'est une grande in. que d'être mal logé. Je serais fâché de vous causer la moindre in. Il n'y a rien qui n'ait ses incommodités.* || Se dit quelquefois pour Gêne, embarras, relativement à la fortune. *La perte de son procès lui causera de l'in.* Peu us. || Indisposition, maladie. *Son in. ne lui permet pas de sortir. Les incommodités de l'âge, de la vieillesse. Il est sujet à beaucoup d'incommodités.* || T. Marine. *Signal d'in.*, se disait autrefois pour Signal de détresse.

INCOMMUNICABLE. adj. 2 g. Qui ne se peut communiquer, dont on ne peut faire part. *La toute-puissance de Dieu est in. Des honneurs, des droits incommunicables.*

INCOMMUTABILITÉ. s. f. T. Jurisp. Se dit D'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé. *Il prouve l'in. de sa possession par une possession centenaire.*

INCOMMUTABLE. adj. 2 g. T. Jurisp. N'est usité que dans ces locut., *Propriétaire in.*, *Possesseur in.*, Propriétaire, etc., qui ne peut être légitimement dépossédé; *Propriété in.*, *Possession in.*, Qui ne peut être légitimement contestée.

INCOMMUTABLEMENT. adv. T. Jurispr. N'est guère usité que dans cette loc., *Posséder in.*, A tel titre que l'on ne puisse être dépossédé légitimement.

INCOMPARABLE. adj. 2 g. Qui est si supérieur en son genre qu'on ne trouve rien qui puisse lui être comparé. *Un orateur in. Un homme d'une valeur in., d'une sagesse in., d'une piété in. Une femme d'une beauté in.* — Famil. et ironiq., *Vous êtes vraiment in. C'est un homme incomparable.*

INCOMPARABLEMENT. adv. Sans comparaison. Ne s'emploie jamais sans être suivi de quelque autre adv. de comparaison, comme *plus*, *mieux*, etc. *Elle est in. plus belle que sa sœur. Ce palais est in. moins vaste que celui de Versailles. Il écrit in. mieux que...*

INCOMPATIBILITÉ. s. f. Opposition qui fait que deux personnes, que deux choses ne peuvent s'accorder, subsister ensemble; se dit ordinair. De l'antipathie des caractères, des esprits. *In. d'humeur. In. de vues, de principes.* || Impossibilité qu'il y a, selon les lois, à ce que certaines fonctions puissent être exercées en même temps par un même individu. *Il y a in. entre les fonctions administratives et les fonctions judiciaires. Il faut opter entre votre profession d'avocat et le commerce, car il y a in.* — Dans un sens anal., on dit qu'*Il y a in. que le père et le fils, que les deux frères, que l'oncle et le neveu soient juges dans un même tribunal.*

INCOMPATIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas compatible. *Ces deux caractères sont incompatibles. L'amour de Dieu et l'amour du monde sont incompatibles. Ces deux emplois sont incompatibles. Les fonctions de juge sont incompatibles avec celles de notaire, celles de préfet avec celles de député, etc.*

INCOMPÉTEMMENT. adv. T. Jurispr. Sans compétence, par un juge incompétent. *Cela a été mal et in. jugé.*

INCOMPÉTENCE. s. f. T. Jurispr. Défaut de compétence. V. *Organisation* judiciaire. || * Fig., Incapacité de faire une chose, par défaut des connaissances nécessaires. *L'in. de ce critique en fait de peinture est notoire.*

INCOMPÉTENT, ENTE. adj. T. Jurispr. Qui n'est pas compétent. *Juge in. Le tribunal s'est déclaré in. Il est in. pour connaître de cette affaire.* — * Par ext., *Ce fonctionnaire ne peut prendre telle mesure; il est in. pour cela.* || * Fig., Dans le langage ordin., Qui manque des connaissances nécessaires pour une chose. *Il est tout à fait in. dans ces matières. C'est un juge in. en littérature.*

INCOMPLET, ÈTE. adj. Qui n'est pas complet. *Un recueil in. Cet ouvrage est in. Il n'a sur cette science que des notions fort incomplètes.* || * T. Hist. natur. Se dit D'un organe dans lequel une partie quelconque manque complétement ou reste à l'état rudimentaire. *Cloison incomplète. Fleur incomplète.* V. Fleur.

INCOMPLEXE. adj. 2 g. Qui est simple, qui n'est pas complexe.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. État de ce qui est incompréhensible. *L'in. de Dieu. L'in. des mystères.*

INCOMPRÉHENSIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être compris. *Dieu est in. Les voies de Dieu sont incompréhensibles.* — Par anal., Qui est très-difficile à concevoir, à expliquer. *Cela est in. Sa conduite est tout à fait in.* || On dit encore D'un individu dont on ne peut expliquer la conduite, les procédés, etc., qu'*Il est in.*, qu'*Il a un caractère in.* = Syn. Voy. Inintelligible.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. T. Physiq. Qualité de ce qui est incompressible. Voy. Corps et Eau.

INCOMPRESSIBLE. adj. 2 g. T. Physique. Qui ne peut être comprimé. *Il n'existe point de corps qui soit véritablement incompressible.*

* **INCOMPRIS, ISE.** adj. Qui n'est pas compris, dont le mérite n'est pas apprécié à sa juste valeur. *Un génie in. Un ouvrage in. Combien de femmes se prétendent incomprises!* — Ce mot s'emploie le plus souvent dans un sens ironique.

INCONCEVABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas concevable, explicable; dont on ne peut aisément se rendre raison. *Ce que vous me dites là est in. Cette conduite est in. Il est in. qu'il ait dit cela.* || Fam. et par exag., *Il s'exprime avec une facilité in. Il a une activité in. Il est d'une hardiesse in.* = Syn. Voy. Inintelligible.

INCONCILIABLE. adj. 2 g. Se dit Des personnes et des choses qui ne peuvent se concilier. *Ces deux plaideurs sont inconciliables. Voilà des faits inconciliables. Ces idées sont absolument inconciliables.*

INCONDUITE. s. f. Défaut d'ordre, de régularité, de sagesse dans la conduite. *Il s'est ruiné par son in. Voilà où mène l'inconduite.*

INCONGRU, UE. adj. Qui n'est pas convenable, par rapport aux personnes ou aux circonstances. *Faire une demande, une réponse, une démarche incongrue.* Fam. || Figur. et par plaisant., on dit De quelqu'un qui est sujet à manquer aux bienséances du monde, *C'est un homme fort in.* || T. Gram. Qui pèche contre les règles de la syntaxe. *Une phrase incongrue. Une façon de parler incongrue.*

INCONGRUITÉ. s. f. Faute contre la bienséance, soit dans les discours, soit dans la conduite. *Il n'y a point de jour qu'il ne dise quelque in. Sa conduite est pleine d'incongruités.* Fam. || Fam., et par euphémisme, se dit encore De certaines choses sales, quand elles se font en présence d'autres personnes. *Il a fait une in.* || T. Gram. Faute contre les règles de la construction. *Tout ce qu'il écrit est plein d'incongruités.*

INCONGRÛMENT. adv. D'une manière incongrue. *Parler, se conduire incongrûment.* Fam.

INCONNU, UE. adj. Qu'on ne connaît point. *Pays in. Des îles inconnues. Cet homme m'est tout à fait in. L'usage de la boussole était in. aux anciens. Agir par des moyens inconnus. Marcher par des routes inconnues. Les voies inconnues de la Providence.* || Qui n'a point de renommée, de réputation, dont on ignore l'état et l'origine. *Un auteur, un peintre in. Ce poëte, aujourd'hui célèbre, est cependant mort in.* || Qu'on n'a point encore éprouvé, ressenti. *Un trouble in. Éprouver des sensations inconnues. La crainte est un sentiment qui lui est in.* = *Inconnu, ue,* s'emploie souvent substant. en parlant Des personnes. *Cet avis lui a été donné par un in.* — Se dit plus particul. D'une personne qui est peu connue, ou qu'on regarde comme une personne de rien. *Elle s'est entêtée d'un in. Il veut absolument épouser cette inconnue.* || Se dit absol., au masc., en parl. Des choses qu'on ignore, par oppos. A celles que l'on connaît. *Aller du connu à l'in.* || T. Math. *Quantité inconnue,* ou subst., *Inconnue,* La quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème.

INCONSÉQUENCE. subst. f. Défaut de conséquence dans les idées, dans les discours, dans les actions; irréflexion. *Il y a de l'in. dans ses discours, dans sa conduite. C'est pure in. de sa part. Il a fait cela par in.* || Ce que l'on fait ou dit par inconséquence ou par irréflexion. *Sa conduite est pleine d'inconséquences. Il nous a dit mille inconséquences.*

INCONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui manque de conséquence, de logique. *Raisonnement in. Conduite inconséquente.* || En parl. Des personnes, sign. Qui agit, qui parle sans se conformer à ses propres principes. *Il est aussi in. dans sa conduite que dans ses propos.* — Subst., *Ce jeune homme est un in.* || Fam., on dit D'une femme qui se compromet par l'oubli des bienséances, par la légèreté de sa conduite, *C'est une femme bien inconséquente.*

INCONSIDÉRATION. s. f. Manque de réflexion, légèreté dans les discours ou dans la conduite. *Faire quelque chose par in. Il parle avec in. Il y a bien de l'in. en cela. Il n'y a dans son fait qu'un peu d'in.*

INCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. Étourdi, imprudent qui fait les choses sans attention, sans réflexion. *C'est une personne inconsidérée. Il est fort in. dans ses discours, dans sa conduite. La jeunesse est inconsidérée.* — Substantiv., *C'est un in.* || Par ext., *Action, conduite inconsidérée. Tenir des discours inconsidérés.*

INCONSIDÉRÉMENT. adv. D'une manière inconsidérée. *Parler, agir, se conduire inconsidérément.*

* **INCONSISTANCE.** s. f. Manque de consistance, de fixité; ne se dit qu'au fig., en parl. Des idées, des opinions, de la conduite. *L'in. de ses opinions lui a fait perdre toute influence à la chambre.*

INCONSOLABLE. adj. 2 g. Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler. *Elle est in. de la mort de son fils. Sa douleur est inconsolable.*

INCONSOLABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être consolé. *Il est affligé in.* Peu usité.

INCONSTAMMENT. adv. Avec inconstance.

INCONSTANCE. s. f. Facilité à changer d'opinion, de résolution, de passion, de conduite, de sentiment; se prend en mauvaise part. *L'in. est indigne d'un homme sage. Son in. lui a fait perdre ses amis. L'in. d'un amant.* — Par ext., Fait qui prouve l'inconstance. *Elle n'a plus voulu le revoir après son in.* || Se dit aussi Des choses sujettes à changer. *L'in. du temps, des vents, des saisons. L'in. de la fortune. L'in. des choses humaines.*

INCONSTANT, ANTE. adj. Qui est sujet à changer. *Un esprit, un caractère in. Il est in. dans ses résolutions. Elle est très-inconstante en amour.* || Se dit aussi Des choses qui ne demeurent pas longtemps en même état. *Un temps in. L'automne est une saison inconstante. Toutes les choses d'ici-bas sont inconstantes.* || S'emploie substant., en parl. Des personnes, mais surtout quand il s'agit d'amour. *C'est un in., une inconstante. Elle est parvenue à ramener son inconstant.*

* **INCONSTITUTIONNALITÉ.** s. f. Caractère de ce qui n'est pas constitutionnel. *L'in. d'un projet de loi.*

INCONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui n'est pas conforme à la loi constitutionnelle de l'État, qui est en opposition avec elle. *Proposition inconstitutionnelle.*

INCONTESTABLE. adj. 2 g. Qui est certain, qui ne peut être contesté. *Une vérité, un principe in. La preuve est in. C'est un fait in. Son droit est d'une évidence incontestable.*

INCONTESTABLEMENT. adv. D'une manière incontestable. *Cette proposition est in. vraie.*

INCONTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contesté. *Un principe in. Une supériorité incontestée.*

INCONTINENCE. s. f. Vice opposé à la continence, à la chasteté. *S'adonner à l'in.* || T. Méd. *In. d'urine,* Écoulement involontaire de l'urine.

Enc.—L'*Incontinence d'urine* ne constitue pas une maladie par elle-même; elle n'est jamais qu'un symptôme, mais ce symptôme reconnaît des causes fort diverses. Chez les adultes et les vieillards, elle résulte le plus souvent de quelque affection ou de quelque altération organique de la vessie, de la prostate, ou du canal de l'urèthre. Elle s'observe aussi dans certaines maladies du cerveau ou de la moelle épinière, ainsi que dans le cours de plusieurs fièvres graves: elle paraît alors dépendre d'une paralysie des centres nerveux. Chez les enfants, l'inc. se rencontre fréquemment, et constitue une infirmité qui disparaît en général par les seuls progrès de l'âge. Elle semble alors se lier à une atonie du col de la vessie. Le plus souvent elle n'a lieu que la nuit, parce que, pendant son sommeil, l'enfant n'est point averti de l'état de plénitude de la vessie. Le traitement de l'inc. varie comme la nature de la lésion dont elle dépend. Pour les enfants, il n'y a pas même lieu à un traitement proprement dit. Un régime tonique et fortifiant suffit, en général, pour faire disparaître l'infirmité. Nourriture substantielle et un peu stimulante, vêtements de laine pour exciter les fonctions cutanées, lit un peu ferme, bains froids et exercices gymnastiques: tels sont les moyens principaux à employer.

INCONTINENT, ENTE. adj. Qui n'a pas la vertu de continence, qui n'est pas chaste. *C'est un homme in.*

INCONTINENT. adv. de temps. Aussitôt, sur-le-champ. *Au reçu de sa lettre, je partis in.* Peu usité.

* **INCONVENANCE.** s. f. Se dit D'une action ou d'un propos qui blesse les convenances. *Vous avez fait là une in. Quelle inconvenance!*

INCONVENANT, ANTE. adj. Qui blesse les convenances. *Cela est fort in. Une question inconvenante.*

INCONVÉNIENT. s. m. (lat. *in,* priv.; *conveniens,* convenable). Se dit Des désavantages attachés à une chose, des suites désagréables, des résultats fâcheux qu'elle doit ou peut produire. *Ce projet a ses avantages et ses inconvénients. C'est un in. grave. Remédier aux inconvénients. En voulant éviter un in., il est tombé dans un autre. Cela peut se faire sans in. Je n'y vois pas d'in. Il n'y a nul in. à faire ce que vous dites. Il en est résulté pour lui de graves inconvénients.*

INCORPORALITÉ. s. f. (lat. *in,* priv.; *corpus,* corps). T. Théol. Qualité des êtres incorporels.

INCORPORATION. s. f. Action d'incorporer ou de s'incorporer, et Le résultat de cette action; se dit au propre et au fig. *Il faut pétrir ces substances jusqu'à parfaite in. L'in. du peuple vaincu avec les vainqueurs ne s'opéra que lentement. L'in. d'une terre au domaine.*

INCORPOREL, ELLE. adj. Qui n'a point de corps. *Dieu est in. Les substances incorporelles.* || T. Jurispr. Se dit Des choses qui n'ont qu'une existence morale. *Les choses incorporelles. Tous les droits sont incorporels.*

INCORPORER. v. a. (lat. *in,* dans; *corpus,* corps.) Mêler, unir ensemble certaines choses de manière qu'elles ne fassent qu'un seul corps. *In. une substance avec une autre. Il faut que ces drogues soient bien incorporées ensemble.* || Par anal., se dit Des pays, des terres, des corps politiques, etc. *In. une province au royaume. In. une terre au domaine. In. un peuple avec un autre. On doit in. les nouvelles levées dans l'armée.* || Fig., *Cette ordonnance a été incorporée dans le Code civil.* = S'incorporer. v. pron. *La cire s'incorpore facilement avec la gomme. Ces deux substances ne peuvent s'in. ensemble. Le peuple vainqueur ne s'incorpora que lentement avec le peuple vaincu.* = Incorporé, ée. part. = Syn. V. Agréger.

INCORRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas correct. *Une figure incorrecte. Un dessin in. Un style in. Cette édition est fort incorrecte.* || Par ext., se dit Des auteurs et des artistes dont les œuvres sont incorrectes. *Écrivain in. Peintre incorrect.*

INCORRECTEMENT. adv. D'une manière incorrecte. *Parler, écrire in. Il dessine incorrectement.*

INCORRECTION. s. f. Défaut de correction. *In. de style. Il y a beaucoup d'in. dans son dessin.* || Se dit aussi Des endroits incorrects d'un ouvrage d'esprit ou d'art. *Faites disparaître cette in. Cet ouvrage fourmille d'incorrections.*

INCORRIGIBILITÉ. s. f. Défaut de celui qui est incorrigible. *L'in. de son caractère.*

INCORRIGIBLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut corriger; se dit surtout Des personnes et de leurs défauts. *Un esprit in. Un enfant in. Il y a des vices de l'esprit et du cœur qui sont incorrigibles.*

INCORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incorruptible. *L'in. est une des propriétés des corps glorieux. L'in. de ce bois dans l'eau le rend précieux.* || Fig., sign. L'intégrité d'un homme incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir. *L'in. de ce juge.*

INCORRUPTIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas sujet à corruption. *Il n'y a que les substances spirituelles qui soient incorruptibles. Le bois de cèdre passait autrefois pour in.* || Fig., Qui est incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir. *Un homme in. Un magistrat in. Il est d'une probité, d'une fidélité in.*

INCRASSANT, ANTE. adj. T. Méd. anc. Qui épaissit. Se disait autrefois Des substances que l'on supposait douées de la propriété d'épaissir les humeurs trop fluides, trop ténues. || Subst., *Les prétendus incrassants n'étaient que des mucilages.*

* **INCRASSER.** v. a. (lat. *incrassare*). T. Méd. anc. Épaissir. *Cette alimentation incrasse le sang, incrasse les humeurs.* = Incrassé, ée. part.

INCRÉDIBILITÉ. s. f. T. Philos. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose. *L'in. de ce fait, de cette opinion. Motifs d'incrédibilité.*

INCRÉDULE. adj. 2 g. Qui ne croit que difficilement, qu'on a peine à persuader. *Vous êtes bien in. Un esprit in.* || En parlant Des choses de foi, Qui ne croit point et ne veut point croire aux mystères. *Les philosophes incrédules du dix-huitième siècle.* — En ce sens, il s'emploie ordin. comme substant. *C'est un in. Convaincre, convertir les incrédules.*

INCRÉDULITÉ. s. f. Opposition, répugnance à croire ce qui est pourtant croyable. *In. opiniâtre.* ‖ Manque de foi. *L'in. des Juifs.*

INCRÉÉ, ÉE. adj. Qui existe sans avoir été créé. *Dieu seul est un être in. Les anciens philosophes supposaient que la matière était incréée et éternelle.* ‖ Chez les chrétiens, *La sagesse incréée*, Le Verbe, Le Fils de Dieu.

INCRIMINER. v. a. (lat. *in*, dans ; *crimen*, crime.) Accuser quelqu'un de crime, imputer une chose à crime. *In. quelqu'un. Il incrimine les actions les plus innocentes de sa femme.* = Incriminé, ée. part.

INCROYABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être cru, ou qui est difficile à croire ; ne se dit que Des choses. *Cela est in. C'est une merveille in.* — On dit, *Il est in.*, pour On ne saurait croire, concevoir, s'imaginer. *Il est in. combien cet homme-là sait de choses. Il est in. toutes les sottises qu'il fait.* Cette dernière loc. a vieilli. ‖ Par exag., Excessif, extraordinaire, qui passe la croyance. *Une joie, un plaisir in. Des douleurs, des maux incroyables. Il est d'une activité in.* — Subst. et absol., *Il leur faut du merveilleux, de l'in.* ‖ * Au commencement de ce siècle, on donnait le sobriquet d'*Incroyables*, A des jeunes gens qui affectaient dans leur mise une recherche ridicule. *C'est un incroyable.*

INCROYABLEMENT. adv. D'une manière incroyable, extraordinaire. Fam. et peu usité.

INCRUSTATION. s. f. Action d'incruster; Le résultat de cette action. *Les mosaïques se font par in. Un meuble orné d'incrustations.* ‖ T. Minér. V. Cristallographie. ‖ * T. Anat. Se dit Des dépôts calcaires qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTER. v. a. (lat. *in*, sur ; *crusta*, croûte). Appliquer, enchâsser à la surface d'un corps, des fragments de quelque autre matière, afin de l'orner, etc. *In. de marbre un portique*, ou simpl., *In. un portique. In. d'or une tabatière d'écaille.* — On dit aussi, *In. des lames d'argent sur le devant d'un autel. In. une mosaïque dans le pavé d'un temple.* ‖ * En parlant Des eaux, signif. Couvrir d'un dépôt calcaire. *Cette source incruste promptement les objets qu'on y dépose.* = S'incruster. v. pron. Se dit Des choses qui adhèrent fortement à la surface d'une autre, qui font corps avec elle. *Ces coquillages se sont profondément incrustés dans la pierre. Ces tuyaux s'incrustent de stalactites.* = Incrusté, ée. part. *Les vêtements d'or de la statue étaient incrustés de pierres précieuses. Une boîte incrustée d'or. Des lettres d'or incrustées dans une plaque de marbre.*

INCUBATION. s. f. (lat. *in*, sur ; *cubare*, se coucher.)

Enc. — En termes de Physiologie, on appelle *Incubation*, l'acte par lequel la plupart des oiseaux et quelques reptiles, en se couchant sur leurs œufs et en leur communiquant ainsi la chaleur de leur propre corps, déterminent le développement des embryons que contiennent ces œufs. La durée de l'inc. varie selon les espèces. — On peut aussi, au moyen de divers procédés, suppléer par une chaleur artificielle à la chaleur naturelle de l'animal *incubateur :* c'est ce qu'on appelle l'*inc. artificielle.* Nous avons déjà indiqué ailleurs (v. Coq) le procédé usité de toute antiquité en Égypte pour faire éclore les œufs de poule. On a essayé à diverses reprises d'introduire en Europe le procédé égyptien. Ainsi, des essais dans ce but furent faits en Italie, au XVe siècle, et en France au XVIe, mais sans beaucoup de succès. Les recherches que fit Réaumur, dans la première moitié du XVIIIe siècle, avancèrent beaucoup la solution du problème. On doit à ce savant naturaliste l'invention des *poussinières* et celle des *mères artificielles*, c.-à-d. des boîtes garnies intérieurement de peaux de mouton sous lesquelles les poulets nouvellement éclos vont chercher la chaleur artificielle dont ils ont besoin. Réaumur reconnut encore que la température la plus convenable à l'éclosion est celle de 39 à 40 degrés centigr. Mais l'homme qui porta l'inc. artificielle au plus haut degré de perfection dont elle paraisse susceptible, fut le physicien Bonnemain. Il obtint ce résultat en employant le chauffage à circulation d'eau, et en construisant des appareils ingénieux pour chacune des phases de l'opération. En outre, il pratiqua le premier cet art sur une grande échelle, et créa un établissement qui, dès 1777, approvisionna les marchés de Paris. Néanmoins ce bel établissement disparut au bout de quelques années, à cause du prix élevé de la nourriture nécessaire aux jeunes poulets. Du reste, la même cause a fait échouer les entreprises analogues qui ont eu lieu depuis, tant en Angleterre qu'aux États-Unis. Mais si l'inc. artificielle ne paraît pas destinée à prendre un rang élevé dans l'industrie, elle n'est point sans utilité quand on l'exploite en petit. On a imaginé à cet effet un grand nombre d'appareils de dimensions variables, communément appelés *Couvoirs* et *Couveuses artificielles*, et construits d'après les principes de Bonnemain, c'est-à-dire où la température nécessaire est produite au moyen de l'eau chaude. Les principaux appareils de ce genre sont le *Caléfacteur-couvoir* de Lemare, et les *Couvoirs* de Sorel, de Cantelo, et de Vallée. L'appareil de Vallée offre l'avantage de réunir le couvoir, la mère artificielle et la poussinière, qui, dans les autres systèmes, sont indépendants les uns des autres. Cet appareil, dont nous empruntons la description au *Magasin pittoresque*, se compose (Fig. ci-après) de deux parties reliées ensemble, l'appareil MM, et le tambour H. Le premier, qui a 50 centim. de largeur, 40 de profondeur et 52 de hauteur, est divisé en trois compartiments superposés. On place les œufs dans celui du milieu, D, qui a la forme d'un tiroir. Le supérieur B, qui est vitré sur le devant et muni d'un couvercle en tabatière, peut recevoir la même destination ; mais plus ordinairement on y met les jeunes poulets aussitôt après l'éclosion: il tient ainsi lieu d'une mère artificielle. L'inférieur, E, ressemble à une cage, et porte, sur un tiers de sa largeur, un grillage mobile à barreaux très-serrés ; on y fait coucher les petits quelque temps après leur naissance. En F est un plancher à coulisse ; C est la couverture du tambour, et P la porte à coulisse de ce dernier. Le tambour H est destiné à loger l'appareil de chauffage. Celui-ci consiste en un cylindre de zinc L, que l'on remplit d'eau et sous lequel on entretient une lampe à plusieurs becs afin de maintenir la température de cette dernière au degré convenable. A mesure que l'eau s'échauffe, elle s'élève à la surface, et pénètre dans un tuyau qui la conduit dans une sorte de bassin etalé entre le compartiment supérieur et le compartiment moyen où elle forme nappe. De là elle redescend par un autre tuyau qui la reçoit vers l'extrémité droite sur le même plan ; elle arrive dans la chambre inférieure, qu'elle traverse par le moyen du même tuyau, dans toute sa longueur de droite à gauche, et elle finit par rentrer dans la partie la plus basse du cylindre, où elle s'échauffe de nouveau pour remonter à la surface et continuer indéfiniment le même circuit. La chambre B est en outre traversée verticalement dans son milieu par un autre tuyau dont l'extrémité supérieure forme cheminée, A, et dont l'inférieure descend jusqu'au niveau du tiroir D. Cette cheminée sert lorsque la chaleur du tiroir est trop élevée, ou lorsqu'il paraît nécessaire d'en renouveler l'air : on peut la fermer ou l'ouvrir à volonté au moyen d'un bouchon ordinaire. D'autres tuyaux remplis d'air partent encore du tambour qui loge l'appareil de chauffage, traversent dans sa longueur la cage E, et se coudant de bas en haut à leur extrémité opposée, introduisent dans le tiroir aux œufs, D, l'air chaud produit par le cylindre. Enfin, sur chacun des côtés de l'appareil, sont pratiquées 8 petites ouvertures circulaires, dont 4 à la partie supérieure de la chambre vitrée et les 4 autres à la partie supérieure du tiroir principal. Les ouvertures latérales gauches servent à l'introduction de l'air chaud, et celles de droite à l'introduction de l'air froid. Ces ouvertures s'ouvrent ou se ferment au moyen d'un bouton que l'on pousse ou que l'on tire à volonté. Ces courants alternatifs d'air chaud et froid sont indispensables pour le renouvellement complet de l'air dans les deux compartiments moyen et supérieur. Deux thermomètres sont nécessaires à l'appareil : l'un est placé dans la chambre du milieu, au-dessus des œufs ; l'autre, T, plonge dans le cylindre et ressort par un trou à côté de la cheminée O de ce même cylindre. Malgré ses petites dimensions, le couvoir Vallée peut contenir jusqu'à 120 œufs de poule ordinaire ; mais on peut, au besoin, le construire sur une plus grande échelle. Il fonctionne, depuis plusieurs années, au Jardin des plantes de Paris, et son auteur est parvenu à faire éclore non-seulement les œufs d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux, mais encore ceux de différentes espèces de reptiles.

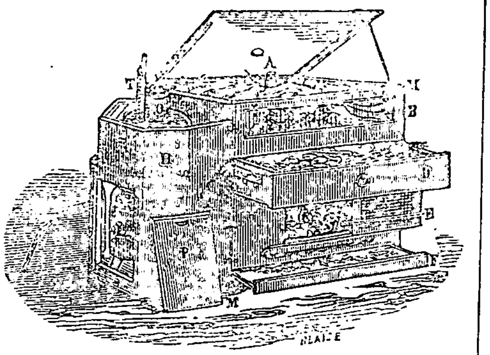

Le terme d'*incubation* s'emploie aussi, en Médecine, mais dans un sens figuré, pour désigner le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique, principalement d'un virus ou d'un agent miasmatique, et l'invasion de la maladie. — On a encore appliqué ce nom, par analogie avec sa signification ordinaire, à l'emploi de l'air chaud comme moyen de traitement dans certaines maladies. Mais cette méthode thérapeutique étant peu usitée, nous croyons inutile d'exposer ses procédés.

INCUBE. s. m. Sorte de démon qui, suivant une erreur populaire, abuse des femmes. V. Succube. ‖ *T. Méd. V. Cauchemar.

INCULPATION. s. f. Action d'attribuer une faute à quelqu'un. *Une grave in. Une in. hasardée.* ‖ La faute qui est attribuée. *Repousser une in. Se justifier d'une in.*

Enc. — Ce mot est surtout usité en termes de Droit criminel. On appelle *inculpation*, la dénonciation d'un crime et l'instruction qui la suit. On ne doit la confondre, ni avec la *prévention*, ni avec l'*accusation*, bien que, dans le langage ordinaire, on fasse ces trois mots synonymes. La *prévention* est la déclaration de la chambre du conseil statuant sur les suites à donner à l'inculpation, et renvoyant l'affaire, s'il y a lieu, à la chambre des mises en accusation. Enfin, l'*accusation* est la poursuite d'un crime ou d'un délit, en vertu d'un arrêt de cette chambre.

INCULPER. v. a. (lat. *in*, sur; *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute. *C'est à tort que l'on m'inculpe.* = Inculpé, ée. part. ‖ En Matière criminelle, on dit subst., *L'inculpé*, pour désigner L'individu inculpé d'un crime ou d'un délit.

INCULQUER. v. a. (lat. *in*, dans; *calcare*, enfoncer avec le pied). Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter. *Il faudra bien lui in. cette maxime, cette vérité. Cette opinion est si inculquée dans les esprits que...* = s'Inculquer. v. pron. *Les vérités de la religion s'inculquent facilement dans les jeunes âmes parce que les passions n'y règnent point encore.* = Inculqué, ée. part.

INCULTE. adj. 2 g. Qui n'est point cultivé. *Un pays in. Ses terres restent incultes.* ‖ * Par anal., *Une barbe, une chevelure in.* ‖ Fig., *Esprit in. Naturel in. Un talent in. Mœurs incultes et farouches.*

INCULTURE. s. f. État de ce qui est inculte. Inus.

***INCUNABLE.** adj. (lat. *incunabula*, berceau.) *Édition in.*, se dit D'une édition qui appartient aux premiers temps de l'imprimerie. ‖ Subst., au masc., *Un in. On distingue les incunables en incunables* tabellaires *ou* xylographiques, *c'est-à-dire obtenus au moyen de planches de bois d'une seule pièce sculptées ou gravées, et en incunables* typographiques, *c'est-à-dire composés en caractères mobiles.*

INCURABILITÉ. s. f. État de ce qui est incurable. *L'in. d'une maladie.*

INCURABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être guéri. *Mal in. Maladie, plaie in. Ce malade est in.* ‖ Fig., *Défaut, passion, vice in. Caractère in.* ‖ *Incurable* se dit subst. en parlant Des malades qui habitent l'hospice appelé *Hospice des incurables. C'est un in.* — Par ellipse, on dit encore, *Les Incurables*, pour désigner cet hospice.

Syn. — *Inguérissable.* — *Incurable* se dit par rapport à l'art, *inguérissable* par rapport à la nature. En effet, une maladie déclarée *incurable* par les médecins, la phthisie par ex., n'est pas nécessairement *inguérissable ;* on a des exemples de guérison spontanée de phthisiques. En outre, le mal *incurable* n'est pas toujours funeste et mortel ; il n'en est pas de même de la maladie *inguérissable.* On vit avec des maux *incurables*, on meurt d'une maladie *inguérissable.* On cesse de soigner un *incurable ;* on désespère du salut d'un homme *inguérissable.*

INCURIE. s. f. (lat. *in*, priv.; *cura*, soin). Défaut de soin, négligence. *S'il s'est ruiné, c'est par son incurie.*

INCURIOSITÉ. s. f. Insouciance d'apprendre ce qu'on ignore. *L'in. de ce peuple empêche ses progrès dans les sciences et dans les arts.*

INCURSION. s. f. (lat. *in*, dans; *cursus*, course). Course de gens de guerre en pays ennemi. *Les barbares faisaient des incursions continuelles sur les terres de l'empire. Ces provinces sont à l'abri des incursions de l'ennemi.* ‖ Courses, voyages que l'on fait dans un pays dans un but scientifique ou de pure curiosité. *J'ai fait une longue in. en Italie. Les incursions de nos savants dans cette contrée ont eu d'importants résultats pour la science.* ‖ Fig., *Gœthe a souvent quitté le domaine de la poésie et de la littérature pour faire d'heureuses incursions dans celui de la science.*

Syn. — *Invasion*, *Irruption.* — L'*incursion* est l'action de faire une course ; c'est une action brusque et passagère, un coup de main après lequel on se retire aussitôt. L'*irruption* est l'action de fondre sur quelque chose ; c'est une vive attaque, un acte de violence soutenue, fait dans un esprit de destruction ou de conquête. L'*invasion* exprime une action générale par laquelle on se rend maître de tout un pays. Des brigands qui ne cherchent que du butin font des *incursions ;* des barbares qui ne savent que ravager et détruire font une *irruption ;* enfin, une armée ou des multitudes qui inondent une contrée pour s'y établir font une *invasion.*

***INCURVATION.** s. f. (lat. *incurvus.* courbé). T. Méd. Courbure ; ne se dit que D'une courbure anomale, et particul. de la courbure des os. = Incurvé, ée. adj. Qui est affecté de courbure anomale. ‖ T. Bot. Qui est courbé de dehors en dedans.

INCUSE. adj. et s. f. (lat. *incusus*, frappé). V. Numismatique.

INDE. s. m. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo ; On dit en peinture, *Employer de l'in., du bleu d'in.*

INDÉBROUILLABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être débrouillé. *Un point d'histoire in. Une affaire in.* Fam.

INDÉCEMMENT. adv. Contre la décence, contre les bienséances. *Il agit, il se comporte indécemment.*

INDÉCENCE. s. f. Vice de ce qui est contraire à la décence, à l'honnêteté, aux bienséances. *Il y a de l'in. à parler ainsi.* ‖ Action indécente, propos indécent. *Dire, commettre une grossière in. Faire des indécences. Il y a beaucoup d'indécences dans cet ouvrage.*

INDÉCENT, ENTE. adj. Qui est contre la décence, contre l'honnêteté, contre les bienséances. *Paroles indécentes. Action indécente. Posture indécente. Habit in. Tableau in. Il est in. à un magistrat de dormir à l'audience.*

INDÉCHIFFRABLE. adj. 2 g. Qui ne se peut déchiffrer, deviner. *Un chiffre bien fait et à double clef est in.* ‖ Par ext., se dit D'une écriture mal formée et qui est difficile à lire. *Cette lettre est in. Voilà un manuscrit in.* ‖ Obscur, embrouillé, qu'on ne peut expliquer. *Il y a dans cet auteur des passages indéchiffrables pour tous les commentateurs.* ‖ Fig. et fam., se dit D'une personne dont on ne peut pénétrer les vues, les desseins. *Cet homme est in.* On dit, de même, *Sa conduite est in.*

INDÉCIS, ISE. adj. Qui n'est pas décidé. *C'est un point encore in. La question reste indécise.* ‖ Irrésolu, qui hésite, qui balance entre deux partis, qui ne s'est pas déterminé. *C'est un homme in., toujours in. Je suis in. sur ce que j'ai à faire.*—Figur., *La victoire resta longtemps indécise.* ‖ Au prop. et au fig., Vague, difficile à distinguer, à déterminer. *Les traits de cette figure sont in. La lumière indécise du crépuscule. Les formes de son style sont vagues et indécises.*

INDÉCISION. s. f. Indétermination ; caractère, état d'un homme indécis. *Son in. est cause qu'on ne finit rien avec lui. Il est dans l'in. du parti* ou *sur le parti qu'il doit prendre. Flotter dans l'indécision.*

INDÉCLINABILITÉ. s. f. T. Gram. Qualité des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE. adj. 2 g. T. Gram. Qui ne se décline point. *Nom in.* ‖ Par ext., se dit Des mots qui ne reçoivent pas les signes du genre et du nombre. *Particule in. Un participe in.* On dit mieux, *Invariable.*

INDÉCOMPOSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être décomposé. *Un corps simple est proprement un corps in.*

INDÉCROTTABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut décrotter ; ne s'emploie qu'au fig., dans les loc. fam. et pop., *Homme in., Animal in.*, Qui se disent, en plaisantant, D'un homme d'un caractère très-difficile.

INDÉFECTIBILITÉ. s. f. T. Théol. Qualité de ce qui est indéfectible ; ne se dit guère que dans cette loc., *L'in. de l'Église.*

INDÉFECTIBLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv. ; *deficere*, manquer). T. Théol. Qui ne peut défaillir, cesser d'être. *L'Église est in.* —Voy. ÉGLISE.

INDÉFINI, IE. adject. Dont les bornes ne peuvent point être déterminées. *Temps, espace in. Nombre in. Ligne indéfinie.* — * En Métaphys., on dit substant., *L'indéfini*, par oppos. au *Fini* et à *L'infini.* ‖ T. Gram. Indéterminé, qui exprime une idée vague ou générale. *Sens in. Des mots indéfinis. Article in.*, Voy. ARTICLE. *Pronom in.*, V. PRONOM. *Passé in.*, V. TEMPS. ‖ * T. Bot. Se dit Des parties dont le nombre n'a rien de constant. *Etamines indéfinies. Inflorescence indéfinie.*

INDÉFINIMENT. adv. D'une manière indéfinie. *On a ajourné in. cette affaire.* ‖ T. Gramm. Dans un sens indéfini. *Ce mot est pris indéfiniment.*

INDÉFINISSABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait définir. *Il y a des termes si simples, qu'ils sont indéfinissables. Une sensation, un trouble in.* ‖ Fig., *C'est un caractère in. Un homme indéfinissable.*

* **INDÉHISCENCE.** s. f. T. Bot. Absence de la faculté de s'ouvrir spontanément.

* **INDÉHISCENT, ENTE.** adj. T. Bot. Qui ne s'ouvre pas spontanément. Voy. FRUIT.

INDÉLÉBILE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv. ; *delere*, effacer). Qui ne peut être effacé ; se dit au prop. et au fig. *Encre, couleur, tache in. Flétrissure in. Le baptême et l'ordre impriment un caractère indélébile.*

Syn. — *Ineffaçable.* — *Ineffaçable* se dit proprement de la chose empreinte sur une autre : lorsque cette empreinte doit toujours être sensible, la chose est *ineffaçable. Indélébile* désigne proprement la ténacité d'une chose adhérente à une autre : lorsque cette adhérence est indestructible, la chose est *indélébile.* La forme est *ineffaçable*, la matière est *indélébile.* L'écriture sera *ineffaçable*, si l'encre est *indélébile.*

INDÉLIBÉRÉ, ÉE. adj. Se dit D'une action, d'un mouvement sur lequel on n'a point délibéré, qui s'est fait presque machinalement. *Acte involontaire et in. Les premiers mouvements de la colère peuvent être excusables parce qu'ils sont indélibérés.*

INDÉLICAT, ATE. adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments. *Une personne indélicate. C'est être bien in. que d'agir ainsi.* — Par ext., *Ce procédé me semble fort indélicat.*

* **INDÉLICATEMENT.** adv. D'une manière indélicate. *Il s'est conduit fort in. à mon égard.*

INDÉLICATESSE. s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments. *Je connais son in.* ‖ Procédé indélicat. *Il est incapable de commettre une indélicatesse.*

INDEMNE. adj. 2 g. [EM se prononce dans ce mot comme dans *Jérusalem.*] (latin. *in*, priv. ; *damnum*, dommage). T. Jurisp. Indemnisé ; ne s'emploie guère que dans ces locut., *Rendre quelqu'un in.*, et *Sortir in. d'une affaire.*

INDEMNISER. v. a. [On pron. *Indamniser.*] Dédommager ; payer à quelqu'un la valeur du dommage qu'il souffre ou qu'il a souffert. *Il faut l'in. des pertes qu'il a souffertes. Vous serez condamné à l'in.* = S'INDEMNISER. v. pron. *Il prétendait s'in. lui-même.* = INDEMNISÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. DÉDOMMAGER.

INDEMNITÉ. s. f. [On pron. *Indamnité.*] Dédommagement. *On lui a alloué tant pour in., pour son in. Le jury d'expropriation a réglé toutes les indemnités.* — *In. de route*, La somme allouée à tout soldat ou sous-officier voyageant à l'intérieur isolément et par étapes, ou à un indigent se rendant au lieu qui lui est assigné. ‖ T. Jurispr. féod. Le droit que les gens de mainmorte payaient au seigneur pour le dédommager des droits qui lui auraient été dus aux mutations.

INDÉPENDAMMENT. adv. D'une manière indépendante. *Dieu peut agir par lui-même, in. des causes secondes.* ‖ Sans aucun égard, sans aucune relation à une chose. *In. de tout ce qui pourra en arriver.* ‖ Outre, par-dessus. *In. de vos appointements, vous aurez encore le logement.*

INDÉPENDANCE. s. f. État d'une personne indépendante. *Il vit dans l'in. Il aspire à l'in. Il tient à son in. Il a le goût de l'in.* — On dit De quelqu'un qui accepte difficilement le joug de l'autorité en fait d'opinions, qui se plie peu à la sujétion, qu'*Il a une grande in. d'esprit, d'opinions.* ‖ En parlant Des nations, Autonomie. *Proclamer l'in. d'une nation. La guerre de l'in. des États-Unis d'Amérique.* ‖ * T. Jeu de cartes. Se dit D'un certain nombre de levées qu'un joueur fait seul au boston.

INDÉPENDANT, ANTE. adj. Qui est libre de toute dépendance. *Il est in. de tout le monde. Il est tout à fait in. Un peuple in. Le vrai sage a l'âme indépendante.* ‖ Qui repousse toute domination, toute sujétion. *C'est un esprit in., un caractère in.* ‖ Qui n'est pas subordonné à telle personne ou à telle chose. *Il commande un corps d'armée in. du général en chef. Son zèle fut toujours in. des circonstances.* ‖ Par anal., se dit D'une chose qui n'a point de connexité avec une autre. *Ce point est in. de la question. Les mouvements de ces deux roues sont indépendants l'un de l'autre.* = Subst., se dit D'une secte qui est répandue en Angleterre et aux États-Unis, et qui ne reconnaît aucune autorité ecclésiastique. *La secte des indépendants.*

* **INDESCRIPTIBLE.** adj. 2 g. Qui ne saurait être décrit. *Une joie in. Des transports indescriptibles.*

INDESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être détruit. *L'essence des choses est in.* — * Fig. et par exag., *Un mal in. On proclamait les abus indestructibles, pour se dispenser d'y remédier.*

INDÉTERMINATION. s. f. Irrésolution. *Il est encore dans l'indétermination.*

INDÉTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas déterminé, fixé. *Un espace, un temps in. Un nombre in. Un sens in. Forme indéterminée.* ‖ Irrésolu, indécis. *Il ne sait s'il partira ; il est encore in.* Vieux.

Enc. — En termes de Mathématiques, on appelle *Quantité indéterminée* ou *variable*, celle qui peut changer de grandeur, et qui, n'ayant pas de bornes prescrites, peut être prise aussi grande ou aussi petite que l'on veut. — Un *Problème indéterminé* est celui qui peut admettre une infinité de solutions. Ainsi, par ex., si l'on demande de trouver un nombre qui soit divisible par 3, 4 et 5, on comprend que tous les produits tels que 60, 180, etc., que l'on peut faire à l'infini de ces nombres, satisferont à cette question. On donne le nom d'*Analyse indéterminée* à cette partie de la science qui traite de la solution des problèmes indéterminés. — Enfin, on nomme *Méthode des indéterminées*, une méthode analytique de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition. Cette méthode, entrevue par Viète, fut développée par Descartes, qui en fit l'application aux équations du quatrième degré.

INDÉTERMINÉMENT. adv. D'une manière indéterminée, sans spécifier. *Ce mot est pris in. Il lui a promis beaucoup de choses, mais indéterminément.*

* **INDEVINABLE.** adj. 2 g. Qu'on ne saurait deviner. *Une énigme indevinable.*

INDÉVOT, OTE. adj. et s. Qui ne respecte pas les pratiques religieuses. *C'est un in. Elle est fort indévote.* ‖ Adject., *Discours in. Un ton indévot.*

INDÉVOTEMENT. adv. D'une manière indévote. *Assister à la messe indévotement.*

INDÉVOTION. s. f. Manque de dévotion, manque de respect pour les pratiques religieuses.

INDEX. s. m. [On pron. fortement l'X.] (lat. *index*, de *indicare*, indiquer). Mot pris du latin, qui signifie La table d'un livre, principalement la table d'un livre latin. *L'in. d'un livre. In. géographique. In. historique. Cherchez ce mot dans l'in.* ‖ *L'in. de la cour de Rome*, ou simpl., *L'index*, Le catalogue des livres défendus par l'Église. *Ce livre est à l'in., a été mis à l'in. In. expurgatoire*, Le catalogue des livres dont la vente et la lecture sont interdites jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés. *Congrégation de l'in.*, Voy. CONGRÉGATION. ‖ Par anal., *Mettre une chose à l'in.*, se dit De la défense faite par une autorité quelconque, de l'exposer en vente. *Le gouvernement a mis ce livre à l'in. Cette gravure est à l'in. de la police.* ‖ T. Anat. Voy. MAIN. ‖ Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe gradué.

INDICATEUR. s. et adj. m. Celui qui dénonce un coupable. *Un esclave peut être in., mais il ne doit pas servir de témoin.* Vx. ‖ T. Anat. *Le doigt in.*, ou *L'Indicateur*, V. MAIN. ‖ * T. Ornith. Voy. COUCOU.

INDICATIF, IVE. adj. Qui indique. *Ce symptôme est in. d'une crise.* Peu usité.

INDICATIF. s. m. T. Gram. Voy. MODE.

INDICATION. s. f. Action par laquelle on indique. *Il a été arrêté sur l'in. d'un tel.* ‖ Désignation, renseignement. *Vous m'avez donné une fausse in. D'après votre in., je suis allé chez un tel. La table de ce livre est pleine d'indications fautives.* ‖ Ce qui donne à connaître quelque chose et qui en est une espèce de signe. *Son embarras est une in. de sa faute, une in. qu'il se sent coupable.* ‖ T. Méd. Notion fournie par l'examen raisonné d'un malade, ainsi que par la recherche et l'appréciation des circonstances, et d'où l'on peut déduire le traitement à employer.

INDICE. s. m. (lat. *indicium*, marque). Signe apparent et probable qu'une chose est, existe. *Un léger, un faible in. Les indices les plus forts sont souvent trompeurs. Les indices d'un crime. Fournir des indices. On ne condamne pas un homme sur de simples indices. Cette action est l'in. d'une belle âme.* ‖ Se dit quelquefois pour *Index* ou Catalogue des livres défendus à Rome. ‖ En T. Mar., on appelle *Indices*, Les phénomènes qui annoncent l'approche d'une terre. ‖ * T. Physiq. *In. de réfraction*, V. RÉFRACTION.

INDICIBLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait exprimer. *Joie, douleur, plaisir in.* = Syn. V. INEFFABLE.

INDICTION. s. f. (lat. *indicere*, annoncer.) Convocation d'une grande assemblée à certain jour ; ne se dit qu'en parlant De la convocation d'un concile ou d'un synode. *De l'in. du concile de Trente jusqu'à l'ouverture.* ‖ T. Chron. V. CYCLE.

INDICULE. s. m. dimin. Petit indice. Peu usité.

INDIENNE. s. f. T. Techn. V. IMPRESSION.

INDIFFÉREMMENT. adv. Sans distinction, sans faire de différence. *Il lit toutes sortes de livres in. et sans choix. Il mange de tout in.* ‖ Avec indifférence. *Recevoir, traiter quelqu'un indifféremment.*

INDIFFÉRENCE. s. f. État tranquille dans lequel l'âme, placée vis-à-vis d'un objet, ne le désire ni ne le repousse, et n'est pas plus affectée par sa possession qu'elle ne le serait par sa privation. *J'admire son in. pour toutes choses. Sous cet air d'in., il cache beaucoup d'ambition. J'ai une extrême in. pour cela. Il affecte une grande in. Il regarde la mort avec in. Il professe une grande in. religieuse, une grande in. en matière de religion.* — On dit absol., en ce sens, *Vivre dans l'in.* —

Liberté d'in., V. LIBERTÉ. ‖ Dans un sens partic., se dit D'une personne dont le cœur est fermé aux sentiments d'affection ou d'amour. *Il a été navré de l'in. de ses anciens amis. Elle a pour lui la plus complète in. Vivre dans l'in. Avoir le calme de l'in.* ‖ * T. Physiq. et Chim. État d'équilibre ou de neutralité d'un corps. *In. magnétique. In. électro-chimique.*

Syn. — *Insensibilité.* — L'*indifférence* se rapporte surtout à l'esprit, et l'*insensibilité* au cœur. La première a lieu à l'égard de ce qui peut intéresser; la seconde à l'égard de ce qui peut émouvoir. L'*indifférence* vient surtout de l'absence des passions, l'*insensibilité* de la dureté du cœur. L'*indifférence*, détruisant les passions ou plutôt naissant de leur non-existence, fait que la raison exerce un plus libre empire ; l'*insensibilité*, détruisant dans l'homme les sentiments sympathiques, en fait un être isolé et presque sauvage. En un mot, l'*indifférence* est à l'âme ce que la tranquillité est au corps, et la léthargie est au corps ce que l'*insensibilité* est à l'âme.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. (lat. *indifferens*). Qui ne présente en soi aucun motif de détermination, de préférence. *Ces deux moyens sont indifférents. Le choix entre ces deux choses est in. Il est in. de suivre cette opinion ou l'autre. Il m'est in. d'aller là ou ailleurs. Tous les chemins sont indifférents.* — *Actions indifférentes*, Les actions qui, d'elles-mêmes, ne sont ni bonnes ni mauvaises. ‖ Qui touche peu, dont on ne se soucie point, qui est de nul intérêt, de nulle importance. *Tout cela m'est in. Il m'est fort in. quel jugement vous en portiez. Cet homme-là m'est très-in. Ses bonnes grâces me sont fort indifférentes. Parler de choses indifférentes.* = En parlant Des personnes, Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre, pour un parti que pour un autre. *Il n'est plus temps de demeurer in., il faut prendre un parti.* ‖ Qui ne prend point d'intérêt à quelqu'un ou à quelque chose. *Il reste in. à tout ce qui se passe. Il est in. aux hommages du public. Il est in. pour tout, sur tout. Il regarde tout d'un œil, d'un esprit, d'un air in. Il n'a trouvé que des cœurs indifférents à sa détresse.* ‖ Absol., Qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien. *Il faudrait que je fusse mort pour être in. Il est d'une humeur indifférente.* — Dans un sens partic., sign. Insensible à l'amour. *Avoir le cœur in., l'âme indifférente. Elle est également indifférente pour tous ses adorateurs.* = T. Physiq. et Chim. Se dit D'un corps qui n'est sollicité par aucune force à sortir du lieu qu'il occupe ou de son état. *La matière est d'elle-même indifférente au repos ou au mouvement. Ces deux corps actuellement indifférents vont se combiner si on les soumet à une certaine chaleur.* = Subst., en parlant Des personnes. *Il fait l'in. Il n'y a que les indifférents qui puissent juger avec impartialité votre ouvrage. Les indifférents ne peuvent se faire une idée de l'amitié.* — On dit en plaisantant, *Une belle indifférente*, et ironiq., *Un bel in.*

INDIGENCE. s. f. (lat. *indigere*, manquer). Grande pauvreté, État où l'on manque des choses nécessaires à la vie. *Être dans l'in., dans une extrême in. Tomber dans l'in., dans la plus affreuse in. Un certificat d'in.* — ‖ Fig., au sens moral. *In. d'esprit. In. d'idées.*

INDIGÈNE. adj. 2 g. (lat. *indigena*). Qui est du pays, qui en est originaire. *Plantes indigènes. Animaux indigènes. Productions indigènes.* ‖ Se dit, particulièrement, Des peuples établis de tout temps dans un pays. *La population in. Les races indigènes.* — On dit subst., dans ce sens, *Les indigènes de l'Amérique, de l'Australie.*

INDIGENT, ENTE. adj. Qui est dans l'indigence. *Il est si in. qu'il vit d'aumônes. Assister ceux qui sont indigents.* — Subst., *On doit secourir l'in., les indigents.*

Syn. — *Nécessiteux, Pauvre.* — L'*indigent* souffre, est dans un état de peine ; il pâtit. Le *nécessiteux* a grand besoin de secours ; il est pressé d'argent ou d'assistance. Le *pauvre* a peu, est mal partagé, malaisé. *Pauvre* est de ces trois synonymes le terme le plus général et celui qui signifie le moins.

INDIGESTE. adj. 2 g. Qui est difficile à digérer. *Viande in.* ‖ Qui n'est pas digéré. *Il rend les viandes crues et indigestes.* ‖ Fig., en parl. Des ouvrages d'esprit, Qui est confus, mal ordonné ; qui n'est pas bien expliqué, bien mis dans son jour. *Ouvrage in. Compilation in. Pensées indigestes.*

INDIGESTION. s. f. (lat. *indigestio*). T. Méd.

Enc. — L'*Indigestion* est un trouble passager des fonctions digestives qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Cette sorte d'indisposition présente un grand nombre de degrés et de variétés différentes. Tantôt il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, rapports acides, ballonnement de l'abdomen : dans ce cas, on rétablit la régularité de la digestion au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger. Tantôt, à ces symptômes, d'abord si légers, se joignent du dégoût, des nausées, des borborygmes, des hoquets, et enfin des vomissements, précédés ou suivis de mouvements spasmodiques, de céphalalgie, d'accablement, etc. Souvent aussi il y a des coliques et des évacuations alvines abondantes et répétées. Lorsque le vomissement a eu lieu naturellement, il ne reste plus qu'à insister sur les boissons délayantes et légèrement antispasmodiques, et à recommander une diète sévère ; dans le cas contraire, s'il existe de violentes nausées, sans vomissements, il faut administrer un vomitif à petite dose, ou provoquer le vomissement par la titillation de la luette. Si c'est dans le canal intestinal plutôt que dans l'estomac que la digestion est troublée, aux boissons délayantes on ajoute l'usage de lavements rendus adoucissants. Quand l'ind. est accompagnée de congestion cérébrale, l'évacuation des matières contenues dans l'estomac la dissipe ordinairement à l'instant même ; ce n'est donc que dans le cas de congestion grave qu'il faut recourir à la saignée.

INDIGÈTE. adj. 2 g. (lat. *indiges*, qui est du pays). Nom que les anciens donnaient aux héros divinisés, aux demi-dieux particuliers d'un pays. *Romulus était à Rome un dieu indigète.*

INDIGNATION. s. f. Sentiment de colère et de mépris qu'excite une injustice criante, une action honteuse, etc. *Cela donne de l'in., excite l'in. On ne saurait voir cela sans in. Il en conçut une si vive in., que... Frémir d'in. Il n'est plus maître de son in. Il fit éclater son in. Cette mesure souleva l'in. publique.*

INDIGNE. adj. 2 g. Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. *Il est in. de vos bienfaits. Il est in. de vivre. Il s'est rendu in. de ma confiance. Il est in. du rang qu'il occupe. Il est in. qu'on lui fasse grâce. Un crime, une faute in. de pardon. Cet ouvrage est in. de votre attention. Il a été déclaré in. de succéder à son oncle.* — En T. Jurisp., on dit encore subst., *Les enfants de l'in.* V. SUCCESSION. ‖ Qui n'est pas séant, convenable. *C'est une chose in. d'un honnête homme. Ces paroles sont indignes de vous. Cette conduite est in. de votre rang.* ‖ Odieux, très-condamnable ; s'emploie absol. dans ce sens. *C'est un homme in. Cette action, cette conduite est in. Cela est in. Il lui fait subir des traitements indignes. C'est un in. métier que vous faites là.* — *Communion in.*, Communion qui n'est pas faite dans les conditions requises. ‖ *Indigne* est quelquefois un titre que l'on se donne par humilité. *Signé : Un tel, prêtre in., capucin in. Je fus chargé, moi in., de terminer son ouvrage.* = Fam., *Indigne* se dit encore subst. en parlant D'une personne vile, méprisable. *Ne me parlez pas de cet homme-là, c'est un indigne.*

INDIGNEMENT. adv. D'une manière indigne. *S'acquitter in. de ses devoirs. Se conduire in. On l'a traité in. Communier indignement.*

INDIGNER. v. a. Exciter l'indignation. *Cette action indigna tout le monde contre lui.* ‖ *Être indigné*, Éprouver de l'indignation. *Je suis indigné de sa conduite. Elle est indignée qu'il lui ait manqué de parole. On ne saurait en entendre parler sans être indigné. Il en fut si indigné, que...* = S'INDIGNER. v. pron. Être indigné. s'irriter. *S'in. d'une injustice, contre une injustice. S'in. contre quelqu'un. Il s'indigne de voir que... A cette tentative de corruption, sa vertu s'indigna.* = INDIGNÉ, ÉE. p.

INDIGNITÉ. s. f. Qualité d'une personne qui est réputée indigne d'une grâce, d'un emploi, d'une succession, etc. *L'in. du pécheur. Il fut exclu de cet emploi pour cause d'in., à cause de son in. In. civile, politique.* — * Par extens., *L'in. de sa profession.* ‖ Méchanceté, énormité. *L'in. de cette action, de cette conduite souleva tout le monde contre lui.* ‖ Action odieuse, déshonorante. *C'est une in. Commettre des indignités. Quelle in. !* ‖ Outrage, affront. *Traiter quelqu'un avec in. On lui a fait mille indignités.*

INDIGO. s. m. (R. *Inde*). Matière colorante qui sert à teindre en bleu, et qui s'extrait principalement de l'indigotier. *Tablettes d'in. Teindre en in.* ‖ Par ext., se dit De toute couleur semblable à celle de l'indigo. *L'in. est une des couleurs primitives du spectre solaire.* ‖ Abusiv., se dit pour Indigotier.

Enc. — La substance tinctoriale ainsi nommée se rencontre dans un grand nombre de plantes, et notamment dans l'*Indigotier*, la *Renouée tinctoriale* et le *Pastel*. Mais c'est le premier de ces végétaux qui fournit presque tout l'indigo que consomme l'industrie. L'*Indigotier*, ou *Indigofère* (*Indigofera*), appartient à la famille des *Légumineuses*, section des *Papilionacées*, tribu des *Lotées*, où il forme un genre très-important, car il ne comprend pas moins de 200 espèces. Toutes d'ailleurs sont propres aux parties tropicales et intertropicales de presque toute la surface du globe. Ce sont des plantes herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, à feuilles pennées avec impaire, à fleurs axillaires. L'ovaire est presque sessile, allongé, et renferme de deux à plusieurs ovules. La gousse qui lui succède est arrondie ou quadrangulaire, droite ou courbe, polysperme et parfois monosperme par avortement. Les graines sont tronquées aux deux extrémités, et séparées l'une de l'autre par une portion membraneuse du fruit [Fig. 1. *Indigofera anil*; 2. Gousse; 3. La même dont on a enlevé une des valves]. — Malgré le grand nombre d'espèces connues du genre Indigotier, il n'y en a guère que 4 ou 5 qui soient cultivées en grand pour l'extraction de l'indigo. Ce sont : l'*Indigotier bâtard* (*Ind. anil*), qui est originaire de l'Inde, et a été naturalisé en Amérique ; l'*Ind. franc* (*I. tinctoria*), qui paraît être originaire de l'Asie méridionale, et qui se trouve également dans l'Afrique équatoriale, à Madagascar, à l'île Maurice et à la Réunion ; l'*Ind. argenté* (*I. argentea*), qui croît en Égypte, en Arabie et sur quelques points de la presqu'île indienne ; l'*Ind. de la Caroline* (*I. Caroliniana*), qui vient spontanément dans la partie des États-Unis dont il porte le nom.

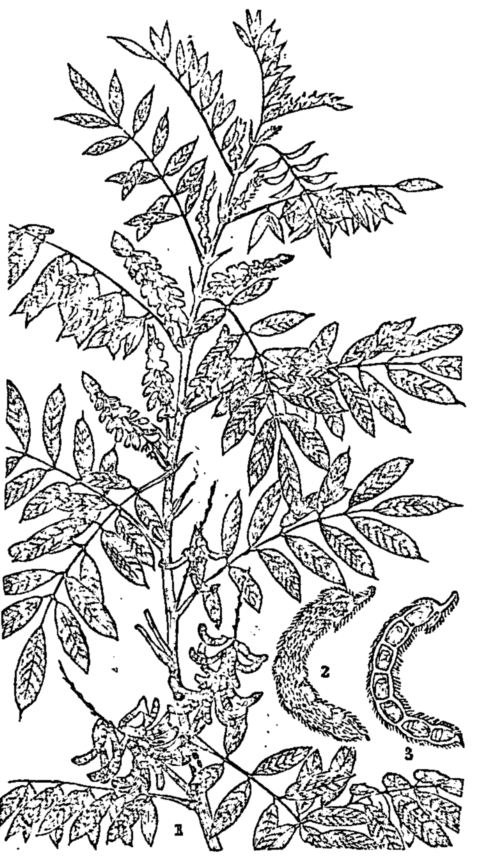

Les feuilles seules s'emploient à la préparation de l'indigo. A cet effet, on les récolte au moment où les fleurs commencent à se former, parce que c'est alors qu'elles sont le plus riches en matière colorante ; puis on les fait tremper, tantôt sèches, tantôt fraîches, dans de vastes cuves pleines d'eau froide. Quelques heures après, par suite de la fermentation qui s'établit, le liquide prend une teinte jaune verdâtre, et une coloration bleue se montre à sa surface. On le fait passer dans d'autres cuves avant qu'il ait perdu sa limpidité, et on l'agite avec des bâtons pour mettre ses différentes couches en contact avec l'air. Il se trouble alors de plus en plus, se colore fortement et laisse déposer, par le repos, une matière féculente d'un bleu intense qui, lavée, moulée en pains et séchée, constitue l'*indigo*. Dans le commerce, l'indigo se rencontre ordinairement sous forme de morceaux irréguliers, quelquefois cubiques, légers, faciles à rompre, sans saveur, et d'une nuance qui varie du bleu violet au bleu noirâtre. On en distingue un grand nombre de variétés, dont la plus estimée est celle du Guatemala, appelée *indigo flore*. Après elle vient l'indigo du Bengale. Ces variétés diffèrent surtout entre elles par la quantité de principe colorant qu'elles renferment : la plus pure de toutes en contient 45 centièmes. Ce principe, qu'on nomme *Indigotine* ($C^{16}H^{5}AzO^{2}$), s'obtient en chauffant de l'indigo ordinaire dans un tube de verre, au milieu d'un courant d'hydrogène. L'indigotine se volatilise en produisant une vapeur violette, et se dépose sous forme d'aiguilles cristallines d'un violet pourpré dans la partie supérieure de l'appareil. Elle est inaltérable à l'air dans les conditions ordinaires, complétement insoluble dans l'eau, et presque insoluble dans l'alcool et l'éther. Mais lorsqu'elle est exposée, au sein de l'eau, à l'action d'un alcali (potasse, soude, etc.), ou d'un corps avide d'oxygène, comme la couperose, par ex., elle fixe un équivalent d'hydrogène et perd sa coloration bleue : sa composition se représente alors par la formule $C^{16}H^{6}AzO^{2}$. Dans cet état, on la désigne sous le nom d'*indigo blanc* ou d'*indigotine incolore*, et elle possède la propriété de se dissoudre dans l'eau alcaline. La solution reste claire et d'une couleur de bière, tant qu'on la tient à l'abri du contact de l'air ; mais dès qu'on permet l'accès de l'air, l'indigotine blanche réabsorbe aussitôt l'oxygène qu'elle avait perdu, et il se dépose des flocons d'indigotine bleue régénérée. Ces diverses réactions s'accomplissent sur les fibres textiles aussi bien que dans l'eau seule, de telle sorte qu'en plongeant un tissu quelconque dans le bain décoloré et en l'exposant ensuite à l'air, l'indigotine blanche dont ce tissu est imprégné se réoxygène immédiatement et reprend son insolubilité primitive, en formant avec la fibre organique un composé bleu très-solide : c'est le procédé employé pour teindre les tissus avec l'indigo. — Lorsqu'on traite l'indigotine par les acides, on obtient différents produits qui ne sont point sans intérêt. Avec 15 à 20 parties d'acide sulfurique pour une d'indigotine, on obtient l'*acide sulfindigotique*, qui est appelé dans le commerce *sulfate d'indigo*, et qui s'emploie pour donner aux tissus de laine la couleur connue sous le nom de *Bleu de Saxe*. L'acide sulfindigotique forme encore avec la potasse un composé bleu assez soluble dans l'eau et qui est également employé dans la teinture sous le nom d'*indigo soluble* ou d'*indigo de carmin*. L'acide nitrique, légèrement chauffé, transforme l'indigo en une substance nommée *Isatine* ($C^{16}H^{5}AzO^{4}$), cristallisable en beaux prismes d'un rouge brun. Mais lorsque l'acide nitrique est employé bouillant, l'action oxydante est plus complète, et l'on obtient l'*acide indigotique* ($C^{14}H^{4}AzO^{9},HO$).

Quelques praticiens ont essayé d'introduire l'indigo dans la matière médicale. On l'a employé, à l'extérieur, comme détersif, et même à l'intérieur, contre la diarrhée, les lochies trop abondantes, etc. Enfin, on l'a préconisé contre l'épilepsie! Ce nouveau médicament ne nous paraît pas destiné à une longue vogue.

INDIGOTERIE. s. f. Lieu où l'on prépare l'indigo. || * Terre qui est plantée d'indigotiers.

INDIGOTIER. s. m. * **INDIGOTINE.** s. f. V. Indigo.

INDIQUER. v. a. (lat. *indicare*). Montrer, désigner une personne ou une chose. *In. une chose du doigt. Allez à l'endroit que je vous indique. L'aiguille de cette pendule indique midi.* || Faire connaître, informer, renseigner. *Indiquez-moi sa demeure. Pourriez-vous m'in. telle rue? Je lui ai indiqué une terre qui est à vendre. Indiquez-lui un bon médecin. La table de ce livre indique les chapitres. Ce poteau sert à in. le chemin. Le baromètre indique les variations du temps.* || Déterminer, assigner. *In. les causes d'un phénomène. In. tous les emplois d'un mot.* — *In. une assemblée, une session, etc.*, Fixer le jour, l'époque où elle aura lieu. || Faire connaître, révéler l'existence d'une chose. *La fumée indique le feu. Ces monuments indiquent une civilisation fort avancée. Ces symptômes indiquent une fièvre typhoïde.* || T. Méd. se dit aussi De la médication qui paraît convenir d'après l'interprétation des symptômes. *L'état du tube digestif indique l'emploi des évacuants.* || Dans les Arts du dessin, Marquer, représenter quelque objet, sans trop s'attacher aux détails. *C'est une esquisse; je me suis contenté d'in. les masses, les principaux traits.* — Par analogie, se dit aussi Des ouvrages de l'esprit. *Les situations, les caractères, etc., sont à peine indiqués dans cette pièce.* = Indiqué, ée. part. *Au lieu indiqué. A l'heure indiquée.* = Syn. Voy. Désigner.

INDIRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas direct. *Chemin in. Voie indirecte.* || Fig., *Critique, louange indirecte. Question indirecte. Moyen in. Il n'est parvenu à cette charge que par des voies indirectes.* || T. Fin. *Impôt in., Contributions indirectes*, Voy. Impôt et Contribution. || T. Gramm. *Régime in., Complément in.*, Voy. Régime. || T. Jurisp. *Ligne indirecte*, se dit pour Ligne collatérale. V. Famille. —*Avantage in.*, Celui que l'on fait à quelqu'un contre la loi, au moyen d'une personne interposée, ou autrement.

INDIRECTEMENT. adv. D'une manière indirecte. Ne se dit que fig. *Ce qu'il vous disait s'adressait in. à moi. Cette nouvelle m'est parvenue in. Il ne l'assiste ni directement, ni indirectement.*

* **INDISCERNABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut se distinguer d'une autre chose de même espèce.

INDISCIPLINABLE. adj. 2 g. Indocile, qui n'est pas capable de discipline. *C'est un enfant in. Des soldats indisciplinables. Cette armée est indisciplinable.*

INDISCIPLINE. s. f. Manque de discipline. *L'in. des soldats.*

INDISCIPLINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline. *Écolier in. Soldats indisciplinés. Une troupe indisciplinée.*

INDISCRET, ÈTE. adj. Qui manque de discrétion, de retenue, de prudence. *Cette femme est fort indiscrète. Il faut être bien in. pour faire une pareille question.* — Par ext., se dit Des choses qui indiquent un manque de discrétion. *Des paroles indiscrètes. Une action, une demande, une prière indiscrète. Curiosité indiscrète. Zèle in. Ce remède est trop actif pour en faire un usage in.* || Qui ne sait point garder un secret. *Un amant in. Les enfants sont indiscrets.* — Par ext., se dit Des choses par lesquelles on révèle ce qu'on devrait taire ou cacher. *Un mot, un geste in. Des regards indiscrets.* || Subst., se dit Des personnes. *C'est une indiscrète à laquelle il ne faut pas se fier. Fuir les indiscrets.*

INDISCRÈTEMENT. adv. D'une manière indiscrète. *Il parle in. Il en a usé bien indiscrètement.*

INDISCRÉTION. s. f. Manque de discrétion. *L'in. est un grand défaut. Y aurait-il de l'in. à vous demander si...* || Action indiscrète. *C'est la seule in. qu'il ait faite en sa vie. Commettre des indiscrétions.*

* **INDISCUTABLE.** adj. 2 g. Qui n'est point susceptible d'être discuté. *Ce principe est indiscutable.*

INDISPENSABLE. adj. 2 g. Dont on ne peut se dispenser. *Un devoir, une obligation, un engagement in. Avoir une affaire in.* || Qui est nécessaire, dont on ne peut se passer. *C'est une dépense in. Ce voyage est in. Ces objets me sont indispensables. Ce mot est in. pour rendre telle idée.*

INDISPENSABLEMENT. adv. Nécessairement, par un devoir indispensable. *Il y est in. engagé.*

INDISPONIBLE. adj. 2 g. T. Jurisp. Se dit Des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit. *Portion indisponible.*

INDISPOSÉ, ÉE. adj. Qui a une légère incommodité, qui a quelque altération dans sa santé. *Ils sont tous indisposés dans cette maison. Elle s'est sentie indisposée.*

INDISPOSER. v. a. Aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable. *Cette conduite m'a indisposé contre lui. Ce rapport l'indisposera contre vous.* = Indisposé, ée. part.

INDISPOSITION. s. f. Incommodité légère, légère altération dans la santé. *Il est remis de son in.* || Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. *Tout le monde est dans une grande in. contre lui.* Peu us.

* **INDISPUTABLE.** adj. 2 g. Qui ne saurait être l'objet d'une discussion, d'une contestation. *Mon droit est in. C'est un principe indisputable.*

INDISSOLUBILITÉ. s. f. T. Chim. Qualité de ce qui est indissoluble. Peu us.; on dit *Insolubilité.* || Fig., *L'in. d'un lien, d'un engagement. L'in. du mariage.*

INDISSOLUBLE. adj. 2 g. T. Chim. Qui ne peut être dissous. Peu us., on dit *Insoluble.* || Fig., *Un attachement, une amitié, une union in. Le mariage doit être in. Des liens indissolubles.*

INDISSOLUBLEMENT. adv. D'une manière indissoluble. *Ils sont unis indissolublement.*

INDISTINCT, INCTE. adj. Qui n'est pas bien distinct. *Je ne voyais les objets que d'une manière fort indistincte. On entendait des voix confuses et indistinctes. Une idée confuse et indistincte. Notions indistinctes.*

INDISTINCTEMENT. adv. D'une manière indistincte. *On ne peut voir ces objets que fort in. Il prononce si in. qu'on a de la peine à l'entendre. Cette idée ne s'offre à mon esprit qu'in.* || Sans distinction, sans mettre de différence entre une personne et une autre, entre une chose et une autre. *On les punit tous in. Il critique in. ses amis et ses ennemis. On embarqua in. les Français et les étrangers.*

INDIVIDU. s. m. (lat. *individuus*, qui ne peut se diviser sans que l'Être périsse). Se dit De tout être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce à laquelle il appartient. *Le genre, l'espèce, l'in. Il n'existe dans la nature que des individus.* — * En Minér. et en Chim., on appelle *Individu* Tout corps simple ou composé cristallisable ou volatil sans décomposition. || Particul., se dit D'une personne quelconque. *Tout in. qui se rend coupable de...* || Fam., se dit aussi D'un homme que l'on ne connaît pas, ou qu'on ne veut pas nommer, ou dont on parle avec un certain mépris. *Quel est cet in.? Comment pouvez-vous fréquenter de pareils individus?* — Par plaisant., on dit, *Avoir soin de son in., soigner son in.*, Avoir grand soin de sa personne, de sa santé.

INDIVIDUALISER. v. a. T. Philos. Considérer individuellement; séparer, abstraire de l'espèce. = Individualisé, ée. part.

* **INDIVIDUALISME.** s. m. T. Politiq. Système de ceux qui ne considèrent la société que comme une agrégation d'individus, et l'État comme n'ayant aucun droit par lui-même. Se dit surtout par oppos. Aux systèmes qui absorbent l'individu dans l'État.

INDIVIDUALITÉ. s. f. T. Philos. Ce qui constitue l'individu, ce qui fait qu'il est tel. *Tout être pensant connaît son in.* || * Se dit quelquefois pour Individu. *Toutes les individualités entrent en lutte.*

INDIVIDUEL, ELLE. adj. [U-EL font deux syllabes dans ce mot et dans le suiv.] T. Did. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu. *Qualité, différence individuelle. Nos idées sont d'abord individuelles.* || Qui concerne chaque personne ou une seule personne. *Nous n'avons pas de loi qui garantisse la liberté individuelle. Avoir des opinions individuelles.*

INDIVIDUELLEMENT. adv. D'une manière individuelle, isolément. *Pierre est in. différent de Paul, et ne l'est pas spécifiquement. Considérer un objet in.* || Chacun en particulier, chacun pour ce qui le concerne. *Les membres de l'assemblée prêtèrent in. le serment prescrit par la loi.*

INDIVIS, ISE. adj. T. Jurisp. Qui n'est point divisé. *Ses biens sont demeurés communs et in. La succession resta indivise.* || *Des propriétaires in.*, Ceux qui possèdent une chose en commun. = Par indivis. loc. adv. Sans être divisé. *Ils possèdent ce domaine par in.* — On dit quelquefois *Indivisément.*

INDIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé. *L'in. d'un atome. L'in. de l'hypothèque.*

INDIVISIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut être divisé. *Un point in. Un atome est in. La question est in. L'hypothèque est in.* || * T. Math. Se disait autrefois pour désigner ce qu'on nomme aujourd'hui Les infiniment petits. *Géométrie des indivisibles.*

INDIVISIBLEMENT. adv. D'une manière indivisible. *Ils sont in. unis.*

INDIVISION. s. f. T. Jurisp. État de ce qui est indivis, ou des personnes qui possèdent une chose par indivis. *Faire cesser l'in. Nul ne peut être contraint à rester dans l'indivision.*

IN-DIX-HUIT. adj. et s. m. Voy. Format.

INDOCILE. adj. 2 g. Qui n'est pas docile, qui est très-difficile à instruire, à gouverner. *Un caractère, un esprit in. Un enfant in. Un peuple in. In. au joug, à la règle, aux leçons de ses maîtres. Un cheval indocile.*

INDOCILITÉ. s. f. Caractère de celui qui est indocile. *L'in. d'un enfant. L'in. de son esprit. L'in. d'un peuple sauvage. L'in. d'un cheval.*

* **INDOLEMMENT.** adv. D'une manière indolente.

INDOLENCE. s. f. * Caractère d'un mal qui ne cause aucune douleur. *L'in. de cette tumeur ne doit pas abuser sur sa gravité.* || Apathie, caractère d'une personne peu sensible à la plupart des choses qui touchent ordinairement les autres hommes. *Il est d'une telle in. que rien ne peut l'émouvoir.* || Impassibilité, état d'une âme qui s'est mise au-dessus des passions. *L'in. des stoïciens est difficile à concevoir.* Vieux. || Nonchalance, paresse. *Une lâche in. Cet enfant est d'une in. qui désespère.* = Syn. Voy. Apathie.

INDOLENT, ENTE. adj. (latin. *in*, priv.; *dolere*, souffrir). T. Méd. Qui ne cause aucune douleur. *Tumeur indolente.* || Apathique, indifférent, sur qui rien ne fait impression. *C'est un être in. qui ne s'émeut de rien. Il est d'un naturel fort in. Avoir l'air in., l'âme indolente.* || Nonchalant, paresseux. *Un écolier, un ouvrier in.* || S'emploie substant., dans les deux derniers sens. *C'est un grand in. qui ne se met en peine de rien.* = Syn. Voy. Fainéant.

INDOMPTABLE. adj. 2 g. [On pron. *Indontable.*] Qu'on ne peut dompter, qu'on ne peut soumettre à l'obéissance. *Un animal, un homme, un caractère, un peuple in.* || Fig., *Un courage in. Il est d'un orgueil in.*

INDOMPTÉ, ÉE. adj. [On pron. *Indonté.*] Qui n'a pas encore été dompté. *Des chevaux indomptés.* || Furieux, fougueux, sauvage. *On l'attacha à la queue d'un cheval in. Taureau in.* || Figur., Qui ne peut être contenu, réprimé. *Un orgueil indompté.*

IN-DOUZE. adj. et s. m. Voy. Format.

* **INDRI.** s. m. T. Mamm. Voy. Lémuriens.

INDU, UE. adj. Qui est contre la règle, contre l'usage; n'est guère usité que dans les loc., *A heure indue*, et *A une heure indue.* || * T. Prat. Ce qui n'est pas dû. *On est en droit de répéter le paiement de l'indu.*

INDUBITABLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter, qui est certain, assuré. *Le succès de cette affaire est in. C'est un principe in. Ces nouvelles sont indubitables. Il est in. que nous serons jugés suivant nos œuvres.*

INDUBITABLEMENT. adv. Sans doute, certainement, assurément. *Il arrivera in. tel jour. S'il continue comme il a commencé, il se ruinera indubitablement.*

***INDUCTIF, IVE.** adj. T. Philos. Qui a rapport, qui appartient à l'induction. *Méthode inductive.*

INDUCTION. s. f. T. Philos. Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre. *Raisonner par in.* ‖ Se dit aussi De la conclusion même obtenue par induction. *Cette in. est fausse. Vous jugez sur de simples inductions.*

Enc. — PHILOSOPHIE. — I. L'*Induction* est une manière de raisonner qui consiste à tirer de plusieurs cas particuliers une conclusion générale. Le procédé *inductif* est donc précisément l'inverse du procédé *déductif*. Le premier nous élève de la connaissance de faits particuliers à la connaissance des lois générales, le second nous fait descendre du général au particulier. Ainsi, par ex., lorsque, après avoir observé que l'eau, l'huile et le lait se congèlent sous l'influence du froid, nous en inférons que tous les liquides doivent se congeler, pourvu que le froid soit assez intense, nous procédons par ind. Quand, au contraire, nous disons : Tous les liquides sont susceptibles de se congeler; or, le mercure est un liquide, donc il peut se congeler, nous procédons par déduction. L'exemple que nous venons de choisir montre que, outre cette différence dans leur mode de procéder, la déduction et l'ind. diffèrent encore l'une de l'autre, en ce que celle-ci doit en général précéder celle-là dans l'ordre de l'acquisition de nos connaissances. En effet, avant de déduire certaines vérités particulières d'une formule générale, il faut déjà s'être élevé à cette formule : or, dans la plupart des cas, nous ne pouvons y parvenir qu'au moyen de l'ind. C'est par l'ind. que l'homme atteint la science ; c'est par la méthode déductive qu'il l'enseigne et la transmet. Toutes les sciences d'observation sont fondées sur l'ind., et spécialement les sciences physiques et naturelles. Les connaissances empiriques que nous acquérons et dont nous faisons un usage incessant dans le cours ordinaire de la vie, alors même qu'elles ne constituent pas un ensemble scientifique, ont également l'ind. pour base. En effet, sans le raisonnement inductif, il ne saurait y avoir pour l'homme ni sagesse, ni prévoyance, ni règles d'industrie, car, dit très-bien Franck, nous ne serions pas sûrs que les mêmes moyens pourront atteindre deux fois de suite les mêmes fins ; nous ne serions pas sûrs de conserver d'un instant à l'autre les mêmes facultés et les mêmes besoins, ou de retrouver hors de nous la même nature.

II. En considérant le rôle que joue l'ind. dans l'existence de l'homme, on comprend aussitôt que l'esprit humain a toujours été en possession du procédé inductif et qu'il y aurait folie à en attribuer l'invention à tel ou tel philosophe. Au reste, les philosophes anciens l'ont décrit et mis en parallèle avec le procédé déductif. Il est l'âme de la philosophie de Socrate et de Platon. Aristote le définit très-exactement dans plusieurs passages de ses *Analytiques*, et dans son *Histoire des animaux* il en montre les résultats. Longtemps avant lui, le père de la médecine, Hippocrate, l'avait employé avec une sagacité merveilleuse. Cicéron le définit ainsi : « *Hæc ex pluribus perveniens quò vult, appellatur* inductio, *quæ græce ἐπαγωγὴ nominatur.* » — Ce n'est donc point à l'ignorance où ils auraient été du procédé inductif, que l'on doit attribuer le peu de progrès qu'ont fait les anciens dans les sciences d'observation, mais à leur impatience de savoir. Au lieu de s'acheminer lentement vers des vérités qui ne s'acquièrent qu'en partant d'observations rigoureuses, ils prétendaient les emporter de haute lutte et les obtenir *à priori*. Dans le moyen âge, l'ind. fut également peu employée, parce que la direction des esprits n'était point alors vers les sciences naturelles. La théologie ayant été, pendant cette longue période, la science dominante, le moyen âge dut être naturellement le règne du syllogisme. En effet, les vérités qui servent de base aux sciences théologiques étant données et imposées, il n'y avait plus qu'à en déduire et à en coordonner les conséquences. La nouvelle direction imprimée aux esprits à l'époque de la renaissance devait nécessairement amener un changement de méthode. L'emploi de l'observation comme moyen d'étude entraînait celui de l'ind. comme moyen d'élever la connaissance des phénomènes individuels au rang de principes et de lois. Aussi les travaux de Copernic, de Képler et de Galilée ont-ils précédé les recherches philosophiques de Bacon, qui n'a eu qu'à codifier, pour ainsi dire, les procédés employés par ces grands investigateurs de la nature.

III. Le caractère le plus essentiel de l'ind. est, ainsi qu'on l'a vu, d'élever notre esprit de la connaissance des phénomènes à celle des lois ou des principes qui les contiennent virtuellement. « Or, dit Franck, dans cette marche ascendante ou génération successive de l'ind., on peut distinguer trois degrés : 1° Le phénomène qu'un certain objet ou un certain être nous a présenté plusieurs fois, en des moments ou en des lieux déterminés, nous l'admettons pour toute la durée de cet être et pour tous les points de l'espace où il peut être transporté, à la condition que l'on ne changera rien aux circonstances dans lesquelles le phénomène s'est toujours produit : c'est par ce moyen que nous reconnaissons dans les choses des attributs essentiels et des propriétés invariables. 2° Ce que nous avons observé dans quelques êtres se ressemblant entre eux aussi complétement que le comporte la nature, nous l'affirmons sans distinction de temps et de lieux de tous les êtres semblables aux premiers, et que notre esprit se représente par un même type : c'est ainsi que nous reconnaissons non-seulement des propriétés invariables, mais encore des propriétés générales, c.-à-d. communes à tous les individus d'une même espèce. 3° Enfin, ce que nous avons observé dans plusieurs espèces, c.-à-d. dans des êtres semblables par certaines qualités, et différents par beaucoup d'autres, nous l'attribuons à tous ceux qui possèdent les premières de ces qualités, en ne tenant compte des autres que pour marquer les degrés et les proportions dont le phénomène en question est susceptible : c'est ainsi que nous arrivons à découvrir, avec les rapports des espèces aux genres, des lois, des propriétés, des forces de plus en plus générales, et que l'univers se montre à nos yeux dans son unité et sa sublime harmonie. »

Les conditions de l'ind. ont été ramenées par Bacon à ces trois règles fondamentales. 1° Il faut multiplier les observations et varier les expériences jusqu'à ce qu'on ait discerné ce qu'il y a de constant dans les phénomènes naturels, ou, en d'autres termes, jusqu'à ce qu'on ait démêlé l'accessoire du principal, les purs accidents du fait essentiel. 2° Il faut rechercher par les mêmes procédés quelles sont les propriétés et les circonstances qui excluent la manifestation d'un phénomène, ou qui lui sont indifférentes : ce qui complète la connaissance du phénomène en lui-même. 3° Il faut rechercher si les propriétés que l'on a reconnues dans un individu, dans une espèce ou dans un genre, ne s'y produisent pas dans des proportions différentes, suivant des circonstances différentes, et si ces proportions elles-mêmes ne peuvent pas être ramenées à une règle uniforme. — Ainsi donc, c'est par une série de comparaisons que l'ind. procède. Bacon appelle *instances positives*, les cas où le phénomène étudié se présente dans des conditions différentes ; *instances négatives*, ceux où, dans des conditions semblables, le phénomène n'a pas lieu. En comparant les instances positives entre elles, puis en les confrontant avec les instances négatives, on arrive à déterminer les conditions essentielles et celles qui ne le sont pas, pour rejeter ces dernières. De la sorte, l'expérience marche du particulier au général, et l'intelligence s'élève jusqu'à la loi, c.-à-d. jusqu'à la connaissance des rapports qui lient invariablement les phénomènes. Aux règles qui viennent d'être exposées, correspondent les trois espèces de tableaux que Bacon recommande de dresser, savoir : les *tables de présence*, qui constatent tous les cas où l'on observe un certain phénomène ; les *tables d'absence*, qui constatent les cas où la manifestation du phénomène n'a pas eu lieu ; et les *tables de comparaison*, qui donnent les proportions dans lesquelles il se manifeste. Nous citerons, avec J. Stuart-Mill, la théorie de la rosée de Wells comme une des plus admirables applications de la méthode inductive, telle que Bacon en a donné les procédés.

IV. Certains philosophes ont contesté la légitimité ou, en d'autres termes, la certitude des connaissances et des vérités acquises par le procédé inductif. Quel que soit le nombre d'observations recueillies au sujet d'un phénomène, disent-ils, on n'est jamais assuré d'avoir épuisé tous les cas possibles. Or, il suffit d'une seule instance négative pour réduire à néant la plus longue suite d'instances positives, et, par conséquent, pour infirmer la loi qu'on a pu en tirer. Cette objection n'est que spécieuse. Si ceux qui la font ont pour objet d'établir la supériorité de la méthode déductive sur la méthode inductive, ils tournent, à leur insu, dans un cercle vicieux ; car les théorèmes généraux qui forment le point de départ de tout raisonnement déductif, n'ont pu être établis que par l'ind. ; il en est ainsi du moins pour tous les ordres de connaissances, à l'exception des sciences mathématiques et de la théologie. Or, si la formule générale n'est pas assurée, comment les conséquences, quelque rigoureusement déduites qu'elles soient, pourraient-elles être certaines? L'ind. a dans notre esprit un fondement inébranlable : c'est le principe de causalité, principe en vertu duquel nous croyons invinciblement qu'entre l'effet et la cause il y a une relation telle que l'identité de celle-ci se manifeste par la constance et l'unité de celui-là. D'autres philosophes, au contraire, tout en admettant que l'ind. est la base première de presque toutes nos connaissances, l'ont attaquée précisément afin de ruiner toute certitude. Or ces derniers, à la tête desquels il faut placer Hume, sont précisément les mêmes qui ont nié l'existence du principe de causalité. Selon Hume, toute ind. se fonde simplement sur l'habitude ; mais, ainsi que Franck le fait observer avec raison, à l'instant même où il nie toute vérité inductive, Hume est obligé d'en supposer l'existence. « En effet, dit le philosophe français, à quelle condition deux choses se trouveront-elles liées dans notre esprit, de telle sorte qu'en apercevant l'une, nous en conclurons spontanément l'existence de l'autre? A la condition que cette liaison sera parfaitement réelle, que l'expérience ne la démentira pas, ou qu'elle nous représentera fidèlement l'ordre de la nature. Supposons que tout soit livré au hasard, la même combinaison se produira rarement deux fois de suite, et l'habitude dont parle Hume ne pourra jamais s'établir. Or, puisque l'habitude suppose nécessairement la vérité inductive ; puisqu'elle la suppose, non-seulement dans notre esprit, mais dans la nature, elle est donc incapable de l'expliquer, et encore moins de la détruire. »

V. L'*Analogie* est souvent confondue, du moins dans le langage ordinaire, avec l'ind. ; mais il existe entre ces deux procédés de raisonnement une différence essentielle. L'ind. a pour objet la recherche des lois et la découverte des causes ; l'analogie ne recherche que des ressemblances. L'ind. s'appuie sur des phénomènes de même ordre, l'analogie sur des phénomènes d'ordre différent. La conclusion que l'ind. tire des faits observés est une généralisation, celle que l'analogie tire des ressemblances saisies est une hypothèse. L'analogie n'est pas, à proprement parler, un instrument logique ; elle est une simple vue de l'esprit, une sorte de divination. Elle suggère les expériences sur lesquelles viendra se fonder l'ind. ; elle abrége le travail de la science, en supprimant une foule de tâtonnements ; elle peut même être l'origine de grandes découvertes ; mais le génie seul sait en faire un emploi utile, tandis que, pour le vulgaire, elle n'est le plus souvent qu'une source d'erreurs. — Tout raisonnement par analogie se base, soit sur une ressemblance d'attributs, soit sur une ressemblance de moyens. De la ressemblance entre les attributs on conclut à la ressemblance des substances : ainsi, par ex., c'est en concluant des ressemblances observées entre la terre et certaines planètes, sous le rapport de la forme, de la densité, des mouvements, etc., que l'on conçoit la possibilité que ces astres soient, comme la terre, habités par des êtres plus ou moins semblables à nous. De la ressemblance des fins on conclut à celle des moyens, et réciproquement : c'est ainsi que certaines ressemblances observées entre le développement des végétaux et des animaux, une fois le fait constaté que les premiers se développent au moyen de cellules, ont suggéré l'idée que ce mode de développement pourrait bien être aussi celui des animaux. C'est donc l'analogie qui a déterminé Schwann à instituer ses admirables recherches histogéniques. Mais rien n'est plus facile que d'abuser de ce mode de raisonnement. C'est une fausse analogie, par ex., qui a enfanté le système socialiste connu sous le nom de *Fouriérisme*. L'attraction est la loi fondamentale des mouvements des corps célestes, et l'on peut dire du monde physique tout entier. Pourquoi, s'est dit Fourier, ne serait-elle pas la loi du monde moral? Et sur cette hypothèse ruineuse il a édifié un système social que la plus simple observation fait crouler avec elle.

PHYSIQUE. — I. Nous savons qu'on désigne quelquefois sous le nom d'*Induction* l'action qu'un corps électrisé exerce à distance sur un corps neutre ; mais c'est surtout lorsqu'il s'agit des effets produits par l'électricité dynamique que cette dénomination est usitée. On nomme donc *courants d'induction*, ou *courants induits*, des courants qui se développent dans des conducteurs métalliques sous l'influence d'autres courants. Les phénomènes d'ind. ont été découverts par Faraday en 1832. L'illustre physicien, partant de ce principe que l'électricité en mouvement possède le pouvoir de développer le magnétisme, se demanda si, réciproquement, les aimants ne seraient pas capables de faire naître des courants électriques dans des conducteurs fermés. Le succès le plus complet couronna ses expériences, qui fournirent à la science la preuve la plus décisive de l'identité d'origine entre les phénomènes magnétiques et les phénomènes électriques. D'après ses recherches et celles des physiciens qui ont étudié les courants induits, on peut les développer par les courants voltaïques, par les aimants, par l'action de la terre, par les décharges d'électricité statique, et enfin par l'action des corps en mouvement.

II. *Ind. par les courants voltaïques.* — Lorsqu'un courant voltaïque commence à circuler dans un conducteur, ou qu'il cesse d'y circuler, il développe dans tout conducteur voisin un courant de très-courte durée : c'est le *courant induit*. On constate ce phénomène au moyen d'un appareil fort simple (Fig. 1). On enroule sur un cylindre de bois deux fils de cuivre recouverts de soie (celle-ci peut être de couleur différente pour chacun d'eux, ce qui permet de reconnaître facilement leurs extrémités). On forme ainsi deux hélices parallèles, très-voisines, et isolées. En mettant les extrémités d'un des fils en communication avec les pôles d'une pile, et celles de l'autre avec un galvanomètre, on observe les phénomènes suivants : 1° A l'instant de la fermeture du circuit de la pile par l'un des fils, une déviation instantanée de l'aiguille du galvanomètre indique qu'il s'est produit un courant dans l'autre fil ; mais ce courant est de très-courte durée, car la déviation ne se maintient pas, et l'aiguille revient au zéro après quelques oscillations Quant à la direction du courant induit, elle est de sens contraire à celle du courant de la pile. On nomme *fil inducteur*, le fil traversé par le courant de la pile, et *courant inducteur*, ce courant lui-même. 2° Quand on interrompt le circuit, l'aiguille est encore déviée instantanément ; mais ici le sens de sa déviation montre que le courant induit est de même sens que le courant inducteur. 3° Tant que le courant voltaïque persiste, il n'exerce aucune action inductrice. On nomme *courant direct* ou *positif*, le courant induit dont le sens est le même que celui du courant inducteur, et *courant inverse* ou *négatif*, le courant induit dont le sens est contraire à celui du courant inducteur. — Lorsqu'au lieu d'expérimenter sur deux fils enroulés autour d'une même bobine, on prend deux fils rectilignes tendus parallèlement, ou deux spirales plates superposées, on observe des phénomènes identiques. Avec des fils tendus, l'action inductrice atteint son maximum quand les fils sont parallèles ; elle devient nulle, quand leurs directions sont rectangulaires ; pour des positions intermédiaires, elle varie en sens inverse de l'angle compris entre les deux fils.

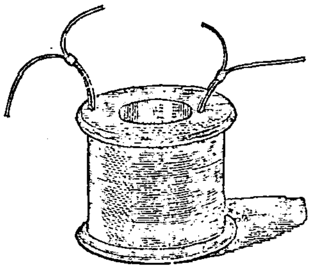

Fig. 1.

Il n'est pas nécessaire que le courant inducteur se détruise complétement ou se développe instantanément, pour donner naissance à un courant induit ; il suffit qu'il éprouve une variation quelconque dans son intensité. On obtient également des courants d'ind. lorsqu'on approche ou lorsqu'on éloigne rapidement du fil inducteur le fil conducteur en communication avec le galvanomètre. Le sens de ces courants varie selon les cas : ainsi un courant dont l'intensité *augmente* et un courant qui se *rapproche* agissent sur un fil métallique voisin comme un courant qui *commence*, tandis qu'un courant dont l'intensité *diminue* et un courant qui *s'éloigne* exercent sur un fil métallique voisin la même action qu'un courant qui *finit*. Ces différents effets sont rendus très-sensibles avec les deux spirales cylindriques de la Fig. 2. Chacune d'elles se compose d'un fil de cuivre recouvert de soie, et enroulé en hélice sur un cylindre creux de bois ou de carton. Les extrémités du fil sont en communication avec deux boutons métalliques fixés à la partie supérieure de la bobine ; ces boutons servent à faire entrer la spirale dans le circuit d'une pile ou d'un galvanomètre, suivant qu'elle doit servir d'appareil inducteur ou d appareil induit. On obtient ainsi des courants induits d'une grande intensité, dont les faits précédents permettent de prévoir le sens. Tous les phénomènes de l'ind. établissent donc qu'un simple mouvement relatif d'un circuit voltaïque et d'un circuit métallique fermé suffit pour développer un courant induit dans ce dernier. On peut remarquer en outre que la réaction électrodynamique du courant induit et du courant inducteur est *répulsive* quand les deux circuits *se rapprochent*, et *attractive* quand ils *s'éloignent* l'un de l'autre. En effet, dans le premier cas, les deux circuits sont parcourus par des courants de *sens contraire*, et, dans le second, par des courants de *même sens*. Tous ces résultats peuvent être considérés comme les conséquences directes d'une loi générale établie par le physicien russe Lenz, et que l'on peut énoncer en ces termes: *Toutes les fois qu'il y a mouvement relatif d'un conducteur et d'un circuit voltaïque, il y a dans le conducteur induction d'un courant dont la réaction sur le courant inducteur tend à s'opposer au mouvement produit.*

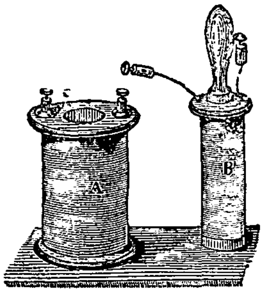

Fig. 2.

III. *Ind. par l'action des aimants.* — Soit une bobine de bois A (Fig. 3) recouverte par un fil de cuivre long de 200 ou 300 mèt., et ayant ses deux extrémités en communication avec un galvanomètre. Lorsqu'on introduit dans l'intérieur de cette bobine le pôle S du barreau aimanté NS, l'aiguille du galvanomètre est déviée, et le sens du courant qui la dévie est tel que, dans la bobine, il a une direction opposée à celle des courants *particulaires* qu'Ampère admet dans les aimants, en les assimilant à des solénoïdes. Bientôt cependant l'aiguille reviendra au repos, attendu que le courant induit par l'action de l'aimant n'a qu'une très-courte durée. Maintenant, si l'on enlève l'aimant, l'aiguille s'écartera de nouveau de sa position; mais cette nouvelle déviation sera de sens contraire à la première, et les courants induits développés dans la bobine seront de même sens que les courants particulaires de l'aimant. Si, au lieu d'un barreau aimanté, c'est un cylindre de fer doux qu'on introduit dans la bobine A, on peut également obtenir des courants induits, en approchant ou éloignant vivement de ce cylindre un barreau aimanté. Ces courants sont produits par le développement et la cessation du magnétisme du fer doux, et ils sont régis par les mêmes lois que les courants développés par un courant voltaïque commençant ou finissant. La propriété dont jouissent les barreaux de fer doux de s'aimanter sous l'influence d'un courant voltaïque, et de retomber instantanément à l'état neutre, quand le circuit de la pile est rompu, a été utilisée pour augmenter l'intensité des courants induits. Il suffit de placer dans l'axe d'une bobine comme celle de la Fig. 1, un cylindre de fer doux. Alors, à l'action inductrice du courant voltaïque vient s'ajouter l'action inductrice du développement et de la cessation du magnétisme dans le cylindre de fer, et les phénomènes d'ind. augmentent dans des proportions considérables. On obtient encore des courants d'ind., en faisant tourner rapidement un aimant *ab* (Fig. 4) en avant des extrémités d'un électro-aimant *mn*. L'aimantation temporaire de celui-ci est encore la cause de la production de ces courants. Les courants induits par l'action des aimants sont communément désignés sous le nom de courants *magnéto-électriques*.

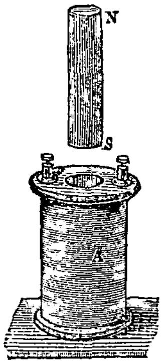

Fig. 3

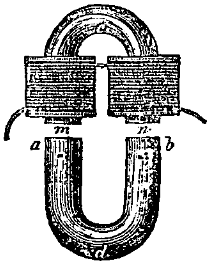

Fig. 4.

IV. *Ind. par l'action de la terre.* — La terre pouvant être assimilée à un puissant barreau aimanté parallèle à l'axe de l'aiguille d'inclinaison, ou, conformément à la théorie d'Ampère, à un électromoteur dont le courant serait dirigé de l'est à l'ouest parallèlement à l'équateur magnétique, il était naturel de penser qu'elle peut aussi développer des courants d'ind. dans des circuits métalliques fermés. Faraday a indiqué une manière très-simple et très-élégante de mettre en évidence l'ind. terrestre. Il prend un galvanomètre, et il tend les deux extrémités de son fil perpendiculairement au méridien magnétique; puis il les replie horizontalement vers le nord et les réunit par un fil métallique de manière à obtenir un rectangle. Le galvanomètre restant fixe, il fait tourner le rectangle sur lui-même, et sur le champ l'aiguille aimantée accuse la production d'un courant induit dont le sens reste conforme aux indications de la loi de Lenz. On peut disposer l'appareil d'une façon différente, c.-à-d. tendre les fils du galvanomètre parallèlement au méridien magnétique. Dans ce cas encore, on constate l'ind. d'un courant dans le fil de l'instrument. Il en est de même quand on fait tourner un conducteur circulaire ayant son plan perpendiculaire à l'aiguille aimantée, et mobile autour d'un axe perpendiculaire au méridien magnétique. Nous ajouterons que Palmieri et Linari sont parvenus à reproduire, avec les courants induits développés sous l'influence du globe terrestre, tous les effets que l'on peut obtenir avec des appareils fondés sur l'ind. des courants voltaïques et des aimants.

V. *Ind. par l'électricité statique.*—Masson a le premier annoncé qu'il était parvenu à aimanter une aiguille d'acier au moyen de courants induits qu'il produisait avec des décharges de bouteilles de Leyde. Après lui, un grand nombre de physiciens ont repris l'étude de cette question, et il résulte de leurs recherches que l'électricité statique produit, dans un circuit voisin, des courants induits inverses et des courants induits directs. On admet, pour expliquer cet effet, que la décharge d'une batterie doit être divisée en deux périodes: dans la première, la vitesse de l'électricité s'accélère, tandis qu'elle diminue dans la seconde.

VI. *Magnétisme de rotation.*—On désigne sous ce nom l'action mutuelle qui s'exerce entre une aiguille aimantée et un corps métallique en mouvement, particulièrement en mouvement de rotation. Gambey le premier (1824) observa qu'un corps conducteur, tel qu'un disque de cuivre, placé au-dessous d'une aiguille aimantée, diminue l'amplitude des oscillations de celle-ci. La présence du disque se traduit donc par une résistance opposée au mouvement de l'aiguille, résistance qui est développée par ce mouvement lui-même, car, dans l'état de repos, on ne constate aucune action du disque sur l'aiguille. Arago fit de la remarque de Gambey le point de départ de recherches d'un haut intérêt. Au-dessous d'une aiguille aimantée horizontale *ab* (Fig. 5), plaçons un disque de cuivre DD mobile autour d'un axe vertical E, et séparons l'aiguille du disque à l'aide d'une membrane tendue *cc*, destinée à mettre la première à l'abri de l'agitation causée dans l'air par le mouvement du second. Maintenant, si nous imprimons au disque un rapide mouvement de rotation, au moyen du mécanisme représenté dans le dessin ci-contre, de même que ce disque au repos agissait tout à l'heure sur l'aiguille en mouvement, de même quand il est mis en mouvement il réagit sur l'aiguille au repos. En effet, on la voit se dévier de sa position d'équilibre, dans le sens du mouvement; puis, si la rotation devient très-rapide, elle est elle-même entraînée et suit le mouvement du disque pendant tout le temps qu'il persiste. On peut conclure de cette expérience d'Arago qu'il se développe, par le fait même de la rotation du disque, une force agissant sur l'aiguille et ayant pour effet de la déplacer *parallèlement* au plan du disque et dans le sens du mouvement de ce dernier. Mais l'action du disque sur l'aiguille se manifeste encore par d'autres phénomènes. Lorsqu'on suspend l'aiguille au fléau d'une balance très-sensible et qu'on l'équilibre par des poids, l'équilibre est rompu dès que le disque se met en mouvement; la balance s'incline du côté des poids, comme si l'aiguille devenait moins pesante: le disque en mouvement exerce donc sur cette aiguille une force *répulsive verticale*. Ce n'est pas tout; il a encore sur elle une *action horizontale* dirigée dans le sens de son rayon: voici comment Arago l'a démontré. Supposons une aiguille d'inclinaison mobile autour de son centre dans un plan vertical et suspendue perpendiculairement au-dessus du plan du disque; si on l'approche graduellement du centre de ce dernier, on observe qu'elle est repoussée tant que son prolongement tombe en dehors du disque, et cette répulsion augmente à mesure que la distance diminue, pour atteindre son maximum lorsque le centre de l'aiguille est arrivé un peu à l'intérieur du disque. Mais si l'on continue de rapprocher l'aiguille vers le centre de rotation du disque, la répulsion diminue, puis devient nulle, c.-à-d. que l'aiguille reprend sa position verticale. — Herschel et Babbage ont produit le phénomène inverse de l'entraînement d'un aimant par un disque tournant, c.-à-d. qu'ils ont déterminé la rotation d'un disque par un aimant en mouvement. Plus tard, Ampère reproduisit toutes ces expériences avec des solénoïdes. Mais la cause de ces phénomènes resta inconnue jusqu'à l'époque où Faraday conçut sa théorie de l'ind., et démontra qu'ils sont dus à des courants de ce genre, en faisant voir que toutes les circonstances qui favorisent le développement de courants induits, favorisent également la production de ces phénomènes. Ainsi, par ex., pour que l'expérience que nous venons de décrire réussisse, il faut que le disque soit conducteur. L'action est même d'autant plus manifeste que sa conductibilité est plus grande, et elle devient nulle au contraire quand le disque n'est pas conducteur, comme lorsqu'il est de bois, de verre ou de marbre. De même, les disques métalliques fendus suivant quelques-uns de leurs rayons ont un pouvoir d'entraînement très-faible; mais on leur rend presque toute leur puissance, quand on réunit par des soudures les différents secteurs en lesquels on les avait découpés. En outre le célèbre physicien anglais a donné une démonstration directe de son hypothèse. Il touche deux points du disque avec deux fils en communication avec un galvanomètre; l'un est appliqué au centre, l'autre à la circonférence. Aussitôt l'aiguille accuse par sa déviation la présence d'un courant. Voici d'ailleurs comment Faraday explique le phénomène principal, c'est-à-dire l'entraînement de l'aiguille par le disque tournant. Lorsqu'un corps conducteur est mis en mouvement au voisinage d'une aiguille aimantée, il se développe des courants qui, par leur réaction électro-magnétique, tendent à ralentir le mouvement du conducteur. Si le disque tourne de droite à gauche, les courants en question tendront à le faire tourner de gauche à droite; mais, à leur tour, ils exerceront sur l'aiguille une action égale et opposée à la précédente, c.-à-d. qu'ils l'entraîneront dans le sens de la rotation du disque.

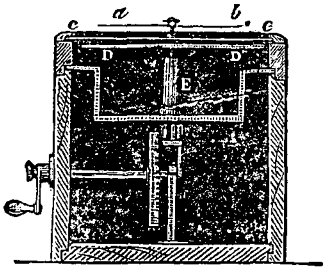

Fig. 5.

VII. *Courants induits de divers ordres.*— Tout courant induit peut, à son tour, malgré son instantanéité, exercer une action inductrice sur les conducteurs voisins. On nomme courant induit de *premier ordre*, celui qui se développe dans un circuit métallique au moment où un courant voltaïque est fermé ou interrompu; courant induit de *deuxième ordre*, celui qui est produit par un courant induit de premier ordre; courant induit de *troisième ordre*, celui qui est dû à l'action d'un courant induit de deuxième ordre, et ainsi de suite.

VIII. *Appareils électromoteurs fondés sur l'ind.* — Ces appareils sont très-nombreux, mais ils peuvent se ramener à deux types principaux, selon que les courants induits obtenus sont produits par des courants voltaïques ou par des aimants. Nous décrirons comme exemples l'appareil d'ind. de Ruhmkorff et la machine magnéto-électrique de Clarke.

A. *Appareil de Ruhmkorff.* — Il se compose d'une spirale inductrice et d'une spirale induite (Fig. 6). La première est un faisceau M de gros fils de fer entouré d'un gros fil de cuivre de 2 millimètres de diamètre faisant environ 300 tours de spire, isolés par des couches épaisses de vernis. Cet appareil inducteur est introduit dans un tube de verre et placé à la partie centrale la spirale induite. Celle-ci a la forme d'une grosse bobine d'environ 30 centimètres de longueur sur 10 à 12 de diamètre; elle contient 25 à 30,000 tours d'un fil de cuivre fin (1/4 de millim. de diamètre) entouré de coton ou mieux de soie, et noyé pour ainsi dire dans de la gomme laque. C'est au parfait isolement des spires de l'appareil induit que la machine de Ruhmkorff doit une grande partie de sa puissance. La bobine est fixée entre deux disques de verre maintenus verticalement, et l'un d'eux est percé de deux trous par lesquels sortent les extrémités du fil induit que l'on fixe aux boutons métalliques B, C, portés sur des colonnes de verre. Quant aux extrémités du gros fil, elles viennent s'attacher aux deux colonnes de cuivre O, I, que l'on voit en avant de la figure. Les points d'attache des deux rhéophores de la pile sont deux boutons de cuivre (on n'en voit qu'un seul, A, dans notre figure) placés de chaque côté de la pièce KL, appelée *commutateur*, parce qu'elle sert à renverser à volonté le sens du courant. Ces deux boutons sont en communication directe avec des ressorts métalliques verticaux qui embrassent le commutateur. Celui-ci se compose d'un cylindre de verre ou d'ivoire garni de deux lames de cuivre L diamétralement opposées, et communiquant au moyen de vis métalliques et de rubans de cuivre avec les boutons qui reçoivent les deux extrémités du fil inducteur. Dans notre dessin, les ressorts ne pressent que la partie non conductrice du commutateur: aussi l'appareil ne peut-il fonctionner; mais si, à l'aide du bouton K, on amène les lames L au contact des ressorts, voici ce qui arrive. Supposons le pôle positif fixé à droite du commutateur et le mouvement de rotation s'opérant de droite à gauche: le courant passera du ressort métallique R (Fig. 7) à la pièce de cuivre BD, suivra la vis B, et, par le tourillon E, l'équerre KL et un ruban de cuivre fixé sur le socle de l'appareil, gagnera à travers l'*enclume* et le *marteau* D (Fig. 6) la colonne I, à laquelle aboutit une extrémité du fil inducteur. Il suivra donc ce fil et reviendra au pôle négatif de la pile par le bouton O, le ruban de cuivre, l'équerre H (Fig. 7), le tourillon G, la vis A, la pièce de cuivre AC et le ressort qui la presse. Si l'on eût tourné le commutateur de gauche à droite, le courant serait entré dans le fil inducteur par le bouton O et sorti par le bouton I; sa direction eût donc été renversée. Nous avons dit que le courant de la pile passait à travers l'enclume et le marteau D pour gagner le fil inducteur. Ce marteau et son enclume fonctionnent comme *interrupteur*, c.-à-d. servent à interrompre le courant. En effet, lorsque la tête du marteau repose sur l'enclume, le circuit du courant inducteur est fermé; mais, dès que le courant passe, le faisceau de fils de fer s'aimante, soulève la tête du marteau, laquelle est de fer doux, et interrompt le circuit. A ce moment

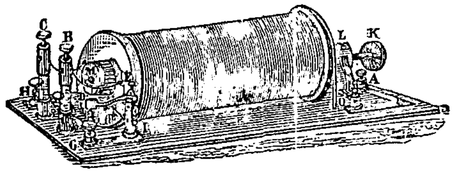

Fig. 6.

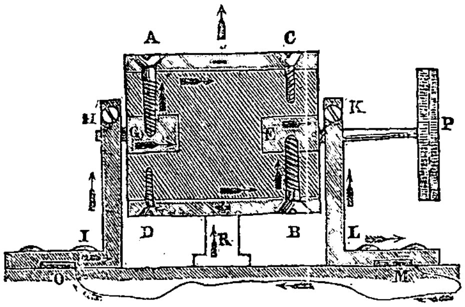

Fig. 7.

même, le faisceau perd son aimantation, le marteau retombe *sur l'enclume et rétablit la continuité du circuit. Ces oscillations* du marteau se succèdent avec une grande rapidité. Toutes les fois qu'il *retombe* sur l'enclume, il se développe un courant induit *inverse* dans la spirale induite, sous la double influence du courant voltaïque qui commence et de l'aimantation du faisceau de fils de fer qui s'établit. *Quand, au contraire, le marteau est soulevé*, le courant voltaïque qui finit et l'aimantation du faisceau qui cesse, concordent pour développer un courant *direct* dans le fil induit. — Tel que nous venons de le décrire, l'appareil de Ruhmkorff produit déjà des effets d'une grande intensité; mais plusieurs physiciens lui ont fait subir des modifications qui en ont augmenté considérablement la puissance. La plus *importante est due* à Fizeau : elle consiste à interposer dans le circuit inducteur un condensateur électrique, formé de deux feuilles d'étain collées sur les deux faces d'une bande de taffetas gommé de 4 mètres de longueur et repliées sur elles-mêmes de manière à pouvoir être introduites dans l'intérieur de la planche *qui porte la bobine. Ses deux armures sont mises en communication*, l'une avec le bouton métallique G (Fig. 6), l'autre avec le bouton H, et par suite avec le marteau et l'enclume reliés à ces boutons par des rubans de cuivre. Ces deux boutons ont une autre utilité, ils servent à recueillir l'*extra-courant*, c.-à-d. le courant d'ind. développé dans *le fil inducteur lui-même*, courant qui possède ici une remarquable intensité.

Les effets produits par la bobine de Ruhmkorff sont extrêmement remarquables. Les commotions sont excessivement fortes, foudroyantes même, si le courant est fourni par 3 ou 4 couples de Bunsen; la plupart des gaz peuvent être décomposés par l'étincelle d'ind.; l'oxygène est ozonisé, l'a*zote et l'oxygène sont combinés*, l'eau énergiquement décomposée, etc. Les effets calorifiques de cet appareil ne sont pas moins intenses. Si l'on réunit les deux extrémités C et B de la spirale induite par un fil de *fer fin, celui-ci est fondu et brûlé avec une* vive lumière. Un des emplois pratiques les plus utiles de l'appareil de Ruhmkorff, est l'application qu'en a faite l'ingénieur Stateham à l'explosion des mines. La *fusée* qu'il a imaginée, et qui porte son nom (Fig. 8), se compose d'un fil de cuivre recouvert de *gutta-percha vulcanisée*. Au bout de quelques mois de contact, il se forme à la surface intérieure de l'enveloppe une légère couche de sulfure de cuivre. Alors, sur un point quelconque du cir*cuit on coupe la moitié supérieure de l'en*veloppe, et dans l'échancrure ainsi formée on enlève un morceau de fil de cuivre sur une longueur d'environ 4 à 6 millim., de *a* en *b* par ex. Le courant d'ind. qui circule *dans le fil* de cuivre se trouve interrompu en ce point; mais il passe par le sulfure de cuivre qu'il fait entrer en ignition, et celui-ci enflamme une cartouche remplie de poudre qui l'environne. L'emploi des fusées de Stateham permet de produire l'inflammation simultanée de plusieurs mines dont les ébranlements *concourent à un même* but. En outre, les ouvriers peuvent s'éloigner suffisamment et tout danger disparaît. Du Moncel a fait la plus heureuse application de cette fusée et de l'appareil de Ruhmkorff à l'explosion des énormes mines du *port de Cherbourg*.

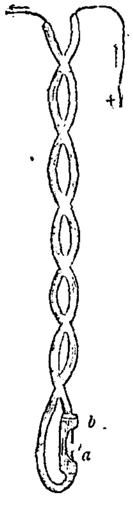

Fig. 8.

Les effets lumineux qu'on obtient avec la bobine de Ruhmkorff sont des plus variés et des plus curieux. — Dans l'air, *les deux* pôles échangent des étincelles vives et bruyantes à des distances de plusieurs centim. Dans le vide, les phénomènes sont véritablement extraordinaires. Si *l'on fait* communiquer les deux extrémités de l'œuf électrique privé d'air avec les colonnes C et B, on voit une belle traînée lumineuse *jaillir d'un pôle* à *l'autre*. Le jet lumineux (Fig. 9) se compose de deux parties distinctes par leur étendue, leur coloration et leur forme, que sépare un intervalle obscur. La boule positive fournit une véritable gerbe de lumière rouge qui s'élargit peu à peu et possède son plus *grand éclat à son point d'origine, tandis que la boule négative* et la tige qui la supporte sont enveloppées d'une triple couche de lumière violette teintée de bleu. On peut provoquer la lumière dans l'œuf avec un seul pôle de la bobine, celui qui cor*respond aux couches extérieures du fil induit*, parce que sa tension surpasse celle de l'autre pôle. Dans ce cas (Fig. 10), la lumière est moins rouge et moins amplifiée et le jet lumineux peut être dévié complétement de sa direction, quand la pile est faible, en plaçant contre les parois de l'œuf, soit le doigt, soit tout autre corps conducteur en rapport direct avec le sol. Mais si, avant de faire le vide dans l'œuf électrique, on y a préalablement introduit de la vapeur d'essence de térébenthine, de sulfure de carbone, d'alcool, etc., l'aspect de la lumière est com*plétement modifié* (Fig. 11). *Elle apparaît alors sous la forme* d'une série de zones alternativement brillantes et obscures : c'est le phénomène connu sous le nom de *stratification de la lumière électrique*. Sa cause n'est pas encore parfaitement déterminée, aussi nous abstiendrons-nous de parler des théories *proposées pour l'expliquer*.

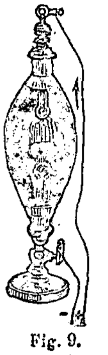

Fig. 9.

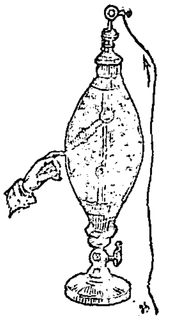

Fig. 10.

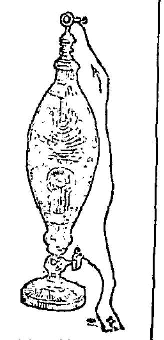

Fig. 11.

B. *Appareil de Clarke*. — Il est constitué par un fort aimant vertical en fer à cheval ABC (Fig. 12), solidement fixé à une planchette de bois, et par un électro-aimant DE mobile autour d'un axe métallique perpendiculaire à l'aimant. Les deux bobines *sont formées de fils indépendants. Dans l'une le fil s'enroule de* gauche à droite, et l'autre a le sien enroulé de droite à gauche. Une extrémité du fil de chaque bobine se réunit, sur l'axe de rotation *m*, à une extrémité du fil de l'autre. Quant aux deux autres extrémités, elles viennent aboutir à une virole de cuivre *n* fixée autour de l'axe, mais séparée de cet axe par une enveloppe cylindrique isolante d'ivoire. On choisit de telle manière les *extrémités pour les réunir, que le courant y circule toujours dans* le même sens. Cela posé, imprimons un mouvement de rotation à l'électro-aimant à l'aide d'une grande roue FG et d'une corde sans fin : les deux bobines s'aimanteront alternativement en sens contraire en passant devant les pôles de l'aimant fixe, et, dans *chaque fil, il se produira un courant induit dont la direction* changera à chaque demi-révolution. Cependant il importait d'obtenir un courant d'une direction constante, et voici comment on y est parvenu. En avant de la virole dont nous avons parlé, se trouvent deux demi-viroles (Fig. 13) séparées l'une *de l'autre* par un intervalle de deux ou trois millim., selon deux génératrices opposées du cylindre. Elles communiquent, l'une avec la première virole, l'autre avec l'axe de l'électro-aimant. Ces deux demi-viroles peuvent donc être regardées comme les pôles de la machine. Au-dessous de cet appareil, qu'on nomme *commutateur*, se trouve une pièce de bois dont les surfaces verticales sont garnies de deux bandes métalliques étroites, et *percées de mortaises et de trous abc, a'c', destinés* à *fixer des* ressorts métalliques verticaux et des fils servant de rhéophores. Lorsque l'électro-aimant est en mouvement, chacun des ressorts passe d'une demi-virole à l'autre, à chaque demi-révolution. Mais, comme le signe de la tension électrique des demi-viroles *change* aussi à chaque demi-révolution, les ressorts deviennent les véritables pôles de la machine et leur signe reste toujours le même. C'est donc dans les trous *o, o'* des bandes de cuivre en communication avec ces ressorts que l'on doit fixer les rhéophores qui transmettront le courant de la machine. — Pour produire des effets chimiques et physiologiques, on emploie un électro-aimant formé par l'enroulement de fils de cuivre très-longs et très-fins. Quand on veut obtenir des effets physiques, on remplace les fortes bobines à *long fil par un système de bobines* à fil gros et court. Au reste, on peut produire avec la machine de Clarke tous les effets des courants voltaïques ordinaires.

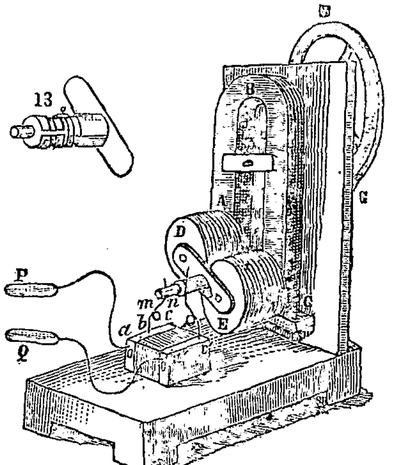

Fig. 12.

Si nous réfléchissons aux effets produits par les appareils d'ind., nous placerons leurs courants entre les jets d'électricité *des machines à plateau de verre et les courants voltaïques des* piles. En effet, les machines électriques fournissent une petite quantité d'électricité sous une tension considérable, tandis que, dans les piles, une quantité considérable d'électricité circule sous une faible tension. Le courant induit, de son côté, l'em*porte en tension sur le courant de la pile*, mais, en même temps, il lui est inférieur en quantité : il se rapproche donc des machines à plateau de verre par la tension, et des piles par la quantité. En nous plaçant à ce point de vue, les appareils d'ind. nous apparaissent comme de vraies machines de transformation, modifiant, sans l'augmenter ni la diminuer, la force représentée par le courant voltaïque inducteur, et lui faisant gagner en tension ce qu'ils lui *enlèvent en quantité*. — V., *pour plus de* détails, le *Traité d'électricité* de Gavarret, et la *Notice sur l'appareil d'ind. de Ruhmkorff*, par Du Moncel.

INDUIRE. v. a. (lat. *in*, dans; *ducere*, conduire). Porter, pousser à faire quelque chose; se prend ordinairement en mauvaise part. *In. au mal, à mal faire. Qui vous a induit à cela?* ‖ *In. à erreur*, Être la cause volontaire ou involontaire de l'erreur où tombe une personne. — *In. en erreur*, Tromper à dessein. — Dans l'Oraison dominicale, *Ne nous induisez point en tentation*, Ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. ‖ Inférer, tirer une conséquence. *Qu'induisez-vous de là? La conséquence que j'en induis. J'en veux induire que...* = Induit, ite. part. = Conj. V. Nuire. = Syn. Voy. Aiguillonner et Conclure.

INDULGENCE. s. f. (latin. *indulgentia*). Facilité à excuser et à pardonner les fautes, les défauts. *Grande in. Avoir de l'in. User d'in. Avoir besoin d'in. Réclamer l'in. de ses auditeurs. Avoir droit à l'in. Traiter quelqu'un avec in. Elle a trop d'in. pour son fils.*

Enc. — Théologie. — L'*Indulgence* est définie par les théologiens « la remission de la peine temporelle qui reste à subir au pécheur pénitent, pour les fautes qui lui ont été pardonnées quant à la coulpe et à la peine éternelle, rémission que l'Église *accorde hors du tribunal de la pénitence, par le ministère de* ceux qui ont la dispensation du trésor de ses grâces. » L'ind. ne remet ni le péché, même véniel, ni la peine éternelle. Elle ne remet que la peine à expier en ce monde ou en purgatoire. Quant au trésor spirituel où l'Église puise ses grâces, il se compose des mérites infinis de Jésus-Christ, et des œuvres surabondantes de la Vierge et des saints. Dieu, dans sa miséricorde, reverse les mérites des uns sur les autres, en vertu de la communion des saints.

« Dans toute société, dans tout gouvernement, dit le card. Gousset, une des plus belles et des plus nobles prérogatives du chef de l'État est le droit de faire grâce, de commuer les peines, *d'accorder des amnisties. Le souverain pontife*, le *représentant* de J.-C. sur la terre, a donc aussi le pouvoir de faire grâce, de commuer en tout ou en partie les peines encourues par le péché, en faveur de ceux qui sont revenus sincèrement à Dieu. » Il est de foi que l'Église a le pouvoir d'accorder des indulgences. « *Comme le pouvoir d'accorder des indulgences*, lisons-nous dans les actes du concile de Trente, a été donné par J.-C. à son Église, et qu'elle a usé de ce pouvoir divin dès son origine, le saint concile enseigne et décide qu'on doit conserver cet ancien usage comme très-salutaire au peuple chrétien, et dit anathème à ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles, ou que l'Église n'a pas le pouvoir d'en accorder. » Toutefois, comme des abus s'étaient à plusieurs reprises glissés dans la concession des indulgences, le même concile veut que « l'on y observe de la modération, de peur qu'une trop grande facilité à les accorder n'affaiblisse la discipline ecclésiastique ». En outre, dans le dessein de les corriger, il ordonne « d'en écarter d'abord toute *espèce de gain sordide* », *et il recommande aux évêques « de supprimer* tous les abus qu'ils trouveront dans leurs diocèses, et d'en faire le rapport au concile provincial et au souverain pontife. »

On divise les indulgences en plusieurs classes. Relativement à l'étendue de leur effet, elles sont *plénières* ou *partielles*. L'*ind. plénière* est ainsi appelée, parce qu'elle remet toute la peine temporelle due au péché, de telle sorte que si un fidèle la gagnait tout entière et en recevait une application parfaite, il serait aussi pur devant Dieu qu'au moment où il a été régénéré en J.-C. par le baptême. L'ind. plénière est quelquefois qualifiée, dans les bulles, de *plus plénière* et de *très-plénière*, non parce qu'elle est plus ou moins grande en elle-même, mais à cause de *certains priviléges qui y sont attachés, comme, par ex., la faculté*, pour le confesseur, d'absoudre des cas réservés au saint-siége, de commuer les vœux, etc. L'*ind. partielle* ne remet qu'une partie plus ou moins grande de la peine due au péché, par ex., 10 jours, 40 jours, sept quarantaines, etc. Mais il ne *faut pas croire* que la personne qui *gagne une ind.* de 10, 40 jours, etc., obtienne la libération de 10, 40 jours, etc., de purgatoire; elle obtient simplement la rémission de la peine qu'elle aurait rachetée par une pénitence canonique de ce même nombre de jours. — Considérée sous le rapport de sa durée, l'ind. est dite *temporaire*, quand elle est accordée pour un temps déterminé à l'expiration duquel elle finit, et *perpétuelle*, quand sa concession est sans limites et dure jusqu'à ce qu'elle soit positivement révoquée. — Envisagées au point de vue de la personne ou de la chose à laquelle elles sont attachées, les indulgences forment encore plusieurs catégories. Ainsi, on appelle *ind. personnelle*, celle qui est accordée directement à une ou à *plusieurs personnes : telles sont les indulgences établies en faveur* des communautés, des confréries, et autres associations pieuses. L'*ind. locale* est celle qui s'applique à un lieu particulier, comme une église, une chapelle, un autel, etc., de sorte que, pour la gagner, il faut visiter ce lieu en remplissant les conditions imposées par les termes mêmes de la concession. Enfin, on nomme *indulgences réelles*, celles qui sont attachées à certains objets portatifs, tels que crucifix, médailles, chapelets, etc. Nous ferons remarquer à ce sujet, que le saint-siége défend d'appliquer des indulgences aux images, soit gravées, soit peintes, ainsi qu'aux croix, crucifix, statuettes et médailles de fer, de plomb, d'étain ou autres matières fragiles. Enfin, *parmi les indulgences, il en est qui sont accordées uniquement* ou *pour les vivants* ou *pour les morts*, et d'autres qui sont pour les vivants, mais avec la faculté pour ceux-ci de les appliquer au soulagement des âmes du purgatoire.

Le souverain pontife et les évêques ont seuls qualité pour *accorder des indulgences; mais le premier seul peut les donner* plénières, parce que seul il a juridiction sur l'Église universelle. Les évêques ne peuvent accorder qu'une indulgence de 40 jours, sauf toutefois lorsqu'ils consacrent une église, car, dans ce cas, ils sont autorisés à fixer sa durée à un an. De plus, ils ont le droit d'exercer leur pouvoir par un ecclésiastique délégué *ad hoc*. Quant aux fidèles qui veulent gagner les indulgences, il *faut* : 1° *qu'ils aient l'intention actuelle ou virtuelle de les ga-*

gner ; 2° qu'ils soient en état de grâce ; 3° qu'ils accomplissent exactement tout ce qui est prescrit par la bulle ou le bref de concession, et de la manière qu'il est prescrit. — V. JUBILÉ.

INDULGENT, ENTE. adj. Qui a de l'indulgence, qui pardonne aisément les fautes, les défauts. *Un prince, un maître, un père in. Il est trop in. pour ses enfants, à ses enfants. Être in. à soi-même. Être in. pour les fautes de ses amis. Vous êtes trop in. dans vos critiques.* — * Famil., on dit D'un mari qui ferme les yeux sur l'inconduite de sa femme, *C'est un mari in.* ‖ Par ext., se dit aussi De certaines choses. *Religion, morale, critique indulgente.*

INDULT. s. m. (lat. *indultum*, concession).

Enc.—Pris dans son sens le plus large, le mot *Indult* signifie une grâce, un privilége émané du souverain pontife. On l'applique, par ex., aux permissions de lire les livres défendus par la congrégation de l'index, ainsi qu'aux brefs obtenus par des religieux qui désirent entrer dans un ordre moins austère que celui où ils ont fait profession. Employé dans une acception plus limitée, ce mot désigne toute concession faite par le pape à un souverain, à une communauté ou même à un simple particulier, soit pour les dispenser du droit commun, soit pour les replacer sous l'empire de ce droit, quand ses dispositions leur sont plus favorables. Enfin, avant la révolution, on entendait, en France, par *Indult*, le privilége, accordé par lettres du pape, à quelque corps ou à quelque personne, de pouvoir nommer à de certains bénéfices ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun, et l'on nommait *Indultaire*, celui qui avait droit à un bénéfice en vertu d'un privilége de ce genre. On appelait *ind. du roi*, le droit que le concordat de Léon X avait reconnu aux rois de France de nommer aux bénéfices en pays d'obédience ; et *ind. du parlement*, le privilége qu'avaient le chancelier de France et les officiers du parlement de Paris, en vertu d'une concession du pape Eugène IV, en 1434, de pouvoir requérir, une fois dans leur vie, sur un évêché ou sur une abbaye, le premier bénéfice vacant, soit pour eux-mêmes, soit pour un autre, après y avoir été autorisés par lettres du prince. Un autre ind., appelé *ind. de compact*, avait été reconnu aux cardinaux par le pape Paul IV. En vertu de cet ind., les cardinaux avaient droit de tenir des bénéfices, soit réguliers, soit séculiers, et ne pouvaient être prévenus, dans les six mois, par les souverains pontifes, pour la collation des bénéfices qui dépendaient d'eux. — Enfin, en Espagne, on donnait autrefois le nom d'*Indult* à un droit que l'État levait sur les métaux précieux et les marchandises qui arrivaient d'Amérique.

INDULTAIRE. s. m. Voy. INDULT.

INDÛMENT. adv. T. Prat. D'une manière indue. *Il a payé cette somme indûment.*

***INDUPLICATIVE.** adj. f. (lat. *in*, dans; *duplicatus*, fléchi). T. Bot. Voy. PRÉFLORAISON.

* **INDURATION.** s. f. T. Anat. et Méd.

Enc. — L'*Induration* est l'endurcissement du tissu des organes. Elle est en général consécutive à un état inflammatoire le plus souvent chronique, dont elle est la terminaison. Dans ce cas, le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé, la chaleur y devient moins vive, la sensibilité diminue ; enfin les fluides exsudés passent à l'état de matière organisée amorphe, qui est tantôt solide, tantôt demi-fluide, ou à celui de granules ou de tissu fibro-plastique. Cette sorte d'ind., qui est la plus fréquente, est appelée *ind. blanche* ou *ind. grise*. Lorsque le tissu induré reste rouge, ainsi que cela arrive dans les tissus qui abondent en capillaires sanguins, l'ind. est dite *ind. rouge* ou *Hépatisation*. Enfin, on applique à l'ind. le nom de *Carnification*, quand elle présente quelque ressemblance avec le tissu musculaire : cette dernière forme d'ind. ne s'observe que dans le poumon.

* **INDURÉ, ÉE.** adj. T. Méd. Qui est atteint d'induration. *Tissu in, Chancre induré.*

* **INDUSIE.** s. f. (lat. *indusium*, sorte de chemise). T. Bot. Voy. FOUGÈRE et CRYPTOGAME.

INDUSTRIE. s. f. (lat. *industria*). Dextérité, adresse à faire quelque chose. *Cela est fait avec beaucoup d'in., avec une in. merveilleuse. Une coupable, une dangereuse in. Avoir de l'in. Mettre, employer son in. à... Il y a de l'in. à faire... Il a eu l'in. de faire... Il n'a pas assez d'in. pour en venir à bout. C'est un homme d'in., de beaucoup d'in. Il fait subsister sa famille par son travail, par son in.* — *Vivre d'in., subsister d'in.*, Trouver moyen de subsister à l'aide d'expédients en général peu délicats. — *Chevalier d'in.*, V. CHEVALIER.

Enc. — Dans le langage économique, le mot *Industrie* est presque synonyme du mot *Production;* néanmoins celui-ci se prend dans un sens plus abstrait, tandis que celui-là se dit surtout de la production considérée eu égard à la nature des objets produits et aux instruments de travail dont elle fait usage à cet effet. Cela est si vrai que, dans le langage ordinaire, le mot *industrie* employé seul désigne un genre particulier d'ind., l'*ind. manufacturière*, parce qu'aux yeux du vulgaire, elle semble due tout entière à l'emploi des outils et des machines. Enfin, toujours dans le langage ordinaire, on applique la dénomination d'*industrie* à toute profession mécanique ou mercantile, à tout métier que l'on exerce pour vivre.— Conformément à la distinction qui existe entre les termes de *production* et d'*industrie*, nous exposerons sous le premier de ces mots les lois et les phénomènes généraux de la production ; ici nous traiterons simplement de la classification des industries. Nous parlerons ensuite des écoles qui ont pour objet de répandre la connaissance théorique et pratique des meilleurs procédés en usage dans les différentes industries.

I. *Classification des industries.* — On divise communément les industries en trois classes : l'*ind. agricole* ou *agriculture*, l'*ind. manufacturière* ou *industrie* proprement dite, et l'*ind. commerciale* ou *commerce*. Sous la première de ces dénominations, on comprend tous les travaux qui ont pour but la production des matières premières que fournit le sol, ou mieux tous les travaux qui ont pour but de conquérir la richesse dans chacun des trois règnes de la nature. En conséquence, l'*ind. agricole* embrasse non-seulement l'extraction de tous les produits que peut donner le sol, mais encore ceux de la chasse et de la pêche. Cependant les choses que produit l'ind. agricole en fécondant le sein de la terre sont rarement propres à satisfaire nos besoins d'une manière immédiate. En effet, si l'on passe en revue les résultats de cette ind., on reconnaît que son œuvre se borne à recueillir des produits bruts. Presque rien de ce qu'elle fait naître, si l'on en excepte les fruits pour l'homme et les fourrages pour les animaux, n'est susceptible d'être consommé tel que l'agriculteur l'a obtenu. Mais l'*ind. manufacturière* s'empare de ces produits et se charge de les approprier à nos divers besoins. Elle atteint ce but par des procédés sans nombre, dont l'ensemble constitue les arts et métiers, et dont la description appartient à la technologie. Toutes les opérations auxquelles l'ind. manufacturière a recours sont mécaniques ou chimiques ; et il n'est pas de produit, considéré dans son état d'achèvement, qui ne soit le résultat de ces deux sortes de moyens. Enfin elle s'exerce, soit dans des ateliers, soit en chambres, soit en boutiques, soit dans les maisons et les ménages ; car, puisqu'elle consiste à modifier la matière, à lui procurer une utilité qu'elle n'avait pas précédemment, la femme qui, sous le toit domestique, prépare le modeste repas et raccommode le linge de la famille, exécute, sauf l'étendue, une œuvre industrielle tout comme le plus grand fabricant de Lille ou de Manchester. Mais les produits industriels, qu'ils soient fournis par le travail agricole ou par le travail industriel, ne se consomment jamais en totalité sur les lieux mêmes où ils ont été obtenus. Il faut donc qu'une autre ind. les fasse passer, suivant les cas, des mains des producteurs agricoles dans celles des manufacturiers, puis des mains des uns et des autres dans celles des consommateurs : c'est là le but de l'*ind. commerciale*. Chacune des trois branches industrielles produit donc d'une manière distincte, et dont il est important de bien saisir la différence. L'ind. agricole crée la richesse en tirant du sein de la terre, ou en faisant naître à sa surface toutes les choses utiles. L'ind. manufacturière crée la richesse, en incorporant à ces choses, dites matières premières ou produits bruts, un travail dont l'effet est de les rendre propres à la satisfaction immédiate de nos besoins. Enfin, l'ind. commerciale ajoute aux matières premières et aux produits manufacturés une espèce de façon, consistant dans leur transport, qui augmente leur valeur échangeable, mais ne modifie en rien leur valeur en usage.

La classification qui précède est sujette à de nombreuses objections, car elle confond des choses fort distinctes. En conséquence, plusieurs économistes ont cru devoir la rejeter, tandis que d'autres se sont contentés de la modifier. — Destutt de Tracy, considérant que toutes les opérations de la nature et de l'art se réduisent à des changements de forme ou de lieu, a divisé l'ind. en deux branches seulement, l'*ind. fabricante* ou *transformatrice*, et l'*ind. commerçante* ou *translocatrice;* mais cette classification, purement abstraite, a l'inconvénient de ne point correspondre aux divisions pratiques établies dans la société. Dunoyer, au contraire, en analysant philosophiquement les différents travaux qui font l'objet de l'activité humaine, a proposé une classification beaucoup plus rationnelle et qui est aujourd'hui généralement adoptée. Il a d'abord séparé de l'ind. agricole les travaux du chasseur, du pêcheur et des mineurs, et en a fait un groupe particulier sous le nom d'*ind. extractive.* Passant à l'ind. commerciale des anciens auteurs, le savant économiste démontre également qu'il faut y distinguer deux fonctions bien différentes, et qui dans la pratique sont ordinairement séparées, l'une qui consiste à déplacer, à transporter les produits agricoles ou manufacturés, pour les faire arriver aux lieux où ils doivent être consommés ; l'autre qui a pour objet propre l'échange. En conséquence, il donne à la première le nom d'*ind. voiturière* ou de *voiturage*, et il conserve à la seconde celui d'*ind. commerciale* ou de *commerce*. Ainsi, dans la division établie par Dunoyer, le commerce, conformément à son étymologie, désigne exclusivement l'ind. de celui qui fait sa profession habituelle d'acheter pour vendre, et de servir d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les distinctions établies par l'éminent auteur de la *Liberté du travail* sont parfaitement fondées. Toutefois il nous paraît forcer un peu la signification des termes de la langue, en comprenant la chasse et la pêche dans l'ind. extractive. Ne conviendrait-il pas de considérer ces deux sortes de travaux comme constituant un groupe spécial, qu'on pourrait désigner, par exemple, sous le nom d'*ind. agreutique.* — Au reste, quel que soit le choix que l'on fasse parmi les opinions des auteurs, il ne faut pas oublier que la classification des industries n'a d'importance qu'au point de vue de l'étude de la science, et qu'elle a surtout pour objet de faciliter l'analyse des phénomènes économiques. En effet, dans l'état actuel des choses, le même individu, bien que classé dans une catégorie spéciale d'industriels, exerce habituellement une ou plusieurs autres industries différentes de celle qui lui donne son nom. Ainsi, le colporteur fait à la fois de l'*ind. voiturière* et de l'*ind. commerciale*. Celui qui se livre à l'*ind. extractive*, fait de l'*ind. voiturière*, quand il transporte ses produits, houille, minerai de fer, pierres de taille, etc., à une certaine distance du carreau de sa mine ou carrière, et de l'*ind. commerciale*, quand il les vend aux consommateurs. Enfin, l'*agriculteur* exerce une *ind. extractive*, lorsqu'il tire du sein de la terre la marne ou la chaux nécessaires pour amender son champ ; il est *manufacturier*, lorsqu'il fait du beurre ou presse sa vendange pour en faire du vin ; il fait de l'*ind. voiturière*, quand il porte son blé au marché ; il est *commerçant*, lorsqu'il le vend et achète avec le prix les outils dont il a besoin pour ses travaux.

Les industries qui précèdent exercent leur action sur la matière ; aussi les appelle-t-on quelquefois *Arts matériels*, et donne-t-on à leur ensemble le nom d'*ind. matérielle*. Mais en dehors de ces arts, il en est encore d'autres qui agissent particulièrement sur l'homme lui-même considéré comme être individuel et comme être social, c.-à-d. qui ont pour objet de travailler à son développement physique, intellectuel et moral, à faire régner l'ordre et la justice dans les rapports sociaux. J.-B. Say, le premier, a qualifié ces genres de travaux d'*ind. immatérielle*. Mais Dunoyer est l'économiste qui a traité le plus complétement cette question. Il distingue les arts immatériels en quatre catégories : 1° les arts qui ont pour objet le perfectionnement et la conservation de l'homme physique (gymnastique, natation, danse, hygiène, médecine, etc.); 2° les arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés esthétiques (l'architecture, la sculpture, la peinture, la poésie, en un mot les Beaux-Arts); 3° les arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles (les sciences, la littérature, l'enseignement); 4° les arts qui travaillent au perfectionnement de nos habitudes morales (le sacerdoce, le gouvernement, etc.). — Nous croyons cette classification susceptible d'objections sérieuses, et nous serions, par ex., fort disposé à réduire ces quatre groupes à trois, savoir : 1° les arts qui ont pour objet l'homme physique ; 2° ceux qui ont pour objet l'homme intellectuel et moral ; 3° ceux qui ont pour objet le règlement des relations sociales entre les hommes, c.-à-d. les fonctions propres du gouvernement et de l'administration.

II. *Écoles industrielles.* — Un jour viendra sans doute où l'enseignement industriel recevra tous les développements qu'exigent l'importance et les progrès de l'activité industrielle dans nos sociétés modernes. Aujourd'hui, un apprentissage purement routinier auprès de patrons dont toute la science consiste dans une pratique plus ou moins heureuse, mais jamais raisonnée, tel est l'unique enseignement professionnel que reçoit l'immense majorité des ouvriers de l'ind. Les plus louables efforts ont été faits pour améliorer cet état de choses, soit par le gouvernement, soit par les administrations de quelques-unes de nos grandes cités industrielles ; néanmoins il suffit d'énumérer le petit nombre d'établissements destinés à l'enseignement professionnel que nous possédons, pour comprendre combien il reste encore à faire dans cette voie.

A. Pour l'*enseignement agricole*, nous avons deux sortes d'institutions : les *Écoles impériales d'agriculture* et les *Fermes-écoles*. — Les premières constituent le degré supérieur de l'enseignement. Elles ont pour but de former des chefs d'exploitation instruits à la fois dans la théorie et dans la pratique de l'agriculture, et familiarisés avec les principes de l'administration rurale. Les leçons théoriques comprennent l'économie et la législation rurales, l'agriculture proprement dite, la zootechnie, la sylviculture et la botanique, la chimie, la physique et la géologie appliquées aux arts agricoles, et le génie rural (irrigations, nivellements, desséchements, arpentage, constructions rurales, etc.). Il existe, en outre, un cours de comptabilité théorique et pratique appliquée à l'ensemble d'une exploitation. L'enseignement pratique se compose des diverses opérations de l'agriculture, lesquelles ont lieu sur un terrain spécial annexé à l'école et cultivé en régie pour le compte de l'État. Les écoles impériales sont actuellement au nombre de trois, celles de Grignon (Seine-et-Oise), de Grand-Jouan (Loire-Inférieure) et de la Saulsaie (Ain), toutes entretenues aux frais de l'État, et correspondant à autant de *régions* ou circonscriptions territoriales déterminées. Elles ne reçoivent que des internes, et nul ne peut y être admis qu'après un double examen. A l'expiration des cours, qui durent trois ans, les élèves qui subissent avec succès les épreuves de sortie reçoivent un *Certificat d'études*. En outre, ceux dont l'aptitude et les connaissances sont jugées supérieures sont placés, pendant deux ans, en qualité de *stagiaires*, et aux frais du Trésor, auprès de divers établissements publics ou privés, pour y compléter leur instruction pratique. — Les *Fermes-écoles*, appelées aussi *Fermes-modèles* et *Fermes expérimentales*, sont des exploitations rurales ordinairement privées, et conduites avec habileté et profit, et dans lesquelles les élèves, admis gratuitement, exécutent la plupart des travaux. L'enseignement y est essentiellement pratique, et consiste le plus souvent en explications et démonstrations données sur le lieu et au moment même du travail. Ces établissements sont destinés à former des cultivateurs capables de faire valoir avec intelligence, soit leurs propriétés, soit celles d'autrui, ou de devenir de bons aides ruraux. Il devrait y en avoir un dans chaque département ; mais cette disposition de la loi n'a pu encore être entièrement exécutée. Les fermes-écoles actuellement existantes renferment de 24 à 32 *élèves-apprentis*, et assez souvent quelques *élèves-surnuméraires*. Les cours y durent ordinairement trois ans, et, à la fin des études, il est délivré des *brevets d'apprentissage* aux élèves qui en sont jugés dignes, et qui sont presque toujours des fils de cultivateurs ou d'ouvriers agricoles. Le personnel enseignant de chaque école se compose d'un directeur nommé par le ministre, d'un chef de pratique, d'un surveillant comptable, d'un jardinier-pépiniériste, d'un vétérinaire, et, suivant les localités, de certains chefs spéciaux, tels que bergers, fromagers, magnaniers, etc. Ces divers agents sont à la nomination du directeur. Les traitements de ce personnel sont payés par l'État sur le crédit des encouragements à l'agriculture. L'État alloue également une somme annuelle par apprenti, laquelle, jointe au travail de ce dernier, doit couvrir les dépenses que son entretien occasionne. Enfin, des encouragements pécuniaires sont distribués, chaque année, à ceux des élèves qui se sont le plus distingués. — Nous parlons ailleurs de l'*École forestière* et des *Écoles vétérinaires;* au reste, la première est une école administrative bien plus qu'une école agricole.

B. Les établissements destinés à l'*enseignement industriel et commercial* sont ou publics ou privés. Les premiers sont entretenus, soit par l'État, soit par les communes. — Les établissements de l'État sont le *Conservatoire des arts et métiers*, dont il a été déjà parlé au mot Conservatoire, l'*École centrale des arts et manufactures*, et les *Écoles impériales d'arts et métiers.*— L'*École centrale des arts et manufactures* est située à Paris. Elle a été fondée en 1829, par une société particulière, mais l'État en a fait l'acquisition en 1857. Cet établissement a pour objet de former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines, des chefs de fabrique et des professeurs de sciences appliquées. L'enseignement comprend des cours de sciences appliquées aux arts mecaniques, à l'architecture civile, à la métallurgie et autres industries; des travaux graphiques, des manipulations de chimie, des projets et des exercices pratiques. L'école n'admet que des externes et après examen. Des bourses et des demi-bourses, entretenues par la ville de Paris et les départements, sont distribuées au concours, ainsi qu'une subvention annuelle accordée par l'État. Les élèves qui obtiennent une part de cette subvention sont dits *élèves du gouvernement*. A la fin des études, qui durent trois ans, les élèves qui ont satisfait à toutes les épreuves exigées reçoivent le diplôme d'*ingénieur civil*, et l'on délivre un *certificat de capacité* à ceux qui n'ont satisfait qu'à une partie de ces épreuves.—Les *Écoles d'arts et métiers* sont au nombre de trois, et établies à Châlons (Marne), à Angers (Maine-et-Loire) et à Aix (Bouches-du-Rhône). Elles sont destinées à former, en unissant la théorie à la pratique, des ouvriers instruits et habiles dans la fonderie, la forge, l'ajustage, la serrurerie, la construction des modèles, les travaux de tour et la menuiserie. Ces établissements sont entretenus aux frais de l'État. Les études durent trois ans. L'enseignement théorique comprend la grammaire, l'arithmétique, la comptabilité industrielle et commerciale, le dessin des machines, la géométrie élémentaire et descriptive, la mécanique, la chimie et la physique élémentaires, le lever des plans et le nivellement. L'instruction pratique embrasse les travaux de forge, de fonderie, de moulage, d'ajustage, de tour, de serrurerie, de construction des modèles et de menuiserie. Pour s'exercer, les élèves fabriquent des produits appropriés à la consommation locale, ou commandés par les particuliers, qui sont vendus pour le compte de l'État. L'âge fixé pour l'admission des candidats est de 13 ans au moins et de 16 ans au plus : ceux-ci doivent en outre subir un examen préalable. Les écoles ne reçoivent que des internes. L'État et les départements y entretiennent des bourses et des fractions de bourses. Parmi les bourses de l'État, une bourse entière, deux trois-quarts de bourse et deux demi-bourses sont assignés à chaque département.

Parmi les établissements municipaux, nous citerons à Paris le *Collége Chaptal* et l'*École Turgot*, dont l'enseignement s'adresse spécialement aux enfants qui se destinent aux carrières industrielles et commerciales. Lyon possède une école industrielle qui peut servir de modèle aux établissements de ce genre. Elle a été fondée, en 1826, avec les fonds légués à cet effet à la ville par le major général Martin, d'où le nom d'*École de la Martinière* sous lequel cet établissement est bien connu. Dans la plupart de nos grands centres manufacturiers, il existe également des écoles de dessin, ainsi que des cours publics de sciences appliquées à l'industrie. L'objet de ces cours varie suivant le genre et la nature des industries particulièrement cultivées dans la localité. Nous citerons encore l'*École de dentelles* de Dieppe, et l'*École de teinture et de tissage* de Nimes.—Enfin, nous terminerons en mentionnant l'*École supérieure du commerce*, à Paris. Cet établissement occupe, dans l'ordre commercial, le même rang que l'École centrale des arts et manufactures dans l'ordre industriel. Il a pour objet de former des négociants, des banquiers et des employés de commerce. Il a été fondé, en 1820, par une société particulière à laquelle il appartient, mais l'État y entretient douze bourses. Les études durent trois ans, à la fin desquelles les élèves obtiennent, après examen, un *diplôme de capacité.* L'enseignement comprend : l'histoire, la géographie, les langues étrangères, l'arithmétique, le dessin linéaire, les éléments de la physique, de la chimie, la mécanique appliquée, l'étude des matières premières, la recherche des falsifications, la connaissance des marchandises, le droit commercial et maritime, et l'économie industrielle.

INDUSTRIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'industrie. *Les arts industriels. Les professions industrielles. Des établissements industriels. Une entreprise industrielle. Action industrielle*, V. Action. || Qui provient de l'industrie. *Les produits industriels. La richesse industrielle d'un État.* = Subst., Celui qui se livre à l'industrie. *C'est un in. fort distingué.*

INDUSTRIEUSEMENT. adv. Avec industrie, avec art. *Il travaille in. Cela est in. travaillé.*

INDUSTRIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'industrie, de l'adresse. *C'est un homme fort in. Une ouvrière industrieuse. Il a l'esprit fort in., les mains fort industrieuses. Cet ouvrage est fait d'une manière industrieuse.*

INDUTS. s. m. pl. (latin. *indutus*, habillé). Se dit, dans plusieurs églises, Des clercs qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre.

* **INDUVIÉ, ÉE.** adj. (lat. *induviæ*, vêtement). T. Bot. Voy. Fruit.

INÉBRANLABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être ébranlé. *Ce roc est i. à l'impétuosité des vents. Il demeure i. contre la violence des vagues. Ces bataillons sont inébranlables au feu.* || Fig., Constant, ferme, qui ne se laisse point abattre. *Ame, cœur, courage, fermeté i. Il resta i. aux coups de l'adversité.* || Qu'on ne peut faire changer d'opinion, de dessein, etc. *Mon parti est pris, je suis i. C'est un homme i. dans ses résolutions.* || Se dit également Des choses morales. *Ma résolution est i. Sa foi est inébranlable.*

INÉBRANLABLEMENT. adv. D'une manière inébranlable; ne se dit guère qu'au fig. *C'est un homme i. attaché à son devoir, i. attaché à ses opinions.*

INÉDIT, ITE. adj. Qui n'a point été imprimé, publié. *Poëme i. Mémoire i. Histoire inédite. Cet ouvrage est encore i.* || * Qui n'a point encore été décrit. *Recueil de plantes rares et inédites.*

INEFFABILITÉ. s. f. Impossibilité d'exprimer quelque chose par des paroles; n'est guère usité que dans ces loc., *L'i. des mystères; L'i. des grandeurs de Dieu.*

INEFFABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être exprimé par des paroles. *Un bonheur, une joie i. Une i. douleur. D'ineffables voluptés.* || Se dit plus ordin. en parlant De Dieu et des mystères de la religion. *La grandeur i. de Dieu. Son nom i. Le mystère i. de l'incarnation.*

Syn. — *Indicible, Inénarrable, Inexprimable.* — *Ineffable* est ce dont on ne peut parler; *inénarrable* ce, qu'on ne peut raconter; *indicible*, ce qu'on ne peut dire, mettre au jour; *inexprimable*, ce qu'on ne peut exprimer, représenter fidèlement par la parole. On ne peut proférer le mot, parler de la chose qui est *ineffable;* on se tait. On ne peut raconter les faits, rapporter dans toutes leurs circonstances les choses qui sont *inénarrables;* on les indique à peine. On ne peut mettre dans tout son jour ce qui est *indicible;* on le fait entendre. On ne peut exprimer, peindre au naturel ce qui est *inexprimable;* on ne fait que l'affaiblir. C'est le mystère qui rend la chose *ineffable;* c'est le merveilleux qui la rend *inénarrable;* c'est le charme secret qui la rend *indicible;* c'est la force ou l'intensité qui la rend *inexprimable*. Les mystères de la religion, les grâces divines, etc., sont *ineffables;* on ne les comprend pas. La gloire de Dieu, les prodiges de la création, toutes les choses qui s'élèvent au-dessus de l'esprit et du langage humain sont *inénarrables*. Les sentiments et les sensations qu'on ne peut pas définir sont *indicibles*. Enfin, tout ce qui est si fort, si extraordinaire, que la parole ne peut le rendre sans l'affaiblir, est *inexprimable.*— *Ineffable* et *inénarrable* sont surtout du style religieux; *indicible* est du style ordinaire; *inexprimable* est de tous les styles.

INEFFAÇABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être effacé. *Une empreinte i. Des traits ineffaçables.* || Figur., au sens moral. *Un souvenir i. Des expressions ineffaçables. Le caractère imprimé par le baptême est i. Il a fait à son honneur une tache i.* = Syn. Voy. Indélébile.

INEFFICACE. adj. 2 g. Qui n'a point d'efficacité, qui ne produit point son effet. *Protection, secours i.*

INEFFICACITÉ. s. f. Manque d'efficacité. *L'i. d'un moyen. L'i. d'un secours. L'i. d'un remède.*

INÉGAL, ALE. adj. Qui n'est point égal; se dit proprement Des choses considérées sous le rapport de leurs dimensions, de leur durée, de leur valeur, etc. *Deux champs de grandeur inégale. Ces deux montagnes sont d'inégale hauteur. Ces parts sont inégales. Durée inégale. Valeur inégale. Des forces inégales* ou *d'inégale intensité.* —Fig., *Deux personnes de condition inégale.* || Qui n'est pas uni, qui est raboteux. *Un terrain, un chemin, un plancher i. Une surface inégale.* || Qui n'est pas régulier, uniforme. *Mouvement i. Respiration inégale. Pouls i. Marcher d'un pas i.* — Figur., *Sa conduite est fort inégale. Le style de cet écrivain est i. Le jeu de cet acteur est très-i.* — Par ext., se dit aussi Des personnes. *Un homme i. dans sa conduite. C'est un esprit i. Un écrivain, un acteur fort inégal.*

INÉGALEMENT. adv. D'une manière inégale. *Les parts sont faites i. Il s'est toujours conduit fort i.*

INÉGALITÉ. s. f. Défaut d'égalité; se dit dans tous les sens d'Inégal. *L'i. de deux lignes. L'i. de ces tours produit un mauvais effet. L'i. des lots était choquante. L'i. des saisons. Il y avait entre eux une trop grande i. de forces. L'i. des conditions. L'i. d'un chemin, d'un plancher. L'i. d'un mouvement. I. de style, d'esprit, d'humeur. L'i. du pouls. Avoir de l'i. dans le caractère.* || Se dit quelquefois au plur., soit au propre, soit au fig., Des irrégularités, des défectuosités qui font qu'une chose est inégale. *Les inégalités d'un terrain. Son style est plein d'inégalités. C'est un homme qui a de grandes inégalités.* || * T. Astronom. *Les inégalités planétaires*, Les irrégularités que présente le cours des planètes. = Syn. Voy. Différence.

INÉLÉGANCE. s. f. Défaut d'élégance.

INÉLÉGANT, ANTE. adj. Qui manque d'élégance. *Style i. Des manières inélégantes.*

* **INÉLIGIBILITÉ.** s. f. Absence, défaut des qualités requises pour être éligible.

INÉLIGIBLE. adj. 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être éligible.

* **INEMBRYONÉ, ÉE.** adj. T. Bot. V. Cryptogame.

INÉNARRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être raconté; n'est usité que dans certaines phrases tirées de l'Écriture sainte. *Saint Paul, étant transporté au troisième ciel, vit des choses inénarrables. Gémissements inénarrables.* = Syn. Voy. Ineffable.

INEPTE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *aptus*, apte). Qui n'a nulle aptitude à certaines choses. *Un homme tout à fait i. aux sciences. Avec toute sa science, il est complètement i. en affaires.* || Sot, impertinent, absurde. *C'est l'homme du monde le plus i.* — Par ext., *Raisonnement i. Tout ce qu'il dit est i.* = Syn. V. Imbécile.

* **INEPTEMENT.** adv. D'une manière inepte. *Il s'est conduit fort i. dans toute cette affaire.*

INEPTIE. s. f. [On pron. *Inepcie.*] Sottise, impertinence, absurdité. *Cette femme est d'une grande i., d'une i. incroyable. Il y a de l'i. dans une pareille conduite. Il a fait preuve d'i. C'est une véritable i. Ce livre est plein d'inepties. Il ne débite que des inepties.*

INÉPUISABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec. *Une source d'eau i.* || Par analog., *Cette mine est* i. *Des richesses inépuisables.* || Fig., *La miséricorde de Dieu est i. Cet homme a un fonds de science i. Sa bonté, sa complaisance, sa patience, sont inépuisables. Ce sujet est inépuisable.*

* **INÉQUITÈLE.** adj. et s. f. (lat. *inæquus*, inégal; *tela*, toile). T. Zool. Voy. Araignée.

* **INÉQUIVALVE.** adj. 2 g. (lat. *inæquus*, inégal; *valva*, porte). T. Zool. V. Conchyliologie.

INERME. adj. 2 g. (latin. *inermis*, sans armes). T. Hist. nat. Se dit Des êtres, soit animaux, soit végétaux, qui n'ont point d'armes, c'est-à-dire qui sont dépourvus de griffes, de cornes, d'épines, d'aiguillons, etc.

INERTE. adj. 2 g. (lat. *iners;* de *in*, priv., et *ars*, art). Qui est sans ressort et sans activité. *La matière est i. Une masse i. Un membre i.* || Fig., *Un esprit inerte.*

INERTIE. s. f. [On pron. *Inercie.*] État de ce qui est inerte; défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. *L'i. de la matière. Force d'i.* — Figur., on appelle *Force d'i.*, Cette résistance passive qui consiste principalement à ne pas obéir. *Le ministre rencontra dans ses bureaux une force d'i. qui fit échouer tous ses projets.* || Figur., au sens moral, Manque absolu d'activité ou d'énergie. *Tomber, languir, vivre dans l'i. Tirez-le de son i.* || *T. Méd. État des organes qui ont perdu, en totalité ou en partie, l'énergie nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions. Se dit plus particulièr. Des organes contractiles. *L'i. de l'utérus.*

Enc. — En termes de Physique, on appelle *Inertie*, la propriété que possèdent tous les corps matériels d'être absolument passifs, c.-à-d. indifférents à l'état de repos ou de mouvement, ou, en d'autres termes, de persister indéfiniment dans l'état où ils se trouvent, tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. En conséquence, une boule posée sur le sol restera éternellement immobile, si une force quelconque ne vient pas changer sa position, et la même boule lancée dans l'espace conserverait indéfiniment le mouvement rectiligne et la vitesse qu'elle a reçus, si des causes extérieures, la pesanteur et la résistance de l'air, ne venaient pas modifier la direction de son mouvement et en ralentir la vitesse. — Les anciens pensaient que la matière possédait la propriété d'opposer une certaine résistance au mouvement. Ce fut Galilée qui, le premier, démontra qu'un corps une fois mis en mouvement se mouvrait indéfiniment sans l'influence de causes extérieures qui agissent incessamment sur lui et tendent à l'arrêter. Quant à l'expression assez bizarre de *Force d'inertie*, employée communément aujourd'hui pour désigner la propriété qu'ont les corps de persévérer dans leur état de repos ou de mouvement, elle a été créée par Képler; parce qu'il se figurait qu'un corps mis en mouvement développait une certaine force pour y persister.

INESPÉRÉ, ÉE. adj. Imprévu, à quoi on ne s'attendait pas; ne se dit qu'en bonne part. *Evénement, succès, bonheur i. Victoire inespérée.* = Syn. V. Imprévu.

INESPÉRÉMENT. adv. Contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins; ne se dit que Des événements heureux. *Il était ruiné; il lui est survenu i. une succession qui a rétabli ses affaires.* Peu usité.

INESTIMABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut assez estimer, assez priser; ne se dit que Des choses. *Cela est d'une valeur, d'un prix i. Un tableau i. Son amitié m'est un trésor inestimable.*

INÉVITABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut éviter. *Un malheur, un inconvénient i. La mort est inévitable.*

INÉVITABLEMENT. adv. Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter. *Vous vous ruinez inévitablement.*

INEXACT, ACTE. adj. Qui manque d'exactitude. *Calcul i. Copie inexacte. Un copiste i. Un homme fort i.*

INEXACTEMENT. adv. D'une manière inexacte.

INEXACTITUDE. s. f. Défaut d'exactitude. *L'i. d'un calcul. Il est d'une grande i. à remplir ses devoirs.* ‖ Faute, erreur commise par inexactitude. *Il y a beaucoup d'inexactitudes dans son livre.*

INEXCUSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être excusé. *Faute i. Un vice i. Vous êtes i. d'avoir agi ainsi.*

INEXÉCUTABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être exécuté. *C'est un projet inexécutable.*

INEXÉCUTION. s. f. Manque d'exécution. *L'i. d'une convention, d'un testament, d'un arrêt. L'i. des lois.*

INEXERCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exercé. *Cet ouvrage est d'une main inexercée.*

INEXIGIBLE. adj. 2 g. Qui n'est point encore exigible. *Dette i. Le capital est inexigible.*

INEXORABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être fléchi, apaisé. *Il est i. Le public est un censeur i. Se montrer i. Il fut i. à toutes les prières. Une sévérité i.* = Synon. Voy. Impitoyable.

INEXORABLEMENT. adv. D'une manière inexorable. *Ne lui demandez pas cette grâce, il vous refusera inexorablement.*

INEXPÉRIENCE. s. f. Manque d'expérience. *L'i. des jeunes gens. Son i. du monde lui a beaucoup nui.*

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'expérience. *Général i. Chirurgien inexpérimenté.*

* **INEXPERT, ERTE.** adj. Qui manque d'habileté. *Il est encore i. dans cet art.*

INEXPIABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être expié. *Des crimes inexpiables.*

***INEXPIÉ, ÉE.** adj. Qui n'a pas été expié. *Un crime i.*

INEXPLICABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être expliqué. *Les mystères de la religion sont inexplicables. Il y a là une difficulté i.* ‖ Incompréhensible, bizarre, étrange. *C'est un être i., un caractère i. Sa conduite est i. Ces retours de fortune sont inexplicables. L'homme est une énigme i. à lui-même.*

***INEXPLORÉ, ÉE.** adj. Qui n'a pas été exploré. *Des terres, des régions inexplorées. Une littérature inexplorée.*

* **INEXPLOSIBLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas sujet à faire explosion. *Chaudière i. Bateau inexplosible.*

INEXPRIMABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut exprimer par des paroles. *Joie, plaisir, douleur, peine i. Reconnaissance i. Charme i. Sentiments inexprimables.* = Synon. Voy. Ineffable.

INEXPUGNABLE. adj. 2 g. [On prononce fortement le G.] (lat. *in*, priv.; *expugnabilis*, qu'on peut prendre de force). Qui ne peut être forcé, pris d'assaut. *Ville i. Il n'y a plus de forteresses inexpugnables.*

* **INEXTENSIBLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de s'étendre.

* **IN EXTENSO.** loc. latine, qui signif. Dans toute son étendue. *J'ai cité la pièce in extenso.*

INEXTINGUIBLE. adj. 2 g. [On prononce *Inextin-gu-ible.*] Qu'on ne peut éteindre. *Feu i. Lampe i.* ‖ Fig., *Une soif i.*, Une soif que rien ne peut apaiser. — *Un rire i.*, Un rire éclatant et prolongé.

IN EXTREMIS. Voy. Extremis.

INEXTRICABLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *extricare*, démêler). Qui ne peut être démêlé. *Un labyrinthe i. Un chaos i. de difficultés.*

INFAILLIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infaillible. *L'in. d'un succès. L'in. d'une règle, d'un principe. L'in. d'une promesse. L'in. d'un remède.* ‖ Impossibilité de se tromper, d'errer. *L'in. de l'Église. L'in. du pape.* Voy. Église et Pape.

INFAILLIBLE. adj. 2 g. Qui ne peut faillir, est certain et immanquable. *Règle, vérité, principe in. Remède in. Science in. C'est une chose in. Sa perte est in. Le succès de cette affaire est in.* ‖ Qui ne peut tromper, ni errer. *Dieu est in. dans ses promesses. L'Église catholique est in. Croyez-vous donc cet homme in.?* = Syn. Voy. Immanquable.

INFAILLIBLEMENT. adv. Immanquablement, sans aucun doute. *In. cela arrivera. Je m'y trouverai in.*

INFAISABLE. adj. 2 g. [On pron. *Infesable.*] Qui ne peut être fait. *C'est une chose infaisable.*

INFAMANT, ANTE. adj. Qui porte infamie. *Des paroles, des injures infamantes. Une sentence infamante. Un supplice in. Peine afflictive et infamante.* V. Peine. = Syn. Voy. Diffamant.

INFAMATION. s. f. T. Jurispr. crimin. anc. Note d'infamie. *La condamnation au blâme emportait in.*

INFÂME. adj. 2 g. (latin. *in*, priv.; *fama*, réputation). Qui est diffamé, noté, flétri par les lois, par l'opinion publique. *C'est un homme in. Il y a des peines qui rendent infâmes. Ceux qui sont réputés infâmes par la loi ne peuvent être admis en témoignage.* ‖ Qui est indigne, honteux, avilissant. *Une action, une conduite in.* — *Lieu in.*, Maison de prostitution. ‖ Par exagér., Sale, malpropre, malséant. *Il loge dans un taudis in.* ‖ Subst., se dit D'une personne qui est flétrie par la loi ou par l'opinion. *C'est un in., une in. Les infâmes ne sont pas reçus en témoignage.*

INFAMIE. s. f. Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique. *Note d'in. Noter d'in. Encourir l'in. Cette peine emporte in. Couvrir quelqu'un d'in. Vivre dans l'in.* ‖ Action vile, déshonorante. *C'est une in. de manquer à sa parole. Il a fait mille infamies.* — On dit, dans un sens anal., *L'in. de ses mœurs, de sa conduite.* Absol., *Je dévoilerai son in.*, Je dévoilerai sa conduite infâme. ‖ Au plur., se dit De paroles injurieuses à l'honneur, à la réputation. *Il lui a dit mille infamies, toutes les infamies imaginables, toutes sortes d'infamies.*

INFANT, ANTE. s. (lat. *in*, priv.; *fari*, parler). Titre qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal. *Les infants d'Espagne. Le cardinal-in. Ce prince épousa l'infante de Portugal. En Espagne, on trouve ce titre dans un document qui date de* 999, *où les fils du roi Vérémond II sont qualifiés d'infants.*

INFANTERIE. s. f. (ital. *fante*, valet).

Enc. — *Infanterie* est un terme collectif qui désigne dans une armée l'ensemble des troupes qui combattent constamment à pied. — Chez la plupart des nations guerrières de l'antiquité, et surtout chez les nations européennes, l'inf. *constituait la force* principale des armées. Toutefois les Grecs paraissent avoir attaché une importance particulière à une bonne organisation de cette arme. L'inf. grecque était composée de trois éléments distincts, afin de faciliter son action sur toute espèce de terrain. Ces trois catégories de fantassins étaient armées d'une manière différente et appropriée au genre de service auquel chacune d'elles était destinée. Les *Hoplites* (ὁπλῖται) formaient comme le noyau de l'armée; ils étaient destinés à agir en masse, soit pour l'attaque, soit pour la défense, et à servir d'appui aux autres troupes. Ils avaient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier ovale et des bottines garnies de fer, et, pour armes offensives, l'épée et surtout une pique longue de plusieurs mètres. Les *Peltastes* (πελτασταί) *étaient armés de* la même manière, mais plus légèrement; ils combattaient tantôt en masse, tantôt en corps détachés. Enfin, les *Psilites* ou *Psiles* (ψιλῆται, ψιλοὶ) *constituaient une sorte d'inf. irrégulière*, destinée à combattre en tirailleurs, comme on dirait aujourd'hui; ils n'avaient que des armes offensives: le javelot, l'arc ou la fronde. — Les Romains avaient deux sortes d'inf.: les *Légionnaires* et les *Vélites*, qui représentaient ce que nous appellerions l'inf. de ligne et l'inf. légère (v. Légion). — Quant aux armées barbares qui détruisirent l'empire romain, elles étaient presque entièrement composées de troupes à pied. Plus tard, quand le régime féodal se fut constitué, la cavalerie devint l'arme prééminente dans toute l'Europe, et les gentilshommes qui *en remplissaient alors exclusivement les cadres* n'eurent que du mépris pour les bandes à pied, le plus souvent confuses et inutiles, qui les suivaient sur les champs de bataille. Ce furent les Suisses qui, les premiers, révélèrent à l'Europe féodale toute la puissance de l'inf. Obligés de lutter contre les cavaliers bardés de fer des ducs d'Autriche et de Bourgogne, ils créèrent de gros bataillons armés de piques auxquels ils durent les célèbres victoires de Sempach, de Morgarten et de Morat, qui les affranchirent de la domination étrangère. Les Flamands, les Allemands, les Italiens, les Espagnols et les Français, *suivirent successivement leur exemple.* Cette révolution militaire fut d'ailleurs singulièrement favorisée par l'invention des armes à feu qui vint enlever à la cavalerie pesamment armée tous ses avantages antérieurs pour les faire passer aux masses à pied solidement organisées. En ce qui concerne la France, c'est du règne de Charles VII que date réellement l'inf. proprement dite. Le premier corps de fantassins réguliers que nous ayons possédé fut celui des *Francs-archers*, créé en 1448, et qui, malgré ses défauts, n'en contribua pas moins à chasser les Anglais du territoire. Ce corps disparut sous Louis XI, qui le remplaça par *des troupes suisses et allemandes.* A l'exemple de ce prince, Charles VIII, Louis XII et François Ier, n'employèrent guère que des fantassins étrangers, mais l'élément national prit définitivement le dessus à l'époque de Henri II, et l'organisation de l'inf. en *régiments* (1558) vint donner à cette arme l'unité qui devait assurer sa force. A partir du XVIe siècle, l'inf. *française alla toujours se perfectionnant, et la victoire de* Rocroy (19 mai 1643) vint constater sa supériorité sur l'inf. espagnole, qui passait alors pour la meilleure de l'Europe. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, notre inf. n'a pas déchu un seul instant du rang qu'elle acquit alors. Quant à l'effectif de l'inf. française, il a nécessairement varié suivant les époques: il dépassait 489,000 à la fin de 1855, et on l'a vu plus d'une fois, pendant les guerres de la révolution, atteindre le chiffre de 640,000 hommes. — A l'exemple de ce qui avait lieu dans l'antiquité, l'inf., chez les peuples modernes, est divisée en *inf. de ligne* et en *inf. légère; mais on ne s'est occupé que fort tard* d'organiser cette dernière, et, pendant très-longtemps, on a abandonné son service à des corps irréguliers, le plus souvent temporaires et placés en dehors des cadres de l'armée. On peut même dire que chez nous la distinction de l'inf. de ligne et de l'inf. légère a été longtemps purement nominale; car la seconde avait le même armement et la même organisation que la première, exécutait les mêmes manœuvres et combattait de la même manière. Cependant nous avons à cette heure quelques corps qui constituent véritablement une merveilleuse inf. légère: nous avons nommé les *Zouaves* et les *Chasseurs à pied.*

On donne le nom d'*inf. de marine* à un corps d'inf. qui est spécialement destiné à protéger et à défendre les colonies, à garder les ports et les arsenaux, à faire partie des expéditions de guerre maritime, et à augmenter la force militaire des vaisseaux de guerre. Ce corps, dont la création date de 1831 seulement, est placé sous la direction du ministre de la marine, et se compose de 4 régiments qui présentent un effectif total de 14,761 hommes, officiers compris.

INFANTICIDE. s. m. (lat. *infans*, enfant; *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant nouveau-né. *Elle est accusée d'in.* ‖ S'emploie aussi comme adj. et s. 2 g., en parl. D'une personne qui a commis le crime d'infant. *Cette fille est in. Une mère infanticide.*

Enc. — Le Code Pénal définit l'*Infanticide*, le meurtre d'un enfant *nouveau-né;* néanmoins, dans le langage ordinaire, on ne se sert de ce mot que lorsque le meurtre a été commis par le père ou la mère de l'enfant. Mais que doit-on entendre par enfant nouveau-né? Les auteurs ne sont point d'accord à ce sujet. Suivant les uns, la loi entend seulement parler de l'instant qui suit immédiatement la naissance; d'autres pensent, par induction des articles 55 et 58 du Code Nap., qu'il s'agit des trois *jours qui suivent la naissance. On distingue l'inf. par omission*, qui résulte de l'omission des premiers soins nécessaires à l'enfant, et l'inf. *par commission*, qui a lieu quand la mort a été occasionnée par quelque violence extérieure. L'individu déclaré coupable d'inf. est puni de mort, et la loi n'examine pas si le crime a été commis avec ou sans préméditation: il suffit, pour qu'il y ait condamnation, que la mort ait été donnée volontairement. Mais si le jury a admis l'existence de circonstances atténuantes, la Cour applique la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps. Presque tous les cas d'inf. soulèvent la question de savoir *si l'enfant est né viable, ce qui nécessite l'intervention du* médecin. — V. Viabilité.

INFATIGABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être lassé par le travail, par la peine, par la fatigue. *Un homme, un corps, un esprit in. Un cheval in. Il est in. à la course. Elle est in. à secourir les pauvres.* — On dit aussi, *Un travail in. Un zèle, une ardeur, une complaisance in. Etc.*

INFATIGABLEMENT. adv. Sans se lasser. *Appliqué in. à son travail.*

INFATUATION. s. f. Prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. *Il est dans une grande in. de sa noblesse, de son mérite. Son in. est incurable.*

INFATUER. v. a. (lat. *infatuare*, troubler l'esprit). Prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'il n'y ait presque pas moyen de l'en désabuser. *Qui vous a infatué de cet homme-là? Il est infatué de ce livre.* = S'Infatuer. v. pron. *S'in. de quelqu'un. S'in. d'une opinion.* = Infatué, ée. part. *C'est un homme trop infatué de sa personne. Il est bien infatué de son talent.* = Conj. Voy. Puer.

INFÉCOND, ONDE. adj. Stérile, qui ne produit rien ou qui produit peu. Dans le langage ordin., il ne se dit que Des terres; mais, en poésie, il se dit aussi Des animaux ou des plantes. *Un champ in. Une terre inféconde. Une vache inféconde. Des germes inféconds.* ‖ Fig., *Esprit in. Génie in. Veine inféconde.*

INFÉCONDITÉ. s. f. Manque de fécondité, stérilité; ne se dit guère que Des terres. *L'in. du sol est compensée par les richesses minérales qu'il renferme.*

INFECT, ECTE. adj. Qui offense l'odorat par une odeur désagréable, et principalement par une odeur putride. *Une odeur infecte. Une haleine infecte. Une viande infecte. Un air in. Des eaux infectes. Un lieu in. Des miasmes infects.*

INFECTER. v. a. (latin. *inficere*, corrompre). Corrompre, incommoder par des exhalaisons puantes, malsaines, délétères. *Il nous infecte avec son haleine, de son haleine. Cette charogne infecte. Cet égout infecte* *l'air. Tout le canton est infecté par ce marais.* — Dans un sens plus partic., se dit Des maladies qui se propagent ou qu'on suppose se propager au moyen de virus ou de miasmes. *La peste avait infecté toute la ville. L'hôpital tout entier fut infecté par le typhus. Les soldats qui étaient infectés de cette maladie.* ‖ Fig., au sens moral, *Il infecta le pays de cette hérésie. Si vous le fréquentez, il vous infectera par ses dangereuses maximes. Ces pernicieuses doctrines eurent bientôt infecté tout le pays, toute la population.* = Infecté, ée. part. *Fuir les lieux infectés de la peste.*

* **INFECTIEUX, EUSE.** adj. T. Médec. Qui est susceptible de déterminer une infection putride ou purulente. *Miasmes in. Tissu in.* ‖ *Maladies infectieuses,* Maladies générales produites par l'action de miasmes, de tissus ou de liquides infectieux.

INFECTION. s. f. Grande puanteur. *Il sort de cet égout une in. insupportable.* ‖ Corruption, altération résultant de l'action de miasmes délétères ou de substances putrides. *L'in. de l'air. L'in. se répandit au loin.*

Enc. — Au mot Contagion, nous avons donné la signification ordinaire du terme d'*Infection* en signalant les différences qui caractérisent ces deux modes de propagation des maladies. Les médecins appliquent en outre la dénomination d'*Inf. purulente* à une maladie fébrile qu'on suppose déterminée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires. Cette affection survient à la suite des saignées, de l'accouchement et des opérations chirurgicales, particulièrement des amputations. Elle est toujours précédée de l'inflammation locale d'une ou de plusieurs veines. Il se forme alors des abcès dans le poumon, dans le foie, etc., ainsi que des épanchements dans la cavité des plèvres et des articulations. L'inf. purulente est une maladie presque nécessairement mortelle.

INFÉODATION. s. f. (lat. *in*, dans; *feodum*, fief). T. Jurispr. féod. Acte par lequel un seigneur mettait son vassal en possession de son fief. — Voy. Fief.

INFÉODER. v. a. T. Jurispr. féod. *In. une terre, un héritage,* Le donner à quelqu'un pour être tenu en fief. = Inféodé, ée. part. *Domaine inféodé. Dîmes inféodées,* Voy. Dîme.

* **INFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *inferus*, inférieur). T. Bot. Qui est situé au-dessous d'un autre organe qui semble le surmonter ou le couronner; se dit par opposit. à *Supère. Calice in. Ovaire infère.*

INFÉRER. v. a. (latin. *inferre*, porter dans). Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait, etc. *Vous dites que telle chose est : que voulez-vous in. de là? J'en infère telle chose. Vous n'en pouvez rien in.* = Inféré, ée. part. = Conj. Voy. Céder. = Syn. Voy. Conclure.

INFÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *inferior*). Qui est placé au-dessous, en bas. *La région inférieure de l'air. La partie inférieure du corps, d'un tableau, d'un édifice. La mâchoire inférieure. Les membres inférieurs. Les planètes inférieures.* ‖ T. Géogr. Se dit De la partie d'un pays qui est la plus éloignée d'un fleuve, ou la plus voisine de la mer. *Germanie inférieure. Pannonie inférieure. Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure, etc.*; ou plus souvent, par ellipse, *La Seine-Inférieure, La Loire-Inférieure, etc.* ‖ Fig., Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en force. *In. en science, en savoir, en mérite. Les ennemis nous étaient inférieurs en forces, en nombre, en infanterie. Les classes inférieures de la société.* ‖ Se dit Des choses, tant au sens physique qu'au sens moral. *Ces tissus sont d'une qualité inférieure. Pour le dessin, ce tableau me semble in. à tel autre. Son mérite est in. au vôtre.* — *Tribunal in.*, Celui dont il y a appel. On dit, dans le même sens, *Juges inférieurs.* — Dans les colléges, on appelle *Classes inférieures,* Celles par où commence le cours des études classiques. = Inférieur. s. m. Celui qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination et dépendance. *Les inférieurs doivent respect aux supérieurs. Il en use bien avec ses inférieurs. terme ne se dit qu'en parlant à un inférieur.*

INFÉRIEUREMENT. adv. *Au-dessous, à la partie inférieure. *In. on ajuste une tubulure.* ‖ Figur., *Ces deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien in. à l'autre.*

INFÉRIORITÉ. s. f. Désavantage, inégalité en ce qui concerne le rang, le talent, la force, etc. *L'in. de son rang. L'in. des forces, du nombre. In. de talent, de mérite. Son in. devrait le rendre plus modeste. Il avoue son infériorité.*

INFERNAL, ALE. adj. (lat. *infernalis*). Qui appartient à l'enfer. *Les puissances infernales. Le dragon in.,* Le démon. — En parlant De l'enfer des païens. *Les dieux infernaux. Les divinités infernales. Le séjour in. La rive infernale.* ‖ Figur., se dit De ce qui annonce une extrême perversité, beaucoup de méchanceté, de cruauté. *Malice, rage infernale. Piége, complot in. Machinations infernales.* ‖ Fam., et par exag., se dit D'un grand bruit ou de ce qui fait un grand bruit. *Vacarme, tintamarre in. Musique infernale.* ‖ T. Chim. *Pierre infernale,* V. Argent et Cautérisation. ‖ *Machine infernale,* s'est dit De différents appareils destinés à produire une explosion meurtrière.

* **INFÉROBRANCHES.** s. m. pl. (lat. *inferus*, inférieur; *branchia*, branchies). T. Zool.

Enc. — Les *Inférobranches* constituent le troisième ordre de la classe des *Gastéropodes*. Les animaux qui le composent ont à peu près la forme des Nudibranches, mais leurs branchies, au lieu d'être placées sur le dos, sont situées, comme deux longues séries de feuillets, des deux côtés du corps, sous le rebord avancé du manteau. Ils ne forment que deux genres, les *Phyllidies*, et les *Diphyllides* ou *Linguelles*. Toutes les espèces connues du premier sont exotiques; celles du second appartiennent à la Méditerranée. Nous citerons comme type la *Linguelle d'Elfort* (Fig. ci-dessus). Ces mollusques sont sans intérêt.

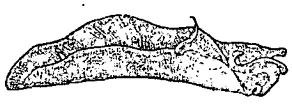

INFERTILE. adj. 2 g. Stérile, qui ne produit rien, ou qui ne rapporte que fort peu. *Un sol in. Des terres infertiles.* ‖ Fig., *Un esprit in. Une veine in.* — *Sujet, matière in.*, Qui fournit peu de choses à dire.

INFERTILITÉ. s. f. Stérilité. *L'in. du sol.*

INFESTER. v. a. (lat. *infestare*). Ravager, désoler, tourmenter par des actes fréquents de violence et de brigandage. *Les pirates infestaient les côtes de l'Italie. Les ennemis infestaient le pays par leurs courses. La France était infestée par des brigands.* ‖ Par ext., se dit Des animaux nuisibles et incommodes, etc. *Les rats infestent cette maison. Les mauvaises herbes qui infestent nos champs.* = Infesté, ée. part.

INFIBULATION. s. f. (lat. *in*, dans; *fibula*, boucle). Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau ou même d'une suture, les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération. = Infibuler. v. a. Faire cette opération. = Infibulé, ée. part.

INFIDÈLE. adj. 2 g. Qui ne garde point sa foi, qui n'est pas constant dans ses affections. *Être in. à ses serments, à sa parole. Etre in. à son ami. Un amant in. Une femme in. à son mari.* — Subst., se dit souvent De celui ou de celle qui manque à la fidélité, à la constance. *C'est une in. Elle pleure son in.* ‖ Qui manque à la probité, qui ne tient pas ses engagements. *Dépositaire in. Un commis in. Domestique in. Guide in.* ‖ Fig., se dit Des choses sur lesquelles on ne peut pas ou l'on ne peut plus compter. *La mer est un élément in. La victoire, la fortune lui devint in.*, L'abandonna. *Une mémoire in.*, Qui retient mal, qui fait défaut. ‖ Qui manque à la vérité, inexact. *Narrateur, traducteur, interprète in. Un récit, un rapport in.* — *Copie, traduction in. Miroir, glace in. Portrait in.* ‖ Qui n'a pas la vraie foi. *Les peuples infidèles.* — Substant., *L'in. n'a point de part au royaume de Dieu.* Dans ce sens, il est surtout usité au plur. *Prêcher, convertir, combattre les infidèles. Marcher contre les infidèles.*

INFIDÈLEMENT. adv. D'une manière infidèle.

INFIDÉLITÉ. s. f. Manque de fidélité ou de probité. *L'in. d'un amant, d'une femme, d'un mari. L'in. d'un ami. L'in. d'un dépositaire. L'in. d'un domestique, d'un commis.* — Par ext., Acte d'infidélité. *Elle a fait à son mari plus d'une in. Ce domestique a commis bien des infidélités.* ‖ Manque d'exactitude, de vérité. *L'in. d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. L'in. d'un récit, d'une citation, etc. L'in. de la mémoire,* Le défaut de mémoire. — Par ext., se dit D'une simple inexactitude. *Il y a bien des infidélités dans cette traduction, dans ce récit.* ‖ État de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion. *Il était chrétien et tomba dans l'in. Les Juifs s'obstinèrent dans leur infidélité.*

INFILTRATION. s. f. Passage lent d'un liquide à travers les interstices, les pores d'une substance solide. *L'in. de l'eau dans le bois. Les infiltrations qui ont lieu à travers les couches perméables de la terre.* ‖ T. Méd. Se dit ordinair. D'un engorgement indolent formé par la présence d'un liquide, le plus souvent séreux, dans les aréoles du tissu cellulaire. *Il y a un peu d'in. aux extrémités inférieures. In. d'urine.*

INFILTRER (s'). v. pronom. Passer comme par un filtre; pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide. *L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur. Le sérum du sang s'infiltre dans le tissu cellulaire.* = Infiltré, ée. part. *L'eau infiltrée dans le bois. Il a les membres tout infiltrés.*

INFIME. adj. 2 g. (lat. *infimus*). Placé le plus bas; ne se dit qu'au fig. *Les rangs infimes de la société.*

* **INFIMITÉ.** s. f. État de ce qui est infime; ne se dit que fig. *L'in. de l'homme. L'in. de sa condition.*

INFINI, IE. adj. Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites. *L'être in. Dieu seul est in. Il n'y a rien d'in. que Dieu. Quelques philosophes anciens ont prétendu que le monde était in.* — Se dit Des attributs de Dieu. *La miséricorde de Dieu est infinie. Sa puissance est infinie.* ‖ Par anal., se dit De ce qui ne doit point avoir de fin. *La gloire, la béatitude infinie des élus;* et De ce dont on ne peut assigner les bornes, la durée. *Un espace in. Une durée infinie. La distance infinie où se trouvent les nébuleuses.* ‖ Par exagér., se dit, tant au sens physiq. qu'au sens moral, De tout ce qui est très-nombreux, très-considérable en son genre. *Une infinie variété d'objets. Il y a un nombre in. d'auteurs qui rapportent que... Des peines infinies. Des travaux infinis. Il y a un temps in. qu'il est parti. Elle a une grâce infinie. Je vous ai des obligations infinies. Il vous en sait un gré in. Il y avait un monde in. dans cette assemblée.* Cette dernière phrase est du langage de la conversation. = Infini. s. m. Se dit De ce qui est ou de ce que l'on suppose sans limites. *Le calcul de l'in. La géométrie de l'in. L'homme ne peut bien concevoir l'in.* = A l'infini. locut. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure. Se dit principalement De certaines choses auxquelles on peut toujours ajouter, comme le temps, l'espace, l'étendue et le nombre. *Cela irait à l'in. Multipliez ce nombre à l'in. Les physiciens ne pensent pas que la matière soit divisible à l'infini.* = V. Dieu et Raison.

Enc. — En termes de Mathématiques, on appelle *Quantité infinie*, une quantité qui est plus grande que toute grandeur assignable; mais comme il n'existe pas de quantités de ce genre dans la nature, il s'ensuit qu'une quantité infinie est une simple abstraction formée en excluant de l'idée de grandeur celle de borne ou de limite. Une *quantité infiniment petite* est une quantité considérée comme moindre que toute grandeur assignable. Toutefois les mathématiciens attachent à cette dernière expression une signification particulière qui a été souvent mal comprise. Une quantité infiniment petite n'est point un zéro absolu, ou même une quantité actuellement moindre que certaines grandeurs déterminées. C'est tout simplement une quantité que les conditions du problème proposé permettent de considérer comme variable jusqu'à ce que le calcul soit complétement achevé, et comme décroissant continuellement de manière à devenir aussi petite qu'il nous plaît, sans qu'il soit nécessaire de changer les valeurs des quantités dont nous cherchons le rapport. C'est dans cette circonstance que réside le caractère particulier de ce que l'on appelle une quantité infiniment petite, et non dans la *petitesse* que semble impliquer cette dénomination, ou dans la nullité absolue qu'on lui attribuerait à tort. Une quantité infiniment grande s'exprime en général par le signe ∞, et une quantité infiniment petite par $\frac{1}{\infty}$.

INFINIMENT. adv. Sans bornes et sans mesure. *Dieu est in. bon, in. juste.* ‖ Extrêmement. *Il est in. heureux. Il souffre in. Il a in. d'esprit. Je vous suis in. obligé.* ‖ T. Math. *Quantité in. petite,* Voy. Infini.

INFINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infini. *L'esprit humain ne saurait comprendre l'in. de Dieu. Quelques philosophes soutiennent l'in. de la matière.* — *Quelques auteurs ont dit aussi, *Infinitude.* ‖ Un très-grand nombre. *Une in. de personnes, de choses. Une in. de gens ont cru que... On pourrait vous alléguer une in. de raisons.*

INFINITÉSIMAL, ALE. adj. T. Math. *Calcul in.*, La partie des mathématiques qui comprend le calcul différentiel et le calcul intégral.

INFINITIF. s. m. T. Gram. Voy. Mode.

* **INFINITUDE.** s. f. Voy. Infinité.

INFIRMATIF, IVE. adj. T. Jurispr. Qui infirme, qui rend nul; ne se dit que dans cette phrase : *Un arrêt in. d'une sentence, d'un jugement.*

INFIRME. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *firmus*, ferme). Qui a une constitution faible, qui est sujet à des infirmités; ou Qui a actuellement quelque indisposition qui le rend languissant. *Un homme, un vieillard in. C'est un corps extrêmement in. Il traîne une vieillesse*

In. — Subst., *Il y a beaucoup d'infirmes dans cet hospice.* || Fig., Faible, fragile, qui manque de force pour faire le bien. *Le péché a rendu l'homme in., notre volonté infirme.*

INFIRMER. v. a. Affaiblir, diminuer, ôter la force; ne se dit que fig. *In. l'autorité d'un historien. Il prétendait, pour in. cet acte, que....* — *In. une preuve, un témoignage*, En montrer le faible. || T. Jurisp. *In. un jugement, une sentence*, se dit D'un juge supérieur qui annule ou réforme la sentence rendue par un juge inférieur. *La cour royale infirma le jugement du tribunal de première instance.* = Infirmé, ée. part.

INFIRMERIE. s. f. Dans les établissements où vivent en commun un certain nombre de personnes, comme les colléges, les séminaires, les maisons religieuses, etc., Le local où l'on traite les malades et les infirmes. *Il est à l'in.* || Dans certaines abbayes d'hommes, se disait d'un Office claustral dont le revenu était destiné à l'entretien des religieux malades. *Il était dû tant de blé de rente à l'in. de l'abbaye.*

INFIRMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital. *C'est l'in. qui est chargé de ce soin. Appelez l'infirmière.* || Dans certaines abbayes d'hommes, Le religieux qui était revêtu de l'office claustral appelé *Infirmerie.*

INFIRMITÉ. s. f. Indisposition ou maladie habituelle. *Les infirmités corporelles. Les infirmités de l'âge, de la vieillesse. La surdité, la cécité, sont des infirmités. Il est sujet à de grandes infirmités.* || Figur., Faiblesse, fragilité pour le bien, défaut, imperfection. *L'in. humaine. L'in. de la nature causée par le péché. Il faut supporter les infirmités de son prochain.*

Enc. — Les médecins attachent à ce mot une signification plus précise. Ils entendent par *Infirmité* tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable des organes, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé relativement aux conditions physiologiques qui lui sont propres dès la naissance ou que des maladies antérieures lui ont faites. Dans la maladie qui ne porte que sur une seule fonction, celle-ci subit actuellement une altération; dans l'inf., la fonction ou n'a jamais existé, ou bien est définitivement altérée ou abolie. La maladie est un fait qui s'opère, et l'inf. un fait accompli; celle-ci est souvent la terminaison de celle-là.

* **INFLAMMABILITÉ.** s. f. Qualité des corps qui sont inflammables. *L'in. de la poudre, de l'éther, de l'hydrogène.* || Fig. et fam., *L'in. de son cœur, de son imagination.*

INFLAMMABLE. adj. 2 g. (latin. *inflammare*, enflammer). Qui peut s'enflammer, qui s'enflamme facilement. *Gaz in. Le gaz hydrogène bicarboné et l'alcool sont des matières fort inflammables.*

INFLAMMATION. s. f. Action par laquelle une matière combustible s'enflamme. *Le feu ayant pris aux poudres, l'in. fut si prompte, qu'elle fit un affreux ravage.*

Enc.—L'*Inflammation* est un état morbide caractérisé localement par la rougeur, la tuméfaction, la douleur et la chaleur qui envahissent la partie affectée. Quand l'infl. est légère, superficielle, on lui donne souvent le nom de *Phlogose*, tandis qu'on appelle *Phlegmasie* l'état inflammatoire des organes intérieurs.

I. *Phénomènes caractéristiques de l'infl.*—La *tuméfaction* et la *chaleur* qu'on observe dans un tissu enflammé sont évidemment déterminées par un afflux de sang plus considérable qu'à l'état normal. Cependant la chaleur reconnaît aussi pour cause les modifications qu'éprouve la nutrition de la partie sous l'influence du nerf grand sympathique. En effet, Cl. Bernard a montré que la section de ce nerf élève notablement la température des parties où il se rend, lors même qu'on a d'abord lié les artères et les veines de ces organes. La chaleur est en général vivement ressentie par le malade, qui le plus souvent l'exagère, car Andral et Gavarret ont constaté, à l'aide du thermomètre, qu'elle ne dépassait jamais celle des organes profonds du corps. La tuméfaction est surtout prononcée dans l'infl. du tissu cellulaire et des organes parenchymateux. La *rougeur* varie depuis le rose tendre jusqu'au pourpre le plus foncé, et même jusqu'au rouge bleuâtre et vineux. La *douleur*, sans être un phénomène propre de l'infl., puisqu'elle se rencontre dans beaucoup d'autres maladies, n'en est pas moins un signe des plus importants, car elle sert à la distinguer de la stase mécanique du sang, produite par un obstacle au cours de ce liquide. Un fait remarquable, c'est que les parties dont la sensibilité, dans l'état naturel, est peu prononcée ou même nulle, deviennent le siége de la plus vive douleur quand elles s'enflamment. La douleur s'explique par la distension, par la pression ou par tout autre changement encore inconnu qu'éprouvent les filets nerveux de la partie malade. — A ces quatre phénomènes de l'infl. depuis longtemps reconnus, les modernes en ajoutent un cinquième, qui consiste en une modification quelconque du travail nutritif et souvent en une sécrétion anormale dont la partie malade est le siége. Ainsi, le premier effet de l'infl. des organes sécréteurs est de diminuer ou de suspendre leur sécrétion naturelle; mais bientôt le travail de sécrétion ou d'exhalation se ranime et peut devenir excessif. Alors, tantôt ce sont les humeurs naturelles qui ont subi certains changements, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, il y a production d'une lymphe plastique, fibro-albumineuse, qui se présente sous différents aspects, suivant les tissus. L'infl. poursuit-elle encore sa marche, il se produit un liquide particulier qu'on désigne sous le nom de *Pus*.

Quand on étudie les phénomènes locaux de l'infl. au moyen du microscope, on trouve qu'au début le calibre des vaisseaux capillaires de l'organe affecté diminue notablement en même temps que le cours du sang s'accélère dans leur intérieur. Mais, à cette contraction des vaisseaux succède bientôt une dilatation marquée, accompagnée d'abord du ralentissement, puis de l'arrêt complet de la circulation avec accumulation des globules sanguins. La marche de ces derniers phénomènes est graduelle. Les globules commencent par ne plus progresser d'une manière uniforme et continue; ils cheminent par saccades isochrones aux mouvements cardiaques, s'arrêtant momentanément pour avancer de nouveau; ensuite ils éprouvent des mouvements de va-et-vient en rapport avec la systole et la diastole du cœur; enfin il arrive un moment où ces oscillations deviennent de moins en moins perceptibles; puis tout mouvement cesse, et l'on voit alors les globules sanguins accumulés et tassés dans l'intérieur des capillaires. C'est à cette période que s'accomplit l'exsudation de sérum et de lymphe plastique dont il a été question plus haut, et qui est le dernier degré, l'expression la plus complète du travail inflammatoire. D'après Kaltenbrumer, la partie malade serait en outre le siége d'une formation vasculaire nouvelle. A l'époque où la circulation s'accélère, les globules sortiraient tout à coup d'un canal capillaire, pour se frayer un chemin à travers le parenchyme environnant et arriver à quelque autre vaisseau de même nature.

Les inflammations, pour peu qu'elles soient intenses ou étendues, s'accompagnent de symptômes généraux. La première manifestation est un mouvement fébrile dont les caractères varient dans les différentes phlegmasies. Dans quelques cas, il précède l'altération locale ou se déclare en même temps qu'elle, mais presque toujours il lui est consécutif. Toute infl. qui s'accompagne de fièvre a pour effet constant d'augmenter la proportion de fibrine du sang. Ainsi ce liquide, qui normalement ne renferme pas plus de 3 millièmes de fibrine, peut, dans le cas d'infl., en contenir 5, 7 et jusqu'à 10 millièmes. Cet accroissement a été mis hors de doute par les belles recherches d'Andral et Gavarret. Becquerel et Rodier ont signalé, comme un fait également constant, la diminution de l'albumine et l'augmentation de la cholestérine. Cet excès de fibrine explique la présence de cette couche épaisse et blanchâtre, appelée *Couenne inflammatoire*, qui recouvre le caillot du sang retiré de la veine chez les individus atteints de quelque phlegmasie.

II. *Terminaisons.* — L'infl. livrée à elle-même se termine de diverses manières. Tantôt le sang accumulé dans la partie est enlevé progressivement par l'absorption: c'est ce qu'on nomme *Résolution*. Tantôt cette disparition est brusquée par un événement quelconque, et s'effectue sans laisser de traces; c'est ce qu'on appelle *Délitescence.* D'autres fois ce sang infiltré, ne pouvant être absorbé, change peu à peu de nature, subit une élaboration particulière, en vertu de laquelle sa partie colorante est enlevée en même temps qu'une sécrétion morbide s'établit dans la partie, et du mélange de ces deux liquides en naît un autre ordinairement blanc, laiteux, inodore, que l'on nomme pus: c'est la terminaison par *Suppuration* (v. Abcès et Pus). Très-souvent la surface enflammée s'érode dans quelques points; la perte de substance qui résulte de cette érosion et de laquelle s'échappe du pus, constitue l'*Ulcération*. Si l'infl. est portée à un tel degré d'intensité que la mort de la partie en soit la suite directe, elle se termine par la *Gangrène*. Si, au contraire, le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé, la chaleur diminue, la douleur cesse, mais la résolution restant incomplète, la tuméfaction persiste: c'est la terminaison par *Induration*. Enfin si, en même temps que la résolution de l'infl. s'opère, un autre organe s'enflamme, ce qui n'est ordinairement qu'une coïncidence, on dit qu'il y a *Métastase*, parce qu'on supposait autrefois que le principe morbifique se portait du premier organe sur le second.

III. *Variétés de l'infl.*—Relativement à sa marche, on distingue l'infl. en *aiguë* et en *chronique*. L'*infl. aiguë* est caractérisée principalement par la rapidité de sa marche, et par l'intensité des symptômes généraux et locaux. Son degré le plus élevé est l'infl. *suraiguë*; elle est au contraire dite *subaiguë*, lorsque les symptômes offrent peu d'intensité et lorsque l'évolution en est moins rapide que dans les cas ordinaires. L'*infl. chronique* est celle dont la marche est lente et dont les symptômes sont très-modérés. Cette forme est parfois primitive; mais le plus souvent elle succède à la forme aiguë. — L'inflam. a été aussi divisée en *simple* et en *spécifique*. Elle est *simple*, lorsqu'il n'y a rien de particulier dans la nature et le mode d'action de la cause qui l'a produite. Dans le cas contraire, elle est dite *spécifique*: nous citerons comme exemples de ce dernier genre, l'angine couenneuse, le croup, la dyssenterie, etc. — Les inflammations diffèrent encore entre elles relativement à leurs symptômes et à leur marche, suivant les tissus et les organes qu'elles affectent, et suivant les fonctions de ces derniers. Ainsi, par ex., toute infl. des muqueuses présente des modifications particulières qui résultent de ce seul fait que ces membranes sont des organes sécrétoires.

IV. *Causes des inflammations.* — Elles sont aussi nombreuses que variées, et on les distingue communément en *directes* et *indirectes*. Les *causes directes* comprennent tous les modificateurs qui agissent immédiatement sur la partie qu'ils enflamment, et se divisent en *mécaniques* et en *chimiques*. Les *causes indirectes* sont celles qui déterminent des inflammations dans un lieu plus ou moins éloigné de celui sur lequel elles agissent. Telles sont les méningites et les encéphalites qui surviennent à la suite de l'insolation; les phlegmasies thoraciques ou abdominales que provoque l'exposition de la peau à des vicissitudes atmosphériques, etc.

V. *Traitement.* — La nature particulière de chaque système organique et de chaque tissu imprimant à l'infl. des caractères particuliers, on doit prévoir qu'un traitement uniforme ne peut être appliqué à cet état morbide. En réduisant cependant à un type à peu près unique ses traits caractéristiques, on reconnaît que les moyens thérapeutiques qui lui sont appropriés, ou, comme on les appelle, les moyens *antiphlogistiques*, doivent remplir les indications suivantes: 1° modérer l'afflux du sang vers le foyer inflammatoire (antiphlogistiques *locaux*); 2° agir sur l'appareil sanguin tout entier (antiphlogistiques *généraux*). Le premier de tous les antiphlogistiques locaux consiste, si la chose est possible, à éloigner les causes excitantes qui ont fait naître la maladie. Viennent ensuite les moyens qui ont pour but de hâter la résolution de l'engorgement inflammatoire, et qui sont directs ou indirects: directs, quand ils s'appliquent sur le lieu même, comme les sangsues, les scarifications, les frictions, les fomentations émollientes, narcotiques, astringentes, etc.; indirects, quand ils appellent l'infl. sur des parties moins importantes que celles qu'elle occupe, comme les sangsues en petit nombre, les sinapismes, les vésicatoires, l'eau bouillante, les pommades irritantes, les ventouses, le cautère, le séton; enfin, les purgatifs et les vomitifs. L'emploi de ces derniers moyens constitue la *méthode révulsive.* — Le plus héroïque des moyens généraux est la saignée générale. L'intensité de la fièvre ne doit pas seule guider le médecin dans la pratique de la saignée. Non-seulement il doit avoir égard à l'importance de l'organe affecté, mais encore savoir que ce moyen n'est pas un remède applicable dans tous les cas. L'emploi de la saignée peut trouver des contre-indications tenant à l'individu: ainsi une faiblesse excessive, un âge trop tendre ou une constitution détériorée, un état chlorotique, peuvent être parfois un obstacle à toute émission sanguine; mais le plus souvent ces circonstances indiquent seulement d'y recourir avec plus de prudence et de ménagement. Les saignées sont, en général, d'autant plus avantageuses, qu'on les pratique à une époque plus rapprochée du début de l'infl.; mais, dans aucun cas, on ne peut déterminer d'avance le nombre de saignées qu'il faut faire, et la quantité de sang qu'on doit retirer à chacune d'elles. L'infl. peut encore être attaquée par les agents thérapeutiques, connus sous les noms de *contre-stimulants* ou d'*hyposthénisants* (V. Contre-stimulisme). Enfin, on a recours, selon les cas, à une foule de moyens adjuvants, tels que l'usage des boissons douces, les bains, l'emploi des narcotiques, etc. Quant à l'abstinence, qu'on range communément parmi les adjuvants, elle est, à proprement parler, avec la saignée, le moyen le plus direct de combattre l'infl. Toutefois, elle doit être plus ou moins complète, suivant les circonstances.

INFLAMMATOIRE. adj. 2 g. Qui tient de l'inflammation. *Maladie in. État in. Tumeur in. Fièvre in.*, V. Fièvre. || Qui indique l'inflammation. *Symptôme in. Sang inflammatoire.*

INFLÉCHIR. v. a. (lat. *inflectere*, fléchir). T. Géom., Phys. et Hist. natur. S'emploie surtout avec le pron. person., et sign. Se dévier, se courber, principalement quand la courbure a lieu de dehors en dedans. *La ligne s'infléchit à droite. En rasant les bords de la lentille, les rayons lumineux s'infléchissent. L'artère s'infléchit ensuite. Ces rameaux se sont infléchis du côté de la lumière.* = Infléchi, ie. part. *Rayon infléchi. Rameaux infléchis. Étamines infléchies.*

INFLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inflexible. || Fig., au sens moral, *L'in. d'un juge. L'in. de son cœur, de son caractère.*

INFLEXIBLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut fléchir, plier, courber. *Aucun métal n'est absolument in.* || Figur., Qui ne se laisse point émouvoir à compassion, qui ne se laisse fléchir par aucune considération. *Un tyran in. Un juge in. Il est in. aux prières. Une vertu, une constance in. Une opiniâtreté in.* = Syn. V. Impitoyable.

INFLEXIBLEMENT. adv. D'une manière inflexible. *Il résista in. à leurs menaces. Il demeure in. attaché à son opinion.*

INFLEXION. s. f. Action de fléchir, de plier, d'incliner. *In. du corps, de corps. Saluer en faisant une légère in. de corps.* || Changement de ton, d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. *Ce chanteur, cet acteur a des inflexions de voix touchantes. Des inflexions variées font le charme du débit.* || Disposition, facilité qu'on a à faire ces changements et à passer d'un ton à un autre. *Un homme qui n'a point d'in. de voix, dans la voix, ne fera jamais un chanteur.* || T. Gram. Se dit Des terminaisons variables d'un nom dans la déclinaison, ou d'un verbe dans la conjugaison. Voy. Langue. || T. Phys. Se dit quelquefois pour Déviation. *L'in. des rayons lumineux.* || * T. Hist. nat. Courbure, flexion de dehors en dedans.

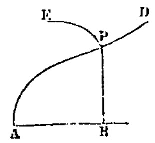

Enc. — En Géométrie, on appelle *Point d'inflexion* d'une courbe, le point où cette courbe, de concave relativement à l'axe, devient convexe, et réciproquement. Ce point est encore appelé *point de flexion contraire*, et on lui donne le nom de *point de rebroussement*, lorsque la courbe change tout à coup de direction relativement à l'ordonnée aussi bien que relativement à l'abscisse. Ainsi, par ex., soit APD (Fig. ci-jointe) une courbe qui de A à P est concave vers l'axe AB, et qui de P à D est convexe vers cet axe. Le point P où a lieu ce changement de direction est le point d'inflexion; il sera le point de rebroussement, si la courbe AP revient, au contraire, en PE. Les points d'inflexion et de rebroussement sont compris sous la dénomination générique de *points singuliers*.

* **INFLICTION.** s. f. Action de condamner à une peine corporelle, ou de la faire subir.

INFLIGER. v. a. (lat. *in*, dans; *flectere*, courber). Prononcer une peine contre quelqu'un, lui imposer une peine pour quelque transgression, quelque crime, quelque faute. *Les peines que la loi inflige aux meurtriers. La peine est infligée par le juge. In. une amende, un châtiment, un supplice, une punition, une pénitence.* — Par analog., on dit, *S'infliger une pénitence. S'in. des privations.* = INFLIGÉ, ÉE. p. = Conj. V. MANGER.

INFLORESCENCE. s. f. (lat. *inflorescere*, fleurir).

Enc. — On désigne sous ce nom, tantôt la disposition générale ou l'arrangement que les fleurs affectent sur la tige ou sur les organes qui les supportent, tantôt une réunion plus ou moins considérable de fleurs diversement groupées. — La partie de la tige d'une plante annuelle ou de chaque branche d'une plante vivace qui porte les fleurs est l'*axe central* ou *primaire* de l'infl. Quand, au lieu d'être simple, cet axe se divise en rameaux qui naissent à l'aisselle des feuilles et portent des fleurs, ces rameaux constituent des *axes secondaires*. Enfin, lorsque ces axes secondaires portent eux-mêmes des feuilles à l'aisselle desquelles naissent d'autres subdivisions, on a des *axes tertiaires*, et ainsi de suite. Mais il arrive toujours un degré de subdivision où les rameaux cessent de porter de vraies feuilles et se terminent par une fleur ou plusieurs fleurs. Le petit support de chaque fleur, quel que soit le degré de subdivision auquel il appartient, se nomme le *Pédicelle*, et celui d'un ordre antérieur de subdivision, qui porte à la fois plusieurs feuilles florales et pédicelles, est le *Pédoncule*. Dans la grande majorité des cas, les pédoncules sont des axes secondaires, et les pédicelles des axes tertiaires. La longueur de ces supports est très-variable; parfois même elle est tellement petite, que l'on peut dire qu'ils manquent, et alors la fleur est dite *sessile*. Dans ces divers cas, le degré de subdivision des rameaux peut être indiqué par le nombre et la position des *bractées* ou des feuilles florales, car tout axe part de l'aisselle d'une feuille. Il peut bien y avoir des feuilles sans rameau axillaire; mais, dans l'état normal, le rameau part toujours de l'aisselle d'une feuille.

L'infl. est appelée *uniflore*, lorsqu'elle se compose d'une seule fleur terminant, soit un pédoncule radical, soit un pédoncule isolé émis par une tige aérienne. Elle est dite au contraire *pluriflore* ou *multiflore*, selon qu'elle se compose de plusieurs fleurs ou d'un grand nombre de fleurs. Les inflorescences, soit uniflores, soit multiflores, sont terminales en ce sens qu'elles terminent presque toujours un axe; néanmoins on les nomme proprement *terminales*, quand elles terminent des axes feuillés inférieurement, et on les nomme *axillaires*, quand elles terminent des axes secondaires nés à l'aisselle des feuilles d'axes principaux feuillés dans toute leur étendue et émettant une série d'inflorescences échelonnées dans une certaine partie de leur longueur. Aujourd'hui les botanistes divisent généralement les inflorescences en trois classes: les inflorescences *définies* ou *terminées*; les inflorescences *indéfinies* ou *indéterminées*; et les inflorescences *anomales*. Cependant ils ne s'accordent pas bien sur les détails secondaires de cette classification, et sur la signification des termes par lesquels on désigne les diverses espèces d'inflorescences. Dans ce qui suit, nous prendrons pour guide le savant professeur Alph. de Candolle.

I. *Inflorescences définies.* — Ce sont celles où l'axe primaire est terminé par une fleur. Alors les axes secondaires, tertiaires, etc., sont toujours terminés. Dans les inflorescences définies, la *floraison* ou *anthèse*, c.-à-d. l'épanouissement des fleurs, commence par la fleur terminale de l'axe primaire; puis les fleurs terminales des axes secondaires s'ouvrent en marchant du *sommet*, ou, en d'autres termes, du *centre* de l'infl. à sa *base* ou à sa *circonférence*. Le même phénomène s'observe dans chaque axe secondaire; la fleur terminale commence, et les fleurs latérales qui terminent les axes tertiaires s'ouvrent ensuite, en allant du centre à la circonférence: de là le nom d'inflorescences *centrifuges* sous lequel on désigne quelquefois les inflorescences définies.

Les diverses espèces d'inflorescences définies sont les suivantes: — 1° Une fleur *terminale unique*: on dit alors que la plante est *uniflore*. — 2° L'infl. est appelée *Cime* ou *Cyme* (*Cyma*), lorsque les bractées opposées ou verticillées donnent naissance à des rameaux secondaires terminés par une fleur, ou lorsque ceux-ci, étant terminés, donnent naissance à des bractées et à des rameaux semblablement disposés, de telle sorte qu'il y a du centre à la circonférence, une succession de rameaux opposés ou verticillés, et en même temps terminés comme l'axe principal. En conséquence, la cyme est nécessairement dichotome, trichotome, tétrachotome, etc., à chaque subdivision, selon que les bractées sont opposées au nombre de deux, ou verticillées par trois, par quatre, etc. (Fig. 1. Cyme dichotome de la *Petite Centaurée*). — 3° Il arrive fréquemment que, dans une cyme dichotome, l'un des axes de chaque division ne se développe pas. Alors les fleurs se trouvent toutes situées du même côté des rameaux, ordinairement à l'intérieur, de manière que toute l'infl. est tordue plus ou moins en crosse. Cette sorte de cyme est appelée *Cyme scorpioïde* (Fig. 2. Cyme scorpioïde de *Myosotis*). — 4° Lorsque les feuilles florales sont alternes, les rameaux se développent alternativement, de sorte qu'il y a à chaque aisselle un rameau latéral uniflore, qui grossit et paraît terminal, tandis que l'axe est vraiment terminé par une fleur. Le rameau étant entre la feuille et la fleur terminale, oblige celle-ci à se déjeter plus ou moins. C'est ainsi que les fleurs semblent quelquefois opposées aux feuilles; exemples: les Lins, les Némophilés, etc. On donne à cette infl. le nom de *Cyme oppositifoliée*. — 5° On appelle *Cyme contractée* ou *Fascicule*, une cyme dont les rameaux latéraux sont très-courts, comme dans l'Œillet barbu, l'Œillet des chartreux, etc. — 6° Le *Glomérule* est une cyme tellement contractée, que les fleurs sont sessiles. C'est un cas rare: les auteurs citent comme exemples les genres Corymbium et Cardopatum de la famille des Composées.

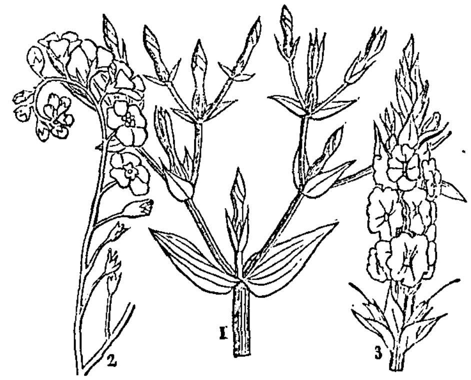

II. *Inflorescences indéfinies.* — Dans cette classe d'inflorescences, l'axe primaire n'est pas terminé par une fleur. En d'autres termes, quelle que soit la longueur de la tige, la spire des feuilles s'arrête sans se terminer en fleur. Dans ces inflorescences, la floraison est *centripète*, c'est-à-d. qu'elle commence par le bas ou le bord de l'infl., et marche graduellement vers le haut ou le centre.

Les diverses formes qu'affectent ces inflorescences sont assez nombreuses. — 1° Une *seule fleur à l'aisselle de l'une des feuilles*. Dans les descriptions, dit de Candolle, les botanistes confondent ce cas avec celui des tiges uniflores terminées. — 2° L'*Épi* (*Spica*, et en grec *Stachys*) est un assemblage de fleurs sessiles le long d'un axe central persistant et à l'aisselle de plusieurs feuilles ou bractées, comme dans le Plantain et la Verveine (Fig. 3. Épi de la *Verveine officinale*). Mais cette sorte d'infl. présente diverses variétés. A. L'axe central peut se prolonger vers le haut sans porter de fleurs: c'est ainsi que les Ananas, les Eucomis et plusieurs Myrtacées ont des fleurs le long d'une partie de la tige, et, au-dessus de ce point, une couronne de feuilles qui s'augmente indéfiniment. B. Le *Chaton* (*Amentum*, *Iulus*) est un assemblage de fleurs unisexuelles sessiles, ou presque sessiles, sur un axe central qui tombe de lui-même, en se désarticulant de la tige après la floraison ou à la maturation (Fig. 4. Chaton mâle du *Charme*). C. Le *Cône* est un épi où les organes floraux sont extrêmement durs, persistants et rapprochés comme des écailles superposées. Cette forme d'infl. s'observe dans les Pins, les Sapins, les Thuyas; en un mot, dans toute la famille des Conifères. D. Le *Spadice* (*Spadix*) est un épi enveloppé d'une large bractée engaînante appelée *Spathe* (v. ARACÉES). E. On appelle *Épi rameux* celui qui est divisé à sa base ou au sommet en plusieurs épis semblables. On peut alors considérer les épis latéraux comme des axes secondaires, ou comme des bifurcations accidentelles de l'épi central. Plusieurs botanistes donnent le nom de *Panicule* à l'épi rameux (Fig. 5. Panicule de l'*Yucca gloriosa*), et appellent *Panicule spiciforme*, ou *Épi composé*, celle dont les rameaux sont dressés et apprimés contre l'axe, de telle sorte que l'ensemble a l'aspect d'un épi simple, comme dans beaucoup de plantes de la famille des Graminées. Ces rameaux secondaires sont désignés sous le nom d'*Épillets* (*Locusta*). Enfin, dans les Palmiers, l'épi rameux est enveloppé d'une immense bractée: on l'appelle alors *Régime*. — 3° Le *Thyrse* est une réunion de fleurs où les axes latéraux sont terminés, l'axe central ne l'étant pas, comme dans les Labiées, les Lythrariées, quelques Campanules, etc. Souvent, dans la partie inférieure de l'infl., les axes latéraux sont très-développés et portent trois, cinq ou sept fleurs, dont une terminale, tandis que, vers le haut, les axes secondaires sont réduits à une seule fleur. Lorsque les feuilles florales sont opposées et que les rameaux portent plusieurs fleurs, comme dans les Labiées, il en résulte des faisceaux de fleurs disposés comme par étages, et chacun de ces étages se nomme *Verticillaster*. — 4° Dans la *Grappe* (*Racemus*) les axes latéraux sont plus ou moins développés, tandis que les axes secondaires n'ont pas de fleur terminale (Fig. 6. Grappe de *Groseillier*). La grappe est dite *simple*, lorsque les axes secondaires sont réduits à une seule fleur pédicellée, laquelle doit alors être accompagnée d'une bractéole qui indique que la fleur représente un rameau tertiaire. On dit, au contraire, que la grappe est *composée* ou rameuse, quand le nombre des subdivisions est plus grand. Il arrive fréquemment qu'une grappe est rameuse vers le bas et simple vers le haut. — 5° La *Grappe corymbiforme*, appelée plus communément *Corymbe* et *fausse Ombelle*, est une grappe dont les rameaux latéraux inférieurs sont très-longs et les inférieurs très-courts, de telle sorte qu'ils se terminent à peu près sur le même plan, bien que chacun d'eux parte d'un point différent sur la tige (Fig. 7. Corymbe du *Poirier*). — 6° L'*Ombelle* est un assemblage de fleurs tellement disposées, que tous les pédicules partent d'un même point et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons qui soutiennent un parasol: aussi les pédicules de l'ombelle ont-ils reçu le nom de *Rayons*. Lorsque ces rayons se divisent eux-mêmes en rayons secondaires disposés en ombelle, l'ombelle est dite *composée*, et l'on appelle ombelle *générale* l'ensemble des rayons primaires, tandis qu'on nomme ombelle *partielle* ou *Ombellule* chacune des petites ombelles situées au sommet des pédicelles. Une famille nombreuse, celle des Ombellifères, tire son nom de ce mode d'infl. (Fig. 8. Ombelle composée de la *Petite Ciguë*). Quelques botanistes donnent à l'ombelle essentiellement simple, comme celle du Lierre et de la Primevère, le nom de *Bouquet* ou de *Sertule* (Fig. 9). — 7° Le *Capitule*, appelé aussi *Tête*, est formé par un assemblage de fleurs sessiles et agglomérées sur une tige extrêmement ramassée ou raccourcie. On voit des capitules ovoïdes, arrondis ou déprimés, selon que l'axe primaire est plus ou moins raccourci. On donne le nom de *Réceptacle* à la partie élargie de l'axe sur laquelle naissent les fleurs, et celui de *Fleurons* à ces dernières. Les bractées qui entourent l'ensemble du capitule constituent l'*Involucre*. En outre, chaque fleur naît à l'aisselle d'une bractée qui, vu la condensation des organes, manque souvent ou se réduit à une paillette. Quelquefois chaque fleuron est entouré à la base d'une sorte de godet appelé *Involucelle*, qui est un prolongement du réceptacle, et qui est tantôt nu, tantôt garni de pointes ou de poils nommés *Fimbrilles*. Ce genre d'infl. se voit dans les Dipsacées et dans la vaste famille des Composées. Quelques auteurs donnent au capitule les noms de *Céphalanthe* ou de *Calathide*, et au réceptacle ceux de *Phoranthe* ou *Clinanthe* (v. COMPOSÉES). — 8° L'espèce d'infl. appelée *Hypanthode* par quelques auteurs n'est guère qu'une variété du capitule, dont le réceptacle, au lieu d'être plan, se serait d'abord déprimé, puis profondément excavé par suite de l'élévation de ses bords. Cette forme d'infl. s'observe dans le Dorstenia, le Figuier, etc. Lorsque cette infl. est parvenue à maturité, elle constitue l'espèce de fruit appelé *Sycone* par les botanistes (v. FRUIT, **Fig. 60 et 61**).

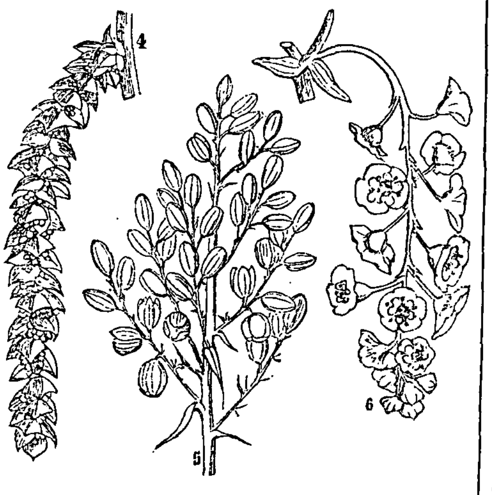

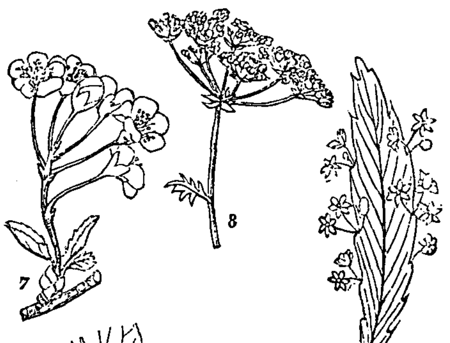

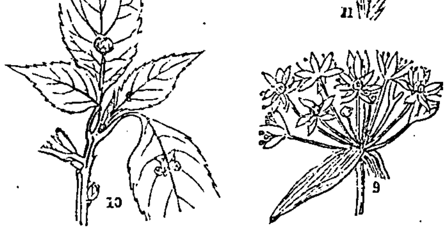

Les inflorescences définies et indéfinies peuvent se combiner entre elles de manière à produire ce que l'illustre de Candolle a appelé des *Inflorescences mixtes*. On décrit ces inflorescences en combinant les expressions qui désignent les différents genres d'infl. particulière. C'est ainsi que l'on dit: *cymes disposées en corymbe, capitules disposés en cyme*, etc.

III. *Inflorescences anomales.* — Les plus remarquables sont les inflorescences *oppositifoliées*, *pétiolaires*, *épiphylles*, et *extra-axillaires*. — Les *inflorescences oppositifoliées* résultent d'une fausse apparence: ce sont des inflorescences terminales au-dessous desquelles un bourgeon axillaire s'est développé avec une telle vigueur, qu'il a rejeté de côté l'extrémité de la vraie tige et qu'il s'est substitué à celle-ci, dont il a pris la direction et le volume. La Vigne en offre un exemple remarquable. Lorsque ce phénomène de déplacement de la tige et d'usurpation par des rameaux axillaires se reproduit plusieurs fois de suite, il en résulte ordinairement que cette succession de rameaux d'ordres divers, qui semble être la tige même, prend une direction générale sinueuse et comme anguleuse. — Les ***inflorescences pétiolaires*** et ***épiphylles*** sont celles dans lesquelles les fleurs semblent partir du pétiole, comme dans le Thesium et quelques Hibiscus; de la bractée, comme dans le Tilleul (v. Bractée, Fig. 2); et même du limbe de la feuille, comme dans l'*Helwingia rusciflora* (Fig. 10). Elles proviennent tout simplement de ce que le rameau florifère qui s'est développé à l'aisselle de la feuille s'est soudé dans une portion de sa longueur, soit au pétiole, soit à la bractée, soit à la feuille elle-même. Mais il faut prendre garde de confondre cette infl. véritablement épiphylle avec l'infl. qu'on observe dans le Fragon ou Petit-Houx et dans le *Xylophylla* (Fig. 11). En effet, dans cette dernière, les fleurs naissent sur des rameaux à la manière ordinaire; seulement ces rameaux sont foliiformes, c.-à-d. aplatis et verts, de telle sorte que les anciens botanistes les avaient considérés comme des feuilles. — Enfin, dans l'***inflor. extra-axillaire***, les fleurs semblent sortir de la tige à une distance plus ou moins grande de l'aisselle de la feuille. Cette anomalie apparente est également due à une soudure. Seulement ici la soudure a lieu, non plus entre le rameau florifère et la feuille, mais entre ce même rameau et la tige. Diverses Solanées nous offrent des exemples de ce genre d'inflorescence.

INFLUENCE. s. f. Action d'une chose qui influe sur une autre; se dit au prop. et au fig. *L'in. de la lune sur les marées. L'in. que la chaleur exerce sur les corps. Montesquieu a fort exagéré l'in. des climats sur les mœurs. On croyait autrefois que les astres avaient de l'in. sur la destinée des hommes. L'in. des passions. L'in. de l'opinion publique. L'in. du langage sur les idées. Éprouver, subir une in. Une douce, une salutaire in. Il a sur lui une in. dangereuse.* || Autorité, crédit, ascendant. *C'est un homme sans in. Il a beaucoup d'in. à la cour. Il a perdu toute in. Exercer une grande in. sur les esprits.* || * T. Physiq. V. Aimant et Électricité.

INFLUENCER. v. a. Exercer une influence, un ascendant. *In. les esprits, les opinions. In. une assemblée. Il s'est laissé in. par sa femme.* = Influencé, ée. part. = Conj. Voy. Avancer.

INFLUENT, ENTE. adj. Qui a de l'influence, du crédit. *C'est un homme in., un personnage très-in.*

*** INFLUENZA.** s. f. T. Méd. Voy. Grippe.

INFLUER. v. n. (latin. *in*, dans; *fluere*, couler). Exercer sur une chose une action qui tend à la modifier; se dit principalement Des causes qui agissent par une action lente et peu apparente. *La lune influe sur les marées. La lumière influe sur la végétation. Le climat influe sur les mœurs, sur le caractère.* || Fig., *La bonne ou mauvaise éducation d'un jeune homme influe sur tout le reste de sa vie. Ce motif a influé sur sa résolution. Les principes de la religion ont extrêmement influé sur la propagation de l'espèce humaine.* — Se dit aussi Des personnes. *Un tel influa beaucoup dans la détermination que l'on prit. Il a beaucoup influé sur cette affaire.* = Conj. Voy. Puer.

*** IN-FOLIO.** adj. et s. m. T. Imp. et Lib. V. Format.

*** INFONDIBULIFORME.** adj. 2 g. V. Infundibuliforme.

INFORMATION. s. f. T. Jurisp. Acte judiciaire où l'on rédige les dépositions des témoins en matière criminelle : c'est ce qu'on nomme *Enquête* en matière civile. *Faire une in., des informations. Procéder à une in.* Peu us. — *Convertir les informations en enquête; In. de commodo et incommodo*, V. Enquête. — *In. de vie et mœurs*, Enquête qui se faisait autrefois de la conduite et des mœurs de celui qui prétendait à une charge, à une dignité, etc. || Dans le langage ordinaire, *Aller aux informations, prendre des informations*, sign. simplement Faire des recherches pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne. *Les informations que j'ai recueillies sur sa conduite sont peu satisfaisantes.*

INFORME. adj. 2 g. Imparfait, qui n'a pas de forme précise, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir; se dit au prop. et au fig. *Une masse in. Un être in. Des essais informes. C'est un ouvrage in.* — Abusiv., *Un animal in. L'hippopotame est un animal in.* || T. Pratiq. Qui n'est pas revêtu des formes prescrites. *Cet acte est in. C'est une pièce in. qui ne peut servir.* || T. Astr. *Étoiles informes*, Voy. Constellation.

INFORMER. v. a. (latin. *informare*). Avertir, instruire. *In. les juges de la vérité du fait. Informez-le de ce qui se passe, de tout ce que vous avez appris. Vous êtes mal informé. Attendez d'être mieux informé.* = Informer. v. n. T. Jurispr. crimin. Faire une information, une instruction. *In. contre quelqu'un. In. d'un assassinat. In. sur un fait. Autrefois les juges pouvaient, en certains cas, ordonner qu'il serait plus amplement informé pendant un temps déterminé ou indéterminé.* En ce sens, on dit mieux *Instruire.* — *In. des vie et mœurs de quelqu'un*, se disait autrefois De l'enquête que l'on faisait sur la conduite de celui qui prétendait à une charge, à une dignité, etc. = s'Informer. v. pron. S'enquérir. *S'in. de la vérité d'un fait, de la santé de quelqu'un. Je m'informerai de ce qu'il peut être. Je me suis informé à tous ceux qui le connaissent.* = Informé, ée. part. || En matière crimin., on dit substant., *Un plus amplement informé*, ou *Un plus ample informé*, Une nouvelle et plus ample instruction de l'affaire. *Conclure à plus ample informé. Jusqu'à plus ample informé.* = Syn. Voy. Enseigner.

*** INFORTIAT.** s. m. Nom du second volume du Digeste compilé sous Justinien.

INFORTUNE. s. f. La mauvaise fortune, l'adversité. *Une grande, une illustre in. Tomber, vivre dans l'in. Je plains son in.* || Revers de fortune, désastre, disgrâce. *Faire le récit de ses infortunes. La mort termina ses infortunes, le cours de ses infortunes.* — Ce mot s'emploie surtout dans le style soutenu, et se dit aussi par ironie.

INFORTUNÉ, ÉE. adj. Malheureux. *Prince in. Mère infortunée. Vie infortunée. Sort in.* || Subst., *C'est un in., une infortunée. Secourir les infortunés.* — Ce mot ne s'emploie guère que dans le style soutenu.

INFRACTEUR. s. m. Celui qui viole une loi, un ordre, un traité, etc. *In. des lois, des traités. A peine contre les infracteurs d'être condamnés à, etc.*

INFRACTION. s. f. Transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. *Ils ont fait une in. au traité. C'est une in. au droit des gens. Une telle in. à la loi sera punie. L'in. des lois.* — *In. du ban*, Transgression que commet celui qui revient dans un lieu où il lui est interdit de résider, ou qui quitte le lieu qu'on lui a assigné pour résidence.

*** INFRANCHISSABLE.** adj. Qu'on ne peut franchir. *Un obstacle in. Des déserts infranchissables.*

INFRUCTUEUSEMENT. adv. Sans profit, sans utilité. *Il a travaillé infructueusement.*

INFRUCTUEUX, EUSE. adj. Qui ne rapporte point de fruit ou qui en rapporte fort peu. *Terre infructueuse. Année infructueuse.* || Fig., Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité, qui ne donne aucun résultat. *Travail in. Soins in. Recherches infructueuses.*

*** INFUNDIBULIFORME.** adj. 2 g. (lat. *infundibulum*, entonnoir). Qui a la forme d'un entonnoir.

INFUS, USE. adj. (lat. *in*, dans; *fusus*, versé). Se dit Des connaissances ou des vertus que l'on possède, pour ainsi dire, naturellement, sans avoir pris beaucoup de peine pour les acquérir. *Science infuse. Sagesse infuse.* — Famil., *Il croit avoir la science infuse*, se dit, par raillerie, D'un homme qui se croit savant sans avoir étudié.

INFUSER. v. a. Mettre et laisser plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans quelque liquide afin qu'elle lui abandonne les principes qu'elle contient. *In. du quinquina dans du vin. In. à froid, à chaud.* = s'Infuser. v. pron. *Il faut donner au thé le temps de s'in.* Avec ellipse du pron., *Laissez in. cette substance pendant dix minutes.* = Infusé, ée. part.

INFUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infusible.

INFUSIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible d'entrer en fusion. *Une matière infusible.*

INFUSION. s. f. T. Théol. Se dit De la manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme. *Les apôtres avaient le don des langues; par l'in. du Saint-Esprit.*

Enc. — En termes de Pharmacie, on appelle ***Infusion*** l'opération qui consiste à traiter par l'eau bouillante une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux, et *Décoction*, celle qui consiste à mettre la substance dans l'eau froide, puis à les faire bouillir ensemble. On préfère la seconde pour les substances dures et coriaces. On désigne encore sous les noms d'***infusion*** et de ***décoction*** le produit de ces opérations, c.-à-d. le liquide chargé des principes médicamenteux; quelques auteurs disent, dans ce dernier cas, *infusé* et *décocté*. Ce qu'on nomme *infusion à froid* n'est autre chose qu'une dissolution ou une macération.

INFUSOIRES. s. m. pl. T. Zoolog.

Enc. — On désigne sous ce nom une classe nombreuse de *Zoophytes* qui vivent au sein des liquides, surtout des eaux stagnantes, et dont la petitesse est telle qu'ils sont invisibles à l'œil nu. Ces animalcules se partagent, d'après la simplicité ou la complexité de leur organisation, en deux grandes divisions, les *Infusoires* proprement dits, et les ***Systolides*** ou ***Rotateurs.***

I. ***Infusoires proprement dits.*** — La grandeur moyenne des Inf. est de 1 à 5/10es de millim. Les plus grands se montrent à l'œil nu sous la forme de points blancs ou colorés fixés à divers corps submergés, ou comme une poussière ténue flottant dans le liquide; les autres ne se voient qu'avec l'aide du microscope simple ou composé. Presque tous sont demi-transparents et paraissent blancs ou incolores; mais plusieurs sont colorés en vert ou en bleu; d'autres sont rouges, brunâtres ou noirâtres. Tous vivent dans l'eau ou dans les substances fortement humides. Quand on les observe au microscope, les Inf. semblent formés d'une substance homogène glutineuse et diaphane à laquelle Dujardin a imposé le nom de *Sarcode*, et qui est tantôt nue, et tantôt revêtue en partie d'une enveloppe plus ou moins résistante. Leur forme la plus ordinaire est ovoïde ou arrondie, mais presque constamment asymétrique. Les uns sont pourvus de cils vibratiles qui constituent les organes locomoteurs de l'animal, ou bien simplement des organes de préhension à l'aide desquels il amène les aliments à sa bouche; d'autres n'ont, au lieu de cils vibratiles, qu'un ou plusieurs filaments d'une ténuité extrême qu'ils agitent d'un mouvement ondulatoire pour s'avancer dans le liquide. Plusieurs enfin n'ont ni cils ni filaments, et ne se meuvent que par des extensions et contractions d'une partie de leur corps. Ceux des Inf. qui présentent distinctement une bouche contiennent souvent, à l'intérieur, des masses globuleuses de substances avalées qui les colorent, surtout en vert quand ce sont des parties végétales. En outre, tous peuvent présenter une ou plusieurs cavités sphériques remplies d'eau. Ces cavités, que les auteurs nomment *Vacuoles*, sont essentiellement variables, quant à leur grandeur et à leur position, et disparaissent en se contractant, pour être remplacées par d'autres vacuoles creusées spontanément dans la substance charnue vivante. La plupart se multiplient par fissiparité, c.-à-d. par division spontanée (v. Génération). Enfin, lorsque, par suite de l'altération chimique du liquide soumis au microscope ou de son évaporation ou par toute autre cause, un Inf. n'est plus dans des conditions favorables à son existence, il se décompose par *Diffluence*, c'est-à-dire que la substance glutineuse dont il est formé s'écoule en globules hors de la masse, laquelle, si les mêmes circonstances continuent à agir, se décompose tout entière en ne laissant pour dernier résidu que des particules irrégulières ou des globules épars. Mais si, par une addition d'eau fraîche, on change ces circonstances funestes, le reste de l'animalcule reprend sa vivacité primitive et recommence à vivre sous une forme plus ou moins modifiée. Ce qui précède est le résumé des connaissances positives que la science a pu acquérir jusqu'à ce jour sur la structure et la vie des Inf. Un célèbre micrographe allemand, Ehrenberg, a cru cependant découvrir dans ces animaux une organisation bien plus complexe. Il a décrit leurs muscles, leur tube digestif, leur bouche et leur anus. En outre, il a donné aux vacuoles la signification d'estomacs multiples, imaginé des organes générateurs mâles et femelles, attribué à certains points colorés en rouge la fonction de la vision, etc. Malheureusement l'observation ne justifie aucune de ces découvertes ou de ces hypothèses.

Nous avons dit tout à l'heure que les Inf. se multipliaient par génération fissipare. Malgré les assertions d'Ehrenberg, aucun observateur n'a pu encore constater chez ces êtres la génération vivipare ou ovipare. Quant à admettre leur génération spontanée, ce mode de multiplication n'a été jusqu'à ce jour qu'une hypothèse gratuite, hypothèse qui n'a dû sa vogue qu'à la difficulté où l'on se trouvait de la réfuter par l'observation directe. Mais aujourd'hui il n'en est plus de même. Les ingénieuses expériences de Pasteur ont démontré que les germes d'Inf. qui apparaissent dans les infusions proviennent de l'air atmosphérique où ils se trouvent suspendus, et que ces germes se développent aussitôt qu'ils rencontrent des circonstances favorables. Mais ces germes, ainsi répandus à l'infini dans l'atmosphère, sont-ils donc des œufs véritables? C'est ce qu'il n'est pas permis d'affirmer, car on peut fort bien concevoir qu'ils consistent simplement en fragments extrêmement ténus de la matière glutineuse qui forme le corps des Inf., fragments qui seraient susceptibles de reproduire l'animalcule tout entier.

Plusieurs micrographes ont essayé de classer ces êtres microscopiques; nous suivrons ici la classification de notre savant et scrupuleux observateur, le prof. Dujardin, qui les répartit en 5 ordres et en 18 familles.

A. Le premier ordre comprend les Inf. dont, jusqu'à ce jour, il n'a pas été possible, même à l'aide des meilleurs microscopes, de deviner la structure ou les moyens de locomotion. Il ne contient qu'une seule famille, les *Vibrioniens.* — 1° Les animalcules ainsi nommés sont de très-petits corps filiformes, droits ou ondulés, ou en spirale, continus ou articulés, qui apparaissent par myriades dans les infusions fétides animales ou végétales, ou dans le liquide des macérations, ou même dans les produits morbides et liquides de l'organisme. On a essayé de les diviser en genres et en espèces, mais on n'a même véritablement pas des caractères suffisants pour pouvoir se prononcer sur leur nature animale ou végétale. Tels sont : les ***Bacterium***, en forme de fil roide et court, se mouvant en vacillant dans le liquide, et longs de 2 à 3 millièmes de millim.; les ***Vibrions***, dont le corps filiforme est susceptible d'un mouvement ondulatoire, et qui sont épais de 3 à 13 dix-millièmes de mill. (Fig. 1. *Vibrion rugula*, grossi 400 fois); et les *Spirillum*, dont le corps filiforme, proportionnellement très-long, épais de 11 à 13 dix-millièmes de mill. et enroulé en hélice, se meut quelquefois avec une grande agilité en tournant sur son axe (Fig. 2. *Spir. plicatile*, grossi 300 fois).

B. Les Inf. classés dans le deuxième ordre sont dépourvus de cils vibratiles, et n'ont d'autre moyen de locomotion que des expansions variables, extensibles et contractiles, mais se mouvant assez lentement. En outre, ils sont toujours sans bouche et se nourrissent en absorbant par la surface externe de leur corps les éléments dissous dans le liquide ambiant, à moins que, venant au contact de quelque aliment, ils ne l'enferment dans leur propre substance, qui est molle et susceptible de se creuser en vacuoles. — 2° Les *Amibiens*, ou *Protées*, sont tout à fait nus, et ne diffèrent entre eux que par leur volume (leur largeur varie de 5 à 40 centièmes de mill.) et par les dimensions relatives de leurs expansions, tantôt larges et courtes, tantôt allongées, de plus en plus minces ou même filiformes, simples ou rameuses. L'extrême variabilité de leur forme et la simplicité de leur organisation n'ont pas permis de les caractériser suffisamment comme genres et comme espèces (Fig. 3, 4, 5. *Amibe diffluente*, grossie 400 fois, avec les changements de forme qu'elle a présentés à quelques minutes d'intervalle). On les trouve constamment dans le dépôt vaseux qui couvre les plantes aquatiques et les pierres submergées, ainsi que dans la pellicule floconneuse qui se forme à la surface des infusions. Ce sont sans contredit les plus simples de tous les animaux. — 3° Les *Rhizopodes* diffèrent des Amibiens par la propriété qu'ils ont de sécréter une coque molle et dure, cornée ou calcaire, lisse ou encroûtée de corpuscules étrangers. Les uns ont des expansions peu nombreuses, courtes et arrondies : ce sont les *Arcelles*, dont le test est discoïde, avec une large ouverture ronde au milieu de la face inférieure, qui est plane ; et les *Difflugies*, dont la coque ovoïde, presque globuleuse, souvent enroulée, a un orifice plus étroit terminal (Fig. 6. *Difflugie globuleuse*, grossie 150 fois). Quelques Rhizopodes, à expansions nombreuses et filiformes, ont une coque simple, membraneuse ou cornée, avec un seul orifice : tels sont les *Gromies*. — 4° Les *Actinophryens* ont une contractilité si obscure, qu'on a souvent beaucoup de peine à l'apercevoir, et, pour eux, la locomotion est à peu près nulle. Ils sont nus avec des expansions effilées, comme les *Actinophrys*, ou avec des expansions *filiformes terminées en bouton, comme les Acinètes*, et, dans ce cas encore, souvent revêtus en partie d'une enveloppe membraneuse (Fig. 7. *Acinète tubéreuse*, grossie 150 fois).

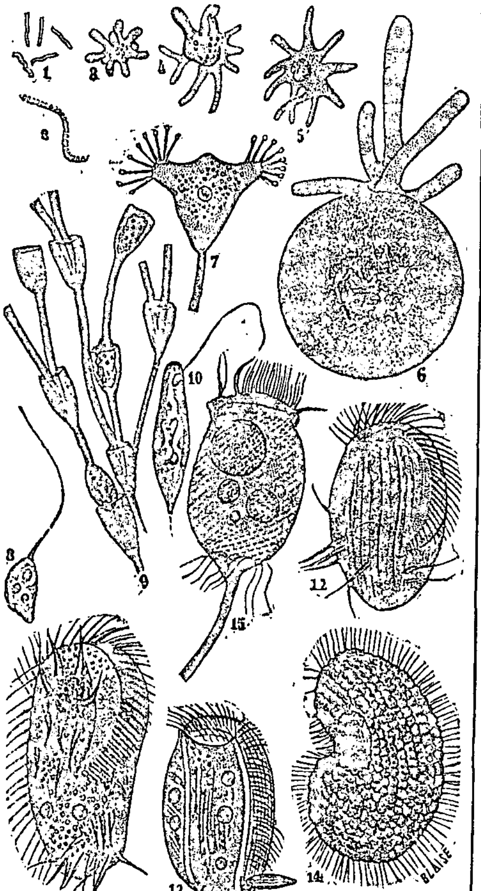

C. Les Inf. compris dans le troisième ordre sont dépourvus de cils et de bouche comme les précédents. Ils se meuvent au moyen d'un ou de plusieurs filaments flagelliformes animés d'un mouvement ondulatoire très-vif. — 5° Les *Monadiens* ont le corps blanchâtre, nu, très-contractile et de formes variables, souvent muni d'un ou plusieurs prolongements effilés ou d'une autre expansion filiforme contractile, mais non agitée d'un mouvement ondulatoire. Les *Monades* proprement dites (Fig. 8. *Monas elongata*, grossi 450 fois) n'ont qu'un filament ; les *Cyclides* également, mais chez celles-ci il est roide, plus épais à la base et agité seulement à l'extrémité. Les *Amphimonas*, *Cercomonas*, *Trepomonas*, etc., en diffèrent seulement par des prolongements postérieurs ou latéraux. Tous ces Inf. se produisent en foule dans les infusions ; leurs dimensions ordinaires n'excèdent guère un centième de millim. — 6° Les *Volvociens* diffèrent des Monadiens, parce qu'ils sont pourvus d'enveloppes épaisses, gélatineuses *et diaphanes qui, en se soudant ensemble, forment* une masse commune dans laquelle sont engagés ces animalcules. Ils sont ordinairement verts, avec un petit point rouge qu'Ehrenberg a pris pour un œil, et vivent exclusivement dans les eaux marécageuses. Quoiqu'ils forment des masses proportionnellement assez grandes, presque tous sont si petits, qu'on n'a pu les étudier suffisamment et en particulier. En effet, les *Volvox* qui, réunis par milliers, constituent des globules verts, larges souvent d'un mill., n'ont pas chacun plus de 7 à 9 dix-millièmes de mill. Ils sont munis d'un double filament flagelliforme, dont l'agitation continuelle détermine un mouvement de rotation pour la masse. — 7° Les *Dinobryens* sont agrégés comme les Volvociens ; mais ici les individus, au lieu d'une enveloppe gélatineuse épaisse, sont logés chacun dans une petite gaîne membraneuse, de sorte que la soudure partielle et successive de toutes les petites gaînes produit un petit polypier rameux (Fig. 9. *Dinobryum pétiole*, grossi 300 fois). — 8° Les *Thécamonadiens* ont une grande analogie avec les deux familles précédentes par leur couleur verte ou rouge, leurs filaments flagelliformes et la simplicité de leur structure ; mais ils ne sont point agrégés. Ils sont même revêtus d'un tégument plus ou moins résistant. Ainsi, par ex., il est dur et cassant chez les *Trachelomonas*, membraneux et aplati chez les *Crumenula*. — 9° Les *Eugléniens*, au contraire, ont un tégument très-contractile. Les vrais *Euglena* sont verts avec un ou plusieurs points rouges, ou entièrement rouges. Ce sont ces Inf. qui colorent ordinairement les eaux *stagnantes. Ils n'ont qu'un seul filament flagelliforme* inséré obliquement, et se font remarquer par la diversité de leurs formes résultant de la contraction de leur corps (Fig. 10. *Euglène verte*, grossie 350 fois). — 10° Les *Péridiniens* ont un tégument coriace et non contractile. Ils présentent un filament flagelliforme et une bande transversale garnie de cils vibratiles. Plusieurs espèces marines sont phosphorescentes, et quelques-unes ont leur enveloppe prolongée bizarrement en forme de corne ou de queue.

D. Les autres Inf. sont caractérisés par la présence de cils vibratiles qui font la fonction d'organes locomoteurs et peut-être même respiratoires. Ceux qui composent le quatrième ordre de Dujardin, n'ont pas de tégument contractile. — 11° Les *Enchéliens* se distinguent des autres familles de l'ordre, en ce qu'ils sont dépourvus de bouche ; mais ils sont plus ou moins complétement revêtus de cils. Nous citerons particulièrement le genre *Alyscum*, qui possède des filaments traînants rétractiles. — 12° Les *Trichodiens* ont une bouche visible ou indiquée par une rangée de cils en écharpe ou en moustache, mais ils n'ont pas de tégument distinct. Les *Trichodes* et les *Oxytriques* ont le corps oblong, flexible, inégalement cilié, avec une rangée de cils plus forts et dirigés obliquement vers la bouche. Chez les *Kérones* (Fig. 11. ***Kérone pustuleuse***, grossie 250 fois), le corps est déprimé, oblong, pourvu, en avant et en dessous, de cils courts et épais qui prennent souvent l'aspect de petits crochets, et, en arrière, de gros cils droits et roides qui figurent autant de stylets. Ces Inf. sont longs de 1 dixième à 1/4 de mill. — 13° Les *Plesconiens* diffèrent surtout des Kérones *par une apparence* de cuirasse à côtes longitudinales qui, pendant la vie, s'oppose à la contractilité des tissus et à tout changement de forme, mais qui se décompose par diffluence en même temps que le reste du corps. Ces animalcules, longs de 6 à 12 centièmes de mill., sont très-abondants dans l'eau de mer stagnante et dans les marais (Fig. 12. *Plesconie Charon*, vue en dessous et grossie 400 fois). — 14° Les *Erviliens* ont une cuirasse membraneuse et persistante. Ils n'ont de cils vibratiles que sur la partie découverte du corps, et portent un appendice court en forme de queue (Fig. 13. *Ervilie gousse*, grossie 350 fois) ; ce sont, pour la plupart, des Inf. marins longs de 3 à 6 centièmes de mill.

E. Le cinquième ordre des Inf. se compose d'animalcules ciliés, qui sont pourvus d'un tégument lâche, réticulé et contractile, ou chez lesquels la disposition sériale régulière des cils dénote la présence d'un tégument. — 15° Les *Leucophryens* sont les plus complétement ciliés de tous les Inf., mais ils manquent de bouche et d'organisation visible à l'intérieur. La plupart sont parasites et vivent dans l'intestin des Lombrics, des Batraciens, etc. Aussi ne peuvent-ils vivre dans l'eau pure, où ils se décomposent bientôt en laissant exsuder le sarcode. — 16° Les *Paramécíens*, au contraire, sont les Inf. dont l'organisation paraît être la plus complète. En effet, leur corps mou, flexible, ordinairement oblong, est revêtu d'une sorte de tégument réticulé, contractile, portant sur les mailles de son tissu des cils vibratiles en séries quinconciales. Leur bouche est ordinairement de côté, dans une dépression située à *l'extrémité* d'une bande oblique de cils plus longs et plus forts. Le mouvement continuel de ces derniers détermine un tourbillon dans le liquide et amène successivement les corpuscules flottants. Dans leur intérieur, on voit des cavités globuleuses remplies de liquide ou contenant des substances avalées. On y observe aussi des cavités contractiles spéciales remplies de liquide, disposées avec une sorte de régularité, paraissant et disparaissant alternativement à la même place. Enfin, chez la plupart, il *existe à l'intérieur une ou plusieurs masses d'apparence* glanduleuse, et, chez quelques-uns, la bouche est entourée d'un faisceau de petites baguettes comme l'orifice d'une nasse. Les principaux genres de cette famille sont les *Kolpodes* (Fig. 14, *Kolpode capuchon*, grossi 300 fois), les *Paramécies*, les *Glaucomes*, les *Amphileptes*, les *Bursaires*, les *Kondylostomes*, etc. Beaucoup de *Paraméciens* sont longs de 1/4 à 1/2 millim., et par conséquent visibles à l'œil nu. — 17° Les *Urcéolariens* sont des animalcules de forme variable, à corps alternativement turbiné ou hémisphérique, ou globuleux, par suite de sa contractilité très-grande. Ils sont ciliés partout et pourvus à leur extrémité supérieure et antérieure d'une rangée marginale de cils très-forts, disposés en spirale et conduisant à la bouche qui est dans le bord même. Ils habitent seulement les eaux limpides des marais, et on les trouve tantôt nageant, tantôt fixés momentanément au moyen des cils de l'extrémité postérieure. Les genres les plus intéressants de la famille sont les *Stentors* et les *Urcéolaires*. — 18° Les *Vorticelliens* sont remarquables par leurs métamorphoses et par leur mode de développement, *analogue, pour quelques-uns, à celui des Polypes. Ils se composent* d'un corps contractile, tantôt globuleux ou ovoïde, tantôt épanoui en forme de vase ou de clochette. Pendant la première période de leur vie, ces Inf. sont fixés à un support par un pédoncule simple ou rameux, roide ou susceptible de se contracter brusquement en tire-bouchon ; mais, dans une dernière période, ils abandonnent leur pédoncule, prennent une forme cylindrique, et nagent au moyen d'une rangée postérieure de cils ondulants. Leur bouche est située sur le bord de l'expansion terminale de leur forme de vase. Les espèces du genre *Vorticelle* ont le pédoncule simple ou rameux et contractile. Quelques-unes vivent dans les eaux marécageuses, et y forment des touffes blanchâtres, nuageuses, larges de plusieurs millim., bien que le corps de chaque animalcule n'ait jamais plus de 5 à 10 centièmes de mill. D'autres, beaucoup plus petites, se développent dans les infusions (Fig. 15. *Vorticelle des infusions*, grossie 450 fois). Les *Epistylis* diffèrent des Vorticelles en ce que leur pédoncule n'est pas contractile.

II. *Systolides*. — Ces animaux ont été séparés des vrais Inf. par Ehrenberg qui, le premier, a constaté la complexité de leur organisation, nonobstant leur petitesse extrême. Les Systolides sont des animalcules symétriques, constamment revêtus d'un tégument résistant et flexible, au moins en partie. Ils sont susceptibles de se retirer en se contractant sous la partie moyenne de ce tégument, qui offre quelquefois l'apparence d'une cuirasse solide : c'est à cause de cette faculté de contraction que Dujardin a imposé à ces animaux la dénomination de Systolides, qui est aujourd'hui généralement adoptée. Les Systolides ont un canal digestif ordinairement droit, avec deux orifices opposés, et sont pourvus le plus souvent d'une paire de mandibules engagées dans un bulbe pharyngien musculaire. Leur bouche est ordinairement entourée d'un appareil charnu, revêtu de cils vibratiles qui, dans certains cas, par la régularité de leur mouvement, *présentent l'apparence de roues dentées* tournant avec rapidité. D'après cela, on avait nommé Rotifères quelques-uns d'entre eux, et Ehrenberg a désigné sous le nom de *Rotateurs* ou de *Rotatoires* la classe tout entière, bien qu'un grand nombre de genres n'aient point cette apparence de roues. Tous les Systolides sont hermaphrodites, et se reproduisent uniquement au moyen d'œufs peu nombreux et d'un volume relativement considérable. Ces œufs éclosent quelquefois avant la ponte, et alors les Systolides paraissent être vivipares. L'ovaire est toujours bien visible chez ces animalcules, mais il n'en est pas de même des organes mâles qu'Ehrenberg leur attribue. Quant aux muscles, aux vaisseaux, aux nerfs et aux organes des sens, que ce micrographe prétend avoir reconnu chez plusieurs d'entre eux Dujardin pense que ces découvertes ont grand besoin de confirmation. — Notre savant naturaliste répartit les Systolides en 4 ordres et en 7 familles, dont il établit ainsi les caractères.

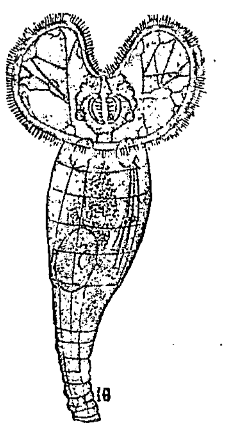

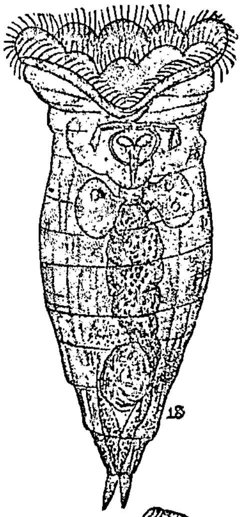

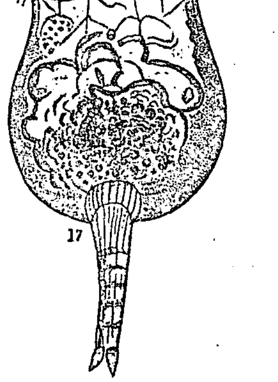

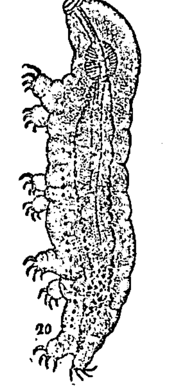

A. Le 1^er^ ordre comprend les Systolides fixés par un pédicule, et se compose de deux familles : — 1° Les *Floscularieens* sont dépourvus de cils vibratiles ; leur corps est campanulé, contractile, et aminci à sa base en un long pédicule, par l'extrémité duquel ils sont fixés aux corps solides; enfin leur bouche est munie de mandibules cornées.—2° Les *Mélicertiens* ont le corps claviforme ou campaniforme, porté par un pédoncule charnu, *extensible et contractile en se plissant transversalement, et isolé* ou logé dans un tube. Le limbe supérieur est plus ou moins étalé et bordé de cils rotatoires. La bouche, située près du limbe, est armée de mâchoires en étrier, à trois ou à plusieurs dents (*Fig. 16. Lacinulaire sociale*, grossie 100 fois).

B. Le 2° ordre comprend les Systolides nageurs et forme trois familles.—3° Les *Brachioniens* sont des animaux de forme variable. Les uns sont presque orbiculaires et déprimés; et les autres ovoïdes, ou presque cylindriques, ou comprimés. Mais ils sont tous revêtus d'une cuirasse membraneuse formée d'une ou de deux pièces. Souvent encore ils sont munis de pointes saillantes ou d'appendices, soit fixes, soit mobiles, qui ne changent pas de forme quand ils se contractent. Leur bouche est munie de mâchoires, et précédée par un vestibule dont les parois ciliées se prolongent plus ou moins en lobes garnis de cils vibratiles offrant l'apparence de roues dentées en mouvement. Les uns sont sans queue (*Anourelle*), et les autres ont une queue simple, *bifurquée et parfois articulée* (*Brachion*, *Ptérodine*, *Colurelle*, etc.) [*Fig. 17. Brachion urcéolaire*, grossi 160 fois]. — 4° Le corps des *Furculariens* est ovoïde, ou cylindrique, ou en massue, et revêtu d'un tégument membraneux flexible, et susceptible de se plisser en long ou en travers suivant des lignes assez régulièrement espacées. Ils ont une queue plus ou moins longue, terminée par deux doigts ou stylets. Les genres *Hydatine*, *Notommate* et *Furculaire*, sont les genres les plus importants de la famille (Fig. 18. *Hydatina senta*, grossi 150 fois). — 5° La famille des *Albertiens* ne comprend qu'un seul genre et qu'une seule espèce.

C. Les animalcules qui composent le 3° ordre et la 6° famille des Systolides sont connus depuis longtemps sous le nom de *Rotifères. Leur corps est fusiforme, mais néanmoins contractile* en boule, et l'animal peut, dans l'état d'extension, retirer la pointe antérieure de son corps, en faisant saillir à la place un double lobe cilié qui offre l'apparence de deux roues dentées se mouvant rapidement en sens contraire. L'extrémité postérieure du corps est formée par une queue de plusieurs articles *portant une ou plusieurs* paires de stylets charnus. Les Rotifères rampent à la manière des Sangsues, en fixant alternativement les extrémités de leur corps allongé, ou nagent au moyen du mouvement vibratile des cils. L'apparence extraordinaire *que présente* le mouvement de l'appareil ciliaire qui a valu leur nom aux Rotifères, résulte simplement, d'après Dujardin, de l'intersection des cils vibratiles dans leurs oscillations. Parmi ces animalcules, il en est deux au moins qui possèdent la singulière faculté de pouvoir résister à la dessiccation : ce sont le *Rotifère des toits* et le *Rot. enflé* (Fig. 19). Ces petits êtres vivent dans les touffes de Mousse *sur les toits*. Quand vient la sécheresse, ils se contractent en boule, se dessèchent, et demeurent dans un état de mort *apparente* jusqu'au retour de la saison pluvieuse : alors ils ressuscitent, reprennent leur contractilité et tous les autres attributs de la vie.

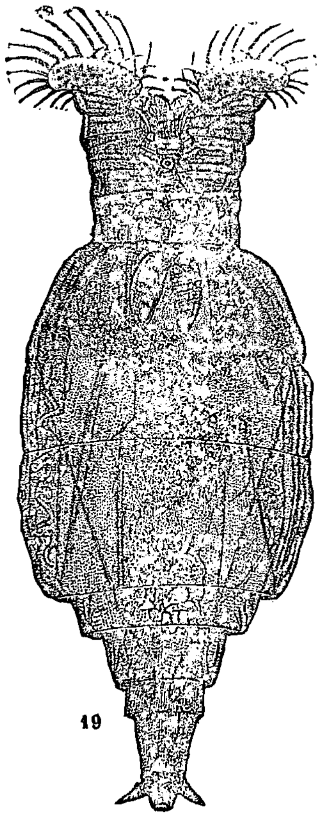
19

D. Le 4° ordre et la 7° famille des Systolides comprennent des animalcules à corps oblong, contractile en boule, et muni de 4 paires de pattes courtes portant quatre ongles crochus. Leur bouche très-étroite est en siphon à l'extrémité antérieure. On les désigne sous le nom de *Tardigrades* à cause de la lenteur de leurs mouvements. Nous citerons comme type de cette famille le *Macrobiotus ursellus* (Fig. 20). Les Tardigrades vivent, soit dans les eaux stagnantes, soit dans les touffes de Mousse avec les Rotifères, dont ils partagent la faculté de ressusciter après la dessiccation. — Parmi les différents ouvrages qu'on peut consulter pour l'étude des Inf., aucun ne mérite plus de confiance que celui de notre savant prof. Félix Dujardin, observateur aussi distingué par sa sagacité que par sa critique judicieuse : c'est, du reste, dans son excellent livre que nous avons puisé les matériaux de cet article.

*** INGA.** s. m. T. Bot.

INGAMBE. adj. 2 g. (ital. *gamba*, jambe). Léger, dispos, alerte. *Ce vieillard est encore in. Vous n'êtes pas assez in. pour sauter ce fossé.* Fam.

INGÉNIER (s'). v. pron. Chercher, tâcher de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir. *Ingéniez-vous pour sortir de cet embarras.* Fam. = Conjug. Voy. PRIER.

INGÉNIEUR. s. m. (vieux franç. *engin*). Celui qui conduit et dirige des travaux d'art à l'aide de l'application des sciences mathématiques ou physico-chimiques. *In. militaire. In. des ponts et chaussées. In. des mines. In.-hydrographe. In.-mécanicien, etc.* V. GÉNIE.

INGÉNIEUSEMENT. adv. D'une manière ingénieuse. *Cela est in. imaginé, in. dit, in. disposé.*

INGÉNIEUX, EUSE. adj. Plein d'esprit, plein d'invention et d'adresse. *Homme in. Femme ingénieuse. Un mécanicien fort in.* ‖ Par ext., se dit Des choses qui marquent de l'adresse, de l'esprit, de l'invention chez celui qui en est l'auteur. *Cette invention est fort ingénieuse. Cet ouvrage est extrêmement in. Une repartie ingénieuse. Le trait est in. Ce mécanisme est très-in.* ‖ Se dit quelquefois Des personnes, au sens moral. *Elle est ingénieuse à faire le bien. Il est in. pour le plaisir des autres. Vous êtes in. à vous tourmenter, à trouver des torts à tout le monde.*

INGÉNU, UE. s. (lat. *ingenuus*). T. Droit rom. Se disait, par oppos. à *Affranchi, ie*, D'une personne née libre, et qui n'avait jamais été dans une servitude légitime. *Une ingénue qui avait des relations avec un esclave devenait elle-même esclave. Auguste permit aux ingénus qui n'étaient pas sénateurs, d'épouser des affranchies.* = INGÉNU, UE. adj. Naïf, simple, qui est sans déguisement, sans finesse. *Un homme in. Un esprit in. C'est l'homme du monde le plus in. Cette jeune personne est très-ingénue.* — Par extens., *Il a l'air fort in. Il a quelque chose d'in. dans la physionomie. Elle a dit cela d'une manière tout à fait ingénue. Discours in. Réponse ingénue. Il en fit l'aveu in.* ‖ S'emploie subst.. *Faire l'in., l'ingénue.* — Au Théât., on dit : *Jouer les ingénues*, Jouer les rôles de jeunes filles naïves. *L'emploi des ingénues*, L'emploi de l'actrice qui joue ces rôles.

INGÉNUITÉ. s. f. Naïveté, simplicité, franchise. *Elle a beaucoup d'in. Elle est d'une grande in. Il y a une grande in. dans son air, dans ses paroles. Avec une in. affectée, il trompe ceux qui ne le connaissent pas.* — * Par extens., Observation, remarque, trait qui marque de l'ingénuité. *Une in. fort plaisante. Voilà de ses ingénuités.* ‖ T. Théât. *Jouer les ingénuités*, Jouer les rôles de jeunes filles ingénues. = Syn. V. NAÏVETÉ.

INGÉNUMENT. adverb. D'une manière ingénue et naïve. *Elle nous dit cela fort in. et sans y entendre malice.* ‖ Franchement, sincèrement. *Je vous avouerai in. que... Pour vous parler ingénument.*

*** INGÉRENCE.** s. f. Action de s'ingérer. *Je ne veux point de son in. dans mes affaires.* Fam.

*** INGÉRER.** v. a. (lat. *in*, dans; *gerere*, porter). T. Physiol. Introduire. *Lorsqu'on ingère des substances huileuses dans l'estomac.* = INGÉRÉ, ÉE. part. *Les poisons ingérés dans l'estomac.* = Conj. V. CÉDER.

INGÉRER (s'). v. pron. Se mêler de quelque chose sans en avoir le droit ou l'autorisation. *Il s'est ingéré dans cette affaire. Je ne m'ingère point de vos affaires. Elle s'ingéra de donner des avis.*

*** INGESTION.** s. f. T. Physiol. Introduction; ne se dit que Des substances qu'on introduit dans les premières voies.

*** INGOUVERNABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être gouverné. *Les mauvais gouvernements trouvent toujours que les peuples sont ingouvernables. Cet enfant est ingouvernable.*

INGRAT, ATE. adj. (lat. *in*, priv.; *gratus*, reconnaissant). Qui n'a point de reconnaissance. *Un cœur in. Des fils ingrats. Il a été in. envers son bienfaiteur. La patrie ne fut point ingrate envers lui. Il est devenu in. à vos bontés.* — * Par extension, *Un oubli in. Une conduite ingrate.* ‖ Figur., Stérile, infructueux, qui ne dédommage point des dépenses qu'on fait ou des peines qu'on se donne. *Sol in. Une affaire ingrate. Une terre ingrate à la culture.* — *Étude ingrate, travail in.*, Étude, travail, où aucune sorte d'agrément, de profit ne dédommage des peines que l'on se donne. ‖ En Littér. et dans les B.-Arts, se dit aussi D'un sujet qui fournit peu d'idées, qui n'est pas favorable au développement du talent. *Le sujet de ce poëme est très-in. Vous avez choisi une matière bien ingrate.* ‖ * Famil., se dit quelquefois pour Désagréable, qui ne prévient pas. *Cet homme a l'extérieur in., une figure ingrate.* = *Ingrat, ate*, se dit subst. dans le premier sens. *Rendez-moi ce service, vous n'obligerez pas un in. Il a fait bien des ingrats. Allez, vous êtes une ingrate!*

*** INGRATEMENT.** adv. Avec ingratitude.

INGRATITUDE. s. f. Vice des ingrats, manque de reconnaissance pour un bienfait reçu. *Une grande, une horrible in. C'est une noire in. Il m'a payé d'in. C'est un trait, un acte d'in. Se rendre coupable d'in. Une donation peut être révoquée pour cause d'in.* ‖ * On dit encore, *L'in. du sol. L'in. de ce travail. L'in. de ce sujet. L'in. de ses traits.*

INGRÉDIENT. s. m. (lat. *ingrediens*, entrant dans). Ce qui entre dans la composition d'un médicament, d'une boisson, d'un mets ou de quelque autre mélange. *Bon, mauvais in. Il entre beaucoup d'ingrédients dans la composition de la thériaque. Le principal in. de ces pilules est l'opium. Il n'y faut pas tant d'ingrédients.*

INGUÉRISSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être guéri. *C'est un homme in. Sa maladie est in.* = Synon. Voy. INCURABLE.

INGUINAL, ALE. adj. [On pron. *Ingu-inal.*] (lat. *inguen*, aine). T. Anat. et Chirur. Qui appartient ou qui a rapport à l'aine. *Ligament in. Glande inguinale. Hernie inguinale. Bandage in.* —Voy. AINE.

INHABILE. adj. 2 g. Qui manque d'habileté, d'aptitude. *Un artiste in. La vieillesse est in. au métier des armes.* ‖ T. Jurispr. Qui n'a pas les qualités requises pour faire une chose. *Être in. à contracter, à tester. Un mineur est in. à gérer ses biens.*

INHABILETÉ. s. f. Manque d'habileté. Peu us.

INHABILITÉ. s. f. T. Jurispr. Incapacité. *La condamnation à une peine infamante perpétuelle emportait, sous le régime de la mort civile, in. à recueillir aucune succession.*

INHABITABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être habité. *Maison in. Pays in. Des lieux inhabitables.*

INHABITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point habité. *Lieux inhabités. Ville inhabitée. Maison inhabitée.* = Syn. Voy. DÉSERT.

*** INHALATION.** s. f. T. Physiol. Absorption; ne se dit guère que Des fluides aériformes.

*** INHALER.** v. a. (lat. *inhalare*). T. Physiol. Aspirer, absorber; se dit Des fluides aériformes, et par oppos. à *Exhaler*. = INHALÉ, ÉE. part.

INHÉRENCE. s. f. (latin. *inhærere*, être fixé). T. Philos. Se dit De l'union des choses inséparables par leur nature, et qui ne peuvent être séparées que mentalement et par abstraction. *L'in. de l'accident à la substance.*

INHÉRENT, ENTE. adj. Qui par sa nature est joint inséparablement à un sujet. *La pesanteur est inhérente à la matière. Un vice in. au sujet d'un ouvrage. La faiblesse inhérente à la nature humaine.*

INHIBER. v. a. (lat. *inhibere*). T. Chancellerie et Jurispr. Défendre, interdire. *Nous avons inhibé et défendu.* Vieux. = INHIBÉ, ÉE. part.

INHIBITION. s. f. Défense, prohibition; peu us., et ne se dit guère qu'au plur. en le joignant au mot Défense. *Inhibitions et défenses furent faites à toutes personnes.* Vieux.

INHOSPITALIER, IÈRE. adj. Qui n'exerce point l'hospitalité, inhumain envers les étrangers. *Un peuple in.* ‖ Fig., se dit D'un lieu où les étrangers sont mal accueillis, où l'on ne trouve aucune ressource. *Terre inhospitalière. Rivage inhospitalier.*

INHOSPITALITÉ. s. f. Inhumanité envers les étrangers. *La barbarie et l'in. de ces peuples.*

INHUMAIN, AINE. adj. Cruel, sans pitié, sans humanité; se dit Des personnes et des choses. *Un maître in. Il se montra fort in. envers ces malheureux. Un acte in. Un traitement in. Une loi, une coutume inhumaine.* ‖ Dans le langage des amants et des poëtes, *Inhumaine* se dit adj. et subst. D'une femme qui ne répond pas à la passion de celui dont elle est aimée. *Beauté inhumaine. Une belle inhumaine.* L'abus qu'on a fait de cette expression l'a fait tomber en désuétude : elle ne s'emploie plus qu'en plaisantant.

INHUMAINEMENT. adv. Avec inhumanité.

INHUMANITÉ. s. f. Cruauté, barbarie. *Il y a de l'in. à cela. Il traite ses esclaves avec in. Un acte d'in.* ‖ Acte d'inhumanité. *C'est une in. Exercer de grandes inhumanités.*

INHUMATION. s. f. (lat. *in*, dans; *humus*, terre).

Enc. — On appelle *Inhumation*, l'action de déposer un cadavre dans le sein de la terre. Cette opération ne peut être faite qu'après constatation du décès par un officier de santé délégué et délivrance d'une autorisation spéciale par l'officier de l'état civil. Elle ne peut avoir lieu que 24 heures après le décès, sauf les cas de maladie contagieuse, de putréfaction du corps, de mort d'un supplicié, ou de mort violente, quand, dans ce dernier cas, l'inspection du cadavre ne laisse aucun doute sur la réalité de la mort. Enfin, on ne peut procéder au moulage, à *l'autopsie ou à l'embaumement d'un corps, à moins que ce ne* soit ordonné par décision judiciaire ou par la direction des hôpitaux, qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'autorité *municipale et de la famille.*— L'inh. doit se faire dans le cimetière de la commune, aux jour et heure indiqués par l'officier de l'état civil. L'autorisation du magistrat est nécessaire pour être inhumé dans une propriété particulière. Toute contravention aux règlements relatifs aux inhumations est punie de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 200 francs.

INHUMER. v. a. Enterrer; ne se dit que Des corps humains. = Inhumé, ée. part. = Syn. V. Enterrer.

INIMAGINABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut imaginer.

INIMITABLE. adj. 2 g. Qu'on ne saurait imiter. *Action in. Ouvrage in. Style in. Grâce in. Talent in. Un homme in. dans son art. Un poëte inimitable.*

INIMITIÉ. s. f. Haine, malveillance, aversion qu'on a pour quelqu'un, et qui ordinairement dure longtemps. *I. cachée, ouverte, déclarée. Vieille i. I. héréditaire. Il existait entre ces familles d'anciennes inimitiés. Avoir de l'i. pour une personne. Concevoir de l'i. contre quelqu'un. Encourir son i.* ‖ Par ext., se dit de L'antipathie naturelle qui existe entre certains animaux. *Il y a une i. naturelle entre le chien et le chat.* = Syn. V. Haine.

* **ININFLAMMABLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas susceptible de s'enflammer. *Cette préparation rend les bois et les tissus ininflammables.*

* **ININTELLIGENCE.** s. f. Défaut d'intelligence. *S'il ne comprend pas, ce n'est pas faute de bonne volonté, c'est in.* = *Inintelligent, ente. adj. Qui a peu d'intelligence. *C'est un homme inintelligent.*

ININTELLIGIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas intelligible, qu'on ne peut comprendre. *Phrase in. Ce discours, ce langage, ce raisonnement est in.*—* On dit aussi, *C'est un homme in. Une philosophie inintelligible.*

Syn. — *Inconcevable*, *Incompréhensible.* — *Inintelligible* se dit par rapport à l'expression; *inconcevable* par rapport à l'imagination; *incompréhensible* par rapport à la nature de l'esprit humain. Ce qui est *inintelligible* est vicieux, il faut l'éviter; ce qui est *inconcevable* est surprenant, il faut s'en défier; ce qui est *incompréhensible* dépasse la portée de notre esprit; il faut le respecter.

INIQUE. adj. 2 g. (latin. *in*, priv.; *æquus*, juste). Injuste à l'excès qui blesse grièvement l'équité. *Juge i. Jugement i. Cela est inique.*

INIQUEMENT. adv. D'une manière inique.

INIQUITÉ. s. f. Vice de ce qui est inique; injustice criante, manifeste. *L'i. des juges. L'i. de cet arrêt est évidente. Un acte d'i. C'est le comble de l'i. C'est un mystère d'iniquité.* ‖ Acte d'injustice. *Commettre une i., des iniquités. C'est une i. révoltante.* ‖ * Se dit, dans un sens plus général, en parlant De la corruption des mœurs, du débordement des vices. *L'i. du siècle. Un homme rempli d'i. Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'i. de leur premier père.* — Dans le langage religieux, se dit, au pluriel, Des péchés, des actes contraires à la religion, à la morale. Jésus-Christ *s'est chargé de nos iniquités. L'impie a comblé la mesure de ses iniquités. Les enfants portent souvent les iniquités des pères. Seigneur, remettez-nous nos iniquités.* — Dans l'Écriture sainte, *Boire l'i. comme l'eau*, Se livrer au péché sans scrupule et sans remords.

INITIAL, ALE. adj. [On pron. *Inicial.*] (latin. *initium*, commencement). Se dit Des lettres, des syllabes qui commencent un mot. *La lettre initiale d'un nom propre est toujours une majuscule. Consonne, syllabe, particule initiale.* ‖ T. Impr. et Calligr. *Lettre initiale*, ou subst., *L'initiale*, Celle qui commence un livre, un chapitre. *Les initiales sont ordinairement plus grandes que les majuscules du texte, et sont quelquefois accompagnées d'ornements. Ce billet n'est signé que d'une initiale, que de l'initiale de son nom.*

* **INITIATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui initie.

INITIATION. s. f. [On pron. *Iniciation.*] Admission à la connaissance de certaines choses secrètes. ‖ T. Antiq. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance et à la participation de certains mystères.

INITIATIVE. s. f. [On pron. *Iniciative.*] Action de celui qui propose le premier quelque chose. *Prendre l'i.* ‖ T. Polit. *Droit d'i.*, ou simpl. *Initiative*, Le droit de proposer de nouvelles lois. *Sous la royauté constitutionnelle, en France, le droit d'i.* ou *l'i. pour la proposition des lois appartenait à chacun des trois pouvoirs.*

INITIER. v. a. [On pron. *Inicier.*] Se dit proprement en parlant De la religion des anciens païens, et signif. Recevoir au nombre de ceux qui font profession de quelque culte particulier, admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes qui regardaient le culte particulier de quelque divinité. *Il se fit i. aux mystères de Cérès, de Bacchus. Ceux qui n'étaient pas initiés aux mystères d'Eleusis ne pouvaient assister à certains sacrifices.* ‖ Par extens., se dit De quelque religion que ce soit. *Quand les Pères de l'Eglise ont parlé à ceux qui n'étaient pas encore initiés aux mystères de la religion, ils ont usé d'une grande réserve.* ‖ *I. quelqu'un dans une compagnie, dans une société*, L'admettre, le recevoir au nombre des membres qui la composent. *Il n'est pas encore entièrement initié parmi nous.* ‖ Figur., Donner la connaissance d'une chose, mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc. *Il n'est pas initié dans cette affaire, dans le secret. I. quelqu'un à la philosophie. dans les secrets de la philosophie.* = *s'Initier. v. pron. Acquérir les premiers principes d'un art, d'une science. *C'est ainsi que je m'initiai aux premiers principes de la philosophie.* = Initié, ée. part. ‖ Se dit subst., De ceux qui ont été initiés à certains mystères. *Les initiés.*

INJECTER. v. a. (latin. *injicere*, jeter dedans). T. Chir. et Anat. Introduire par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, une substance liquide quelconque, soit dans une cavité naturelle ou accidentelle du corps, pour remplir une indication chirurgicale, soit dans les vaisseaux d'un cadavre, pour les rendre plus apparents, ou pour conserver le corps luimême. *In. une décoction dans une fistule. In. de l'huile dans l'oreille. In. du mercure dans les vaisseaux lymphatiques.* ‖ Il prend aussi pour régime le nom des parties dans lesquelles on injecte une liqueur. *On a injecté plusieurs fois sa fistule. In. les veines, les artères. In. les lymphatiques avec du mercure. In. un cadavre avec du sulfate d'alumine pour le conserver.* = s'Injecter. v. pron. *Le mercure s'injecte à l'aide d'un petit tube de verre recourbé. Les veines s'injectent de la périphérie au centre.* = Injecté, ée. p. *Le liquide injecté. Un cadavre injecté.* ‖ * T. Médec. *Injecté, ée*, se dit, par anal., Des parties où le sang, en s'accumulant dans les vaisseaux capillaires, rend ceux-ci plus apparents et donne à la partie une coloration rouge plus ou moins prononcée. *Il a la face injectée. L'œil est très-injecté.*

INJECTION. s. f. Action par laquelle on injecte une substance liquide, soit dans quelque cavité naturelle ou accidentelle du corps, soit dans les vaisseaux d'un cadavre. *On lui a prescrit des injections dans l'oreille. Faites-moi l'in. de ce sujet.* ‖ Le liquide que l'on injecte. *In. vineuse, aromatique. In. colorée. In. mercurielle.* ‖ Par ext., se dit Des pièces anatomiques préparées au moyen de l'injection. *Les admirables injections de Ruysch.*

INJONCTION. s. f. (lat. *injungere*, imposer). Commandement exprès fait par quelqu'un qui en a le droit. *Faire une in. à quelqu'un. Un arrêt portant in. Tous les officiers de ce corps ont reçu l'in. de se trouver au camp à telle époque.* = Syn. Voy. Commandement.

* **INJOUABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut être joué. *Ce drame est fort beau à la lecture, mais il est in.* Fam.

INJURE. s. f. (lat. *in*, contre; *jus*, droit). Insulte, outrage, ou de fait, ou de parole, ou par écrit. *Grande in. In. grave, sanglante, irréparable. Faire une in. à quelqu'un. Vous me faites in. en supposant que... Endurer, souffrir, dévorer une in. Oublier, pardonner les injures. Venger une in. Laver une in. dans le sang. Une in. à l'honneur, faite à l'honneur. Faire satisfaction d'une in. Réparer l'in. qu'on a faite.* ‖ Parole offensante, outrageuse. *Une in. grossière. Dire des injures à quelqu'un. En venir aux injures. Charger quelqu'un d'injures. Éclater en injures contre quelqu'un. Vomir des injures.* ‖ Figur., *Les injures du sort*, Les revers, les malheurs extraordinaires et non mérités. ‖ Fig., *L'in. du temps, les injures du temps, de l'air, des saisons*, Les intempéries de l'air ou des saisons, comme le vent, la pluie, la grêle, le brouillard, considérés par rapport aux incommodités ou aux dommages qu'elles causent. *Être exposé à l'in. du temps, aux injures de l'air.* — *L'in. du temps, des temps*, sign. aussi La dégradation, la ruine, la perte de certaines choses par le laps de temps. *Ce monument a beaucoup souffert de l'in. du temps. Nous avons perdu beaucoup d'écrits, beaucoup de connaissances par l'in. des temps.*

Enc. — En Droit, l'*Injure* est définie une expression outrageante, un terme de mépris, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. C'est ce dernier caractère qui la distingue de la *diffamation*. La loi distingue deux sortes d'injures : l'inj. *publique* ou *qualifiée*, et l'inj. *simple*. La première est celle qui est proférée dans un lieu public et qui contient l'imputation d'un vice déterminé. Elle se poursuit devant les tribunaux correctionnels, qui la punissent d'une amende de 16 à 500 fr. L'inj. *simple*, qui ne réunit pas les deux conditions sus-énoncées, se poursuit devant les tribunaux de simple police : elle est punie d'une amende de 1 à 5 fr. Toutefois l'amende n'est applicable qu'autant que l'inj. n'a pas été motivée par une provocation préalable. L'inj. contre la personne de l'empereur prend le nom d'*offense*. Quant aux injures contre les grands corps de l'État, les magistrats et les fonctionnaires publics, elles s'appellent *Outrages*. V. ces mots.

INJURIER. v. a. Offenser quelqu'un par des paroles injurieuses. *Il l'a gravement injurié. Il injurie tout le monde.* = s'Injurier. v. pr. Se dire réciproquement des injures. *Ils commencèrent par s'in., et bientôt ils en vinrent aux mains.* = Injurié, ée. p. = Conj. V. Prier.

Syn. — *Invectiver.* — *Injurier* quelqu'un, c'est lui dire des paroles outrageantes. *Invectiver* contre une personne ou une chose, c'est se répandre contre elle en discours véhéments. L'*injure* se rapporte davantage au sens même des paroles, l'*invective* à la manière dont les paroles sont exprimées. Le mépris, l'insolence, la grossièreté, *injurient*. La chaleur, la colère, l'indignation, *invectivent*. On n'*injurie* que les personnes; on *invective* aussi contre les choses, les abus, les vices, etc.

INJURIEUSEMENT. adv. D'une manière injurieuse, outrageante. *Il l'a traité si in., que... Il a parlé fort in. de vous, contre vous.*

INJURIEUX, EUSE. adj. Outrageux, offensant. *Des paroles injurieuses. Des termes in. Un discours, un écrit in. Un procédé, un soupçon in. Une injurieuse pitié. Cela est in. pour lui, pour sa famille. Cela est in. à la mémoire de mon ami.* ‖ Fig. et poét., Injuste, nuisible. *Le sort in. Le destin in. Les ans injurieux.*

INJUSTE. adj. 2 g. Qui n'a point de justice, qui agit contre la justice. *Un homme in. Un maître in. Il s'est montré bien in. à votre égard, envers vous. La douleur le rend in.* ‖ Qui est contraire à la justice, à l'équité, et, par ext., Qui est déraisonnable, mal fondé. *Une sentence in. Un châtiment in. Une guerre in. Des moyens injustes. Une demande in. Des propositions, des prétentions injustes. Une in. colère. Un in. mépris. D'injustes soupçons. Une in. défiance. Il est in. de vouloir que...* ‖ Subst. et absolum., Ce qui est injuste. *La distinction du juste et de l'injuste.*

INJUSTEMENT. adv. D'une manière injuste. *Il fut condamné in. Se plaindre injustement.*

INJUSTICE. s. f. Manque de justice, d'équité. *Abhorrer l'in. Son procédé est plein d'in. Un acte d'in.* ‖ Acte d'injustice. *C'est une grande, une horrible in. Commettre une in. envers quelqu'un. Commettre des injustices. Essuyer, souffrir, réparer une in. Se plaindre d'une in. Ne me faites pas l'in. de croire...*

* **INJUSTIFIABLE.** adj. 2 g. Qu'on ne saurait justifier. *C'est un procédé in. Sa conduite est injustifiable.*

INLISIBLE. adj. 2 g. Voy. Illisible.

IN MANUS, IN NATURALIBUS, V. Manus, etc.

INNAVIGABLE. adj. 2 g. Où l'on ne peut naviguer. *Les glaces rendent cette mer innavigable.*

INNÉ, ÉE. adj. [On prononce les deux N.] (lat. *in*, dans; *natus*, né). Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant. *Qualités innées. Dispositions innées. L'homme a le sentiment i. de la justice. Nous avons dans l'âme le désir i. du bien-être.* — *Infirmité, maladie innée.* On dit mieux *Congénitale* ou *Congéniale.* — *Idées innées*, V. Idée. = *Innéité. s. f. Qualité de ce qui est inné.

* **INNERVATION.** s. f. (lat. *in*, dans; *nervus*, nerf). T. Physiol. Se dit Du mode d'activité propre au système nerveux central et périphérique, et De l'influence qu'exerce le système nerveux comme agent spécial des sensations, des mouvements et des expressions volon-

taires, et comme présidant aux fonctions de la vie organique.

INNOCEMMENT. adv. [On pron. *Inoçaman.*] Avec innocence, avec simplicité; sans dessein de mal faire. *Je n'y voyais point de mal, je l'ai fait, je l'ai dit i. On ne saurait agir plus i. Il a vécu i.* — Fam., *Le plus i. du monde.* ‖ Niaisement. *Il vint i. raconter la sottise qu'il avait faite.*

INNOCENCE. s. f. [On pron. *Inoçance.*] État de celui qui n'est point coupable. *On a reconnu son i. Poursuivre, persécuter, protéger, sauver, défendre l'i. Faire triompher l'i., la cause de l'i.* ‖ Qualité de celui qui est exempt de méchanceté, qui est incapable de faire le mal sciemment; pureté; simplicité. *L'i. de nos premiers parents. Adam fut créé dans un état d'i. Vivre dans l'i. Il a conservé son i. au milieu de cette société corrompue. Perdre son i. Abuser de l'i. d'une jeune fille. Elle m'a trompé avec son air d'i.* — Par anal., se dit Des animaux qui ne sont point malfaisants. *L'i. d'un agneau, d'une colombe.* — *L'âge d'i.*, L'enfance. — Figur., en style de Dévotion, *La robe d'i.*, L'état de celui qui est sans péché. ‖ Ineptie, niaiserie. *Admirez l'i. de cet homme.*

INNOCENT, ENTE. adj. [On prononce *Inoçan.*] (lat. *innocens*; de *in*, priv., et *nocere*, nuire). Qui n'est point coupable. *Il est i. du crime dont on l'accuse. Il en est i.* — Subst., *Opprimer, condamner l'i. Protéger les innocents.* ‖ Exempt de toute malice, de tout vice; pur et candide. *Une jeune fille innocente. Un cœur i. Elle a l'air bien innocente. Il est i. comme un enfant.* — *Faire l'in., l'innocente. Il a abusé de cette pauvre innocente.* ‖ Se dit, dans un sens anal., De la conduite, des actions, des paroles, etc. *Mener une vie innocente. Ses mœurs, ses pensées sont innocentes. Une action innocente. Des plaisirs innocents. Un propos i. Les caresses innocentes de ces enfants. C'est un jeu bien i. Je ne vois rien là que de fort i.* — *Jeux innocents*, Petits jeux de société où l'on impose des pénitences à ceux qui se trompent. ‖ Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. *L'agneau est un animal fort i. Remède, breuvage i. Cet écrit est bien i.* ‖ Simple, crédule, qui a l'esprit faible, borné. *Vous êtes bien i. de croire tout ce qu'elle vous dit. Il est bien i. de donner dans un piége si grossier.* — Subst., *C'est un pauvre i., un grand i. Vous faites l'i.* — Figur. et prov., *C'est un i. fourré de malice*, se dit D'un homme qui est malicieux et qui feint la simplicité. ‖ Subst., se dit Des enfants au-dessous de l'âge de sept à huit ans. *On a dépouillé ces pauvres innocents. Il a laissé trois ou quatre petits innocents.* Ces phrases sont du langage famil. — *Les Innocents, les saints Innocents*, Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger. *Le massacre des Innocents. La fête des Innocents*, ou simplement, *Les Innocents. La fête des Innocents a lieu le* 28 *décembre.* ‖ *Tourte d'innocents*, Tourte de pigeons nouveau-nés.

INNOCENTER. v. a. [On pron. *Inoçanter.*] Absoudre, déclarer innocent. *L'arrêt les innocente.* = Innocenté, ée. part.

INNOCUITÉ. s. f. [On pron. les deux N.] (lat. *innocuus*, qui ne fait point de mal). Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. *L'i. d'un remède.*

INNOMBRABLE. adj. 2 g. [On pron. *i-nombrable.*] (lat. *in*, priv.; *numerabilis*, qu'on peut compter). Qui ne se peut nombrer. *Les étoiles sont innombrables comme les grains de sable de la mer.* ‖ Par exag., *Multitude, armée i. Il rencontra des obstacles innombrables. D'innombrables bienfaits.*

INNOMBRABLEMENT. adv. [On pron. *i-nombrablement.*] D'une manière innombrable. Peu usité.

INNOMÉ, ÉE. adj. [On pron. les deux N.] T. Jurisp. Qui n'a pas encore reçu de nom. *Contrat i.* V. Contrat.

INNOMINÉ, ÉE. adj. [On pron. les deux N.] (lat. *in*, priv.; *nomen*, nom). T. Anat. Qui n'a pas reçu de nom particulier. *Os innominés*, Les os iliaques. *Artère innominée*, Le tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites.

INNOVATEUR. s. m. [On pron. les deux N, dans ce mot et dans les deux suivants.] Celui qui propose ou fait des innovations. *D'imprudents innovateurs.* — En parlant De religion, on dit mieux, *Novateur.*

INNOVATION. s. f. Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans une croyance, un usage, une science, etc. *C'est une in. en politique, en médecine. Des innovations littéraires. Ces innovations à l'ancienne croyance trouvèrent de nombreux partisans. Faire d'heureuses innovations, des innovations dangereuses.*

INNOVER. v. n. (lat. *in*, dans; *novare*, faire nouveau). Faire une innovation, des innovations. *Ils prétendaient in. en tout. Il est dangereux d'in. dans les choses de religion.* ‖ On dit activ., *Il ne faut rien innover.* = Innové, ée. part.

INOBSERVATION. s. f. Manque d'obéissance aux lois, etc.; inexécution des engagements qu'on a pris, des promesses qu'on a faites. *L'i. des lois, des traités, d'une convention, d'une condition, d'une clause. L'i. des commandements de l'Église. L'i. des règles.*

* **INOBSERVÉ, ÉE.** adj. Qui n'a pas été observé. *Il a constaté une foule de faits curieux inobservés jusqu'à lui.*

* **INOCARPUS.** s. m. (gr. ἲς, ἰνὸς, fibre; χαρπὸς, fruit). T. Botan. Voy. Thymélées.

INOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui est sans occupation. *Un homme i. Une vie inoccupée.* ‖ * En parlant Des choses, Qui n'est occupé, possédé par personne. *Des terres inoccupées. Prenez cette place, elle est inoccupée.*

IN-OCTAVO. adj. et s. m. T. Imp. et Lib. V. Format.

INOCULATEUR. s. m. Celui, celle qui fait l'opération de l'inoculation de la petite vérole. — On a dit *Inoculatrice*, en parlant Des femmes grecques qui apportèrent ou renouvelèrent la pratique de l'inoculation à Constantinople.

INOCULATION. s. f. T. Méd. Action d'inoculer. *L'i. de la variole, de la rougeole. I. syphilitique.* ‖ Absol., se dit De l'inoculation de la variole. *L'i. était pratiquée en Asie de temps immémorial.* — Voy. Variole.

INOCULER. v. a. (lat. *inoculare*, greffer). Introduire artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse. *I. la petite vérole. I. la peste. I. un virus.* — *I. une personne*, Lui communiquer la petite vérole par inoculation. *Se faire i.* = s'Inoculer. v. pron. Se dit D'un virus qui se communique par absorption. *L'endroit du corps où le virus s'est inoculé.* = Inoculé, ée. part. *La petite vérole inoculée est plus bénigne que la petite vérole naturelle. Tous ses enfants sont inoculés.*

INOCULISTE. s. m. Partisan de l'inoculation. On disait dans le sens contraire *Anti-inoculiste.*

INODORE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *odor*, odeur). Sans odeur. *Fleurs inodores. L'eau est un fluide i. Un cabinet inodore.*

* **INODULAIRE.** adj. m. *Tissu i.*, Voy. Cicatrice.

INOFFENSIF, IVE. adj. Qui n'est pas capable d'offenser, de nuire; qui ne fait de mal, d'offense à personne. *C'est un homme tout à fait i. Esprit i. Cette brochure est très-inoffensive. Un animal inoffensif.*

INOFFICIEUX, EUSE. adj. T. Jurispr. *Testament i.*, Celui par lequel l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur. *Donation inofficieuse*, Celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres.

INOFFICIOSITÉ. s. f. T. Jurispr. Qualité d'un acte inofficieux. ‖ *Action d'i.*, Action intentée contre un testament inofficieux, une donation inofficieuse, etc.

INONDATION. s. f. Débordement d'eaux qui inondent un pays. *I. causée par les pluies, par la fonte des neiges. L'i. couvrait toute la plaine. Les ravages de l'i. L'Égypte est fécondée par les inondations périodiques du Nil.* ‖ *Faire des inondations autour d'une place*, Lâcher les eaux autour d'une place, pour empêcher les approches de l'ennemi. ‖ Fig., se dit D'une grande multitude qui envahit un pays: *Une grande i. de barbares*; et par dénigrement D'une grande quantité de certaines choses. *Une i. de pamphlets, de brochures.*

INONDER. v. a. (lat. *in*, dans; *unda*, eau). Submerger un terrain, un pays par un débordement d'eaux. *Quand cette rivière déborde, elle inonde tout le pays. Le Nil inonde l'Égypte en certaines saisons. La mer a inondé bien des terres dans les Pays-Bas.* — Par exag., *Nous avons été inondés par la pluie. Des pleurs inondaient son visage.* ‖ * Par analog., *Le paysage était inondé de lumière.* ‖ Fig., se dit Des nations, des grandes armées qui envahissent un pays, ou D'une grande multitude qui se porte vers un même lieu. *Les barbares inondèrent l'empire romain. L'Asie fut inondée par les Tartares. La campagne est inondée de soldats. Une multitude immense inondait la plaine.* ‖ Se dit encore, mais presque toujours par dénigr., De certaines choses répandues, multipliées avec une extrême profusion. *Le public est inondé de brochures, d'une multitude de mauvais livres.* = Inondé, ée. part. ‖ *T. Bot. Se dit adj. Des plantes qui naissent dans l'eau et ne flottent jamais à sa surface.

INOPINÉ, ÉE. adj. (lat. *inopinatus*, imprévu). Imprévu, qui vient sans être attendu; ne se dit que Des événements. *Accident i. Querelle inopinée. Il lui est arrivé un bonheur i., une affaire inopinée.* = Synon. Voy. Imprévu.

INOPINÉMENT. adv. D'une manière inopinée; se dit Des personnes et des choses. *Cela est arrivé i. Il arriva i. et lorsqu'on le croyait encore bien loin. Tomber i. sur l'ennemi.* = Syn. Voy. Accidentellement.

INOPPORTUN, UNE. adj. Qui n'est pas opportun, à propos. *Vous ne pouvez choisir un moment plus i. Cette mesure est inopportune.*

INOPPORTUNITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est pas opportun. *L'i. d'une démarche.*

INORGANIQUE. adj. 2 g. T. Hist. nat. V. Matière.

* **INOSCULATION.** s. f. (lat. *in*, dans; *osculari*, baiser). T. Anat. Synon. d'*Anastomose.* ‖ T. Chir. Se dit de L'abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation.

INOUÏ, INOUÏE. adj. Dont on n'a jamais ouï parler. *Il est i. que pareille chose soit jamais arrivée.* ‖ Qui est tel que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable. *Voilà qui est i. Sa conduite est inouïe. Il a commis des cruautés inouïes.*

* **INOXYDABLE.** adj. Qui n'est pas susceptible de s'oxyder. *Ce métal est i. à l'air sec et humide.*

IN PACE, IN PARTIBUS, IN PETTO. V. Pace, etc.

IN-PLANO. adj. et s. m. T. Impr. et Libr. V. Format.

IN-PROMPTU. Voy. Impromptu.

* **INQUALIFIABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut se qualifier; ne se dit qu'en mauvaise part. *C'est une conduite in. Un procédé inqualifiable.*

INQUART. s. m. ou mieux * **INQUARTATION.** s. f. T. Chim. Voy. Essai.

IN-QUARTO. adj. et s. m. T. Imp. et Libr. V. Format.

INQUIET, ÈTE. adj. (lat. *in*, priv.; *quietus*, tranquille). Qui est dans quelque trouble, dans quelque agitation d'esprit, soit par crainte, soit par irrésolution ou incertitude. *Il est in. des suites de son affaire. Il en est tout in. Elle a l'air inquiète. Elle est inquiète de ne point recevoir de nouvelles. Je suis inquiète de son sort.* ‖ Qui marque de l'inquiétude. *Des regards inquiets.* ‖ Remuant, qui n'est jamais content de l'état où il se trouve, qui désire toujours quelque changement. *Il est si in., qu'à peine entré dans un lieu, il veut en sortir. C'est un esprit brouillon et in. Il a l'humeur inquiète.* — Par anal., *Une politique inquiète.* ‖ Se dit aussi Des passions et des mouvements de l'âme. *Une ambition inquiète. Une inquiète curiosité. Une activité inquiète.* ‖ Se dit D'une personne que la souffrance met dans une agitation continuelle. *Le malade a été très-in. pendant toute la nuit.* — *Sommeil in.*, Sommeil qui est souvent interrompu, qui est troublé par quelque cause que ce soit.

INQUIÉTANT, ANTE. adj. Qui cause de l'inquiétude. *Une situation inquiétante. Des nouvelles inquiétantes. L'état de ce malade n'a rien d'inquiétant.*

INQUIÉTER. v. a. Rendre inquiet; dans ce sens, il ne se dit que De l'âme. *Cette nouvelle, cette pensée m'inquiète. Ce qu'il vient d'apprendre l'inquiète beaucoup.* ‖ Troubler, faire de la peine en quelque chose que ce soit. *Dès qu'il est dans son cabinet, il ne veut point qu'on l'inquiète. Nos troupes inquiétaient les assiégeants par de continuelles sorties.* ‖ Troubler quelqu'un dans la possession d'une chose. *On ne l'a jamais inquiété dans la possession de cette terre. Si l'on vous inquiète, faites assigner votre vendeur en garantie. Il craint d'être inquiété sur sa noblesse.* = s'Inquiéter. v. pron. Se dit dans le premier sens. *C'est un homme qui s'inquiète aisément, qui s'inquiète d'un rien. C'est un homme sans souci qui ne s'inquiète de rien. De quoi vous inquiétez-vous?* = Inquiété, ée. part. = Conjug. Voy. Céder.

INQUIÉTUDE. s. f. Trouble, agitation d'esprit causée par l'idée d'une chose future. *Grande, vive, continuelle in. Il est dans une in. mortelle. Cela lui cause de graves inquiétudes. J'ai des inquiétudes sur sa santé. Ce jeune homme donne de l'in. à sa famille. Il est sans in. de l'avenir, sur l'avenir. N'en ayez point d'in. Soyez sans in. Je l'ai tiré d'in.* ‖ Inconstance d'humeur, amour du changement, qui fait que l'on est toujours mécontent de l'état où l'on se trouve. *L'in. naturelle à l'homme.* ‖ Agitation de corps causée par quelque malaise. *Ce malade a passé la nuit dans une grande in., dans de grandes inquiétudes.* — Au plur., *Inquiétudes*, se dit De certaines petites douleurs qui donnent de l'agitation et de l'impatience, et qui se font sentir ordinairement aux jambes. *Il a des inquiétudes aux jambes, dans les jambes.* = Syn. Voy. AGITATION.

INQUISITEUR. s. m. Juge de l'inquisition.

INQUISITION. s. f. (lat. *inquisitio*). Recherche, enquête ; ne se dit que D'une recherche rigoureuse, et où il se mêle de l'arbitraire. *C'est une véritable in.*

Enc. — On désigne sous ce nom, ainsi que sous celui de *Saint-Office*, un tribunal ecclésiastique chargé de rechercher et de poursuivre l'hérésie. — Le premier germe de cette institution se trouve dans un décret du concile de Vérone de 1184 qui enjoint *aux évêques de Lombardie de rechercher les hérétiques* et de livrer au magistrat civil, pour être punis, ceux qui persisteraient dans leurs erreurs. « Il n'est pas douteux, dit le R. P. Lacordaire, que les premiers linéaments de l'inquisition ne se trouvent là tout entiers, quoique informes : recherche des hérétiques par commissaires, application de peines spirituelles graduées, abandon au bras séculier en cas d'impénitence manifeste, concours des laïques et des évêques. Il n'y manque qu'une forme définitive, c'est-à-d. l'élection d'un tribunal particulier, qui exerce ce nouveau mode de justice ; mais on n'en vint là que beaucoup plus tard. » En effet, les premiers inquisiteurs *dont on ait conservé le nom ne parurent qu'en 1198* : c'étaient deux moines de l'ordre de Cîteaux, frère Guy et frère Rainier, que le pape Innocent III avait envoyés dans nos provinces méridionales pour y rechercher et poursuivre les Albigeois, avec ordre aux évêques et aux seigneurs temporels de leur prêter toute l'assistance possible. Proposée d'abord comme institution temporaire, l'inq. fut transformée en établissement régulier et permanent par les conciles de Latran, en 1215, et de Toulouse, en 1229. En 1233, Grégoire IX confia la direction exclusive de l'inq. aux Dominicains pour la soustraire à la juridiction des évêques. En même temps, il donna aux inquisiteurs *une autorité sans limites et sans contrôle réel de la part du* pouvoir temporel. La même année, l'inq. reçut une sanction solennelle du roi Louis IX, dans les conférences de Melun. A la fin du XIIIe siècle, l'inq. était établie, non-seulement en Provence, en Languedoc et dans les pays voisins, mais encore dans la plupart de nos provinces du Nord, ainsi qu'en Lombardie (1224), en Catalogne (1232), en Aragon (1233), dans la Romagne (1252), en Toscane (1258), à Venise (1289), etc. Partout elle fut placée entre les mains des Dominicains, sauf toutefois en Italie, où ces religieux partagèrent les fonctions d'inquisiteurs avec les moines de Saint-François.

Nous venons de voir que, dans le midi de la France, l'inq. avait eu pour cause l'hérésie des Albigeois. Cette hérésie ayant disparu vers la fin du XIIIe siècle, les fonctions de l'inq. se trouvèrent naturellement suspendues. D'ailleurs l'influence toujours croissante des justices royales diminua peu à peu et finit par annihiler l'autorité des inquisiteurs. En outre, le génie national était si hostile à cette institution, qu'au XVIe siècle, les Guises firent de vains efforts pour la remettre en vigueur. L'édit de Romorantin, œuvre de l'illustre chancelier Michel de l'Hôpital (1560), empêcha le rétablissement de l'inq., en attribuant exclusivement aux évêques le soin de constater l'hérésie et aux parlements celui de la punir. Néanmoins il y eut toujours à Toulouse, jusqu'à la révolution de 1789, un frère de l'ordre de Saint-Dominique qualifié du titre d'*Inquisiteur ;* mais ce titre n'impliquait en réalité aucune fonction.

C'est en Espagne surtout que l'inq., favorisée par les circonstances politiques et le *sombre génie de la nation, acquit une* célébrité déplorable. L'inq., ainsi qu'on l'a déjà vu, avait été mise en vigueur dès 1232 et 1233 dans la Catalogne et l'Aragon. Les royaumes de Castille et de Léon, dans lesquels on essaya aussi de l'introduire, la repoussèrent et ne voulurent reconnaître qu'aux évêques le droit de rechercher l'hérésie. Les choses changèrent de face au XVe siècle, c.-à-d. après l'expulsion définitive des Maures. Le gouvernement, n'ayant plus alors à lutter contre les étrangers, entreprit de rendre l'autorité royale absolue, et l'inq. lui parut une arme éminemment propre à détruire toutes les résistances. Le saint-office continua donc *de connaître des matières religieuses, mais il servit aussi* à abattre, sous prétexte de religion, l'aristocratie féodale et les défenseurs des libertés municipales. C'est à cette circonstance, ainsi qu'au caractère propre d'une nation qui pousse tout à l'extrême, que l'inq. espagnole a dû sa détestable renommée. La *nouvelle inquisition*, comme les historiens nationaux appellent le saint-office ainsi modifié, fut d'abord établie à Séville, en 1477, par le cardinal Mendoza, archevêque de cette ville. Elle fut ensuite peu à peu étendue à toutes les provinces de la monarchie, malgré l'opposition, plus d'une fois sanglante, des cortès, de la noblesse et des populations. Elle s'intitula la *general inquisicion suprema*, et par abréviation *la suprema*. A sa tête se trouvait un *Inquisiteur général*, nommé par le roi. Le grand inquisiteur appartenait toujours à l'ordre de Saint-Dominique (le premier fut Thomas de Torquemada, prieur des Dominicains de Ségovie). Il était assisté de différents agents qu'il nommait lui-même, sous l'approbation du roi, suivant la nature de leurs fonctions. Les uns, qu'on appelait *calificadores*, étaient chargés de juger de l'orthodoxie des opinions ; les autres, nommés *officiaux*, présidaient aux arrestations ; les *procureurs fiscaux* dirigeaient les poursuites et soutenaient les accusations ; les *secrétaires* rédigeaient les procès-verbaux et surveillaient, pendant les procès, les accusateurs, les témoins et les accusés ; les *sequestradores* veillaient à l'administration des biens confisqués ; enfin, les *familiers* jouaient le rôle d'espions et prenaient au besoin les armes pour faire exécuter les mesures de l'inq. ou défendre la personne des inquisiteurs. L'inq. avait des tribunaux dans toutes les villes de la monarchie, même dans les colonies, et des prisons particulières, nommées vulgairement *casas santas*. — La procédure *de l'inq. était avant tout secrète. Les dénonciations étaient* accueillies de quelque part qu'elles vinssent ; et même on les provoquait par l'appât de récompenses. On avait ordinairement recours à la torture pour forcer l'individu soupçonné à s'accuser lui-même. Enfin, tout moyen de défense sérieuse lui était enlevé. Les sentences étaient toujours prononcées publiquement, et les Espagnols appelaient *Auto-da-fé*, c.-à-d. acte de foi, la solennité qui avait lieu à cette occasion. Les condamnés étaient revêtus du *San-benito* (abréviation de *sacco benito*, sac bénit), c'est-à-dire d'une espèce de robe jaune en forme de scapulaire et parsemée de croix rousses et d'autres emblèmes funèbres. Ceux qui devaient subir le supplice avaient un san-benito noir semé de flammes et de diables rouges ; ils portaient en outre un bonnet pointu qu'on nommait *coroza* et qui était orné de la même manière. On les conduisait processionnellement sur la place publique préparée pour la cérémonie. Là on leur donnait lecture du jugement du tribunal, après quoi, un officier de l'inq. leur frappait un coup sur la poitrine, pour indiquer que le saint-office n'avait plus d'autorité sur eux et qu'il les livrait au pouvoir temporel. Alors on les chargeait de liens et on les conduisait au bûcher. Ceux qui déclaraient vouloir mourir dans la religion catholique étaient étranglés avant d'être la proie des flammes ; les autres étaient brûlés vifs. Les auto-da-fé étaient de véritables fêtes pour le peuple espagnol, qui s'y précipitait avec fureur. — L'inq. espagnole a subsisté jusqu'à notre époque. Supprimée une première fois, le 4 déc. 1808, par un décret de Napoléon, elle fut rétablie en *1814 par Ferdinand VII, et enfin abolie définitivement, en 1820*, par la constitution des cortès.

A Venise, de religieuse qu'elle était en principe, l'inq. devint, au XVIe siècle, une institution exclusivement politique. En 1554, trois membres du pouvoir, choisis les deux premiers dans le conseil des Dix et le troisième parmi les conseillers du doge, furent chargés, sous le nom d'*Inquisiteurs d'État*, de veiller au maintien de la constitution. Ces magistrats avaient droit de vie et de mort sur tous les citoyens sans exception, et c'est à la terreur qu'ils inspiraient et à la cruauté inexorable avec laquelle ils traitaient la moindre attaque contre le gouvernement, que l'oligar*chie vénitienne dut de pouvoir conserver sa prépondérance.* Ils ne disparurent qu'en 1797, lorsque l'armée française détruisit la prétendue république de Venise.

A Rome, l'inq. était tombée en désuétude, quand, au XVIe siècle, le pape Paul III la releva pour opposer une digue à la propagation des doctrines de Luther. Ce même pape institua une congrégation, dite *du dogme* ou *du Saint-Office*, chargée d'instituer et de diriger les inquisiteurs, et de juger souverainement toutes les affaires relatives à l'hérésie ou considérées comme telles. Cette congrégation subsiste encore aujourd'hui, et se compose du Pape, qui en est le chef et le président, de 12 cardinaux, qui remplissent les fonctions de juges, et d'un certain nombre de théologiens, appelés *Consulteurs*, et d'avocats, qui sont chargés d'examiner les livres, ainsi que les actes et les paroles des personnes suspectes. L'inq. romaine, même au XIVe siècle et au XVe, s'est toujours distinguée par son extrême modération, résultat qui évidemment doit être attribué à la présence des souverains pontifes, toujours choisis parmi les hommes les plus éclairés de leur époque.

INQUISITORIAL, ALE. adj. Se dit de Tout pouvoir ombrageux, trop sévère, De tout acte, de toute recherche arbitraire, et se prend toujours en mauvaise part. *Pouvoir in. Tyrannie inquisitoriale. Recherche inquisitoriale. Visites inquisitoriales. Il y a quelque chose d'in. dans cette mesure.*

INSAISISSABLE. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui ne peut être saisi valablement. V. SAISIE. ‖ Figur., Qui ne peut être perçu, compris. *Cette différence me semble in. Des abstractions insaisissables.*

*** INSALIVATION.** s. f. T. Physiol. Imprégnation des aliments par la salive. Voy. DIGESTION.

INSALUBRE. adj. 2 g. Malsain, qui nuit à la santé. *Un logement in. Établissements dangereux et insalubres.*

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est nuisible à la santé. *L'in. de l'air, d'un pays, d'un climat.*

*** INSANITÉ.** s. f. (lat. *insanus*, fou). Folie, aliénation mentale. *C'est un acte d'in. C'est de l'in.* Peu us.

INSATIABILITÉ. s. f. Avidité de manger qui ne se peut rassasier. ‖ Fig., *In. de gloire. L'in. de cet avare, de cet ambitieux. L'in. des richesses, des honneurs.*

INSATIABLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv. ; *satiabilis*, qui peut être rassassié). Qui ne peut être rassasié. *Une faim, une avidité in.* ‖ Fig., *Avarice in. Rien ne le satisfait, il est in. In. de gloire, d'honneurs, de richesses, de louanges.*

INSATIABLEMENT. adv. D'une manière insatiable. *Il est in. avide d'honneur et de gloire.*

INSCRIPTION. s. f. Caractères inscrits ou gravés sur le *marbre, le bronze, etc.,* pour *conserver la mémoire* d'une personne ou d'une chose, pour indiquer la destination d'un édifice, etc. ‖ Action d'inscrire une personne ou une chose sur un registre, une liste, etc. ; Résultat de cette action. *L'in. d'un acte de naissance sur les registres de l'état civil. Il a requis son in. sur les listes électorales. Mon fils a déjà pris huit inscriptions en médecine. Il a toutes ses inscriptions. — In. sur le grand-livre de la dette publique,* ou simpl., *In. sur le grand-livre,* Le titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. — *In. hypothécaire*, V. HYPOTHÈQUE. — *In. maritime*, V. MARITIME. ‖ T. Jurispr. *In. de faux*, Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse ou falsifiée.

Enc. — I. L'usage des *Inscriptions* remonte à une époque très-reculée, mais il a été beaucoup plus répandu chez les anciens que chez les modernes, parce qu'avant l'invention de l'imprimerie il constituait le seul moyen que l'on possédât pour soustraire à la destruction les documents dont on voulait prolonger la durée. Les Grecs donnaient aux inscriptions le nom d'*Épigraphes*, d'où nous avons fait *Épigraphie pour désigner la science qui étudie* ces monuments. Ils les appelaient aussi *Épigrammes*, mais ils réservaient surtout cette dénomination pour celles qui étaient en vers. Quant aux Romains, ils appelaient les inscriptions, *inscriptio, titulus, memoria, mensa, tabula, marmor*, etc.

Les *inscriptions* sont une des sources les plus importantes et les plus sûres de l'histoire. On leur doit les notions les plus positives sur la chronologie, la géographie, les systèmes religieux, le gouvernement civil, les lois et l'administration, l'état des personnes, les mœurs et usages, l'organisation politique, la linguistique, etc., des divers peuples qui nous les ont transmises. On leur est également redevable de la plupart des corrections qui ont répandu la lumière sur les passages obscurs des grands écrivains de l'antiquité, ou rectifié leurs assertions erronées.

Les inscriptions se trouvent sur toute espèce de matières solides, mais c'est le bronze et le marbre que les Grecs et les Romains ont le plus souvent employés pour celles qui étaient d'un intérêt général. Les unes sont *écrites*, c.-à-d. simplement tracées au pinceau ; les autres sont *gravées*, c.-à-d. tracées en creux ou en relief. Enfin, on en trouve aussi qui sont *ajustées*, c.-à-d. composées de lettres de bronze, exécutées isolément et mises en place au moyen de crampons. Les inscriptions qui présentent cette dernière disposition ont disparu presque toutes par l'effet du temps ou les entreprises de la cupidité ; mais on peut quelquefois les rétablir en relevant les trous des crampons. C'est ainsi, par ex., que l'on est parvenu à restituer celle de la Maison carrée de Nîmes.

Les inscriptions sont le plus souvent en prose. On en trouve cependant quelquefois qui sont *métriques*, c'est-à-dire en vers. L'emplacement destiné à les recevoir étant presque toujours peu étendu, on a, de bonne heure, reconnu la nécessité de donner à leur rédaction une forme particulière, en d'autres termes, de créer ce qu'on est convenu d'appeler le *style lapidaire*. Ce style a pour caractères distinctifs la précision, la force et la concision. Il présente aussi, surtout dans l'épigraphie grecque et romaine, une multitude d'abréviations, ainsi que des constructions contraires aux règles ordinaires de la syntaxe, des formes inusitées ou arbitraires, et beaucoup d'autres particularités que l'usage seul peut apprendre. Enfin, les mots sont *rarement séparés* et les signes de ponctuation peu usités. On conçoit par là combien de difficultés présente l'interprétation des inscriptions antiques. Il faut nécessairement joindre à une connaissance approfondie de la langue, des usages et des institutions, toutes les ressources d'une critique judicieuse mais *prudente, pour se guider dans les* restitutions conjecturales qu'exigent si souvent les lacunes de monuments mutilés ou en partie effacés. Il faut, en outre, une grande expérience paléographique, car les modifications que l'écriture a subies à différentes époques servent souvent à fixer approximativement l'âge des monuments, et quelquefois même font reconnaître la fraude d'un faussaire habile à *imiter les produits* de l'art antique.

On divise ordinairement les inscriptions en deux grandes classes : *insc. païennes, insc. chrétiennes*, et chaque classe en quatre sections : 1° *Insc. religieuses :* honneurs rendus aux dieux, aux demi-dieux et aux héros ; vœux, dédicaces, cérémonies du culte, fondations, autels, sacrifices, libations, invocations, principes de morale. 2° *Insc. historiques :* lois, décrets, traités de paix, d'alliance, d'hospitalité, actes publics de toute nature ; comptes et inventaires publics ; listes de prêtres, de magistrats, de guerriers morts au service de la patrie ; services rendus à l'État par des citoyens ; honneurs décernés à un simple particulier de son vivant ; marbres portant une indication d'époque ; fastes chronologiques, calendriers ; inscriptions n'appartenant à aucune autre classe, mais ayant une date ; actes des villes et des corporations ; textes contenant des noms de lieux *et autres renseignements géographiques, tels que les pierres* milliaires ; dédicaces des monuments publics autres que les monuments religieux ; discours des princes, des magistrats, et tout ce qui indique un usage public, un fait relatif aux mœurs et coutumes, à l'état des personnes, à l'organisation sociale, etc. 3° *Insc. scientifiques*, exprimant quelques principes des sciences, des procédés des arts ; portant des noms d'artistes ou d'écrivains, des causes et des époques de maladie ou de mort, des noms de professions manuelles, etc. 4° *Insc. funéraires*, tracées sur des cippes, tables, sarcophages, cénotaphes, etc., et relatives à ce qui concerne les tombeaux et les funérailles, si la qualité *du défunt n'en fait pas un personnage historique, ou si le texte* de l'insc. ne la met pas au rang des monuments géographiques ou chronologiques.

L'importance des inscriptions a été reconnue de bonne heure. L'historien Évhémère, qui florissait au IVe siècle avant notre ère, fut le premier qui en fit un objet d'étude, et son exemple eut de nombreux imitateurs. Négligés pendant toute la durée du moyen âge, les monuments épigraphiques furent recherchés avec ardeur par les érudits à l'époque de la Renaissance. Néanmoins c'est seulement au XVIe siècle que l'on songea à publier des recueils d'inscriptions. La première publication de ce genre fut faite à Augsbourg, en 1505, par Peutinger. D'autres compilations analogues parurent ensuite, mais celle de Smetius, qui fut imprimée en 1588, avec des additions de Juste-Lipse, est la première où les inscriptions soient disposées dans un ordre méthodique, et qui joigne une bonne critique à la fidélité des textes. Au XVIIe siècle appartiennent les célèbres recueils de J. Gruter, de Gronovius et de Grævius. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Scipion Maffei et le président Séguier eurent l'idée de former un corps unique de toutes les inscriptions alors connues; mais ils ne purent exécuter leur projet. La même idée a été reprise à notre époque par l'Académie de Berlin; néanmoins l'immensité de la tâche l'ayant effrayée (il nous reste en effet environ 10,000 inscriptions grecques, et 80,000 latines), elle résolut de se borner d'abord à l'épigraphie grecque. Cette décision a eu pour résultat l'admirable ouvrage édité par le savant Aug. Bœckh, sous le titre de *Corpus inscriptionum græcarum*. Enfin, dans ces dernières années, la même Académie a entrepris un travail semblable pour l'épigraphie romaine. Nous ferons remarquer à ce sujet, qu'en 1839, c.-à-d. bien avant que l'Académie prussienne se fût décidée à éditer les inscriptions latines, notre Académie des Inscriptions avait, sur le rapport de Ph. le Bas, projeté une publication analogue; malheureusement, des difficultés de plus d'un genre ne lui ont pas permis de l'exécuter.—Parmi ceux de nos contemporains qui ont fait faire le plus de progrès à l'épigraphie grecque et romaine, nous citerons, en Allemagne, Haubold, Mommsen, Bœckh, Franz, etc.; en Suisse, Orelli; en Angleterre, Leake; et en France, Letronne, Ph. le Bas et Léon Rénier. Enfin, on ne s'est pas borné à étudier les inscriptions grecques et romaines; celles des autres peuples civilisés de l'antiquité ont été également l'objet de travaux importants. Ainsi, on doit des recherches curieuses à Gesenius, Rœdiger et Frœhn, sur l'épigraphie arabe; à Gesenius, de Saulcy et Judas, sur l'épigraphie phénicienne; à Lassen, Grotefend et Rawlinson, sur l'épigraphie persane ou cunéiforme; à Prinsep et Lassen, sur l'épigraphie indienne. Nous avons nommé ailleurs ceux auxquels l'épig. égyptienne est le plus redevable (v. HIÉROGLYPHE).

II. L'*Académie des Inscriptions* a été fondée, en 1663, par Colbert. Elle fut d'abord désignée sous le nom de *petite Académie* que lui avait donné Louis XIV, soit parce qu'elle n'était composée que de 4 membres, choisis parmi ceux de l'Académie française, soit à cause du peu d'importance relative de ses travaux. En effet, elle était alors spécialement chargée de présenter des dessins pour les tapisseries du roi; de faire les devises des jetons du trésor royal, des bâtiments et de la marine; de dresser ou d'examiner les plans de décoration pour le palais et les jardins de Versailles, etc. Un peu plus tard, on lui confia la rédaction d'une histoire de Louis XIV par les médailles, et elle reçut en même temps le titre d'*Académie des Inscriptions et Médailles*. En 1701, l'Académie comptait 9 membres; mais elle allait se dissoudre faute d'occupations, quand son président, l'abbé Bignon, obtint des lettres patentes qui la réorganisèrent sur de nouvelles bases. Le nombre des membres fut porté à 40, et on les divisa en quatre classes: *honoraires*, *pensionnaires*, *associés* et *élèves*. En 1715, l'Académie admit, pour la première fois, des savants étrangers associés. L'année suivante, un arrêt du conseil d'État lui conféra le titre d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, qui lui est resté, et supprima la classe des *élèves*, qui furent répartis dans les autres classes. Enfin, un peu plus tard, elle fut augmentée d'une nouvelle classe, celle des *académiciens libres*. C'est en 1717, que cette Académie a commencé la publication de ses *Mémoires*. Ce recueil, qui forme aujourd'hui environ 80 volumes in-quarto, est sans contredit la plus riche et la plus judicieuse collection de travaux d'érudition. L'Académie des Inscriptions fut supprimée par la Convention (1793). A la création de l'Institut (1795), elle fut d'abord comprise dans la seconde classe (sciences morales et politiques). Sous le Consulat (1803), elle forma une troisième classe, sous le nom de *Classe d'histoire et de littérature anciennes*. Enfin, sous la restauration (1816), elle reprit le second rang ainsi que son ancien nom. Aujourd'hui, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se compose de 40 membres résidants, de 10 académiciens libres, de 8 associés étrangers, et de 50 correspondants. Son objet principal est l'étude de toutes les branches des sciences historiques, mais en s'attachant plus particulièrement à la philologie des peuples anciens et du moyen âge, à l'état de leurs connaissances scientifiques et technologiques comparées avec celles des modernes; à la chronologie et à la géographie; à la numismatique, à l'épigraphie, à l'architecture, etc.; à l'éclaircissement des titres, diplômes et antiquités de l'histoire nationale et des autres nations, surtout de celles dont les intérêts politiques sont ou ont été mêlés avec les nôtres. Elle renferme plusieurs commissions ayant chacune des attributions particulières, et chargées de publier ou de continuer un grand nombre de collections importantes, telles que le *Recueil des historiens des croisades*, les *Ordonnances des rois de France*, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, l'*Hist. littéraire de la France*, etc. Une autre commission, appelée *C. des Antiquités de la France*, a pour mission d'examiner et de classer les notices et documents relatifs aux monuments de l'histoire nationale, et d'indiquer les mesures à prendre pour assurer leur conservation.

INSCRIRE. v. a. (lat. *inscribere*). Écrire le nom de quelqu'un ou prendre note, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. *In. quelqu'un au rôle des contributions, sur la liste du jury. J'inscrirai cela dans mes tablettes. In., jour par jour, toutes ses opérations commerciales. In. un bordereau. In. une rente au grand-livre.* ‖ Mettre une inscription. *In. une maxime sur un monument. Le nom du sculpteur est inscrit sur le socle de la statue.* — Fig., *In. son nom au temple de mémoire, dans les fastes de la gloire*, Se rendre célèbre par ses écrits, par ses exploits. ‖ T. Math. *In. une figure dans une autre*, Tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. V. CERCLE et POLYGONE. = S'INSCRIRE. v. pr. Inscrire ou faire inscrire son nom dans un registre, sur une liste, etc. *S'in. sur une liste d'abonnés. Il s'est inscrit à l'école de droit.* ‖ T. Jurispr. *S'in. en faux*, Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit, est fausse. — Par ext., dans le langage ordin., Nier quelque proposition qu'une personne allègue. *Je m'inscris en faux contre ce que vous dites.* = INSCRIT, ITE. part. *Dette inscrite. Créancier inscrit. Les orateurs inscrits pour et contre le projet de loi.* = Conj. V. ÉCRIRE.

INSCRUTABLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *scrutari*, fouiller). Impénétrable, qui ne peut être compris par l'esprit humain; ne se dit guère qu'en style de l'Écriture. *Les desseins de Dieu sont inscrutables. Le cœur de l'homme est inscrutable.*

INSÇU (A L'). Voy. INSU.

INSECTE. s. m. (lat. *insectus*, divisé). T. Zool.

Enc. — I. *Définition.* — La classe des *Insectes* comprend tous les animaux articulés dont le corps, composé d'anneaux placés bout à bout, forme trois segments distincts, et qui possèdent trois paires de pattes: de là le nom d'*Hexapodes* sous lequel on désigne fréquemment cette classe. En outre, les Insectes respirent au moyen de trachées aérifères, n'ont point de système vasculaire proprement dit, et subissent presque tous, pour arriver à l'état parfait, des métamorphoses plus ou moins complètes. Enfin, la plupart d'entre eux sont pourvus d'ailes. Il est même à remarquer que parmi les autres classes d'invertébrés, on ne rencontre aucune espèce qui soit conformée pour le vol.

II. *Description générale des Insectes.* — A proprement parler, le squelette des Insectes est extérieur, et se compose de ceintures vertébrales en forme d'anneaux plus ou moins réguliers et complets, et unis entre eux d'une manière plus ou moins solide. Ce squelette tégumentaire, ou, comme disent plusieurs auteurs, ce *dermato-squelette*, conserve chez beaucoup d'espèces une certaine flexibilité, mais, le plus souvent, il offre une dureté assez considérable et une consistance analogue à celle de la corne. Dans ce cas, la flexibilité du corps résulte de la mollesse des points de suture des anneaux qui constituent l'animal. Ainsi que nous venons de le dire, la série d'anneaux qui forment le corps des Insectes se divise en trois grands segments, qui ont reçu les noms de *tête*, *thorax* et *abdomen*.

La *Tête* C (Fig. 1) est constituée en apparence par un seul tronçon, mais se compose en réalité de plusieurs anneaux dont la fusion est plus ou moins complète. Elle porte les appendices de la bouche, les yeux et les antennes. Les *Antennes* sont généralement situées en avant et au-dessus de la bouche. Ces organes sont extrêmement mobiles en raison de la multiplicité des pièces dont ils sont formés. Ils présentent d'ailleurs de grandes variations dans leur forme et dans le nombre de leurs articles, variations dont on tire un fort bon parti pour la classification entomologique. Ainsi, les antennes sont tantôt *droites*, et tantôt *coudées* ou *brisées*. Dans l'un et l'autre cas, elles peuvent être *filiformes*, c.-à-d. d'égale épaisseur partout; *sétacées*, ou terminées en pointe; *claviformes* ou en *massue*, c.-à-d. terminées par des articles plus gros; *moniliformes* ou composées d'articles globuleux; *dentées* ou *en scie*, c.-à-d. composées d'articles plats et triangulaires; *pectinées* et *flabellées*, c.-à-d. formées d'articles allongés sur l'un des côtés de manière à imiter les dents d'un peigne; *plumeuses*, c.-à-d. ressemblant à une plume munie de ses barbes, etc. On les dit *lamelleuses* ou *foliacées*, lorsque les articles terminaux sont élargis en lamelles, comme dans le Hanneton. Nous parlerons tout à l'heure de la bouche et des yeux.

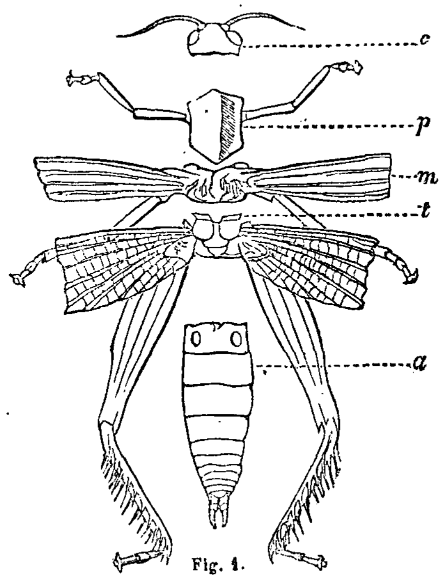

Fig. 1.

Le *Thorax*, qui constitue la région moyenne du corps, se compose de trois anneaux plus ou moins intimement soudés, que l'on distingue par les noms de *Prothorax*, P; *Mésothorax*, M; et *Métathorax*, T. Chacun d'eux porte à sa partie inférieure une paire de pattes; mais le second et le troisième portent en outre, à leur partie supérieure, une paire d'ailes chacun. — Les *Pattes* se composent de trois parties, d'une *hanche* formée de deux articles, d'une *cuisse* et d'une *jambe* n'ayant qu'un seul article chacune, puis d'une espèce de doigt, appelé *Tarse*, qui compte de 1 à 5 articles, et se termine ordinairement par 2 *crochets*. Quelquefois le nombre apparent des articles du tarse diffère du nombre réel, parce que l'un d'eux se trouve très-réduit dans ses dimensions, et en partie caché par ceux qui l'avoisinent. Quelquefois le nombre de ces articles n'est pas le même à toutes les pattes, comme on le voit dans la famille des Coléoptères qui a reçu le nom d'*Hétéromères*. — Les ailes sont composées d'une double membrane soutenue à l'intérieur par des nervures. Elles sont généralement au nombre de quatre, quelquefois au nombre de deux (Diptères). Tantôt elles sont toutes minces et transparentes, comme chez les Hyménoptères; tantôt elles sont opaques et recouvertes d'une poussière colorée, comme chez les Lépidoptères. Dans beaucoup d'espèces à quatre ailes, les deux premières deviennent dures et coriaces, et servent de couvertures ou d'étuis aux secondes, quand l'insecte est à l'état de repos. Ces ailes durcies se nomment *Élytres*, lorsqu'elles sont entièrement transformées, et *Hémilytres*, lorsque la partie supérieure seule est durcie et que la partie inférieure reste molle. Dans les espèces qui n'ont que deux ailes, les deux ailes qui manquent sont représentées par deux petits filets mobiles insérés sur le métathorax, et qu'on nomme *Balanciers*.

L'*Abdomen* est composé d'une série d'anneaux dont le nombre s'élève quelquefois jusqu'à neuf, et qui sont mobiles les uns sur les autres. Ceux de la partie postérieure portent souvent des appendices très-variables de formes et d'usages. Tantôt ces appendices offrent la forme de pinces, comme chez les Forficules; tantôt ils agissent à la manière d'un ressort, comme chez les Podurelles: alors l'animal s'en sert pour se lancer en avant. Le plus souvent ils constituent une arme offensive, comme chez les Abeilles, ou une tarière qui sert à percer le bois pour y déposer les œufs, comme chez les Tenthrèdes et les Cynips.

III. *Système des organes de la vie végétative.* — On peut classer les Insectes, d'après la manière dont ils se nourrissent, en deux grandes sections, les *Broyeurs* et les *Suceurs*, ceux-ci vivant du suc des plantes et des animaux, et ceux-là se repaissant d'aliments solides soit végétaux, soit animaux. Les appareils qui servent à la préhension des aliments doivent donc nécessairement différer dans les deux classes: c'est ce qui a lieu en effet. Dans la classe des Broyeurs, qu'on appelle aussi quelquefois *Mandibulés*, et qui comprend les Coléoptères, les Orthoptères, les Névroptères, etc., la bouche est conformée de manière que l'animal puisse couper et broyer les matières dont il se nourrit. Les pièces principales dont se compose cet organe sont au nombre de six. En avant (Fig. 2. Tête d'un Coléoptère du genre *Cychrus*, vue en dessus), il présente une pièce médiane *d*, appelée *Labre* ou *Lèvre supérieure*, qui s'articule avec le bord antérieur de la tête ou *Chaperon*. De chaque côté du labre, on voit une espèce de grosse dent mobile *e*, appelée *Mandibule*. En arrière des mandibules se trouvent les *Mâchoires*, qui constituent un appareil plus compliqué. Chaque mâchoire (Fig. 3. Mâchoire d'une espèce de *Sauterelle*) est munie en dedans d'une lame armée de dentelures ou de poils, tandis qu'au côté externe elle offre deux petits appendices articulés qu'on nomme *Palpes maxillaires*, et qu'on distingue en *palpe externe*, *a*, et *palpe interne* ou *Galette*, *b*. (Dans la Fig. 2, on voit aussi les palpes maxillaires, *ff*.) Le lobe terminal de la mâchoire est quelquefois muni de dents. Enfin, on appelle *Lèvre inférieure*, ou simplement *Lèvre* (Fig. 4. Lèvre de *Cychrus*, détachée), une pièce impaire comme le labre, et placée vis-à-vis de lui à la partie inférieure de la bouche. On y distingue plusieurs parties, le *Menton*, *a*, la *Languette*, *b*, les *Paraglosses*, *cc*, et les *Palpes labiaux*, *pp*. (Dans la Fig. 2, les palpes labiaux sont indiqués par les lettres *gg*). Les palpes servent à saisir les aliments et à les maintenir entre les mandibules pendant que celles-ci les divisent. Dans quelques espèces, par ex. chez les Lucanes, auxquels appartient le Cerf-volant, les mâchoires se prolongent d'une manière démesurée et forment une sorte de pince qui leur sert d'arme offensive. Chez les Suceurs, qu'on nomme encore *Haustellés*, du latin *haustellum*, petite pompe, les appendices buccaux sont tellement modifiés, que pendant longtemps on les a crus construits d'après un autre type. Mais Savigny a démontré que les mêmes pièces se retrouvent également chez les Broyeurs et les Suceurs. Dans cette dernière classe d'Insectes, les mâchoires ou le labre se prolongent de manière à constituer une sorte de trompe tubulaire garnie souvent à l'intérieur de filaments déliés qui remplissent les fonctions de lancettes. Les Papillons, par ex., sont

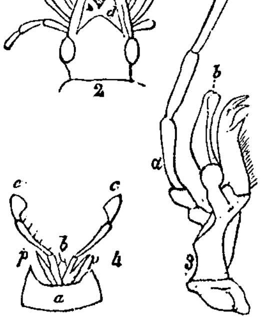

pourvus d'une trompe qui s'enroule dans le repos et qui s'allonge quand ils veulent puiser leur nourriture dans le calice des fleurs. C'est cette trompe qui, par son développement, entraîne l'atrophie des autres pièces de la bouche, qui en conséquence restent à l'état rudimentaire, à l'exception de la lèvre inférieure. Chez les Hyménoptères, la conformation de la bouche offre une disposition intermédiaire entre les Broyeurs et les Suceurs. La lèvre supérieure et les mandibules sont les mêmes que chez les Broyeurs, mais les autres appendices sont réunis en faisceau et constituent une trompe qui sert de conduit aux aliments toujours mous ou liquides dont ces Insectes se nourrissent. Cette trompe est flexible, mais ne s'enroule pas comme celle des Papillons, et les mandibules servent à découper les matières dont les Hyménoptères font leur nid, ou à mettre à mort les petits animaux dont ils sucent les humeurs. Dans les Hémiptères, comme la Punaise des bois et la Cigale, la bouche est encore conformée d'une manière différente. L'appendice qui offre le plus de développement est la lèvre inférieure, qui s'allonge en forme de rostre tubulaire et contient dans son intérieur quatre soies ou stylets garnis à leur extrémité de petites dentelures ou d'épines dirigées en arrière. Ces stylets représentent les mandibules et les mâchoires des Broyeurs, et servent à piquer la peau des animaux ou l'écorce des plantes. Chez les Mouches, la trompe représente aussi la lèvre inférieure et porte souvent des palpes à sa base.

Le *Canal intestinal* s'étend dans toute la longueur du corps et présente une structure assez compliquée : c'est un tube tantôt droit et de la longueur du corps seulement, comme dans les Chenilles ; tantôt contourné, décrivant de nombreuses circonvolutions et plus long que le corps. Mais quelle que soit sa forme, le tube intestinal n'a pas partout le même diamètre, et présente des renflements et des rétrécissements successifs (Fig. 5. Canal intestinal du *Carabe doré*). On y distingue alors en général sept parties : le pharynx ou fond de la cavité buccale, l'œsophage, *b*, le premier estomac ou *jabot*, *c*, le second estomac ou *gésier*, *d*, le troisième estomac ou *ventricule chylifique*, *e*, l'intestin grêle, *f*, et le gros intestin ou cæcum, *g*. Le gésier est surtout caractérisé par les replis saillants ou par les dents et épines qui arment sa surface interne, et qui servent à triturer les aliments. Quant au troisième estomac, il présente à sa surface externe une multitude d'appendices ou petits canaux aveugles qui sont tapissés à l'intérieur par la muqueuse stomacale, et qui sont considérés par Léon Dufour comme servant au passage du chyle, lequel se répandrait ainsi librement dans la cavité générale du corps. Les Insectes n'ont pas de glandes proprement dites ; ces organes sont remplacés chez eux par des tubes longs et déliés flottant dans l'intérieur du corps. Les tubes salivaires s'ouvrent au fond du pharynx, et les tubes biliaires (Fig. 5, *ii*) s'ouvrent dans la partie inférieure de l'estomac. Enfin, dans beaucoup d'espèces, on trouve encore vers l'extrémité postérieure de l'abdomen d'autres organes sécréteurs qui servent à préparer certains liquides fétides ou caustiques que l'animal lance au dehors ou introduit dans le corps d'un adversaire pour le blesser ou le mettre à mort (Fig. 5. *k*, organe sécréteur de ce genre ; *m*, réservoir du liquide ; *n*, canal excréteur).

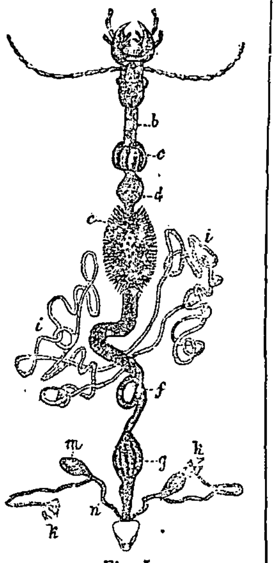

Fig. 5.

La *circulation*, chez les Insectes, est d'une extrême simplicité. Le cœur ou *Vaisseau dorsal* s'étend de la tête à l'extrémité du corps : sa structure est musculaire, et il se contracte et se dilate alternativement. La direction qu'il imprime au sang (lequel est ordinairement incolore, mais parfois jaunâtre ou verdâtre) est d'arrière en avant, et, après s'être distribué dans les différentes parties du corps, il revient au vaisseau dorsal ; mais comme il n'existe pas dans l'insecte de parois vasculaires, le sang, hors du vaisseau dorsal, forme de simples courants marchant en sens inverse. L'*appareil respiratoire* est représenté par un système de tubes déliés, appelés *Trachées*, qui reçoivent l'air extérieur par des orifices nommés *Stigmates*, lesquels sont généralement situés sur les côtés des anneaux de l'abdomen. Les trachées distribuent ainsi l'air dans toutes les parties de l'organisme (Fig. 6. Système respiratoire de la *Mante religieuse*, d'après Marcel de Serres). Chez certains Insectes, notamment chez les Orthoptères, on aperçoit de véritables mouvements respiratoires qui consistent en des alternatives de resserrement et de dilatation de l'abdomen. Tous les Insectes à l'état parfait respirent par des trachées ; mais ils n'ont pas tous un aussi grand nombre de stigmates pour l'entrée de l'air. Ainsi, parmi les espèces aquatiques, les Nèpes et les Ranâtres ont à l'extrémité de l'abdomen deux longs tubes par lesquels s'opèrent l'entrée et la sortie de l'air. Pour cela, l'animal vient présenter de temps en temps à la surface de l'eau l'extrémité de ses deux tubes respiratoires. D'autres Insectes respirent de la même manière, mais seulement pendant leur état de larve : tels sont les Hydrophiles et les Dytiques parmi les Coléoptères, les Stratiomys et les Éristales parmi les Diptères. En outre, il y a des espèces qui possèdent à la fois des trachées et des branchies : celles-ci remplacent les stigmates et ont pour fonction de séparer l'air de l'eau qui le tient en dissolution, et de le transmettre ensuite aux trachées à l'état de fluide aériforme. Quand les larves et les nymphes qui respirent par des branchies passent à l'état parfait, elles perdent cet appareil et respirent l'air par des stigmates.

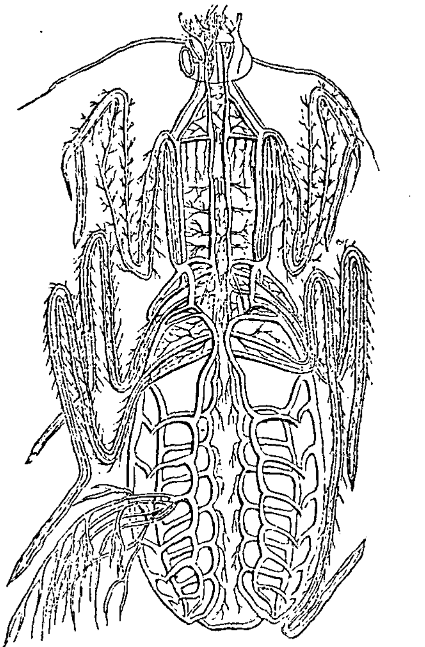

Fig. 6.

Au reste, quel que soit le mode de pénétration de l'air dans les trachées, il est évident que l'action de ce fluide sur le sang doit se produire dans tous les organes, comme l'a remarqué Cuvier, en sorte que la respiration n'est pas localisée chez les Insectes comme chez presque tous les autres animaux. — Les Insectes produisent de la chaleur, et l'activité de la respiration des Abeilles suffit pour élever notablement la température de l'intérieur des ruches. Un autre phénomène plus remarquable est la production de lumière qui s'observe chez quelques espèces, ainsi qu'on l'observe chez la femelle du Lampyre ou Ver luisant, chez certaines espèces de Taupins et chez les Fulgores d'Amérique. Chez nos Lampyres, cette lumière provient de quelques taches situées au-dessus des deux ou trois derniers anneaux de l'abdomen, tandis que, chez la Fulgore, elle provient de taches analogues placées sur la tête même. L'animal a la faculté de pouvoir faire varier cette lumière d'intensité et d'éclat. Elle subsiste quelque temps dans les gaz impropres à la respiration et dans le vide, mais elle s'éteint dans l'eau. La cause de ce phénomène singulier est encore inconnue.

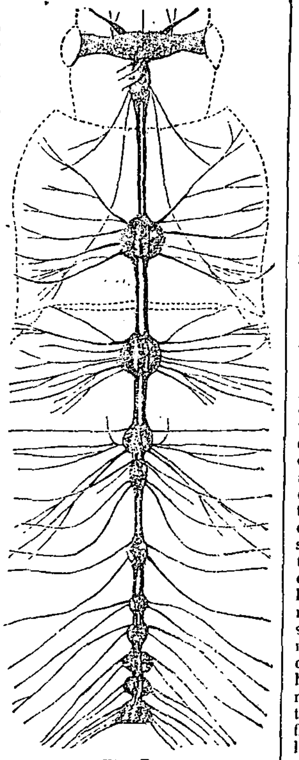

Fig. 7.

IV. *Appareils de la vie animale.* — Le *système nerveux* des Insectes est formé par une double série de ganglions qui sont reliés entre eux par des cordons longitudinaux (Fig. 7. Système nerveux du *Carabe doré*). Leur nombre correspond à celui des anneaux qui composent le corps. C'est à ceux de ces ganglions dont le siége est dans la tête, et qui sont les plus volumineux, que se rattachent les nerfs appartenant aux divers organes et appendices de cette partie de l'animal. Les pattes et les ailes sont mues par les ganglions thoraciques. Les ganglions abdominaux sont en nombre très-variable. On en compte quelquefois huit paires dans les larves ; mais dans les Insectes parfaits ils ne sont pas aussi nombreux. Il y a même des espèces où l'on ne trouve aucun ganglion dans l'abdomen. Dans ce cas, il y a eu fusion des ganglions abdominaux avec les ganglions thoraciques, mais ceux-ci émettent des nerfs qui s'irradient dans l'abdomen. Outre ce système nerveux principal, on a découvert chez les Insectes un second système qui a été nommé *récurrent*. Il se compose d'une série de petits ganglions qui partent des gros ganglions cérébraux, et qui envoient des filets nerveux aux divers organes et principalement à l'appareil digestif. D'après les observations de Blanchard, ce second système répondrait au système ganglionnaire des Vertébrés. En conséquence, les Articulés auraient, tout comme les Vertébrés, un système nerveux pour la vie organique ou végétative, et un système nerveux pour la vie animale ou de relation.

Les Insectes possèdent des *sens* très-développés, mais à des degrés différents suivant les espèces. Comme un grand nombre de ces animaux paraissent sentir la sapidité des corps, il y a lieu de croire qu'il existe une membrane gustative, soit à l'orifice même de la cavité buccale ou sur les lèvres, soit dans l'intérieur même de cette cavité. L'existence de l'odorat ne paraît pas être douteuse, au moins chez certaines espèces ; mais plusieurs anatomistes le placent dans les antennes, tandis que d'autres font de ces organes le siége de l'ouïe. Quant à l'appareil de la vision, les Insectes sont généralement très-bien partagés sous ce rapport. Seulement la structure de leurs yeux est tout à fait différente de celle qui s'observe chez les Vertébrés. On les distingue en *yeux composés* et en *yeux simples*. Les premiers, qu'on appelle aussi *yeux à réseau* ou *à facettes*, sont composés d'une multitude de tubes qui sont réellement autant d'yeux distincts et dont chacun ne reçoit que les rayons de lumière parallèles à son axe. Le nombre de ces tubes accolés est de 9000, chez le Hanneton, pour chaque œil composé ; chez quelques espèces il dépasse, dit-on, 15,000. Les yeux simples, appelés encore *yeux lisses*, *Ocelles* et *Stemmates*, doivent leur nom à ce qu'ils n'ont qu'une facette et ne forment qu'un seul œil. Certains Insectes, comme les Coléoptères, n'ont que des yeux composés ; d'autres, comme les Hémiptères, ont à la fois des yeux à facettes et des yeux lisses. Dans ce cas, les premiers sont situés sur les côtés de la tête, tandis que les seconds sont en général réunis en groupe au nombre de trois et situés vers le sommet de cette partie. Les organes tactiles des Insectes sont multiples : ce sont les palpes, les pattes, et surtout les antennes. Il suffit d'observer le manége des Fourmis pour voir que ces derniers appendices sont chez elles le moyen, pour ainsi dire, de communication des idées.

V. *Reproduction et Métamorphoses.* — Les sexes sont en général très-faciles à distinguer chez les Insectes ; parfois même il existe entre le mâle et la femelle des différences telles, qu'on croirait avoir sous les yeux des espèces et des genres différents. Les organes de la génération sont situés à l'extrémité de l'abdomen. Quelques Insectes, mais en très-petit nombre, sont vivipares ; la grande généralité est ovipare. Dans cette dernière classe, presque tous sortent de l'œuf en dehors du corps de la femelle, néanmoins il en est plusieurs qui éclosent dans l'oviducte et naissent à l'état de larve. Il en est même qui restent dans le corps de la mère jusqu'à ce qu'ils aient pris leur enveloppe de nymphe : ces Insectes sont dits *pupipares ;* on en trouve des exemples parmi les Diptères. Les Hémiptères offrent de leur côté ce que l'on pourrait nommer, pour la même raison, la génération *larvipare.* — Mais un phénomène presque général, dans la classe des Insectes, ce sont les métamorphoses plus ou moins complètes qu'ils subissent dans le cours de leur existence. En effet, on les observe sous trois états bien distincts, qu'on appelle état de *larve*, état de *nymphe*, et état d'*insecte parfait*. Tantôt les changements qu'ils subissent les rendent complétement méconnaissables : c'est ce qu'on nomme *métamorphose complète ;* tantôt ils consistent simplement dans le développement de quelques parties du corps : c'est la *métamorphose incomplète* ou *demi-métamorphose*.

Les Insectes à métamorphose complète sont toujours vermiformes au sortir de l'œuf et pendant le temps qu'ils restent à l'état de *larve*. Leur corps, de forme allongée, se compose d'anneaux mobiles dont le nombre le plus ordinaire est de 13. Parmi ces larves, les unes possèdent des pattes, les autres n'en possèdent pas. Ces pattes sont ou articulées ou formées d'une seule pièce. Leurs yeux sont presque toujours simples ; quelques larves même en sont complétement privées. Le système nerveux et le système digestif présentent aussi des différences notables dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. L'état de larve est celui sous lequel généralement les Insectes vivent le plus longtemps. Le Hanneton passe trois ans à l'état de larve, et quelques semaines seulement à l'état parfait. L'Éphémère qui, dans ce dernier état vit à peine quelques heures, a déjà vécu deux ans à l'état de larve. Certaines espèces, au contraire, subissent dans un seul été toutes leurs transformations, et ne se perpétuent l'année suivante que par l'éclosion des œufs qu'elles ont déposées. C'est pendant qu'ils sont à l'état de larve que les Insectes à métamorphose complète absorbent le plus de nourriture ; pour ceux à métamorphose incomplète, c'est souvent le contraire qui a lieu. C'est improprement qu'on donne aux larves le nom de *Vers ;* toutes sont des *Chenilles*. L'accroissement des larves se fait en général par de véritables mues qui semblent résulter de l'augmentation du corps de l'animal. Le nombre de ces mues est ordinairement de cinq ; chez les Lépidoptères, on en compte même davantage. Pendant les quelques heures qui précèdent la mue, la larve reste immobile ; seulement tout son corps éprouve de temps à autre des contractions brusques et saccadées. La peau se dessèche peu à peu, et finit par s'ouvrir sur le dos en commençant par la tête ; alors la larve s'en dégage peu à peu et se montre revêtue de nouveaux téguments qui ne tardent pas à se solidifier.

Avant de passer à l'état de *nymphe*, beaucoup de larves s'enferment dans un cocon qu'elles fabriquent avec de la soie sécrétée par leurs glandes salivaires et préparée à l'aide de filières creusées dans les lèvres. D'autres pénètrent dans la terre où elles se creusent une loge qu'elles tapissent avec soin. Chez un grand nombre, la peau dont la larve s'est dépouillée à sa dernière mue se dessèche, et constitue une sorte de coque oviforme dans laquelle l'animal reste enveloppé. Parfois la larve se recouvre d'une pellicule mince qui semble emmailloter son corps. Cette dernière disposition, que tout le monde a observée chez les nymphes des Papillons, leur a valu les noms de *Pupes* et de *Maillots;* mais on appelle communément *Chrysalide* cette sorte de nymphe. Plusieurs se filent un cordon qui les soutient par le milieu du corps. Quelques-unes encore se suspendent, la tête en bas, à l'aide de leurs fausses pattes postérieures. Ces nymphes restent tout à fait immobiles, renfermées dans leur coque ou dans leur trou, sans prendre aucune nourriture. Mais pendant cet état de repos apparent, l'organisme tout entier éprouve les changements les plus extraordinaires, pour revêtir sa forme définitive. Les différents organes dont l'insecte parfait doit être pourvu se développent sous le tégument qui les cache à nos regards, et, lorsque cette évolution est achevée, l'animal se débarrasse de son linceul et apparaît comme doué d'un organisme supérieur et d'une vie plus active : il est alors à l'*état parfait*. Cette série de métamorphoses s'observe très-aisément chez les Lépidoptères; mais elle a lieu également chez les Coléoptères, les Hyménoptères, les Diptères, etc. — Chez les Insectes à demi-métamorphoses, comme les Hémiptères, les nymphes sont actives et ressemblent à la fois à ce qu'elles étaient sous forme de larves et à ce qu'elles seront à l'état parfait, si ce n'est sous le rapport des organes du vol. Ces nymphes vivent, marchent et se nourrissent comme à l'ordinaire, ainsi qu'on le voit dans les Sauterelles. Ici l'état de nymphe est simplement caractérisé par la naissance des ailes qui, d'abord repliées et cachées sous la peau, sont alors libres, mais ne prennent tout leur développement qu'à la dernière mue. Certains Insectes commencent par subir des changements considérables, puis s'arrêtent tout à coup dans la voie des métamorphoses, car ils n'acquièrent jamais d'ailes. Les Puces nous offrent un cas de ce genre. Au sortir de l'œuf, la larve a l'aspect d'un petit ver apode, d'abord blanchâtre, puis rougeâtre, qui est plein d'activité. Au bout de quelques jours, elle se fabrique une petite coque soyeuse, dans laquelle elle se transforme en nymphe, pour sortir, après quelques jours encore, à l'état d'insecte parfait. Enfin, il existe aussi quelques Insectes qui font exception à la règle et n'éprouvent point de métamorphoses. Ces espèces, qui sont aptères comme les précédentes, naissent avec tous les organes dont elles doivent être pourvues : tels sont les Poux et les Podurelles.

VI. *Mœurs et Classification.* — Nous ne décrirons point ici les mœurs des Insectes. Cette partie de leur histoire, dont l'étude est plus curieuse encore que celle de leur organisation même, nous entraînerait trop loin. En outre, elle ferait double emploi avec les détails que nous donnerons en parlant des familles et des espèces les plus importantes. — Il existe dans les annales de la science un très-grand nombre de travaux relatifs à la classification des Insectes. Nous suivrons dans cet ouvrage celle de Latreille, avec les quelques modifications qu'y ont introduites les entomologistes contemporains et qui sont généralement adoptées. Ainsi, nous admettons leur division en 10 ordres, savoir : les *Coléoptères*, les *Orthoptères*, les *Névroptères*, les *Hyménoptères*, les *Lépidoptères*, les *Hémiptères*, les *Diptères*, les *Rhipiptères*, les *Suçeurs* et les *Thysanoures*. Les caractères qui distinguent chacun de ces ordres seront indiqués aux articles spéciaux consacrés à ces divers noms.

* **INSECTICIDE.** adj. 2 g. et s. m. (*insectum*, insecte; *cædere*, tuer). Se dit Des substances qui ont la propriété de faire périr les insectes incommodes à l'homme, tels que mouches, poux, puces, punaises, etc. *Poudre in. Le pyrèthre du Caucase est l'in. le plus efficace que l'on connaisse.*

* **INSECTIVORE.** adj. 2 g. et s. m. (lat. *insectum; vorare*, manger). T. Zool.

Enc. — Le qualificatif *Insectivore*, qui signifie mangeur d'insectes, peut s'appliquer à tous les animaux qui se nourrissent principalement ou exclusivement d'insectes; or, dans toutes les classes du règne animal, on trouve des espèces qui se présentent avec cette habitude. Néanmoins, plusieurs naturalistes ont désigné sous la dénomination d'*Insectivores* certains ordres de Mammifères ou d'Oiseaux composés d'espèces dont les insectes forment la nourriture principale. C'est ainsi que Temminck a groupé sous ce nom une partie des Passereaux Dentirostres de Cuvier, et que ce dernier a appelé *Insectivores* une famille de ses Mammifères *Carnassiers*. — Le groupe des *Insectivores* de notre grand naturaliste a été généralement adopté, avec la caractéristique que lui a imposée son auteur. « Ces animaux, dit Cuvier, ont des mâchelières hérissées de pointes coniques, et une vie le plus souvent nocturne ou souterraine : dans les pays froids, beaucoup d'entre eux passent l'hiver en léthargie. Ils sont munis de clavicules, leurs pieds sont courts et leurs mouvements faibles, et tous appuient la pointe entière du pied sur la terre en marchant. » Les Insectivores forment un ordre composé de trois familles principales qui ont pour types la *Musaraigne*, la *Taupe* et le *Hérisson* (v. ces mots). On y rapporte quelques genres étrangers qui ne rentrent pas dans les types précédents. Le plus important est le genre *Tupaïa* ou *Cladobate*, qui est propre à l'archipel Indien. Les espèces qu'il renferme diffèrent surtout des autres Insectivores par leur queue velue, et par la faculté qu'elles possèdent de monter sur les arbres avec agilité, comme les Écureuils. Le genre *Euplère*, qui habite Madagascar, est remarquable par l'analogie de forme qu'il présente avec les Viverridés. En conséquence, il semble faire la transition entre les Insectivores et les Carnivores proprement dits.

* **INSÉCURITÉ.** s. f. Défaut de sécurité. *L'in. des routes entrave le commerce.*

IN-SEIZE. adj. et s. m. T. Imp. et Lib. V. Format.

INSENSÉ, ÉE. adj. et s. Se dit De ceux qui ont perdu le sens et la raison, qui ont l'esprit aliéné; De ceux qui parlent et se conduisent comme s'ils étaient aliénés. *Un homme in. Une femme insensée. Elle parle comme une insensée. Il agit en in. Jeune-in., que faites-vous? Il faut être in. pour se conduire ainsi.* ‖ Se dit adjectivem. Des choses qui ne sont pas conformes à la raison, au bon sens. *Discours in. Action, entreprise, conduite insensée. Passion insensée.* = Synon. Voy. Imbécile.

INSENSIBILITÉ. s. f. Défaut de sensibilité; se dit au sens phys. et au sens moral. *Une complète in. L'in. produite par le froid. In. aux reproches. Vit-on jamais pareille in.?* = Syn. Voy. Apathie.

INSENSIBLE. adj. 2 g. Qui n'est point doué de sensibilité. *Une matière in. et inerte. Les végétaux paraissent insensibles.* ‖ Qui a perdu la sensibilité, qui ne reçoit point l'impression que les agents physiques doivent faire sur les sens. *Être in. au froid, au chaud. Le froid m'avait engourdi les mains et les avait rendues insensibles. Il souffre si patiemment ses douleurs, qu'on le croirait in.* — Au sens moral, on dit : *Une âme, un cœur in. Les longues afflections l'ont rendu in. Il est devenu in. Il fut in. à nos plaintes, à nos maux. Cette femme est in. à l'amour. Il est in. aux louanges.* — On dit quelquefois substantiv., *C'est un in., une in.*, en parl. D'une personne insensible à l'amour. ‖ Qui n'est point perceptible aux sens, qui n'est connu que difficilement par les sens. *Le mouvement de l'aiguille d'une horloge est in. à l'œil. Cette pente est in. Ces nuances sont presque insensibles. La transpiration in. Cela se fait d'une manière insensible.*

INSENSIBLEMENT. adv. Peu à peu, d'une manière peu sensible, qui se connaît difficilement par les sens ou par l'esprit. *Le temps passe in. L'eau creuse in. les pierres. Une secrète langueur le consumait in. Il sut gagner in. mon cœur. Cet abus s'est in. glissé dans l'administration. S'habituer in. à quelque chose.*

INSÉPARABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être séparé. *La chaleur est in. du feu. L'ombre est in. du corps. Ces deux corps sont inséparables l'un de l'autre. Les calamités inséparables de la guerre. Le remords est in. du crime.* ‖ Se dit Des personnes qui ne se quittent presque jamais. *Deux amis inséparables. Ils sont inséparables.* — Subst., *Ce sont deux inséparables.* Fam.

INSÉPARABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être séparé. *Ils sont in. unis.*

INSÉRER. v. a. (lat. *inserere*). Mettre parmi, introduire. *In. un feuillet dans un livre. In. un bourgeon dans la fente d'une greffe. In. le vaccin sous l'épiderme.* ‖ Par ext., se dit Des ouvrages d'esprit, des actes, de certaines publications, etc. *Il faut in. cette anecdote dans votre histoire. Ces vers ne sont pas de cet auteur; ils sont insérés dans son poëme. In. une clause dans un contrat, dans un traité. Votre observation sera insérée au procès-verbal. In. un article, une réclamation dans un journal.* = Inséré, ée. part. = Conj. V. Céder.

* **INSERMENTÉ.** adj. et s. m. T. Hist. mod. Voy. Assermenter et Constitution.

INSERTION. s. f. Action par laquelle on insère; ou État de la chose insérée. *L'in. d'un feuillet dans un livre. L'in. du vaccin. L'in. d'une note dans un texte. L'in. d'un article dans un traité. L'in. d'une annonce dans un journal. L'in. d'une ordonnance au Bulletin des lois. Demander l'in. au procès-verbal.* ‖ T. Anat. et Bot. Attache d'une partie sur une autre. *L'in. des fibres musculaires sur un tendon. L'in. d'un tendon, d'un ligament sur un os. Point d'in. Mode d'in. L'in. de la corolle, des étamines, etc.*

INSIDIEUSEMENT. adv. D'une manière insidieuse. *Il a agi fort in. à mon égard.*

INSIDIEUX, EUSE. adj. (latin. *insidiæ*, embûches). Qui tend ou qui cherche à surprendre quelqu'un. *Un esprit in. Une question insidieuse. Des caresses insidieuses. Des présents in.* ‖ * T. Méd. *Cette maladie est fort insidieuse. Sa marche est insidieuse.* = Syn. Voy. Captieux.

INSIGNE. adj. 2 g. (latin. *insignis*, remarquable). Signalé, remarquable; se dit Des personnes et des choses. *Un in. fripon. Un faussaire in. Un bonheur in. Un malheur in. Une grâce, une faveur in. C'est une fausseté, une calomnie in.* ‖ Se dit De quelques églises cathédrales. *L'in. église de...*

INSIGNE. s. m. Marque distinctive; ne se dit que Des personnes ou des grades, des dignités, et s'emploie le plus souvent au plur. *Les insignes royaux. Les insignes de duc et pair. Les insignes de l'ordre du Saint-Esprit. On avait placé sur le cercueil les insignes du défunt, les insignes de son grade.*

INSIGNIFIANCE. s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. *C'est un homme d'une grande in. L'in. de sa physionomie. L'in. de ses discours.*

INSIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui est sans importance, sans caractère, insipide. *Action, démarche insignifiante. Ouvrage in. Phrase insignifiante. Propos in. C'est un homme tout à fait in. Elle a une physionomie insignifiante.*

INSINUANT, ANTE. adj. Qui a l'adresse de s'insinuer, d'insinuer quelque chose. *C'est un homme in., une femme fort insinuante.* ‖ Se dit Des manières, des discours. *Un air in. Langage in. Des manières insinuantes.*

INSINUATION. s. f. Se dit De tout discours par lequel, sans énoncer positivement une chose, on la donne à entendre ou l'on prépare l'esprit à la recevoir. *Une in. adroite. Une légère in. Une in. perfide. Il est parfois plus difficile de se défendre contre une in. maligne que contre une accusation ouverte.* ‖ T. Rhét. *Exorde par in.*, Voy. Exorde. ‖ T. Pratiq. anc. *In. d'un acte*, Voy. Enregistrement.

Syn. — *Instigation*, *Suggestion.* — L'*insinuation* est une manière subtile et adroite de se glisser dans l'esprit de quelqu'un et de s'emparer de sa volonté sans qu'il s'en doute. La *suggestion* est une manière cachée ou indirecte de prévenir et d'occuper l'esprit de quelqu'un d'une idée qu'il n'aurait pas sans cela. L'*instigation* est un moyen stimulant et pressant d'exciter secrètement quelqu'un à faire ce à quoi il répugne et résiste. L'*insinuation* s'ouvre doucement le chemin et se ménage adroitement la confiance des âmes molles et faciles; la *suggestion* surprend et entraîne l'esprit inattentif ou dominé; l'*instigation* sollicite sourdement, mais fortement, et contraint enfin les esprits faibles et les âmes lâches.

INSINUER. v. a. (latin. *insinuare*, mettre dans le sein). Introduire doucement et adroitement quelque chose. *In. le doigt, une sonde dans une plaie.* ‖ Figur., Faire entendre adroitement, faire entrer insensiblement dans l'esprit. *Insinuez-lui cela doucement. Il faut en parlant lui in. que... In. de bons sentiments. In. une doctrine.* ‖ T. Jurispr. anc. *In., faire in. une donation, etc.*, La faire enregistrer. = s'Insinuer. v. pron. Pénétrer; se dit tant au prop. qu'au fig. *L'air s'insinue dans les corps. L'eau s'insinuait par les fissures du bois. Ce sentiment s'insinua peu à peu dans son âme. Son éloquence onctueuse sait s'in. dans les cœurs.* ‖ En parl. Des personnes, Se faire admettre, s'introduire quelque part avec adresse. *S'in. dans une société. Il s'est insinué à la cour, je ne sais comment. Il est adroit à s'in. partout.* — Fig., *S'in. dans l'esprit, dans les bonnes grâces, dans la bienveillance de quelqu'un*, Se mettre bien dans son esprit, gagner adroitement ses bonnes grâces. = Insinué, ée. part. = Conj. V. Jouer.

INSIPIDE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *sapidus*, sapide). Qui n'a point de saveur. *Liqueur, mets, viande in. Cela est in., cela ne sent rien.* ‖ Fig., en parl. Des choses, Qui n'a aucun agrément, qui n'a rien qui touche et qui pique. *Un poëme, un roman in. Conte fade et in. Discours froid et in. Une conversation in. Des plaisanteries, des louanges insipides.* — Se dit aussi Des personnes. *Un orateur in. Un railleur in.* = Syn. V. Fade.

* **INSIPIDEMENT.** adv. D'une manière insipide. *Il plaisante bien insipidement.*

INSIPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est insipide. *L'in. de l'eau. L'in. d'une viande, d'un mets.* ‖ Figur., *L'in. de ce livre m'a rebuté. L'in. de ses railleries.*

INSISTANCE. s. f. Action d'insister. *Son in. devient fatigante.*

INSISTER. v. a. (lat. *insistere*, s'arrêter sur). Faire instance, persévérer à demander, à vouloir une chose. *Il insiste à demander cet emploi. N'insistez pas davantage sur ce point. Vous me refusez, je n'insiste point.* ‖ Appuyer fortement sur. *In. sur une preuve. L'avocat insista principalement sur ce moyen.*

INSOCIABILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est insociable.

INSOCIABLE. adj. 2 g. Fâcheux, incommode; avec qui l'on ne peut vivre. *Un homme in. Une humeur, un caractère insociable.*

INSOLATION. s. f. (R. *insoler*). Exposition à l'action des rayons et de la chaleur solaires. *L'in. est très-avantageuse aux enfants étiolés ou scrofuleux, et aux individus affaiblis par des excès ou des maladies. Faire sécher des plantes par insolation.*

INSOLEMMENT. adv. Avec insolence.

INSOLENCE. s. f. Effronterie, manque de respect avec arrogance. *L'in. d'un laquais. On ne peut souffrir son in. Cela va jusqu'à l'in. C'est de la dernière in. Répondre avec in. Un air d'in.* ‖ Orgueil offensant. *L'in. d'un grand seigneur, d'un financier, d'un parvenu.* ‖ Se dit Des paroles et des actions où il y a de l'insolence. *Il a dit, il a fait mille insolences.*

INSOLENT, ENTE. adj. (latin. *in*, priv.; *solere*, avoir coutume). Effronté, qui manque de respect. *Il est très-in., in. au dernier point. Cette femme est fort insolente. Si vous étiez assez in. pour oser... Il est in. en paroles. Il est in. avec les femmes.* — Par ext., *Il a le ton bien in. Des airs, des regards insolents. Réponse insolente. Il tient des discours insolents.* ‖ Orgueilleux, qui en use avec orgueil, avec dureté. *Il ne faut pas être in. dans la victoire. La prospérité l'a rendu in.* — Par ext., *Les airs insolents, le ton in. de ces parvenus. Une prospérité insolente. Une insolente présomption. Cet ordre in. les irrita.* ‖ * Fam., Extraordinaire, inouï. *Il a un bonheur in.* ‖ S'emploie substant., en parlant Des personnes, surtout dans le premier sens. *C'est un in., une insolente.* = Syn. Voy. Impertinent.

* **INSOLER.** v. a. (lat. *insolere*). Exposer au soleil. = Insolé, ée. part.

INSOLITE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *solitus*, accoutumé). Qui n'est point d'usage, qui est contraire à l'usage, aux règles ordinaires. *Procédé bizarre et in. Expression in. Clause insolite.*

INSOLUBILITÉ. s. f. T. Chimie. Qualité des substances qui ne peuvent se dissoudre. *Ce sel se distingue tout d'abord de tel autre par son in. dans l'eau.* ‖ Fig., *L'in. d'un problème, d'une question*, L'impossibilité de les résoudre.

INSOLUBLE. adj. 2 g. T. Chim. Qui ne peut se dissoudre. *La résine est in. dans l'eau.* ‖ Fig., Qu'on ne peut résoudre, expliquer. *Une difficulté, une question, un problème insoluble.*

INSOLVABILITÉ. s. f. État de celui qui est insolvable. *L'in. de cet homme est notoire.* — V. Faillite.

INSOLVABLE. adj. 2 g. Qui n'a pas de quoi payer. *Débiteur in. Il est devenu insolvable.*

INSOMNIE. s. f. [On prononce l'M.] (lat. *in*, priv.; *somnus*, sommeil). Privation de sommeil causée par quelque indisposition, quelque chagrin, quelque inquiétude. *Une longue, une continuelle in. Une in. fébrile. Il est sujet à des insomnies.*

* **INSONDABLE.** adj. 2 g. Qu'on ne peut sonder. *Un abime insondable.*

INSOUCIANCE. s. f. État ou caractère de celui qui est insouciant. *Il est là-dessus d'une extrême in. C'est un homme d'une grande in. Sa coupable in. a ruiné sa famille.*

INSOUCIANT, ANTE. adj. Qui ne se soucie et ne s'affecte de rien. *C'est un homme in. Vous êtes trop in. pour vos affaires. Être in. du lendemain. Quel caractère in.!* ‖ * Subst., *C'est un in., une insouciante.*

INSOUMIS, ISE. adj. Non soumis. *Peuples in.* ‖ * T. Législ. mil. Qui est coupable d'insoumission. *Soldat in.* — Subst., *Les insoumis ont été peu nombreux.*

* **INSOUMISSION.** s. f. Caractère, état de celui qui est insoumis. *L'in. de cet enfant désespère ses maîtres. Un conscrit coupable d'in.* — V. Désertion.

INSOUTENABLE. adj. 2. g. Qu'on ne peut soutenir, défendre, justifier; ne se dit que Des choses. *Cette assertion, cette cause, cette opinion est in.* ‖ Qu'on ne peut supporter, qui choque extrêmement; se dit Des personnes et des choses. *C'est un homme in. Des manières insoutenables. Une vanité insoutenable.*

INSPECTER. v. a. (lat. *inspectare*, regarder en dedans). Examiner avec autorité ou en vertu d'une mission spéciale. *In. des travaux. In. un établissement public. In. un collége. In. des livres de commerce. In. des troupes, un régiment. La police inspecta minutieusement toute la maison.* = Inspecté, ée. part.

INSPECTEUR. s. m. Celui qui est chargé d'inspecter, de surveiller quelque chose. *In. des bâtiments. In. des ponts et chaussées. In. des forêts. In. des prisons. In. des théâtres. In. de l'université, des études. In. des finances. In. aux revues, In. de la cavalerie.* ‖ * On dit aussi au fém., *Inspectrice. Inspectrice des salles d'asile.*

INSPECTION. s. f. Action par laquelle on regarde, on considère, on examine quelque chose. *A la première in. on connaît que cet acte est faux. J'ai connu par l'in. des pièces du procès que... L'in. du ciel, des astres. Il lui prédit, par l'in. de sa main, que... Les aruspices prétendaient juger de l'avenir par l'in. des entrailles des victimes. L'in. des lieux. Faire l'in. des armes. Des soldats qui passent à l'in. Cette in. a duré bien longtemps.* ‖ Fonction, soin d'examiner, de surveiller quelque chose. *Il a l'in. des travaux. On lui a donné l'in. du matériel. Il a droit d'in. là-dessus. Il a in. sur ces ouvriers.* ‖ Charge, emploi d'inspecteur. *Il obtint une in. dans les bâtiments.*

INSPIRATEUR, TRICE. adj. Qui inspire. *Un génie in. Muse inspiratrice. Les anciens croyaient à des divinités inspiratrices.* ‖ T. Anat. *Muscles inspirateurs*, Ceux qui concourent par leurs contractions simultanées à agrandir le thorax pendant l'inspiration. *Le diaphragme et les intercostaux sont des muscles inspirateurs.*

INSPIRATION. s. f. Action d'inspirer quelqu'un, de le conseiller, de lui suggérer quelque chose. *L'in. divine. C'est par votre in. que j'ai agi.* ‖ La chose inspirée. *Je vous dois cette in. Il n'écoute que les inspirations de sa haine. C'est là qu'il a puisé ses plus belles inspirations.* ‖ Se dit particulièrement Des sentiments, des pensées, des desseins qui semblent naître spontanément, et que l'on regarde souvent comme inspirés par la divinité ou par quelque puissance surnaturelle. *C'est une in. divine, une in. du ciel, de Dieu, d'en haut. Il lui vint une sainte in. J'ai eu une bonne in. De sublimes inspirations. Les inspirations du génie. Cette idée m'est venue comme par in.* ‖ En parl. de Littér. et de Beaux-Arts, se dit quelquefois pour Enthousiasme. *Ceci a été fait d'in. On sent dans cette ode la chaleur de l'in. Céder à l'in.* ‖ T. Physiol. Voy. Respiration.

INSPIRER. v. a. (latin. *inspirare*, souffler dans). Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, quelque mouvement, quelque dessein, quelque pensée. *C'est un sentiment que la nature inspire. In. de l'amour, des désirs, de l'horreur, du mépris, du respect, de la crainte. Sa présence inspire la joie, la tristesse. Ces lieux inspirent la mélancolie. Ses richesses lui inspirent de l'orgueil. C'est lui qui m'a inspiré cette bonne pensée. In. des soupçons. C'est l'envie qui lui a inspiré cette mauvaise action. Sa conduite m'inspira le désir de le connaître. Cette circonstance lui inspira l'idée d'un grand ouvrage.* — On dit de même, avec un nom de personne pour complément direct: *C'est la haine, c'est la charité qui l'inspire. A cette conduite du prince, on reconnut le ministre qui l'inspirait.* ‖ Se dit particul. Des lumières, des sentiments, de l'enthousiasme qui viennent ou qu'on suppose venir de la Divinité ou de quelque puissance surnaturelle. *Dieu inspirait les prophètes. Le Saint-Esprit lui inspira de se retirer dans la solitude. Les païens croyaient qu'Apollon inspirait la Pythie. Les poëtes disent qu'Apollon, que les Muses les inspirent. Ce poëte n'a pas été bien inspiré.* = * s'Inspirer. v. pron. Puiser certains sentiments, certaines idées, etc. *Ce poëte s'est inspiré de la Bible. Ce peintre ne s'inspire que de la nature.* — Famil., *Je fus bien inspiré quand je fis telle chose*, Je fus bien avisé, j'eus une bonne idée lorsque, etc. ‖ T. Méd. *In. de l'air dans les poumons d'un asphyxié, d'un nouveau-né*, Y souffler de l'air. On dit mieux, *Insuffler.* = Inspiré, ée. part. ‖ Substant., se dit D'une personne qui est ou que l'on suppose inspirée de la Divinité. *Un inspiré. Une inspirée.*

INSTABILITÉ. s. f. *T. Physiq. Défaut de stabilité. *L'in. de cet équilibre résulte de ce que...* ‖ * T. Chim. *L'in. d'une combinaison*, État d'une combinaison qui cesse sous la moindre influence. ‖ Fig., *L'in. de la fortune. L'in. du monde, des choses du monde. L'in. de l'esprit humain.*

***INSTABLE.** adj. 2 g. T. Physiq. et Chim. Qui n'est pas stable. *Équilibre in. Des combinaisons instables.* ‖ Fig., *Un caractère in. Tout ce qui dépend de la fortune et de l'opinion est in. comme elles.*

INSTALLATION. s. f. Action par laquelle on installe ou l'on est installé. *L'in. du président d'un tribunal. L'in. d'un curé dans son église. On s'opposa à son in.* ‖ *Fam., se dit quelquefois Des choses. *On travaille à l'in. des colis dans le navire*

INSTALLER. v. a. (latin. *in*, dans; *stallus*, siége). Mettre solennellement en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. *In. le président d'un tribunal. On l'a installé dans cette dignité, dans cette charge. Il n'est pas encore installé.* ‖ Placer, établir quelqu'un en quelque endroit. *In. un commis à son bureau. On l'a installé dans son nouveau logement.* — * Se dit aussi Des choses, et signifie, Les disposer dans la place qui convient à chacune d'elles. *J'ai fini d'in. mes livres dans ma bibliothèque.* Fam. = s'Installer. v. pr. Se mettre, s'établir. *S'in. dans un fauteuil. Ce marchand a été s'in. plus loin. Je m'installerai bientôt dans mon nouvel appartement. Il s'est si bien installé dans cette maison, qu'on l'en croirait le maître.* = Installé, ée. p.

INSTAMMENT. adv. Avec instance, d'une manière pressante. *Il vous le demande, il vous en prie in.*

INSTANCE. s. f. (latin. *in*, dans; *stare*, se tenir). Sollicitation pressante; se dit surtout au pluriel. *Faire in., de grandes, de vives instances auprès de quelqu'un. Je l'en ai sollicité avec in., avec toutes les instances possibles.* ‖ T. Jurispr. Demande, poursuite en justice. *L'in. est pendante à tel tribunal. Il y a in. entre tel et tel. Former, reprendre, faire vider une in. Péremption d'in. L'in. est périmée.* — *Première in.*, Poursuite d'une action devant le premier juge. *Il perdit son procès en première in. Tribunal de première in.*, V. *Organisation* judiciaire. ‖ T. Logiq. Se dit d'un Nouvel argument qui a pour objet de détruire la réponse faite au premier. *Voilà une bonne in. Que répondez-vous à cette in.?*

INSTANT, ANTE. adj. Pressant. *Instante sollicitation. Aux instantes prières d'un tel.* ‖ Imminent, urgent. *Le péril, le besoin est in.* = Syn. V. Imminent.

INSTANT. s. m. Moment très-court, le plus petit espace de temps. *Un in. favorable. Un in. d'illusion. Il fit cela en un in. Il ne faut qu'un in. Je reviens dans un in. Il peut rentrer d'un in. à l'autre. En cet in. Dans le même in. Au même in. Dès l'in. que...* ‖ Ellipt. et famil., *Un in.*, Attendez, arrêtez un instant. = *A chaque in.*, *A tout in.*, loc. adv. Continuellement, sans cesse. *Il le répète à chaque in., à tout in.* = *A l'in.*, *Dans l'in.*, loc. adv. Aussitôt, à l'heure même, tout à l'heure. *Il partit à l'in., à l'in. même. Je reviens à l'in., tout à l'in. Je suis à vous dans l'instant.*

Syn. — *Moment.* — *Instant* et *moment* expriment les plus petites parties de la durée, mais un *instant* est encore plus court qu'un *moment*. *Instant* marque la plus petite durée du temps et n'est jamais employé que dans le sens littéral; *moment* a une signification plus étendue. Il se prend quelquefois pour le temps en général et il est d'usage dans le sens figuré. Un *instant* trop tôt ou trop tard est quelquefois tout ce qui fait la différence du succès à l'infortune; dans une foule de choses, tout dépend de savoir prendre le *moment* favorable. Chaque *instant* de la vie est un pas vers la mort. Tous les *moments* sont chers à qui connaît le prix du temps.

INSTANTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant. *Le choc fut in. Une action, une frayeur instantanée.*

* **INSTANTANÉITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est instantané. *L'in. du choc. L'in. d'une impression.*

INSTAR (à l'). loc. prép. empruntée du lat., *instar*. A la manière, à l'exemple de, de même que. *Il a fait construire une maison à l'in. des maisons romaines. A l'in. des cours étrangères. A l'in. de Paris.*

INSTAURATION. s. f. (lat. *instauratio*). Rétablissement d'une chose dans son premier état. *L'in. d'un temple, d'un culte, d'une fête.*

INSTIGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui pousse à faire quelque chose; se prend le plus souvent en mauvaise part. *C'est lui qui a été l'in. de la révolte. Elle a été l'instigatrice du crime.*

INSTIGATION. s. f. Suggestion, excitation, sollicitation pressante à faire quelque chose; ne se dit qu'en mauvaise part. *Ce crime a été commis à l'in. d'un tel. Il s'est laissé séduire aux instigations de cette femme. L'in. du malin esprit.*

INSTIGUER. v. a. (lat. *instigare*). Exciter, pousser quelqu'un à faire quelque action. *Cet homme est instigué par un tel.* Peu us. = Instigué, ée. part.

INSTILLATION. s. f. [On prononce les L sans les mouiller.] (lat. *in*, dans; *stilla*, goutte). Action d'instiller. *Verser par instillation.*

INSTILLER. v. a. [On pron. les L sans les mouiller.] Faire couler, verser goutte à goutte. *In. un collyre entre les paupières. In. quelques gouttes d'essence dans une plaie.* = Instillé, ée. part.

INSTINCT. s. m. (lat. *instinguere*, pousser à...).

I. On définit l'*Instinct*, un penchant intérieur qui porte à exécuter un acte sans aucune notion de son but, en employant des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à les modifier. L'ins. existe chez l'homme et chez les animaux, où il est généralement en raison inverse de l'intelligence et en rapport avec les besoins de l'organisation. En effet, pour que ceux-ci puissent être satisfaits, l'une ou l'autre de ces puissances leur est indispensable. On remarque encore que l'ins. est moindre dans les espèces douées de moyens d'action énergiques; il est plus développé au contraire dans les espèces plus faibles dont la ruse est la principale ressource, soit pour échapper à leurs ennemis, soit pour se procurer leur nourriture. Les actions instinctives ont trait à la conservation de l'individu, à celle de l'espèce, ou aux relations des animaux entre eux. — « L'ins., dit très-bien Flourens, a trois caractères qui lui sont propres : 1° Il agit sans instruction, sans expérience : l'Araignée en effet n'apprend point à faire sa toile, ni le Ver à soie son cocon, ni l'Oiseau son nid, ni le Castor sa cabane. 2° Il ne fait jamais de progrès : l'Araignée ne fait pas mieux sa toile le dernier jour de sa vie que le premier ; elle fait bien du premier coup ; elle ne fait jamais mieux ; elle n'a jamais fait mal. 3° L'ins. est toujours particulier, c'est-à-dire relatif à un objet particulier. Le Castor a la merveilleuse industrie de se bâtir une cabane, mais cette merveilleuse industrie ne lui sert qu'à bâtir sa cabane. Pour tout le reste, pour les qualités relatives à nous, comme dit Buffon, il est fort inférieur au Cheval, au Chien, etc. » — Les instincts des animaux varient suivant les espèces. Chaque ins. particulier est propre à une espèce particulière, et relative à son organisation particulière. Chaque espèce, en même temps qu'elle a reçu du Créateur certains organes, a donc reçu les instincts qui y correspondent. L'homme lui-même a des instincts. L'enfant, par ex., comme tous les petits des Mammifères, se met à teter aussitôt après sa naissance, et sans qu'il soit besoin de le dresser à cette manœuvre. Mais dès que l'homme a fait quelques pas dans la vie, il est bien difficile de discerner ce qui appartient à l'ins. de ce qui appartient à l'intelligence, car, chez lui, celle-ci détermine et dirige tous les actes qui, chez les animaux, sont du domaine de l'ins., même ceux qui se rapportent à la conservation de l'individu et de l'espèce. Toutefois on peut certainement qualifier d'*instinctifs* certains sentiments indélibérés, comme la crainte, et certains mouvements irréfléchis, comme ceux que provoque ce sentiment. Mais c'est tout à fait abusivement que, dans le langage ordinaire, on applique le nom d'instincts à ces actes habituels que nous exécutons comme machinalement, à certaines dispositions qui sont comme innées, à certains sentiments qui nous sont familiers, et à certaines idées qui nous apparaissent immédiatement par l'effet du phénomène de l'association.

II. L'ins., quelque développé qu'il soit dans une espèce, n'est pas le mobile de toutes les actions des individus de cette espèce. L'*observation démontre* que la *plupart* des animaux sont doués d'*intelligence*, quoique à des degrés bien différents. Chez l'homme, l'intelligence prédomine toujours sur l'ins.; chez les animaux, l'ins. prédomine toujours sur l'intelligence. Au reste, ce sont deux forces essentiellement différentes, et qui se distinguent par des caractères absolument opposés. L'ins. agit par spontanéité, sans instruction; l'intelligence agit par instruction, par expérience. L'ins. n'a pas conscience du but ; l'intelligence comprend ce but, y tend volontairement, et saisit les rapports des moyens avec lui. En conséquence, l'ins. reste stationnaire, tandis que l'intelligence progresse. Enfin, l'instinct est seulement commun à l'espèce, tandis que l'intelligence est également commune à l'espèce, mais en outre est encore particulière à l'individu. En un mot, l'ins. est une propriété, l'intelligence est une faculté. Ce n'est point à l'intelligence des animaux, mais à leur ins. seul que sont dus ces actes et ces travaux merveilleux qui de tout temps ont fait l'admiration de l'homme. Nous ne pouvons pas perfectionner l'ins., nous ne pouvons que l'étouffer ; au contraire, nous pouvons développer l'intelligence des animaux, et tel est le résultat de l'éducation que nous donnons à quelques-uns d'entre eux. Cependant ceux-là seuls sont susceptibles d'éducation qui sont doués de la plus grande somme d'intelligence, et qui précisément ont les instincts les moins puissants.

Descartes et quelques-uns de ses disciples regardaient les animaux comme de pures machines, et auraient cru blasphémer en appliquant le nom d'intelligence à la force interne qui détermine leurs actions, et en leur attribuant une faculté qui semble les rapprocher de l'homme. Mais le sens commun a toujours protesté contre cette conception bizarre, qui justifiait toutes les cruautés commises contre les animaux. Cependant il n'y a aucune assimilation à faire de l'intelligence des animaux et de l'intelligence humaine, car il y a un abime entre elles. A une époque où dominait l'opinion de l'automatisme des bêtes, Bossuet, dont on peut dire qu'il a allié au suprême degré le génie et le bon sens, accordait à l'animal tout ce qu'il y a dans la partie sensitive de l'âme humaine, le plaisir, la douleur, les sensations, les passions, les idées sensibles. Cette manière de voir « paraît, dit-il, d'autant plus vraisemblable, qu'en donnant aux animaux le sentiment et ses suites, elle ne donne rien dont nous n'ayons l'expérience en nous-mêmes, et que d'ailleurs elle sauve parfaitement la nature humaine en lui réservant le raisonnement. » Telle était aussi la doctrine de Leibniz. « Autant qu'on peut en juger, dit cet illustre métaphysicien, l'intelligence des animaux est purement empirique ; bornés à l'association et à la mémoire des idées, ils sont incapables de toute notion générale et nécessaire. Ils ne raisonnent pas, mais passent d'une image à une autre, et à chaque rencontre nouvelle qui paraît être semblable à la précédente, ils s'attendent à ce qu'ils y ont trouvé joint autrefois, comme si les choses étaient liées dans la réalité, parce que leurs images sont liées dans leur mémoire. » Ainsi donc, s'il n'y a pas lieu d'exalter les bêtes pour rabaisser l'homme, comme l'ont fait Montaigne, Gassendi et plusieurs philosophes du dernier siècle, il ne faut pas se figurer non plus qu'on rehausse la dignité humaine en réduisant les animaux au rang de simples machines. L'intelligence humaine a seule le pouvoir de se replier sur elle-même; seule elle possède la faculté de se mettre en rapport avec les autres et de les faire participer à ses progrès; seule elle a la conscience de sa participation avec l'infini, et la puissance de s'élever à la connaissance des vérités éternelles et nécessaires; seule elle possède la liberté morale ; seule enfin elle a le privilége de l'immortalité.

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui naît de l'instinct, qui appartient à l'instinct. *Mouvement, sentiment in. Impulsions instinctives.*

INSTINCTIVEMENT. adv. Par instinct.

INSTITUER. v. a. (lat. *instituere*). Établir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose. *Jésus-Christ a institué le sacrement de l'eucharistie. In. une fête, des jeux solennels. In. un ordre, une confrérie. In. des tribunaux. Les censeurs furent institués pour surveiller les mœurs.* ‖ Se dit De ceux qu'on établit en charge, en fonction. *Le pape a été institué par Jésus-Christ comme son vicaire. Le sultan peut in. ou destituer ses officiers comme il lui plaît. In. un juge, un notaire.* ‖ T. Jurisp. *In. un héritier, in. héritier*, Nommer quelqu'un son héritier par testament. = INSTITUÉ, ÉE. part. *Héritier institué.*

INSTITUT. s. m. (latin. *institutum*, établissement). Constitution d'un ordre religieux, règle de vie qui lui est prescrite au temps de son établissement. *Un pieux, un saint in. Ces religieux n'ont rien changé à leur in.* — Par ext., se dit quelquefois De l'ordre lui-même. *Il aspirait à être chef d'institut.*

Enc. — I. Après avoir, par un décret du 8 août 1793, supprimé toutes les Académies et sociétés savantes patentées ou dotées par l'État, la Convention s'occupa presque aussitôt de les réorganiser sur de nouvelles bases. En conséquence, un article de la constitution de l'an III (1794) décréta qu'il y aurait « un *Institut national* chargé de recueillir les découvertes, et de perfectionner les arts et les sciences. » La loi sur l'instruction publiée le 25 octobre de l'année suivante disposa que cet Institut serait fixé à Paris, et décida qu'il serait composé de 312 membres, savoir, 144 titulaires résidant à Paris, 144 associés répandus dans les provinces, et 24 correspondants étrangers. En outre, l'Inst. fut divisé en trois classes, partagées elles-mêmes en un certain nombre de sections. 1re classe, *Sciences physiques et mathématiques*, 10 sections : Mathématiques, Arts mécaniques, Astronomie, Physique expérimentale, Chimie, Histoire naturelle et Minéralogie, Botanique et Physique générale, Anatomie et Zoologie, Medecine et Chirurgie, Économie rurale et Art vétérinaire. 2e classe, *Sciences morales et politiques*, 6 sections : Analyse des sensations et des idées, Morale, Science sociale et Législation, Économie politique, Histoire, Géographie. 3e classe, *Littérature et Beaux-Arts*, 8 sections : Grammaire, Langues anciennes, Poésie, Antiquités et Monuments, Peinture, Sculpture, Architecture, Musique et Déclamation. L'Inst. devait distribuer, tous les ans, un certain nombre de prix, et adresser au Corps législatif un compte rendu des progrès des sciences et des travaux de ses différentes classes. Chacune de ces dernières devait également publier, chaque année, le résultat de ses recherches. L'Inst. fut organisé, dès le mois de déc. 1796, et son règlement ayant été approuvé par le Corps législatif, le 4 avril suivant, il fut officiellement installé, onze jours après, le 11 avr., par le pouvoir exécutif. Il subsista jusqu'en 1803 tel que la Convention l'avait constitué; mais, le 23 janvier de cette année, un arrêté du premier consul lui donna une organisation nouvelle. La seconde classe, c.-à-d. celle des sciences morales, fut supprimée, et les trois autres furent remaniées de manière à en former quatre : 1re classe, *Sciences physiques et mathématiques*, répondant à l'ancienne Académie des Sciences, et composée des mêmes sections que précédemment, plus une nouvelle pour la géographie et la navigation. 2e classe, *Langue et littérature françaises*, ayant les attributions de l'ancienne Académie française. 3e classe, *Histoire et littérature anciennes*, remplaçant l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et comprenant dans ses attributions les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et les diverses sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire. 4e classe, *Beaux-Arts*, composée de 5 sections réunissant aux travaux des anciennes Académies de peinture, sculpture et architecture, ceux de la gravure et de la composition musicale. Le nombre total des membres fut fixé à 367, savoir : 171 *résidants* et 196 *correspondants* français ou étrangers. En même temps, les secrétaires de chaque classe, qui jusqu'alors avaient été temporaires, furent déclarés *perpétuels*. En 1811, l'Inst., qui jusqu'alors s'était successivement appelé *Inst. national* (1796-1806), *Inst. de France* (1806), et *Inst. des sciences, lettres et arts* (1807-1811), prit le titre d'*Institut impérial*, qu'il conserva jusqu'en 1814, où il devint *Inst. royal*. Le 21 mars 1816, une ordonnance royale modifia une troisième fois l'Inst. Tout en maintenant son nom et sa division en quatre sections, elle rendit chacune d'elles indépendante des autres et rétablit les anciennes dénominations d'*Académie française, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, Acad. des Sciences*, et *Acad. des Beaux-Arts*. En 1832, une ord. de Louis-Philippe en date du 26 oct. 1832 compléta le cadre de l'Inst. en rétablissant la classe des sciences morales et politiques, sous le nom d'*Acad. des Sciences morales et politiques*. — L'Inst. proprement dit n'a donc subsisté qu'une vingtaine d'années, depuis le 20 nov. 1796 jusqu'au 21 mars 1816. Il a publié, dans cet intervalle, outre deux comptes rendus de ses travaux annuels (1797, 1798), et divers rapports sur l'état et le progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789 (1808), et sur les prix décennaux (1810, etc.), 29 volumes in-4° de Mémoires, dont 13 pour la classe des sciences physiques et mathématiques, 5 pour la classe de littérature et beaux-arts, 3 pour la base du système métrique, et 3 pour les savants étrangers.

Le terme *Institut de France* n'est plus aujourd'hui qu'une expression générique, qui sert à désigner l'ensemble des cinq Académies que nous venons de nommer. Ces Académies n'ont de commun que l'agence, le secrétariat et les collections ; pour tout le reste, elles agissent avec la plus entière indépendance. Toutefois elles se réunissent une fois chaque année, le 15 août, en séance publique. C'est dans cette séance solennelle que se fait la distribution des prix et des encouragements décernés par chaque Académie. Ces prix consistent en médailles ou sommes une fois données, et dont les fonds sont fournis, soit par l'État, soit par des fondations particulières.

II. La dénomination d'*Institut* a été également adoptée par diverses sociétés savantes, qui n'ont rien de commun avec l'institution qui précède. Ainsi, on appelle *Inst. d'Égypte* ou *Inst. du Caire*, la commission scientifique qui, en 1798, fut attachée à l'expédition d'Égypte, et à laquelle nous devons le grand ouvrage qui porte son nom. L'*Inst. historique* est une société particulière fondée à Paris, en 1833, pour encourager et propager le goût des études historiques. L'*Inst. des provinces* est une association analogue créée vers la même époque, pour développer le mouvement scientifique, littéraire et artistique dans les départements. A l'étranger, il existe aussi plusieurs sociétés savantes qui ont choisi ce titre d'*Institut*. Nous nous contenterons de citer l'*Inst. national* des États-Unis, l'*Inst. archéologique* de Rome, et l'*Inst. historique et géographique* de Rio-Janeiro. Enfin, ce même nom a encore servi à désigner certains établissements destinés à l'enseignement supérieur : tel était l'*Inst. agronomique* de Versailles, qui, fondé en 1849, a été supprimé par un décret de 1852.

INSTITUTES. s. f. pl. (lat. *institutiones*).

Enc. — On appelle communément *Institutes* ou *Instituts*, les traités élémentaires de droit, écrits par les jurisconsultes romains pour servir à l'enseignement : telles étaient les Inst. de Gaïus, de Florentinus, de Callistrate, de Paul, d'Ulpien, de Marcien et de Tribonien. Le premier de ces ouvrages, qui fut composé sous Antonin, et le dernier qui fut écrit sous Justinien, dont il porte le nom, sont seuls parvenus jusqu'à nous. Celui-ci, qu'on appelle encore tout simplement les *Institutes*, a été tiré des écrits des anciens jurisconsultes, et principalement du livre de Gaïus. Depuis l'époque de leur publication (533 ap. J.-C.) jusqu'à nos jours, les Inst. de Justinien ont servi, dans l'Europe tout entière, de manuel pour l'étude du droit romain. En conséquence aucun ouvrage, à l'exception des Livres saints, n'a été l'objet d'un aussi grand nombre de commentaires. Ceux de Ducaurroy et d'Ortolan, tous les deux professeurs à la faculté de droit de Paris, sont entre les mains de tous les étudiants.

INSTITUTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui institue, qui établit. *L'in. d'une fête, d'une cérémonie. L'in. d'un ordre religieux. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est l'institutrice de l'ordre de l'Annonciade.* ‖ Celui, celle qui est chargée de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. *Un savant in. Une sage institutrice. L'in. d'un jeune prince.* ‖ Celui, celle qui tient une école, une maison d'éducation. *In. primaire. Cet in. a grand soin de ses élèves.*

INSTITUTION. s. f. Action par laquelle on institue, on établit. *L'in. des jeux Olympiques. L'in. d'un ordre religieux. L'in. d'une fête annuelle. L'in. du parlement. Tout ce qui est d'in. humaine est sujet au changement. Les sacrements sont d'in. divine.* — T. Jurisp. *In. d'héritier*, Nomination d'un héritier. — T. Droit canoniq. *In. canonique*, La collation par l'autorité spirituelle du droit spirituel attaché à une fonction ecclésiastique. ‖ La chose instituée. *Une louable, une pieuse, une sainte in. Les institutions politiques et religieuses. Les institutions nationales. Les hôpitaux, les écoles sont des institutions utiles. C'est une in. qui tombe en décadence.* ‖ Se dit quelquefois pour Éducation et Instruction. *L'in. de la jeunesse doit être l'objet d'une surveillance rigoureuse de la part d'un gouvernement.* ‖ Par ext., École, maison d'éducation. *Une in. de jeunes demoiselles. L'in. des sourds-muets. Chef d'institution.*

INSTRUCTEUR. s. m. Celui qui instruit ; ne se dit que, dans l'armée, De celui qui est chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. *Manuel de l'in.* — On dit adjectivem., *Capitaine in.* ‖ T. Pal. *Juge in.*, ou Juge d'instruction, V. JUDICIAIRE.

INSTRUCTIF, IVE. adj. Qui instruit ; ne se dit que Des choses. *Un livre in. Sa conversation est instructive.*

INSTRUCTION. subst. f. Éducation, enseignement. *L'in. de la jeunesse, des enfants. Travailler à l'in. des pauvres. Répandre le bienfait de l'in. Le ministre de l'in. publique.* ‖ Leçon, précepte qu'on donne pour instruire. *Vous lui donnez là une bonne in., une in. salutaire. On puise dans cet ouvrage d'utiles instructions.* ‖ Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore. *In. sur la manière de se servir du microscope. J'ai fait un mémoire pour l'in. de mon rapporteur. Je vous demande cela pour mon in.* — *In. pastorale*, Mandement d'évêque sur quelque point de doctrine. || Savoir, connaissances acquises. *C'est un homme d'une grande in., rempli d'in. Elle manque d'in. Un jeune homme sans in.* || Se dit Des ordres, des explications, des avis qu'on donne à quelqu'un pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise; dans ce sens, il s'emploie surtout au plur. *Instructions verbales, écrites, secrètes. J'irai prendre vos instructions sur l'affaire dont vous m'avez chargé. Donnez-lui vos instructions. L'ambassadeur attend de nouvelles instructions. Il a des instructions détaillées dont il ne doit pas s'écarter. Ce que vous demandez est contre mes instructions.* ||T. Jurisp. Se dit Des recherches et des formalités nécessaires pour mettre une affaire, soit civile, soit criminelle, en état d'être jugée. *Travailler à l'in. d'un procès. Code d'in. criminelle. Juge d'in.*, V. Judiciaire.

Enc. — I. Deux choses sont indispensables pour faire un homme complet, l'*éducation* et l'*instruction*. La première s'occupe de l'être moral; la seconde s'occupe de développer ses facultés intellectuelles et son activité extérieure. C'est par l'*enseignement* que l'on atteint ce double but. — L'inst. peut être *domestique*, c.-à-d. donnée au sein même de la famille; *privée*, c.-à-d. donnée par des particuliers qui se vouent à cette noble profession; *publique*, c.-à-d. dispensée par l'État. Chacun de ces modes a ses avantages. Dans la famille, l'éducation, qui a pour objet de faire l'homme moral et religieux, l'emporte en général sur l'inst. qui forme l'homme intellectuel. C'est le contraire qui a lieu dans l'inst. publique, soit parce que le nombre des élèves ne permet pas de scruter aussi minutieusement la personnalité de chacun d'eux, soit parce qu'il est plus facile de constater le progrès intellectuel que le progrès moral, soit enfin parce que le premier fournit des résultats plus brillants. On a souvent contesté le droit de l'État à dispenser l'inst. Nous pensons que c'est à tort, car il importe à tout pays, d'une part, que chaque citoyen ait un certain degré de culture intellectuelle qui stimule et soutienne son activité; et de l'autre, que la nation ne se laisse point dépasser par les peuples voisins dans la voie de la science pure et appliquée. De là la nécessité et le devoir pour l'État de répandre ce qu'on appelle l'inst. primaire, même en la donnant à celui qui ne peut la payer, et d'entretenir à ses frais ces établissements et ces écoles supérieures qui ont mission de faire progresser les sciences, et d'initier à tous leurs secrets le petit nombre d'hommes appelés par leur vocation à ces hautes études. L'inst. intermédiaire ou secondaire, c.-à-d. celle qui se distribue dans les colléges, dans les lycées et dans les établissements analogues, est la seule que l'État pourrait peut-être abandonner à l'initiative où, comme dit l'économie politique, à l'industrie privée. Mais ici il faut tenir compte des circonstances locales: si, chez nous, l'État fermait ses colléges et ses lycées, l'inst. subirait une décadence rapide, et la nation ne tarderait pas à ressentir les effets de cette déchéance. Les établissements universitaires sont donc nécessaires, ne fût-ce que pour contraindre les établissements privés à maintenir le niveau des études. Dès que l'État ne s'attribue pas un monopole, dès que la liberté d'enseignement est admise; en d'autres termes, dès que tout citoyen, moyennant les garanties que la société est en droit d'exiger de lui et la surveillance dont elle n'a pas le droit de se départir, peut se livrer à la fonction de l'enseignement, les objections adressées à l'enseignement public tombent immédiatement, lors même que les critiques qu'on en a faites subsisteraient. Or, tel est le régime qu'ont établi et organisé chez nous les lois du 15 mars 1850, 9 mars 1852 et 27 mai 1854.

II. En 1791, quand l'Assemblée *législative* institua les ministères, elle comprit dans les attributions de celui de l'Intérieur la surveillance et la direction de l'enseignement. Cet état de choses dura jusqu'en 1820, où une ord. du 22 déc. créa un *Ministère de l'instruction publique.* En 1822, le titulaire du nouveau département ne prit que le titre de *Grand maître de l'Université*, auquel fut ajouté, en 1824, celui de *Ministre des affaires ecclésiastiques*, parce qu'à cette époque il fut également chargé de la direction des affaires ecclésiastiques. Enfin, le 29 juillet 1830, il reçut le titre de *Ministre de l'inst. publique et des cultes.* Cependant la direction des cultes a été plusieurs fois, par suite de considérations de personnes, retirée au ministère de l'inst. publique, pour être réunie à celui de la justice. Le haut fonctionnaire auquel est confié ce département est donc en général chargé d'une double fonction. Comme ministre de l'inst. publique, il dirige tout le corps enseignant, administre les écoles publiques, et surveille les écoles libres. C'est sur sa proposition que l'empereur nomme et révoque les membres du Conseil impérial, les inspecteurs généraux, les recteurs, les professeurs des Facultés, du collége de France, du Muséum d'histoire naturelle et de l'École des langues orientales, les membres du Bureau des longitudes et ceux de l'Observatoire de Paris et de Marseille, les administrateurs et conservateurs des bibliothèques publiques. Il nomme et révoque directement par voie d'arrêtés les professeurs de l'École des chartes, les inspecteurs d'académie, les membres des conseils académiques, les fonctionnaires et professeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, des lycées et colléges, les inspecteurs primaires, les employés des bibliothèques publiques, et généralement toutes les personnes attachées à des établissements d'inst. publique appartenant à l'État. Enfin, il prononce directement et sans recours contre les membres de l'enseignement secondaire public la réprimande devant le conseil académique, la censure devant le Conseil impérial, la mutation, la suspension des fonctions avec ou sans privation de traitement. Il peut prononcer les mêmes peines contre les membres de l'enseignement supérieur, à l'exception de la révocation, qui est prononcée, sur sa proposition, par l'empereur. — Comme chargé des affaires ecclésiastiques, le ministre de l'inst. publique assure l'exécution des lois relatives aux cultes; publie les bulles, brefs et rescrits du souverain pontife; propose à l'empereur les nominations aux archevêchés et évêchés, ainsi qu'aux canonicats de Saint-Denis, et présente à son approbation les nominations faites par les évêques et celles des ministres, pasteurs et rabbins; règle les circonscriptions territoriales des paroisses, consistoires et synagogues; pourvoit à l'administration temporelle des établissements diocésains, autorise l'acceptation des dons et legs faits à ces établissements, veille à la conservation des monuments religieux, et étend sa surveillance sur les congrégations d'hommes et de femmes.

Il est établi auprès du ministre de l'inst. publique un conseil supérieur qui porte le titre de *Conseil impérial de l'inst. publique*, et se réunit au moins deux fois par année sur la convocation du ministre, lequel en est aussi le président. Ce conseil se compose de 32 membres, qui sont nommés par l'empereur sur la proposition du ministre, et pour une année seulement. Toutes les questions qui intéressent l'enseignement sont de la compétence du Conseil; quelques-unes même lui sont nécessairement déférées. Ainsi, il doit être consulté sur les règlements relatifs aux examens, aux concours, aux programmes d'études dans les écoles publiques et à la surveillance des écoles libres; sur tous les arrêtés en général portant règlement pour tous les établissements d'inst. publique; sur la création des Facultés, lycées et colléges; sur les secours et encouragements à accorder aux établissements particuliers d'enseignement secondaire et aux publications utiles; sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres; sur les demandes ou dispenses de stage, et sur celles formées par les étrangers à l'effet d'être autorisés à enseigner en France. Enfin, le Conseil a des attributions judiciaires; il prononce en dernier ressort dans toutes les affaires tendant à interdire les membres de l'enseignement de l'exercice de leur profession.

Il existe encore près du ministère trois commissions permanentes, chargées de fonctions spéciales, savoir: un *Comité central de patronage des salles d'asile*, pour la propagation et la surveillance de ces utiles établissements; une *Commission des arts et édifices religieux*, qui est chargée de donner son avis sur l'emploi des crédits portés pour cet objet au budget de l'administration des cultes; et un *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, qui est chargé de rechercher les travaux relatifs à l'histoire, à la philologie et aux beaux-arts de la France, de signaler ceux qui méritent d'entrer dans la *Collection des documents inédits*, de donner son avis sur les encouragements qui peuvent être accordés par le ministre aux sociétés savantes, et de rédiger des instructions spéciales pour celles de ces dernières qui en font la demande. Ce comité se compose de membres résidants, divisés en *titulaires* et *honoraires*, et de membres non résidants: ces derniers reçoivent le titre de *Correspondants du ministère de l'inst. publique.* — V. Université, Muséum, etc.

INSTRUIRE. v. a. Enseigner quelqu'un, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science, etc. *In. la jeunesse. Il a fort bien fait in. ses enfants. Ces enfants sont mal instruits. Instruisez d'abord la jeunesse par l'exemple. In. un prince à gouverner. L'in. dans la science du gouvernement. On l'a instruit aux armes, aux affaires. In. des soldats au maniement des armes.* Absol., *C'est un homme qui instruit fort bien.* — Figur., *L'exemple instruit mieux que tous les préceptes. C'est l'expérience qui m'a instruit. Il a été instruit par le malheur.* || Par ext., se dit aussi en parlant De certains animaux. *On instruit l'éléphant à se mettre à genoux. On instruit les chiens à chasser, à rapporter, etc. La nature instruit les animaux à chercher ce qui leur est propre.* || Informer, avertir, donner connaissance de quelque chose. *J'instruirai sa famille de la conduite qu'il tient. Cet ambassadeur est bien instruit de ce qui se passe*, ou absol., *est bien instruit. On vous a mal instruit de cette affaire. Instruisez-le de tout ce que vous voulez qu'il fasse.* || T. Jurispr. Mettre une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. *C'est un tel juge qui est chargé d'in. ce procès. Cette affaire est suffisamment instruite.* — *In. le procès de quelqu'un*, ou absol., *In. contre quelqu'un*, Lui faire son procès en matière criminelle. = s'Instruire. v. pron. Acquérir des connaissances, du savoir. *Il aime, il cherche à s'in. Il s'est instruit lui-même. S'in. dans un art, dans une science. S'in. de la religion. On s'instruit mieux par la pratique que par la théorie. S'in. par l'exemple d'autrui. Il voulut s'in. de la chose par lui-même, par ses propres yeux. Les animaux s'instruisent par l'expérience.* || S'enseigner réciproquement. *Ils s'instruisaient mutuellement dans la vertu. Nous nous instruisons l'un l'autre de ce qui nous arrive.* || T. Jurispr. Être instruit. *Le procès s'instruisit rapidement.* = Instruit, ite. part. *Un homme instruit d'une affaire. Un procès bien instruit.* || Absol., *C'est un homme instruit, très-instruit*, Qui a beaucoup de connaissances, de savoir. — On dit qu'*Un général*, qu'*un ambassadeur est bien instruit*, Lorsqu'il est bien informé de ce qui se passe. = Conj. Voy. Nuire. = Syn. Voy. Apprendre et Enseigner.

INSTRUMENT. s. m. (lat. *instrumentum*, de *struere*, construire). Nom générique qui s'applique à la plupart des outils, machines ou appareils qui, dans un art ou dans une science, servent à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. *Bon in. In. nécessaire. Cet in. ne vaut rien. La terre est le premier des instruments de travail. In. de maçon, de charpentier. Instruments d'agriculture. Instruments aratoires. Instruments de chirurgie, de chimie, de physique, d'optique, de mathématique, d'astronomie. In. de musique. In. à vent, à cordes, à percussion.* — Absol., *Un concert de voix et d'instruments. Au son des instruments. Monter un in. Jouer d'un in.* || Par ext., se dit Des différents objets dont on se sert pour faire une chose quelconque. *Un in. tranchant. Frapper quelqu'un avec un in. contondant. Il portait sur lui l'in. de son crime. Les instruments de la passion de Notre-Seigneur. Le prêtre portait les instruments du sacrifice.* || Fig., Ce qui sert à produire quelque effet, à parvenir à quelque fin. *Nous ne sommes que les instruments de la Providence. Vous avez été l'in. de sa vengeance. Ses propres lettres ont servi d'in. pour le perdre. Ses domestiques ont été les instruments de sa ruine. Ses amis ont été l'in. de sa fortune.* || En T. Droit, *Instrument* se disait autrefois de toute espèce d'acte; mais plus tard il servit seulement à désigner Les contrats et les actes authentiques. Aujourd'hui, il ne s'emploie plus que dans le langage de la diplomatie pour désigner l'original d'un traité, d'une convention. *L'in. de la paix de Westphalie.*

Syn. — *Outil.* — L'*Instrument* est une invention adroite, ingénieuse, dont les arts les plus relevés se servent pour faire des opérations d'un ordre supérieur. L'*outil* est une invention utile, usuelle, simple, qui sert à faire des ouvrages communs. *On dit les outils d'un menuisier, d'un charpentier, et des instruments* de chirurgie, de mathématique. Le luthier fait avec des *outils* des *instruments* de musique. L'*outil* est, en quelque sorte, le supplément de la main, elle s'en aide; l'*instrument* est un supplément de l'intelligence ou de l'habileté. Il y a des *instruments* qui, mis en action, font tout par eux-mêmes; l'*outil* suit la main. La science a imaginé les *instruments;* la nécessité a inventé les *outils*. Par les *instruments* d'un peuple, on connaît quel est chez lui l'état des arts et des sciences; par ses *outils*, on connaît son genre d'industrie.

INSTRUMENTAIRE. adj. m. T. Jurisp. V. Témoin.

INSTRUMENTAL, ALE. adj. Qui sert d'instrument. *La cause instrumentale.* || T. Musiq. Qui s'exécute, qui doit être exécuté par des instruments. *Musique instrumentale. Un concert vocal et instrumental.*

INSTRUMENTATION. s. f. T. Musique.

Enc. — L'*Instrumentation* est l'art de disposer les diverses parties de l'harmonie de telle sorte que les instruments chargés de chacune d'elles rendent le mieux possible la pensée du compositeur. Ce dernier doit donc parfaitement connaître les facultés des instruments, c.-à-d. leur étendue, les qualités et les défauts de chacun d'eux relativement à leur timbre, à leur sonorité et à leur expression, et savoir exactement quels traits leur sont accessibles et quels traits ils ne sauraient aborder. Il est également indispensable que le compositeur soit instruit des effets qui résultent des combinaisons partielles ou totales qu'on en peut faire. La connaissance des moyens propres de chaque instrument s'acquiert par la lecture des partitions, par les leçons d'un maître ou, mieux encore, par la culture des principaux d'entre eux. Cette connaissance de la valeur des instruments conduit à les unir plusieurs ensemble de manière qu'ils forment duo, trio, quatuor, etc. Ils peuvent s'assembler en *familles* et ces *familles* peuvent s'associer des étrangers; ils peuvent doubler, tripler, quadrupler, etc., une même partie, en un mot mettre en rapport et en commun les facultés propres à chacun d'eux, jusqu'à ce qu'enfin, se réunissant tous, ils forment l'orchestre. V. Kastner, *Traité d'instrumentation.*

INSTRUMENTER. v. n. T. Prat. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits et autres actes publics. *Les notaires ne peuvent pas in. hors de leur ressort.* = *Instrumenter. v. a. Écrire l'instrumentation d'une œuvre musicale. *Il instrumente son opéra.* — Absol., *Ce compositeur instrumente fort bien.*

***INSTRUMENTISTE.** s. m. Musicien qui joue d'un ou de plusieurs instruments. *Un bon instrumentiste.*

INSU. s. m. (lat. *inscius*, qui ne sait pas). Ne s'emploie que dans la loc. prép., *A l'in. de*, et dans les locut. analogues, *A mon in., à votre in., à leur in., etc.*, pour dire, Sans qu'on en ait eu connaissance. *Il s'est marié à l'in. de sa famille. Il a fait cela à mon in. Nous sommes souvent dirigés à notre in. par nos passions.*

***INSUBMERSIBLE.** adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *submergere*, submerger). Qui n'est pas susceptible d'être submergé. *Bateau in. Jetée insubmersible.*

INSUBORDINATION. s. f. Défaut de subordination, manquement à la subordination. *Une grande in. règne dans ce corps. Esprit d'in. Acte d'in. Punir l'in. Cet officier a été cassé pour fait d'insubordination.*

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination. *Un soldat in. Des troupes insubordonnées.*

* **INSUCCÈS.** s. m. Défaut de succès. *L'in. de sa tragédie l'a fait renoncer au théâtre.*

INSUFFISAMMENT. adv. D'une manière insuffisante. Peu usité.

INSUFFISANCE. s. f. Manque de suffisance. *L'in. des récoltes. L'in. de ses raisons, de ses moyens. Pourvoir à l'in. d'une loi.* ‖ Incapacité, relativement à une chose particulière. *Je reconnais mon in. pour cet emploi. Il avoue son in.* = Syn. Voy. Impéritie.

INSUFFISANT, ANTE. adj. Qui ne suffit pas. *Les récoltes sont encore insuffisantes cette année. Ces moyens sont insuffisants. La raison est insuffisante pour pénétrer les mystères de la foi.*

INSUFFLATION. s. f. L'action d'insuffler.

INSUFFLER. v. a. (lat. *in*, dans; *sufflare*, souffler). Introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. *In. de l'air dans les poumons d'une personne asphyxiée.* = Insufflé, ée. part.

INSULAIRE. adj. et s. 2 g. (lat. *insula*, île). Qui habite une île. *Les peuples insulaires. Je vis un in. armé d'un arc. Les insulaires de la mer Pacifique.*

INSULTANT, ANTE. adj. Qui insulte; ne se dit que Des choses. *Discours, air, procédé in. Paroles, manières insultantes. Un in. mépris.*

INSULTE. s. f. Injure, outrage, de fait ou de parole, fait avec dessein d'offenser. *Faire in., une in., des insultes à quelqu'un. Recevoir une cruelle in., une in. grave.* ‖ T. Guerre. Coup de main, attaque brusquée. *Cette place est hors d'in., à l'abri de toute in. Nous restâmes exposés plusieurs heures aux insultes de l'ennemi.* = Syn. Voy. Affront.

INSULTER. v. a. (lat. *insultare*, sauter sur). Outrager quelqu'un de fait ou de parole, et de propos délibéré. *Il l'a insulté publiquement. In. quelqu'un de parole. In. une femme par des propositions indécentes.* — Figur., *Leur pavillon fut insulté par des pirates.* ‖ En T. Guerre, Tenter une attaque brusque et à découvert. *In. une place, les dehors d'une place.* = Insulter. v. n. Manquer à ce qu'on doit aux personnes et aux choses. *In. aux malheureux. In. à la misère de quelqu'un. In. au bon sens, à la raison, au bon goût.* — Figur., *Leur faste insulte à la misère publique.* = Insulté, ée. part.

INSUPPORTABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être supporté, souffert, ou qui est extrêmement fâcheux, désagréable. *Cet homme est in. Il est devenu in. à tout le monde. Des douleurs insupportables. Quel joug in.! Un orgueil in. Cette façon d'agir est in. Des manières insupportables.*

INSUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière insupportable. *Il écrit insupportablement.*

INSURGENTS. s. m. pl. Autrefois, Corps de troupes hongroises qu'on levait extraordinairement pour le service de l'État. *Les insurgents s'assemblèrent.* ‖ S'est dit aussi Des Anglo-Américains qui se soulevèrent pour rendre leur pays indépendant de la mère patrie. *L'armée des insurgents.*

INSURGER (s'). v. pron. (latin. *insurgere*, se lever contre). Se soulever, se révolter. *La plupart des provinces s'insurgèrent. Le peuple entier s'insurgea.* — Elliptiq., *Faire in. un peuple, une province, etc.* = Insurgé, ée. part. *Un peuple insurgé. Les provinces insurgées.* ‖ Subst., *Une troupe d'insurgés. Les insurgés se portèrent vers l'hôtel de ville.* = Conj. V. Manger.

INSURMONTABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être surmonté. *Un obstacle in. Des difficultés insurmontables. Une envie de dormir insurmontable.*

INSURRECTION. s. f. Soulèvement contre le gouvernement. *L'in. des Américains. L'in. des Grecs. L'in. fit des progrès rapides. L'in. devint générale. Le peuple était en pleine in.* ‖ * En Hongrie, se disait De la levée en masse de toute la noblesse du royaume. *L'armée d'insurrection.*

Syn. — *Rébellion, Révolte, Sédition, Soulèvement.* — La *rébellion* est la résistance à l'autorité légitime, le refus d'obéir, appuyé au besoin par la force : elle peut être le fait d'un seul individu comme de plusieurs. La *révolte*, comme la *rébellion*, peut être l'acte de plusieurs ou d'un seul individu ; mais elle diffère *de celle-ci en ce qu'elle présente un caractère agressif, spontané*, qui a pour but d'amener un changement, un renversement. On fait *rébellion* contre les agents de l'autorité quand on refuse d'obéir à leurs injonctions ; on se *révolte* contre un souverain en s'armant contre lui. Le *soulèvement* est une révolte ou une rébellion naissante ; mais il implique en outre l'idée d'un grand nombre d'individus prêts à se lever pour prendre les armes. Il faut prévenir les *soulèvements* pour n'avoir pas à réprimer et à punir une *rébellion* et une *révolte*. La *sédition* est l'action combinée d'un parti, d'une faction, qui entre en révolte ouverte: c'est une agitation désordonnée qui le plus souvent entraîne la guerre civile. Enfin, l'*insurrection* est l'action de se soulever en nombre formidable contre un gouvernement pour le renverser : c'est un mouvement général qui, dans certains cas, peut être légitime, comme lorsqu'une nation veut repousser une domination étrangère. Aussi ce terme, à la différence des précédents, n'emporte pas nécessairement une idée de blâme.

INSURRECTIONNEL, ELLE. adj. Qui tient de l'insurrection. *Mouvement insurrectionnel.*

INTACT, ACTE. adj. [On pron. le C et le T.] (lat. *intactus*, de *tangere*, toucher). A quoi l'on n'a point touché. *Le dépôt s'est trouvé in.* ‖ Par extens., Entier, qui n'a point souffert d'altération. *Ce monument est resté presque in. Ces meubles-là n'arriveront pas intacts à leur destination.* ‖ Fig., on dit : *Matière intacte*, Qui n'a point encore été traitée; *Réputation intacte*, Qui n'a jamais été attaquée, ou sur laquelle la calomnie n'a pu laisser aucun soupçon ; *Vertu, probité intacte*, Qui est à l'abri de toute espèce de reproche ; *Honneur in.*, Qui n'a souffert aucune atteinte. — *C'est un homme in.*, A qui l'on ne peut rien reprocher de contraire à la probité.

INTACTILE. adj. 2 g. Qui échappe au sens du toucher. *La lumière est in.* — * On dit aussi *Intangible.*

* **INTAILLE.** s. f. Voy. Glyptique.

INTARISSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. *Source in. Des larmes intarissables.* ‖ Fig., *Une imagination in. Une veine, une verve, une érudition in. C'est un babil in. Vous êtes le sujet in. de nos entretiens.*

INTÉGRAL, ALE. adj. Total. *Payement in. Restitution intégrale. Le renouvellement in. du corps législatif.*

Enc. — On désigne sous le nom de *Calcul intégral* la branche de l'analyse mathématique qui traite des procédés à l'aide desquels on peut trouver une quantité telle que sa différentielle soit une quantité donnée. Newton appelait ce calcul *méthode inverse des fluxions*, et donnait le nom de *fluente* à la fonction qu'il s'agissait d'obtenir. Leibniz, au contraire, appliquait à cette fonction le nom de *Somme* ou d'*Intégrale*, et cette dénomination, généralement adoptée sur le continent, a fini par prévaloir en Angleterre. — La méthode par laquelle on peut trouver l'intégrale d'une quantité différentielle proposée n'est pas ordinairement susceptible de se réduire à des règles fixes et générales. Lorsqu'une intégrale est proposée, on peut toujours trouver sa différentielle au moyen de règles gé*nérales ; mais on n'a pas de procédé direct* pour revenir de la différentielle à l'intégrale. Tout ce que peut faire l'analyste, c'est de comparer l'expression différentielle qu'il veut *intégrer* avec les différentielles de quantités connues, et d'inférer, au moyen de cette comparaison, la forme de l'intégrale correspondante. L'artifice principal employé dans le calcul intégral consiste à transformer les fonctions proposées en expressions qui sont connues comme étant les différentielles de quantités données. — On exprime l'intégrale d'une quantité par le symbole $\int$ qui rappelle l'initiale du mot *Somme*. L'expression $\int X\,dx$ représente l'intégrale de la différentielle $X\,dx$.

1° Pour commencer par les cas les plus simples, soit proposé d'intégrer l'expression $x^m dx$, ou de trouver la fonction représentée par $\int x^m dx$. On a vu, au mot Différentiel, que la différentielle d'une quantité x^n est $nx^{n-1}dx$; c'est-à-dire $dx^n = nx^{n-1}dx$. Prenons $n = m+1$, cette expression deviendra $d\cdot x^{m+1} = (m+1)x^m dx$; d'où nous avons $x^m dx = \frac{d\cdot x^{m+1}}{m+1}$; ou bien, attendu que la constante $(m+1)$ n'affecte pas la différentiation, $x^m dx = d\frac{x^{m+1}}{m+1}$. Mais, comme l'intégrale d'une expression telle que $d\cdot P$ est évidemment P, l'équation donne en intégrant les deux membres, $\int x^m dx = \frac{x^{m+1}}{m+1}$. De là nous tirons la règle générale suivante pour intégrer une différentielle d'un seul terme : Augmentez d'une unité l'exposant de la quantité variable, et divisez ensuite par le nouvel exposant et par dx.

Cependant il est indispensable de remarquer que l'intégrale ainsi formée peut être l'expression dont la différentielle $x^m dx$ a été dérivée, ou bien cette même expression augmentée ou diminuée d'une quantité constante quelconque. En effet, la différentielle de ax^5 étant $5ax^4dx$, et celle de ax^5+b étant également $5ax^4dx$, l'intégrale sera incomplète, à moins que nous n'y ajoutions une quantité qui, quoique indéterminée, ne change pas sa valeur avec la variation de x. En conséquence, nous avons, en général, $\int x^m dx = \frac{x^{m+1}}{m+1} + C$, où C est une quantité, positive ou négative, dont la valeur particulière reste à déterminer d'après la nature du problème en question. Cette quantité C qui est nécessaire pour compléter l'intégrale est appelée la *constante arbitraire*; dans la méthode des fluxions, on l'appelait la *correction de la fluente*.

2° La différentielle d'une quantité polynôme étant composée de la somme des différentielles de ses termes pris séparément, l'intégrale d'un polynôme se forme de même en additionnant en une somme unique les intégrales des termes qui le composent. Ainsi, $\int(adx + bxdx - cx^n dx) = ax + \frac{1}{2}bx^2 - \frac{cx^{n+1}}{n+1} + C$. Dans ce cas, il n'est besoin que d'une seule constante, car la somme des constantes qui proviennent de l'intégration des termes séparés peut évidemment se représenter par une seule lettre. De même, pour trouver l'intégrale d'une fonction ayant la forme $(a + bx + cx^2)^n$, lorsque n est un nombre positif entier, il suffit d'élever la racine à la puissance indiquée par n.

3° D'après le calcul différentiel, $d\cdot\log x = \frac{dx}{x}$. Par consé*quent, lorsqu'une expression différentielle quelconque peut être* réduite à cette forme, on trouvera son intégrale au moyen d'un logarithme. Ainsi, par ex., soit proposé de trouver l'intégrale de $\frac{adx}{a+bx}$. Supposons $a + bx = z$, on aura $dx = \frac{dz}{b}$; substituons-le dans l'expression donnée, et nous aurons $\frac{adx}{a+bx} = \frac{adz}{bz}$. Mais $\int\frac{adz}{bz} = \frac{a}{b}\int\frac{dz}{z} = \frac{a}{b}\log z + C$; qui, en substituant à z sa valeur, devient $\frac{a}{b}\log(a+bx) + C$.

4° Une classe nombreuse d'expressions différentielles, qui se rencontrent très-fréquemment dans la solution des problèmes, s'intègre au moyen d'arcs circulaires. Soit x le sinus d'un arc z, nous avons $x = \sin z$, et, par le calcul différentiel, $dx = \cos z dz$, d'où $dz = \frac{dx}{\cos z}$. Mais, d'après les propriétés des lignes trigonométriques, $\cos^2 z + \sin^2 z = 1$; d'où $\cos z = \sqrt{1-\sin^2 z}$, ou $\cos z = \sqrt{1-x^2}$; par conséquent, $dz = \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$. En transposant les termes de cette équation et en intégrant, nous trouvons $\int\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = z + C$, z étant un arc dont le sinus est x. Ainsi donc, partout où nous rencontrons une expression de la forme $\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$, nous savons que son intégrale, bien qu'on ne puisse pas en général l'exprimer en nombres lorsqu'on donne une valeur numérique à x, est représentée au moyen d'un arc de cercle. L'expression $\frac{dx}{\sqrt{a^2-x^2}}$ est réductible à la même forme. En effet, en divisant le numérateur et le dénominateur par a, ou $\sqrt{a^2}$, et faisant $\frac{x}{a} = u$, nous avons $\frac{dx}{\sqrt{a^2-x^2}} = \frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$; et $\int\frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$ = l'arc dont le sinus est u, ou $\frac{x}{a}$. La constante C dans le cas actuel est 0, car l'arc et son sinus s'évanouissent ensemble.

Supposons maintenant $x = \cos z$. En différentiant nous trouvons $dx = -\sin z dz$; d'où $dz = -\frac{dx}{\sin z} = -\frac{dx}{\sqrt{1-\cos^2 z}} = -\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$. Transposant et intégrant comme ci-dessus, $\int -\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = z + C$, z étant l'arc dont le cosinus est x. Dans ce cas, la constante doit être déterminée d'après cette considération que, lorsque le cosinus d'un arc est 0, l'arc lui-même est égal à un quadrant. *Supposant donc* $x = 0$, et *par conséquent* $\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = 0$, et représentant comme à l'ordinaire la demi-circonférence par π, l'intégrale devient $0 = \frac{1}{2}\pi + C$; d'où $C = -\frac{1}{2}\pi$. Substituant cette valeur de π, nous avons $\int -\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = z - \frac{1}{2}\pi = -\left(\frac{1}{2}\pi - z\right)$.

Enfin, supposons $x = \tan z$. La différentielle de la tangente d'un arc est égale à la différentielle de l'arc divisé par le carré du cosinus. D'où $dx = \frac{dz}{\cos^2 z}$; et par conséquent $dz = dx\cos^2 z$. Mais $\cos z = \frac{1}{\sec z}$; d'où $dz = \frac{dx}{\sec^4 z} = \frac{dx}{1+\tan^2 z} = \frac{dx}{1+x^2}$. Transposant et passant à l'intégrale, nous avons $\int\frac{dx}{1+x^2} = z + C$. Dans ce cas, comme l'arc et sa tangente s'évanouissent ensemble, $C = 0$; par conséquent, $\int\frac{dx}{1+x^2}$ = l'arc dont la tangente est x. — Nous pouvons réduire à cette forme l'expression $\int\frac{dx}{a^2+x^2}$. Divisant les termes par a^2, et faisant $\frac{x}{a} = u$, on a $\int\frac{1}{a}\times\frac{du}{1+u^2}$, ou $\frac{1}{a}\int\frac{du}{1+\gamma^2}$; d'où $\int\frac{dx}{a^2+x^2} = \frac{1}{a}\times$ l'arc dont la tangente est $\frac{x}{a}$.

5° En transformant les expressions différentielles en autres expressions dont les intégrales sont connues, il est souvent très-avantageux de recourir à un artifice qu'on appelle ordinairement *intégration par parties*. Il consiste à faire une intégrale de la forme $\int vdu$ qui dépende d'une autre intégrale de la forme $\int udv$. Ainsi, par le calcul différentiel, $d(uv) = udv + vdu$; transposant et intégrant, nous avons $\int udv = uv - \int vdu$, qui est la formule au moyen de laquelle on effectue l'artifice en question. Soit proposé, par ex., de trouver de cette manière l'intégrale $\int x^m dx$. Faisons $x^m = u$, et $dx = dv$; nous avons $v = x$, $uv = x^m x = x^{m-1}$, $du = mx^{m-1}dx$, et $vdu = mx^m dx$. Substituant ces expressions dans la formule $\int udv = uv - \int vdu$, elle devient $\int x^m dx = x^{m+1} - \int mx^m dx$; d'où (attendu que $\int mx^m dx = m\int x^m dx$) nous avons en transposant $(1+m)\int x^m dx = x^{m+1}$, et par conséquent $\int x^m dx = \frac{x^{m+1}}{1+m}$, qui est la même expression que celle donnée ci-dessus. On peut remarquer que, par l'usage de cet artifice, l'intégrale de l'expression $x^m dx$ a été trouvée en différentiant x^m, et en opérant les substitutions communément usitées dans l'algèbre ordinaire.

Une autre méthode d'intégration consiste à transformer en séries l'expression donnée, et à prendre séparément les intégrales des différents termes. Soit proposé, par ex., d'intégrer par la méthode des séries l'expression $\frac{dx}{a+x}$, qui est la différentielle du logarithme de $(a+x)$. On a d'abord $\frac{dx}{a+x} = \frac{1}{a+x} \times dx$; puis, en développant $\frac{1}{a+x}$ en séries par division, on obtient $\frac{1}{a+x} = \frac{1}{a} - \frac{x}{a^2} + \frac{x^2}{a^3} - \frac{x^3}{a^4} +$, etc. Alors en multipliant les deux membres par dx, et en intégrant conformément aux règles déjà expliquées, on trouve

$$\int \frac{dx}{a+x} = \frac{x}{a} - \frac{x^2}{2a^2} + \frac{x^3}{3a^3} - \text{etc.} + C;$$

c'est-à-dire $\log(a+x) = \frac{x}{a} - \frac{x^2}{2a^2} + \frac{x^3}{3a^3} - \text{etc.} + C$.

Pour déterminer la constante, supposons $x = 0$, l'expression devient $\log a = C$; d'où, en substituant cette valeur de C, on tire $\log(a+x) = \log a + \frac{x}{a} - \frac{x^2}{2a^2} + \frac{x^3}{3a^3} = \text{etc.}$; série au moyen de laquelle le logarithme d'un nombre peut s'obtenir d'un autre nombre, lorsque la différence entre eux est petite comparativement au dernier; ou, ce qui est la même chose, lorsque la série converge avec une rapidité suffisante.

Comme second exemple de cette méthode, soit proposée la différentielle $\frac{dx}{1+x^2}$, ou $\frac{1}{1+x^2} \times dx$. Dans ce cas, nous avons $\frac{1}{1+x^2} = 1 - x^2 + x^4 - x^6 + \text{etc.}$; d'où, multipliant par dx et intégrant les termes,

$$\int \frac{dx}{1+x^2} = x - \frac{x^3}{3} + \frac{x^5}{5} - \frac{x^7}{7} + \text{etc.} + C.$$

Mais $\frac{dx}{1+x^2}$ est la différentielle de l'arc dont la tangente est x; par conséquent,

$$\text{arc}\,(\text{tang} = x) = x - \frac{x^3}{3} + \frac{x^5}{5} - \frac{x^7}{7} + \text{etc.} + C;$$

et, comme l'arc et la tangente s'évanouissent ensemble, la constante dans ce cas $= 0$.

La série qui vient d'être trouvée pour l'arc en fonction de la tangente n'est convergente que lorsque la tangente est moindre que le rayon, ou lorsque x est moindre que l'unité; mais on peut la mettre sous une forme qui sera convergente lorsque x est plus grand que l'unité ou l'arc plus grand que 45°. Ainsi, la série $1 - x^2 + x^4 - x^6 + \text{etc.}$, a été obtenue en divisant 1 par $1 + x^2$; mais si, au lieu de diviser par $1 + x^2$, nous divisons par son égal $x^2 + 1$, nous trouvons

$$\frac{1}{x^2+1} = \frac{1}{x^2} - \frac{1}{x^4} + \frac{1}{x^6} - \frac{1}{x^8} + \text{etc.};$$

d'où $\int \frac{dx}{x^2+1} = \int \left(\frac{1}{x^2} - \frac{1}{x^4} + \frac{1}{x^6} - \frac{1}{x^8} + \text{etc.}\right) dx + C$; puis, en multipliant chaque terme du second membre par dx et en intégrant, $\text{arc}\,(\text{tang} = x) = -\frac{1}{x} + \frac{1}{3x^3} - \frac{1}{5x^5} + \text{etc.} + C$.

Ici, pour trouver la constante, nous ne pouvons pas supposer $x = 0$, car, dans cette supposition, le second membre de l'équation serait infini; mais si nous supposons $x =$ *l'infini*, l'arc devient un quadrant, ou $\frac{1}{2}\pi$, et l'équation devient $\frac{1}{2}\pi = 0 + C$, ou $0 = -\frac{1}{2}\pi + C$; et retranchant cette équation de la première, $\text{arc}\,(\text{tang} = x) = \frac{1}{2}\pi - \frac{1}{x} + \frac{1}{3x^3} - \frac{1}{5x^5} + \text{etc.}$, qui converge d'autant plus rapidement que nous faisons la valeur de x plus grande.

Les exemples qui précèdent suffisent pour donner une idée de la méthode au moyen de laquelle une différentielle étant proposée, on obtient la fonction dont elle est dérivée; mais ce sujet est trop étendu et d'une nature trop abstraite pour que nous puissions entrer dans de plus longs détails. En conséquence, nous terminerons cet article en indiquant quelques-unes des applications du calcul intégral à la géométrie.

L'un des premiers objets auxquels les inventeurs du nouveau calcul l'appliquèrent fut la recherche des quadratures ou aires des lignes courbes, et leur rectification ou la détermination de la longueur de leurs arcs.

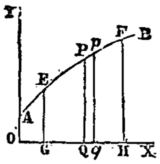

Soit AB une courbe rapportée aux deux coordonnées rectangulaires OX et OY; soient E et F deux points donnés sur cette courbe; on demande de trouver la quadrature de l'espace curviligne compris entre EG et FH, les ordonnées passant par E et F. Par un point quelconque P de l'axe EF tirons l'ordonnée PQ, et tirons encore près de PQ, une ligne indéfinie pq; l'espace PQpq sera l'élément différentiel de l'aire GEPQ, et l'aire elle-même sera égale à la somme de tous les éléments différentiels pris entre EG et FH. Mais, d'après les principes du calcul différentiel, prenant Qq plus petit que toute grandeur assignable, l'espace PQpq sera égal au rectangle construit sur PQ et Qq. Ainsi donc, faisant comme à l'ordinaire $OQ = x$, $PQ = y$, et $s =$ l'aire, nous avons $ds = ydx$, et par conséquent l'aire $= s = \int ydx$. Pour appliquer cette formule, il est d'abord nécessaire de déterminer y en fonction de x, au moyen de l'équation de la courbe proposée. Supposons que la courbe donnée soit la parabole dont l'équation est $y^2 = ax$, a étant une constante. Cette équation devient $y = a^{\frac{1}{2}}x^{\frac{1}{2}}$, et par conséquent nous avons $ydx = a^{\frac{1}{2}}x^{\frac{1}{2}}dx$; d'où, passant à l'intégrale au moyen de la formule $\int x^m dx = \frac{x^{m+1}}{m+1} + C$, nous obtenons $\int a^{\frac{1}{2}}x^{\frac{1}{2}}dx = \frac{2}{5}a^{\frac{1}{2}}x^{\frac{3}{2}} + C$, qui, en substituant à $a^{\frac{1}{2}}$ sa valeur en fonction de y, devient $\frac{2}{3}yx + C$. Telle est l'expression générale de l'aire de la parabole. Pour la déterminer entre les limites proposées, nous avons seulement à substituer dans la formule les valeurs de x et de y à ces limites. Au point E, elle devient $\frac{2}{3}OG \times GE + C$; et au point F, elle devient $\frac{2}{3}OH \times HF + C$. Par conséquent, en retranchant la première de ces valeurs de la seconde, nous avons l'espace $GEFH = \frac{2}{3}(OH \times HF - OG \times GE)$, l'indéterminée C étant éliminée par la soustraction. — D'après cet exemple, il est aisé de voir que l'espace représenté par l'intégrale $\int ydx$ est l'accroissement que reçoit une aire donnée, tandis que la variable indépendante x passe d'un état de grandeur à un autre, et qu'on ne peut pas connaître la grandeur absolue représentée par l'intégrale avant que C soit déterminée ou bien éliminée comme ci-dessus. On fait usage d'une notation particulière pour exprimer les limites dans lesquelles l'intégrale doit être prise. Ainsi, soit $OG = k$, et $OH = l$, on écrit ordinairement aire $GEFH = \int_k^l ydx$, pour exprimer que l'intégrale comprend toutes les valeurs de x, de $x = k$ à $x = l$. L'une d'elles est la limite inférieure des valeurs de x, et l'autre leur limite supérieure; et l'intégrale elle-même est une quantité indéterminée jusqu'à ce qu'on ait assigné les valeurs initiales et finales de x.

Rectifier une ligne courbe signifie trouver une ligne droite égale à son arc. Conformément aux principes du calcul différentiel, si nous représentons par z l'arc d'une courbe, nous aurons $dz = \sqrt{dx^2 + dy^2}$; par conséquent, si, au moyen de l'équation d'une courbe quelconque, on trouve la valeur de dy^2 en fonction de x, ou bien celle de dx^2 en fonction de y, et que l'on substitue cette valeur dans l'équation, le radical contiendra une variable seulement, et, si l'expression est susceptible d'être intégrée, la courbe sera rectifiable. Toutefois ce n'est que dans un petit nombre de cas relativement que l'on peut intégrer en termes finis la différentielle de l'arc d'une courbe. — Choisissons pour exemple le cercle dont l'équation est $x^2 + y^2 = a^2$, en prenant le centre pour origine des coordonnées. De cette équation on tire $y = \sqrt{a^2 - x^2}$, d'où $dy = \frac{-xdx}{\sqrt{a^2-x^2}}$, $dx^2 + dy^2 = \frac{a^2dx^2}{a^2-x^2}$, et $dz = \frac{adx}{\sqrt{a^2-x^2}}$. Cette expression ne peut pas être intégrée autrement qu'en séries infinies. Nous avons déjà vu qu'elle est réductible à la forme $\frac{dx}{\sqrt{1-x^2}}$. Mais l'expression $\frac{1}{\sqrt{1-x^2}}$ développée d'après le théorème du binôme donne

$$1 + \frac{1}{2}x^2 + \frac{1\times3}{2\times4}x^4 + \frac{1\times3\times5}{2\times4\times6}x^6 + \text{etc.};$$

d'où, multipliant par dx et intégrant les termes séparément,

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}} = x + \frac{x^3}{2\times3} + \frac{1\times3x^5}{2\times4\times5} + \frac{1\times3\times5x^7}{2\times4\times6\times7} + \text{etc.}$$

Or, si dans la série nous écrivons $\frac{x}{a}$ au lieu de x, et si nous multiplions le tout par a, nous aurons

$$\int \frac{adx}{\sqrt{a^2-x^2}} = x + \frac{x^3}{2\times3a^2} + \frac{1\times3x^5}{2\times4\times5a^4} + \frac{1\times3\times5x^7}{2\times4\times6\times7a^6}, \text{etc.}$$

pour la longueur de l'arc du cercle dont le rayon est a et l'abscisse x. Supposons $x = a = 1$; cette série donne pour la longueur du quadrant: $1 + \frac{1}{2\times3} + \frac{1\times3}{2\times4\times5} + \frac{1\times3\times5}{2\times4\times6\times7}$, etc.

La quadrature et la rectification du cercle sont des problèmes qui ont exercé la sagacité des mathématiciens depuis l'origine même de la science; mais la solution ni de l'un ni de l'autre ne peut s'obtenir en termes finis.

L'application du calcul intégral à la détermination des volumes et des surfaces des solides est tout à fait analogue à la détermination des aires et des arcs des courbes planes. Supposons un solide engendré par la révolution d'une courbe plane autour de son axe, l'expression de son volume sera $\pi\int y^2dx$, où π est la demi-circonférence du cercle dont le rayon est l'unité. L'expression de sa surface sera $2\pi y\sqrt{dx^2 + dy^2}$. Dans ces expressions, les valeurs de y^2, y, et dy^2 doivent être trouvées en fonction de x, d'après l'équation de la courbe qui a engendré le solide par sa révolution. Lorsqu'on a substitué les valeurs ainsi trouvées, les formules ne contiennent pas d'autre variable que x.

Le calcul intégral fournit également les méthodes les plus expéditives et, ordinairement même, les seules méthodes possibles pour arriver à la détermination des centres de gravité, d'oscillation, de gyration, etc. En fait, c'est à l'aide de ce puissant instrument que les mathématiciens sont parvenus à résoudre les grands et difficiles problèmes de la mécanique et de l'astronomie, et à déterminer les lois qui régissent les mouvements du monde matériel.

INTÉGRALEMENT. adv. En totalité. *Ces sommes furent payées in. La chambre des députés fut renouvelée intégralement.*

INTÉGRANT, ANTE. adj. *Parties intégrantes*, Celles qui contribuent à l'intégrité d'un tout, à la différence des parties qui en constituent l'essence. — *Molécules constituantes*, Celles qui sont homogènes, à la différence des *Molécules intégrantes*, qui peuvent être elles-mêmes composées.

***INTÉGRATION.** s. f. T. Math. Action d'intégrer.

INTÈGRE. adj. 2 g. (lat. *integer*, entier). Qui est d'une probité incorruptible. *Un juge in. Il est fort in.* — On dit de même, *Une vertu intègre.*

INTÉGRER. v. a. T. Mathém. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle. = INTÉGRÉ, ÉE. part. = Voy. CÉDER.

INTÉGRITÉ. s. f. L'état d'un tout qui a toutes ses parties. *Il a remis le dépôt dans toute son in. Il faut conserver l'in. du territoire.* — Fig., *Défendre l'in. de ses droits. La matière et la forme sont nécessaires à l'in. des sacrements.* ‖ Par ext., État d'une chose qui n'a éprouvé aucune dégradation, aucune altération. *Ce monument est encore dans toute son in. On a trouvé les organes intérieurs dans toute leur in. Il a gardé des fruits d'une année à l'autre dans leur in.* ‖ Fig., Vertu, qualité d'une personne intègre. *Parfaite in. L'in. d'un juge. Tenter l'in. de quelqu'un. L'in. des mœurs.*

Syn. — *Honnêteté, Probité.* — L'*intégrité* est la qualité de l'homme qui remplit ce qu'il doit; la *probité* est la qualité de l'homme qui respecte les droits d'autrui; l'*honnêteté* est la qualité de l'homme qui pratique le bien prescrit par la morale. L'*intégrité* rend le commerce d'une personne sain; la *probité* le rend sûr; l'*honnêteté* le rend doux et salutaire. L'*intégrité* exclut la corruption; la *probité*, l'injustice; l'*honnêteté*, le mal et les manières offensantes de faire le bien.

INTELLECT s. m. [On pron. le C et le T; on fait aussi sentir les deux L dans ce mot et dans les suiv.] (lat. *intellectus*). L'âme en tant qu'elle conçoit.

INTELLECTIF, IVE. adj. Appartenant à l'intellect; ne se dit guère qu'au fém. dans ces loc., *La faculté, la puissance intellective.* Peu usité.

INTELLECTUEL, ELLE. adject. Qui appartient à l'intelligence, qui est dans l'entendement. *Les facultés intellectuelles. Les vérités intellectuelles. Un objet in. L'espérance et la foi sont des vertus intellectuelles.* ‖ Spirituel, par opposit. à Matériel. *L'âme est un être in., une substance intellectuelle.*

INTELLIGENCE. s. f. (latin. *intelligere*, de *inter*, entre, et *legere*, choisir). L'esprit en tant qu'il conçoit, qu'il pense; faculté de concevoir, de comprendre. *L'in. humaine. Le développement de l'in. Cet homme a l'in. vive, prompte, dure, tardive, etc. Il a de l'in., peu d'in. Cet enfant est plein d'in., sans in. Ce livre est à la portée de toutes les intelligences. L'éléphant a beaucoup d'in. Chez les animaux, l'in. est en raison inverse de l'instinct.* ‖ Connaissance approfondie; compréhension nette et facile; entente parfaite d'une chose. *Il a l'in. des langues, des affaires. Ce poëte a une parfaite in. des passions. Il a l'in. des Écritures. Ce peintre n'a aucune in. des effets de lumière. Il a une admirable in. du* *clair-obscur.* —Se dit quelquefois pour Sens, signification. *Il m'a donné l'in. de ce passage.* || Adresse, habileté; se dit surtout relativement au choix des moyens employés pour obtenir un certain résultat. *Il s'est acquitté de sa mission avec in. Il y a beaucoup d'in. dans le choix de ces ornements. On remarque une certaine in. dans la manière dont le campagnol de Sibérie distribue son logement.* || Union, conformité de sentiments. *Vivre en bonne in. La meilleure in. règne entre tous ses enfants. Les deux cabinets marchent en parfaite in. Il est survenu un démêlé qui a rompu leur in.* || Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre; ne se dit que D'une correspondance secrète, et ne se prend guère qu'en mauvaise part. *Ils sont d'in. pour vous tromper. Je vis qu'ils étaient d'in. Il y a de l'in. entre eux. Ils se faisaient des signes d'in. Avoir des intelligences secrètes. Entretenir in. avec les ennemis. Il avait des intelligences dans la place afin de la surprendre. Avoir une double in.*, Avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées. || Substance purement spirituelle. *Dieu est la suprême in., la souveraine in. Les intelligences célestes*, Les anges.

Enc. — L'*Intelligence* est une des trois facultés essentielles de l'âme humaine. On la définit communément la faculté de penser, c.-à-d. de connaître, de comprendre, de se souvenir, etc.; mais il est plus rigoureux de dire qu'elle est l'âme considérée en tant qu'elle pense, afin de mieux exprimer l'unité essentielle de la force qui agit dans toutes les opérations intellectuelles. En effet, celles-ci ne sont que des manifestations diverses d'une activité unique et simple, et si on les distingue les unes des autres, c'est dans le but de faciliter l'étude et l'exposition des phénomènes.—Bien que la variété de nos idées soit, pour ainsi dire, infinie, l'analyse psychologique, en étudiant la vie intellectuelle dans son développement le plus complet, peut réduire à un fort petit nombre les facultés ou les opérations de l'int. Nous en admettrons neuf, qui peuvent en outre se ranger sous les quatre chefs suivants: acquisition, conservation, transformation, et transmission des idées.

1° L'opération par laquelle l'int. saisit les phénomènes constitue la *Perception*. Elle saisit les phénomènes du monde extérieur par l'intermédiaire des sens : c'est la *Perception externe;* mais elle saisit immédiatement ceux dont l'âme elle-même est le théâtre : c'est la *Perception interne*, appelée encore *Sens intime* et *Conscience.* De plus, tandis que la perception externe nous fait simplement connaître les qualités des objets, la perception interne atteint la force même qui produit les phénomènes internes, et nous révèle cette force comme une cause libre et intelligente. En d'autres termes, dans la perception interne, l'int. se manifeste à elle-même; c'est une force qui a conscience de sa propre activité. De l'acte de la perception résulte le fait de la connaissance proprement dite. — 2° Mais il est des vérités nécessaires, absolues, que notre int. ne peut atteindre par la perception, soit externe, soit interne, parce qu'elles dépassent toute notion empirique. Ces vérités, il est vrai, nous apparaissent seulement à l'occasion des phénomènes connus par la perception; cependant elles ne nous sont point données par celle-ci, et elles diffèrent par leurs caractères essentiels de toutes les connaissances acquises par cette voie. L'int. humaine, en tant qu'elle est capable d'atteindre le nécessaire, l'absolu, l'infini, c'est-à-d. Dieu et ses perfections, reçoit le nom de *Raison.* On donne quelquefois celui de *Conception* à l'acte par lequel la raison saisit ces vérités, parce que, dans cet acte, l'int. est, pour ainsi dire, passive : c'est proprement l'infini lui-même qui se communique à notre esprit. L'état de l'esprit déterminé par la raison est la *Croyance* ou la *Foi.*—3° Les opérations que nous venons de nommer peuvent avoir lieu sans aucune intervention de notre volonté; c'est ainsi que nous voyons sans regarder, que nous entendons sans écouter, que notre âme passe successivement par différents états sans que notre conscience y porte ses regards. Mais, dès que la volonté dirige les actes de l'int., ceux-ci changent de nom. L'application volontaire de l'esprit à un objet quelconque s'appelle *Attention.* Néanmoins l'attention est encore nommée *Observation*, quand elle se tourne vers des objets sensibles, et *Réflexion*, quand elle s'attache à l'étude des phénomènes intellectuels ou bien des idées considérées en elles-mêmes. Enfin, quand elle se porte successivement sur deux ou plusieurs objets, sur deux ou plusieurs idées, dans le but de rechercher et de découvrir les rapports qui existent entre eux, elle constitue la *Comparaison.* De là résulte encore le savoir à des degrés très-variables de précision et de clarté. — 4° Les opérations par lesquelles l'int. conserve les idées ou les connaissances qu'elle a une fois acquises sont aussi essentielles à la vie intellectuelle que les actes par lesquels notre esprit les a obtenues. En effet, que servirait à l'homme de chercher à connaître, à savoir, si chaque idée qu'il acquiert, s'évanouissait sans retour à l'instant même où son esprit passerait à une autre idée? Bien plus, comment pourrait-il, s'il en était ainsi, concevoir même la pensée du savoir? La conservation des connaissances résulte de deux opérations qui ont une relation intime, quoiqu'elles soient parfaitement distinctes l'une de l'autre. Ce sont l'*Association*, par laquelle s'enchaînent tous les faits de la vie intellectuelle, et la *Mémoire*, opération très-complexe qui a pour effet de retenir, de reproduire et de reconnaître les idées. A ces deux opérations se rattachent les phénomènes internes qu'on désigne sous les noms de *Réminiscence* et de *Souvenir.* — 5° Nous n'avons pas seulement la faculté de conserver et de rappeler les idées que nous avons obtenues par les différents modes d'acquérir dont il a été parlé tout à l'heure. Ces idées deviennent l'objet d'un travail particulier de l'int. par lequel celle-ci les modifie et les transforme. Ainsi, l'*Abstraction* détache et sépare par la pensée telle ou telle qualité de l'être ou de l'objet auquel elle est inhérente dans la nature, et la *Généralisation* réunit, pour ainsi dire, en une somme les idées simples dégagées par l'abstraction, de manière à représenter par une idée unique ce qu'elles ont de commun.— 6° En outre, l'int. a la faculté de créer, au moyen d'éléments qu'elle combine, des idées d'objets ou d'êtres qui n'ont pas d'existence réelle dans la nature. L'int. considérée comme créatrice reçoit le nom d'*Imagination.* — 7° Le *Jugement* est l'opération par laquelle l'int. affirme ou nie. C'est la détermination de l'int. sur la vérité ou la fausseté des choses, sur les rapports de convenance ou de disconvenance des idées. Le jugement s'applique à tous les faits de la vie physique, intellectuelle et morale de l'homme : aussi, comme le dit très-bien le prof. Pellissier, juger est pour l'esprit ce que respirer est pour le corps. —8° Le *Raisonnement* est une opération analogue au jugement, en ce que, comme ce dernier, il a pour objet une affirmation ; mais il en diffère par ce fait, qu'il n'arrive à cette affirmation que par la considération de certains rapports et à l'aide de procédés particuliers. Tantôt il étend à l'avenir une affirmation vraie pour le passé ou pour le présent, ou érige en lois certaines observations particulières : c'est l'*Induction.* Tantôt il part d'un principe posé et accepté comme vrai, et en tire les conséquences qu'il contient : c'est la *Déduction.* L'*Analogie* et la *Démonstration* se rattachent, celle-ci à la déduction, et celle-là à l'induction. Grâce à la puissance de ces procédés, l'esprit humain est parvenu à pénétrer dans l'avenir, et à atteindre des vérités que ne pouvait lui donner l'expérience. — 9° Enfin, toutes les idées qu'elle a acquises, modifiées, créées, l'int. les exprime par le *Langage,* qui leur donne, pour ainsi dire, un corps, et permet de les transmettre à l'infini, dans le temps et dans l'espace, de telle sorte que les connaissances acquises par un peuple et par une génération deviennent un bien commun à tous les peuples et à toutes les générations.

Telles sont les opérations que l'on distingue communément dans l'int.; mais, il importe de ne pas l'oublier, tous ces actes ne sont que des manifestations diverses d'une même activité. En outre, bien que séparés dans nos classifications, ils concourent presque toujours dans le travail de l'esprit. Ainsi que le remarque avec raison le prof. Am. Jacques, « il n'y a pas une seule de ces facultés qui ne suppose toutes les autres, et l'une d'elles supprimée, toutes s'arrêteraient. Tout se tient dans l'admirable économie de notre constitution intellectuelle, comme dans une machine bien construite. Il n'y a rien de trop, et rien n'y manque, et chaque ressort, en même temps qu'il a sa fin spéciale, est nécessaire à tous les autres et sert à tout. » Cependant, quoique ces facultés soit communes à tous les hommes, il est incontestable que les individus présentent de grandes différences sous le rapport de l'int. totale, ou tout au moins sous le rapport de tel ou tel mode d'activité intellectuelle. La même chose peut se dire des âges: l'observation démontre qu'il y a, dans les diverses périodes de la vie, une prédominance particulière de certaines facultés. Ainsi, la perception externe, l'association des idées, la mémoire, l'imagination et la faculté d'expression ou le langage se déploient avec une énergie singulière dans l'enfance ; dans l'âge mûr, au contraire, ce sont la conscience claire de soi, l'attention, l'abstraction, la généralisation, la réflexion, la raison, qui se développent plus particulièrement. Enfin, la vieillesse présente habituellement un affaiblissement marqué dans la perception externe, la mémoire, le raisonnement et l'imagination. Les états différents du corps apportent aussi des modifications dans l'état de l'esprit. Pendant la veille, toutes les aptitudes intellectuelles sont en jeu et l'homme a la direction de ses pensées. Pendant le sommeil, l'homme perd en grande partie cet empire sur lui-même, et la mémoire, l'imagination, l'association se développent souvent avec une vivacité extraordinaire pour produire les fantaisies des rêves. L'état de santé du corps est une condition d'harmonie dans le développement des facultés intellectuelles: la maladie peut altérer certaines aptitudes, comme la perception externe, la mémoire, le raisonnement, le langage, et activer certaines dispositions comme l'imagination. Ces modifications se produisent surtout dans les différentes affections qu'on désigne sous la dénomination générique d'aliénation mentale.

Anciennement on employait le mot *Entendement* comme absolument synonyme d'*intelligence.* Aujourd'hui, le premier de ces termes tombe en désuétude, et quand on en fait usage, même dans le langage ordinaire, c'est par opposition au second. Alors l'*int.* désigne particulièrement l'esprit comme agissant, comme acquérant des connaissances, et l'*entendement* le désigne plutôt comme passif, comme recevant et gardant les idées qui sont le fruit du travail de l'*int.* « En philosophie, dit Lafaye, l'*int.* est aussi plutôt considérée comme un instrument actif qui produit certains effets qu'on peut étudier ; l'*entendement* est plutôt regardé comme un objet ayant des propriétés, et qu'on peut décomposer dans ses éléments. On observe les phénomènes de l'*int.*; on fait l'analyse de l'*entendement* humain, on cherche à connaître sa nature, sa constitution. Et ce qui confirme bien la distinction établie entre ces deux mots, c'est que, dans les ouvrages de philosophie, dans ceux, par ex., de Locke, de Condillac et de Malebranche, où l'on traite de notre faculté de connaître, sous le nom d'*entendement*, la connaissance est plutôt présentée comme une modification que comme le résultat de l'action de notre âme. L'homme y apparaît comme simple auditeur, comme écolier passif de la nature ou de Dieu. » — V. AME, ASSOCIATION, ATTENTION, COMPARAISON, etc.

INTELLIGENT, ENTE. adj. Qui est doué d'intelligence, qui est capable de concevoir et de raisonner. *L'homme est un être in. L'âme est une substance intelligente.* || Qui saisit, qui conçoit, qui comprend avec facilité. *Cet enfant est fort in. Il est bien peu in. pour son âge. Ce chien est très-in.* || Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. *C'est un ouvrier très-in., un domestique fort in. Il est fort in. dans les affaires. Il s'est conduit en homme intelligent.*

INTELLIGIBLE. adj. 2 g. Qui peut être ouï facilement et distinctement. *Des sons distincts et intelligibles. Parler à haute et in. voix. Prononcer d'une manière in.* || Qui est aisé à comprendre. *Ce passage est fort in. Cet auteur n'est pas in.* || T. Scolast. Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison; se dit par oppos. à Réel. *Les êtres intelligibles. Les universaux sont purement intelligibles.*

INTELLIGIBLEMENT. adv. D'une manière intelligible. *Prononcer, lire, écrire intelligiblement.*

INTEMPÉRANCE. s. f. Vice opposé à la tempérance, à la sobriété. *Son in. a ruiné sa santé.* || Par analog., se dit De certaines choses où il y a de l'excès, défaut de mesure. *In. d'étude, de travail. In. de langue, de plume. L'in. de son imagination.*

INTEMPÉRANT, ANTE. adj. Qui a le vice de l'intempérance. *Un homme in.* || Substant., *L'in. abrége ses jours.*

INTEMPÉRÉ, ÉE. adj. Déréglé dans ses passions et dans ses appétits. *C'est un homme in. en toutes choses.* Peu usité.

INTEMPÉRIE. s. f. (latin. *intemperies*). Dérèglement; ne se dit plus que de l'air, des saisons, etc. *Le corps se ressent de l'in. des saisons. Il passa la nuit exposé à toutes les intempéries de l'air*, ou simplement, *à toutes les intempéries.*

INTEMPESTIF, IVE. adj. Qui n'est pas fait à propos, ou Qu'il n'est pas à propos de faire pour le moment. *Demande, démarche intempestive. Un projet in.*

INTEMPESTIVEMENT. adv. D'une manière intempestive. *Vous avez fait cette demande fort in.*

***INTENABLE.** adj. 2 g. Où l'on ne peut tenir, demeurer. *La rade est in. par le gros temps. Un poste in.*

INTENDANCE. s. f. Direction, administration d'affaires; ne se dit que D'affaires importantes. *Un grand seigneur lui confia l'in. de sa maison, de ses biens.* || Se dit aussi De certaines fonctions publiques d'ordre administratif. *L'in. des bâtiments. L'in. des menus plaisirs. L'in. des vivres. L'in. d'une province. Le corps de l'in. militaire.* || Par ext., Le temps que dure l'administration d'un intendant. *Pendant son in.* — Le territoire qui formait le district d'un intendant de province. *Cette élection n'était point de son in.* — L'hôtel où demeure l'intendant, où il a ses bureaux. *Je vais à l'in.*

INTENDANT. s. m. (lat. *intendens*, qui s'applique à). Celui qui est chargé de régir les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier. *L'in. d'un grand seigneur, d'une grande maison. Il a pris un in. Il a un in. qui le vole.* || Se dit De certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. *L'in. des bâtiments. In. de la marine. In. des finances. In. militaire.*

Enc.—Avant la révolution de 1789, on donnait le nom d'*Intendant* à divers fonctionnaires préposés à l'administration financière, au service des vivres, à l'exploitation des mines et minières, à l'exécution des ordonnances de police, à la surveillance du commerce, à l'entretien des bâtiments royaux, etc. On appelait *Intendants des provinces*, des magistrats qui étaient chargés de veiller, dans les provinces, à la bonne administration de la justice, de la police et des finances, d'y maintenir la tranquillité et d'y exécuter les ordres du souverain. Ces magistrats dataient du XVI° siècle, mais leur organisation définitive n'avait eu lieu qu'en 1636, sous le ministère de Richelieu. Il y en avait un dans chaque généralité. Aujourd'hui on désigne sous le nom d'*Intendants militaires* un corps administratif qui est spécialement chargé de la direction et du contrôle de tout ce qui se rattache aux services dépendants du département de la guerre, tels que les services des fonds, de la solde, des subsistances, du chauffage, de l'habillement, du logement, des hôpitaux et ambulances, etc. Ils ont été établis par une ord. du 29 juillet 1819, pour remplacer les Commissaires des guerres et les Inspecteurs aux revues, qui se partageaient alors leurs attributions, et qui devaient leur origine, ceux-ci au consulat (29 janv. 1800), ceux-là à l'ancienne monarchie. Le *Corps de l'intendance militaire* se recrute parmi les officiers des divers corps de l'armée, et l'on n'y est admis qu'après un examen. Il se compose actuellement de 28 *Intendants*, ayant rang de généraux de brigade; de 140 *Sous-Intendants*, dont 50 de première classe ayant rang de colonels, et 90 de deuxième classe ayant rang de lieutenants-colonels; et de 80 *Adjoints*, dont 52 de première classe ayant rang de chefs d'escadron, et 28 de deuxième classe ayant rang de capitaines.

INTENDANTE. s. f. Se disait autrefois de La femme d'un intendant de province.

INTENSE. adj. 2 g. (lat. *intensus*, qui a de la tension). Qui agit avec force, avec énergie. *Une chaleur, un froid in. Une maladie in. Le son devint plus in.*

INTENSITÉ. s. f. Degré d'activité ou d'énergie d'une force, d'une puissance. *L'in. de la lumière, de la chaleur, d'une force. L'in. du choc. La table d'harmonie des instruments augmente l'in. des sons.*

INTENTER. v. a. (lat. *intentare*). T. Jurisp. N'est usité que dans ces phrases : *In. une action, un procès, une accusation contre quelqu'un*, Lui faire un procès, former une accusation contre lui. On dit aussi, *In. un procès à quelqu'un.* = Intenté, ée. part.

INTENTION. s. f. (lat. *intentio*, de *intendere*, tendre vers). Acte de la volonté, considéré par rapport à son but et aux moyens d'atteindre ce but. *Bonne in. Mauvaise in. In. pure, droite, louable, honnête. La pureté, la droiture des intentions. Avoir in., l'in. de faire quelque chose. Mon in. n'était pas de vous déplaire. Si j'ai fait cela, c'est bien contre mon in., c'est sans in. Cet homicide a-t-il été commis avec in.? Il faut considérer l'in. du testateur. L'in. du législateur est bien évidente. Vous ne saisissez pas l'in. de l'artiste. Dieu est juge de nos intentions secrètes. Je l'ai fait à bonne in. Je ne l'ai fait à autre in. Je lui sais gré de l'in. Je rends justice à ses intentions.* ‖ Se dit aussi pour Volonté, désir. *Le roi lui a fait savoir ses intentions. L'in. de votre père est que... Agir contre les intentions d'une personne. Elle comprit mon in.* ‖ *Faire une chose à l'in. de quelqu'un*, A sa considération. — *Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, etc., à l'in. de quelqu'un*, Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. ‖ T. Dévotion. *Diriger son in.*, Voy. Diriger. — *Direction d'in.*, Action de rapporter ses actions à une bonne fin. — Se dit aussi De ceux qui, pour sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, allèguent l'innocence de leur motif. *Il n'y a rien qu'on ne prétende justifier par la direction d'in.* ‖ * T. Chir. Voy. Plaie.

INTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a certaine intention; ne se dit qu'avec *bien*, *mal* ou *mieux*. *Une personne bien intentionnée. Des gens mal intentionnés.*

INTENTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à l'intention. *Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens in. de l'auteur. L'accusé fut absous sur la question intentionnelle.* ‖ T. Philos. scolast. *Espèces intentionnelles, Espèces impresses*, syn. d'*Espèces sensibles*, Voy. Idée.

.* **INTER—.** Le mot latin *inter*, qui signifie *entre*, *parmi*, fait partie d'un grand nombre de mots français où il conserve la signification qui lui est propre. Aussi est-il tout à fait superflu de définir des mots, tels que *Interarticulaire*, *Intercellulaire*, *Intercervical*, *Interépineux*, *Interfoliacé*, *Interlobulaire*, *Interpétiolaire*, *Intertropical*, *Intervalvaire*, et autres semblables, qu'on peut multiplier à volonté.

. **INTERCADENCE.** s. f. (latin. *cadere*, tomber). T. Méd. Se dit Du pouls, lorsqu'il offre par intervalles une pulsation surnuméraire. *L'in. du pouls.* — On dit dans ce cas du pouls qu'*Il est intercadent. Pulsation intercadente.*

INTERCALAIRE. adj. 2 g. Qui est ajouté et inséré. *Jour in. ; Mois ou lune in.*, V. Année, Calendrier, et Cycle. — * T. Médec. *Jour in.*, Jour d'intermission. ‖ T. Versif. *Vers intercalaires*, Ceux qui se répètent plusieurs fois dans certains petits poëmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais, etc.

INTERCALATION. s. f. Action d'intercaler, ou Le résultat de cette action; se dit proprement De l'addition d'un jour au mois de février dans les années bissextiles, * et de L'addition d'un mois à une année lunaire. ‖ Par ext., en parlant d'écrits. *L'in. d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un passage dans un texte.*

INTERCALER. v. a. (lat. *calare*, appeler). Insérer; se dit proprement en parl. Des jours et des mois intercalaires. ‖ Par ext., se dit en parl. D'écrits. *In. un mot dans un acte., un article dans un compte.* = Intercalé, ée. participe.

INTERCÉDER. v. n. (lat. *intercedere*, venir entre). Prier, solliciter dans l'intérêt de quelqu'un. *La Vierge et les saints intercèdent auprès de Dieu pour les hommes. On a intercédé pour lui auprès du prince. Je vous prie d'in. pour lui obtenir sa grâce.* = Conj. V. Céder.

INTERCEPTER. v. a. (lat. *intercipere*). Interrompre le cours, la propagation, la communication. *Les nuages interceptent les rayons du soleil. Cet écran intercepte la chaleur. In. le son. In. les communications.* ‖ S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. *On intercepta toutes ses lettres. In. un convoi.* = Intercepté, ée. part. *Des lettres interceptées découvrirent l'intrigue.*

INTERCEPTION. s. f. Arrêt, interruption du cours, de la propagation d'une chose. *L'in. des rayons de lumière. L'in. du son.* ‖ * Famil., *L'in. de cette lettre m'intrigue beaucoup.*

INTERCESSEUR. s. m. Celui qui intercède. *Puissant in. Les saints sont nos intercesseurs. Je serai votre in. auprès du ministre. Être in. pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.*

INTERCESSION. s. f. Action, prière par laquelle on intercède. *Une puissante in. Demander quelque chose à Dieu par l'in. de la sainte Vierge. Son in. m'a été inutile.*

INTERCOSTAL, ALE. adj. (latin. *costa*, côte). T. Anat. Qui est entre les côtes. *Nerf in. Artère intercostale. Muscles intercostaux.*

INTERCURRENTE. adj. f. (lat. *currere*, courir). T. Méd. *Maladies intercurrentes*, Celles qui se déclarent dans des saisons et dans des lieux qui en sont ordinairement exempts et qui viennent compliquer les maladies régnantes.

INTERDICTION. s. f. (lat. *interdictio*). Prohibition, défense de faire quelque chose. *En temps de guerre, il y a in. d'exporter les armes, les chevaux, etc. L'in. du commerce.*

Enc.—I. En termes de Droit civil, l'*Interdiction* est la déclaration faite par le juge qu'une personne est privée de l'exercice des actes de la vie civile. Cette int. n'est point une peine, mais une simple mesure de précaution, et ne doit d'ailleurs être prononcée par la justice qu'après un mûr examen. En outre, elle ne peut l'être que pour les causes déterminées par la loi. Ces causes sont l'imbécillité, la démence ou la fureur, quand elles constituent un état habituel (C. Nap. 489). L'int. peut être provoquée, soit par l'époux, soit par un parent, soit par le procureur impérial, lorsqu'il n'existe ni époux ni parents connus. Ce magistrat doit même la requérir dans le cas de fureur, car alors elle intéresse la société tout entière : c'est l'*Int. d'office.* La demande en int. doit être faite devant le tribunal de première instance du domicile de l'individu à interdire, et le jugement est rendu après réunion d'un conseil de famille appelé à donner son avis, après interrogatoire du défendeur, après enquête nouvelle en cas d'insuffisance de l'interrogatoire et des pièces, et enfin après avoir entendu les conclusions du ministère public. L'effet de l'int. date du jour du jugement, et ce jugement doit être rendu public par l'inscription sur les tableaux affichés dans la salle d'audience du tribunal et dans les études des notaires de l'arrondissement. Tous les actes passés ultérieurement par l'interdit sont nuls de plein droit. On peut même annuler ceux qu'il a passés antérieurement, si la cause de l'int. existait notoirement alors. L'interdit est assimilé au mineur et reçoit un tuteur. Cette tutelle est au reste régie par les lois sur la tutelle des mineurs ; mais elle est toujours dative, à l'exception de celle de la femme interdite, laquelle appartient de droit au mari. Dans certains cas, l'incapacité de l'interdit est plus étendue que celle du mineur. Ainsi, l'interdit ne peut ni tester ni contracter mariage. Il ne peut pas non plus être tuteur, ni membre d'un conseil de famille. Enfin, l'interdit est privé de la jouissance de ses droits politiques. — En rejetant la demande en int., le tribunal peut néanmoins, si les circonstances l'exigent, ordonner que le défendeur ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance d'un conseil qui lui est nommé par le même jugement : c'est l'*Int. partielle.*—L'int. cesse avec les causes qui l'on fait naître. On obtient la main levée de l'int. par jugement et après avoir employé les formalités à la suite desquelles elle a été prononcée (C. Nap. 489 à 512).

Sous la législation ancienne, la prodigalité était une cause d'int.; aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Toutefois il peut être défendu au prodigue de plaider, de transiger, d'emprunter, de recevoir un capital mobilier ou d'en donner décharge, d'aliéner ou d'hypothéquer, sans l'assistance d'un *Conseil judiciaire.* La nomination de ce conseil est faite dans le jugement qui déclare la prodigalité. Au reste, la défense de procéder sans l'assistance d'un conseil doit être provoquée par ceux qui ont le droit de demander l'int.; cette demande est instruite et jugée de la même manière, et les mêmes formalités sont nécessaires pour obtenir la levée de la défense (C. Nap. 513 à 516).

II. Il y a une autre sorte d'int. que l'on appelle *légale*, par laquelle un individu est privé en tout ou en partie de l'exercice de ses droits civiques, civils et de famille : cette seconde sorte d'int. est une peine grave. Elle résulte de certaines condamnations pénales, telles que les travaux forcés, la détention, et la réclusion (C. Pénal. 29-31). Pendant le temps de l'int., c'est-à-dire pendant toute la durée de la peine, un tuteur et un subrogé-tuteur sont chargés d'administrer les biens du condamné. Les tribunaux jugeant correctionnellement peuvent aussi, dans certains cas et en vertu de dispositions particulières de la loi, interdire aux condamnés, en tout ou en partie, l'exercice des droits civiques, civils ou de famille énumérés dans l'art. 42 du C. Pén.

Enfin, on donne encore le nom d'int. à la défense, soit perpétuelle, soit temporaire, faite par sentence ou arrêt, ou par décision de l'autorité compétente, à certains fonctionnaires de continuer l'exercice de leurs fonctions. Cette peine s'applique particulièrement aux magistrats et aux officiers ministériels.—Pour l'*Int. du feu et de l'eau*, en usage chez les Romains, V. Bannissement.

***INTERDIGITAL, ALE.** adj. (lat. *digitus.* doigt). T. Anat. Qui est entre les doigts. *Les palmipèdes ont les doigts unis par une membrane appelée membrane interdigitale.*

INTERDIRE. v. a. (latin. *interdicere*). Défendre quelque chose à quelqu'un. *On lui a interdit l'entrée de la ville. Il lui est interdit d'habiter Paris. In. sa porte à quelqu'un. Ce décret interdisait tout commerce avec l'Angleterre. In. le barreau à un avocat, la chaire à un prédicateur. In. à quelqu'un l'exercice des droits civiques, civils et de famille. In. l'usage des sacrements, l'entrée de l'église. In. toute communication. In. la parole. Cela vous est interdit. Les médecins lui ont interdit tout mouvement. Il lui est interdit de travailler. Il s'interdit tous les plaisirs.* — *In. le feu et l'eau*, Voy. Bannissement. ‖ Fig., se dit Des choses qui en rendent une autre impossible. *La fortune nous interdit cet espoir. Cette affaire imprévue m'interdit d'accepter votre invitation.* ‖ T. Jurisp. *In. un imbécile, un aliéné, etc.*, Prononcer son interdiction. — *In. quelqu'un de ses fonctions, de sa charge, de sa profession*, Lui en défendre l'exercice, soit temporairement, soit pour toujours. V. Interdiction. ‖ T. Droit can. *In. un prêtre*, Lui défendre d'exercer son ministère. — *In. une église, une ville, un royaume*, Les mettre en interdit. V. Interdit. ‖ Étonner, troubler quelqu'un au point qu'il ne sache plus ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait. *La peur l'avait tellement interdit, qu'il ne put prononcer un mot.* = Interdit, ite. part. ‖ Étonné, troublé, qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. *Il demeura tout interdit, si interdit que...*=T. Jurisp. S'emploie subst. en parlant De celui contre lequel une interdiction est prononcée. = *Interdire* se conjugue comme *Dire*, excepté à la seconde personne du plur. de l'indic. qui fait, *Vous interdisez.*

INTERDIT. s. m. T. Droit canonique.

Enc. — L'*Interdit* est une censure ecclésiastique qui défend l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique en certains lieux ou à certaines personnes. On l'appelle *local*, quand il tombe sur les lieux et non sur les personnes; *personnel*, quand il frappe directement celles-ci ; et *mixte*, quand il s'applique en même temps aux lieux et aux personnes. L'int. local est dit *général*, quand il frappe une ville, une province, un diocèse, un royaume, etc.; on le dit *particulier*, lorsqu'il porte sur un seul lieu, comme une église, un cimetière, une chapelle, etc. L'int. personnel se divise aussi en *général* et *particulier*, selon qu'il tombe sur toute une communauté ou sur plusieurs personnes qui ne sont point désignées nominativement, ou selon qu'il atteint une ou plusieurs personnes désignées par leurs noms. L'int. mixte ne frappe que sur des personnes et des lieux dénommés. Ainsi, par ex., si le peuple seul est nommé, le clergé n'y est pas compris. L'int. est une censure très-rare aujourd'hui, à moins qu'il ne soit local ; on y substitue presque toujours la suspense ou l'excommunication.—C'est abusivement que, dans le langage ordinaire, on applique le nom d'int. à la défense appelée par les canonistes *Cessation des offices divins.* Cette défense ne renferme aucune idée de censure et a simplement pour objet d'interdire momentanément la célébration des cérémonies sacrées dans un lieu, comme une église, un cimetière, etc., qui a été pollué par quelque crime. — Enfin, par extension du sens du mot *interdit*, on nomme encore ainsi la défense faite à un ecclésiastique, par son supérieur légitime, d'exercer les fonctions attachées à son ordre ou à son titre.

INTÉRESSANT, ANTE. adj. Qui intéresse. *Sujet, ouvrage in. Pièce, nouvelle intéressante. Situation intéressante. Figure intéressante. Cette jeune fille est fort intéressante. Il cherche à se rendre intéressant.*

INTÉRESSER. v. a. (lat. *interesse*, de *inter*, entre, et *esse*, être). Faire entrer quelqu'un dans une affaire en sorte qu'il ait part aux bénéfices. *On l'a intéressé dans cette affaire, dans cette entreprise.* ‖ Rendre quelqu'un favorable à une affaire, à une entreprise, en l'y attachant par l'appât du gain. *Cette affaire ne saurait se faire sans lui ; il faut l'in.* ‖ Importer, être de quelque importance pour quelqu'un. *Cela m'intéresse fort peu, ne m'intéresse en rien, en aucune façon. En quoi cela vous intéresse-t-il? Cette affaire intéresse toute la ville, toute la population, tous les commerçants.* — Se dit également Des choses. *Cela intéresse ma santé, ma réputation.* ‖ Fixer l'attention, piquer la curiosité, attacher, émouvoir, inspirer de l'intérêt. *Ce récit, ce voyage, ce roman m'intéresse beaucoup. Cette aventure intéresse tout le monde. Ce jeune homme m'intéresse, m'intéresse vivement. Sa triste situation est bien faite pour in. en sa faveur. Il n'y a dans ce drame aucun personnage qui intéresse le spectateur.*—Absolum., *Ce roman est bien écrit, mais il n'intéresse pas. Personne* *n'a mieux connu l'art d'in. et d'attendrir. Il a une physionomie qui intéresse. Le gros jeu intéresse.* || *In. le jeu*, Le rendre plus attachant par l'appât du gain. || *T. Chir. Léser, blesser. *Dans cette opération, il faut surtout prendre garde d'in. l'artère.* = s'INTÉRESSER. v. pron. Prendre part dans une affaire. *Il s'est intéressé dans cette entreprise.* || Entrer dans les intérêts de quelqu'un, prendre intérêt à quelque chose. *Personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous regarde, dans tout ce qui peut vous arriver. Je m'intéresse à toutes vos peines. Il s'intéresse à votre affaire comme si elle était la sienne. Toute l'Europe s'intéresse dans cette affaire, dans cette guerre.* = INTÉRESSÉ, ÉE. p. *Les parties intéressées.* || *Être intéressé à une chose, à faire une chose*, Y avoir intérêt, y être engagé par quelque motif qui touche personnellement. *Tous les citoyens sont intéressés au repos de l'État. Vous êtes intéressé à empêcher que...* || Adjectiv., sign. Qui est trop attaché à ses intérêts, qui n'a jamais en vue que son intérêt propre. *Il ne fera rien pour rien, il est fort intéressé. Cette femme est trop intéressée.* — Par ext., *Des vues intéressées. Demarche intéressée. C'est un motif intéressé qui le fait agir.* || Subst., se dit De celui qui a intérêt à quelque chose, qui prend part à une affaire, comme capitaliste ou autrement. *Pour conclure l'affaire, il faut la signature de tous les intéressés. Les intéressés dans les fermes. Tous les intéressés ont été convoqués.* = Syn. Voy. AVARE.

INTÉRÊT. s. m. (latin. *interest*, il importe). Pris dans un sens absolu, sign. Le sentiment instinctif qui nous fait rechercher ce qui nous est nécessaire, utile ou agréable. *L'in. est le principe actif de la société, mais la justice en est le principe régulateur. La plupart des gens ne se conduisent, ne se gouvernent que par in., que par l'in. C'est l'in. seul qui le guide. L'in. ne lui fera jamais rien faire de malhonnête. C'est un homme au-dessus de l'in. Un vil in. endurcit les âmes.* || Ce qui est utile, ce qui convient, ce qui importe. *L'in. individuel, personnel, privé, particulier. L'in. public, général, commun. In. de famille. L'in. de l'État, du public, de la société. Les intérêts d'un État. C'est un homme éclairé sur ses intérêts. La plupart des hommes ne connaissent pas leurs véritables intérêts. J'ai in. qu'il en soit ainsi. Il a un grand in. à empêcher cela, d'empêcher cela. In. pécuniaire. C'est un vil in., un in. sordide qui le fait agir. Prendre, embrasser, soutenir, abandonner, trahir les intérêts de quelqu'un. Il n'est pas facile de concilier tous les intérêts. Sacrifier ses intérêts au bien public. Recommander tous ses intérêts à quelqu'un. Lui remettre ses intérêts entre les mains. J'aurai soin de vos intérêts. Agir, aller contre ses propres intérêts. Cela ne blesse point vos intérêts. Il y va, il est de votre in. Être attaché à ses intérêts. Ne voir que son in. Il n'a que son in. en vue. Il ne songe qu'à ses intérêts. Dès qu'il s'agit de ses intérêts, il ne connaît plus personne. Relâcher, se relâcher, ne rien relâcher de ses intérêts. Il faut le prendre par son in. Je parle sans in. Je n'ai en cela d'autre in. que le vôtre. Je vous parle dans l'in. de votre fortune, de votre avenir, de votre santé. L'in. de mon honneur m'en fait un devoir. L'in. de ses passions est la seule règle de sa conduite.* — *Avoir un in. dans une société, dans une entreprise, etc.*, Avoir une partie des bénéfices qu'elle peut donner. *Mettre quelqu'un hors d'in.*, Le dédommager. || Le revenu que l'on tire d'un capital, et plus particul., Celui que l'on tire de l'argent. *In. légal, usuraire, simple, composé. In. à cinq, à dix pour cent par an. In. au denier vingt, au denier dix-huit. Prêter, placer de l'argent à in. Emprunter à gros in. Joindre l'in. au principal. Tirer l'in. de l'in. Cet argent porte in. L'in. court, les intérêts courent depuis le jour du jugement. Je lui ai remis tous les intérêts.* — T. Jurisp. *Intérêts civils*. Le dédommagement que l'on adjuge, en matière criminelle, à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. *Dommages-intérêts*, Voy. DOMMAGE. || Sentiment sympathique qui nous fait prendre part à ce qui regarde une personne, à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux. *Il m'a inspiré beaucoup d'in. Sa triste situation m'a inspiré un vif in. pour lui. Il est digne de l'in. que vous lui portez. Prendre in. à quelqu'un, à la joie, à la douleur de quelqu'un, à la perte qu'il a faite, etc. Témoignages, marques d'in.* — *Prendre in. à une affaire*, Désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. || Signifie aussi Le plaisir que nous éprouvons à être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, et se dit Des personnes qui l'éprouvent et des choses qui le procurent. *Pendant ce récit, mon in. croissait avec ma surprise. J'ai lu cet ouvrage avec un vif in. Cette découverte excita l'in. des savants. Il sut captiver l'in. de son auditoire. Faire naître l'in. dans l'âme du spectateur. Cette histoire est pleine d'in. Cette étude n'offre aucun in. Il y a beaucoup d'in. dans ce roman. Cette pièce est bien écrite, mais elle manque d'in. L'in. le plus attachant, le plus fort, est celui de l'action dramatique. L'in. qui se partage s'anéantit bientôt.*

Enc. — I. *Définition.* — En parlant du capital, nous avons exposé la fonction essentielle qu'il remplit dans l'organisme social. Nous avons établi qu'il constitue la vie matérielle des Etats, qu'il est l'instrument indispensable du travail, qu'il est l'agent nécessaire et la condition *sine quâ non* de tout accroissement de richesse, de tout progrès industriel et de toute amélioration dans le sort de l'espèce humaine. Nous avons fait voir que le capital est exclusivement le produit de l'épargne, c.-à-d. d'une certaine abstention de consommation, et que le stimulant essentiel de l'épargne, ou, en d'autres termes, de la formation du capital, est le désir de retirer un profit, un revenu de ce dernier. Maintenant nous avons à étudier les questions que soulève ou qu'on a soulevées à propos de ce revenu. — Le revenu du capital est appelé *Loyer* ou *Intérêt*, suivant la forme sous laquelle se trouve le capital lui-même, c'est-à-dire selon que celui-ci est *fixe* ou *circulant*, ou, en d'autres termes, selon qu'il est *engagé* ou *flottant*.

II. *Légitimité du revenu du capital.* — L'économie politique, et, avec elle, la justice, le bon sens et la pratique de tous les temps et de tous les peuples, affirment que la cession d'une valeur a droit à une contre-valeur, que tout service rendu a droit à un service équivalent : c'est la loi pure et simple de l'échange. Si donc je cède un capital, j'ai droit à recevoir une valeur équivalente; si je cède seulement l'usage d'un capital, j'ai droit aussi à une rémunération, quel que soit le nom que l'on donne à celle-ci. Seulement, comme ici je ne cède qu'un usage, je ne puis recevoir, comme dans le premier cas, une valeur égale à la chose prêtée. La rémunération est à débattre entre le propriétaire du capital et celui qui demande la faculté d'user de ce capital à son profit, de même que le prix de vente est débattu entre le vendeur et l'acheteur. Mais tandis que, pour le contrat d'échange, qu'on nomme *vente*, on n'a jamais dénié au vendeur le droit de recevoir l'équivalent du capital dont il se prive à toujours, dans le contrat de *louage*, de *prêt*, etc., on a contesté au locateur et au prêteur celui de recevoir une indemnité pour la privation temporaire de son capital. Cependant, dans ce cas-ci comme dans celui-là, le capitaliste se prive d'une valeur, d'un avantage, confère une valeur, un avantage, rend un service à un autre, et par conséquent a droit à une rémunération. La privation d'une part, le service rendu, l'avantage conféré, de l'autre, voilà le principe, le fondement commun du prix de vente et du loyer ou de l'int. La légitimité est la même dans les deux cas : contester cette légitimité dans le second, c'est lui porter atteinte dans le premier, c'est aboutir au régime de la communauté.

Le revenu attribué au capital comme prix du service rendu, de l'avantage conféré à l'emprunteur, n'est pas simplement la légitime récompense de l'abstention de l'individu qui a produit le capital, il est aussi le mobile de la production même du capital. Non-seulement il est juste que le capitaliste prêteur reçoive une rétribution pour son capital, mais encore il est utile à la société et à l'emprunteur lui-même que le capital soit rémunéré pour le concours qu'il donne au travail. En effet, le capital étant l'instrument de toute production, de tout progrès social, il importe qu'il se multiplie aussi rapidement que possible, et, quoi qu'on fasse, sa multiplication sera toujours trop lente au gré des besoins et des désirs de l'humanité. Or, supposons que toute rémunération soit déniée au capital, qui donc, dans cette hypothèse, songera à s'abstenir, à épargner, c.-à-d. à créer des capitaux, pour les mettre gratuitement à la disposition des autres?

Les attaques contre la légitimité de la rémunération exigée par le capital sont fort anciennes; cependant c'est seulement dans ces dernières années qu'elles ont pris un caractère général et systématique. Jadis on ne contestait que la légitimité de la rétribution due au capital circulant; aujourd'hui on conteste aussi celle qui est due au capital fixe; en conséquence, nous examinerons séparément les objections adressées à l'int. proprement dit d'abord, puis au loyer et à l'int. tout à la fois.

A. *Attaques contre l'int. proprement dit.* — Nous venons de dire que la pratique de tous les peuples avait consacré la légitimité de la rémunération due pour l'usage d'un capital. Cependant il y a eu des exceptions pour la location du capital circulant, et particulièrement du capital avancé sous forme d'espèces. Des philosophes, des jurisconsultes et des législateurs, tout en admettant que le locataire d'une terre ou d'une maison devait une rétribution au prêteur pour l'usage de ce capital, ont interdit au capitaliste de rien recevoir pour l'usage de l'argent avancé. Pourquoi cette interdiction? Parce que l'argent, dit-on, est stérile de sa nature, et que, ne produisant rien, il ne doit rien rapporter. C'est ce qu'Aristote exprime en ces termes : « L'argent ne devrait servir qu'à l'échange, et l'int. qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom (τόχος) qu'on lui donne dans la langue grecque. Les pères ici sont absolument semblables aux enfants : l'int. est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. » Ce sophisme est véritablement si grossier, qu'on a peine à croire qu'il soit l'œuvre du philosophe le plus éminent de l'antiquité. Bentham y répond ainsi : « Bien qu'une darique (monnaie persane) fût aussi incapable d'engendrer une autre darique que d'engendrer un bélier ou une brebis, un homme cependant, avec une darique empruntée, pouvait acheter un bélier et deux brebis, qui, laissés ensemble, devaient probablement, au bout de l'année, produire deux ou trois agneaux ; en sorte que cet homme venant, à l'expiration de ce terme, à vendre son bélier et ses deux brebis pour rembourser la darique, et en donnant en outre un de ses agneaux pour l'usage de cette somme, devait encore se trouver de deux agneaux, ou d'un au moins, plus riche que s'il n'avait point fait ce marché. »

Les anciens regardaient la monnaie comme un signe des valeurs; aujourd'hui personne n'ignore qu'elle est à la fois signe et gage, qu'elle est une marchandise comme tout autre produit, blé, vin, toile, drap, charrue, machine, etc., et par conséquent qu'elle s'échange comme équivalent contre toutes les choses qui sont dans le commerce. Eh bien! il nous semble même que, dans la vieille théorie qui considérait les espèces monnayées comme des signes, il n'était pas permis de tomber dans l'erreur du philosophe de Stagyre. En effet, on n'emprunte jamais un signe pour lui-même, on ne l'emprunte que pour en faire un certain emploi. Aristote devait donc dire : Ce que l'emprunteur emprunte en réalité, ce sont les divers objets qu'il se procure avec l'argent prêté; or ces objets donnent un profit, confèrent un avantage à l'emprunteur; donc le prêteur de l'argent doit recevoir une rémunération tout comme s'il avait prêté directement ces choses.

Pour justifier la distinction arbitraire établie entre les revenus des capitaux, les jurisconsultes se sont fondés sur une circonstance particulière, c.-à-d. sur ce fait que certains capitaux sont fongibles et d'autres ne sont pas fongibles. Les capitaux non fongibles sont ceux dont on peut se servir sans les détruire, comme une terre, une maison, un outil, un cheval, etc. et que, par conséquent, l'emprunteur doit rendre individuellement; les capitaux fongibles, au contraire, sont ceux qu'on détruit par la consommation, comme le blé, le vin, l'huile, etc., dont on ne peut faire usage qu'en les anéantissant, et dont, par conséquent, l'emprunteur est seulement tenu de restituer l'équivalent. Les espèces métalliques ont été rangées dans cette seconde catégorie, non pas qu'elles se détruisent par l'usage, mais parce que l'emprunteur ne saurait rendre identiquement les mêmes pièces, une fois qu'il les a mises en circulation. D'après cette différence, on a dit : « Les choses non fongibles et que l'on doit rendre individuellement se détériorant par l'usage, cette détérioration exige une compensation, et c'est cette compensation qui constitue le prix du loyer. Au contraire, pour les choses fongibles, il n'y a pas de détérioration réelle, puisque l'on rend une valeur exactement équivalente en poids, nombre ou mesure. Cette argumentation est fausse en plusieurs points. 1° Si le principe du loyer résidait purement et simplement dans le fait de la détérioration, il devrait seulement équivaloir à cette détérioration. Or, la pratique universelle nous montre qu'il n'en est pas ainsi. Le propriétaire d'une maison fixe le prix de sa location d'abord d'après le prix d'achat de l'immeuble, puis d'après la détérioration probable. Supposons deux maisons absolument semblables, situées l'une au faubourg Saint-Marceau et l'autre place de la Bourse; la détérioration sera égale pour toutes les deux dans un même laps de temps. Pourquoi donc sera-t-il permis au propriétaire de la seconde de tirer de sa maison un loyer 5 à 6 fois plus fort que celui payé pour l'usage de la première? 2° L'argument tiré de la détérioration est nul pour un fonds de terre. En effet, j'ai un domaine dans la Beauce, et un fermier qui me paie 10,000 fr. par an pour avoir le droit de le cultiver. Ces 10,000 fr. représentent-ils par hasard la détérioration annuelle du fonds? Mais est-ce que la culture d'un fonds de terre le détériore? Si, au contraire, je l'abandonnais sans culture et le laissais se couvrir de ronces, de mauvaises herbes, ou d'eaux croupissantes, il me semble que c'est alors qu'il se détériorerait. En outre, dans l'espace de 30 ans, mon fermier m'a payé 300,000 fr. de loyer; cette somme représente-t-elle donc la détérioration de ma terre? Dans ce cas, il faudrait que le fonds lui-même eût disparu, car j'en ai reçu la valeur totale. 3° Si le propriétaire d'un capital fixe est en droit d'exiger une rémunération pour une simple détérioration possible, comment trouver illégitime que le prêteur d'un capital circulant tire également un revenu de son capital? car, en fin de compte, le premier retrouvera toujours sa maison ou son champ, tandis qu'il se peut fort bien que le second perde complétement le capital qu'il a prêté. Si le premier a droit à une prime d'amortissement pour un dommage possible, à plus forte raison le second a droit à une prime d'assurance pour le risque de perte, soit partielle, soit totale.

Les distinctions des auteurs et les opinions des jurisconsultes restant sans effet relativement à la pratique du prêt à int., c.-à-d. les capitalistes persistant à ne pas trouver de leur goût la doctrine qui interdisait de recevoir aucune rémunération pour la location du capital sous forme d'espèces, on imagina au XIIIe siècle, afin de légitimer la perception d'un int., du moins dans le plus grand nombre des cas, la théorie du *dommage naissant* et du *lucre cessant*. On admit que, dans ces deux circonstances, il est licite de recevoir un int. de l'argent prêté lorsque le prêteur, en se dessaisissant de son capital, éprouve un préjudice, ou se prive d'un gain, ou lorsqu'il court un péril extraordinaire de perdre le principal. C'était assurément un progrès; mais encore une fois, pourquoi ce qui est légitime dans le cas d'une terre ou d'une maison, ne l'est-il pas dans le cas de l'argent? ou bien pourquoi ne pas appliquer au capital fixe, fonds de terre ou maisons, la même règle qu'au capital circulant? La raison en est simple : c'est qu'on n'avait pas reconnu le véritable principe de la légitimité de la rémunération du capital, sans distinction du nom affecté à cette rémunération, principe qui n'est autre que celui de l'échange des valeurs et des services. Toutefois nous devons avouer que, dans la pratique, cette théorie est suffisante, car il n'est guère possible de supposer un cas de prêt dans lequel il n'y ait ou risque extraordinaire, ou lucre cessant, ou dommage naissant. On peut même dire que cette dernière circonstance se rencontre dans tous les prêts d'argent. En effet, l'argent que je prête à un emprunteur quelconque, j'aurais pu l'employer d'une manière profitable pour moi et licite même aux yeux des plus ardents adversaires de l'int. de l'argent. Je pourrais m'en servir pour acheter une terre, une maison, une usine ; je pourrais m'associer dans une manufacture ou un commerce ; je pourrais acquérir des rentes sur l'État, des actions de mines, de chemins de fer, etc., etc. Voilà donc, de subtilité en subtilité, l'int. devenu licite : il aurait été beaucoup plus simple, en remontant à sa véritable origine, de reconnaître immédiatement sa légitimité.

B. Plus logiques qu'Aristote et que les scolastiques, nos socialistes modernes ont vu que si l'argent est frappé de stérilité, il doit en être de même d'une maison. En effet, deux maisons n'en produisent point une troisième ; elles ne produisent même pas la plus petite pièce de monnaie. Un fonds de terre également ne rapporte rien s'il n'est fécondé par le travail de l'homme: la valeur de son produit spontané se réduisant à peu près à zéro, on peut le dire stérile tout comme une maison et comme l'argent lui-même. En conséquence, ils ont conclu non-seulement à l'illégitimité de l'int., mais aussi à celle du loyer et du fermage. Et il est vrai de dire que leur argumentation est irréfutable pour ceux qui contestent la légitimité de l'int. Nous-même nous venons tout à l'heure de recourir à quelques arguments socialistes comme moyen de démonstration par l'absurde. Mais si les novateurs contemporains sont des logiciens redoutables pour les partisans de la doctrine aristotélique, leur théorie n'en est pas pour cela plus capable de résister à la critique du plus simple bon sens.

L'un des grands arguments des écoles socialistes contre le profit afférent au capital, c'est que, dans le prêt, il n'y a pas privation de la part du capitaliste. « Celui qui prête, écrivait Proudhon, ne *se prive* pas du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation ; il le prête parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment pourvu, d'ailleurs, de capitaux. Il le prête, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention ni dans sa puissance de le faire valoir. » A cette objection, Bastiat répond avec raison : « Et qu'importe, si le prêteur l'a créé par son travail, précisément pour le prêter? Il n'y a là qu'une équivoque sur la séparation des occupations. Votre argument attaque la *vente* aussi bien que le *prêt*. En voulez-vous la preuve? Je vais reproduire votre phrase, en substituant *vente* à *prêt* et *chapelier* à *capitaliste*.—Celui qui vend, dirai-je, ne se prive pas du chapeau qu'il vend. Il le vend, au contraire, parce que cette vente ne constitue pas pour lui une privation. Il le vend parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant d'ailleurs suffisamment pourvu de chapeaux. Il le vend, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement servir. » L'observation de Bastiat est sans réplique; mais en outre, d'après ce que nous avons dit plus haut, il est évident que si le capital ne méritait rémunération que lorsque le capitaliste *se priverait* lui-même, dans le sens vulgaire du mot, il y aurait immédiatement cessation absolue de toute espèce de location et de prêt. Serait-ce un avantage pour celui qui a besoin de louer ou d'emprunter? Vaut-il mieux pour lui et pour la société qu'il soit dans l'impossibilité de trouver les capitaux dont il a besoin pour travailler, ou qu'il soit dans la nécessité de payer une rétribution modique pour la coopération du capital dont il veut obtenir l'usage? Faites cette question à tous ceux qui cherchent à louer ou à emprunter, et nous nous en tenons à leur réponse.

Tout en acceptant la formule économique, service pour service, valeur pour valeur, certains écrivains ont dit qu'il n'y a pas équivalence entre le service rendu par l'emprunteur au prêteur et le service rendu par celui-ci à celui-là. L'emprunteur, disent-ils, confère seulement au prêteur le droit d'user du capital prêté, tandis que le prêteur confère à l'emprunteur un droit de propriété définitive. En conséquence, ils proclament que le propriétaire d'une maison, par ex., doit, quand le locataire lui rend sa maison, restituer au locataire partant le montant des loyers payés par ce dernier. Cette objection est fondée sur une fausse interprétation du mot *équivalence*. Mais supposons-la fondée pour un instant, et admettons qu'un usage ne peut avoir pour équivalent qu'un autre usage. Il s'en suivra la conséquence nécessaire que voici : Je prête à Pierre l'usage d'une maison qui vaut 20,000 fr.; il faut, pour qu'il y ait entre les services échangés équivalence réelle, que Pierre me prête, à l'instant même où il entrera dans ma maison, une somme de 20,000 fr. en espèces ou bien en un capital d'égale valeur à ma convenance ; cela étant, je lui restituerai ce capital au bout du terme fixé, quand il quittera ma maison. Il en sera de même pour un fermier, etc. Dans cette singulière théorie, que ses auteurs ont baptisée du nom d'*Égal-échange*, les capitalistes seuls pourront emprunter ; et le travailleur qui n'a que son intelligence et son activité ne pourra se procurer le capital dont il aura besoin, puisqu'il n'aura aucun capital à prêter en échange, et que, de par la loi, il lui sera interdit, pour obtenir l'usage d'un capital quelconque, de donner la propriété d'un capital infiniment moindre. Ce sophisme, avons-nous dit, repose sur la fausse interprétation du mot *équivalence*. Sans entrer dans une discussion métaphysico-économique qui serait peu récréative, nous nous contenterons de faire observer que le mot *valeur* désigne simplement un rapport entre deux termes, qu'*équivalence* signifie donc uniquement égalité de deux rapports ; que l'usage d'un capital est susceptible d'être *évalué* et a une valeur tout comme la *propriété* de ce même capital, et que par conséquent on peut établir une *équivalence* entre la *valeur d'un usage* et la *valeur d'une propriété*. *Équivalence* veut dire égalité de valeur et non *identité* de nature. « D'après quelle règle, sur quel principe, dit Bastiat, empêcherez-vous deux contractants de comparer un usage à une somme d'argent, à une quantité de main-d'œuvre, et d'échanger sur ces bases, si cela les arrange? » — Il résulterait encore de la singulière doctrine que nous réfutons les conséquences les plus étranges. En effet, si l'on ne peut payer un usage avec une cession de propriété, il s'ensuit que le manœuvre que j'ai employé, que le domestique qui a été à mon service, devront, quand je les congédie, me restituer les sommes que je leur ai payées à titre de salaire ou de gages.

Enfin, on a accordé qu'autrefois le capital avait pu légitimement exiger une rémunération, loyer, fermage, intérêt, escompte, etc., pour sa rémunération; mais en même temps on a affirmé qu'aujourd'hui cette rémunération avait, en vertu des progrès de la science et de la société, cessé d'être légitime. Deux arguments ont été avancés à l'appui de ce paradoxe. 1° L'int. n'est pas aussi élevé qu'il l'était autrefois, et l'on observe que l'int. baisse au fur et à mesure des progrès de la société. Le fait est incontestable. Mais d'abord la diminution du taux de l'int. n'implique point l'illégitimité de l'int. lui-même. En second lieu, la baisse de l'int. est la conséquence de la multiplication des capitaux, d'où résulte une moins grande disproportion entre la demande et l'offre. Est-on en droit d'inférer de là que l'int. pourra jamais tomber à zéro? Cette hypothèse est absurde et contradictoire. Pour que l'int. devînt zéro, il faudrait que les capitaux de tout genre devinssent surabondants, ne coûtassent aucune peine à produire, c.-à-d. pussent se former spontanément sans la participation d'aucun effort humain. Or, comme tout produit exige du travail, dès l'instant que la peine que l'on se donne pour créer des capitaux se trouverait sans rétribution ou même n'obtiendrait pas une rémunération suffisante, leur formation s'arrêterait, ils deviendraient rares, plus demandés, et l'int. se relèverait. 2° Une science nouvelle, dit-on, a trouvé le moyen d'organiser le crédit gratuit. Ceci est une confusion de termes et une déception. On a proposé de remplacer absolument la monnaie métallique par du papier-monnaie. Mais la monnaie d'un pays ne forme qu'une bien minime fraction de son capital ; et en supposant un instant que les inventeurs du prétendu crédit gratuit aient réellement imaginé un procédé efficace pour substituer le papier aux espèces, il s'ensuivrait simplement que des chiffons de papier pourraient faire la fonction circulatoire de l'or et de l'argent, mais non qu'ils pourraient faire la fonction de charrue, de machine à vapeur, d'approvisionnements de matières premières, c.-à-d. remplir la fonction du capital. Les auteurs de la merveilleuse découverte à laquelle nous faisons allusion ont donc non-seulement pris la partie pour le tout, mais encore confondu la circulation de la monnaie comme instrument des échanges avec la transmission du capital, et c'est cette erreur grossière (car la confusion de la monnaie avec le capital est un fait vulgaire) qui a été la principale cause de la popularité de cette doctrine chimérique. Quant aux moyens proposés pour substituer une circulation de papier à la circulation métallique, nous les examinerons lorsque nous parlerons du papier-monnaie. Enfin, si les auteurs de ces procédés ont véritablement foi dans leur efficacité, que ne les mettent-ils en pratique? rien dans la législation ne leur fait obstacle. Il y a donc lieu de croire que s'ils laissent stérile une conception présentée comme devant engendrer tant de prodiges, c'est qu'ils sont les premiers à en reconnaître l'inanité.

Au reste, il n'est pas un homme de bon sens qui puisse être dupe de ce sophisme : Telle chose a été juste à telle époque et ne l'est plus aujourd'hui ; telle chose est juste aujourd'hui et ne le sera pas demain. Il est peut-être possible de raisonner ainsi, quand il s'agit d'utilité pure et simple ; mais dès qu'il s'agit de justice, il n'est pas permis de parler ainsi. Ce qui a été juste il y a trois mille ans l'est encore à cette heure ; ce qui est juste aujourd'hui l'a toujours été et le sera toujours, parce que l'idée de justice est absolue, parce que ce qui est marqué à son empreinte est vrai dans tous les temps et dans tous les lieux. Or, le principe de la *mutualité des services* a été vrai et sera toujours vrai, parce qu'il est fondé sur la justice. Lorsqu'un capitaliste prête une terre, une maison, une machine, une certaine provision de blé, une certaine somme d'argent, un navire, etc., en un mot, une valeur, pour un temps déterminé, il rend un service. Il doit donc recevoir, outre la restitution de cette valeur à l'échéance, un service équivalent. « Suffira-t-il, dit à ce sujet Bastiat, pour que nous soyons quittes, pour que les services aient été équivalents et réciproques, pour que la justice soit satisfaite, suffira-t-il qu'à l'échéance je restitue au capitaliste intégralement, mais uniquement, sa terre, sa maison, son blé, ses écus! Prenez garde, s'il en doit être ainsi, je vous avertis que le rôle que je me réserverai toujours, dans ces sortes de transactions, sera celui d'emprunteur : ce rôle est commode, il est tout profit; il me mettra à même d'être logé et pourvu toute ma vie aux dépens d'autrui, à la condition toutefois de trouver un prêteur, ce qui dans ce système ne sera pas facile; car qui bâtira des maisons pour les louer gratis, et se contentera, de terme en terme, de la pure restitution? »

La perpétuité de l'int. est encore un fait qui offusque singulièrement les socialistes. Cependant c'est le phénomène du monde le plus simple ; car il résulte uniquement de la restitution du capital au terme convenu. Dès que le capitaliste rentre dans la possession de son capital, il le prête de nouveau, et ainsi de suite. Il n'y a rien là de merveilleux ni de contre nature. C'est même une des plus heureuses harmonies qui découlent de l'ordre économique, attendu que cette perpétuité de l'int. permet à l'homme de se reposer lorsqu'il a fait sa tâche, lorsqu'il se trouve incapable de travailler davantage.

III. *Éléments dont se compose l'int., et variations de son taux.* — D'après ce qui précède, il est facile de voir que la rétribution due par l'emprunteur au capitaliste prêteur se compose de plusieurs éléments. En effet, elle en comprend quatre : 1° le premier représente la rémunération du service rendu ; 2° le second représente le risque que le prêteur court de ne pas rentrer dans son capital ; 3° le troisième est le prix du travail que fait le prêteur pour colloquer son capital ; 4° le quatrième est la rémunération, l'amortissement nécessaire pour l'entretien du capital. Mais de ces quatre éléments, les deux premiers sont de beaucoup les plus importants ; le troisième peut être négligé sans inconvénient ; et le dernier n'a lieu que pour certaines catégories de capitaux.

La variabilité du taux de l'int., selon les temps et selon les lieux, est un phénomène connu de tout le monde et dont l'explication ne présente aucune difficulté. En effet, elle dépend tantôt de l'abondance ou de la rareté des capitaux disponibles, tantôt des risques plus ou moins considérables que courent les capitaux dans les divers emplois auxquels on peut les appliquer. Dans le premier cas, c'est surtout le premier élément de l'int. qui varie : il hausse quand la demande est supérieure à l'offre et baisse lorsque le contraire a lieu ; dans le second cas, c'est l'élément que nous avons nommé prime d'assurance qui est principalement influencé. Cela est assez clair, sans que nous y insistions. Nous dirons seulement que la prime destinée à couvrir le risque peut également se ramener à la loi de l'offre et de la demande, car les capitaux, même lorsqu'ils sont abondants, s'offrent peu si la sécurité vient à faire défaut, tandis que les placements très-sûrs font affluer les épargnes de toutes parts. L'histoire des emprunts et des dettes publiques est un commentaire perpétuel de cette vérité.

Le fait observé à certaines époques et dans certains pays, aux États-Unis, par ex., d'une grande abondance de capitaux s'offrant aisément, et, en même temps, d'un int. élevé, ne contredit point ce que nous venons d'établir. La cause de ce phénomène réside dans l'extrême activité industrielle du pays et dans la rapidité avec laquelle s'accroît sa population. La formation du capital, quelque énergique qu'elle soit, marche encore moins vite que l'accroissement du nombre des travailleurs. D'autre part, il est des moments où les capitaux sont peu abondants, ou bien ne s'offrent pas, et cependant l'int. est peu élevé : cet état anormal tient alors à la situation des esprits, à une inquiétude générale qui agit sur les industriels plus encore que sur les capitalistes. Telles sont les époques de crises, de guerre, de révolution; personne n'ose rien entreprendre, et le capital, sous toutes les formes, subit un chômage forcé. Mais, comme on le voit, c'est toujours la loi de l'offre et de la demande qui préside à toutes les variations de l'intérêt.

On regarde généralement la baisse de l'int. comme un signe d'activité industrielle et de prospérité, et l'élévation de ce même int. comme indiquant une situation opposée. Cette manière de voir est fondée dans le plus grand nombre des cas ; cependant nous venons de citer des circonstances où ces faits ont précisément une signification contraire. Il importe donc d'analyser et d'interpréter avec soin les phénomènes, si l'on veut en tirer des conclusions exactes. Si la baisse de l'int. est un bien, c'est qu'elle signifie en général que les capitaux sont abondants, que la population ne croît pas plus vite que la production des instruments de travail, que les travailleurs trouvent aisément les capitaux dont ils ont besoin, que la sécurité règne, etc. Mais il est d'autres erreurs dont il faut se garder, c'est, par ex., de croire qu'il soit possible de produire par des moyens artificiels la baisse de l'int. ; c'est de se figurer que la baisse de l'int. vient de l'abondance du numéraire métallique. Ces deux erreurs sont d'ailleurs intimement liées ensemble, car les individus qui s'imaginent pouvoir à volonté faire baisser l'int. par des procédés artificiels les ont toujours cherchés, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, dans la substitution du papier-monnaie à la monnaie métallique. Le prof. Baudrillart a réfuté avec une extrême clarté l'erreur de ceux qui regardent l'abondance des métaux précieux comme la cause de la baisse de l'int.; aussi lui laissons-nous la parole.

« Pour partager cette opinion, dit-il, il faudrait pouvoir échapper à l'une des démonstrations les mieux fondées de l'économie politique. Il y a longtemps qu'elle a établi que l'int. se règle sur l'offre et sur la demande des capitaux de toute espèce, c'est à savoir de tout cet immense ensemble de valeurs qui sont dans la possession de la société, masse devant laquelle la monnaie représente une valeur presque insignifiante. Si l'on persistait à en douter, nous n'aurions que l'embarras du choix parmi les preuves à opposer à ce doute ; il suffit d'ailleurs, pour le combattre, de rappeler que le phénomène économique appelé int. ou loyer s'applique à tous les capitaux et existerait encore sans la monnaie. Toute avance donnerait droit, outre la restitution pure et simple, à une certaine quantité en sus du prêt, destinée à rémunérer la privation et à couvrir les risques du capital avancé. Bien loin d'être un fait isolé et indépendant, la baisse de l'int. de l'argent n'est qu'un signe d'un autre fait plus général, la baisse des profits, sur le taux moyen desquels il se règle nécessairement. On fera peut-être cette objection : l'offre des charrues, des ateliers, des maisons augmentant, leur loyer diminue ; pourquoi n'en serait-il pas ainsi des pièces de monnaie? La réponse est aisée, et se tire de la nature même de la monnaie. Si, à titre de somme prêtée, elle se déprécie, il est clair que la dépréciation portera également sur la portion qui est payée à titre d'int. Supposez que 100 francs n'achètent plus qu'autant qu'achetaient naguère 50 fr., il est certain que 5 fr. représentant l'int. n'achèteront plus que ce qu'achetaient 2 fr. 50 avant la dépréciation. Encombrez tant que vous voudrez le marché d'or et d'argent, la proportion de 5 à 100 restera la même. Le rapport n'ayant pas changé, on ne conçoit pas comment le loyer d'un capital dût être modifié d'une manière quelconque. On met en avant la baisse de l'int. qui a eu lieu depuis la découverte des mines de l'Amérique. Locke et Montesquieu, par ex., n'hésitent pas à expliquer cette baisse si sensible par l'accroissement dans la production des métaux précieux. La réponse est encore facile. Si l'int. a baissé depuis Christ. Colomb, c'est que *tous* les capitaux se sont multipliés par l'effet notamment des progrès de la science et de la mécanique, qui ont si considérablement diminué les frais de production, ainsi que par suite de l'accroissement des échanges ; c'est qu'ils ont pu d'autre part s'offrir avec plus de sécurité. Mais si l'int. suivait, comme on le dit, la quantité croissante ou décroissante des métaux précieux, ce n'est pas dans la proportion de 10 à 5 pour 100 qu'il se serait abaissé, ce serait dans une proportion fort supérieure. La différence qui existe entre la quantité dont la monnaie a augmenté et celle dont l'int. de l'argent a baissé prouve donc que celle-ci ne dépend pas de celle-là. Des faits non moins concluants achèveraient, s'il était besoin, d'éclaircir ce point sur lequel Hume, Ad. Smith, et plus récemment Th. Tooke, ont répandu tant de lumière. On trouve plus d'une fois l'int. très-bas dans des pays où il y a peu de métaux précieux, très-élevé dans d'autres où ces métaux abondent. Dans la patrie même des mines, en Amérique, le taux de l'int. était élevé. Pendant qu'il ne dépassait pas 4 à Londres ou à Amsterdam, il était environ de 10 à la Jamaïque. Le taux s'est maintenu très-modéré en Angleterre où les métaux précieux figurent relativement pour peu dans les échanges, et a été constamment plus haut en France, malgré leur plus grande abondance. L'exemple tout récent de l'Australie et de la Californie est encore plus décisif. En Australie, il y a peu de temps, l'int. était de 15 à 25 p. 100; en Californie, il était de 36 p. 100. Il nous semble que cet exemple porte le coup de mort à cette proposition, que le taux de l'int. dépend de la quantité de l'or ou de l'argent. — Cependant il serait excessif de nier qu'une grande quantité de métaux précieux, affluant tout à coup sur le marché, ne puisse avoir un certain effet sur le taux de l'int., et contribuer momentanément à le faire baisser dans une certaine proportion. » — Comme nous avons examiné ce cas, en parlant de la CIRCULATION, nous ne reviendrons pas sur les développements que nous avons donnés à ce sujet.

IV. *Lois limitatives du taux de l'intérêt; Usure.* — Les lois civiles des divers États de l'Europe, en autorisant l'int. de l'argent comme chose légitime, prétendirent en fixer le taux et qualifièrent d'*usure* tout int. qui le dépasserait. Cette limitation légale du taux de l'int. est-elle juste et sage? Cette question a été depuis un siècle fort controversée entre les jurisconsultes et les économistes, les premiers tenant en général pour la limitation, et les seconds la repoussant. Nous serons très-brefs sur ce sujet, car il est facile de résoudre le problème en déduisant les conséquences des principes que nous avons posés pour établir la légitimité du profit des capitaux. La manière de voir des économistes nous paraît vraie. En conséquence, nous répondrons avec eux : « Est-il bon de limiter le taux des fermages, des loyers, etc.? » Le législateur ne l'a point fait, et avec raison, parce qu'il est hors d'état de tenir compte, pour ces sortes de valeurs, du rapport entre l'offre et la demande. Est-il donc plus capable d'évaluer ce rapport quand il s'agit des capitaux circulants? Bien moins encore. Mais, dit-on, la loi veut protéger l'emprunteur contre sa propre inexpérience, contre ses propres entraînements, contre les exigences excessives du prêteur. Telle est, en effet, la prétention que le législateur met en avant. Mais alors pourquoi ne songe-t-il pas aussi à protéger les cultivateurs et les locataires contre leur inexpérience, contre les exigences des propriétaires de terres et de maisons. Une boutique de quelques mètres carrés, sur le boulevard Montmartre ou sur celui des Italiens, se loue bien plus cher qu'une vaste maison dans une petite ville de province : n'est-ce pas là une *usure locative* au premier chef? Ce n'est pas encore tout. Dès que le législateur admet l'hypothèse qu'en fait de transactions économiques il est bon de protéger l'une des parties contre l'autre, dès qu'il ne consent pas à s'en rapporter à l'intelligence des contractants, et croit devoir substituer son jugement à celui de l'individu qu'il suppose incapable de veiller à son propre intérêt, pourquoi ne pas faire intervenir la loi dans tous les marchés commerciaux? Que ne fixe-t-elle un prix maximum pour toutes les denrées et pour tous les produits? On a vu des prêteurs d'argent abuser de la position difficile des emprunteurs ; mais est-ce qu'on n'a pas vu des propriétaires abuser de la position de leurs locataires, des marchands abuser de la position, de l'inexpérience, des entraînements de l'acheteur, et, en revanche, des acheteurs abuser de la situation critique des marchands. Au point de vue de la logique, ces arguments sont sans réplique, et les partisans des lois limitatives de l'int. le reconnaissent eux-mêmes ; seulement ils se retranchent sur la pratique des choses.

Eh bien! un illustre économiste, J. Bentham, qui était en même temps un jurisconsulte du premier ordre, s'est placé sur ce terrain, et, passant en revue tous les cas possibles où le législateur a la prétention de protéger l'emprunteur, il a démontré que la limitation du taux de l'int. par la loi est nuisible à ce dernier. Nous citerons l'un des cas qui se présentent le plus fréquemment. Un commerçant compte sur une rentrée pour faire face à ses engagements. Les circonstances sont peu favorables, et il apprend que la somme qu'il attendait ne lui sera pas payée au jour dit. Il faut donc qu'il se procure ailleurs les fonds qui lui sont nécessaires. Il ne peut en trouver qu'à un taux bien supérieur à celui qu'autorise la loi, et il s'empresse d'accepter, heureux et reconnaissant d'obtenir un service qui lui épargne une suspension de payements, et peut-être la faillite. Sans cet infâme prêteur, transgresseur de la loi, qui lui a pris 10 p. 100, par ex., notre négociant courait risque d'être ruiné.

Il faut l'avouer de bonne foi : le législateur est incapable d'apprécier d'une manière générale, soit les éléments du taux de l'int., c.-à-d. le prix du service, qui est en général proportionnel à la quantité des capitaux disponibles, soit la prime d'assurance, laquelle est en raison du risque couru par le prêteur et varie suivant une foule de circonstances, telles que la moralité et l'intelligence de l'emprunteur, l'emploi auquel le capital est destiné, l'état général de sécurité ou d'insécurité du pays, etc. Aussi qu'arrive-t-il dans les pays où le législateur prétend déterminer le taux de l'int., comme chez nous, où la loi de 1807 le fixe à 5 pour 100 en matière civile et à 6 pour 100 en matière commerciale? C'est que de toutes parts on l'élude. Pour ne pas parler des procédés détournés usités par ce qu'on nomme les usuriers de profession, dans le commerce, la loi est constamment éludée au moyen de l'escompte. En outre, les gouvernements qui prétendent que la loi soit exécutée par les particuliers la violent ouvertement eux-mêmes ou accordent à certains établissements des dispenses légales. Ainsi le Mont-de-Piété prête à 9 pour 100 ; la Banque de France est autorisée à élever son escompte au-dessus de 6 ; la plupart de nos emprunts publics ont été faits au-dessous du pair, c'est-à-d. à un taux bien supérieur à 5 pour 100, et il en est de même des emprunts contractés par la majorité des autres puissances européennes, sans en excepter le gouvernement pontifical.

Les partisans de la limitation ne se lassent pas de rappeler les troubles amenés à Rome par les usures excessives des prêteurs, sans rechercher si les désordres causés, il y a 2400 ans, par les aristocrates usuriers de la république, ne tenaient pas à des causes particulières et même tout à fait étrangères au taux de l'int. Pourquoi oublient-ils l'exemple de la république athénienne, où les lois de Solon n'apportaient aucune restriction au taux de l'int., et où jamais aucune plainte ne s'éleva contre cette non-limitation. Enfin, vient l'argument pathétique adressé aux économistes : « Vous voulez donc protéger ces usuriers qui spéculent sur les passions et l'inconduite des jeunes gens, qui les circonviennent par des manœuvres frauduleuses, et qui, au moyen de prêts généralement fort minimes, s'emparent par avance de leur avoir futur. » Bien que nous ayons peu de sympathie pour cette classe d'emprunteurs, nous pensons que les prêteurs sont punissables ; mais leur délit consiste moins encore à avoir, en donnant peu, exigé beaucoup, car ils courent malgré tout de très-grands risques, qu'à avoir facilité et encouragé les désordres de la jeunesse. En même temps que le législateur proclamerait la liberté du taux de l'int., il ferait bien, d'autre part, d'étendre dans le Code pénal le cercle des escroqueries, afin d'atteindre les misérables dont il vient d'être parlé. Au reste, la suppression de la limitation aurait pour effet de faire à peu près disparaître cette race de corsaires.

En résumé, nous dirons avec Jos. Garnier : « La loi qui limite le taux de l'int. empêche les capitalistes scrupuleux d'alimenter les industries qui, par suite des risques et des autres circonstances, ne peuvent emprunter au taux légal ; elle les livre aux capitalistes plus aventureux qui se font payer une prime pour les dangers que la loi leur fait courir, et un loyer supérieur en raison du peu de concurrence qu'ils rencontrent ; elle est un obstacle à la distribution naturelle du capital ; elle nuit aux emprunteurs, qu'elle a l'intention de favoriser ; elle agit, en un mot, comme toute loi de maximum. Ajoutons que de semblables prescriptions amènent des fraudes continuelles, auxquelles se prêtent tous les intermédiaires, même officiels, et qu'il en résulte une pratique nuisible à la morale publique. » Nous terminerons en disant que l'expérience a prononcé : l'Angleterre, la Hollande, le Piémont, l'Espagne, le Wurtemberg, ont proclamé la liberté du taux de l'int., et les résultats ont été ceux qu'avait annoncés la science économique. Aux États-Unis, le prêt est également libre dans quelques États ; il l'est de fait dans tous. Le Danemark n'a conservé la limitation légale que pour les capitaux prêtés sur hypothèque, et pour lesquels, par conséquent, le risque est minime ; pour tous les autres, la liberté est entière. Cette disposition n'est pas tout à fait conforme aux principes, car le service également est variable. Néanmoins, comme une réforme incomplète vaut mieux que point de réforme, comme aussi le législateur est obligé de tenir compte jusqu'à un certain point des préjugés des populations, une loi semblable est peut-être tout ce qu'il serait possible d'obtenir en France, où les saines notions de l'économie politique sont si peu répandues. — Cons. TURGOT, *Mémoire sur le prêt à int.* BENTHAM, *Défense de l'usure.* BASTIAT, *Capital et rente*, etc.

ARITHMÉTIQUE. — On distingue deux sortes d'intérêts, l'*int. simple* et l'*int. composé*. L'int. est *simple* lorsqu'il se paie aux époques convenues, de telle sorte que le capital reste toujours le même pendant toute la durée du prêt. On dit que l'int. est composé, ou qu'on *prend l'int. des intérêts*, lorsque, à chaque échéance, on ajoute l'int. au capital, de manière que celui-ci grossit sans cesse et produit à chaque terme un int. plus élevé.

I. Dans le cas d'*int. simple*, l'int. est proportionnel au capital, au temps pendant lequel le capital reste placé, et au *taux* de l'argent, c.-à-d. à la somme que l'emprunteur doit payer annuellement pour chaque 100 francs. En conséquence, soient c le capital, t le taux de l'int., n le nombre d'années exprimant la durée du placement, et i l'int., on dira : Si 100 fr. au bout d'un an rapportent t, 1 franc rapportera au bout d'un an $\frac{t}{100}$; au bout de n années, il rapportera $\frac{t \times n}{100}$; ainsi donc, c francs, au bout du même temps, rapporteront c fois plus, ou $\frac{t \times n \times c}{100}$.

Par conséquent on a $i = \frac{c \times t \times n}{100}$, d'où l'on tire

$$c = \frac{i \times 100}{t \times n}, \quad t = \frac{i \times 100}{c \times n}, \quad \text{et } n = \frac{i \times 100}{t \times c}.$$

Ces formules, ainsi qu'il est facile de le voir, résolvent tous les problèmes d'intérêts simples. Néanmoins, dans la pratique ordinaire, on en fait peu d'usage. — En banque, par ex., où les calculs d'int. ont surtout pour objet de connaître l'int. que doit produire un capital donné pour un nombre déterminé de jours, on suppose, en faisant tous les mois égaux, que l'année se compose de 360 jours. Alors on multiplie le capital par le nombre de jours, et l'on divise par 6000 si l'int. est de 6 pour 100 ; par 7200, si le taux est 5; par 8000, lorsque le taux est 4 et 1/2; par 9000, lorsqu'il est de 4 ; et par 1200, lorsqu'il est de 3 p. 100. Ces nombres ronds sont désignés sous le nom de *diviseurs fixes*.

II. La méthode la plus simple, mais non pas la plus courte, de calculer combien vaudra, au bout d'un nombre d'années donné, un capital placé à int. composé, est la suivante. Soit proposé de trouver combien vaudra au bout de trois ans un capital de 480,000 fr. placé à int. composé au taux de 6 pour 100. L'int. annuel de 100 fr. étant 6 fr., on sait que 100 fr. payables à la fin de la première année valent 106 fr. Nous pouvons donc poser la proportion $100 : 106 :: 480{,}000 : x$; d'où $x = 508{,}800$ fr. Pour déterminer combien cette dernière somme vaudra au bout de la seconde année, nous écrirons encore $100 : 106 :: 508{,}800 : x$; d'où $x = 539{,}328$ Enfin, en posant $100 : 106 :: 539{,}328 : x$, on trouve que le capital primitif vaudra à la fin de la troisième année, 571,687 fr. 68 cent. — La formule de l'int. composé est $C = c(1+t)^{\alpha}$, où c représente le capital primitif, et C ce que devient ce capital primitif à t pour 100, au bout de n unités de temps.

***INTERFÉRENCE.** s. f. (angl. *to interfere*, se rencontrer; du lat. *interferre*, porter entre). T. Physiq.

Enc. — On entend par *Interférence de la lumière*, l'action mutuelle que deux rayons lumineux exercent l'un sur l'autre, et dont l'effet le plus curieux est l'extinction plus ou moins complète de leur lumière. Ce phénomène est évidemment incompatible avec le système de l'émission. En effet, nous ne pouvons pas concevoir que deux molécules matérielles se détruisent réciproquement dans quelque circonstance que ce soit, tandis que nous comprenons très-bien que deux mouvements opposés puissent se neutraliser et s'annuler.

I. Le savant jésuite Grimaldi est le premier qui ait observé cet étrange phénomène (1650), mais c'est seulement en 1801 que l'illustre physicien anglais Thomas Young le mit dans tout son jour au moyen d'expériences précises, et le posa comme une conséquence immédiate du système des ondulations. On constate aisément le phénomène de l'int. au moyen de l'*expérience des miroirs* de Fresnel. Elle consiste à faire réfléchir la lumière venue d'un point lumineux sur deux miroirs métalliques plans, inclinés sous un angle très-voisin de 180°, de manière à obtenir deux faisceaux réfléchis se croisant dans une partie de leur étendue. Soit S (Fig. 1), une source lumineuse sensiblement réduite à un point : c'est ordinairement le foyer d'une petite lentille placée dans le volet d'une chambre obscure. De cette source diverge un cône lumineux qui vient tomber en partie sur le miroir AB, et en partie sur le miroir AC. Les rayons lumineux, après leur réflexion, viennent se rencontrer sous un angle très-petit, plus près du miroir AC que du miroir AB. Si on les reçoit sur un écran blanc, une partie de cet écran sera éclairée en même temps par les deux faisceaux réfléchis. C'est dans cette partie qu'on observe les *franges d'interférence*. On appelle ainsi de petites bandes alternativement sombres et brillantes, parallèles à la commune intersection des miroirs, et symétriquement disposées de part et d'autre du plan ADE, qui passe par l'intersection des miroirs, et divise en deux parties égales l'angle que les rayons réfléchis forment entre eux. La frange centrale qui coïncide avec le plan ADE, et autour de laquelle les autres franges se groupent symétriquement, est toujours une frange brillante. Maintenant si l'on couvre l'un des miroirs, ou si l'on arrête avec un écran la lumière qui tombe sur sa surface, toutes les franges disparaissent. Quand on opère avec la lumière ordinaire, les franges sont irisées ; mais lorsqu'on emploie une lumière homogène, en mettant par ex. un verre rouge devant la petite lentille, on n'observe plus que des bandes alternativement rouges et noires. En opérant successivement avec les différentes lumières homogènes, on reconnaît que les bandes sont d'autant plus étroites que la lumière est plus réfrangible. Avec la lumière violette, leur largeur est presque moitié moindre qu'avec la lumière rouge. Il est évident d'après cela que les iris que l'on observe avec la lumière composée proviennent de ce que chaque couleur simple donne un système de bandes, et que ces bandes se débordent en se superposant.

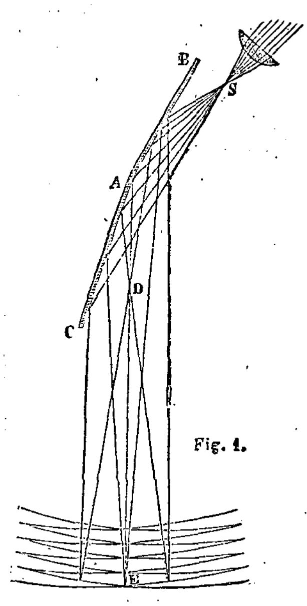

Fig. 1.

Cette expérience, l'une des plus importantes de l'optique, démontre d'une manière irréfragable cette vérité fondamentale, que, dans certaines circonstances, *de la lumière ajoutée à de la lumière produit des ténèbres*. En effet, il est évident, par ex., que la première frange sombre, voisine de la frange brillante centrale, reçoit de la lumière des deux miroirs comme la frange centrale elle-même, et que c'est le concours de ces deux lumières qui produit l'obscurité, puisqu'en couvrant l'un des miroirs, cette bande prend un éclat beaucoup plus vif. En mesurant avec précision la distance des franges, Fresnel a reconnu qu'il doit y avoir, pour que deux rayons lumineux interfèrent, une certaine différence dans les chemins parcourus. En effet, les bandes étant rangées symétriquement, et celle du milieu étant brillante, il s'ensuit déjà qu'il n'y a pas d'int. quand les chemins parcourus sont égaux. Mais comme nous voyons de chaque côté une succession de bandes obscures et brillantes, il est clair qu'il n'y a d'int. que pour certaines différences dans les chemins parcourus, tandis que pour d'autres différences les lumières s'ajoutent. L'expérience prouve qu'après avoir parcouru des chemins dont la différence est $0, \frac{2d}{2}, \frac{4d}{2}, \frac{6d}{2}, \ldots$, c.-à-d. un nombre *pair* de demi-valeurs d'une quantité très-petite et constante que nous nommerons d, les deux rayons ajoutent leur éclat. Au contraire, ces rayons se détruisent et produisent l'obscurité, quand ils se rencontrent après avoir parcouru des chemins dont la différence est $\frac{d}{2}, \frac{3d}{2}, \frac{5d}{2}, \ldots$, c'est-à-d. un nombre *impair* de demi-valeurs de cette même quantité d, dont la valeur est un nombre différent pour les diverses couleurs, et même pour les diverses nuances du spectre, mais qui, nous le répétons, reste toujours la même pour une couleur donnée ; aussi l'appelle-t-on quelquefois l'in-

tervalle fondamental des interférences. Nous ferons observer qu'en général il *n'y a plus d'int. lorsque la différence* des chemins parcourus est très-considérable, lorsque, par ex., elle vaut 30 à 40 fois la quantité *d*. Pour interférer, deux rayons doivent encore satisfaire aux deux conditions suivantes : 1° Il faut qu'ils soient originairement partis du même point, car il est impossible de faire l'expérience des miroirs avec des rayons empruntés à des lumières différentes, ou même à des points différents de la même lumière. 2° Il faut qu'ils se rencontrent sous un angle très-aigu. La nécessité de ces conditions va être expliquée en même temps que la cause du phénomène des interférences.

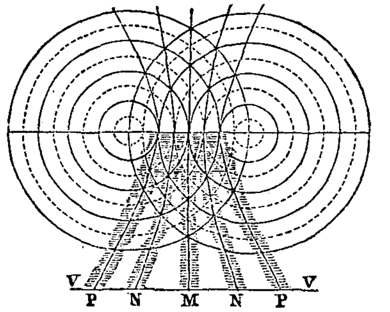

Fig. 2.

On se rend compte de ce phénomène en admettant que la lumière se propage par des ondulations analogues à celles qu'on voit à la surface des liquides. Lorsque, sur une eau tranquille, on *produit simultanément* des ondulations égales partant de deux centres, on voit se former par leur rencontre des lignes telles que M, N, P (Fig. 2), où l'agitation de l'eau est très-forte, et dans leur intervalle des lignes où la surface reste sensiblement plane. Cela résulte de ce que les deux systèmes d'ondulations se propageant à la fois, les mouvements s'ajoutent dans certains points et se détruisent dans d'autres. En imaginant des ondulations sphériques, au lieu d'ondulations planes, on aurait évidemment sur un plan vertical VV des espaces linéaires de repos et de mouvement *analogues aux bandes obscures et brillantes de* l'expérience de Fresnel. On arrive ainsi à concevoir comment des ondulations dans l'éther peuvent donner lieu à des interférences, et cette explication si naturelle d'un phénomène qui paraît d'abord fort étrange, est certes une des meilleures raisons de croire qu'en effet la lumière est due à des ondulations. Pour l'explication du phénomène, nous continuerons à considérer les ondulations de l'eau, et ce que nous en dirons s'appliquera sans peine, par analogie, aux ondulations de l'éther. Lorsqu'on produit un ébranlement à la surface d'un liquide, en y jetant, par ex., une petite pierre, on remarque, au point où elle tombe, une dépression entourée d'une élévation circulaire. Cette première élévation s'abaisse à son tour au-dessous du niveau, mais elle *détermine une seconde élévation d'un rayon plus considérable*; de là ces plis circulaires alternativement saillants et enfoncés qui se propagent en s'élargissant toujours. Dans ce mouvement, l'eau ne fait réellement que monter et descendre, comme on peut s'en assurer en y faisant flotter des corps légers ; il n'y a pas de véritable translation des molécules liquides. Or, supposons que les circonférences pleines de la Fig. 2 marquent les points les plus élevés des ondes, et les circonférences ponctuées les points les plus abaissés ; il est clair que les intersections de *deux circonférences pleines, ou de deux circonférences* ponctuées, seront des points de mouvement maximum, et qu'au contraire l'intersection d'une circonférence pleine et d'une circonférence ponctuée sera un point de repos ou d'int. complète. Par conséquent, la ligne de symétrie M, où se coupent les circonférences de même rayon, sera une ligne de mouvement maximum; il en sera de même des lignes N, P, où se coupent les circonférences dont les rayons diffèrent de 2, de 3 ondulations. Dans les intervalles, on aura des lignes d'int. formées par les intersections des circonférences dont les rayons diffèrent de 1, de 2, de 3 demi-ondulations. On voit d'après cela, que les points d'int. sur la ligne VV sont rangés par rapport aux centres d'ondulation, comme les bandes obscures par rapport aux points lumineux, et que l'in*tervalle fondamental des interférences, que nous avons désigné* par la lettre *d*, n'est autre chose que la *longueur d'une ondulation*, c.-à-d. l'étendue de la masse d'éther modifiée pendant une des vibrations du corps lumineux, ou, en d'autres termes, l'espace que la lumière parcourt pendant une des vibrations de ce corps.—Il importe encore de remarquer que plus les centres d'ondulation sur l'eau sont écartés, plus les lignes de repos et de mouvement sont serrées. D'après cela, on conçoit sans peine que si les points lumineux sont trop écartés, les bandes obscures et brillantes pourront tellement se serrer, qu'on ne puisse plus les distinguer. On comprend donc la nécessité de rapprocher les points lumineux, ce qui revient à faire croiser les rayons sous un angle aigu. A la surface d'un liquide, lorsque les ébranlements qui produisent les ondulations ne sont pas *simultanés et identiques*, les lignes d'int. sont irrégulières et changent de direction. Il en est de même pour la lumière ; mais alors les changements se succèdent si rapidement, que l'œil ne distingue plus les bandes brillantes des bandes obscures : c'est pourquoi il n'y a pas d'int. sensible quand les deux points lumineux ne proviennent pas de la même source. Enfin, avons-nous dit, il n'y a pas d'int. lorsque la différence des chemins parcourus est très-considérable. Cela résulte sans doute de ce qu'en général les vibrations lumi*neuses ne se continuent pas sans interruption. Les ondulations* se succèdent probablement par séries à des intervalles irréguliers, et lorsque celles qui se rencontrent n'appartiennent pas à la même série, c'est à peu près comme si elles provenaient de points lumineux indépendants. — L'expérience de Fresnel donne le moyen de mesurer la longueur d'une ondulation lumineuse qui, avons-nous vu, n'est autre chose que la quantité *d*. On a trouvé, en prenant le millimètre pour unité, les valeurs suivantes pour les différentes couleurs du spectre solaire :

Violet	0,000424	Jaune	0,000551
Indigo	0,000449	Orangé.	0,000583
Bleu	0,000475	Rouge	0,000640
Vert	0,000521		

II. Le principe de l'int. sert à expliquer les phénomènes optiques désignés sous les noms d'*anneaux colorés*, de *diffraction*, et de *réseaux*. Le premier ayant été l'objet d'un article particulier, nous ne parlerons que des deux autres.

La *Diffraction* est une modification particulière qu'éprouve la lumière quand elle rase le bord d'un corps ou quand elle traverse une petite ouverture, modification en vertu de laquelle les rayons lumineux paraissent s'infléchir et pénétrer dans l'ombre. Dans les circonstances ordinaires, l'ombre d'un corps se distingue assez nettement de l'espace éclairé qui l'environne, et, s'il y a une transition due à la pénombre, elle s'opère d'une manière continue. Le phénomène change entièrement d'aspect quand on prend pour source lumineuse un corps de dimensions très-petites : *il diffère alors entièrement de celui qu'indique la* théorie géométrique des ombres, c.-à-d. que l'ombre physique est différente de l'ombre géométrique, tandis qu'elle se confond sensiblement avec elle dans le cas où la source de lumière a des dimensions appréciables. Supposons qu'il s'agisse d'un corps opaque de grandes dimensions, et qu'on prenne, pour source de lumière, soit un très-petit trou, *soit le foyer d'une lentille* convergente éclairée par le soleil. D'après la théorie géométrique de l'ombre, celle-ci devrait être comprise derrière le corps opaque dans un cône ayant pour sommet la source de lumière, et pour secteur le corps opaque ; mais il n'en est pas ainsi. D'abord, l'ombre est moins étendue que ne l'indique la théorie ; en outre, il y a une lumière sensible dans son inté*rieur ; enfin, jusqu'à une cer*taine distance de ses bords, l'ombre est environnée de *franges colorées.* Ces franges, au contraire, sont alternativement obscures et brillantes, si l'on opère avec de la lumière homogène. Soit, par ex. (Fig. 3), un faisceau de lumière solaire SS qui pénètre dans la chambre noire par une ouverture quelconque. En le recevant sur une lentille LL′ d'un très-court foyer, il continue *sa route en formant un cône très-divergent. Pour que* la lumière de ce cône ne soit pas mêlée de lumière étrangère, on place autour de la lentille un grand diaphragme DD′; et pour qu'elle soit homogène, on la fait passer au travers d'un verre coloré VV′ qui ne transmet que des rayons d'une seule couleur. Alors, si l'on dispose, à quelque distance du foyer F, un écran EC dont le bord soit mince et bien dressé, et que l'on reçoive son ombre sur un tableau TT′ ou sur une glace légèrement dépolie par derrière, on remarque ce qui suit : 1° La ligne EFG, qui *semblait* devoir être la trace de l'ombre, n'est pas réellement la séparation de l'ombre et de la lumière. 2° A droite de cette ligne, c.-à-d. du côté de l'écran, le tableau n'est pas noir, mais il est éclairé d'une nuance très-sensible, qui va s'éteindre à une assez grande distance, en suivant une dégradation à peu près uniforme. 3° A gauche, au contraire, on observe des franges ou des alternatives d'ombre et de lumière extrêmement remarquables. D'abord c'est une bande ou une frange brillante B très-vivement éclairée, et parallèle au bord E de l'écran. Ensuite vient une frange sombre S presque entièrement noire et parallèle à la première. Puis on voit paraître une seconde frange brillante B′, et après elle la frange sombre S′; et ces alternatives se continuent jusqu'à une grande distance du point G, à ce point *qu'on observe quelquefois des franges noires du* septième ordre. Cependant, à mesure que l'on s'éloigne de la ligne de l'ombre géométrique, les franges brillantes deviennent moins vives, et les franges sombres s'effacent et se fondent dans la lumière qui a rasé d'assez loin le bord de l'écran. — Si le corps opaque est très-petit, si par ex. c'est un fil tendu, et qu'on observe le phénomène sur un écran dans le voisinage de ce corps, son ombre paraît quelquefois ne pas exister ; sa place est occupée par de la lumière présentant une série de maxima et de minima. La théorie géométrique est encore en défaut lorsqu'on fait arriver la lumière d'une source lumineuse sur une petite ouverture, comme une fente étroite ou un petit cercle percé dans le volet d'une chambre obscure. Dans ce cas, non-seulement la limite de l'espace *éclairé et de l'espace obscur est environnée de franges*, mais l'intérieur de l'espace, qui devrait être uniformément éclairé, en contient aussi. Il est facile de concevoir pourquoi les phénomènes de diffraction sont invisibles avec une source lumineuse de grandes dimensions : c'est qu'à chaque point de cette source répond un système particulier de franges qui, en se superposant, produisent une lumière uniforme que l'on confond avec la pénombre.

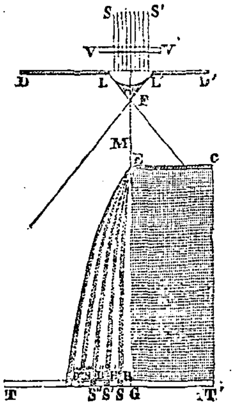

Fig. 3.

La découverte des phénomènes de diffraction est due, ainsi *que nous l'avons dit, au P. Grimaldi* ; mais c'est Newton qui, le premier, tenta de les expliquer. Pour cela, il imagina que la surface des corps exerçait sur les rayons lumineux une action alternativement attractive et répulsive. Mais on peut d'abord remarquer, avec Fresnel, que si les corps exerçaient une pareille action, son effet ne devrait dépendre que de la distance qui sépare la surface opaque de la molécule lumineuse qui en rase les bords, et nullement de celle du point lumineux. Or, il n'en est pas ainsi, car la grandeur et la forme des franges varient avec l'éloignement de la source de lumière. Au reste, l'expérience est décisive à cet égard. Si les phénomènes dépendaient des forces imaginées par Newton, ou encore de la présence d'une atmosphère qui environnerait le bord des corps, comme l'ont avancé quelques physiciens, ils devraient nécessairement varier *avec l'état et la nature de ce bord. Or, on peut modifier ces* circonstances dans des limites très-étendues, sans que les phénomènes en soient affectés. Th. Young expliqua ces phénomènes, dans le système des ondulations, en les attribuant à l'int. des rayons directs avec les rayons réfléchis par les bords des corps opaques. Fresnel adopta d'abord cette théorie ; mais il ne tarda pas à reconnaître qu'elle était insuffisante et en contradiction avec certaines expériences. Il parvint cependant à résoudre le problème en combinant le principe des interférences avec un autre principe dérivé aussi de la nature de la lumière, et dont la première idée appartient à Huyghens. Ce principe peut s'énoncer ainsi : « L'illumination produite par une source de lumière est identique avec celle que produirait une onde émanée de cette source, chacun des points de cette onde étant considéré comme un point lumineux. »

En optique, on donne le nom de *Réseau* à une série de raies opaques et de raies transparentes très-rapprochées les unes des autres. On obtient un semblable système en gravant au diamant, sur une lame de verre, des traits parallèles et également espacés ; les traits, dans ce cas, forment les parties opaques. Quand on regarde une bougie à quelques mètres de distance, à travers un réseau de ce genre contenant de 50 à 100 traits par millim., outre l'image *directe qui est incolore, on voit à droite et à gau*che, perpendiculairement à la direction des traits, une série de spectres ayant le rouge en dehors et le violet en dedans. Entre l'image directe et le premier spectre, de chaque côté, il y a un grand intervalle obscur ; l'intervalle est moins grand entre le premier et le deuxième spectre; les spectres suivants se superposent de plus en plus et perdent leur netteté (Fig. 4. A, ligne lumineuse ; B, B, intervalles obscurs ; C, C, les deux premiers spectres ; D, D, deux autres intervalles obscurs; viennent ensuite les spectres confondus). Le physicien Frauenhofer a déterminé les lois de ce phénomène avec une grande exactitude. On peut les énoncer en ces termes, en appelant *déviation* d'une couleur, l'angle compris entre deux droites partant de l'œil pour aller, *l'une à la fente lumineuse, l'autre à la couleur considérée* : 1° La déviation pour chaque couleur est proportionnelle à sa longueur d'ondulation. 2° Les déviations d'une même couleur dans les différents spectres croissent comme les nombres entiers 1, 2, 3, 4.... 3° Pour différents réseaux, la déviation d'un spectre donné est proportionnelle au nombre de traits par millim. 4° La déviation *des diverses couleurs du premier spectre est égale à la longueur* d'ondulation de la couleur envisagée divisée par la somme d'un intervalle opaque et d'un intervalle transparent. Il résulte de cette dernière loi, qu'il est facile de déterminer les longueurs d'ondulation des couleurs du spectre par l'observation des phénomènes des réseaux, quand on connaît la déviation et la largeur des intervalles.

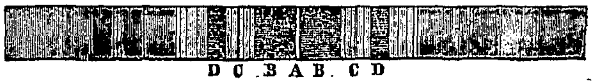

Fig. 4.

La lumière, en se réfléchissant, reproduit tous les phénomènes que nous venons de voir se manifester avec la lumière transmise; et cela se conçoit, puisque, d'après les lois de la réflexion, la marche des rayons est la même que si la source lumineuse était placée derrière la surface réfléchissante, qui serait devenue transparente. On a fabriqué des boutons dits à l'*arc-en-ciel*, qui *doivent leurs reflets irisés à des réseaux très-fins imprimés sur* le cuivre par une matrice d'acier. Brewster a montré que les couleurs de la nacre étaient dues à des lignes très-fines dont sa surface est striée, et que ces couleurs se transmettent à la cire ou à toute autre substance molle avec laquelle on prend l'empreinte des stries. Enfin, les reflets que présentent la plupart des plumes des oiseaux reconnaissent la même cause. On voit par là combien sont simples les moyens que la nature emploie pour produire les effets les plus surprenants..

III. Interférence du son.—Lorsque deux sons, ayant la même longueur d'ondulation, suivent la même route, ils s'ajoutent ordinairement, de manière que l'intensité est augmentée; mais il peut arriver aussi que ces deux sons se détruisent, et que le *silence* résulte de leur réunion. C'est *ce qui a lieu quand la* demi-onde *condensante* de l'un coïncide avec la demi-onde *dilatante* de l'autre. Les molécules de l'air traversé par les deux systèmes d'ondes, étant sollicitées en sens contraire en chaque point, resteront en repos, en supposant que les deux sons aient la même intensité et que les ondes dilatantes soient égales aux ondes condensantes. Cette destruction de deux sons l'un par l'autre se nomme aussi *interférence*. Wheatstone a réalisé le phénomène de l'int. du son au moyen de divers appareils fondés *sur la propriété que possède une colonne d'air, renfermée dans un* tuyau, de renforcer certains sons produits à son extrémité, en entrant elle-même en vibration. Si, par ex., on place au-dessus d'une plaque vibrante un tuyau bifurqué capable de rendre le même son qu'elle, ce tuyau résonne et renforce le son, lorsque ses deux branches sont placées au-dessus de deux *concamérations*, c.-à-d. de deux surfaces comprises entre des lignes nodales qui, au même moment, ont la même phase de vibration. Au contraire, il ne rend aucun son quand ses deux extrémités sont toutes deux placées au-dessus de deux ventres consécutifs, dont les vibrations sont égales et contraires. Pour rendre le phénomène plus apparent, on ferme par une membrane de baudruche l'extrémité du tuyau opposée à la bifurcation, et on la recouvre de sable fin ; celui-ci s'agite vivement ou reste en repos, selon qu'il y a renforcement ou destruction du son produit par la plaque. On doit à Lissajous une expérience fort élégante et qui est aussi très-concluante. *Lorsqu'on fait vibrer une plaque de manière qu'elle se divise, par ex., en 8 concamérations*, l'oreille placée au-dessus reçoit des mouvements inverses qui proviennent de chaque groupe de concamérations contiguës, et qui, par conséquent, se détruisent en partie. Mais on renforce très-notablement le son, quand on superpose à la plaque, en le suspendant à un fil, un carton formé par 4 secteurs égaux, qui laisse passer les vibrations concordantes et intercepte les mouvements contraires. En faisant tourner ce carton, on entend successivement des renforcements et des affaiblissements lorsque les secteurs couvrent ou croisent les concamérations.

INTERFOLIER. v. a. (lat. *folium*, feuille). Brocher ou relier un livre, manuscrit ou imprimé, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. = INTERFOLIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

INTÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *interior*). Qui est au dedans ou qui a rapport au dedans, par oppos. à Extérieur. *Les parties intérieures du corps. Il est consumé d'un feu in. Les ornements intérieurs d'une maison. Les parties intérieures de la terre. Les provinces intérieures d'un empire. La tranquillité intérieure. Le commerce in.* ‖ Au sens moral, on dit, *Le for in. Un mouvement in. Les sentiments intérieurs. La paix intérieure; etc.*—*Être fort in.*, Être fort recueilli, rentrer souvent en soi-même. *L'homme in.*, L'homme spirituel, par oppos. à l'Homme charnel. On dit aussi, *La vie intérieure.* = INTÉRIEUR. s. m. Le dedans, la partie de dedans. *L'in. d'un temple. L'in. du corps. On entend du bruit dans l'in. de la maison, dans l'in. S'enfoncer dans l'in. d'un pays. Tous ces produits se consomment à l'in. du pays*, ou simpl., *à l'intérieur.* ‖ *L'in. d'une personne*, L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. *Cet homme se plaît beaucoup dans son in. Il est fort malheureux dans son in.*—Figur., *Il connaît bien l'in. de ces gens-là*, ou simpl., *leur in.*, Il connaît bien ce qui s'y passe de plus secret. ‖ Figur., au sens moral, se dit Des pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme. *Dieu seul connaît l'in. Rentrer dans son in. Quand on veut vivre chrétiennement, il faut commencer par réformer l'in.* ‖T. Peint. *Tableau d'in.*, ou simplement, *Intérieur*, Tableau de genre qui a pour objet principal la représentation de l'architecture ou des effets de lumière à l'intérieur des édifices, ou bien Qui représente quelque scène de la vie domestique dans l'intérieur d'une maison. ‖ * En parlant De voitures publiques, on appelle *Intérieur*, La partie moyenne du véhicule, celle qui vient après le coupé.

Syn. — *Interne, Intrinsèque.*—*Intérieur* signifie ce qui est dans la chose, *sous sa surface et non apparent, par opposition* à *extérieur* qui est apparent, hors de la chose, à sa surface. *Interne* signifie ce qui est profondément caché, enfoncé dans la chose et agit en elle, par opposition à *externe*, qui vient du dehors et agit du dehors sur elle. *Intrinsèque* signifie ce qui fait comme partie de la chose, ce qui lui est propre ou essentiel, ce qui en fait le fond, par opposition à *extrinsèque*, qui n'est pas dans la nature de la chose, qui tient à des causes étrangères. *Intérieur* est du langage ordinaire et de tous les styles; *interne* et *intrinsèque* sont du langage scientifique.

Enc. — Le *Ministère de l'intérieur* a été créé par un décret de l'Assemblée constituante, en date du 27 avril 1791, *mais* ses attributions ont reçu à diverses époques d'importantes modifications. Il suffira de dire que le ministère de l'instruction publique et des cultes, et celui du commerce et des travaux publics, ont été formés à ses dépens. Aujourd'hui, le Ministre de l'int. a dans ses attributions le personnel des Préfets, des Sous-préfets, des Conseillers de préfecture et des Maires. Il veille à l'exécution des lois *relatives aux assemblées électorales* et à tout ce qui concerne les gardes nationales. Il est chargé de l'administration générale des départements et des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance et de la distribution des secours. De lui dépendent le régime et la surveillance des prisons et des maisons centrales de force et de correction. Il administre le service de la télégraphie, et pourvoit à la sûreté publique. Enfin il a, dans son département, l'imprimerie et la librairie, la police de la presse et du colportage.—Outre les services qui précèdent, il est établi auprès de ce ministère trois commissions permanentes, dont les titres désignent assez les fonctions. Ce sont : la *Comm. supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels*, la *Comm. pour l'établissement des asiles destinés aux ouvriers convalescents ou mutilés*, et la *Comm. des archives départementales.*

INTÉRIEUREMENT. adv. Au dedans. *L'autopsie du cadavre a montré qu'il n'y avait aucune lésion in. Ce fruit, si beau en apparence, était gâté in. Ce remède agit in.* ‖ Au sens moral, on dit, *La grâce de Dieu agit in. Il se sentit in. touché.*

INTÉRIM. s. m. [On prononce l'M.] (lat. *interim*). Entre-temps. *Après la mort du vice-roi, un tel gouverna dans l'in., par in. Il a le portefeuille de la guerre par in.* — Ellipt., on dit *Faire l'in., Être chargé de l'in.*, en parlant De fonctions que l'on remplit par intérim. ‖ T. Hist. ecclés. Formulaire que Charles-Quint avait fait dresser sur les matières de foi, pour pacifier les troubles causés par Luther en Allemagne, et dont l'autorité ne devait durer que jusqu'à la décision d'un concile général. *L'in. permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.*

* **INTÉRIMAIRE.** adject. et s. m. Qui remplit une fonction par intérim. *Ministre in. Il n'est qu'in.*

INTERJECTION. s. f. T. Pratiq. *In. d'appel*, Action d'interjeter un appel.

Enc. — Nos grammairiens regardent l'*Interjection* comme la dernière partie du discours. L'int. sert à peindre d'un seul trait les affections subites de l'âme. Ce n'est, pour ainsi dire, qu'un cri, et c'est ce que veut dire son nom, qui signifie qu'on la peut *jeter entre* les mots qui composent une phrase ou un discours. On distingue les interjections en *naturelles* et *conventionnelles*. Les premières sont simplement les voix orales *a, é, i, o. u, ou*, aspirées ou redoublées, sous les formes *Ah! Ha! Eh! Hé! Hihi! Oh! Ho! Ohé! Hoho! Hu! Ouf!*, etc. Elles n'ont aucun sens particulier, et leur signification très-vague dépend absolument de la place où elles se trouvent, du sentiment que l'on veut actuellement exprimer, et de l'accent avec lequel on les prononce. Les interjections de la seconde catégorie sont des mots qui appartiennent à la langue usuelle, tels que *Paix! Quoi! Silence! Allons! Tope! Miséricorde!*, etc., et qui, de même que les interjections naturelles, ne se construisent pas avec le reste de la phrase. Ces mots seraient mieux classés avec les adverbes, parce qu'ils déterminent presque toujours la manière dont il *faut entendre quelque terme attributif.* — Les grammairiens divisent ordinairement les interjections en onze classes, suivant le sentiment qu'elles servent le plus généralement à exprimer; néanmoins cette classification n'a rien de bien rigoureux. En outre, certaines interjections naturelles peuvent passer d'une classe dans une autre, parce qu'il suffit d'une simple modification dans l'accent pour changer leur signification. Ainsi, par ex., l'int. *Ah!* exprimant, selon le cas, la joie, la douleur, l'admiration, la surprise ou la crainte, peut appartenir à plusieurs classes différentes. Quoi qu'il en soit, voici l'énumération des onze classes : 1° Pour la douleur et l'affliction : *Ah! Ahi! Aïe! Hé! Hélas! Hihi! Ouf!* 2° Pour la joie, le désir, la satisfaction : *Ah! Bon! Bravo!* 3° Pour la crainte, l'inquiétude : *Ah! Hé!* 4° Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *Fi! Fi donc! Foin! Pouah!* 5° Pour la dérision, l'incrédulité, l'indifférence : *Oh! Hé! Bah! Baste! Zest!* 6° Pour l'admiration : *Oh! Ah! Ho! Hoho!* 7° Pour la surprise, l'étonnement : *Ah! Ha! Eh! Eh bien! Ho! Miséricorde! Bon! Bon Dieu! Ouais! Quoi!* 8° Pour encourager : *Çà! Oh çà! Allons! Ferme! Courage! Bravo!* 9° Pour avertir, modérer, apaiser : *Holà! Hein? Gare! Tout beau! La la!* 10° Pour appeler : *Holà! Hé! Hem! Pst!* 11° Pour le silence : *Chut! Paix! Motus! Silence!* L'int. *O* marque le vocatif, l'apostrophe, ainsi que diverses passions, divers mouvements de l'âme. Enfin, une foule de jurons, comme *Corbleu! Diantre! Diable!* ont été employés ou s'emploient encore en manière d'interjections.

INTERJETER. v. a. (lat. *interjicere*, jeter entre). N'est usité que dans cette phrase, *In. appel, un appel*, Appeler d'un jugement. = INTERJETÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. JETER.

INTERLIGNE. s. m. L'espace vide qui est compris entre deux lignes écrites ou imprimées. *Écrire dans l'in., en in. Laisser de grands interlignes.* = INTERLIGNE. s. f. T. Typogr. Lame de métal que l'on met entre les lignes afin de les séparer et de les maintenir.

INTERLIGNER. v. a. T. Typograph. Séparer par des interlignes. *Il ne faut pas in. cette composition.* = INTERLIGNÉ, ÉE. part. *Composition interlignée*, Celle dont les lignes sont plus ou moins espacées au moyen d'interlignes.

INTERLINÉAIRE. adj. 2 g. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. *Glose in. Traduction in.*

INTERLOCUTEUR, TRICE. s. (lat. *loqui*, parler). Se dit proprement Des personnages qu'on introduit dans un dialogue. ‖ Par ext., Toute personne qui converse avec une autre. *Vous aviez un in. fort ennuyeux.*

INTERLOCUTION. s. f. T. Prat. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. *Arrêt d'in.* Peu us.

INTERLOCUTOIRE. adj. 2 g. et s. m. V. JUGEMENT.

INTERLOPE. adj. 2 g. (lat. *inter*, entre; angl. *lop*, pour *leap*, sauter). *Commerce in.*, Celui qui se fait en fraude sur les côtes ou dans les colonies d'une autre nation, ou bien dans un pays où une compagnie a le droit exclusif de faire le commerce. — *Vaisseau in.*, Vaisseau marchand qui se livre à ce trafic frauduleux. On dit aussi subst., *Un interlope.*

INTERLOQUER. v. a. T. Prat. anc. Ordonner un interlocutoire. *On a interloqué cette affaire.* ‖ Absol., *Les juges n'ont pas voulu juger définitivement, ils ont interloqué.* ‖ Fam., Embarrasser, étourdir, interdire. *Cette plaisanterie m'a interloqué.* = INTERLOQUÉ, ÉE. p.

* **INTERMAXILLAIRE.** adj. et s. m. (lat. *maxilla*, mâchoire). *Os intermaxillaires*, ou simpl., *Intermaxillaires*, Les os situés entre les deux maxillaires supérieurs et qui portent les dents incisives. On dit quelquefois, les *Os incisifs*, ou subst., les *Incisifs.*

INTERMÈDE. s. m. (it. *intermezzo*, intermédiaire). T. Théât. Sorte de représentation et de divertissement, comme ballet, danse, chœur, etc., qui se place entre les actes d'une pièce. *In. de musique, en musique. In. de danse. Les intermèdes du Malade imaginaire.* ‖T. Pharm. La substance qui, dans une formule de médicament, se prescrit uniquement pour faciliter la mixtion des autres ingrédients. *Quand on veut employer le camphre dans une potion, on prend pour in. un peu de jaune d'œuf.*

INTERMÉDIAIRE. adj. 2 g. Qui est entre deux. *Corps in. Espace in. Temps in. Les terrains intermédiaires entre ces deux formations. Idées intermédiaires.* — On dit subst., *Ces deux couleurs sont trop tranchantes, il faut les adoucir par un in. Passer brusquement d'une idée à une autre sans in.* ‖ S'emploie aussi subst. dans le sens D'entremise, de moyen, et se dit souvent De la personne entremise, interposée, etc. *Je me suis procuré ce tapis par l'in. de l'ambassade turque. Il fut leur in. dans cette affaire.*

INTERMÉDIAT, ATE. adj. Ne se dit que dans cette loc., *Le temps in.*, Le temps qui se trouve entre deux actions, entre deux termes. Peu usité. ‖Subst., *Lettres d'intermédiat*, Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire jusqu'à ce que le possesseur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMINABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être terminé; qui dure très-longtemps. *Ouvrage, procès in. Des difficultés, des disputes interminables.*

INTERMISSION. s. f. T. Méd. Interruption, discontinuation. *La fièvre lui a duré trente heures sans in. Il y a eu quelque in. à ses douleurs.*

INTERMITTENCE. s. f. (lat. *intermittere*, placer entre). Intervalle qui a lieu entre deux manifestations d'un phénomène périodique. *Les intermittences de cette source durent environ vingt minutes.* ‖ Se dit quelquefois pour Interruption, discontinuation. *Sans in. Sans la moindre in.* ‖ Caractère de ce qui est intermittent. *L'in. du pouls, de la fièvre. L'in. des sources est facile à expliquer.*

INTERMITTENT, ENTE. adj. Qui discontinue et reprend par intervalles. Ne se dit guère que dans les loc. suivantes : *Pouls in.*, Voy. POULS; *Fièvre intermittente*, Voy. FIÈVRE; *Type in.*, Le type d'une fièvre intermittente; *Fontaine, source intermittente.*

Enc. — Dans les cabinets de physique, on donne le nom de *Fontaine intermittente* à un appareil disposé de manière à produire un écoulement intermittent. Cet appareil (Fig. 1) consiste en un vase R en partie rempli d'eau et muni de deux robinets HH' par lesquels cette eau peut s'écouler. Le vase ne communique pas supérieurement avec l'extérieur, mais il est traversé par un tube vertical A*e*, ouvert par les deux bouts, et dont l'extrémité supérieure s'élève au-dessus du niveau du liquide, tandis que l'extrémité inférieure plonge dans la cuvette PP'. Grâce à cette disposition, l'air pénètre de bas en haut dans le tube et exerce librement sa pression sur l'eau. Celle-ci s'écoule alors par les robinets HH' et tombe dans la cuvette PP', où son niveau s'élève de plus en plus, malgré le trou *o* dont le fond de la cuvettte est percé, parce que cet orifice est petit et laisse écouler une quantité d'eau moindre que celle qui est versée par les robinets. Il arrive donc bientôt un moment où le niveau de l'eau dépasse l'extrémité *e* du tube. La communication de l'air extérieur avec le réservoir se trouve alors interrompue, et, par suite, l'écoulement par les robinets est également suspendu. Toutefois ce n'est pas pour longtemps. En effet, l'eau de la cuvette PP' continue de s'écouler par le trou *o*, son niveau baisse, et l'orifice du tube finit par être dégagé. L'air atmosphérique pénètre donc de nouveau dans le réservoir R, qui recommence à se vider dans la cuvette, et le liquide continue alors à s'écouler jusqu'à ce que son niveau, dans cette dernière, monte assez haut pour intercepter encore la communication de l'air. Les mêmes phénomènes se reproduisent, et l'on obtient ainsi un écoulement intermittent tant qu'il y a de l'eau dans le réservoir

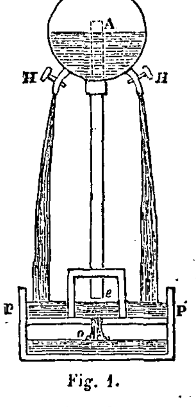

Fig. 1.

Il existe dans la nature un assez grand nombre de sources qui ont des intermittences comme l'appareil qui précède ; mais si le résultat est le même, le principe est bien différent. En effet, l'intermittence de ces sources résulte de la disposition en siphon du conduit souterrain par lequel leurs eaux arrivent à l'extérieur. Soit, par ex. (Fig. 2) un réservoir intérieur C alimenté par diverses fissures et communiquant avec l'extérieur par le conduit recourbé OSE représentant une espèce de siphon. Si le canal d'écoulement avait la direction OE, il verserait l'eau à mesure de son arrivée dans le réservoir ; mais ici, comme il se relève au-dessus de la partie supérieure de la cavité, il faut, pour que le liquide s'écoule, qu'il atteigne la ligne d'élévation AB. Aussitôt l'eau sort par la branche du siphon, et le réservoir se vide entièrement. L'écoulement s'arrête alors pour recommencer quand la cavité se trouve de nouveau remplie jusqu'à la ligne AB. Toutefois, pour que le siphon puisse fonctionner, il faut que la surface de l'eau dans le réservoir soit soumise à la pression atmosphérique, condition qui est facilement remplie, grâce aux nombreuses fissures que le sol présente toujours.

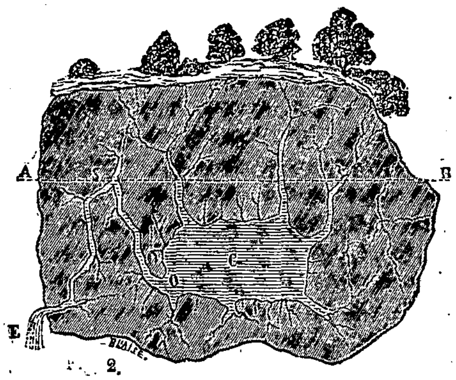

Fig. 2.

Les périodes d'intermittence varient pour chaque source, ce qui résulte des circonstances locales. Ainsi, la fontaine de Fonsanche (Gard) coule pendant 7 heures 30 min. et s'arrête pendant 5 heures, tandis que celle de Ronde (Doubs) coule 3 min. et s'arrête 4 min. Certaines sources, comme celles de Fontestorbe (Ariége) et de Rigny (Indre-et-Loire), perdent leur intermittence pendant la saison humide ou à la suite des fortes pluies, parce que le filet d'eau qui alimente leur réservoir est alors plus abondant que le débit du siphon. D'autres ne tarissent pas entièrement et ne présentent que des maxima et des minima. Tel est, par ex., le cas du Boulidou (Gard), qui croît pendant 12 min. et décroît pendant 20 à 25. Enfin, il en est un grand nombre dont les intermittences sont longues et irrégulières. Nous citerons, entre autres, celles de Noirecombe (Jura), de la Cuzanne (Côte-d'Or), de la Font-Boudoire (Cantal), et de Hautecombe (Mont-Blanc).

INTERMUSCULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui est situé entre les muscles. *Aponévroses intermusculaires.*

* **INTERNAT.** s. m. Se dit, par oppos. à *Externat*, D'un établissement d'instruction dans lequel les élèves habitent. ‖ Dans les hôpitaux civils, Le service dont est chargé un élève interne. — La durée de ce service.

* **INTERNATIONAL, ALE.** adj. Qui a lieu de nation à nation. *Rapports internationaux. Commerce in. Droit in.*, Voy. Droit.

INTERNE. adj. 2 g. (lat. *internus*). Qui est au dedans, qui appartient au dedans. *Qualité in. Cause in. Principes internes. Douleur in. Maladie in. La face in. du crâne. La tunique in. de l'intestin. Les angles internes d'un polygone.* ‖ Dans les établissements d'instruction, *Élève in.*, ou simpl. *Interne*, Élève qui habite dans la maison. — * Dans les hôpitaux civils, on donne le même nom aux Élèves attachés au service de l'hôpital et qui y font leur demeure. *Les places d'internes se donnent au concours.* = Syn. V. Intérieur.

* **INTERNEMENT.** s. m. Action d'interner; État d'une personne internée.

* **INTERNER.** v. a. Assigner à quelqu'un, par mesure administrative, une résidence déterminée à l'intérieur du pays, dans un lieu autre que celui de son domicile. *Les réfugiés politiques ont été internés dans les départements de l'Ouest. On l'a interné à Cahors.* = Interné, ée. part. ‖ Subst., *Les internés ont reçu l'autorisation de rentrer dans leurs départements respectifs.*

INTERNONCE. s. m. (lat. *nuntius*, envoyé). Voy. Iplomatie.

INTEROSSEUX, EUSE. adj. T. Anat. Qui est placé entre les os. *Muscles in. Ligaments in. Artères, veines interosseuses.* ‖ T. Chir. *Couteau in.*, V. Amputation.

INTERPELLATION. s. f. [On prononce les deux L dans ce mot et dans le suivant.] T. Jurisp. Sommation, demande, interrogation faite par un juge, un notaire ou autre officier public de déclarer quelque chose. *Sur l'in. de signer, il déclara ne savoir. Il ne répondit à aucune des interpellations qui lui furent faites.* ‖ *Dans le langage parlementaire, Demande catégorique faite par un membre du parlement à un ministre au sujet de faits relatifs à ses fonctions. *Le droit d'in. a disparu avec le régime parlementaire.* ‖ Par ext., se dit dans le langage ordinaire. *Cette brusque in. le troubla.*

INTERPELLER. v. a. (lat. *interpellare*). T. Jurisp. Requérir, sommer de répondre sur un fait. *Il fut sommé et interpellé de répondre. Je vous interpelle de dire la vérité. L'ayant interpellé de signer, il déclara ne savoir.* ‖ Se dit aussi dans le langage ordinaire. *Il m'interpella d'une façon grossière. J'interpelle votre bonne foi, votre conscience.* = Interpellé, ée. part.

INTERPOLATEUR. s. m. Celui qui interpole.

INTERPOLATION. s. f. Action d'interpoler, ou Le résultat de cette action. *L'in. de ce passage est évidente. Aristarque débarrassa les poëmes d'Homère d'un grand nombre d'interpolations.*

Enc. — En termes de Mathématiques, on nomme *Interpolation* une méthode de calcul qui consiste à remplir les termes intermédiaires d'une série de nombres ou d'observations, par des nombres qui suivent la même loi. Briggs est le premier inventeur de cette méthode : il fit usage de l'int. par différences pour calculer ses tables de logarithmes; mais ce procédé a été traité d'une manière plus générale par Wallis, Newton, etc. Les mathématiciens modernes traitent l'int. comme une branche du calcul des différences finies. C'est surtout en Astronomie qu'on fait un fréquent emploi de cette méthode. Ainsi, par ex., supposons qu'on ait déterminé par l'observation 20 lieux d'une comète : on dit que ces lieux sont interpolés lorsqu'on a trouvé une courbe définie par une équation analytique qui passe par tous ces lieux. En effet, on peut au moyen de cette courbe déterminer le lieu où était la comète aux temps intermédiaires aux observations.

INTERPOLER. v. a. (lat. *interpolare*, entremêler). Insérer, par ignorance ou par fraude, un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit ou d'un acte. *Ici le copiste a évidemment interpolé la glose dans le texte.* ‖ * T. Math. et Physiq. Intercaler certains termes pour lier une série de nombres ou d'observations. = Interpolé, ée. part.

INTERPOSER. v. a. Mettre une chose entre deux autres. *Si l'on interpose un prisme entre la source lumineuse et l'écran qui reçoit les rayons.* ‖ Figur., *In. son autorité, son crédit. In. le nom, la faveur, la médiation de quelqu'un.* = s'Interposer. v. pron. *Il y a éclipse de soleil quand la lune vient à s'in. entre cet astre et la terre.* ‖ Fig., Intervenir comme médiateur. *Des amis communs se sont interposés pour les réconcilier.* = Interposé, ée. partic. *Négocier par personnes interposées*, Se servir de la médiation, de l'entremise de quelques personnes pour la négociation d'une affaire. ‖ T. Jurisp. *Personne interposée*, Celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'elle ne pourrait pas obtenir directement.

INTERPOSITION. s. f. Situation d'un corps placé entre deux autres. *Les éclipses de soleil sont produites par l'in. de la lune entre le soleil et la terre. L'in. d'un nuage empêcha d'observer l'occultation de l'étoile.* ‖ Intervention; en ce sens, il se dit surtout D'une autorité supérieure. *L'in. de l'autorité du roi.* ‖ T. Jurisp. *In. de personne*, se dit en parlant D'une libéralité faite à une personne interposée.

INTERPRÉTATIF, IVE. adj. Qui interprète, qui explique. *Déclaration interprétative.*

INTERPRÉTATION. s. f. Explication d'une chose : il a tous les sens du verbe Interpréter. *In. littérale, allégorique. L'in. d'un passage de l'Écriture sainte. Ce passage ne peut recevoir une meilleure in. Trouvez, si vous pouvez, une autre in. L'in. des lois, des conventions. Règles d'in. L'in. des songes, des augures. On a donné à vos paroles une mauvaise in. Cette action peut recevoir diverses interprétations. Cela est sujet à in.*

INTERPRÈTE. s. 2 g. Celui qui rend les mots, les phrases d'une langue par les mots, par les phrases d'une autre langue, Traducteur. *Les interprètes grecs de l'Ancien Testament. Il a traduit ce discours non en simple in., mais en orateur.* ‖ Truchement, celui qui traduit à une personne dans la langue qu'elle parle ce qui a été dit ou écrit par une autre dans une langue différente. *Bon, savant, fidèle in. Un mauvais in. In. de la Porte. In. du gouvernement pour les langues orientales. Ils se parlent par in. Vous nous servirez d'in., vous serez notre in. Donner un in. à l'accusé. In. juré près la cour impériale.* ‖ Celui qui fait connaître, qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours. *L'Église est la seule in. sûre de l'Écriture sainte. Les interprètes d'Aristote. Ce passage a été mal expliqué par les interprètes.* ‖ Celui qui a charge de déclarer, de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre. *Les augures, chez les païens, étaient regardés comme les interprètes de la volonté des dieux. Il n'est ici que l'in. de son maître. Soyez l'in. de mes sentiments.* ‖ Celui qui explique ce que présage quelque chose. *In. des songes. In. du vol des oiseaux.* ‖ Fig., *Les yeux sont les interprètes de l'âme. Ma bouche est l'in. de mon cœur.*

INTERPRÉTER. v. a. Traduire d'une langue en une autre. *Les Septante ont interprété l'Ancien Testament. Le discours de l'ambassadeur fut aussitôt interprété par le drogman.* ‖ Expliquer ce qu'il y a d'obscur dans un écrit, dans une loi, dans un acte, etc.; déterminer sa signification exacte. *In. bien. In. mal. In. l'Écriture sainte. Comment interprétez-vous ce passage? Les jurisconsultes interprètent cet article de plusieurs manières.* — *In. une loi*, sign. encore En déterminer le sens par une loi spéciale. Autrefois on disait aussi, *In. un arrêt*, L'expliquer par un second arrêt. ‖ Expliquer, deviner une chose par induction, ou Tirer d'une chose quelque induction, quelque présage, etc. *In. les intentions, les sentiments, la volonté de quelqu'un. Vous interprétez mal ma pensée. Comment dois-je in. ce silence? In. les songes, le vol des oiseaux.* ‖ Prendre une action en bonne ou en mauvaise part. *In. favorablement, malicieusement, méchamment. Je ne sais comment ce qu'il a dit sera interprété. Cela peut être diversement interprété.* = s'Interpréter. v. pron. *Les articles d'une loi doivent s'in. les uns par les autres. Dans le doute, la convention s'interprète en faveur de celui qui est obligé. Cette action peut s'in. en bien, en mal, en mauvaise part.* = Interprété, ée. p. = Conj. V. Céder.

INTERRÈGNE. s. m. [On pron. les deux R.] Intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi héréditaire ou électif. *Après la mort de ce roi, il y eut un in. de six mois.* ‖ Par extens., se dit aussi Des États qui n'ont pas de rois. *Après la mort du doge de Venise, l'in. était fort court. Du temps des juges d'Israël, il y eut de longs interrègnes.*

INTERROGANT. adj. [L'E est ouvert, et l'on ne prononce qu'un R dans ce mot et les suivants.] T. Gram. *Point in.*, Point d'interrogation. Peu usité.

INTERROGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interroge; ne se dit guère qu'en parlant D'examens. *Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les interrogateurs.*

INTERROGATIF, IVE. adj. T. Gram. Qui sert à interroger. *Particule interrogative. La même façon de parler peut être simple ou interrogative.*

INTERROGATION. s. f. Question, demande qu'on fait à quelqu'un. *Il a bien répondu aux interrogations qu'on lui a faites.* ‖ T. Gram. *Point d'in.*, Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?).

Enc. — En Rhétorique, on nomme *interrogation* une figure de pensée qui consiste à interroger sans attendre de réponse. Très-simple en elle-même, cette figure est d'un grand effet dans les situations passionnées, dans la douleur, l'indignation, la crainte, l'étonnement. Souvent l'int. accumule les questions :

> Pourquoi l'assassiner? Qu'a-t-il fait? A quel titre?
> Qui te l'a dit? (Rac., *Andromaque.*)

D'autres fois, il suffit d'une seule int. jetée soudainement au milieu d'un discours pour exciter une émotion profonde. Tel est ce demi-vers de Virgile :

> Usque adeone mori miserum est? (*Æn.* XII, 646.)

La *Subjection* est une int. moins vive qu'on peut définir l'int. suivie de la réponse. Cette sorte d'int. excite l'attention de l'auditeur, qui cherche la réponse et se fait un plaisir de la prévoir. Les anciens distinguaient deux sortes de subjection : la *Subjection* proprement dite, par laquelle l'orateur semble interroger les autres, tout en faisant lui-même la réponse ; et la subjection appelée *ratiocinatio*, par laquelle l'orateur s'entretient avec lui-même.

INTERROGATOIRE. s. m. T. Jurispr. L'ensemble des questions qu'adresse un magistrat et des réponses que fait celui qui est interrogé, dans une affaire criminelle ou dans certaines affaires civiles. *Procéder à un in. Faire subir un in. Son in. a duré deux heures. Il s'est coupé dans son in.* — *In. sur faits et articles*, se dit, en matière civile, de L'interrogatoire que l'une des parties subit devant le juge sur les faits précis et déterminés qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision des juges. || Procès-verbal qui contient les interrogations du juge et les réponses de l'accusé. *On lui a lu son in. et il l'a signé.*

INTERROGER. v. a. (lat. *interrogare*). Faire une question ou des questions à quelqu'un, soit pour s'informer de quelque chose, soit pour s'assurer que la personne questionnée possède certaines connaissances. *Pourquoi m'interrogez-vous? Je vous engage à l'in. sur ce point, sur cette matière. In. un accusé. On vient d'in. les témoins. In. un élève. Les examinateurs l'ont interrogé longtemps.* || Figur., Consulter, examiner. *In. la nature, les faits. In. l'histoire. In. l'Écriture. Interrogez votre conscience. In. les entrailles des victimes.* = s'INTERROGER. v. pron. S'examiner, se consulter. *Je me suis interrogé moi-même et ne me suis point trouvé coupable.* || Se faire mutuellement des questions. *Nous nous interrogions l'un l'autre sur nos voyages. Ils s'interrogeaient mutuellement pour se préparer à subir leur examen.* = INTERROGÉ, ÉE. part. = Conj. V. MANGER. = Syn. Voy. DEMANDER.

***INTERROI.** s. m. T. Hist. romaine.

Enc. — *Chez les Romains, on nommait Interroi (interrex)*, le sénateur qui, après la mort du roi, était désigné pour présider à l'élection de son successeur. D'après Tite-Live, à la mort de Romulus, chacune des dix décuries qui composaient alors le sénat désigna un sénateur pris dans son sein. Ces dix sénateurs avaient le titre d'*interrois*, et chacun d'eux exerçait le pouvoir royal pendant cinq jours. Ils s'entendaient entre eux pour la désignation du roi futur, et si le sénat approuvait leur choix, les curies étaient réunies pour l'accepter ou le rejeter. L'approbation du sénat était appelée *patrum auctoritas*, et le décret des curies, *jussus populi*. — Sous la république, on conserva le nom d'*interrois* aux magistrats chargés de présider les comices pour l'élection des consuls, quand ceux-ci étaient dans l'impossibilité de remplir cette fonction. Ces interrois étaient nommés parmi tous les sénateurs. Cependant, comme les plébéiens n'étaient pas admissibles à cette charge, les sénateurs plébéiens ne participaient pas à l'élection des interrois. Les fonctions de chaque interroi duraient cinq jours, comme sous la royauté.

INTERROMPRE. v. a. Couper, rompre la continuité d'une chose; ou Arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose. *Une large tranchée interrompait le chemin. On a construit une digue pour in. le cours de la rivière.* || Figur., *In. un discours, le fil d'un discours. In. le sommeil de quelqu'un. Ces événements interrompirent nos travaux. La mort est venue in. le cours de ses victoires. Il fut obligé d'in. ses études. In. ses prières, ses méditations. — In. un orateur au milieu de son discours. Pourquoi m'interrompez-vous?* — Fam., on dit, *Sans vous in.*, pour faire une Sorte d'excuse de ce qu'on interrompt le discours de quelqu'un. || T. Jurispr. *In. la possession, la prescription, etc.*, Empêcher qu'une possession, etc., ne continue. = s'INTERROMPRE. v. pron. Cesser de faire une chose. *Il s'interrompit au milieu de son récit. L'orateur s'interrompit tout à coup.* = INTERROMPU, UE. p. *Des travaux interrompus. Possession non interrompue. Propos interrompu*, Voy. PROPOS. || T. Botan. *Épi interrompu*, Épi qui, par suite de l'allongement d'un ou de plusieurs entre-nœuds, laisse voir une partie de son axe, qui semble dépouillé.

INTERRUPTEUR. s. m. Celui qui interrompt une personne qui parle. *On mit les interrupteurs à la porte.*

INTERRUPTION. s. f. Action d'interrompre; État de ce qui est interrompu. *Cette fontaine coule sans in. L'in. des travaux a jeté une foule d'ouvriers dans la misère. L'in. du commerce avec l'Amérique. Travailler, parler sans in. L'in. d'une séance. In. de prescription.* || Action d'interrompre une personne qui parle. *La moindre in. peut troubler un orateur. De bruyantes interruptions.* || T. Rhétor. Se dit quelquefois pour *Suspension* ou *Réticence.*

INTERSECTION. s. f. T. Géom. *Point d'in.*, Celui où deux lignes se coupent l'une l'autre. *Ligne d'in.*, Celle où deux surfaces se coupent. *L'in. de deux solides est une surface. Le centre d'un cercle est à l'in. de deux de ses diamètres.*

INTERSTICE. s. m. (lat. *interstitium*, de *inter*, et *stare*, se tenir). Se dit Des espaces ou intervalles que laissent entre elles les molécules d'un corps. || T. Droit canon. Voy. ORDRE.

***INTERSTITIEL, ELLE.** adj. Qui est situé ou qui a lieu dans les interstices d'un corps. *Substance, absorption interstitielle.*

***INTERTRIGO.** s. m. (lat. *inter*; *terere*, frotter). T. Méd. Voy. EXANTHÈME.

INTERVALLE. s. m. (lat. *inter*, et *vallum*, palissade). Distance qui sépare un lieu d'un autre. *Grand, long in. Il y a un in. de trois mètres entre le fossé et le mur. Quand on range une armée en bataille, on laisse certains intervalles entre les bataillons. Franchir un in.* || Par analog., se dit Du temps. *Un in. de temps. Dans cet in., dans l'in., il arriva plusieurs événements. Il y a tant d'années d'in. entre ces deux règnes. Cette comète ne reparaît qu'à de longs intervalles. Cette maladie le prend et le quitte par intervalles. Ce fou a de bons intervalles, des intervalles lucides.*

Enc. — En Musique, on nomme *Intervalle*, la distance qui se trouve entre deux termes de l'échelle générale des tons du système musical. Cette échelle, en y comprenant seulement les tons musicaux généralement adoptés, forme une succession d'environ 8 octaves, à partir de l'*ut* produit par un tuyau de 32 pieds. Si l'on fait entendre successivement les deux tons dont il se compose, l'int. devient le premier élément de la mélodie; si au contraire on les fait entendre simultanément, il devient le premier élément de l'harmonie. Les intervalles sont appelés *ascendants*, quand ils partent du grave pour aller à l'aigu, et *descendants*, quand ils vont de l'aigu au grave. Ils sont *simples*, quand ils sont contenus dans la même octave, et *composés* ou *multiples*, quand leurs termes passent d'une octave à une autre. On dit encore qu'ils sont *naturels ou altérés*. Les intervalles *naturels* sont ceux que fournit l'échelle de mode primordial d'*ut majeur*, ou qu l'on prend sur une échelle transposée quelconque, pourvu que sa succession diatonique soit semblable; on les dit alors *majeurs, mineurs* ou *neutres*. Les intervalles *altérés* sont ceux qui proviennent de la variation en plus ou moins de l'un des termes de l'intervalle naturel; selon le cas, on le dit *diminués ou augmentés*. — Avant de dénombrer les intervalles, il faut d'abord remarquer que ce que l'on nomme le clavier général est renfermé dans une étendue de 4 octaves, qui forment la puissance ordinaire des voix réunies de basse-taille et de soprano. Tout ce qui se fait au delà de ces limites, au grave comme à l'aigu, n'est que le redoublement de ce qui se fait dans leur intérieur. Le tableau ci-dessous représente les intervalles simples avec les modifications dont ils sont susceptibles.

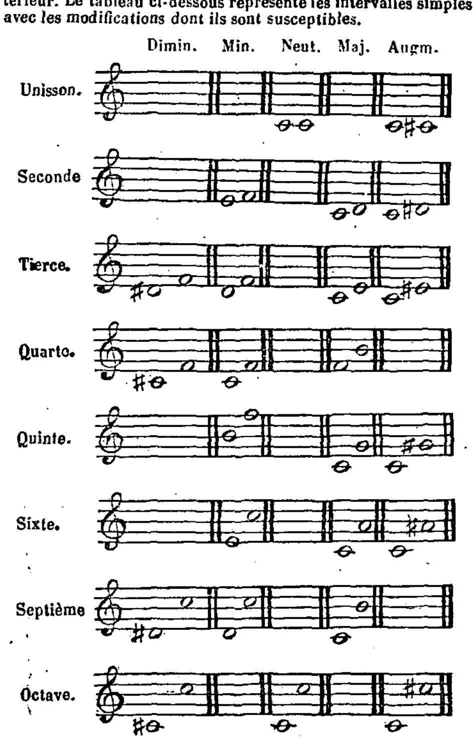

Avec ce tableau, il est facile de se rendre compte de la composition des intervalles. 1° *Unisson* ou *Uniton*; il y en a deux espèces: l'*unis. juste*, de deux tons sur le même degré; et l'*unis. augmenté*, un demi-ton. 2° La *Seconde* présente trois espèces: la *sec. mineure*, formée d'un demi-ton; la *sec. majeure*, formée d'un ton entier; la *sec. augmentée*, composée d'un ton et demi. 3° La *Tierce* a quatre espèces: la *ti. mineure*, un ton et demi; la *ti. majeure*, deux tons; la *ti. augmentée*, deux tons et demi; la *ti. diminuée*, deux demi-tons inégaux. 4° La *Quarte* compte trois espèces: la *qua. mineure ou juste*, deux tons et un demi-ton; la *qua. majeure*, trois tons pleins (de là le nom de *Triton* qu'on lui donne quelquefois); la *qua. diminuée*, un ton et deux demi-tons. 5° La *Quinte* présente trois espèces: la *qui. juste*, trois tons et demi; la *qui mineure*, appelée par quelques musiciens *qui. diminuée*, et par d'autres *fausse quinte*, deux tons et deux demi-tons; la *qui. augmentée*, appelée autrefois *qui. superflue*, trois tons et deux demi-tons. 6° La *Sixte* est de trois sortes: la *six. mineure*, trois tons et deux demi-tons; la *six. majeure*, quatre tons et un demi-ton; la *six. augmentée*, quatre tons et deux demi-tons. 7° La *Septième* est de trois sortes: la *sep. mineure*, quatre tons et deux demi-tons; la *sep. majeure*, cinq tons et un demi-ton; la *sep. diminuée*, trois tons et trois demi-tons. 8° L'*Octave* admet trois espèces: l'*oct. juste*, cinq tons et deux demi-tons; l'*oct. augmentée*, cinq tons et trois demi-tons; l'*oct. diminuée*, quatre tons et trois demi-tons. — Dans le tableau qui précède, on ne s'est servi que du dièse pour obtenir l'altération des intervalles naturels. Ainsi, l'augmentation a été obtenue par l'apposition du dièse devant la note supérieure de l'int. majeur, et la diminution par celle de ce même signe devant la note inférieure de l'int. mineur. On obtiendrait *un résultat semblable, ou du moins admis comme tel*, au moyen de bémols, c.-à-d. en plaçant le bémol, pour l'augmentation, devant la note inférieure des intervalles majeurs, et, pour la diminution, devant la note supérieure des intervalles mineurs. — On peut encore continuer la série des intervalles au delà de l'octave de façon à avoir des *neuvièmes*, des *dixièmes*, des *douzièmes*, etc. Mais la *neuvième* n'est qu'une seconde *doublée* de l'octave; la *dixième* est le doublé de la tierce; la *onzième* est le doublé de la quarte, etc. En conséquence, les intervalles qui dépassent la neuvième conservent les noms de *tierce, quarte, quinte*, etc.

Outre les intervalles dont nous venons de parler, il en existe d'autres beaucoup plus petits, appelés *Commas*, dont les théoriciens sont obligés de tenir compte dans le calcul des proportions de l'échelle musicale, mais qui sont trop peu sensibles pour qu'on puisse en faire usage dans la musique pratique. On en distingue trois sortes. Le *comma syntonique* est la différence entre le ton majeur exprimé par le chiffre 9:8, et le ton mineur qui s'exprime par 9:10, différence qui est la neuvième partie d'un ton, et qui se représente par la proportion 81:80. Le *comma diatonique* est la différence qui se trouve entre l'octave juste représentée par la proportion 1:2, et le dernier terme de douze quintes successives, différence exprimée par les nombres 531,441 : 534,288. Le *troisième comma*, appelé *Diésis* par les anciens théoriciens, est la différence qui se trouve entre deux sons analogues, comme *ut dièse* et *ré bémol*. — A propos de cette dernière sorte de comma, nous devons signaler une dissidence singulière qui existe entre les musiciens et les physiciens. « Supposant d'une manière absolue qu'un corps sonore, dont les dimensions sont de moitié plus petites que celles d'un autre corps, exécute dans un temps donné un nombre double de vibrations et fait entendre l'octave juste de celui-ci, les physiciens, dit Fétis, ont pris pour expression du corps sonore le plus grand le nombre 1, et pour celle du plus petit le nombre 2. Admettant également que la quinte juste du son du corps sonore le plus grand serait fournie par un autre corps qui aurait les deux tiers des dimensions du premier, la quarte par un corps qui en serait les trois quarts, la tierce majeure les quatre cinquièmes, la tierce mineure les cinq sixièmes, la sixte mineure les cinq huitièmes, la sixte majeure les trois cinquièmes, et ainsi des autres intervalles, ils ont exprimé les rapports de tous les intervalles de la gamme par les proportions suivantes: le son majeur (*ut, ré*) comme 9:8; le ton mineur (*ré, mi*) comme 10:9; la tierce majeure (*ut, mi*) comme 5:4; la tierce mineure (*ré, fa*) comme 6:5; la quarte juste (*ut, fa*) comme 4:3; la quinte juste (*ut, sol*) comme 3:2; la sixte majeure (*ut, la*) comme 5:3; la sixte mineure (*mi, ut*) comme 8:5; le demi-ton majeur (*ut, ré bémol*) comme 16:15; le demi-ton mineur (*ut, ut dièse*) comme 25:24; et la différence entre *ut dièse* et *ré bémol* comme 81:80. Or, il résulterait de là que, dans la pratique de l'exécution, les musiciens devraient faire *ré bémol* plus élevé que *ut dièse*, et c'est précisément le contraire qui a lieu, parce que les musiciens sentent que *ut dièse* a une affinité ascendante, et *ré bémol* une affinité descendante. Quelques théoriciens considérant cette affinité comme un fait résultant de l'organisation des musiciens, ont dit que ce fait ne détruit pas la théorie, qui ne saurait être fausse; d'autres ont affirmé que les musiciens font réellement *ré bémol* en croyant faire *ut dièse*. Ce fait est impossible, car il détruirait toute l'économie de la tonalité. Au reste, plusieurs physiciens, tels que Prony et Savart, frappés de la solidité de l'objection, ont avoué qu'il est possible que des faits inconnus jusqu'ici renversent l'édifice des calculs qu'on a crus exacts, et que la théorie des véritables rapports des intervalles musicaux est peut-être encore à faire. »

INTERVENANT, ANTE. adj. T. Pratiq. Qui intervient. *Il demande à être reçu partie intervenante dans ce procès.* — Subst., *L'in. a été condamné.*

INTERVENIR. v. n. Prendre part à une chose, entrer dans une affaire par quelque intérêt que ce soit. *In. dans une négociation. Le mari doit in. dans le contrat pour autoriser sa femme.* || Se dit D'une personne supérieure qui interpose son autorité, sa médiation dans une affaire. *Le pape intervint dans le différend de ces deux princes pour les accorder. L'autorité supérieure est intervenue dans cette affaire. La force armée fut obligée d'in.* || T. Jurisprud. Demander d'être reçu dans une instance, dans un procès. *In. dans un procès, au procès. Il a fait in. un tiers.* || Se dit aussi Des jugements qui se rendent dans le cours d'un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire. *Il intervint plusieurs arrêts. Il serait trop long de dire tous les incidents qui intervinrent pendant la négociation.* = INTERVENU, UE. part. = Conj. Voy. VENIR.

INTERVENTION. s. f. Action par laquelle on intervient dans un acte, dans un procès, dans une affaire controversée, dans une querelle, une guerre, etc. *Par son in. au contrat, il s'est rendu caution du prêt. Cette in. fit suspendre l'affaire pour quelque temps. Moyens d'in. Sans avoir égard à l'in. Il fallut recourir à l'in. de l'autorité souveraine. Cette révolte nécessita l'in. de la force armée. La Belgique sollicita l'in. de la France. In. armée, pacifique. Droit d'in. Politique d'in., de* *non-in.* || T. Jurisp. commerciale. *Acceptation par in.*, ou *In. à protêt*, V. Change.

INTERVERSION. s. f. Renversement, dérangement d'ordre.

INTERVERTIR. v. a. (lat. *intervertere*). Déranger, renverser. *In. l'ordre des droits, des créances. In. l'arrangement des mots d'une phrase.* = Interverti, ie. p.

* **INTERVERTISSEMENT.** s. m. État de ce qui est interverti. *L'in. des droits établis.*

INTESTAT. s. m. (lat. *intestatus*). T. Jurispr. Ne se dit que dans ces phrases : *Mourir, décéder in.*, Mourir sans avoir fait de testament. *Hériter ab in.*, Hériter d'une personne qui n'a point fait de testament. On dit de même, *Succession ab in. Héritier ab intestat.*

INTESTIN, INE. adj. (latin. *intestinus*). Qui est interne, qui est dans le corps. *Mouvements intestins. Douleur, chaleur intestine.* || Fig., en parl. D'un État. *Guerre intestine. Discordes, luttes, divisions intestines.*

INTESTIN. s. m. (lat. *intestina*). T. Anat.

Enc. — I. L'*Intestin* est cette partie du canal alimentaire qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus. Il se compose de deux parties bien distinctes l'une de l'autre, que l'on désigne, à cause de la différence de leur calibre, sous les noms d'*int. grêle* et de *gros int.* D'après Sappey, la longueur totale de ces deux parties, chez l'Homme, est, en moyenne, de 10 mèt. 45, dont 8 m. 80 pour la première, et 1 m. 65 pour la seconde.

A. L'*Int. grêle* a pour siége principal la région ombilicale; mais, de cette région comme d'un centre, il déborde dans l'hypogastre, les deux flancs et jusque dans les régions iliaques. Un léger rétrécissement, qui le sépare de l'orifice pylorique de l'estomac, indique son origine ; sa terminaison est marquée par la valvule de Bauhin dont il sera question tout à l'heure. Dans sa portion supérieure, son diamètre atteint 3 1/2 ou même 4 centimètres ; mais inférieurement il n'en a pas plus de 2. Son calibre décroît donc de son origine vers sa terminaison, disposition qui a pour effet de favoriser le cours des matières alimentaires. L'int. grêle se subdivise en trois parties : une supérieure, très-courte, appelée *Duodénum*, parce que sa longueur avait été estimée à 12 travers de doigt, et quelquefois *Estomac succenturié*, à cause de son diamètre ; une moyenne, beaucoup plus longue, qui a reçu le nom de *Jéjunum*, parce qu'on la trouve ordinairement vide dans les cadavres ; et une inférieure, plus longue encore, nommée *Iléon*, à cause de ses nombreuses circonvolutions. Ces deux dernières offrent entre elles une telle similitude et passent de l'une à l'autre par degrés si insensibles, que Vésale disait qu'il est impossible de savoir où finit le jéjunum et où commence l'iléon. Ces considérations ont engagé quelques anatomistes à réunir ces deux parties sous la dénomination commune de *Jéjuno-iléon*. Le duodénum est remarquable par la fixité de sa position ; il est maintenu en place, soit par le péritoine qui s'applique sur lui, soit par le pancréas avec lequel il contracte une union très-intime. La fixité de cet organe était indispensable, car c'est dans sa cavité que le foie et le pancréas versent le produit de leur sécrétion. Les deux dernières portions de l'int. grêle forment au contraire une masse flottante qui remplit la plus grande partie de l'abdomen, et dont les *circonvolutions*, mobiles les unes sur les autres, sont suspendues à la colonne vertébrale par une sorte de large pédicule membraneux appelé *Mésentère*, lequel est lui-même formé par une double lame du péritoine. Cette disposition donne à l'int. une grande mobilité qui lui permet de se déplacer incessamment sous l'influence des diverses attitudes du corps, des contractions des muscles abdominaux de l'état de plénitude ou de vacuité des diverses portions du tube digestif, etc.

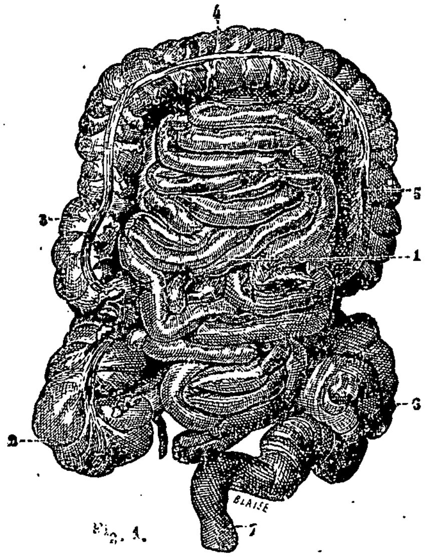

Fig. 1.

B. Le *Gros int.* s'étend de l'iléon à l'anus. Au point de jonction de l'iléon avec le gros int., on remarque la *Valvule de Bauhin*, ou *Valvule iléo cæcale*, qui est disposée de telle manière que le contenu du canal passe aisément de l'int. grêle dans le gros, mais reflue difficilement du gros dans le petit. D'ailleurs, le gros int. se distingue de l'int. grêle par son diamètre beaucoup plus grand et par sa forme irrégulièrement bosselée. Son calibre, très-considérable à son point de départ, diminue jusqu'à sa terminaison. On divise le gros int. en trois parties nommées *Cæcum*, *Côlon* et *Rectum*. La première, qui est la plus courte des trois, doit son nom à sa forme en cul-de-sac. La seconde, qui est de beaucoup la plus longue, décrit une sorte de circuit autour de la masse flottante de l'int. grêle. Elle est successivement ascendante, transversale, descendante, puis de nouveau transversale et sinueuse En conséquence, ces portions successives sont appelées *côlon ascendant* (c'est la portion droite), *côlon transverse* ou *arc du côlon*, *côlon descendant* (c'est la portion gauche), et *S iliaque du côlon*. Enfin, le *Rectum* est ainsi nommé parce qu'il constitue la portion la moins flexueuse de tout l'int. Le cæcum et le côlon jouissent d'une grande mobilité, moindre cependant que celle de l'int. grêle. Quant au rectum, il est solidement fixé dans la cavité du petit bassin, au-devant de la colonne sacro-coccygienne. Enfin, on appelle *Appendice cæcal* ou *vermiculaire*, un petit appendice de la grosseur d'une plume à écrire et d'une longueur très-variable qui naît de la partie inférieure du cæcum et se termine en cul-de-sac (Fig. ci-dessus : 1. Circonvolutions de l'int. grêle; 2. Cæcum recevant l'insertion de l'iléon et présentant l'appendice vermiculaire ; 3. Côlon ascendant ; 4. Côlon transverse ; 5. Côlon descendant; 6. S iliaque du côlon ; 7. Commencement du rectum).

II. Les parois du canal intestinal sont composées de trois tuniques. La plus externe est la *tunique séreuse* ou *péritonéale*. Ainsi que l'indique ce dernier nom, elle est constituée par le péritoine, qui forme comme une gaîne au tube intestinal presque tout entier. La tunique moyenne, ou *tunique musculeuse*, est composée de deux plans de fibres musculaires, l'un superficiel et formé de fibres longitudinales, l'autre profond et formé de fibres circulaires. Dans le gros int., le plan longitudinal, au lieu d'embrasser toute la circonférence de l'int., constitue simplement trois bandes, qui sont en outre remarquables par leur brièveté, comparativement à la longueur totale du gros int. C'est de cette disposition particulière des bandes musculaires que résulte l'aspect bosselé qui caractérise cette portion du tube intestinal. La *tunique muqueuse* ou *interne* est surtout intéressante à étudier dans l'int. grêle, car c'est principalement dans cette portion du canal digestif que les aliments, parvenus au dernier terme de leur élaboration, sont absorbés pour être portés dans le torrent circulatoire. On y remarque notamment une multitude de replis valvulaires, de villosités et de glandes. Les premiers sont de simples replis de la muqueuse, dont le nombre varie de 800 à 900 chez l'Homme. On les appelle improprement *Valvules de Kerkring* ou *Valvules conniventes*. Les *Villosités* sont de très-petites saillies, le plus souvent cylindriques, molles, flexibles et tellement nombreuses, qu'elles donnent à la surface intestinale une apparence veloutée; leur longueur varie depuis 1/2 millim. jusqu'à 2 millim. et 1/2. La portion périphérique des villosités est formée par l'épithélium de la muqueuse, et la portion centrale par un faisceau de chylifères ; un réseau vasculaire artériel et veineux enveloppe cette portion centrale (Fig. 2. Villosité du Chien, d'après Lacauchie; on voit les plis transversaux que présente la portion périphérique lorsque la villosité se contracte). Les villosités servent à l'absorption ; cependant elles n'ont point d'orifice, comme on le supposait autrefois : c'est par endosmose qu'elles absorbent la matière nutritive passée à l'état liquide. Les glandes intestinales appartiennent à différentes classes : on y voit des glandes en grappe appelées *Glandes de Brünner*, des glandes tubuleuses nommées *Glandes de Lieberkühn*, et des glandes vésiculeuses, ou follicules, dites *Glandes de Peyer*. Les glandes de Brünner sont surtout abondantes dans la première portion du duodénum, d'où le nom de *Glandes duodénales* qu'on leur applique quelquefois : elles disparaissent presque complétement vers la fin de cet organe. Les glandes de Lieberkühn sont de simples utricules dont le sommet s'ouvre dans l'intervalle des villosités par de petits orifices circulaires invisibles à l'œil nu, mais qui, examinés avec une forte loupe, donnent à la muqueuse intestinale l'aspect d'un crible. Elles sont plus développées chez les Mammifères que chez l'Homme. Les glandes de Peyer sont des vésicules closes, c.-à-d. sans conduit excréteur. Elles se rencontrent surtout dans l'iléon, à la surface duquel elles sont irrégulièrement disséminées. Cependant, sur certains points et particulièrement vers la fin de l'iléon, elles sont rapprochées de manière à constituer des groupes qui ont la forme de taches ovalaires, épaisses, opaques et creusées de petites fossettes. Ces groupes sont appelés *Plaques de Peyer*, et parfois *Plaques gaufrées* à cause de leur aspect.

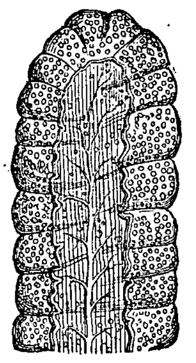

Fig. 2.

Les *artères* de l'int. viennent des mésentériques supérieures et inférieures. Le rectum seul reçoit les siennes des artères hémorrhoïdales Les *veines* vont aboutir à la veine porte. Les *vaisseaux lymphatiques* de l'int. grêle sont habituellement, à cause de leurs fonctions, désignés sous le nom de *chylifères* : ils aboutissent aux ganglions mésentériques. Enfin, les *nerfs* de l'int. sont fournis par les plexus mésentériques — C'est sous la dépendance de ces nerfs que se trouvent les mouvements propres du tube intestinal. Ces mouvements sont toujours partiels et limités à une petite étendue. Ils consistent en une sorte d'ondulation dans laquelle les fibres circulaires de la tunique musculeuse se contractent successivement. En examinant attentivement ce mouvement lui-même, on voit qu'il se compose de contractions *péristaltiques* et *antipéristaltiques*, qui servent, les premières, à faire cheminer les matières vers la partie inférieure du tube digestif, et les secondes, à les faire remonter. Mais, comme les premières ont une prédominance d'action marquée sur les autres, il en résulte que la progression définitive se fait de l'estomac à l'orifice inférieur du conduit digestif. Pour faciliter la progression des matières, l'int. est rempli par des gaz qui maintiennent béante sa cavité et fournissent un point d'appui à la tunique musculaire.

III. L'int. des Mammifères ressemble beaucoup à celui de l'Homme ; cependant leur int. grêle présente à peine quelques vestiges des valvules conniventes. Le tube intestinal est d'autant plus court que l'espèce est plus exclusivement carnivore. Le cæcum est la partie la plus sujette à varier : ainsi, l'Ours, le Blaireau, les Chauves-Souris, le Hérisson, le Dauphin, la Baleine, n'en ont point, tandis que, chez d'autres, comme les herbivores à estomac simple, il est souvent énorme. L'int. des Oiseaux se compose aussi de deux portions, et, comme chez les Mammifères, ses dimensions sont en rapport avec la nature du régime A son extrémité inférieure, le rectum se dilate en une sorte de poche, appelée *Cloaque*, où aboutissent les uretères et les oviductes. Chez les Reptiles, le canal intestinal est assez court, excepté dans les espèces herbivores ; le gros int. est peu différent de l'int. grêle, et aboutit aussi à un cloaque. Le tube digestif des Poissons présente d'assez grandes variétés sous le rapport des dimensions et de la forme. Ce qu'on nomme l'*int. antérieur* correspond au pharynx, à l'œsophage et à l'estomac ; l'*int. moyen* représente l'int. grêle ; et enfin l'*int. postérieur* est l'analogue du rectum des vertébrés supérieurs. — Chez les Articulés, c.-à-d. chez les Insectes, Arachnides, Crustacés et Annélides, la longueur de l'int. est assez variable. Tantôt le tube intestinal franchit directement l'espace qui sépare la bouche de l'anus, tantôt il décrit dans son parcours des circonvolutions plus ou moins nombreuses, ou bien offre un nombre plus ou moins considérable d'appendices cæcaux. — Dans l'embranchement des Mollusques, l'int. varie selon les classes : les Céphalopodes possèdent un int. court et rarement flexueux ; celui des Gastéropodes est contourné sur lui-même ; celui des Acéphales forme autour du foie plusieurs circonvolutions avant de gagner l'anus, et, dans la plupart des espèces, il traverse le cœur. — Chez les Zoophytes, l'organisation du canal intestinal devient de plus en plus simple. En effet, si, dans plusieurs classes, il a encore la forme d'un tube ouvert à ses deux extrémités, il en est d'autres dans lesquelles il consiste en un simple cul-de-sac dont l'orifice unique tient lieu de bouche et d'anus. Enfin, tout au bas de l'échelle zoologique, on rencontre quelques animaux qui n'ont point de tube digestif, et qui, par conséquent, absorbent les matériaux nécessaires à la nutrition par la surface externe du corps.

IV. De même que les autres organes du corps humain, l'int. est sujet aux inflammations, et le mot *Entérite* semblerait devoir désigner toute inflammation siégeant sur un point quelconque de sa muqueuse ; mais l'usage l'a surtout consacré pour exprimer la phlegmasie qui occupe le jéjunum et l'iléon. L'inflammation du duodénum a reçu le nom spécial de *Duodénite*, comme celle du gros int prend le nom de *Typhlite*, de *Colite* ou de *Rectite*, suivant que la maladie occupe le cæcum, le côlon ou le rectum. Quand l'inflammation siége simultanément sur plusieurs portions du tube digestif, on a recours à des mots composés pour désigner l'affection ; c'est ainsi qu'ont pris naissance les dénominations de *Gastro-entérite* et d'*Entéro-colite*. On peut dire, d'une manière générale, que l'inflammation de l'int. est caractérisée par des douleurs abdominales plus ou moins vives, et ordinairement mobiles, s'accompagnant de selles liquides, muqueuses ou bilieuses, en nombre plus ou moins considérable. L'int. peut être affecté d'une phlegmasie spécifique, la *Dyssenterie*, qui a été l'objet d'un article spécial en raison de son importance et de sa fréquence. Sous les noms d'*Hémorrhagie intestinale*, d'*Entérorrhagie* et d'*Entéro-hémorrhagie*, on comprend les hémorrhagies qui ont lieu par la muqueuse intestinale, depuis le duodénum jusqu'au rectum. Cependant on réserve le nom de *Flux hémorrhoïdal* à certaines hémorrhagies qui ont lieu par la dernière portion du gros int. L'hypersécrétion de la muqueuse intestinale porte le nom de *Diarrhée*. Lorsque la quantité des gaz normalement contenus dans l'int. est augmentée de façon à constituer un état morbide, on nomme celui-ci *Tympanite intestinale;* les douleurs dont l'abdomen est alors le siége sont appelées *Coliques venteuses*. La névrose de l'int. ou d'une de ses portions est appelée *Entéralgie* ou *Colique nerveuse*. Lorsque l'intestin est oblitéré sur un point quelconque de son étendue, il survient des douleurs vives, souvent atroces, et les selles se suppriment : c'est à l'ensemble de ces accidents que les anciens auteurs ont donné les noms d'*Iléus*, de *Volvulus*, de *Passion iliaque*, de *Colique de miséréré*. Aujourd'hui on réserve plus spécialement le nom de *Volvulus* à l'*Invagination intestinale*, c.-à-d. à la pénétration d'une portion d'int. dans une autre. Un doigt de gant à demi retourné imite assez exactement la disposition que présente un int. invaginé. Dans certaines maladies les parois de l'int. se perforent ; c'est ce qu'on observe assez fréquemment dans la fièvre typhoïde, par ex. Cette *Perforation intestinale* est presque nécessairement mortelle. L'appendice cæcal est parfois le siége de perforations déterminées par la présence de corps étrangers qui s'y sont logés et y séjournent. Les concrétions intestinales, rares chez l'Homme, sont fréquentes au contraire chez quelques quadrupèdes, et notamment chez le Cheval ; elles constituent chez eux ce qu'on nomme les *Bézoards*. Indépendamment de ces productions inorganiques, il se développe dans le tube digestif diverses espèces d'animaux, que l'on range dans une même classe avec tous les parasites internes, sous le nom d'*Entozoaires*. L'int. peut encore être atteint de tubercules, de cancer et de diverses dégénérescences. Enfin, il est sujet à se déplacer et à s'échapper hors de la cavité abdominale : ce sont les *Hernies* *intestinales*. Il peut être lésé mécaniquement, soit par des organes internes, comme dans la hernie étranglée, soit par des agents vulnérants venus du dehors.

INTESTINAL, ALE. adj. T. Anat. Qui appartient aux intestins. *Canal in. Vers intestinaux*, V. ENTOZOAIRES.

INTIMATION. s. f. Action d'intimer; et particul., Acte de procédure par lequel on assigne pour procéder sur un appel.

INTIME. adj. 2 g. (lat. *intimus*, de *intus*, intérieurement). Intérieur et profond; se dit De ce qui fait l'essence d'une chose ou De ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. *Il nous est interdit de connaître la nature in. des choses. Ces corps contractent une union in. Il existe entre ces idées une connexion in.* || Figur., Ce qui existe au fond de l'âme. *Le sens in. de la conscience*, ou simplement, *Le sens in.* || Fig., se dit en parlant D'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. *Union in. Liaison in. Ils ont des relations intimes.* — Se dit aussi De celui qui a et pour qui on a une affection très-forte. *C'est mon ami in. C'est le confident in. de tous mes secrets. Ils sont très-intimes.* Subst. et fam., *C'est son in. Ce sont deux intimes.*

INTIMEMENT. adv. Très-étroitement. *Des parties in. unies entre elles.* — Fig., *Ces dames sont in. unies.* || Fig., Intérieurement et profondément. *J'en suis in. persuadé, convaincu.*

INTIMER. v. a. Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. *On lui intima l'ordre de quitter la France.* || T. Jurispr. Se dit D'une signification légale. *On lui a fait in. la vente de ses meubles.*—Particulièr., se dit D'une assignation pour procéder sur un appel. *Il m'a fait signifier son appel, mais il ne m'a point intimé. Il l'a intimé en son propre et privé nom.* || *In. un concile*, Assigner le lieu et le temps auxquels un concile doit se tenir. = INTIMÉ, ÉE. part. || Subst., se dit pour Défendeur en cour d'appel. *L'intimé. L'intimée.*

* **INTIMIDATION.** s. f. Action d'intimider; menace pour inspirer de la crainte. *Un acte fait par in. est nul de plein droit.* — *Système d'in.*, se dit De l'emploi de la terreur adopté systématiquement.

INTIMIDER. v. a. (lat. *in*, dans; *timidus*, craintif). Donner de la crainte, de l'appréhension à quelqu'un. *C'est un homme qui ne se laisse point in., qu'on n'intimide pas facilement. Il n'y a qu'un moyen d'en venir à bout, c'est de l'in. Son aspect m'intimida.* = s'INTIMIDER. v. pr. *Il commence à s'in.*=INTIMIDÉ, ÉE. p.

INTIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intime. *L'in. des rapports qu'on observe entre ces deux phénomènes.* || Liaison très-étroite. *Ils vivent ensemble dans la plus grande intimité.*

INTITULER. v. a. (lat. *intitulare*). Donner un titre à un livre, à une comédie, à quelque ouvrage d'esprit. *Comment intitulerez-vous cette comédie? L'ouvrage qui vient de paraître est intitulé...* || T. Jurispr. Se dit De la formule que l'on met en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement, etc. *Les expéditions des jugements, de même que les lois, doivent être intitulées au nom du chef de l'État. In. un acte.* = s'INTITULER. v. pron. Se donner un titre. *Il s'intitule prince de...* Fam., et ne se dit guère que par dénigrement. = INTITULÉ, ÉE. part. || T. Jurisp. Se dit, substant., De la formule usitée qui se met en tête d'une loi, d'un acte, d'un jugement. *Un acte n'est pas exécutoire s'il n'a pas d'in. Le titre d'une loi indique son objet, l'intitulé indique de quelle autorité elle émane.*

INTOLÉRABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut souffrir, qui ne se peut tolérer. *Des douleurs intolérables. La chaleur est in. Cela est in. Cette injure est intolérable.*

INTOLÉRANCE. s. f. Défaut de tolérance, disposition à violenter ceux avec lesquels on diffère d'opinions; se dit le plus souvent en matière de religion. *Son in. lui fit beaucoup d'ennemis.*

INTOLÉRANT, ANTE. adj. Qui manque de tolérance, qui ne peut souffrir aucune autre opinion que la sienne; se dit surtout en matière de religion. *On ne peut discuter avec lui, il est trop in. Une secte intolérante.* — On dit aussi : *Religion, doctrine intolérante.* || Substant., *Un in. Les intolérants.*

INTOLÉRANTISME. s. m. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur. Peu usité.

INTONATION. s. f. (R. *ton*). T. Musique. Manière d'attaquer une note, d'émettre un son. *In. fausse, douteuse. In. juste. Cette in. est difficile à saisir. Il n'est pas encore ferme sur les intonations.* || En parlant Du plain-chant, Action de mettre un chant sur le ton où il doit être. *L'in. de ce psaume est de tel ton. Faire l'in. d'un chant.* || Par ext., se dit Des divers tons que l'on prend en parlant ou en lisant. *In. forte, élevée, sourde. Cet acteur a des intonations fausses, désagréables. Il faut varier ses intonations.*

* **INTOXICATION.** s. f. (latin. *in*, dans; *toxicum*, poison). T. Méd. Empoisonnement; se dit surtout De l'action délétère des miasmes.

INTRADOS. s. m. T. Archit. V. ARCADE et VOÛTE.

INTRADUISIBLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut traduire. *Un auteur in. Ce genre de beauté est intraduisible.*

* **INTRAIRE.** adj. (latin. *intra*, dedans). T. Bot. *Embryon in.*, Voy. GRAINE.

INTRAITABLE. adj. 2 g. Rude, d'un commerce, d'un caractère difficile, avec qui on ne peut traiter. *Un homme, un esprit, une humeur in.* || A qui on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. *Il est in. sur ce point.*

* **INTRA-MUROS.** loc. adv. Mots latins qui signif. En dedans des murs de la ville. *Il demeure intra-muros.*

INTRANSITIF, IVE. adj. [On pron. *Intranzitif.*] T. Gram. Voy. VERBE.

INTRANT. s. m. (latin. *intrare*, entrer). Nom que l'on donnait autrefois dans l'université de Paris à celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

* **INTRA-UTÉRIN, INE.** adj. (lat. *intra*, en dedans; *uterus*, matrice). Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus. *Grossesse intra-utérine. Pendant la vie intra-utérine.*

IN-TRENTE-DEUX. adj. et s. m. T. Impr. et Libr. Voy. FORMAT.

INTRÉPIDE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *trepidus*, qui est effrayé). Qui ne craint point le péril. *Homme in. Un courage in. Marcher à la mort d'un pas in.* || Par exag., se dit fam. De celui qui n'est point rebuté par les désagréments, par les obstacles. *Un solliciteur in.*

INTRÉPIDEMENT. adv. D'une manière intrépide. *Nos soldats montèrent in. à l'assaut.*

INTRÉPIDITÉ. s. f. Courage, inébranlable fermeté d'âme dans le péril. *Une in. héroïque. Faire preuve d'in., d'une grande intrépidité.*

* **INTRIGAILLER.** v. n. S'occuper d'intrigues petites et basses. *Il passe sa vie à in.* = * INTRIGAILLEUR, EUSE. s. Intrigant de bas étage. Ces mots sont familiers.

INTRIGANT, ANTE. adj. Qui s'occupe d'intrigues. *Cet homme est in. Une femme fort intrigante.* || Subst., *C'est un in. Il s'est attaché à une intrigante.*

INTRIGUE. s. f. Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou échouer une affaire. *In. basse, tortueuse. In. politique. Les intrigues de la cour. Une in. difficile à démêler, à débrouiller. Former, conduire, mener une in. Démêler, dénouer une in. Une femme d'in. L'esprit d'in. Vivre d'in.* || Commerce secret de galanterie. *Une in. galante. Cette femme a eu de nombreuses intrigues.* || T. Littér. Se dit Des différents incidents imaginés par l'auteur d'une pièce dramatique ou d'un roman, et de leur combinaison. *Une in. compliquée. Une in. bien conduite. Le fil de l'in. Le nœud, le dénoûment de l'in.* — *Comédie d'in.*, Voy. DRAMATIQUE. || Se dit quelquefois d'un incident, d'un embarras fâcheux. *Me voilà hors d'in.* Vieux et peu usité. = Syn. Voy. CABALE.

INTRIGUER. v. a. (latin. *intricare*, embrouiller). Embarrasser, inquiéter. *Je l'ai beaucoup intrigué par ce que je lui ai dit. Cela m'intrigue beaucoup.* = INTRIGUER. v. n. Faire une intrigue, des intrigues. *Il intrigue à la cour. C'est un homme qui ne fait qu'in. Ils intriguèrent pour le perdre.* = s'INTRIGUER. v. pron. Faire beaucoup de démarches, employer toutes sortes de moyens pour faire réussir une affaire. *Il s'est bien intrigué pour parvenir à son but.* || *S'in. partout*, Se fourrer partout, tâcher de s'insinuer partout. = INTRIGUÉ, ÉE. part. *Il est fort intrigué.* || *Cette pièce de théâtre est bien intriguée*, Elle est remplie d'incidents qui piquent la curiosité et provoquent l'intérêt du spectateur.

INTRINSÈQUE. adj. 2 g. (latin. *intrinsecus*, au dedans). Qui est au dedans de quelque chose et qui lui est propre, essentiel. *Qualités, propriétés intrinsèques. Bonté in.* || *Valeur in.*, Celle qu'ont les choses considérées en elles-mêmes. *La valeur in. des monnaies dépend de la quantité de fin qu'elles contiennent.* = Syn. Voy. INTÉRIEUR.

INTRINSÈQUEMENT. adv. D'une manière intrinsèque. *Cela est bon intrinsèquement.*

INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui introduit. *Je serai votre in. Veuillez être mon introductrice.* || *In. des ambassadeurs*, Celui qui a pour fonction de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du souverain.

INTRODUCTIF, IVE. adj. T. Prat. Qui sert de commencement à une procédure. *Exploit in. d'instance. Requête introductive.*

INTRODUCTION. s. f. Action par laquelle on introduit quelqu'un. *L'in. d'un ambassadeur auprès de l'empereur. L'in. d'une personne dans une société. Lettre d'in. L'in. d'un personnage dans une pièce, dans un roman.* || Action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre. *L'in. de la sonde dans la vessie. On prohiba l'in. en France des marchandises anglaises.* — * Se dit aussi Des choses qui s'introduisent d'elles-mêmes. *L'in. de l'air dans les poumons.* || Fig., *L'in. d'un usage nouveau, d'une coutume étrangère.* || Fig., Ce qui sert comme d'entrée, de préparation à une science, à une étude, etc. *In. à une science. In. à l'astronomie. In. à la vie dévote.* || T. Littér. Espèce de discours préliminaire que l'on place à la tête d'un ouvrage. *Ce grand travail est précédé d'une in. historique.* || T. Pratiq. *L'in. d'une instance*, Le commencement d'une procédure à quelque tribunal.

Enc.—En Musique, on appelle *Introduction* un mouvement lent, grave, quelquefois même solennel, mais ordinairement assez court, par lequel commencent le plus souvent une symphonie, un quatuor, une ouverture. L'int. a pour but d'appeler l'attention de l'auditeur sur le morceau vif et brillant qui va suivre, c'est-à-d. sur l'*allegro*. Elle devient inutile quand l'allegro lui-même débute par un effet imposant et solennel.— Dans un opéra, l'int. est le morceau de musique qu'on chante au lever du rideau et qui sert d'exposition, tel qu'un chœur ou un morceau d'ensemble. Le plus souvent l'int. se lie à la symphonie d'*ouverture;* parfois même il en tient lieu. Aujourd'hui, particulièrement, l'ouverture proprement dite est presque tombée en désuétude.

INTRODUIRE. v. a. (latin. *introducere*, conduire dans). Procurer l'admission de quelqu'un dans un lieu, dans une maison, dans une société; lui procurer l'accès auprès de quelqu'un. *On l'introduisit dans la chambre où devait passer le roi. Nous fûmes aussitôt introduits dans le cabinet du ministre. Il a introduit l'ennemi dans la place. Il m'a introduit à la cour. Elle l'a introduit chez un tel, dans cette société. Il se chargea de l'in. auprès du ministre.* || Faire paraître, faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce de théâtre. *Il a introduit dans sa pièce un nouveau personnage. In. un personnage sur la scène.* || Faire entrer une chose dans une autre. *In. une sonde dans une plaie. In. des marchandises dans un pays.* || Fig., Faire adopter, faire prendre en faveur; causer. *Il voulut in. dans l'État des coutumes étrangères. Il introduisit dans ce pays l'amour des lettres et des arts. Cette mesure introduisit le désordre, la confusion.* = s'INTRODUIRE. v. pronom. S'emploie dans presque toutes les acceptions précédentes. *Il s'introduisit furtivement dans la maison. Cet homme s'introduit partout. Il s'est introduit de lui-même. L'air s'introduit dans les poumons. Les abus qui s'étaient introduits dans l'administration. Ces tissus ne peuvent s'in. que par fraude. De nouveaux usages s'introduisirent chez ce peuple.* = INTRODUIT, ITE. part. = Conj. Voy. NUIRE.

INTROÏT. s. m. [On pron. le T. final.] (lat. *introitus*, entrée). T. Liturg. Voy. MESSE.

INTROMISSION. s. f. (lat. *intro*, dedans; *mittere*, envoyer). Action par laquelle on introduit un corps dans un autre.

INTRONISATION. s. f. Action par laquelle on intronise. *Après son intronisation.*

INTRONISER. v. a. (lat. *in*, sur; *thronus*, trône). Ne se dit qu'en parlant de La cérémonie qui se fait quand on met un évêque sur son siége épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église. *Après l'avoir intronisé, on chanta le* Te Deum. = INTRONISÉ, ÉE. part.

* **INTRORSE.** adj. 2 g. (lat. *introrsus*). T. Botan. Voy. ÉTAMINE.

INTROUVABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut trouver *C'est un homme in. Cette clef est donc in.?* Fam.

INTRUS, USE. part. du verbe *Intrure*, qui est inus. Introduit, établi par force, par ruse, ou contre le droit et sans titre, dans quelque charge, dans quelque dignité, dans quelque emploi, etc. *Il s'était in. dans ce bénéfice, dans cet évêché. Il s'est in. dans cette charge, dans cette gestion, dans cette tutelle.* == Intrus, use. adj. *Un évêque in. Cette abbesse est intruse.* || Subst., *C'est un in.* — Famil., et par ext., se dit De celui qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis. *Il me semble qu'il y a plusieurs in. parmi nous.*

INTRUSION. s. f. Action par laquelle on s'introduit, contre le droit ou sans titre, dans quelque dignité, dans quelque bénéfice, dans quelque charge, dans quelque compagnie, etc. *Une in. violente. Après son intrusion.*

INTUITIF, IVE. adj. * T. Philos. Qui s'obtient par intuition. *Ce sont là des vérités intuitives.* || T. Théol. *La vision intuitive de Dieu*, La vision de Dieu telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

INTUITION. s. f. (latin. *intuitio*, vue). T. Philos. Faculté que possède l'âme humaine d'acquérir certaines connaissances d'une manière directe et immédiate. *C'est par l'in. pure que nous atteignons l'infini. Vérités d'in.*, Celles que nous saisissons par simple intuition. Voy. Raison. || T. Théol. Se dit de La vision de Dieu telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

INTUITIVEMENT. adv. * T. Philos. Par intuition. *C'est in. que nous prenons connaissance des états de notre âme.* || T. Théolog. D'une vision intuitive. *Voir Dieu intuitivement.*

INTUMESCENCE. s. f. (lat. *intumescere*, se gonfler). Action par laquelle une chose s'enfle. *L'in. des chairs.*

INTUSSUSCEPTION. s. f. [On pron. les deux S.] (lat. *intus*, en dedans; *suscipere*, recevoir). Voy. Accroissement.

* **INULE.** s. f. T. Botan. * **INULINE.** s. f. T. Chim. Voy. Composées.

INUSITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point usité. *C'est une chose inusitée parmi nous. Ce mot est inusité.*

INUTILE. adj. 2 g. Qui ne produit aucune utilité, aucun profit; qui ne sert à rien. *Un travail, une peine i. Un serviteur i. C'est un homme i. à l'État. Pas, démarches, paroles inutiles. Soins, précautions inutiles. Souhaits, regrets inutiles. Il est i. de vous plaindre.* || Dont on ne se sert pas. *Un meuble i.* — *Laisser quelqu'un i.*, Ne pas employer ses talents.

INUTILEMENT. adv. Sans utilité, en vain. *Travailler, se fatiguer, se tourmenter inutilement.*

INUTILITÉ. s. f. Manque d'utilité. *On a reconnu l'i. de cette machine. L'i. d'un meuble. Il s'est retiré dès qu'il a vu l'i. de ses soins. L'i. de vos efforts.* || Défaut d'emploi, d'occasion de servir. *Laisser un homme de mérite dans l'i.* || Chose inutile, superflue; en ce sens, ne se dit guère qu'au plur. *Son discours est rempli d'inutilités.*

* **INVAGINATION.** s. f. (latin. *in*, dans; *vagina*, gaine). T. Méd. Voy. Intestin.

INVAINCU, UE. adj. Qui n'a jamais été vaincu; ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu. *Ton bras est in., mais n'est pas invincible.*

INVALIDE. adj. 2 g. Infirme, qui ne peut plus travailler et gagner sa vie. *Un ouvrier in. Les mendiants tant valides qu'invalides.* || Se dit particul. Des militaires que l'âge ou leurs blessures ont rendus incapables de servir. *Les soldats invalides.* — On dit aussi subst., *Un in. L'hôtel des Invalides*; et par ellipse, *Les Invalides*, en parl. De cet hôtel. *Je vais aux Invalides.* || Fig., Qui n'a pas les qualités requises par la loi pour produire son effet. *Acte in. Une donation nulle et in. Ce mariage est in. par défaut de consentement du père.*

Enc. — I. La généreuse idée d'ouvrir, aux soldats mutilés ou devenus infirmes au service de la patrie, des asiles où ils puissent passer, à l'abri du besoin, le reste de leurs jours, est une pensée toute moderne. Chez les Grecs, le peuple accordait parfois à quelques hommes le privilége d'être nourris aux dépens du trésor public; à Rome, les vétérans obtenaient quelquefois une part des terres conquises: mais ces récompenses n'émanaient pas de lois stables, elles étaient accordées par le caprice du peuple, ou par le bon plaisir des généraux qui voulaient se rendre populaires. Les bénéfices et les fiefs de nos deux premières races étaient des récompenses militaires, mais au profit des chefs; quant aux soldats, on ne s'en occupait nullement. Sous les rois de la troisième race, on imagina de placer les soldats invalides *dans les monastères de fondation royale*, où, sous les noms d'*Oblats* et de *Moines lais*, ils étaient nourris et soignés aux frais de la communauté, qui d'ailleurs les chargeait de certains services inférieurs; d'autres étaient envoyés dans les châteaux de peu d'importance pour en former la garnison; ces derniers étaient appelés *Mortes-payes*. Philippe-Auguste, dit-on, songea à réunir les vieux soldats dans un asile particulier; mais vraisemblablement ce projet ne concernait que les officiers, car les *Quinze-vingts*, fondés par saint Louis en 1254, n'admettaient que des gentilshommes. En 1575, Henri III ordonna la création, *sous le nom d'Ordre de la charité chrétienne*, d'un véritable ordre de chevalerie composé d'officiers et de soldats infirmes. Il était pourvu à leur entretien au moyen de pensions payées par les couvents qui auraient été obligés de les recevoir comme oblats. En 1597, Henri IV leur ouvrit un asile rue de Loursine, à Paris; mais cet établissement n'ayant ni les bâtiments ni les fonds nécessaires pour remplir sa destination, fut supprimé en 1611. En 1632, Richelieu fit revivre le projet des rois précédents, et engagea Louis XIII à faire du château de Bicêtre, que ce prince venait d'acquérir, un hospice pour les invalides, sous le nom de *Commanderie de Saint-Louis*. Les travaux d'appropriation étaient déjà en cours d'exécution, quand la mort du cardinal, suivie bientôt de celle du roi, vint les arrêter.

II. Il était réservé à Louis XIV de *réaliser sur une grande* échelle cette noble idée. Il fit acheter de vastes terrains sur la rive gauche de la Seine, et par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna les fonds nécessaires à la construction et à la dotation de l'établissement. Le monument fut commencé le 30 nov. suivant, sur les plans de Libéral Bruant, et terminé trois ans après, par J.-Hard. Mansard, qui dirigea la construction et qui donna seul les plans du dôme. Il jouissait en 1789 d'un revenu annuel de 1,700,000 livres. Les guerres de la révolution et de l'empire lui firent adjoindre trois succursales qui furent établies à Versailles, Gand et Avignon, et qui ont été successivement supprimées: celle d'Avignon a subsisté jusqu'en 1850.

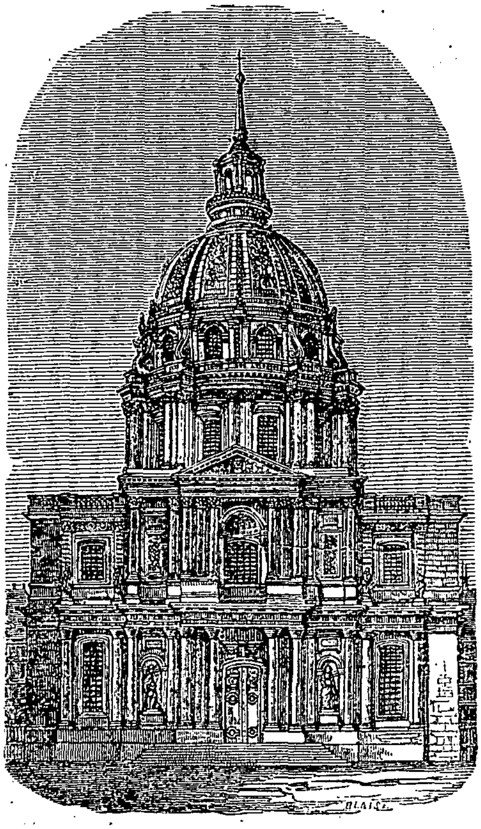

L'*Hôtel des Invalides* ressortit naturellement au ministère de la guerre, mais son administration est confiée à un *Gouverneur*, qui est ordinairement un maréchal de France, et qui a sous ses ordres un général commandant, un colonel-major et d'autres officiers de divers grades. Il a été construit pour recevoir 6000 hommes, mais un aménagement plus confortable a réduit aujourd'hui ce nombre à 4000. Pour y être admis, il faut avoir 30 ans de services et 60 ans d'âge, ou bien avoir perdu au moins un membre, ou bien encore avoir reçu des blessures équivalant à la perte d'un membre. Les invalides sont organisés militairement. En conséquence, ils sont justiciables des conseils de guerre. Une ordonnance royale du 25 mai 1822 leur a donné le pas sur *tous les corps* de l'*armée*.

L'Hôtel des Invalides est un des plus beaux monuments de Paris. Il forme un quadrilatère de 126,985 mèt. carrés de superficie, et se compose d'une agrégation de bâtiments qui se développent autour de 19 cours ou jardins. La façade, qui regarde le nord, a 196 mètres de développement. Elle est précédée d'une avant-cour au-devant de laquelle s'étend une vaste esplanade qui se prolonge jusqu'à la Seine. Les parties les plus importantes de l'édifice sont la cour d'honneur et l'église. La première est sur l'axe du monument. Elle est de forme quadrangulaire, longue de 102 mèt., large de 62, et entourée de bâtiments avec galeries à deux rangs d'arcades superposées. On y pénètre par une porte monumentale ouverte au centre de la façade. L'église se compose de deux parties: la nef ou l'église des soldats, et le dôme ou l'église royale. La nef sert aux cérémonies ordinaires du culte. Sa voûte est ornée de drapeaux pris sur l'ennemi, et sous son pavé se trouvent des caveaux où sont enterrés les gouverneurs de l'Hôtel, plusieurs officiers généraux, et les victimes de l'attentat de Fieschi. Le dôme est bâti sur le plan d'une *croix grecque et couronné par* une coupole surmontée d'une lanterne et d'une croix. Extérieurement, le dôme est divisé en larges côtes saillantes dont les intervalles sont ornés de trophées en haut relief. Il a 26 mèt. 63 de diamètre extérieur, et 17 environ de diamètre intérieur; sa hauteur, à partir du pavé, est de 71 m. jusqu'à la lanterne, et de 100 m. 70 jusqu'à l'extrémité de la croix. Enfin, le massif circulaire qui le supporte est percé de 12 fenêtres, entre lesquelles se trouvent 24 colonnes corinthiennes engagées et accouplées deux à deux. Au-dessus de ces colonnes règne un attique décoré de pilastres et de contre forts *en consoles renversées* (Fig. ci-dessus. Vue du dôme et de la façade de l'église des Invalides, prise de l'avenue de Breteuil). L'intérieur du dôme est décoré de peintures et de sculptures dues à Lafosse, *Jouvenet, Coypel, etc. On y remarque également* les tombeaux de Turenne et de Vauban. Enfin, dans une chapelle demi-souterraine pratiquée au centre de la construction, se voit le tombeau de Napoléon, qui a été élevé, de 1843 à 1853, sur les plans de Visconti. A l'entrée du caveau de l'empereur, se trouvent les tombeaux des maréchaux Duroc et Bertrand.

La plupart des nations de l'Europe ont imité la belle création de Louis XIV. Dès 1682, l'Angleterre fonda pour les invalides de l'armée de terre l'établissement appelé *Chelsea college*, qui fut suivi, en 1708, de la fondation du *Greenwich hospital* pour les invalides de la marine. En 1745, Frédéric II établit, à Berlin, un hôpital pour les invalides qu'avaient fait ses nombreuses guerres. Vers le même temps, la Suède créa aussi un hôtel des *invalides* à Upsal. Enfin, en 1839, l'empereur de Russie, Nicolas Ier, a fondé, près de Saint-Pétersbourg, une colonie d'invalides, sous le nom de *Slobode Pavlofskaia*.

III. En même temps qu'il fondait un établissement pour les invalides de l'armée de terre, Louis XIV créait (23 sept. 1673), en faveur de ceux de la marine, une institution qui subsiste encore: c'est la *Caisse des invalides de la marine*. Trois caisses distinctes fournissent aux frais de cette institution; ce sont: la *Caisse des invalides de la marine* proprement dite, qui est alimentée par une retenue de 3 p. 100 *sur toutes les dépenses* de la marine et des colonies, tant pour le personnel que pour le matériel, etc.; la *Caisse des prises*, qui est alimentée, en temps de guerre, par un certain prélèvement fait sur le produit des prises effectuées, soit par les navires de l'État, soit par les corsaires, et, en temps de paix, par le produit de diverses amendes; la *Caisse des gens de mer*, sorte de caisse d'épargne qui, entre autres choses, recueille et conserve le pécule des gens de mer pendant leur absence et après leur mort, et qui sert à nourrir leurs femmes et leurs enfants. Les invalides de la marine n'ont pas de résidence fixe. A l'exception d'un petit nombre qui sont placés à l'hôtel des Invalides de Paris, ils sont libres de vivre où ils veulent. Le chiffre de la pension qui leur est allouée varie suivant leur grade, la nature de leurs services, ou la gravité de leurs blessures. De plus, il est accordé des secours aux veuves et aux orphelins. Ces caisses sont administrées par le *Trésorier général de la marine*.

INVALIDEMENT. adverb. D'une manière invalide, nulle, sans effet. *Contracter invalidement.*

INVALIDER. v. a. T. Jurisprud. Déclarer invalide, rendre nul. *In. un testament, un mariage, une donation. Qu'avez-vous à dire pour in. cet acte?* Pour établir qu'il est invalide, de nul effet. = Invalidé, ée. p.

INVALIDITÉ. s. f. T. Jurispr. Manque de validité. *L'in. d'un contrat, d'un mariage, d'une procédure.*

INVARIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est invariable. *L'in. de ses principes.*

INVARIABLE. adj. 2 g. Qui ne change point. *Le cours in. des astres. L'ordre in. des saisons. C'est un homme in. dans ses principes, dans ses résolutions. Ma détermination est in. Je me suis fait une règle in. de...* || T. Gram. Se dit Des mots dont la terminaison n'éprouve jamais de changement. *Particule in. Les adverbes sont des mots invariables.*

INVARIABLEMENT. adv. D'une manière invariable. *Il est in. attaché à son devoir.*

INVASION. s. f. (lat. *invadere*, aller dans, assaillir). Irruption faite par une armée ou une grande multitude de peuple dans un autre pays, dans le dessein de le piller ou de s'en emparer. *Une grande in. Une in. subite. De fréquentes invasions. L'in. des Arabes en Espagne. Faire une in. Une guerre d'in.* || Fig., *L'in. du mauvais goût, des fausses doctrines.* — * *L'in. du choléra en Russie fut l'occasion de scènes horribles.* || T. Méd. Le début d'une maladie. *L'in. de la scarlatine s'annonce par...* = Syn. Voy. Incursion.

INVECTIVE. s. f. (lat. *invectio*; de *invehi*, s'avancer contre). Discours violent contre quelqu'un ou contre quelque chose. *Une sanglante, une furieuse in. Un plaidoyer plein d'invectives. Vomir des invectives. Se répandre en invectives contre quelqu'un. Il s'emporta en invectives. Il se jette dans l'invective.*

INVECTIVER. v. n. Dire des invectives. *In. contre quelqu'un. In. contre le vice. In. contre le luxe des femmes.* = Syn. Voy. INJURIER.

INVENDABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut pas vendre. *Cette terre est in. Ces marchandises sont invendables.*

INVENDU, UE. adj. Qui n'a pas été vendu.

INVENTAIRE. s. m. (lat. *inventarium*).

Enc. — En Droit, on appelle *Inventaire*, un état détaillé, une énumération et une description, article par article, des biens meubles et des titres, soit d'une personne, soit d'une société. L'inv. a pour but, en mettant obstacle à la fraude, de protéger les droits des tiers intéressés, et il y a lieu d'y procéder quand il est utile de connaître la position de quelqu'un. — En matière civile, la loi prescrit cette formalité dans un très-grand nombre de cas. Sont tenus de faire inv.: l'envoyé en possession provisoire des biens d'un absent (C. Nap. 126); le tuteur à son entrée en fonction (451); l'héritier bénéficiaire (794); le curateur d'une succession vacante (813); l'époux survivant qui prétend droit à la succession (769); l'exécuteur testamentaire, quand il y a des mineurs, des interdits ou des absents (1031); le mari, quand il survient une succession intéressant les époux en communauté (1414); l'usufruitier à son entrée en jouissance (600), etc. L'inv. n'est opposable en justice qu'autant qu'il est fait par devant notaire, et la loi accorde un délai de trois mois pour y procéder. Dans le cas d'ouverture de succession, l'inv. est précédé de l'apposition et de la levée des scellés, formalités qui n'ont pas lieu quand tous les héritiers sont présents et majeurs, et que l'apposition n'a pas été requise par les créanciers. Tous les intéressés, c.-à-d. ceux qui prétendent avoir droit à la succession ou à la communauté, et les créanciers, peuvent requérir l'inv., qui se fait dans les formes prescrites par les art. 937, 943, 944 du C. de Procéd., et en présence du conjoint survivant, des héritiers présomptifs, de l'exécuteur testamentaire, des donataires et légataires universels (942). S'il n'y a rien à inventorier, le notaire dresse *procès-verbal de carence*. — En matière commerciale, l'inv. est un état détaillé de toutes les valeurs actives et passives, des effets mobiliers et immobiliers que possède un commerçant. Tout commerçant est tenu de faire chaque année, sous seing privé, un inv. qu'il doit copier sur un registre paraphé et visé une fois par an, qu'on appelle *livre des inventaires* (C. Comm. 9, 10). En faisant chaque année la balance de son actif et de son passif, il peut apprécier d'une manière exacte le bénéfice que lui procurent ses opérations, ou s'arrêter à temps s'il est engagé dans une mauvaise voie. Il est donc essentiel que cet inv. soit fait avec sincérité, tant dans l'intérêt du commerçant que dans celui des tiers. En cas de faillite, toute supposition de dettes ou de dépenses entraîne la condamnation pour banqueroute frauduleuse. Enfin, le failli qui ne présente pas de livre d'inv. peut être poursuivi comme banqueroutier frauduleux (593, 594).

INVENTER. v. a. (lat. *invenire*, trouver). Trouver quelque chose de nouveau, d'ingénieux par la force de son esprit, de son imagination. *In. un art, une science, un système. In. un instrument, une machine, un moyen, un expédient. In. une mode, un jeu. Celui qui a inventé la poudre à canon, qui a inventé l'imprimerie. Cela est bien inventé, heureusement inventé. Ce poëte invente bien. C'est votre enfant qui a inventé cette malice.* — Fig. et prov., on dit D'un homme sans esprit, *Il n'a pas inventé la poudre.* ‖ Supposer, controuver. *C'est un menteur, il a inventé cela. Ce fait est inventé. In. une fausseté, une calomnie.* = INVENTÉ, ÉE. p.

Syn. — *Trouver.* — *Inventer*, c'est imaginer, c'est créer une chose qui n'existait point; *trouver*, c'est apercevoir et remarquer une chose qui existait déjà. On *invente* une machine, on *trouve* un trésor. On *trouve* la solution d'un problème; mais on *invente* une nouvelle solution d'un problème. Harvey a *trouvé* la circulation du sang; on ignore qui a *inventé* la poudre.

INVENTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a inventé. *Le premier in. L'in. de l'imprimerie. L'in. d'une machine, d'un procédé. C'est lui qui est l'in. de cette mode. Les inventeurs de mots nouveaux. L'in. d'une calomnie, d'une fable, d'une ruse. Les poëtes ont regardé Cérès comme l'inventrice du labourage.*

INVENTIF, IVE. adj. Qui a le génie, le talent d'inventer. *Un homme in. Un esprit in. Une imagination inventive.*

INVENTION. s. f. Faculté d'inventer. *Ce poëte, ce peintre n'a point d'in. C'est un homme plein d'in.* ‖ Action d'inventer, ou La chose inventée. *L'in. de l'imprimerie, de la boussole, du télégraphe électrique, des chemins de fer. Il est fertile en inventions. C'est de son in. Belle, heureuse, ingénieuse in. Une in. malheureuse. C'est une in. diabolique.* ‖ Dans le lang. ecclésiastique, se dit pour Découverte. *L'in. de la sainte croix. L'in. des corps de saint Gervais et de saint Protais.* ‖ T. Littér. Voy. RHÉTORIQUE. = Syn. Voy. DÉCOUVERTE.

Enc. — I. Au moyen âge, quand l'industrie était concentrée dans l'enceinte d'un petit nombre de corporations, des obstacles insurmontables s'opposaient à la production des inventions, et si quelquefois un inventeur obtenait de tirer parti de ses travaux, ce n'était qu'en vertu d'un privilége qui constituait la nouvelle profession en monopole. En proclamant l'émancipation industrielle, les sociétés modernes ont reconnu en même temps la liberté des inventeurs, mais l'application du nouveau régime donna lieu, dès le principe, à un grand nombre de difficultés. D'abord on se demanda si un inventeur a droit à une rémunération pour le fait même de son inv., et ensuite, dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ce droit et par quelles dispositions législatives il convient de le sanctionner. Quelques esprits nièrent de la manière la plus absolue l'existence du droit à une rémunération. A leurs yeux, une inv. nouvelle est sans doute un bienfait acquis à la société, mais son auteur doit être suffisamment récompensé par l'idée d'avoir procuré quelque utilité à ses semblables. D'autres, au contraire, l'assimilèrent au droit de propriété, et demandèrent que, à l'ex. de ce dernier, il fût déclaré absolu et perpétuel. Aucune de ces opinions extrêmes n'a été admise. La première a été repoussée parce que, dès qu'on reconnaît qu'une inv. utile est un service rendu à la société, il est évident que celui qui en est l'auteur a droit à une rémunération équivalente. La deuxième a été également rejetée par des considérations de justice et d'utilité sociale. En effet, attribuer à l'inventeur un droit perpétuel, ce serait dépouiller injustement la société à son profit, et empêcher tout progrès ultérieur. Il n'y a point d'inv. qui ait été créée de toutes pièces; il n'en est point qui ne soit composée d'éléments empruntés en grande partie, souvent même en totalité, au fonds commun accumulé par les siècles et qui est le domaine de tous. D'ailleurs, l'inv. qu'un homme a faite aujourd'hui, un autre la fera demain, bien qu'ignorant les travaux de celui qui l'a précédé. En outre, la même idée vient souvent à plusieurs personnes en même temps, et comment pourrait-on alors accorder un privilége perpétuel à celui qui aurait réclamé sa récompense quelques jours ou quelques heures avant les autres? Enfin, dans ce système, ainsi que nous l'avons dit, tout progrès devient impossible, car une inv. n'est jamais parfaite du premier coup et exige toujours le concours successif de plusieurs travailleurs. Supposons un individu qui fait une inv utile en principe, mais que son imperfection ne permet pas encore d'appliquer avantageusement, il faudra qu'elle reste perpétuellement dans cet état, car nul n'aura le droit de se l'approprier pour la perfectionner, la transformer; en un mot, pour lui donner toute la valeur et toute l'utilité dont elle est susceptible.

II. Ces considérations et une foule d'autres dont la simple énumération nous entraînerait trop loin, ont déterminé le législateur à adopter un système mixte qui concilie les intérêts de l'inventeur et ceux de la société. Il consiste à attribuer au premier le droit d'exploiter exclusivement son inv. pendant un certain nombre d'années, c.-à-d. à lui accorder un monopole temporaire. Ce droit d'exploitation limitée permet à l'inventeur de rentrer dans ses avances et de faire un bénéfice plus ou moins considérable, lequel est naturellement, en général, proportionnel à l'importance de l'inv. Quant à la société, elle n'a pas trop à souffrir des inconvénients du monopole qui en résulte, car l'inventeur est directement intéressé à ne point faire payer trop cher ses produits: en effet, d'un côté, il diminuerait ses bénéfices en paralysant la consommation, et, de l'autre, l'exagération du profit provoquerait la contrefaçon. Enfin, le système dont nous parlons n'empêche pas que la loi ne puisse, avec le consentement de l'inventeur, substituer au droit d'exploitation temporaire un autre mode de rémunération. C'est ainsi, par ex., qu'en vertu d'une loi du 7 août 1839, le gouvernement a acheté à Niepce et à Daguerre la jouissance immédiate des procédés de la daguerréotypie, et les a mis aussitôt dans le domaine public.

L'Angleterre est le premier pays qui ait réservé et garanti, à titre rémunératoire, un droit temporaire et exclusif au profit des inventeurs: c'était en 1623. L'Union américaine est entrée dans la même voie en 1787, la France en 1791, le royaume des Deux-Siciles en 1810, la Russie en 1812, la Prusse en 1815, la Belgique et la Hollande en 1817, l'Espagne et l'Autriche en 1820, etc. Mais si ce système figure aujourd'hui dans la législation de tous les peuples civilisés, son application n'a pas lieu partout de la même manière. Les différences portent principalement sur la durée du privilége accordé à l'inventeur, qui varie de 5 ans (États-Unis) à 25 (Belgique). Dans quelques États, le droit de l'inventeur n'est reconnu qu'après un examen préalable destiné à constater la réalité et le mérite de l'inv., tandis que, dans les autres, on se contente simplement de déclarer qu'à telle époque tel individu a présenté un procédé qu'il a dit nouveau et provenir de ses recherches particulières, sauf à lui à faire respecter sa propriété devant les tribunaux compétents, si l'on vient à lui contester son inv. Ce dernier système a prévalu dans les pays qui marchent à la tête du mouvement industriel, particulièrement en Angleterre, en France, en Belgique, en Autriche, aux États-Unis, etc.; tandis que le premier a été adopté en Prusse, en Bavière, en Hollande, en Espagne et en Russie. — Le système de l'examen préalable a séduit, même chez nous, un grand nombre d'esprits: cependant il est radicalement vicieux, d'abord à cause de l'impossibilité de former des jurys compétents; ensuite parce que, même avec un jury éclairé et complétement désintéressé, il ne peut qu'entraver l'industrie en donnant le moyen de rejeter les inventions les plus sérieuses. En effet, une inv., comme nous l'avons déjà remarqué, n'est jamais le fait d'un seul homme, et, avec un peu de bonne volonté, il est toujours possible d'en trouver le germe dans une multitude d'essais antérieurs, souvent très-futiles, qui, pour un motif quelconque, n'ont pu donner de résultats appréciables. De plus, qui peut garantir l'infaillibilité des jurys? Et, comme ils sont exposés à se tromper, sera-t-on admis à attaquer leurs décisions? « Si les attaques sont recevables, dit le savant jurisconsulte et économiste Renouard, on aggrave notablement la condition des brevetés, puisque les lenteurs, les désagréments, les chances d'un examen préalable ne suffisent pas pour les dispenser de futures contestations. Peut-être est-ce la garantie des lumières que l'administration leur offrait, qui aura suffi pour les rassurer: ils se seront endormis dans une confiance qu'ils n'auraient pas eue, s'ils n'avaient dû compter que sur eux-mêmes, et ils ne se seront pas entourés des lumières qui les auraient éclairés sur leur faiblesse. Les décisions de l'administration, la compétence, l'attention ou la bonne foi des examinateurs, seront remis en question, et serviront de texte à de fâcheux débats. Si, pour échapper à ces inconvénients, on déclare, de plein droit, bien acquis les brevets préalablement autorisés, on tombera dans un danger plus sérieux. La concession d'un monopole n'est jamais gratuite, puisqu'elle prive tous les autres citoyens de l'imitation et de la concurrence. Mais, si cette concession a été l'effet d'une prévarication ou d'une erreur, comment interdire au public ou aux particuliers, dépouillés de droits qui leur étaient acquis, la possibilité d'un recours? Comment accorder à l'administration la faculté d'excéder impunément ses pouvoirs, et de franchir irrévocablement les limites de sa capacité, en créant un privilége exclusif sur une industrie qui n'était pas cependant juste matière de monopole, puisqu'elle appartenait déjà, soit à quelque autre privilégié, soit à l'universalité des citoyens? »

III. Nous venons de dire que la législation française relative aux droits des inventeurs remonte à l'année 1791; mais elle a été depuis cette époque complétée et perfectionnée à plusieurs reprises. La loi qui régit actuellement la matière est celle du 5 juill. 1844. Aux termes de cette loi, toute inv. ou découverte nouvelle confère, pour un temps, à son auteur, le droit exclusif d'exploitation. Pour constater son droit et prendre date, l'inventeur ou soi-disant tel doit déposer au ministère de l'Agriculture et du Commerce une demande qu'il accompagne de la description exacte, claire et précise de son inv., et des dessins et échantillons nécessaires à l'intelligence de celle-ci. A la suite de ce dépôt, le ministre prend un arrêté qui est remis au demandeur et constitue le *Brevet d'inv.* Le brevet est délivré sans examen préalable, sans aucune espèce de garantie de la part du gouvernement, et par conséquent ne signifie nullement, comme on le croit communément, que la chose brevetée constitue une inv. réelle ou utile. Le préjugé dont nous parlons est tellement enraciné dans les esprits et exploité si audacieusement par une foule de brevetés, que la loi exige que toute mention du brevet faite par un industriel soit accompagnée de la formule *sans garantie du gouvernement*. Mais on élude à peu près cette disposition au moyen de l'abréviation (S. G. D. G.) inintelligible pour le vulgaire. Il serait préférable, pour couper court à cet abus, de supprimer les mots *brevet* et *breveté*; et de les remplacer par ceux d'*enregistrement* et *inv. enregistrée*. Celui qui prend un brevet est en outre soumis à une taxe annuelle de 100 fr., qui doit toujours être payée d'avance. La durée du brevet est fixée à 5, 10 ou 15 ans, suivant la volonté de l'inventeur. Toutefois, à l'expiration de la quinzième année, une loi peut, dans des circonstances exceptionnelles, accorder à celui-ci une prorogation de cinq années. Tous les trois mois, un décret inséré au Bulletin des lois proclame les brevets délivrés. De plus, les descriptions et dessins des brevets sont conservés, jusqu'à leur expiration, au ministère du Commerce où on les communique à toute réquisition. En outre, le gouvernement les publie, soit textuellement, soit par extrait, après le payement de la seconde annuité. Il publie également, au commencement de chaque année, le catalogue des brevets délivrés pendant l'année précédente. Enfin, à l'expiration des brevets, les originaux des descriptions et dessins sont déposés au Conservatoire des arts et métiers. — Indépendamment des brevets, la loi reconnaît des *Certificats d'addition* pour les changements, additions ou perfectionnements apportés à une inv. déjà brevetée. Ces certificats sont soumis aux conditions des brevets ordinaires, avec lesquels ils s'incorporent et dont ils deviennent partie intégrante. L'inventeur, ou ses ayants droit, peut seul les obtenir pendant la première année de son brevet. Passé ce délai, ils sont délivrés aux tiers étrangers au brevet, mais ces derniers n'acquièrent pas par là le droit d'exploiter l'inv. antérieurement brevetée, comme aussi le propriétaire de celle-ci n'a pas le droit d'exploiter l'inv. objet du certificat. Les certificats d'addition, plus spécialement ceux qui sont pris par des étrangers, recevaient autrefois la dénomination de *brevets de perfectionnement*, qui a été supprimée par la loi de 1844. Autrefois aussi, on délivrait des *brevets d'importation* pour les inventions introduites des autres pays. Les inventions de cette origine donnent lieu aujourd'hui à des brevets ordinaires, lesquels ne peuvent être demandés que par les inventeurs véritables et dont la durée ne peut excéder celle des titres analogues antérieurement pris à l'étranger. Tous les brevets, quelle que soit leur nature, sont transmissibles comme les autres biens et de la même manière.

Conformément au principe du non-examen préalable, la loi française reconnaît à toute personne, homme, femme, mineur, interdit, le droit d'obtenir un brevet et sur toutes choses; néanmoins elle a prévu quelques exceptions. Il y a donc lieu à distinguer les objets *brevetables* et ceux qui ne le sont pas, et, parmi les premiers, ceux qui ne peuvent pas être brevetés valablement. Sont brevetables tous les objets autres que les compositions pharmaceutiques ou remèdes de toute espèce (lesquels restent soumis à une législation spéciale), et les plans ou combinaisons de crédit et de finances. Mais pour que les objets brevetables puissent être valablement brevetés, en d'autres termes, pour qu'ils puissent supporter l'épreuve d'un procès, il faut qu'ils remplissent certaines conditions. L'inv. doit être nouvelle et avoir un caractère industriel, c.-à-d. porter, soit sur de nouveaux produits industriels, soit sur de nouveaux moyens ou sur l'application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel. Par conséquent, les brevets obtenus pour une inv. qui n'est pas nouvelle, ou qui porte sur un principe, une méthode, un système, une conception théorique ou purement scientifique dont on n'a pas indiqué les applications industrielles, ne peuvent avoir d'effet. A ces causes d'invalidité ou de nullité, la loi en ajoute encore d'autres. Un brevet est censé n'avoir jamais existé s'il porte sur une chose reconnue contraire à l'ordre ou à la sûreté publique, aux bonnes mœurs et aux lois de l'État; si le titre sous lequel il a été demandé indique frauduleusement un objet autre que le véritable objet de l'inv.; si la description jointe au brevet n'est pas suffisante pour l'exécution de l'inv., ou si elle n'indique pas d'une manière complète et loyale les véritables moyens de l'inventeur; s'il y a violation de la réserve légalement faite, pendant une année, en faveur du breveté, pour changements ou additions; enfin, pour les certificats d'addition, s'ils sont relatifs à un objet ne se rattachant pas au brevet principal. Quant à l'inventeur, il perd tous ses droits dans trois circonstances : s'il ne paye pas son annuité au commencement de chaque année ; s'il n'exploite pas son inv. ou sa découverte en France, dans le délai de 2 ans à dater du jour de la signature du brevet, ou s'il cesse de l'exploiter pendant 2 années consécutives, sauf, dans les deux cas, à justifier des causes d'inaction ; enfin, s'il introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet. La nullité et la déchéance, quel qu'en soit le motif, ne peuvent être prononcées que par les tribunaux, dont l'intervention est provoquée par les particuliers intéressés ou par le ministère public, suivant les cas.

IV. Pour terminer, nous donnerons quelques indications sur le nombre des brevets délivrés en France depuis 1791 jusqu'au 1er janv. 1857. Ce nombre est de 47,445, non compris les brevets d'addition créés par la loi de 1844, qui forment eux-mêmes un total de 9662. La moyenne annuelle n'a pas été de 44 pendant les vingt premières années (1791-1815), mais elle s'est successivement élevée, pendant les périodes décennales suivantes, à 179 (1816-1825), 389 (1826-1835), 1302 (1836-1845), et 2321 (1846-1855). L'année 1856 en a compté 4403. Les brevets d'addition ne figurent pas dans ces derniers nombres. En les comptant, on trouve que la moyenne totale annuelle, depuis la promulgation de la loi de 1844, est d'un peu moins de 3250. Il est inutile d'ajouter que parmi cette multitude d'inventions ou soi-disant telles, il en est réellement très-peu qui soient d'un intérêt capital, et que, parmi les autres, il en est des milliers qui sont absolument sans aucune valeur.

INVENTORIER. v. a. Dresser un inventaire ou Mettre dans un inventaire. *In. les meubles d'une maison. On a inventorié avec soin ses livres et ses papiers. On n'a pas inventorié cette pièce.* = Inventorié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

INVERSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut verser. *Il a imaginé un nouveau système de voitures inversables.*

INVERSE. adj. 2 g. (lat. *inversus*). Opposé, renversé par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle ou naturelle des choses. *Disposer des objets dans un ordre in., dans l'ordre in. Tourner en sens in., dans un sens in. Prendre la direction in. Les objets sont réfléchis dans l'eau en sens in.* || T. Logiq. *Proposition in.*, Voy. Proposition. || T. Mathém. et Physiq. *Raison in.*, Voy. Raison. = Inverse. s. m. *Faire l'in.*, Reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens, dans la direction inverse. — Fam., *Faire l'in.*, se dit aussi pour Faire le contraire de ce qu'on attendait, de ce qui était prescrit. *Il lui avait dit d'aller chez vous d'abord, puis à la poste; il a fait précisément l'in.*

INVERSION. s. f. T. Gramm. Se dit De toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct. *Une in. heureuse, hardie. Notre langue ne comporte que peu d'inversions.* || T. Théorie milit. Renversement d'un ordre de marche ou de bataille. || * T. Physiol. Transposition. *Voilà un exemple d'in. splanchnique.*

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. **INVERTÉBRÉS.** s. m. pl. T. Zool. Voy. Vertèbre.

INVESTIGATEUR, TRICE. s. (latin. *investigare*, suivre à la piste). Celui, celle qui fait des recherches suivies sur quelque objet. *In. des secrets de la nature.* || Adjectiv., on dit aussi : *Un génie in. Une curiosité investigatrice. Des regards investigateurs.*

INVESTIGATION. s. f. Recherche suivie sur quelque objet. *L'in. de la vérité. Il poursuit ses investigations.* || T. Gram. *L'in. du thème*, La recherche analytique du radical d'un verbe.

INVESTIR. v. a. (lat. *investire*, revêtir). Conférer, avec de certaines formalités, le titre d'un fief ou d'un bénéfice ecclésiastique et la faculté de le posséder. *L'empereur l'a investi de ce duché.* || Par ext., Mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. *Il fut investi de la souveraine puissance.* || Entourer de troupes une place de guerre, etc., de manière qu'elle ne puisse recevoir aucun secours d'hommes ou de provisions. *Le général investit la place avec son corps d'armée. On investit les ennemis dans leur camp.* — *In. une maison*, L'environner de gardes, de manière à empêcher l'entrée et la sortie. = Investi, ie. part.

INVESTISSEMENT. s. m. Action d'investir une ville, une place, etc. V. Fortification.

INVESTITURE. s. f. T. Droit féod. et ecclésiast.

Enc. — En termes de Droit féodal, on appelait *Investiture* la tradition ou la mise en possession d'un fief ou d'un bien-fonds donné par un seigneur à son vassal, laquelle s'opérait en général au moyen d'une cérémonie symbolique (v. Fief). En matière bénéficiale, le mot inv. avait le même sens. Les princes ayant doté les évêchés et les abbayes, en leur assignant des terres et autres biens-fonds, avaient naturellement le droit d'investir les prélats du temporel de leurs évêchés ou de leurs abbayes. Or, l'inv. pour les dignités ecclésiastiques se faisait, non par le sceptre, mais par la tradition de la crosse et de l'anneau. Cet usage n'avait en lui même rien que de très-légitime, pourvu qu'on limitât son effet à la collation du temporel; mais il devint, en Allemagne, la cause de graves désordres; parce que, comme la crosse et l'anneau sont surtout les emblèmes de l'autorité spirituelle, les empereurs prétendirent conférer à la fois le pouvoir temporel et la juridiction spirituelle, et disposer des évêchés et des abbayes en maîtres absolus, au détriment des droits et de la discipline de l'Église. Cette prétention devint l'origine de la *querelle des investitures*, qui s'éleva en 1015, sous Grégoire VI, entre les empereurs d'Allemagne et les souverains pontifes, et qui ne fut terminée qu'en 1122, par un compromis, connu sous le nom de *Concordat de Worms*, intervenu entre le pape Célestin II et l'empereur Henri V. Ce dernier renonça à l'inv. spirituelle et à l'emploi des signes symboliques du pouvoir ecclésiastique. Dès lors les dignitaires de l'Église furent investis par le sceptre des droits temporels qu'ils tenaient du pouvoir laïque.

INVÉTÉRER (s'). v. pron. (lat. *vetus*, *veteris*, vieux). Devenir ancien; se dit Des maladies, des mauvaises coutumes, des préjugés, des haines, etc., qui persistent depuis longtemps. *Le mal s'est tellement invétéré qu'on ne peut le guérir. Cette mauvaise habitude s'est invétérée.* — Avec ellip. du pron. *Il ne faut pas laisser in. les maladies. On laissa in. les abus.* = Invétéré, ée. p. *Un mal invétéré. Une habitude, une haine invétérée.*

INVINCIBLE. adj. 2 g. (lat. *invincibilis*). Qu'on ne saurait vaincre. *Une armée in. Un prince in. Un courage in.* || Fig., Qu'on ne peut surmonter, faire céder; qui est irrésistible, plus fort que la volonté. *Obstacle in. Opiniâtreté in. Force in. Attrait in. Antipathie in.* — *Argument, raison in.*, Auquel il n'y a point de bonne réplique. — *Ignorance in.*, Ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance.

INVINCIBLEMENT. adv. D'une manière invincible. *Ce fait prouve in. ce que j'avance.*

INVIOLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inviolable. *L'in. du souverain. L'in. des ambassadeurs. L'in. d'un asile. L'in. des serments.*

INVIOLABLE. adj. 2 g. (lat. *inviolabilis*). Qu'on ne viole point, qu'on n'enfreint jamais. *C'est une loi in. parmi ces peuples. C'est un homme dont la parole est in.* || Qu'on ne doit point violer. *Les serments doivent être inviolables. Un droit in. Les temples étaient autrefois des asiles inviolables. Il lui jura une fidélité in.* || Auquel on ne doit jamais attenter; qui a le privilége d'être à l'abri de toute poursuite, même en cas de culpabilité. *La personne de l'empereur est in. Les ambassadeurs sont inviolables. Les députés étaient inviolables.*

INVIOLABLEMENT. adv. D'une manière inviolable. *Il tient in. toutes ses promesses.*

INVISIBILITÉ. s. f. État de ce qui est invisible. *L'in. des atomes. L'in. des esprits.*

INVISIBLE. adj. 2 g. Qui échappe à la vue par sa nature, par sa petitesse, par sa position, ou par sa distance. *Dieu est le créateur des choses visibles et invisibles. Les substances spirituelles sont invisibles. Des atomes invisibles. Un animalcule in. à l'œil nu. Cette partie de la lune est toujours in. pour nous. Ces étoiles sont presque invisibles.* || Fig., Qui ne se laisse pas voir, qui se cache, que l'on ne saurait trouver. *Il vivait au fond de son palais, in. pour tout son peuple. Je ne sais où il est, il est in. Cet homme est in., on ne le trouve jamais chez lui.* || *Devenir in.*, Disparaître subitement, sans que personne s'en aperçoive. *Il était là tout à l'heure, il est devenu in.* — Se dit aussi Des choses. *Ma montre était tout à l'heure sur cette table, elle est devenue invisible.*

INVISIBLEMENT. adv. D'une manière invisible. *Le corps de Notre-Seigneur est réellement, quoique in., sous les espèces sacramentelles.*

INVITATION. s. f. Action d'inviter. *In. à un festin, à un bal, à une noce. J'ai fait toutes mes invitations. Recevoir, accepter une in. Se rendre à une in. Il reçut l'in. de se rendre à... Lettre, billet d'invitation.*

INVITATOIRE. s. m. T. Liturg. L'antienne qui se chante avec le *Venite exultemus. L'in. du dimanche.*

INVITER. v. a. (lat. *invitare*). Convier, prier de se trouver, d'assister à... *In. à dîner, à un bal. Vous êtes invité à assister à la séance.* || Engager, exciter à quelque chose. *Il vous invite à vous tranquilliser. On l'invita à s'expliquer.* || Figur., *Le beau temps invite à la promenade. La raison, le devoir, l'honneur vous invitent à suivre cette voie jusqu'au bout.* = s'Inviter. v. pron. *Ils s'invitent tour à tour à de petites réunions de famille.* — On dit aussi D'une personne qui vient d'elle-même quelque part sans y avoir été conviée, qu'*Elle s'est invitée elle-même.* = Invité, ée. p. *Les personnes invitées.* || Subst., *Quels sont vos invités?* = Syn. V. Convier.

INVOCATION. s. f. (lat. *invocatio*). Action d'invoquer. *In. à Dieu. Après l'in. du Saint-Esprit. L'in. des anges. L'in. des saints. L'in. des démons. Le magicien fit ses invocations.* — *Cette église est consacrée sous l'in., est sous l'in. de la sainte Vierge, de tel saint*, Est dédiée à la sainte Vierge, etc. || En poésie, La prière que le poëte, en commençant son ouvrage, adresse à quelque divinité, surtout à sa Muse pour en être inspiré. *Une belle in. In. à la Muse. à la vérité. L'in. est propre au poëme épique. L'in. de l'Iliade.*

INVOLONTAIRE. adj. 2 g. Qui se fait sans le concours de la volonté. *Mouvement in. Tous les actes de la vie organique sont involontaires. Une erreur in.*

INVOLONTAIREMENT. adv. Sans le vouloir.

INVOLUCRE et * **INVOLUCELLE.** s. m. (lat. *involucrum*, enveloppe). T. Botan. Voy. Bractée et Inflorescence.

* **INVOLUTÉ, ÉE.** adj. (lat. *involvere*, rouler dans). T. Bot. Qui est roulé en dedans. = * Involutif, ive. adj. T. Bot. Voy. Préfoliation.

INVOLUTION. s. f. T. Palais. Assemblage d'embarras, de difficultés. *In. de procès, de procédures.*

INVOQUER. v. a. (latin. *invocare*). Appeler à son secours, à son aide; se dit surtout D'une puissance divine ou surnaturelle. *In. Dieu à son aide. In. le Saint-Esprit, les saints. In. les démons. In. Apollon. In. les Muses.* — On dit aussi, *In. le secours, l'aide, etc., de quelqu'un. In. la clémence du roi.* || T. Écrit. sainte. *In. le nom de Dieu, du Seigneur*, L'adorer, faire un acte de religion. || Fig., Citer en sa faveur, en appeler à... *In. une loi, un témoignage. In. le droit des gens.* = Invoqué, ée. part.

INVRAISEMBLABLE. adj. 2 g. [On pron. fortement l'S dans ce mot et dans le suiv.] Qui n'est pas vraisemblable.

INVRAISEMBLANCE. s. f. Défaut de vraisemblance. *L'in. d'un fait, d'un récit.* || Se dit Des choses invraisemblables que contient une pièce de théâtre, un roman, etc. *Une in. choquante. Ce drame est plein d'invraisemblances.*

INVULNÉRABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être blessé. *D'après la Fable, Achille était in., excepté au talon.* || Fig., *Il est in. aux traits de la médisance.*

* **IODATE.** s. m. T. Chim. Voy. Iode.

IODE. s. m. (gr. ἰώδης, violet). T. Chim.

Enc. — L'*Iode* est un corps simple dont la découverte est due à Courtois (1812), mais c'est à Gay-Lussac (1813) que l'on doit l'étude de ses combinaisons principales. A l'état solide, l'iode se présente sous la forme de paillettes micacées d'un gris foncé, possédant au plus haut degré l'éclat métallique, et ressemblant à la plombagine. Il cristallise en lames rhomboïdales et souvent en octaèdres allongés. A la température de 107°, il fond et affecte la forme d'un liquide brun, presque noir. Il bout vers 180°, en produisant une vapeur d'une riche couleur violette, d'où le nom qu'on lui a donné. Cependant, à la température ordinaire, il émet déjà des vapeurs sensibles ; il est facile de s'en assurer en plaçant une lame d'argent à quelques centim. au-dessus d'une couche d'iode solide. Sa densité = 4,95, et celle de sa vapeur 8,716. La saveur de ce métalloïde est très-âcre, quoique sa solubilité soit extrêmement faible ; son odeur rappelle jusqu'à un certain point celle du chlore et du brome ; il tache profondément la peau en jaune brun très-foncé, mais cette coloration se dissipe peu à peu. Comme le chlore, il détruit les couleurs végétales, quoique avec beaucoup moins d'intensité. L'eau en dissout environ 1/7000e de son poids, et se colore en jaune orangé ; l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone et la benzine le dissolvent dans une plus grande proportion. Il en est de même de l'eau, quand elle renferme certains corps en dissolution, principalement des iodures ou de l'acide iodhydrique. L'iode présente, sous le rapport des propriétés chimiques, la plus grande ressemblance avec le chlore et le brome; cependant ses affinités sont en général inférieures à celles de ces deux corps. Le chlore et le brome lui enlèvent l'hydrogène et les métaux avec lesquels il est combiné ; mais, en revanche, l'iode chasse ces deux métalloïdes de leurs combinaisons avec l'oxygène. En s'unissant avec certains corps, l'iode donne naissance à des composés doués de couleurs éclatantes que recherche l'industrie ; mais le phénomène de coloration le plus remarquable est celui qu'il présente quand il se trouve en présence de l'amidon ; il suffit d'une quantité extrêmement faible d'iode pour colorer en bleu très-intense une liqueur renfermant de l'amidon. Ce caractère est employé dans les laboratoires pour constater la présence de l'iode, n'y en eût-il qu'un millionième dans une dissolution. Niepce de Saint-Victor a constaté, dans ces dernières années, une propriété bien remarquable des vapeurs : d'iode c'est de se porter sur les noirs d'une gravure ou d'une écriture, de préférence aux blancs. Cette particularité permet de reproduire des gravures ou des dessins, en les exposant pendant quelques minutes à l'action des vapeurs d'iode, et les appliquant ensuite sur du papier collé à l'amidon légèrement humide : les parties noires du modèle se trouvent ainsi reproduites en beau bleu. Mais dans cette expérience, l'exposition à la vapeur d'iode ne doit durer que quelques minutes. Si on la prolongeait trop, les blancs eux-mêmes finiraient par s'imprégner. Le symbole de l'iode est I, et son équivalent 1578.

. L'*Iode* est très-répandu dans la nature ; on le rencontre dans la plupart des eaux potables, et il est l'un des principes actifs d'un grand nombre de sources minérales. Néanmoins il abonde surtout dans l'Océan : un mètre cube d'eau de mer renferme à peu près un gramme d'un mélange d'iodures de potassium, de sodium et de magnésium. Les plantes marines, et surtout celles de la famille des Fucacées que l'on nomme communément varechs sur nos côtes, absorbent et condensent ces composés iodés, de sorte que leurs cendres sont beaucoup plus chargées d'iode que l'eau dans laquelle la plante a végété. Pour séparer ce corps, on incinère les varechs, on *lessive leurs cendres et l'on* évapore la dissolution. Quand celle-ci est suffisamment concentrée, on la traite par l'acide sulfurique, qui change en sulfates les carbonates, sulfures et sulfites alcalins existant dans la liqueur. Enfin, on y fait passer un courant de chlore qui décompose les iodures métalliques et met en liberté l'iode. Ce dernier se dépose sous la forme d'une poussière noirâtre, qu'on recueille pour la soumettre à la distillation, et l'on obtient définitivement l'iode avec l'aspect de lames cristallines et brillantes. Depuis quelque temps, on extrait aussi ce métalloïde de l'azotate de soude brut du Chili, qui le renferme à l'état d'iodure et d'iodate de soude, presque dans la proportion de 2 pour 100. Le procédé le plus simple est celui du D^r Humbert : il consiste à changer tout l'iode en acide iodique au moyen du chlore en excès, et à transformer cet acide en eau et iode libre par l'hydrogène naissant. Dans les laboratoires, on le prépare ordinairement en chauffant un iodure alcalin avec de l'acide sulfurique concentré dans un appareil distillatoire (Fig. ci-dessous). Il suffit de maintenir pendant quelque temps le mélange à la température de l'ébullition, pour que tout l'iode se trouve entraîné. Il vient alors se condenser, sous forme de paillettes cristallines, dans l'allonge ou dans le récipient qu'on adapte à la cornue.

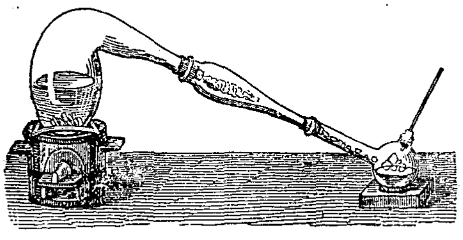

Combinaisons de l'Iode avec l'oxygène. — On connait trois combinaisons oxygénées de l'iode : l'*acide hypoiodique* (IO^4), l'*acide iodique* (IO^5) et l'*acide hyperiodique* (IO^7). La première et la troisième offrant peu d'intérêt, nous ne parlerons que de la seconde. — L'*Acide iodique* s'obtient facilement par le procédé de Millon. On fait bouillir dans un ballon 80 gram. d'iode, 75 de chlorate de potasse, 400 d'eau distillée et 1 d'acide azotique, jusqu'à ce que le chlore se dégage en abondance et que tout l'iode ait disparu. On ajoute alors au liquide une dissolution de 90 gr. d'azotate de baryte : tout l'acide iodique se dépose sous forme d'iodate de cette base. On lave ce dépôt, puis on le traite par 40 gr. d'acide sulfurique étendu d'eau : il se forme ainsi du sulfate de baryte tout à fait insoluble et de l'acide iodique, qui reste en dissolution dans l'eau et que l'on fait cristalliser par l'évaporation. La théorie de ce procédé est très-simple. L'acide azotique met en liberté une petite quantité d'acide chlorique, composé très-instable qui cède immédiatement son oxygène à une certaine portion d'iode qui devient acide iodique ; celui-ci réagit aussitôt sur une nouvelle quantité de chlorate de potasse, dont l'acide devenu libre ne tarde pas à se décomposer pour oxyder une nouvelle proportion d'iode. Cette *série de phénomènes se continue* jusqu'à ce que tout le chlorate de potasse se soit transformé en iodate de la même base. On voit que l'acide azotique ne sert qu'à commencer l'action. L'acide iodique se décompose au rouge sombre en iode et oxygène ; il cède facilement ce dernier principe aux substances réductrices, telles que l'acide sulfureux, l'hydrogène, etc. L'acide chlorhydrique le décompose en dégageant du chlore.

Combinaisons avec l'hydrogène. — Il n'en existe qu'une, l'*Acide iodhydrique* (HI). Cet acide est un gaz incolore dont l'odeur piquante et suffocante rappelle celle de l'acide chlorhydrique. Comme ce dernier, il éteint les corps en combustion et répand à l'air d'épaisses fumées. Sa densité est de 4,443. Un froid très-intense peut le liquéfier et même le solidifier ; dans ce dernier état, il est incolore, transparent, et ressemble à de la glace. Une forte chaleur le décompose en ses éléments, iode et hydrogène. A l'abri de l'eau, il ne s'altère point, même en mélange avec l'air ; mais, sous la double influence de l'air et de l'eau, il cède son hydrogène à l'oxygène de l'air, et l'iode devient libre. De même que l'oxygène humide, le chlore et le brome, même à l'état sec, décomposent cet acide en s'emparant de son hydrogène, tandis que la plupart des métaux lui enlèvent son iode pour se transformer en iodures. Il se dissout dans l'eau en proportions considérables, mais la liqueur abandonnée à elle-même dans un vase mal fermé, se colore rapidement en brun, à cause de l'iode qui devient libre. — La préparation de l'acide iodhydrique diffère selon qu'on veut l'obtenir à l'état gazeux ou simplement en dissolution dans l'eau. Suivant Deville, l'appareil le plus commode pour préparer facilement et sans danger de grandes quantités de gaz acide iodhydrique, consiste en une cornue tubulée et bouchée à l'émeri, au col de laquelle on soude un tube recourbé qui s'engage dans un flacon rempli d'air sec. On introduit dans la cornue de l'eau, puis du phosphore et de l'iode en proportions telles que la quantité du second de ces métalloïdes égale toujours 12 fois celle du premier. Il se produit d'abord du periodure de phosphore qui, en présence de l'eau, se décompose en acide phosphoreux et acide iodhydrique, comme le montre l'équation $PhI^3 + 3HO = PhO^3 + 3HI$. Le gaz qui se dégage ne peut être recueilli sur le mercure, car, ainsi que nous l'avons dit, la plupart des métaux le décomposent. On le reçoit donc dans des flacons secs, comme on le ferait si l'on recueillait du chlore. La préparation de l'acide iodhydrique en dissolution dans l'eau est beaucoup plus simple ; il suffit pour l'obtenir de faire passer un courant d'acide sulfhydrique dans de l'eau tenant de l'iode en suspension. L'hydrogène du gaz sulfhydrique se porte sur l'iode, et il se dépose du soufre. Dès que la totalité de l'iode a disparu, on chauffe le liquide pour expulser l'excès d'acide sulfhydrique, puis on sépare le soufre par la filtration, et l'on concentre la liqueur limpide par évaporation.

Iodures. — L'oxygène et l'hydrogène ne sont pas les seuls métalloïdes capables de se combiner avec l'iode. L'azote en particulier forme avec lui un composé remarquable, l'*Iodure d'azote* (AzI^3), qui s'obtient en triturant pendant quelques instants de l'iode recouvert d'une dissolution d'ammoniaque. Si l'on verse le produit sur plusieurs petits filtres et qu'on le lave avec de l'eau légèrement ammoniacale, on obtient, par la dessiccation dans un air tranquille, une poudre noire fulminante. En effet, il suffit de la toucher avec la barbe d'une plume pour qu'elle détone avec violence en émettant des fumées violettes. Quelquefois la détonation a lieu spontanément. — Les *iodures métalliques* présentent les plus grandes analogies avec les chlorures et les bromures. Tous sont solides, inodores, et plusieurs, tels que les iodures de plomb et de mercure, offrent des couleurs qui les font rechercher pour la peinture. Chauffés en vase clos, quelques iodures, comme ceux d'or et de platine, se décomposent ; d'autres se subliment sans décomposition ; la plupart fondent et se prennent par le refroidissement en masse cristalline. Le chlore, le brome, l'ozone, les décomposent tous, et chassent l'iode, auquel ils se substituent. Le phosphore et le soufre agissent un peu différemment, car ils s'emparent en même temps et de l'iode et du métal. Les iodures alcalins sont solubles dans l'eau ; ceux de plomb, de cuivre, de bismuth, de mercure et d'argent, y sont insolubles ; enfin, le contact de ce liquide décompose en acide iodhydrique et oxyde métallique les iodures à base d'étain ou d'antimoine. Les acides chlorhydrique et bromhydrique en dissolution aqueuse sont sans action sur les iodures ; l'acide sulfhydrique réagit sur eux toutes les fois qu'il peut former avec leur métal un sulfure insoluble : il se produit en même temps de l'acide iodhydrique. L'acide azotique et l'acide sulfurique concentrés les décomposent instantanément et en séparent l'iode. En les chauffant avec de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse, l'iode distille à l'état libre. Les iodures solubles dans l'eau donnent, avec l'azotate d'argent, un précipité d'iodure d'argent blanc jaunâtre, passant au noir à la lumière. Ce précipité est insoluble dans l'acide nitrique étendu, et très-peu soluble dans l'ammoniaque. La réaction suivante est caractéristique : si l'on traite par l'empois d'amidon et l'eau de chlore la dissolution d'un iodure, l'iode déplacé réagit sur l'amidon et produit l'iodure bleu d'amidon. Un excès de chlore, en agissant sur l'iode et l'eau, produirait de l'acide chlorhydrique et de l'acide iodique, qui est sans action sur l'amidon. Il est donc très-facile de manquer l'opération en dépassant la dose d'eau chlorée. Dans ce cas, suivant Henry et Humbert, on fait reparaître la coloration bleue en projetant dans le liquide un fragment de zinc et une goutte d'acide sulfurique ; l'hydrogène naissant qui se dégage alors se combine avec l'oxygène de l'acide iodique, et l'iode se trouve de nouveau mis en liberté. Ces deux chimistes, dans un mémoire couronné par l'Académie de médecine, ont encore indiqué un procédé très-élégant, qui permet de reconnaître en même temps, dans tous les cas, la présence de l'iode et celle du brome ; mais il nous suffit de le signaler.

Iodates. — Les sels ainsi nommés sont tous solubles dans l'acide chlorhydrique avec dégagement de chlore. L'acide sulfureux et l'acide sulfhydrique les décomposent et en séparent l'iode ; il en est de même de l'hydrogène naissant ; mais le chlore ne les décompose point. Un certain nombre d'iodates fusent sur les charbons ardents ; celui d'ammoniaque est fulminant. A une chaleur rouge obscur, tous sont décomposés : quelques-uns donnent de l'oxygène seulement ; les autres de l'oxygène et de l'iode.

Iodoforme (C^2HI^3). — L'iodoforme représente du chloroforme dans lequel les 3 équivalents de chlore seraient remplacés par 3 équivalents d'iode. C'est un corps solide qu'on obtient sous la forme de paillettes nacrées d'un jaune de soufre, à odeur aromatique légèrement éthérée, et rappelant celle du safran. Il se dissout aisément dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses, les huiles essentielles, le chloroforme, le sulfure de carbone ; mais il est à peu près insoluble dans l'eau. On prépare l'iodoforme en faisant réagir sur l'alcool ou l'esprit de bois, de l'iode et un carbonate alcalin.

Usages de l'iode et de ses composés. — L'iode et certains de ses composés sont très-usités en médecine. A haute dose, l'iode agit comme un poison irritant ; à dose altérante, ce corps et les préparations iodurées exercent sur l'organisme une action stimulante qui se fait sentir plus particulièrement sur les muqueuses pulmonaire et gastro-intestinale, et sur l'appareil génito-urinaire. Elles exercent en outre une action remarquable, et pour ainsi dire spécifique, sur les glandes en général, et particulièrement sur la thyroïde. L'iode a été d'abord employé contre le goître par Coindet (de Genève) ; puis Lugol l'administra contre les affections scrofuleuses. Aujourd'hui, les préparations iodurées sont considérées, pour ainsi dire, comme le spécifique de la cachexie scrofuleuse et des états analogues. On les a encore employées avec succès dans le traitement de la syphilis constitutionnelle, des rhumatismes chroniques, des dartres rebelles, etc. Elles sont aussi douées de propriétés emménagogues : en conséquence, on les administre dans le cas de dysménorrhée. Les préparations iodurées s'emploient à l'intérieur, et à l'extérieur, en bains, lotions, injections, sous forme de pommade, etc. Dans tous les cas, l'usage interne des préparations iodurées, et particulièrement de l'iode, exige de la prudence, et l'on doit le suspendre dès qu'on voit *survenir l'amaigrissement ou une irritation* gastro-intestinale. Parmi les préparations les plus usitées, nous mentionnerons : l'*Eau iodée*, qui n'est autre chose que de l'eau distillée dans laquelle on a trituré 2 décigr. d'iode et 4 décigr. d'iodure de potassium pour un litre de liquide ; la *Teinture d'iode*, qui n'est qu'une dissolution alcoolique d'iode ; l'*iodure de potassium*, qui s'administre surtout en boisson ; l'*iodure de fer*, qu'on emploie sous forme de pastilles, de pilules, de sirop, etc. ; les *iodures de plomb*, *de baryum*, de *mercure*, de *soufre*, qui servent surtout à l'usage externe. L'*iodure de zinc* et l'*iodoforme* sont peu employés. — Un art merveilleux, la *Photographie*, est fondé tout entier sur les propriétés chimiques de l'iode et de plusieurs de ses composés ; mais il en sera parlé ailleurs.

* **IODÉ, ÉE.** adj. T. Chim. et Pharm. Syn. d'*Iodure*.

* **IODHYDRIQUE.** adj. m. * IODIQUE. adj. m. * IODOFORME. s. m. T. Chim. Voy. IODE.

* **IODURÉ, ÉE.** adj. T. Pharmac. Qui contient de l'iode. *Les préparations iodurées.*

* **IONIDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. VIOLARIÉES.

IONIEN, IENNE. adj. Synon. d'*Ionique*. *Mode i. Vers i. Le dialecte i.*, ou subst., *L'ionien.*

IONIQUE. adj. 2 g. Qui vient d'Ionie, qui a rapport à l'Ionie ; qui est imité des Ioniens. *Le dialecte i.*, ou simpl., *L'ionique*, V. DIALECTE. *L'ordre i.*, V. ORDRE. *L'École i.*, L'École philosophique dont Thalès de Milet était le chef.

Enc. — En termes de Versification grecque et latine, on appelle *Vers ionique*, un vers composé de *pieds ioniques*, c.-à-d. de mesures formées de deux brèves et de deux longues (⏑⏑— —). Cette sorte de vers est employée dans la 12^e ode du III^e livre d'Horace. La strophe, dans cette ode, comprend deux vers de quatre pieds et un de deux.

Miserarum est, neque amori dare ludum, neque dulci
Mala vino lavere ; aut exanimari, metuentes
Patruæ verbera linguæ.

On distingue encore un *vers ionique majeur*, qui est composé de trois *grands pieds ioniques* (— — ⏑ ⏑) suivis d'un spondée :

Vocalia quædam memorant, consona quædam. (T. MAURUS).

Ce vers est aussi appelé *sotadique*, d'un poëte grec nommé Sotadès, qui avait écrit des satires dans ce mètre.

IOTA. s. m. La neuvième lettre de l'alphabet grec, et dont la figure (ι) est la plus simple de toutes. Ce mot s'emploie figur. dans quelques phrases famil. pour signifier, Pas la moindre chose, rien. *Voilà un ouvrage parfait, il n'y manque pas un i. Il a copié cet article dans son auteur, sans y changer un i. Je n'omettrai pas un i.*

IOTACISME. s. m. T. Gramm. Emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue. *On reproche l'i. à la langue grecque moderne.* ‖ * Vice de prononciation qui empêche d'articuler les lettres *g* et *j* doux.

* **IPÉ.** s. m. T. Bot. V. BIGNONIACÉES.

IPÉCACUANHA. s. m. T. Bot. et Matière méd.

Enc. — Sous ce nom on désigne diverses racines qui toutes jouissent de propriétés émétiques. Néanmoins, lorsqu'on l'emploie absolument, on entend toujours la racine du *Cephælis ipecacuanha*, plante de la famille des Cinchonacées. Dans le commerce, on l'appelle *Ip. gris* et *Ip. annelé*, parce qu'il est en morceaux allongés, de la grosseur d'une plume à écrire, entrecoupés d'anneaux et d'étranglements successifs. La racine du *Psychotria emetica*, qui appartient à la même famille, se vend sous les noms d'*Ip. brun*, d'*Ip. noir*, d'*Ip. strié*. On nomme *Ip. blanc*, la racine de l'*Ionidium ipecacuanha*, de la famille des Violariées ; *Ip. de la Guyane*, celle du *Boerhaavia procumbens* (Nyctaginées) ; *Ip. de Venezuela*, celle du *Sarcostemma glaucum* (Asclépiadées) ; et *Ip. sauvage des Indes occidentales*, celle de l'*Asclepias curassavica*, de la même famille. Enfin, une espèce d'Euphorbe est appelée *Euphorbia ipecacuanha*, parce que sa racine possède aussi des propriétés vomitives.

* **IPOMOEA.** s. m. T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES.

IPSO FACTO. Expression adv. empruntée du latin qui sign. Par le fait même, et qui se dit De tout ce qui suit infailliblement et immédiatement quelque fait. *Celui qui frappe un prêtre est excommunié* ipso facto.

IRASCIBLE. adj. 2 g. Qui est prompt à se mettre en colère, *Un homme i. Elle est fort i.* — On dit aussi, *Caractère, tempérament, humeur i.* ‖ T. Phil. scolast. Voy. APPÉTIT.

IRATO (AB). loc. lat. qui signifie Par un homme en colère. *Testament ab irato. Satire écrite ab irato.*

IRE. s. f. (lat. *ira*, colère). Courroux, colère. Vieux et ne se dit plus que dans la poésie famil. *Par ces propos pleins d'ire et de menace...*

* **IRÈNE.** s. f. T. Astron. Voy. PLANÈTE.

* **IRIDACÉES** ou * **IRIDÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes épigynes, à fleurs hexapétaloïdes et symétriques, avec trois étamines opposées aux sépales et à anthères extrorses. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, ordinairement glabres. Racines tubéreuses ou bulbeuses, rarement fibreuses. Feuilles équitantes et distiques dans la plupart des genres. Inflorescence terminale en épi, en corymbe, ou en panicule; quelquefois radicale. Bractées spathacées; une partie des bractées est souvent scarieuse. Périanthe formant un tube adhérent à l'ovaire, libre supérieurement et présentant 6 divisions colorées et pétaloïdes, disposées sur deux rangs bien distincts. Étamines 3, naissant de la base des sépales; filets distincts ou connés; anthères fixées par leur base, extrorses et biloculaires. Ovaire à 3 loges multiovulées; ovules anatropes; style unique; stigmates 3, souvent pétaloïdes, parfois bilabiés. Fruit capsulaire à 3 loges et à 3 valves, à déhiscence loculicide. Graines attachées à l'angle interne des loges, et quelquefois à une colonne centrale; albumen charnu plus ou moins consistant, devenant parfois presque corné; embryon axile, avec la radicule rapprochée du hile. [Fig. 1. *Crocus vernus;* 2. Fleur fendue et ouverte; 3. Les stigmates; 4. Coupe transverse de l'ovaire; 5. Coupe de la graine pour montrer l'embryon. — 6. Capsule mûre d'*Iris germanica.*]

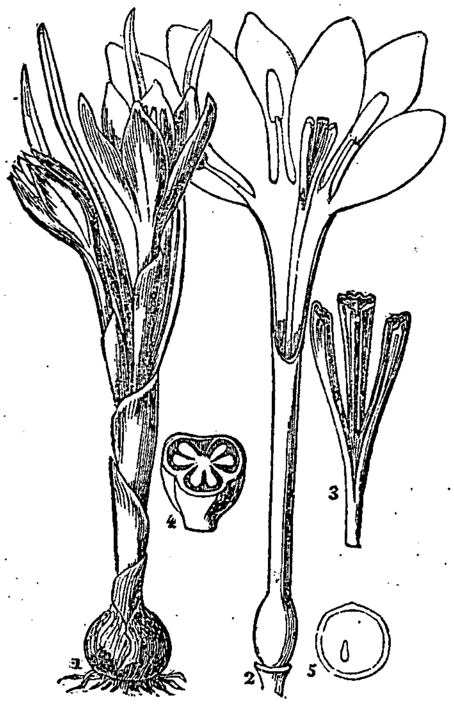

La famille des *Iridacées* se compose de 53 genres et d'environ 550 espèces. Le plus grand nombre habitent le cap de Bonne-Espérance ou les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Elles sont rares entre les tropiques. — Ces plantes sont plus remarquables par la beauté de leurs fleurs que par leur utilité. Cependant on tire parti de quelques-unes, notamment de leur rhizome. Ainsi le rhizome de l'*Iris de Florence* (*Iris florentina*) sert à préparer une poudre odorante qui sent la violette et s'emploie comme cosmétique. On en fait aussi des pois à cautère qui doivent leur propriété irritante à l'huile essentielle qu'ils contiennent. Cet Iris, ainsi que plusieurs espèces appartenant aux genres *Sisyrinchium* (*Sisyrinque*), *Ferraria*, *Libertia* et *Iris pseudo-acorus* (*Iris faux-Acore*), jouissent de propriétés diurétiques, purgatives et émétiques. Ce dernier, vulg. appelé *Iris jaune* et *Iris des marais*, et l'*I. hermodacte* (*I. tuberosa*), sont encore quelquefois employés par les paysans dans les cas d'hydropisie, de diarrhée, etc. La substance connue sous le nom de *Safran* n'est autre chose que les stigmates desséchés du *Crocus sativus*, appelé communément *Safran officinal*, *Safran d'automne*. En médecine, le Safran agit, dit-on, comme stimulant et antispasmodique. On s'en sert aussi en manière de condiment. Enfin on l'emploie fréquemment comme matière colorante jaune dans les vermicelles, pâtes d'Italie, etc.; mais sa belle couleur jaune orangé est trop fugace pour qu'on puisse l'appliquer à la teinture. Suivant Gussone, le Safran de Sicile est fourni par le *Crocus odorus*. Les pétales de l'*Iris germanique* (*I. germanica*), vulgairement appelé *Flambe*, et de l'*I. des prés* (*I. sibirica*), traités avec la chaux, donnent une couleur verte nommée *Vert d'iris*, qui est usitée pour la miniature et la gouache. L'*I. des prés* a été considéré comme antisyphilitique, et l'*I. fétide* (*I. fœtidissima*), plus connu encore sous les noms vulgaires d'*Iris gigot* ou de *Glaïeul puant*, a été employé contre les scrofules. Le *Glaïeul des moissons* (*Gladiolus segetum*) passait jadis pour aphrodisiaque, sans doute à cause de ses propriétés âcres, qui du reste appartiennent à la plupart des espèces de la famille. Plusieurs Iridacées du Brésil jouissent de propriétés purgatives; Martius cite entre autres le *Ferraria purgans*, le *Fer. cathartica* et le *Sisyrinchium galaxioïdes*. Suivant Gray, les graines grillées de l'*Iris pseudo-acore* pourraient s'employer en guise de Café, et s'en rapprochent beaucoup. La fécule que renferment les rhizomes de diverses espèces d'Iridacées serait assez abondante pour servir d'aliment, si on la débarrassait du principe âcre et de l'huile essentielle qu'elle renferme. Cependant les Hottentots mangent les rhizomes de plusieurs espèces du Cap, et les habitants de Socotora mangent ceux du *Trichonema edule*. Enfin la tige du *Witsenia maura* contient, dit-on, un liquide sucré assez abondant. Parmi les espèces qui se cultivent pour leur beauté, nous citerons, outre un grand nombre d'Iris et de Glaïeuls, l'*Ixia maculée*, le *Sparaxis grandiflore*, la *Mériane rose*, le *Moréa de la Chine*, la *Galaxie à fleurs d'Ixia*, la *Bermudienne* ou *Sisyrinque des Bermudes*, etc.

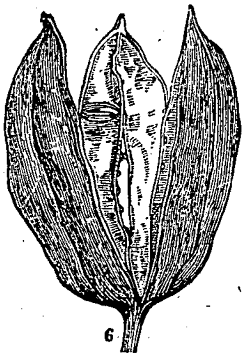

***IRIDIUM.** s. m. T. Minér. et Chim.

Enc. — L'*Iridium* est un corps simple métallique, de couleur grisâtre et assez semblable à l'éponge de platine; sa densité = 18,68 selon Children, et 22,80 selon Rose. Dans ce dernier cas, il serait le plus pesant des métaux. Il n'est ni malléable, ni ductile, et réfractaire au feu de forge le plus violent. Les acides et l'eau régale ne l'attaquent point, et celle-ci ne peut le dissoudre que s'il est allié au platine ou à d'autres métaux. Découvert simultanément vers 1803, en France par Descotils, et en Angleterre par Tennant, l'iridium se rencontre dans certains minerais de platine à l'état d'alliage avec l'osmium. Ce métal est jusqu'à présent sans usage.

IRIS. s. m. [On pron. l'S.] Météore qu'on appelle communément l'Arc-en-ciel. *Les couleurs de l'i.* ‖ Par extens., se dit des Couleurs qui apparaissent autour des objets quand on les regarde avec une lunette. *Cette lorgnette est mauvaise, elle produit un i. très-marqué.* ‖ T. Anat. V. Œil. ‖ T. Bot. V. Iridacées. ‖ T. Minér. *Pierre d'i.*, ou simpl., *Iris*, V. Quartz. ‖ T. Peint. *Vert d'i.*, ou simpl., *Iris*, V. Iridacées.

***IRIS.** s. f. T. Mythol. La déesse qui remplissait les fonctions de messagère de Jupiter et de Junon. *Iris était la personnification de l'arc-en-ciel.* ‖ T. Astron. Voy. Planète.

IRISÉ, ÉE. adj. Qui présente les teintes de l'arc-en-ciel. *Couleurs irisées. Pierre, coquille irisée.*

*** IRITIS** ou *** IRIDITE.** s. f. T. Méd. Inflammation de l'iris de l'œil.

IRONIE. s. f. (gr. εἰρωνεία, feinte). T. Rhétor.

Enc. — I. L'*Ironie* est une figure par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre: aussi Quintilien l'appelle-t-il *diversiloquium*. Dumarsais, d'après le rhéteur latin, en distingue deux espèces: l'une est un trope, l'autre une figure de pensée. La première consiste en un ou deux mots, la seconde est soutenue. Ainsi, par ex., lorsque Déiphobe, mutilé par la trahison d'Hélène, sa femme, dit: « Voici les gages que ma vertueuse épouse m'a laissés de son amour, » c'est une ir. de la première espèce. Au contraire, lorsque Oreste, apprenant qu'Hermione n'a pu survivre à Pyrrhus qu'il vient lui-même d'immoler, s'écrie:

> Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espérance!
> Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance!

et termine son discours par ce vers sublime de rage:

> Eh bien! je meurs content, et mon sort est rempli!

c'est une ir. de la seconde espèce. — Les rhéteurs désignent encore, sous le nom d'*Astéisme*, une sorte d'ir. qui déguise le blâme sous le voile de la louange. — Enfin, dans le langage ordinaire, *ironie* se dit souvent d'une raillerie insultante.

II. Le terme d'*Ironie* est également usité dans le langage de la philosophie. L'*Ir. socratique* est ce procédé dialectique qui consiste, dans une discussion, à feindre l'ignorance et la simplicité, et à interroger habilement son adversaire de façon à l'amener, soit à se contredire lui-même, soit à aboutir à une absurdité évidente. Ce procédé dialectique n'a certes pas été inventé par Socrate; mais il a reçu son nom, à cause de l'usage habituel qu'en faisait ce philosophe. — Dans la philosophie allemande moderne, on connaît, sous le nom de *doctrine de l'ironie*, une théorie esthétique d'après laquelle le but de l'art serait de révéler à la conscience humaine le néant des choses finies et des événements du monde réel. D'après elle, le génie consiste donc à se placer au point de vue d'un être supérieur qui se joue des choses créées, se rit des intérêts, des joies, des souffrances, des passions et des luttes de la vie humaine, et à faire planer sur cette tragi-comédie la puissance immuable de l'absolu. Cette théorie a été surtout développée par Solger.

IRONIQUE. adj. 2 g. Où il y a de l'ironie. *Discours i. Il dit cela d'un ton ironique.*

IRONIQUEMENT. adv. D'une manière ironique, avec ironie. *Il a dit cela ironiquement.*

IROQUOIS. s. m. Nom d'une peuplade sauvage de l'Amérique septentrionale. — Figur. et famil., on dit D'une personne dont les actions et la conduite sont bizarres, ou contraires au bon sens et aux usages reçus, *C'est un Iroquois.*

IRRACHETABLE. adj. 2 g. [Dans ce mot et dans les suivants, on pron. les deux R.] Qu'on ne peut racheter. *Des rentes irrachetables.*

IRRADIATION. s. f. T. Physiq. et Physiol. Se dit De tout mouvement qui part d'un centre et rayonne dans toutes les directions. *L'ir. des rayons solaires. L'ir. de la chaleur. L'ir. nerveuse qui part de l'encéphale.*

Enc. — En Physique et en Astronomie, on appelle *Irradiation*, le phénomène d'agrandissement apparent d'un objet, qui résulte de l'action de la lumière sur la rétine. Il est facile de constater la réalité du phénomène au moyen de l'expérience suivante. La Fig. ci-dessous nous offre deux cercles, l'un blanc et l'autre noir, qui ont exactement le même diamètre: or, si on les regarde simultanément, le premier paraît plus grand que le second. Cette illusion tient évidemment à la conformation de notre œil. L'impression produite par la lumière sur la rétine semble s'étendre, bien qu'à une distance extrêmement petite, autour du foyer des rayons concentrés par les lentilles des yeux. C'est par un effet d'irrad. qu'une étoile ne nous apparaît jamais comme un point, mais comme un disque ayant un diamètre sensible et d'autant plus large que la lumière est plus intense. De là vient aussi que la partie éclairée de la lune, à son premier quartier, semble plus grande que la partie obscure. C'est aussi par suite de cette illusion, que les anciens astronomes attribuaient aux planètes des dimensions beaucoup trop considérables. Tycho-Brahé, par ex., estimait le diamètre de Vénus douze fois trop grand, et Képler sept fois. L'invention des lunettes a donné sur la grandeur des astres des notions beaucoup plus exactes. En circonscrivant mieux les objets, ces instruments diminuent considérablement la quantité de l'irrad., sans toutefois la supprimer complétement.

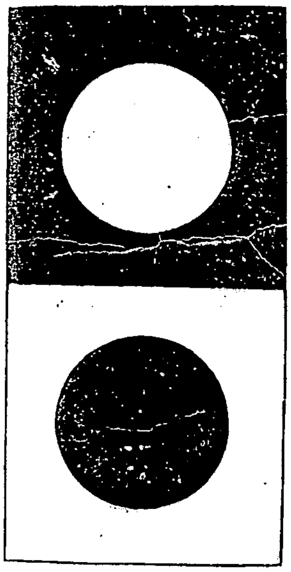

IRRADIER. v. n. (lat. *irradiare*, de *radius*, rayon). Diverger d'un point quelconque vers les parties environnantes, ou S'étendre de l'intérieur à l'extérieur.

IRRAISONNABLE. adj. 2 g. Qui n'est pas doué de raison. *Un animal irraisonnable.*

IRRATIONNEL, ELLE. adj. T. Mathém. Synonyme d'*Incommensurable.*

***IRRÉALISABLE.** adj. 2 g. Qui ne peut se réaliser. *Projet ir. Des désirs irréalisables.*

IRRÉCONCILIABLE. adj. 2 g. Qu'on ne peut réconcilier. *Deux ennemis irréconciliables. Haine ir.*

IRRÉCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière irréconciliable. *Ils sont brouillés irréconciliablement.*

IRRÉCUSABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être récusé. *Un juge ir. Des témoins, des témoignages irrécusables.*

IRRÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréductible. *L'ir. d'une équation.*

IRRÉDUCTIBLE. adj. 2 g. T. Chim., Chirurg. et Math. Qu'on ne peut réduire. *L'oxyde d'antimoine est ir. par la chaleur. Luxation, hernie ir. La fraction 2/3 est ir. Cas ir.*, Voy. Cubique.

IRRÉFLÉCHI, IE. adj. Qui est dit ou fait sans réflexion. *Un propos ir. Des actions irréfléchies.*

IRRÉFLEXION. s. f. Défaut de réflexion. *L'ir. est un défaut des esprits légers. Il a commis cette faute non par ignorance, mais par irréflexion.*

IRRÉFORMABLE. adj. 2 g. T. Palais. Qui ne peut être réformé. *Jugement irréformable.*

IRRÉFRAGABLE. adj. 2 g. (lat. *in*, priv.; *frangere*, briser). Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser. *Une autorité ir. Une preuve, un témoignage ir.*

*** IRRÉFUTABLE.** adj. 2 g. Qu'on ne saurait réfuter. *Un raisonnement ir. Une preuve, un témoignage ir.*

IRRÉGULARITÉ. s. f. Défaut de ce qui est irrégulier. *L'ir. d'un bâtiment. L'ir. des traits du visage. L'ir. des saisons. L'ir. du pouls. L'ir. d'un poëme. L'ir. de la conduite, des procédés de quelqu'un.* || État où est un clerc, un prêtre irrégulier. *Encourir l'ir. Tomber dans l'irrégularité.*

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. Qui n'est point selon les règles, qui ne suit point les règles. *Poëme ir. Nom, verbe ir. Une conduite irrégulière. Une procédure irrégulière.* — Au sens moral, on dit : *Esprit ir., génie ir.,* Qui ne sait ou ne peut s'assujettir aux règles. || Qui n'est pas symétrique, uniforme. *Un corps ir., de forme, de figure irrégulière. Un édifice ir. Des traits irréguliers. Une disposition irrégulière. Un ensemble ir. Son pouls est ir. La marche de cette machine est irrégulière. Des mouvements irréguliers.* || T. Bot. *Fleur, corolle irrégulière,* Voy. FLEUR. || T. Littér. *Vers irréguliers* ou *libres,* Voy. VERSIFICATION. || T. Droit can. Celui qui, après avoir reçu les ordres, devient incapable d'exercer ses fonctions ecclésiastiques pour avoir encouru les censures. *Ce prêtre est devenu ir. pour un meurtre qu'il a commis.*

IRRÉGULIÈREMENT. adv. D'une façon irrégulière. *Cela est bâti ir. Il vit très-irrégulièrement.*

IRRÉLIGIEUSEMENT. adv. Avec irréligion.

IRRÉLIGIEUX, EUSE. adj. Qui ne respecte pas la religion, qui l'offense par sa conduite, ses discours ou ses écrits. *Un homme ir. Un écrivain ir.* || En parlant Des choses, Qui blesse le respect dû à la religion. *Des sentiments, des discours ir. Une conduite irréligieuse.*

IRRÉLIGION. s. f. Vice de celui qui ne respecte pas la religion, qui l'offense par ses actes, ses discours, etc. *Son ir. le fit expulser du pays. On l'accuse d'ir. Il fomente l'esprit d'irréligion.*

IRRÉMÉDIABLE. adj. 2 g. A quoi on ne peut remédier. *C'est un mal ir.* || Figur., *Une faute ir. La calomnie cause des maux irrémédiables.*

IRRÉMISSIBLE. adj. 2 g. Qui n'est pas pardonnable, qui ne mérite point de rémission. *Un crime ir. Le cas est irrémissible.*

IRRÉMISSIBLEMENT. adv. Sans rémission, sans miséricorde. *Il sera condamné et puni ir.*

IRRÉPARABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être réparé. *La perte du temps est ir. Un dommage ir. En perdant son père, il a fait une perte irréparable.*

IRRÉPARABLEMENT. adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPRÉHENSIBLE. adj. 2 g. Qui ne donne pas lieu à reprendre. *Il est ir. dans ses mœurs. Sa vie est ir. Une action irrépréhensible.*

IRRÉPROCHABLE. adj. 2 g. A qui ou à quoi on n'a rien à reprocher. *C'est un homme ir. Sa conduite, sa vie est ir. Des mœurs irréprochables.* || T. Palais. *Témoin ir.,* Témoin contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT. adv. D'une manière irréprochable. *Il a toujours vécu ir.* Peu usité.

IRRÉSISTIBLE. adj. 2 g. A quoi on ne peut résister. *Force ir. Des attraits irrésistibles. Un penchant ir. m'entraîne vers elle.*

IRRÉSISTIBLEMENT. adv. D'une manière irrésistible. *Il est entraîné irrésistiblement.*

IRRÉSOLU, UE. adj. Qui a peine à se résoudre, à se déterminer. *Un homme, un esprit, un caractère ir. Une âme timide et irrésolue.* = Syn. Voy. DOUTEUX.

IRRÉSOLUMENT. adv. D'une manière irrésolue, incertaine.

IRRÉSOLUTION. s. f. État de celui qui est incertain sur le parti qu'il doit prendre dans une affaire. *L'ir. est un état pénible. Je suis toujours dans l'ir. Il est dans de perpétuelles irrésolutions.* = Syn. Voy. DOUTE.

IRRESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque au respect ou Qui blesse le respect. *Il s'est montré très-ir. envers son père. Des propos ir. Contenance irrespectueuse.*

* **IRRESPIRABLE.** adj. 2 g. Qui est impropre à la respiration. *Gaz irrespirable.*

* **IRRESPONSABILITÉ.** s. f. Qualité de celui qui est irresponsable. *L'ir. royale.*

* **IRRESPONSABLE.** adj. 2 g. Qui n'est pas responsable de ses actes. *Un roi peut être ir. en vertu de la constitution du pays; mais il est responsable devant Dieu et devant l'histoire.*

IRRÉVÉREMMENT. adv. Avec irrévérence. Peu us.

IRRÉVÉRENCE. s. f. Manque de respect, de révérence. *On a remarqué votre ir. à l'église. Affecter l'ir. Parler avec ir.* || Action, parole irrévérente. *Quelle ir.! Commettre des irrévérences.*

IRRÉVÉRENT, ENTE. adj. Qui est contre le respect, contre la vénération qu'on doit; ne se dit guère qu'en parl. De religion et des choses saintes. *Discours ir. Posture irrévérente.*

IRRÉVOCABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrévocable. *L'ir. des jugements de Dieu.*

IRRÉVOCABLE. adj. 2 g. Qui ne peut être révoqué. *Serment ir. Loi ir. Donation ir. Un arrêt ir. Les décrets de Dieu sont irrévocables.*

IRRÉVOCABLEMENT. adv. D'une manière irrévocable. *Cela a été décidé irrévocablement.*

***IRRIGATEUR.** s. m. Instrument propre à l'arrosement des allées, des rues, etc. || Appareil d'injection à jet continu, qui remplace avantageusement les seringues, clysoirs, etc.

IRRIGATION. s. f. (lat. *irrigare,* arroser).

Enc.—I. L'*Irrigation* est l'arrosement artificiel des terres, à l'aide de constructions et de travaux convenables, qui ont pour objet d'amener l'eau sur une grande étendue de terrain. L'irr. est surtout nécessaire dans les pays chauds, secs, et où les pluies sont rares. De tout temps, les populations agricoles ont reconnu l'avantage des irrigations. Les travaux prodigieux exécutés dans ce but par les Chinois font l'admiration des voyageurs. Ceux dont les Maures ont doté l'Espagne au moyen âge ont également acquis une grande célébrité.

On distingue trois systèmes principaux d'irr. — L'*irr. par submersion* s'applique ordinairement aux vallons à pente faible et à fond plat, qui sont parcourus par un cours d'eau. A cet effet, on retient les eaux au moyen d'un barrage construit en travers et muni d'une vanne. L'étendue de terres que l'on peut couvrir d'eau est déterminée par la hauteur de l'obstacle. Ce procédé convient aux prairies, aux fourrages et aux céréales, surtout au riz. C'est le plus économique quand la disposition des lieux le permet, mais il a l'inconvénient de dépenser beaucoup d'eau. — L'*Irr. par infiltration* se pratique en conduisant l'eau sur le terrain à l'aide d'un petit canal appelé *canal d'amenée*, d'où on la fait refluer dans des rigoles horizontales, très-rapprochées et sans issue, dans lesquelles elle séjourne jusqu'à ce qu'elle se soit peu à peu infiltrée dans le sol. Ce mode d'irr. s'applique spécialement aux jardins maraîchers, ainsi qu'aux prés naturels et terrains plats et tourbeux. Il a l'avantage de consommer peu d'eau, mais il exige des travaux assez coûteux. — L'*irr. par ruissellement* ou *déversement*, consiste aussi à amener l'eau sur le terrain au moyen de canaux et de rigoles; mais, au lieu de séjourner, comme dans les systèmes précédents, dans les excavations destinées à le recevoir, le liquide ne cesse jamais de s'écouler. Elle s'applique de trois manières différentes, suivant la nature et le relief du sol, et la quantité d'eau dont on peut disposer. Dans la méthode *par reprise d'eau*, on fait arriver l'eau dans un canal établi sur le point le plus élevé du sol, d'où elle se déverse par le bord d'aval dans des rigoles étagées au-dessous, en arrosant successivement les espaces intermédiaires. En général, on s'attache à disposer les choses de telle sorte que le liquide coule partout en nappe. Pour employer ce procédé, il faut que le terrain ait au moins 2 centim. de pente par mètre. Quand on l'applique aux terres arables, on ne peut cultiver que les intervalles parce que les rigoles sont à demeure fixe. Dans la méthode dite *par dosses* ou *billons*, on divise la surface du sol en billons à dos d'âne dirigés dans le sens de la pente et pourvus à leur sommet d'une rigole, dont l'eau, prise dans un canal de dérivation, se déverse de chaque côté, en arrosant les deux plans ou *Ailes* du billon, et va tomber dans des rigoles d'écoulement qui séparent les billons entre eux. Ce mode d'irr. est surtout usité pour les prairies en terrains humides et tourbeux ayant moins de 2 centimèt. de pente. Dans l'irr. *par planches*, on divise le terrain en compartiments de grandeur variable, et l'on arrose chacun d'eux en amenant l'eau par des rigoles munies de petits barrages qui servent à la déverser par-dessus le bord. Cette méthode est souvent appliquée aux terres arables. Elle exige un terrain presque plat et un sol assez perméable. — Lorsqu'elle est exclusivement appliquée suivant un système unique, l'irr. est dite *simple;* mais il arrive fréquemment que le relief du terrain est disposé de telle sorte qu'on est obligé de le diviser en plusieurs sections et d'arroser chacune d'elles suivant une méthode différente : alors l'irr. est dite *composée.* Quant à la quantité d'eau qui est nécessaire pour obtenir un arrosage convenable, elle varie suivant le climat, le mode d'irr., la nature du sol et celle des récoltes. La composition chimique et la température des eaux exercent aussi une grande influence sur les résultats de l'irr.; mais l'examen des questions que soulèvent ces diverses circonstances ne peut trouver place que dans les traités spéciaux.

II. De bonne heure l'autorité publique a dû prendre des mesures pour réglementer les prises d'eau nécessaires aux irrigations. Aujourd'hui, en France, nul ne peut détourner le cours des rivières et canaux navigables ou flottables, ou y faire des prises d'eau ou saignées pour l'arrosage des terres, qu'après y avoir été autorisé par l'administration. Quant aux rivières non navigables ni flottables, les propriétaires riverains peuvent en tirer parti, mais en se conformant aux règlements sur la matière et aux usages locaux, et de manière que chacun puisse en user à son tour sans nuire à son voisin. Les intéressés forment une association *ad hoc*, qui est placée sous la surveillance de l'autorité administrative et qui est régie par un *syndicat* dont les membres sont tantôt choisis par le préfet, tantôt élus par les ayants droit. Cette commission représente l'association en justice, veille à l'exécution et à l'entretien des travaux, ainsi qu'à l'observation des lois, propose les améliorations, provoque la répression des contraventions, etc. Enfin, dans le but d'étendre la pratique des irrigations, les lois du 29 av. 1845 et 15 juill. 1847 autorisent tout propriétaire qui veut employer à l'arrosage de ses terres les eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, à les faire passer sur les fonds intermédiaires, à charge d'indemnité.

III. En termes de Médecine, on donne le nom d'*Irrigation* à une méthode antiphlogistique qui consiste à arroser constamment la partie malade, ce qui se fait ordinairement en y laissant tomber de l'eau froide. Ce moyen produit des effets sédatifs extrêmement puissants.

IRRITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irritable. *L'ir. des muscles. L'ir. des fibres nerveuses. L'ir. du caractère.*

Enc.—I. En Physiologie, on désigne par ce terme la faculté que possède tout tissu animal vivant de *réagir*, c'est-à-dire de manifester les propriétés qui lui sont essentielles, sous l'influence des causes qui agissent sur lui. Le mot *Irritabilité* signifie donc une faculté commune à tout ce qui est doué de vie ; mais les phénomènes par lesquels elle se manifeste, bien que toujours identiques pour le même tissu, sont extrêmement variables. C'est ainsi que, dans le système nerveux, l'ir. se manifeste par le phénomène sensibilité et douleur pour les nerfs sensitifs, par le phénomène lumière dans les nerfs optiques, par le phénomène son pour les nerfs acoustiques, et cela, quelle que soit la nature du stimulus, c.-à-d. de la cause qui agit sur eux. Dans les tissus chargés d'une fonction sécrétoire, l'ir. se manifeste par l'activité des mouvements moléculaires d'absorption, de transformation et d'élimination qui s'opèrent en eux. Dans le tissu musculaire, elle se manifeste par un mouvement de raccourcissement ou de contraction. On donne plus communément le nom de *Contractilité* au mode d'ir. qui est propre aux muscles ; c'est donc tout à fait abusivement que l'illustre Haller a appliqué à cette propriété de la fibre musculaire le nom d'ir., et même a prétendu le lui réserver exclusivement. D'ailleurs, il est encore incertain si cette contractilité est une propriété de la fibre musculaire pure, ou si elle dépend des fibres nerveuses motrices qui sont répandues dans le muscle. Quoi qu'il en soit, le terme d'ir. est un mot qu'il serait convenable de bannir du langage de la physiologie. En effet, si on le prend dans le sens limité que lui donne Haller, *contractilité* est une expression préférable ; et si on le prend dans le sens général qu'il reçoit le plus souvent, il vaudrait mieux, suivant nous, l'appeler *Excitabilité* ou *Incitabilité*, ou mieux encore *Réactivité.*

II. Les Botanistes ont également adopté cette mauvaise expression pour désigner l'aptitude à produire certains mouvements qui se remarque dans quelques organes, notamment dans les feuilles et dans les étamines de diverses espèces de végétaux. Le mécanisme de ces mouvements est encore inconnu, malgré les ingénieuses recherches de Dutrochet ; quant à leur cause, elle paraît souvent résider dans l'influence de la lumière, mais dans un grand nombre de cas elle nous échappe complétement. Lorsque, par ex., on place une branche tenant encore à sa tige de manière que la face inférieure de ses feuilles regarde le ciel, on voit celles-ci se retourner peu à peu et reprendre leur position naturelle. Il n'est personne qui n'ait observé que, lorsqu'une plante est placée dans un lieu faiblement éclairé et recevant la lumière par une seule ouverture, toutes ses branches et toutes ses feuilles ne tardent pas à se diriger de ce côté. Mais ce sont surtout les feuilles composées et articulées qui présentent les mouvements les plus remarquables. Ainsi, pendant la nuit, les feuilles d'un grand nombre de Légumineuses et d'Oxalis, dont les feuilles sont articulées, ont une position différente de celle qu'elles occupent pendant le jour. Linné a donné le nom de *Sommeil des plantes* à ce singulier phénomène. De Candolle est parvenu, en plaçant dans un caveau, à l'abri de la lumière naturelle, des plantes à feuilles composées qu'il éclairait fortement la nuit par le moyen d'une lumière artificielle, à changer les heures de leur veille et de leur sommeil. Mais les feuilles de certains végétaux exécutent encore des mouvements que l'on ne peut pas attribuer uniquement à l'influence de la lumière. La Sensitive (*Mimosa pudica*) est de ce nombre. La secousse la plus légère, l'air faiblement agité par le vent, l'ombre d'un nuage ou d'un corps quelconque, l'action du fluide électrique, la chaleur, le froid, les vapeurs irritantes, suffisent pour faire éprouver à ses folioles les mouvements les plus extraordinaires. Si l'on en touche une seule, elle se redresse contre celle qui lui est opposée, et bientôt toutes les autres de la même feuille suivent et exécutent le même mouvement, et se couchent les unes sur les autres; la feuille elle-même tout entière se fléchit vers la terre. Puis, au bout d'un instant, si la cause a cessé d'exercer son action, toutes ces parties reprennent leur position naturelle. Le Sainfoin oscillant (*Hedysarum gyrans*) offre des mouvements encore plus singuliers. Ses feuilles sont trifoliées. Les deux *folioles latérales*, qui sont beaucoup plus petites, sont animées d'un double mouvement de flexion et de tension sur elles-mêmes, qui paraît indépendant dans chacune d'elles, car l'une se meut quelquefois rapidement, tandis que l'autre reste en repos. Ce mouvement s'opère par petites saccades rapprochées, et la nuit ne le suspend pas. Celui de la foliole médiane, au contraire, cesse quand la plante n'est plus exposée à la lumière ; il est d'ailleurs beaucoup plus lent. Les folioles du *Porliera hygrometrica*, arbuste de la famille des Zygophyllées, se rapprochent et s'accolent l'une contre l'autre aussitôt que le ciel se couvre de nuages. Nous avons signalé ailleurs les phénomènes extraordinaires que présentent les feuilles de quelques espèces de la famille des Droséracées. Les filets de certaines étamines se meuvent et se rapprochent spontanément du pistil au moment de la fécondation. On peut aussi déterminer à volonté ce mouvement dans plusieurs végétaux, dans l'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*), par ex. En piquant avec une aiguille la base interne d'une étamine de cet arbuste, on la voit se jeter vivement contre le pistil. — Nous terminerons en signalant un fait curieux, bien qu'il n'éclaire guère la question de l'ir. végétale, c'est que cette ir. est anéantie par les substances délétères. Ainsi, par ex., une Sensitive arrosée avec de l'eau distillée de laurier-cerise ou une solution d'opium, devient insensible aux agents qui auparavant l'influençaient si vivement : ses parties tombent dans un état de collapsus ou de flaccidité.

IRRITABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'excitation, d'irritation. *Les muscles, les fibres nerveuses sont irritables. Étamines irritables.* ‖ Au sens moral, Qui ressent très-vivement les impressions. *Il a le genre nerveux ir.* — Particul., Qui est susceptible, qui se pique facilement. *C'est un homme très-ir., d'un esprit irritable.*

IRRITANT, ANTE. adj. (lat. *irritus*, annulé ; de *in*, priv., et *ratus*, ratifié). T. Jurisprud. Qui casse, qui annule ; ne se dit que dans cette loc., *Condition, clause irritante*, Condition, clause tellement essentielle de la validité d'un acte, qu'il serait nul, si elle n'était pas remplie. ‖ T. Droit can. *Décret ir.*, se dit Des clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et emporte nullité.

IRRITANT, ANTE. adj. T. Physiol. Qui détermine de l'irritation. ‖ Subst., *Il faut recourir aux irritants.*

IRRITATION. s. f. T. Physiol. Action des irritants, ou État d'une partie qui est irritée. ‖ Fig., Agitation violente de l'esprit. *Il est dans une grande ir. Calmer l'ir. des esprits.*

Enc.—En termes de Médecine, l'*Irritation* est l'exagération de l'*excitation:* c'est l'*excitabilité*, ou comme on dit communément l'*irritabilité*, portée au delà des limites normales. Par conséquent, les phénomènes de l'irritation varient selon les tissus, et sont identiquement les mêmes que ceux par lesquels se manifeste l'irritabilité : seulement les actions organiques se produisent alors avec une activité et une énergie plus grandes. Le degré de l'irritation dépend bien plus de la sensibilité relative de l'organe qui en est le siége que de la nature de l'agent, en sorte qu'une substance qui n'est qu'*excitante* pour tel individu ou pour tel organe, est *irritante* pour un autre individu ou un autre organe. Broussais définissait l'*Irritation*, l'état d'un organe dont l'excitation est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance des fonctions est rompu ; il appelait *Subirritation*, l'irritation à son degré inférieur, et *Abirritation*, l'état opposé à l'irritation, c.-à-d. l'excitation tombée au-dessous de son activité normale. Pour l'illustre médecin que nous venons de citer, l'irritation était, pour ainsi dire, le premier degré de l'inflammation. Cette manière de voir est erronée. L'*irritation* étant le corrélatif de l'irritabilité ou mieux de l'excitabilité, et son expression phénoménale variant comme la sensibilité et la fonction propre de chaque tissu, elle ne saurait être le principe initial de l'inflammation uniquement : elle est aussi celui de toute manifestation morbide quelconque. Nous dirions presque que l'irritation est tout phénomène pathologique qui n'est pas encore assez caractérisé pour recevoir un *nom* propre. En un mot, elle est le terme commun par lequel on désigne toute exagération d'une action organique, tant que cette exagération ne constitue pas encore un phénomène véritablement pathologique.

IRRITER. v. a. (latin. *irritare*). Mettre en colère. *Nos péchés ont irrité Dieu. On vous a irrité contre moi. Un rien suffit pour l'ir. Ir. les esprits par des mesures imprudentes. Ir. un lion, un taureau.* ‖ Fig., Augmenter, exciter, rendre plus fort, plus violent. *Ir. la colère, le courroux de quelqu'un. Les obstacles irritent son courage. Ces mets irritent l'appétit. Ce breuvage ne fit qu'ir. sa soif. Cela ne fit qu'ir. sa passion, ses désirs, sa cupidité, sa douleur. Ir. la fièvre, la maladie. Les excès qu'il a faits ont irrité son mal.* ‖ T. Physiol. Déterminer de l'irritation dans un tissu, dans un organe. *Les bains alcalins irritent la peau. La muqueuse intestinale est fort irritée.* — Famil., *Cela m'irrite les nerfs.* = s'Irriter. v. pron. *Cet homme s'irrite facilement. Sa fureur s'irritait de cette résistance. L'amour ne fait que s'ir. par les obstacles. Ma fièvre s'est beaucoup irritée. Cette membrane s'irrite aisément.* ‖ Fig., *La mer s'irrite, commence à s'ir.*, La mer s'agite, commence à s'agiter. = Irrité, ée. part. *Un père irrité. Un vainqueur irrité.* ‖ Fig. et poétiq., *Une mer irritée. Les vents irrités. Le fleuve irrité franchit ses rivages.*

IRRORATION. s. f. (lat. *in*, dans ; *ros*, *roris*, rosée). Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement. *Bain par irroration.*

IRRUPTION. s. f. (latin. *irrumpere*, se précipiter sur). Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays, ordinairement accompagnée de dégât et de ravage. *Les ennemis firent une ir. dans ce pays. Cette place forte met le pays à couvert des irruptions.* ‖ Par extens., Débordement, envahissement de la mer, d'un fleuve, sur les terres. *L'ir. du fleuve fut soudaine. Les irruptions de l'Océan sur les terres.* = Syn. Voy. Incursion.

ISABELLE. adj. 2 g. Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine ; se dit surtout Du poil des chevaux. *Couleur i. Cheval i. Ruban i.* = Isabelle. s. m. Cheval de poil isabelle. *Voilà un bel i. I. clair. I. foncé.*

***ISARD.** s. m. T. Mam. V. Chamois.

***ISATINE.** s. f. T. Chim. V. Indigo.

***ISATIS.** s. m. T. Mam. V. Renard.

***ISCHIATIQUE.** adj. 2 g. [CH a le son de K dans ce mot et dans les suivants.] Qui a rapport à la hanche. *Artère i. Douleur ischiatique.*

ISCHION. s. m. (gr. ἰσχίον, hanche). T. Anat. Pièce inférieure de l'os coxal chez le fœtus ; partie de ce même os chez l'adulte. — Ce mot entre dans la formation d'un grand nombre de termes anatomiques, tels que, *Ischio-caverneux, Ischio-coccygien, Ischio-périnéal, etc.*

ISCHURÉTIQUE. adj. 2 g. Se disait Des remèdes crus propres à guérir l'ischurie. Inusité.

ISCHURIE. s. f. (gr. ἰσχουρία). T. Méd. Rétention d'urine complète.

***ISÉRINE.** s. f. T. Minér. Voy. Fer.

ISIAQUE. adj. Qui appartient à Isis, divinité égyptienne ; se dit surtout en parlant d'Un célèbre monument de l'antiquité sur lequel sont représentés les mystères d'Isis. *La table i. est au musée de Turin.*

***ISIS.** s. m. T. Zool. Voy. Alcyoniens.

ISLAMISME. s. m. Voy. Mahométisme.

***ISNARDIE.** s. f. T. Bot. Voy. Onagrariées.

***ISOCARDE.** s. f. T. Zool. Voy. Camacés.

ISOCÈLE. adj. 2 g. (gr. ἴσος, égal ; σκέλος, jambe). T. Géom. Voy. Triangle.

***ISOCHIMÈNE.** adj. f. [CH se pron. K dans ce mot et dans les suivants.] T. Géogr. Voy. Climat.

ISOCHRONE. adj. 2 g. (gr. ἴσος ; χρόνος, temps). T. Mécaniq. Se dit Des mouvements qui s'exécutent en même temps et en des temps égaux.

ISOCHRONISME. s. m. Égalité de durée dans les mouvements d'un corps. *L'i. des vibrations d'un pendule.* V. Pendule.

***ISOGONE.** adj. 2 g. (gr. ἴσος ; γωνία, angle). T. Cristallogr. Qui a des angles égaux.

***ISOGRAPHIE.** s. f. (grec. ἴσος, pareil ; γράφειν, écrire). Reproduction des écritures ; exécution de fac-simile ; recueil de fac-simile.

ISOLATION. s. f. T. Phys. Action d'isoler un corps pour l'électriser.

ISOLEMENT. s. m. État d'une personne qui vit séparée de la société. *Vivre dans l'i., dans un complet i. Cet état d'i. est fort pénible.* ‖ T. Archit. La distance qu'il y a entre deux parties de construction qui ne se touchent pas. ‖ T. Physiq. Se dit D'un corps qui est isolé du sol par des substances non conductrices de l'électricité.

ISOLÉMENT. adv. Séparément, à part. *Considérons chacun de ces objets isolément.*

ISOLER. v. a. (ital. *isola*, île). Séparer de ce qui entoure, de façon qu'il n'y ait pas de contact, pas de communication. *Pour i. son palais, il fit abattre toutes les maisons contiguës. Ces colonnes sont isolées du mur. Pour qu'un corps conserve l'électricité qu'on lui communique, il faut l'i. au moyen de substances non conductrices. On plaça un cordon de troupes autour de la ville pour l'i. du reste de la province qui était infestée par la peste.* ‖ Fig., au sens moral. *On l'isola de ceux qui auraient pu l'éclairer sur sa position.* = s'Isoler. v. pron. Se séparer de la société. *Vous vous isolez trop. Il trouve le moyen de s'i. au milieu de la cour.* = Isolé, ée. part. *Un hôtel isolé. Colonne isolée. Statue isolée.* ‖ Adjectiv., se dit pour Solitaire. *Un lieu i. Habiter une campagne, une maison isolée.* ‖ Fig., Qui vit sans relations de société, à qui personne ne s'intéresse. *C'est un homme isolé. Il vit isolé. Elle se trouve tout à fait isolée depuis qu'elle a perdu sa sœur.* ‖ Dans l'Administration militaire, *Homme, soldat isolé*, Qui momentanément n'appartient à aucun corps.

ISOLOIR. s. m. T. Physiq. Appareil formé de substances non conductrices de l'électricité, et sur lequel on pose les corps que l'on veut électriser. Voy. Électricité.

***ISOMÈRE.** adj. 2 g. ***ISOMÉRIE.** s. f. (gr. ἴσος, égal ; μέρος, partie). T. Chim.

Enc. — Naguère les chimistes admettaient comme un axiome que les mêmes éléments réunis entre eux dans la même proportion pondérale, formaient dans toutes les circonstances une combinaison douée des mêmes propriétés. Mais une observation plus exacte a montré que beaucoup de corps, très-différents par leurs propriétés, ont identiquement la même composition. Ce fait, qui semble au premier abord une anomalie, résulte cependant naturellement de la théorie atomique. En effet, toute molécule étant formée par un groupe d'atomes, ceux-ci peuvent différer, non-seulement par la qualité et par le nombre, mais encore par la manière dont ils sont disposés dans la molécule. On nomme *isomères* les corps qui ont une composition identique, mais qui jouissent de propriétés différentes. Ainsi, par ex., l'acide lactique, l'acide acétique et le sucre de raisin donnent à l'analyse exactement les mêmes proportions de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ; le gaz de l'éclairage, l'essence de roses et plusieurs huiles grasses, renferment les mêmes proportions de carbone et d'hydrogène. Dans la théorie atomique, l'*isomérie* peut résulter de deux causes. Tantôt les molécules isomères renferment le même nombre d'atomes, mais groupés dans un ordre différent : alors elles sont *métamères* ; tantôt les molécules isomères ne contiennent pas le même nombre d'atomes, et, dans ce cas, l'une ne renferme que la moitié, le tiers ou le quart de la somme des atomes de l'autre : dans ce cas, on les nomme *polymères*. L'éther formique de l'alcool et l'éther acétique de l'esprit de bois donnent, tous les deux, à l'analyse les rapports $C^4H^4O^4$; ils renferment, sous le même volume, les mêmes proportions, c.-à-d. le même nombre d'atomes de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Mais ces éléments ne sont pas groupés de la même manière dans les deux éthers. Si, dans le premier, on représente ce groupement par la formule C^4H^5O,C^2HO^3, il sera dans le second $C^2H^3O,C^4H^3O^3$. Le premier, en fixant les éléments de l'eau, donne de l'alcool ($C^4H^6O^2$) et de l'acide formique ($C^2H^2O^4$) ; et le second fournit, par la même métamorphose, de l'esprit de bois ($C^2H^4O^2$) et de l'acide acétique $C^4H^4O^4$: voilà un ex. de deux corps métamères. Dans les corps polymères, il y a bien le même nombre relatif d'atomes, mais le nombre absolu est différent. Par exemple, le gaz oléfiant (C^4H^4) et les huiles grasses liquides ($C^8H^8,C^{12}H^{12},C^{24}H^{24}$), etc., donnent à l'analyse les mêmes proportions de carbone et d'hydrogène ; mais, sous le même volume, l'huile $C^{24}H^{24}$ renferme six fois plus d'atomes que le gaz oléfiant. —Ces deux cas d'is. se présentent également dans les corps simples. Le charbon noir et le diamant sont tous les deux du carbone ; mais la molécule de l'un renferme ou plus d'atomes que l'autre, ou le même nombre d'atomes différemment groupés. Les différentes modifications du soufre et du phosphore appartiennent encore à la même classe de phénomènes. Berzelius a désigné l'isomérie des corps simples par le terme d'*Allotropie*.

***ISOMORPHE.** adj. 2 g. ***ISOMORPHISME.** s. m. (gr. ἴσος ; μορφή, forme). T. Chim. et Minér. V. Cristallographie.

***ISONANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. Sapotacées.

***ISOPÉRIMÈTRE.** adj. 2 g. (gr. ἴσος ; περιμέτρον, contour). Se dit Des figures dont les contours ou périmètres sont égaux.

ISOPODES. s. m. pl. (gr. ἴσος ; πούς, pied).

Enc.—Les *Isopodes* sont des Crustacés qui ressemblent beaucoup aux Amphipodes par leur conformation générale, mais leur corps est déprimé, en général assez large, et souvent ovalaire. Ils s'en distinguent surtout en ce que leur abdomen ne se termine jamais par des appendices propres au saut : sa portion terminale affecte toujours la forme d'une lame plus ou moins grande. En outre, au lieu que, chez les Amphipodes et chez les Lœmodipodes, l'appareil respiratoire est représenté par des sacs membraneux que portent les pattes thoraciques, chez les Isop. il est formé par les lames foliacées qui terminent les cinq paires de fausses pattes abdominales. Ces Crustacés ont les yeux sessiles, un thorax ordinairement composé de sept anneaux distincts et portant sept paires de pattes ambulatoires. A la base de ces pattes, on observe généralement, chez les femelles, de grandes lames disposées de manière à constituer une sorte de poche destinée à loger les œufs, et où les petits passent les premiers temps de leur vie. Ceux-ci, au moment de la naissance, ont souvent une forme assez différente de celle qu'ils auront par la suite.— L'ordre des Isop. a été divisé par Milne-Edwards en trois sections : les *Isop. marcheurs*, les *Isop. nageurs*, et les *Isop. sédentaires.*

Les *Isop. marcheurs* comprennent trois familles, les *Idotéides*, les *Asellotes*, et les *Cloportides*. Nous citerons dans la première l'*Id. échancrée* (*Idotea emarginata*) [Fig. 1], qui habite les côtes d'Angleterre. Le type de la fam. des Asellotes est l'*Aselle d'eau douce* (*Asellus vulgaris*) [Fig. 2, très-grossie], fort petite espèce qui est commune dans nos eaux douces. Nous mentionnerons aussi la *Limnorie perforante* (*Limnoria terebrans*), qui, malgré sa petitesse, commet des dégâts considérables sur plusieurs points du littoral de la Grande-Bretagne, en perforant et en détruisant les charpentes de diverses constructions hydrauliques. Heureusement on n'a pas encore signalé la présence de ce Crustacé sur nos côtes. La famille des Cloportides se compose d'espèces terrestres et d'espèces marines. Parmi celles-ci, on remarque la *Lygie océanique* (*Lygia oceanica*) [Fig. 3], qui est très-répandue sur nos côtes. Ce Crustacé grimpe avec facilité sur les rochers des rivages ou sur les parapets des constructions maritimes. Lorsqu'on cherche à le prendre, il replie promptement ses pattes et se laisse tomber. Tout le monde connaît le *Cloporte des murailles* (*Oniscus murarius*) [Fig. 4], qui est le type du genre de même nom et des Cloportides terrestres. Les

Cloportes habitent de préférence les lieux humides et obscurs, et se tiennent ordinairement dans les fentes de murailles, dans les joints mal réunis de cloisons, sous les pierres, etc. Ils paraissent vivre de matières végétales en décomposition. Leur démarche est habituellement lente ; mais, quand ils éprouvent quelque crainte, ils courent assez vite. Enfin, lorsqu'on les saisit, ils se roulent en boule. On a longtemps employé ces petits animaux comme diurétiques, absorbants ou apéritifs : on les administrait pilés avec du sucre ; mais aujourd'hui ils ne sont plus usités. Les *Porcellions* (*Porcellio*) et les *Armadilles* (*Armadillo*) se rapprochent beaucoup des Cloportes par leur configuration, ainsi que par leur manière de vivre. — Les *Isop. nageurs* se composent aussi de trois familles, les *Pranisiens*, les *Sphéromiens* et les *Cymothoadiens*. La première ne comprend que le seul genre *Ancée* (*Ancea*), car les *Pranizes*, ainsi que l'a observé Hesse, ne sont que des Ancées à l'état de larves. Dans la fam. des Sphéromiens, nous nous contenterons de citer le genre *Sphérome*, dont le type est le *Sph. denté* (*Sphæroma dentatum*) [Fig. 5, grossie], qui est très-répandu sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée. Enfin, parmi les genres qui composent celle des Cymothoadiens, nous nommerons les *Cymothoés* (*Cymothoe*), qui vivent en parasites sur le corps des Poissons, auxquels elles adhèrent fortement au moyen de leurs ongles recourbés; et les *Anilocres*, qui vivent également en parasites, mais qui sont beaucoup mieux conformés pour nager. L'*Anil. de la Méditerranée* (*Anilocra Mediterranea*) [Fig. 6] n'est pas rare dans cette mer.—Quant aux *Isop. sédentaires*, ce sont tous des animaux essentiellement et forcément parasites. Ainsi, le *Bopyre des Crustacés* (Fig. 7. Femelle vue en dessus; 8. La même, vue en dessous et grossie) se fixe sous le test des Squilles et des Palémons, où il produit une tumeur d'autant plus grosse, qu'il est lui-même plus âgé.

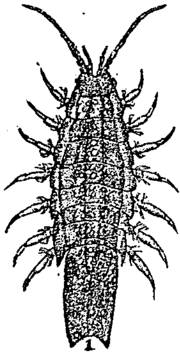
1

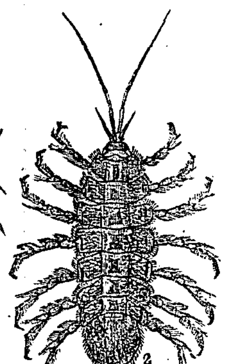
2

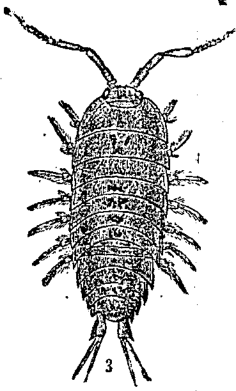
3

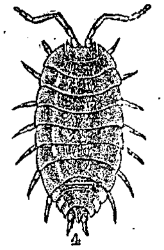
4

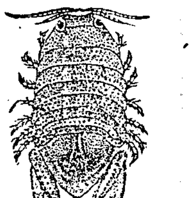
5

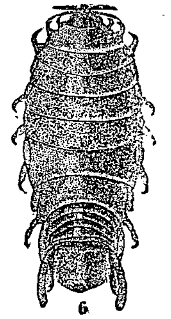
6

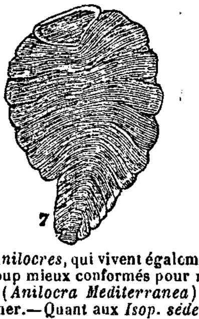
7

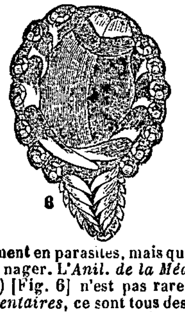
8

***ISOSCÈLE.** Voy. Isocèle.

***ISOSTÉMONE.** adj. 2 g. T. Bot. Voy. Étamine.

***ISOTHÈRE.** adj. f. ***ISOTHERME.** adj. f. T. Géog. Voy. Climat.

***ISOTOMA.** s. m. T. Bot. Voy. Lobéliacées.

ISRAÉLITE. s. m. Descendant d'Israël. — Famil., on dit D'un homme simple et plein de candeur : *C'est un bon Is.* || Adjectiv., *Le culte is.; Le Consistoire is.*, Le culte, etc., des juifs.

***ISSANT.** partic. prés. du verbe inusité *Issir*, qui sign. *Sortir*, et vient du lat. *exire*. T. Blas. Se dit Des animaux dont on ne voit que la partie supérieure, qui paraît sortir d'une autre pièce ou du champ de l'écu.

ISSU, UE. part. du verbe *Issir*. Venu, descendu d'une personne ou d'une race. *Is. de tel père. Elle est issue du sang des rois. Il est is. de la race de. Is. de bas lieu. De ce mariage sont issus tant d'enfants.* — *Cousins issus de germain*, Les enfants de deux cousins germains. *Il est son cousin is. de germain*, et ellipt., *Ils sont issus de germain.*

ISSUE. s. f. Sortie, lieu par où l'on sort. *Une is. apparente. Une is. secrète. Cette maison a une is. sur le derrière, dans telle rue. L'ennemi s'empara de toutes les issues du château.* || Par ext., Passage, ouverture par laquelle une chose peut sortir. *Ce lac n'a point d'is. Ménager une is. aux eaux. Il faut donner une is. à la fumée.* || On dit encore, au plur., *Les issues d'une ville, d'une maison*, pour désigner Les dehors, les environs. *Cette maison de campagne a de belles issues.* || Figur., La fin, l'événement final. *Bonne, heureuse is. Mauvaise, funeste is. On attend l'is. de son procès. Tout dépend de l'is. de la bataille, de la guerre.* || Moyen, expédient pour sortir d'une affaire. *Je ne trouve point d'is. à cette affaire. Une seule is. nous reste encore. Se ménager des issues.* ||T. Boucherie. Les extrémités et les viscères des animaux. *Une is. d'agneau.* || T. Meunerie. On appelle *Issues*, au pluriel, Ce qui reste des moutures après la farine, comme le son, la recoupe, etc. = A l'Issue de. loc. adv. A la sortie de... *A l'is. du conseil. A l'is. de la messe, du sermon. A l'is. du dîner.*

ISTHME. s. m. (gr. ἰσθμὸς). T. Géogr. Langue de terre entre deux mers ou deux golfes, qui joint une terre à une autre, une presqu'île au continent. *L'is. de Corinthe. L'is. de Suez. L'is. de Panama.* || T. Anat. *L'is. du gosier*, Le rétrécissement qui sépare la cavité buccale d'avec le pharynx.

***ISTHMIQUES.** adj. m. pl. T. Antiq. V. Jeu.

***ISTIOPHORE.** s. m. T. Ichth. V. Scombéroïdes.

***ISTIURE.** s. m. T. Erpét. V. Agamiens.

***ITAGUE.** s. f. T. Mar. V. Cordage.

***ITALIANISER.** v. a. Donner à un mot une terminaison italienne, introduire dans une langue des tournures italiennes. *C'est une cantatrice allemande qui a italianisé son nom. Au seizième siècle, on a tenté vainement d'i. la langue française.* = Italianisé, ée. part.

ITALIANISME. s. m. T. Gram. Manière de parler propre à la langue italienne. *Il lui échappe souvent des italianismes.*

***ITALIEN, IENNE.** adj. Qui appartient à l'Italie. *Les peuples italiens. Les villes italiennes. La littérature, la musique italienne. Les mœurs italiennes.*

ITALIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Italie ; ne se dit qu'en parlant De l'Italie antique. *Les campagnes italiques. Les races italiques.* || T. Typogr. Voy. Caractère.

***ITÉA.** s. m. T. Bot. Voy. Escalloniées.

ITEM. Mot lat. qui sign. *De même, aussi*, et qu'on emploie adverb. dans les états que l'on fait. *J'ai donné tant pour cela, it. pour cela.* || Subst., se dit pour Article de compte. *C'est un bon it. Voilà bien de petits it.* Fam. || Fam., *Voilà l'it.*, Voilà de quoi il s'agit, voilà le point de la difficulté.

ITÉRATIF, IVE. adj. (latin. *iterum*, de nouveau). T. Pratiq. Qui est fait une seconde, une troisième ou une quatrième fois. *Commandement i. Itérative défense. Remontrances itératives.*

ITÉRATIVEMENT. adv. T. Prat. Pour la seconde, troisième ou quatrième fois. *On l'a sommé i.*

***ITHOS.** s. m. Voy. Pathos.

ITINÉRAIRE. s. m. (latin. *iter*, *itineris*, chemin). Chemin à suivre pour aller d'un lieu dans un autre. *Je vais vous tracer votre i.* || Par ext., Description des lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre, et quelquefois aussi Récit des choses qui sont arrivées à ceux qui en ont fait le chemin. *I. de Suisse. I. de Paris à Jérusalem. I. d'Antonin.* || Se dit de Certaines prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. *L'i. des clercs.* || On dit aussi adjectiv., *Colonne i. Mesures itinéraires.*

Enc. — En France, avant l'établissement du système métrique, la *mesure itinéraire* généralement adoptée portait le nom de *Lieue*, mais sa longueur variait suivant les provinces. Cependant la *Lieue de poste*, qui valait 3898 mèt. était usitée dans tout le royaume. En outre, les géographes et les savants employaient la *Lieue de* 15 *au degré* = 7408 m., la *L. de* 18 *au degré*=6173 m., la *L. de* 25 *au degré*=4445 m. Quant aux marins, ils se servaient du *Mille marin* ou *Mille géographique* de 60 au degré=1852 m., et de la *Lieue marine* ou *géographique de* 20 *au degré*=3 milles marins = 5556 m. Enfin, dans la marine, on fait encore usage du *Nœud* = 15 m. 432, et de l'*Encâblure*, dont il y a deux espèces, l'encâbl. *ancienne* de 100 toises = 194 m. 904, et l'encâbl. *nouvelle* = 200 m.

Nous allons maintenant énumérer les mesures itinéraires usitées chez les principaux peuples modernes, en donnant leur évaluation en mètres et en nombres ronds.

ALLEMAGNE. Anhalt : Mille = 7532. Autriche : *Autriche propr. dite :* Mille de poste = 7586; Mille marin = 1852. *Bohême :* Mille = 7484. Bade : Lieue = 4444; Mille = 2 lieues = 8888. Bavière : Lieue = 3704 ; Mille = 7408. Brunswick : Mille = 7416. Hambourg : Mille = 7538. Hanovre : Mille = 7425. Hesse-Cassel : Mille = 7480. Hesse-Darmstadt : Mille = 7500. Lubeck : Mille = 1854. Mecklembourg (les deux) : Mille = 7532. Oldenbourg : Mille = 9869. Prusse : Mille du Rhin ou de Prusse = 7532; Mille de Silésie = 6552. Saxe Royale : Mille ancien de poste et de police = 9063; Mille nouveau (depuis 1840) = 7500. Saxe-Altembourg : Mille = 9081. Saxe-Weimar : Mille = 7359. Wurtemberg : Lieue = 3724 ; Mille = 7407. — BELGIQUE : Kilomètre = 1000; Lieue de Brabant = 5556; Lieue de Flandre = 6277. — DANEMARK : Mille = 7532. — ESPAGNE : Kilomètre = 1000; Lieue de 5000 varas = 4177 ; Lieue commune = 5572 ; Lieue royale (depuis 1766) = 6680 ; Mille marin = 5555. — GRANDE-BRETAGNE : Mille légal (*Statute mile*) = 1609 ; Mille de Londres (*London mile*) dit impropr. Mille d'Angleterre = 1524 ; Lieue légale = 3 milles légaux = 4827 ; Lieue de Londres = 3 milles de Londres = 4572 ; Mille marin ou géograph. = 1864 ; Lieue marine = 3 milles marins = 5592. On se sert encore en Écosse, dans les transactions non officielles, du Mille d'Écosse = 1814 ; et en Irlande, du Mille d'Irlande = 2048. — GRÈCE : Stadion royal = 1000 ; Mille = 10 stadions = 10000. — HOLLANDE : Mille légal (depuis 1821) = 1000; Lieue hollandaise = 6216; Mille marin = 5556; Mille de 15 au degré = 7408. — HONGRIE : Mille ancien = 8371 ; Mille nouveau = 7586. — ITALIE. Deux-Siciles : Mille métrique = 1000 ; Mille de Naples = 1852; *Mille de Sicile* = 1487. États de l'Église : *Mille métrique* = 1000 ; Mille romain = 1489; Mille géographique = 1852. Vénétie : Mille métrique = 1000; Mille d'Italie = 1852. Sardes (États) : Mille métrique (depuis 1850) = 1000 ; Mille de Piémont = 2466; Mille de Gênes = 2534. Toscane : Mille toscan = 1654. — POLOGNE : Mille ancien = 5556 ; Mille nouveau = 8 verstes = 8534. — PORTUGAL : Petit mille = 2060 ; Lieue commune ou Grand mille = 3 petits milles = 6180 ; Mille marin = 1852 ; Lieue marine = 5556. — RUSSIE : Verste = 1067 ; Mille = 10 verstes = 10670 ; Mille de Lithuanie = 8954. — SUÈDE : Mille = 10688 ; Norwége : Mille = 11295. — SUISSE : Lieue = 4800. — TURQUIE : Berri = 1476 ; Agalsch = 5333; Mille marin = 1312. Valachie : Mille = 7924.

ASIE. Arabie : Mille = 1964. Chine : Li = 577. Inde anglaise : Coss ou Mille du Bengale = 1789. Perse : Parsang = 5565. Siam : Roëneng = 3844.

AMÉRIQUE. Les mesures itinéraires usitées dans les États civilisés du nouveau continent sont celles de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, suivant que les pays sont occupés par des colons d'origine anglaise, espagnole ou portugaise.

Nous terminerons par quelques mots sur les mesures itinéraires des peuples de l'antiquité. Leur évaluation a donné lieu à plusieurs opinions contradictoires, parce qu'on a toujours voulu les ramener à des rapports simples avec les degrés du méridien terrestre. « Or, dit Saigey, en imaginant leurs mesures itinéraires, les anciens n'avaient nullement songé à les mettre d'accord avec les dimensions du globe. Elles devaient comprendre et comprenaient, en effet, des nombres ronds de petites mesures d'un usage familier ; tellement qu'on peut admettre, en règle générale, que toute mesure itinéraire est cent fois, mille fois, ou dix mille fois une autre petite mesure en usage chez le peuple qui l'a imaginée. Et, si l'un de ces rapports simples n'existait pas, on en pourrait conclure que la mesure itinéraire en question était imitée d'un autre peuple. » Suivant le même métrologiste, les différentes mesures itinéraires des anciens seraient dérivées de trois mesures primordiales : le *Stade* = 180 m.; le *Mille* = 1472,5 m., et la *Parasange* = 5250 m.

On n'a de notion sur les mesures de l'ancienne Égypte qu'à partir de la domination des Lagides, c.-à-d. après l'établissement du système philétérien. On se servit alors du *Stade d'Alexandrie* ou *Stade philétérien* = 600 pieds philétériens = 216 m.; du *Mille égyptien* = 7 stades 1/2 philétériens = 1620 m., et de la *Parasange d'Égypte* = 30 stades philétériens = 6480 m. Quant au *Schœne égyptien*, dont il est si souvent question dans Hérodote, cet historien l'estime au double de la *parasange primitive*, dont il fixe la valeur à 10000 coudées royales égyptiennes ou 5250 m.; mais, au temps de l'astronome Ptolémée et de Héron d'Alexandrie, on confondait cette mesure avec la parasange philétérienne.—Les HÉBREUX, à leur sortie d'Égypte, conservèrent les mesures de ce pays. Moïse parle toujours dans le système de la coudée. Après la création du système philétérien, ils firent un *Mille* de 4000 pieds philétériens = 1440 m., et adoptèrent les mesures égyptiennes de ce système.—Ces dernières mesures pénétrèrent également en SYRIE, de sorte que le *Stade syrien* et la *Parasange syrienne* ne sont en réalité que le stade d'Alexandrie et la parasange d'Égypte désignés sous des noms différents. On se servait aussi en Syrie d'une autre mesure appelée *Dolichos*, qui, au témoignage de saint Épiphane, valait 12 stades philétériens = 2592 m. — La *Parasange primitive* des CHALDÉENS et des PERSANS était, ainsi que nous l'avons vu, égale à 5250 m., et valait 10000 coudées égyptiennes. Plus tard, elle valut 5760 m. Le *Stathme persan*, qui représentait la distance d'un relais à l'autre, équivalait à 4 parasanges primitives ou à 21000 mèt.—En ARMÉNIE et dans une partie de l'ASIE MINEURE, on employait le *Mille arménien*, qui était de 1000 pas, chacun de 6 pieds philétériens, et valait 2160 m. Cette mesure elle-même équivalait à 10 *Asparez* ou à 7 *Grands asparez*. Par conséquent, l'*Asparez* était un véritable stade philétérien = 216 m., et le *Grand asparez* = 308 m. 6, représentait exactement 1000 pieds olympiques. La *Parasange arménienne* n'était autre que la parasange d'Égypte et de Syrie. Au temps des Romains, le *Stathme* ou relais, dans l'Asie Mineure et dans la Syrie, fut fixé à 6 milles égyptiens, ou 9720 m.—Parmi les autres mesures itinéraires usitées en Asie, nous citerons le *Mille arabe*, qui valait 1000 pas, chacun de 3 coudées hachémiques, ou 1920 m. Almamoun en établit plus tard un autre, de 4000 *coudées noires*, qui était identique avec le mille arménien, et par conséquent correspondait à 2160 m. La *Parasange arabe* n'était autre chose que la parasange persane; elle représentait 3 milles arabes ou 5760 m. Les INDIENS se servaient d'une mesure appelée *Cos*, qui paraît avoir valu primitivement 5250 m., et qui, au temps des Mongols, renfermait 8000 coudées hachémiques, ou 5120 m. Quatre cos formaient un *Yojana* = 20480 m.

En GRÈCE, le *Stade primitif* valait 600 pieds, ou 400 coudées, ou 100 orgyies, ou 6 plèthres; mais le pied n'étant pas le même chez toutes les populations helléniques, il y avait des stades de diverses longueurs. Le plus usité était le *Stade olympique* ou stade grec par excellence, qui valait 184 m. 8, c.-à-d. 4 m. 8 de plus que la mesure primitive de même nom. Au-dessus du stade, les Grecs connaissaient le *Diaule* ou double stade, et le *Dolichos* dont nous avons déjà parlé. Sous la domination romaine, les distances furent indiquées sur les routes au moyen de bornes ou pierres milliaires éloignées les unes des autres de 1000 pas, ou 5000 pieds italiques, ce qui donna lieu au *Mille grec* de 1500 m.

A Rome, la mesure itinéraire usitée était le *Mille* ou *Milliaire*, qui contenait 1000 pas ou 5000 pieds romains, et correspondait à 1472 m. 5, ou à peu près au tiers de la lieue commune de 25 au degré. Cette mesure fut successivement introduite dans les divers pays sur lesquels Rome étendit son empire. Néanmoins, dans plusieurs de ces pays, les populations continuèrent à se servir, dans leurs relations ordinaires, de leurs mesures nationales. Nous citerons seulement la *Leuca* des Gaulois = 2218 m., qui représentait à peu près un mille romain et demi, et le *Rats* des Germains, qui valait 2 lieues gauloises, ou 4418 m.

IULE. s. m. T. Zool. Voy. MYRIAPODES.

IVE ou **IVETTE.** s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

IVOIRE. s. m. (lat. *ebore*, ablat. de *ebur*). La matière qui constitue les défenses de l'éléphant. *Statue d'i. Crucifix d'i. Boîte d'i. Blanc comme de l'i.* || Par extens., se dit Des dents et défenses de quelques autres animaux, tels que l'hippopotame, le narval, etc. *La dent du narval est d'un bel i.* || Fig. et poétiq., *Un cou d'i.*, Un cou très-blanc. — On dit de même, *L'i. de son cou, de son sein, etc.* || T. Technol. *Noir d'i.*, Voy. CHARBON.

Enc. — L'*Ivoire* est la substance principale qui constitue les dents des mammifères; mais, dans le commerce, on donne particulièrement ce nom à celui qui est fourni par les défenses de l'éléphant. L'iv. est plus blanc, plus dur, et plus compacte que l'os, dont il se distingue aisément par le réseau de losanges ou d'aréoles rhomboïdales que présente sa coupe transversale. Il se recommande encore par la finesse de son grain et par la facilité avec laquelle il prend, sous le ciseau du sculpteur, les formes les plus variées et les plus délicates. L'iv. doit à ces qualités d'avoir été de tout temps d'un très-grand usage dans les arts. Aujourd'hui on l'emploie surtout en feuilles minces pour la miniature et la marqueterie; on en fait aussi une foule de petits objets sculptés ou tournés, comme crucifix, échecs, dames, billes, etc.—L'iv. fourni par l'éléphant d'Afrique est généralement plus estimé que celui de l'éléphant de l'Inde et de l'archipel Indien, parce que les défenses du premier sont plus grosses, ont une plus grande dureté et offrent un grain plus serré. Néanmoins l'iv. de Siam est préféré à tous les autres, parce qu'il ne jaunit pas. Quelle que soit sa provenance, l'iv. de l'éléphant est blanc; mais quand on coupe longitudinalement des défenses récemment enlevées à l'animal, on y trouve quelquefois intérieurement des parties dont la teinte est olivâtre: c'est à ces parties que l'on donne le nom d'*iv. vert.* Elles sont très-recherchées pour les ouvrages de luxe. Elles sont plus tendres et plus faciles à travailler; ensuite elles durcissent en vieillissant et prennent une blancheur éclatante qui ne s'altère pas au contact de l'air. Quant à l'*iv. bleu*, c'est un produit fossile qui est fourni par des dents de mammouth et auquel des sels métalliques ont communiqué la coloration qui le caractérise. La plupart des espèces d'iv. ont l'inconvénient de jaunir avec le temps; mais il est facile de leur rendre leur blancheur primitive. Il suffit de brosser l'objet jauni avec de la pierre ponce calcinée et délayée dans l'eau, puis de l'enfermer, encore humide, sous une cloche de verre exposée aux rayons du soleil. Pour teindre l'iv., on le laisse tremper quelques heures dans une solution d'alun ou de vinaigre, et on le plonge ensuite dans un bain contenant la matière colorante qu'on veut lui communiquer.

Par extension, on désigne encore sous le nom d'iv. les dents de diverses espèces d'animaux, de l'hippopotame, du morse, du lamantin, du phoque, la défense du narval, etc. L'iv. de l'hippopotame surpasse en finesse et en dureté celui de l'éléphant; mais comme les dents de cet animal sont creuses, on ne peut en faire usage que pour de très-petits objets. La plus grande partie est employée par les dentistes pour faire des dents artificielles. — On appelle *iv. végétal*, la graine d'une espèce de Palmier (*Phytelephas macrocarpa*) que les tourneurs emploient beaucoup en guise d'iv. pour les menus ouvrages; et *iv. artificiel* une composition particulière dont on fait usage pour plaques photographiques.

IVRAIE. s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES. || Fig., *Séparer l'i. d'avec le bon grain*, Séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

IVRE. adj. 2 g. (latin. *ebrius*). Qui a le cerveau troublé par l'action du vin ou de quelque autre boisson. *Un homme i. Il est tellement i., qu'il ne peut se tenir debout.* Proverb., *Être i. mort*, Être ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. Pop., *Être i. comme une soupe.* || Fig., *I. de sang*, se dit D'un individu qui, par fureur ou par cruauté, verse le sang avec plaisir. *Les soldats étaient ivres de sang. Un tyran i. de sang.* Par analog., on dit, *I. de carnage.* || Figur., se dit Du transport, du délire qu'une passion produit dans l'âme. *Être i. de joie, d'amour, de bonheur. Être i. d'ambition, de vanité, d'orgueil.*

IVRESSE. s. f. État d'une personne ivre. *I. de vin, de bière, etc. Il n'est pas encore revenu de son i. Être plongé dans l'i.* || Figur., *L'i. des passions, des grandeurs, du succès. Une douce i. Dans l'i. du plaisir, de la joie. L'i. des sens.* — On dit aussi, *Une poétique i.*, En parlant De l'enthousiasme poétique.

IVROGNE. adj. Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès. *Un valet i.* || Subst., *Un franc i. C'est un vieil ivrogne.*

IVROGNER. v. n. Boire avec excès et souvent. *Il ne fait d'autre métier que d'i.* Popul.

IVROGNERIE. s. f. Habitude de s'enivrer. *L'i. est un vice à peu près incurable.* || Au plur., se dit De l'action même de s'enivrer. *Cette femme a beaucoup à souffrir des ivrogneries de son mari.*

IVROGNESSE. s. f. Femme sujette à s'enivrer. *C'est une vieille i.* Popul.

IXIA. s. f. T. Bot. Voy. IRIDACÉES.

* **IXODE.** s. m. T. Zool. Voy. HOLÈTRES.

* **IXORA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

J

J. s. m. La dixième lettre de notre alphabet et la septième de nos consonnes. On la nomme *Ji*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Je* suiv. la méthode moderne. *Un grand* J. *Un petit* j. *Le J ne se redouble jamais. On met un point sur le j, excepté quand il est majuscule, comme dans* Jupiter, Jacob, Jean, etc.

Enc. — Notre lettre J correspond à l'articulation *ch* adoucie, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer l'usage vicieux, si commun à Paris, de prononcer le mot *acheter*, *comme s'il* s'écrivait *ajeter*. Cette lettre n'existait pas en latin. On ne la trouve même pas dans la plupart des langues modernes, et, parmi celles qui possèdent cette sorte d'articulation, plusieurs la représentent par des signes graphiques différents: dans le polonais, par ex., elle est figurée par un z accentué (ż). Le *j* des Anglais a la prononciation *dj*; les Italiens ont aussi cette articulation combinée, mais ils l'expriment par la lettre *g*. — Dans le principe, notre lettre J a été figurée par un i, mais au XVIe siècle, Ramus lui donna la forme qu'elle a aujourd'hui. Elle a été longtemps désignée par nos imprimeurs, sous le nom d'I *hollandais*, parce que ce sont les typographes de la Hollande qui les premiers en ont fait usage. Enfin, ce n'est qu'à la fin du dernier siècle qu'on a définitivement séparé, dans nos dictionnaires, les *mots commençant par* J de ceux qui commencent par I. — La lettre *j* n'existant pas en latin, elle ne figure pas dans l'épigraphie romaine. En français, elle est fréquemment employée, comme initiale de prénoms, pour signifier *Jean*, *Joseph*, *Jules* et *Jacques*. *J.-J.* veut dire ordinairement *Jean-Jacques*, et J.-B. *Jean-Baptiste*. On écrit J.-C. pour *Jésus-Christ*, et le sigle J. H. S., que l'on rencontre fréquemment dans les livres de piété est pour *Jesus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes). Toutefois, dans le principe, cette dernière abréviation représentait simplement les trois premières lettres du grec ΙΗΣΟΥΣ.

JA. adv. (latin. *jam*). A le même sens que Déjà. Vieux, et ne s'emploie que dans le style marotique.

***JABIRU.** s. m. T. Ornith. Voy. Cigogne.

JABLE. s. m. T. Tonnellerie. Rainure pratiquée aux douves des futailles pour arrêter les pièces du fond. || Par ext., La partie des douves qui excède les deux fonds d'un tonneau et qui forme en quelque sorte la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités. = Jabler. v. a. Faire la rainure appelée *Jable*. = Jablé, ée. part.

***JABOROSA.** s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

JABOT. s. m. T. Anat. comparée. V. Estomac et Insecte. || Pièce de batiste, de mousseline, de dentelle, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise au devant de la poitrine. *Une chemise à j. Porter un j.* — Fig. et fam., *Faire j.*, Se rengorger, se donner des airs avantageux.

JABOTER. v. n. Caqueter, dire des bagatelles. *Entendez-vous comme elles jabotent.* Fam. = Syn. Voy. Caqueter.

***JACAMAR.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Cuvier place le genre *Jacamar* (*Galbula*) à la tête de son ordre des *Grimpeurs*. Les oiseaux qui le composent se rapprochent beaucoup des Martins-Pêcheurs par leur bec allongé, aigu, dont l'arête supérieure est vive, et par leurs pieds courts, dont les doigts antérieurs sont en partie réunis; cependant ce ne sont pas les mêmes doigts que dans les Martins-Pêcheurs. En outre, le plumage des Jacamars est moins lisse, et a toujours un éclat métallique. Ils se tiennent dans les bois humides de l'Amérique méridionale, vivent exclusivement d'insectes et nichent sur les branches basses. On a divisé ce genre en trois sous-genres: les *Jacamars* proprement dits, qui ont 2 doigts devant, 2 derrière, et dont le bec est droit; les *Jacamérops*, qui ont le bec un peu arqué; et les *Jacamalcyons*, qui n'ont que 3 doigts seulement. Nous citerons comme type de ce genre, le *Jacamar à queue rousse* (Fig. ci-dessus), qui habite l'île de la Trinité, et se distingue de ses congénères par la couleur de sa queue et par la ceinture vert doré qu'il porte sur la poitrine.

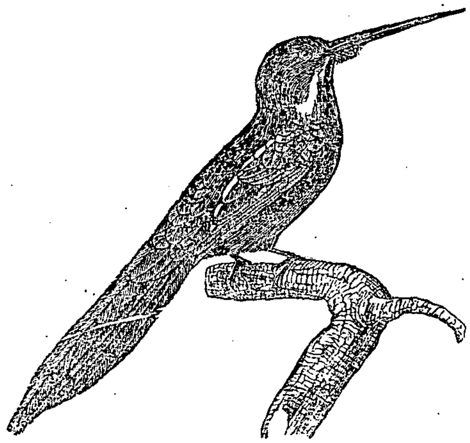

***JACANA.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Cuvier, ainsi que nous l'avons vu, divise sa famille des *Échassiers Macrodactyles* en deux sections, selon que leurs ailes sont armées ou non. La première de ces sections comprend les genres *Jacana*, *Kamichi*, *Chaïa* et *Mégapode*. — Les *Jacanas* (*Parra*) se distinguent des autres Échassiers par leurs pieds à 4 doigts très-longs, séparés jusqu'à la racine, et dont les ongles, surtout celui du pouce, sont aussi très-longs et très-pointus. Leur bec est médiocre avec un léger renflement au bout, et leur aile est armée d'un éperon. Parmi les espèces connues de ce genre, les unes ont deux barbillons charnus sous le bec et sur le front une membrane nue; les autres n'ont pas de barbillons; enfin une deuxième espèce a le front garni de plumes. C'est au premier groupe qu'appartient le *Jac. commun* (Fig. 1). Cet oiseau a le manteau roux, la tête, le cou, la gorge et tout le dessous du corps d'un noir violet. Il habite le Brésil, dans les terrains marécageux, où il marche aisément sur les herbes, au moyen de ses longs doigts. Il se nourrit principalement d'insectes aquatiques. — Les *Kamichis* (*Palamedea*) représentent les Jacanas, mais en très-grand, par les 2 forts ergots qu'ils portent à chaque aile, par leurs longs doigts et par leurs ongles forts; mais leur bec est peu fendu, et sa mandibule supérieure est légèrement arquée. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *Kam. cornu* (Fig. 2), qui habite le Brésil et la Guyane. C'est un oiseau plus grand que l'Oie; il est noirâtre, avec une tache rousse à l'épaule, et il porte sur la tête une longue tige cornée mince et mobile. Il se tient dans les lieux inondés, où il pâture l'herbe à la manière des Oies, et fait entendre de loin les éclats de sa puissante voix. Il vit par paires avec beaucoup de fidélité. — Le *Chaïa* ou *Chavaria* a à peu près la tête et le port du Dindon. Il a les mêmes mœurs que le Kamichi, mais il en diffère beaucoup par son aspect extérieur. Il n'a pas de corne sur la tête, et son occiput est orné d'un cercle de plumes qui peuvent se relever. Les Indiens du Paraguay l'élèvent quelquefois en domesticité: il vit tranquille dans la basse-cour, et défend ses habitants contre les attaques des oiseaux de proie. — Le genre *Mégapode* (*Megapodius*) est propre à l'archipel Indien. Les oiseaux qui le composent ont le bec voûté, un peu comprimé, des narines membraneuses fort étendues, du nu autour de l'œil, les tarses et les pieds forts, les ongles extrêmement longs et un peu plats, et, au poignet, un petit tubercule, dernier vestige de l'éperon des genres précédents. Nous citerons comme ex. le *Még. Freycinet* (Fig. 3), dont le plumage entier est d'un noir brun, qui s'éclaircit un peu sous le ventre: il habite l'île de Waigiou.

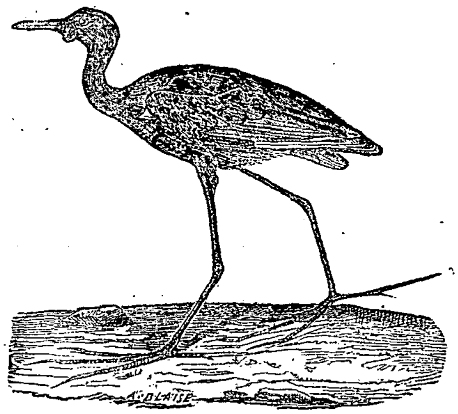

Fig. 1.

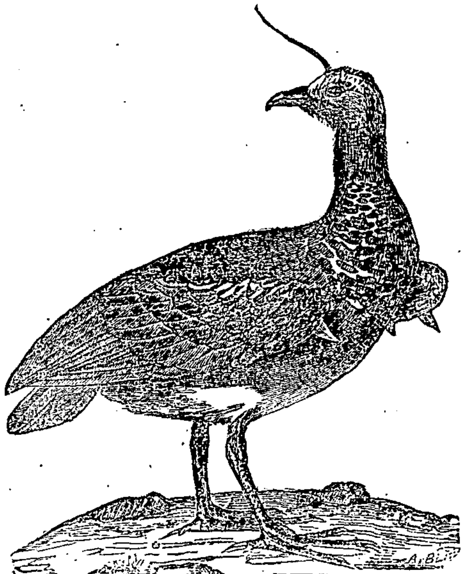

Fig. 2.

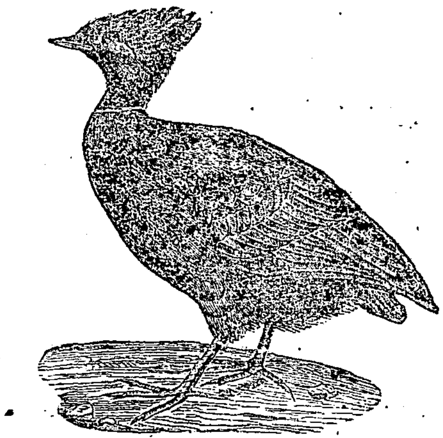

Fig. 3.

***JACARANDA.** s. m. T. Bot. Voy. Bignoniacées et Légumineuses.

JACASSER. v. n. Crier; se dit proprement De la pie. *Cette pie ne fait que j.* || * Fam., Babiller bruyamment. *Ces ouvrières ne font que jacasser.*

***JACASSERIE.** s. f. Caquetage bruyant. *Ces femmes m'étourdissent avec leur jacasserie.*

JACÉE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

JACENT, ENTE. adj. (lat. *jacens*, gisant). T. Palais. *Biens jacents*, Qui n'ont point de propriétaire connu. *Succession jacente*, Succession dont l'héritier ne se présente point.

JACHÈRE. s. f. (lat. *jacere*, se reposer). T. Agric. État d'une terre labourable qu'on laisse reposer pendant un certain nombre d'années pour la faire produire de nouveau. *Mettre une terre en j. La laisser en j.* || La terre même quand elle repose. *Labourer des jachères.* — Voy. Assolement.

JACHÉRER. v. a. T. Agric. Labourer des jachères. = Jachéré, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

JACINTHE. s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

***JACO.** s. m. T. Ornith. Voy. Perroquet.

JACOBÉE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

JACOBIN, INE. s. Nom qu'on donnait autrefois, en France, aux religieux et religieuses qui suivent la règle de Saint-Dominique. *Le couvent des jacobins. Elle est entrée aux jacobines.* — Dans le style grave, on disait, *Dominicains*, et *Filles de Saint-Dominique.* || * Pendant la révolution, on appelait *Jacobins* Les membres d'un club fameux par ses excès, parce que la société tenait ses séances dans un ancien couvent de jacobins. — Par extens., on qualifie quelquefois de *Jacobin*, Un partisan outré de la démocratie. *C'est un jacobin.*

* **JACOBINISME.** s. m. Doctrine politique des jacobins. *Histoire du jacobinisme.*

JACONAS. s. m. Espèce de mousseline demi-claire. *Acheter de j. Une robe de jaconas.*

***JACQUERIE** ou ***JAQUERIE.** s. f. T. Hist.

Enc. —Pendant la captivité du roi Jean, en 1358, les paysans de l'Ile-de-France, du Beauvoisis, du Soissonnais, etc., poussés à bout par les exactions, les violences et la tyrannie de la noblesse féodale, se soulevèrent dans le but d'anéantir la race de leurs oppresseurs. En conséquence, armés de bâtons ferrés et de couteaux, ils attaquèrent les châteaux, brûlèrent tous ceux dont ils purent s'emparer, et en firent misérablement périr tous les habitants, hommes, femmes et enfants. Mais leurs succès furent de peu de durée; les gentilshommes se réunirent et n'eurent pas de peine à écraser ces bandes sans discipline et, pour ainsi dire, sans armes. La répression ne fut pas moins atroce que ne l'avait été l'insurrection des *Jacques*, car tel est le nom qu'avaient adopté les paysans soulevés, acceptant ainsi le sobriquet de Jacques Bonhomme sous lequel la noblesse désignait la gent taillable et corvéable à merci. De là aussi le nom de *Jacquerie* que l'on a donné à cette effroyable insurrection.

* **JACQUINIA.** s. m. T. Bot. Voy. Myrsinacées.

JACTANCE. s. f. (lat. *jactantia*). Vanterie. *Quelle j.! Des discours pleins de j.* — * *Des jactances ridicules.*

* **JACTATION** ou * **JACTITATION.** s. f. (lat. *jactare*, jeter çà et là). T. Méd. Agitation extrême qui ne permet pas au malade de rester un seul instant dans la même position.

JACULATOIRE. adj. 2 g. (latin. *jaculari*, lancer). Ne se dit que dans la loc., *Oraison j.*, Prière courte et fervente.

JADE. s. m. T. Minér.

Enc. — On désigne communément sous ce nom une pierre qui nous est apportée de l'Orient en cailloux roulés peu volumineux, ou en objets travaillés avec plus ou moins d'art. C'est une substance d'une extrême compacité, offrant ordinairement une teinte verdâtre ou olivâtre, mais quelquefois blanc laiteux, ou vert clair, avec un aspect gras, qui empêche de lui donner un poli éclatant. Le jade est un composé de silice, d'alumine, de magnésie et d'oxyde de fer. Sa ténacité et sa dureté sont prodigieuses. En outre, il ne fond qu'à une très-haute température. Les Chinois ont cette pierre, qu'ils nomment *Ju*, en estime singulière. Ils s'en servent pour faire des amulettes, des vases, des poignées de sabre, etc. De plus, ils lui attribuent diverses propriétés médicales, entre autres, celle de calmer les coliques néphrétiques, d'où le nom de *jade néphrétique* par lequel on distingue ce minéral de quelques substances analogues auxquelles on applique parfois la dénomination de jade.

JADIS. adv. (lat. *jam diu*, depuis longtemps]. Autrefois, au temps passé. *J. on pensait différemment. Ce château fut j. la demeure de tel roi.* ‖ Fam., on dit, *Au temps j.*, pour sign. Dans l'ancien temps. *Les bonnes gens du temps j.* = Syn. Voy. Anciennement.

JAGUAR. s. m. T. Mammal.

Enc. — Parmi les *Féliens* propres à l'Amérique, les deux espèces les plus remarquables par leur taille et par leur force sont le *Jaguar* et le *Couguar* ou *Puma* : toutes deux habitent les parties chaudes du nouveau continent depuis le Mexique jusqu'aux pampas de Buenos-Ayres. Le *Jaguar* (*Felis onça*), qu'on nomme aussi *Tigre d'Amérique* (Fig. ci-dessous), est presque aussi grand que le Tigre d'Asie. D'Azara en a mesuré un qui avait 1 m. 95 de longueur, non compris la queue, qui avait elle-même 60 centim. Son pelage est d'un fauve vif en dessus, marqué le long des flancs de quatre rangées de taches noires ocellées, c.-à-d. formant un anneau plus ou moins complet avec un point noir au milieu; il est blanc en dessous, avec de grandes taches irrégulières, pleines et noires. Le *Couguar* (*Felis concolor*) est d'une taille moindre; cependant il atteint 1 m. 30 de longueur, non compris la queue, qui a 70 cent. Il a le poil d'un fauve uniforme sans aucune tache; l'extrémité de sa queue est noire, ainsi que ses oreilles. On l'appelle vulgairement *Lion d'Amérique*, parce qu'il offre quelque ressemblance avec le Lion; cependant il n'a ni crinière, ni flocons de poils au bout de la queue. Le *Jaguar noir* et le *Couguar noir* paraissent n'être que de simples variétés, peut-être même accidentelles, de l'espèce ordinaire. Le Jag. est beaucoup plus fort et plus redoutable que le Couguar; il attaque les plus gros animaux et quelquefois même l'homme; ses habitudes, en un mot, sont celles du Tigre. Les mœurs du Couguar, au contraire, sont plutôt celles du Loup. La nuit, il vient rôder autour des habitations et tâche de se glisser dans les basses-cours; une fois entré, il égorge, s'il en a le temps, tous les moutons avant d'en manger un. D'ailleurs, il attaque rarement le gros bétail et jamais l'homme.

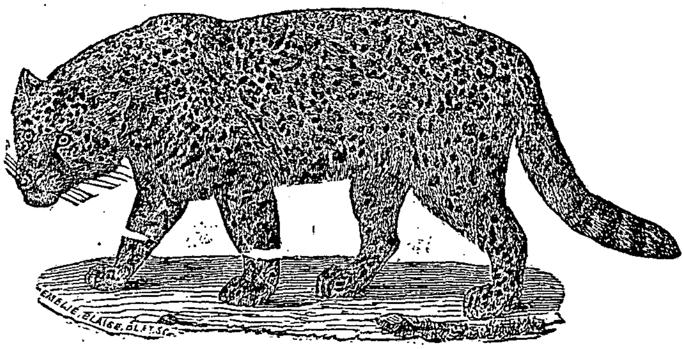
EMÉLIE. BLAISE. DL.F.T.SC.

* **JAGUARONDI.** s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

JAÏET. s. m. Synon. de *Jais*. V. Houille.

JAILLIR. v. n. (lat. *jaculari*, lancer). Jaillir, sortir impétueusement. Se dit De l'eau ou de quelque autre chose fluide. *L'eau qui jaillit de la source. Moïse fit j. une fontaine du rocher. Le sang jaillit avec force. Ce cheval a fait j. de la boue en galopant. Elle souffla sur le feu et il en jaillit aussitôt mille étincelles.* ‖ Fig., *La lumière jaillit du choc des opinions. Dans sa conversation il jaillit à chaque instant des traits inattendus.*

Syn. — *Rejaillir.* — *Jaillir* désigne l'action d'un liquide qui s'élance avec impétuosité. *Rejaillir* exprime l'action de jaillir plusieurs fois et de divers côtés. Le liquide d'un jet d'eau *jaillit* en s'échappant de son ajutage; puis se divisant en filets différents comme une gerbe, il *rejaillit* sur divers points de la circonférence. La veine s'ouvre et le sang *jaillit*; il *rejaillit* de toutes parts sur le lit du malade. La lumière *jaillit* du sein du soleil et *rejaillit* sur l'immensité de l'espace. *Jaillir* se dit des fluides pour lesquels le mouvement semble être en quelque sorte naturel. *Rejaillir* se dit des liquides et, par extension, des solides qui sont renvoyés, repoussés, réfléchis. On dit de même au figuré, les idées, les expressions *jaillissent* d'un esprit fécond, d'une bouche éloquente. *Rejaillir* exprime le retour, l'action de retomber de l'un sur l'autre. La gloire d'un grand homme *rejaillit* sur la ville qui lui a donné le jour.

JAILLISSANT, ANTE. adj. Qui jaillit. *Des eaux jaillissantes. Une fontaine jaillissante.*

JAILLISSEMENT. s. m. Action de jaillir. *Le j. des eaux, du sang.*

JAIS. s. m. T. Minér. Voy. Houille. ‖ *J. artificiel*, Espèce d'émail ou de verre coloré et soufflé qu'on emploie à la place du jais naturel.

JALAGE. s. m. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAP. s. m. [On pron. le P.] T. Bot. V. Convolvulacées et Nyctaginées.

JALE. s. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALET. s. m. (latin. *jaculum*, trait). Petit caillou rond, boule de terre cuite. Voy. Arbalète.

JALON. s. m. (lat. *jaculum*). Perche qu'on plante en terre pour prendre des alignements. V. Arpentage. ‖ Fig., se dit Des idées principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc.

JALONNER. v. a. Planter des jalons de distance en distance. *J. une allée pour la dresser.* — Absol., *J'ai fini de j.* ‖ Fig., *Ces savants jalonnèrent la route pour ceux qui viendraient après eux.* ‖ T. Théor. mil. *J. une ligne, une direction*, ou simplem., *Jalonner*, Placer des jalonneurs, ou se placer en jalonneur, pour déterminer un alignement. = Jalonné, ée. part.

JALONNEUR. s. m. T. Théorie mil. Homme qu'on place, ou qui se place, en guise de jalon, pour déterminer d'avance une direction, un alignement. *Placer des jalonneurs.*

JALOUSER. v. a. Avoir de la jalousie contre quelqu'un. *J. ses concurrents.* = se Jalouser. v. pr. *Ces frères se jalousent entre eux.* = Jalousé, ée. part.

JALOUSIE. s. f. (it. *gelosia*; du gr. ζήλωσις, rivalité). Tristesse de l'âme qui résulte de ce qu'on n'obtient ou ne possède pas ce qu'un autre obtient ou possède, comme la richesse, les succès, la gloire, le bonheur, les talents, etc. *Grande, violente, furieuse j. Une secrète, une basse j. Prendre, concevoir de la j. contre quelqu'un. A cette occasion sa j. éclata. Les victoires de Miltiade excitaient la j. de Thémistocle. Il a fait cela par j. Il y a souvent de la j. entre les gens de même métier. C'est une j. de métier.* — Se dit aussi De certains animaux. *Ce chien témoigne beaucoup de j. quand il en voit caresser un autre.* ‖ En parlant De l'amour, Disposition ombrageuse d'une personne qui aime, et qui craint que la personne aimée n'éprouve un sentiment de préférence pour quelque autre, ou ne soit infidèle. *La j. de sa femme le tourmente beaucoup. Sa femme lui donne beaucoup de j. Il est possédé du démon de la j. Il endure tous les tourments de la j.* ‖ Inquiétude, ombrage qu'un prince, qu'un État donne à d'autres par sa puissance, par ses forces. *Les succès de la France inspirèrent de la j. à tous ses voisins.* — Synon. Voy. Envie. = Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. — Particul., Espèce de contrevent formé de planchettes minces assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon, et qui servent à se garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. *Mettre une j. à une fenêtre. Regarder par une j., au travers d'une j. Levez, baissez les jalousies.* = T. Botan. *Fleur de j.*, ou simplement, *Jalousie*, Voy. Caryophyllées.

JALOUX, OUSE. adj. Qui a de la jalousie, qui envie la gloire, le succès, les talents, etc., d'autrui. *Il est j. de son concurrent. Elle est jalouse de toutes les jolies femmes. Thémistocle était jaloux de la gloire de Miltiade. Cet enfant est j. des caresses que l'on fait à son frère.* —* *Cet animal est j.* — *Un cœur j. Une âme jalouse. Il voit vos succès d'un œil j., avec des yeux j. Une haine jalouse.* ‖ Qui est tourmenté par la crainte de voir la personne aimée éprouver un sentiment de préférence pour un autre. *Un amant j. Une femme jalouse. Il est j. de sa femme, de tous ceux qui parlent à sa femme. Il est j. de son ombre.* — *Des transports j. Des soupçons j.* — Figur. et poétiq., *Un voile j. dérobait ses traits à tous les yeux.* ‖ Qui est fort attaché à une chose, qui tient beaucoup à la conserver. *Il est fort j. de son honneur, de sa réputation, de ses droits, de ses prérogatives, de son autorité. Un peuple j. de sa liberté. Je suis j. d'acquérir votre amitié, de conserver votre estime. Il est j. de vous plaire.* ‖ En T. Écriture sainte, Dieu s'appelle *Le Dieu j.*, pour faire entendre que lui seul doit être adoré. ‖ T. Mar. Dans la Méditerranée, se dit D'un petit bâtiment qui vacille, qui roule et se tourmente beaucoup. *Cette barque est jalouse.* ‖ Se dit aussi Des berlines et autres voitures semblables, quand elles sont sujettes à pencher d'un côté ou de l'autre. = Jaloux, ouse, s'emploie subst., en parl. Des personnes. *Votre bonheur fait bien des j. Un vieux j. C'est une jalouse.* Prov., *Il ne dort non plus qu'un jaloux.*

JAMAIS. adv. de temps (lat. *jam magis*, déjà plus). En quelque temps que ce soit. *C'est ce qu'on a j. dit de plus fort. Si vous venez j. me voir, je vous montrerai ce tableau. La puissance des Normands était une puissance exterminatrice, s'il en fut j.* ‖ Avec la négation, sign., En aucun temps. *Je n'ai j. vu cet homme. On n'a j. rien vu de pareil. Ne me parlez j. de ces choses-là.* — Avec ellipse de la négation et du verbe. *Son style est toujours élégant, j. recherché. Votre amitié m'est plus précieuse que j. Avez-vous été à Londres? j.* = *A jamais*, Toujours. *Dieu soit béni à j.* — *Pour jamais*, Pour toujours. *Adieu pour j.* ‖ S'emploie quelquefois subst. et sign., Un temps sans fin. *Je vous quitte à tout j. Jamais, au grand j. je ne ferai cela.* Fam.

JAMBAGE. s. m. T. Archit. Construction de maçonnerie élevée d'aplomb pour soutenir quelque partie de bâtiment. *La poutre est posée sur un j. Les jambages d'une cheminée, d'une porte.* ‖ T. Calligr. Les lignes droites de certaines lettres. *Les jambages de ces* m *sont mal formés.*

JAMBE. s. f. (bas lat. *gamba*; du gr. καμπή, courbure?). La portion du membre abdominal qui est comprise entre le genou et le pied. *Avoir les jambes grosses, courtes, tortues. Avoir une belle j., la j. bien faite, la j. fine. Avoir la j. leste. Être haut sur jambes. Le gras de la j. Avoir les jambes enflées. Ce vieillard a les jambes faibles, chancelantes. Il a des inquiétudes dans les jambes. Cette femme va à cheval j. deçà, j. delà.* — En T. Manége. *La science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes. Se servir de la j. de dedans. Soutenir la j. de dehors. Ce cheval sent très-bien les jambes*, Il est sensible aux aides des jambes. ‖ Se dit également De certains animaux. *Les jambes d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien, d'une autruche. Les jambes de devant, les jambes de derrière d'un chien, d'un cheval. Ce cheval a les jambes arquées, enflées, usées.* — En T. Man. *Retenir la j. de dedans du cheval, ou celle du dehors, la gauche ou la droite, en mettant la rêne à soi. La j. de devant du côté du montoir. Saisir* *avec précision le temps des jambes du cheval.* || *J. de bois*, Morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. Par ext., Celui qui porte une jambe de bois. *C'est une j. de bois.* — * *J. artificielle*, Appareil destiné à remplacer une jambe amputée, et qui exécute, au moyen de ressorts, des mouvements de flexion et d'extension. || Famil., *Avoir de bonnes jambes, les jambes bonnes*, Être en état de marcher longtemps. *Aller, courir à toutes jambes*, Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. — Par menace et exag., *Je lui romprai bras et jambes*, Je le rouerai de coups. || Fig. et fam., *Avoir ses jambes de quinze ans*, se dit D'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. *Prendre ses jambes à son cou*, Partir, s'enfuir en toute hâte. Popul., *Faire jambes de vin*, Boire deux ou trois coups pour marcher avec plus d'ardeur. Prov., *Cela ne lui rend pas la j. mieux faite*, ou ironiq., *Cela lui fait une belle j.*, se dit De ce qui n'apporte aucun avantage à quelqu'un, ou ne lui apporte qu'un avantage insignifiant. *En aurez-vous la j. mieux faite?* Prov., *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un, Jouer quelqu'un par-dessous j., Couper bras et jambes à quelqu'un*, Voy. CHAT, JOUER et BRAS. || Par analog., se dit Des deux branches d'un compas de proportion, etc. || T. Archit. *J. sous poutre.* Syn. de *Jambage.* — *Jambes de force*, Voy. COMBLE.

JAMBÉ, ÉE. adj. Ne se dit que dans cette loc. fam., *Être bien j.*, Avoir la jambe bien faite.

JAMBETTE. s. f. Petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche.

JAMBIER, IÈRE. adj. T. Anat. Qui a rapport à la jambe. *Aponévrose jambière. Les muscles jambiers.* — On dit aussi subst., en parlant de ces muscles, *Les trois jambiers. Le j. antérieur, etc.*

* **JAMBIÈRE.** s. f. Synon. de *Grève.* Voy. ARMURE. || Se dit encore aujourd'hui D'une pièce de cuir lacée qui emboîte le mollet, et que les soldats de plusieurs corps portent entre la guêtre et le pantalon.

JAMBON. s. m. La cuisse ou l'épaule d'un cochon ou d'un sanglier, qui a été salée ou fumée pour être conservée. *J. de devant. J. de derrière. J. salé, fumé. J. de cochon, de sanglier. J. de Mayence, de Bayonne.*

JAMBONNEAU. s. m. diminutif. Petit jambon. || *T. Zool. Voy. OSTRACÉS.

* **JAMBOSIER.** s. m. T. Bot. Voy. MYRTACÉES.

JAN. s. m. T. Jeu. Voy. TRICTRAC.

JANISSAIRE. s. m. (turc. *ieni tcheri*). T. Relat.

Enc.—La milice, devenue si célèbre sous ce nom, fut créée, en 1329, par le sultan Orkhan, qui la composa de jeunes prisonniers chrétiens élevés dans le mahométisme. Mais ce corps reçut une extension considérable sous Amurat Ier, en 1362, et ce fut alors qu'il fut appelé *ieni tcheri*, c.-à-d. nouvelle troupe, dont nous avons fait *Janissaires.* Les services que cette milice rendit aux sultans lui valurent des priviléges exorbitants; alors une foule de jeunes Turcs se firent admettre dans ce corps, et bientôt on cessa de le recruter parmi les chrétiens. Mais la gloire des janissaires s'éclipsa lorsque des musulmans libres, ignorants et indisciplinés, refusèrent de se soumettre au régime imposé aux esclaves qu'ils avaient remplacés. Leurs nombreuses insurrections et les révolutions sanglantes qui les accompagnaient firent de cette milice un danger permanent pour le trône des sultans. En outre, les janissaires refusant de se plier à la tactique européenne, ils furent, malgré leur bravoure brutale, défaits à diverses reprises par les armées de l'Autriche et de la Russie. Il était donc devenu indispensable de supprimer cette milice turbulente et dangereuse. Plusieurs sultans le tentèrent et y périrent. Enfin, Mahmoud II y parvint. Le 14 juin 1826, les janissaires s'étant soulevés parce qu'on prétendait les assujettir à des manœuvres inusitées jusqu'alors, réclamèrent la tête des principaux fonctionnaires de la Porte. Mais le sultan avait prévu cette insurrection et avait pris ses précautions en conséquence. Il fit déployer l'étendard du prophète, et toutes les troupes régulières, assistées par une partie des habitants de Constantinople, assaillirent les révoltés. Les janissaires furent mitraillés dans l'At-Meidan dont ils avaient fait leur place d'armes, assiégés et brûlés dans leurs casernes, et massacrés dans les rues pendant deux mois. Ce qui en restait fut condamné à l'exil; mais la plupart périrent avant d'arriver à leur destination.

JANSÉNISME. s. m. La doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination. Voy. GRÂCE.

JANSÉNISTE. adj. et s. 2 g. Partisan du jansénisme. *Il était j. C'était un zélé, une zélée j.* — On dit aussi, *Les principes jansénistes, la morale j., etc.*

JANTE. s. f. (gr. χάνθος?). Pièce de bois courbée qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, etc.

* **JANTHINE.** s. f. T. Zool. Voy. TROCHOÏDES.

* **JANUS.** s. m. T. Mythol.

Enc. — D'après les légendes romaines, Janus était roi de cette partie de l'Italie dans laquelle se trouve Rome. Il reçut dans ses États Saturne poursuivi par Jupiter, et ce dieu leur donna le nom de *Latium* (de *latere*, se cacher) parce qu'il y avait trouvé un refuge. Mais Saturne donna en outre à Janus d'autres preuves de reconnaissance. Il doua ce prince de la faculté de connaître le passé et l'avenir. C'est pourquoi Janus est ordinairement représenté avec deux visages adossés. Romulus lui érigea, dans la ville qu'il venait de fonder, un temple célèbre, dont les portes restaient ouvertes en temps de guerre et fermées en temps de paix. Jusqu'à Auguste, le temple de Janus n'avait été fermé que deux fois, l'une sous Numa, et l'autre après la première guerre punique.

JANVIER. s. m. (lat. *januarius*).

Enc.—Suivant les uns, le mois de *Janvier* a été ainsi nommé de *Janus*, divinité à laquelle il était consacré; suivant les autres, de *janua*, porte, parce qu'il *ouvre* l'année. Ce mois fut introduit dans l'année romaine par Numa Pompilius. Il occupa d'abord le onzième rang, et ne fut mis au premier qu'à l'époque de la réforme du calendrier par Jules César. A Rome, on offrait des sacrifices à Janus le premier janvier. — Après la chute de l'empire romain, l'usage s'introduisit chez les peuples soumis à l'Église latine, de rapporter le commencement de l'année à quelque événement de la vie de J.-C. Les uns commençaient l'année à la Noël, c.-à-d. le 25 décembre; d'autres remontaient jusqu'à l'Annonciation, c.-à-d. au 25 mars; beaucoup préféraient le jour de Pâques, etc. Ce dernier usage devint général en France sous les premiers rois de la troisième race, et il subsista jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle, où Charles IX, par un édit donné à Roussillon en Dauphiné, l'an 1563, ordonna que désormais l'année commencerait au 1er janv. Cet édit ne fut enregistré au parlement que le 19 déc. 1564. Le premier janv. qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565. Le premier janv. suivant, la chancellerie de Paris obéit et compta 1566; mais au parlement de Paris et dans tout son ressort, on ne compta 1566 qu'au 14 avril jour de Pâques. Enfin, le premier janv. suivant, on compta dans toute la France 1567.—Dans le cours de ce mois, les deux fêtes principales que célèbre l'Église, sont la *Circoncision* et l'*Épiphanie*, qui ont lieu, l'une le 1er, et l'autre le 6 janvier.

JAPON. s. m. Nom que l'on donne à la porcelaine apportée du Japon. *Ces tasses sont d'ancien japon.*

JAPPEMENT. s. m. Action de japper. * Le cri des petits chiens et du renard.

JAPPER. v. n. (Onomatopée.) Crier; se dit surtout Du cri des petits chiens et du renard.

JAQUE. s. f. (allem. *jacke*, surtout). Vieux mot qui signifiait, Un habillement court et serré. Il n'est plus usité que dans la loc., *J. de mailles.* Voy. CUIRASSE.

* **JAQUELINE.** s. f. Cruche de grès à large ventre, en usage dans les Flandres.

JAQUEMART. s. m. (abréviat. de *Jacques marteau*). Figure de fer qui représente un homme armé et qu'on met quelquefois sur le haut d'une tour pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche d'une horloge. — Prov. et par déris., on dit D'un homme armé d'une cuirasse et embarrassé de ses armes, qu'*Il est armé comme un j.* || T. Archéol. Voy. ÉPÉE.

JAQUETTE. s. f. Dimin. de *Jaque.* Sorte d'habillement qui descend jusqu'aux genoux ou plus bas, et qui était anciennement à l'usage des paysans et des gens du peuple. || La robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte. *Un enfant à la j. Il portait encore la j.* — Pop., *Trousser la j. à un enfant*, Le fouetter.

JAQUIER. s. m. T. Bot. Voy. ARTOCARPÉES.

* **JARDE.** s. f. T. Art vétér. Voy. JARDON.

JARDIN. s. m. (all. *garten*). Terrain où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc., dans un but d'utilité ou d'agrément, et sans employer la charrue. — Fig. et prov., *Jeter une pierre dans le j. de quelqu'un*, Mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement. *Ce mot est une pierre jetée dans votre j.* || Fig., se dit D'un pays très-fertile et dont la culture est très-variée. *La Touraine est le j. de la France.*

Enc. — On distingue, d'après leur destination, les *Jardins* en plusieurs catégories. Le *J. potager* ou *maraîcher*, est celui qui est exclusivement consacré à la culture des légumes: nos paysans n'en connaissent pas d'autres; le *J. fleuriste* est celui où l'on ne cultive que des fleurs et des arbustes d'agrément; le *J. fruitier* celui où l'on ne cultive que des arbres à fruit; le *J. mixte* combine les agréments et les avantages des diverses espèces qui précèdent. On nomme encore *J. médical* celui qui est affecté à la culture des plantes médicinales; *J. botanique*, celui où l'on rassemble avec méthode des plantes de toutes sortes et de tous les pays, pour servir à l'étude et aux progrès de la science botanique; et *J. de naturalisation*, celui où l'on cultive des végétaux exotiques, soit utiles, soit d'ornement, dans le but de les acclimater et de les multiplier.—C'est à l'Italie que revient l'honneur d'avoir créé les premiers jardins botaniques. Le plus ancien est celui de Pise, en Toscane, qui fut fondé par Luc Gheini, en 1543, et qui fut longtemps dirigé par le célèbre Césalpin. Padoue eut le second j. botanique, en 1546. En 1568, Aldrovande fonda celui de Bologne. Vers la même époque, il fut établi aussi des jardins botaniques à Rome et à Florence. Bientôt après, Leyde, en Hollande (1577), et Leipsick, en Allemagne (1580), imitèrent l'Italie. La France ne vint qu'après. Le plus ancien j. botanique de notre pays est celui de Montpellier (1597). La création du *J. des plantes* de Paris est due au médecin de Louis XIII, Guy de la Brosse, qui donna lui-même le terrain sur lequel il fut établi. Il fut ouvert au public en 1636. Aujourd'hui toutes les capitales de l'Europe, et une foule de villes secondaires, ont des jardins botaniques plus ou moins riches.—Au point de vue de la manière dont ils sont dessinés, les *Jardins d'agrément*, soit publics, soit privés, se divisent en deux grandes classes: les *Jardins symétriques* et les *Jardins paysagers*, appelés plus communément *jardins français* et *jardins anglais.* Parmi les jardins du premier système, on distingue les jardins de Versailles et les deux grands jardins publics de Paris, c.-à-d. celui des Tuileries et celui du Luxembourg. Les jardins paysagers sont ceux où l'on s'efforce d'imiter la nature, en lui conservant la variété qu'elle présente habituellement, au lieu de la soumettre aux lois absolues de la régularité et de la symétrie. Les plus beaux jardins de ce genre se trouvent en Angleterre et en Allemagne. Les *jardins* dits *hollandais* et les *jardins chinois* ne sont que des exagérations souvent grotesques, les premiers du système français, les seconds du système anglais. Parmi les artistes qui ont le plus fait pour l'art des jardins, nous citerons: Le Nôtre et la Quintinie, en France; Kent, Brown et Repton, en Angleterre; Sckell, Hake et Siebeck, en Allemagne.

JARDINAGE. s. m. L'art de cultiver les jardins ou Le travail que l'on fait aux jardins. *Il entend bien le j. Les produits du j.* || S'emploie comme nom collectif, en parl. De terrains qui sont cultivés en jardins. *Il n'y a dans cette ville qu'un tiers de maisons, le reste est en j.* || Se dit aussi Des plantes potagères que produit un jardin. *Mener au marché une voiture de jardinage.*

Enc.— Les termes de *Jardinage* et d'*Horticulture* sont parfaitement synonymes; toutefois le premier se dit le plus souvent en parlant du modeste jardin potager; et le second quand il s'agit du jardin fleuriste ou du jardin d'agrément. Il semble que la forme latine de celui-ci lui donne un air de noblesse que ne possède pas le premier. Aussi les sociétés qui se sont fondées dans le but de favoriser les progrès du jardinage, ont-elles toutes adopté le nom de *Sociétés d'horticulture.* La première société de ce genre a été fondée, en 1803, dans une petite ville d'Allemagne, Altenbourg. Dans la Grande-Bretagne, la plus ancienne remonte à 1809: c'est la *Caledonian horticultural Society*, qui a son siége à Édimbourg. La Société d'horticulture de Londres n'est venue qu'après. Enfin, en 1827, la France a vu créer la *Société d'horticulture de Paris.* Cette dernière a rendu de grands services à l'art du jardinage considéré sous ses divers aspects, et contribué puissamment à ses progrès, soit au moyen de ses expositions publiques, soit par les prix qu'elle distribue annuellement, soit par la publication des *Annales d'horticulture*, qui mettent nos jardiniers et nos amateurs au courant de tous les essais faits et de tous les résultats obtenus tant en France qu'à l'étranger.

JARDINER. v. n. Travailler au jardin; ne se dit guère que D'une personne pour laquelle ce travail est un passe-temps. *Il s'amuse, il se plaît à j.* Fam.

JARDINET. s. m. diminutif. Petit jardin.

JARDINEUSE. adj. f. T. Joaill. *Émeraude j.*, Qui a quelque chose de sombre et de peu net.

JARDINIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de travailler aux jardins, ou qui cultive un jardin pour en vendre les produits. *Un bon, un habile j. C'est votre jardinière. Un j. fleuriste.* || Celui qui entend bien la composition, l'ordonnance et l'embellissement des jardins. Peu usité en ce sens. = JARDINIÈRE. s. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. *Une jardinière d'acajou. Une jardinière suspendue.* || * Nom vulg. de plusieurs insectes, comme le *Carabe doré* et la *Courtilière*, qu'on suppose vivre aux dépens des plantes cultivées dans les jardins. || T. Cuisine. Mets composé de diverses sortes de légumes. || T. Couture. Petite broderie de fil, étroite et légère, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemise ou de quelque autre vêtement semblable.

JARDON. s. m. (it. *giardone*). T. Art vét. Tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure et supérieure de l'os du canon.

JARGON. s. m. (R. *jars?*) Langage corrompu. *Cette personne parle si mal français, que je n'entends point son j.* || Absol. et par mépris, se dit quelquefois D'une langue étrangère, parce qu'on ne l'entend pas. *Quel j. parlent ces gens-là? Je ne comprends pas une seule de leurs questions.* || Langage de convention, où l'on emploie les mots dans des sens qu'ils n'ont pas communément, et qui est en usage parmi certaines gens qui, en général, ne veulent pas être compris par ceux qui les entendent. *Les bohémiens, les gueux, les filous, ont leur j. particulier que personne n'entend.* — Figurém. et par dérision, on dit: *Le j. des précieuses, des petits-maîtres. Le j. de la galanterie.* = Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

JARGON. s. m. T. Minér. V. ZIRCONIUM.

JARGONNER. v. n. * Se dit Du cri du jars. *Le jars jargonne.* || Parler un langage barbare, corrompu, non intelligible. *Ils jargonnaient ensemble.* — Activ., on dit : *Qu'est-ce qu'ils jargonnent? Ils jargonnaient je ne sais quoi.* Fam. = JARGONNÉ, ÉE. part.

· * **JAROSSE.** s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

JARRE. s. f. (esp. *jarro*, pot). Grand vaisseau de terre cuite et vernissée dans lequel on met de l'eau, de l'huile, etc. *Mettre de l'eau dans des jarres. Une jarre d'huile.* || * Grand bocal de verre ou de cristal, dont on se sert en physique pour construire les batteries électriques. || * T. Techn. V. POIL.

JARRET. s. m. (lat. *arrectum*, dressé?). Partie du membre abdominal qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe. *Il a le j. souple. Plier, roidir, tendre le j.* — Fig. et fam., *Être ferme sur ses jarrets*, Faire bonne contenance. *Avoir du j.*, Être bon marcheur, danseur infatigable. || L'endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds. *Ce cheval a les jarrets secs, nerveux. Couper les jarrets aux chevaux. Mettre un j. de veau dans le pot.* || T. Archit. Espèce de saillie ou de bosse qui est une défectuosité. *Cette voûte a un jarret.*

JARRETÉ, ÉE. adj. Se dit de Tout quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et si peu ouvertes, que les deux jarrets se touchent presque en marchant. *Un mulet j.* || T. Archit. Se dit D'une surface qui a un jarret. *Pilastre j. Voûte jarretée.*

JARRETIÈRE. s. f. Sorte de ruban, de courroie, etc., dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. *Jarretières de laine. Jarretières élastiques. Attacher, dénouer une j. La j. de la mariée. — L'ordre de la Jarretière*, Voy. CHEVALERIE.

* **JARREUX, EUSE.** adj. Se dit De la toison d'un animal qui porte plus ou moins de jarres.

JARS. s. m. Le mâle de l'oie. *Un beau j.* || Fig. et pop., *Il entend le j.*, Il est fin, on ne lui en fait pas facilement accroire.

JAS. s. m. T. Mar. Voy. ANCRE.

JASER. v. n. (ital. *gazza*, pie). Causer, babiller. *Vous jasez beaucoup. Il ne fait que j.* — Proverb., *Vous jasez bien à votre aise, vous avez les pieds chauds*, Voy. PIED. || Familièr., Dire et révéler quelque chose qu'on devrait tenir secret. *Gardez le secret ; si vous allez j., vous nous perdez. Je suis sûr que vous avez jasé. Sans avoir l'air de rien, on le fit j.* || Par extens., se dit Des geais et de quelques autres oiseaux, particulièrement des pies, des perroquets, etc., qui parlent. *Cette pie jase toute la journée.* = Syn. Voy. CAQUETER.

JASERIE. s. f. Babil, caquet. *C'est dans l'atelier une j. continuelle.* Fam.

* **JASERON.** s. m. (dérivé de *Jazeran*). Chaîne d'or à fines mailles et à plusieurs tours que beaucoup de femmes de la campagne portent autour du cou.

JASEUR, EUSE. s. Causeur, babillard. *C'est une grande jaseuse.* Fam. || Celui qui est sujet à redire ce qu'il entend. *Défiez-vous de lui, c'est un j.* Fam. || * T. Ornith. Voy. COTINGA.

JASMIN. s. m. T. Botan. Arbuste qui produit des fleurs odoriférantes, et qui appartient à la famille des *Jasminées.* || * On applique vulg. le nom de *Jasmin* à diverses plantes qui appartiennent à d'autres familles : *J. d'Afrique* ou *J. bâtard*, Lyciet du Cap (Solanées) ; *J. d'Amérique* ou *J. rouge des Indes*, Quamoclit écarlate (Convolvulacées) ; *J. du Cap*, Gardenia florida (Cinchonacées) : *J. de Perse*, Lilas à feuilles de troëne (Oléacées) ; *J.-trompette* ou *J. de Virginie*, Tecoma radicans (Bignoniacées), etc.

* **JASMINACÉES** ou * **JASMINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, monopétales, régulières et non symétriques, à 2 étamines et 4 stigmates nus, et à fruit bilobé. — *Caractères bot.:* Arbrisseaux à tiges souvent grimpantes. Feuilles opposées ou alternes, ordinairement composées, ternées ou pennées avec impaire, parfois simples, avec un pétiole presque toujours articulé. Fleurs opposées, en corymbes, blanches ou jaunes, souvent odoriférantes. Calice 5- ou 8-denté. Corolle monopétale, hypogyne régulière, hypocratériforme, découpée en 5-8 lobes, qui se recouvrent l'un l'autre par les bords, et dont la préfloraison est tordue ou valvaire. Étamines 2, naissant de la corolle et enfermées dans son tube. Ovaire dépourvu de disque hypogyne, biloculaire, bilobé, avec 1 à 4 ovules anatropes dans chaque loge ; style unique ; stigmate bilobé. Fruit représentant une double baie ou une capsule. Graines avec peu ou point d'albumen, à tégument coriace doublé d'une membrane un peu épaisse ; embryon dressé ; radicule infère [Fig. 1. *Jasminum ligustrifolium* ; 2. Corolle ou verte ; 3. Coupe verticale de l'ovaire. — 4. Coupe d'une graine de *Nyctanthes*].

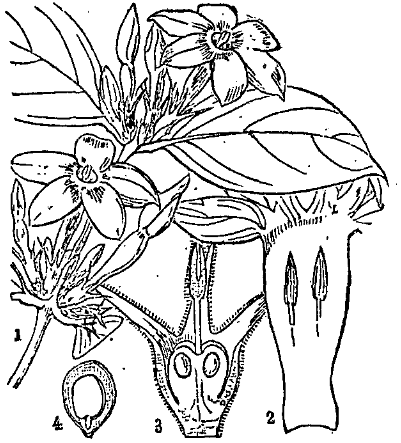

Cette famille a été établie par Rob. Brown aux dépens des Oléacées. Elle comprend 5 genres et une centaine d'espèces qui sont surtout répandues dans l'Inde tropicale. On en rencontre 4 dans l'Amérique du Sud ; on en trouve aussi quelques-unes dans l'Afrique et dans les îles voisines, ainsi que dans la Nouvelle-Hollande. Enfin, l'Europe méridionale en possède deux. — L'huile qu'on extrait de diverses espèces est un parfum délicieux. L'huile essentielle de Jasmin du commerce est fournie par le *Jasmin commun* et le *J. à grandes fleurs* (*Jasminum officinale* et *J. grandiflorum*) ; mais on obtient une huile semblable du *Jas. sambac.* Les feuilles du *Jas. ondulé* (*J. undulatum*) sont légèrement amères. La racine amère du *Jas. à feuilles étroites* (*J. angustifolium*), pulvérisée et mêlée avec de la poudre d'Acore odorant, est employée dans l'Inde en applications externes dans le cas d'affections squameuses. Aux Indes orientales, on extrait une matière colorante orange du tube de la corolle du *Nyctanthes arbor tristis*, appelé *Hursinghar* par les indigènes. Cette plante parfume les jardins par l'odeur délicieuse qu'elle exhale, mais seulement pendant la nuit, car ses fleurs ne s'ouvrent que le soir, et le matin elles se détachent et jonchent le sol. Les femmes hindoues recueillent ces fleurs, ainsi que celles du *Jas. à grandes fleurs* ou *Chumbeli*, pour en faire des chapelets qu'elles portent autour du cou ou mêlent dans leurs cheveux. La racine du *Jas. pubescent* (*J. pubescens*) est regardée comme alexétère.

JASPE. s. m. (gr. ἴασπις). T. Minér. V. QUARTZ.

JASPER. v. a. Bigarrer de différentes couleurs en imitant le jaspe. *J. la tranche d'un livre.* = JASPÉ, ÉE. part. Peint et bigarré, soit naturellement, soit par effet de l'art, d'une manière qui imite le jaspe. *Marbre jaspé. Colonne jaspée. Tulipe jaspée. Livre relié en veau jaspé.*

JASPURE. s. f. Action de jasper ou L'effet de cette action. *La j. d'une tulipe, d'un livre.*

* **JASSE.** s. m. T. Entom. Voy. CICADAIRES.

* **JATROPHA,** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

JATTE. s. f. (latin. *gabatæ*, écuelle). Vase de bois, de faïence, de porcelaine, etc., qui est rond, tout d'une pièce et sans rebord. *Un petite j. Une j. de bois. Une j. pleine de lait*, ou simplement, *Une j. de lait.* || Fig., *Cul-de-j.*, Voy. CUL.

JATTÉE. s. f. Plein une jatte. *Une j. de lait.*

JAUGE. s. f. (lat. *jaculum*, trait, verge). Verge de bois ou de fer, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, avec laquelle on mesure la capacité des futailles. *J. brisée. J. à crochets. Mesurer avec la j.* — Lorsqu'une futaille n'a pas la capacité qu'elle devrait avoir, on dit qu'*Elle n'est pas de j.*, qu'*Elle n'a pas la j.* || Boîte percée de plusieurs trous, qui sert aux fonteniers à mesurer la quantité d'eau débitée par une source. || Se dit dans quelques arts, De divers instruments qui servent à mesurer les dimensions de certains corps solides. *J. de charpentier. J. pour mesurer la grosseur des cordages. Etc.*

JAUGEAGE. s. m. Action de jauger. *Faire le j. d'un tonneau. Le j. d'un navire. Il entend le j.* || Droit que prennent les jaugeurs. *Il y a tant pour le j.*

JAUGER. v. a. Mesurer une futaille, un vase quelconque, pour voir s'il est de la mesure dont il doit être, ou pour déterminer la quantité de matière qu'il contient. *J. des tonneaux. Ces futailles ont été jaugées.* || Mesurer un navire pour en connaître la capacité. *Méthode pour j. un navire. On a jaugé ce bâtiment ; il est de cinq cents tonneaux.* || * Fig. et famil., *J'ai jaugé cet homme, je connais sa capacité.* = JAUGÉ, ÉE. p. = Conj. V. MANGER.

JAUGEUR. s. m. Celui dont l'emploi est de jauger. *Maître j. J. juré.*

* **JAUMIÈRE.** s. f. T. Mar. Voy. GOUVERNAIL.

JAUNÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le jaune.

JAUNE. adj. 2 g. Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. *Couleur j. Fleur j. Drap j. Il a le teint j.* — Famil., *Être j. comme un coing*, Avoir le teint fort jaune. || Fig. et prov., *Faire payer à quelqu'un son bec j.*, Lui faire payer sa bienvenue. On pron. plus ordin. *Béjaune. Montrer à quelqu'un son bec j.*, V. BÉJAUNE. || T. Méd. *Fièvre j.*, V. TYPHOÏDE. = JAUNE. s. m. La couleur jaune. *J. pâle. J. doré. J.-paille. J.-citron. C'est du j., du beau j.* || Matière colorante jaune. *J. de chrome, J. de Cologne, J. de Mars, J. minéral, J. de Naples, J. d'orpin*, etc. Voy. COULEUR et TEINTURE. || *J. d'œuf*, Partie de l'intérieur de l'œuf qui est jaune. *Avaler un j. d'œuf. Dorer de la pâte avec des jaunes d'œufs.* || * *J. antique*, Voy. MARBRE.

JAUNIR. v. a. Rendre jaune, peindre ou teindre en jaune. *Le soleil jaunit les moissons. Il faut j. le plancher.* = JAUNIR. v. n. Devenir jaune. *Les blés commencent à j. Toute la campagne jaunissait. Cette personne jaunit à vue d'œil.* = JAUNI, IE. part.

JAUNISSANT, ANTE. adj. Qui jaunit ; ne se dit guère que dans le style poétiq. *Les blés jaunissants. Les moissons jaunissantes.*

JAUNISSE. s. f. T. Méd. V. FOIE.

JAVART. s. m. T. Art vétérin.

Enc. — Le *Javart* est une tumeur phlegmoneuse, analogue au furoncle, qui se forme au pied du Cheval et du Bœuf, entre le paturon et la couronne, et qui détermine fréquemment des ulcères ou des fistules. On distingue le *J. simple* ou *cutané*, qui a son siége dans la peau et se termine de lui-même par l'expulsion du bourbillon ; le *J. tendineux*, qui a son siége sur les tendons fléchisseurs ou dans leur gaîne, et qui, par conséquent, peut donner lieu à de graves accidents ; le *J. encorné*, qui est situé sous la corne, et finit par désorganiser rapidement le pied, si l'on ne donne issue au bourbillon ; et le *J. cartilagineux*, qui est caractérisé par la désorganisation du cartilage latéral de l'os du pied.

JAVEAU. s. m. T. Eaux et Forêts. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

JAVELER. v. a. T. Agric. Mettre les blés par petites poignées et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. *J. des blés, des avoines.* — On dit aussi neutral., *Le blé javelle. Il faut laisser j. cette avoine.* = JAVELÉ, ÉE. part. || *Avoines javelées*, Celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelle. = Conj. Voy. APPELER.

JAVELEUR. s. m. T. Agric. Celui qui javelle.

JAVELINE. s. f. Voy. LANCE.

JAVELLE. s. f. T. Agricult. Quantité de blé, d'avoine, etc., que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'une seule fois. *On ramasse les javelles pour en former des gerbes. Mettre de l'avoine en j. Amasser les javelles.* || Par ext., se dit Des petits faisceaux de sarment. *Mettez une j. au feu.*

JAVELOT. s. m. (lat. *jaculum*, trait). V. LANCE.

* **JAZERAN.** s. m. T. Art milit. Voy. CUIRASSE.

JE. pron. 2 g. qui désigne la première personne du sing. Il est toujours le sujet du verbe.

Obs. gram. — En règle générale, le pronom *Je* se met immédiatement devant le verbe, et l'on élide l'*e*, quand celui-ci commence par une voyelle ou par une H non aspirée : *J'écris, J'ordonne, J'hésite.* On ne le sépare du verbe que dans certaines formules énonciatives des qualités de celui qui parle, comme : *Je soussigné, conservateur des hypothèques, certifie que.* — *Je* se met après le verbe dans les cas suivants : 1° Dans les phrases interrogatives ou admiratives : *Où suis-je? Que dirai-je? Que deviendrai-je? Aurais-je pu vous répondre?* 2° Quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse : *Vous remarquerez, lui répondis-je, que...* 3° Lorsqu'on l'emploie par manière de souhait ou de doute, comme : *Puissé-je vous voir heureux. Peut-être irai-je. Le sais-je.* 4° Enfin, quand il est précédé de la conjonction *Aussi* ou de certains adverbes, tels que, *A peine, En vain*, etc.: *Aussi ne lui ai-je pas répondu ; A peine fus-je arrivé ; En vain chercherais-je à vous convaincre.* Ici cependant l'inversion n'est pas obligée. Dans tous les cas où le pronom *Je* est placé après le verbe, c'est toujours immédiatement sans qu'on puisse rien mettre entre deux. Si la première personne du verbe se termine par un *e* muet, comme *J'aime, Je veille*, cet *e* muet se change en *é* fermé, et l'on dit *Aimé-je, Veillé-je.* Si ce pronom, placé après le verbe, produit un son dur et désagréable, comme dans ces formes, *Dors-je, Rends-je, Interromps-je*, on doit prendre un autre tour, et l'on dit : *Est-ce que je dors? Est-ce que je rends? Est-ce que j'interromps?* Dans ce cas, c'est l'oreille qui est le juge suprême. Enfin, *Je* se répète suivant les verbes employés à des temps différents et quand la phrase présente une sorte d'opposition : *Je dis et je dirai toujours que vous avez tort.* Si les verbes sont au même temps et qu'il n'y ait pas d'opposition, on peut ou répéter le pronom devant chaque verbe, ou ne l'exprimer qu'une fois devant le premier. *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. Je vous attendais et craignais de ne point vous voir.*

* **JEAN-LE-BLANC.** s. m. T. Ornith. V. AIGLE.

JECTISSES. adj. f. pl. (lat. *jacere*, jeter). Se dit Des terres qui ont été remuées ou rapportées. *On ne peut bâtir sur ce fond, ce sont des terres jectisses.* || T. Maçon. *Pierres jectisses*, Celles qui peuvent se poser à la main.

JÉHOVAH. s. m. Nom de Dieu en hébreu. *Les Juifs, par respect, ne prononçaient point le nom de Jéhovah.* || La réunion des caractères qui représente ce nom. *On a gravé un J. au-dessus de l'autel.*

JEJUNUM. s. m. [On pron. *Jéjunome.*] (lat. *jejunus*, à jeun, vide). T. Anat. Voy. INTESTIN.

JÉRÉMIADE. s. f. Se dit, par allus. aux *Lamentations de Jérémie*, D'une plainte fréquente et importune. *C'est une j. continuelle. Il m'accable de ses jérémiades.* Familier.

* **JÉROSE.** s. f. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

JÉSUITE. s. m. Nom des membres de l'ordre religieux appelé *Compagnie* ou *Société de Jésus.*

Enc.—On désigne communément sous le nom de *Jésuites* les membres d'un ordre religieux, célèbre par le rôle qu'il a joué dans le monde entier pendant les trois derniers siècles. Cet ordre doit son origine à un gentilhomme espagnol, Ignace de Loyola, né à Loyola, dans le Guipuzcoa, en 1491. Ce jeune gentilhomme suivit d'abord la carrière des armes et mena quelque temps une vie dissipée. Ayant été blessé en 1521 au siége de Pampelune, il lut pendant sa convalescence quelques livres de piété, et particulièrement l'Imitation de J.-C., qui firent sur lui une impression profonde. Dès lors il fit vœu de se donner tout entier à la religion et de consacrer sa vie à la conversion des infidèles et à la défense de la foi catholique. Il commença par faire une retraite à Manrésa pour se vouer à la Vierge, et, cet acte accompli, il se rendit à Jérusalem, où il arriva le 4 sept. 1523. Mais bientôt il sentit l'insuffisance de son instruction pour remplir avec succès la mission qu'il s'était donnée : il revint donc en Europe, et se livra à l'étude avec ardeur, d'abord à Barcelone, puis à Alcala, et ensuite à Paris, où il arriva en 1527. Là il se fit recevoir maître ès arts en 1534. Ayant communiqué son ardeur religieuse à six de ses condisciples, pour la plupart Espagnols comme lui, tous se rendirent, le 15 août 1534, jour de l'Assomption, dans la chapelle de la Vierge de l'église de Montmartre, et ils prononcèrent ensemble ces trois vœux, de se contenter du nécessaire, de se vouer à la conversion des infidèles, et d'aller en pèlerinage à Jérusalem. Enfin, dans le cas où ce dernier vœu ne pourrait pas se réaliser, ils s'engagèrent à offrir au pape leurs services. C'est ce qui eut lieu en effet. Lorsqu'ils se rendirent à Venise, en 1537, pour se rendre en Orient, la guerre avec les Turcs les empêcha de s'embarquer ; ils restèrent donc en Italie et ne tardèrent pas à gagner la bienveillance du pape Paul III. Le 15 avril 1539, les sept associés prononcèrent, outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'une soumission absolue au chef de l'ordre et au souverain pontife, et conformément à une vision, Ignace donna à l'institut naissant le nom de *Société de Jésus.* La même année, ce dernier fit présenter au pape un projet de statuts, qui exposait le but de l'association et les principes de son organisation. Une bulle spéciale du pape Paul III, en date du 27 sept. 1540, approuva l'ordre, dont les membres, dans une assemblée tenue l'année suivante, élurent Ignace pour leur premier général. L'œuvre principale à laquelle ils se dévouèrent immédiatement fut la conversion des infidèles, l'éducation de la jeunesse, et le maintien du catholicisme contre les envahissements du protestantisme. Dans cette triple carrière, la nouvelle société obtint tout d'abord des succès éclatants. Aussi, dès le 15 mars 1543, elle obtint du pape, que le nombre de ses membres, qui avait été fixé à 60 seulement, serait désormais illimité, et qu'ils pourraient changer ou compléter leurs statuts sans avoir besoin de l'approbation du chef de l'Église. De plus, en 1545, la compagnie obtint encore la faculté d'exercer les fonctions du ministère sacré en tous lieux et dans toutes les églises, et d'absoudre même pour les cas réservés au saint-siége. Enfin, Jules III leur concéda plusieurs priviléges, qui avaient pour objet de donner à l'ordre une indépendance absolue de l'autorité ecclésiastique séculière, et de l'affranchir de diverses obligations imposées aux membres du clergé séculier et des autres congrégations religieuses. L'ordre se répandit rapidement en Italie, en Espagne, en Portugal, dans une partie de l'Allemagne ; mais il eut beaucoup de peine à s'établir en France, où il lui fallut lutter contre le clergé régulier et contre l'Université. La lutte dura depuis 1550 jusqu'au 18 nov. 1560, où le parlement enregistra les lettres patentes du roi et les bulles du pape qui l'autorisaient à établir un collége et à se livrer à l'enseignement ; encore y mit-on diverses restrictions. Malgré ces difficultés, les Jésuites, à la mort d'Ignace, en 1556, avaient fait de tels progrès, qu'ils comptaient au moins un millier de membres, et possédaient déjà 17 provinces, savoir : 12 en Europe, 3 en Amérique, une en Afrique et une en Asie. Lainez remplaça Ignace comme général. D'abord élu pour trois ans, il parvint à faire décider, par une assemblée de l'ordre tenue en 1558, que la fonction du généralat serait à vie, mesure qui acheva de donner à la société une puissance inouïe dans l'histoire des ordres religieux.

L'organisation définitive de la société de Jésus date de Lainez, génie profondément politique, qui comprit la nécessité d'une hiérarchie absolument militaire pour un ordre qui se proposait en effet d'être la milice de la foi catholique. D'après cette organisation, le *général* de l'ordre est élu à vie par la compagnie assemblée, et exerce le pouvoir le plus absolu et le plus illimité. Il réside à Rome. La compagnie donne à ce chef plusieurs conseillers, appelés *Assistants*, qu'il doit consulter dans toutes les affaires relatives à son administration, mais dont il est libre de suivre ou non les avis. Elle attache également à sa personne un *Admoniteur*, qui a pour fonction de l'avertir en secret de ce qu'il peut remarquer d'irrégulier dans sa conduite privée. Quant à la société elle-même, elle se compose de trois classes de personnes, les *Écoliers approuvés*, les *Coadjuteurs spirituels*, et les *Profès*. Les *Écoliers*, qu'on appelle aussi *Étudiants* ou *Scolastiques*, constituent le dernier rang de l'ordre. Ce sont des ecclésiastiques versés dans les sciences et les lettres, et qui se vouent le plus généralement à l'instruction de la jeunesse. On les emploie aussi comme prédicateurs, directeurs de consciences, et comme assistants dans les missions : ils ne font que des vœux simples. Au-dessus d'eux viennent les *Coadjuteurs spirituels*. Ces pères sont ainsi nommés parce qu'ils sont comme les aides des profès. Ils exercent les mêmes fonctions que ces derniers, et contractent les mêmes engagements qu'eux à l'égard de la compagnie ; mais celle-ci n'a pas le même engagement à leur égard, et ils peuvent être renvoyés si la chose est jugée nécessaire. Enfin, ils sont soumis aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ce qui comprend le professorat, moins toutefois l'enseignement de la théologie. Les *Profès* forment la partie la plus importante de la société. On les choisit parmi les membres des classes inférieures qui ont donné le plus de preuves d'expérience, de prudence et d'activité. Ils ont seuls le droit de prendre part à l'élection du général, qui doit lui-même avoir été profès, et ils ont le privilége de fournir tous les hauts dignitaires. Les profès se divisent en deux catégories. Les uns, dits *ordinaires*, font les mêmes vœux que les coadjuteurs spirituels, tandis que les autres ajoutent aux trois vœux précédents celui d'un entier dévouement aux ordres du pape : aussi les appelle-t-on profès *des quatre vœux*. — En dehors de la société proprement dite se trouvent les *Novices* et les *Coadjuteurs temporels*. La première dénomination s'applique aux personnes qui désirent entrer dans l'ordre, et qui, avant leur admission, sont soumises à certaines épreuves dans des établissements spéciaux. On distingue même, parmi les novices, des *collaborateurs*, qui ne font pas de vœux conventuels, et qui tantôt sont de simples affiliés, tantôt servent d'aides aux pères des degrés supérieurs. C'est à ces derniers que l'on donne quelquefois, par dénigrement, le nom de *jésuites de robe courte*. Quant aux coadjuteurs temporels, ce sont des laïques attachés aux maisons de l'ordre, où ils sont ordinairement occupés à des travaux manuels. — Les maisons de la société se divisent en *Maisons de probation* ou *de noviciat*, *Maisons professes*, *Colléges* et *Missions*, dont le nom fait connaître la destination. Elles sont administrées par des *Recteurs* ou des *Supérieurs*, et distribuées en circonscriptions ou *provinces*, à la tête de chacune desquelles est placé un *Provincial*. Enfin, des *Commissaires* et des *Visiteurs* ont pour fonctions de les inspecter de temps à autre pour recueillir les plaintes et réformer les abus.

Il n'entre pas dans notre plan de faire l'histoire des vicissitudes qu'éprouva l'ordre des Jésuites, soit en France, soit dans le reste de l'Europe. Malgré les échecs subis sur divers points, la grandeur de l'ordre ne fit que s'accroître jusqu'à la fin du XVII^e siècle. A cette époque, la société était parvenue à son apogée : elle avait été rétablie dans tous les pays d'où elle avait été expulsée ; dans toutes les contrées catholiques, elle dirigeait la conscience des rois et des princes ; partout elle dirigeait l'éducation de la jeunesse ; et son chef, qui aurait pu marcher de pair avec les princes les plus puissants, exerçait une action plus profonde qu'aucun d'eux. Mais le XVIII^e siècle fut pour l'ordre un temps de bien rudes épreuves. Il fut successivement banni du Portugal, en 1759 ; de France, en 1764 ; de l'Espagne et de Naples, en 1767, etc. Enfin, le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV, cédant aux sollicitations de la plupart des princes de l'Europe, et particulièrement des princes de la maison de Bourbon, supprima, par la bulle solennelle *Dominus ac redemptor noster*, la société de Jésus « pour cause d'abus et de désobéissance au saint siége. » Avant d'en venir à cette extrémité, le souverain pontife avait proposé au général de l'ordre de modifier ses statuts : *Sint ut sunt, aut non sint*, qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas, avait répondu l'inflexible Ricci. A cette époque, la compagnie possédait 24 maisons de profès, 669 colléges, 176 séminaires, 61 noviciats, 335 résidences, et 273 missions, tant chez les idolâtres que dans les pays protestants. Il se composait en tout de 22,589 membres, dont la moitié environ avait reçu l'ordre de la prêtrise. — Au reste, cette suppression ne détruisit pas la société : elle ne fit que la démembrer ; les Jésuites continuèrent de subsister dans l'Allemagne catholique, en Prusse, en Pologne et en Russie, sous la protection de Frédéric II et de Catherine. Après les orages de la Révolution française, les membres de l'ordre profitèrent habilement de la disposition morale des esprits pour arriver à sa reconstitution complète. Dès 1801, le pape Pie VII reconnut l'existence de la compagnie dans la petite Russie et en Lithuanie, où, sous la direction du vicaire général Daniel Gruber, elle se consacrait aux fonctions sacerdotales et à l'enseignement. En 1804, il rétablit l'ordre pour la Sicile. Enfin, en 1814, par la bulle *Sollicitudo omnium*, en date du 7 août, le souverain pontife autorisa la reconstitution de la société avec ses droits et ses statuts pour toute la chrétienté. En conséquence, la compagnie reparut ostensiblement dans les divers États de l'Italie, en Espagne et dans l'Allemagne catholique. En France, ses membres ne prirent d'abord que le titre de *Pères de la foi;* mais ils n'en exercèrent pas moins une influence considérable par les nombreuses missions qu'ils établirent, et par les établissements d'instruction qu'ils fondèrent. Aujourd'hui, ils portent ostensiblement leur véritable nom, et continuent de se consacrer principalement à l'instruction et à la prédication, indépendamment des autres fonctions du ministère ecclésiastique. — En 1855, la société comptait 5510 membres, dont 1697 en France, 1515 dans les divers États de l'Italie, 463 en Belgique, 364 en Espagne, 177 en Allemagne, et 1294 en Angleterre, en Amérique, etc. Depuis son origine, l'ordre n'a eu que 22 généraux, savoir : Ignace de Loyola, Espagnol, mort en 1556 ; Lainez, id., m. en 1565; François de Borgia, id., m. en 1572 ; Éverard Mercurian, Belge, m. en 1580 ; Claude Acquaviva, Napolitain, m. en 1615 ; Mutius Vitelleschi, Romain, m. en 1643; Vincent Caraffa, Napolitain, m. en 1649 ; François Piccolomini, Florentin, m. en 1651; Alexandre Gotifredo, Romain, m. en 1652 ; Goswin Nickel, Allemand, m. en 1664; Jean-Paul Oliva, Génois, m. en 1681; Ch. de Noyelle, Belge, m. en 1686 ; Tirso Gonzalès, Espagnol, m. en 1705 ; Michel Tamburini, Modénais, mort en 1730; François Retz, de Bohême, m. en 1750 ; Ignace Visconti, Milanais, m. en 1755 ; Louis Centurioni, Génois, m. en 1757; Laurent Ricci, Florentin, m. en 1774; Thaddée Brozozowski, Polonais, élu en 1805, m. en 1820; Louis Fortis, Véronais, m. en 1829; Jean Roothan, Hollandais, m. en 1853; et Pierre Becks, Belge, élu le 2 juill. 1853.

Rien de plus contradictoire que les jugements portés sur la société de Jésus. Cependant la question ne nous semble pas aussi difficile à résoudre qu'on le prétend communément. Au point de vue religieux, les Jésuites ont fait des prodiges : les merveilleux succès de leurs missions en Chine, au Japon et dans l'Amérique, sont non-seulement la preuve de leur zèle, mais encore de leur habileté dans la tâche si difficile de convertir des hommes voués à d'antiques superstitions, et de civiliser des peuples encore plongés dans la barbarie. Leurs efforts persévérants et généralement heureux pour arrêter les progrès du protestantisme, et pour reconquérir sur lui une partie du terrain envahi par ce dernier, ont justifié aux yeux de tous les catholiques ce rôle de milice de la foi que l'ordre s'était donné. Leur morale et leurs casuistes, il est vrai, ont été l'objet de nombreuses attaques. Mais, en thèse générale, la morale de leurs théologiens n'est pas moins pure que celle de leurs adversaires : il n'y a qu'une seule pifférence, c'est que les Jésuites ont compris que les vertus purement ascétiques ne sont pas à l'usage commun des personnes qui vivent dans la société. Quant aux casuistes, il n'y a ni plus ni moins d'erreurs dans les écrivains de l'ordre que dans les livres de toute autre origine sur le même sujet. Un homme intelligent comprendra aisément qu'un casuiste, de même qu'un jurisconsulte, est sujet à errer, car un cas de conscience n'est autre chose qu'un cas particulier où il s'agit d'appliquer la loi commune. Les divergences de nos auteurs de droit, dans l'interprétation d'un article quelconque du Code civil, sont bien connues. De ce que l'on adopte préférablement la solution d'un auteur, ce n'est point une raison pour incriminer l'auteur dont on n'a pas adopté l'opinion.—Il est difficile de nier les services rendus par l'ordre dans l'enseignement. Ce sont eux qui, chez nous, ont instruit ces deux brillantes générations du XVII^e et du XVIII^e siècle, dont certes le génie n'a pas été étouffé. En outre, l'ordre a produit depuis son origine une foule d'hommes distingués non-seulement dans la théologie et l'éloquence de la chaire, mais encore dans les sciences mathématiques et physiques, dans l'histoire, dans la littérature, dans la philologie, etc. Il suffira de citer les PP. Deschales, Clavius, Riccioli, Scheiner, Boscovich, Guldin, Kircher, de Dominis, Grimaldi, Moigno, Bourdaloue, Petau, Labbe, Sirmond, Bolland, Bouhours, la Rue, Brumoy, André, Prémare, Gaubil, du Halde, etc. C'est donc principalement lorsqu'on la considère au point de vue politique, que la société de Jésus a donné lieu à des jugements contradictoires. Plus son influence sous ce rapport a été grande, plus les inimitiés qu'elle a soulevées contre elle ont été profondes. Or, sous ce rapport, il y a lieu de se défier des extrêmes ; d'autant que l'impartialité, comme l'indique d'ailleurs l'étymologie de son nom, n'est guère une vertu à l'usage des partis politiques. On peut consulter, au sujet de l'histoire de la société de Jésus, les ouvrages de Wolf et de Crétineau-Joly, l'un écrit dans un esprit anticatholique, et l'autre non-seulement dans un esprit catholique, mais encore dans un esprit complétement contrerévolutionnaire.

JÉSUITIQUE. adj. 2 g. Qui est propre aux jésuites ; ne se dit qu'en mauvaise part. *Une restriction j. Les doctrines jésuitiques.*

* **JÉSUITIQUEMENT.** adv. D'une manière jésuitique. *C'est parler jésuitiquement.*

JÉSUITISME. s. m. Système de conduite des jésuites ou de leurs adhérents ; caractère de ce qui est propre aux jésuites ou conforme à leur doctrine.

JÉSUS. s. m. T. Papet. Voy. PAPETERIE.

JET. s. m. (lat. *jactus*). Action de jeter, ou Mouvement qu'on imprime à un corps en le jetant. *Un jet rapide. Le jet d'une bombe, d'une pierre.* — *Jet de pierre*, L'espace que peut parcourir une pierre qu'un homme jette de toute sa force. *De ma maison à la sienne, il n'y a guère qu'un jet de pierre.* || T. Art mil. *Arme de jet*, V. ARME. *Le jet des bombes*, L'art de tirer les bombes. || T. Droit commerc. *Jet de marchandises*, L'action de jeter à la mer, quand il est nécessaire d'alléger le navire, une partie des marchandises dont il est chargé. || T. Pêche. *Le jet d'un filet*, se dit D'un filet qu'on jette pour prendre du poisson. *Acheter le jet du filet*, Acheter tout le poisson qui sera pris par un coup de filet. || T. Peint. et Sculpt. *Le jet d'une draperie*, La manière plus ou moins naturelle dont les plis d'une draperie sont rendus dans un tableau, etc. *Des draperies d'un beau jet.* || T. Fonderie. Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule lorsqu'elle est en fusion ; n'est guère usité que dans les phrases, *Fondre, couler une figure d'un seul jet*, *Cette statue est d'un seul jet*, qui se disent D'une pièce dont toutes les parties sont fondues à la fois dans un seul moule. — Fig., en Littér. et dans les Arts, on dit, *D'un seul jet, du premier jet*, en parlant D'une composition faite sans y revenir à plusieurs fois. *Cette pièce de vers a été faite d'un seul jet. J'ai écrit cette strophe du premier jet.* On dit aussi, *C'est le premier jet, Ce n'est qu'un premier jet*, en parl. De ce qui n'est qu'ébauché, des idées que l'on s'est hâté de fixer sur la toile ou sur le papier dans un moment d'inspiration. || T. Fond. Se dit encore Des ouvertures ménagées pour donner passage à la matière en fusion et la distribuer dans toutes les parties du moule. || *Jet* se dit encore D'un liquide qui jaillit avec force en filet, en colonne, etc. *Un jet de sang. Un jet plus gros que le bras. L'eau s'échappait de tous côtés par petits jets.* On dit de même, *Un jet de vapeur.* || *Jet de lumière*, Rayon de lumière qui paraît subitement. || *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche. || Se dit Des bourgeons, des scions que poussent les arbres, les vignes. *Cet arbre a donné de beaux jets cette année.* — *Cette canne est d'un seul jet*, Elle n'a point de nœuds. On dit quelquefois absol., *Un jet*, pour dire, Une canne d'un seul jet. *Voilà un beau jet. Ce jet est fort cher.* || T. Fauconnerie. Menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau. *Retirer, ôter les jets à un oiseau.*

Enc.—On appelle *Jet d'eau*, une colonne d'eau qui jaillit avec force d'un orifice par l'effet de la pression qu'exerce une masse liquide plus ou moins élevée au-dessus de ce dernier. Il y a des jets d'eau qui s'élèvent verticalement de bas en haut, et d'autres qui s'élèvent en gerbes suivant des paraboles de diverses amplitudes. Les orifices qui donnent naissance aux premiers sont percés dans des parois horizontales, et ceux qui donnent naissance aux seconds sont percés dans des parois diversement inclinées. Dans tous les cas, d'après le théorème de Torricelli (v. HYDRODYNAMIQUE), les molécules liquides ont à l'orifice la même vitesse que si elles fussent tombées d'une hauteur égale à la hauteur du niveau du liquide dans le réservoir d'où elles viennent. En conséquence, si le jet est vertical, il doit atteindre précisément cette même hauteur. Cependant le jet ne s'élève jamais au niveau du point de départ de l'eau, à cause des causes retardatrices qui agissent sur les molécules liquides. Ces causes sont au nombre de trois, savoir : le frottement dans les tuyaux de conduite et contre les parois de l'orifice ; la résistance de l'air; la chute du liquide qui retombe sur celui qui s'élève. Pour réduire ces résistances à leur moindre valeur, on suit dans la pratique les deux règles ci-après : 1° On donne aux tuyaux de conduite un diamètre qui dépend de leurs longueurs, de la grandeur de l'orifice et de la hauteur du réservoir, de telle sorte que la vitesse de l'eau soit tout au plus de 2 ou 3 décim. par seconde. 2° On fait l'orifice circulaire, et on le perce en mince paroi dans une plaque qu'on appelle la *Platine*. La platine est plane ou bombée, suivant que l'on veut avoir un jet vertical ou une gerbe à plusieurs jets paraboliques. Les orifices en mince paroi sont en outre ceux qui donnent le plus de régularité et de transparence au jet. Les ajutages coniques produisent aussi des jets unis et transparents; mais leur hauteur n'est plus que les 8 ou 9 dixièmes de celle que donne un orifice en mince paroi. Enfin, les ajutages cylindriques produisent des jets troubles, dont la hauteur n'est que les deux tiers de celle du premier. — En modifiant les formes des ajutages, on peut obtenir une variété infinie d'effets dont quelques-uns sont véritablement très-pittoresques. On en trouvera de nombreux modèles dans les Figures de l'*Almanach du Bon Jardinier*, par DECAISNE et HÉRINCQ.

JETÉ. s. m. T. Danse. Mouvement qui fait partie d'un pas. *Un j. seul ne peut remplir une mesure. Un j. battu.*

JETÉE. s. f. Sorte de chaussée construite en pierres, ou en bois et en terre, qui s'avance plus ou moins dans la mer pour couvrir l'entrée d'un port, rompre l'impétuosité des vagues, et empêcher l'encombrement du bassin par le sable ou les galets. *Les ports de Calais, de Cherbourg, de Dunkerque, ont de magnifiques jetées.*—*Se dit aussi D'une construction semblable faite dans le lit d'un fleuve pour redresser le cours des eaux. *La construction de la j. du Rhône à Lyon a offert de grandes difficultés.* || Se dit Des amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable. *Le chemin est devenu très-commode depuis qu'on y a fait une jetée.*

JETER. v. a. (lat. *jacere*). Lancer avec la main ou de quelque autre manière. *J. des pierres. J. un dard, un javelot. J. des fusées, des grenades. J. ses armes pour s'enfuir. J. des cendres au vent. J. une balle en l'air. J. un bâton à la tête de quelqu'un. J. de l'eau par la fenêtre. J. un filet pour pêcher. J. de l'huile dans le feu. Cela n'est bon qu'à j. au feu. J. le grappin sur un vaisseau ennemi. J. les dés hors du cornet. J. de l'argent au peuple. J. des fleurs devant le saint sacrement. J. des marchandises à la mer. J. des semences en terre. J. quelque chose de haut en bas.* || S'emploie au Fig., tant au sens physique qu'au sens moral. *J. un coup d'œil sur quelqu'un, sur quelque chose. J. un regard, des regards de compassion sur une personne. J. les yeux sur un livre. Jetez un instant les yeux de ce côté. J. un regard sur le passé. J. son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose. J. du ridicule sur quelqu'un. J. de l'odieux sur une action. J. ses soupçons sur quelqu'un. J. des soupçons dans l'esprit de quelqu'un. Ce mot jette de l'obscurité dans ce passage. J. l'effroi, l'épouvante, dans une maison, dans une armée. Le berger prétendait qu'on avait jeté un sort sur son troupeau. J. rapidement ses idées sur le papier, sur la toile. J. des semences de vertu dans le cœur d'un jeune homme.* — *J. les yeux sur quelqu'un*, avoir sur quelqu'un des vues particulières, le destiner à quelque chose. *Il a jeté les yeux sur ce jeune homme pour en faire son gendre. Le roi a jeté les yeux sur lui pour commander l'armée.* — *J. des propos.*, Avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir quelque chose. *Le ministre a jeté des propos de paix, de guerre.* — *J. des soupçons contre quelqu'un.* Faire soupçonner quelqu'un. — *J. au sort.* Décider quelque chose par la voix du sort. *Le sort en est jeté.* Le parti en est pris. On dit de même, *Le dé en est jeté.* || Fig., prov. et fam., *J. de la poudre aux yeux.* Éblouir, surprendre par de faux brillants, par des raisons spécieuses. *Il a jeté de la poudre aux yeux à toute l'assemblée. Ce discours a jeté de la poudre aux yeux.* — * Se dit aussi Des personnes qui séduisent et trompent par l'extérieur, par les apparences. *Il a jeté de la poudre aux yeux à toute la famille, et il est parvenu à épouser la fille.* — *J. une chose à la tête.* L'offrir à vil prix ou L'offrir sans qu'on la demande. *Il y avait tant de gibier au marché, qu'on le jetait à la tête. Ne pensez pas que je lui jette mon bien et ma fille à la tête. J. son bien par la fenêtre.* Le dissiper en folles dépenses. — *J. le froc aux orties*, V. FROC. *J. son bonnet par-dessus les moulins*, V. BONNET. *J. le grappin sur quelqu'un*, V. GRAPPIN. *J. de l'huile sur le feu*, V. HUILE. *J. le manche après la cognée*, V. COGNÉE. *J. sa part aux chiens, sa langue aux chiens*, V. PART et LANGUE. || *J. un châle, un manteau, etc., sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.* Mettre avec quelque hâte un châle, etc. On dit aussi, *Ce vêtement, cette draperie est jetée avec grâce, avec élégance*, en parlant D'un vêtement ou d'une draperie disposée avec une apparente négligence, mais avec grâce, etc. — Fig., *J. un voile sur quelque chose*, V. VOILE. || Pousser avec violence, de façon à renverser, à déplacer; se dit soit au propre, soit au fig. *J. un homme par terre. Les vents nous jetèrent sur un écueil. La tourmente politique les avait jetés loin de leur patrie.* — *J. par terre une maison, un mur, une cloison, etc.*, Démolir, abattre une maison, etc. On dit dans le même sens, *J. bas. J'ai fait j. bas ces arbres qui gênaient ma vue.* || On dit, *J. quelqu'un dans un cachot, dans les fers*, Le mettre ou le faire mettre au cachot, en prison, parce que cette action ne se fait guère sans quelque violence. — Fig., *Lorsque le Créateur nous jeta sur la terre. J. quelqu'un dans le péril, dans un danger, dans un grand embarras. J. dans l'inquiétude. J. dans l'erreur, dans l'illusion. La surprise où nous jeta cette nouvelle.* || Pousser, envoyer, émettre, lancer hors de soi. *Un animal qui jette son venin. Cette fontaine jette beaucoup d'eau. Une montagne qui jette des feux. Ce tison jette encore des étincelles. Cette lampe jette un éclat très-vif. Il ne jeta pas une larme. J. un soupir, un cri. J. les hauts cris.* — Figur., *Cela jette une vive lumière, un grand jour sur les causes de cet événement.*— Fig. et fam., *J. son venin*, V. VENIN. *J. son feu, tout son feu; J. feu et flamme*, V. FEU. *J. un vilain coton*, V. COTON. || Se dit particul. De certaines sécrétions morbides. *Cet abcès jette du pus.* Absolum., *Cet ulcère jette beaucoup. Sa plaie commence à j. Son oreille a beaucoup jeté.* — En parlant Des chevaux. *Ce cheval jette sa gourme.* Absol., *Ce cheval jette, il est morfondu.* || Se dit Des abeilles qui produisent et mettent dehors un nouvel essaim. *De bonnes mouches jettent deux fois l'an. Cette ruche n'a pas encore jeté.* || Se dit Des arbres et des plantes qui produisent des bourgeons et des scions. *Cette vigne a jeté bien du bois. Cet arbre a jeté des scions.* Absol., *Les arbres commencent à j. La vigne ne jette pas encore.* — On dit, dans un sens anal., *J. des racines.* = Calculer avec des jetons. *Jetez ces sommes-là.* Vieux et inus. = T. Arch. *J. les fondements d'un édifice.* Les asseoir, les établir. Fig., *J. les fondements d'un empire, d'une république, etc.*, Fonder, établir un empire, etc. — *J. un pont sur une rivière*, Établir un pont sur une rivière; se dit surtout Des ponts que l'on fait à la hâte pour le passage d'une armée. || T. Beaux-Arts. *J. une draperie.* Donner une certaine disposition aux plis de la draperie dont on revêt une statue, une figure dans un tableau. *Ce peintre jette mal ses draperies. Les plis de ce manteau sont bien jetés.* || T. Fauconnerie. *J. le faucon.* Le laisser partir pour le vol. En parlant De l'autour, on dit *Lancer.* || T. Fonderie. Faire couler du métal en fusion dans un moule. *J. une statue en bronze. J. en sable. J. en moule.* Absol., *Ce fondeur jette bien.* — Fig. et fam. *Cela ne se jette pas en moule.* Cela ne se fait pas aisément et d'un seul coup. || T. Guerre. *J. des hommes dans une place, y j. des munitions, des vivres, etc.*, Y introduire, malgré l'ennemi, les renforts en hommes, en vivres, etc., dont elle a besoin. || T. Jeu de cartes. *J. ses cartes.* Les jouer. || T. Marine. *J. l'ancre, le plomb, la sonde*, Laisser tomber l'ancre, la sonde dans la mer pour arrêter le navire, pour connaître la profondeur de la mer, etc. Fig., fam. et proverb., *J. son plomb sur quelque chose*, Porter ses vues sur quelque chose, former le dessein de l'obtenir. — *J. son navire à la côte.* Le faire échouer exprès afin d'éviter un danger plus grand. || T. Typographie. *J. un blanc, une espace, une interligne.* Laisser un blanc, mettre une espace, une interligne. || T. Vénerie. *Le cerf jette sa tête*, Il quitte son bois. = SE JETER. v. pronom. Signifie, tant au propre qu'au fig., Se lancer, se précipiter, se porter impétueusement dans, contre, vers quelqu'un ou quelque chose. *Se j. à terre. Se j. par la fenêtre. Se j. dans le feu, dans la rivière. Se j. au cou de quelqu'un pour l'embrasser. Se j. à ses pieds. Se j. sur quelqu'un pour le tuer. Le loup se jette sur sa proie. Il se jeta à corps perdu au milieu des ennemis. Se j. dans le péril. Se j. dans un parti. Elle s'est jetée dans la dévotion. Abandonner un excès pour se j. dans un autre. Notre vaisseau se jeta contre un rocher* ou *à la côte.* On dit aussi par métonymie, *Nous nous jetâmes contre un rocher.* — *Se j. sur quelque chose.* S'y porter avidement. *Les soldats se jetèrent sur ces provisions et les pillèrent.* — Fig. et fam., *Se jeter à la tête de quelqu'un*, S'offrir à lui avec empressement et sans être recherché. On dit aussi absol., *Il est imprudent de se jeter ainsi à la tête.* || *Cette rivière se jette dans telle autre, se jette dans la mer, dans un lac, etc.*, Elle porte ses eaux à telle autre, à la mer, etc. || Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit. *On poursuivit le voleur, mais il se jeta dans une allée obscure et disparut. Il se jeta dans le plus épais du bois. Il se jeta dans la forteresse avec sa troupe.* — *Se j. au couvent*, Y entrer. = JETÉ, ÉE. part.

Conj.—*Je jette, tu jettes, il jette; nous jetions, vous jetiez; ils jettent. Je jetais; nous jetions. Je jetai; nous jetâmes. J'ai jeté; nous avons jeté. J'eus jeté; nous eûmes jeté. J'avais jeté; nous avions jeté. Je jetterai; nous jetterons. J'aurai jeté; nous aurons jeté. — Je jetterais; nous jetterions. J'aurais* ou *j'eusse jeté; nous aurions* ou *nous eussions jeté. — Jette; jetons, jetez. — Que je jette, que tu jettes, qu'il jette; que nous jetions, que vous jetiez, qu'ils jettent. Que je jetasse; que nous jetassions. Que j'aie jeté; que nous ayons jeté. Que j'eusse jeté; que nous eussions jeté. — Jeter. Avoir jeté. Jetant. Jeté, ée. Devant jeter.*

JETON. s. m. (latin. *jactus*, jet). Pièce de métal, d'ivoire, de nacre, etc., plate, et ordinairement ronde, dont on se servait autrefois pour calculer des sommes, et dont on se sert encore pour marquer et payer au jeu. *Jetons de cuivre, d'argent, d'ivoire. Compter, marquer avec des jetons.* — *J. de présence.* J. de métal que l'on donne dans certaines sociétés ou compagnies, à chacun des membres qui sont présents à la séance.

JEU. s. m. (lat. *jocus*). Divertissement, récréation; tout ce qui se fait par esprit de gaieté et par pur amusement. *Jeux bruyants. Jeux de l'enfance. Jeu d'enfant. Jeux innocents. Jeux de société. Jouer à de petits jeux. Il a dit cela par manière de jeu. On ne veut pas lui faire de mal, ce n'est qu'un jeu.* || *Jeu de main*, Jeu où l'on se frappe légèrement les uns les autres. Se dit aussi De l'action de lutter, de se porter des coups réciproques en plaisantant. *Les jeux de main finissent souvent par des querelles.* Prov., *Jeu de main, jeu de vilain*, Les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés. — *C'est un rude jeu*, se dit D'un jeu qui va à fâcher ou à blesser quelqu'un. Prov., *Ce sont jeux de prince qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou absol., *Ce sont jeux de prince.* || Fig. et fam., *C'est un jeu à se rompre le cou, les jambes, etc.*, se dit D'une action qui expose à se tuer, etc. *Ce n'est pas un jeu d'enfant.* Se dit d'une affaire grave et sérieuse, ou D'un engagement dont on ne peut se dédire.—*Prendre quelque chose en jeu*, La prendre en plaisanterie. *Cela passe le jeu*, Cela passe la raileric. ‖ Famil., *Ce n'est qu'un jeu*, se dit D'une chose qu'on fait facilement. *Les plus grandes difficultés ne sont qu'un jeu pour lui.* — *Se faire un jeu de quelque chose*, Y mettre son plaisir. Ne se dit qu'en mauvaise part. *Il se fait un jeu de la tourmenter. Il se fait un jeu de sa douleur.* — Fig. et fam., *Le jeu lui plaît*, se dit D'une personne qui veut recommencer une chose qui lui plaît. ‖ *Jeux d'esprit*, Certains petits jeux qui demandent quelque agrément d'esprit. Fig., se dit aussi de certaines productions d'esprit qui sont tout à fait futiles, comme les charades, les énigmes, les bouts-rimés, les anagrammes, etc. — *Jeu de mots*, V. Mot. — Poétiq., *Les jeux de la scène*, Les représentations théâtrales. ‖ Fig., *Jeu de la nature*, Action de la nature qui produit une chose bizarre, extraordinaire, ou La chose même qui est ainsi produite. *La nature, dans ses jeux, est infiniment variée. Cette coquille est un jeu de la nature.* ‖ Fig. et poétiq., *Les jeux sanglants de Mars*, La guerre, les combats. — Fig., *C'est un jeu du hasard*, Ce n'est qu'un effet du hasard. *Les jeux de la fortune*, V. Fortune. ‖ Au plur., se dit, en poésie, De certaines divinités allégoriques qui sont censées présider à la gaieté, à la joie. *Les Jeux, les Ris, les Grâces. Les Jeux et les Amours. Etc.* = *Jeu* se dit le plus souvent D'un exercice de récréation qui est soumis à certaines règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. *Le biribi est un jeu de hasard. Les échecs sont un jeu de combinaison. Le brelan est un jeu de renvi. Un jeu sérieux, divertissant, ennuyeux. Les règles du jeu. Intéresser le jeu.* — Les phrases suivantes et d'autres semblables s'appliquent surtout aux Jeux de commerce ou de hasard, comme les cartes et les dés. *Aimer le jeu. Avoir la passion du jeu. Être adonné au jeu. Être âpre, ardent, attaché au jeu. Heureux, malheureux au jeu. Gagner, perdre au jeu. Vivre du jeu. Tromper au jeu. Le jeu l'a ruiné. Se mettre, s'engager au jeu. Sortir du jeu. On ne saurait le tirer du jeu. La perte, le gain, l'argent du jeu. Le hasard, la bizarrerie du jeu. Ceux qui regardent ne doivent point parler sur le jeu.* — Par ext., *Jeu de bourse*, se dit de Toute espèce de pari sur les fonds publics. ‖ *Académies de jeux* ou *Jeux publics*, Lieux où l'on donne à jouer à toutes sortes de jeux. *Maison de jeu*, Lieu où l'on ne joue ordinairement qu'à des jeux de hasard. ‖ *La ferme des jeux*, La ferme des maisons de jeu publiques. — *Il y a grand jeu dans cette maison*, Il s'y réunit beaucoup de joueurs. — *Tenir un jeu*, Donner à jouer chez soi ou en public. *On tient un jeu dans cette maison. Les gens qui tiennent des jeux dans une foire. Tenir le jeu de quelqu'un*, signif. Jouer pour lui. Absol., *Tenir jeu*, Continuer à jouer avec une personne qui perd. — *Couper jeu*, Se retirer avec gain, et ne vouloir pas tenir jeu. — *Mettre au jeu*, Donner, déposer son enjeu. — *L'argent qui est sur le jeu, sur jeu*, La somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu. — Aux Jeux de renvi, *Ouvrir le jeu*, Faire la première vade et ne point faire de renvi. — *Entrer en jeu*, se dit, à certains Jeux de cartes, De celui qui, ayant levé une main, est en état de jouer comme il lui plaît ; et Fig., signif. Entrer dans une affaire, dans une discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler, etc. *D'entrée de jeu*, V. Entrée. — *Se piquer au j.*, V. Piquer. — Fig. et fam., *Mettre quelqu'un en jeu*, Le citer sans sa participation, le mêler à son insu dans une affaire. *Il m'a mis en jeu mal à propos.* On dit aussi, *Mettre une chose en jeu*, La faire agir, l'employer. *Il mit en jeu toutes les ressources de son imagination.* — Figur. et prov., *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, se dit D'une chose qui ne mérite pas la peine qu'on se donne, la dépense qu'on fait. = Se dit Des règles du jeu, de la manière dont il convient de jouer ou dont une personne joue. *Il sait bien le jeu. Jouer le jeu. C'est le jeu, le vrai jeu. Ce n'est pas mon jeu que de jouer ainsi. Ce joueur a un jeu perfide.* ‖ Fig. et fam., *C'est son jeu*, se dit De celui qui fait précisément ce qui convient le mieux à ses intérêts, ce qu'il doit faire pour réussir. *C'est son jeu de tirer l'affaire en longueur.* On dit de même, *C'est un homme qui sait bien son jeu. Jouer bien son jeu*, Voy. Jouer. = L'ensemble des cartes qui sont venues à chacun des joueurs et dont il doit se servir ; Les points qu'on amène aux dés ; ou, en général, La situation dans laquelle on se trouve par rapport à quelque jeu que ce soit. *J'ai une carte de trop dans mon jeu. Il lui est venu beau jeu, bien du jeu. Il m'est rentré un jeu détestable. J'ai ruiné mon jeu en écartant. Cette carte raccommode mon jeu. On voit votre jeu. Cachez votre jeu. Montrez votre jeu. Vous m'avez donné beau jeu. J'ai fort mauvais jeu. Je n'ai point de jeu. Vous avez perdu à beau jeu. Mon jeu vaut mieux que le vôtre. Il ne joue jamais qu'à jeu sûr. Il ménage, il conduit bien son jeu. Il joue bien son jeu.* ‖ Figur. et fam., *Donner beau jeu, faire beau jeu à quelqu'un*, Lui présenter une occasion favorable de faire ce qu'il souhaite. On dit, dans un sens anal., *Avoir un beau jeu.* — *Jouer à jeu sûr*, Être certain du succès, des moyens qu'on emploie dans une affaire. *Perdre à beau jeu*, Echouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré. — *A tout venant beau jeu*, se dit Pour exprimer qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront. *A beau jeu beau retour*, se dit Pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou même qu'on l'a déjà rendue. — *Faire voir beau jeu à quelqu'un*, Le maltraiter, lui nuire par vengeance, par un mouvement de colère ; ou L'emporter sur lui dans une discussion. *Si on le fâche, on verra beau jeu*, se dit Pour exprimer qu'on ne peut s'attaquer à quelqu'un sans éprouver les effets de son ressentiment. — *Faire bonne mine à mauvais jeu*, V. Mine. *Cacher son jeu*, V. Cacher. *Avoir le jeu serré*, V. Serrer. ‖ Ce que l'on met au jeu. *Jouer gros jeu, petit jeu. Jouer un jeu d'enfer. Il joue un jeu à se ruiner. Faire le jeu.* — Au Brelan et aux autres jeux de renvi, on dit : *J'y vais du jeu, je suis du jeu* ; et, par abrév., *J'en suis*, Pour avertir que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. *Jouer beau jeu*, Jouer le jeu que les autres veulent. ‖ Fig. et fam., *Jouer un gros jeu, jouer un jeu à se perdre*, S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa fortune, pour sa vie. *Tirer son épingle du jeu*, Voy. Épingle. ‖ Au Jeu de paume, se dit De chacune des divisions de la partie. *Une partie de quatre jeux. Jouer en six jeux. Gagner le premier jeu. Ils sont à deux de jeu.* — Figur. et famil., *Être à deux de jeu*, se dit de Deux personnes qui ont l'une à l'égard de l'autre un avantage ou un désavantage égal. On le dit aussi de Deux personnes qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices, et de Deux personnes qui ont été également maltraitées dans quelque affaire. ‖ Lieu où l'on joue à certains jeux. *Entrer dans un jeu de paume. Il a fait faire un jeu de boule dans son jardin.* ‖ Ce qui sert à jouer à certains jeux. *Un jeu d'échecs. Un jeu de cartes. Un jeu de quilles. Un jeu neuf. Un jeu complet. Il manque une carte à ce jeu.* — Figur., en T. Marine, on dit : *Un jeu d'avirons*, Le nombre d'avirons nécessaires pour un canot ; *Un jeu de voiles*, L'assortiment complet de toutes les voiles d'un bâtiment. = *Jeux*, au pluriel, se dit Des spectacles publics des anciens, comme les courses, les luttes, les combats de gladiateurs, etc. ‖ *Jeux de prix*, se dit, en parlant Des peuples anciens et des modernes, Des exercices qui exigent de la force, de l'agilité ou de l'adresse, comme la course, le jeu de l'arc, le tir au fusil, et dans lesquels un prix est destiné au vainqueur. ‖ *Jeux floraux*, Voy. Floral. = Se dit Du maniement de certaines armes. *Le jeu de la hallebarde. Le jeu de la pique. Le jeu du bâton à deux bouts. Le jeu de l'espadon.* Vx. ‖ La manière de faire des armes. *J'ai étudié son jeu. Son jeu est de porter en parant. Etc.* — Fig. et fam., *Savoir le jeu de quelqu'un*, Connaître sa manière d'agir. = Manière de jouer d'un instrument de musique. *Avoir le jeu brillant, large, hardi. Un jeu doux, pur, délicat.* ‖ Fig. et famil., *C'est le vieux jeu*, se dit De certaines vieilles habitudes ou de plaisanteries rebattues. ‖ *Jeu de viole*, se disait autrefois De quatre ou cinq violes de différentes grandeurs pour jouer les différentes parties de la musique. *Jeu d'orgues*, Voy. Orgues. = Manière dont un comédien remplit ses rôles. *Ce comédien a le jeu brillant, touchant, pathétique. Il a le jeu noble. Le jeu de cette actrice charme tous les spectateurs.* ‖ *Jeu de théâtre*, se dit De certains effets de scène qu'on produit surtout par les gestes et par les expressions du visage. *Jeu muet. Ces jeux de théâtre produisent toujours beaucoup d'effet.* — Prov., *C'est un jeu joué*, se dit D'une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes. = *Jeu* se dit Du mouvement d'une chose qui tend à produire un effet. *Le jeu d'un ressort. Le jeu d'une serrure. Le jeu des différentes parties d'une machine. Étudier le jeu des organes du corps humain.* — Figur., *Le jeu de la machine politique. Le jeu des passions humaines.* ‖ On dit encore, *Donner du jeu à un ressort, à une fenêtre, à un balancier*, Procurer de l'aisance au mouvement qu'ils doivent avoir. On dit, dans le même sens, *Ce balancier n'a pas assez de jeu. Cette porte a trop de jeu.* — Fig., en T. Peinture, *Il y a du jeu dans cette composition*, se dit D'un tableau où les objets ne sont point entassés, où il y a du jour et de l'espace entre les personnages. = T. Archit. hydraul. *Jeu d'eau*, se dit de La diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau en variant celle des ajutages.

Enc. — On distingue communément les *Jeux* en trois grandes catégories, les *jeux corporels*, les *jeux intellectuels*, et les *jeux de hasard*. La première comprend tous les exercices qui ont pour objet de développer les forces, l'agilité, l'adresse, la grâce, etc. Tels étaient les *jeux du gymnase* et du *cirque* chez les anciens, les *joutes* et les *tournois* du moyen âge. Aujourd'hui ces jeux sont généralement tombés en désuétude, et nous n'en avons plus que les diminutifs, comme la *danse*, les *boules*, la *balle*, et quelques jeux d'enfants, tels que les *barres*, la *corde*, le *cerceau*, etc. — Les *Jeux intellectuels* comprennent les *jeux d'esprit* et les *jeux de calcul* ou de *combinaison*. Les jeux d'esprit sont les *énigmes*, les *charades*, les *bouts-rimés*, etc. ; les jeux de combinaison les plus usités sont les *dames* et les *échecs*. Les *Jeux de hasard* sont fort nombreux ; nous citerons les *dés*, la *roulette*, le *loto*, et divers jeux de cartes, tels que le *lansquenet*, le *baccarat*, etc. On range également dans cette catégorie les *jeux mixtes*, où l'on peut, à l'aide du calcul et de certaines combinaisons, corriger plus ou moins les chances du hasard, comme dans le *trictrac*, les *dominos*, ainsi que dans la plupart des jeux de cartes qui se jouent en société, tels que la *bouillotte*, le *boston*, le *whist*, l'*écarté*, etc.

Les jeux de pur hasard sont prohibés par la loi, soit lorsqu'ils se tiennent dans un lieu public, soit lorsqu'ils ont lieu dans une maison particulière où le public peut être admis. En conséquence, le Code Pénal punit d'un emprisonnement de 2 à 6 mois et d'une amende de 100 à 6000 fr., ceux qui tiennent dans leur maison un jeu de hasard où le public est admis, ainsi que ceux qui établissent des jeux de ce genre dans les rues et places publiques. En outre, tous les appareils employés au service des jeux, fonds, effets, lots, etc., sont confisqués. Mais le législateur ne pouvant poursuivre la passion du jeu jusque dans l'enceinte de la demeure privée, il a cherché à l'atteindre indirectement. A cet effet, le Code Nap. n'accorde aucune action pour le paiement d'une dette de jeu. Néanmoins lorsque le perdant a volontairement payé, il ne peut répéter ce paiement, à moins qu'il n'y ait eu, de la part du gagnant, dol, supercherie ou escroquerie. Cependant les jeux qui tiennent à l'adresse ou à l'exercice du corps, comme les assauts d'armes, les courses à pied et à cheval, le jeu de paume, etc., ayant un certain but d'utilité sociale, la convention qui tend à les intéresser dans une certaine mesure, est exceptée de la juste défaveur qui s'attache en général au jeu, et la loi ne refuse plus l'action en paiement. Encore faut-il, même dans ce cas, que la somme ne soit pas excessive (C. Nap. 1965 à 1967). — Tandis que, d'un côté, la loi interdisait les jeux de hasard, de l'autre l'administration autorisait encore, il y a quelques années, l'ouverture de maisons de jeu publiques tenues par des entrepreneurs qui payaient, pour ce privilége, une ferme considérable. La loi du 18 juill. 1836 fit disparaître cette contradiction choquante, et les tripots patentés par le gouvernement furent irrévocablement fermés le 31 déc. 1837. L'Angleterre a imité la France en 1853 ; mais en Allemagne, les infâmes repaires subsistent encore.

Archéologie. — Dans l'antiquité grecque et romaine, on donnait le nom de *Jeux* (*ludi*), à l'ensemble des spectacles, des courses, des luttes, des représentations dramatiques qui se célébraient, en Grèce et à Rome, à certaines époques solennelles, soit en l'honneur des dieux et des héros, soit à l'occasion de quelque événement mémorable, soit aux funérailles d'un personnage éminent.

I. Nous parlerons d'abord des jeux de la Grèce, et ensuite de ceux qui étaient en usage chez les Romains.

A. Les *Jeux Olympiques* (ὀλύμπια) étaient la plus importante des fêtes nationales de la Grèce. Ils se célébraient en Élide, dans une petite plaine située à l'ouest d'Élis, et bornée au nord et au nord-ouest par les monts Cronius et Olympe, au sud par le fleuve Alphée, et à l'ouest par le Cladeus, affluent de l'Alphée. Le nom d'Olympie ne désignait point une ville, mais plutôt une réunion de temples et de monuments publics, érigés successivement à l'occasion des jeux. L'origine de ces jeux est très-obscure, et il circulait dans la Grèce diverses légendes à ce sujet. L'une en attribuait l'établissement à Hercule Idéen ; une autre à Hercule fils d'Alcmène ; une troisième à Atrée, etc. Une tradition qui a été adoptée par Strabon rapportait leur institution au retour des Héraclides dans le Péloponèse : ils auraient été établis par les Étoliens réunis aux Éléens. Leur célébration ayant été interrompue par les troubles qui accompagnèrent l'invasion dorienne, ils furent remis en honneur, conformément à un oracle de Delphes, par Iphitus, roi d'Élide, avec le concours de Lycurgue, le législateur de Sparte, et de Cléosthènes de Pise. Cette restauration eut lieu, suivant les uns, l'an 884, et suivant les autres, l'an 828 av. J.-C. C'est à Iphitus que les Grecs attribuaient l'établissement de la trêve sacrée (ἐπεχείρια), en vertu de laquelle toute hostilité entre nations helléniques devait être suspendue pendant le mois où avait lieu la célébration des jeux. Cette trêve était proclamée par des hérauts de paix (σπονδοφόροι) que les Éléens envoyaient dans toute la Grèce. Le territoire de l'Élide en particulier était regardé comme inviolable pendant la trêve, et y porter atteinte était un sacrilége. Depuis cette époque, ils furent célébrés sans interruption jusqu'à l'an 394 de notre ère, où l'empereur Théodose les interdit. Les jeux Olympiques étaient quinquennaux, c.-à-d. que, suivant la manière de compter des anciens, il s'écoulait quatre années pleines entre chaque célébration de cette solennité. Cet espace de quatre années constituait une *Olympiade* (v. ce mot). Les jeux avaient lieu à la pleine lune qui suivait le solstice d'été, laquelle tombait ordinairement dans le mois attique Hécatombéon. La fête était consacrée à Jupiter Olympien, dont le temple passait pour une des merveilles architecturales de la Grèce : c'était dans le temple d'Olympie que se trouvait la fameuse statue de

Jupiter par Phidias. Au reste, la plupart des dieux avaient des temples et des autels à Olympie.

A l'origine, les populations seules du Péloponèse prirent part à ces jeux, mais, à mesure que leur renommée s'étendit, les habitants des autres parties de la Grèce s'y rendirent également, de manière qu'ils devinrent peu à peu la grande fête nationale des peuples helléniques. Nul ne pouvait y figurer comme acteur s'il n'était de pure race grecque. Les étrangers ne pouvaient y paraître que comme spectateurs, et les esclaves en étaient absolument exclus. Parmi les citoyens grecs eux-mêmes, ceux qui avaient encouru, dans leur propre pays, la peine de l'atimie, ou qui avaient commis quelque infraction aux lois divines, n'étaient pas admis à disputer les prix. L'exclusion pouvait même frapper une cité tout entière. C'est ainsi que les Lacédémoniens, pendant la 90ᵉ olympiade, furent exclus des jeux, parce qu'ils n'avaient pas payé l'amende à laquelle on les avait condamnés pour avoir violé le territoire éléen. Lorsque la race hellénique eut envoyé des colonies en Asie, en Afrique et dans plusieurs parties de l'Europe, les athlètes de ces divers pays furent admis à figurer aux jeux comme acteurs. Enfin, après l'asservissement de la Grèce par les Romains, ceux-ci purent aussi disputer les prix. On vit alors deux empereurs, Tibère et Néron, remporter la victoire. Pausanias parle d'un sénateur romain qui obtint aussi le même honneur.—A l'exception de la prêtresse de Cérès, il était interdit aux femmes, sous peine de mort, d'assister aux jeux, et même de traverser l'Alphée pendant tout le temps que durait leur célébration. Les historiens ne citent qu'un seul cas où cette défense fut enfreinte, et la coupable, ayant été reconnue, ne fut pardonnée que parce que son père, ses frères et son fils, avaient été proclamés vainqueurs. Néanmoins il était permis aux femmes d'envoyer des chars pour la course, et la première dont les chevaux remportèrent le prix fut Cynisca, fille d'Archidamus et sœur d'Agésilas. Enfin, on renonça peu à peu à la sévérité des premiers temps, et tous les sexes indistinctement purent jouir du spectacle. — Les jeux Olympiques réunissaient un nombre immense de spectateurs. Les divers États de la Grèce s'y faisaient représenter officiellement par des députés (θεωροί), qui étaient toujours choisis parmi les citoyens les plus illustres et les plus riches, et qui s'efforçaient d'y paraître de la manière la plus propre à donner une idée avantageuse de leur cité. On accourait avec d'autant plus d'empressement à Olympie, que ces fêtes étaient à la fois des lieux de réjouissance et des espèces de grandes foires auxquelles se rendaient les marchands de toutes les parties du sol hellénique.

Dans les jeux Olympiques, on distinguait les jeux proprement dits (ἀγὼν ὀλυμπιακὸς, ἄεθλων ἅμιλλαι, etc.) et les cérémonies (ἑορτή) : celles-ci se composaient de processions, de sacrifices aux dieux et de banquets en l'honneur des vainqueurs. Les jeux consistaient en exercices de force ou d'adresse, dont le nombre alla toujours en augmentant. Pendant les treize premières olympiades, on ne connut que la course à pied simple (δρόμος), où les concurrents n'avaient qu'à parcourir une seule fois la longueur du stade. La quatorzième olympiade vit introduire la course à pied double (δίαυλος), ainsi nommée parce qu'elle était le double de la première. On vit ensuite successivement paraître : la course à pied appelée δόλιχος, où il fallait parcourir de 6 à 24 fois le même espace (15ᵉ ol.), la lutte et le pentathle (18ᵉ ol.), le pugilat (23ᵉ ol.), la course en char (25ᵉ ol.), la course à cheval et le pancrace (33ᵉ ol.). Un peu plus tard, les enfants furent admis à disputer des prix de lutte et de course à pied (37ᵉ ol.), même de pentathle (38ᵉ ol.) et de pugilat (41ᵉ ol.), mais ceux de pentathle furent supprimés presque aussitôt. On imagina encore la course à pied des hoplites, dans laquelle les concurrents étaient pesamment armés (65ᵉ ol.), puis la course des chars avec des mulets pour attelage (70ᵉ ol.), une course spéciale pour les juments (71ᵉ ol.), et des courses de chars attelés de deux chevaux (93ᵉ ol.). Les courses de mules et de juments furent supprimées au bout de quelques années. On institua encore des prix pour les hérauts et les trompettes (96ᵉ ol.), pour la course en char avec quatre poulains (99ᵉ ol.) et avec deux seulement (131ᵉ ol.), pour le pancrace exécuté par des enfants 145ᵉ *ol.*). Enfin, il y avait aussi une course à cheval pour les enfants, mais on ignore l'époque de son introduction. La plupart des exercices qui précèdent existaient déjà dans les temps héroïques. On attribue aux Éléens l'introduction de tous ceux où figuraient les enfants, ainsi que celle de la course des hommes armés, de la course des chars attelés de mules, et des courses de juments et de poulains. Les concours de hérauts et de musiciens paraissent aussi dater d'une époque postérieure à l'âge héroïque.—Suivant Pausanias, les jeux Olympiques ne durèrent d'abord qu'un jour ; mais, vers la 77ᵉ olympiade, on fut obligé d'adopter de nouvelles dispositions, parce qu'il était impossible d'exécuter dans un si court espace de temps tous les exercices qui étaient alors usités. D'après Krause, les jeux duraient cinq jours. Le premier était consacré aux sacrifices, au classement des concurrents, au concours des trompettes, et l'on terminait par les exercices des enfants, lesquels avaient lieu dans l'ordre suivant : course à pied, lutte, pugilat, pentathle, pancrace, et course à cheval. Le troisième jour, qui semble avoir été le plus important, était rempli par les exercices des hommes faits : on commençait par la course à pied ordinaire ; puis venaient le δίαυλος, le δόλιχος, la lutte, le pugilat, le pancrace, et la course des hoplites. Le quatrième jour, avait lieu le pentathle, ainsi que les courses des chars et celles à cheval, peut-être même le concours des hérauts. Enfin, le cinquième jour semble avoir été destiné à de nouveaux sacrifices, aux processions, et aux banquets que les Éléens donnaient aux vainqueurs.

La direction et la présidence des jeux Olympiques appartint d'abord aux habitants de Pise ; mais elle passa ensuite à ceux d'Élée, qui la conservèrent toujours depuis. Ceux-ci la confiaient à des magistrats spéciaux appelés *Hellanodices* (ἑλλανοδίκαι), qui étaient désignés par la voie du sort, et dont les fonctions n'avaient vraisemblablement d'autre durée que celle des fêtes. nombre de ces magistrats varia selon les temps : il y en avait 10 à l'époque où écrivait Pausanias. Les Hellanodices portaient une robe de pourpre et avaient dans le stade des siéges placés de manière qu'ils pussent surveiller tout ce qui s'y passait. Outre la police de la solennité, ils étaient chargés de décerner les prix et de les remettre aux vainqueurs. Le seul prix donné à ces derniers consistait en une couronne d'olivier ; on y joignait une branche de palmier comme symbole de la victoire. Enfin, on érigeait des statues aux vainqueurs, et leurs succès constituaient un titre de gloire, non-seulement pour leurs familles mais encore pour leurs villes natales, qui leur accordaient presque toujours des priviléges plus ou moins importants. Les mêmes usages existaient d'ailleurs pour les autres jeux. V. ATHLÈTE.

Comme une foule de citoyens de toutes les cités grecques accouraient aux jeux Olympiques, cette solennité fournissait aux écrivains et aux artistes une admirable occasion de faire connaître leurs œuvres. En conséquence, les peintres et les sculpteurs exposaient leurs tableaux et leurs statues à Olympie, et les auteurs y faisaient lecture de leurs œuvres les plus importantes. C'est ainsi qu'Hérodote, dit-on, lut son histoire à la Grèce assemblée ; mais, quoi qu'il y ait lieu de douter de l'exactitude de ce récit, il est certain que d'autres écrivains, tels que le sophiste Hippias, Prodicus de Céos, Anaximène, l'orateur Lysias, Dion Chrysostôme, mirent à profit ce mode de publicité. Au reste, ces lectures et ces expositions d'œuvres d'art n'étaient point des concours, et ne faisaient point partie de la fête.

B. Les *Jeux Isthmiques* (ἴσθμια) étaient ainsi appelés parce qu'ils se célébraient à l'isthme de Corinthe. Ils avaient été institués à l'origine par Sisyphe, roi de cette ville, en l'honneur de Mélicerte, appelé aussi Palæmon. Ils avaient lieu primitivement la nuit, et, comme Plutarque le remarque, tenaient beaucoup plus du caractère des mystères que de celui d'une grande solennité nationale. Après l'époque de Thésée, ils furent consacrés à Neptune, et cette innovation est attribuée à ce héros lui-même, qui, suivant une légende, était fils du dieu des mers, et qui avait voulu, en réformant les jeux Isthmiques, imiter Hercule, fondateur de ceux d'Olympie. La direction des jeux appartenait aux Corinthiens ; mais Thésée y réserva aux Athéniens une place d'honneur. Après avoir été suspendus pendant le règne des Cypsélides à Corinthe, c.-à-d. pendant environ 70 ans, les jeux Isthmiques devinrent peu à peu une des grandes fêtes nationales de la Grèce, et à partir de la 49ᵉ olympiade, ils furent célébrés régulièrement de trois ans en trois ans, c.-à-d. la première et la troisième année de chaque olympiade. La première année de l'olympiade, la fête tombait au mois d'Hécatombéon ; et la troisième, elle avait lieu au mois de Munychion ou de Thargélion. L'an 228 av. J.-C., les Romains obtinrent le privilége de prendre part aux jeux Isthmiques. Ce fut pendant leur célébration que, l'an 196 avant J.-C., le consul Flaminius proclama, au milieu d'une immense assemblée, l'indépendance de la Grèce. — Les exercices qui avaient lieu aux jeux Isthmiques étaient les mêmes que ceux dont on disputait le prix à Olympie ; mais, en outre, il y avait, entre les musiciens et les poëtes, des concours auxquels les femmes mêmes pouvaient prendre part. En effet, Plutarque dit, d'après Polémon, qu'il existait dans le trésor de Sicyone un livre d'or offert par une femme poëte, Aristomaque, après avoir remporté le prix aux jeux isthmiques. Sous l'empire, le caractère des jeux éprouva de profondes altérations par l'introduction des combats d'animaux féroces. — Dans le principe, le prix décerné aux vainqueurs consistait en une couronne de branches de pin, à laquelle on substitua plus tard une couronne de lierre, pour revenir ensuite au pin. La gloire du vainqueur était célébrée par les poëtes dans des odes appelées *Épinikia*, c.-à-d. chants de triomphe, dont les œuvres de Pindare nous offrent de magnifiques exemples. Les jeux Isthmiques subsistèrent jusqu'au IVᵉ siècle de notre ère.

C. Les *Jeux Néméens* (νέμεα, νεμαια, νεμεῖα) se célébraient au bourg de Némée, près de Cléone, dans l'Argolide. Leur institution est attribuée par plusieurs légendes aux sept chefs devant Thèbes, qui les auraient fondés en commémoration de la mort d'Opheltes, et par d'autres à Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée. Ces jeux, ainsi que nous l'apprend Pindare, avaient lieu en l'honneur de Jupiter. Dans le principe, ils eurent un caractère exclusivement militaire, car les guerriers et leurs fils pouvaient seuls y figurer ; mais ensuite, tous les Grecs y furent admis, et dès lors on y introduisit divers exercices gymnastiques et des concours de musique. Le vainqueur recevait une couronne d'olivier, qui fut ensuite remplacée par une couronne d'ache. La direction et la présidence des jeux Néméens appartint, suivant les temps, à Cléone, à Corinthe et à Argos. Les juges qui décernaient les prix étaient vêtus de robes noires. — La célébration des jeux Néméens, du moins à partir de la 53ᵉ olympiade, avait lieu régulièrement au commencement de chaque seconde année olympique, pendant l'hiver, et aussitôt après celui de la quatrième, pendant l'été. En 208 av. J.-C., les jeux Néméens furent présidés par Philippe, roi de Macédoine. Plus tard, Quintus Flaminius y proclama la liberté des Argiens. Il ne paraît pas que ces jeux aient subsisté aussi longtemps que les précédents, car il n'en est pas question dans les écrivains postérieurs au règne d'Adrien.

D. Les *Jeux Pythiques* ou *Pythiens* (πύθια) se célébraient dans le voisinage de Delphes, anciennement Pytho, en l'honneur d'Apollon, de Diane et de Latone. La plaine de Crissa, où ils avaient lieu, renfermait à cet effet un hippodrome, un stade et un théâtre. Il est probable qu'il y avait aussi, comme à Olympie, un gymnase et d'autres édifices du même genre. Il arriva une fois que les fêtes furent célébrées à Athènes, d'après l'ordre de Démétrius Poliorcète, parce que les Étoliens se trouvaient maîtres des passages qui conduisaient à Delphes. La plupart des légendes attribuaient l'établissement des jeux Pythiques à Apollon lui-même ; d'autres cependant leur donnaient divers héros pour fondateurs, Amphictyon, Adraste, Diomède, etc. Il paraît qu'à l'origine, la fête consistait simplement en cérémonies religieuses, dans lesquelles on chantait des hymnes. Bientôt ces hymnes donnèrent lieu à des concours poétiques et musicaux, auxquels on joignit plus tard la plupart des exercices gymnastiques et équestres usités dans les autres jeux. Cette innovation commença à s'introduire aux jeux qui furent célébrés la troisième année de la 48ᵉ olympiade (586 av. J.-C.), c.-à-d. à l'époque même où les Delphiens, qui jusqu'alors avaient rempli les fonctions d'*Agonothètes* des jeux, en cédèrent la direction et la surveillance aux Amphictyons. En outre, les jeux qui auparavant se célébraient de neuf ans en neuf ans, ou mieux chaque huitième année, devinrent alors quinquennaux, comme les jeux Olympiques, et donnèrent lieu à la création de l'ère des *Pythiades*, la pythiade ayant précisément la même durée que l'olympiade. La première année de la pythiade correspondait à la troisième de l'olympiade. Les jeux Pythiques, ainsi que le croient la plupart des archéologues, se célébraient au printemps, pendant le mois de Bysius, lequel était le même que le mois attique de Munychion. Ils duraient plusieurs jours, mais on ignore le nombre de ces derniers. — Les jeux Pythiques attiraient une multitude de citoyens de tous les pays helléniques. En outre, les cités qui faisaient partie de l'amphictyonie de Delphes y envoyaient régulièrement des *théories :* celles d'Athènes étaient toujours particulièrement brillantes. L'empressement avec lequel on se rendait à Delphes provenait principalement de l'importance qu'y avaient les concours littéraires et artistiques. Aussi étaient-ils, sous ce rapport, infiniment supérieurs aux grandes fêtes d'Olympie. La direction des jeux et le soin de décerner les prix étaient confiés par les Amphictyons à des commissaires spéciaux appelés *Épimélètes* (ἐπιμεληται). Quant aux prix, ils consistaient en couronnes de laurier ; le vainqueur obtenait, en outre, une branche de palmier, et il avait le droit de faire ériger sa statue dans la plaine de Crissa. On ignore à quelle époque les jeux Pythiques cessèrent d'être célébrés, mais il est vraisemblable qu'ils durèrent autant que ceux d'Olympie, c.-à-d. jusqu'à l'année 394 de notre ère.

E. Les jeux Olympiques, Isthmiques, Néméens et Pythiques étaient des panégyries, c.-à-d. des fêtes communes à tous les peuples de race hellénique ; à défaut d'un lien politique plus étroit, il y avait au moins entre eux ce lien religieux. Au reste, chacune des cités de la Grèce et des colonies grecques dispersées autour de la Méditerranée solennisait les grandes fêtes qui lui étaient propres par des cérémonies et des jeux analogues à ceux dont nous venons de parler. Parmi ces fêtes, nous mentionnerons les *Jeux Olympiques* célébrés en l'honneur de Jupiter Olympien à Athènes, à Smyrne, à Éphèse, à Pergame, etc. ; les *Jeux Pythiques* de Délos, de Mégare, d'Ancyre, etc. ; les *Hérées* et les *Hécatombées*, qui se célébraient à Argos en l'honneur de Junon ; les *Panathénées*, ou grande fête de Minerve, à Athènes ; les *Héraclées*, qui avaient lieu à Thèbes en l'honneur d'Hercule ; les *Dioscuries*, célébrées par les Cyrénéens pour honorer les Dioscures, c'est-à-dire Castor et Pollux ; les *Hyacinthies* et les *Carnéies*, qui étaient propres à la Laconie ; les *jeux de Tlépolème*, qui se célébraient à Rhodes ; les *Mégalésclépies* d'Épidaure, en l'honneur d'Esculape, etc. Cette dernière fête, ainsi que les Panathénées et quelques autres, admettait, outre les jeux ordinaires, des combats de poëtes et de musiciens.

II. A Rome, sans être aussi importants que chez les nations helléniques, les jeux constituaient encore de véritables fêtes nationales auxquelles toutes les classes de la société accouraient. On les distinguait en *publics* (*Ludi publici*) et *privés* (*Ludi privati*), suivant que les frais en étaient payés par l'État ou par de simples particuliers. De plus, outre les épithètes de *stati*, *imperativi* et *votivi*, qui leur étaient communes avec les féries (v. ce mot), on les divisait en *Ludi circenses* et *Ludi scenici*, suivant qu'ils avaient lieu au cirque ou au théâtre. Dans le premier cas, ils consistaient dans les exercices que nous avons décrits aux mots CIRQUE et GLADIATEURS, tandis que, dans le second, ils se composaient de représentations dramatiques. Leur direction appartenait le plus généralement aux édiles.

A. Les *Jeux Apollinaires* (*L. Apollinares*) furent institués, pendant la seconde guerre punique, après la bataille de Cannes (212 av. J.-C.), pour obéir à un oracle trouvé dans les livres de l'ancien devin Marcius (*Carmina marciana*). Ils avaient pour objet d'obtenir la protection d'Apollon pour chasser les Carthaginois de l'Italie et préserver la république de tout danger. Indiqués d'abord pour une seule et unique fois, ils furent célébrés de nouveau l'année suivante, et un sénatus-consulte décida qu'ils le seraient désormais tous les ans. Ces jeux avaient lieu dans le grand cirque, sous la présidence du préteur urbain, et les citoyens qui y assistaient portaient des couronnes sur la tête. Pendant quelques années, leur célébration se fit à des époques variables, mais, l'an 208 av. J.-C., le préteur urbain L. Licinius Varus leur fit assigner le 6 juillet. Toutefois il paraît que, sous l'empire, on changea ce jour, et on les fixa au 26 mai.

B. Les *Jeux d'Auguste* (*L. Augustales*) se célébraient à Rome, à Naples, à Alexandrie et dans plusieurs autres villes, en l'honneur de l'empereur de ce nom. L'époque où on les solennisait variait suivant les localités. C'était, tantôt le jour où la victoire d'Actium fut connue du sénat, tantôt le jour anniversaire de la naissance d'Auguste ; ailleurs on préférait le jour où ce prince avait fait son entrée à Rome, etc.

C. *Jeux de Bacchus* (*L. Liberales*). V. BACCHANALES.

D. Les *Jeux Capitolins* (*L. Capitolini*) avaient été établis, sur la proposition du dictateur Camille (387 avant J.-C.), après la retraite des Gaulois, pour témoigner la reconnaissance publique à Jupiter capitolin. On ignore à quelle époque ils se célébraient. Tombés en désuétude sous les premiers empereurs, ils furent renouvelés par Domitien.

E. *Jeux floraux* (*L. florales*). V. FLORAL.

F. Les *Grands jeux* ou *Jeux romains* (*L. circenses*, *magni* ou *romani*) étaient les plus grandes solennités de cette espèce. Ils étaient annuels et duraient sept jours, du 4 au 12 sept. Ils étaient consacrés, suivant les uns, à Jupiter, à Junon et à Minerve ; suivant les autres, à Jupiter, à Consus et à Neptune.

G. Les *Jeux Mégalésiens* ou *Mégalésies* (*L. Megalenses* ou *Megalesia*) étaient célébrés en l'honneur de Cybèle. Ils furent institués quand la statue de cette déesse fut transportée de Pessinonte à Rome (203 av. J.-C.), et fixés régulièrement, douze ans après, au 4 avril de chaque année. La fête durait six jours ;

les deux premiers étaient consacrés aux cérémonies religieuses, et les autres aux jeux, qui consistaient exclusivement en représentations dramatiques. Les Mégalésies étaient présidées par les édiles curules ; les magistrats y paraissaient vêtus de la prétexte et de la toge de pourpre. C'est peut-être à cause de leur caractère pacifique, comparé aux sanglants spectacles du cirque, que ces jeux devaient le nom de *très-chastes* (*maxime casti*) sous lequel on les désignait quelquefois.

H. Les *Jeux Plébéiens* (*L. Plebeii*) avaient probablement été établis pour célébrer la réconciliation des patriciens avec les plébéiens, après la double retraite de ces derniers sur le mont Sacré et sur le mont Aventin. Ils avaient lieu, chaque année, du 16 au 19 nov., sous la présidence des édiles plébéiens.

I. Les *Jeux Séculaires* (*L. Sæculares*) n'étaient point, malgré leur nom, des jeux que l'on célébrât régulièrement chaque siècle. Avant l'empire, ils étaient simplement appelés *Ludi Taurii* ou *Terentini*. *Parmi les traditions relatives à l'institution de ces* jeux, la moins invraisemblable est celle qui la place sous le règne de Tarquin le Superbe. Une maladie redoutable sévissant dans le Latium, on institua des jeux pour fléchir les dieux infernaux, et l'on sacrifia à ces divinités des vaches stériles, en latin *tauræ*. En outre, ces jeux et ces sacrifices eurent lieu au champ de Mars, dans un endroit de ce champ qu'on appelait *Terentum*. De là les noms donnés à ces jeux. La célébration de ces fêtes paraît n'avoir été répétée qu'à de longs intervalles, et fort irrégulièrement, car elle n'avait lieu qu'à l'occasion de quelque calamité extraordinaire, et toujours en l'honneur des divinités infernales. On ne peut rien dire de certain sur le nombre de fois que furent célébrés ces jeux jusqu'à l'époque d'Auguste. Ce dernier, devenu maître de l'empire, les fit célébrer avec une pompe extraordinaire, dans l'été de l'an 17 av. J.-C., mais en changeant leur nom et leur signification, car des sacrifices furent offerts à tous les grands dieux, et dans ces sacrifices Pluton et Proserpine ne figurèrent qu'au dernier rang. Outre les sacrifices qui eurent lieu au champ de Mars, dans le Tarentum, on en offrit aussi dans tous les temples de Rome. La fête dura trois jours et trois nuits : des jeux et des représentations de toutes sortes furent donnés au peuple dans tous les cirques et dans tous les théâtres. C'est à l'occasion de ces fêtes qu'Horace, sur la demande d'Auguste, composa son beau *Chant séculaire* (*Carmen seculare*), qui fut en effet chanté dans le temple d'Apollon. Après Auguste, il y eut encore trois célébrations des Jeux séculaires : la première sous Claude (47 ap. J.-C.), la seconde sous Domitien (88 ap. J.-C.), et la troisième sous Philippe (248 ap. J.-C.), ou environ 1000 ans après la fondation de Rome.

J. Parmi les jeux en usage dans l'ancienne Rome, nous nommerons encore les *Jeux des carrefours* (*L. compitales*), établis *par Tarquin l'Ancien en l'honneur des Lares des carrefours* (*lares compitales*); les *Jeux de Mars* (*L. Martiales*), qui étaient consacrés au dieu Mars; les *Jeux* appelés *Ludi natalitii*, qui avaient lieu le jour anniversaire de la naissance de l'empereur; les *Jeux Palatins* (*L. Palatini*), établis par Livie en l'honneur d'Auguste, et qui se célébraient sur le mont Palatin; les *Jeux des pêcheurs* (*L. piscatorii*), qui étaient offerts aux pêcheurs, le jour de leur fête, par le préteur urbain ; les *Jeux questoriaux* (*L. quæstorii*), institués par Claude, qui força les questeurs à les donner au peuple à leur entrée en charge, etc. Ces derniers appartenaient, ainsi que ceux appelés *Jeux des pontifes* (*Ludi pontificales*), à la classe des *Jeux honoraires* (*L. honorarii*), que les magistrats ou les particuliers offraient, à leurs frais, à la population de Rome, afin de capter sa bienveillance.

JEUDI. s. m. (lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Le cinquième jour de la semaine. *J. passé. J. prochain. De j. en huit. Le j. gras*, Le jeudi qui précède le mardi gras. *Le j. saint*, ou *J. de l'absoute*, ou *J. absolu*, Le jeudi de la semaine sainte. — Prov. et popul., *La semaine des trois jeudis*, Jamais. *Je vous le rendrai la semaine des trois jeudis.*

JEUN (A). loc. adv. (latin. *jejunus*). Se dit D'une personne qui n'a rien mangé de la journée. *Je suis encore à j. Il faut prendre ce remède à j. Ne restez pas si longtemps à jeun.*

JEUNE. adj. 2 g. (lat. *juvenis*). Qui n'est pas avancé en âge. *Un j. enfant. Un jeune garçon. Un j. homme. Une j. fille. Une j. femme. Je l'ai connu tout j. Elle est trop j. pour se marier. Les jeunes gens sont présomptueux. Il fait le j. homme. Elle fait la j. Il commence à n'être plus j. Un j. cœur s'enflamme aisément. C'est un j. fou. Il est plus j., il est moins j. que moi de deux ans.* ‖ Se dit par rapport Aux emplois, aux dignités qu'on ne donne ordinairement qu'à des hommes d'un certain âge. *Il est bien j. pour un emploi si important. Il a été fait chancelier bien j. Il fut général très-j.* — Se dit aussi par opposit. à Aîné et à Ancien. *Un tel, le j. Raymond j., épicier. Denys le j. Pline le j.* ‖ Au sens moral et dans le style élevé, se dit De ce qui appartient, de ce qui est propre à une personne jeune. *De jeunes ardeurs. De jeunes désirs. Un jeune cœur. Ces récits enflammaient son j. courage.* — *Le j. âge*, L'âge, le temps où l'on est jeune. *Dès son plus j. âge.* Poét., *Dans ses jeunes années. Dans ma j. saison.* Fam., *Dans son j. temps, etc. Cette couleur est j.*, Elle ne convient qu'à des personnes jeunes. — Figur. et famil., *Une j. barbe*, V. Barbe. ‖ Par extens., Celui qui a encore quelque chose de la vigueur, de l'agrément, ou des inclinations de la jeunesse. *Il ne vieillit point, il est toujours j.* On dit, dans le même sens : *Il a le visage aussi j. que s'il n'avait que vingt ans. Avoir la voix j. Il a l'esprit j., l'humeur j., le cœur j. Avoir encore le goût j., les goûts jeunes.* ‖ Se dit D'une personne étourdie, évaporée, qui n'a point encore l'esprit mûr. *Mon Dieu, qu'il est j. Je crois qu'il sera longtemps j., qu'il sera toujours j.* ‖ En parlant Des animaux, se dit surtout par rapport à l'âge qu'ils vivent ordinairement. *Un j. chien. Un j. chat. Un j. cheval. Un j. coq.* Proverbialement, *Il est fou comme un j. chien*, se dit D'un jeune garçon étourdi et folâtre. *J. chair et vieux poisson*, La viande des jeunes bêtes est la plus délicate, et les poissons sont ordinairement meilleurs quand ils sont devenus gros que lorsqu'ils sont petits. ‖ Se dit aussi Des arbres et des plantes. *Un j. arbre. Un j. chêne. Un j. noyer. Un j. arbrisseau. Un j. taillis. Une j. vigne. Une j. plante.* — T. Admin. forest. *J. baliveau*, V. Sylviculture. = Substant., on appelle, *Jeunes de langue*, Des jeunes gens qui étudient les langues orientales pour entrer dans la carrière des consulats.

JEÛNE. s. m. (latin. *jejunium*). Abstinence d'aliments. *Un trop long j. ruine la santé.* V. Abstinence. ‖ Se dit particul. de L'abstinence à laquelle on s'astreint par motif religieux, par esprit de mortification. — Figur. et prov., *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement*, Il a été souvent sans avoir de quoi manger. ‖ Figur. et fam., se dit De toute espèce d'abstinence ou de privation. *Il y a trois mois que, par ordonnance du médecin, je n'ai ouvert un livre; c'est un j. bien long.*

Enc. — Le *Jeûne* a un double fondement, physiologique et religieux. Au point de vue physiologique, le j. est la conséquence et l'expression naturelle d'une douleur, d'une affliction profonde. Notre volonté n'entre pour rien dans l'abstention d'aliments à laquelle nous nous soumettons alors, car, loin d'éprouver pour eux la moindre appétence, ils nous inspirent souvent un dégoût que nous avons peine à vaincre. Au point de vue religieux, le j. a son principe dans la doctrine de l'expiation, qui est l'une des vérités fondamentales de la révélation primitive. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de trouver la pratique du j., comme cérémonie expiatoire, en usage non-seulement dans le mosaïsme et dans le christianisme, qui sont les développements successifs de cette révélation primitive, mais encore dans toutes les fausses religions qui n'en ont été que la perversion et la corruption. — Parmi les jeûnes usités dans les religions païennes, nous citerons d'abord ceux qu'observaient les Phéniciens et les anciens Égyptiens. Ces derniers, par ex., jeûnaient solennellement en l'honneur d'Isis, et en outre faisaient toujours précéder leurs sacrifices par des jeûnes, afin de purifier ceux qui devaient y assister. Chez les Grecs, la célébration des mystères d'Éleusis et celle des Thesmophories étaient précédées de jeûnes fort sévères, surtout pour les femmes, qui devaient passer une journée entière sans prendre la moindre nourriture. Un j. de dix jours était imposé à ceux qui voulaient se faire initier aux mystères de Cybèle. On jeûnait avant de descendre dans l'antre de Trophonius, ainsi que dans quelques autres circonstances. A Rome, il y avait également un j. public quinquennal en l'honneur de Cérès : ce j. avait été institué l'an 193 av. J.-C., d'après l'ordre des livres sibyllins. — Chez les Juifs, le j. était extrêmement sévère, car ils passaient le jour entier sans boire ni manger jusqu'à la nuit. Les jeûnes publics étaient annoncés au son de la trompette, comme les fêtes. La loi n'avait ordonné qu'un seul jour de j., le 10 du septième mois, qui était la fête des expiations ; mais, dès le temps du prophète Zacharie (VIe siècle av. J.-C.), on en comptait deux autres, l'un dans le cinquième mois, et l'autre dans le dixième. En outre, il y avait des jeûnes extraordinaires, les uns dans les calamités publiques, comme fut la stérilité dont parle Joël ; les autres dans les afflictions particulières, comme les jeûnes de David pour la maladie de l'enfant qui était né de son crime, et pour la mort d'Abner. Enfin, les Juifs jeûnaient quelquefois par simple dévotion, pour s'acquitter de quelque vœu. — Les sectateurs du brahmanisme et du bouddhisme ont aussi des jeûnes fort sévères qu'ils observent très-strictement. Il en est de même des peuples musulmans, qui pratiquent le j. de la même manière que les Juifs et les premiers chrétiens.

Les premiers chrétiens jeûnaient plus souvent que les Juifs, mais la manière de jeûner était à peu près la même. L'essentiel était de ne manger qu'une fois le jour, vers le soir, de s'abstenir du vin et des aliments les plus délicats ou les plus nourrissants, et de passer la journée dans la retraite et la prière. Le livre du Pasteur dit que « ce jour-là on doit commencer dès le matin à se retirer pour prier ; que l'on ne doit prendre que du pain et de l'eau, et donner aux pauvres ce que l'on dépenserait de plus. » *On croyait rompre le j. en buvant* hors le repas. Dans les premiers temps, on ne comptait pour jeûnes d'obligation que ceux qui précédaient la Pâque, c.-à-d. le *carême*. L'Église les observait en mémoire de la passion de J.-C., appliquant ainsi ce qu'il avait dit lui-même : « qu'elle jeûnerait quand son époux lui serait ôté. » Il y avait d'autres jeûnes qui n'étaient que de dévotion, le mercredi de chaque semaine; les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins extraordinaires des églises; ceux que chacun s'imposait volontairement. Le j. du mercredi et du vendredi se nommait *station*, nom tiré des factions ordinaires; et il était également fondé sur la passion de N.-S., parce que le mercredi on tint conseil contre lui, et que le vendredi il mourut. Ces jeûnes étaient différents, et l'on en comptait de trois sortes : les jeûnes de *stations*, appelés aussi *demi-jeûnes*, qui ne duraient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeait à 3 heures après midi ; le j. de *carême*, qui durait jusqu'à vêpres, c.-à-d. jusqu'à 6 heures du soir environ ; et le j. *double* ou *renforcé* (*superpositio*), dans lequel on passait un jour entier sans manger. On jeûnait de cette dernière façon le samedi saint ; quelques-uns y joignaient le vendredi ; d'autres passaient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte, sans prendre de nourriture, chacun suivant ses forces. La raison de jeûner jusqu'à none était pour honorer l'heure de la mort de J.-C., et jusqu'à vêpres pour honorer sa sépulture. Les degrés d'abstinence étaient encore différents : les uns observaient l'*Omophagie*, c.-à-d. de ne rien manger de cuit ; d'autres la *Xérophagie*, c.-à-d. qu'ils se réduisaient aux aliments secs, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits succulents, et ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes et des fruits semblables ; quelques-uns se contentaient de pain et d'eau.

Aujourd'hui, la discipline de l'Église au sujet du j. est beaucoup moins sévère que dans les premiers temps. Indépendamment du j. quadragésimal, l'Église ne prescrit de jeûner qu'aux *Quatre-Temps*, c.-à-d. le mercredi, le vendredi et le samedi, d'une semaine prise au commencement de chaque saison ; et aux *Vigiles*, c.-à-d. la veille de certaines fêtes, savoir : Noël, la Pentecôte, la fête de saint Pierre et saint Paul, l'Assomption et la Toussaint. Le j. renferme trois choses : l'interdiction de la viande, la défense de faire plus d'un repas, l'heure où il est permis de faire ce repas. On entend par *viande*, la chair des animaux qui naissent et vivent sur la terre. Cette défense s'étend encore au sang, à la graisse, à la moelle. Il en est de même, mais seulement pour le carême, des œufs, du laitage, du beurre et du fromage, parce que ces aliments proviennent des animaux. Mais il est permis, même en carême, de manger du poisson, de la tortue, des écrevisses, des limaçons, etc. Quant aux oiseaux aquatiques, ils sont généralement compris dans la défense de manger de la chair les jours de j. Cependant les usages, sous ce rapport et sous quelques autres, varient suivant les diocèses. *En outre, l'Église est dans l'habitude d'accorder aux* fidèles une dispense générale relativement aux œufs, au laitage et à ses produits. Au repas unique que prescrivait l'ancienne règle, il est permis, d'après un usage généralement reçu, d'ajouter un repas léger appelé *Collation;* mais cette collation doit être telle, pour la qualité et la quantité des aliments, qu'on ne puisse la regarder comme un second repas. Quant à l'heure, il est de règle que l'on ne doit rompre le j. que vers midi, soit que l'on commence par le repas, pour faire la collation vers cinq ou six heures du soir, soit que l'on renverse cet ordre, en commençant par la collation, et en faisant le principal repas dans la soirée. — Il ne faut point confondre l'obligation du j. avec celle de l'*abstinence;* celle-ci est beaucoup moins étendue que celle-là. Le j. entraîne toujours l'abstinence de la viande, mais l'abstinence de la viande n'entraîne pas toujours l'obligation du jeûne. Ainsi, par ex., les dimanches du carême, et généralement les vendredis et samedis de l'année, on ne jeûne pas, quoiqu'on soit tenu d'observer l'abstinence en faisant maigre. D'un autre côté, celui qui est autorisé à faire gras, soit en carême, soit aux Quatre-Temps, soit un jour de vigile, n'est pas dispensé pour cela de jeûner. — Les lois de l'Église sur le j. et sur l'abstinence obligent, sous peine de péché mortel, à moins qu'il n'existe une cause légitime qui en exempte. Ces causes sont au nombre de trois, savoir : la *dispense*, l'*impuissance physique* ou *morale*, et le *travail*. La dispense peut être accordée par le pape, par l'évêque, et *généralement par tous ceux* qui sont chargés du gouvernement d'une paroisse ou d'une communauté. Le souverain pontife seul dispense à l'égard de tous les chrétiens; l'évêque ne le peut qu'à l'égard de ses diocésains, et encore pour des cas particuliers seulement. En France, cependant, les évêques, se fondant sur l'usage et le consentement *présumé du chef* de l'Église, *dispensent* d'une manière *générale* leurs diocésains d'une partie de l'abstinence prescrite pour le carême, en prescrivant des aumônes applicables à des œuvres pies. Les curés peuvent aussi dispenser leurs paroissiens, mais uniquement pour des cas particuliers. L'impuissance physique sert d'excuse aux personnes infirmes, malades, convalescentes, aux femmes enceintes et aux vieillards. Les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un repas suffisant pour la journée entière, et les jeunes gens qui n'ont pas 21 ans accomplis, sont dispensés du j., mais non de l'abstinence. Parmi les causes qualifiées d'impuissance morale, nous citerons les femmes auxquelles leurs maris ne permettent pas absolument de jeûner. Quant au travail, il faut, pour qu'il exempte légitimement du j., qu'il soit pénible, exige une grande dépense de force, et soit incompatible avec l'accomplissement du précepte de l'Église.

JEUNEMENT. adv. T. Véner. Ne se dit que dans cette loc., *Cerf de dix cors j.*, Cerf qui a pris depuis peu un cors de dix andouilliers de chaque côté.

JEÛNER. v. n. (lat. *jejunare*). S'abstenir d'aliments ou de certains aliments, par esprit de religion, de mortification. *Il passe sa vie à j. et à prier. J. au pain et à l'eau. Il jeûne deux fois la semaine. Les mahométans jeûnent jusqu'à la nuit. Il jeûne tout le carême, durant tout le carême.* Jésus-Christ *jeûna pendant quarante jours.* ‖ Manger peu, manger moins qu'il ne faut, ou même ne point manger du tout, soit par une abstinence volontaire, soit par une abstinence forcée et faute d'aliments. *C'est un avare qui fait j. ses domestiques. Les soldats ont souvent jeûné pendant cette rude campagne.* ‖ Figur. et fam., S'abstenir ou être privé de certaines jouissances, etc. *Il y a plus de six mois que je n'ai reçu de vos lettres; c'est me faire j. trop longtemps.*

JEUNESSE. s. f. Cette partie de la vie de l'homme, qui est entre l'enfance et l'âge viril. *La j. passe bien* *vite. Durant la j. Dans sa première j. Dans sa verte j. La vigueur, le feu, les feux, l'ardeur, les ardeurs de la j. L'éclat, la fraîcheur de la j. Les plaisirs de la j. Passer en j. dans les plaisirs. Il a bien employé sa j. Il a perdu sa j. Il a passé sa j. à voyager.* V. AGE. — Fig., *Il a eu une j. orageuse, une j. folle. Les fautes, les erreurs de la j.* — Prov., *J. est difficile à passer,* Dans la jeunesse on a bien de la peine à modérer ses passions. On dit à peu près dans le même sens, *Il faut que j. se passe,* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que la vivacité et l'inexpérience de la jeunesse font commettre. ‖ * Par extens., se dit encore de l'enfance. *La j. de cet enfant m'intéressa. Dès sa plus tendre j.* ‖ *Avoir un air de j.,* Paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge. = Se dit collectiv. De ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même De ceux qui sont encore dans l'enfance. *Élever, corriger la j. L'instruction de la j. Il ne faut pas donner trop de liberté à la j.* Prov., *Si j. savait, si vieillesse pouvait.* — Fig. et prov., *La j. revient de loin,* Les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses; ou encore, La jeunesse peut revenir de grandes erreurs, de grands égarements. ‖ Se dit encore collectiv., De ceux qui sont de l'âge de dix-huit à trente-cinq ans ou environ. *Toute la j. de la ville prit part à la fête. Il y avait bien de la j. à ce bal. Avez-vous jamais vu de plus belle j.?* — Dans ce dernier sens, se dit particul. Des individus du sexe masculin. *Toute la j. de la ville s'exerçait aux armes. On arma toute la j. La fleur de notre j. a péri dans ce combat.* ‖ Popul., se dit quelquefois en parl. D'une personne jeune, surtout d'une jeune fille. *C'est une j. Cette j. fait la fière.* = Se dit aussi Des animaux et même des arbres. *Dans sa j. ce singe est doux et docile; mais avec l'âge il devient farouche et méchant. Cet arbre dans sa j. est très-sensible au froid.*

JEUNET, ETTE. adj. diminutif. Qui est extrêmement jeune. *Il est tout j. Elle est encore jeunette.* Fam. et ne se dit guère qu'au féminin.

JEÛNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jeûne. Famil. et ne se dit guère qu'avec l'adject. *Grand. C'est une grande jeûneuse. Les Orientaux sont de grands jeûneurs.*

JOAILLERIE. s. f. Art, commerce de joaillier. *Il s'est enrichi dans la j.* ‖ Se dit aussi Des marchandises qui consistent en joyaux, en pierreries, etc. *Des articles de joaillerie.*

JOAILLIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille en joyaux, en pierreries, ou Dont la profession est d'en vendre.

* **JOBARD.** s. m. Se dit D'un individu très-simple, très-crédule, qui se laisse aisément duper. *C'est un j.* Popul.

JOCKEY. s. m. Mot emprunté de l'angl. * Domestique chargé du soin des chevaux, et qui les exerce, les entraîne et les monte dans les courses. ‖ Domestique qui est chargé de conduire la voiture en postillon. *On choisit les jockeys petits, jeunes et légers.*

JOCKO. s. m. T. Mamm. Voy. ORANG.

JOCRISSE. s. m. T. injurieux. Benêt qui se laisse gouverner ou qui s'occupe des soins les plus bas du ménage. Pop. ‖ Valet niais et maladroit. Très-fam.

JOIE. s. f. (lat. *gaudium*). Sentiment de satisfaction qu'éprouve l'âme à l'idée d'un bien réel ou imaginaire, et qu'on témoigne souvent au dehors. *Grande j. J. extraordinaire, excessive, immodérée. Longue, courte j. Épanchement, mouvement, transport de j. Cris de j. Larmes de j. Signes de j. Être saisi, ravi, transporté, ivre de j. Donner, causer, recevoir de la j. Combler quelqu'un de j. Tressaillir, pleurer de j. Pâmer, mourir de j. Il ne se sent pas de j. Vous êtes dans la j. La j. brillait sur son visage. Cette nouvelle nous remplit de j. La j. épanouit le cœur. Je prends part à votre j. Leur j. se changea en tristesse.* — *Faire la j., être la j. de quelqu'un,* Être pour lui un sujet de vive satisfaction. *Ce jeune homme est la j. de ses parents.* — Famil., *Être à la j.,* et mieux, *Être dans la j. de son cœur,* Être transporté de joie. Prov., *Se donner au cœur j.,* V. DONNER. — *Feu de j.,* V. FEU. ‖ Gaieté, humeur gaie. *Cet homme est toujours en j. La j. bruyante des convives.* ‖ Au plur., se dit pour Plaisirs, jouissances. *Les joies d'une mère. Vivre dans les joies du monde. Les joies du paradis.* = Syn. Voy. AISE et GAIETÉ.

JOIGNANT, ANTE. adj. Qui est contigu; ne se dit que Des maisons et des champs. *Une vigne joignante à la prairie. Une maison joignante à la mienne. Les maisons joignantes ont été brûlées.* = JOIGNANT, préposit. Tout proche, sans qu'il y ait rien entre-deux. *Il a acheté la maison tout j. la vôtre. J. l'église de...*

JOINDRE. v. a. (lat. *jungere,* mettre sous le même joug). Approcher deux choses l'une contre l'autre en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. *J. deux planches avec de la colle forte. J. deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble. J. deux tomes en un volume en les reliant.* — *J. les mains,* Approcher les deux mains en sorte qu'elles se touchent en dedans. *J. les mains pour prier Dieu.* — Fig., *Avoir de la peine à j. les deux bouts,* Voy. BOUT. ‖ Ajouter, mettre une chose avec une autre, en sorte qu'elles fassent un tout, ou que l'une soit le complément de l'autre. *Joignez cette maison à la vôtre. J. les intérêts au capital. Il faut j. ce petit traité au livre que vous avez fait. Joignez à votre réclamation les pièces à l'appui. Joignez à cela que...* — En T. Gram. *J. un mot à un autre. On joint quelquefois ce verbe avec le pronom personnel.* — En T. Proc. *J. deux instances. J. un incident à l'instance principale.* ‖ Unir, allier. *J. l'utile à l'agréable. J. l'autorité spirituelle avec la temporelle. J. la prudence et la valeur. J. ses prières à celles d'un autre. Joignez vos familles par cette alliance. Ils sont joints d'amitié, il faut les j. encore d'intérêt. Ils sont joints ensemble pour leur intérêt commun. Ils joignirent leurs efforts. Ils résolurent de j. leurs forces, de j. leurs armées.* ‖ Se réunir à. *L'armée de Sambre-et-Meuse avait joint l'armée du Rhin. L'escadre a joint l'armée navale.* ‖ Atteindre, attraper. *Nous joignîmes l'ennemi à quelques lieues de la ville. Quoiqu'il eût pris les devants, je le joignis bientôt.* — *J. quelqu'un,* Se rencontrer avec lui, parvenir à le trouver et à lui parler. *Si je puis le j., je lui parlerai comme il faut.* = JOINDRE. v. n. Se dit dans le premier sens. *Ces planches, ces fenêtres ne joignent pas bien. Faites que cela joigne mieux.* = SE JOINDRE. v. pron. *Nos deux maisons se joignent. A tel endroit cette rivière se joint à telle autre. A ces difficultés vint se j. une nouvelle difficulté plus grave encore. En lui la douceur se joint à une très-grande fermeté. Ils se sont joints ensemble pour leur intérêt commun. Ce verbe se joint quelquefois au pronom personnel. Les deux armées combinées se joignirent pour livrer bataille. Nous nous joignîmes à la promenade. Depuis que nous sommes l'un et l'autre à Paris, nous n'avons pu nous j. une seule fois.* = JOINT, OINTE. part. *Des ais mal joints. Sauter à pieds joints. Une instance jointe au principal.* ‖ *Ci-joint,* Ici joint ou joint à ceci; se dit D'un écrit, d'une pièce que l'on joint à une lettre, à un mémoire. *Les papiers ci-joints. La déclaration ci-jointe. Vous trouverez ci-jointe une copie de votre contrat de vente.* Il reste invariable : 1° quand le substant. qui suit est employé sans article; 2° lorsque, précédant un subst. qui a l'article, il commence la phrase. *Ci-joint quittance. Ci-joint la grosse de votre acte.* = JOINT QUE. loc. conj. Ajoutez que, outre que. *Il n'a pu rien faire parce qu'il était malade, joint qu'il n'avait pas les livres nécessaires.* On dit plus ordin., *Joint à ce que, joint à cela que.* = Conj. V. PEINDRE. = Syn. V. ABORDER.

JOINT. s. m. Articulation, l'endroit où deux os se joignent. *Le j. de l'épaule. Je ne puis trouver le j. de l'aile de ce canard.* — Figur. et famil., *Trouver le j.,* Trouver la meilleure façon de prendre une affaire. ‖ L'intervalle plein ou vide qui reste entre deux pierres, entre deux pièces de bois contiguës. *Remplir les joints des pierres avec du mortier. Ce meuble est si bien fait, qu'on n'en voit pas les joints. Les joints d'une voûte.* ‖ * T. Mécan. Se dit Des articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à exécuter l'une par rapport à l'autre un mouvement différent, sans cesser d'être solidaires.

JOINTÉ, ÉE. adj. T. Art vétérin. Ne se dit guère qu'en parlant Des chevaux, dans les locutions *Court-jointé* et *Long-jointé.* Voy. ces mots.

JOINTÉE. s. f. Autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir. *Une j. d'orge.*

JOINTIF, IVE. adj. T. Archit. et Menuis. Qui est joint. *Les planches de cette cloison sont jointives.*

JOINTOYER. v. a. T. Maçon. Remplir les joints des pierres avec du mortier ou du plâtre. = JOINTOYÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. EMPLOYER.

JOINTURE. s. f. (latin. *junctura*). Articulation. *Il a des douleurs dans les jointures. Au-dessus de la j.* ‖ Joint. *Ces deux pièces sont si bien ajustées, qu'on n'aperçoit pas les jointures.* Peu usité dans ce sens.

JOLI, IE. adj. Gentil, agréable; ne se dit guère que de Ce qui est petit en son espèce et qui plaît plutôt par la gentillesse que par la beauté. *Un j. enfant. Une jolie fille. Une jolie personne. Un j. minois. Elle est plus jolie que belle. C'est un j. garçon, un j. cavalier, un j. officier. Il est d'une jolie taille. Elle a de jolis yeux, un j. pied. Un j. cheval. Un j. petit chien. Une jolie coiffure. Un j. habit. Un j. salon. Un j. paysage. Un j. spectacle. Une jolie fête. Dire de jolies choses. Faire de jolis vers. Un j. madrigal. Une jolie chanson.* ‖ Figur., *C'est un j. sujet,* se dit D'un jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite. — Ironiq. et pop., *Il est j. garçon,* Voy. GARÇON. On dit encore D'un homme qui s'est enivré, qui a été battu, qui est en mauvais état, *Il est dans un j. état.* ‖ Fam., *Le tour est j.,* Le tour est plaisant. On dit de même, *Il lui a joué un j. tour.* ‖ Fam., se dit quelquefois pour avantageux. *Il vient d'obtenir une assez jolie place. Le voilà dans une très-jolie position. Elle a cent mille francs de dot; c'est j.* ‖ Ironiq. et famil., se dit D'une personne ou d'une chose déplaisante, ridicule. *Je vous trouve bien j. Vraiment vous êtes j. de me parler de la sorte. Vous avez fait là une jolie action. Vous tenez là de jolis discours. Cela est j. de se faire attendre.* = JOLI. s. m. Se dit dans le premier sens de l'adj. *Le beau est au-dessus du j. Cela passe le j.* ‖ Fam., *Le j. de l'affaire est que...,* Le plaisant, le piquant de l'affaire est que... = Syn. Voy. BEAU.

JOLIET, ETTE. adj. diminutif de Joli. Fam., et ne se dit guère qu'au fém. *Elle est joliette.*

* **JOLIFFIA.** s. m. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

JOLIMENT. adv. D'une manière jolie, bien. *Cela est j. travaillé. Il danse fort j. Il est j. vêtu. Il écrit très-j.* ‖ Fam., *Je l'ai j. tancé. Vous vous êtes j. trompé.* Ironiq., *J'ai j. arrangé le drôle.*

JOLIVETÉ. s. f. Babiole, petit ouvrage qui a peu ou point d'utilité. *Il a apporté de son voyage mille petites jolivetés.* ‖ Se dit Des gentillesses d'un enfant. *C'est un aimable enfant, il fait cent petites jolivetés.* — Vieux dans les deux sens, et ne se dit qu'au pluriel.

JONC. s. m. (lat. *juncus,* de *jungere,* lier).

Enc. — On désigne, sous le nom commun de *Jonc*, diverses espèces de plantes qui croissent ordinairement dans les lieux humides, et dont les tiges flexibles sont généralement employées pour faire des liens, des nattes, etc. Ainsi, outre les espèces qui constituent le genre *Jonc* de la famille des Joncacées, on nomme ***J. à balais***, l'Arundo Phragmites (Graminées); ***J. des chaisiers*** ou ***des tonneliers***, le Scirpus lacustris (Cypéracées); ***J. à coton***, l'Ériophore ou Linaigrette (id.); ***J. épineux*** ou ***J. marin***, l'Ajonc d'Europe (Légumineuses); ***J. d'Espagne***, le Genêt d'Espagne ou Spartium junceum (id.); ***J. fleuri***, le Butome ombellé (Butomées); ***J. odorant***, l'Acore vrai (Orontiacées); ***J. de la passion***, la Massette à larges feuilles (Typhacées). Enfin, on désigne sous le nom de ***J. des Indes***, diverses espèces du genre Calamus, de la famille des Palmiers. C'est principalement le *Rotang* (Calamus rotang), qui s'emploie de préférence pour faire les cannes et les baguettes flexibles communément appelées *Joncs* et *Rotins*. — Les Joailliers appliquent encore la dénomination de *Jonc* à une bague unie, dont le cercle ou l'anneau est partout égal. Il y a des joncs qui sont simplement de métal, et d'autres qui sont enrichis de pierres précieuses; alors on dit : ***Un j. d'or, Un j. de diamants***, etc.

* **JONCACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes hypogynes, à fleurs éparses, à périanthe herbacé, et à embryon petit et indivis. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, à racines fasciculées ou fibreuses. Feuilles fistuleuses, ou aplaties et cannelées de veines parallèles. Inflorescence souvent plus ou moins capitée. Fleurs généralement brunes ou vertes, en ombelles, en grappes, ou en longs épis compactes, ou même en panicules. Périanthe infère, 6-partit, plus ou moins glumacé ou cartilagineux. Étamines 6, insérées à la base des segments; parfois au nombre de 3 seulement, et alors opposées au calice. Anthères biloculaires, introrses, à déhiscence longitudinale ou poricide. Ovaire à 1 ou 3 loges, uni- ou pluriovulé, ou uniloculaire et triovulé; style 1; stigmates 3, quelquefois 1; ovules anatropes. Fruit capsulaire à 3 valves qui portent la cloison au milieu; parfois dépourvu de valves et monosperme par avortement. Graines à tégument mince; albumen ferme, charnu ou cartilagineux; embryon très-petit, logé près du hile. [Fig. 1. ***Luzula campestris.*** — 2. ***Juncus acutiflorus***, Fleur; 3. Pistil; 4. Coupe verticale de l'ovaire; 5. Graine; 6. Coupe de la même.]

Les Joncacées se composent de 14 genres et d'environ 200 espèces. Elles appartiennent surtout aux régions froides du globe, et quelquefois même aux climats les plus glacés, car on en a trouvé deux dans l'île Melville. Cependant les régions tropicales en possèdent plusieurs: ainsi on en a rencontré 8 dans la partie tropicale de l'Australie. — Les usages de ces végétaux sont fort limités. Dans les jardins on fait un grand usage de diverses espèces de Joncs, et particulièrement du ***Jonc glauque*** (*Juncus glaucus*), appelé ***Jonc des jardiniers***, comme liens, soit pour palisser les arbres, soit pour attacher les plantes à leurs tuteurs. On s'en sert aussi pour faire des fonds de chaises. Au Japon, on cultive, à la manière du Riz, une espèce de Jonc avec laquelle on confectionne des nattes. La moelle de quelques espèces est

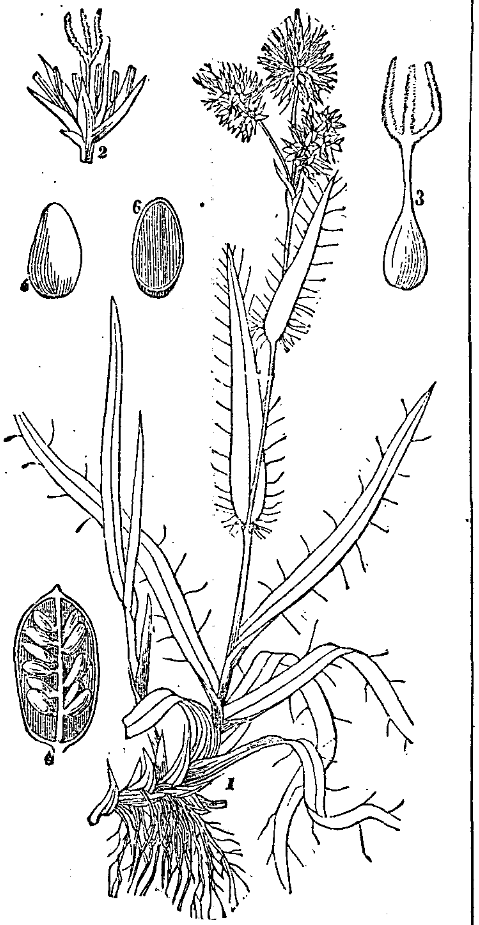

employée pour faire des mèches de veilleuses et de chandelles. Les rhizomes de la *Luzule champêtre* et de plusieurs espèces de Joncs, telles que le *J. glauque*, le *J. épars* (*J. effusus*) et le *J. aggloméré* (*J. conglomeratus*), sont usités comme diurétiques en Chine et dans le nord de l'Europe. Les feuilles du *Narthecium ossifragum*, ou *Abama des marais*, étaient autrefois regardées comme vulnéraires. Les rhizomes du *Susum*, plante de Java, que l'on croit voisine du genre *Xerotes*, sont anthelmintiques et employées comme telles dans la médecine vétérinaire. Enfin, on mange la base des feuilles intérieures de l'*Astélie alpine*, qui croît sur les côtes sablonneuses de la terre de Van-Diémen. Ces feuilles, qui ont 2 centim. 1/2 de large et une couleur vert foncé, ont, dit-on, un goût de noix.

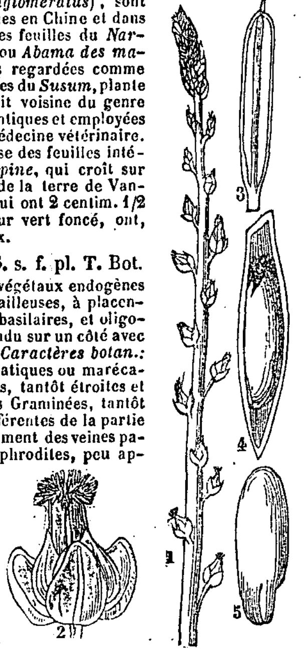

*** JONCAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à fleurs hypogynes, écailleuses, à placentas simples, axiles ou basilaires, et oligospermes, à embryon fendu sur un côté avec une large plumule. — *Caractères botan.:* Plantes herbacées, aquatiques ou marécageuses, dont les feuilles, tantôt étroites et semblables à celles des Graminées, tantôt larges et tout à fait différentes de la partie pétiolaire, ont constamment des veines parallèles. Fleurs hermaphrodites, peu apparentes, blanches ou vertes, en épis ou en grappes. Sépales et pétales petits et peu différents les uns des autres. Étamines 6; anthères ordinairement extrorses et s'ouvrant longitudinalement. Carpelles 3, 4 ou 6, libres, unis ou distincts; ovules 1 ou 2, très-rapprochés à leur base, dressés ou pendants. Fruit sec, mono- ou bisperme. Graine sans albumen; embryon ayant la même direction que la graine, avec une fente latérale pour l'émission de la plumule. [Fig. 1. *Triglochin palustre;* 2. Fleur; 3. Fruit mûr; 4. Un carpelle mûr ouvert et montrant une graine; 5. Embryon].

Cette famille se compose de 7 genres et de 44 espèces répandues dans le monde tout entier.—Le *Triglochin palustre*, vulg. appelé *Troscart des marais*, a une saveur salée. La racine du *Potamogeton natans* sert d'aliment en Sibérie; les feuilles des autres espèces sont regardées comme styptiques.

JONCHÉE. s. f. Se dit De toutes sortes d'herbes, de fleurs et de branchages dont on jonche les rues, les églises, etc., un jour de cérémonie. *Faire une j. d'herbes et de fleurs.* || Petit fromage de crème ou de lait caillé, fait dans une clisse de jonc. *Une j. de crème. Acheter de la jonchée.*

JONCHER. v. a. Répandre sur la terre du jonc, du feuillage, des branchages verts, des fleurs, pour une cérémonie. *J. la terre de fleurs. L'église était jonchée de fleurs.* || Fig., *Les débris dont l'ouragan avait jonché le sol. Les ennemis jonchèrent de leurs morts le champ de bataille. Dix mille cadavres jonchaient la plaine. La terre était jonchée de morts.*=JONCHÉ, ÉE. p.

JONCHETS. s. m. pl. (R. *jonc*). Petits bâtons d'os, de bois, d'ivoire, fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus avec un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. *J. d'ivoire. Jouer aux j.* — Quelques-uns disent *Honchets.*

*** JONCINELLE.** s. f. T. Bot. Voy. ÉRIOCAULÉES.

JONCTION. s. f. (lat. *junctio*). Action de joindre; union, réunion. *La j. de deux armées. La j. de deux rivières, de deux chemins. La j. des deux mers. La j. d'un incident au principal.*

Syn.— *Union.*—La *jonction* semble supposer le mouvement; l'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance: on dit la *jonction* de deux armées, de deux rivières, et l'*union* des couleurs, l'*union* de l'âme et du corps, l'*union* conjugale. Ce qui n'est pas *uni* est *divisé*, ce qui n'est pas *joint* est *séparé*. On s'*unit* pour former des corps de société; on se *joint* pour se rassembler et n'être pas seuls. *Jonction* ne s'emploie qu'au propre, tandis qu'*union* s'emploie surtout au figuré. La *jonction* des ruisseaux fait les grandes rivières. L'*union* soutient les familles et fait la puissance des États.

*** JONGERMANNIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes dont les sporanges s'ouvrent par un nombre défini de valves égales, et sont dépourvus d'opercule, mais dont les spores sont munies d'élatères. —*Caractères bot.:* Plantes rampantes ayant l'aspect de Mousses, tantôt avec des feuilles très-celluleuses entourant un axe central, tantôt avec les feuilles et l'axe confondus en une expansion foliacée commune. Anthéridies éparses, libres, ou plongées dans le tissu ambiant. Pistillidies, ou jeunes sporanges, solitaires, pourvues d'un involucre et d'un involucelle. Sporanges sans opercule, quadripartits, ou quadrivalvés, avec ou sans columelle centrale. Spores mêlées d'élatères. [Fig. 1. *Jungermannia bidentata*]. —2. Sporange de *Jung. hyalina*, parvenu à maturité et au moment où il se rompt; 3. Le même très-jeune et couvert de sa calyptre; 4. Élatère et spore; 5. Anthéridie. —6. Élatère et spore de *Monoclea crispata.*] — La famille des Jongermanniées se compose de 42 genres et d'environ 650 espèces, qui sont surtout abondantes dans les forêts humides des climats chauds; cependant on en rencontre partout où l'on trouve des Lichens. On ne leur connaît aucune propriété utile.

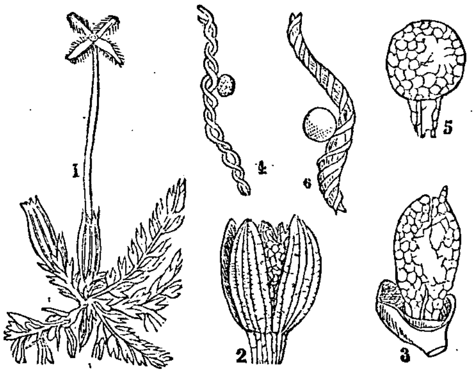

JONGLERIE. s. f. Charlatanerie, tour de passe-passe. || Fig. et fam., se dit De toute fausse apparence, de toute manœuvre, par laquelle une personne cherche à en imposer, à tromper. *Je ne suis pas dupe de ses jongleries.*

JONGLEUR. s. m. (lat. *joculator*, bouffon). Se disait autrefois D'une espèce de ménétriers qui allaient, chantant des chansons, dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs. || Faiseur de tours de passe-passe, bateleur, charlatan. *C'est un j., un vendeur d'orviétan. Chez les peuples sauvages, on trouve des jongleurs qui jouent le rôle de médecins et de sorciers.* || * Plus partic., se dit De ceux qui font certains tours d'adresse, comme de jouer avec des boules, des poignards, etc. || Fig. et fam., se dit D'un homme qui cherche à en imposer par de fausses apparences. *C'est un j. politique.*

JONQUE. s. f. T. Marine.

Enc.—On appelle ainsi de grands bâtiments chinois, du port de 200 à 300 tonneaux, qui sont destinés à la navigation maritime. Les jonques sont très-lourdes et marchent fort mal. Elles sont relevées en avant et en arrière, et, de plus, la proue et la poupe sont également carrées. Elles portent 3 mâts, et leurs voiles sont faites d'une toile de coton très-grosse, ou plus souvent de nattes réunies par bandes. En général, les jonques chinoises s'éloignent le moins possible des côtes; cependant elles s'aventurent quelquefois dans des voyages fort longs, comme ceux des Philippines et des Moluques. On en a même vu qui sont allées jusqu'en Angleterre.

JONQUILLE. s. f. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

JOSEPH. adj. m. T. Technol. Voy. PAPIER.

*** JOTTEREAUX.** s. m. pl. T. Mar. V. MÂT.

JOUAIL. s. m. T. Mar. V. ANCRE.

JOUAILLER. v. n. Jouer petit jeu et seulement pour s'amuser. *Il ne fait que j.* Fam.

JOUBARBE. s. f. T. Bot. Voy. CRASSULACÉES.

JOUE. s. f. (latin. *gena*). La partie du visage de l'homme qui est au-dessous des tempes et des yeux, et qui s'étend jusqu'au menton. — *Donner sur la j., couvrir la j. à quelqu'un*, Lui donner un soufflet. Fam. — *Tendre la j.*, Présenter la joue. — *Coucher, mettre en j.*, V. COUCHER. || Partie de la tête des animaux qui répond à la joue dans l'homme. *Ce cheval a trop de j. Cet oiseau a les joues nues.* || T. Mar. Partie arrondie de la coque d'un bâtiment, qui, placée au-dessus de l'eau, est comprise entre le mât de misaine et l'étrave. *Ce vaisseau a la j. forte.*

*** JOUES-CUIRASSÉES.** T. Ichthyol.

Enc. — Les Poissons ainsi appelés doivent leur nom à l'aspect de leur tête, qui est hérissée et cuirassée d'une manière singulière. Ils se rapprochent beaucoup des Percoïdes; mais ils s'en distinguent essentiellement par leurs os sous-orbitaires qui, au lieu d'encadrer simplement les yeux en dessous, s'étendent sur les joues, et en outre vont s'articuler en arrière avec le préopercule ou premier os de l'opercule. Les *Joues-cuirassées* forment la deuxième famille des *Acanthoptérygiens* de Cuvier, et comprennent un assez grand nombre de genres, dont il nous suffira de citer ici les principaux.—Les *Trigles* (*Trigla*) sont caractérisés par un énorme sous-orbitaire qui leur couvre entièrement la joue, et par la forme presque cubique de leur tête. Leur dos porte deux nageoires distinctes, et ils ont trois rayons épineux libres sous la pectorale. Plusieurs espèces font entendre, quand on les prend, des sons qui leur ont valu le nom vulgaire de *Grondins*; on les appelle encore *Rougets*, parce que la plupart sont de cette couleur. Le *Rouget commun* (*Tr. Pini*), le *Perlon* (*Tr. hirundo*) [Fig. 1.], et le *Grondin*, *Gronan* ou *Gurnard* (*Tr. gurnardus*), sont communs sur nos marchés.—Les *Dactyloptères*, plus connus sous le nom de *Poissons volants* et d'*Hirondelles de mer*, ont les nageoires pectorales tellement développées, qu'elles peuvent fonctionner comme des ailes. Aussi voit-on ces poissons s'élancer hors de la mer, et voler quelques secondes pour échapper aux Bonites et autres espèces voraces qui les poursuivent avec acharnement. Mais ils retombent dans

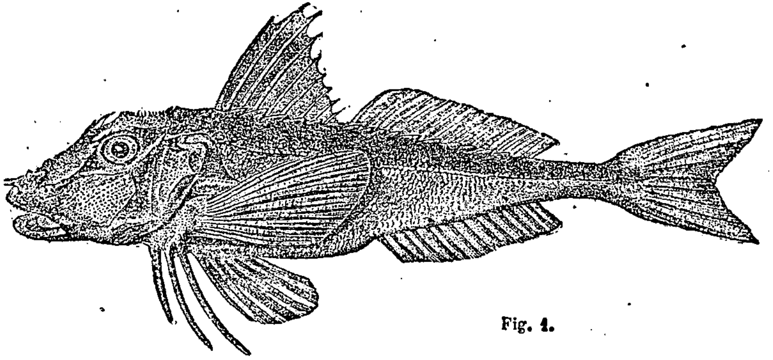

Fig. 1.

l'eau aussitôt que la membrane qui unit les rayons des nageoires est desséchée. Le *Dact. de la Méditerranée* (*Dactyloptera pirapeda*) [Fig. 2] est long de 35 centim., brun en dessus, rougeâtre en dessous, et a les nageoires noires diversement tachetées de blanc. — Les *Chabots* ou *Cottes* (*Cottus*) ont la tête large, déprimée, cuirassée et armée d'épines ou de tubercules. Nos côtes en ont deux espèces qu'on nomme vulgairement *Chaboisseaux* et *Scorpions de mer*. Il y a aussi des espèces d'eau douce; mais celles-ci ont la tête presque lisse, et seulement une épine au préopercule. La plus commune, chez nous, est le *Ch. de rivière* : c'est un petit poisson noirâtre et long de 10 à 13 centim.

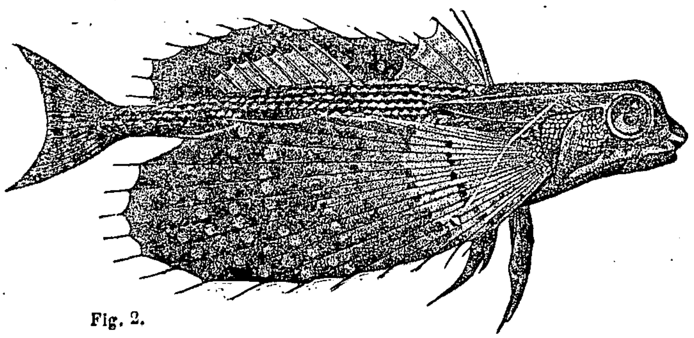

Fig. 2.

— Le genre *Aspidophore* (*Agonus*, Bl.) n'est représenté sur nos côtes que par une petite espèce, appelée *Asp. lisse*. — Les *Scorpènes* (*Scorpæna*) se distinguent des Chabots par la forme comprimée de leur tête, et par la présence d'une nageoire dorsale unique. En outre, leur peau est en général molle et spongieuse, et les lambeaux cutanés épars sur les différentes parties de leur corps leur donnent un aspect dégoûtant; enfin, leurs piquants passent pour faire des blessures dangereuses. Nous en avons deux espèces, appelées *Grande* et *Petite Scorpène* (*Scorp. scropha* et *Scorp. porcus*) [Fig. 3. Petite Scorpène], mais que les pêcheurs nomment *Rascasses*, *Diables de mer*, *Crapauds de mer*, etc. — Les *Épinoches* (*Gasterosteus*) diffèrent des précédents en ce que leur tête n'est ni épineuse, ni tuberculeuse; mais leur caractère particulier consiste dans leurs épines dorsales qui sont libres, et ne forment point une nageoire. Les espèces de ce genre, parmi lesquelles on distingue surtout la *Grande Épinoche* et l'*Épinochette* (Fig. 4), sont très-communes dans nos eaux douces. Elles sont quelquefois si abondantes dans certaines eaux de l'Angleterre et du Nord, qu'on les emploie à faire de l'huile, à nourrir les cochons et à fumer les terres. L'Épinochette est le plus petit de nos poissons. Une autre espèce de ce genre, le *Gastré*, est marine, et se trouve sur nos côtes.

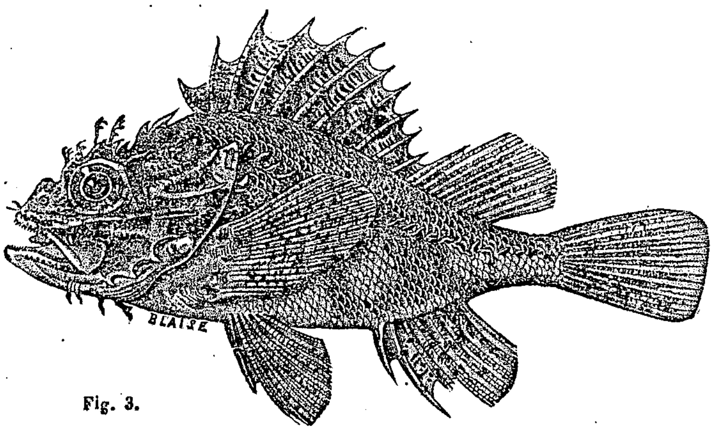

Fig. 3.

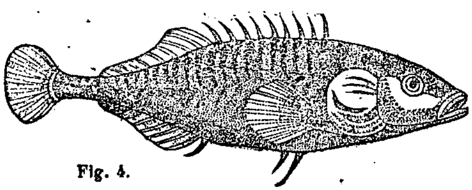

Fig. 4.

Les poissons du genre Épinoche se distinguent en outre par une particularité de mœurs fort curieuse. En effet, Coste et d'autres observateurs ont constaté que le mâle construit un nid où la femelle vient déposer ses œufs. Après les avoir fécondés, le mâle surveille son nid jusqu'à l'éclosion, et ensuite il protége et défend les petits jusqu'à ce qu'ils aient acquis une certaine grosseur.

JOUÉE. s. f. T. Architect. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. *Cette fenêtre a beaucoup de j.* || Par anal., *La j. d'un abat-jour, d'une lucarne.*

JOUER. v. n. Se récréer, se divertir, s'ébattre, s'occuper à un jeu quelconque. *Menez j. ces enfants. Ils jouent ensemble. Vous jouez un peu rudement, vous m'avez fait mal. Vous ne pouvez j. sans vous fâcher. Ne jouez pas avec ce pistolet, il est chargé. Elle joue avec sa poupée. J. aux barres, à la paume, au billard, aux échecs, aux cartes, aux dés. J. avec quelqu'un, contre quelqu'un. J. deux contre deux. J. à qui perd gagne. J. à quitte ou double* ou *J. quitte ou double. J. de son reste. Aller j. dans un tripot.* — *Ce cheval joue avec son mors*, Il mâche son mors avec action. || Fig., *J. avec sa vie, avec sa santé, etc.*, N'user d'aucun ménagement pour conserver sa vie, sa santé, etc. *J. avec la vie*, Ne point la regarder comme une chose sérieuse et agir en conséquence. — *J. à*, se dit pour Se mettre en danger de. *Vous jouez à vous casser le cou. Il joue à tout perdre. Il joue à se faire pendre.* — *J. sur le mot, sur les mots*, Faire des allusions, des équivoques sur les mots. — *J. au roi dépouillé*, Voy. Dépouiller. *J. à quitte ou double*, Voy. Quitte. *J. de son reste*, V. Reste. *J. à qui perd gagne*, se dit Lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel. || Se dit De la manière de jouer, et du succès que l'on a au jeu. *J. bien. J. mal. Il joue de son mieux. Il ne sait pas j. Il ne joue qu'à coup sûr. Vous jouez de bonheur, de malheur.* — Fig. et fam., *J. à jeu sûr*, V. Sûr. *J. au plus fin*, V. Fin. *J. de bonheur, de malheur*, Voy. Bonheur et Malheur. || Absol., se dit De l'habitude de jouer à des jeux de commerce ou de hasard, et se prend ordinairement dans un sens défavorable. *C'est un homme qui joue. Il commence à se ranger, il ne joue plus. Rien ne peut l'empêcher de j.* Proverb., *Il jouerait les pieds dans l'eau.* — A certains Jeux de cartes, *Faire j.*, Nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué. *C'est lui qui fait j.* On dit aussi, *J. sans prendre*, ou simplem., *Jouer*, et *Faire j. sans prendre*, ou simplement, *Faire j.*, Jouer, obliger l'adversaire à jouer, sans écarter et sans prendre de nouvelles cartes. *Jouez-vous? Faites-vous j.?* || A certains Jeux de cartes, en parlant De la couleur dans laquelle on joue, on dit, *J. en carreau, en cœur, en trèfle, etc.* || En parl. De l'espèce de monnaie qu'on met au jeu, on dit quelquefois, *J. aux écus, J. aux louis.* || En parlant De l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu, on dit : *J. du battoir, au battoir. J. avec une raquette. J. de queue. J. des gobelets.* — *J. des mains*, Se donner des coups l'un à l'autre avec les mains. *Ces enfants ont la mauvaise habitude de j. des mains.* — Fig. et famil., *J. des jambes*, Voy. Jambe. *J. de la prunelle*, Voy. Prunelle. || *J. de l'espadon, j. du bâton à deux bouts, etc.*, Les manier avec adresse. On dit, dans un sens anal., *J. du drapeau.* — Fig. et pop., *J. des couteaux*, Se battre à coups de couteau. *J. de la poche*, Tirer de l'argent de sa poche pour payer. *J. du pouce*, Compter de l'argent pour payer. || Par ext., Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. *J. du violon, de la harpe, de la flûte, du hautbois, etc. Il joue sur tous les tons. Il joue dans la manière d'un tel.* || Se mouvoir, agir d'une certaine façon; se dit surtout Des ressorts, des pièces d'une machine, etc. *Ce ressort joue en sens inverse de l'autre. Expliquez-nous comment ces pièces jouent entre elles.* — Se dit particul. De l'aisance et de la facilité avec laquelle ces mouvements s'exécutent. *Ce piston ne joue pas bien. Cet os ne joue pas comme il faut dans l'emboîture.* — Fig., *Faire j. toutes sortes de ressorts*, V. Ressort. || Se dit aussi Des cascades, des jets d'eau, etc., qu'on lâche pour les faire couler ou jaillir. *On fit j. les eaux. Les eaux jouèrent toute la journée.* Autrefois, on disait activ. : *On joua les eaux. On a joué les eaux.* || Se dit encore D'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. *La mine, le fourneau joua. Faire j. la mine. On fit j. le canon. Faites j. les pétards.* || Par analog., on dit, *Faire j. une pompe*, La faire fonctionner. = Jouer. v. a. En parl. D'un jeu ou d'une partie de jeu, d'un coup au jeu, etc., *Jouer* sign. simplement, Faire. *J. un jeu. J. une partie. J. un coup. J. le piquet, un cent de piquet. J. une partie de trictrac. J. la partie d'honneur.* — A la paume, *J. une balle*, Pousser une balle. — *J. une carte*, Jeter une carte. *J. cœur, j. carreau, etc.*, Jeter une carte de ces couleurs. || En parlant De la manière de jouer, on dit : *J. bien les cartes*, Tirer tout le parti possible de ses cartes. *J. le jeu*, Jouer conformément aux règles du jeu. *J. un jeu*, Le savoir bien jouer, ou le jouer par préférence, être dans l'habitude de le jouer. *Quel jeu jouez-vous? Je ne joue que le trictrac.* — Figur. et famil., *J. bien son jeu*, Se conduire, agir dans une affaire précisément de la meilleure manière pour réussir. || En parlant De ce que l'on hasarde au jeu, on dit : *J. gros jeu, petit jeu, un jeu d'enfer. J. dix louis sur une carte. Dès qu'il a quelque chose, il va le j.* Proverbial., *Il jouerait jusqu'à sa chemise.* — Fam. et en plaisantant, *Ne j. que l'honneur*, ou *Ne j. que pour l'honneur*, Jouer sans intéresser le jeu. — Fig. et fam., *J. gros jeu*, S'engager dans quelque affaire où l'on court de grands risques soit pour sa fortune, soit pour sa réputation ou pour sa vie. — Figur., *J. sa vie*, L'exposer témérairement. || *J. quelqu'un*, Jouer avec quelqu'un; en ce sens, il ne se dit que dans ces phrases du jeu de paume et de volant. *Je l'ai joué au battoir. Il me gagne toujours, quoiqu'il me joue par-dessous jambe.* — Fig. et fam., *J. quelqu'un*, Le tromper, l'abuser. *Il le joue depuis plus de trois ans, en lui faisant espérer cet emploi. Je vois que l'on m'a joué.* — Figur. et famil., *J. les deux*, Tromper deux personnes ou deux parties qui ont des intérêts opposés, en faisant semblant de les servir l'une contre l'autre. *J. quelqu'un par-dessous jambe*, Déranger avec facilité les projets de quelqu'un, ou L'amener sans peine aux vues que l'on a soi-même. || Figur. et prov., *J. une pièce, un tour à quelqu'un*, Lui faire un tour ou malin ou méchant. *Il a voulu me j. un tour auprès d'un tel. On lui a joué une pièce sanglante.* — On dit aussi neutral., *J. d'un tour à quelqu'un*, *Lui en j. d'une bonne. S'il me joue de celui-là, je lui en jouerai d'un autre.* || Exécuter un air, un morceau de musique sur un instrument, avec des instruments. *J. un air. J. une contredanse. J. une ouverture. J. un air sur le violon, sur le piano, etc.* || Représenter, se dit soit De la pièce de théâtre, soit De chacun des personnages qui y figurent. *J. une comédie, une tragédie, une farce, un opéra. J. un personnage. J. un rôle. J. les amoureux, les ingénues, etc. On a joué Andromaque. Cet acteur a joué le rôle d'Oreste.* — Absol., *Cet acteur joue fort bien. C'est la première fois qu'il joue.* — *J. la comédie*, Exercer la profession de comédien. Absol., *Cette actrice ne joue plus.* Par ext., *J. la comédie*, Faire des actions plaisantes pour exciter à rire; et Figur., Feindre des sentiments qu'on n'a pas. *Vous le croyez affligé, il joue la comédie.* Fig., on dit, dans un sens anal., *J. la douleur, la surprise. J. l'affligé. J. l'homme d'importance.* || Par extens., *J. tel rôle*, Figurer dans quelque affaire en telle ou telle qualité, ordinairement pour faire ou pour faciliter quelque tromperie. *Le prétendu mariage eut lieu : un tel joua le rôle de prêtre, et deux valets du séducteur, celui de témoins.* — Figur., Figurer dans quelque affaire, dans certains événements, y prendre part, soit à son avantage, soit d'une manière fâcheuse. *Il joua un grand rôle dans ces événements. Tous les hommes qui avaient joué un rôle dans la révolution. Il vit bien qu'il jouait le rôle de dupe. Il y a joué un sot rôle, un fort mauvais rôle.* — Se dit quelquefois Des choses personnifiées. *Le rôle que joue la mémoire dans les opérations de l'entendement.* — On dit aussi, en parlant Des personnes, *J. un mauvais personnage, un sot personnage, etc.* — *J. un grand rôle*, sign. encore Faire une figure, occuper une grande place dans l'État; et par opposition, on dit, *J. un petit personnage*, Être dans un poste peu honorable, ou Avoir peu d'influence dans une affaire. || Railler quelqu'un, le tourner en ridicule sur le théâtre. *Molière a joué les faux dévots. Voltaire, dans* Nanine, *a joué Fréron sous le nom de Frêlon.* || *Jouer*, se dit De certaines choses qui en imitent une autre, qui en ont l'apparence. *Ce papier joue le velours. Cette étoffe joue la soie. Cette composition joue le diamant.* = Se Jouer. v. pron. S'amuser, folâtrer. *Cet enfant se joue avec toute* *qu'on lui donne. Les petits chats se jouent avec des boules de papier. Des oiseaux qui se jouent dans le feuillage.* — Poét., se dit Des choses. *Le ruisseau qui se joue dans la prairie.* ‖ *Faire quelque chose en se jouant*, La faire comme en s'amusant, sans application et sans peine. ‖ *Se j. de quelque chose*, Faire sans peine, et comme en s'amusant, ce qui, pour d'autres, semble difficile, dangereux, etc. *Ces hommes robustes se jouent des travaux les plus rudes. Il se joue de toutes les difficultés.* — Figur., se dit pour Se moquer d'une chose, La traiter d'une manière dérisoire, témoigner qu'on n'en fait point de cas. *C'est un homme sans foi, il se joue de ses engagements. Il ne faut pas se j. ainsi des lois.* Signifie aussi, Disposer de quelque chose arbitrairement et selon son caprice. *Se j. de la vie des hommes.* — En T. Jurispr. féod., on disait qu'*Un seigneur pouvait se j. de son fief*, Lorsqu'il lui était permis de le démembrer. Voy. Fief. ‖ Figur., *Se j. de quelqu'un*, Se moquer de lui, le railler adroitement; ou Le tromper en lui donnant de belles paroles. *Ne voyez-vous pas qu'on se joue de vous? Croit-il se j. de moi? Je vois maintenant qu'avec ses promesses il se jouait de moi.* — On dit, dans un sens anal., que *La fortune se joue des hommes*, Quand elle dérange leurs projets, trompe leurs espérances, etc. — On dit aussi que : *Le chat se joue de la souris qu'il a prise;* que *Le tigre se joue de sa proie, etc.*, Lorsqu'il feint à plusieurs reprises de la laisser échapper, pour la ressaisir aussitôt. ‖ Fig. et fam., *Se j. à quelqu'un*, L'attaquer inconsidérément. *Ne vous jouez pas à lui, il n'entend pas raillerie. Quoi! il a osé se j. à moi?* — On dit de même : *Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas*, Ne soyez pas assez fou, assez téméraire pour faire cela, vous vous en repentiriez. == Joué, ée. participe.

Conj. — *Je joue; nous jouons. Je jouais; nous jouions. Je jouai; nous jouâmes. Je jouerai; nous jouerons. — Je jouerais; nous jouerions. — Joue; jouons. — Que je joue; que nous jouions. Que je jouasse; que nous jouassions.*

JOUEREAU. s. m. [On pron. *Joûreau.*] Celui qui ne joue pas bien à quelque jeu ou qui joue petit jeu. Fam. et peu usité.

JOUET. s. m. Se dit Des objets qu'on donne aux enfants, et avec lesquels ils jouent. *J. d'enfant. Acheter des jouets. Tout ce qui lui tombe sous la main lui sert de j.* — Par extens., *Le j. d'un chat, d'un jeune chien.* ‖ Fig., se dit D'une personne dont on se joue, dont on se moque. *Il est le j. de cette société. Pensez-vous que je veuille être votre j.?* ‖ Fig., surtout dans le style poétique, on dit qu'*Un vaisseau est le j. des vents, des flots, des tempêtes.* — On dit de même, mais au sens moral, qu'*Un homme est le j. de la fortune, du sort, des événements;* qu'*Il est le j. de ses passions, le j. des caprices d'un maître, etc.* ‖ T. Man. Petite chaînette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure.

JOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue, qui folâtre avec quelqu'un; n'est d'usage que dans ces loc. fam., *Un rude j., une rude joueuse*, Une personne qui ne sait point jouer, sans faire mal à ceux avec qui elle joue. — Fig. et fam., *C'est un rude j.*, c'est un homme avec qui il ne fait pas bon d'avoir quelque chose à démêler. ‖ Plus ordin., Celui qui joue à quelque jeu où il y a des règles. *J. de paume. J. de boule. C'est un bon j., un habile j. Combien sont-ils de joueurs? Un j. de mauvaise foi.* — *Beau j.* ou *Bon j.*, Celui qui, au jeu, est d'une humeur égale, soit qu'il gagne, soit qu'il perde. On dit dans le sens contraire, *Mauvais j.* ‖ Absol., Celui qui a la passion du jeu, ou Celui qui fait, en quelque sorte, métier de jouer. *C'est un j. qui finira par se ruiner. C'est un j. de profession. Cette femme est une grande joueuse.* ‖ *J. d'instrument*, Celui qui joue de quelque instrument de musique; ne se dit guère que Des musiciens de bas étage. *J. de violon. Joueuse de guitare. Un j. d'orgues.* ‖ *J. de farces, J. de gobelets, J. de marionnettes*, se dit De ceux qui divertissent le public par des farces, etc.

JOUFFLU, UE. adj. Qui a de grosses joues. *Il est trop j.* ‖ Subst., *C'est un gros j., une grosse joufflue.* — Ce mot est familier.

JOUG. s. m. [On fait sentir un peu, et comme *gue*, le G final, même devant une consonne.] (lat. *jugum*). Pièce de bois qu'on met sur la tête des bœufs et qui sert à les atteler pour tirer, pour labourer. *Mettre les bœufs au j. Leur ôter le j. Les habituer au j.* ‖ Fig., Servitude, sujétion *Un j. pesant, rude, insupportable. Le j. de la servitude. Mettre, tenir sous le j. Imposer un j. Porter, subir, secouer le j. Le j. s'appesantit de plus en plus sur ce malheureux peuple. Le j. de la loi. Le j. du mariage. Le j. de l'étiquette.* ‖ Dans l'Histoire romaine, Pique attachée en travers au bout de deux autres piques fichées en terre et sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. *Faire passer une armée sous le joug.*

JOUIR. v. n. Avoir l'usage, la possession actuelle d'une chose et en tirer tous les fruits, profits, avantages, agréments, etc., qu'elle peut procurer. *J. d'une terre, d'une maison, d'un emploi, d'une pension. Il jouit de cent mille livres de rente. Il jouit de son bien depuis sa majorité. Il ne jouit de rien. Il jouit de sa fortune en bon père de famille. J. d'un privilége, d'un monopole.* — *J. d'un droit. J. de ses droits civils et politiques.* — *J. d'une bonne santé. Il sait j. de la vie. Il jouit du présent sans trop songer à l'avenir. J. du monde, des plaisirs du monde. Il jouit de sa victoire. J. du repos, de la paix. J. de la félicité, de la gloire éternelle.* — *J. de l'estime de quelqu'un. J. de la considération générale. J. d'une grande réputation, d'un immense crédit. Il n'a pas assez vécu pour j. de toute sa gloire. J. de la présence, de la société de quelqu'un. Nous jouissons des charmes de votre amitié.* ‖ Abs., *Il jouissait paisiblement. Vous m'avez vendu votre terre, faites-moi j. Le temps fuit, jouissons. Il est riche, mais il ne sait pas j.* ‖ *Jouir de quelqu'un*, Avoir le temps, la liberté de l'entretenir, d'en tirer quelque service, quelque plaisir. *Nous jouirons de lui pendant tout l'été. On n'en jouit pas comme on veut.* — *J. d'une femme*, Avoir commerce avec elle. ‖ *J. de l'embarras de quelqu'un, de son affliction, de sa détresse, etc.*, Éprouver du plaisir à le voir embarrassé, affligé, etc. ‖ En parlant Des animaux et des choses, sign. Posséder. *Cet animal jouit de la faculté de... Cette plante jouit de la propriété de... La réputation extraordinaire dont ce remède a longtemps joui.*

JOUISSANCE. s. f. Usage et possession d'une chose. *J. paisible. La j. d'un droit, d'un privilége. La j. des droits civils et politiques. Avoir pleine et entière j. de ses biens. Il n'a pas la propriété de cette terre, il n'en a que la j. Entrer en j. On lui a laissé la j. de la maison. Après une j. de plusieurs années. Maintenir, troubler quelqu'un dans la j. d'un bien.* ‖ T. Fin. *J. de telle époque*, se dit en parlant De l'époque de l'année où le Trésor public paie les intérêts d'une rente inscrite au grand-livre. — * *Action de j.*, V. Action. ‖ Fam., *Avoir la j. d'une femme*, Avoir commerce avec elle. Fam. et un peu lib. ‖ Plaisir, volupté. *Le travail est pour lui une j. Il trouve une sorte de j. à remplir ce pénible devoir. Goûter de nobles jouissances. La civilisation multiplie nos besoins et nos jouissances.*

JOUISSANT, ANTE. adj. T. Jurispr. Qui jouit. *Mineur usant et j. de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits.*

JOUJOU. s. m. (R. *jouet*). Jouet d'enfant. *Donner des joujoux à un enfant.* Fam.

JOUR. s. m. (ital. *giorno*, du lat. *diurnus*, dérivé de *dies*). Clarté, lumière que le soleil répand lorsqu'il est sur l'horizon ou qu'il en est proche. *J. pur, serein, brillant, faible, sombre. Avant le j. Le j. commence à poindre. Le j. va bientôt paraître. Il commence à faire j. Au point, à la pointe du j. Il est grand j. Le j. baisse. Sur le déclin, à la chute du j. Ce travail doit se faire de j., en plein j. Il travaille de nuit et de j. Regardez cette étoffe au grand j. Avoir le j. dans les yeux. Le j. vient d'en haut, vient de côté, vient par là. Cette chambre ne reçoit pas assez de j. Le j. n'a jamais pénétré dans ce cachot. Loin du j. Fuir le j., la lumière, l'éclat du j.* — *Demi-j.*, Clarté faible. *Son boudoir n'est éclairé que par un demi-j. voluptueux.* — Prov., *Elle est belle comme le j. Cela est clair comme le j.* — Poétiq., *Le soleil est le père du j., l'astre du j., le flambeau du j., etc.* ‖ Par ext., se dit De toute autre clarté que celle produite par les rayons solaires. *Le j. artificiel que donnent les bougies. Le faible demi-j. que la lune répand sur les objets.* ‖ Fig. et fam., *Brûler le j.*, se dit Quand on allume des flambeaux pendant qu'il fait encore jour. — On dit aussi De deux choses ou de deux personnes qui diffèrent beaucoup entre elles : *Elles ne se ressemblent pas plus que le j. et la nuit ; Elles diffèrent autant que le j. et la nuit;* et plus souvent, *C'est le j. et la nuit.* ‖ Fig., on dit : *Ce fait jette un j. nouveau sur la question. Cette découverte a répandu un grand j. sur la partie la plus obscure de telle science.* L'*Évangile fit luire un j. nouveau sur le monde.* ‖ Dans le style élevé et poét., *Jour*, se dit pour La vie, l'existence. *Depuis que je vois le j.*, Depuis que je suis né. *Il n'avait pas encore vu le j.*, Il n'était pas encore né. *Mettre au j.*, Donner la naissance. *Ceux à qui je dois le j., qui m'ont donné le j.*, Ceux de qui je suis né. *Perdre le j.*, Mourir. — Fig., *Voir le j.*, se dit Des choses qu'on expose au jour, qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, et D'un ouvrage d'esprit que l'on publie pour la première fois. *Il y a bien des années que ce meuble n'a vu le j. Ce livre n'a vu le j. qu'après la mort de son auteur.* On dit aussi, dans ce dernier sens, *Mettre un livre, un ouvrage au j.*, Le faire imprimer, le rendre public. — *Mettre une chose au j., au grand j.*, s'emploie quelquefois dans le sens de Divulguer. *Je mettrai au j. sa perfidie.* — On dit encore qu'*Un homme craint le j.*, pour faire entendre qu'Il craint de se montrer, d'être connu. — Enfin, dans un sens anal., on dit : *Le grand j. de la publicité. Le grand j. de l'impression.* ‖ *Jour* se dit aussi De la manière dont la lumière frappe un objet. *Ce tableau devrait être placé dans un autre j. Cette statue est dans un mauvais j. Présenter une étoffe à différents jours.* — *Faux j.*, Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. *Ce tableau est en faux j. Ce marchand place ses étoffes dans un faux j. pour tromper sur leur nuance.* — *Mettre quelque chose dans son j.*, La placer à un jour convenable, de manière qu'on puisse bien la voir. On dit aussi Fig., *Mettre une pensée dans son j., dans tout son j. Mettre une affaire dans un faux j., la présenter sous un faux j. Il me présenta la chose sous un j. si avantageux, que...* ‖ En Peint., Imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau. *Dans ce tableau, le j. vient d'en haut, vient de tel côté.* — *Placer, mettre un tableau à son jour*, Le placer de manière que le jour de l'endroit où on l'expose vienne du même côté que le jour par lequel les objets représentés dans le tableau paraissent éclairés. *Ce tableau n'est pas à son j.* — Au plur., se dit encore Des touches les plus claires d'un tableau. *Ce peintre observe bien les jours et les ombres. Les jours sont bien ménagés dans ce tableau. Des jours de reflet.* = Se dit Des fenêtres, des ouvertures qu'on fait aux bâtiments pour qu'ils puissent recevoir le jour. *Des jours bien ménagés.* — *Tirer du j. d'un certain côté*, Pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture. ‖ T. Jurispr. *J. de coutume*, Ouverture ou fenêtre que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur non mitoyen. *J. de servitude*, Celui qui est fait dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière. *J. de souffrance*, Celui qui donne sur la propriété d'un voisin qui le souffre ou qui l'a permis. On dit de même, *Cette maison a des jours sur la propriété voisine.* ‖ *Cet édifice, cette maison est à j., tout à j.*, se dit D'un édifice dont les portes et les fenêtres ne sont pas encore placées, ou n'existent plus. ‖ Se dit De certaines ouvertures par où le jour l'air, peut passer. *Ces planches ne sont pas bien jointes, il y a du j. entre-deux. Il y a, dans cette muraille, des jours à y passer la main.* — *Percé à j.*, Percé de part en part, de sorte qu'on voit le jour au travers. On dit, dans un sens anal., *Broderie à j. Points à j., etc.* ‖ *Se faire j.*, Se faire ouverture et passage. *Il s'est fait j. au travers des ennemis.* — Fig., *Tôt ou tard la vérité se fait j.* ‖ Fig., Facilité, moyen pour venir à bout de quelque affaire. *Si je vois j. à cette affaire. Je n'y vois point de j. Je vois j. à le servir.* = *Jour* se dit souvent Du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, ainsi que De l'espace de vingt-quatre heures qui comprend également la nuit. Le sens du discours suffit ordinairement pour déterminer quelle est, de ces deux acceptions, celle que le mot doit recevoir. *L'année commune se compose de 365 jours. Cette année, février aura 29 jours. Le premier j., le second j., etc. Quel j. est-il? Quel j. est-ce aujourd'hui? J. ouvrier. J. ouvrable. J. de fête. J. férié. J. gras. J. maigre. Le saint du j. Le j. de Noël, de Pâques. Le premier j. de l'an, de l'année,* ou *Le j. de l'an. Le j. d'hier. Le j. d'après. Un j. après. Un j. trop tôt. Le j. de ses noces. Un j. de bataille. Un j. de triomphe. Un j. de séance, d'audience. Un j. de marché. Un j. de cérémonie. Le j. solennel. Il fut condamné à huit jours d'emprisonnement. Il fut deux jours absent. On lui donna huit jours pour mettre ordre à ses affaires. Durant tout le j. Tout le long du j. Travailler tout le j. Travailler nuit et j. Il vient ici tous les jours, tous les huit jours. C'est mon habit de tous les jours. Mettre un habit à tous les jours. C'est le plus beau j. de ma vie. En ce grand j. Il n'a plus que quelques jours à vivre. Un j. heureux. Un j. malheureux. Prendre, donner, marquer, fixer, indiquer, assigner un j. A j. préfix. A j. nommé. Quand* *le j. fut venu. Ils commandaient chacun leur j. C'était le j. d'un tel ; il était de j. Je l'attends de j. en j., de j. à autre, d'un j. à l'autre. Il paie tant par j. J'ai fait le relevé j. par jour. Il est mort un an après sa femme j. pour j. Le j. du jugement. Le j. du Seigneur sera un j. terrible. Un j. viendra que... Souhaiter le bon j.*, ou mieux *le bonjour*, en un seul mot. V. Bonjour. ‖ Se dit quelquefois par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température. *Un j. de printemps, d'été, d'automne, etc. Un beau j. Un j. de pluie. Un j. de beau temps.* — *Les jours caniculaires*, Voy. Canicule. ‖ *Les beaux jours*, Les premiers jours du printemps ; et Fig., Le temps de la première jeunesse, ou Les temps les plus heureux de la vie. *Remettez votre voyage aux beaux jours. Mes beaux jours sont passés.* ‖ *Un bon j.*, Un jour où l'Église célèbre quelque fête. Prov., *Bon j., bonne œuvre*, se dit D'une bonne action faite en un jour solennel. *Ils se sont réconciliés le j. de Pâques : bon j., bonne œuvre.* Ironiq., *Il a volé le j. de Noël : bon j., bonne œuvre.* — Pop., *Faire son bon j.*, Faire ses dévotions, recevoir la communion. ‖ Fam., *C'est aujourd'hui son mauvais j., il est dans son mauvais j.*, Il a aujourd'hui un accès de la maladie, de la mauvaise humeur, de la mélancolie, etc., à laquelle il est sujet. On dit de même : *C'est son j. de fièvre, son j. de mauvaise humeur, etc. Avoir de bons et de mauvais jours. Avoir des jours de gaieté et des jours de tristesse.* — *J. critique*, V. Crise. — *J. de médecine*, Le jour où une personne malade prend médecine. — *Jours de barbe*, Les jours où l'on a l'habitude de se faire la barbe. ‖ Fam., *Gagner sa vie au j. la journée, vivre au j. le j.*, N'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail. Fig., *Vivre au j. le j., au j. la journée*, sign. encore S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance. — Prov., *A chaque j. suffit sa peine*, Il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire des chagrins d'avance. ‖ Fig., *Faire du j. la nuit et de la nuit le j.*, Dormir le jour et veiller la nuit. ‖ Fig. et fam., *Mettre quelqu'un à tous les jours*, L'employer trop souvent, ne point user de discrétion à son égard. *Quand on a un bon protecteur, il ne faut pas le mettre à tous les jours.* On dit aussi, *Se mettre à tous les jours*, S'exposer trop, se prodiguer. *Il ne faut pas qu'un général se mette trop à tous les jours*, S'expose constamment au péril. Ces phrases ont vieilli. — T. Comm. *Se mettre à j.*, mettre en règle ses comptes, sa correspondance, etc., jusqu'au jour où l'on se trouve. On dit dans le même sens, *Être à j.*, et *Se tenir à j.* ‖ Fig. et fam., *Le saint du j.*, se dit D'un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. — *Le goût du j.*, Le goût qui règne au moment dont on parle. On dit, dans un sens anal., *Un homme du j. Les élégants du j. La curiosité du j. Etc.* ‖ *Être à son dernier j.*, Être au j., au moment où l'on doit mourir. On dit dans le même sens : *Son dernier j. approche. Jusqu'à son dernier j.* ‖ T. Comm. *Jours de faveur* ou *de grâce*, Les dix jours de délai que l'ancienne législation accordait à celui sur lequel une lettre de change était tirée. = *Jour* se dit quelquefois D'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. *Je lui dis, un j., qu'il m'était impossible de... Un j. vous vous repentirez de ne l'avoir point écouté. S'il arrivait, un j., qu'on voulût... Un certain j. que je me promenais. Un beau j., il prit la fuite.* Les locut., *Un certain j., Un beau j.*, sont fam. ‖ *Tous les jours*, sign. quelquefois, De jour en jour. *Il devient tous les jours plus insupportable.* = Fig., *Jour* se dit encore D'un temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé. *Ce bonheur n'a duré qu'un j. La vie de l'homme n'est qu'un j.* ‖ Au plur., il se dit également D'une certaine durée, d'une certaine période de temps, par rapport aux événements qui la remplissent. *Aux premiers jours du monde. En ces tristes jours. En ces jours de calamité. Elle a connu des jours meilleurs. Pendant les beaux jours de ce règne glorieux. Nous ne reverrons plus ces heureux jours, les jours de notre enfance.* — Dans l'Écriture sainte, *L'Ancien des jours*, Dieu. ‖ Enfin, se dit plus particul., De la durée de l'existence, de la vie. *A la fin de nos jours. Je tremble pour ses jours. Sauver les jours d'une personne. Il coule doucement ses jours. Quand il sera sur ses vieux jours.* — *Mourir plein de jours*, Mourir très-vieux.

Syn. — *Journée.* — Il en est de la synonymie de *jour* et de *journée* comme de celle d'*an* et d'*année*. *Jour* exprime surtout une unité de temps; *journée* se dit, au contraire, quand on envisage cet intervalle de temps au point de vue de son contenu, c.-à-d. des événements qui en remplissent la durée. *Jour* est absolu ; *journée* est relatif. Le *jour* est le même pour tout le monde ; la *journée*, espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à celle où l'on se couche, est excessivement variable. Elle peut être heureuse ou malheureuse, agréable ou triste, selon les individus et les événements qui les touchent.

Enc. — On appelle *Jour naturel*, l'espace de temps pendant lequel le soleil reste au-dessus de l'horizon. Il est opposé à la *Nuit*, qui est le temps pendant lequel le soleil, se trouvant au-dessous de l'horizon, cesse de nous envoyer sa lumière. Les Grecs désignaient la réunion de ces deux portions de la durée par le mot de *Nychthémère*, qui n'a point de terme correspondant dans notre langue. Nous avons dit ailleurs que le jour varie dans nos climats en raison inverse de la nuit, et que, deux fois seulement par année, aux équinoxes, sa longueur est égale à celle de cette dernière. — En Astronomie, le mot *Jour* s'emploie encore pour désigner le temps que met la terre pour exécuter une révolution entière autour du firmament. Dans ce cas, il exprime des intervalles de temps qui sont plus ou moins longs, suivant que l'astre auquel on compare le mouvement du globe terrestre est fixe ou mobile. On appelle *J. solaire, J. vrai*, et *J. astronomique*, l'intervalle qui s'écoule entre deux retours consécutifs du même méridien terrestre au centre du soleil. Mais les jours astronomiques varient de longueur, et cela pour deux raisons : 1° l'inégale vitesse de la terre dans son orbite, par suite de laquelle le mouvement diurne apparent du soleil est plus rapide en hiver qu'en été ; 2° l'obliquité de l'écliptique, en conséquence de laquelle le mouvement diurne apparent du soleil en ascension droite, c'est-à-dire dans le plan de l'équateur terrestre, est plus petit aux équinoxes qu'aux solstices. — Le *J. civil*, ou *J. solaire moyen*, est l'intervalle de temps que la terre met pour faire un tour complet sur elle-même, en supposant qu'elle soit animée d'une vitesse moyenne invariable, et qu'elle exécute 365 révolutions 2425 dans une année moyenne du calendrier grégorien : par conséquent, sa longueur est toujours la même. C'est celui dont on se sert pour les besoins ordinaires de la vie, et d'après lequel doivent marcher les horloges bien réglées. La plupart des nations modernes le font commencer à minuit, comme faisaient autrefois les Romains. Mais, dans l'antiquité, plusieurs peuples suivaient un système différent: Ainsi, les Babyloniens, les Syriens, les Perses, etc., avaient fixé son commencement au lever du soleil ; les Juifs, les Grecs, les anciens peuples de l'Italie, etc., au coucher de ce même astre ; les Arabes, à midi, etc. — Enfin, le *J. sidéral* est le temps compris entre deux retours successifs d'une étoile quelconque au même méridien terrestre. Sa longueur est toujours la même, mais elle est un peu plus courte que celle du j. solaire vrai et du j. solaire moyen : elle est de 23 h. 56 m. 4 s. du temps moyen. — Quant au *J. lunaire*, c.-à-d. au temps que la lune met pour revenir au même méridien, il est de 24 h. 54 m. de notre temps moyen. — La durée du *nychthémère* se divise en 24 *heures*, l'heure en 60 *minutes*, la minute en 60 *secondes*, la seconde en 60 *tierces*, et ainsi de suite; mais on conçoit, d'après ce qui précède, que ces expressions désignent des intervalles de temps dont la longueur varie suivant l'espèce de j. que l'on a en vue. Pour le *j. civil*, on compte 12 heures de minuit à midi, et 12 heures de midi à minuit, tandis que, pour le *j. astronomique*, on commence à midi, et l'on compte les heures de 0 à 24 sans interruption, c.-à-d. de midi au midi suivant. Il en résulte que le 15 du mois à 8 h. du matin est nommé par les astronomes le 14 à 20 heures. — *Jours complémentaires*, V. Calendrier. — *Jours alcyoniens*, V. Alcyonien.

Histoire. — Autrefois, on appelait *Grands jours*, certaines assises extraordinaires que le roi envoyait tenir par ses commissaires ou qu'il tenait quelquefois lui-même dans les provinces *éloignées* de la capitale. Les magistrats qui composaient ces commissions étaient choisis dans le sein des parlements, et ils jugeaient en dernier ressort. Du reste, ces commissions ne s'occupaient que des affaires importantes et où les justices locales se trouvaient impuissantes : c'est dire que les grands jours avaient surtout pour objet d'arrêter ou de punir les brigandages, les violences et les crimes de la noblesse. C'est le règne de François Ier qui offre le plus d'exemples de ces sortes d'assises : il fit tenir les grands jours à Poitiers, en 1534 et 1541 ; à Moulins, en 1534, 1540 et 1545; à Troyes, en 1535; à Angers, en 1539; à Riom, en 1546; à Tours, en 1547: Nous citerons encore les grands jours tenus sous Henri IV à Limoges, en 1605; sous Louis XIII, à Poitiers, en 1634 ; et enfin ceux tenus sous Louis XIV, en 1665, au Puy en Velay pour le Languedoc, et à Clermont pour l'Auvergne. Ce furent les dernières assises de ce genre. Fléchier nous a laissé un récit curieux des grands jours de Clermont. — Lorsque les parlements étaient encore ambulatoires, on désignait quelquefois leurs sessions sous le nom de *Grands jours*. Enfin, il y avait eu aussi des Grands jours seigneuriaux : les plus anciens sont ceux que le comte de Champagne tenait à Troyes ; ce furent même les premières assises extraordinaires qui reçurent ce nom. Ces grandes assises seigneuriales furent supprimées par l'édit de Roussillon de 1563.

JOURNAL. s. m. Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé en quelque pays, en quelque endroit, en quelque affaire, etc. *J. historique. J. d'un voyage. J. d'une navigation. J. des audiences d'une cour. J. d'un siége. Faire, écrire, tenir un j.* — T. Comm. *Livre j.*, V. Livre. ‖ Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros, et qui fait connaître, soit par de simples annonces, soit par des articles raisonnés, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, les ouvrages nouveaux, etc. ‖ Ancienne mesure agraire. *Le j. variait suivant les provinces.*

Enc. — I. Il est généralement admis que les anciens n'ont pas connu l'usage des *Journaux*. Cependant les Grecs avaient leurs *Éphémérides* et les Romains leurs *Actes diurnes* (*Acta diurna*), où l'on enregistrait jour par jour les actes de l'autorité publique et les événements importants. Les *Acta diurna* des Romains, qu'on appelait aussi par abréviation, *Diurna* ou *Diurni*, remontent aux derniers siècles de la république, où ils remplacèrent les *Grandes annales* ou *Annales des pontifes*, dont la rédaction était confiée au collége des prêtres. On ignore la date précise de leur création, mais elle est évidemment antérieure à Jules César, car ce dernier, lors de son premier consulat (49 av. J.-C), ordonna que ces actes seraient rendus publics tous les jours et qu'on y ajouterait le compte rendu des délibérations du sénat (*acta senatus*). Indépendamment des nouvelles politiques, les *Diurna* rapportaient tous les événements extraordinaires, annonçaient les spectacles, les mariages des grandes familles, la mort des personnages illustres, etc., décrivaient les phénomènes météorologiques, donnaient les commérages. Enfin, sous l'empire, on y fit paraître un bulletin des réceptions de la cour. Quant à leur mode de multiplication et de propagation, il devait être nécessairement très-borné, mais nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Les *Diurna* disparurent avec la puissance romaine, et, durant tout le moyen âge, la curiosité ne put se satisfaire qu'en interrogeant les voyageurs arrivés de contrées lointaines. Mais les choses changèrent aussitôt après l'invention de l'imprimerie. En effet, dès les premières années de la seconde moitié du XVe siècle, des imprimeurs, peut-être de Mayence ou de Strasbourg, eurent l'idée de publier, de temps à autre, des feuilles volantes qui donnaient les nouvelles les plus importantes. Vers le milieu du siècle suivant (1563), pendant leur guerre contre les Turcs, les Vénitiens imaginèrent d'en faire connaître les événements au moyen de publications analogues qu'ils appelèrent *Notizie scritte*, parce qu'elles étaient écrites à la main, le gouvernement n'en ayant pas permis l'impression ; on leur donna encore le nom de *Gazetta*, de la petite pièce de monnaie (*gazetta*) qu'on payait pour les lire. Ces notices, qui furent imitées dans plusieurs pays, ne paraissaient qu'à des époques indéterminées. Les journaux à publication régulière n'ont paru qu'au XVIIe siècle. Plusieurs pays, l'Italie, l'Allemagne et la France, se disputent la priorité à ce sujet. Quoi qu'il en soit de la question d'origine, il est incontestable que c'est en Angleterre que le journalisme s'est développé le plus rapidement, et a promptement acquis une influence considérable. Le cadre de notre livre nous interdisant de faire l'histoire de la presse périodique dans les divers pays où elle a pénétré, nous dirons seulement quelques mots de son origine en France. La première feuille régulièrement périodique que nous ayons eue est la *Gazette* du médecin Théophraste Renaudot, dont le premier numéro parut le 30 mai 1631. D'abord hebdomadaire, la Gazette devint bihebdomadaire en 1762, et enfin quotidienne à la fin du XVIIIe siècle. La publication de Renaudot fut suivie, quelques années après (1650), de la *Gazette burlesque en vers* de Loret, que l'on consulte encore chaque jour pour étudier l'état des mœurs parisiennes au XVIIe siècle. Vint ensuite le *J. des savants*, publication hebdomadaire à l'origine, qui fut fondé en 1665 par Denis Sallo, conseiller au parlement. Le *J. de Paris*, créé en 1777, est le second j. quotidien qui ait paru en France. Mais toutes les feuilles politiques publiées avant la révolution n'étaient, à proprement parler, que de simples recueils de nouvelles dont le choix était d'ailleurs entravé par les règlements sur la police de la presse, et les priviléges en vertu desquels chacune d'elles était autorisée à paraître. La presse politique n'a réellement pris naissance chez nous qu'avec la révolution, mais nous n'avons pas à la suivre dans la voie nouvelle où elle entra à cette époque. Disons seulement que notre *Moniteur universel* a été fondé en 1789 par l'imprimeur Panckoucke. Son premier numéro parut le 5 mai, c.-à-d. le jour même de l'ouverture des États généraux. Il devint quotidien le 24 nov. suivant, et le 1er nivôse an VIII (22 déc. 1799), il devint l'organe officiel du gouvernement. En 1856, on comptait en France 1343 journaux, dont 263 politiques, et 1083 non politiques. Paris entrait dans ce nombre pour 640, qui se divisaient ainsi : 30 journaux politiques, et 610 non politiques.

II. La presse périodique a été soumise, dès son origine, à une législation spéciale, qui a nécessairement varié suivant les temps et les circonstances. Elle est actuellement régie en France par le décret organique du 17 février 1852, combiné avec plusieurs dispositions des lois antérieures. La loi française distingue deux sortes de journaux : ceux qui traitent de matières politiques ou d'économie sociale, et ceux qui ne s'occupent point de ces matières. Les feuilles de la première catégorie ne peuvent, quel que soit leur mode de publication, être créées et publiées sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du ministre de l'intérieur, et cette *autorisation ne peut être accordée qu'à un Français majeur*, jouissant de tous ses droits civils et politiques. Une déclaration préalable est obligatoire lorsque le j. change d'imprimeur, lorsqu'il cesse de paraître, ou lorsqu'il survient une mutation, soit dans sa périodicité ou dans son titre, soit parmi ses propriétaires ou gérants responsables. Si la publication est faite aux frais d'une société, cette dernière ne peut se former qu'avec l'autorisation du gouvernement, et une expédition de l'acte social doit être jointe à la demande d'autorisation. Enfin, les journaux politiques ou d'économie sociale sont soumis à un cautionnement et à un droit de timbre. Le *cautionnement* varie suivant la fréquence de la publication et l'importance de la population. Ainsi, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et du Rhône, il est de 50,000 fr., si le j. paraît plus de trois fois par semaine, soit à jours fixes, soit par livraisons régulières; de 30,000 fr., si la publication n'a lieu que trois fois par semaine ou à des intervalles plus éloignés. Il est de 25,000 fr. pour les journaux paraissant plus de trois fois par semaine dans les villes de 50,000 âmes et au-dessus ; de 15,000 dans les autres villes, et respectivement de 12,500 et 7,500 fr., pour les journaux paraissant trois fois par semaine, ou à des intervalles plus éloignés. Les journaux paraissant de deux jours l'un, sont compris dans la classe de ceux qui paraissent trois fois par semaine. Quant au droit de *timbre*, il est de 6 centimes par feuille de 72 décim. carrés et au-dessous dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et de 3 cent. pour les journaux ou écrits périodiques publiés partout ailleurs. Il est perçu, pour chaque fraction en sus de 10 décim. carrés et au-dessous, 1 cent.

et 1/2 dans les deux départements précités, et 1 cent. partout ailleurs. — En outre, plusieurs restrictions sont apportées à leur rédaction. Ainsi, il leur est interdit de donner d'autre compte rendu des séances du Sénat et du Corps législatif, que la reproduction des articles insérés au *Moniteur* officiel. En matière de délits de presse, ils ne peuvent qu'annoncer la poursuite et publier le jugement. Il en est de même des procès pour outrages et injures, ainsi que des procès en diffamation où la preuve des faits diffamatoires n'est pas admise par la loi. Enfin, dans les affaires civiles, correctionnelles ou criminelles, ils ont le droit de reproduire le jugement, mais les cours et tribunaux peuvent leur interdire de rendre compte des séances. Ces journaux sont encore tenus d'insérer gratuitement les actes officiels, ainsi que toutes les communications qui leur sont faites par les représentants de l'autorité publique. — Toute infraction à une ou à plusieurs des dispositions qui précèdent est l'objet d'une pénalité particulière. Ainsi toute publication périodique, faite avant d'avoir obtenu l'autorisation ministérielle ou opéré le versement total du cautionnement, est punie d'une amende de 100 à 2000 fr., et d'un emprisonnement de 1 mois à 2 ans, indépendamment de la suppression du j. Chaque contravention en matière de timbre est frappée, outre la restitution des droits frustrés, d'une amende de 50 fr. pour la première fois, et de 100 fr. en cas de récidive, pour chaque feuille ou fraction de feuille non timbrée. Toute infraction relative au compte rendu des séances des assemblées délibérantes encourt une amende de 1000 à 5000 fr.; et s'il s'agit d'une affaire pour délits de presse, d'une amende de 50 à 1000 fr., etc. Ce n'est pas tout. Un j. est supprimé de plein droit lorsqu'il a encouru une condamnation pour crime commis par la voie de la presse, ou lorsqu'il a subi deux condamnations pour contraventions ou délits commis dans l'espace de deux années. Après une condamnation pour contravention ou délit de presse, le gouvernement a le droit, pendant les deux mois qui suivent, de le suspendre provisoirement ou de le supprimer. Bien plus, le ministre de l'intérieur et les préfets ont la faculté de le suspendre pour un temps qui ne peut excéder 2 mois. Il suffit pour cela que l'administration ait jugé convenable de lui adresser auparavant deux avertissements motivés. Enfin, le ministre peut même supprimer un j. politique, soit après une suspension judiciaire ou administrative, soit par mesure de sûreté générale; mais, dans ce cas, l'acte qui ordonne la suppression doit être soumis à l'approbation de l'empereur. Tout j. suspendu ou supprimé qui continue de paraître, soit sous son ancien titre, soit sous un titre déguisé, donne lieu à une condamnation de 1 mois à 2 ans d'emprisonnement, et à une amende de 500 à 3000 fr. par chaque numéro publié en contravention. Les journaux politiques ou d'économie sociale publiés à l'étranger ne peuvent circuler en France qu'en vertu d'une autorisation spéciale. Toute contravention à ce sujet est punie d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an, et d'une amende de 100 à 5000 fr.

Les journaux étrangers aux matières politiques ou d'économie sociale ne sont soumis, ni à l'autorisation préalable, ni au cautionnement, ni au timbre; mais les dispositions relatives à la déclaration sont obligatoires pour eux, ainsi que le dépôt, s'il y a société, d'une expédition de l'acte qui la constitue.

JOURNALIER, IÈRE. adj. Qui se fait chaque jour. *C'est un travail j. Mon occupation, ma tâche journalière.* || Inégal, qui est sujet à changer. *Son esprit est j. Son humeur est journalière. Les armes sont journalières.* = JOURNALIER. s. m. Celui qui travaille à la journée. *C'est un pauvre j. Prendre des journaliers.* || * T. Mar. Se dit Des vivres tirés des magasins de l'arsenal, qu'on distribue à un bâtiment dans le port. *On vit du j. lorsqu'on est en armement ou en rade, et l'on ne prend sur les vivres de campagne que lorsqu'on est à la mer.* = Syn. Voy. DIURNE.

* **JOURNALISME.** s. m. La profession du journaliste. *Il s'est lancé dans le j.* || L'influence des journaux. *Le j. est une puissance avec laquelle tout gouvernement est obligé de compter.*

JOURNALISTE. s. m. Celui qui fait, qui rédige un journal, qui travaille, comme rédacteur, à un journal. *La profession de j. Il s'est fait journaliste.*

JOURNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à l'heure où l'on se couche. *Une belle, une heureuse, une triste j. J'ai passé la j. tristement.* Fam., *Vivre au jour la j.*, V. JOUR. || Travail d'un ouvrier pendant un jour. *Un homme de j. Travailler à la j. Louer des gens à la j. La j., les journées d'un ouvrier. Il n'a fait qu'une demi-j.* — Figur. et prov., *Faire tant par ses journées que…*, Faire en sorte par son travail, par son industrie, que… *Il a fait tant par ses journées, qu'il est venu à bout de telle chose.* Ironiq., *Il a tant fait par ses journées qu'il a été chassé de la cour.* Ces phrases ont vieilli. || Le salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un jour. *Il a bien gagné sa j. On lui doit vingt journées.* || Chemin qu'on fait dans l'espace d'une journée. *Une j. de messager. Une j. d'armée. Il y a une j. de chemin de ce lieu à tel autre. Il marchait à grandes, à petites journées.* || *Journée*, se dit quelquefois pour Le jour d'une bataille, ou pour La bataille même. *Cette grande j. décida du sort de la campagne. Il eut l'honneur de cette fameuse j. La funeste j. de Poitiers. La mémorable j. d'Austerlitz.* — * Par anal., se dit D'un jour signalé par quelque grand événement. *La j. du 10 août. Les journées de juillet.* = Syn. Voy. JOUR.

JOURNELLEMENT. adv. Tous les jours, chaque jour. *Il y travaille j. C'est ce qu'on lui répète j.*

JOÛTE. s. f. (R. *jouer*). Dans les tournois, Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. *Une j. à lances brisées, à fer émoulu.* || *J. sur l'eau*, Divertissement dans lequel deux hommes, placés l'un sur un batelet, et l'autre sur un autre, tâchent de se faire tomber dans l'eau en se poussant l'un l'autre avec de longues lances au moment où les bateaux s'approchent. || Se dit De certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres. *Une j. de coqs, de cailles.* || * Fig., Discussion, concours. *Les joûtes du barreau, de la tribune. Dix concurrents prirent part à la joûte.*

JOÛTER. v. n. Combattre avec des lances l'un contre l'autre. *Dix chevaliers joûtèrent les uns contre les autres.* — Par ext., *Faire j. des coqs, des cailles*, Les faire combattre. || Figur. et famil., Discuter. *Je ne vous conseille pas de j. contre lui.*

JOÛTEUR. s. m. Celui qui joûte. Au propre et au fig., on dit, *C'est un rude j.*, en parlant D'un homme avec qui il ne fait pas bon se mesurer. Fam.

JOUVENCE. s. f. (latin. *juventa*). Jeunesse. Ne se dit que dans cette loc., *La fontaine de Jouvence*, Fontaine dont les eaux ont la vertu de rajeunir. *La croyance à la fontaine de Jouvence existait déjà dans l'antiquité; mais c'est dans les romans du moyen âge qu'il est surtout fait mention de cette source fabuleuse.*

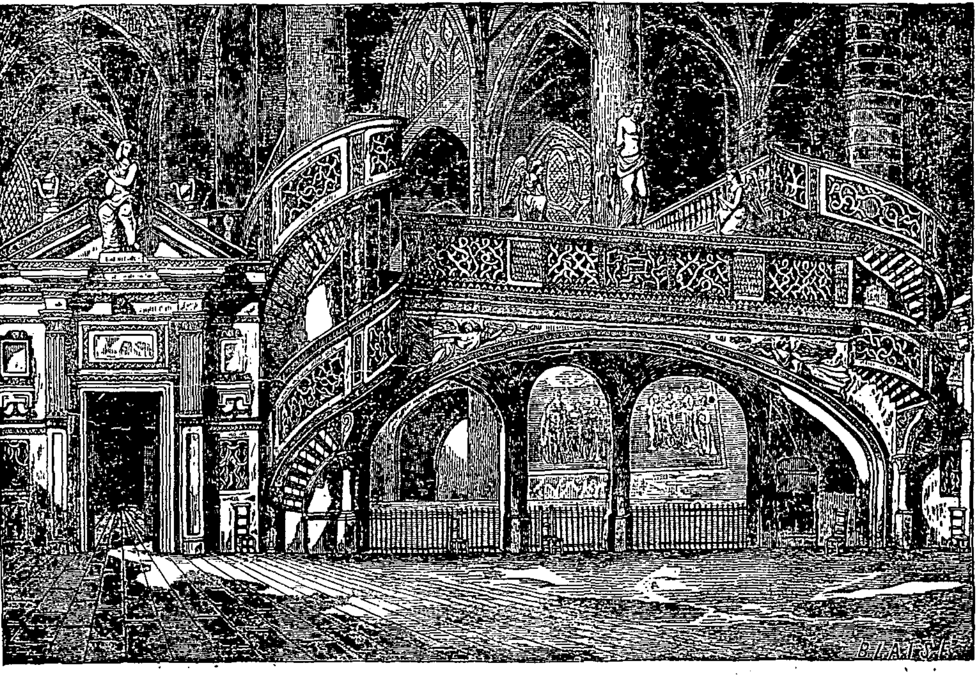

JOUVENCEAU. s. m. (latin. *juvenculus*). Jeune homme qui est encore dans l'adolescence; ne se dit que par plaisanterie. *Un aimable j. Vous êtes un joli j. de me venir donner des conseils.*

JOUVENCELLE. s. f. Jeune fille; ne se dit plus que dans le style badin. *Une aimable jouvencelle.*

JOUXTE. prépos. (lat. *juxta*). Proche. *J. le palais.* || Conformément à. *J. la copie originale.* Vieux.

JOVIAL, ALE. adj. (lat. *jovialis*, de Jupiter). Gai, joyeux. *Il est fort j. Esprit j. Humeur joviale. Il a une face joviale.* Fam. Il n'a point de plur. au masculin.

* **JOVIALEMENT.** adv. D'une manière joviale.

* **JOVIALITÉ.** s. f. Caractère d'une personne joviale. *Il est d'une j. que rien ne peut altérer.*

JOYAU. s. m. (latin. *jocalia*). Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, comme sont les bracelets, les pendants d'oreilles, etc. *Beau j. Un riche j.* — *Les joyaux de la couronne*, Ceux qui appartiennent à la couronne. || T. Jurispr. *Bagues et joyaux*, V. BAGUE.

JOYEUSEMENT. adv. Avec joie.

JOYEUSETÉ. s. f. (R. *joie*). Plaisanterie, mot pour rire. *C'est un homme de belle humeur qui dit force joyeusetés. Des joyeusetés de mauvais goût.* Fam. et ne se dit guère qu'avec une intention de blâme.

JOYEUX, EUSE. adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie. *Un homme j., bien j. Je suis tout j. de vous voir. J'en suis tout j. Vivre j. et content. Il est d'humeur joyeuse.* — *Bande joyeuse*, Voy. BANDE. *Mener joyeuse vie*, V. VIE. || Qui exprime la joie. *Des cris, des chants, des transports j. Des acclamations joyeuses. Le j. concert des oiseaux.* || Qui donne, qui inspire de la joie. *Une joyeuse nouvelle. Une chanson joyeuse.* || T. Hist. *Droit de j. avénement*, Impôt qu'on payait autrefois au roi de France lors de son avénement au trône. *Louis XVI fit remise du droit de j. avénement.*

* **JUBARTE.** s. f. T. Mamm. Voy. BALEINE.

JUBÉ. s. m. (latin. *jube*, commandez). T. Archit. Voy. l'article ci-après. || Figur. et prov., *Venir à j.*, Se soumettre, venir à la raison par contrainte, malgré qu'on en ait. *Je le ferai bien venir à jubé.*

Enc. — Dans les basiliques primitives, on élevait, parallèlement au chœur et sur ses côtés, deux petites tribunes appelées *Ambons* (du grec ἀναβαίνειν, monter), sur lesquelles les diacres se plaçaient, pendant la messe, pour lire l'épître et l'évangile. Plus tard, quand les architectes chrétiens abandonnèrent le plan des basiliques, les ambons changèrent de place et furent généralement établis contre le *Chancel*, c.-à-d. contre la balustrade qui séparait le sanctuaire de la nef, et qui est aujourd'hui représentée par notre *Table de communion*. Enfin, vers la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, on les supprima presque partout, et dans beaucoup d'églises on les remplaça par une galerie haute que l'on appela *Jubé*, du premier mot de la formule (*Jube, domine, benedicere*) par laquelle, avant commencer leurs lectures, les diacres demandaient la bénédiction du célébrant. Cette galerie courait d'un côté à l'autre de la nef: elle était, tantôt de bois, tantôt de pierre, mais toujours ornée avec le plus grand soin. Ordinairement, sa partie inférieure était divisée en trois arcades, dont une seule, celle du milieu, était ouverte pour permettre la vue de l'autel, au moins aux fidèles qui se trouvaient placés à peu près dans l'axe de l'ouverture. Quant aux autres, ils ne pouvaient apercevoir le célébrant, ni suivre de l'œil les cérémonies du saint sacrifice. Cet inconvénient détermina presque partout, dans le cours du XVII^e siècle, la suppression des jubés. Quelques-uns seulement échappèrent à la proscription: tels sont ceux de la Madeleine, à Troyes, et de Saint-Étienne du Mont, à Paris. Ce dernier, qui est représenté par la Fig. ci-dessus, a été construit vers la fin du XVI^e siècle. C'est un des plus gracieux spécimens du style de fantaisie qui régnait à cette époque. — La destruction des jubés ramena l'usage des ambons. Toutefois beaucoup d'églises modernes en sont dépourvues. Dans ce cas, aux messes solennelles, les diacres lisent l'épître et l'évangile au milieu du sanctuaire, sur un simple pupitre portatif.

JUBILAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport au jubilé. *Année j.* || *Religieux, chanoine, docteur j.*, Religieux, etc., qui a cinquante ans de profession, de service, de doctorat. On dit aussi, *Docteur jubilé, etc.*

JUBILATION. s. f. (lat. *jubilare*, se réjouir). Réjouissance. *Il y a grande j. dans la maison. Ils étaient en j. Avoir un air de j. C'est un vrai visage de j.* Fam.

JUBILÉ. s. m. Chez les anciens Juifs, solennité publique qui se célébrait de cinquante ans en cinquante ans, et dans laquelle toutes les dettes étaient remises. — Famil., dans certains jeux, *Faire j.*, sign. Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants, ni gagnants. = Jubilé, ée. adj. Voy. Jubilaire.

Enc. — I. Chez les Juifs, on donnait à chaque 50ᵉ année le nom de *Jubilé* ou d'*Année jubilaire*, du mot *jobel*, trompette, parce qu'on l'annonçait au peuple, comme d'ailleurs toutes les fêtes, au son de cet instrument. Lorsque cette année arrivait, tout devait rentrer dans le même ordre où il était au commencement du demi-siècle. En conséquence, celui que la misère avait jeté dans l'esclavage recouvrait sa liberté. Le propriétaire qui avait disposé, non pas de la propriété, car la terre était inaliénable, mais de l'usufruit de son fonds, rentrait de plein droit dans la possession de celui-ci. Enfin, le débiteur était entièrement libéré de ses dettes. Le but de Moïse, en établissant le j., avait été, d'une part, de perpétuer le partage des terres tel qu'il avait été fait à l'arrivée des Israélites dans la Palestine, et, de l'autre, de prévenir l'inégalité qu'un système contraire n'aurait pas manqué de produire entre les familles. Mais cette institution ne fut pas rétablie après le retour de la captivité.

II. Dans l'Église catholique, le mot *Jubilé* désigne l'indulgence plénière la plus importante et la plus solennelle. Ce fut l'an 1300 que le pape Boniface VIII établit le premier j. en faveur de tous les fidèles qui feraient le pèlerinage du tombeau des saints Apôtres, à Rome. Suivant la bulle qui l'institua, cette solennité devait revenir la première année de chaque siècle; mais, dès l'année 1350, Clément VI abrégea ce terme, et voulut qu'elle eût lieu tous les 50 ans. Dans le même siècle, en 1389, Urbain V réduisit cette période à 33; mais, en 1449, Nicolas V rétablit le terme de 50 ans. Enfin, Paul II, en 1470, le réduisit à 25 ans, et Sixte IV, en 1473, confirma cette décision, afin que chacun pût jouir de cette grâce une fois dans sa vie. L'année du j. porte, à Rome, le nom d'*Année sainte*. Pour gagner les indulgences attachées au j., il fallait autrefois faire le voyage de Rome; mais afin de faire participer tous les fidèles de bonne volonté à cette grâce extraordinaire, les papes ont substitué à ce pèlerinage, impossible au plus grand nombre, différentes pratiques religieuses et des œuvres de charité, comme des stations dans les églises de la localité désignées à cet effet par l'autorité ecclésiastique, des prières, des jeûnes, des aumônes, etc. Pendant le j., le pape accorde aux confesseurs le pouvoir d'absoudre les cas réservés et de commuer les vœux simples.—L'ouverture de l'année jubilaire se fait, à Rome, la veille de Noël. Ce jour arrivé, le souverain pontife se rend processionnellement, en grande pompe, de la chapelle de son palais à la basilique de Saint-Pierre, dont toutes les portes sont fermées. L'une d'elles, qu'on appelle *porte sainte*, est murée. Le pape se dirige vers cette porte, et la frappe trois fois avec un marteau d'argent, en disant : *Aperite mihi portas justitiæ*, etc. Alors on démolit la maçonnerie qui mure la porte, et le cortége entre dans l'édifice sacré au chant du *Te Deum*. Trois cardinaux-légats font une cérémonie analogue dans les églises de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie Majeure. Enfin, le lendemain, jour de Noël, le pape donne la bénédiction dite *du jubilé*, et, l'année expirée, on mure la porte sainte pour ne la rouvrir qu'au retour de l'indulgence. — Le j. dont il vient d'être question est le *j. ordinaire*. On appelle *j. extraordinaire*, celui que le saint père accorde dans certaines circonstances particulières, comme, par ex., l'exaltation d'un nouveau pape, la cessation d'une épidémie, d'une guerre, etc. Les indulgences de cette espèce n'ont rien de fixe, ni quant à leur nombre, ni quant à leur époque, etc.; et les bulles qui les instituent indiquent toujours les conditions auxquelles on peut les gagner.

JUCHER. v. n. et se **JUCHER.** v. pr. (R. *juc*, vieux mot franç. dérivé du lat. *jugum*, perche placée transversalement). Se dit Des poules et de quelques autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. *Les poules juchent dans le poulailler. Les faisans juchent sur les arbres. Quand les poules se juchent.* || Fig. et pop., se dit D'une personne logée très-haut, ou placée dans un lieu élevé. *Il est allé j. à un quatrième étage. Il juche, je crois, sur les hauteurs de Montmartre. Où est-il allé se j.?* = Juché, ée. partic. || T. Art vétérin. *Cheval juché*, Cheval dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince. On dit plutôt *Bouleté*, lorsqu'il s'agit des pieds de devant.

JUCHOIR. s. m. L'endroit où juchent les poules.

JUDAÏQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux Juifs. *La loi j. Une superstition j. Les antiquités judaïques.* || Autrefois, on appelait, *Pierres judaïques*, Des pointes d'Oursins et des articulations d'Encrines, trouvées, à l'état fossile, dans la Palestine et divers autres lieux.

JUDAÏSER. v. n. Suivre et pratiquer en quelques points les cérémonies de la loi judaïque. *C'est j. que de garder le jour du sabbat.*

JUDAÏSME. s. m. (R. *Juda*, nom de l'un des fils de Jacob et de la principale tribu israélite). La religion des Juifs. *Faire profession de j.* — Voy. Mosaïsme.

JUDAS. s. m. (Nom propre de l'apôtre qui trahit Jésus-Christ). Se dit dans le sens de Traître. *C'est un J. Un baiser de J.* Fam. || Figur., Petite ouverture pratiquée à un plancher pour voir ce qui se passe au-dessous.

JUDELLE. s. f. T. Ornithol. Nom vulgaire de la Morelle dans quelques provinces. V. Foulque.

JUDICATUM SOLVI. T. Droit. Voy. Étranger.

JUDICATURE. s. f. État, profession de toute personne employée à l'administration de la justice. *Charge, office de j. Il s'est mis dans la judicature.*

JUDICIAIRE. adj. 2 g. (lat. *judiciarius*, qui concerne les juges et les jugements). Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. *La hiérarchie j. Le pouvoir j. Les membres de l'ordre j.* || Qui se fait en justice, par autorité de justice. *Acte j. Enquête j. Caution j. Poursuites judiciaires. Cela est contre toutes les formes judiciaires.* — *Témoin j.*, Celui qui est appelé à déposer en justice. — *Combat j.*, Voy. Ordalie. || T. Rhétor. *Genre j.*, V. Éloquence. || *Astrologie j.*, Voy. Astrologie.

Enc. — I. L'*Organisation judiciaire* de la France actuelle date de la Révolution. Avant cette époque, la multiplicité des juridictions et la confusion qui régnait dans leurs attributions rendaient une réforme nécessaire. Cette réforme, commencée dans la nuit du 4 août 1789, par l'abolition des justices seigneuriales et ecclésiastiques, fut poursuivie par la suppression des parlements, des officialités temporelles, et enfin par l'interdiction de la vénalité de la justice et de l'hérédité des charges. Après avoir détruit l'ancien ordre de choses, l'Assemblée constituante, par la loi du 16-24 août 1790, reconstruisit en entier l'organisation judiciaire, qui, bien que différente en plusieurs points de celle qui existe aujourd'hui, n'en est pas moins sa base fondamentale. Elle confia la juridiction civile à des tribunaux de district, tous égaux entre eux, en les rendant réciproquement juges d'appel les uns à l'égard des autres, et la justice criminelle à des tribunaux de police municipale et correctionnelle, et à des tribunaux criminels du département. De plus, elle établit un juge de paix par canton, et des tribunaux de commerce là où ils paraissaient nécessaires. Enfin, au-dessus de toutes ces juridictions, elle plaça la Cour de cassation. La constitution de 1793 substitua des arbitres publics aux tribunaux de district. Heureusement cette déplorable innovation fut de courte durée. La constitution de l'an III rétablit les juridictions civiles créées par la Constituante, mais en remplaçant les tribunaux de district par des tribunaux de département. Bientôt après, sous le Consulat, la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) constitua l'ordre judiciaire tel qu'il existe encore aujourd'hui, sauf quelques modifications partielles. En effet, cette loi maintint les justices de paix, les tribunaux de commerce, les tribunaux criminels de département et la cour de cassation, créa vingt-neuf tribunaux d'appel, et conserva l'institution du ministère public près de tous les tribunaux, à l'exception des justices de paix et des tribunaux de commerce (V. Ministère public). Lors du rétablissement du gouvernement monarchique par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), les cours d'appel reçurent le titre de *Cours impériales*, et leurs membres celui de *Conseillers*, tandis que les membres des tribunaux d'arrondissement conservèrent le nom de *Juges*. Le Code d'Instruction criminelle régla la compétence et l'organisation des divers tribunaux de répression. La Charte de 1814 proclama sans restriction le principe de l'inamovibilité des juges, à l'exception des juges de paix, des juges administratifs, et des membres des juridictions temporaires, comme les tribunaux de commerce. Enfin, la Charte de 1830 interdit l'établissement de toute juridiction exceptionnelle, sous quelque dénomination que ce pût être.

Pour nous rendre compte de l'organisation judiciaire de la France, nous allons passer en revue les diverses catégories de tribunaux qui la composent. — La *Juridiction* détermine les attributions respectives des divers ordres de tribunaux; on l'appelle quelquefois *compétence à raison de la matière*. La *compétence* proprement dite, que l'on appelle aussi *compétence à raison de la personne* ou *du lieu*, sert à préciser, entre tous les tribunaux du même ordre, celui ou ceux devant lesquels la contestation doit être portée. On dit encore que la compétence du juge est *absolue*, quand la matière entre dans ses attributions, et qu'elle est *relative*, lorsqu'il est le juge naturel de la cause à raison, soit du domicile du défendeur, soit de la situation de l'objet en litige. Les questions qui ont trait à la compétence absolue sont les seules qui se rattachent à l'organisation judiciaire; celles qui ont trait à la compétence relative sont du domaine de la procédure. Dans ce dernier cas, en effet, il n'y a plus à déterminer les limites des diverses juridictions, mais simplement à désigner, parmi les tribunaux ayant une égale compétence, celui qui devra être appelé à connaître de la cause.

II. *Juridictions civiles.*—La juridiction civile comprend deux sortes de tribunaux : les *tribunaux d'arrondissement*, qui forment la juridiction ordinaire, et qui, sauf restriction expresse, connaissent de toutes les affaires civiles, et les *justices de paix*.

A. *Justices de paix.* — La dénomination de *Juge de paix* a été empruntée par la Constituante aux institutions anglaises. La loi du 24 août 1790 établit dans chaque canton un juge de paix électif et deux assesseurs; mais la loi du 29 ventôse an IX (20 mars 1801) ayant supprimé les deux assesseurs, le juge de paix, assisté de son greffier, compose aujourd'hui tout le tribunal. Depuis la Charte de 1814, les juges de paix sont nommés par le gouvernement et peuvent être révoqués. Ils doivent être âgés de 30 ans et ne sont d'ailleurs soumis à aucune condition de capacité. A chaque justice de paix, il est attaché deux suppléants pour remplir les fonctions de juge dans le cas où celui-ci en est empêché. — La première attribution du juge de paix est une mission de conciliation. Aucune demande en justice ne peut être portée devant un tribunal d'arrondissement sans avoir été précédée d'une citation en conciliation devant le juge de paix qui s'efforce de concilier les parties. Les attributions de ces juges s'étendent en outre à la présidence des conseils de famille, à l'apposition et à la levée des scellés, etc. — Enfin, leur pouvoir, lorsqu'ils statuent comme juges, est tantôt une juridiction en premier ressort, tantôt une juridiction sans appel. Ils peuvent prononcer sur les demandes personnelles et mobilières de l'ordre civil, jusqu'à la valeur de 100 fr. en dernier ressort, et jusqu'à celle de 200, à charge d'appel. Dans certains cas particuliers, énumérés dans la loi de 1838 et dans l'article 1ᵉʳ de la loi du 2 mai 1855, leur compétence, à charge d'appel, peut s'étendre au taux de la compétence des tribunaux d'arrondissement, c.-à-d. à 1500 fr. et même à des sommes illimitées. Enfin, la loi leur défère encore les contestations civiles relatives à l'application des tarifs en matière d'octroi, le règlement des indemnités réclamées par les propriétaires riverains d'un chemin vicinal dont on a augmenté la largeur, etc. — La procédure usitée devant la justice de paix est de la plus grande simplicité (C. Proc. 1 à 7; Loi du 25 mai 1838, art. 11 à 19). Toute citation est précédée d'un avertissement sans frais envoyé par le greffier aux parties. En cas de jugement en premier ressort, l'appel est porté devant le tribunal d'arrondissement. Un excès de pouvoir du juge de paix peut seul donner lieu à pourvoi en cassation.

B. *Tribunaux d'arrondissement.* — Chaque arrondissement possède un *tribunal civil*, appelé *trib. de première instance*. Toutefois le département de la Seine n'en a qu'un qui porte le titre de *trib. de la Seine*. Les lois du 27 vent. an VIII (18 mars 1800), du 20 avril 1810 et du 11 avr. 1838, ont déterminé l'âge, les conditions de capacité des juges, et fixé leur nombre selon l'importance des localités. Tout juge doit être Français, âgé de 25 ans, licencié en droit, et avoir fait, près d'un tribunal, deux ans de stage. En outre, toute autre fonction est incompatible avec celle de juge. A chaque tribunal sont attachés des juges suppléants, pris habituellement parmi les avocats. Les juges sont inamovibles et nommés par le chef de l'État, qui désigne également le président et le vice-président de chaque tribunal. Le nombre des juges qui composent un tribunal d'arrondissement peut varier de 3 à 12. La loi du 23 avril 1841 a porté à 53 celui des juges qui forment le tribunal de la Seine, et a décidé qu'il serait élevé ultérieurement jusqu'à 65. Le nombre des juges suppléants varie aussi de 2 à 6, dans les départements autres que la Seine. Trois juges suffisent pour constituer un tribunal civil. Les tribunaux qui ont de 7 à 10 juges et 4 suppléants se divisent en 2 chambres, et ceux qui ont 12 juges et 6 suppléants se divisent en 3 chambres. Chaque chambre doit contenir 3 juges au moins et 6 au plus. Chaque année, il s'opère un roulement, de manière que tous les juges fassent successivement le service de toutes les chambres. Les juges suppléants, appelés à compléter le nombre des juges d'une chambre, ne remplissent point de fonctions habituelles. A défaut de suppléants, le tribunal peut appeler pour se compléter, des hommes de loi, avocats ou avoués. Enfin, une chambre des *vacations* fait le service pendant les vacances des tribunaux composés de plusieurs chambres.—Les tribunaux civils jugent en dernier ressort des actions personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 1500 fr. en principal, et des actions immobilières jusqu'à 60 fr. en revenu déterminé, soit en rentes, soit en prix de bail. Ils prononcent en dernier ressort, quelle que soit la valeur de la somme, sur les contestations relatives à la perception des droits d'enregistrement et de timbre. Leur compétence d'attribution est générale : elle embrasse toutes les affaires qui ne sont pas de la juridiction administrative ou de celle des juges de paix, des tribunaux de commerce et des prud'hommes. Elle s'étend aux affaires commerciales là où il n'y a point de tribunal de commerce. Elle comprend : les actions civiles sur la perception des contributions indirectes; les difficultés d'exécution, tant de leurs propres jugements que de ceux des tribunaux de commerce et de ceux des juridictions criminelles, en ce qui touche aux condamnations civiles; les actions en nullité ou en déchéance des brevets d'invention, etc. Quant à leur compétence territoriale, elle est déterminée par la nature de l'action. En matière personnelle, la contestation est portée devant le tribunal du domicile ou de la résidence du défendeur. En matière réelle, elle est portée devant celui de la situation de l'objet litigieux. La loi détermine en outre la compétence en matière de succession, de faillite, etc. Enfin, dans un grand nombre de cas, le président du tribunal peut, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ordonner les mesures d'urgence exigées par les circonstances, et juger sommairement et sans délai, dans les cas où il y a lieu à *référé*.

III. La *Juridiction commerciale* comprend les *tribunaux de commerce*, les *conseils de prud'hommes*, et les *arbitres forcés*.

A. Les *Tribunaux de commerce* n'existent que dans les localités où le développement des intérêts commerciaux et industriels les rend nécessaires. Leur ressort est le même que celui du tribunal civil près duquel sont institués les juges commerciaux. Chaque tribunal de commerce se compose d'un président, de juges et de suppléants, lesquels doivent être âgés de 30 ans et avoir 5 ans d'exercice de commerce. Ils sont élus par les commerçants notables, et institués par décret impérial. Le nombre des notables électeurs doit être de 25 au moins dans les villes dont la population ne dépasse pas 25,000 âmes; ils sont choisis par le préfet, sauf approbation du ministre du commerce. Lors de la première élection, le président et la moitié des juges et suppléants sont élus pour 2 ans, et l'autre moitié pour 1 an; aux élections suivantes, toutes les élections se font pour 2 ans, de sorte que la moitié du tribunal se renouvelle chaque année. Le président et les juges sortants peuvent être réélus pour 2 autres années; mais cette période expirée, ils ne sont éligibles qu'au bout d'une année d'intervalle. Le nombre des juges ne peut être au-dessous de 3, ni au-dessus de 15, y compris le prési-

dent. Leurs fonctions sont gratuites. Il n'y a point de ministère public près des tribunaux de commerce. Le ministère des avoués y est également interdit. — La compétence d'attribution des tribunaux de commerce embrasse toutes les contestations relatives aux engagements et transactions entre commerçants, et, entre toutes personnes, les contestations relatives aux actes de commerce définis par les articles 631-638 du C. de Commerce. Ils jugent en dernier ressort, comme les tribunaux civils, jusqu'au taux de 1500 fr. en principal, et, quel que soit le taux, quand leurs justiciables déclarent vouloir être jugés définitivement et sans appel. La procédure des tribunaux de commerce est sommaire et rapide, et les appels de leurs jugements en premier ressort sont portés devant les cours impériales. — V. AGRÉÉ.

B. *Conseils de prud'hommes.* — L'institution des prud'hommes correspond, en matière commerciale, à celle des juges de paix en matière civile. Les prud'hommes sont nommés par la voie de l'élection. Ils doivent être âgés de 25 ans, savoir lire et écrire, et être domiciliés depuis un an dans la circonscription du conseil. Le décret du 27 mai 1848, qui régit aujourd'hui la matière, a imaginé une combinaison fort ingénieuse pour éviter tout antagonisme dans la composition de ces conseils. Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le préfet pour nommer au scrutin de liste un nombre de candidats triple de celui des membres à élire. Huit jours après la publication du résultat de l'élection, les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément, sur la liste des candidats, les patrons à l'élection des *prud'hommes ouvriers*, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de *prud'hommes patrons.* La présidence est donnée alternativement, pour trois mois, à un patron et à un ouvrier. Le président ouvrier est élu par les patrons, et le président patron par les ouvriers. Un décret du 2 mars 1852 a rétabli, pour Lyon et Saint-Étienne, l'ancienne législation, qui n'admettait à l'élection que les ouvriers patentés, les patrons et les chefs d'ateliers, et, *comme* prud'hommes, que les chefs d'*atelier et* les patrons. Le nombre des membres du conseil varie de 5 à 17. Leurs fonctions ont pour objet principal de concilier les différends entre ouvriers et patrons, et de juger en cas de non-conciliation. Une loi du 7 août 1850 a facilité l'accès de leur juridiction en décidant que, dans les contestations entre patrons et ouvriers portées devant les conseils, tous actes de procédures et jugements seraient rédigés sur papier visé pour timbre et enregistrés en *débet*, dispensant ainsi le plaideur de l'avance des frais. Les conseils prononcent en dernier ressort jusqu'à concurrence de 100 fr., et indéfiniment à charge d'appel. C'est le chiffre de la *condamnation, et non celui de la demande, qui détermine le* cas d'appel.

C. *Arbitres forcés.*—Les arbitres forcés, auxquels la loi confie le jugement de toutes les contestations entre associés de commerce et pour raison de la société, sont choisis par les parties en nombre indéterminé. Si ces arbitres sont en nombre pair et qu'il y ait partage entre eux, ils nomment un tiers arbitre (Code Comm. 1012, 1017, 1018). La loi ne détermine aucune condition pour remplir les fonctions d'arbitre. Il y a lieu à appel et à pourvoi en cassation dans le cas où les parties n'y ont pas renoncé d'avance. L'appel est porté devant la cour impériale.

IV. *Juridiction criminelle.* — Elle comprend trois degrés, savoir : les *tribunaux de simple police*, chargés de la punition des contraventions; les *tribunaux correctionnels*, chargés de celle des délits ; et enfin, les *cours d'assises*, chargées de celle des crimes. — Dans chaque arrondissement, un *Juge d'instruction*, nommé pour trois ans par l'empereur parmi les juges du tribunal civil, est particulièrement chargé de l'instruction des affaires criminelles. Il doit rendre compte du résultat de l'information qu'il a faite à la chambre du conseil composée de trois juges au moins. Cette chambre examine s'il y a lieu ou non de poursuivre, et, dans le premier cas, elle renvoie l'affaire devant la juridiction compétente.—Le nombre des juges d'instruction peut être augmenté dans les tribunaux où cela est nécessaire : pour la Seine, par ex., il est porté à 14.

A. *Tribunaux de simple police.*—Les jugements des contraventions de simple police sont répartis entre les juges de paix et les maires. Dans certains cas exceptionnels, les contraventions sont jugées par un tribunal correctionnel ou même par la cour d'assises. Les tribunaux de simple police statuent, en outre, sur les règlements de police municipale, et enfin sur une partie des contraventions en matière de voirie dont la répression, en certains cas, appartient aux conseils de préfecture.— Les juges de paix connaissent exclusivement des contraventions commises dans la commune chef-lieu de canton, ainsi que des contraventions forestières poursuivies dans l'intérêt des particuliers, des infractions aux dispositions concernant le travail des enfants dans les manufactures, etc.; enfin ils connaissent, concurremment avec les maires, des contraventions commises dans le canton. Les maires des communes non chefs-lieux de canton jugent, concurremment avec les juges de paix, les contraventions commises dans la commune par les individus pris en flagrant délit, et quand le réclamant ne demande pas des dommages et intérêts excédant 15 fr. Si le fait déféré devant le tribunal de simple police n'a pas le caractère de contravention, le juge annule la poursuite ; si c'est une contravention appuyée de preuves, il applique la peine ; si enfin c'est un délit ou un crime, il renvoie l'affaire devant le ministère public, chargé, en ce cas, de poursuivre. Lorsque le jugement entraîne l'emprisonnement ou une amende excédant 5 fr., il y a lieu à appel et au recours en cassation. Le C. d'Inst. crim. (147-165, 170 et 171) règle les formes à suivre dans les jugements de simple police.

B. *Tribunaux correctionnels.*—Les tribunaux d'arrondissement sont qualifiés de *tribunaux correctionnels* lorsqu'ils prononcent en matière correctionnelle, c.-à-d. sur les infractions à la loi passibles d'une peine excédant 15 fr. d'amende et 5 jours de prison. Ces infractions sont déterminées par le C. Pénal et par des lois particulières. Nous citerons les délits forestiers poursuivis à la requête de l'administration, ceux relatifs à l'habitude d'usure, à la chasse, à la pêche dans les rivières navigables, etc.— **Les jugements correctionnels peuvent être rendus par trois juges**, selon les formes prescrites par le C. d'Inst. crim. (182 et suiv.). Si le fait porté devant le tribunal n'est qu'une contravention et que le délinquant ne demande pas son renvoi devant le juge de police, le tribunal prononce. Il est aussi tribunal d'appel en ce qui concerne les jugements de simple police. En outre, comme les jugements en matière correctionnelle sont toujours susceptibles d'appel, la loi, pour éviter les lenteurs, a établi qu'en cette matière, le tribunal du chef-lieu de département prononcerait sur l'appel des jugements rendus par les tribunaux des autres arrondissements. Quant à l'appel des jugements du tribunal du chef-lieu, il est porté au chef-lieu du département voisin, s'il est du ressort de la même cour impériale. Enfin, chaque cour impériale connaît de l'appel des jugements correctionnels du département où elle siége, et de ceux rendus dans le chef-lieu des départements voisins, quand ce chef-lieu est plus près de la cour que du chef-lieu d'un autre département. En appel, les juges doivent être au nombre de 5 au moins.

C. *Cours d'assises.* — Il en a été parlé au mot ASSISES.

V. *Cours impériales.*—Les cours impériales ont pour fonctions de prononcer sur les appels faits tant en matière civile et commerciale qu'en matière correctionnelle. Le nombre de leurs membres varie selon l'étendue de leur ressort et peut être augmenté ou diminué par l'empereur. Chaque cour se divise en chambres. Quand elle se compose de 24 membres, elle en forme 3, une pour les affaires civiles, une pour les affaires correctionnelles, et une pour les mises en accusation. Il y a 2 chambres civiles dans les cours de 30 membres, et 4 dans celles de 40 et au-dessus. Il y a autant de *présidents* que de chambres, plus un *premier président.* Dans certains cas, la chambre présidée par le premier président s'adjoint celle des appels correctionnels de manière à compter 14 juges au moins ; parfois même, toutes les chambres doivent se réunir en assemblée générale. Enfin tous les ans, par suite d'un roulement, le tiers des membres d'une chambre passe dans une autre. La seule cour compétente pour recevoir un appel, est celle dans le ressort de laquelle se trouve le tribunal dont la décision est attaquée. — Les *chambres civiles* doivent se composer au moins de 7 conseillers. En cas de nécessité, les conseillers d'une chambre peuvent être appelés à juger dans une autre ; et, à défaut de titulaires, le nombre légal est complété par des avocats près la cour. S'il y a urgence dans l'expédition des affaires civiles, il peut être créé, dans ce but, une chambre temporaire composée de conseillers des autres chambres. Les chambres civiles prononcent sur l'appel des jugements des tribunaux d'arrondissement, des ordonnances de référé, des jugements des tribunaux de commerce, de ceux des arbitres volontaires quand l'affaire était de la compétence des tribunaux d'arrondissement, etc. En outre, elles prononcent en premier et en dernier ressort sur la réhabilitation des faillis, sur les prises à partie, sur certaines fautes de discipline commises par les avocats, etc.—Les *chambres des appels de police correctionnelle* se composent de 7 membres au moins. L'instruction et le jugement sur ces appels sont réglés par les art. 202 à 216 du C. d'Inst. crim. Le jugement doit être prononcé dans le mois et après un rapport présenté par un conseiller. Si le jugement est annulé parce que le fait est sans caractère pénal, le juge d'appel statue, s'il y a lieu, sur les *dommages et intérêts; si le fait est une contravention, et* qu'on n'ait pas demandé le renvoi au tribunal de police, il prononce la peine et statue, quand il y a lieu, sur les dommages et intérêts ; si l'appel repose sur une incompétence réelle, il renvoie le prévenu devant le tribunal compétent ; enfin, si le jugement est annulé pour vice de forme, il prononce sur le fond. Dans tous les cas, il y a lieu à pourvoi devant la cour de cassation. Lorsque des délits correctionnels sont imputés à certains hauts fonctionnaires, tels que grands officiers de la Légion d'honneur, généraux de division, évêques, membres de la cour de cassation, préfets, etc., les cours impériales ont l'attribution exceptionnelle *de les juger directement et en dernier ressort.—Enfin, la chambre des mises en accusation* a pour fonction d'examiner, d'après le rapport du procureur général sur une instruction, s'il y a lieu ou non de renvoyer le prévenu devant la cour d'assises. Elle peut, si elle le juge nécessaire, ordonner des informations nouvelles, et, selon les résultats de son examen, ordonner la mise en liberté du prévenu, ou sa mise en accusation et son renvoi devant la cour d'assises, ou bien encore l'envoyer devant le tribunal correctionnel ou celui de simple police, selon qu'elle considère l'infraction comme un délit ou une contravention.— Enfin, indépendamment des fonctions des chambres de mise en accusation, *la loi autorise les cours impériales à ordonner d'office* des poursuites, qu'il y ait eu ou non une instruction commencée, pourvu qu'il n'ait pas encore été décidé s'il y a lieu de prononcer la mise en accusation.

Les cours impériales de la France sont aujourd'hui au nombre de 27. En voici la liste, avec l'indication des départements qui forment leur ressort, et le nombre des tribunaux de première instance que comprend celui-ci. *Agen :* Lot-et-Garonne, Gers, Lot ; 12. *Aix :* Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Var ; 12. *Amiens :* Somme, Aisne, Oise ; 14. *Angers :* Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe ; 12. *Bastia :* Corse ; 5. *Besançon :* Doubs, Jura, Haute-Saône ; 11. *Bordeaux :* Gironde, Charente, Dordogne ; 16. *Bourges :* Cher, Indre, Nièvre ; 11. *Caen :* Calvados, Manche, Orne ; 16. *Colmar :* Haut- et Bas-Rhin ; 7. *Dijon :* Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire ; 12. *Douai :* Nord, Pas-de-Calais ; 13. *Grenoble :* Isère, Hautes-Alpes, Drôme ; 11. *Limoges :* Haute-Vienne, Corrèze, Creuse ; 11. *Lyon :* Rhône, Ain, Loire ; 10. *Metz :* Moselle, Ardennes ; 9. *Montpellier :* Hérault, Aude, Aveyron, Pyrénées-Orientales ; 16. *Nancy :* Meurthe, Meuse, Vosges ; 14. *Nîmes :* Gard, Ardèche, Lozère, Vaucluse ; 14. *Orléans :* Loiret, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher ; 10. *Paris :* Seine, Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne ; 31. *Pau :* Basses- et Hautes-Pyrénées, Landes ; 11. *Poitiers :* Vienne, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée ; 18. *Rennes :* Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan ; 25. *Riom :* Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire ; 16. *Rouen :* Seine-Inférieure, **Eure ; 10. *Toulouse :* Haute-Garonne, Ariége, Tarn, Tarn-et-Garonne, 14. A ce chiffre, il convient aujourd'hui d'ajouter la** cour établie à Alger.

VI. *Cour de cassation.* — Au sommet de la hiérarchie judiciaire civile et criminelle se trouve la cour de cassation, qui a pour objet de maintenir l'unité de la législation et de la jurisprudence, en ramenant perpétuellement à l'exécution de la loi toutes les décisions judiciaires qui tendraient à s'en écarter. Elle ne constitue donc pas à l'égard des parties, comme beaucoup de personnes se l'imaginent, un troisième degré de juridiction. La cour de cassation ne prononce pas entre les parties, elle recherche simplement si la décision qui lui est déférée ne contient aucune violation de la loi ; elle prononce entre celle-ci et le jugement rendu. V. CASSATION.

VII. *Juridictions administratives.* — Lorsque des particuliers croient éprouver quelque préjudice par suite d'une mesure ou d'un arrêté pris par un administrateur, ils peuvent en demander l'annulation ou la réformation à son supérieur immédiat : au préfet, si l'arrêté émane du maire ; et s'il émane du préfet, au ministre qui a dans ses attributions l'objet auquel cet arrêté se rapporte. Mais si l'arrêté n'a fait que blesser des intérêts sans léser un droit acquis, il ne peut y avoir aucune sorte de recours contre la décision de l'administration supérieure. Cependant, comme les mesures prescrites par cette administration ne sauraient lier celle qui la suit, celle-ci peut toujours changer ou modifier ce qu'avait prescrit celle-là. Ces mesures constituent ce qu'on nomme l'*administration* proprement dite, ou le *gracieux* de l'administration. Quand, au contraire, des particuliers ou des corporations prétendent qu'un acte de l'administration lèse des droits qui leur étaient acquis, il s'élève un véritable procès qui ne peut être tranché que par une décision basée sur les principes du droit : c'est ce qu'on appelle le *contentieux administratif.* — Comme la décision de semblables procès intéresse l'État au plus haut degré, le législateur a cru devoir l'attribuer, tantôt aux administrateurs eux-mêmes, tantôt et le plus souvent à des juges placés sous l'influence directe de l'administration. On comprend les uns et les autres sous la dénomination de *juges* ou *tribunaux administratifs.* Ces juges sont parfois chargés de réprimer certaines contraventions qui blessent d'une façon plus particulière les intérêts de l'État, et de prononcer à cet effet des peines pécuniaires ; mais ils ne peuvent infliger de peines corporelles. On distingue les tribunaux administratifs en *temporaires* et *permanents.* Les *tribunaux administratifs permanents* embrassent les Maires, Sous-Préfets, Préfets et Ministres, en tant que ces administrateurs sont chargés par des lois ou ordonnances spéciales de statuer sur certaines questions contentieuses, les Conseils de préfecture, et le Conseil d'État. Les attributions des Maires, Sous-Préfets et Préfets, en tant que juges administratifs, sont fort limitée ; celles des Ministres sont plus étendues. Ainsi, outre qu'ils connaissent par appel de toutes les décisions contentieuses rendues par les préfets, ils statuent en général sur les réclamations de ceux qui se prétendent créanciers de l'État pour des objets rentrant dans les attributions de leur ministère ; ils statuent aussi sur les contestations qui naissent des marchés de fournitures ou autres qu'ils ont passés eux-mêmes, ou qui ont été passés en leur nom par leurs délégués. Les deux autorités qui exercent la plénitude de la juridiction contentieuse, sauf dérogation expresse, sont, en première instance, les *Conseils de préfecture ;* en dernier ressort le *Conseil d'État.* Nous avons fait connaître ailleurs leur organisation et leurs attributions (v. ÉTAT et DÉPARTEMENT); en conséquence, nous n'y reviendrons pas ici. — Les *tribunaux administratifs temporaires* sont institués par des lois spéciales pour juger des contestations que font naître des circonstances passagères : telles étaient les commissions établies pour la liquidation de l'indemnité des émigrés et de l'indemnité des colons de Saint-Domingue.

VIII. *Juridictions spéciales.* — Indépendamment des tribunaux dont il vient d'être parlé, et qui appartiennent au droit commun, il existe des juridictions spéciales pour les citoyens qui appartiennent à certaines catégories, ou pour réprimer certaines infractions à la loi. Tels sont les *Conseils de discipline* de différents corps ; les *Conseils de guerre*, qui jugent les délits et crimes commis par les militaires ; la *Haute-Cour*, qui connaît des crimes, attentats ou complots contre l'empereur ou contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et la *Cour des Comptes*, tribunal administratif qui statue sur les comptes de tous ceux qui ont le maniement des deniers publics. V. COMPTE, COUR, MILITAIRE, etc.—On peut consulter sur ce sujet le traité de BONNIER, *De l'organisation judiciaire en France*, et surtout l'admirable ouvrage de Jerémie BENTHAM, qui a pour titre : *De l'organisation judiciaire et de la codification.*

JUDICIAIRE. s. f. La faculté de juger. *Cet homme a une bonne, une excellente j.* Fam.

JUDICIAIREMENT. adv. En forme judiciaire.

JUDICIEUSEMENT. adv. D'une manière judicieuse. *Parler, agir j. Cela est j. pensé.*

JUDICIEUX, EUSE. adj. Qui a le jugement bon. *Il est fort j. Il est peu j. Un historien j.* || Fait avec jugement. *Réflexion, remarque, critique judicieuse. Ce discours est peu j. Trouvez-vous que cette action soit bien judicieuse?*

JUGE. s. m. Celui qui juge, qui a le droit et l'autorité de juger. *Dieu est le souverain j., le j. suprême. L'Église seule est j. de tout ce qui a rapport à la foi. Les jurés ne sont juges que du fait. Les juges d'un concours.* || Particulièr., Celui qui est préposé par l'autorité publique pour rendre la justice aux citoyens. *J. équitable, intègre, incorruptible. J. corrompu, inique, prévaricateur. J. sévère, rigoureux, inflexible, impassible. J. compétent, incompétent. J. souverain, supérieur, in-*

férieur, subalterne. J. en première instance. J. d'appel. J. en dernier ressort. J. civil. J. criminel. Nommer, instituer des juges. Les fonctions de j. Récuser un j. Prendre un j. à partie. Donner des juges à quelqu'un. Quand il parut devant ses juges. On ne peut être à la fois j. et partie. — Collectiv. et absol., se dit souvent pour Tribunal. *Renvoyer devant le j., par-devant le j.* — ***J.** botté*, se disait anciennem. D'un juge qui n'était pas gradué, et se dit encore quelquefois, Figur. et par dénigr., en parlant D'un juge sans lumières et sans capacité. ‖ Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte sur quelque chose. *Il vous a reconnu pour j. Je vous en fais j. Vous serez notre j. Vous en serez le j. Je veux bien que monsieur un tel, que madame une telle en soit le j.* ‖ Par ext., Celui qui est capable de juger d'une chose. *Vous êtes mauvais j. en cela. Vous n'êtes pas bon j. en poésie, en musique, en peinture, etc. Il n'est pas j. de ces choses-là.* — *Se faire, s'établir, se constituer j. de quelqu'un, de quelque chose*, Prétendre avoir le droit, la capacité de juger. Prov., *De fou j. briève sentence*, Les ignorants décident sans examiner. ‖ Fig., dans un sens anal. à celui qui précède, on dit, en parl. Des sens, de la conscience, etc. : *Les sens sont quelquefois des juges bien trompeurs. La raison est un j. sévère. La conscience est j. de la moralité des actions. C'est l'oreille que l'écrivain doit prendre pour j.* ‖ T. Hist. sainte. *Les Juges*, Les magistrats qui gouvernèrent le peuple juif, durant la période qui commence à la mort de Josué et qui finit à la mort de Samuel. — *Le livre des Juges*, ou simplement, *Les Juges*, Le livre de l'Ancien Testament qui contient l'histoire des Juifs sous le gouvernement des juges.

Enc. — Les ***Juges*** qui font partie des diverses juridictions reçoivent fréquemment des qualifications particulières, en raison de la juridiction à laquelle ils appartiennent, ou des fonctions spéciales dont ils sont chargés. — ***J.-commissaire***. Celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque, comme enquête, ordre, etc. : on disait autrefois ***J. délégué***. — ***J. rapporteur***. Celui qui est chargé de faire à un tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui a été confié. — ***J. d'instruction***, ***J. de paix***, et ***J. suppléant***, v. JUDICIAIRE. — Les ***Juges auditeurs***, institués par la loi du 30 mars 1808, siégeaient sans avoir voix délibérative : c'était une sorte de stage pour la jeunesse qui se destinait à la magistrature. Ils ont été supprimés par la loi du 10 déc. 1830. — Sous l'ancien régime, on distinguait les ***Juges royaux*** qui rendaient la justice au nom du roi, et les ***Juges des seigneurs***, ***Juges seigneuriaux*** ou ***Juges subalternes***, qui jugeaient au nom des seigneurs ayant justice ; ces derniers ne pouvaient connaître des causes et contestations dont la connaissance était réservée aux premiers. — Les ***Juges des exempts*** étaient des officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, de tous les délits commis dans les terres ou provinces qui formaient l'apanage du prince. — Dans le midi de la France, on donnait le titre de ***J. mage*** ou *maje (judex major)* au lieutenant du sénéchal, parce qu'il présidait le tribunal. — On appelait ***Juges souverains***, ceux qui jugeaient en dernier ressort et sans appel, et ***Juges inférieurs***, ceux dont les sentences pouvaient être attaquées par la voie de l'appel. — On nommait encore ***Juges ordinaires***, ceux qui connaissaient des différends et contestations entre personnes soumises à leurs juridictions, en conséquence du droit commun ; et, par opposition, ***Juges extraordinaires***, ceux qui jugeaient en vertu d'une juridiction particulière qui leur avait été attribuée par quelque privilége personnel, ou par rapport à la matière de la contestation entre les parties. Ainsi, les juges extraordinaires étaient de plusieurs sortes. Les uns connaissaient des matières de la juridiction ordinaire, mais entre personnes privilégiées : tels étaient les ***Juges des requêtes de l'hôtel***, et les ***Juges des priviléges de l'université***. Les autres connaissaient seulement de certaines affaires entre toutes sortes de personnes, comme l'Amirauté, la Connétablie, les Eaux et Forêts, etc. On qualifiait de ***Juges d'attribution***, ceux qui étaient spécialement établis pour connaître de certaines affaires, à l'exclusion des juges ordinaires : tels étaient, par ex., les Élus auxquels était attribuée en première instance la connaissance des différends qui naissaient au sujet des tailles, etc. — Par opposition aux Commissions spéciales nommées par le pouvoir pour juger certains cas individuels, on appelait et l'on appelle encore ***Juges naturels***, ceux qui appartiennent à une juridiction légale et régulière. — Les ***Juges ecclésiastiques***, ou ***Juges d'Église***, étaient ceux qui exerçaient la juridiction ecclésiastique. Ils connaissaient des matières purement personnelles entre ecclésiastiques, ou quand le défendeur était ecclésiastique ; mais ils ne pouvaient, en aucun cas, connaître des actions mixtes. — ***J. de police***, v. POLICE.

JUGEMENT. s. m. (lat. *judicium*). T. Jurispr. Action de juger, de prononcer une décision ; ou La décision prononcée sur une contestation portée devant le juge. *Le roi attribua au parlement le j. de ces causes. Assister au j. d'un procès. J. juste, équitable, inique. Prononcer un j. en faveur de quelqu'un. Il a été condamné par j. de tel tribunal. Les motifs, le dispositif, le prononcé d'un j. La minute, la copie, la grosse d'un j. Appeler d'un j. Confirmer, infirmer, casser, déclarer nul un j. Faire signifier un j. Exécuter un j. En vertu de tel j.* — *Mettre quelqu'un en j.*, Lui faire un procès criminel. *Ester en j.*, V. ESTER. ‖ *J. de Dieu*, Dessein, décret de la justice, de la Providence, de la miséricorde divine. *Les secrets jugements de Dieu. Adorer les jugements de Dieu. Par un j. de Dieu.* — *J. de Dieu* ou *Épreuve judiciaire*, V. ORDALIE. — *J. dernier*, V. RÉSURRECTION. ‖ La faculté intellectuelle ou L'acte par lequel l'esprit affirme ou nie, et, plus particulièrement, affirme ou nie l'existence d'un rapport. *Il a le j. bon, sain, solide. Il a du j. C'est un homme de grand j. Il a de l'esprit, mais il n'a point de j. Il manque de j. Il est sans j., dépourvu de j. Sa passion lui ôte le j. Il a perdu le j. Si vous croyez cela, vous faites tort à votre j. En logique, tout j. qu'on exprime est une proposition. Faire un faux j.* ‖ Avis, sentiment, opinion. *Je me rends, je m'en rapporte, je m'en tiens à votre j. Porter, donner son j. sur un écrit, sur un auteur. Asseoir, fonder son j. sur... Il est revenu sur son premier j. La postérité a réformé ce j. inique. Le j. de l'histoire.* ‖ Approbation ou improbation de quelque action morale. *Un j. favorable. Un j. charitable. Vous faites de mauvais jugements. C'est un j. téméraire.*

Enc. — DROIT. — Dans un sens général, ce mot indique toute décision rendue par le juge sur un différend qui lui est soumis ; mais dans le langage juridique de la France, on n'appelle ***Jugement*** que les décisions rendues par les tribunaux inférieurs, les décisions des Cours d'appel et de la Cour de cassation étant particulièrement qualifiées d'***Arrêts***. Parfois encore on désigne sous le nom de *Sentences* les jugements émanés des juges de paix. — Aux termes de la loi, tout j. doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° Il doit être rendu à la pluralité des voix. 2° Il doit contenir les noms des juges, du procureur impérial, s'il a été entendu, des avoués, ainsi que les noms, professions et demeures des parties. 3° Il doit contenir les conclusions de celles-ci, l'exposition sommaire des points de fait et de droit, et celle des *motifs* qui ont déterminé le j. 4° Il doit exprimer le *dispositif* du j., c.-à-d. de l'injonction que fait le juge. 5° Il doit être rendu publiquement, et la minute doit être signée par le président et par le greffier. Toute contravention à ces règles entraîne la nullité du j. — Il y a plusieurs espèces de jugements. Le j. est dit *contradictoire*, lorsqu'il est rendu après que toutes les parties ont présenté leurs moyens, ou du moins pris des conclusions à l'audience. Le j. *par défaut* est celui qui est rendu contre une partie qui n'a pas présenté ses moyens de défense. On distingue deux sortes de jugements par défaut : le j. par défaut *faute de comparaître* ou de constituer avoué, et le j. par défaut, *faute de défendre* ou de *conclure*. En matière criminelle, le j. par défaut est appelé j. *par contumace*. On appelle jugements *par forclusion* ceux qui sont rendus en toute matière où la loi fixe des délais qui ne peuvent être étendus, contre la partie qui n'a pas remis ses pièces ou présenté ses moyens dans le délai fixé. On appelle j. *préparatoire* celui qui prescrit quelque opération destinée à éclairer le juge, sans toutefois que cette opération puisse préjuger le fond : tel est celui qui ordonne un rapport d'experts, une descente de juges, etc. Mais lorsque le résultat de l'opération ordonnée doit préjuger le fond, le j. est dit *interlocutoire*. Le j. *provisoire* ou *provisionnel* est celui par lequel le juge ordonne les mesures propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter du laps de temps pendant lequel a lieu l'instruction du procès. Le j. *définitif* est celui qui termine le procès, soit en adoptant les prétentions des parties, soit en les modifiant, soit en les rejetant. On nomme encore j. *convenu*, ou *expédient*, une espèce de transaction arrêtée entre les parties, sous la forme de j., qui est présentée au juge et acceptée par celui-ci. — Les voies *ordinaires* pour attaquer les jugements sont l'opposition et l'appel ; les voies *extraordinaires* sont le pourvoi en cassation, la tierce opposition, la requête civile, et la prise à partie. Les voies ordinaires ont un effet suspensif, tandis que les voies extraordinaires, sauf, dans certains cas, la tierce opposition, n'empêchent pas l'exécution de la décision attaquée. — Pour être *exécutoire*, tout j. doit porter le même intitulé que les lois, et se terminer par un mandement aux officiers de justice. La partie en faveur de laquelle le j. a été prononcé doit d'abord le signifier à la partie condamnée afin de le lui faire connaître et de la mettre à même de l'exécuter volontairement. A défaut d'acquiescement, on le fait exécuter par les voies légales. V. SAISIE et CONTRAINTE.

PHILOSOPHIE. — Le ***Jugement*** est cette faculté intellectuelle par laquelle notre esprit, affirme ou nie. On peut même retrancher ce dernier terme, car une négation est aussi une véritable affirmation ; seulement elle est opposée à une affirmation contraire. Par une extension inévitable, nous désignons également par le nom de *jugement* l'acte interne de cette faculté, c.-à-d. l'affirmation mentale, ainsi que l'expression de cet acte par le langage. Le jug. traduit dans le langage est une *Proposition*, c.-à-d. l'expression d'une pensée par deux, ou par trois termes, qui sont le sujet, le verbe et l'attribut : « Dieu est ; Dieu est juste. » La faculté de juger et toutes ses manifestations peuvent être étudiées et analysées, soit dans leur rapport avec la réalité objective que les jugements représentent : c'est le point de vue propre à la logique ; soit dans les diverses formes dont le langage peut les revêtir : c'est l'étude propre de la grammaire. Mais comme la faculté de juger ne peut être étudiée et connue que dans ses opérations, et comme ces opérations se traduisent toujours par des mots, la plupart des psychologues et des logiciens ont tiré la théorie du jug. de l'étude des formes de la proposition, et ainsi se sont trouvées mêlées les études grammaticales, logiques et psychologiques. Ce mélange se remarque surtout dans l'*Organon* d'Aristote, dans la *Logique* de Port-Royal et dans l'*Analytique* de Kant.

Selon le point de vue auquel on les envisage, nos jugements ont été répartis par les logiciens en un certain nombre de classes ; nous en admettrons huit principales. — 1° Au point de vue de l'*objet* auquel ils se rapportent, on distingue les ***Jug. d'existence*** ou ***Jug. substantifs***, qui affirment l'existence ou la non-existence : « Il y a un Dieu ; Il n'y a pas de causes occultes » ; et les ***Jug. de qualité***, appelés aussi ***Jug. attributifs***, *adjectifs* ou *comparatifs*, qui affirment le rapport entre une qualité et un sujet : « Dieu est juste ; Les causes occultes sont imaginaires. » Les jug. attributifs étant de beaucoup les plus nombreux, la plupart des logiciens, depuis Aristote jusqu'à Condillac et à Kant, ont donné la définition qui leur est propre comme convenant à toute espèce de jugements. C'est une erreur qui a été relevée par Reid et vivement critiquée par Cousin, dans ses *Études sur Locke*. — 2° D'après leur *origine*, les jugements sont dits *spontanés* ou *primitifs*, lorsqu'ils sont le fait d'une aperception immédiate de l'esprit, comme, par ex., lorsque nous disons : « Je suis ; Il y a des corps. » Ils sont *réfléchis* ou *secondaires*, quand ils résultent d'un travail plus ou moins lent de l'intelligence : « La pesanteur est une propriété des corps ; La charité mal entendue peut nuire. » — 3° Relativement à la *matière*, c.-à-d. au contenu des jugements, on distingue les ***Jug. identiques*** dont l'attribut n'est que le développement et l'équivalent du sujet : « Le triangle est une figure de trois côtés » ; les ***Jug. analytiques***, dont l'attribut est impliqué dans l'idée même du sujet : « Les corps sont étendus » ; et les ***Jug. synthétiques***, dont l'attribut ajoute une ou plusieurs qualités à l'idée du sujet : « Ce corps est dur et brillant. » — 4° Par rapport à leur *quantité*, c.-à-d. au plus ou moins d'extension du sujet, les jugements sont *généraux* ou *particuliers*. Les premiers sont ceux dont l'attribut convient au sujet pris dans toute son extension : « Tous les triangles sont des demi-parallélogrammes ». Les seconds sont ceux dont l'attribut n'est affirmé que d'une partie du sujet : « Quelques triangles sont des demi-carrés. » Les logiciens font remarquer, à cette occasion, que si deux propositions de quantité différente ont même sujet et même attribut, la vérité de la proposition générale est une garantie de la vérité de la proposition particulière, qui est alors dite sa *subalterne*. Ainsi, tous les triangles étant des demi-parallélogrammes, cela est également vrai de quelques triangles. Mais, de la vérité de la proposition particulière on ne peut conclure la vérité de la proposition générale. Par ex., de ce que certains triangles sont des demi-carrés, il ne s'ensuit pas que tous les triangles soient des demi-carrés. — 5° Eu égard à la *qualité* des jugements, c.-à-d. au plus ou moins d'extension de l'attribut, on distingue les ***Jug. affirmatifs*** : « Socrate était innocent » ; et les ***Jug. négatifs*** : « Socrate n'était pas impie. » Deux jugements de même sujet et de même attribut, différant de qualité, mais ayant la même quantité, sont appelés *contraires* s'ils sont généraux, et *subcontraires* s'ils sont particuliers. Les propositions contraires ne peuvent être toutes deux vraies. Ainsi, comme il est vrai que « Tout homme est animal », il n'est pas vrai de dire : « Nul homme n'est animal. » Mais elles peuvent être toutes deux fausses ; telles sont les deux contraires : « Tout homme est juste ; Nul homme n'est juste. ». Les subcontraires peuvent être toutes deux fausses ; mais elles peuvent aussi être vraies toutes deux, comme ces propositions : « Quelques hommes sont justes ; Quelques hommes sont injustes. » Les logiciens, pour compléter cette théorie de l'*opposition*, ajoutent la catégorie des jugements qu'ils appellent *contradictoires*. Ces jugements contradictoires s'expriment par des propositions ayant même sujet et même attribut, mais différant en quantité et en qualité. Des contradictoires, l'une est nécessairement vraie, comme on voit par ces exemples : « Tout homme est animal ; Quelque homme n'est pas animal ; Nul homme n'est juste ; Quelque homme est juste. » C'est encore sur la considération de la quantité et de la qualité des jugements qu'est fondée la distinction des propositions en *convertibles* et *non convertibles* ; mais il en sera parlé au mot PROPOSITION. — 6° Au point de vue de leur *composition*, les jugements se divisent en *simples* et en *composés*. Les ***Jug. simples*** n'ont qu'un sujet et qu'un attribut : « Alexandre était roi de Macédoine. » Les ***Jug. composés*** ont plus d'un sujet ou plus d'un attribut : « Philippe et Alexandre étaient rois de Macédoine ; Alexandre a conquis la Perse et porté la civilisation grecque jusque dans les Indes. » — 7° D'après la *relation*, c.-à-d. d'après l'examen du rapport entre le sujet et l'attribut, on distingue : les ***Jug. catégoriques*** : « Dieu est juste » ; les ***Jug. copulatifs*** : « La mort et la vie sont en la puissance de Dieu » ; les ***Jug. disjonctifs*** : « Le monde existe, ou par hasard, ou par une nécessité interne, ou par une cause extérieure » ; les ***Jug. hypothétiques*** ou *conditionnels* : « S'il est une justice parfaite, les méchants seront punis » ; les propositions *causales* : « Malheur aux riches, parce qu'ils ont leur consolation en ce monde », et les ***Jug. relatifs*** : « Telle est la vie, telle est la mort. » — 8° Au point de vue de la *modalité*, c.-à-d. d'après la valeur que l'esprit attache au rapport entre les termes du jugement, on distingue : les ***Jug. problématiques*** : « S'il est une justice parfaite... » (la chose est possible) ; les ***Jug. assertoriques*** : « L'homme est raisonnable » (la chose est vraie en matière contingente) ; et les ***Jug. apodictiques***. « Tout cercle a un centre » (la chose est vraie en matière nécessaire). C'est à ces trois dernières formes que Kant a ramené tous les jugements de l'esprit humain ; mais, sauf quelques distinctions moins importantes qu'il ne se l'imagine, il n'a fait que reproduire en d'autres termes l'immortelle classification d'Aristote.

Si divers que paraissent et que soient tous ces faits psychologiques, la science les rapporte légitimement à une seule et même opération intellectuelle, à une seule et même faculté. Le jug. est le fait premier et dernier de la pensée ; la vie intellectuelle n'est rien qu'une suite de jugements. Si donc nous distinguons dans la proposition les termes, et dans le jug. les idées qui le composent, c'est par une analyse postérieure et toute scientifique, comme est l'analyse du chimiste qui, dans les composés de la nature, distingue les corps simples ou éléments dont les premiers sont formés. Il n'y a aucune opération de l'esprit qui n'implique nécessairement le jug. : percevoir, avoir conscience, se souvenir, imaginer, raisonner, etc., tout cela c'est juger.

Aussi, est-ce à la bonne direction du jug. que le logicien et le moraliste doivent appliquer tous leurs efforts: la logique est l'art de diriger le jug. dans la vie spéculative; la morale est l'art de le diriger dans la vie pratique.

JUGER. v. a. (lat. *judicare*, porter un jugement). Décider une affaire, un différend en qualité de juge. *J. un procès, une affaire, une cause. Bien j. Mal j. J. précipitamment, impartialement. J. sur les pièces. J. avec connaissance de cause. J. contre droit et raison. J. en dernier ressort. Une affaire prête à j.*, ou *en état d'être jugée.* — Par anal., *Jugez ce coup-là. Je m'en rapporte à ce qu'il en jugera. Un coup difficile à j.* On dit aussi : *Regardez-nous jouer, vous jugerez des coups.* — Fig. et prov., *J. sur l'étiquette du sac*, V. ÉTIQUETTE. ‖ *J. une personne*, Juger son procès. *Il sera jugé demain. J. par contumace. Il a été jugé, on l'a jugé à mort. On l'a jugé, il est absous.* — Par analogie, on dit : *Dieu viendra j. les vivants et les morts.* ‖ Absol., Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. *Cet enfant n'est pas encore en état de raisonner et de j.* ‖ Se former un avis, une opinion sur une personne ou sur une chose. *Vous jugez cet homme trop sévèrement. Vous le jugez bien, c'est un fripon. Vous me jugez fort mal. Je l'ai jugé de prime abord. J. une pièce de théâtre, un tableau, etc. Vos préventions vous empêchent de j. sainement.* — On dit, dans le même sens, *J. de. J. des gens sur l'apparence. Jugez de la pièce par l'échantillon. Je ne pouvais pas bien j. de la distance. Pour mieux j. de la chose, pour mieux en j. J. sainement des choses.* Par analog., *L'œil juge des couleurs. L'oreille juge des sons. Etc.* ‖ Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. *Il juge bien de la poésie, de la peinture. Il juge mal de ces sortes de choses. Il en juge comme un aveugle des couleurs.* — Se dit aussi Des personnes, en parlant De leurs qualités bonnes ou mauvaises, de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs intentions, etc. *J. favorablement de quelqu'un. J. mal de son prochain. Vous en jugez un peu témérairement.* Absol., *Ne jugez point, si vous ne voulez être jugé.* — *J. d'autrui par soi-même*, Estimer les sentiments d'autrui par les siens propres. ‖ Croire, estimer que, être d'avis, d'opinion que, etc. *Jugez-vous cela bien nécessaire? Il n'a pas jugé à propos de s'y trouver. Si vous jugez qu'il puisse remplir cette mission. Prenez le parti que vous jugerez le meilleur. Que jugez-vous que je doive faire?* ‖ Conjecturer. *Si j'en juge par ce qu'il m'a dit, il est peu disposé à un accommodement. Je jugeai, à son air, qu'il était fort inquiet. Que jugez-vous de cela? Je jugeai bien que telle chose arriverait. Je ne sais trop qu'en j.* — Au Jeu de Paume. *J. la balle*, V. BALLE. ‖ Se figurer, s'imaginer. *Jugez combien je fus surpris. Jugez de ma surprise. Jugez quelle fut ma surprise. Vous pouvez bien j. qu'il n'en fut pas très-satisfait. Jugez si je fus ravi de le voir. Il est aisé de j. d'où part le coup.* ‖ * T. Méd. Se dit Des phénomènes critiques des maladies. *Cette évacuation a jugé la maladie.* = SE JUGER. v. pron. Être jugé. *L'affaire doit se j. demain.* ‖ Avoir, se former une opinion sur soi-même, s'estimer soi-même. *Il se juge très-sévèrement. Ce poëte s'est jugé lui-même dans sa préface. Nous nous jugeons rarement comme les autres nous jugent. Vous en jugez-vous capable?* — Se dit aussi dans le sens réciproque. *Ils ne se jugèrent pas l'un l'autre très-favorablement. Ils se jugèrent faits l'un pour l'autre.* ‖ * T. Médec. *La maladie se jugera vraisemblablement par une sueur abondante.* = JUGÉ, ÉE. part. ‖ T. Jurispr. *La chose jugée*, se dit D'un point de contestation qui a été jugé par les tribunaux. *Le respect dû à la chose jugée.* — *Jugement passé en force de chose jugée*, Décision qui ne peut plus être réformée par aucune voie légale, attendu que la partie condamnée ne s'est pas pourvue dans le délai fixé. ‖ *Bien jugé, mal appelé; mal jugé, bien appelé*, Formules employées dans les jugements, quand un juge supérieur confirme ou réforme la sentence d'un juge inférieur. On dit subst., dans le même sens, *Le bien jugé. Maintenir le bien jugé.* = Conj. Voy. MANGER. = Syn. Voy. DÉCIDER.

***JUGÈRE.** s. m. T. Métrol. Voy. AGRAIRE.

***JUGLANDÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines et amentacés, à fleurs monochlamydées, à ovaire uniloculaire, à ovule unique, dressé, et à embryon amygdaloïde, dépourvu d'albumen. — *Caractères bot.:* Arbres à suc aqueux ou résineux. Feuilles alternes, pennées, ordinairement non ponctuées. Stipules nuls. Fleurs herbacées, peu apparentes, imparfaites, unisexuées; les fleurs mâles en chatons, les femelles terminales; quelquefois les deux espèces sont mêlées en une panicule. Fleurs mâles: calice adhérent à une bractée écailleuse, 2-3-6-partit, avec des segments membraneux inégaux; étamines 3, ou en grand nombre, avec des filets courts et libres, et des anthères dressées biloculaires. Fleurs femelles: calice adhérent à l'ovaire qu'il recouvre et se partageant au-dessus de lui en 4 lobes avec lesquels alternent quelquefois ceux d'une petite corolle caduque, rarement en 3 ou en 5; il est dans quelques cas doublé à sa base par un involucre cupuliforme. Ovaire adhérent, bi- ou quadriloculaire à la base, uniloculaire au sommet, avec une courte colonne sur laquelle l'ovule est situé. Ovule solitaire, dressé, sur l'extrémité de la colonne centrale, orthotrope. Styles 1 ou 2, très-courts; stigmates 2-4, rarement davantage, inégaux, frangés; parfois sessiles, discoïdes, quadrilobés. Le fruit, appelé *Noix*, est une sorte de drupe; il est complétement renfermé dans l'involucre et dans le calice qui sont intimement soudés, et se déchirent en fragments irréguliers; sarcocarpe fibreux, peu charnu (ce sarcocarpe est vulgairement désigné sous le nom de *Brou*); endocarpe ligneux, indéhiscent, ou se séparant en deux valves. Graine dressée, sans albumen, quadrilobée au sommet et à la base, à lobes séparés par les cloisons; cotylédons charnus, huileux, sinueux; radicule supère et très-courte. [Fig. 1. *Juglans regia:* Chaton mâle; 2. Coupe de fleurs femelles; 3. Coupe verticale d'une fleur femelle; 4. Coupe verticale du fruit parvenu à maturité.]

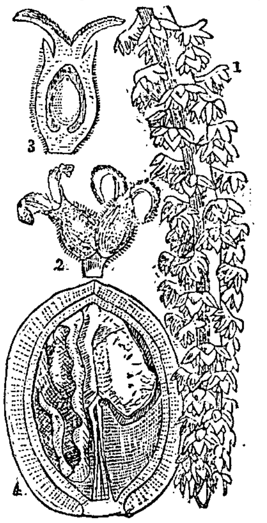

Cette famille se compose seulement de 4 genres et de 27 espèces. La plupart habitent l'Amérique du Nord; quelques-unes appartiennent aux Indes orientales. Une espèce, le Noyer commun, est originaire de la Perse et du Cachemire; une autre du Caucase, et une troisième des îles des Indes occidentales. — L'écorce des Juglandées est âcre et purgative; il en est de même du brou du fruit du *Noyer commun* (*Juglans regia*), nonobstant son astringence. Cette propriété est même tellement prononcée dans une espèce américaine, qu'elle lui a valu son nom spécifique de ***Jugl. cathartica***. Le fruit du Noyer commun est une ressource précieuse pour plusieurs pays. On mange les Noix avant leur maturité, pendant le mois d'août, sous le nom de *Cerneaux*. Après leur maturité, on les mange encore, soit sèches, soit fraîches. Fraîche et dépouillée de la pellicule qui la revêt, leur amande constitue un aliment sain et agréable; mais, en séchant, elle devient indigeste, et elle prend même souvent une rancité qui la rend nuisible. Quand elle est encore jeune, et avant que son noyau soit formé, on en prépare une liqueur stomachique en la faisant infuser dans de l'eau-de-vie. L'extraction de l'huile, bien connue sous le nom d'*Huile de noix*, absorbe des quantités considérables de ce fruit. Pour faire cette extraction, on casse le noyau avec un maillet et l'on soumet l'amande dénudée à l'action d'une meule verticale. La pâte qu'on obtient ainsi est enfermée dans des sacs de toile, et soumise à l'action de la presse. L'huile qui s'écoule alors, et qu'on nomme *Huile vierge*, est claire, bonne à manger, bien qu'elle conserve un goût de Noix peu agréable pour les personnes qui n'y sont pas accoutumées. Elle n'entre guère dans le commerce et se consomme sur place. Après cette première expression, on retire la pâte des sacs pour la mouiller d'eau chaude et la chauffer modérément dans des chaudrons; alors on l'introduit de nouveau dans les sacs, et on la presse fortement. L'huile qui résulte de cette seconde pression est toujours âcre, très-colorée, et s'emploie, à cause de ses propriétés siccatives, pour la préparation des couleurs dans la peinture à l'huile. Le fruit du Noyer est encore utilisé pour son brou, qui fournit une couleur brune très-solide, analogue à celle qu'on retire aussi des racines de cet arbre. Le fruit de l'espèce américaine appelée *Noyer noir* (*Juglans nigra*) est bien inférieur à celui du Noyer ordinaire; néanmoins on en consomme, aux États-Unis, des quantités considérables. En Amérique, on mange également l'amande de plusieurs espèces de *Carya*, particulièrement du *Carya alba* ou *Noyer blanc*, vulgairement *Hickory*, et du *Car. olivæformis* ou *Noyer Pacanier*, dont le fruit, de la grosseur d'une olive, est de fort bon goût. Mais celui du *Car. amara* est trop amer pour servir d'aliment. Le bois des différentes espèces du genre *Noyer* est fort employé dans l'ébénisterie, à cause de ses belles veines brunâtres, de son grain serré et de sa dureté. Celui des Caryas sert aux mêmes usages. Les espèces qui appartiennent au genre *Engelhardtia* sont très-résineuses. L'*Eng. spicata*, grand arbre de Java, qui atteint jusqu'à 60 mèt. de hauteur, a un bois brun pâle, dur et pesant; on en fait des roues de voiture d'une seule pièce, en coupant le tronc par tranches horizontales.

JUGULAIRE. adj. 2 g. (latin. *jugulum*, gorge). T. Anatom. Qui appartient à la gorge. *La fosse j. Les veines jugulaires.* — Se dit aussi subst., en parl. Des veines jugulaires. *La j. externe. On l'a saigné à la j.* = JUGULAIRE. s. f. Courroie de cuir recouverte de lames de métal, qui sert de mentonnière aux shakos, aux casques, etc. *Baisser, relever les jugulaires.*

***JUGULER.** v. a. (lat. *jugulare*, égorger). Fig. et fam., Pressurer quelqu'un, abuser de la situation où il se trouve, ou le tourmenter sans relâche. *Il m'a jugulé pour me prêter mille écus dont j'avais besoin.*

JUIF, IVE. adj. et s. (latin. *Judæus*). Celui, celle qui professe la religion judaïque. *Il est j. Elle est juive. Un marchand j. Les juifs de Pologne, d'Allemagne, de France.* — Prov., *Il est riche comme un j.*, Il est fort riche. ‖ Figur. et fam., se dit D'un usurier, d'un marchand qui vend exorbitamment cher, et, en général, de quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens injustes et sordides. *C'est un j., un vrai j.* ‖ *J. errant*, Voy. ERRANT.

JUILLET. s. m. [On mouille les L.] (lat. *Julius*).

Enc. — Ce mois est le septième de l'année depuis la réformation du calendrier par Jules César. Dans l'année de Romulus, il était le cinquième, et en conséquence portait le nom de *Quintilis*. Ce fut en l'honneur du dictateur, et l'année même de sa mort (44 av. J.-C.), que le consul Marc-Antoine fit donner à ce mois le nom de *Julius*, d'où nous avons fait *Juillet*. Il se compose de 31 jours. C'est le 3 de ce mois que commencent les *Jours caniculaires*. V. CALENDRIER.

JUIN. s. m. (lat. *junius*).

Enc. — L'étymologie du mot latin ***junius***, dont nous avons fait *Juin*, est fort incertaine. Plusieurs le font venir d'un personnage nommé Junius; d'autres du mot ***juniores***, qui signifie les ***jeunes gens***, par opposition à ***Mai***, que l'on fait venir de *majores*, qui veut dire les hommes âgés. Aujourd'hui, ce mois est le sixième de l'année, et se compose de 30 jours; mais dans l'ancien calendrier romain, il était le quatrième, et n'avait que 29 jours. Ce fut César qui y ajouta le trentième jour.

JUIVERIE. s. f. Quartier d'une ville habité par les juifs. *La j. de Metz.* ‖ Marché usuraire. *C'est une vraie j. Il m'a fait une j.* Fam.

JUJUBE. s. f. Le fruit du jujubier.

JUJUBIER. s. m. T. Bot. Voy. RHAMNÉES.

JULE. s. m. T. Entom. Voy. MYRIAPODES.

JULE. s. m. Monnaie qui a cours en Italie, et surtout à Rome. *Le j. vaut environ trente centimes, et tire son nom du pape Jules II.*

JULEP. s. m. [On pron. le P.] (pers. *golapa*).

Enc. — On nomme ainsi des potions adoucissantes ou calmantes dans la composition desquelles il n'entre que des eaux distillées et des sirops. Le *J. calmant* du Codex est composé d'eau distillée de laitue (125 gram.), d'eau de fleur d'oranger (12 gram.) et de sirop d'extrait d'opium (8 gram.). Le *J. gommeux* se prépare en dissolvant dans un mortier de marbre, au moyen de 96 gram. d'eau, 8 gram. de gomme arabique pulvérisée, puis en ajoutant 16 grammes d'eau de fleur d'oranger et 32 de sirop de guimauve.

JULIENNE. adj. f. T. Chronol. *Année j.*, V. ANNÉE. *Période j.*, Voy. CYCLE.

JULIENNE. s. f. T. Bot. V. CRUCIFÈRES. ‖ T. Cuis. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes taillés très-menu et cuits dans le bouillon. *Servir une j. Potage à la julienne.*

JUMART. s. m. Nom donné au produit problématique de l'accouplement également problématique du taureau et de la jument.

JUMEAU, ELLE. adj. (latin. *gemellus*). Se dit De deux ou de plusieurs enfants nés d'un même accouchement. *Deux frères jumeaux. C'est sa sœur jumelle.* Se dit quelquefois Des animaux. *Des chiens jumeaux.* — Subst., *Elle est accouchée de deux jumeaux, de trois jumeaux.* ‖ Se dit Des fruits quand il s'en trouve deux joints ensemble. *Une pomme jumelle. Des abricots jumeaux. Une noix jumelle.* ‖ *Lits jumeaux*, Deux lits de même forme et de même dimension, placés parallèlement dans la même pièce. ‖ T. Anatom. *Muscles jumeaux*, ou subst., *Les jumeaux*, se dit de Deux muscles pairs accolés l'un à l'autre à la partie postérieure de la jambe où ils forment le mollet. On appelle aussi *Jumeaux de la cuisse* ou *Petits jumeaux*, Deux petits faisceaux musculaires situés à la partie supérieure de la cuisse. — *Artères jumelles, nerfs jumeaux*, Artères et nerfs qui se distribuent dans les jumeaux de la jambe; *Veines jumelles*, Celles qui viennent des jumeaux.

JUMELÉ, ÉE. adj. T. Blason. Se dit D'un sautoir, d'un chevron, de toute pièce formée de deux jumelles.

JUMELLES. s. f. pl. T. Charpent. et Mécan. Se dit De deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil. *Les jumelles d'un pressoir, d'un tour, d'un étau, etc.* ‖ Espèce de double lorgnette dont on se sert principalement au spectacle. ‖ T. Blas. V. HÉRALDIQUE.

JUMENT. s. f. (lat. *jumentum*, bête de somme). La femelle du cheval.

***JUMENTEUX, EUSE.** adj. T. Méd. V. Urine.

***JUNCACÉES, *JUNCAGINÉES, *JUNGERMANNIÉES**, Voy. Joncacées, etc.

***JUNGLE** ou ***DJUNGLE.** s. f. T. Relation. Épais fourré, en général marécageux, qui est formé d'herbes élevées, de joncs, de bambous, d'arbres plus ou moins élevés, et de plantes grimpantes. *Les jungles des embouchures du Gange servent de retraite à une foule d'animaux féroces.*

JUNON. s. f. (lat. *Juno*). T. Mythol.

Enc.—*Junon* est le nom d'une divinité romaine qui, à l'époque de la fusion des religions de la Grèce et de Rome, s'identifia avec la déesse hellénique *Héré.*—Celle-ci était fille de Chronos et de Rhéa. Sœur de Jupiter, elle devint sa femme, et eut de lui Vulcain et Hébé. Mars était aussi son fils; mais elle le mit seule au monde, pour imiter Jupiter, qui avait fait sortir Minerve de son cerveau. Cette déesse était considérée comme le type de la matrone et comme la personnification du mariage solennel. A ce dernier titre, elle était adorée sous le nom de *Gamelia*, et avait pour assistante *Ilithye*, déesse des accouchements. Son culte était très-répandu dans toute la Grèce, mais c'était à Sparte, à Mycènes et à Argos qu'il se célébrait avec le plus d'éclat. Le temple (*heræum*) que cette déesse avait dans la vallée du mont Eubée, entre ces deux dernières villes, passait pour un des chefs-d'œuvre de l'art grec. On y célébrait, tous les cinq ans, des jeux, appelés *Hérées*, où le vainqueur recevait un bouclier et une couronne de myrte. Des fêtes analogues et portant le même nom existaient dans plusieurs autres lieux. On sacrifiait à Héré des taureaux, des génisses blanches, des béliers, des porcs et des chèvres. Le coucou, la corneille, le paon, l'oie et le grenadier lui étaient consacrés. — La Junon latine paraît tirer son origine de plusieurs divinités italiotes, particulièrement de la déesse *Cupra*, que les Étrusques adoraient comme génie tutélaire des femmes. Le culte de cette dernière fut transporté de Véies à Rome, où on lui bâtit son premier temple sur le mont Aventin. Le mois de juin et les calendes de chaque mois lui étaient consacrés. On lui immolait des porcs et des agneaux, et ses fêtes offraient la plus grande analogie avec celle de Héré. La Junon latine était invoquée, sous le nom de *Lucine*, comme présidant aux accouchements. Enfin, les Romains lui assimilèrent une déesse des Sabins, nommée *Curitis*, que ces derniers adoraient sous la forme d'une lance. — L'art n'a pas toujours représenté Junon de la même manière. Toutefois, chez les Grecs, cette divinité demeura toujours le type de la reine. Ils la figuraient comme une femme d'une haute stature et d'une beauté noble et imposante, le front entouré de cheveux tombant en lignes onduleuses, de manière à former un triangle légèrement voûté, les yeux ronds, très-ouverts et regardant droit devant eux. Sa tête était ornée, tantôt d'un diadème en forme de visière relevée, tantôt d'un large bandeau orné des figures en relief des Heures et des Grâces. Comme fiancée de Jupiter, elle portait le voile nuptial attaché sur le derrière de la tête; néanmoins, dans les statues des plus beaux temps, cette partie du costume est souvent supprimée. Sa tunique ne laissait exposés aux regards que le cou, la tête et les bras. Enfin, elle était ordinairement enveloppée d'un manteau qui ne reposait que sur une épaule et lui serrait la taille. C'est, dit-on, Polyclète qui avait arrêté le type qui précède. Sous l'empire romain, les impératrices affectèrent de prendre, dans les statues qu'on leur érigeait, les traits de la divinité hellénique : aussi, la plupart des statues de Junon que nous possédons de cette époque, ne sont-elles que des images d'impératrices. — Remarquons encore que les artistes romains ont souvent figuré cette déesse avec le caractère guerrier de la Curitis ou *Juno sospita* des Sabins. Ils lui donnaient alors le bouclier et la lance, et recouvraient son corps d'une double tunique et d'une peau de chèvre enveloppant en partie la tête. — *Junon* est aussi le nom d'une planète télescopique, découverte par Harding, le 1er septembre 1804. V. Planète.

JUNTE. s. f. (esp. *junta*, assemblée). Nom qu'on donne, en Espagne et en Portugal, à différentes assemblées politiques et à divers conseils administratifs. *J. sanitaire. J. de commerce. J. suprême.*

JUPE. s. f. La partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture jusqu'aux pieds.

JUPITER. s. m. [On pron. l'R.] T. Mythol.

Enc. — *Jupiter* est le nom latin du dieu que les Grecs appelaient *Zeus* : il est dérivé de ce dernier avec l'addition du mot *pater*, père. Mais les traditions relatives à ce dieu présentent une confusion inextricable qui rend impossible la recherche des transformations que les légendes primitives ont subies avec le temps. Cicéron comptait 3 Jupiters, tandis que Varron, prenant sans doute les attributs et les surnoms d'un seul ou de plusieurs pour autant de personnages différents, en portait le nombre à 300.—Au temps d'Homère, Zeus était déjà considéré, par les Grecs, comme la plus grande de leurs divinités. Fils aîné de Saturne et de Rhéa, et frère-époux de Junon, il a pour frères Neptune et Pluton, avec lesquels il a partagé l'héritage paternel, en gardant pour son lot le ciel et la terre. En outre, en sa qualité de premier-né, il est supérieur à ses frères. Dieu très-grand et très-auguste, dieu suprême, il est le père des dieux et des hommes, et se fait obéir des uns et des autres. C'est lui qui gouverne tout par sa sagesse, et son regard embrasse l'univers entier. Il est le dieu du bien, le fondateur des empires, le protecteur de l'ordre et de la liberté. Sa main puissante s'étend sur les familles et les simples particuliers ; le foyer domestique est sous sa sauvegarde. Juge suprême du serment et de la justice, il punit le parjure, châtie le méchant, et protége le juste ; il est le gardien de l'hospitalité, l'appui du mendiant qui n'a plus d'asile, de l'exilé qui n'a plus de patrie. Enfin, toute divination émane de lui. Sa demeure est sur l'Olympe, montagne divine qui s'élève jusqu'aux cieux. Il a pour armes l'éclair et le tonnerre, et le moindre signe de sa volonté suffit pour ébranler le monde et lui assurer l'universelle obéissance.—Dans les temps postérieurs à Homère, Zeus conserva invariablement son caractère de dieu suprême, mais les mythographes chargèrent sa légende d'une multitude de détails contradictoires. Suivant Hésiode, il était né à Lyctus, en Crète, et, comme Saturne dévorait tous ses enfants à mesure qu'ils naissaient, Rhéa n'avait pu le sauver qu'en usant de supercherie : après l'avoir mis au monde en secret, elle avait trompé son époux en substituant une pierre au nouveau-né. Devenu grand, Zeus, voyant son père attaqué par les Titans, avait combattu ces derniers et les avait vaincus, grâce à la foudre que les Cyclopes lui avaient donnée. Puis lui-même détrôna son père, et eut bientôt à se défendre contre les Géants, dont il ne put venir à bout qu'avec l'aide d'Hercule. Les récits mythologiques au sujet des amours de Jupiter avec les déesses et les simples mortelles, et de l'innombrable progéniture qui en résulta, sont de telle nature qu'on a peine à concevoir la longévité du paganisme chez des peuples d'ailleurs aussi avancés en civilisation que les Grecs et les Romains. — Le culte de Zeus était commun à toute la Grèce. On célébrait en son honneur un nombre immense de fêtes, parmi lesquelles nous citerons les jeux Olympiques, les *Lycées* d'Arcadie, les *Éleuthéries* de Platée, les *Diasies* d'Athènes, les *Sthénies* d'Argos, etc. Le plus célèbre de ses temples était celui d'Olympie, et le plus renommé de ses oracles celui de Dodone, en Épire. L'aigle, le chêne et les cimes des montagnes étaient consacrés à ce dieu. On lui sacrifiait des chèvres, des taureaux et des vaches, et on lui donnait ordinairement pour attributs, l'aigle, le sceptre, la foudre, la victoire, la patère, et la corne d'abondance. — Le *Jupiter* latin (*capitolinus, optimus, maximus*) était un être mixte résultant de la fusion du dieu de la foudre, *Tinia*, adoré par les Étrusques, avec le Zeus hellénique. Comme les Grecs, les Romains le mirent à la tête de toute la hiérarchie céleste, et attribuèrent à son image, ainsi qu'à son culte, un caractère grave et sérieux. Il était pour eux le dieu vengeur (*ultor*), le dieu des armées (*victor*), le dieu de l'hospitalité (*hospitalis*), le dieu protecteur (*opitulator*), le dieu libérateur (*liberator*), etc. Enfin, après lui avoir, à l'exemple des Grecs, assimilé plusieurs des grandes divinités qu'ils trouvèrent dans les différents pays dont leurs conquêtes les rendirent maîtres, ils en firent le dieu du monde entier (*Deus universalis*).

L'art grec représentait Jupiter comme le père et le roi des dieux et des hommes. Phidias fut l'artiste qui réalisa cette conception avec le plus de succès dans son admirable statue si célèbre sous le nom de *Jupiter Olympien*, parce qu'elle ornait le temple de ce dieu à Olympie. Les traits caractéristiques qu'il lui donna sont : la chevelure qui s'élève du milieu du front pour retomber ensuite, en forme de crinière, de chaque côté de la tête; le front clair et radieux dans sa partie supérieure, mais fortement voûté dans sa partie inférieure; les yeux très-enfoncés, largement ouverts et arrondis; la barbe, épaisse et touffue, tombant en boucles nombreuses sur la poitrine (v. Coiffure, Fig. 7); quelquefois le dieu est figuré avec un air moins austère, et même sous les traits d'un jeune homme, comme on le voit dans la Fig. ci-dessus d'après un camée gravé par un artiste grec nommé Nisus. Le dieu est imberbe, et porte l'égide roulée autour du bras gauche. Dans les compositions où il ne figure pas seul, il est représenté avec la chèvre Amalthée, avec Rhéa, ou avec les Curètes ; ou combattant les Titans; ou accompagné de l'une de ses innombrables maîtresses, Europe, Io, Léda ; ou enfin, avec les Heures, les Parques, Junon, Minerve, les Grâces et Ganymède.

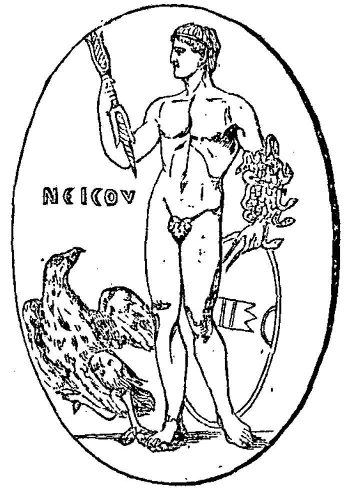

Les astronomes de l'antiquité avaient donné le nom de *Jupiter* à la plus considérable des planètes qui font partie de notre système solaire, nom que les modernes lui ont conservé. V. Planète.

JUPON. s. m. Courte jupe que les femmes mettent sous les autres jupes.

JURANDE. s. f. La charge de juré d'un métier ou Le temps pendant lequel on l'exerçait. *Passer par la j. Pendant sa j.* ‖ Le corps des jurés. *La j. était assemblée.* — Voy. Corporation.

JURAT. s. m. Nom que l'on donnait dans certaines villes du Midi, et particulièrement à Bordeaux, Aux consuls ou échevins. *L'élection des jurats.* V. Commune.

JURATOIRE. adj. T. Jurispr. *Caution j.*, Serment que fait quelqu'un en justice de se représenter en personne ou de rapporter quelque chose dont il est chargé.

JURÉ, ÉE. adj. Dans les corporations, Celui, celle qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. *Chirurgien j. Écrivain j. J. crieur. J. vendeur de marée, de volaille. Jurée lingère.* ‖ Dans les corps de métiers, Celui qui était préposé pour faire observer les statuts et règlements aux individus du métier. *Les maîtres jurés.* — Subst., *Il était j. de sa communauté. La visite des jurés.* ‖ *Écolier j.*, se disait autrefois de Celui qui avait fait des études de philosophie dans l'université, et qui en avait le certificat, pour être ensuite reçu maître ès arts. ‖ *Se dit encore quelquefois pour Assermenté. *Expert j. Interprète j.* = Juré. s. m. Celui qui est membre d'un jury.

JUREMENT. s. m. (latin. *juramentum*). Serment qu'on fait en vain, sans nécessité et sans obligation. *On ne vous croira pas malgré tous vos jurements.* ‖ Se dit le plus souvent pour Blasphème, imprécation. *Proférer un j. Il fit d'affreux jurements.*

JURER. v. a. (lat. *jurare*, faire serment). Affirmer par serment en prenant Dieu, ou quelque chose, à témoin. *Dieu en vain tu ne jureras. J. sa foi. Il jure son Dieu, sa foi que...* ‖ Blasphémer. *Il ne fait que j. Dieu, j. le nom de Dieu.* ‖ Confirmer, ratifier une chose par serment, ou S'engager par serment à quelque chose. *J. la paix, l'alliance. J. fidélité, obéissance. Vous jurez de dire la vérité. La paix a été jurée par les deux rois. Jurez de ne l'abandonner jamais.* ‖ Promettre, certifier fortement, quand même ce serait sans jurer. *Ils se sont juré une amitié éternelle. Il lui a juré le secret. J. une haine mortelle à quelqu'un. Je vous jure qu'il n'en est rien.* ‖ Résoudre fermement une chose. *J. la mort de quelqu'un. J. sa ruine, sa perte. Ils ont juré de le prendre. J'ai juré qu'on ne m'y reprendrait plus.* = Jurer. v. n. Affirmer, s'engager par serment. *Il en a juré par son Dieu et par sa foi. J. sur les saints Évangiles. Il jure sur son honneur. Il a juré devant le juge. J. faux. J. en vain. Je n'en jurerais pas.* — Proverb., *Il ne faut j. de rien*, Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. ‖ Faire des serments sans nécessité, par emportement, ou par une mauvaise habitude. *Il jure à tout propos. On ne croit pas ceux qui jurent tant.* ‖ Blasphémer. *Il jure comme un païen, comme un charretier. Il vint à moi en jurant.* — Fig., on dit, en parlant Des sons aigres qu'un mauvais musicien tire de son violon : *Il fait j. son violon. Un violon qui jure sous l'archet.* ‖ Fig., se dit De deux choses dont l'union est choquante. *Le vert jure avec le bleu. Des airs évaporés jurent avec des cheveux gris. Des airs évaporés et des cheveux gris jurent ensemble.* = Juré, ée. p. ‖ *Ennemi juré*, Ennemi déclaré et irréconciliable.

JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup par habitude ou par emportement.

JURI. s. m. Voy. Jury.

***JURIBALLI.** s. m. T. Bot. Voy. Cédrélacées.

JURIDICTION. s. f. (lat. *jus*, droit; *dicere*, dire). Le pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. *J. civile, militaire, administrative. J. ordinaire. J. contentieuse. J. gracieuse. Cela est de votre j., sous votre j. Exercer sa j. Faire acte de j. Usurper la j. On lui a attribué la j. sur toute la province. Conflit de j. Reconnaître, décliner la j.* ‖ *Degré de j.*, Chacun des tribunaux devant lesquels une même affaire peut être successivement portée. *Le premier, le second degré de j. Cette affaire a passé par tous les degrés de j.* ‖ Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. *La j. de cette cour est très-étendue. Cela est dans votre j., hors de votre j.* — Fig. et fam., *Cela n'est point de votre j.*, se dit A quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il n'entend pas. ‖ Se dit, quelquefois, Des corps mêmes de judicature. *Ce juge appartient à telle j. Les juridictions inférieures.*

JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à la juridiction. *Droit, pouvoir juridictionnel.*

JURIDIQUE. adj. 2 g. Qui est régulier et conforme au droit. *Une sentence, un arrêt j. Procédure, acte j. Cela n'est pas juridique.*

JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique. *Une sentence prononcée j. Il faut procéder j.*

JURISCONSULTE. s. m. (latin. *jus, juris*, droit; *consultus*, savant). Celui qui est versé dans la science du droit, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. = Syn. Voy. Juriste.

JURISPRUDENCE. s. f. (lat. *jus, juris*, et *prudentia*, connaissance). La science du droit et des lois. *Il est savant en j. Termes de j.* || Particul., L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque matière. *La j. romaine. La j. française. La j. commerciale. La j. criminelle. Ce principe n'est point admis dans notre j.* || La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. *J. constante. J. de la cour de cassation. La j. de la cour n'a jamais varié sur ce point.*

JURISTE. s. m. Celui qui écrit, qui a écrit sur les matières de droit. *C'est un savant juriste.*

Syn. — *Jurisconsulte, Légiste.* — Le *jurisconsulte* est celui qui est consulté sur le droit, sur les points de droit. Le *juriste* est celui qui est versé dans la science du droit, mais il s'occupe surtout de théorie et non de pratique comme le *jurisconsulte*. Le *légiste* est celui qui fait profession de la science de la loi ; c'est l'homme de loi proprement dit : il est du nombre de ceux qu'on appelle gens de robe ou de judicature.

JURON. s. m. Certaine façon de jurer dont une personne se sert habituellement. *C'est son j. favori.* Ventre-saint-gris *était le j. de Henri IV.* || Toute espèce de jurement. *Lâcher un j., un gros j.* — Famil. dans les deux sens.

JURY. s. m. (angl. *jury*).

Enc. — En termes de Jurisprudence, on appelle *Jury*, le corps, la réunion des *jurés*, c.-à-d. des citoyens qui sont ou peuvent être appelés à prendre part au jugement de quelque affaire judiciaire, soit civile, soit criminelle. — L'institution du j. est loin d'avoir été inconnue de l'antiquité. On en trouve des traces chez les Hébreux, où il y avait, d'après les lois de Moïse, un juge par dix hommes. A Athènes, cette institution avait reçu un développement extraordinaire, comme le seul moyen d'empêcher l'impunité des délits et des crimes commis par les hommes riches et puissants (v. Dicaste). A Rome, les juges proprement dits n'étaient autre chose que de véritables jurés. Les magistrats posaient les questions auxquelles les juges devaient répondre. Au VIIIe siècle, les *Rachimburgi* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos jurés ; ils étaient convoqués par les comtes, et Charlemagne, pour qu'on ne pût leur imposer arbitrairement cette charge, fixa un tour de rôle. Le j. paraît avoir été introduit en Angleterre par les Saxons. Il en est fait mention expresse dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174) sous Henri II, et dès cette époque, l'institution du j., tombée en désuétude sur le continent, se développait et s'étendait chez nos voisins d'outre-Manche. En Angleterre, le j. ne s'applique pas uniquement, comme chez nous, aux affaires criminelles ; il est également appelé à prononcer sur certaines contestations en matière civile. En matière criminelle, la loi anglaise distingue deux jurys : l'un décide s'il y a lieu à accusation, l'autre est appelé à prononcer sur le fait de la culpabilité ; le premier est nommé *grand j.*, et le second *petit j.* — En France, ce fut l'Assemblée constituante qui, par la loi du 16-29 sept. 1791, jeta les bases de l'institution du j., qui fut mise en vigueur à partir de janv. 1792 ; mais on ne l'appliqua qu'aux matières criminelles. A l'imitation de l'Angleterre, la loi de 1791 admit deux jurys, le *J. d'accusation* et le *J. de jugement*. En 1808, le C. d'Instr. crim. supprima le j. d'accusation, et le remplaça par la création, dans chaque cour d'appel, d'une *chambre des mises en accusation*. Le j. a encore subi différentes modifications depuis la promulgation du C. d'Instr. crim., notamment par les lois du 5 fév. 1817, du 2 mai 1827, des 4 mars et 19 avril 1831, du 9 sept. 1835, par les décrets des 7 août et 20 octobre 1849, et par les lois des 4 et 10 juin 1853.

D'après la législation actuellement en vigueur, tout Français âgé de 30 ans accomplis et jouissant de ses droits politiques, civils et de famille, peut être juré. Il n'y a d'exception que pour les domestiques ou serviteurs à gages, et pour les individus qui ne savent ni lire ni écrire en français. En outre, la loi déclare incapables d'être jurés les faillis non réhabilités, les interdits, les individus pourvus d'un conseil judiciaire, les accusés, les contumaces, les condamnés à des peines afflictives ou infamantes ou à des peines correctionnelles pour délit de vol, etc. Les septuagénaires et les citoyens qui vivent d'un travail journalier sont dispensés de remplir les fonctions de juré. Enfin, ces dernières sont déclarées incompatibles avec l'existence de certaines fonctions publiques. — Chaque année, une commission présidée par le préfet arrête, d'après les listes préparatoires dressées par les commissions cantonales, la liste définitive du j., laquelle doit contenir un nombre de jurés triple de celui fixé par l'arrêté de répartition. Les jurés sont au nombre de 2000 pour le département de la Seine, de 500 pour les départements ayant plus de 300,000 habitants, de 400 pour ceux qui ont plus de 200,000 âmes, et de 300 pour ceux dont la population est inférieure à ce dernier chiffre. Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, le premier président de la cour impériale tire au sort, sur la liste annuelle, les noms des 36 jurés qui doivent former le j. de la session, ainsi que ceux de 4 jurés supplémentaires. Sur ces 36 jurés, 12 sont désignés par le sort pour juger dans chaque affaire. Le ministère public, ainsi que l'accusé, ont le droit de récusation. Nul citoyen ne peut être forcé de remplir les fonctions de juré plus d'une fois dans l'espace de trois ans, mais il est passible d'une amende de 500 francs s'il ne se présente pas à l'ouverture de la session, quand il a été désigné par le sort. V. Assises.

Par extension, on applique la dénomination de *Jury* à certaines commissions chargées d'un travail particulier, et composées d'hommes spécialement aptes à remplir la mission qui leur est confiée. Nous citerons le *J. de l'exposition des Beaux-Arts*, le *J. de l'exposition de l'industrie*, le *J. d'expropriation* (v. Expropriation), et les *Jurys médicaux*. Ces derniers, qui ont été supprimés par le décret du 24 août 1854, étaient chargés d'examiner les officiers de santé, les pharmaciens, les sages-femmes et les herboristes.

JUS. s. m. (lat. *jus*, bouillon). Suc, liqueur que l'on tire de quelque substance végétale ou animale, par expression, par décoction, par évaporation, etc. *Jus de citron. Jus d'herbes. Jus de viande. Le jus d'un gigot de mouton. Cela est plein de jus. Le jus en est nourrissant. Exprimer, tirer le jus.* — Prov., *Le jus de la vigne, le jus de la treille*, Le vin. || *Jus de réglisse*, Extrait solide obtenu par condensation du suc fourni par la décoction de la réglisse.

JUSANT. s. m. T. Mar. Voy. Flot.

* **JUSÉE.** s. f. T. Technol. Voy. Cuir.

JUSQUE. prép. (lat. *usque*). Elle sert à marquer un certain terme au delà duquel on ne passe pas, qu'on n'excède point. *De Paris jusqu'à Rome. De la Loire jusqu'à la Seine. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Il alla jusqu'en Afrique. Jusqu'à ce que ce soit fait. Jusqu'à la mort. On n'a point vu cela jusqu'à cette heure, jusqu'ici, jusqu'à notre temps. Lisez ce livre jusqu'au bout. Jusqu'où faut-il que j'aille? Jusqu'à quand souffrirez-vous que...? Ils en vinrent j.-là qu'on crut qu'ils s'allaient battre. J. sur le trône. J. dans les enfers. J. par-dessus la tête. Jusqu'à nouvel ordre. Jusqu'à concurrence de tant.* — Fam., on dit quelquefois *Jusqu'à tant que*, pour Jusqu'à ce que. — Lorsque *Jusque* est suivi d'une voyelle, on l'écrit souvent avec une *s* à la fin, et l'on fait sentir la liaison. *Jusques au ciel. Cette nouvelle n'était pas encore venue jusques à nous. Jusques à quand?* || *Jusque* s'emploie aussi en parlant D'une chose qui va au delà de l'ordinaire, soit en bien, soit en mal. *Il aime jusqu'à ses ennemis. Ils ont tué jusqu'aux enfants. Il n'est pas jusqu'aux valets qui ne s'en mêlent. Il fait sa cour à tout le monde, jusqu'aux derniers commis des ministres.*

JUSQUIAME. s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

* **JUSSIÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Onagrariées.

JUSSION. s. f. (latin. *jussio*). Commandement. Se disait autrefois de Lettres scellées, adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure ou autre, pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire. *Le roi envoya des lettres de j. au parlement. Après trois jussions réitérées.*

JUSTAUCORPS. s. m. (de *juste au corps*). Espèce de vêtement étroit et à manches qui serrait le corps et descendait jusqu'aux genoux. — *J. à brevet*, Sorte de justaucorps bleu à parements rouges que quelques courtisans avaient droit de porter par brevet du roi.

JUSTE. adj. 2 g. (lat. *justus*, de *jus*, droit). Qui est conforme au droit, à la raison et à la justice. *Un arrêt, une sentence j. Une j. punition. Une j. récompense. Ce que vous demandez est fort j. Est-il j. de vouloir que... Rien de plus j.* Subst., *La science du j. et de l'injuste.* — Par ext., Qui est bien fondé, qui a une cause légitime. *Une j. colère. Un j. orgueil. De justes espérances. De justes soupçons. Je respecte votre j. douleur.* || Qui juge, qui agit selon le droit, selon l'équité. *Un magistrat j. Un prince j. Dieu est j.* — Par exclamation, *J. Dieu! J. ciel!* || Qui observe exactement les devoirs que la religion prescrit à l'égard de Dieu et à l'égard des hommes. *Un homme j. Il était j. et craignant Dieu.* — Subst., *Dieu fait luire le soleil sur les justes et sur les pécheurs. Dieu éprouve le j. Le séjour, la demeure des justes*, Le paradis. || Qui est exact, qui convient, qui est tel qu'il doit être. *Balance j. La j. mesure. Le j. poids. La j. proportion. J. prix. Calcul j. Donnez-moi l'heure j. La j. grosseur. Cette note n'est pas j. Une voix j. Une expression, une pensée, une métaphore, une comparaison j. Votre conjecture était j. Se faire une idée j. de quelque chose. Réflexion, observation j. Votre raisonnement est fort j. Cette pensée est plus brillante que j.* — Prov., *Cela est j. comme l'or*, se dit de Ce qui a précisément le poids, la qualité, etc., qu'il doit avoir. — *Cette pendule est j.*, Elle marque exactement l'heure. On dit encore D'un fusil ainsi que des armes de ce genre, qu'*Il est j.*, Lorsqu'il n'imprime au projectile aucune déviation. || Qui apprécie bien, qui juge les choses avec exactitude. *Cet homme a l'esprit j. C'est un esprit fort j. Avoir l'oreille j., le coup d'œil j.* || En parl. Des vêtements, signifie Qui s'applique exactement au corps, et, par extens., Étroit, court. *Un habit j. Il ne faut pas qu'une redingote soit trop j. J'aime des gants un peu justes. Ces souliers sont si justes, que je ne puis les mettre.* — On dit adverb., *Être chaussé trop j.* Avoir des souliers trop étroits. = Juste. adv. Exactement, comme il faut, dans la juste proportion. *Mesurer j. Peser j. Cela entre j. Il chante j. Il a deviné j. Il raisonne j. Il faut parler j. devant vous. Il tire fort j.* — *Être habillé, chaussé, ganté trop j.*, Avoir un habit, etc., un peu étroit. || Précisément. *Voilà tout j. l'homme qu'il nous faut. Il est arrivé j. à l'heure du dîner. N'est-ce pas j. ce que vous demandez? J., tout j.* = Au Juste. locut. adv. Justement et précisément ; se dit Du prix, du nombre, du poids et de la mesure. *Je vous dirai au j. ce que cela coûte. Dites-m'en le prix au j., au plus j., tout au plus j. Je veux savoir au j. quel âge il a. Voyez au j. ce que cela pèse.*

JUSTE. s. m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT. adv. Avec justice. *Il a jugé j. Il agit j. Il a été puni j.* || Précisément, dans la juste proportion, ni plus ni moins qu'il ne faut. *Voilà j. ce qu'il vous faut. Vous arrivez j. à l'heure qu'il faut. C'est j. cela. Vous entrez j. dans ma pensée.*

JUSTESSE. s. f. Qualité de ce qui est juste, exact, convenable, tel qu'il doit être. *Cette balance est d'une grande j., d'une extrême j. La j. de la voix. La j. des sons. La j. d'une expression. La j. d'une métaphore. d'une idée, d'une réflexion, d'un raisonnement. Une observation pleine de j.* || La qualité de l'esprit ou des sens qui fait qu'on apprécie les choses d'une manière exacte. *La j. de l'esprit, de l'oreille, du coup d'œil. La j.* || La manière de faire une chose avec exactitude, avec précision, sans faute, ni écart. *Il tire de l'arquebuse avec beaucoup de j. Il chante avec j. Il manie un cheval avec une j. parfaite. Il écrit, il pense, il parle avec beaucoup de j. Répondre avec justesse.*

Syn. — *Précision.* — La *justesse* empêche de donner dans le faux ; la *précision* empêche de tomber dans le vague et dans l'obscurité. Le discours *précis* est une marque ordinaire de la *justesse* de l'esprit.

JUSTICE. s. f. (lat. *justitia*). Vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui. *La j. est la première des vertus. Ce prince gouverne avec j. Il opposait la j. aux caprices du sultan. On vante sa j. Un acte de j. Chacun le sien, c'est j. Cela est de toute j.* — *J. commutative*, Celle qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant qu'on reçoit. — *J. distributive*, Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, par laquelle on distribue, selon les mérites de chacun, les récompenses et les peines. V. Droit. || Bon droit, raison. *J'ai la j. de mon côté. Ne comptez pas trop sur la j. de votre cause. On a reconnu la j. de ses prétentions. On le blâme avec j.* || Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir, ou L'exercice de ce pouvoir. *La j. divine. La j. humaine. Toute j. émane du souverain. Prompte j. Avoir droit de j. Exercer la j. L'administration de la j. Le ministre de la j. Les magistrats chargés de rendre la j. La j. aura son cours.* — *Déni de j.*, V. Déni. || L'action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, et Celle de lui accorder ce à quoi elle a droit. *Demander, obtenir j. Faire j. à quelqu'un. Soyez certain que j. vous sera faite. Se faire rendre j. Ne vous pourvoyez pas à ce tribunal, car vous n'auriez pas de j.* — On dit, dans un sens anal., *Il n'y a pas de j. en ce pays. N'y a-t-il donc plus de j.?* || *Se faire j. à soi-même*, Se venger soi-même, se payer par ses mains, etc., sans avoir recours à la voie des tribunaux. *On ne doit pas se faire j. à soi-même.* — Absol., *Se faire j.*, Se condamner soi-même quand on a tort. *Examinez votre conduite et faites-vous j. à vous-même. Personne ne se fait j.* || *Faire j. de quelqu'un*, Lui infliger la peine qu'il a encourue. *On a fait j. de ces brigands.* — Fig., se dit Des personnes et des choses, et sign. Traiter quelqu'un comme il le mérite, montrer l'inanité ou le ridicule d'une chose. *Il faudrait faire j. de ces écrivains sans conscience. Ce critique a fait bonne j. de ce roman scandaleux. La comédie fait j. des travers de la société. L'opinion publique fera j. de tous ces charlatans, de toutes ces impostures.* || *Rendre j. à quelqu'un, Lui rendre la j. qui lui est due, etc.*, Apprécier ses vertus, ses bonnes qualités, ses talents, sa conduite, etc. *Je lui rends j., il a fait tout ce qu'il pouvait faire. C'est une j. que j'aime à lui rendre. On ne rend pas assez j. aux tentatives de ce prince. L'histoire lui rendra j. On doit lui rendre cette j.*, ou simpl., *On lui doit cette j.* — On dit aussi, *Rendre j. au mérite, au courage, aux bonnes intentions de quelqu'un.*

‖ Se dit Des tribunaux, des magistrats et officiers qui sont chargés d'administrer la justice. *Déférer quelqu'un à la j. Appeler en j. La j. en connaîtra. La j. est descendue sur les lieux. La j. est à sa recherche. Le criminel a demandé pardon à Dieu et à la j. De par le roi, la loi et la j. Les gens de j. Un homme repris de j.*, ou simpl., *Un repris de j.*, Sous le nom de *Gens de j.*, sont compris quelquefois Les officiers inférieurs de j. — Fam., *Se brouiller avec la j.*, Voy. BROUILLER. ‖ Juridiction. *J. civile. J. criminelle. J. militaire. J. consulaire. J. de paix. La j. royale. Les justices seigneuriales.* ‖ Dans le style de l'Écrit., *Justice* sign. souvent, Observation exacte des devoirs de la religion. *Accomplir toute j. Marcher dans les voies de la j. Des œuvres de j. et de charité.* ‖ T. Théol. État d'innocence et de sainteté que Dieu met dans notre âme par sa grâce, et qui nous rend agréables à ses yeux. *La j. originelle. Persévérer dans la justice.*

Syn. — *Équité.* — La *justice* marque le respect d'un droit rigoureux, d'un droit que la loi positive a reconnu, et dont elle exige le maintien. L'*équité* consiste à traiter les autres comme nous voudrions être traités nous-mêmes ; l'*équité* est la *charité* appliquée aux choses de la justice. Elle est ordonnée par la conscience, par le sentiment, mais elle n'emporte pas le pouvoir de contraindre. Souvent la *justice* exprimée par la loi positive ne voit que le fait, et n'entre pas dans la considération des intentions et des circonstances ; l'*équité*, au contraire, tient compte de ces dernières : c'est parfois une *justice* plus intelligente. Il y a, au sujet de la *justice* qui applique littéralement la loi écrite, une maxime qui est vraie dans quelques cas rares : *summum jus summa injuria*, l'excès de la justice est l'excès de l'iniquité. En conséquence, sous notre ancienne législation, tandis que les juges subalternes étaient appelés *juges de rigueur*, parce qu'ils étaient tenus de prononcer selon la rigueur de la loi, les juges d'appel avaient la faculté d'adoucir quelquefois la rigueur de la loi. On avait voulu corriger la *justice* par l'*équité* ; mais les inconvénients l'emportèrent bientôt sur les avantages ; d'où le dicton : Dieu nous garde de l'*équité* de messieurs du parlement ! L'antithèse de la *justice* et de l'*équité* est dangereuse, car il y a beaucoup d'arbitraire dans l'*équité*, précisément parce qu'elle a son principe dans le sentiment.

Enc. — I. Le droit de rendre la *Justice*, étant un des attributs de la souveraineté, fut exercé, dès la première race, par les chefs militaires ou autres auxquels les rois avaient donné des terres à titre de bénéfice. Ce droit fut d'abord personnel ; mais il suivit le sort des bénéfices et, ainsi qu'eux, devint héréditaire. On le considéra même comme tellement inhérent à la terre, que les femmes elles-mêmes purent juger et remplirent les fonctions de pairs à raison des fiefs qu'elles possédaient. Il y eut donc, à l'époque de la féodalité, deux espèces de justices, la *J. royale*, qui était rendue au nom du roi et par des agents royaux, et la *J. seigneuriale*, qui était rendue par chaque seigneur, dans l'étendue de ses domaines, en son nom et pour son compte. Mais, dès le règne de Philippe-Auguste, peut-être même avant, les juges royaux ne cessèrent d'empiéter sur les attributions des cours féodales, et ils finirent, après plusieurs siècles de luttes incessantes, par faire triompher cet axiome de l'ancienne monarchie, que *Toute j. émane du roi.* — La j. seigneuriale était donc un droit inhérent à la terre ; néanmoins il s'y introduisit de bonne heure certaines distinctions tirées du rang que les seigneurs justiciers occupaient dans la hiérarchie féodale. Ceux qui, ayant été condamnés par un juge inférieur, ne se tenaient pas pour bien jugés, voulurent être entendus de nouveau par le seigneur supérieur, puis encore par celui dont ce dernier relevait. Il s'établit ainsi peu à peu trois degrés de juridiction seigneuriale, désignés sous les noms de *basse, moyenne* et *haute justice.* Celle-ci comprenait les deux autres, et la moyenne la basse ; aussi disait-on du seigneur *haut justicier*, qu'il avait *haute, moyenne* et *basse j.* ; et du *moyen justicier*, qu'il avait *moyenne* et *basse j.* — En matière criminelle, le *Haut justicier* connaissait de tous les crimes commis dans l'étendue de son ressort, soit qu'ils n'emportassent qu'une peine pécuniaire, soit qu'ils méritassent une peine afflictive, à l'exception néanmoins des cas royaux (comme les crimes de lèse-majesté et de fausse monnaie). En conséquence, il avait le *Droit de glaive*, et pouvait condamner au fouet, au carcan, à l'amende honorable, à la marque, au bannissement, aux galères et à mort. Pour exercer ce droit, il devait avoir des juges, des prisons, etc. ; enfin, il pouvait faire élever des piloris, des carcans et des fourches patibulaires : cette dernière construction recevait, dans plusieurs provinces, le nom de *Justice* ; elle avait plus ou moins de piliers suivant le titre du possesseur, 6 pour un comte, 4 pour un baron, 3 pour un seigneur châtelain. Les biens des condamnés à la mort civile ou à la mort naturelle étaient confisqués au profit du haut justicier, dans les provinces où la confiscation était admise. En matière civile, le haut justicier connaissait de toutes les affaires réelles, personnelles ou mixtes non exceptées de sa compétence par des lois expresses. Enfin, il avait le droit de faire la police dans tous les lieux dépendants de sa juridiction. Les appels des jugements du haut justicier étaient portés devant les baillis et sénéchaux du roi, quand il relevait immédiatement de ce dernier ; dans le cas contraire, devant son seigneur suzerain en matière civile, et devant les parlements en matière criminelle. Comme le haut justicier, le *Moyen justicier* avait la connaissance de toutes les causes civiles ; mais, en matière criminelle, sa compétence variait suivant les coutumes. Dans le Nivernais, par ex., il ne pouvait connaître que des délits passibles d'une amende de 60 sous au plus, tandis qu'en Picardie, sa compétence comprenait le *sang* et le *larron*, c.-à-d. les blessures entraînant effusion de sang et le vol non qualifié. Le *Bas justicier* connaissait de toutes les affaires personnelles jusqu'à 60 sous parisis, ainsi que des questions relatives aux cens, rentes, etc., dus au seigneur, à raison des héritages situés dans sa circonscription. En matière criminelle, sa compétence se bornait aux délits qui ne pouvaient être punis que d'une amende de 10 sous parisis et au-dessous.

II. Avant 1789, l'administration générale de la j. relevait du chancelier de France. La loi du 27 nov. 1790 ayant supprimé la charge de chancelier, une autre loi du 27 av.-27 mai 1791 confia sa fonction à un *Ministre de la justice.* Sous l'empire, ce ministre reçut le titre de *Grand juge.* Enfin, la restauration ayant rétabli l'office de *Garde des sceaux*, le ministre de la j. réunit cette nouvelle qualification à sa dénomination primitive. Le ministre de la j. est chargé de l'organisation et de la surveillance de toutes les parties de l'ordre judiciaire. En conséquence, il correspond habituellement avec les procureurs généraux pour tout ce qui est soumis à l'action et à la surveillance du ministère public ; il poursuit les crimes et veille à l'exécution des condamnations ; il pourvoit à la nomination des officiers ministériels ; il surveille le notariat ; il fait des rapports au chef de l'État sur les diverses matières relatives à l'administration de la justice, comme aussi sur les demandes de dispense d'âge et de parenté pour mariage, et sur celles de naturalisation, sur les recours en grâce et les commutations de peines. Il a la garde du sceau de l'État, qu'il est chargé d'apposer sur les lois, décrets et autres actes de chancellerie, et promulgue les lois. En outre, il a dans ses attributions la direction de l'Imprimerie impériale et la publication du Journal des savants. Ses bureaux forment quatre sections : le *Secrétariat général*, et trois *Directions : D. des affaires civiles et du sceau, D. des affaires criminelles et des grâces, D. de la comptabilité et des pensions.* Enfin, il est assisté d'un *Conseil d'administration*, qui se compose des trois directeurs, sous la présidence du secrétaire général.

JUSTICIABLE. adj. 2 g. Celui qui est soumis à la juridiction d'un juge. *Comme militaire, il est j. du conseil de guerre.* — Subst., *Je ne suis point votre j.* ‖ * Fig., *Tout écrivain est j. de la critique.*

* **JUSTICIE.** s. f. T. Bot. Voy. ACANTHACÉES.

JUSTICIER. s. [Ce mot est de trois syllabes.] Celui qui aime à rendre, à faire justice. *Ce prince était grand j.* Vieux. = JUSTICIER. adj. et s. m. Celui qui a droit de justice en quelque lieu. *Seigneur j. Un haut j.* — Voy. JUSTICE.

JUSTICIER. v. a. [Ce mot est de quatre syllabes.] Punir quelqu'un d'une peine corporelle, en exécution d'un jugement. *Il a été justicié. On a justicié quatre hommes.* = JUSTICIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

JUSTIFIABLE. adj. 2 g. Qui peut être justifié. *Ses procédés ne sont pas justifiables.*

JUSTIFIANT, ANTE. adj. T. Théol. Qui rend juste intérieurement. N'est guère us. que dans ces deux locutions, *La grâce justifiante*, et *La foi justifiante.*

JUSTIFICATIF, IVE. adj. Qui tend à justifier quelqu'un, ou Qui sert à prouver ce qu'on avance. *Fait j. Moyen j. Il vient de rédiger un mémoire j. Les pièces justificatives d'une histoire.*

JUSTIFICATION. s. f. Action de justifier quelqu'un, de se justifier, ou Les preuves qui servent à justifier. *J'entreprendrai leur j. Je veux travailler à ma j. Publier sa j. Je dois dire, à la j. de mon ami, que... Ce mémoire contient ma j., la j. de mes actes, de ma conduite. Une j. si évidente ne fut point reçue.* ‖ Preuves que l'on fait d'une chose par titres, par témoins, etc. *La j. d'un fait. Voici la j. de mes prétentions.* ‖ T. Théol. V. GRÂCE. ‖ T. Typogr. La longueur des lignes. *J. ordinaire. Grande j. Ce vers dépasse la j.* = Syn. Voy. APOLOGIE.

JUSTIFIER. v. a. (lat. *justificare*). Prouver l'innocence de quelqu'un. *Il a été justifié de ce crime. Cela le justifie pleinement. J. la mémoire de quelqu'un. L'honnêteté de ses démarches suffisait pour le j. à ses propres yeux.* — En parl. Des actions, des paroles, etc., Établir qu'elles sont innocentes et ne méritent point de blâme. *Je dois j. mes actions, mes paroles. Vous ne sauriez j. un tel procédé. Avec la doctrine du salut public, il n'est pas de crime que l'on n'ait prétendu j.* ‖ Montrer qu'une chose était bien motivée, bien fondée, qu'elle n'est point fausse, erronée. *Les qualités du défunt justifient bien les regrets de ses amis. Sa conduite ne justifie que trop la sévérité qu'on a montrée envers lui. Il justifiera votre confiance. Il n'a point justifié les espérances qu'on avait conçues de lui. L'événement justifia leur politique.* ‖ Montrer la vérité de ce qu'on avance. *J. un fait. Je vous justifierai le contraire. J'ai avancé telle proposition, je puis la j. par dix passages de l'Écriture, etc. Il justifie sa noblesse par de bons titres. C'est ce que vous ne sauriez j.* — En T. Jurispr., on dit : *J. de quelque chose. Il devra j. de sa qualité. J. de son hypothèque par le certificat du conservateur.* ‖ T. Théol. Faire passer l'homme de l'état de péché à l'état de grâce. *Nous sommes justifiés par le sang de* JÉSUS-CHRIST. ‖ T. Typogr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. *J. une ligne. Cette ligne a été mal justifiée.* = SE JUSTIFIER. v. pron. Établir sa propre justification. *Je vous aiderai à vous j. Je me justifierai de ces reproches, de ces calomnies. Voilà les sophismes au moyen desquels je cherchais à me j. à mes propres yeux.* = JUSTIFIÉ, ÉE. part. = Conj. V. PRIER.

* **JUTE.** s. m. T. Bot. Voy. TILIACÉES.

JUTEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de jus.

* **JUVEIGNEUR.** s. m. (lat. *juvenior*, plus jeune). Titre féodal qui se donnait aux cadets apanagés. *Le titre de j. était surtout usité dans les maisons nobles de Bretagne.*

* **JUVÉNILE.** adj. 2 g. (latin. *juvenis*, jeune). Qui appartient, qui est propre à la jeunesse. *Une grâce j. Des formes juvéniles. Un éclat juvénile.*

* **JUVÉNILITÉ.** s. f. Caractère des choses qui sont propres à la jeunesse. *La j. des formes. La j. de son esprit.*

* **JUXTAPOSER.** v. a. (lat. *juxta*, auprès ; *ponere*, poser). Mettre une chose tout à côté d'une autre. = SE JUXTAPOSER. v. pron. Se dit Des molécules qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible. = JUXTAPOSÉ, ÉE. part.

JUXTAPOSITION. s. f. T. Hist. nat. Voy. ACCROISSEMENT.

K

K. s. m. La onzième lettre de l'alphabet et la septième des consonnes. On la nomme *Ka* suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Ke* suivant la méthode moderne. *Un grand* K. *Un petit* k.

Enc. — Le K nous vient du *kappa* des Grecs. Sa valeur correspond à celle du C devant les voyelles *a*, *o*, *u*, ou à celle du Q suivi d'un *u*, comme dans *carême*, *corail*, *cumul*, *quatre*, *quérir*, etc. Cette lettre se rencontre dans un grand nombre de mots appartenant aux langues slavonnes et germaniques; mais en français il ne se trouve que dans quelques termes d'origine étrangère, où des raisons d'étymologie l'ont fait conserver. Quant à la double consonne KH, on ne s'en sert guère que pour la transcription de certains mots orientaux, pour représenter une articulation gutturale qui n'existe pas dans notre langue. Dans l'épigraphie latine, K signifie le plus souvent *Kalendæ*, *Kaius*, *Karissimus*, etc. Comme abréviation française, il est fréquemment employé pour *Kilogramme*. Enfin, comme signe numéral, il indique, sur quelques monuments romains, le nombre 250; mais quand il est surmonté d'un trait horizontal, il vaut 25,000.

KABAK. s. m. Nom que l'on donne en Russie à une espèce d'estaminet où l'on vend du vin, de l'eau-de-vie, de la bière, etc.

* **KABASSOU** ou * **CABASSOU.** s. m. V. Édentés.

* **KABBALE.** s. f. Voy. Cabale.

KABIN. s. m. T. Relat. Sorte de mariage en usage chez les mahométans, par lequel un homme épouse une femme pour un temps limité.

* **KACHUNDÉ.** s. m. Voy. Cachundé.

* **KADINE.** s. f. T. Relat. Mot turc qui sign. *Dame*, *et qu'on donne aux esclaves qui sont, pour ainsi dire,* les femmes en titre du sultan. *Le nombre des kadines est ordinairement de quatre, parce que le Koran fixe à quatre le nombre des femmes légitimes.*

* **KADSURA.** s. m. T. Bot. Voy. Schizandracées.

* **KÆMPFERIA** s. m. T. Bot. Voy. Amomées.

* **KAGNE.** s. f. Sorte de pâte d'Italie faite avec la plus belle farine de froment, et à laquelle on donne la forme aplatie d'un ruban.

KAHOUANNE ou * **CAHOUANNE.** s. f. T. Erpét. Voy. Chéloniens et Écaille.

* **KAÏD.** s. m. Voy. Caïd.

* **KAÏNÇA.** s. m. T. Bot. et Pharm. V. Cinchonacées.

KAKATOÈS. s. m. [On pron. *Kakatoua.*] T. Ornith. Voy. Cacatoès.

* **KAKERLAQUE,** * **KAKRELAS.** s. m. Voy. Albinos. ‖ T. Entom. Voy. Blatte.

* **KAKODYLE.** s. m. T. Chim. Voy. Cacodyle.

* **KALADANA.** s. m. T. Bot. V. Convolvulacées.

* **KALÉIDOSCOPE.** s. m. (gr. καλὸς, beau; εἶδος, image; σκοπεῖν, voir). T. Physique.

Enc. — Le *Kaléidoscope* est un instrument d'optique fort ingénieux, dont la construction est fondée sur la théorie de la réflexion de la lumière. Cet instrument a été décrit par J.-B. *Porta, en 1565, et réinventé, en 1817, par le docteur Brewster.* Il se compose d'un tuyau cylindrique de carton ou de métal. A l'une des extrémités, qui est fermée par un verre transparent, s'ajuste un autre tuyau de même diamètre, mais beaucoup plus court, terminé par un verre dépoli, de telle sorte que, les deux cylindres étant bout à bout, l'espace qui reste entre les deux verres forme une espèce de boîte dans laquelle on enferme un certain nombre de menus objets, comme morceaux de fleurs artificielles, fragments ou grains de verre coloré, etc. Le second bout du grand tuyau est percé d'une petite ouverture servant d'oculaire, et l'intérieur de ce même tuyau est muni, dans toute sa longueur, de deux lames de verre à miroir, doublées de papier noir et disposées comme un livre entr'ouvert. Quand on regarde par l'oculaire, les fragments renfermés dans la boîte produisent une image d'une régularité et d'une symétrie parfaites, image qui change de forme, sans changer de caractère, dès qu'on agite le kal. de façon à déplacer les objets contenus dans la boîte. Ce curieux effet d'optique est facile à expliquer. On sait que si un point lumineux, comme par ex. le centre de la flamme d'une bougie, est placé en M (Fig. 1), au-devant d'un miroir AB, ce point envoie des rayons lumineux dans toutes les directions. Parmi ces rayons, ceux qui, comme MN, tombent sur la surface du miroir, sont réfléchis de manière que l'angle BNP est égal à l'angle ANM. Il suit de là que lorsqu'un observateur est placé en O, et qu'un obstacle l'empêche de voir directement le point lumineux M, ce point lui semble placé en M', à une distance CM' égale à la distance CM. Si, maintenant, au lieu d'un miroir, on en suppose deux, AB, AC (Fig. 2), placés perpendiculairement l'un par rapport à l'autre, il est évident que le miroir AB donnera une image en M', et le miroir AC une seconde image en M''; de plus, il y aura une troisième image en M'''. En effet un rayon, tel que MN, se réfléchit d'abord en N, suivant la *direction NP, comme s'il venait de M'; puis, tombant sur AC,* il se réfléchit une seconde fois, de manière qu'il semble provenir d'un point situé en M'''. Si donc on regarde par l'ouverture du kal. un objet placé dans l'intérieur de la boîte, et si les deux miroirs sont perpendiculaires, on apercevra cet *objet directement et* en outre ses trois images, en sorte que l'on croira voir quatre objets semblables et placés symétriquement. En donnant aux miroirs une autre inclinaison, on pourra, au lieu de quatre images du même objet, en obtenir cinq, six, et même autant qu'on voudra; mais il faut que l'angle d'inclinaison soit toujours représenté par un nombre entier; autrement, les images se superposeraient et seraient confuses. Il est facile de comprendre quelle immense variété de dessins peut fournir le kal., car il suffit de lui imprimer le plus petit mouvement pour obtenir, comme par enchantement, les changements à vue les plus surprenants. — Le kal. est surtout un jouet d'enfant; néanmoins, les dessinateurs pour broderies, soieries et toiles peintes, en font usage pour obtenir une infinie variété de figures symétriques.

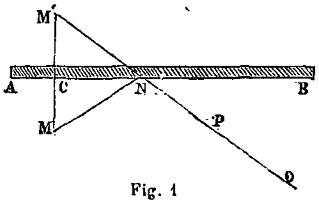

Fig. 1

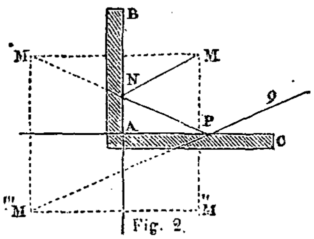

Fig. 2

* **KALENDES.** s. f. pl. Voy. Calendes.

KALI. s. m. T. Bot. Mot arabe qui signif. Potasse, et que les anciens auteurs appliquaient à diverses espèces de plantes, qui donnent de la soude par incinération, comme les espèces des genres *Salicornia*, *Salsola*, *Batis*, etc.

* **KALMIA.** s. m. T. Bot. Voy. Éricacées.

KAMICHI. s. m. T. Ornith. Voy. Jacana.

KAN. s. m. Voy. Khan.

KANDJAR, * **KANDJIAR,** ou **KANGIAR.** s. m. Voy. Poignard.

KANGUROO ou * **KANGUROU.** s. m. T. Mamm. Voy. Marsupiaux.

KAOLIN. s. m. T. Minér. V. Argile et Céramique.

KARABÉ. s. m. (mot persan qui sign. *tire-paille*). T. Pharm. Voy. Ambre.

* **KARAGAN.** s. m. T. Mamm. Voy. Chacal.

KARAT. s. m. T. Métrol. Voy. Carat.

KARATAS. s. m. T. Bot. Nom donné aux espèces de Broméliacées dont on tire des filaments textiles.

* **KARATCH.** s. m. (mot arabe qui signifie *rachat*). Voy. Caratch.

* **KARIBOU** ou **CARIBOU.** s. m. T. Mam. V. Cerf.

* **KATRAN.** s. m. T. Bot. Voy. Plombaginées.

* **KAVA.** s. m. Voy. Pipéracées.

* **KEEPSAKE.** s. m. [On prononce *Kipséque.*] (mot anglais qui signifie *pour garder, souvenir*). Titre commun qu'on donne à certains livres ornés de vignettes et élégamment reliés, et cela parce qu'ils sont surtout destinés à servir de présent, d'étrenne, de souvenir.

* **KÉLOÏDE** ou mieux * **CHÉLOÏDE.** s. f. (gr. χηλὴ, pince d'écrevisse; εἶδος, ressemblance). T. Méd. Voy. Tubercule.

* **KÉLOTOMIE.** s. f. (gr. κήλη, tumeur; τομὴ, section). T. Chir. L'opération de la hernie étranglée. V. Hernie.

* **KÉPI.** s. m. Espèce de casquette légère et munie d'une visière, que portent les soldats en petite tenue, pour remplacer le shako.

* **KÉRARGYRITE.** s. f. (gr. κέρας, corne; ἄργυρος, argent). T. Min. Voy. Argent.

* **KÉRATITE.** s. f. (grec. κέρας, cornée). T. Méd. Voy. Œil.

* **KÉRATONYXIS.** s. f. (gr. κέρας; νύσσειν, percer). T. Chir. Voy. Cataracte.

KÉRATOPHYTE. s. m. (gr. κέρας, corne; φυτόν, plante). Nom donné par les anciens naturalistes aux polypiers dont la substance est transparente comme la corne.

* **KÉRATOTOME.** s. m. (gr. κέρας; τομὴ, section). T. Chir. Couteau à cataracte. = * **KÉRATOTOMIE.** s. f. L'opération de la cataracte par extraction. Voy. Cataracte.

KERMÈS. s. m. [On prononce l'S.] (mot arabe qui signifie *écarlate*). T. Ent. V. Cochenille. ‖ T. Chim. et Pharm. Voy. Antimoine. ‖ *Se dit quelquefois pour *Alkermes*.

KERMESSE ou **KARMESSE.** s. f. (flamand, *kerk*, église; *mess*, compagnie). Nom qu'on donne, en Hollande et dans les Flandres, à des foires annuelles qui se célèbrent avec des processions, des danses, des mascarades et autres divertissements.

* **KÉRODON.** s. m. (gr. κέρας, corne; ὀδούς, dent). T. Mamm. Voy. Cabiai.

* **KETCH.** s. m. Sorte de bâtiment anglais qui sert au cabotage. *Le k. est du port de 50 à 200 tonneaux; il a un grand mât et un mât d'artimon; ses voiles sont grées sur des cornes, et il a deux grands focs sur son beaupré.*

* **KETMIE.** s. f. T. Bot. Voy. Malvacées.

* **KEUPRIQUE.** adj. 2 g. Voy. Géologie.

* **KHALIFAT,** * **KHALIFE.** s. m. V. Califat, etc.

* **KHAMSIN.** s. m. Voy. Vent.

* **KHAN.** *s. m. (mot mongol qui sign. chef).*

Enc. — Le mot *Khan* est le titre que prenaient les souverains mongols, et que Djinghiz-Khan, qui l'a particulièrement rendu célèbre, transmit à ses successeurs. Adopté par les chefs des hordes mongoles et tartares, ce titre passa avec eux dans l'Afghanistan, dans l'Hindoustan, en Perse et en Turquie. Oktaï, fils de Djinghiz, pour marquer sa supériorité sur les autres chefs *tartares, se fit appeler Khakhand, c.-à-d. khan des khans*, et les chefs mongols en Perse prirent le titre de *Ilkhan*, qui signifie grand khan. Aujourd'hui, le titre de Khan est encore porté par certains chefs de tribus qui habitent la Russie d'Asie, le nord de la Perse, le Caucase, etc.; mais les seuls qui soient réellement indépendants sont ceux de Khiva, de Balk et de Boukhara. Du nom de *Khan* est dérivé celui de *Khanat*, qu'on donne à ces derniers territoires. — Les Arabes désignent aussi les caravansérails sous le nom de *khan*.

* **KHAYA.** s. m. T. Bot. Voy. Cédrélacées.

* **KHÉLAT.** s. m. Nom que l'on applique, en Turquie, à tout don que le sultan fait à ceux qui lui sont présentés, comme pelisse, armes, etc.

* **KILMEYERA.** s. m. T. Bot. V. Ternstrœmiacées.

* **KILO** et **KILOGRAMME.** s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

* **KILOGRAMMÈTRE.** s. m. Voy. Machine.

KILOLITRE, KILOMÈTRE. s. m. T. Métrol. Voy. Métrique.

KING. s. m. (mot chinois qui signifie *livre*).

Enc. — C'est le nom que les Chinois donnent à d'anciens livres qu'ils considèrent comme sacrés depuis le VIe siècle avant notre ère, époque où ils furent revus et mis en ordre par Kong-fou-tseu (*Confucius*). Ces livres, au nombre de cinq, sont : le *Y-king*, *ou Livre des transformations; le Chou-king, ou le Livre des annales*; le *Chi-king*, ou le Livre des chants; le *Li-ki*, ou le Livre des rites, et le *Tchun-thsiéou*, ou le Printemps et l'Automne. — Ce titre de *King* est encore appliqué par les Chinois à divers autres ouvrages également révérés et réputés sacrés par les sectateurs de ceux qui les ont écrits : tels sont le *Tao-te-King*, ou le Livre de la raison suprême et de la vertu, par Lao-tseu et le *Nan hoa-king*, ou Livre des fleurs du Midi, de Tchouang-tseu.

KININE. s. f. Voy. Quinine.

* **KINKAJOU.** s. m. T. Mammal.

Enc.—Le *Kinkajou* (*Cercoleptes*), appelé aussi *Potto*, est un animal de la taille de la Fouine, qui constitue à lui seul un genre bien distinct dans l'ordre des Carnivores. Is. Geoffroy Saint-Hilaire le place à la tête de cet ordre. En effet, par sa marche plantigrade, il se rapproche des Ours et des Viverridés, tandis que, par sa longue queue prenante, il rappelle les Sapajous. Il a en outre le museau court, une langue grêle et extensible, deux mâchelières pointues en avant et trois tuberculeuses en arrière.

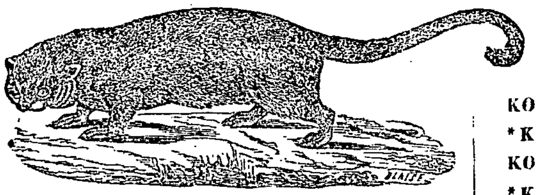

Le Kinkajou (Fig. ci-dessus) habite les parties chaudes de l'Amérique. Son poil est laineux, d'un gris ou brun jaunâtre. Cet animal est nocturne et de mœurs assez douces. Quoique carnivore, il vit aussi de lait, de miel, de fruits, etc.

KINO. s. m. T. Pharm. Suc desséché, de couleur rougeâtre, et en majeure partie composé de tannin, qui provient de diverses espèces de *Pterocarpus*. Voy. Légumineuses.

KIOSQUE. s. m. Mot emprunté du turc, qui sert à désigner Certains pavillons dans le goût oriental, dont on décore les jardins, les parcs, etc.

KIRSCH-WASSER. s. m. (all. *kirsch*, cerise; *wasser*, eau). Voy. Cerisier.

* **KISLAR-AGA.** s. m. (turc. *kiz*, fille; *aga*, chef). T. Relat. Le chef des eunuques noirs, dans le harem du sultan.

KLEPHTE. s. m. Voy. Clephte.

* **KNÉPIER.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

KNOUT. s. m. [On pron. le T.] (russe. *fouet*).

Enc. — Le *Knout* est un fouet composé de plusieurs lanières de cuir qui se terminent par des fils de fer tordu. La condamnation à 100 ou 120 coups de kn., nombre qu'on ne dépasse jamais, equivaut à une condamnation à mort. Si par hasard le patient survit à cet horrible supplice, il est envoyé en Sibérie pour la vie. La peine du kn. est infligée aux criminels ordinaires et aux soldats. La noblesse en est exempte; néanmoins ce privilége n'a pas toujours été respecté.

* **KNOWLTONIA.** s. m. T. Bot. V. Renonculacées.

* **KOALA.** s. m. T. Mamm. Voy. Marsupiaux.

* **KOBANG.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

* **KOBEZ.** s. m. T. Ornith. Voy. Faucon.

* **KOBOLDINE.** s. f. T. Minér. Voy. Cobalt.

* **KOFF.** s. m. Sorte de bâtiment hollandais qui a deux mâts, souvent un tape-cul, et qui porte des voiles à livardes. *Le k. sert au cabotage dans la mer du Nord.*

* **KOLBACK.** s. m. Voy. Colback.

KOPECK. s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

* **KOPPA.** s. m. T. Philol. Voy. Q.

KORAN. s. m. Voy. Alcoran.

* **KORZEC.** s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

* **KOUFIQUE.** adj. 2 g. Voy. Écriture.

* **KOUMISS.** s. m. Voy. Lait.

* **KOUSSO.** s. m. T. Pharm. Voy. Rosacées.

* **KRAKEN.** s. m. Nom que les marins du Nord de l'Europe appliquent à un prétendu poulpe gigantesque qui, selon les légendes, serait capable de faire sombrer un vaisseau en l'enlaçant de ses bras immenses.

* **KRAMERIA.** s. m. T. Bot. Voy. Polygalées.

* **KRANCHIL.** s. m. T. Mamm. Voy. Chevrotain.

KREUTZER. s. m. (all. *kreuz*, croix). T. Métrol. Voy. Monnaie.

KURTCHIS. s. m. pl. T. Relat. Corps de cavalerie persane, composé de l'ancienne noblesse.

* **KUTIRA.** s. m. T. Bot. Voy. Cistacées.

* **KWAS.** s. m. Boisson fort usitée en Russie, qui se prépare, au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau.

* **KYDIA.** s. m. T. Bot. Voy. Byttnériacées.

* **KYLLINGA.** s. m. T. Bot. Voy. Cypéracées.

KYNANCIE. s. f. T. Méd. Voy. Cynancie.

* **KYRIE.** s. m. T. Liturg. **KYRIELLE.** s. f.

Enc. — Le *Kyrie* est une invocation qui se fait à la messe entre l'*Introït* et le *Gloria in excelsis*. On dit trois fois de suite *Kyrie, eleison* (mots grecs qui signifient Seigneur, ayez pitié de nous), puis on dit trois fois *Christe, eleison*, et l'on répète encore trois fois *Kyrie, eleison*. Ces paroles ont passé de l'ancienne liturgie grecque dans la liturgie latine au v^e^ ou au vi^e^ siècle. — Le mot *Kyrielle* dérive de *Kyrie*, et se dit quelquefois pour *Litanies*, parce que cette prière commence en effet par l'invocation *Kyrie, eleison*. Mais il est surtout usité, dans le langage familier, pour désigner une longue suite, une longue énumération de choses ennuyeuses ou fâcheuses. *Une kyrielle de reproches, d'injures. Une longue kyrielle de noms inconnus et barbares.*

KYSTE. s. m. (gr. χύστις, vésicule). T. Méd.

Enc. — Un *Kyste* est une sorte de poche ou de sac sans ouverture, ordinairement membraneux, qui se développe accidentellement dans une cavité naturelle du corps ou dans le tissu des parenchymes. Parmi les kystes, les uns sont mous et presque fluides; d'autres offrent une membrane peu différente du tissu cellulaire; dans d'autres cas, c'est une vraie cavité séreuse; plusieurs se rapprochent des membranes muqueuses; il en est qui présentent une ressemblance grossière avec la peau. Tous sont d'ailleurs susceptibles de transformations diverses : ils peuvent devenir fibreux, cartilagineux, osseux, etc. Les matières qu'ils contiennent ne sont pas moins variables, puisqu'on y rencontre depuis la sérosité limpide jusqu'aux concrétions calcaires. On distingue particulièrement les *kystes séreux*, qui renferment un liquide séreux, parfois plus ou moins coloré; les *kystes muqueux*, dont le contenu est plus ou moins visqueux; les *kystes sanguins* ou *hématiques*, qui sont constitués par la partie séreuse du sang, le caillot ayant été résorbé; les *kystes hydatiques*, qui contiennent un liquide ordinairement limpide. Ces derniers sont en général sans adhérence avec le tissu dans lequel ils se sont développés. En outre, ils offrent fréquemment un frémissement particulier, appelé *frémissement hydatique*, qui est perçu à la fois par la main et par l'oreille. Le volume des kystes est très-variable, et dépend, soit de leur nature, soit de l'organe dans lequel ils sont logés : ceux de l'ovaire, en particulier, acquièrent souvent des dimensions considérables. Habituellement, tous les kystes sont indolents. Le traitement et le pronostic de la maladie dépendent de diverses circonstances, de la nature du kyste, de son contenu, de son volume, de sa situation profonde ou superficielle. Dans certains cas, il est possible d'enlever la tumeur avec l'instrument tranchant; mais le plus souvent on se contente de l'inciser pour la vider, puis on essaie de faire déterminer l'adhérence des parois du sac au moyen d'injections stimulantes. Les injections iodées conviennent surtout à cet effet.

KYSTIQUE. adj. 2 g. T. Chir. Qui appartient, qui a rapport au kyste. *Tumeur k. Cavité kystique.*

KYSTOTOME. s. m. **KYSTOTOMIE.** s. f. T. Chir. Voy. Taille.

L

L. La douzième lettre de notre alphabet, et la septième de nos consonnes. Quand on la nomme *Elle*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. *Une* L. Lorsqu'on l'appelle *Le*, suivant la méthode moderne, on le fait masculin. *Un* L (*le*) *majuscule.*

Obs. gram.—La lettre L se prononce *le*, au commencement, au milieu et à la fin des mots, comme dans *laurier*, *lever*, *lion*, *appeler*, *folâtrer*, *seul*, *subtil*. Néanmoins elle est muette, c.-à-d. ne se prononce pas dans *baril*, *chenil*, *coutil*, *cul*, *fournil*, *fusil*, *nombril*, *outil*, *persil*, *soûl* et *sourcil*. La prononciation des mots pluriels en *ils* varie conformément à celle du singulier. Ainsi, on dit : *de subtil-zarguments*, et des *fusi-zexcellents.* — Dans les mots où il y a deux *l*, on n'en fait ordinairement sentir qu'une, comme dans *collége*, *collation* (repas), et l'on ne prononce les deux que dans une trentaine de mots et leurs dérivés, tels que : *alléger*, *allégorie*, *collation* (droit de conférer un bénéfice, etc.), *gallicisme*, *velléité*, etc. —Enfin, quand la consonne L est placée après un *i*, pourvu toutefois que le mot ne commence pas par *il*, elle prend le plus souvent un son particulier, appelé *son mouillé*, et reçoit elle-même le nom de L *mouillée*. Tels sont les mots : *maille*, *paille*, *bâiller*, *travailler*, *oreille*, *veiller*, *feuille*, *recueillir*, *grenouille*, *fouiller*, *fille*, *anguille*, *cotillon*, *travail*, *réveil*, *cercueil*, *œil*, *fenouil*, *avril*, *mil* (grain), *péril*, *Milhaud*, *Pardailhac*, *etc.* Le son de notre L mouillée ne peut s'apprendre qu'en l'entendant prononcer; on ne peut pas le représenter au moyen d'autres lettres. C'est mal rendre le son mouillé que de prononcer *mélieur* comme s'il y avait un *i* après L, et c'est lui donner une prononciation vicieuse, que de le représenter par un *y*, d'écrire, *meyeur*, par ex. Il est très-vrai qu'à Paris, beaucoup de personnes prononcent l'L mouillée comme si elle avait le son double de l'*y*; mais c'est un vice de prononciation, car c'est supprimer le son mouillé, qui existe dans notre langue, comme en italien où il est représenté par *gl*, *degli*, *svegliar;* en espagnol, où il est représenté par deux *ll*, *llave;* et en portugais, où il est représenté par *lh*, *cascalho.*

Enc.—Notre lettre L est identique avec le *lambda* des Grecs et le *lam* ou *lameth* des langues sémitiques.—Comme abréviation, elle signifie, dans les inscriptions latines, *Lucius* ou *Lucia*, *libertus* ou *liberta*, *liber*, *locus*, *legio*, *lex*, *lictor*, *lares*. Le siglo LLS (*libra*, *libra*, *semis*), veut dire *sestertium.* Dans la numération romaine, L signifie 50, et, avec un trait horizontal au-dessus, 50,000. Dans les diplomes du moyen âge, L.S. veut dire *locus sigilli* (place du sceau). Dans beaucoup de livres modernes, *l. c.* est l'abréviation de *loco citato* (passage cité). Enfin, en français, L s'emploie pour les prénoms : *Louis*, *Léon*, *Lucien*, etc. On écrit LL. MM., pour *Leurs Majestés;* LL. AA., pour *Leurs Altesses; l.*, pour *lieue* ou *livre* (poids); *l. c.*, pour *lieue carrée.*

LA. Article fém. ou Pron. relatif. Voy. Le.

LÀ. adv. démonstr. (latin. *illac*). Se dit D'un lieu qu'on désigne d'une manière expresse. *Je sens du mal là*, en montrant la partie du corps qui est affectée. *Mettez là ce livre. Venez là. Demeurez là. Il a été pris là. Halte là.* || A la suite de certains verbes, *Là* signifie A ce point, à ce parti, à cette chose. *Tenez-vous-en là. En demeurer là. En venir là.* || S'emploie souvent avec l'adv. *Ici* et par opposit. à ce dernier, pour indiquer la différence des lieux, du temps, des circonstances, etc. V. Ici. || *Çà et là*, V. Çà. || Se joint à quelques adverbes de lieu, mais les précède toujours. *Là-haut. Là-bas. Là-dessus. Là-dessous. Là dedans. Là dehors. Là contre. Que pensez-vous là-dessus? Qu'avez-vous à voir là dedans?* || Se met aussi à la suite des pronoms démonstratifs et des noms pour leur donner une désignation plus précise. *Celui-ci, celui-là. Celle-ci, celle-là. Cet homme-là. En ce temps-là. Dans cet endroit-là. Quel langage est-ce-là? Quelles gens sont-ce-là?* || *Là* s'emploie fréquemment pour donner plus de force au discours. *C'est là une belle action. Que faites-vous là? Qu'avez-vous dit là? Est-ce là le résultat de vos promesses?* = *De là*, De ce lieu-là, de ce point-là. *De là au mur il y a dix pieds. A quelques pas de là. De là là, il y a un mètre. Retirez-vous de là. Au sortir de là.* || De ce temps-là, de ce moment-là. *A quelques années, à quelques jours, à quelques heures de là.* || De cette cause-là, de ce sujet-là, de cette chose-là. *De là vient mon malheur. Que voulez-vous inférer de là?* || *De-là*, prép. V. Delà. = *Dès-là*, Dès lors, dès ce temps-là. *Il leur échut une succession, et dès-là ils se brouillèrent.* Vieux. || Cela étant. *C'est votre père, et dès-là vous lui devez du respect.* Vx. = *Jusque-là*, Jusqu'à ce lieu. *Allez, avancez jusque-là.* || Jusqu'à ce temps. *Venez à telle heure, je vous attendrai jusque-là.* || Fig., au sens moral. *Quoi! vous avez poussé jusque-là la patience!* = *Par là*, V. Par.

LA et LA LA. Façons de parler familières qu'on emploie tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimander, pour menacer. *La la, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. La, calmez-vous. La la, nous nous retrouverons. La, en voilà assez.* || La la. adv. Médiocrement. *Est-il fort savant? La la. Avez-vous bien dormi? La la.*

LA. s. m. [A est long.] T. Mus. La sixième note de la gamme. *Le ton de la. La dièse.* — *Donner le la*, Faire sonner le *la* sur son instrument, afin qu'un autre musicien puisse mettre le sien à l'unisson. On dit de même, *Prendre le la.* || Dans certains instruments, on nomme ainsi La corde qui, en vibrant dans toute sa longueur, sonne le *la*. — *Remettez un la à ce violon.*

LABARUM. s. m. [On prononce *Labarome.*] Voy. Bannière.

* **LABBE.** s. m. T. Ornith. Voy. Goeland.

* **LABDACISME.** s. m. (R. λάμϐδα, nom de la lettre L chez les Grecs). Vice de prononciation par lequel on remplace la lettre R par la lettre L. V. Grasseyement.

* **LABDANUM.** s. m. T. Bot. Voy. Cistacées.

* **LABELLE.** s. m. (latin. *labellum*, petite lèvre). T. Bot. Voy. Fleur.

LABEUR. s. m. (lat. *labor*). Travail long, pénible et suivi. *Un grand l. Un l. ingrat. Vivre de son l. Être récompensé de son l. Dieu a béni son l. Jouir du fruit de ses labeurs.* Hors ces sortes de phrases, ce mot n'est guère usité qu'en poésie et dans le style soutenu. — *Ces terres sont en l.*, Elles sont en culture. || T. Typogr. On appelle *Ouvrages de l.*, ou *Labeurs*, Les ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par oppos. Aux ouvrages de peu d'étendue qu'on tire ordinairement à petit nombre et qu'on nomme *Ouvrages de ville.*

Syn. — *Travail.*— Le *travail* est la peine que l'on prend à faire une chose. Le *labeur* est un travail qui demande beaucoup de peine. L'homme est né pour le *travail;* le malheureux est condamné à un incessant *labeur. Travail* est en outre beaucoup plus usité que *labeur. Travail* est le mot vulgaire et commun, tandis que *labeur* ne se dit ordinairement qu'en poésie, dans le style soutenu, ou lorsqu'on parle d'un travail de l'esprit.

LABIAL, ALE. adj. (lat. *labia*, lèvres). Qui a rapport aux lèvres. *Muscle l. Artère labiale. Articulation labiale.* || T. Gramm. *Lettre labiale*, ou substantiv., *Labiale*, Voy. Consonne. || T. Jurispr. *Offres labiales*, Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

* **LABIATIFLORES.** s. f. pl. Voy. Composées.

* **LABIDOURE.** s. f. (grec. λαϐὶς, tenaille; οὐρὰ, queue). T. Entom. Voy. Orthoptères.

LABIÉ, ÉE. adj. T. Botan. Se dit D'un organe qui présente la forme de deux lèvres, et D'une plante dont la fleur a la corolle labiée. Voy. Fleur.

LABIÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, monopétales, irrégulières et non symétriques, à ovaire contenant 4 akènes distincts, à ovule dressé, avec un embryon volumineux et peu ou point d'albumen. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes. Tige souvent tétragone, à ramification opposée. Feuilles opposées, entières ou divisées, dépourvues de stipules, et contenant un grand nombre de petits réservoirs d'huiles essentielles. Fleurs en cymes axillaires, presque sessiles, opposées, et ressemblant à des verticilles; parfois solitaires ou comme capitées. Calice tubuleux, infère, persistant, tantôt régulier à 5 ou 10 dents, tantôt irrégulier et bilabié ou avec 3 à 10 dents, la dent impaire située du côté de l'axe. Corolle monopétale, hypogyne, bilabiée; la lèvre inférieure indivise ou bifide, recouvrant l'inférieure qui est plus large et trilobée. Étamines 4, didynames, insérées sur la corolle, alternant avec les lobes de la lèvre inférieure, les deux supérieures avortant quelquefois; anthères biloculaires, mais parfois paraissant uniloculaires en conséquence de la confluence des loges au sommet; quelquefois l'une des loges avorte presque complétement, ou bien toutes deux sont séparées par une bifurcation du connectif. Ovaire profondément quadrilobé, porté sur un disque hypogyne charnu, chacun des lobes contenant un ovule dressé; style 1, naissant de la base des lobes de l'ovaire; stigmate bifide. Fruit contenant de 1 à 4 akènes renfermés dans le calice persistant. Graines dressées, avec peu ou point d'albumen; embryon dressé; cotylédons plats. [Fig. 1. *Marrubium vulgare;* 2. Fleur entière vue de profil; 3. Corolle ouverte; 4. Pistil; 5. Akène, 6. Coupe verticale de ce dernier, pour montrer l'embryon.]

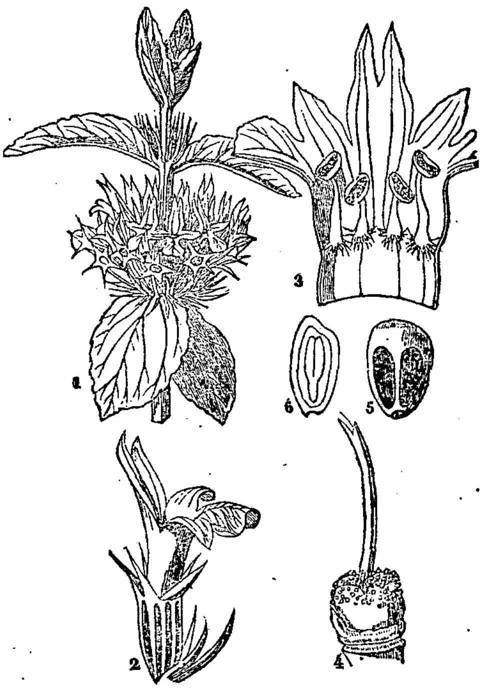

La famille comprend 127 genres et environ 2350 especes, qui sont réparties en 12 tribus: *Ocymées*, *Menthées*, *Monardées*, *Saturéiées*, *Mélissées*, *Scutellariées*, *Prostanthérées*, *Népétées*, *Stachyées*, *Prasiées*, *Ajuguées*, et *Oxérées*. Les Labiées sont dispersées sur toute la terre; néanmoins c'est dans les parties chaudes de la zone tempérée qu'elles sont le plus nombreuses. Ainsi, elles forment le 19e de la flore locale aux îles Baléares, le 21e en Sicile, le 24e en France, le 26e en Allemagne, et le 40e en Laponie. — Parmi les Labiées, il n'en est aucune qui ait des sécrétions délétères; la plupart, au contraire, ont une odeur agréable et aromatique. Tantôt on extrait leur huile essentielle pour l'employer comme parfum; tantôt on en prépare les eaux spiritueuses dont nous faisons le plus fréquent usage, ou l'on en aromatise divers cosmétiques. Les feuilles de plusieurs espèces, celles du *Basilic* (*Ocymum basilicum*), de la *Marjolaine* (*Origanum majorana*), du *Thym* (*Thymus vulgaris*), du *Serpolet* (*Th. serpyllum*), de la *Sarriette* (*Satureia hortensis*), etc., sont introduites dans nos mets comme condiment. Celles d'un assez grand nombre sont employées sous forme d'infusions, comme toniques, stimulantes et vulnéraires. Quelques autres, par ex., le *Lierre terrestre* (*Nepeta glechoma*), la *Moldavie* (*Dracocephalus moldavica*), et la *Monarde didyme* (*Monarda didyma*), par ex., se prennent en guise de thé : l'infusion de cette dernière est même connue dans l'Amérique du Nord sous le nom de *Thé d'Oswego*. Dans beaucoup de Labiées, à l'huile essentielle excitante qu'elles contiennent, s'associe un principe gommo-résineux légèrement amer, qui ajoute à leurs propriétés. Aussi un grand nombre s'administrent comme toniques, et même, quand ce principe amer est abondant, elles peuvent devenir fébrifuges. Dans diverses espèces, on trouve une substance analogue au camphre. Enfin, les racines de quelques-unes ont des renflements tuberculeux qui sont plus ou moins riches en fécule et peuvent servir d'aliment : telles sont chez nous, les racines de l'*Épiaire des marais*, vulg. *Ortie morte* (*Stachys palustris*), et, à Madagascar, celles de plusieurs espèces de *Basilic* (*Ocymum*) qui sont mangées par les indigènes. — Au premier rang des Labiées simplement aromatiques, vient se placer la plante si connue dans le commerce sous le nom de *Patchouly*, et qui appartient au genre *Coleus* ou *Pogostemon*. Elle habite les Indes orientales, et s'emploie, soit comme parfum, soit pour préserver des teignes les étoffes et les fourrures. Après elle vient la *Lavande vraie* (*Lavandula vera*), dont les fleurs contiennent une grande quantité d'huile essentielle, ainsi qu'un principe amer. C'est avec cette huile que se préparent l'*Essence de Lavande*, l'*Esprit de Lavande*, l'*Eau de Lavande*, le *Vinaigre de Lavande*, qui sont d'un grand usage dans la parfumerie. La *L*[illegible] *vraie* entre encore dans la composition de l'eau de Co[illegible] vinaigre des quatre voleurs, du baume nerval, etc. En médecine, on l'emploie comme stimulante, tonique et carminative. La *Lav. spic* (*Lav. spica*), vulg. appelée *Spic* et *Aspic*, a une odeur plus forte et moins douce que la précédente. C'est d'elle qu'on extrait l'*Huile d'Aspic*, qui s'emploie dans l'art vétérinaire, dans la préparation de certains vernis et pour la peinture sur porcelaine. Parmi les diverses espèces de Menthes, la plus intéressante est la *M. poivrée* (*Mentha piperita*), dont l'odeur est forte et pénétrante, et qui a une saveur poivrée, comme camphrée, laissant après elle une impression de fraîcheur dans la bouche. C'est surtout dans l'industrie du confiseur et du liquoriste que la M. poivrée est employée; néanmoins, en medecine, elle est usitée comme stimulante, résolutive, diaphorétique, et surtout comme antispasmodique. La *M. verte* ou *M. romaine* (*M. viridis*), la *M. à feuilles rondes* (*M. rotundifolia*), vulg. *M. crépue* et *Baume sauvage*, la *M. sauvage* (*M. sylvestris*), la *M. aquatique* (*M. aquatica*), communément appelée *M. rouge*, la *M. Pouliot* (*M. pulegium*), la *M. des champs* ou *Pouliot-thym* (*M. arvensis*), etc., jouissent de proprietés analogues, mais moins prononcées. La *M. à odeur de citron* (*M. citrata*) donne une huile essentielle qui a l'odeur de l'essence de bergamote. L'*Hormin* (*Salvia horminum*), la *Sclarée* (*Salvia sclarea*), connue aussi sous les noms vulg. d'*Orvale* et de *Toute-bonne*, la *Germandrée officinale* (*Teucrium chamædrys*), vulg. *Petit-Chêne*, la *Germ. femelle* (*Teucrium botrys*), la *Germ. polium* (*Teucr. polium*), vulg. *Pouliot des montagnes*, et beaucoup d'autres. sont usitées comme toniques et stomachiques. L'*Hedeoma pulegioides* jouit aux États-Unis d'une grande réputation comme emménagogue. Le *Cunile mariana* y est également usité comme diaphorétique dans les fièvres légères et dans les refroidissements. Le *Leonotis nepetifolia*, le *Leucas martinicensis*, et le *Marsypianthus hyptoides* servent, au Brésil, à préparer des bains médicinaux dans les cas de douleurs rhumatismales. Quelques espèces s'administrent principalement comme diurétiques et diaphorétiques. Tels sont, au Brésil, l'*Æollanthus suavis*, le *Glechon spathulatus*, le *Peltodon radicans*, l'*Ocymum incanescens*, et diverses espèces d'*Hyptis*; et, chez nous, la *Germandrée sauvage* ou *Sauge des bois* (*Teucrium scorodonia*), la *Germ. aquatique* (*Teucr. scordium*), la *Mélisse des bois* (*Melittis anisophyllum*), etc. Comme carminatives et antispasmodiques, on emploie surtout plusieurs espèces des genres *Menthe* (*Mentha*), *Basilic* (*Ocymum*), *Sarriette* (*Satureia*), ainsi que l'*Origan commun* (*Origanum commune*), la *Marjolaine* (*Or. majorana*), le *Stæchas* (*Lavandula Stæchas*), la *Sauge officinale* et la *S. à grandes fleurs* (*Salvia officinalis* et *S. grandiflora*), l'*Hysope* (*Hyssopus officinalis*), la *Cataire* (*Nepeta cataria*), le *Mareum* ou *Germandrée maritime* (*Teucrium marum*), appelé aussi *Herbe aux chats*, la *Bugle* ou *Ivette musquée* (*Ajuga iva*), la *Ballotte fétide* (*Ballotea fœtida*) vulg. *Marrube noir*, le *Meriandra benghalensis* ou *Sauge du Bengale*, etc. Le *Marrube vulgaire* (*Marrubium vulgare*), appelé aussi *Marr. blanc* et *Faux Dictame*, est dans quelques pays un remède populaire contre la toux, et s'emploie comme tonique et stimulant. Au Brésil, la *Cunile microcéphale* (*Cunila microcephala*) sert aux mêmes usages. Plusieurs espèces sont d'un emploi quotidien comme pectorales : nous citerons le *Glechome* (*Nepeta glechoma*), vulgair. appelé *Lierre terrestre*, le *Galeopsis velouté* (*Galeopsis ochroleuca*), l'*Agripaume* ou *Cardiaque* (*Leonurus cardiaca*), la *Mélisse officinale* ou *Citronnelle* (*Melissa officinalis*), le *Calament* ou *Menthe des montagnes* (*Calamintha officinalis*), etc., etc. Ainsi que nous l'avons dit, plusieurs espèces de Labiées jouissent de propriétés astringentes et même fébrifuges. On emploie comme telles la *Scutellaire* ou *Toque casside* (*Scutellaria galericulata*), le *Lamier blanc* (*Lamium album*), vulg. *Ortie blanche*, la *Bugle rampante* (*Ajuga reptans*), vulg. *Consoude moyenne*, la *Brunelle commune* (*Brunella vulgaris*), le *Pied-de-loup* ou *Marrube aquatique* (*Lycopus europæus*), qui donne en outre une matière tinctoriale noire, le *Dictame de Crète* (*Origanum dictamnus*), le *Basilic fébrifuge* (*Ocymum febrifugum*), de Sierra-Leone, la *Monarde fistuleuse* (*Monarda fistulosa*), de l'Amérique du Nord, etc. Suivant Martius, une des plantes styptiques désignées au Brésil sous le nom de *Matico*, est une espèce de *Phlomis*. La *Bugle petit pin* ou *Ivette* (*Teucrium chamæpitys*), le *Lamium galeobdolon*, vulg. *Ortie jaune*, etc., sont d'un usage populaire comme vulnéraires. La *Crapaudine* (*Stachys sideritis*) a été employée contre le carreau des enfants. La *Bétoine officinale* est amère; ses feuilles sont usitées comme sternutatoires. Leur action est purement mécanique et dépend des petits poils roides qui couvrent leur surface. On a avancé que la racine de cette plante était purgative et émétique, mais le fait mérite confirmation. Au nombre des Labiées qui contiennent un stéaroptène analogue au camphre, nous nommerons la *Sauge*, la *Lavande*, la *Sarriette*, l'*Hysope*, la *Monarde ponctuée*, et surtout le *Romarin officinal* (*Rosmarinus officinalis*). Ce dernier renferme en abondance une huile volatile, l'*Essence de Romarin*, qui donne un 10e de son poids de camphre. Cette essence formait la base d'une eau de toilette jadis fort estimée, l'*Eau de la reine de Hongrie*. Aujourd'hui elle entre dans la composition de l'eau de Cologne, du vinaigre des quatre voleurs, etc. Le *Romarin* s'emploie en infusion comme tonique, stimulant et céphalique. On s'en sert à l'extérieur en fomentations : on en prépare aussi des bains fortifiants. On prétend qu'il arrête la chute des cheveux, et entre dans la composition de la plupart des pommades employées pour la chevelure.

LABILE. adj. 2 g. (latin. *labilis*, caduc). Ne se dit que dans cette expression, *Mémoire l.*, Mémoire faible, qui fait souvent défaut. Peu usité.

LABORATOIRE. s. m. Local où un chimiste exécute ses opérations. *Un l. bien monté.* || Par extens., se dit Des ateliers garnis de fourneaux où les pharmaciens, les distillateurs, les confiseurs, les limonadiers, font leurs préparations.

LABORIEUSEMENT. adv. Avec beaucoup de peine et de travail. *Il passe l. sa vie à faire des riens.*

LABORIEUX, EUSE. adj. Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. *Un homme très-l.* || En parl. Des choses, Pénible, qui coûte beaucoup de travail, de fatigues, d'efforts. *Entreprise laborieuse. Journée laborieuse. Vie laborieuse. De laborieuses recherches. Digestion laborieuse. Accouchement laborieux.*

LABOUR. s. m. (latin. *labor*). Façon qu'on donne aux terres en les labourant. *Donner un l., deux labours à une terre. Des chevaux de l. Cette terre est en l.*, Elle est préparée pour recevoir la semence. — V. CHARRUE.

LABOURABLE. adj. 2 g. Propre à être labouré; se dit De toute terre qui peut se cultiver en céréales.

LABOURAGE. s. m. L'art de labourer la terre. *Il entend bien le l. Les instruments, les travaux du l.* || L'ouvrage, le travail du laboureur. *Le l. des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Il donne tant pour le l. de sa terre.*

LABOURER. v. a. (lat. *laborare*, travailler). Remuer, retourner la terre avec la charrue, la bêche ou la houe, etc. *L. un champ, une vigne. L. le pied d'un arbre. L. les allées d'un jardin pour les nettoyer.* Absol., sign. Labourer avec la charrue. *Il est moins pénible de l. que de bêcher. L. avec des bœufs, avec des chevaux.* — Fig. et fam., *Il aura bien à l. avant de parvenir à son but*, Il aura bien de la peine à prendre, bien des souffrances à endurer, avant de... *L. sa vie*, Avoir beaucoup de peines, d'embarras, de traverses. || Par anal., se dit De certains animaux et des choses qui font sur la superficie de la terre à peu près le même effet que la charrue, la bêche, etc. *Les taupes ont labouré ce pré. Le canon a labouré ce champ.* || T. Man. *Ce cheval laboure le terrain*, se dit D'un cheval qui butte. || T. Mar. Se dit D'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée, ou D'un navire qui, en passant dans un endroit où il y a peu d'eau, touche le fond sans être arrêté. *Cette ancre laboure le fond*, ou simplement, *laboure. Notre vaisseau labourait.* = LABOURÉ, ÉE. part.

LABOUREUR. s. m. Celui qui laboure la terre, et plus général., Celui dont l'état est de cultiver la terre. *Un bon l. Les enfants nombreux et robustes font partie de la richesse des laboureurs.*

* **LABRADORITE.** s. f. T. Minér. Voy. FELDSPATH.

* **LABRAX.** s. m. T. Ichth. Voy. PERCOÏDES.

* **LABRE.** s. m. (lat. *labrum*, lèvre). T. Ent. Voy. INSECTE. || T. Ichth. V. LABROÏDES.

* **LABROÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les *Labroïdes* se reconnaissent aisément à leur aspect extérieur. Leur corps est oblong et écailleux; ils n'ont qu'une seule dorsale soutenue en avant par des épines dont chacune est ordinairement garnie d'un lambeau membraneux; leurs mâchoires sont couvertes par des lèvres charnues, d'où leur nom; enfin, leurs pharyngiens, au nombre de trois, sont tous armés de dents; tantôt en pavé, tantôt en pointes ou en lames, mais généralement très-fortes. Cette famille se compose d'un assez grand nombre de genres; mais, à notre ordinaire, nous ne mentionnerons que les plus intéressants. — Les *Labres* (*Labrus*), vulgairement appelés *Vieilles de mer*, sont caractérisés par leurs doubles lèvres charnues, dont l'une tient immédiatement aux mâchoires et l'autre aux sous-orbitaires; par leurs ouïes serrées à cinq rayons, par l'absence d'épines et de dentelures aux opercules; par leurs dents maxillaires coniques, et par leurs dents pharyngiennes cylindriques, moussues et disposées en forme de pavé, les supérieures sur deux grandes plaques, les inférieures sur une seule qui correspond aux deux autres. Nos mers possèdent plusieurs espèces de ces poissons : nous citerons comme type le *L. noir* (*L. merula*) [Fig. 1] qui habite la Méditerranée, et qui doit son nom à sa couleur d'un noir bleuâtre. — Les *Lachnolèmes* se distinguent des précédents, extérieurement, par leurs premières épines dorsales qui s'élèvent en longs filets flexibles, et à l'intérieur, par leurs dents en pavé qui n'existent qu'à la partie postérieure des pharyngiens. Aux Antilles, le *Lachn. aigrette* est fort estimé pour la délicatesse de sa chair. — Les *Girelles* (*Julis*) ont la tête lisse et sans écailles. Ce sont de petits poissons remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Nous en avons au moins trois espèces dans nos mers. — Les *Crénilabres* ressemblent tout à fait aux Labres, si ce n'est qu'ils ont une dentelure au bord de leur préopercule. La Méditerranée en particulier renferme une trentaine d'espèces de ce genre, qui toutes se distinguent par leurs jolies couleurs. — Le genre *Filou* (*Epibulus*) se compose d'une seule espèce qui est propre à la mer des Indes. Ce poisson est surtout curieux par la faculté qu'il possède de donner à sa bouche une extrême extension et d'en faire subitement une espèce de tube pour saisir sa proie au passage. — Les *Sublets* (*Loricus*) joignent aux caractères des Crénilabres celui d'une bouche presque aussi protractile que celle du Filou. Ce sont de petits poissons de la Méditerranée. — Le *Cleptique*, qui est propre aux Antilles, a un petit museau cylindrique qui sort subitement comme celui du Filou, mais n'est pas aussi long que la tête. — Les *Rasons* (*Xirichthys*) ressemblent aux Labres par leurs formes; mais ils sont très-comprimés, et ce qui les distingue surtout, c'est le profil de leur tête, leur front descendant subitement vers leur bouche par une ligne tranchante et presque verticale. Le type du genre est le *Rason commun* ou *Rasoir* de la Méditerranée (*Xir. novacula*) [Fig. 2]. Ce poisson est estimé pour sa chair. Il est rouge et diversement rayé de bleu. — Les *Chromis* diffèrent surtout des Labres par leur système dentaire. En effet, leurs dents sont en carde aux mâchoires et au pharynx; seulement il y a en avant une rangée de dents coniques. Nous en avons dans la Méditerranée une petite espèce que l'on pêche par milliers : les pêcheurs la désignent sous le nom de *Petit Castagneau*. — Les *Scares* (*Scarus*) sont essentiellement caractérisés par leurs mâchoires convexes, arrondies, et garnies, sur leur bord et sur leur surface antérieure, de dents disposées comme des écailles. L'Archipel en possède une espèce de couleur rouge ou bleue, selon la saison. Ce poisson était si estimé par les gourmands de Rome, que l'empereur Claude chargea Élipertius Optatus, commandant d'une flotte impériale, d'aller le chercher dans l'Archipel pour le répandre dans la partie de la Méditerranée qui baigne la côte ouest de l'Italie. Aujourd'hui encore, dans la Grèce, on mange ce poisson, comme faisaient les anciens, en l'assaisonnant de ses intestins.

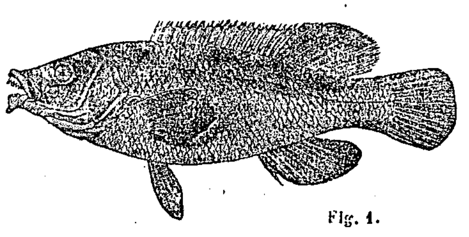

Fig. 1.

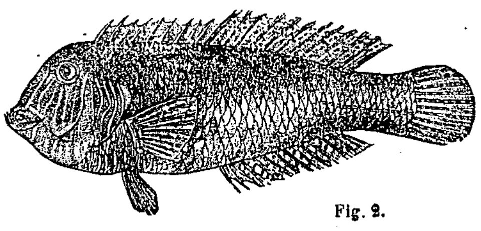

Fig. 2.

* **LABURNUM.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

LABYRINTHE. s. m. (gr. λαϐύρινθος). T. Antiq. Édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries dont la disposition était telle que ceux qui s'y engageaient parvenaient difficilement à en trouver l'issue. — Fig., *Le l. de la chicane.* || Par ext., Petit bois coupé d'allées tellement entrelacées, qu'on s'y peut égarer facilement. *Le l. de Versailles. On a fait dans ce jardin un beau l.* || Fig., Grand embarras, complication d'affaires embrouillées. *Il se trouvait engagé dans un l. de difficultés inextricables. Il s'est jeté dans un l. de procès dont il aura bien de la peine à se tirer.* || T. Anat. Voy. OREILLE.

Enc. — L'histoire ancienne fait mention de quatre labyrinthes célèbres : celui de Crète, celui d'Égypte, celui de Lemnos et celui d'Italie. Le premier fut construit par Dédale, à la demande de Minos, pour y renfermer le Minotaure. Le second fut, dit-on, construit par Psammeticus, roi d'Égypte. Le troisième se trouvait dans l'île de Lemnos, et était soutenu par des colonnes d'une grande beauté. Enfin, le quatrième avait été édifié par Porsenna, roi d'Étrurie, pour servir de tombeau à lui et à ses successeurs. De tous ces labyrinthes, celui d'Égypte était de beaucoup le plus remarquable par son étendue et par sa magnificence. Il était situé près du lac Mœris, et consistait en un vaste édifice composé de 12 palais et de 3000 pièces, tous enfermés dans l'enceinte d'une muraille et communiquant entre eux. Il n'avait qu'une seule entrée; mais les innombrables circuits et détours que présentaient les terrasses et les salles dont il se composait empêchaient ceux qui y pénétraient de retrouver la sortie sans l'assistance d'un guide. Ce lab. était destiné à servir de sépulture aux rois d'Égypte, ou bien encore à conserver les crocodiles sacrés, objets principaux de l'idolâtrie égyptienne. Il fut en partie détruit entre le règne d'Auguste et celui de Titus; mais à l'époque où Pline l'ancien le visita, ses ruines étaient encore magnifiques. Quant au lab. de Crète, longtemps regardé comme une création de l'imagination grecque, on ne saurait plus douter de son existence réelle, depuis les voyages de Tournefort et de Cockerell. D'après ces voyageurs, l'île de Crète abonde en cavernes fort étendues. Une d'elles, située près de l'ancienne Gortyne, se compose d'une foule de passages longs, étroits et sinueux, que l'on ne peut parcourir avec sécurité sans l'aide d'un fil conducteur. Elle présente d'ailleurs dans ses particularités essentielles une ressemblance remarquable avec le lab. attribué à Dédale.

* **LABYRINTHIFORMES.** s. m. pl. T. Ichthyol. V. PHARYNGIENS.

LAC. s. m. (lat. *lacus*). T. Géograph.

Enc. — I. Les cavités produites à la surface du globe par les soulèvements ou les affaissements du sol, par les tremblements de terre, les courants de laves, les cratères des volcans éteints, la dislocation des couches qui constituent l'écorce terrestre, et les accidents qui ont accompagné la formation des différents terrains, sont généralement remplies d'eau, et forment des systèmes de lacs dont l'importance est extrêmement variable. Quelques-uns de ces lacs sont salés, tandis que les autres ne contiennent que de l'eau douce. La plupart des premiers paraissent être *les restes d'une ancienne mer dont les eaux se sont accumulées* dans les dépressions de son bassin, quand les continents ont surgi du fond de celui-ci. Quelques lacs semblent ne recevoir aucun cours d'eau, et il n'en sort également aucun ; il est probable qu'ils sont alimentés par des sources invisibles, et qu'ils ont des issues de même nature. Les lacs de cette sorte se rencontrent surtout dans les cratères des volcans éteints. Il y en a d'autres qui ne reçoivent non plus aucun tributaire, et qui cependant donnent naissance à des rivières parfois très-considérables ; ils sont surtout fréquents dans les hautes montagnes et sur les plateaux. On en trouve encore, et ce sont les plus nombreux, qui absorbent plusieurs rivières et n'en laissent sortir qu'une seule. Enfin, il en existe quelques-uns qui, tout en ayant plusieurs cours d'eau pour tributaires, ne possèdent pas d'écoulement visible. Quant aux lacs souterrains que l'on voit dans différents pays, leur formation n'a rien de particulier ; toutefois ils se rencontrent surtout dans les terrains calcaires. — La quantité d'eau que renferment les lacs varie partout suivant les saisons, mais plus *particulièrement à l'époque de la fonte des neiges, dans les pays* de montagnes et sous les hautes latitudes, et à l'époque des pluies périodiques, dans les contrées situées entre les tropiques. On trouve très-fréquemment de petits lacs sur les cols des chaînes de montagnes, où ils sont entretenus par les eaux qui descendent des hauteurs environnantes. Ces lacs se font surtout remarquer par la couleur azurée et la limpidité de leur eau, limpidité qui est quelquefois telle que l'on aperçoit distinctement, quoique à une profondeur considérable, les menus objets déposés sur le fond. De plus, il existe des lacs considérables sur les plateaux et dans les vallées des contrées montagneuses, néanmoins c'est *dans les plaines que se trouvent les plus vastes. Enfin, les lacs* sont beaucoup plus nombreux sous les hautes latitudes que sous les basses, parce que, sous celles-ci, l'évaporation est infiniment plus considérable que sous celles-là : sous ce rapport, les plaines septentrionales de l'ancien et du nouveau continent présentent la plus grande analogie.

II. L'Europe renferme un fort grand nombre de lacs, mais aucun n'est comparable par son étendue aux grands lacs des autres parties du monde. Le plus grand de tous, le lac *Ladoga*, situé dans la Russie septentrionale, entre le golfe de Bothnie et la mer Blanche, a une surface d'environ 2500 kil. carrés. Nous citerons encore le lac de *Genève* ou le *Léman*, qui offre une surface d'environ 620 kil., et dont la profondeur, en quelques points, près de Meillerie par ex., dépasse 300 mèt. Plusieurs des lacs de l'Europe sont remarquables par leur grande élévation au-dessus du niveau de la mer. Ainsi, le lac du *mont Perdu*, dans les Pyrénées, est à une hauteur de 2560 mèt. ; le lac du *Lausanier*, dans les Alpes, à 2630 ; et celui du *Mauren*, *également dans les Alpes*, à 2875. *Enfin, les lacs souterrains de la* Carniole, et surtout le lac périodique de *Zirknitz*, dans l'Illyrie, méritent d'être signalés. En hiver et au printemps, le bassin de ce dernier, qui a 10,000 mèt. de long sur 3000 de large, est entièrement rempli d'eau. Lorsque l'été approche, ses eaux commencent à diminuer, et, au bout de peu de semaines, le fond du lac est à sec et les habitants se hâtent de l'ensemencer. On aperçoit alors les crevasses par lesquelles les eaux sont rentrées dans le sein de la terre. Mais vers la fin de l'automne, celles-ci commencent à ressortir par ces mêmes crevasses, remontent et reprennent bientôt leur ancien domaine.

L'Asie nous offre des lacs intéressants à divers titres. Nous remarquons d'abord en Syrie le lac de ***Tibériade*** et celui de la ***mer Morte***, qui sont situés dans la plus profonde dépression de la surface terrestre. Le niveau du premier est à 100 mèt., et celui du second à 399 au-dessous du niveau de la Méditerranée. En outre, les eaux de ce dernier sont tellement chargées de matières salines, que celles-ci forment 26,24 pour 100 du poids de l'eau. L'Asie occidentale possède encore un grand nombre d'autres lacs salés, tels que ceux d'***Ourmiah***, de ***Van***, de ***Touzla***, etc. Le lac *Eltonsk*, dans la steppe à l'est du Volga, renferme 29,13 p. 100 de substances salines, et fournit les deux tiers de tout le sel consommé en Russie. Le lac immense connu sous le nom de *mer Caspienne* a une superficie de 360,000 kil. carrés, et atteint en quelques endroits 900 mèt. de profondeur. Il reçoit plusieurs fleuves considérables, dont les plus importants sont l'Oural et surtout le Volga. Son niveau est de 25 mèt. inférieur à celui de l'Océan. Le niveau du lac ***Aral*** est situé 35 mèt. environ plus haut que celui de la mer Caspienne, et par conséquent, supérieur de 10 à 12 m. *seulement à celui de l'Océan. Sa superficie est* évaluée à 60,000 kil. carrés. Le lac Aral reçoit l'Oxus, lequel prend naissance dans le petit lac *Sir-i-Kol*, situé dans le plateau de Pamer, à 4,760 m. au-dessus du niveau de l'Océan. De même que la Caspienne, l'Aral n'a point d'écoulement. Cependant l'étendue de ces deux lacs diminue continuellement, l'évaporation leur enlevant une plus grande quantité d'eau que celle fournie par leurs tributaires : en même temps et par la même cause, leurs eaux deviennent de plus en plus salées. Aujourd'hui, les géologues s'accordent en général à regarder le lac *Aral*, la *mer Caspienne* et les steppes qui les entourent comme ayant jadis *formé une seule mer avec la mer* Noire. Le lac *Baïkal*, dans l'Altaï, est le plus grand de tous les lacs de montagnes, car il a environ 38,000 kil. carrés. Il est entouré de toutes parts de montagnes granitiques, et l'on suppose qu'il doit son origine à un affaissement du sol produit par un tremblement de terre. Ses eaux sont salées. Il reçoit plusieurs cours d'eau, et donne naissance à l'Angara, qui va se déverser dans l'Iénisséi. Le lac *Wuler*, dans la vallée de Cachemire, est le reste de celui qui a rempli autrefois la vallée tout entière. Parmi les nombreux lacs du Thibet, dont plusieurs sont remarquables en ce que leurs eaux contiennent du borax, nous citerons seulement le lac *Palté*, à cause de sa forme annulaire.

L'Afrique renferme dans son intérieur des lacs remarquables par leur étendue. Nous citerons entre autres, le *Bahr Assal*, lac salé, situé, vers le golfe d'Aden, à environ 45 kil. à l'ouest de Tadjura dans la région arrosée par l'Habasch. Suivant le lieutenant Christopher, ce lac est à 173 m. au-dessous du niveau de l'Océan. Le lac *Nyassi*, ou *Ukérévé*, appartient au plateau méridional. Il est situé à environ 600 kil. de la côte de Mozambi*que, et commence* à 300 kil. *au-dessus* de la ville de Tété, sur le fleuve Zambèze. Il a environ 2000 kil. de longueur, et plus de 400 dans sa plus grande largeur ; sa superficie est au moins de 700,000 kil. carrés. C'est de beaucoup la plus grande mer intérieure qu'il y ait sur le globe. Plus au sud, on trouve le *lac Ngami* qui a environ 120 kil. de long, et d'où sort une grande rivière appelée Tzouga. L'élévation du lac, telle qu'elle a été déterminée par les intrépides voyageurs, Livingstone, Oswell et Murray, qui l'ont découvert, est de 251 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Le lac *Dembéa*, dans le haut plateau de l'Abyssinie, a 700 kil. de tour ; il est traversé par le Nil Bleu ou Bahr-el-Azrek. Enfin, le lac *Tchad*, *presque au centre de l'Afrique*, *constitue* encore une vaste mer intérieure. Il reçoit plusieurs cours d'eau, et n'a point d'écoulement.

La partie septentrionale de l'Amérique du Nord abonde en lacs de toutes les grandeurs. On estime à près de 240,000 kil. carrés la superficie réunie des cinq grands lacs, savoir : le *lac Supérieur*, le *Huron*, le *Michigan*, l'*Érié* et l'*Ontario* ; celle du lac Supérieur seul est d'environ 92,000 kil. Ces cinq lacs forment une chaîne continue, se déversent les uns dans les autres, et l'excédant de leurs eaux forme le fleuve du Saint-Laurent. L'Amérique méridionale présente une série de lacs le long de la base orientale des Andes ; mais la plupart sont en réalité de simples marais, qui inondent une immense étendue de pays à l'époque des pluies tropicales. Tel est le fameux lac *Xarayes*, *situé dans la région où le Brésil*, la Bolivie et le Paraguay confinent ensemble. Parmi les lacs qu'on trouve sur le dos même des Andes, le plus remarquable est le lac *Titicaca*, dans le district péruvien de Puño, et dans le district bolivien de La Paz. Il est situé à 3015 mèt. au-dessus de l'océan Pacifique ; sa superficie est d'environ 7630 kil. carrés, et en certains endroits sa profondeur atteint 220 mèt. Enfin, l'Amérique centrale nous offre deux lacs qui, dans un avenir prochain, joueront assurément un rôle magnifique. Ce sont les lacs de *Léon* et le lac de *Nicaragua*. *Celui-ci a une superficie d'environ 15,000* kil. carrés, et verse ses eaux dans l'Atlantique par le fleuve San-Juan, dont la longueur n'excède pas 150 kil. Celui-là est situé au nord-est du second avec lequel il communique, et n'est séparé du Pacifique que par un espace d'environ 40 kil. Il est bien moins grand que le Nicaragua ; mais tous les deux ont assez de profondeur pour être navigables par les plus forts navires. En outre, la ligne du partage des eaux ne s'élève pas sur ce point de l'Amérique à plus de 187 mèt. au-dessus du niveau de l'Océan. C'est donc le lac de Nicaragua qui sera un jour le port intérieur du canal interocéanique.

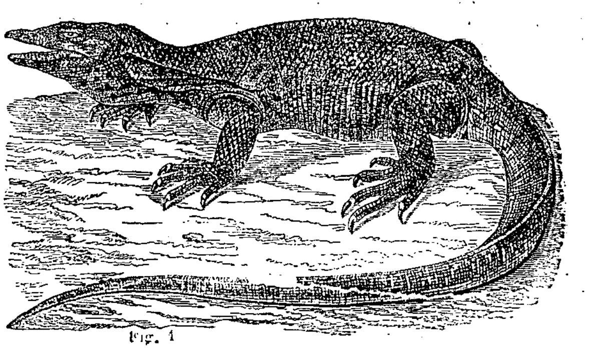

Fig. 1

LACER. v. a. (R. *lacet*). Serrer avec un lacet. *L. un corset, une bottine.* — Par ext., on dit : *L. une femme ;* et avec le pron. pers. : *Elle se lace elle-même.* ‖ T. Mar. *L. la voile*, Attacher à la vergue une partie de la voile pour diminuer la surface de celle-ci. ‖ T. Vén. Se dit d'un chien qui couvre une chienne. *Je crains qu'un mâtin n'ait lacé cette chienne.* = Lacé, ée. part. = Conj. V. Avancer.

LACÉRATION. s. f. T. Jurispr. Action de lacérer un écrit, un livre. *Le jugement ordonna la l. de ce libelle.*

LACÉRER. v. a. (lat. *lacerare*). Déchirer ; ne se dit guère qu'en parlant De papiers et en T. de Jurispr. *L. un billet. L. un mémoire calomnieux. Ce livre a été lacéré et brûlé par arrêt du parlement.* = Lacéré, ée. part. ‖ * T. Bot. Se dit adjectiv. Des parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières et semblables à des déchirures. = Conj. Voy. Céder.

LACERNE. s. f. (lat. *lacerna*).

Enc. — La *Lacerne* était un manteau d'étoffe de laine épaisse et de couleur généralement foncée, qui se portait par-dessus la toge, et qui s'attachait sur l'épaule droite au moyen d'une agrafe. Elle différait de la *Pénule* (*pænùla*) en ce qu'elle était un vêtement ouvert, tandis que celle-ci était un vêtement fermé, sans manches, et muni simplement d'une ouverture pour passer la tête. Au reste, ces deux sortes de vêtements servaient surtout pour se garantir du froid et de la pluie. La lac. ne fut d'abord portée qu'à la campagne ou à l'armée ; mais au temps de Cicéron, elle était déjà fort usitée à Rome même.

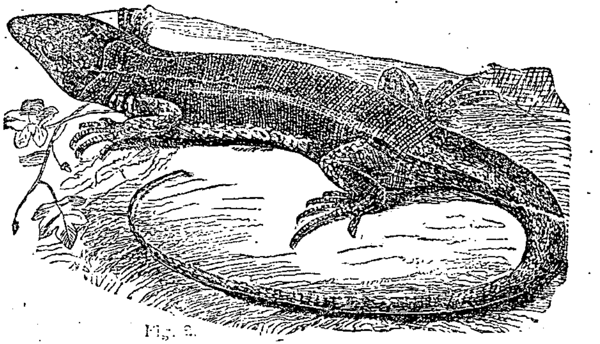

Fig. 2

LACERON. s. m. Voy. Laiteron.

*** LACERTIENS.** s. m. pl. (lat. *lacerta*, lézard).

Enc. — Les *Lacertiens* sont des Sauriens à *corps arrondi*, excessivement allongé, surtout dans la région de la queue, qui, dans quelques espèces, atteint jusqu'à quatre fois la longueur du reste du tronc. Ils ont 4 pattes fortes à 5 ou 4 doigts très-distincts et armés d'ongles crochus. Leur tête est en pyramide quadrangulaire, aplatie et rétrécie en avant ; leurs yeux sont ordinairement munis de trois paupières mobiles. Leur bouche, très-fendue, est armée de dents aiguës, et leur langue, mince et extensible, se divise en deux filets comme celle des Couleuvres et des Vipères. Leurs écailles sont disposées, sous le ventre et autour de la queue, par bandes transversales et parallèles. Cuvier établissait dans cette famille deux sections, et rangeait dans la première les espèces qui, ayant des dents aux deux mâchoires, n'en ont pas au palais ; au contraire, il plaçait dans la seconde celles qui, outre les dents maxillaires, ont le fond du palais armé de deux rangées de dents.

I. *C'est à la première de ces sections qu'appartiennent les plus* grandes espèces de Lacertiens. En outre, elles ont pour la plupart la queue comprimée latéralement, comme les Crocodiles, ce qui leur donne une grande facilité pour nager : aussi beaucoup vont à l'eau. Les *Varans* (*Varanus*) sont propres à l'ancien continent et à l'Océanie. Nous citerons comme exemples le ***Varan du Nil*** (*V. niloticus*), qui atteint près de 2 mètres, et le ***V. à deux bandes*** (*V. bivittatus*) [Fig. 1], qui a quelquefois 1 mètre de long. Le premier est propre à l'Égypte ; le second habite Java, les Moluques et les Philippines. Le dessus de son corps est brun, et il a de chaque côté du cou une belle bande jaune qui se prolonge jusqu'à l'œil. Cuvier désignait ces reptiles sous le nom de *Monitor*, pour rappeler la croyance populaire d'après laquelle ils avertiraient par un sifflement de l'approche des Crocodiles et des Caïmans. — Les *Sauvegardes* (*Salvator*) sont propres au *nouveau continent, et sont également remarquables par leur* taille. Le *grand Sauvegarde* (*Salv. teguixin*), par ex., dépasse 1 mètre : au Brésil et à la Guyane, on mange sa chair et ses œufs. Dans les anciens auteurs, les Sauvegardes sont appelés *Tupinambis*, par l'effet d'une erreur singulière : en effet, c'était donner à ces Sauriens le nom d'une tribu américaine de l'Amérique méridionale. — La *Dragonne* (*Thorictes dracæna*), qui est propre à la Guyane, est caractérisée par les écailles relevées d'arêtes qui forment une crête sur sa queue. Elle atteint de 130 à 180 centim. On mange sa chair. — Les *Améivas* diffèrent surtout des genres précédents par leur queue arrondie au lieu d'être comprimée. Ils représentent en Amérique les Lézards de l'ancien continent.

II. Les *Lacertiens* de la seconde section ont, ainsi que nous l'avons dit, deux rangées de dents palatines, et tous ont la queue cylindrique. La plupart ont sous le cou un collier formé par une rangée transversale de larges écailles. — Le genre *Lézard* (*Lacerta*) est très-nombreux en espèces, et nous en avons plusieurs *dans notre pays. Nous nommerons seulement le* ***Léz. gris*** *ou* ***Léz. des murailles*** (*Lac. muralis*), qui se trouve partout ; le ***Léz. vert*** (*Lac. viridis*) [Fig. 2], qui est beaucoup moins répandu ; et le ***Léz. vert ocellé*** (*Lac. ocellata*), qui ne se trouve, en France, que dans les départements du Midi : c'est la plus belle espèce du genre. La taille du premier ne dépasse pas 20 centim., et celle des deux autres atteint 40 centim. — Les *Algyres* (*Algyra*) et les *Tachydromes* (*Tachydromus*) diffèrent des Lézards en ce qu'ils ont les écailles du dos et de la queue carénées, et en ce qu'ils manquent de collier. — Tous les Lézards sont remarquables par l'élégance de leurs formes et par leur agilité. Ce sont en outre des animaux doux, inoffensifs et faciles à apprivoiser. Les anciens, à cause de sa vie presque commune avec nous, avaient nommé le Lézard l'ami-de-l'homme. La demeure de ces reptiles consiste dans un terrier qu'ils se creusent dans la terre ou dans le sable. *C'est un cul-de-sac qui a quelquefois* 30 centim. de profondeur. Dans beaucoup de cas, ces animaux ne se construisent même pas de demeure ; ils se réfugient dans des trous de rocher, dans des crevasses de vieux murs, etc., qu'ils ont toujours soin de choisir exposés au soleil. Leur nourriture se compose de proie vivante. Ils font une chasse active aux insectes, aux lombrics, à quelques mollusques, et à d'autres animaux, selon leur taille. Du reste, ils sont très-sobres, mangent rarement, et paraissent même digérer difficilement. Perdant peu par la transpiration, ils peuvent supporter de très-longs jeûnes, comme l'indique leur engourdissement hyémal. Ils boivent en lappant, à la manière des Chiens, avec leur petite langue. Quant à leur voix, elle est faible et réduite à un simple grognement. Les femelles pondent de 7 à 9 œufs. Chacune les dépose dans un trou séparé, mais quelquefois elles les placent en commun dans le même nid. Ces œufs, revêtus d'une coque poreuse, éclosent par la seule action de la chaleur atmosphérique. Quelques Lézards sont vivipares, c.-à-d. produisent des petits vivants, ainsi que le prouvent les observations de Cocteau, Guérin-Méneville et Bibron. La durée de la vie des Lézards est assez considérable. Bonnaterre dit qu'ils peuvent vivre plus de 20 ans. L'accroissement total de leur corps se fait lentement. Au contraire, celui de leur queue, lorsqu'elle a été rompue, s'opère avec une grande rapidité.

LACET. s. m. (lat. *laqueus*). Cordon plat ou rond, de fil, de soie, de laine ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et principalement les corsets, les bottines, les guêtres. *Passer un l. Serrer un l. Ferrer un l. Il faut couper son l.* ‖ T. Chasse. Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. *Tendre un l. Prendre un lièvre au l.* ‖ Fig., Se dit, au plur., pour Piéges, embûches. *Il s'est laissé prendre aux lacets de cet intrigant.*

LÂCHE. adj. 2 g. (lat. *laxus*). Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait ou devrait l'être. *Ce nœud, cette ceinture est trop l. Danser sur la corde l.* — *Toile, drap, étoffe l.*, Toile, drap, étoffe dont la trame n'est pas assez battue ou la chaîne assez serrée. ‖ *Avoir le ventre l.*, Avoir le ventre trop libre. *Le raisin rend le ventre l.* ‖ *Le temps est l. Il fait un temps l.*, Il fait un temps mou. ‖ Fig., *Style l.*, Style qui manque d'énergie, qui est languissant. = *Lâche*, en parl. Des êtres animés, signifie Qui manque de vigueur, d'activité. *Cet ouvrier est l. au travail. Les grands chevaux sont ordinairement plus lâches que les petits.* Fig., *Mener une vie l. et efféminée.* — Subst., On dit D'un homme très-mou, très-paresseux. *C'est un grand l.* Fam. ‖ En parl. Des hommes, sign. souvent Poltron, qui manque de courage. *Ce soldat a été l. Le désespoir donne du courage à l'homme le plus l.* — Subst., *C'est un l. Il n'y a pas un l. dans tout le régiment.* ‖ Par ext., Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. *C'est être bien l. que d'abandonner son ami. Cela est d'une âme l.* ‖ Se dit encore Des actions basses, honteuses. *La trahison est la plus l. de toutes les actions. Ce procédé est bien lâche.*

Syn. — *Poltron, Pusillanime.* — Le *lâche* est celui qui manque d'activité, d'énergie, et que le péril effraie tellement, qu'il ne conçoit pas même l'idée de la résistance. Le *poltron* est celui qui craint le danger et se laisse aller à la peur, tant est vif en lui le sentiment de la conservation. Le *lâche*, incapable de se défendre, n'ose ni reculer, ni avancer, s'abandonne et se laisse frapper. Le *poltron* fuit d'abord, mais, s'il y est forcé, il résiste et se bat. *Poltron* et *poltronnerie* ne se disent que de la valeur, du courage propre au soldat. *Lâche* et *lâcheté* s'emploient très-bien dans ce sens; mais, au sens moral, ils ont encore une signification fort étendue. La *lâcheté* suppose l'abandon absolu du devoir et l'incapacité de le remplir. La *pusillanimité* est un défaut du caractère. Le *pusillanime* n'ose pas agir, rien entreprendre, soit parce qu'il se défie de lui-même, soit parce qu'il voit en toute chose des inconvénients qu'il s'exagère.

LÂCHEMENT. adv. Mollement, avec nonchalance, avec peu de vigueur. *Il travaille l. Il y va si l.* ‖ *Ecrire l.*, Avoir un style lâche. ‖ Honteusement, avec bassesse. *S'enfuir l. Trahir l. son ami. Il s'est comporté bien l.*

LÂCHER. v. a. (lat. *laxare*). Détendre, desserrer quelque chose. *L. une corde trop tendue. Lâchez un peu votre ceinture.* ‖ T. Man. *L. un peu la bride, la main à un cheval; L. la bride à quelqu'un; L. la bride à ses passions*, V. Bride. ‖ T. Jeu. *L. la main*, La laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever; Fig. et fam., Céder quelque chose de ses prétentions, diminuer du prix qu'on voulait avoir. — *L. le pied*, ou *L. pied*, Reculer, s'enfuir. Fig., Céder, montrer de la faiblesse. *Il ne faut pas que l'affection paternelle vous fasse l. pied; tenez ferme et votre fils se soumettra.* — T. Escrime. *L. la mesure*, Reculer devant son adversaire. ‖ *L. le ventre*, Rendre le ventre libre. *Les pruneaux lâchent le ventre.* = Laisser aller, laisser échapper; se dit Des personnes et des choses. *L. un prisonnier. L. un oiseau. L. un âne dans un pré. L. sa proie. Lâchez maintenant la corde.* ‖ *L. prise*, Laisser aller ce qu'on tient avec force; et Fig., Rendre malgré soi ce qu'on a pris, ou Cesser un combat, une poursuite, une dispute. ‖ *L. les chiens*, Les laisser courre après la bête. *L. l'autour, l'épervier*, Le laisser voler après le gibier. — Fig. et fam., *L. une personne après une autre*, La mettre à sa poursuite. *L. les huissiers après un débiteur*, Leur donner charge de faire contre lui les actes de leur ministère. ‖ *L. la bonde d'un étang, l. une écluse*, Lever la bonde d'un étang, la vanne d'une écluse. *L. le robinet d'une fontaine*, Le tourner de manière que l'eau s'échappe. On dit de même, *L. les eaux.* — Fam., *L. de l'eau*, Uriner. *L. un vent*, Laisser échapper un vent par en bas. *Ce malade lâche tout sous lui*, Il ne peut retenir ses excréments. ‖ Fig., *L. une brochure, un pamphlet dans le public*, Le publier, le mettre dans la circulation. — *L. une parole, l. un mot*, Dire inconsidérément quelque chose. *Il voudrait bien ne pas avoir lâché cette parole. J'en suis fâché, mais le mot est lâché.* Se dit aussi quelquefois D'une parole lancée à dessein. *Le ministre a lâché un mot qui a produit une grande impression.* — Famil., *L. la parole, l. le mot*, Dire, quand on débat un marché, le dernier prix qu'on veut avoir, ou Donner son consentement, dans une négociation, après avoir fait quelques difficultés. ‖ Popul., *L. un coup*, Donner un coup. *Il lui lâcha un soufflet.* — *L. une flèche, un coup de fusil, de pistolet, de canon*, Lancer une flèche, tirer un coup de fusil, etc. *Il lui lâcha un coup de fusil en pleine poitrine. Le vaisseau lâcha toute sa bordée.* Fig., *L. une épigramme contre quelqu'un.* ‖ T. Jeu de paume. *L. la balle*, Ne la point toucher, la laisser passer. = Lâcher. v. n. se Lâcher. v. pron. S'échapper, se détendre, se débander. *Prenez garde que la corde ne lâche. Les cordes de cette guitare se sont lâchées. Un ressort qui se lâche. Si votre fusil vient à l. ou à se l., vous blesserez quelqu'un.* ‖ Fig., *Se lâcher*, se dit pour Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. *Il se repentit de s'être tant lâché devant eux. Se l. en propos imprudents.* = Lâché, ée. part.

LÂCHETÉ. s. f. Poltronnerie, défaut de courage. *Ce soldat a montré bien de la l.* ‖ * Caractère bas, vil, sans honneur. *La l. de cet homme dépasse tout ce qu'on peut imaginer.* ‖ Action basse, indigne. *Ne point défendre ses amis absents est une l. Il a commis cent lâchetés.*

*** LACHNANTHES.** s. m. T. Bot. V. Hæmodoracées.

*** LACHNOLÈME.** s. m. T. Ichth. V. Labroïdes.

LACINIÉ, ÉE. adj. (lat. *lacinia*, frange). T. Botaniq. Voy. Feuille.

LACIS. s. m. (R. *lacs*). Espèce de réseau de fil ou de soie. *Faire du l.* ‖ T. Anat. Sorte de réseau formé par un entrelacement de vaisseaux ou de nerfs.

*** LACIS.** s. m. T. Bot. Voy. Podostémées.

*** LACISTÉMÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs apétales, polygames, disposées en chatons, à étamines unilatérales et à placentas pariétaux. — *Caractères bot.*: Arbustes ou arbrisseaux. Feuilles simples, alternes et pourvues de stipules. Fleurs disposées en chatons axillaires, hermaphrodites ou polygames par avortement. Calice libre représentant un cercle de lanières, et recouvert par une bractée dilatée. Corolle nulle. Étamine 1, hypogyne, située sur un côté de l'ovaire, avec un épais connectif bilobé et une anthère uniloculaire au sommet de chacun de ces lobes. Ovaire supère, porté par un disque charnu, uniloculaire, avec plusieurs ovules anatropes attachés à 2 ou 3 placentas pariétaux; stigmates 2 ou 3, sessiles ou portés sur un style. Fruit capsulaire, à une seule loge, s'ouvrant en 2 ou 3 valves, portant chacune un placenta au milieu. Graines, ordinairement une seule à chaque valve par avortement, suspendues et munies d'un arille charnu; testa crustacé; albumen charnu; embryon renversé, à cotylédons plats et à radicule cylindrique et supère. [Fig. 1. *Lacistema serrulatum*; 2. Chaton en fleur; 3. Pistil et étamine; 4. Pistil et calice; 5. Fruit au moment de la déhiscence.] Cette famille ne se compose que de 2 genres et de 6 espèces, toutes propres à l'Amérique tropicale. On ne leur connaît aucune propriété utile.

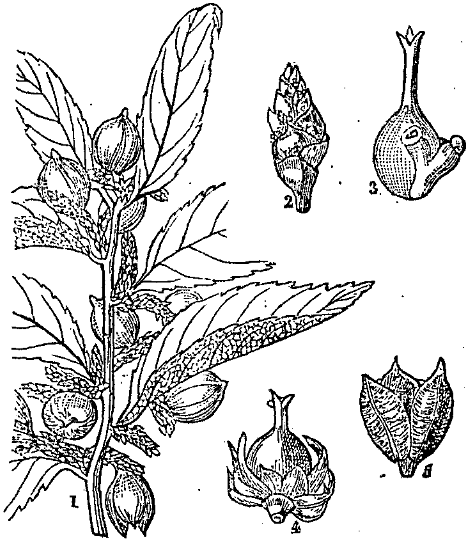

*** LACK** ou *** LAK.** s. m. (pracrit, *lakka*, cent mille). Se dit, dans l'Inde, en parlant de roupies. *Un l. de roupies est une somme de* 100,000 *roupies.*

LACONIQUE. adj. 2 g. Concis à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. *Style l. Réponse l. Écrivain l.* = Syn. Voy. Concis.

LACONIQUEMENT. adv. En peu de mots, d'une manière laconique. *Il parle l. Il lui répondit l.*

LACONISME. s. m. (gr. Λάκων, Laconien).

Enc. — On appelle ainsi une manière de parler remarquable par la brièveté et l'énergie, et qui a pour objet de renfermer un sens complet dans le plus petit nombre de mots possibles. Nul peuple n'ayant poussé plus loin que les Spartiates, habitants de la Laconie, cette brièveté du langage, on l'a désignée sous le nom de *Laconisme*. Parmi les exemples les plus célèbres de l., nous citerons la réponse de Léonidas à Xercès qui le sommait de rendre les armes: *Viens les prendre!* Philippe de Macédoine ayant écrit aux Lacédémoniens que, s'il entrait sur leur territoire, il mettrait tout à feu et à sang. *Si*, répondirent-ils. Le *Frappe, mais écoute*, de Thémistocle; le *Veni, vidi, vici*, de César; le *Sinon, non*, des Aragonais, sont des modèles dans ce genre. — Le l., dont l'écueil est l'obscurité, est particulièrement propre aux devises, aux proverbes, aux inscriptions monumentales, etc.

*** LACRYMA-CHRISTI.** s. m. (lat. *Larme du Christ*). Vin muscat célèbre, que l'on récolte au pied du Vésuve.

LACRYMAL, ALE. adj. T. Anat. V. Larme.

LACRYMATOIRE. adj. 2 g. et s. m. T. Antiq.

Enc. — Les premiers antiquaires ont ainsi nommé les petits vases de terre ou les fioles de verre que l'on trouve fréquemment dans les tombeaux des anciens, parce qu'ils supposaient que ces vases avaient servi à recueillir les larmes des parents ou des pleureuses gagées qui assistaient aux funérailles. Mais il est constant aujourd'hui que ces prétendus lacrymatoires étaient simplement destinés à contenir les baumes et les parfums dont on arrosait les bûchers et la cendre des morts.

LACS. s. m. [On ne pron. pas le C.] (lat. *laqueus*). Cordon, tantôt délié et arrondi, tantôt plat et plus ou moins large, suivant l'usage auquel on le destine. *On l'étrangla avec un lacs de soie. On emploie des lacs pour faire l'extension des membres dans les fractures.* ‖ Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres et autre gibier. *Un lacs de crin. Tendre des lacs.* — Fig., Piége, embarras dont on a de la peine à se tirer. *On lui a tendu des lacs. Il est tombé dans le lacs. Elle le tient dans ses lacs. Il est échappé des lacs de ce chicaneur.* ‖ *Lacs d'amour*, Cordons repliés sur eux-mêmes de manière à former un 8 renversé. *Un chiffre fait en lacs d'amour.* ‖ Se dit quelquefois pour *Lasso*.

*** LACTATE.** s. m. T. Chim. Voy. Lactique.

LACTATION. s. f. (lat. *lactatio*). T. Physiol. Action d'allaiter. Voy. Allaitement.

LACTÉ, ÉE. adj. (latin. *lacteus*). Qui a rapport au lait ou Qui est de la couleur du lait. ‖ T. Méd. *Diète lactée*, V. Diète. ‖ T. Anat. *Vaisseaux lactés*, V. Lymphatiques. ‖ T. Astron. *Voie lactée*, V. Étoile.

*** LACTESCENT, ENTE.** adj. Qui a l'aspect et la couleur du lait. *Un liquide, un suc l.* ‖ Se dit aussi Des plantes qui contiennent un suc lactescent. *L'euphorbe est une plante lactescente.*

*** LACTIFÈRE.** adj. 2 g. T. Anat. Voy. Mamelle.

*** LACTINE.** s. f. T. Chim. Voy. Lait.

*** LACTIQUE.** adj. 2 g. T. Chim.

Enc. — L'*Acide lactique* a été ainsi nommé parce que c'est dans le lait aigri qu'il a été découvert par Scheele, en 1780. C'est un liquide incolore, inodore, d'une saveur fortement acide, soluble en toutes proportions dans l'eau et l'alcool, mais peu soluble dans l'éther; amené à son plus grand état de concentration, dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, il est sirupeux, et sa densité =1,215. Il est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, ainsi que l'exprime la formule $C^6H^5O^5,HO$, l'équivalent d'eau pouvant être remplacé par un équivalent de base; porté à la température de 150°, il perd cet équivalent d'eau et se transforme en acide lactique anhydre. L'acide l. n'existe pas tout formé dans le lait; il résulte de la transformation de la matière sucrée contenue dans ce liquide. Il se produit également toutes les fois que du sucre ou des matières amylacées se trouvent en présence de certains ferments. On le prépare ordinairement en soumettant à la fermentation du sucre de lait ou de la glucose en présence de la caséine et de 15 à 20 fois son poids d'eau. Si l'on abandonne ces substances à l'air à une température de 20° environ, la liqueur devient fortement acide au bout de quelques jours; mais la réaction s'arrête parce que les premières portions d'acide l. formé précipitent la caséine. Elle recommence quand on sature la liqueur par le bicarbonate de soude, jusqu'à ce qu'une nouvelle quantité d'acide vienne encore la suspendre. Une nouvelle addition de bicarbonate alcalin la rétablit, et l'on répète cette opération jusqu'à conversion complète du sucre en acide lactique. Le *Lactate de soude* ainsi formé est traité par l'acide sulfurique, qui met en liberté l'acide l.—L'acide l. est employé en médecine sous forme de limonade ou de tablettes, dans les cas d'atonie de l'estomac, lorsqu'on suppose que la sécrétion gastrique ne se fait pas d'une manière normale. Quant aux *Lactates*, c.-à-d. aux sels formés par l'acide l. et une base quelconque, le *lactate de fer* est le seul qui soit d'un usage commun. Les pilules de lactate de fer sont, comme toutes les préparations ferrugineuses, recommandées dans l'anémie et la chlorose.

***LACTUCARIUM.** s. m. T. Pharm. V. Laitue.

LACUNE. s. f. (latin. *lacuna*, vide). Interruption, vide dans le corps d'un ouvrage, dans le texte d'un auteur. *Il y a de grandes lacunes dans cette histoire. La chronologie des anciens empires présente des lacunes considérables.* || *T. Anat. Se dit quelquefois de L'orifice excrétoire des follicules des membranes muqueuses. *Les lacunes du rectum.* || * T. Bot. Voy. Feuille.

***LACUSTRE.** adj. 2 g. (lat. *lacus*, lac). Se dit Des animaux et des plantes qui vivent dans les lacs, les grands étangs, ou sur leurs bords.

***LADANUM.** s. m. (gr. λάδανον). Voy. Cistacées.

LADRE. adj. 2 g. (corrupt. du mot *Lazare*). Qui est atteint de ladrerie. *Un homme, une femme l. Un pourceau l.* || Figur. et fam., se dit pour Insensible, soit au phys., soit au moral. *Il est l., il ne sent pas les coups. Il faudrait être l. pour ne pas ressentir cette injure.* — Se dit plus souvent D'une personne fort avare. *C'est un homme très-l.* Familier. = Ladre, Ladresse. s. Lépreux. *C'est un l., une ladresse.* || Fig. et fam., Avare. *C'est l'action d'un l. C'est un l. C'est une ladresse.* — *Un l. vert*, Un homme d'une avarice sordide. || T. Art vétér. *Ce cheval a du l.*, se dit D'un cheval qui a le tour des yeux, le bout des naseaux ou le tour des lèvres dénués de poil.

LADRERIE. s. f. Lèpre. — Par ext., Hôpital consacré aux lépreux. Voy. Lèpre. || Fig. et fam., Avarice sordide. *Il est d'une l. sans égale.* — * Acte d'avarice sordide. *Voilà bien de ses ladreries.*

Enc. — Aujourd'hui le mot *Ladrerie* n'est plus usité qu'en termes de Médecine vétérinaire pour désigner une maladie particulière aux porcs. Elle est caractérisée par le développement de corps d'apparence tuberculeuse dans le tissu cellulaire. Il est aujourd'hui démontré que ces prétendus tubercules ne sont autre chose que des entozoaires appartenant à l'espèce appelée *Cysticerque du tissu cellulaire* (*Cysticercus cellulosæ*). Cette maladie résiste à tout traitement, parce qu'il n'est pas possible d'atteindre ces parasites dans les lieux où ils se développent. Elle déprécie considérablement la valeur de l'animal affecté, bien qu'elle ne rende pas sa chair complétement impropre à la consommation. Néanmoins il importe, lorsqu'on emploie la chair d'un cochon ladre, de bien faire périr par la cuisson les Cysticerques dont nous avons parlé. En effet, les expériences de Van Beneden, Küchenmeister, de Siebold, Leuckart, et Humbert (de Genève), ont démontré que ces entozoaires, introduits dans le canal intestinal de l'homme et de divers animaux, s'y métamorphosent en Ténias.

LADY. s. f. [On prononce *Lédi.*]

Enc. — C'est le titre donné, en Angleterre, aux femmes de la haute noblesse. Il dérive de deux mots saxons qui signifient « celle qui donne ou qui distribue le pain », c.-à-d. la maîtresse de la maison. De droit, ce titre n'appartient qu'aux femmes de lords et aux filles non mariées de tout pair au-dessus du rang de vicomte ; mais, par courtoisie, on l'étend aux femmes de chevaliers de tout rang. Une femme de la bourgeoisie n'est point *lady* une telle, mais simplement *mistress* une telle.

***LÆMODIPODES.** s. m. pl. (grec. λαιμὸς, gorge; δὶς, deux; ποῦς, πόδος, pied). T. Zool.

Enc. — Les *Crustacés* ainsi nommés diffèrent des Amphipodes et des Isopodes par l'état rudimentaire de toute la portion abdominale, qui est représentée seulement par un tubercule à peine visible. Toutefois ils se rapprochent des premiers par la conformation de leurs organes respiratoires. Les animaux qui composent cet ordre ont, les uns le corps fort allongé et des pattes grêles, tandis que les autres ont le corps ovalaire et ramassé. Les premiers mènent une vie errante : telle est la *Chevrolle linéaire* (*Caprella linearis*) [Fig. 1. grossie]. Les seconds vivent en parasites sur le corps de la Baleine. Ce sont les *Cyames* (*Cyamus*). vulgairement appelés *Poux de Baleine* (Fig. 2. *Cyame ovale*, grossi).

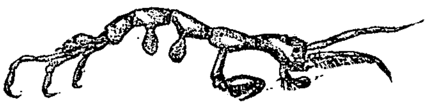

Fig. 1.

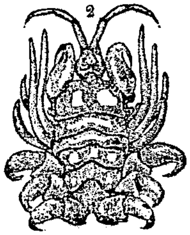

* **LÆTIA.** s. m. T. Bot. Voy. Flacourtiacées.

***LAGERSTROMIA.** s. m. T. Bot. V. Lythrariées.

***LAGET.** s. m. T. Bot. Voy. Thymélées.

***LAGOMYS.** s. m. (grec. λαγὼς, lièvre; μῦς, rat). T. Mamm. Voy. Lièvre.

***LAGOPÈDE.** s. m. (grec. λαγὼς; latin. *pes, pedis*, pied). T. Ornith. Voy. Tétras.

LAGOPHTHALMIE. s. f. (grec. λαγὼς; ὀφθαλμὸς, œil). T. Méd. Disposition vicieuse de la paupière supérieure qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil.

***LAGOSTOME.** s. m. (gr. λαγὼς; στόμα, bouche). T. Zool. Voy. Brachyoures.

***LAGOTIS.** s. m. (gr. λαγὼς; οὖς, ὠτὸς, oreille). T. Mamm. Voy. Chinchilla.

***LAGOTRICHE.** s. m. (gr. λαγὼς, lièvre; θρὶξ, poil). T. Mamm. Voy. Hélopithèques.

***LAGRIAIRES.** s. m. pl. T. Ent. V. Trachélides.

LAGUNE. s. f. (lat. *lacuna*, fosse, mare). Se dit Des canaux ou des bras de mer peu profonds qui sont séparés par des îlots presque à fleur d'eau ou par des bancs de sable. *Les lagunes se forment surtout à l'embouchure des fleuves qui charrient du limon. Les lagunes de Venise.*

LAI. s. m. (celtique. *llais*, *laoidh*, chant, vers).

Enc. — Dans la langue gaëlique actuelle, les mots *llais*, *laoidh*, ont encore, comme le mot allemand *lied*, le sens de vers, chant ou récit. La transcription latine du mot celtique se rencontre dans ce passage du poëte gallo-romain Fortunatus (VIe siècle), dans une épître à Lupus, duc de Champagne:

> Hos tibi versiculos, dent carmine barbara *leudos*,
> Sic variante tropo, laus sonet una viro.

Cette signification générale du mot *lai* se conserva longtemps : en effet, dans les romans de la Table ronde, tout morceau poétique est qualifié de *lai*, et c'est aussi le nom que Marie de France, au XIIIe siècle, donne aux fabliaux et aux contes en vers. Toutefois, dans ce même siècle, on commença à restreindre la signification de ce terme, et à l'appliquer à certains poëmes d'une coupe et d'une forme déterminées : c'est à ces poëmes qu'on donna le nom de *lais français*. Leur forme cependant n'était pas invariable. Ainsi, tandis que les uns voulaient que le lai eût 12 couplets, les autres en exigeaient 24; les uns défendaient certaines répétitions que les autres recommandaient. Néanmoins, on peut dire qu'en général, au XIVe siècle, il fallait, pour satisfaire aux conditions de ce poëme, réunir 24 couplets de 4, 6, 8 ou 12 vers chacun; et ces couplets devaient être tous doublés, c.-à-d. ne pas changer plus de 12 fois *de mesure et de lisières* ou *rimes*. A la fin du XVe siècle, cette sorte de poëme tomba en désuétude. Les poëtes qui se sont le plus distingués dans ce genre sont : Christine de Pisan, Marie de France, Guill. de Machaut, Froissart et Eustache Deschamps. — Consult. sur ce sujet l'ouvrage de F. Wolf, *Ueber die Lais* (Heidelberg, 1841).

LAI, AIE. adj. (lat. *laicus;* du gr. λαὸς, peuple). Laïque. *Un conseiller lai. Traduire un ecclésiastique en cour laie.* || *Frère lai, moine lai*, Frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés. V. Invalide. — *Sœur laie*, Sœur converse. V. Convers. = Lai. s. m. Se dit par opposit. à Clerc. *Les clercs et les lais.*

LAÏC. s. m. Voy. Laïque.

LAÎCHE. s. f. T. Bot. Voy. Cypéracées.

LAID, LAIDE. adj. (latin. *lædere*, blesser). Qui a quelque défaut remarquable dans les formes, dans les proportions, ou dans les couleurs qui constituent la beauté physique de l'homme. *C'est un homme fort l. Il a une femme horriblement laide, laide à faire peur, laide comme le péché. Cet enfant est bien l. Il n'y a rien de si l. Avoir la figure, la main, la gorge laide.* — Se dit aussi Des animaux dont la conformation ou la couleur est désagréable. *Ce chien est bien l. Fi! quelle laide bête!* || Qui est désagréable à voir. *Cette maison, cette tapisserie, cette étoffe est fort laide. Le temps est bien l.* || Fam., et au sens moral, Contraire à la bienséance, à l'honnêteté. *Ce que vous dites là est bien l. Il est bien l. à vous d'avoir manqué à votre promesse.* || *Laid*, se dit encore subst., au sens physiq. et au sens moral. *Cette laide-là doit avoir un talisman pour se faire aimer. Fi! le laid!* || Au masculin, se dit encore de Ce qui est laid. *Le culte du laid dans les arts.*

LAIDERON. s. f. Jeune fille ou jeune femme laide. *C'est une l. Cette petite l. est assez piquante.* Fam.

LAIDEUR. s. f. Défaut remarquable dans les formes, dans les proportions et dans les couleurs qui constituent la beauté physique. *Elle est d'une l. repoussante. Il y a des laideurs qui ne déplaisent pas.* || Fig., au sens moral, se dit Des vices et des actions vicieuses ou malhonnêtes. *La l. du vice. La l. de cette action.*

LAIE. s. f. La femelle du sanglier.

LAIE. s. f. (B. lat. *laya*, bois). T. Eaux et forêts. Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

LAINAGE. s. m. Toison des moutons. *Ce mouton a un beau l.* || Se dit Des choses de laine en général. *Il fait le commerce des lainages.* || T. Techn. V. Drap.

LAINE. s. f. (latin. *lana*). Poil doux, épais et frisé qui croît sur la peau des moutons et de quelques autres animaux. *L. de mérinos. L. de Saxe. Filer de la l. Ouvrier en l. Étoffe de l. Le commerce des laines. Bêtes à l.*, Les béliers, moutons, brebis et agneaux. — Fig. et fam., *Se laisser manger la l. sur le dos*, Souffrir tout, ne pas savoir se défendre. — Prov., *Tirer la l.*, Voler de nuit des manteaux dans les rues; *Tireurs de l.*, Ceux qui commettaient ce genre de vol. Vieux. || Par anal., se dit quelquefois Des cheveux crépus des nègres. || T. Comm. *L. de Moscovie*, Duvet que l'on tire de la peau des castors sans offenser le grand poil.

Enc. — I. On distingue dans le brin de laine, de même que dans toute espèce de poil, la substance propre, qui est formée par une matière dure, homogène, et creuse à l'intérieur, la moelle qui remplit sa cavité, et l'épiderme ou couche épithéliale qui enveloppe la substance propre comme une gaîne. La substance propre, qui a une certaine analogie avec la corne, n'est soluble ni dans l'eau froide, ni dans l'eau chaude. Mais la l. est toujours imprégnée d'une matière huileuse qui est surtout abondante dans la partie épidermoïde, où elle constitue ce qu'on appelle le *Suint* et la *Surge*. Le suint est cette portion du principe huileux qui cède à un lavage à froid ; la surge est celle qui ne se sépare qu'au moyen de l'eau chaude mélangée de dissolutions alcalines. Quant à la portion huileuse qui existe dans l'intérieur du brin, grâce à l'enveloppe solide qui la protége, elle résiste aux agents qui font disparaître le suint et la surge. En outre, après la séparation de ces deux derniers, elle transsude à travers le poil. C'est à cette circonstance que sont dus la douceur et le moelleux de la l.; car, lorsqu'on la dessèche entièrement, elle perd toute sa souplesse. — Examiné au microscope, le brin de l. ressemble en quelque sorte à une couleuvre, dont les écailles auraient leur bord un peu recourbé en dehors, de manière à présenter sur les deux côtés une ligne de dents fortement inclinées. Ces dents diffèrent en saillie et en grosseur suivant l'espèce de l.; mais c'est toujours à elles, ainsi que Monge l'a remarqué le premier, que cette substance doit de se prêter si facilement à l'opération du feutrage.

II. Les qualités de la l. sont très-variables, et leur étude est importante au point de vue de l'emploi qu'on en veut faire: de là une foule de distinctions établies dans le commerce. La l. est dite *frisée* ou *ondulée*, quand le brin offre des sinuosités plus ou moins régulières; *vrillée*, quand ces sinuosités se développent en spirale; *crépue*, quand, sans être ondulé, le brin décrit une courbe unique ou un très-petit nombre de courbes irrégulières; et *plate* ou *lisse*, lorsqu'elle n'est ni frisée ni ondulée. — On distingue encore dans la l.: la *finesse;* la *longueur*, qui est *apparente* ou *réelle*, suivant que l'on considère le brin dans sa forme naturelle ou bien étendu ; la *force;* la *souplesse* ou *flexibilité*, c.-à-d. la propriété en vertu de laquelle la forme naturelle du brin peut être changée sans qu'il y ait rupture; l'*élasticité*, que l'on divise en *él. du frisé*, *él. de redressement*, *él. de retirement* et *él. de crispation*, suivant le genre d'action que l'on exerce sur le brin ; la *douceur*, qui résulte de la réunion de la flexibilité et de l'absence d'aspérités ; et la *couleur*, qui peut ne pas être sans influence sur les manipulations industrielles auxquelles la l. doit être soumise. Plusieurs de ces propriétés ont entre elles certains rapports. « Il existe, dit Alcan, une corrélation assez régulière entre la longueur, la grosseur, les ondulations, la douceur, la flexibilité, et la quantité de suint de la laine. On a remarqué, par ex., que la finesse est en raison inverse de la longueur, et directement proportionnelle au nombre des frisures, et par conséquent à l'élasticité; que le nombre de courbes qui constitue le frisé ou l'ondulé varie avec l'unité de longueur; qu'il est d'autant plus régulier, que la l. est plus fine. »—La qualité de la l. varie également suivant la race dont elle provient. Sous ce rapport, les laines se divisent en trois grandes classes. Les laines *communes* sont fournies par les races ordinaires: ce sont les plus courtes, et elles ont en général un aspect lisse et crépu. Les laines *mérinos* proviennent des races de ce nom : ce sont les plus belles et les plus fines ; elles offrent d'ailleurs plusieurs variétés qui diffèrent surtout par la finesse du brin. Les *laines métisses* résultent des croisements entre les races mérinos et les races communes. Naturellement elles présentent un nombre presque infini de variétés, d'après le degré du croisement. En outre, pour une même toison, la l. varie encore de qualité suivant la région du corps dont elle provient.—Enfin, on distingue encore les *laines en toison*, qui sont récoltées sur le mouton vivant, et les *laines mortes*, qui proviennent d'animaux tués à la boucherie ou morts par suite de maladie. Les laines en toison sont dites *en suint* ou *surges*, quand elles sont telles qu'on les trouve sur le corps de l'animal, et *lavées à dos*, quand elles ont subi un lavage avant la tonte. On appelle *laines blanches*, les laines surges qui ont été soumises à un lavage. Chacune de ces trois catégories se subdivise en *laines fines*, *laines intermédiaires*, *laines communes*, et *agneaux*. Celles-ci sont plus tendres que celles qui proviennent des moutons faits, lesquelles sont désignées sous le nom de *mères-laines*. Les laines mortes, qui, en raison même de leur mode de récolte, sont très-inférieures aux précédentes, forment elles-mêmes plusieurs classes.

III. La récolte de la l. ou la *tonte* a lieu ordinairement au mois de juin. L'opération s'exécute avec des ciseaux à ressort, appelés *forces*. En général, les toisons sont vendues brutes par les agriculteurs. Arrivées chez le fabricant, on les soumet d'abord au *triage*, c.-à-d. qu'on divise entre elles les différentes sortes dont leurs parties se composent, sous le triple rapport de la finesse, de l'égalité et de la douceur du brin. Cela fait, on étend la l. sur une claie et on la bat avec des baguettes de bois pour la débarrasser des corps étrangers qu'elle peut contenir. Le *battage* terminé, on procède au lavage. A cet effet, on fait tremper la l. pendant 18 à 20 heures dans un bain d'eau ordinaire à 45 degrés. Une partie du suint se dissout dans cette première eau qui devient le principal agent du lavage. On en remplit des chaudières dont on porte la température à 70° ou 75°, et alors on y plonge la l. par petites portions, en ayant soin de la remuer légèrement. Après quelques minutes de cette immersion, on retire la l., on la fait égoutter, puis on la lave à l'eau pure, et autant que possible dans une eau courante. La l. est maintenant *désuintée*; mais il y reste encore diverses substances grasses et colorées, dont on la débarrasse par le *dégraissage*, c.-à-d. en l'immergeant pendant une demi-heure, dans une dissolution d'urine et de cristaux de soude qu'on chauffe à 50° ou 55°. Quand la l. doit rester en blanc ou servir à l'impression, on l'amène au plus haut degré de blancheur possible en l'exposant à l'action de l'acide sulfureux. Enfin, après le *soufrage*, on lave ordinairement la l. à l'eau de savon, pour lui donner plus de moelleux, et l'on termine en l'azurant légèrement. Elle est alors en état d'être transformée en fil.

Mais avant d'être livrée au fileur, il est nécessaire de lui faire subir une opération préliminaire dont les procédés varient suivant que l'on veut obtenir des draps et des tissus plus ou moins feutrés, ou des tissus ras et non feutrés.— Les tissus de la première espèce se font avec les laines *courtes*, c.-à-d. plus ou moins ondulées ou frisées, et dont la longueur du brin ne dépasse pas généralement 12 centim. Ces tissus exigeant un fil disposé de telle sorte qu'après le tissage une partie des filaments puisse se dégager du fil et couvrir l'étoffe sans altérer sensiblement la constitution de celle-ci, on soumet les laines qu'on y destine à l'opération du *cardage* : aussi ces sortes de laines sont-elles souvent désignées sous le nom de *laines à carde*. Les *cardes* se composent essentiellement de cylindres munis de dents entre lesquels on fait passer la matière première. Elles sont ordinairement au nombre de trois, qui ne diffèrent que par la finesse des dents et par leur rapprochement, lequel augmente à mesure que l'opération avance. On commence par la carde *briseuse*, on continue par la *repasseuse*, et l'on termine par la *finisseuse*; l'ensemble des trois appareils forme ce qu'on appelle l'*assortiment*. — Les tissus de la seconde espèce se font avec les laines dites *longues*, c.-à-d. dont la longueur est comprise entre 12 et 30 centim. Ils ont besoin de fils dont les filaments soient parfaitement droits et parallèles entre eux, et comme c'est avec les peignes qu'on obtient ce résultat, on applique aussi la qualification de *laines à peigne* aux laines qui se prêtent le mieux au travail de ces machines. Le *peignage* s'est fait exclusivement à la main jusqu'en 1842. A cette époque, plusieurs fabricants de Reims essayèrent de l'exécuter mécaniquement; mais les appareils d'abord en usage fonctionnèrent très-imparfaitement. Le problème n'a été définitivement résolu qu'en 1845, par l'invention de la *peigneuse* de notre compatriote Josué Heilmann. — La laine, une fois cardée ou peignée, est transformée en fils au moyen de machines analogues, sauf quelques détails, à celles qui servent à filer le coton. Ces fils se divisent, suivant les préparations qui ont précédé le filage, en *fils de laine cardée*, qui sont destinés à la fabrication des tissus plus ou moins feutrés, tels que draps, couvertures, tapis, etc.; et *fils de laine peignée*, qui produisent toutes les variétés d'étoffes rases et moelleuses, comme les châles, les mérinos, les flanelles, les mousselines de laine, etc. — L'unité de longueur, pour les fils de l. cardée, est la *livre de longueur* qui vaut 3600 mèt., et l'unité de poids le demi-kilogr. La livre se divise en quatre *quarts* et le quart en dix *sons*. D'après cela, une laine filée à quatre quarts a 3600 mèt. de longueur par demi-kilogr.; celle à six quarts, 5400 m.; celle à six quarts cinq sons, 5800 m.; et celle à vingt et un quarts, 18,900 m. Pour la l. filée peignée, le numéro indique combien il y a, par kilogr., de longueurs de 710 mèt., qui est la longueur de l'écheveau. Ainsi, par ex., on appelle fil n° 100 celui qui contient 100 fois 710 m., ou 71,000 m. par kilogramme.

IV. On évalue à 35 millions le nombre des bêtes à laine que possède actuellement la France, et à 91 millions de kilogr. environ les laines en suint que ces animaux fournissent annuellement. Cette production, qui se réduit de plus de moitié après le lavage, étant insuffisante pour alimenter nos manufactures, nous importons de 35 à 36 millions de kilogr. de laines étrangères en suint ou lavées. Les pays qui alimentent notre marché sont, outre l'Algérie, qui nous envoie plus de 3 millions et demi, l'Angleterre, 11 à 12 mill.; la Turquie, 6 mill.; l'Allemagne, 3 à 4 mill.; le Rio de la Plata, id.; l'Espagne, 3 mill. à 3 mill. et 1/2; et la Russie méridionale, plus d'un million.

LAINER. v. a. T. Techn. *L. du drap*, Lui faire subir l'opération du lainage. V. Drap. = Lainé, ée. part.

LAINERIE. s. f. collect. Toute sorte de tissus de laine. *La l. s'est bien vendue à Beaucaire.*

LAINEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de laine, qui est extrêmement fourni de laine; se dit Des moutons et des étoffes faites de laine. *Il y a des pays où les moutons sont plus l. qu'ailleurs. Une étoffe laineuse. Un drap bien l.* || * Qui a l'aspect et la mollesse de la laine. *Des cheveux laineux.* || T. Bot. Voy. Poil.

LAINIER. s. m. Ouvrier en laine. || Marchand qui vend des laines. Vieux.

LAÏQUE. adj. 2 g. [Plusieurs écrivent *Laïc* au masculin.] (lat. *laïcus*, du gr. λάος, peuple). Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux. *Une personne l. Un officier, un juge l.* || Qui est propre aux personnes laïques. *Condition l. Habit l. Puissance l. Tribunal l.* = *Laïque*, se dit subst., au masc., par opposit. à Ecclésiastique. *Les ecclésiastiques et les laïques.*

LAIS. s. m. (R. *laisser*). T. Jurispr. Ne s'emploie guère que dans cette loc., *Lais et relais*, Les portions de terre que les eaux, en se retirant, abandonnent sur leurs rives. Voy. Alluvion. || T. Eaux et forêts. Jeune baliveau de l'âge du bois qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il vienne en haute futaie.

LAISSE. s. f. Corde dont on se sert pour conduire un chien, ou pour mener plusieurs chiens attachés. *Une l. de crin. Mener un chien en l., le tenir en l. Des chiens de chasse qui vont en l.* — Par ext., *Une l. de lévriers*, Un couple de lévriers, qu'ils soient ou ne soient pas attachés. — Figur. et fam., *Mener quelqu'un en l.*, Le gouverner, lui faire faire tout ce qu'on veut. || Espèce de cordon de chapeau, fait de crin, de fil, de soie, etc.

LAISSÉES. s. f. pl. T. Vénerie. La fiente du loup et des autres bêtes noires.

LAISSER. v. a. (latin. *laxare*, lâcher). Quitter; se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit d'où l'on s'éloigne. *Il a laissé son fils à Paris. Il avait laissé sa voiture à Lyon. Je l'ai laissé seul chez lui. J'ai laissé votre père en bonne santé. Il a laissé sa famille dans le désespoir. L. une place de guerre en bon état.* — Au prop. et au fig., *L. quelqu'un loin de soi, loin derrière soi*, sign., Le devancer beaucoup. || Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. *Il a laissé ses enfants avec leur mère. Laissez-nous votre fils jusqu'à ce soir. Laissez ici votre sac d'argent.* — Oublier de prendre avec soi. *Il a laissé son portefeuille sur son bureau. J'ai laissé mon parapluie chez vous, dans ma chambre.* || Confier, mettre en dépôt. *Je vous laisse mes bijoux en garde. Il a laissé cent mille francs entre les mains de son notaire. L. une chose en dépôt.* — *L. une chose au soin, à la discrétion, à la prudence, etc., de quelqu'un*, La confier à ses soins, à sa discrétion, la remettre à sa prudence. On dit dans le même sens, *Je vous en laisse le soin, la conduite.* — *L. quelqu'un maître d'une chose*, Lui donner le pouvoir de la diriger, de l'administrer, d'en disposer à son gré. || Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre. *J'ai laissé votre lettre à son domestique. Il a laissé sa carte de visite chez le portier.* || Ne pas ôter, ne pas retirer d'un endroit ou de chez quelqu'un, une personne ou une chose que l'on peut en retirer. *Il laisse son enfant en nourrice. Il a laissé sa charrue dans les champs. Il a laissé sa bibliothèque à Paris.* || Ne pas ôter une personne ou une chose de la position où elle se trouve; Ne pas changer son état. *Laissez-moi auprès du feu. Laissez cela, n'y touchez point. Laissez ce livre dans la bibliothèque.* — Fig., *Laissez-moi dans mon heureuse pauvreté. L. quelqu'un en paix, en repos. Laissez-la tranquille.* — Absolument, *Laissez-moi. Laissez-moi donc. Laissez.* — *L. quelqu'un en son particulier*, Le laisser seul. *L. un champ en friche*, Ne pas le cultiver. *L. une chose à l'abandon*, N'en prendre aucun soin. *L. un ouvrage imparfait*, Ne pas l'achever. *L. une chose intacte*, Ne point l'endommager, ou N'en rien prendre. *L. un ouvrier sans ouvrage*, Ne pas lui fournir d'ouvrage. — Fig., *L. quelqu'un dans l'embarras, dans le péril, dans la misère*, Ne pas lui donner les conseils, les secours qu'on pourrait ou qu'on devrait lui donner. Famil., *L. quelqu'un dans la nasse*, L'abandonner dans une méchante affaire où on l'a engagé, et dont on se retire soi-même. *Laissez le monde comme il est*, Ne prétendez pas le réformer, accommodez-vous-en tel qu'il est. || Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire ce qu'on pourrait prendre, enlever, etc. *Les voleurs ne lui ont rien laissé que sa chemise. Les ennemis ont brûlé le village et n'ont laissé que l'église. Les brigands, après l'avoir longtemps menacé, lui laissèrent cependant la vie. Cet emploi ne me laisse pas un moment de loisir.* — *Ne l. que les quatre murailles*, Tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement. || Ne pas employer, négliger. *Il y a dans cet auteur plus à laisser qu'à prendre. Je laisse une infinité d'autres preuves, d'autres détails. Laissez de la marge. Laissez ce chemin et prenez l'autre.* — *Laissons cela*, Ne parlons plus de cela. — *L. un chemin, une maison, etc., à droite, sur la droite*, Prendre par la gauche, en sorte que le chemin, la maison soit sur la droite. On dit de même, dans un sens opposé, *L. un chemin à gauche, sur la gauche.* || Abandonner, renoncer à. *Cette rivière a laissé son ancien lit. Depuis l'invention de la poudre, on a laissé l'usage de certaines armes défensives. Il a laissé là son projet. Laissez là ces vains scrupules, ces vaines terreurs. On me laissa pour mort* (avec la conviction que j'étais mort), *mais je n'étais qu'évanoui.* Fam., *L. quelqu'un pour ce qu'il est*, Considérer, avec la plus complète indifférence, sa personne, ses actions, ses paroles; n'en prendre nul souci. — *L. là quelqu'un, quelque chose*, Rompre avec quelqu'un, discontinuer quelque chose. *Laissez là cette femme, elle vous perdra. Laissez là votre ouvrage, vous le reprendrez plus tard.* — T. Man. *L. la bride sur le cou à un cheval*, Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même. Fam., *L. la bride sur le cou à quelqu'un*, Le livrer à lui-même, à ses caprices, à ses volontés. — *Cette marchandise est à prendre ou à l.*, Il faut en donner le prix demandé, ou on ne l'aura pas. * Fig. et fam., *C'est à prendre ou à l.*, Il s'agit d'accepter, de consentir, ou bien de refuser; il n'y a pas de moyen terme. — *Il y a à prendre et à laisser dans ces marchandises*, Il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut savoir choisir. Fig., on dit, dans le même sens, *Il y a à prendre et à l. dans cette affaire, dans cette entreprise, dans ce que vous proposez.* — Famil., *Avoir le prendre et le l.*, Avoir le choix. Dans cette phrase, *Laisser* est pris substantiv. || Céder. *Je lui en laisse l'honneur, la gloire, le profit. Les ennemis furent contraints de nous l. le champ de bataille.* — *L. une chose à un certain prix, à bon compte*, Consentir à la vendre à un certain prix, etc. *Je vous laisse ce cheval pour mille francs. Il m'a laissé ce drap à douze francs le mètre.* — *L. le champ libre à quelqu'un*, Voy. Champ. || Transmettre à ses héritiers ou à des légataires, soit en vertu de la loi, soit par disposition testamentaire. *Il a laissé toute sa fortune à sa femme, à son ami. Il a laissé des legs à tous ses amis. Il laisse sa bibliothèque à sa ville natale.* — * Figur., *Il laissa à ses enfants l'exemple de toutes les vertus.* || Se dit D'une personne décédée, relativement aux personnes et aux choses qui, par l'effet de sa mort, cessent de lui appartenir ou d'avoir quelque autre rapport intime avec elle. *Il laisse une femme et trois enfants. Il laisse un grand nombre d'amis qui le regrettent. Il a laissé de grands biens. Il laisse plusieurs ouvrages manuscrits.* || Se dit, dans un sens anal., Du souvenir, de l'opinion, etc., qui reste de quelqu'un quand il est mort, ou seulement lorsqu'il a quitté le lieu où il était. *Il a laissé une bonne, une mauvaise réputation. Il a laissé la réputation d'un grand politique. Il laisse un nom honoré. Il a laissé de grands regrets partout où il a passé.* || *Laisser* se dit encore, soit au physiq., soit au moral, D'un effet qui reste sensible, qui persiste, après que la cause a cessé d'agir. *Les traces que ses pas avaient laissées. L. des vestiges. Cette liqueur laisse un bon, un mauvais goût à la bouche. Ce voyage m'a laissé d'agréables souvenirs. Sa conduite avait laissé quelques soupçons dans mon esprit. Sa maladie lui a laissé une incommodité fâcheuse.* || *Laisser* a quelquefois le sens de Perdre. *L. des poils, des plumes en quelque endroit*, se dit D'un animal, d'un oiseau dont il est resté des poils, etc., dans l'endroit par où il a passé. — Figur. et famil., *L. des plumes*, Faire quelque perte, et particulièrement une perte d'argent. *Il a laissé de ses plumes au jeu. Il a laissé quelques plumes dans ce procès.* — Figurément, *L. la vie*, et popul., *L. ses os, ses bottes dans quelque occasion*, Perdre la vie, mourir. = *Laisser*, suivi d'un infinitif, signif. Permettre, souffrir, ne pas empêcher. *Je l'ai laissé sortir. Je l'ai laissée reposer. Laissez jouer ces enfants. On a laissé aller ce prisonnier. J'ai laissé échapper les chiens. Se l. faire du tort. Se l. dire des injures.* || *L. faire, l. dire*, Ne se pas soucier, ne se pas mettre en peine de ce que fait ou dit quelqu'un. *Laissez-les dire. On n'a qu'à le l. faire.* — Fam., *Je me suis laissé dire telle chose*, J'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi. || *L. voir*, Montrer, découvrir. *Cette percée laisse voir une vaste plaine.* — Fig., *L. voir sa pensée*, Parler, agir de manière à faire deviner sa pensée. || *L. tomber*, Lâcher, ne pas retenir. *L. tomber ce qu'on a dans la main.* || Famil., *L. tout traîner*, Ne mettre rien à sa place. || Fam., *L. tout aller sous soi*, se dit D'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments. — Fig. et fam., *L. tout aller*, Négliger entièrement ses affaires. || Subst., *Avoir du l. aller*, Avoir dans sa personne, dans son langage, dans ses manières, une sorte de négligence. *Vous avez trop de bienveillance dans le caractère, trop de l. aller avec vos inférieurs. Cette* *femme a de la simplicité sans négligence, un l. aller qui ne va pas jusqu'à l'abandon.* — * Fig., se dit Des œuvres de l'esprit. *Il y a dans cet ouvrage un l. aller qui ne déplaît pas.* || T. Chasse. *L. courre*, V. Courre. = *Laisser à*, suivi d'un v. à l'inf., est usité dans quelques phrases où sa signification dépend du verbe qu'il régit. *Je vous laisse à penser ce qui m'arrivera; Je vous laisse à penser s'il profita de l'occasion, etc.*, C'est à vous à penser, c'est à vous à juger, etc. — *L. beaucoup à penser*, se dit D'une personne qui s'exprime d'un air de mystère ou de finesse. On dit à peu près dans le même sens, *Cela laisse beaucoup à penser*, Cela donne matière à bien des réflexions. || *L. quelque chose à dire, à faire*, ou *L. beaucoup à dire, à faire*, Ne pas épuiser une matière. On dit, dans le sens contraire, *Ne rien l. à dire, à faire.* || *L. à désirer*, N'être pas entièrement satisfaisant. *Cet ouvrage a du mérite, cependant il laisse beaucoup à désirer.* = *Ne pas l. de, Ne pas l. que de*, Ne pas cesser, ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer de. *Il ne faut pas l. d'aller votre chemin. Malgré les remontrances de son père, il ne laissa pas que de fréquenter de mauvaises compagnies.* Dans des sens analogues, on dit : *Il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme. Il ne laisse pas que de gagner beaucoup à ce marché. Cette proposition ne laisse pas d'être vraie, que d'être vraie. Cela ne laisse pas d'être embarrassant, que d'être embarrassant. Etc.* || Famil., on dit aussi, *Laissez que*, pour Permettez, souffrez que. *Laissez que je vous réponde.* = se Laisser. v. pr. Suivi d'un verbe à l'infinitif, il implique toujours une signification de non-résistance. Mais, grammaticalement, il faut distinguer si le v. qui suit est neutre ou actif, le pron. pers. étant régi, dans le premier cas, par le v. *laisser*, et, dans le second, par le v. actif. || 1° Avec un v. neutre. *Se l. choir. Ces enfants se sont laissés tomber. Elle s'est laissée mourir il y a trois mois. Se l. mourir de faim.* — *Se l. aller à la joie, à la douleur, au désespoir*, S'abandonner à la joie, etc. Absol., *Tenez bon, ne vous laissez pas aller*, Soyez ferme, ne cédez pas. Fam., *Cette jeune fille s'est laissée aller*, Elle a cédé à la séduction. || 2° Avec un v. actif. *Se l. tromper. Elle s'est laissé séduire. Ils se sont laissé injurier sans répondre un mot. Se l. battre. Se l. vaincre. Se l. corrompre. Se l. pénétrer. Se l. dominer, gouverner, conduire.* Famil., *Se l. mener par le nez.* —Famil., *Se l. battre*, signifie quelquefois simplement, Être battu. —Fig. et famil., *Ce livre se laisse lire*, On le lit sans ennui. *Cela se laisse manger*, Cela se mange sans dégoût. = Laissé, ée. part.

LAIT. s. m. (lat. *lac, lactis*). Liquide blanc, opaque, et d'une saveur douce qui se forme dans les mamelles de la femme pour la nourriture de son enfant, et dans celles des mammifères femelles pour la nourriture de leurs petits. *Ma mère voulut me nourrir de son l. Nous avons été nourris d'un même l. Cette nourrice a perdu son l. Se mettre au l. Il ne vit que de l.* —*Jeune l.*, Lait d'une femme accouchée depuis peu. *L. d'un an*, Lait d'une femme accouchée depuis un an. *Vieux l.*, Lait d'une femme accouchée depuis longtemps. *Fièvre de l.*, V. Fièvre. *Frères de l.*, V. Frère. — *Vache à l.*, Vache dont le lait est employé pour les besoins de l'homme. *Veau de l., cochon de l.*, Veau, cochon qui tette encore ou qu'on ne nourrit que de lait. —*Dents de l.*, V. Dent.

Enc. — I. Le *Lait* est un liquide d'un blanc opalin, plus ou moins opaque, d'une saveur douce, sucrée et fort agréable. Le l. de femme est toujours alcalin, celui des herbivores l'est ordinairement, et celui des carnivores est acide. Sa densité varie chez les divers animaux, et aussi chez le même animal, suivant les conditions de l'alimentation, l'état de santé, etc.: elle est comprise entre les nombres 1,020 et 1,045. Vu au microscope, le l. se présente sous la forme d'un liquide presque transparent dans lequel sont suspendues d'innombrables gouttelettes graisseuses ou butyreuses, dont la grosseur varie ordinairement entre 271 et 406 cent-millièmes de millim. C'est une opinion assez généralement acceptée, que les globules graisseux sont enveloppés d'une membrane particulière, laquelle serait de nature caséeuse. Néanmoins plusieurs micrographes, entre autres Ch. Robin, leur refusent toute membrane enveloppante. Quoi qu'il en soit, c'est à la présence de ces globules en suspension que le l. doit son opacité. Indépendamment de cette matière butyreuse, le l. renferme divers matériaux qui en font l'aliment le plus complet que l'on connaisse; et cela était nécessaire, car le l. étant la seule nourriture des jeunes mammifères, il faut qu'ils y trouvent *tous les éléments nécessaires* à l'entretien et au développement de l'organisme. Ainsi, le l. renferme encore une matière azotée, la *Caséine* ou *Caséum*, dont nous avons déjà parlé. Quant à l'eau, qui constitue environ 88 p. 100 de la masse totale du l., elle tient encore en dissolution ou en suspension une matière sucrée que l'on nomme *Sucre de lait* ou *Lactine*, et plusieurs sels, savoir : des phosphates à base de chaux, de soude, de magnésie et de fer, des chlorures à base de potasse et de soude, et du carbonate de soude. Le tableau suivant montre dans quelles proportions ces différents principes entrent dans le lait :

	Vache.	Chèvre.	Anesse.	Femme.	Chienne.
Eau.	87,4	82,0	90,5	88,6	66,3
Beurre	4,0	4,5	1,4	2,6	14,8
Lactine et sels solubles. .	5,0	4,5	6,4	4,9	2,9
Caséine et sels insolubles.	3,6	9,0	1,7	3,9	16,0

Abandonné à lui-même dans un lieu frais, le l. se sépare peu à peu en deux couches distinctes : la première, qu'on nomme *Crème*, surnage. La crème est essentiellement formée par les globules butyreux; sa séparation est due à la différence de densité qui existe entre la matière grasse et le liquide qui lui sert de véhicule. C'est cette même substance grasse qui, séparée du lait par le battage, constitue le *Beurre*. Le l. débarrassé de sa crème est appelé dans les campagnes *Lait de beurre*. Conservé plus longtemps, le l. ne tarde pas à devenir fortement acide et à donner un coagulum plus ou moins abondant, qu'on nomme vulgairement *Caillé*, et qui sert à faire le fromage : c'est la *Caséine* ou *Caséum*. Lorsque cette précipitation a lieu, on dit que le lait est *tourné*. La partie liquide qui reste alors constitue le *Sérum du l.* ou *petit-lait*. La séparation de la caséine est due à la production spontanée dans le l., sous l'influence de l'air, d'une certaine quantité d'*acide lactique*, qui réagit sur la caséine et la précipite. On peut retarder cette précipitation en ajoutant au l. une petite quantité de carbonate de soude, comme le font les laitiers pendant les grandes chaleurs. On peut de même déterminer très-promptement la formation du caillé en versant dans le l. quelques gouttes d'un acide quelconque ; mais aucun corps n'agit sur ce liquide d'une manière aussi remarquable que la présure. En effet, une seule partie de cette substance suffit pour coaguler 3000 parties de l. — Le l. frais ne se coagule pas par l'ébullition, mais sa surface se couvre de pellicules blanches d'une matière albuminoïde qui renferment des globules graisseux emprisonnés. Au moment où le l. arrive à l'ébullition, ces pellicules s'opposent au dégagement de la vapeur d'eau. Celle-ci les boursoufle, les fait monter au-dessus du vase, et, si l'on ne se hâte de retirer le l. du feu, elle le précipite hors du vase.

II. *Les proportions des principes constituants* du l. varient, ainsi que nous l'avons vu, pour chaque espèce de mammifère : il en est de même de ses qualités physiques. On observe aussi, chez une même espèce, de grandes différences dans le l., selon l'état de l'organisme et selon les circonstances extérieures. — Le *L. de Femme* a une saveur douce et sucrée, car il est fort riche en sucre de lait, mais il contient très-peu de caséine. Les divers aliments influent sensiblement sur ses propriétés. Ainsi, par ex., les plantes alliacées et les crucifères lui communiquent leur odeur et leur saveur. Cependant la nature des aliments influe encore davantage sur l'abondance de la *sécrétion lactée*. En général, on admet qu'une nourrice bien portante donne dans les 24 heures, par les deux mamelles, 1300 grammes de l., c.-à-d. 22 gr. par kilog. du poids de son corps. V. Allaitement. —Le bon *L. de Vache* doit contenir, en moyenne, 3,8 pour 100 de beurre, 3,6 de caséum, 5 à 6 de lactine et de sels, en tout 12 à 14 p. 100 de matières solides; cependant cette composition est variable, surtout en ce qui concerne la proportion de la crème. Il ne doit être ni trop épais, ni trop clair. Sa densité normale est de 1,03 à 1,04; mais il ne faut pas oublier qu'elle augmente lorsque le l. a été écrémé. Pour ce qui est de la couleur, le l. doit être d'un blanc mat. Il faut se méfier de la teinte jaune qui est ordinairement un indice d'adultération, et de la teinte bleuâtre qui dénote une addition d'eau assez considérable, ou quelquefois une altération morbide particulière. Une vache fournit en moyenne 6 kilog. de l. dans l'espace de 24 heures : c'est donc seulement 10 gr. et demi par kilog. de son propre poids.—Le *L. de Brebis* est gras au toucher et possède une tout autre saveur. Le beurre qu'on en retire est abondant, mais n'a jamais une consistance bien solide. En outre, il rancit en peu de temps, si l'on n'a pas pris la précaution de le laver à plusieurs reprises. Ce l. donne aussi un caséum gras et visqueux, et non ferme et gélatineux comme celui de Vache. — Le *L. de Chèvre* est plus dense que le l. de Vache, mais moins gras que celui de brebis. Sa saveur est fort agréable. Il produit une crème d'un blanc mat, et un beurre ferme, d'une saveur douce et qui se conserve longtemps. Le caillé est aussi d'une bonne consistance et très-abondant. — Le *L. d'Anesse* a beaucoup d'analogie avec le l. de femme. Il est très-sucré, surtout lorsque l'animal est nourri d'herbes *succulentes*; mais il renferme très-peu de caséum et de beurre, et ces principes ne s'en séparent pas facilement. Le premier forme un coagulum sans consistance, et le second est mou, fade et blanc. Ce l. est de très-facile digestion. Il est fort usité comme médicament dans les cas de maladies de poitrine. — Le *L. de Jument* n'est guère employé comme aliment que chez les peuplades errantes qui habitent l'Asie centrale. Chaud, il se prend comme médicament. Le l. de cavale est moins séreux que celui d'ânesse, mais pas aussi riche en principes solides que celui des Ruminants. Les Tartares le soumettent à la fermentation et en préparent une liqueur enivrante qu'ils nomment *Koumiss* et dont ils sont très-friands. Le *L. de Renne* et celui de *Chamelle* servent aussi d'aliment pour l'homme, le premier en Laponie et dans l'Asie septentrionale, le second dans l'Arabie et dans les déserts de l'Afrique septentrionale.

III. Nous avons parlé ailleurs des moyens de conserver le l. (v. Conserve); nous terminerons en disant quelques mots sur ses falsifications. « On a, dit un chimiste distingué, Ar.-Mangin, *fort exagéré* l'histoire des falsifications du l. En réalité, les seules qui se pratiquent, il est vrai qu'elles se pratiquent universellement et sur une grande échelle, consistent à écrémer le l., et à l'étendre d'une certaine quantité d'eau. Il est arrivé et il arrive encore quelquefois que, pour rendre au l. ainsi étendu l'opacité et l'aspect du l. normal, on y ajoute des substances propres à l'épaissir ou à lui donner une légère teinte jaunâtre, telles que du sucre, de la farine, de l'amidon, du caramel, etc. Néanmoins ces fraudes sont plus rares qu'on ne l'a prétendu. La véritable falsification du l. consiste donc, nous le répétons, dans la soustraction de tout ou partie de sa crème, et dans l'addition d'une plus ou moins grande quantité d'eau. » On a imaginé, pour constater cette falsification, plusieurs instruments. Le *Crémomètre* de Dinocourt et Quévenne consiste tout simplement en une éprouvette graduée dans laquelle on verse le l. à essayer. Après 24 heures de repos, l'épaisseur de la couche de crème montée à la surface indique la richesse du l. Le bon l. ne doit pas marquer moins de 10 degrés. Le *Galactomètre* de Chevalier, Dinocourt et O. Henry, est un aréomètre ayant sur sa tige deux échelles, l'une pour le l. écrémé, l'autre pour le l. non écrémé : en général, le l. pur non écrémé marque de 105° à 115° à cet instrument. Le *Lactodensimètre* de Quévenne est encore un aréomètre ; mais il indique simplement la densité du l. comparée à celle de l'eau. Le l. pur doit marquer, au lactodensimètre, 30° lorsqu'il n'est pas écrémé, et 33° lorsqu'il est écrémé. Ces derniers instruments ne donnant que la densité du l., ne fournissent pas une indication suffisante, car, après avoir diminué la densité de ce liquide en y ajoutant de l'eau, on peut lui restituer sa densité normale, en y faisant dissoudre du sucre ou un sel quelconque. Pour juger de la qualité réelle du l., il faut donc, en général, avoir recours successivement à l'un de ces deux aréomètres, puis au crémomètre. Le *Galactoscope* du D^{r} Donné est un appareil fondé sur ce fait, que le l. présente une opacité proportionnelle à l'abondance des globules butyreux qu'il tient en suspension. On peut encore essayer le l., soit à l'aide du polarimètre des docteurs Vernois et Becquerel, qui sert à doser la quantité de sucre contenue dans ce liquide, soit en déterminant, comme l'a proposé le D^{r} Poggiale, la proportion du sucre par la quantité de sel de cuivre que ce sucre est capable de réduire. Mais ces procédés tout scientifiques ne sauraient être à l'usage du commerce.

IV. Par analogie, on a étendu le nom de *lait* à divers liquides naturels et à certaines préparations qui offrent quelque ressemblance avec le lait véritable. — *L. d'amandes*, V. Émulsion.— *L. de chaux*, V. Chaux. — *L. de poule*, V. Émulsion. — *L. de soufre*. Liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide. — *L. végétal*. On appelle ainsi la liqueur blanche ou jaune et émulsive que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les Papavéracées, les Campanulacées, les Chicoracées, la plupart des Euphorbes, etc. Quelques-uns de ces sucs, par ex., celui du *Tabernæmontana utilis* (Apocynées) et du *Brosimum galactodendron* (Artocarpées), peuvent servir d'aliment.—*L. virginal*. C'est un cosmétique qui se prépare en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que l'eau soit parfaitement blanche. Cette préparation a l'inconvénient de dessécher la peau et d'y laisser un enduit résineux.

LAITAGE. s. m. coll. Se dit Du lait et des choses qui se font avec le lait, comme crème, beurre, fromage.

LAITANCE ou **LAITE.** s. f. (R., *lait*). Substance blanchâtre, opaque, qui ressemble à du lait caillé, et qui n'est autre chose que l'organe de la reproduction dans les poissons mâles. *La l.; la laite d'un hareng. Manger des laitances d'alose.*

LAITÉ, ÉE. adj. Se dit Des poissons mâles lorsque la laitance est développée. *Hareng laité. Carpe laitée.* || Figur. et proverb., on dit D'un homme faible et sans vigueur : *C'est une poule laitée.*

LAITERIE. s. f. Lieu où l'on serre le lait des vaches, des chèvres, des brebis ; où l'on fait la crème, le beurre, les fromages, etc.

LAITERON. s. m. T. Bot. Voy. Composées.

LAITEUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect ou la couleur du lait. *Liquide l. Suc l. Verre l.* — *Opale laiteuse*, Dont la couleur blanche est trouble. || *Plantes laiteuses*, Qui produisent un suc ayant l'aspect du lait. || * T. Méd. anc. On donnait autrefois et le vulgaire donne encore aujourd'hui le nom de *Maladies laiteuses*, aux affections qui surviennent à la suite des couches, parce qu'on les supposait produites par la métastase du lait *Abcès l.*, Voy. Abcès.

LAITIER. s. m. T. Technol. Voy. Fer.

LAITIÈRE. s. f. Femme qui fait métier de vendre du lait. = Laitière. adj. fém. *Vache l.*, Vache à lait. || Substant., *C'est une bonne l.*, se dit D'une vache qui donne beaucoup de lait.

LAITON. s. m. Voy. Cuivre.

LAITUE. s. f. (lat. *lactuca*). T. Botan.

Enc. — Le g. *Laitue*, qui appartient à la famille des Composées, tribu des Chicoracées, se compose de plantes herbacées, remarquables par l'abondance de leur suc laiteux, à feuilles le plus souvent glabres, à capitules ordinairement nombreux et réunis en panicule, à fleurs jaunes, bleues ou purpurines. Les variétés de Laitues cultivées dans nos jardins comme plantes potagères dépassent 150, qui toutes sont rapportées à 4 races principales : 1° La *L. laciniée* (*Lactuca laciniata*), qui doit son nom à ses feuilles inférieures pinnatifides, presque laciniées, tandis que les supérieures sont roncinées, est appelée communément *L. épinard*. Elle repousse quand on l'a coupée, et constitue le type des variétés appelées par les jardiniers *Laitues à couper*. 2° La *L. crépue* (*L. crispa*), aux feuilles sinuées, crénelées, ondulées et crépues, est également connue sous le nom de *L. frisée*. 3° La *L. pommée* (*L. capitata*), à feuilles radicales concaves, bullées, presque arrondies, présente un grand nombre de variétés qu'on distingue en Laitues de printemps et Laitues d'été. 4° La *L. cultivée* (*L. sativa*), aux feuilles dressées, oblongues, peu ou pas concaves, fournit à nos jardins la nombreuse catégorie des *Laitues romaines* ou des *Chicons*. — Abandonnées à elles-mêmes, les Laitues sont dures et ont une saveur amère et désagréable. Mais grâce à la rapidité de développement que détermine en elles une culture intelligente, grâce à l'étiolement plus ou moins complet de leurs feuilles, qu'on obtient en les liant, on adoucit leur saveur, on attendrit leur tissu et l'on augmente considérablement leur volume. Ces plantes constituent alors un aliment sain, de digestion facile, rafraîchissant et quelquefois légèrement laxatif. Quand leur tige monte pour la floraison, elles cessent d'être comestibles; mais alors elles présentent un nouvel intérêt comme plantes médicinales. En effet, elles contiennent une quantité considérable d'un suc blanc laiteux, qui coule abondamment par les moindres blessures. C'est à ce suc épaissi que l'on donne les noms de *Lactucarium* et de *Thridace*. On l'appelle *lactucarium* quand il est recueilli par incision de la plante, et *thridace* quand on l'obtient par expression. On prépare encore une *Eau distillée de l.*, qui entre dans la composition de diverses potions calmantes. Enfin, des graines de la l. on retire, par expression, une huile très-bonne à manger. Après avoir parlé des espèces alimentaires, nous mentionnerons encore la *L. vivace* (*L. perennis*) et la *L. vireuse* (*L. virosa*). La première se mange dans quelques parties de la France, où elle croît spontanément. La seconde est surtout remarquable par son odeur forte, analogue à celle des Solanées, et par les *propriétés narcotiques* que son suc possède à un haut degré. Aussi le substitue-t-on fréquemment à l'opium. Orfila a constaté que 8 gr. d'extrait de L. vireuse administrés à un chien le font toujours périr.

LAIZE. s. f. T. Manufacture. La largeur d'une étoffe entre les deux lisières. ‖ La différence ordinairement légère, en plus ou en moins, de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. *La grande l.* est la différence en plus; *La petite l.* est celle en moins.

LAMA. s. m. ***LAMAÏSME.** s. m. V. BOUDDHISME.

LAMA. s. m. (esp. *llama*). T. Mamm.

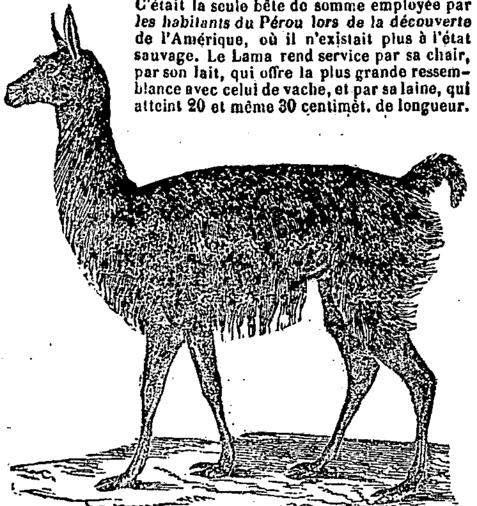

Enc. — Les *Lamas* sont les Chameaux du nouveau monde, mais ils sont plus sveltes, plus petits, moins forts que ces derniers, et s'en distinguent surtout par l'absence de bosse sur le dos, et par la séparation complète des doigts, disposition qui leur permet de gravir les rochers avec la même facilité que les Chèvres. Bien que le nombre des espèces que renferme le g. *Lama* ne soit pas encore fixé d'une manière certaine, on en reconnaît communément trois espèces : le *Huanaco*, l'*Alpaca* et la *Vigogne*. — Le *Huanaco* ou *Lama* proprement dit (*Camelus llacma*) [Fig. ci-dessous] est de la taille du Cerf. Son pelage est châtain et de nature laineuse, sa tête petite et bien placée, et il porte des callosités aux genoux, au sternum et au carpe. C'était la seule bête de somme employée par les habitants du Pérou lors de la découverte de l'Amérique, où il n'existait plus à l'état sauvage. Le Lama rend service par sa chair, par son lait, qui offre la plus grande ressemblance avec celui de vache, et par sa laine, qui atteint 20 et même 30 centimèt. de longueur. Enfin, les habitants de l'Amérique du Sud l'emploient encore comme bête de somme, particulièrement dans les sentiers escarpés des Cordillères, où la sûreté de son pied le rend très-propre à cet usage. Toutefois la charge qu'il peut porter ne dépasse pas 75 kilogr. — L'*Alpaca* (*Cam. paco*) n'a que 1 mèt. de hauteur sur 1 mèt. 16 de longueur. Il manque de callosités; mais il est surtout caractérisé par l'abondance et la longueur des poils laineux qui couvrent son corps, et qui, pour la finesse et l'élasticité, ne le cèdent guère qu'à la plus belle laine des Chèvres du Thibet. D'après les mesures du prof. Doyère, la laine de l'Alpaca n'a que 21 à 28 millièmes de millim. de diamètre. — La *Vigogne* (*Cam. vicugna*) a simplement la taille d'une Brebis, mais elle ressemble au Lama, bien que ses formes soient plus sveltes et plus élégantes. La plus grande partie du corps est d'un brun vineux, le reste de couleur isabelle. Sa riche toison, qui sous la poitrine a jusqu'à 8 centimètres de longueur, surpasse en finesse et en moelleux toutes les laines connues. Elle habite par troupes les régions des neiges perpétuelles de la chaîne des Andes, au Pérou et au Chili, où on lui fait une chasse active. Sa laine fait depuis un certain nombre d'années l'objet d'un commerce assez considérable, et sert à la fabrication d'étoffes précieuses. Le Lama et l'Alpaca produisent très-bien ensemble, et, phénomène singulier, ces métis sont féconds. Il en est de même des métis qui résultent du croisement de l'Alpaca avec la Vigogne. — La naturalisation de ces trois animaux en France serait une précieuse conquête. Elle a été réclamée depuis longtemps par la science et par l'industrie. Il est incontestable que le Lama et l'Alpaca peuvent s'accommoder de notre climat, puisqu'ils vivent et se reproduisent au Jardin des plantes de Paris, ainsi qu'en Angleterre et en Hollande. Il ne paraît pas douteux non plus que la Vigogne ne puisse vivre dans les parties élevées des Alpes et des Pyrénées.

LAMANAGE. s. m. T. Marine. La profession ou Le travail du Lamaneur. *Il entend bien le l. Frais de l.*

LAMANEUR. s. et adj. m. (celtiq. *loman*, guide). *Pilote l.*, ou simpl., *Lamaneur*, Pilote commissionné et attaché à un port, qui se charge de conduire les bâtiments étrangers à leur entrée et à leur sortie.

LAMANTIN ou **LAMENTIN.** s. m. Voy. CÉTACÉS.

***LAMBDOÏDE.** adj. 2 g. (gr. εἶδος, ressemblance). Qui a la forme de la lettre grecque appelée lambda (Λ). *Suture l.*, Voy. CRÂNE.

LAMBEAU. s. m. (lat. *lamberare*, déchirer). Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. *Son habit est tout en lambeaux, s'en va en lambeaux, par lambeaux. Mettre en lambeaux.* — Par extens., *Sa chair tombait en lambeaux, par lambeaux.* ‖ Figur., Partie détachée, fragment, débris. *Il a arraché un l. de cette succession. Je n'ai pu retenir que quelques lambeaux de son discours.* ‖ T. Vén. Peau velue du bois d'un cerf, que l'animal dépouille à certaine époque de l'année.

LAMBEL. s. m. T. Blason. Voy. BRISURE.

LAMBIN, INE. s. et adj. (*Lambin*, nom prop.) Celui, celle qui agit habituellement avec lenteur. *C'est un l., une lambine. Je ne connais pas d'ouvrier plus l.* Fam.

***LAMBINER.** v. n. Agir, faire quelque chose lentement. *Il ne fait que l.* Fam.

LAMBOURDE. s. f. T. Techn. Voy. CHARPENTERIE. ‖ *T. Hortic. Petite branche à fruits, dont les yeux sont gros et rapprochés. ‖ T. Maçonnerie. Sorte de pierre calcaire tendre. *L. d'Arcueil.*

***LAMBRE.** s. m. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

LAMBREQUINS. s. m. pl. (lat. *ambrices*, lattes). T. Archit. Découpures soit d'étoffe, soit de bois ou de tôle, imitant le coutil, qui couronnent un pavillon, une tente, un store, etc.

Enc. — Les *Lambrequins* constituent un des ornements extérieurs de l'écu. Ils ont généralement la forme de bandes d'étoffe découpées de mille manières, qui entourent le casque et descendent de chaque côté de l'écu. Les uns font dériver ce terme d'une sorte de vêtement dont les chevaliers recouvraient leur heaume pour le mettre à l'abri de la poussière et de la pluie. Les autres, au contraire, y voient les rubans dont les dames ornaient le heaume des vainqueurs dans les tournois. Quoi qu'il en soit, les lamb. ont toujours affecté des formes très-variées, dont quelques-unes ont reçu des noms particuliers. On les appelle *Volets* ou *Achements*, quand ils ressemblent à de légères lanières qui flottent au vent; *Capelines*, quand ils sont faits comme de petites capes; *Mantelets* ou *Camails*, quand ils sont larges, courts et ressemblent à de petits manteaux; *Feuillages*, *Acanthes*, *Panaches* ou *Pennaches*, quand ils simulent des branches d'arbre chargées de feuillages ou des bouquets de longues plumes. (La Fig. ci-dessus représente l'écu de Christophe Colomb, et les lamb. qui l'accompagnent.) Suivant les règles de l'art héraldique, le fond des lamb. doit être du champ de l'écu, et leur bordure des autres émaux; mais ces prescriptions sont fréquemment violées.

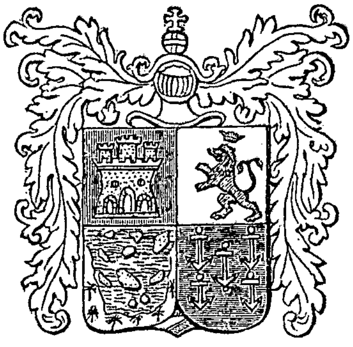

LAMBRIS. s. m. (gr. λαμπρὸς, brillant?). Revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. *L. de stuc, de marbre. Ce l. est peint en blanc, avec des moulures dorées. Les panneaux d'un l.* — *L. d'appui*, Lambris haut de 65 centim. à 1 mètre qui règne autour d'une pièce. *L. de revêtement*, Celui qui revêt toute la muraille d'un appartement. *L. peint*, Imitation d'un lambris par le moyen de la peinture. ‖ Revêtement de menuiserie appliqué aux solives d'une salle, d'une chambre, etc., et où l'on forme quelquefois des caissons. On dit dans le même sens, *L. de plafond.* — Poétiq., se dit pour désigner Une habitation riche, magnifique. *Le bonheur se trouve rarement sous des l. dorés. Le céleste*, ou *les célestes l.*, Le ciel. ‖ Enduit de plâtre fait au dedans d'un grenier, d'un galetas, sur des lattes jointives clouées aux chevrons.

LAMBRISSAGE. s. m. Ouvrage du menuisier ou du peintre en bâtiments, qui a lambrissé.

LAMBRISSER. v. a. Revêtir de lambris. *L. de bois les murs d'un cabinet. Faire l. un plafond.* = LAMBRISSÉ, ÉE. p. ‖ *Chambre lambrissée*, Chambre sous le toit, dont l'intérieur est revêtu d'un enduit de plâtre.

LAMBRUCHE, LAMBRUSQUE ou ***LAMBROUSQUE.** s. f. (lat. *labrusca*). T. Bot. Voy. VIGNE.

LAME. s. f. (lat. *lamina*). Morceau de métal plat, de peu d'épaisseur, et ordinairement plus long que large. *L. de fer, de cuivre, d'argent, d'or.* — Au plur., se dit De l'or ou de l'argent battu ou laminé, qu'on fait entrer dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, etc., pour les rendre plus riches et plus brillantes. *Mousseline brodée de lames d'or. Une robe couverte de lames d'argent.* ‖ Le fer d'une épée, d'un sabre, ainsi que de différentes armes et de beaucoup d'outils propres à couper, tailler, percer, etc. *L. damasquinée. L. à deux tranchants. L. de Tolède, de Damas. L. de poignard, de baïonnette. L. de couteau, de canif, de serpette, de lancette.* ‖ Par analog., *Couteau à l. d'or, d'argent.* — Fig. et fam., *C'est une bonne l.*, se dit D'un homme qui manie bien l'épée. *C'est une fine l.* C'est une femme fine et rusée. Prov., *La lame use le fourreau*, se dit Des personnes en qui une grande activité d'âme ou d'esprit nuit à la santé. ‖ T. Hist. nat. Se dit Des parties minces et plates, des espèces de feuillets qui garnissent ou qui composent certaines productions naturelles. *Cette pierre peut aisément se diviser en lames. La face du chapeau des agarics offre des lames rayonnantes.* ‖ T. Mar. Vague plus ou moins élevée que le vent produit, augmente et entretient sur une mer dont il agite la surface. *Il vint une lame qui couvrit le vaisseau.* — *Lames courtes*, Celles qui se succèdent vivement, sont clapoteuses, et se brisent souvent les unes sur les autres. *Lames longues*, Celles qui viennent de loin et se succèdent à des distances égales sans se briser. *La l. vient du devant, de l'arrière*, Le vent pousse la vague contre l'avant, contre l'arrière du vaisseau.

LAMÉ, ÉE. adj. Se dit des Étoffes enrichies de lames d'or ou d'argent. *Étoffe lamée d'or, d'argent. Elle portait une robe lamée.*

***LAMELLAIRE.** adj. 2 g. Syn. de *Lamelleux*.

***LAMELLE.** s. f. dimin. Petite lame; se dit dans la première et dans la troisième acception du mot *Lame*.

LAMELLÉ, ÉE, et plus souv. **LAMELLEUX, EUSE.** adj. [On fait sentir les deux L.] T. Hist. nat. Qui est garni de lames ou feuillets, ou Qui se laisse diviser en lames, en feuilles. *L'ardoise est une pierre lamelleuse. Le chapeau de ce champignon est l. en dessous. Le hanneton a les antennes lamellées.*

***LAMELLIBRANCHES.** s. m. plur. T. Zool. Nom donné par Blainville aux Mollusques acéphales, parce que leurs branchies, placées par paires entre le corps et le manteau, sont étalées sous forme de lamelles.

***LAMELLICORNES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — La famille d'insectes désignés sous ce nom par Latreille appartient à l'ordre des *Coléoptères pentamères*. Les Coléoptères qui la composent sont caractérisés par leurs antennes insérées dans une fossette profonde sous les bords latéraux de la tête, toujours courtes, ordinairement composées de 9 ou 10 articles, et constamment terminées par une massue formée des 3 derniers articles, qui sont lamelleux, et tantôt disposés en éventail ou comme les feuillets d'un livre, tantôt contournés et s'emboîtant concentriquement, le premier ou l'inférieur de cette massue ayant alors la forme d'un demi-entonnoir et recevant les autres, tantôt rangés perpendiculairement à l'axe et représentant une sorte de peigne. Le corps des Lam. est généralement ovoïde et épais; le côté extérieur des jambes antérieures est denté, et les articles des tarses, à l'exception de quelques mâles, sont entiers et sans brosses ni pelotes en dessous. L'extrémité antérieure de la tête s'avance ou se dilate le plus souvent en manière de chaperon. Les mandibules de plusieurs sont membraneuses, caractère qu'on n'observe dans aucun autre Coléoptère. Tous ont des ailes et la démarche lourde. Souvent les mâles diffèrent des femelles, soit par des élévations en forme de cornes ou de tubercules du corselet ou de la tête, soit par la grandeur de leurs mandibules. Les larves ont le corps long, presque demi-cylindrique, mou, souvent ridé, blanchâtre, divisé en 12 anneaux, avec la tête écailleuse, armée de fortes mandibules, et 6 pieds écailleux. — La fam. des Lam. est considérable; elle se compose, en effet, d'environ 400 genres et près de 5000 espèces. Ces insectes sont en outre remarquables sous le rapport de leur taille, de la variété des formes du corselet et de la tête, et souvent aussi par l'éclat de leurs couleurs métalliques. Latreille partage les Lam. en deux sections, les *Scarabéides* et les *Lucanides* : c'est sous ces deux noms que nous signalerons les principales espèces de cette grande famille.

*** LAMELLIROSTRES.** s. m. pl. T. Ornithol. Voy. Palmipèdes.

LAMENTABLE. adj. 2 g. Déplorable, qui mérite d'être pleuré. *Une mort l. Un accident l. Un sort l.* ‖ Qui excite la pitié. *Un discours l. Un ton de voix l. Une histoire l. Des cris lamentables.*

Syn.— *Pitoyable.* — Ce qui est *lamentable* émeut jusqu'à arracher des plaintes et des cris ; ce qui est *pitoyable* est simplement digne de pitié. Une chose *lamentable* fait toujours sur l'esprit une forte et douloureuse impression. Une chose *pitoyable* inspire un sentiment pénible, où parfois même il entre une certaine nuance de dégoût et de mépris. C'est ainsi qu'on dit d'un homme accablé d'infirmités corporelles de tout genre : il est dans un *pitoyable* état.

LAMENTABLEMENT. adv. D'un ton lamentable.

LAMENTATION. s. f. Plainte accompagnée de gémissements et de cris, ou de l'expression d'une grande douleur, d'un vif regret. *On n'entendit que lamentations. Après une longue l. Il fait d'éternelles lamentations sur la perte de son procès.* ‖ *Les lamentations de Jérémie*, Sorte de poëmes que ce prophète a faits sur la ruine de Jérusalem.

Syn. — *Plainte.*—La *lamentation* est une plainte forte, continue, une grande démonstration de douleur. La *plainte* s'exprime par le discours ; les gémissements accompagnent la *lamentation*. On se *lamente* dans la douleur ; on se *plaint* du malheur. L'homme qui se *plaint* demande justice ; celui qui se *lamente* implore la pitié.

LAMENTER. v. a. (lat. *lamentare*). Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements. *L. la mort de ses parents, la ruine de sa patrie. L. son malheur.* Dans le sens actif, il n'est guère usité qu'en poésie. = Lamenter. v. n. *Vous avez beau pleurer et l.* Peu usité. = se Lamenter. v. pron. Se plaindre avec bruit. *Les femmes pleuraient et se lamentaient. Vous vous lamentez en vain. Il se lamente sans cesse sur la perte de son emploi.* = Lamenté, ée. part.

LAMENTIN ou **LAMANTIN.** s. m. Voy. Cétacés.

*** LAMIACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Syn. de *Labiées.*

*** LAMIAIRES.** s. m. pl. Voy. Longicornes.

LAMIE. s. f. (lat. *lamia*). Être fabuleux qui passait chez les anciens pour dévorer les enfants, et qu'on représentait ordinairement avec une tête de femme et un corps de serpent. ‖ T. Ichth. Voy. Squale.

*** LAMIER.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

LAMINAGE. s. m. Action de laminer.

*** LAMINAIRE.** s. f. T. Bot. Voy. Fucacées.

LAMINER. v. a. Réduire un métal en feuille ou en barre au moyen du laminoir. = Laminé, ée. part.

LAMINOIR. s. m. (R. *lame*). T. Technol.

Enc. — Le *Laminoir* se compose essentiellement de deux cylindres horizontaux d'acier ou de fer, placés parallèlement au-dessus l'un de l'autre, et entre lesquels on fait passer les pièces de métal à laminer, c.-à-d. que l'on veut transformer en barres ou en lames. Ces cylindres sont portés par un bâti de fer forgé, et reçoivent des mouvements égaux, mais en sens contraire. Le cylindre inférieur reçoit directement le mouvement du moteur, tandis que le supérieur est mis en mouvement par l'inférieur, à l'aide d'un engrenage. En outre, le cylindre inférieur est fixe ; le supérieur, au contraire, est mobile et peut s'éloigner ou se rapprocher à volonté du premier, selon l'épaisseur que l'on veut donner aux métaux. Enfin, leur surface est unie ou cannelée suivant la forme que les pièces doivent recevoir. On donne le nom d'*équipage* ou de *jeu* à une paire de cylindres superposés, et celui de *train de laminoir* à une paire d'équipages et aux appareils nécessaires pour les mettre en mouvement. Le laminage se fait à chaud ou à froid suivant les métaux. Il réclame, en outre, des précautions particulières qui varient non-seulement suivant la nature du métal, mais encore suivant les résultats que l'on veut obtenir. Ainsi, par ex., le fer et l'acier se laminent à chaud, et ce n'est qu'après plusieurs passages successifs entre les cylindres qu'ils prennent la forme et les dimensions voulues. Le cuivre a également besoin de plusieurs passages, mais il se travaille à froid. C'est aussi à froid que l'on traite le plomb et l'étain. On attribue l'invention de cette machine à Ant. Bruckner, qui, en 1553, l'appliqua à la monnaie de Paris. Le premier lam. établi en Angleterre date seulement de 1663. Avant son invention, le laminage se faisait lentement et péniblement à l'aide du marteau.

*** LAMP.** s. m. T. Ichth. Voy. Discoboles.

LAMPADAIRE. s. m. T. Hist. Au Bas-Empire, Titre d'un officier qui portait des flambeaux devant l'empereur, l'impératrice, et devant quelques autres personnes considérables. ‖ T. Archéol. Voy. Lampe.

LAMPADISTE ou **LAMPADOPHORE.** s. m. (gr. λαμπὰς, ·άδος, flambeau ; φορέω, je porte).

Enc.—Chez les Grecs, on appelait *Lampadophorie*, c'est-à-dire course du flambeau, une sorte de jeu qui était en usage dans plusieurs cités, telles que Corinthe, Pergame, Athènes, etc. Dans cette dernière, la course du flambeau avait lieu dans cinq solennités différentes : la première aux fêtes de Prométhée, la seconde aux Panathénées, la troisième aux fêtes de Vulcain, la quatrième en l'honneur de Pan, enfin la cinquième en l'honneur de Diane de Thrace. Ce jeu se célébrait le plus souvent dans le Céramique. La carrière avait 6 à 7 stades de longueur, et s'étendait depuis l'autel des trois dieux (Prométhée, Minerve et Vulcain) jusqu'à l'Acropole. Quant à la façon dont se faisait la course au flambeau, on en a donné des explications diverses et contradictoires. La plus vraisemblable est celle-ci : dans l'intérieur de la carrière, on plaçait à des distances égales les jeunes gens qui voulaient prendre part à la course, et qu'on nommait *Lampadophores*. Au signal donné, le premier allumait un flambeau sur l'autel de Prométhée, et le portait, en courant, au second qui le transmettait de la même façon au troisième et ainsi de suite. Ceux qui le laissaient s'éteindre étaient hors de combat. Pour être vainqueur, il fallait avoir parcouru successivement les différentes stations. La Figure ci-contre représente une médaille d'Amphipolis, où l'on voit le flambeau qui servait à ces courses. Ce jeu paraissait à Hérodote une image de la vie, qui se transmet par les générations successives, et il a inspiré à Lucrèce ce vers célèbre :

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

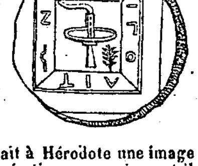

LAMPAS. s. m. Étoffe de soie qu'on tirait originairement de la Chine, et qui est en général à grands dessins d'une couleur vive et différente de celle du fond. *Le l. sert surtout à l'ameublement.*

LAMPAS. s. m. T. Art. vét. Engorgement qui survient au palais du cheval, derrière les pinces de la mâchoire supérieure. *Le l. met obstacle à la mastication, et se traite ordinairement par la cautérisation.* ‖ Popul., *Il s'humecte volontiers le l.*, Il aime à boire.

*** LAMPASSÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit Des lions et et autres quadrupèdes dont la langue est d'un autre émail que le corps. Lorsqu'il s'agit d'autres animaux, on dit *Langué.*

LAMPE. s. f. (lat. *lampas ;* du gr. λάμπω, je brille).

Enc. — I. Dans l'antiquité gréco-romaine, on se servit d'abord de torches ou de chandelles. Mais plus tard, l'usage des lampes à huile se répandit chez les gens riches, et les anciens moyens d'éclairage furent relégués dans les classes inférieures. Les lampes (λύχνος, *lucerna*) étaient le plus souvent rondes ou ovales, mais aplaties supérieurement et ornées de dessins ou de figures en relief. Quant à la matière, c'était tantôt la terre cuite, tantôt le bronze que l'on choisissait. La disposition de ces appareils était des plus simples. Ils consistaient en un réservoir ayant d'un côté une anse pour les saisir ; du côté opposé, un bec (μύξα, *myxa*) pour recevoir la mèche (ἐλλύχνιον, *ellychnium*), qui était faite habituellement de moelle de sureau, de fils de lin, ou de filaments de papyrus ; et au milieu une ouverture destinée à l'introduction de l'huile. Les Figures ci-dessus, 1 et 2, représentent deux lampes de bronze ; la statue qui orne la seconde est un Silène. Les plus communes n'avaient qu'un bec, et par conséquent qu'une mèche, mais d'autres en offraient 2, 3, 4, et même 14. Enfin, pour s'en servir, on les plaçait, tantôt sur un meuble ou sur une tablette fixée dans la muraille, tantôt sur le plateau d'un candélabre (v. Candélabre, Fig. 1 et 2), ou bien on les suspendait au plafond à l'aide de chaînes. On se servait encore d'un pied (*lychnuchus*) qui était disposé de manière à porter plusieurs lampes suspendues (v. Candélabre, Fig. 3). La *Figure 3, qui est la reproduction d'un bronze du musée* Bourbon à Naples, est une variété du lychnuchus. Le petit instrument qui termine la chaînette servait à ajuster la mèche de la l. Enfin, les Romains désignaient sous le nom de *lychnuchus pensilis*, ce que nous appelons un *Lampadaire*, c.-à-d. un plateau de formes et de dimensions variables, que l'on garnissait de lampes et que l'on suspendait au plafond, où il remplissait le même rôle que nos lustres.

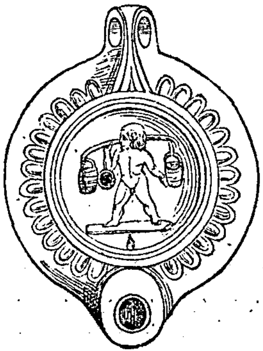
Fig. 1.

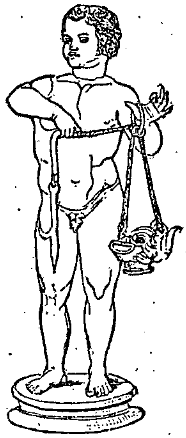
Fig. 3.

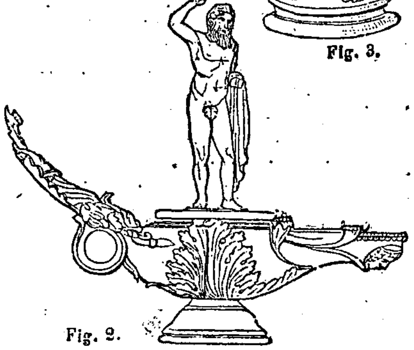
Fig. 2.

II. Jusqu'à la fin du siècle dernier, le mécanisme des lampes est resté tel que nous l'observons dans les lampes antiques. Une mèche étant plongée dans le réservoir, le liquide montait jusqu'à la partie supérieure de celle-ci en vertu de la capillarité. Or, cette disposition est tout à fait défectueuse, et ne produit qu'une combustion incomplète, parce que le courant d'air qui arrive sur la mèche n'est pas assez actif, et ne peut fournir qu'une flamme peu brillante et toujours rougeâtre. Pour faire disparaître ce défaut, en 1783 ou 1784, Amy Argand ou Quinquet, car il existe à ce sujet deux traditions, imagina de faire circuler l'air à l'intérieur et à l'extérieur de la mèche. A cet effet, il donna à cette dernière la forme d'un cylindre creux, la plaça dans un double étui métallique, où elle s'alimentait d'huile, et la surmonta d'une cheminée de verre qui produisait un tirage *analogue à celui des cheminées ordinaires.* Grâce à *cette disposition*, la combustion devint plus complète, et la flamme acquit une intensité et une pureté infiniment supérieures à celles que donnait la flamme des lampes ordinaires. Peu de temps après, Lange améliora l'invention en rétrécissant la cheminée immédiatement au-dessus de la mèche, ce qui activa encore la combustion en rejetant l'air sur la flamme. Toutes les lampes construites *depuis cette époque* ont le bec disposé suivant les principes qui précèdent. Le seul changement important qu'elles aient reçu sous ce rapport consiste dans le mécanisme qui sert à faire monter ou descendre la mèche. Ce mécanisme se composait primitivement d'un levier doublement recourbé qui était fixé par un de ses bouts à l'anneau porte-mèche, tandis que le bout opposé était libre et placé à l'extérieur. Pour manœuvrer la mèche, il suffisait de saisir cette partie extérieure et de lui imprimer un mouvement de bas en haut ou de haut en bas, suivant l'effet que l'on voulait obtenir. Ce levier est remplacé aujourd'hui par un pignon qui engrène avec une crémaillère et dont l'axe porte un bouton sur lequel la main agit. De plus, la mèche est maintenue en place à l'aide de petites griffes métalliques faisant ressort.—Mais le problème qui a surtout attiré l'attention des inventeurs modernes, c'est le moyen de faire arriver l'huile jusqu'à la partie supérieure du bec. Sous ce rapport, on divise les lampes en trois grandes classes, suivant que le réservoir est placé au niveau, au-dessus ou au-dessous du bec. Quel que soit d'ailleurs le système adopté, une l., pour fonctionner convenablement, doit remplir les trois conditions suivantes. Il faut : 1° que l'huile soit constamment maintenue au niveau de l'extrémité supérieure du bec ; 2° que le liquide ne puisse, en *débordant* autour du bec, tomber sur *les objets environnants* ; 3° que l'appareil entier soit disposé de telle sorte que la lumière puisse se répandre parfaitement dans toutes les directions.

A. *Lampes à réservoir au niveau du bec.*—Dans ce système, qui est le plus ancien, le niveau supérieur de l'huile est toujours un peu inférieur à celui de la mèche : telles étaient toutes les lampes avant la fin du dernier siècle ; telles sont encore celles que l'*on emploie dans les campagnes* et dans les ménages peu aisés. Ce mode d'éclairage est en effet très-simple et très-économique. Mais quand, par le progrès de la combustion, l'huile vient à baisser dans le réservoir, la capillarité n'est plus suffisante pour élever jusqu'à la mèche la quantité nécessaire de liquide combustible ; il se forme alors des champignons sur cette dernière, la lumière s'affaiblit, et une grande partie de l'huile est dépensée en pure perte, car elle se consume sans éclairer. — Les lampes dites *astrales* ou *en couronne* appartiennent à la même catégorie. Leur réservoir consiste en un anneau creux communiquant par deux conduits à la partie inférieure du bec, lequel est disposé de manière à occuper le centre du cercle (Fig. 4). Le niveau de l'huile a lieu dans le bec en vertu du principe de l'équilibre des liquides dans des vases communicants. On introduit l'huile par l'orifice *o*, qui est ordinairement fermé par un bouchon, et l'*on donne* accès à l'*air dans* le récipient par le petit cône *a*. Les lampes de cette espèce ont l'inconvénient de ne pas éclairer parfaitement tous les objets environnants, la couronne masquant la flamme et projetant une ombre annulaire tout autour. Pour remédier à ce défaut, on imagina de donner différentes courbures aux faces supérieure et inférieure de l'anneau, et d'entourer la cheminée d'un vase de cristal dépoli, dont la surface courbée en divers sens était destinée à disperser les

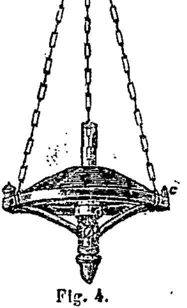

Fig. 4.

rayons lumineux et à les projeter là où le réservoir n'aurait produit qu'une pénombre. Les appareils ainsi modifiés reçurent le nom de *lampes sinombres :* ils ont été abandonnés, comme les précédents, après quelques années de vogue.

B. *Lampes à réservoir supérieur au bec.* — La construction de ces lampes repose sur le principe du vase de Mariotte. Parmi les lampes de ce système, la plus usitée est celle qu'on nomme communément ***L. à tringle*** ou ***L. de bureau*** (Fig. 5. Le réservoir de l'huile est représenté en coupe pour mieux faire saisir le mécanisme). Dans cette l., le réservoir est à double boîte : l'huile y est soutenue au-dessus du niveau de la mèche par la pression de l'air, et, à mesure qu'on y laisse pénétrer une certaine quantité d'air, le niveau du liquide combustible s'abaisse dans le réservoir et il s'écoule une quantité correspondante d'huile pour alimenter la mèche. Les lampes appelées *Quinquets*, que l'on place contre les murs (d'où le nom d'*Appliques* qu'on leur donne encore), la ***L. à couronne à niveau constant*** et les lampes dites ***à baïonnette***, appartiennent également au même système. Ces dernières sont ainsi nommées, parce que le bec ne peut entrer en communication avec le réservoir que lorsqu'on dégage une ouverture pratiquée sur un des côtés de celui-ci, en faisant tourner une pièce analogue à la douille d'une baïonnette. — Les appareils de cette espèce font souvent un bon service ; mais ils ont presque toujours le défaut, à cause de la position de leur réservoir, de ne pas répartir également la lumière dans toutes les directions : il y a toujours quelques points qui sont plus ou moins dans l'ombre.

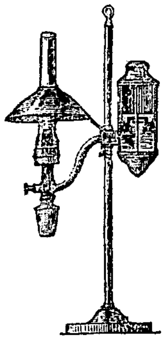

Fig. 5.

C. *Lampes à réservoir inférieur au bec.*— Dans ces appareils, l'huile est amenée au bec à l'aide d'un mécanisme particulier. On peut les diviser en deux catégories. Dans la première, l'huile, une fois arrivée au bec, est entièrement consumée ou dégagée, et n'y revient plus ; dans les secondes, que l'on pourrait appeler ***Lampes à circulation***, le liquide dégorgé revient dans le réservoir, puis remonte, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il soit entièrement brûlé. Nous ne parlerons que de ces dernières. La plus ancienne des lampes mécaniques, et aussi des lampes à circulation, a été inventée, au commencement de ce siècle, par l'horloger Carcel, qui lui a donné son nom. Dans la *L. Carcel*, un mécanisme d'horlogerie, placé à côté du réservoir et dont l'on tend le ressort avec une clef, met en mouvement une petite pompe foulante, et le piston de celle-ci pousse constamment l'huile dans un tube qui l'élève jusqu'à la mèche. Parmi les perfectionnements apportés à cette l., le plus important est dû à Gagneau, qui substitua deux pompes foulantes à la pompe unique dont Carcel avait fait usage. Dans les carcels ainsi modifiées, le moteur pousse alternativement deux tampons qui viennent frapper le fond de deux petits sacs de baudruche, et en chassent l'huile qui s'y est introduite par son propre poids. Le liquide s'échappe alors par une soupape, mais, au lieu de pénétrer directement dans le tube ascensionnel, il se rend d'abord dans un réservoir d'air, d'où la pression de celui-ci le force à s'élever dans le tube. Grâce à ces modifications, qui ont été encore améliorées par Gotten, l'ascension de l'huile a lieu sans saccades et avec beaucoup de régularité. La carcel perfectionnée présente toutes les conditions d'une bonne l.; elle distribue admirablement la lumière sans projeter d'ombre, mais elle a l'inconvénient capital d'exiger un mécanisme très-délicat, très-cher, très-difficile à réparer, et c'est à cela seulement qu'elle doit de n'avoir pu entrer dans l'usage ordinaire. — Une multitude d'essais ont été faits pour substituer au mécanisme d'horlogerie de Carcel des appareils moins compliqués et plus économiques, tout en produisant le même résultat. Mais le problème n'a été complétement résolu qu'en 1836, par l'invention de la *L. à modérateur* de Franchot. Le réservoir de cette lampe (Fig. 6) consiste en une enveloppe cylindrique qui fait fonction de corps de pompe. Un piston de cuir recouvert d'une enveloppe métallique est disposé dans ce réservoir de manière à jouer à frottement contre ses parois. Enfin un ressort en spirale est fixé, d'un côté à la tête du piston, et de l'autre à la partie supérieure du réservoir. Quand, à l'aide de la clef et de la crémaillère, on a tendu ou monté ce ressort, ce dernier, se détendant peu à peu par l'effet de son élasticité, fait descendre lentement le piston dans l'intérieur du corps de pompe ; le piston exerce sur l'huile une pression continuelle qui la force à monter dans le tube d'ascension, lequel plonge constamment dans le liquide par son extrémité inférieure, et la pousse jusqu'au point où sa combustion doit s'effectuer. Mais, à mesure que le piston descend, la tension du ressort diminue, tandis que la hauteur à laquelle il faut amener le liquide devient plus grande, puisque la longueur du tube se trouve augmentée. Ces deux causes concourent donc à diminuer la vitesse avec laquelle l'huile arrive à la mèche. Mais l'inventeur est arrivé de la manière la plus simple et la plus ingénieuse à rendre très-sensiblement régulier le mouvement ascendant du liquide. Pour cela, il a placé dans l'intérieur même du tube d'ascension une tringle métallique qui se trouve fixée au piston et suit ses mouvements. Pendant les premiers temps de la détente du ressort, cette tringle remplit presque toute la capacité du tube ; elle offre, par conséquent, au passage du liquide un obstacle qui a pour résultat de n'en laisser monter qu'une petite quantité. Mais, à mesure que le piston descend, elle descend avec lui et laisse à la circulation de l'huile un espace de plus en plus considérable, ce qui permet à cette dernière d'arriver au bec en quantité de plus en plus grande. Ainsi, l'obstacle opposé par cette tringle au mouvement du liquide diminue de plus en plus à mesure que le piston descend, c.-à-d. à mesure que, le ressort se détendant, sa force décroît, et que la hauteur à laquelle l'huile doit être amenée augmente. On conçoit dès lors que l'on a pu déterminer exactement les dimensions de la tringle, de manière à obtenir que l'ascension du liquide soit sensiblement régulière. Cette tringle porte donc, à juste titre, le nom de *compensateur* ou de *modérateur*, et c'est de là qu'est venue la dénomination sous laquelle la l. de Franchot est universellement désignée. Comme dans les carcels, toute l'huile qui arrive au bec n'est pas consumée ; celle qui est en excès déborde et retombe dans le réservoir où fonctionne le moteur, et l'action de celui-ci la fait ensuite remonter. La ***L. à modérateur*** est promptement devenue d'un usage presque universel, avantage qu'elle doit à l'extrême simplicité, et par suite, à l'économie de son mécanisme.

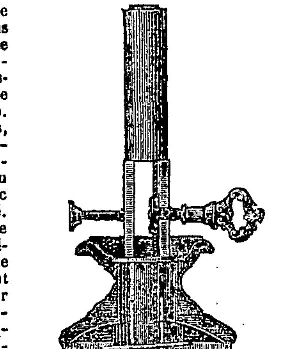

Fig. 6.

Nous terminerons en mentionnant l'ingénieuse invention de la *L. hydrostatique*, par l'illustre auteur de la machine à filer le lin, Phil. de Girard. La construction de cette l. est fondée sur ce principe d'hydrostatique, que si deux vases communicants sont remplis de liquides de densités différentes, les hauteurs des deux liquides sont en raison inverse de leurs densités. En conséquence, on fait monter l'huile qui doit alimenter la mèche au moyen d'une colonne liquide d'une densité supérieure qui communique avec le réservoir de l'huile. C'est une dissolution de sulfate de zinc qu'on emploie communément à cet effet. Mais, malgré leur supériorité sur les carcels, au point de vue de leur simplicité et de la modicité de leur prix, et malgré les perfectionnements que Thilorier y a introduits, ces lampes sont encore d'un difficile entretien : c'est là l'obstacle qui a empêché leur vulgarisation.

III. Les appareils connus sous les noms de ***L. d'émailleur*** et de ***L. de sûreté*** ne sont que des lampes ordinaires à réservoir de niveau. Au reste, nous les avons décrits au mot CHALUMEAU et FLAMME. Les *Lampes d'église* consistent ordinairement en un vase de forme plus ou moins conique renversée, qu'on nomme *Culot*. Dans ce culot, on place un vase de verre plein d'huile dans lequel plonge la mèche : c'est le *Lampion* ; et l'on nomme *Panache*, la partie supérieure à laquelle le culot est suspendu au moyen de chaînes. Les *Lampes à esprit-de-vin* sont de simples fioles remplies d'alcool où plonge une longue mèche. On en fait peu d'usage pour éclairer ; mais on les emploie beaucoup pour chauffer, sans odeur ni fumée, des infusions de thé, de café, etc. Les ***Lampes à gaz liquide*** ne diffèrent de la l. à huile la plus vulgaire que par la nature du combustible. Il n'existe pas à proprement parler de ***Lampes à gaz***, car une l. à gaz consiste en un simple bec par où le fluide s'échappe en vertu de sa force élastique. Enfin, la *L. philosophique* n'est qu'un appareil de physique qui sert, dans les cours, à démontrer la combustibilité de l'hydrogène. V. HYDROGÈNE.

LAMPÉE. s. f. Grand verre de vin. *Il avala de suite cinq ou six lampées.* Popul.

LAMPER. v. a. (lat. *lambere*, lécher). Boire avidement de grands verres de vin. *Quand il eut lampé cinq ou six verres de vin. Il aime à l.* Pop. = LAMPÉ, ÉE. p.

LAMPERON. s. m. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION. s. m. Petit vase de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, pour faire des illuminations. || V. LAMPE.

LAMPISTE. s. m. Celui qui fait ou vend des lampes.

* **LAMPOURDE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

LAMPRILLON. subst. m. **LAMPROIE.** s. f. **LAMPROYON.** s. m. T. Ichth. Voy. CYCLOSTOMES.

* **LAMPSANE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **LAMPYRE.** s. m. T. Ent. Voy. MALACODERMES.

LANCE. s. f. (lat. *lancea*). Arme d'hast ou à long bois, qui est terminée par un fer pointu. — Figur., *Rompre une l., rompre des lances pour quelqu'un*, Le défendre contre ceux qui l'attaquent. *Rompre une l. avec quelqu'un, contre quelqu'un*, Disputer avec lui. *Baisser la l. devant quelqu'un*, Lui céder, reconnaître sa supériorité. Absol., *Baisser la l.*, signif. Fléchir, se relâcher. *Il a tenu bon plus d'un an, mais enfin il a baissé la l.* || *L. fournie*, V. GENDARMERIE. || T. Man. *La main de la l.*, La main droite du cavalier. *Le pied de la l.*, Le pied droit du cheval. — Figur., *Coup de l.*, Marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule. || *L. de drapeau, l. d'étendard*, Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard. || Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau. || T. Pyrotechn. Sorte de fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. || Par ext., le nom de *Lance* a été appliqué, dans les Arts et dans l'Industrie, A différents instruments et outils à cause de leur forme plus ou moins semblable à celle d'une lance.

Enc: — Sous le nom d'*Armes d'hast*, on désigne les diverses armes portatives de main qui se composent d'un fer piquant ou tranchant monté à l'extrémité d'un long manche de bois appelé *Hampe*. Ces armes ont varié de mille manières suivant les temps et les lieux. Néanmoins on peut les partager en trois catégories principales : les *piques*, les *lances* et les *javelots*, qui diffèrent principalement entre elles par la forme et les dimensions de leur fer, par la longueur de leur hampe, et par l'usage particulier auquel elles sont destinées. La *Pique* ordinaire a le fer plat et tranchant, en forme de losange ou de cœur, et terminé par une pointe aiguë ; sa hampe est longue de 3 à 4 mèt. C'est une arme propre à l'infanterie. La *Lance* se distingue surtout par son fer, qui est plus allongé que celui de la pique, et cylindrique ou triangulaire, ou même en losange. Elle est propre aux troupes à cheval. Enfin, le ***Javelot*** a la hampe courte, le fer très-large avec une pointe acérée : c'est une arme mixte, destinée à être lancée avec la main ou à frapper sans quitter la main. Il convient à tous les corps, soit à pied, soit à cheval, mais plus particulièrement aux troupes légères. Chacune de ces catégories se compose d'une très-grande variété d'armes particulières dans la description desquelles nous ne pouvons entrer ; il nous suffira de parler de celles qui ont été en usage chez les peuples policés de l'antiquité et dans les armées françaises du moyen âge.

I. Dans le principe, les *Grecs* avaient des armes d'hast dont les dimensions variaient à l'infini ; mais, à mesure qu'ils firent des progrès dans l'art militaire, ils en déterminèrent la longueur suivant la manière de combattre de chaque corps. La pique de l'infanterie, ἔγχος, était primitivement assez courte ; mais elle fut allongée quand on adopta le système des masses profondes. Ainsi, le général athénien Iphicrate fit augmenter d'un tiers la longueur des piques en usage avant lui. Parmi les armes de ce genre en usage dans les armées grecques, la *Sarisse*, σάρισσα, était la plus longue et la plus lourde ; elle n'avait pas moins de 5 à 6 mètres. Cette arme appartint d'abord exclusivement à la phalange macédonienne ; mais, après Alexandre, elle fut adoptée par tous les peuples grecs, qui la donnèrent aux hoplites. Les peltastes avaient une pique beaucoup plus courte, γρόσφος, qu'ils pouvaient lancer au besoin. Quant aux psilites, ils portaient un javelot, ὑσσὸς, qui n'était pas sans analogie avec le *pilum* romain. Les Grecs se servaient également de plusieurs autres espèces de javelots plus légers, appelés σαύνιον, ἀγκύλη, ἀκόντιον, mais ces mots désignaient aussi diverses variétés de flèches. Les troupes à cheval avaient également plusieurs sortes de lances. La plus longue, κοντὸς, ressemblait à la sarisse, mais était un peu plus courte ; elle était destinée à la grosse cavalerie, tandis que la cavalerie légère en avait une de dimension moyenne, appelée δόρυ, et une autre qui était encore plus petite, qu'on nommait λόγχη. La hampe de ces armes était ordinairement munie d'une bride de cuir ou d'un appui de bois pour aider à monter à cheval. Enfin, les cavaliers portaient un javelot, ξυστὸν, d'une forme particulière.

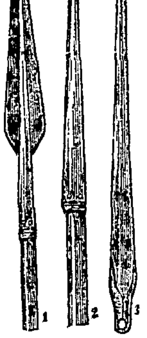

II. Les *Romains* imitèrent la plupart des armes grecques, particulièrement la pique et la l., qu'ils appelèrent *contus* et *lancea*, mots dérivés des noms grecs. Ils désignèrent aussi les plus longues sous le nom générique de *hasta*, et les plus petites sous celui de *hastula*. La *hasta* proprement dite était une pique assez légère que l'on donnait aux soldats du premier rang, qui de là furent nommés *hastaires, hastati*. Son fer (Fig. 1) avait la forme spécialement désignée sous le nom de fer de lance. On fixait souvent sur sa hampe, vers le centre de gravité, une poignée de cuir, *ansa*, ou une courroie, *amentum*, pour aider à porter des coups ou à la lancer, suivant qu'on l'employait comme arme d'hast ou de jet. Les *princes* et les *triaires* avaient des piques beaucoup plus fortes. Les Romains désignaient tous les javelots sous le nom générique de *jaculum*, et, quand ils voulaient parler de ceux qui étaient spécialement à l'usage de l'infanterie légère, ils employaient les mots *veru*, *verutum* et *veruculum*. L'arme appelée *veru* ou *verutum* (Fig. 2) avait un fer rond et très-aigu, tandis que celui du *veruculum* était large et de forme triangulaire. La longueur totale de l'un et de l'autre était d'environ 1 m.20, et celle du fer de 14 cent. Plus tard, on donna aux vélites un javelot appelé *hasta velitaris* (Fig. 3) de dimensions à peu près semblables, mais dont le fer était si mince et si aigu, qu'il se faussait au premier coup et ne pouvait être renvoyé par l'ennemi. Quant au *pilum*, que Végèce appelle aussi *spiculum*, c'était un javelot plus solide et plus lourd que les précédents ; sa longueur totale était d'environ 1 m. 90, et celle du fer de 23 centim. On le donnait aux soldats du premier rang. Ce javelot se lançait de très-près ; il perçait parfois les boucliers et faisait de larges blessures. La partie aiguë de la lame était trempée avec soin, mais le reste était de métal mou, afin de pouvoir se plier au moment du choc. Enfin, pour embarrasser davantage l'ennemi et empêcher qu'il ne pût se servir de l'arme qui l'avait blessé, la hampe était disposée de manière à tomber par le choc et à rester suspendue par la pointe. Outre les armes qui précèdent, les fantassins romains avaient plusieurs autres espèces de javelots, nommés *matera* ou *materis*, *gæsum*, etc., dont les différences caractéristiques sont peu connues. On sait seulement qu'ils avaient emprunté le dernier aux populations de la Gaule.

III. Chez les peuples modernes, les armes d'hast n'ont pas été moins nombreuses que dans l'antiquité. En France, sous les rois des deux premières races, les fantassins avaient une sorte de demi-pique, appelée *Framée*, qui était à la fois une arme de main et de jet, et les cavaliers une longue l. à fer étroit, qu'ils portaient au côté droit de la selle et à laquelle on a donné le nom de *Lancegaye* ou *Archegaye*. Les Francs se servaient aussi d'une espèce de javelot dont la hampe se détachait de la lame par l'effet du choc. Une variété de cette arme, dite *Javeline*, *Matare* ou *Mazare*, avait le fer plus large que le javelot ordinaire. On ne l'employait que pour frapper; mais, pour qu'elle ne pût s'enfoncer trop profondément et échapper de la main, elle était munie, au point de jonction de la lame et de la hampe, d'une branche transversale. Cette arme était ordinairement ornée d'une banderole et à l'usage des fantassins comme des cavaliers. Enfin, on a donné le nom d'*Angon*, de *Rancon* et de *Corsècque*, à une arme d'hast de médiocre longueur, dont le fer était accompagné de deux crochets recourbés, et qui servait à frapper, à percer et à accrocher.

Sous le régime féodal, les masses confuses qui constituaient l'infanterie eurent d'abord l'*Estoc* et l'*Épieu*, qui étaient de simples bâtons ferrés. Plus tard, on leur donna la *Pique*, dont il y eut plusieurs variétés. La pique ordinaire était longue d'environ 4 m. 60 et armée d'un fer pointu, tantôt ovale, tantôt en forme de cœur aplati. L'extrémité opposée avait une douille conique, afin qu'on pût la planter en terre. Pour combattre, le soldat la tenait des deux mains, la pointe inclinée vers la poitrine de l'ennemi. Enfin, les officiers qui commandaient les piquiers portaient une pique plus courte ou une sorte de demi-pique, appelée *Esponton*.—La cavalerie, qui ne se composa, pendant plusieurs siècles, que de gentilshommes, avait pour arme d'hast une longue l. à hampe de frêne, et à fer tantôt étroit et plat, tantôt triangulaire ou quadrangulaire et à faces évidées, tantôt rond et uni ou cannelé. La hampe fut primitivement unie; plus tard (Fig. 4), on y distingua quatre parties distinctes : 1° la *poignée*, par laquelle on saisissait l'arme, et qui était resserrée entre deux renflements destinés à assujettir et à préserver la main; 2° le *pied*, qui se trouvait au-dessous de la poignée; 3° les *ailes*, qui étaient le renflement en avant de la poignée et avaient pour objet de garantir la main des coups de la lance opposée; 4° la *flèche*, qui était la partie comprise entre les ailes et le fer. Dans les combats simulés, comme ceux qui avaient lieu dans les tournois, on modifiait souvent la forme de la hampe ainsi que le représente la Fig. 5. En outre, on émoussait le fer, ou bien on le garnissait d'une sorte d'anneau, appelée *Frette ou Morne*, ou bien encore on en enfonçait la pointe dans une petite boule; les lances qui présentaient cette disposition étaient qualifiées de *courtoises*, *mousses*, *frettées* ou *mornées*, tandis que les autres étaient dites *lances à fer émoulu* ou *à outrance*. Souvent même on supprimait le fer et l'on construisait la hampe de telle manière qu'elle se rompît par le choc : c'est ce qu'on appelait une *L. brisée*. Il existait encore une autre espèce de l. nommée *gracieuse* et *glaive*, qui différait de la l. ordinaire par son fer, qui était long, droit, uni et terminé en pointe ; par sa poignée, qui était garnie de velours et de franges; et par son pied et ses ailes, qui étaient ciselés et ornés avec beaucoup de luxe. Le XIVe siècle vit paraître une nouvelle l., dite *Grande lance*, *Bourdon* et *Bourdonnasse*, dont la hampe avait 4 m. 60 ou 5 m. de long, et dont le fer était lourd, plat et de forme ovale allongée : c'était l'arme de la gendarmerie. Sous Charles VIII, les Estradiots introduisirent momentanément dans les armées françaises l'*Arzegaye* ou *Azagaye*, sorte de l. légère, longue de près de 4 m., et ayant un fer à chaque extrémité de la hampe. Vers la même époque, parurent deux armes d'hast à l'usage de l'infanterie ; nous voulons parler de la *Pertuisane* et de la *Hallebarde*, dont l'invention est attribuée aux Suisses. A l'origine, la *pertuisane* se composait d'une lame longue, pointue, tranchante des deux côtés, très-large à la base, et montée sur une hampe garnie d'une douille de métal à son extrémité inférieure. Par la suite, on modifia le fer de mille manières, tantôt en lui donnant la forme d'une flamme, tantôt en le terminant inférieurement par deux pointes crochues (Fig. 6), d'autres fois en fixant au-dessous deux lames accessoires, appelées *ailes* ou *ailerons*, qui ressemblaient à des haches, à des croissants, à des tridents, etc. La *Hallebarde* différait de la pertuisane en ce que sa lame était moins large et moins longue. En outre, cette lame était toujours accompagnée de deux fers latéraux, ou *ailes*, dont la configuration variait à l'infini. Dans les plus simples, un de ces fers avait la forme d'une hache ou d'un croissant, et l'autre celle d'une pointe droite ou crochue (Fig. 7). Suivant le plus ou moins de courbure de cette dernière, on donnait quelquefois à l'arme les noms de *Saquebute*, *Corbeau*, *Corbin* et *Faucon*. Enfin, il y avait des hallebardes dont la lame était remplacée par une longue pointe : on les appelait *Thaulaches*.

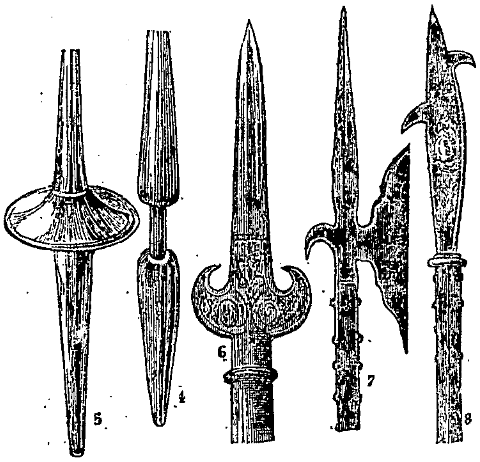

Les armes qui précèdent étaient les plus usitées, mais il en existait encore une foule d'autres dont la forme n'avait souvent rien de bien déterminé, et variait suivant le caprice de celui qui les fabriquait ou qui devait les porter. La *Guisarme* avait deux fers qui étaient tranchants des deux côtés et disposés en forme de fourche. La *Vouge*, *Voulge* ou *Vougle*, lui ressemblait beaucoup, mais elle n'avait qu'une seule lame large, pointue, et souvent munie latéralement d'un ou de deux crochets (Fig. 8). Le *Fauchard* ou *Fauchon* consistait en une lame en forme de serpe fixée au bout d'un long manche, et parfois accompagnée de pointes ou de crochets. Une variété de cette arme, que l'on nommait *Besague* ou *Besaiguë*, avait, au lieu de pointes ou de crochets, des lames droites ou recourbées dont les deux côtés étaient tranchants. Le *Couteau de brèche* était une sorte de coutelas monté sur une hampe solide ; on s'en servait, dans les armées de terre, pour défendre la brèche, et, dans les armées de mer, pour repousser l'abordage. Enfin, sous les noms de *Harpin*, de *Havet*, de *Croc*, de *Main de fer*, etc., on désignait des instruments de guerre dont le manche était terminé par des pointes droites ou crochues qui étaient destinées à piquer ou à accrocher.

L'invention de la poudre à canon diminua beaucoup l'efficacité des armes d'hast. Toutefois on ne les mit entièrement de côté qu'après que de nombreux perfectionnements eurent appris à reconnaître la supériorité des nouvelles armes. C'est sous le règne de Henri IV que notre cavalerie abandonna la l. pour le sabre et le pistolet. Quant aux troupes à pied, elles continuèrent à se composer en grande partie de piquiers jusqu'à l'adoption du fusil à baïonnette, sous le règne de Louis XIV.—V. Lancier.

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. T. Bot. Voy. Feuille.

* **LANCEMENT.** s. m. T. Mar. Opération qui consiste à mettre un bâtiment à l'eau.

LANCER. v. a. Darder, jeter en avant avec force, avec roideur, pour atteindre au loin. *L. un trait, un javelot, une flèche. L. une pierre, une grêle de pierres. L. une balle contre un mur. Cette machine lançait des pierres énormes sur les vaisseaux ennemis.* — Poétiq., et dans le style soutenu : *Dieu lance le tonnerre, lance la foudre. Le soleil lance ses rayons sur la terre.* ‖ Fig., *L. un regard de colère. L. des œillades. L. une épigramme. L. des traits piquants, L. une bulle, un interdit, un anathème. L. une brochure, une satire, un pamphlet contre quelqu'un.* ‖ T. Man. *L. un cheval*, Le faire partir très-vite, au galop. ‖ T. Vén. *L. la bête, le cerf, le sanglier, le loup, le lièvre, etc.*, Les faire sortir de l'endroit où ils sont, pour leur donner les chiens. ‖ T. Mar. *L. un vaisseau à la mer, dans un fleuve, etc.*, Le faire descendre du chantier à la mer, le mettre à l'eau. — Neutral., on dit : *Ce vaisseau lance tribord, lance bâbord*, en parlant D'un vaisseau qui se détourne accidentellement de sa route en se jetant à droite ou à gauche. *On dit encore qu'*Un vaisseau lance sur ses câbles*, Lorsque, étant à l'ancre, il est poussé par un fort courant. = se Lancer. v. pron. Se jeter avec impétuosité, avec effort. *Il se lança au travers des ennemis. Il se lança dans l'eau. Ils se lancèrent l'un sur l'autre.* ‖ Figur. et fam., *Se l. dans le monde, dans les affaires, dans la littérature*, Y entrer, s'y produire, s'y jeter avec peu de réflexion. = Lancé, ée. p. = Conj. Voy. Avancer.

LANCETTE. s. f. (dimin. de *lance*). T. Chir.

Enc. — La *Lancette* est un instrument de chirurgie particulièrement destiné à l'opération de la saignée. Elle se compose de deux parties : la *lame* et la *châsse*. La première est plate, mince, tranchante sur les deux bords, à partir du milieu de sa longueur jusqu'à la pointe, qui est très-acérée. La partie non tranchante de la lame est désignée sous le nom de *talon*. La *châsse* est formée de deux lamelles de corne, d'écaille ou de nacre, plus longues et plus larges que la lame, et réunies à leur base par un clou rivé qui traverse aussi le talon de la lame, de façon que celle-ci se trouve placée entre les deux plaques de la châsse. On distingue, d'après la forme de leur extrémité, trois sortes de lancettes. La *L. à grain d'orge*, dont la pointe est presque ovalaire, est surtout usitée pour les veines grosses et superficielles. La *L. à langue de serpent*, dont la pointe est très-acérée, est employée pour les veines profondes. Enfin, la *L. à grain d'avoine* tient le milieu entre les deux précédentes. On se sert encore de la l. pour opérer l'inoculation du virus vaccin et pour ouvrir les petits abcès. Néanmoins, aujourd'hui, on préfère généralement le bistouri pour ce dernier usage. On appelle *Lancettier*, un étui cylindrique qui s'ouvre à charnière par une de ses extrémités et qui contient six lancettes assorties.

* **LANCHE.** s. f. T. Mar. Embarcation usitée dans l'Amérique du Sud, qui va à la voile et à l'aviron. *La l. porte deux mâts ayant chacun une voile carrée. Le grand mât des lanches est très-incliné sur l'arrière.*

LANCIER. s. m. T. Hist. militaire.

Enc. — Nous avons dit, à l'article *Lance*, que l'arme ainsi nommée fut abandonnée par la cavalerie française sous le règne de Henri IV, et remplacée par le sabre. Mais ce changement, qui pouvait être raisonnable quand les batailles se réduisaient à une multitude de combats singuliers, ne convenait plus à une époque où, la tactique ayant changé, l'action des masses effaçait de plus en plus l'action individuelle. En effet, si le sabre est préférable à la lance dans les combats d'homme à homme, il n'en est plus de même dans le choc de deux masses de cavaliers, chargeant au galop. Dans ce cas, toutes choses égales d'ailleurs, les soldats armés de lances doivent l'emporter sur ceux armés de sabres. Malgré l'abandon où était tombée la lance dans les armées de l'Europe occidentale, l'usage s'en était conservé chez les Russes et chez les Polonais. Frédéric le Grand, appréciant tout l'avantage que ces derniers retiraient de la lance, forma le premier un régiment de *Lanciers*. Les Autrichiens suivirent son exemple, et bientôt ils eurent 3 régiments de hulans dans leur cavalerie. En 1742, Louis XV autorisa le maréchal de Saxe à former un régiment de hulans de 1000 chevaux ; mais, après la mort du maréchal, ce régiment perdit son arme spéciale. Les lanciers ne reparurent chez nous qu'en 1801, où le 3e régiment de hussards arma de lances un de ses escadrons. En 1807, Napoléon incorpora dans sa garde, sous le nom de *chevau-légers lanciers*, un régiment de hulans polonais. En 1808, il décréta la formation de 4 régiments de lanciers, et en 1812, notre cavalerie en comptait 9, forts d'environ 10,000 h. Tous furent supprimés en 1815, à l'exception des lanciers de la garde royale. Bientôt, cependant, on réorganisa cette arme, et aujourd'hui la cavalerie de ligne compte 8 régiments de lanciers, auxquels il faut ajouter les lanciers de la garde impériale. — L'uniforme des lanciers de la ligne se compose d'un pantalon garance et d'une *Kurska*, ou habit veste, de couleur bleue, avec épaulettes et fourragère de fil blanc, boutons également blancs, parements, collet et plastron de couleurs différentes, suivant les régiments ; le pantalon est garance avec passe-poil bleu. Leur coiffure est le *Schapka* (shako polonais, carré par le haut) de couleur bleue, avec un plumet tombant de crins rouges, des galons de couleurs différentes, pour distinguer les régiments, et un soleil de cuivre sur le devant. Dans la garde, la kurska est blanche ; les parements, le collet, le plastron et le schapka bleu-azur foncé ; les épaulettes et la fourragère rouges. Enfin, les lanciers ont pour armes le sabre de la cavalerie de ligne, le pistolet, le mousqueton et la lance. Cette dernière est longue de 2 mètres 84. Elle consiste en une longue hampe de frêne terminée d'un côté par un fer triangulaire, long de 136 millim., et de l'autre par un sabot de fer, qui a pour objet de mettre le centre de gravité de l'arme dans la main du cavalier. La douille du fer est ornée d'un petit fanon qui, dans les combats, sert à effrayer les chevaux de l'ennemi, et, dans les exercices, contribue à faire contre-poids au sabot.

LANCINANT, ANTE. adj. T. Méd. V. Douleur.

* **LANCIS.** s. m. T. Archit. Opération qui consiste à réparer un mur dégradé en enfonçant des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées. ‖ Se dit des pierres mêmes employées à cette opération.

* **LANÇON.** s. m. T. Ichth. Voy. Apodes.

LANDAMMAN. s. m. [On pron. *landamane.*] all. *land*, terre; *antmann*, bailli). Titre du premier magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

LANDAU ou **LANDAW.** s. m. Voiture à quatre roues, dont le dessus est formé de deux soufflets qui se replient à volonté. *Découvrir un l. Des landaus.*

LANDE. s. f. (all. *land*, terre).

Syn. — *Friches.* — Les *landes* sont des terres qui naturellement sont improductives ou ne donnent que de misérables produits. Les *friches* sont des terres qui ont été et qui peuvent encore être cultivées, et qui ne demandent que du travail pour devenir fécondes. *Landes* annonce une étendue considérable, désignation que n'implique pas le mot *friche*. Les *landes* occupent de grands espaces, tandis qu'un seul morceau de terre peut être en *friche*. *Landes* ne s'emploie pas au figuré ; il en est autrement de *friche*. On dit fort bien d'une personne qui a de l'esprit naturel, mais qui n'a pas d'instruction pour le faire valoir, que c'est un esprit en *friche*.

Enc. — On appelle *Landes*, de vastes étendues de terres arides et steriles, ou ne produisant qu'une végétation inutile, formées de couches imperméables d'argile, de sable et de matières ferrugineuses, recouvertes parfois d'une légère couche de terre végétale. La plus grande élévation des landes au-dessus du niveau de la mer ne dépasse pas 80 mètres. Elles ont partout l'aspect d'un dépôt de transport ou d'alluvion marine, et l'on y trouve des couches de coquillages n'ayant aucun rapport avec ceux qui vivent dans nos mers. Les landes les plus célèbres de la France sont celles qui s'étendent entre l'Adour et la Gironde, et qui donnent leur nom à l'un de nos départements du sud-ouest. On évalue leur superficie totale à environ 3000 kilom. carrés. La Sologne, l'Anjou et la Bretagne renferment également des landes considérables. L'aspect des landes varie suivant la nature du sol ; là où le sous-sol est imperméable, elles représentent une plaine stérile pendant l'été, et un vaste marais dans la saison des pluies. Longtemps ces vastes portions de notre territoire ont été abandonnées à leur infertilité naturelle. Aujourd'hui cependant on a entrepris sur plusieurs points d'en tirer le parti que permet la composition du terrain. Les landes de la Gascogne ont déjà reçu d'immenses plantations de pins, et l'on cultive le seigle et le millet dans les localités les moins maltraitées par la nature. Enfin, les tristes herbages de ces pays nourrissent une race assez nombreuse de moutons de petite taille. — Le climat des landes n'exerce pas moins d'influence sur l'état physique de l'homme et des animaux que sur la végétation. Les travaux longs et pénibles, la nourriture insuffisante que fournit le sol, l'eau de mauvaise qualité qui est la seule boisson des habitants, amènent chez eux un dépérissement précoce. La stagnation des eaux, par suite de l'imperméabilité du sol, rend certaines localités insalubres, même pour le voyageur qui ne fait que les traverser.

LANDGRAVE. s. m. (all. *land; graff*, comte).

Enc. — On nommait ainsi, en Allemagne, les comtes qui avaient leurs bénéfices dans l'intérieur du pays, par opposition aux *Margraves* dont les bénéfices étaient situés dans les *marches*, c.-à-d. dans les provinces frontières. Après avoir obtenu l'hérédité de leurs charges, les *Landgraves* ne tardèrent pas à se rendre indépendants. Au XII^e siècle, Louis III, maître de la Thuringe, prit le premier le titre de l., comme synonyme de souverain, et son exemple fut suivi par les comtes de haute Alsace, de basse Alsace, de Hesse, etc. Aujourd'hui, il n'y a plus que le prince de Hesse-Hombourg qui ait conservé ce titre : en conséquence, sa principauté est la seule qui soit qualifiée de *Landgraviat*. Les margraves firent comme les landgraves, et d'héréditaires devinrent indépendants. On compte encore quatre *Margraviats* en Allemagne : ce sont celui de Brandebourg, au roi de Prusse; celui de Misnie, au roi de Saxe; celui de Moravie, à l'empereur d'Autriche; et celui de Bade, au grand-duc de Bade.

LANDGRAVIAT. s. m. État, territoire soumis à un landgrave. *Le l. de Thuringe. Le l. de Hesse.*

LANDIER. s. m. Gros chenet de fer qui sert à la cuisine.

* **LANDOLE.** s. m. T. Ichth. Nom vulg. du *Dactyloptère de la Méditerranée.* Voy. JOUES-*cuirassées.*

* **LANDSTURM.** s. f. **LANDWEHR.** s. f. (all. *land*, territoire; *sturm*, alarme; *wehr*, garde).

Enc. — En Allemagne, on donne le nom de *Landwehr* à une milice qui offre quelque analogie avec notre garde nationale, et celui de *Landsturm* à la levée en masse de toute la population quand la patrie est en danger. Ainsi donc *landwehr* et *landsturm* se disent par opposition à armée permanente. Cependant, en Prusse, il n'en est pas tout à fait ainsi. L'institution de la landwehr se lie intimement à l'organisation de l'armée de ligne, et fait partie intégrante de la force militaire active du pays. D'après les lois actuellement en vigueur, tout Prussien, sans exception, parvenu à l'âge de 20 ans, doit entrer dans l'armée régulière. Après avoir passé 3 ans sous les drapeaux, il est mis en disponibilité, et pendant 2 ans encore, il est considéré comme appartenant à la réserve. Les jeunes gens qui se destinent à une profession libérale, et qui, dans un examen particulier, prouvent qu'ils ont déjà reçu une certaine instruction, ne servent qu'un an dans la ligne, afin que leurs études n'éprouvent pas une trop longue interruption. Toutefois cette faveur ne leur est accordée qu'autant qu'ils s'équipent et s'entretiennent à leurs frais. Le temps de leur service expiré, les soldats, en sortant de la ligne, entrent dans le premier ban de la landwehr : ils y restent jusqu'à l'âge de 33 ans où ils passent dans le second. En cas de guerre, le premier ban de la landwehr est convoqué pour soutenir la ligne, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Pour entretenir les miliciens dans le maniement des armes, on a établi des exercices annuels qui durent alternativement quinze jours ou un mois, pendant lesquels ils reçoivent une solde. Hors l'époque des exercices, on ne conserve que les cadres, qui sont composés d'un major, d'un capitaine, des sergents-majors de chaque bataillon, et de quelques sous-officiers et employés. Les officiers sont nommés par le roi, qui les prend ordinairement dans la ligne, et ces officiers choisissent à leur tour les sous-officiers parmi les miliciens. Le second ban n'est jamais appelé sous les drapeaux qu'en temps de guerre, et même alors on l'emploie de préférence à renforcer les garnisons. A 39 ans accomplis, les hommes quittent la landwehr et entrent dans la landsturm. On évalue le premier ban de la landwehr à environ 230,000 hommes, et le second à 180,000. L'armée régulière n'en compte que 116,000.

LANERET. s. m. Le mâle du lanier.

LANGAGE. s. m. (R. *langue*). Expression des pensées et des sentiments au moyen des sons et des articulations de la voix. — Par ext., se dit aussi De certains animaux. *Le l. des oiseaux.* || Par anal., se dit De tout ce qui sert à exprimer des idées ou des sensations. *L. du geste, des yeux. Le l. symbolique des fleurs. L. d'action.* || Se dit quelquefois de L'idiome propre à une nation. *Le l. des Turcs. Personne n'entend ce l. Un l. barbare, inconnu.* — Poétiq., *Le l. des dieux*, La poésie. || Discours, style, manière de s'exprimer. *L. naïf, pur, simple, clair, sans ornement. L. figuré, mystique, poétique, orné, affecté, fleuri, pompeux. L. obscur, entortillé, incorrect, ampoulé. Ce livre est écrit en vieux l. La pureté, la correction du l. Les beautés, les délicatesses, les grâces du l. Les incorrections, les anomalies, les vices du l. Dénaturer, corrompre, défigurer le l. Faire des fautes de l.* || Manière particulière dont s'expriment les gens d'une certaine condition, d'une certaine profession. *Le l. des honnêtes gens. Le l. des fripons. Le l. des médecins, des avocats. Le l. des scolastiques. Le l. des halles.* || Manière dont on parle de quelque chose, eu égard au sens plutôt qu'aux mots ou à la diction. *Vous me tenez là un étrange l. Ce l.-là ne me plaît point. Je n'entends point ce l. Je le ferai bien changer de l. Il tient à cette heure un tout autre l. Ce n'est pas là le l. d'un homme de bien. Voilà bien le l. de la passion, de la folie, de la peur, etc. Emprunter le l. de la vertu. Quittez ce l. feint qui ne s'accorde point avec votre franchise habituelle.*

Syn. — *Langue.* — Le mot *langage* s'applique à toute manière d'exprimer les pensées, tandis que *langue* se dit seulement du système de signes articulés ou parlés dont une nation fait usage à cet effet. Quelquefois cependant le mot *langage*, perdant ce sens général, est considéré comme une certaine façon de se servir d'une *langue.* C'est en ce sens qu'on dit : le *langage* d'un ouvrier, le *langage* des honnêtes gens, le *langage* de la passion. Deux hommes, deux écrivains qui parlent la même *langue* tiennent différents *langages* quand ils sentent ou pensent d'une façon différente.

Enc. — I. Conformément à son étymologie, le mot *Langage* ne devrait s'appliquer qu'à l'expression de la pensée par la parole, mais, par une extension assurément fort légitime, on l'applique à tout mode, à tout procédé au moyen duquel l'homme peut communiquer aux autres ses impressions, ses idées, ses volontés. En conséquence, on distingue, d'après la nature des signes employés, le *L. d'action* ou *l. mimique*, qui s'exprime par le rire, les pleurs, les gestes, les attitudes et les mouvements de la physionomie; le *L. oral* ou *l. parlé*, qui consiste en sons et en articulations produits par le larynx et le concours des organes de la cavité gutturo-buccale; et le *L. écrit*, qui traduit la pensée au moyen de figures naturelles ou conventionnelles. Dans chacun de ces langages, on peut encore distinguer certains éléments *naturels* ou *instinctifs*, et d'autres qui sont *artificiels.* Ainsi, par ex., dans le l. d'action, rien de plus naturel que le rire, les pleurs et une foule de gestes, tandis que le l. des sourds-muets admet une foule de gestes ou de signes de convention. Dans le l. oral, les cris, avec leur accent variable, et les onomatopées, constituent des éléments évidemment naturels, et dont la signification est la même par toute la terre; toutefois les mots qui forment le fond des langues et qui n'appartiennent pas à cette catégorie, bien qu'étant *artificiels*, ne sauraient, suivant nous, être appelés *conventionnels.* Enfin, dans le *L. écrit*, la représentation figurative des objets est un mode d'expression qui mérite parfaitement l'épithète de naturelle, car, à la différence des écritures symbolique et phonétique, elle se comprend sans qu'il y ait pour cela besoin d'aucune convention.

II. L'origine du *L. oral* est une question qui a été fort controversée. Selon certains philosophes, tels que Locke, Condillac, de Tracy, etc., il est d'invention purement humaine. Condillac a même la prétention de décrire les procédés successifs à l'aide desquels l'homme est parvenu à constituer ce merveilleux instrument. — Une doctrine diamétralement opposée, est celle qui considère le l. comme étant d'institution divine. Cette doctrine est basée sur deux ordres d'arguments, les uns théologiques, les autres exclusivement métaphysiques. Les premiers sont fondés sur les textes de l'Écriture, qui nous apprennent que Dieu parla à Adam, et qu'à l'origine même, nos premiers parents possédaient une langue complète. Les seconds sont fondés sur cette considération, que la parole étant nécessaire pour penser, l'homme n'aurait pu, sans la parole même, parvenir à l'invention du l. « Pour inventer le l., si l'invention en eût été possible, dit un illustre philosophe de notre siècle, de Bonald, il aurait fallu toute la force, toute l'étendue, toute la sagacité de reflexion et d'observation dont l'esprit de l'homme peut être capable, et les plus profondes combinaisons de la pensée. Aussi les partisans de l'invention du l. ne manquent pas de dire que les hommes s'observèrent, réfléchirent, comparèrent, jugèrent, etc.; car il fallait tout cela pour inventer l'art de parler. Mais, je le demande, de quelle nature, je dirais presque de quelle couleur étaient les observations, les réflexions, les comparaisons, les jugements de ces esprits, qui n'avaient encore, en cherchant le l., aucune expression qui pût leur donner la conscience de leurs propres pensées? Philosophes, essayez de réfléchir, de comparer, de juger, sans avoir sensibles à l'esprit aucun mot, aucune parole. Que se passe-t-il dans votre esprit, et qu'y voyez-vous? Rien, absolument rien; et vous ne pouvez pas plus percevoir vos propres pensées (lorsqu'elles s'appliquent à des objets incorporels), les comparer les unes avec les autres, et juger entre elles, sans des expressions qui vous les représentent, que vous ne pouvez voir vos propres yeux et prononcer sur leur forme et sur leur couleur, sans un corps qui en réfléchisse l'image. Et, en effet, ce ne sont pas ici des objets physiques, des objets particuliers composés de parties qu'on peut voir et toucher, et dont il suffit de se retracer la figure, opération qui s'exécute dans la brute comme dans l'homme; ce sont des relations de convenance, d'utilité, de nécessité; ce sont des idées morales, sociales ou générales; des idées de rapports de choses et de personnes, d'où dériveront bientôt des lois et des devoirs. Ce sont même des rapports intellectuels entre des êtres physiques ou entre ces êtres et l'homme, rapports qui deviennent l'objet de tous les arts et même des plus hautes sciences. Ce sont, en un mot, des vérités, et non simplement des faits qu'il faut exprimer, c'est-à-dire des objets incorporels qui ne font point image, et ne peuvent qu'à l'aide du discours, être la matière et la forme du raisonnement. Mais de toutes les combinaisons ou compositions d'idées et de rapports, la plus vaste, la plus compliquée, la plus intellectuelle, et, si l'on peut le dire, la plus déliée, est précisément le l. qui renferme toutes les idées et tous leurs rapports, et qui est l'instrument nécessaire de toute réflexion, de toute comparaison, de tout jugement. C'était donc le moyen de toute invention qu'il fallait commencer par inventer; et comme la pensée n'est qu'une parole intérieure, et la parole, une pensée rendue extérieure et sensible, il fallait de toute nécessité que l'inventeur du l. pensât et inventât l'expression de sa pensée, lorsque, faute d'expression, il ne pouvait même avoir la pensée de l'invention... Lumière du monde moral qui éclaire tout homme venant en ce monde, lien de la société, vie des intelligences, dépôt de toutes les vérités, de toutes les lois, de tous les événements, la parole règle l'homme, ordonne la société, explique l'univers. Tous les jours elle tire l'esprit de l'homme du neant, comme aux premiers jours du monde une parole féconde tira l'univers du chaos; elle est le plus profond mystère de notre être, et loin d'avoir pu l'inventer, l'homme ne peut pas même la comprendre.

Un grand nombre de philosophes et de linguistes éminents de notre époque ont émis une troisième théorie. Reconnaissant que le système de Condillac et de ses partisans est absolument insoutenable, soit au point de vue philosophique, soit au point de vue purement philologique, ils ont supposé dans l'homme primitif un instinct spécial, une puissance mystérieuse, en vertu de laquelle le l. était spontanément et d'un seul coup sorti de l'intelligence humaine, comme, selon la Fable, Minerve était sortie du cerveau de Jupiter. Voici en quels termes s'exprime ce sujet l'illustre Guill. de Humboldt : « Je suis pénétré de la conviction qu'il ne faut pas méconnaître cette force vraiment divine que recèlent les facultés humaines, ce génie créateur des nations, surtout dans l'état primitif, où toutes les idées et même les facultés de l'âme empruntent une force plus vive de la nouveauté des impressions, où l'homme peut pressentir des combinaisons auxquelles il ne serait jamais arrivé par la marche lente et progressive de l'expérience. Ce génie créateur peut franchir les limites qui semblent prescrites au reste des mortels; et s'il est impossible de retracer sa marche, sa présence vivifiante n'en est pas moins manifeste. Plutôt que de renoncer, dans l'explicatian de l'origine des langues, à l'influence de cette cause puissante et première, et de leur assigner à toutes une marche uniforme et mécanique, qui les traînerait pas à pas depuis le commencement le plus grossier jusqu'à leur perfectionnement, j'embrasserais l'opinion de ceux qui rapportent l'origine des langues à une révélation immédiate de la Divinité. Ils reconnaissent au moins l'étincelle divine qui luit à travers tous les idiomes, même les plus imparfaits et les moins cultivés. » Ainsi donc, dans cette dernière hypothèse, l'homme, au sortir des mains du Créateur, n'a pas reçu de lui une langue toute faite, mais simplement le pouvoir de la produire spontanément, c.-à-d. par un procédé purement instinctif. Évidemment, cette théorie n'est qu'un subterfuge de l'orgueil philosophique, refusant de se soumettre à l'autorité de la révélation, tout en reconnaissant que l'homme, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, est absolument incapable d'inventer et de produire un l. oral quelconque.

III. Après ce que nous venons de dire, il est à peu près superflu de rechercher, avec la plupart des philosophes, quels services la pensée doit au l. Il est évident que la pensée, dépourvue de signes, ne dépasserait guère celle des animaux que nous regardons comme les plus intelligents. Sans les ailes que lui donne la parole, notre intelligence s'élèverait à peine au-dessus de la sphère des idées sensibles; elle ne pourrait réfléchir sur elle-même; elle serait incapable de raisonner sur les rapports qu'elle est capable de percevoir; la mémoire se réduirait au phénomène des associations d'idées sensibles; il ne pourrait y avoir de science d'aucune sorte; toute expérience serait purement individuelle; enfin, toute civilisation, tout progrès serait impossible, car le progrès n'est autre chose que le résultat du commerce des esprits à travers l'espace et le temps.

LANGE. s. m. Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau. *De beaux langes. Un l. de futaine, de molleton. Autrefois, à la naissance du dauphin, le pape envoyait au roi des langes bénits.*

LANGOUREUSEMENT. adv. D'une manière langoureuse. *Regarder langoureusement.*

LANGOUREUX, EUSE. adj. Qui ne fait que languir, qui est dans cette sorte d'abattement que produit parfois une passion violente; ne se dit guère qu'avec une certaine nuance d'ironie. *Un amant l. Une jeune fille romanesque et langoureuse.* || Qui marque cette sorte de langueur. *Un air l. Un regard l. Il parle d'un ton l. Il fait des vers l.* || Substant. et par déris., *Faire le l. auprès d'une femme*, Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.

LANGOUSTE. s. f. T. Zool. Voy. MACROURES.

* **LANGRAYEN.** s. m. T. Ornith. V. PIE-GRIÈCHE.

LANGUE. s. f. (lat. *lingua*). Cette partie charnue et mobile qui est dans la bouche et qui est le principal organe du goût et de la parole. *L. épaisse, mince, déliée, pointue. La pointe, le bout, le dessus, le dessous de la l. Avoir la l. sèche, rude, pâteuse, enflée. Les serpents dardent leur l. Des langues de veau, de porc. Langues fumées, fourrées, farcies. Un ragoût de langues.* || T. Chasse et Manége. *Donner de la l.*, Appeler, exciter les chiens ou le cheval par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement. Dans un sens anal., on dit : *Aides, appel de la l.* || Famil., *Avoir soif à avaler sa l.*, Avoir une grande soif. *Ennuyeux à avaler sa l.*, se dit De ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire, sans éprouver un excessif ennui. || Famil., *Avoir la l. grasse*, Éprouver quelque embarras dans la prononciation, prononcer mal certaines consonnes, principalement les R. *Avoir la l. bien pendue*, Avoir une grande facilité de parler. *Avoir une grande volubilité de l.*, Parler avec une grande rapidité. *La l. lui va toujours*, Cette personne babille continuellement. *Il a bien de la l., il a la l. bien longue,* *il ne saurait tenir sa l.*, Il parle beaucoup, il dit tou ce qu'il sait, il ne saurait garder un secret. *Être maître, n'être pas maître de sa l.*, Savoir, ne pas savoir se taire et garder un secret. *Ne pas savoir conduire sa l.*, *mal gouverner sa l.*, Dire des choses qu'il faudrait taire, commettre des indiscrétions. — *Avoir un mot sur la l.*, *sur le bout de la l.*, Croire qu'on est près de trouver, de dire un mot qu'on cherche dans sa mémoire. ‖ Par exclamation, *Quelle l.!* Quel bavard! Quelle bavarde! ‖ Figur. et famil., *N'avoir point de l.*, se dit D'une personne qui parle très-peu, ou qui garde le silence, quand elle devrait parler. —*Délier, dénouer la l. à quelqu'un*, Faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. —*Il a la l. dorée, c'est une l. dorée*, se dit De quelqu'un qui tient des discours faciles, élégants, propres à séduire. *C'est une mauvaise l., une méchante l., une l. dangereuse, une l. de serpent, une l. de vipère*, se dit D'une personne qui aime à médire, à déchirer la réputation d'autrui. *Coup de l.*, Médisance ou mauvais rapport que l'on fait. *Donner un coup de l., le coup de l.* Prov., *Un coup de l. est pire qu'un coup de lance.* — *Se mordre la l.*, S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas exprimer. *J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, mais je me suis mordu la l.*—*Se mordre la l. d'avoir parlé*, S'en repentir. *Je n'ai pas eu plutôt lâché cette parole, que je m'en suis mordu la l.* — *Jeter sa l. aux chiens*, Renoncer à deviner quelque chose. *Je ne puis deviner, je jette ma l. aux chiens. Jetez-vous votre l. aux chiens? je vous dirai le mot.* ‖ *Prendre l.*, S'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter. *On envoya quelques gens en avant pour prendre l. Avant de s'engager dans cette affaire, il faut prendre l.* = Idiome d'une nation. *La l. grecque. La l. latine. La l. française. La l. anglaise. Langues anciennes, langues modernes. Les langues orientales. Les langues sémitiques. La l. nationale, naturelle* ou *maternelle. Les langues étrangères. Une l. abondante, riche, féconde, douce, harmonieuse, sonore. Une l. stérile, pauvre, rude, dure, barbare. L. énergique, pompeuse. L. corrompue, dégénérée. Le génie, le caractère, la beauté, la politesse d'une l. Les dialectes d'une l. La grammaire, la syntaxe, l'orthographe, la prosodie d'une l. La pureté de la l. Enrichir, polir, perfectionner, fixer, altérer, appauvrir une l. Étudier, apprendre, oublier une l. Il sait bien cette l. Cette l. est fort répandue, a cours dans tout l'Orient. Il écrit bien sa l. Il parle plusieurs langues. La confusion des langues à la tour de Babel. Les apôtres avaient le don des langues. Enseigner les langues. Professeur en l. grecque, hébraïque. Écrit en l. arabe. La l. sainte*, La langue hébraïque. *L. sacrée*, Toute langue dans laquelle sont écrits des livres qu'on suppose inspirés par la Divinité. *Le sanscrit est la l. sacrée de l'Inde.* — *Maître de l.*, Celui qui enseigne une langue vivante. — Proverb., *L'usage est le tyran des langues*, L'usage prévaut sur les règles de la grammaire. *On ne s'entend pas, c'est la confusion des langues*, se dit D'une conversation où tout le monde parle à la fois. ‖ Langage, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. *La poésie est la l. des dieux. La l. du sentiment. La l. de l'amour.* ‖ Se disait autrefois Des différentes nations ou divisions de l'ordre de Malte. *La l. de Provence, d'Auvergne, de France, d'Aragon, etc.* = Par anal., *Langue*, se dit De certaines choses qui ont la forme d'une langue. *Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en langues de feu.* ‖ T. Géograph. *L. de terre*, Espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. Par ext., Pièce de terre longue et étroite qui est enclavée dans une autre terre. ‖ * T. Chir. *L.-de-carpe*, Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les racines des dents. *L.-de-serpent*, Petit instrument dont on se sert pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure. V. aussi Lancette. ‖ T. Bot. * *L.-d'agneau*, Le Plantain moyen, Voy. Plantaginées. * *L.-de-bœuf*, la Buglosse officinale, Borraginées. *L.-de-cerf*, la Scolopendre officinale, Polypodiacées. *L.-de-chien*, la Cynoglosse officinale, Borraginées. *L.-de-serpent*, l'Ophioglosse commun, Ophioglossées. = Syn. V. Langage.

Enc. — Anat. et Méd. — La *Langue* est un corps charnu, symétrique, composé de muscles susceptibles de lui donner diverses figures, de l'allonger, de le raccourcir, de le creuser en canal, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche où la mastication disperse les aliments. La l. est attachée par sa racine à l'os hyoïde, et par une portion de sa base à la mâchoire inférieure. Les muscles qui entrent dans sa formation sont les *Hyo-glosses*, les *Génio-glosses*, les *Stylo-glosses* et les *Linguaux;* mais leurs fibres s'entrecroisent généralement d'une manière inextricable. Au centre et sur la tige médiane du tissu spongieux qu'elles forment, existe une cloison fibro-cartilagineuse. L'organe tout entier est tapissé d'une membrane muqueuse qui se continue avec celle qui revêt la cavité buccale. A la face inférieure, cette membrane forme un repli triangulaire appelé le *Frein* ou le *Filet de la l.* A la face supérieure, elle offre un léger sillon longitudinal qui aboutit à une dépression connue sous le nom de *Trou borgne de Morgagni*. On y remarque en outre un grand nombre de *Papilles* qu'on distingue, d'après leur forme, en *coniques*, *longiformes*, et *lenticulaires* ou *calyciformes*. Les premières occupent principalement la pointe et les côtés de la l.; les secondes sont situées à la partie moyenne et postérieure du dos de cet organe; les troisièmes sont rangées sur deux lignes formant un V, dont la pointe est au trou borgne. Les papilles lenticulaires sont, comme ce dernier, de petits cryptes muqueux, tandis que les autres sortes de papilles sont ou vasculaires ou nerveuses. Les artères de la l. viennent de la carotide interne; ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne; ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse et du maxillaire inférieur : celui-ci, qui a reçu le nom de *lingual*, est proprement le nerf de la gustation. Chez l'Homme, la l. est l'organe du goût; elle constitue aussi, du moins vers sa pointe, un organe tactile extrêmement délicat; elle concourt à la déglutition; enfin, et c'est là ce qui constitue sa fonction la plus importante, elle est l'organe de la parole. — Chez les animaux, la l. varie singulièrement dans sa forme et dans ses dimensions. Chez certains Mammifères, tels que les Fourmiliers, elle acquiert une extensibilité et une flexibilité qui en font un véritable organe de préhension. Chez les Oiseaux, cet organe est ordinairement rudimentaire et peu épais, quoique soutenu par un ou deux os qui en forment l'axe. Néanmoins, dans quelques espèces, le Perroquet par ex., il acquiert un développement exceptionnel. Chez les Toucans, il est long, effilé, et garni des deux côtés de longues soies qui lui donnent l'apparence d'une plume. Chez les Pics, ces soies deviennent de véritables épines. Parmi les Reptiles, on observe une grande diversité à ce sujet. Chez la plupart des Ophidiens et des Sauriens, la l. est bifurquée et douée d'une extrême agilité; chez le Caméléon, elle est d'une extensibilité extraordinaire; chez les Batraciens et chez les Crocodiliens, au contraire, elle est plus ou moins adhérente à la mâchoire, et peu ou point mobile. Enfin, chez les Poissons, elle ne consiste plus qu'en une simple saillie à la partie inférieure de la bouche, et même manque complétement dans un grand nombre.

L'observation de la l. fournit au médecin d'utiles indications. Chargée d'un enduit blanchâtre ou jaunâtre, elle indique ordinairement un embarras gastrique; sa coloration rouge et pointillée, particulièrement à l'extrémité, coïncide en général avec une inflammation du canal intestinal; sa sécheresse, sa couleur noirâtre, son aspect fendillé, indiquent une fièvre de forme typhoïde; son tremblement ou ses mouvements convulsifs sont au nombre des symptômes fâcheux; sa complète immobilité ne s'observe que dans les cas les plus graves, et sa déviation latérale est un signe certain d'épanchement cérébral. — Cet organe peut, en outre, être le siége de diverses maladies. La plus fréquente est l'inflammation (*Glossite*), qui ordinairement est bornée à la muqueuse, mais qui, dans quelques cas rares, envahit le parenchyme de la l. Dans ce dernier cas, la l. acquiert quelquefois un volume tel qu'elle fait saillie hors de la bouche et qu'elle entrave la déglutition et la respiration. On a aussi observé, bien que rarement, un engorgement œdémateux chronique (*Glossocèle*) si considérable de cet organe, que les arcades dentaires et même le maxillaire inférieur en étaient déformés. Les *ulcérations* de la l. sont assez communes, et résultent en général de l'action de quelque fragment aigu, comme une dent cassée. Enfin, cet organe peut encore devenir le siége de tumeurs *cancéreuses*, qui ont la marche et la terminaison de toutes les tumeurs de ce genre.

Linguistique. — I. Ce qui frappe d'abord quand on jette un coup d'œil général sur les langues parlées à la surface du globe, c'est leur nombre prodigieux. En effet, Balbi n'en compte pas moins de 860, divisées en 5000 dialectes. De ces 860 langues, 53 appartiennent à l'Europe, 153 à l'Asie, 115 à l'Afrique, 117 à l'Oceanie et 422 à l'Amérique. L'unité de la race humaine étant démontrée; étant démontré également que l'homme est incapable de créer une l. et que la parole est, ou bien d'institution divine, ou bien, comme le veulent les philosophes, le produit spontané d'une énergie divine dont auraient été doués les premiers auteurs de la race humaine, comment expliquer cette diversité? L'Écriture sainte l'explique par l'événement miraculeux de la confusion des langues, qui eut lieu lors de la construction de la tour de Babel. Beaucoup répugnent à se soumettre à l'autorité du récit biblique; mais qu'ils nous disent alors comment des langues aussi essentiellement différentes que le chinois, le sanscrit, l'arabe, le basque, etc., soit sous le rapport des radicaux, soit sous celui des formes grammaticales, ont pu sortir d'une souche unique? comment des peuplades abruties dans la vie la plus sauvage et plongées dans le fétichisme le plus grossier, comme les Congues, par ex., ont pu créer des langues aussi remarquables au point de vue métaphysique qu'au point de vue de la variété de leur structure grammaticale? « Le problème de la diversité des langues, dit l'illustre historien de Rome, Niebuhr, avait échappé à l'attention des anciens, parce qu'ils admettaient plusieurs races primitives de l'espèce humaine. Ceux qui les nient et remontent à un couple unique, doivent supposer un miracle pour expliquer l'existence d'idiomes de structures différentes; et pour ces langues qui diffèrent par leurs racines et d'autres qualités essentielles, il faut admettre le prodige de la confusion des langues. L'admission d'un semblable miracle n'offense point la raison; car, puisque les restes de l'ancien monde nous démontrent évidemment qu'avant celui-ci un autre ordre de choses existait, il est très-croyable qu'il a duré dans son entier depuis son commencement, et qu'à quelque période, il a subi un changement essentiel. » Après avoir fait cet aveu « qu'il y a une grande probabilité que la race humaine, et aussi son langage, remonte à une souche commune, à un premier homme et point à plusieurs », le célèbre auteur des *Idées sur l'histoire de l'humanité*, Herder, affirme avec assurance que, d'après l'examen des langues, il est clair que la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente; non pas en vérité que les hommes aient changé volontairement leur langage, mais ils ont été violemment et soudainement séparés les uns des autres. Maintenant veut-on, pour se rendre compte des langages divers, recourir à autant de races indépendantes, on est conduit, indépendamment de l'absurdité de d'attribuer la faculté de créer une l. de toutes pièces à des hommes qui sont à peine élevés au-dessus de l'état de brutes, on est conduit, disons-nous, à la nécessité d'admettre autant de races qu'il existe à cette heure d'idiomes qui paraissent n'avoir aucune liaison entre eux, c'est-à-d. plusieurs centaines. Or, cette conséquence, ainsi que le remarque très-bien le card. Wiseman, est tout à fait antiphilosophique, car nous devons alors multiplier les races presque en raison inverse du nombre d'individus qui les composent, puisque les plus petites tribus et les populations sauvages les plus subdivisées sont précisément celles dont le langage présente les diversités les plus frappantes. Il suivrait de là que l'intérieur de l'Afrique ou les régions inexplorées de l'Australie pourraient contenir plus de races que l'Europe ou l'Asie entière.

II. Malgré les travaux incessants auxquels se livrent une foule d'érudits en Allemagne, en Angleterre, en France et en Russie, aucun des problèmes généraux de la linguistique n'a encore reçu de solution positive. Ainsi, par ex., sur le problème de la formation des langues, les uns, comme nous l'avons déjà dit (v. Langage), supposent qu'elles se sont formées par voie mécanique et progressive, et que les interjections et les onomatopées en ont constitué les premiers éléments. D'autres, au contraire, pensent que les langues sont nées spontanément et se sont produites par une formation indivise, car jusqu'à présent l'expérience de plusieurs milliers d'années ne nous a pas apporté un seul exemple de formation graduelle d'aucun langage. On a bien vu une l. sortir d'une autre l., comme l'italien du latin, par suite de modifications successives, d'emprunts faits à des idiomes voisins; mais on n'a jamais vu un peuple ne possédant qu'une partie des éléments nécessaires à l'expression de la pensée et en voie d'inventer les éléments qui lui manqueraient pour cela. — Relativement à la méthode à employer pour la recherche des affinités des langues, les linguistes les plus éminents se partagent en deux écoles qui procèdent de principes diamétralement opposés. Toute l. se composant de deux éléments essentiels, les mots ou les radicaux proprement dits et les formes grammaticales, la première de ces écoles considère les langues au point de vue *lexique*, c.-à-d. recherche leurs affinités par la comparaison de leurs radicaux, tandis que la seconde a recours à la comparaison *grammaticale*, c'est-à-dire recherche les affinités dans les formes et dans les procédés grammaticaux. La première école, à laquelle appartiennent Adelung, Klaproth, Abel Rémusat, Mérian, etc., part de ce principe qui, suivant nous, est le vrai, que les mots sont l'étoffe ou la matière du langage, et que la grammaire leur donne seulement la forme ou la façon. La seconde, à la tête de laquelle se placent les grands noms de W. A. Schlegel et de W. de Humboldt, affirme que la grammaire est un élément inséparable de la l.; qu'une nouvelle grammaire ne peut pas être isolément imposée à un peuple, mais que, s'il accepte les formes, il doit aussi accepter la matière du langage. — La question de savoir si toutes les langues sont susceptibles d'être ramenées à un type unique, ne divise pas moins les linguistes. Les uns affirment et les autres nient cette possibilité. Les premiers se fondent sur une pure hypothèse, à savoir, que tous les idiomes connus ont dû nécessairement dériver d'un langage *primitif*, c.-à-d. du langage parlé par nos premiers parents, et en conséquence, ils font violence à tous les faits pour trouver des arguments à l'appui de leur système. Quant à ceux qui nient que les langues actuelles puissent se ramener à un type commun primitif, les uns partent de l'hypothèse mille fois réfutée de la diversité des races, puis ils supposent, autre hypothèse insoutenable, que chacune de ces races a créé sa propre l.; les autres, au contraire, prennent pour point de départ le fait historique que le phénomène de la diversité des langues s'est produit tout à coup par l'intervention de la puissance divine, de telle sorte que toute recherche de la l. primitive est nécessairement chimérique. Dans tous les cas, les uns et les autres s'appuient sur le phénomène de l'irréductibilité des langues à un type commun, irréductibilité qui paraît manifeste, lorsqu'on compare, par exemple, les langues monosyllabiques de l'Asie orientale et les langues polysyllabiques des autres nations du globe.

III. Le principe de la diversité typique des langues admis, il s'agit de reconnaître et de déterminer ces types, puis d'y rapporter les différentes langues qui sont ou ont été jadis en usage à la surface du globe. La plupart des linguistes s'accordant à reconnaître trois types essentiels, qui donnent lieu à autant de classes de langues. Ce sont les langues *monosyllabiques*, les langues *incorporantes* ou *agglutinantes*, et les langues à *flexion*. — Les *Langues monosyllabiques* ne se composent que de mots d'une seule syllabe avec une signification fixe, c.-à-d. de racines pures n'exprimant aucune relation. Ici les catégories de mots ne sont pas distinguées par des sons acoustiques particuliers, et le même mot, le même son peut représenter un substantif, un verbe, une particule, un nominatif, un génitif, un temps présent, un temps passé, un indicatif, un subjonctif, un actif, un passif, etc. Les distinctions se font principalement à l'aide de la place qu'on donne à ce mot dans la phrase; cela seul lui imprime le cachet spécial de telle ou telle relation. Dans la conversation, l'accentuation, l'intonation et le geste concourent aussi à établir, soit la signification, soit la relation des mots. — Dans les *Langues agglutinantes*, la relation s'exprime par une classe de mots particulière; cependant, le plus souvent, ces mots relatifs n'ont pas, à proprement parler, une existence indépendante. En général, les mots qui représentent la relation se collent, pour ainsi dire, à la fin du mot de signification resté immuable. Au reste, cette classe comprend un grand nombre de langues, et donne lieu à plusieurs subdivisions, selon la manière plus ou moins intime dont les mots de relation s'attachent soit à la racine, c.-à-d. au mot de signification, soit entre eux. Dans certaines langues de cette classe, la phrase entière s'agglomère en un seul mot en se construisant autour du verbe : ce sont les langues spécialement appelées *langues incorporantes* par W. de Humboldt. Dans plusieurs, et particulièrement dans la l. turque, le verbe est rendu susceptible d'exprimer une foule de relations différentes par l'insertion, entre son radical et sa terminaison, d'une ou de plusieurs syllabes intercalaires. Ainsi, par ex., *sev-mek* signifie aimer, *sev-me-mek*, ne pas aimer ; *sev-he-me-mek*, ne pas pouvoir aimer; *sev-dir-mek*, forcer à aimer; *sev-il-mek*, être aimé ; *sev-in-mek*, s'aimer soi-même ; *sev-isch-mek*, s'aimer réciproquement ; *sev-isch-he-me-mek*, ne pas pouvoir s'aimer réciproquement, etc. Toutefois les langues agglutinantes ne repoussent pas les flexions proprement dites, plusieurs même ont des désinences très-variées pour exprimer les relations des verbes et des substantifs. Il y a là un passage entre la seconde classe de langues et la troisième. — Ce qui caractérise essentiellement les idiomes spécialement appelés *Langues à flexion*, c'est qu'il y a fusion complète de la signification et de la relation. Tandis que, dans les langues agglutinantes, les mots sont formés par des membres dont chacun conserve encore une sorte d'individualité, dans les langues à flexion, ces membres se confondent en un seul organisme, de façon à n'avoir plus d'existence distincte. La classe des langues agglutinantes est celle qui renferme le plus grand nombre d'idiomes; mais la classe des langues à flexion est la plus élevée de toutes, et comprend les langues des peuples qui, de tout temps, ont marché à la tête de la civilisation. Les langues à flexion sont réparties en deux grands groupes, que l'on désigne sous les noms de *famille sémitique* et de *famille indo-européenne* ou *indo-germanique*. La famille sémitique comprend l'araméen (le syriaque et le chaldéen), l'hébreu, le phénicien, l'arabe et l'éthiopien. La famille indo-européenne est partagée par les auteurs en six divisions principales ou *rameaux*, dont deux appartiennent à l'Asie, le rameau *indien*, et le rameau *médique* ou *persan;* et quatre à l'Europe, savoir : le rameau *thraco-pélasgique* ou *gréco-romain*, le rameau *germanique*, le rameau *slave*, et le rameau *celtique*. L'étude des langues indo-européennes est depuis plusieurs années l'objet des études persévérantes d'hommes éminents, parmi lesquels nous citerons Fr. Bopp, Eug. Burnouf, Lassen, Max Müller, Windischmann, Eichoff, etc. Déjà, elle jette un jour tout nouveau sur l'histoire des nations européennes, et même sur les époques de leur vie antéhistorique.

IV. Plusieurs auteurs ont prétendu partager les langues en cinq grandes classes correspondantes aux principales divisions géographiques du globe. En conséquence, ils les distinguent en *Langues asiatiques*, *L. européennes*, *L. africaines*, *L. américaines*, et *L. océaniennes*. Mais une pareille division est évidemment la négation de toute conception scientifique, et nous ne la mentionnons que parce qu'elle se trouve mise en avant dans une foule d'ouvrages destinés à l'instruction. — On a encore établi, parmi les langues, diverses distinctions qui sont en général purement relatives, mais dont nous devons donner la signification. Ainsi, on divise souvent les langues en *L. primitives* et en *L. dérivées*. La première de ces expressions se prend dans deux sens différents. Quand on lui donne un sens absolu, elle désigne, suivant l'opinion que l'on admet sur l'unité ou la multiplicité des races humaines, la l. ou les langues que parlèrent les premiers hommes. Mais le plus ordinairement, on prend ce terme dans un sens relatif, et alors telle l. qui est dite *dérivée* par rapport à une autre, peut être dite *primitive* par rapport à une troisième. Les expressions de *Langues mères* et de *L. filles* se prennent à peu près dans le même sens relatif : c'est ainsi que l'on dit que le latin est une l. mère par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français, etc., et ces dernières, qui, par rapport au latin, sont des langues filles, peuvent être encore appelées *Langues sœurs*, quand on les compare entre elles et au latin. Une autre distinction, qui se réduit à la constatation d'un fait, est celle des *Langues mortes* et des *L. vivantes*. Le sanscrit, le zend, l'hébreu, le latin, le slavon, le gothique, qu'on ne parle plus, sont des langues mortes; l'indoustani, le persan, l'arabe, l'italien, le russe, l'allemand, qu'on parle de nos jours, sont des langues vivantes. On nomme encore *Langues littérales*, par opposition aux *Langues vulgaires*, certaines langues qui, n'étant parlées par les modernes que sous une forme altérée ou simplifiée, subsistent cependant sous leur forme savante et complète dans la littérature. C'est ainsi que les écrivains arabes contemporains parlent l'arabe vulgaire, et se servent de l'arabe littéral quand ils composent quelque ouvrage. — Les langues, envisagées dans la nature de leurs formes, sont quelquefois qualifiées de *synthétiques* et d'*analytiques;* mais ces termes n'expriment pas une idée nette et précise. « On appelle langues synthétiques, dit Léon Vaïsse, celles qui groupent ordinairement sous un seul mot l'expression de plusieurs idées, et l'on nomme analytiques celles qui indiquent par un mot distinct chaque idée accessoire, chaque rapport grammatical. On comprend, du reste, que c'est à des degrés divers que les langues font ainsi de la synthèse et de l'analyse, et qu'aucune n'est ni exclusivement synthétique, ni exclusivement analytique. » — Considérées dans leur syntaxe, les langues sont encore distinguées en *directes* et en *inversives* ou *transpositives*. Dans les premières, que l'on appelle souvent aussi langues *analytiques*, les parties de la phrase sont astreintes à une construction à peu près invariable, dont le principe est ordinairement que le sujet précède le verbe, et que le complément suive le mot par lequel il est régi. Dans les secondes, celui qui parle ou qui écrit peut faire subir à l'ordre dans lequel il range les mots de la phrase une foule d'inversions ou de transpositions. Mais, dans ce cas, il est nécessaire que les rapports syntaxiques des mots entre eux soient suffisamment indiqués par des désinences ou autres flexions grammaticales.

La comparaison des langues *directes* et des langues *inversives* a donné lieu à une controverse fréquemment renouvelée et que nous ne pouvons passer sous silence : c'est celle de savoir à laquelle des deux classes appartient la supériorité. Il nous semble cependant que le problème est facile à résoudre. En effet, chacun des deux systèmes de langues est supérieur à l'autre, selon le point de vue où l'on se place. Si l'on considère les langues au point de vue de la puissance et de l'énergie poétiques, il est évident que celles qui permettent de transposer les éléments de la phrase, au gré de l'orateur ou de l'écrivain, sont plus propres à peindre sous forme d'images les choses extérieures, à interpréter les mouvements de l'âme, à traduire l'énergie des passions, etc. Elles sont susceptibles de plus de vivacité, de chaleur, d'harmonie. Les langues à inversion sont donc, sous ce rapport, supérieures aux langues analytiques. Ces dernières, au contraire, sont supérieures aux langues à inversion, dès qu'on les envisage sous le rapport de la clarté et de la précision. La construction des phrases ne pouvant s'écarter de l'ordre logique des idées, les idées seront plus précises, le récit sera plus clair, le raisonnement sera plus facile à suivre : en un mot, ces langues seront particulièrement propres à l'étude et à la propagation de la science. Maintenant s'il est reconnu, et nous croyons le fait incontestable, que le progrès des sociétés modernes a lieu en marchant de la poésie à la science, de l'image à l'idée, et va sans cesse en substituant le rôle de la réflexion à celui de l'imagination, il faudra en conclure que les langues directes sont supérieures, même absolument parlant, aux langues à inversion. Un signe manifeste de cette tendance des nations modernes et du besoin d'un langage analytique plus approprié à la nouvelle direction de l'esprit humain que ne le sont les langues transpositives, c'est la transformation de celles-ci en celles-là par la suppression des flexions, et par l'emploi des particules et des auxiliaires qui se substituent aux cas de la déclinaison et à certaines formes de la conjugaison. L'histoire moderne nous offre des exemples remarquables de cette métamorphose : nous nous contenterons de citer le latin donnant naissance à l'italien, à l'espagnol, au portugais, au français, etc. Un grand nombre de linguistes considèrent cette simplification des langues comme une décadence; nous sommes, par les motifs que nous venons de dire, d'une opinion diamétralement opposée.

V. Quelques philosophes ont conçu l'idée de créer une *L. philosophique* dans laquelle chaque idée aurait son signe propre et invariable, où la composition des mots serait dans un rapport exact avec celle des pensées, où il n'y aurait, par conséquent, ni anomalies, ni figures, ni distinction de sens propre et figuré, etc. Cette l. naturellement devrait devenir *universelle*, au moins en ce sens qu'elle devrait servir d'intermédiaire commun à tous les hommes qui se livrent à l'étude des sciences. C'est là une conception purement chimérique, bien qu'elle ait obtenu le patronage d'un philosophe aussi éminent que Leibniz. La création d'une l. philosophique universelle supposerait, avant tout, que les bases de toute science ont été fixées d'une manière inébranlable, et que tous les peuples, ou du moins tous les penseurs sont d'accord sur la nature des choses, ainsi que sur l'adoption des mêmes signes. On a déjà créé des langues factices, mais qui sont loin de constituer des langues philosophiques. Telle est la *L. balaïbalan*, imaginée vers le XIe siècle de l'hégire, par le cheikh Mohyi-ed-Din, et la l. inventée par J. Wilkins, évêque de Chester, qui en a publié la grammaire et le dictionnaire, en 1668.

LANGUE FRANÇAISE. — Notre l. appartient au groupe des idiomes *néo-latins*, c.-à-d. des idiomes qui se sont formés, après la destruction de l'empire romain, par la décomposition graduelle du latin sous l'action lente, mais incessante, des divers idiomes nationaux qui étaient en usage dans les pays conquis par Rome, et des nouveaux idiomes qui y furent introduits par les invasions barbares. Un savant, dont le système a fait beaucoup de bruit, Raynouard, a prétendu que, dans tous les pays où se parlait la l. latine, cette l. s'altéra par son mélange avec les langues germaniques, et cela juste au même degré, de la même manière, dans les mêmes choses. En un mot, suivant lui, les résultats de cette altération furent partout rigoureusement identiques, et en conséquence il naquit de ce mélange un idiome nouveau qui fut partout le même, tant pour le vocabulaire que pour les formes grammaticales. C'est à cet idiome que Raynouard donna le nom de *L. romane primitive;* puis, c'est de l'altération de cette l. que, par des altérations subséquentes et variables suivant les lieux, qu'il fit dériver les innombrables dialectes et sous-dialectes romans, dont les principaux furent le provençal, le français, l'espagnol, le portugais et l'italien. Ce système est une hypothèse absolument gratuite qui a été complétement ruinée par Fauriel et que personne n'admet plus aujourd'hui. A cette heure, tout le monde reconnaît que les langues romanes ou néo-latines ont bien cela de commun qu'elles se sont produites aux dépens du latin qui constitue en effet le fonds essentiel de toutes ces langues, mais que le latin lui-même a été altéré directement d'une manière spéciale pour produire les idiomes nouveaux.

Les idiomes nationaux qui étaient parlés dans la Gaule à l'époque de la conquête romaine ne tardèrent pas à exercer une influence altérante particulière sur la l. latine importée par les vainqueurs et adoptée par tous ceux des vaincus que séduisirent les mœurs et la civilisation romaines. Chez les auteurs latins des Gaules, on rencontre des gallicismes dès le IVe siècle ; ces tournures y sont très-multipliées au VIe, ainsi qu'on peut le voir par Grégoire de Tours, et elles deviennent de plus en plus fréquentes dans les diplômes et autres manuscrits latins écrits aux siècles suivants. Le latin s'est altéré d'abord par la contraction des mots, par la confusion des cas, et par la suppression des désinences, qu'on remplaça par des prépositions, par les articles et par les verbes auxiliaires. L'altération de la l. latine continuant toujours, il vint un moment, qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise, où les anciens idiomes, nous voulons dire le latin et les langues indigènes, cessèrent d'être compris par les masses. C'est ainsi qu'à partir de l'an 813, nous voyons plusieurs conciles enjoindre au clergé de prêcher le peuple en l. vulgaire, et les écrivains de l'époque ne manquent pas de faire l'éloge des prédicateurs qui, réservant leurs instructions en latin aux auditoires lettrés, se servaient de l'idiome nouveau pour s'adresser aux classes ignorantes. Cette séparation des deux idiomes devint encore plus manifeste au Xe siècle, où l'Église fut obligée d'autoriser l'introduction dans les offices des chants en l. vulgaire, mais seulement à l'usage spécial des fidèles. Vers le milieu du Xe siècle, cette dernière avait fait tant de progrès, qu'en 948, Aymon, évêque de Verdun, crut devoir employer l'idiome vulgaire du nord de la France (*linguam gallicam*) pour le discours d'ouverture du concile de Mouzon, parce que, indépendamment des prélats, l'assemblée renfermait un très-grand nombre de laïques qui ne comprenaient pas le latin.

Le plus ancien monument connu de cette l. vulgaire, qui se formait aux dépens du latin, est le serment que Louis le Germanique prêta en 842, à Strasbourg, à son frère Charles le Chauve, en présence des chefs militaires des différentes parties de la Gaule. En voici le texte : « Pro Deu amor et pro christian » poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in » quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai io cist meon » fradre Karlo, et in adjuda et in caduna cosa, si cum om per » dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altrezi fazet; et ab » Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist meon » fradre Karlo, in damno sit. » Traduction : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi. Et jamais avec Lother je ne ferai aucun accord qui de ma volonté soit au détriment de mon frère. » Nous devons faire remarquer que le prince franc, ayant surtout à se faire comprendre des guerriers accourus des provinces méridionales, avait choisi celui des idiomes vulgaires qui était plus particulièrement parlé dans le Midi, tandis qu'au concile de Mouzon une raison contraire avait fait adopter à l'évêque Aymon l'idiome particulier aux contrées du Nord. Ces deux idiomes furent plus tard appelés, celui-ci *L. d'oil* ou d'*oui* (*lingua oyttana*), celui-là *L. d'oc* (*lingua occitana*), de la manière dont ils prononçaient notre particule affirmative *oui;* mais chacun d'eux se composait d'un certain nombre de dialectes.

La *L. d'oc*, dite aussi *lémosine* ou *limousine*, *L. des troubadours* et *roman provençal*, était parlée dans tous les pays compris entre les Alpes et l'Océan. Au sud, elle s'étendait jusqu'en Aragon et en Catalogne, d'où elle poussait même des ramifications dans le royaume de Valence et aux îles Baléares, tandis qu'au nord sa limite était tracée par une ligne qui suivait la frontière septentrionale de l'Auvergne, du Limousin, du Périgord et de la Guienne. Ses dialectes paraissent avoir été nombreux; mais on ne connaît pas d'une manière précise en quoi consistaient leurs caractères distinctifs. Celui de Toulouse passait pour le plus harmonieux. De tous les idiomes néo-latins, le roman provençal est celui qui paraît s'être formé et développé avec le plus de rapidité, et qui a éprouvé le moins de vicissitudes. Fauriel explique cette particularité par l'influence du clergé. Il faut d'abord se rappeler que le christianisme pénétra dans les Gaules par les contrées du sud. Le clergé de ces provinces dut donc être le premier qui s'organisa régulièrement et qui obtint une grande influence. Tant que cette influence ne s'exerça que sur les classes lettrées, le latin lui suffit; mais lorsqu'il voulut, comme c'était son devoir, étendre son action sur les masses populaires, il fut obligé de se servir de l'idiome vulgaire et de l'introduire dans ses relations. D'ailleurs, à mesure qu'on abandonnait les croyances et les mœurs de Rome païenne, les traditions de la l. et de l'éducation latines s'affaiblissaient et se perdaient de plus en plus. De cette manière, le clergé méridional en vint peu à peu à n'employer que l'idiome roman. Néanmoins, si bornée que fût sa connaissance de la langue latine, il en possédait néanmoins quelques éléments, et cette instruction superficielle se fit sentir dans la manière dont il mania et travailla l'idiome populaire. La l. d'oc était déjà si bien fixée au Xe siècle, que les poésies des troubadours de cette époque ne diffèrent pas, quant à la pureté et à la correction, de celles des écrivains postérieurs Elle n'éprouva aucune variation importante jusqu'au règne de Philippe le Hardi, c'est-à-d. jusqu'après la croisade contre les hérétiques albigeois. On cessa alors de la cultiver, et, par suite de ce délaissement, elle perdit rapidement tout ce qu'elle avait de plus délicat et de plus harmonieux. La décadence fut même si prompte, que, vers la fin du XIVe siècle, les œuvres poétiques des temps antérieurs commençaient à n'être plus comprises. La l. d'oc dégénérée, c.-à-d. réduite à ses parties les plus grossières, à ses formes et à ses tournures les moins savantes, s'est maintenue jusqu'à nos jours, mais divisée en une multitude de patois locaux qui n'ont guère de commun que l'origine avec l'ancien idiome des troubadours. D'ailleurs, ces patois perdent chaque jour du terrain, et leur disparition complète aura probablement lieu à une époque assez prochaine, grâce au développement que l'instruction primaire, le mode de recrutement de l'armée et la facilité des communications ne cessent de donner à l'usage de la l. française. On classe habituellement ces dialectes en 7 groupes principaux, savoir : le *languedocien*, le *provencal*, le *gascon*, le *limousin*, l'*auvergnat*, le *dauphinois* et le *savoisien*.

La *L. d'oil* était celle des provinces situées au nord de la Loire, c'est-à-d. des pays où les hordes germaniques s'étaient établies en plus grand nombre. Son apparition dut précéder l'établissement du régime féodal, mais le nouvel idiome paraît n'avoir commencé à prendre un caractère déterminé qu'après l'organisation de ce système politique. Quoi qu'il en soit, la l. d'oil consitua, dès l'origine, plusieurs dialectes, suivant le génie propre à chacune des parties du territoire où elle était en usage. Néanmoins il est à remarquer que ces dialectes étaient tous soumis aux mêmes règles grammaticales, et ne différaient guère entre eux que par la prononciation et par la présence de mots et de tournures empruntés aux idiomes des diverses races qui avaient successivement ou simultanément habité chaque province. On a aussi voulu considérer les formes orthographiques comme constituant une de leurs distinctions caractéristiques; mais ceux qui ont émis cette opinion avaient oublié que l'orthographe de notre l. n'a été fixée que fort tard, et que, pendant plusieurs siècles, la représentation des mots par l'écriture a été partout livrée au caprice des écrivains et des copistes. Quant au nombre des dialectes de la langue d'oil, on en admet ordinairement 6 : le *normand*, le *picard*, le *bourguignon*, le *poitevin*, le *lorrain* et le *français* proprement dit. Ce dernier se parlait dans l'Ile-de-France, dans une grande partie de la Champagne et de l'Orléanais et dans quelques cantons de la Touraine : c'est lui qui, après un travail de plusieurs siècles, est devenu la l. française. Le plus ancien texte en l. d'oil que l'on connaisse remonte à l'an 1118 ; c'est une charte de Renault, comte de Bar et de Mouzon. En voici un fragment : « Ge Renauldz quenz de Bar » et de Mouceons faez conoesant a toz ceaux ki orronz et verronz » ceez presens laistrez kue cum suxz leschoite kue maduenoie de » per ma ante madame Mahaut monsigneor Walranz Redons un » mari reclamoje à forz et volsit il a plains tenre so terre à tanz » per li voloir et ordonement, etc. » Traduction : « Je Renaud, comte de Bar et de Mousson, fais connaître à tous ceux qui ouïront et verront ces présentes lettres, que comme sur l'eschoite (succession) qui m'advenait de par ma tante, madame Mahaut, monseigneur Walranz Redon, son mari, réclamait par force et voulait tenir entièrement ses terres, etc. » Après l'acte qui précède, vient une charte de l'an 1133, citée par les Bénédictins et relative à l'abbaye de Honnecourt. Vers cette dernière époque, il existait déjà des œuvres littéraires en l. d'oil, et ce même idiome avait pénetré à l'étranger. Ainsi, par ex., les Normands en avaient introduit l'usage en Angleterre, où il constitua longtemps le langage habituel des courtisans. Le même peuple l'avait importé en Sicile et dans l'Italie méridionale. Enfin, il s'était introduit en Syrie à la suite des croisés.

L'histoire régulière de la l. française ne date réellement que de la fin du XII^e siècle. Elle se divise, à partir de cette époque, en trois grandes périodes distinctes. — La première embrasse un intervalle de plus de deux cents ans, dont la partie la plus brillante se compose des règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de Louis IX, c'est-à-*dire de la période où l'art du* moyen âge atteignit, en France, son apogée. Sous ces princes, la poésie fut cultivée avec succès, et la l., dont les formes venaient de se polir et de se régulariser, s'arrêta comme si elle eût été fixée. Cette première période de fixité est marquée par les romans de chevalerie, par les chansons et les fabliaux de Rutebeuf et de Marie de France, et par les chroniques de Joinville et de Villehardouin. La l. française exerçait alors une grande influence en Italie, où les prosateurs s'en servaient fréquemment, parce que, comme disait le Florentin Brunetto Latini, ils en trouvaient « la parleure plus délitable et plus commune à toutes gens ». — La seconde période de la l. est celle de François I^{er}. « Autant, dit Guessard, le langage du XIII^e siècle était clair, simple et facile, autant celui du XVI^e est malaisé, capricieux, pédantesque, amphibologique et tourmenté. Ce qui caractérise ce moment, c'est l'excessive inconstance du langage, qui, durant ces années-là, n'a pas fait halte un seul instant. Chaque poëte avait son jargon particulier, tout boursouflé des barbarismes d'une érudition indigeste. C'est alors qu'on s'est le plus éloigné du génie naturel de notre idiome, et, ce qui le prouve, c'est qu'un enfant ou une femme entendront sans trop de peine, à quelques mots près, un fabliau de Rutebeuf ou un lai de Marie de France, tandis qu'ils saisiront à peine le sens d'une strophe de Ronsard, même avec un glossaire, tant la phraséologie de cette époque est devenue nébuleuse. Peu de gens entendent Rabelais avec facilité. Le langage du XVI^e siècle manque d'harmonie, de netteté, parce qu'au lieu d'être le produit naturel de l'esprit national, il est l'œuvre des pédants. Montaigne fait exception au goût déplorable de ces règnes ; *lui seul, avec Amyot et quelquefois Brantôme, a su mettre cet* idiome en œuvre. Amyot et Montaigne lui ont donné des grâces nonpareilles, et ils ont montré toute la vivacité, toute la richesse de couleur et d'expression que possédait encore la l. française, malgré la multitude de latinismes dont on l'avait chargée, malgré les élisions, les inversions et les constructions bizarres dans lesquelles on s'efforçait de perdre le sens et la clarté des périodes. » — Le travail de la troisième époque remplit tout le XVII^e siècle et une grande partie du XVIII^e. Il consista surtout à rendre la langue plus simple, plus mesurée, plus homogène. Néanmoins on n'eut pas toujours égard au génie propre de ses premiers ans ; on ne chercha pas assez à lui conserver quelque chose de la liberté de ses antiques allures. Sous prétexte de la simplifier, on l'appauvrit même jusqu'à un certain point, en élaguant une multitude d'expressions ou de tournures vives et pittoresques, qui furent rejetées comme surannées et manquant de noblesse. Les écrivains du grand siècle de Louis XIV s'imposèrent trop l'obligation de parler exclusivement comme parlaient les gentilshommes de la cour de Versailles. Malgré cela, la l. française devint, entre les mains des grands poëtes et des admirables prosateurs du XVII^e siècle, un des plus parfaits instruments de la pensée humaine. Voltaire a résumé, avec une extrême sagacité, les qualités et les défauts de notre l., telle qu'elle a été façonnée par ces grands écrivains. « Le genie de notre l. est la clarté et l'ordre. Le français n'ayant point de déclinaison et étant toujours asservi aux articles, ne peut adopter les inversions grecques et latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. On ne peut dire que d'une seule manière, *Plancus a pris soin des affaires de César* ; voilà le seul arrangement que l'on puisse donner à ces paroles. Exprimez cette phrase en latin, *Res Cæsaris Plancus diligenter curavit* ; on peut arranger ces mots de 120 manières differentes, sans faire tort au sens et sans gêner la l. Les verbes auxiliaires, qui allongent et énervent les phrases dans les langues modernes, rendent encore la l. française peu propre pour le style lapidaire. Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, son manque de participes déclinables, et enfin sa marche uniforme, nuisent au grand enthousiasme de la poésie : elle a moins de ressources en ce genre que l'italien et l'anglais ; mais cette gêne et cet esclavage même la rendent plus propre à la tragédie et à la comédie qu'aucune l. de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées et de construire ses phrases, répand dans cette l. une facilité et une douceur qui plaît à tous les peuples ; et le génie se mêlant au génie de la l., a produit plus de livres agréablement écrits qu'on n'en voit chez aucun autre peuple. Plusieurs personnes ont cru que la l. française s'était appauvrie depuis le temps d'Amyot et de Montaigne. En effet, on trouve dans ces auteurs plusieurs expressions qui ne sont plus recevables, mais ce sont, pour la plupart, des termes familiers qui ont reçu des équivalents. Elle s'est enrichie de quantité de termes nobles et énergiques ; et, sans parler ici de l'éloquence des choses, elle a acquis l'éloquence des paroles. C'est dans le siècle de Louis XIV, comme on l'a dit, que cette éloquence a eu son plus grand éclat, et que la l. a été fixée. Quelques changements que le temps et le caprice lui préparent, les bons auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle serviront toujours de modèles. » Ce que dit Voltaire de la clarté et de l'ordre inhérents, pour ainsi dire, à la l. française, était si bien reconnu, dès l'époque même de Louis XIV, qu'en 1678, au congrès de Nimègue, le français devint, ce qu'il a toujours été depuis, la l. de la diplomatie. C'est pour cela aussi que les hommes les plus éminents de tous les pays l'ont souvent choisi, de préférence même à leur idiome naturel, pour être l'interprète de leurs idées. Nous citerons entre autres Leibnitz, le roi de Prusse Frédéric le Grand, Ancillon et Al. de Humboldt. Enfin, Gœthe lui-même a plusieurs fois regretté, sur la fin de ses jours, de ne l'avoir pas adopté. — Le XIX^e siècle peut être considéré comme une nouvelle période dans l'histoire de notre l. Nous n'essaierons pas de la juger, car il y aurait peut-être de la témérité à le faire. Cependant nous dirons que des hommes versés dans l'étude de la l. et de la littérature françaises la regardent déjà comme une période d'altération et de décadence. Puissent leurs appréhensions ne pas être justifiées par l'événement !

LANGUETTE. s. f. Se dit De diverses choses qui ont la forme d'une petite langue. *Tailler un morceau d'étoffe en languettes. La l. d'un demi-fleuron. La l. d'une anche, d'une clarinette, etc. La l. d'une balance* ; on dit mieux *Aiguille*. ‖ T. Maçonn. Séparation de quelques pouces d'épaisseur, faite de pierres, de briques ou de plâtre, qu'on établit dans l'intérieur des souches de cheminée, dans un puits mitoyen, etc. ‖ T. Menuis. Espèce de tenon continu formé par le rabot sur l'épaisseur d'une planche, et destiné à entrer dans une rainure correspondante. *Assemblage à languettes et rainures.* ‖ T. Orfèvr. Petit morceau d'argent ou d'or que les orfèvres laissent en saillie à chaque pièce qu'ils fondent, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal.

LANGUEUR. s. f. (lat. *languor*). Abattement, état d'un malade dont les forces vont en s'épuisant lentement. *Tomber en l. Il est dans un état de l. qui nous inquiète. Maladie de l. — L. d'estomac*, État d'atonie de l'estomac, dans lequel ce viscère ne peut plus exécuter ses fonctions. ‖ *Langueur* se dit surtout D'une sorte d'affaissement moral et physique, qui résulte d'une cause qui agit sur le système nerveux, comme les fatigues de l'esprit et les peines de l'âme. *La mort de ses enfants l'a jetée dans une l. dont rien ne peut la tirer. Une secrète l. s'était emparée de moi, de mon âme. Des yeux pleins de l., d'une amoureuse l. Une l. voluptueuse.* — Figur., *Il y a de la l. dans cet ouvrage*, Souvent cet ouvrage manque de chaleur, de force, d'intérêt, de mouvement. ‖ Au pluriel, État d'affaiblissement, d'abattement. *Il ne sent point les langueurs de l'âge. Les langueurs d'une vie sans occupation, sans attachement.* = Syn. Voy. Abattement.

LANGUEYER. v. a. Visiter la langue d'un porc pour voir s'il est sain ou ladre. *L. un porc.* = Langueyé, ée. part. = Langueyeur. s. m. Celui qui autrefois était commis pour langueyer les porcs.

LANGUIER. s. m. La langue et la gorge d'un porc, quand elles sont fumées. *Des languiers du Mans.*

LANGUIR. v. n. (lat. *languere*). Être dans un état d'abattement et de faiblesse causé par quelque maladie qui ôte peu à peu les forces. *Il est phthisique, il y a trois ans qu'il languit. Il a langui longtemps avant de mourir. Il ne fait que l.* ‖ Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un besoin, etc. *On le fit l. dans les plus cruels tourments. Tuez tout de suite cet animal, ne le faites pas l. L. de faim, de soif, de misère. L. dans les fers, dans un cachot, dans l'exil.* — Fig., au sens mor., *L. d'ennui. L. d'amour. L. dans l'attente d'un bien. Ne le faites pas l. après ce que vous lui avez promis.* ‖ En parl. Des plantes, se dit De celles dont l'accroissement est lent, dont la végétation est peu active, qui viennent mal, qui donnent peu de fruits. *Cet arbre languit. Ces fleurs languissent faute d'eau. — La nature languit, toutes choses languissent pendant l'hiver*, La nature est alors comme engourdie. ‖ En parl. Des ouvrages d'esprit, *Languir* se dit figur. De ceux qui manquent de force, de chaleur, de vivacité. *Ces vers languissent. Cette pièce languit à partir du second acte.* On dit, dans des sens analogues : *La conversation languit*, Personne ne la soutient, on la laisse tomber. *Les nouvelles, les plaisirs languissent*, Il n'y a pas de nouvelles importantes, il y a peu de divertissements. *Les affaires languissent*, On fait peu d'affaires, de transactions. *L'affaire languit*, Elle traîne en longueur ; on ne l'expédie point, etc.

LANGUISSAMMENT. adv. D'une manière languissante, avec langueur. *Il laissait tomber l. ses paroles.*

LANGUISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de langueur. *Il est l. dans son lit. L. dans une prison. L. d'ennui, d'amour. Cet oiseau, cet arbre est tout l.* ‖ Fig., se dit Des choses, soit au sens physiq., soit au sens moral. *État l. Santé languissante. Vieillesse languissante. Il traîne une vie languissante. Il parle d'une voix languissante. Le commerce est l. Ces vers sont froids et languissants. Un style l. Cet ouvrage est l. et sans intérêt. — Regards languissants*, Regards qui marquent un grand abattement ou beaucoup d'amour.

* **LANIAIRE.** adj. f. T. Anat. Voy. Dent.

LANICE. adj. f. *Bourre l.*, Voy. Bourre.

LANIER. s. m. T. Ornith. Voy. Faucon.

LANIÈRE. s. f. (lat. *laniare*, déchirer). Courroie longue et étroite. *La l. d'un fouet.*

LANIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *lana*, laine ; *ferre*, porter). T. Zool. et Bot. Qui porte de la laine ; se dit Des animaux et des plantes qui sont revêtus d'une matière laineuse ou cotonneuse.

LANISTE. s. m. T. Antiq. Voy. Gladiateur.

* **LANS.** s. m. T. Mar. Écart momentané de la route que suit un bâtiment ; mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, avec vent arrière.

* **LANSIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

LANSQUENET. s. m. (allem. *land*, terre ; *knecht*, valet, garçon).

Enc. — A la fin du XV^e siècle, l'empereur Maximilien I^{er} conçut le projet de créer une infanterie allemande capable de remplacer, dans ses armées, les fantassins suisses, dont le territoire avait cessé de faire partie de l'Empire, et qui, d'ailleurs, comme troupes mercenaires, étaient l'objet de nombreuses défiances. Les *Lansquenets* furent la première infanterie allemande régulière. Ils avaient pour armes défensives la salade et la cuirasse, et pour armes offensives, l'épée, et la pique ou la hallebarde. Toutefois, dans chaque corps de lansquenets, il y avait quelques compagnies armées de mousquets. Cette infanterie se recrutait par des enrôlements volontaires, et se rendit bientôt célèbre par sa bravoure. Malheureusement, les lansquenets se firent aussi trop bien connaître par le déréglement de leurs mœurs. A l'imitation des Suisses, ils se mirent maintes fois à la solde des gouvernements étrangers, même lorsque ceux-ci étaient en guerre avec l'Empire. Charles VIII et Louis XII en ont eu presque constamment dans leurs armées. Au XVII^e siècle, la dénomination de lansq. finit par tomber en désuétude. — C'est de cette milice fameuse qu'a tiré son nom le jeu de hasard appelé *Lansquenet*, qui se joue avec des cartes.

* **LANTANA.** s. m. T. Bot. Voy. Verbénacées.

LANTERNE. s. f. (lat. *laterna*). Ustensile de verre, de corne, de toile, ou de quelque autre matière transparente, dans lequel on enferme une lumière. *L. ronde, carrée. L. de corne, de verre, de papier. L. de cabriolet. L. sourde*, Lanterne faite de manière que celui qui la porte voit sans être vu, et peut à volonté cacher entièrement la lumière. — Fig. et prov., *Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, Il veut faire croire des choses qui n'ont pas le sens commun. ‖ Figur. et famil., se dit quelquefois, au pluriel, dans le sens de Fadaises, contes absurdes, ridicules. *Conter des lanternes.* ‖ T. Archit. Petit dôme sur colonnes, à entrecolonnements vides, qu'on place au sommet d'un édifice, et particulièrement d'un grand dôme, pour donner du jour à l'intérieur, ou même simplement pour former amortissement. *La l. du dôme des Invalides.* — Sorte de cage circulaire ou carrée, garnie de fenêtres et de vitraux, qu'on place au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur par en haut. *La l. de la salle de la Bourse.* — Espèce de loge que l'on place quelquefois dans une salle destinée à des assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. *Lorsque le roi tenait un lit de justice, au parlement, les dames se plaçaient dans les lanternes de la grand'chambre.* ‖ T. Méc. Voy. Engrenage. ‖ * T. Artill. *L. à gargousse*, Etui de bois ou de cuir dans lequel on porte des gargousses. *L. à mitraille*, Boîte cylindrique de fer-blanc à demi soudée, du calibre du boulet des pièces auxquelles elle doit servir.

Enc. — I. La *Lanterne magique* se compose d'une l. ordinaire, munie d'une lampe dont la lumière est réfléchie par un miroir concave dans la direction d'un tube qui renferme deux lentilles convergentes (Fig. 1). Entre ces deux lentilles on fait mouvoir une lame de verre sur laquelle sont représentées diverses figures peintes avec des couleurs translucides. La première lentille a pour objet unique de concentrer les rayons lumineux sur la lame peinte, afin de l'éclairer vivement. La seconde, qui est à court foyer, projette les images que porte le verre sur un écran blanc placé à une certaine distance. Les images projetées sur cet écran sont considérablement amplifiées, mais elles sont renversées. Pour les redresser, il n'y a qu'à placer le verre peint de manière que les figures soient renversées, car alors elles se trouveront redressées sur l'écran. Le grossissement obtenu est le rapport des distances de la lentille extérieure à l'écran et au verre peint. Par conséquent, si l'écran est 100 fois, 200 fois plus éloigné de la lentille que, la figure peinte, le grossissement sera 100 ou 200. Il est superflu de dire que, pour donner tout son éclat à cette expérience, il faut opérer dans une chambre complétement obscure. Cet ingénieux appareil, qui depuis longtemps fait les délices de l'enfance, a été inventé au XVII^e siècle par le P. Kircher.

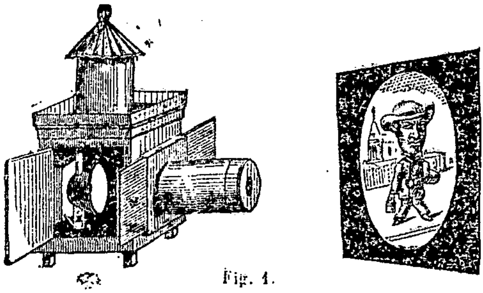

Fig. 1.

II. L'appareil au moyen duquel on produit les illusions de la fantasmagorie porte le nom de *Phantascope* (Fig. 2). Il ne diffère que fort peu de la l. magique. Le système grossissant consiste en deux lentilles convergentes, dont l'une est fixe et l'autre mobile. Les peintures translucides se détachent sur un fond opaque, afin que l'écran ne reçoive aucune lumière en dehors de l'image. Le phantascope est porté sur des roues qui permettent de l'approcher ou de l'éloigner à volonté du tableau qui reçoit l'image. Mais, dans ces différents mouvements, la lentille mobile s'éloigne ou s'approche de la lentille fixe, afin que l'image focale se fasse toujours exactement sur l'écran ; de cette manière, on peut à volonté diminuer ou agrandir rapidement les images. Les spectateurs sont placés dans une chambre séparée de celle qu'occupe l'opérateur par un écran translucide, lequel est ordinairement de percale. Comme ils sont plongés dans une obscurité complète, ils n'ont aucun moyen d'estimer la distance qui les sépare des images. En conséquence, lorsque celles-ci grandissent rapidement, ils s'imaginent qu'elles se précipitent sur eux, et ils croient, au contraire, les voir s'éloigner, quand leurs dimensions diminuent. Lorsque l'image diminue, pour rendre l'illusion plus complète, on intercepte, au moyen d'un diaphragme, une partie des rayons lumineux, de sorte que son éclat varie comme sa grandeur. C'est au physicien Robertson que l'on doit l'invention de la fantasmagorie. Toutefois on a prétendu que les prêtres de l'antiquité se servaient d'artifices analogues pour épouvanter ceux qu'ils initiaient aux mystères d'Isis et de Cérès.

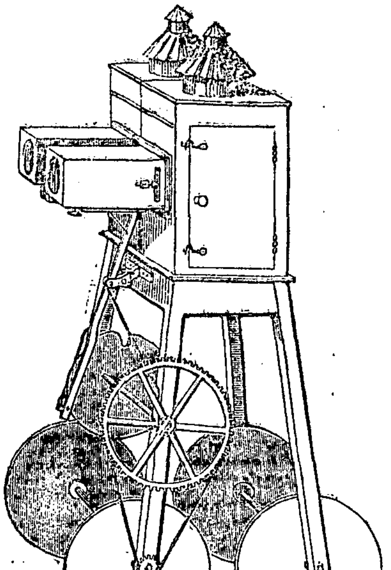

Fig. 2.

III. Le *Mégascope* est un instrument destiné à donner des copies amplifiées de différents objets, tels que tableaux, gravures, statuettes, etc., pourvu que ceux-ci n'aient pas une trop grande étendue. Il consiste essentiellement en une grande chambre noire où le dessinateur se tient derrière un écran translucide sur lequel se projette une image dont on peut suivre les contours à l'aide d'un crayon. L'objet à reproduire est placé en dehors de la chambre obscure, devant une lentille ajustée dans le volet. En outre, il est éclairé aussi vivement que possible par les rayons solaires, lesquels sont renvoyés par un miroir plan dont on peut faire varier l'inclinaison, et il est porté par un petit chariot mobile sur un système de rails qui partent du volet, de telle sorte que l'on peut l'approcher ou l'éloigner à volonté de la lentille selon qu'on veut avoir une image plus ou moins amplifiée. Pour que celle-ci soit droite, il faut renverser l'objet. Le mégascope a été perfectionné par le physicien Charles, en 1780 ; c'est pourquoi on lui en attribue communément l'invention.

LANTERNER. v. n. (R. *lanterne*). Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens. *Il ne fait que l. et n'avance à rien.* = LANTERNER. v. a. Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles. *Vous me lanternez depuis longtemps.* || Tenir des discours frivoles, ridicules. *Je ne sais ce qu'il me vient l. tous les jours.* = LANTERNÉ, ÉE. part. — Ce v. est fam. dans toutes ses acceptions.

LANTERNERIE. s. f. Irrésolution, indécision de celui qui s'arrête aux vétilles les plus insignifiantes. *Il est d'une l. qui ne finit point. Il a manqué son affaire par sa l.* Fam. || Propos, écrit frivole et ridicule. *Il ne nous a dit, il ne lit que des lanterneries.* Fam.

LANTERNIER. s. m. Celui qui fabrique des lanternes; Celui qui est chargé d'allumer les lanternes publiques. Peu us. || Fig. et fam., se dit D'un homme irrésolu, qui ne sait prendre une détermination en rien. *Vous n'en finirez jamais avec ce l.* — Diseur de fadaises. *Qui est le l. qui vous a raconté cela?*

* **LANTERNON.** s. m. T. Archit. Petite lanterne.

* **LANTHANE.** s. m. (gr. λανθάνειν, être caché).

Enc. — On appelle ainsi un métal encore peu connu, qui a été découvert, en 1840, par Mosander, dans l'oxyde de cérium. On le place, avec l'yttrium, sur la limite des métaux terreux. Ce métal n'a été obtenu que sous forme d'une poudre grise. Il s'oxyde alors dans l'eau et donne une base terreuse, hydratée et blanche. Jusqu'à ce jour, il est resté sans utilité.

LANTIPONNAGE. s. m. Action de lantiponner; discours frivole et importun. *Point de l.* = LANTIPONNER. v. a. et n. Tenir des discours frivoles et importuns. *Que me venez-vous l.? Arrivez au fait, au lieu de tant l.* = LANTIPONNÉ, ÉE. p. — Ces termes sont du langage populaire.

LANTURLU ou **LANTURELU.** Façon de parler famil., qui est tirée d'un refrain de chanson, et qui n'a aucun sens propre. Elle s'emploie pour marquer un refus accompagné de mépris ou pour indiquer une réponse évasive. *Il lui a répondu lanturlu.*

LANUGINEUX, EUSE. adj. (latin. *lanugo*, duvet). T. Botan. Se dit De toutes les parties des plantes, telles que feuilles, fruits, tiges, etc., qui sont couvertes d'une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton. *Les feuilles de la guimauve sont lanugineuses.*

* **LAPAGÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. PHILÉSIACÉES.

LAPER. v. n. et a. (grec. λάπτειν). Boire en tirant avec la langue; se dit De quelques quadrupèdes et particulièrement du chien. *Ce chien fait bien du bruit en lapant. Il a lapé en un instant la jatte de lait qu'on lui avait donnée.* = LAPÉ, ÉE. part.

LAPEREAU. s. m. Jeune lapin de trois à quatre mois.

LAPIDAIRE. s. m. (lat. *lapis, idis*, pierre). Ouvrier qui taille les pierres précieuses. = LAPIDAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport aux pierres. *Style l.*, Le style des inscriptions, parce qu'elles sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre, etc. *Musée l.*, Musée spécialement destiné à recevoir des pierres qui portent des inscriptions.

LAPIDATION. s. f. Action de tuer quelqu'un à coups de pierres; et Supplice de ceux qu'on faisait mourir ainsi. *La l. était en usage chez les Hébreux. Dans la l., c'était aux témoins à lancer les premières pierres. La l. de saint Étienne.*

LAPIDER. v. a. (latin. *lapidare*). Tuer à coups de pierres. *Les Juifs lapidaient les adultères, les blasphémateurs, etc. Les Juifs lapidèrent saint Étienne hors des murs de Jérusalem.* || Attaquer, poursuivre à coups de pierres. *Comme il sortait du village, les enfants se mirent à le l.* || Figur. et fam., se dit hyperboliquement Du déchaînement de plusieurs personnes contre quelqu'un. *Quand je leur ai reproché leur conduite, elles ont pensé me l. Vous vous ferez l. si vous parlez ainsi.* = LAPIDÉ, ÉE. part.

LAPIDIFICATION. s. f. Formation des pierres.

LAPIDIFIER. v. a. (lat. *lapis; fieri*, devenir). Donner à une substance la dureté de la pierre. *Il y a des dissolutions salines qui lapidifient les substances dans lesquelles elles pénètrent.* = SE LAPIDIFIER. v. pr. Acquérir la dureté de la pierre. *Ce bois s'est lapidifié.* = LAPIDIFIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

LAPIDIFIQUE. adj. 2 g. Se dit Des liquides propres à donner aux substances organiques, en les pénétrant, la dureté de la pierre.

LAPIN, INE. s. (lat. *lepus*). Voy. LIÈVRE.

LAPIS. s. m. [On pron. l'S.] T. Minér.

Enc. — Le *Lapis-lazuli*, appelé aussi *Lazulite* et vulgairement *Pierre d'azur*, est un silicate d'alumine et de soude, mêlé d'un peu de soufre et d'oxyde de fer : il raie le verre et a une densité moyenne de 2,85. Il est très-rare de le rencontrer cristallisé ; ordinairement il est en masse compacte. Ce minéral, qui est remarquable par sa belle couleur bleue, appartient aux terrains granitiques. On le trouve en Sibérie, près du lac Baïkal, dans la Boukharie, dans le Thibet et dans plusieurs provinces de la Chine. Le lapis est fort recherché et toujours d'un prix fort élevé, lorsqu'il est en masses d'un certain volume. On l'emploie alors en placage pour les ornements intérieurs de chapelles, de salons, etc. Les morceaux moins volumineux servent à orner des bracelets, des bijoux, divers petits meubles, etc. Les moindres fragments sont employés pour préparer la couleur bleue désignée par les peintres sous le nom d'*Outremer*. Il y a des variétés de lapis qui sont mélangées de parties blanches, et ont quelquefois des pyrites inaltérables qui, se dessinant en jaune d'or sur le fond bleu, produisent un assez bel effet. Depuis plusieurs années, on fabrique pour la peinture des quantités considérables d'*outremer artificiel* ; il ne le cède en rien au naturel. Seulement, pour le même prix qui servait jadis à payer quelques grammes de cette magnifique couleur, on en a maintenant un kilogramme.

LAPS. s. m. [On pron. le P et l'S.] (lat. *lapsus*, écoulé). Ne se dit qu'au singul. dans cette loc., *L. de temps*, Espace de temps. *Après un grand l. de temps. La prescription s'acquiert par un certain l. de temps.*

LAPS, APSE. adj. (lat. *lapsus*, tombé). T. Droit can. Ne se dit que De celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et ne s'emploie qu'avec le réduplicatif *Relaps. Il est l. et relaps.*

LAQUAIS. s. m. Valet de livrée, destiné principalement à suivre son maître ou sa maîtresse. *Il a toujours deux l. derrière sa voiture.* — Famil., *Mentir comme un l.*, Mentir avec impudence, mentir habituellement.

LAQUE. s. f. et m. (ar. *lak*, suc végétal).

Enc. — I. La *Laque*, ou la *Gomme laque*, est une substance résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, inodore, d'une saveur faiblement amère et astringente, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, et particulièrement de l'*Aleurites laccifera* (Euphorbiacées), et de plusieurs espèces du genre *Ficus*, telles que le *F. religiosa*, le *F. benghalensis*, etc., à la suite des piqûres qu'y fait un insecte hémiptère du genre Cochenille (*Coccus lacca*). On distingue dans le commerce 3 espèces de l. La *l. en bâtons* est la l. dans son état naturel, adhérant encore aux jeunes branches et les enveloppant quelquefois complétement. La *l. en grains* est celle qui a été détachée des rameaux. La *l. en écailles, en feuilles* ou *en plaques* est tout simplement de la l. fondue et coulée. Elle a un aspect vitreux et sa couleur varie d'intensité ; aussi la distingue-t-on en l. blonde, l. brune et l. rouge. La *Lac-laque* et la *Lac-dye* sont des préparations peu connues, que l'on fait aux Indes. Enfin, l'espèce qu'on appelle *Résine laque blanche* n'est autre chose que de la l. ordinaire qui a été décolorée au moyen de l'hypochlorite de chaux, ou saponifiée et ensuite débarrassée de l'alcali par un acide. La l. était autrefois employée en médecine comme astringent, mais aujourd'hui elle n'est plus usitée que dans la confection de certains dentifrices. Toutefois son soluté alcoolique peut jusqu'à un certain point remplacer le collodion pour le pansement des blessures. Dans les arts, on l'emploie principalement pour préparer des mastics, des vernis et des cires à cacheter. Elle est également utilisée dans la chapellerie et dans la teinture. — On donne aussi le nom de *laques* à des combinaisons de matières colorantes végétales et d'oxydes ou de sous-sels métalliques et d'alumine, qui sont usitées pour la teinture et la peinture (v. COULEUR). Dans les deux sens qui précèdent, *laque* est féminin.

II. Sous le nom de *meubles de laque* ou simplement de *Laques* (dans ce cas, ce mot est masculin), on désigne des articles de tabletterie recouverts d'un vernis particulier qui leur donne un brillant magnifique et presque inaltérable. Ces objets sont originaires de la Chine et du Japon, où leur fabrication constitue depuis longtemps une industrie importante. Dès le XVII^e siècle on a cherché à les imiter en Europe ; cependant c'est seulement depuis 1832 qu'on est parvenu à obtenir des pièces de quelque mérite. Encore même les produits européens sont-ils très-inférieurs à ceux de l'Asie orientale. Les *vrais laques*, c.-à-d. les laques chinois et japonais, sont sur bois, sur cuivre, sur carton ou sur papier mâché. Ils sont ordinairement noirs, mais on en fait aussi de rouges, de verts, de couleur aventurine, et on les rehausse souvent de figures ou d'arabesques peintes en or ou en argent. Les laques d'Europe se fabriquent sur bois ou sur papier mâché ; ils sont presque toujours noirs. Ce qui les distingue surtout des produits orientaux, c'est que leur éclat est dû au vernissage, tandis que les vrais laques doivent le leur au polissage. L'infériorité des laques d'Europe provient surtout de la nécessité où l'on se trouve de produire à bon marché. Paris, Amsterdam, Vienne et Bruxelles sont les centres principaux de l'industrie des laques européens sur bois. Ceux sur papier mâché viennent presque tous de l'Angleterre.

LAQUETON. s. m. dimin. de Laquais. Vx et fam.

LAQUEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature, de la couleur de la laque. *Gomme laqueuse. Il y a trop de tons l. dans ce tableau.*

LARAIRE. s. m. T. Ant. Voy. Lare.

LARCIN. s. m. (latin. *latrocinium*, vol). Action de celui qui dérobe furtivement et sans violence. *Commettre un l.* ‖ La chose dérobée. *Il alla cacher son l. en tel endroit.* ‖ Passage ou pensée qu'un auteur prend d'un autre pour se l'approprier. *Les plus beaux endroits de son livre sont autant de larcins.*

LARD. s. m. (lat. *laridum*). Couche de graisse qui se trouve entre la peau et la chair du porc. *L. frais. L. rance. Une tranche de l. Ce cochon a quatre doigts de l. Bardé de l. Omelette au l.* — Prov. et pop., *Être gras à l.*, Être fort gras. *Faire du l.*, Conserver ou augmenter son embonpoint, en dormant la grasse matinée. ‖ Par ext., La partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin et d'autres cétacés. *Du l. de baleine.*

* **LARDACÉ, ÉE.** adj. T. Méd. Se dit Des tissus qui, par l'effet d'une dégénérescence, ont pris l'aspect et la consistance du lard. *Tissu l. Consistance lardacée.*

LARDER. v. a. *L. de la viande*, Y mettre des lardons. — Absol., *Ce cuisinier larde proprement.* ‖ Fig. et fam., *L. quelqu'un de coups d'épée*, Le percer de plusieurs coups d'épée. — *L. quelqu'un d'épigrammes, de brocards, etc.*, Lui lancer coup sur coup plusieurs épigrammes, etc. — *L. ses livres, ses discours de citations, de mots grecs ou latins*, Faire en parlant, en écrivant, un usage trop fréquent de citations, etc. = Lardé, ée. part.

* **LARDIZABALÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes et diclines, à fleurs dichlamydées, à carpelles supères séparés, et à graines pariétales avec un embryon très-petit entouré d'un albumen solide et abondant. — *Caractères bot.*: Arbrisseaux grimpants et glabres. Feuilles alternes, composées, sans stipules. Fleurs blanches, lilas, d'un rouge pourpre ou d'un jaune pâle, souvent odorantes, et disposées en grappes axillaires ou sortant en nombre d'un groupe d'écailles. Fleurs mâles : Sépales 3, ou 6 disposés sur deux rangs, caducs. Pétales 6, sur deux rangs, opposés aux sépales, les intérieurs plus petits, ou glanduliformes, quelquefois nuls. Étamines 6, opposées aux pétales, à filets soudés en tube, plus rarement libres; anthères extrorses, rarement introrses, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale. Au centre, 2 ou 3 rudiments d'ovaires. Fleurs femelles, semblables aux mâles, mais plus grandes, avec 6 étamines imparfaites. Carpelles distincts, 3, rarement 6-9, uniloculaires, avec un style court et un stigmate simple. Ovules multiples, rarement uniques, enfoncés dans des alvéoles à la surface interne de l'ovaire. Fruit bacciforme, porté sur un pédoncule court, polysperme, rarement monosperme; parfois folliculaire et s'ouvrant longitudinalement. Graines pourvues d'un tégument cartilagineux; albumen presque corné et volumineux; embryon très-petit, avec sa radicule infère tournée vers le hile, rarement presque aussi gros que la graine et à cotylédons aplatis. [Fig. 1. *Lardizabala triternata;* 2. Pétales et étamines d'une fleur mâle; 3. Carpelles; 4. Fruit; 5. Coupe transversale du même; 6. Graine; 7. Sa coupe pour montrer l'embryon.]

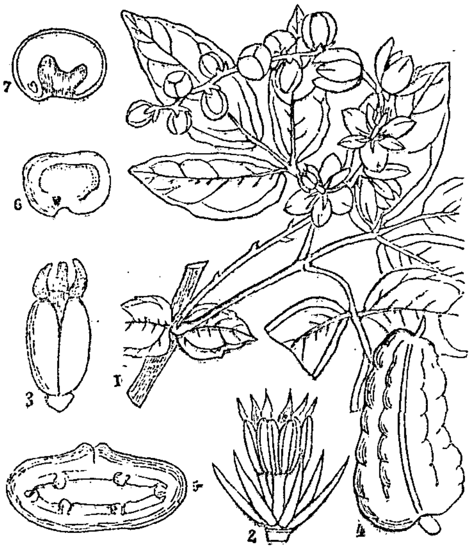

Cette famille a été établie par Decaisne aux dépens de celle des Ménispermacées. Elle se compose uniquement de 7 genres et de 15 espèces, qui toutes sont exotiques. Aucune d'elles ne possède de propriétés malfaisantes. Dans les montagnes de l'Inde, on mange le fruit de l'*Holbœllia*. Les habitants du Japon mangent également celui du *Stauntonia hexaphylla*, qui est aqueux et douceâtre : son suc est même employé dans les cas d'ophthalmie. Les Japonais font encore usage du fruit de l'*Akebia quinata* comme médicament émollient. Les rameaux des *Lardizabala* sont très-flexibles. Les habitants du Chili s'en servent en guise de cordes, après les avoir passés au feu, puis laissés quelque temps dans l'eau. Suivant Dupetit-Thouars, le fruit du *Burasaia*, espèce propre à Madagascar, contient un mucilage abondant.

LARDOIRE. s. f. Sorte de brochette creuse et fendue par un bout en plusieurs branches, pour contenir des lardons, et aiguë par l'autre bout, pour piquer la viande et y laisser le lardon.

LARDON. s. m. Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. ‖ Fig. et fam., Brocard, mot piquant contre quelqu'un. *Chacun lui donna son l. Il n'y eut personne qui n'eût son l. Aussitôt les lardons tombèrent sur moi.*

LARE. s. et adj. m. T. Mythol.

Enc. — Les Romains croyaient que les âmes des morts revenaient sur la terre pour protéger leurs parents et leurs descendants, soit dans leur personne, soit dans leurs biens. Ils désignaient ces génies protecteurs sous le nom de *Lares*, et leur appliquaient habituellement les épithètes de *familiares, domestici*, *privati*, etc. Dans chaque maison, on leur consacrait un autel ou même une petite chapelle appelée *Laraire* (*Lararium*). Plus tard, ce mot de *Lares* devint un terme générique qu'on étendit à tous les génies protecteurs dont la superstition romaine avait multiplié le nombre à l'infini. Il y eut alors les *L. des chemins* (*L. viales*), les *L. des carrefours* (*L. compitales*), les *L. des champs* (*L. rurales*), etc. — Les Lares n'étaient que de simples esprits ; les *Pénates*, au contraire, étaient de véritables divinités dont les unes veillaient sur la famille (*Penates privati, familiares, minores*), et les autres sur l'État (*P. publici, majores*). Ainsi, les grands dieux de l'Olympe (*magni dii*), tels que Neptune, Apollon, Jupiter, Minerve, Mercure, Junon, etc., étaient invoqués comme dieux pénates. Mais ensuite l'identité des fonctions des Lares et des Pénates amena entre eux une confusion complète, et, dans le langage poétique, on employa également l'un et l'autre de ces noms pour désigner la demeure, l'habitation, le foyer domestique. Cet usage s'est même perpétué jusqu'à nous, dans les locutions : *abandonner ses lares, revoir ses pénates*, et autres semblables. — Sur les monuments, les Lares sont ordinairement représentés sous la forme de jeunes gens couronnés d'une guirlande de laurier, vêtus d'une courte tunique et élevant en l'air une de ces cornes qui tenaient lieu de coupes. Quant aux Pénates, on les figure de différentes manières, souvent comme des vieillards, la tête entourée d'un voile.

LARGE. adj. 2 g. (lat. *largus*). Se dit, par oppos. à *Long* ou à *Étroit*, D'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre. *Ce jardin est plus long que l. La rivière est très-l. en cet endroit. Une rue fort l. Une étoffe, un ruban l. Cet habit est trop l. Il a le visage l. Cet homme est l. des épaules. Ce cheval est l. du devant.* — *Une large blessure*, Une grande blessure. *Une l. base*, Une base étendue. Fam., *Avoir la conscience l.*, V. Conscience. ‖ Fig., Étendu. *Je vous fais une l. concession. Ce prince a donné à son agent les pouvoirs les plus larges.* ‖ Fig., au sens mor., se dit pour Libéral. *Il est très-l. dans sa dépense.* ‖ Dans les Arts du dessin, sign. Qui est fait par masses et à grands traits, qui n'a rien de mesquin, de timide. *Une touche, une manière l. Un pinceau l. Des contours, des draperies, des lumières larges.* — Ellipt., on dit, *Peindre l.*, pour Peindre d'une manière large. = Large. s. m. Largeur. *Ce pays a trois cents lieues de long et deux cents de large. Cette étoffe a tant de l.* ‖ T. Mar. *Le l.*, La haute mer, la partie de la mer qui est éloignée des côtes. *Prendre, gagner le l. Courir au l. La mer vient du l.* — Fig. et fam., *Prendre le l., gagner le l.*, S'enfuir. = Large. adv. *Ce cheval va l., va trop l.*, Il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté. = Au Large. loc. adv. Spacieusement. *Il est logé bien au l. Vous êtes trop pressé, mettez-vous un peu plus au l.* ‖ Fig. et fam., *Être au l.*, Être dans l'opulence. *Mettre au l.*, Mettre dans un état plus aisé, plus opulent. *Il lui est venu une succession qui l'a mis plus au l. qu'il n'était.* = Au long et au large. loc. adv. En tout sens, et avec autant de développement qu'il est possible. *S'étendre au long et au l.*, Prendre, acquérir beaucoup de terrain, d'espace autour de soi. = En long et en large. loc. adv. En longueur et en largeur alternativement ; ne se dit guère que dans cette phrase, *Se promener en long et en l.* On dit aussi dans le même sens, *De long en l.* = Du long et du large. loc. adv. Ne se dit guère que dans cette phrase popul., *Il en a eu, on lui en a donné du long et du l.*, Il a été bien battu, ou bien moqué.

LARGEMENT. adv. Abondamment, autant et plus qu'il ne faut. *Boire, se nourrir, vivre l. Payer l. Récompenser l. quelqu'un. User l. de son pouvoir.* ‖ *Peindre, dessiner, composer l.*, D'une manière large.

LARGESSE. s. f. (latin. *largitio*). Libéralité avec quelque profusion. *Il le combla de largesses. Ce n'est pas un homme qui fasse de grandes largesses.* ‖ *Faire l.*, Jeter de l'argent au peuple. *Pièces de l.*, Pièces d'or et d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple, au sacre des rois, et aux autres grandes cérémonies.

Syn. — *Libéralité.* — La *libéralité* consiste dans un don fait gratuitement, librement, généreusement. La *largesse* est une ample *libéralité*. Ce qu'on donne *libéralement* n'est pas dû, ce qu'on donne *largement* n'est pas compté ou mesuré. S'il y a dans les *libéralités* de l'abondance, dans les *largesses* il y a de la profusion. L'économie peut suffire pour des *libéralités* ; pour des *largesses*, il faut de l'opulence.

LARGEUR. s. f. Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par oppos. à *Longueur. La l. d'un fossé, d'une rue, d'une rivière. Ce drap a un mètre de largeur.*

LARGO. adv. (ital. *largo*). Voy. Musique.

LARGUE. adj. m. (lat. *largus*, large). T. Mar.

Enc. — Le mot *Largue* s'emploie surtout pour exprimer une des allures d'un bâtiment, ou mieux le rapport de la direction du vent avec celle de la quille d'un navire. On a *vent l.*, on *court l.*, lorsque la direction du vent fait avec celle de la quille un angle de plus de 67 degrés. On est *grand l.*, lorsque la direction du vent est un peu en arrière de la perpendiculaire à la quille. Le l. est la meilleure allure, parce que toutes les voiles reçoivent le vent sans s'abriter les unes les autres. *Largue* se dit encore adjectivement en parlant d'un cordage, d'une manœuvre qui sont détendus, qui ne fonctionnent pas. Le verbe *Larguer* s'emploie uniquement dans ce dernier sens. Il signifie lâcher une manœuvre, lâcher ou filer un cordage qui retient une voile par le bas.

LARGUER. v. a. T. Mar. V. Largue. = Largué, ée. p.

LARIGOT. s. m. Espèce de petit flageolet qui n'est plus en usage, mais qui a donné son nom à l'un des jeux de l'orgue. ‖ Prov. et pop., *Boire à tire-l.*, Boire excessivement.

LARIX. s. m. T. Bot. Voy. Conifères.

LARME. s. f. (lat. *lacryma*). Humeur liquide qui sort de l'œil par l'effet d'une impression vive, soit physique, soit morale. *Larmes de douleur, de joie, de pitié, de regret, de repentir, de rage. Des larmes douces, délicieuses, feintes, amères. Il a souffert l'opération sans verser une l. Il l'en conjura les larmes aux yeux. Pleurer à chaudes larmes. De grosses larmes roulaient dans ses yeux. Il avait le visage baigné, mouillé de larmes. Les yeux noyés de larmes. Elle ne put retenir ses larmes. Être touché, attendri jusqu'aux larmes. Fondre en larmes. Il tira les larmes des yeux de tous les assistants. Verser un ruisseau, un torrent de larmes. Ce crime mériterait d'être pleuré avec des larmes de sang. Cette faute lui a coûté bien des larmes, des larmes bien amères. Rire aux larmes.* — *Avoir recours aux larmes*, Pleurer pour attendrir celui qu'on supplie. *Avoir le don des larmes*, Pleurer à volonté. Famil. et ironiq., *Avoir toujours la l. à l'œil*, Avoir ou affecter une grande sensibilité. — Figur., *S'abreuver de larmes, vivre dans les larmes, vivre de larmes*, Pleurer sans cesse, vivre dans la douleur, dans l'affliction. *Mêler ses larmes aux larmes de quelqu'un*, S'affliger avec lui. *Essuyer les larmes de quelqu'un*, Voy. Essuyer. * *Avoir des larmes dans la voix*, Avoir une voix émue, tremblante, ou dont l'accent émeut vivement. ‖ Ornement, figurant à peu près une larme, qu'on fait entrer, comme un symbole de tristesse, dans les décorations funèbres. *Un drap mortuaire semé de larmes.* ‖ Fam. et par analogie, Une goutte, une petite quantité de vin ou de quelque autre liqueur. *Donnez-moi une l. de vin. Je n'en veux qu'une l.* ‖ Au plur., se dit Du suc qui découle de certains végétaux, et même Des petites masses que forment ces sucs en se concrétant. *Les larmes de la vigne. Larmes du sapin. Manne en larmes.* ‖ T. Bot. *L.-de-Job*, Voy. Graminées.

Syn. — *Pleurs.* — *Larme* désigne l'humeur liquide qui s'échappe des yeux. *Pleur*, de *pleurer*, signifie plutôt l'action, le fait de verser des larmes. On essuie ses *larmes*, et l'on cesse ses *pleurs*. Le rire, la joie, une surprise extraordinaire, de même que la douleur et l'affliction, font couler des *larmes*. Les *pleurs* sont toujours déterminés par quelque cause triste, douloureuse ; ils s'accompagnent souvent de sanglots. Rien n'est plus doux que de douces *larmes* ; tout est amer dans les *pleurs*. Les *larmes* soulagent, les *pleurs* semblent aigrir la douleur.

Enc. — I. On donne le nom de *Larmes* à l'humeur excrémentitielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite ses mouvements dans l'orbite. Cette humeur est limpide, alcaline, et d'une saveur salée qu'elle doit au chlorure de sodium qu'elle contient ; elle renferme aussi des phosphates de soude et de chaux. Les larmes sont sécrétées par une petite glande composée, appelée *Glande lacrymale*, qui est située sous la voûte de l'orbite, à son angle externe. Elles sont versées sur la conjonctive, puis elles se portent vers le grand angle ou angle interne de l'œil, où elles sont reprises par les *Points lacrymaux supérieur* et *inférieur*, petits orifices toujours béants, situés, l'un au bord de la paupière supérieure, et l'autre au bord de l'inférieure. Deux petits canaux, nommés les *Conduits lacrymaux* et distingués également en *supérieur* et en *inférieur*, font suite aux points lacrymaux, marchent d'abord séparément, puis se réunissent en un seul, qui va s'ouvrir dans le *Sac lacrymal* près de sa partie inférieure. Le sac lacrymal lui-même est une petite poche membraneuse, qui est logée dans la *Gouttière lacrymale*, sorte de cavité formée par l'os unguis ou *Os lacrymal*, et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. Le sac lacrymal sert de réservoir aux larmes qu'y apportent les conduits lacrymaux, mais il les verse ensuite dans le *Canal nasal*, qui part du fond du sac et va s'ouvrir dans le méat inférieur des fosses nasales. L'ensemble des organes que nous venons de nommer constitue ce qu'on appelle l'*Appareil lacrymal* ou les *Voies lacrymales*. — Chez les Mammifères, l'appareil lacrymal diffère peu de celui de l'Homme ; mais, chez les Oiseaux, il est à peine apparent, et, chez les Poissons et chez les animaux inférieurs, il manque complétement.

Parmi les maladies dont les différentes parties de l'appareil lacrymal peuvent être le siége, nous mentionnerons seulement les deux plus fréquentes : ce sont la *tumeur* et la *fistule lacrymales*. — La *Tumeur lacrymale* consiste dans la simple distension du sac l. par les larmes, soit pures, soit mêlées de mucosités ou de matières purulentes. Toute cause propre à entretenir une irritation chronique de l'œil, des paupières ou de la muqueuse nasale, peut la provoquer. La maladie débute par un léger épiphora, accompagné d'un peu de chaleur, de démangeaison, et enfin de tuméfaction. Celle-ci augmente graduellement; le liquide contenu dans le sac devient plus épais, et souvent ce dernier semble transformé en un kyste complet. Enfin, si l'on ne réussit pas à faire disparaître ces accidents, la paroi du sac devient le siége d'une inflammation plus ou moins vive ; elle s'amincit et s'ouvre, et l'on a alors une *Fistule lacrymale*, c.-à-d. une ouverture anormale qui permet aux larmes de s'écouler hors de leurs voies naturelles. Les fistules lacrymales sont dites *internes* quand elles s'ouvrent dans le méat nasal, dans le sinus maxillaire, ou bien du côté de l'œil, en arrière de la commissure palpébrale ; mais, dans l'immense majorité des cas, elles sont *externes*, c.-à-d. ont leur orifice à la partie antérieure du sac lacrymal. Le traitement médical des fistules varie suivant la constitution de l'individu. Si le traitement employé n'est pas couronné de succès, il faut recourir aux moyens chirurgicaux. Dans ce dernier cas, on a le choix entre deux méthodes générales auxquelles se rapportent une foule de procédés particuliers. La première a pour objet de rendre aux larmes leur voie ordinaire d'écoulement, en dilatant celle-ci au moyen de corps dont on augmente graduellement le volume. La seconde se propose d'ouvrir aux larmes une route artificielle pour qu'elles puissent parvenir dans les fosses nasales.

II. On appelle *Larmes bataviques*, de petites masses de verre en forme de larme, qui se réduisent complétement en poussière dès qu'on brise leur pointe. Ces larmes s'obtiennent en faisant tomber dans de l'eau froide une goutte de verre en fusion. Par suite de la mauvaise conductibilité du verre pour le calorique, cette petite masse se refroidit inégalement, et ses molécules se groupent d'une façon tout à fait irrégulière. En conséquence, il suffit de déranger l'équilibre de quelques-unes d'entre elles pour que toutes les autres se désagrégent simultanément.

LARMIER. s. m. (R. *larme*). T. Archit. et Zool.

Enc. — I. On appelle ainsi le membre le plus saillant de la corniche. La face du *Larmier* est droite, mais il est creusé en dessous d'une sorte de canal qui règne sur toute sa longueur. C'est ce canal qui a fait donner à la moulure entière le nom sous lequel on la désigne, attendu qu'il empêche les eaux de pluie amenées par le toit de couler le long du mur de l'édifice. En effet, arrivées au bas du l., ces eaux ne pouvant remonter dans la cavité du canal, sont forcées de tomber en gouttes à une distance convenable du pied de la construction. — Par analogie, on donne encore le nom de *Larmier* : 1° à toute saillie qui est hors de l'aplomb d'une muraille, et qui a pour objet d'empêcher que l'eau ne découle le long du mur ; 2° à la pièce de bois qu'on met en saillie au bas d'un châssis de croisée ou de porte, pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur.

II. Ce mot de *Larmier* est encore usité en termes de Zoologie; pour désigner un petit appareil sécrétoire propre aux genres Cerf et Antilope. C'est un sac membraneux, à parois glanduleuses, qui est situé dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. L'humeur épaisse, onctueuse et jaunâtre qu'il sécrète, est appelée par les chasseurs *Larmes de cerf*. — Par extension, on appelle également *larmiers*, de petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du Cheval.

LARMOIEMENT. s. m. Synon. d'*Epiphora*.

LARMOYANT, ANTE. adj. Qui fond en larmes. *On la trouva toute larmoyante*. ‖ Qui est propre à faire verser des larmes, qui excite la pitié, l'attendrissement ; ne se dit que D'un genre de comédies où il se trouve des situations attendrissantes. *Le comique l. La comédie larmoyante*. — Dans ce dernier sens, il se dit substant. au masc. *Le mélange du comique et du l. constitue un genre bâtard que réprouve le bon goût.*

LARMOYER. v. a. Pleurer, verser des larmes. *Il ne fait que l.* Fam. = Conjug. Voy. EMPLOYER.

***LARRATES.** s. m. pl. T. Entom. V. FOUISSEURS.

LARRON, ONNESSE. s. (lat. *latro*, voleur). Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose. *On a pris le l. sur le fait.* — Proverb., *Ils s'entendent comme larrons en foire*, Ils sont d'intelligence pour faire quelque friponnerie. — Fig. et prov., *L'occasion fait le l.*, Souvent l'occasion fait faire des choses répréhensibles auxquelles on n'aurait point songé. ‖ Quoique *Larron* ne désigne point un voleur de grand chemin, on donne ce nom aux deux voleurs qui furent mis en croix avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Notre-Seigneur fut crucifié entre deux larrons. Le bon l. Le mauvais l.* ‖ T. Typogr. Pli qui se trouve dans un morceau de papier mis sous presse et qui cause une défectuosité dans l'impression ; ou Petit morceau de papier qui, se trouvant sur la feuille à imprimer, reçoit l'impression, et laisse un blanc. ‖ T. Librair. Pli d'un feuillet qui n'a pas été rogné, quand on a relié le livre.

Syn. — *Voleur*. — Le *larron* prend en cachette, furtivement : il dérobe. Le *voleur* prend de toutes façons, par force ou par ruse, ouvertement ou en secret.

LARRONNEAU. s. m. Petit larron, qui ne dérobe que des choses de peu de valeur. Fam.

LARVE. s. f. (lat. *larva*, masque). Voy. INSECTE.

***LARVÉE.** adj. f. T. Méd. Voy. FIÈVRE.

LARVES. s. f. pl. (lat. *larva*). T. Antiq.

Enc. — Le mot *Lémures* était un terme générique par lequel les Romains désignaient les âmes des morts. Tandis que celles des bons devenaient, sous le nom de *Lares*, des génies bienfaisants et protecteurs des familles, celles des méchants revenaient aussi sur la terre, mais sous forme de spectres hideux pour épouvanter les vivants. En conséquence, on leur donnait le nom de *Larves*. Les Romains croyaient aussi que tous ceux qui périssaient de mort violente, ou qui n'avaient pas reçu les honneurs de la sépulture, vagabondaient sous forme de larves. Malgré la distinction qui précède, divers passages des auteurs anciens prouvent que, dans le langage populaire, les mots *Larvæ* et *Lemures* s'employaient indifféremment l'un pour l'autre. On apaisait ces spectres malfaisants au moyen de libations et de sacrifices expiatoires. A Rome, on célébrait en leur honneur une fête, appelée *Lemuria* ou *Lemuralia*, qui durait trois jours, pendant lesquels tous les temples étaient fermés et les mariages suspendus. On prétend que cette fête portait à l'origine le nom de *Remuria*, et qu'elle avait été instituée par Romulus, pour apaiser les mânes de son frère Remus, assassiné par lui ou par son ordre.

LARYNGÉ, ÉE. adj. T. Anat. Qui appartient au larynx. *Nerfs laryngés. Artères laryngées.* — T. Méd. *Phthisie laryngée*, Voy. LARYNX.

LARYNGIEN, IENNE. adj. Syn. de *Laryngé*. ‖ *Tube l.*, Tube imaginé par Chaussier pour insuffler de l'air dans les poumons des individus asphyxiés.

***LARYNGITE.** s. f. T. Méd. Voy. LARYNX.

***LARYNGOSCOPE.** s. m. T. Méd. Appareil imaginé par Emmanuel Garcia et perfectionné par Czermak, dont on se sert pour inspecter l'état du larynx.

LARYNGOTOMIE. s. f. T. Chir. V. BRONCHOTOMIE.

LARYNX. s. m. (gr. λάρυγξ). T. Anat.

Enc. — I. Le *Larynx* est un conduit cartilagineux qui forme le commencement des voies aérifères et qui constitue la partie fondamentale de l'appareil de la phonation. Cet organe est situé à la partie antérieure et supérieure du cou, au-dessous et derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyroïde, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et la trachée-artère. Il est composé principalement de quatre cartilages, dont deux impairs, situés sur la ligne médiane, et deux latéraux. Les cartilages impairs sont : le *cart. thyroïde* ou *scutiforme*, qui est formé par deux lames réunies antérieurement sous un angle aigu, et qui est joint à l'os hyoïde par la *membrane thyro-hyoïdienne* ; et le *cart. cricoïde* ou *annulaire*, qui, constitue la portion inférieure du l., et qui est uni au cartilage thyroïde par la *membrane crico-thyroïdienne*, tandis qu'une seconde membrane l'unit au premier anneau de la trachée. Les cartilages impairs sont appelés *cartilages aryténoïdes*, et situés à la partie supérieure et postérieure du cartilage cricoïde ; leur forme est celle d'une petite pyramide triangulaire recourbée d'avant en arrière. Enfin, une lame fibro-cartilagineuse, appelée *épiglotte*, est située au-devant et au-dessus de l'orifice du l., sur lequel elle se renverse au moment de la déglutition, pour empêcher que les aliments ne pénètrent dans les voies respiratoires. (Fig. 1. Lar. vu par sa face antérieure : 1. Os hyoïde; 2. Membrane thyro-hyoïdienne ; 3. Cartilage thyroïde ; 4. Memb. crico-thyroïdienne ; 5. Cart. cricoïde ; 6. Trachée-artère. — Fig. 2. Lar. vu par sa face postérieure : 1. Son ouverture supérieure : 2 et 3. Gouttières latérales ; 4. Membrane fibreuse de la trachée.) Dans l'espèce humaine, le l. est plus volumineux chez l'homme que chez la femme; aussi la saillie verticale que forme en avant le cartilage thyroïde est-elle beaucoup plus prononcée chez le premier, et de là le nom vulgaire de *Pomme d'Adam* que l'on donne à cette saillie. Quant aux muscles du l., savoir, les *crico-thyroïdiens*, les *crico-aryténoïdiens*, l'*aryténoïdien* et l'*thyro-aryténoïdien*, ils ont pour fonctions, soit d'imprimer à cet organe des mouvements de totalité, soit de mouvoir les unes sur les autres les différentes pièces dont il se compose. La muqueuse qui tapisse intérieurement le l. forme, vers son milieu, deux grands replis latéraux dirigés d'avant en arrière et disposés à peu près comme les bords d'une boutonnière. Les replis (Fig. 3, *ii*), appellés proprement les *cordes vocales*, sont susceptibles de se tendre et de se rapprocher plus ou moins, de manière à agrandir ou à diminuer la fente (ouverture de la glotte) qui les sépare. On donne aussi aux cordes vocales le nom de *ligaments inférieurs de la glotte*, par opposition à deux autres replis de la muqueuse, *ss*, qui sont un peu au-dessus et que l'on appelle *ligaments supérieurs*. Les enfoncements latéraux qui se trouvent entre les ligaments supérieurs et inférieurs constituent les *ventricules du l.*, et tout l'espace compris entre ces replis est ce qu'on appelle la *glotte*, parce que c'est le lieu du l. où se produit spécialement la voix. (Fig. 3. Coupe verticale d'un lar. : *i*, Cordes vocales ; *s*, Ligaments supérieurs.) Les nerfs qui animent le l. viennent des *laryngés* supérieur et inférieur, lesquels sont eux-mêmes des branches du pneumogastrique. Le laryngé supérieur se distribue à la muqueuse et au muscle crico-thyroïdien, et l'inférieur aux autres muscles de l'appareil.

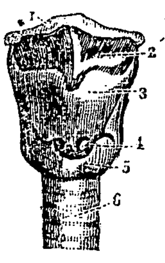

Fig. 1.

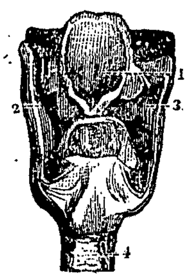

Fig. 2.

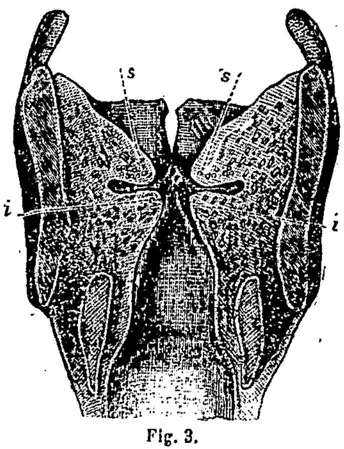

Fig. 3.

II. Le l. remplit un double rôle : comme partie constituante de l'appareil respiratoire, il présente des parois incompressibles qui assurent à l'air inspiré ou expiré un libre passage ; mais nous devons surtout l'envisager comme organe de la voix. De tout temps les auteurs ont comparé l'organe vocal à un instrument de musique. Les uns, comme Aristote, Galien, Dodart, l'ont comparé aux instruments à vent ; d'autres, et particulièrement Ferrein, l'ont considéré comme un instrument à cordes, dans lequel l'air, en frottant les cordes vocales, faisait la fonction d'archet. Aujourd'hui, on s'accorde généralement à regarder les cordes vocales comme des anches membraneuses vibrant sous l'influence du courant d'air venant des poumons. Le ton dépend du degré de tension des cordes, de la largeur et de la longueur de l'ouverture de la glotte, déterminées par les déplacements volontaires des cartilages aryténoïdes. Cuvier a appuyé cette théorie de toute son autorité, en comparant le jeu des cordes vocales à celui des lèvres qui vibrent dans une embouchure de cor, avec une vitesse qui dépend de la tension et du degré d'écartement qu'on leur fait subir ; cependant, c'est Müller qui a surtout développé cette théorie. Parmi les expériences qui ont eu pour objet de déterminer le rôle des diverses parties du l., nous citerons celles de Magendie et de Longet, qui ont enlevé l'épiglotte et les ligaments supérieurs de la glotte, sans anéantir la production des sons ; tandis que l'altération des cordes vocales inférieures, ou la lésion des nerfs qui animent leurs muscles tenseurs, déterminent l'aphonie. En soufflant dans un larynx séparé du corps

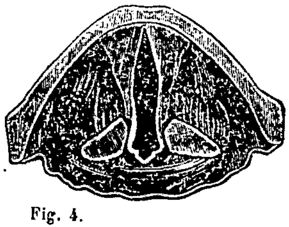
Fig. 4.

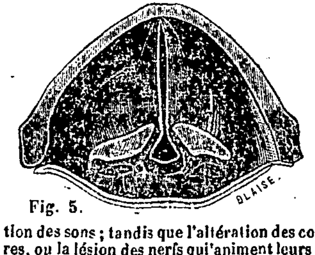

Fig. 5.

de l'animal, on voit vibrer les cordes vocales. Lorsqu'on respire sans émettre de sons, les cordes vocales restent dans l'état de relâchement et écartées l'une de l'autre (Fig. 4); au contraire, dans l'émission du son, elles se tendent, se rapprochent et ne laissent entre elles qu'une fente plus ou moins étroite (Fig. 5). Longet a prouvé que les ventricules du l. sont une partie importante de l'organe vocal; leur fonction est de renforcer le son. Les fosses nasales et la cavité de la bouche remplissent le même rôle. Enfin, aux sons produits dans le l., nous pouvons joindre, sans changer leur ton, certaines modifications qui constituent la *voix articulée* ou la *parole*. L'articulation dépend de la position et des mouvements du pharynx, du voile du palais, de la langue et des lèvres. On a construit des glottes artificielles avec des bandes élastiques de caoutchouc ou avec le tissu jaune des artères, et l'on a ainsi obtenu des sons assez semblables à ceux de la voix humaine, ce qui confirme l'exactitude de la théorie que nous venons d'exposer.

Le l. des Mammifères est en général formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme; néanmoins il présente, dans les diverses espèces, chez l'Alouate, par ex., des différences importantes. Les Oiseaux ont deux larynx, l'un au commencement, l'autre à la fin de la trachée-artère. C'est surtout l'inférieur qui sert à la production des sons.

III. L'inflammation du l. a reçu le nom de *Laryngite*. On en distingue deux sortes, la *lar. muqueuse*, qui peut être *aiguë* ou *chronique*, et la *lar. sous-muqueuse*, appelée aussi *œdème de la glotte*. Quelques auteurs donnent le nom de *lar. striduleuse* ou de *faux croup* à une simple tuméfaction œdémateuse des lèvres de la glotte, qui n'offre qu'une gravité apparente, mais qu'il est quelquefois assez difficile de discerner du croup vrai. Cette dernière affection a été appelée par quelques auteurs *lar. pseudo-membraneuse* (V. Croup). La maladie nommée *lar. ulcéreuse*, et plus communément *phthisie laryngée*, est en général consécutive au développement de tubercules pulmonaires; cependant il paraît certain qu'elle peut exister indépendamment de toute affection des poumons. C'est une affection grave qui conduit ordinairement les malades au tombeau. La glotte peut, sous certaines influences, se resserrer convulsivement. Ce *spasme* est quelquefois idiopathique, mais, le plus souvent, il n'est que le symptôme soit d'une maladie du l., soit d'une lésion du centre cérébro-spinal. Enfin, parmi les névroses du l., on doit encore ranger l'*aphonie* qui, dans certains cas, est un phénomène purement nerveux.

LAS. interj. plaintive. *Las! que j'ai souffert!* Il est du style naïf et familier.

LAS, ASSE. adj. (lat. *lassus*). Fatigué, qui éprouve le sentiment de la lassitude. *Être las de travailler, de marcher. Je suis las, bien las, fort las. Je suis si las, que je n'en puis plus. J'ai la main lasse d'avoir écrit.* || Dégoûté, ennuyé à l'excès d'une chose. *Je suis las d'entendre des sottises. Je suis las de ses impertinences. Elle n'est jamais lasse de le voir. Il est las de ne rien faire. Il est las de la vie. Il est las de lui-même.* — Fig., *Faire quelque chose de guerre lasse*, V. Guerre. || Subst., *Un las d'aller*, Un homme mou, paresseux et lâche. Pop.

* **LASCAR.** s. m. T. Relat. Nom donné, dans la mer des Indes, aux matelots d'origine hindoue. *L'équipage se composait de huit matelots anglais et d'une vingtaine de lascars.*

LASCIF, IVE. adj. (lat. *lascivus*). Fort enclin, fort porté à la luxure. *Le bouc est un animal très-l. Une femme lascive.* || Qui excite à la luxure. *Une danse lascive. Un tableau l. Des regards, des vers lascifs.*

LASCIVEMENT. adv. D'une manière lascive.

LASCIVETÉ. s. f. Forte inclination à la luxure. *Sa l. l'a entraîné dans beaucoup d'excès.* || Ce qui excite à la luxure. *Il y a de la l. dans ce tableau, dans ces vers.*

* **LASER.** s. m. * **LASERPITIUM.** s. m. T. Botan. Voy. Ombellifères.

* **LASIANDRA.** s. m. T. Bot. V. Mélastomacées.

* **LASIOCAMPE.** s. m. (grec. λάσιος, velu; καμπη, chenille). T. Entom. Voy. Bombycites.

LASSANT, ANTE. adj. Qui lasse, qui fatigue.

LASSER. v. a. (lat. *lassare*). Fatiguer, causer de la lassitude. *Ce travail me lasse extrêmement. Il m'a lassé le bras en s'appuyant sur moi. Une trop grande contention lasse l'esprit. Il a lassé ma patience.* — Absolum., *Cette sorte de danse lasse beaucoup.* || Ennuyer, importuner. *Il lasse tout le monde par ses sollicitations. Il nous lasse avec ses vieilles histoires.* = se Lasser. v. pr. Se dit dans toutes les acceptions du v. actif. *On se lasse plus à demeurer debout qu'à marcher. Il ne se lasse point, il est infatigable. L'esprit se lasse par une trop grande application. Ma patience commence à se l. On se lasse de faire constamment la même chose. On se lasse de tout.* = Lassé, ée. part. = Syn. Voy. Fatiguer.

LASSITUDE. s. f. (lat. *lassitudo*). Abattement où l'on se trouve après un travail excessif de corps ou d'esprit. *Grande l. Tomber de l. N'en pouvoir plus de l.* — Se dit aussi D'un état d'abattement semblable, qui survient spontanément. *Je ne sais d'où me vient cette l. Il sent de grandes lassitudes dans tous les membres, dans tout le corps.* || Ennui, dégoût. *Il a renoncé à cette correspondance par pure l. d'avoir toujours les mêmes choses à dire.*

* **LASSO.** s. m. (esp. *lazo*, lacs, lacet).

Enc. — Le *Lasso* est une forte lanière de cuir, longue de 15 à 20 mètres, et garnie d'un anneau de fer à l'une de ses extrémités, dont les *Gauchos*, ainsi que les indigènes de l'Amérique méridionale, se servent pour abattre les animaux sauvages et même les ennemis dont ils veulent se rendre maîtres. Les individus qui emploient le l. sont toujours à cheval. Après avoir passé l'extrémité libre de la lanière dans l'anneau de manière à former une anse très-large, ils attachent cette extrémité à la sangle de la selle. Cela fait, quand le chasseur est parvenu à une certaine distance de l'animal dont il veut s'emparer, il saisit le l., et le lance de manière à prendre l'animal dans l'anse que forme cette espèce d'arme. Aussitôt il met son cheval au galop, de sorte que l'anse se resserre, et la victime se trouve ainsi promptement abattue et souvent même étranglée.

LAST ou **LASTE.** s. m. (*last*, charge). T. Métrol.

Enc. — Ce terme désigne une unité de compte en usage dans toutes les contrées de l'Allemagne et du Nord de l'Europe, particulièrement pour l'estimation du chargement des navires. La valeur du *last* varie non-seulement suivant les localités, mais encore suivant la nature des marchandises; néanmoins, on peut dire que généralement elle représente 2 tonneaux ou 2000 kil. On trouvera l'indication de toutes les valeurs du l. dans le *Dict. du comm. et de la navigation*, publié par Guillaumin.

* **LASTING.** s. m. (angl. *lasting*, qui dure). Étoffe de laine rase et à tissu satiné, qui est tantôt unie et tantôt à rayures.

LATANIER. s. m. T. Bot. Voy. Palmiers.

LATENT, ENTE. adj. (lat. *latens*). Caché, qui ne s'est point encore manifesté par les phénomènes qui lui sont propres. *Une passion latente. Une maladie latente. Ce cheval avait un vice l. quand on me l'a vendu.* || T. Physiq. *Chaleur latente*, Voy. Calorique.

LATÉRAL, ALE. adj. (*latus*, côté). Qui appartient au côté de quelque chose. *Les faces latérales d'un édifice. Une porte, une chapelle latérale. Les sinus latéraux du cerveau. Étamines latérales.*

LATÉRALEMENT. adv. De côté, sur le côté.

LATERE (a). Expression latine. Voy. Légat.

* **LATÉRIGRADES.** s. f. pl. T. Zool. V. Araignée.

* **LATEX.** s. m. (lat. *latere*, se cacher). Voy. Séve.

* **LATHRÆA.** s. m. T. Bot. Voy. Orobanchées.

* **LATHROBIE.** s. m. T. Ent. Voy. Brachélytres.

LATICLAVE. s. m. T. Antiq. rom.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, le mot *clavus*, entre autres significations, servait à désigner une bande de couleur pourpre qui s'appliquait sur le devant de la tunique, dans une direction perpendiculaire. Le vêtement orné de cette bande se nommait *latus clavus*, *tunica laticlavia* ou *laticlavium*, quand elle était large et unique; et *angustus clavus* ou *tunica angusticlavia*, lorsqu'elle était étroite et double; dans ce dernier cas, la tunique avait une bande de chaque côté de la poitrine. Le droit de porter ces bandes de pourpre était le privilége de certaines classes de citoyens. Le *Laticlave* (Fig. 1, d'après une peinture antique représentant Rome peronnifiée) était un des insignes de la dignité sénatoriale. Il appartenait en outre aux consuls, aux préteurs, aux édiles et aux généraux qui triomphaient.

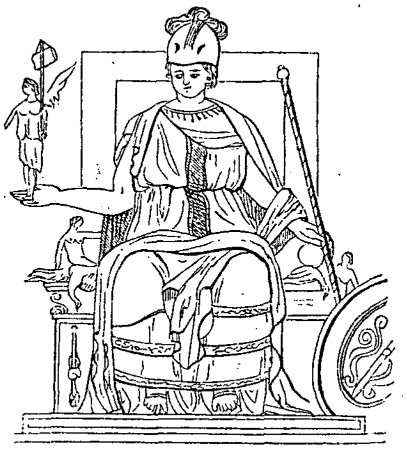

Fig. 1.

Sous Auguste, quelques chevaliers obtinrent l'autorisation de le porter. Enfin, après la mort de ce prince, la même faveur fut étendue à divers magistrats, aux gouverneurs de provinces, aux pontifes, et généralement à tous ceux dont les souverains voulurent récompenser le zèle ou s'assurer la fidélité. Par suite de ces prodigalités, le laticlave perdit peu à peu de son prestige; enfin, sous les derniers empereurs, il cessa d'être une distinction honorifique. Quant à l'*Angusticlave* (Fig. 2, d'après une peinture représentant la déesse Moneta), il fut d'abord l'attribut distinctif de l'ordre équestre; mais, sous l'empire, sa destination primitive fut tellement oubliée, que, dans les monuments de la dernière époque de la domination romaine, on voit l'angusticlave porté par des échansons et par des esclaves qui servaient à table.

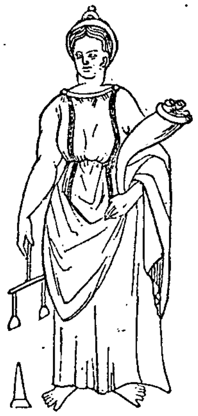

Fig. 2.

LATIN, INE. adj. (lat. *latinus*). Qui vient du peuple latin. *La langue latine*, La langue des anciens Romains. *Un discours l.*, Un discours écrit en langue latine. *Mot l.*, Mot de la langue latine. *Dictionnaire l. et français*, Dictionnaire où le sens des mots latins est expliqué en français. Etc. — Fig., *Le pays l.*, Le quartier de Paris où sont la plupart des colléges, et dont la Sorbonne forme le centre. Famil., *Cela sent le pays l.*, se dit De tout ce qui retient un certain air de collége. || *L'Église latine*, Toute l'Église d'Occident, par oppos. à l'Église grecque ou d'Orient. *Les Pères de l'Église latine.* On dit de même, *Le rit l.*, Le rit de l'Église romaine. || T. Mar. *Voile latine*, Voy. Antenne. = Latin. s. m. La langue latine. *Apprendre le l. Savoir bien le l. Composer, écrire en l. Un discours en mauvais l. Le l. de Cicéron. Le l. de la décadence.* Prov. et pop., *Du l. de cuisine*, De fort mauvais latin. — Fig. et fam., *Il est au bout de son l.*, se dit D'un homme qui ne sait plus où il en est, qui ne sait plus que dire ou que faire. *Il y a perdu son l.*, se dit D'un homme qui a travaillé inutilement à quelque chose, qui y a perdu son temps et sa peine. || Qui appartient à l'Église latine. *Les Grecs et les Latins diffèrent de croyance en plusieurs points.*

LATINISER. v. a. Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. *Tite-Live a latinisé tous les noms étrangers qui se trouvent dans son histoire.* = Latinisé, ée. part. || *Grec latinisé*, Un Grec qui a adopté les sentiments de l'Église latine.

LATINISME. s. m. Construction, tour de phrase propre à la langue latine. *Son français est plein de latinismes.*

LATINISTE. s. m. Celui qui entend la langue latine, qui écrit dans cette langue. *Un bon, un mauvais l.*

LATINITÉ. s. f. Langage latin. *Belle, bonne l. Mauvaise l.* || *Basse l.*, Latin corrompu qu'écrivaient les auteurs des derniers temps où cette langue allait s'altérant de plus en plus.

LATITUDE. s. f. (lat. *latitudo*, largeur). T. Astron. et Géogr. || Se dit figur., dans le sens d'Extension, de liberté d'agir. *Ce principe peut avoir une grande l. Ce programme ne laisse pas assez de l. aux professeurs. Vos instructions vous donnent beaucoup de latitude.*

Enc. — I. Les mots *Latitude* et *Longitude* sont deux termes corrélatifs qui s'emploient également dans le langage de l'astronomie et de la géographie. En géographie, on entend par *latitude*, la distance d'un lieu quelconque à l'équateur, exprimée en degrés de la circonférence terrestre; en d'autres termes, c'est l'angle qu'une ligne perpendiculaire à l'horizon d'un lieu quelconque fait avec le plan de l'équateur terrestre. Mais appliqué à un corps céleste, ce même terme a une signification différente, et désigne la distance de ce corps à l'écliptique, c.-à-d. au plan de l'orbite terrestre. En astronomie, pour exprimer l'angle correspondant à la lat. terrestre, c.-à-d. la distance d'une étoile ou d'une planète au plan de l'équateur terrestre, on emploie le terme de *Déclinaison*. Cette double signification du mot lat. est très-fâcheuse, car elle tend à jeter de la confusion dans les idées; mais comme elle a été introduite par les premiers astronomes et a passé dans tous les ouvrages sur la science, il est bien tard pour y remédier. — Le mot *longitude* a également deux sens différents, suivant qu'on l'applique à un objet terrestre ou à un corps céleste. La long. d'un corps céleste est l'arc de l'écliptique intercepté entre le point équinoxial du printemps et un grand cercle perpendiculaire à l'écliptique et passant par ce corps. On compte les degrés d'occident en orient, de 0° à 360°, c.-à-d. en faisant le tour de la sphère. La long. et la lat. d'un corps céleste, rapportées à l'écliptique et non au plan de l'équateur terrestre, ne peuvent pas s'obtenir directement. Les éléments nécessaires pour la détermination du lieu d'une étoile que donne l'observation directe sont son ascension droite et sa déclinaison, d'après lesquelles on peut calculer sa lat. et sa long. au moyen des règles de la trigonométrie sphérique. La long.

d'un lieu quelconque pris à la surface de la terre est l'arc de l'équateur intercepté entre le méridien de ce lieu et un autre méridien fixe qu'on est convenu de prendre pour point de départ. Les longitudes et les latitudes terrestres correspondent aux ascensions droites et aux déclinaisons dans les cieux, avec cette différence toutefois que les ascensions droites sont toujours calculées à partir du point équinoxial du printemps, c.-à-d. du point où l'équateur coupe l'écliptique, tandis que les longitudes sont calculées par chaque géographe à partir de certains points arbitrairement choisis sur l'équateur. De plus, les ascensions droites se comptent toujours dans la même direction, en allant à l'est, de façon à décrire la circonférence complète, tandis que les longitudes se comptent des deux côtés du méridien adopté, c.-à-d. à l'est et à l'ouest de ce méridien, jusqu'à 180° : de là la distinction de la long. en *long. orientale* et en *long. occidentale*. — Ce sont les Romains qui nous ont légué ces bizarres dénominations de long. et de lat. Comme ils ne connaissaient qu'une petite partie de la terre, et que cette partie connue d'eux était plus étendue dans le sens de l'équateur, c.-à-d. dans la direction est et ouest, que dans le sens des méridiens, c.-à-d. dans la direction nord et sud, ils imaginèrent d'employer le mot de *longitudo* (longueur) pour la mesure des distances comptées dans le sens de la plus grande dimension de la terre alors connue, et celui de *latitudo* (largeur) pour toute distance qui se comptait dans le sens de sa plus petite dimension.

La lat. et la long. étant les coordonnées au moyen desquelles on définit la position respective des lieux à la surface du globe, leur détermination est de la plus haute importance pour le géographe et pour le navigateur. Elle est surtout indispensable à ce dernier, car c'est uniquement à l'aide de cette détermination qu'il peut se guider à travers l'immensité des mers.

II. *Latitude.* — La lat. d'un lieu se comptant à partir de l'équateur, il est évident qu'elle est nulle sous ce dernier cercle, tandis qu'elle augmente à mesure qu'on s'en éloigne. On conçoit également qu'elle est la même pour tous les points situés sur le même parallèle. Sa plus grande valeur est de 90° : c'est celle qu'elle a au pôle nord et au pôle sud. Enfin, on la distingue en *boréale* et *australe*, suivant que le lieu dont il s'agit se trouve dans l'hémisphère boréal ou austral.

Pour donner une idée des méthodes par lesquelles on trouve la lat. d'un lieu ou celle d'un navire en pleine mer, il est indispensable de se rappeler quelques-unes des propriétés élémentaires de la sphère. Soient (*Fig. 1*) HH' l'horizon d'un spectateur placé en C ; CP la direction de l'axe de rotation de la terre ; et CZ la direction du zénith. Tirons CE perpendiculaire à CP, dans le plan déterminé par les droites CP et CZ, ou le plan du méridien ; CE sera l'intersection des plans de l'équateur et du méridien, le demi-diamètre de la terre étant négligé comme infiniment petit comparativement aux distances des étoiles, auxquelles les lignes, CP, CZ et CE, sont supposées prolongées. Or, d'après la définition, l'angle ECZ est la lat. de C, et, par conséquent, c'est cet angle qu'il s'agit de déterminer. L'observateur connaît toujours son zénith par la direction du fil à plomb ; mais il n'y a pas dans les cieux de point de repère visible par lequel il puisse en tout temps déterminer le lieu de l'équateur, ou la position de E dans le méridien, ou même le méridien lui-même. Mais les angles ECP et ZCH étant tous deux des angles droits, ECZ est égal à PCH, c.-à-d. la lat. du lieu est égale à la hauteur du pôle visible. Or, le pôle est un point fixe dans les cieux, et sa position (dans l'hémisphère boréal) est indiquée approximativement par l'étoile dite *polaire*, qui décrit autour du pôle un petit cercle de la sphère dont le rayon est de 1° 40′. Par conséquent, en observant d'un lieu quelconque la hauteur de cette étoile, on a la lat. de ce lieu à 1° 40′ de sa valeur vraie ; mais une pareille approximation est évidemment insuffisante, soit pour le géographe, soit pour le navigateur.

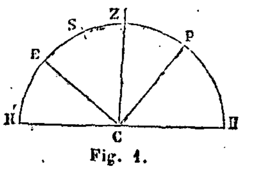

Fig. 1.

Les lieux des principales étoiles étant donnés dans les catalogues, il suffit d'observer la hauteur de l'une d'elles à l'instant où elle passe au méridien pour avoir la lat. de l'endroit où se trouve l'observateur. Ainsi, par ex. (Fig. 1), soient S une étoile au méridien, SP sa distance polaire dans le catalogue, et H'S sa hauteur observée ; alors H'S étant connue, SZ, sa distance au zénith, est également connue ; or, nous connaissons aussi SP ; nous aurons donc SP — SZ = ZP, le complément de la lat. Par un procédé semblable, on peut trouver la lat. d'un lieu en observant la hauteur méridienne du soleil, de la lune, ou d'une planète, quand on connaît les déclinaisons de ces corps à un instant quelconque. Mais quoique toutes ces méthodes soient également bonnes en théorie, elles ne sont pas toutes également praticables, et les résultats qu'elles donnent ne sont pas tous également certains. Les méthodes les plus usitées pour déterminer la lat. sont les suivantes.

1° La plus simple en pratique est celle qui consiste à observer la hauteur d'une étoile quand elle passe au méridien, ou, ce qui revient au même, sa distance zénithale. En effet, on n'a besoin que d'une seule observation, et il n'y a pas d'autre correction à faire que celle relative à la réfraction. Aussi est-elle communément employée pour les déterminations géographiques ordinaires. Mais lorsque c'est la hauteur du soleil ou d'une planète que l'on prend, il faut encore introduire des corrections pour le demi-diamètre du corps et pour la parallaxe. — En mer, comme il est difficile d'observer une étoile ou une planète, à cause du mouvement du bâtiment, les navigateurs choisissent le soleil et la lune. Supposons, par ex., que l'on choisisse le soleil. Comme il existe des tables qui donnent, pour chaque jour, à midi, la distance de cet astre au pôle ou à l'équateur, il suffit d'une simple addition pour parvenir à déterminer la hauteur du pôle, ou la lat. du lieu où l'on se trouve. Par ex., si le jour où l'on veut prendre la lat. d'un lieu, la déclinaison boréale du soleil est de 10°, et par conséquent sa distance au pôle de 80°, il faudra opérer de la manière suivante. On observera la hauteur du soleil, qu'on trouvera, par ex., de 70°, et on l'ajoutera à la distance du soleil au pôle que donnent les tables. La somme 150° sera la distance du pôle à l'une des extrémités de l'horizon, et 180° — 150°, ou 30°, sera la distance au point diamétralement opposé, ou la hauteur du pôle, et par conséquent la lat. du lieu. La hauteur du soleil se mesure ordinairement au moyen du sextant. Pour connaître l'instant où un corps céleste est sur le méridien, il est nécessaire d'avoir une connaissance assez exacte du temps. Toutefois, comme la hauteur d'un astre, quand il est près de son méridien, varie très-lentement, une légère erreur relativement au temps n'affecte pas considérablement le résultat.

2° On détermine aisément la lat. d'après les hauteurs des étoiles circumpolaires (c.-à-d. des étoiles qui ne descendent jamais au-dessous de l'horizon du lieu), observées à leur passage supérieur et inférieur. Si l'on observe la hauteur d'une étoile au méridien au-dessus et au-dessous du pôle, la somme des deux hauteurs sera évidemment égale à deux fois la hauteur du pôle, ou à deux fois la lat. La seule correction nécessaire dans ce cas sera celle relative à la réfraction, qui n'est pas la même dans les deux observations.

3° On peut encore trouver la lat. en observant les plus grandes et les plus petites hauteurs du soleil dans le cours d'une année. La somme des hauteurs du soleil aux solstices d'été et d'hiver est égale à deux fois la hauteur de l'équateur, ou à deux fois le complément de la lat. Mais cette méthode exigeant des observations faites à un intervalle de six mois, est peu usitée.

4° Toutes les méthodes qui précèdent supposent que le corps céleste observé est sur le méridien ; mais cette condition, bien qu'elle épargne quelques calculs, n'est point indispensable. On peut déterminer la lat. en observant la hauteur d'un astre hors du méridien, et cette méthode donne même des résultats plus certains qu'une seule observation méridienne, attendu qu'on peut faire plusieurs observations successivement. Soient, par ex., (*Fig. 2*), P le pôle, S le lieu de l'étoile ou de la planète, et SZ sa distance zénithale observée, ou le complément de sa hauteur observée. Dans le triangle PSZ, la distance polaire de l'étoile, PS, est connue ; SZ est donné par l'observation ; l'angle horaire ZPS est aussi donné, parce que le temps de l'observation est supposé exactement connu. Par conséquent, PZ, la *colatitude*, peut s'obtenir par la résolution d'un triangle sphérique. Toutefois cette méthode ne peut s'employer avec succès qu'en observant l'astre près du méridien, et il faut recourir à quelques artifices d'analyse pour adapter les formules trigonométriques au calcul. Le célèbre professeur d'astronomie de Vienne, Littrow, a proposé une nouvelle méthode pour déterminer la lat., en observant l'étoile polaire en dehors du méridien. Cette méthode est d'une grande utilité pratique ; mais nous ne pouvons la décrire ici.

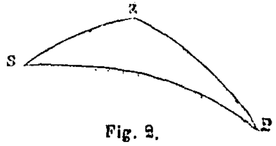

Fig. 2.

5° Nous terminerons en mentionnant le procédé qui a été proposé par Bessel, et qui consiste à observer les passages oriental et occidental d'une étoile par le premier vertical, c.-à-d. par le plan vertical qui fait des angles droits avec le méridien. Lorsqu'on ajuste un instrument des passages de telle sorte qu'il se meuve dans ce plan, et, par conséquent, ait son axe horizontal dans la direction du méridien, toutes les étoiles qui traversent le méridien entre le zénith et l'équateur entreront deux fois dans le champ du télescope. Or, soient t le temps du passage oriental, t' celui du passage occidental, δ la déclinaison de l'étoile, φ la lat., et P l'arc diurne correspondant au temps $\frac{1}{2}(t-t')$, la formule qui servira à déterminer la lat., sera $\text{tang}\,\varphi = \frac{\text{tang}\,\delta}{\cos P}$. Cette méthode a plusieurs avantages. D'abord, les observations peuvent se faire avec un instrument portatif, qu'il est facile d'orienter au moyen des étoiles circumpolaires. En outre, une petite erreur dans l'ajustement de l'instrument ne produit pas d'erreur sensible dans le résultat, si les étoiles observées passent près du zénith. Enfin, quand on détermine des différences de lat., les erreurs de déclinaison s'éliminent en observant les mêmes étoiles à toutes les stations. La méthode de Bessel est donc excellente pour les opérations géodésiques.

III. *Longitude.* — Les parallèles de lat. sur la terre sont distinctement marqués par les cercles diurnes que décrivent les étoiles : aussi, comme nous venons de le voir, la lat. peut-elle toujours être déterminée par l'observation directe des cieux. Mais il en est tout autrement pour la long. En effet, pour des observateurs placés sous le même degré de lat., quoique sous des méridiens différents, les cieux présentent exactement le même aspect, et l'on n'y remarque rien qui corresponde à la différence des lieux terrestres. Il résulte de là qu'on ne peut pas obtenir directement la long. d'un lieu ; mais on peut la calculer en mesurant les intervalles de temps auxquels elle est proportionnelle. Dans le cours d'un jour sidéral, la rotation de la terre amène successivement tous les méridiens sous la même étoile. Or, comme cette rotation est parfaitement uniforme, il en résulte que chacun des points du globe terrestre parcourt un cercle de 360° dans l'espace de 24 heures, ou un arc de 15° par heure, de 15′ par minute, de 15″ par seconde, etc. Si, par ex., à un instant donné, il est 7 h. 35 min. du matin dans un lieu A, et 9 h. 36 min. également du matin dans un autre lieu B, il est évident que le lieu B est à 30°,15′ de long. est du lieu A. Par conséquent, ainsi que nous venons de le dire, la détermination des longitudes se résout en une simple mesure de temps. A cet effet, on se munit d'un chronomètre dont la marche a été parfaitement réglée au temps vrai du lieu du départ, et qui continue, en quelque lieu qu'on le transporte, à marquer l'heure qu'il est au lieu d'où l'on est parti et dont la long. est d'ailleurs parfaitement connue. Quand on veut déterminer la long. d'un lieu, on cherche l'heure vraie de ce lieu, opération facile à exécuter, et qui consiste à trouver l'instant précis auquel une étoile, ou bien le soleil passe au méridien de ce lieu. Si l'heure trouvée coïncide avec celle qu'indique le chronomètre, on en conclut que la station a la même long. que le lieu pris pour premier méridien. Si l'heure n'est pas la même il suffit de prendre la différence pour obtenir l'indication cherchée. Dans tous les cas, la long. obtenue sera orientale ou occidentale, suivant que le chronomètre se trouvera retarder ou avancer sur l'heure donnée par l'observation directe. Pour trouver l'heure vraie d'un lieu dont on veut déterminer la long., on observe le passage d'une étoile ou du soleil au méridien. Ainsi, par ex., on note l'heure marquée par le chronomètre au moment où une étoile particulière traverse le méridien du lieu où l'on se trouve, et, comparant cette heure avec celle à laquelle on sait que la même étoile traverse le méridien de Paris, on en conclut tout de suite la long. du lieu rapportée à ce dernier méridien comme origine. Pour prendre le passage du soleil au méridien, on observe successivement les passages des deux bords de cet astre à l'aide d'une lunette méridienne, d'où l'on conclut avec une grande exactitude l'instant auquel le centre du soleil a traversé le méridien du lieu. Si le chronomètre réglé à Paris, par ex., ne marque pas midi à cet instant, on saura de combien il avance ou il retarde, et l'on calculera fort aisément la long. du lieu à l'est ou à l'ouest du méridien de Paris. On peut encore, au lieu de prendre la hauteur du soleil au moment même où il passe au méridien, la prendre avant et après cet instant. Ce procédé qu'on appelle *méthode des hauteurs correspondantes*, consiste à déterminer la hauteur du soleil des deux côtés du méridien, quand il est également élevé au-dessus de l'horizon, ce qui arrive à des époques également éloignées de midi : par ex., à 11 h. et à 1 h., ou à 10 h. et à 2 h. Si l'on a observé l'astre à des hauteurs égales à 11 h. et à 2 h., on en conclura qu'il a passé au méridien à midi et demi. Les procédés que nous venons d'exposer supposent que l'on est muni de chronomètres qui marchent avec une exactitude mathématique. Mais, malgré la perfection avec laquelle ces instruments se construisent aujourd'hui, on ne peut pas compter d'une manière absolue sur les indications d'un chronomètre unique. Cependant, si l'on emporte plusieurs de ces instruments avec soi, ils se contrôlent mutuellement, et les chances d'erreur diminuent proportionnellement.

On peut aussi, indépendamment de toute observation astronomique, déterminer la différence de long. entre deux lieux, au moyen de signaux télégraphiques. L'explosion d'une fusée, l'extinction d'une lumière éclatante, etc., sont des phénomènes instantanés que l'on peut apercevoir à de grandes distances et noter avec précision. Un signal de ce genre, fait à une station visible de deux autres stations, peut être vu au même instant de ces deux dernières ; ainsi donc, il suffira de noter le temps indiqué par l'horloge de chaque station à l'instant du signal, pour avoir les différences de temps de chacune d'elles, et par conséquent les différences de leurs longitudes. L'invention du télégraphe électrique fournit encore un moyen admirable pour comparer les indications simultanées de deux horloges placées en des lieux qui sont reliés l'un à l'autre par un télégraphe de ce genre. La rapidité avec laquelle s'opère la transmission d'un signal électrique, est telle qu'on peut regarder celle-ci comme instantanée. La méthode des signaux convient surtout lorsqu'il s'agit d'opérations géodésiques. — Mais lorsque les lieux dont on veut déterminer les différences de long. sont trop éloignés l'un de l'autre pour qu'on puisse se servir de signaux de feu, et que ces lieux ne sont pas reliés ensemble par un télégraphe électrique, on a recours aux phénomènes célestes. Nous allons mentionner les méthodes principales employées à cet effet.

1° Ptolémée a proposé et employé la méthode par les *éclipses de lune*. Elle consiste à observer l'instant où le disque de la lune entre dans l'ombre vraie de la terre, ou bien celui où il en sort. Malheureusement, la pénombre rend impossible de déterminer cet instant d'une façon assez précise. L'incertitude de l'observation s'élève à une minute de temps, ce qui correspond à un quart de degré de long. En conséquence, cette méthode est actuellement abandonnée.

2° Le phénomène des *éclipses des satellites de Jupiter* a lieu au même instant pour tous les lieux de la terre ; mais ces éclipses ne sont pas susceptibles d'être observées avec l'exactitude nécessaire, par la même cause qui rend incertaines les éclipses de lune, à savoir, la pénombre de la planète. Cependant, comme l'incertitude est moindre pour les éclipses du premier satellite, à cause de la rapidité de son mouvement, on fait assez fréquemment usage des éclipses de ce satellite. L'observateur qui, dans quelque lieu du monde qu'il se trouve, observe cette éclipse, n'a qu'à comparer l'heure du lieu où il est, avec l'heure assignée dans la *Connaissance des temps*, pour connaître la distance en long. où il se trouve du méridien de Paris.

3° La méthode qui consiste à observer les *occultations des étoiles* par la lune, est une des plus faciles et des plus utiles quand on observe à terre ; mais en mer on la pratique rarement. Pour cela, on note exactement l'instant où l'étoile choisie disparaît derrière le disque de la lune, ou réapparaît après son occultation. Mais, à cause de la parallaxe de la lune, l'immersion ou l'émersion de l'étoile n'a pas lieu au même instant absolu pour des observateurs placés en différents lieux. En conséquence, il faut exécuter certains calculs pour déterminer le moment précis où le phénomène aurait eu lieu si on l'avait observé du centre de la terre. Cela fait, il faut encore calculer le demi-diamètre apparent de la lune au moment de l'observation. Par ce moyen, et après avoir opéré les corrections nécessaires pour la parallaxe, la réfraction, etc., on connaît la distance exacte de l'étoile au centre de la lune à l'instant de l'immersion. Maintenant supposons que la même occultation ait été observée dans un autre lieu, et qu'on ait calculé par le même procédé la véritable distance de l'étoile au centre de la lune ; ou bien, sans qu'il soit besoin d'observation correspondante, supposons que l'on connaisse le moment précis de l'occultation pour un lieu déterminé, comme serait par ex. l'Observatoire de Paris : la comparaison des heures et des instants donnera la *différence* de long. des deux lieux. Malgré son exactitude, cette méthode est peu employée à cause de la longueur des calculs qu'elle exige.

4° On peut obtenir la long. d'un lieu par l'observation des *éclipses solaires* de la même manière et par les mêmes calculs *que nous venons d'indiquer* pour l'occultation des étoiles fixes, car une éclipse de soleil n'est en réalité qu'une occultation de cet astre. *Mais les éclipses solaires sont des phénomènes* trop rares pour que l'on puisse avoir communément recours à cette méthode. En outre, les irrégularités du *bord du disque lunaire* jettent, comme pour les occultations d'étoiles, quelque incertitude sur l'instant précis du commencement ou de la fin d'une éclipse solaire. Cependant on peut corriger ou plutôt éviter cette incertitude, en mesurant avec un micromètre la distance entre *les deux pointes* de l'astre qui, peu après le commencement de l'éclipse, paraissent comme des points brillants, nets et bien définis. Connaissant *la distance des pointes* ou la longueur de la corde, et par conséquent le demi-diamètre des deux corps, il est facile de calculer la distance de *leurs centres* à l'instant même où l'on a mesuré la distance entre les pointes.

5° La méthode appelée méthode des *passages de la lune* est fondée sur la rapidité du mouvement avec lequel cet astre se déplace parmi les étoiles. Imaginons qu'un observateur placé à la *station A détermine* le temps sidéral du passage du centre de la lune sur son méridien, et qu'un second observateur, placé en un lieu B à l'ouest de A, *note également* le temps sidéral du même passage. Si, dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre les deux observations, l'ascension *droite de la lune n'avait* éprouvé aucun changement, les temps sidéraux marqués par les deux observateurs auraient été les mêmes. Mais, comme l'ascension droite a augmenté, pendant que la lune a passé du méridien de A à celui de B, le temps sidéral du passage à la sta*tion B sera nécessairement* augmenté, et, en supposant que le changement de l'ascension droite a été uniforme, nous trouverons que la différence des *temps* des deux passages sera proportionnelle à la différence des deux méridiens. Cette méthode, à cause de l'exactitude rigoureuse qu'elle *exige* dans l'ajustement de l'instrument des passages et de la marche de l'horloge, ne peut guère s'employer que dans les observatoires fixes.

6° On choisit une étoile qui passe au méridien à peu près au même instant que la lune et qui ait autant que possible la même *déclinaison, de telle sorte* qu'on puisse la voir dans le champ visuel sans altérer la position de l'instrument des passages. Le passage *de l'étoile, ainsi que le passage* du bord de la lune, est observé à deux stations (ou au moins observé à une station, et calculé pour une autre station dont le *méridien est connu*), et la différence de temps sidéral entre les deux passages marquée dans les deux lieux. Cette différence, par suite du *mouvement* de la lune en ascension droite, n'est pas la même aux deux stations, et sa variation donne la différence de ces stations en long. *Cette méthode, qu'on appelle méthode par la culmination des étoiles*, a été imaginée pour éviter les erreurs résultant des instruments, car *ici toute erreur dans* l'ajustement de l'instrument des passages affecte à la fois et également l'étoile et la lune.

7° Aucune des méthodes qui précèdent, à l'exception de celle par les chronomètres, ne peut être employée par un navire en pleine mer. C'est pour l'usage particulier de la *navigation* qu'a été imaginée la méthode dite des *distances lunaires*, qui consiste à déduire, de l'observation des distances lunaires, la long. du lieu où se trouve un bâtiment. Pour cela, on mesure d'abord la distance entre le centre de la lune et une planète ou une étoile fixe à *un moment donné, puis* on cherche le temps de l'Observatoire de Paris auquel, suivant les tables, correspond cette distance. Voici en résumé comment *on procède*. L'observateur armé d'un sextant mesure 6 à 8 fois de suite, et aussi rapidement que possible, la distance angulaire qui *existe entre* une étoile donnée et le bord le plus rapproché de la lune, et note le temps qui correspond à chaque observation. Il prend ensuite la moyenne des distances observées, et la moyenne des temps de ses observations, de façon à avoir une distance unique rapportée à *un instant également* unique. Le temps apparent vrai est donné par un chronomètre. En même temps que l'on observe les distances lunaires, deux *assistants prennent* les hauteurs de la lune et de l'étoile, afin de faire les corrections convenables pour la réfraction. Le reste de l'opération *consiste à exécuter* les calculs nécessaires. D'abord, on ajoute le demi-diamètre de la lune à la distance observée, et l'on a ainsi la distance apparente vraie. Ensuite, on fait les corrections pour la réfraction et la parallaxe, et l'on réduit la distance apparente au centre de la terre. Enfin, le calculateur consulte la *Connaissance des temps*, où il trouve indiquées les distances angulaires qui doivent exister entre le centre de la lune et les étoiles principales qui l'avoisinent, de 3 heures en 3 heures pour tous les jours de l'année. Ces distances sont calculées pour le cas où l'observateur serait placé au centre de la terre, et les heures qui l'accompagnent sont données en temps vrai de Paris. En conséquence, il *n'a plus* qu'à chercher dans les tables à quelle heure de Paris correspond la distance angulaire de l'étoile au centre de la lune, obtenue à bord du bâtiment. Si la valeur de l'angle obtenu se trouve être exactement une de celles que contient la Table des distances lunaires, pour *l'étoile particulière* dont il s'agit, l'heure inscrite à côté de cette valeur sera l'heure demandée. Autrement, l'angle sera compris entre deux des distances *insérées* dans la table, et alors il suffira d'une simple proportion pour trouver, au moyen des heures marquées en regard de ces deux *distances*, quelle est l'heure précise qui correspond à la distance angulaire obtenue. Nous avons vu que, dans le calcul des latitudes, on compte *à partir* de l'équateur, c.-à-d. d'un point invariable pour tous les observateurs, mais qu'il n'en est pas de même pour les longitudes, et que le *premier méridien* est choisi arbitrairement. Ainsi, Ptolémée et les géographes de l'antiquité, ainsi que leurs successeurs, les *géographes arabes, mesuraient* les longitudes à partir des Iles Fortunées, aujourd'hui les Canaries. C'est en vain que la science a cherché à faire adopter *par tous les peuples* un premier méridien commun, celui, par ex., qui passe par l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries : l'amour-propre national l'a *emporté, et chaque peuple* fait partir les longitudes du point où l'équateur terrestre est coupé par le méridien d'une de ses localités les plus importantes. *En France, les longitudes* se comptent du méridien de l'Observatoire de Paris. En Angleterre, on les compte ordinairement du méridien de l'Observatoire de Greenwich, mais quelquefois du méridien qui passe par l'église Saint-Paul de Londres. On les fait encore partir, en Prusse, de l'observatoire de Berlin ; en Russie, de celui de Saint-Pétersbourg, etc. Il résulte de cette diversité des premiers *méridiens que les tables de longitudes* publiées dans les différents pays ne sauraient concorder ensemble, mais il est facile d'établir leur correspondance au *moyen d'une simple addition* ou d'une simple soustraction, suivant les cas. A cet effet, nous croyons utile d'indiquer ici les positions géographiques des principaux observatoires de l'Europe par rapport au méridien de l'Observatoire de Paris.

VILLES.	Latitudes N.	Longitudes	
		en degrés.	en temps.
Berlin (Prusse).	52°31'13"	11° 3' 30" E.	0h 44m 14s
Christiania (Norwége). .	59 54 5	8 24 31 E.	0 33 38
Copenhague (Danemark).	55 40 53	10 14 20 E.	0 40 57
Greenwich (Angleterre).	51 28 39	2 20 24 O.	0 9 22
Naples (Italie)	40 51 55	11 55 30 E	0 47 42
PARIS.	48 50 13	0 0 0	0 0 0
Rome (Italie).	41 53 54	10 8 18 E.	0 40 33
St-Pétersbourg (Russie) .	59 26 31	27 58 34 E.	1 51 54
Vienne (Autriche)	48 12 36	14 2 36 E.	0 56 10

Nous terminerons par quelques remarques sur l'étendue des degrés. Les *latitudes, ou plutôt les lignes qui les marquent sur* les cartes, sont toujours *parallèles*, c.-à-d. placées à des distances égales les unes des autres, et chaque degré est de 25 lieues sur toute la terre, ou de 60 milles, division plus commode et plus généralement adoptée que les lieues, en ce qu'un mille correspond à une minute ou à la 60me partie du degré. Cependant la terre étant un sphéroïde aplati aux pôles, les degrés de lat. qui *avoisinent ces derniers sont un peu* plus longs qu'à l'équateur ; mais cette différence insignifiante ne saurait se marquer sur nos représentations de la terre. Si, *au contraire, on considère* les méridiens dont les intervalles forment la *longitude*, on voit que cet intervalle n'est pas partout le même, qu'il diminue à mesure qu'il s'approche des pôles auxquels toutes ces lignes aboutissent, tandis qu'il augmente à mesure qu'elles s'approchent de l'équateur. Ainsi, à l'équateur, tout degré de long. vaut 25 lieues, et ne vaut absolument 25 lieues que là. Cependant, à cinq degrés de lat., il a *à peu près* la même valeur, car les méridiens ne sont pas encore assez rapprochés pour qu'il y ait une différence d'une lieue. *Mais au 15e parallèle, le degré de long.* ne contient plus que 24 lieues. Au 25e, il n'en contient que 23; au 30e, que 22; au 35e, que 21; au 40e, que 20. Au delà du 40e de lat., il faut diminuer de 2 lieues tous les cinq degrés en s'avançant vers le pôle. Si, par ex., on voulait connaître la distance de Paris à Vienne, on chercherait sur une carte la situation de ces deux villes, c.-à-d. leur long. et leur lat. Cette dernière serait à peu *près la même pour toutes deux*; mais la long. de Vienne est de 14° à l'orient de Paris. Il y a donc une différence de 14 degrés pour la distance. Il *faut donc observer la valeur* du degré de long. au 50e de lat., et l'on trouve qu'à cette distance de l'équateur, il contient 16 lieues. Il suffira donc de multiplier 14 degrés par 16 pour obtenir la distance en ligne directe. Si au lieu d'être à la même lat., les deux villes avaient une même longitude, leur distance serait égale à autant de fois 25 lieues qu'il y aurait de degrés dans la différence de leur latitude.

LATOMIE. s. f. (lat. *latomiæ*). T. Antiq.

Enc. — Les Grecs et les Romains appelaient ainsi (λατομίαι, *lautumiæ, latomiæ*) les carrières à pierre ; mais, comme ces *excavations servaient ordinairement* à renfermer les esclaves indociles et les prisonniers de guerre, on donnait, par analogie, le même nom à *toutes les prisons qui étaient creusées dans* le roc vif, au-dessous du sol. Les l. les plus fameuses étaient celles de Syracuse. Elles avaient été ouvertes pour fournir les matériaux nécessaires à la construction de la ville, et se trouvaient dans une chaîne de collines, appelées les *Épipoles*, et situées en dehors de Syracuse, mais qui plus tard furent comprises dans son enceinte. Par suite de cette extension de la cité, les anciennes carrières cessèrent d'être exploitées. Denys l'ancien y exécuta des travaux considérables qui en firent, suivant Cicéron, « une œuvre immense, *prodigieuse* », et le modèle des prisons d'État. Les Latomies syracusaines existent encore aujourd'hui. (La Fig. ci-dessus représente l'une de leurs entrées.) La partie la plus célèbre de cette antique prison est connue sous les noms vulgaires de *Grotta parlante* (grotte qui parle), et d'*Orecchio di Dionisio* (*oreille de Denys*). C'est une caverne haute de 19 mèt., large de 6 et longue de 58, dont la forme générale rappelle celle de l'oreille humaine. *Les murs, qui sont* taillés avec soin, se rapprochent en s'élevant et finissent par se joindre au sommet. Un morceau de papier qu'on *déchire sous la voûte produit un bruit* très-considérable, et un coup de pistolet fait l'effet d'un coup de canon. Enfin, on remarque dans ses parois deux petites ouvertures où, suivant la tradition, Denys l'ancien allait écouter les plaintes des prisonniers. — Il y avait à Rome une *Latomie, ou prison* taillée dans le roc ; elle datait du règne de Servius Tullius, qui l'avait fait creuser sous le mont Capitolin. Elle forma plus tard *l'étage souterrain (carcer inferior)* de la prison publique. Elle existe encore aujourd'hui.

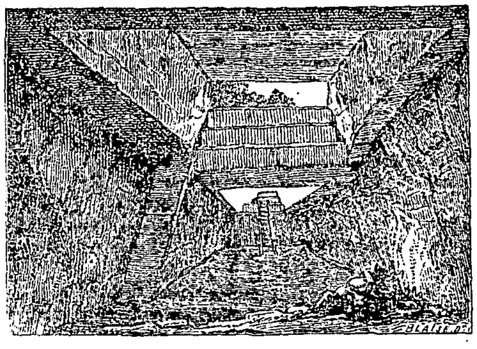

LATRIE. s. f. T. Théol. Voy. CULTE.

LATRINES. s. f. pl. (lat. *latrina*). Lieu où l'on satisfait les besoins naturels. *Aller aux l. Il y avait à Rome des l. publiques.*

LATTE. s. f. Morceau de bois long et mince, fendu selon son fil, que l'on attache avec des clous sur les chevrons, pour porter la tuile, ou dans l'intérieur, sur les pans de charpente, pour recevoir l'enduit de plâtre des plafonds et des cloisons, ou que l'on ajuste ensemble pour faire des treillages. *L. de chêne. Un cent de lattes.* — *L.-volige*, Celle qui sert à porter l'ardoise. *Lattes jointives*, Celles qu'on met aux pans de charpente pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. *L. de sciage*, Celle qui est taillée à la scie.

LATTER. v. a. Garnir de lattes. *Il ne reste plus qu'à l. le comble de la maison.* — Absol., *L. à lattes jointives. L. à claire-voie.* = LATTÉ, ÉE. part.

LATTIS. s. m. Ouvrage de lattes. *Faire un lattis.*

LAUDANUM. s. m. T. Pharm. Voy. OPIUM.

LAUDATIF, IVE. adj. (latin. *laudare*, louer). Qui loue; ne se dit que Des écrits et des discours. *Discours l. Phrase laudative.*

LAUDES. s. f. pl. T. Liturg. Voy. BRÉVIAIRE.

* **LAURE.** s. f. (gr. λαυρα, ruelle). Ensemble de cellules habitées par des anachorètes. *Les laures de la Thébaïde, du mont Athos. En Russie, on donne le nom de* sainte Laure *à quatre couvents très-vénérés par les habitants.*

LAURÉAT. adj. m. (latin. *laureatus*, couronné de laurier). Se dit Des poëtes qui ont été couronnés publiquement. *Pétrarque est un poëte l.* — Dans quelques cours, *Poëte l.* est le titre attribué à un poëte pensionné pour célébrer les événements remarquables. *Southey a été poëte l. en Angleterre.* ‖ Par ext., Celui qui a remporté un prix dans un concours académique. *Il a été l.* — Subst., *Un jeune lauréat.*

* **LAURELLE.** s. f. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

LAURÉOLE, s. f. T. Bot. Voy. THYMÉLÉES.

LAURIER. s. m. (lat. *laurus*). Genre d'arbres toujours verts qui appartient à la famille des Laurinées. *L'espèce type du genre est le* l. franc *ou* l. d'Apollon, *qui a pour fruit une petite drupe improprement appelée baie. On donnait des couronnes de l. aux vainqueurs, aux poëtes.* ‖ Figur., *Cueillir, moissonner des lauriers*, Remporter des victoires. *Etre chargé de lauriers*, Avoir acquis beaucoup de gloire. *Flétrir ses lauriers*, Souiller sa gloire. *S'endormir sur ses lauriers*, Ne point poursuivre une carrière glorieusement commencée. *Se reposer sur ses lauriers*, Jouir d'un repos mérité par des succès éclatants. ‖ Dans le langage vulg., on applique encore le nom de *Laurier* à Divers arbres ou arbustes qui, par leurs feuilles, offrent quelque analogie avec lui. Tels sont les suivants : * *L. alexandrin des Alpes*, le Streptope amplexicaule, LILIACÉES; * *L.-amandier*, * *L. aux crèmes*, le L.-cerise, DRUPACÉES; * *L. épineux*, nom vulgaire du Houx commun, AQUIFOLIACÉES; * *L. épurge*, le Daphné lauréole, THYMÉLÉES; * *L. d'Espagne*, le L.-cerise; * *L. à jambon*, nom vulgaire du L. franc; *L.-rose*, le Nerium Oleander, APOCYNÉES; * *L.-rose des Alpes*, le Rhododendron ferrugineux, ÉRICINÉES; * *L. de Saint-Antoine*, l'Épilobe à épis, ONAGRARIÉES; * *L.-sauce*, nom vulgaire du L. franc; *L.-tin*, le Viorne tin, CAPRIFOLIACÉES; * *L.-tulipier*, le Magnolia à grandes fleurs, MAGNOLIACÉES.

* **LAURINÉES ou LAURACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs monochlamydées, à anthères s'ouvrant par des valves de bas en haut, à carpelle solitaire, à fruit nu et à embryon amygdaloïde dépourvu d'albumen. — *Caractères bot.:* Arbres souvent de grande taille, quelquefois arbrisseaux. Feuilles alternes, parfois opposées, entières ou très-rarement lobées, et dépourvues de stipules. Inflorescence en panicule ou en ombelle. Fleurs hermaphrodites ou unisexuelles par avortement. Calice monophylle, à 4-6 divisions alternant sur deux rangs, quelquefois tronqué, à préfloraison imbriquée. Pétales nuls. Étamines définies, périgynes, opposées aux segments du calice et parfois deux fois plus nombreuses; les trois plus intérieures, qui sont opposées aux segments internes, stériles ou avortées et présentant ordinairement deux glandes à la base des filets; anthères adnées, à 2 ou 4 loges, s'ouvrant de bas en haut par une valve persistante; les anthères extérieures introrses, les intérieures extrorses, ou toutes introrses. Ovaire supère, uniloculaire, avec 1 ou 2 ovules suspendus; style unique; stigmate obtus, 2- ou 3-lobé. Fruit bacciforme ou drupacé, nu ou enveloppé par la base accrescente du périanthe, souvent placé sur ou dans le sommet élargi des pédoncules floraux. Graine dépourvue d'albumen; embryon inverse; cotylédons larges, plano-convexes, peltés près de leur base; radicule très-courte, supère; plumule apparente. [Fig. 1. *Litsæa Baueri*; 2. Fleur mâle; 3. Fl. femelle; 4. Étamine avec une glande à la base; 5. Anthères avec les valves recourbées; 6. Groupe de fruits; 7. Cotylédon avec la plumule adhérente à sa face interne].

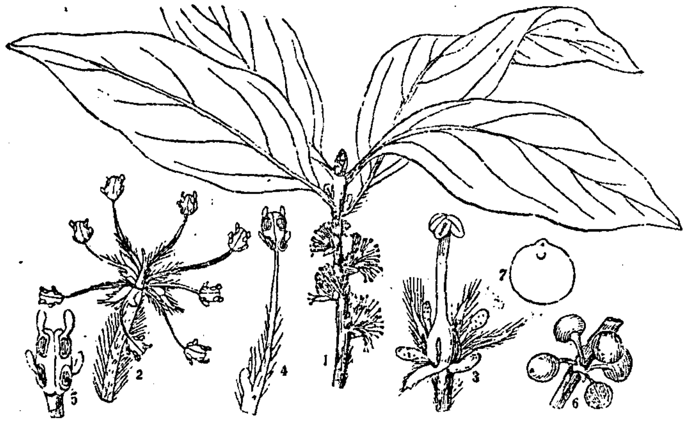

Cette famille se compose de 46 genres et d'environ 450 espèces qui sont fort répandues dans les régions tropicales des deux hémisphères, où elles habitent surtout les contrées montagneuses et boisées. Quelques-unes s'avancent plus au nord : tel est le Laurier d'Apollon, qui se trouve à l'état sauvage dans l'Europe méridionale. Toutes les Laurinées sont plus ou moins aromatiques et odorantes. Quelques-unes sont estimées pour leur bois, d'autres portent des fruits qui participent des qualités de la muscade; plusieurs donnent une huile fixe, aussi bien qu'une huile volatile, et produisent une quantité considérable de camphre. Les espèces les plus intéressantes sont celles du genre *Cannellier* (*Cinnamomum*), qui produisent l'écorce aromatique si connue sous le nom de *Cannelle*, particulièrement le *Cinn. zeylanium*, qui donne la *Cannelle de Ceylan*, et le *Cinn. cassia*, qui fournit la *Cannelle du Malabar*. Le *Cannellier culilaban* (*Cinn. culilaban*) produit l'*Écorce de culilaban*, qui a le goût des clous de girofle. Plusieurs autres espèces du genre *Cinnamomum* donnent des produits qui jouissent de propriétés également aromatiques et stimulantes : nous citerons le *Cinn. nitidum*, dont les feuilles desséchées jouissaient jadis d'une grande réputation sous le nom de *folia Malabathri* ou *Indi*. Plusieurs Laurinées autres que celles du genre Cannellier, donnent aussi une écorce qui s'emploie comme la véritable cannelle et qui se vend également sous ce nom. Ainsi, par ex., la *Cannelle de Santa-Fé* provient du *Nectandra cinnamomoides*, et la *Cannelle de l'île de France*, de l'*Oreodaphne cupularis*. Le *Cassia-girofle* du Brésil est l'écorce du *Dicypellium caryophyllatum*. A ces végétaux il faut ajouter le *Sassafras du Brésil* (*Nectandra cymbarum*), le *Bois de rose* (*Licaria guianensis*), et le *Casca pretiosa* des Portugais (*Mespilodaphne pretiosa*). Parmi les fruits aromatiques fournis par certaines espèces, nous citerons les *Fèves pichurim* du commercé, appelées aussi *Muscades de Para*, qui ne sont autre chose que les cotylédons du *Nectandra pichury*, et ont le goût des muscades de qualité inférieure; le *Camara*, ou *Muscade d'Ackawai*, qui est produit par l'*Acrodiclidium camara*, et qui est regardé à la Guyane comme un remède des plus efficaces dans les coliques, la diarrhée et la dysenterie; les *Fèves de cujumary*, qui sont fournies par l'*Aydendron cujumary*; et les drupes, vulgairement appelées baies, du *Laurier franc* ou *Laurier d'Apollon* (*Laurus nobilis*). Les *Noix de girofle*, ou *Noix de Madagascar*, sont l'amande des fruits du *Ravendsara* ou *Ravenala* (*Agathophyllum aromaticum*), et les *Muscades du Brésil* proviennent du *Cryptocarya moschata*. Plusieurs espèces de Laur. sont estimées comme fébrifuges. Au premier rang se trouve le *Bibiri* de la Guyane (*Nectandra Rodiæi*). Suivant le docteur Maclogan, le sulfate de *bibirim* est un fébrifuge des plus sûrs et des plus rapides. L'écorce du *Carpodaphne densiflora* est brunâtre, tonique, et contient en abondance une matière extractive amère et un peu balsamique. Ses feuilles sont agréablement aromatiques et s'administrent en infusion théiforme dans les cas de spasmes intestinaux et d'éclampsie. Le *Sassafras officinal*, bel arbre qui est fort commun aux États-Unis, est utile sous divers rapports. Son écorce, son bois et sa racine sont fort usités comme sudorifiques, dans les maladies syphilitiques, ainsi que dans les affections cutanées, goutteuses et rhumatismales. A la Louisiane, ses feuilles sont employées comme condiment; l'huile essentielle que contient son bois est recherchée par les parfumeurs; son écorce donne une teinture jaune solide; enfin, son bois sert encore à faire des meubles et divers ouvrages de tour. A Sumatra, on fait aussi usage, en médecine, de l'écorce et du bois d'une autre espèce du même genre, le *Sassafras parthenoxylon*, appelé vulgairement *Sass. oriental*. Le *Benjoin odorant* (*Benzoin odoriferum*) jouit de propriétés analogues. Son écorce est très-aromatique, tonique et stimulante, et s'administre dans les cas de fièvres intermittentes. L'infusion des jeunes branches de cet arbrisseau passe pour anthelminthique. Ses baies, qui sont aromatiques, sont quelquefois employées en guise d'épices, et l'huile qu'elles contiennent s'administre comme stimulant. Cette espèce a été ainsi nommée, parce que jadis on croyait qu'elle fournissait le benjoin du commerce; mais on sait que cette substance provient d'un végétal de la famille des Styracacées. Toutes les parties du *L. franc*, *L. d'Apollon*, ou *L. commun* (*Laurus nobilis*), renferment une huile essentielle abondante, surtout dans ses feuilles qu'elle rend aromatiques, et auxquelles elle donne des propriétés toniques et excitantes; aussi les emploie-t-on en bains, en injections, en lotions, pour fortifier les organes, en applications sur les tumeurs indolentes, etc. On les prend aussi à l'intérieur comme digestives et stomachiques. On en fait un emploi fréquent, comme condiment, dans l'assaisonnement des mets, d'où le nom de **L. sauce** qu'on donne vulgairement à cette espèce. Par distillation, ses feuilles donnent une huile essentielle âcre et chaude, dont on fait quelquefois usage en médecine, surtout à l'extérieur. Le péricarpe des baies du L. franc contient une huile volatile très-odorante; leur graine renferme de son côté une huile grasse, et par expression, on obtient des fruits tout entiers une huile formee en majeure partie de la dernière, qui est en consistance de beurre, d'une couleur verdâtre, d'une odeur forte, d'une saveur amère, que l'on emploie soit à l'extérieur comme résolutive, soit à l'intérieur en l'introduisant dans la composition de divers médicaments. Le fruit du *Tetranthera Roxburghii* donne aussi une matière grasse assez abondante. Le fruit du *Persea gratissima* (*Laurus Persea*, L.), vulgairement appelé *Avocatier* aux Indes orientales, est désigné, à cause de sa forme, sous le nom de *Poire d'avocat*. Sous une sorte d'écorce mince, mais résistante, verte ou violette, il présente une pulpe abondante, d'une saveur particulière et à peu près butyreuse. Ce fruit est extrêmement estimé en Amérique; mais les Européens qui en mangent pour la première fois le trouvent fade, et sont obligés d'y ajouter du sucre ou de l'assaisonner avec du citron, etc. Le *Camphre* est une sécrétion commune à plusieurs espèces de Laurinées; il abonde surtout dans quelques espèces du genre *Cinnamomum*. Mais le *Camphre de la Chine* est le produit du *Camphrier* (*Camphora officinarum*, Nees; *Laurus camphora*, L.). D'autres Laurinées encore renferment une grande quantité d'huile volatile. Les baies de l'*Ajouvé* (*Ajovea*) de la Guyane contiennent une amande huileuse aromatique. En faisant une incision à l'écorce de l'*Oreodaphne opifera*, qui abonde dans les vastes forêts entre l'Orénoque et le Parima, il s'écoule aussitôt une quantité très-considérable d'une huile essentielle qui passe, dans le pays, pour un puissant résolutif. On obtient aussi par la distillation du fruit de cet arbre une huile essentielle limpide, qui a une couleur de vin tirant sur le jaune, une saveur aromatico-âcre, et l'odeur d'un mélange d'huile d'écorce d'orange et de romarin. Au Brésil, elle est fort usitée dans les rhumatismes articulaires chroniques et autres affections analogues; on la désigne sous le nom vulgaire de *Canella do Cheiro*. Au nombre des espèces dont on recherche le bois pour les constructions, nous citerons d'abord le fameux *Cœur-vert* de Démérary, qui est remarquable par sa dureté et qui est fourni par le *Nectandra Rodiæi*. Le *Sirabulli* de la même colonie est un bois odorant et estimé, qui provient d'une espèce voisine du genre Oreodaphne. A Madère, le *Peyra indica*, vulg. appelé *Vignatico*, donne une espèce d'acajou grossier. Le *Bois doux* de la Jamaïque, qui est recherché pour sa dureté, sa durée et sa couleur jaune, appartient à l'*Oreodaphne exaltata*. Le *Licari bois de rose* (*Licaria guianensis*) est surtout estimé à cause de l'odeur de rose que répand son bois, et qui lui a valu son nom vulgaire. Le *Til* des Canaries, bien connu par son odeur atroce, provient d'une autre espèce, l'*Oreodaphne fœtens*.

LAVABO. s. m. (lat. *lavabo*, je laverai). T. Liturg. La prière que le prêtre dit en lavant ses doigts pendant la messe. *Dire le l. La messe en est au l.* — Par ext., Le linge dont le prêtre qui dit la messe se sert pour essuyer ses doigts. || Dans le lang. ordin., Meuble de toilette, qui est garni de tous les ustensiles nécessaires pour se laver.

LAVAGE. s. m. Action de laver. *Le l. des vitres.* — Figur. et fam., se dit De l'action de boire une grande quantité d'eau ou de quelque breuvage aqueux. *Vous vous trouverez mal de tout ce l.* || Se dit plus ordin. Des aliments et des breuvages où l'on a mêlé plus d'eau qu'il ne fallait. *Cette soupe n'est qu'un mauvais l. Vous avez mis trop d'eau dans ce vin, ce n'est que du l.* || T. Méd. *Emétique en l.*, V. PURGATIF, || T. Métall. Opération qui consiste à traiter un minerai avec de l'eau pour séparer les parties propres à être fondues d'avec les parties terreuses et pierreuses.

* **LAVAGNON.** s. m. T. Zool. Voy. ENFERMÉS.

LAVANCHE ou **LAVANGE.** s. f. Voy. AVALANCHE.

LAVANDE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

LAVANDIER. s. m. Officier du roi qui veille au blanchissage du linge.

LAVANDIÈRE. s. f. Femme qui lave le linge. Peu usité. || * T. Ornith. Voy. HOCHE-QUEUE.

LAVARET. s. m. T. Ichth. Voy. SALMONES.

LAVASSE. s. f. Pluie qui tombe tout à coup avec impétuosité et qui coule à grands ruisseaux. Fam. et peu us. || Famil., on dit D'une soupe qui est insipide, où il y a trop d'eau, *Ce n'est que de la lavasse.*

LAVE. s. f. La matière en fusion qui s'échappe des volcans pendant leur éruption, et qui forme comme des ruisseaux enflammés. *Le volcan vomissait des torrents de l.* || Cette même substance, lorsqu'elle s'est refroidie et solidifiée. *Dans les pays de volcans, on utilise les laves pour les constructions. Les trottoirs de Paris sont souvent construits en l. de Volvic.* — V. VOLCAN.

LAVEMENT. s. m. T. Liturg. et Méd.

Enc. — Ce mot ne s'emploie qu'en termes de Liturgie et de médecine. — Dans le premier sens, il s'emploie dans les locutions, *L. des mains*, *l. des pieds*, *l. des autels*. Le *l. des pieds* était, chez les peuples de l'Orient, et notamment chez les Juifs, l'un des premiers devoirs de l'hospitalité : dès qu'un étranger arrivait, on s'empressait de lui laver les pieds pour les débarrasser de la poussière qui les souillait. Conformément à cet usage, J.-C. voulut, le jour de la Cène, laver les pieds à ses apôtres. Le l. des pieds qui a lieu à l'église le jeudi saint, est en commémoration de cet acte de la sainte Cène. C'est également pour imiter l'humilité du Sauveur, que le jeudi saint, sous l'ancienne monarchie, le roi lavait les pieds à 12 jeunes garçons ou à 12 pauvres. — En médecine, on appelle *Lavement* ou *Clystère*, toute injection liquide faite par l'anus dans les gros intestins au moyen d'une seringue ou de quelque autre instrument approprié. Le liquide injecté pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets variés, suivant la nature du liquide ou des substances qu'on fait entrer dans sa préparation. De là les lavements *émollients*, *narcotiques*, *toniques*, *astringents*, *purgatifs*, *stimulants*, etc.

LAVER. v. a. (lat. *lavare*). Nettoyer avec de l'eau ou tout autre liquide. *L. du linge. L. la lessive. L. la vaisselle. L. les vitres. L. une plaie. Se l. le visage, les mains, etc. La pluie a lavé les rues.* — Absol., *Donner à l. à quelqu'un*, Lui présenter ce qui est nécessaire pour se laver les mains. *Pierre à l.*, Synon. d'*Évier*. || Figur. et fam., *L. la tête à quelqu'un*, Lui faire une sévère réprimande. — *A l. la tête d'un âne, on perd sa lessive*, Voy. ANE. — *Je m'en lave les mains*, Je n'ai pris ou je ne veux prendre aucune part dans cette affaire; je n'en suis donc pas responsable. || Figurém., au sens moral, *L. quelqu'un d'une tache*, Justifier quelqu'un d'une imputation qui flétrissait son honneur, qui ternissait sa réputation. *C'est une tache dont il ne se lavera jamais.* On dit aussi, *L. une tache.* — *L. ses péchés avec ses larmes*, Pleurer ses péchés. *L. son injure dans le sang*, Voy. SANG. || On dit quelquefois qu'*Un fleuve lave les murs d'une ville*, pour faire entendre Qu'il passe au pied de ses murs, qu'il les baigne. || T. Techn. *L. un livre*, Tremper dans une eau chargée d'acide chlorhydrique les feuilles tachées, pour en ôter les taches. — *L. du papier*, Le tremper dans une eau chargée d'alun, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de boire. || T. Dessinateur. *L. un dessin, un plan*, Colorier un dessin, etc., en étendant sur ses différentes parties une ou plusieurs teintes d'encre de Chine, de bistre ou d'autre couleur délayée dans de l'eau de gomme. = SE LAVER. v. pr. Se nettoyer avec de l'eau. *Il vient de se l.* || Fig., *Se l. d'un crime*, S'en justifier. = LAVÉ, ÉE. part. || Adjectiv., *Couleur lavée*, Couleur faible et peu chargée. — *Cheval bai lavé*, Cheval de poil bai clair.

LAVETTE. s. f. Morceau de linge dont on se sert pour laver la vaisselle.

LAVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lave. *Une laveuse de lessive. Une laveuse de cendres.*

LAVIS. s. m. T. Dessin. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, ou quelque autre substance colorante délayée dans de l'eau de gomme. *L. à la sépia. Dessin au l.* ou *fait au l.*

LAVOIR. s. m. Lieu destiné à laver, et plus particulièrem., Réservoir d'eau où on lave le linge. *Construire un l. Il y a un beau l. public dans ce quartier*

‖ Dans les communautés et dans les sacristies, Lieu où l'on se lave les mains. ‖ Dans les manufactures, se dit De certains appareils destinés à laver les substances qu'on y emploie. ‖ Dans les mines, Canal d'eau courante où on lave le minerai.

LAVURE. s. f. Eau qui a servi à laver. *L. de vaisselle*, Eau qui a servi à laver la vaisselle. — Famil. et par exag., on dit D'un bouillon, d'un potage insipide, où il y a trop d'eau, *C'est de la l. de vaisselle.* ‖ T. Relieur. Action de laver un livre avant de le relier. ‖ T. Orfévr. Opération par laquelle on retire l'or ou l'argent des cendres, des terres auxquelles il est mêlé, ou des creusets dans lesquels on l'a fondu. — Par extens., se dit, au pluriel, Des parcelles d'or ou d'argent qui proviennent de cette opération.

* **LAWSONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Lythrariées.

LAXATIF, IVE. adj. (latin. *laxare*, relâcher). T. Méd. Qui a la propriété de lâcher le ventre. *Remède l. Tisane laxative.* — Voy. Purgatif.

LAYER. v. a. (R. *laie*). T. Eaux et Forêts. *L. un bois, une forêt*, Y tracer une route. = Layé, ée. part. = Conj. Voy. Payer.

LAYETIER. s. m. Celui qui fait et vend des layettes, des caisses de bois blanc, des coffres, etc.

LAYETTE. s. f. (R. *laie*). Petit coffret de bois mince et léger où l'on serre du linge, etc. Peu us. ‖ Le linge, les langes, le maillot et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né. *Préparer une layette.*

LAYEUR. s. m. T. Eaux et Forêts. Celui qui trace des laies dans une forêt, ou qui marque le bois qu'on veut layer.

* **LAZAGNE.** s. f. Synon. de *Kagne.*

LAZARET. s. m. (R. *Lazare*, nom propre).

Enc. — *On appelle ainsi les lieux destinés, dans certains* ports de mer, à séquestrer, pendant un temps plus ou moins long, les personnes ou les choses qu'on suppose susceptibles de pouvoir communiquer une maladie contagieuse. Ces établissements sont nés au moyen âge, probablement à Venise, mais le premier qu'ait eu la France date de la fin du XVe siècle. Toutefois, comme la peste est la seule affection contre laquelle on croyait alors devoir se prémunir, le gouvernement français se contenta, pendant longtemps, d'en entretenir deux dans la Méditerranée pour les navires qui venaient du Levant. Aujourd'hui, nous en avons 10, dont 4 sur la Méditerranée, à Toulon, Marseille, *Cette et Ajaccio, et 6 sur l'Océan, à Bayonne*, Bordeaux, Lorient, Brest, Tatihou (rade de la Hougue), et le Hoc (près du Havre). La législation qui régit les lazarets, bien qu'infiniment supérieure à celle qui existait à l'origine, est encore fort défectueuse, car elle entrave le commerce sans aucun avantage réel pour la santé publique. Chaque l. est administré par un *directeur de la santé*, qui est assisté d'un *conseil de santé*, et qui a sous ses ordres un certain nombre d'employés et même des agents armés, appelés *gardes de santé* ou *consignes*, chargés d'exécuter ou de faire exécuter les mesures soi-disant sanitaires prescrites par l'autorité. Des médecins sont, en outre, attachés à l'établissement. Les lazarets sont principalement disposés pour recevoir les marchandises. Quant aux passagers et aux équipages, la séquestration a ordinairement lieu à bord des navires; seulement ces derniers sont conduits dans une partie du port tout à fait distincte. Cette séquestration se nomme *quarantaine*, parce qu'elle était anciennement de 40 jours au moins; mais aujourd'hui sa durée varie suivant les circonstances. La quarantaine est dite *d'observation*, quand on se borne à tenir, pendant un temps déterminé, le bâtiment à l'écart, sous la surveillance des gardes de santé. Elle est dite *de rigueur*, lorsqu'on lui prescrit certaines mesures de purification et de désinfection. Elle entraîne, en outre, dans le cas de peste, le débarquement de certaines catégories de marchandises. Nous avons vu que la durée de la séquestration n'est pas toujours la même; elle varie, en effet, suivant la nature de la cargaison et l'état sanitaire du pays d'où elle vient. Ces deux circonstances sont constatées par un acte, appelé *patente de santé*, que le capitaine du bâtiment reçoit, au point de départ, *du consul de sa nation, et qu'il est tenu de présenter aux autorités* sanitaires du port d'arrivée, avant toute communication avec la terre. Cet acte est appelé *pat. nette*, lorsqu'il atteste que le pays d'où vient le bâtiment n'est point affecté d'une maladie contagieuse; et *pat. brute*, quand le navire vient d'un pays infecté, etc. Autrefois on distinguait encore une *patente suspecte*, qui avait lieu quand le bâtiment arrivait d'un pays où régnait une maladie soupçonnée d'être contagieuse. Au reste, la patente de santé n'est pas exigée indistinctement de toute espèce de navires; il existe à ce sujet des dispositions très-diverses qu'on ne peut trouver que dans les règlements spéciaux. *Enfin, on appelle* ***reconnaissance***, *l'acte par lequel, quand un* bâtiment arrive dans un port, on constate sa provenance et les conditions générales dans lesquelles il se présente. Si le pays d'où il vient est soumis à l'obligation de la patente de santé, on exige la production de cette patente, et l'on procède à une vérification complète de l'état sanitaire du navire, vérification qui se nomme *arraisonnement*. Enfin, on dit qu'un bâtiment est *en pratique* ou *en libre pratique*, quand, après avoir accompli toutes les formalités sanitaires, il lui est permis de débarquer.

* **LAZARISTES,** s. m. pl. T. Hist. rel. V. Mission.

LAZULI et * **LAZULITE.** s. m. Voy. Lapis.

* **LAZZARONE.** s. m. T. Relat. Nom que l'on donne, à Naples, aux hommes de la dernière classe du peuple, dont la paresse, l'insouciance et la misère sont proverbiales. *Il fut assassiné par un l. Les lazzaroni sont ainsi appelés de saint Lazare, leur patron.*

LAZZI. s. m. (it. *lazzo*). Action, mouvement, geste bouffon, dans la représentation des comédies. *Les comédies italiennes sont pleines de lazzi.* ‖ Par extens., Mauvaises plaisanteries, bouffonneries faites ailleurs qu'au théâtre. *Il s'en est tiré par des lazzi.* Quelques-uns écrivent *Lazzis*, au pluriel.

LE, LA, LES. Voy. Article.

LE, LA, LES. pronoms relatifs.

Obs. gram.—*Le, La, Les*, font la fonction de pronoms relatifs quand ils accompagnent un verbe : ils remplacent alors un substantif déjà exprimé, et se disent soit des personnes, soit des choses. C'est ainsi qu'on dit : *Voilà un bon livre, je vous engage à le lire. Dès que ma sœur sera arrivée, j'irai la voir. J'ai reçu mille francs hier, je les ai dépensés. Le livre que vous cherchez, le voici.* Ces pronoms sont toujours régime direct et se placent ordinairement avant le verbe qui les régit. Lorsqu'il se trouve être régi à la fois par plusieurs verbes, on doit répéter le pronom relatif devant chaque verbe : *L'idée de ses malheurs le poursuit, le tourmente et l'accable.* Cependant la répétition n'a pas lieu lorsque le verbe exprime la répétition de la même action : *Je vous le dis et redis. Il le fait, défait et refait sans cesse*; à moins qu'il n'y ait changement de temps dans les verbes répétés : *Je le crois et le croirai jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé le contraire.* — Lorsque plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me, te, se, nous, vous*, doivent être placés les premiers; *le, la, les*, se placent ensuite; *lui, leur, en, y*, sont toujours les derniers : *Nous l'en avons prié; informe-t'en; donne-le-lui; remets-le-moi. Quand vous aurez des nouvelles, faites-les-moi savoir.* — *Le* tient quelquefois la place soit d'un adjectif, soit d'un verbe, ou plutôt d'une proposition; alors il signifie *cela*, et il est invariable. *Cette femme est belle et elle le sera longtemps. Nous devons défendre l'intérêt de nos parents quand nous le pouvons sans injustice.* Si *Le* tient la place d'un substantif, il doit en prendre le genre et le nombre; mais s'il tient la place d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il ne doit prendre ni genre ni nombre, parce que les adjectifs n'en ont pas eux-mêmes; ils ne règlent pas l'accord, ils le reçoivent. *Êtes-vous la mère de cet enfant? Oui, je la suis. Êtes-vous les marchands dont on m'a parlé? Oui, nous les sommes. Êtes-vous mère? Oui, je le suis. Êtes-vous chasseurs? Oui, nous le sommes. Je vous étais indifférente, je vois bien que je vous le suis encore.*—*Le* devant *plus, moins, mieux*, ne prend ni genre, ni nombre, quand, avec un adverbe, il forme un superlatif adverbe : *C'est la chose que j'aime le plus ; ce sont les biens que je désire le moins. Le* ne change point, même quand ces adverbes de quantité sont suivis d'un adjectif, si, à proprement parler, ils n'indiquent pas de comparaison. *Nous ne pleurons pas toujours lorsque nous sommes le plus affligés.* Mais on dira : *La femme qui pleure moins que les autres, n'est pas la moins affligée*, parce que cette phrase indique clairement une comparaison. — Toutes les fois que *Le, la*, sont devant un verbe qui commence par une voyelle, *ils s'élident dans l'écriture et dans la prononciation. Je la vis, je l'aimai; je l'appelai.* Mais lorsque *Le* est après le verbe, il ne s'élide point devant une voyelle en s'écrivant, il ne s'élide que dans la prononciation. Ainsi, *Voyez-le à son retour*, se prononce, *Voyez-l'à son retour.* Dans le même cas, *La* ne souffre pas d'élision. *Ramenez-la auprès de nous.*

LÉ. s. m. (latin. *latus*, côté). Largeur d'une étoffe entre les deux lisières. *Un lé de velours, de toile, etc. Cette robe a cinq lés de tour. Demi-lé*, La moitié de la largeur d'un lé. *C'est assez d'un demi-lé pour cela.*

* **LÉBIAS.** s. m. T. Ichth. Voy. Cyprinoïdes.

* **LÉBIE.** s. f. T. Entom. Voy. Carabiques.

* **LÉCANOMANCIE.** s. f. Voy. Divination.

* **LECANORA.** s. m. T. Bot. Voy. Lichens.

LÈCHE. s. f. Tranche fort mince de quelque chose, qui se mange. *Une l. de pain, de jambon. On ne lui en a donné qu'une lèche.*

LÈCHEFRITE. s. f. Ustensile de cuisine, ordinairement de fer, qu'on met sous la broche pour recevoir la graisse et le jus de la viande que l'on fait rôtir.

LÉCHER. v. a. (lat. *leccare*). Passer la langue sur quelque chose. *Il lèche la confiture sur son pain. L. un plat. Les chiens guérissent leurs plaies en les léchant. Suivant une croyance populaire, les ours lèchent leurs petits pour achever de les former. Quand un chat a mangé quelque chose, il s'en lèche les barbes.* — Popul., on dit D'un homme qui n'aura point une chose qu'il voudrait bien avoir : *Il n'a qu'à s'en l. les barbes.* ‖ Fig. et fam., Finir un ouvrage avec un soin excessif, minutieux. *Ce peintre a le tort de trop l. ses ouvrages. Il lèche ses écrits au point de leur enlever tout nerf. Cet ouvrage est trop léché.* = se Lécher. v. pronom. *Ce chien est toujours à se l.* = A lèche-doigts. locution adverbiale et fam. Se dit en parlant Des choses qui se mangent, et qui sont données en trop petite quantité. *Il nous a fait servir d'assez bonnes choses, mais il n'y en avait qu'à lèche-doigts.* = Léché, ée. part. ‖ Fig. et famil., on dit D'un homme mal fait, difforme, ou D'un homme mal élevé, grossier : *C'est un ours mal léché.*

* **LECIDEA.** s. m. T. Bot. Voy. Lichens.

LEÇON. s. f. (lat. *lectio*). Instruction, enseignement que donne un maître à un auditoire. *L. de philosophie, de littérature, de droit, de médecine, de géométrie, de botanique, de chimie. L. d'arabe, de grec, de latin. Il a fait une savante l. Suivre les leçons publiques d'un professeur.*— Par ext., se dit en parl. De l'enseignement théorique et pratique d'une science, d'un art, d'un exercice. *Des leçons d'anatomie, de dessin, de musique, de piano, de danse, d'escrime, d'équitation. Donner des leçons d'écriture. Il prend des leçons de chant d'un excellent maître.* —Dans un sens particul., se dit encore De ce que le professeur donne à l'élève pour l'apprendre par cœur. *Récitez votre l. Cet élève ne sait jamais ses leçons.* ‖ Par anal., se dit Des instructions, des conseils que l'on donne à une personne, soit pour sa propre conduite, soit pour traiter de quelque affaire. *Son ami lui avait donné de bonnes leçons dont il a mal profité. Il met vos leçons en pratique. Je me passerai bien de vos leçons. Avant de le charger de traiter de cette affaire, je lui ai fait la l. Il a bien retenu sa l.* — *Faire à quelqu'un sa l.*, Lui faire une réprimande. *Il m'a répondu, mais je lui ai bien fait sa l.* On dit dans le même sens, *Donner une l., une bonne l. à quelqu'un.* ‖ Figur., se dit aussi en parl. Des choses. *Les leçons de l'expérience sont perdues pour la plupart des hommes. Cet événement a été pour moi une bonne l. Mettre à profit les leçons du malheur, les leçons de l'histoire. Le silence du peuple est la l. des rois.* ‖ T. Critique littér. Se dit Des manières différentes dont le texte d'un auteur est écrit. *Il y a deux diverses leçons de ce texte. Voici la bonne l. Confronter les différentes leçons d'un passage.* — Fig. et fam., se dit Des manières différentes dont un même fait est raconté. *Vous racontez ainsi l'aventure, mais il y a une autre l., une l. différente.* ‖ T. Liturg. On appelle *Leçons* Certains petits chapitres de l'Écriture ou des Pères qui font partie du bréviaire, et que l'on récite ou que l'on chante à matines. *Il y a trois leçons à chaque nocturne.*

LECTEUR, TRICE. s. (lat. *lector*). Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. *C'est un mauvais l., sa voix est monotone.* ‖ Celui, celle dont la fonction est de lire. *L. du roi. Lectrice de l'impératrice. Dans les maisons d'éducation, il y a ordinairement un l. ou une lectrice de semaine pour lire au réfectoire.* ‖ Celui qui lit seul et des yeux quelque ouvrage. *C'est un l. infatigable. Cet ouvrage a beaucoup de lecteurs. Je suis un des lecteurs les plus assidus de votre journal.* ‖ *Avis au l.*, Espèce de petite préface, qui commençait ordinairement par ces mots : *Ami l.* — Figur. et prov., se dit D'un conseil ou d'un reproche, exprimé en termes généraux, mais de telle manière qu'un autre s'en fasse l'application. *Vous entendez bien ce qu'il vient de dire, c'est un avis au l.* Se dit aussi D'un malheur arrivé à quelqu'un, et qui peut avertir une autre personne de prendre garde à elle. *Il s'est ruiné en jouant à la Bourse, c'est un avis au l.* ‖ Autrefois, chez quelques Religieux, Les régents, les docteurs qui enseignaient la philosophie, la théologie, étaient qualifiés de *Lecteurs. Un tel, l. en théologie, l. en philosophie.* — On appelait aussi *Lecteurs royaux*, Les professeurs du collége royal de France. *Il était l. royal en philosophie, en mathématiques, en hébreu, etc.* ‖ T. Liturg. Voy. Ordre.

* **LECTISTERNE.** s. m. T. Antiq. rom.

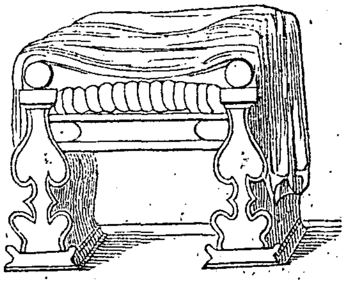

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on appelait *Lectisternium*, une fête religieuse qui ne se célébrait que dans certaines circonstances extraordinaires. La cérémonie *principale* consistait en un banquet somptueux que l'on offrait aux dieux. En conséquence, on enlevait les statues de ces derniers de leurs niches ou de leurs piédestaux, et on les plaçait sur des lits, devant une table chargée de mets. La Figure ci-dessus représente un de ces lits qui est conservé à la Glyptothèque de Munich ; il est de marbre blanc, et a environ 66 centimètres de hauteur. Cette bizarre cérémonie fut, dit-on, instituée à Rome, l'an 396 avant J.-C., à l'occasion d'un été pestilentiel, mais Casaubon a établi qu'*il existait antérieurement une* cérémonie analogue chez les populations de la Grèce.

LECTURE. s. f. (lat. *lectio*). Action d'une personne qui lit à haute voix. *On fit la l. du contrat de mariage en présence de tous les parents. J'ai assisté à la l. de cette tragédie.* || Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. *La l. de cet ouvrage est très-attachante. La l. forme l'esprit. Il est fort adonné à la l.* || Se dit quelquefois des ouvrages qu'on lit. *C'est une l. fort édifiante. Il ne digère pas ses lectures. Il est nourri de la l. des anciens. Il a bien profité de ses lectures.* || Instruction qui résulte de la lecture. *C'est un homme qui n'a point de l., qui n'a aucune l., qui est d'une prodigieuse l.* || Art de lire. *Il enseigne la l. aux enfants.* || En parl. De pièces de théâtre, se dit par oppos. à Représentation. *Cette pièce fait plaisir à la l., mais il n'y a pas assez de mouvement pour qu'elle réussisse à la scène.* — *Comité de l., jury de l.*, Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés. || *Cabinet de l.*, Lieu où, moyennant une rétribution, on lit des journaux et des livres.

Enc. — La *Lecture* est la première chose que l'on apprend *aux enfants*, parce qu'elle est la condition indispensable de toutes les connaissances qui ne peuvent pas se transmettre par la simple parole. Malheureusement son enseignement est hérissé de grandes difficultés, d'abord à cause de la distance qui existe entre les choses et les mots qui les représentent ; ensuite, parce que les irrégularités de l'orthographe ne permettent pas de figurer invariablement les mêmes sons par les mêmes caractères ; enfin, parce que le peu de développement de l'intelligence de ceux à qui l'on s'adresse rend les explications impossibles, car toute explication dans les sciences repose sur un principe plus général, ou sur de nombreuses observations résumées, c.-à-d. sur ce qui manque précisément aux enfants. Ces difficultés tiennent aux conditions intimes de l'esprit humain, et sont absolument indépendantes des méthodes et des procédés que l'on peut employer. Toutefois il ne faudrait pas croire que les moyens matériels d'enseignement soient tout à fait indifférents. Ce qui peut contribuer à fixer l'attention de l'élève, à graver dans sa mémoire ce qu'il apprend, a certainement une grande importance, et l'on ne saurait douter qu'un certain ordre dans l'étude des lettres et des syllabes ne soit préférable à tel autre, qu'il ne faille, par ex., étudier les petits mots avant les grands, et les syllabes simples avant les composées. Mais quand on a vaincu ces obstacles extérieurs, il reste toujours à triompher de ceux que nous avons indiqués plus haut, et sur lesquels on n'a presque aucune prise. Ces observations expliquent pourquoi telle ou telle méthode réussit mieux avec certains enfants qu'avec d'autres, et comment, malgré le nombre infini de procédés que l'on a proposés pour faciliter l'enseignement de la l. et dont chacun a été successivement préconisé comme supérieur à tous les autres, on n'a pas sensiblement abrégé le temps que prend en moyenne cet enseignement. — Toutes les méthodes de l. peuvent être divisées en deux classes : les *méthodes synthétiques*, dans lesquelles on va des éléments aux composés, en commençant par les lettres et en passant successivement aux syllabes et aux mots, et les *méthodes analytiques*, dans lesquelles, procédant d'une manière inverse, on commence par les mots et l'on descend de ceux-ci aux syllabes et des syllabes aux lettres.

La *méthode synthétique* est presque exclusivement employée, parce qu'elle est seule applicable à tous les cas possibles. Elle procède ou par *épellation*, ou par *syllabation*. La méthode par *épellation* consiste à nommer séparément toutes les lettres qui entrent dans une syllabe, après quoi on les assemble pour énoncer la syllabe tout entière. Elle se présente sous deux formes, dites *ép. vulgaire* et *ép. nouvelle* ou de *Port-Royal*, qui ne diffèrent que par la manière dont on nomme les consonnes. Dans la première, qui est la plus ancienne et la plus usitée, on applique aux consonnes les dénominations parfois bizarres que l'usage leur a données : on dit, par ex., *emme-a-i-enne*, main ; *effe-elle-a-i-erre*, flair. Dans la seconde, au contraire, on les nomme par l'articulation qu'elles représentent suivie d'un *e* muet, et l'on dit, par ex., *me-a-i-ne*, main ; *fe-le-a-i-re*, flair. Le procédé de Port-Royal offre bien quelque avantage sur le précédent ; mais sa supériorité a été fort exagérée. La *l. syllabique* ou par *syllabation* considère la syllabe comme l'*élément primitif* des mots. En conséquence, elle fait dire immédiatement, *ba*, *bi*, *blo*, *cra*, etc., sans énoncer séparément chacune des lettres qui composent ces syllabes. Cette méthode est généralement adoptée dans les écoles d'enseignement mutuel ; elle semble un peu moins fastidieuse que les deux précédentes. — Dans la *méthode analytique*, on fait lire, dès le début, des mots entiers à l'enfant en commençant par les plus simples, par ceux qu'il connaît le mieux, tels que *papa*, *maman*, *cheval*, *joujou*, etc. Après quoi, on l'habitue à les retrouver dans d'autres mots plus compliqués, et on le conduit ainsi graduellement à reconnaître lui-même les syllabes et les lettres. Cette méthode paraît avoir été exposée, pour la première fois, en 1790, mais elle a reçu depuis cette époque de très-nombreuses modifications. Elle nous paraît surtout avantageuse en ce qu'elle ne dégoûte et ne rebute point les enfants comme les méthodes synthétiques. Malheureusement, malgré les efforts de ceux qui ont cherché à l'améliorer, elle est fort difficilement applicable à l'enseignement public : on ne peut guère l'employer avec succès que dans l'éducation de la famille. — *Outre* les méthodes générales qui précèdent, on a imaginé une multitude de procédés particuliers dans le but de rendre l'étude de la l. attrayante, c.-à-d. d'enseigner cet art difficile en manière de jeu. Ce sont le plus souvent des cartes, des fiches ou des dés sur lesquels on a représenté des lettres, des syllabes ou des mots, et que l'on combine de mille façons différentes, ou des recueils d'images dont les figures rappellent les lettres ou les mots qu'elles représentent, etc. Ces jeux sont excellents, en ce sens qu'ils peuvent épargner bien des larmes aux enfants ; mais, comme méthodes, tous ont à peu près la même valeur.

*** LÉCYTHIDÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à feuilles non ponctuées, à fleurs dichlamydées et polypétales, à calice valvaire ou imbriqué dans l'estivation, à étamines indéfinies, en partie réunies en un capuchon charnu, à anthères oblongues, à ovaire pluriloculaire, à placentas axiles, et à embryon dépourvu d'albumen.—*Caractères bot.:* Grands arbres, à feuilles alternes, entières ou dentées, non ponctuées, à stipules petites et caduques. Fleurs larges, éclatantes, terminales, solitaires, ou en grappe. Calice supère, composé de 2 à 6 folioles, ou urcéolé, avec un limbe divisé ; estivation valvaire ou imbriquée. Corolle composée de 6 pétales quelquefois soudés à la base, à préfloraison imbriquée. Étamines indéfinies et périgynes, dont une partie s'unit en un corps pétaloïde unilatéral qui forme une espèce de capuchon et qui est parfois tout à fait dépourvu d'anthères. Ovaire infère, offrant de 2 à 6 loges ; ovules définis ou indéfinis, attachés à l'axe ; stigmate simple. Fruit représentant une capsule ligneuse qui tantôt est indéhiscente, et tantôt s'ouvre par une sorte de couvercle. Graines multiples, revêtues d'un tégument épais ; embryon dépourvu d'albumen, tantôt indivis, tantôt offrant deux larges *cotylédons foliacés* et plissés ou charnus, quelquefois repliés sur la radicule, qui est rapprochée du hile. [Fig. 1. *Lecythis ovata;* 2. Fleur coupée verticalement ; 3. Étamine ; 4. Fruit du *Lecythis grandiflora.*]

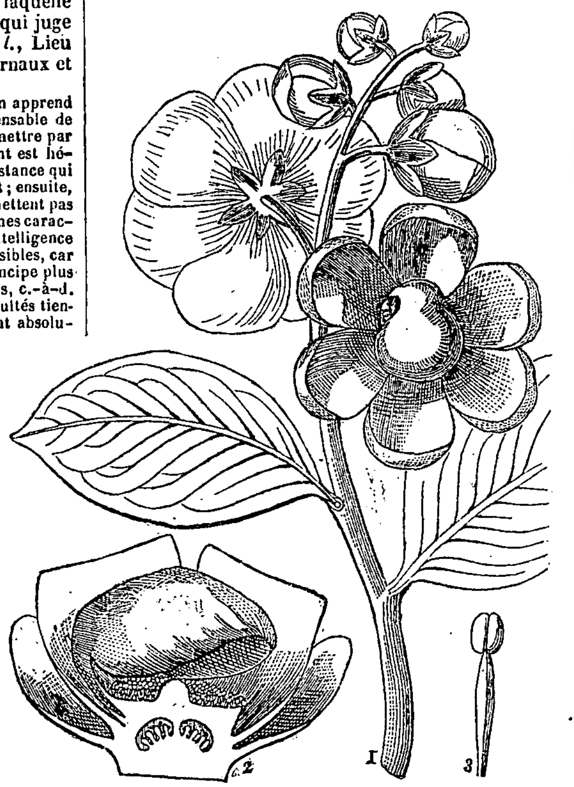

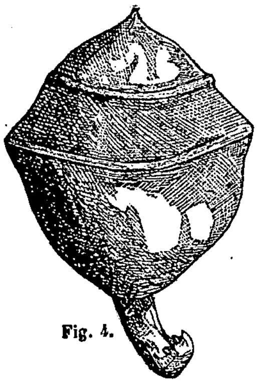

Fig. 4.

Cette famille, qui a été créée par Richard aux dépens de celle des Myrtacées, se compose de 7 genres et de 38 espèces, toutes indigènes des parties les plus chaudes de l'Amérique du Sud, et particulièrement de la Guyane. — Le *Couroupita guianensis*, vulg. nommé dans le pays *Bois de calebasse*, porte un fruit sphérique, gros comme un Melon, ligneux, indéhiscent, fermé par un opercule, et contenant des semences arrondies, nichées dans une pulpe de saveur acide assez agréable, quand le fruit est frais, mais d'une odeur insupportable quand il commence à se décomposer. Ce fruit est vulg. appelé *Boulet de canon* et *Abricot de Cayenne*. Le fruit du *Couratari* (*Couratari guianensis*) est une capsule ligneuse, évasée, presque campaniforme, recouverte par un opercule : les indigènes et les nègres s'en servent, ainsi que du fruit du Couroupita, en manière de vases, de verres à boire, etc. Le bois du Couratari est fort estimé pour la charpente, et son écorce fournit une couleur cannelle très-solide. L'arbre le plus gigantesque des forêts du Brésil est le *Lecythis ollaria*, vulg. appelé *Sapucaya*, dont les graines sont volumineuses et comestibles, comme d'ailleurs celles de toutes les espèces du genre *Lecythis*, mais laissent dans la bouche un arrière-goût amer assez désagréable. En battant l'écorce de cet arbre avec un maillet, elle se sépare en un très-grand nombre de couches distinctes (Poiteau en a compté jusqu'à 110) qui offrent l'aspect d'un papier fin satiné. Les Indiens s'en servent pour envelopper leurs cigares. Au Brésil, on prépare avec les graines du *Lecythis grandiflora* une émulsion laiteuse qui s'emploie dans les catarrhes. Les péricarpes ligneux de toutes les espèces de Lecythis servent à faire des vases et divers ustensiles de ménage à l'usage des nègres et des indigènes. Les graines du *Bertholletia excelsa* sont comestibles ; elles se vendent quelquefois en Europe sous le nom de *Noix* ou de *Châtaignes du Brésil*.

*** LEDEBOURIA.** s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

*** LÉDON** ou *** LEDUM.** s. m. T. Bot. V. Éricacées.

*** LÈDRE.** s. f. T. Entom. Voy. Cicadaires.

LÉGAL, ALE. adj. (lat. *legalis*). Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi. *Intérêt l. Voie légale. Formes légales. Moyens légaux. Incapacité légale.* || Partic., Qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse. *Les cérémonies, les observations légales. Impureté légale.* || *Médecine légale*, V. Médecine.

Syn. — *Légitime.* — *Légal* se dit de ce qui est conforme à la loi positive ; *légitime*, de ce qui est conforme au droit, à la justice. C'est le droit qui rend la chose *légitime*, c'est la forme qui la rend *légale*. Une puissance est *illégitime*, si elle exerce la force sans droit ou contre le droit ; une élection est *illégale*, si l'on n'y observe pas toutes les conditions requises par la loi. La disposition de vos biens, quoique *légitime* et conforme au droit de propriété, n'est pourtant valide que si elle est faite d'une manière *légale*. Un innocent peut être frappé par une condamnation *légale;* alors cette condamnation ne saurait être *légitime*.

LÉGALEMENT. adv. D'une manière légale.

LÉGALISATION. s. f. Déclaration par laquelle un fonctionnaire public compétent atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu. || Action de légaliser.

LÉGALISER. v. a. Attester, certifier la vérité des signatures, l'authenticité d'un acte public, afin qu'il puisse faire foi. *Faire l. une procuration, un acte de naissance, de décès, un passe-port.* = Légalisé, ée. p.

LÉGALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est légal. *La l. d'un acte. La l. d'une mesure.*

LÉGAT. s. m. (lat. *legatus*, envoyé).

Enc. — Les Romains donnaient le titre de *legati*, aux ambassadeurs qu'ils envoyaient auprès des gouvernements étrangers, et aux personnages qui accompagnaient les généraux en campagne ou les proconsuls et les préteurs dans les provinces. Sous l'empire, on désigna particulièrement sous ce nom les officiers que l'empereur envoyait dans les provinces pour y exercer une juridiction en son nom. Quand ces délégués faisaient partie de la cour impériale, on les nommait *legati* ou *missi de latere*, parce qu'ils étaient choisis parmi les personnages qui vivaient à côté (*latere*) du souverain. Aujourd'hui le titre de *Légat* n'est usité qu'à la cour de Rome, et se donne aux personnages qui sont chargés de représenter le souverain pontife, soit dans le gouvernement de certaines provinces appelées pour ce motif *Légations*, soit dans une mission ayant un objet spirituel ou temporel. On fait généralement remonter l'origine de ces délégués du saint-siége à l'année 325, où saint Sylvestre chargea Osius, évêque de Cordoue, de le représenter au concile de Nicée. Lorsque ces délégués sont cardinaux, ils reçoivent le titre de *Légats à latere ;* quand ils n'appartiennent pas au sacré collége, ils sont simplement qualifiés de *Légats ;* enfin, lorsqu'ils sont chargés de fonctions purement diplomatiques, ils sont appelés *Nonces* ou *Internonces*. Tous ces délégués sont à la nomination exclusive du pape ; néanmoins, quand il s'agit de nommer un *l. à latere*, le consistoire est habituellement consulté. Dans les États de l'Église, les cardinaux chargés de l'administration des *Légations* prennent le titre de *légats à latere*. C'était aussi par un l. que le pape faisait gouverner autrefois Avignon et le comtat Venaissin ; mais, dans les derniers temps, ce prélat ne remplissait pas lui-même ses fonctions : il résidait à Rome et se faisait remplacer à Avignon par un subdélégué, appelé *Vice-légat* ou *Prolégat*.—Quelques archevêques, celui de Reims par ex., sont encore qualifiés de *légats-nés* du saint-siége, en vertu d'un privilége attaché autrefois à leur siége ; mais c'est là un titre purement honorifique.

LÉGATAIRE. s. 2 g. T. Jurisprud. Celui ou celle à qui l'on fait un legs. Voy. Succession.

LÉGATION. s. f. Charge, office du légat. *Le pape a donné la l. de cette province à tel cardinal. Les légat-*

à latere *ne pouvaient exercer leur l. en France sans permission du roi et sans avoir fait vérifier au parlement leurs lettres de l.* || Le temps que durent les fonctions d'un légat. *Pendant la l. de tel cardinal.* || Le territoire soumis au gouvernement d'un légat dans l'État ecclésiastique. *La l. de Bologne, de Ferrare. Le peuple se souleva dans les deux légations.* || T. Diplomatie. Commission que quelques puissances donnent à une ou plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère. *Il est secrétaire de l.* — *Légation* s'emploie aussi dans un sens collectif, pour désigner non-seulement L'ambassadeur, le ministre plénipotentiaire, le chargé d'affaires d'un pays dans un autre, mais encore tout le personnel attaché à la mission. *La l. anglaise. La l. de Russie.* — Par ext., L'hôtel occupé par le personnel de la légation.

LÉGATOIRE. adj. T. Hist. ancienne. *Province l.*, Province gouvernée par un lieutenant, sous les empereurs romains.

LÉGE. adj. 2 g. T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui n'est pas chargé ou n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. *Ce vaisseau est l. et n'a pas de stabilité.*

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes. *On reproche à la plupart des anciens légendaires une crédulité excessive.* || * Adjectivement, Qui appartient à la légende. *Napoléon est déjà devenu pour une partie du peuple un personnage légendaire.*

LÉGENDE. s. f. (latin. *legenda*, qui doit être lue). Ouvrage contenant le récit de la vie des saints, parce que, dans les monastères, on lisait ces vies au réfectoire pendant les repas. *Une vieille l. Les anciennes légendes sont remplies de fables. Ce saint-là n'est pas dans la l.* — *L. dorée*, Compilation de vies des saints, composée vers la fin du treizième siècle, par Jacq. de Voragine, archevêque de Gênes. V. Bollandistes. || Par extens., Récit fabuleux ou mythique qui a pour objet quelque personnage le plus souvent historique. *Les légendes relatives à Salomon, à Charlemagne. La l. des quatre fils Aymon.* || Fig. et par dénigr., se dit D'une longue énumération de choses fastidieuses. *Il nous a apporté une grande l. des actions de ses ancêtres.* || T. Numismatique. Inscription gravée circulairement près des bords, et quelquefois sur la tranche d'une pièce de monnaie, d'une médaille, etc.

LÉGER, ÈRE. adj. (lat. *levis*). Qui ne pèse guère. *Un corps l. Un fardeau l. Un habit l. L'air est plus l. que l'eau. L. comme une plume, comme l'air. Cette armure est fort légère. Cette voiture est légère.* || *Pièce de monnaie légère*, Pièce qui n'a pas le poids qu'elle devrait avoir. || *Terre légère*, Terre meuble qu'on remue aisément. || Prov., *Être l. d'argent*, N'en avoir guère. || *Avoir la main légère*, V. Main. — Fig., *Avoir le sommeil l.*, Se réveiller au moindre bruit. = Dispos, agile, alerte. *Je me sens aujourd'hui plus l. qu'à l'ordinaire. Marcher d'un pied l., d'un pas l. Être l. à la course.* || *Troupes légères*, Troupes équipées et armées de manière à pouvoir se mouvoir avec rapidité. *Cavalerie, infanterie, artillerie légère*, Voy. Cavalerie, etc. — * On dit, dans un sens anal., *Escadre légère. Bâtiments légers. Embarcation légère.* || *Avoir la voix légère*, Chanter aisément les passages difficiles. = En parl. Des aliments, sign. Facile à digérer. *Cette viande est très-légère à l'estomac.* — *Prendre un l. repas, un repas l.*, Prendre un repas frugal où l'on mange peu. || Se dit De certaines boissons qui ont peu de force. *Un vin l. Du thé fort l. Une infusion légère.* = Dans les Arts du dessin, se dit par oppos. à Lourd, massif, et signifie Qui porte un caractère de délicatesse et de facilité. *Draperie légère. Contours légers. Tableau l. de touche. Pinceau l. Cette broderie est légère, est d'un dessin l.* = Sign. quelquefois Diaphane, transparent, et se dit par oppos. à Opaque, épais. *Une vapeur légère.* — T. Peint. *Couleur légère*, Couleur transparente, vaporeuse. = Fig., Peu important, peu considérable. *Raisons légères. Légère dispute. Injure légère. Faute, peine, pénitence légère. Une blessure légère. Une douleur légère.* — Au sens moral, signifie encore Superficiel. *Il n'a qu'une légère teinture de cette science. Pour vous en donner une légère idée.* = Figur., Inconstant dans ses sentiments ou dans ses opinions. *Un peuple l. C'est un homme, un esprit l. Un cœur l.* — *Cet homme a la tête légère, l'esprit l., c'est une tête légère*, Il est peu sage, peu sensé. || Fig., Inconsidéré. *Cette femme est bien légère dans sa conduite. Propos l.* || En parl. Du style. Agréable et facile. *Cet auteur a le style l.* — *Poésie légère*, Genre de poésie qui choisit des sujets peu importants, et dont le principal caractère est la facilité, l'abandon. *Il a réussi dans la poésie légère.* Au plur., se dit Des petits poëmes qui appartiennent à ce genre de poésie. *On a réuni en un volume toutes ses poésies légères.* = A la légère. loc. adv. Au propre, se dit Des armes et des habits qui pèsent peu. *Être armé, être vêtu à la légère.* || Fig., Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. *Entreprendre quelque chose à la légère. Vous y allez bien à la légère.*

LÉGÈREMENT. adv. D'une manière légère, par oppos. à Pesante. *Être l. vêtu. Être armé l. Marcher, courir l.* || Moins qu'à l'ordinaire, moins qu'il ne convenait. *Souper l. On l'a puni bien l. pour une faute si grave. Il a traité ce point trop l.* — *Il a été blessé l.*, Peu gravement. || Avec facilité et délicatesse. *Cela est peint très-l. Ce pianiste joue bien l.* || Inconsidérément, sans réflexion. *Il se conduit, il parle fort l. Il ne faut pas croire si l. Vous avez pris cette résolution un peu trop légèrement.*

LÉGÈRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant. *La l. des vapeurs.* || Agilité, vitesse. *Marcher, courir avec l. La l. des oiseaux. La l. de sa marche, de sa course, etc.* || *Il a une grande l. de main*, se dit D'un homme qui écrit avec aisance et célérité, et D'un instrumentiste dont le jeu est facile et brillant. *Il a une grande l. de pinceau*, se dit D'un peintre dont la touche est légère. — *Il a beaucoup de l. dans la voix*, se dit D'un chanteur qui exécute aisément les passages les plus difficiles. || Figur., Inconstance, instabilité. *Je crains la l. de son esprit, de son caractère. La l. du peuple athénien.* || Irréflexion, imprudence. *La l. de sa conduite, de ses discours, lui a causé beaucoup de désagréments.* — Par extens., Faute commise par légèreté, tort peu grave. *Cette l. ne méritait pas une si grande punition. Ce sont des légèretés qui tiennent à son âge.* || En parl. Du style et des discours, sign. Agrément, facilité. *Il a de la l. dans la conversation, dans le style.*

LÉGION. s. f. (latin. *legio*). T. Antiq. rom. Corps de gens de guerre composé d'infanterie et de cavalerie. || Par analog., s'est dit, en France, De certains corps d'infanterie, et se dit encore en parlant De la gendarmerie, etc. *La quatrième l. de la garde nationale. Il est colonel d'une l. de gendarmerie. La l. étrangère.* — *L. d'honneur*, V. Chevalerie. || Fig. et famil., Un grand nombre de personnes. *Une l. de parents, de neveux. Ils étaient une l.* — Dans l'Écriture : *Des légions d'anges. Des légions de démons.*

Enc. — Dans le système militaire des Romains, la *Légion* était un corps de troupes organisé de manière qu'il pût se suffire à lui-même, et constituât, pour ainsi dire, à lui seul une petite armée. Son nom venait de *legere*, choisir, parce que les hommes qui le composaient étaient, en effet, choisis parmi tous ceux que la loi appelait au service. — A en croire Varron, la l. fut créée par Romulus, mais elle reçut, à diverses époques, des modifications plus ou moins considérables, soit sous le rapport de son effectif, soit sous le rapport de son organisation.

I. A l'origine, la l. se composait de 3000 hommes, ou de 1000 hommes par tribu. Servius Tullius, dit-on, porta ce chiffre à 4000. Cependant, lorsque Camille leva une armée pour combattre les Gaulois, Tite-Live nous apprend que chaque l. se composait de 4200 fantassins et de 300 cavaliers. D'autre part, Polybe rapporte que, pendant la seconde guerre punique, le sénat fixa à 5000 le chiffre des fantassins légionnaires. Enfin, dans la seconde guerre de Macédoine, les deux légions que le consul Paul-Émile avait sous ses ordres comptaient chacune 6000 fantassins. Aux différentes époques qui précèdent, l'effectif de la cavalerie paraît avoir été toujours le même, c'est-à-d. fixé à 300 hommes, comme au temps de Camille. — Dans les premiers siècles de la république, chaque consul commandait 2 légions uniquement composées de citoyens romains, et 2 autres qui étaient fournies par les peuples alliés (ces deux dernières avaient chacune 600 cavaliers au lieu de 300, nombre fixé pour la l. romaine). Ces quatre corps ensemble constituaient une *armée consulaire.* Mais le nombre des légions augmenta naturellement en raison des progrès de la domination romaine. Durant la seconde guerre punique, immédiatement après la bataille de Cannes et malgré les pertes éprouvées à cette bataille, on leva, dans Rome même, 4 légions entières d'infanterie et un millier de cavaliers, sans compter les 8000 esclaves auxquels on donna des armes. Les villes du Latium mirent sur pied un contingent de même force. La seconde année après le désastre de Cannes, l'armée romaine, suivant Tite-Live, comptait 18 légions, et quatre ans après, elle en comptait 23. Vers la fin de la république, lors de la formation du triumvirat entre Octave, Antoine et Lépide (42 ans av. J.-C.), il fut convenu que les deux premiers, à la tête de 20 légions chacun, poursuivraient la guerre contre Brutus et Cassius, et que le troisième resterait à Rome avec 3 légions pour la garder. Suivant Appien, après la mort de Lépide, Octave se trouva maître de toutes les provinces occidentales de l'empire, et à la tête de 45 légions, de 25,000 cavaliers et de 37,000 hommes de troupes légères ; et, dans ce chiffre, n'étaient point comprises les légions qui obéissaient aux ordres d'Antoine, dans les provinces orientales. Enfin, sous Tibère, l'armée impériale se composait de 25 légions en temps de paix, non compris les garnisons d'Italie et les contingents des alliés. — Les légions étaient désignées par des numéros d'ordre : *legio prima* ou *l.* I, *legio vicesima* ou *l.* XX, etc. ; mais, en outre, chacune d'elles avait un nom particulier, tel que la *victorieuse* (*victrix*), la *martiale* (*martia*), la *secourable* (*adjutrix*), la *ravissante* (*rapax*), la *foudroyante* (*fulminatrix*), etc. Souvent encore on les désignait par le nom du pays dans lequel elles avaient été recrutées ou dans lequel elles avaient servi, comme l'*Italique*, la *Britannique*, la *Parthique*, etc. Mentionnons encore la fameuse légion de l'*Alouette* (*Alauda*), qui avait été créée par J.-César et qui était entièrement composée de Gaulois. On l'avait ainsi nommée parce que ses soldats portaient un casque orné d'un bouquet de plumes.

II. L'infanterie qui constituait la force principale de la l. était divisée en 10 *Cohortes*, la cohorte en 3 *Manipules*, et le manipule en 2 *Centuries*. Ainsi elle avait 10 cohortes, 30 manipules et 60 centuries. La centurie comprenait 10 *Décuries*. Quant à la cavalerie, que l'on désignait sous le nom d'*ala*, parce que sa place dans l'ordre de bataille était sur les ailes, elle formait 10 *Turmes* (*turmæ*) composées de 30 hommes chacune, et la turme se subdivisait elle-même en 3 *décuries*. A la tête de chaque l. se trouvaient six *Tribuns* (*tribuni militares*) qui recevaient directement les ordres des consuls, mais dont deux seulement commandaient à la fois, ordinairement pendant deux mois. Ils avaient pour insignes un casque doré, un bouclier plus petit que celui des soldats, et une épée qu'ils portaient à gauche, suspendue à un ceinturon, tandis que ces derniers la portaient à droite et suspendue au moyen d'un baudrier. Chaque centurie était commandée par un *Centurion*, assisté d'un *sous-centurion* appelé *optio*, *uragus* ou *subcenturio*. Les centurions paraissent avoir formé plusieurs classes, suivant la position de leur centurie dans l'ordre de bataille. Le premier centurion des triaires recevait le nom de *primipilus;* il était généralement chargé de porter l'*aigle* (*aquila*) de la l. Celui de la première centurie de la première cohorte avait le commandement de toute la cohorte. Les centurions avaient un casque argenté, dont le cimier portait des lettres destinées à les faire reconnaître de leurs soldats ; ils avaient, en outre, pour insigne, un bâton fait d'un cep de vigne (*vitis*). Chaque centurie avait en outre un porte-étendard (*signifer* ou *vexillarius*), et dix *décurions* pour chacune des décuries qui la composaient. Dans la cavalerie, le commandant en chef se nommait *præfectus alæ*, et celui de chaque décurie, *décurion*. Quant aux turmes, chacune d'elles était commandée par le décurion de sa première décurie.

III. L'infanterie de la l. se composait de trois espèces de soldats, savoir : les *hastaires*, les *princes* et les *triaires*. — Les *Hastaires* (*hastati*) étaient ainsi appelés de la longue pique (*hasta*) dont ils étaient primitivement armés, et qu'ils abandonnèrent plus tard pour une arme analogue mais moins embarrassante. C'étaient des jeunes gens à la fleur de l'âge ; ils formaient la première ligne les jours de bataille. Les *Princes* (*principes*) étaient des hommes dans la vigueur de l'âge. Ils occupaient la seconde ligne, mais il paraît qu'à l'origine ils combattaient au premier rang, et c'est de là qu'ils avaient pris leur nom. Les *Triaires* (*triarii*) occupaient le troisième rang, d'où le nom sous lequel on les désignait. C'étaient de vieux soldats d'une valeur éprouvée. Les triaires étaient aussi appelés *pilani*, à cause du fort javelot, ou *pilum*, dont ils étaient munis. Par opposition, les hastaires et les princes qui les précédaient étaient quelquefois appelés *antepilani*. — Indépendamment de l'infanterie légionnaire qui constituait la base solide des armées romaines, il y avait des troupes armées à la légère qui étaient destinées à escarmoucher, à commencer le combat et à harceler l'ennemi. Ces troupes, qui ne faisaient point partie de la l. proprement dite, étaient, dans le principe, désignées sous les noms de *rorarii*, de *ferentarii* et d'*accensi*. Mais, pendant la seconde guerre punique, cette infanterie légère reçut une nouvelle organisation, et l'on donna aux soldats qui la composaient le nom de *Vélites*, de leur vitesse et de leur agilité (*a volando* ou *velocitate*), ou de la manière dont ils étaient armés (*milites levis armaturæ*). — Nous ferons remarquer, en passant, que les soldats, principalement sous l'empire, étaient désignés par le nombre ordinal de la légion dans laquelle ils servaient. Ainsi, on appelait *primani*, ceux de la première ; *secundani*, ceux de la deuxième ; *tertiani*, ceux de la troisième, etc.

IV. Nous venons d'exposer l'organisation de la l. telle qu'elle subsista pendant les plus beaux temps de la république. C'est à cette excellente organisation militaire, non moins qu'à sa politique persévérante, que Rome dut de sortir constamment victorieuse de toutes ses entreprises. Le génie grec lui-même n'avait rien conçu d'aussi parfait, car la célèbre *phalange* macédonienne était bien inférieure à la l. C'est ce qu'explique très-clairement Polybe. Lorsque la phalange pouvait conserver son ordre de bataille et son mode d'action, dit le judicieux historien, rien n'était capable de l'entamer ou de résister à la violence de son attaque ; mais elle avait besoin de combattre sur un terrain parfaitement uni, et même dans ce cas l'ennemi pouvait toujours l'éviter, et en outre il était toujours facile, en opérant sur ses derrières ou sur ses flancs, de la couper de ses dépôts. Avec une armée organisée comme celle des Romains, le général était toujours libre de n'engager qu'une partie de ses troupes et de faire du reste une réserve. Alors, soit que la phalange fût enfoncée par la l., soit qu'au contraire elle l'enfonçât, elle perdait ses avantages. En effet, dans l'un et l'autre cas, il se produisait toujours dans son ordre des vides où l'ennemi pouvait pénétrer. Dès ce moment, les longues piques macédoniennes ne pouvaient rien contre les javelots et les épées courtes des Romains. C'est en attirant la phalange sur un terrain disposé pour produire ce résultat, que Paul-Emile défit Persée à Pydna, et que Flaminius battit Philippe à la bataille de Cynocéphales.

V. Vers la fin de la république, plusieurs modifications importantes furent introduites dans l'ordonnance de la l. On les attribue généralement à Marius, mais on ne peut rien affirmer à ce sujet. Tout ce que nous savons, c'est qu'elles étaient en pleine vigueur au temps de César. Ces modifications consistèrent surtout à ne plus distinguer les soldats en hastaires, princes et triaires, suivant leur âge et leur force, mais à en faire un corps unique, dont tous les hommes furent uniformément armés d'un casque, d'une cuirasse, d'un bouclier, d'un fort javelot ou *pilum* et d'une épée courte à deux tranchants. De cette manière, l'infanterie légionnaire cessa d'être composée de petits corps distincts ayant des aptitudes et des attributions différentes ; elle présenta une homogénéité qu'elle n'avait pas précédemment, et c'est alors seulement qu'on put la comparer à une muraille (*murus pedestris*). Enfin, elle continua, comme auparavant, à être secondée par des troupes *légères*. Quant à la cavalerie, le seul changement important qu'elle éprouva, consista dans son mode de recrutement. En effet, au *lieu de se composer de citoyens romains, elle fut* de très-bonne heure entièrement fournie par les nations alliées.

LÉGIONNAIRE. s. m. Soldat dans une légion romaine. *Les légionnaires enfoncèrent la cavalerie ennemie.* ‖ Membre de la Légion d'honneur. *Il n'est que simple l.* ‖ Adjectiv., *Soldat l.*, Qui appartenait à une légion romaine. ‖ *Épées légionnaires*, Épées qui étaient à l'usage des légions. Voy. Épée.

LÉGISLATEUR, TRICE. s. (latin. *lex*, *legis*, loi ; *latum*, de *ferre*, porter). Celui, celle qui donne des lois à un peuple. *Le l. des Hébreux. Le l. de Sparte. Catherine II voulut être la législatrice de son peuple.* — Dans un sens plus partic., se dit De l'auteur d'une loi religieuse. *Notre divin l. Mahomet, l. des Arabes.* ‖ Absol., se dit Du pouvoir qui fait les lois. *C'est au l. qu'il appartient d'expliquer la loi. L'intention du l. était que...* ‖ Figur., Celui qui établit les principes d'un art, d'une science. *Boileau est le l. de la poésie française, du Parnasse français.* ‖ Adj., *Ce prince, guerrier et l., poliça les nations qu'il avait soumises. Une reine législatrice.*

LÉGISLATIF, IVE. adj. Qui fait les lois. *Pouvoir l. Autorité législative. Assemblée législative.* ‖ Qui a rapport, qui appartient à la loi. *Acte l. Dispositions législatives.*

Enc. — Dans l'histoire parlementaire de la France, le titre d'*Assemblée législative* s'applique particulièrement aux deux assemblées qui ont succédé à nos deux Constituantes, la première en 1791, et la seconde en 1849. — La première Ass. législative ouvrit ses séances le 1er octobre 1791 et se sépara le 21 septembre 1792. Elle dura donc un peu moins d'un an ; mais c'est dans ce court intervalle que s'accomplirent les événements qui amenèrent la chute de la monarchie. Parmi les décrets qu'elle rendit et qui pour la plupart eurent pour objet des mesures de circonstance, nous citerons les suivants : D. qui prononce la peine de mort contre les émigrés qui forment des rassemblements sur les frontières (9 nov. 1791) ; D. qui impose aux membres du clergé la prestation du serment civique (29 id.) ; D. qui met sous le séquestre les biens des émigrés (9 févr. 1792) ; D. de déclaration de guerre à l'empereur François II (20 avril) ; D. qui ordonne la déportation des prêtres insermentés (26 mai) ; D. qui déclare la patrie en danger (11 juillet) ; D. qui suspend le roi de ses fonctions et convoque une Convention nationale (10 août) ; D. qui prescrit la vente des biens des émigrés (14 id.) ; D. pour l'établissement du divorce (30 id.) — La seconde Ass. législative a existé depuis le 28 mai 1849 jusqu'au 2 décembre 1851, où elle fut dissipée par la force armée. On lui doit des lois sur la presse périodique, sur l'instruction primaire, sur l'élection des députés, etc. Elle a étudié et discuté des projets importants sur le régime hypothécaire, le crédit foncier, l'exécution des travaux publics, etc. ; mais elle n'eut pas le temps d'achever ses travaux.

LÉGISLATION. s. f. Droit de faire les lois. *Dans les gouvernements absolus, la l. n'appartient qu'au monarque.* ‖ Le corps même des lois. *Réformer la l. Une l. barbare. La l. romaine.* ‖ Science, connaissance des lois. *Cours de l. Il est très-fort en législation.*

LÉGISLATURE. s. f. Se dit Du corps qui est chargé de faire ou de voter les lois, pendant qu'il est en activité. *La l. vient de décider une grande question.* — Par ext., La période de temps pendant lequel une assemblée législative est réunie. *Pendant cette l.* ‖ Se dit quelquefois pour Assemblée législative. *La l. n'est pas complète.*

LÉGISTE. s. m. Celui qui connaît ou qui étudie les lois. *Tous les légistes sont du même avis sur ce point.* = Syn. Voy. Juriste.

LÉGITIMAIRE. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui est relatif à la réserve légale. *Droits légitimaires. Portion l.* — *Héritier l.*, Voy. Donation.

LÉGITIMATION. s. f. T. Droit. Voy. Filiation. ‖ Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, etc. On dit ordinairement *Vérification.*

LÉGITIME. adj. 2 g. (latin. *legitimus*). Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. *Pouvoir l. Autorité l. Mariage l.* — *Enfant l.*, Voy. Filiation. ‖ Juste, équitable, fondé sur la raison, ou conforme à des règles établies. *Il a un sujet fort l. de plainte. Sa douleur est l. Son droit est l. Rien n'est plus l. La conséquence est l.* = Syn. Voy. Légal.

LÉGITIME. s. f. T. Jurispr. anc. Se disait autrefois pour *Réserve légale.* — V. Donation et Succession.

LÉGITIMEMENT. adv. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies. *Un bien l. acquis. Cette somme lui est l. due.*

LÉGITIMER. v. a. *L. un enfant*, Donner à un enfant naturel les droits des enfants nés en légitime mariage. ‖ *Faire l. son titre, ses pouvoirs*, Les faire reconnaître pour authentiques. *Il a fait l. ses pouvoirs.* On dit ordinair. *Vérifier.* ‖ Justifier, rendre excusable. *La dureté des parents ne légitime point l'ingratitude des enfants. L'ivresse ne légitime aucune mauvaise action.* = Légitimé, ée. part.

* **LÉGITIMISTE.** adj. et s. 2 g. T. Politiq. Qui reconnaît le principe de la légitimité, qui en est partisan. *Le parti l. C'est une famille l. C'est un l. fidèle.*

LÉGITIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, ou aux règles établies. *On attaqua la l. de son mariage. La l. d'un droit, d'une prétention, d'une demande.* ‖ Particul., L'état, la qualité d'un enfant légitime. *On lui dispute sa l.* ‖ * T. Polit. Se dit Du droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie, et particulièrement dans la monarchie française.

LEGS. s. m. [On ne prononce ni le G, ni l'S.] (lat. *legatum*, légué). Don fait par un acte de dernière volonté. *L. particulier. L. universel. Faire, accepter, recevoir un l. Acquitter, payer les legs.* V. Succession.

LÉGUER. v. a. (latin. *legare*). Donner par acte de dernière volonté. *Il lui a légué tous ses biens.* ‖ Fig., Transmettre. *Il a légué son talent, ses vertus à son fils. Notre siècle léguera de belles découvertes aux siècles futurs.* = Légué, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

LÉGUME. s. m. (lat. *legumen*). T. Bot. Synon. de *Gousse.* Voy. Fruit. ‖ Par ext., se dit Des graines qui viennent dans des gousses, comme les pois, les fèves, etc. *Légumes verts. Légumes secs.* ‖ Par une extens. plus grande, se dit De toute plante potagère employée comme aliment. *Les navets, les épinards, les artichauts, les asperges, sont d'excellents légumes. Je ne connais pas de meilleur l. que la pomme de terre. Vivre de légumes.*

* **LÉGUMINE.** s. f. T. Chim. Voy. Caséine.

LÉGUMINEUSES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs polypétales ou apétales, à corolle papilionacée *ou à fruit en gousse.*

I. *Caractères botaniques :* Plantes herbacées, arbrisseaux, ou grands arbres, de port extrêmement variable. Feuilles alternes, le plus souvent composées, marquées parfois de points transparents ; pétiole renflé à la base. Stipules, 2 à la base du pétiole, et 2 à la base de chaque foliole. Pédicelles ordinairement articulés avec 2 bractéoles sous la fleur. Calice à 5 divisions denté ou divisé, infère, avec le segment impair antérieur ; les segments souvent inégaux et diversement combinés. Pétales 5, ou par avortement 4, 3, 2, 1, ou nuls, insérés à la base du calice, tantôt papilionacés, tantôt réguliers ; le pétale impair, quand il existe, postérieur. Étamines définies ou indéfinies, périgynes, rarement hypogynes, tantôt distinctes, tantôt monadelphes ou diadelphes, très-rarement triadelphes ; anthères versatiles. Pistil simple, supère, uniloculaire, mono- ou polysperme, ordinairement constitué par un carpelle unique, quelquefois par 2, et même par 5 ; style simple, naissant du bord supérieur ; stigmate simple. Fruit représentant une gousse ou quelquefois une drupe. Graines attachées à la suture supérieure, *solitaires ou multiples*, parfois pourvues d'un arille ; embryon, avec ou sans albumen, tantôt droit, tantôt à radicule se recourbant sur les cotylédons ; cotylédons, tantôt restant sous la terre *pendant* la *germination, tantôt s'élevant hors du sol en* expansion foliacée, toujours très-larges relativement à la radicule et très-souvent amygdaloïdes.

La *famille des Légum. se compose d'au moins 467 genres* et de 6500 espèces, qui se répartissent en trois sous-familles, désignées sous les noms de *Papilionacées*, de *Césalpiniées* et de *Mimosées.* Le caractère le plus *général de la famille* est la forme *papilionacée* de la fleur : dès qu'une fleur présente la disposition ainsi qualifiée, il est certain que c'est une Légumineuse, et même qu'elle appartient à la sous-famille des *Papilionacées.* Un autre caractère fort général, c'est d'avoir pour fruit une *gousse* ou *légume*, et l'un de ces deux caractères suffit pour indiquer une Légumineuse. Néanmoins il est à remarquer que l'un ou l'autre de ces caractères disparaît dans un grand nombre de cas. Les *Césalpiniées* ont une fleur irrégulière, avec des pétales étalés et des étamines adhérant au calice ; d'autres n'ont point de pétales ou un nombre inférieur à 5 ; tandis que les *Mimosées* ont des fleurs parfaitement régulières, avec des étamines indéfinies et hypogynes. Le *Detarium*, le *Dipteryx*, etc., au lieu d'une gousse, présentent un fruit qui ne se distingue pas d'une drupe. Il est facile de comprendre cette dernière circonstance, si l'on songe que la drupe est formée sur le même plan que la gousse, avec cette seule différence que son péricarpe est épais, plus ou moins charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, monosperme et indéhiscent. Aussi, peut-on dire de certaines Lég. à fleurs *régulières* et à *étamines distinctes*, que ce sont des Rosacées par la fleur, et des Légumineuses par le fruit. Quelque facile que soit en général la diagnose des *plantes qui appartiennent à cette famille*, Rob. Brown a *eu raison* de dire que le seul caractère différentiel positif qui existe entre les Légumineuses et les Rosacées, c'est la position du lobe impair du calice. Enfin, aux caractères que nous venons d'indiquer comme distinguant les trois sous-familles des *Papilionacées*, des *Césalpiniées* et des *Mimosées*, ajoutons ceux qui se tirent de la préfloraison de la corolle. Dans les premières, les pétales sont imbriqués et le supérieur extérieur ; dans les secondes, l'estivation est également imbriquée, mais le pétale supérieur est intérieur ; dans les troisièmes, la préfloraison est valvaire. (Fig. 1. *Adenocarpus frankenioides* ; 2. Étendard, ailes et carène de la fleur ; 3. Étamines ; 4. Coupe transversale d'une graine ; 5. Gousse, avec une partie de l'une des valves enlevée.)

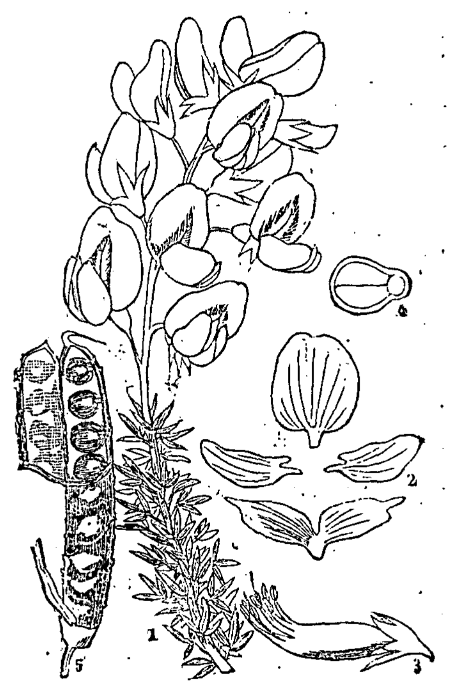

Chacune de ces sous-familles se subdivise en plusieurs tribus. Pour les *Papilionacées*, ces tribus sont au nombre de 7, savoir : — 1° *Podalyriées :* Étamines libres ; gousse continue ; feuilles 1-3-foliolées, rarement pennées avec impaire. — 2° *Lotées :* Dix *étamines monadelphes ou diadelphes* ; *gousse continue ; cotylé*dons foliacés dans la germination. — 3° *Viciées :* Dix étamines monadelphes ou diadelphes : gousse continue ; cotylédons charnus ; feuilles *généralement pourvues de cirrhes.* — 4° *Hédysarées :* Étamines ordinairement connées ; gousse lomentacée, se séparant en autant d'articles. — 5° *Phaséolées :* Dix étamines monadelphes ou diadelphes ; gousse continue, bivalve ; cotylédons charnus ; feuilles ordinairement trifoliées. — 6° *Dalbergiées :* Dix étamines monadelphes ou diadelphes ; gousse continue, généralement indéhiscente ; cotylédons charnus ; feuilles ordinairement pennées. — 7° *Sophorées :* Étamines libres ; gousse continue ; feuilles pennées avec une ou plusieurs folioles. — Les 7 tribus des Papilionacées renferment 350 genres et au moins 4800 espèces. Les *Césalpiniées* forment 8 tribus contenant 88 genres et 700 espèces. Enfin, les *Mimosées* sont divisées en 3 tribus renfermant en tout 29 genres et 1000 espèces. Comme ces deux sous-familles sont tout à fait exotiques, nous croyons inutile d'exposer les caractères distinctifs des tribus qui les composent.

II. Les espèces de Lég. habitent presque toutes les régions du globe, excepté les glaciales, soit en latitude, soit en hauteur. Suivant la loi ordinaire, la forme herbacée qui abonde dans *les latitudes tempérées*, devient relativement de plus en plus rare dans les tropicales. Le nombre total va en augmentant des pôles à l'équateur dans une telle proportion, que, suivant les *tables d'Al. de Humboldt, calculées, il est* vrai, à *une époque* où la totalité des plantes connues était bien loin du chiffre qu'elle atteint aujourd'hui, le rapport des Lég. à la masse entière des *phanérogames, serait à peu près 1/10 dans la zone équatoriale*, 1/18 dans la tempérée, 1/35 dans la glaciale. Si nous examinons séparément les divers groupes, nous voyons que les *Césalpiniées*, très-abondantes entre les tropiques, dépassent à peine celui du Cancer dans l'ancien continent, un peu davantage dans le nouveau ; que les *Mimosées* sont nombreuses, surtout dans l'Amérique équatoriale, ainsi que dans l'Afrique, beaucoup moins dans l'Asie ; que, dans la Nouvelle-Hollande, on les trouve en quantités considérables, notamment au delà du tropique, mais représentées presque exclusivement par des espèces du genre *Acacia*, appartenant presque toutes à cette section où la feuille est réduite à un phyllode, c.-à-d. à une dilatation du pétiole foliiforme, verticale et assez roide, et, par ce caractère qui leur donne un port particulier, imprimant au paysage une partie de son singulier caractère. Pour les *Papilionacées*, c'est aux tribus des *Lotées*, des *Viciées*, des *Hédysarées* et des *Phaséolées*, qu'appartiennent les espèces de nos climats tempérés : mais les deux dernières tribus y sont faiblement représentées et prennent au contraire un accroissement considérable à mesure qu'on avance vers l'équateur. La première est presque également abondante dans les deux zones, surtout à cause du nombre prodigieux des espèces de certains genres, comme les Trèfles en Europe et les Astragales dans l'Asie septentrionale. Les *Podalyriées* habitent principalement l'hémisphère austral, au delà du tropique ; les *Dalbergiées* sont presque toutes intertropicales, et en plus grande proportion américaines ; enfin, les *Sophorées* sont dispersées par tout le globe, dans les régions chaudes et surtout dans les tempérées.

III. La sous-famille des *Papilionacées* est celle qui renferme la plupart des espèces de Lég. qui jouissent de propriétés utiles et particulièrement alimentaires. Ainsi, la *Luzerne* (*Medicago sativa*), le *Trèfle rampant*, le *Tr. des prés*, et le *Tr. incarnat*, vulgair. appelé *Farouche* (*Trifolium repens*, *pratense*, *incarnatum*), le *Sainfoin cultivé* ou *Esparcette* (*Onobrychis sativa*), sont bien connus, dans toute la France, comme plantes fourragères. Il en est de même, dans diverses contrées, de la *Vesce cultivée* (*Vicia sativa*), de l'*Ornithope*, *Pied-d'oiseau* ou *Serradelle* (*Ornithopus sativus*), du *Sainfoin étalé* (*Desmodium diffusum*), du *Sainf. oscillant* (*Desm.* ou *Hedysarum gyrans*), de la *Crotalaire jonciforme* (*Crotalaria juncea*), de plusieurs espèces d'*Astragales*, de l'*Indigotier à neuf feuilles* (*Indigofera enneaphylla*), etc. Les graines de plusieurs espèces servent communément à la nourriture de l'homme. L'une des plus remarquables est l'*Arachide hypogée* (*Arachis hypogea*) ou *Pistache de terre*, dont les gousses s'enfoncent dans la terre après la floraison. Sa graine, huileuse et féculente, est cultivée en grand par les nègres d'Afrique, qui s'en nourrissent et l'appellent *Munduli*. L'industrie en fait aussi une consommation considérable pour en extraire l'huile qu'elle contient. La *Voandzée* (*Voandzea subterranea*), dont le fruit mûrit également sous terre, fournit aux habitants de Madagascar un aliment précieux. Les Lég. les plus usitées chez nous comme aliment appartiennent aux genres *Haricot* (*Phaseolus*), *Fève* (*Faba*), *Pois* (*Pisum*), *Lentille* (*Lens*). Nous mentionnerons aussi comme alimentaires le *Pois chiche* (*Cicer arietinum*), qui est cultivé dans le midi de la France, et dont les graines torréfiées s'emploient quelquefois en guise de Café ; la *Gesse cultivée* (*Lathyrus sativus*), connue sous les noms de *Pois de brebis* et de *Lentille d'Espagne*, et la *G. chiche* (*Lath. cicera*), vulg. *Pois cornu*, *Pois breton* et *Jarosse*, qui sont cultivées comme fourrages, et dont les graines se mangent dans diverses contrées du Midi, bien qu'il y ait lieu de croire que, dans certains cas, elles puissent devenir vénéneuses ; la *G. tubéreuse* (*Lath. tuberosus*), *qui produit* des tubercules féculents, appelés *Glands de terre*, d'un goût analogue à celui de la Châtaigne, et qu'on mange cuits sous la cendre ; le *Dolic lablab* (*Dolichos lablab*), qui est fort cultivé en Egypte ; le *D. à œil noir* (*D. melanophthalmus*), que l'on cultive en Italie et dans le midi de la France, sous les noms vulgaires de *Habine*, de *Mongette* et de *Bannette* ; le *D. tubéreux* et *bulbeux* (*D. tuberosus* et *bulbosus*), dont on mange les tubercules féculents ; le *Pueraria tuberosa*, des Indes orientales ; l'*Apios tubéreux* (*Apios tuberosus*), naguère nommé *Glycine tubéreuse* ; et la *Piquotiane* (*Psoralea esculenta*). Ces deux dernières espèces appartiennent à l'Amérique boréale, et sont précieuses par la fécule abondante que renferment leurs tubercules. — Différentes espèces contiennent une matière sucree dont on tire un utile parti. Tout le monde connaît les racines de la *Réglisse* (*Glycyrrhiza glabra*) et leur suc doux et mucilagineux si fréquemment employé comme pectoral. On attribue les mêmes propriétés aux racines de la *Régl. hispide* et *glandulifère* (*Glyc. echinata* et *glandulifera*), du *Trèfle des Alpes* (*Trifolium alpinum*) et de l'*Abrus precatorius*. A Java, la racine de cette dernière est usitée comme adoucissante et émolliente. L'*Alhagi Maurorum*, qui croît dans les déserts de l'Égypte et de l'Orient, produit une substance gommeuse et sucrée qui suinte de l'écorce sous forme de petits grains jaunâtres. Les Arabes l'appellent *Tareng jabim* et la recueillent en secouant simplement les branches de ce sous-arbrisseau. Quelques écrivains ont supposé que c'était là la manne dont se nourrirent les Hébreux dans le désert. On trouve également un suc doux et sucré dans l'*Astragale réglisse* (*Astragalus glycyphyllos*) et dans d'autres espèces du même genre, ainsi que dans le *Sainfoin cultivé* (*Onobrychis sativa*) et dans les feuilles, les racines et l'écorce intérieure du *Robinier faux Acacia* (*Robinia pseudacacia*).

Plusieurs Papilionacées jouissent de propriétés purgatives très-marquées : tels sont, le *Baguenaudier* (*Colutea arborescens*), vulg. nommé *Faux séné*, et la *Coronille Émérus* (*Coronilla Emerus*), appelée encore *Séné scorpioïde* et *Séné bâtard*; et la *Coronille bigarrée* (*C. varia*) : cette dernière est même vénéneuse.. Ces mêmes propriétés se retrouvent dans diverses espèces appartenant au genre *Genêt*, par ex., le *G. des teinturiers* (*Genista tinctoria*) et le *G. purgatif* (*G. purgans*) ; aux genres *Cytise* (*Cytisus*), *Robinier* (*Robinia*), *Clitorie* (*Clitoria*), *Anagyris*, comme l'*A. fœtida*, etc. La décoction des sommités du *Genêt à balais* (*Genista scoparia*) est diurétique et purgative ; ses graines, dit-on, sont émétiques. Les habitants de Popayan, dans les Andes, emploient le *Tephrosia senna* comme purgatif. D'autres espèces, au contraire, sont toniques et astringentes. L'écorce de l'*Agati à grandes fleurs* (*Ag. grandiflora*) *constitue un amer* et un tonique excellent. Dans l'Inde, la racine de l'*Ormocarpum sennoides* est usitée comme tonique et stimulante. La racine et les graines du *Sophora tomenteux* (*Sophora tomentosa*) sont regardées comme jouissant de propriétés presque spécifiques dans les affections dites bilieuses. Le *Kino d'Afrique* provient du *Pterocarpus erinaceus*, tandis que le *Kino des Indes orientales*, ainsi que l'a démontré le Dr Royle, provient du *Pterocarpus marsupium*. Le *Pterocarpus draco* produit l'une des résines désignées dans le commerce sous le nom de *Sang-dragon*; le *Pter. santalinus* donne le *Bois de santal rouge*; l'*Érythrine monosperme* (*Erythrina monosperma*), une sorte de laque ; le *Dalbergia monetaria*, une résine qui ressemble beaucoup au sang-dragon. Le *Butea frondosa* et le *B. superba* exsudent un suc analogue, qui se durcit sur leurs branches en masses d'une belle couleur rouge, et qui est employé par les indigènes du nord-ouest de l'Inde pour précipiter l'indigo et pour le tannage. Néanmoins les tanneurs anglais n'en font pas usage à cause de la couleur que cette substance donne au cuir. Les Javanais regardent les graines de l'*Euchresta Horsfieldia* comme un spécifique contre le poison des animaux venimeux et même contre celui qui est absorbé dans l'estomac. Les gousses se vendent, selon Leschenault, 25 et même 50 centimes la pièce. La graine du *Psoralea corylifolia* passe, aux yeux des médecins indigènes de l'Inde, pour stomachique et désobstruante. Ces mêmes médecins administrent, dans le choléra, une forte infusion de la racine du *Mucuna pruriens*, édulcorée avec du miel. Ils prescrivent également la décoction de la racine amère du *Tephrosia purpurea* dans les cas de dyspepsie, de diarrhée et de tympanite. Dans l'hépatite, ils font usage des feuilles de l'*Indigotier anil* (*Indigofera anil*). Ils recommandent aussi les *feuilles du Sem ou Simbi* (*Phaseolus trilobus*), comme rafraîchissantes, sédatives, antibilieuses et toniques. On attribue aux racines et au feuillage du *Baptisia tinctoria* des propriétés antiseptiques et légèrement astringentes ; on les dit aussi purgatives et émétiques. Cette propriété vomitive se remarque encore dans d'autres plantes, par ex., dans la racine du *Clitoria ternatea*. Quelques Papilionacées passent pour diurétiques : telles sont les racines des *Fèves*, des *Genêts*, particulièrement du *Genista tinctoria* et *scoparia*, de la *Bugrane des champs* (*Ononis spinosa*), de l'*Anthyllis Hermanniæ*), etc. Le *Galéga officinal* (*Gal. officinalis*), appelé vulgair. *Lavanèse*, passe pour sudorifique.

Un petit nombre produisent de la gomme. Ainsi la *Gomme adragant* provient de l'*Astragalus verus*, et d'autres espèces du même genre, comme l'*Astr. creticus* et l'*Astr. aristatus* en Grèce, l'*Astr. gummifer* du Liban et du Kurdistan, et l'*Astr. strobiliferus*, qui est propre à ce dernier pays. — L'*Indigotier* (*In-digofera*) est le genre de la famille le plus précieux comme plante tinctoriale. La couleur si connue sous le nom d'*Indigo* est produite par différentes espèces de ce genre. En Nubie, le *Tephrosia apollinea*, et, dans les contrées qu'arrose le Niger, le *Tephr. toxicaria*, ainsi que quelques espèces voisines, produisent aussi une sorte d'indigo. Les fleurs du *Butea frondosa* et du *B. superba* donnent une belle couleur jaune ou orange. La pulpe âpre que contiennent les gousses du *Styphnolobium* ou *Sophora du Japon*, donne une couleur semblable. Le *Baptisia tinctoria* produit un indigo de qualité médiocre. Le *Genêt des teinturiers* (*Genista tinctoria*), nommé encore *Génestrole* et *Herbe à jaunir*, produit également une belle couleur jaune, et avec le pastel un beau vert. Ray prétend que le lait des vaches qui ont mangé du Genêt devient amer, et que cette saveur se communique au beurre et au fromage. — Parmi les Papilionacées qu'on estime particulièrement pour leur bois, nous nommerons d'abord le *Robinier faux Acacia* (*Robinia pseudacacia*), que l'on désigne vulg. sous le nom impropre d'*Acacia*. Son bois est léger, d'un jaune clair, dur, de long usage, mais cassant. Le *Cytise aubour* (*Cytisus laburnum*), appelé communément *Aubour*, *Cytise à grappes* et *faux Ébénier*, donne un bois d'un vert-olive clair, d'un très-beau grain, et propre aux ouvrages d'ébénisterie. Dans l'Inde, on estime beaucoup le bois du *Pterocarpus dalbergioides*, et de plusieurs espèces appartenant au genre *Dalbergia*, notamment le *Dalb. Sissoo*. Le bois nommé *Itaka* à la Guyane est remarquable par ses raies noires et brunes ; il provient du *Machærium Schomburgkii*, et s'emploie dans l'ébénisterie.

Un très-grand nombre d'espèces jouissent de propriétés narcotiques plus ou moins prononcées. Les graines de la *Gesse aphaca* (*Lathyrus aphaca*), vulg. appelées *Pois de serpent*, sont délétères et agissent comme narcotiques quand elles sont mûres ; cependant, lorsqu'elles sont vertes, on peut les manger sans inconvénient. On attribue les mêmes propriétés aux graines de l'*Abrus precatorius*, et à celles de l'*Anagyris fœtida*. Toutefois le Dr Macfadgen affirme que *les graines de* l'Abrus *sont* tout à fait inoffensives, mais simplement indigestes. Les feuilles de l'*Arthrolobium scorpioides* peuvent s'employer comme vésicatoires. Le suc de la *Coronille bigarrée* (*Coronilla varia*) est vénéneux. Les racines du *Haricot à rayons* et du *H. d'Espagne* ou à *bouquets* (*Phaseolus radiatus* et *multiflorus*) sont également regardées comme narcotiques. Deux espèces du genre *Cytise*, le *Cyt. à grappes* (*Cytisus Laburnum*) et le *Cytise des Alpes* (*Cyt. alpinus*), ont causé des accidents graves chez des enfants qui avaient avalé les graines que renferment leurs gousses. On dit aussi que le *Cytise de Welden* (*Cyt. Weldeni*), qui est commun en Dalmatie, communique des propriétés délétères au lait des chèvres qui broutent son feuillage. La matière colorante fournie par les diverses espèces du genre *Indigotier* (*Indigofera*) est un poison végétal assez actif. Schomburgk affirme que les fleurs violettes du *Sabinea florida* sont dangereuses. Les graines de l'*Ervum ervilia*, vulg. *Vesce amère*, mêlées avec la farine dont on fait le pain, produisent des accidents analogues à ceux de l'ergotisme, et rendent les chevaux presque paralytiques. L'écorce de l'*Andira inermis*, de l'*And. retusa*, ainsi que de quelques espèces du genre *Geoffræa*, particulièrement le *G. vermifuga* et le *G. spinulosa*, possède une odeur désagréable et un goût douceâtre et mucilagineux. Prise à l'intérieur, elle agit comme anthelminthique ; mais à haute dose, elle produit des vomissements violents avec superpurgations. Les espèces du g. *Burtonie* (*Burtonia*) semblent être également vénéneuses. Néanmoins les Lég. les plus remarquables par leurs propriétés toxiques sont celles dont on se sert pour empoisonner les poissons. L'écorce de la racine du *Piscidia erythrina*, arbre commun a la Jamaïque, *est fort usitée dans cette île pour empoisonner le poisson* ; elle donne en outre une teinture douée de propriétés narcotiques et diaphorétiques bien prononcées. On emploie au même usage plusieurs espèces du genre *Tephrosia*, et spécialement le *T. toxicaria*. Il suffit d'en jeter quelques branches munies de leurs feuilles dans un étang, et bientôt on voit les poissons remonter à la surface de l'eau où ils flottent le ventre en l'air, de sorte qu'on peut facilement les saisir avec la main. On a remarqué *que ce procédé ne fait* qu'enivrer les gros poissons, tandis qu'il fait périr le jeune frai.

Pour achever de donner une idée de tous les usages de ces plantes, il faudrait ajouter une longue liste d'espèces qui servent aux emplois les plus divers : nous n'en citerons que quelques-unes. La *Crotalaire jonciforme* (*Crotalaria juncea*), appelée dans l'Inde, *Sun*, *Shunum*, *Taag*, donne une fibre grossière nommée *Chanvre du Bengale*, avec laquelle on fabrique des sacs et des toiles à voiles. L'*Æschinomene cannabina* fournit encore une fibre excellente, nommée *Dunsha* par les indigènes du Bengale. Dans le Moorshidabad, on fabrique aussi des cordages avec la fibre du *Butea frondosa* : les habitants la nomment *Pulas*. Le *Spartier* (*Spartium junceum*), appelé vulgair. *Genêt d'Espagne*, donne une filasse grossière. Les tubercules de l'*Orobe tubéreux* (*Orobus tuberosus*) sont comestibles, et en Écosse on s'en sert pour préparer une boisson rafraîchissante. Le *Lotier comestible* (*Lotus edulis*) donne des légumes tendres, d'une saveur douce et semblable à celle des petits pois : on les mange en Égypte et dans le midi de l'Europe. La *fève Tonka*, dont on se sert pour parfumer le tabac, n'est autre chose que la graine du *Coumarouna* (*Dipteryx odorata*). Elle renferme un principe particulier appelé *Coumarine*, qui se trouve à l'état cristallisé entre l'écorce et l'amande. *Ce même principe existe en abondance* dans les fleurs du *Mélilot officinal* (*Melilotus officinalis*) et du *Mél. bleu* (*Mel. cærulea*), qu'on appelle vulgairement *Trèfle musqué* et *Lotier odorant*. Ces végétaux possèdent en effet une odeur aromatique prononcée, et jouissent, dit-on, de propriétés légèrement styptiques : aussi l'infusion des fleurs de Mél. officinal est-elle un remède populaire contre les ophthalmies légères. La décoction de la racine de l'*Indigotier* (*Indigofera tinctoria*) s'emploie sous forme de lotion pour détruire la vermine. Le suc des jeunes branches mêlé avec du miel a été vanté contre la stomatite aphtheuse des enfants. Enfin, l'indigo en poudre modifie, dit-on, heureusement les ulcères de mauvaise nature. Les poils des gousses du *Mucuna pruriens*, etc., sont employés comme anthelminthiques ; mais, à vrai dire, ils n'agissent alors que d'une façon toute mécanique. En Allemagne, les graines de l'*Astragale bétique* (*Astragalus bœticus*) sont quelquefois usitées en guise de café. Un bon nombre d'espèces sont émollientes. Les feuilles du *Lesbania picta* sont fort estimées par les Hindous, qui s'en servent pour hâter la suppuration des abcès, et l'appliquent sous forme de cataplasmes. Les habitants des montagnes où croît le *Pueraria tuberosa* prétendent que la racine de cette plante broyée et employée comme topique dans les affections des articulations, diminue rapidement la tuméfaction des parties enflammées. La décoction des graines de la *Trigonelle* (*Trigonella fœnum græcum*), plus communément appelée *Fenugrec*, passe pour émolliente. On fait également des cataplasmes avec la farine de ces mêmes graines ; mais ces deux remèdes ne sont guère usités que dans la médecine vétérinaire. L'*Anthyllide vulnéraire* (*Anthyllis vulneraria*) doit son nom spécifique aux propriétés qu'on lui attribue. Elle s'emploie en cataplasmes sur les plaies récentes. Le *Scorpiure chenille* (*Scorpiurus vermiculata*), nommé aussi *Chenillette* et *Scorpioïde*, était jadis réputé comme alexipharmaque. Autrefois les graines du *Lupin blanc* (*Lupinus albus*) servaient d'aliment aux populations pauvres ; on employait aussi leur farine pour faire des cataplasmes résolutifs, mais aujourd'hui on ne le cultive que comme fourrage ou pour l'employer comme engrais vert. Enfin, nous terminerons en mentionnant l'*Ajonc d'Europe* (*Ulex europœus*), connu encore sous les noms vulgaires de *Landier*, de *Vigneau*, de *Jonc marin* et de *Genêt épineux*. On le cultive comme plante fourragère *dans les terrains où il ne pourrait* venir aucune autre espèce de fourrage.

IV. Les propriétés purgatives sont le grand caractère de la sous-famille des *Césalpiniées*. On remarque d'abord les espèces du genre *Casse* (*Cassia*), qui fournissent les feuilles si usitées en médecine sous le nom de *Séné*. Ces espèces sont le *Cassia acutifolia*, le *C. senna*, et le *C. lanceolata* ou *æthiopica* : c'est le mélange de ces feuilles qui constitue le *séné* dit *de la palte* ; mais souvent on le mélange avec les feuilles d'une Asclépiadée, le *Solenostemma argel*. (Fig. 6. *Cassia acutifolia* 7. Fleur un peu grossie). Cette drogue n'est point un produit égyptien, comme on le suppose communément, *car la totalité* du Séné qu'on apporte à Alexandrie vient de Dongola. La propriété purgative du Séné paraît due à la présence d'un principe particulier appelé *cathartine* par les chimistes. La pulpe du fruit du *Cathartocarpus fistula*, du *Caroubier* (*Ceratonia siliqua*) et du *Tamarin* (*Tamarindus indica*), possède aussi des propriétés laxatives plus ou moins prononcées. La pulpe de ce dernier est sucrée et un peu acide : la *conserve de tamarin* se prépare en la faisant cuire avec une fois et demie son poids de sucre. Aux Antilles, les feuilles de la *Poinciane* ou *Poincillade brillante* (*Poinciana pulcherrima*) sont usitées comme purgatives. — Les fruits de plusieurs espèces de Césalpiniées *sont* comestibles. La gousse du *Dialum indicum*, qui est vulg. connue dans l'Inde sous le nom de *Prune de Tamarin*, contient une pulpe agréable et délicate, beaucoup moins acide que celle du Tamarin. A Sierra-Leone, on donne les noms de *Tamarin brun* et de *Tamarin velouté* à deux espèces du genre *Codarium*. Les gousses du *Ceratonia siliqua*, vulg. appelé *Caroubier* ou *Carouge*, *qui ont jusqu'à 30 centim. de long*, servent, en Espagne, à nourrir les bestiaux, qui les mangent avec avidité et s'engraissent rapidement à ce régime. Dans les temps de pénurie, les pauvres mangent sa pulpe, qui est rougeâtre, d'un goût sucré et assez agréable lorsqu'elle est mûre. On en tire aussi une eau-de-vie d'assez bon goût. Cette pulpe, à ce qu'on prétend, constituait la nourriture de saint Jean dans le désert, d'où le nom vulgaire de *pain de saint Jean* qu'on lui donne quelquefois. Le *Févier à trois épines* (*Gleditschia triacanthos*), appelé vulg. *Carouge à miel*, dans l'Amérique du Nord, donne un fruit semblable à celui du Caroubier. Les gousses de l'*Hymenæa courbaril*, des Indes occidentales, *contiennent une substance* féculente dans laquelle les graines sont logées, et qui est douce et agréable au goût. Quand elle est fraîche, elle est laxative ; mais en vieillissant elle perd cette propriété. La décoction de cette pulpe, soumise à la fermentation, donne un breuvage enivrant semblable à la bière. Les nègres paraissent aimer beaucoup les drupes succulentes du *Detarium microcarpum.* — Certaines espèces sont très-amères et jouissent de propriétés toniques fort énergiques. L'écorce et les graines de la *Guilandine bonduc* (*Guilandina bonduc*), vulgairement *Chicot*, appartiennent à cette catégorie. Ses graines finement pulvérisées, et mêlées avec de l'huile de ricin, s'emploient, dit-on, avec succès, comme topique dans les cas d'hydrocèle commençante. On en extrait aussi une huile inodore qui ne rancit jamais. Le *Bowditchia major*, les racines de la *Poincillade brillante* (*Poinciana pulcherrima*), le bois du *Cæsalpinia echinata* réduit en poudre, offrent d'autres exemples de qualités toniques parmi ces plantes. Les gousses de *Dividivi* ou *Libidibi*, qui proviennent du *Cæsalpinia coriaria*, fournissent un des plus puissants astringents que nous connaissions. Les médecins hindous prescrivent les bourgeons desséchés et les jeunes fleurs du *Bauhinia tomentosa* dans certaines affections dysentériques. L'écorce du *Bauhinia variegata* et celle du *Cassia auriculata* sont employées par les indigènes, selon Roxburgh, pour tanner et teindre le cuir, aussi bien que comme médicament. Les feuilles du *Caulotretus microstachys* et de différentes espèces de *Bauhinia* sont usitées, au Brésil, sous le nom de *Unha de Boy*, comme émollientes et mucilagineuses. L'écorce du *Swartzia tomentosa*, appelée aussi *écorce de Panococco*, est un sudorifique très-actif. Le bois de cet arbre est très-dur et d'une extrême amertume. Les racines du *Cæsalpinia nuga* et du *Cæs. moringa* sont diurétiques.

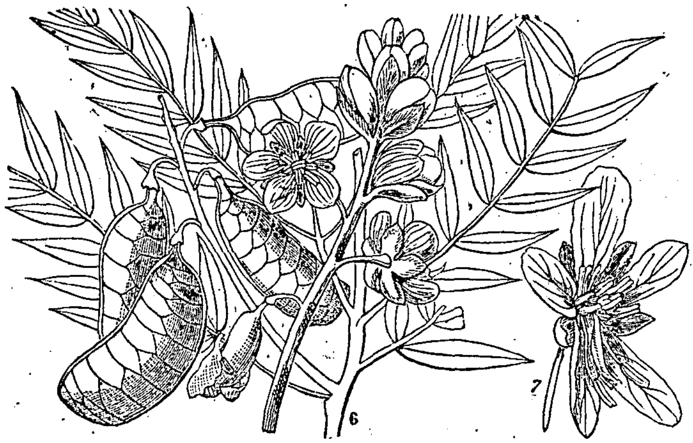

Parmi les espèces tinctoriales, on doit placer au premier rang le *bois de Campêche*, qui provient de l'*Hæmatoxylon campechianum;* la couleur rouge produite par plusieurs espèces du genre *Cæsalpinia*, et principalement par le *Cæs. echinata*, qui donne le bois de teinture appelé dans le commerce *Bois de Brésil, Bois de Fernambouc* et *Brésillet*. Le *Bukkum* ou *Bois de sappan* de l'Inde, est fourni par le *Cæs. sappan* ; le *Bois de cam*, par le *Baphia nitida :* ce dernier donne une brillante couleur rouge, mais qui manque de solidité. L'écorce et le bois du *Melanoxylon Braünii*, grand arbre du Brésil, contiennent une matière colorante rouge sombre d'excellente qualité. Plusieurs végétaux de cette sous-famille sont recherchés comme bois de construction. Tel est, par ex., le *Courbaril* (*Hymenæa courbaril*) des Indes occidentales, dont le bois dur et d'un grain serré s'emploie dans la fabrication des meubles. On le recherche en Angleterre pour cheviller les planches des navires, et pour faire les pièces de bois des machines à vapeur. L'*Eperua falcata*, appelé *Wallaba* dans la Guyane, a un bois d'un rouge sombre, souvent varié de bandes blanchâtres, dur, pesant, brillant, et imprégné d'une résine huileuse qui lui donne une grande durée. Son écorce est amère, et les indigènes l'emploient comme émétique. La Guyane fournit encore un bois de construction très-précieux, appelé vulg. *Cœur rouge*, qui est très-résistant, et dont on fait des affûts pour les pièces d'artillerie : il provient de deux espèces de *Copaïer*, le *Copaifera pubiflora* et le *C. bracteata*. En faisant une simple incision au tronc de ces arbres, il s'en écoule une grande quantité d'huile balsamique. Parmi les Césalpiniées américaines que nous venons de mentionner, plusieurs atteignent parfois des dimensions prodigieuses. Au Brésil, Martius en a vu dont la circonférence était si énorme, que quinze hommes se tenant par la main pouvaient à peine embrasser le tronc de l'un d'eux. A leur base, ils avaient plus de 28 mètres de tour et 20 à l'endroit où le tronc prenait la forme cylindrique. Par la quantité d'anneaux concentriques qu'il y observa, Martius calcula que ces géants des forêts américaines remontaient à l'époque d'Homère. D'autres observateurs, il est vrai, ont réduit cette antiquité à 2052 ans ; mais en revanche, d'autres la portent à 4104 ans. En définitive, ces arbres sont au moins contemporains de l'origine de notre ère. Diverses espèces de l'Inde fournissent aussi d'excellents bois de construction. D'autres, telles que le *Bauhinia racemosa* et le *B. parviflora*, ont une écorce fibreuse qu'on emploie pour faire des cordages. Les fibres de la tige du *Parkinsonia aculeata* sont très-propres à la fabrication du papier. Les graines de différentes espèces donnent une huile abondante : telles sont celles du *Cæsalpinia oleosperma*. D'autres exsudent, comme les Mimosées, une substance gommeuse douce. Le *Bauhinia retusa* et le *B. emarginata* produisent, selon Roxburgh, une gomme de couleur brune. Le *Pithecolobium gummiferum*, qui habite la province de Minas-Geraes, au Brésil, donne une gomme qui ressemble à celle du Sénégal. La résine *Animé* est produite par l'*Hymenæa courbaril*, et l'on suppose que le *Copal du Mexique* provient de quelque espèce voisine. Le *Copal de Madagascar*, et probablement celui qu'on nous apporte des Indes orientales en général, est le produit de l'*Hymenæa verrucosa*. Le *Copal du Brésil* découle du *Trachylobium Martianum* et de plusieurs espèces appartenant au genre *Hymenæa*. L'*Aloexylon agallochum* produit l'une des deux sortes de bois désignées dans le commerce sous les noms de *Calambac*, de *Bois d'aigle* et de *Bois d'aloès*. C'est une substance odorante, qui résulte de la concrétion de particules huileuses formée dans le centre du tronc. Cette formation résineuse paraît due à une maladie du végétal, car au bout d'un certain temps ce dernier périt. C'est, de tous les parfums, celui qu'estiment le plus les peuples orientaux : ils le regardent comme stimulant, fortifiant, céphalique et cordial. On le fait respirer dans les cas de vertiges et dans les affections paralytiques. Le *Baume de copahu*, sorte d'huile analogue à la térébenthine, dont on fait un si grand usage en médecine dans les cas d'écoulements muqueux, découle de différentes espèces du genre Copaïer (*Copaifera*) et vraisemblablement même de toutes. Cependant la qualité varie selon les espèces : la plus estimée est celle qui provient du *Copaif. officinalis*. Le *Myrospermum peruiferum* donne une résine odorante, appelée *Baume du Pérou*, dont on se sert peu maintenant en médecine, mais qui est recherchée par les parfumeurs. Une espèce voisine, le *Myr. toluiferum*, donne une résine analogue : c'est le *Baume de Tolu* des officines. Il est encore fort employé dans les affections catarrhales chroniques, soit sous forme de sirop, soit sous celle de pastilles. Les graines du *Cassia absus* sont de la grosseur d'une petite Lentille. On les considère comme le meilleur remède contre l'ophthalmie d'Égypte. A cet effet, on les réduit en poudre et on les mêle avec une quantité égale de sucre pulvérisé, puis on introduit une petite quantité de cette poudre entre les paupières. Ces graines sont extrêmement amères, légèrement aromatiques et mucilagineuses. On les envoie au Caire de l'intérieur de l'Afrique, sous le nom de *Chichm* ou *Cismatan*. — On ne trouve pas, dans cette division des Légumineuses, d'espèces proprement toxiques. Cependant on dit que les graines du *Detarium senegalense* sont vénéneuses. Celles de la *Guilandine bonduc* sont émétiques. L'écorce intérieure de l'*Hymenæa courbaril* est anthelminthique. Enfin, les graines du *Swartzia triphylla* sont extrêmement âcres, et purgent violemment, ce qui indique qu'elles possèdent un principe qui, à l'état de concentration, deviendrait vénéneux.

V. Une écorce douée de propriétés astringentes, et exsudation de matières gommeuses, tels sont les principaux attributs qui caractérisent la sous-famille des *Mimosées*. La *Gomme du Sénégal* est produite par l'*Acacia verek* et par l'*A. Adansonii*. (Fig. 8. *Acacia verek* ; 9. Fleur grossie ; 10. Pistil ; 11. Coupe du même ; 12. Coupe d'une graine.) La *Gomme arabique* de Nubie provient de l'*A. nilotica* et de l'*A. seyal*. Dans l'Inde, l'*A. arabica*, l'*A. speciosa* et le *Vachellia farnesiana* donnent un produit à peu près semblable. Il en est de même de l'*Ac. decurrens*, de l'*A. mollissima* et de l'*A. affinis* de la Nouvelle-Hollande. Quelques espèces de Mimosées doivent être mises au nombre des plantes alimentaires. Nous citerons comme ex. le *Parkia africana*. On fait griller ses graines comme nous grillons le café, puis on les écrase et on les fait fermenter dans l'eau. Après cela on les lave, on les pile, et avec la poudre on fait des gâteaux qui ressemblent jusqu'à un certain point à notre chocolat, et qui constituent un excellent assaisonnement pour toutes sortes de mets. La matière farineuse qui entoure les graines sert en outre à préparer une boisson agréable ; on en fait aussi une espèce de conserve. Les indigènes de la Tasmanie font rôtir les gousses de l'*Acacia sophera* quand elles sont mûres, et mangent les graines qu'elles renferment. La pulpe des fruits de l'*Inga tetraphylla* et d'autres espèces du même genre est douce et mucilagineuse. — Un grand nombre de Mimosées se distinguent par leurs propriétés toniques et astringentes. Dans l'Inde, on regarde l'écorce de l'*A. arabica* comme un tonique excellent ; on l'emploie aussi beaucoup pour le tannage des cuirs. L'écorce de diverses espèces d'Acacias de la Nouvelle-Hollande s'importe en quantité assez considérable en Angleterre pour l'industrie du tannage. Quelques espèces du genre *Algarobia* ou *Prosopis*, de la partie occidentale de l'Amérique du Sud, portent des fruits dont le péricarpe est presque entièrement composé de tannin. En Nubie, on emploie au même usage sous le nom de *Bablah*, les gousses de *A. nilotica*. Le *Cachou* vulg. appelé *Terre du Japon*, est fourni par l'*A. catechu*. Pour obtenir cette substance fort usitée dans l'industrie à cause de ses qualités astringentes, on fait bouillir dans l'eau le bois de ce végétal, puis on fait évaporer jusqu'à ce que le suc, en s'épaississant, ait acquis une consistance convenable ; alors on l'exprime, et le cachou se coagule bientôt en une masse d'un brun rougeâtre. L'*Inga vera*, le *Stryphnodendron jurema*, etc., sont des arbres du Brésil qui jouissent également de propriétés astringentes. — Quelques espèces sont émétiques ou purgatives. Ainsi, l'*Entada pursætha*, de Java, est émétique, suivant Horsfield. La pulpe intérieure du fruit de l'*Inga vera* et celle de l'*In. fæculifera*, ou *Pois doux* de Saint-Domingue, sont communément employées comme laxatif par les indigènes. — Un petit nombre paraissent exercer une action plus ou moins délétère. On cite au Brésil une espèce de *Mimosa* qui passe pour vénéneuse. Les feuilles et les branches du *Prosopis juliflora* sont, dit-on, un poison pour les bestiaux. Dans l'Inde, l'écorce de l'*Acacia ferruginea*, de l'*A. leucophæa* et autres espèces, sert à préparer une liqueur enivrante. Dans l'Amérique du Sud, on fait une énorme consommation d'un breuvage également enivrant qui se nomme *Chica*, et qui s'obtient en faisant fermenter dans l'eau les gousses sucrées du *Prosopis algarobia*. — Plusieurs espèces sont employées comme bois de construction. Le *Jacaranda* ou *Bois de rose* du commerce, ainsi nommé, parce que, lorsqu'il est frais, il exhale une légère odeur de rose, provient d'une espèce de Mimosa qui se trouve dans les forêts du Brésil. Le bois de l'*Acacia arabica* et du *Vachellia farnesiana* sert, dans l'Inde, à faire des roues et les chevilles pour les tentes. L'*Acacia Kalkera* et l'*Ac. speciosa* fournissent des pièces de bois de grandes dimensions. Ce dernier est d'une couleur sombre et d'un grain assez serré pour qu'on l'emploie dans l'ébénisterie. On estime encore le bois de plusieurs autres sortes d'Acacias, tels que l'*A. elata*, l'*A. xylocarpa*, l'*A. sundra*, l'*A. odoratissima*, l'*A. stipulacea* et l'*A. cinerea*. Suivant Schomburgk, le bois du *Mora excelsa*, l'arbre le plus majestueux de la Guyane, est égal au Chêne de la meilleure qualité. Certaines espèces possèdent des propriétés savonneuses. Les gousses de l'*Acacia concinna* (*Mimosa saponaria* de Roxb.) forment un article considérable de commerce dans l'Inde, où on les emploie pour laver le linge. Les indigènes se servent aussi, pour se nettoyer les cheveux, des larges fèves brunes de l'*Entada pursætha*. Enfin, les Mimosées renferment aussi quelques espèces tinctoriales. C'est ainsi que la tige de l'*Adenanthera pavonina*, appelé dans l'Inde *Rukta-chundun*, ou *Bois de santal rouge*, donne une couleur rouge fort estimée.

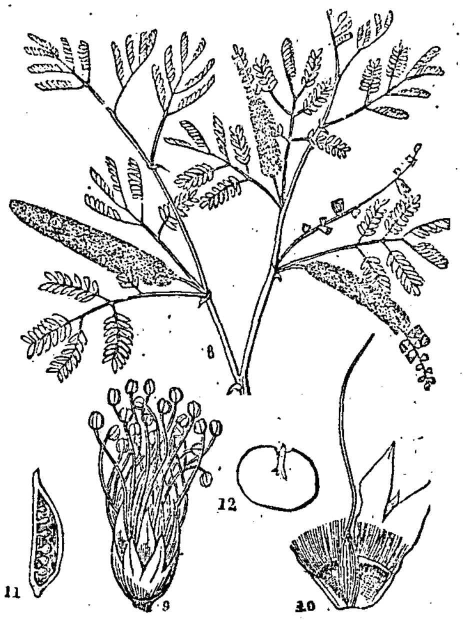

VI. La famille des Légum. nous fournit un grand nombre de plantes d'ornement. Il nous suffira d'en indiquer quelques-unes. — Parmi les Papilionacées, nous nommerons le *Pois de senteur* (*Lathyrus odoratus*), la *Glycine frutescente* et la *Gl. de la Chine* (*Wisteria frutescens* et *sinensis*), l'*Acacia vulgaire* (*Robinia pseudacacia*), le *Caragana de Sibérie* (*Car. frutescens*), l'*Agati à grandes fleurs* et l'*Ag. écarlate* (*Agati grandiflora* et *coccinea*), etc. Tout le monde connaît les jolies petites graines rouges marquées d'un point noir de l'*Abrus precatorius*, dont on se sert pour faire des chapelets, etc. — Dans les Césalpiniées, on remarque surtout la *Poincillade brillante* et la *P. de Gillies* (*Poinciana pulcherrima* et *Gilliesii*), et le *Gaînier* (*Cercis siliquastrum*), communément appelé *Arbre de Judée*. — Enfin, au nombre des Mimosées, nous citerons l'*Inga élégant* (*Inga pulcherrima*), l'*Acacia Farnèse* (*Ac. farnesiana*), connu aussi sous le nom vulgaire de *Casse du Levant*, dont les fleurs donnent à la distillation un parfum délicieux, et l'*A. julibrissia*, vulg. nommé *Ac. de Constantinople* et *Arbre de soie*. La *Sensitive* ou *Mimeuse pudique* (*Mimosa pudica*), n'est cultivée qu'à cause des phénomènes d'irritabilité dont elle est le siége, et qui se manifestent dans cette plante avec plus d'énergie que dans toute autre. — V. IRRITABILITÉ.

***LEICHE.** s. m. T. Ichth. Voy. SQUALES.

***LÉIOCOME.** s. f. (grec. λεῖος, lisse ; lat. *gummi*, gomme). T. Chim. Voy. DEXTRINE.

***LÉISTE.** s. m. ***LÉJA.** s. m. Voy. CARABIQUES.

***LÉMA.** s. m. T. Entom. Voy. EUPODES.

LEMME. s. m. (gr. λέμμα, de λαμβάνειν, admettre). T. Math. Proposition préliminaire qu'on établit pour faciliter ou rendre plus évidente la démonstration d'un théorème ou la construction d'un problème.

***LEMMERGEYER.** s. m. T. Ornith. V. VAUTOUR.

***LEMMING.** s. m. T. Mamm. Voy. CAMPAGNOL.

***LEMNACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. PISTIACÉES.

***LEMNISCATE.** s. f. (gr. λημνίσχος, ruban). Géom.

Enc. — On nomme ainsi une courbe du 4e degré, qui a la forme du chiffre 8, et dont l'équation est $x^2+z^2=a\sqrt{x^2-y^2}$. Il existe plusieurs autres courbes qui ont une figure semblable, mais leurs équations sont différentes. Bien que la lemn. soit une courbe rentrante, elle est susceptible d'une quadrature indéfinie, et sa surface totale est égale au carré de son demi-axe. Une propriété remarquable de cette courbe, c'est qu'elle est susceptible d'être divisée algébriquement en parties égales, quoique dissemblables.

***LÉMURES.** s. f. pl. T. Antiq. Voy. Larve.

***LÉMURIENS.** s. m. pl. T. Mammal.

Enc. — Les zoologistes contemporains désignent sous le nom de *Lémuriens* ou de *Lémuridés*, la seconde grande section de l'ordre des *Mammifères quadrumanes*. Les animaux qui la composent sont vulgairement appelés *Faux Singes*, à cause de leurs nombreux rapports avec les Singes proprement dits, et *Singes à museau de Renard*, à cause de leur museau pointu; mais ils en diffèrent par des caractères importants. Leurs narines sont terminales et sinueuses; leur pouce est bien développé et opposable aux 4 mains, mais l'indicateur de leurs mains postérieures est terminé par une phalangette filiforme, armée d'une griffe étroite et relevée. Leurs dents incisives sont variables dans les deux mâchoires pour le nombre et la situation, et les inférieures sont ordinairement proclives; leurs dents molaires, à tubercules aigus, s'engrènent les unes dans les autres. Enfin, les membres postérieurs sont plus longs que les antérieurs, et la queue, quand elle existe, n'est pas prenante.

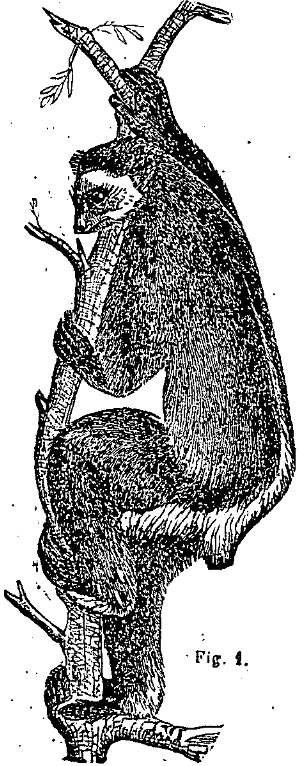
Fig. 1.

Isid. Geoffroy Saint-Hilaire répartit ces animaux dans trois divisions qu'il appelle *tribus : ce sont les Indrisiens*, les *Lémuriens* proprement dits et les *Galagiens*. Les *Indrisiens* ont deux incisives inférieures, tandis que les *Lémuriens* et les *Galagiens* en ont quatre; mais ces derniers ont les tarses allongés, tandis que les seconds ont des tarses ordinaires. — Les *Indrisiens* renferment 3 genres, appelés *Avahi*, *Propithèque*, et *Indri*, qui tous sont propres à l'île de Madagascar. Nous citerons comme exemple l'*Indri à courte queue* (Fig. 1) qui a environ 1 mètre de haut, le pelage noir, la face grise et le derrière blanc. Les indigènes de Madagascar l'apprivoisent et le dressent, dit-on, comme un Chien pour la chasse.

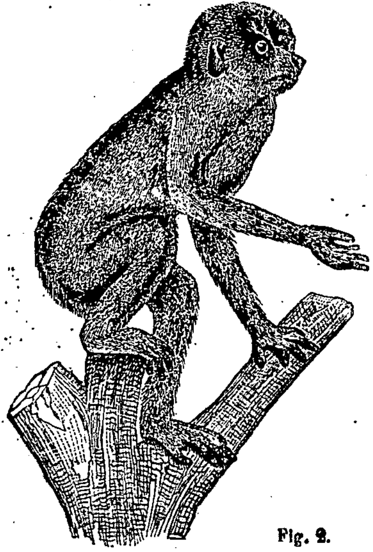
Fig. 2.

— Les *Lémuriens* proprement dits comprennent les genres *Loris*, *Maki*, *Chéirogale*, *Nycticèbe* et *Pérodictique*. Le premier ne se compose que d'une seule espèce, le *Loris grêle* (Fig. 2), qui habite l'île de Ceylan. C'est un petit animal nocturne, qui n'a que 20 centim. de longueur, et dont le pelage est généralement roussâtre. On l'appelle quelquefois *Singe paresseux*, à cause de la lenteur de sa démarche. Il se nourrit d'insectes et de fruits. Le g. *Maki* (*Lemur*) est assez nombreux en espèces. Ce sont des animaux agiles, qui vivent par troupes dans les forêts, où ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Leur taille varie de 30 à 55 centim., non compris la queue. Ils s'apprivoisent aisément, et se comportent à peu près comme les Singes (Fig. 3. *Maki à front blanc*). On ne les trouve qu'à Madagascar et dans quelques petites îles voisines.

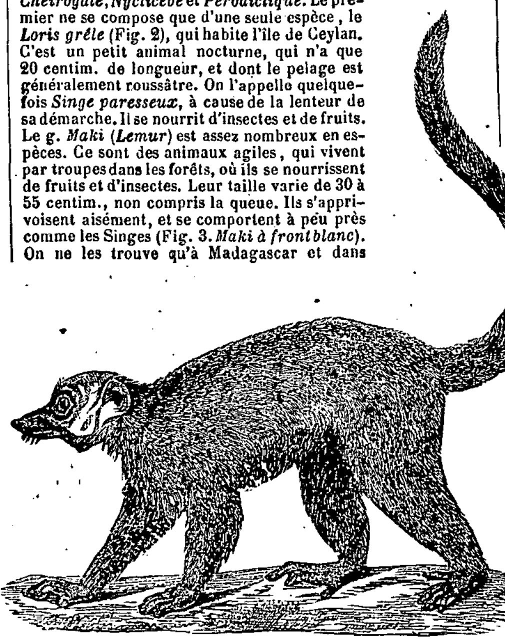
Fig. 3.

Les *Chéirogales* sont remarquables par la forme de leur tête qui est ronde, avec le nez et le museau courts, leurs lèvres garnies de moustaches et leurs yeux grands et rapprochés; de là le nom qu'on leur a donné et qui signifie *Chat quadrumane*. Ces animaux sont absolument nocturnes et propres à Madagascar. Les *Nycticèbes* ou *Singes de nuit*, sont nocturnes comme les précédents; mais, au lieu de présenter leur agilité, ils sont d'une lenteur et d'une indolence extraordinaires.

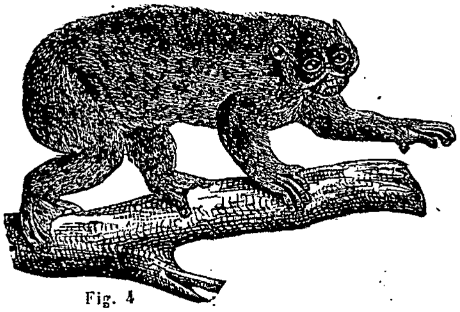
Fig. 4

Ils habitent Ceylan, Sumatra et Java. Le *Nyct. de Java*, vulg. appelé *Poucan* (Fig. 4), a environ 32 centim. de longueur.

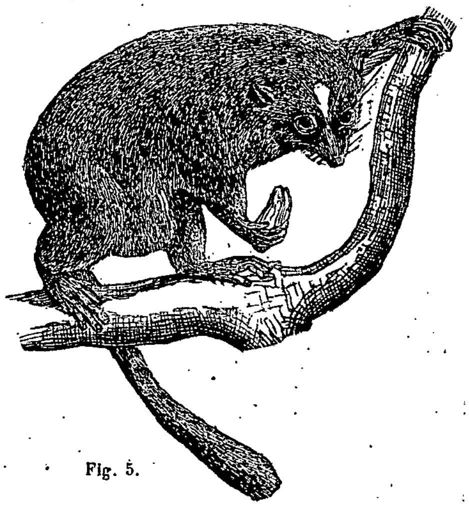
Fig. 5.

Son pelage, généralement gris fauve, devient blanchâtre dans les parties inférieures. Le *Pérodictique* (*Lemur Potto*, de Gmelin) est propre à l'Afrique. C'est un animal nocturne dont la lenteur est comparable à celle des Loris et des Nycticèbes. — Les *Galagiens* comprennent les genres *Galago* et *Microcèbe*. Les *Galagos* habitent l'Afrique, surtout le Sénégal, où ils vivent dans les forêts de gommiers; on en connaît pourtant une espèce de Madagascar. Ce sont des animaux de petite taille, au pelage doux et généralement roussâtre, avec une queue longue et touffue à l'extrémité (Fig. 5. *Gal. de Madagascar*). Ils sont d'un naturel doux, et agiles comme les Écureuils. Leur régime est frugivore et insectivore. Le nom de *Microcèbe*, qui veut dire *petit Singe*, s'applique à un petit quadrumane nocturne que Buffon a décrit sous le nom de *Rat de Madagascar*. Il vit sur les palmiers, dont il mange les fruits.

LENDEMAIN. s. m. (anc. franç., *le* [jour] *en demain*). Le jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle. *Ils partirent le l. Le l. de son arrivée. Il ne faut jamais remettre une bonne action au l. Personne n'est assuré du lendemain.*

LENDORE. s. 2 g. Personne lente et paresseuse qui semble toujours assoupie. *C'est un l., une grande l.* Pop.

LÉNIFIER. v. a. (lat. *lenis*, doux; *fieri*, de *facere*, faire). T. Méd. Adoucir au moyen d'un lénitif. = Lénifié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

LÉNITIF, IVE. adj. (lat. *lenis*). T. Méd. S'emploie comme syn. d'*Adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, comme syn. de *Laxatif*. — Subst., *Le miel est un bon l.* ‖ Figur., Adoucissement, soulagement. *Cette heureuse nouvelle fut un grand l. à sa douleur.*

LENT, ENTE. adj. (latin. *lentus*). Tardif, qui n'est pas vite dans ses mouvements, dans ses actions, qui n'agit pas avec promptitude. *L'âne est un animal l. et pesant. Cet homme est l. dans tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il fait. Il est l. dans tous ses mouvements. L. à parler, l. à écrire.* ‖ Se dit De certaines facultés et de certaines choses, dont l'action ou l'effet manque de promptitude. *Avoir l'esprit l.; une imagination lente. Avoir le pouls l. Le mouvement de cette planète est fort l. Une eau lente. Un poison l. Une fièvre lente. Des remedes lents. Un feu l. Une lente convalescence. L'action lente du temps détruit les corps les plus solides.*

LENTE. s. f. Œuf de pou.

LENTEMENT. adv. Avec lenteur.

LENTEUR. s. f. Manque d'activité, de célérité dans le mouvement et dans l'action. *Il est d'une l. insupportable. Il met beaucoup de l. à tout ce qu'il fait, dans tout ce qu'il dit. Agir, parler avec l. La l. de la tortue.* ‖ Se dit De la marche de certaines choses, d'un procès, d'une pièce de théâtre, d'un roman. *Les lenteurs de la procédure. Il y a trop de l. dans l'action de ce drame, de ce roman.* ‖ Fig., se dit De l'esprit, des facultés intellectuelles. *Avoir une grande l. d'esprit, d'imagination*, Concevoir, imaginer difficilement et avec peine.

***LENTIBULARIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, dichlamydés, monopétales, à fruit capsulaire, à placenta central libre, à graines petites et dépourvues d'albumen, et à cotylédons plus petits que la radicule. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées, vivant dans les eaux courantes ou dans les marais. Feuilles radicales indivises, ou déchiquetées en lanières capillaires, qu'accompagnent des vésicules aérifères qui les soutiennent dans l'eau

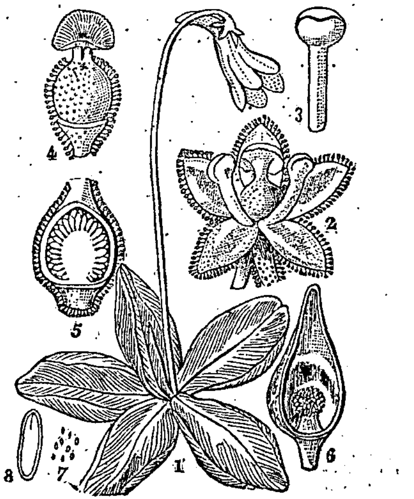

Hampes nues ou munies de petites écailles stipuliformes; quelquefois avec des vésicules verticillées; généralement indivises. Fleurs solitaires, ou en épis ou en grappes multiflores; avec une bractée unique, rarement sans bractées. Calice divisé, persistant, infère. Corolle monopétale hypogyne, irrégulière, bilabiée. Étamines 2, renfermées dans la corolle, et insérées à sa base; anthères uniloculaires. Ovaire composé de 2 feuilles carpellaires valvées, et par conséquent uniloculaire; style 1, très-court; stigmate bilabié; ovules indéfinis, anatropes, et placés sur un placenta central libre. Fruit capsulaire à une seule loge polysperme, avec un large placenta central. Graines petites, dépourvues d'albumen; embryon parfois indivis; radicule rapprochée du hile. [Fig. 1. *Pinguicula vulgaris;* 2. Calice, etc.; 3. Étamine; 4. Pistil; 5. Coupe longitudinale du même; 6. Coupe du fruit; 7. Graines; 8. Embryon très-grossi.] — Cette famille se compose de 4 genres et d'environ 175 espèces, qui sont répandues dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les régions tropicales. L'*Utriculaire commune* (*Utricularia vulgaris*) était jadis préconisée comme diurétique; c'est encore un topique populaire contre les brûlures. Les feuilles du *Pinguicula vulgaris*, communément appelé *Grassette*, passent pour être légèrement purgatives et vulnéraires. En outre, elles sont, à ce qu'on prétend, vénéneuses pour les Moutons. Elles jouissent de la propriété singulière de coaguler le lait, et d'empêcher sa séparation en petit-lait et en crème.

***LENTICELLE.** s. f. dimin. de *Lentille.* T. Bot.

Enc. — On nomme ainsi des taches rousses et ovales, qui sont disséminées sur l'écorce des branches des arbres, et audessous de l'épiderme desquelles on trouve un amas pulvérulent. Suivant E. Germain, une l. est une hypertrophie locale de la couche herbacée et de la couche subéreuse, dont la naissance est déterminée par la mise à nu du tissu sous-épidermique dans le point où ce tissu a subi une perte de substance résultant de la destruction d'une partie soulevée en forme d'aiguillon ou de poil. La forme de la l. résulte de celle de la fissure étroite qui lui sert de filière.

LENTICULAIRE. adj. 2 g. Qui a la forme d'une lentille, c.-à-d. d'un disque à bords tranchants. *Verre l. Corps l., de forme l.* — *Os l.*, L'un des osselets de l'oreille interne. ‖ En T. Hist. nat., on dit aussi *Lenticulé, ée*, et *Lentiforme.*

***LENTICULE.** s. f. T. Bot. Voy. PISTIACÉES.

LENTICULÉ et **LENTIFORME.** V. LENTICULAIRE.

LENTILLE. s. f. (lat. *lens, lentis*). Plante légumineuse dont la graine petite, plate, ronde, amincie par les bords, et de couleur roussâtre, est employée comme aliment. — La graine de lentilles. Voy. LÉGUMINEUSES. ‖ *L. d'eau* ou *de marais*, Voy. PISTIACÉES. ‖ T. Physiq. Verre taillé en forme de lentille. ‖ T. Horloger. *L. de pendule,* Poids de cuivre, de forme lenticulaire, qui est attaché à l'extrémité du pendule ou balancier. ‖ T. Méd. Voy. TACHE.

Enc.—I. En Optique, on appelle *Lentille* un corps transparent terminé par deux surfaces sphériques ou par une surface plane et une surface sphérique. La plupart des lentilles sont de verre ou de cristal; on en fait aussi de quartz, et même, pour les microscopes, de grenat, de saphir ou de diamant. On nomme *lentilles fluides*, celles qui sont formées par un liquide compris entre deux glaces courbées comme des verres de montre: on peut leur donner des dimensions considérables, et par conséquent obtenir une puissance extraordinaire; elles constituent alors les *verres ardents.* Quant à leur forme, les lentilles sont dites *convergentes* ou *divergentes*, selon qu'elles ont la propriété de rapprocher les uns des autres ou de faire diverger les rayons lumineux qui les traversent. On distingue trois sortes de lentilles convergentes, savoir: la *L. biconvexe* (Fig. 1); la *L. plan-convexe* (Fig. 2); le *Ménisque convergent* (Fig. 3), dont une des faces est concave, mais possède un rayon de courbure plus grand que celui de la face convexe. Il y a également trois espèces de lentilles divergentes: la *L. biconcave* (Fig. 4); la *L. plan-concave* (Fig. 5); et le *Ménisque divergent* (Fig. 6), dans lequel le rayon de la surface concave est moindre que celui de la surface convexe. Dans les lentilles dont les deux surfaces sont sphériques, les centres de ces surfaces sont appelés *centres de courbure*, et l'*axe principal* est la droite indéfinie menée par ces deux centres. Lorsqu'une des faces est plane, l'axe est la perpendiculaire abaissée du centre de la face courbe. On nomme *ouverture* d'une l., l'angle sous-tendu par la surface dont le rayon de courbure est le plus petit, et qui a son sommet au centre de courbure de cette surface; et l'on dit qu'une l. est bien *centrée*, quand son axe principal passe exactement par les centres de ses faces.

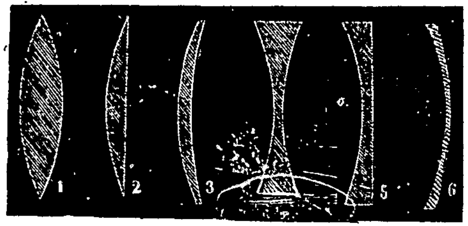

II. Il est facile de comprendre pourquoi les lentilles plus épaisses au milieu que sur les bords rendent convergents les rayons lumineux, et pourquoi les lentilles plus épaisses sur leurs bords qu'à la partie centrale les font diverger. Considérons une l. biconvexe (Fig. 7) sur laquelle on reçoit un faisceau de rayons parallèles; prenons un de ces rayons LS au-dessus de l'axe et supposons qu'après être entré en S, il sorte en S'. Les éléments de sphère S et S' peuvent être regardés comme plans, et il est clair que si on les prolongeait, ils donneraient un prisme ayant son sommet vers le haut de la figure. Par conséquent, le rayon LS étant dans les mêmes conditions que s'il avait traversé un prisme, doit être abaissé vers la base de ce prisme, c.-à-d. vers l'axe de la l. Il en serait de même de tous les autres rayons au-dessus de l'axe. Quant aux rayons inférieurs à l'axe, chacun d'eux peut être regardé comme traversant un prisme qui aurait son sommet vers le bas de la figure et par conséquent la réfraction relèvera tous ces rayons vers l'axe: le faisceau des rayons parallèles sera donc transformé en faisceau convergent. Si la l. est biconcave (Fig. 8), les rayons supérieurs à l'axe pourront être regardés comme traversant des prismes ayant leur sommet en bas, et par conséquent ils seront relevés. Au contraire, les rayons inférieurs à l'axe traversant des prismes ayant leur sommet en haut, seront abaissés; d'où l'on voit que le faisceau de rayons parallèles deviendra divergent.

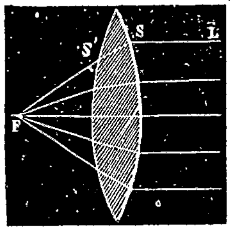

Fig. 7.

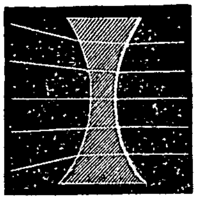

Fig. 8

Dans toute l. il existe un point, appelé *centre optique*, qui possède cette propriété remarquable qu'un rayon passant par ce point n'éprouve pas de déviation angulaire, c.-à-d. où le rayon émergent est parallèle au rayon incident. Menons aux deux surfaces d'une l. biconvexe (Fig. 9) un rayon CA et un rayon C'A' parallèles l'un à l'autre. Les deux éléments plans en A et en A' qui appartiennent à la surface de la l. sont également parallèles entre eux, puisqu'ils sont perpendiculaires aux deux extrémités de deux droites parallèles. Donc le rayon incident réfracté KAA'K se comportera comme s'il traversait une lame à faces parallèles, c'est-à-dire émergera sous un angle égal à son angle d'incidence. Il en sera de même pour tout rayon qui tombera sur les bords de la l. de manière à passer par le point O: c'est ce point qui est le *centre optique*. Dans le cas d'une l. équiconvexe ou d'une l. équiconcave, qui sont les lentilles le plus fréquemment employées, ce point est au milieu de l'épaisseur. Pour celles qui ont une face plane, il est à l'intersection de l'axe principal avec la face courbe. Enfin, dans les lentilles biconcaves ou biconvexes à courbure inégale, la distance du centre optique aux deux faces est dans le même rapport que les rayons de courbure. Il en est de même pour les ménisques, mais alors le centre optique est placé hors du verre. — On appelle *axe oblique* ou *axe secondaire*, toute droite indéfinie qui passe par le centre optique sans se confondre avec l'axe principal. Comme les lentilles sont en général fort minces, on peut admettre sans erreur sensible qu'un rayon qui passe par le centre optique reste en ligne droite.

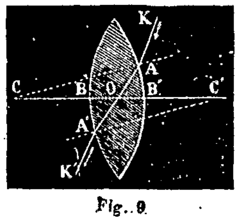

Fig. 9

III. Lorsqu'on expose directement une l. convergente au soleil (Fig. 7), les rayons viennent après leur réfraction passer par un même point F, qu'on appelle *foyer principal.* Ce phénomène devient très-apparent, quand on se place dans une chambre obscure et qu'on répand un peu de poussière sur le trajet des rayons. *Le foyer principal est le point où convergent les rayons lumineux qui tombent sur la l. parallèlement à l'axe principal*, ou, en d'autres termes, qui émanent d'un point situé à l'infini. On nomme *distance focale principale*, la distance du foyer au centre de la l. Dans les lentilles ordinaires, qui sont de crown, le foyer principal coïncide très-sensiblement avec le centre de courbure. Avec les lentilles divergentes (Fig. 12), les rayons se dispersent au lieu de se rassembler; mais ils se dispersent comme s'ils provenaient d'un certain point F situé sur l'axe, du côté du point lumineux: ce point est appelé *foyer virtuel* pour le distinguer du *foyer réel* donné par les lentilles convergentes. On obtient la position de ce point, en prolongeant jusqu'à la rencontre de l'axe les rayons lumineux qui ont été réfractés par la l.—Supposons (Fig. 10) que le point lumineux soit situé sur l'axe principal, en L, à une distance finie et au delà du foyer principal. La l. étant convergente, comparons la marche du rayon LB à celle du rayon SB parallèle à l'axe. Nous reconnaîtrons que le premier fait avec la normale un angle *n*BL plus grand que l'angle *n*BS; il doit donc aussi faire un angle de réfraction plus grand. Par conséquent, après avoir traversé la l., il rencontrera l'axe en un point *l* plus éloigné que le foyer principal. Tous les rayons partis du point L viennent sensiblement concourir au même point *l*, et ces deux points portent le nom de *foyers conjugués*, parce que chacun d'eux est le foyer des rayons lumineux partis de l'autre. Le point *l* sera d'autant plus éloigné de la l. que le point lumineux en sera lui-même plus rapproché. Si la l. est divergente, le faisceau émergent sera non-seulement plus divergent que le faisceau incident, mais plus divergent encore que si le faisceau incident avait été formé de rayons parallèles. Il résulte de là que le foyer sera toujours virtuel, situé entre le foyer principal et la l., et d'autant plus rapproché de celle-ci que le point lumineux sera lui-même plus près d'elle. Lorsque le point lumineux est au foyer principal d'une l. convergente, il est évident que le faisceau émergent est formé de rayons parallèles à l'axe; mais s'il est situé entre la l. et le foyer principal, le foyer sera virtuel, comme le montre la Fig. 11. Dans ce cas, les rayons incidents LI faisant avec la normale des angles plus grands que les angles formés par les rayons émanés du foyer principal, il en résulte qu'après l'émergence les premiers rayons s'éloignent de l'axe plus que les derniers: ils forment donc un faisceau divergent, et ne peuvent constituer par leur rencontre un foyer réel; mais leurs prolongements concourent en un même point *l* situé sur l'axe, et c'est ce point qui est le *foyer virtuel* du point L.

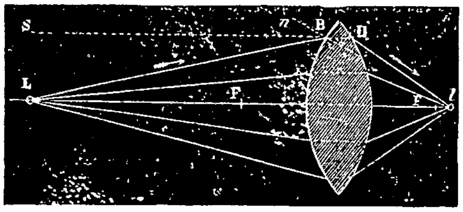

Fig. 10.

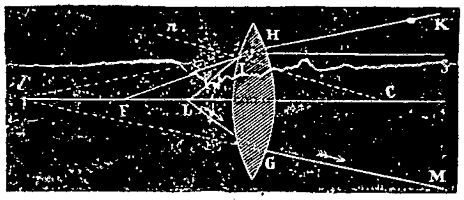

Fig. 11.

Pour déterminer expérimentalement le foyer principal d'une l. convergente, il suffit de l'exposer aux rayons solaires, en ayant soin que son axe principal leur soit parallèle, et de chercher avec un petit écran le point où le faisceau émergent donne l'image la plus brillante et la moins étendue: là est le foyer principal. Pour trouver la distance focale principale d'une lentille biconcave M (Fig. 12), on recouvre une de ses faces d'un corps opaque, en réservant, dans un plan méridien et à égale distance de l'axe, deux très-petites ouvertures *a* et *b*, qui laissent passer la lumière. On fait tomber ensuite sur l'autre face, parallèlement à l'axe, un faisceau de lumière solaire, et l'on reçoit les deux petites images brillantes A et B sur un écran que l'on éloigne jusqu'à ce que la distance AB soit double de *ab*. Il est évident, à cause de la similitude des triangles F*ab* et FAB, que, dans le cas présent, FI sera double de FD, et par conséquent que DI, c.-à-d. la distance de l'écran à la l., sera égal à FD, qui est la distance focale principale.

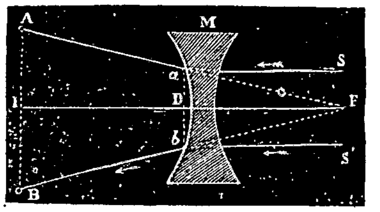

Fig. 12.

Jusqu'à présent nous avons supposé le point lumineux sur l'axe principal de la l.; s'il n'y est pas, il est sur un certain axe secondaire PP', par ex. au point P (Fig. 13). Tant que les axes secondaires ne font avec l'axe principal qu'un petit angle, on peut leur appliquer ce qui a été dit jusqu'ici de l'axe principal, c.-à-d. que les rayons émis d'un point P viennent, à très-peu près, concourir en un même point P' de cet axe, et, selon que la distance du point P à la l. est plus grande ou plus petite que la distance focale principale, le foyer formé est conjugué ou virtuel.

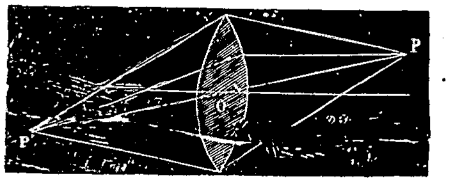

Fig. 13.

IV. Sachant maintenant comment se forme l'image d'un point quelconque, nous pouvons concevoir aisément la formation de l'image d'un objet entier, car la construction d'une pareille image se ramène à la recherche d'une suite de points; d'où il résulte que les images fournies par les lentilles sont réelles ou virtuelles dans les mêmes cas que les foyers. Ainsi, l'image d'un objet situé au delà du foyer principal devant une l. biconcave sera réelle, renversée, et d'autant plus grande que l'objet sera plus rapproché du foyer principal. Ces phénomènes se constatent facilement par l'expérience, en recevant sur un écran, dans l'obscurité (Fig. 14), l'image de la flamme d'une bougie placée successivement à des distances variables de la l. Si, par ex., l'objet est placé entre la l. et son foyer principal, l'image sera *redressée, virtuelle et plus grande que l'objet*; *mais nous étudierons* ailleurs cette question (v. MICROSCOPE). Les lentilles biconcaves ne donnent que des images virtuelles, quelle que soit la distance de l'objet à la l., et ces images sont toujours redressées et plus petites que l'objet.—On appelle *champ* d'une l., l'espace angulaire dans lequel sont contenus tous les axes secondaires sur lesquels il se forme des images nettes.

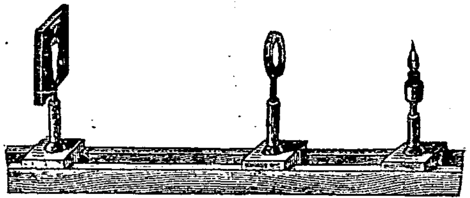
Fig. 14

V. Dans ce qui précède, nous avons admis que les rayons émanés *d'un même point* allaient, après s'être réfractés, concourir en un même point. Il en est effectivement ainsi quand l'ouverture de la l. ne dépasse pas 10 à 12 degrés; mais lorsque l'ouverture est plus grande, les rayons qui traversent la l. près de ses bords ont leur point de concours plus près que ceux qui se réfractent près de l'axe, ainsi que le représente la Fig. 15. Ce défaut de concours au même point, des rayons émergents, est ce qu'on appelle l'*Aberration de sphéricité*. On distingue l'*ab. en largeur*, qui consiste dans la lumière jetée autour de l'image du point lumineux par les rayons qui se croisent en des points plus rapprochés de la l.; et l'*ab. en longueur*, qui consiste en ce que les rayons qui émergent par des circonférences perpendiculaires à l'axe ayant des diamètres différents, font leur foyer à différents points de l'axe. Les surfaces brillantes qui se forment dans l'espace par l'intersection des rayons réfractés se nomment *caustiques par réfraction*. Les lentilles complétement dépourvues d'aberration de sphéricité sont dites *aplanétiques*.

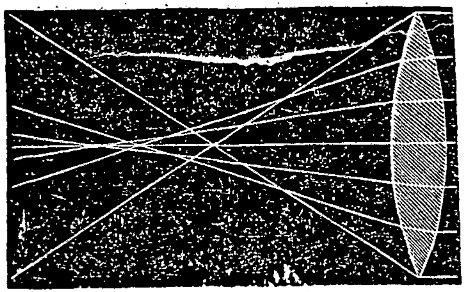
Fig.

VI. Indépendamment de l'aberration de sphéricité, les lentilles ont l'inconvénient, lorsqu'elles sont à une certaine distance de l'œil, de donner des images dont les contours sont irisés. Ce phénomène tient à la décomposition de la lumière par la l., qui agit ici comme le ferait un prisme. Il en résulte que les rayons des différentes couleurs ne sauraient concourir au même point : c'est l'*aberration de réfrangibilité*. A la rigueur, il y a un foyer pour chaque couleur, celui des rayons violets étant le plus rapproché de la l., et celui des rayons rouges le plus éloigné (Fig. 16). La distance VR des foyers extrêmes sert de mesure à l'aberration. On nomme lentilles *achromatiques* celles qui réfractent la lumière sans la disperser. D'après ce qui a été dit des prismes achromatiques (v. ACHROMATISME), il est aisé de concevoir comment on peut obtenir des lentilles qui donnent des images nettes et sans iris. Il suffit de combiner (Fig. 17) une l. convergente de crown AA avec une l. divergente de flint BB. Chaque prisme élémentaire étant alors achromatique, la l. doit l'être également. Avec les lentilles comme avec les prismes, il faudrait sept verres pour obtenir l'achromatisme parfait; mais deux suffisent dans tous les instruments d'optique, et on leur donne la courbure nécessaire pour achromatiser les rayons rouges et les jaunes.

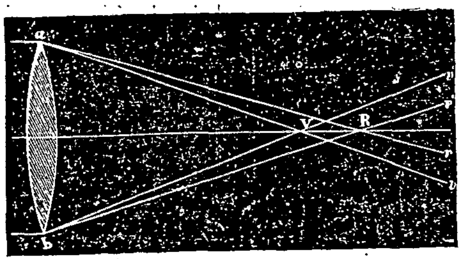

Fig. 10

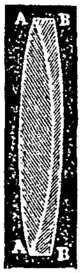

Fig. 17.

LENTISQUE. s. m. T. Bot. Voy. ANACARDIACÉES.

* **LÉODICE.** s. f. T. Zool. Voy. DORSIBRANCHES.

LÉONIN, INE. adj. (lat. *leo*, *leonis*, lion). Qui appartient au lion. ‖ Figur., *Société léonine*, Société où tous les avantages sont pour un ou pour quelques-uns des associés, au détriment des autres. On dit, dans le même sens, *Contrat*, *partage l. Une politique léonine*.

LÉONIN, INE. adj. T. Versif. ancienne.

Enc. — On appelle vers *léonins*, du nom de Léonius, religieux de Saint-Victor, qui les mit en vogue au XIIe siècle, les vers latins dont la fin rime avec la césure du troisième pied. On trouve de véritables léonins aux plus beaux temps de la poésie latine :

> Grandiaque *effossis* mirabitur ossa *sepulcris*. (VIRG.)
> Agricola *incurvo* terram molitus *aratro*. (ID.)

C'est surtout dans la poésie élégiaque qu'on rencontre ces exemples de consonnance. En outre, elle a lieu pricinpalement dans le vers pentamètre:

> Mugitum *rauco* furta dedêre *sono*. (OV.)
> Posset *servitium* mite tenere *tuum*. (PROP.)
> Nec semper *longæ* deditus esse *viæ*. (TIB.)

Cette consonnance paraît n'avoir été ni évitée ni recherchée par les poëtes, lorsqu'elle avait lieu entre le substantif et son épithète. Dans tout autre cas, ils se l'interdisaient en général; cependant on rencontre parfois des exemples de vers léonins où la consonnance blesse à la fois l'oreille et le goût :

> Si Trojæ *fatis* aliquid restare *putatis*. (OV.)

Au moyen âge, les vers léonins furent généralement adoptés pour les hymnes d'église. C'était un acheminement à la rime moderne.

* **LEONOTIS.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

* **LÉONTIASIS.** s. m. T. Méd. Voy. TUBERCULE.

* **LÉONTICE.** s. m. T. Bot. Voy. BERBÉRIDÉES.

* **LEONURUS.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

LÉOPARD. s. m. (lat. *leo*, lion; *pardus*, panthère).

Enc. — La *Panthère* et le *Léopard* sont deux espèces qui appartiennent à la famille des Féliens, et qui sont fort voisines l'une de l'autre. Le *Léopard* (*Felis leopardus*) habite l'Afrique et l'Asie, la *Panthère* (*F. pardus*) ne se rencontre que dans l'Inde et dans les îles de la Sonde. Le premier (*Fig. ci-j.*) *est plus grand* que la seconde et atteint parfois 1 m. 30 de longueur, non compris la queue. Le pelage du Léop. est d'un fauve clair avec 6 à 10 rangées de taches noires, en forme de rose, c.-à-d. formées de trois à quatre petites taches simples, sur chaque flanc. Celui de la Panthère est fauve jaunâtre foncé, avec de nombreuses taches également en rose, mais plus rapprochées. Ces deux animaux habitent les forêts, et montent, dit-on, sur les arbres avec une extrême agilité en poursuivant les Singes, auxquels ils font une chasse active. Leurs mœurs sont d'ailleurs semblables à celles des autres Féliens de grande taille. — Il existe dans l'île de Java une autre grande espèce de la même famille, qu'on appelle *Mélas* et *Arimaou* (*F. melas*), mais plus communément *Panthère noire*. En effet, le Mélas a la taille et la forme générale de la Panthère, et son pelage d'un noir vif laisse encore distinguer des taches en rose d'un noir plus profond. Plusieurs auteurs regardent cet animal comme une espèce distincte, d'autres le considèrent simplement comme une variété mélanienne de la Panthère. Quoi qu'il en soit, il est impossible de voir un animal plus farouche et d'un aspect plus féroce. Le jour, il reste blotti et dort dans ses halliers; mais la nuit il devient un sujet d'effroi pour tous les êtres vivants.

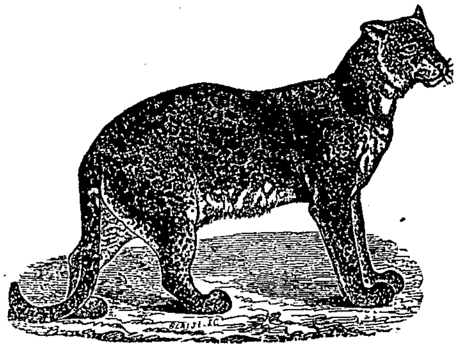

BLASON. — Le *Léopard* a rang parmi les figures héraldiques. Il a toujours la tête de front, et le plus souvent on le représente *passant*, c.-à-d. marchant. Lorsqu'on le représente dressé sur les pattes de derrière, on dit qu'il est *rampant* ou *lionné*. De même on dit que le lion est *léopardé*, quand on le représente marchant, c.-à-d. dans la position qu'on donne ordinairement au léopard.

* **LÉPADOGASTRE.** s. m. (gr. λέπας, bassin; γαστὴρ, ventre). T. Ichth. Voy. DISCOBOLES.

LÉPAS. s. m. T. Zool. Voy. CIRRHOPODES.

LÉPICÈNE. s. f. (gr. λεπὶς, écaille; κενὸς, vide). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **LÉPIDOPE.** s. m. (gr. λεπὶς; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Ichth. Voy. TÆNIOÏDES.

LÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. (gr. λεπὶς; πτέρον, aile).

Enc. — Les *Lépidoptères*, communément appelés *Papillons*, forment, dans le système de Latreille, le 10e ordre de la classe des Insectes. L'illustre entomologiste établit ainsi qu'il suit leurs caractères généraux. Leurs ailes, au nombre de 4, sont recouvertes, sur leurs deux surfaces, de petites écailles colorées, semblables à une poussière farineuse, qui s'enlèvent au contact des doigts. La partie la plus importante de leur bouche est une *Trompe*, vulgair. *langue*, qui est roulée en spirale entre deux palpes hérissés d'écailles ou de poils; c'est l'instrument avec lequel ces insectes absorbent le miel des fleurs, qui est leur seule nourriture. Cette trompe se compose de deux filets tubulaires représentant les mâchoires, et portant chacun, près de leur base externe, un très-petit palpe *supérieur* en forme de tubercule. Les palpes apparents ou *inférieurs* tiennent lieu des palpes labiaux des insectes broyeurs, et forment à la trompe une sorte de gaîne; ils sont cylindriques ou coniques, ordinairement relevés et composés de trois articles, et insérés sur une lèvre fixe qui complète cette partie de la cavité buccale inférieure à la trompe. Deux petites pièces à peine distinctes, cornées et plus ou moins ciliées, situées, une de chaque côté, au bord antérieur et supérieur du devant de la tête, près des yeux, semblent être des vestiges de mandibules. Enfin on retrouve, dans des proportions pareillement très-exiguës, le labre ou la lèvre supérieure. Les antennes sont variables et toujours composées d'un grand nombre d'articles. On découvre dans plusieurs espèces 2 ocelles ou yeux lisses, mais cachés entre les écailles. Les trois segments dont le thorax des insectes hexapodes est formé se réunissent en un seul corps : le premier est très-court, les deux autres se confondent l'un avec l'autre. L'écusson est triangulaire, mais sa pointe regarde la tête. Les ailes sont simplement veinées, de figure, de couleur et de position variables; dans plusieurs, les inférieures ont vers leur bord interne quelques plis longitudinaux. A la base de chacune des ailes supérieures est une pièce en forme d'épaulette, qui se prolonge en arrière et que Latreille appelle *Ptérygode*. L'abdomen, composé de 6 ou 7 anneaux, est attaché au thorax par une très-petite portion de son diamètre, et n'offre ni aiguillon, ni tarière. Néanmoins, dans plusieurs familles, dans les Cossus par exemple, les derniers anneaux se rétrécissent et se prolongent pour former un oviducte qui a l'aspect d'une queue pointue et rétractile. Dans presque tous les Lép., les 6 pattes sont d'égale longueur; mais, dans quelques autres, les Nymphalides par ex., les antérieures *sont très-petites*. Les tarses ont constamment 5 articles. Il n'y a jamais que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles. Celles-ci déposent leurs œufs, qui sont souvent très-nombreux, sur les substances, le plus ordinairement végétales, dont leurs larves doivent se nourrir, puis elles périssent bientôt après. (Fig. 1. *Uranie Riphée*.)

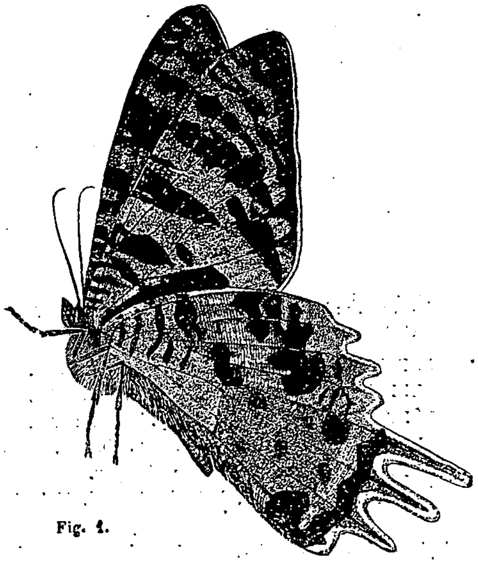
Fig. 1.

Les larves des Lép. sont connues sous le nom de *Chenilles*. Elles ont 6 pieds écailleux ou à crochets (*vraies pattes*) qui répondent à ceux de l'insecte parfait, et, en outre, 4 à 10 pieds membraneux (*fausses pattes*), dont les deux derniers sont situés à l'extrémité postérieure du corps. Les chenilles qui n'ont en tout que 10 ou 12 pieds ont été appelées, d'après leur mode de progression, *géomètres* ou *arpenteuses*. Plusieurs de ces chenilles géomètres, et dites *en bâton*, restent, dans l'état de repos, fixées aux branches des végétaux par les seuls pieds de derrière; elles ressemblent alors, par la direction, la forme et la couleur de leur corps, à un rameau, et se tiennent fort longtemps dans cette situation sans donner le moindre signe de vie. Une attitude pareille suppose une force musculaire prodigieuse; et en effet, Lyonnet a compté 4041 muscles dans la Chenille du saule (*Cossus ligniperda*). Le corps de ces larves est, en général, allongé, presque cylindrique, mou, diversement coloré, tantôt nu, et tantôt hérissé de poils, de tubercules et parfois d'épines. Il est composé, la tête non comprise, de 12 anneaux, avec 9 stigmates de chaque côté. La tête est revêtue d'un derme corné ou écailleux, et offre de chaque côté 6 petits grains luisants, qui paraissent être des ocelles. Elle a, de plus, 2 antennes très-courtes et coniques, une bouche composée de fortes mandibules, de 2 mâchoires, d'une lèvre et de 4 petits palpes (Fig. 2. *Chenille du Papillon Machaon*). La matière soyeuse dont les chenilles font usage s'élabore dans deux vaisseaux intérieurs, longs et tortueux, dont les extrémités supérieures viennent, en s'amincissant, aboutir à la lèvre : un mamelon tubulaire et conique, situé au bout de cette lèvre, est la filière qui donne issue aux fils de la soie. La plupart des chenilles se nourrissent de feuilles de végétaux; d'autres en rongent les fleurs, les racines, les boutons, les graines; quelques-unes attaquent la partie ligneuse ou la plus dure des arbres, après l'avoir ramollie au moyen d'une liqueur qu'elles y dégorgent; enfin certaines espèces rongent les étoffes de laine, les pelleteries, et n'épargnent pas même le cuir, le lard, la cire, etc. La plupart vivent exclusivement d'une seule matière; mais il en est de moins délicates et qui attaquent toutes sortes de substances organiques. *Quelques-unes* se réunissent en société, et souvent sous une tente de soie qu'elles filent en commun et qui leur devient même un abri pour l'hiver. Plusieurs se fabriquent des *fourreaux soit fixes, soit portatifs*; d'autres se logent dans le parenchyme des feuilles où elles se creusent des galeries. Le plus grand nombre se plaît à la *lumière du jour*; *quelques-unes ne sortent de leur retraite que* la nuit. Les rigueurs de l'hiver, si fatales à la plupart des insectes, n'affectent pas certaines Phalènes, qui n'apparaissent que dans cette *saison*.

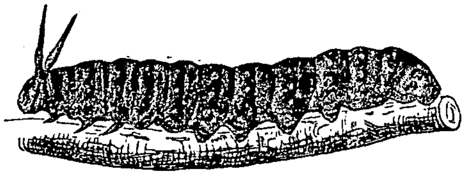

Fig. 2.

Les chenilles changent ordinairement quatre fois de peau avant de passer à l'état de *Nymphe* ou de *Chrysalide*. La plupart filent alors une coque où elles se renferment. Une liqueur souvent rougeâtre que les Lép. jettent par l'anus, au moment de leur métamorphose, attendrit un des bouts de la coque et facilite leur sortie. En outre, une des extrémités du cocon est plus mince que l'autre, et présente, par la disposition des fils, une issue propice. D'autres chenilles se contentent de lier, avec de la soie, des feuilles, des molécules de terre, ou des parcelles des substances où elles ont vécu, et se forment ainsi une coque grossière. Les chrysalides des Lép. diurnes sont ornées de taches dorées qui ont donné lieu à cette dénomination générale de chrysalides. Elles sont nues et fixées par l'extrémité postérieure du corps. Les nymphes de tous les Lép. offrent un caractère spécial : elles sont *emmaillottées* ou ressemblent à des *momies;* de là les noms de *Pupes* et de *Maillots* sous lesquels on les désigne quelquefois. Celles d'un grand nombre, et particulièrement des Diurnes, éclosent en peu de jours; souvent même ces insectes donnent deux *générations* par *année*. Mais, à l'égard des autres, leurs chenilles ou leurs chrysalides passent l'hiver, et l'insecte ne subit sa métamorphose qu'au printemps ou *dans l'été de l'année suivante. En général*, les œufs pondus dans l'arrière-saison n'éclosent qu'au printemps prochain. Les Lép. sortent de leur chrysalide à la manière ordinaire, *ou par une fente qui se fait sur le dos du corselet*.

Cet ordre comprend un très-grand nombre d'espèces répandues dans toutes les régions du globe. Près de 4000 sont européennes, et la France seule en possède environ 2000. C'est surtout dans les pays chauds et humides qu'on en trouve le plus; c'est aussi dans ces régions qu'habitent les plus belles espèces. Nous partagerons, avec Latreille, les Lépid. en trois grandes sections : les *Diurnes*, les *Crépusculaires* et les *Nocturnes*, et ce sera sous ces trois chefs que nous mentionnerons les espèces les plus intéressantes.

* **LEPIDOSIREN.** s. m. T. Zool. Voy. Amphibie.

* **LEPIDOSTACHYS.** s. m. T. Bot. V. Scépacées.

* **LÉPISME.** s. m. T. Entom. Voy. Thysanoures.

* **LEPISOSTÉE.** s. m. T. Ichth. Voy. Clupes.

* **LEPRARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Lichen.

LÈPRE. s. f. (gr. λέπρα, de λεπὶς, écaille). Maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles. *Il est tout couvert de l.* || Fig., *La l. du péché. La l. des mauvaises mœurs. La l. héréditaire des préjugés.*

Enc.—I. Sous le nom de *Lèpre*, les dermatologistes modernes désignent une maladie spéciale de la peau, qui est caractérisée par des squames affectant une disposition généralement annulaire. Mais dans l'antiquité et au moyen âge, ce terme avait une tout autre signification, et surtout il avait reçu une extension extraordinaire. *En effet, bien que les descriptions des auteurs* anciens se rapportent principalement à l'affection tuberculeuse que nous appelons aujourd'hui *Éléphantiasis des Grecs*, ils *confondaient* avec cette *dernière plusieurs autres maladies* cutanées. Ce qui le prouve d'une manière incontestable, c'est que, selon eux, la l. était contagieuse; or, l'éléphantiasis ne l'est pas. Il fallait donc nécessairement, pour attribuer avec quelque apparence de raison à une maladie non transmissible, la faculté de se propager par le contact, que l'on comprit aussi sous le nom de l., les affections de la peau transmissibles par le contact, *comme le porrigo, le favus et certaines formes de la gale*. Cette confusion, loin de cesser au moyen âge, dut devenir encore plus complète, et il est évident, d'après le nombre de lépreux *qui existaient au* XIIe *siècle et au* XIIIe siècle, que l'on qualifiait ainsi tout individu atteint d'une maladie quelconque de la peau. En effet, nous voyons que Louis VII, dans son testament (1180), fit des legs à 2000 léproseries, et Mathieu Paris (vers 1250) porte à 19,000 le nombre de ces hôpitaux qui existaient alors dans la chrétienté.

II. La lèpre était un objet d'horreur pour les Hébreux; aussi Moïse crut-il devoir prescrire les mesures les plus rigoureuses pour empêcher sa propagation. Tout lépreux fut déclaré impur, de telle sorte que celui qui le touchait devenait lui-même impur, ce qui le privait de toute participation aux cérémonies du culte et l'excluait même de la société de ses semblables, jusqu'à ce qu'il se fût purifié. L'individu que l'on soupçonnait d'être atteint de la l. était conduit devant les prêtres, qui le soumettaient à un examen minutieux. S'il ne présentait aucun des signes réputés caractéristiques de la maladie, il était renvoyé chez lui. S'il y avait doute, on le tenait renfermé pendant sept jours, au bout desquels, si les symptômes avaient disparu, on le rendait à la société, après lui avoir toutefois fait laver ses vêtements. Mais si les symptômes persistaient, on le *déclarait* impur. *Dès* lors il ne pouvait plus rester dans la ville ni dans le camp, et il était tenu de vivre dans un quartier particulier. En outre, quand il lui arrivait de parcourir *la* cité, il ne pouvait se montrer qu'avec des habits déchirés, la tête nue, le menton caché et la bouche couverte. Enfin, lorsqu'il apercevait quelqu'un venant à sa rencontre, il devait crier qu'il *était impur* et qu'on eût à s'éloigner.

III. Chez les populations chrétiennes du moyen âge, les lépreux ne furent pas *moins des objets de répulsion que chez* les Hébreux. Seulement, au lieu de leur assigner pour demeure un quartier particulier dans les villes, on les enfermait dans des *établissements spéciaux appelés Léproseries, ou bien*, là où il n'existait pas d'établissements de ce genre, on les séquestrait dans de petites maisonnettes situées loin des lieux habités. Ces *malheureux reconnaissaient* pour patron saint Lazare, ressuscité par Jésus, parce que, suivant la tradition, il était mort de la l. Le nom de ce saint avait été transformé par le peuple en celui de *saint Ladre*, d'où les lépreux furent eux-mêmes appelés *ladres*, et leurs maisons de refuge *Ladreries* ou *Maladreries*. Aussitôt qu'un cas de lèpre était constaté par un médecin, celui-ci devait le signaler à l'autorité, qui condamnait le malade au séquestre. Immédiatement le lépreux était livré au clergé, qui l'emmenait à l'église en chantant. Arrivé devant l'autel, le malheureux était dépouillé de ses habits et revêtu d'une robe noire, puis on le plaçait entre deux tréteaux pour figurer un cercueil, on chantait sur lui l'office des morts, et enfin on le conduisait dans une léproserie ou dans une maisonnette isolée. Le lépreux qui était condamné à cette vie solitaire était astreint à des prescriptions minutieuses. Ainsi, il ne pouvait entrer dans une église, dans un moulin ou dans un lieu où l'on cuisait le pain. Il lui était interdit de se laver dans les ruisseaux et les fontaines. Il ne devait toucher aux aliments ou aux autres objets qui lui étaient nécessaires qu'en se servant d'une baguette. Enfin, il était forcé de porter toujours sa robe noire, et quand il se trouvait, soit sur une route, soit à proximité d'un endroit habité, il était obligé d'agiter une crécelle pour avertir les passants de son approche. Cette législation, aussi *empreinte de barbarie* que d'ignorance, était encore en vigueur au XVIe siècle, et n'a véritablement disparu qu'au siècle suivant.

LÉPREUX, EUSE. adj. et s. Qui a la lèpre.

LÉPROSERIE. s. f. Hôpital pour les lépreux.

* **LEPTE.** s. m. (gr. λεπτὸς, mince, grêle). T. Ent. Voy. Holètres.

* **LEPTOCÉPHALE.** s. m. (gr. λεπτὸς; κεφαλὴ, tête). T. Ichth. Voy. Apodes.

* **LEPTOMERIA.** s. m. (grec. λεπτὸς; μέρος, tige). T. Bot. Voy. Santalacées.

* **LEPTOSOMES.** s. m. pl. (grec. λεπτός; σῶμα, corps). T. Zool. Voy. Bryozoaires.

* **LEPTOSPERME.** s. m. (grec. λεπτὸς; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. Myrtacées.

* **LEPTURE.** s. f. (grec. λεπτὸς; οὐρα, queue). T. Entom. Voy. Longicornes.

* **LEPTYNITE.** s. m. T. Minér. et Géol.

Enc. — Le *Leptynite est une roche presque entièrement* feldspathique et finement grenue, qui provient des granites, des siénites et des gneiss, et qui prend ce nom lorsque ceux-ci perdent leur *quartz, leur mica ou leur* amphibole. Le l. est tantôt compacte, tantôt schisteux, quelquefois granitoïde. Alors il renferme des lamelles de mica disséminées; mais il est rare qu'il contienne du quartz.

* **LEPURANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

LEQUEL, LAQUELLE. adj. relat. et conj. composé de l'article *Le*, *la*, et de l'adj. *Quel*, *quelle*.

Obs. gram.—*Lequel, Laquelle*, se disent, tant au singulier *qu'au pluriel*, des personnes et *des choses*. Ils *s'emploient* fort rarement comme sujet ou comme régime direct. Ainsi on ne dira pas : *Dieu, lequel a créé l'univers; Les vertus, lesquelles nous rendent agréables à Dieu*; mais : *Dieu, qui a créé l'univers; Les vertus qui nous rendent agréables à Dieu*. Cependant on peut en faire usage lorsque l'emploi de *qui* peut produire une équivoque, ou quand on veut éviter deux *qui* de suite ayant des rapports différents. *Un homme s'est levé au milieu de l'assemblée, lequel a parlé d'une manière extravagante. Il y a une édition de ce livre, laquelle se vend fort bien. J'allai trouver l'homme qui m'avait parlé de cette affaire, lequel me parut dans les mêmes sentiments*. En outre, ils sont encore fort usités en style de pratique et d'administration : *On a entendu deux témoins, lesquels ont dit.*—*Lequel*, *laquelle*, sont d'un usage un peu plus étendu comme régime indirect. Lorsque ces pronoms relatifs sont régis par la préposition *de*, il faut distinguer s'ils sont avant ou après le substantif dont ils dépendent. Dans le premier cas, l'usage n'admet pas l'emploi de *duquel, de laquelle*. Ainsi on ne dira pas : *La religion de laquelle on n'observe pas les maximes; Le livre duquel vous m'avez fait présent*; et l'on se servira du pronom *dont*. Dans le second cas, au contraire, *duquel*, *de laquelle*, sont les seuls relatifs dont on puisse faire usage, du moins en parlant des choses ou des animaux : *La Seine dans le lit de laquelle vient se jeter la Marne; Les moutons, à la dépouille desquels les hommes doivent leurs vêtements*. Lorsqu'il s'agit des personnes, on peut employer le relatif *de qui* ou bien *duquel*, *de laquelle;* ici c'est surtout l'oreille qu'il faut consulter pour faire un choix. Ainsi on peut dire : *Le prince à la protection de qui* ou *duquel... C'est une femme sur le compte de qui* ou *de laquelle...*—Lorsque le relatif est régi par la prép. *à*, il y a encore une distinction à établir. S'il s'agit de choses, il faut dire, *auquel*, *à laquelle : Le repos, voilà tout le bonheur auquel j'aspire; Les richesses auxquelles nous attachons tant de prix sont périssables*. Mais si l'on parle de personnes, on doit préférer *à qui*, bien que, ici encore, ce soit à l'oreille de décider : *Il faut bien choisir les personnes à qui l'on veut donner sa confiance.*—Les règles qui précèdent concernant l'emploi de *lequel*, régi par la préposition *de ou à*, *sont applicables aux cas où il est régi* par toute autre prépos., comme *dans*, *sur*, *contre*, etc. — *Lequel, laquelle*, signifient quelquefois, *Quel est celui*, *Quelle est celle*, etc. En ce sens, ils sont toujours interrogatifs : *Lequel aimez-vous le mieux de vos deux cousins? Auquel avez-vous parlé? Duquel de vos deux tableaux voulez-vous vous défaire? Par lequel des deux chemins irons-nous?*—Enfin, ces pronoms signifient aussi, *Celui, celle qui*, etc. : *Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plairait le plus. Choisissez parmi vos amis lequel vous voulez pour compagnon de voyage.*

* **LERNÉENS.** s. m. pl. Zool. V. Entomostracés.

LÉROT. s. m. T. Mamm. Voy. Loir.

LES. art. et pron. relat. plur. Voy. Le.

LÈSE. adj. (lat. *læsus*, blessé, violé). Se dit surtout avec le mot *Majesté*. *Crime de l.-majesté humaine*, Attentat contre la personne du souverain. *Crime de l.-majesté divine*, Sacrilége. *Autrefois les criminels de l.-majesté étaient tenaillés vifs et écartelés.* || Par anal., *Crime de l.-humanité, de l.-nation.* — Fam., *En désobéissant à l'ordonnance du médecin, vous commettez un crime de l.-faculté.*

LÉSER. v. a. (latin. *lædere*). T. Chir. Blesser. *La pointe de l'épée a lésé le poumon. Le cerveau a été lésé.* || Fig., Faire tort, causer quelque préjudice. *Je craindrais de vous l. Il n'y a que moi de lésé dans cette affaire.* = Lésé, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

LÉSINE. s. f. (ital. *lesina*). Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. *Il est d'une l. qui dépasse toute croyance. Il vit de l. Il n'y a que lui qui soit capable d'une l. si honteuse, Sa l. s'exerce sur les moindres choses.*

LÉSINER. v. n. User de lésine. *Il lésine sur tout.*

LÉSINERIE. s. f. Acte de lésine. *Il a fait une grande l. Ses lésineries le rendent ridicule.* || Vice de caractère qui porte à lésiner. *Cet homme est d'une l. incroyable.*

LÉSION. s. f. (latin. *læsio*). T. Chir. Blessure. *La balle a produit une l. dans l'abdomen, aux intestins.* — *L. organique du cœur, du poumon, etc.*, Altération du cœur, etc., produite par une cause interne. || Figur., Dommage, préjudice qu'on souffre dans quelque transaction *Le vendeur peut revenir sur la vente quand il a été lésé de plus de sept douzièmes dans le prix de l'immeuble. Montrez-moi en quoi il y a l., où est la l.*

LESSE s. f. Voy. Laisse.

* **LESSIVAGE.** s. m. Action de lessiver; Résultat de cette action.

LESSIVE. s. f. (lat. *lixivium*). Eau chaude chargée de sels alcalins qui sert à blanchir le linge. *Mettre du linge à la l.* — *Couler la l.*, Verser la lessive sur le linge. *Faire la l.*, Nettoyer du linge au moyen de la lessive. Voy. Blanchissage. || Par extens., se dit Du linge qui doit être mis à la lessive. || Figur. et famil., on dit De quelqu'un qui a fait au jeu une perte considérable, *Il a fait une l., une furieuse l.* || T. Technol. Se dit De diverses solutions alcalines employées dans les arts et dans l'industrie. *Faire une l. pour dégraisser les cheveux. L. des savonniers. On passe les olives à la l. pour en ôter l'amertume.*

LESSIVER. v. a. Blanchir le linge au moyen de la lessive. *Il faudra l. ce linge.* || T. Chim. Verser à plusieurs reprises de l'eau sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. *On a lessivé ces terres, afin d'en tirer du salpêtre.* = Lessivé, ée. part.

*** LESSONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Fucacées.

LEST. s. m. [On pron. le T.] (all. *last*, charge). Mar.

Enc. — On appelle ainsi l'amas de matières pesantes dont on charge le fond de cale d'un bâtiment de guerre ou de commerce, pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable et lui donner la stabilité nécessaire. En général, le lest varie du septième au quart de l'exposant de charge d'un bâtiment. Il prend le nom de ***l. dormant***, quand il reste à demeure à fond de cale, et celui de ***l. volant*** quand on le transfère selon les besoins. La matière la plus pesante sous le moindre volume donne le meilleur l. Dans les bâtiments de guerre, le l. consiste en saumons de fonte. Dans les vaisseaux marchands, il se compose de pierres, de briques, de sable, de houille, etc., ainsi que des parties les plus lourdes du chargement même. Le l. d'un vaisseau de 120 canons ne pèse pas moins de 875,000 kilogr. On dit qu'un navire marchand ***est sur son l.***, quand il n'a pas de cargaison ; qu'***il est parti sur son l.***, quand il est parti sans prendre de chargement.

LESTAGE. s. m. Action de lester un bâtiment.

LESTE. adj. 2 g. (ital. *lesto*, prompt). Qui a de la légèreté dans ses mouvements. *Ce jeune homme est très-l. Il marche d'un pas l. et dégagé.* || Qui est vêtu ou équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements. *Les troupes sont très-lestes avec ce nouvel équipement.* — Par ext., se dit Des vêtements qui laissent aux mouvements toute leur liberté. *Ce vêtement est fort l. Cet uniforme est plus l. que l'ancien.* — *Un équipage l.*, Une voiture attelée de chevaux vifs et légers. || Fig., Adroit, prompt à trouver des expédients et à les mettre en usage. *C'est un homme l. en affaires.* || En mauvaise part, signif. Léger, peu scrupuleux sur les principes et les convenances. *C'est un homme l. en procédés, fort l. dans ses actions et dans ses paroles.* — En parl. Des choses, Léger, inconsidéré, inconvenant. *Réponse l. Une conduite l. Des propos un peu lestes.*

LESTEMENT. adv. D'une manière leste. *Il marche fort l. Il était l. vêtu.* || Fig., Avec dextérité. *Il s'est l. tiré de ce mauvais pas.* — Avec une légèreté répréhensible. *Cette femme se conduit bien l. Il m'a répondu fort lestement.*

LESTER. v. a. T. Mar. *L. un navire*, Y charger la quantité de lest convenable. || Fig. et fam., *Se l. l'estomac*, ou absol., *Se l.*, Prendre de la nourriture. *Je me suis bien lesté l'estomac, je me suis bien lesté avant de me mettre en route.* = Lesté, ée. part.

LESTEUR. adj. et s. m. T. Marine. *Bateau l.*, ou simpl., *Lesteur*, Bateau qui sert à transporter le lest.

*** LESTÈVE.** s. f. T. Entom. Voy. Brachélytres.

LÉTHARGIE. s. f. (gr. λήθη, oubli ; ἀργία, inertie). Dans le lang. ordinaire, État de mort apparente. Voy. Mort. || T. Méd. Voy. Coma. || Fig., Grande insensibilité, extrême nonchalance. *Il est plongé dans une l. honteuse. Tirer quelqu'un de sa léthargie.*

LÉTHARGIQUE. adj. 2 g. Qui tient de la léthargie. *Sommeil l. État l.* || Figur., Nonchalant, insensible. *Ame l. Indolence léthargique.*

*** LÉTHÉ.** s. m. (gr. λήθη, oubli). T. Mythol.

Enc. — Dans la Mythologie gréco-romaine, le *Léthé* était un des cinq fleuves des enfers et séparait de ses eaux dormantes le Tartare des champs Élysées. Quand le Destin appelait les âmes à une nouvelle existence terrestre, celles-ci buvaient de l'eau de ce fleuve et perdaient aussitôt tout souvenir du passé. — Dans la géographie ancienne, il existait plusieurs cours d'eau qui portaient ce nom : l'un dans la Crète, l'autre dans la Thessalie, et le troisième dans la Bétique. Le dernier a conservé jusqu'à ce jour son nom antique : c'est le *Guadalete*, c'est-à-dire l'eau du Léthé (*aqua Lethe*).

LÉTHIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *lethum*, mort ; *ferre*, porter). Qui cause la mort. Peu usité.

LETTRE. s. f. (lat. *littera*). Chaque caractère de l'alphabet. *Cet enfant commence à connaître ses lettres. L. grecque. L. arabe. L. hébraïque.* — *Écrire un mot en toutes lettres*, L'écrire sans abréviation. *Écrire un nombre en toutes lettres*, L'écrire, non en chiffres, mais avec des mots. Fig. et fam., *Dire, écrire une chose en toutes lettres*, La dire, l'écrire sans rien taire, sans rien dissimuler. — Fig., *Ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire*, se dit D'un personnage cruel et sanguinaire. || *Lettres numérales*, V. Chiffre. *L. dominicale*, Voy. Comput. *L. ordonnatrice*, Règle des lettres, V. Algèbre. || *Estampe, gravure avant la l., après la l., avec la l. grise*, V. Épreuve. || Chaque caractère de l'alphabet sous le rapport de sa forme dans les diverses écritures. *Une grande, une petite l. L. gothique. L. bâtarde. L. anglaise. L. menue, maigre, bien nourrie. Le plein, le délié, les jambages, le corps, la queue d'une l. Bien former, mal former ses lettres.* V. Calligraphie. = T. Typogr. Caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. *L. majuscule, minuscule, capitale, italique, etc.* V. Caractère. — *L. grise* ou *historiée*, Grande lettre capitale ornée de certaines figures et ordinairement gravée sur bois ou sur cuivre. = Le son ou l'articulation même que représente chaque caractère de l'alphabet. *On divise les lettres en voyelles et en consonnes.* Voy. Consonne et Voyelle. = En parl. D'un texte, se dit Du sens littéral, par opposit. au sens figuré. *La l. tue, mais l'esprit vivifie. Juger suivant la l. de la loi. Il ne faut pas prendre cette phrase à la l.* ou *au pied de la l. Cela doit s'entendre à la l. Il traduit trop à la l. Rendre un texte à la l.* — *Aider, ajouter à la l.*, V. Aider, etc. || Fig., *A la l.*, Exactement, ponctuellement. *Cela est vrai à la l. J'ai exécuté vos intentions, vos ordres à la l.* = Épître, missive, dépêche. *Longue l. Grande l. L'enveloppe, la suscription d'une l. L. d'affaires, d'amour, de compliment, de condoléance. L. d'avis, de recommandation. Écrire une l., un bout, un mot de l. Dater, cacheter, fermer, décacheter une l. Dicter, signer une l. Entretenir un commerce de lettres avec quelqu'un. Intercepter une l. Violer le secret des lettres.* || *L. de cachet*, V. Cachet. || *L. de change*, V. Change. || *L. chargée*, Voy. Charger. || *L. en chiffres*, Lettre écrite en caractères de convention, dont la valeur n'est connue que des correspondants. || *L. circulaire*, Voy. Circulaire. || *L. close*, Lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État, et revêtue du sceau de Sa Majesté. *Il a reçu une l. close pour se rendre tel jour à l'assemblée.* — Figur. et famil., *Lettres closes*, se dit D'un secret qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas pénétrer. *Je n'y comprends rien, c'est pour moi lettres closes. Je respecte ses secrets, ce sont lettres closes pour moi.* || *L. de crédit*, V. Crédit. || *L. de créance*, V. Créance. || * *L. de gage*, Voy. Foncier. || *L. de marque*, Voy. Corsaire. || * *L. de mer*, syn. de Congé. || *L. de passe*, V. Passe. || *L. de récréance*, V. Récréance. || *L. de service*, Lettre par laquelle le ministre de la guerre annonce à un officier qu'il est appelé à exercer les fonctions de son grade. On dit quelquefois, *Lettres de service*, au pl. || *L. de voiture*, V. Transport. || En T. Chancellerie, on donne le nom de *Lettres*, au pl., à Certains actes expédiés au nom du prince, et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles. *Lettres patentes. Lettres de grâce, d'abolition, de rémission, de grande naturalisation, de légitimation, de committimus, de noblesse, de répit, de représailles, etc. Lettres du grand sceau, du petit sceau. Sceller, expédier, donner des lettres.* Ces lettres de chancellerie s'appelaient généralement *Lettres royaux*, l'usage ayant autorisé cette façon de parler, quoique ces deux mots soient de genre différent. — Se dit également De certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque corps. *Lettres de tonsure, de prêtrise, etc. Lettres de maître ès arts. Lettres de bourgeoisie. Etc.* — *Lettres apostoliques*, Lettres des papes, nommées plus ordinairement, depuis plusieurs siècles, *Rescrits, brefs*, etc. = Connaissances que procure l'étude en général, et, en particulier, celle de la littérature proprement dite. *Les lettres nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent. Les lettres adoucissent les mœurs et font la gloire des peuples. Ce prince aime, protége, fait fleurir les lettres. Un homme de lettres. Les gens de lettres. La république des lettres. Faculté des lettres. Cet homme a de l'esprit, mais il n'a point de lettres, il est sans lettres.* || *Les belles-lettres*, La grammaire, l'éloquence et la poésie. On dit aussi, dans le même sens, *Les lettres humaines.* — *Les saintes lettres*, L'Écriture sainte. = Syn. Voy. Épître.

LETTRÉ, ÉE. adj. Qui a des lettres, du savoir. *Un homme l. Une femme lettrée. Des gens ignares et non lettrés.* || Se dit quelquefois subst. *A la Chine, les lettrés seuls peuvent parvenir aux emplois publics. La classe des lettrés.*

LETTRINE. s. f. T. Typogr. Petite lettre qui se met à côté d'un mot pour renvoyer à une note placée à la marge, ou au bas de la page. || Dans un dictionnaire, se dit Des lettres majuscules qui se mettent au haut d'une colonne ou d'une page pour indiquer les initiales des mots qu'elle contient, et De celles qui se trouvent dans la page ou dans la colonne même, lorsque la syllabe initiale change.

*** LEUCANTHÈME.** s. m. (gr. λευκὸς, blanc ; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Composées.

*** LEUCAS.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

*** LEUCINE.** s. f. T. Chim. Voy. Caséine.

*** LEUCITE.** s. f. T. Minér. Voy. Silice.

*** LEUCOCYTE.** s. m. (grec. λευκὸς ; κύτος, cavité)

Enc. — On désigne sous ce nom, à cause de leur état incolore, certains éléments anatomiques qui se présentent dans les liquides organiques soit à l'état de cellules (*leucocytes* proprement dits), soit à l'état de noyaux libres (*globulins*). Les premiers se distinguent par leur forme sphérique, mais surtout par les actions coagulantes et dissolvantes spéciales de l'eau, de l'acide acétique, etc., qui les pâlissent et y font apparaître en général de un à quatre petits amas ou noyaux. Les seconds, peu nombreux, sont sphériques, sans nucléoles, et se contractent légèrement par l'action de l'acide acétique. A l'état normal, on trouve les leucocytes dans toutes les parties où existent les globules rouges du sang, ainsi que dans la lymphe, ce qui leur a valu les noms de *globules de la lymphe*, de *globules du chyle*, et de *globules blancs du sang*. Mais, en outre, on les rencontre dans toutes les autres humeurs de l'économie, soit normales, soit accidentelles. Longtemps même on a pris ces derniers pour des espèces différentes des précédents, et on les a appelés, selon le lieu où on les observait, *globules du mucus, globules du pus, globules du colostrum*, etc. — Lorsque le sang renferme des leucocytes ou globules blancs en quantité beaucoup plus considérable qu'à l'ordinaire, cette augmentation constitue une altération morbide qui a reçu les noms de *Leucocythémie*, de *Leukémie*, de *Leucohémie*, etc. Parfois le sang présente alors une couleur gris rougeâtre. La leucocythémie coïncide ordinairement avec l'hypertrophie de la rate ou du foie, avec des tumeurs des glandes lymphatiques, etc. Elle paraît se lier avec un état cachectique de l'organisme et s'observe dans les fièvres hectiques, à la suite des hémorrhagies abondantes, dans la chlorose, etc., ce qui donne lieu de croire qu'elle ne constitue qu'un symptôme de lésions diverses et ne peut être considérée comme une maladie spéciale.

*** LEUCOÏUM.** s. m. T. Bot. Voy. Amaryllidées.

*** LEUCOME.** s. m. T. Méd. Voy. Œil.

*** LEUCOPATHIE, * LEUCÆTHIOPIE.** s. f. (gr. λεύχὸς ; πάθος, maladie ; Αἰθίοψ, Éthiopien. V. Albinos.

LEUCOPHLEGMATIE. s. f. (grec. λευκὸς ; φλέγμα, phlegme). T. Méd. Voy. Hydropisie.

*** LEUCOPOGON.** s. m. T. Bot. Voy. Épacridées.

LEUCORRHÉE. s. f. (gr. λευκὸς ; ῥεῖν, couler). Méd.

Enc. — La *Leucorrhée*, vulg. appelée *flueurs* et *fleurs blanches*, est le catarrhe de la membrane muqueuse utéro-vaginale. L'écoulement qui en est le produit est loin d'être toujours blanc, ainsi que semblerait l'indiquer son nom. Cette affection, qui résulte de causes extrêmement variées, comme une constitution faible et lymphatique, une habitation froide et humide, etc., n'est pas grave par elle-même, mais elle est souvent fort opiniâtre. En général, c'est bien plus par les moyens hygiéniques que par les agents thérapeutiques qu'on vient à bout de s'en rendre maître.

*** LEUCOXYLON.** s. m. (grec. λευκὸς ; ξύλον, bois). T. Bot. Voy. Bignoniacées.

LEUDE. s. m. (all. *leute*, homme). V. Antrustion.

LEUR. pron. pers. pl. 2 g., qui sign. A eux, à elles, et se place immédiatement devant le verbe. *Il aime ses enfants, il ne l. refuse rien. Les femmes s'ennuient seules, il l. faut de la compagnie. Ces chevaux sont rendus, faites-l. donner un peu d'avoine. Ces orangers vont périr si on ne l. donne de l'eau. Ces murs sont mal faits, on ne l. a pas donné assez de talus.* = Leur. adj. poss. 2 g. Au pl., il fait *Leurs*, et sign. Qui appartient à eux, à elles. *Les enfants doivent du respect à l. père, à l. mère, à leurs parents. Les hommes sensés préfèrent l. devoir à leurs plaisirs. Nos chiens ont pris l. cerf. Les arbres ont perdu leurs feuilles. L'hiver ôte à nos campagnes tout l. agrément.* = Leur, précédé de l'art. *Le, la, les*, s'emploie pronominalement. *Les gens sages conservent leurs amis, et les fous perdent les leurs. Mes chiens ont manqué l. cerf, les vôtres ont pris le l. Mes orangers ont perdu la moitié de leurs feuilles, les vôtres ont encore toutes les leurs.* || S'emploie encore subst., et signifie Ce qui est à eux, à elles. *Qu'ils gardent ce qu'ils ont, je ne veux rien du l.* — Au plur., *Les leurs* se dit quelquefois en parlant Des parents d'autres personnes, de leurs amis, de ceux qui leur sont attachés. *Ils travaillent pour eux et pour les leurs. Je m'intéresse à eux et aux leurs.*

LEURRE. s. m. (lat. *lorum*, courroie). T. Chasse. V. Fauconnerie. || Fig., se dit De toute chose dont on se sert artificieusement pour attirer quelqu'un et le tromper. *On vous promet cet emploi, mais c'est un l. Je ne me laisserai pas prendre à ce l. Cela leur sert de l. pour les attirer.* = Syn. Voy. Appât.

LEURRER. v. a. T. Faucon. Dresser un oiseau au leurre. *Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à l., ne se leurrent pas facilement.* || Fig., en parlant Des personnes, Les attirer par quelque espérance pour les tromper.

On l'a leurré de cet espoir. Il a été leurré par de belles promesses. Il s'est laissé l. = se Leurrer. v. pron. *Il se leurre encore de cette espérance.* = Leurré, ée. part. = Syn. Voy. Duper.

LEVAIN. s. m. (R. *lever*). Synon. de *Ferment.*—Se dit plus particulièr. D'un morceau de pâte aigrie qui, mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter. *Faire du l. Ce l. est trop vieux. L'Église latine ne consacre qu'avec du pain sans l.*—V. Fermentation. ‖ Par anal., se disait, à l'époque où régnaient les doctrines humorales, Des humeurs du corps humain, quand on les supposait viciées et capables de déterminer ou de reproduire une maladie. *Ce mal ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque l.* ‖ Fig., se dit Des mauvaises impressions que le péché laisse dans l'âme. *Se défaire du vieux l. du péché.* — Se dit aussi Des restes, et, quelquefois, des germes de certaines passions violentes. *Un l. de haine, d'inimitié, de discorde. Leur haine n'est pas si bien apaisée, qu'il n'en reste quelque l. Il y a chez ce peuple un l. de révolte, de sédition.*

LEVANT. adj. m. Qui se lève; ne se dit que dans l'expression *Soleil l. Je serai là à soleil l., au soleil l. Le soleil l. regarde cette maison.* ‖ Fig. et prov., *Adorer le soleil l.*, Faire sa cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante. = Levant. s. m. Le lieu de l'horizon où le soleil se lève. *Sa maison est exposée au l., ou regarde le l. Entre midi et le l. Le l. d'été. Le l. d'hiver.* ‖ Par ext., La région de la terre qui, par rapport à celui qui parle ou au pays dont on parle, est située du côté où le soleil se lève. *Cette région est située vers le l. La France a l'Allemagne au l.* ‖ Partic., Les pays que baigne la Méditerranée du côté de l'Orient, la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, et l'Égypte. *Les peuples du L. Il voyage dans le L. Commerce du L. Maroquin du L. Échelles du Levant.*

LEVANTIN, INE. adj. Natif des pays du Levant. *Les nations levantines.* ‖ Subst., *Les Levantins.*

LEVANTINE. s. f. Étoffe de soie toute unie.

LEVÉ. s. m. T. Musiq. Temps de la mesure où on lève le pied ou la main. ‖ * T. Arpent. V. Plan.

LÈVE. s. f. Espèce de cuiller de bois à long manche, dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

LEVÉE. s. f. En parl. Des fruits et principalement des graines, signifie Récolte. *La l. des fruits lui appartient.* Absolum., *Toute la l. lui appartient.* ‖ En parlant Des deniers, des impôts, signifie Perception, recette. *La l. des deniers, des droits de l'État, des impôts.* ‖ En parl. Des soldats, sign. Enrôlement, recrutement. *Une l. de troupes, de soldats.* Absolum., *La l. de 1860. On va ordonner de nouvelles levées.* — *L. en masse*, Levée de tous les citoyens en état de porter les armes. ‖ *La l. d'un siége*, La retraite des troupes qui tenaient une ville assiégée. ‖ *La l. du scellé*, Action par laquelle l'officier de justice lève un scellé. ‖ *Faire la l. d'un corps, d'un cadavre*, Enlever, par autorité publique, un corps mort, et le faire porter au lieu où il doit être inhumé ou exposé pour être reconnu. ‖ *Faire la l. d'un appareil*, Ôter l'appareil mis sur une blessure. ‖ *L. de boucliers*, V. Bouclier. ‖ T. Taill., Couturière, etc. Ce qu'on prend sur une pièce d'étoffe pour faire un habit, des chemises, etc. ‖ T. Jeu de bague. Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. *Il a fait une belle l.* ‖ T. Jeu de cartes. Une main qu'on a levée. *Il n'a pas fait une l. J'ai fait six levées.* ‖ Massif de terre ou de maçonnerie élevé au-dessus du sol, pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, pour servir de chemin à travers un marais, etc. *La l. de la Loire. Faire une l. à travers un marais.* ‖ L'heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. *Trouvez-vous à la l. du conseil, à la l. de la séance.* ‖ Opération des agents de la poste, lorsqu'ils viennent retirer de la boîte les lettres qui y ont été jetées. *La première l., la seconde l. Il y a sept levées par jour aux bureaux de Paris.* — L'ensemble des lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée. *La l. de deux heures n'a pas été considérable.*

LEVER. v. a. (lat. *levare*). Hausser, faire qu'une chose soit plus haute qu'elle n'était. *Levez cela plus h. Levez cela en l'air. Cette pierre est si pesante, que je ne puis la l. de terre. L. l'écluse d'un canal. Levez la crémaillère d'un cran, de deux crans. On va l. la toile, le rideau. L. son voile. Levez votre manteau qui traîne. L. la tête. L. les mains au ciel. Levez la main et dites la vérité. L. les épaules.* — *J'en lèverais la main*, Fam., J'en ferais serment. *L. la main, l. le bâton, l. le sabre sur quelqu'un*, Se mettre en posture de le frapper. *L. le pied*, Famil., S'enfuir subitement et secrètement pour cause de mauvaises affaires. *L. les épaules*, V. Épaule. *L. les yeux*, Tourner les yeux vers le ciel. *L. les yeux sur quelqu'un*, Le regarder. Fig., *Il n'ose pas l. les yeux*, se dit D'un individu qui, par timidité, n'ose pas regarder les gens, ou bien qui, par honte, craint d'être vu. Fig. et fam., *L. la tête*, Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. *L. la crête*, V. Crête. — Fig., *L. l'étendard*, V. Étendard. *L. la paille*, V. Paille. = Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. *L. un enfant sur ses pieds, un malade sur son séant. L. un tonneau quand le vin est au bas. L. le pont-levis d'un château.* ‖ *L. quelqu'un*, L'aider à sortir du lit et à s'habiller. *Son valet de chambre est allé le l.* ‖ *Faire l. un lièvre, faire l. des perdrix*, Faire partir un lièvre, des perdrix. — Fig. et fam., *L. le lièvre*, Faire le premier une proposition que personne n'osait faire, ou Trouver un expédient dont les autres ne s'étaient point avisés. = Enlever, ôter, retirer, *Le chirurgien vient de l. le premier appareil. L. le scellé. L. la nappe. L. le couvercle d'une marmite. Il arriva pour dîner lorsqu'on levait le premier service. Il faut l. plus d'un mètre de terre avant de trouver le tuf.* ‖ *L. le masque à quelqu'un dans un bal*, Soulever son masque pour chercher à le reconnaître. — Fig. et en mauvaise part, *L. le masque*, Agir ouvertement et sans se contraindre, après avoir tenu quelque temps une autre conduite. ‖ *L. un arbre, une plante en motte*, Arracher un arbre, etc., avec la terre qui protége ses racines, afin de le transplanter. ‖ *L. un corps*, Faire emporter un corps mort; ne se dit que Lorsque l'opération est faite par autorité de justice. *L. un corps saint*, Le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles. — *L. un enfant*, se dit D'un enfant nouveau-né exposé que l'autorité fait enlever et transporter à l'hôpital. ‖ *L. la séance*, Déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée peuvent se retirer. ‖ Figur., *L. une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule*, Faire cesser une difficulté, un empêchement, écarter un obstacle, dissiper des doutes, etc.—*L. les défenses; L. l'interdit, l'excommunication; L. une opposition; L. la consigne, etc.*, Révoquer des défenses, etc. ‖ T. Guerre. *L. le siége d'une place*, Retirer les troupes qui la tenaient assiégée. — *L'armée a levé le camp*, Elle a décampé. *Ces troupes ont levé le piquet*, Elles se sont retirées avec quelque précipitation. — *L. la garde, la sentinelle*, Retirer des soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est en faction. ‖ T. Jeu. Aux cartes, *L. les cartes* ou *L. la main*, signifie Enlever les cartes jouées, celle que l'on avait étant supérieure. —Au Trictrac, se dit Quand le joueur, après avoir passé toutes ses dames dans le jan de retour, les lève ensuite sur la bande, qui est alors regardée comme case. ‖ T. Mar. *L. l'ancre*, V. Ancre. ‖ T. Imprim. *L. la lettre*, V. Typographie. = Couper et prendre une partie dans un tout. *Levez-moi deux mètres de drap sur cette pièce. L. une aile de chapon. L. un gigot de mouton.* = Percevoir, recueillir, ramasser, emporter. *L. les impôts. On lève dix millions par an dans ce département. L. un droit sur une denrée. L. la dîme. L. les récoltes.* ‖ *L. des soldats, une compagnie, un régiment, une armée*, Enrôler des soldats, mettre des troupes sur pied. = *L. un arrêt, une sentence; L. un acte chez un notaire*, S'en faire délivrer une expédition. ‖ *L. le plan d'une place, d'un domaine*, Prendre les mesures nécessaires pour tracer le plan sur le papier, ou Faire ce tracé lui-même. ‖ *L. boutique, l. ménage*, Commencer à lever boutique, ménage, etc. ‖ T. Man. *L. un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes*, Manier un cheval à cabrioles, etc. = Lever. v. n. En parlant Des plantes, des graines, signifie Commencer à pousser, à sortir de terre. *On a semé là du gland; voilà les chênes qui commencent à l. L'orge lève plus vite que le froment.* ‖ En parlant De la pâte en fermentation, sign. Se gonfler. *Le levain fait l. la pâte. La pâte commence à l.* = se Lever. v. pron. Se dresser, se mettre debout sur ses pieds. *Se l. de son siége. On se leva pour lui faire honneur. Levez-vous de là, ce n'est pas votre place.* — *Se l. de table*, Quitter la table, après ou pendant le repas. ‖ Dans une assemblée délibérante, *Se l. pour* ou *contre une proposition*, Se lever pour son admission ou pour son rejet. ‖ Absol., *Se l.*, sign. Sortir du lit. *Il se lève de bon matin. Il se lève très-tard. Il va mieux, mais il ne se lève pas encore.* — Figur. et fam., *Il faut se l. bien matin pour l'attraper*, Il est très-fin, très-difficile à tromper. ‖ En parl. Du soleil et des astres, Commencer à paraître sur l'horizon. *Le soleil se lève. Le soleil est levé. La lune se lèvera bientôt. Voilà Sirius qui se lève.* On dit dans ce sens, *Le jour se lève de bonne heure dans ce mois-ci.* — *Le vent se lève*, Il commence à souffler. = Levé, ée. p. *Être levé*, Être sorti du lit. *Il n'est pas encore levé.* ‖ *Aller partout tête levée, la tête levée, le front levé*, Aller partout sans craindre d'éprouver aucun reproche, aucun affront. — Fig. et fam., *Prendre quelqu'un au pied levé*, V. Pied. ‖ *Voter par assis et levé*, Manifester son vote, dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis. = Conj. Voy. Geler. = Syn. Voy. Élever.

LEVER. s. m. L'heure, le temps auquel on se lève. *Il faut aller chez lui à l'heure de son l., à son l., pour le trouver. Il était au l. du roi.* — Dans un sens partic., Le moment où le souverain reçoit dans sa chambre, après qu'il est levé. *Le grand, le petit l. Il assiste à tous les levers.* ‖ *Le l. du soleil, le l. des étoiles*, L'instant où le soleil et les étoiles commencent à paraître sur l'horizon. On dit, dans un sens anal., *Le l. de l'aurore.* Voy. Acronyque et Héliaque. ‖ *Le l. de la toile, le l. du rideau*, L'instant où on lève la toile, le rideau qui cache la scène aux spectateurs. *Au l. du rideau, la pièce commence.* ‖ * *Levé* ou *Lever des plans*, Voy. Plan.

LEVER-DIEU. s. m. invariable. Le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie. *Il n'est arrivé qu'au lever-Dieu.*

*** LÉVIATHAN.** s. m. Terme biblique.

Enc. — L'auteur du livre de *Job* (ch. xli) décrit sous ce nom un animal marin monstrueux qui a été l'objet d'un grand nombre de discussions parmi les commentateurs de l'Écriture sainte. Les uns y ont vu un crocodile, les autres une baleine. Cette dernière opinion est la plus probable; en effet, le verset 11 s'applique exactement aux évents des cétacés: « De naribus ejus » procedit fumus, sicut ollæ succensæ atque ferventis. » Quelques écrivains ont prétendu que le *Léviathan* désigne un mégalosaurus; mais le megalosaurus était un reptile terrestre. Quoiqu'il en soit, il est inutile de chercher un animal qui réunisse tous les caractères assignés par l'auteur de *Job* à son monstre marin. Une description poétique dans le goût oriental n'est pas une définition scientifique.

LEVIER. s. m. (R. *lever*). T. Mécan. Barre de bois ou de métal dont on se sert pour soulever des fardeaux. ‖ * T. Chirurg. Se dit De divers instruments destinés à extraire les incisives, à redresser la tête du fœtus, etc. ‖ Figur., *L'éloquence est un puissant l. pour remuer la multitude.*

Enc. — I. Dans les Arts, on donne le nom de *Levier* à une barre, de matière et de forme quelconques, dont on se sert pour soulever un poids en employant une force moindre que celle qui serait nécessaire si l'on agissait directement sur ce poids, ou encore pour modifier la vitesse d'un corps, ou même pour faire équilibre à une résistance donnée. En Mécanique, on considère le l. comme une barre absolument rigide et inextensible, droite, coudée ou brisée, qui s'appuie sur un point fixe, autour duquel elle est sollicitée à tourner en sens contraire par deux forces parallèles ou concourantes. Le l est la première des machines simples. La force qui agit sur lui pour le mouvoir est la *Puissance;* l'autre est la *Résistance;* le point fixe autour duquel le l. est sollicité à se mouvoir constitue le *Point d'appui.* Suivant la position de ce dernier, on distingue trois genres de leviers. Le *L. du premier genre* (Fig. 1) est celui dans lequel le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance; dans le *L. du second genre* (Fig. 2), la résistance est entre le point d'appui et la puissance; dans le *L. du troisième genre* (Fig. 3), au contraire, c'est la puissance qui est entre le point d'appui et la résistance.

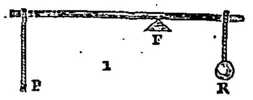

1

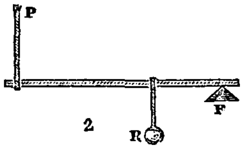

2

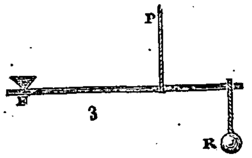

3

II. Pour trouver les conditions d'équilibre du l., considérons deux forces, ou deux poids, P et R (Fig. 4), appliquées perpendiculairement en B et en A à un l., de la pesanteur duquel nous ferons abstraction ici, et qui peut tourner dans le plan de la figure autour du point d'appui F. D'après le principe de la composition des forces parallèles, les deux forces P et R se feront équilibre, si leurs intensités sont en raison inverse des *bras de levier*, FB, FA, c.-à-d. des perpendiculaires abaissées du point d'appui sur les lignes de direction des forces; car alors la résultante des forces P et R passera par le point F, et ne pourtendre à faire tourner le l., à cause de la fixité de ce point. Le *point d'appui éprouvera alors une pression ou une charge* égale à la somme des pressions qu'exerceraient isolément la puissance et la résistance. Ainsi donc, le principe de l'équilibre du l. est identique avec le principe de la composition des forces parallèles. — L'action des forces dans le l. se nomme *Moment* (*momentum*, de *movere*, mouvoir). On a le moment de la puissance en multipliant cette force par son bras de l. Le moment de la résistance s'obtient de la même manière. Par conséquent, si nous supposons les forces dirigées dans le même plan, la condition d'équilibre se réduit à l'*égalité des moments*.—Ce qui précède suffit pour démontrer l'avantage qu'offre le l. considéré comme engin mécanique. Ainsi, par ex., le bras FB (*Fig.* 4) est ordinairement plus long que le bras FA. En conséquence, lorsqu'il y a équilibre, la *résistance* et la puissance sont *égales*. Le nombre qui exprime le rapport de la puissance à la résistance dans un l. (ainsi que dans toute autre machine) en équilibre, est ce qu'on nomme le *pouvoir du l.* (ou *de la machine*). Supposons, par ex., que le bras de l. BF ait 1 m. de longueur et que AF ait 25 centim. : alors une puissance P de 1 kil. agissant au point B du l. fera équilibre à une résistance R de 4 kilogr. agissant au point A.— Maintenant, supposons que le l., avec les poids P et R, tourne autour du point d'appui, les points B et A, auxquels sont attachés les poids P et R, décriront des arcs proportionnels aux rayons FB et FA. Par conséquent, la puissance P est à la résistance R comme la vitesse de la résistance est à celle de la puissance. Donc, dans le l. (comme dans toute machine), lorsqu'une petite force élève un poids considérable, la vitesse de la puissance est beaucoup plus grande que celle du poids; d'où il résulte que *ce que l'on gagne en force, on le perd en vitesse.* — Lorsque la puissance et la résistance n'agissent pas sur le l. dans des directions perpendiculaires à *sa longueur, ou lorsque* les bras du l. ne sont pas dans la même ligne droite, c.-à-d. sont coudés, la puissance et la résistance ne sont point entre elles comme les longueurs des bras de l., mais comme les lignes droites tirées du point d'appui perpendiculairement aux directions respectives dans lesquelles agissent la puissance et la résistance.

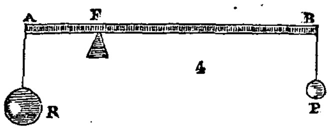

III. Le l. du premier genre, plus ou moins modifié dans sa forme, est un instrument d'un usage journalier. Le l. avec lequel les manœuvres soulèvent des pierres ou d'autres fardeaux très-lourds, en est l'exemple le plus simple. Une petite pierre placée près de celle qu'on veut soulever, *fait fonction de point* d'appui; et les bras des manœuvres, appliqués à l'autre extrémité de la barre, *sont la puissance motrice. Les ciseaux*, les pinces, les tenailles, sont des leviers du même genre assemblés *par paires. L'effort de la main* est la puissance; la charnière est un point fixe commun aux deux leviers; l'objet que l'on coupe ou que l'on serre devient la résistance. Le couteau de boulanger est un l. du second genre. Le point d'appui est à la charnière, la puissance à l'extrémité du manche, et la résistance sous la lame. Il en est de même de la rame. La réaction de l'eau contre le plat de la rame tient lieu de point d'appui; le corps du bateau est le poids à mouvoir, et le bras du rameur est la puissance motrice. Le casse-noisette consiste en deux leviers du second genre accouplés. La brouette se rapporte aussi à *cette espèce* de l. Les pincettes à feu sont formées de deux leviers du troisième genre. *Le point d'appui se trouve à la courbure*, la *puissance* est la main placée entre la résistance et le point d'appui. *La pédale du tourneur* en est un autre exemple. — Le système locomoteur des animaux nous offre des exemples de tous les genres de leviers. Ainsi, par ex., l'avant-bras forme un l. du troisième genre. Le point d'appui est dans l'articulation du coude, les muscles fléchisseurs qui viennent s'attacher aux os de l'avant-bras, près de l'articulation, sont la puissance, et la résistance est le poids de l'avant-bras. Le pied posé sur le sol par la pointe est un l. du second genre. Le tendon d'Achille, qui relève le talon, représente la puissance; la résistance est le poids du corps transmis par les os de la jambe; elle agit entre la puissance et le point d'appui qui est sur le sol. Enfin, la tête en équilibre sur la colonne vertébrale, *pouvant s'incliner en avant et en arrière*, constitue un l. du premier genre. Dans l'organisme animal, le l. *du troisième genre est celui qui domine*: c'est le plus défavorable sous le rapport de la force, mais c'est le plus avantageux sous celui de la vitesse. Ainsi, quand le point d'application de la puissance qui se trouve à l'insertion du muscle biceps, dans le cas de l'avant-bras, décrit par la contraction de ce muscle un petit arc, l'extrémité des doigts en décrit un très-grand. Cependant, lorsqu'une grande force est nécessaire, on retrouve le l. du second genre. La mâchoire inférieure, par ex., forme un l. du second genre, quand la résistance est placée entre les dernières dents molaires; or, c'est le cas où *elle agit avec le plus* d'intensité. Les coquilles des mollusques bivalves peuvent encore *être considérées comme des couples de leviers du second genre.*

IV. Jusqu'ici nous avons fait abstraction du poids du l. lui-même. Lorsque le centre de gravité du l. se trouve précisément dans la verticale qui passe par le point d'appui, le poids de l'instrument ne fait qu'augmenter d'autant la pression supportée par ce dernier. Si le centre de gravité est entre le point d'appui et la résistance, une portion de la puissance doit être employée à supporter le poids du l. Mais si, au contraire, le centre de gravité tombe du côté de la puissance, le poids du l. conspire avec la puissance pour vaincre la résistance.

V. Les principes qui viennent d'être exposés permettent de résoudre plusieurs questions importantes. *Ainsi, quand deux* hommes portent un poids suspendu à une barre, on peut considérer la *pression sur leurs épaules comme une* puissance qui soutient le poids au moyen de leviers du second genre. La charge *sera égale* si le poids est au milieu de la barre. Mais si la distance du fardeau à l'un des porteurs est le tiers de la longueur de la barre, ce porteur supportera les deux tiers, et l'autre porteur un tiers seulement de la charge. Si le poids est librement suspendu, les mêmes conditions subsisteront malgré l'inclinaison qu'on pourra donner à la barre. Par conséquent, la répartition de la charge ne serait pas modifiée pour deux hommes de taille inégale ou qui monteraient un escalier. Mais il en est tout autrement si le poids est fixé invariablement. S'il est en dessous, l'extrémité la plus élevée sera la plus chargée; *ce sera le contraire* s'il est en dessus.

Lorsqu'on a besoin de disposer d'une grande puissance mécanique, et qu'il y a des inconvénients à employer un l. trop long, *on peut y suppléer par une* combinaison de leviers. Dans ce cas, la manière dont l'action de la puissance est transmise à la résistance, se détermine par l'analyse des effets de chacun des leviers.

Il est toujours permis, au moins par la pensée, de faire varier à volonté le rapport entre les distances du point d'appui d'un l. aux points d'application de la puissance et de la résistance. En d'autres termes, on peut toujours concevoir un l. ayant un pouvoir égal à celui d'une résistance donnée. Archimède exprimait donc une vérité mathématiquement exacte, lorsqu'il disait : « Donnez-moi un l. assez *long* et un *point d'appui*, et je soulèverai la terre. » Toutefois, on a calculé qu'il faudrait 40 millions de *siècles à un seul homme pour déplacer* le globe terrestre de l'épaisseur d'un cheveu; cela résulte du principe qu'on perd en *temps ce que l'on* gagne en force.—La théorie du l. droit est due à Archimède, qui florissait au milieu du IIIe siècle avant notre ère. Mais c'est J.-B. de Benedictis qui, au XVe siècle, a étendu le principe au l. courbe, en introduisant les perpendiculaires aux forces pour bras de levier.

***LÉVIGATION.** s. f. (lat. *levigare*, pulvériser).

Enc.— En terme sde Pharmacie, on *appelle Lévigation*, une opération qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre *impalpable. Quelques auteurs regardent* ce mot comme synonyme de *porphyrisation*, tandis que la plupart *désignent par là une espèce de tamisation* opérée par l'intermède de l'eau. Cette dernière opération consiste à agiter dans un vase rempli d'eau des substances pulvérisées, à laisser reposer le liquide, puis à verser dans un autre vase la partie du liquide qui tient en suspension les molécules les plus divisées, et enfin à laisser déposer ces molécules pour les séparer par décantation.

***LÉVIRAT.** s. m. (lat. *levir*, beau-frère).

Enc. — *On appelle Lévirat, une* ancienne coutume patriarcale que Moïse convertit en loi chez les Hébreux, et qui *imposait* au frère d'un homme mort sans enfants l'obligation d'épouser sa veuve. (*Deutéronome*, XV, 5-10). Le premier enfant né de ce mariage portait le nom du premier mari. Cette loi avait pour objet de perpétuer le nom du défunt et de conserver ses biens dans une famille qui le continuerait.

LEVIS. adj. m. Ne se dit que dans cette expression, *Pont-levis*, Pont qui se baisse et se lève pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé. Voy. Château.

LÉVITE. s. m. (R. *Lévi*, l'un des fils de Jacob).

Enc. — Les *Lévites* étaient les descendants de Lévi, le troisième fils de Jacob, et ils formaient la tribu dite de Lévi. Pour les récompenser du zèle qu'ils avaient montré dans la punition des adorateurs du veau d'or, Dieu, par l'organe de Moïse, leur attribua toutes les fonctions relatives à son culte, fonctions qui jusqu'alors avaient été exercées par les premiers-nés d'Israël. En conséquence, les noms de lévite et de ministre des autels étaient synonymes chez les Hébreux. *Toutefois les sacrificateurs* et le grand prêtre devaient être exclusivement choisis dans la famille d'Aaron, *qui d'ailleurs était lui-même arrière-petit-fils* de Lévi. Les autres membres de la tribu de Lévi étaient inférieurs *aux prêtres, et n'étaient pour ainsi* dire que des diacres qui assistaient ceux-ci dans leurs fonctions. Pour éviter à son peuple les abus du pouvoir théocratique, abus qu'il avait pu contempler en Egypte. Moïse rendit les prêtres et les lévites dépendants de toutes les tribus, en les disséminant dans 48 villes sur toute l'étendue du territoire et en les excluant du partage des terres. Les lévites vivaient principalement de la dîme que devaient leur payer les autres tribus et des oblations volontaires. Leur subsistance était donc précaire; elle était même très-compromise lorsque le peuple Juif oubliait *la loi de Dieu et se livrait* à l'idolâtrie. Les familles lévitiques et sacerdotales, distribuées par classes, se *succédaient dans le service des autels*, et, après avoir rempli leur ministère, elles rentraient dans leurs villes respectives. Ces villes s'appelaient *villes lévitiques*; les plus importantes étaient Cadès, Sichem, Gabaa, Hébron et Ramoth : six d'entre elles servaient de lieux de refuge. Indépendamment des fonctions qu'ils remplissaient dans le temple, les lévites étaient dépositaires des archives des lois de la nation, des titres du partage des terres entre les tribus, des généalogies, des livres de Moïse, etc.; le calendrier et le temps des fêtes étaient réglés par eux; en cas de doute et de contestation, ils expliquaient le sens des lois; enfin, ils veillaient aux abstinences et aux purifications, vérifiaient l'état des *lépreux, etc. N'oublions pas* de dire que les lévites portaient les armes comme les autres Israé*lites; ce fut même une* famille de lévites, celle des Machabées, qui affranchit la Judée de la domination des rois de Syrie.

LÉVITE. s. f. Sorte de vêtement en forme de redingote.

LÉVITIQUE. s. m. Voy. Bible. ‖*Adjec., V. Lévite.

LEVRAUDER. v. a. Fig. et famil., Harceler, poursuivre quelqu'un comme un lièvre. *Il est continuellement levraudé par les gardes du commerce.* = Levraudé, ée. participe.

LEVRAUT. s. m. Jeune lièvre.

LÈVRE. s. f. (lat. *labrum*). Les parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. *L. supérieure, inférieure. La commissure des lèvres. Elle a des lèvres de corail. Il a la l. pendante.* ‖ *N'honorer Dieu que des lèvres, que du bout des lèvres*, se dit Des hypocrites qui ne prient Dieu que de bouche. — *Rire du bout des lèvres*, Rire sans en avoir envie, à contre-cœur. Dans le même sens, *Son rire ne passe pas les lèvres.* — *Je l'avais sur le bord des lèvres*, V. Bord. ‖ Fig., *Avoir le cœur sur les lèvres, la mort sur les lèvres*, V. Cœur et Mort. ‖ T. Man. *Ce cheval s'arme de la l., il se défend des lèvres*, Il a les lèvres si épaisses, qu'elles lui ôtent le sentiment des barres, en sorte que l'appui du mors en devient sourd et trop ferme. ‖ T. Anat. Replis membraneux qui font partie de l'appareil génital externe de la femme. *Les grandes lèvres. Les petites lèvres* ou *Les nymphes.* ‖ T. Chir. Les deux bords d'une plaie. *Il faut d'abord rapprocher les lèvres de la plaie.* ‖ T. Bot. Se dit Des deux lobes principaux de la corolle de certaines fleurs, particulièrement des Labiées. ‖ *T. Zool. Voy. Insecte et Conchyliologie.

LEVRETTE. s. f. Femelle du lévrier. ‖ *Sorte de lévrier de très-petite taille. — Voy. Chien.

LEVRETTÉ, ÉE. adj. Qui a la taille mince comme un lévrier. *Epagneul levretté.*

LÉVRIER. s. m. T. Mamm. V. Chien. ‖ Fig. et fam., se dit Des gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un. *La justice a mis ses lévriers aux trousses du fripon.*

LEVRON. s. m. diminut. Lévrier au-dessous de six mois ou environ. ‖ Sorte de lévrier de fort petite taille.

LEVÛRE. s. f. (R. *lever*). Ferment de la bière. Voy. Fermentation. ‖ Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. *Des levûres de lard.*

***LEWISIA.** s. m. T. Bot. Voy. Mésembryacées.

LEXICOGRAPHE. s. m. Auteur d'un lexique, d'un dictionnaire. ‖ Celui qui s'occupe d'études, de travaux lexicographiques.

LEXICOGRAPHIE. s. f. (gr. λεξικὸν, vocabulaire; γράφειν, écrire). La science, l'étude du lexicographe. *La l. exige une grande rectitude d'esprit et beaucoup de connaissances.*

LEXICOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la lexicographie. *Science l. Travaux lexicographiques.*

***LEXICOLOGIE.** s. f. (gr. λεξικὸν; λόγος, science). Science de la signification des mots, considérés principalement dans leurs radicaux. = *Lexicologique. adj. 2 g. Qui a rapport à la lexicologie.

LEXIQUE. s. m. (grec. λεξικὸν). Voy. Dictionnaire. ‖ Adjectiv., *Manuel l.*, Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent. — **École l.*, Voy. Langue.

LEZ. adv. (lat. *latus*, côté). A côté de, proche de, tout contre. Ne se dit plus que dans quelques noms de lieux, comme *Le Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris*, et autres semblables.

LÉZARD. s. m. T. Erpét. Voy. Lacertiens.

LÉZARDE. s. f. Fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie.

LÉZARDÉ, ÉE. adj. Qui a une ou plusieurs lézardes. *Ce mur est tout lézardé.*

***LÉZARDER.** v. a. Faire fendre, faire crevasser un ouvrage de maçonnerie. *Le tassement du sol avait lézardé toutes les murailles.* = Lézardé, ée. part.

LIAIS. s. m. Pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, qui est propre à faire des moulures et des sculptures. *Pierre de l. La chapelle de Versailles est construite en l. Le l. d'Arcueil, de Saint-Cloud.*

LIAISON. s. f. (R. *lier*). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. *Ces pierres sont si bien jointes qu'on ne voit pas la l. La l. de ces pièces de bois est parfaite. C'est un mastic qui fait la l. des pierres et des émaux dont la mosaïque est composée.* ‖ T. Calligr. Traits déliés qui joignent les unes aux autres les lettres ou les parties d'une même lettre. ‖ T. Mus. Voy. Notation. ‖ T. Cuisine. Se dit Des jaunes d'œufs délayés et d'autres matières propres à épaissir une sauce. ‖ T. Maçon. Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. *Maçonnerie en l.*, Celle qui est faite de manière que le milieu d'une pierre est posé sur le joint de deux autres. ‖ *T. Marine. Assemblage de toutes les pièces qui servent à lier, à unir, à arc-bouter entre elles les diverses parties d'un bâtiment. ‖ T. Gramm. Se dit De certains mots qui servent à lier les périodes et qu'on nomme autrement *Conjonctions. Les liaisons rendent la pensée plus claire et le style plus coulant.* || Fig., Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. *L. dans les idées. L. des idées. L. dans les phrases, dans les parties d'un discours. Cette période n'a point de l. avec la précédente. Il y a une l. intime entre ces deux idées. — La l. des scènes est bien observée dans cette comédie, etc.*, Les scènes y sont bien amenées les unes par les autres. || Figur., Connexion, rapport que des choses ont les unes avec les autres. *Cette affaire a de la l. avec celle dont vous vous occupez. Il n'y a aucune l. entre ces deux phénomènes.* || Figur., Union qui existe entre les personnes. *L. de parenté, d'amitié, d'intérêt, de commerce, d'affaires, de plaisir. Il existe une grande, une étroite l. entre ces deux familles. Il y a peu de l. entre eux. Avoir une l. intime avec quelqu'un. Former, rompre une l.* — Au plur., se dit pour Sociétés, accointances. *Son fils a des liaisons qui me sont suspectes.*

LIAISONNER. v. a. T. Maçonn. Remplir les joints de mortier. || Arranger les pierres, les briques, etc., de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres. = LIAISONNÉ, ÉE. part.

LIANE. s. f. (corrupt. de *lien*). T. Bot.

Enc. — On désigne sous ce nom un grand nombre de végétaux à tiges herbacées ou ligneuses, qui choisissent d'autres végétaux pour supports, grimpent le long de leurs tiges, et se confondent avec leurs rameaux. Les lianes appartiennent à des genres de différentes familles ; nous nous contenterons de citer quelques-unes de celles qui ont rang parmi les végétaux utiles. —*L. à batates*, le Convolvulus batatas, Voy. CONVOLVULACÉES. *L. bon Dieu*, l'Abrus precatorius, LÉGUMINEUSES. *L. brûlante*, le Monstera pertusa, ORONTIACÉES, et le *Tragia volubilis*, EUPHORBIACÉES. *L. brûlée*, le Gouania domingensis, RHAMNÉES. *L. à caleçon*, les Bauhinias, LÉGUMINEUSES, et le Murucuja, PASSIFLORÉES. *L. carrée*, le Paullinia pinnata, SAPINDACÉES. *L. en cœur*, le Cissampelos pareira, MÉNISPERMACÉES. *L. contre-poison* le Feuillæa cordifolia, CUCURBITACÉES. *L. à eau*, les divers Cissus, AMPÉLIDÉES. *L. franche*, le Monstera pertusa, ORONTIACÉES. *L. jaune*, l'Ipomœa tuberosa, CONVOLVULACÉES. *L. à patates* ou *à raves*, l'Igname, DIOSCORÉES. *L. percée*, le Monstera pertusa, ORONTIACÉES. *L. à persil*, le Serjania triternata, SAPINDACÉES. *L. à raisins*, le Coccoloba uvifera, POLYGONACÉES. *L. à râpe*, le Bignonia echinata, BIGNONIACÉES. *L. à réglisse*, l'Abrus precatorius, LÉGUMINEUSES. *L. rouge*, le Tetracera tigarea, DILLÉNIACÉES. *L. à savon*, le Momordica operculata CUCURBITACÉES, et le Gouania domingensis, RHAMNÉES. *L. à sirop*, le Columnea scandens, GESNÉRIACÉES. *L. à tonnelles*, l'Ipomœa tuberosa, CONVOLVULACÉES. *L. aux voyageurs*, les Cissus, AMPÉLIDÉES.

LIANT, ANTE. adj. Souple, élastique, qui se plie aisément. *Cette voiture a des ressorts bien liants. Le tissu de l'osier est l.* || Fig., Doux, complaisant, affable, propre à former des liaisons. *Caractère, esprit l. Homme l.* = LIANT. s. m. Douceur, affabilité, complaisance, esprit de conciliation. *Il a beaucoup de l. dans l'esprit, dans le caractère. Il faut mettre du l. dans le commerce de la vie.*

LIARD. s. m. Petite monnaie de cuivre valant trois deniers. *On ne fabrique plus de liards.* || Famil., *N'avoir pas un l.*, Être fort pauvre, ou Être sans argent pour le moment.—*Je n'en donnerais pas un l.*, se dit D'une chose dont on ne fait aucun cas. || Par exag., *Il se ferait fesser pour un l.*, Il est excessivement avare. Dans le même sens, *Il couperait un l. en deux.*

Enc. — Dans notre ancien système monétaire, le *Liard* était une monnaie d'abord de billon, puis de cuivre, qui valait ordinairement trois deniers ou le quart d'un sou. Ce fut en 1430 que Guigue Liard, de Crémieu en Viennois, frappa les premières pièces de monnaie qui furent ainsi appelées de son nom. Les liards n'eurent d'abord cours qu'en Dauphiné ; mais Louis XI, parvenu à la couronne, les rendit communs par tout le royaume. L'effigie des liards, ainsi que leur valeur et leurs dimensions, subit de nombreuses variations. Jusqu'en 1649, les liards étaient de billon, c.-à-d. composés d'un alliage d'argent et de cuivre ; mais à partir de cette époque, on les fit de cuivre pur et de 36 au marc, avec la légende : *Liard de France*, au revers. Il y avait encore des *doubles liards* et des *pièces de six liards*, qu'on nommait aussi *sous marqués*. Ce fut en 1792 qu'on fabriqua les derniers liards. Cette monnaie a disparu avec l'adoption du système métrique, et elle a été remplacée par le centime, qui est au l. comme 5 est à 4.

LIARDER. v. n. Boursiller, donner chacun une petite somme. *Nous avons été obligés de l. pour faire un écu entre nous tous.* || Lésiner, payer liard à liard. — Fam. dans les deux sens.

***LIAS.** s. m. T. Géol. Voy. GÉOLOGIE.

LIASSE. s. f. (R. *lier*). Amas de papiers liés ensemble et ordinairement relatifs à un même objet. *L. de lettres. Mettre des papiers en l. Une grosse liasse.*

LIBAGE. s. m. Quartier de pierre ou gros moellon qui a été équarri grossièrement, et qu'on emploie pour faire les fondations d'un édifice.

***LIBANUS.** s. m. T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

LIBATION. s. f. (lat. *libatio*, de *libare*, verser).

Enc. — Les anciens appelaient ainsi un acte religieux qui consistait à remplir une coupe de vin, de lait ou d'eau pure, et, après y avoir posé ses lèvres, à la répandre en l'honneur de la divinité. Cette cérémonie pieuse s'accomplissait partout, au foyer domestique, dans les festins, sur le corps des morts, et surtout dans les temples, devant les images des dieux. Le mode des libations a varié suivant les temps, les pays et les religions. Les Juifs en faisaient usage. Dans l'*Odyssée* (XI, 25), Ulysse honore les puissances infernales par trois libations successives de miel, de vin et d'eau pure. Ce nombre trois semble avoir été consacré aux libations funéraires. A Rome, le sacrificateur versait du vin mêlé avec de l'encens dans une coupe entourée de fleurs, le donnait à goûter aux assistants, puis le versait entre les cornes de la victime. L'usage des libations disparut avec le paganisme.

LIBELLE. s. m. (latin. *libellus*, petit livre). Écrit, ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire. *Un l. calomnieux. Un l. séditieux. Un faiseur de libelles.* || *T. Jurispr. anc. *L. de divorce*, Acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il entendait la répudier.

LIBELLER. v. a. [On pron. les deux L dans ce mot et dans les suivants.] T. Prat. Rédiger, en la motivant brièvement, une demande judiciaire. *L. une demande, un exploit.* || T. Finan., *L. un mandement, une ordonnance*, Spécifier la destination de la somme qui y est portée. = LIBELLÉ, ÉE. part. || *Substant., *Le libellé d'un exploit, d'une requête*, Le contenu d'un exploit, la forme de sa rédaction.

LIBELLISTE. s. m. [On fait sentir légèrement les deux L.] Auteur d'un libelle, faiseur de libelles.

LIBELLULE. s. f. *LIBELLULIENS. s. m. pl. T. Ent.

Enc. — Les *Libelluliens* constituent la tribu principale de l'ordre des *Névroptères*. Dans la méthode de Latreille, ils forment, avec celle des Éphémères, la famille des *Subulicornes*, ainsi nommés de leurs antennes en alène.

I. Les *Libelluliens* se distinguent entre tous les insectes par leurs formes sveltes et élancées, par leurs couleurs agréables et variées, par leurs ailes grandes, réticulées, toujours écartées et semblables à une gaze éclatante, et par la rapidité de leur vol quand ils poursuivent les insectes qui font leur nourriture. C'est à l'élégance de leur taille qu'ils doivent le nom de *Demoiselles* sous lequel ils sont généralement connus. Ils ont la tête grosse avec 2 grands yeux latéraux, 3 yeux lisses situés sur le vertex, 2 antennes composées de 3 à 7 articles, dont le dernier en forme de soie. Leur corselet est gros et arrondi, tandis que l'abdomen est très-allongé, tantôt en forme d'épée, tantôt en forme de baguette, et se termine, dans les mâles, par deux appendices lamellaires dont la figure varie selon les espèces. Enfin leurs pieds sont courts et courbés en avant (Fig. 1. *Libellule déprimée*). Les Lib. affectionnent le voisinage des eaux. Les femelles déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques ; les larves et les nymphes qui en naissent vivent dans l'eau. Ces larves ressemblent assez à l'insecte parfait, et sont carnassières comme lui, néanmoins, elles manquent d'ailes et d'yeux lisses. Elles sont en outre remarquables par la forme de leur lèvre inférieure et par leur appareil respiratoire. Cette lèvre qui est articulée sous le menton, a un développement considérable, se rabat sous le prothorax, et se termine par une paire de palpes triangulaires dentés en scie. A la volonté de l'animal cette lèvre s'étend brusquement, de sorte que sa longueur égale presque celle du corps. Avec ses palpes, il saisit sa proie, et, en repliant sa lèvre, il la porte naturellement à sa bouche. Ces animaux n'ayant point de pattes ni d'autres appendices pour nager et venir à la surface de l'eau, la nature a pourvu à ce défaut par un appareil particulier. L'extrémité de l'abdomen présente deux ouvertures situées entre les appendices terminaux. Quand l'animal les écarte, une certaine quantité d'eau pénètre par ces ouvertures ; bientôt après, l'eau est rejetée au dehors, mais l'air qu'elle contenait a été absorbé au moyen d'organes qui communiquent avec les trachées. De plus, l'eau ainsi éjaculée sert à mouvoir la larve. En effet, cette eau en choquant les couches immobiles du liquide dans lequel l'animal est plongé, imprime à son corps un mouvement de translation en sens opposé, absolument de la même manière que l'eau qui sort d'un appareil à reaction. Les nymphes ne se distinguent des larves que par la présence de rudiments d'ailes et par l'allongement de leur corps (Fig. 2. Nymphe de *Lib. déprimée*). A l'époque où ces dernières doivent se transformer, elles sortent de l'eau, grimpent sur les plantes voisines ; et s'y fixent à l'aide des crochets de leurs pattes. Sous l'influence du soleil leur peau se durcit et se dessèche ; puis elle se fend longitudinalement sur le dos pour livrer passage à l'insecte parfait. — Latreille divise les Libelluliens en 3 genres. — Les *Libellules* proprement dites (*Libellula*) ont les ailes étendues horizontalement dans le repos, et une tête globuleuse, surmontée d'une élévation vésiculeuse, ayant de chaque côté un œil lisse. L'espèce type est la *Lib. déprimée* (Fig. 1) d'un brun un peu roussâtre, avec la base des ailes noirâtre, deux lignes jaunes au corselet, et l'abdomen en forme de lame d'épée, tantôt brun, tantôt couleur d'ardoise, avec les côtes jaunâtres. — Les *Æshnes* se distinguent des précédentes par la position des yeux lisses postérieurs sur une simple élévation transversale en forme de carène. L'*Æshne grande*, espèce commune chez nous, est brun fauve, avec deux lignes jaunes de chaque côté du corselet. L'abdomen est tacheté de vert ou de jaunâtre, et les ailes sont irisées. — Les *Agrions* ont les ailes verticales dans le repos et la tête transversale. L'*Agrion vierge* (Fig. 3) est d'un vert doré ou d'un bleu vert, avec les ailes supérieures tantôt bleues, et tantôt d'un brun jaunâtre.

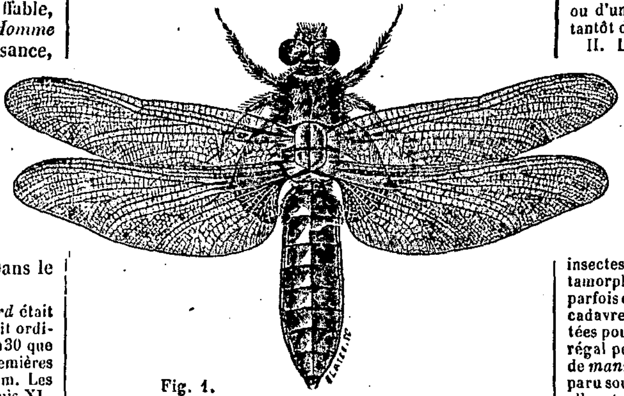

Fig. 1.

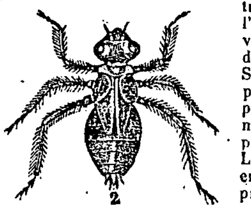

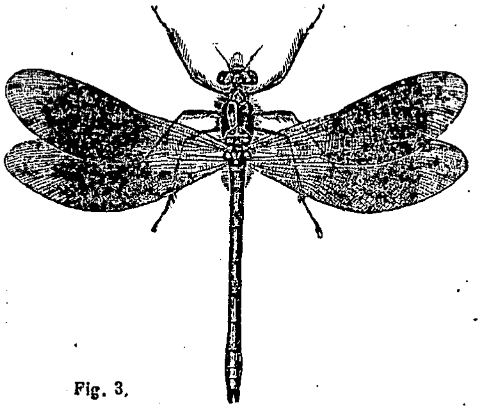

Fig. 3.

II. Les *Éphémères* (*Ephemera*) sont ainsi nommés de la courte durée de leur vie dans l'état parfait. Leur corps est très-mou, long, effilé, et se termine par deux ou trois longues soies articulées. Les antennes sont très-petites, les pieds fort grêles et les ailes élevées perpendiculairement ou un peu inclinées en arrière (Fig. 4. *Éph. vulgaire*). Les Éphémères paraissent ordinairement au coucher du soleil, dans les beaux jours d'été ou d'automne, le long des rivières, des lacs, etc. Ils s'attroupent dans les airs, se forment par couples, se posent sur des arbres ou sur des herbes, et bientôt après la femelle répand dans l'eau tous ses œufs à la fois, rassemblés en un paquet. Ces insectes meurent ordinairement le même jour qu'ils se sont métamorphosés, ou même ne vivent que quelques heures. Ils sont parfois en si grande abondance, que le sol est tout couvert de leurs cadavres et que, dans certains cantons, on les ramasse par charretées pour fumer les terres. Ceux qui tombent dans l'eau font un régal pour les poissons, et les pêcheurs leur ont donné le nom de *manne*. Mais si l'on remonte à l'époque où les Éphémères ont paru sous la forme de larves, leur vie est beaucoup plus longue ; elle est de deux à trois ans. La larve est assez semblable à l'insecte parfait ; cependant les antennes sont plus longues, les yeux lisses manquent, la bouche offre deux saillies qui ont la forme de cornes, et l'abdomen a de chaque côté une rangée de lames qui servent à la fois à la respiration et à la natation. La nymphe ne diffère de la larve que par la présence des fourreaux renfermant les ailes.

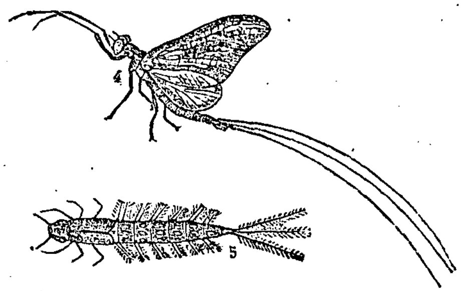

(Fig. 5. Nymphe de l'*Éph. vulgaire*). Au moment de la métamorphose elle sort de l'eau, et se montre, après avoir changé de peau, sous une nouvelle forme ; mais, par une exception singulière, l'insecte doit encore muer une dernière fois avant de devenir propre à se reproduire. L'*Éph. vulgaire* (Fig. 4.) est brun ; mais l'abdomen est jaune foncé avec des taches triangulaires noires et trois filets au bout. Les ailes sont transparentes et tachetées de brun. L'*Éph. albipennis*, ainsi appelé de la blancheur de ses ailes, renouvelle quelquefois par sa chute le spectacle de ces jours d'hiver où l'on voit tomber la neige à gros flocons.

LIBER. s. m. [On fait sentir l'R.] T. Bot. V. Tige.

LIBERA. s. m. [On pron. *Libéra.*] (lat. *libera*, délivre). T. Litur. Prière que l'Église fait pour les morts, et qui commence par ce mot.

LIBÉRAL, ALE. adj. (lat. *liberalis*, dérivé de *liber*, libre, et se dit de tout ce qui convient à l'homme libre). Qui aime, qui se plaît à donner. *Un homme généreux et l. Il s'est montré très-l. envers elle. Il n'est l. que de louanges. Avoir l'âme, l'humeur libérale. Il y a une grande différence entre un homme prodigue et un homme l. La nature lui a été libérale de ses dons.* On dit aussi, *Main libérale.* ‖ *Éducation libérale,* Éducation qui a surtout pour objet de développer les facultés intellectuelles et morales. — *Arts libéraux*, V. Art. ‖ T. Polit. Qui est favorable à la liberté civile et politique. *Opinion libérale. Les idées libérales. Les principes libéraux.* ‖ * Se dit aussi Des personnes qui professent les idées libérales. *Avant d'être ministre, il passait pour être l. Le parti l.* — On dit subst., *C'est un l. Les libéraux.*

LIBÉRALEMENT. adv. D'une manière libérale. *Donner l. Il en usa fort l. envers eux.* ‖ D'une manière favorable à la liberté civile et politique. *Il pense, il écrit, il parle fort libéralement.*

* **LIBÉRALISME.** s. m. T. Politiq. L'ensemble des idées, des doctrines professées par les libéraux.

LIBÉRALITÉ. s. f. Penchant, disposition à donner, mais avec discernement. *La l. tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. La l. consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. Exercer sa l. envers quelqu'un. Il tient cela de votre l.* ‖ Don même que fait une personne libérale. *Voilà une grande l. Faire des libéralités. Il était le dispensateur de ses libéralités. Il n'est riche que de vos libéralités.* = Syn. V. Largesse.

LIBÉRATEUR, TRICE. s. (lat. *liberator*, qui délivre). Celui, celle qui délivre ou qui a délivré une personne, une ville, un peuple de captivité, de servitude, ou de quelque grand péril. *Voilà mon l. Le l. de la patrie.* Jésus-Christ *est le l. du genre humain.* ‖ * Adjectiv., *Une armée libératrice.*

LIBÉRATION. s. f. (latin. *liberatio*, délivrance). T. Jurispr. Décharge d'une dette, d'une servitude. *Les lois sont toujours favorables à la l. du débiteur. J'ai obtenu, moyennant telle somme, la l. d'une servitude fort gênante qui était établie sur ce fonds.* ‖ *La l. de l'État,* L'acquittement de la dette publique. ‖ * *La l. du service militaire,* L'affranchissement du service militaire.

LIBÉRER. v. a. (lat. *liberare*, délivrer). T. Jurisp. Délivrer de quelque chose qui incommode, qui est à charge. *Il veut l. sa maison de cette servitude. Il vient d'etre libéré du service militaire.* = se Libérer v. pr. *J'ai transigé avec lui pour me l. des poursuites qu'il faisait contre moi.* ‖ Particul., S'acquitter d'une dette. *Il est toujours permis à un débiteur de se l.* = Libéré, ée. part. *Forçat libéré*, V. Forçat. ‖ * Subst., Condamné qui a subi sa peine. *Colonie pour les jeunes libérés.*

LIBERTÉ. s. f. (lat. *libertas*, de *libra*, balance). Faculté, pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou n'agissant pas. *L. entière, absolue, illimitée. L. d'approuver et de contredire.* ‖ Le libre arbitre, la faculté donnée à l'âme de choisir entre diverses choses, de se déterminer pour l'une ou pour l'autre. *La question de la l. a été débattue par la plupart des écoles de philosophie. Sans la l., les actions des hommes ne seraient ni morales, ni immorales.* ‖ Se dit par oppos. à Servitude, et signifie État d'une personne de condition libre. *Dans l'antiquité, les prisonniers de guerre perdaient leur l. et devenaient esclaves. Vendre, racheter, engager, recouvrer sa l. Donner la l. à un esclave.* — * En parl. D'un peuple, d'un État, se dit par oppos. à Asservissement, et sign. Autonomie, indépendance. *En perdant sa l., la Grèce perdit son génie. Les Pays-Bas secouèrent le joug de l'Espagne et recouvrèrent leur l.* — En T. de Dévotion, *La l. des enfants de Dieu consiste à n'être point esclaves du péché.* ‖ Se dit par opposition à Captivité. *Après trois mois d'emprisonnement on le mit en l. Il était prisonnier de guerre, mais on le laissa en l. sur parole. Donner la l. à un oiseau.* ‖ Se dit par opposit. à Contrainte. *Parler, agir en l. Je vous laisse en l. On jouit d'une grande l. dans cette maison. Les règles de l'étiquette nuisent à la l. de la conversation.* ‖ Indépendance de caractère, d'état, de conduite. *Il a refusé toutes les places qu'on lui a offertes, il aime trop sa l. Je ne veux point enchaîner ma l. Je veux vivre en l. Ma l. est mon seul bien.* ‖ État d'un cœur libre, exempt de passion. *Son cœur est pris, il a perdu sa l.* — *L. d'esprit*, État d'un homme qui a l'esprit dégagé de toute préoccupation. *Je n'ai pas la l. d'esprit nécessaire pour me livrer à ce travail.* — *L. de langage*, ou simplem., *Liberté*, Franchise, hardiesse. *Il a la l. de langage d'un homme de bien. Ses services lui avaient acquis le droit de parler au prince avec l.* ‖ Manière d'agir libre, familière, hardie. Dans cette acception, se dit en bien et en mal, et le plus souvent au pluriel. *Agir avec une honnête l. Je n'aime pas cette l. Il se donne des libertés, beaucoup de libertés. Prendre des libertés avec une femme.* — Dans la conversation et dans le style épistolaire, on dit : *J'ai pris la l. de vous écrire. Je prends la l. de vous rappeler votre promesse. Je prends la l. de n'être pas de votre avis. Je vous demande la l. de me promener dans votre jardin.* = Facilité, aisance dans les mouvements du corps, dans les opérations de la main, etc. *J'admirais l'aisance et la l. de ses mouvements, de ses gestes. Il a une grande l. de langue, de parole. Il fait tout avec beaucoup de l. et de grâce. Il y a une grande l. de pinceau dans ce tableau, de trait dans ce dessin, de burin dans cette gravure. Ses rhumatismes lui ôtent la l. de ses membres, de ses mouvements.* — Se dit aussi en parlant Des choses inanimées. *Ce ressort n'a pas assez de l. Cette roue a beaucoup de l. Dans la vieillesse, la circulation des fluides se fait avec moins de l. L. de ventre*, La facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions. ‖ T. Man. *L. de langue*, Espèce d'arcade pratiquée dans le canon du mors, à l'effet de loger la langue du cheval. = *Libertés*, au pl., se dit quelquefois pour Franchises, immunités. *Les libertés d'une province. Les libertés des communes. Les libertés de l'Église gallicane.* = En Liberté. loc. adv. Librement. *Parler, agir en l., en toute l., en pleine l.* ‖ T. Man. *Sauteur en l.*, Cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier à se tenir ferme en selle.

Syn. — *Franchise.* — Le mot de *liberté* exprime une idée positive, celui de *franchise* une idée négative. La *liberté* est le pouvoir de faire ; la *franchise*, la dispense de faire. Ainsi, par ex., les *libertés* d'une ville consistent dans le pouvoir qu'elle a de se gouverner, de s'administrer comme l'entendent les habitants, de s'imposer elle-même. Ses *franchises* consistent dans les exemptions d'impôts, de charges, de servitudes qui pèsent sur les autres villes. Le commerce est *libre*, lorsque aucune sorte d'échange n'est prohibée ; il est *franc*, lorsque les échanges ne sont frappés d'aucun droit fiscal. Un port *libre* est celui où tous les navires marchands peuvent entrer ; un port *franc* est celui où les navires qui y entrent n'ont aucune taxe à payer.

Enc. — Le mot *Liberté*, pris dans sa plus grande extension, peut être défini le pouvoir d'agir selon sa volonté. Cette définition comprend deux choses, la détermination de la volonté, et le pouvoir d'agir. La détermination de la volonté est un fait interne, psychologique ou moral, qui est absolument libre, en ce sens qu'il n'est jamais nécessité ; mais il n'en est pas de même de la manifestation externe de notre volonté. En effet, notre pouvoir d'agir est soumis à une foule de conditions, et rencontre une multitude d'obstacles, soit en nous, soit hors de nous. De là la nécessité de considérer la *l. interne* indépendamment de la *l. externe.*

I. La *L. interne* de l'homme consiste dans la faculté de choisir entre plusieurs choses ; aussi les philosophes la désignent souvent sous les noms de *Libre arbitre* et de *Franc arbitre.* Lorsqu'elle s'applique aux choses morales, c.-à-d. lorsqu'il s'agit de choisir entre le bien et le mal, on la nomme plus particulièrement *L. morale.* — De tout temps, il s'est rencontré des philosophes qui ont nié la l. de l'homme ; mais c'est qu'au lieu d'étudier l'homme lui-même, ils déduisaient de conceptions *à priori* des conséquences inconciliables avec cette l. Il suffit de considérer l'homme tel qu'il est, c.-à-d. il suffit que chacun de nous s'observe et s'examine lui-même pour acquérir la conviction raisonnée de sa pleine et entière l., au point de vue psychologique et moral. Le fait de notre l. nous est attesté par le témoin le plus irrécusable de tous, à savoir la conscience individuelle ou le sens intime. « Que chacun de nous s'écoute et se consulte soi-même, dit Bossuet ; il sentira qu'il est libre, comme il sentira qu'il est raisonnable, » et il ajoute : « Un homme qui n'a pas l'esprit gâté n'a pas besoin qu'on lui prouve son franc arbitre, car il le sent, et ne sent pas plus clairement qu'il voit et qu'il raisonne. » Cette donnée première de l'expérience psychologique est appuyée d'un grand nombre de preuves indirectes. On les tire surtout de certains faits spirituels qui se présentent dans la vie humaine, et qui impliquent nécessairement la l. de l'agent : tels sont la conscience d'un devoir à remplir, l'hésitation, la délibération, les engagements, la satisfaction morale, le remords, etc. L'être qui se sent obligé, qui hésite, délibère, promet et s'engage avant d'agir, qui, après l'action, se félicite ou se blâme lui-même, cet être-là ne sent-il pas que sa résolution dépend de lui, qu'il peut choisir, qu'il est libre. Enfin, les preuves morales viennent s'ajouter comme derniers auxiliaires à la démonstration psychologique de la l. dans l'homme. Le sens commun de l'humanité, par son plein accord avec le sens intime individuel, prouve que le sentiment invincible de la l. est un fait général. Opinions, mœurs, institutions, législations et langues, sont unanimes sur ce point. Les langues particulièrement ont toutes des façons de parler très-claires et très-précises pour exprimer l'idée de liberté.

La l. ne doit pas être confondue avec l'indépendance. Un être est indépendant lorsqu'il n'est pas soumis à une loi ; un être est libre, quand il a le pouvoir d'observer ou d'enfreindre une loi qui lui est prescrite. Ainsi, la l. n'existe qu'à la condition d'une loi obligatoire, l'indépendance n'admet pas de loi. Parmi les faits de la vie spirituelle, le fait de résolution, de determination ou de volition est, à parler rigoureusement, le seul qu'il faille rapporter à la l. La conception d'un acte à faire et des motifs qui peuvent y engager ou en détourner, la delibération sur la valeur de ces motifs, le jugement de préférence, sont autant de faits de pensée ou d'intelligence, et par cela même marqués du caractère de fatalité. De même, l'effort musculaire qui détermine les mouvements du corps, et l'action sensible qui réalise au dehors la résolution, sont des faits physiologiques dépendants des forces animales et soumis à une foule de conditions extérieures dont l'homme ne dispose pas. La détermination ou résolution est donc bien le seul fait libre et personnel. — La l. de l'agent a des conséquences morales très-considérables. « De ce que nous avons notre libre arbitre, dit Bossuet, il arrive que, selon que nous faisons bien ou mal, nous sommes dignes de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment, et c'est ce qui s'appelle mérite et démérite. » Ainsi, la responsabilité des résolutions et de leurs conséquences, le mérite et le démérite, la légitimité d'une récompense ou d'un châtiment, voilà autant de faits moraux qui découlent nécessairement de l'existence de la l. dans l'homme. Cette noble faculté de se diriger et de se gouverner soi-même, achève et couronne la personnalité humaine. Connaissant le bien par une intuition rationnelle de son esprit, aimant le bien par un instinct supérieur de sa bonté naturelle, l'homme par sa l. peut réaliser ce bien, et ainsi s'élever lui-même dans la voie que la raison lui montre. Mais, par suite de notre imperfection et du caractère inférieur de quelques-uns de nos penchants, l'œuvre ne s'accomplit pas sans efforts, sans défaillances, sans erreurs et sans égarements : l'homme choisit souvent le mal, quoiqu'il aime et connaisse le bien.

. . . . . . Video meliora proboque,
Deteriora sequor . . . . (Hor.)

Ce fait constitue dans la vie morale, la faute, le vice et le crime. Cependant il arrive parfois que des efforts heureux élèvent l'homme jusqu'au bien. Nous pouvons encore, par l'exercice et l'habitude, rendre la lutte contre nos penchants inférieurs, de moins en moins longue et pénible : c'est l'état de vertu. Cet état de lutte peut même, par exception, cesser entièrement, c'est alors l'état de sainteté. C'est le degré le plus élevé, le développement suprême de la l. humaine, laquelle est cependant encore infiniment éloignée de la l. parfaite que notre raison peut concevoir. Cette l. parfaite est l'état de la puissance infinie, sollicitée au bien absolu par une infinie bonté et éclairée par une intelligence infinie ; c'est la l. parfaite de Dieu, qui étant lui-même le législateur et la loi, se détermine constamment au bien, sans délibération et sans lutte. Quant à l'homme, il conçoit cette perfection suprême ; il se la propose comme son but ; il en peut approcher indéfiniment, mais sans jamais réussir à l'atteindre et à la réaliser.

Malgré l'évidence des preuves psychologiques et l'unanimité des croyances de l'humanité, certains philosophes, entre autres Spinoza, ont nié la l. de l'homme et prétendu que tous nos actes sont les effets inévitables d'une force supérieure (v. Fatalisme). Selon eux, l'homme n'est libre qu'autant qu'il n'est sollicité d'aucun côté, qu'autant qu'il est dans un état de repos absolu. La l. humaine, telle qu'ils la conçoivent, n'est point une force, une faculté, c'est un état quiescent de l'activité humaine. Bien plus, cette activité n'a rien de spontané, car lorsqu'elle se manifeste, c'est qu'elle est sollicitée par une force supérieure, de même qu'un corps en repos ne se meut que par une communication de mouvement. Cette doctrine, sous sa forme philosophique, n'a pas d'arguments plus spécieux que ceux qui ont été presentés par Leibnitz et par Bayle. Les fatalistes prétendent que, l'homme se déterminant toujours sous l'empire du motif le plus puissant, son activité est fatalement entraînée, tout comme le fléau d'une balance qui penche du côté du poids le plus lourd. Clarke a fort bien démêlé l'inexactitude de cette assimilation. En effet, les poids ont une valeur absolue indépendante de la nature de la balance, si bien que, même avant l'expérience, si le rapport des poids entre eux est connu, l'on peut prédire à coup sûr lequel l'emportera. Au contraire, les motifs qui agissent sur nous n'ont leur valeur définitive que par suite de notre détermination, en sorte qu'avant la résolution prise, il est impossible de prédire à coup sûr quel motif prévaudra, la détermination de la volonté libre étant bien souvent en contradiction avec les inspirations les plus hautes et les plus claires de la conscience.

Ainsi donc, la l. est un fait incontestable de la nature humaine ; c'est un pouvoir un, simple et souverain, non pas que notre choix se fasse sans motifs, mais parce que notre volonté n'est assujettie à aucun motif et n'est jamais nécessitée par une force qu'elle ne puisse vaincre. Plusieurs philosophes, il est vrai, ont pensé que l'homme est capable de se déterminer sans motifs, et ils ont même donné un nom particulier à cette sorte de l., ils l'ont appelée *L. d'indifférence.* Ainsi, par ex., on suppose un homme qui, ayant la bourse pleine de louis, en tire un pour faire l'aumône, et l'on demande quel est le motif qui l'a déterminé à prendre telle pièce plutôt que telle autre ? Dans l'action dont il s'agit, il y a deux choses, l'une qui a un but, l'autre qui n'en a pas. La première est l'action de faire l'aumône : celle-là est délibérée, elle est libre ; la seconde est l'action de prendre *tel ou tel louis : celle-ci n'implique ni délibération, ni but, ni* jugement, ni intention ; elle n'a aucun des caractères de la l. ; elle est purement automatique. Ici ce n'est pas la volonté qui agit, c'est l'instinct, et il en est de même dans tous les cas cités à l'appui de leur thèse par les partisans de la l. d'indifférence. — Voy. FATALISME, GRÂCE et PROVIDENCE.

II. La *L. externe*, ainsi que nous l'avons dit, rencontre de tous côtés des limites et des obstacles qui, du reste, varient suivant la sphère d'action dans laquelle s'exerce l'activité humaine. L'exercice de notre l. extérieure, en effet, est subordonné à l'état social et à la forme de société au sein de laquelle chaque homme est appelé à vivre, c.-à-d. qu'il est subordonné à l'idée générale de droit et particulièrement aux lois positives qui gouvernent chaque pays. Mais, comme les questions que soulèvent l'étendue et les limites de la l. extérieure appartiennent au domaine de la politique, domaine dans lequel nous ne voulons point nous aventurer, nous nous contenterons de définir les diverses espèces de *libertés* que distinguent communément les auteurs. — 1° La *L. naturelle* est généralement définie le pouvoir que l'homme a naturellement, et indépendamment de tout état social, d'employer ses facultés quelconques à faire ce qui lui plaît. Mais, comme il est impossible de concevoir l'homme vivant autrement qu'en société, il est évident que cette définition est inexacte. La l. naturelle est donc une pure abstraction ; il *n'existe pour l'homme* qu'une l. sociale. Néanmoins, si l'on s'entend sur la signification rationnelle qu'il est permis d'attribuer à ce mot de naturelle, on peut dire que la l., ou mieux, que les *libertés naturelles* sont celles dont l'homme, dans quelque condition qu'il se trouve, a besoin pour ses fins morales, et *dont il ne saurait être dépouillé sans perdre sa dignité.* C'est en ce sens que certaines libertés, telles que la l. personnelle, sont qualifiées d'*inaliénables*. — 2° La *L. civile* est le pouvoir de faire, dans la sphère des rapports que les citoyens d'un État ont entre eux, tout ce qui n'est pas défendu par les lois. — 3° Le terme de *L. politique* se prend *dans deux significations différentes.* Dans la première, il s'emploie en parlant des rapports d'un État avec les autres États, et il se dit pour désigner son autonomie et son indépendance à l'égard de ces derniers. Dans la seconde, il s'applique aux citoyens de chaque État, et se dit de la participation plus ou moins grande que chaque citoyen, suivant la constitution de son pays, prend aux affaires publiques. Le mot *liberté*, employé absolument, se prend le plus souvent dans ce dernier sens. — 4° La *L. de penser* est la faculté de manifester sa pensée avec une entière indépendance et sur toutes sortes de sujets. — 5° La *L. de conscience* est la faculté d'adopter les opinions religieuses qu'on croit conformes à la vérité, sans pouvoir être inquiété à cet égard par l'autorité publique. — 6° La *L. d'ecrire*, ou la *L. de la presse*, est le droit de manifester sa pensée par écrit ou par la voie de l'impression. — 7° La *L. des cultes* est le droit que les sectateurs des diverses religions ont d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine. — 8° Le terme de *L. personnelle* ou *individuelle* se prend dans deux sens. Dans notre système de législation, il *signifie purement* et simplement le droit qu'a chaque citoyen de n'être arrêté, détenu ou incarcéré que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi. Mais, dans une acception plus générale, l. personnelle se dit du droit qu'a tout homme à la possession exclusive de sa personne. La privation de cette l. *constitue l'esclavage, si elle est absolue, et le servage, si elle* est partielle. Quand elle est volontaire, on peut l'appeler *servitude*. — 9° Quelques écrivains distinguent sous le nom de *L. physique*, le pouvoir d'aller, de venir, de circuler ; mais ce pouvoir n'est évidemment qu'un cas particulier de la l. personnelle. — 10° Nous en dirons autant de la *L. du travail*, en vertu de laquelle chaque citoyen peut choisir, sans contrainte, le genre de travail qui lui convient le mieux, et exercer son industrie sans aucune espèce d'entrave. Ce droit est évidemment incompatible avec le système des *castes*, ainsi qu'avec le régime des *corporations*. — 11° La *L. des échanges*, appelée autrement *L. du commerce*, rentre dans la précédente, et par conséquent n'est aussi qu'un cas particulier de la l. personnelle. C'est la faculté qu'ont les commerçants d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des règlements prohibitifs ou restrictifs (V. COMMERCE). — 12° Enfin, en termes de droit international, on appelle *L. des mers*, le droit qu'ont toutes les nations de naviguer librement sur les mers.

III. Les Grecs et les Romains avaient personnifié la Liberté, et l'avaient mise au rang des divinités. Hygin la fait fille de Jupiter et de Junon. Tiberius Gracchus lui bâtit un temple à Rome, sur le mont Aventin. La déesse y était représentée en matrone romaine, vêtue de blanc, tenant d'une main un sceptre et de l'autre une pique surmontée du bonnet appelé *pileus*, qu'on donnait aux esclaves dans la cérémonie de l'affranchissement. Elle avait à ses pieds un chat, parce que cet animal est ennemi de toute contrainte. On trouve la l. ainsi représentée sur quelques médailles.

***LIBERTIA.** s. m. T. Bot. V. IRIDACÉES.

***LIBERTICIDE.** adj. 2 g. (latin. *libertâs ; cædere*, tuer). Qui détruit la liberté. *Un projet, une loi, une mesure liberticide.*

LIBERTIN, INE. adj. (latin. *libertinus*, fils d'affranchi). Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite. *Ce jeune homme est devenu très-l. Une femme libertine.* Substant., *C'est un l., un grand, un franc l. C'est une libertine.* — Par extension, se dit aussi Des choses. *Cet homme mène une vie libertine. Des contes libertins*, Des contes licencieux. ‖ Qui repousse toute sujétion, qui n'obéit à aucune règle. *Il est d'une humeur bien libertine. Il a une imagination libertine et vagabonde.* ‖ Se dit D'un écolier négligent et dissipé. *Il est fort l.* — Subst., *C'est un petit l.* ‖ Se dit encore substant., De celui qui fait profession de ne point s'assujettir aux lois de la religion, soit pour la croyance, soit pour la pratique. *Les libertins et les incrédules.* Vieux.

LIBERTINAGE. s. m. Déréglement dans les mœurs, dans la conduite. *Vivre dans le l. Ce jeune homme est tombé dans un l. affreux.* ‖ *L. d'esprit, d'imagination*, Légèreté d'esprit, inconstance dans les idées, qui fait que l'on ne s'assujettit à aucune règle et que l'on passe sans cesse d'un objet à un autre. ‖ Habitude de manifester de l'irrévérence pour les choses de la religion. *Il donne dans le l. Cela sent le l.* Vieux.

LIBERTINER. v. n. Faire le libertin, se livrer au libertinage. *Depuis qu'il ne voit plus mauvaise compagnie, il a cessé de l.* — S'empl. aussi pronom., *Il commence à se l.* ‖ Se dit Des écoliers dissipés. *Cet enfant ne fait que l.* — Ce verbe est fam.

LIBIDINEUX, EUSE. adj. (latin. *libidinosus*). Dissolu, lascif. *Appétit l.* Peu usité.

***LIBITINAIRE.** s. m. T. Antiq. Voy. FUNÉRAILLES.

LIBRAIRE. s. m. Celui qui fait le commerce des livres. *La boutique d'un l. Commis l. Imprimeur-l.*, Celui qui imprime lui-même les livres qu'il édite. *L. commissionnaire*, Celui qui, moyennant certaines remises, place et expédie des livres. *L. éditeur*, V. ÉDITEUR. ‖ On dit D'une femme qui fait le commerce des livres. *Marchande libraire.*

Enc. — Le mot *Libraire* vient du latin *librarius*, qui signifiait simplement copiste de manuscrits, mais qui plus tard s'employa concurremment avec celui de *bibliopola*, pour désigner celui qui faisait le commerce des livres. Ce commerce, qui paraît avoir été assez florissant à Rome dans les premiers siècles de l'empire, devint absolument nul au moyen âge, les moines suffisant à la multiplication du petit nombre de livres dont eux seuls avaient besoin. Cependant à partir du XIIIe siècle, c.-à-d. à l'époque de la fondation ou du développement des universités, la reproduction des livres commença à devenir une industrie. L'université de Paris s'adjoignit alors des *clercs-libraires jurés*, qui furent divisés en deux classes : celle des *librarii*, qui ne prenaient qu'en commission, et celle des *stationarii*, qui vendaient, achetaient ou faisaient copier pour leur compte. Au reste, elle soumit les uns et les autres à des règlements sévères. Ainsi, par ex., les copies ne pouvaient être mises en vente que lorsqu'elles avaient été revues et approuvées par les membres de l'université. De plus, quatre *taxateurs* fixaient le prix des livres, et les contrats de vente des manuscrits originaux et des copies s'opéraient avec les formalités requises pour les ventes immobilières. En compensation de ces charges et des entraves qu'ils éprouvaient dans leur commerce, les libraires faisaient partie de l'université, et jouissaient des priviléges et immunités de ce corps. L'invention de l'imprimerie donna un grand essor à la librairie, mais il est à remarquer que les deux industries furent d'abord presque toujours exercées par les mêmes personnes. Ce n'est guère que dans les premières années du XVIIe siècle, qu'elles constituèrent deux branches distinctes. D'un autre côté, la législation qui régissait le commerce des livres reçut des modifi*cations importantes, qui varièrent suivant les époques, mais qui* furent constamment très-rigoureuses. En outre, l'application des pénalités fut toujours arbitraire. A la révolution, toutes les lois et ordonnances qui régissaient l'imprimerie et le commerce des livres furent mises à néant par la Constituante, en 1791. Mais sous l'empire, on en revint au système de la réglementation, et le décret impérial du 5 févr. 1810, constitue encore aujourd'hui la base du régime spécial auquel est soumise cette industrie. Plusieurs lois sur la presse, telles que celles du 21 oct. 1814, du 9 sept. 1835, et le décret du 24 mars 1852, contiennent aussi des dispositions relatives à la librairie.

D'après la législation actuelle, nul ne peut exercer la profession de l., s'il n'est muni d'un brevet délivré par le ministre de l'intérieur. Toute demande de brevet doit être accompagnée d'un certificat de bonne vie et mœurs, et d'un certificat de capacité signé par quatre imprimeurs ou libraires. Le brevet doit être enregistré au tribunal civil de la résidence de l'impétrant, qui prête en même temps serment de ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et à l'intérêt de l'État. Ce brevet est d'ailleurs personnel et local, et il peut être retiré dans certains cas déterminés. Il est exigé, non-seulement de ceux qui vendent, mais encore de ceux qui louent simplement des livres. La loi n'en exempte que les *étalagistes*, c.-à-d. ceux qui mettent les livres en vente sur la voie *publique et n'ouvrent pas de magasin* aux acheteurs. Ces étalagistes doivent seulement être pourvus d'une permission de la police. Tout individu qui tient un magasin de librairie sans avoir obtenu le brevet de rigueur, encourt un emprisonnement de un mois à deux ans, et une amende de 100 à 2000 fr., indé*pendamment de la fermeture de son établissement.* — *Il a été* créé, au ministère de l'intérieur, en vertu du décret de fév. 1810, une *Direction de l'imprimerie et de la librairie*, qui est chargée de veiller à l'exécution des lois et règlements concernant ces deux industries. L'année suivante, un autre décret (14 oct. 1811) ordonna la création d'un *Journal officiel de la librairie.* Ce journal, qui est hebdomadaire, indique toutes les publications à mesure qu'elles paraissent.

La librairie, considérée au point de vue purement économique, occupe dans l'industrie des peuples modernes un rang d'autant plus élevé, que le goût des choses intellectuelles est plus développé et que l'instruction primaire est plus répandue dans le pays. L'Allemagne, l'Angleterre, la France et les États-Unis, sont les pays où cette industrie est la plus florissante. En France, le nombre d'ouvrages de tout genre qui ont été publiés, depuis le 1er nov. 1811 jusqu'au 31 déc. 1855 inclusivement, c.-à-d. dans l'espace de 44 ans et deux mois, a été de 271,994. Voici maintenant les chiffres, par année, depuis 1852.

Année 1852.	8,264	Année 1856. . .	13.023
— 1853.	8,060	— 1857. . . .	12,019
— 1854.	8,336	— 1858. . . .	13,331
— 1855.	8,235	— 1859. . . .	11,679

Nous n'avons compris dans ces chiffres, ni les gravures, ni *les compositions musicales, ni les ouvrages* sortis de l'imprimerie impériale, laquelle n'est pas tenue au dépôt légal. Mais, d'autre part, nous ferons remarquer que dans ces chiffres rentrent de simples feuilles volantes et des brochures sans aucune valeur, qui font nombre comme des ouvrages mêmes. Ainsi, par ex., sur le chiffre de 13,331 donné pour 1858, *on ne compte* réellement que 3,700 ouvrages formant ensemble 4,800 volumes.

LIBRAIRIE. s. f. La profession de libraire, le commerce des livres. *Un fonds, un magasin de l. Il s'est enrichi dans la l. Il entend bien la l.* ‖ Magasin, boutique de libraire. *Vous trouverez ce livre à la l. d'un tel. Il y a plusieurs librairies dans cette ville.* ‖ Autrefois, Bibliothèque. *La l. du roi.*

LIBRATION. s. f. (lat. *libratio*, balancement). T. Astron. Voy. LUNE.

LIBRE. adj. 2 g. (lat. *liber*). Qui a la faculté d'agir ou de ne pas agir. *L'homme est né l. La volonté est l., est une faculté l.* — *L'homme a son l. arbitre*, Il est maître de choisir entre le bien et le mal. — Prov., *Les volontés sont libres*, se dit Pour exprimer qu'on laisse à quelqu'un la liberté de faire ou de ne pas faire une chose. ‖ Se dit par opposition à Esclave, à servile. *Un homme de condition l. Être né l. Une profession l. Il est l. de sa personne.* ‖ *En parlant D'un pays, se dit par oppos. à Asservi, et sign. Qui se gouverne par ses propres lois et par ses propres magistrats, qui jouit de l'indépendance politique. *Athènes secoua le joug de Sparte et redevint l. Les villes libres de l'Allemagne.* ‖ Se dit aussi Des États, des pays où les citoyens prennent une part plus ou moins grande au gouvernement, et particulièrement à la puissance législative. *Les Belges sont le peuple le plus l. de l'Europe. Un État l. Gouverner des hommes libres.* Se dit par oppos. à Captif, prisonnier. *Il était prisonnier, mais maintenant il est l.* ‖ Indépendant, qui ne dépend de personne. *Il ne veut prendre aucun emploi pour demeurer l.* — Particul., Qui n'est pas marié. *Le commerce entre personnes libres est moins coupable que l'adultère.* = Qui n'éprouve aucune contrainte, qui n'est soumis à aucune gêne. *On est fort l. dans cette maison. Je n'aime pas la société des personnes avec lesquelles je ne suis pas l.* — *Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée*, On n'ose y dire son avis, ou il n'est pas permis de le dire. — *Le commerce est l. dans ce pays*, Il n'est pas entravé par la législation. Dans un sens anal., *La presse est l. dans ce pays.* ‖ *Papier l.*, V. PAPIER. ‖ *Les mers sont libres*, On peut y naviguer sans aucune crainte des corsaires ou des ennemis. — *Les passages, les chemins sont libres*, On y peut circuler en sûreté, sans rencontrer aucun embarras, aucun empêchement, aucun danger. Famil., on dit aussi, *Les chemins sont libres*, Pour témoigner à une personne qui veut s'en aller qu'on ne fera aucun effort pour la retenir. — *La campagne est l.*, Elle n'est pas occupée par l'ennemi. — *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un*, Avoir la facilité d'entrer à toute heure chez lui. On dit à peu près dans le même sens, *Avoir l. accès, un l. accès auprès de quelqu'un.* — *Espace l.*, Espace qui n'est point occupé par un corps. On dit aussi, *Cette place est l.*, Personne ne l'occupe, on peut la prendre. — *Avoir son temps l.*, N'avoir point d'occupation obligée. On dit, dans le même sens, *Être l. Je suis l. à cette heure, j'ai fini mon travail.* — Fig., *Avoir le champ l., laisser à quelqu'un le champ l.*, Voy. CHAMP. ‖ *Traduction l.*, Traduction qui n'est pas littérale, où l'on ne s'est pas asservi à suivre exactement le texte. — *Vers libres*, Voy. VERSIFICATION. ‖ *N'avoir pas l'esprit l.*, Avoir l'esprit préoccupé d'une chose, de telle sorte qu'on ne peut s'appliquer à un autre objet. — *Avoir le cœur l.*, N'être pas amoureux. ‖ Qui n'est point gêné dans ses mouvements, qui a de l'aisance, de la facilité. *Elle a la taille l. et aisée. Avoir une contenance l., un air l. et dégagé, des mouvements libres. Il est l. dans sa taille, dans ses mouvements. Ce ressort est l. dans ses mouvements. Le mouvement de ce pendule n'est pas l.* — *Avoir la voix l., la parole l.*, N'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. *Il a été longtemps un peu bègue, maintenant il a la pa-*

role tout à fait l. — *Avoir le ventre l.*, Aller facilement à la garde-robe. — *Avoir la main l.*, Écrire légèrement, dessiner avec hardiesse. = Licencieux, indiscret, téméraire. *Il est beaucoup trop l. avec les femmes. Il a des manières, un ton, un langage extrêmement libres. Il est trop l. dans ses paroles. Des propos libres. Des contes, des chansons, des vers beaucoup trop libres. Il a des sentiments un peu trop libres sur la religion.* = *Libre de*, devant un subst., signifie Exempt, dégagé, affranchi de. *L. de soins, de crainte, de passion, d'inquiétude. L. de toute espèce d'engagement. L. de tout préjugé.* || *Libre de*, devant un verbe, signifie Qui a la liberté de. *Vous êtes l. d'accepter ou de refuser.* On dit aussi : *Il vous est l. d'accepter ou de refuser. L. à vous d'accepter ou de refuser.* = * T. Hist. nat. Se dit Des organes qui sont isolés, distincts, et sans adhérence avec les organes voisins. *Doigts libres*, Ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse. *Ovaire l.*, Celui qui n'est point soudé au calice. *Étamines libres*, Celles qui n'ont entre elles aucun point d'adhérence, etc.

LIBREMENT. adv. Avec liberté, sans gêne, sans contrainte. *Agir, vivre, penser, parler, écrire l. J'en use l. avec vous. Un député l. élu.*

* **LIBRETTO.** s. m. Mot ital. qui sign. *Petit livre*, et se dit Du poëme sur lequel le musicien compose la musique d'un opéra, d'un oratorio, etc. *Il n'a écrit que quelques libretti.*

* **LIBYTHÉE.** s. f. T. Entom. Voy. DIURNES.

* **LICARI.** s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

LICE. s. f. (bas lat. *liciæ*, clôtures). Lieu préparé pour les courses de tête ou de bague, pour les tournois, les combats à la barrière et autres exercices de ce genre. *Entrer dans la l., en lice. La l. est ouverte. Fermer la l.* || Figur., se dit Des discussions publiques, soit de vive voix, soit par écrit, ainsi que Des lieux où se passent ces discussions. *Plusieurs poëtes entrèrent en l. Il n'a pas osé entrer en l. avec un orateur si éloquent. Il est sorti vainqueur de la l. Le barreau est une l. ouverte au talent oratoire.*

LICE. s. f. T. Manuf. Voy. LISSE.

LICE. s. f. (latin. *lycisca*). Chienne de chasse qui porte et nourrit des petits.

LICENCE. s. f. (lat. *licentia*). Permission. *Ce religieux est sorti sans en avoir demandé la l. à son supérieur.* Vx. || Autorisation spéciale accordée par l'administration, soit d'importer ou d'exporter certaines marchandises prohibées, soit d'exercer certaines industries ou de vendre certains objets. — *On donne encore le nom de *Droit de l.*, à une taxe particulière que paient certains industriels et commerçants, bien qu'ils n'aient pas besoin d'une autorisation spéciale pour exercer leur industrie ou leur commerce. Voy. CONTRIBUTION. || Dans les Facultés de théologie, de droit, etc., Grade qui se place entre celui du baccalauréat et du doctorat. *La l. était ainsi appelée dans l'ancienne université parce que ce grade donnait à celui qui en était pourvu le droit d'enseigner publiquement.* — Se disait, autrefois, Du temps que l'on passait sur les bancs avant de pouvoir obtenir le grade de licencié. *Commencer, faire, achever sa l. Entrer en l. Sortir de l.* || Liberté trop grande et contraire aux bienséances, à la retenue, à la modestie. *C'est un homme qui se donne de grandes licences. Il prend bien des licences avec elle. Il s'émancipe de plus en plus, il prend chaque jour quelque nouvelle l.* || Liberté excessive, sans bornes, ni règles. *Une l. effrénée. La l. n'a plus de frein, n'a plus de bornes. La l. détruit la liberté. Réprimer la l. de la jeunesse, des soldats, etc.* || En Poésie, Toute liberté que le poëte se donne, dans ses vers, contre la règle et contre l'usage ordinaire. *L. poétique. Une heureuse l. La poésie autorise des licences que la prose ne supporterait pas.* — Dans un sens anal., se dit en parl. Des œuvres d'art. *Il y a des licences heureuses dans ce tableau. Les colonnes accouplées sont une l. en architecture. Il y a une l. remarquable dans cette symphonie.*

LICENCIEMENT. s. m. Action de licencier. *La paix fut suivie du licenciement d'une partie de l'armée.*

LICENCIER. v. a. Congédier; ne se dit que Des troupes. *L. des troupes. Après la paix, on licencia la moitié de l'armée.* = SE LICENCIER. v. pron. S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. *C'est un homme qui se licencie en paroles. Il s'est licencié jusqu'à leur manquer de respect.* Vieux. = LICENCIÉ, ÉE. part. || Adjectiv., Celui qui a pris ses degrés de licence. *Il est licencié ès lettres, l. en droit.* || Substant., dans le même sens, *Un licencié.*

LICENCIEUSEMENT. adv. D'une manière licencieuse. *Vivre, parler, écrire licencieusement.*

LICENCIEUX, EUSE. adj. Déréglé, désordonné, contraire à la pudeur. *Mener une vie licencieuse. Il est fort l. en paroles. Propos, discours, écrits l. Faire des vers l.*

LICET. s. m. [On pron. le T.] Mot latin qui signifie *Il est permis*, et qui se dit quelquefois pour Permission. *Obtenir un licet.*

* **LICHAVEN.** s. m. Voy. ARCHITECTURE CELTIQUE.

* **LICHE.** s. m. T. Ichth. Voy. SCOMBÉROÏDES.

LICHEN. s. m. [On prononce *Likène.*] (gr. λειχὴν, dartre). T. Méd. Voy. PAPULE. || T. Botan.

Enc. — I. Les *Lichens*, appelés aussi *Lichénées* et *Lichénacées*, sont des végétaux cryptogames qui constituent un ordre particulier dans la classe des *Thallogènes*. Comme tous les Thallogènes, les Lichens sont des plantes cellulaires et dépourvues de fleurs. En outre, comme les Algues, ils puisent leur nourriture par toute leur surface dans le milieu où ils végètent ; mais, tandis que les Algues vivent dans l'eau ou dans les lieux très-humides, les Lichens ne vivent que dans l'air. Leur propagation a lieu au moyen de spores ordinairement renfermées dans des utricules appelées *Thèques* (*thecæ*, *asci*), comme chez certains Champignons; mais les Lichens diffèrent des Champignons en ce que leur thalle renferme toujours des *Gonidies* vertes, c.-à-d. des cellules sphériques vertes, qui n'existent pas chez ces derniers. — Les Lichens sont des plantes vivaces, ordinairement étalées à la surface de la terre, des rochers ou des arbres, et consistant essentiellement en un thalle qui paraît, tantôt comme une poussière extrêmement fine ou comme une croûte farineuse ou squameuse, tantôt comme une expansion foliacée, aplatie ou redressée, tantôt sous l'aspect de cornes, de filets, d'entonnoirs, de petits arbustes plus ou moins ramifiés, tantôt même comme une masse gélatineuse sans formes bien arrêtées. Lorsque le thalle s'étend dans le sens horizontal, il est dit *crustacé* ou *foliacé;* lorsqu'il s'étend dans le sens vertical, il est dit *fruticuleux*. Une même espèce peut présenter un thalle en partie foliacé ou crustacé et en partie fruticuleux. Ce thalle se compose de deux couches, l'une *corticale* et l'autre *médullaire*. La première est simplement celluleuse ; la seconde est à la fois celluleuse et filamenteuse. Dans les Lichens crustacés, la couche corticale et la médullaire diffèrent surtout par leur texture : en outre, la première est colorée et la seconde incolore. Dans les espèces fruticuleuses ou foliacées, la couche médullaire manifestement filamenteuse forme, chez celles-ci, la partie inférieure du thalle, et, chez celles-là, est enveloppée par la couche corticale. L'appareil reproducteur des Lichens a reçu la dénomination générique d'*Apothécie* ou d'*Apothèque* (*apothecium*); mais on lui donne souvent différents noms, tels que ceux d'*Écusson*, de *Scutelle*, de *Céphalode*, de *Cistelle*, de *Globule*, de *Gyroma*, de *Lirelle*, de *Patelle*, etc., suivant les formes qu'il affecte. L'apothécie se compose d'un réceptacle appelé *Excipulum* et d'un *Noyau fructifère*. L'excipulum est simple ou double. Lorsqu'il est double, il est formé par une couche externe qui est une dépendance du thalle, et par une couche spéciale dont la couleur tranche quelquefois sur celle de la couche externe. Le noyau fructifère, appelé aussi *Thalamium* ou simplement *Noyau* (*Nucleus*), se compose d'utricules allongées, généralement appelées *Thèques* (*thecæ* ou *asci*) et de *Paraphyses*, c.-à-d. de filaments articulés mêlés avec les thèques. Les thèques renferment dans leur cavité, sur une ou deux rangées, de petits corps globuleux ou sphéroïdes, qui constituent les spores ; les paraphyses paraissent être des thèques à demi avortées et stériles. Mais les Lichens ont encore un autre mode de propagation. Ces nouveaux organes de reproduction, qu'on appelle ordinairement *Gonidies* et quelquefois *Gongyles*, ne sont autre chose que les cellules sphériques vertes (à l'état frais) qu'on remarque dans la couche médullaire du thalle. Ils représentent des espèces de gemmes ou de bulbilles, et sont situés, soit isolément, soit par groupes, au-dessous de la couche corticale du thalle, ou bien encore forment des amas appelés *Sorédies* à la surface de ce dernier. Enfin, on a rencontré chez les Lichens de très-petits conceptacles punctiformes qu'on nomme *Spermogonies*, et qui renferment des corpuscules appelés *Spermaties*. [Fig. 1. Coupe d'une apothécie de *Parmelia tiliacea* (les gonidies vertes sont les points noirs au-dessous du tégument). 2. Fragment de la même, plus grossie pour montrer les thèques et les paraphyses. 3. Fragment d'apothécie du *Cladonia coccifera*. 4. Coupe d'une apothécie de *Parmelia parietina*. 5. Thalle de *Sticta pulmonacea* portant des scutelles. 6. Partie du thalle du *Peltidea canina*. 7. Fragment de *Cenomyce coccinea*, pour montrer les prolongements pédicellés, appelés *podetium*, qui portent les apothécies. 8. Thalle de *Cetraria islandica*. 9. Thalle de *Dirinace ratoniæ*. 10. Apothécies du *Bœomyces rufus*. 11. Coupe de l'une d'elles. 12. Thalle fruticuleux de *Cladonia cornuta*. 13. Id. de *Stereocaulon ramulosum*; ces deux derniers d'après Payer.]

II. L'ordre des Lichens comprend environ 90 genres et 1400 espèces sur la classification desquelles les auteurs sont loin d'être d'accord. Endlicher distingue d'abord les Lichens où le réceptacle est fourni par le thalle même, en *Coniothalamés* ou pulvérulents, et en *Idiothalamés* ou crustacés; puis ceux où le réceptacle est formé par une substance propre, en *Gastérothalamés* et en *Hyménothalamés*, selon que l'apothécie est close ou bien ouverte. Lindley les divise en trois familles, savoir : les *Graphidacées*, où le noyau se partage en spores nues ; les *Collémacées*, où le noyau porte des thèques, et où le thalle est homogène, gélatineux ou cartilagineux; et les *Parméliacées*, où le noyau porte également des thèques, mais où le thalle est hétérogène, pulvérulent ou cellulaire. — Les Lichens pulvérulents sont les premières plantes qui apparaissent sur les rochers nus des îles de nouvelle formation ; les Lichens foliacés viennent ensuite, puis les Mousses et les Hépatiques. On les trouve sur les arbres, sur les rochers, sur les pierres, sur les murailles, etc. Les mêmes espèces se rencontrent souvent dans les parties du monde les plus opposées : ainsi les Lichens de l'Amérique du Nord diffèrent peu de ceux de l'Europe. On ne voit jamais les Lichens sur les matières en décomposition, tandis que les Champignons s'y développent de préférence ; mais ils revêtent fréquemment la surface des plantes vivantes et surtout leur écorce. Sous les tropiques, ils s'attachent aux feuilles toujours vertes. Un climat tempéré et humide est celui qu'ils préfèrent, et ils se développent surtout sur les corps qui regardent le nord et l'ouest, car l'ardeur du soleil nuit à leur développement. Au reste, ces végétaux sont répandus depuis l'équateur jusqu'au pôle, et depuis le bord de la mer jusqu'aux limites des neiges éternelles. Les plus belles espèces habitent les régions équatoriales ; les plus imparfaites, comme les espèces crustacées, s'observent surtout au sommet des montagnes et près du pôle. Les Idiothalamées abondent particulièrement dans l'Amérique intertropicale.

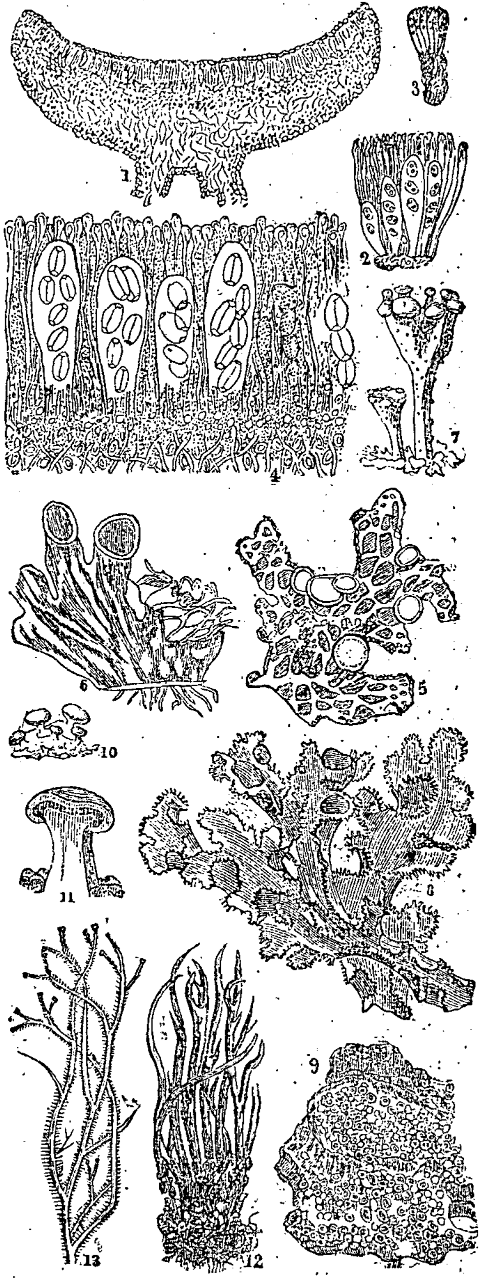

III. Les usages des Lichens ont rapport soit à l'économie domestique, soit à la médecine, soit aux arts industriels. — Un certain nombre d'espèces possèdent des propriétés nutritives qu'elles doivent à la présence d'une substance amylacée (*Lichénine*), qui est analogue à la gélatine. Dans la *Cétraire d'Islande* (*Cetraria islandica*), communément appelée *Lichen d'Islande*, elle entre, suivant Berzelius, dans la proportion de 80 pour 100.

Le *L. d'Islande* est amer et en même temps mucilagineux: aussi l'emploie-t-on fréquemment, et comme tonique et comme pectoral, sous forme de décoctions, de gelées, de pâtes, de pastilles, etc. La *Pulmonaire du chêne* (*Sticta pulmonacea*) s'emploie en Sibérie comme analeptique et remplace le Houblon dans la fabrication de la bière. La *Cétraire des neiges* (*Cetraria nivalis*) et l'*Alectorie usnéoïde* (*Alectoria usneoides*) jouissent de propriétés semblables. Les chasseurs canadiens, en cas de disette, mangent diverses espèces de Lichens qu'ils nomment *Tripe de roche*: ces espèces appartiennent au genre *Gyrophora*. Certaines espèces alimentaires du genre *Lecanora* abondent dans les déserts de l'Asie, et sont une ressource précieuse pour les tribus nomades de ces régions. Tout le monde sait que, dans le nord des deux continents, les Rennes se nourrissent pendant l'hiver d'une espèce de Lichen (*Cenomyce rangiferina*) qu'ils savent très-bien découvrir sous la neige, et qui est vulg. appelée *Mousse de Renne*. — Quelques espèces, telles que le *Parmelia parietina*, le *Borrera furfuracea*, l'*Evernia prunastri*, les *Cenomyce pyxidata* et *coccifera*, sont réputées astringentes et fébrifuges; le *Peltidea aphthosa* est vermifuge; l'*Alectoria Arabum* passe pour sédatif et narcotique; le *Peltigera canina* était jadis regardé comme un spécifique contre l'hydrophobie. Enfin, l'*Evernia vulpina* est appelé *Mousse à loups* par les Suédois, parce qu'ils prétendent que ce Lichen empoisonne ces animaux. — Beaucoup de Lichens sont employés dans la teinture. Parmi les espèces crustacées, les principales sont: le *Lecanora parella*, appelé communément *Parelle d'Auvergne* et *Orseille de terre*, le *Lecanora tartarea*, vulg. *Cudbear*, les *Lec. hæmatomma* et *atra*, le *Variolaria lactea*, l'*Urceolaria scruposa* et *cinerea*, l'*Isidium Westringii*, le *Lepraria chlorina*. Dans les Lichens foliacés, nous citerons plusieurs espèces de *Parmelia*, comme les *P. saxatilis*, *omphalodes*, *encausta*, *conspersa* et *parietina*; le *Sticta pulmonacea*, le *Solorina crocea*, le *Gyrophora deusta* et *pustulosa*; mais les plus importants sont la *Roccelle tinctoriale* et la *R. fusiforme* (*Roccella tinctoria* et *fusiformis*), qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*Orseille des Canaries*, parce qu'on l'importe principalement de ces îles. D'autres Lichens encore peuvent être employés dans la teinture: tels sont l'*Usnea plicata*, l'*Evernia prunastri*, l'*Alectoria jubata*, le *Ramalina scopulorum*, et plusieurs espèces du genre *Cenomyce*. La chimie a découvert dans les Lichens divers principes particuliers. Nous nommerons la *Cétrarine*, la *Picrolichénine*, la *Stictine* et la *Varioline*, qui possèdent une amertume prononcée. D'autres sont des principes tinctoriaux, comme l'*Orcine*, l'*Erythrine*, la *Lécanorine*, la *Pariétine*, et enfin l'*Usnéine*, ou *acide usnique*. Mais nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet.

***LICHTENSTEINIA.** s. m. T. Bot. V. OMBELLIFÈRES.

***LICINE.** s. f. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

LICITATION. s. f. T. Jurispr. Voy. VENTE.

LICITE. adj. 2 g. (lat. *licitus*). Qui est permis par la loi. *Ce n'est pas une chose l. C'est un gain fort l. On demande s'il est l. de faire telle convention.*

LICITEMENT. adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi. *Peut-on faire l. cette action?*

LICITER. v. a. (lat. *licitari*, enchérir). T. Jurispr. Mettre à l'enchère une maison, un héritage, etc., qui appartient à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires. *Faire l. une maison, un domaine. Autrefois on licitait les charges.* = LICITÉ, ÉE. part.

LICOL. s. m. Voy. LICOU.

LICORNE. s. f. T. Zool.

Enc. — Suivant Pline, la *Licorne* est un animal qui a la tête du cerf, les pieds de l'éléphant, la queue du sanglier, la forme du cheval, et qui porte au milieu du front une corne noire, longue de deux coudées. Cet animal, selon le même auteur et les autres écrivains de l'antiquité, habitait l'Afrique centrale. Depuis Pline, qui, nous n'avons pas besoin de le dire, n'avait pas vu de L., on n'a cessé de discuter sur l'existence ou la non-existence de cet animal. Aujourd'hui même, bien qu'une grande partie de l'Afrique centrale ait été visitée par d'intrépides explorateurs, aucun n'a vu de L. Ceux qui admettent son existence l'admettent sur la foi des récits de Nègres et de Hottentots, qui ont fort bien pu prendre pour une L. quelque Antilope vue dans le lointain et aperçue seulement de profil. D'ailleurs on remarque, sur des monuments égyptiens, des figures d'Oryx dessinées de profil, de telle sorte qu'une seule corne est apparente. N'est-il pas possible encore que ce soit la vue d'une semblable figure qui ait donné l'idée de la L.? Ce qui confirmerait cette conjecture, c'est que les proportions et le pelage qu'on lui attribue sont à peu près ceux de l'Oryx, et que sa prétendue corne unique est parfaitement semblable à celles de cette espèce d'Antilope qui, en outre, se trouve précisément dans les régions que l'on dit habitées par la L. En résumé, il n'est pas impossible qu'il existe réellement une Antilope unicorne; mais la chose est fort peu vraisemblable. — *Licorne de mer* ou *Narval*, v. DAUPHIN.

LICOU ou **LICOL.** s. m. (lat. *ligare*, lier; *collum*, le cou). Lien de cuir ou de corde qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets, etc., pour les attacher ou les conduire. — *Licol* n'est plus usité qu'en poésie devant une voyelle. En prose, on dit et l'on écrit toujours *Licou*.

LICTEUR. s. m. (lat. *lictor*). T. Hist. romaine.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on nommait ainsi des officiers publics qui étaient attachés à la personne de certains magistrats, et particulièrement des *Consuls*, du *Dictateur*, des *Décemvirs*, etc. Les licteurs portaient sur l'épaule un paquet de verges liées ensemble autour d'une hache, et que, pour ce motif, on appelait *faisceaux* (*fasces*). Suivant Tite-Live, l'institution de ces officiers avait été empruntée aux Étrusques par Romulus. Ils marchaient devant le magistrat auquel ils étaient attachés, l'un à la suite de l'autre et sur une seule ligne. Le principal d'entre eux (*primus lictor*) précédait immédiatement le magistrat, afin de recevoir les ordres qu'il plairait à celui-ci de lui donner. Les licteurs étaient spécialement chargés d'exécuter les sentences capitales, quand les condamnés étaient citoyens romains (les étrangers et les esclaves étaient mis à mort par le bourreau, *carnifex*). Suivant Aulu-Gelle, le nom sous lequel on les désignait venait de *ligare*, lier, parce qu'ils garrottaient les condamnés au moment du supplice. Les licteurs avaient, en outre, pour fonctions d'avertir les citoyens de rendre au magistrat les honneurs qui lui étaient dus. Dans le principe, ces officiers se recrutaient dans les classes inférieures de la population; mais plus tard, on les choisit également dans la classe des affranchis. — Bien que, sous la république, les principaux magistrats eussent seuls le droit d'être escortés par des licteurs, par la suite on accorda ce privilége à certaines personnes, soit comme marque d'honneur, soit pour leur servir de protection. Ainsi, par ex., une loi des triumvirs ordonna que les vestales ne pourraient sortir sans être accompagnées par un l., et, sous l'empire, un ou deux licteurs furent également accordés aux princesses de la famille impériale. — V. FAISCEAU, CONSUL, etc.

LIE. s. f. (latin. *limus*, limon). Dépôt épais qu'une liqueur laisse précipiter au fond du vase qui la contient. *Lie de vin, de cidre, d'huile. Tirer le vin jusqu'à la lie.* — Absol., *Lie* se dit De la lie du vin. — Figur., *Boire le calice jusqu'à la lie*, Voy. CALICE. ‖ Figur., *La lie du peuple*, La plus vile et la plus basse populace. On dit aussi, *La lie du genre humain*, en parlant D'hommes très-corrompus, très-vils et très-méchants. *C'est un homme de la lie du peuple. C'est la lie du genre humain.*

LIE. adj. (lat. *lætus*). Gai, joyeux; ne se dit plus que dans cette phrase familière, *Faire chère lie*, Faire bonne chère avec gaieté.

LIÉGE. s. m. (R. *léger?*). Voy. CHÊNE.

LIEN. s. m. [On prononce *li-ain.*] (lat. *ligamen*). Ce qui sert à lier. *Un l. de paille, d'osier, de fer. Le l. d'une gerbe, d'un fagot. Faire des liens. Briser un l.* ‖ Figur., Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. *Le l. conjugal. Un l. sacré, indissoluble. L. d'amitié, d'intérêt. Le l. de la reconnaissance. Les liens du sang. Je lui suis attaché par les liens les plus forts. Les lois sont le l. de la société civile. Le commerce est fait pour être le l. des nations.* — T. Jurisprud. anc. *Double l.*, Parenté entre frères et sœurs germains. *L. simple*, Parenté entre frères et sœurs consanguins ou utérins. — T. Droit can. *L. religieux*, Engagement contracté par celui qui est entré dans les ordres sacrés, ou qui a prononcé des vœux monastiques. ‖ La chaîne ou la corde avec laquelle on attache quelquefois les prisonniers. En ce sens, *Lien* n'est guère usité qu'au plur. *Il était dans les liens. Rompre ses liens. La fête de saint Pierre aux liens.* ‖ Figur., Esclavage, dépendance; se dit surtout en parl. Des amants. *Il est dans des liens honteux. Il a rompu ses liens.* — *Traîner son l.*, N'être pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire. — T. Jurispr. anc. *Être dans les liens d'un décret, d'un mandat d'arrêt.*

LIENTERIE. s. f. **LIENTÉRIQUE.** adj. 2 g. [On pron. *Lianterie*, etc.] (gr. λεῖος, glissant; ἔντερον, intestin).

Enc. — La *Lienterie*, ou le *flux lientérique*, est une sorte de diarrhée dans laquelle on rend les aliments à demi-digérés. C'est une affection purement symptomatique, qui indique en général l'altération cancéreuse de l'estomac ou de quelqu'une des parties supérieures du tube digestif. Les anciens, qui faisaient de la l. une maladie particulière, l'avaient ainsi appelée parce qu'ils supposaient que les aliments glissaient alors sur la muqueuse intestinale comme sur une surface lisse et polie.

LIER. v. a. (latin. *ligare*). Attacher, serrer avec un lien quelconque. *L. le bras. L. un fagot, une gerbe de blé. L. un paquet. Il faut le l. plus lâche, plus serré. L. des fleurs ensemble. L. un cerceau avec de l'osier. On lui lia les mains derrière le dos avec un mouchoir. L. ses cheveux avec un ruban. L. un homme à un arbre, à un poteau. L. un furieux, un fou.* Famil. et par exag., *C'est un fou à l.*, C'est un extravagant. — Fig., *L. les mains à quelqu'un*, Le réduire à l'inaction dans une affaire. *Avoir les mains liées*, Être empêché d'agir dans une affaire. *Je ne veux pas avoir les mains liées*, ou *qu'on me lie les mains*. On dit, dans un sens anal., *La crainte de vous déplaire m'a lié la langue*, M'a empêché de parler. — T. Théol. *L. et délier*, Voy. DÉLIER. ‖ Faire un nœud. *L. les cordons de ses souliers. L. les deux bouts d'une corde.* = Joindre, unir différentes parties. *La chaux et le ciment lient les pierres. On a lié ces pierres avec des tenons de fer.* ‖ Par anal., *L. les idées, les propositions, les pensées, les parties d'un discours, etc.*, Les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres. *Il ne lie pas bien ses idées, ses pensées. L'ordre est la meilleure manière de l. les diverses parties d'un discours.* — Fig., *Il a bien lié, il a mal lié sa partie*, Il a bien concerté, il a mal combiné son affaire, etc. ‖ Fig., en parlant Des personnes, Attacher, unir ensemble. *C'est le sang et l'amitié qui les lient. Ces jeunes gens sont liés d'une étroite amitié. Ils sont liés d'intérêt. Ma fortune est liée à la vôtre.* — *L. amitié avec quelqu'un*, Contracter amitié avec quelqu'un. *L. conversation, commerce, société avec quelqu'un*, Entrer en conversation, en commerce, faire société avec lui. ‖ Engager, obliger. *Les paroles, les contrats lient les hommes. Qu'est-ce qui vous lie? Je suis lié par mon serment.* — Figur., *L. une partie de promenade, de divertissement, etc.*, Concerter avec d'autres personnes une partie de promenade, etc. ‖ T. Calligr. *L. les lettres*, Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits. ‖ T. Cuisine et Pharm. *L. une sauce, une préparation*, Leur donner plus de consistance. ‖ * T. Fauconn. On dit qu'*Un faucon lie le gibier*, Quand il le saisit avec ses serres. En parl. De l'autour, on dit qu'*Il empiète.* ‖ T. Musiq. *L. des notes*, Exécuter deux ou plusieurs notes d'un seul coup de gosier en chantant, d'un même coup d'archet, etc. = SE LIER. v. pron. Fig., *Ces idées se lient mal entre elles*, Elles ne s'enchaînent pas bien les unes aux autres. *Les scènes de cette pièce se lient bien entre elles*, Elles sont bien amenées les unes par les autres. *Ce phénomène se lie à tel autre*, Il y a entre eux un rapport de causalité ou de dépendance, etc. ‖ En parlant Des personnes, Former une liaison. *Je me suis lié avec lui. Ils se sont liés dès qu'ils se sont connus. Nous nous sommes liés d'amitié, d'intérêt.* = *Se l. par un serment, par un vœu*, S'astreindre à une obligation, à certains devoirs par un serment, etc. ‖ Être lié. *Ces lettres doivent se l. ensemble. Ces notes doivent se l. Ces substances ne peuvent pas se l. ensemble.* ‖ T. Cuisine. *Remuez cette sauce jusqu'à ce qu'elle se lie*, Jusqu'à ce qu'elle s'épaississe. = LIÉ, ÉE. p. *On l'a amené pieds et poings liés. Lié et garrotté. Un discours bien lié. Ces pensées ne sont pas liées. Des lettres mal liées. Notes liées. Cette sauce n'est pas assez liée.* ‖ *Jouer en parties liées*, Jouer un certain nombre de parties avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui en aura gagné le plus. = Syn. Voy. ATTACHER.

***LIERNE.** s. f. (R. *lier*). T. Technol. Voy. CHARPENTERIE. ‖ T. Bot. Nom vulgaire du *Clematis vitalba*. Voy. RENONCULACÉES.

LIERRE. s. m. T. Bot. Voy. ARALIACÉES. ‖ *L. terrestre*, Voy. LABIÉES.

LIESSE. s. f. (lat. *lætitia*). Joie, réjouissance; ne se dit que dans cette phrase famil., *Vivre en joie et en l.*, et dans cette expression, *Notre-Dame de liesse*.

LIEU. s. m. (latin. *locus*). L'espace qu'un corps occupe. *Tout corps occupe un l. Un corps ne peut naturellement être en même temps dans plusieurs lieux.* ‖ Se dit plus souvent D'un espace pris absolument, abstraction faite des corps qui peuvent l'occuper, mais en le considérant seulement sous le rapport de ses dimensions, de sa situation, de sa destination, ou de quelque autre circonstance qui le distingue. *Un l. vaste, élevé, bas, étroit, enfoncé, resserré. L. sec, humide, marécageux, malsain. L. charmant, agréable, tranquille. L. désert, affreux, solitaire, inhabité. L. public. L. d'assemblée. Je me trouvai seul au l. du rendez-vous. Le l. où l'on rend la justice. Mettre quelque chose en l. sûr. Mettre chaque chose en son l. C'est le plus beau l. du monde. C'est un l. de délices. C'est son l. natal, le l. où il est né. Il ne fait qu'aller d'un l. à un autre. Il ne sait s'accommoder ni aux temps ni aux lieux.* ‖ *Le l. saint, le saint l.*, L'église, le temple. *Les saints lieux*, Voy. SAINT. — *L. d'asile, de plaisance, de sûreté*, Voy. ASILE, etc. — *Mauvais l.*, Maison de débauche. — *Lieux d'aisances*, ou simplem. *Lieux*, Les latrines. *Aller aux lieux d'aisances. Aller aux lieux.* ‖ Se prend encore pour Un endroit désigné, indiqué. *Je ne me trouvais pas sur le l. Transportons-nous sur les lieux. La justice fit une descente sur les lieux. Il n'est pas du l., de ce l.-ci.* ‖ Se dit souvent, surtout au plur., en parl. Des appartements et des différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. *Allez visiter les lieux, et voyez s'ils sont en bon état. Réparer les lieux. Dresser un état de lieux.* — Prov., *N'avoir ni feu ni l.*, V. FEU. = *Lieu*, sign. encore Ordre, rang, place. *Chaque créancier vien-*

dru en son l. — *En premier l., en second l., en dernier l.,* Premièrement, secondement, enfin. — *Être au l. et place de quelqu'un,* Avoir la cession de ses droits et actions. — *Tenir l. de,* Remplacer, suppléer. *Il m'a tenu l. de père. Ses livres lui tiennent l. de tout.* ‖ Se dit quelquefois pour Maison ou famille. *Cette personne vient de bon l., est de bon l.,* Elle est de bonne famille. *Il s'est allié en bon l.,* Il s'est bien allié. *C'est un homme de bas l., qui est sorti de bas l.,* C'est un homme de basse extraction. *Il sent le l. d'où il vient,* Il a les habitudes, les manières, les goûts des gens de la classe où il est né. ‖ *J'ai appris cela de bon l., je tiens cela de bon l., cette nouvelle vient de bon l.,* De bonne part, de personnes bien instruites et dignes de foi. — Familièrement, *On a parlé de vous en bon l.,* On a parlé de vous en bonne compagnie. = *Lieu* signifie aussi L'endroit, le temps convenable pour dire ou pour faire quelque chose. *Ce n'est pas ici le l. de disputer. Nous parlerons de votre affaire en temps et l. J'ai parlé de cet événement en son l. Ce n'est ni le temps ni le l. de quereller.* — *Avoir l.,* se dit en parlant De l'époque d'un événement. *Cet événement eut l. telle année. La première représentation de son drame aura l. samedi.* ‖ Fig., Moyen, sujet, occasion. *Nous verrons s'il y a l. de vous servir. Il n'y a pas l. de craindre que. Je n'ai pas l. de me plaindre de lui. J'ai tout l. d'être surpris de votre conduite.* — *Donner l. de,* Fournir l'occasion de. *Cette circonstance me donna l. de revenir sur ce sujet.* — *Donner l. à,* Donner un prétexte à... *Je ne crois pas avoir donné l. à de pareils soupçons.* ‖ L'endroit, le passage d'un livre. *En quel l. Platon dit-il cela? Aristote l'a dit dans plus d'un l.* ‖ T. Astron. *L. apparent, l. vrai,* Voy. APPARENT. ‖ T. Math. *L. géométrique,* se dit D'une ligne droite ou courbe dont tous les points satisfont aux conditions d'un énoncé. ‖ T. Rhét. *Lieux communs, lieux oratoires,* ou simplem. *Lieux,* Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. — Se dit aussi De certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier. *Il a commencé l'éloge de ce magistrat par un l. commun sur la justice. Ses sermons ne sont que des lieux communs.* — Se dit encore Des idées vulgaires, rebattues. *Il ne dit que des lieux communs.* = AU LIEU DE. locut. prép. A la place de, en place de. *Au l. de la personne que j'attendais, il est venu un homme de sa part. Cet officier servira au l. de tel autre.* ‖ *Au l. de,* marque aussi Opposition, différence. *Au l. d'épée, il se servit d'un bâton. Au l. de travailler, il passe son temps à se divertir.* = AU LIEU QUE. locut. conj. qui se dit pour Tandis que, mais marque toujours opposition. *Il ne songe qu'à ses plaisirs, au l. qu'il devrait veiller à ses affaires.* = Syn. Voy. ENDROIT.

Enc.—I. Les anciens rhéteurs avaient imaginé des espèces de répertoires où ils trouvaient toutes les preuves possibles, sous la forme d'idées générales applicables à la plupart des sujets. En conséquence, ils les appelaient *Lieux des arguments* (*sedes argumentorum*), et plus souvent *Lieux communs* (*loci communes*). Les lieux communs sont dits *intrinsèques* ou *extrinsèques*, selon qu'ils se rapportent aux aspects intérieurs ou aux aspects extérieurs du sujet.

A. Les principaux lieux communs *intrinsèques*, c.-à-d. pris dans le sujet même sont au nombre de neuf : la *Définition*, l'*Énumération des parties*, le *Genre* et l'*Espèce*, la *Cause* et l'*Effet*, les *Antécédents* et les *Conséquents*, la *Comparaison*, les *Contraires*, les *Choses qui répugnent entre elles*, et les *Circonstances*. — 1° La *Définition* fait connaître la nature de la chose dont on s'occupe. Il s'ensuit qu'une bonne définition ne doit omettre aucun trait caractéristique. Mais il y a une grande différence entre la déf. oratoire et la déf. philosophique. La philosophie définit d'une façon, si l'on peut dire, géométrique. L'orateur embrasse toutes les qualités, toutes les circonstances de son sujet, afin de faire ressortir celles qui peuvent être utiles à sa cause. Le philosophe, par ex., pour définir l'homme, dira : « C'est un animal raisonnable. » Mais Bossuet le définira autrement : « O Dieu ! qu'est-ce que l'homme? Est-ce un prodige? Est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? Est-ce une énigme inexplicable? Ou bien, n'est-ce pas plutôt, si je puis parler de la sorte, un reste de lui-même? une ombre de ce qu'il était à son origine? un édifice ruiné qui, dans ses masures renversées, conserve encore quelque chose de la grandeur et de la beauté de sa première forme? Il est tombé en ruine par sa volonté dépravée; le comble s'est abattu sur les murailles et les murailles sur les fondements; mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des fondations, et l'idée du premier dessin, et la marque de l'architecte. L'impression de Dieu y reste encore si forte, qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si faible, qu'il ne peut la suivre. » Citons encore, comme exemple, cette admirable définition de l'orateur par Fénélon : « L'homme digne d'être écouté, est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. » — 2° L'*Énumération des parties* consiste à parcourir et à expliquer les différentes parties d'un tout pour en donner une idée plus complète. Daguesseau veut prouver que la science étend et enrichit l'esprit; pour cela, il rapproche par un dénombrement vif et animé les différentes ressources qu'elle lui fournit. « Par elle, dit-il, l'homme ose franchir les bornes étroites dans lesquelles il semble que la nature l'ait renfermé. Citoyen de toutes les républiques, habitant de tous les empires, le monde entier est sa patrie. La science, comme un guide aussi fidèle que rapide, le conduit de pays en pays, de royaume en royaume; elle lui en découvre les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement, etc. » — 3° Le *Genre* et l'*Espèce* sont deux idées corrélatives qui se prêtent un mutuel secours. Ce qui est vrai du genre l'est toujours de l'espèce, qui s'y trouve contenue. Ainsi, on peut prouver qu'il faut détester l'avarice parce qu'il faut haïr le vice. L'avarice est une espèce par rapport au vice, qui est le genre. Mais, s'il est évident que ce qui est vrai du genre l'est également de l'espèce, il ne faut pas croire que l'inverse soit toujours fondé en raison; car ce qui est vrai de l'espèce ne l'est pas toujours du genre. — 4° La *Cause* et l'*Effet* sont des moyens de développement au service de l'orateur. Veut-il prouver qu'un crime a été commis, cette preuve sera bien près d'être fournie quand il aura démontré que l'accusé avait un motif de commettre l'action coupable qui lui est imputée. Ce sera alors l'argument des causes finales. Pour louer dignement le dévouement du chevalier d'Assas, il suffira d'en assigner la cause, qui se trouvait dans le plus pur désintéressement, et d'en montrer le résultat, qui fut le salut du régiment d'Auvergne tout entier. — 5° Les *Antécédents* et les *Conséquents* sont les choses qui précèdent ou qui suivent un fait, et qui aident à le reconnaître, à le qualifier. Vous aviez eu des démêlés avec Clodius; vous l'aviez menacé : voilà des antécédents. Il est tué, vous disparaissez; vous vous défiez de ses amis : voilà des conséquents. — 6° La *Comparaison*, qu'il ne faut pas confondre avec la figure de rhétorique qui porte le même nom, établit des rapprochements au moyen desquels on conclut du plus au moins, du moins au plus, d'égal à égal. Bourdaloue, voulant faire sentir combien est déraisonnable et inconséquent celui qui nie la Providence, emploie la comparaison suivante du plus au moins : « L'incrédule croit qu'un État ne peut être bien gouverné que par la sagesse et le conseil d'un prince; il croit qu'une maison ne peut subsister sans la vigilance et l'économie d'un père de famille; il croit qu'un vaisseau ne peut être bien conduit sans l'attention et l'habileté d'un pilote; et quand il voit ce vaisseau voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre et dans la paix, il conclut sans hésiter qu'il y a un esprit, une intelligence qui y préside. Mais il prétend raisonner tout autrement à l'égard du monde entier, et il veut que, sans Providence, sans prudence, sans intelligence, par un effet du hasard, ce grand et vaste univers se maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons! » — 7° Les *Contraires* consistent à dire d'abord ce qu'une chose n'est point, et ensuite à dire ce qu'elle est : l'opposition qui en résulte sert à graver davantage la pensée dans l'esprit. Aristote donne, au sujet des contraires, un conseil qui n'est que trop généralement suivi dans les discussions de quelque genre qu'elles soient : « Si l'on vous allègue les lois, dit-il, appelez-en à la nature; et si l'on fait parler la nature, rangez-vous du côté des lois. » — 8° Les *Choses qui répugnent entre elles* servent à prouver l'impossibilité d'un fait, car elles ne peuvent subsister ensemble. Cette manière d'argumenter est d'un fréquent usage et d'une grande ressource. Ainsi, par ex., Pierre est accusé d'avoir assassiné Paul. Mais il était son ami; il n'avait nul intérêt à sa mort; il était loin de lui; il répugne donc qu'il soit l'auteur du meurtre. — 9° Les *Circonstances* sont tous les faits qui précèdent, qui suivent ou qui accompagnent le fait principal. Les anciens rhéteurs ont renfermé les circonstances de personne, de nature, de lieu, de facilités, de motifs, de manière et de temps, dans ce vers technique :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?

Par exemple, un meurtre a été commis; on peut démontrer la culpabilité de l'accusé par les témoignages de haine et les menaces de vengeance qui ont précédé le crime, par le caractère de l'accusé, par les facilités qu'il a eues pour l'exécution, par les motifs qui l'y ont porté, par les circonstances de temps et de lieu qui lui ont été favorables, etc.

B. On peut réduire le nombre des lieux communs *extrinsèques* aux cinq chefs suivants : la *Loi*, les *Titres*, la *Renommée*, le *Serment*, et les *Témoignages* ou l'*Autorité*. — Un point de droit s'établit par la citation d'un texte de *Loi*; mais cet argument est plutôt du domaine de la jurisprudence que du domaine oratoire. Les questions de fait peuvent se décider par la production des *Titres*. Une créance est-elle contestée, produisez la quittance; la question sera résolue. La *Renommée* ou le bruit public peut aussi fournir des arguments. Le *Serment* et les *Déclarations des témoins* sont des preuves en justice; néanmoins il est facile de comprendre que les arguments tirés de ces lieux sont tous susceptibles d'être contestés. A un texte de loi, on en oppose un autre; on s'inscrit en faux contre des titres; la renommée devient, selon les besoins de la cause, le cri de la vérité ou du mensonge, un vain bruit ou la voix de Dieu même; le serment n'est quelquefois qu'un parjure; les témoins peuvent manquer de lumière ou de bonne foi, etc.

Il faut se garder d'attacher aux lieux communs plus d'importance qu'ils n'en méritent, et ce serait une grande erreur de croire qu'en les consultant tour à tour, on pourrait suppléer à toutes les ressources de l'invention. Les comparaisons, les définitions, les développements par les contraires, par la cause et l'effet, etc., naissent du sujet même. C'est dans l'étude directe de la matière qu'ils ont à traiter, que les orateurs doivent chercher leurs preuves et leurs arguments. Les lieux communs ne peuvent fournir que de vagues amplifications; ils ne sont véritablement utiles qu'en ce qu'ils servent à réduire sous certains chefs les parties d'un discours. Sous le nom de *Topiques*, Aristote et Cicéron nous ont laissé deux traités sur cette partie de l'art oratoire.

II. A l'imitation des Lieux communs oratoires, les théologiens ont donné le nom de *Lieux communs théologiques*, aux diverses sources dans lesquelles ils peuvent puiser leurs preuves et leurs arguments. Ces lieux théologiques sont au nombre de 10, savoir : l'*Écriture sainte*, la *tradition*, l'autorité de l'*Église catholique*, les décisions des *conciles généraux*, l'autorité des *souverains pontifes*, les *Pères de l'Église*, les *théologiens*, qui ont succédé aux Pères dans la fonction d'enseigner, les *philosophes* et les *jurisconsultes*, le *témoignage des historiens* touchant les matières de faits, et enfin la *raison naturelle*. On cite le traité qui a été écrit sur cette matière par le savant dominicain Alonzo Cano, évêque des Canaries.

LIEUE. s. f. (latin, *leuca*). Mesure itinéraire dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. Voy. ITINÉRAIRE. ‖ Figur. et proverb., *Être à cent lieues, à mille lieues d'une chose,* En être fort éloigné. *Vous êtes à cent lieues de la question. Je ne veux point vous offenser; j'en suis à mille lieues, cela est à mille lieues de ma pensée.* — Fam., on dit aussi D'un homme distrait ou préoccupé, qui n'écoute pas ce qu'on lui dit et pense à autre chose, *Il est à mille lieues d'ici.*

LIEUR. s. m. Celui qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé, etc.

LIEUTENANCE. s. f. Charge, office, emploi, grade de lieutenant.

LIEUTENANT. s. m. Qui tient le lieu, la place d'un autre. *Labiénus, l'un des lieutenants de César, se porta au-devant de l'ennemi. Ce prince fit par ses lieutenants de grandes conquêtes.* Famil., *Je l'ai chargé d'être mon l. dans cette affaire.*

Enc. — On appelle ainsi un officier ou un fonctionnaire qui est immédiatement au-dessous d'un chef et qu'il est chargé de suppléer en certains cas.

I. Dans l'Armée de terre, on distingue le *Lieutenant*, le *Sous-lieutenant*, le *L.-colonel*, et le *L. général*. Le *Lieut.* vient immédiatement après le capitaine; il aide celui-ci dans ses fonctions et le remplace en cas d'absence. Il y a des lieutenants en *premier* et des lieutenants en *second*. Ces officiers ont pour marque distinctive l'épaulette d'or ou d'argent à gauche et la contre-épaulette à droite. Le *Sous-l.* occupe le dernier degré de l'échelle des officiers. Il supplée le lieutenant en ce qui concerne les détails du service et de l'administration de la compagnie. Il porte les mêmes épaulettes que le l.; seulement il a l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche. Quant au *L.-colonel* et au *L. général*, comme il en a été parlé aux mots *Colonel* et *Général*, nous n'y reviendrons pas ici. — A diverses époques, on a donné le titre de *Lieutenants du roi* aux officiers que l'on appelle aujourd'hui *Commandants de place*.

II. Dans la Marine militaire, le *L. de vaisseau* occupe le rang intermédiaire entre l'enseigne de vaisseau et le capitaine de frégate. Ce grade correspond à celui de capitaine dans l'armée de terre. Il y a des lieutenants de vaisseau de deux classes. Le l. commande le quart à bord des vaisseaux, préside aux manœuvres, etc. — Les insignes de son grade sont deux épaulettes d'or mat, à petites torsades, avec une ancre d'or brodée sur le corps de l'épaulette.

III. Avant 1790, on donnait le titre de *Lieut.* à divers fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, tels que le *L. civil*, le *L. criminel*, le *L. général de police*, etc. — Le *L. civil* était le second magistrat de la juridiction du Châtelet (le prévôt de Paris était le premier). Il présidait aux assemblées de ce tribunal, recueillait les opinions et prononçait les jugements. En outre, il connaissait seul de certaines affaires, telles que contestations sur héritages, interdictions, levées de scellés, etc. Le *L. criminel* prononçait sur tous les crimes et délits, de quelque nature qu'ils fussent. Il jugeait seul, assisté simplement d'un avocat du roi, les affaires du *petit criminel*, c.-à-d. celles que l'on appelle aujourd'hui de simple police. Chaque juridiction royale avait un l. criminel. Celui du Châtelet de Paris exerçait sa juridiction sur la ville et les faubourgs, prévôté et vicomté de Paris. — Nous parlerons du *L. général de police* au mot POLICE.

IV. Le titre de *L. général du royaume* n'a jamais désigné qu'une fonction temporaire dont les rois, dans certaines circonstances importantes, investissaient un personnage éminent, lequel était le plus souvent un prince de leur famille, pour exercer en leur nom tout ou partie de l'autorité royale. En 1558, après le désastre de Saint-Quentin, Henri II appela à cette dignité le duc de Guise, qui en fut investi de nouveau en 1560, après la conjuration d'Amboise. En 1567, Charles IX institua le duc d'Anjou, depuis Henri III, l. général du royaume. En 1589, première année du règne de Henri IV, Mayenne reçut ce titre du conseil de l'Union, qui dirigeait les affaires de la Ligue. Louis XIII, en 1629, nomma le cardinal de Richelieu son l. général, représentant sa personne et commandant ses armées en France et à l'étranger. En 1814, le comte d'Artois prit le titre de l. général du royaume jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII Enfin Louis-Philippe, après la révolution de juillet 1830, fu investi de cette fonction qu'il remplit jusqu'au 9 août suivant.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait de La femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenants. *Madame la l. criminelle.*

LIÈVRE. s. m. (lat. *lepus, leporis*). T. Mamm.

Enc. — Le *Lièvre* est le type d'une petite tribu de *Rongeurs*, qui a reçu les noms de *Lépusiens* et de *Léporidés*. Elle comprend seulement 3 genres : *Lièvre* proprement dit, *Lapin* et *Lagomys*. Les animaux qui composent cette tribu se distinguent essentiellement de tous les autres Rongeurs, en ce qu'ils ont 4 incisives, au lieu de 2, à la mâchoire supérieure. Ces 4 dents sont placées sur deux files, de sorte que derrière chaque incisive ordinaire il s'en trouve une autre plus petite. Quant aux caractères secondaires qu'ils présentent, nous citerons l'existence de poils durs et roides à la face inférieure des pieds, la fissure qui divise la lèvre supérieure sur la ligne médiane (d'où le nom de *Bec-de-lièvre* donné à la scissure congénitale de cette partie chez l'homme), et l'ampleur de leur cæcum, qui est cinq à six fois aussi grand que l'estomac, et dont l'intérieur est divisé par un repli valvulaire disposé en spirale.

I. Les *Lièvres* proprement dits ont les pieds de derrière beaucoup plus longs que ceux de devant, les oreilles plus longues que la tête, et une queue courte de la même longueur que la cuisse. Les espèces dont se compose ce genre sont si semblables, qu'il est difficile de les caractériser. Notre *L. commun* (*Lepus timidus*) [Fig. ci-dessous] a le pelage gris jaunâtre et la queue blanche avec une ligne noire au-dessus. Cet animal se trouve dans presque toutes les parties de l'Europe. Il est timide et doux, d'une grande agilité et d'une fécondité extrême. Sa marche consiste en une suite de sauts. Il vit isolé, ne terre point, et ne se nourrit que de végétaux. On n'a pu le réduire à l'état de véritable domesticité. Sa chair, qui est noirâtre, est fort estimée; cependant la loi de Moïse l'interdisait aux Juifs, et Mahomet a reproduit cette interdiction. La femelle du L. a reçu le nom de *Hase*, et le mâle qui a pris tout son accroissement, celui de *Bouquin*: avant cette époque on l'appelle *Trois-quarts*. Les jeunes sont appelés *Levrauts*.—Parmi les espèces que comprend ce genre, nous nous contenterons de citer le *L. variable* (*L. variabilis*), ainsi nommé des changements de couleur qu'éprouve son pelage suivant les saisons, et qui habite le nord de l'ancien continent; le *Tolaï de Sibérie* (*L. dauricus*); le *L. d'Égypte* (*L. ægyptius*), et le *Moussel* (*L. nigricollis*), de Java et de l'Inde.

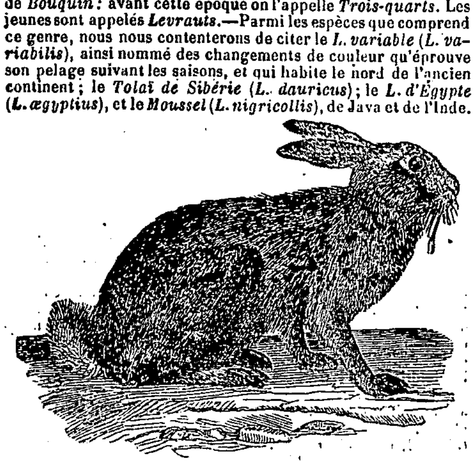

II. Les *Lapins* (*Cuniculus*) diffèrent des Lièvres par leur taille plus petite, par leurs oreilles plus courtes que la tête, et par leur queue moins longue que la cuisse. Mais ce qui les distingue surtout des précédents, c'est qu'ils habitent dans des terriers. Le *Lap. commun* (*C. vulgaris*) a le pelage ordinairement gris jaunâtre en dessus et blanc en dessous, à l'état sauvage; mais la couleur de sa robe varie beaucoup à l'état de domesticité. Cette espèce est répandue en abondance dans toute l'Europe. Sa fécondité est prodigieuse et s'accroît encore à l'état de domesticité. La femelle, qu'on appelle *Hase* comme celle du Lièvre, porte 30 jours et peut produire par an de 60 à 100 *Lapereaux*. La chair du *Lap. sauvage*, ainsi que celle du *Lap. de garenne*, est blanche et agréable; mais elle est loin d'avoir le parfum de celle du Lièvre. La chair du *Lap. domestique*, au contraire, est fade et n'a plus de fumet. Le poil du Lièvre et du Lapin est recherché par les chapeliers pour la fabrication des chapeaux de feutre; et leur peau sert à faire de la colleforte. Les espèces étrangères diffèrent peu de notre Lapin commun. Nous citerons le *Tapeti* (*Cun. brasiliensis*), qui habite le Brésil; le *Lap. d'Amérique* (*Cun. americanus*), qui est répandu dans l'Amérique septentrionale, et le *Lap. des sables* (*Cun. arenarius*), qui est propre à l'Afrique australe.

III. Les *Lagomys* ont les oreilles médiocres, les jambes peu différentes entre elles, et des clavicules moins imparfaites que les genres précédents; en outre, ils manquent de queue. Ce genre est propre à la Sibérie. Les espèces principales sont le *Pika* (*Lag. alpinus*), l'*Ogoton* (*Lag. ogotona*), qui sont à peu près de la taille du Cochon d'Inde, et le *Lag. nain* (*Lag. pusillus*), qui est grand comme un Rat d'eau. Toutes sont remarquables par l'habitude qu'elles ont d'amasser des provisions pour l'hiver. Les tas d'herbes que fait le Pika ont quelquefois plus de 2 mèt. de haut et deviennent, lorsque les chasseurs de Zibelines les découvrent, une ressource précieuse pour la nourriture de leurs chevaux.

LIGAMENT, s. m. (lat. *ligamen*, lien). T. Anat.

Enc.—Les anatomistes nomment ainsi des faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, très-serré, peu extensible et fort difficile à rompre. Les ligaments adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyen d'union aux articulations ou à quelques parties osseuses. On les divise, suivant leurs fonctions, en *articulaires* et en *non articulaires*. Les ligaments intervertébraux du rachis sont souvent appelés *ligaments jaunes*, à cause de la couleur de leur tissu (V. ARTICULATION et VERTÈBRE). Par analogie, on désigne encore sous le nom de *Ligaments*, des expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse, comme les *ligaments antérieurs de la vessie*, le *lig. de Poupart*, etc.; et certains replis membraneux qui sont destinés à maintenir en place divers organes: tels sont les replis du péritoine qui soutiennent certains viscères abdominaux, et qui forment les *ligaments du foie*, les *lig. larges de l'utérus*, les deux *lig. postérieurs de la vessie*, etc. — En termes de Conchyliologie, on appelle aussi *Ligament*, la partie cornée et élastique qui réunit les deux valves d'une coquille bivalve.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des ligaments, qui a rapport aux ligaments.

LIGATURE. s. f. (latin. *ligatura*, de *ligare*, lier). T. Chirurg. Lien, ordinairement de fil, avec lequel on étreint les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute, ou les vaisseaux divisés qui peuvent donner lieu à une hémorragie dangereuse. *Appliquer une l.* ‖ L'opération qui consiste à lier un vaisseau, une tumeur, etc. *La l. d'un polype. Cette l. a été faite avec beaucoup de dextérité.* ‖ Bande plus ou moins large dont on fait usage pour pratiquer une saignée, et avec laquelle on serre le bras, le pied, etc., au-dessus du lieu où l'on veut ouvrir la veine. = T. Écrit. et Typogr. Se dit De plusieurs lettres liées ensemble, comme on l'observe fréquemment dans l'écriture grecque et dans l'écriture arabe.

LIGE. adj. 2 g. (lat. *ligatus*, lié). Voy. FIEF.

LIGNAGE. s. m. (R. *ligne*). Race, famille. *C'est un homme de haut l. Ils sont de même l.* Vieux.

LIGNAGER. s. m. T. Jurispr. Celui qui est du même lignage qu'un autre. *Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres.* ‖ Adj., *Retrait l.*, Voy. RETRAIT.

LIGNE. s. f. (latin. *linea*). Trait simple, considéré seulement sous le rapport de sa longueur. *L. droite, courbe, brisée. L. perpendiculaire, verticale, horizontale, oblique. Deux lignes qui se coupent. Tracer deux lignes parallèles. Tirer une l. d'un point à un autre.* ‖ Figur., *C'est un homme qui a toujours marché sur la même l.*, Qui s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies. *Il a toujours suivi la l. droite*, ou *Il a toujours suivi la l. du devoir, de l'honneur*, Il a toujours tenu une conduite conforme au devoir, à l'honneur. — *Être, marcher sur la même l.*, Avoir le même rang. *Ces deux poëtes, ces deux peintres sont sur la même l.*, Ils sont égaux en mérite, en réputation. *Être en première l., mettre en première l.*, Être au premier rang, placer au premier rang. *Il est en première l. parmi les écrivains du siècle. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut mettre la justice en première l.* — *Être hors de l.*, Être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part. *C'est un homme d'un talent hors de l. Cet ouvrage est tout à fait hors de l.* ‖ T. Admin. *L. de douanes*, La suite des bureaux de douane échelonnés le long d'une frontière. — *L. télégraphique*, Suite de télégraphes qui correspondent entre eux; et * Le parcours d'un fil de télégraphe électrique. ‖ * T. Anat. *L. blanche*, V. ABDOMEN. ‖ * T. Astron. *L. des apsides*, V. APSIDE. *L. des nœuds*, Voy. PLANÈTE. *L. des syzygies*, Celle qui passe par les centres du soleil, de la terre et de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition. ‖ * T. Balistiq. *L. de mire* et *l. de tir*, Voy. TIR. ‖ T. Beaux-Arts. Dans la Peint., la Sculpt. et l'Archit., *Ligne* se dit De l'effet général produit par la disposition et la combinaison des principales parties d'une composition. *Ce groupe, ce palais, ce paysage offre de belles lignes, des lignes simples, grandes, etc.* ‖ T. Chiromancie. Voy. DIVINATION. ‖ T. Corderie. Petit cordage à trois torons d'environ 3 millim. de diamètre, qui sert à un grand nombre d'usages dans la marine. *L. d'amarrage. L. de sonde. L. de loch.* ‖ T. Écriture et Typogr. L'ensemble des caractères rangés sur une ligne droite dans une page. *Il y a tant de lignes à chaque page et tant de lettres à chaque l. Il écrit assez bien, mais il ne fait pas ses lignes droites. Ce livre n'est pas à deux colonnes, il est imprimé à longues lignes.* — Ce qui est écrit dans une ligne. *Il n'y a pas dans cet ouvrage une l. qui soit correcte.* Famil., *Je vous écrirai deux lignes pour vous avertir*, Je vous écrirai simplement quelques mots pour, etc. — *Mettre un mot, un passage à la l.*, Commencer par ce mot, par ce passage, un nouvel alinéa. *Ecrire hors l., mettre hors l., tirer une somme hors l.*, L'écrire à la marge. — *Mettre en l. de compte, tirer en l. de compte*, Employer, comprendre dans un compte; et Figur., Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage. *Je ne mets pas en l. de compte ce que j'ai fait pour vous.* ‖ T. Escrime. *L. du dedans, du dehors, du haut, etc.*, Voy. ESCRIME. ‖ T. Fortific. Sign. Retranchement, et plus particul., Une suite d'ouvrages permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée ou un corps d'armée dans son camp, à fermer un débouché, à empêcher les approches d'une place, etc. Se dit d'ordinaire au pl. *Travailler aux lignes. Attaquer, forcer les lignes.* — *Lignes d'approche*, Tranchées qu'on ouvre pour approcher d'une place qu'on assiége. *Lignes de contre-approche*, Celles que les assiégés ouvrent pour enfiler les travaux des assiégeants. *Lignes de communication*, Celles qu'on ouvre d'une parallèle à l'autre, pour faciliter les communications. — *Lignes continues, Lignes à intervalles; Lignes à ouvrages détachés, à redans, à crémaillères, à tenailles, à bastions; Lignes de circonvallation; Lignes parallèles*, ou simpl. *Parallèles; L. couvrante; L. de feu; L. de défilement*, V. FORTIFICATION. — *L. de défense* ou *L. de frontière*, Ligne que, dans le système défensif d'un État, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. ‖ T. Généal. La suite des descendants d'une famille. *L. directe, collatérale, masculine, féminine.* ‖ T. Géogr. *L. équinoxiale*, ou simpl. *Ligne*, syn. d'Équateur. *Passer, couper la l.*, Traverser l'équateur et passer de l'hémisphère nord dans l'hémisphère sud, ou réciproquement. *Baptême de la l.*, Voy. BAPTÊME. — *L. méridienne*, Voy. MÉRIDIENNE. * *Lignes horaires*, Voy. GNOMONIQUE. ‖ T. Guerre. La direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. *La l. appuyait sa droite au village, et sa gauche au pied de la montagne.* — *Se porter sur la l.*, Se diriger vers la position qu'on doit occuper dans la ligne. *Rentrer en l., se mettre en l., être en l.*, Se placer, se replacer ou être placé dans la direction générale de la ligne. *Rompre la l.*, C'est se porter trop en avant ou Se tenir trop en arrière. Dans le premier cas, on dit aussi *Forcer la l.*, et, dans le second cas, *Refuser la l.* — *L. de direction*, Ligne qu'un corps doit suivre pour se porter d'un lieu à un autre. *L. d'opération*, Celle qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent, par leurs manœuvres, chercher à rallier sans cesse, quand ils ont été forcés de s'en éloigner. *Le général en chef porta sur le Rhin sa l. d'opération.* — *Ligne* sign. aussi Le rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, une suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres sur la même ligne et faisant face du même côté. *L'armée marchait sur trois lignes. Il mit ses troupes en bataille sur deux lignes. La première l. de l'ennemi fut entièrement défaite.* Dans cette acception, on appelle *L. pleine*, Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à *L. à intervalles*, Celle dans laquelle on laisse vide un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. *Marcher en l.*, se dit par oppos. à *Marcher en échelons*, et sign. Conserver en marchant l'alignement général et partiel. Le commandement *Par peloton* ou *par section en l.*, veut dire qu'On ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc, de se diviser et de s'échelonner en pelotons ou en sections. — *Troupe de l.*, Troupe destinée à combattre en ligne, par opposit. à *Troupe légère* ou *irrégulière*. *Infanterie de l. Régiment de l.* Absol. et collect., on dit *La ligne*, pour désigner Les corps qui composent la troupe de ligne. *Il sert dans la l.* ‖ T. Maçon, Charpentier, etc. Le cordeau, la ficelle dont ces ouvriers se servent pour aligner, pour dresser leurs ouvrages. *Tirer une muraille à la l. Marquer le bois à la l.* ‖ T. Man. L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége. *L. de la volte. Lignes du carré.* ‖ T. Mar. *Lignes d'eau*, Coupes horizontales de la partie submergée de la carène d'un bâtiment, parallèlement à la *L. de flottaison*, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau. ‖ T. Mathémat. *L. de foi*, se dit, dans les instruments circulaires de mathématiques et d'astronomie, De la ligne qui passe par le centre de l'instrument et par le point extrême de l'alidade. *La l. de foi représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument.* ‖ T. Métrol. La douzième partie d'un pouce. *La l. vaut 2 millimètres 256 millièmes de millimètre.* — *L. d'eau*, La 144e partie d'un pouce d'eau. Voy. HYDROSTATIQUE. ‖ * T. Musiq. *Lignes accidentelles*, V. NOTATION. ‖ T. Tactiq. navale. Réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sur un même rumb de vent. *L. de combat. L.* ou *ordre d'échiquier. L. de marche, de convoi. Former, serrer, ouvrir, couper, doubler, rompre, enfoncer la l.* On la nomme *L. du plus près*, Lorsqu'elle forme avec le vent un angle de soixante-sept degrés trente minutes; et on l'appelle *L. du plus près tribord* ou *L. du plus près bâbord*, selon que les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite ou par la gauche. — *Vaisseau de l.*, Grand bâtiment de guerre qui a au moins 50 canons, et qui est destiné à combattre en ligne de bataille. Dans un sens anal., on dit, *Equipages de l.*

Enc.—GÉOMÉTRIE.—La *Ligne* est une quantité qui n'a qu'une dimension, la longueur; en d'autres termes, c'est une longueur.

abstraction faite de toute idée de largeur. On la suppose engendrée par le mouvement d'un point mathématique, lequel n'a lui-même aucune dimension. Il y a deux sortes de lignes, la *l. droite* et la *l. courbe*. La *l. droite* est définie communément, d'après Archimède, *le plus court chemin d'un point à un autre*. Platon la définissait par une propriété optique qui la caractérise, et qui n'appartient qu'à elle. Si l'œil est placé à l'une des extrémités d'une *l. droite*, de telle sorte que cette extrémité de la l. empêche de voir son autre extrémité, toutes les parties intermédiaires de cette l. seront également cachées (Fig. 1). Cette propriété n'appartient pas à la l. courbe. En effet, si l'œil est placé à une extrémité de la l. de façon à ne pas voir l'autre extrémité, il apercevra toujours une partie plus ou moins grande de la portion intermédiaire aux deux extrémités (Fig. 2). Il est fort difficile de définir la *l. courbe*. Les uns la définissent une l. qui n'est ni droite ni composée de lignes droites ; d'autres, partant de son mode de génération, disent que la l. courbe est la trace d'un point qui, dans son mouvement, se détourne infiniment peu à chaque pas, de manière à former une infinité d'angles inappréciables. On peut encore la définir et cette définition nous semble la moins défectueuse, une l. non droite, qui, en faisant une révolution sur elle-même, enferme un espace plus ou moins grand. Ainsi, par ex., si l'on suppose que la l. courbe AB (Fig. 3) tourne autour de ses extrémités considérées comme des points fixes, la trace qu'elle décrira comprendra un certain espace, comme le représente la Fig. 4. Il est évident que la l. droite ne saurait jouir de cette propriété ; aussi Euclide a-t-il mis au rang des axiomes cette vérité · Deux lignes droites ne peuvent pas renfermer un espace. On exprime encore ce caractère des lignes droites en disant que deux lignes droites ne peuvent pas se rencontrer en plus d'*un* point. En effet, si elles se rencontraient en plus d'un point, sans coïncider dans tous les points intermédiaires, elles renfermeraient évidemment un certain espace. D'autre part, si elles se rencontraient dans *tous* les points intermédiaires, elles ne feraient qu'une seule et même l., et non deux lignes différentes. De ce qui précède, il résulte qu'il n'y a qu'une seule espèce de l. droite, tandis qu'il peut exister un nombre infini de lignes courbes. — Une *l. brisée* est une ligne composée de lignes droites faisant entre elles des angles appréciables.—Dans les démonstrations géométriques, on désigne une l. par les lettres placées à ses extrémités, ainsi que nous l'avons fait plus haut.

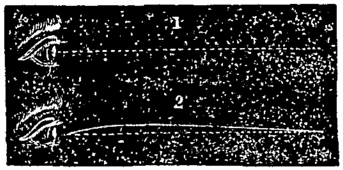

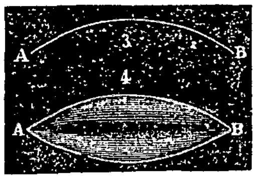

PÊCHE.— En termes de Pêche, on nomme *Ligne*, une cordelette mince faite le plus souvent avec des crins de cheval, à l'extrémité de laquelle est attaché un hameçon que l'on garnit d'un appât. Cette l. est généralement suspendue à une *canne* ou *gaule* longue de 4 à 6 mèt., qui se compose de trois parties, savoir : le *pied*, que le pêcheur tient à la main ; la *branlette*, qui vient après, et le *scion*, qui la termine. On fixe un peu au-dessus de l'extrémité de la l. une *flotte*, c.-à-d. un tuyau de plume bouché des deux côtés et passé dans une boule de liége, dont les mouvements indiquent quand le poisson a mordu, en même temps qu'on suspend entre ce liége et l'hameçon un petit *plomb* qui maintient ce dernier dans l'eau. La l. dont nous venons de parler est la l. ordinaire, ou *l. à la volée*. La *l. à lancer* ou *à fouetter* est disposée de manière que l'hameçon avec son appât ne s'enfonce pas. Elle est destinée à prendre les espèces de poissons qui poursuivent les insectes tombés ou courant à la surface de l'eau. Ces deux sortes de lignes sont appelées *lignes volantes* par opposition aux *lignes dormantes*, c.-à-d. aux lignes dont l'hameçon et même le plomb touchent au fond de l'eau. Quant aux lignes dites *de fond*, elles consistent simplement en une corde de crin ou de chanvre qui porte plusieurs hameçons, et que l'on amarre d'un côté sur le rivage, et de l'autre dans le lit du cours d'eau. Il y en a du reste plusieurs variétés, dites *à soutenir, à grelot*, etc., suivant la manière de les manœuvrer ou les accessoires dont on les munit.

LIGNÉE. s. f. Race, descendance. *Avoir une nombreuse l. Il est mort sans laisser de l.* Vieux.

LIGNETTE. s. f. Ficelle de médiocre grosseur qu'on emploie pour faire des filets.

LIGNEUL. s. m. (latin. *linum*, lin). Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers.

LIGNEUX, EUSE. adj. (lat. *lignum*, bois). T. Bot. Qui est de la nature du bois et qui en a la consistance solide. *Fibres ligneuses. La coque de la noix est ligneuse. Plantes ligneuses. — Corps l., couches ligneuses*, Voy. TIGE. || *Subst., *Le ligneux*, La substance dure, cassante et amorphe, qui est déposée en couches plus ou moins épaisses dans les cellules allongées des tissus ligneux. — Voy. CELLULOSE.

***LIGNITE.** s. m. (lat. *lignum*). T. Min. V. HOUILLE.

LIGUE. s. f. (lat. *ligare*. lier). Union, coalition de plusieurs États ou de plusieurs villes, dans le but d'arriver à un résultat commun. *La l. achéenne. La l. de Cambrai. La l. hanséatique.* V. ALLIANCE. || Absol., on donne le nom de *Ligue*, à L'union populaire qui se forma en France, vers la fin du seizième siècle, pour défendre le catholicisme et arrêter la propagation des doctrines protestantes. *Du temps de la L. La procession de la L.* || *En Angleterre, *Ligue* s'emploie aussi pour désigner Certaines associations formées par les simples citoyens dans un but politique quelconque. *La l. pour le rappel des lois sur les céréales. L. pour la réforme parlementaire.* || Se dit, en mauvaise part, D'un complot, d'une cabale que font plusieurs personnes pour réussir dans quelque projet. *Il s'est fait une l. à l'Académie pour empêcher l'élection d'un tel. Ce grand ministre ne put se défendre contre la l. de ses ennemis.* || *Ligues grises*, Les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. = Syn. Voy. ALLIANCE.

LIGUER. v. a. Unir dans une même ligue. *L'Angleterre parvint à l. toute l'Europe, tous les rois de l'Europe contre la France.* = SE LIGUER. v. pron. Faire une ligue avec quelqu'un, se réunir dans un but commun. *Se l. avec quelqu'un. Ces deux peuples se liguèrent contre leur puissant ennemi. L'Europe entière se ligua pour renverser Napoléon. Ces enfants se sont ligués contre leur père.* = LIGUÉ, ÉE. part.

LIGUEUR, EUSE. s. Se dit Des personnes qui faisaient partie de la ligue, du temps de Henri III et de Henri IV. *C'était un l. des plus fougueux. Cette femme était une ligueuse ardente.*

***LIGULE.** s. f. (lat. *ligula*, cuiller, languette). T. Métrol. V. CAPACITÉ. || T. Bot. V. FEUILLE et GRAMINÉES. || T. Zool. V. PARENCHYMATEUX.

***LIGULÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Qui a la forme d'une languette.

***LIGULIFLORES.** s. f. pl. Bot. V. COMPOSÉES.

***LILACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. OLÉACÉES.

LILAS. s. m. T. Bot. V. OLÉACÉES. — **L. des Indes*, nom vulg. du *Melia azedarach*, V. MÉLIACÉES. || S'emploie adject., pour désigner La couleur bleue mêlée de rouge, qui est le plus ordinairement celle du lilas. *La couleur l. Une robe l.*

LILIACÉES. s. f. pl. (lat. *lilium*, lis). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes hypogynes, à fleurs hermaphrodites, à périanthe hexapétaloïde nu, à anthères introrses, à styles soudés, et à albumen charnu.

I. *Caractères bot.:* Plantes herbacées, frutescentes ou arborescentes, tantôt pourvues, soit de bulbes, soit de racines tubéreuses ou fasciculées, tantôt offrant des racines fibreuses. Feuilles étroites, à veines parallèles ; dans quelques espèces cependant, elles s'élargissent en lame avec des veines divergentes. Fleurs grandes et éclatantes, ou petites et vertes (on y trouve aussi tous les degrés intermédiaires) ; presque toujours hermaphrodites, peut-être jamais véritablement unisexuées. Calice et corolle confondus, également colorés, réguliers ou presque réguliers, parfois soudés en tube. Étamines 6, hypogynes, insérées au fond du périanthe ; anthères introrses. Ovaire libre, triloculaire, polysperme ; style unique ; stigmate simple ou trilobé ; ovules anatropes ou amphitropes. Fruit charnu, ou sec et capsulaire, triloculaire. Graines formant une ou deux séries longitudinales ; embryon ayant la même direction que la graine et situé dans l'axe d'un albumen charnu, ou présentant une direction et une position variables, parfois très-petit. [Fig. 1 *Fritillaria imperialis* ; 2. Pistil et étamines ; 3. Fruit. — 4. Fruits de l'*Hemerocallis cærulea*. — 5. Pistil de *Tulipa sylvestris* ; 6. Fruit coupé transversalement. — 7. Coupe du fruit de l'*Asparagus officinalis*. — 8. Coupe d'une graine de *Tulipa hortensis*. — 9. Coupe d'une graine d'*Asphodelus ramosus*.]

II. La famille des Lil. se compose d'environ 135 genres et 1200 espèces, que les auteurs répartissent en un plus ou moins grand nombre de tribus. Lindley, par ex., en admet 11, savoir : les *Tulipées*, les *Hémérocallées*, les *Scillées*, les *Asphodélées* ou *Anthéricées*, les *Asparaginées*, les *Aloïnées*, les *Conanthérées*, les *Aphyllanthées*, les *Wachendorfiées*, les *Aspidistrées* et les *Ophiopogonées*. Parmi ces tribus, nous nous contenterons d'indiquer les caractères distinctifs des premières, parce que ce sont les seules qui renferment des espèces indigènes. *Tulipées* : racine bulbifère ; sépales distincts et à peine soudés par leur base ; test de la graine membraneux et pâle. *Hémérocallées* : racine fibreuse ; sépales soudés en tube ; tégument membraneux et pâle. *Scillées* : racine bulbifère ; sépales distincts ou soudés ; tégument de la graine noir et crustacé. *Asphodélées* : racine tubéreuse ou fasciculée ; sépales distincts ou soudés ; tégument crustacé et brillant. *Asparaginées* : fruit bacciforme ; feuilles généralement larges ; graines le plus souvent arrondies ou anguleuses. Les *Aloïnées* sont toutes exotiques ; cependant nous dirons qu'elles sont surtout caractérisées par leurs feuilles grasses et charnues.—Les espèces de la famille des Lil. sont répandues sur presque toute la surface du globe. Néanmoins elles sont beaucoup plus abondantes dans les climats tempérés que dans les tropicaux ; c'est dans les régions chaudes qu'habitent surtout les espèces arborescentes. Les *Aloïnées* sont presque toutes réunies dans l'Afrique méridionale. C'est dans les Canaries que les *Dragonniers*, qui sont les plus grands végétaux de la famille, atteignent les dimensions les plus considérables. Ainsi, le cé-

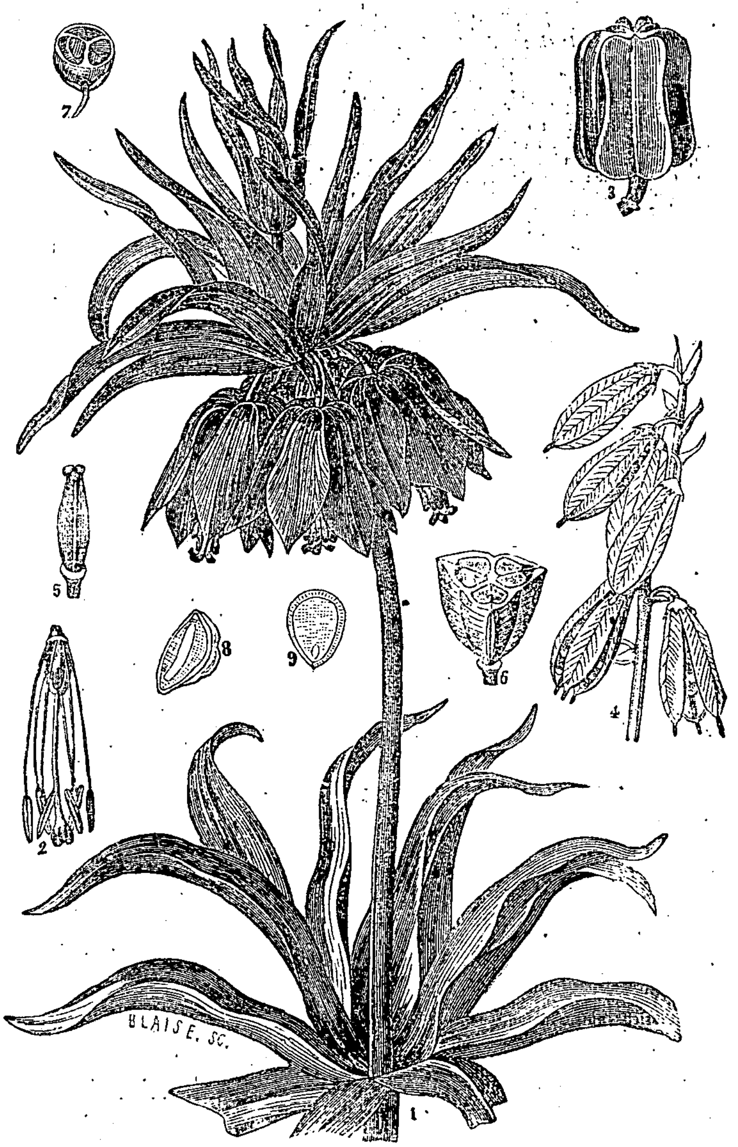

lèbre Dragonnier (*Dracæna draco*) d'Orotava, à Ténériffe, avait, en 1799, d'après les mesures d'Al. de Humboldt, 22 mèt. de hauteur et 14 de circonférence à la base. Les espèces propres à la flore septentrionale appartiennent pour la plupart aux genres Scille, Hyacinthe, Ail et Ornithogale. Les Lil. sont rares dans les Indes orientales; mais, dans l'Australie, elles forment un des traits caractéristiques de la végétation.

La fam. des Lil. renferme un très-grand nombre de plantes qui sont pour nous d'une certaine utilité. Les plus intéressantes sous ce rapport sont celles qui ont des fibres assez fortes pour faire des cordes. Le *Phormium tenax*, vulgair. nommé *Lin de la Nouvelle-Zélande*, rivalise par sa solidité avec le Chanvre; et les *Sansevières*, plantes vivaces à feuilles roides, qui habitent les régions tropicales de l'Afrique et de l'Inde, donnent des fibres encore plus solides, qu'on désigne sous le nom de *Chanvre d'Afrique*. La *Sansev. de Ceylan* (*Sanseviera zeylanica*) se distingue sous ce rapport. Les *Yuccas* fournissent également une fibre tenace; mais l'importance de ce produit est beaucoup moindre. — Plusieurs espèces de Lil. ont été employées de tout temps comme plantes alimentaires. La plupart appartiennent au genre *Ail* (*Allium*). Il suffit de rappeler l'*Ail cultivé* (*All. sativum*), le *Poireau* (*A. porrum*), le *faux Poireau* ou le *Poireau du Levant* (*A. ampeloprasum*), la *Rocambole* (*A. scorodoprasum*), l'*Oignon* (*A. cepa*), l'*Échalote* ou *Ciboule* (*A. ascalonicum*), la *Cive*, *Civette* ou *Ciboulette* (*A. schœnoprasum*), l'*A. fistuleux* (*A. fistulosum*), vulg. nommé *Oignon d'hiver* et *Oig. d'Espagne*, dont tout le monde connaît les usages. Toutes ces espèces sont cultivées dans l'Inde. En outre, les habitants des montagnes mangent les bulbes de l'*Allium leptophyllum*, et ils en font sécher les feuilles qu'ils emploient comme condiment. Les Indiens de l'Amérique du Nord mangent également les bulbes du *Camassia esculenta*, qu'ils appellent *Quamash*. Les Kamtchadales font cuire sous la cendre et mangent ceux du *Lis de Pompone* ou *Lis turban* (*Lilium pomponium*), dont la culture est aussi répandue que celle de la Pomme de terre chez nous. L'*Érythrone dent de chien* (*Erythronium dens canis*) fournit, dit-on, aux Tartares une partie de leur nourriture. Le *Dragonnier pourpre* (*Dracæna terminalis*) joue un rôle important dans l'alimentation des naturels des îles Sandwich. Ses grandes racines ligneuses sont désignées sous le nom de *racines de Ti*. Cuites, elles deviennent nutritives et acquièrent une saveur douce. Broyées, mêlées avec de l'eau et livrées à la fermentation, elles donnent un breuvage qui enivre. Par la distillation, on en obtient une sorte d'alcool; et si on les fait bouillir avant la fermentation, elles donnent un sirop qui peut remplacer le sucre. Les bœufs, les moutons et les chèvres se nourrissent des feuilles de cette plante, qui en outre sont employées en guise de chaume pour couvrir les maisons, et dont on fait une sorte de toile. Dans l'Australie, les sommités de différentes espèces de *Xanthorrhées* (*Xanthorrhæa*) constituent un excellent fourrage pour toutes les espèces de bestiaux. Bien plus, suivant Backhouse, les indigènes de la Tasmanie, quand ils sont pressés par la faim, mangent la base des feuilles intérieures de ces plantes, Les aborigènes abattent les têtes de ces singuliers végétaux en les frappant vers le sommet du tronc avec un grand bâton (Fig. 10. *X. hastilis*). Alors ils arrachent les feuilles extérieures et coupent celles de l'intérieur, en laissant 40 mill. de la portion tendre et blanche qui touche le tronc. C'est cette partie qu'on mange crue ou cuite; elle est loin d'être désagréable au goût, et possède une saveur douce et légèrement balsamique. En Europe même, les jeunes tiges du *Sceau-de-Salomon* (*Polygonatum*), vulg. *Grenouillet*, et de certains *Ornithogales* (*Ornithogalum pyrenaicum* et *umbellatum*), se mangent dans quelques pays en guise d'*Asperge*. Quant à cette dernière (*Asparagus officinalis*), chacun sait quelle énorme consommation il s'en fait chez nous. Les racines de l'*Asphodèle rameux* (*Asphodelus ramosus*), vulg. *Bâton-blanc*, soumises à la fermentation, donnent une assez grande quantité d'alcool pour qu'il y ait, dans certains pays, profit à l'extraire.

L'*Aloès* et la *Scille* indiquent la valeur de quelques Lil. au point de vue médical. Le principe âcre et amer auquel ces plantes doivent leurs propriétés se retrouve également dans un grand nombre d'autres genres. Les bulbes de la *Scille maritime* (*Scilla maritima*), vulgair. appelée *Squille*, sont âcres et nauséeux, et agissent, selon la dose et le mode d'administration, comme émétique, purgatif, diurétique, incisif et expectorant. Ces propriétés sont dues à la présence d'un principe particulier que Vogel a nommé *Scillitine*. Dans l'Inde, le *Scilla indica* de Roxburgh s'emploie aux mêmes usages que notre Scille maritime, et, chose curieuse, les habitants le nomment *Iskil*. Les tisserands se servent aussi de ses bulbes pour apprêter leurs fils. Aux Indes orientales, suivant Théod. Martius, on remplace la Scille par les bulbes du *Ledebouria hyacinthoides*: ces bulbes s'emploient aussi en médecine vétérinaire. Les feuilles et les racines de l'*Érythrone d'Amérique* (*Erythronium americanum*) sont émétiques. Il en est de même des bulbes du *Muscari musqué* (*Muscari moschatum*), et de diverses espèces appartenant aux genres *Gagée* (*Gagea*), *Hyacinthe* (*Hyacinthus*) et *Ornithogale* (*Ornithogalum*). Le genre *Aloès* (*Aloe*) produit une résine purgative qu'on appelle aussi *Aloès*, et dont l'usage est très-répandu. Toutefois ce sont exclusivement les espèces arborescentes, et particulièrement l'*Aloe vulgaris*, l'*A. socotorina*, l'*A. purpurascens*, et l'*A. spicata*, qui fournissent cette résine. Plusieurs autres Lil. possèdent des propriétés analogues: nous citerons le *Bulbine planifolia*, le *Muguet* ou *Lis des vallées* (*Convallaria maialis*), les racines de l'*Asperge commune* (*Asparagus officinalis*), les capsules des *Yuccas*, etc. Les sécrétions particulières qui produisent des effets purgatifs ou émétiques peuvent, par une légère modification, devenir diurétiques. Aussi avons-nous une longue liste d'espèces auxquelles on attribue cette dernière propriété. Au premier rang se placent celles du genre *Allium*, dont les bulbes contiennent beaucoup d'acide phosphorique, et les *Asperges*, bien connues pour leur singulier effet sur l'urine; puis viennent les racines de l'*Asphodèle rameux*, de l'*Asphodéline jaune* (*Asphodelina lutea*), vulg. *Bâton de Jacob*, de l'*Anthéric rameux* (*Anthericum ramosum*), communément appelé *Herbe à l'araignée*, les baies de la *Smilacine à grappe* (*Smilacina racemosa*), etc. Suivant Dieffenbach, la racine du *Phormium tenax* remplace parfaitement la *Salsepareille*; elle agit comme purgatif, diurétique, sudorifique et expectorant. Mais quand le principe âcre, propre à beaucoup de Lil., vient à se concentrer, on a des plantes qui possèdent des propriétés toxiques: c'est ce qu'on observe dans le *Gloriosa superba*, et dans le bulbe fétide de la *Fritillaire* ou *Couronne impériale* (*Fritillaria imperialis*). Le miel récolté sur les fleurs de ces 2 espèces est, dit-on, violemment émétique.

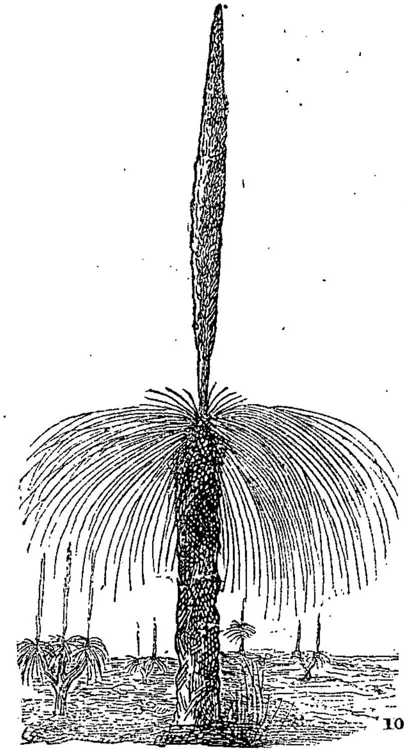

10

Certaines espèces contiennent en abondance une matière résineuse qui jouit de propriétés astringentes et toniques. La plus renommée de ces résines est le *Sang-dragon*, qu'on emploie quelquefois dans la diarrhée et dans les hémorrhagies passives. Cette substance provient en partie de la surface des feuilles et des fissures du tronc du *Dracæna draco*. Toutefois, dans le commerce, ce qu'on vend généralement sous le nom de Sang-dragon, est une résine également astringente qui est fournie par une Légumineuse, le *Pterocarpus draco*. Le *Xanthorrhæa arborea* exsude en quantité une résine odoriférante jaune brun, qu'on a appelée *Gomme de Botany-Bay*, et qui brûle avec une odeur de benjoin. Il est probable que la *Dianelle odorante* (*Dianella odorata*) produit une sécrétion du même genre, car, selon Blume, ses racines pulvérisées servent à faire des pastilles odorantes. Les racines du *Dracæna terminalis* et du *Dr. ferrea* passent pour être des astringents efficaces. Il en est de même du *Streptope à feuilles embrassantes* (*Streptopus amplexifolius*), appelé vulg. *Laurier alexandrin des Alpes*, et du *Fragon hypophylle* (*Ruscus hypophyllum*), vulg. *Fragon lauréat*, qui l'un et l'autre s'emploient pour les gargarismes.

Il nous reste à mentionner encore quelques *Lil.* utiles sous divers rapports. Dans le nord de l'Inde, on fait usage en médecine des racines de l'*Asperge à grappe* et de l'*Asp. montante* (*Asparagus racemosus* et *ascendens*). Les racines de cette dernière, qui sont semi-transparentes et de forme conique, passent pour remplacer convenablement le Salep. Les racines des *Sanseviera* sont utiles, dit-on, dans certains écoulements muqueux, dans les catarrhes bronchiques et dans les douleurs des articulations. Les bulbes de l'*Erythronium dens canis* étaient autrefois réputés aphrodisiaques et vermifuges. On prépare l'*huile de Lis*, en faisant infuser dans de l'huile les fleurs du *Lis blanc* (*Lilium candidum*), et ses bulbes écrasés s'emploient comme maturatif dans la médecine populaire. Le *Tulbaghia*, espèce propre au cap de Bonne-Espérance, et qui est remarquable par son odeur alliacée, s'administre dans la phthisie. Les *Asperges* doivent leurs propriétés remarquables à un principe particulier, l'*Asparagine*, qui paraît être plus abondant dans l'*Asperge à feuilles piquantes* (*Asp. acutifolius*) que dans les espèces communément cultivées. Les fleurs de la *Cordyline réfléchie* (*Cord. reflexa*) passent pour être emménagogues. A Java, suivant Blume, la décoction de la racine de la *Danielle odorante* est d'un usage vulgaire dans les rétentions d'urine, les leucorrhées, etc. Nos *Fragons* d'Europe, particulièrement le *Fr. piquant* (*Ruscus aculeatus*), appelé aussi *Houx frelon*, *Houx fragon* et *Petit-Houx*, étaient autrefois célèbres comme apéritifs et diurétiques, à cause de leurs racines amères, un peu âcres et mucilagineuses. Le *Fragon hypophylle* avait jadis une grande réputation comme stimulant de l'utérus. Enfin, les graines cornées de ces *Fragons* ont été employées pour remplacer le Café, après les avoir fait griller comme ce dernier. Quelquefois on substitue frauduleusement au Colchique les bulbes de la *Tulipe commune*; mais les Tulipes ont de vrais bulbes, tandis que ceux du Colchique sont solides. Il est à remarquer que les *Yuccas*, ainsi que quelques espèces du genre *Fourcroya*, produisent des tubercules, bien que leurs tiges soient arborescentes.

Nous ne pouvons quitter la famille des Lil. sans mentionner quelques-unes des plantes d'ornement qu'elle renferme. Les variétés de Tulipes que la culture a obtenues sont presque innombrables, et proviennent de la *Tulipe des fleuristes* (*Tulipa gesneriana*). Parmi les Lis, on remarque d'abord le *Lis commun* ou *Lis blanc* (*Lilium candidum*), puis les espèces diversement colorées, appelées *L. martagon* (*L. martagon*), *L. superbe* (*L. superbum*), *L. tigré* (*L. tigrinum*), *L. de Calcédoine*, (*L. chalcedonicum*), *L. du Japon* (*L. japonicum*). Au nombre des espèces d'ornement les plus répandues, nous devons citer encore la *Tubéreuse des jardins* (*Polianthes tuberosa*), l'*Agapanthe en ombelle* (*Agapanthus umbellatus*), communément appelée *Tubéreuse bleue*, l'*Hémérocalle bleue* (*Funkia ovata*), et l'*Hémér. du Japon* (*Funkia subcordata*); l'*Hémér. jaune* (*Hemerocallis lutea*), non moins connue sous les noms de *Lis jaune* et de *Lis asphodèle*; l'*Hyacinthe* d'*Orient* (*Hyacinthus orientalis*); la *Scille d'Italie* et *du Pérou* (*Scilla italica* et *peruviana*), vulg. nommées, la première, *Jacinthe des jardiniers*, et la seconde, *Jacinthe du Pérou*; l'*Ornithogale en ombelle* (*Ornithogalum umbellatum*), vulg. *Dame de onze heures*, et l'*Ornith. pyramidal* (*Ornith. pyramidale*), appelé aussi *Épi de lait* et *Épi de la Vierge*, etc.

LIMACE. s. f. (lat. *limax*). T. Zool. V. Pulmonés. ‖ * T. Art vétérin. Inflammation de la peau de l'intervalle interdigité du bœuf. ‖ T. Mécaniq. Nom vulgaire donné à la vis d'Archimède.

LIMAÇON. s. m. T. Zool. V. Pulmonés. ‖ T. Anat. Voy. Oreille. ‖ T. Archit. Voy. Escalier.

LIMAILLE. s. f. Les petites parties de métal que la lime fait tomber. *L. d'acier, de fer, d'argent, d'or.*

LIMANDE. s. f. T. Ichth. V. Pleuronectes. ‖ * T. Mar. Bande de toile goudronnée qu'on tourne autour d'un cordage et qui sert, avec la garniture dont elle est recouverte, à le garantir des effets du frottement.

LIMAS. s. m. T. Zool. Syn. de *Limace*.

LIMBE. s. m. (lat. *limbus*). T. Mathém. et Astron. Bord. *Le l. d'un instrument de mathématique. Le l. supérieur, le l. inférieur du soleil, de la lune.* ‖ T. Bot. Voy. Fleur et Feuille.

LIMBES. s. m. pl. (lat. *limbus*, bord). T. Théol.

Enc. — Bien que ce mot *Limbes* ne se trouve, ni dans l'Écriture sainte, ni dans les anciens Pères, il est depuis fort longtemps consacré par les théologiens pour désigner le lieu, appelé par saint Paul *inferi*, ou les lieux bas, qu'habitaient les âmes des justes morts avant la venue de J.-C., et où N.-S. descendit, après sa mort et avant sa résurrection, afin de les délivrer et de les faire jouir de la béatitude. Ce terme de *limbes* a été sans doute adopté parce qu'il semble indiquer un lieu situé sur les confins de l'enfer proprement dit. Plusieurs théologiens pensent que les âmes des enfants morts sans baptême sont dans les l., c'est-à-d. dans le même lieu où les âmes des patriarches attendaient la venue du Rédempteur.

LIME. s. f. (lat. *lima*). Outil d'acier trempé, dont la surface est hérissée de dents, et dont on se sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des métaux, et quelquefois des pièces de bois. ‖ Fig., en parl. D'une œuvre littéraire, Travailler à la corriger, à la perfectionner. *Il faudrait repasser la l. sur votre poëme. Donnez encore quelques coups de l. à votre comédie.* ‖ * T. Zool. Voy. Ostracés.

Enc. — Les *Limes* sont des outils d'acier dont la surface est couverte de dents ou d'aspérités régulières, et qui servent à couper ou à user les matières dures. On les appelle proprement *Limes*, quand leurs entailles ont été faites avec un instrument rectiligne; et *Râpes*, quand elles ont été taillées avec un instrument ayant la forme d'une pyramide triangulaire. Les limes proprement dites forment à leur tour deux categories distinctes: les *Écouanes*, ou *Limes à bois*, qui n'ont qu'un rang d'entailles faisant des angles droits avec l'axe de l'outil, ou bien dirigées obliquement par rapport à ce même axe; et les *Limes vraies*, ou *Limes à métaux*, qui ont deux rangs d'entailles croisées et inclinées de différentes manières. Les limes sont généralement munies d'une *Queue* ou *Soie* qui sert à les fixer dans un manche, et l'on appelle *Verge* la partie qui est entaillée.

Les limes vraies se divisent en *grosses*, *moyennes* et *petites*, suivant leurs dimensions et la finesse plus ou moins grande de leurs dents. — Les *grosses limes* sont presque toujours taillées très-rudes, c.-à-d. ont les entailles profondes et écartées. Elles servent à dégrossir, et leur poids est assez grand pour qu'il puisse venir en aide à l'impulsion de l'ouvrier. Elles sont dites *plates*, *demi-rondes*, *carrées*, selon leur forme. On les appelle souvent *Limes en paquet* ou *L. en paille*, parce qu'elles se vendent habituellement en paquets de 8 à 900 gram. enveloppés de paille. Les *limes moyennes* sont taillées plus finement, et leur longueur varie de 15 à 30 centim. Il en existe un très-grand nombre de variétés. La *Bâtarde* est une l. plate taillée seulement sur trois côtés. Le *Tiers-point* ou *Trois-quarts* est une l. triangulaire que l'on emploie principalement pour affûter les scies. La *Queue-de-rat* est ronde, pointue par le bout, et renflée dans le milieu de sa longueur: elle sert pour agrandir les trous. La *Sciotte* ou *fendante* n'est taillée que sur son épaisseur: c'est avec elle que l'on fend les têtes de vis, que l'on fait les dégagements aux pannetons des clefs, etc. La *Coutelle* a une section en fer de pique, ovale, allongée, etc.; on en fait surtout usage pour fendre les roues dentées et les pignons. Les *Rifloirs* sont des limes qui ne s'emmanchent pas, et dont les extrémité seules sont taillées : on les saisit par le milieu de leur longueur qui est uni. — Les *petites limes* affectent toutes les formes des limes moyennes. Leurs dents sont ordinairement d'une grande délicatesse, parce qu'elles servent presque toujours à finir le travail. Les limes dites de *fourniture*, qui sont employées dans *l'horlogerie, appartiennent à cette classe.*

Nous avons dit que les limes se font d'acier. On n'emploie même pour les meilleures, particulièrement pour les plus petites, que l'acier fondu provenant de l'acier cémenté obtenu avec le fer de Danemora en Suède. Ces outils se forgent à la main sur l'enclume; mais, tandis qu'on façonne entièrement au marteau les limes plates ou carrées, on donne à celles qui sont triangulaires ou demi-rondes la forme convenable au moyen d'étampes fixées dans l'enclume. Au sortir de la forge, les limes sont dressées et polies, après quoi on procède à la taille. Cette opération se fait à la main, sur un tas, avec un ciseau ou burin sur lequel on frappe avec un marteau. On a plusieurs fois essayé de l'exécuter mécaniquement, mais les machines proposées jusqu'à ce jour n'ont pas donné de résultat satisfaisant. La taille est dite *rude*, *bâtarde*, *demi-douce*, *douce* et *très-douce*, suivant le plus ou moins d'écartement et de profondeur des sillons, et l'on applique les mêmes dénominations aux limes qui présentent ces différentes dispositions. Les limes une fois taillées, on les trempe, mais le procédé usité varie suivant leur forme et l'usage particulier qu'on veut en faire. — Les Anglais ont eu longtemps le monopole de la fabrication des bonnes limes; aujourd'hui cependant on en fabrique de bonnes dans tous les pays où l'industrie est florissante. Toutefois c'est à Paris que se font les meilleures limes pour l'horlogerie.

LIME. s. f. T. Bot. Fruit du limettier.

* **LIME-BOIS.** s. m. T. Entom. Voy. SERRICORNES.

* **LIMENITIS.** s. m. T. Entom. Voy. DIURNES.

LIMER. v. a. Dégrossir, polir, couper, amenuiser avec la lime. *L. une clef, une grille de fer.* ‖ Fig., en parl. D'une œuvre littéraire, La corriger avec soin, la polir, la perfectionner. *Il a été six mois à l. ce poëme.* = LIMÉ, ÉE. part.

Syn. — *Polir.* — *Limer*, c'est enlever avec la lime les aspérités, les parties superflues, ce qu'un corps a de rude et de raboteux. *Polir*, c'est rendre par le frottement un corps uni et luisant; c'est lui donner la netteté, la clarté, le lustre qu'exige la perfection. Au figuré, *limer* désigne la critique qui retranche, réforme, corrige, efface ce qu'il y a d'inégal, d'inexact, de dur, de rude dans un ouvrage d'esprit; *polir* désigne la dernière façon, la dernière main, la perfection, l'agrément et le *brillant qu'il s'agit d'y mettre. L'exactitude*, la *correction*, la précision, l'égalité, font un style *limé*; l'élégance, une grande pureté, une douce harmonie, quelque chose de brillant ou de lumineux, font un style *poli*. Bossuet et Corneille ne s'occupent point à *limer* leur style; Fénélon et Racine *polissent* le leur avec beaucoup de soin.

* **LIMETTIER.** s. m. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

LIMIER. s. m. (lat. *limen*, seuil?). Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête et détourne la bête pour la lancer quand on veut la courir. Voy. CHIEN. ‖ Fig. et fam., *L. de police*, Agent chargé de surveiller et d'arrêter les malfaiteurs. *Les limiers de la police sont à ses trousses.*

LIMITATIF, IVE. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. *Disposition limitative.*

LIMITATION. s. f. Fixation, restriction. *Il a obtenu un congé sans aucune l. de temps.*

LIMITE. s. f. (lat. *limes*, *limitis*, borne). Borne, ce qui sert à séparer un territoire, un terrain, d'un territoire, d'un terrain contigu ou voisin. *Les Pyrénées sont la l. qui sépare l'Espagne de la France. Ce ruisseau sert de l. à ma propriété. Le Rhin, la mer, les Alpes et les Pyrénées sont les limites naturelles de la France. Étendre, reculer les limites d'un pays. Sortir de ses limites. Rester, rentrer dans ses limites. Fixer, régler les limites d'un État.* ‖ Au sens moral. *Les limites de l'autorité, du pouvoir. Son ambition est sans limites, ne connaît pas de limites. Il a excédé la l., les limites de son pouvoir. La philosophie a ses limites qu'elle ne peut franchir sans s'égarer.*

Enc. — En termes de Mathém., on appelle *Limite*, toute grandeur déterminée dont une autre grandeur peut approcher indéfiniment sans pouvoir jamais l'égaler exactement. Telle est, par ex., la fraction décimale 0,9999..., qui ne peut jamais être égale à l'unité, bien qu'on puisse se rapprocher d'autant plus de cette dernière qu'on écrira à la fraction un plus grand nombre de 9. De même, si *nous supposons un polygone inscrit dans un cercle*, l'aire de ce polygone, en augmentant le nombre de ses côtés, se rapprochera indéfiniment de celle du cercle; mais la première ne sera jamais égale à la seconde. Le cercle est donc la l. des aires du polygone inscrit. C'est sur la théorie des limites que l'on base communément le calcul différentiel. — En Astron., on donne parfois le nom de *limites* aux deux points de l'orbite d'une planète qui sont les plus éloignés du plan de l'écliptique.

LIMITER. v. a. Borner. *La mer limite ce royaume au midi et au couchant.* ‖ Fig., se dit Du prix et de la quantité des choses, du nombre des personnes, de la durée du temps. *Dans certaines villes on limite le prix du pain. On a limité le nombre des notaires. Les avantages qu'un mari et une femme peuvent se faire réciproquement sont limités par la loi. On lui a limité la durée de son voyage.* — Au sens moral. *Ce prince, en limitant son autorité, la rendit plus solide et plus durable.* = LIMITÉ, ÉE. part.

LIMITROPHE. adj. 2 g. Qui est sur les limites. *Ces pays sont limitrophes. Ce département est l. de l'Espagne.*

* **LIMNADIE.** s. f. T. Zool. Voy. BRANCHIOPODES.

* **LIMNANTHE.** s. m. (grec. λίμνη, étang; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. TROPÆOLACÉES.

* **LIMNÉE.** s. f. (gr. λίμνη). T. Zool. V. PULMONÉS.

* **LIMNORIE.** s. f. T. Zool. Voy. ISOPODES.

LIMON. s. m. (latin. *limus*). Boue, dépôt terreux, argileux, sableux ou calcaire, mêlé de débris de végétaux ou de matières animales. *Dieu forma Adam du l. de la terre. Ce fleuve traîne beaucoup de l.* ‖ Fig., au sens moral, Origine, nature. *Tous les hommes sont formés du même l.* = Syn. Voy. BOUE.

LIMON. s. m. (lat. *limus*, oblique). T. Archit. Voy. ESCALIER. ‖ * T. Mar. Se dit Des bouts de cordages qui servent de bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans.

LIMON. s. m. T. Carross. Voy. LIMONIÈRE.

LIMON. s. m. T. Bot. Fruit du limonier.

LIMONADE. s. f. Boisson rafraîchissante faite avec le suc de citron étendu d'eau et édulcoré.

Enc. — La *Limonade ordinaire*, que nous venons de définir, se prépare en exprimant dans un litre d'eau un citron coupé en deux. Pour obtenir la *L. cuite*, on fait infuser, pendant une heure, un ou deux citrons coupés par tranches dans un litre d'eau bouillante, et l'on ajoute 35 à 60 gram. de sucre. Cette l. est moins acide, mais aussi moins agréable que la l. faite à froid. La *L. gazeuse* n'est autre chose que la *L. ordinaire*, saturée d'acide carbonique. On appelle *L. sèche* un mélange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'oléosucre de citron; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau. On transforme ce mélange en l. gazeuze en y ajoutant du bicarbonate de soude, qui, au moment de la dissolution dans l'eau, est décomposé par l'acide citrique, avec dégagement de gaz acide carbonique. — Par extension, on donne le nom de *Limonades végétales* à des boissons analogues qu'on prépare avec la groseille, la cerise aigre, l'épine-vinette, etc. On emploie aussi quelquefois les acides végétaux, tels que l'acide acétique (*L. acétique*), l'acide tartrique (*L. tartrique*), etc. — On appelle encore *L. minérale*, celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral, comme l'acide sulfurique, azotique ou chlorhydrique. *La dose de l'acide doit varier suivant sa nature* et son degré de concentration. Les limonades préparées avec des acides minéraux et végétaux ne s'emploient que d'après l'ordonnance du médecin. — Enfin, on a donné le nom de *L. purgative* à une préparation dans laquelle le sulfate de magnésie est remplacé par le citrate de magnésie. En outre, on l'édulcore avec du sirop de sucre, et on l'aromatise avec la teinture de zeste de citron.

LIMONADIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui vend de la limonade, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, des glaces, etc.

LIMONEUX, EUSE. adj. Bourbeux, plein de limon. *Eau limoneuse. Terrain l.* ‖ * T. Minér. *Fer l.*, V. FER.

* **LIMONIA.** s. m. **LIMONIER.** s. m. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

LIMONIER. s. m. Cheval de voiture qui est attelé entre deux limons, ou Celui qu'on a coutume d'y atteler.

LIMONIÈRE. s. f. T. Carross. Espèce de brancard formé par deux branches appelées *Limons*, qui sont adaptées au-devant d'une voiture. ‖ Par extens., Voiture à quatre roues, ayant, au lieu d'un timon, un brancard formé par deux limons.

* **LIMONITE.** s. f. T. Minér. Voy. FER.

LIMOSINAGE. s. m. (R. *Limousin*, parce que la plupart des maçons de Paris viennent du Limousin). Maçonnerie faite avec de petits moellons, ou avec des cailloux à bain de mortier. *Maçonnerie de limosinage.*

* **LIMOUSINE.** s. f. Manteau d'étoffe grossière de laine que portent les charretiers, etc.

LIMPIDE. adj. 2 g. (latin. *limpidus*). Clair, net, transparent. *Eau l. Source l. Cette liqueur est bien l.* ‖ * Fig., *Il a un style clair et limpide.*

LIMPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est limpide. *Cette eau est d'une l. admirable.* — * *La clarté et la l. de son style.*

* **LIMULE.** s. m. T. Zool. Voy. XIPHOSURES.

LIMURE. s. f. Action de limer; État d'une chose limée. *La l. de cette pièce sera longue. La l. de ces pistolets est parfaite.* ‖ Abusiv., se dit quelquefois pour Limaille.

LIN. s. m. (lat. *linum*). Plante dont la tige fournit un fil très-fin. *La culture du lin.* ‖ * Les fibres que fournit la tige de cette plante. *Ce lin est très-beau. Voilà du lin de première qualité.* ‖ Toile faite avec ces fibres. *De longs habits de lin. Etre vêtu de lin.* ‖ *Gris de lin*, Couleur qui ressemble à celle de la fleur du lin. *Le gris de lin est une couleur fort douce.* — Adjectiv., *Couleur gris de l. Ruban gris de l.* ‖ * *Lin de la Nouvelle Zélande*, Le Phormium tenax, V. LILIACÉES. * *L. incombustible*, Voy. AMIANTE.

Enc. — Le *Lin cultivé* appartient à la famille des Linacées et au genre *Lin* (*Linum*), dont il est l'espèce la plus intéressante. C'est une petite plante à tige grêle qui ne dépasse guère 60 centim. en Europe, mais qui atteint jusqu'à 2 m. sur les bords du Nil. Malgré cela, c'est surtout dans le Nord que cette plante acquiert toutes les propriétés qui la mettent au premier rang parmi les végétaux économiques. L'excès d'humidité et la grande chaleur lui sont également nuisibles. En outre, elle veut pour réussir un terrain bien préparé et chargé d'engrais. Les cultivateurs distinguent trois variétés principales de Lin : le *L. froid* ou *Grand lin*, le *L. chaud* ou *L. têtard*, et le *L. moyen*. Le premier est surtout cultivé dans les Flandres et en Belgique; le dernier est la variété la plus répandue. La matière textile que fournit le Lin, et que l'on désigne sous le même nom que la plante, est composée de longs filaments ligneux agglutinés entre eux par une substance gommo-résineuse. Ces fibres sont employées depuis un temps immémorial à la fabrication des tissus. Mais, pour être en état de recevoir cette application, elles ont besoin d'être soumises à un certain nombre d'opérations préalables, que l'on peut diviser en deux catégories, celle des *préparations agricoles*, et celle des *opérations manufacturières*. Comme ces manipulations sont également nécessaires, sauf quelques modifications de détail, pour rendre le Chanvre propre au tissage, ce que nous allons dire du Lin s'appliquera aussi à ce dernier produit.

I. *Les préparations agricoles* comprennent le *Rouissage*, le *Teillage* et le *Raclage*. — Le *Rouissage* s'effectue immédiatement après la récolte. Il a pour objet de dissoudre la matière gommo-résineuse qui unit les fibres textiles entre elles ainsi qu'à la tige de la plante. Le procédé le plus usité, procédé qui est employé de toute antiquité, consiste à immerger entièrement la plante dans une eau courante ou stagnante, dont l'emplacement se nomme *Routoir*. L'action de l'air et celle de l'eau font fermenter et dissoudre la substance gommeuse, de sorte que les fibres peuvent s'isoler *avec facilité. L'immersion dure plus ou moins* longtemps, suivant l'élévation de la température, et suivant la grosseur, le degré de maturité et de dessiccation des brins. On reconnaît que l'effet désiré est obtenu quand ces derniers rompent net et sans plier, et que les fibres textiles se détachent facilement sur toute la longueur de la tige ou *chènevotte*. Quelquefois, au lieu d'immerger les brins, on se contente de les exposer, sur un pré fauché, à l'action de la pluie et de la rosée. Le rouissage à l'eau présente de graves inconvénients. En effet, les routoirs laissent toujours exhaler des émanations pernicieuses qui, sans être aussi nuisibles aux hommes qu'on l'a prétendu, corrompent néanmoins suffisamment les eaux pour détruire le poisson et altérer la santé des bestiaux. De plus, l'opération ne peut se faire avec toute la régularité désirable, parce que les masses ne sont pas également soumises à l'action de l'eau et de l'air. Il résulte de là que les portions les plus exposées à l'air sont trop rouies, ce qui les énerve, tandis que les autres ne le sont pas assez. On a imaginé un grand nombre de procédés afin d'obvier à ces inconvénients. Nous nous contenterons de mentionner le rouissage à l'eau chaude et le rouissage à la vapeur. Mais la méthode la plus simple et la plus économique est celle qui est due à Rouchon, et qui consiste à tremper les bottes, une fois par jour, jusqu'à ce que le rouissage soit reconnu parfait, dans une eau acidulée par de l'acide sulfurique du commerce (1 ou 2 kil. d'acide pour 400 litres d'eau), selon qu'on opère sur du Lin ou sur du Chanvre. Le rouissage terminé, on fait sécher les bottes de *Lin ou de Chanvre, soit en les étalant au soleil, soit en les* introduisant dans un four après la cuisson du pain, soit encore en les exposant sur un grillage établi au-dessus d'une fosse, appelée *Haloir*, au fond de laquelle on entretient du feu. — On procède alors à l'opération du *Teillage*, c.-à-d. à la séparation des fibres textiles d'avec la partie ligneuse de la tige. Dans certaines localités, on teille à la main; dans d'autres on brise la chènevotte avec un maillet de bois; dans le plus grand nombre, on se sert d'une machine, appelée *Macque* ou *Broie*, qui se compose de deux mâchoires de bois dur assujetties sur un châssis. La mâchoire inférieure est fixe et creuse, tandis que la supérieure est mobile, façonnée inférieurement en forme de tranchant et tourne autour d'un axe de rotation placé à une de ses extrémités, de telle sorte qu'en la saisissant par le manche, et en l'abaissant sur la mâchoire inférieure où l'on a placé les chènevottes de lin, elle brise celles-ci sans toutefois rompre les fibres. On a encore imaginé diverses machines pour exécuter l'opération du *broyage*. Telle est la *machine* à broyer qui se compose de 2 cylindres cannelés superposés, et représente une sorte de laminoir. — Quel que soit le procédé employé pour teiller le Lin, les fibres textiles restent toujours souillées par de très-menus fragments de chèvenotte. On les débarrasse de ces impuretés par le *Raclage* ou l'*Espadage*. Dans le premier cas, on les ratisse avec une racloire, espèce de couteau de fer à tranchant obtus; dans le second, on les place dans une échancrure pratiquée dans une planche debout, et on les frappe avec une sorte de sabre de bois appelé *Espade*.

On donne le nom de *Filasse* ou de *lin brut*, au lin qui a subi les manipulations dont nous venons de parler. C'est dans cet état que les cultivateurs la livrent à l'industrie. Dans le commerce, on distingue les lins en *blancs*, *gris* et *roux*, suivant leur couleur; et en *fins*, *moyens* et *gros*, suivant leur grosseur. Le *lin blanc* est le plus recherché; on l'estime d'autant plus, qu'il se rapproche davantage du blanc argenté. Le lin blanc des Flandres provient des Lins dits *ramés*, à cause de la précaution que prennent les cultivateurs de soutenir les tiges avec des pieux ou des palissades à claire-voie. Le *lin gris*, qui vient ensuite, comprend toutes les nuances de gris. Enfin les *lins roux*, qui sont les moins estimés de tous, sont durs, cassants, se filent mal et ne peuvent servir que pour faire les toiles les plus communes. Le *lin de fin*, qu'on appelle aussi *lin froid*, n'est autre chose qu'un choix des plus beaux lins ramés; c'est, par conséquent, le premier de tous. Il est exclusivement réservé à la fabrication des batistes et des dentelles. Le *lin moyen* est blanc ou gris: dans le premier cas, il est formé avec des lins ramés de second choix, et, dans le second, avec des lins gris de première qualité. On l'emploie surtout pour les services de table. Enfin, le *lin de gros*, appelé encore *lin tétard* ou *lin chaud*, comprend les gros filaments de toutes couleurs. C'est avec lui que se fabrique le gros linge de ménage, draps, serviettes, nappes, etc.

II. Les opérations manufacturières que doit subir le lin avant le tissage ont pour objet de le convertir en fil. Les plus importantes sont le *Peignage* et le *Filage*.—Le *Peignage* a pour but de diviser les brins, autant que faire se peut, sans briser les filaments; de les assouplir sans les fatiguer; de les détacher parfaitement les uns des autres, afin de faciliter leur glissement au contact; de les ranger aussi parallèlement que possible; et enfin de séparer ceux qui sont moins longs, moins unis, moins égaux et moins résistants que les autres. Cette opération donne donc deux produits: des filaments longs, qui constituent les *longs brins*, et des filaments plus courts, qui constituent les *Étoupes*. Ce sont les premiers qui fournissent le meilleur fil, celui qui doit servir à la confection des beaux tissus. Quant aux seconds, ils ne peuvent être filés qu'après un cardage préalable, et ne sont propres qu'à faire des toiles communes. Le peignage s'exécute, soit à la main, à l'aide d'espèces de peignes formés d'aiguilles métalliques fixées sur une pièce de bois triangulaire, soit avec des machines appelées *Peigneuses*. Au sortir du peigne, le lin est livré à d'autres machines, dites *machines à étaler* et *machines à étirer*, qui le transforment en rubans de plus en plus longs et de plus en plus étroits. Quand ces rubans sont devenus trop minces pour qu'on puisse continuer leur étirage sans s'exposer à les rompre, on les soumet à l'action d'un appareil particulier, nommé *banc à broches*, qui, tout en poussant leur allongement le plus possible, augmente en même temps leur résistance en leur imprimant un léger degré de torsion. Ce n'est qu'après cette dernière opération que l'on procède au *Filage* proprement dit. — Quand on veut simplement obtenir de gros fils, le filage peut se faire avec des machines presque semblables à celles qui sont employées dans l'industrie du coton; mais ces appareils sont inapplicables, dès qu'il est nécessaire d'atteindre un certain degré de finesse. C'est pour combler cette lacune que, le 7 mai 1810, Napoléon ouvrit un concours dont le vainqueur devait recevoir un prix d'un million. Le concours n'eut pas lieu, par suite des événements désastreux de 1812 et de 1813; malgré cela, l'intention de l'empereur fut remplie, car la machine à filer le lin fut inventée. Bien plus, cette machine était due à un Français, Philippe de Girard. Malheureusement, cet homme de génie ne trouvant pas, dans nos manufactures, les encouragements qui pouvaient seuls développer sa création, il se vit obligé de la porter à l'étranger. C'est d'Angleterre, où elle avait été adoptée dès 1815, que nous avons été obligés de la tirer, en 1834, quand nos industriels en eurent compris toute la valeur. La nature de notre livre ne nous permet pas d'entrer dans l'explication du mécanisme, d'ailleurs très-compliqué, de cette machine. Actuellement, la filature mécanique du lin est répandue et se développe avec rapidité dans tous les pays où l'industrie manufacturière est florissante. Néanmoins, dans ces pays mêmes, on conserve encore la filature à la main pour obtenir certaines qualités de fils d'une beauté exceptionnelle, que les machines sont impuissantes à produire, comme ceux qui servent à la fabrication des dentelles et des batistes les plus fines. Ils se font à la quenouille ou au rouet.— Dans le commerce, les fils de lin sont distingués par des numéros qui expriment leur finesse, et par conséquent leur valeur. On emploie deux systèmes de numérotage, également usités en France. Dans le système dit métrique, on donne 1000 mèt. à chaque écheveau, et l'on note combien il faut d'écheveaux pour faire un poids de 500 gram. Ainsi, par ex., s'il ne faut qu'un écheveau, le fil est dit n° 1; s'il en faut deux, il est dit n° 2, et ainsi de suite. Dans le système anglais, on compte par échevettes de 300 yards ou 274 mèt., et le nombre d'échevettes, nécessaires pour former une livre anglaise, ou 453 gr., constitue le numéro du fil. D'après cela, le n° 50 anglais signifie qu'il faut 50 échevettes de 300 yards pour faire une livre anglaise. La concordance des deux systèmes ne présente aucune difficulté. Néanmoins, quand on n'a pas besoin d'une exactitude rigoureuse, il suffit de savoir qu'ils sont à peu près dans le rapport de 3 à 10, et que le n° 1 français représente le n° 3 anglais, etc. — V. LINACÉES.

*** LINACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et symétriques, à calice imbriqué et à corolle tordue dans l'estivation, à étamines définies, à styles distincts, à placentas axiles, à carpelles plus longs que le torus, et à graines exalbuminées ou ne contenant qu'un albumen peu abondant.— *Caractères bot.:* Plantes annuelles ou vivaces, parfois même sous-frutescentes. Feuilles alternes ou opposées, rarement en verticilles, simples, entières, sans stipules, parfois avec une paire de glandes. Fleurs très-fugaces, blanches, jaunes, rouges ou bleues. Sépales 3-4-5, imbriqués dans la préfloraison, continus avec le pédoncule, persistants. Pétales en même nombre que les sépales, hypogynes, unguiculés, à préfloraison imbriquée. Étamines en même nombre que les pétales et alternant avec eux, unies à la base en un anneau hypogyne, où naissent de petites dents opposées aux sépales et qui sont des étamines avortées; anthères ovées, introrses. Ovaire avec autant de loges qu'il y a de sépales, rarement moins nombreuses; styles égaux en nombre aux loges; stigmates capités; ovules pendants, anatropes. Fruit capsulaire, généralement terminé en pointe, laquelle est formée par la base indurée des styles, polysperme; chaque loge complétement ou incomplétement partagée en deux par une fausse cloison naissant de la suture dorsale; déhiscence en coques bivalves. Graines: une seule dans chaque loge, comprimée, renversée; albumen nul, ou très-peu abondant; embryon droit, charnu, avec la radicule dirigée vers le hile; cotylédons aplatis. [Fig. 1. *Linum trigynum*; 2. Calice, pistil et étamines; 3. Pistil; 4. Fruit; 5. Id., coupe transversale; 6. Graine; 7. Id., grossie; 8. Id., coupe horizontale.] Cette famille ne se compose que de 3 genres; mais ces derniers comprennent 90 espèces, qui sont dispersées dans toutes les régions du globe, à l'exception de la Nouvelle-Hollande; néanmoins elles habitent principalement l'Europe et le nord de l'Afrique. Les Linacées sont surtout caractérisées par la ténacité de leurs fibres et le mucilage abondant que contiennent leurs graines. En outre ces plantes sont remarquables par la beauté et l'élégance de leurs fleurs. Dans l'article qui précède nous avons parlé de l'emploi industriel des fibres que fournit le *Lin cultivé* (*Linum usitatissimum*); mais ses graines sont également précieuses sous divers rapports. Elles contiennent un mucilage abondant qui fait environ le 6e de leur poids, et qui constitue un excellent adoucissant. On l'emploie sous forme de décoction plus ou moins chargée, en gargarismes, en injections et même en boisson, dans les inflammations du canal intestinal, des voies urinaires, etc. C'est encore un diurétique fort usité. L'huile qu'on extrait de ces graines s'emploie pour la peinture à l'huile: elle est médiocrement siccative, mais on la rend beaucoup plus siccative en la faisant bouillir avec de la litharge. Elle sert à la fabrication de l'encre d'imprimerie. Lorsqu'on en imprègne un tissu, elle forme, en séchant, à sa surface une couche qui le rend imperméable à l'eau: telles sont les toiles cirées. C'est aussi au moyen de couches successives de cette huile que l'on fait sécher sur un moule quelconque, lequel s'enlève ensuite, que l'on confectionne divers objets que l'on qualifie abusivement d'instruments de caoutchouc, comme les sondes, les bougies, etc. Administrée à l'intérieur, l'huile de Lin agit comme relâchante. Enfin, elle est employée pour l'éclairage, et même, dans certaines localités, pour la préparation des aliments. Quant à la farine de graine de Lin, tout le monde connaît l'emploi journalier qu'on en fait comme émollient, sous la forme de cataplasmes. Les feuilles du *Lin cathartique* (*L. catharticum*) jouissent de propriétés purgatives et sont usitées dans quelques pays.

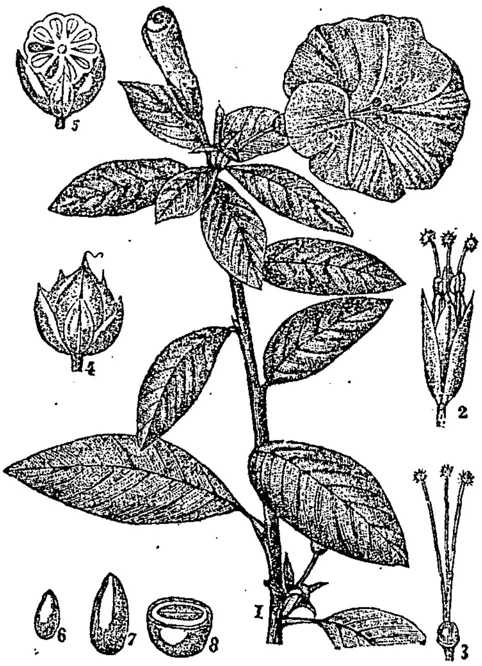

*** LINAIGRETTE.** s. f. T. Bot. Voy. CYPÉRACÉES.

LINAIRE. s. f. T. Bot. Voy. SCROPHULARINÉES.

LINCEUL. s. m. (lat. *linteum*, linge). Drap, ordinairement de toile, dont on se sert pour ensevelir un mort.

*** LINE.** s. f. T. Entom. Voy. CYCLIQUES.

LINÉAIRE. adj. 2 g. (lat. *linea*, ligne). Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. *Problème l. Dessin l.*, V. DESSIN. *Perspective l.*, Voy. PERSPECTIVE. || * T. Hist. natur. Qui est étroit et à bords parallèles. *Feuilles linéaires. Antennes linéaires.*

LINÉAL, ALE. adj. T. Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une ligne. *Succession linéale.*

LINÉAMENT. s. m. (lat. *linea*). Trait, ligne, contour. *Les physionomistes prétendent juger du caractère par les linéaments du visage.* || Première trace, premier rudiment d'un être vivant. *On aperçoit dans l'œuf les premiers linéaments du poulet.* — Fig., au sens moral. *Il n'a encore tracé que les premiers linéaments de son ouvrage.*

LINGE. s. m. Toute toile de lin, de chanvre ou de coton, mise en œuvre. *Beau l. Gros l. L. fin. L. neuf. Vieux l. Du l. blanc. Du l. sale. L. uni, ouvré, damassé. L. de fil. L. de coton. Changer de l. Mettre des chemises, des serviettes au l. sale. Blanchir, savonner, sécher, empeser, repasser du l. Ouvrière en l. Coudre, marquer du l.* — *L. de corps*, Chemises, mouchoirs, etc. *L. de table*, Nappes, serviettes, etc. *L. de lit*, Draps, taies d'oreiller, etc. *L. de cuisine*, Tabliers, torchons, etc. || Se dit aussi D'un morceau de linge. *Essuyer avec un l. Frictionnez-vous avec des linges chauds.* || * T. Litur. *Linges sacrés*, Le corporal, le purificatoire et le morceau de toile qui recouvre la pale.

LINGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile et du linge, et plus souvent, Qui travaille en linge.

LINGERIE. s. f. L'industrie et le commerce qui consistent à confectionner et à vendre du linge. *Elle a fait sa fortune dans la l.* || Dans les hôpitaux, dans les colléges, dans les grandes maisons, etc., Le lieu où l'on dépose et où l'on range le linge.

LINGOT. s. m. Barre ou morceau de métal fondu, qui n'est ni monnayé, ni ouvragé. *L. de fer, de plomb, de cuivre, d'or, d'argent. De l'or, de l'argent en l.* || T. Chasse. Morceau cylindrique de fer ou de plomb dont on charge le fusil au lieu de balles. *Les chasseurs se servent de lingots pour tirer sur les animaux à peau dure et épaisse.* || * T. Typogr. Morceau de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, principalement afin de maintenir le haut et le bas d'une page divisée en colonnes.

LINGOTIÈRE. s. f. Morceau de fer creux et long dans lequel on verse la matière métallique en fusion pour en former des lingots.

LINGUAL, ALE. adj. [On pron. *Lingoual.*) (latin *lingua*, langue). T. Anat. Qui appartient à la langue. *Muscle l. Nerf l. Artère linguale.* || T. Gramm. *Consonnes linguales*, Voy. CONSONNES. — Substantiv., *Une linguale. Les linguales.*

*** LINGUATULE.** s. f. T. Zool. Voy. CAVITAIRES.

*** LINGUE.** s. f. T. Ichth. Voy. GADOÏDES.

*** LINGUELLE.** s. f. [On pron. *Lingu-elle.*] T. Zool. Voy. INFÉROBRANCHES.

LINGUISTE. s. m. [On pron. *Lingu-iste.*] Celui qui est savant en linguistique, ou qui se livre à cette étude.

LINGUISTIQUE. s. f. [On pron. *Lingu-istique.*] (lat. *lingua*, langue).

Enc. — La *Linguistique* peut être définie l'étude ou la science comparative des langues. Elle diffère de la *Philologie* en ce que celle-ci est l'étude d'une langue particulière, considérée sous les divers rapports de la grammaire, de l'étymologie, de la lexicologie, de la filiation, de l'interprétation et de la critique. En d'autres termes, la ling. est la philologie comparative. Ce qu'on a appelé la *Grammaire comparée* se rapproche beaucoup de la linguistique; toutefois, tandis que *Linguist.* se dit de toute étude comparative de plusieurs idiomes quelconques ou même de toutes les langues connues, la grammaire comparée est la ling. limitée à des langues appartenant à la même famille et généralement composées des mêmes radicaux. La comparaison grammaticale étudie principalement les formes des mots; la comparaison lexique, au contraire, est plus spécialement l'objet de la linguistique.

*** LINGULE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHIOPODES.

LINIÈRE. s. f. T. Agriculture. Terre semée en lin. || * Adjectiv., *L'industrie l.*; Celle qui concerne le lin.

LINIMENT. s. m. (lat. *linire*, oindre). T. Méd.

Enc. — Les *Liniments* sont des préparations onctueuses, de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, qui se font avec des huiles dans lesquelles on fait entrer des substances solubles. Ils sont destinés à être étendus à la surface de la peau, et surtout à être employés en frictions. Leur action varie suivant la nature de la substance active qui entre dans leur composition. Nous croyons utile de mentionner ici quelques-unes de ces préparations, en choisissant celles qui sont le plus fréquemment usitées.—*L. ammoniacal* ou *L. volatil*, V. AMMONIAQUE. — *L. calcaire* ou *L. oleo-calcaire*, V. CHAUX. — *L. camphré*. Il se prépare avec huile d'olives, 64 grammes. et camphre 2 à 8 grammes. — *L. narcotique*: mélange de baume tranquille, 64 gr., et de laudanum de Sydenham, 8 gr. Ce l. s'emploie avec avantage contre les douleurs vives avec peu d'inflammation. — *L. savonneux*. Mélange de teinture de savon, 32 gr.;

huile d'olive, 4 gr.; alcool à 80° centésimaux, 32 gr. En ajoutant extrait d'opium, 4 gr., on a un *l. savonneux opiacé.* — *L. térébenthiné.* On fait fondre cérat de résine, 250 gr.; on ajoute essence de térébenthine, 24 centilitres, et l'on mêle exactement. Ce l. est très-usité pour faire des frictions sur les parties affectées de douleurs rhumatismales et dans les cas d'entorse.

*** LINNÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Caprifoliacées.

LINON. s. m. Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée. *De la toile de l.*, ou simpl. *Du linon.*

LINOT, LINOTTE. s. Petit oiseau à plumage gris, dont le chant est très-agréable. On dit ordin. *Linotte*, même en parlant du mâle. || Fig. et fam., *Il a une tête de l., c'est une tête de l.*, Il a peu de jugement, il a l'esprit fort léger. — Pop., *Siffler la l.*, Boire plus que de raison, ou encore, Être en prison.

Enc. — Les genres *Linotte* (*Linaria*), *Chardonneret* (*Carduelis*) et *Serin* (*Serinus*), forment dans la famille des *Passereaux conirostres* de Cuvier, un petit groupe caractérisé par la forme exactement conique du bec, lequel n'est courbé en aucun point. Tous les oiseaux qui composent ces trois genres sont granivores et en général doués d'un instinct remarquable de sociabilité; mais il est fort difficile d'établir entre eux des différences spécifiques de quelque importance. Chez les *Chardonnerets*, le bec est un peu plus long et plus aigu que chez les *Linottes* et chez les *Serins*, et ces derniers ne diffèrent guère entre eux que par la teinte générale du plumage, qui est brun et parfois rougeâtre chez les Linottes, tandis qu'il est verdâtre chez les Serins. — Le *Chardonneret ordinaire* (*Card. communis*) [Fig. ci-dessous] tire son nom de la graine de chardon qu'il recherche de préférence. C'est un de nos plus jolis oiseaux d'Europe. Son plumage est brun dessus, blanchâtre dessous, avec un masque d'un beau rouge et une belle tache jaune sur l'aile. En outre, cet oiseau est un bon chanteur, et il est susceptible d'éducation. La femelle a le plumage plus sombre et ne chante pas. Cette espèce, la seule qui soit européenne, se plaît surtout dans les vergers; son vol est bas et filé. L'hiver ces oiseaux se réunissent par troupes nombreuses.—Le type du genre *Linotte* est la *L. commune*, ou *L. des vignes* (*Linaria cannabina*), qui se trouve répandue dans presque toute l'Europe, où elle habite les vignobles, les plaines et la lisière des bois. Elle a le bec noirâtre, le front et la poitrine rouges au printemps, la gorge blanchâtre grivelée, les rémiges primaires largement bordées de blanc, et les tectrices alaires unicolores. Cet oiseau a un ramage fort agréable (la femelle est dépourvue de voix) et se laisse aisément tenir en cage. Les graines qu'il préfère sont celles de lin et de chanvre, d'où le nom qu'on lui a donné. La *L. de montagne* (*L. flavirostris*), le *Cabaret* (*L. rufescens*) et le *Sizerin* (*L. canescens*), appelé aussi *Lin. boréale*, sont des espèces du Nord qui ne sont chez nous que de passage.—Le *Tarin commun* (*Ser. spinus*) fait le passage du genre Chardonneret, dont il a le bec, au genre Serin, dont il a le plumage. Il a le dessus du corps olivâtre, la gorge et le ventre jaunes, et la tête noire avec deux bandes jaunes sur l'aile. Il s'apprivoise aisément, mais son chant n'est pas très-agréable. Cet oiseau habite la Russie l'été, et se trouve de passage chez nous en automne. Le *Venturon* (*Ser. citrinella*), très-commun dans l'Europe méridionale, n'est aussi que de passage en France. Il a le plumage olivâtre dessus, jaunâtre dessous, avec le derrière de la tête et du cou cendré. Le *Cini* (*Ser. meridionalis*) appartient aussi au midi de l'Europe. Il se trouve également dans nos départements méridionaux, particulièrement en Provence. Son plumage est olivâtre dessus, jaunâtre dessous, tacheté de brun avec une tache jaune sur l'aile. Le *Serin des Canaries* (*Ser. canaria*), vulgairement appelé *Canari*, a été importé en Europe vers le XVe siècle. Il ne vit chez nous qu'à l'état de domesticité; mais, grâce à l'agrément de sa voix et à la docilité de son caractère, l'espèce a été multipliée d'une façon prodigieuse. On a même, au moyen de croisements variés, tellement modifié la race, qu'on a changé son plumage et même ses formes. En Europe, il est généralement d'un jaune plus ou moins vif, plus ou moins nuancé de verdâtre; mais, dans son pays natal, il est d'un gris verdâtre avec des taches oblongues brunes. Buffon comptait déjà 29 variétés du Serin domestique. Parmi les plus estimées, nous mentionnerons le *S. plein*, entièrement d'un jaune-jonquille; le *S. huppé*, le *S. hollandais à longues pattes*, le *S. jonquille panaché de noir*. Comme chanteurs, on recherche surtout les métis mâles provenant d'un Chardonneret et d'une Serine. De même que dans les espèces précédentes, la femelle ne chante pas.

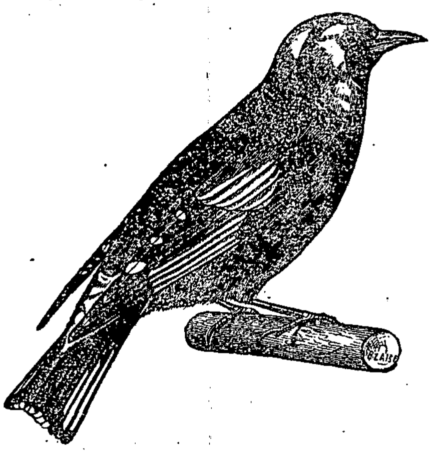

LINTEAU. s. m. T. Archit. Pièce de bois, de pierre ou de fer qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. || En Serrurerie, Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille pour recevoir les tourillons.

*** LINYPHIE.** s. f. T. Zool. Voy. Araignée.

LION, ONNE. s. (lat. *leo*). Grand quadrupède carnivore, d'un poil tirant sur le roux, très-fort et très-courageux. || Fig., *C'est un l., il est hardi comme un l.*, Il est très-brave. *Se défendre comme un l.*, Se défendre avec un très-grand courage. *C'est une lionne, une vraie lionne, elle est comme une lionne*, se dit D'une femme en fureur. Famil., on dit D'un faux brave, *C'est l'âne couvert de la peau du l.* — Prov., *Partage du l.*, Partage où le plus fort s'empare de tout. || **L. d'Amérique*, le Couguar, V. Jaguar. **L. de mer*, V. Phoque. || T. Astron. V. Constellation.

Enc. — Le *Lion* (*Felis leo*) appartient au genre Chat, à la tête duquel il se place comme étant le plus fort et le plus courageux des Féliens, et en outre le plus grand, si l'on en excepte le Tigre. Lorsqu'il est adulte, il atteint parfois jusqu'à 2 m. 60 et 2 m. 92 de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue. La *Lionne* est généralement d'un quart plus petite que le mâle. Le pelage de ces animaux est ordinairement d'un fauve assez uniforme; le dessus du cou et de la tête du mâle adulte porte une épaisse crinière, qui manque à la femelle; enfin sa queue est terminée par un gros flocon de poils (Fig. ci-dessous, *Lion* d'Afrique). Le Lion porte la tête haute, et se distingue parmi tous les Féliens par la majesté de son regard et la noblesse de sa démarche qui est légère, bien que lente et oblique. Son rugissement, qui fait trembler tous les animaux, est un cri prolongé d'un ton grave mêlé d'un frémissement plus aigu. Par ses mœurs, le Lion ressemble à tous ses congénères, et les écrivains ont beaucoup exagéré son audace et son courage. On a surtout vanté sa noblesse de caractère et sa générosité, vertus dont on l'a gratifié tout à fait arbitrairement. A moins qu'il ne soit poussé par la faim, il n'attaque jamais sa proie à force ouverte, mais par ruse et par surprise. Il ne grimpe jamais sur les arbres pour y poursuivre les Singes; mais il se met en embuscade sur les bords des ruisseaux, et attend que les Antilopes, etc., viennent boire, pour s'élancer comme la foudre sur la victime qu'il a choisie ou que lui offre le hasard. D'un bond, il peut franchir environ 10 mètres et continuer ainsi pendant quelques instants. Si, dans ce petit nombre de sauts, il ne parvient pas à saisir sa proie, il renonce à la poursuivre. En général, il se contente d'une seule victime à assez longs intervalles, mais il la lui faut vivante. Sa force prodigieuse égale son agilité. Il traîne sans effort à une grande distance des Chevaux et des Bœufs entiers, et des chasseurs ont assuré avoir poursuivi à cheval, pendant dix lieues, la trace d'un Lion qui emportait une Génisse de deux ans, et qui ne paraissait avoir laissé toucher à terre le corps de sa victime qu'à deux ou trois endroits. Il est rare que le Lion attaque l'homme, à moins qu'il ne soit attaqué ou qu'il ne remarque dans sa contenance des signes de frayeur. La chasse d'un animal aussi redoutable est dangereuse; le plus souvent on lui tend des piéges, et on le fait tomber dans des fosses couvertes de gazon, où on le tue. Cependant on a vu de hardis chasseurs le chasser à l'affût; mais on court de grands risques lorsqu'on ne l'abat pas du premier coup. Le lieutenant Jules Gérard s'est rendu célèbre en Algérie par l'intrépidité et le sang-froid qu'il déploie dans ce genre de chasse. La durée de la vie du Lion est de 30 à 35 ans. La femelle porte 108 jours et fait de 2 à 5 petits qui naissent les yeux ouverts. Les *Lionceaux* sont remarquables par leur pelage laineux, orné de raies brunes transversales sur les flancs et à l'origine de la queue; les dernières traces de cette livrée ne disparaissent que lorsque l'animal est complétement adulte. La Lionne cache ses petits dans les lieux les plus écartés: elle chasse pour eux, leur apprend à déchirer le gibier, et ne les abandonne que lorsqu'ils peuvent se défendre et saisir leur proie. Les mâles et les femelles se ressemblent beaucoup jusqu'à la troisième année, époque à laquelle la crinière commence à pousser chez les premiers. Pris jeune, le Lion s'apprivoise assez aisément: il devient alors doux, caressant, non-seulement avec son maître, mais avec les animaux domestiques qu'on élève avec lui. L'art d'apprivoiser les Lions était connu des anciens. Le Carthaginois Hannon fut exilé par ses concitoyens sous le prétexte que celui qui, comme lui, avait eu la puissance de dompter des Lions, pouvait bien concevoir le projet d'asservir ses concitoyens. L'an 46 avant J.-C., Marc-Antoine se montra aux Romains sur un char traîné par des Lions. De nos jours, Van-Amburgh et Carter se sont acquis dans cet art une grande célébrité.—Les Lions, au dire d'Hérodote, d'Aristote et de Pausanias, étaient communs de leur temps en Thrace, en Macédoine et en Thessalie; il n'y en a plus aujourd'hui dans ces contrées. Autrefois ces animaux étaient également fort répandus en Syrie et dans l'Asie Mineure; mais, actuellement, on n'en trouve plus qu'en Afrique, dans quelques rares cantons de l'Arabie, et dans certaines régions de l'Inde et de la Perse. L'espèce a donc énormément diminué, et l'on peut dire qu'elle est menacée d'une destruction complète. En Afrique même, ils sont beaucoup moins nombreux qu'à l'époque des Romains. La consommation de Lions faite par ces derniers dans les jeux du cirque était tellement prodigieuse, que si le mode de ces combats d'animaux eût continué quelques siècles de plus, l'espèce serait sans doute aujourd'hui anéantie. V. Cirque.

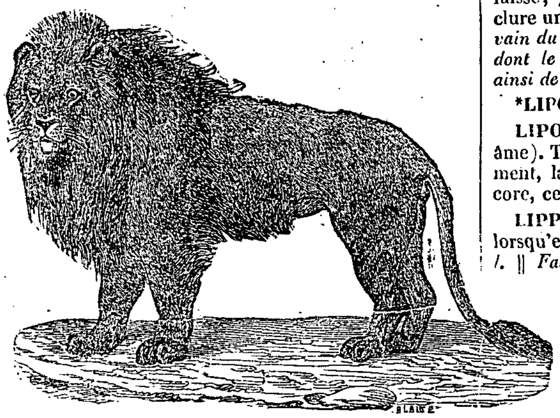

Blason. — Le *Lion*, en raison de sa force extraordinaire et de la générosité plus que problématique dont les anciens le gratifiaient, a reçu de tout temps le titre pompeux de roi des animaux, et sa figure a été adoptée comme l'emblème de la force et de la souveraine puissance. De là le rang honorable que la représentation de cet animal occupe parmi les figures héraldiques. Dans le blason, le l. est toujours vu de profil. Sa posture ordinaire est d'être *rampant*; en conséquence, quand il est dans une autre situation, on doit l'exprimer, et indique également les diverses modifications qu'il est susceptible de subir. Ainsi, il est dit *accolé*, lorsqu'il a un collier d'un autre émail que le corps; *armé*, quand les ongles sont d'un autre émail que le corps; *contourné*, quand il a la tête tournée du côté sénestre de l'écu, au lieu du dextre, *couard*, quand il a la queue entre les jambes; *dragonné* ou *mariné*, quand son corps se termine en queue de dragon ou de poisson; *morné*, quand il n'a ni dents, ni langue, ni griffes. Lorsqu'il est *passant*, on l'appelle *léopardé*. Enfin, il peut être encore *accroupi*, *adossé*, *affronté*, *couronné*, *diffamé*, *issant*, *naissant*, etc. V. ces mots.

LIONCEAU. s. m. diminutif. Le petit d'un lion.

*** LIOTRIQUE.** adj. 2 g. (gr. λεῖος, lisse; θρὶξ, cheveu). T. Physiol. Voy. Homme.

*** LIPARIS.** s. f. T. Ichth. Voy. Discoboles.

LIPAROLÉ. s. m. (grec. λιπαρὸς, gras). T. Pharm. Nom générique des préparations pharmaceutiques d'une consistance molle et peu tenace, qui résultent de l'union d'une graisse avec une substance médicamenteuse.

LIPOGRAMMATIQUE. adj. 2 g. (grec. λείπω, je laisse; γράμμα, lettre). Ouvrage où l'on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet. *Un écrivain du* IIIe *siècle, nommé Nestor, a écrit une Iliade l., dont le premier livre est sans α, le second sans β, et ainsi de suite.*

***LIPOME.** s. m. (gr. λίπος, graisse). Méd. V. Loupe.

LIPOTHYMIE. s. f. (gr. λείπειν, manquer; θυμὸς, âme). T. Méd. Perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore, ce qui distingue la lipothymie de la syncope.

LIPPE. s. f. (all. *lippe*, lèvre). La lèvre d'en bas, lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée. *Une vilaine l.* || *Faire sa l., faire une grosse l.*, Faire la moue, bouder. — Ce mot est fam.

LIPPÉE. s. f. Bouchée. *Deux ou trois bonnes lippées.* Fam. et vieux. || Fam., *Franche l.*, Un bon repas qui ne coûte rien. *C'est un chercheur de franches lippées*, C'est un parasite de profession.

*** LIPPIA.** s. m. T. Bot. V. Verbénacées.

LIPPITUDE. s. f. État chassieux des paupières.

LIPPU, UE. adj. et s. Qui a une grosse lèvre. *Une femme courte et lippue. C'est un gros l.* Fam.

LIQUATION. s. f. [On prononce *Licouation.*] (lat. *liquatio*, fusion). T. Métallur. Opération qui consiste à faire fondre des composés ou des alliages métalliques, afin que les éléments qui les constituent, entrant en fusion à des degrés divers de température, se séparent ainsi les uns des autres.

LIQUÉFACTION. s. f. [On fait sentir l'U.] Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, passe de l'état solide à l'état liquide.

Enc.—Tous les corps solides sont susceptibles, sous l'influence du calorique, de passer à l'état liquide. C'est cette propriété qu'on appelle *Fusibilité*, et l'on donne les noms de *Fusion* et de *Liquéfaction* à l'état d'un corps qui se liquéfie sous l'action de la chaleur. Naguère encore, on divisait les corps en *fusibles* et en *infusibles* ou *apyres*, parce que quelques-uns avaient jusqu'alors résisté aux moyens d'application du calorique que l'on possédait.

Mais le cristal de roche, le platine, etc., regardés longtemps comme réfractaires au feu, se sont fondus à la température que produit la combustion d'un *mélange gazeux* d'hydrogène *et* d'oxygène. Aujourd'hui le charbon est le seul corps que l'on ne soit pas encore parvenu à fondre ; cependant, avec le chalumeau à gaz oxy-hydrogène, *on a obtenu un commencement de ramollissement*. D'autres corps, l'arsenic par ex., n'ont pas été obtenus à l'état liquide, quoiqu'on les fasse aisément passer à l'état de vapeur. *Dans ce cas, l'instantanéité de l'effet produit ne permet*, ni à nos sens, ni à nos instruments, d'apprécier le passage du corps par l'état intermédiaire. Le *point de fusion* varie pour chaque corps. D'après les expériences faites sur ce sujet, on a dressé une échelle fort étendue depuis le mercure, qui est fusible à 40° au-dessous de 0°, jusqu'aux métaux infusibles au feu de la forge, tels que le titane et le cérium ; depuis la liquéfaction des graisses et de la cire jusqu'aux oxydes métalliques, appelés *terres*, etc. — Certains métaux en fusion sont à peine altérés par l'air, comme l'argent et l'or. D'autres, au contraire, tels que l'antimoine, le zinc, le plomb, l'étain, etc., subissent une grande altération. Pendant toute la durée de la fusion, tant qu'il reste une parcelle de matière à liquéfier, la température du liquide reste constante, quelque violente que soit la chaleur employée. — V. CALORIMÉTRIE.

* **LIQUÉFIABLE.** adj. 2 g. [On pron. *Likéfiable.*] Qu'on peut réduire à l'état liquide. *Cette substance est facilement liquéfiable.*

LIQUÉFIER. v. a. [On pron. *Likéfier.*] (lat. *liquefieri.*] Fondre, faire passer à l'état liquide. = SE LIQUÉFIER. v. pron. Devenir liquide. *La cire se liquéfie par la chaleur.* = LIQUÉFIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

LIQUEUR. s. f. (latin. *liquor*). Substance fluide et liquide. *Les corps solides descendent dans les liqueurs en raison de leur poids.* Peu usité; on dit *Liquide.*

Enc. — On désigne sous ce nom toutes les boissons alcooliques obtenues soit directement par la fermentation, soit en mélangeant avec l'alcool diverses substances aromatiques, auxquelles on associe fréquemment une certaine quantité de sucre. Les dénominations particulières que les fabricants appliquent aux différentes liqueurs sont en général tout à fait arbitraires ; néanmoins on appelle plus particulièrement *Ratafias*, les liqueurs qui sont tirées des noyaux de certains fruits, ou des fruits mêmes, comme les cerises, les abricots, etc. ; *Huiles* et *Crèmes*, celles qui sont remarquables par leur viscosité, laquelle est due à une plus forte proportion de sucre : les crèmes néanmoins renferment habituellement moins d'alcool que les huiles. — Par analogie, on appelle *vins de l.*, certains vins ordinairement très-alcooliques et plus ou moins sucrés, qu'on boit en petite quantité, comme les liqueurs, à l'entremets et au dessert. On dit aussi qu'un *vin a trop de l.*, lorsqu'il a trop de douceur. On donnait autrefois le nom de *Liqueurs fraîches* à diverses boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, l'orgeat, etc. Enfin, en termes de Pharmacie, le mot *Liqueur* s'applique encore à diverses préparations liquides dont l'excipient est tantôt aqueux, tantôt alcoolique : telles sont la *L. arsenicale de Fowler*, la *L. minérale anodyne d'Hoffmann*, la *L. de Van-Swieten*, la *L. de Labarraque*, etc. V. ARSENIC, ÉTHER, MERCURE, CHLORE, etc.

* **LIQUIDAMBAR.** s. m. T. Bot. V. ALTINGIACÉES.

LIQUIDATEUR. adj. et s. m. Celui qui est chargé de travailler, de présider à une liquidation de comptes ou de créances. *Commissaire l. Le l. de l'affaire a prévenu les intéressés de...*

LIQUIDATION. s. f. T. Jurispr., Finance et Comm. Action par laquelle on règle, on fixe ce qui était indéterminé en toute espèce de comptes. *L. d'intérêts, de dépens, de comptes. L. de fruits. L. et partage d'une succession. Il a été chargé de la l. de leur société commerciale.*

LIQUIDE. adj. 2 g. (latin. *liquidus*). Qui coule ou tend à couler. *Les corps liquides. Ce breuvage n'est pas assez l.* — Poétiq., *L'élément l.*, L'eau. *Le l. empire, La plaine l.*, La mer. — *Métal l.*, Métal à l'état de fusion. ‖ *Confitures liquides*, Marmelades, gelées, confitures qui sont dans du sirop. ‖ Fig., en T. Finances, *Liquide* sign. Net, clair, qui n'est pas sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. *Il a dix mille francs de revenu clair et l. Il lui reste cinquante mille francs d'argent sec et l., de bien clair et l. Sa créance n'est pas l. En matière de dettes, la compensation ne doit se faire que de l. à l.*, c.-à-d. D'une somme l. à une autre qui le soit aussi. ‖ T. Gramm. *Consonne l.*, Voy. CONSONNE. = LIQUIDE. s. m. Un corps liquide quelconque. *Les liquides et les solides. Les liquides de l'économie animale sont le sang, la lymphe, la bile, l'urine, etc. Le l. arachnoïdien. Il faut couper votre lait avec quelque autre l. Ce malade ne peut encore prendre que des liquides*, Que des aliments liquides. ‖ Dans un sens particul., se dit Des boissons spiritueuses. *Droits sur les liquides. Il a entrepris la fourniture des liquides nécessaires à l'armée.*

LIQUIDER. v. a. T. Jurispr., Fin. et Comm. Régler, fixer ce qui était indéterminé. *On a liquidé les dépens. L. des intérêts. L. ses dettes. L. une succession.* — *L. son bien*, Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de créances. — *L. une société de commerce*, Procéder, lorsqu'une société cesse, au règlement de l'actif et du passif, pour payer ce dernier et répartir l'excédant, s'il y en a, entre les associés. = SE LIQUIDER. v. pron. S'acquitter, éteindre ses dettes. *Je ne lui dois plus rien, je me suis liquidé avec lui.* = LIQUIDÉ, ÉE. part.

LIQUIDITÉ. s. f. État de ce qui est liquide.

LIQUOREUX, EUSE. adj. (latin. *liquor*, liqueur). Qui est comme de la liqueur ; ne se dit guère que De certains vins qui ont une douceur particulière. *Des vins l. Une boisson trop liquoreuse.*

LIQUORISTE. s. 2 g. Celui, celle qui fait et qui vend des liqueurs. *Un fonds de l. Marchande liquoriste.*

LIRE. v. a. (lat. *legere*). Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, et le parcourir avec la connaissance soit de la valeur intrinsèque des lettres, soit de la signification des mots qu'elles forment. *Apprendre à l. L. tout bas. L. à haute voix. L. couramment. Ce compositeur ne sait pas l. le grec. L. toutes sortes d'écritures. L. à rebours. Ne savoir ni l. ni écrire. L. l'Écriture sainte. L. l'histoire de France. Elle ne lit que des romans. J'ai lu votre lettre avec plaisir. C'est un homme qui a beaucoup lu.* — Figur., *C'est un ouvrage qu'on ne peut lire*, se dit D'un ouvrage ennuyeux, ou mal écrit, ou licencieux. Fam., *Ce livre, cet ouvrage se laisse l.*, On le lit sans fatigue, sans ennui. ‖ Par ext., *L. la musique*, Parcourir des yeux une musique notée avec la connaissance des sons que les notes figurent et des diverses modifications que ces sons doivent recevoir. *Il ne sait pas l. la musique. Il lit facilement toute espèce de musique.* ‖ * Par anal., Prendre connaissance, par un autre organe que les yeux, de ce qui est exprimé par un système de signes. *On a imprimé des livres avec des caractères en relief que les aveugles peuvent l. avec les doigts.* ‖ Dans un sens particul., Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. *Il lit très-mal. Elle lit très-distinctement. Il nous a lu un long discours. Milton aveugle se faisait l. la Bible et Homère par ses deux filles.* ‖ Se dit aussi Des livres qu'un professeur explique à ses auditeurs, et qu'il prend pour sujet de ses leçons. *Ce professeur nous lisait Homère. Quel auteur vous lit-on dans votre classe?* ‖ Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. *Il ne parle pas l'anglais, mais il le lit avec facilité.* ‖ Figur., Pénétrer quelque chose d'obscur ou de caché. *L. dans la pensée, dans le cœur, dans les yeux de quelqu'un. Je lis sur votre visage que vous avez du chagrin. L. dans les astres, dans l'avenir.* = LU, UE. p.

Conjug. — *Je lis, tu lis, il lit ; nous lisons, vous lisez, ils lisent. Je lisais ; nous lisions. Je lus ; nous lûmes. Je lirai ; nous lirons. — Je lirais, nous lirions. — Lis ; lisons. — Que je lise ; que nous lisions. — Que je lusse ; que nous lussions. — Lire ; lisant ; lue.*

* **LIRE.** s. f. (ital. *lira*, du latin *libra*, livre). T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **LIRIODENDRON.** s. m. T. Bot. V. MAGNOLIACÉES.

* **LIROCONITE.** s. m. T. Min. Voy. ARSENIC.

LIRON. s. m. Synon. de *Lérot.*

LIS. s. m. [On fait sentir l'S, quand on parle de la plante ou de la fleur de ce nom ; mais on ne la fait pas sentir dans l'expression héraldique *fleur de lis* : on pron. alors *fleur de li.*] (lat. *lilium*). T. Bot. Genre de plantes de la famille des Liliacées. — Se dit le plus souvent De l'espèce à fleurs blanches, ou simpl. De la fleur de cette espèce. *La blancheur des lis. Blanc comme un lis. Le lis est le symbole de l'innocence et de la pureté.* ‖ Figur., *Un teint de lis, un teint de lis et de rose*, Un teint extrêmement blanc, ou blanc et vermeil. Poétiq., *Les lis de son teint, de son visage.* = T. Blason. *Fleur de l.*, Figure imitant à peu près trois fleurs de lis unies ensemble, celle du milieu droite, et les deux autres ayant leurs sommités courbées en dehors. *Fleur de lis d'or, d'argent, de gueules, etc.* — Poétiq., *L'empire des Lis, le trône des Lis*, La France, le trône de France. *Les lis ne filent point*, Les femmes ne peuvent régner en France. ‖ *Siéger, être assis sur les fleurs de lis*, se disait autrefois Des membres d'une cour supérieure, par allusion aux tapis semés de fleurs de lis dont leurs siéges étaient couverts. ‖ *Fleur de lis*, Marque représentant une fleur de lis, qu'on imprimait anciennement, avec un fer chaud, sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive et infamante. ‖ * En T. Botan., on donne vulg. le nom de *Lis* à différentes plantes qui n'appartiennent point au genre Lis, et même qui ne font point partie de la famille des Liliacées. *L. asphodèle* ou *L. jaune*, *L. turban* et *L. des vallées*, Voy. LILIACÉES. *L. d'étang*, Voy. NYMPHÉACÉES. *L. de Guernesey*, *L. des Incas*, *L. de Matthiole*, *L. de Saint-Jacques*, V. AMARYLLIDACÉES. *L. des marais*, Les iris, V. IRIDACÉES. *L. vert*, V. MÉLANTHACÉES. ‖ * T. Zool. *L. de mer*, Voy. ÉCHINODERMES.

Enc. — De toutes les figures usitées dans le Blason, la *Fleur de lis* est celle qui a soulevé le plus de discussions. Les uns y *ont vu le fer de l'angon ou javelot des anciens Francs.* Les autres, se fondant sur la découverte d'abeilles d'or dans le tombeau de Childéric, à Tournai, l'ont prise pour une image défigurée de *cet insecte. Quelques auteurs ont cru* qu'elle représentait un iris ou un crapaud. Plusieurs ont pensé que le mot *lilium*, par lequel elle est désignée dans les textes du moyen âge, *désignait tout ornement imitant une fleur*, c.-à-d. ce que nous appelons un *fleuron*. Cependant la plupart des héraldistes admettent que cette figure dérive purement et simplement de la fleur de même nom. Ainsi que le prouve un tombeau découvert à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, la fleur de lis a été employée, dès la première race, comme ornement du sceptre, mais elle n'a paru sur le sceau royal qu'à la fin du XIIe siècle, sous le règne de Louis VII. Les fleurs de lis devinrent en même temps les armoiries héréditaires des rois de France. Dans le principe, les fleurs de lis de l'écu royal étaient *sans nombre*. Elles furent réduites, pour la première fois, au nombre de trois, sur le sceau que Philippe III laissa aux régents du royaume quand il partit pour la Catalogne; mais cette modification ne fut définitivement adoptée que sous le règne de Charles V. De cette manière, les armes des rois de France, qui précédemment, étaient : *D'azur semé de fleurs de lis d'or*, devinrent : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or*. Dans l'art héraldique, on indique souvent la première disposition par les mots, *De France ancien*, et la seconde en disant simplement, ***De France***. (Fig. 1.) La fig. 2 représente les armes de la maison de Châteaubriand, qui étaient : De gueules, semé de fleurs de lis d'or. La fleur de lis est dite *au pied nourri*, quand elle est privée de sa partie inférieure. Elle est dite *au naturel*, quand elle est la représentation réelle du *Lis des jardins*.

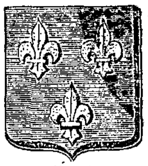
Fig. 1.

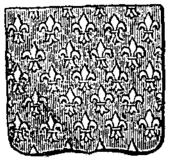
Fig. 2.

* **LISBONINE.** s. f. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

LISÉRÉ. s. m. Ruban fort étroit, dont on borde un habit, un gilet, etc. *L. d'or. L. de soie.* ‖ Raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, et qui est d'une couleur différente de celle du fond. *Un ruban blanc avec un l. rose.*

* **LISÉRER.** v. a. Garnir d'un liséré. *Il faudra l. ce gilet.* = LISÉRÉ, ÉE. part.

LISERON ou **LISET.** s. m. Bot. V. CONVOLVULACÉES.

* **LISETTE.** s. f. T. Entom. Nom vulgaire donné à la larve de l'*Eumolpe.* Voy. CYCLIQUES.

LISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de lire beaucoup. *C'est un grand l. de romans.* Fam.

LISIBLE. adj. 2 g. Qui est aisé à lire, ou qui peut se lire. *Écriture l. Ces caractères ne sont pas lisibles, ils sont à demi effacés.* ‖ Figur., on dit D'un ouvrage très-mal écrit, ou très-ennuyeux, qu'*Il n'est pas lisible.*

LISIBLEMENT. adv. D'une manière lisible.

LISIÈRE. s. f. (R. *lisse*, s. f. ?) Le bord qui termine une étoffe des deux côtés de sa largeur, et qui est ordinairement d'une autre couleur et même d'un autre tissu que le fond. ‖ Par extens., se dit Des bandes d'étoffe, des cordons qu'on attache par derrière aux robes des petits enfants, et qui servent à les soutenir quand ils marchent. *Mener un enfant à la l. Cet enfant commence à marcher sans lisières.* — Fig. et prov., *Il sera toujours à la lisière ; c'est un homme qu'on mène à la l., par la l.*, se dit D'un homme qui se laisse gouverner. ‖ Fig., se dit aussi Des extrémités d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre. *Les villages qui sont sur la l. de cette province.* On dit aussi, *La l., les lisières d'un bois, d'une forêt.*

* **LISSA.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

* **LISSAGE.** s. m. Action d'unir et de polir la surface d'une étoffe, d'un papier, etc., pour lui donner du lustre, du brillant.

* **LISSANTHE.** s. f. T. Bot. Voy. ÉPACRIDÉES.

LISSE. adj. 2 g. (gr. λισσὸς, lissé, usé). Uni et poli. *Surface l. Étoffe l. Papier l. Écorce l. Colonne l. Tous les corps lisses sont froids au toucher.*

LISSE. s. f. (latin. *licium*, trame de tisserand). T. Manuf. Se dit des fils verticaux à mailles d'un métier à tisser, dans chacun desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne. *Fil à lisses. Lisses de soie, de coton, etc.* || *Tapisserie de haute l., de basse l.*, V. TAPISSERIE. || T. Mar. V. PRÉCEINTE.

LISSER. v. a. Rendre lisse. *L. du papier, du linge. L. la bougie.* = LISSÉ, ÉE. part.

* **LISSEUR, EUSE.** subst. Celui, celle dont le travail consiste à lisser de la toile, du papier, etc.

LISSOIR. s. m. T. Techn. Instrument de verre, de marbre ou d'autre matière dure, avec lequel on lisse le linge, le papier, etc.

LISTE. s. f. (all. *leiste*, bande). Série de noms, soit de personnes, soit de choses, mis à la suite les uns des autres. *La l. des membres du corps législatif, de l'Académie, etc. Faire une l. d'invités. Dresser la l. des morts et des blessés. Ce nom-là n'est pas sur ma l. Une l. de promotions. La l. de la loterie, des numéros gagnants.* || Dans les gouvernements constitutionnels, *L. civile*, Somme votée par le corps législatif pour les dépenses du chef de l'État. *La l. civile de l'Empereur a été fixée à vingt-cinq millions par un sénatus-consulte du 11 décembre* 1852. = Syn. Voy. CATALOGUE.

LISTEL, au plur. LISTEAUX. s. m. T. Archit. Voy. MOULURE.

LISTON. s. m. T. Blason. Petite bande qui porte la devise.

* **LISYANTHUS.** s. m. T. Bot. Voy. GENTIANÉES.

LIT. s. m. (latin. *lectus*). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. On comprend ordinair. sous ce nom tout ce qui compose ce meuble, savoir : le bois de lit, le tour et le ciel de lit, le sommier et les matelas, le traversin, les draps, la couverture, etc. *Un grand, un petit lit. Dresser un lit. Tendre un lit. Le devant, la tête, les pieds, le chevet, le dos, la ruelle du lit. Se mettre, se tenir au lit. Se lever, sortir, sauter du lit. Se jeter sur son l., à bas du lit. Je l'ai trouvé encore au lit. Je l'ai pris au sortir, au saut du lit. Il est mort dans son lit. Fonder un l. dans un hôpital. — Garder le lit, ne pas quitter le lit*, Demeurer au lit à cause de quelque incommodité. *Faire lit à part*, se dit D'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. || *Lit de sangle*, Lit fait de sangles, et plus souvent d'un morceau de coutil attaché à deux longues pièces de bois, soutenues par deux jambages qui se croisent. *Lit de camp*, Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut le transporter facilement ; ou Couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde. — *Lit de repos*, Petit lit bas, sans rideau et sans pavillon, où l'on se repose pendant le jour. *Lit de veille*, Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller. *Lit nuptial*, Lit où les nouveaux mariés couchent la première nuit de leurs noces. *Lit de parade*, se dit D'un lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage ; ou Du lit sur lequel on expose, durant quelques jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer. || Fig., *Lit de misère*, Lit où l'on place une femme pour l'accoucher. — *Lit de douleur*, Lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. *Être au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort*, Être à l'extrémité. *A son lit de mort*, Avant de mourir, en mourant. — *Mourir au lit d'honneur*, V. HONNEUR. || *Lit* se dit quelquefois pour : 1° Le bois du lit, le meuble proprement dit. *Un lit d'acajou, de noyer, de fer.* — 2° Le tour de lit. *Un lit d'été, d'hiver. Un lit de damas, d'indienne.* — 3° Les matelas sur lesquels on se couche. *Un bon lit. Un lit bien mollet. Un lit très-dur. Lit de plume*, Sorte de matelas non piqué, qui est rempli de plumes. || *Faire le lit, faire un lit*, Le mettre en tel état que l'on puisse y coucher commodément. On dit aussi : *Accommoder, défaire, découvrir, bassiner un lit, etc.* — Fig. et prov., *Comme on fait son lit on se couche*, On subit toujours les conséquences, bonnes ou mauvaises, de ses actions. || Par ext., Tout lieu où l'on peut se coucher. *Un lit de gazon, de verdure, de fougère. Il couche sur la terre, c'est là son lit.* || Fig., *Lit* se dit quelquefois pour Mariage. *Les enfants du premier, du second lit. Il a des enfants de deux lits.* = Par anal., Le canal dans lequel coule une rivière, un ruisseau, un torrent, etc. *Le lit de cette rivière est profond. La Loire est sortie de son lit. Ce torrent change souvent de lit.* On dit aussi, *Le lit de la mer, de l'Océan.* || T. Marine. *Le lit d'un courant*, La direction que suit un courant. *Le lit du vent*, La ligne suivant laquelle il souffle à partir de l'horizon. = Fig., *Lit* se dit encore D'une couche de choses quelconques qui est étendue sur une autre. *Dans ce terrain, vous trouverez un lit de terre, puis un lit d'argile, puis un lit de sable. Un lit de pierre, de moellon. Un lit de mortier. Un lit de fumier. Pour faire ce sirop, on met dans un vase alternativement un lit de tranches de pommes et un lit de sucre.* — Les tailleurs de pierre désignent aussi sous le nom de *Lit*, La situation d'un banc de pierre dans la carrière, et ils appellent *Lit de dessus*, sa surface supérieure, et *Lit de dessous*, sa surface inférieure. Ces termes s'appliquent encore Aux assises dans une construction de pierre.

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, on appelait *Lit de justice*, un siége élevé et surmonté d'un dais, où les rois de France, assistés de leurs pairs et barons, s'asseyaient pour rendre la justice. On étendit plus tard cette expression aux séances elles-mêmes, qui devinrent de plus en plus rares et qui n'eurent plus lieu que dans les circonstances solennelles, telles que la déclaration de majorité des rois, le jugement des grands vassaux, etc. Plus tard encore, lorsque le parlement se fut attribué une grande importance politique, les lits de justice eurent surtout pour objet de faire fléchir sa résistance et de le forcer à enregistrer les édits royaux. *Ce fut, dit-on, le chancelier de L'Hôpital* qui le premier imagina, dans le lit de justice du 17 mai 1563, de considérer comme vérifiés et approuvés par les membres du parlement les édits dont on se bornait à lire, en présence du roi, les articles ou seulement le titre. Le premier lit de justice dont l'histoire fasse mention, est celui que Philippe le Long tint en 1318 ; et le dernier, celui que Louis XVI tint à Versailles le 6 août 1787.

LITANIES. s. f. pl. (gr. λιτανεία, supplication).

Enc. — Sous ce nom, qui signifie simplement prière, on a *désigné certaines prières publiques accompagnées de jeûnes*, d'abstinence et de processions, que l'on faisait pour apaiser la colère de Dieu, lui demander quelque bienfait ou le remercier de ceux que l'on avait reçus. Saint Mamert, évêque de Vienne, institua, vers 470, à l'occasion de fléaux qui affligeaient son diocèse, les processions des Rogations qui se font trois jours avant l'Ascension, et qui prirent le nom de *Grandes litanies*. Aujourd'hui, on n'applique plus ce nom qu'à certaines prières que l'on fait en l'honneur de Dieu, de la Vierge ou des saints, et qui se disent ordinairement à deux ou à plusieurs chœurs qui se répondent. Les formules de ces prières, qui se terminent par ces mots, *Ayez pitié de nous* ou *Priez pour nous*, selon qu'elles s'adressent à Dieu ou à la Vierge et aux saints, ont été faites très-courtes, afin que le clergé et le peuple pussent prier plus commodément sans interrompre la marche des processions. A l'ex. de ces *l. des saints*, on a composé d'autres l. particulières, comme les *l. du saint nom de Jésus*, les *l. du saint sacrement*, les *l. de la Vierge*, etc.; mais elles sont moins anciennes. — Enfin, par allusion à l'uniformité de ces invocations, dans le langage ordinaire et familier, *Litanie* se dit quelquefois, au singulier, d'une longue et ennuyeuse énumération. *Il nous a fait une longue litanie de ses chagrins. C'est une litanie à n'en plus finir.*

* **LITCHI.** s. m. T. Bot. Voy. SAPINDACÉES.

LITEAU. s. m. (R. *listel*). Se dit Des raies colorées qui sont à quelque distance des extrémités de certaines nappes et serviettes, et qui traversent le tissu d'une lisière à l'autre. *Des serviettes à liteaux.*

LITEAU. s. m. (R. *lit*). T. Chasse. Lieu où le loup se repose pendant le jour.

LITÉE. s. f. T. Chasse. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITHARGE. s. f. (gr. λίθος, pierre ; ἄργυρος, argent). T. Chim. Voy. PLOMB.

LITHARGÉ, ÉE, ou **LITHARGYRÉ, ÉE.** adj. Altéré avec de la litharge. *Le vin l. est nuisible à la santé.*

LITHIASIE ou ***LITHIASE.** s. f. (grec. λίθος). T. Méd. Formation de calculs dans les voies urinaires. || Affection qui consiste dans la formation de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières.

* **LITHINE.** s. f. ***LITHIUM.** s. m. T. Chimie.

Enc. — La *Lithine*, ou oxyde de *Lithium*, a été découverte, en 1817, par Arfvedson, unie avec de la silice et de l'*alumine*, dans un minerai des mines d'Uto en Suède. Davy, ayant soumis cet oxyde hydraté à l'action de la pile, *en sépara un corps métallique simple*, le *Lithium*, qui est fort semblable au sodium. Le *lithium* ne s'enflamme pas au contact de l'eau ; cependant celle-ci est décomposée : il se dégage de l'hydrogène, et l'oxyde de lithium reste en dissolution. Son symbole est Li, et son équivalent = 80,37. — La *Lithine* hydratée ($LiO + HO$) est blanche, d'une saveur âcre et caustique comme celle de la potasse. Elle verdit les teintures bleues végétales. Beaucoup moins soluble que la soude et la potasse, elle n'absorbe pas l'humidité de l'air, mais elle se combine peu à peu avec l'acide carbonique qu'il contient. Chauffée au rouge dans un creuset de platine, elle agit fortement sur le métal, auquel elle s'unit ; aussi ne doit-on la fondre que dans des vases d'argent. Elle communique une belle couleur purpurine à la flamme de l'alcool ; cette coloration de la flamme indique la présence de la lithine dans les essais au chalumeau. — Les *sels de lithine* ont une saveur et une réaction alcalines ; ils sont blancs ou incolores, excepté ceux dont les acides sont naturellement colorés, comme le chromate de *lithine*.

* **LITHOBIE.** s. f. (grec. λίθος, pierre ; βίος, vie). T. Entom. Voy. MYRIAPODES.

* **LITHOCARPUS.** s. m. (gr. λίθος ; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. STYRACACÉES.

***LITHOCHROMIE.** s. f. (gr. λίθος ; χρῶμα, couleur).

Enc. — *On désigne abusivement sous ce nom*, qui ne convient proprement qu'à la chromolithographie, un procédé de coloriage à la *main par lequel on donne à des lithographies* ou à d'autres estampes l'apparence d'une peinture à l'huile. Pour obtenir cet effet, on commence par imprégner d'un vernis gras l'estampe choisie, ce qui la rend transparente, puis on étend sur sa face postérieure des couleurs à l'huile par couches épaisses et égales. Cela fait, on la colle, au moyen d'une forte couche de céruse, sur une toile à peindre, et l'on termine en vernissant l'estampe sur sa face antérieure. Les couleurs à l'huile étalées derrière le papier font ainsi, du moins jusqu'à un certain point, l'effet d'une peinture appliquée sur une toile, bien que la face qu'on a sous les yeux soit parfaitement unie.

LITHOCOLLE. s. f. Ciment dont les lapidaires se servent pour attacher et assujettir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHOGRAPHE. s. m. Celui qui imprime par les procédés de la lithographie. On dit aussi *Imprimeur l.*

LITHOGRAPHIE. s. f. (gr. λίθος ; γράφειν, écrire).

Enc. — A proprement parler, la *Lithographie* est l'art de graver, de dessiner ou d'écrire sur une pierre quelconque. Mais on emploie surtout ce mot pour désigner un procédé d'impression au moyen duquel on reproduit les écritures et les dessins exécutés avec un corps gras sur une pierre calcaire d'un grain particulier.

I. *Historique.* — La lith. a *été inventée à la fin du dernier* siècle par un jeune Bohême, nommé Aloïs Senefelder, qui *demeurait alors à Munich. N'ayant pu trouver d'éditeur pour quelques* essais dramatiques de sa façon, il forma le projet de les publier lui-même par une voie autre et plus économique que la typographie. Après diverses tentatives infructueuses, il imagina de graver ses écrits sur une variété de pierre calcaire que l'on tirait du village de Solenhofen pour le carrelage des appartements. Mais il fallait trouver le moyen de donner à la pierre le poli convenable pour que l'encre pût en être facilement enlevée, et de composer cette dernière de telle sorte qu'elle se prêtât à cette opération. Sénefelder vint à bout de la première difficulté en mouillant la pierre bien débrutie avec un mélange de 4 à 5 *parties d'eau et d'une partie d'acide sulfurique, et de la seconde* en incorporant ensemble de la cire, du savon et du noir de fumée. Il *en était là de ses recherches*, lorsque, en 1796, le hasard lui fit découvrir qu'au lieu de graver les pierres en creux, comme il l'avait fait jusqu'alors, il obtiendrait de meilleurs résultats en les gravant en relief. En conséquence, il traça l'écriture sur la pierre avec l'encre grasse qu'il avait imaginée ; après quoi il versa de l'acide nitrique affaibli sur cette dernière. Au bout de quelques minutes, les parties non écrites se trouvèrent rongées, tandis que les caractères graphiques avaient une saillie suffisante pour qu'il fût possible de les encrer et de s'en servir pour exécuter des tirages. Senefelder *résolut aussitôt d'exploiter cette* invention. A cet effet, il fonda, avec un musicien nommé Gleissner, *un établissement qui fut d'abord spécialement destiné à l'impres*sion de la musique, mais qui ne tarda pas à y joindre celle des *cartes de visites, des écritures* de commerce et des images de piété. Toutefois la difficulté de l'écriture à rebours restait tout entière. Senefelder dut donc se livrer à de nouvelles recherches pour en triompher, et c'est en les exécutant qu'il découvrit les procédés de l'autographie, des transports sur pierre, et enfin ceux de la lith. proprement dite. Ces différentes découvertes eurent lieu en 1797 et 1798. En 1799, leur auteur obtint du roi de Bavière un privilége de quinze années, et en même temps il s'occupa de répandre son invention à l'étranger. Malheureusement pour lui, l'infidélité de plusieurs *de ses ouvriers ou de ses* associés ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Ainsi, par ex., *ce fut un nommé André, d'Offenbach*, qui introduisit la lith. en France (1802). Cette année même, une imprimerie lithographique fut établie par ce dernier à Paris. Cependant ce n'est qu'après 1814, grâce surtout aux efforts du comte de Lasteyrie et de G. Engelmann, de Mulhouse, que la lith. commença à se populariser. Aujourd'hui, il n'est pas une ville de quelque importance où elle ne soit plus ou moins florissante ; néanmoins ce n'est qu'à Paris qu'elle produit des ouvrages d'une certaine valeur artistique : partout ailleurs, elle est presque exclusivement alimentée par des travaux à l'usage des administrations ou du commerce.

II. *Procédés.* — On choisit une espèce de pierre calcaire à pâte fine et uniforme, que l'on appelle *pierre lithographique* à cause de la destination particulière qu'on lui a donnée depuis l'*invention de Senefelder*. Cette pierre se trouve en abondance près de Solenhofen. Il en existe bien des bancs ailleurs, notamment en France, aux environs de Châteauroux (Indre) et de Périgueux (Dordogne) ; mais ces bancs ne fournissent guère que des produits de qualité médiocre. On dresse avec soin les deux faces opposées de la pierre, afin qu'elles soient parfaitement planes ; après quoi, tandis qu'on laisse la face inférieure à l'état brut, on ponce la supérieure, c.-à-d. on la frotte avec un morceau de pierre ponce qui a été préalablement uni à la lime, et que l'on mouille de temps en temps. Cela fait, on écrit sur la surface unie en se servant d'une plume d'acier trempé et d'une encre grasse particulière (v. ENCRE), dont la composition d'ailleurs varie selon les ateliers. Si, au lieu d'écriture, la pierre doit recevoir des dessins, il faut, après le *ponçage*, *grener* sa surface. Pour cela on la saupoudre de sable fin, et l'on promène une autre pierre par-dessus. Le *grenage* terminé, on exécute le dessin avec des *crayons gras* faits avec un mélange de cire jaune, de suif épuré, de savon blanc, de sel de nitre et de noir de fumée. Avant de procéder à l'impression, la pierre a besoin de subir une préparation particulière, appelée *acidulation*, qui consiste à verser sur toute la surface écrite ou dessinée de l'acide nitrique ou hydrochlorique très-étendu d'eau, qu'on y laisse séjourner plus ou moins longtemps suivant la vigueur ou le fini du dessin; après quoi, on la recouvre d'une dissolution de gomme arabique. D'autres fois, les deux parties de l'opération se font en même temps : on se contente alors d'appliquer sur la pierre avec un pinceau plat un mélange de gomme et d'acide dans les proportions voulues. Dans tous les cas, l'acidulation produit le même effet; elle décape la pierre, y fixe l'écriture ou le dessin, en rendant l'encre ou le crayon insolubles à l'eau, et ces deux substances, se combinant avec celles de la pierre, rendent cette dernière insensible aux corps huileux que renferme le noir d'impression. Aussitôt qu'elle a été acidulée, on trempe la pierre dans l'eau pour enlever l'excédant de gomme qui ne s'est pas combiné avec elle, et on la porte sur la presse. — La presse lithographique se compose toujours de deux parties essentielles : une partie mobile ou *chariot*, sur laquelle on place la pierre, et une partie fixe consistant, tantôt en un cylindre, tantôt en un *râteau*, qui donne la pression et sous laquelle un mécanisme particulier conduit la première. Quand la pierre est posée sur le chariot, on verse un peu d'essence de térébenthine sur l'écriture ou sur le dessin, on frotte légèrement avec un linge, puis on y passe une éponge mouillée. Enfin, on procède à l'*encrage*, qui se fait en promenant sur la pierre un rouleau chargé d'encre lithographique, laquelle se dépose seulement sur les parties écrites ou dessinées, et laisse intactes les parties humides, la légère couche d'eau que l'éponge a déposée sur ces dernières l'empêchant d'y adhérer. Alors il ne reste plus qu'à étendre une feuille de papier sur la pierre, et à faire passer celle-ci sous le râteau. Le tirage lithographique exige des précautions très-minutieuses; en outre, ses résultats sont entièrement subordonnés à l'habileté de l'ouvrier. Ainsi, par ex., en ce qui concerne le nombre des épreuves, tel ouvrier réussit à en obtenir 4 à 5000 avec la même pierre, tandis qu'un autre peut à peine arriver à 5 ou 600. Le tirage s'est fait à bras pendant très-longtemps : c'est même ainsi qu'il s'exécute encore dans les petites imprimeries; mais, dans les ateliers très-importants, on l'opère généralement, pour les tirages à très-grand nombre et les ouvrages ordinaires, avec des presses mécaniques à vapeur dans lesquelles des systèmes de cylindres opèrent simultanément l'encrage et l'impression proprement dite. La première de ces machines qui ait fonctionné régulièrement en France a été inventée en 1850 par Paul Dupont, à Paris.

III. *Applications diverses.* — Elles sont très-nombreuses, et presque toutes ont été sinon créées, du moins tentées ou indiquées par l'ingénieux Senefelder. Ainsi, outre le dessin à la plume ou au crayon, auquel s'applique spécialement ce qui précède, la lith. imite le dessin à l'estampe, le lavis, l'aqua-tinta, la manière noire, le camaïeu, le dessin aux deux crayons, etc. Ces imitations produisent quelquefois un effet très-remarquable, et résultent de l'emploi de procédés généralement assez compliqués et qui varient presque toujours suivant les ateliers. En conséquence nous n'en parlerons pas, mais nous dirons quelques mots de la *Gravure sur pierre*, de la *Chromolithographie* et des *Transports lithographiques*.— Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est par la *gravure sur pierre* que Senefelder est arrivé à l'invention de la lith. Ce moyen de reproduction constitue aujourd'hui trois genres distincts, qui diffèrent dans leurs procédés et correspondent à la gravure au burin, à la gravure à l'eau-forte et à la gravure sur bois. Dans le premier genre, la pierre étant préalablement décapée et acidulée, on la recouvre d'une mince couche de noir de fumée broyé avec de l'eau gommée, puis on décalque le dessin sur cette couche et l'on en trace légèrement les traits avec un burin ou une pointe sèche. La gravure achevée, on passe sur la pierre un tampon chargé d'encre grasse. Cette encre n'attaque pas les parties gommées, mais elle pénètre dans celles que l'outil a mises à nu, et s'y fixe en formant avec la matière calcaire un savon insoluble. Il ne reste plus alors qu'à faire disparaître la couche de gomme, et à procéder au tirage par la presse lithographique. Le second genre de la gravure sur pierre se fait absolument de la même manière que sur cuivre, seulement on acidule et l'on gomme la pierre avant d'y poser le vernis. Quant au troisième genre, il consiste à couvrir la pierre d'un vernis, à y décalquer le dessin, et à creuser avec une pointe d'acier ou à faire ronger par l'acide nitrique étendu d'eau les parties qui doivent rester blanches. Les pierres ainsi gravées peuvent servir à faire des clichés propres à être intercalés dans le texte et imprimés à la presse typographique.— La *Chromolithographie*, comme son nom l'indique, sert à reproduire des dessins coloriés. Elle s'exécute à la plume et au pinceau, ou au pinceau seulement. On fait d'abord le trait sur pierre, puis on tire autant d'épreuves qu'il y a de nuances dans le modèle. On transporte ces épreuves sur autant de pierres; on pose les couleurs de façon à produire l'effet désiré, et on les combine de manière qu'elles puissent tomber exactement les unes sur les autres ou les unes à côté des autres, suivant l'objet que l'on a en vue. Le tirage des couleurs est successif, c.-à-d. qu'on imprime chaque couleur isolément. Mais, pour que chacune d'elles vienne se placer aux endroits précis où elle doit se trouver, on emploie des moyens de repérage d'une exactitude mathématique, et l'on fait usage d'un papier sec et laminé qui a l'avantage de ne pas s'allonger à l'impression. — L'une des applications les plus usitées de la lith. est celle qui a pour objet d'en multiplier les produits à l'aide de *Reports* ou *Contre-épreuves*. On tire une épreuve sur papier autographique avec une encre grasse particulière; puis, la posant, du côté imprimé, sur une pierre neuve, on mouille légèrement la face opposée et on la soumet à l'action de la presse. L'écriture ou le dessin abandonne alors le papier et se trouve transporté sur la pierre. Ce procédé offre des avantages immenses sous le rapport de l'économie et du temps. En effet, il suffit d'exécuter sur pierre un seul dessin, de le reporter ensuite sur une grande pierre, autant de fois que la dimension de celle-ci le permet pour pouvoir tirer d'un seul coup un grand nombre d'épreuves. En outre, quand cette pierre est usée, on en prépare une seconde avec de nouvelles contre-épreuves de la pierre-matrice, que l'on conserve à cet effet. Les mêmes procédés servent encore à transporter sur pierre des épreuves typographiques tout récemment tirées; il faut seulement les exécuter avec le même papier et la même encre que ci-dessus. Enfin, on est parvenu, en modifiant les procédés, à opérer le transport sur pierre des vieux livres et des vieilles estampes. C'est de cette manière qu'un de nos plus ingénieux typographes, Paul Dupont, à qui ce genre d'application de la lith. doit ses plus grands perfectionnements, a reproduit un in-folio de 966 pages dont la plupart des exemplaires avaient été détruits. — Pour plus de détails, v. les *Traités de lith.* de Chevalier et Langlumé, de Thénot, d'Engelmann, de Desportes, etc.

LITHOGRAPHIER. v. a. Imprimer par les procédés de la lithographie. = LITHOGRAPHIÉ, ÉE. part.

LITHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la lithographie; Qui s'emploie dans la lithographie.

LITHOLOGIE. s. f. (gr. λίθος, pierre; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des pierres. Inusité.

* **LITHOMANCIE.** s. f. T. Ant. Voy. DIVINATION.

LITHONTRIPTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. λίθος; τρίψις, broiement). T. Méd.

Enc. — Autrefois on désignait sous ce nom diverses substances qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans les organes, et particulièrement dans les voies urinaires. Ainsi, le Saxifrage, le Raisin d'ours, les coquilles d'œufs, le pétrole, etc., passaient pour lithontriptiques; mais la vertu dont on les gratifiait était purement imaginaire. Le fameux remède de mademoiselle Stephen dont le parlement anglais, en 1730, acheta le secret moyennant la somme de 120,000 fr., appartient à cette catégorie : c'étaient des coquilles d'œufs pulvérisées auxquelles on ajoutait du savon de soude. Les eaux alcalines, comme celles de Vichy, de Contrexéville, etc., ont été vantées comme lithontriptiques. Ces eaux, en cédant leur base à l'acide urique de manière à former un sel soluble, présentent en effet quelques probabilités de succès pour les cas de gravelle et de calculs formés exclusivement d'acide urique. Cependant il n'y a pas d'exemple de calcul constaté qui ait disparu par ce mode de traitement. Bien plus, plusieurs médecins pensent que ces eaux peuvent amener un accroissement des pierres par la formation de carbonates insolubles, et par conséquent en condamnent l'usage. On a proposé, et cette idée paraît au premier abord plus rationnelle, d'agir chimiquement sur les calculs au moyen d'injections faites dans la vessie; mais pour que ces injections n'attaquent pas les tissus organiques, il faut atténuer considérablement les dissolvants chimiques, ce qui détruit à peu près complétement leur efficacité. Enfin, on a imaginé de dissoudre les calculs urinaires au moyen de la pile; mais pour arriver par ce moyen à la destruction désirée, il faut que le corps étranger soit embrassé par les deux conducteurs, c.-à-d. il faut surmonter la principale difficulté que présente l'opération de la lithotritie proprement dite, et en outre laisser longtemps en place l'instrument introducteur. Il est donc plus naturel, quand on est parvenu à saisir la pierre, d'agir immédiatement sur elle par les moyens mécaniques.

LITHOPHAGE. adj. 2 g. et s. m. (grec. λίθος; φάγειν, manger). T. Zool. Se dit De certains coquillages qui creusent la pierre pour s'y loger.

LITHOPHYTE. s. m. (grec. λίθος; φυτὸν, plante). T. Zoolog. Se dit Des polypes qui sécrètent, soit intérieurement, soit extérieurement, une substance pierreuse dont la forme offre plus ou moins d'analogie avec celle des végétaux. V. ALCYONIENS, BRYOZOAIRES, etc.

* **LITHOSPERMUM.** s. m. T. Bot. V. BORRAGINÉES.

LITHOTOME. s. m. **LITHOTOMIE.** s. f. (gr. λίθος; τομὴ, section). T. Chir. V. TAILLE. = LITHOTOMISTE. s. m. Chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRITEUR. s. m. T. Chir. Se dit De certains instruments qui sont employés pour broyer la pierre dans la vessie. ‖ * Chirurgien qui s'applique spécialement à la lithotritie.

LITHOTRITIE. s. f. (gr. λίθος; τρίψις broiement).

Enc. — On appelle ainsi une opération qui a pour objet de réduire les calculs contenus dans la vessie en fragments assez petits pour qu'ils puissent ensuite s'échapper au dehors avec les urines. On parvient à ce but par deux méthodes différentes, que l'on distingue sous les noms de *méthode rectiligne* et de *méthode curviligne*, selon que les instruments dont on se sert pour exécuter l'opération sont droits ou courbes.

La *méthode rectiligne*, aujourd'hui complétement abandonnée, a donné lieu à l'invention d'un grand nombre de procédés particuliers, pour lesquels on a imaginé une foule d'instruments spéciaux, baptisés de noms plus ou moins hétéroclites, qu'il est inutile de mentionner ici. Dans cette méthode, l'appareil dont on faisait généralement usage (Fig. 1) se composait d'une canule droite, d'un diamètre de 7 à 9 mill., dans laquelle passait une autre canule, appelée *Litholabe*, qui se terminait à l'une de ses extrémités par une pince à 3 branches. Un mandrin, terminé par une espèce de foret, nommé *Lithotriteur*, et de l'autre par une poulie, traversait le litholabe et servait à diviser la pierre saisie par la pince à 3 branches. Enfin, le foret était mis en mouvement au moyen d'un archet dont on passait la corde à la poulie qui terminait extérieurement le foret. Après avoir ainsi perforé le calcul, on répétait l'opération jusqu'à ce qu'il se trouvât réduit en fragments assez minces pour sortir spontanément de la vessie. — La *méthode curviligne* est la seule que l'on pratique actuellement. L'instrument consiste essentiellement en une tige d'acier recourbée à son extrémité à peu près comme une sonde ordinaire (Fig. 2.) Cette tige se compose de deux pièces, appelées *branche femelle* et *branche mâle*. La première est creusée d'une rainure dans laquelle glisse la seconde. Après qu'on a introduit l'instrument dans la vessie, on écarte les deux branches, puis on cherche à saisir la pierre entre les deux *mors* de ces branches, lesquels sont munis de dents sur les faces qui se correspondent. Enfin, quand le calcul est saisi, on l'écrase en rapprochant les mors, ce qui se fait en agissant sur l'extrémité opposée de la branche mâle. Le premier instrument de ce genre a été imaginé par Heurteloup, qui le nomma *Percuteur*, parce que, pour écraser le calcul, il frappait avec un marteau sur l'extrémité de la branche mâle. Mais actuellement les instruments de ce système sont désignés sous la dénomination de *Brise-pierres* ou *Lithoclastes*, et ne diffèrent guère les uns des autres que par le mécanisme à l'aide duquel on rapproche les deux branches pour écraser le calcul. On emploie communément à cet effet des écrous ou des pignons qui agissent directement ou indirectement sur la branche mâle. — La pierre écrasée, on met quelques jours entre les séances, afin que les petits fragments aient le temps de sortir, et que l'irritation causée par l'opération ait le temps de se calmer. En général, les fragments dont le volume ne dépasse pas le diamètre du canal urinaire sortent avec l'urine; les autres restent dans la vessie et doivent être écrasés à leur tour.

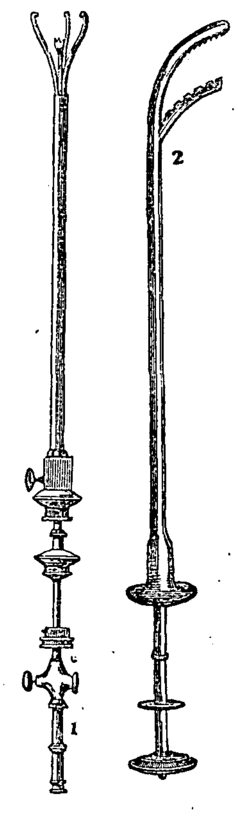

La l. doit être placée au rang des grandes inventions de notre siècle. A en croire ses détracteurs, Albucasis, Ambr. Paré, Fabrice de Hilden, etc., auraient imaginé et appliqué avec succès des appareils propres à détruire mécaniquement les calculs vésicaux. Mais l'examen des textes démontre que ces inventions se réduisent à l'extraction de petites pierres engagées dans le canal de l'urèthre. On rapporte encore les anecdotes fort douteuses de malades qui se seraient eux-mêmes débarrassés d'un calcul vesical dont ils étaient affectés, à l'aide d'une sonde parcourue par une lime ou par une tige d'acier agissant comme un ciseau. En acceptant ces histoires comme réelles, on pourrait dire tout au plus qu'il existait des faits de l., mais la l. elle-même, c.-à-d. la méthode n'existait pas. L'Allemand Gruithuisen paraît être le premier (1812) qui ait conçu l'idée de diviser les calculs vésicaux au moyen d'une sonde droite traversée par un foret. En 1816, l'Anglais Elgerton publia un dessin représentant un instrument destiné à user les calculs au moyen d'une râpe. En 1822, le Français Leroy (d'Etiolles) le premier imagina, construisit et fit connaître des instruments véritablement propres à pratiquer l'opération de la l., c'est-à-d. susceptibles d'être employés sur l'homme vivant. Bientôt Civiale eut l'heureuse fortune de faire le premier (1823), sur l'homme vivant et avec succès, l'application des instruments de l. Dès ce moment, outre Leroy et Civiale, un grand nombre de chirurgiens, tels que Amussat et Heurteloup, travaillèrent à perfectionner les instruments et les procédés opératoires. Mais Jacobson, en imaginant de substituer des instruments courbes aux instruments droits usités jusqu'alors, ouvrit une nouvelle voie à la l. L'instrument qu'il avait inventé n'avait qu'une valeur médiocre; mais Heurteloup, en inventant son percuteur, fit abandonner tous les procédés et tous les instruments usités avant lui. Actuellement, ainsi que nous l'avons dit, tous les instruments *lithotribes* sont construits d'après le principe du percuteur, et n'en sont que des modifications plus ou moins heureuses. Parmi les chirurgiens qui, depuis cette époque, ont le plus contribué au perfectionnement de l'appareil instrumental et des progrès de la l., nous mentionnerons encore Leroy (d'Etiolles), Civiale, Ségalas, Costello, Rigal, Guillon, et Heurteloup lui-même.

LITIÈRE. s. f. (R. *lit*). Paille ou autre espèce de fourrage, qu'on répand dans les écuries, dans les étables, sous les chevaux, les bœufs, les moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. *L. fraiche. Faire la l. aux chevaux, etc.* — Figur. et prov., *Faire l. d'une chose*, La prodiguer sans mesure et sans discernement, comme si elle était de nulle valeur. ‖ *Ce cheval est sur la l.*, Il est malade ou estropié au point de ne pouvoir sortir de l'écurie. — Fig., on dit D'un homme qui est malade au lit, et De celui que l'âge ou de grandes fatigues ont mis hors d'état d'agir, qu'*Il est sur la l. Le voilà maintenant sur la l. Tous ses gens sont sur la l.*

LITIÈRE. s. f. (latin. *lectica*). Sorte de voiture ou de chaise, ordinairement couverte, qui est suspendue à deux brancards, et qui est portée par deux hommes ou par deux chevaux, etc., l'un en avant, l'autre en arrière. *L. découverte. L. fermée. L. à portières. Les palanquins usités en Orient ne sont autre chose que des litières.*

LITIGANT, ANTE. T. Jurispr. Qui plaide. *Les parties litigantes.* Vieux.

LITIGE. s. m. (lat. *litigium*). T. Jurispr. Contestation en justice. *Ce bien est en l. Un ancien l.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit De toute sorte de contestations. *Cela pourrait occasionner un litige.*

LITIGIEUX, EUSE. adj. Qui est ou qui peut être en litige. *Droit l. Ce point est l. Affaire litigieuse.* ‖Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. *Esprit l. Humeur litigieuse.* Peu usité.

LITISPENDANCE. s. f. (lat. *lis, litis*, procès; *pendere*, être en suspens). T. Jurispr. Le temps pendant lequel un procès est pendant en justice. *Vous ne devez pas rester en possession durant la l.* Vieux.

LITORNE. s. f. T. Ornith. Voy. MERLE.

LITOTE. s. f. (gr. λιτότης, petitesse). T. Rhét.

Enc. — La *Litote* ou *Diminution* est une figure de pensée par laquelle on dit moins pour faire entendre plus. Elle semble nier, diminuer, affaiblir ce qu'elle affirme au fond. Dans le *Cid*, lorsque Chimène dit à Rodrigue : *Va, je ne te hais point*, elle lui fait entendre un sentiment tout à fait différent ; et, dans Virgile, quand le berger Corydon dit : *Nec sum adeo informis*, il montre, sous une apparente modestie, ce qu'il pense de sa beauté. Dans le langage ordinaire, nous employons assez fréquemment cette figure, comme lorsque nous disons de deux personnes qui se détestent, qu'*elles ne s'aiment pas.* — Quand la l. veut réellement dire moins, elle prend le nom d'*Exténuation*. Ainsi, par ex., lorsqu'on appelle simplement *sévère* celui qui est *cruel*, *économe* celui qui est *avare*, etc., on fait une exténuation. Cette figure est donc l'opposé de l'hyperbole. — On distingue encore sous le nom de *Signification* ou d'*Emphase*, une figure qui laisse deviner plus que n'expriment les mots pris dans leur sens naturel. « Garde-toi, Saturninus, d'avoir trop de confiance dans cette multitude qui t'environne. Les Gracques sont morts, et ne sont pas vengés. »

LITRE. s. f. (all. *leiste*, bande?). Voy. FIEF.

LITRE. s. m. (gr. λίτρα, livre). T. Métrol. V. CAPACITÉ et MÉTRIQUE.

LITRON. s. m. T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

LITTÉRAIRE. adj. 2 g. (lat. *litterarius*). Qui appartient aux lettres, aux belles-lettres. *Société l. Journal l. Mémoires littéraires. Dispute l. Travaux littéraires.* ‖ *Le monde l.*, Ceux qui cultivent les lettres. *Cet ouvrage a fait une grande sensation dans le monde l.*

LITTÉRAIREMENT. adv. Sous le rapport littéraire. *Cet ouvrage ne contient pas une idée neuve ; néanmoins, l. parlant, il n'est pas sans mérite.*

LITTÉRAL, ALE. adj. (lat. *litteralis*). Qui est conforme à la lettre. *Il faut prendre ce passage de l'Écriture dans son sens l. Explication littérale. Ne prenez pas ce vers dans son sens l., mais dans son sens figuré.* — * *Des commentaires littéraux.* ‖ *Traduction, version littérale*, Celle qui est faite mot à mot. — Fam., *C'est un homme trop l.*, Il prend trop les choses au pied de la lettre. ‖ T. Philol. *Langue littérale*, Voy. LANGUE. ‖ T. Math. *Grandeurs littérales*, Celles qui sont exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT. adv. A la lettre. *Prendre un passage l. Traduire littéralement.*

LITTÉRALITÉ. s. f. Attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction. *Il n'est pas facile de concilier la l. avec l'élégance.*

LITTÉRATEUR. s. m. Celui qui est versé dans la littérature, ou Celui qui en fait profession.

LITTÉRATURE. s. f. (lat. *litteræ*). Se dit Des œuvres de l'esprit, en tant qu'elles se produisent par la parole ou par l'écriture, et qu'on les considère au point de vue de la forme ou de l'expression. Ce mot s'emploie en parlant soit de la simple connaissance, soit de la production même de ces œuvres. *La l. a beaucoup d'attrait pour les jeunes gens. La poésie est la partie brillante de la l. Cet homme a une vaste et profonde l. N'avoir point de l. Avoir une l. variée, une l. légère, superficielle. Etudier la l. Se livrer à la l. Faire un cours de l. La l. facile.* ‖ L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. *La l. moderne est, sous certains rapports, inférieure à la l. ancienne. La l. anglaise est riche en ouvrages de morale. Il est très-versé dans les littératures étrangères.*

Enc. — Le terme de *Littérature* est un mot dont la signification varie suivant l'époque que l'on considère. Au XVIIᵉ siècle, il n'avait d'autre sens que celui de *belles-lettres*, le même que celui de *litteræ* chez les Romains, et se disait uniquement des productions de l'esprit envisagées comme œuvres d'art. Les sciences, la philosophie, l'érudition elle-même, restaient donc en dehors de la l., qui, par conséquent, n'avait aucun rapport à la conduite et aux intérêts ordinaires de la vie. Au XVIIIᵉ siècle, la tendance du mouvement intellectuel étant à populariser les vérités acquises par les sciences, et surtout les doctrines philosophiques alors régnantes, le sens du mot l. commença de s'élargir, et la fameuse encyclopédie de d'Alembert et Diderot fut communément rangée parmi les œuvres littéraires de l'époque. Enfin, lorsque la révolution eut aboli les titres de noblesse et effacé toutes les distinctions sociales admises jusqu'alors, toute expression de la pensée humaine par la parole ou l'écriture, n'importe son objet, prit place dans la l., car aucune d'elles ne parut tellement infime et insignifiante, qu'on crût devoir la négliger. On considéra avec raison que toute manifestation de la pensée est, à un titre quelconque, l'expression de l'état social d'un peuple, sous l'un de ses aspects si multiples ; et de là cette formule célèbre émise par un des philosophes les plus éminents de ce siècle, de Bonald, « La litt. est l'expression de la société. » — Mais si, conformément à cette formule, on comprend sous le titre de l. toutes les formes et tous les modes de manifestation de la pensée par la parole, quel qu'en soit l'objet, il est indispensable de diviser la litt., selon l'objet même dont s'occupe la pensée, et selon la forme que revêt la parole. En l'absence d'une division généralement adoptée, nous dirons que la l. comprend : 1° la *Poésie*, 2° l'*Éloquence*, 3° l'*Histoire*, 4° le *Drame* et le *Roman*, 5° la *Grammaire* et les études qui ont les langues pour objet (ces cinq premières classes constituaient seules la l. dans la signification ancienne du mot) ; 6° la *Philosophie*, dans laquelle nous comprenons la Théologie ; 7° les *Sciences*, soit pures, soit appliquées ; 8° les *Beaux-Arts.* — Maintenant, en considérant la l. dans son ensemble, les principes fondamentaux ou les règles générales qui doivent y présider sont en fort petit nombre : ce sont simplement la vérité et la proportion. Mais chacune de ses subdivisions est soumise à des règles spéciales, dont la collection, pour plusieurs, a reçu depuis longtemps un nom particulier. Telles sont : la *Poétique*, la *Rhétorique*, la *Critique historique* et la *Critique littéraire.* Quant à la partie de la l. qui concerne les Beaux-Arts, elle est elle-même purement critique, attendu que chacun de ces derniers a un mode d'expression qui lui est propre. — V. ESTHÉTIQUE, DRAME, POÉSIE, etc.

LITTORAL, ALE. adj. (latin. *littoralis*, de *littus*, rivage). Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. *La partie littorale de ce département est très-pittoresque.* — *Oiseaux littoraux*, Ceux qui fréquentent particulièrement les côtes. *Plantes littorales*, Celles qui croissent sur les bords de la mer. = LITTORAL. s. m. La partie d'un pays qui est baignée par la mer, ou La suite de côtes qui bordent une mer. *Le l. de la France. Les habitants du l. de la Méditerranée.*

* **LITTORINE.** s. f. T. Zool. V. TROCHOÏDES.

LITURGIE. s. f. T. Antiq. et Relig.

Enc. — I. Dans l'ancienne Grèce, spécialement chez les Athéniens, on donnait le nom de *Liturgie* (λειτουργία, de λεῖτον, public, et ἔργον, œuvre) à certains services publics auxquels étaient soumis les citoyens qui se trouvaient dans des conditions de fortune déterminées par la loi. Ces liturgies étaient de deux sortes : les *lit. ordinaires* et les *lit. extraordinaires.* Les premières étaient aussi appelées *lit. encycliques*, parce qu'elles revenaient régulièrement chaque année à la même époque. — Celles-ci comprenaient la *Choragie*, ou l'office du *chorége* (v. CHŒUR) ; la *Gymnasiarchie*, ou l'office de *gymnasiarque* (v. GYMNASE) ; la *Lampadarchie*, ou l'office de celui qui faisait les frais des jeux appelés *Lampadophories* (v. ce mot) ; l'*Archithéorie* (v. THÉORIE), et l'*Hestiasis* (ἑστίασις). Cette dernière lit. consistait à faire les frais d'un banquet, à la fois religieux et politique, qui chaque année réunissait tous les citoyens de la même tribu. — Les *lit. extraordinaires* étaient la *Triérarchie* et l'*Avance de l'impôt foncier.* La *Triérarchie* (τριηραρχία) consistait dans l'équipement et l'entretien des navires de guerre. L'État fournissait la coque, les mâts, les grosses manœuvres, la solde de l'équipage et les provisions de bouche ; tout le reste, y compris les réparations, était à la charge du *Triérarque.* Dans le principe, chaque galère devait être équipée et entretenue par un seul citoyen ; plus tard la loi permit le partage de cette charge entre deux et même entre plusieurs citoyens. L'*Avance de l'impôt* (προεισφορά) avait pour objet de faire payer l'impôt par anticipation : on n'avait, il est vrai, recours à cette lit. que dans les temps de crise. Les trente plus riches citoyens de chaque tribu étaient alors chargés d'acquitter la totalité de la contribution foncière, sauf à se faire rembourser plus tard par les autres contribuables. — L'institution des liturgies paraît être antérieure à Solon ; ce sage législateur ne fit que la confirmer. Les liturgies obligeaient ceux qui y étaient soumis à des dépenses considérables ; mais, en compensation, elles leur conféraient des distinctions honorifiques qui entretenaient l'émulation parmi les citoyens. De plus, afin qu'elles ne pussent devenir une charge trop onéreuse, la loi ne les imposait que tous les deux ans aux mêmes personnes, et l'on ne pouvait en remplir plus d'une dans la même année. Enfin, les liturgies étaient obligatoires pour tous les citoyens qui possédaient une fortune d'au moins trois talents. Cependant il y avait quelques exemptions. Ainsi, par ex., les archontes, pendant la durée de leurs fonctions, les enfants orphelins, et les héritières uniques qui n'étaient point mariées, en étaient exempts. Parfois même on accordait l'exemption des liturgies comme récompense de services signalés rendus à l'État.

II. Dans l'Église catholique, on donne le nom de *Liturgie* à l'ensemble des rites et des cérémonies du culte qui ont été approuvés par l'autorité compétente pour la célébration de la messe et des divers offices. Les livres où ce cérémonial est décrit se nomment *Livres liturgiques.* Dans les premiers temps, quand les saints mystères ne pouvaient se célébrer que dans les profondeurs des catacombes ou dans l'enceinte des maisons particulières, il y avait nécessairement peu de cérémonies. Le cérémonial était simplement traditionnel, et constituait un dépôt qui se transmettait de génération en génération. Dans leurs offices, les églises suivaient, autant que possible, les prescriptions de leurs fondateurs ; mais, quelques évêques, fidèles à la pensée de leurs prédécesseurs, ajoutaient de temps à autre de nouvelles prières pour compléter l'œuvre de ces derniers. Au IVᵉ siècle, lorsque l'Église eut conquis la liberté, chaque église recueillit ses anciennes traditions, et de là sortirent les diverses liturgies écrites qui dès lors servirent de règle pour la célébration du culte. Ces liturgies étaient identiques quant aux choses essentielles ; elles ne différaient que dans leur cérémonial extérieur. Beaucoup d'entre elles furent suivies pendant plus ou moins longtemps, après quoi on les abandonna, tandis que les autres n'ont jamais cessé d'être en usage. — Parmi les *Liturgies orientales*, la plus ancienne est celle qui porte le nom de *lit. de saint Jacques*, premier évêque de Jérusalem : aussi l'appelle-t-on encore *lit. de Jérusalem.* Les deux liturgies qui sont aujourd'hui généralement suivies par les églises grecques sont l'œuvre de saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, et de saint Basile, évêque de Césarée. Celle du premier sert toute l'année, et celle du second pour certaines fêtes. La *lit. égyptienne*, qui est suivie par les Cophtes, doit, dit-on, son origine à saint Marc, premier évêque d'Alexandrie. En conséquence, on la nomme encore *lit. de saint Marc*, *lit. d'Alexandrie*, et aussi *lit. de saint Cyrille*, parce qu'elle fut complétée et mise par écrit par ce saint. On fait remonter à saint Athanase la *lit. éthiopienne* ou des *Abyssins* : c'est celle de la plupart des églises d'Abyssinie. Outre ces diverses liturgies, chacune des sectes qui existent en Orient a sa lit. particulière, qu'elle fait en général dater des apôtres : nous nous contenterons de nommer les liturgies *syrienne*, *maronite* et *arménienne.* — Les principales *Liturgies occidentales* sont la lit. *romaine*, la lit. *ambrosienne*, la lit. *gallicane* et la lit. *mozarabe.* La plus importante de toutes, la *lit. romaine*, vient par tradition de saint Pierre. Les papes saint Célestin et saint Léon le Grand travaillèrent à la régulariser ; mais c'est surtout le pape saint Gélase qui, à la fin du Vᵉ siècle, lui donna sa forme définitive. Au siècle suivant, saint Grégoire le Grand la perfectionna et y introduisit le chant qui, de son nom, a été appelé Grégorien. La *lit. de Milan* est plus connue sous le nom de *lit. ambrosienne* : cependant saint Ambroise ne fit que réformer et perfectionner la lit. de son église. Elle est encore usitée dans quelques parties de l'Italie septentrionale. La *lit. espagnole* dérivait originairement de celle de Rome. Elle fut rédigée au VIIᵉ siècle par saint Léandre et saint Isidore, évêque de Séville. On l'appelait aussi *gothique* parce que les Goths étaient alors maîtres de l'Espagne. Enfin, à partir du siècle suivant, elle reçut le nom de *mozarabe*, parce qu'on appelait *mozarabes* les chrétiens qui consentirent à vivre sous la domination musulmane. Elle est encore suivie dans quelques chapelles de Tolède. La *lit. gallicane* remonte à une haute antiquité. Elle offrait une singulière conformité avec les liturgies orientales, ce qui s'explique par ce fait que les premiers évêques des Gaules étaient Orientaux. On regarde comme ses principaux auteurs le prêtre Musæus de Marseille, Claudien Mamert de Vienne, saint Hilaire de Poitiers, saint Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours, et saint Fortunat. Cette lit. fut profondément modifiée par ordre de Charlemagne, à l'aide d'emprunts faits à celle de Rome. Elle reçut plus tard encore de nombreux changements dans le même sens. Enfin, elle a presque entièrement disparu de nos jours, où le rite romain a été généralement substitué au rite gallican.

LITURGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la liturgie.

LITURGISTE. s. m. Celui qui a fait une étude speciale de la liturgie.

* **LITUUS.** s. m. T. Ant. V. AUGURE et TROMPETTE.

LIURE. s. f. Câble d'une charrette, qui sert à lier, à maintenir les fardeaux dont on la charge. ‖ T. Mar. Se dit De plusieurs tours de gros cordages, qui, réunis, lient deux objets ensemble. *Le beaupré est fixé à la guibre par deux liures.*

* **LIVARDE.** s. f. T. Mar. Voy. CORDAGE.

* **LIVÈCHE.** s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

LIVIDE. adj. 2 g. (lat. *lividus*). Qui est d'une couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir. *Teint l. Lèvres livides. Il est encore tout l. des coups qu'il a reçus. Avoir des taches livides sur la peau.*

LIVIDITÉ. s. f. État de ce qui est livide. *L. du teint de la peau.*

LIVRAISON, s. f. T. Comm. La remise, la tradition que l'on fait d'une marchandise que l'on a vendue. *Il n'a pu effectuer la l. des marchandises qu'il avait vendues. La l. faite et acceptée, le débiteur n'est plus reçu dans ses réclamations.* ‖ T. Libr. Chaque partie d'un ouvrage qu'on publie par cahiers ou par volumes, à des époques plus ou moins rapprochées. *Publier un ouvrage par livraisons. Il me manque une l. de cet ouvrage.*

LIVRE. s. m. (lat. *liber*). Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin, ou d'autres choses semblables, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble et formant un volume. *L. manuscrit. L. imprimé. L. stéréotypé. L. broché, cartonné, relié en maroquin. La marge, les marges d'un l. Les feuilles, les feuillets, les pages, la couverture, la tranche, le dos d'un l. Un catalogue de livres. Un ballot de livres.* — *L. in-folio, in-quarto, in-octavo, etc.*, V. Format. *L. en feuilles;* Les feuilles imprimées d'un livre qui n'est encore ni broché ni relié. ‖ *L. dépareillé*, Volume séparé des autres volumes d'un même ouvrage, par la perte ou par la destruction de ceux-ci. = Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on achète et ce qu'on vend, etc. *L. de compte, de recette, de dépense, etc. Portez cela sur votre l. Livres de commerce. La tenue des livres. L. blanc*, Registre sur lequel on n'a encore rien écrit. — *Être porté*, ou simpl. *Être sur le l. d'un marchand*, C'est y être inscrit pour quelque marchandise achetée. — Figur. et prov., *Être inscrit, être sur le l. rouge*, Être noté pour quelques fautes qu'on a commises. = Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire au moins un volume. *Un l. bien écrit, mal écrit. Un excellent l. Un l. plein d'érudition. L. approuvé. L. défendu, censuré, mis à l'index. Un mauvais l. Un l. dangereux, immoral. L. anonyme, pseudonyme. L. de théologie, de droit, de médecine, d'histoire naturelle, etc. Le titre, l'index, la table d'un l. Faire, composer, publier un l. Lire, feuilleter, parcourir un l. Commencer, achever un l.*, En commencer, en achever la lecture. — *Livres de bibliothèque*, Ouvrages d'une grande étendue, qu'on ne lit pas de suite ordinairement, mais que l'on consulte au besoin. — *Livres d'église, livres de prières*, Livres qui servent au clergé pour célébrer l'office divin, et aux fidèles pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. — Fam., *Sécher, pâlir sur les livres*, Lire avec une assiduité excessive. *Parler comme un l.*, sign. Parler avec facilité, mais en termes recherchés ou trop arrangés pour la conversation; ou, en bonne part, S'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets. ‖ Fig., *Le l., le grand l. de la nature*, La nature observée, étudiée dans ses phénomènes, dans leur ordre et dans leurs causes, et considérée comme une source d'instruction. — *Le l. du monde*, La fréquentation, le commerce, la pratique du monde, par lesquels on apprend à vivre dans la société. Vieux. — *Cela était écrit dans le l. du destin*, se dit D'un événement où l'on croit voir quelque chose de fatal. Dans le langage théolog., *Être inscrit dans le l. de vie*, Être prédestiné au bonheur éternel. = Se dit Des principales parties qui forment la division de certains ouvrages. *Cet auteur a distribué, a divisé son ouvrage en douze livres. Le premier, le second l. des Rois. Les vingt-quatre livres de l'Iliade.* = * *L. rouge*, Registre secret des dépenses de Louis XV et de Louis XVI. *Le l. rouge contenant les dépenses de Louis XVI fut publié par l'Assemblée constituante.* ‖ *L. d'or*, Le registre où étaient inscrits les noms des nobles dans quelques républiques, particulièrement à Venise et à Gênes. ‖ * T. Mar. *L. de bord*, Livre sur lequel on inscrit les passagers et les marchandises qui sont à bord du navire. = *A l. ouvert*, loc. adv. Voy. Ouvrir.

Enc. — On donne le nom de *Livres de commerce* aux registres sur lesquels les commerçants inscrivent leurs différentes opérations, afin de connaître l'état exact de leur actif et de leur passif. Aux termes de l'art. 8 du Code de Commerce, tout commerçant est obligé de tenir : un *Livre journal*, sur lequel il doit inscrire, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement toutes ses recettes ou paiements, et mentionner, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison; un *Livre des inventaires*, sur lequel il doit transcrire, année par année, l'inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, et l'état de ses dettes actives et passives; et un *Livre de copie de lettres*, sur lequel il doit copier toutes les lettres qu'il écrit, pendant que, d'un autre côté, il conserve et met en liasse toutes celles qu'il reçoit. Ces trois livres doivent être tenus par ordre de dates, sans blancs, ni lacunes, ni transports en marge. Ils doivent encore être cotés, paraphés et visés, soit par un des juges du tribunal de commerce, soit par le maire ou un adjoint. Enfin, outre ce visa, le livre-journal et celui des inventaires sont soumis à une seconde formalité du même genre qui a lieu une fois chaque année. — Les livres de commerce doivent être conservés pendant dix ans. Quand ils sont tenus régulièrement, ils peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce; mais ils ne font point, contre les personnes non marchandes, preuve des fournitures qui y sont consignées. Toutefois, dans ce dernier cas, le juge peut, suivant plusieurs auteurs, déférer le serment au marchand.

Outre les livres qui précèdent, il en existe encore d'autres qui ne sont point prescrits par la loi, mais dont l'emploi est cependant généralement indispensable pour la régularité des écritures. Le nombre de ces *livres auxiliaires* est subordonné au genre d'affaires de chaque négociant. Les principaux sont : le *Grand-livre*, appelé autrefois *Livre de raison*, sur lequel on transcrit, dans un ordre méthodique, les affaires portées sur le journal, où elles se trouvent trop pêle-mêle pour qu'on puisse les y examiner avec facilité; le *Livre de caisse*, sur lequel on inscrit toutes les recettes et les dépenses en numéraire; le *Magasinier*, destiné à constater l'entrée et la sortie des marchandises; le *Rescontre* ou *Livre des effets à payer et à recevoir*, qui rend, pour les effets de commerce, les mêmes services que le l. de caisse pour le numéraire et le magasinier pour les marchandises; le *Livre des comptes courants*, qui présente toujours l'état de ce que l'on doit aux correspondants, ou de ce qui est dû par eux; le *L. des échéances*, qui indique jour par jour les recettes ou les paiements à faire; enfin, le *Brouillard*, appelé aussi *Mémorial* et *Main courante*, sur lequel on inscrit le détail des affaires au fur et à mesure qu'elles sont conclues, pour les mettre ensuite au net sur le journal et les autres livres qui doivent les recevoir. Enfin, dans beaucoup de maisons, on établit encore d'autres livres auxiliaires, selon la nature des opérations et les détails particuliers de l'administration.

La loi ne contient aucune prescription relativement à la manière dont un commerçant doit tenir sa comptabilité. En conséquence, il peut choisir entre les deux méthodes qu'on désigne sous les noms de *tenue des livres en partie simple*, et de *tenue des livres en partie double.*

Dans la *comptabilité en partie simple*, le journal et le grand-livre sont les seuls registres dont la tenue soit soumise à des formes et à des règles dont on ne s'écarte point. On ne passe au journal que les articles relatifs aux affaires faites à terme, et la rédaction de ces articles ne présente aucune difficulté. On inscrit simplement, à la date du jour, le nom de la personne avec laquelle on a traité, en la *débitant* ou en la *créditant*, selon que cet article la rend débitrice ou créancière du commerçant. Pour *débiter* la personne qui doit, on emploie cette formule : Doit un tel pour tel objet, et l'on ajoute l'explication nécessaire. Pour *créditer*, au contraire, on écrit Avoir un tel pour tel objet, et l'on explique l'opération. Ainsi, le nom du débiteur est précédé du mot *doit*, qui signifie, il est dû par un tel; et celui du créancier est précédé du mot *Avoir*, qui signifie, il est dû à un tel. Pour établir le grand-livre, on ouvre un compte particulier à chacune des personnes qui sont débitées ou créditées au journal. Chaque compte particulier se compose de deux parties, l'une surmontée du mot *doit*, pour toutes les sommes que doit l'individu nommé : c'est le côté du *débit*; l'autre, surmontée du mot *avoir*, pour les sommes qu'il a payées : c'est le côté du *crédit*. Il résulte de là que toute valeur qui figure au débit est *entrée* chez le client, et que toute valeur qui est inscrite au crédit est *sortie* de chez lui. Ainsi, les expressions *doit, débit, entrée*, chez le titulaire du compte; *avoir, crédit* ou *sortie* de chez ce titulaire, s'expliquent l'une par l'autre. La différence qui existe entre le débit et le crédit se nomme *Solde*. Ce solde est *débiteur* quand le débit surpasse le crédit, et *créditeur* dans le cas contraire. *Solder un compte*, c'est en prendre et en payer le solde. Le *balancer*, c'est porter le solde du côté le plus faible afin d'obtenir une somme égale des deux côtés. Nous venons de dire que l'on établit un compte pour chaque débiteur ou créancier; toutefois on n'agit ordinairement ainsi que pour ceux avec lesquels on fait des affaires à terme assez importantes pour qu'il soit nécessaire de les classer séparément. Quant aux personnes auxquelles on ne croit pas devoir ouvrir un compte particulier, on les réunit en un seul compte collectif, sous ce titre *Divers*. —Dans la comptabilité en partie simple, on n'inscrit au journal, ni les achats et ventes au comptant, ni les payements d'effets, etc. Ces choses se portent seulement au l. de caisse, au l. d'échéances, au l. de marchandises, etc.—Cette méthode a été ainsi appelée parce que les articles ou *parties* du journal ne sont inscrites qu'une seule fois sur le grand-livre. Elle occasionne peu de travail, mais elle a le défaut de ne pas présenter d'un seul coup l'ensemble des opérations et de leur résultat. Bien plus, comme les notes sont disséminées dans les divers livres, elle rend les recherches et les vérifications longues et difficiles.

La *tenue des livres en partie double* ne diffère réellement de la précédente qu'en ce qu'elle est complète. Dans la méthode en partie simple, on constate seulement le *débit* du *débiteur*, c.-à-d. de celui qui reçoit, et le *crédit* du *créditeur* ou *créancier*, c.-à-d. de celui qui donne. Mais, comme toute opération commerciale a toujours lieu entre deux personnes et que tout débiteur suppose nécessairement un créditeur, et réciproquement, la partie simple n'exprime que la moitié de ce fait complexe. Dans la tenue en partie double, au contraire, on indique en même temps au journal le débiteur et le créditeur, et, en vertu de cette double indication, on inscrit deux fois (de là le nom donné à la méthode) toutes les sommes sur le grand-livre, savoir au *débit* du compte *débiteur*, et au *crédit* du compte *créditeur*. Il est donc de principe que le commerçant se débite ou se crédite lui-même, suivant qu'il reçoit ou qu'il donne des marchandises, de l'argent ou toute autre valeur. Toutefois nous ferons observer qu'il ne se débite ou ne se crédite jamais sous son nom sur ses propres livres, parce qu'il est toujours représenté, ou par sa caisse, ou par ses marchandises, ou par son capital, ou par ses profits et pertes : ce sont ces divers objets qu'il débite ou crédite. Dans la comptabilité en partie double, on ouvre donc des comptes aux choses et aux personnes, ainsi qu'on fait, dans la partie simple, pour les personnes seulement.— Les choses qui font l'objet des opérations commerciales sont au nombre de quatre, les marchandises, les valeurs en papier dont on doit recevoir le montant, les valeurs en papier dont on doit payer le montant, et les espèces métalliques. Pour avoir des comptes qui indiquent toujours ce qu'on a reçu ou ce qu'on a donné de ces quatre sortes d'objets, on ouvre à chacun un compte particulier, où on les débite et crédite à chaque opération. Ces comptes sont celui de *Marchandises générales*, qui doit être débité du prix coûtant de toutes les marchandises qu'on achète ou qu'on reçoit, et crédité du produit de toutes celles qu'on vend ou que l'on fournit; celui des *Effets à recevoir*, appelé aussi *Traites et remises*, qui doit être débité de toutes les lettres de change, billets ou mandats qu'on prend ou qu'on reçoit, et crédité de ces mêmes effets quand on les négocie ou quand on les donne en paiement; celui des *Effets à payer*, qui doit être crédité de tous les effets que consent le commerçant et de toutes les lettres de change ou mandats qu'on tire sur lui et qu'il accepte, et débité de ces mêmes effets quand ils rentrent dans les mains du commerçant; enfin, celui de *Caisse*, qui doit être débité de tout l'argent que l'on reçoit et crédité de celui que l'on donne. Mais ce n'est pas tout. Le commerçant fait des pertes et des bénéfices, et il faut en tenir compte. En conséquence, on ouvre un cinquième compte intitulé *Profits et pertes* ou mieux *Pertes et profits*, et l'on y débite toutes les pertes qu'on éprouve, tandis qu'on y crédite tous les bénéfices que l'on fait. Ces cinq comptes sont dits *Comptes généraux*, par opposition aux comptes particuliers qui sont ouverts aux personnes. On range aussi dans la même classe les comptes de *Mobilier*, d'*Immeubles*, etc., que le négociant est obligé de tenir suivant que son avoir personnel consiste en valeurs mobilières, immobilières, etc. — Les comptes ouverts aux personnes se tiennent de la même manière que les précédents. On y porte au débit de la personne nommée tout ce qu'elle reçoit ou ce qu'on paie pour elle, et à son crédit tout ce qu'elle donne ou ce que l'on reçoit pour elle. En résumé, le compte d'une personne doit être débité de tout ce qu'elle doit, et crédité de ce qu'elle a payé. — Quant au compte intitulé *Capital*, on doit l'ouvrir dès qu'on commence les livres. On y inscrit au crédit la totalité de l'*actif* du commerçant, en d'autres termes le montant total de ce qu'il possède, quelle qu'en soit la nature, marchandises, effets, argent., etc.; et l'on porte au débit la totalité de son *passif*, c.-à-d. le montant total de ce qu'il doit à la même époque. Chaque année au moins, quand on a fait l'inventaire de l'année révolue, on ajoute à ce compte le résultat. On fait la balance, et alors le compte du capital est, suivant le cas, crédité du profit ou débité de la perte. Enfin, si des circonstances étrangères au commerce sont venues changer le capital, on en crédite le compte si elles l'ont augmenté, et on l'en débite si elles l'ont diminué. — Ainsi donc, avec la tenue des livres en partie double, un commerçant peut, à chaque instant, savoir l'état exact de ses affaires. Il lui suffit de balancer les comptes de ses divers livres, opération qui n'exige aucune recherche, et qui ne demande que fort peu de temps, grâce à la manière dont les écritures sont disposées.— Voy. *Tenue des livres*, par Edm. Degrange, in-8°.

LIVRE. s. f. (lat. *libra*). T. Métrol. Voy. Poids.

LIVRE. s. f. Monnaie de compte valant vingt sous, qui a été remplacée par le franc. *La l. tournois était de vingt sous, la l. parisis de vingt-cinq sous. Compter par livres, sous et deniers.* — En calculant, bien que l'on pût employer ce mot dans tous les cas et dire : *Une l., deux livres, trois livres; cent livres, cinq cents livres;* dans le langage ordinaire, on disait plutôt : *Vingt sous, quarante sous, un écu, quatre francs, cent sous, dix francs, cent francs, cinq cents francs.* Cependant lorsque la somme ne faisait pas un compte rond, on préférait le mot *livre*. Ainsi, par ex., on disait : *Trois livres cinq sous; Quatre livres dix sous; Cinq cent trente livres; Mille vingt-cinq livres.* Mais en parlant D'un revenu annuel, on disait toujours et l'on dit encore : *Avoir dix mille livres de rente, vingt mille livres de rente.* — Voy. Monnaie.

LIVRÉE. s. f. (lat. *liberata*, qui a été donné). Se dit Des habits d'une couleur convenue et ordinairement galonnés, que portent les domestiques dans certaines maisons. *Une belle, une riche l. La grande, la petite l. Habit de l. Prendre, porter, quitter la l. Gens de l.*, Les domestiques portant livrée. — Collect., Tous les gens portant une même livrée. *Toute la l. du prince accourut au bruit.* ‖ *La l. de la noce, la l. de la mariée.* Les rubans de couleur qu'aux noces de village on donne à un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles. ‖ Fig., *La l., les livrées de la misère, de la servitude*, Les marques extérieures auxquelles on peut reconnaître la misère, etc. ‖ * T. Zool. Nom vulgaire donné à l'*Helix arvensis* et *nemoralis*. V. Pulmonés.

Enc. — Dans les premiers temps de la monarchie, les rois de France, particulièrement aux fêtes de Noël et de Pâques, distribuaient aux prélats et aux seigneurs qui les entouraient des vêtements d'honneur qu'on appela *livrées* parce qu'ils étaient un pur don, une libéralité du monarque. Des traces de cet usage, qui semble remonter à Pepin le Bref, se sont conservées jusqu'en 1789; seulement, au lieu d'habits, les grands officiers de la couronne étaient gratifiés de sommes d'argent. Les magistrats de la ville de Paris et de la chambre des comptes recevaient également du roi certaines sommes à titre de *robes*. — Ce mot *livrée* se prenait encore dans un autre sens. Ainsi, dans les tournois et dans les carrousels, les chevaliers se paraient de la *livrée* de leurs dames, qui consistait le plus souvent en une écharpe de la couleur qu'elles affectionnaient. Bientôt, dit-on, ils firent porter les couleurs préférées à leurs écuyers et à leurs varlets, et de là, ajoute-t-on, est venu l'usage des livrées que portaient seuls, sous l'anciennne monarchie, les domestiques des maisons titrées. Aujourd'hui le plus simple bourgeois peut faire porter à ses gens, et même à son unique domestique, la l. qu'il lui plaît, à l'exception toutefois de la l. impériale, qui est vert et or, et dont l'usurpation est interdite.

Le terme de *Livrée* est encore usité dans le langage de la zoologie. Lorsqu'il s'agit de Mammifères, il se dit du pelage des jeunes animaux, lorsque ce pelage est différent de celui qui est propre à l'animal adulte. Ainsi, par ex., la l. des Lionceaux est fauve avec des bandes brunes transversales, tandis que le pelage du Lion adulte est d'un fauve uniforme. Lorsqu'on parle d'oiseaux, l. se dit de leur plumage, lorsque celui-ci varie suivant l'âge ou suivant la saison. Ainsi, chez un grand nombre d'espèces, la l. d'hiver n'est pas la même que celle d'été.

LIVRER. v. a. (lat. *liberare*, donner). Mettre une chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions faites avec lui. *L. de la marchandise. L. un ouvrage pour un certain prix. Il doit me l. une certaine quantité d'exemplaires.* || En parlant des personnes, Mettre au pouvoir. *L. un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice. Judas livra Notre-Seigneur aux Juifs. Les hérétiques furent livrés aux bras séculiers.* — Figur. et fam., *Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés*, Je vous réponds qu'il fera ce que vous voudrez, que vous en disposerez comme il vous plaira. *Je vous le livre chez vous à telle heure*, Je vous réponds que je le mènerai chez vous, ou qu'il se trouvera chez vous à telle heure. *Si vous avez besoin de lui dans cette affaire, je vous le livre*, Je vous réponds qu'il vous servira bien. *Je vous livre cet homme-là marié avant qu'il soit peu, je vous le livre ruiné dans un an*, Je vous assure qu'il sera marié dans peu, qu'il sera ruiné dans un an. || En parl. D'une ville, d'une place forte, etc., se dit surtout pour Livrer par trahison. *Il avait des intelligences avec l'ennemi pour lui l. la place. Il avait promis de lui l. une porte.* || *L. une bataille, un combat, un assaut*, Donner une bataille, etc. On dit aussi, *L. bataille.* — Figur., *L. bataille, l. combat pour quelqu'un*, Soutenir fortement les intérêts de quelqu'un. || T. Jeu de dés. *L. chance*, V. Chance. || Sign. encore, Livrer en proie, abandonner à, et alors il est toujours suivi de la prépos. *à*. *L. une ville au pillage. La l. à la fureur du soldat. L. les voiles au vent. L. le cerf aux chiens*, Mettre ses chiens après lui. — Fig., *L. ses secrets à un imprudent. L. son âme à la douleur, à l'espérance. L. son cœur aux passions.* || *L. un manuscrit à l'impression*, Le faire imprimer. *L. un ouvrage au public*, Le mettre en vente. = se Livrer. v. pronominal. S'abandonner à, s'adonner à. *Se l. à la joie, à la douleur, au désespoir, aux plaisirs, à l'amour, à l'ivrognerie. Se l. à l'étude, à la contemplation. Se l. tout entier à la pratique d'un art.* || *Se l. à quelqu'un*, Se confier, s'abandonner à lui. *Il s'est entièrement livré à des gens qui le trahissent. Vous vous êtes trop livré à lui.* — Absol., *C'est un homme qui ne se livre pas*, C'est un homme très-circonspect, très-réservé. || T. Jeux. Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire. *Je me suis livré. Je me livre toujours.* = Livré, ée. p. = Syn. Voy. Délivrer.

LIVRET. s. m. diminutif. Petit livre ; se dit ordinairement D'un petit registre rempli de feuillets blancs sur lequel on écrit des notes, des comptes, etc. *Un l. de la caisse d'épargne. Le l. de la blanchisseuse.* || *Se dit pour Libretto. *Le l. de cet opéra ne valait rien.* || T. Arithm. La table de multiplication. || T. Jeu. Au Pharaon et à la Bassette, Les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes.

Enc.—L'institution du *Livret des ouvriers* remonte à l'année 1749. Supprimée en 1791, elle fut rétablie par la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803). La législation qui la régit a été complétée par une loi du 14 mai 1851, par celle du 22 juin 1854 et par le décret du 30 avril 1855. Aux termes de cette législation, les ouvriers de l'un et de l'autre sexe, attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers et tous autres établissements industriels, soit privés, soit appartenant à l'État, ou travaillant chez eux, c.-à-d. en chambre, pour un ou plusieurs patrons, sont tenus de se munir d'un livret. Il n'y a d'exception qu'en faveur de ceux qui font partie d'une société de secours mutuels et qui possèdent un diplôme délivré par le bureau de cette société. La délivrance du l. est généralement confiée aux maires. Néanmoins elle appartient, à Paris, au préfet de police, et aux préfets de départements dans les chefs-lieux dont la population dépasse 40,000 âmes. Le l. a spécialement pour objet de constater les obligations contractées par l'ouvrier envers son patron, de lui faciliter le moyen de se procurer de l'ouvrage, et de mettre l'autorité publique à même de connaître exactement le nombre et les mouvements des ouvriers dans les centres industriels. Le l. contient les nom et prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille. Un chef d'établissement ne peut employer d'ouvrier qui ne soit porteur d'un l. en règle. Il doit, le jour même où il le reçoit, y inscrire la date de l'admission de l'ouvrier, puis il le rend à ce dernier. Lorsque l'ouvrier vient à quitter l'atelier, il représente son l. au patron, qui y inscrit la date de sa sortie, l'acquit des engagements, et, s'il y a lieu, le montant des avances qu'il aurait faites à l'ouvrier et dont celui-ci lui serait redevable dans les limites déterminées par la loi ; néanmoins le patron n'y peut faire aucune annotation favorable ou défavorable à l'ouvrier. Le l. tient à l'ouvrier lieu de passeport à l'intérieur ; il suffit pour cela qu'il soit visé par le maire ou le préfet, suivant le cas ; mais le visa indique toujours une destination spéciale et n'a de valeur que pour cette destination. Les contraventions en cette matière sont généralement du ressort du tribunal de simple police, et la pénalité consiste le plus souvent en une amende de 1 à 15 fr. Dans certains cas cependant, la peine de l'emprisonnement peut être prononcée ; mais sa durée n'excède pas 5 jours.

Nous avons parlé ailleurs du *L. des domestiques*. Les *Livrets des militaires* et *des marins* leur sont remis à leur entrée au service. Chaque l. contient les nom, prénoms, âge, profession antérieure, domicile, lieu de naissance et signalement de l'individu auquel il est remis. On y indique aussi le corps auquel il appartient, les effets d'équipement et d'habillement qui lui sont livrés, les retenues faites pour la masse, etc. En tête de chaque l., se trouvent inscrites les principales dispositions du Code spécial auquel est soumis le porteur.

LIXIVIATION. s. f. (lat. *lixivia*, lessive). T. Chim. Opération qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins ou les parties solubles qu'elles peuvent contenir.

LIXIVIEL, ELLE. adj. T. Chim. On appelait autrefois *Sels lixiviels*, Les sels obtenus par la lixiviation.

LLAMA. s. m. Nom espagnol de l'animal que nous appelons ordinairement *Lama*. Lorsqu'on l'écrit *Llama* à l'espagnole, il faut mouiller les LL.

***LLANO.** s. m. [On mouille les **LL.**] Mot espagnol qui signifie *Plaine*. Voy. Désert.

*** LLOYD.** s. m. (*Lloyd*, nom propre).

Enc. — A Londres, on nomme ainsi une espèce de club qui est composé des principaux armateurs, assureurs et courtiers d'assurances de Londres. Ce club tire son nom de l'individu qui l'a fondé (1716); il est établi dans le bâtiment même de la Bourse, et forme, pour ainsi dire, une succursale de cette dernière. On y tient les listes exactes du mouvement de tous les ports de la Grande-Bretagne, et l'on y recueille tous les renseignements qui peuvent intéresser les armateurs et les assureurs. Les plus intéressants de ces renseignements sont portés chaque jour à la connaissance du public par un journal spécial intitulé *Lloyd's List.*—A l'imitation du Lloyd de Londres, il a été fondé, à Trieste, en 1833, sous le nom de *Lloyd austriaco*, une société d'armateurs et d'assureurs qui a imprimé une activité singulière au commerce autrichien, et qui a organisé une grande entreprise de communications régulières par bateaux à vapeur avec les principaux ports du Levant. L'établissement connu à Paris sous le nom de *Lloyd français* n'est autre chose qu'une compagnie particulière d'assurances maritimes.

*** LOASÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Familles de végétaux exogènes périgynes; à fleurs dichlamydées, à placentas pariétaux, à ovules suspendus et confluents, et à graines pourvues d'un albumen. —*Caractères bot. :* Plantes herbacées, hispides, avec poils piquants sécrétant un liquide âcre. Feuilles opposées ou alternes, ordinairement plus ou moins divisées, et sans stipules. Pédoncules axillaires, uniflores. Calice adhérent, 4-5-partit, persistant, et à estivation imbriquée ou tordue. Pétales 5 ou 10, sur deux rangées, souvent concaves, à préfloraison valvaire ou tordue ; les intérieurs, quand ils existent, beaucoup plus petits que les extérieurs et tronqués au sommet. Étamines indéfinies, en plusieurs rangées, insérées, comme les pétales, à l'entrée du tube calicinal, tantôt distinctes ou soudées en faisceaux devant chaque pétale ; filets subulés, inégaux, les extérieurs souvent dépourvus d'anthères. Ovaire infère, uniloculaire, avec plusieurs placentas pariétaux, ou un seul placenta central ; style simple, avec un stigmate indivis ou 3-4-fide. Ovules pendants, anatropes, rarement uniques. Fruit capsulaire ou charnu, infère, uniloculaire, avec placentas pariétaux naissant aux sutures. Graines sans arille ; embryon dans l'axe d'un albumen charnu, avec la radicule tournée vers le hile et de petits cotylédons aplatis. [Fig. 1. *Bartonia albicaulis* ; 2. Fleur ; 3. Anneau d'étamines. — 4. Fruit de *Loasa grandiflora*, dont on a enlevé quatre folioles calicinales ; 5. Le même, coupé horizontalement. — 6. Graine de *Bartonia aurea* ; 7. La même, coupée verticalement.] — Cette famille, qui répond aux *Gronoviées* d'Endlicher, se compose de 15 genres et d'environ 70 espèces, toutes américaines. Ces plantes sont sans usages. Cependant on dit que la racine de la *Mentzélie hispide* (*Mentzelia hispida*) du Mexique, jouit de propriétés purgatives.

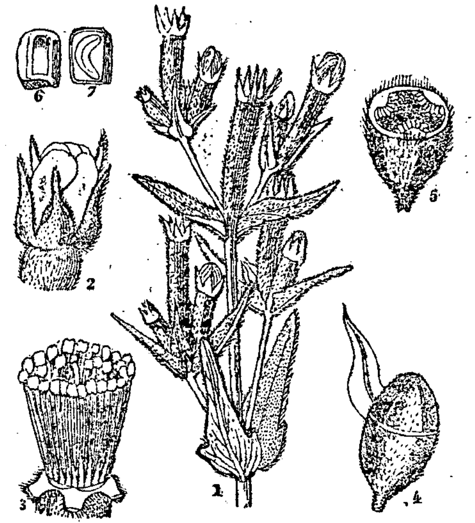

LOBE. s. m. (lat. *lobus*). T. Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. *Les lobes du cerveau, du foie, du poumon.* — Voy. Oreille. || T. Bot. Division plus ou moins profonde et généralement arrondie que présentent souvent les divers organes floraux, les feuilles, etc. — Se dit aussi Des cotylédons d'une graine, de chacune des moitiés d'une anthère, etc.

LOBÉ, ÉE. adj. T. Bot. Qui est partagé en lobes.

*** LOBÉLIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à anthères syngénèses, à ovaire bi- ou pluriloculaire, à stigmate couronné de poils, et à graines pourvues d'un albumen. — *Caractères bot.:* Végétaux herbacés ou suffrutescents, à suc laiteux. Feuilles alternes, sans stipules. Fleurs axillaires ou terminales. Calice supère, 5-lobé ou entier. Corolle monopétale, irrégulière, insérée sur le calice, 5-lobée ou profondément 5-fide, à préfloraison valvaire. Étamines 5, insérées sur le calice, alternativement avec les lobes de la corolle ; anthères soudées entre elles en anneau ; pollen ovale. Ovaire infère, ayant de 1 à 3 loges; ovules très-nombreux, tantôt attachés à l'axe, tantôt pariétaux ; style simple ; stigmate entouré par un cercle de poils. Fruit capsulaire, à une ou plusieurs loges, polysperme, s'ouvrant en 2 ou 3 valves ou par un opercule au sommet, rarement indéhiscent. Graines petites, nombreuses ; embryon droit, dans l'axe d'un albumen charnu ; radicule plus longue que les cotylédons, tournée vers le hile. [Fig. 1. *Lobelia syphilitica :* Fleur entière ; 2. Étamines ; 3. Coupe verticale de l'ovaire ; 4 et 5. Stigmates.] — Cette famille se compose de 27 genres et de 375 espèces. Elles abondent surtout aux Indes occidentales, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance, dans la région de l'Himalaya et aux îles Sandwich. Cependant elles ne sont pas rares au Chili et à la Nouvelle-Hollande. Toutes ces plantes sont dangereuses ou suspectes, par suite de l'extrême âcreté du suc laiteux qu'elles contiennent. Le *Siphocampylus Caoutchouc*, qui croît dans les Andes, doit son nom spécifique à la ténacité de son suc. Le *Tupa de Feuillée* (*Tupa Feuillæi*) passe au Chili pour une plante très-vénéneuse. L'*Isotome à longues fleurs* (*Isotoma longiflora*), espèce indigène de quelques-unes des Antilles, est également très-dangereuse. Prise à l'intérieur, elle agit comme un drastique des plus violents. Rien ne peut arrêter son action, qui finit par amener la mort. Ses feuilles appliquées extérieurement agissent comme vésicantes. Les chevaux qui en mangent gonflent jusqu'à ce qu'ils éclatent. La *Lobélie enflée* (*Lobelia inflata*), espèce commune aux États-Unis, possède des propriétés émétiques, sudorifiques et expectorantes très-énergiques. Quand on l'administre pour évacuer l'estomac, elle agit vivement et rapidement ; mais son action est suivie de sueurs abondantes et d'une grande faiblesse, qui peut aller jusqu'à la mort, si la dose a été trop forte. La *Lob. syphilitique* (*L. syphilitica*) s'employait autrefois dans les maladies vénériennes, d'où le nom qu'elle a reçu ; mais aujourd'hui elle ne s'administre plus dans ces affections. Elle agissait comme diurétique et sudorifique. La *Lob. cardinale* est, dit-on, usitée quelquefois, dans l'Amérique du Nord, comme anthelminthique. La *L. brûlante* (*Lob. urens*), espèce européenne, qui croît dans

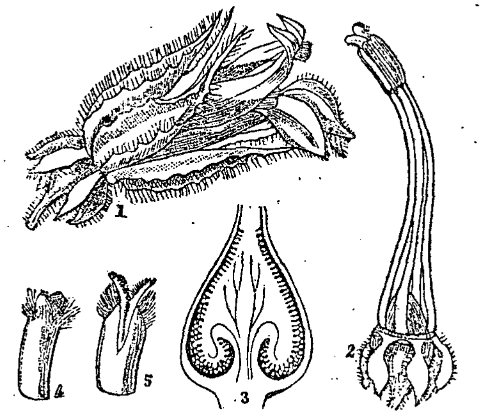

les lieux humides, doit son nom à sa propriété vésicante. Son suc, pris à l'intérieur, détermine des vomissements et des évacuations alvines abondantes avec douleurs intestinales. On prétend que le fruit charnu du *Centropogon surinamensis* peut se manger sans inconvénient. Enfin, nous terminerons en disant que plusieurs espèces de cette famille sont remarquables par la beauté de leurs fleurs, et cultivées dans nos jardins comme plantes d'ornement. Telles sont la *Lobélie cardinale* et la *L. brillante* (*Lob. cardinalis* et *fulgens*), la *Clintonie élégante* (*Clintonia pulchella*), le *Tupa rouge-feu* (*Tupa ignescens*), etc.

* **LOBULAIRE.** adj. 2 g. T. Anat. Qui est partagé en petits lobes. = Lobulaire. s. f. T. Zool. V. Alcyoniens.

LOBULE. s. m. T. Anat. Petit lobe.

LOCAL, ALE. adj. (lat. *locus*, lieu). Qui appartient, qui a rapport à un lieu. *Mouvement l. Circonstance locale. Usages locaux. Les autorités locales.* — *Mémoire locale*, Voy. Mémoire. — T. Peint. et Littér. *Couleur locale*, Voy. Couleur. ‖ *Qui est borné à un lieu. *Maladie locale. Douleur locale.* = Local. s. m. Lieu considéré par rapport à sa position et à son état. *Un vaste l. Il faut voir le local.*

* **LOCALISATION.** s. f. T. Méd. Se dit De la production, en un lieu déterminé de l'économie, d'une lésion consécutive à un état morbide général. *Dans la cachexie scrofuleuse, la l. s'opère principalement sur le système glandulaire et sur les ganglions lymphatiques.* = * Localiser. v. a. Fixer en un lieu déterminé, limiter à un lieu donné. *La phrénologie prétend localiser chacune de nos facultés dans une partie de la surface encéphalique.* = * se Localiser. v. pr. Se dit Du phénomène de la localisation. *La maladie s'est localisée sur le poumon.* = Localisé, ée. part.

LOCALITÉ. s. f. Particularité ou circonstance locale; se dit surtout au plur. *Certaines lois doivent être modifiées en raison des localités.* ‖ Se dit Des lieux mêmes, relativement à ce qu'ils offrent de particulier. *Connaître les localités. Dans telle l., on trouve un autre usage.*

LOCATAIRE. s. 2 g. (latin. *locare*, louer). Celui, celle qui tient une maison ou une partie de maison à loyer. — *Principal l.*, Celui qui loue une maison pour la sous-louer en totalité ou par parties.

LOCATIF, IVE. adj. Ne se dit guère que dans ces locut., *Réparations locatives*, Celles qui sont à la charge du locataire. *Valeur locative*, Le revenu qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer; et * *Risques locatifs*, Ceux dont le locataire est responsable à l'égard du propriétaire.

LOCATION. s. f. (lat. *locatio*). Se dit De l'action de donner ou de prendre une chose à loyer. En T. Jurisp., il s'emploie seulement dans le premier sens, et l'on appelle alors *Conduction*, L'action du preneur. V. Bail. ‖ Dans les théâtres, *L. de loges*, L'action de louer des loges pour assister au spectacle. *Il est préposé à la l. des loges.* — * Le bureau où on loue les loges. *Il n'y avait plus de billets à la location.*

LOCATIS. s. m. [On fait sentir l'S.] Cheval de louage. Fam., et ne se dit que D'un mauvais cheval.

LOCH. s. m. [On prononce *Loh.*] (saxon. *loc* ou *log*, bloc de bois). T. Mar.

Enc. — Le *Loch* est un instrument qui sert à mesurer la distance qu'un navire sous voiles parcourt dans un temps donné, afin d'en déduire son *sillage*, c'est-à-d. sa vitesse absolue. Il se compose de trois parties, le *bateau*, la *ligne* et le *dévidoir*. Le *bateau de l.* est un morceau de bois épais de 12 millim. environ, haut de 20 à 22 centim., et de la forme d'un triangle isocèle. Il est disposé de manière à enfoncer dans l'eau des deux tiers de sa hauteur et à s'y tenir verticalement, résultat que l'on obtient en fixant une lame de plomb à sa base. La *ligne* est un menu cordage qui est enroulé autour du *dévidoir*, et dont l'extrémité s'attache, par trois petites branches, aux trois angles du bateau de loch. Quand on veut mesurer la vitesse du navire, on jette à la mer le bateau de l. qui reste à peu près immobile, et la longueur de corde déroulée dans un temps donné indique le chemin fait par le bâtiment. Pour apprécier la longueur de corde déroulée, on partage celle-ci en un certain nombre de divisions marquées par des *Nœuds* (on appelle ainsi des morceaux d'étoffe bleue ou rouge fixés à la corde), et, pour évaluer le temps, on fait usage d'un sablier. Mais dans le but d'éviter toute espèce de calcul, on laisse, entre deux nœufs consécutifs, un intervalle de 15 m. 43, c.-à-d. la 120e partie d'un mille marin de 60 au degré, et l'on se sert d'un sablier qui marche 30 secondes, c.-à-d. la 120e partie d'une heure. En conséquence, si l'on suppose que, dans l'espace de 30 secondes, la corde se soit déroulée d'une longueur de 8 nœuds, on dira que le bâtiment *file 8 nœuds*, ce qui équivaut à dire qu'il parcourt 8 milles marins ou 14,816 m. à l'heure. — Le l. a été inventé en Angleterre dans la première moitié du XVIIe siècle. Quoique fort supérieur aux moyens précédemment usités, il présente plusieurs causes d'erreur, dont la principale réside dans la supposition que son bateau reste absolument immobile, ce qui n'a point lieu. Aussi, est-on obligé de corriger souvent ses indications par des observations astronomiques. On a essayé plusieurs fois de le remplacer par des instruments plus parfaits, mais le problème n'est pas encore résolu.

LOCHE. s. f. T. Ichth. Voy. Cyprinoïdes.

LOCHER. v. n. Branler, être près de tomber; ne se dit que D'un fer de cheval. *Regardez au pied de ce cheval, j'entends un fer qui loche.* ‖ Fig. et prov., on dit D'une affaire qui ne va pas bien par suite de quelque vice, de quelque obstacle, *Il y a quelque fer qui loche;* et D'une personne qui a souvent de petites incommodités, *Elle a toujours quelque fer qui loche.*

LOCHIES. s. f. pl. (gr. λοχός, femme en couches). T. Méd. Évacuation sanguinolente qui a lieu après l'accouchement. On la nomme encore *Écoulement lochial*, et, dans le langage vulgaire, *Vidanges.*

LOCMAN. s. m. Syn. de *Lamaneur.*

* **LOCOMOBILE.** adj. et s. f. (lat. *locus*, lieu).

Enc. — On appelle *Machine locomobile*, ou simplement *Locomobile*, une machine à vapeur que l'on peut transporter d'un endroit à un autre afin d'y mettre en mouvement sur place différents engins mécaniques. La construction des locomobiles est en général d'une grande simplicité, mais la chaudière est toujours du système tubulaire. Le plus souvent on monte la machine sur un train à quatre roues auquel on attelle un cheval pour la transporter partout où elle doit être employée. Jusqu'à ce jour, on n'en a guère fait usage que pour mettre en mouvement des machines agricoles, comme batteuses, faucheuses et moissonneuses mécaniques. La loc. a été imaginée, il y a une quinzaine d'années, aux États-Unis où la rareté des bras et la cherté du travail manuel ont obligé les agriculteurs à substituer les agents mécaniques à la force musculaire de l'homme. L'Angleterre en a ensuite adopté l'usage; et à cette heure, elle commence à se répandre dans ceux de nos départements où le prix de la main-d'œuvre est le plus élevé. — V. Battage.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. Qui sert à la locomotion. *Les muscles locomoteurs. Fonction locomotrice.*

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion. *Faculté locomotive.* — * On dit aussi *Locomotivité.*

LOCOMOTION. s. f. T. Physiol.

Enc. — La *Locomotion* est la fonction par laquelle un être animé se transporte d'un lieu à un autre. Elle s'exécute au moyen d'un ensemble d'organes qui constitue l'*appareil locomoteur*. Ces organes sont distingués en organes *passifs* et en organes *actifs :* les premiers sont les os et leurs dépendances, les seconds les muscles et leurs accessoires. La l. comprend la *marche*, le *saut*, la *course*, la *natation*, le *vol* et la *reptation*. — La *Marche* s'exécute par une série de *pas*, et le pas lui-même est produit par l'écartement des deux membres inférieurs, auxquels on ajoute la longueur du pied : aussi plus le pied et le membre inférieur sont longs, plus le pas est grand. En outre de la grandeur du pas, la marche est dite lente ou rapide suivant la promptitude avec laquelle les pas se succèdent. Dans la *marche lente*, le corps est soutenu entre chaque pas simple par l'appui des pieds; dans la *marche précipitée*, il n'est plus soutenu que par un seul pied à la fois, celui qui supportait le corps se détachant du sol au moment où l'autre s'y pose. Lorsque la marche a lieu sur un plan horizontal, le tronc se trouve transporté presque en ligne droite, car on n'évalue qu'à 32 millim. l'étendue des oscillations par lesquelles il se rapproche et s'éloigne alternativement du sol. Dans la marche rapide, la durée d'un pas est d'un tiers de seconde, et comme la longueur du pas est, en moyenne, de 845 à 865 millim., la vitesse du déplacement peut être portée à 2 m. 56 et 2 m. 62 par seconde, soit à un peu plus de 9 kilom. par heure. — Le *Saut* est un mouvement brusque par lequel le corps se détache du sol, au moyen de l'extension brusque des membres inférieurs, et accessoirement de diverses autres parties du corps, préalablement fléchis. — La *Course* est un mode de progression qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides. Ainsi donc, à certains moments, le corps se sépare complétement du sol. Pendant la course, le centre de gravité est ordinairement très-abaissé par la flexion des membres inférieurs, et le corps est fortement incliné en avant. Il résulte de là que l'impulsion oblique de bas en haut et d'arrière en avant, communiquée au corps par le membre qui se détend, a plus de tendance à s'exercer dans le sens horizontal que dans le sens vertical, et la longueur de l'espace compris entre les deux pieds qui touchent successivement le sol en est augmentée. La vitesse de la course, c.-à-d. la grandeur du déplacement (suivant l'horizontale) du centre de gravité du corps, dépend de la longueur et de la durée des sauts. La vitesse maximum du déplacement horizontal en une seconde peut être portée, suivant Weber, à 7 m. 6 centim. Si une pareille vitesse pouvait être soutenue pendant une heure, l'homme parcourrait 27 kilom. 360 m. Mais une course aussi précipitée n'est possible que pendant quelques secondes ou quelques minutes. Lorsque l'homme veut courir longtemps, il règle la vitesse de déplacement de manière à parcourir, dans l'intervalle d'une heure, environ 12 kilom. La course réglée est celle des coureurs de profession, celle des pompiers qui vont à l'incendie, etc. : on la désigne souvent sous le nom de *course gymnastique*. Dans cette course, comme dans la course vive, le corps quitte complétement le sol et exécute une série de sauts successifs; mais l'impulsion communiquée par le membre qui se détache du sol agit dans une direction moins oblique, et le corps s'élève davantage, à chaque saut, dans la verticale. La *Natation* n'est pour l'homme qu'un mode de locomotion accidentel : il en sera parlé ailleurs. Quant au *Vol* et à la *Reptation*, qui appartiennent, celle-ci aux Reptiles, qui tirent leur nom de ce mode de progression, et celui-là aux Oiseaux, à une foule d'Insectes et à quelques Mammifères, il en sera parlé au mot Reptile et Oiseau.

* **LOCOMOTIVE.** adj. et s. f. T. Mécan.

Enc. — On appelle *Machines locomotives*, et par abréviation, *Locomotives*, les machines à vapeur montées sur des roues, qui marchent sur les chemins de fer avec le convoi qu'elles remorquent.

I. Une loc. se compose toujours des trois parties suivantes : une *chaudière* accompagnée de son foyer et de sa cheminée; un *mécanisme moteur* composé de cylindres, pistons, bielles et manivelles; un *chariot* ou *train* consistant en un grand châssis rectangulaire porté sur des essieux et des roues.

A. La chaudière (Fig. 1) comprend trois parties principales : la *boîte à feu*, qui renferme le foyer; le *corps cylindrique*, grand cylindre de tôle qui contient l'eau à vaporiser; et la *boîte à fumée*, qui est destinée à recevoir les produits de la combustion. — Le *Foyer* (Fig. 1, A) est une caisse rectangulaire faite de cuivre rouge, dont la partie inférieure est munie d'une grille sur laquelle brûle le combustible, et dont la paroi postérieure présente une petite porte par laquelle on introduit ce dernier. Enfin, au-dessous de la grille est un *cendrier* qui reçoit les cendres à mesure qu'elles tombent, et qui livre passage à l'air nécessaire à la combustion. Le foyer est toujours entouré d'une *enveloppe* de tôle de fer, qui est close de toutes parts, à l'exception des parties qui correspondent à la petite porte et au corps cylindrique, et qui s'arrête à la hauteur du *ciel*, c'est-à-d. du plafond du foyer. Au delà de ce point, elle est surmontée d'un *dôme* demi-cylindrique ou pyramidal. Les parois du foyer et de l'enveloppe sont séparées par un espace vide de 7 à 10 cent. de largeur, dans lequel vient se loger une partie de l'eau fournie par les pompes alimentaires. De cette manière, le foyer se trouve enveloppé par le liquide, ce qui permet d'utiliser tout l'effet du combustible. — Le *Corps cylindrique*, B, offre deux parties principales : les *tubes calorifères* et leur *enveloppe*. Les tubes sont de petits cylindres de cuivre de 30 à 50 millim. de diamètre intérieur et de 2 m. 40 à 4 m. de longueur. Il y en a au moins 100 par machine, mais leur nombre s'élève très-souvent à 200, et même 300 et au delà. Ils sont horizontaux, et fixés d'un côté dans la paroi antérieure du foyer, et de l'autre dans la paroi postérieure de la boîte à fumée. Ils sont renfermés dans le corps cylindrique proprement dit, c.-à-d. dans un gros cylindre de tôle, qui communique librement avec l'espace qui sépare le foyer de son enveloppe. Les tubes reçoivent les gaz produits par la combustion, et c'est dans l'intervalle qui les sépare que se trouve la plus grande partie du liquide à vaporiser. L'eau les couvre en entier; néanmoins son niveau est maintenu de telle sorte que la section supérieure du cylindre reste vide. — La *Boîte à fumée*, C, peut recevoir les formes les plus diverses; mais elle est toujours surmontée d'une *cheminée* de tôle par laquelle la fumée s'échappe dans l'atmosphère. Cette cheminée présente une particularité qu'on ne rencontre pas dans celle des machines fixes. Dans ces dernières, c'est en donnant une grande hauteur à l'appareil qu'on obtient un tirage suffisant, mais ce moyen étant inapplicable aux locomotives, on y a pourvu en faisant passer dans la cheminée la vapeur qui a servi à faire mouvoir les pistons : cette vapeur, s'échappant avec rapidité dans l'appareil, par un tuyau spécial dit d'*échappement de vapeur*, entraîne à sa suite une grande quantité d'air, et produit le même phénomène que le courant d'eau dans les machines soufflantes appelées trompes.

La chaudière est encore accompagnée de plusieurs appareils particuliers destinés, les uns à prévenir les accidents, les autres à régulariser la marche de la machine. Les appareils de la première espèce sont, indépendamment d'un *sifflet d'alarme*, deux *soupapes de sûreté*, qui se placent à la partie supérieure où elles sont chargées par l'intermédiaire d'un levier au moyen de ressorts ou *balances* dont la tension se règle à volonté; un ou deux *indicateurs* ou tubes de verre, qui se fixent sur la paroi postérieure pour faire connaître le niveau de l'eau; deux *robinets* dits *d'épreuve*, qui ont la même destination; et un *manomètre, qui se met à 20 centim. environ au-dessous de la ligne* d'eau. Enfin, on pratique souvent dans la paroi supérieure du foyer une ouverture fermée par un bouchon de plomb qui fond quand le niveau du liquide baisse accidentellement au point de découvrir cette partie de la machine. La chaudière porte en outre des *robinets de vidange*, qui sont situés à la partie inférieure de la boîte à feu, et dont le nom indique suffisamment la destination; des *robinets de purge*, fixés au niveau de l'eau, pour vider le trop-plein; et des *robinets réchauffeurs*, qui servent, pendant les temps d'arrêt, à utiliser l'excès de vapeur produite pour échauffer l'eau alimentaire contenue dans le fourgon d'approvisionnement, appelé *tender*, qui est accroché à l'arrière de la machine.

La *chaudière tubulaire* et le *tirage par un jet de vapeur* sont les deux traits caractéristiques des locomotives actuelles. Tout le monde sait que la puissance d'une machine à vapeur dépend de la quantité de vapeur qu'elle peut fournir, et que cette quantité de vapeur est elle même subordonnée à la *surface de chauffe* de la chaudière, c.-à-d. à l'étendue de la surface que cette dernière présente à l'action directe du feu. Dans les premières locomotives, le corps cylindrique ne renfermant qu'un tube unique de grand diamètre, la surface de chauffe ne dépassait guère 4 mètres, et la vaporisation n'était pas suffisante pour produire la force mécanique nécessaire à la marche à grande vitesse de convois lourdement chargés. Ces machines rencontraient un autre obstacle dans la faiblesse de leur tirage, qui ne produisait pas une combustion assez active pour produire la quantité de vapeur exigée par les convois à grande vitesse. Aujourd'hui, la surface de chauffe dépasse quelquefois 200 mèt. carrés, et le tirage s'opère avec une activité prodigieuse. Aussi, tandis qu'avant 1825, la marche d'une l. traînant une charge raisonnable ne dépassait pas 16 kil. à l'heure, aujourd'hui elle est ordinairement de 60 à 80 kilom. — Un autre avantage qui résulte directement du mode de construction des chaudières tubulaires, c'est qu'elles sont à peu près inexplosibles, bien que la machine fonctionne sous une pression de 6 à 7 atmosphères. En effet, comme le foyer et le dôme qui le surmonte sont établis avec une très-grande solidité, ce sont les petits tubes qui cèdent les premiers quand il y a excès de pression; encore même cela n'arrive-t-il que pour ceux qui sont amincis par l'usage, et, dans ce cas, tout se borne à une simple déchirure de leurs parois, sans qu'il y ait explosion. De plus, l'eau projetée dans le foyer par l'action de la vapeur diminue aussitôt l'activité du feu, et en enfonçant dans chaque bout du tube crevé un tampon de bois que le liquide de la chaudière empêche de brûler, on peut continuer sans danger à se servir de la machine. En ce qui concerne le tirage, comme il cesse aussitôt que cette dernière est arrêtée, il en résulte que la vapeur n'est plus produite en quantité considérable et que, dès lors, elle ne peut s'amasser dans la chaudière de manière à la faire éclater. Si, au contraire, le tirage ne diminue pas, c'est que la l. marche à une grande vitesse, et elle dépense alors la vapeur à mesure qu'elle se forme.

B. Nous venons de dire que la partie supérieure du corps cylindrique reste vide. C'est dans cet espace vide, EE, où l'eau ne pénètre pas, que la vapeur vient se rendre à mesure qu'elle se forme. Pour augmenter la capacité de ce *réservoir de vapeur*, non-seulement on donne de grandes dimensions au dôme du foyer, mais encore on ajoute fréquemment sur un point quelconque du corps cylindrique un dôme additionnel qu'on appelle *dôme de prise de vapeur*. Toutefois, depuis quelques années, beaucoup de constructeurs renoncent à cette dernière disposition et préfèrent augmenter le diamètre du corps cylindrique. Le réservoir à vapeur communique avec les *cylindres à vapeur*, *y*, dans lesquels se meuvent les pistons, au moyen d'un tube spécial de grand diamètre que l'on nomme *tube éducteur* ou *tube de prise de vapeur*. Dans les machines qui ont un dôme (Fig. 1) ce tube, *xxx*, part de la partie la plus élevée du dôme, descend verticalement jusqu'à une petite distance du niveau de l'eau, se recourbe à angle droit et parcourt horizontalement le réservoir de vapeur. Arrivé à la paroi postérieure de la boîte à fumée, il la traverse, se recourbe de nouveau à angle droit, descend encore verticalement, puis se divise en deux branches qui vont aboutir à autant de capacités particulières, qu'on appelle *boîtes à vapeur*, *z*, et qui sont fixées au-dessus des *cylindres à vapeur*, *y*. Enfin, vers son origine, le tube éducteur est muni d'un *régulateur*, c.-à-d. d'un mécanisme qui sert à régler le passage de la vapeur, en l'ouvrant ou en le fermant à volonté au moyen d'une manivelle placée sous la main du mécanicien. Quand la machine n'a point de dôme, la prise de vapeur a lieu simultanément sur toute la longueur du tube éducteur, qui, dans ce cas, occupe d'un bout à l'autre toute la partie supérieure du corps cylindrique, et qui alors est percé, à sa partie supérieure, de fentes longues et étroites dans lesquelles la vapeur se précipite à mesure qu'elle est produite, pour se rendre de là dans une capacité où se trouve le régulateur, et d'où elle est dirigée dans les boîtes à vapeur par deux tubes placés le plus souvent en dehors de la chaudière.

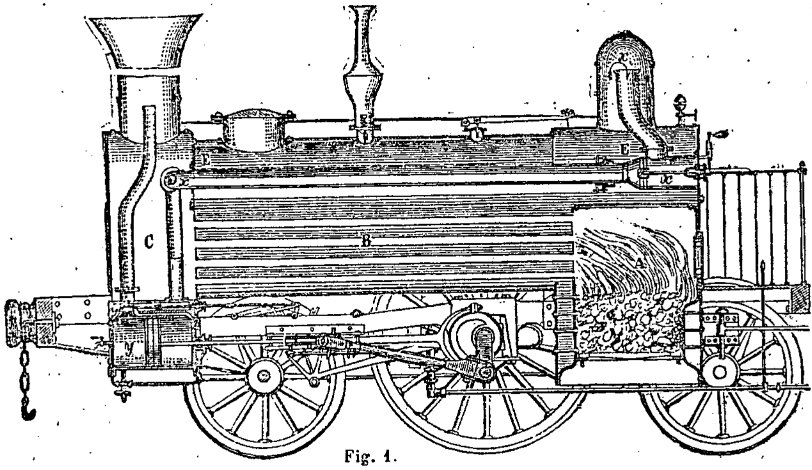

Fig. 1.

Au point où notre description est arrivée, il est facile de comprendre la marche d'une l. Une fois le foyer allumé, les gaz provenant de la combustion pénètrent dans les tubes, chauffent l'eau contenue dans leurs intervalles et la transforment en vapeur. Celle-ci s'élève dans le réservoir, s'introduit dans le tube éducteur, et finit par arriver aux boîtes à vapeur, qui, à leur tour, la transmettent aux cylindres. Ces cylindres, *y*, sont toujours au nombre de deux, un de chaque côté, placés dans le bas de la boîte à fumée ou sur ses côtés, et plus ou moins inclinés à l'horizon. On les fait de fonte épaisse de 20 à 25 mill. Leur fond est traversé par la tige du piston. L'extrémité opposée de cette même tige se lie à une *bielle*, c.-à-d. à un grand levier de fer forgé, qui saisit un bouton fixé à l'une des roues motrices, lequel, étant situé à une certaine distance de la roue, fait fonction de *manivelle*. D'autres fois, au lieu d'être droit, l'essieu fait un coude, et c'est à ce coude lui-même que la bielle est attachée; mais cette disposition particulière exige que les cylindres soient placés entre les roues, tandis que, dans la première, ils leur sont extérieurs. La boîte à vapeur fait ordinairement corps avec le cylindre. Elle communique avec ce dernier par deux canaux rectangulaires, appelés *lumières d'introduction* (Fig. 2), entre lesquels s'en trouve un troisième d'égale longueur, mais plus large, qu'on appelle *lumière d'échappement*, et qui conduit dans le *tuyau d'échappement* de la cheminée. Enfin, on donne le nom de *table du cylindre* à la surface plane sur laquelle les trois canaux débouchent dans la boîte. Une sorte de caisse renversée, nommée *Tiroir*, repose sur cette table, et sa disposition est telle qu'en exécutant un glissement, elle peut fermer à la fois les deux lumières ou alternativement chacune d'elles. Ainsi, par ex., dans la position où la Fig. 3 représente cette pièce, la lumière *oo* est hors de service, et la vapeur ne peut pénétrer dans le cylindre *bb'* qu'en passant par la lumière *ii* qui la conduit en arrière du piston. Celui-ci est donc poussé dans le sens de la flèche, et la vapeur renfermée en *b'*, se trouvant refoulée, s'échappe par l'ouverture *oo* qui la conduit dans la lumière d'échappement *a*, d'où elle s'élance dans la cheminée par le tube destiné à cet effet. Mais au moment où le piston arrive au bout de sa course, le tiroir se déplace, ouvre la lumière *oo*, ferme l'autre, et la manœuvre précédente recommence, mais en sens opposé, comme l'indique la Fig. 4. Pour arrêter le mouvement du piston, et par conséquent celui de la machine, il suffit d'amener le tiroir dans une position telle (Fig. 5) qu'il ferme en même temps les deux lumières d'introduction.

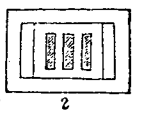

2

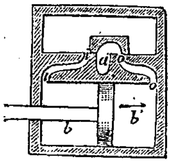

3

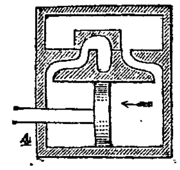

4

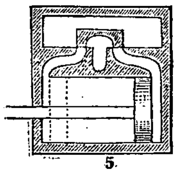

5.

Lorsque le piston parcourt le cylindre, il arrive un moment où son axe se trouve sur une même ligne droite avec ceux de la bielle et de la manivelle. Ce moment se présente toutes les fois qu'il atteint l'extrémité de sa course, soit dans un sens, soit dans l'autre (Fig. 6 et 7) : on dit alors que la manivelle est à l'un de ses *points morts*. Si, dans ce moment, la vapeur vient à presser sur le piston pour le faire rétrograder, le mouvement pourra avoir lieu indifféremment soit en avant, soit en arrière. Il résulte de là qu'une machine qui n'aurait qu'un seul cylindre serait dans l'impossibilité de marcher si elle se trouvait arrêtée de manière que la manivelle fût à un des points morts. C'est pour éviter cet inconvénient que toutes les locomotives sont munies de deux mécanismes semblables dont les manivelles sont à angle droit. De cette façon il y en a toujours une qui est au milieu de sa course, quand l'autre est au bout de la sienne, et cela suffit pour que le mouvement puisse se continuer dans le sens adopté. Quand il est nécessaire de marcher dans une direction opposée, on y parvient à l'aide d'un mécanisme spécial, appelé *levier de changement de marche*, qui est à la portée du mécanicien. L'emploi de deux cylindres a encore un autre avantage : c'est que, si l'un d'eux vient à se déranger en route, on peut, dans la plupart des cas, continuer de marcher avec celui qui est en bon état.

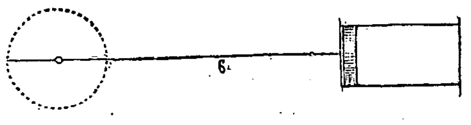

6.

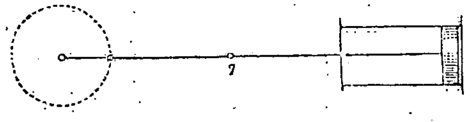

7

C. Le *train* ou *chariot* qui porte l'appareil moteur se compose essentiellement du *châssis* avec ses accessoires, tels que chasse-pierres, attelages et plate-forme; des *roues*, des *boîtes à graisse* et des *ressorts*. Nous avons peu de choses à dire de ces parties. — Le *châssis* est toujours formé d'au moins deux *longerons* réunis par deux *traverses* : c'est sur lui que sont ajustées les diverses parties de la machine que nous avons décrites plus haut. Les *chasse-pierres* sont deux tiges de fer qui descendent verticalement jusqu'à 5 ou 6 millim. des rails, pour débarrasser ces derniers des corps étrangers qui pourraient les obstruer. On donne le nom d'*attelage* à l'appareil qui sert à réunir le tender à la l. La *plate-forme* est cette surface plane où se tient le mécanicien, et qui règne en général tout autour de la machine afin de pouvoir en visiter toutes les parties durant la marche. — Les *roues* des locomotives sont invariablement fixées à l'essieu, de sorte qu'elles ne tournent qu'avec lui. Elles sont généralement à rais de fer forgé. On appelle *roues motrices*, celles dont l'essieu porte la manivelle que le piston met en mouvement par l'intermédiaire de la bielle. Ces roues sont toujours plus grandes que celles qui remplissent simplement la fonction de support. En effet, il est facile de concevoir que chaque deux coups de piston faisant décrire aux roues motrices une circonférence entière, on obtiendra, pour le même travail du moteur, un effet utile d'autant plus considérable, que le diamètre de ces roues sera plus grand : en d'autres termes, la l. marchera à plus grands pas. La force de traction que développe une l. résulte de l'adhérence de ses roues avec les rails. Il s'opère entre elles et ces derniers une sorte d'engrenage naturel qui empêche les premières de glisser. Telle est l'explication très-simple du poids énorme que l'on donne aux locomotives, poids qui, en moyenne, peut s'évaluer de 25 à 30,000 kilogr., quand elles sont chargées.—Il nous paraît inutile de décrire les *boîtes à graisse* et les *ressorts*. D'ailleurs ces détails nous entraîneraient trop loin.

Le *Tender*, c.-à-d. le fourgon d'approvisionnement qui porte l'eau et le coke nécessaires à l'alimentation de la l. en marche, peut être considéré comme un accessoire de celle-ci : dans certaines machines même, il fait corps avec la l. Le tender se compose essentiellement d'un châssis ordinairement de fer, et d'une caisse de tôle. Cette dernière, qui contient l'eau, est en forme de fer à cheval, et c'est sur sa partie supérieure que se charge le coke. La prise d'eau se fait au moyen de deux soupapes placées à l'avant de chacune des branches du fer à cheval. Ces soupapes se manœuvrent au moyen d'une tige à vis adaptée à la plate-forme du mécanicien; sous le plancher, elles communiquent avec deux tuyaux de cuivre rouge qui viennent se placer dans le prolongement des tuyaux d'aspiration des pompes.

II. Toutes les locomotives présentent les parties principales que nous venons de passer en revue, mais elles diffèrent les unes des autres : par la forme de la boîte à feu; par la disposition de la prise de vapeur, ainsi que nous l'avons indiqué; par la position des cylindres à vapeur, qui sont placés sous la boîte à fumée, ou à côté de cette boîte, ou contre le corps cylindrique de la chaudière; par la disposition des tiroirs, qui peut varier à l'infini; par la forme de l'essieu moteur qui est droit et terminé en dehors des roues par des manivelles (Fig. 1), ou coudé, et alors son coude, qui est placé en dedans des roues, tient lieu de manivelle; par le nombre des roues, qui varie de quatre à douze; par le diamètre de ces mêmes roues et la position de leurs essieux; par la position du châssis, qui est intérieur ou extérieur aux roues; par la disposition du mécanisme, qui peut être aussi intérieur ou extérieur à celles-ci; enfin, par le mode d'alimentation de la machine, suivant que le tender est séparé de la chaudière ou fait corps avec elle. — Quel que soit leur mode de construction, toutes les locomotives actuellement employées se classent dans une des trois catégories suivantes : *L. à grande vitesse* ou *à voyageurs*, faisant en moyenne 45 kil. à l'heure; *L. à petite vitesse* ou *à marchandises*, ne faisant que 25 kil., mais en traînant de grandes charges; *L. mixtes*, réalisant en moyenne 35 kil. à l'heure, et destinées aux trains omnibus et à ceux qui sont composés de voyageurs et de marchandises. Ces différentes espèces de machines ont été nécessitées par les besoins du trafic des voies ferrées, et leur construction est réglée par les exigences de leur destination spéciale. Toutefois plusieurs systèmes particuliers ont réussi, dans ces dernières années, à acquérir, pour certains services déterminés, une supériorité incontestable. Les plus importants sont connus sous les noms de leurs inventeurs, l'Anglais Crampton et l'Allemand Engerth. La machine *Crampton* (Fig. 8) date de 1851. Elle est à 6 roues, avec les essieux extrêmes très-écartés, le centre de gravité très-peu élevé, un foyer de grande dimension, les cylindres et le mécanisme à l'extérieur des roues; mais ce qui la distingue plus particulièrement, c'est que les roues motrices sont placées à l'arrière, et non pas au milieu, comme dans les machines ordinaires. Cette disposition permet de leur donner un plus grand diamètre (on est allé jusqu'à 2 m. 40 et 2 m. 80), et, par suite, d'obtenir de plus grandes vitesses. C'est avec des locomotives de ce système que l'on a pu, dès 1852, sur nos chemins de fer du Nord et de l'Est, marcher à des vitesses normales de 75 à 80 kil. à l'heure. On peut même atteindre sans danger des vitesses de 110 et 120 kil. Elles ont en outre l'avantage de se comporter admirablement dans les divers accidents auxquels l'exploitation des railways est exposée. Ainsi, dans beaucoup de circonstances où d'autres locomotives avaient été renversées, celles du système Crampton se sont maintenues debout sur les rails, sur la voie, ou même sur les talus des remblais, et ont pu fournir la course nécessaire à l'amortissement de la force vive dont le convoi était animé. La l. Crampton est spécialement propre aux grandes vitesses et destinée aux convois de voyageurs. Au contraire, celle d'*Engerth* marche à petite vitesse. Elle a paru, pour la première fois, en 1853, sur le chemin du Sœmmering, entre Trieste et Vienne. Elle est disposée pour remonter des rampes très-prononcées avec de pesant convois, et pour voyager dans des courbes de très-petit rayons Le tender est invariablement uni avec la chaudière, afin d'augmenter l'adhérence de l'appareil moteur à la voie; néanmoins les deux parties peuvent tourner indépendamment l'une de l'autre dans les sinuosités de la voie, au moyen d'un système de roues dentées qui forme une articulation analogue à la cheville ouvrière des voitures ordinaires. Dans cette machine, la chaudière repose en partie sur le tender, et le tout est porté sur cinq paires de roues, dont trois pour la chaudière et deux pour le tender. Les trois premières sont *couplées*, c'est-à-d. liées entre elles par des bielles et des manivelles, de manière à jouer le rôle de roues motrices. La l. Engerth a jusqu'à présent parfaitement justifié les espérances de l'inventeur; elle permet, en effet, de développer une force de traction suffisante pour franchir des pentes d'une très-forte inclinaison, et, attelée à des convois d'une grande longueur, elle tourne sans peine, sur le Sœmmering, dans des courbes de 180 mètres de rayon. On a construit dans ce système des locomotives dont le poids total, charge comprise, s'élève jusqu'à 64,500 kilogr.

Nous avons parlé ailleurs des freins employés sur les chemins de fer, des essais faits pour accroître l'adhérence de l'appareil moteur aux rails, etc. (voy. CHEMIN *de fer*, FREIN, etc.); en conséquence, nous ne reviendrons pas sur ces questions, et nous terminerons par quelques mots sur l'historique de l'admirable invention qui fait l'objet de cet article.

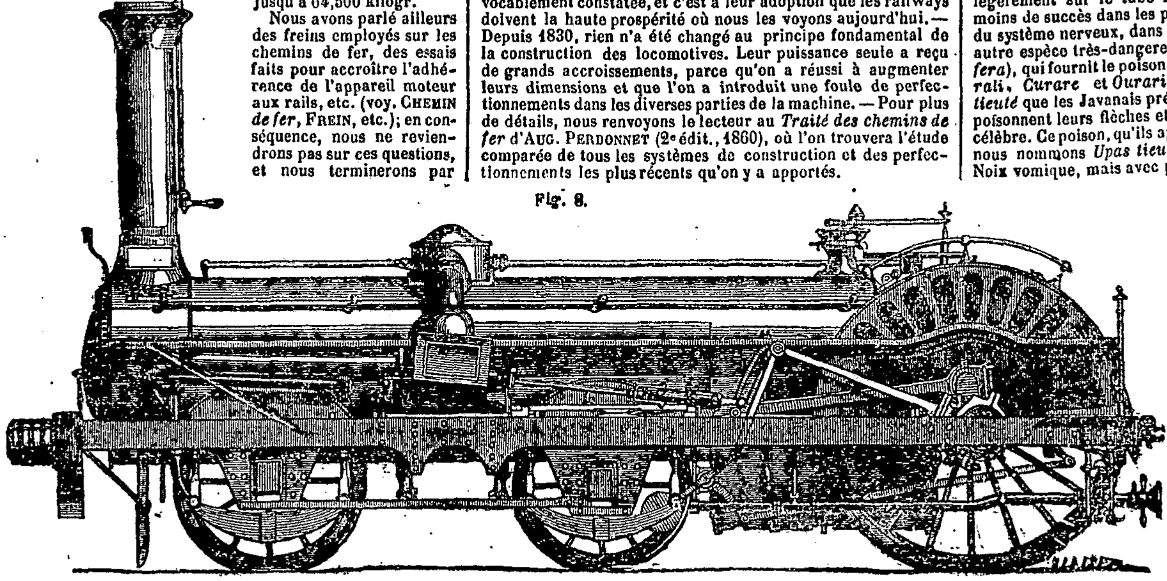
Fig. 8.

III. L'invention de la l. a précédé celle des chemins de fer; en effet, les auteurs des premières recherches faites sur l'emploi de la vapeur comme force de traction se proposaient simplement de substituer cette force à celle des animaux et pensaient l'appliquer aux voitures qui circulent sur les routes ordinaires. Les Anglais attribuent la première idée théorique de cette application au docteur Robison (1759), mais ce savant ne chercha pas à la faire passer dans la pratique. En 1769, un ingénieur français, Jos. Cugnot, présenta au gouvernement un chariot ou *fardier à vapeur* qu'il destinait au transport rapide de l'artillerie. Ce chariot fut essayé à Paris sous la direction du général de Gribeauval; mais il fut impossible d'en tirer parti. En 1786, l'Américain Oliver Evans aborda le même problème, et réussit à faire marcher une voiture à vapeur dans les rues de Philadelphie (1804). Vers le même temps, deux constructeurs anglais, Trewethick et Vivian, après avoir étudié de leur côté cette question, reconnurent son insolubilité. Cependant, pour ne pas perdre entièrement le fruit de leurs travaux, ils imaginèrent d'essayer leur machine sur les chemins à rails de fer qui depuis longtemps déjà servaient, dans les houillères, pour transporter la houille des points d'extraction au point d'embarquement. L'expérience fut faite en 1804 sur le chemin de Merthyr-Tydwill, dans le pays de Galles; mais la machine nouvelle ne put faire que 8 kilom. à l'heure, quoiqu'elle remorquât seulement dix tonnes de poids utile : aussi cet essai fit peu de sensation. A cette époque, d'ailleurs, on croyait que les roues ne pourraient jamais adhérer assez fortement sur les rails pour que l'emploi des nouveaux véhicules à vapeur pût devenir d'une grande utilité. En conséquence, les ingénieurs qui tentèrent de marcher dans la voie indiquée par Trewethick et Vivian songèrent surtout à trouver quelque mécanisme propre à augmenter l'adhérence des roues sur les rails. A cet effet, on imagina de pratiquer des rainures transversales sur les jantes des roues; de placer au milieu de la machine une roue dentée qui engrenait avec un rail en crémaillère établi entre les rails ordinaires; un peu plus tard encore on eut l'idée d'adapter à l'arrière des espèces de jambes mobiles, que les pistons des cylindres faisaient appliquer contre le sol, etc. En 1813, Blackett démontra expérimentalement que l'adhérence des roues sur les rails était suffisante pour faire marcher les machines sur des chemins sensiblement de niveau ou d'une faible inclinaison. Cette découverte fut un grand progrès; néanmoins les locomotives continuèrent longtemps encore à fonctionner très-imparfaitement. Leur chaudière étant disposée comme celle des machines fixes, la partie destinée à la formation de la vapeur ne présentait qu'un seul cylindre, et quelques dimensions qu'on lui donnât, la surface de chauffe obtenue était tout à fait insuffisante. Enfin, en 1828, Marc Séguin, directeur du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, conçut l'heureuse idée de la chaudière tubulaire que nous avons décrite. Mais comme il était à craindre qu'avec des cheminées peu élevées, les seules qu'il fût possible de placer sur la chaudière, on ne pût obtenir un tirage convenable à travers ces petits tubes, il eut l'idée de provoquer un tirage artificiel en disposant dans le foyer un ventilateur à force centrifuge que la machine elle-même mettait en mouvement. Toutefois cette deuxième invention n'eut pas tout le succès qu'en espérait son auteur, et la marche de la l. présentait encore de nombreux inconvénients. La solution définitive du problème était réservée à l'Anglais Georges Stephenson, secondé par son fils Robert. Le célèbre ingénieur adopta la chaudière tubulaire de Séguin, et imagina d'activer le tirage en introduisant dans la cheminée la vapeur qui avait servi à mettre les pistons en mouvement, et qu'on laissait perdre dans l'atmosphère. La première l. établie d'après ce système se nommait la *Fusée* (*the Rocket*); elle fut construite par Robert Stephenson, sous la direction de son père, et marcha, pour la première fois, le 15 sept. 1830, sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester. La supériorité des machines de ce genre comme moyen de traction fut dès lors irrévocablement constatée, et c'est à leur adoption que les railways doivent la haute prospérité où nous les voyons aujourd'hui. — Depuis 1830, rien n'a été changé au principe fondamental de la construction des locomotives. Leur puissance seule a reçu de grands accroissements, parce qu'on a réussi à augmenter leurs dimensions et que l'on a introduit une foule de perfectionnements dans les diverses parties de la machine. — Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au *Traité des chemins de fer* d'AUG. PERDONNET (2e édit., 1860), où l'on trouvera l'étude comparée de tous les systèmes de construction et des perfectionnements les plus récents qu'on y a apportés.

***LOCULAIRE.** adj. 2 g. (lat. *loculus*, loge). T. Bot. Qui est relatif aux petites cavités appelées loges; ne se dit que dans les composés *Uniloculaire, Biloculaire, etc.*

***LOCULAR.** s. m. T. Bot. Voy. FROMENT.

***LOCULICIDE.** adj. f. T. Bot. Voy. FRUIT.

***LOCUSTIENS.** s. m. pl. T. Ent. V. SAUTERELLE.

LOCUTION. s. f. Expression, façon de parler spéciale ou particulière. *L. nouvelle, élégante. Une l. mauvaise, basse, impropre. L. familière, proverbiale. L. elliptique. Il affecte des locutions surannées. L. adverbiale, conjonctive, prépositive.* Voy. ADVERBE, etc.

***LODICULE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

***LODOÏCEA.** s. m. T. Bot. Voy. PALMIER.

LODS. s. m. pl. (latin. *laudes*, honneurs). T. Droit féodal. Voy. FIEF.

LOF. s. m. T. Mar. Le côté que le navire présente au vent. *Aller au lof, venir au lof,* Aller au plus près du vent. *Virer lof pour lof,* Virer vent arrière, pour mettre au vent l'un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre. = LOFER. v. n. Venir au lof.

***LOGANIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à ovaire libre, à placentas pariétaux, et à feuilles opposées et pourvues de stipules. — *Caractères bot.:* Végétaux arborescents ou frutescents, rarement herbacés. Feuilles opposées, entières, ordinairement munies de stipules, qui adhèrent au pétiole des feuilles, ou qui sont soudées en forme de gaînes interpétiolaires. Fleurs en grappes, en corymbes, ou solitaires. Calice infère, 4-5-parti, valvé ou imbriqué dans l'estivation. Corolle régulière ou irrégulière, 4-5- ou 10-fide, à préfloraison valvaire ou convolutive. Étamines naissant de la corolle, toutes rangées sur la même ligne, mais pas toujours symétriques avec les divisions de la corolle. Ovaire supère, à 2 loges quelquefois subdivisées chacune en deux autres par la réflexion de leurs parois; style unique; stigmate simple; ovules indéfinis ou solitaires, peltés et amphitropes, ou ascendants et anatropes. Fruit tantôt capsulaire, biloculaire et s'ouvrant par deux valves placentifères; tantôt drupacé; tantôt bacciforme avec les graines plongées dans la pulpe. Graines parfois ailées, ordinairement peltées; albumen charnu ou cartilagineux; embryon petit avec la radicule tournée vers le hile ou parallèle à ce dernier. [Fig. 1. *Logania floribunda;* 2. Corolle ouverte; 3. Pistil.—4. Fruit du *Strychnos nux vomica* coupé transversalement; 5. Sa graine; 6. Coupe de la même.] Les Log. comprennent 22 genres et 162 espèces, qui presque toutes habitent les régions tropicales ou les contrées voisines.

Il serait difficile de nommer une famille plus délétère que celle qui nous occupe. La *Noix vomique* n'est autre chose que la graine du *Strychnos vomiquier* (*Strych. nux vomica*), espèce arborescente de l'Inde, qui porte de petites fleurs blanc verdâtre, et un beau fruit arrondi de couleur orange et de la grosseur d'une petite pomme, avec une écorce cassante et une pulpe gélatineuse. Son bois est extrêmement amer, particulièrement celui de la racine; on l'emploie dans les fièvres intermittentes et contre la morsure des serpents venimeux. La pulpe du fruit paraît parfaitement innocente, car plusieurs espèces d'oiseaux, selon Roxburg, la mangent avidement. Mais les graines sont vénéneuses au plus haut degré; à haute dose, elles causent la mort en produisant le tétanos, et par suite l'asphyxie. A doses très-faibles et répétées, la Noix vomique stimule les fonctions digestives, augmente la sécrétion urinaire, et quelquefois agit légèrement sur le tube intestinal. On l'emploie avec plus ou moins de succès dans les paralysies qui sont sous la dépendance du système nerveux, dans la dyspepsie, la dysenterie, etc. Une autre espèce très-dangereuse est le *Str. vénéneux* (*Str. toxifera*), qui fournit le poison fameux connu sous les noms de *Woorali*, *Curare* et *Ourari*. C'est encore avec l'écorce du *Str. tieuté* que les Javanais préparent le poison avec lequel ils empoisonnent leurs flèches et que son effrayante énergie a rendu célèbre. Ce poison, qu'ils appellent *Tjettek* et *Upas radja*, et que nous nommons *Upas tieuté*, agit de la même manière que la Noix vomique, mais avec plus d'énergie encore. Nonobstant les propriétés toxiques de la plupart des Strychnos, quelques-uns nous fournissent des médicaments utiles. Suivant Blume, le véritable *Lignum colubrinum*, vulgairement appelé *Bois de serpent* et *Bois de couleuvre*, parce que les Indiens le regardent comme très-efficace contre la morsure des serpents venimeux, provient du *Str. ligustrina*. Autrefois on en faisait beaucoup d'usage dans la paralysie des extrémités inférieures. On dit encore qu'il constitue un excellent anthelminthique. Le *Str. faux-quinquina* (*Str. pseudo-quina*) est, dit-on, le meilleur fébrifuge indigène qu'il y ait au Brésil; à l'exception du fruit que les enfants mangent sans inconvénient, toutes les parties de la plante, surtout l'écorce, sont extrêmement amères et légèrement astringentes. Son écorce se vend sous le nom d'*Écorce de Copalche*, et les Brésiliens l'emploient dans tous les cas où nous administrons le quinquina, et cela, dit-on, avec le même succès. Les graines de l'*Ignatier amer* (*Ignatia amara*), si connues sous le nom de *Fèves de Saint-Ignace*, sont regardées et employées aux Philippines, où l'Ignatier croît naturellement, comme un médicament précieux dans un grand nombre de cas. Dans l'Inde, on administre cette graine, sous le nom de *Papita*, dans les cas de choléra-morbus; mais à haute dose, elle agit comme la Noix vomique. Les graines de l'Ignatier, ainsi que celles de la plupart des Strychnos, doivent leurs propriétés toxiques à la présence d'un alcaloïde particulier, la *Strychnine* ($C^{44}H^{24}N^{2}O^{4}$), qui a été découvert, en 1818, par Pelletier et Caventou. Quelques espèces contiennent en outre un second alcaloïde également vénéneux, qui a reçu le nom de *Brucine* ($C^{44}H^{26}N^{2}O^{7}$). Cependant Vauquelin n'a trouvé ni strychnine ni brucine dans l'écorce du *Str. pseudo-quina*. Les graines du *Strychnos des buveurs* (*Str. potatorum*) possèdent la propriété de purifier et de clarifier l'eau impure, de manière à la rendre non-seulement potable, mais encore agréable à boire. Il suffit de frotter avec une graine de ce Strychnos, pendant une ou deux minutes, l'intérieur du vase qui est destiné à recevoir l'eau, et qui est en général un vase de terre non vernissé. On y verse ensuite le liquide à purifier, et l'on voit bientôt les impuretés que celui-ci renfermait se déposer au fond du vase. L'usage de ces graines est si répandu, qu'on les vend dans les marchés, après les avoir fait sécher. Les Hindous mangent en outre la pulpe du fruit lorsqu'il est mûr : Roxburgh l'a trouvée désagréable. Les *Spigélies* participent des propriétés délétères des Strychnos. L'écorce et la racine du *Spigelia marylandica* et du *Sp. anthelmia*, appelés vulgairement, le premier *Œillet de la Caroline*, et le second *Anthelmie* et *Brinvillière*, sont des anthelminthiques fort actifs; néanmoins leur activité diminue beaucoup avec le temps. A haute dose, elles produisent aussi des effets narcotiques, comme trouble de la vue, vertiges, dilatation de la pupille, et déterminent même des convulsions. On dit qu'elles font périr les bestiaux qui les broutent. La *Sp. glabre* (*Sp. glabrata*) est rangée aussi par Martius au nombre des plantes vénéneuses. L'infusion des feuilles de la *Potalie résinifère* (*Potalia resinifera*) est légèrement mucilagineuse et astringente; au Brésil, on l'emploie dans les ophthalmies sous forme de lotions. La *Pot. amère* (*P. amara*) de

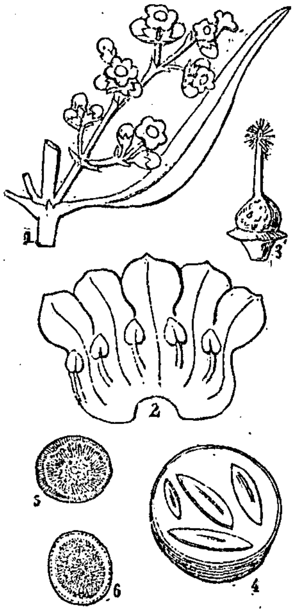

la Guyane a l'amertume de la Gentiane : elle est vomitive à forte dose. Ses jeunes tiges distillent une résine jaune qui, au feu, répand une odeur analogue à celle du Benjoin.

LOGARITHME. s. m. (gr. λόγος, proportion; ἀριθμὸς, nombre). T. Mathém.

Enc. — Le *Logarithme* d'un nombre est l'exposant de la puissance à laquelle il faudrait élever un autre nombre invariable donné pour produire le premier nombre. Ainsi, dans le *système des logarithmes ordinaires* où le nombre invariable est 10, le log. de 1000 est 3, parce que 10 élevé à la 3^e puissance égale 1000. En général, si nous écrivons l'équation $a^x = y$, dans laquelle a soit un nombre invariable donné, x sera le log. de y. Toutes les quantités réelles, soit positives, soit négatives, soit entières, soit fractionnaires, peuvent s'obtenir en élevant un nombre invariable aux puissances convenables. Ce nombre invariable est ce qu'on appelle la *base* du système de logarithmes : il peut être un nombre quelconque, plus grand ou plus petit que l'unité ; mais une fois adopté, il doit rester le même afin de former tous les nombres dans le même système. Quel que soit le nombre choisi pour servir de base, le log. de la base est 1, et le log. de 1 est 0. En effet, si, dans l'équation $a^x = y$, nous faisons $x = 1$, *nous aurons* $a^1 = a$, d'où, *conformément* à la définition, $\log a = 1$; et si nous faisons $x = 0$, nous aurons $a^0 = 1$, d'où $\log 1 = 0$.

En considérant la nature de l'équation exponentielle par laquelle nous avons défini les logarithmes, il est facile de découvrir quelques-unes des principales propriétés et des principaux usages de ces nombres artificiels. Supposons que nous ayons une série de nombres, y, y', y'', y''', etc., à multiplier ensemble. Soit a la base du système de logarithmes, et soit x, x', x'', x''', etc., les logarithmes de y, y', y'', y''', etc., respectivement. Nous aurons donc, d'après la définition, la série d'équations

$$y = a^x,\ y' = a^{x'},\ y'' = a^{x''},\ y''' = a^{x'''}, \text{etc.}$$

Multipliant membre à membre ces équations, nous aurons :

$$y\,y'\,y''\,y''', \text{ etc.} = a^{x + x' + x'' + x''' + \text{etc.}};$$

d'où $\log y\,y'\,y''\,y'''$, etc. $= x + x' + x'' + x''' + \text{etc.} = \log y + \log y' + \log y'' + \log y''' + \text{etc.}$ De ce qui précède nous pouvons donc déduire cette propriété capitale des logarithmes, à savoir, que *le log. d'un produit est égal à la somme des logarithmes de ses facteurs.* — Maintenant, soient les deux nombres y et y' à diviser l'un par l'autre, et soient x et x' leurs logarithmes, nous aurons, comme ci-dessus, les équations $y = a^x$, et $y' = a^{x'}$; d'où $\frac{y'}{y} = a^{x'-x}$, et par conséquent $\log \frac{y'}{y} = x' - x = \log y' - \log y$; c'est-à-d. que *le log. du quotient d'une division est égal à la différence entre le log. du dividende et le log. du diviseur.*

Ces propriétés des logarithmes sont d'une très-haute importance, en ce qu'elles facilitent singulièrement les opérations arithmétiques de la multiplication et de la division. En effet, *quand on veut effectuer une multiplication*, il suffit de prendre dans des tables logarithmiques les logarithmes des facteurs et de les additionner, ce qui donne le log. du produit demandé. On cherche alors dans les tables le nombre qui correspond à ce nouveau log., et l'on obtient le produit demandé lui-même. Ainsi donc, au moyen d'une table de logarithmes, l'opération de la multiplication s'effectue par une simple addition. De même, si l'on a un nombre à diviser par un autre, il n'y a qu'à soustraire le log. du diviseur du log. du dividende, et de chercher dans les tables le nombre correspondant à la différence obtenue : ce nombre sera le quotient demandé. Il résulte de là que le quotient d'une division s'obtient à l'aide d'une simple soustraction.

Les logarithmes s'appliquent avec un égal avantage à la formation des puissances et à l'extraction des racines. Soit y un nombre qu'on veut élever à la puissance m (m étant un nombre quelconque, entier ou fractionnaire, positif ou négatif). Comme tout à l'heure, nous avons $y = a^x$, et, en élevant à la puissance m les deux membres de l'équation, $y^m = a^{mx}$; d'où, d'après la définition, $\log y^m = mx = m \log y$: c'est-à-d., *le log. de la puissance d'un nombre est égal au produit du log. du nombre par l'exposant de la puissance.* Si, dans l'équation, $\log y^m = m \log y$, nous faisons $m = \frac{1}{n}$, nous aurons $\log y^{\frac{1}{n}} \left(\text{ou} \log \sqrt[n]{y}\right) = \frac{1}{n} \log y$; c'est-à-d. *le log. d'une racine quelconque d'un nombre est égal au log. de ce nombre divisé par l'indice de la racine.* En conséquence, il est évident qu'à l'aide d'une table de logarithmes on peut, par une simple multiplication, élever les nombres à une puissance quelconque, et, par une simple division, extraire leurs racines.

Les propriétés que *nous venons d'exposer sont* vraies *de tout* système de logarithmes quelconque ; mais leur application aux calculs numériques suppose la construction d'une table qui présente d'un côté les nombres naturels, et de l'autre les logarithmes de ces nombres calculés pour une base donnée. Dans les tables généralement en usage la base adoptée est 10, et la construction de ces tables équivaut à la solution de l'équation algébrique $10^x = y$. Par conséquent, faisant y successivement égal aux nombres 1, 2, 3, 4, etc., nous avons à résoudre les équations $10^x = 1$, $10^x = 2$, $10^x = 3$, $10^x = 4$, etc. — Le travail nécessaire pour calculer ces tables est singulièrement abrégé par cette circonstance qu'il suffit de calculer les logarithmes des nombres premiers. En effet, comme on obtient tous les autres nombres en multipliant les nombres premiers l'un par l'autre, on peut, d'après ce qui a été déjà démontré, par la simple addition ou soustraction des logarithmes des nombres premiers, trouver les logarithmes de tous les autres nombres. Ainsi donc, une table contenant simplement les logarithmes des nombres premiers suffit, à la rigueur, pour effectuer tous les calculs numériques à l'aide des logarithmes.

Lorsqu'une table de logarithmes a été calculée pour une base donnée, il est facile de trouver au moyen de cette table tout autre système de logarithmes correspondant à une base différente, sans avoir recours à solution d'équations exponentielles. Ainsi, par ex., supposons qu'on ait calculé une table de logarithmes dont la base soit a, ou, ce qui est la même chose, que l'on ait trouvé la valeur de x pour toutes les valeurs de y dans l'équation $a^x = y$, puis que maintenant nous voulions construire une autre table en prenant b pour base, ou, en d'autres termes, que nous voulions trouver les valeurs de v correspondantes aux différentes valeurs de y dans l'équation $b^v = y$, nous pouvons procéder comme il suit : Prenant les logarithmes des deux membres de cette dernière équation dans la table déjà calculée dont la base est a, et nous souvenant que $\log b^v = v \log b$, nous avons $v \log b = \log y$; d'où $v = \frac{\log y}{\log b}$. Mais attendu que $b^v = y$, il s'ensuit que v est le log. de y dans le système dont la base est b; par conséquent, en indiquant dans ce nouveau système les logarithmes par le signe L, nous aurons $\mathrm{L}y = \frac{\log.\ y}{\log\ b}$. *D'où il résulte que, pour trouver* le log. d'un nombre donné quelconque y dans le nouveau système, il suffit de multiplier son log. dans le système déjà calculé par le nombre constant $\frac{1}{\log b}$. *Ce nombre constant, au moyen duquel on passe d'une table d'un* système à celle d'un nouveau système, est ce qu'on appelle le *module* de la nouvelle table, relativement à l'ancienne.

Dans le système des *logarithmes vulgaires*, c.-à-d. dans le *système de logarithmes dont* la base est 10, il n'y a que les nombres qui sont des puissances parfaites de 10 (c.-à-d. 100, 1000, etc.), qui puissent avoir des logarithmes commensurables. Les logarithmes de tous les autres nombres sont incommensurables et ne peuvent s'obtenir qu'à un certain degré d'approximation. En général, l'approximation est suffisante lorsqu'on la pousse jusqu'à la 7^e décimale : aussi, dans les tables ordinaires de logarithmes, n'est-elle pas poussée plus loin. Mais lorsqu'on a besoin d'une approximation plus grande encore, comme dans certains calculs astronomiques, il peut être nécessaire d'avoir des tables qui donnent jusqu'à la 10^e décimale.

Dans le système vulgaire, le rapport entre un nombre et son log. étant $10^x = y$, équation où y représente le nombre naturel *et* y *son log., si nous faisons* successivement

$$x = 0, 1, 2, 3, 4, \ldots n,$$

nous aurons, pour les valeurs correspondantes de y,

$$y = 1, 10, 100, 1000, 10000, \ldots 10^n;$$

et si nous faisons $x = 0 - 1 - 2 - 3 - 4 \ldots - n$,

nous aurons $y = 1, \frac{1}{10}, \frac{1}{100}, \frac{1}{1000}, \frac{1}{10000}, \ldots \frac{1}{10^n}$.

En considérant ces séries, il est évident que les logarithmes de tous les nombres plus grands que l'unité sont positifs, et que les logarithmes de toutes les fractions sont négatifs. Il est également évident que le log. de tout nombre compris entre 0 et 10 est une *fraction décimale*; que celui de tout nombre compris entre 10 et 100 est 1 + *une fraction décimale;* que celui de tout nombre compris entre 100 et 1000 est 2 + une *fraction décimale*, et ainsi de suite. Mais le nombre des chiffres dans tout nombre entier compris entre 10 et 100 est 2 ; entre 100 et 1000, c'est 3, et ainsi de suite : par conséquent, le log. ordinaire d'un nombre quelconque est exprimé par le nombre de ses chiffres diminué de l'unité, et par une certaine fraction décimale. Ainsi, par ex., le nombre 73594, qui est compris entre 10000 et 100000. ou entre 10^4 et 10^5, a pour log. le chiffre 4, plus une fraction décimale. Cette partie entière du log. qui est commune à tous les nombres compris entre deux puissances successives de 10, a reçu le nom de *Caractéristique* du log., parce qu'elle fait voir immédiatement de combien de chiffres se compose le nombre naturel correspondant *auquel elle est jointe. Si donc nous con*naissons le log. d'un nombre quelconque, il nous suffira d'ajouter 1, 2, 3, etc., à sa caractéristique, pour avoir le log. d'un nombre 10 fois, 100 fois, 1000 fois, etc., plus grand. Ainsi, nous avons :

$$\begin{array}{ll} \log.\ 73594 & = 4{,}8668424 \\ \log\ldots\ 7359{,}4 & = 3{,}8668424 \\ \log\ldots..\ 73{,}594 & = 1{,}8668424 \\ \log\ldots...\ 7{,}3594 & = 0{,}8668424 \\ \log\ldots...\ 0{,}73594 & = \bar{1}{,}8668424 \end{array}$$

Dans ce dernier exemple le signe négatif est placé au-dessus de la caractéristique, *celle-ci seulement étant négative* ; mais il est plus convenable, ainsi qu'on le fait ordinairement, de substituer aux caractéristiques négatives leurs compléments arithmétiques. Ainsi

$$\begin{array}{ll} \log.0{,}73594 & = 9{,}8668424 \\ \log.0{,}073594 & = 8{,}8668424 \\ \log.0{,}0073594 & = 7{,}8668424 \end{array}$$

Il faut faire attention à cette substitution dans le résultat final ; mais il n'en saurait résulter aucune erreur, car son effet serait de porter la virgule décimale à 10 chiffres à la droite ou à la gauche de sa vraie place, ce qui sauterait immédiatement aux yeux. Dans les tables modernes, on omet avec raison la caractéristique, car le log. auquel elle serait *jointe appartient non*-seulement à un nombre particulier, mais encore à tous les multiples ou sous-multiples de ce nombre par 10.

Les méthodes employées par les premiers calculateurs de tables *logarithmiques* étaient fondées sur l'extraction successive des racines, et exigeaient des calculs très-laborieux ; mais depuis, les analystes ont découvert des séries qui rendent ce calcul beaucoup plus rapide et plus facile. La découverte des logarithmes est due à lord Napier, baron de Merchiston, en Écosse, qui la publia en 1614. Mais les logarithmes calculés par l'inventeur ne sont point ceux dont nous faisons aujourd'hui usage, et que l'on désigne sous le nom de *logarithmes vulgaires.* Napier, ayant pris l'unité pour module de son système, les logarithmes qu'il avait proposés furent appelés *logarithmes naturels;* néanmoins on les appelle plus souvent *log. népériens*, du nom de l'inventeur, et *log. hyperboliques*, parce qu'ils représentent l'aire d'une hyperbole rectangulaire entre ses asymptotes. Mais, *ainsi* que nous l'avons déjà fait voir, les logarithmes trouvés dans un système quelconque peuvent se transformer, *au moyen d'un facteur constant, en logarithmes* d'un autre système. Or, la base du système des logarithmes ordinaires étant 10, on peut transformer le log. népérien d'un nombre quelconque en log. ordinaire du même nombre, en le multipliant par le module $\frac{1}{\mathrm{L}\,10}$. Ce nombre, qui est d'une grande importance dans le calcul des tables logarithmiques, est 0,4342944819, etc., le log. népérien de 10 étant 2,30258509, etc. On peut également remarquer que ce module 0,4342944819 est le log. ordinaire de la base du système népérien. En effet, appelant e cette base, nous aurons $e^{\mathrm{L}\,10} = 10$, d'où, prenant le log. ordinaire des deux membres de l'équation, $\mathrm{L}\,10 \times \log e = \log 10 = 1$. Par conséquent, $\log e = \frac{1}{\mathrm{L}10} = 0{,}4342944819$. En passant aux nombres, nous trouvons $e = 2{,}7182818284$. — Les premières tables de logarithmes vulgaires, c'est-à-d. ayant pour base le nombre 10, furent calculées, avec l'encouragement de Napier lui-même, par H. Briggs, professeur de géométrie au collége de Gresham, à Londres. Ce laborieux mathématicien publia en 1624 les logarithmes de tous les nombres entre 1 et 20,000, et entre 90,000 et 100,000. Ces tables étaient calculées à 14 décimales. Le Hollandais Adrien Vlacq compléta le travail de Briggs en calculant, mais à 10 décimales seulement, les logarithmes des nombres compris entre 20,000 et 90,000. Son livre parut en 1628. Nous ne ferons que mentionner les tables de Véga, de Borda, de *Callet, de Lalande, etc., qui sont connues de tous les* mathématiciens.

LOGARITHMIQUE. adj. 2 g. T. Math. Qui a rapport aux logarithmes. *Règle l.*

Enc. — Dans la Géométrie transcendante, on appelle *Courbe logarithmique*, ou *Courbe logistique*, ou simpl. *Logarithmique*, une courbe qui présente cette propriété, que ses abscisses sont proportionnelles aux logarithmes des ordonnées correspondantes. L'équation de la l. est $x = a \log y$. *Cette courbe fut* proposée par le savant jésuite Grégoire de Saint-Vincent, bientôt après la découverte des logarithmes, et ses principales propriétés furent l'objet des recherches de Huyghens et d'autres mathématiciens célèbres.

LOGE. s. f. (ital. *loggia*, dérivé de *locus*, lieu). Petite hutte. *Cet ermite s'est fait une petite l. au milieu de la forêt.* ‖ Dans les maisons particulières, *La l. du portier*, Le petit logement qui lui est destiné. ‖ Dans les foires, se dit Des petites boutiques temporaires qu'occupent les marchands. ‖ * Dans les concours pour les prix de Beaux-Arts, se dit Des cabinets où l'on enferme les concurrents. *Les concurrents sont entrés en l.* ‖ Dans les maisons d'aliénés, se dit Des cellules où l'on enferme les fous furieux. ‖ Dans les ménageries, se dit Des petits réduits où l'on enferme les animaux. *Le gardien ne craint pas d'entrer dans la l. de ce lion. Les yaks sont rentrés dans leur loge.* — Dans un sens anal., on dit, *La l. d'un chien.* ‖ T. Archit. Galerie, portique en avant-corps, pratiqué à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air ; ne se dit guère qu'en parl. Des édifices d'Italie. *Les loges du Vatican.* — *La l. pontificale*, Celle d'où le pape donne la bénédiction au peuple. ‖ T. Théâtre. Se dit Des petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur la scène. *Cette salle a trois rangs de loges. Il a loué une l. d'avant-scène, une première l. Il est aux secondes loges. Loges grillées. Loges découvertes. Il a l. à l'Opéra.* — Fig. et prov., *Être aux premières loges pour voir quelque chose*, Se trouver dans la position la plus favorable pour en être témoin. — Au plur., se dit quelquefois Des spectateurs qui sont dans les loges. *Les loges ont applaudi pendant que le parterre sifflait.* — Se dit aussi Des cabinets où les acteurs s'habillent. *J'allai la voir dans sa l.* — Le lieu où se tient une réunion de francs-maçons. — L'ensemble des membres qui font partie d'une association maçonnique particulière. *La l. de la Fidélité.* ‖ Se dit De certains établissements de commerce formés par des Européens en Asie, en Afrique, etc. *La l. d'Yanaor.* On dit aujourd'hui *Comptoir.* ‖ Dans un buffet d'orgues, Le lieu où sont les soufflets. ‖ T. Bot. Se dit Des petites cavités simples ou multiples qui existent dans l'ovaire, le fruit, les anthères, etc.

LOGEABLE. adj. 2 g. Où l'on peut loger commodément. *Cette maison n'est pas logeable.*

LOGEMENT. s. m. Le lieu où on loge ; et, plus particulièr., Le domicile habituel. *Où est son l.? Il a son l. au rez-de-chaussée, au premier, etc. Son l. est dans ce pavillon. Mon l. se compose de trois ou quatre pièces. Le l. d'un concierge, d'un jardinier.* — *Il y a beaucoup de l. dans cette maison*, Il y a place pour loger beaucoup de monde. ‖ Se disait autrefois, dans les voyages de la cour, Des logements désignés pour le Roi et pour les personnes de sa suite. *Faire les logements de la cour. Autrefois les maréchaux des logis marquaient à la craie* *les logements.* — *Faire les logements*, signifiait aussi quelquefois, Dresser la liste des personnes de la cour que les maréchaux des logis devaient faire loger. ‖ Se dit encore en parlant Des troupes qui sont en marche à l'intérieur ou dans un pays ami, et qu'on loge chez les particuliers. *Faire le l. Billet de l. Exemption de l. Cette ville est fort sujette au l. des gens de guerre.* ‖ T. Art mil. Sorte de retranchement de campagne que l'on fait dans un lieu dont on vient de chasser l'ennemi, pour se mettre à couvert et se maintenir dans la position prise. *Les assiégeants ont fait un l. sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.* = Syn. V. APPARTEMENT.

Enc. — La salubrité des habitations, surtout dans les grandes villes où s'agglomère une nombreuse population, intéresse au plus haut point l'hygiène publique. Cependant il existe dans la plupart de nos villes une multitude de logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. Comme ces logements sont, soit à cause de leur état, soit à cause de leur bas prix, exclusivement destinés à la classe ouvrière, l'intervention du législateur était indispensable pour mettre fin à un abus que la concurrence elle-même était impuissante à réprimer : tel est l'objet de la loi du 12 avril 1850. En vertu de cette loi, tout conseil municipal qui le juge nécessaire peut nommer une commission de 5 à 9 membres, chargée de visiter les lieux insalubres, de déterminer l'état d'insalubrité, d'en indiquer les causes, ainsi que les moyens d'y remédier, si la chose est possible. Sur le rapport qui lui en est fait, le conseil détermine les travaux d'assainissement à exécuter et fixe les délais de leur achèvement, ou bien il déclare que les lieux ne sont pas susceptibles d'assainissement, et, en conséquence, interdit de les louer. Les parties intéressées peuvent recourir de ces décisions devant le conseil de préfecture. Le propriétaire qui continue à louer le logement reconnu insalubre est passible d'une amende de 16 à 100 fr. et, en cas de récidive dans l'année, à une amende égale au double de la valeur locative du logement interdit. En outre, l'art. 463 du C. pénal est applicable à ces contraventions. — Les décrets du 22 janv. 1852 et du 27 mars 1854 sont venus compléter ces mesures, en affectant des sommes importantes à l'amélioration des logements d'ouvriers, et particulièrement à la construction de cités ouvrières.

LOGER. v. n. (lat. *locare*, placer). Habiter, demeurer dans une maison. *Connaissez-vous la maison où il loge? Où irez-vous l.? Je loge chez un ami. Je loge en hôtel garni, en garni. Nous logeons ensemble, sous le même toit. Je n'ai pu trouver où l.* ‖ Fig., *L. à la belle étoile*, V. ÉTOILE. — Au sens moral, *Rarement une âme forte loge dans un corps efféminé. L'amour et la débauche ne sauraient l. ensemble.* = LOGER. v. a. Donner la retraite, le couvert à quelqu'un dans un logis. *Je vous logerai chez moi. Il y a dans cette maison de quoi l. vingt personnes. Où logerez-vous tout ce monde-là?* ‖ Figur., *L. le diable dans sa bourse*, V. BOURSE. Au sens moral, *Toutes les folies qu'un cerveau humain peut l. sont rassemblées dans sa tête.* = SE LOGER. v. pron. Prendre un logement. *Se l. dans un hôtel garni. Il s'est logé bien à l'étroit.* ‖ Disposer, arranger, décorer un logement pour l'occuper. *Se l. avec goût, magnifiquement.* ‖ Se bâtir une maison. *Il s'est logé très-agréablement à la campagne.* ‖ T. Art milit. *Se l. sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.*, S'y établir, s'y retrancher ; ne se dit que Des assiégeants. ‖ T. Chirurg. *La balle s'est logée dans la cuisse*, La balle qui l'a frappé lui est restée dans la cuisse. = LOGÉ, ÉE. part. ‖ *Être logé*, Avoir un logement. *Il est logé trop à l'étroit. Il est logé au rez-de-chaussée, au premier étage, etc.* ‖ Fig. et famil., on dit D'un homme qui s'obstine dans une idée fausse, par prévention, par crédulité, par défaut de lumières, par opiniâtreté, ou encore D'un homme que le changement de fortune a réduit à un état fâcheux, *Il en est logé là.* — On dit aussi, en parlant D'une affaire qui a échoué ou dont la conclusion se trouve arrêtée par une difficulté imprévue, *Nous en sommes logés là*, et ironiq., *Nous voilà bien logés.* = Conj. Voy. MANGER. = Syn. Voy. DEMEURER.

LOGETTE. s. f. dimin. Petite loge.

LOGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe indigente.

LOGICIEN. s. m. Celui qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse et avec méthode. *C'est un bon l.* — Dans le sens contraire, on dit : *Il n'est pas l. C'est un mauvais l.* ‖ Dans les colléges, se dit quelquefois D'un écolier qui étudie en logique.

LOGIQUE. s. f. (lat. *logica ;* du gr. λόγος, discours). Science qui enseigne à penser et à raisonner avec justesse. *Les règles de la l.* — Traité sur cette science. *La L. de Port-Royal.* ‖ Dans les colléges, La classe où l'on enseigne la logique. *Il est en l.* ‖ Disposition naturelle à raisonner juste. *Il a une l. naturelle fort droite. Il a beaucoup de l. Il manque de l.* ‖ Méthode, suite dans les idées. *Il n'y a point de l. dans cet ouvrage. Il y a ici un défaut de l.* ‖ Fig., *La l. du cœur, des passions*, La manière particulière de raisonner, quand on est sous l'influence de l'amour, d'une passion. = LOGIQUE. adj. 2 g. Conforme aux règles de la logique. *Argument l. Ce raisonnement n'est pas très-l.* ‖ * *Accent l.*, V. ACCENT.

Enc. — I. La *Logique*, considérée d'une manière générale, est la science des lois formelles de la pensée, c.-à-d. de ce qu'il y a de permanent dans les formes si diverses sous lesquelles l'intelligence humaine se développe et se produit. Mais comme les facultés de notre esprit ont une appropriation naturelle à différents buts, et comme leur application est en partie déterminée par notre volonté libre, la connaissance des lois qui régissent l'esprit humain sert à déterminer les règles que nous devons suivre dans toute recherche qui a pour objet la possession de la vérité. C'est pour séparer ces deux points de vue que les philosophes ont généralement distingué la log. en *L. pure*, science des formes de la pensée humaine, et en *L. appliquée*, art de penser ou de diriger l'esprit dans la recherche du vrai. Les questions généralement proposées à l'étude du logicien peuvent se ramener à ces quatre grands problèmes : 1° Analyse de l'intelligence humaine considérée dans ses fonctions, mais d'une manière abstraite, c'est-à-dire étude des lois formelles de la pensée, et, en particulier, théorie du raisonnement qui est l'opération la plus complexe de l'esprit humain. 2° Analyse du langage, ou recherche des lois générales qui président à la manifestation de la pensée. 3° Examen des caractères propres de la certitude, et recherche des causes de nos erreurs. 4° Règles générales à suivre pour découvrir, démontrer et transmettre la vérité, ou, en d'autres termes, détermination de la méthode. Suivant que les philosophes se sont attachés plus particulièrement à l'un ou à l'autre de ces quatre problèmes, la log. a pris alternativement un caractère spéculatif ou pratique, psychologique ou grammatical, scientifique ou littéraire et même moral. C'est ce que va nous montrer un coup d'œil rapide jeté sur l'histoire de la log. depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. De plus, cet exposé historique nous mettra à même de déterminer avec plus d'exactitude la nature et l'objet propre de la log., ses rapports avec les autres sciences, et enfin son importance et son rôle à venir.

II. L'histoire de la log. commence pour nous chez les Grecs. En effet, bien que l'étude des monuments philosophiques de l'Inde soit d'un haut intérêt pour l'histoire du développement général de l'esprit humain, ces monuments sont restés jusqu'à nos jours absolument inconnus à l'Occident, et par conséquent n'ont exercé aucune influence sur la marche de la civilisation et de la philosophie chez les peuples modernes. C'est à Zénon d'Élée, qui florissait vers 450 avant J.-C., que Platon et Diogène Laerce rapportent le premier essai de règles pour la direction de l'esprit dans la *dialectique*, c.-à-d. dans l'art de poser les questions et de conduire le dialogue ou la discussion. Après lui, les sophistes semblent avoir fait une étude plus profonde des procédés de la pensée et de la parole, bien qu'il y ait généralement lieu de blâmer les applications qu'ils faisaient de leur art. Dans tous les cas, ils provoquèrent par leurs écarts l'attention et la critique de Socrate et de Platon sur plusieurs points importants de la log. Ces deux philosophes, dont l'histoire est presque toujours obligée d'associer les noms, ont particulièrement étudié les problèmes de la méthode, de la certitude et des erreurs. Leur dialectique, au lieu d'être un arsenal de subtilités et d'arguments captieux, est une méthode pour arriver à la connaissance du vrai, méthode qui est presque entièrement fondée sur les procédés de la division et de l'élimination. Mais ces travaux n'étaient encore que les germes imparfaits d'une science qu'Aristote a eu la gloire de constituer. Avant Aristote, on faisait usage naturellement des divers procédés logiques ; avant lui, quelques philosophes avaient étudié quelques-uns de ces procédés ; mais lui seul en donna la théorie générale. Les écrits d'Aristote sur la log. sont au nombre de 6, et leur ensemble a reçu de ses premiers commentateurs le titre significatif d'*Organon.* Sous le titre de *Catégories*, Aristote étudie les formes essentielles que peuvent revêtir nos idées ; dans l'*Hermeneia*, ou *Interprétation*, il détermine les classes auxquelles peuvent être ramenés nos jugements et les propositions qui les représentent ; dans les *Premiers analytiques*, il expose les lois générales du raisonnement, et, dans les *Derniers analytiques*, les principes fondamentaux de la démonstration, qui est pour lui le couronnement de l'œuvre et la fin de la science. Ces quatre ouvrages sont relatifs à la log. pure ; deux autres, les *Topiques* et les *Réfutations sophistiques*, sont consacrés à la log. appliquée. Ces derniers se rapportent à l'énumération, à la classification et à la critique de tous les arguments dont peut user un adversaire, soit de bonne, soit de mauvaise foi. Ainsi donc, la log. péripatéticienne est bien la science pure des formes de la pensée. Néanmoins, si Aristote a déterminé les lois formelles de l'intelligence dans ses opérations principales, il a laissé subsister certaines lacunes. De plus, il a omis la question de la méthode et n'a étudié qu'incomplétement la question de la certitude. En résumé, sa log. borne les fonctions de l'esprit à concevoir des idées, à former des jugements et à faire des démonstrations. Les disciples directs d'Aristote, Théophraste et Eudème, se bornèrent en général à commenter la science nouvelle, et n'y firent aucune addition importante.

Les nombreux écrits des stoïciens sur la log. ayant tous péri, nous ne connaissons que fort imparfaitement la doctrine de cette secte célèbre. Nous savons seulement, par les témoignages de Diogène Laerce, etc., que les stoïciens firent entrer dans la log. toute une théorie psychologique, qu'ils essayèrent de réduire la liste des catégories d'Aristote et de réparer l'omission de ce dernier au sujet de la méthode, et enfin qu'ils poussèrent l'art du syllogisme jusqu'aux dernières subtilités. L'école d'Épicure prétendit imposer à la log. un caractère exclusivement pratique, et en conséquence elle lui donna le nom de *Canonique ;* il n'est pas besoin de dire qu'elle échoua complétement. Lorsque Sylla eut apporté d'Athènes à Rome les ouvrages d'Aristote, ils prirent aussitôt rang parmi les objets des études classiques. Cependant les écrivains latins firent preuve de plus de bon vouloir que de sagacité dans leur interprétation de l'Organon. Aussi la log. ne leur est-elle redevable d'aucun progrès. A Alexandrie, au contraire, la log. aristotélique fut étudiée avec passion et avec intelligence. Alexandre d'Aphrodise, qui enseignait à Alexandrie dans le second siècle de l'ère chrétienne, mérita par excellence le titre de *Commentateur.* A la même époque, les travaux de Galien sur le même sujet lui valurent l'honneur d'être considéré comme le continuateur du maître. Parmi les mystiques d'Alexandrie, Plotin essaya de réduire le nombre des catégories établies par Aristote, et Porphyre y ajouta la théorie des universaux, et écrivit pour les catégories une introduction célèbre qui, depuis lors, a toujours été jointe à l'ouvrage du philosophe de Stagire. La rivale d'Alexandrie pour les études philosophiques, Athènes, n'était point demeurée en arrière, et Simplicius écrivait ses commentaires sur l'Organon au moment même où Justinien (529) ordonnait de fermer toutes les écoles de philosophie.

III. Dans les écoles de l'Occident, malgré les invasions qui, du Ve au IXe siècle, désolèrent l'empire, l'étude de la log. ne cessa pas d'être un des objets principaux de l'enseignement, c.-à-d. qu'on ne cessa pas d'analyser et d'expliquer l'Organon d'Aristote. Boëce, au commencement du VIe siècle, avait traduit et commenté ce grand ouvrage. Au VIIIe siècle, Alcuin expliquait dans l'école Palatine la log. péripatéticienne. Ainsi que tout le monde le sait, la log. a été la seule partie de la philosophie qui ait été cultivée dans le moyen âge. Cependant, malgré la passion avec laquelle une foule d'hommes éminents, et même des hommes d'un génie tout à fait supérieur, comme saint Thomas d'Aquin, se consacrèrent à cette étude, aucun ne songea à combler la grande lacune que présentait la log. aristotélique ; tous se renfermèrent strictement dans la théorie péripatéticienne de la démonstration, c.-à-d. de la déduction. Au reste, ainsi que nous l'avons déjà remarqué ailleurs (v. INDUCTION), il est facile de s'expliquer pourquoi, dans tout le cours de l'antiquité et du moyen âge, la log. déductive a été la seule qui se soit développée régulièrement, la seule qui ait été en honneur. La log. inductive est une méthode d'investigation et de découverte, qui s'applique spécialement aux vérités de l'ordre physique, tandis que la log. déductive est une méthode d'évolution et de démonstration qui part de vérités incontestables ou de principes regardés comme tels, et qui, en conséquence, est particulièrement adaptée à l'étude des mathématiques, à la solution des problèmes moraux, à la démonstration des choses religieuses dont le principe est supérieur à l'homme. Dans l'antiquité, la recherche, au moyen de l'induction, des lois de la nature devait peu attirer l'attention des hommes, puisque tout phénomène était personnifié, puisque chacun d'eux était l'acte d'une divinité particulière. C'était un dieu qui conduisait le char du soleil ; c'était un dieu qui lançait la foudre ; c'était un dieu qui produisait les tremblements de terre, un autre qui déchaînait les tempêtes, etc. Rechercher les lois des phénomènes eût donc été une impiété et sans doute une cause de proscription, car c'eût été s'attaquer aux dieux. Lorsque, enfin, le scepticisme eut ruiné les croyances païennes, le moment eût été plus favorable pour instituer des recherches scientifiques à l'aide d'un nouvel instrument logique. Mais alors il y avait une chose bien plus urgente à accomplir, car il s'agissait de transformer le monde au point de vue moral. Or, les principes qui devaient opérer cette transformation n'étant point l'œuvre de l'homme, mais de la divinité elle-même, la méthode inductive n'était point de mise ; la méthode déductive était la seule qui fût applicable au nouvel ordre de choses et d'idées. L'autorité ordonnait, la foi se soumettait, et la log. n'avait d'autre fonction à remplir que celle d'un instrument de démonstration. De là la domination exclusive de la log. péripatéticienne, et le titre de *maître naturel* donné à Aristote, par opposition à celui de *maître divin* qui appartenait à Jésus-Christ. Toutefois, au XIIe siècle, Abailard fit, pour élargir le cadre de la log. de l'école, une tentative qui eut pour lui des suites fâcheuses. Il avait appris dans l'étude de Platon à reconnaître l'insuffisance de la log. péripatéticienne. En conséquence, il tenta d'établir, sous le nom de *Dialectique* et à l'imitation de Platon, une méthode générale pour la découverte et la démonstration de la vérité. Sa log. n'était qu'un premier essai d'indépendance, et l'audace avec laquelle il appliqua sa dialectique à la théologie fut la cause de ses erreurs et des persécutions qu'il eut à souffrir. En définitive, les attaques d'Abailard tournèrent au profit de la log. aristotélique, et ne firent que consolider sa domination sur les esprits. Au reste, l'Église, gardienne vigilante du principe d'autorité dans les choses religieuses, appuyait de toutes ses forces l'enseignement de l'Organon, en même temps qu'elle proscrivait l'étude de la Métaphysique d'Aristote ; preuve manifeste qu'elle n'agissait point par un aveugle enthousiasme pour le philosophe de Stagire.

IV. La domination d'Aristote demeura incontestée dans les écoles jusqu'aux premières années du XVIe siècle. Mais à cette époque l'esprit d'indépendance qui commençait à agiter le monde chrétien essaya d'ébranler à la fois toutes les autorités reconnues jusqu'alors. Associé à tout l'enseignement religieux du moyen âge, Aristote fut naturellement associé aux accusations portées contre la religion et contre l'Église. Dès 1499, Laurentius Valla publia une critique de l'Organon. Il fut suivi dans cette voie par plusieurs des prétendus réformateurs du XVIe siècle, comme Luther, qui voulaient chasser Aristote des écoles, tandis que d'autres, comme Mélanchthon et Calvin, ménageaient la log. du maître et lui empruntaient leurs armes pour la lutte religieuse. Au reste, une scission semblable se manifesta dans les écoles catholiques. Les uns, comme Gerson, prétendaient substituer l'inspiration mystique à la déduction péripatéticienne comme loi, règle et fondement de la science humaine ; les autres, comme Vivès et Ramus, avant son abjuration du catholicisme, essayèrent de corriger ou de renverser l'Organon, mais sans avoir aucune théorie log. à mettre à sa place.

Bacon fit le premier effort utile pour la constitution d'une log. nouvelle. Il proposa, comme moyen de restauration de toutes les sciences, un *Novum Organum*, c'est-à-d. un instrument nouveau de recherche et de découverte de la vérité ; cet instrument était l'induction (v. ce mot). La physique des scolastiques avait été tout entière fondée sur l'hypothèse et le procédé déductif. Bacon eut le mérite de faire appel à l'observation et à l'expérience, et d'indiquer avec précision les règles auxquelles le procédé de l'induction doit être soumis pour arriver à la découverte des lois du monde physique. Néanmoins le chancelier de Verulam n'avait accompli qu'une partie de l'œuvre nouvelle. En préconisant le procédé de l'induction, il affranchit l'esprit humain dans le cercle étroit des recherches physiques et naturelles ; mais il restait à l'affranchir dans le cercle entier des sciences philosophiques. — L'achèvement de la réforme philosophique est dû à Descartes, qui fonda, pour ainsi dire, le règne de la raison, en proclamant ce grand principe : Que l'esprit ne peut et ne doit admettre comme vrai que ce qui lui apparaît comme évident. L'esprit peut alors, en se conformant à ce principe général, poser comme points de départ de la science, soit des faits observés dont l'induction détermine les lois, soit des principes nécessaires dont la déduction tire les conséquences légitimes. Ainsi donc, le principe de la méthode cartésienne vient compléter les règles d'Aristote pour fonder la vraie méthode démonstrative des sciences exactes, et les règles établies par Bacon pour fonder la méthode expérimentale des sciences physiques et naturelles. En outre, comme ces deux méthodes peuvent être transportées du monde matériel au monde moral, elles suffisent aux exigences de toutes les sciences et à toutes les recherches auxquelles s'applique l'esprit humain. La philosophie du XVIIIe siècle a traité la log. avec un souverain mépris : l'étude des œuvres de Locke et de Condillac suffit à démontrer en quel oubli cette partie si essentielle de la philosophie était tombée, et cela est vrai de la log. baconienne tout aussi bien que de la log. aristotélique, malgré les éloges convenus qu'il était alors de mode de prodiguer à l'auteur du *Novum Organum*. L'école écossaise elle-même ne montra pas moins de dédain pour la log. péripatéticienne, et *si nous voyons* Reid analyser l'Organon d'Aristote, c'est pour démontrer combien il est inutile. Pendant que la log. demeurait négligée par tous les philosophes du siècle dernier, un homme d'un génie supérieur, Kant, reprenait, dans le domaine de la spéculation, *l'œuvre abandonnée* de Descartes. Loin de contester l'importance de la log., il reconnaît que c'est une science faite, acquise à l'esprit humain, et complétement immuable. En conséquence, il n'essaie point de refaire l'Organon d'Aristote ; le *but qu'il se propose* est autre, bien qu'il se lie étroitement à la log. proprement dite. En effet, Kant voulut remonter aux principes mêmes de la connaissance humaine, afin d'en déterminer l'origine, la valeur et la portée, espérant par là arriver à *concilier l'empirisme* et le *rationalisme*, et à faire la part du scepticisme et du dogmatisme. Mais, malgré les efforts du génie le plus analytique qui ait paru depuis Aristote, on peut dire que Kant échoua dans cette entreprise hardie, et que, loin de *constituer la philosophie sur une base inébranlable*, il ouvrit la porte à tous les excès du scepticisme et de l'idéalisme par le caractère exclusivement subjectif qu'il attribua aux principes de la connaissance.

V. *Après Kant, qui, sans presque prononcer* le nom de log., a surtout étudié les principes constitutifs de l'esprit humain sur lesquels se base cette science, Hegel, abusant du droit que les écrivains allemands s'arrogent trop fréquemment, de donner aux mots un *sens tout différent de celui qu'ils ont dans l'usage* habituel, et de se faire une langue qui leur est propre ; Hegel, disons-nous, s'est emparé du nom de log. pour l'appliquer à la philosophie nouvelle qu'il prétendait créer. Ainsi, c'est sous le titre de log. qu'il étudie les *divers problèmes que l'on rapporte* communément à l'ontologie, à la métaphysique, et à la philosophie de la nature. Tout en rendant justice au génie d'Aristote et à celui de Kant, auxquels, dit-il, la philosophie doit beaucoup, Hegel leur reproche de s'être *bornés à décrire et à raconter* les opérations de l'entendement. Ils n'ont pas abordé l'œuvre véritable de la philosophie, qui doit être, suivant lui, de ramener toutes les formes de la pensée à une même forme et à une commune origine. *De même que Kant a réduit les catégories* péripatéticiennes à quatre, Hegel ramène les catégories kantiennes aux catégories de l'*être* et de la *substance*, confondues dans l'unité suprême de l'*idée*. La log., dont le but est la science de l'idée pure, part des faits de conscience, c.-à-d. des notions communes spontanément admises par le vulgaire pour s'élever jusqu'à la doctrine absolue que la raison du philosophe peut seule concevoir. Dans la *log. objective*, Hegel analyse d'abord la catégorie de l'être, telle que l'a reconnue Aristote, et en examine les développements ; puis il passe à la catégorie de la substance posée par Spinosa, et en recherche les transformations ou les modes. Enfin, dans la *log. subjective*, il s'élève jusqu'à l'*idée*, terme suprême de la science, dont le philosophe peut étudier la manifestation dans le monde extérieur, c'est la *philosophie de la nature*, ou analyser le retour sur soi-même par la réflexion, c'est la *philosophie de l'esprit*. Parvenu à ce dernier terme de l'abstraction scientifique, Hegel se croit en possession du principe générateur de toutes choses, et de cette source idéale il fait sortir le monde entier. L'*idée* est l'être et la substance, la réalité véritable et absolue, toujours en action et en mouvement ; elle est la vie, la connaissance et la volonté ; en un mot, elle est Dieu. L'*idée* n'ayant en soi ni forme ni objet, est tout en général et n'est rien en particulier, c.-à-d. elle est et elle n'est pas. Voilà la première thèse et la première antithèse établies par la force dialectique. Mais de cette opposition est tirée par la même force une synthèse, c.-à-d. une combinaison qui donne l'idée modifiée. Cette idée ainsi affirmée devient une thèse nouvelle, subit l'opposition d'une antithèse nouvelle, et produit une nouvelle synthèse sous l'empire de cette même force dialectique, et ainsi de suite à l'infini. C'est là ce que Hegel appelle l'évolution, le progrès, le *processus* de l'idée, qui lui semble suffire à expliquer le monde et la vie, dont la loi commune, ainsi que celle de la science, est un éternel *devenir*, seule réalité, seule vérité. Ainsi Hegel dit avec Héraclite : Rien n'est, tout devient. Mais qu'est-ce que l'idée sans forme et sans objet d'où s'engendrent toutes choses, sinon une pure abstraction, vide de toute réalité, et d'où par conséquent nulle réalité ne saurait sortir ? A cette matière première, qui n'est véritablement que le néant, Hegel applique la *force dialectique*, qui *détermine ses évolutions et ses transformations incessantes*. Mais cette force n'a pas plus de réalité que la matière sur laquelle elle est supposée agir. C'est encore une abstraction vide, dénuée de toute virtualité, dépourvue de toute puissance créatrice. Étranges éléments pour créer un *monde qu'une abstraction* fécondée par une autre abstraction ! Aussi Hegel n'a-t-il construit qu'un édifice fantastique, qui repose sur le vide et dans la construction duquel n'entrent que des abstractions. Le philosophe, il est vrai, a fait preuve d'une rare *puissance de combinaison* dans la description idéale de ces évolutions ternaires qu'aurait à subir toute idée pour passer d'un ordre inférieur à un ordre supérieur. Cependant il est évident, quels que soient ses efforts pour le faire supposer, que Hegel *n'a point construit* son monde à priori, et que les évolutions qu'il décrit ne s'engendrent point par un simple mouvement nécessaire de la pensée. Le plus souvent, ses formules sont uniquement la traduction dans un langage obscur, de vérités purement empiriques. Chacune de ces triades si artistement enchaînées de la dialectique hégélienne ne représente autre chose, dans la sphère de la philosophie de la nature, qu'un des échelons dont l'ensemble constitue l'échelle hiérarchique des êtres créés, échelle que la science moderne lui a fournie toute dressée. Quant à celles qui sont relatives à la philosophie de l'esprit, l'auteur les obtient par un procédé analogue. Elles représentent simplement les différents termes d'une classification hiérarchisée des facultés et des fonctions intellectuelles de l'homme ; or, tous ces termes lui ont été également fournis par les travaux des philosophes qui l'ont précédé. Sans entrer plus avant dans la discussion du système hégélien, ce que nous venons de dire suffit pour montrer que son auteur ne mérite à aucun point de vue la gloire d'avoir fondé une log. nouvelle. En imposant ce titre à son système, Hegel a surtout voulu indiquer le caractère de nécessité qu'il attribuait à la série d'évolutions qu'il décrivait, soit dans la sphère de la nature, soit dans la sphère de l'esprit.

VI. Une question qui a été agitée dans toutes les écoles depuis les premiers successeurs d'Aristote jusqu'à nos jours, est celle de savoir si la log. est une science ou un art. La solution de cette question est tout entière dans la signification que l'on attribue au terme même de log. Si l'on y comprend, comme le faisaient les anciens, l'étude des facultés de l'âme et la détermination des lois naturelles et primitives de la pensée, il est évident que la réponse devra être : La log. est à la fois une science et un art. Mais si, comme la plupart des philosophes le font aujourd'hui, on sépare l'étude de l'âme et de ses fonctions d'avec celle des procédés suivis par l'esprit quand il poursuit la recherche de la vérité ou se propose de transmettre les résultats auxquels il est parvenu, il est évident que la log. constitue simplement un art que l'on définit assez exactement l'*art de penser*. Seulement dans ce cas, l'étude de la *Psychologie* ou la science de l'âme doit précéder celle de la log. proprement dite. Mais de ce que nous croyons que la log. est purement l'art de penser, il ne s'ensuit pas, comme on pourrait le craindre, que la log. ne soit qu'une collection de vains préceptes proposés par l'école pour l'exercice de fonctions intellectuelles qui s'accomplissent naturellement et spontanément. Il y a eu des poëtes et des hommes éloquents, avant qu'on songeât à formuler les règles de la poésie et de l'éloquence sous les noms de Poétique et de Rhétorique. Il y a eu des hommes qui faisaient un judicieux emploi de leurs facultés, avant qu'on eût pensé à formuler aucune règle relativement à la manière dont l'esprit doit diriger ses forces selon l'objet auquel il s'applique. Or, la log. est la théorie de cette application de nos facultés intellectuelles, comme la poétique est la théorie de la poésie, et la rhétorique la théorie de l'*éloquence*. Plus l'*idée* exacte de la log. s'éclaircira, plus cette délimitation étroite de la log. se marquera dans la philosophie, plus on éloignera de son étude les problèmes psychologiques, métaphysiques et grammaticaux qui à toutes les époques y *ont été mêlés. En un mot*, la log. se réduira à n'être qu'une théorie des méthodes. Que si l'on nous objecte que c'est amoindrir la log. que de la restreindre à ce rôle, nous répondrons que c'est précisément à cette condition que la log. doit et devra son *immutabilité. C'est parce que* les véritables créateurs de la log., Aristote, Bacon et Descartes, ont purement et simplement considéré la log. comme un instrument, que cette partie de la philosophie a seule survécu à la destruction successive de tous les *systèmes philosophiques*.

Tout travail méthodique de l'esprit est subordonné à l'application du principe cartésien : N'admettre comme vrai que ce qui paraîtra évidemment être tel. Cette première règle posée, on admettra la *division générale de la log. en deux parties principales* traitant, l'une de la méthode de recherche ou d'investigation, et l'autre de la méthode d'enseignement ou d'exposition.

La *méthode de recherche*, qui est de beaucoup la plus importante des deux, ne peut être *déterminée que par l'analyse de* tous nos moyens de connaître. Elle comporte une grande subdivision, suivant que les sciences prennent leur point de départ dans les faits concrets ou dans les faits abstraits, d'où leur viennent les noms inexacts, mais *généralement admis, de sciences* de faits et sciences de raisonnement. Les sciences de faits, appelées autrement sciences d'observation, sciences empiriques, etc., emploient dans leurs recherches la méthode d'observation, nommée encore méthode expérimentale ou *inductive. C'est la méthode* qui a eté appliquée par le génie de Galilée, dont Bacon a formulé les règles, et qui a été si bien justifiée par les belles découvertes de la science moderne, à partir de Newton. Qu'il étudie des faits physiques ou des faits moraux, qu'il emploie *les* sens ou le sens intime, le savant débute par l'*observation* et par l'*expérimentation*, lesquelles procèdent par *analyse* et par *synthèse*. Il complète ses informations par l'appel au *témoignage des hommes*, dont il apprécie la valeur par la *critique*. Ainsi se forme un premier ensemble de faits, dont les uns sont objets de certitude physique ou psychologique, les autres de certitude morale. Ces faits sont soumis au travail de la *généralisation*, puis de la *classification*. Ce travail est aidé par le *raisonnement par analogie*, par le *calcul des probabilités* et par l'*hypothèse*, qui servent également à préparer le travail supérieur et dernier de la *méthode expérimentale, travail qui consiste dans* l'*induction* proprement dite, c.-à-d. dans la détermination des lois. Ainsi le savant, parti de faits particuliers et certains, arrive à des lois ou affirmations générales dont la probabilité varie suivant la rigueur avec *laquelle ont été conduites toutes les recherches intermédiaires.* — Les sciences de raisonnement, nommées aussi sciences abstraites ou exactes, ont un tout autre point de départ. Elles s'appuient, soit sur des intuitions rationnelles d'une *certitude métaphysique*, soit sur des conceptions abstraites d'une *certitude mathématique*. Leur méthode de recherche est proprement la méthode déductive ou analytique. Elle consiste à poser, sous le nom d'*axiomes* ou de *définitions*, les vérités nécessaires qui leur servent de points de départ pour en tirer, par voie d'analyse ou de déduction, toutes leurs conséquences légitimes, lesquelles participent alors à la nécessité des principes. — Tels sont les procédés intellectuels qu'il appartient à la log. d'analyser, de juger et de soumettre à des règles fondées à la fois sur la raison et sur l'expérience ; car la meilleure manière de déterminer ces règles, c'est assurément de s'éclairer par l'examen de la marche qu'ont suivie les grands hommes dont le génie a ouvert la voie à la science moderne, comme Aristote a tiré des exemples donnés par Homère et par Sophocle les règles de la Poétique, et des modèles fournis par Démosthène les règles de la Rhétorique.

La *méthode d'exposition* est beaucoup plus difficile encore à déterminer, parce que la préférence à donner à tel ou tel procédé est subordonnée à une foule de considérations secondaires de temps, de lieu, de personnes, de circonstances, etc., dont le logicien ne peut pas tenir compte. Il devra seulement exposer et juger les procédés de la *méthode analytique* qui fait passer le disciple par la série des faits, des observations ou des raisonnements principaux, qui ont conduit le savant lui-même jusqu'à ses plus hautes découvertes. C'est la méthode qu'employait Socrate. L'emploi de ces procédés donne à l'exposition plus d'intérêt et une sorte de mouvement dramatique ; il autorise et réclame même quelques ornements littéraires. La *méthode synthétique* inaugurée par Aristote est plus sévère et plus rigoureuse. Elle consiste à poser, sous forme de théorème, le résultat général obtenu par le savant pour le justifier, soit par des faits à l'appui, observations, expérimentations, etc., soit par des raisonnements. A cette question se rattache l'étude de la démonstration indirecte ou réduction à l'absurde. Il appartiendra au logicien d'examiner ces divers moyens, de les apprécier, et de donner les règles relatives à l'emploi qu'on en peut faire.

Ainsi entendue, la log. confine à toutes les sciences qui s'occupent de l'esprit humain ou de ses principales manifestations : à la Psychologie, dont elle complète les études sur l'intelligence ; à l'Esthétique, car la raison et la méthode dans les compositions artistiques sont une condition essentielle du beau ; à la Grammaire, par l'importance du rôle que joue le langage dans l'exposition de la science ; à la Rhétorique et a la Poétique, parce que, au fond de toute œuvre de poésie ou d'éloquence, il y a quelque chose à découvrir ou à exposer, etc. La log. est en outre une des applications les plus utiles de l'esprit philosophique. Elle donne à l'esprit le goût et le besoin de l'ordre, de la précision et de la rigueur ; elle apprend à poser une question, à l'analyser, à la voir sous toutes ses faces avec autant de souplesse que d'exactitude, à creuser une question de façon à se convaincre qu'elle est épuisée, etc. Éclairés par la log., les savants s'entendront mieux eux-mêmes et se feront mieux entendre. Comme ils auront le secret des procédés qu'ils emploient et de ce qu'ils leur doivent, ils pourront mieux les apprécier, les faire apprécier, les modifier suivant les besoins mêmes de leur sujet. Peisse fait remarquer avec raison que, dans les livres, dans les journaux, dans les discussions sur des sujets de spéculation ou de pratique, ce qui manque de notre temps, ce n'est ni la science, ni l'invention, ni les idées, ni l'éloquence, mais l'ordre, la suite, la méthode, l'art d'interroger et de répondre, l'art de discuter, etc. Nous *sommes*, sous ce rapport, bien inférieurs aux hommes du dernier siècle, et l'on a le droit d'attribuer cette décadence à l'abandon presque complet des études logiques. Il y a lieu cependant d'espérer que la log. reprendra prochainement dans *les écoles le rang* qui lui appartient légitimement. C'est ce que semble annoncer la publication, dans ces dernières années, de divers ouvrages relatifs à la log., ouvrages assez nombreux et qui se distinguent par des mérites divers.

LOGIQUEMENT. adv. D'une manière conforme à la logique. *Raisonner, discuter logiquement.*

LOGIS. s. m. Maison, habitation. *Un l. spacieux. Garder le l. Demeurer au l. Changer de l. Le maître du l. On m'attend au l.* — Figur. et familièr., on dit D'un homme qui est devenu imbécile, hébété, ou qui, étant à l'agonie, a perdu connaissance, *Il n'y a plus personne au l.* ‖ Hôtellerie. *Le Cheval blanc est un bon l. Aux enseignes des hôtelleries, on met ordinairement*, BON LOGIS, A PIED ET A CHEVAL. ‖ *Maréchal des l.*, V. MARÉCHAL. = Syn. Voy. APPARTEMENT.

***LOGOGRAPHE.** s. m. ***LOGOGRAPHIE.** s. f. (gr. λόγος, discours ; γράφω, j'écris). V. STÉNOGRAPHIE.

LOGOGRIPHE. s. m. (gr. λόγος ; γρῖφος, énigme).

Enc. — Le *Logogriphe* est une sorte d'énigme qui consiste *en un mot dont* les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut deviner. On donne le nom de *corps* au mot entier, celui de *pied* à chaque lettre, celui de *tête* à la première, celui de *queue* à la dernière, et celui de *cœur* à celle du milieu. Nous citerons comme ex. le l. suivant :

Vous pouvez sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer,
Car je n'ai que six pieds. Sans y rien transposer,

Otez-moi le dernier, je suis toujours le même;
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

Le mot est *rocher* dans lequel on trouve *roche* et *roc.* — Cette sorte de jeu d'esprit était fort goûtée et fort en honneur au dernier siècle; mais aujourd'hui le l. est complétement tombé en désuétude. La poétique du genre a été rédigée par l'académicien la Condamine : elle se trouve dans le *Mercure* de 1758.

LOGOMACHIE. s. f. (grec. λόγος; μάχη, combat). Dispute de mots, résultant de ce que les deux adversaires prennent le même mot dans un sens différent ou envisagent le même objet sous des faces différentes. *Cette question est une pure logomachie.*

***LOGOTHÈTE.** s. m. (gr. λόγος, compte; τίθημι, je règle). Officier de l'empire d'Orient, qui remplissait les fonctions de garde des sceaux. *Il y avait deux logothètes, l'un pour le palais, l'autre pour l'église.*

LOI. s. f. (latin. *lex*, de *legere*, lire). Signifie, dans son sens le plus général, L'expression des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. *Les lois de l'attraction, de la pesanteur, du mouvement. Les lois de la réflexion, de la réfraction de la lumière. Les lois d'après lesquelles s'effectuent les combinaisons des corps. C'est une loi physiologique que... Les lois de l'esprit humain. Les lois de Képler. La loi de Mariotte.* ═ *Les lois de la nature*, Les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. ═ Dans le sens moral, Règle émanée de l'autorité souveraine, qui ordonne, permet ou défend. ‖ *Les lois de la nature*, et plus ordin., *La loi naturelle*, Les sentiments et les principes de justice et de charité, sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient subsister, et que la Providence a imprimés dans le cœur de tous les hommes. *La loi naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, sont des lois de la nature.* On dit aussi, *La loi de nature. Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.* ‖ *La loi divine*, Les préceptes positifs que Dieu a donnés aux hommes par la révélation. — *La loi ancienne*, La loi que Dieu a donnée aux Hébreux par l'intermédiaire de Moïse. Dans le langage de l'Écriture, *Loi* s'empl. souvent absolument, dans ce dernier sens. *Les livres de la loi. Les docteurs de la loi. Voilà la loi et les prophètes.* — *La loi nouvelle* ou *La loi de grâce*, La loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens. ‖ *Les lois humaines*, Les lois établies par les hommes pour le maintien et l'ordre des sociétés. *Cette action viole toutes les lois divines et humaines.* — Fig. et fam., *N'avoir ni foi ni loi*, V. Foi. *Nécessité n'a point de loi*, V. Nécessité. ‖ *La loi des nations, Les lois internationales*, Les lois qui règlent les rapports des peuples entre eux. — *Les lois de la guerre*, Les règles que les nations sont convenues d'observer entre elles dans l'état de guerre. ‖ Dans un État considéré individuellement, on appelle *Loi*, Toute règle émanée de l'autorité souveraine, qui ordonne ou défend quelque chose. *Proposer, discuter, voter, sanctionner, promulguer, publier une loi. Porter une loi. Modifier, abroger, rapporter une loi. Obéir aux lois. Observer, exécuter la loi. Enfreindre, transgresser, violer, éluder la loi. Faire respecter la loi. Invoquer la loi. Le préambule, les articles, les dispositions, le texte d'une loi. Cette loi est tombée en désuétude. Cette coutume est passée en loi. Elle a force de loi. Les lois françaises, les lois romaines. Solon donna des lois aux Athéniens. Étudier les lois.* — *La loi fondamentale d'un État*, ou *La loi constitutionnelle*, Celle qui règle la nature, l'étendue et l'exercice des pouvoirs du gouvernement. — *Lois politiques*, Celles qui ont pour objet la conservation de l'État, abstraction faite des sociétés et des individus qu'il renferme. *Lois organiques*, Celles qui ont pour objet de régler le mode et l'action des institutions ou établissements dont le principe a été consacré par la loi constitutionnelle. *Loi d'exception*, Celle qui déroge momentanément à la loi constitutionnelle de l'État ou à quelque autre loi générale. — *Lois civiles*, Celles qui règlent les rapports des citoyens entre eux. — *Lois criminelles*, Celles qui définissent les infractions à la loi, et déterminent la manière de les poursuivre et les peines qui y sont applicables. *Loi pénale*, Celle qui prononce quelque peine. ‖ Le mot *Loi*, dans sa signification de loi positive d'un État, est souvent accompagné d'un qualificatif qui fait connaître l'objet particulier de cette loi. *Loi municipale, Loi fiscale, Loi bursale, Loi somptuaire, Loi agraire, Loi annonaire, Loi martiale, etc.*, Voy. Municipal, Fiscal, etc. ‖ *Loi écrite*, se disait autrefois en France en parlant Du Droit romain, par oppos. aux Coutumes qui ne furent rédigées par écrit qu'assez tard. ‖ *Homme de loi*, Celui qui fait profession d'interpréter les lois, jurisconsulte. *Consulter un homme de loi, les gens de loi.* — Se dit quelquefois, surtout au pluriel, Des gens de justice, des officiers ministériels près des tribunaux. ‖ Figur., *Faire loi*, Tenir lieu d'une loi, avoir l'autorité, la force d'une loi. *Dans les langues vivantes, l'usage fait loi. L'autorité d'Aristote a longtemps fait loi dans les écoles.* — *Faire, donner, dicter, imposer la loi*, Commander, ordonner avec autorité. *Cet homme veut faire la loi partout où il est. Il prétend nous imposer la loi.* — *Se faire une loi de quelque chose*, S'en imposer à soi-même l'obligation. *Il s'est fait une loi de la discrétion. Il s'est fait une loi de ne boire jamais de vin.* ═ Puissance, autorité. *Alexandre rangea toute l'Asie sous ses lois. Subir la loi du vainqueur. La loi du plus fort*, La puissance que le plus fort exerce sur le plus faible. ‖ *Être sous les lois d'une femme*, Être esclave de ses volontés, de ses caprices. ‖ *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*, Se soumettre à sa volonté. ═ Se dit encore, mais ordinairement au plur., De certaines règles, de certaines obligations de la vie civile. *Les lois de l'honneur, du devoir. Les lois de l'amitié, de la politesse, etc.* ‖ *Les lois de la grammaire, de la syntaxe*, Les règles établies, en matière de langage, par la grammaire, par la syntaxe. *Cette construction est contraire aux lois de la syntaxe.*

Enc. — Le mot *Loi* ne signifiait dans l'origine, et ne signifie encore, dans le langage ordinaire, qu'un commandement et une défense qui s'adresse au nom d'une autorité quelconque à la volonté d'un être libre. Mais de l'ordre moral, social et religieux où il était renfermé d'abord, il a été transporté par la science dans la sphère générale de l'existence et de la pensée. Dès ce moment aussi, on lui a attribué une signification supérieure et plus générale, de telle sorte que son acception primitive est devenue simplement un cas particulier de sa signification nouvelle. Montesquieu le premier a donné de la loi une définition adéquate, dans cette formule célèbre par laquelle débute l'*Esprit des lois* : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » On peut encore, avec Franck, définir la loi : « L'ordre constant et général suivant lequel les faits s'accomplissent, ou devraient s'accomplir quand ils dépendent de la volonté. » Cette seconde définition n'est proprement qu'une traduction de la première; seulement elle introduit une distinction entre les lois qui régissent les êtres dépourvus de liberté et celles qui s'adressent aux êtres libres. Ainsi conçue, l'idée de loi s'applique donc à tous les rapports dont nous pouvons constater l'existence, et, selon la nature des choses dont nous considérons les rapports, nous pouvons distinguer trois grandes classes de lois, à savoir : les *lois du monde physique*, les *lois du monde métaphysique*, et les *lois du monde moral*.

I. « Lorsqu'un fait que nous avons suffisamment observé, dit Franck, se reproduit invariablement dans les mêmes circonstances, lorsqu'il accompagne d'une manière inévitable certains autres faits, nous le comparons sur-le-champ à un acte qui aurait été prescrit d'avance et pour toujours, à un ordre qui aurait été signifié à la nature des choses par une puissance supérieure; nous lui donnons le nom de loi. C'est ainsi que nous regardons comme une loi de la matière que les corps s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse des carrés de leurs distances. » C'est exclusivement par la méthode inductive, dont nous avons décrit ailleurs les procédés (v. Induction), que l'homme peut s'élever à la connaissance des lois du monde physique. Au reste, tout ce que la science qualifie de ce nom n'a pas la même valeur. Les lois physiques et naturelles sont d'autant plus lois que leur caractère est plus général, et à la rigueur les faits qui ont un caractère d'universalité mériteraient seuls d'être appelés ainsi : telle est, par ex., la loi de l'attraction ou de la pesanteur. Lorsqu'une loi n'a pas ce caractère, nous ne pouvons nous en prévaloir pour étendre nos vues au delà du cercle de faits d'où nous l'avons déduite, et nous ne pouvons affirmer son universalité qu'après que nous l'avons soumise à tous les moyens de vérification en notre pouvoir. Or, la première chose à faire quand on veut vérifier une induction, c'est de chercher à l'étendre à des cas que, dans le principe, on n'avait pas en vue, à varier les circonstances dans lesquelles les causes agissent, afin de s'assurer si leur action est générale, et à pousser l'application de la loi aux cas extrêmes. — Une remarque importante que nous ne pouvons passer sous silence, est celle-ci : C'est qu'il ne faut pas confondre, dans l'étude du monde physique, la recherche des lois et celle des causes. La première est tout à fait indépendante de la seconde. Dans les phénomènes physiques, les lois seules sont accessibles à nos moyens de connaître, car une loi n'est que l'expression d'un rapport constant de succession ou de simultanéité entre deux ou plusieurs phénomènes, et c'est ce que nous pouvons toujours constater. Mais il n'en est pas de même des causes proprement dites (v. Cause). En effet, une *cause vraie* est une *force;* or, nous ne connaissons les forces que par leurs effets. De là la tendance naturelle de notre esprit à multiplier les forces en raison de la multiplicité des effets observés par nous, tandis que l'objet de la science est d'en réduire le nombre. « La grande difficulté des sciences de la nature, dit Newton, consiste à trouver, par les phénomènes que nous connaissons, les forces que la nature emploie. » Ainsi nous savons quelle est la loi des marées, puisque nous pouvons en calculer à l'avance les mouvements, mais nous ne faisons que supposer qu'elles ont pour cause la force attractive de la lune et du soleil. « Les agents qu'emploie la nature pour agir sur les corps matériels sont invisibles, dit à ce sujet sir J. Herschel, et ne se manifestent que par leurs effets. La chaleur dilate la matière avec une force irrésistible. Mais qu'est-ce que la chaleur? On l'ignore encore. Un courant d'électricité qui s'écoule le long d'un fil de fer met en mouvement une aiguille placée à une distance immense; mais, l'effet à part, on n'aperçoit pas de différence dans le fil, soit qu'il donne, soit qu'il ne donne pas passage au fluide. Nous n'appliquons même le terme de courant à l'électricité que parce que, sous certains rapports, elle nous rappelle quelque chose d'analogue à ce que présente un courant d'air ou d'eau. Il en est de même de la lune. Nous voyons qu'elle tourne autour de la terre, et comme, à nos yeux, elle n'est qu'une masse solide, que nous n'avons jamais vu de corps de cette espèce tourner autour d'un autre, à moins qu'il ne fût retenu par une force, ou contenu par un lien, nous concluons qu'il y a une force, qu'il y a un mode de liaison entre la lune et la terre. Quel est ce mode? Nous n'en avons aucune idée; nous ne pouvons même pas concevoir comment une telle force peut agir à distance, à travers le vide, ou du moins à travers un fluide invisible. » C'est pour cela que, dans les sciences physiques, nous rencontrons souvent deux théories, parfois même davantage, qui paraissent expliquer également bien la même série de phénomènes naturels. Prenons encore la chaleur pour ex. L'un la considère comme une matière fluide, extrêmement subtile, qui pénètre tous les corps et peut même se combiner chimiquement avec eux. L'autre ne la regarde, au contraire, que comme un mouvement vibratoire, ou rotatoire, imprimé aux molécules constitutives des corps échauffés. La même chose a lieu pour la lumière. Celui-ci veut qu'elle soit due à des particules véritables qui émanent des corps lumineux. Celui-là la regarde comme le résultat d'un mouvement vibratoire imprimé aux molécules des corps lumineux, et communiqué à un milieu éthéré, extrêmement subtil, parfaitement élastique, remplissant tout l'espace, et qui est apporté à l'œil, comme le son à l'oreille, par les ondulations de l'air. Ainsi donc, dans l'étude des phénomènes de la nature, c'est la connaissance seule des lois qui constitue la science, la connaissance des causes étant toujours et nécessairement hypothétique.

II. Tandis que nous n'arrivons que par une recherche persévérante à la découverte des lois du monde physique, nous atteignons immédiatement et, comme on dit, par simple intuition, les *lois du monde métaphysique*. Ainsi, par ex., lorsque, considérant deux phénomènes dont le second suit constamment et invariablement le premier, je constate non-seulement ce rapport de succession invariable, mais encore je déclare que le premier est la cause du second, où puisé-je l'idée de ce rapport de causalité qui n'est point donné par les phénomènes et qui cependant s'impose nécessairement à mon esprit? Dans le principe de causalité, principe à la fois nécessaire et universel, ainsi que nous le savons déjà (v. Cause), et qui constitue une loi de l'ordre métaphysique. De même, comment parvenons-nous à ces idées absolues et universelles : de nécessaire par opposition à contingent, d'attribut par opposition à substance, de temps et d'espace par opposition à éternité et à immensité, d'infini par opposition à fini? Comment étant supérieures aux phénomènes, ces idées peuvent-elles se révéler immédiatement à notre esprit à l'occasion de ces derniers, et s'imposer invinciblement à notre croyance, si ce n'est que l'aperception des rapports qu'elles expriment est la condition même de notre pensée. Ainsi donc les lois métaphysiques expriment les rapports de termes nécessaires et absolus, dont l'un ne saurait se concevoir sans l'autre, et représentent ainsi les conditions suprêmes de l'existence et de la pensée. En effet, comme l'observe très-bien un philosophe contemporain, qu'on essaie de supprimer ces rapports, on sera obligé de supprimer du même coup tout ce qui est et tout ce que notre esprit peut concevoir : car ce qui n'est ni fini ni infini, ni substance ni attribut, ni cause ni effet, n'est absolument rien et ne répond à aucune idée possible. — « Nous n'admettons pas, dit le même écrivain, Ad. Franck, un ordre distinct pour les *lois* qu'on appelle *logiques*, c.-à-d. pour les conditions du jugement et du raisonnement, abstraction faite de tout objet déterminé, car les lois de la pensée ne peuvent point se séparer au fond de celles de l'existence. Prenez, par ex., deux lois : tout prédicat suppose un sujet; du même sujet on ne peut pas affirmer deux prédicats qui s'excluent réciproquement, ou le même ne peut pas à la fois être et n'être pas. Vous aurez deux principes métaphysiques : tout attribut se rapporte à une substance; toute substance existe sous la condition de l'unité et de l'identité. » — Les *lois mathématiques*, qui expriment les rapports des grandeurs et des quantités, et se déduisent logiquement des formes et des dimensions nécessaires de l'étendue, doivent être rapprochées des lois métaphysiques. Elles ne peuvent être absolument classées avec celles-ci, car elles ne s'appliquent pas à la totalité des êtres; mais, d'une part, elles présentent comme elles un caractère de nécessité, et, d'autre part, elles ne peuvent être rangées parmi les lois physiques, puisqu'elles sont purement abstraites et ne dérivent d'aucun principe matériel.

III. Les *lois morales* s'adressent à la conscience. Par cela seul, elles diffèrent essentiellement des lois physiques et des lois métaphysiques. Les lois physiques expriment des rapports de forces aveugles, sans conscience d'elles-mêmes, et qui ne peuvent jamais s'écarter d'une fin déterminée; en outre, elles subsisteraient alors même que l'homme n'existerait pas. Les lois métaphysiques n'ont d'existence que par rapport à l'homme; néanmoins elles sont nécessaires, et il ne peut s'y soustraire. Les lois morales ne subsistent également que par rapport à l'homme; mais il peut s'y soustraire, ou, en d'autres termes, il peut renverser les rapports naturels dont elles sont l'expression. Les lois morales diffèrent en outre de celles dont il a été question jusqu'ici par la manière dont nous parvenons à leur connaissance. Ainsi, tandis que nous connaissons les lois physiques par l'induction, les lois métaphysiques par l'intuition, tous nos moyens de connaître sont nécessaires pour atteindre la connaissance complète des lois du monde moral. Les lois se divisent naturellement en trois grandes classes, selon que nous considérons les rapports qui existent de l'homme à lui-même, de l'homme à Dieu, et de l'homme à ses semblables. Mais nous devons nous arrêter ici, attendu que ces questions, en raison de leur haute importance, sont dans ce livre l'objet d'articles particuliers. V. Droit, Morale, Société.

LOI. s. f. T. Monn. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOIN. adv. de lieu. (latin. *longe*). A une grande distance. *Aller l. Demeurer l. Sa vue porte très-l. Il y a si l. d'ici chez vous, que... Pousser l. ses conquêtes.* ‖ Fig., *Aristote a été très-l. dans la connaissance des choses naturelles. Cette discussion nous entraînerait trop l. Pourquoi renvoyer si l. ma proposition? Porter, pousser l. sa haine, sa vengeance, ses prétentions, etc. Cette affaire ira plus l. qu'on ne pense. Cette difficulté mènera l. Prenez garde d'aller trop l. Ce jeune homme a de l'esprit et beaucoup de souplesse; il ira l., il peut aller l.*, Il fera fortune, il fera son chemin dans le monde. — *Ce malade n'ira pas l.*, Il mourra bientôt. *Avec la dépense qu'il fait, cet homme n'ira pas l.*, Il sera bientôt ruiné. ‖ *Loin*, s'emploie aussi comme adv. de temps. *Vous remettez à me payer dans deux ans; c'est bien l., c'est trop l.* = Au loin. loc. adv. de lieu. A une grande distance. *Voyager au l. Il s'en est allé au l. chercher des aventures.* ‖ Au superlatif, *Au plus l.*, A la plus grande distance possible. *Au plus loin que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien.* = De Loin. loc. adv. de lieu. D'une grande distance. *Venir de l. Parler de l. Regarder de l. Il a été tué de l.* ‖ Figur., *Voir de l.*, et *Voir venir quelqu'un de l.*, V. Voir. *Revenir de l.*, V. Revenir. *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de l.*, Ne pas le connaître du tout. V. Connaître. — *Nous sommes parents, mais de l.*, Nous sommes parents à un degré éloigné. ‖ *De loin*, se dit aussi en parlant Du temps. *Vous me parlez de notre enfance, c'est parler de l., c'est se souvenir de l.* ‖ Au superlatif, on dit, *Du plus l., D'aussi l. que*, De la plus grande distance possible. *Du plus l. que je l'aperçus. D'aussi l. qu'il me vit, il accourut vers moi.* — En parl. Du temps, on dit de même : *Du plus l., d'aussi l. que je m'en souvienne, il en était ainsi.* Fam., *C'est du plus l. qu'il me souvienne*, se dit D'une chose dont le souvenir est presque effacé. = Loin a loin, De loin a loin, De loin en loin. loc. adverb. de lieu. A de longs intervalles d'espace ou de temps. *Dans ce pays, les maisons, les hameaux sont semés l. à l., de l. à l., de l. en l. Il ne vient me voir que de l. à l., que de l. en l.* = Loin de. loc. prép. de lieu et de temps. Se dit dans le même sens que *Loin*, adv. *Il n'est pas l. d'ici, l. de la maison. Non l. de là. Ils habitent l. l'un de l'autre. Nous sommes encore l. de Pâques.* ‖ Fig., *L. de moi la pensée de vous blesser. Il est encore bien l. de la perfection. L. de nous ces pensées funestes.* — Prov., *L. des yeux, l. du cœur*, On oublie les absents, on se refroidit à leur égard. — *Etre l. de compte, l. de son compte*, Voy. Compte. ‖ *Être l., bien l. de faire une chose*, Être dans des dispositions toutes contraires à celles qui pourraient porter à faire une chose. *Je suis l. de penser ainsi. Je suis l., bien l. de m'enorgueillir d'un si faible succès.* ‖ *Bien l.*, ou simpl. *Loin*, au commencement d'une phrase, se construit souvent avec la prép. *de*, suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conj. *que*, suivie d'un v. au subj., et sign. alors, Au lieu de, tant s'en faut que. *L., bien l. de me remercier, il m'a dit des injures. L., bien l. qu'il soit disposé à vous servir, il vous contrariera en tout.*

LOINTAIN, AINE. adj. Qui est fort loin du lieu où l'on est ou dont on parle; ne se dit que Des pays, des climats, des régions et des peuples. *Un pays l. Des terres, des régions lointaines. Des climats, des peuples lointains.* = Lointain. s. m. Éloignement. *Apercevoir dans le l.* ‖ T. Peint. *Le l. d'un tableau*, Ce qui paraît le plus reculé à la vue dans le fond d'un tableau. *Cette figure fait bien dans ce l. Ces lointains sont vaporeux.*

LOIR. s. m T. Mamm.

Enc. — Le genre *Loir* (*Glis*) appartient à l'ordre des *Rongeurs*, où il forme le passage entre les Rats et les Écureuils. Il est caractérisé par la disproportion entre les membres postérieurs et antérieurs qui est plus grande que chez les Rats, par ses ongles très-courts, très-recourbés et acérés, et par ses mâchelières qui sont au nombre de quatre, et dont la couronne est divisée par des lignes rentrantes d'émail. C'est, en outre, le seul genre de Rongeurs qui manque de cæcum. Toutes les espèces qui composent ce genre sont de jolis animaux à poil doux et épais, à queue velue, au museau fin, au regard vif. Comme les Écureuils, dont cependant ils n'ont pas l'agilité, ils grimpent sur les arbres et se nourrissent de leurs fruits; ils mangent également les œufs et les jeunes oiseaux qu'ils rencontrent dans leur nid. Enfin, ils sont nocturnes et passent l'hiver dans un sommeil léthargique, enfouis dans un lit de mousse au fond de leur retraite. Parmi les espèces qui composent ce genre, lequel a été érigé en tribu, sous le nom de *Gliriens*, par plusieurs naturalistes, trois habitent nos pays : ce sont le *L. commun*, le *Lérot* et le *Muscardin*. — Le *L. commun* (*Myoxus glis*) est grand comme un Rat, gris-brun cendré en dessus et blanchâtre en dessous, avec du brun plus foncé autour de l'œil; sa queue est bien fournie, un peu fourchue au bout, et assez semblable à celle d'un Ecureuil. Il habite l'Europe méridionale, où il niche dans les creux des arbres et dans les fentes des rochers. Le Loir était un gibier si estimé chez les Romains, qu'ils l'engraissaient pour leur table; aujourd'hui encore on le mange en Italie. — Le *Lérot* (*Myoxus nitela* [Fig. ci-dessous] est un peu moins grand que le Loir. Il n'a la queue touffue que vers le bout, qui est noir avec l'extrémité blanche; son pelage est gris-blanc dessus et blanc dessous.

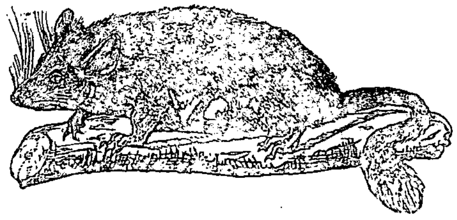

Il est très-commun dans nos jardins, se niche dans les trous des murs, et commet de grands dégâts dans nos espaliers, au moment où les fruits commencent à mûrir. — Le *Muscardin* (*Myoxus avellanarius*) est de la taille d'une Souris, avec le pelage roux-cannelle dessus et blanc dessous. Il habite dans les forêts de toute l'Europe, fait son nid avec de l'herbe sur les branches basses, et y élève ses petits. Il passe l'hiver, engourdi, dans le trou d'un arbre.

***LOISELEURIA.** s. m. T. Bot. Voy. Éricacées.

LOISIBLE. adj. 2 g. Qui est permis. *Il vous est l. de penser ainsi. Cela n'est pas l.* Vieux.

LOISIR. s. m. Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. *Avoir du l. Jouir d'un doux l. Vous ferez cela aux heures de votre l., à vos heures de l., à votre l. Je n'ai pas un moment de l. Amuser, charmer son l., ses loisirs.* — Fam., *Il est bien de l., il faut qu'il ait bien du l. de reste*, se dit D'un homme qui s'amuse à des bagatelles ou qui se mêle d'affaires qui ne le regardent pas. ‖ Espace de temps suffisant pour faire quelque chose commodément. *Vous ne me donnez pas le l. de vous répondre. Je n'ai pas eu le l. de m'en occuper. Donnez-moi le l. de respirer.* = A Loisir. locut. adv. A son aise, à sa commodité, sans se presser. *Vous ferez cela à l. Examinez cela à l., plus à l.* On dit dans le même sens, *A mon l., à votre l., à son l.* ‖ *Il s'en repentira à l.*, ou *Il aura tout le l. de s'en repentir*, se dit D'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il sentira longtemps les suites.

Syn. — *Oisiveté.* — Bien que ces deux mots viennent également du lat. *otium*, ils diffèrent sensiblement. L'*oisiveté* est un repos absolu; elle implique l'inaction; le *loisir* est un repos relatif à l'occupation qui nous est ordinaire. L'*oisiveté* n'engendre rien; le *loisir* peut être fécond. On dit une lâche *oisiveté*, et cette épithète ne peut aller avec *loisir*. On dit, au contraire, un *loisir* studieux, laborieux, et ces qualificatifs sont incompatibles avec *oisiveté*. Les sciences sont nées du *loisir*, mais elles préservent de l'*oisiveté*.

LOK. s. m. T. Méd. Voy. Looch.

***LOMATIE.** s. f. (gr. λωμάτιον, petite frange). T. Bot. Voy. Protéacées.

LOMBAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient aux lombes. *Région l. Vertèbres, nerfs, artères lombaires.*

LOMBARD. s. m. Établissement de prêts sur gages, autorisé dans certaines villes. V. Mont-de-piété. ‖ *Au moyen âge, on appelait Lombards, Les usuriers et prêteurs sur gages, parce que, parmi les individus qui faisaient ce commerce, beaucoup étaient venus de la Lombardie.

LOMBES. s. m. pl. (lat. *lumbi*). T. Anat.

Enc. — Sous ce nom, ainsi que sous celui de *région lombaire*, on désigne la région postérieure de l'abdomen, depuis le dos jusqu'aux hanches. Cette région présente sur la ligne médiane les cinq vertèbres dites *lombaires*, et recouvre le rein de chaque côté. Chez certains quadrupèdes, elle constitue ce qu'on appelle le *Râble*. Du mot *lombes*, les anatomistes ont formé plusieurs termes composés dont la signification n'a pas besoin d'être expliquée. Tels sont les mots *lombo-abdominal, lombo-costal, lombo-dorsal*, qui se disent de certains muscles, etc.

***LOMBRIC.** s. m. (lat. *lombricus*). T. Zool. Voy. Sétigères et Cavitaires.

***LOMBRINÈRE.** s. m. T. Zool. V. Dorsibranches.

***LOMÉCHUSE.** s. f. (gr. λῶμα, frange; χύσις, effusion). T. Zool. Voy. Brachélytres.

***LOMENTACÉ, ÉE.** adj. (lat. *lomentum*, gousse). T. Bot. Voy. Fruit.

LONDRIN. s. m. Drap léger fait à l'imitation de certains draps qui se sont d'abord fabriqués à Londres.

LONG, ONGUE. adj. (lat. *longus*). Se dit Des corps considérés dans leur étendue, d'une extrémité à l'autre, et par opposit. à Court. *Une poutre longue de sept mètres. La harpe a des cordes plus longues les unes que les autres. Un l. cou. Des bras longs. Il a les jambes trop longues pour sa taille. Ces souliers sont trop longs d'un point. Ce chemin est bien l. Une longue allée. Une longue distance. Le cours de ce fleuve est très-l.* — *Habit l.*, Voy. Habit. ‖ **Avoir la vue longue*, Voir distinctement à une grande distance. — *Lunette de longue vue*, ou simpl. *Longue-vue*, Voy. Lunette. ‖ Fig. et famil., *Avoir les bras longs, les mains longues*, Posséder un pouvoir qui s'étend bien loin. — *Avoir les dents longues*, Voy. Dent. ‖ Elliptiq., *Prendre le plus l., son plus l.*, Aller en quelque lieu par le chemin le plus long; et Fig., Se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce qu'on a entrepris. = *Long* se dit aussi, par oppos. à Large, D'une surface considérée dans sa plus grande dimension. *Une table longue. Un champ l. et étroit. Ce salon est plus l. que large.* = *Long* sign. encore, Qui dure plus ou moins longtemps. *En été les jours sont longs. Un l. règne. Le temps est l. à qui attend. Son absence a été longue. Il y a un très-l. temps qu'on ne l'a vu. Un l. voyage. De longues souffrances. Un l. repentir. Une vie longue et heureuse. Une longue et profonde paix. Une longue suite d'observations. Une longue discussion. Cela serait trop l. à raconter.* — *Bail à longues années, bail à l. terme*, Dont la durée s'étend au delà de celle des baux ordinaires. *Voyage de l. cours*, Voyage par mer dont le but et le terme sont fort éloignés. *Navigation au l. cours*, Voy. Cabotage. *Ouvrage, affaire de longue haleine.* Voy. Haleine. ‖ Fam. et ellipt., *Il ne la fera pas longue*, Il ne vivra pas longtemps. ‖ T. Gramm. et Versific. *Syllabe longue, voyelle longue*, Celle dont la prononciation doit avoir plus de durée que celle d'une brève. A *est l. dans* pâte *et bref dans* rate. — *Longue* se dit substant. pour Syllabe longue. *Le dactyle est composé d'une longue et de deux brèves.* Voy. Bref. ‖ En parlant Des ouvrages d'esprit, *Long* se dit soit relativement à leur étendue, soit relativement au temps qu'il faut pour les lire ou les entendre. *Un l. discours. Un l. poëme. Cet ouvrage est bien l.* = *Long* se dit quelquefois pour Lent, tardif. *Dépêchez; que vous êtes l.! Il est l. à tout ce qu'il fait. Ces arbres sont longs à pousser.* = Long. s. m. Se dit De la longueur, par oppos. à Largeur. *Ces rideaux ont trois mètres de l.* ‖ *S'étendre de son l.*, Tomber à terre ou se coucher, le corps étant dans toute sa longueur. = Long s'emploie aussi adverb. dans certaines phrases familières. *Il nous en a dit l., bien l.*, Il nous a dit beaucoup de choses sur ce sujet. *Il en sait l., bien l.*, Il est fin, rusé, et difficile à surprendre. = De long, En long. loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur. *Il faut mettre ce bois de l., en l. Fendre en l. Scieur de l.* ‖ Fam., *Tirer de l.*, V. Tirer. ‖ *Se promener en l. et en large*, ou *de l. en large*, En longueur et en largeur, alternativement. = Au long, Tout au long. loc. adv. Amplement. *Il a traité ce sujet fort au l. Il l'a expliqué tout au l. Je vous en écrirai plus au l.* = Le long, Tout le long, Tout du long, Au long de. loc. prép. En côtoyant. *Aller tout le l., tout du long de la rivière, de la prairie. Marcher au l. du bois.* — Fig. et prov., *Il en a eu tout du l. de l'aune*, se dit D'un homme qui a été fort malmené, fort maltraité, de quelque manière que ce soit. On dit, dans le même sens : *On lui en a donné tout du l.; Il en a eu du l. et du large.* ‖ *Tout le l., tout du l. de*, sign. encore Pendant toute la durée de. *Il a jeûné tout le l. du carême. Nous avons causé tout le l. du chemin. Il s'est diverti tout du l. de l'année.* = A la longue. loc. adv. Avec le temps. *Tout s'use à la longue. A la longue, nous en viendrons à bout.* = De longue main. loc. adv. Depuis longtemps. *Je le connais de longue main.*

LONGANIMITÉ. s. f. (lat. *longus; animus*, âme). Patience avec laquelle un être puissant et bon endure les fautes qu'il pourrait punir. *La l. de Dieu envers les pécheurs. La l. d'un prince.* ‖ Courage, patience dans le malheur. *Il a supporté ses maux avec une l. exemplaire.*

LONGE. s. f. T. Cuis. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. *Une l. de veau, de chevreuil.* — Absol., sign. Longe de veau. *Voilà une belle l.* = Longe. s. f. T. Man. Corde de chanvre, de crin, ou bien Courroie qui sert à attacher un cheval ou à le conduire quand on ne le monte pas. *Ce cheval a rompu sa l. Mener un cheval par la l.* — Fig. et fam., *Marcher sur sa l., dans* *sa l.*, S'embarrasser dans les mesures qu'on prend, dans les discours qu'on tient. ‖ Corde d'une certaine étendue, placée à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur des cercles. *Trotter un cheval à la l., à la plate-longe.*

LONGER. v. a. Aller le long de. *L'armée longea la rivière. Le cerf a longé le bois.* ‖ En parl. Des choses, S'étendre le long de. *Le bois longe la route pendant deux lieues.* = LONGÉ, ÉE. part. = Conj. V. MANGER.

LONGÉVITÉ. s. f. (lat. *longus*, long; *ævum*, âge).

Enc. — Tout être vivant est, par le fait même de son organisation, soumis à certaines conditions de durée auxquelles il ne saurait se soustraire : à une époque déterminée par l'auteur suprême des choses, les fonctions de l'organisme s'affaiblissent progressivement et finissent par s'éteindre, lors même qu'aucune cause accidentelle n'est intervenue pour arrêter ou suspendre les fonctions vitales : c'est là ce que Burdach appelle la *mort nécessaire.* Tout être qui dépasse la limite normale assignée à son espèce constitue un cas de *longévité.* Dans l'usage ordinaire, on détermine la durée moyenne de la vie pour chaque espèce, par l'âge moyen des individus au moment de leur décès. Mais c'est là une détermination empirique qui ne saurait donner la durée normale de la vie, attendu que le plus grand nombre des décès ont lieu par des causes accidentelles aussi nombreuses que variables. Buffon le premier a pensé qu'il devait y avoir un rapport certain entre la durée naturelle totale des organismes vivants et celle de leur accroissement. D'après des calculs approximatifs qu'il fit sur un certain nombre de Mammifères, l'illustre naturaliste établit la proportion de 6 à 1, c.-à-d. que, suivant lui, un animal qui met 20 années pour parvenir au terme de sa croissance, doit vivre 120 ans. Malheureusement le terme de la croissance n'est pas déterminé par Buffon d'une manière rigoureuse, et la proportion qu'il établit ne saurait être regardée que comme une simple approximation. En conséquence, dans ces dernières années, Flourens a repris le problème de Buffon, en cherchant à le résoudre avec la précision qu'exige la science. Pour lui, la réunion des os à leurs épiphyses est le signe certain qui marque le terme de l'accroissement. En effet, cette soudure opérée, l'accroissement en longueur cesse forcément. Ce premier terme de la proportion obtenu, qu'est-ce qui donnera la limite naturelle du second. Selon Flourens, c'est l'observation de la durée de la vie, dans le cas de mort nécessaire ; et, comme les cas de mort nécessaire s'observent plus souvent chez les animaux que chez l'homme, c'est par analogie qu'il conclura des animaux à ce dernier. L'ingénieux académicien observe alors que le terme de la croissance (marqué par la soudure des épiphyses) a lieu à 8 ans chez le Chameau, à 5 chez le Cheval, à 4 chez le Bœuf et le Lion, à 2 chez le Chien, à 18 mois chez le Chat, etc., et que ces animaux vivent respectivement 40, 25, 20, 10 à 12, et 9 à 10 ans, ce qui donne pour la durée totale de la vie 5 fois la durée de la croissance. Puis appliquant la même proportion à notre espèce, il établit que l'Homme mettant 20 ans pour parvenir au terme de sa croissance, il doit normalement vivre au moins un siècle. « Peu d'hommes, il est vrai, ajoute l'auteur, arrivent à ce grand terme ; mais aussi combien d'hommes font-ils ce qu'il faudrait faire pour y arriver ? Avec nos mœurs, nos passions, nos misères, l'homme ne meurt pas, il se tue. » — Plusieurs écrivains se sont plu à recueillir les exemples de longévité que fournissent les annales des divers peuples. On cite, entre autres, le voyageur Lahaye, qui se maria à l'âge de 70 ans, eut encore cinq enfants, et poussa sa carrière jusqu'à 120 ans ; Brisio de Bra, qui, à 122 ans, remplissait encore ses fonctions de domestique, et qui mourut après 6 mois de faiblesse ; Jean Essingham, soldat d'abord, puis journalier, qui parvint à l'âge de 144 ans, et fit encore un voyage de six lieues huit jours avant sa mort ; le Danois Drakenberg, qui servit comme matelot jusqu'à 91 ans, se maria à 111, et vécut jusqu'à 146 ans; Thomas Parr, pauvre paysan qui mourut à 152 ans. Les auteurs mentionnent aussi un Polonais des environs de Polozk, qui, à 93 ans, se remaria en troisièmes noces, et eut encore des enfants ; en 1796, âgé de 163 ans, il était bien portant et dispos : son petit-fils le plus âgé avait 95 ans, et son plus jeune fils 62. Le Norwégien Jean Surrington mourut, dit-on, à 160 ans, ayant un fils âgé de 103 ans et un autre de 9 seulement. Le pêcheur H. Jenkins, mort le 8 déc. 1670, avait atteint l'âge de 169 ans. Enfin, l'Écossais Kintingern et le Hongrois Czartan arrivèrent à près de 180 ans. En rapportant ces chiffres, nous ne prétendons pas certifier leur exactitude. — Parmi les Mammifères, on cite surtout la l. de l'Éléphant, qui atteindrait 400 ans. Les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, présentent aussi des exemples de l. extraordinaires. On cite un Aigle qui mourut à Vienne à l'âge de 104 ans, des Perroquets également plus que centenaires, une Tortue qui vécut 180 ans, des Carpes vieilles de 150 ans, etc. Chez les Insectes, au contraire, la vie est en général fort courte, si l'on ne considère que la durée de leur existence à l'état parfait ; mais il faut tenir compte du temps qu'ils passent à l'état de larve et de nymphe.

***LONGI—.** Ce mot entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de termes de Botan. et de Zool., qui s'expliquent suffisamment d'eux-mêmes, tels que : *Longibande, Longicaude, Longicolle, Longiflore, Longimane, Longipède*, etc.

***LONGICORNES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les insectes qui composent la famille ainsi nommée appartiennent à l'ordre des *Coléoptères* et à la section des *Tétramères*. Ils ont des antennes d'une longueur singulière, qui les fait reconnaître au premier abord ; mais, en outre, ils se distinguent par la conformation de leurs tarses dont les 3 premiers articles sont garnis en dessous de brosses, dont le deuxième et le troisième sont cordiformes, et dont le quatrième est profondément bilobé. Les antennes sont filiformes ou sétacées, le plus souvent de la longueur du corps au moins, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt en scie, pectinées ou en éventail dans les mâles. Les yeux d'un grand nombre sont en forme de rein et entourent les antennes à leur base. On rencontre, parmi les Long., un grand nombre d'espèces remarquables, soit par leur grande taille, soit par leurs formes élégantes, soit par leurs couleurs éclatantes et variées. Toutes d'ailleurs se ressemblent au plus haut degré dans leurs habitudes et dans leurs mœurs. Dans leurs premiers états, ces insectes vivent dans le tronc ou dans les branches des arbres. Les larves représentent toujours de gros vers allongés, blanchâtres ou jaunâtres, ayant une tête un peu cornée et des mandibules très-robustes. Elles font beaucoup de tort aux arbres, surtout les grandes, en les perçant profondément ou en les criblant de trous. Quelques-unes rongent les racines des plantes. A l'état d'insecte parfait, les long. fréquentent les fleurs, les arbres pourris, etc. Ils produisent un petit son aigu par le frottement du pédicule de la base de l'abdomen contre la paroi intérieure du corselet. Cette famille comprend un très-grand nombre de genres, plus de 200, que Latreille a répartis en six tribus : les *Prioniens*, les *Cérambycins*, les *Lamiaires* et les *Lepturètes*. Nous nous contenterons de donner les caractères de ces tribus, et de citer comme exemples quelques espèces dans chacune d'elles, en les choisissant parmi les espèces indigènes.

I. Les *Prioniens* et les *Cérambycins* ont les yeux, soit fortement échancrés ou en croissant, soit allongés et étroits, et leur tête s'enfonce jusqu'à ces organes dans le corselet, sans se distinguer de ce dernier par un rétrécissement brusque formant une espèce de cou. Dans plusieurs espèces elle est verticale. Maintenant les *Prioniens* diffèrent des *Cérambycins* par leur labre peu ou point distinct, par leurs mandibules beaucoup plus fortes, et par leurs yeux qui n'entourent pas la base des antennes. — Le type du g. *Prione* (*Prionus*), qui donne son nom à la première tribu, est le *Pr. corroyeur* (Fig. 1). Cet insecte a 4 centim. de longueur ; il est entièrement brun, avec les antennes en scie, les élytres fortement chagrinées et 3 dents à chaque bord latéral du corselet. Sa larve vit dans les troncs pourris de nos chênes et de nos bouleaux. Le g. *Spondyle* (*Spondylis*) nous offre le *Sp. buprestoïde*, qui est long de 18 mill., tout noir, très-ponctué, avec deux lignes élevées sur chaque élytre : sa larve vit dans l'intérieur des pins et des sapins. Parmi les espèces étrangères, nous mentionnerons le *Macrodontie cervicorne* (*Macrodontia cervicornis*) de la Guyane, qui dépasse 14 centim. de longueur, y compris ses énormes mandibules : on mange sa larve, qui vit dans le bois du fromager.

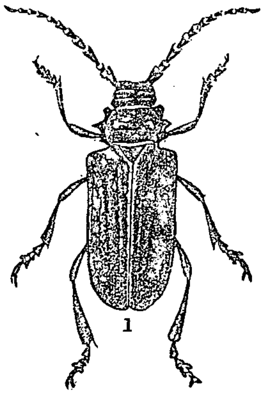
1

II. Les *Cérambycins* renferment plusieurs genres représentés chez nous par des espèces assez nombreuses. Le type du genre *Capricorne* (*Cerambyx*), est le *Capr. héros*, communément appelé *grand Capricorne*, qui est fort commun chez nous. C'est un insecte long d'environ 5 centim., brun foncé, avec les élytres fortement chagrinées et prolongées en une petite dent à la suture. Sa larve fait des trous profonds dans le bois des chênes. Dans le g. *Acanthoptère* (*Acanthoptera*), nous citerons l'*Ac. Rosalie* (Fig. 2), vulgair. appelé *Capricorne des Alpes*, qui est d'un bleu cendré, avec 6 taches noires disposées longitudinalement sur chaque élytre. Le devant du corselet offre une tache de la même couleur. Cet insecte est en outre remarquable par l'odeur de musc qu'il exhale. On le trouve communément dans les montagnes alpines. Les *Callichromes* (*Callichroma*) ont pour type le *Call. musqué*, qui est long d'environ 30 millimètres, entièrement vert ou d'un bleu foncé, et un peu doré dans quelques individus : sa larve vit dans les saules. Une espèce du g. *Callidie* (*Callidium*) est très-répandue chez nous : c'est le *Call. sanguin*, petit insecte noir, avec le corselet et les étuis veloutés d'un beau rouge sanguin. Le *Clyte du bélier* (*Clytus arietis*) [Fig. 3, grossie] n'est pas moins commun : c'est un joli insecte noir velouté, avec trois lignes et points jaunes sur chaque élytre. Le *Sténoptère roux* (*Stenopterus rufus*) [Fig. 4, grossie], remarquable par ses étuis en forme d'alène, est fort commun aux environs de Paris, dans la belle saison. Le g. *Nécydale* (*Necydalis*) se distingue par la brièveté de ses élytres en forme d'écailles : il a pour type la *grande Nécydale* (Fig. 5), qui se trouve aux mois de juin et de juillet sur les vieux saules.

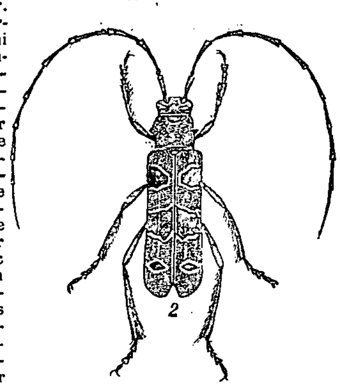
2

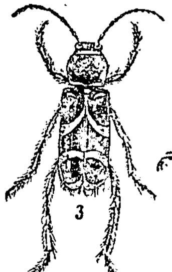
3

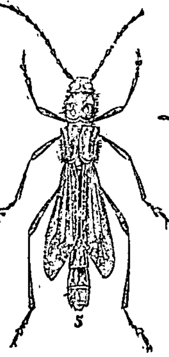
5

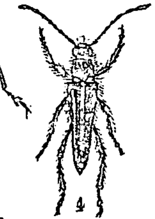
4

III. Les *Lamiaires* sont surtout caractérisés par leur tête verticale, leurs palpes filiformes et terminés par un article ovoïde, et leurs antennes ordinairement sétacées et simples. Quelques espèces sont aptères, caractère que n'offre aucune autre division de cette famille. Le g. *Acanthocine* (*Acanthocinus*) renferme 3 espèces européennes, dont la plus belle, appelée vulg. *Lamie charpentier* (*Ac. ædilus*) [Fig. 6], est brune avec un duvet grisâtre, quatre points jaunes sur le corselet, et deux bandes noirâtres sur les élytres. Les antennes du mâle sont d'une longueur quadruple de celles du corps. Le type du g. *Lamie* (*Lamia*) est la *L. tisserand* (*L. textor*), qui est longue de 27 millim., d'un noir sombre, avec les antennes courtes, et les étuis chagrinés.

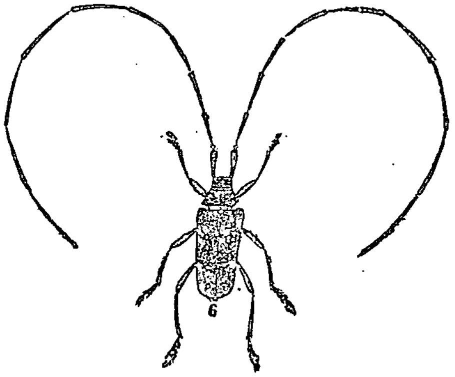
6

Le g. *Mésose* (*Mesosa*) nous offre le *M. Charançon*, joli insecte long de 14 mill. seulement, mais dont les élytres sont marquées de taches rondes, noires, veloutées et entourées d'un cercle ferrugineux. Les genres *Dorcadion* et *Parmène* (*Parmena*) sont dépourvus d'ailes proprement dites. Le *Dorc. cendré* est très-commun en Europe, mais presque exclusivement dans les terrains calcaires. Cet insecte est long de 14 millim., noir, avec les étuis tantôt cendrés, tantôt d'un brun noirâtre, mais offrant chacun trois lignes blanches. Les *Saperdes* ont le corselet cylindrique et dépourvu latéralement d'épines ou de tubercules. L'espèce-type du genre est la *Sap. chagrinée* (*Saperda carcharias*), qui est longue de 27 mill., couverte d'un duvet cendré jaunâtre et ponctuée de noir, avec les antennes entrecoupées de noir et de gris. Sa larve vit dans les troncs des peupliers et en détruit quelquefois les jeunes plantations.

IV. Les *Lepturètes* se distinguent par leurs yeux arrondis ou à peine échancrés, par leur tête penchée et souvent rétrécie postérieurement en manière de cou, par la forme conique ou trapézoïdale du corselet, qui se rétrécit en devant, et par leurs élytres, qui vont en se rétrécissant graduellement. Les genres *Vesperus*, *Rhagie* (*Rhagium*), *Toxote* (*Toxotus*), et *Lepture* (*Leptura*), sont européens. Parmi les espèces les plus répandues qu'ils renferment, nous citerons le *Rhagie mordant* (*Rh. mordax*) [Fig. 7], qui est gris foncé, tacheté de jaune velouté, avec quelques bandes transversales sur les élytres ; et la *Lepture tomenteuse* (*L. tomentosa*) [Fig. 8], qui est noire, avec un duvet

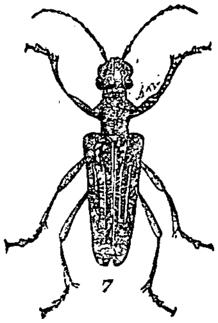
7

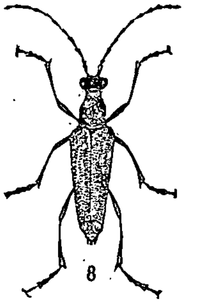
8

jaunâtre sur le corselet, et les élytres également jaunâtres, mais noires et tronquées à l'extrémité. Le Rhagie se trouve principalement dans les bois, sur les souches de chêne, et la Lepture sur les ronces et les aubépines.

LONGIMÉTRIE. s. f. T. Géométr. L'art de mesurer les longueurs. *Inusité.*

***LONGIPALPES.** s. m. pl. T. Ent. V. Brachélytres.

***LONGIPENNES.** s. m. pl. T. Ornith. V. Palmipèdes.

***LONGIROSTRES.** s. m. pl. Ornith. V. Échassiers.

***LONGITARSE.** s. m. T. Entom. Voy. Cycliques.

LONGITUDE. s. f. T. Astron. et Géom. V. Latitude.

Enc.—Le *Bureau des longitudes* est un établissement scientifique qui a été créé par un décret de la Convention nationale en date du 7 messidor an III (25 juin 1795). Les membres qui le composent sont au nombre de 11, savoir : 2 géomètres, 4 astronomes, 2 anciens navigateurs, 1 membre appartenant au département de la guerre, 1 géographe, et 1 artiste constructeur d'instruments de précision. Le Bureau comprend en outre plusieurs adjoints et auxiliaires. Quant à ses fonctions, il est chargé du perfectionnement des tables astronomiques et des méthodes de longitudes, d'où le nom qu'il a reçu. Il a dans ses attributions la direction des observatoires et la surveillance des instruments d'astronomie appartenant à l'État. Il correspond avec tous les observatoires de France et de l'étranger. Il est tenu de publier, plusieurs années à l'avance, le répertoire si connu sous le nom de *Connaissance des temps :* c'est un recueil d'observations et de calculs qui indique les mouvements célestes pour chaque jour de l'année. Outre ces éphémérides si précieuses pour les astronomes et pour les navigateurs, il publie, chaque année, sous le titre d'*Annuaire*, un extrait de la Connaissance des temps, augmenté de tables et de notices intéressantes sur divers sujets. Enfin, le Bureau doit désigner chaque année un de ses membres pour faire un cours public d'astronomie à l'Observatoire de Paris.

LONGITUDINAL, ALE. adj. Qui est étendu en long. *Les membranes qui composent les vaisseaux sont formées de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales.* ‖ *Mesures longitudinales*, V. Mesure.

LONGITUDINALEMENT. adv. En longueur.

LONG-JOINTÉ, ÉE. adj. T. Manége. *Cheval long-jointé*, Qui a le paturon trop long. *Cette jument est trop long-jointée.*

LONGTEMPS. adv. Pendant un long espace de temps. *Il a été l. malheureux. Cela dure trop l. Il ne saurait vivre l. Il y a l. que je ne l'ai vu. Je le connais depuis longtemps.*

Syn. — *Longuement.*—*Longtemps* désigne une certaine mesure, une durée de temps, d'existence, d'action ; *longuement* exprime à la lettre une action faite d'une manière plus ou moins longue, lente, paresseuse, languissante, etc. Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement*, lors même qu'on parle *longtemps.* Avec une abondance d'idées, on parle *longtemps ;* avec une abondance de paroles, on parle *longuement.*

LONGUEMENT. adv. Durant un long temps. *Vivre l. Parler l.* = Syn. Voy. Longtemps.

***LONGUERINE** ou ***LONGRINE.** s. f. T. Charpent. Se dit De certaines pièces de bois placées en long dans quelque ouvrage. Le mot *Longeron* s'empl. aussi dans le même sens.

LONGUET, ETTE. adj. dimin. de *Long*. Qui est un peu long. *Cela est l. Son discours a été un peu l.* Fam.

LONGUEUR. s. f. Dans le sens où *Long* est opposé à *Court*, L'étendue d'un objet considéré de l'une de ses extrémités à l'autre. *La l. d'une lance, d'une route. Cette perche est d'une bonne l.* — *Épée de l.*, Épée de défense plus longue que les petites épées qu'on portait ordinairement à la cour et à la ville. ‖ Par opposit. à Largeur, L'étendue d'une surface considérée dans sa plus grande dimension. *Sa maison a tant de mètres de l. Cette cour a 18 mètres de l. sur 10 de largeur.* — *Mesurez ce tapis en l.*, Dans le sens de sa longueur. *Fendre, scier du bois en l.* ‖ Se dit De la durée du temps. *La l. des jours et des nuits. La l. du temps. La l. d'une maladie. Ses visites sont d'une insupportable l. Le siége traîna en l.* ‖ En parlant Des ouvrages d'esprit, se dit relativement à leur étendue, ou relativement au temps qu'il faut pour les lire ou les entendre. *La l. d'un poëme, d'un discours, d'un sermon. La l. de ce roman m'a rebuté.* — Se dit aussi Des parties d'un ouvrage qui sont diffuses, trop développées, superflues. *Il y a des longueurs dans ce discours, dans cette tragédie.* ‖ Lenteur dans les actions, dans les affaires. *Il n'en finit jamais; quelle l. ! Je suis ennuyé de ses longueurs. Les longueurs de la chicane.* — *Cette affaire traîne en l. Il a l'art de tirer les choses en l.* ‖ *Mesures de l.*, V. Mesure.

***LONICÉRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Caprifoliacées.

LOOCH. s. m. [On prononce *Lok.*] T. Pharm.

Enc. — Les *Loochs* sont des médicaments liquides, et de la consistance d'un sirop épais, que l'on administre par cuillerées dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche. Les plus usités sont le *L. blanc*, le *L. calmant*, et le *L. gommeux*. Le *l. blanc*, appelé aussi *l. blanc pectoral* et *l. amygdalin*, est une émulsion d'amandes édulcorée. Pour le préparer, on pile ensemble 12 amandes douces mondées, 2 amandes amères et 16 gram. de sucre, en y ajoutant peu à peu 128 gram. d'eau. On verse ensuite cette émulsion dans un mortier où l'on a trituré 60 centigr. de gomme adragant en poudre, 16 grammes d'huile d'amandes douces fraîche et 8 gram de sucre. Enfin, on aromatise avec 8 gram. d'eau de fleur d'oranger. Le *L. calmant* n'est autre chose qu'un l. blanc auquel on ajoute 32 gram. de sirop diacode pour 125 gram. d'émulsion. Enfin, pour faire un *L. gommeux*, on prend 80 à 160 centigr. de gomme adragant en poudre, 16 gram. d'huile d'amandes douces, 32 gram. de sucre pur, 96 *gram. d'eau, et 64 d'eau de fleur d'oranger, que l'on mêle en* les triturant dans un mortier.

***LOPHA.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

***LOPHIODON.** s. m. (grec. λόφος, crête; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Zool. Voy. Paléontologie.

***LOPHIRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Endlicher a proposé d'établir sous ce nom une famille particulière qui ne comprend jusqu'à ce jour que le genre *Lophira.* Ce genre, qui se compose de quelques espèces arborescentes propres à l'Afrique tropicale, ne peut en effet se ranger dans aucune des familles généralement admises. La famille des *Diptéracées paraît cependant être celle avec laquelle il offre le* plus d'affinité.

***LOPHOBRANCHES.** s. m. pl. (grec. λόφος, aigrette ; βράγχια, branchies). T. Ichthyol.

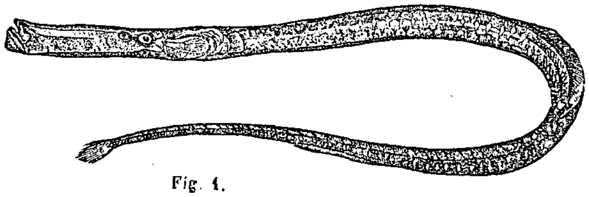

Fig. 1.

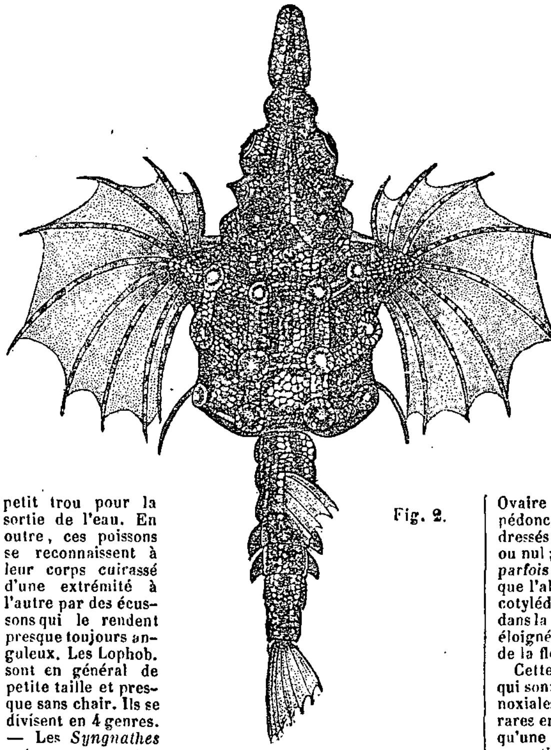

Fig. 2.

Enc. — Cuvier désigne sous ce nom un ordre de *Poissons osseux* à mâchoires complètes et libres, mais qui se distinguent de tous ceux qui présentent ces caractères par la forme de leurs branchies. En effet, ces organes, au lieu d'avoir, comme à l'ordinaire, la forme de dents de peigne, représentent de petites houppes rondes disposées par paires le long des arcs branchiaux. De plus, ces branchies sont enfermées sous un grand opercule attaché de toutes parts par une membrane qui ne laisse qu'un petit trou pour la sortie de l'eau. En outre, ces poissons se reconnaissent à leur corps cuirassé d'une extrémité à l'autre par des écussons qui le rendent presque toujours anguleux. Les Lophob. sont en général de petite taille et presque sans chair. Ils se divisent en 4 genres. — Les *Syngnathes* ont un museau tubuleux terminé par une bouche ordinaire, mais fendue presque *verticalement sur son extrémité. Le trou de la respiration est* vers la nuque et ils manquent de ventrales. Ils ont le corps très-allongé et très-mince, d'où le nom d'*Aiguilles de mer* qu'on leur donne vulgairement. Enfin, ils présentent ce phénomène particulier, que, lors de la ponte, leurs œufs se glissent dans une poche *formée par une boursouflure de* la peau à la partie inférieure du corps, poche qui se fend ensuite pour laisser sortir les petits. Parmi les espèces qui habitent nos mers, nous citerons le *Syng. aiguille* (*Syngnathus acus*) [Fig. 1] dont la taille atteint parfois 90 centim. — Les *Hippocampes*, vulg. appelés *Chevaux marins*, ont le tronc comprimé latéralement et notablement plus élevé que la queue. En se courbant après la mort, ce tronc et la tête offrent une ressemblance grossière avec l'encolure d'un cheval en miniature : c'est de cette circonstance que ces poissons tirent leur nom. On en trouve deux espèces dans nos mers. — Le g. *Solénostome* ne comprend qu'une espèce de la mer des Indes. — Les *Pégases* diffèrent des genres précédents par leur bouche ouverte, non à l'extrémité, mais à la base du museau ; par leur tronc large et déprimé ; par la présence de deux ventrales distinctes, et par les grandes dimensions de leurs pectorales. C'est ce dernier caractère qui leur a valu leur nom. Nous citerons comme exemple le *Pég. dragon* (*Pegasus draco*) [Fig. 2]. Au reste, toutes les espèces de ce genre sont propres à la mer des Indes.

***LOPHOPHORE.** s. m. (gr. λόφος; φορὸς, qui porte). T. Ornith. Voy. Paon.

***LOPHOTE.** s. m. T. Ichth. Voy. Tænioïdes.

***LOPHYRE.** s. m. T. Entom. Voy. Porte-scie.

LOPIN. s. m. (gr. λοβὸς, lobe ?). Morceau de quelque chose qui se mange. *Un gros, un petit l. On lui a donné un bon l.* Très-fam. ‖ Par extens., Portion de quelque chose qui était à partager. *Il a attrapé un bon l. de cette succession. Il a eu son l. comme les autres.*

LOQUACE. adj. 2 g. [On prononce *Locouace.*] (lat. *loquax*, de *loqui*, parler). Qui parle beaucoup, et sans nécessité. *Cet homme est bien loquace.*

LOQUACITÉ. s. f. [On pron. *Locouacité.*] Habitude de parler beaucoup sans nécessité. *Il est d'une l. insupportable.*

LOQUE. s. f. Pièce, morceau d'une étoffe usée et déchirée. *Ce vêtement est en loques, tombe en loques.* Fam.

LOQUÈLE. s. f. [On pron. *Locu-èle.*] (lat. *loquela*). Facilité à parler des choses communes en termes communs. *Il a de la l.* Fam.

LOQUET. s. m. (angl. *lock*, fermer). Sorte de fermeture fort simple que l'on met aux portes qui n'ont point de serrure, et à celles dont le pêne est dormant. *Cette porte ne se ferme qu'au l. Levez le loquet.*

LOQUETEAU. s. m. Petit loquet qu'on met ordinairement aux volets d'en haut d'une fenêtre, et auquel on attache un cordon afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

LOQUETTE. s. f. diminutif de *Loque.* Petite pièce, petit morceau. *Une l. de morue.* Pop. ‖ *T. Technol. Voy. Drap.

***LORANTHACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs monochlamydées, à ovaire uniloculaire, à ovules définis avec un noyau nu, et à embryon petit au milieu d'un albumen abondant. — *Caract. bot.:* Arbrisseaux toujours verts, vivant généralement en parasites sur le bois d'autres végétaux arborescents. Feuilles opposées, ou parfois alternes, charnues, et dépourvues de veines et de stipules. Fleurs hermaphrodites ou unisexuées, axillaires ou *terminales, en corymbes*, en cymes ou en épis. Calice parfois nul, mais naissant le plus souvent du bord d'une expansion charnue et cupuliforme du pédoncule, et ordinairement entouré de bractées à la base ; sépales 3, 4 ou 8, souvent soudés en tube, à préfloraison valvaire. Pétales nuls. Étamines égales en nombre aux sépales, et opposées à ces derniers, quand ils existent ; anthères uni- ou biloculaires, ou bien séparées en nombreuses cavités. Ovaire uniloculaire, enfoncé dans l'expansion cupuliforme du pédoncule et y adhérant ; ovules à noyau parfaitement nu, dressés ou suspendus à l'extrémité d'un placenta central ; style 1 ou nul ; stigmate simple, quand il est distinct. Fruit charnu (ou *parfois sec*), *uniloculaire. Graine solitaire*; embryon plus long que l'albumen charnu, et souvent saillant au delà, parfois sans cotylédons apparents (chez le Gui, on trouve plusieurs embryons dans la même graine); radicule à l'extrémité de la graine la plus éloignée du hile. [Fig. 1. *Loranthus chrysanthus;* 2. Coupe de la fleur ; 3. Coupe du fruit.]

Cette famille se compose de 22 genres renfermant 412 espèces qui sont à peu près également dispersées dans les régions équinoxiales de l'Asie et de l'Amérique. Elles sont beaucoup plus rares en Afrique, et l'on n'en connaît que 2 de la *mer du Sud* et qu'une seule de la Nouvelle-Hollande. Trois espèces seulement appartiennent à l'Europe.— L'écorce des Loranthacées est généralement astringente : telle est celle du *Gui* (*Viscum album*) *qui croît sur* les vieux arbres, principalement sur le Poirier, sur le Pommier, sur le Sorbier, etc., mais très-rarement sur le Chêne. Ses feuilles étaient jadis préconisées contre l'épilepsie. Toutes les parties de la plante contiennent une substance visqueuse, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, dont on fait de la glu. Au Chili, le *Loranthe à quatre étamines* (*Loranthus tetrandrus*) s'emploie pour teindre en noir; quelques espèces sont usitées au Brésil pour faire des cataplasmes, et même s'administrent à l'intérieur comme antisyphilitiques. Les Loranthacées, ainsi que nous l'avons dit, sont en général des plantes parasites. Cependant le *Nuytsia floribunda*, de la Nouvelle-Hollande, croît sur le sol. C'est un bel arbrisseau, qui porte de larges thyrses de fleurs d'une couleur orange éclatante, et en telle abondance, que les colons lui ont donné le nom d'*Arbre de feu*.

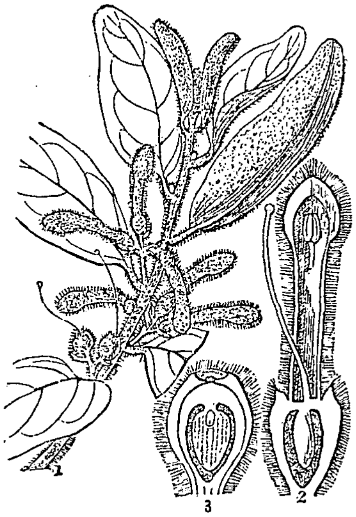

LORD. s. m. Mot angl. qui sign. Seigneur.

Enc.— On fait dériver ce mot du saxon *hlaford*, qui signifie celui qui donne du pain, ou maître de la maison, *dominus*. Ce titre équivaut donc en Angleterre à celui de *Seigneur* autrefois usité chez nous: aussi, quand on s'adresse à Dieu, on dit: *Our Lord*, comme nous disons: *Notre-Seigneur*. Chez nos voisins, le titre de l. n'appartient proprement qu'aux nobles de naissance ou de création, comme les membres de la première chambre du parlement, appelée pour cela *Chambre des Lords*, ou aux titulaires de certaines charges, comme le *L. trésorier*, le *L. chancelier*, le *L. chambellan*, les *Lords de l'amirauté*, les *Lords-lieutenants*, le *L. maire* de Londres, de Dublin, etc., le *L. prévôt* d'Édimbourg, etc. Mais, par courtoisie, on accorde ce titre aux fils aînés des comtes, et à tous les fils de ducs et de marquis.

LORGNER. v. a. Regarder en tournant les yeux de côté et comme à la dérobée. *L. quelqu'un. L. quelque chose.* Fam. || Fig. et fam., *L. une femme*, La regarder de manière à faire croire qu'on a du goût pour elle. — *L. une charge, une place, un héritage*, Avoir des vues sur une charge, etc. || Regarder avec une lorgnette. *Il n'a cessé de l. cette actrice.* = Lorgné, ée. p.

LORGNERIE. s. f. Action de lorgner. *Les lorgneries d'un fat.* Fam. et peu usité.

LORGNETTE. s. f. Voy. Lunette.

LORGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lorgne. Fam.

LORGNON. s. m. Petite lunette à un seul verre, qu'on porte ordinairement suspendue à un cordon.

* **LORI.** s. m. T. Ornith. Voy. Perroquet.

* **LORICÈRE.** s. f. T. Entom. Voy. Carabiques.

LORIOT. s. m. (lat. *oriolus*). T. Ornith.

Enc.—Le genre *Loriot* appartient à l'ordre des *Passereaux* et à la division des *Dentirostres*. Les oiseaux qui le composent ont le bec semblable à celui des Merles, mais un peu plus fort, les pieds un peu plus courts et les ailes un peu plus longues. Le *L. d'Europe* (*Oriolus galbula*) [Fig. ci-dessous] est le type de ce genre. Il est un peu plus grand que le Merle, et remarquable par son plumage. Le mâle est d'un beau jaune avec les ailes et la queue noires, d'où le nom de *Merle d'or* ou de *Merle jaune* qu'on lui donne dans plusieurs pays. Chez les jeunes, et chez la femelle en tout temps, le jaune est remplacé par de l'olivâtre et le noir par du brun. Le Loriot se nourrit d'insectes, de figues, de cerises et d'autres fruits dont il est fort avide. Son nid, artistement fait, n'est point posé, comme le sont en général ceux des autres oiseaux, à l'enfourchure des branches qui ont une direction verticale; il est au contraire établi à l'extrémité de celles qui divergent horizontalement, et il est construit de façon qu'il n'est soutenu que par ses bords. On ne saurait mieux le comparer qu'à une coupe qui serait fixée, dans une certaine étendue de ses bords, à la bifurcation d'une branche. La femelle y pond 4 ou 5 œufs blancs à taches noires. Cet oiseau ne passe jamais l'année entière dans la même contrée. C'est à peu près vers la fin d'avril qu'il commence à paraître, et c'est en août qu'il nous quitte. — Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *L. prince régent* ou *Séricule chrysocéphale*, qui habite les Indes. C'est un magnifique oiseau d'un beau noir soyeux avec des plumes veloutées d'un beau jaune orangé sur la tête et sur le cou, et une grande tache de même couleur à l'aile.

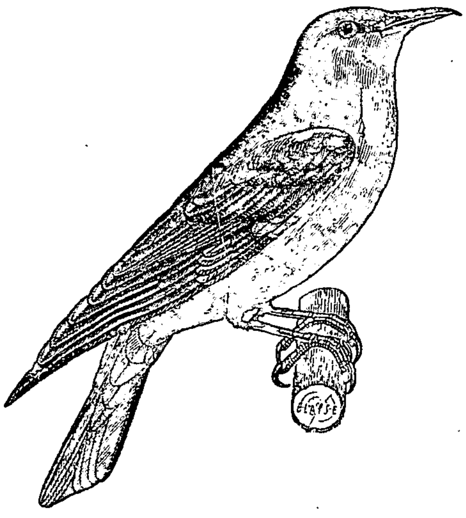

* **LORIS.** s. m. T. Mamm. Voy. Lémurien

* **LORMERIE.** s. f. (lat. *lorum*, courroie). Se dit en général Des petits ouvrages de fer que fabriquent les éperonniers, selliers et cloutiers. *La l. est ainsi appelée parce que les individus qui la fabriquent, ne faisaient autrefois que des ouvrages de cuir, comme brides, rênes, longes, etc.* = * Lormier. s. m. Ouvrier qui fait de la lormerie.

LORS. adv. de temps. (lat. *illâ horâ*, à cette heure). Alors, le temps dont on parle; ne se dit que dans les loc., *Pour l.*, *Dès l.*, et *L. de.* || *Pour l.*, En ce temps-là. *J'aurais voulu le secourir, mais pour l. je n'avais pas d'argent.* || *Dès l.*, Dès ce temps-là. *Dès l. il commença à me prendre en haine.* — Se dit aussi pour De là, en conséquence. *Cet accusé s'enfuit; dès l. il devint suspect.* || *Lors de.* loc. prépos. Dans le temps de, au moment de. *L. de son avénement au trône.*

LORSQUE. conj. [L'E s'élide ordin. devant les pron. *Il*, *elle*, *On*, et devant *Un*, *une*.] Quand. *L. je le verrai, je lui parlerai de vous.* || Assez souvent *Lors* est séparé de *que* par un autre mot. *Lors même qu'il vous contredit, il ne vous blesse jamais.*

Syn. — *Quand.* — La conjonction *quand* semble plus propre à marquer la circonstance du temps; *lorsque* paraît mieux convenir pour marquer celle de l'occasion. Ainsi l'on dit: Il faut travailler *quand* on est jeune. Il faut être docile *lorsqu'*on nous reprend à propos. On ne fait jamais tant de folies que *quand* on aime. *On se fait aimer lorsqu'on aime.*

* **LORUM,** s. m. T. Ornith. Voy. Oiseau.

LOS. s. m. (lat. *laus*). Louange, renommée. Vieux.

LOSANGE. s. f. (gr. λοξὸς, oblique; lat. *angulus*, angle). T. Géom. Parallélogramme qui a deux angles aigus, deux angles obtus, et les quatre côtés égaux. || * T. Blas. Voy. Héraldique.

LOT. s. m. (celt. *lod*, partage). Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes; se dit principalement en matière de succession. *Faire des lots. Égaliser des lots. La formation, la composition des lots. Choisissez entre ces lots. Les lots ont été tirés au sort. Tel lot lui est échu.* || Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants. *Gagner un lot de dix mille francs.* || Fig., au sens moral, Destinée, sort, partage. *Mon lot est d'être persécuté.*

* **LOTÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Légumineuses.

LOTERIE. s. f. (R. *lot*).

Enc. — Une *Loterie* est une sorte de jeu de hasard où l'on fait des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, lequel consiste, selon l'espèce de l., en une certaine somme d'argent, ou dans la propriété d'un objet quelconque. Les loteries paraissent être d'origine romaine; du moins, il est incontestable que les Romains pratiquaient cette sorte de jeu. Il fut même très en vogue sous les empereurs. L'usage s'en perpétua en Italie, et c'est de ce pays que la l. a pénétré en France un peu avant 1520. Nos pères l'appelèrent d'abord *blanque*, du nom de *bianca* que lui donnaient les Italiens, parce que les billets gagnants étaient blancs et désignés à haute voix, lors du tirage, par le mot *bianca* (sous-entendu *carta*). Dans le principe, la l. ne fut employée en France que par des marchands ou des particuliers, pour se défaire plus facilement de certaines marchandises ou de quelques objets de valeur. Plus tard, *les guerres malheureuses de François Ier* ayant épuisé le Trésor, on proposa à ce prince de créer des loteries sur lesquelles il prélèverait un droit. Le projet fut approuvé, et un édit de 1539 autorisa la fondation de plusieurs établissements de ce genre sous la condition de verser 2000 livres dans la caisse de l'État. Plusieurs autres loteries furent projetées par des particuliers à la fin du XVIe siècle, mais les parlements s'opposèrent à leur ouverture parce qu'ils les considéraient comme « la ruine des habitants ». Toutefois les intrigues des spéculateurs finirent par triompher de la résistance de la magistrature. Bien plus, un arrêt du Conseil en date du 11 mai 1700 autorisa la *L. de l'Hôtel de ville de Paris*, fondée au capital de 10 millions de livres, et dont les lots étaient des rentes de 300 à 20.000 liv.

Le principe de ces institutions immorales se trouvant ainsi consacré, on en vit aussitôt surgir une multitude, et il n'y eut pas un établissement de quelque importance qui n'obtînt l'autorisation d'en organiser à son profit. Enfin, le 30 juin 1776, un nouvel arrêt du Conseil supprima toutes les loteries particulières et les remplaça par une l. unique, appelée *L. royale de France*, qui fut exclusivement exploitée par l'État. Au commencement de la révolution, une foule de spéculateurs profitèrent de l'abolition des anciennes mesures restrictives pour ouvrir des loteries privées, mais une loi du 28 vendém. an *II* (17 oct. 1793) vint interdire cette sorte de jeu. La l. nationale elle-même fut supprimée le 25 brumaire suivant (15 nov. 1793) par un décret de la Convention. Toutefois cette dernière fut rétablie sous le Directoire, en vertu de la loi du 9 vendém. an VI (30 sept. 1797), et continua de fonctionner sous l'Empire et sous la Restauration. Enfin la loi des finances du 21 avril 1832 l'abolit définitivement à partir du 1er janv. 1836. Depuis son rétablissement en l'an VI, jusqu'à sa suppression, c.-à-d. dans un espace de 38 ans, elle avait reçu près de deux milliards, tandis que les lots gagnants n'avaient pas dépassé le chiffre de 1400 millions. Quant au bénéfice de l'État, il n'avait été que de 385 millions, déduction faite des frais. Avant la révolution, la l. royale n'avait qu'un seul centre (Paris), où avaient lieu deux tirages par mois. Après son rétablissement, elle en eut cinq (Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Lille), qu'on appelait *roues*, à cause de l'appareil qui servait au tirage des billets: un tirage avait lieu tous les 10 jours pour chacune d'elles. On plaçait 90 numéros dans cet appareil, et les cinq premiers qui sortaient attribuaient aux porteurs de billets portant les mêmes numéros, des gains qui variaient suivant la manière dont on avait déclaré vouloir opérer en prenant les billets. Un numéro seul s'appelait *Extrait*; il était *simple*, si l'on n'avait pas désigné d'avance l'ordre qu'il occuperait dans le tirage; et *déterminé*, quand cet ordre avait été indiqué. Dans le premier cas, il produisait 15 fois la mise, et 70 fois dans le second. On nommait *Ambe* la sortie de deux numéros: l'ambe *simple*, c.-à-d. sans indication de l'ordre des numéros, procurait 270 fois, et l'ambe *déterminé* 5100 fois la mise. Le *Terne* et le *Quaterne* se jouaient toujours simples: le premier donnait droit à 5500 fois, et le second à 75,000 fois la mise. Au commencement, il existait une autre combinaison, appelée *Quine*, qui consistait en une série de cinq numéros et procurait un million de fois la mise, mais on l'avait supprimée depuis longtemps. — Après l'abolition de la l. royale, des spéculateurs ouvrirent presque aussitôt des loteries particulières, mais elles furent supprimées par la loi du 17 mai 1836, qui fit revivre, en les complétant, les anciennes dispositions sur la matière. Aujourd'hui, la législation française interdit les loteries de toute espèce, et punit les contrevenants, tant entrepreneurs ou agents que distributeurs de billets, etc., de diverses peines qui varient depuis l'amende jusqu'à l'emprisonnement. Toutefois la loi réserve au gouvernement la faculté d'autoriser la création temporaire de loteries ayant pour but de soulager des misères publiques ou privées, de fonder des établissements charitables ou d'intérêt public, etc. L'autorisation est accordée par le préfet de police, à Paris et dans le département de la Seine, et par les préfets, dans les autres départements. En outre, l'autorité publique est toujours armée du droit de surveiller et de contrôler les opérations des loteries, et les préfets doivent dénoncer aux tribunaux les fraudes ou malversations qu'ils peuvent découvrir.

* **LOTH.** s. m. T. Métrol. Voy. Poids.

LOTIER. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

LOTION. s. f. (lat. *lotio*). Action de laver quelque partie du corps, en promenant sur sa surface un linge ou une éponge trempés dans un liquide, pour l'adoucir, l'amollir, la rafraîchir, la déterger, etc. || Le liquide employé à cet usage. *L. tiède. L. alcaline.* || Ablution, bain. *Les lotions fréquentes sont fort utiles dans les pays chauds.* || T. Pharmac. Opération par laquelle on débarrasse une substance insoluble des parties hétérogènes interposées, en traitant le mélange par un véhicule qui dissout seulement ces dernières. || T. Chimie. Se disait autrefois Du traitement des cendres, des terres, etc., par l'eau, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent.

LOTIR. v. a. Partager en lots. *L. une succession. Ces marchands ont acheté son mobilier en commun, puis ils l'ont loti entre eux.* = Loti, ie. part. || Famil., on dit De quelqu'un qui a été bien ou mal partagé par le sort, de quelque manière que ce soit: *Il est bien loti, mal loti!* — *Ironiq., on dit aussi* De quelqu'un qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances ou lésé de quelque manière que ce soit: *Le voilà bien loti. Elle a épousé un mauvais sujet; la voilà bien lotie.*

LOTISSAGE. s. m. Opération de docimasie qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé, et à prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT. s. m. Action de faire des lots; se dit principalement Des marchandises.

LOTO. s. m. (R. *lot.*) Sorte de jeu de hasard.

Enc. — Le *Loto* est un jeu de hasard qui prit naissance en France lors de la création de la loterie royale, en 1776. Ce jeu se compose de 24 cartons, sur chacun desquels se trouvent 30 compartiments disposés sur 3 rangs. Dans chaque rang, il y a 5 compartiments colorés et 5 qui portent des numéros pris dans la série des nombres 1 à 90. — Chacun des joueurs place devant lui un nombre de cartons déterminé, et une personne munie d'un sac renfermant 90 boules numérotées de 1 à 90 tire ces boules au hasard. A l'appel de chaque numéro, le joueur qui le trouve sur ses cartons, le marque aussitôt, et le premier qui a rempli tous les numéros d'une même ligne horizontale d'un de ses cartons fait *quine* et gagne la partie. — Pour varier la monotonie de ce jeu, on a imaginé de faire payer le premier *ambe*, *terne*, ou *quaterne*, que produisait tel ou tel carton : c'est ce qu'on appelle le *Loto-dauphin*. Enfin, une autre variété du loto est la *Tombola*, dans laquelle, pour gagner le prix, il faut remplir les 15 numéros d'un même carton.

* **LOTOPHAGES.** s. m. pl. T. Relat. V. RHAMNÉES.

LOTTE. s. f. T. Ichth. Voy. GADOÏDES.

LOTUS ou **LOTOS.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES, NYMPHÉACÉES et RHAMNÉES.

LOUABLE. adj. 2 g. Qui est digne de louange. *Une action, une conduite l. Cela est bien l. Je le confirmai dans ses louables dispositions.* — Ne se dit Des personnes qu'avec la prép. *de* suivie d'un infinitif. *Vous êtes l. d'en avoir usé comme vous avez fait.* ‖ T. Méd. Qui présente les qualités requises. *Du sang l. Du pus l. La matière est l.* ‖ Titre d'honneur que se donnent ordinairement les assemblées des cantons suisses. *Les louables cantons de Zurich, de Berne, etc.*

LOUABLEMENT. adv. D'une manière louable. *Il s'est conduit très-l. dans cette affaire.* Peu usité.

LOUAGE. s. m. (lat. *locatio*). T. Droit.

Enc. — La loi reconnaît deux sortes de *Louage*, celui des choses et celui d'ouvrage ou de service : celui des terres et des maisons reçoit particulièrement le nom de BAIL, et celui de bestiaux le nom de CHEPTEL, de sorte que le terme de *louage* employé absolument désigne en général le *l. d'ouvrage et d'industrie*, c'est-à-dire le contrat par lequel une personne s'engage à faire quelque chose pour une autre moyennant un prix convenu. On distingue trois espèces de l. d'ouvrage: 1° Le l. des gens de travail, c.-à-d. des domestiques et des ouvriers qui s'engagent à travailler pour quelqu'un ou à le servir; 2° Celui des voituriers par terre ou par eau qui, moyennant un certain prix, se chargent du transport des personnes ou des marchandises; 3° Enfin, celui des entrepreneurs qui, par suite de devis ou de marchés, se chargent de l'exécution de certains travaux. Nous avons déjà parlé du l. des gens de service au mot DOMESTIQUE; il sera question de celui des voituriers à l'article TRANSPORT; nous n'avons donc à nous occuper ici que du l. des gens de travail et des entrepreneurs d'ouvrage.

Dans le l. des gens de travail, ceux-ci ne louent que leur travail qui doit être payé en raison de sa durée. Il n'en est pas de même du l. des entrepreneurs d'ouvrage par suite de devis et marchés (v. DEVIS). L'entrepreneur s'engage à confectionner l'ouvrage pour en être payé à raison de la valeur. Assez fréquemment, les travaux sont d'abord exécutés sauf à s'en référer pour le prix à une estimation ultérieure. Lorsqu'on charge quelqu'un de faire un ouvrage, on peut convenir qu'il fournira simplement son travail et son industrie, ou bien qu'il fournira aussi la matière. Si l'ouvrier fournit la matière, il n'y a plus à proprement parler de contrat de l., mais vente d'une chose future, c.-à-d. une vente nécessairement conditionnelle. Dès lors, si la chose vient à périr, de quelque manière que ce soit, avant d'être livrée, la perte lui incombe tout entière, à moins que le maître n'ait été auparavant mis en demeure de recevoir la chose. Dans le cas où l'ouvrier fournit seulement son travail ou son industrie, si la chose vient à périr avant que l'ouvrage ait été reçu ou avant que le maître ait été mis en demeure de le vérifier, l'ouvrier n'a point de salaire à réclamer, à moins que la chose n'ait péri par le vice de la matière; mais l'ouvrage reçu ou le maître mis en demeure, l'ouvrier, si la chose vient à périr, n'est tenu que de sa faute. Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage à plusieurs pièces ou à la mesure, la vérification peut s'en faire par parties, et le paiement d'une partie en fait présumer la vérification. Quant aux édifices dont la solidité ne peut se vérifier que par l'épreuve du temps, la loi étend à dix ans la responsabilité de l'architecte ou entrepreneur. En outre, un architecte ou un entrepreneur qui s'est chargé de la construction à forfait d'un bâtiment d'après un plan arrêté, ne peut, quelque onéreuse que devienne pour lui l'entreprise, demander une augmentation de prix, pas même sous le prétexte de modifications ou d'augmentations faites sur ce plan, à moins que ces modifications n'aient été autorisées par écrit et le prix convenu avec le propriétaire. Enfin la loi, faisant en ce cas une dérogation à la nature des contrats synallagmatiques, donne au maître la faculté de résilier, par sa seule volonté, le marché à forfait, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses dépenses et du bénéfice qu'aurait dû lui procurer l'entreprise. Les maçons, charpentiers, serruriers, etc., qui font directement des marchés à prix fait, sont considérés comme de véritables entrepreneurs, et, par conséquent, astreints aux règles qui précèdent. (C. Nap. art. 1710, et 1779 à 1800.)

LOUANGE. s. f. (lat. *laus*). Discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque action, de quelque chose. *L. fine, délicate, adroite, ingénieuse, sincère. L. indirecte, détournée, excessive, exagérée, outrée, grossière, déplacée. Donner, mériter, s'attirer des louanges. Prodiguer les louanges. Accabler de louanges. Publier, célébrer les louanges de quelqu'un. Chanter les louanges de Dieu. Être sobre de louanges. Être au-dessus des louanges. Être amoureux, avide de louanges, sensible à la l. S'étendre, ne pas tarir sur les louanges de quelqu'un. Toute la terre retentit des louanges de ce héros. Distribuer le blâme et la l. Cela tourne à sa l. On peut dire à sa l. que...* — Fam., *Chanter les louanges de quelqu'un*, Le louer, dire du bien de lui. ‖ Fig. et ironiq., on dit D'un écrit, d'un discours où il y a quelque chose de fâcheux, de désagréable pour quelqu'un : *Ce sont des vers à sa l., etc.* = Syn. V. ÉLOGE.

LOUANGER. v. a. Donner des louanges exagérées. *C'est une femme qui aime qu'on la louange.* Famil. = LOUANGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

LOUANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de donner des louanges sans discernement. *C'est un fade l., un l. fastidieux.* ‖ Adjectiv., *Il n'est pas l. Un ton, un discours l.* = Syn. Voy. ADULATEUR.

LOUCHE. adj. 2 g. (latin. *luscus*, borgne). Qui est atteint de strabisme. *Il est l. Cette femme est l.* — Par ext., *Il a les yeux louches, le regard l.* ‖ Fig., Qui n'est pas clair, transparent. *Ce vin est l. Ces perles ont un œil l.* ‖ Fig., au sens moral. *Cette phrase, cette expression est l.*, Le sens n'en est pas clair. *Cette action est l.*, L'intention en est équivoque. — On dit aussi substant., au masc., *Cela jette du l. dans la phrase. Il y a du l. dans sa conduite.*

LOUCHER. v. n. Être atteint de strabisme. *Cette personne a les yeux beaux, mais elle louche un peu. Cet enfant louche par intervalles.*

LOUCHET. s. m. Sorte de hoyau légèrement arqué et propre à fouir la terre.

LOUER. v. a. (lat. *locare*). Donner à louage. *L. une maison à quelqu'un. Chambre à l. Ce tapissier loue des meubles. L. des voitures, des chevaux.* ‖ Prendre à louage. *Il quitte son appartement, il en a loué un autre. L. des ouvriers à la journée. L. une loge dans un théâtre. J'ai loué ce livre au cabinet de lecture.* = SE LOUER. v. pron. Se donner à louage, engager ses services, son travail pour un salaire. *Il se loue à la journée.* ‖ Se dit aussi Des choses qu'on prend à loyer. *Les appartements se louent fort cher dans ce quartier.* = LOUÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. JOUER. = Syn. Voy. AFFERMER.

LOUER. v. a. (lat. *laudare*). Honorer et relever le mérite de quelqu'un, de quelque action, de quelque œuvre, de quelque chose, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. *L. hautement, délicatement, grossièrement. L. Dieu. L. les belles actions. L. quelqu'un en face. On le loue d'avoir fait cette démarche. Il en sera loué de tous les gens de bien.* Absol., *Il faut savoir l. et blâmer à propos.* = SE LOUER. v. pron. Se donner des louanges. *Cet homme se loue à tout propos. Ces deux écrivains se louent l'un l'autre, sans pudeur.* ‖ *Se l. de quelqu'un, de quelque chose*, Témoigner qu'on en est satisfait. *On se loue beaucoup de lui, de sa conduite. Il se loue fort de vos procédés. Je n'ai qu'à me l. de cette acquisition.* = LOUÉ, ÉE. part. *Elle s'est louée de moi.* ‖ *Dieu soit loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement de quelque chose. *Dieu soit loué! me voilà délivré de cet importun.* = Conjug. Voy. JOUER.

Syn. — *Vanter.* — *Louer*, c'est faire l'éloge de quelqu'un, ou bien trouver une chose bonne et le dire. *Vanter*, c'est faire valoir une chose ou une personne, comme un marchand fait de sa marchandise. On *loue* une personne pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle; on la *vante* pour lui procurer l'estime des autres. On *loue* la conduite de quelqu'un; on *vante* ses talents, sa capacité. Trop *louer* est d'un flatteur, trop *vanter* est d'un charlatan.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. *Un l. de voitures. Elle est loueuse de chaises dans une église.*

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des louanges; ne se dit guère qu'en mauvaise part et en parlant D'un flatteur qui loue à tout propos. *C'est un l. perpétuel.* Vieux et peu usité.

LOUGRE. s. m. (angl. *lugger*). T. Mar.

Enc. — On appelle ainsi un petit bâtiment à deux mâts qui portent deux grandes voiles trapézoïdales. Il grée aussi un foc et un tape-cul, et porte quelquefois des perroquets volants. Ses mâts sont inclinés sur l'arrière, et il navigue avec une grande différence de tirant d'eau, c.-à-d. qu'il cale plus de l'arrière que de l'avant. Les lougres de l'État sont armés de 6 à 8 caronades; ils servent d'aviso, de garde-côte, de garde-pêche, etc. Ceux du commerce font le cabotage. En temps de guerre, nos marins se servent beaucoup du l., à cause de sa légèreté, pour faire la course. C'est aussi le navire préféré par les contrebandiers.

LOUIS. s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

LOUP. s. m. (latin. *lupus*). Quadrupède sauvage et carnassier qui ressemble à un grand chien. — Fam., *Il fait un froid de l.*, Il fait un froid très-vif. *Être enrhumé comme un l.*, Être fort enrhumé. ‖ Fig. et fam., *Être connu comme le l. gris, comme le l. blanc*, Être extrêmement connu. *Il a vu le l.*, Il a vu le monde, il est aguerri et expérimenté. *Elle a vu le l.*, se dit D'une jeune fille qui n'est point novice. *Tenir le l. par les oreilles*, Être dans une situation difficile, pressante, et ne savoir comment en sortir. *Donner la brebis à garder au l.*, Donner à garder quelque chose à une personne dont on devrait se défier. *La faim chasse le l. hors du bois*, La nécessité détermine un homme à faire, même contre son inclination, beaucoup de choses pour se procurer de quoi vivre. *Il faut hurler avec les loups*, Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on vit ou avec qui l'on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. *Quand on parle du l., on en voit la queue*, se dit Lorsque quelqu'un survient au moment où l'on parle de lui. — Voy., pour d'autres locut. fig. et famil., les mots BERGERIE, BREBIS, CHIEN, GUEULE, MANGER et PEAU. ‖ *L. marin* ou *L. de mer*, Nom vulgaire donné à plusieurs poissons. V. GOBIOÏDES et PERCOÏDES. Quelquefois encore on désigne le *Phoque* sous ce nom. — Figur. et fam., *L. de mer*, se dit D'un marin, qui, sans cesse à la mer, est devenu étranger à tous les usages de la société. ‖ T. Astron. V. CONSTELLATION. ‖ Sorte de masque de velours noir que les dames portaient autrefois pour garantir leur visage du hâle. ‖ T. Techn. *Dent de l.*, V. DENT. ‖ *Saut de l.*, V. SAUT.

Enc. — Le *Loup* (*Canis lupus*) appartient, comme l'indique son nom scientifique, au grand genre Chien. En effet, son organisation est en tout semblable à celle du Chien, avec lequel il peut produire des métis féconds. Il ne s'en distingue guère que par sa vie constamment sauvage. — Les auteurs distinguent plusieurs variétés de cette espèce dont la plus répandue est le *L. commun*. Cet animal, qui a la taille de nos plus grands Chiens et la physionomie d'un Mâtin, a le pelage gris fauve, la queue droite et les jambes fauves avec une raie noire sur celles de devant quand il est adulte, les yeux obliques à iris d'un jaune fauve. Ordinairement solitaire, il se retire le jour dans les bois, et en sort, la nuit, pour fureter, avec circonspection, dans la campagne. Il fait la chasse aux petits mammifères, et se repaît souvent de charogne. Si on le découvre, il s'enfuit. S'il est cerné ou atteint, il combat avec courage et meurt sans jeter un cri. Quand il est pressé par la faim, il oublie sa circonspection habituelle, se réunit souvent à d'autres individus de son espèce, parcourt la campagne, attaque tous les animaux, s'approche des troupeaux, s'élance au milieu d'eux malgré les chiens et les bergers, saisit un mouton et l'enlève avec la plus grande facilité. Il arrive parfois, pendant la nuit, qu'un L. suit un voyageur à cheval ou accompagné d'un Chien, prêt à s'élancer sur eux s'il trouve une occasion favorable. Cependant il n'attaque jamais l'homme dans les circonstances ordinaires. Cet animal est susceptible de s'apprivoiser et même de s'attacher à son maître autant que le fait le Chien. Il met 2 ou 3 ans à croître et vit 15 à 20 ans. La femelle, appelée *Louve*, porte deux mois et quelques jours, et met bas de 6 à 9 petits qui naissent les yeux fermés, et qu'on nomme dans leur jeune âge *Louveteaux*. On trouve le L. commun depuis l'Égypte jusqu'en Laponie. Vers le Nord, son pelage devient blanc en hiver. — L. *noir* (*Canis lycaon*) habite aussi l'Europe et même la France, où toutefois il est rare. Il est d'un noir profond et uniforme, avec un peu de blanc au bout du museau et une petite tache de même couleur sous la poitrine. Parmi les espèces étrangères, nous nous contenterons de citer le *L. rouge d'Amérique* (*C. jubatus*) [Fig. ci-dessus], qui est de la taille de

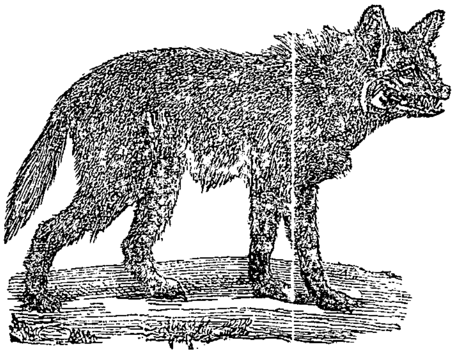

nos plus grands Loups. Son pelage est d'un beau roux-cannelle, et il porte une courte crinière noire tout le long de l'épine. Cet animal, qu'on trouve surtout dans les pampas de la Plata, où il habite les endroits marécageux, poursuit à la nage les animaux aquatiques, et n'attaque le gros bétail que lorsqu'il est poussé par une faim extrême. Non-seulement il s'apprivoise aisément, mais encore on peut, dit-on, le dresser à la chasse.

LOUP-CERVIER. s. m. T. Mamm. Voy. Lynx.

LOUPE. s. f. (R. *loup*). T. Méd. Se dit De certaines tumeurs enkystées qui se développent sous la peau. ‖ * T. Zoolog. Tumeur naturelle de nature graisseuse que présentent certains animaux, comme le zèbre, le chameau, et qu'on appelle plus communément *Bosse.* ‖ T. Botan. Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de quelques arbres. ‖ T. Optiq. Lentille biconvexe ou plan-convexe dont on se sert pour grossir les objets. Voy. Lentille et Microscope. ‖ * T. Joaillier. Se dit De certaines pierres précieuses brutes. *L. de saphir, de rubis.* ‖ * T. Métall. Se dit D'une masse métallique qui résulte soit de la fusion du minerai, soit de l'affinage du métal. *Une l. de fer, de cuivre, d'acier.*

Enc.—En termes de Médecine, on désigne sous cette dénomination des tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, et susceptibles pour la plupart d'acquérir un volume considérable. Les unes sont enkystées, et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (*Tanne, Athérome*), tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, liquide comme la synovie (*Mélicéris*); les autres, dépourvues de kystes, ne sont qu'une véritable hypertrophie du tissu adipeux (*Lipome* et *Stéatome*). Les kystes des premières ne sont que des follicules cutanés qui ont été dilatés par l'accumulation de la matière qu'ils sécrètent, et dont l'orifice ne s'est point agrandi de manière à pouvoir lui donner issue. Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, ils s'ouvrent ordinairement au dehors, et il s'établit souvent une fistule intarissable, ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelle matière s'y accumule. Les loupes non enkystées ou graisseuses peuvent acquérir un volume énorme sans présenter aucune altération; mais quelquefois aussi leur tissu devient dur et lardacé, et finit par prendre le caractère cancéreux.—Les deux espèces de loupes graisseuses sont deux degrés différents d'une même affection. Le *lipome* est caractérisé par sa pesanteur spécifique peu considérable, les bosselures arrondies et nombreuses que l'on sent sur sa surface, la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, la couleur jaune de la graisse qui le forme, et le petit nombre des vaisseaux qui le nourrissent. Le *stéatome* est un lipome qui a déjà commencé à s'altérer; il a plus de pesanteur, son tissu est plus dense; sa couleur et sa consistance se rapprochent de celles du suif; les vaisseaux y sont plus développés; il est plus susceptible de s'enflammer et de passer à l'état cancéreux.—L'ablation est la seule méthode qui convienne pour le traitement des loupes.

LOUPEUX, EUSE. adj. Qui a des loupes. *Un arbre l.* Peu usité.

LOUP-GAROU. s. m. Voy. Garou.

LOURD, OURDE. adj. Pesant, difficile à remuer, à porter; se dit alors par oppos. à Léger. *Un l. fardeau. Cette arme est lourde à porter. Cette charge est trop lourde pour votre cheval. — Faire une lourde chute,* Tomber de haut, tomber de tout son poids. ‖ Fig., on dit D'une chose qui occasionne beaucoup de dépense, *C'est une lourde charge.* On dit dans le même sens, *Avoir une maison bien lourde,* Avoir un ménage très-coûteux. — On dit encore D'une tâche, d'une besogne difficile et rude à faire, *C'est une lourde tâche, une lourde besogne, etc.— Faire une lourde faute, une lourde bévue, etc.,* Commettre une faute grossière, etc. ‖ Qui se remue avec peine, avec effort; et alors, il est opposé à Dispos, agile. *Les chevaux de Flandre sont lourds. C'était autrefois un homme fort agile, mais il est devenu bien l.* ‖ Fig., en parlant De l'esprit, du style, etc., Qui manque de facilité, de légèreté, d'élégance, de finesse. *C'est un homme l., un esprit l. Il a l'esprit l. Un style l. Une conversation lourde. Une lourde plaisanterie.* — S'emploie, dans un sens anal., en parlant Des œuvres d'art. *Cette statue a des formes lourdes. Une architecture lourde et sans grâce. Une composition lourde. Une draperie lourde. Ce tableau est l. de dessin, de couleur. Ce peintre a la touche lourde.* ‖ * Famil., on dit, *L'air est l., le temps est l.,* en parlant D'un état de l'atmosphère tel que, sous son influence, nous éprouvons de la difficulté à nous mouvoir, à penser, etc.

Syn. — *Pesant.*—Dans le sens propre, tout corps est *pesant* parce que la pesanteur est la tendance générale des corps vers le centre; un corps *lourd* est celui qui a une pesanteur considérable relativement à sa masse ou à la force qu'on y oppose. Différents hommes porteront des charges plus ou moins *pesantes* à raison de la différence de leurs forces; mais un homme faible trouvera trop *lourd* un fardeau qui ne paraît à un homme vigoureux qu'une charge légère. Dans le sens figuré, *lourd* enchérit sur *pesant*. L'esprit *pesant* conçoit avec peine, avance lentement et fait peu de progrès; l'esprit *lourd* ne conçoit rien, et n'avance point. La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants*, mais on peut en tirer quelque parti; la stupidité est le caractère des esprits *lourds*, on n'en peut rien tirer.

LOURDAUD, AUDE. s. Grossier, maladroit. *C'est un l., un vrai l. Une grosse lourdaude.* Fam.

LOURDEMENT. adv. Pesamment, rudement. *Marcher l. Tomber l.* ‖ Grossièrement. *Vous vous trompez l. si vous vous imaginez que... Il a erré l.* ‖ Sans légèreté, sans finesse. *Il plaisante lourdement.*

LOURDERIE. s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la bienséance, etc. *Vous avez fait là une l.* Fam. et peu usité.

LOURDEUR. s. f. Pesanteur; ne se dit guère qu'au figuré. *La l. de ses manières, de son style, de sa conversation. Cet écrivain est d'une l. assommante. Il y a de la l. dans les draperies de cette figure. Cet édifice a bien de la lourdeur.*

LOURDISE. s. f. Même signific. que *Lourderie.* Vx.

LOURE. s. f. T. Mus. Air de danse grave, dont l'air, qui porte le même nom, s'écrit à six-quatre et se bat à deux temps. Vieux. = Lourer. v. a. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps. *Il faut l. ces notes, cet air.* = Louré, ée. part.

* **LOUSSEAU, LOUSSET, LOSSET.** s. m. T. Mar. Petit réservoir où se rend l'eau dans les embarcations qui n'ont pas de pompe.

* **LOUSTIC.** s. m. (all. *lustig*, divertissant). Se dit D'un individu dont le genre d'esprit est grivois, plaisant, facétieux. *Le l. du régiment. Il s'est constitué le l. de cette société.* Fam.

LOUTRE. s. f. (lat. *lutra*). T. Mamm.

Enc.— La *Loutre* est un Mammifère de l'ordre des *Carnassiers* et de la section des *Digitigrades*. Elle se distingue de tous les autres Digitigrades par ses pieds palmés, ses jambes courtes, sa queue horizontalement aplatie, sa tête large et plate, et son corps encore plus allongé que celui des Martres et des Putois. Les diverses espèces qui composent ce genre (on en compte une vingtaine) ont à peu près le même pelage, c.-à-d. d'un brun plus ou moins foncé en dessus, plus clair en dessous, surtout à la gorge, qui est quelquefois blanche. Ainsi, par ex., la *L. commune* (*Lutra europæa*) [Fig. ci-dessous] est brun foncé en dessus, et gris brunâtre en dessous, avec la gorge et l'extrémité du museau d'un grisâtre clair. L'eau est le véritable élément de ces carnassiers qui marchent difficilement sur la terre. Ils vivent sur le bord des rivières, et se nourrissent de poissons, d'animaux aquatiques et même, dit-on, d'herbes marines. Ils nagent et plongent avec une extrême rapidité, chassent la nuit, et se retirent le jour dans un gîte pratiqué entre les rochers ou dans la cavité d'un arbre. Ils sont naturellement sauvages; cependant il n'est pas impossible de les élever en domesticité. Leur fourrure, dont les poils sont soyeux, longs et luisants, est fort estimée dans la pelleterie. On recherche surtout celle de la *L. de mer* ou *L. du Kamtchatka* (*L. marina*), appelée aussi *Enhydre* et *Latax.* Cette dernière est la plus grande espèce du genre: elle a plus d'un mètre de longueur du bout du museau à l'origine de la queue, tandis que notre L. commune n'a que 70 centim., avec une queue longue de 30 à 35.

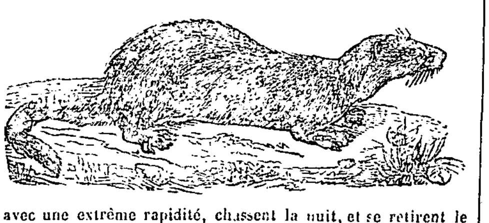

LOUVE. s. f. La femelle du loup.

LOUVE. s. f. T. Techn. Outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever. = Louver. v. a. *Louver une pierre,* Y faire un trou pour y mettre la louve. = Louvé, ée. part.

* **LOUVET.** s. m. T. Art vétérin. Se dit quelquefois Du charbon des bêtes à laine.

LOUVET, ETTE. adj. Se dit De la robe du cheval, lorsqu'elle présente un mélange de jaune et de noir, de façon à ressembler au pelage du loup. *Cheval l. Robe louvette.*

LOUVETEAU. s. m. Le petit d'un loup.

LOUVETER. v. a. Mettre bas; se dit De la louve.

LOUVETERIE. s. f. **LOUVETIER.** s. m.

Enc. — La destruction des Loups, jadis fort nombreux chez nous, a de tout temps excité la sollicitude du gouvernement. On trouve déjà plusieurs prescriptions à ce sujet dans la loi des Bourguignons et dans les capitulaires des rois de la première race. Charlemagne enjoignit aux comtes d'entretenir, dans leurs provinces respectives, des *louveteries*, c.-à-d. des équipages pour la chasse du loup, et des *louvetiers* ou des chasseurs habiles à cette chasse. Plus tard, le soin de veiller à la destruction des loups fut d'abord confié aux baillis et aux sénéchaux; mais, au XVe siècle, il appartint au *Grand louvetier de France.* L'officier de la maison du roi qui était revêtu de ce titre avait sous ses ordres un certain nombre d'officiers subalternes, ou *Lieutenants de louveterie*, disséminés dans les provinces. Comme marque de sa dignité, il portait dans ses armes deux têtes de loup *au-dessous de l'écu. La charge de Grand louvetier ayant disparu* à la révolution, on se contenta, pendant plusieurs années, de provoquer la destruction des loups et autres animaux au moyen de primes pécuniaires. En 1814, une ordonnance du 20 août réorganisa le service de la louveterie, en le plaçant dans les attributions du Grand veneur; mais, en 1830, une ord. du 14 sept. le réunit à l'administration des forêts. Lorsque des battues sont jugées nécessaires, elles sont ordonnées par les préfets et ont lieu sous la surveillance des agents forestiers et la direction des *Lieutenants de louveterie.* Ces derniers sont des propriétaires du pays choisis par l'administration des forêts et commissionnés *par le gouvernement. Ils sont tenus d'entretenir à leurs frais* un équipage de chasse dont la composition est déterminée. Ils ne reçoivent aucun traitement; mais ils jouissent de certains droits honorifiques, de celui, par ex., de pouvoir chasser le sanglier à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'État situées dans leur circonscription. En outre, des primes de valeur variable sont accordées à celui qui détruit un loup, soit à l'aide d'engins ou de piéges, soit par tout autre moyen. Elles sont fixées à 18 fr. pour une louve pleine, 15 fr. pour une louve non pleine, 12 fr. pour un loup, et 6 fr. pour un louveteau.

* **LOUVETTE.** s. f. T. Zool. Voy. Holètres.

LOUVIERS. s. m. Sorte de drap fabriqué dans la ville de Louviers.

LOUVOYER. v. n. (R. *lof*, côté du vent). T. Mar. Courir successivement sur l'une et l'autre ligne du plus près du vent pour arriver à un lieu auquel le vent régnant ne peut porter directement. *Notre navire fut obligé de l.* ‖ Figur., Prendre des détours pour arriver à un but où l'on ne peut aller directement. *C'est une affaire difficile, on ne pourra réussir qu'en louvoyant.* = Conj. Voy. Employer.

LOUVRE. s. m.

Enc.—On ne connaît pas l'époque précise de la construction du *Louvre*, ni l'origine véritable de son nom. Au XIIe siècle, c'était une espèce de pavillon de chasse situé en dehors de l'enceinte de Paris. Philippe-Auguste en fit une forteresse entourée de fossés et flanquée de tours. Au centre de la cour principale se trouvait une grosse tour ronde et isolée, d'environ 15 mèt. de *diamètre et de plus de 30 de hauteur. Cette tour, qu'on désignait* sous le nom de *grosse tour du Louvre*, ou simplement sous celui de *Tour du Louvre*, fut considérée, pendant plusieurs siècles, comme le manoir royal, d'où relevaient les grands feudataires de la couronne. Elle servait aussi d'arsenal, de trésor et de prison d'État. Sous Charles V et ses successeurs, le Louvre fut compris dans l'enceinte de Paris et reçut des additions considérables, mais en conservant toujours le caractère de forteresse féodale. Les choses changèrent de face sous François Ier. Après avoir fait abattre la grosse tour afin de donner du jour aux appartements (1527), et exécuter de dispendieuses réparations à l'occasion du passage de Charles-Quint (1539), *ce prince résolut* de reconstruire le Louvre en entier. P. Lescot commença les travaux en 1540, et les continua jusqu'en 1548, sous Henri II, avec l'aide de Jean Goujon et de Paul Ponce Trebatti, qui furent spécialement chargés des sculptures. Quand il mourut, le corps de bâtiment qui s'étend depuis le pavillon de l'Horloge dans la cour carrée jusqu'à l'entrée sur la rivière, était entièrement terminé. A peu près dans le même temps, le Bolonais Serlio construisait le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur le quai, et la galerie du Louvre jusqu'au campanile. Cette dernière fut continuée sous Charles IX, Henri III et Henri IV, qui la conduisit *jusqu'au pavillon dit de Lesdiguières. Ce dernier prince fit donner* à la cour du Louvre la dimension qu'elle a aujourd'hui, et fit exhausser, par son architecte Androuet Ducerceau, la galerie de Serlio, alors couverte d'une terrasse, et c'est dans ce nouvel étage que fut construite la *gallerie d'Apollon*, ainsi nommée plus tard à cause des peintures qui en ornent le plafond. Sous Louis XIII, Lemercier construisit la partie septentrionale de l'aile qui fait face intérieurement à l'est, à partir du pavillon de l'Horloge: il commença aussi la construction des deux ailes qui regardent le midi et le couchant, mais il n'en put élever que les étages inférieurs. Louis XIV acheva la grande galerie, à partir du pavillon de Lesdiguières, et il voulut aussi terminer le palais en faisant élever la façade du côté de Saint-Germain l'Auxerrois. Les travaux furent d'abord confiés à Levau; mais Colbert devenu surintendant des bâtiments, ne trouvant pas les plans dignes de la grandeur du roi, ordonna de les suspendre et mit le projet au concours. Le plan du médecin Claude Perrault obtint la préférence, et l'auteur lui-même fut chargé de l'exécuter: c'est ainsi que fut élevée la façade à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui Commencée en 1666, elle fut terminée en 1670. Cette façade a 170 mèt. 55 de longueur et 27 m. 65 de hauteur. La partie inférieure, qui forme soubassement, présente un mur lisse, percé de 23 ouvertures, tandis que la partie supérieure est ornée de 52 colonnes et pilastres accouplés d'ordonnance corinthienne. Les Figures ci-après représentent l'élévation de la façade du Louvre, et le plan horizontal de la colonnade. Ces plans ne figurent que la moitié de la construction, l'autre étant parfaitement symétrique. La façade de Perrault est empreinte d'un véritable caractère de noblesse et de grandeur; son aspect est imposant et monumental Cependant on lui fait de graves reproches. D'abord, la situation de cet immense portique à la hauteur d'un premier étage n'est peut-être pas suffisamment justifiée. En second lieu, l'interruption du plain-pied de la galerie, occasionnée par la sur élévation

tion de la porte principale, est un défaut capital. Enfin, ces formes architecturales étant disproportionnées avec la nature de nos matériaux, on a été obligé de recourir à des moyens de consolidation artificiels et contraires aux vrais principes de l'art de bâtir. Cependant, tout bien considéré, et malgré les critiques qu'on est en droit de lui adresser, l'œuvre de Perrault mérite d'être placée au rang des conceptions les plus remarquables de l'architecture *moderne*. Pendant longtemps on la regarda même comme le chef-d'œuvre de l'art, et l'influence qu'elle exerça sur l'architecture, dit Viollet-Leduc, non-seulement en France, mais en Europe, fut si grande et si réelle, qu'elle dure encore aujourd'hui. La colonnade terminée, il fallut raccorder cette nouvelle *façade avec les constructions antérieures*, ce qui offrit de grandes difficultés. On travailla au Louvre jusqu'en 1688 ; mais à partir de cette époque, qui fut aussi celle de la mort de Perrault, ce palais fut abandonné : non-seulement on établit des écuries dans une portion du rez-de-chaussée et l'on distribua les étages supérieurs en logements pour des artistes ou des gens de cour, mais encore on laissa des constructions particulières s'adosser tout autour du palais. Enfin, en 1754, le surintendant des bâtiments, de Marigny, obtint de faire cesser le désordre. Les travaux furent alors repris et continués jusqu'à la révolution, qui les interrompit. Le nouveau gouvernement se contenta de conserver ce qui existait, et, dans ce but, un décret de la Convention, en date du 27 juillet 1793, le transforma en musée. L'idée de continuer le Louvre et de l'unir aux Tuileries du côté du nord, reparut sous le consulat, et le soin de l'exécution fut confié aux architectes *Fontaine* et *Percier* ; mais ces projets ne reçurent pas d'exécution. Cependant si Napoléon, qui se faisait une gloire de terminer cette immense ligne de palais, en fut détourné par d'autres soins, cet honneur était réservé à l'héritier de son nom. Le décret impérial qui a ordonné l'achèvement du Louvre porte la date du 12 mars 1852. Les plans de Visconti ayant été adoptés, les travaux commencèrent le 25 juillet de la même année, sous la direction de cet architecte. Visconti étant mort, Lefuel les continua sur ses plans. Au bout de cinq années, l'œuvre était accomplie, et Paris possédait un palais auquel, comme grandeur et comme magnificence, l'Europe n'a rien à comparer.

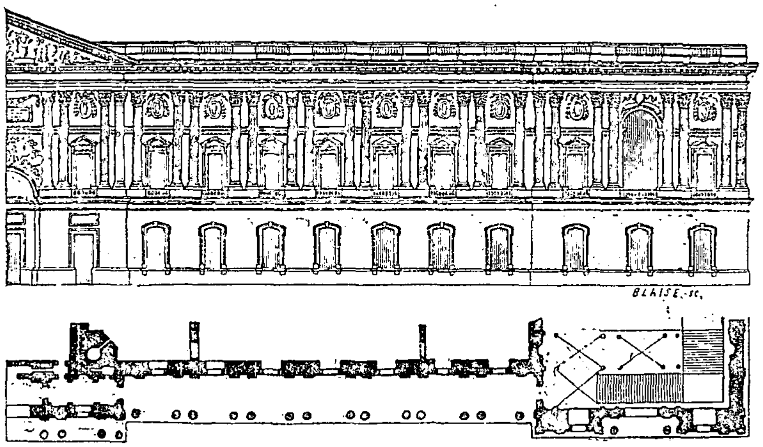

***LOXIA.** s. m. T. Ornith. Voy. BEC-CROISÉ.

LOXODROMIE. s. f. (gr. λοξὸς, oblique; δρόμος, course). T. Mar. Ligne courbe décrite par un vaisseau qui navigue sous un même rumb de vent.

LOXODROMIQUE. adj. 2 g. T. Mar. Qui a rapport à la loxodromie. — *Ligne l.*, Courbe en spirale à double courbure décrite par un vaisseau qui coupe constamment tous les méridiens suivant le même angle. *La spirale l. s'approche sans cesse du pôle, sans pouvoir jamais l'atteindre, mathématiquement parlant.* ‖ *Tables loxodromiques*, Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment.

LOYAL, ALE. adj. (R. *loi*). T. Palais. *Loyaux coûts, les frais et loyaux coûts*, Les frais légitimement faits. — *Un bon et l. inventaire*, Un inventaire fait fidèlement et régulièrement. ‖ Par ext., Qui est d'une bonne qualité, qui n'est pas falsifié. *Marchandise bonne et loyale. Vin l. et marchand.* Peu usité. ‖ Figur., Droit, franc, fidèle, plein d'honneur et de probité. *Un homme l. Un chevalier l. Un procédé franc et l. Sa conduite a été très-loyale. Cette dignité est la récompense de ses bons et loyaux services.*

LOYALEMENT. adv. Avec fidélité, avec bonne foi. *Agir, se comporter l. Vendre loyalement.*

LOYAUTÉ. s. f. Fidélité, probité. *Vous pouvez compter sur sa l. Ce procédé est plein de loyauté.*

LOYER. s. m. (lat. *locarium*). Le prix convenu pour l'usage d'une chose louée. *Prendre une maison à l. Donner à l. Payer son l. Il doit encore tous les loyers de l'année passée.* — On dit aussi, *Donner une ferme à l.*; mais, en parl. Du prix qu'on paie ou qu'on reçoit pour le bail d'une ferme, on dit *Fermage*. ‖ Se dit aussi quelquefois Du prix convenu pour la rémunération d'un service, d'un travail. On dit mieux, *Gages* et *Salaire*. ‖ Récompense. *Les bonnes actions trouvent leur l. dans l'estime publique.* Vieux, et n'est point d'usage au pluriel.

LOZANGE. s. m. Voy. LOSANGE.

LUBIE. s. f. (lat. *libido*, fantaisie). Caprice extravagant. *C'est une l. Il lui prend souvent des lubies.* Fam.

LUBRICITÉ. s. f. Lascivelé excessive.

***LUBRIFACTION.** s. f. T. Méd. Action de lubrifier. — Quelques-uns écrivent *Lubréfaction.*

LUBRIFIER. v. a. [Quelques-uns écrivent, mais à tort, *Lubréfier.*] (lat. *lubricus*, glissant ; *fieri*, devenir). Oindre, rendre glissant. *La mucosité des intestins sert à les l.* = LUBRIFIÉ, ÉE. part. = Conj. V. PRIER.

LUBRIQUE. adj. 2 g. (lat. *lubricus*). Impudique; qui exprime, ou qui inspire de la lubricité. *Femme l. Ardeur l. Mouvements, postures, paroles, tableaux, regards lubriques.*

LUBRIQUEMENT. adv. D'une manière lubrique. *Danser l.* Peu usité.

*** LUCANIDES.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les *Lucanides*, qui forment la seconde section de la famille des *Lamellicornes*, sont caractérisés par la massue de leurs antennes, laquelle est composée de dents ou de feuillets disposés perpendiculairement à l'axe en manière de peigne, et par leurs mandibules toujours cornées, en général saillantes et très-grandes, et même fort différentes chez les mâles. Parmi les genres qui composent cette tribu, un petit nombre seulement sont indigènes. L'espèce type est assez commune chez nous, dans les forêts, aux mois de mai, juin et juillet : c'est le *Lucane cerf-volant* (*Lucanus cervus*). Cet insecte est long de 40 centim., non compris les mandibules qui ont jusqu'à 27 millim. Ces organes sont bifurqués à l'extrémité, et crénelés sur leur bord interne avec une forte dent au milieu. La couleur générale du corps est brun-marron, avec la tête et le corselet noirâtres. Chez la femelle, qu'on désigne communément sous le nom de *Biche*, la tête est plus étroite et les mandibules beaucoup moins développées que chez le mâle. Leurs larves vivent dans l'intérieur des Chênes, et passent plusieurs années sous cette forme. Le *Sinodendre cylindrique* (*Sinodendron cylindricus*) [Fig. 1] habite le nord de la France. La larve et l'insecte parfait vivent dans le tan des poiriers et des pommiers. Cet insecte est de couleur noirâtre. Le *Platycère caraboïde* (*Platycerus caraboides*) [Fig. 2] appartient aussi à notre pays. L'insecte parfait est d'un bleu brillant, quelquefois verdâtre ou violacé, avec les élytres striées longitudinalement. Il paraît dès le commencement du printemps dans les bois, où il ronge les feuilles naissantes et les bourgeons.

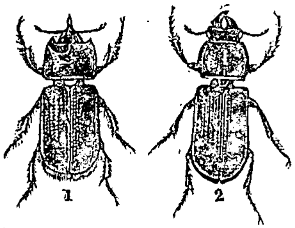

LUCARNE. s. f. (latin. *lucerna*, flambeau, de *lux*, lumière). T. Archit. Voy. COMBLE.

LUCIDE. adj. 2 g. (lat. *lucidus*). Clair, lumineux ; ne se dit qu'au fig. *Esprit l. Des idées lucides. Des raisonnements lucides.* ‖ *Avoir des intervalles lucides*, se dit D'une personne dont la tête est dérangée, et à qui la raison revient par intervalles.

LUCIDITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est lucide ; ne se dit qu'au fig. *Cet auteur est remarquable par sa l., par la l. de son style.*

LUCIFER. s. m. (latin. *lux*, *lucis*, lumière ; *ferre*, porter). Chez les anciens païens, La planète, appelée communément *Étoile de Vénus*, quand elle précédait le soleil. ‖ Dans l'Écriture sainte, Le chef des démons.

*** LUCIFUGE.** adj. 2 g. (latin. *lux*, *lucis* ; *fugere*, fuir). T. Zool. Se dit Des animaux et surtout des insectes qui fuient la lumière.

***LUCINE.** s. f. T. Mytholog. Voy. JUNON. ‖ T. Zool. Voy. CARDIACÉS.

*** LUCIOLE.** s. f. (ital. *lucciola*, petite lumière). T. Entom. Voy. MALACODERMES.

LUCRATIF, IVE. adj. Qui apporte du gain, du bénéfice. *Un commerce, un emploi fort l. Une entreprise, une charge lucrative.*

LUCRE. s. m. (lat. *lucrum*). Gain, profit qui se tire de l'industrie, d'un négoce, d'un travail mercenaire, de l'exercice d'une charge, d'un emploi. *Il travaille moins pour le l. que pour l'honneur.* = Syn. Voy. GAIN.

*** LUCTUEUX, EUSE.** adj. (lat. *luctuosus*). T. Méd. Syn. de Plaintif. *Respiration luctueuse.*

LUCUBRATION. s. f. Voy. ÉLUCUBRATION.

*** LUCULE.** s. f. (diminutif de *lux*, *lucis*, lumière). T. Astron. Voy. SOLEIL.

*** LUCUMA.** s. m. T. Bot. Voy. SAPOTACÉES.

*** LUDION.** s. m. (latin. *ludio*, danseur). T. Phys. V. HYDROSTATIQUE.

LUETTE. s. f. (ancienn. *l'uvette*, du lat. *uva*, raisin). T. Anat. Voy. BOUCHE.

LUEUR. s. f. (lat. *lucere*, luire). Lumière faible ou affaiblie. *L. faible, blafarde. L. passagère, Grande l. La l. de la lune, des étoiles. La l. du feu, des flambeaux, de la lampe.* ‖ Fig., Légère apparence. *Une l. de raison, d'esprit, de vérité. Avoir une l. d'espérance. Il y a de fausses lueurs, des lueurs trompeuses qu'on prend souvent pour de véritables lumières.* = Syn. Voy. CLARTÉ.

*** LUFFA.** s. m. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

LUGUBRE. adj. 2 g. (lat. *lugubris*, de *lugere*, s'affliger). Funèbre, qui marque, qui inspire de la tristesse. *Voix, ton, plainte l. Des cris lugubres. Un air, une mine l. Une contenance triste et l. Des habits lugubres. Spectacle l. Idées, pensées lugubres.*

LUGUBREMENT. adverbe. D'une manière lugubre. *Chanter l. Être vêtu lugubrement.*

*** LUHEA.** s. m. T. Bot. Voy. TILIACÉES.

LUI. pron. de la troisième personne au singulier.

Obs. gram. — Le pronom personnel *Lui* est presque toujours du genre masculin. Il ne peut être féminin, que lorsque la prép. *à* est sous-entendue, c'est-à-d. lorsqu'il s'emploie pour *à elle*, ce qui d'ailleurs n'a lieu que dans deux cas seulement : 1° quand il précède le verbe, comme : *J'ai rencontré votre sœur et je lui ai parlé;* 2° quand le verbe est à l'impératif : *Si vous voyez ma mère, remettez-lui ce livre.* Hors de là, ce pronom est constamment masculin : *C'est lui qui me l'a donné. Vous pensez ainsi, mais lui pense autrement. C'est de lui que je l'ai appris. Vous ne devez plus penser à lui. Selon lui, vous devriez prendre ce parti. Il ne travaille que pour lui.* Etc. — *Lui* s'emploie quelquefois comme mot explétif quand on veut donner plus de force au discours : *Je le verrai lui-même. Je le choisis, lui, de préférence à tout autre.* — Lorsqu'il est joint à un nom ou à un pronom par l'une des conjonctions *et ou ni*, *lui* veut toujours que le verbe ait pour régime un autre pron. personnel antécédent. Par exemple, on dit : *Je l'en félicite, lui et ses amis. Je ne l'estime ni lui ni son frère. On ne nous accueillit ni lui, ni moi.* — *Lui* s'emploie rarement en parlant des choses ; *ordinairement on supplée* le pron. *lui* par les pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les particules *en* et *y*. Ainsi, au lieu de dire, en parlant d'une maison : *Je lui ajouterai un pavillon*, on dit : *J'y ajouterai un pavillon.* On peut dire d'un poële : *Que pense-t-on de lui?* mais on doit dire de ses ouvrages : *Qu'en pense-t-on?* Cependant les phrases suivantes sont parfaitement correctes: *Le temps est le rivage de l'esprit, tout passe devant lui, et nous croyons que c'est lui qui passe. La critique est moins nécessaire, et l'esprit philosophique lui a succédé.* — Enfin, on ne saurait se servir indifféremment des deux pronoms *lui* et *soi*. Quand on parle en général, et sans indiquer une personne qui est le sujet de la phrase, on doit se servir de *soi : Il faut que chacun prenne garde à soi;* mais on fait usage de *lui*, lorsque la phrase désigne une personne en particulier : *Cet homme ne prend pas garde à lui.*

LUIRE. v. n. (lat. *lucere*). Éclairer, jeter, répandre de la lumière. *Quand le soleil luit. La clarté qui nous luit. Le jour commence à l. J'entrevis quelque chose qui luisait au travers des arbres.* ‖ En parl. Des corps polis, Réfléchir la lumière. *Tout luit dans cette maison, tout y est net et poli. On voyait l. de loin les épées, les cuirasses.* ‖ Fig., au sens moral, on dit : *Voilà un rayon d'espérance qui nous luit. Un nouveau jour nous luit*, Notre destin paraît devoir changer.

Conjug. — *Je luis, tu luis, il luit; nous luisons, vous luisez, ils luisent.* — *Je luisais; nous luisions.* — *Je luirai; nous luirons.* — *Je luirais; nous luirions.* — *Que je luise; que nous luisions.* — *Luire; luisant; Lui.* — Ce v. n'a ni passé défini, ni impératif, ni imparfait du subjonctif. Ses temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

LUISANT, ANTE. adj. Qui luit, qui jette quelque lumière. *Un ver l. Une étoile luisante.* ‖ Qui a quelque éclat, par l'effet de la réflexion de la lumière. *Des couleurs luisantes. Une étoffe luisante. Il a le visage tout l. de sueur.* = LUISANT. s. m. *Le l. d'une étoffe.* = LUISANTE. s. f. T. Astron. Se dit De certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. *La luisante de la Lyre.*

LUITES. s. f. pl. T. Vén. Les testicules du sanglier.

* **LULU.** s. m. T. Ornith. Voy. ALOUETTE.

LUMACHELLE. s. f. (it. *lumachella*, petit limaçon). T. Minér. Voy. MARBRE.

LUMBAGO. s. m. [On pron. *Lombago.*] T. Méd.

Enc. — L'affection ainsi nommée est une simple douleur, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, qui a son siége dans la région lombaire. Elle survient presque toujours subitement et force le malade à se tenir courbé en avant. Elle est quelquefois assez intense pour provoquer une fièvre d'ailleurs légère. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, la flexion du corps en avant prolongée trop longtemps, telles sont les causes les plus ordinaires du l.; cependant il survient parfois sans cause appréciable. La nature de cette affection est fort controversée: les uns la regardant comme une inflammation musculaire, d'autres comme une névralgie, la plupart comme un rhumatisme. Quant au traitement, il est très-simple. Il consiste à observer un repos absolu, à provoquer la transpiration, soit au moyen de boissons sudorifiques chaudes, soit à l'aide de bains chauds ou de bains de vapeur. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium et l'essence de térébenthine font la base. Souvent même ces frictions suffisent pour guérir le l., lorsqu'il est récent et peu intense.

LUMIÈRE. s. f. (lat. *lumen*). Ce qui éclaire et rend les objets visibles. *Dieu dit : « Que la lumière soit », et la l. fut. Une grande l. L. éclatante, éblouissante, vive, douce, faible, pâle, blafarde. L. directe, réfléchie. Un rayon de l. L'éclat de la l. La réverbération de la l. Cela jette beaucoup de l. Le soleil répand partout sa l. La lune et les planètes empruntent leur l. du soleil. Les étoiles fixes ont une l. qui leur est propre. La l. zodiacale. La l. d'un flambeau, d'une bougie, d'une lampe. Il ne peut supporter la l., tant ses yeux sont fatigués.* — Absol., *Lumière* se dit D'une bougie, d'un flambeau, d'une lampe allumée. *Apportez de la l. On nous a laissés sans l. La salle était éclairée d'un grand nombre de lumières.* ‖ Poétiq., *Commencer à voir la l. du jour*, Naître. *Jouir de la l.*, Vivre. *Perdre la l.*, *être privé de la l.*, Mourir, être mort; ou quelquefois Être aveugle. ‖ Fig., *Mettre un livre, un ouvrage en l.*, L'imprimer, le publier. *Cet ouvrage n'a point encore vu la l.*, Il n'a point encore été publié. Ces phrases sont peu usitées. — *Mettre une vérité en l.*, La démontrer et la répandre. ‖ Figur., *Les fripons, les fourbes craignent la l.*, Ils redoutent la publicité, ils craignent d'avoir des témoins de leurs méfaits. ‖ Dans l'Écriture sainte, *Anges de l.*, *enfants de l.*, se dit par opposit. à *Anges* et *enfants de ténèbres.* ‖ T. Peinture. Se dit Des effets de la lumière imités dans un tableau. *Voilà une belle l. Un bel effet de l. Les lumières sont bien ménagées dans ce tableau.* — *Accident de l.*, V. ACCIDENT. ‖ Fig., au sens moral, se dit De tout ce qui éclaire l'intelligence et guide l'esprit, ainsi que Du savoir et des connaissances acquises. *Dieu est la source de toute l., est le père des lumières. La l. de la foi, de la raison, de l'expérience. La l. de l'Évangile. Cet homme a peu de l., est dépourvu de lumières. Je compte sur vos lumières pour me guider dans cette affaire. Le progrès des lumières. L'état des lumières chez un peuple.* ‖ Fig., Éclaircissement, indice sur quelque sujet. *Je n'ai aucune l. sur cette affaire. La connaissance de ce fait a jeté une grande l. dans cette affaire, sur cette affaire. Cet historien a porté la l. dans les ténèbres du moyen âge.* ‖ Figur., se dit encore D'un homme d'un grand savoir, qui a contribué aux progrès des connaissances humaines. *Cet écrivain fut la l. de son siècle. Ce docteur a été une des lumières de l'Église.* = Dans les Arts, *Lumière* se dit fréquemment D'un trou, d'un orifice de petit diamètre en général, qui est destiné à livrer passage aux rayons lumineux, à l'air, à un liquide, etc. *La l. d'une pinnule. La l. d'un tuyau d'orgue. La l. de ce fusil, de ce canon, est bouchée. La l. d'une pompe. La l. d'une artère*, Le diamètre d'une artère lorsqu'elle est divisée. = Syn. Voy. CLARTÉ.

Enc. — La *Lumière* est l'agent qui nous fait connaître l'existence des corps par l'organe de la vue : en d'autres termes, c'est la cause de la vision. La connaissance des lois qui régissent les phénomènes de la l. constitue la science de l'*Optique*, science qui n'est elle-même qu'une branche de la Physique. Les principaux phénomènes que l'optique étudie étant dans ce livre l'objet d'articles particuliers, nous nous contenterons dans celui-ci de résumer rapidement les propriétés générales de la l., d'indiquer la vitesse de son mouvement, et d'exposer sommairement les deux théories rivales à l'aide desquelles les physiciens modernes expliquent les phénomènes lumineux observés jusqu'à ce jour.

I. *Propriétés générales de la l.* — 1° La l. émanée d'un corps lumineux *se propage dans toutes les directions*, quand aucun obstacle ne vient l'intercepter : c'est ce que démontrent les faits les plus simples et de chaque jour. Ainsi, par ex., la flamme d'une lampe est visible de toutes les parties de la sphère dont elle occupe le centre, et il en est de même de la l. émanée d'un corps phosphorescent, d'une étincelle électrique, d'un boulet rougi au feu, etc. La l. émanée du soleil va, comme tout le monde le sait, éclairer non-seulement la terre, mais encore toutes les planètes et les comètes dispersées dans l'espace.

2° Lorsque la l. se transmet sans obstacle dans un milieu homogène, sa *propagation s'opère toujours en ligne droite.* Si, par ex., on place à quelque distance l'un derrière l'autre trois écrans percés chacun d'un petit trou, de telle manière que les trois trous soient exactement en ligne droite, la l. émanée d'un point lumineux placé sur la même ligne droite les traversera librement; mais si les trous ne sont point en ligne droite, l'œil placé contre le trou le plus éloigné du foyer lumineux ne recevra aucun rayon. Ainsi encore, on ne peut voir à travers un tube contourné que dans le cas où il est possible de mener une ligne droite entre ses deux ouvertures sans toucher les parois intérieures. Enfin, si l'on fait entrer la l. du soleil par une petite ouverture pratiquée dans le volet d'une chambre obscure, on peut reconnaître qu'elle se propage en ligne droite, en observant l'illumination des poussières en suspension dans l'air, et qui sont visibles partout où elles sont éclairées. La forme géométrique des *ombres* est une conséquence de la propriété qu'a la l. de se propager en ligne droite; mais, comme en traitant des ÉCLIPSES, nous avons déjà parlé de ce phénomène et de celui de la *pénombre*, nous nous bornerons ici à les mentionner. — En parlant des phénomènes optiques, on nomme *Rayon de l.*, toute direction suivant laquelle la l. se propage, et l'on appelle *Faisceau*, la réunion d'un grand nombre de rayons. Un faisceau très-mince reçoit le nom de *Pinceau*. Nous ne pouvons isoler un simple rayon, et les pinceaux les plus fins en renferment toujours une quantité très-grande.

3° La propagation de la l. ne s'opère point instantanément. Quoique prodigieusement rapide, elle exige un temps appréciable. Nous dirons tout à l'heure comment on est parvenu à mesurer sa *vitesse*.

4° L'*intensité* de la l. varie suivant la distance de la source lumineuse, et selon la position de la surface sur laquelle tombent les rayons lumineux : la mesure de cette intensité est l'objet de la PHOTOMÉTRIE.

5° Lorsque la l. dans sa marche rencontre un obstacle, ou pénètre dans un milieu différent, elle éprouve certaines modifications qui dépendent de la nature du corps sur lequel elle tombe, ou du milieu dans lequel elle pénètre. Quand elle tombe sur une surface lisse et polie, une partie de cette l. est *réfléchie* régulièrement, c.-à-d. est renvoyée par cette surface sous un angle égal à l'angle d'incidence, et continue sa marche en ligne droite comme avant la réflexion. La quantité de l. qui est ainsi réfléchie dépend de la nature et du poli de la surface, ainsi que de l'angle d'incidence. Néanmoins on a calculé que les surfaces les plus brillantes et les plus opaques, comme celle du mercure par ex., ne réfléchissent pas plus des trois quarts de la l. incidente (v. RÉFLEXION). Une autre portion de la l. incidente pénètre dans le milieu : si ce milieu est homogène, elle continue de marcher en ligne droite, mais dans une direction différente de celle de son incidence : dans ce cas, on dit que la l. est *réfractée* (voy. RÉFRACTION). Une troisième partie de la l. qui tombe sur un corps n'est ni réfléchie, ni refractée régulièrement, elle est dispersée dans toutes les directions; de là le nom de *l. diffuse* qu'on lui donne. C'est cette l. qui rend les corps visibles. En effet, la l. réfléchie régulièrement ne donne pas l'image du corps qui la réfléchit, mais bien celle du corps qui l'émet. Si, par ex., dans une chambre obscure, on reçoit un faisceau de l. solaire sur un miroir bien poli, plus celui-ci réfléchit régulièrement la l., moins il est visible des diverses parties de l'enceinte. L'œil qui reçoit alors le faisceau réfléchi ne voit pas le miroir, mais seulement l'image du soleil. Mais que l'on vienne à affaiblir le pouvoir réflecteur du miroir en projetant dessus une poussière légère, la quantité de l. diffuse augmentera, l'image solaire s'affaiblira, et le miroir deviendra visible de toutes les parties de l'enceinte. Tous les corps sur lesquels tombe un faisceau de l. en absorbent une certaine partie, plus ou moins en raison de leur opacité. Dans les corps parfaitement opaques, l'absorption est totale, et la l. ne pénètre pas à une profondeur sensible au-dessous de la surface. Dans les autres, elle pénètre plus loin; mais, même dans les plus transparents, elle s'affaiblit et finit par s'éteindre. Ainsi, par ex., il suffit d'une profondeur de 2 mètres d'eau pure pour éteindre la moitié de la l. incidente à sa surface. Un autre phénomène qui montre très-bien que les substances les plus transparentes absorbent une quantité très-notable de l. quand leur épaisseur est considérable, c'est que nous pouvons regarder impunément le soleil couchant, tandis que la chose est impossible lorsqu'il est élevé sur l'horizon. Dans le dernier cas, les rayons nous arrivent plus ou moins directement. Dans le premier, au contraire, ils nous arrivent très-obliquement et après avoir traversé une épaisseur d'air de plus de 200 lieues.

6° La l. solaire, réfractée par un prisme ou par tout autre corps, *se décompose* en une multitude de rayons de différentes couleurs, dont chacun poursuit ensuite sa marche indépendamment des autres. Ces rayons diversement colorés possèdent des propriétés physiques différentes, et différents degrés de réfrangibilité. C'est ce phénomène de la dispersion ou de la décomposition de la l. par la réfraction qui produit les colorations infiniment variées des corps que nous présente la nature. V. DISPERSION.

7° Lorsque la l. est réfléchie ou réfractée régulièrement, elle éprouve une modification particulière, en vertu de laquelle elle est désormais incapable de se réfléchir ou de se réfracter de nouveau dans certaines directions, mais présente alors des phénomènes particuliers. On dit, dans ce cas, que la l. est *polarisée*. V. POLARISATION.

8° Enfin, dans certaines circonstances, les rayons lumineux exercent les uns sur les autres une action mutuelle, en vertu de laquelle leurs effets sont accrus, diminués, détruits ou modifiés suivant certaines lois. Ces phénomènes singuliers sont étudiés à l'article INTERFÉRENCE.

II. *Vitesse de la l.* — Les anciens croyaient que la propagation de la l. avait lieu d'une manière instantanée; c'était encore l'opinion de Descartes. Galilée soupçonna le contraire, mais les tentatives qu'il fit pour mesurer sa vitesse demeurèrent sans résultat. C'est à Rœmer, astronome danois, que revient l'honneur d'avoir le premier évalué cette vitesse d'une manière précise (1675). — On sait que Jupiter est une planète autour de laquelle gravitent quatre satellites. En examinant les tables des éclipses de ces satellites, calculées par Cassini, Rœmer remarqua que ces éclipses éprouvaient, sur l'instant annoncé, des retards d'autant plus considérables que la terre s'éloignait davantage de Jupiter. Il attribua ce retard au chemin plus grand que la l. réfléchie par ces satellites doit alors parcourir pour arriver jusqu'à notre globe. Jupiter J (Fig. 1) accomplit sa révolution autour du soleil en 11 ans et 10 mois environ, et le premier satellite E fait ses immersions, c.-à-d. entre dans l'ombre projetée par Jupiter à des intervalles de temps égaux, qui sont de 42 h. 28 m. 36 sec. Cela posé, supposons la terre en T et le soleil en S, et notons l'heure exacte d'une immersion du satellite E dans le voisinage de l'opposition ; puis, quelques mois plus tard, l'heure exacte d'une autre immersion dans le voisinage de la conjonction, la terre étant par ex. parvenue en T′. Dans ce cas-ci, la distance de la terre à Jupiter est plus grande que lors de la première observation, de tout le diamètre de l'orbite terrestre. En conséquence, le moment de l'immersion est retardé de tout le temps nécessaire à la l. pour parcourir le diamètre de cet orbite. Or, le retard observé entre l'instant où apparaît le phénomène et celui où, d'après le calcul, il a réellement eu lieu, est de 16 min. 26 sec. La l. emploie donc 16 m. 26 sec. à franchir le diamètre de l'orbite terrestre. Divisant ce diamètre qui est d'environ 76,461,000 lieues de 4 kilomètres, par 16 m. 26 sec., on trouve pour l'espace parcouru en 1 seconde, c.-à-d. pour la vitesse de la l., le nombre 77,000 lieues de 4 kilom. : c'est environ 8 fois le tour de la terre. — Le phénomène de l'aberration de la l. des étoiles (v. ABERRATION) peut également servir à calculer la vitesse de la l., et l'évaluation obtenue par ce procédé diffère de moins de 1/100ᵉ de celle qui a été trouvée par la méthode de Rœmer.

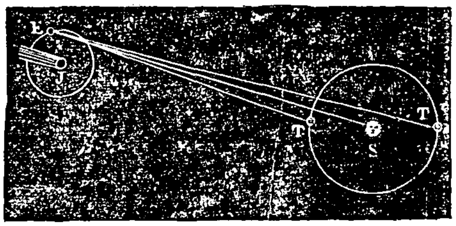

Fig. 1.

Enfin, un des physiciens les plus éminents de notre époque, Fizeau, est parvenu à mesurer expérimentalement la vitesse de la l. sur une distance de quelques kilomètres. Cette belle expérience date de 1849 ; voici quel en est le principe. — Concevons une roue dentée mobile autour d'un axe de rotation, et sur la circonférence de laquelle on fait tomber un rayon de l. qui, après avoir passé dans l'intervalle de deux dents, va se réfléchir à une grande distance sur un miroir placé dans une direction exactement normale, et vient, si la roue reste en repos, repasser par les points qu'il avait parcourus d'abord. Il est évident que si la roue est mise en mouvement, la l. pourra être interceptée totalement, pourvu que la rotation soit assez rapide, car il suffira, pour produire cet effet, que l'intervalle plein de la roue dentée, voisin de l'intervalle vide par où a passé la l., soit venu prendre la place de cet intervalle vide. En représentant par d la distance de la roue au miroir et par v la vitesse de la l., puisque le temps égale la distance divisée par la vitesse, on aura, pour exprimer le temps employé par la l. pour aller de la roue au miroir et revenir à la roue, l'expression $\frac{2d}{v}$. Supposons que, pendant ce temps, la roue a avancé de l'intervalle d'une dent ; si elle porte n dents, et si la durée de sa révolution est t, la roue, pour tourner de la largeur d'un intervalle opaque ou vide, mettra un temps égal à $\frac{t}{2n}$, car sa circonférence entière vaut $2n$ fois la largeur d'une dent. Or, le temps employé par la l. pour parcourir deux fois la distance de la roue au miroir étant égal au temps nécessaire à la roue pour avancer d'un intervalle, on peut poser $\frac{2d}{v} = \frac{t}{2n}$. Mais comme, dans cette expression, toutes les quantités autres que v sont connues, il sera donc facile de déterminer celle-ci. — La Fig. 2 représente la disposition de l'appareil de Fizeau : $r\,r$ est la roue dentée vue de profil et dont un compteur fait connaître la vitesse. Les rayons lumineux émanés de la source M traversent une lentille, sont réfléchis par une glace transparente S inclinée à 45 degrés, et se concentrent en un foyer f placé précisément au point où passent les dents de la roue. De là les rayons traversent une lentille, qui les rassemble en un faisceau parallèle. Cette partie de l'appareil était établie sur un belvédère, à Suresnes, près de Paris. Le faisceau franchit l'espace qui la sépare d'un miroir plan p installé sur la butte Montmartre, à une distance de 8633 mèt. du premier. Le faisceau est d'abord reçu par une lentille qui rapproche les rayons et l concentre en un foyer à la surface même du miroir. Ce dernier les renvoie en un faisceau réfléchi qui suit en sens inverse la route du faisceau incident, arrive au foyer *f*, et, après avoir été réfléchi par la glace S, vient tomber dans l'œil de l'observateur armé d'une loupe. Quand la roue ne tourne pas, la l. apparaît entre deux de ses dents sous la forme d'un point lumineux. Quand la roue tourne avec une vitesse croissante, on distingue le point lumineux de plus en plus faiblement. Enfin, si la vitesse est convenable, le point lumineux disparaît. Dans ses premiers essais, Fizeau a trouvé 78,841 lieues de 4 kilom. pour la vitesse de la l. par seconde.

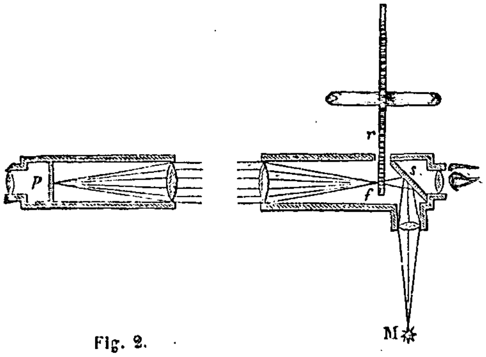

Fig. 2.

III. *Théories sur la nature de la l.* — Parmi les hypothèses imaginées pour expliquer les phénomènes qui font l'objet de l'optique, il en est deux surtout qui ont été longtemps rivales, car elles offraient cette singulière particularité, que toutes deux expliquaient également bien tous les faits observés par la science. Ces hypothèses sont désignées sous le nom de *théorie corpusculaire* et de *théorie ondulatoire*, ou bien de *système de l'émission* et de *système des ondulations*.

Dans le *système de l'émission*, qui, soutenu par l'autorité du grand nom de Newton, a régné presque sans partage jusque vers le premier quart de ce siècle, on admet que les corps lumineux lancent dans toutes les directions et avec une excessive rapidité des molécules d'une ténuité extrême, et dont on ne peut constater le poids. Elles sont très-écartées les unes des autres, ce qui fait qu'elles peuvent parcourir en tous sens un même espace, sans se rencontrer et sans se gêner mutuellement. C'est leur pénétration dans l'œil et leur action sur la rétine qui déterminent la sensation de lumière, et, suivant leur nature, la sensation que nous éprouvons est celle de telle ou telle couleur. Dans cette théorie, la réflexion est due à la répulsion qu'éprouvent les molécules lumineuses près de la surface des corps ; la réfraction, au contraire, résulte d'une attraction particulière des corps pour la l. En outre, cette attraction est différente pour les molécules des différentes couleurs, et de là le phénomène de la dispersion. Enfin, pour expliquer comment à la rencontre d'un milieu une partie de la lumière pénètre, tandis qu'une autre partie se réfléchit, on admet que les molécules lumineuses peuvent se présenter dans des états différents qu'on appelle *accès de facile réflexion* et *accès de facile transmission*. Enfin, en imaginant que ces accès se succèdent périodiquement pour chaque molécule, on parvient à expliquer les couleurs des lames minces et la formation des anneaux colorés.

Dans le *système des ondulations*, la l. ne reconnaît plus pour cause le transport d'un agent matériel. Il existe dans tout l'espace, et même entre les particules des corps, un fluide éminemment élastique, auquel on donne le nom d'*éther*. Les corps lumineux vibrent comme les corps sonores, mais avec une rapidité inconcevable. Ces vibrations se communiquent à l'éther, se propagent dans ce fluide, et donnent lieu à des ondes qui produisent sur l'œil la sensation de l. De même que l'acuité et la gravité des sons résultent de la plus ou moins grande rapidité des vibrations sonores communiquées au nerf acoustique, de même la diversité des couleurs dépend de la rapidité des vibrations éthérées qui affectent la rétine. L'intensité des couleurs s'explique également, comme celle des sons, par le plus ou moins d'amplitude de ces mêmes vibrations. Lorsqu'un point de l'éther est le siége des vibrations dont nous parlons, l'ébranlement se propage dans les couches environnantes avec le caractère du mouvement ondulatoire, c.-à-d. que chaque couche transmet tout son mouvement à la couche suivante, de sorte qu'elle rentrerait immédiatement en repos si l'ébranlement originaire ne continuait pas. Les phénomènes de *polarisation* conduisent même à admettre que, pour la propagation des mouvements qui constituent la lumière, les molécules d'éther se déplacent perpendiculairement au sens de la propagation, précisément comme les molécules de l'eau dans la propagation des ondes circulaires. La couche d'éther ébranlée par une vibration complète du point lumineux forme une *onde lumineuse ;* l'épaisseur de l'onde constitue la *longueur d'ondulation*. La *surface de l'onde* est la surface sur tous les points de laquelle l'ébranlement arrive au même instant. On entend par *milieu isotrope* ou *isophane*, celui où la distribution de l'éther est la même dans toutes les directions autour d'un point quelconque. Dans un pareil milieu, la l. se propage de la même manière dans toutes les directions, de sorte que les ondes y sont sphériques : c'est ce qui a lieu dans le vide, dans l'air, dans l'eau, dans le verre, et, en général, dans tous les milieux dont l'élasticité est la même en tous sens. Dans les corps homogènes où l'élasticité varie autour de chaque point, mais de la même manière sur toute leur étendue, les ondes lumineuses cessent d'être sphériques ; c.-à-d. qu'une onde plane s'y propage avec une vitesse variable suivant sa direction.

Quelle que soit la théorie que l'on adopte pour expliquer les phénomènes présentés par la l., on est conduit à des conclusions qui frappent l'esprit de stupéfaction. Ainsi, dans la théorie de l'émission, on suppose que les molécules lumineuses sont douées de forces attractives et répulsives, qu'elles ont des pôles, qu'elles se balancent autour de leurs centres de gravité, et qu'elles possèdent d'autres propriétés physiques qui ne peuvent être attribuées qu'à la matière pondérable. En parlant de ces propriétés, il est difficile de se préserver de l'idée d'une grandeur sensible, ou bien de concevoir que les molécules auxquelles appartiennent ces propriétés puissent être aussi prodigieusement petites que le démontrent les phénomènes. Si une molécule lumineuse pesait seulement 5 centigr., son mouvement (en raison de l'énorme vitesse avec laquelle elle se meut) serait tel, qu'elle produirait un effet égal à celui d'un boulet de canon de 68 kilogr. animé d'une vitesse de 304 mètres par seconde. Quelle doit donc être la ténuité de ces molécules, pour que, rassemblées par millions au moyen de lentilles ou de miroirs, elles ne produisent jamais le moindre effet sur les appareils les plus délicats imaginés par les savants, précisément afin de rendre sensible la matérialité de ces molécules ! — Mais si la théorie corpusculaire nous étonne par l'extrême petitesse et la vitesse prodigieuse qu'elle attribue aux molécules lumineuses, les résultats numériques déduits de la théorie ondulatoire ne sont pas moins extraordinaires. Le tableau qui suit, dressé par John Herschel d'après les calculs de Th. Young, fait voir, pour les principales couleurs du spectre, la prodigieuse petitesse de l'amplitude des ondulations lumineuses, et la rapidité inconcevable avec laquelle elles se succèdent entre elles. L'unité de mesure est le pouce anglais, qui vaut un peu plus de 2 centimètres et demi (2,539954).

COULEURS.	LONGUEUR de l'ondulation en fractions de pouce.	NOMBRE des ondulations par pouce.	NOMBRE des ondulations par seconde.
Rouge extrême .	0,0000266	37640	458,000,000,000,000
Rouge.	0,0000256	39180	477,000,000,000,000
Orangé	0,0000240	41610	506,000,000,000,000
Jaune	0,0000227	44000	535,000,000,000,000
Vert.	0,0000211	47460	577,000,000,000,000
Bleu.	0,0000196	51110	622,000,000,000,000
Indigo.	0,0000185	54070	658,000,000,000,000
Violet	0,0000174	57490	699,000,000,000,000
Violet extrême .	0,0000167	59750	727,000,000,000,000

Au premier abord, il doit paraître singulier que deux hypothèses fondées sur des conceptions aussi essentiellement différentes, donnent l'une et l'autre les moyens d'expliquer un si grand nombre de faits avec une égale précision et presque avec une égale facilité. Cependant la théorie de l'émission est en général plus aisée à saisir, car elle suppose l'opération d'une force avec laquelle nous sommes en quelque sorte familiers. Nous sommes accoutumés à contempler les effets de l'attraction dans les grands phénomènes de l'astronomie ; nous la voyons à chaque instant en jeu dans la tendance de tous les corps graves vers la terre ; et quoiqu'elle ne paraisse plus sensible dans les petits corps de la nature, ses effets se trouvent reproduits dans les phénomènes de l'électricité, du magnétisme, de la capillarité et des diverses actions chimiques, où nous pouvons non-seulement les suivre distinctement, mais encore les réduire à des formules mathématiques et les soumettre à des calculs rigoureux. Mais elle échoue presque complétement dans l'explication des phénomènes optiques récemment découverts, tels que les interférences, la diffraction, etc. Quant à la théorie ondulatoire, elle n'est pas d'abord aussi aisée à comprendre; mais elle offre sur la précédente l'avantage de rendre compte de tous les phénomènes sans exception connus jusqu'à cette heure, et particulièrement de ceux qui résistent à la théorie ancienne. Aussi celle-ci perd chaque jour du terrain, et n'est plus employée que pour l'exposition des phénomènes les plus simples et les plus élémentaires de l'optique. Le système des ondulations, au contraire, est universellement accepté, même dans la patrie de Newton, qui l'a d'abord repoussé par un ridicule amour-propre national. — La théorie ondulatoire a été professée par Descartes et son école, par Hooke, et quelques autres physiciens et géomètres. Mais c'est à Huyghens que revient l'honneur de lui avoir donné une forme scientifique et de l'avoir rendue susceptible de toutes les applications numériques qui en ont été faites depuis. Cependant les admirables découvertes de Newton en optique, découvertes auxquelles leur auteur appliqua avec le plus grand succès la théorie corpusculaire, firent longtemps négliger les spéculations de Huyghens. C'est seulement dans les premières années de ce siècle, que les travaux de Th. Young et de Malus remirent en faveur l'hypothèse ondulatoire, pour expliquer les phénomènes nouvellement observés de l'interférence par le premier, et de la polarisation par le second. Cette théorie reçut bientôt des développements considérables par les ingénieuses recherches de Fresnel. Enfin, les travaux d'Arago, de Poisson, de Biot, de J. Herschel et autres savants, ont élevé l'hypothèse de l'ondulation à un si haut degré de probabilité, qu'on peut presque la mettre au rang des vérités les mieux démontrées des sciences naturelles. « La théorie ondulatoire, dit J. Herschel, si elle n'est pas fondée en réalité, est certainement une des plus admirables fictions que le génie de l'homme ait jusqu'ici conçues pour lier ensemble les phénomènes naturels, aussi bien que la plus heureuse dans la confirmation qu'elle a reçue de tous les phénomènes optiques qui, à l'époque de leur découverte, paraissaient inconciliables avec elle. Cette théorie est, en fait, dans toutes ses applications et dans tous ses détails, une succession de *bonheurs*, à ce point que nous dirions volontiers d'elle : Si elle n'est pas vraie, elle mérite de l'être. »

IV. *Sources de la l.* — On appelle *Source de l.*, tout corps qui produit la l., c.-à-d. qui est lumineux par lui-même : chacun des points de sa surface est un centre d'où la l. s'élance dans toutes les directions. Les corps non lumineux par eux-mêmes peuvent cependant être vus, mais à la condition d'être *éclairés*, c.-à-d. de recevoir de la l. venant d'une source lumineuse. Par conséquent, la lune, les planètes et leurs satellites, ne sont point des sources de l., car elles ne font que nous renvoyer celle qu'elles reçoivent du soleil. Les sources de lumière sont les unes *permanentes*, comme le soleil, les étoiles, et les autres *accidentelles*. Celles-ci se distinguent en outre en *artificielles* et en *naturelles*. Les premières sont le plus souvent des corps portés à une température suffisamment élevée. Parmi les autres sources accidentelles de l., nous signalerons les combinaisons chimiques, l'électricité, la phosphorescence et les phénomènes météoriques.

V. *Rapports de la l. et de la chaleur.* — Il existe entre ces deux agents des rapports si intimes, que plusieurs physiciens ont pensé qu'ils étaient identiques, tandis que d'autres admettent simplement la coexistence des deux principes dans les rayons lumineux. En effet, de nombreuses propriétés sont communes à ces deux agents : tous les deux se réfléchissent, se réfractent, et se polarisent suivant les mêmes lois optiques, et même donnent également lieu à des phénomènes d'interférence. La plupart des substances, dans la combustion, émettent à la fois de la l. et de la chaleur, et tous les corps, à l'exception des gaz, deviennent incandescents lorsqu'on les porte à une haute température. Néanmoins il existe des circonstances dans lesquelles la l. et la chaleur ne se comportent pas de la même manière. Ainsi, une plaque mince de verre transparent interposée entre notre visage et un feu avec flamme n'intercepte pas une quantité sensible de l., tandis qu'elle diminue notablement la chaleur, ce qui prouve que les mêmes substances n'interceptent pas également les rayons lumineux et les rayons calorifiques (v. DIATHERMANES). La chaleur se combine différemment avec les divers rayons colorés du spectre solaire, et chacun de ces rayons diffère aussi des autres sous le rapport de l'action chimique qu'ils exercent, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait voir dans notre article sur la DISPERSION de la lumière.

VI. *Influence de la l. sur les êtres organisés.* — L'action chimique de la l. est aujourd'hui manifestée aux yeux des plus ignorants par les merveilles de la photographie. Mais la l. exerce en outre une action chimique spéciale sur tous les corps organisés, tant animaux que végétaux : aussi les physiologistes la placent-ils au rang des stimulus intégrants. « C'est surtout pour les plantes, dit Müller, que la l. est un stimulus vivifiant indispensable. Quoique le manque de l. rende les corps animaux scrofuleux et rachitiques, elle leur est moins immédiatement nécessaire, comme le prouve l'exemple d'un grand nombre d'animaux, notamment des Entozoaires. L'absence de l. agit surtout d'une manière fâcheuse pour les organismes animaux, en tant que cette absence modifie les autres conditions vitales. » Tout le monde sait que, chez les plantes, la fonction respiratoire est sous l'influence directe de la l. Or, l'assimilation et la nutrition étant elles-mêmes sous la dépendance de la respiration, il est évident que la l. est indispensable à la vie et au développement de l'organisme végétal. Une preuve manifeste de cette action spéciale des rayons lumineux, est la décoloration rapide des plantes qu'on soustrait à leur influence (v. DÉCOLORATION). Bien plus, tous les rayons du spectre n'agissent pas sur les plantes de la même manière. Ainsi, par exemple, pour l'acte de la germination, tandis que les rayons jaunes l'arrêtent, les bleus l'accélèrent. Avec les rayons rouges, la germination s'opère encore, mais sans formation de chlorophylle.

LUMIGNON. s. m. (lat. *lumen*). Le bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe allumée. *En mouchant la bougie, le l. est tombé.* ‖ Par ext., Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. *Voilà une bougie qui va finir, il ne reste plus qu'un petit lumignon.*

LUMINAIRE. s. m. (latin. *luminare*). Astre qui éclaire ; ne se dit, en ce sens, que dans cette phrase de l'Écriture : *Dieu fit deux grands luminaires, l'un pour présider au jour et l'autre pour présider à la nuit.* ‖ Collect., se dit Des torches et des cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. *Il faut tant pour le l. de l'église. Le l. d'un enterrement.*

LUMINEUX, EUSE. adj. Qui jette de la lumière. *Le soleil est l. Les étoiles sont lumineuses. Trace lumineuse. Des rayons l.* ‖ Figur., se dit De l'esprit et des productions de l'esprit. *C'est un esprit l. Vous avez eu là une idée lumineuse. Il y a des traits l. dans ce discours.* — *Un principe l. et fécond*, Dont on peut tirer beaucoup de conséquences importantes.

* **LUMP.** s. m. T. Ichth. Voy. DISCOBOLES.

LUNAIRE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la lune. *Le disque l. Influences lunaires. Année l.*, V. ANNÉE. *Mois l.*, V. LUNE. *Cycle l.*, V. COMPUT. *Méthode des distances lunaires*, V. LATITUDE. ‖ *Cadran l.*, Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

LUNAIRE. s. f. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES et OPHIOGLOSSÉES.

LUNAISON. s. f. Espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives.

LUNATIQUE. adj. et s. 2 g. Qui est soumis aux influences de la lune; se disait autrefois Des aliénés et des épileptiques, et se dit encore quelquefois D'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, parce qu'on croyait que ces maladies étaient en rapport avec les phases de la lune. *Le l. de l'Évangile. C'est une l.* ‖ Fig. et famil., Capricieux, fantasque. *Il est l. C'est un l. Elle est un peu lunatique.*

LUNDI. s. m. (latin. *lunæ dies*, le jour de la lune). Le second jour de la semaine. *Nous nous verrons l. prochain. On s'assemble tous les lundis.* — *L. saint*, Lundi de la semaine sainte. *L. gras*, V. GRAS. ‖ Popul., *Faire le l.*, Continuer le lundi l'oisiveté du dimanche.

LUNE. s. f. (lat. *luna*). Planète, plus petite que la terre, qui tourne autour de celle-ci et qui l'éclaire souvent la nuit au moyen de la lumière qu'elle réfléchit du soleil. *Le disque de la l. La l. est dans son apogée. Le croissant de la l.*, ou simplem. *le croissant. La l. est dans son plein. L'ombre de la l. Il fait clair de l. Un beau clair de l. A quel quantième de la l. sommes-nous? La l. de mars, d'avril, etc.* ‖ Poétiq., se dit pour Mois. *Depuis quatre lunes.* — Famil., *La l. de miel*, Le premier mois du mariage. ‖ Famil., *C'est une l., un visage de pleine l.*, se dit D'une personne qui a le visage fort plein et fort large. ‖ Fig. et fam., *Vouloir prendre la l. avec les dents*, Vouloir faire une chose impossible. *Faire un trou à la l.*, S'en aller furtivement et sans payer ce qu'on doit. *Aboyer à la l.*, V. ABOYER. ‖ Fig. et fam., *Avoir des lunes*, Être sujet à des fantaisies, à des caprices. *Prendre quelqu'un dans sa bonne l., dans sa mauvaise l.*, Avoir affaire à lui quand il est de bonne ou de mauvaise humeur. — *Ce cheval est sujet à la l.*, Il a la vue grasse, sa vue s'obscurcit de temps en temps. ‖ Nom que les alchimistes donnaient à l'argent. ‖ *T. Bot. *L. d'eau*, Le Nénuphar blanc, Voy. NYMPHÉACÉES. ‖ *T. Ichth. *Poisson l.*, La Môle, V. PLECTOGNATHES.

Enc. — Après le soleil, la *Lune* est, pour les habitants de la terre, non-seulement le plus apparent des corps célestes, mais encore le plus intéressant au point de vue astronomique. La variété de ses phases, ses éclipses, et la rapidité avec laquelle elle change de place parmi les étoiles fixes, attirèrent l'attention des premiers observateurs, et, dans les temps modernes, l'application de la théorie de ses mouvements à la navigation et à la détermination des longitudes terrestres a donné à l'étude de notre satellite une haute importance parmi les questions qui font l'objet de l'astronomie.

I. *Révolution sidérale.* — La l., comme le soleil, se déplace par rapport aux étoiles en sens contraire de la rotation diurne du ciel, mais beaucoup plus rapidement. Il suffit, pour le reconnaître, de consacrer à une observation superficielle quelques heures d'une nuit éclairée par cet astre. En vertu de ce mouvement continuel de l'ouest à l'est, tantôt plus rapide et tantôt plus lent, mais jamais suspendu ni interverti, la l. fait le tour du ciel dans une période moyenne de 27 jours 7 h. 43 m. 11,51 sec., au bout de laquelle elle reprend à peu près la même position par rapport aux étoiles, et reprendrait une position exactement la même sans des causes que nous expliquerons. Ainsi donc, la l., aussi bien que le soleil, semble décrire une orbite autour de la terre, et cette orbite ne peut pas différer beaucoup d'un cercle, puisque l'astre n'est pas sujet à de grandes variations dans son diamètre angulaire apparent. Or, on sait que le soleil semble faire aussi le tour entier de la sphère céleste dans une période de 365 jours 6 h. 9 m. 9,6 sec. Par conséquent, en divisant cette durée par celle qu'emploie la l. pour parcourir le même cercle apparent, nous obtiendrons à peu près le chiffre 13, ce qui veut dire que le mouvement apparent de la l. est environ 13 fois plus rapide que celui du soleil.

II. *Phases.* — Les aspects variés que présente périodiquement la l., et qu'on désigne sous le nom de *Phases*, ont été sans doute le premier phénomène céleste qui ait été expliqué d'une manière exacte. Si l'on observe cet astre avec attention pendant le cours d'une seule de ses révolutions, il est facile de voir que ces différents aspects sont produits par la réflexion de la lumière solaire à la surface sphérique de la l. Aussi ce fait a-t-il été reconnu par les plus anciens astronomes. Soit T la terre (Fig. 1), et soient ABCDEFGH les positions successives de la l. dans son orbite, et supposons que le soleil se trouve dans la direction de la ligne ETA, mais à une distance telle que les lignes tirées de cet astre aux différentes parties de l'orbite lunaire puissent être regardées comme parallèles. Lorsque la l. se trouvera en A, elle sera en *conjonction* avec le soleil, et passera au méridien en même temps que lui. Par conséquent, l'hémisphère tourné du côté du soleil, c.-à-d. à la droite de la figure, sera éclairé complétement ; mais l'hémisphère tourné vers la terre sera tout entier dans l'ombre, de telle sorte que la l. sera totalement invisible pour nous : on a alors la *Nouvelle l.* ou la *Néoménie*. Quelques jours après la conjonction, lorsque la l. est au point B, on aperçoit un croissant lumineux dont la convexité est tournée du côté du soleil. Mais lorsque la l. est arrivée en C, ou à 90° de la conjonction, la terre se trouve dans le plan du grand cercle de l'orbite lunaire, qui forme la limite entre les hémisphères obscur et éclairé, et par conséquent on voit la moitié de son disque : la l. est dans son *Premier quartier;* on dit aussi alors qu'elle est *dichotome*. Au point D, la partie éclairée et visible de la l. présente une forme intermédiaire entre un demi-cercle et un cercle complet : elle nous paraît alors gibbeuse. Au point E, elle est en *opposition* avec le soleil, et tourne toute sa face éclairée vers la terre ; elle nous offre alors un disque lumineux circulaire : c'est la *Pleine l.*; on dit encore alors que la l. est *dans son plein*. En continuant sa révolution autour de la terre, la l. entre dans son *décours*, et son disque commence à diminuer. Arrivée en F, la l. nous paraît gibbeuse. Lorsqu'elle est en G, on dit qu'elle est dans son *Troisième* ou *Dernier quartier*, ou bien qu'elle est à son *déclin*. De ce point jusqu'à ce qu'elle se trouve de nouveau en conjonction, nous ne l'apercevons plus que comme un croissant qui devient d'autant plus étroit que l'astre se rapproche davantage du point A ; mais alors les cornes du croissant sont tournées à notre droite. La ligne droite qui joint les points A et E est appelée *Ligne des syzygies*, et celle qui joint C et G, *Ligne des quadratures ;* enfin les points B, D, F et H, situés à égales distances de ces lignes, sont désignés sous le nom d'*Octants*. Ainsi, on voit que la grandeur de la portion illuminée du disque lunaire dépend de la position de cet astre relativement au soleil et à la terre, et se détermine facilement au moyen d'une construction géométrique. La période moyenne de temps que met la l. pour parcourir toutes ses phases, ou en d'autres termes, le temps moyen qui s'écoule entre deux conjonctions successives, constitue le *mois lunaire synodique :* sa valeur moyenne est de 29 jours 12 h. 44 m. 2,84 sec. A l'époque de la néoménie, le soleil et la l., comme nous l'avons vu, passent en même temps au méridien ; par conséquent, lors de la pleine l., les deux astres y devront passer à 12 heures de distance. Vers cette époque, en effet, on peut les apercevoir tous les deux en même temps dans le voisinage de l'horizon, mais en des points diamétralement opposés. L'un, après avoir fourni sa carrière, s'apprête à descendre, et à céder à l'autre l'empire de la lumière.

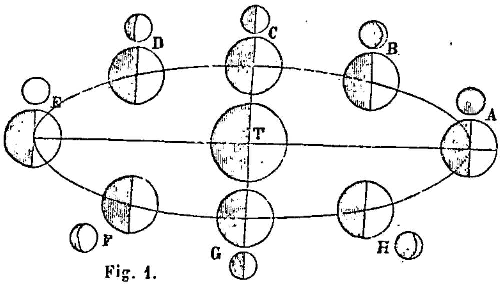

Fig. 1.

Tout le monde a pu remarquer qu'entre la nouvelle l. et son premier quartier, lorsque l'astre ne présente encore qu'un croissant assez étroit, on aperçoit souvent la partie du disque lunaire qui n'est point éclairée par le soleil. Cette faible clarté qui complète le cercle du disque, est appelée *lumière cendrée*. Elle est produite par la lumière solaire réfléchie que l'hémisphère éclairé de la terre envoie sur la l., lumière qui, étant de nouveau réfléchie par cette dernière, revient jusqu'à notre œil. Ce qui démontre l'exactitude de cette explication, c'est que la lumière cendrée va en diminuant d'intensité, à mesure que la l. approche du point de sa quadrature, où elle est nulle, parce qu'alors la lumière réfléchie par la terre ne peut tomber à angle droit sur la lune.

III. *Distance, dimensions, masse et densité de la l.* — Les premières tentatives faites dans l'antiquité pour déterminer la distance de la l. comparativement à celle du soleil, sont dues à Aristarque de Samos, qui florissait vers l'an 280 avant J.-C. La méthode dont il fit usage était fondée sur la considération des phases de la l. ; mais elle n'était pas susceptible d'une grande exactitude : aussi trouva-t-il que la l. était simplement 20 fois moins éloignée que le soleil. Depuis Hipparque (vers 128 avant notre ère) la méthode employée par les astronomes pour calculer la distance de la l. à la terre est fondée sur l'observation de la parallaxe horizontale de la l. et la connaissance de la valeur du rayon terrestre. La valeur de cette parallaxe ou, en d'autres termes, de l'angle sous lequel un observateur placé dans la l. verrait le rayon de la terre, se détermine directement, soit par des observations faites simultanément à des stations très-éloignées l'une de l'autre, soit au moyen des occultations d'étoiles par la l. Les observations démontrent que la valeur de la parallaxe lunaire varie considérablement aux différents temps : ainsi, par ex., à la plus grande et à la plus petite distance de la l., elle est 53'85" et 61'48", ce qui donne pour valeur moyenne 57'67". Or, en divisant le rayon terrestre par ces valeurs, on a :

	Rayons terr.		Lieues.
Plus grande dist. de la l. à la terre....	63,84	=	91418
Plus petite dist. de la l. à la terre....	55,92	=	80077
Distance moyenne arithmétique.......	59,88	=	85748

On voit donc que la *distance* moyenne de la l. à la terre est d'environ 60 fois le rayon terrestre, ou plus exactement de 85748 lieues de 2280 toises. Cette distance, qui nous paraît si grande, n'est cependant que la 400e partie de la distance de la terre au soleil, et n'est guère plus du quart du diamètre de ce dernier, dont la circonférence est, par conséquent, près du double de l'orbite de la lune.

La distance du centre de la l. à la station d'un observateur placé à la surface de la terre, comparée avec le diamètre apparent vu de cette station, donnera le diamètre réel de la l. La distance dont il s'agit se calcule aisément quand on connaît la distance réelle de l'astre au centre de la terre et sa distance zénithale apparente au lieu et au moment de l'observation. En considérant la Fig. 2 ci-jointe, et en supposant que L soit la l., A le lieu de l'observateur, C le centre de la terre, on connaîtra dans le triangle ACL les deux côtés LC, CA, qui sont respectivement la distance au centre de la terre et le rayon terrestre : on connaîtra aussi l'angle CAL, qui est le supplément de la distance zénithale ZAL ; il sera donc facile de calculer AL, ou la distance de la l. au point A. Il résulte d'observations et de calculs semblables que le *diamètre* réel de la l. est de 782 lieues, ou environ 0,2729 du diamètre terrestre. Par conséquent, son *rayon* est égal à 391 lieues, et sa *circonférence* à environ 2500 lieues. De plus, en prenant la surface et le volume de la terre pour unités, on trouve que la *surface* de la l. est environ le 13e de notre globe, et que son *volume* est à peu près un 49e de celui de ce dernier. La Figure 3 peut donner une idée des grandeurs relatives de la terre et de la l. En outre, si l'on suppose les centres des cercles éloignés l'un de l'autre de 641 mill., cette distance représentera dans la même proportion la distance moyenne des deux astres. Enfin, en partant de l'effet dû à la gravitation lunaire dans la production du phénomène désigné sous le nom de nutation de l'axe de la terre, on a calculé que la masse de la l. est à très-peu près un 80e de celle de la terre. Or, comme le volume de la l. est seulement le 49e de celui de la terre, il s'ensuit que la densité de notre satellite, comparée à la densité de notre globe, est 0,615, ou, en d'autres termes, que la densité de la l. est un peu plus de la moitié de celle de la terre. Quant à la lumière que la l. dans son plein envoie à la terre, Bouguer a trouvé qu'elle est environ 300,000 fois plus faible que celle du soleil : aussi, en la rassemblant au foyer des plus fortes lentilles, elle ne produit aucun effet appréciable sur les thermomètres les plus sensibles.

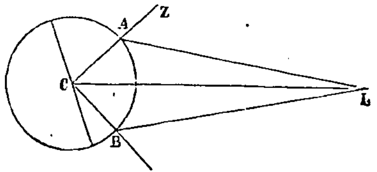

Fig. 2.

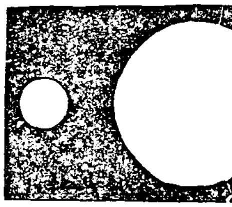
Fig. 3

IV. *Inclinaison et Nœuds de l'orbite lunaire.* — Le plan de l'orbite de notre satellite forme, avec celui de l'écliptique, un angle de 5° 8' 47",9 ; c'est ce qu'on nomme simplement l'*inclinaison de l'orbite lunaire*. En conséquence, l'orbite lunaire coupe l'écliptique en deux points opposés. Ces points ont reçu le nom de *Nœuds*, et l'on appelle *nœud ascendant* ☊, celui où la l. passe pour aller du sud au nord de l'écliptique, et *nœud descendant* ☋, celui qu'elle traverse pour aller du nord au sud. Mais la *ligne des nœuds* ne conserve pas une position fixe sur le plan de ce dernier grand cercle. En effet, si l'on observe de mois en mois les points où l'écliptique est coupée par la l., on trouvera que les *nœuds* de son orbite sont dans un état continuel de rétrogradation sur l'écliptique. Supposons (Fig. 4) que O soit la terre ; A*bad*, la série des points où la l. traverse le plan de l'écliptique, dans ses passages alternatifs du sud au nord et du nord au sud ; ABCDEF, une portion de l'orbite lunaire, embrassant une révolution sidérale complète ; supposons, de plus, que la l. parte du nœud ascendant A. Si son orbite était entièrement comprise dans un plan passant par O, elle couperait de nouveau l'écliptique en un point *a*, opposé à A, qui serait son nœud descendant ; après quoi elle reviendrait passer au nœud ascendant A. Mais, au contraire, sa route réelle est une certaine courbe ABC, qui va couper l'écliptique en un point C, de sorte que l'angle AOC, ou l'arc de longitude compris entre les nœuds ascendant et descendant, est moindre que 180°. Ensuite la l. poursuit sa course au-dessous de l'écliptique, le long de la courbe CDE, et traverse l'écliptique de nouveau, non en un point *c*, diamétralement opposé à C, mais en un point E, moins avancé en longitude. Au total, l'arc de longitude décrit entre deux passages ascendants consécutifs sera inférieur à 360°, de tout l'arc correspondant à l'angle AOE ; ou, en d'autres termes, cet arc sera celui dont le nœud ascendant aura rétrogradé sur l'écliptique d'un passage à l'autre. Pour compléter une révolution sidérale, il faudra que la lune décrive encore sur son orbite un arc EF, ce qui ne la ramènera pas précisément au point A, mais à un point dont la longitude sera la même et qui aura une latitude boréale. La vitesse de rétrogradation des nœuds de l'orbite lunaire a présentement une valeur moyenne de 3' 10",64 par jour ; et, dans une période de 6793,39 jours solaires moyens (ou d'environ 18 ans 6/10es), le nœud ascendant a parcouru, de l'est à l'ouest, la circonférence entière de l'écliptique. Au milieu de cette période, l'orbite a une position précisément inverse de celle qu'elle occupait en commençant. Dans le cours de la période, la l. doit rencontrer des étoiles et traverser des constellations différentes. Cette espèce de révolution en spirale doit amener successivement son disque sur tous les points d'une zone céleste de 10° 18' de largeur, dont l'écliptique est la ligne médiane et dont les limites sont déterminées par l'inclinaison de l'orbite lunaire. La cause de la rétrogradation des nœuds réside dans la force attractive du soleil, qui tend constamment à attirer la l. dans le plan de l'écliptique, et qui finirait par faire coïncider son orbite avec ce plan, si cette tendance n'était pas contre-balancée par le mouvement angulaire de la l. autour de la terre. Par suite de ce mouvement angulaire, l'inclinaison moyenne de la l. reste la même, mais l'effet produit est la rétrogradation des nœuds. Cependant, comme la distance de la terre au soleil est une quantité variable, l'effet de l'action du soleil en déplaçant l'orbite de la l. est également variable. En conséquence de cette variabilité, et pour diverses autres causes encore, le mou-

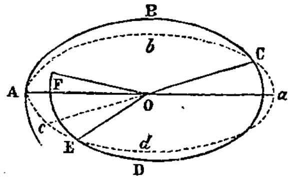

Fig. 4.

vement des nœuds et l'inclinaison de l'orbite lunaire sur le plan de l'écliptique sont soumis à certaines variations périodiques, qui toutes doivent être appréciées et calculées très-exactement pour la formation des tables lunaires.

V. *Excentricité de l'orbite lunaire et Perturbations de la l.* — L'orbite générale de la l. représente une ellipse qui a la terre à l'un de ses foyers; mais, par l'effet de la force perturbatrice du soleil et des intensités différentes avec lesquelles agit cette force selon les diverses situations de la l. par rapport à la terre et au soleil, la vitesse de la l. va tantôt en s'accélérant, tantôt en diminuant : cette série d'inégalités a reçu le nom de *Variations*. En outre, l'ellipse de l'astre change continuellement de forme et de position sur le plan de son orbite. Il résulte de là que les valeurs numériques assignées à tous ses éléments ne doivent être considérées que comme des moyennes. Nous avons dit tout à l'heure les distances maximum, minimum et moyenne de la terre. Quant à l'*excentricité* de l'orbite lunaire, c.-à-d. à la distance du foyer de l'ellipse à son centre, elle est d'environ 0,066, en prenant pour unité la moitié du grand axe de l'ellipse. Suivant les meilleures tables, elle est exactement de 0,0548442. En comparant les positions du grand axe, que l'on appelle *ligne des apsides*, à des époques différentes, par rapport aux étoiles fixes, on trouve que cette ligne a un mouvement rapide vers l'est, de telle sorte qu'elle décrit une circonférence entière en 3232,57 jours solaires moyens, ou dans l'espace d'à peu près 9 ans. Toutefois ce mouvement moyen est sujet à des inégalités fort considérables. — L'inégalité du mouvement lunaire, que l'on désigne sous le nom d'*Évection*, dépend de la position de l'axe transverse de l'orbite de la l., c'est-à-d. de la ligne des apsides par rapport à celle des syzygies ou de la ligne qui joint le soleil et la terre. Lorsque l'axe transverse est dans la même direction que cette dernière ligne, la quantité dont la force solaire diminue la gravitation de la l. est à son maximum quand la l. est à son apogée, et à son minimum quand cet astre est à son périgée. Par conséquent, dans cette situation de l'orbite lunaire, la différence entre la gravitation de la l. à son apogée et à son périgée est accrue par l'action solaire; d'où il résulte que l'excentricité de l'orbite de cet astre paraît augmentée. Le contraire a lieu lorsque la ligne des apsides est dans la direction de la ligne des quadratures. La différence entre la somme de gravitation à l'apogée et au périgée est diminuée, et l'excentricité de l'orbite lunaire paraît également diminuée. L'évection est proportionnelle au sinus de deux fois la distance angulaire entre le soleil et la l., diminuée de l'anomalie moyenne de la l., et sa plus grande valeur s'élève à 1° 20′ 29″,9. Cette inégalité a été signalée par Hipparque, et Ptolémée a donné une construction qui représente très-exactement ses effets généraux.

En comparant des observations de la l. faites à des intervalles fort éloignés, on a trouvé que le temps de sa révolution périodique moyenne est un peu plus court qu'il n'était il y a plusieurs siècles, ou, en d'autres termes, que son mouvement moyen éprouve une accélération constante depuis l'époque des premières observations lunaires. Cette accélération est extrêmement petite, car elle ne s'élève qu'à 10 ou 11 secondes de degré par siècle. Par conséquent, elle est insensible pour des espaces de temps peu éloignés : de là le nom d'*Accélération séculaire* sous lequel on la désigne. Elle a été découverte par Halley, par la comparaison d'observations très-anciennes avec les observations modernes, et confirmée par l'examen des observations faites par les Arabes dans le cours du IXe et du Xe siècle. Sa cause physique a été reconnue par Laplace, qui a trouvé qu'elle dépend d'une très-lente diminution séculaire dans l'excentricité de l'orbite terrestre. L'une des plus grandes découvertes faites par les géomètres modernes, c'est que toutes les variations qui affectent les éléments du système planétaire sont périodiques. Ainsi, dans quelques siècles, l'excentricité de l'orbite terrestre arrivera à son minimum, et alors elle commencera à s'accroître. Par conséquent, quand cette époque arrivera, le mouvement moyen de la l., qui depuis un grand nombre de siècles éprouve la légère accélération dont nous parlons, commencera également à éprouver un retard de même valeur.

VI. *Rotation de la l. et Libration.* — La surface de la l. offre un grand nombre de taches permanentes qu'on a observées et décrites avec le plus grand soin. Ces taches étant invariables dans leurs formes et dans leurs positions respectives, à quelque époque qu'on les étudie, on reconnaît que l'hémisphère lunaire qui regarde la terre est toujours le même. Ce phénomène avait fait penser aux anciens que la l. n'avait pas de mouvement de rotation. C'était une erreur; ce phénomène dépend en effet tout simplement de ce que le mouvement de rotation de la l. s'exécute dans un temps précisément *égal* à celui de sa révolution autour de la terre. Si l'on se transporte par la pensée dans le soleil, on verra la lune tourner autour de la terre. Lorsqu'elle sera au delà de notre globe, le spectateur placé sur le soleil verra la même face lunaire que nous voyons; et, quand elle sera en deçà de notre globe ou entre le soleil et nous, il verra l'autre hémisphère, c.-à-d. l'hémisphère lunaire que ne voient jamais les habitants de la terre, puisque la face qui regarde notre globe demeure toujours la même. Par conséquent, du soleil on voit tour à tour les divers points de la surface lunaire. C'est ainsi encore qu'un homme qui, le visage constamment dirigé vers un arbre, en ferait le tour entier, aurait aussi fait un tour sur lui-même, puisqu'il aurait vu toute la campagne qui l'environne. La l. tourne donc sur son axe, tandis qu'elle est emportée autour du soleil avec la terre dont elle est le satellite. Il résulte encore de l'égalité que nous venons de signaler entre le temps de la rotation de la l. sur son axe et celui de sa révolution autour de la terre, que les habitants de la l., en supposant cet astre habité, doivent avoir une nuit et un jour seulement pour chaque révolution synodique, c.-à-d. une nuit et un jour, chacun de la longueur d'à peu près 14 jours 18 heures. — Maintenant existe-t-il une cause physique particulière qui rende compte du phénomène que nous venons de décrire? Voici ce que pensent les géomètres. La l., par l'effet de son mouvement de rotation, est un peu aplatie à ses pôles. Mais, en supposant qu'elle a été primitivement une sphère à l'état fluide, l'attraction de la terre a dû allonger son globe et lui faire prendre la forme d'un ellipsoïde irrégulier, ayant son grand axe dirigé vers la terre, dans le plan de l'équateur lunaire, et son petit axe se confondant avec celui de rotation. Dans cette hypothèse, la l. serait composée de deux hémisphères, dont l'un plus lourd que l'autre, retombe toujours du côté de la terre par son excès de poids, à peu près de la même manière que la pesanteur ramène un pendule dans la direction de la verticale.

Quoique, comme nous venons de le voir, la l. nous présente toujours le même hémisphère, cependant l'observation attentive de ses taches a prouvé que celles qui sont vers les bords ont un léger mouvement d'oscillation périodique qui les montre et les cache alternativement. On a donné le nom de *Libration* à cette espèce de balancement de la l. On distingue trois sortes de librations, la *lib. en longitude*, la *lib. en latitude* et la *lib. diurne*. — La *Lib. en longitude* est déterminée par cette circonstance que le mouvement de rotation de la l. autour de son axe n'est pas toujours précisément égal à son mouvement de révolution autour de la terre. Si ces deux mouvements étaient absolument uniformes, le rayon vecteur mené du centre de la terre couperait toujours le disque lunaire au même point; en d'autres termes, la l. présenterait toujours exactement la même face à la terre. Mais le mouvement de rotation de la l. autour de son axe est seul sensiblement uniforme tandis que le mouvement orbitaire de cet astre autour de la terre, s'accomplissant dans une ellipse, est nécessairement tantôt plus rapide et tantôt plus lent que sa valeur moyenne. La l. semble donc ainsi osciller un peu à l'est et à l'ouest de sa position moyenne, d'où il résulte que les taches de ses bords oriental et occidental disparaissent et reparaissent alternativement. — La *Lib. en latitude* dépend de l'inclinaison de l'axe de la l. sur le plan de son orbite, car le dernier fait avec l'écliptique un angle de 5° 8′ 47″,9, tandis que le plan de son équateur ne fait avec celui de l'écliptique qu'un angle de 1° 30′. En conséquence, selon que l'angle formé par l'axe de rotation de la l. et le rayon vecteur est aigu ou obtus, nous découvrons l'un ou l'autre pôle de rotation du globe lunaire, et les taches qui en sont voisines paraissent et disparaissent alternativement. — Enfin, la *Lib. diurne* est une simple conséquence de la parallaxe lunaire. L'observateur placé à la surface de la terre aperçoit sur le disque de la l., au moment de son lever, des points qui disparaissent à mesure que son élévation augmente, tandis que sur le bord opposé, d'autres points qui étaient d'abord invisibles, deviennent apparents à ses yeux, à mesure que l'astre descend sur l'horizon. Ainsi donc, trois causes différentes produisent trois librations partielles, dont l'ensemble constitue la libration totale et apparente qu'on observe chaque jour dans le globe lunaire. Mais ces phénomènes, purement optiques, n'affectent point le mouvement réel de rotation de la l., et disparaissent entièrement quand on rapporte ce mouvement au centre de l'astre. La lib. en latitude et la lib. diurne ont été découvertes par Galilée. Hevelius est le premier qui ait observé et expliqué la lib. en longitude; mais le célèbre Domin. Cassini en a donné une explication beaucoup plus complète.

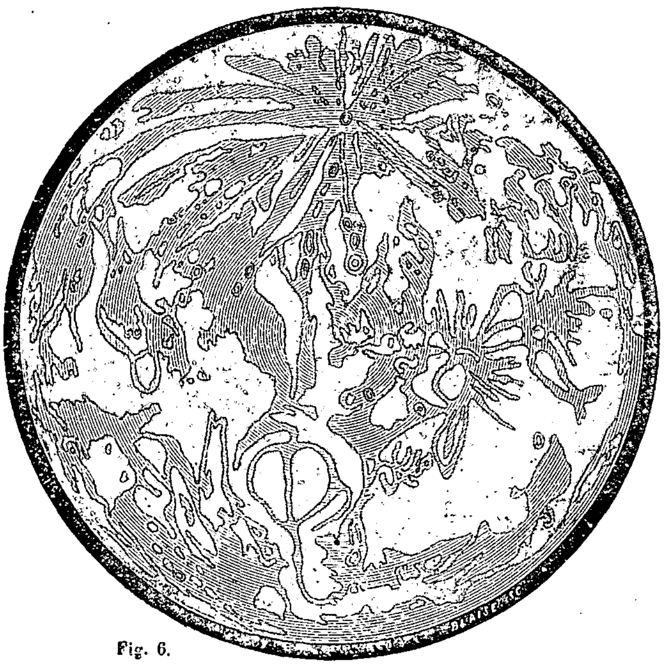

Fig. 6.

VII. *Différentes sortes de mois lunaires.* — Comme les principaux points de l'orbite lunaire, les syzygies, les nœuds, les apsides, sont, dans leur rotation, animés de vitesses différentes et se meuvent dans des directions différentes, il s'ensuit que la période de temps dans laquelle la l. accomplit une révolution relativement à l'un quelconque de ces points ou aux étoiles fixes, sera différente pour chaque cas. Chacune de ces périodes constitue une espèce particulière de *mois lunaire*. Les différences qu'on observe entre elles peuvent s'expliquer de la manière suivante. Soient E le centre de la terre (*Fig.* 5), *asbt* l'orbite de la lune, *ab* l'axe transverse de son ellipse ou de la ligne des apsides, *st* la ligne des syzygies, *nm* la ligne des nœuds, et ASBN le grand cercle de la sphère dans le plan de l'écliptique; soit encore P un point fixe sur ce cercle, et supposons que la l. soit au point *p*, ou vue dans la direction EP. Le temps qui s'écoule pendant que la l., partie du point *p*, revient au même point de l'écliptique, a reçu le nom de *révolution tropique*, et ne diffère que de 7 secondes du temps qu'elle met à revenir à la même étoile fixe, c'est-à-dire à accomplir sa *révolution sidérale*. Supposons maintenant que la l. soit au point *s*, sur la ligne des syzygies. Lorsque l'astre, parti de *s*, dans la direction *mbn*, sera revenu au même point de l'écliptique, il se trouvera en conjonction. En effet, dans l'intervalle, le soleil se sera avancé de S à S′ (près d'un douzième de la circonférence), et par conséquent la l. devra marcher jusqu'à *s′*, pour atteindre le soleil et se trouver de nouveau en conjonction. L'intervalle entre deux conjonctions successives constitue la *période synodique*, période qui excède la période tropique de 2 jours et 5 heures environ. Maintenant supposons que la l. soit au périgée *a*, c.-à-d. vue dans la direction EA. *Pendant que la l.*, partie de *a*, décrira son orbite, la ligne des apsides EA décrira l'angle AEA′, et par conséquent l'astre, arrivé à la ligne EA, devra encore marcher jusqu'au point *a* pour arriver au périgée. Le temps que met la l. à passer du périgée au périgée est appelé *période anomalistique*. Cette période est aussi plus longue que la période tropique; néanmoins elle est beaucoup plus courte que la période synodique, car la ligne des apsides met à peu près 9 ans pour accomplir sa révolution, tandis qu'il ne faut pour cela qu'une année à la ligne des syzygies. Enfin, supposons que la l. soit au point *n* sur la ligne des nœuds. Pendant que la l. s'avance dans son orbite, la ligne des nœuds EN rétrograde dans la direction EN′; par conséquent, la l. reviendra à son nœud, en *n′*, avant d'avoir complété sa révolution sur l'écliptique. Le temps que met la l. à revenir de l'un de ses nœuds au même nœud constitue la *période draconitique*: cette période est la plus courte de toutes. Le tableau suivant indique, en jours solaires moyens, les longueurs moyennes des différentes périodes ou des différents mois lunaires :

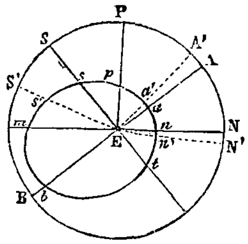

Fig. 5.

Révolution					
synodique	29,53059.	29j.	12h.	44m.	2,84s.
sidérale	27,32166.	27	7	43	11,54
tropique	27,32158.	27	7	43	4,71
anomalistique	27,55460.	27	13	18	37,40
draconitique	27,21222.	27	5	5	35,60

VIII. *Constitution physique de la l.* — « La constitution physique de la l., dit Sir John Herschel, nous est mieux connue que celle d'aucun autre corps céleste. A l'aide des télescopes, nous discernons à sa surface des inégalités qui ne peuvent être que des montagnes et des vallées, puisque les premières projettent des ombres dont la longueur se rapporte exactement à l'inclinaison des rayons solaires dans les lieux de la surface de la l. où s'observent ces inégalités (Fig. 6. Réduction de la carte de la l. de Cassini). Le bord convexe du limbe tourné du côté du soleil est toujours circulaire et à peu près uni; mais le bord opposé de la partie éclairée, qui devrait offrir l'apparence d'une ellipse bien tranchée, si la l. était une sphère parfaite, se montre toujours avec des déchirures ou dentelures profondes qui indiquent des cavités et des points proéminents. Les montagnes voisines de ce bord projettent de grandes ombres, comme on concevra clairement que cela doit être, si l'on réfléchit que, pour les points de la l. ainsi placés, le soleil est au moment de se lever ou de se coucher. Lorsque le bord éclairé dépasse ces points, ou, en d'autres termes, lorsque le soleil gagne en hauteur, les ombres se raccourcissent; quand, au contraire, la l. est pleine, la direction des rayons solaires coïncidant avec ceux de notre vue, on n'aperçoit plus d'ombre sur aucun point de sa surface. D'après les mesures micrométriques des longueurs des ombres, prises dans les circonstances les plus favorables, on a pu calculer la hauteur de la plupart de ces montagnes. Ainsi, Beer et Mœdler, de Berlin, ont donné la liste des hauteurs de 1095 montagnes lunaires, parmi lesquelles il s'en trouve de toutes les grandeurs jusqu'à 7603 mèt. d'élévation. Plusieurs dépassent de beaucoup la hauteur du Mont-Blanc, qui a 4810 m, et du Chimborazo, qui en a 6530. (Les plus hautes sont : *Dorfel*, 7603 mèt.; *Newton*, 7264; *Casatus*, 6956; *Curtius*, 6769; *Calippus*, 6216; *Tycho-Brahé*, 6151; *Huyghens*, 5550.) L'existence de semblables montagnes est encore confirmée par l'apparence de points ou de petites îles lumineuses, placées en dehors du bord éclairé, et qui sont les sommets mêmes des montagnes, éclairés par les rayons du soleil avant les plaines intermédiaires. Peu à peu, à mesure que la l. avance, on voit ces points lumineux se rattacher au bord, et y former des dentelures. La plupart des montagnes lunaires, et leur nombre est étonnant, présentent un aspect singulier et d'une frappante uniformité. Elles sont exactement circulaires, ou présentent la forme d'une coupe dont l'intérieur a toutefois une courbure elliptique vers les bords. Pour les plus larges, le fond de l'excavation représente en général une aire plane du centre de laquelle s'élève une éminence conique à pente roide. En un mot, elles offrent au plus haut degré le vrai caractère volcanique, tel qu'on peut l'observer sur le cratère du Vésuve, ou sur les terrains volcaniques des Champs Phlégréens, aux environs de Naples, et du Puy-de-Dôme, en Auvergne. Plusieurs présentent en outre un trait particulier, c'est que le fond de leurs cratères se trouve enfoncé au-dessous de la surface générale de la l., de telle sorte que leur profondeur intérieure est de deux à trois fois plus grande que leur hauteur extérieure. Dans quelques-uns des principaux cratères volcaniques, on reconnaît, à l'aide de puissants télescopes, des marques décisives de stratifications volcaniques, provenant des dépôts successifs de déjections. Dans le magnifique réflecteur de lord Ross, le fond plat du cratère appelé *Albategnius* est semé de blocs, qu'on ne peut apercevoir avec des télescopes moins puissants, tandis que l'extérieur d'une autre montagne volcanique, nommée *Aristillus*, est tout sillonné de ravins profonds qui rayonnent vers son centre. En outre, ce qu'il y a de très-singulier dans la géologie de la l., c'est que, quoique sa surface n'offre nulle part de véritables mers, car les taches obscures auxquelles on a donné ce nom présentent, quand on les examine avec soin, des apparences inconciliables avec celles d'une eau profonde; c'est que, disons-nous, on y observe de vastes espaces parfaitement de niveau et qui semblent avoir évidemment le caractère d'alluvion. » — Ajoutons à ce que dit l'illustre astronome, que les cratères des montagnes lunaires ont des dimensions incomparablement plus grandes que ceux de nos volcans. Celui d'*Archimède*, par ex., a 87,500 mèt. de diamètre, et celui de *Tycho* en a 91,200. En conséquence, beaucoup d'astronomes ne croient pas que ces immenses cirques lunaires aient jamais été des cratères d'éruption, et les assimilent aux cirques montagneux appelés par les géologues cratères de soulèvement. Ainsi, le cirque de l'Oisans, dans le Dauphiné, a 20,000 m. de diamètre, et celui de l'île de Ceylan atteint 70,000 mèt., tandis que le cratère d'éruption du Vésuve n'a que 700 mèt., et celui de l'Etna 1500 mèt. dans sa plus grande dimension. La *Fig.* 7 représente la montagne lunaire appelée *Ligustinus.* Le diamètre du cratère est d'environ 36,000 m.; le point le plus élevé de la circonférence de celui-ci est à environ 2606 m. au-dessus du fond de la cavité. Au centre s'élève un cône haut de 876 m., à côté duquel on en voit un plus petit. Le fond du cratère est semé d'aspérités qui paraissent être des blocs de lave. Enfin, il part du cratère des espèces de ramifications plus ou moins saillantes, sur lesquelles s'élèvent des aiguilles de hauteurs très-variables. Celle qui est à la droite du cratère et qui est la plus élevée de toutes, n'a pas moins de 1419 mètres.

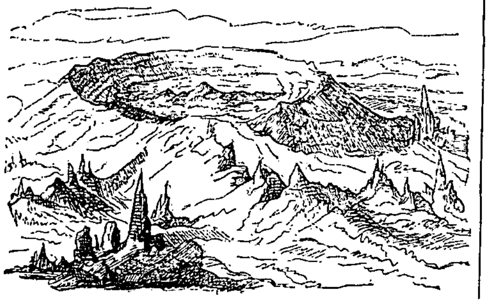

Fig. 7.

« La l., dit encore Herschel, n'a pas de nuages, ni rien qui indique la présence d'une atmosphère. Cette atmosphère, si elle existait, deviendrait sensible dans les occultations d'étoiles et dans les éclipses de soleil. Ainsi, par ex., entre le diamètre de la l., mesuré micrométriquement, et ce même diamètre évalué par l'intervalle écoulé entre la disparition et la réapparition d'une étoile dans une occultation, il devrait y avoir une différence égale à deux fois la réfraction horizontale à la surface de la l. Or, comme on n'aperçoit aucune différence appréciable, nous sommes en droit d'en conclure que l'atmosphère lunaire, à supposer qu'elle existe, n'a pas une densité suffisante pour produire une réfraction d'une seule seconde, c'est-à-dire que sa densité est au plus la 1980e partie de celle de l'atmosphère terrestre. Cela étant, il doit régner à la surface de la l. un climat très-extraordinaire, et l'on y doit passer brusquement d'une chaleur plus brûlante que celle du midi de nos régions tropicales et soutenue pendant 15 jours, à un froid de même durée, plus excessif que celui de l'hiver de nos régions polaires. Quoique la surface de la pleine l. qui est tournée vers nous doive nécessairement être portée à une haute température, *peut-être* même à un degré qui dépasse de beaucoup celui de l'ébullition de l'eau, *cependant cette* chaleur est pour nous absolument *insensible*, et même, dans le foyer des plus larges réflecteurs, elle n'affecte aucunement le thermomètre. D'après cela, il est extrêmement probable que cette chaleur, conformément à ce qui s'observe dans les corps dont la température n'est pas assez élevée pour qu'ils deviennent lumineux, s'absorbe beaucoup plus facilement que la chaleur solaire en traversant les milieux transparents, et qu'elle s'éteint complétement dans les régions supérieures de notre atmosphère. Un *fait* météorologique, à savoir : la *tendance des nuages à disparaître durant la pleine lune*, vient à l'appui de cette manière de voir. Ce fait a certainement une cause ; or, nous n'en voyons pas d'autre explication rationnelle.

» Un cercle d'une seconde de diamètre, vu de la terre, contient à la surface de la l. un huitième de lieue carrée, ou environ 250 hectares. Par conséquent, les télescopes doivent recevoir encore de grands perfectionnements, avant que nous puissions reconnaître des traces d'habitants dans des édifices ou dans des changements du sol. Il faut observer qu'en raison du peu de densité des matières qui entrent dans la masse de la l., et attendu que la pesanteur y est beaucoup plus faible qu'à la surface de la terre, la même force musculaire peut y soulever une masse six fois plus grande. Au reste, il semble impossible, faute d'air, que des êtres vivants analogues par leur organisation à ceux qui peuplent notre globe, se trouvent à la surface de la l. Rien n'y indique l'apparence d'une végétation, ni de modifications dans l'état de la surface que l'on puisse attribuer à un changement de saisons. Quoi qu'il en soit, s'il y a des habitants dans la l., la terre doit leur offrir la singulière apparence d'une l. ayant près de 2 degrés de diamètre, éprouvant des phases comme notre l., et restant immobile au même point du ciel (ou du moins n'étant sujette qu'à de très-petits déplacements apparents par suite de la libration), tandis que les étoiles se meuvent avec lenteur derrière elle et à ses côtés. La terre doit encore leur paraître couverte de taches variables et de zones correspondantes à nos vents alizés : il est douteux si, au milieu des perpétuels changements de notre atmosphère, ils peuvent distinguer nettement les configurations de nos continents et de nos mers. »

IX. *Des influences lunaires.* — Nous ne parlerons pas ici de l'action que la l. exerce sur la terre et notamment sur les eaux, par l'effet des lois de la pesanteur, et d'où résulte le merveilleux phénomène des *Marées*, parce qu'il en sera traité ailleurs. Nous voulons seulement dire quelques mots des influences diverses que le vulgaire lui attribue sur les êtres organisés et sur l'état météorologique de notre globe. Quant à l'influence de la l. sur les hommes, elle est due entièrement aux illusions et aux préjugés. Il est, en effet, évident que la durée de la période de quelques phénomènes de l'homme en santé ne s'accorde qu'à peu près, et jamais exactement, avec les révolutions lunaires, et que ces phénomènes ont lieu avec toutes les phases de la l., non-seulement chez des personnes du même âge et de la même constitution, mais encore chez le même individu. Cette observation suffit pour faire refuser à la l. toute action de ce genre. En conséquence, on ne doit lire qu'avec une extrême défiance les écrits de certains auteurs, d'ailleurs recommandables, qui ont prétendu que les phases de la l. ont une influence quelconque sur les maladies, et particulièrement sur leurs crises. Il en est ici comme des revenants; on ne les voit que lorsqu'on y croit. La seule croyance à cette influence peut, du reste, avoir des suites fâcheuses, quand le malade la partage; car elle excite alors, par l'imagination, l'attente et la peur, des effets auxquels la l. n'a nullement contribué. En ce qui concerne les variations atmosphériques, un seul fait paraît assez bien constaté, ainsi qu'il résulte des recherches d'Arago et des observations de Humboldt et de J. Herschel, c'est que, vers la pleine l., l'air est un peu plus serein, moins chargé de nuages, d'où cette conséquence que la quantité de pluie qui tombe vers la pleine l. est un peu inférieure à celle qui tombe vers la nouvelle l. D'ailleurs, cette différence, dont nous avons donné tout à l'heure l'explication d'après Herschel, est peu considérable. Dans tous les cas, la nullité, ou du moins, si l'on admet son existence, l'extrême petitesse de l'influence des phases lunaires sur l'état météorologique de notre globe, est bien démontrée par ce fait qui est d'observation journalière, que les temps les plus opposés ont lieu au même instant sur des lieux même assez peu distants les uns des autres.

Nous terminerons par quelques observations sur la *l. rousse*, à laquelle l'opinion populaire attribue les gelées qui, pendant sa durée, frappent assez fréquemment, et d'une manière très-fâcheuse, la végétation naissante au commencement du printemps. La l. ainsi nommée est celle qui commence en avril, et devient pleine, soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Or, dans les nuits de ces deux mois, il arrive souvent que la température de l'atmosphère est seulement de 4, de 5 ou de 6 degrés centigr. au-dessus de zéro. Quand cela a lieu, les plantes exposées à la lumière de la l., c.-à-d. à un ciel serein, peuvent se geler malgré les indications du thermomètre; si, au contraire, la l. ne brille pas, c.-à-d. si le ciel est couvert, la gelée ne se produit pas. Ce double phénomène tient à une cause bien simple. Nous savons que la surface du sol perd, pendant la nuit, par voie de rayonnement, une partie du calorique qu'il a reçu pendant le jour, et cette déperdition peut aller jusqu'à 8 degrés quand il n'y a point de nuages pour arrêter le rayonnement, c.-à-d. pour réfléchir les rayons de chaleur émis par la terre et les lui renvoyer. Si donc le ciel est très-serein, ces rayons se perdent dans l'espace, la température des plantes descend au-dessous de celle de l'air ambiant, et celles-ci se gèlent aussitôt que le refroidissement est devenu assez grand. Si, au contraire, le ciel est couvert, les nuages renvoyant par réflexion à la terre le calorique qu'elle tend à perdre par le rayonnement, la température ne s'abaisse pas autant, et les chances de congélation pour les plantes diminuent. Il est donc parfaitement vrai qu'avec des circonstances thermométriques semblables pendant le jour, une plante pourra, pendant la nuit, être gelée ou ne pas l'être, suivant que la l. sera visible ou cachée derrière des nuages. Mais on se trompe en attribuant cet effet à la l. elle-même et à l'influence pernicieuse de sa lumière. C'est simplement à l'absence de nuages qu'il faut attribuer ces gelées imprévues. La l. n'y est pour rien; elle est simplement l'indice d'une atmosphère sereine et sans nuages. — Comme complément de cet article, v. les mots ÉCLIPSE et MARÉE.

LUNETTE. s. f. (dimin. de *Lune*). Instrument d'optique composé d'une ou de plusieurs lentilles, et destiné à faire voir les objets d'une manière plus distincte. Au plur., il se dit le plus souvent Des besicles. — Fig. et prov., *Chacun voit à travers ses lunettes*, Chacun a sa manière de voir, de penser; chacun juge d'après ses goûts, ses intérêts, ses préjugés. *Il a mis ses lunettes de travers, ses lunettes sont troubles*, Il ne voit pas juste dans cette affaire. ‖ Par ext., se dit Des petits ronds de feutre qu'on met, dans les manéges, à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement. *On ne saurait monter ce cheval s'il n'a des lunettes.* ‖ T. Architect. Petit jour réservé dans le berceau d'une voûte, et Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte. ‖ T. Art milit. Voy. FORTIFICATION. ‖ T. Horloger. La partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le verre. ‖ T. Jeu. Aux Dames, *Mettre dans la l.*, Placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée. Aux Échecs, *Donner une l.*, Donner à son adversaire la faculté d'attaquer deux pièces avec un pion. ‖ Ouverture ronde du siége d'un privé ou d'une chaise percée. ‖ Se dit encore De l'os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix, etc. *Lever la l. d'un chapon.*

Enc. — Les *Lunettes* sont *simples* ou *composées*, suivant qu'elles interposent une ou plusieurs lentilles entre l'œil et les objets que l'on veut regarder.

I. C'est à la première catégorie qu'appartiennent les instruments optiques dont se servent communément les personnes dont les yeux présentent quelque défectuosité. On nomme *Lorgnons* ceux qu'on ne tient pas continuellement devant les yeux, et *Besicles* ou ordin. *Lunettes*, ceux qu'on porte habituellement. Les lorgnons sont en outre appelés *Monocles* ou *Binocles*, selon qu'ils n'ont qu'un verre ou qu'ils en ont deux, c'est-à-dire un pour chaque œil. Les *Besicles*, comme leur nom l'indique, ont toujours deux verres : on les distingue, d'après leur forme, en *Pince-nez*, *Lunettes à tempes*, *Lunettes à branches*, etc. Les lentilles ou verres dont ces instruments sont munis sont convexes ou concaves, selon la nature de la défectuosité visuelle qu'il s'agit de corriger. Les *Presbytes*, c.-à-d. les *individus* dont la vue est confuse, quand ils regardent un objet de près, et nette, quand leur vue se porte sur des objets plus ou moins éloignés, font usage de lunettes à verres convexes. En effet, comme la *Presbytie* dépend de l'aplatissement de la cornée ou du cristallin, d'où il résulte une diminution de la convergence des rayons lumineux, lesquels par conséquent arrivent à la rétine avant de se réunir, il suffit d'employer des verres dont la convexité compense celle qui manque à l'œil. La *Myopie* est le défaut opposé à la presbytie. Elle reconnaît pour cause la trop grande proéminence de la cornée, la surabondance des humeurs de l'œil, l'excès de densité du cristallin ou sa trop grande convexité, et en général tout vice de conformation qui fait converger les rayons lumineux de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine. Par conséquent, les *Myopes* ont la vue courte, c.-à-d. ne voient les objets que de près. On remédiera donc à la myopie par l'usage de lunettes à verres concaves qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur degré.— Le choix des verres convenables à chaque vue est en général une affaire de tâtonnement : cependant, connaissant le degré de courbure de chaque sorte de verre et la distance de la vue distincte, il est facile de calculer le degré de courbure qu'il convient d'adopter. Dans la fabrication des lentilles pour lunettes, on fait des verres de 12 forces différentes, et ces forces sont désignées par des numéros qui s'approchent d'autant plus du n° 1 qu'ils sont plus forts. Les moins convexes ont 72 pouces de foyer; viennent ensuite ceux de 60, 48, 36 et 30 pouces : tous ces verres sont appelés *Conserves*. Après les verres de 24 pouces, les degrés de force sont comptés de 2 pouces en 2 pouces jusqu'à 12 ; puis de pouce en pouce jusqu'à 6 ; et enfin de 1/2 en 1/2 pouce jusqu'à 4. Au-dessus, la lentille devient une *Loupe*. Les verres concaves sont gradués de la même manière. On ne voit bien avec des besicles que dans la direction de l'axe des lentilles. Quand on regarde dans une autre direction, les rayons devant traverser obliquement la lentille, ils éprouvent une aberration de sphéricité plus ou moins considérable, et l'image focale virtuelle est trouble. Wollaston a obvié à cet inconvénient au moyen de verres qu'il nomme *Périscopiques*. Ce sont des ménisques convergents ou divergents, dont la face concave est tournée du côte de l'œil, de manière que les pinceaux de rayons obliques à l'axe principal tombent à peu près normalement à la surface convexe. — On attribue communément l'invention des besicles au célèbre Roger Bacon, vers 1270 ; mais elle paraît plus ancienne et dater du XIIe siècle. En Chine, elles étaient connues beaucoup plus anciennement.

II. Les instruments qui forment la seconde catégorie comprennent la *L. astronomique*, la *L. terrestre*, et la *L. de spectacle* ou *de Galilée*.

A. La *L. astronomique*, appelée aussi *Télescope par réfraction*, se compose essentiellement de deux lentilles convergentes : l'*Objectif*, tourné vers les objets que l'on veut voir ; et l'*Oculaire* auquel on applique l'œil. L'objectif MN (Fig. 1), qui est ordinairement d'un long foyer, donne une image réelle et renversée is d'un objet situé au loin, image beaucoup plus petite que l'objet, à cause de la grande distance de ce dernier. On regarde ensuite cette image aérienne au moyen de l'oculaire L placé à une distance de cette image un peu moindre que sa distance focale principale, et l'on aperçoit alors une image virtuelle et renversée de l'objet IS. Ainsi donc, la l. astronomique grossit non pas l'objet lui-même, mais simplement son image. Comme

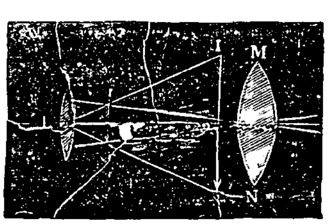

Fig. 1.

c'est l'oculaire qui produit le grossissement, il doit être très-convergent. Quant au renversement de l'image, il n'a aucun inconvénient lorsque la l. est employée uniquement à l'observation des astres. Le tube de la l. est formé de deux cylindres qui portent à leurs extrémités opposées, l'un l'*oculaire*, et l'autre l'*objectif*. Celui qui porte l'oculaire pénètre dans l'intérieur de l'autre, et peut à volonté s'y enfoncer plus ou moins. Pour *mettre la l. au point*, c.-à-d. pour l'accommoder à sa vue, l'observateur fait varier la distance des deux lentilles. S'il est myope, il enfonce l'oculaire; s'il est presbyte, il le retire, c.-à-d. l'éloigne de l'objectif. La grandeur apparente de l'objet vu à l'aide d'une l. s'augmentant dans le rapport de la distance focale de l'objectif à celle de l'oculaire, les astronomes du XVIIe siècle et de la première moitié du siècle suivant donnaient à leurs lunettes des dimensions extraordinaires. Ainsi Huyghens et Cassini, pour obtenir un grossissement de 100, avaient des lunettes longues de plus de 8 mèt. Bien plus, Auzout, ayant construit un objectif qui permettait d'obtenir un grossissement de 600 fois, mais dont la distance focale était de 98 mèt., fut obligé d'imaginer un appareil aussi incommode que gigantesque pour faire usage de cette lentille. Heureusement, la découverte de l'achromatisme par Dollond permit de remédier aux inconvénients des grands objectifs, et de construire des lunettes d'une plus grande puissance encore, tout en diminuant énormément leurs dimensions. Aujourd'hui les objectifs sont achromatiques, c.-à-d. composés de deux lentilles l'une biconvexe, de crownglass, et l'autre concave-convexe, de flint, et par conséquent ils dévient les rayons lumineux sans les décomposer. On peut obtenir par leur moyen des grossissements considérables; néanmoins le grossissement d'une l. ne saurait être illimité. Comme pour grossir beaucoup une image, il faut qu'elle soit très-brillante, il est nécessaire de donner à l'objectif une grande ouverture, car alors il concentre en chaque point de l'image réelle un grand nombre de rayons partant de l'objet. Mais il est extrêmement difficile de fabriquer de grandes masses de verre assez homogènes pour servir à la construction d'objectifs d'un grand diamètre et d'une grande épaisseur. Le plus grand objectif que l'on ait encore fabriqué a 38 centim. de diamètre: il a été construit par Lerebours, et permet d'obtenir un grossissement de 3000 fois. En général, dans les bonnes lunettes, le grossissement ne dépasse pas 1000 à 1200 fois.—Lorsqu'on veut employer cet instrument à des mesures astronomiques, on le munit de deux fils métalliques très-fins tendus en croix sur une ouverture circulaire. Ce petit appareil, qu'on nomme *Réticule*, se place au lieu même où se produit l'image renversée donnée par l'objectif. Le point de croisement des fils se trouve ainsi sur l'axe optique de l'instrument, qui devient la ligne de visée.—L'invention de la l. astronomique est généralement attribuée au Hollandais Jean Lippershey, lunettier à Middelbourg, en Zélande, qui l'aurait faite en 1606; d'autres en font honneur à un autre lunettier de la même ville, appelé Zacharie Jansen; quelques-uns enfin, à un nommé Jacques Metius (Metzu) d'Alkmaer; mais les traditions à ce sujet sont fort confuses. Quant au réticule, il a été imaginé par l'Anglais Gascoigne, vers 1640, et inventé de nouveau en 1667, par Picard et Auzout.

B. La *L. terrestre*, nommée encore *L. d'approche* et *Longue-vue*, n'est autre chose qu'une l. astronomique dans laquelle on a redressé l'image. On peut obtenir ce résultat en interposant simplement, entre l'objectif et l'oculaire, une lentille biconvexe. Voici la marche de la lumière dans cette lentille. Les faisceaux lumineux partis des différents points de l'objet viennent former (Fig. 2), au foyer principal de l'objectif M, une image renversée *ab*. La lentille interposée N est placée de façon que l'image *ab* soit un peu éloignée de son foyer principal F. En conséquence, les faisceaux de lumière qui, par le croisement de leurs rayons, ont donné l'image réelle *ab*, viennent se croiser de nouveau au sortir de la lentille N, de manière à produire une autre image réelle *a'b'*, renversée par rapport à *ab*, et par conséquent dans le même sens que l'objet. C'est cette image réelle qu'on regarde avec l'oculaire grossissant L, de manière à la voir amplifiée en AB, mais toujours directe par rapport à l'objet. Le plus souvent, au lieu d'un seul oculaire intermédiaire, on en emploie deux. La clarté est un peu diminuée dans la l. terrestre par les réflexions qui s'opèrent aux surfaces des verres. On compense cet inconvénient en donnant une plus grande ouverture à l'objectif: c'est surtout ce qu'on fait pour les *lunettes de nuit*, afin que l'image soit distincte, malgré le très-faible éclat des objets.

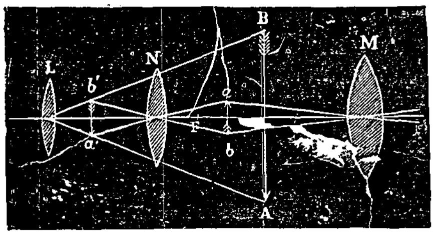

Fig. 2.

C. La *L. de Galilée* (Fig. 3) montre les objets droits avec deux verres seulement, l'un divergent et l'autre convergent. Le premier, celui qui forme l'oculaire, est placé plus près de l'objectif que l'image réelle *ab* que formerait ce dernier. Les rayons qui convergent vers les points de cette image sont rendus divergents par l'oculaire, et vont former l'image virtuelle AB, dont les extrémités sont situées sur les axes secondaires passant par les points *a* et *b*. La distance de l'oculaire à l'image *ab* est sensiblement égale à la distance focale principale de cet oculaire, d'où il résulte que l'écartement des deux verres est la différence de leurs distances focales respectives, et, par conséquent, que la l. de Galilée est très-courte et très-portative. Elle a l'avantage d'absorber peu de lumière; mais à cause de la divergence des rayons émergents, elle a peu de champ, et il est nécessaire, pour en faire usage, de placer l'œil très-près de l'oculaire. Celui-ci peut s'approcher ou s'écarter de l'objectif, de manière que l'image AB se forme toujours à la distance de la vue distincte.—Le grossissement est ordinairement de 2 ou 3 fois; il est égal au rapport des angles sous lesquels on voit l'image et l'objet. Cette sorte de l. a été imaginée par Galilée, en 1609, sur le récit qui lui fut fait de l'invention, en Hollande, d'une l. qui, au moyen de deux verres combinés ensemble, rapprochait considérablement les objets. Comme on vient de le voir, cette l. est moins propre à l'observation des astres que la l. inventée en Hollande; néanmoins ce fut avec ce simple instrument que l'illustre savant italien découvrit les montagnes de la lune, les taches du soleil et les satellites de Jupiter. Aujourd'hui on ne l'emploie plus que pour regarder des objets rapprochés, comme dans les théâtres: aussi l'appelle-t-on communément ***L. de spectacle***. La lorgnette, dite ***Jumelle***, n'est autre chose que la réunion de deux lunettes de Galilée; elle forme une image dans chaque œil, ce qui augmente considérablement l'éclat. Les opticiens ont imaginé de donner à ces lunettes diverses dispositions (d'où autant de noms nouveaux) pour les rendre moins volumineuses et plus portatives; mais le principe est toujours le même.

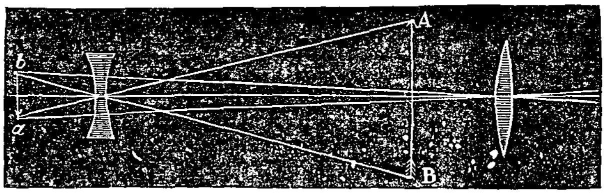

Fig. 3.

III. Dans les bonnes lunettes, l'oculaire n'est jamais composé d'un seul verre, comme nous l'avons supposé jusqu'ici pour simplifier la démonstration; il est toujours formé par la combinaison de deux lentilles convergentes. Un oculaire simple donne, il est vrai, un grossissement plus considérable, mais c'est aux dépens de la netteté de l'image, qui se trouve déformée par les aberrations de sphéricité et de réfrangibilité. On distingue plusieurs sortes d'oculaires, suivant la disposition des lentilles. — L'oculaire de Campani (Fig. 4) se compose de deux lentilles plan-convexes de même substance dont les faces planes sont tournées vers l'œil. Sans la présence de la lentille *cd*, l'objectif donnerait une image réelle et renversée de l'objet RS; mais la convergence imprimée par cette lentille aux rayons lumineux diminue la grandeur de cette image qui vient se former en *rs*. La seconde lentille *ab* remplit la fonction de loupe. Le grossissement est donc diminué, mais l'image est plus nette, l'aberration de réfrangibilité se trouvant compensée par l'aberration de sphéricité. L'oculaire de Campani s'applique principalement aux lunettes sans réticule et aux microscopes. La distance focale de la petite lentille égale un tiers de celle de la grande, et la distance des deux lentilles vaut la demi-somme de leurs distances focales.—Dans l'oculaire de Ramsden, les deux lentilles ont leurs surfaces convexes tournées l'une vers l'autre, et sont situées au delà de l'image focale produite par l'objectif. Cette image est regardée, comme par une loupe, par l'ensemble des deux lentilles plan-convexes. Les distances focales des deux lentilles sont égales, et l'intervalle qui les sépare vaut les deux tiers de leurs distances focales. Cet oculaire est surtout usité dans les lunettes astronomiques munies d'un réticule. — Les oculaires qui précèdent ne peuvent être employés dans les lunettes terrestres destinées à redresser les images mais on doit à Dollond un oculaire composé de quatre lentilles qui redresse et achromatise en même temps les images. Les deux premières *r* et *r'* (Fig. 5) tournent leurs faces planes vers l'objectif, et les deux autres *s* et *t* vers l'œil. Soit *ab* l'image réelle et renversée donnée par l'objectif; les rayons qui en émanent traversent les lentilles *rr'* et *s*, et vont former en *a'b'* une image réelle et droite que l'œil regarde avec la lentille *t*, laquelle fait fonction de loupe.

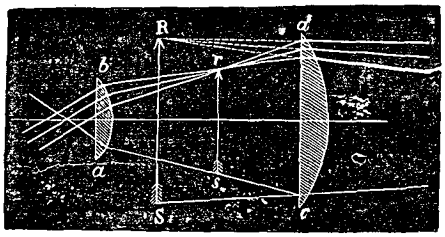

Fig. 4.

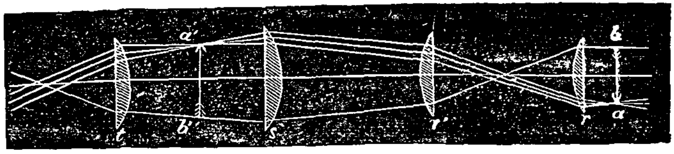

Fig. 5.

IV. Les lunettes astronomiques se montent en général sur des pieds mécaniques qui ont pour objet de faciliter leur manœuvre. La Fig. 6 représente une l. de ce genre montée sur un pied dit *à chaînes*, de la construction de Lerebours: on comprend à la simple inspection du dessin le mécanisme au moyen duquel on hausse, on abaisse, et on fait mouvoir latéralement l'instrument. La petite l. qui est adaptée au tuyau de la grande qui doit servir aux observations, est ce qu'on appelle un *Chercheur*. Elle est destinée à faciliter l'opération qui consiste à diriger la grande l. vers l'astre qu'on veut observer. Dans ce but on donne au chercheur un champ beaucoup plus grand que celui de la l. principale. On ajuste aussi à certaines lunettes des pieds qu'on appelle *parallactiques*. « Lorsqu'on regarde un astre à travers une l., dit le prof. Delaunay, ses dimensions apparentes sont d'autant plus agrandies que la l. est plus puissante. Mais l'astre étant en mouvement, la quantité dont il se déplace dans un temps déterminé est également agrandie, c.-à-d. que sa vitesse apparente est augmentée dans le même rapport que ses dimensions. Par conséquent, une l. qu'on amène dans la direction d'un astre, et qu'on laisse immobile dans cette position, ne permet d'observer celui-ci que pendant un très court intervalle de temps, et elle a besoin d'être déplacée à chaque instant pour être ramenée vers l'astre, pour peu que l'observation doive avoir quelque durée. Pour obvier à cet inconvénient, on a eu l'idée de mettre la l. en mouvement à l'aide d'un mécanisme d'horlogerie, de telle manière qu'elle suive l'astre dans son mouvement diurne, sans que l'observateur ait à s'en occuper: tel est l'objet des pieds de l. auxquels on donne le nom de pieds parallactiques. Ce nom vient de ce qu'une l., montée sur un pareil pied, et mise en mouvement par le mécanisme d'horlogerie qui en fait partie, se dirige successivement vers les divers points d'un même parallèle céleste. » — V. TÉLESCOPE.

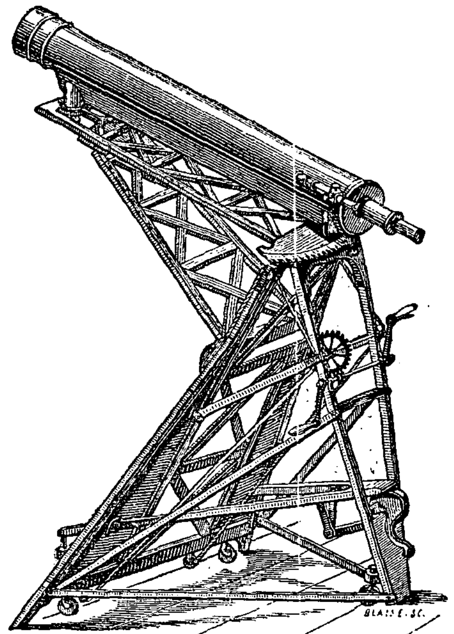

Fig. 6.

LUNETTIER. s. m. Faiseur de lunettes, marchand de lunettes.

LUNI-SOLAIRE. adj. 2 g. T. Astron. Qui combine les révolutions du soleil et de la lune. *Une période l.-solaire est celle après laquelle les éclipses reviennent dans le même ordre.*

LUNULE. s. f. T. Géom. Figure plane en forme de croissant, terminée par deux arcs de cercle qui se coupent à ses extrémités. *Quoique la quadrature du cercle soit impossible géométriquement, on peut carrer la l.* || * T. Liturg. Espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie, et qu'on place dans le centre de l'ostensoir. || * T. Zool. V. CONCHYLIOLOGIE.

* **LUNULÉ, ÉE.** adj. T. Bot. et Zool. Qui a la forme d'une demi-lune, d'un croissant.

* **LUPÉE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

LUPERCALES. s. f. pl. (lat. *lupercalia*). T. Antiq.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, on nommait ainsi une fête grossière et licencieuse, qui se célébrait en l'honneur du dieu Lupercus, que la plupart des auteurs assimilent au dieu Pan. L'origine de cette fête était antérieure à la fondation de Rome; néanmoins l'opinion commune attribuait son établissement à Romulus et à Rémus qui l'auraient instituée en mémoire de la louve (*lupa*) par laquelle ils avaient été nourris. Cette fête était annuelle et avait lieu le 15 février. Ce jour-là, les *Luperques*, c'est-à-d. les prêtres du dieu Lupercus, lui sacrifiaient des chèvres et des jeunes chiens. Après le sacrifice, les Luperques découpaient en lanières les peaux des chèvres immolées ; puis ils parcouraient la ville presque nus, et frappaient de leurs courroies toutes les personnes qu'ils rencontraient, et particulièrement les femmes. Celles-ci, du reste, venaient d'elles-mêmes au-devant des Luperques, car elles croyaient que cette cérémonie avait la vertu de les rendre fécondes. Les Luperques constituaient un collége sacerdotal, divisé en deux classes, les Fabiens et les Quintiliens. Jules César augmenta leur nombre en y joignant une troisième classe, celle des Juliens, et nomma Marc-Antoine leur grand prêtre. Il paraît que, bientôt après la mort de Jules César, les Lupercales tombèrent en désuetude, car Suétone rapporte qu'Auguste les remit en vigueur. A partir de cette époque, elles furent célébrées régulièrement chaque année jusqu'au règne de l'empereur Anastase, qui les abolit au commencement du VIe siècle.

LUPIN. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **LUPULINE.** s. f. T. Chim. Voy. Cannabinées.

* **LUPUS.** s. m. (latin. *lupus*, loup). T. Méd. Voy. Tubercules.

* **LURIDITÉ.** s. f. (lat. *luridus*, pâle). T. Méd. Sorte de pâleur avec teinte jaunâtre de la peau, qui s'observe dans certaines cachexies. — On dit adj., *Luride*.

LURON, ONNE. s. Se dit, au masculin, D'un homme joyeux, sans souci, d'un bon vivant, ou encore D'un homme vigoureux et déterminé ; et, au fémin., D'une femme réjouie, décidée, qui ne s'effarouche pas aisément. *C'est un l., un bon l. Quelle luronne!* Popul.

* **LUSIN.** s. m. T. Mar. Voy. Cordage.

* **LUSTRAGE.** s. m. (R. *lustre*). T. Techn. Opération qu'on fait subir aux étoffes pour leur donner l'éclat et le brillant désirés. *On emploie l'alun dans le l. de presque toutes les soieries.*

LUSTRAL, ALE. adj. **LUSTRATION.** s. f. T. Antiq.

Enc. — Les anciens donnaient le nom de *Lustrations* (*lustratio, sacrificium lustrale*) à des cérémonies religieuses qui avaient pour objet, soit de purifier les personnes ou les choses, soit d'appeler sur elles la faveur et la protection divines. Dans le principe, ces lustrations consistaient simplement en aspersions faites avec de l'eau, soit au moyen d'une branche de laurier ou d'olivier, soit au moyen d'un aspersoir ; mais, par la suite, on y ajouta des sacrifices et d'autres pratiques religieuses. Dans l'ancienne Grèce, on avait surtout recours aux lustrations pour purifier les individus qui s'étaient souillés de quelque action criminelle. On purifiait même des cités tout entières, pour expier le crime ou les crimes commis par un de leurs membres. La plus célèbre purification de ce genre est celle du peuple athénien qui, après le massacre de Cylon, se fit purifier par Épiménide de Crète. Les Grecs avaient également recours aux lustrations pour purifier les lieux sacrés qui avaient subi quelque profanation, lorsque, par ex., on y avait enterré des morts. Les Romains paraissent avoir fait quelquefois le même usage des lustrations dans les cas d'épidémie, de guerre civile ou de quelque autre fléau public ; mais, en général, ils les employaient moins comme cérémonies expiatoires que comme un moyen propre à attirer la protection de la divinité sur les personnes ou sur les choses. Ainsi, ils faisaient des lustrations dans les champs après les semailles et avant la moisson, pour obtenir d'abondantes récoltes. Aux fêtes de Palès (*palilia*), les bergers faisaient des aspersions d'eau sur leurs troupeaux, afin de les préserver des maladies. Les armées, avant leur entrée en campagne, et les flottes, avant de partir pour une expédition, étaient soumises à des lustrations solennelles. Cette cérémonie donnait lieu à une revue générale des troupes : de là le fréquent emploi dans les auteurs latins du mot *lustratio* pour désigner l'inspection générale d'une armée. La fondation d'une nouvelle colonie était toujours précédée d'une l. et de sacrifices publics. Enfin, tous les cinq ans, lorsque le censeur avait achevé le cens, et avant de résigner son office, il offrait, en présence du peuple tout entier réuni au Champ de Mars, un sacrifice solennel qu'on désignait sous les noms de *lustratio* et de *lustrum*, parce qu'il avait pour objet de purifier la ville et tous les membres de la cité (V. Cens). — Les Romains appelaient aussi *Lustration*, une cérémonie qui consistait à asperger un enfant nouveau-né avec de l'*Eau lustrale*, c.-à-d. avec de l'eau ordinaire dans laquelle on avait plongé un tison ardent, pris au foyer des sacrifices. Le jour où avait lieu cette cérémonie était le 9e après la naissance pour les garçons, et le 8e pour les filles. On l'appelait *dies lustricus*, c.-à-d. *Jour lustral*, ou bien encore *dies nominum* ou *nominalia*, parce que c'était ce jour-là que l'enfant recevait le prénom (*prænomen*) qui devait désormais servir à le distinguer des autres membres de la famille.

LUSTRE. s. m. T. Antiq. Voy. Cens et Lustration.

LUSTRE. s. m. (latin. *illustrare*, éclairer). L'éclat que l'on donne à un objet, soit en le polissant, soit au moyen d'une préparation quelconque. *L'ébène poli a un grand l. Le vernis de la Chine est d'un beau l. Cette étoffe a perdu son l.* ‖ Par ext., La préparation dont on se sert dans différents arts, comme la chapellerie, la fabrication des soieries, pour donner aux produits de ces industries l'éclat voulu. ‖ Fig., L'éclat que donne la parure, la beauté, le mérite, la dignité, etc. *Les pierreries donnent du l. à la beauté des femmes. Elle parut au bal dans tout son l. Cette charge lui donne un peu de l. La vertu emprunte de la modestie son plus beau l.* — On dit aussi, que *La laideur d'une femme sert de l. à une autre*, qu'*Un tableau sert de l. à ceux entre lesquels il est placé*, pour faire entendre que La laideur d'une femme rehausse, par contraste, les agréments d'une autre, etc. — Dans les acceptions qui précèdent, *Lustre* n'est usité qu'au singul. = Sorte d'appareil d'éclairage, qui est formé de plusieurs branches portant des bougies, des lampes ou des becs de gaz, et qu'on suspend au plafond d'un salon, d'une église, d'un théâtre, pour l'éclairer et le décorer. *Un l. de cristal. La salle était éclairée de douze lustres. Le l. de l'Opéra.*

LUSTRER. v. a. Donner le lustre à une étoffe, à un chapeau, à une fourrure, etc. = Lustré, ée. part.

LUSTRINE. s. f. Espèce de droguet de soie. ‖ * Sorte d'étoffe de coton qui a beaucoup d'apprêt et de lustre.

LUT. s. m. [On pron. le T.] (lat. *lutum*, boue).

Enc. — On nomme ainsi des enduits ductiles et tenaces qui se solidifient en se desséchant, et dont les chimistes et les pharmaciens se servent pour réparer les fractures qui se produisent dans les vases, pour fermer les jointures des appareils et prévenir ainsi la perte des matières volatiles, enfin pour recouvrir les vases qu'on veut soumettre à l'action de la chaleur. La composition des luts varie selon l'emploi qu'on en veut faire. Les plus usités sont le *l. de chaux*, le *l. gras* et le *l. argileux*. Le premier se prépare en mettant dans un mortier un blanc d'œuf avec un peu d'eau, en ajoutant de la chaux délitée et pulvérisée, et en agitant avec une spatule. On étend ce mélange sur des bandes de toile qu'on applique aussitôt sur les fêlures des vases. Le *l. gras* se fait avec de la terre glaise séchée et pulvérisée et de l'huile de lin cuite avec le tiers de son poids de litharge. Enfin, le *l. argileux* se prépare avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval : on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu de réverbère.

LUTER. v. a. Fermer avec du lut, enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu. = Luté, ée. part.

* **LUTÉTIA.** s. f. (nom latin de *Paris*). T. Astronom. Voy. Planète.

LUTH. s. m. [On pron. le T.] Instrument de musique à cordes pincées et à manche. Voy. Guitare. ‖ Poétiq., se dit pour désigner L'instrument dont les poëtes feignent d'accompagner leurs chants. *Chanter sur son l.* — En ce sens, *Luth* s'empl. comme le mot *Lyre*, mais en parlant de genres moins élevés. ‖ * T. Erpét. Voy. Chéloniens.

LUTHÉRANISME. s. m. La doctrine professée par Luther et par ses sectateurs. V. Hérésie.

LUTHÉRIEN, IENNE. adj. Conforme à la doctrine de Luther. *Opinion luthérienne, Sentiments luthériens.* ‖ Substantiv., Sectateur de Luther. *Il est l. Une luthérienne.*

LUTHIER. s. m. (R. *luth*). Celui qui fabrique ou vend des instruments de musique à cordes.

LUTIN. s. m. (lat. *ludio*, baladin, celui qui fait des tours?) Espèce de démon qui, suivant l'opinion populaire et superstitieuse, vient tourmenter les vivants. *On dit que ce château est plein de lutins.* ‖ Figur. et fam., *C'est un l., un vrai l.*, se dit D'une personne excessivement vive, pétulante, et, le plus souvent, d'un enfant. On dit, dans le même sens, *Faire le l.* = Lutin, ine. adj. Éveillé, piquant, pétulant. *Cet enfant a l'air bien l. Cette actrice a la figure lutine.*

Enc. — Les *Lutins* forment, avec les *Esprits follets*, les *Oberons* et les *Farfadets*, une nombreuse famille d'êtres fantastiques dont l'imagination du moyen âge avait peuplé les airs. Les uns et les autres passaient pour malicieux et méchants ; néanmoins on croyait aussi que parfois ils s'attachaient aux hommes et s'en faisaient les serviteurs très-actifs et très-désintéressés. Ils étaient le plus souvent invisibles ; d'autres fois, ils se présentaient, et toujours la nuit, soit sous la forme de nains, soit sous celle de divers animaux. Ils étaient, du reste, l'objet d'une multitude d'histoires auxquelles on ajoutait d'autant plus de foi qu'elles étaient plus ridicules. Ces êtres fantastiques existaient sous différents noms dans toutes les parties de l'Europe : *Alfs* en Danemark, *Elfs* en Allemagne et en Écosse, *Drows* en Irlande, etc. Au reste, le caractère de ces esprits de l'air variait comme le caractère des populations elles-mêmes, car celles-ci les faisaient à leur image. Ainsi, espiègles et malicieux en France, ils étaient moroses et méchants en Écosse. La croyance aux lutins n'a pas encore entièrement disparu ; on la trouve même répandue, dans plusieurs de nos départements, parmi les habitants des campagnes.

LUTINER. v. a. Tourmenter quelqu'un comme le ferait un lutin. ‖ Figur., *J'ai une affaire qui me lutine sans cesse.* = Lutiner. v. n. Faire le lutin. *Il n'a fait que tempêter, que l. toute la nuit.* = Lutiné, ée. part.

* **LUTRAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Enfermés.

LUTRIN. s. m. (bas lat. *lectrinum*, de *legere*, lire). Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office. *Chanter au l. Cet homme a une voix de l.* ‖ Collectiv., Ceux qui chantent au lutrin. *C'est lui qui dirige le lutrin.*

LUTTE. s. f. (lat. *lucta*). Sorte d'exercice, de combat, où deux hommes se prennent corps à corps, et cherchent à se terrasser l'un l'autre. *L'exercice de la l. Il est fort adroit à la l.* ‖ Figur., Guerre, controverse, conflit. *La paix mit fin à la l. qui, depuis trente ans, ensanglantait l'Allemagne. La doctrine de la grâce a donné lieu à des luttes fort vives entre les théologiens. La l. du pouvoir arbitraire et de la liberté. La l. de la lumière et des ténèbres.* ‖ Fig. et fam., *Emporter quelque chose de haute l.*, Venir à bout de quelque chose par autorité, par force. *Faire quelque chose de bonne l.*, Sans employer la ruse.

Enc. — Chez les anciens Grecs, la *Lutte* (πάλη) était un des principaux exercices en usage dans les gymnases et dans les jeux publics. On distinguait trois espèces de luttes. Dans la *l. debout* (πάλη ὀρθή), les deux adversaires étaient sur pied, et s'efforçaient de se renverser l'un l'autre : ils pouvaient recourir à la ruse, mais il leur était absolument interdit de se frapper. Lorsqu'un des lutteurs était renversé, son antagoniste lui permettait de se relever, et le combat recommençait jusqu'à ce que l'un d'eux fût tombé trois fois. Le combat était alors terminé et le prix décerné au vainqueur. Dans la l. dite *à terre* (ἀλίνδησις), qui fut introduite à une époque postérieure, le combat continuait après que l'un des adversaires ou tous les deux étaient tombés ; il ne se terminait que lorsque l'un d'eux, gagnant le dessus, forçait l'autre à s'avouer vaincu. Enfin, dans l'espèce de l. qu'on appelait *achrochirisme* (ἀχροχειρισμὸς), les combattants n'employaient que l'extrémité des mains, entrelaçant les doigts, se les serrant fortement, et se poussant avec la paume, sans le secours d'aucune autre partie du corps. Ils se tordaient ainsi les doigts, les poignets et les bras jusqu'à ce qu'il y en eût un qui déclarât sa défaite. Les lutteurs étaient généralement des hommes. Toutefois, dans plusieurs localités, comme à Sparte et à Chios, les femmes et les jeunes filles étaient aussi admises à combattre entre elles. Enfin les champions étaient nus, mais, pour s'assouplir les membres, ils s'oignaient le corps avec de l'huile, après quoi ils le saupoudraient de sable très-fin.

LUTTER. v. n. Se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser. *L. avec quelqu'un, contre quelqu'un.* ‖ Figur., se dit De toute espèce de combat. *Les deux armées luttèrent avec un grand courage. Il n'était pas de force à l. contre un si habile dialecticien.* ‖ Fig., *L. contre la tempête, contre les flots, contre les obstacles, contre la mort, contre la destinée, etc.*, Faire effort pour surmonter la tempête, les obstacles ; se défendre contre la mort, contre la destinée, etc.

LUTTEUR. s. m. Celui qui combat à la lutte.

LUXATION. s. f. (lat. *luxatio*). T. Chir.

Enc. — La *Luxation* est un changement permanent dans les rapports naturels des surfaces articulaires des os, produit, soit par une violence extérieure, soit par l'action musculaire. L'*Entorse* est une distension violente de l'appareil fibreux et musculaire qui environne et affermit les articulations, distension qui est toujours la suite d'un mouvement faux ou forcé. L'entorse est, pour ainsi dire, le premier degré de la l. La *Diastase* est une espèce de l. qui consiste dans la séparation ou l'écartement latéral de deux os longs, comme le tibia et le péroné, par les points correspondants de leurs extrémités.

I. *Entorses.* — Les articulations les plus exposées à l'ent. sont celles dont les ligaments sont serrés et les mouvements bornés à deux sens : aussi les observe-t-on surtout aux articulations du pied et du poignet. Les entorses sont presque toujours *causées* par quelque violence extérieure. Ainsi, elles se produisent au poignet, après une chute sur la main ; à l'articulation tibio-tarsienne, à la suite d'une chute sur les pieds, d'un faux pas, etc Le développement vicieux des articulations prédispose aux entorses : les sujets scrofuleux, par ex., sont souvent exposés à cet accident. En effet, les os ayant été gonflés pendant le premier âge, les ligaments ont été distendus, et les articulations restent mobiles et relâchées. Pour le pied, en particulier, cet état des os dispose à l'enfoncement de la voûte tarsienne, vice de conformation connu sous le nom de *pied plat*, et l'on remarque que les individus affectés de cette disposition sont plus sujets aux entorses tibio-tarsiennes et tarsiennes. — Les *désordres* peuvent se borner à une simple distension des ligaments ; quelquefois cependant ces derniers sont déchirés, les capsules synoviales ouvertes, les cartilages articulaires contus, les tendons, les muscles, les nerfs plus ou moins tiraillés, et les vaisseaux voisins lacérés et rompus. Les *symptômes* varient selon la gravité des lésions. Au moment de l'accident, le sujet éprouve toujours une douleur vive, et presque aussitôt il se produit un léger gonflement. Peu à peu les mouvements deviennent difficiles, très-douloureux ; l'articulation devient chaude et sensible ; elle se tuméfie, et parfois il survient un gonflement considérable ; des ecchymoses plus ou moins étendues apparaissent au pourtour de l'article, et tous les symptômes d'une vive réaction inflammatoire se manifestent. — Le *traitement* de l'ent. est en général fort simple. Un moyen fort efficace pour prévenir l'engorgement inflammatoire de la partie malade consiste à l'immerger dans l'eau froide, immédiatement après l'accident. Il faut que cette immersion soit continuée pendant plusieurs heures de suite et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. On augmente l'effet résolutif de l'eau froide en y ajoutant de l'acétate de plomb. Quand le membre est retiré du liquide, on l'enveloppe de compresses trempées dans ce dernier mélange. Il faudrait se borner à ce dernier moyen, si le sujet était atteint ou menacé de phthisie pulmonaire, ou bien à l'époque de la menstruation. Le massage immédiat et méthodiquement pratiqué de la partie qui est le siége de l'ent. donne souvent des résultats extraordinaires, en prévenant l'engorgement et tous les accidents *consécutifs*. Mais lorsque la tuméfaction inflammatoire est survenue, on doit renoncer aux résolutifs, ainsi qu'au massage, et l'on a recours au traitement antiphlogistique local ou général. Une ent., traitée par les moyens habituels, exige ordinairement un mois, six semaines et même plus, de repos forcé.

II. *Luxations*. — Une l. est dite *complète*, lorsque les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires, et *incomplète*, lorsqu'ils les conservent encore en partie; *simple*, lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucune lésion, et *compliquée*, lorsque la solution de contiguïté s'accompagne de désordres plus ou moins graves dans les tissus voisins. La division des luxations en *récentes* et *anciennes*, *division qui peut se ramener à celle-ci*, *réductibles* ou *irréductibles*, n'a rien d'absolu. Dupuytren a réduit une l. de l'humérus après 82 jours, et Sanson en a guéri une qui dépassait ce terme; enfin, Sédillot a publié des faits plus remarquables encore. Quelques auteurs distinguent en outre les luxations *accidentelles* et les luxations *spontanées*, et ils entendent par l. spontanée celle qui résulte de l'altération morbide des surfaces articulaires; mais il est évident que les luxations spontanées sont purement et simplement symptomatiques d'une autre affection plus grave, et qu'alors c'est cette dernière maladie, et non point la l., qu'il s'agit de traiter. V. SCROFULES.

Les *causes* des luxations *sont prédisposantes ou efficientes*. Parmi les premières, nous citerons le relâchement des tissus articulaires et des muscles, la déformation des surfaces osseuses, par suite de goutte, de rhumatisme, de scrofules, etc. La vieillesse est moins exposée aux luxations que la jeunesse ou l'âge adulte, parce que, chez les vieillards, les os étant plus friables, ils se rompent plutôt que de quitter leur position naturelle. Quant aux causes efficientes, elles sont en général externes, comme les coups et les chutes; parfois cependant elles sont internes. Ainsi, par exemple, la l. de la mâchoire inférieure et celle de la rotule ne se produisent guère que par l'effet de la contraction musculaire.

Les *lésions* qui accompagnent les luxations sont nombreuses et variées, mais ce n'est pas ici le lieu de les décrire. Les *symptômes* sont distingués par les auteurs en signes *physiologiques* et en signes *physiques*. Les premiers sont la douleur, qui est toujours *très-vive*, la sensation éprouvée par le malade d'une déchirure intérieure et de l'impuissance relative du membre. En général, dans tout membre luxé, certains mouvements sont abolis. Dans quelques cas, cependant, l'immobilité est absolue, tandis que, dans d'autres, le chirurgien constate une mobilité extraordinaire. Les signes physiques sont l'altération de la forme ou des contours naturels de la région articulaire, les changements dans la longueur du membre, la déviation de sa direction normale, et enfin l'altération partielle de son volume. — Le pronostic varie selon les circonstances et le siége de la l. Les luxations des articulations ginglymoïdales sont beaucoup plus graves que les autres. Toutefois *une l. simple ne compromet* presque jamais la vie du sujet; mais elle laisse très-souvent dans les parties de la laxité et de la faiblesse, qui les disposent à la récidive. En général, toute l. non réduite doit priver plus ou moins complétement de l'usage du membre luxé. En général aussi, plus tôt on essaie la réduction d'une l., plus les résultats de ces tentatives sont prompts et heureux. Les luxations anciennes doivent être l'objet d'un pronostic plus défavorable que les récentes, tant à raison de la difficulté ou de l'impossibilité de les guérir, que du danger attaché aux efforts de réduction qu'on leur oppose.

Dans le *traitement* des luxations, il est de règle : 1° de ne jamais *entreprendre la réduction durant l'état inflammatoire* des parties; 2° de s'empresser de réduire le membre avant l'apparition de la réaction, si l'on est appelé aussitôt après l'accident. — La réduction s'exécute généralement à l'aide de trois manœuvres, l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*, que l'on combine différemment selon les conditions particulières de la l. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. Autrefois on employait à cet effet des machines, des moufles, dont l'usage a été généralement banni de la *chirurgie moderne*, *surtout* depuis la découverte du chloroforme, qui permet d'obtenir facilement le relâchement des muscles dont la contraction pourrait s'opposer à la manœuvre. C'est ordinairement par des aides que le chirurgien appelé à réduire une l. fait pratiquer l'extension. On entoure la partie inférieure du membre avec la partie moyenne d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles, et que l'on fixe autour du bas du membre à l'aide d'une bande roulée : c'est au moyen des chefs de cette pièce de linge, restés libres, que les aides tirent le membre dans la direction convenable. La *contre-extension* est une force qui agit dans un sens opposé à la précédente, et dont le but est non-seulement de fixer le tronc et de l'empêcher de suivre le mouvement que l'extension exerce sur le membre, mais encore de tirer l'articulation, si cela est possible, dans une direction contraire à celle de l'extension. La contre-extension s'exécute à l'aide d'un lacs plié en cravate et fixé *autour* de la partie supérieure du membre, et quelquefois autour du tronc. Pendant ce temps, le chirurgien, placé ordinairement en dehors du membre, dirige les aides extenseurs et contre-extenseurs; il embrasse le membre de ses deux mains, sent l'état des muscles et la position des os, et, aussitôt qu'il a reconnu que les surfaces articulaires sont au niveau convenable, il exerce sur le membre les mouvements nécessaires pour les ramener à leurs rapports naturels: cette manœuvre constitue la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider. Quant aux accidents qui peuvent se déclarer dans le cours du traitement et à ceux qui compliquent la l., on les traite par les moyens appropriés à chaque cas.

LUXE. s. m. (latin. *luxus*). Somptuosité, dépense exagérée qui a le plus souvent pour but de satisfaire la sensualité ou la vanité. *Un luxe ruineux, immodéré, scandaleux. Un l. de vanité et d'ostentation. Etaler, déployer un grand l. Le l. des habits, de la table. Des objets de l. Le linge, qui a été un l. à son origine, n'en est plus un aujourd'hui.* ‖ Figur., au sens physique et au sens moral, Grande abondance, profusion, superfluité. *La nature déploie sous les tropiques un l. de végétation extraordinaire. Il y a dans ce poëme un grand l. de comparaisons.* ‖ Ce qui sert à orner, à décorer. *Cet ouvrage est imprimé avec un grand luxe typographique.* = Voy. CONSOMMATION.

LUXER. v. a. (lat. *luxare*). T. Chir. Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement. *Sa chute lui a luxé l'os de la cuisse.* = SE LUXER. v. pron. *Il y a des os plus sujets à se l. que d'autres.* = LUXÉ, ÉE. p.

LUXURE. s. f. (lat. *luxuria*). Incontinence, lubricité; ne se dit guère que dans le style de la morale chrétienne. *La l. est un des sept péchés capitaux.*

* **LUXURIANT, ANTE.** adject. Qui surabonde, qui pousse avec une excessive abondance. *Végétation luxuriante. La nature luxuriante. Des chairs luxuriantes.*

LUXURIEUSEMENT. adv. Avec luxure. Peu usité.

LUXURIEUX, EUSE. adjectif. Qui est adonné à la luxure; qui peut exciter à la luxure. *Un homme l. Des regards l. Des paroles, des peintures luxurieuses.*

LUZERNE. s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

LUZERNIÈRE. s. f. Terre semée en luzerne, champ de luzerne.

* **LUZULE.** s. f. T. Bot. Voy. JONCACÉES.

LYCANTHROPE. s. m. (gr. λύκος, loup; ἄνθρωπος, homme). Homme atteint de lycanthropie. = LYCANTHROPIE. s. f. Espèce de manie dans laquelle le malade s'imagine être métamorphosé en loup. V. ALIÉNATION *mentale* et GAROU.

LYCÉE. s. m. (gr. λύκειον).

Enc. — A Athènes, on désignait sous le nom de Λύκειον, que nous avons transformé en *Lycée*, un des principaux gymnases de la ville. Ce gymnase était ainsi appelé, parce qu'il était situé dans le voisinage d'un temple consacré à Apollon λύκειος, c.-à-d. tueur de loups. C'est sous les beaux ombrages des jardins qui en dépendaient qu'Aristote enseignait la philosophie, et de là le nom d'école du Lycée donné à l'école de ce philosophe. Depuis, et par imitation, on a plusieurs fois donné ce nom à divers établissements d'instruction. En 1787, par ex., Pilastre des Rosiers établit à Paris, sous cette dénomination, une institution littéraire où des hommes éminents enseignaient la littérature et les sciences: ce fut au *Lycée* que la Harpe fit son *Cours de littérature*, qui eut le plus grand succès. En 1808, le décret impérial qui rétablissait l'université, imposa ce même nom aux établissements supérieurs d'instruction secondaire qui devaient remplacer les Écoles centrales. Sous la restauration et sous le gouvernement de juillet, les Lycées furent appelés *Colléges royaux*; mais, en 1848, ils reprirent le titre que leur avait donné l'empereur. V. UNIVERSITÉ.

* **LYCÉEN.** s. m. Élève d'un lycée.

* **LYCHNIDE.** s. f. (gr. λύχνος, lampe). T. Bot. Voy. CARYOPHYLLÉES.

* **LYCIET.** s. m. T. Bot. Voy. SOLANÉES.

* **LYCOPERDACÉS.** s. m. pl. (grec. λύκος, loup; πέρδω, je pète). T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

LYCOPODE. s. m. T. Bot. V. LYCOPODIACÉES.

* **LYCOPODIACÉES.** s. f. pl. (gr. λύκος; πούς, ποδός, pied). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes vasculaires, portant des sporanges axillaires et 1-3-loculaires, et n'ayant qu'une seule sorte d'organes reproducteurs. — *Caractères bot.* : Plantes offrant ordinairement la forme des Mousses, avec des tiges grimpantes et des feuilles imbriquées, et dont l'axe consiste en un cordon solide de vaisseaux annulaires, ou en une colonne réticulée composée de vaisseaux annulaires entremêlés de tissu cellulaire; parfois acaules, avec des feuilles dressées et subulées, et un rhizome solide. Sporanges 1-3-loculaires, axillaires, sessiles, tantôt s'ouvrant par des valves, tantôt indéhiscents, et contenant soit une matière pulvérulente, soit des sporules marqués au sommet par 3 petits plis élevés et rayonnants, ou irrégulièrement bosselés. [Fig. 1. *Bernhardia dichotoma*; 2. Sporange; 3. Le même, coupé transversalement. — 4. *Lycopodium annotinum*; 5. Sporange, avec l'écaille à l'aisselle de laquelle il est situé. — 5. *Phylloglossum Drommondii*, la plante entière de grandeur naturelle; 7. Epi grossi. — 8. Sporange ouvert de *Lycopodium denticulatum*; 9. Anthéridie; 10. Spore.]

Cette famille se compose de 5 genres et d'environ 200 espèces, suivant Hooker. Leur distribution géographique est la même que celle des Fougères. Elles abondent surtout dans les parties humides des régions tropicales, principalement dans les petites îles. En avançant vers le nord, elles deviennent plus rares; cependant, même en Laponie, on rencontre de vastes espaces couverts par le *Lycopodium alpinum* et le *Lyc. selaginoides*. — La poussière appelée elle-même *Lycopode*, renfermée dans les sporanges du *Lycopode à massue* (*Lyc. clavatum*) et du *L. sélagine* (*L. selago*) est très-inflammable. Aussi la fait-on entrer, sous le nom de *Soufre végétal*, dans la composition d'une foule de pièces d'artifice. Les pharmaciens s'en servent fréquemment pour rouler les pilules, ce qui les met à l'abri de l'humidité. En médecine, on l'emploie extérieurement comme absorbant : on en saupoudre les excoriations déterminées chez les enfants et chez les personnes très-grasses, soit par le frottement, soit par le contact d'une humidité irritante. La plante du *Lyc. à massue* était autrefois usitée comme émétique, et celle du *Lyc. selago* comme cathartique. La plante la plus remarquable de la famille est le *Yatum condenado*, c'est-à-d. le *Grand Diable maudit*, qui paraît être le *Lycopodium rubrum* de Chamisso. W. Hooker, qui l'appelle *Lyc. catharticum*, dit que c'est un purgatif fort énergique, et qu'on l'a employé avec succès, dans l'Amérique espagnole, contre l'éléphantiasis. Le *Lyc. phlegmaria* passe pour aphrodisiaque. On attribue, suivant Martius, la même vertu au *Lyc. squammatum*, appelé aussi *Selaginella convoluta*, espèce remarquable par ses propriétés hygrométriques, qui se contracte en boule lorsqu'elle est sèche et se déroule quand elle est humide. Enfin, d'après Vastring, les Lycopodiacées pourraient être utilisées dans l'art de la teinture. Il affirme que des étoffes de laine, qu'on a fait bouillir avec des Lycopodes, particulièrement avec le *Lyc. à massue*, deviennent bleues, quand on les passe dans un bain de bois de Brésil.

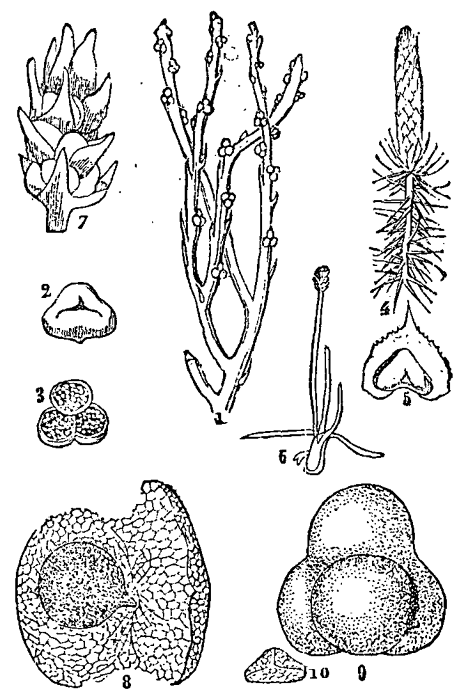

* **LYCOSE.** s. f. T. Zool. Voy. ARACHNIDES.

* **LYDIENNE.** s. f. T. Minér. Voy. ESSAI.

* **LYDUS.** s. m. T. Ent. Voy. CANTHARIDES.

* **LYGÉE.** s. m. (grec. λυγαῖος, noirâtre). T. Entom. Voy. GÉOCORISES.

* **LYGIE.** s. f. T. Zool. Voy. ISOPODES.

* **LYMEXYLON.** s. m. (gr. λῦμη, fléau; ξύλον, bois). T. Entom. Voy. SERRICORNES.

LYMPHATIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport à la lymphe. *Vaisseaux, ganglions lymphatiques.* ‖ *Tempérament l., constitution l.*, Où domine le système lymphatique. Voy. TEMPÉRAMENT.

Enc. — Les *Vaisseaux lymphatiques*, appelés aussi quelquefois *vaisseaux absorbants*, *vaisseaux séreux* et *vaisseaux blancs*, sont des vaisseaux très-déliés répandus dans presque tous les tissus et organes de l'économie animale, où ils absorbent le *chyle* et la *lymphe*, qu'ils vont ensuite verser dans le système veineux, après avoir traversé un ou plusieurs corps glanduliformes, appelés *Ganglions lymphatiques*, échelonnés sur leur trajet. Le chyle et la lymphe que ces vaisseaux déposent dans le torrent de la circulation se composent, comme le sang, de globules suspendus dans un sérum. Le premier de ces fluides, qui est le *produit du travail de la digestion*, et *qui est pompé par* les vaisseaux lymphatiques à la surface intestinale, est opaque et de couleur laiteuse; le second, qui est formé par les particules que le mouvement de décomposition détache de nos organes, est transparent et d'aspect aqueux : de là l'ancienne distinction des lymphatiques en *chylifères* ou *lactés*, et en *lymphatiques* proprement dits. Mais cette distinction, vraie lorsqu'il s'agit des liquides ou du contenu de ces vaisseaux, cesse de l'être quand on a égard aux parois de ces derniers, dont la structure est parfaitement identique pour tous, et à la nature de leurs fonctions. « Il n'existe donc pas, dit Sappey, deux ordres de lymphatiques, mais un seul, et, dans cet ordre unique, deux liquides qui diffèrent sous quelques rapports, tandis que, par l'ensemble de leurs propriétés, ils offrent, soit entre eux, soit avec le sang, la plus remarquable analogie. » Tout vaisseau l. a pour point de départ un *réseau*, lequel a lui-même pour éléments des capillaires d'une extrême ténuité, anastomosés et entrecroisés de mille manières, plus superficiels que les artères et les veines, et constituant sur les surfaces qu'ils occupent la dernière limite des organes. Du reste, les vaisseaux lymphatiques paraissent, dans toute l'étendue de leur trajet, n'avoir de communication, ni avec le système artériel, ni même avec le système veineux. Les parois des lymphatiques sont formées de trois membranes transparentes, et présentent dans toute leur longueur une série de renflements produits par les valvules placées dans leur intérieur, pour favoriser la circulation en empêchant la marche rétrograde du chyle ou de la lymphe (Fig. 1).

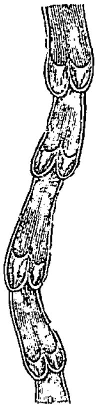
Fig. 1.

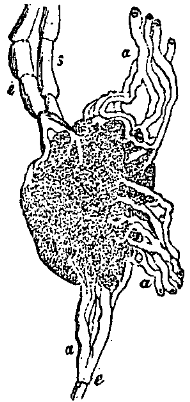

Fig. 2.

Les corps glanduliformes, nommés *ganglions lymphatiques*, ne sont nullement des glandes; ils ne sont autre chose que des pelotons de vaisseaux lymphatiques qui s'anastomosent, se croisent et s'entrelacent de mille manières. Leur forme et leur volume sont très-variables. Quelques-uns sont circulaires et aplatis, d'autres hémisphériques, d'autres tout à fait arrondis; mais leur forme ordinaire est celle d'un ellipsoïde légèrement comprimé. Il y en a qui ne sont pas plus gros qu'une tête d'épingle; beaucoup ont le volume d'une lentille; la plupart ne dépassent pas les dimensions d'un gros pois qui serait comprimé latéralement. Leur couleur est rougeâtre, mais elle se modifie un peu suivant les diverses régions (Fig. 2. *aaa*, vaisseaux afférents; *ee*, vaisseaux efférents). Tout l., avons-nous dit, traverse, avant d'aboutir au système veineux, un ou plusieurs de ces ganglions. C'est que ces derniers constituent des organes d'élaboration pour le chyle et la lymphe qui les traversent. Bien que leur action sur ces liquides ne soit pas nettement définie, il est certain que le chyle qui a traversé les ganglions du mésentère diffère de celui qui remplit les radicules des chylifères, et que la lymphe qui remplit la grande veine lymphatique diffère de celle qui coule dans les lymphatiques des membres. Les ganglions ralentissent également le cours du liquide par lequel ils sont traversés, et cela sans doute à cause du temps nécessaire aux modifications qu'il doit subir. Aussi, comme le fait observer Sappey, lorsqu'un principe morbifique est absorbé, ce n'est jamais durant son passage à travers les vaisseaux lymphatiques qu'il manifeste sa présence, mais au sein des ganglions qu'il ne traverse qu'avec une extrême lenteur, et sur lesquels il agit en raison directe de la durée de son séjour. C'est pourquoi la douleur et la tuméfaction de ces organes sont en général les premiers symptômes par lesquels s'annoncent les affections du système lymphatique. De quelque partie qu'ils proviennent, les vaisseaux lymphatiques forment, en s'anastomosant dans les ganglions, des branches de plus en plus grosses, qui toutes vont aboutir à deux troncs principaux, l'un appelé *Canal thoracique*, parce qu'il est situé dans le côté gauche du thorax, et l'autre *grand vaisseau l.* Le premier est formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du cou et du thorax. Il naît dans l'abdomen au niveau de la 3ᵉ vertèbre lombaire, monte dans la poitrine à travers les piliers du diaphragme, dans le voisinage duquel il offre une dilatation remarquable (appelée *Réservoir de Pecquet* ou *Citerne du chyle*, parce que c'est là que les chylifères viennent verser leur contenu), et va s'ouvrir dans la partie supérieure de la veine sous-clavière gauche. Le second, long seulement de 10 à 12 mill., reçoit les lymphatiques du membre supérieur droit, et du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine : il s'ouvre dans la portion sous-clavière du tronc brachial droit. — Les difficultés que présente l'anatomie des lymphatiques a longtemps fait négliger leur étude, et il reste encore beaucoup à faire à ce sujet. La découverte du canal thoracique est due à Eustachi (1563); celle des chylifères, à Gaspard Aselli (22 juill. 1622); celle de la terminaison de ces vaisseaux, à Pecquet (1649); celle des vaisseaux lymphatiques proprement dits, à Olaüs Rudbeck (1651); et enfin celle de l'origine de ces derniers, à Panizza et à Fohmann (1830).

Les maladies du système l. ont été peu étudiées : on ne connaît guère que leur inflammation, qui a reçu le nom de *Lymphangite.* Lorsque la phlegmasie semble limitée à un ou plusieurs ganglions, on l'appelle *Gangliite.* Le traitement de la phlegmasie des vaisseaux lymphatiques ne diffère pas de celui de la phlébite. Quant à l'inflammation des ganglions proprement dits, on la traite différemment selon sa nature, sa cause et son siége.

LYMPHE. s. f. (lat. *lympha*, eau). T. Anat.

Enc. — La *Lymphe* est le liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques proprement dits. Elle est très-coulante, claire, transparente, d'un jaunâtre pâle, inodore, et d'une saveur salée. Elle a une réaction alcaline. Examinée au microscope, elle présente des globules sphériques, lisses et de couleur jaunâtre. La l. extraite de ses vaisseaux ne tarde pas à se coaguler, propriété qui est due à la fibrine dissoute dans ce liquide. La quantité de fibrine va en augmentant depuis l'origine du système lymphatique jusqu'à son embouchure dans les vaisseaux sanguins. L'analyse chimique de la l. du cheval faite par Leuret et Lassaigne a donné, pour 1000 parties : Eau, 925; fibrine et globules, 3; albumine, 57; matières extractives et sels, 15. — On donne encore le nom de *L. plastique*, ou de *L. coagulable*, au liquide incolore et transparent qui suinte à la surface des plaies, des séreuses, etc., et qui, en s'organisant, donne naissance aux éléments organiques des nouveaux tissus. Ce liquide a été encore très-peu étudié. Sa composition doit sans doute différer selon les parties d'où il s'écoule. — Enfin, on appelle *L. de Cotugno*, l'humeur transparente qui remplit les cavités de l'oreille interne.

LYNX. s. m. (gr. λύγξ). Quadrupède carnassier auquel les anciens poëtes attribuaient une vue perçante, capable de pénétrer les murs les plus épais. — Famil., *Avoir des yeux de l.*, Avoir la vue très-perçante; et Fig., Voir clair dans les affaires, dans les desseins, dans les pensées des autres. || T. Astron. V. Constellation.

Enc. — Les *Lynx* se distinguent des autres *Féliens* par les pinceaux de poils dont leurs oreilles sont ornées, et surtout par l'absence de petite fausse molaire antérieure, ce qui réduit le nombre de leurs dents à 28 au lieu de 30. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces répandues dans l'ancien et dans le nouveau continent. L'espèce type (*Lynx vulgaris*) [Fig. ci-dessous], vulg. appelée chez nous *Loup-cervier*, a 76 à 92 cent. de longueur, non compris la queue, qui en a 10. Son pelage est roux clair avec des mouchetures plus foncées et parfois noirâtres. Ce carnassier ne se trouve plus chez nous que dans quelques grandes forêts des Pyrénées, où d'ailleurs il est fort rare, mais on le rencontre encore dans le nord de l'Europe. Aussi agile que fort, il poursuit sur les arbres les écureuils et les martes, etc., ou bien il se place en embuscade, et, tombant à l'improviste sur un faon de cerf, de daim ou de chevreuil, il lui brise la première vertèbre du cou et lui suce la cervelle. C'est aussi un grand destructeur de lièvres, de lapins et d'autres petits animaux. Pris jeune, il s'apprivoise facilement et devient très-familier. Comme le Chat, il est d'une extrême propreté et sa robe donne une fourrure assez estimée. L'Europe méridionale possède une autre espèce de Lynx qui a la taille de notre Blaireau : c'est le *Parde* ou *Chat-pard* (*L. pardina*). Il porte aux joues de grands favoris, et son pelage court, d'un roux vif et lustré, est moucheté de noir ainsi que la queue. — Parmi les espèces étrangères, nous citerons : le *Chelason* ou *Chulon* (*L. cervaria*), qui est de la taille du Loup et habite le nord de l'Asie; le *Caracal* (*L. caracal*) ou *L. des anciens*, qui est commun dans l'Afrique septentrionale; et le *L. des marais* (*L. chaus*), qui habite la Nubie, l'Égypte et le Caucase. Ce dernier présente une particularité assez rare parmi les animaux de la famille des Chats : c'est d'être bon nageur et de se plaire dans l'eau, où il fait sans cesse la chasse aux oiseaux aquatiques et aux reptiles.

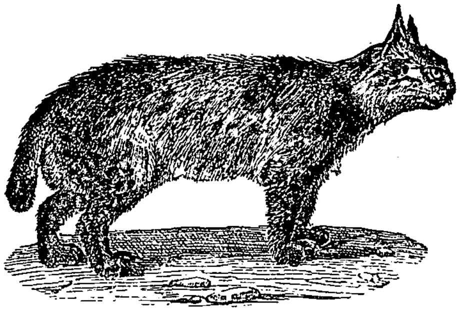

*** LYPÉMANIE.** s. f. (grec. λύπη, tristesse; μανία, manie). T. Méd. Voy. Aliénation *mentale*.

LYRE. s. f. (latin. *lyra*). Instrument de musique à cordes, qui était en usage chez les anciens. *Les anciens poëtes grecs, en chantant leurs vers, s'accompagnaient de la l.* || Par allusion à cet usage, *Lyre* s'emploie dans diverses phrases consacrées en parlant des poëtes. *Les maîtres de la l.*, Les grands poëtes. *Prendre, accorder sa l.*, Se disposer à faire des vers. *Quitter, déposer, suspendre sa l.*, Cesser d'en faire. *La l. d'Anacréon chantait les plaisirs*, Anacréon, dans ses vers, chantait les plaisirs. || T. Astron. Voy. Constellation. || * T. Hist. nat. Nom spécifique du *Ménure*, Voy. Merle, et d'une espèce de *Callionyme*, Voy. Gobioïdes.

Enc. — La *Lyre* (λύρα, *lyra*) constituait, chez les anciens, le type des instruments à cordes pincées. Elle était incontestablement connue des peuples orientaux et des Égyptiens longtemps avant que les Grecs en eussent adopté l'usage, et il est probable que ceux-ci la tirèrent de l'Asie Mineure. Malgré cela, les écrivains grecs attribuaient généralement son invention à Mercure; d'autres, au contraire, en faisaient honneur à Apollon, à Orphée, à Amphion, à Linus, etc. Au reste, les traditions grecques s'accordaient en ce point, qu'une écaille de tortue avait fourni la partie primitive et la partie essentielle de l'instrument, d'où les noms de χέλυς ou de χελώνη et de *testudo* sous lesquels on le désigne fréquemment. On distinguait dans la l. (Fig. 1) cinq parties principales : la *caisse*, μαγὰς, qui, à l'origine, consistait en une écaille de tortue; la *table*, qui était souvent une simple peau sèche tendue sur la partie creuse de la caisse; les *montants* (πήχεις, *cornua*), qui furent, dit-on, dans le principe, deux cornes de bœuf fixées sur la caisse; le *joug* (ζυγὸν, *transtillum*), qui unissait les deux montants; et les *cordes* (σφίδες), qui s'attachaient d'un côté à la caisse et de l'autre au joug. Le nombre des cordes fut d'abord de 3, mais, plus tard, on le porta à 4 et au delà. Chez les Grecs, le poëte Terpandre d'Antissa, qui vivait 650 ans avant J.-C., passait pour être l'auteur de la l. à 7 cordes. C'était celle dont Pindare faisait usage, quoique, de son temps, on eût ajouté à la l. une 8ᵉ corde. Au temps de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand, Timothée de Milet porta le nombre des cordes jusqu'à 11, mais cette innovation fut repoussée par les Spartiates. Sur les monuments qui sont parvenus jusqu'à nous, on voit des lyres montées de 3 à 7 cordes. Le *Barbiton*, le *Magadis*, etc., en usage à l'époque de Sapho et d'Anacréon, n'étaient vraisemblablement que des variétés de la l. Il en était de même, à l'origine, de la *Cithare* (*cithara* ou *phorminx*); mais, vers le temps de Pindare, on en fit un instrument particulier qui différait surtout de la l. proprement dite, en ce que sa caisse sonore était plus petite, et en ce qu'elle ne pouvait donner des sons aussi graves. Cependant nous devons dire que, selon plusieurs archéologues, la cithare n'était pas une l., mais une guitare. Pour jouer de la l., on se servait de la main gauche. On pinçait les cordes, tantôt avec les doigts, tantôt avec une espèce de crochet, appelé *plectrum* (Fig. 2). Dans le principe, on se servait de la l. quand on récitait des poëmes épiques, non pas probablement pour accompagner le récit, mais avant qu'il commençât, pour lui former comme une espèce de prélude, et dans les intervalles qui séparaient les morceaux. Par la suite, on l'employa pour soutenir la voix dans les poésies chantées, qui, de là, ont été nommées *lyriques*. — La l. subsiste encore dans plusieurs parties de l'Orient, mais son usage s'est perdu, en Europe, pendant le moyen âge, et même à une époque assez éloignée de nous. Toutefois son nom a été ressuscité, après la renaissance, pour désigner différents instruments sans aucun rapport avec la l. des anciens, et aujourd'hui abandonnés.

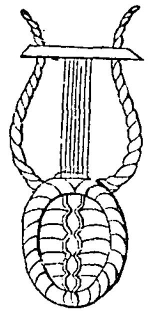
Fig. 1

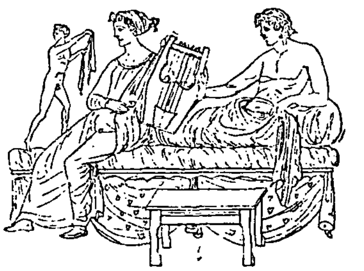
Fig. 2.

*** LYRÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille.

LYRIQUE. adj. 2 g. Se dit De la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre, comme les odes, les hymnes. *Poésie l. Vers lyriques. Le genre l.* || Par analog., se dit Des ouvrages en vers qui sont faits pour être chantés ou propres à être mis en musique, tels que les cantates, les chansons, les opéras. *Tragédie l. Comédie l. Les chœurs d'*Esther *et d'*Athalie *sont des chefs-d'œuvre lyriques.* — *Théâtre l.*, Théâtre sur lequel on représente des ouvrages mis en musique. || Par ext., se dit Des odes, quoiqu'on ne les chante pas. *Les odes sont de petits poëmes lyriques.* || *Poëte, auteur l.*, Celui qui compose des odes ou des poésies propres à être mises en musique. = Lyrique. s. m. Le genre, la poésie lyrique. *Il a échoué dans le l.* || Auteur lyrique. *Les lyriques de la Grèce.*

Enc. — « Ce qui donne naissance à la poésie épique, dit Hegel, c'est le plaisir que nous éprouvons au récit d'une action qui, étrangère à nous, se déroule sous nos yeux et forme un tout complet. La *poésie lyrique* satisfait un besoin tout opposé, celui d'exprimer ce que nous sentons, et de nous contenter nous-mêmes dans la manifestation de nos sentiments. » Le même philosophe dit encore : « Tandis que la poésie épique nous révèle le côté *objectif*, impersonnel, de l'existence, le caractère de la poésie l. est personnel ou *subjectif*. Elle représente le monde intérieur de l'âme, ses sentiments, ses conceptions, ses joies et ses souffrances. C'est la pensée personnelle, dans ce qu'elle a d'intime et de vrai, que le poëte exprime comme sa disposition propre, la production vivante et inspirée de son esprit. » La poésie l. est donc le monologue de l'homme dont la pensée et le sentiment débordent, qui est contraint, comme malgré lui, de manifester par la parole la situation de son âme, sans se préoccuper de savoir s'il y a là quelqu'un pour l'entendre ou pour lui répondre. En conséquence, le fond de la poésie l., c'est l'âme humaine, ce sont ses sentiments, ses situations individuelles.

Le poëte épique a besoin d'un héros étranger dont il raconte les actes, les sentiments, les pensées. Le poëte dramatique nous offre la lutte de deux existences sous la loi suprême de la fatalité ; les personnages qu'il représente pensent et agissent sous nos yeux. Le poëte l. n'a point de héros à représenter, ou plutôt ce héros, c'est lui-même. Si un personnage apparaît un instant dans son œuvre, il n'apparaît que pour donner au poëte l'occasion de se révéler lui-même et de développer sa propre pensée : celui-ci s'inspire de la situation du personnage, et il nous fait partager son impression et son enthousiasme. Tels sont les chants de Pindare : les jeux et les vainqueurs dans les grandes fêtes nationales de la Grèce ne sont guère pour lui que l'occasion d'émettre ses pensées, ses réflexions et tout ce qu'il a dans l'âme. Il en est de même de la plupart des odes d'Horace. Dans ce cas, la condition principale que doit remplir le poëte consiste à s'assimiler complétement le sujet, et à s'en servir comme de texte pour exprimer sa pensée individuelle. Tout en mêlant les faits aux idées, le poëte montre, par la manière dont il les expose, que c'est toujours l'expression propre de ses pensées et de ses sentiments qui constitue le fond du poëme l. Les sujets que traite la poésie l. sont peu étendus, mais ils sont infiniment variés. Parmi les idées qui forment le fond de ce genre de poésie, nous trouvons d'abord ce qu'il y a de plus élevé et de plus général dans les croyances et l'imagination d'un peuple, c.-à-d. ses croyances religieuses, puis les sentiments et les idées qu'éveillent le mot de patrie, la situation présente, glorieuse et grande, ou triste et déchue, de la cité ou de la nation, son passé et son avenir. Viennent ensuite des sujets d'un caractère plus particulier, des pensées individuelles, mais profondes et mêlées à des intérêts généraux, à des maximes, à des réflexions sur la marche du monde et des destinées humaines. Enfin, nous voyons exprimé le sentiment individuel dans ce qu'il a de plus intime et de plus personnel. « Les sujets de la plus mince importance, dit très-bien Hegel, les impressions les plus fugitives, le cri du cœur, les impressions rapides de la joie, toutes les nuances de la douleur, les troubles de l'âme, les aspirations et la mélancolie, tous les degrés de l'échelle du sentiment prennent place à leur tour dans la poésie l. Il y a plus : la nouveauté et l'originalité des idées, les tours surprenants de la pensée, la verve et l'esprit de saillie, toutes les fantaisies de l'imagination, sont autant de sources où elle puise ses inspirations. Mais sous les impressions les plus fugitives du poëte, doit apparaître une pensée solide et vraie, un sentiment vif et profond. Le titre même de poésie légère n'est pas une excuse, et ne dispense pas d'avoir des idées. Les grands poëtes seuls savent déguiser, sous la légèreté de la forme, la profondeur du sentiment. »

La marche du poëme l. est toujours rapide; elle exclut les longs développements et les peintures trop détaillées des choses, car ce genre de poésie n'a pas pour objet de raconter ou de décrire, mais simplement de manifester la pensée et le sentiment du poëte. Le poëme l. peut avoir recours aux épisodes ; mais ces épisodes sont de simples évocations d'objets analogues que le poëte rattache à son sujet par le lien de sa pensée, et il ne les emploie que pour venir à l'appui de l'idée ou du sentiment principal. L'enchaînement des idées du poëte n'est point soumis à la succession régulière qu'exige le récit; néanmoins elle ne saurait être arbitraire. Parfois elle est calme et tranquille ; mais souvent aussi, particulièrement dans certains genres, elle offre un désordre apparent : nous disons apparent, car le mouvement désordonné est de l'essence de la passion et de l'enthousiasme, parce qu'ils obéissent aussitôt à l'action de l'idée ou de l'objet actuellement présent à l'esprit. De là vient que dans la fougue et l'ivresse de la passion, comme dans le délire de l'enthousiasme, le poëte semble possédé par une puissance supérieure qui l'entraîne et le subjugue. Cependant, quel que soit le sujet et quelle que soit la marche du poëme l., il ne saurait se soustraire à la loi de l'unité, condition suprême de toute œuvre d'art. Mais ce qui donne l'unité au poëme l., ce n'est pas la circonstance occasionnelle qui en forme le sujet, c'est le point de vue où se place le poëte et le mouvement intérieur de son âme. « Le véritable centre d'unité dans la poésie l., dit Hegel, doit être une situation déterminée de l'âme avec laquelle le poëte s'identifie et où il doit se renfermer. Il ne doit exprimer que ce qui sort de cette situation et s'y rattache. Par là seulement sa pensée se limite, et l'œuvre offre un tout complet et organisé. » Quant à la forme extérieure de la poésie l., il y a peu de chose à en dire, à moins d'entrer dans des détails qui sont du domaine de la prosodie et de la métrique. La poésie l., par la variété infinie des sujets qu'elle peut choisir, et des états de l'âme qu'elle est susceptible d'exprimer, exige la plus grande diversité de mètres, et comporte les combinaisons les plus savantes et parfois même les plus insolites. Le mouvement intérieur de la pensée du poëte. la nature des sentiments qu'il exprime, doivent se manifester dans le mouvement extérieur de la mesure et de l'harmonie des mots, dans le rhythme, dans la variété des strophes, etc.

La poésie l. comprend trois classes principales de poëmes : l'*hymne*, l'*ode* et la *chanson*. L'*Hymne*, et dans cette catégorie se rangent les *psaumes* et les *dithyrambes*, est caractérisé par son objet religieux : c'est l'élan de l'âme vers la divinité, pour l'adorer, la louer, lui rendre grâces ; l'homme, c.-à-d. le poëte, disparaît devant la puissance qu'il évoque. Ici, la littérature grecque, la plus parfaite de toutes les littératures, cède la palme à la littérature hébraïque, par cela même que les Israélites seuls avaient la connaissance du vrai Dieu. La sublimité éclate à chaque instant dans les psaumes du roi-prophète, qui sont, à proprement parler, le chef-œuvre de la poésie l., et non moins inimitables dans ce genre que les poëmes d'Homère dans la poésie épique. Dans l'*Ode*, quelles que soient l'importance et la grandeur du sujet, c'est la personnalité du poëte qui domine l'œuvre tout entière, car il s'en rend complétement maître, il la modifie absolument à son gré, et il y mêle sans cesse sa propre pensée et ses propres sentiments. La *Chanson* embrasse une infinité de sujets et de nuances. Elle se distingue des genres précédents par la simplicité du fond et de la forme, du mètre et du langage. Destinée à être chantée, à exprimer quelque sentiment passager de l'âme, elle est même passagère et s'oublie vite ; mais elle renaît sans cesse sous des formes nouvelles qui la rajeunissent.—On doit rattacher encore à la poésie l. le *Sonnet*, l'*Élégie*, la *Ballade*, etc., et certains poëmes gnomiques et philosophiques; mais ces genres secondaires présentent souvent des caractères qui les rapprochent de la forme de la poésie épique. Ils appartiennent au genre l., parce que c'est encore la personnalité du poëte qui domine ici ; mais déjà il ne chante plus pour lui-même : il se propose d'agir sur les autres. L'expression pure du sentiment fait place à la réflexion et à la pensée. Le poëte s'attache à la description des objets ; il fait l'histoire du passé ou du présent. On ne trouve plus ni l'enthousiasme de l'ode, ni la verve et la simplicité de la chanson. Enfin, comme le remarque Hegel, le chant disparaît pour faire place à l'harmonie du langage.

La forme l. est évidemment la première qu'a dû revêtir la poésie à son origine : nous la trouvons en effet chez les peuplades les plus sauvages. Ses premiers produits sont les hymnes à la divinité et les chants nationaux ou populaires ; mais ceux-ci passent aisément à la forme épique. Quant à l'ode proprement dite, elle est étrangère aux époques primitives; elle exige une culture intellectuelle plus avancée, des formes de langage plus travaillées et plus savantes, un sens de l'art perfectionné. Enfin, pour que la poésie l. se manifeste sous les formes infiniment variées qu'elle revêt chez les peuples modernes, il faut plus encore. Il est nécessaire que l'homme ait pris pleine possession de lui-même par la réflexion, qu'il se soit habitué à analyser toutes les situations de son âme et ses sentiments les plus intimes. Dans un pareil état de civilisation, la poésie l. nous révèle l'homme sous toutes ses faces; elle exprime sa pensée et ses sentiments dans toutes les situations imaginables, et, pour se plier à cette singulière diversité, elle multiplie indéfiniment les combinaisons prosodiques et rhythmiques.

Ainsi que tout le monde le sait, la poésie l. tire son nom de ce qu'à l'origine, chez les Grecs, elle se chantait avec accompagnement de la lyre. Il est vraisemblable que le chant était alors complétement subordonné à la poésie, et ne constituait qu'une sorte de récitatif soutenu de quelques accords. Mais cette union de la musique et de la poésie ne subsista pas longtemps. Les deux arts, en se développant chacun dans la direction qui leur est propre, se gênaient mutuellement lorsqu'on tentait de les rapprocher. Aujourd'hui la musique n'est associée à la poésie véritablement l. que dans certains chants religieux, hymnes et cantiques, et dans la chanson proprement dite. En général, si l'œuvre poétique est parfaite, elle doit attendre peu de secours de la musique ; et si la musique est le but principal, le texte poétique ne représente plus qu'un accessoire : il ne fournit qu'un simple canevas. C'est ce qui s'observe très-bien dans les poëmes dramatiques destinés à servir de texte à l'œuvre du musicien dans les opéras. Aussi, bien que ces poëmes soient qualifiés de *lyriques*, par la raison qu'ils doivent être chantés, ils n'offrent aucunement les caractères essentiels qui constituent et distinguent la poésie l. des autres formes de la poésie.

* **LYSIMACHIÉES.** s. f. T. Bot. Voy. PRIMULACÉES.

* **LYSSES.** s. f. pl. (gr. λύσσα, rage). T. Méd. Voy. HYDROPHOBIE.

* **LYSTRE.** s. f. T. Entom. Voy. CICADAIRES.

* **LYSURUS.** s. m. (gr. λύσιος, libre; οὐρὰ, pédicule). T. Bot. Voy. CHAMPIGNONS.

* **LYTHRARIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, dichlamydés, polypétales, à feuilles opposées, à styles soudés, à calice tubuleux persistant, à pétales insérés à la gorge du tube calicinal, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caractères bot.* : Végétaux herbacés, rarement frutescents. Rameaux souvent tétragones. Feuilles opposées, rarement alternes, entières, et quelquefois sessiles. Fleurs hermaphrodites, solitaires ou axillaires, en cymes, en épis, ou en grappes. Calice libre, persistant, tubuleux, régulier ou irrégulier, à limbe découpé en dents plus ou moins profondes, au nombre de 3 ou davantage, avec lesquelles alternent assez souvent d'autres dents plus étroites formant un cercle extérieur, à préfloraison valvaire. Pétales insérés à la gorge du tube calicinal, en même nombre que les dents internes du calice et alternant avec elles, caducs, et à préfloraison imbriquée. Étamines insérées sur le tube du calice et continues avec ses nervures, en nombre égal à celui des pétales et alors alternes avec eux, ou double, ou triple, rarement moindre ; filets filiformes ; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, partagé en 2-6 loges pluriovulées ; ovules ordinairement nombreux, ascendants ou horizontaux, anatropes, attachés à des placentas axiles ou appartenant aux cloisons ; style filiforme, stigmate ordinairement capité. Fruit représentant une capsule membraneuse, recouverte par le calice, à déhiscence variable. Graines nombreuses, petites, sans albumen, adhérant à un placenta central ; embryon droit, à radicule tournée vers le hile, et à cotylédons presque orbiculaires, plats et foliacés. [Fig. 1. *Diplusodon arboreus*.— 2. Fleurs de *Lythrum salicaria* ; 3. Calice ouvert et étalé ; 4. Pistil ; 5. Coupe transversale de l'ovaire ; 6. Capsule ; 7. Coupe d'une graine.]

La famille des Lythrariées (*Salicariées* de Jussieu) comprend 35 genres et 300 espèces, réparties en deux tribus, les *Lagerstromiées*, à graines ailées, et les *Lythrées*, à graines dépourvues d'ailes. Les premières habitent l'Inde ou l'Amérique du Sud ; les secondes se rencontrent en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans les régions tropicales des deux hémisphères. — Plusieurs espèces du genre *Lythrum* passent pour astringentes et vulnéraires : telle est, par ex., la *Salicaire commune* (*Lythrum salicaria*). L'*Heimia salicifolia* constitue un sudorifique énergique : au Mexique on l'emploie fréquemment dans les maladies syphilitiques. L'écorce et les feuilles du *Lagerstromia reginæ* sont réputées purgatives et hydragogues, et ses graines, dit-on, sont narcotiques. Au Brésil, on administre quelquefois, dans les cas de fièvre intermittente, une décoction de *Cuphea balsamona*.

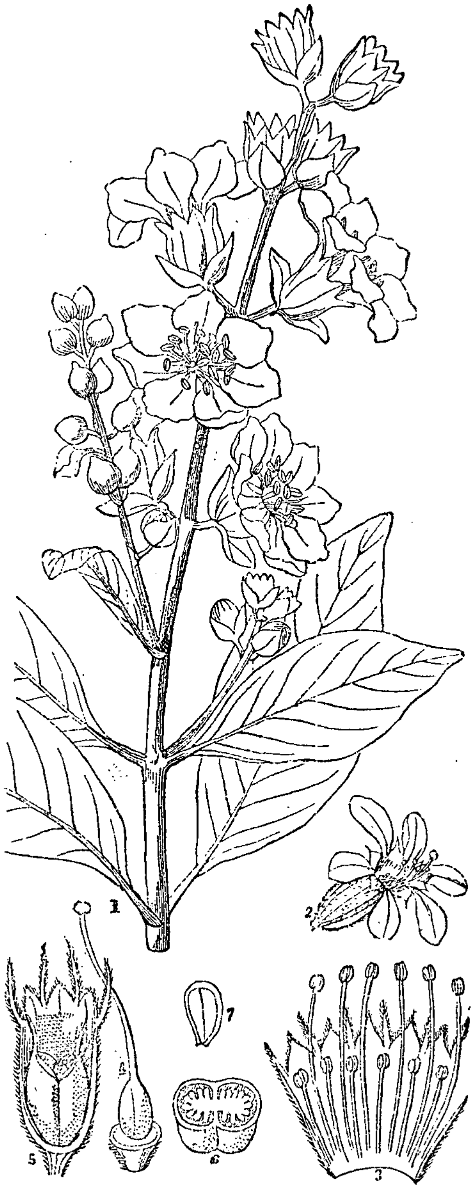

Les feuilles de l'*Ammannia vesicatoria* sont extrêmement âcres, et usitées dans l'Inde comme vésicantes. Pour cela, il suffit de les broyer et de les appliquer sur la peau ; au bout d'une demi-heure, elles ont produit leur effet. Les feuilles du *Nesæa verticillata* font périr les jeunes bestiaux ; cependant celles du *Pemphis acidula* s'emploient comme herbes potagères dans plusieurs parties de l'Asie. Les fleurs du *Grislea tomentosa* sont employées, dans l'Inde, pour la teinture. La substance de couleur orange, appelée *Henné* en Égypte, et dont les femmes de ce pays se servent pour se teindre les doigts et les pieds, provient du *Lawsonia inermis* : on l'obtient en faisant bouillir les feuilles de cet arbuste, et on l'emploie également pour teindre les cuirs et les maroquins en rouge jaunâtre. Cette substance ne contient point de tannin. Le *Bois de Palissandre* des ébénistes provient, suivant Don, du *physocalymna floribunda* ; mais, selon d'autres botanistes, il serait produit par une Bignoniacée ou par une Légumineuse-Mimosée.

* **LYTTA.** s. f. T. Entom. Voy. CANTHARIDE.

* **LYXE.** s. m. T. Entom. Voy. CURCULIONITES.

M

M. s. f. ou m. La treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet.

Obs. gram.— Lorsqu'on appelle cette lettre *Emme*, suivant la prononciation ancienne, son nom est féminin ; il est masculin, au contraire, lorsqu'on l'appelle *Me*, suivant la méthode moderne.— En grec, en latin, et dans presque toutes les langues européennes, la consonne M conserve invariablement le son *me*. Il en est de même en français, toutes les fois qu'elle se trouve au commencement d'un mot ; mais, quand elle se trouve dans le corps ou à la fin d'un mot, elle perd le son qui lui est propre, et s'unit à la voyelle qui précède pour former avec elle une voyelle nasale. Elle tient alors lieu de la lettre N qui remplit ordinairement ce rôle ; c'est ce qui a lieu, quand elle est suivie d'un *b* ou d'un *p*. Ainsi, on prononce, *Lampe, emploi, comparer, combler, emblème*, etc., comme s'ils s'écrivaient, *Lanpe, enploi, conparer, conbler, enblème.* Lorsque l'*m* est redoublée dans les mots composés de la prép. *En*, la première *m* a le son nasal. En conséquence, on prononce, *Emmener, emmaillotter, comme si l'on écrivait, En-mener, en maillotter.* Hors de là, la première *m* conserve sa valeur propre, comme dans les mots, *Immense, comminatoire, immuable*, etc., qui se prononcent, *Im-mense, com-minatoire, im-muable.* Il est toutefois à remarquer que, dans beaucoup de mots de cette dernière catégorie, on ne fait ordinairement sentir qu'une seule *m*, comme dans *Dilemme, commission*, etc. Dans certains mots, où la consonne *m* est suivie d'une *n*, comme *Amnistie, somnifère, Memnon*, etc., on prononce pleinement l'*m*, tandis que, dans certains autres, tels que *Automne, damner*, on ne la prononce point. A la fin des mots, *m* a en général le son nasal. C'est ce qu'on observe, par ex., dans les mots, *Faim, nom, parfum*, qui viennent de *fames, nomen, fumus.* On les prononce comme s'ils s'écrivaient, *Fain, non, parfun*, car l'*m* n'a été conservée que pour rappeler leur étymologie. Il faut en excepter quelques mots latins, comme *Idem, item ;* une foule de termes latins usités dans le langage scientifique, *Aluminium, magnesium, cæcum, duodenum, erodium, pelargonium ;* et presque tous les noms propres étrangers, comme *Wagram, Amsterdam, Sem, Mathusalem*, où elle a sa prononciation naturelle. Toutefois elle a le son nasal dans *Adam* et un petit nombre d'autres.

Enc. — Notre M correspond au *mu* des Grecs, qui dérivait lui-même du *mem* phénicien. Elle figure très-souvent, dans l'épigraphie latine, comme abréviation des noms propres *Marcus, Mutius, Manlius, Massilia, Macedonia*, etc., ou des mots *Memor, memoriæ, mater, magister, manibus, municipium*, etc. Dans la numération romaine, l'M vaut 1000, et, si elle est surmontée d'un trait horizontal, 1 million. Dans notre langue, une *m* italique veut dire *masculin*, et une M majuscule signifie *Monsieur*, tandis que deux MM majuscules tiennent lieu de *Messieurs*. S. M. veut dire Sa Majesté. Dans les prénoms, M tient lieu de *Marie*, de *Marc, Michel, Martin*, etc. Enfin, dans les noms propres écossais, M' a la signification de *Mac*, fils, comme dans *M' Culloch, M' Pherson.*

MA. adj. poss. fém. Voy. Mon.

* **MACABRE.** adj. f. T. Archéol. Ne se dit que dans la locution, *Danse macabre.*

Enc. — La *Danse macabre* était une danse allégorique et grotesque que les artistes du moyen âge représentaient fréquemment sur les murs des cimetières et dans les cloîtres. Dans ces peintures, on voit la Mort sous les formes les plus diverses entrer en branle, entraînant avec elle une chaîne continue de danseurs de tout âge, de tout état, de toute condition, rois, prêtres, savants, mendiants, courtisanes, etc. La plus ancienne de ces danses macabres est celle du Petit-Bâle, qui remonte à 1312. Parmi les plus célèbres, nous citerons celle de Dresde, celle de la Chaise-Dieu en Auvergne, et surtout celle qui était peinte à fresque au cloître des dominicains de Bâle. Holbein en tira l'idée de sa fameuse danse m. dont les dessins originaux sont aujourd'hui en Russie. L'étymologie la plus vraisemblable du mot *macabre est celle* qui le fait venir de l'arabe *magbarah*, cimetière.

* **MACADAM** et * **MACADAMISAGE.** s. m. T. Génie civil. Voy. Route. = * Macadamiser. v. a. *Macadamiser une route, une chaussée*, Y faire un empierrement, d'après la méthode de l'ingénieur Mac-Adam.

MACAQUE. s. m. T. Mamm.

Enc.—Les *Macaques* forment la troisième tribu de la grande famille des *Singes catarrhiniens*. Les espèces qui la composent établissent le passage des Cercopithèques aux Cynocéphales. Elles ont le museau plus large et plus prolongé que les premiers, mais moins que les seconds. Leur front a peu d'étendue ; leurs yeux sont très-rapprochés ; leurs oreilles sont nues, assez grandes et aplaties contre la tête ; leurs lèvres sont minces, et leur bouche pourvue d'abajoues. Leur corps est généralement plus trapu que celui des Guenons, et leurs membres sont assez proportionnés. *Quant à leurs fesses*, elles présentent de fortes callosités et leur queue est de longueur variable. Ces Singes se trouvent en Afrique, en Asie et dans les îles de l'archipel Indien. Ils sont intelligents et adroits, ainsi qu'on peut l'observer chez les individus que les bateleurs dressent à faire des tours. Dociles et assez familiers quand ils sont jeunes, ils deviennent intraitables en vieillissant. Cependant les femelles conservent un peu de la douceur et de la docilité du jeune âge. Ils se reproduisent assez souvent dans nos climats. La gestation de la femelle dure sept mois. On divise communément ces singes en trois genres, *Macaque, Maimon* et *Magot*. — 1° Les *Macaques* proprement dits ont la queue plus longue que le corps. L'espèce type est le *M. ordinaire* (*Macacus cynomolgus*) ou *Aigrette* (Fig. 1), qui habite les îles de Sumatra et de Java. Cet animal a les formes lourdes et trapues, le pelage olivâtre tiqueté de noir, les membres un peu plus grisâtres que le dessus du corps et de la tête, le dessous du corps et la face interne des membres couverts de poils blancs peu abondants, et enfin la queue noirâtre en dessus, cendrée en dessous. Le *Mangabey* (*M. æthiops*), le *Mac. toque* (*M. radiatus*), et le *Mac. bonnet chinois* (*M. sinicus*), appartiennent à ce genre. Le premier habite l'Afrique, et les deux autres l'Inde. Mentionnons encore le *M. des Philippines* (*M. philippinensis*), dont on a eu, au Jardin des plantes, un individu complétement albinos.—2° Les *Maimons* ont la queue beaucoup plus courte que le corps. Le *Mac. maimon* (*Mac. nemestrinus*), qui a donné son nom à ce genre, est propre à Java et à Sumatra. Sa queue est fort courte, et son pelage est fauve verdâtre ou roussâtre, avec le sommet de la tête noir, le milieu du dos brun, les joues et les parties inférieures blanc roussâtre. Les espèces les mieux connues de ce genre, après le Maimon, sont : l'*Ouanderou* (*M. silenus*), et le *Rhésus* (*M. erythræus*). L'Ouanderou habite le continent indien, et le Rhésus se rencontre à la fois dans l'Inde et dans l'île de Ceylan. — 3° Le genre *Magot* (*Inuus*) ne comprend qu'une seule espèce, qui est propre à l'Afrique septentrionale. Ce Singe (*Fig. 2*) *se distingue* aisément des autres Macaques, en ce qu'il est complétement dépourvu de queue. Nous le voyons souvent en Europe ; c'est le Singe ordinaire des bateleurs. Il est fort anciennement connu ; les Grecs le nommaient *Pithèque*, et Galien en a fait l'anatomie. Son pelage est d'un gris jaunâtre, avec les parties inférieures du corps et la face interne des membres de couleur blanchâtre ; sa face est de couleur de chair livide. Sa taille approche d'un mèt

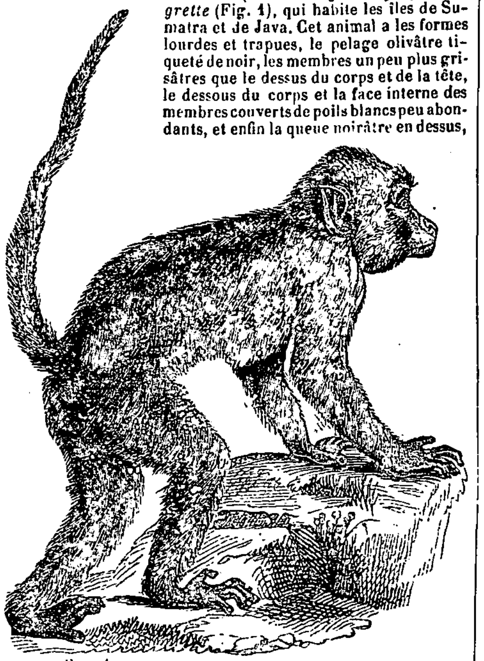

Fig. 1.

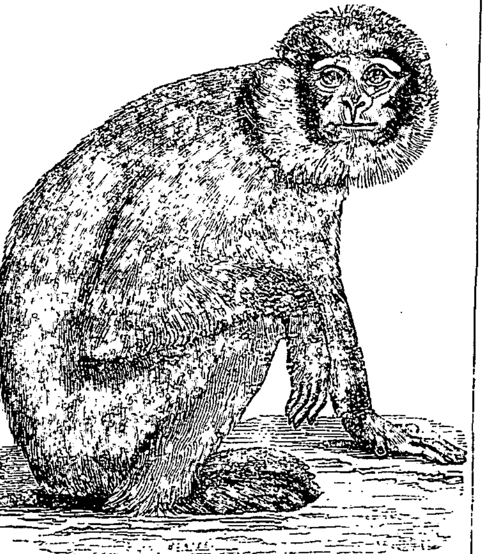

Fig 2

* **MACARAGA.** s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

* **MACAREUX.** s. m. T. Ornith. V. Brachyptères.

MACARON. s. m. Sorte de pâtisserie croquante dans laquelle il entre principalement des amandes, du sucre et des blancs d'œufs, et qu'on forme en petits pains ronds ou ovales. ‖ * T. Mar. Se dit Des morceaux de bois courts et placés debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONÉE. s. f. Voy. Macaronique.

MACARONI. s. m. (Mot emprunté de l'ital.) Pâte faite de farine très-fine, à laquelle on donne la forme de petits tubes creux et allongés, et qu'on assaisonne de différentes manières. *Manger du m., des macaronis.*

MACARONIQUE. adj. 2 g. T. Littér.

Enc.— On appelle *poésie macaronique*, une sorte de poésie burlesque inventée en Italie, à la fin du XVe siècle, par Tifi degli Odassi de Padoue ; mais le premier écrivain qui se soit fait un nom dans ce genre de littérature fut un bénédictin de Mantoue, Théophile Folengo, plus connu sous le nom de Merlin Coccaïe ou le Cuisinier (*Merlinus coquus*). Ce genre de poésie a été ainsi nommé du mets italien qu'on appelle *macaroni*, sans doute à cause du rapport qu'on a trouvé entre celui-ci et le goût un peu relevé de cette poésie burlesque. Le caractère du genre m. consiste surtout dans le mélange de plusieurs idiomes, et le plus souvent dans l'emploi de mots de la langue vulgaire auxquels on a donné des terminaisons latines. Tout le monde connait la curieuse *Macaronée*, c.-à-d. la pièce en vers macaroniques, qui forme le dernier intermède du *Malade imaginaire* de Molière. Le premier Français qui ait réussi dans ce genre est le Provençal Antoine de la Sable (*Antonius de Arena*), dont le *meilleur ouvrage a pour titre : Meygra entrepriza catoliqui imperatoris, quando de anno Domini* 1536 *veniebat per Provensam bene corrossatus, in postam prendere Fransam cum villis de Provensa*. Avignon. 1537.

MACÉDOINE. s. f. Mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits. ‖ Fig. et fam., on dit D'un livre, d'un ouvrage de littérature, où sont réunies et mêlées des pièces de différents genres : *C'est une m.* ‖ T. Jeu de cartes. Une suite de parties dans laquelle chacun des joueurs, lorsqu'il tient les cartes, prescrit l'espèce de jeu qu'on va jouer sous sa main.

MACER. v. a. Voy. Masser.

MACÉRATION. s. f. Opération qui consiste à laisser séjourner dans un liquide, à la température de l'atmosphère, une substance organique, soit pour faire dissoudre quelques-uns de ses principes constituants, soit pour faire distendre les parties qui la composent, afin de les séparer ensuite plus facilement les unes des autres, soit simplement pour l'imprégner du liquide dans lequel on la plonge. ‖ Fig., dans le langage ascétique, Mortification par jeûnes, disciplines et autres austérités, qu'on s'inflige par esprit de pénitence. *La m. de la chair. Ses macérations ont abrégé ses jours.*

MACÉRER. v. a. (lat. *macerare*, amaigrir, détremper). Soumettre à la macération. *Il faut m. cette plante dans l'alcool pendant huit jours.* ‖ Fig., Mortifier, affliger son corps par diverses austérités pour se rendre agréable à Dieu. *M. son corps, sa chair.* = * Macérer. v. n. Se dit Des substances qu'on fait séjourner dans un liquide dans le but de les conserver, de les dissoudre en partie, etc. *Ce cerveau macère depuis deux jours dans l'alcool.* = se Macérer. v. pr. Se mortifier par des austérités. *Ce saint se macérait par les jeûnes, par les disciplines.* = Macéré, ée. part.

Syn. — *Mortifier, Mater.* — *Macérer*, de *macer*, c'est, à proprement parler, rendre maigre ; *mortifier*, c'est faire *mort*, operer la destruction ; *mater*, c'est, dans son sens primitif au jeu des échecs, réduire le roi à ne pouvoir sortir de sa place. On *macère* les substances en enlevant leurs principes solubles ; on *mortifie* des viandes en produisant chez elles un commencement de décomposition ; on *mate* des animaux en épuisant leurs force de résistance. En style religieux, on *macère* son corps par le jeûne, les privations, les veilles, par les exercices qui le tourmentent et le tiennent dans un état de souffrance ; on le *mortifie* en réprimant ses appétits, en amortissant ses désirs ; on le *mate* par les violences qu'on lui fait pour le subjuguer et en le rendant désormais incapable de résistance.

***MACERON.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

MACHABÉES ou ***MACCHABÉES.** s. m. pl. [On pron. *Makabées.*] Voy. Bible.

***MACHÆRIUM.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

MÂCHE. s. f. T. Bot. Voy. Valérianées.

MÂCHECOULIS. s. m. Voy. Mâchicoulis.

MÂCHEFER. s. m. T. Métall. Voy. Scorie.

MÂCHELIÈRE. adj. et s. f. T. Anat. Voy. Dent.

MÂCHER. v. a. (latin. *masticare*). Broyer avec les dents. *M. du pain, de la viande. Avaler sans m.* — Fam., *M. de haut*, Manger sans appétit. *Il aime à m.*, Il mange avec sensualité. Vieux. ‖ Figur. et fam., *M. à vide*, Se repaître de fausses espérances. — *Il faut lui m. tous les morceaux, il faut tout lui m.*, Il faut lui expliquer les choses les plus simples. *M. à quelqu'un sa besogne*, La lui préparer de façon qu'il puisse l'achever sans travail et sans peine. — *Je ne le lui ai point mâché*, Je le lui ai dit sans aucun ménagement. ‖ *Ce cheval mâche son frein*, se dit D'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge. = Mâché, ée. part. *Du pain mâché.* ‖ Figur., *Ce sont morceaux tout mâchés. On lui a donné cette besogne toute mâchée.*

MÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui mâche. *M. de tabac.* ‖ Figur., on dit De quelqu'un qui mange beaucoup, *C'est un grand m., une grande mâcheuse.*

MACHIAVÉLIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au machiavélisme, qui tient du machiavélisme. *Doctrine m. Conduite machiavélique.*

MACHIAVÉLISME. s. m. Système de politique qui repose sur l'astuce et la perfidie, et qui a été préconisé par Machiavel dans son livre *Du prince. Le m. a trop longtemps régné dans la politique moderne.* ‖ Se dit D'une conduite astucieuse, des actions conformes aux principes de Machiavel. *Il a employé beaucoup de m. dans cette négociation.* ‖ Par ext., se dit en parlant Des affaires privées. *Sa conduite envers ses associés a été d'un m. révoltant.*

MACHIAVÉLISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui adopte, qui pratique les maximes de Machiavel.

MÂCHICATOIRE. s. m. Voy. Masticatoire.

MÂCHICOULIS. s. m. (lat. *mactare collum*, briser le cou?). T. Fortific. Voy. Château.

MACHINAL, ALE. adj. Qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion. *Mouvement m. Une action machinale. Agir d'une manière machinale.* Le plur. *Machinaux* est peu usité.

MACHINALEMENT. adv. D'une manière machinale. *Agir m. Faire une chose machinalement.*

MACHINATEUR, s. m. Celui qui fait quelque machination. *Les machinateurs de ce complot.* — Absol., *C'est un grand m.*, C'est un homme habile à former des intrigues. ‖ * Au fém., on peut dire *Machinatrice.*

MACHINATION. s. f. Intrigue, menée secrète, action de combiner des ressorts, des moyens cachés, pour faire réussir quelque mauvais dessein, quelque complot. *Une m. infernale. Il a pris part à cette m. Il fit tant par ses secrètes machinations, que...*

MACHINE. s. f. (lat. *machina*). Engin, instrument, appareil qui sert à augmenter ou à régler l'effet d'une force donnée. *M. ingénieuse, admirable. M. fort simple, fort compliquée, sujette à se déranger. Inventer une m. Faire jouer, monter, démonter, remonter une m. Cette m. fonctionne bien. Les pièces d'une m. La théorie, le dessin, l'explication, l'effet d'une m. Une collection de machines. Cet automate est une m. fort ingénieuse.* — Par ext., *L'homme est une m. admirable.* Poét., *La m. ronde*, L'univers, ou, plus ordin., La terre. Figur., *La m. de l'État.* — Fig. et prov., on dit D'une personne sans esprit, ou sans énergie, *C'est une m., une pure m.* ‖ *M. architectonique*, Assemblage de pièces de bois disposées de telle sorte qu'au moyen de poulies et de cordes, on peut élever de grands fardeaux et les mettre en place. * *M. arithmétique, M. à calculer*, V. Calcul. * *M. d'Atwood*, V. Gravitation. * *M. à battre*, V. Battage. *M. de compression*, Voy. Compression et *Presse hydraulique*. *M. électrique*, V. Électricité. *Machines de guerre*, Les instruments et appareils dont on se servait à la guerre, avant l'invention de la poudre, pour lancer des traits, des pierres, etc., pour renverser les murailles, etc. ; V. Baliste, Bélier, Catapulte, Corbeau, etc. *Machines hydrauliques*, Celles qui sont destinées à élever ou à conduire les eaux, ou Celles qui sont mues par l'action de l'eau ; Voy. Hydraulique, Noria, Turbine, etc. *M. infernale*, Nom donné à toute machine contenant de la poudre et des projectiles, et destinée à produire une explosion meurtrière, à incendier une flotte ou un port, etc. * *M. locomobile*, Voy. Locomobile. * *M. locomotive*, V. Locomotive. *M. pneumatique*, V. Pneumatique. *M. pyrique*, Assemblage de pièces d'artifice disposées pour diriger la communication des feux. *M. soufflante*, V. Soufflante. *M. à vapeur*, V. Vapeur. Etc., etc. ‖ Dans les Théâtres, se dit Des moyens mécaniques employés pour opérer des changements de décoration, exécuter des vols, etc. — *Opéra, tragédie, comédie à machines*, Opéra, etc., dont la représentation exige des machines. — Fam., *Le dénoûment de cette pièce arrive comme une m.*, Il est brusque, forcé et ne sort pas du fond du sujet. Figur., on dit encore D'un effet dramatique qui est amené peu naturellement, *Cela sent la m.* = Fig., *Machine*, sign. Invention, intrigue, ruse dont on se sert dans quelque affaire. *Faire jouer une m. dans une affaire. Il a remué toutes sortes de machines pour arriver à ses fins.* ‖ T. B.-Arts. Se dit encore D'un ouvrage remarquable par ses grandes dimensions. *L'Église de Saint-Pierre de Rome est une étonnante m. La chaire de Saint-Pierre est en sculpture une des plus grandes machines que l'on connaisse. La Cène de Paul Véronèse est une m. admirable.*

Enc. — Mécanique. — Les *Machines* sont des appareils destinés à transmettre et à modifier l'action des forces. Elles peuvent être envisagées sous deux points de vue différents. Ou bien il s'agit, à l'aide d'une force donnée, soit de faire équilibre à une résistance déterminée, soit de produire simplement une certaine pression : c'est le point de vue *statique;* ou bien on veut, à l'aide du mouvement de la force primitive, produire un mouvement d'une autre nature : c'est le point de vue *dynamique.*

On a divisé les machines en *simples* et en *composées.* Les *Machines simples*, qu'on nomme aussi quelquefois *puissances mécaniques*, sont : le *levier*, le *treuil*, la *poulie*, les *cordes* ou machines funiculaires, les *roues dentées*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin;* mais les deux dernières peuvent se ramener au plan incliné, et toutes les autres au levier, de sorte que, à proprement parler, il n'y a que deux machines simples, le levier et le plan incliné. Les *Machines composées* sont celles dans lesquelles il existe des corps intermédiaires entre ceux sur lesquels agissent directement la puissance et la résistance ; on peut les regarder comme des assemblages de machines simples. On distingue trois parties principales dans une m. composée : 1° le *Récepteur*, ou la partie sur laquelle les forces mouvantes agissent directement ; 2° l'*Opérateur*, ou l'organe qui agit pour produire le résultat désiré ; 3° la *Communication du mouvement*, qui se compose de toutes les pièces intermédiaires servant à transmettre le mouvement du récepteur à l'opérateur. Cette troisième partie n'existe pas dans les machines simples.

Au point de vue industriel, une force ne produit d'effet utile qu'autant qu'elle produit un certain mouvement de son point d'application. Ainsi donc, pour apprécier l'effet industriel d'une force, il faut tenir compte non-seulement de l'intensité avec laquelle elle agit, mais encore de l'espace qu'elle fait parcourir à son point d'application. On nomme *travail* d'une force *constante*, pendant un temps donné, le produit de son intensité par le chemin qu'elle fait parcourir à son point d'application. Si P désigne l'intensité de la force et H l'espace parcouru par son point d'application, le travail de la force pendant ce temps sera représenté par PH. En désignant le travail d'une force par le symbole TF, on aura donc l'égalité $TF = PH$. — L'expression de *Travail* a été introduite dans la mécanique par Coriolis et Poncelet. Un simple exemple montrera que ce terme expressif est fort heureusement choisi, et qu'il donne l'idée la plus juste de ce qui, dans les opérations industrielles, sert de base au salaire. Supposons qu'un homme soit employé à tirer de l'eau d'un puits, avec un seau et une poulie fixe. En travaillant un certain nombre d'heures par jour, il gagnera un certain prix. Mais si, toutes choses égales d'ailleurs, on suppose la profondeur du puits deux fois plus petite, il extraira dans sa journée un volume d'eau double. Malgré cela, il est visible que l'effort qu'il aura déployé sera le même dans les deux cas. En effet, dans le second, si le poids de l'eau soulevée a été double, l'espace parcouru a été moitié moindre : le travail, tel que nous l'avons défini, n'a donc pas varié. En conséquence, le salaire alloué devra être le même dans les deux hypothèses. Le travail d'une force est nul quand la vitesse du point d'application est nulle : ainsi, un cheval qui ne peut faire avancer une voiture trop chargée ne produit aucun travail, quoiqu'il exerce un effort constant. Lorsque la force que l'on considère est variable, on décompose l'espace parcouru en un certain nombre d'espaces élémentaires, pendant lesquels on peut supposer la force constante ; la somme des travaux élémentaires, au bout d'un temps donné, sera le travail total exécuté pendant ce temps.

Les forces qui agissent sur une m. en mouvement ne jouent pas toutes le même rôle. Les unes tendent à augmenter la vitesse du point auquel elles sont appliquées ; elles sont dirigées dans le sens du mouvement de ce point, ou au moins leur direction fait un angle aigu avec la direction de ce mouvement. Les autres tendent à diminuer la vitesse de leur point d'application ; elles sont directement opposées au mouvement de ce point, ou bien leur direction fait un angle obtus avec la direction de ce mouvement. Les premières se nomment *forces motrices*, et les dernières *forces résistantes :* de là la distinction du *travail moteur* et du *travail résistant.* Dans le cas d'une m. fonctionnant avec un mouvement uniforme, le travail moteur est à chaque instant égal au travail résistant. Pour nous rendre compte de cette proposition capitale, qui peut être considérée comme la base de la mécanique appliquée, considérons ce qui se passe lorsqu'une m. fonctionne. Au moment de la mise en train, les forces motrices sont variables et graduellement croissantes ; en même temps les divers organes de la m. prennent un mouvement qui, lent d'abord, s'accélère de plus en plus pour arriver à un état qu'on peut appeler normal, pour lequel les vitesses des différents points sont déterminées et sensiblement constantes. Lorsqu'il en est ainsi, chaque point se mouvant d'une manière uniforme, la résultante des forces qui le sollicitent est nulle ; car s'il y avait une force agissante dans un sens quelconque, il en résulterait ou une accélération ou un retard dans le mouvement. Le travail produit sur chaque point est donc constamment nul ; or, ce travail se décomposant en travail moteur qui est positif, et en travail résistant qui a un signe contraire, cela veut dire que le travail moteur est égal au travail résistant. Mais, parmi les forces résistantes à vaincre se trouvent d'abord les résistances principales ou utiles, qui sont le but même de l'opération mécanique considérée, puis les résistances secondaires ou passives qui proviennent du frottement des diverses parties de la m., de la résistance des milieux, etc. Le travail résistant total se compose donc d'une partie utile et d'une partie nuisible ; il en résulte que *le travail moteur doit être égal au travail utile augmenté du travail dû aux résistances passives;* ou, en d'autres termes, que *le travail moteur est toujours plus grand que l'effet utile.* On appelle *Rendement* d'une m., le rapport entre l'effet utile et le travail moteur. Ce rapport est toujours plus petit que l'unité ; mais la m., toutes choses égales d'ailleurs, sera d'autant plus avantageuse que le rendement sera plus près de 1. Dans les meilleures machines, le rendement est compris entre 0,70 et 0,85.

Pour évaluer le travail d'une m., on prend pour unité le travail correspondant à un poids de 1 kilogramme élevé à 1 mètre de hauteur : c'est ce qu'on nomme une *Dynamie*, ou plus généralement un *Kilogrammètre*, et l'on désigne cette quantité par le symbole K^m. On appelle *Dynamode*, le travail capable d'élever également à 1 mèt. un poids de 1000 kilogr. ; mais cette unité est peu employée, car elle est beaucoup trop considérable. Cependant, dans l'évaluation des machines puissantes, on se sert d'une unité supérieure au K^m : c'est le *Cheval-vapeur.* La force d'un cheval-vapeur correspond à 75 K^m par seconde, c.-à-d. à un poids de 75 kil. élevé à 1 mèt. de hauteur en une seconde. Ce travail est bien supérieur à celui d'un cheval vivant, parce que les expériences qui ont donné ce nombre, et qui sont dues à Watt et Bolton, ont été faites avec des chevaux des plus robustes et exerçant des efforts exceptionnels. On évalue à 45 K^m seulement le travail d'un cheval ordinaire par seconde. — Le savant de Prony a tiré fort ingénieusement parti de la résistance due au frottement pour mesurer le travail fourni par l'arbre d'une m. L'appareil qu'il a proposé à cet effet a reçu le nom de *Frein dynamométrique* (Fig. ci-jointe). Il se compose d'un levier AB garni d'un coussinet de bois CC′ dont la surface inférieure s'emboîte exactement autour d'un arc assez grand de l'arbre D dont on veut mesurer le travail. Une chaîne formée de plaques de tôle articulées les unes aux autres est également garnie de petits morceaux de bois qui viennent s'appliquer sur la partie inférieure de la surface du même arbre. Deux boulons à vis E et E′, fixés aux extrémités de la chaîne et traversant le levier, servent à presser ces morceaux de bois contre l'arbre aussi fortement qu'on le veut. Deux arrêts M et N, placés de chaque côté, empêchent le levier de s'incliner trop fortement d'un côté ou de l'autre. A l'extrémité B de ce levier se trouve un plateau destiné à recevoir des poids. Si l'on serre le frein contre l'arbre, celui-ci tend à l'entraîner dans son mouvement. Mais en ajoutant des poids dans le plateau on arrive à maintenir le levier horizontal. On règle l'intensité de la pression et le nombre des poids mis sur le plateau, de telle façon que le mouvement de l'arbre muni du frein soit le même que celui qui se produirait si la m. était appliquée à effectuer son travail habituel. Les choses étant ainsi, la résistance due au frottement équivaut à la résistance ordinaire ; son expression sera donc celle du travail fourni par l'arbre. Or le travail résistant dû au frottement est facile à évaluer. En effet, il est le même, que si, l'arbre étant fixe, le frein tournait dans le même temps sous l'influence d'une force égale au poids total P qu'il soutient. Or, le travail de ce poids en une seconde est égal à P multiplié par le chemin que le point d'application parcourt pendant ce temps, ou $2\pi ln$, en appelant l la distance BD, et n le nombre de tours accomplis pendant une seconde. Le travail que transmet l'arbre en une seconde est donc égal à $2\pi ln \times P$. Il suffit de diviser cette quantité par 75 pour obtenir le travail de la m. exprimé en chevaux-vapeurs.

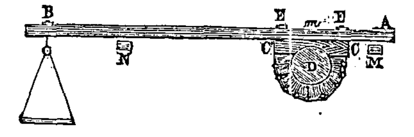

Économie politique. — I. *Définition.* — Au point de vue économique, tout instrument dont l'homme arme sa faiblesse pour agir sur la nature extérieure, est une *Machine.* Ainsi donc ce terme s'applique non-seulement aux appareils vastes et compliqués qu'emploie l'industrie moderne, mais encore aux outils les plus simples, comme la hache, la bêche, la pioche, le marteau, la lime, la scie, le rabot. Les outils ne sont que des machines simples, et les machines ne sont que des outils compliqués que nous ajoutons à nos bras pour en augmenter la puissance ; et les uns et les autres ne sont, à beaucoup d'égards, que des moyens d'obtenir le concours des agents naturels. Les machines ont pour effet de diminuer la somme de l'effort humain en le mettant à la charge des agents naturels, de suppléer au travail des hommes et *tout à la fois de multiplier le résultat de ce travail*; en un mot, d'augmenter les satisfactions en augmentant les *produits*. Elles étendent le pouvoir de l'homme, mettent les corps et les forces physiques au service de notre intelligence : par là elles sont l'organe le plus puissant du progrès industriel et l'un des principaux agents du progrès social.

II. *Effets économiques des machines.* — Quelques exemples suffiront à démontrer les avantages qui *résultent de leur invention*, et à faire comprendre le rôle qu'elles jouent dans le *progrès de la civilisation*. Avant l'invention des moulins à eau et des moulins à vent, c'étaient des esclaves et des femmes qui tournaient la meule pour convertir le blé en farine. D'après Homère, douze femmes étaient constamment occupées à moudre le grain nécessaire à la maison de Penélope. Or, d'après les calculs de Michel Chevalier, avec le moulin à bras usité dans l'antiquité, il fallait une personne occupée à ce travail pénible pour produire la *quantité de farine que consomment* 25 *personnes*, tandis que le moulin à eau le plus simple peut moudre en un jour autant de blé que 150 hommes. Mais comparons maintenant le résultat donné par les appareils de mouture à l'anglaise, comme le moulin de Saint-Maur, où 40 meules, surveillées par 20 ouvriers seulement, réduisent en farine 720 hectolitres par jour, c.-à-d. de quoi alimenter 72,000 personnes. Nous trouverons qu'aujourd'hui une personne peut *produire la farine nécessaire* à une population de 3000 individus, ou produire 144 fois *plus que du temps d'Ulysse*. Ainsi, 278 ouvriers, répartis dans 14 établissements semblables à celui de Saint-Maur, peuvent moudre pour un million d'habitants. Il fallait, dans la Grèce et à Rome, une population de 40,000 esclaves pour obtenir un pareil résultat. En outre, on ne saurait établir aucune comparaison entre la condition des ouvriers qui travaillent dans *les moulins* perfectionnés de nos jours et celle des esclaves qui tournaient la *meule, entre la qualité de la farine produite par le moulin mécanique* et celle de la farine donnée par la meule antique. — La filature mécanique, qui date de moins d'un siècle, de 1769, présente un accroissement non moins extraordinaire. Grâce à Arkwright et à Watt, cinq ouvriers peuvent surveiller deux métiers accouplés de 800 broches. Or, une bonne fileuse ne fait qu'une quantité de fil égale à la moitié d'une broche. Il s'ensuit qu'un *ouvrier fileur en coton, qui suffit pour 160 broches*, produit 320 fois plus de fil qu'avant l'invention de la filature mécanique. Par conséquent, dans cette industrie, les machines ont rendu la puissance productive de l'homme 320 fois plus grande. — Avant l'invention de l'imprimerie, la reproduction des livres et des écrits, qui ne pouvait se faire qu'à l'aide de copistes, nécessitait un emploi de temps considérable. L'imprimerie mécanique et *la* division du travail ont produit *sur ce point une révolution* radicale. Lorsque la copie de l'écrivain a été mise en *pages de caractères*, il suffit d'une m., mue par la vapeur, et de deux ou trois hommes, pour obtenir 5 à 6000 exemplaires à l'heure. On peut donc dire qu'un ouvrier typographe peut faire aujourd'hui la besogne d'au moins 10,000 copistes. — Un fait non moins saisissant, c'est le progrès accompli dans l'industrie des transports, tant des marchandises que des personnes, depuis l'époque où les voyages se faisaient à pied et les transports à dos *d'homme, jusqu'à l'invention des chemins de fer et des bateaux* à vapeur. Aujourd'hui des populations entières et des masses de marchandises sont transportées à un prix très-réduit, et avec une économie de temps considérable. A la fin du XVII^e^ siècle, il fallait un mois pour aller de Paris à Marseille; il suffit aujourd'hui de vingt heures. Comme, d'après l'adage anglais, le temps c'est de l'argent, il est aisé de calculer l'économie que produisent *les nouvelles voies de communication. « Supposez, dit Jos.* Garnier, une ligne fréquentée par un demi-million de voyageurs : l'économie d'une heure par chaque voyageur en produit une, pour la masse, de 500,000 heures, soit de 50,000 journées, représentant le travail annuel de 166 hommes qui n'augmentent pas d'un sou les dépenses de l'alimentation générale, et dont le temps a une valeur bien supérieure à celle de simples ouvriers. » Cette observation s'étend à l'action de toutes *les machines en* général. Elles représentent des journées d'ouvriers qui fort souvent *ne coûtent rien* (action du vent, chute d'eau, etc.), ou qui tout au plus consomment de la houille et du coke. Les 10,000 appareils à vapeur environ que compte la France équivalent à près de 6 millions d'hommes, plus de la moitié du nombre des individus en état de travailler que compte ce pays.

Tout progrès économique obtenu par l'invention et le perfectionnement des machines se résume dans cette formule : *Produire avec moins d'effort; produire davantage; produire à meilleur marché.* A l'aide des machines, ainsi que nous l'avons dit, l'homme contraint les forces naturelles à travailler pour lui : donc il a lui-même moins d'efforts à faire pour obtenir un produit quelconque. Les travaux les plus pénibles, les plus rebutants et les plus dangereux, se transforment par les procédés scientifiques, et les machines se substituent incessamment à l'action *de l'homme. L'effort auquel le producteur est obligé pour* obtenir un produit étant diminué, il a la faculté de produire davantage. Produisant davantage, il peut abaisser le prix de son produit. Ainsi donc, le premier terme de notre formule engendre les deux autres. Par conséquent, ce sont les machines qui généralisent le bien-être matériel des populations ; ce sont elles qui chaque jour mettent à la portée d'une foule d'hommes une foule *d'objets nécessaires, utiles ou de simple agrément, qui auparavant* leur étaient inaccessibles. « Si, par le moyen des machines, dit J.-B. Say, l'homme fait une conquête sur la nature et oblige les forces naturelles, les diverses propriétés des agents naturels, à travailler pour son utilité, le gain est évident. Il y a toujours augmentation de produit ou diminution des frais de production. Si le prix vénal du produit ne baisse pas, cette conquête est au profit du producteur sans rien coûter au consommateur. Si le prix baisse, le consommateur fait son profit de tout le montant de la baisse, sans que ce soit aux dépens du producteur. Mais d'ordinaire, la multiplication d'un produit en fait baisser le prix : le bon marché en étend l'usage, et sa production, quoique plus *expéditive, ne tarde pas à occuper plus de travailleurs qu'auparavant.* » — Cependant les machines doivent aussi être *envisagées au point de vue moral* : il faut considérer leur influence sur l'état intellectuel et moral des sociétés. « Le but du travail, dit très-bien le prof. Baudrillart, n'est pas l'effort, c'est le résultat. Dans les pays où il n'y a pas de machines, c'est-à-d. où elles sont en petit nombre et d'une faible puissance, les masses sont écrasées de travail et vivent dans un état voisin *souvent de* l'abrutissement. Voyez, par ex., la Chine et l'Inde. Les machines *et les procédés divers que l'industrie met en jeu* sont donc une des pièces les plus importantes et un des instruments les plus efficaces de la civilisation. Seuls, ils permettent, en augmentant le produit, d'appeler les masses humaines à y participer, et à participer aussi, grâce à plus de loisir et à plus d'aisance, aux jouissances intellectuelles et morales ; seuls ils permettent, à l'aide de l'appropriation continue et de l'emploi de plus en plus *parfait des agents naturels*, d'asseoir *(ce mot n'a rien de trop* ambitieux) la royauté de l'esprit humain sur le trône du monde transformé et soumis. Ainsi les machines, qui, par leur invention même, attestent la puissance de l'intelligence humaine et du travail, contribuent à leur tour à permettre leur développement et à augmenter leur fécondité dans une mesure prodigieuse. »

III. *Objections élevées contre les machines.* — L'introduction des améliorations les plus précieuses est toujours *accompagnée* de quelques inconvénients. Il y a toujours des intérêts liés à l'emploi *d'une méthode vicieuse, et ils se trouvent froissés par l'a*doption d'une méthode meilleure. Nul ne le nie, car tout progrès s'achète ; mais, en toute chose, il faut voir la fin, et quand cette fin est bienfaisante, ne serait-ce pas un acte de folie de repousser les nouveautés les plus favorables à l'humanité à cause des quelques inconvénients qu'elles peuvent avoir à leur origine, inconvénients d'ailleurs qui disparaissent bien vite pour ne laisser *subsister* que *les avantages. Néanmoins l'emploi des machines* a été attaqué par des arguments trop nombreux, et qui ont encore trop d'échos dans la société pour que nous puissions les passer sous silence. — La première objection qui se présente et la plus importante, parce qu'elle met en cause l'intérêt de la société tout entière, est celle-ci : « L'économie que quelques-uns peuvent trouver dans l'emploi des machines est compensée par la perte des autres, et, en définitive, *la société s'appauvrit* du montant du travail que la m. économise, et qui, par là, se *trouve perdu pour ceux qu'elle en prive.* » Cette objection a-t-elle quelque valeur ? Écoutons Bastiat. « Jacques Bonhomme avait 2 francs qu'il faisait gagner à deux ouvriers. Mais voici qu'il imagine un arrangement de cordes et de poids qui abrége le travail de moitié. Donc il obtient la même satisfaction, épargne un franc et congédie un ouvrier. Il congédie un ouvrier, *c'est ce qu'on voit;* mais derrière la moitié du phénomène *qu'on voit, il y a l'autre moitié qu'on ne voit pas. On ne voit pas le franc* épargné par J. Bonhomme et les effets nécessaires de cette épargne. Puisque, par suite de son invention, J. Bonhomme ne dépense plus qu'un franc en main-d'œuvre à la poursuite d'une satisfaction déterminée, il lui reste un autre franc. Si donc il y a dans le monde un autre capitaliste qui offre son franc inoccupé, ces deux éléments se rencontrent et se combinent, et il est clair comme *le jour qu'entre l'offre et la demande de travail*, entre l'offre et la demande de salaire, le rapport n'est nullement changé. L'*invention* et *un ouvrier payé* avec le premier franc font maintenant l'œuvre qu'accomplissaient auparavant deux ouvriers. Le second ouvrier payé avec le second franc réalise une œuvre nouvelle. Qu'y a-t-il donc de changé dans le monde ? Il y a une satisfaction nationale de plus ; en d'autres termes, l'invention est une conquête gratuite, un profit gratuit pour l'humanité. *Elle donne pour résultat définitif un accroissement de satisfaction, à travail égal. Qui recueille cet excédant de* satisfaction ? C'est d'abord l'inventeur, le capitaliste, le premier qui se sert avec succès de la m., et c'est là la récompense de son génie et de son audace. Dans ce cas, ainsi que nous venons de le voir, il réalise sur les frais de production une économie, laquelle, de quelque manière qu'elle soit dépensée (et elle l'est toujours), occupe juste autant de bras que la m. en a fait renvoyer. *Mais bientôt la concurrence le force à baisser son prix de* vente dans la mesure de cette économie elle-même. Et alors ce n'est plus l'inventeur qui recueille le bénéfice de l'invention, c'est l'acheteur du produit, le consommateur, le public, y compris les ouvriers ; en un mot, l'humanité. Et ce qu'*on ne voit pas*, c'est que l'épargne ainsi procurée à tous les consommateurs forme un fonds où le salaire puise un aliment qui remplace celui que la m. a *tari. Ainsi donc, en reprenant l'exemple ci-dessus* : J. Bonhomme obtient un produit en dépensant 2 francs en salaires. *Grâce à son invention, la main-d'œuvre* ne lui coûte plus qu'un franc. Tant qu'il vend le produit au même prix, il y a un ouvrier de moins occupé à faire ce produit spécial : *c'est ce qu'on voit;* mais il y a un ouvrier de plus occupé par le franc que J. Bonhomme a épargné : *c'est ce qu'on ne voit pas.* Lorsque, par la marche rationnelle des choses, J. Bonhomme est réduit à baisser d'un franc le prix du produit, alors il ne réalise plus *une épargne ; alors il ne peut plus disposer d'un franc pour commander* au travail national une production nouvelle. Mais, à cet égard, son acquéreur est mis à sa place, et cet acquéreur c'est l'humanité. Quiconque achète un produit, le paie un franc de moins, épargne un franc, et tient nécessairement cette épargne au service du fonds des salaires : *c'est encore ce qu'on ne voit pas.* » — Loin donc que la société perde par l'emploi des *machines, elle y trouve au contraire un nouvel élément de ri*chesse et de prospérité, non-seulement parce qu'elles rendent, *par* l'abaissement des *prix*, les produits plus accessibles à tous, mais encore parce que les économies qu'elles procurent à l'acheteur sont sans préjudice pour le travail et le salaire ; celles-ci changent simplement de direction et viennent féconder de nouvelles industries.

Cette objection fondamentale écartée, nous passerons rapidement sur les objections secondaires, car elles résistent aussi peu que la précédente à une saine critique et à l'observation des faits. — *On a reproché aux machines d'imposer à l'ouvrier des travaux* écrasants. Cette accusation croule d'elle-même. En effet, si les *machines* ont un résultat évident, incontestable, c'est précisément d'épargner à l'ouvrier ce qu'il y a dans le travail manuel de plus pénible et de plus rebutant, c'est de substituer à la main-d'œuvre la force devenue obéissante des agents naturels. — On a accusé les machines de rendre le travail irrégulier, de provoquer des alternatives d'activité et *de stagnation, et de faire* passer tour à tour l'ouvrier d'un travail excessif à la misère. *Eh bien ! l'emploi des machines tend précisément* à amener un état de choses diamétralement opposé. En effet, on ne saurait établir des machines sans engager des capitaux considérables. Il est donc évident qu'aux époques de crises, pour ne pas perdre l'intérêt de ces capitaux et les frais engagés, les entrepreneurs consentiront plus volontiers à sacrifier leurs bénéfices et même à faire des pertes en n'interrompant pas le travail, que ceux qui *n'ont point de capitaux engagés sous forme de machines.* — *On dit* encore que les machines provoquent des excès de production qui déterminent bientôt des crises commerciales désastreuses. Nous avons vu ailleurs ce qu'il faut croire de ces prétendus excès de production. Un excès de production n'est jamais qu'un terme relatif ; en face de lui, il y a toujours un défaut de production correspondant. Or, cette absence d'équilibre partiel entre l'offre et la demande n'est nullement imputable *aux machines; elle* tient à des causes diverses et principalement aux entraves qui *gênent les échanges.* — *Une objection souvent répétée*, c'est que les machines font baisser les salaires. Mais cette objection rentre dans la première que nous avons examinée. Les machines ne peuvent jamais agir sur les salaires dans le sens de la baisse que si elles occupent moins de bras et diminuent la quantité du travail. Or, nous avons déjà réfuté cette assertion. Nous ajouterons cependant ici quelques mots. On suppose, quand on fait cette objection, que *les besoins des nations sont une quantité fixe*, et que, par conséquent, lorsque la consommation suffit à la production, toute m., toute découverte qui tend à un accroissement de celle-ci, doit diminuer le travail. Mais rien n'est plus faux que cette idée. Les besoins de la société, loin de représenter une quantité fixe, sont d'une nature essentiellement progressive. En effet, sans cesse la population augmente, sans cesse des produits nouveaux s'ajoutent aux produits antérieurs, et, *les machines* réduisant les frais de production, la baisse du prix du *produit vient provoquer un accroissement* de consommation, lequel nécessite à son tour un accroissement de production. Or, la conséquence de cet accroissement de production, loin d'être funeste à la classe ouvrière, a un résultat tout opposé. Il nécessite l'emploi d'un nombre égal et même d'un plus grand nombre d'ouvriers qu'avant l'invention, et, qui plus est, il amène une rétribution plus avantageuse. L'imprimerie mécanique *emploie beaucoup plus d'hommes et paie beaucoup plus de* salaires qu'à l'époque où il n'y avait que de pauvres copistes. En 1769, lors de l'introduction de la machine à filer, il y avait, en Angleterre, 5200 fileuses au petit rouet, et 2700 tisseurs, dont le salaire s'élevait de 3 à 4 millions par an. En 1833, d'après Baines, il y avait 487,000 individus employés à la filature et au tissage des étoffes de coton, et, en comptant les industries connexes, 800,000 ouvriers, *recevant un salaire annuel de* 455 *millions*. Par conséquent, non-seulement le nombre des ouvriers *s'est accru dans une proportion extraordinaire*, mais encore le salaire d'un ouvrier, qui, en 1769, était de 3 à 400 fr. par tête, s'élevait en 1833 à 500 fr. et, depuis lors, il a notablement augmenté. Ainsi donc, par l'emploi des machines, la société prise en masse réalise un bénéfice, et la classe même d'ouvriers que l'invention nouvelle frappe momentanément y trouve son avantage. — Quant à cette phrase, si souvent citée de l'excellent Sismondi : *« Il vaut mieux qu'un pays soit peuplé de citoyens que* de machines, » la réponse est péremptoire, dit J. Garnier : « Les machines ne diminuent pas la quantité des aliments ; au contraire, elles remplacent des travailleurs qu'il faudrait nourrir. Si donc il y a des hommes qui manquent des choses nécessaires à la vie, c'est un fait qui n'a rien à voir avec l'invention et le rôle des machines. »

IV. *Déplacement des ouvriers.* — *Aucune des objections élevées* contre l'invention et l'emploi des machines n'est fondée, ni *en théorie, ni en pratique*. Les bienfaits, au contraire, qu'elles rendent à l'humanité sont incommensurables, puisque, comme nous l'avons vu, c'est aux machines que les sociétés modernes sont redevables de la plupart des progrès qu'elles ont faits dans la voie et du bien-être et de la civilisation. On ne peut, ainsi que nous l'avons entrevu, leur reprocher qu'un seul *inconvénient* : encore est-il momentané. Toutes les fois qu'une nouvelle *machine ou, en général, un procédé quelconque* remplace un travail humain déjà en activité, une partie des bras industriels qui exécutaient ce travail demeurent momentanément sans ouvrage. Un certain nombre d'hommes sont privés de leurs moyens d'existence, sont obligés de subir les privations d'un chômage, et souvent même de faire un nouvel apprentissage. Ce *fait* est fort grave assurément, mais, par cette raison même, il importe de ne pas *l'exagérer. Or, l'introduction de toute machine nouvelle* dans l'industrie s'accompagne toujours de circonstances qui atténuent les inconvénients de cette introduction elle-même. D'abord les nouvelles machines ne s'exécutent qu'avec lenteur, et c'est aussi avec lenteur que leur usage s'étend, ce qui laisse aux industriels, dont les intérêts peuvent être affectés, le loisir de prendre leurs précautions, et à l'administration le temps de préparer des remèdes. En effet, *les machines nouvelles coûtent en* général fort cher à établir, et elles sont fréquemment, surtout *au début, d'un succès douteux.* La crainte de perdre ses capitaux et l'esprit de routine empêchent en général leur adoption et leur multiplication trop rapides. En outre, à mesure que les arts se perfectionnent, l'invention des machines devient chose plus ardue, et il est aujourd'hui une foule d'industries où il est difficile d'imaginer la possibilité d'une innovation capable de diminuer même momentanément le nombre des bras qu'elles occupent. « *L'invention et les grandes applications de la vapeur,* dit Baudrillart, marquent dans l'histoire de l'humanité une de ces rares périodes sur lesquelles il ne faudrait pas juger de l'état ordinaire de l'industrie. Par elles l'industrie a eu aussi sa crise révolutionnaire, qui est venue précisément coïncider avec l'avénement tumultueux du régime improvisé de la liberté et de la concurrence. C'est là un phénomène exceptionnel dans le développement des nations modernes. » — Au reste, bien que l'inconvénient dont nous parlons soit tout à fait passager, il importait de rechercher s'il est possible d'y apporter quelque remède. Les uns, condamnant aveuglément toute invention nouvelle, toute innovation industrielle, tout progrès, ont trouvé un moyen fort simple pour y obvier. Il consiste à proscrire radicalement les machines, à repousser tout perfectionnement, et à faire, si l'on peut dire, une société pétrifiée par l'immobilité. D'autres, moins absolus, mais non pas plus raisonnables, se contentent de demander qu'on fasse un choix, et qu'on prohibe certaines machines, soit les plus compliquées, soit celles qui déplacent le plus d'ouvriers, soit les plus nouvelles. Mais qui fera ce choix? Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Pourquoi ne pas revenir tout simplement à l'enfance des sociétés? Pourquoi ne pas supprimer la charrue, qui rendrait du travail à tant de bras? Quelques-uns ont proposé de faire indemniser les ouvriers, soit par les inventeurs, soit par les individus qui mettent en œuvre les inventions nouvelles. Or, en mettant de côté la question de droit, l'expérience démontre que presque toujours les premiers essais sont désastreux pour ceux qui les appliquent. Pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas également, dans ce cas, le droit de réclamer une indemnité? Et, une fois entre dans cette voie, où s'arrêterait-on? Enfin, la plupart des écoles socialistes, mettant hors de cause les inventeurs et les entrepreneurs, veulent que l'État intervienne, et que ce soit lui qui indemnise les ouvriers déplacés. Mais ici se présente une difficulté. Où l'État puiserait-il les fonds nécessaires pour payer les indemnités dues pour l'invention de la filature mécanique, des canaux, des machines à vapeur, des chemins de fer, etc., etc.? Dans le produit fourni par l'impôt. Mais d'abord, se figure-t-on la somme fabuleuse à laquelle monterait le budget de la France, par ex.? Et puis, qui fournit la plus grande partie de l'impôt, si ce n'est la masse des citoyens les plus nombreux et les plus pauvres? Que l'État, au nom de l'humanité et de la prudence, ouvre des travaux d'utilité publique pour donner un refuge aux ouvriers momentanément déplacés, on ne saurait rien exiger au delà. Tout progrès s'achète par quelques souffrances : ce n'est pas une loi faite par les hommes, la société ne peut que les atténuer.

MACHINER. v. a. Former en secret quelque mauvais dessein contre quelqu'un, faire des menées sourdes pour lui nuire, etc. *M. une trahison. M. la perte de quelqu'un.* = * SE MACHINER. v. pron. *Il se machine quelque chose contre lui.* = MACHINÉ, ÉE. part.

MACHINISTE. s. m. Celui qui invente, construit ou conduit des machines de théâtre. *C'est un habile m. Le m. de l'Opéra.*

MÂCHOIRE. s. f. Chacune des pièces osseuses qui supportent les dents chez les animaux vertébrés. Voy. CRÂNE et DENT. || Fig. et famil., *Avoir la m. pesante, la m. lourde*, S'exprimer lourdement et sans grâce. —*C'est une m.*, C'est un homme d'un esprit lourd. || Par analog., se dit De deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe.

MÂCHONNER. v. a. Mâcher avec difficulté ou avec négligence. Fam. || Fig. et fam., *Il ne fait que m. ses paroles*, Il n'articule pas distinctement ce qu'il dit. = MACHONNÉ, ÉE. part.

MÂCHURER. v. a. Barbouiller de noir. *M. du papier, des habits. Se m. le visage, etc.* Fam. = MACHURÉ, ÉE. part. *Feuille mâchurée.*

MACIS. s. m. T. Bot. Voy. MYRISTICÉES.

MACLE. s. f. T. Minér. V. CRISTALLOGRAPHIE. || * T. Blas. Voy. HÉRALDIQUE.

* **MACLURE.** s. m. T. Bot. Voy. MORÉES.

MAÇON. s. m. (latin. *mansio*, demeure?). Ouvrier qui travaille à la maçonnerie. *Avoir des maçons à la journée. Maître m. Aide-m. Des outils de m.* || Fig. et prov., on dit D'un ouvrier qui travaille trop grossièrement pour exécuter quelque ouvrage délicat, *C'est un m., un vrai m.* || *Maçon*, se dit quelquefois pour *Franc-maçon.* = * MAÇON, ONNE. adj. Se dit De certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre, etc.

MAÇONNAGE. s. m. Travail de maçon. *On a payé tant pour le m. de cette maison.*

MAÇONNER. v. a. Travailler à un bâtiment, à une construction, en employant de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre, etc. *Il y a beaucoup à m. dans cette maison.* || Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, etc. *Il faudra m. cette fenêtre.* || Figur. et fam., Travailler d'une façon grossière. *Voyez comme il a maçonné cela.* = MAÇONNÉ, ÉE. part.

MAÇONNERIE. s. f. Ouvrage de construction pour lequel on emploie principalement la pierre, la brique, la chaux et le plâtre. *Une bonne m. La grosse m. La m. légère. M. de blocage, de moellons, de limosinage. M. en liaison. Cloison de m.* || Se dit quelquefois pour *Franc-maçonnerie.*

MAÇONNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la Franc-maçonnerie. *Société m. Les emblèmes maçonniques.*

* **MACOUCOUA.** s. m. T. Bot. V. AQUIFOLIACÉES.

* **MACQUE.** s. f. T. Techn. Voy. LIN.

MACRE. s. f. T. Bot. Voy. HALORAGÉES.

MACREUSE. s. f. T. Ornith. Voy. CANARD.

* **MACRO—.** Ce mot, qui est emprunté du grec μακρός, *long*, entre dans la composition d'un grand nombre de termes de Botanique, de Zoologie, etc. Il ajoute toujours l'idée de longueur au radical auquel il est joint, comme dans les mots, *Macrocéphale, Macrocère, Macrolobe, Macrophthalme, Macropode, Macroptère, etc.*

* **MACROCOSME.** s. m. (grec. κόσμος, monde). T. Philos. Voy. MICROCOSME.

* **MACRODACTYLES.** s. m. plur. (grec. δάκτυλος, doigt). T. Entom. Voy. CLAVICORNES. || T. Ornith. Voy. ÉCHASSIERS, FOULQUE et JACANA.

* **MACRODONTIE.** s. f. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Entom. Voy. LONGICORNES.

* **MACROGLOSSE.** s. m. (gr. γλῶσσα, langue). T. Ent. V. CRÉPUSCULAIRES. || T. Mam. V. CHÉIROPTÈRES.

* **MACROPIPER.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

* **MACROSCÉLIDE.** s. m. (grec. σκέλος, os de la jambe). T. Mamm. Voy. MUSARAIGNE.

* **MACROURES.** s. m. pl. (gr. οὐρὰ, queue). Zool.

Enc.—Les *Décapodes Macroures* se distinguent aisément de tous les Crustacés qui appartiennent au même ordre par le développement considérable de leur abdomen, et par la grande nageoire composée de cinq lames disposées en éventail qui termine postérieurement leur corps. Leur carapace est toujours plus longue que large. Les divers anneaux du thorax sont en général soudés entre eux ; quelquefois cependant le dernier segment est mobile. L'abdomen est presque toujours plus long que le thorax, et les sept anneaux qui le composent sont mobiles. Les antennes sont généralement très-développées. Les pattes thoraciques sont habituellement longues et grêles, et celles de la première paire, ou des deux premières paires, se terminent le plus souvent par une pince didactyle. Ces Crustacés sont essentiellement nageurs. Ils marchent peu et ne sortent presque jamais de l'eau. L'abdomen et la grande nageoire caudale sont leurs principaux organes de locomotion, et c'est à reculons qu'ils nagent lorsqu'ils veulent se mouvoir avec vitesse, car alors ils frappent l'eau en reployant en bas et en avant cette espèce de rame terminale. Les Macroures ont été divisés par Milne Edwards en 5 familles : les *M. cuirassés*, les *M. fouisseurs*, les *Astaciens*, les *Salicoques* et les *Schizopodes*.

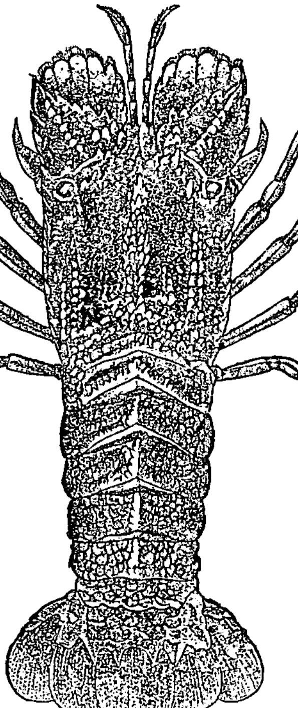

Fig. 1.

I. Les *M. cuirassés* sont remarquables par la dureté et l'épaisseur de leur squelette tégumentaire ; la face inférieure de leur thorax est revêtue d'un plastron très-large vers la partie postérieure, quoique étroit en avant. Nous citerons dans cette famille les genres *Langouste, Scyllare* et *Galathée.* — Les *Langoustes* (*Palinurus*) sont des Crustacés de très-grande taille, qui sont essentiellement caractérisés par leurs pattes toutes monodactyles, et par leurs antennes latérales, longues, sétacées et hérissées de piquants. La *L. commune* (*Pal. quadricornis*), qui habite nos côtes, a quelquefois près d'un demi-mètre de longueur : chargée d'œufs, elle pèse de 6 à 7 kilogr. Son test est épineux, garni de duvet, avec deux fortes dents au devant des yeux. Le dessus du corps est d'un brun verdâtre ou rougeâtre ; la queue est tachée et ponctuée de jaunâtre, et les pattes sont entrecoupées de rouge et de jaunâtre. La chair de ces animaux, surtout celle des femelles, avant et après la ponte, est fort estimée. — Les *Scyllares* (*Scyllarus*) présentent dans la forme de leurs antennes un caractère tout à fait insolite : la tige manque, et les articles du pédoncule, très-dilatés transversalement, forment une grande crête, aplatie, horizontale et plus ou moins dentée Le *Sc. ours* (*Sc. arctus* [Fig. 1], vulg. appelé *Cigale de mer*, est très-répandu dans la Méditerranée. — Les *Galathées* (*Galathea*) se distinguent par la grande main didactyle qui termine les pattes de la première paire. Nous en avons plusieurs espèces dans nos mers.

II. Les *M. fouisseurs*, appelés aussi *Thalassiniens*, ont les téguments peu consistants, le plastron sternal linéaire, et ne présentent pas, comme les familles suivantes, une écaille mobile au-dessus de la base des antennes. Ces Crustacés vivent enfoncés dans le sable à quelque distance du rivage. A cette famille appartiennent les genres *Callianasse* (*Callianassa*), *Axie* (*Axius*). *Cébie* (*Gebia*), etc. Ces genres sont représentés chez nous chacun par une seule espèce, la *Call. souterraine* (Fig. 2, un peu réduite), l'*Axie stirhynque*, et la *Gébie riveraine* : cette dernière se trouve sur les côtes de l'Algérie.

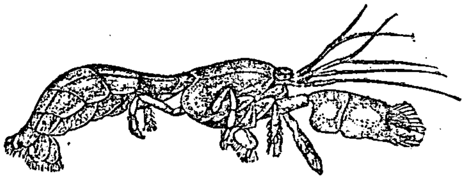

Fig. 2.

III. Les *Astaciens* ont, comme les précédents, le sternum linéaire, mais ils ont au-dessus de la base des antennes externes un appendice lamelleux mobile, et leurs branchies sont conformées en manière de brosse. Cette famille ne comprend que trois genres. Nous avons consacré un article au genre *Écrevisse* (*Astacus*), nous n'en parlerons donc point ici. Le genre *Homard* (*Homarus*) a été créé par M. Edwards aux dépens de ce dernier, dont il se distingue surtout par la grande taille des espèces qui le composent, et par leur habitat, qui est toujours la mer. En outre, les Homards sont caractérisés par leurs pinces inégales et très-grosses, et par leur rostre, qui est armé de trois petites dents de chaque côté. La plupart des Homards qui se vendent sur les marchés de nos villes sont pêchés sur les côtes rocheuses de la Bretagne. Le genre *Nephrops* a pour type l'*Écrevisse de Norwége*, qui habite surtout les mers du Nord.

IV. Les *Salicoques* sont des Crustacés de petite taille, dont le corps est arqué, bossu et d'une consistance moins solide que celui de la famille précédente. On les reconnaît aisément à la grande écaille qui recouvre entièrement le pédoncule de leurs antennes latérales, et à leurs branchies lamelleuses. Cette famille se compose d'un assez grand nombre de genres dont la plupart ont des représentants dans nos mers : tels sont les genres *Alphée* (*Alpheus*), *Crangon*, *Nika*, *Pontonie* (*Pontonia*), *Palémon*, *Pénée* (*Penæus*), etc. Plusieurs renferment des espèces comestibles. Ainsi, le *Pénée caramote* (Fig. 3, réduit), qui est fort commun dans la Méditerranée, y forme l'objet d'un grand commerce. Sa chair est fort délicate. On le sale pour le transporter dans le Levant. Le *Nika comestible* est très-multiplié sur nos côtes du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes ; il se vend, pendant toute l'année, dans les marchés de Nice. Le *Crangon commun* (Fig. 4), petit Crustacé d'un vert glauque pâle, ponctué de gris, abonde sur nos côtes océaniques, où on l'appelle vulgairement *Cardon*. On le pêche toute l'année au moyen de filets. Les téguments du Crangon ne deviennent pas rouges par la cuisson. La chair des *Palémons* est plus estimée que celle des Crangons. Le *Pal. à dents de scie* et le *P. squille*, sont fort communs sur nos côtes et sur celles d'Angleterre. On les désigne communément chez nous sous les noms de *Crevette*.

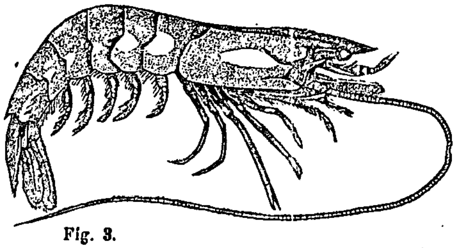

Fig. 3.

Chevrettes, *Salicoques* et *Bouquets*. Le *Pal. à dents de scie* s'apporte en très-grand nombre sur les marchés de Paris.

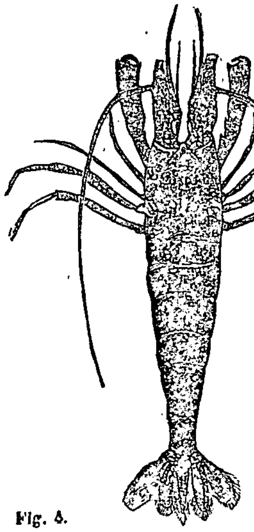

Fig. 4.

V. Les *Schizopodes* forment la transition entre les Macroures et l'ordre des Stomapodes. Ils comprennent quelques espèces de petits Crustacés marins, à test mince, et à pieds grêles en forme de lanières, uniquement propres à la natation, et dont aucun n'est terminé en pince. Nous nous contenterons de citer comme exemple de cette famille le *Mysis spinuleux*, qui se trouve dans la Manche et sur les côtes de la Vendée.

* **MACTRE.** s. f. (gr. μάκτρα, baignoire). T. Zool. Voy. Cardiacés.

MACULATURE. s. f. T. Typogr. Feuille de papier gâtée ou tachée au tirage, ou qui, par toute autre défectuosité, n'est bonne qu'à faire des enveloppes. *Envelopper des feuilles avec des maculatures.* || Par ext., *M. grise*, Feuille de gros papier gris qui sert d'enveloppe à une rame de papier.

MACULE. s. f. (lat. *macula*, tache). Tache, souillure. *Ce papier est plein de macules.* || En T. Dévotion, on dit quelquefois *L'Agneau sans m.*, pour désigner Jésus-Christ. || T. Astron. Voy. Soleil.

MACULER. v. a. Tacher, barbouiller; ne se dit qu'en parlant Des feuilles imprimées et des estampes. *Il ne faut pas battre des feuilles fraîchement imprimées de peur de les m.* || On dit encore neutral., *Des feuilles nouvellement imprimées maculent.* = Maculé, ée. p.

MADAME. s. f. Titre d'honneur qu'on donne communément aux femmes mariées de toute condition, soit en parlant d'elles, soit en leur parlant ou en leur écrivant. *M. la duchesse. M. une telle. Mesdames, prenez vos places.* || Famil., *Jouer à la m.*, se dit Des petites filles qui s'amusent ensemble à contrefaire les dames, en se faisant des visites, des compliments les unes aux autres. — Popul., *Faire la m.*, se dit D'une femme du commun qui se donne de grands airs. Pop., on dit aussi, *C'est une grosse m.*, C'est une femme riche.

Enc. — Autrefois le titre de *Madame* appartenait exclusivement aux femmes titrées, mariées ou non. A la cour, le nom de *Madame*, employé absolument, désignait la fille aînée du Roi, ou du Dauphin, ou bien encore la femme de *Monsieur*, frère du Roi; mais il ne pouvait être porté que par une seule de ces princesses. Néanmoins toutes les filles du Roi, lors même qu'elles n'étaient pas mariées, recevaient cette qualification, mais en y ajoutant leur nom de baptême, comme *Madame* Louise, *Madame* Élisabeth. Enfin, on donnait encore le titre de *Madame* aux chanoinesses, aux abbesses, ainsi qu'aux religieuses en charge dans les chapitres nobles et dans les couvents. — En parlant d'une reine, d'une impératrice, on ne dit pas *Madame la reine, Mad. l'impératrice*, mais simplement, la Reine, l'Impératrice. On ne se sert du titre de *Madame* qu'en leur parlant ou en leur écrivant. *Madame, si Votre Majesté....*

* **MADAPOLAM.** s. m. Sorte de toile de coton plus lisse et plus forte que le calicot, et que l'on tirait originairement de Madapolam, ville de l'Inde.

MADÉFACTION. s. f. (lat. *madefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire). T. Pharm. Action d'humecter. = Madéfier. v. a. Rendre humide, imprégner d'humidité. = Madéfié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

* **MADELEINE.** s. f. Petit gâteau composé d'un mélange de farine, de sucre, d'œufs, de jus de citron, etc.

MADEMOISELLE. s. f. Titre qu'on donne aux femmes non mariées, soit en parlant d'elles, soit en leur parlant ou en leur écrivant. *M. une telle. J'ai rencontré mesdemoiselles N.* Voy. Demoiselle. || *Mademoiselle*, employé absolument, désignait autrefois La fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou La première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

* **MADIA.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

MADONE. s. f. (italien. *madonna*, pour *mia donna*, ma dame). Nom donné, en Italie, aux représentations peintes ou sculptées de la sainte Vierge. *L'Italie est pleine de madones. Les madones de Raphaël.*

MADRAGUE. s. f. T. Pêche. Voy. Scombéroïdes.

MADRAS. s. m. Étoffe légère dont la chaîne est de soie et la trame de coton, et qui est ainsi nommée parce qu'elle a d'abord été fabriquée à Madras, ville de l'Inde. *Une robe de m. Un mouchoir de m.*, ou simplement, *Un madras.*

MADRÉ, ÉE. adj. (corruption de *marbré*). Tacheté, marqué de diverses couleurs. *Porcelaine madrée. Du bois m. Savon m.* || Fig. et famil., Rusé, matois, raffiné, qui sait plus d'un tour. *Un homme très-m. C'est une madrée commère.* = Subst., *C'est un m., une madrée.*

MADRÉPORE. s. m. (ital. *madrepora*, de *madre*, mère, et *pora*, trou). T. Zool.

Enc. — Dans le langage ordinaire, on désigne sous ce nom les Polypiers pierreux, et particulièrement ceux qui, dans les mers intertropicales actuelles, élèvent par leur accroissement successif et l'accumulation de leurs débris ces immenses récifs que nous avons décrits au mot Ile; mais les naturalistes actuels réservent ce nom à un genre assez restreint de Polypes lithogènes qui appartient à la famille des *Zoanthaires*. Ce terme de *Madrépore* a été créé par l'Italien Imperati, qui, le premier, soupçonna que ces concrétions calcaires étaient le produit d'êtres organisés appartenant au règne animal. V. Zoanthaires.

MADRIER. s. m. (esp. *madera*, bois). Planche fort épaisse, qui a de 8 à 16 centimètres d'épaisseur, sur 27 à 43 de largeur.

MADRIGAL. s. m. T. Littér. et Musiq.

Enc. — Ce mot, qui vient de l'italien *madrigale*, dérivé lui-même, selon la plupart des auteurs, du grec μάνδρα, bergerie, sert à désigner certaines pièces de poésie qui renferment dans un petit nombre de vers une pensée ingénieuse ou galante. C'est au XVI^e siècle que cette dénomination fut introduite dans notre langage littéraire, soit par Durand de la Bergerie, soit par Mellin de Saint-Gelais; mais le genre de poésie auquel elle s'applique était connu depuis longtemps. En effet, parmi les poésies que les anciens appelaient du nom générique d'*Épigramme*, il en est une foule qui sont de véritables madrigaux. Ainsi, par ex., on en trouve de charmants dans Anacréon, Catulle, Tibulle, Martial, ainsi que dans l'Anthologie grecque. Le m. n'est astreint à aucune règle particulière de versification; les qualités qu'on exige de lui sont purement spirituelles: ce sont la concision, la délicatesse et la grâce. Nous citerons, après tous les auteurs, comme le modèle du genre, le célèbre impromptu adressé par le marquis de Saint-Aulaire à la duchesse du Maine, qui lui demandait son secret:

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait point ma Muse;
> Elle serait Thétis, et le jour finirait.

En Musique, on donnait anciennement le nom de *Madrigal* à certaines pièces composées pour les voix et qui se chantaient sans accompagnement. Ce genre de composition était fort en usage dès le commencement du XVI^e siècle. Avant Palestrina, les madrigaux ne différaient guère du contrepoint fugué; ce fut ce grand maître qui en fixa les règles. On devait considérer sans cesse le sens des paroles et tâcher que la musique en reproduisît exactement l'expression. Les motifs devaient avoir peu d'étendue et se renouveler continuellement; aussi les durées étaient plus courtes, les tournures plus légères et plus animées que dans la musique d'Église. Les madrigaux étaient écrits pour quatre, cinq, six et sept voix. Les compositeurs franco-belges et italiens se sont surtout distingués dans ces sortes de compositions, dont la vogue cessa après le triomphe de la musique dramatique.

***MAESTOSO.** adv. T. Musiq. Voy. Musique.

MAËSTRAL. s. m. Voy. Mistral.

* **MAESTRO.** s. m. Mot ital. qui sign. *Maître*, et se dit D'un grand compositeur de musique, de l'auteur d'œuvres importantes et renommées. *Un célèbre m.*

MAFFLÉ, ÉE, et **MAFFLU, UE.** adj. Qui est bouffi; ne se dit qu'en parlant Du visage. *Un visage m. Une figure mafflée.* || Subst., *C'est une grosse mafflée.* Fam. et peu usité.

MAGASIN. s. m. (arab. *makhzen*, trésor). Lieu où l'on dépose, où l'on garde une grande quantité de marchandises. *Avoir des marchandises en m. Il a de grands magasins dans le faubourg.* — *Marchand en m.*, Celui qui ne tient pas de boutique et vend en gros. On dit, dans un sens anal., *Vendre en m.* || Par ext., Établissement de commerce où l'on vend certaines marchandises en gros ou en détail. *M. de livres, d'étoffes, d'épiceries. Tenir un m. de modes, de nouveautés.* || T. Admin. milit. Lieu où l'on dépose des munitions de guerre et de bouche, soit dans les places fortes, soit dans les pays occupés par une armée. *M. d'armes, de poudre, etc. M. de vivres, de fourrages.* — S'emploie aussi absol., dans ce même sens, surtout au pl. *Le général avait établi ses magasins dans telle ville.* || *Garde-m.*, Celui qui a soin des marchandises enfermées dans un magasin, soit pour recevoir celles qui arrivent, soit pour les délivrer sur les ordres qu'on lui donne. || Par anal., se dit De tout amas un peu considérable de choses de même nature. *Sa ménagère a fait un m. de fruits pour l'hiver.* — Fig. et fam., *Ce prétendu recueil de bons mots n'est qu'un m. de sottises.* || Le grand panier qui est derrière certaines diligences publiques, et où l'on met les portemanteaux et les paquets. || Titre que l'on donne à certains recueils périodiques, composés d'articles littéraires ou scientifiques. *Le M. des enfants. Le M. des familles. Le M. pittoresque. Le M. encyclopédique.*

MAGASINAGE. s. m. T. Commerce. Dépôt et séjour d'une marchandise dans un magasin, dans un entrepôt. *Droit de magasinage.*

MAGASINIER. s. m. Syn. de Garde-magasin. || *T. Comptab. comm. Voy. Livre.

MAGDALÉON. s. m. (gr. μαγδαλία, mie de pain). T. Pharm. Nom donné à tout médicament que l'on conserve roulé en cylindre, et plus partic. aux emplâtres.

MAGE. s. m. (grec. μάγος). Prêtre de la religion de Zoroastre. V. Sabéisme. || *Les trois mages*, V. Épiphanie.

MAGE ou **MAJE.** adj. (lat. *major*, supérieur). N'est usité que dans la loc., *Juge m.* Voy. Juge.

MAGICIEN, IENNE. s. Celui, celle qui fait profession de magie ou qui passe pour en faire usage. *Un grand m. Circé, Médée, étaient des magiciennes. Consulter les magiciens.* || Fig. et par exagérat., Celui qui, dans certains arts, a le talent de produire des effets merveilleux et surprenants. *Ce faiseur de tours est un véritable m. Ce peintre, ce musicien, ce poëte est un m., un vrai m.*

MAGIE. s. f. (gr. μαγειὰ). Art par lequel on prétend produire, à l'aide de moyens surnaturels, des effets surprenants et merveilleux. *Opération de m. On a cru longtemps à la m. Plusieurs savants au moyen âge furent accusés de m.* || Figur., se dit Du pouvoir qu'exercent sur les sens et sur l'âme, les beaux-arts, la poésie, l'éloquence, les passions, les affections vives. *La m. du clair-obscur, de la couleur. La m. d'un tableau. La m. du chant, de la musique, de la versification, de la déclamation, du style. La m. de l'amour, de l'espérance.*

Enc. — Les anciens ont donné le nom de *Magie* à une science chimérique qui avait la prétention de soumettre les puissances supérieures (esprits, génies, démons) à la volonté de l'homme, et de les contraindre, soit en se les rendant favorables, soit en les conjurant, les évoquant par des paroles ou des procédés mystérieux, à exécuter des actes extraordinaires, tels que des divinations, des apparitions, des transformations, des guérisons subites, des maladies mortelles, des sentiments irrésistibles d'amour ou de haine, etc. Les magiciens s'attribuaient même le pouvoir de commander aux éléments, d'intervertir la marche des astres et de les faire descendre sur la terre. Les individus qui se qualifiaient ainsi réussissaient sans doute à produire des actes véritablement surprenants; mais ce n'était point, il est à peine besoin de le dire aujourd'hui, par la puissance de leurs formules ou la vertu de leurs pratiques. Les effets qui frappaient d'admiration ou de terreur les spectateurs de leurs prestiges, résultaient de moyens fort naturels qu'ils variaient suivant le plus ou le moins de crédulité de leurs contemporains. Chez les peuples barbares, ainsi que nous le voyons chez certaines peuplades de l'Amérique, de la Sibérie, de l'Afrique, etc., il n'est pas besoin d'artifices bien merveilleux pour acquérir la réputation d'un magicien redoutable. Cependant les prestiges que l'on attribue aux magiciens de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Perse donnent à penser que ces imposteurs avaient des connaissances très-étendues en physique, en chimie, en physiologie et en météorologie, et qu'ils savaient en tirer admirablement parti pour donner lieu à des phénomènes qui paraissaient extraordinaires au vulgaire. Mais, en général, le procédé qui a toujours le mieux réussi aux magiciens consistait à frapper l'imagination des spectateurs, de manière à déterminer chez eux des hallucinations qu'ils provoquaient aussi à l'aide de breuvages narcotiques. Au reste, beaucoup de ces prétendus magiciens étaient eux-mêmes dupes de leurs propres jongleries. C'est ainsi que l'on a vu plus d'une fois, au moyen âge et dans les premiers temps de l'époque moderne, des individus accusés de m., affirmer, dans les tortures et les supplices, la réalité de leur prétendu pouvoir.

Les philosophes alexandrins distinguaient deux espèces de m.: la m. malfaisante, qu'ils nommaient *Goétie* (du gr. γοάω, lamenter, gémir), et dont ils attribuaient les effets aux mauvais démons; et la m. bienfaisante, qu'ils appelaient *Théurgie* (de Θεὸς, dieu, et ἔργον, action), parce que, suivant eux, elle était l'œuvre des bons génies. Les démonologues du XVI^e siècle substituèrent aux mots de goétie et de théurgie ceux de *M. noire* et de *M. blanche.* Enfin, dans les temps plus modernes, la m. noire a été reléguée au pays des chimères, et l'on a appliqué le nom de m. blanche à l'art qui consiste à produire des effets merveilleux par des moyens naturels empruntés aux diverses branches des sciences physiques, à la physiologie, à la prestidigitation, etc. Quant à la m. proprement dite, on peut y établir plusieurs distinctions, selon les moyens qu'elle employait ou le but qu'elle se proposait. « On a cru, dit Bergier, que par certaines formules d'invocations, *per carmina*, on pouvait faire agir les génies, c'est ce que l'on a nommé *Charmes;* les attirer par des chants ou par le son des instruments de musique, ce sont les *Enchantements;* évoquer les morts et converser avec eux, c'est la *Nécromancie;* apprendre l'avenir et connaître les choses cachées, de là les différentes espèces de *Divination;* envoyer des maladies ou causer du dommage à ceux auxquels on voulait nuire, ce sont les *Maléfices;* nouer les enfants, les empêcher de croître, frapper les hommes d'impuissance, c'est la *Fascination;* diriger les sorts bons ou mauvais, et les faire tomber sur qui l'on voulait, c'est ce que nous nommons *Sortilége* ou *Sorcellerie;* inspirer des passions criminelles aux personnes de l'un ou de l'autre sexe, ce sont les *Philtres*, etc. »

On attribue généralement l'invention de la magie aux *Mages* ou prêtres de Zoroastre, et l'on admet qu'elle prit naissance dans la Médie, d'où elle se répandit peu à peu en Chaldée, en Perse, en Grèce, à Rome et ailleurs. Mais les prêtres mazdéens ne firent vraisemblablement que donner à cette prétendue science une forme plus arrêtée, car les pratiques magiques existaient bien longtemps avant l'institution du mazdéisme. Quand on étudie l'histoire de l'antiquité, on y trouve des magiciens dans tous les temps et chez tous les peuples; seulement, le caractère de leur science varie suivant les races et les climats. Ce qui frappe encore, c'est que, dans tous les États orientaux, la m. se rattachait intimement aux croyances religieuses; aussi était-elle exclusivement pratiquée par les castes sacerdotales. Quant à l'influence que les magiciens exerçaient, même sur les gouvernements, on peut s'en faire une idée par le passage des Livres saints où il est question des luttes de Moïse avec les magiciens de Pharaon. Cette influence existait aussi en Perse. On l'a également trouvée chez tous les peuples ignorants que les voyages modernes ont appris à connaître. Toutefois, parmi les magiciens de l'antiquité, ceux de la Médie et de la Perse passèrent toujours pour les plus habiles. Plusieurs d'entre eux vinrent à différentes époques, dans la Grèce et principalement en Italie, exploiter leur prétendue science, qui fut avidement accueillie par la superstition romaine. Néanmoins c'est dans les derniers temps du paganisme que la m. devint surtout florissante sous l'influence des philosophes de l'école d'Alexandrie. A l'exemple de la loi mosaïque, qui avait proscrit les pratiques superstitieuses des peuples asiatiques voisins des Juifs, l'Église, par l'organe des évêques, des papes et des conciles, interdit avec une extrême sévérité toute espèce d'opération magique, et cela avec raison. En effet, toute invocation d'esprits ou de génies supposés indépendants de Dieu, et non simples exécuteurs de ses ordres, est un acte de polythéisme, parce que l'on attribue à ces prétendus génies un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu, et qu'on leur accorde une confiance qui n'est due qu'à Dieu. En outre, bien que les procédés par lesquels les magiciens croient ou prétendent se mettre en communication avec les esprits bons ou mauvais, soient sans efficacité et purement imaginaires, il n'en est pas moins vrai, dit Bergier, que les *individus qui se disent magiciens ont le dessein ou la volonté* d'avoir ce commerce, et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour y réussir. Les magiciens ne manquent jamais de mêler des profanations à leurs pratiques, et leur intention est toujours plutôt de faire du mal que de faire du bien; car, pour le bien, l'invocation de Dieu est à la portée de tous. Enfin, Bayle remarque très-bien que, lors même qu'un prétendu magicien ne croirait pas lui-même à la m., c'est assez qu'il ait voulu se donner la réputation de magicien pour qu'il soit punissable. En effet, l'opinion seule que l'on a de lui suffit pour opérer les plus tristes effets sur les caractères timides et les imaginations faibles. C'est aussi principalement à cause des crimes qu'on imputait à ceux qui faisaient profession de sorcellerie, crimes souvent réels bien que dissimulés sous des pratiques superstitieuses, que l'autorité civile au moyen âge poursuivait avec la rigueur la plus excessive les sorciers et les magiciens de toute espèce. Mais la superstition est contagieuse, et une foule de misérables qui n'étaient coupables que du malheur d'être affectés d'hallucinations déplorables furent condamnés et punis du dernier supplice. Bien plus, comme le vulgaire attribuait aux magiciens des connaissances extraordinaires, il suffisait qu'un homme s'élevât par sa science ou par son génie au-dessus de son époque, pour qu'il fût accusé de m. C'est ainsi qu'Albert le Grand, Gerbert, saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon, passèrent longtemps dans l'esprit du peuple pour des magiciens, qui devaient leur science à des moyens surnaturels et diaboliques. Aristote et Virgile furent également mis au rang des magiciens. Enfin, aujourd'hui encore, suivant les peuples orientaux, Salomon et Alexandre le Grand ne devaient leur puissance qu'à l'assistance des génies qui leur étaient soumis, obéissaient à tous leurs ordres, et accomplissaient ainsi des choses impossibles aux seules forces humaines.

MAGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la magie. *Art, vertu, pouvoir, illusion m. Paroles, caractères magiques. Cercle m. Baguette m.*, Voy. BAGUETTE. — *Lanterne m.*, Voy. LANTERNE. * *Carreau m.*, Voy. ÉLECTRICITÉ. *Carré m.*, V. NOMBRE. ‖ Fig. et par ext., Qui étonne, enchante, fait illusion. *Palais, jardin, décoration m. Poésie, versification, style m. Cela est d'un effet m., produit un effet magique.*

MAGISTER. s. m. [On fait sonner l'R.] Mot lat. qui sign. *Maître*, et qui ne se dit qu'en plaisant. pour désigner un Maître d'école de village. *C'est le m. du village.*

MAGISTÈRE. s. m. (lat. *magisterium*). La dignite de grand maître de l'ordre de Malte. *Il brigua inutilement le m.* ‖ La durée des fonctions de grand maître. *Pendant le m. d'un tel.*

MAGISTÈRE. s. m. T. Chim. et Pharm.

Enc. — On désignait autrefois sous ce nom des composés *ordinairement minéraux*, auxquels on attribuait des vertus supérieures, et dont la préparation était souvent tenue secrète. Plus tard, on étendit ce nom aux produits qu'on obtenait dans les opérations chimiques par voie de précipitation, parce qu'on les regardait comme doués de toutes les propriétés des corps dont ils se séparaient. Alors *magistère* devint synonyme de *précipité*, et l'on appela *M. de bismuth*, le sous-azotate de bismuth, *M. de soufre*, le soufre obtenu par précipitation d'un sulfure, etc. Ces vieilles dénominations sont encore quelquefois usitées.

MAGISTRAL, ALE. adj. Qui tient du maître, qui convient à un maître; ne se dit guère que D'une personne qui parle comme ayant droit d'enseigner. *Un air, un ton m. Il parle avec un air d'autorité magistrale.* ‖ *Prébende magistrale*, s'est dit, dans quelques églises cathédrales, D'une prébende qui, dans d'autres, s'appelait *Préceptoriale.* — *Commanderies magistrales*, Celles qui, dans l'ordre de Malte, étaient annexées à la dignité de grand maître. ‖ *Ligne magistrale*, Ligne principale d'un plan. ‖ T. Pharm. *Compositions, préparations magistrales*, Voy. FORMULE.

MAGISTRALEMENT. adv. D'un ton, d'un air magistral. *Parler magistralement.*

MAGISTRAT. s. m. (lat. *magistratus*).

Enc.—Ce mot, dans son sens le plus étendu, comporte l'idée d'une fonction qui donne à celui qui en est investi une autorité plus ou moins considérable sur les autres citoyens. C'est en ce sens qu'il est employé par les écrivains de l'antiquité. A Athènes, les stratéges, les archontes, les membres de l'aréopage, etc., étaient également qualifiés de *magistrats*. A Rome, ce titre s'appliquait de même à tous les fonctionnaires publics. Il y avait des *M. ordinaires*, comme les consuls, les préteurs, les tribuns du peuple, les questeurs, etc., et des *M. extraordinaires*, comme le dictateur, l'interroi, etc. On distinguait encore, selon qu'ils avaient ou n'avaient pas droit à la chaise curule, les *Magistrats supérieurs*, tels que le consul, le censeur, le préteur, etc., et les *M. inférieurs*, tels que les édiles, les tribuns du peuple, etc. De nos jours, où les divers pouvoirs de l'État sont renfermés dans des limites mieux déterminées, le nom de magistrat s'emploie quelquefois encore dans la même acception, comme, par ex., lorsqu'on dit que le chef de l'État est le premier m. du pays. Cependant, en général, ce titre est réservé aux fonctionnaires civils qui sont revêtus d'une autorité administrative ou judiciaire, mais plus particulièrement aux membres de l'ordre judiciaire. Ces derniers seuls constituent le corps de la *Magistrature.* Le corps de la magistrature se divise lui-même en *M. assise* et *M. debout* La première comprend tous ceux qui prononcent des arrêts ou jugements, et sont inamovibles : en conséquence, les juges de paix n'y sont pas compris; la seconde comprend les *membres des cours et tribunaux* qui ne peuvent que requérir, et qui de plus sont amovibles. — V. JUDICIAIRE et PARQUET.

MAGISTRATURE. s. f. La dignité, la charge de magistrat. *Exercer la m. Aspirer, parvenir à la m. Se distinguer dans les hautes magistratures.* ‖ Le corps entier des magistrats. *Entrer dans la m. Cet homme fait honneur à la m.* — * *M. assise*, Celle qui se compose des juges inamovibles. * *M. debout*, Celle qui comprend les magistrats faisant partie du parquet. ‖ Temps pendant lequel un magistrat exerce ses fonctions. *Cela est arrivé durant sa magistrature.*

* **MAGMA.** s. m. (gr. *μάγμα*, de *μάσσειν*, piler), T. Chimie et Pharm. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque.

* **MAGNANERIE.** s. f. (R. *magnan*, nom vulg. du ver à soie dans le midi de la France). Lieu où l'on élève les vers à soie.

MAGNANIME. adj. 2 g. (latin. *magnus*, grand; *anima*, âme). Qui a l'âme grande et élevée, qui a des sentiments nobles et généreux. *Un prince m. Un cœur m. Se montrer magnanime.*

MAGNANIMEMENT. adv. D'une manière magnanime.

MAGNANIMITÉ. s. f. Grandeur d'âme, vertu de celui qui est magnanime. *La m. est la vertu des héros.* = Syn. Voy. GÉNÉROSITÉ.

MAGNAT. s. m. (lat. *magnus*, grand). T. Relat.

Enc. — *Magnat* est un titre usité en Pologne et en Hongrie pour désigner un membre de la haute noblesse. En Pologne, il appartenait surtout aux conseillers du royaume, ou aux sénateurs temporels et ecclésiastiques. En Hongrie, cette dénomination s'applique à tous les chefs de familles nobles, qui, en vertu de l'ancienne constitution, représentaient la nation à la diète, où ils formaient une sorte de chambre haute sous le nom de *Table des magnats*. Aujourd'hui, le titre de m. n'est plus qu'une simple distinction honorifique.

MAGNÉSIE. s. f. * **MAGNÉSIUM.** s. m. T. Chimie.

Enc. — Le *Magnésium* est un corps simple, métallique, qui présente la couleur et l'éclat de l'argent, et qui est doué d'une certaine ductilité. Sa densité est de 1,743. Complétement inaltérable à l'air sec, il se ternit promptement dans l'air humide. Ce métal ne décompose pas sensiblement l'eau très-froide; mais, à une température supérieure à 30°, la décomposition de l'eau commence, et, vers 100°, elle est très-vive. Chauffé au rouge, il brûle dans l'air avec un vif éclat et se transforme en *Magnésie.* Le symbole du magnésium est *Mg. et son équivalent=150.* C'est le prof. Bussy qui le premier, en 1830, a isolé ce métal en décomposant, à l'aide de la chaleur, le chlorure de magnésium par le potassium.

Oxyde de magnésium. — On ne connaît qu'une seule combinaison du magnésium avec l'oxygène : le composé qui en résulte est connu sous le nom de *Magnésie.* La magnésie ne se trouve pas à l'état libre dans la nature. On l'obtient à l'état anhydre (MgO) en calcinant le carbonate de magnésie; et à l'état hydraté, en précipitant par la potasse un sel soluble de magnésie, le sulfate par ex. La magnésie se présente sous la forme d'une poudre blanche très-légère, infusible aux plus hautes températures de nos fourneaux; cependant on peut la fondre au moyen du chalumeau à gaz oxy-hydrogène. Elle est très-peu soluble dans l'eau, car elle exige 5000 parties d'eau pour se dissoudre.

Sels magnésiens. — Les sels solubles de magnésie ont une saveur amère très-prononcée. Leurs dissolutions donnent, avec la potasse ou la soude, un précipité blanc d'hydrate insoluble dans un excès de réactif; avec les carbonates alcalins neutres, un précipité blanc d'hydrocarbonate de magnésie. L'ammoniaque y produit un précipité blanc d'hydrate, si la dissolution est neutre; mais il ne se produit pas de précipité, lorsque la liqueur contient un sel ammoniacal, ou lorsqu'elle est assez acide pour former avec l'ammoniaque un sel ammoniacal. Le carbonate d'ammoniaque ne précipite pas les sels de magnésie à froid, mais seulement à chaud, et encore incomplétement. Les bicar*bonates alcalins ne les précipitent non plus qu'à chaud, en pro*duisant un carbonate de magnésie.

Le *Carbonate de magnésie* existe tout formé dans la nature, soit isolé à l'état de masse compacte ou à l'état cristallisé, soit combiné avec le carbonate de chaux. La *Dolomie* des minéralogistes, qui forme des roches considérables dans les Alpes, n'est en effet autre chose qu'un carbonate double de chaux et de magnésie. Dans les laboratoires, on prépare le carbonate magnésien, en versant un carbonate alcalin dans la dissolution d'un sel de magnésie. Les pharmaciens l'appellent communément *Magnésie blanche*, à cause de sa couleur.—Le *Sulfate de m.*, appelé aussi *sel de Sedlitz* et *sel d'Epsom*, parce qu'il existe dans les eaux minérales de ce nom, se rencontre également dans d'autres sources, telles que celles de Pullna. On peut le retirer de ces eaux par évaporation spontanée ou à l'aide de la chaleur; mais on l'obtient également en traitant par l'acide sulfurique le carbonate de magnésie naturel ou des calcaires très-riches en magnésie, comme la dolomie. Les eaux mères des salines contiennent également une grande quantité de sulfate de m. à l'état de *sulfate double de m. et de potasse*, et elles peuvent donner aisément et à très-bon marché tout le sulfate demandé par le commerce. Le sulfate de m. cristallise à la température ordinaire sous la forme de prismes très-allongés; sa formule est alors $MgO,SO^3 + 7HO$. Ce sel possède une saveur très-amère; il est efflorescent. Par l'action de la chaleur, il éprouve la fusion aqueuse.— Les *Silicates de m.* sont très-nombreux dans la nature, où on les trouve en général combinés avec de l'eau. Le minéral appelé *Magnésite* ou *Écume de mer*, avec lequel on fabrique des pipes fort recherchées, et la substance nommée *Talc, Stéatite, Craie de Briançon*, dont les tailleurs se servent pour dessiner sur le drap, sont des silicates de magnésie. La *Serpentine*, qui forme des roches considérables dans certains terrains anciens, est également constituée par du silicate de m. combiné avec de l'hydrate de m. Enfin, ce sel entre dans la composition de plusieurs autres roches de formation ancienne, comme le *Péridot*, le *Pyroxène*, etc.— Le *Phosphate de m.* n'a guère d'intérêt qu'au point de vue purement chimique. Cependant nous devons dire qu'il forme avec le phosphate d'ammoniaque des phosphates doubles très-peu solubles, et qu'on rencontre assez souvent des calculs urinaires composés par un sel double de ce genre, qu'on nomme *Phosphate ammoniaco-magnésien.*

Usages.—Les composés magnésiens n'ont guère d'usage qu'en médecine. La *Magnésie vraie*, c.-à-d. la *Mag. calcinée*, s'emploie fréquemment, dans les cas d'aigreurs d'estomac, comme absorbante, à la dose de 60 centigr. à 2 gram., délayée dans de l'eau; elle sature alors les acides en excès que contient ce viscère. A la dose de 4 à 8 gr., elle agit comme laxatif. La magn. pure est un bon contre-poison de l'acide arsénieux, parce qu'elle forme avec lui un sel insoluble et inoffensif. Il est bon qu'elle soit à l'état d'hydrate, ou qu'elle n'ait été que faiblement calcinée. Le *Carbonate de m.*, *Magn. blanche* ou *Magn. douce* des pharmaciens, sert aux mêmes usages à une dose un peu plus forte; mais il ne peut remplacer la magn. proprement dite dans les cas d'empoisonnement par l'acide arsénieux, car il ne se combine pas avec lui. Le *Sulfate de m.* est un des purgatifs salins les plus usités et les plus utiles. On le donne à la dose de 32 à 48 gram. pour un adulte.

* **MAGNÉSITE.** s. f. T. Minér. Voy. MAGNÉSIE.

MAGNÉTIQUE. adj. 2 g. T. Phys. Qui appartient à l'aimant; qui est attirable à l'aimant; qui a rapport au magnétisme. *Attraction m. Fluide m. Courant m. Équateur m. Barreaux, lames magnétiques.* ‖ * Par anal., se dit Des phénomènes attribués au magnétisme animal. *Baquet m. Sommeil m. Passes magnétiques.*

MAGNÉTISER. v. a. Faire sur quelqu'un certaines opérations auxquelles certaines personnes attribuent la vertu de faire apparaître les phénomènes du magnétisme animal. = MAGNÉTISÉ, ÉE. part.

MAGNÉTISEUR. s. m. Celui qui pratique les procédés du magnétisme animal.

MAGNÉTISME. s. m. (gr. μάγνης, aimant). Phys. **Enc.** — Le *Magnétisme* est cette branche de la physique qui étudie les phénomènes que présentent les aimants naturels et artificiels, ainsi que les lois qui unissent ces phénomènes. Cette branche de la science est toute moderne, bien que le fait qui en est comme le fondement soit connu depuis plusieurs siècles. Elle a surtout acquis dans ces dernières années un développement extraordinaire : aussi, obligés que nous sommes de nous renfermer dans d'assez étroites limites, nous nous contenterons d'indiquer ici les phénomènes magnétiques les plus importants et les lois générales qui les régissent.

I. *Phénomènes principaux et lois générales du magnétisme.*

1° Le premier phénomène magnétique que l'on ait observé est l'attraction du fer par les aimants. Cette attraction s'exerce à distance, et son intensité n'est pas modifiée par les substances interposées, à l'exception cependant de celles qui sont magnétiques, c'est-à-d. attirables à l'aimant. Mais les différents points de la surface d'un aimant ne jouissent pas au même degré de la vertu attractive. Celle-ci réside surtout aux deux extrémités opposées de l'aimant, que l'on nomme ses *pôles*, et entre lesquelles il existe une *ligne neutre* dépourvue d'action. Enfin, si l'on brise un aimant, chacun de ses fragments devient un aimant complet, ayant ses deux pôles et sa ligne moyenne neutre.

2° Tout aimant suspendu horizontalement par son milieu sur un pivot ou à l'aide d'un fil de soie sans torsion, prend spontanément une direction telle qu'une de ses extrémités se tourne vers le nord et l'autre vers le sud. Le pôle qui regarde le nord se nomme *pôle austral, pôle positif, pôle nord*, et celui qui regarde le sud, *pôle boréal, pôle sud, pôle négatif*.— Le pôle nord d'un aimant repousse le pôle nord d'un autre aimant librement suspendu, et le pôle sud repousse le pôle sud ; mais le pôle nord d'un aimant attire le pôle sud d'un autre aimant, et réciproquement. On exprime ce double phénomène en disant que les pôles de même nom se repoussent et que les pôles de nom contraire s'attirent. Pour l'expliquer, on a admis l'existence de deux fluides magnétiques, et l'on suppose que chacun d'eux agit par répulsion sur le fluide de la même espèce, et par attraction sur l'autre fluide. V. AIGUILLE et AIMANT.

3° Lorsqu'on met en contact, avec un aimant, un cylindre de fer doux ou de tout autre corps magnétique, il devient lui-même un aimant ayant ses pôles et sa ligne neutre, et capable à son tour de supporter un deuxième cylindre qui, s'aimantant aussi, peut agir de la même manière sur un troisième cylindre, etc. ; cependant la puissance magnétique décroît à mesure qu'on s'éloigne de l'aimant primitif et elle finit par devenir insensible. Chacun des petits cylindres adhère au pôle de celui qui le précède par le pôle de nom contraire. Si l'on rompt le contact du barreau aimanté avec le premier cylindre, les cylindres suivants se détachent et ne conservent aucune trace de magnétisme. L'action exercée par l'aimant sur ces petits cylindres se nomme *Aimantation par influence*. Si les cylindres eussent été d'acier et non de fer pur, ils auraient conservé après la séparation les propriétés des aimants. Cette différence dans la manière d'agir du fer et de l'acier est attribuée à l'existence, dans ce dernier corps, d'une force que l'on appelle *Force coercitive*. V. AIMANT.

4° On a cru pendant longtemps que l'axe d'une aiguille aimantée suspendue horizontalement, et de manière à se mouvoir librement, se plaçait exactement dans le méridien; mais plus tard on a reconnu qu'il n'en était pas ainsi. On appelle *Déclinaison*, l'angle que fait avec le méridien du lieu le plan vertical qui passe par l'axe de l'aimant, et ce plan lui-même est nommé *Méridien magnétique*. Mais la déclinaison n'est pas la même à tous les points de la surface du globe. L'extrémité nord de l'aiguille se trouve, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du méridien du lieu : on dit alors que la déclinaison est *orientale* ou *occidentale*. Les navigateurs ont trouvé à la surface du globe des lignes assez irrégulières et allant généralement du nord au sud, sur lesquelles l'aiguille aimantée est dirigée exactement dans le méridien; on les nomme *Lignes sans déclinaison*, et l'on appelle *Lignes isogoniques* ou *lignes d'égale déclinaison*, les lignes sur lesquelles la déclinaison est partout la même.

5° Lorsqu'on suspend par son centre de gravité une aiguille d'acier non aimantée, cette aiguille demeure en équilibre dans quelque position qu'on la mette ; mais si on l'aimante ensuite, on la voit non-seulement se placer dans le méridien magnétique, mais encore y prendre une position inclinée à l'horizon. On nomme *Inclinaison*, le plus petit des angles que fait l'axe de l'aiguille aimantée avec l'horizon quand elle est mobile dans le méridien magnétique. Sur chaque méridien, il y a un point où l'inclinaison est nulle : tous les points où l'on observe cette particularité forment une courbe continue qui constitue l'*Équateur magnétique*. Cet équateur, ou cette ligne sans inclinaison, ne coïncide pas avec l'équateur terrestre ; elle est très-sinueuse, et représente très-imparfaitement un grand cercle. D'après les déterminations de Duperrey, l'équateur magnétique coupe l'équateur terrestre en deux points qu'on appelle *Nœuds*. Le premier de ces nœuds, ou le *nœud atlantique*, est situé près de l'île San-Thomé, par 3°20′ de longitude orientale. A partir de ce point, l'équateur magnétique s'éloigne de l'équateur terrestre et atteint son maximum d'*excursion australe* par 15° 40′ de latitude, entre Rixas et Cueybas en Amérique ; puis il se rapproche graduellement de l'équateur terrestre, et atteint le second nœud, ou *nœud polynésien*, par 175° 20′ de longitude occidentale. Entre ce second nœud et le premier, l'équateur magnétique atteint son maximum d'*excursion boréale* par 11° 40′ de latitude, aux environ de l'île de Socotora. Près des pôles terrestres, il y a des points où l'aiguille aimantée se place verticalement, c.-à-d. que l'inclinaison a une valeur maximum de 90°. On nomme ces points *Pôles magnétiques* de la terre. Enfin, on appelle *Lignes isocliniques* ou *isoclines*, les lignes qui joignent les points où l'inclinaison est la même.

6° La déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée éprouvent des variations régulières et des perturbations accidentelles dont les lois n'ont pas encore pu être déterminées. V. BOUSSOLE.

7° On nomme *aiguille astatique*, une aiguille aimantée qui n'est pas influencée par le globe terrestre. Le procédé le plus usité pour obtenir un système astatique consiste à réunir l'une à l'autre, par une tige rigide, deux aiguilles identiques et de même force magnétique, dont on tourne du même côté les pôles opposés. Il est évident que, dans ce cas, les actions de la terre sur les deux aiguilles se contre-balancent exactement.

8° Lorsqu'on fait tourner rapidement un disque de métal placé horizontalement au-dessous d'une aiguille aimantée, celle-ci quitte sa position naturelle et suit le mouvement du disque. Cette action du disque a reçu le nom de *magnétisme par rotation*, et a déjà été étudiée au mot INDUCTION.

9° Pour communiquer l'aimantation aux barreaux et aux aiguilles d'acier, on emploie ordinairement l'un des procédés que nous avons décrits au mot AIMANT; mais on peut aussi aimanter les substances magnétiques par la seule influence de la terre. En effet, si l'on place une barre de fer doux dans le plan du méridien magnétique et dans la direction de l'aiguille d'inclinaison, on en fait un aimant temporaire dont le pôle nord est en bas dans notre hémisphère, et le pôle sud en haut. Si l'on retourne la barre, les pôles se retrouvent encore dans la même position relative; mais si alors on frappe fortement avec un marteau les extrémités de la barre ou si on la tord, elle acquiert un certain degré de force coercitive, et reste aimantée d'une manière permanente. Une barre d'acier trempé éprouve aussi l'influence du globe terrestre ; on facilite son aimantation en la frottant avec une barre verticale de fer doux, et cette aimantation est permanente. Si les barreaux n'avaient pas été disposés parallèlement à l'aiguille d'inclinaison, ils auraient été moins influencés par la terre, et même ils ne l'auraient été aucunement si on les eût placés perpendiculairement au plan du méridien magnétique. Cette action du globe terrestre explique pourquoi toutes les tiges de fer verticales, comme les barreaux d'une grille, sont presque toujours aimantées.

10° L'action de la terre sur un aimant est une force purement directrice, qui se borne à le faire tourner sur son centre de gravité, mais sans lui imprimer de mouvement de translation. Un aimant placé sur un liége et flottant sur l'eau se dirige dans le plan du méridien magnétique, mais il n'avance ni vers le nord ni vers le sud. En définitive, l'influence du globe sur un barreau aimanté se réduit à l'action d'un couple de deux forces égales, parallèles et de sens contraire. La direction de ce couple est celle de l'aiguille d'inclinaison. Si l'on fait osciller cette aiguille, ses oscillations sont soumises aux mêmes lois que celles du pendule. Elles sont isochrones quand elles sont assez petites, et les carrés des temps des oscillations sont en raison inverse des forces magnétiques qui font osciller l'aiguille ; ou bien ces forces sont proportionnelles aux carrés des nombres d'oscillations accomplies pendant un même temps, puisque ces nombres sont évidemment en raison inverse des durées d'une seule oscillation. On peut donc avec une aiguille aimantée comparer les intensités du magn. terrestre en différents pays. On a constaté que cette intensité augmente avec la latitude, et les lignes qui passent par les points de la surface du globe où elle est la même se nomment *Lignes isodynamiques*.

11° Les attractions et les répulsions magnétiques s'exercent en raison inverse du carré de la distance. Coulomb a démontré cette loi au moyen de la *balance de torsion*, appareil tout à fait analogue à celui qu'il a employé pour trouver la loi des attractions et des répulsions électriques (v. ÉLECTRICITÉ). La balance de Coulomb sert aussi à comparer la puissance des aimants. A cet effet, on les place dans un étrier fixe au fil de suspension de l'appareil, de manière qu'ils soient situés dans le méridien magnétique sans qu'il y ait torsion du fil. On cherche ensuite de combien de degrés il faut tordre le fil pour obtenir un écartement angulaire constant pour tous les aimants que l'on compare : les forces de torsion ainsi obtenues pour les divers aimants représentent ce que Coulomb a désigné sous le nom de *moments magnétiques* de ces aimants. Les moments magnétiques sont proportionnels au produit de la force directrice du globe par la force magnétique de l'aiguille et par la distance de chacun des pôles de cette aiguille à son centre de suspension.

II. *Électro-magnétisme.* — En 1819, Œrsted, professeur de physique à Copenhague, fit une découverte qui désormais liait intimement les phénomènes électriques et magnétiques. Le fait découvert par Œrsted consiste en ce que les courants électriques exercent une action directrice sur une aiguille aimantée placée dans leur voisinage. Cette propriété des courants constatée, on ne tarda pas à découvrir que les aimants fixes, à leur tour, exercent une action directrice sur un courant mobile. Enfin, l'étude de ce double phénomène a donné lieu à une longue série de nouvelles découvertes, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle l'*Électro-magnétisme*.— Voici en quoi consiste l'expérience fondamentale d'Œrsted. Supposons un fil de cuivre tendu dans le méridien magnétique au-dessus d'une aiguille aimantée, mobile sur un pivot : l'aiguille naturellement reste parallèle au fil ; mais aussitôt que l'on fait passer un courant voltaïque dans ce dernier, l'aiguille se dévie, c'est-à-dire quitte sa position dans le méridien magnétique pour se mettre en croix avec le fil (Fig. 1) ou, en d'autres termes, avec le courant. Si l'aiguille est astatique, elle se place perpendiculairement au courant ; dans le cas contraire, comme elle est constamment sollicitée par l'action terrestre, elle s'approche d'autant plus de cette position que le courant de la pile est plus intense. Si l'on vient à changer le sens du courant, l'aiguille se retourne, de telle sorte que le pôle austral vient prendre la place du pôle boréal, et réciproquement. On obtient le même résultat lorsque, sans changer le sens du courant, on place le fil métallique au-dessous de l'aiguille, s'il était au-dessus, et réciproquement.—La direction que prend une aiguille aimantée, lorsqu'un courant passe dans son voisinage, dépendant du sens du courant et de la position de l'aiguille par rapport au fil conducteur, il est toujours facile, connaissant ces deux données, de déterminer à l'avance la position que prendra l'aiguille. Comme, dans le fil conducteur, le courant va du pôle positif au pôle négatif, Ampère suppose que l'observateur est couché le long du courant, en regardant l'aiguille, et que le courant marche de ses pieds à sa tête, et il nomme *droite* et *gauche du courant*, la droite et la gauche de l'observateur ainsi placé. Cela posé, l'expérience montre que, dans tous les cas, le pôle austral de l'aiguille aimantée se dirige à la gauche du courant : telle est la règle connue sous le nom de *personnification* du courant. Elle est également vraie pour l'aiguille de déclinaison et pour l'aiguille d'inclinaison. Cette action du courant sur l'aiguille aimantée s'exerce, dans toutes les directions et à travers toutes les substances qui ne sont pas magnétiques. Colladon a démontré, le premier, que les décharges fournies par les appareils à électricité statique produisent sur l'aiguille le même effet que les courants voltaïques. D'après les observations de Biot et Savart, l'action du courant sur l'aiguille varie en raison inverse de la simple distance.— Pour rendre plus efficace l'action du courant sur l'aiguille aimantée, Schweigger a eu l'idée de faire passer le fil plusieurs fois autour de cette aiguille, après l'avoir enveloppé de soie ou de coton, afin que l'électricité ne puisse passer d'un tour à l'autre. Les instruments construits d'après ce principe permettent de constater l'existence et la direction de courants d'intensité très-faible : on les nomme *Galvanomètres* ou *Multiplicateurs*. Nous les décrirons en détail à l'article *Rhéomètre*.

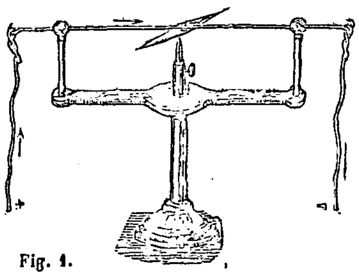

Fig. 1.

III. *Aimantation par les courants.*—Un courant ayant pour effet de pousser à sa gauche le pôle austral d'un aimant, c.-à-d. le fluide magnétique austral qu'il contient, et à sa droite le fluide boréal, il était naturel d'essayer s'il pourrait décomposer le fluide neutre en séparant les deux fluides qui le constituent. Arago a constaté le premier qu'il suffit de plonger dans la limaille de fer un fil métallique quelconque traversé par un courant, pour que les petits fragments de limaille y restent adhérents tant que le courant persiste. Aussitôt qu'il cesse, la limaille se détache et ne conserve plus aucune trace d'aimantation. Le même observateur a aussi remarqué que des aiguilles de fer doux placées en croix avec un conducteur quelconque sont aimantées tant que le courant passe, et retombent à l'état neutre à l'instant où le courant s'interrompt. Des aiguilles d'acier trempé placées dans les mêmes circonstances s'aimantent, et leur aimantation persiste après que le courant a cessé d'agir. Cette différence entre le fer doux et l'acier est un effet de la force coercitive. Dans toutes ces expériences d'aimantation, le pôle austral de l'aimant est situé à la gauche du courant voltaïque. Ampère, ayant pensé que l'aimantation serait plus intense en faisant passer le courant dans un fil enroulé en hélice et enveloppant le barreau à aimanter, institua avec Arago diverses expériences pour vérifier cette conjecture, qui se trouva fondée. Aujourd'hui, pour aimanter les aiguilles au moyen des courants, on place les tiges d'acier dans des tubes autour desquels le fil métallique s'enroule en hélice. Mais l'enroulement du fil peut se pratiquer de deux manières. Ou bien il est enroulé de gauche à droite sur la partie supérieure du tube de verre, ou bien il s'enroule de droite à gauche : l'hélice est dite *dextrorsum* dans le premier cas (Fig. 2), et *sinistrorsum* dans le second (Fig. 3). Lorsqu'on emploie une hélice dextrorsum, le pôle austral de l'aiguille est toujours à l'extrémité par laquelle sort le courant, et le pôle boréal à l'extrémité par laquelle il entre : le contraire a lieu avec une hélice sinistrorsum. L'aimantation est d'autant plus forte que le nombre des spires est plus grand. Par conséquent, lorsqu'on veut produire une aimantation énergique, il faut rapprocher les spires jusqu'au contact, et même enrouler le fil un grand nombre de fois autour du tube. Dans ce cas, le fil métallique doit être recouvert de soie afin que le courant le suive dans toute sa longueur. Si, au lieu de faire traverser le fil par l'électricité dynamique, on y fait passer la décharge d'une bouteille de Leyde, on trouve que le barreau s'aimante également. On peut aussi obtenir à volonté des points conséquents : pour cela, on n'a qu'à changer le sens de l'hélice partout où l'on veut en produire. — Les enveloppes de bois, de verre, ou de toute autre substance isolante, n'exercent aucune action sur l'aimantation communiquée ; mais il n'en est pas de même des enveloppes conductrices. Un cylindre de cuivre assez épais, placé entre l'aiguille et l'hélice, peut arrêter tout à fait l'action du courant ; mais il suffit de diminuer l'épaisseur du cylindre pour que l'aimantation devienne sensible ; et même, lorsque l'enveloppe conductrice n'a qu'une très-faible épaisseur, l'aiguille peut s'aimanter plus fortement que si l'enveloppe n'existait pas.

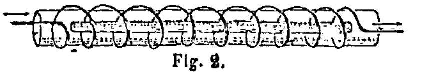
Fig. 2.

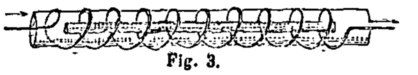
Fig. 3.

L'influence des courants électriques sur le fer doux a été mise à profit pour construire des aimants temporaires, qu'on désigne sous le nom d'*Électro-aimants*. L'électro-aimant représenté par la Fig. 4 consiste en un gros barreau de fer doux fixé à un bâti de bois, recourbé en fer à cheval, et dont un fil de cuivre recouvert de soie entoure un grand nombre de fois les deux extrémités. Cette *hélice magnétisante* doit être dextrorsum sur l'une des branches et sinistrorsum sur l'autre; en d'autres termes, il faudrait que les deux hélices fussent la continuation l'une de l'autre si le fer était supposé redressé. Les deux extrémités du fil étant mises en communication avec les deux pôles d'une pile, le barreau métallique est fortement aimanté pendant la durée du courant. L'armature de fer doux adhérente à l'aimant supporte un plateau sur lequel se mettent les poids destinés à *apprécier la puissance* de l'appareil. Le premier électro-aimant remarquable par sa puissance a été construit par Pouillet; il est conservé au cabinet de la Faculté des Sciences de Paris, et peut supporter une charge qui dépasse 1000 kilogrammes, avec un courant fourni par une pile de 24 couples. On peut opposer aux pôles de l'electro-aimant les pôles de nom contraire d'un second électro-aimant (Fig. 5), ce qui augmente encore la puissance de l'appareil. Quand on supprime le courant, l'électro-aimant rentre immédiatement à l'état neutre; mais il faut, pour cela, que le fer dont il est formé soit complétement dépourvu de force coercitive : il doit donc être aussi pur que possible. Watkins a reconnu que l'armature appliquée aux pôles empêche la recomposition d'une partie notable du magn. quand on vient à supprimer le courant. Si la charge de cette armature n'est que le quart ou le tiers du poids maximum que l'électro-aimant peut soutenir, elle ne se détache pas et peut rester indéfiniment adhérente après la cessation du courant. Ce magn., qui persiste ainsi sous l'influence de l'armature, est désigné sous le nom de *magn. rémanent. Il présente* de graves inconvénients dans une foule d'applications, mais il est facile de le faire disparaître presque totalement en interposant entre l'électro-aimant et son armature une lame d'un corps mauvais conducteur, tel que le papier, le carton, l'ivoire, etc. La propriété que possèdent les électro-aimants de recevoir instantanément une force magnétique considérable que l'on peut supprimer à volonté, fait de ces appareils un agent mécanique d'un usage de plus en plus fréquent.

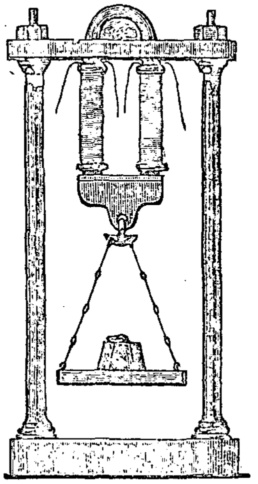
Fig. 4.

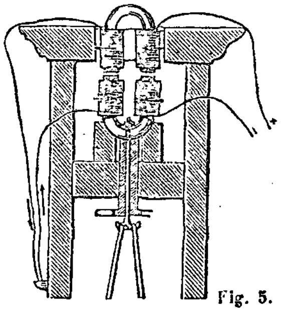
Fig. 5.

IV. *Électro dynamique*. — A peine l'expérience d'Œrsted était-elle connue en France, qu'Ampère découvrait un phénomène nouveau, l'action des courants voltaïques les uns sur les autres, et créait ainsi l'*Électro-dynamique*. Toutes les actions des courants sur les courants se déduisent d'un petit nombre de propositions fondamentales que nous allons énoncer et démontrer expérimentalement.

A. *Deux courants parallèles s'attirent quand ils marchent dans le même sens, et se repoussent quand ils marchent en sens inverse*. Cette proposition peut se démontrer au moyen de l'appareil connu sous le nom d'*Appareil électro-dynamique*. Cet appareil (Fig. 6) se compose de deux colonnes métalliques v et t recourbées à angles droits et terminées par deux petites coupes métalliques x et y, qui ont leurs centres sur la même verticale, et qu'on remplit de mercure quand on veut faire fonctionner l'appareil. On suspend dans ces coupes un fil de cuivre mince plié en rectangle et muni de deux pointes très-fines. La pointe supérieure repose sur un plan de verre qui forme le fond de la coupe, et la pointe inférieure plonge simplement dans le mercure de la coupe correspondante, de telle sorte que ce rectangle peut tourner avec la plus grande facilité autour de la verticale menée par ses pointes. On le fait traverser par un courant dès qu'on met les tiges v et t en communication avec les pôles d'une pile (le sens des flèches indique la direction du courant). Alors si l'on place parallèlement à l'un des côtés verticaux du rectangle un fil de cuivre ab traversé par un courant, le rectangle tourne aussitôt autour de son axe pour s'approcher ou s'éloigner du fil, selon que leurs courants vont dans le même sens ou en sens contraire. Il suffit d'intervertir l'ordre des pôles en communication avec les colonnes v et t pour que l'attraction se change en répulsion, et réciproquement.

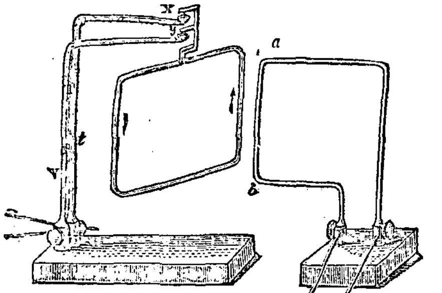

Fig. 6.

B. *Un courant sinueux produit le même effet qu'un courant rectiligne de même intensité et de même longueur en projection.* Ce principe se démontre en disposant parallèlement à un courant mobile un fil dont les parties sinueuse et rectiligne sont parcourues en sens contraire par le même courant (Fig. 7). On constate alors qu'il n'y a aucun effet attractif ou répulsif sur le courant mobile, d'où il résulte que l'action de la portion sinueuse fait exactement équilibre à la portion rectiligne.

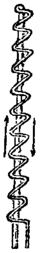
Fig. 7.

C. *Deux courants non parallèles s'attirent quand ils se rapprochent ou s'éloignent ensemble de leur point de croisement; ils se repoussent, au contraire, quand l'un s'éloigne, tandis que l'autre s'approche de ce point.* Le point de croisement doit s'entendre d'un point quelconque de la perpendiculaire commune aux courants. Soient ab et cd (Fig. 8) deux courants qui se croisent sans se rencontrer, et qui sont dirigés dans le sens des flèches. D'après l'énoncé, les parties ar et cr qui marchent en même temps vers le point r, et les parties br et dr qui s'en éloignent aussi en même temps, s'attirent; tandis que les parties dr, ar, et br, cr, dont l'une s'éloigne du point r, tandis que l'autre s'en approche, se repoussent. Si donc l'un des courants est mobile autour du point r, il tournera jusqu'à ce qu'il soit parallèle à l'autre courant et de même sens. Ce principe se prouve expérimentalement au moyen de l'appareil électro dynamique (Fig. 9), en plaçant le conducteur fixe, $qnop$, au-dessous du rectangle mobile, de manière que les deux fils soient voisins et qu'ils forment un angle. Aussitôt le rectangle tourne autour de son axe jusqu'à ce qu'il se soit disposé parallèlement au conducteur fixe et de telle façon que les courants soient dirigés dans le même sens.

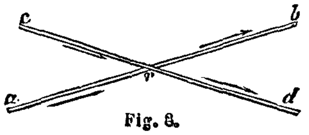

Fig. 8.

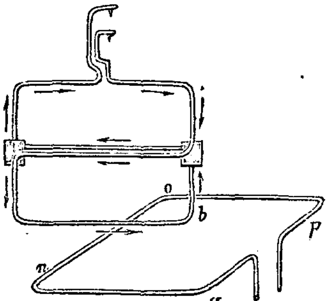

Fig. 9.

D. *Deux portions consécutives d'un même courant se repoussent mutuellement.* Pour mettre ce principe en évidence, Ampère a employé un vase de bois allongé (Fig. 10), partagé par une cloison isolante en deux compartiments M et N contenant du mercure. Sur ce liquide flotte un gros fil de cuivre, recourbé en arc de cercle dans son milieu et recouvert de soie, excepté vers les pointes, qui sont nues et plongent dans le mercure. On fait communiquer les extrémités X et Y des rigoles avec les pôles d'une pile. Au moment où le circuit est fermé, le fil de cuivre s'éloigne vivement des extrémités X et Y, et vient frapper la paroi opposée du vase. Il faut donc qu'il y ait répulsion entre les portions du même courant qui traversent successivement le mercure et le fil métallique.

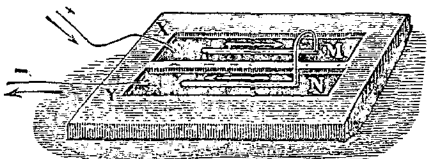

Fig. 10.

Ces quatre propositions fondamentales permettent de déduire toutes les actions que les courants fixes exercent sur les courants mobiles, soit lorsque ceux-ci sont rectilignes, soit lorsqu'ils sont circulaires. Nous sortirions du cadre qui nous est tracé, si nous passions en revue tous les cas particuliers; nous exposerons seulement le phénomène le plus important, l'action d'un courant sur un solénoïde.

V. *Solénoïdes.* — Ampère a donné le nom de *solénoïde* à un système de courants fermés égaux, circulaires et de même sens, dont les plans sont perpendiculaires à une ligne quelconque nommée l'axe du solénoïde. Le solénoïde prend quelquefois le nom de *Cylindre électro-dynamique*, quand son axe est rectiligne. Pour construire un solenoïde, on prend un fil de cuivre revêtu *de soie, et on le contourne* sur lui-même, ainsi que l'indique la **Fig. 11.** Avec cette disposition, lorsque le circuit est parcouru par un courant, il résulte de ce qui a été dit sur les courants sinueux, que l'action du solénoïde dans le sens de sa longueur est détruite par celle du courant rectiligne supérieur. Le système se comporte donc comme s'il ne se composait que de l'ensemble des courants circulaires qui sont tous fermés, parallèles et de même sens. Au reste, il faut distinguer ici, de même que pour les hélices, deux espèces de solénoïdes, le sol. *dextrorsum* et le sol. *sinistrorsum.* — Les propriétés des solénoïdes sont analogues à celles des aimants.

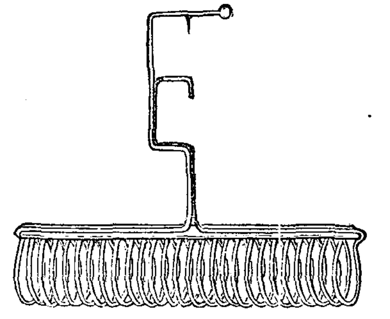
Fig. 11.

1° Les solénoïdes mobiles sont dirigés, de même que les aimants, par l'action de la terre : ils se placent dans le plan du méridien magnétique, l'une de leurs extrémités tournée vers le nord, l'autre vers le sud. Dès qu'on les écarte de cette position, ils y reviennent après *une série d'oscillations. On nomme pôle austral* du solénoïde, l'extrémité qui se dirige vers le nord, et pôle boréal, l'extrémité qui se dirige vers le sud. Le courant va de l'est à l'ouest dans la partie inférieure d'un solénoïde dirigé par l'action terrestre, et de l'ouest à l'est dans la partie supérieure.

2° Les solenoïdes mobiles se dirigent encore, comme les aimants, par l'action d'un courant voltaïque: leur axe se place perpendiculairement au courant, le pôle austral à gauche. Ce résultat est une conséquence de l'action d'un courant rectiligne fixé sur un *courant voisin mobile : celui-ci* se place toujours parallèlement à la direction du premier, et en outre l'électricité a la même direction dans la partie la plus voisine des deux conducteurs. Or, quand le solénoïde est en croix avec le courant directeur, il est dans une position telle que ses circuits se trouvent parallèles au courant fixe, et, de plus, dans la partie inférieure de chacun d'eux, le courant est de même sens que dans le fil rectiligne. — Si au lieu de faire passer horizontalement un courant rectiligne au-dessous du solénoïde, on le fait passer verticalement sur le côté, on observe une attraction ou une répulsion, suivant que, dans le fil vertical et dans la partie du solénoïde la plus voisine, les deux courants sont de même sens ou de sens contraire.

3° Les solénoïdes agissent les uns sur les autres comme les aimants : leurs pôles de noms contraires s'attirent, et leurs pôles de mêmes noms se repoussent. Ces phénomènes sont encore des conséquences des principes précédemment établis sur l'action mutuelle de deux courants, ils s'expliquent par la direction relative des courants dans les extrémités mises en présence.

4° Les solénoïdes agissent sur les aimants, et réciproquement, comme ils agissent les uns sur les autres : les pôles de mêmes noms se repoussent, et ceux de noms contraires s'attirent.

VI. *Action des aimants et de la terre sur les courants.* — Le principe de l'égalité entre l'action et la réaction conduit à admettre que si les courants agissent sur les aimants, réciproquement les aimants doivent agir sur les courants. Cette action *doit donc se manifester par des mouvements dans ces derniers*, pourvu qu'ils soient suffisamment mobiles : c'est en effet ce qui a lieu. Ainsi, quand on place un aimant horizontal au-dessous du conducteur mobile de l'appareil électro-dynamique, on voit le conducteur mobile se mettre en croix avec l'aimant, de manière que le pôle austral de celui-ci se trouve à la gauche du courant. Mais maintenant, comme nous savons que la terre exerce une action directrice sur les aimants, nous sommes en droit d'en conclure qu'elle doit agir aussi sur les courants. Cette action directrice de la terre se constate au moyen de l'appareil électro-dynamique muni du conducteur mobile rectangulaire. Dès que ce conducteur est traversé par le courant, il quitte sa position d'équilibre pour se placer dans un plan perpendiculaire au méridien magnétique, et, si on l'écarte de cette position, il la reprend de lui-même après quelques oscillations. C'est toujours la branche dans laquelle descend le courant qui se tourne vers l'est, de sorte que le courant va de l'est à l'ouest dans la partie inférieure du rectangle. On obtient le même résultat avec le conducteur circulaire (Fig. 12). L'action de la terre intervenant dans la plupart des expériences électro-dynamiques, il importait de *supprimer cette cause d'erreur. Pour cela, on dispose les* conducteurs mobiles de manière que l'effet de la terre sur l'une

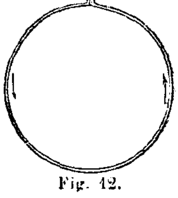
Fig. 12.

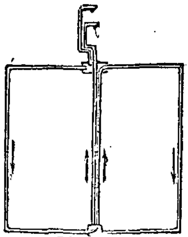
Fig. 13.

des moitiés soit contre-balancé par son action inverse sur l'autre moitié, comme dans la Fig. 13. Ces courants se nomment *courants astatiques.*

VII. *Moteurs électro-magnétiques.* — L'idée d'appliquer l'énorme puissance attractive des électro-aimants à la production d'un travail mécanique a dû s'offrir de bonne heure à la pensée des physiciens. Néanmoins c'est Jacobi qui, en 1839, à Saint-Pétersbourg, a construit la première machine électro-magnétique capable de produire un travail mécanique utile. Après lui, Page en Amérique, Davidson en Angleterre, Froment, Marié, Lenoir, etc, en France, ont imaginé d'ingénieux systèmes.

Les machines construites jusqu'à ce jour peuvent se ranger dans deux classes : elles sont ou à rotation directe, ou à mouvement alternatif. Comme exemple de moteurs de la première catégorie, nous citerons celui de Jacobi. Il est formé par deux systèmes, composés chacun de quatre électro-aimants recourbés en fer à cheval et fixés perpendiculairement à deux larges disques, l'un immobile, l'autre mobile, autour d'un arbre qui passe par son centre. A un moment donné, les électro-aimants du premier disque attirent ceux du second, et les pôles de nom contraire se trouvent en présence. Aussitôt, des commutateurs adaptés à l'arbre tournant renversent le courant dans les électro-aimants mobiles, qui se trouvent alors repoussés, pour être attirés de nouveau, et ainsi de suite. — La Fig. 14 représente dans ses parties essentielles un moteur de la seconde espèce : c'est l'appareil de Page. Deux électro-aimants *a* et *a'* sont disposés horizontalement et ont leurs axes sur une même ligne droite. Deux barreaux de fer doux *b* et *b'*, séparés par une tige de cuivre, sont fixés à un châssis *ff*, *ff*, qui sert à les guider dans leur mouvement. Lorsqu'on fait circuler un courant dans la spirale *a'*, le barreau *b'* est attiré et pénètre en entier dans la bobine. A l'instant le courant cesse de circuler en *a'* pour passer dans la bobine *a*. Mais alors le barreau *b* est aussitôt attiré, et la reproduction successive de ce double phénomène engendre un mouvement alternatif qui est transformé en mouvement de rotation au moyen de l'action de la bielle *d* sur le volant *gg*. Le commutateur et les fils conducteurs ne sont pas représentés dans la figure ; mais, telle qu'elle est, elle donne une idée suffisante du système. — Bourbouze a modifié heureusement cet appareil dans sa machine oscillante (Fig. 15). A et B sont deux paires d'hélices magnétisantes (la figure ne représente que les hélices extérieures). Dans chaque hélice se trouve un barreau fixe de fer doux qui n'occupe que la moitié de sa hauteur. D'autres barreaux C, D, articulés à l'extrémité d'un balancier EFG, peuvent s'enfoncer plus ou moins dans les hélices. Lorsqu'on fait passer un courant voltaïque dans la paire d'hélices B, les barreaux de fer fixes et les barreaux mobiles s'attirent mutuellement. Alors, le courant est interrompu en B et passe dans les hélices A, où les barreaux C s'enfoncent à leur tour. Le balancier prend ainsi un mouvement d'oscillation qui est transmis à un volant par l'intermédiaire de la bielle HK. Le distributeur représenté entre les bobines est conduit, à la manière du tiroir d'une machine à vapeur, par un excentrique L adapté à l'arbre du volant. La plaque d'ivoire *uu* porte en son milieu une lame métallique *h* sur laquelle s'appuie un ressort qui communique avec le pôle positif de la pile par le fil *edo*. Deux ressorts *f*, *e*, fixés, l'un au fil des hélices B, l'autre au fil des hélices A, s'appuient sur la plaque d'ivoire. Lorsque cette plaque est poussée vers la droite, comme dans la figure, le courant ne passe qu'en A ; lorsque ensuite elle est tirée vers la gauche, le courant circule en B.

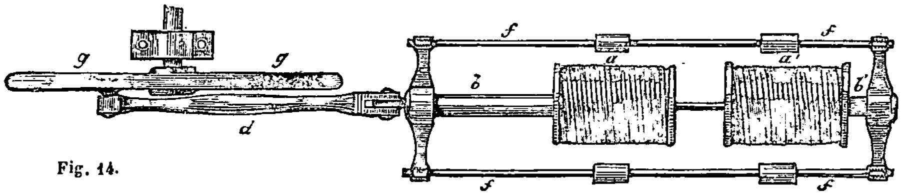

Fig. 14.

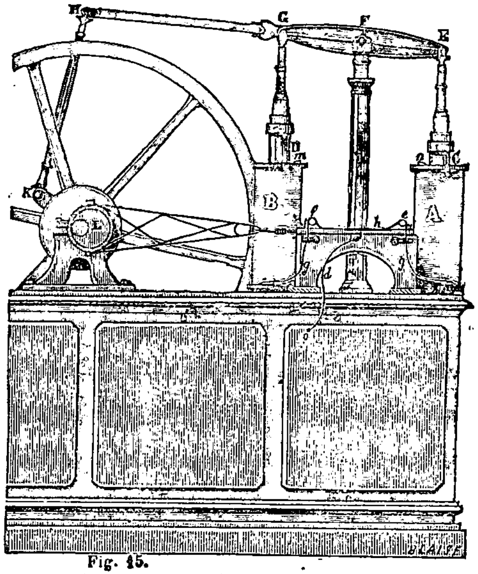

Fig. 15.

Quel que soit l'avenir réservé aux machines électro-magnétiques, elles ne sont pas près de détrôner les machines à vapeur. Dans la mécanique appliquée, l'invention d'un appareil capable de produire un travail plus ou moins considérable n'est que la moindre partie du problème ; la question des frais nécessités par la force motrice doit passer avant toutes choses. Des expériences comparatives ont été faites en 1855 sur le travail fourni par plusieurs moteurs électriques qui figuraient à l'Exposition universelle de Paris. La dépense a été, en zinc seulement, de 1 franc 52 par heure et par force de cheval ; on n'a pas tenu compte de la valeur des acides. Or, à Paris, une machine à vapeur donne la même force motrice pour 15 centimes de houille. Il résulte de ces considérations que les machines à vapeur présentent, au point de vue de l'économie, une immense supériorité sur les moteurs électro-magnétiques. Ajoutons que l'on n'a pu jusqu'à présent atteindre qu'à peine la force d'un cheval, et que les machines pesaient alors plus de 800 kilogr. Quel poids devrait donc avoir un appareil puissant, à supposer qu'on puisse jamais l'obtenir ! Cependant les nouveaux moteurs paraissent appelés à rendre des services dans quelques cas particuliers. Ainsi, par ex., ils sont supérieurs aux moteurs à vapeur quand il s'agit d'avoir de petites forces et de très-grandes vitesses, ainsi qu'une grande régularité dans les mouvements.

VIII. *Des hypothèses proposées pour expliquer les lois du magnétisme terrestre.* — La première théorie rationnelle proposée pour expliquer la direction que prend spontanément l'aiguille aimantée est due à l'Anglais Gilbert, médecin de la reine Élisabeth (1600). Elle consiste à considérer la terre comme un aimant gigantesque dont la ligne neutre est à l'équateur magnétique, et les pôles dans les zones glaciales. Mais lorsque des observations ultérieures eurent fait connaître les irrégularités nombreuses que présente la distribution du magn. à la surface de la terre, on imagina d'attribuer ces irrégularités au défaut d'homogénéité de l'aimant terrestre. On doit à Gauss une remarquable théorie mathématique, dans laquelle il rejette tout centre d'action, et regarde chaque partie du globe comme renfermant du magn. libre qui agit en raison inverse du carré de la distance sur chaque point de sa surface. Pour expliquer les changements séculaires de la déclinaison, Halley supposait dans l'intérieur de la terre un noyau magnétique tournant très-lentement, et Biot explique les variations diurnes par une action magnétique que le soleil exercerait sur notre globe.

Enfin Ampère, frappé de l'analogie qui existe entre les solénoïdes et les aimants, a donné une théorie ingénieuse à l'aide de laquelle les phénomènes magnétiques rentrent dans le domaine de l'électro-dynamique. — Pour lui, les fluides magnétiques n'existent pas ; les propriétés des aimants sont dues à des courants électriques qui circulent autour de leurs particules. Ces courants existent dans tous les corps dits magnétiques. Dans les substances magnétiques, mais à l'état neutre, les courants *particulaires* n'ont pas tous la même orientation. Dirigés au hasard dans tous les sens, ils se neutralisent mutuellement. Pour qu'un corps magnétique soit aimanté, il faut et il suffit que, sous une influence quelconque, les courants particulaires soient tous ramenés à marcher dans le même sens et dans des plans parallèles. Dans un barreau aimanté, chaque série linéaire de molécules représente un petit solénoïde dont l'axe est parallèle à l'axe du barreau, de sorte que le barreau tout entier représente un faisceau de solénoïdes parallèles (Fig. 16). D'ailleurs, on conçoit facilement que tous les petits courants moléculaires placés dans une même section transversale, produiront le même effet qu'un courant unique de même sens et d'intensité convenable qui suivrait le contour de la section (Fig. 17). Quant aux effets magnétiques terrestres, Ampère admet qu'il existe dans le globe un courant électrique parallèle à l'équateur magnétique, et marchant de l'est à l'ouest perpendiculairement au méridien magnétique. L'hypothèse du courant terrestre rend facilement compte de tous les phénomènes relatifs à la direction des aimants et des courants par le globe ; elle remplace donc l'hypothèse de l'aimant terrestre. — Mais, en attribuant avec Ampère les phénomènes du magn. terrestre à l'existence d'un grand courant électrique, il n'est pas facile de trouver l'origine de ce dernier. L'illustre physicien l'expliquait par les actions que l'eau et divers autres agents chimiques exercent sur la partie intérieure non oxydée de la croûte du globe. Masson voit son origine dans l'action thermo-électrique que le noyau en fusion exerce sur les parties les plus profondes de l'écorce solide de la terre. Enfin, Babinet suppose que la masse fluidifiée de l'intérieur du globe tourne un peu moins vite que l'enveloppe qui la recouvre, et compare ainsi notre terre à une vaste machine électrique dans laquelle l'électricité se développerait par le frottement de l'écorce solide de la planète sur son noyau fluide.

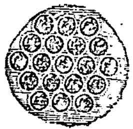

Fig. 16.

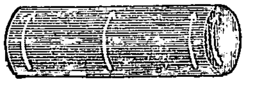

Fig. 17.

Depuis qu'on a été conduit à attribuer les phénomènes du magn. à des courants électriques circulant autour des éléments des corps, l'esprit a quelque peine à admettre que ces courants n'existent que dans quelques substances privilégiées. Des expériences entreprises dans cette voie ont démontré qu'en effet les aimants agissent sur tous les corps, soit en les attirant, soit en les repoussant. Ces derniers, qui sont de beaucoup les plus nombreux, ont été appelés par Faraday, *diamagnétiques*, par opposition aux corps *magnétiques*, c'est-à-d. à ceux qui sont attirables par les aimants. V. DIAMAGNÉTISME.

MAGNÉTISME ANIMAL. — On nomme ainsi, mais abusivement, l'influence particulière que, suivant certains auteurs, un homme peut exercer sur le physique ou le moral d'un autre homme, ainsi que l'agent prétendu de cette influence. Nous parlerons ailleurs des phénomènes attribués à cette influence et de leur mode de production. V. ZOO-MAGNÉTISME.

MAGNIFICAT. s. m. [On pron. le G et le T.] (lat. *magnificare*, glorifier). T. Liturg. Cantique de la sainte Vierge qu'on chante à vêpres et au salut, et qu'on appelle ainsi parce qu'il commence par le mot *Magnificat.*

MAGNIFICENCE. s. f. Somptuosité, splendeur. *La m. des grands n'est souvent que de l'ostentation. Il vit avec m. Cet homme est d'une grande m. Ce prince les a récompensés avec une m. toute royale. Il se montra dans toute sa m.* ‖ En parlant Des choses, Éclat, beauté, richesse extraordinaire. *La m. des œuvres de Dieu. La m. d'un palais, d'un temple. La nature déploie sous ces climats toute sa m.*—Figur., *La m. du style, des idées, des images.* ‖ *Magnificences*, au plur., se dit quelquefois Des objets magnifiques ou des dépenses éclatantes. *Voilà bien des magnificences. Il a fait des magnificences extraordinaires.* = Syn. Voy. LUXE.

MAGNIFIER. v. a. (lat. *magnificare*). Exalter, élever la grandeur ; vieux et ne se dit qu'en parl. de Dieu. *Mon âme magnifie le Seigneur.* = MAGNIFIÉ, ÉE. part.

MAGNIFIQUE. adj. 2 g. (lat. *magnificus*). Splendide, somptueux dans ses dons, qui se plaît à faire de grandes dépenses pour paraître avec éclat aux yeux du public. *Être m. en habits, en meubles, dans ses habits, dans ses meubles. C'est un prince généreux et m. Les Romains étaient magnifiques dans leurs monuments, dans leurs spectacles.* ‖ Se dit aussi Des choses dans lesquelles apparaît la magnificence. *Un temple m. Meubles, vêtements magnifiques. Le festin fut m. Avoir un train, un équipage m. Faire une entrée m. Des présents magnifiques.* — Famil., *Il fait un temps m.*, Il fait un très-beau temps. ‖ Fig., au sens moral, *Des titres magnifiques*, Des titres pompeux, éclatants. *Des termes, des paroles magnifiques*, Des termes pompeux, des paroles brillantes. *Un style m.*, Un style brillant, élevé. *Des promesses magnifiques*, Des promesses qui font espérer de grandes choses. ‖ *Magnifiques seigneurs*, Titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses. = *Magnifique*, s'emploie quelquefois subst., dans le premier sens. *Ce que le libéral fait par générosité, le m. ne le fait souvent que par ostentation.*

MAGNIFIQUEMENT. adv. Avec magnificence. *Recevoir, traiter quelqu'un m. Vivre magnifiquement.*

*** MAGNOLIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes hypogynes, dichlamydés, polypétales, à corolle imbriquée dans la préfloraison, à stipules enroulées, à étamines indéfinies, à carpelles distincts, et à embryon petit dans un albumen charnu. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbrisseaux souvent remarquables par leur élégance. Écailles du bourgeon foliacé formées de stipules tantôt placées face à face, tantôt enroulées. Feuilles alternes, coriaces, souvent semées de points transparents, et distinctement articulées avec la tige ; ordinairement pourvues de stipules caduques, qui, lorsqu'elles sont jeunes, enveloppent le bourgeon, et lorsqu'elles tombent, laissent une cicatrice annulaire. Fleurs solitaires, souvent très-odorantes, ordinairement hermaphrodites. (Les espèces de la Tasmanie sont polygames, et l'espèce japonaise appelée Trochodendron n'a ni calice, ni corolle.) Sépales 3-6 (rarement 2-4), décidus. Pétales 3 ou en plus grand nombre, imbriqués, hypogynes, disposés sur plusieurs rangées. Étamines indéfinies, distinctes, hypogynes ; anthères adnées. Carpelles multiples, uniloculaires, disposés sur un torus au-dessus des étamines ; ovules anatropes, ascendants ou suspendus ; styles courts ; stigmates simples. Fruit tantôt sec et tantôt charnu, composé de nombreux carpelles, qui sont déhiscents ou indéhiscents, distincts ou soudés partiellement, souvent réunis en un cône sur un axe allongé, quelquefois terminés par une aile membraneuse. Graines solitaires ou multiples, souvent munies d'un arille, et attachées au bord interne des carpelles, dont, lorsqu'elles sont mûres, elles s'échappent souvent pour rester suspendues au dehors par un long cordon ombilical. Embryon petit, situé à la base d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Magnolia pumila* ; 2. Étamine ; 3. Pistils disposés en spirale autour de l'axe ; 4. Fruit agrégé ; 5. Carpelle ouvert pour montrer la situation de la graine ; 6. Graine dont on a enlevé une partie de la tunique arillaire ; 7. Graine coupée verticalement.]

La famille des Magnoliacées se compose de 11 genres et de 65 espèces, qui se répartissent en deux tribus : les *Magnoliées*, dont les carpelles sont disposés en cône, et les *Wintérées*, dont les carpelles sont verticillés sur un seul rang. Le centre de cette famille se trouve incontestablement dans l'Amérique du Nord, où ses diverses espèces abondent dans les bois, dans les marais et sur les flancs des collines. De là elles s'étendent, d'un côté dans les Indes occidentales, et de l'autre dans l'Inde orientale, par la Chine et le Japon. Brown remarque qu'on n'en a trouvé aucune espèce sur le continent africain, ni dans les îles voisines. — Les plantes de cette famille ont pour caractère général une saveur amère et tonique, et des fleurs odorantes. Celles-ci ont une action marquée sur le système nerveux. Le *Magnolier parasol* (*Magnolia tripetala*), suivant de Candolle, donne la migraine. Le *Mag. glauque* (*M. glauca*) est, selon Barton, un stimulant si énergique, qu'il peut provoquer des accès de fièvre. Malgré son excessive amertume, son écorce ne contient ni tannin, ni acide gallique. Aucune de ces espèces ne produit de fruits bons à manger. Parmi les espèces les plus odoriférantes, nous citerons le *Tsjampac* ou *Champaca*, espèce de *Michelia*, qui fait les délices du peuple de l'Hindoustan ; le *Mag. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*) ou *Laurier-tulipier*, un des plus beaux arbres toujours verts que l'on connaisse ; le *Mag. nain* (*M. pumila*), fort répandu dans nos serres et remarquable par ses fleurs d'un brun vert ; et le *Mag. yulan* (*M. conspicua*), qui est sans rival parmi les arbres du Nord pour l'éclat extraordinaire de ses fleurs larges et d'un blanc de neige qui tranche sur ses branches grises et nues. Comme toniques, plusieurs espèces ont une grande valeur. Le *Mag. glauque* (*M. glauca*), appelé aussi *Sassafras des marais* et *Arbre du castor*, possède une écorce amère et aromatique qui ressemble au quinquina, et qui souvent le remplace utilement. On en fait particulièrement usage dans les rhumatismes chroniques ; on emploie alors son écorce, ses graines, ou ses fruits en forme de cône. Les mêmes propriétés se retrouvent dans le *Tulipier de Virginie* (*Liriodendron tulipifera*) ; dans les graines du *Mag. yulan*, appelé en Chine *Tsin-y ;* dans le *Mag. à grandes fleurs*, etc. Toutes les parties du *Michelia tsjampaca* paraissent douées de propriétés stimulantes énergiques. Le *Mag. Frazeri* (*M. auriculata*, Bartr.) et le *Mag. acuminé* (*M. acuminata*), qu'on appelle aux États-Unis *Arbres à concombre*, sont fort usités dans les cas de fièvres intermittentes et d'affections rhumatismales : à cet effet, on prépare une infusion amère et quelque peu aromatique en faisant macérer leurs cônes verts dans de l'eau-de-vie ou du whiskey. Ces plantes doivent en partie leurs propriétés toniques à leurs sécrétions aromatiques, qui sont parfois d'une extrême abondance. L'*Aromadendron elegans* de Java est une des plus remarquables, et jouit dans le pays d'une grande réputation comme stomachique, antihystérique et carminatif. L'écorce du *Michelia montana* est, dit on, aussi efficace que la Cascarille, mais elle est moins amère. L'écorce du *Michelia gracilis* a une forte odeur de camphre. Toute la plante de la *Badiane anisée* (*Illicium anisatum*), qu'on appelle vulg. *Anis étoilé* et *Anis de la Chine*, possède une agréable odeur d'anis, avec un goût douceâtre et un peu piquant. Les Chinois la regardent comme stomachique et carminative, et s'en servent dans leur cuisine en manière de condiment. Le fruit est aromatique et carminatif ; il donne par la distillation une huile qui a la plupart des propriétés de l'huile d'anis, et se substitue souvent à celle-ci. On l'emploie particulièrement dans la fabrication des liqueurs. La *Bad. rouge* (*Ill. floridanum*) et d'autres espèces possèdent des propriétés aromatiques semblables. Les graines de la *Bad. religieuse* (*Ill. religiosum*) sont tellement odorantes, que les Chinois les font brûler dans leurs temples. Le *Drimys Winteri* fournit l'*écorce de Winter*, connue pour sa ressemblance avec celle du Cannellier. L'écorce appelée *écorce de Mélambo*, qui jouit de propriétés semblables, paraît appartenir à une plante de la famille ; toutefois cela n'est point certain. L'écorce du *Drimys granatensis*, appelée au Brésil *Casca d'anta*, est fort employée contre la colique. Elle est tonique, aromatique, stimulante, et ressemble presque en tout point à l'écorce de Winter. Le *Drimys axillaris* et le *Tasmania aromatica*, qui appartiennent, le premier à la Nouvelle-Zélande et le second à la Nouvelle-Hollande, offrent des propriétés analogues. Les colons se servent de leurs fruits en guise de poivre. Quelques espèces de Magnoliacées sont encore précieuses pour leur bois. Le *Michelia doltsopa* est un des plus beaux arbres du Népaul : il fournit un excellent bois odorant, dont on fait grand usage dans ce pays pour la construction des maisons. Le *Mag. élevé* (*M. excelsa*) produit également un bois estimé, dont le grain est fin, et dont la couleur, d'abord verdâtre, passe ensuite au jaune pâle. Le *Manglietia glauca* donne un bois blanc et très-solide, qui est fort employé à Java. On suppose que les cercueils faits de ce bois empêchent la décomposition des corps. Les Javanais estiment aussi le bois de l'*Aromadendron elegans*.

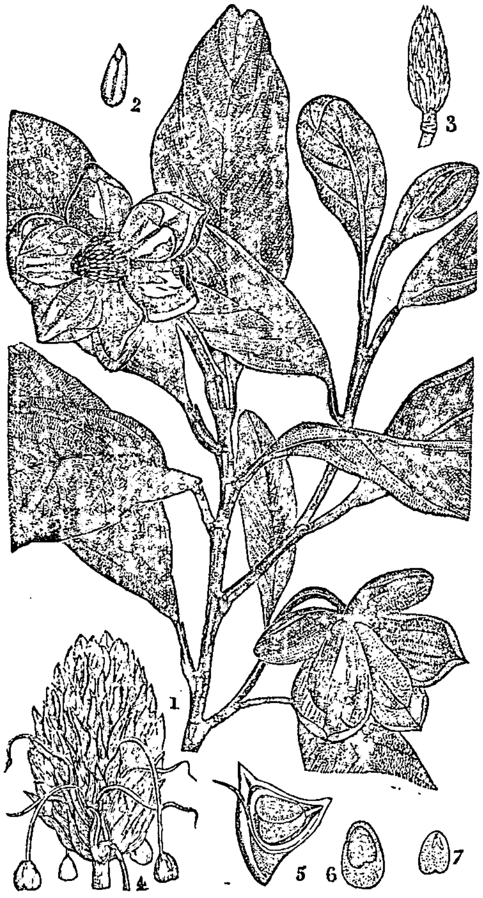

MAGNOLIER. s. m. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

MAGOT. s. m. T. Mamm. Gros singe sans queue qui appartient au genre *Macaque*. ‖ Fig. et famil., on dit D'un homme fort laid : *Il est laid comme un m.*, ou encore, *C'est un m.*, *un vrai m.*, *un vilain m.* Ces dernières phrases se disent aussi D'un homme gauche et grossier dans ses manières. ‖ Se dit De certaines figures grotesques de terre, de porcelaine, etc. *Un m. de la Chine.* ‖ Fam., se dit encore D'un amas d'argent caché. *Il s'est fait un bon m. On a trouvé son magot.*

MAHALEB. s. m. T. Bot. Voy. DRUPACÉES.

MAHOMÉTAN, ANE. s. Celui, celle qui professe la religion de Mahomet. *Épouser une mahométane. Le fanatisme des mahométans.* ‖ Adjectivem., *La religion mahométane. Le culte m. Les peuples mahométans.*

MAHOMÉTISME. s. m. T. Hist. relig.

Enc.—Le *Mahométisme* est la religion fondée par Mahomet ; mais ses sectateurs l'appellent *Islam*, c.-à-d. abandon en Dieu, d'où nous avons fait le mot *Islamisme*. Quant aux sectateurs de l'islam, ils se nomment eux-mêmes *Moslemim*, mot que nous avons également transformé en *Musulmans*. — Mahomet, ou mieux Mohammed-Ben-Abdallah, naquit à la Mecque l'an 570 de notre ère. Il sortait de la tribu des Koreischites, la plus illustre des tribus arabes, et appartenait à la famille des Haschémites. Les historiens orientaux disent que, dès sa jeunesse, il se livra à la contemplation religieuse, et que, chaque année, depuis l'âge de 25 jusqu'à 40 ans, il allait passer le mois de Ramadan au fond de la caverne de Héra, à trois milles de la Mecque. Là il conversait avec les esprits célestes, et particulièrement avec l'archange Gabriel, qui lui donna l'ordre de prêcher la vraie religion. Mahomet avait donc quarante ans lorsqu'il commença son prétendu apostolat. Sa femme Khadidjah, son esclave Zeid, son cousin Ali et son ami Abou-Bekr ne tardèrent pas à partager ses doctrines ; mais quand il voulut les enseigner publiquement, il les vit accueillir par les railleries et le mépris des habitants de la Mecque. Cependant il parvint à faire dans les villes voisines d'assez nombreux prosélytes, et cela souleva contre lui la persécution. Les Koreischites, qui s'étaient surtout déclarés ses ennemis, résolurent de le faire périr ; mais il échappa à leurs recherches, et il s'enfuit à Yathreb (16 juillet 622), où il trouva des disciples qui le reçurent avec enthousiasme. Yathreb prit dès lors le nom de Médine (Médinat-el-Nabi, la ville du prophète), et cette fuite, ou *hégire*, devint bientôt l'ère des peuples musulmans. Mahomet appela autour de lui tous ses partisans, et commença contre ses ennemis une guerre dans laquelle, malgré quelques revers, il eut le plus souvent le dessus. Enfin, à la tête de 10,000 hommes, il s'empara de la Mecque, renversa les idoles de la Kaaba, et se rendit maître de la plus grande partie de l'Arabie, où il détruisit l'idolâtrie. Il venait même de déclarer la guerre à l'empereur Héraclius, lorsqu'il mourut à Médine, l'an 632, deux ans après sa rentrée triomphante à la Mecque.

Toute la doctrine de Mahomet se trouve contenue dans le Coran. Nous avons parlé ailleurs (v. ALCORAN) de la formation et de l'économie de ce livre : il nous reste à exposer rapidement les dogmes, la morale et les lois qui forment la base du mah. Dans le Coran, Mahomet annonce qu'il n'est pas venu apporter une religion nouvelle et qu'il n'est pas envoyé pour faire des miracles. Il se proclame simplement le restaurateur et le réformateur de la religion révélée par Dieu à Adam, à Noé, à Abraham, à Moïse et à Jésus-Christ, religion qui, suivant lui, a été défigurée par les Juifs et par les chrétiens. Il reconnaît comme prophètes envoyés par Dieu, les personnages que nous venons de nommer, y compris Jésus-Christ lui-même. Quant à lui, il est le dernier, le plus grand, en un mot le *sceau* des prophètes. Les dogmes proclamés dans le Coran peuvent se réduire à quatorze, savoir : l'existence d'un seul Dieu créateur ; la mission de Mahomet ; la divinité du Coran ; la providence de Dieu et la prédestination absolue ; l'interrogation du sépulcre ou le jugement particulier de l'homme après la mort ; l'anéantissement de toutes les créatures, même des hommes et des anges, à la fin du monde ; la résurrection future des hommes et des anges ; le jugement universel ; l'intervention de Mahomet dans ce jugement et le salut exclusif des seuls musulmans ; la compensation des torts et des injures que les hommes se sont faits les uns aux autres ; un purgatoire pour ceux dont les bonnes et les mauvaises actions sont égales dans la balance ; le passage du pont étroit comme le tranchant d'un glaive, qui conduit les justes au paradis et précipite les méchants en enfer ; les délices du paradis qui consistent principalement dans les voluptés sensuelles ; enfin, le feu éternel de l'enfer. Il n'est pas besoin de faire ici une critique détaillée de ces dogmes, que, d'ailleurs, personne ne songe ni à propager ni à défendre. Nous nous contenterons de faire observer que Mahomet les a empruntés soit à la religion mosaïque, soit au christianisme, en les défigurant et en y mêlant des rêveries et des erreurs étrangères. « Il avait reçu des Juifs et des Ariens, dit Bergier, celui de l'unité de Dieu : il l'entend comme eux, et nie que J.-C. soit fils de Dieu. Selon lui, Dieu ne peut avoir un fils, puisqu'il n'a point de femme. La prédestination absolue est une erreur des Arabes idolâtres ; ce dogme détruit la liberté de l'homme et fait Dieu auteur du péché. Les idées grossières du pont aigu, de la balance des œuvres, de la compensation des torts, des plaisirs sensuels du paradis, sont des expressions métaphoriques d'anciens écrivains que Mahomet a prises à la lettre. L'anéantissement des anges et des hommes suivi de leur résurrection n'est qu'une rêverie : c'est le dogme de la résurrection future mal entendu et mal rendu par un ignorant. » Ajoutons que, d'après une tradition généralement adoptée parmi les chrétiens orientaux, Mahomet composa ses prétendues révélations avec l'aide d'un juif persan, nommé Rabbi Warada Ebn-Nawsal, et d'un moine nestorien du couvent d'Addol Kaïsi, à Bosra. Ce qui donne une certaine vraisemblance à cette opinion, c'est qu'elle avait déjà cours du vivant de Mahomet, qui la repousse avec indignation dans plusieurs passages du Coran. Nous ne parlerons point des prétendus miracles par lesquels, suivant les docteurs musulmans, Mahomet aurait confirmé la vérité de ses révélations, puisque lui-même avoue qu'il n'avait pas reçu de Dieu le don des miracles. Ainsi, les habitants de la Mecque et de Médine ayant à plusieurs reprises sommé le prophète de justifier son apostolat par des miracles, il leur répondit en promulguant ces versets du Coran : « Les infidèles se sont écriés : Nous ne croirons pas à ta mission, si tu ne fais jaillir une source d'eau vive, ou si, du milieu d'un jardin planté de palmiers et de vignes, tu ne fais sortir des ruisseaux, ou si tu n'abaisses la voûte des cieux et si tu ne nous fais voir Dieu et les anges à découvert, si tu ne bâtis une maison d'or, ou si tu ne montes dans les cieux par une échelle ; et nous ne croirons pas encore, à moins que tu ne nous envoies du ciel un livre que nous puissions lire. — Dis-leur : Louange au Très-Haut ! Je ne suis qu'un homme qui vous a été envoyé ; les hommes n'ont point cru lorsque la véritable religion leur a été annoncée, parce qu'ils ont dit : Dieu aurait-il choisi un mortel pour être l'organe de ses volontés ? Réponds-leur : Si les anges habitaient la terre, s'ils conversaient avec vous, nous vous aurions envoyé un ange pour ministre. Celui que Dieu conduit marche dans le vrai chemin. Ceux qu'il égare n'auront point d'appui contre sa vengeance. L'enfer sera leur demeure : si les flammes viennent à s'éteindre, nous les rallumerons et nous en augmenterons l'ardeur. »

Les préceptes relatifs au culte se réduisent à six, savoir : la prière, les ablutions, le jeûne, l'abstinence de certains aliments, la circoncision et le pèlerinage de la Mecque. Tout musulman doit prier cinq fois par jour, en se tournant du côté de la Mecque, au point du jour, à midi, à quatre heures, le soir, et à la première veille de la nuit. Le vendredi de chaque semaine, le peuple se rend à la mosquée pour assister à la prière publique faite par l'iman. Toute prière doit être précédée par une ablution ; les ablutions sont aussi ordonnées dans une foule d'autres circonstances. Le principal jeûne est celui du *Ramadan* qui dure vingt-neuf jours, pendant lesquels on ne peut ni manger ni boire entre le lever et le coucher du soleil ; Mahomet l'institua en souvenir de la révélation du Coran. Enfin, un motif d'hygiène identique a fait adopter par Mahomet la distinction établie par Moïse entre les animaux purs et impurs, et la défense d'user de ces derniers. Quant au pèlerinage de la Mecque, qui, ainsi que la circoncision, était un usage ancien dans l'Arabie, il l'impose à tout croyant, une fois dans sa vie, comme un moyen de salut. (V. CAABA.) — La morale de Mahomet est, en général, empruntée à la morale universelle du genre humain. Elle prescrit la reconnaissance envers Dieu, la justice, surtout envers les orphelins, la piété filiale, la bonne foi, la patience, la véracité, la soumission, la bienfaisance, l'aumône, le pardon des injures, le rachat des captifs. Elle condamne l'avarice, l'orgueil, la calomnie, la convoitise, l'hypocrisie, la soif des biens de ce monde, l'usure, la débauche et les excès, le jeu et l'usage des boissons fermentées. Mais ses principes de charité ne s'étendent point jusqu'aux infidèles, auxquels il déclare une guerre d'extermination, et il en appelle uniquement au glaive pour faire triompher la cause de Dieu.

Mais le Coran n'est pas seulement un code religieux : de même que le Pentateuque, il renferme aussi la loi civile et politique. Mahomet trouva la polygamie établie dans l'Arabie, ainsi que dans la plus grande partie de l'Orient. Au lieu de la supprimer, comme l'avait fait le christianisme, il se contenta de la restreindre. Il défendit d'avoir plus de quatre femmes ; mais il autorisa le commerce du maître avec ses esclaves : et pour lui cependant, en sa qualité de prophète, il prit jusqu'à neuf femmes légitimes. Le Coran prescrit les formalités à remplir dans les mariages ; il détermine les devoirs naturels des époux, la durée du veuvage, etc. ; il règle la dot et le douaire, ainsi que la marche à suivre dans les séparations et les divorces. Il s'occupe aussi de tout ce qui concerne les héritages, les testaments, la tutelle, les contrats, les relations avec les autres nations, etc. Enfin, il prononce des peines contre le faux témoignage, la prévarication, la fraude, le vol, l'homicide, l'infanticide, l'inceste et l'adultère. D'un autre côté, il ne pourvoit par aucune loi au traitement des esclaves ; il permet la peine du talion et la vengeance, et ne condamne en rien la coutume barbare de faire des eunuques.

Le Coran étant à la fois le code religieux, politique, civil et pénal des croyants, et ce code étant en outre la parole incréée de Dieu lui-même, la civilisation musulmane est condamnée à une immobilité absolue, et, en réalité, elle n'a accompli aucun progrès intérieur depuis douze siècles que l'Islamisme est constitué. En effet, le Coran ne permet ni la distinction des pouvoirs, ni la constitution d'un véritable clergé, ni le perfectionnement de la législation civile. Le *Calife*, successeur direct de Mahomet, possède une suprématie spirituelle sur *tous les peuples* musulmans; toutefois on aurait tort de lui attribuer un pouvoir analogue à celui de la papauté. Le sultan des Turcs, qui, depuis le XVIe siècle, possède le titre de calife, n'a pas même, comme souverain temporel, le droit de modifier la *loi de ses* États. Il est simplement chargé de veiller à son maintien. Ce qu'on appelle improprement le clergé musulman est un corps de jurisconsultes et de docteurs, appelés *Oulémas* ou *Ulémas*, qui n'a d'autre mission que d'interpréter le Coran et d'appliquer les dispositions légales qu'il contient. Dans les États du Grand Seigneur, le corps de l'oulema a pour chef le *Scheik-el-islam*, nommé autrement *Mufti* ou *Muphti*, c.-à-d. l'interprète, dont les *Fetvas*, ou réponses, sont des consultations bien plutôt judiciaires que théologiques. Les titres de *Caziesker*, de *Mollah*, de *Cadi*, etc., désignent uniquement des oulémas chargés d'une juridiction plus ou moins étendue. Quant aux *Imans*, ce sont, à proprement parler, les desservants des mosquées: ils président à la prière publique, aux cérémonies de la circoncision, aux enterrements, etc.; mais primitivement ce titre se donnait aux docteurs de la loi (v. IMAN). Tous ces fonctionnaires sont libres de se marier et de changer d'état. — Il existe cependant dans les pays musulmans des individus qui sont censés se livrer à la vie contemplative, et par là offrent une certaine analogie avec les moines et les anachorètes du christianisme. Tels sont particulièrement les *Derviches* (du persan *dervis*, pauvre) qui vivent en général dans des couvents, et qui font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Mais en réalité ils tiennent fort peu compte de ces vœux, car ils mènent souvent une vie scandaleuse, et en outre ils quittent cet état, quand ils en sont las, pour se marier, sans que personne le trouve mauvais. Le jeudi, qui pour eux est un jour de jeûne absolu, ils s'enivrent ordinairement d'opium. Beaucoup d'entre eux sont mendiants, et, pour obtenir les aumônes des fidèles, se livrent aux jongleries les plus extravagantes. Les derviches *hurleurs* et *tourneurs* sont célèbres par leurs convulsions épileptiques, provoquées soit par des danses vertigineuses se prolongeant jusqu'à l'épuisement, comme les *Mesleuis* en donnent le spectacle à Péra, soit par des cris qui, dans un crescendo formidable, deviennent des hurlements de bêtes fauves, comme on le voit chez les derviches hurleurs de Scutari, les *Beni-Aïaoussas* de Constantine, de Tanger, etc. Ces sortes de moines sont appelés *Fakirs* dans l'Inde musulmane (v. FAKIR). Les *Santons* tombent dans une abjection encore plus complète. Ce sont des moines vagabonds et libertins, qui passent leur vie à aller en pèlerinage dans les villes saintes, et commettent impunément, grâce au masque de sainteté dont ils se parent, toutes sortes d'infamies. Parmi ces fanatiques vrais ou simulés, on doit distinguer les *Marabouts*, qui sont propres à l'Afrique barbaresque (v. MARABOUT).

Malgré la simplicité des dogmes du mah., et quoique Mahomet eût formellement interdit à ses disciples toute recherche théologique et toute controverse religieuse, l'islamisme a été déchiré en une foule de sectes; les principales seulement sont, d'après les auteurs mahométans, au nombre de 72. Néanmoins aujourd'hui il n'existe de bien tranchées que les deux grandes sectes des *Sunnites* et des *Chiites*. Les premiers sont ainsi nommés parce qu'ils se soumettent aux règles contenues dans la *Sonna* ou *Sunna*, c.-à-d. dans le recueil des *hadis* ou traditions relatives à Mahomet. En outre, ils considèrent comme également légitimes les quatre premiers successeurs du prophète, Abou-Bekr, Omar, Othman et Ali. Les Sunnites sont répandus dans tout l'empire ottoman, l'Égypte, l'Afrique, l'Arabie, la Tartarie, et se prétendent seuls orthodoxes. Du reste, ils se partagent en 4 branches, appelées *hanbalite*, *schaféite*, *malékite* et *hanéfite*, suivant qu'ils suivent les *rites* et les interprétations (d'ailleurs toutes orthodoxes) des anciens docteurs Hanbal, Schaféi, Malek, et Hanifah. L'école de Malek domine dans l'Afrique septentrionale et celle de Hanifah dans l'empire ottoman. Les *Chiites* ou *Schiites*, c.-à-d. schismatiques, mais ils se nomment eux-mêmes *Adelyé*, ou les partisans de la justice, rejettent les traditions admises par les Sunnites, et, partisans exclusifs d'Ali, ne voient dans les trois premiers califes que des usurpateurs. C'est à cette secte qu'appartiennent les Persans et les musulmans de l'Inde.

Pour juger le mah., il suffit de voir les effets terribles qu'il a produits partout où il a dominé. La corruption des deux sexes, l'avilissement et la captivité des femmes, la nécessité de les renfermer et de les faire garder par des eunuques, la multiplication de l'esclavage, une ignorance universelle et incurable, le despotisme des souverains, l'asservissement des peuples, la dépopulation des plus belles contrées de l'univers, la haine mutuelle et *l'antipathie des nations*; tels sont ses fruits. Tous peuvent se rattacher aux deux grandes plaies qui le rongent : la polygamie et le dogme de la prédestination absolue. Par la polygamie, la femme est dégradée, le sexe faible asservi au sexe fort, et la *famille, cette école suprême de la moralité humaine*, n'existe plus. Par la prédestination absolue, l'homme, privé de toute liberté, n'est plus que le jouet d'un destin rigide. Tout est écrit : l'homme n'a plus qu'à s'abandonner à l'immobilité et à l'inertie. Ainsi, sous *l'empire de cette croyance funeste*, les musulmans sont devenus incapables de toute prévoyance, de toute activité et de tout progrès, ils s'inclinent sous le fatalisme qui les écrase. S'ils sortent de leur léthargie, c'est lorsque la voix du fanatisme *les appelle* à la *guerre sainte* et à *l'extermination des infidèles*. Ainsi fut propagée la doctrine de Mahomet. Répandu d'abord en Arabie, le mah. s'étendit ensuite par le glaive en Asie, en Afrique et dans une partie de l'Europe, en Espagne, en Sicile *et à Constantinople, où les Osmanlis plantèrent le croissant* sur l'église de Sainte-Sophie. Mais dès qu'il s'arrêta dans ses conquêtes, il ne fit plus que décliner. Chassé de l'Espagne au XVe siècle, il règne encore sur la Turquie d'Europe, sur le nord de l'*Afrique, sur l'Asie occidentale, et dans une partie de l'Inde*. Cependant le jour où il disparaîtra sous la pression de la civilisation chrétienne n'est peut-être pas éloigné. Les statisticiens *portent communément* à 130 millions le nombre des sectateurs du mah. Ce chiffre nous semble tout à fait arbitraire. Assurément il n'est pas trop élevé, si l'on envisage simplement la vaste étendue de terre où domine l'islamisme; mais, si l'on considère *combien les régions qu'occupent* les peuples musulmans sont dépeuplées, et que cette religion est par elle-même une cause de dépopulation, on trouvera que le nombre ci-dessus doit être considérablement diminué.

MAI. s. m. Le cinquième mois de l'année.

Enc. — Ce mois, qui est le cinquième dans le calendrier grégorien, était le troisième dans l'année de Romulus; il a 31 jours. Son nom, suivant l'étymologie la plus probable, vient de la déesse *Maia*, mère de Mercure, parce que c'était dans les premiers jours de ce mois que les anciens recommençaient à naviguer. Chez les peuples catholiques, ce mois est particulièrement *consacré à la mère* du Sauveur, sous le nom de *mois de Marie*. Autrefois, en France, les paysans étaient dans l'habitude, le 1er mai, de planter un arbre qu'on appelait le *Mai*, devant la maison de leurs seigneurs. Il y avait même des lieux où cet usage *était une obligation* féodale. A Paris, les clercs de la basoche dressaient tous les ans un mai dans la grande cour du palais. On offrait aussi des mais aux églises. Ainsi, la corporation des orfèvres de Paris en présentait un à Notre-Dame. Plus tard, cette *offrande fut remplacée par une pièce d'orfèvrerie*, puis par un tableau représentant quelque scène du Nouveau Testament.

* **MAÏA.** s. m. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

MAIDAN, ou mieux * **MEÏDAN.** s. m. Mot turc qui signifie Place publique. *L'ancien hippodrome de Constantinople s'appelle aujourd'hui At-meïdan.*

MAÏEUR. s. m. (lat. *major*, plus grand). Titre qui, dans quelques villes, répondait à celui de *Maire*.

MAIGRE. adj. 2 g. (lat. *macer*). Qui a très-peu de graisse, qui est sec et décharné. *Cet homme est très-m. Il est si m. que les os lui percent la peau. Viande m. Du bœuf m. Chapon m.* || *Repas m.*, Repas où l'on ne sert point de viande. *Soupe m.*, Soupe où il n'entre pas de jus de viande. *Jours maigres*, V. GRAS. — Figur., *M. chère*, Mauvaise chère. *Il nous a fait faire m. chère.* On dit dans le même sens, *Un m. repas.* || Par anal., se dit D'un terrain aride et qui rapporte peu. *Un sol m. Ces terres sont fort maigres.* || Fig., *Un m. sujet*, Une chose sans importance. *Il s'est fâché pour un m. sujet. Voilà un m. sujet de rire.* — *Un sujet m.*, Un sujet stérile, qui fournit peu à l'écrivain. *Cet orateur a choisi un sujet bien m.* — *Un ouvrage m.*, Un ouvrage où il y a peu de matière, peu d'idées. — *Un style m.*, Style sans ornement, sans agrément. — Famil., *Un m. divertissement*, Un divertissement peu agréable. *Une m. réception*, Une réception froide. || T. Peint. Se dit par oppos. à Large, nourri, moelleux. *Un pinceau m. Un dessin m. Une touche m. Une couleur m.* || T. Archit. *Colonne m.*, Dont le fût n'a pas un diamètre suffisant. *Moulure m.*, Moulure trop menue. || T. Calligr. et Typogr. *Lettre, caractère, écriture m.*, Dont les pleins ne sont pas assez prononcés, ou qui n'a pas une largeur proportionnée à la hauteur. = MAIGRE. s. m. Partie de la chair où il n'y a aucune graisse. *Le m. d'un jambon. Le gras, le m. d'un saumon. Voulez-vous du gras ou du m.?* || Se dit aussi Des aliments maigres où il n'entre ni viande, ni graisse. *Le m. me fait mal.* — *Faire m., manger m.*, Ne point manger de viande. *Traiter en m.*, Donner un repas où l'on ne sert aucune viande. = MAIGRE s'emploie quelquefois adverbial. || *T. B.-Arts. *Peindre m., dessiner m., faire m.*, Peindre, etc., d'une manière sèche, *sans largeur, sans moelleux.* || T. Maréchalerie. *Étamper m.*, Percer les trous du fer d'un cheval près du bord extérieur, par oppos. à *Étamper gras*, Pratiquer les étampures près du bord intérieur.

MAIGRE. s. m. T. Ichth. Voy. SCIÉNOÏDES.

MAIGRELET, ETTE. adj. Dimin. de Maigre; ne se dit que Des enfants et des jeunes personnes. *Cet enfant est m. Cette jeune femme est un peu maigrelette.* Fam.

MAIGREMENT. adv. Fig. et fam., se dit pour Petitement, chétivement. *Il nous a traités fort m. Il a de quoi vivre, mais bien maigrement.*

MAIGRET, ETTE. adj. Dimin. de Maigre. *Il est un peu m.* Fam. et peu usité.

MAIGREUR. s. f. (latin. *macies*). État d'un corps dont le tissu cellulaire contient peu ou point de graisse. *Il est dans un état de m. extraordinaire. Je ne vis jamais une si grande m.* || Figur., se dit, en Littérat. et dans les Beaux-Arts : *La m. de son style. La m. de son sujet l'a forcé d'avoir recours à des morceaux de remplissage. La m. d'une colonne. Ce tableau est d'une grande m. de touche.* = Syn. Voy. AMAIGRISSEMENT.

MAIGRIR. v. n. Devenir maigre. *Il maigrit à vue d'œil.* = MAIGRI, IE. part. *Je la trouve bien maigrie.* = Syn. Voy. AMAIGRIR.

MAIL. s. m. (lat. *malleus*, marteau). Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer, en poussant ou en chassant avec force une boule de bois. *Voilà un beau coup de m.* — *Boule de m.*, La boule avec laquelle on joue au mail. || Le jeu où l'on fait usage du mail. *Faire une partie de m.* || Le lieu où l'on joue au mail. *Un beau m., Un m. planté d'arbres. Ce m. est long de douze cents pas.* — Ce nom, dans quelques villes, a été conservé à La promenade publique, parce que autrefois *on y jouait* au mail. *Voulez-vous faire un tour de m.?* || * T. Techn. Gros marteau dont le fer représente une masse carrée, et dont les carriers se servent pour enfoncer les coins dans les joints des pierres.

MAILLE. s. f. (italien. *maglia*). Chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., soit dans les tissus serrés et sans intervalles, soit dans les tissus lâches, comme ceux des filets. *Il y a une m. rompue à votre bas. Voilà deux mailles qui sont échappées. Reprendre, relever une m. Les mailles d'un filet. Les mailles d'une raquette.* || L'ouverture que ces nœuds laissent entre eux. *Les mailles de ce filet sont trop larges.* || Les petits annelets de fer qu'on entrelaçait les uns dans les autres pour former certaines armures défensives. *Une cotte de mailles. Un haubergeon fait de mailles.* || T. Techn. Ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. || T. Chasse. Se dit Des taches qui paraissent sur les plumes du perdreau, *lorsqu'il devient fort.* ||*Tache ronde qui vient sur* la prunelle de l'œil et qui gêne la vue. Inusité.

MAILLE. s. f. (B. lat. *mallia*, médaille). Espèce de monnaie de billon valant la moitié d'un denier, qui a depuis longtemps cessé d'être en usage, mais dont le nom est encore usité, dans plusieurs phrases familières, pour désigner Une chose de très-petite valeur. *Il n'a ni sou ni m. Je n'en rabattrai pas une m. Etc.* || Figur., *Ils ont toujours m. à partir ensemble*, Ils ont toujours quelque différend pour quelque cause insignifiante, comme s'ils avaient une maille à partager.

* **MAILLECHORT.** s. m. T. Techn. Voy. CUIVRE.

MAILLER. v. n. SE MAILLER. v. pron. T. Chasse. Se dit Des perdreaux à qui les mailles viennent. *Les perdreaux ne maillent pas encore. Ils commencent à se m.* = MAILLÉ, ÉE. part. *Perdreau maillé.* || T. Techn. *Fer maillé*, Treillis de fer qui se met à une fenêtre. *Les jours de servitude doivent être à fer maillé et à verre dormant.*

MAILLET. s. m. (lat. *malleus*). T. Techn. Espèce de marteau à deux têtes, qui est ordinairement fait avec un bois très-dur.

MAILLOCHE. s. f. T. Techn. Gros maillet de bois. || * Sorte de mail à l'usage des carriers.

MAILLOT. s. m. Morceau de toile ou d'étoffe dans lequel on laçait un petit enfant pour le coucher. *Les conseils de Buffon et de Jean-Jacques ont fait abandonner l'usage du m.* || Par ext., se dit Des langes dont on enveloppe un enfant au berceau. *Un enfant en m. Cet enfant était encore au m.* || * Espèce de caleçon collant à l'usage des acteurs, des danseurs et des danseuses. || * T. Zool. Voy. PULMONÉS.

MAILLURE. s. f. T. Fauconn. Se dit Des taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes de certains oiseaux. *La m. d'un perdreau. La m. d'un oiseau de proie.*

* **MAIMON.** s. m. T. Mamm. Voy. MACAQUE.

MAIN. s. f. (latin. *manus*). Partie du corps humain qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. *La m. droite. La m. gauche. Les doigts, le creux, la paume, le plat de la m. Le dessus, le dessous de la m. Les lignes de la m. M. belle, laide, longue, courte, sèche, grasse, décharnée, potelée, rude, douce. M. noire, blanche, sale, propre. Avoir les mains froides, chaudes, glacées, brûlantes. Avoir les mains de glace, à la glace. Avoir froid aux mains. Ouvrir, fermer la m. Avancer, retirer la m. Présenter, donner, tendre la m. à quelqu'un. Prendre, saisir avec la m. Joindre les mains. Avoir quelque chose dans la m. Mettre dans la m. Mettre la m. sur la garde de son épée. Faire un signe, un geste de la m. Parer un coup avec la m. Vivre du travail de ses mains. Je dépose cette somme entre vos mains.* || Par exagération, on dit D'une chose fort petite en son genre, qu'*Elle est grande comme la m.* Fig., on dit aussi, *De*

telle personne à telle autre, il n'y a que la m., Pour exprimer le rapport étroit qui existe entre elles. = *Baiser les mains à quelqu'un*, V. Baiser. || *Battre des mains*, V. Battre. || *Changer de m.*, Après s'être servi d'une main, se servir de l'autre. *Vous êtes fatigué de porter ce paquet, changez de m.* — Fig., en parl. Des choses, Passer d'un propriétaire à un autre. *Cette maison a souvent changé de m. avant de m'appartenir.* — T. Man. *Changer de m.*, sign. Porter la tête du cheval d'un côté à l'autre pour qu'il aille à droite ou à gauche. || Fig., *Donner la m. à quelqu'un*, L'aider en quelque affaire, le favoriser. *Je n'aurais pas réussi s'il ne m'eût donné la m.* — *Donner les mains à quelque chose*, Y consentir, y condescendre. *Après s'être longtemps opposé à ce mariage, il a fini par y donner les mains.* || *Ensanglanter ses mains*, Se rendre coupable de meurtre. || Fig., *Forcer la m. à quelqu'un*, Le contraindre à faire quelque chose. *Avoir la m. forcée*, Faire une chose malgré soi, par contrainte. — T. Man. *Ce cheval force la m.*, Il s'emporte malgré le cavalier. || *Imposer les mains*, V. Imposition. || *Lâcher la m.*, V. Lâcher. || *Lever la m.*, Voy. Lever. || *Lier les mains à quelqu'un*, Voy. Lier. || *Mettre la m. à l'œuvre, à l'ouvrage*, Commencer à s'occuper de quelque chose, à y travailler; se dit au prop. et au fig. *Il est temps de mettre la m. à l'œuvre.* —Figur., *Mettre la m. à quelque chose*, L'entreprendre, s'en mêler. *Mettre la m. à la plume*, Commencer à écrire une lettre, un ouvrage littéraire. *Mettre la dernière m. à un ouvrage*, Le terminer, le corriger. On dit dans le même sens, *Donner la dernière m., une dernière m.* — Figur., *Mettre la m. à l'encensoir*, S'ingérer, quoique laïque, dans les affaires, dans les fonctions qui appartiennent à l'autorité ecclésiastique. — Figur. et fam., *Mettre la m. à la pâte*, Ne pas s'en remettre aux autres du soin de faire une chose, Y travailler soi-même. On dit aussi, *Avoir la m. à la pâte*, Être en train de faire quelque chose, ou bien Avoir le maniement de quelque chose. — *Mettre la m. sur quelqu'un*, Le frapper. *Mettre la m. sur quelque chose*, S'en saisir, ou simpl., La trouver. *Il a mis la m. sur l'argent de la succession. Je cherche en vain ce livre, je ne puis mettre la m. dessus.* — *Mettre à quelqu'un la m. sur le collet*, Voy. Collet. *Mettre la m. sur la conscience*, V. Conscience. — *Sans m. mettre*, Sans travailler et sans faire de frais. *Les pres sont d'un produit fort avantageux, car ils rendent beaucoup sans m. mettre.* || *Prêter la m. à quelqu'un, à quelque chose*, V. Prêter. || *Tendre la m.*, Demander l'aumône, et Figur., Mendier des places, des grâces. — Fig., *Tendre la m. à quelqu'un*, Lui offrir du secours, le secourir. || *Tenir la m. à un cheval*, Hausser la main de la bride pour le conduire à sa volonté. — Figur., *Tenir la m. à quelque chose*, Veiller de près à ce qu'on l'exécute, et à ce qu'on l'exécute bien. || Fig. et famil., *Sortir des mains de quelqu'un*, Échapper à quelqu'un par qui l'on est retenu. *Cet homme en a toujours pour une heure à vous retenir, on ne sort pas de ses mains.* On dit dans le même sens, *On ne peut pas s'arracher de ses mains.* — *S'arracher des mains quelqu'un* ou *quelque chose*, Se disputer, rechercher avec empressement le plaisir d'avoir telle personne ou telle chose. *C'est un homme aimable que l'on s'arrache des mains. Tout le monde s'arrache des mains ce nouvel ouvrage.* || *Se laver les mains de quelque chose*, Voy. Laver. = *Avoir de la m.*, Avoir une exécution facile; ne se dit que D'un musicien. *Il compose bien sur le piano, mais il n'a pas de m.* || *Avoir la m. bonne*, Être adroit dans les ouvrages manuels. — Fig., *Avoir la m. bonne, la m. heureuse*, Réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend. || *Avoir la m. heureuse*, se dit D'un joueur qui gagne souvent. On dit aussi, à certains jeux de cartes, *Ce joueur a la m. bonne, la m. heureuse*, Il est avantageux d'être sous sa coupe, de lui donner à couper. || *Avoir la haute m.*, Avoir, en quelque chose, l'autorité, la direction supérieure. — Figur., *Tenir la m. haute à quelqu'un*, Le traiter sans indulgence, avec beaucoup de sévérité. *Tenir la m. haute dans une affaire*, Se rendre difficile sur les conditions. — Adverb., *Mener un cheval haut la m.*, Tenir la main des rênes haute, pour le soutenir, pour l'empêcher de tomber, etc. Figur., on dit aussi: *J'en viendrai à bout haut la m.; Il a emporté cette affaire haut la m.*, pour dire Avec autorité, en surmontant aisément tous les obstacles. || *Avoir la m. légère*, se dit D'un joueur d'instrument qui exécute avec aisance et prestesse, d'un homme qui met de la liberté et de la rapidité dans son écriture, d'un chirurgien qui opère avec dextérité, d'un cavalier qui sait bien se servir de la main, et Fig., De quelqu'un qui sait commander, gouverner, se faire obéir, sans faire sentir trop son autorité. — Fam., on dit encore : *Il a la m. légère*, et *Il est léger de la m.*, en parl. De quelqu'un qui est prompt à frapper, D'un filou qui dérobe adroitement. On dit encore dans ce dernier sens : *Il a la m. crochue. Il n'a pas les mains gourdes. Etc.* || Figurém., *Avoir les mains longues*, Avoir à sa disposition de grands moyens de servir ou de nuire. || *Avoir la m. malheureuse*, V. Malheureux. || *Avoir les mains nettes*, V. Net. || *Avoir la m. rompue à une chose*, V. Rompre. || *Avoir la m. sûre*, V. Sûr. || *Avoir, se présenter les mains vides.* V. Vide. || *Faire m. basse*, N'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. *On fit m. basse dans la ville prise d'assaut. On a fait m. basse sur tous les prisonniers.* — Se dit aussi dans le sens de Piller. *Les voleurs ont fait m. basse sur tout ce qu'ils ont pu trouver.* || *M. chaude*, Jeu où une personne, ayant les yeux bouchés, reçoit des coups dans une de ses mains qu'elle tend derrière elle, et doit deviner qui l'a touchée. *Jouer à la m. chaude.* — Fig. et popul., *Avoir la m. chaude*, se dit De celui qui, à certains jeux, gagne plusieurs fois de suite. || Figur. et famil., *M. morte*, Main qu'on laisse aller au gré d'une personne qui l'agite comme si elle était sans nerfs et sans vie. On dit en ce sens aux petits enfants, *Faites m. morte.* — *N'y pas aller de m. morte*, Frapper rudement, avec violence. Au sens moral, on dit aussi, *Il n'y va pas de m. morte*, en parl. De quelqu'un qui, dans une discussion, dans une argumentation, emploie des expressions fortes, violentes. = Main, se dit Figur., pour Écriture, caractère d'écriture que trace une personne. *Avoir une belle m. Il n'a pas une bonne m. Imiter la m. de quelqu'un. Je reconnais sa m.* = *Main* est souvent usité, en parlant De mariage, comme dans ces phrases : *Offrir, proposer sa m. à quelqu'un*, Lui proposer de l'épouser. *Lui donner sa m.*, L'épouser. *Accepter, refuser la m. de quelqu'un. Disposer de sa m. Mariage de la m. gauche*, V. Morganatique. = *Main*, se dit encore, dans plusieurs phrases figurées, pour Action, puissance. *La m. de Dieu se fait reconnaître dans ces événements. C'est un coup de sa m. toute-puissante. Il faut que la m. du gouvernement ne se fasse pas trop sentir.* = *Main*, en T. Jeu de cartes, s'emploie dans plusieurs acceptions particulières. *Avoir la m.*, Être le premier à jouer. — *Avoir la m., faire la m.*, Distribuer les cartes aux joueurs. || *Donner la m.*, Céder à son adversaire l'avantage de jouer le premier. *Perdre la m.*, Perdre cet avantage pour avoir mal distribué les cartes. || *Faire une m.*, Faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure. *J'ai fait deux mains, trois mains, etc.* On dit dans le même sens, *Lever une m. Combien avez-vous de mains?* — Fig. et fam., *Faire sa m.*, Piller, dérober, faire des profits illicites. *Il saura bien faire sa m. dans cette affaire.* = A la main. Avec la main. *Prendre des poissons à la m. Un livre écrit à la m.* || Fig. et fam., *Une chose faite à la m.*, Une chose arrangée exprès, d'avance, de concert. *Cette rencontre qu'on a crue fortuite était une chose faite à la m.* || *A la main*, Dans la main. *Tenir un livre à la m. Avoir son chapeau à la m. Avoir l'épée, la plume, le pinceau à la m.* — *Terminer une affaire le verre à la m.*, En buvant ensemble. || *Cela est bien à la m.*, se dit D'une chose faite de manière qu'on puisse s'en servir aisément, commodément. *Cette raquette est bien à la m. Le manche de cette hache est bien à la m.* — *Avoir les armes bien à la m., belles à la m.*, Avoir bonne grâce à faire des armes. || *Mettre l'épée à la m.*, Tirer l'épée pour s'en servir. — *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la m.*, Il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon. — Fig., *Mettre à quelqu'un le pain à la m.*, Voy. Pain. *Mettre à quelqu'un le marché à la m.*, Voy. Marché. || *A la main*, se dit, en T. Manége, De la résistance qu'un cheval fait éprouver à la main du cavalier. *Ce cheval bat à la m.*, Il secoue la tête. *Il tire à la m.*, Il résiste aux efforts du cavalier. *Il pèse à la m.*, Il appuie sur le mors, et baisse la tête de manière à lasser la main du cavalier. On dit, dans un sens anal., *Ce cheval est lourd, dur, pesant à la m.*, et, dans le sens contraire, *Il est léger, il est sensible à la m.* — Figur., *Peser à la m.*, Être à charge, ennuyeux, par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit. || Fig., *Être haut à la m.*, Être impérieux, violent, prompt à recourir aux voies de fait. || *A la main*, sign. aussi, Sous la main, proche, à portée. *Vous avez là toutes choses à la m., vous n'avez qu'à choisir.* — Fig. et famil., *Avoir la parole à la m.*, Parler avec facilité. || ***A m. armée***, Les armes à la main. ***Entrer à m. armée*** *dans un pays.* || *Aux mains*, se dit De l'action de combattre. *En venir aux mains*, Commencer un combat. *Être aux mains, en être aux mains*, Combattre actuellement. — Figur., *Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes*, Les engager dans quelque dispute, dans quelque discussion. *Je les ai mis aux mains sur cette question.* || *A deux mains*, Avec les deux mains. *Prendre, tenir son verre à deux mains.* — *Épée à deux mains*, Épée longue et large qu'on tenait des deux mains. — *Cheval à deux mains, à toutes mains*, Cheval qui sert à la selle et à la voiture. — Figur. et famil., *Cet homme est à deux mains*, Il remplit deux emplois il fait deux services. *C'est un homme à toutes mains*, Qui est apte à rendre toute sorte de services. || *A pleines mains*, Abondamment, libéralement. *Prendre, donner, répandre de l'argent à pleines mains.* — Fig. et fam., on dit, *A belles mains*, à peu près dans le même sens. *Il en a pris à belles mains*, Autant qu'il en a voulu. || *A m. droite, à m. gauche*, Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle, ou de qui l'on parle. *Prenez d'abord à m. droite, puis vous tournerez à m. gauche.* On dit plus ordin., *A droite, à gauche.* — T. Man. *Ce cheval est entier à une m.*, Il n'a de disposition à tourner que d'un seul côté. *Il tourne à toutes mains*, Il tourne comme l'on veut, et prend facilement toutes les allures. = De main. *Une chose faite de m. d'homme*, se dit par oppos. à ce qui est l'ouvrage de la nature. *Cette caverne est faite de m. d'homme.* — *Une chose faite de m. de maître*, Une chose bien faite, faite par un homme habile. *Ce meuble est fait de m. de maître.* On dit de même, *Ce tableau, ce drame est fait de m. de maître. Ouvrage d'une bonne m.*, et Fig., *Une intrigue ourdie de m. de courtisan.* || *Revers de m.*, V. Revers. || *Jeu de m.*, V. Jeu. || *Combat de m., combat de m. à m.*, Combat qui a lieu de près entre deux ou plusieurs personnes. || T. Man. *Cheval de m.*, Cheval qui est conduit avec la main, par un valet monté sur un autre cheval. || *Tour de m.*, Tour d'adresse, de subtilité. *Cet escamoteur fait des tours de m. surprenants.* — Famil., *En un tour de m.*, En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. *Il change d'avis dans un tour de m.* Quelques-uns disent et écrivent, *En un tournemain.* || *Coup de m.*, V. Coup. || Fig., *Homme de m.*, Homme d'exécution, hardi, entreprenant. *Il avait des gens de m. avec lui.* || *De m. en m.*, De la main d'une personne à celle d'une autre, et ainsi de suite jusqu'à la dernière. *Ce pamphlet passe de m. en m.* Figur., *Cette tradition est arrivée jusqu'à nous de m. en m.* || Figur., *De longue m.*, Depuis longtemps. *Nous nous connaissons de longue m.* = De la main. Avec la main. *Parer un coup de la m. Écrire de la m. gauche. Les arts de la m.*, Ceux où la main est le principal instrument. || T. Man. *Partir de la m.*, se dit D'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop; et Fig., sign. Exécuter avec empressement ce qui peut être agréable à quelqu'un. — *Gagner quelqu'un de la m.*, Voy. Gagner. || Fig., se dit aussi pour De la part. *Je reçois avec confiance tout ce qui vient de votre m. Ce domestique est sûr, vous pouvez le prendre de ma m.* || *De la m.*, signifie encore, Depuis la main. Fam., *Faire crédit de la m. à la bourse*, V. Crédit. — T. Man. *Ce cheval est bien fait de la m. en avant*, Il a la tête et l'encolure belles. *Il est mal fait de la m. en arrière*, Il est mal fait de la croupe, du train de derrière. || *De la m. à la m.*, Manuellement, sans écrit. *Donner de l'argent de la m. à la m.* || *De la première m.*, De la main de celui qui a le premier recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit. *Pour avoir bon marché, il faut acheter les choses de la première m.* On dit aussi, *De la seconde m., de la troisième m.* — *Tenir une nouvelle de la première m.*, La savoir de celui qui en a été instruit le premier. *Je la tiens seulement de la seconde m.*, Je ne l'ai apprise que par une personne intermédiaire. *Je la tiens de bonne m.*, D'une source certaine. || *De toutes mains*, Des mains de tout le monde, des mains de qui que ce soit. *Il reçoit, il prend de toutes mains.* Ne se dit qu'en mauvaise part. = Dans la main, dans les mains. *Toucher dans la m. à quelqu'un*, Mettre sa main dans la sienne en signe d'amitié, d'acquiescement, de réconciliation. — Figur. et fam., *L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains*, Il le dépense sans discernement et sans mesure. *Manger dans la m.*, Se familiariser plus qu'il ne convient. *C'est un homme qui vous mange dans la m.* || Figur., *Tenir quelqu'un, quelque chose dans sa m.*, Les tenir sous sa puissance, en disposer à son gré. *Dieu* *tient le sort des hommes dans sa m. Il tient cet homme dans sa m. et en fait tout ce qu'il veut. Il tenait la paix dans sa m., et il a refusé de la faire.* On dit, dans un sens anal., *Ma vie, ma fortune est dans vos mains.* || Figur., se dit souvent D'une chose dont on confie la garde, le soin ou l'exécution à quelqu'un. *Cette somme sera déposée dans les mains d'un tiers. Depuis que cette affaire est dans ses mains, elle marche régulièrement.* On dit aussi, dans le même sens, *Entre les mains.* || Fig., en T. Jurispr. féod., on disait D'un fief qui, faute d'aveu, avait été saisi par le roi ou par le seigneur suzerain, *Ce fief est dans la m. du roi, du seigneur.* || Figur., en T. Musiq., *Avoir un morceau dans la m.*, Être en état de l'exécuter bien et avec facilité. = En main. Dans la main. *Il avait en m. son bâton de maréchal.* || Figur., *Avoir quelqu'un, quelque chose en m.*, L'avoir à sa disposition. *J'ai en m. un valet fort intelligent. Que n'ai-je en m. cent pistoles?* — *Avoir preuve en m.*, Avoir la preuve matérielle de ce que l'on avance et pouvoir l'exhiber. — Fig. et fam., *Avoir la parole en m.*, S'exprimer avec facilité. || Fig., *Prendre en m. les intérêts, la cause de quelqu'un*, Soutenir ses intérêts, se charger de sa défense. || *Être en m.*, Être à la portée de faire quelque chose aisément. — Au billard, *Être en m.*, Avoir sa bille dans la main et non sur le tapis. || *Aller bride en m.*, V. Bride. || *En m. propre*, Dans la main même de la personne intéressée. *En m. tierce*, Dans la main d'un tiers. || Fig., *En bonne m., en bonnes mains*, Dans les mains, à la disposition d'une personne honnête, probe, sûre, intelligente, capable. *Votre secret est en bonnes mains. Vous ne pouviez pas tomber en meilleures mains.* On dit dans le même sens, *Être en m. sûre, en mains sûres*, et, dans le sens contraire, *Tomber, être en mauvaise m., en mauvaises mains.* = Entre les mains. Se dit souvent, au figur., D'une chose dont on confie la garde, le soin, ou l'exécution à quelqu'un. *Je veux que ces papiers soient déposés, demeurent entre vos mains. L'autorité royale s'amoindrit entre ses mains.* || *Saisir entre les mains de quelqu'un*, S'opposer à la délivrance des choses qui sont entre ses mains. || Fig., *Ma vie et ma fortune sont entre vos mains*, Elles sont à votre disposition ou dépendent de vous. = Par les mains. Dans les mains. *Tous les livres de cette bibliothèque m'ont passé par les mains.* — Figur., *Toutes les affaires de cette succession lui ont passé par les mains.* On dit D'une personne qui a exercé longtemps une profession, qui a manié beaucoup d'affaires, *Il lui en a bien passé par les mains.* On dit encore, en manière de menace, *Cet homme passera par mes mains*, Je me vengerai de lui, je le traiterai comme il le mérite. || *Faire valoir une terre, un champ par ses mains*, L'exploiter soi-même, sans fermier ni métayer. || *Se payer par ses mains*, S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession et qui appartient à un débiteur. || Fig. et fam., *Se tenir par la m.*, Être d'intelligence ensemble. *Tous ces gens-là se tiennent par la m.* On dit, dans un sens anal., *Se donner la m.* = Sous la main. Proche, à portée. *Avoir quelque chose sous la m. Je n'ai pas ce livre sous la m.* — T. Man. *Ce cheval est sous la m.*, se dit D'un cheval attelé sous la main droite du cocher. Par oppos., on dit qu'*Il est hors la m.*, Quand il est sous la main gauche du cocher. || Fig., Sous l'autorité, sous la dépendance. *J'ai cet homme sous la m., j'en dispose.* — *S'abaisser, s'humilier sous la m. de Dieu*, Sous sa puissance. — On dit, par menace, *Qu'il ne tombe jamais sous ma m.!* || Fig., *Être sous la m. de l'autorité, sous la m. de la justice*, se dit D'une personne qui est arrêtée, dont on instruit le procès. On dit aussi D'un immeuble saisi, d'un meuble séquestré, ou d'une somme arrêtée judiciairement, *Il est, elle est sous la m. et autorité de justice.* || Figur. et adverb., *Sous main*, Secrètement, en cachette. *Faites-lui savoir cela sous m. On a négocié sous m.* = *Main* se dit encore Des extrémités des animaux, quand elles présentent un pouce opposable aux autres doigts; et même Des pieds de quelques oiseaux, comme les perroquets et les oiseaux de fauconnerie. — Par analogie, se dit Des espèces de vrilles au moyen desquelles les plantes sarmenteuses et grimpantes s'attachent aux corps voisins. || *M. de justice*, Espèce de sceptre terminé par la figure d'une main, emblème de la puissance, que le roi portait le jour de son sacre. = *Main* sert encore à désigner différents ustensiles et objets, qui ont été ainsi nommés à cause de l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, il se dit : D'une pelle de tôle, à manche de bois très-court, dont on se sert pour prendre et pour porter de la braise, de la cendre, etc. ; De différentes sortes d'anneaux, tels que l'anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau ; l'anneau qui est au devant d'un tiroir et qui sert à le tirer, etc. ; D'un morceau de galon plat attaché au dedans d'un carrosse, et qu'on tient à la main pour se soutenir; Etc. || T. Papet. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. *Une m. de papier. Vingt mains font une rame.* || * T. Comptabil. comm. *M. courante*, Voy. Livre.

Enc. — La *Main* de l'homme se compose de trois parties, le *Carpe* ou *Poignet*, le *Métacarpe*, et les *Doigts*. Le *Carpe* est formé de deux rangées de petits os solidement unis entre eux ; les os de la rangée supérieure sont de dehors en dedans : le *Scaphoïde*, le *Semi-lunaire*, le *Pyramidal* et le *Pisiforme ;* ceux de l'inférieure : le *Trapèze*, le *Trapézoïde*, le *Grand os* et l'*Unciforme*. Le *Métacarpe* est constitué par cinq os parallèles, qu'on appelle *Os métacarpiens*, et qu'on distingue par les épithètes de *premier métacarpien, second métacarpien*, etc. Les *Doigts* sont les cinq prolongements indépendants qui constituent la partie terminale et essentielle de la m. Le premier se nomme le *Pouce*, le second l'*Index*, le troisième le *Médius* ou *Doigt du milieu*, le quatrième l'*Annulaire*, et le cinquième l'*Auriculaire* ou le *Petit doigt*. Chacun d'eux est formé de trois os, appelés *Phalanges*, à l'exception du pouce, qui n'en a que deux : pour chaque doigt, les phalanges se comptent à partir du métacarpe. La face postérieure de la m. est appelée *Dos;* et sa face antérieure, qui est légèrement concave, est désignée sous le nom de *Paume*. Elle présente, près de son bord externe ou radial, l'éminence *Thénar*, qui, par conséquent, est située près de la base du pouce, et, sur son bord interne ou cubital, une autre éminence moindre, appelée *Hypothénar*. La Fig. 1 représente les os de la m. vus par leur *face dorsale;* la Fig. 2, ces mêmes os vus par leur *face palmaire;* et la Fig. 3, les muscles superficiels de la m. pour montrer le *ligament annulaire* et comment se comportent les tendons fléchisseurs des phalanges. La m. se distingue essentiellement du pied et des pattes de la plupart des animaux par l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts. C'est à la présence de ce caractère à tous leurs membres que les Singes doivent le nom de *Quadrumanes* sous lequel ils sont ordinairement désignés par les zoologistes. L'homme seul est un véritable *Bimane*. Nous n'essaierons pas d'énumérer les usages de la m., et de montrer combien l'admirable structure de cet organe est appropriée aux besoins et à la destination de l'homme ; ce sujet, qui exigerait de fort longs développements, a été traité d'une manière supérieure par l'illustre anatomiste Ch. Bell.

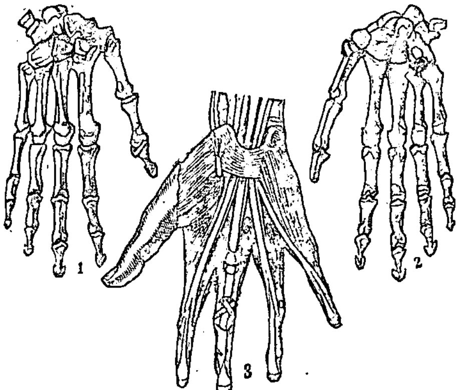

*** MAINATE.** s. m. T. Ornith.

Enc. — On désigne sous ce nom un genre de Passereaux qui appartient à l'ordre des *Conirostres*, et que Cuvier rapproche des Merles, car en effet les oiseaux qui le composent ont le bec, la grosseur et le vol de ces derniers. Ce qui les caractérise essentiellement, c'est la présence de larges lambeaux de peau nue de chaque côté de l'occiput et une place nue à la joue. Les *Mainates* habitent les îles de l'archipel Indien ; ils vivent en troupes et se nourrissent d'insectes et de fruits. Ils sont très-doux et aisés à apprivoiser. On les recherche beaucoup à cause de la facilité avec laquelle ils retiennent et répètent les phrases et les airs qu'on leur apprend. On assure que, de tous les oiseaux, ce sont ceux qui imitent le mieux la voix de l'homme. Nous citerons comme type de ce genre le *M. religieux* (*Eulabes religiosa*) de l'île de Java. Cet oiseau (Fig. ci-dessus) a le bec jaune et le plumage noir bleuâtre avec une tache blanche sur l'aile. Son nom spécifique lui vient de ce qu'une femme musulmane refusa, par scrupule religieux, dit Bontius, de laisser peindre un individu de cette espèce qu'elle nourrissait en captivité.

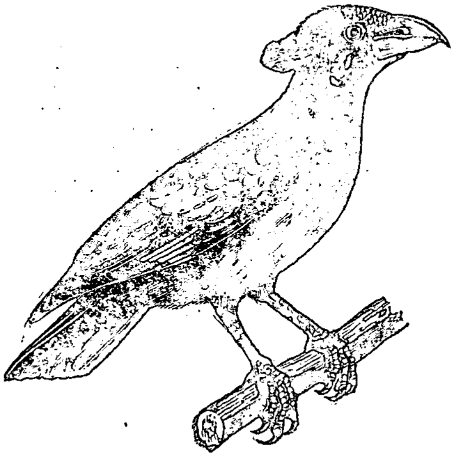

MAIN-D'OEUVRE. s. f. Façon, travail de l'ouvrier. *Ce bijou a coûté plus de m.-d'œuvre que de matière.*

MAIN-FORTE. s. f. Assistance qu'on donne à quelqu'un pour exécuter quelque chose; se dit plus particulièrement Du secours qu'on prête à la justice. *Demander m.-forte. Prêter m.-forte à l'exécution des lois.*

MAINLEVÉE. s. f. T. Jurisprud. Acte judiciaire ou volontaire qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. *Demander m. d'une saisie-arrêt. Obtenir des mainlevées de ses créanciers.*

MAINMISE. s. f. T. Jurispr. féodale. Se disait pour Saisie. || Fig. et fam., *User de m.*, Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. Vieux.

MAINMORTABLE. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui est sujet au droit de mainmorte; Qui est de mainmorte.

MAINMORTE. s. f. T. Jurisprudence.

Enc. — On entend par *Mainmorte*, l'état des vassaux qui, sous le régime féodal, étaient soumis à la servitude personnelle et réelle, et se trouvaient, par conséquent, dans l'incapacité de disposer de leurs biens. Le *mainmortable* ne pouvait léguer par testament qu'une somme insignifiante et variant de 5 à 60 sols, selon la coutume locale. En outre, sa succession, quand il ne laissait pas d'enfants légitimes, passait à son seigneur. Le mot de mainmorte semble venir d'une ancienne coutume barbare qui consistait à couper au défunt la main droite qu'on présentait au seigneur. Louis XVI, par un édit de 1779, abolit le droit de mainmorte dans ses domaines ; mais il continua de subsister dans quelques parties de la France jusqu'à la révolution. Enfin, ce reste odieux du régime féodal fut anéanti par un décret de l'Assemblée constituante, en date du 28 mars 1790. — Sous l'ancien régime, on nommait encore *Gens de mainmorte* les corporations et les communautés considérées comme personnes morales, lesquelles ne subissant aucune mutation par le décès de leurs membres, ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du roi. Le terme de mainmorte employé dans ce sens, a disparu de notre législation. Néanmoins, en réalité, les hôpitaux, les communautés, etc., qui ont une existence légale, rentrent dans cette catégorie. En effet, ces corps n'ont que l'usufruit de leurs biens et ne peuvent les aliéner sans l'autorisation de l'État. — La loi du 20 février 1849, afin d'établir l'égalité contributive entre ces sortes de biens et ceux des autres propriétaires, a statué que les biens immeubles, passibles de la contribution foncière, appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics légalement autorisés, seraient imposés d'une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès. Cette taxe est calculée à raison de 62 1/2 pour franc du principal de la contribution foncière.

MAINT, AINTE. adj. collectif. Plusieurs, plus d'un. *M. homme. Mainte femme. M. auteur.* — Dans quelques locut., on l'emploie indifféremment au singul. ou au plur. *Mainte fois. Maintes fois.* || Souvent il se répète. *Il m'a fait mainte et mainte difficulté. Il s'est signalé dans maints et maints combats.* Famil.

MAINTENANT. adv. de temps. A présent, à cette heure, au temps où nous sommes. *Que voulez-vous m. que je fasse? M. je n'ai pas le loisir de...* = Maintenant que. loc. conj. *M. que nous sommes seuls, parlons librement.* = Syn. Voy. Actuellement.

MAINTENIR. v. a. Tenir ferme et fixe. *Cette barre de fer maintient la charpente.* || Au sens moral, Conserver dans le même état. *Il vous a nommé à cet emploi, il vous y maintiendra. Il a été maintenu en possession par arrêt de la cour. Que Dieu vous maintienne dans cette bonne disposition. M. l'ordre public, la sécurité, les lois, la discipline.* || Affirmer, soutenir. *Je vous maintiens que cela est vrai. Je le maintiendrai envers et contre tous.* = se Maintenir. v. pron. Demeurer dans le même état. *Toutes ces pièces de charpente se maintiennent bien. Ce vieillard se maintient. Les Portugais ne purent se m. dans leurs conquêtes. Se m. dans les bonnes grâces du souverain. La discipline s'est toujours maintenue dans ce régiment.* = Maintenu, ue. p. = Conj. Voy. Tenir.

Syn. — *Soutenir.* — On *maintient* ce qui est déjà tenu, mais qu'il faut tenir encore pour qu'il subsiste dans le même état ; on *soutient* ce qui a besoin d'être tenu par une force particulière, et qui courrait risque, sans cela, de tomber. On *soutient* ce qui est faible, chancelant; on *maintient* ce qui est variable, changeant. C'est surtout la vigilance qui *maintient;* c'est surtout la force qui *soutient.*

MAINTENUE. s. f. T. Jurisprud. Confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. *Obtenir un arrêt de maintenue.*

MAINTIEN. s. m. Conservation. *Le m. de l'ordre, de la discipline. Le m. des lois. Les bonnes mœurs contribuent au m. de la société.* || Contenance, air du visage, habitude du corps en repos. *Un m. grave. Avoir un m. modeste. Prendre un m. sérieux.* — *N'avoir pas de m.,* Avoir l'air gauche et embarrassé.

MAIRAIN. s. m. Voy. Merrain.

MAIRE. s. m. (lat. *major*, supérieur). Le premier officier municipal d'une commune. V. Municipal.

Enc. — Les rois de la première race avaient pour administrer leurs affaires privées un officier ou intendant qui portait le titre de *majordome*, en latin, *major domûs regiæ*, que l'on a transformé en *Maire du palais*. Les officiers qui étaient revêtus de ce poste de confiance, et qui étaient en rapport continuel avec le roi, ne tardèrent pas, grâce à l'anarchie et aux guerres civiles alors perpétuelles, à acquérir une importance considérable. Dès le VI^e siècle, on les voit prendre part à l'administration générale du pays et commander les armées. Warnachaire, maire du palais de Brunehaut, régente d'Austrasie, s'étant mis à la tête de la conjuration des leudes qui la livrèrent à Clotaire II, roi de Neustrie (613), ceux-ci le nommèrent m. de Bourgogne. Clotaire le maintint dans cette dignité qu'il rendit inamovible; bien plus, il accorda aux grands d'Austrasie le droit de choisir eux-mêmes leur m. Apres Dagobert (638), les rois connus sous le nom de rois fainéants restèrent renfermés au fond de leurs palais, et les maires, les Erchinoald, les Ébroïn, les Pepin, gouvernèrent et commandèrent en leur nom. Bientôt même cette charge devint héréditaire. La famille des Pepin en particulier, qui dominait dans l'Austrasie, travailla sans relâche à se substituer à la race des Mérovingiens. Pepin d'Héristal, après avoir battu Thierry, roi de Neustrie, et son maire Bertaire (687), se fit créer m. des trois royaumes, et prit le titre de *duc et prince des Francs*. Charles-Martel, son fils, lui succéda dans l'autorité souveraine (714), bien qu'il en laissât le titre à des rois fantômes. Enfin, Pepin le Bref, fils de Charles-Martel, dans une assemblée générale qui eut lieu à Soissons, en mars 752, fut placé sur le trône du consentement unanime des évêques et des grands, pendant que Childéric, déposé, était enfermé dans un couvent.

MAIRIE. s. f. Charge, office de maire. *Il vient d'être nommé à la m. de telle ville.* || Le temps durant lequel on exerce cette fonction. *Pendant sa m.* || Le bâtiment où se tient l'administration municipale. *Aller à la m.* || *M. du palais,* La dignité de maire du palais.

MAIS. conj. adversative (latin. *magis*, davantage). *Mais* sert à marquer Opposition, exception, différence. *Il est fort honnête homme, m. il a tel défaut. Elle est riche, m. avare. Elle est moins jolie que sa sœur, m. elle est plus spirituelle.* || Se dit aussi Pour rendre raison d'une chose. *Je l'ai puni, m. il l'avait mérité. Je l'ai corrigé, m. j'en avais le droit.* || *Mais* sert encore à marquer L'augmentation ou la diminution. *Non-seulement il est bon, m. encore il est généreux. Non-seulement il est pauvre, m. de plus il est criblé de dettes. Non-seulement il a commis cette mauvaise action, m., qui plus est, il s'en est vanté.* || Dans la conversation, se dit quelquefois au commencement d'une phrase, Soit pour indiquer un rapport avec ce qui a précédé, soit pour revenir à un sujet qu'on avait laissé, soit simplement pour quitter celui dont on parle. *M. qu'ai-je fait? M. qu'ai-je dit? M. pourquoi vous en prenez-vous à moi? M. pourquoi n'avez-vous pas répondu? M. quel reproche avez-vous à me faire? M. revenons à notre propos. M. encore faut-il s'entendre. M. il est temps d'en finir.* = Mais. adv. Ne se dit que dans le langage fam. et se joint toujours au verbe *pouvoir* par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis m.,* Ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause. *En puis-je m. de vos sottises? Si cela est arrivé, en puis-je m.?* = Mais, s'empl. quelquefois subst., et signifie Restriction, objection. *Il ne loue guère sans quelques m. Il y a toujours avec lui des si et des mais.*

MAÏS. s. m. T. Botan.

Enc. — Le *Maïs* (*Zea*) appartient à la famille des *Graminées* et à la tribu des *Phalaridées*, où il constitue un genre distinct. Ce genre se compose de plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par la même tige, mais sur des points différents. On le considère généralement comme originaire du nouveau monde; néanmoins plusieurs auteurs pensent qu'il était connu dans l'ancien continent avant la découverte de l'Amérique. Quoi qu'il en soit, le m. est aujourd'hui répandu sur une grande partie de la surface du globe, mais c'est en Amérique que sa culture présente le plus grand développement; elle s'y étend depuis le 41^e de lat. sud jusqu'au 45^e de lat. nord. Dans les contrées tropicales, il prospère depuis les bords de la mer jusqu'à 2800 mèt. de hauteur. Enfin, en France, il ne dépasse pas, au nord, une ligne idéale qui part de l'embouchure de la Loire et aboutit au point où le Rhin sort de l'Alsace. La maturation du m. exige une plus grande somme de chaleur que celle du blé. Il croît avec d'autant plus de vigueur qu'il fait plus chaud; cependant il redoute les climats secs, et c'est pour cela qu'il est peu cultivé dans plusieurs de nos départements méridionaux, surtout dans ceux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

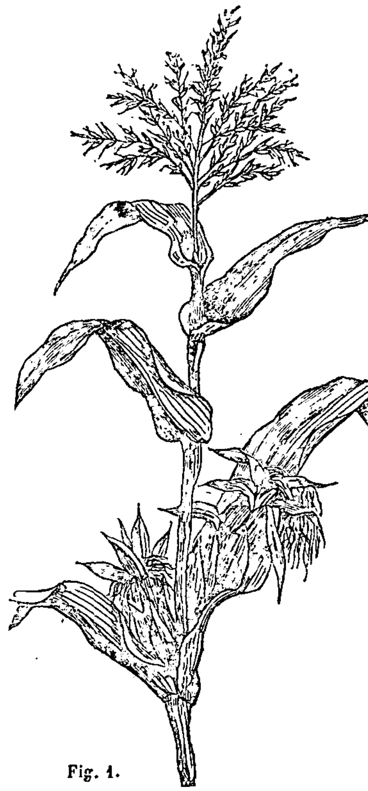

Fig. 1.

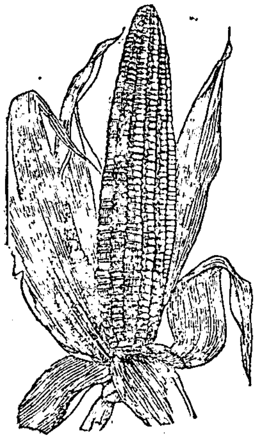

Fig. 2.

On connaît plusieurs espèces de m.; mais une seule, le *M. commun* (*Zea Mays*), appelé vulgairement *Blé de Turquie, Blé d'Inde, Blé d'Espagne* (Fig. 1), a jusqu'à présent attiré l'attention des cultivateurs. Cette espèce offre un grand nombre de variétés, les unes naines, les autres gigantesques, qui se divisent en trois sections principales, les jaunes, les blanches et les rouges, suivant la couleur des grains, et qui diffèrent, en outre, sous le rapport de leur rendement. Celles qui conviennent le mieux à notre climat appartiennent à la section des jaunes, qui sont à la fois les plus productives, les plus rustiques et les moins exigeantes sur la nature du sol. Le *M. d'été* ou *d'août* s'élève à 1 m. 12; son épi a de 12 à 14 rangées de 30 à 35 grains. Le *M. d'automne* ou *M. tardif* atteint 2 m.; il a de 35 à 40 grains à chacune de ses rangées, qui varient de 10 à 12. Le *M. quarantain* est un des plus hâtifs; sa tige ne dépasse pas 70 centim., et son épi présente 8 à 10 rangées de 24 à 28 grains. Le *M. nain*, ou *M. à poulets*, moins précoce, atteint 1 m. 50, et fournit de 8 à 16 rangées de 20 grains à chaque épi. Nous citerons encore le *M. de Pensylvanie*, le plus haut de tous, qui s'élève jusqu'à 2 m. 50, et dont l'épi a de 8 à 10 rangées de 50 à 60 grains (Fig. 2). En général, les variétés très-productives et à végétation lente conviennent mieux aux sols de nos départements du Midi, tandis que les précoces sont préférables pour les climats moins chauds et les ensemencements tardifs. Le m. s'accommode à peu près de toute espèce de terre, pourvu qu'elle soit ameublie et fumée, mais il ne donne de très-bonnes récoltes que moyennant une abondante fumure. Il se cultive en lignes, et l'on dirige ces dernières du nord au midi pour que le soleil puisse frapper les pieds le plus longtemps possible. Le rendement varie suivant les climats. Ainsi, par ex., dans nos départements méridionaux, il est d'environ 50 hectolit. par hectare, tandis que, dans ceux du centre, il ne dépasse pas 30 hectol. L'hectol. pèse de 60 à 75 kilogr. Quant à la quantité de paille fournie par hectare, elle varie de 3000 à 4500 kilogr.

Les usages du m. sont très-nombreux. Son grain fait partie de la nourriture de l'homme. Le plus souvent on fait avec sa farine une bouillie plus ou moins épaisse, appelée *Gaude, Polente, Milias* ou *Miliasse*, suivant la façon dont on la prépare. L'absence de gluten dans la fécule de m. la rend impropre à la panification; cependant on en fait quelquefois, par l'addition d'un quart à un tiers de farine de froment, une sorte de pain assez lourd. Les Indiens mangent les grains du m. en vert, comme nous mangeons les petits pois, ou bien grillés ou cuits à l'eau. Ce grain constitue un excellent aliment pour les animaux, surtout pour les porcs et les oiseaux de basse-cour. Il peut encore, selon Parmentier, remplacer l'orge pour la fabrication de la *bière*, et, suivant Pallas, les tiges fournissent, quand on a eu le soin d'enlever les inflorescences, une quantité considérable de sucre tout à fait semblable à celui de la canne à sucre. Dans l'Amérique espagnole, la graine du m. sert à la préparation d'une boisson enivrante appelée *Chicha*. Après avoir été torréfiée et réduite en farine grossière, elle est confiée aux membres de la famille et aux amis du consommateur, lesquels la lui rendent après l'avoir mâchée et réduite en bouillie. Cette pâte insalivée, nommée *mastiga*, est ajoutée à une décoction de m. que l'on soumet à une nouvelle ébullition, et qu'on laisse ensuite fermenter pendant trois jours. La liqueur ainsi obtenue constitue la boisson nationale du pays. Enfin, la paille elle-même, consommée en vert, fournit un excellent fourrage, et sèche, elle fait une très-bonne litière pour les bestiaux. Les larges feuilles spathiformes qui enveloppent l'épi servent à remplir les paillasses; on peut même en faire un papier d'assez bonne qualité.

MAISON. s. f. (latin. *mansio*). Bâtiment servant de logis, d'habitation, de demeure. *Une m. belle, grande, commode. M. neuve. Vieille m. M. basse, élevée. M. à un étage, à plusieurs étages. M. de brique, de pierre de taille. M. de ville. M. des champs. M. de campagne. M. de plaisance. M. en bel air. M. sur la rue. M. entre cour et jardin. M. à vendre, à louer. Construire, démolir une m. Les fondements, les gros murs, la couverture d'une m. Il va de m. en m. Sa m. est ouverte à tous venants. Il ne sort pas, il ne bouge point de la m.* — Fig. et fam., *Par-dessus les maisons,* se dit De choses exorbitantes, excessives, exagérées. *Il a des prétentions par-dessus les maisons.* || *M. royale* ou *impériale,* Maison où le chef de l'État peut habiter avec sa cour. — *M. garnie, M. d'éducation, M. de santé, M. de jeu, M. de prêt,* Voy. Garnir, etc. — *M. de commerce, de banque, de commission,* Établissement où l'on fait le trafic des marchandises, de l'argent, ou la commission. — *M. de ville, M. commune,* Le bâtiment où se réunit le corps municipal d'une commune. — *M. d'arrêt, de détention, de correction, de force,* Lieux légalement désignés pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter, ou ceux qui ont été condamnés à la détention. V. Prison. — *M. de charité,* Maison où l'on donne des secours à la classe indigente. || *La m. de Dieu,* L'église. *Il faut entrer avec respect dans la m. de Dieu.* || *Petite-m.,* se disait autrefois D'une maison ordinairement située dans un quartier retiré et destinée à des plaisirs secrets. *Il leur donna à dîner dans sa petite-m.* || *Petites-Maisons,* Nom donné autrefois à un hôpital de Paris où l'on renfermait des aliénés. — Prov., *Il est à mettre aux Petites-Maisons, c'est un échappé des Petites-Maisons,* C'est un homme sans raison, qui fait ou qui dit des folies. = Par extension, *Maison* se dit Du ménage, de l'administration des affaires domestiques. *Elle tient, elle gouverne bien sa m. Sa m. est bien réglée, bien ordonnée. Il a une m. bien dispendieuse et bien lourde.* — *Avoir un grand état de m.,* Avoir un grand luxe de table, d'ameublement, beaucoup de domestiques, de chevaux, etc. || *Faire une bonne m.,* Amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille. *C'est une bonne m.,* C'est une m. où règnent l'ordre et l'aisance. — *Avoir une bonne m.,* Donner souvent à manger. *Faire bien les honneurs de sa m.,* V. Honneur. || Se dit encore Des personnes qui vivent ensemble dans une maison, et qui composent en général une même famille. *Il est aimé de toute la m. C'est l'ami de la m. Il est de la m. Toutes les maisons honnêtes de la ville lui sont fermées. Le maître, la maîtresse, l'enfant de la m. La m. paternelle.* || Se dit quelquefois Des gens au service d'une maison. *Un valet et deux servantes composent sa m.* — *Les gens de la m.,* Les domestiques attachés au service d'une famille en particulier. *Les gens de m.,* Ceux qui font profession de servir comme domestiques. || *Faire sa m.,* Rassembler tout ce qui forme un état de maison, en domestiques, en chevaux, en équipages, etc.; ne se dit que Des princes ou des personnes élevées en dignité. — Famil., *Faire m. nette,* Renvoyer à la fois tous ses domestiques; et, *Faire m. neuve,* En prendre d'autres. ‖ *M. du roi, de l'empereur*, Les officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres, attachés au service personnel du souverain. — *M. militaire du roi, de l'empereur*, ou simpl., *La maison*, Les troupes destinées à la garde de sa personne, V. GARDE. = Fig., *Maison* s'empl. encore dans le sens de Race, famille; mais ne se dit que Des familles nobles et illustres. *M. ancienne. M. souveraine. La m. de France, d'Autriche. Un prince, une princesse de la m. royale. Appartenir à une grande m. Soutenir l'honneur de sa m., relever sa m.*, Acquérir des biens et des honneurs qui rendent à la famille dont on sort les avantages qu'elle avait perdus. — *Cette m. est éteinte*, Le dernier de la race est mort. ‖ Figur., *Être de bonne m.*, Être d'une naissance distinguée. *Un homme, une femme, un enfant, une fille de bonne m.*, De noble et ancienne race. *Ce jeune homme sent son enfant de bonne m.*, Il a les manières nobles. — Fig. et fam., *Traiter quelqu'un en fils de bonne m.*, Le châtier comme il le mérite. = Se dit quelquefois D'une compagnie, d'une communauté d'ecclésiastiques, de religieux. *La m. professe des jésuites.* ‖ T. Astrol. *Les douze maisons du soleil*, Les douze signes du zodiaque.

MAISONNÉE. s. f. collect. Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. *Toute la m. est venue dîner chez moi.* Très-fam.

MAISONNETTE. s. f. diminut. de Maison. Maison basse et petite. *Il s'est fait bâtir une maisonnette.*

* **MAISTRANCE.** s. f. T. Mar. Le corps des sous-officiers de marine, maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres, chargés des différents détails du service.

MAÎTRE. s. m. (lat. *magister*). Celui qui a des serviteurs, des domestiques, des esclaves. *Un bon, un mauvais m. Un m. dur, sévère, impitoyable. Servir un m. Changer de m. Cet esclave s'est sauvé de chez son m.* Prov., *Nul ne peut servir deux maîtres à la fois.* — Fig. et fam., *Chercher m.*, Ne pas savoir encore de quel parti on se rangera, quelle opinion on adoptera, soit en politique, soit en religion, etc. *Ses sentiments ne sont pas encore arrêtés, il cherche m.* Peu usité. ‖ *Mon m., le roi mon m., l'empereur mon m., etc.*, Expressions qu'emploient ordinairement les ambassadeurs ou autres agents d'un souverain, en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui. = Celui qui a le droit ou le pouvoir de commander, de se faire obéir; celui qui possède l'autorité, soit de droit, soit de fait. *Dieu est le m. de l'univers. Un prince absolu est le m. dans ses États. César se rendit m. de la république. Agir, parler en m. Chacun est m. chez soi. M. de maison. Le m. de la maison.* — Famil., *Heurter, frapper, sonner en m.*, Frapper, sonner fortement à la porte d'une maison, comme quelqu'un qui ne craint pas qu'on le trouve mal. ‖ *Être m., le m. de faire quelque chose*, Avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose. *Vous êtes m. de choisir. Vous êtes m. d'y aller ou de n'y pas aller.* Absol., *Vous êtes bien le m.* — *Ce chanteur est m. de sa voix*, Il la dirige comme il lui plaît. — *Être m. de ses passions*, Avoir la puissance de les vaincre, de les dominer. *Être m. de soi*, Se posséder. — *Cet écrivain, cet orateur, ce poëte est m. de son sujet, de sa matière*, Il la possède parfaitement et la traite comme il lui plaît. ‖ *Se rendre m. d'une place, d'une province, d'un poste*, S'en emparer par la force. — *Se rendre m. des esprits, des cœurs*, Prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cœurs. — *Se rendre m. du feu*, Arrêter les progrès d'un incendie. *Être m. du feu*, S'être assuré qu'il ne fera plus de progrès. — *Se rendre m. de la conversation*, Y jouer le principal rôle, la diriger à son gré. = Propriétaire. *Il est m. de cette terre, de ce château. Qui est le m. de ce cheval? Ce chien a reconnu la voix de son m.* — Famil., on dit D'un objet égaré ou perdu, *Il trouvera m.*, Il y aura quelqu'un qui le réclamera ou qui se l'appropriera. ‖ Prov., *L'œil du m.*, La surveillance, la sollicitude du propriétaire. *Il n'y a rien de tel que l'œil du m. L'œil du m. est nécessaire dans ce vaste établissement.* = Celui qui enseigne quelque art ou quelque science. *M. d'écriture. M. de langue, de français, de latin. M. de dessin, de mathématiques. M. de musique, de harpe, de violon, etc. M. d'escrime* ou *M. d'armes. M. à danser. Il n'a plus besoin de m.* — Prov., *Jurer sur la parole du m.*, Adopter et soutenir aveuglément les opinions de quelqu'un. — Figur., *Le temps est un grand m.*, Avec l'expérience on apprend beaucoup de choses. ‖ *M. ès arts*, Celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie. *Les maîtres ès arts de l'université. M. de pension*, Celui qui prend des enfants en pension pour instruire. *M. d'école*, Celui dont l'école est destinée à donner aux enfants l'instruction élémentaire. *M. d'étude*, Voy. ÉTUDE. = Se dit De celui qui a tellement excellé dans un art, dans une science, que ses ouvrages servent de modèles. *Il écrit en m. Cet ouvrage est fait de main de m. Homère et Virgile sont deux grands maîtres en poésie. Je m'en rapporte aux maîtres de l'art. Les grands maîtres de la peinture. Les maîtres italiens et les maîtres flamands se ressemblent peu. Ce tableau est d'un grand m. Ce m. fut l'élève de Raphaël.* — On dit, dans un sens anal., *En musique, les Italiens sont nos maîtres. Les anciens sont nos maîtres en littérature.* ‖ Famil., on dit à quelqu'un Que l'on reconnaît pour plus habile ou plus fort que soi à un jeu, dans quelque exercice : *Vous êtes mon m.* On dit de même, *Trouver son m. C'était un querelleur, mais il a trouvé son m. Il passait pour le plus habile joueur d'échecs, mais il a trouvé son m.* ‖ Fam., *Un m. homme, un m. sire*, Un homme entendu, habile, qui sait se faire obéir, se faire servir. — Par exagér., on joint quelquefois le nom de *Maître* à certains termes injurieux. *Un m. fou. Un m. fripon. Un m. coquin.* ‖ *Maître*, se disait autrefois De celui qui, après avoir été apprenti, était reçu dans quelques corps de métier, et, par analog., se dit encore aujourd'hui D'un artisan qui emploie ou dirige plusieurs ouvriers, qui fait des entreprises, etc. *Dans ce corps de métier, il en coûtait beaucoup pour passer m. M. cordonnier. M. tailleur. M. charron. Le devis du m. maçon. Chez quel m. travaille-t-il?* — Fig., *Il est passé m. en fourberie*, C'est un grand fripon, un grand fourbe. ‖ *M. valet, m. garçon, m. clerc*, Celui qui est le premier entre ses compagnons, dans une maison, dans une boutique, dans une étude. ‖ T. Marine. *M. d'équipage*, ou simpl. *Maître*, Le premier sous-officier de manœuvre qui a autorité sur toutes les personnes de l'équipage. On dit, dans des sens analog., *M. canonnier, m. charpentier, m. calfat*, etc. = *Maître* est aussi un Titre attribué aux personnes revêtues de certaines charges. *M. des requêtes. M. des comptes. Conseiller m. M. des cérémonies. M. de la garde-robe.* On dit ou l'on disait aussi : *Grand m. des cérémonies. Grand m. de l'artillerie. Grand m. de l'université de France. Grand m. de l'ordre de Malte. Grand m. des eaux et forêts. Etc.* — * T. Hist. rom. *M. de la cavalerie*, V. DICTATEUR. — *M. du sacré palais*, Titre donné à un religieux de l'ordre de Saint Dominique, qui demeure à Rome dans le palais du pape, et qui a autorité pour examiner les livres et pour accorder la permission d'imprimer. ‖ *M. de chapelle*, V. CHAPELLE. ‖ T. Palais et Prat. Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. *M. un tel, vous vous écartez de la question. Par-devant m. un tel et son collègue, notaires à Paris.* — Fig. et prov., *Compter de clerc à m.*, Voy. CLERC. ‖ * *Maître* se dit quelquefois, dans le langage fam., en adressant la parole à un homme du commun que l'on ne veut pas qualifier de *Monsieur*. *Eh bien, m. Pierre, comment vont les travaux?* — Fig., *M. Jacques*, Homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison. *Il est à la fois valet de chambre, cuisinier, cocher ; c'est un m. Jacques.* = *Maître* est parfois usité dans le sens de Premier, principal, en parl. De choses inanimées qui sont de même nature. *Le m. autel. Le m. brin d'une plante.* = *Petit-m.*, Terme fam. par lequel on désigne Un homme qui cherche à se distinguer par l'élégance recherchée de sa toilette, et qui le plus souvent affecte un ton avantageux et des manières libres avec les femmes. *C'est un petit-m. Ce vieux fou fait encore le petit-maître.*

MAÎTRESSE. s. f. Se dit dans presque toutes les acceptions de maître. *Cette femme est bonne m., elle traite bien ses domestiques. La m. du logis. Elle est dame et m. de ce lieu. Rome fut la m. du monde. Cette femme est m. d'elle-même, de ses sentiments, de ses passions. Une m. de chant, de piano, de dessin. M. d'école. M. de pension. On vit alors combien la prudence humaine est peu m. des événements. M. lingère, couturière. La m. branche d'un arbre.* — Fam., *M. femme*, se dit D'une femme habile, intelligente, ferme, qui sait prendre de l'ascendant sur ceux qui l'entourent. ‖ *Petite-m.*, Femme qui est d'une élégance recherchée dans son ton, dans ses manières, dans sa parure, dans son ameublement, etc. *Elle a un appartement de petite-m.* ‖ Absol., sign. souvent Une fille ou une femme qui a un commerce de galanterie avec quelqu'un. *C'est sa m. Il a plusieurs maîtresses.*

MAÎTRISE. s. f. Qualité de maître. Voy. CORPORATION. ‖ L'emploi de maître de chapelle dans une église cathédrale. *Il obtint la m. de Notre-Dame.* ‖ *M.* ou *Grande m.*, se dit De certaines charges ou dignités. *La m. des eaux et forêts. La grande m. de Malte, de l'ordre Teutonique.*

MAÎTRISER. v. a. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. *C'est une injustice que de vouloir m. ses égaux. Ce peuple ne se laisse pas aisément m. C'est un jeune homme qui n'est pas facile à m. Il semblait m. la fortune et les événements.* ‖ Fig., *M. ses passions, ses sentiments, son cœur*, Les dompter, les vaincre. On dit dans le même sens, *Se m.* = MAÎTRISÉ, ÉE. part.

MAJESTÉ. s. f. (lat. *majestas*). Grandeur suprême, caractère auguste qui imprime le respect. *La m. divine. La m. royale. La m. de l'empire romain. La m. du sénat. La m. des lois.* ‖ Par ext., se dit Des personnes et des choses qui ont un air de grandeur propre à inspirer de l'admiration, du respect. *Elle a dans toute sa personne un air de m. La m. de son front. La m. d'un temple, d'un lieu. Il y a de la grandeur, de la m. dans son style.*

Enc. — *Majesté* est le titre qu'on donne, en Europe, aux têtes couronnées, à l'exception du Padishah ou sultan des Turcs qu'on qualifie de *Hautesse*. Avant de devenir un titre d'honneur, ce terme servait à exprimer la qualité de tout ce qui était revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect : c'est en ce sens qu'on dit encore la *m. de Dieu*, la *m. des lois*, et qu'on disait à Rome, la *m. du peuple*, la *m. du sénat*, puis, lorsque le souverain pouvoir eut passé dans les mains d'un seul, la *m. du prince* (*majestas Augusti, majestas divinæ domûs*). Au moyen âge, les empereurs d'Allemagne s'attribuèrent les premiers le titre de *Majesté*. Néanmoins on le donna quelquefois aux rois, aux papes, aux cardinaux, et à divers seigneurs. Ainsi, en 1453, Philippe de Bourgogne est appelé *Majesté* par les Gantois. Louis XI fut le premier roi de France auquel on donna le titre de *Majesté*; mais il ne devint officiel que sous Henri II. En Angleterre, c'est seulement sous la reine Élisabeth que ce titre a définitivement prévalu. Au titre de *Majesté* on ajoute ordinairement, mais seulement dans le langage des chancelleries, des épithètes particulières qui, pour la plupart, ont été attribuées aux divers souverains de l'Europe par la cour de Rome. L'empereur d'Autriche, que l'on qualifie de *Sacrée M.* quand on lui parle, porte le titre de *Sa M. Impériale et Royale*; le roi d'Espagne est *Sa M. Catholique*; le souverain de Portugal *Sa M. Très-Fidèle*; le roi de Hongrie *Sa M. Apostolique*. Sous l'ancienne monarchie et sous la restauration, le roi de France était qualifié de *M. Très-Chrétienne*. En Angleterre, le souverain reçoit ordinairement la qualification de *Sa M. très-gracieuse*. Enfin, on dit encore : *Sa M. Britannique, Sa M. Danoise, Sa M. Suédoise* et *Sa M. le roi d'Angleterre, Sa M. le roi de Suède*, etc. Par abréviation, on écrit V. M., VV. MM., S. M., LL. MM.

MAJESTUEUSEMENT. adv. Avec majesté.

MAJESTUEUX, EUSE. adj. Qui a de la majesté, de la grandeur. *Un port, un air, un front m. Une taille, une démarche majestueuse. Temple m. Style m.*

MAJEUR, EURE. adj. comp. (lat. *major*, plus grand). *La majeure partie d'une chose*, La plus grande partie d'une chose. — En matière ecclésiastique, *Ordres majeurs*, V. ORDRE. *Excommunication majeure*, V. EXCOMMUNICATION. — En T. Musiq. *Tierce majeure, sixte majeure, etc.*, V. INTERVALLE. *Ton* ou *mode m.*, V. TON. — En T. Jeu de piquet, *Tierce majeure*, L'as, le roi et la dame de la même couleur. *Quarte ou quatrième majeure, quinte majeure*, Les quatre, les cinq cartes de suite à commencer par l'as. On dit quelquefois *Tierce, quinte major.* ‖ Absol. et sans comparaison, *Majeur, majeure*, sign. Grand, important, considérable. *Une affaire majeure. Un intérêt m. Cause majeure.* — *Force majeure*, V. FORCE. ‖ T. Droit. Celui qui a atteint l'âge de majorité. *En France, d'après la loi civile, on est m. à vingt et un ans. Le roi sera bientôt m. C'est une fille majeure.* = Subst., au masc. plur., *Majeurs* se disait autrefois pour Les ancêtres ou les prédécesseurs. *Nos majeurs nous ont donné cet exemple.*

MAJEURE. s. f. T. Logiq. V. SYLLOGISME. ‖ L'acte que soutenaient les étudiants en théologie, la deuxième année de leur licence.

* **MAJOLIQUE.** s. f. V. CÉRAMIQUE.

MAJOR. s. m. (lat. *major*, plus grand).

Enc. — Autrefois on appelait *Major* un officier supérieur qui, dans chaque corps, était chargé des détails du service, de l'administration de la police, du maintien de la discipline, etc. Ce grade, supprimé en 1790, fut rétabli en 1815, et subsiste encore aujourd'hui. Actuellement les majors ont le grade de chef de bataillon ou de chef d'escadron. Ils sont spécialement chargés de contrôler la comptabilité, de surveiller le service et les détails de l'administration intérieure des corps, l'armement, le recrutement, etc. Ils sont membres et rapporteurs du conseil d'administration. — Les *Majors de place* sont des officiers qui prennent rang immédiatement après les commandants de place. Ils sont chargés de tout ce qui concerne la surveillance des places de guerre, le service des gardes, les rondes de jour et de nuit, la police de la garnison, etc., enfin du contrôle des écritures. —Avant la révolution, il y avait dans l'armée française trois officiers supérieurs qui étaient revêtus du titre de *M. général*, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, et le troisième pour les dragons. Ces officiers étaient chargés de transmettre les ordres du général en chef, d'assigner aux différents corps de l'armée les postes qu'ils devaient occuper, de distribuer le terrain des campements, de surveiller les travaux des siéges. Ils avaient en outre le haut contrôle sur tout ce qui concernait l'état civil, la police de l'armée, etc. Des maréchaux de camp qui prenaient la qualification d'*Aides-majors généraux* étaient placés sous leurs ordres immédiats. Ces charges furent abolies en 1790. Cependant, en 1804, Napoléon fit revivre le titre de *M. général*, mais en conferant au titulaire des attributions beaucoup plus étendues, car, sous l'empire, le m. général avait la haute surveillance de tous les services militaires et administratifs de l'armée. Le maréchal Berthier remplit ces difficiles fonctions depuis 1804 jusqu'en 1814. Le maréchal Soult le remplaça en 1815. Enfin, en 1859, pendant la guerre d'Italie, l'empereur Napoléon III confia ce poste au maréchal Vaillant. — La qualification de *Major* se joint encore à d'autres dénominations usitées dans l'armee, telles que *Adjudant-m.*, *État-m.*, *Chirurgien-m.*, *Sergent-m.*, *Tambour-m.*, etc. V. ces mots.

MAJORAT. s. m. V. SUBSTITUTION.

MAJORDOME. s. m. (lat. *major*, supérieur; *domûs*, de la maison.) Maître d'hôtel; se dit en parlant Des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. *Le m. du pape. Le m. du roi, de la reine d'Espagne.* V. MAIRE.

MAJORITÉ. s. f. La pluralité des votants, des suffrages dans une assemblée délibérante, dans un corps politique; des individus dans un pays, dans une nation. *La m. des électeurs. La m. des suffrages. Les questions se décident à la m. des suffrages. La m. des Français.*— *M. absolue*, Celle qui se compose de la moitié des voix plus une. *M. relative*, Celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par un des concurrents. ‖ Absol., se dit Du parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. *Un membre de la m. Ce député vote toujours avec la m. La m. s'est divisée sur cette question.*

Enc.— En Jurisprudence, on appelle *Majorité*, l'âge prescrit par la loi pour qu'une personne puisse jouir de ses droits civils et contracter valablement. Cet âge, en principe, doit être celui où l'individu a acquis la maturité d'esprit et de jugement nécessaire pour diriger ses affaires. Mais comme, sur ce point, la nature n'a point posé une limite fixe, le droit positif a dû la déterminer lui-même en ayant egard, soit à la capacité du plus grand nombre à un certain âge, soit à des considérations d'un autre ordre. Aussi l'époque de la m. a-t-elle beaucoup varié selon les peuples. Chez les Romains, elle était fixée à 25 ans. Chez les Germains au contraire, elle avait lieu à 15 ans, epoque à laquelle ils pouvaient porter les armes. En France, sous l'ancien régime, la m., variant selon les coutumes locales, était de 14, 15, 20 et 25 ans. Toutefois, sous l'influence du droit romain, la m. de 25 ans avait fini par être adoptée dans la plus grande partie du territoire. La loi du 20 sept. 1792 et le Code Nap. (488) ont uniformément fixé pour l'un et l'autre sexe la m. à 21 ans accomplis, âge auquel tout individu est declaré capable des actes de la vie civile, sauf les restrictions portées au titre du mariage et à celui de l'adoption, et sauf le cas d'interdiction ou de nomination d'un conseil judiciaire, qui créent, dans la condition civile des individus, des incapacités soit totales, soit partielles.

Quoi qu'il en soit, la loi n'a pas posé un principe absolu. L'individu qui n'a pas atteint 21 ans est, par suite de son état de *Minorité*, soumis à l'autorité paternelle, ou, à défaut de celle-ci, placé sous la protection d'un tuteur. Or, arrivé à un certain âge, le mineur peut avoir acquis une maturité suffisante pour être en état de gouverner sa personne et d'administrer ses biens; la loi permet alors de le soustraire à l'autorité paternelle ou de le faire sortir de tutelle, et de lui conférer une certaine capacité qui le rapproche du majeur: c'est ce qu'on appelle l'*Émancipation.*— L'émancipation est de deux sortes, *tacite* ou *expresse*. Elle est *tacite* dans le cas de mariage du mineur, c.-à-d. qu'alors elle a lieu de plein droit. Il est en effet dans nos mœurs que le mariage soit accompagné d'une certaine indépendance de position. En outre, comme le mariage est subordonné au consentement des parents, la loi suppose qu'ils ne l'autoriseraient pas s'ils jugeaient le mineur incapable de gouverner sa personne et d'administrer ses biens. Hors ce cas, l'émancipation doit être *expresse* et conférée en connaissance de cause. Si le mineur est en puissance paternelle, il peut être emancipé à 15 ans. Il suffit pour cela de la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix assisté de son greffier. Si le mineur n'a ni père ni mère, il ne peut être émancipé qu'à 18 ans. Dans ce cas, l'émancipation résulte de la délibération du conseil de famille qui l'aura autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, aura faite dans le même acte que *le mineur est émancipé.* Le mineur émancipé se fait rendre le compte de tutelle, prend la direction de ses affaires, et peut faire seul tous les actes de pure administration, c.-à-d. contracter des baux de neuf ans et au-dessous, percevoir ses revenus et en donner décharge; mais là sa capacité s'arrête. Il ne peut, sans l'assistance d'un curateur, entendre et arrêter le compte de tutelle, plaider en matière immobilière, recevoir un capital immobilier et en donner décharge, partager une succession, accepter une donation, etc. En outre, il ne peut ni emprunter, ni vendre ou aliéner ses immeubles, sans une délibération du conseil de famille homologuée par le tribunal de première instance, le procureur impérial entendu.— En ce qui touche les engagements que le mineur émancipé contracte par voie d'achat ou autrement, ils sont réductibles en cas d'excès, et les tribunaux, appréciateurs du fait, doivent prendre en consideration la bonne ou la mauvaise foi des personnes, l'utilité ou l'inutilité des depenses. Enfin, cette réduction prononcée peut, dans certains cas, faire retirer au mineur le bénéfice de l'émancipation; le mineur retombe alors en tutelle et y reste jusqu'à sa majorité.— Ajoutons, en terminant, que le mineur émancipé qui fait un commerce est réputé majeur pour tous les faits relatifs à ce commerce. (C. Nap., art. 476 à 487.) — V. FAMILLE, TUTELLE, etc.

Pendant longtemps, l'âge où les rois pouvaient prendre en main les rênes de l'État n'eut rien de fixe ni de constant. Ce fut Charles V qui, par un édit du mois d'août 1374, fixa à 14 ans la m. des rois de France: cette règle subsista jusqu'à la révolution. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, la loi de régence du 30 août 1842 fixa à 18 ans accomplis l'époque de la m. pour l'héritier de la couronne. Cet âge a été également adopté par le gouvernement impérial, en vertu du sénatus-consulte du 8 juillet 1856.

MAJUSCULE. adj. 2 g. (lat. *majusculus*, un peu plus grand). T. Calligr. et Typogr. *Lettre m. Caractère m.* Grande lettre, lettre capitale. ‖ Subst., au fém., on dit *Une grande, une petite m. Composez ce mot en majuscules.*

Obs. gram. — L'emploi des *majuscules* comme lettres initiales dans l'ecriture et dans l'impression a pour objet de répandre plus de clarté dans le discours écrit, en y introduisant des signes sensibles qui avertissent de quelque changement dans la suite des phrases, d'une distinction à établir dans le sens d'un mot, ou qui servent à appeler sur un terme particulier l'attention du lecteur. L'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient majuscules dans les cas suivants: 1° On écrit par une m. le premier mot d'un discours, d'un alinéa, d'une proposition nouvelle qui commence après un point. En poesie, chaque vers constituant pour ainsi dire un alinéa, on le fait commencer par une initiale m. — 2° Quand on fait une citation, on la commence par une m., lors même que celle-ci est precédee d'une ponctuation plus faible que le point.— 3° Les noms propres d'anges, d'hommes, de femmes, de divinités, d'animaux, de royaumes, de provinces, de rivières, de montagnes, de villes, de localites, de constellations, de vaisseaux, s'écrivent avec une majuscule. Lorsque le nom propre est composé de deux mots joints par un trait d'union, il faut une majuscule pour chacun d'eux: le duc de *Saint-Simon*, les *Pays-Bas*, les *Champs-Élysées*. Mais pour les mots *mer Rouge*, *mer Méditerranée*, *lac Majeur*, etc., on ne met de m. qu'aux epithètes caracteristiques, parce que ce sont elles qui constituent veritablement le nom propre.—4° Lorsque *Dieu* désigne individuellement l'Être suprême, il doit avoir une initiale m.: *Je crois en Dieu. La crainte de Dieu*. Il s'ecrit au contraire avec une minuscule quand on l'applique aux divinités paiennes, quand il est pris dans un sens figure; en un mot, quand il n'est qu'un simple appellatif: *Il sacrifiait aux dieux. Le dieu d'Abraham. Les rois sont appelés les dieux de la terre.* — 5° Les noms des sciences, des arts, des métiers, pris dans un sens individuel qui les distingue de tout autre, prennent l'initiale m.: *La Grammaire est une science et un art. La Musique est un présent des dieux.* On les ecrit, au contraire, avec une minuscule, s'ils sont présentes comme sujets d'une qualification determinee: *Cette grammaire latine est bien faite. Je prefère la musique italienne à la musique française.*— 6° Tout nom abstrait et personnifié doit commencer par une m.: *Vouloir tromper le Ciel est folie à la Terre. Sur les ailes du Temps la Tristesse s'envole. L'Allégorie habite un palais diaphane. La Justice est la première des vertus.* Mais il ne faut plus de m. dès que ces mots sont appellatifs: *Le mouvement diurne du ciel. Il ne faut pas se faire justice à soi-même.*— 7° On donne des majuscules pour initiales aux noms appellatifs des corps, des compagnies ou même d'individus, lorsqu'ils représentent une profession, une dignite, et sont employes sans complément déterminatif: *L'Église représente Jésus-Christ sur la terre. L'Académie française a été établie pour fixer les lois de la langue. Le Roi des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre.* Dans le cas contraire, on fait usage de minuscules: *L'union des églises. Les diverses académies de l'Europe. Le lion est le roi des animaux.*—8° Le titre d'un ouvrage ou d'une pièce se distingue toujours par une m.: *Les Commentaires de César. Le Chêne et le Roseau. L'Honneur et l'Argent.* — 9° Les adjectifs *saint*, *grand*, etc., prennent une lettre m. seulement quand ils font comme partie intégrante d'un nom propre: *Saint-Pierre de Rome est le chef-d'œuvre de l'architecture. Il reviendra à la Saint-Jean. Albert le Grand.* On les écrit par de simples minuscules, quand ils sont purement qualificatifs: *Les apôtres saint Pierre et saint Paul. Le grand Corneille.*—10° Lorsqu'on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être étant determiné individuellement par l'idée de la seconde personne, il doit prendre une m.: *Roi*, *Reine*, *Majesté*, *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, *Votre Excellence*, *Sa Grandeur*, etc.— 11° Enfin, depuis quelques années, l'usage s'est introduit, parmi les écrivains qui traitent de matières scientifiques, et particulièrement de botanique et de zoologie, de commencer par une m. les noms de plantes et d'animaux. On fait souvent de même pour tout substantif sur lequel l'auteur veut attirer plus particulièrement l'attention du lecteur.

MAKI. s. m. T. Mamm. V. LÉMURIENS.

* **MAKIS.** s. m. Se dit, en Corse et en Algérie, D'un terrain inculte couvert de broussailles épaisses et presque impénétrables.

MAL. s. m. (latin. *malum*). Ce qui est contraire au bien; ce qui est mauvais, nuisible, désavantageux, préjudiciable, etc. *Il n'y a pas de bien sans quelque mélange de mal. Les philosophes ne sont pas d'accord sur l'origine du mal. Prendre le bien pour le mal. Faire, souhaiter du mal à quelqu'un. Il vous en arrivera mal. Mal vous en prendra. Je ne lui veux ni bien ni mal. Il a souffert tous les maux du corps et de l'âme. De deux maux il faut éviter le pire.* ‖ Au sens moral, Ce qui est contraire à la vertu, à la justice, à l'honneur. *Il faut éviter le mal et faire le bien. Il est enclin, endurci au mal. Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le mal sans discernement. Il y a du mal, il n'y a pas de mal, il n'y a pas grand mal à cela.*—Fam., *Induire quelqu'un à mal*, Le porter à mal faire. *Mettre une femme à mal*, La séduire. *Penser à mal*, Avoir quelque intention mauvaise. *Il a dit cela sans penser à mal.* ‖ Au sens physiq., Maladie. *Un mal léger, grave, dangereux, invétéré, incurable. Un mal contagieux, épidémique, héréditaire. Avoir mal à la tête, un grand mal de tête. Mal aux yeux. Mal d'yeux. Mal d'estomac, de ventre, d'entrailles. Vous me faites mal. Montrez-moi où est votre mal. Chacun sent son mal. Le remède est pire que le mal.*— * *Mal des ardents*, Voy. ÉRYSIPÈLE. *Mal d'aventure*, Voy. PANARIS. *Mal caduc*, *haut mal*, V. ÉPILEPSIE. *Mal de cœur*, Envie de vomir, nausées. *M. de dents*, V. DENT. *M. d'enfant*, Les douleurs qui accompagnent l'enfantement. *M. d'estomac*, Nom donné à toutes les sensations pénibles qui ont leur siége dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. *Mal de gorge*, Voy. ANGINE. *Mal de mer*, Le malaise, les nausées, les vomissements, etc., dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer. *M. du pays*, Voy. NOSTALGIE, *Mal de reins*, V. LUMBAGO. * *Mal sacré*, *Mal de Saint-Jean*, Voy. ÉPILEPSIE. * *Mal de Saint-Lazare*, V. LÈPRE. *Mal de tête*, V. CÉPHALALGIE. *Mal vénérien*, Celui qui est contracté dans un commerce impur. * *Mal vertébral de Pott*, La carie des vertèbres. ‖ Fam., se dit, au sens phys. et au sens moral, pour Travail, peine, chagrin. *Il a bien du mal à gagner sa vie. Il se donne beaucoup de mal pour nourrir sa famille. Il a trop de mal chez ce maître-là. Il a eu bien du mal à se décider. Elle a eu bien du mal à vous quitter.* ‖ Dommage, perte, calamité. *L'inondation a fait plus de mal qu'on ne l'avait cru d'abord. Le mal n'est pas si grand qu'on le disait.* ‖ Inconvénient. *C'est un grand mal qu'il soit absent. Ce pays me plairait beaucoup, mais le mal est qu'il y pleut trop souvent.* ‖ *Mal* s'emploie aussi en parlant De discours désavantageux tenus sur quelqu'un, De l'interprétation défavorable et fausse donnée à quelque chose. *Dire du mal de quelqu'un. On m'a dit beaucoup de mal de lui. Il prend tout en mal.* = MAL, ALE. adj. Ne s'emploie au mascul. que dans les locut., *Bon gré, mal gré*; *Bon an, mal an*; et n'est plus usité au fémin. Mais on retrouve cet adjectif dans quelques mots composés, tels que: *Malheur, Malefaim, Malepeste, etc.* = MAL. adv. De mauvaise manière, autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient, qu'on ne désirerait. *Cette affaire va mal. Il a mal fait ses affaires. Ses affaires vont de mal en pis. Il parle, il écrit, il chante très-mal. Voilà qui est bien mal tourné.* Prov., *Mal vit qui ne s'amende.* ‖ *Prendre mal un passage*, N'en pas saisir le sens véritable. — — *Prendre mal une chose*, S'en offenser. ‖ *Être mal, fort mal, au plus mal*, Être sérieusement malade, en grand danger, dans un état désespéré. — *Être mal avec quelqu'un*, Être brouillé avec lui. ‖ *Se trouver mal* Éprouver du malaise, ou plus souvent, Tomber en défaillance. — *Se trouver mal d'une chose*, En éprouver du dommage, de l'inconvénient. *Il se trouvera mal de ne vous avoir point écouté.*

Enc. — Aucune question n'a donné lieu à plus d'erreurs et n'a été plus constamment l'écueil de la raison humaine que celle de l'*origine du mal*. Le monde étant l'œuvre d'un Dieu créateur, tout-puissant, et infiniment bon, comment cette œuvre n'est-elle pas parfaite? Comment le mal a-t-il pu s'y introduire? Comment concilier ce mal avec la bonté du Créateur? Tel est le problème qui, depuis la plus haute antiquité, n'a cessé de préoccuper les hommes. Pour résoudre la difficulté, la philosophie orientale imagina deux dieux ou génies qui avaient pris part à la création de l'univers, et dont l'un avait fait le bien et l'autre le mal; hypothèse incompatible avec l'idée de l'infinité et de la toute-puissance du Dieu bon. Chez les Grecs, Platon et ses disciples, voulant mettre Dieu hors de cause, attribuèrent l'origine du mal à l'impuissance des divinités inférieures qui, après avoir formé le monde, président à son gouvernement, ce qui ne disculpait pas le Dieu suprême de s'être servi d'ouvriers incapables de mieux faire. D'après les stoiciens, l'existence du mal devait être attribuée à la fatalité, à l'imperfection essentielle de la matière, imperfection à laquelle le démiurge ne pouvait apporter remède, puisque, selon eux, la matière elle-même était éternelle et incréée. Les épicuriens, attribuant tout au hasard, pensaient que les dieux restent dans la plus complète indifférence des choses d'ici-bas. Ces diverses opinions se reproduisirent dans les hérésies qui suivirent l'établissement du christianisme. Le dogme de la chute, par laquelle le mal fut introduit dans le monde, ne fit qu'accroître la difficulté. En effet, comment se persuader que Dieu, après avoir laissé tomber la nature humaine, eût encore assez d'affection pour elle pour la sauver par son incarnation et par sa mort ? Aussi, pendant que les manichéens renouvelaient le dualisme oriental, les valentiniens revenaient aux idées de Platon, et multipliaient à leur fantaisie les générations de ces Éons ou génies qui gouvernaient le monde. Plusieurs renouvelèrent la fatalité des stoïciens et enseignèrent comme eux l'éternité de la matière. Enfin, tandis que Pélage proclamait que les maux de ce monde sont inhérents à la condition naturelle de l'homme, les prédestinatiens, sans s'inquiéter de concilier le mal avec la bonté divine, attribuaient toutes choses à la volonté purement arbitraire de Dieu. Aujourd'hui, la philosophie n'a, il est vrai, plus recours aux hypothèses manichéennes et gnostiques ; mais lorsqu'elle daigne s'occuper de l'origine du mal, elle résout simplement le problème au moyen du dogme stoïcien de l'éternité de la matière, ou de la doctrine épicurienne de l'indifférence de Dieu à l'égard de la création. Dans tous les cas, elle considère le mal comme nécessaire, et pendant que les plus timides écartent ce problème comme importun et inutile, les autres, plus hardis, en concluent formellement contre Dieu, contre la création et contre la providence.— Cette grave question de l'origine du mal est-elle donc impossible à résoudre ? Non ; mais il faut avant tout éclaircir les termes et y attacher une idée nette et précise.

Et d'abord qu'est-ce que le *mal ?* Le *mal*, considéré dans son sens le plus général, est la négation ou la privation du *bien*. Le *bien*, par rapport à un être, c'est le complet développement de sa nature, conformément à sa fin ou à sa loi. Or, Dieu seul possédant la plénitude de l'être, seul il réalise à nos yeux l'idée du bien absolu, et par conséquent la négation absolue de tout mal. Pour les êtres créés, c.-à-d. finis, le bien ne saurait être que fini, et par conséquent le mal résulte de leur imperfection même. Il s'ensuit qu'en ce qui concerne les créatures, le *bien* et le *mal* sont des termes purement relatifs et qui ne sont vrais que par comparaison. Le *bien* paraît un *mal* lorsqu'on le compare à ce qui est *mieux*, parce qu'alors il renferme une privation ; et il paraît un *mieux* quand on le compare à ce qui est plus *mal*. Ainsi, quand on dit qu'il y a du *mal* dans le monde, cela signifie simplement qu'il n'y a pas autant de *bien* qu'il pourrait y en avoir. Maintenant, quand on demande pourquoi il y a du *mal*, c'est comme si l'on demandait pourquoi Dieu n'y a pas mis un plus grand degré de *bien*. Or, la question posée en ces termes fait déjà tomber la moitié des objections.—En effet, tout être fini, en tant qu'être fini, est nécessairement imparfait ; il éprouve une privation relative, et c'est cette simple privation qui constitue le mal. Mais, objecte-t-on, à ce mal relatif Dieu pouvait substituer un plus grand degré de bien. Si l'homme n'est regardé comme bon qu'autant qu'il fait tout le bien qu'il peut, à plus forte raison doit-il en être de même de Dieu dont la bonté est infinie. Cette objection ne tend à rien moins, en premier lieu, qu'à vouloir pénétrer ce qui, dans son œuvre, est impénétrable, la conduite et les desseins de Dieu. Il a appartenu à Dieu seul, dans sa sagesse, de mesurer la part de perfection ou d'imperfection qu'il devait donner aux créatures. En second lieu, il est absurde de comparer la bonté de Dieu, jointe à un pouvoir absolu, avec la bonté de l'homme dont le pouvoir est très-borné. Comment et de quel droit exiger que Dieu fasse tout le bien qu'il peut, lorsqu'il en peut faire à l'infini ? A travers les divers degrés de bien qu'il peut faire, qui fixera le degré auquel sa bonté doit s'arrêter ? Si vous obligez Dieu à faire pour les créatures tout ce qu'elles désirent, vous l'obligerez donc à l'infini, c'est-à-d. à l'absurde, puisque l'idée même de création implique l'idée de fini, et que le bien absolu ne se trouve que dans l'infini ou en Dieu lui-même ? Assurément la bonté de Dieu est infinie en elle-même ; mais elle ne peut pas l'être dans ses effets, car l'infini actuel, hors de Dieu, est une contradiction.— Cette difficulté écartée, s'il est vrai que, dans la sphère nécessairement imparfaite où se trouvent placées les créatures, les afflictions qu'elles éprouvent sont presque toujours un châtiment et servent à l'expiation de ses fautes ; si Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé et punit le méchant dans la prospérité ; si enfin la justice suprême de l'autre vie récompense et punit, rétablissant ainsi l'ordre violé ici-bas, c'est assez pour que la providence et la bonté de Dieu soient justifiées.

On distingue trois sortes de maux : le *mal métaphysique*, qui résulte de l'imperfection des créatures ; le *mal physique*, qui comprend la douleur et tout ce qui afflige les êtres doués de sensibilité ; et le *mal moral*, c.-à-d. la violation des lois de la conscience, le péché et les peines qu'il entraîne.— Le *Mal métaphysique* entraîne forcément les deux autres, car tout se réduit, en définitive, à l'imperfection des créatures. Or, ainsi que nous venons de le voir, le mal métaphysique est essentiellement inséparable des œuvres du Créateur. La perfection absolue n'étant qu'en Dieu, quelque parfaite que l'on imagine une créature quelconque, on ne saurait la supposer absolument exempte d'imperfection. Quelque imparfaite, au contraire, qu'on la suppose, dès qu'elle existe, elle a reçu un degré quelconque de bien et de perfection. Donc, nulle créature n'est imparfaite que par comparaison, et il n'en est point qui puisse être regardée comme absolument mauvaise. Prétendre qu'un Dieu bon n'a pas pu donner l'être à des créatures imparfaites, c'est soutenir que, parce qu'il est bon, il n'a pu rien créer du tout. Aussi Bayle est-il convenu qu'il n'y avait, dans le mal métaphysique, rien à objecter contre la bonté de Dieu, si l'imperfection des créatures ne les rendait pas mécontentes et malheureuses. Mais, si ce que nous appelons malheur ou souffrance est une suite inévitable de l'imperfection de l'espèce, si l'espèce n'a aucun sujet de se plaindre de la mesure des dons qu'elle a reçus, comment chaque individu peut-il être mécontent de la portion qui lui est échue ? — Le *Mal physique* est de tous les maux celui qui fait le mieux comprendre à l'homme sa faiblesse et qui excite le plus de plaintes et de murmures. Placé en face de la nature qui ne donne rien sans peine, il est en lutte incessante avec elle. S'il en triomphe par la supériorité de son intelligence, bien souvent elle l'écrase par ses forces aveugles et insoumises, par les éléments contraires, par mille dangers, par mille maux qu'il ne peut ni conjurer ni guérir. L'homme est un roseau pensant, mais fragile, enchaîné à ses besoins, condamné à la maladie par la faiblesse de ses organes, astreint à l'impérieuse nécessité d'un travail sans fin. S'ensuit-il que la créature soit frappée d'un mal positif, d'un malheur absolu ? Est-ce que la plupart des maux de la vie ne deviennent pas un bien à beaucoup d'égards ? Est-ce que les besoins de l'homme ne sont pas le principe de ses connaissances, de ses plaisirs, le fondement de la vie sociale, de la civilisation ? Est-ce que le travail lui-même, qui est une peine, n'est pas relevé, ennobli par les résultats qu'il amène, et le plus stupide des peuples ne serait-il pas celui dont tous les besoins seraient satisfaits sans aucun travail ? Dira-t-on qu'un instant de douleur, même la plus légère, soit un mal réel absolu ? Mais on ne saurait séparer cet instant de douleur du reste de la vie. Cet instant considéré dans la totalité de l'existence n'est que la privation momentanée d'un état habituel plus parfait. Entre le bonheur parfait et absolu et le malheur absolu, il y a une échelle immense d'états habituels qui ne sont bonheur ou malheur que par comparaison, et il n'est aucun de ces degrés dans lequel Dieu ne puisse placer une créature sensible sans déroger à sa bonté infinie. On ne prouvera jamais que l'état habituel des créatures, mélangé de biens et de maux, de plaisirs et de souffrances, soit un malheur absolu, un état pire que le néant et dans lequel Dieu n'a pas pu placer ses créatures. Enfin, si l'on croit au dogme consolant de l'immortalité de l'âme et de la vie future, si surtout l'on considère, ainsi que nous l'enseigne la révélation, les maux de ce monde comme des épreuves au moyen desquelles nous pouvons mériter et obtenir un bonheur éternel, ces maux en seront plus légers, et leur durée ne paraîtra qu'un instant en comparaison de l'éternité.— Au premier aspect, le *Mal moral* semble présenter une plus grande difficulté. L'homme, comme créature intelligente et libre, conçoit l'ordre et le bien, et sa raison lui ordonne de s'y conformer. En vertu de sa liberté, il peut accomplir cette loi ou s'y soustraire. S'il l'accomplit, il fait le bien ; s'il la viole, il fait le mal, et, comme il en est l'auteur, ce mal en appelle un autre, c.-à-d. une peine, une expiation, un châtiment. Or, comment, objecte-t-on, un Dieu bon aurait-il donné à l'homme la liberté de pécher et de se rendre éternellement malheureux ? Comment Dieu, sachant, en vertu de sa prescience, que l'homme abusera de cette liberté, a-t-il pu lui faire un don si funeste ? « Il n'est pas juste de dire, répond à cette objection un de nos plus éminents théologiens, que Dieu, prévoyant que l'homme abuserait de la liberté, n'a pu la lui donner comme un bienfait ; car l'abus d'une chose, quoique prévu de Dieu, ne peut en changer ni en corrompre la nature. D'ailleurs, serait-il plus digne de Dieu qu'au lieu d'être fait à l'image et ressemblance du Créateur, l'homme ne fût qu'une machine ou qu'une brute ? Considérez la liberté de l'homme, soit dans son principe, soit en elle-même, soit dans ses effets, et vous serez forcé de reconnaître qu'elle est un bien. Considérée dans son principe, elle nous vient de Dieu, et Dieu ne nous l'a donnée que pour faire le bien. Si vous la considérez en elle-même, elle est encore un bien, puisque, avec la liberté, nous pouvons faire le bien, et qu'à proprement parler, elle n'est elle-même que la faculté de faire le bien. Si vous l'envisagez dans ses effets, elle est également un bien, puisque, avec elle, nous pouvons mériter le souverain bien, une félicité éternelle. Il est vrai qu'avec le pouvoir de faire le bien, nous conservons la faculté de ne pas le faire ou de faire le mal. Mais cette dernière faculté ne vient point de Dieu ; elle n'est qu'un appendice de notre nature qui est nécessairement imparfaite, comparativement à la nature divine ; ce n'est qu'une imperfection, ou plutôt la négation d'un degré de perfection qui ne nous était point dû. »— Après ce que nous venons de dire, il devient aisé de répondre à cette objection d'Épicure : Ou Dieu peut empêcher le mal et ne le veut pas, ou il le veut et ne le peut pas : dans le premier cas, il n'est pas bon ; dans le second, il est impuissant. « Il est, répondrons-nous, des maux que Dieu ne peut pas, et d'autres qu'il ne veut pas empêcher. Sa puissance, de même que sa bonté infinie, n'en reste pas moins inattaquable ; car la puissance de Dieu ne consiste point à faire des contradictions, pas plus que sa bonté à faire tout ce qu'il peut. »

Enfin, pendant que certains philosophes athées ou sceptiques décident qu'il y a dans ce monde beaucoup plus de mal que de bien, et parfois même que tout est mal, d'autres, animés d'un esprit profondément religieux, tels que Malebranche et Leibnitz, prenant la thèse diamétralement opposée, ont soutenu non-seulement que tout est bien dans le monde, mais encore que tout est le mieux possible. Suivant eux, Dieu avec sa toute-puissance n'a pu faire mieux que ce qu'il a fait, et chaque créature ne peut être ni plus parfaite ni plus heureuse qu'elle n'est, eu égard à l'ordre général de l'univers : en conséquence, ce système a reçu le nom d'*Optimisme*. Nous avons démontré jusqu'à quel point la première opinion est erronée ; ajoutons que la seconde est également en dehors de la vérité. « La suprême sagesse, dit Leibnitz, jointe à une bonté infinie, n'a pu manquer de choisir le *meilleur*. Car, comme un moindre mal est une espèce de bien, de même un moindre bien est une espèce de mal, s'il fait obstacle à un bien plus grand, et il y aurait quelque chose à corriger dans les actions de Dieu, s'il y avait moyen de mieux faire. Si donc il n'y avait pas parmi tous les mondes possibles un meilleur, *optimum*, Dieu n'en aurait produit aucun...... Il est vrai que l'on peut imaginer des mondes possibles, sans péché et sans malheur, mais ces mêmes mondes seraient d'ailleurs fort inférieurs en bien au nôtre. Je ne saurais le faire voir en détail, car puis-je connaître et puis-je représenter des infinis et les comparer ensemble. Mais on doit en juger *ab effectu*, puisque Dieu a choisi le monde tel qu'il est. » On répond à Leibnitz que la puissance de Dieu est infinie, aussi bien que sa sagesse et sa bonté. Ainsi, quelque bien que Dieu fasse, il peut toujours faire mieux. Il ne saurait donc jamais y avoir dans les œuvres de Dieu un *optimum* au delà duquel il serait dans l'impuissance de faire mieux. Cet *optimum* serait nécessairement borné, puisqu'il serait créé ; or, il répugne à la puissance infinie de Dieu d'être épuisée par un effet borné : cet *optimum* renferme donc contradiction. En outre, poser en principe que la suprême sagesse, jointe à une bonté infinie, n'a pu manquer de *choisir le meilleur*, ce n'est plus s'entendre soi-même. Un choix suppose au moins deux objets entre lesquels Dieu a eu l'option : s'il n'y en a qu'un, ce n'est plus un choix ; Dieu a été dans la nécessité de la prendre. Mais, de plus, ce système enlève à Dieu l'un des plus beaux apanages de la divinité, la liberté souveraine, l'indépendance absolue. Dans toute son argumentation, Leibnitz part de ce principe que Dieu n'a rien pu faire sans raison suffisante, et que, pour cela, il a dû prendre le meilleur possible. Sans doute Dieu ne peut rien faire sans motif et sans raison, puisqu'il est intelligent et libre ; mais nous nous flatterions en vain de pénétrer ses raisons et ses motifs dans les ouvrages de ses mains. « Parce qu'un motif que nous croyons apercevoir ne nous paraît pas suffisant pour avoir déterminé l'opération de Dieu, dit Bergier, il ne s'ensuit point qu'il n'a pas suffi à Dieu, et qu'il n'en a pas eu d'autre que nous ne voyons pas. » Enfin, il est impossible de concevoir dans quel sens Leibnitz a pu dire qu'un monde sans péché et sans malheur serait fort inférieur en bien au nôtre. Dans ce cas, le monde futur serait moins bien que celui-ci, puisqu'il n'y aura ni malheur ni péché. Dans un monde exempt de souffrances et de péché, il y aurait certainement plus de contentement et de vertu que dans le nôtre, par conséquent les créatures y seraient moins imparfaites ; donc il y aurait plus de bien que dans le nôtre. Aussi Leibnitz n'entreprend-il pas de faire voir le contraire en détail. Quant à ce qu'ajoute l'illustre philosophe, qu'il faut en juger *ab effectu*, puisque Dieu a choisi le monde tel qu'il est, il suppose précisément ce qui est en question, savoir, que Dieu choisit toujours le *meilleur*. Or, nous avons vu que ce prétendu meilleur est impossible.

Terminons, pour conclure, par ces paroles du savant théologien que nous avons cité plus haut : « En créant l'homme, dit le cardinal Gousset, Dieu ne lui devait qu'une chose, ou plutôt il ne se devait à lui-même qu'une chose, c'était de lui donner le moyen d'être heureux, non d'un bonheur absolu qui ne convient qu'à lui seul, mais d'un bonheur nécessairement relatif à notre nature ; il ne lui devait que de le créer dans un état tel qu'il fût plus avantageux pour lui d'être que de n'être pas. Or, à tout prendre, le bien avec le mal, sans oublier l'ordre de Dieu qui a son temps pour la récompense comme pour l'épreuve, et qui n'apporte le salaire à ses serviteurs que lorsqu'ils ont supporté le poids du jour et de la chaleur, qui oserait soutenir que notre existence dans ce monde n'est pas un bienfait ? Quel est l'homme sensé et réfléchi qui regrette d'avoir été tiré du néant ? »

***MALACHIE.** s. m. [CH se pron. K.] (gr. μαλακὸς, mou). T. Entom. Voy. Malacodermes.

MALACHITE. s. f. [CH se pron. K.] T. Minér. Voy. Cuivre.

MALACIE. s. f. (grec. μαλακία, mollesse). T. Méd. Voy. Appétit.

***MALACODERMES.** s. m. pl. (gr. μαλακὸς, mou ; δέρμα, peau). T. Entom.

Enc. — La section établie sous ce nom par Latreille dans la famille des *Serricornes* se compose de *Coléoptères pentamères* dont le corps est le plus souvent, en tout ou en partie, de consistance molle ou flexible. De même que les Sternoxes, ils ont la tête engagée dans le corselet ou du moins recouverte par lui à sa base, mais leur présternum n'est point dilaté et avancé antérieurement en manière de mentonnière, ni ordinairement terminé en arrière par une pointe reçue dans la cavité du mésosternum. Latreille divise ses Malac. en 5 tribus, les *Cébrionites*, les *Lampyrides*, les *Mélyrides*, les *Clairones* et les *Ptiniores*.

I. Les *Cébrionites* ont les mandibules terminées par une pointe simple ou entière, les palpes de la même grosseur ou plus grêles à leur extrémité, et les antennes ordinairement plus longues que la tête et le corselet. Les uns ont le corps arrondi et bombé, les autres l'ont ovale ou oblong, mais arqué en dessus et incliné par devant. Les angles latéraux du corselet sont aigus ou même, dans plusieurs, prolongés en forme d'épine. Le genre *Cébrion*, qui a donné son nom à cette tribu, est caractérisé par les articles de ses tarses, qui sont tous entiers et sans pelotes, et par les cuisses postérieures, qui ne sont guère plus grosses que les autres. Les espèces propres à l'Europe paraissent en quantité après les pluies d'orage. La plus répandue est le *Cébrion géant* (*Cebrio gigas*) [Fig. 1. mâle]. Sa tête et son corselet sont noirs ; ses élytres, flexibles et légèrement pointillées, sont d'un jaune plus ou moins sombre, ainsi que l'abdomen et les cuisses ; la teinte des pattes est beaucoup plus foncée. La femelle du Cébr. géant [Fig. 2] diffère tellement du mâle, qu'on l'a regardée pendant longtemps comme une espèce distincte. Elle sort rarement de terre, où elle vit logée dans des trous qu'elle se creuse. Le genre *Dascille* (*Dascillus*) ou *Atope* (*Atopa*) a pour type une espèce indigène : c'est l'*At. cerf* (*At. cervina*), qui est entièrement d'un

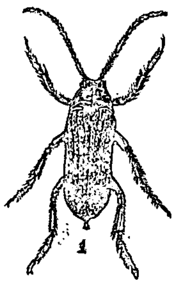
1

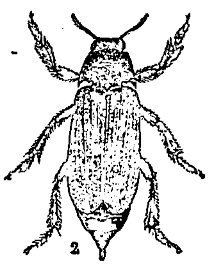
2

gris cendré, tirant sur le jaunâtre. Les *Scyrtes* (*Scyrtes*), ou *Cyphons*, ont les cuisses des pattes postérieures fort grosses, et les jambes terminées par deux forts éperons, dont l'un très-long, ce qui donne à ces insectes la faculté de sauter.

II. Les *Lampyrides* se distinguent des Cébrionites par le renflement qui termine leurs palpes ou du moins les maxillaires. Leur corps est toujours mou, droit, pèu convexe, et leur corselet, tantôt demi-circulaire, tantôt presque carré, s'avance sur la tête, qu'il recouvre entièrement ou en partie; enfin le pénultième article des tarses est toujours bilobé. Les femelles de quelques espèces sont dépourvues d'ailes ou n'ont que des élytres très-courtes. Quand on saisit ces insectes, ils replient leurs antennes et leurs pieds et font le mort. — Les *Lampyres* (*Lampyris*) ont les antennes très-rapprochées à leur base. Leur corps est très-mou, surtout l'abdomen, qui est comme plissé. Leur tête, presque entièrement occupée par les yeux, est cachée totalement ou en majeure partie sous le corselet. Mais leur caractère le plus remarquable, caractère qui tantôt est propre aux seules femelles, et tantôt est commun aux deux sexes, est d'émettre une lumière phosphorescente : de là les noms de *Vers luisants*, de *Mouches lumineuses*, de *Mouches à feu*, donnés à ces insectes. La matière lumineuse occupe le dessus des deux ou trois derniers anneaux abdominaux. La lumière que répandent les Lampyres est plus ou moins vive, et d'un blanc verdâtre ou blanchâtre. Il paraît que ces insectes peuvent à volonté varier son intensité. Privés, par mutilation, de cette partie lumineuse du corps, ils continuent encore de vivre, et la partie ainsi détachée conserve aussi quelque temps sa propriété lumineuse, même dans le vide, dans un gaz non respirable, ou dans l'eau tiède; mais toute lueur disparaît sous l'action de l'eau froide. Ces insectes sont nocturnes; on voit souvent les mâles voler autour des lumières, d'où l'on peut conclure que l'éclat phosphorique que jettent principalement les femelles a pour but d'attirer les individus de l'autre sexe. Presque tous les Lampyres des pays chauds, tant mâles que femelles, étant ailés, offrent pendant la nuit, lorsqu'ils se trouvent en grande quantité, le spectacle curieux d'une illumination naturelle par cette multitude de points lumineux qui, comme des étincelles, volent dans les airs. On peut, dit-on, s'éclairer en réunissant plusieurs de ces insectes. L'espèce la plus répandue chez nous est le *Lamp. luisant* (*L. noctiluca*). Le mâle (Fig. 3, grossie) est d'un jaune brunâtre, avec une tache noire sur le corselet; les élytres sont grisâtres et finement ponctuées avec trois côtes longitudinales.

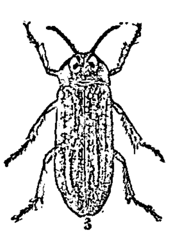
3

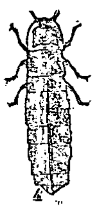
4

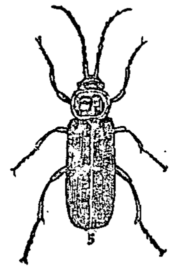
5

La femelle (Fig. 4, un peu grossie), qui est complétement aptère, est brunâtre, avec une bordure jaune à chaque anneau. Dans l'espèce d'Italie, appelée *Luciole*, les deux sexes sont ailés. — Les *Driles*, dont l'espèce type est le *Dr. jaunâtre* (*Drilus flavescens*), sont remarquables par l'extrême dissemblance qui existe entre les deux sexes. Le mâle, long de 7 à 8 millim., est noir, velu, avec les élytres d'un jaune sale, tandis que la femelle est longue d'au moins 15 mill., entièrement privée d'ailes et d'élytres, et d'un brun jaunâtre, avec la base de chaque segment de couleur noire. Leurs larves se nourrissent de la chair de l'Hélix némorale, dans la coquille de laquelle elles subissent toutes leurs métamorphoses. Le type du g. *Téléphore* est le *Tél. brun* (*Telephorus fuscus*) [Fig. 5, grossie], qui est fort commun chez nous. Il est long de 10 à 11 mill., d'un noir grisâtre, avec le corselet roussâtre et marqué au milieu d'une grande tache noire. Sa larve, entièrement d'un noir de velours, avec six pattes écailleuses, vit dans la terre humide, souvent sous les pierres, et se nourrit de vers et d'insectes. En Suède et même dans les parties montagneuses de la France, on a vu quelquefois, pendant l'hiver, au milieu de la neige, une étendue considérable de terrain recouverte d'une quantité infinie de ces larves, ainsi que de différentes autres espèces d'insectes vivants. Il y a lieu de croire qu'ils avaient été enlevés et transportés par des coups de vents à la suite de ces violentes tempêtes qui déracinent et abattent un très-grand nombre d'arbres, particulièrement de pins et de sapins. Telle est l'origine de ce que le vulgaire nomme *pluie d'insectes*. — Nous citerons encore dans cette tribu les genres *Dictyoptère* et *Omalise*. Le premier a pour type le *Dict. sanguin* (*Dictyoptera sanguinea*), petit insecte long d'environ 7 mill., noir, avec les côtés du corselet et les élytres rouges de sang. Le type du second est l'*Omalise sutural* (*Omalisus suturalis*), fort commun, au printemps, sur les chênes des environs de Paris. Il est long d'à peu près 5 mill., noir, avec les étuis, le bord sutural excepté, rouge de sang.

III. Les *Mélyrides* ont les palpes le plus souvent filiformes et courts, les mandibules échancrées à la pointe, le corps ordinairement étroit et allongé, avec la tête seulement recouverte à la base par le corselet. La plupart de ces insectes sont très-agiles, et se trouvent sur les fleurs et sur les feuilles. Les *Malachies* ont les palpes filiformes et le corselet plat et carré. Ils sont surtout remarquables par des expansions vésiculeuses, rétractiles et d'un rouge vif, situées sur les côtés du thorax et de l'abdomen. Dans l'état ordinaire, ces appendices ne sont pas visibles, mais l'animal les fait sortir, lorsqu'il est effrayé : on les appelle vulgairement *cocardes*, à cause de leur couleur. Le *Mal. à deux pustules* (*Malachius bipustulatus*) [Fig. 6, très-grossie] est long de 6 millimèt. et d'un vert luisant, avec le bout des étuis rouges. Les *Dasytes* diffèrent des Malachies par l'absence de cocardes et par la forme allongée de leur corps. Le *Das. bleuâtre* (*Dasytes cæruleus*) [Fig. 7, grossie], petit insecte long de 6 mill., est très-commun sur les fleurs, aux environs de Paris.

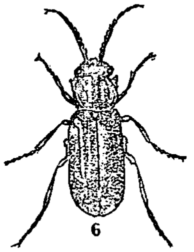
6

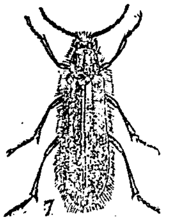
7

IV. Les *Clairones* se distinguent par leurs mandibules dentées, par leurs palpes terminés en massue, par leurs tarses dont le pénultième article est bilobé et dont le premier est souvent très-court et peu visible, et par leur corps ordinairement presque cylindrique, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen. La plupart de ces insectes se trouvent sur les fleurs, les autres sur les troncs des vieux arbres ou dans le bois sec. Les larves que l'on a pu observer sont carnassières. — Le type du g. *Tille* est commun aux environs de Paris : c'est le *T. allongé* (*Tillus elongatus*) [Fig. 8, grossie], petit insecte long de 8 mill., noir bronzé, avec le corselet velu et rougeâtre. Le type du genre *Clairon* (*Clerus*, Geoff. *Trichodes*, Fabr.) est le *Cl. des abeilles* (*Cl. apiarius*), qui est bleu, avec les étuis rouges et traversés par trois bandes d'un bleu foncé dont la dernière occupe l'extrémité. Sa larve dévore celle de l'Abeille domestique et nuit beaucoup aux ruches. Le *Cl. des alvéoles* (*Cl. alvearius*) [Fig. 9, grossie] est presque semblable au précédent, mais il a une tache d'un noir bleuâtre à l'écusson. Sa larve vit dans les nids des Abeilles maçonnes et dévore les larves de ces dernières. Nous citerons encore parmi les genres indigènes le g. *Thanasime* (*Thanasimus*), le g. *Opile* (*Opilus*) et le g. *Nécrobie* (*Necrobia*). La *Nécr. violette*, type de ce dernier, est un petit insecte d'un bleu violet ou verdâtre, qui est très-commun au printemps dans les maisons. On le trouve aussi dans les charognes.

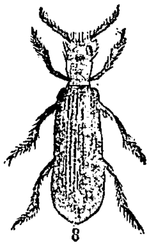
8

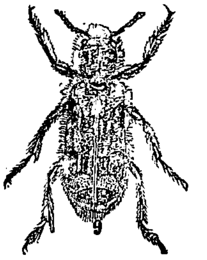
9

V. La tribu des *Ptiniores* comprend un assez grand nombre d'insectes, tous de très-petite taille. Leur corps, de consistance assez solide, est tantôt presque ovoïde ou ovalaire, tantôt presque cylindrique. Leur tête, presque globuleuse ou orbiculaire, est reçue en grande partie dans un corselet très-cintré ou voûté, en forme de capuchon. Leurs antennes sont de forme variable; leurs mandibules sont courtes, épaisses et dentées sous la pointe, et leurs jambes sont sans dentelures. Les couleurs de ces insectes sont toujours obscures et peu variées, et leurs mouvements sont en général assez lents. Quand on touche ces petits animaux, ils contrefont le mort, en baissant la tête, inclinant leurs antennes et contractant leurs pieds. Leurs larves ont le corps mou, blanchâtre, souvent courbé en arc, avec la tête et les pieds bruns et écailleux, et les mandibules fortes. Elles rongent les bois, les livres, les herbiers, etc., et se construisent, avec les fragments des matières qu'elles ont rongées, une coque où elles se changent en nymphes. Les *Ptines* (*Ptinus*) ont le corps oblong, et les antennes insérées entre les yeux. Les *Gibbies* (*Gibbium*) ont l'abdomen renflé, presque globuleux et demi-transparent, avec les antennes insérées au devant des yeux. Ces deux genres d'insectes sont un fléau pour les herbiers et les collections d'histoire naturelle. On rencontre fréquemment les Gibbies dans les vieux papiers ou les vieux livres. Les *Vrillettes* ou *Anobies* (*Anobium*), les *Ptilins* (*Ptilinus*), les *Dorcatomes* (*Dorcatoma*), etc., ont le corselet aussi large que l'abdomen, du moins à sa base. Ces insectes vivent en général dans l'intérieur de nos maisons, et, à l'état de larves, ils rongent les planches, les solives, les meubles de bois, les livres, etc., qu'ils percent de petits trous ronds, semblables à ceux qu'on ferait avec une vrille très-fine. Leurs excréments forment ces petits tas pulvérulents de bois vermoulu que nous voyons souvent sur les planchers. Dans le g. *Vrillette*, les deux sexes, pour s'appeler dans le temps de leurs amours et se rapprocher l'un de l'autre, frappent plusieurs fois de suite et rapidement, avec leurs mandibules, les boiseries où ils sont logés, et se répondent mutuellement. Ce bruit, semblable à celui du battement d'une montre, est regardé par le vulgaire comme un signe de mauvais augure, et a valu aux insectes qui le produisent le nom d'*Horloges de la mort*. Le type du g. Vrillette est la *Vr. opiniâtre* (*Anob. pertinax*) [Fig. 10, très-grossie], petit insecte long de 3 mill. au plus, de couleur brunâtre, avec une pubescence plus grise, les antennes et les tarses plus pâles, et le corselet gibbeux. Selon de Geer, quand on l'a saisie, elle se laisse brûler à petit feu plutôt que de donner le moindre signe de vie : de là le nom spécifique qu'elle a reçu. La Fig. 11 représente un morceau de bois percé par cet insecte et mangé par ses larves. D'autres espèces du même genre attaquent la farine, les pains à cacheter, les collections d'oiseaux, d'insectes, etc.

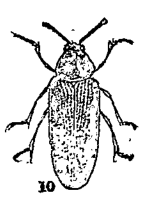
10

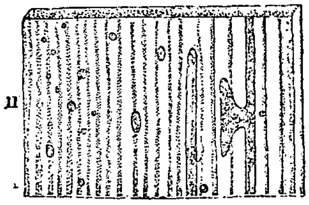
11

*** MALACOLOGIE.** s. f. (gr. μαλακὸς, mou ; λόγος, discours). Branche de la zoologie qui traite des animaux à corps mou, c'est-à-dire des Mollusques.

*** MALACOPTÉRYGIENS.** s. m. pl. (gr. μαλακὸς ; πτέρυξ, aile) T. Ichth.

Enc. — Les *Malacoptérygiens* forment, dans la méthode de Cuvier, la seconde grande section des *Poissons osseux*. Cette section renferme tous ceux qui, avec un squelette osseux, ont les rayons des nageoires mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou des pectorales. Les Mal. se subdivisent en trois ordres, les *M. abdominaux*, les *M. subbrachiens*, et les *M. apodes*. — V ABDOMINAUX, etc.

*** MALACOZOAIRES.** s. m. pl. (gr. μαλακὸς ; ζῶον, animal) T. Zool. Nom donné par Blainville à l'embranchement des Mollusques.

MALACTIQUE. adj. 2 g. V. MALAGMA.

MALADE. adj. 2 g. Qui éprouve, qui souffre quelque altération dans sa santé. *Être légèrement, gravement, dangereusement m. Il est bien m., m. à la mort, m. à mourir. Elle est m. de l'estomac, de la poitrine. Il est plus m. de l'esprit que du corps. Il est m. d'imagination. J'ai deux chevaux malades. Avoir l'air m.*, paraître malade. — Se dit également Des parties du corps. *La partie m. Ne touchez pas son bras m.* ‖ Par ext., se dit aussi De plusieurs choses inanimées. *Cet orme est m. Ces plantes sont bien malades. Ce vin est m., a la couleur m.* ‖ Fig., se dit Des corps politiques, des établissements publics ou autres, Du cœur, de l'esprit, de l'imagination. *Un État est bien m. quand il est déchiré par la guerre civile. Depuis la retraite de cet acteur, ce théâtre est bien m. Il a l'imagination, l'esprit, le cœur m.* ‖ Fig., et ironiq., on dit A quelqu'un qui se plaint sans motif : *Vous voilà bien m.* = Subst., *C'est un bon, un mauvais m. Je viens de voir mon m. Visiter, soigner les malades. Elle fait la malade.*

MALADIE. s. f. Altération dans la santé. *Une m. légère, grave, dangereuse, incurable. Il couve quelque m. Il sort, il relève de m. Il est fort sujet à cette m. Vivre exempt de maladies. Les maladies des chevaux, des moutons. La m. des vers à soie.* ‖ Absol., se dit D'une épidémie qui règne dans un endroit. *Il a la m. La m. est en telle ville, n'y allez pas.* ‖ Par ext. se dit Des plantes et de quelques objets inanimés. *Les arbres, les plantes ont leurs maladies. Cette espèce de vin est sujette à plusieurs maladies.* ‖ Fig., au sens moral, en parl. Des États politiques, des institutions, de l'esprit humain, etc., se dit de Ce qui tend à les troubler, à les affaiblir. *L'État était attaqué d'une m. incurable. Les passions violentes sont les maladies de l'âme.* ‖ Fig. et par exagér., Affection excessive pour quelque chose. *Il a la m. du jeu. Il a la m. des tableaux, des médailles, etc. Il aime passionnément les fleurs, c'est sa maladie.*

Enc. — On appelle *Maladie*, toute perturbation survenue dans une ou plusieurs parties du corps, qui se manifeste par le trouble des actes d'un ou de plusieurs organes en particulier, et même d'un ou de plusieurs appareils en entier. « L'étude des maladies, dit Littré, suppose connues l'anatomie et la physiologie, comme l'étude de ces sciences suppose connues la physique et la chimie; elle suppose également connue la science des milieux, c.-à-d. de l'action réciproque du milieu sur l'être vivant et de celui-ci sur celui-là. Or, comme l'anatomie et la physiologie font voir que l'économie ou ses parties, et leurs actes, sont susceptibles d'osciller entre certaines limites, tant de conformation que d'énergie, selon les conditions de milieu dans lesquelles l'être s'est développé, il va de soi : 1° que telle altération ou tel changement de milieu qui amèneront des troubles dans la vie d'un individu, n'en causeront pas chez un autre; 2° que l'état de m. est relatif à la constitution intime et à l'énergie habituelle des actions organiques de l'individu. »

Naguère beaucoup de médecins supposaient, et ce préjugé n'est pas encore totalement détruit, qu'il existe une différence essentielle entre les actes normaux et les actes anormaux de l'organisme vivant, ou, en d'autres termes, que les phénomènes morbides procèdent suivant des lois autres que celles de la physiologie proprement dite. C'est une erreur tout à fait semblable à celle d'un mécanicien qui s'imaginerait que, lorsqu'une machine fonctionne irrégulièrement, elle n'obéit plus aux lois de la mécanique ordinaire. Toute mal. considérée individuellement est une succession d'actes anormaux qui ont pour point de départ une lésion quelconque, et qui, par l'effet de cette lésion, se développent, marchent et prennent fin suivant les lois mêmes de la physiologie. — Une autre erreur, dont les progrès de la science font chaque jour justice, est celle des auteurs qui admettaient des maladies purement fonctionnelles, c.-à-d. des maladies sans matière ou sans lésion des organes. Aujourd'hui, les cas de m. où aucune altération appréciable ne se révèle à l'anatomie pathologique deviennent de plus en plus rares. D'ailleurs, lorsque les lésions observées ne paraissent pas suffisantes pour rendre compte de la m., ou lorsqu'il *n'existe pas d'altération apparente*, il est infiniment plus rationnel de croire que la lésion échappe à nos moyens d'investigation, que de supposer, ce qui est absolument vide de sens, une altération des forces quelconques qui animent l'organisme.

On définit assez fréquemment la mal. « la réaction de l'organisme contre une cause de trouble. » *Cette définition repose sur* une idee préconçue : elle présuppose que les phénomènes morbides ont un but, celui d'éliminer la cause de trouble. Or, cette opinion n'est pas mieux fondée que celle qui attribuait jadis aux vaisseaux absorbants la faculté de faire un choix parmi les substances en contact avec eux. Ce qu'on appelle, en pathologie, réaction de l'organisme n'est autre chose que la mise en jeu des fonctions de l'organe malade ou des organes connexes, mise en jeu qui peut être déterminée, soit par la cause morbide elle-même, soit par les agents thérapeutiques. Que le mouvement imprimé aux organes et aux fonctions produise fréquemment la cessation de la m., c'est un fait incontestable : c'est même la cause la plus ordinaire de la guérison ; mais, d'une part, cette idée de but attribuée aux phénomènes physiologiques suscités par ou dans la m., est purement chimérique, et d'autre part il est des cas assez fréquents d'altérations organiques graves, même au point d'amener la mort, qui ne provoquent aucun phénomène sensible de réaction : il faudra donc dire que ces dernières ne constituent pas des maladies.

Dans toute m., pour en avoir une connaissance exacte, il faut étudier les causes diverses qui sont susceptibles de la provoquer et leur mode d'action, et les *signes* ou *symptômes* successifs qui la révèlent à l'observation, c.-à-d. les rapports des phénomènes anormaux extérieurs avec les *lésions* ou les *altérations* dont la partie ou les parties affectées sont le siége. Ces deux points de vue forment l'objet de l'*étiologie et de la symptomatologie*, appelée aussi *séméiologie* ou *séméiotique ;* tous deux ensemble sont le fondement du *diagnostic*. Pour la juger au point de vue médical, il faut connaître la *marche* habituelle de la m., considérée dans ses altérations organiques et fonctionnelles, ainsi que dans les symptômes qui en sont la traduction. La *connaissance des phases accomplies* et des phases à accomplir encore par la m. permet d'apprécier sa *durée* et de juger de sa *terminaison :* c'est là l'objet du *pronostic*. Enfin, ces connaissances diverses acquises, il y a lieu, tel est du moins le but final de la médecine pratique, de prescrire les moyens propres à obtenir la guérison de la m., ou à retarder son issue, quand celle-ci doit être nécessairement fatale : c'est ce qui constitue l'objet de la *thérapeutique*.

Ce qu'on appelle l'*essence* des maladies est un mot vide de sens : dans aucune science, nous ne pouvons atteindre que des phénomènes, et la médecine ne fait pas exception à cette règle. Quant au terme si fréquemment employé de *nature* des maladies, il n'a pas d'autre signification que celle de *classe* ou même de *genre*. Une m., par ex., est dite de *nature inflammatoire*, de *nature cachectique*, de *nature scorbutique*, etc., selon qu'elle rentre dans la catégorie des affections qualifiées d'*inflammation*, de *cachexie*, de *scorbut*, etc. Le besoin de simplifier l'etude des maladies, et la nécessité, pour élever la médecine au rang de science, de déterminer les rapport de ressemblance et de différence qu'offrent les diverses affections morbides considérées, soit dans leurs altérations organiques, soit dans leurs troubles fonctionnels, ont de tout temps obligé les observateurs à essayer de classer rationnellement l'infinie multitude des cas observés. Mais, jusqu'à ce jour, les tentatives faites dans cette voie tiennent plus des méthodes artificielles que des méthodes naturelles, *et cela était inévitable, car il n'est pas de science où les hypo*thèses aient plus longtemps dominé qu'en médecine. Aujourd'hui même, les nosologistes ne sont aucunement d'accord sur le point de vue qui doit servir de fondement à la classification des maladies. Classer les maladies par organes, ainsi que le fait la majorité des auteurs, c'est abdiquer toute prétention à une méthode véritablement scientifique. Le point de vue étiologique, plus philosophique en apparence, est plus défectueux encore. En effet : 1° la même cause produit des effets différents suivant le tissu, l'organe ou l'appareil sur lequel elle agit, chaque tissu et chaque organe réagissant d'une façon particulière suivant la fonction qui lui est propre ; 2° la m. une fois développée, la considération de la cause importe en général fort peu au traitement. La base véritable d'une classification des maladies consisterait dans l'analyse et la détermination rigoureuse des phénomènes simples, tant anatomiques que physiologiques, dont le développement simultané ou successif représente un état morbide particulier ; malheureusement, l'étude de ces phénomènes simples, justement appelés les *éléments morbides*, a été fort négligée jusqu'à ce jour. En réalité, les classifications les moins défectueuses sont fondées sur cette considération, non pas qu'elles résultent de l'analyse exacte des phénomènes dont nous parlons ; mais leurs auteurs, en envisageant simplement l'aspect et la physionomie générale des maladies, ont obtenu un résultat plus ou moins rapproché de celui que donnerait une méthode plus sévère et plus scientifique. *Parmi les classifications proposées* par les médecins contemporains, nous nous contenterons de citer celle de Gendrin, qui les répartit toutes en 2 ordres, et en 9 familles. Le premier ordre comprend les *Hémorrhagies*, les *Diacrises*, les *Phlegmasies*, les *Fièvres*, les *Anomalotrophies*, les *Hétérosarcoses* et les *Cachexies ;* le second comprend uniquement les *Névroses* et les *Vésanies*.

On divise artificiellement les maladies en *externes* et en *internes*. Les premières sont ainsi appelées, soit parce qu'elles attaquent des parties ou des organes sensibles à la vue, soit parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques ; le nom des secondes leur vient de ce qu'elles n'attaquent que les organes qui sont hors de la portée des sens, ou de ce qu'elles sont produites par *une cause interne. Celles-ci* sont du domaine de l'*art médical* proprement dit, et celles-là du ressort de l'*art chirurgical*. Par rapport à leur durée, on distingue les maladies en *aiguës* et en *chroniques*. On appelle aiguës celles qui, ayant une certaine gravité, parcourent promptement leurs périodes, et chroniques celles qui se prolongent long*temps. Pour les anciens, une m. était chronique* quand elle se prolongeait au delà du 40° jour ; mais aujourd'hui, dans l'emploi de ces qualifications, on considère plutôt la nature et l'intensité des symptômes que la durée de la maladie. Une m. est *simple*, lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection ; elle est *compliquée*, quand les symptômes caractéristiques de deux ou de plusieurs affections existent simultanément. On dit qu'une m. est *idiopathique*, *essentielle* ou *primitive*, lorsqu'elle existe par elle-même et non par le fait de la coexistence d'une autre affection ; ces termes s'emploient par opposition à ceux de m. *symptomatique*, *sympathique*, *consécutive* et *secondaire*. Une m. est dite *locale*, lorsqu'elle affecte un lieu ou un organe déterminé ; elle est *vague* ou *erratique*, quand elle change de lieu, comme font l'érysipèle et certains herpès ; elle est *générale*, quand elle semble envahir l'économie tout entière. Les maladies générales paraissent dépendre d'une altération primitive ou secondaire du sang, par suite de laquelle il se produit des modifications moléculaires spéciales dans la plupart des tissus ; elles constituent proprement les cachexies. Suivant leur mode de propagation, les maladies sont dites *contagieuses*, *infectieuses*, *miasmatiques* et *virulentes*. Suivant leur mode de développement dans l'espace, on distingue les maladies en *sporadiques*, *épidémiques*, *endémiques* et *intercurrentes*. Les termes de m. *acquise* et de m. *héréditaire* s'emploient par opposition l'un à l'autre ; mais, à l'exception de la syphilis, il n'existe pas, à proprement parler, de m. qui se transmette par l'hérédité. Ce qui se transmet, c'est la constitution intime des tissus et des humeurs, d'où résulte chez les descendants une prédisposition toute spéciale aux maladies dont les ascendants étaient atteints. D'après leur type, les maladies sont distinguées en *continues*, *rémittentes* et *intermittentes*. Sous le *rapport de la gravité, on les dit, d'une part*, *légères ou bénignes*, et de l'autre, *graves*, *malignes*, *insidieuses* et *pernicieuses :* toutefois ces trois dernieres épithètes ont particulièrement trait à la marche des maladies, et indiquent la rapidité ou le caractère anormal de leur développement. Leur distinction en *curables* et *incurables* est relative aux moyens dont l'art dispose à une époque donnée. Quant aux expressions de m. *nerveuse*, de m. *convulsive*, de m. *inflammatoire*, de m. *venteuse*, de m. *mentale*, etc., elles se rapportent simplement à la nature ou au genre de l'affection.

MALADIF, IVE. adj. Qui est sujet à être malade. *Il est très-m. Avoir un corps m. Cette femme est d'une complexion maladive.*

Syn. — *Valétudinaire.* — Le *maladif* est celui qui porte en lui un principe actif de maladie et qui est sujet à tomber malade. Le *valétudinaire*, de *valetudo*, santé bonne ou mauvaise, flotte en quelque sorte entre la bonne et la mauvaise santé. Le premier passe de temps en temps de l'état de maladie à celui de santé ; le second languit sans cesse.

MALADRERIE. s. f. Voy. Lèpre.

MALADRESSE. s. f. Manque d'adresse. *La m. d'un ouvrier, d'un chirurgien. Ce domestique est d'une m. incroyable.* ‖ °Fig., *Il y a bien de la m. dans sa défense. Il s'est conduit dans cette affaire avec une extrême m.*

MALADROIT, OITE. adj. Qui n'est pas adroit, qui manque d'adresse, *C'est un ouvrier m. Il est m. dans tout ce qu'il fait. Il a la main maladroite.* ‖ Au sens moral. *C'est un homme m. en affaires. Il faut être bien m. pour avoir échoué dans cette affaire. Cela n'est pas m.* = Se dit subst., au propre et au fig. *C'est un grand m. Cela n'est pas d'un m. Vous êtes une maladroite.*

Syn. — *Malhabile.* — *Maladroit* se dit proprement du peu d'aptitude aux exercices du corps ; *malhabile* ne se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit. Un joueur de billard est *maladroit ;* un diplomate est *malhabile*. Au figuré, *maladresse* sert à désigner aussi le manque d'intelligence et de capacité dans les opérations de l'esprit ; mais il n'y a pas réciprocité. On peut donc dire qu'un diplomate est *maladroit ;* mais on ne dira pas qu'un joueur de billard est *malhabile*.

MALADROITEMENT. adv. D'une manière maladroite. *Il porte cela m. Cet homme se conduit bien m.*

* **MALAGMA.** s. m. (gr. μάλαγμα, de μαλάσσειν, amollir). T. Pharm. Se dit De tout topique mou, et particulièrem. Des cataplasmes émollients. = Malactique. adj. 2 g. Syn. inusité d'*Émollient*.

MALAGUETTE ou * **MANIGUETTE.** s. f. T. Botan. Voy. Amomées.

MALAI. s. m. Nom d'une langue très-répandue dans les îles de l'Inde orientale. Plusieurs écrivent *Malais*, et quelques-uns disent, *La langue malaise.*

* **MALAIRE.** adj. 2 g. (latin. *mala*, joue). T. Anat. Qui a rapport à la joue. *Les os malaires.* V. Crâne.

MALAISE. s. m. État incommode du corps, dans lequel les actions organiques ne s'exécutent pas avec une pleine liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une maladie. *Avoir, éprouver du m. Sentir un grand m.* ‖ Figur. et famil., *Être dans le m.*, Être à l'étroit, être mal dans ses affaires. Peu usité.

MALAISÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas aisé, qui est difficile. *Il est m. de faire cette chose. Il est m. à gouverner. Cela n'est pas si m. que vous pensez.* ‖ Incommode, dont on ne peut se servir avec facilité. *Je ne puis me servir de cet instrument, il est trop m. Cet escalier, ce chemin est m.* ‖ Qui est à l'étroit dans sa fortune, qui a de la peine à subvenir aux dépenses auxquelles il est obligé. *Une famille malaisée. Un riche m. Il est m. par sa faute.*

MALAISÉMENT. adv. Difficilement, avec peine.

MALANDRE. s. f. (lat. *malandria*). T. Méd. vétér. Crevasse située au pli du genou d'un cheval, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau. *Les malandres n'intéressent jamais que la peau.* ‖ T. Charpent. Nœud pourri dans les bois de construction. *Cette pièce de bois est pleine de malandres.* = Malandreux, euse. adj. *Bois m.*, Bois où il y a des nœuds pourris.

MAL-APPRIS. adj. et s. m. Voy. Apprendre.

* **MALAPTÉRURE.** s. m. (gr. μαλακὸς, mou ; πτερὸν, nageoire ; οὐρὰ, queue). T. Ichth. V. Siluroïdes.

MALART. s. m. Le mâle des canards sauvages.

* **MALATE.** s. m. T. Chim. Voy. Malique.

MALAVISÉ, ÉE. adj. et s. Qui agit ou parle mal à propos, et sans prendre garde aux conséquences de ses actions ou de ses paroles. *Vous avez été bien m. dans cette circonstance. Elle a été assez malavisée pour tomber dans le piége qu'on lui tendait. C'est un m. Vous êtes un m. de parler ainsi.*

MALAXER. v. a. (gr. μαλάσσειν, ramollir). T. Chim. et Pharm. Pétrir une substance pour la rendre plus molle, plus ductile. = Malaxé, ée. part.

* **MALAXIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Orchidées.

MALBÂTI, IE. adj. Voy. Bâtir.

* **MALBROUK.** s. m. T. Mamm. V. Cercopithèque.

* **MALCOHA.** s. m. T. Ornith. Voy. Coucou.

MALCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas satisfait. *Votre père est m. de vous.* Vieux.

Syn. — *Mécontent.* — *Mécontent* dit plus que *malcontent*. On est *malcontent*, quand on n'est pas aussi satisfait qu'on avait droit de l'attendre ; on est *mécontent*, quand on n'a reçu aucune satisfaction. *Malcontent* se dit plus particulièrement du supérieur à l'égard de l'inférieur, parce que l'inferieur est censé du moins avoir fait quelque chose pour la satisfaction du supérieur ; *mécontent* se dit plutôt de l'inférieur à l'égard du supérieur, par une raison contraire. Un prince peut être *malcontent* des services de quelqu'un de ses sujets ; un père, de l'application de son fils ; un citoyen, du travail d'un ouvrier, etc. Un sujet, au contraire, peut-être *mécontent* des passe-droits que lui fait le prince ; un fils, de la prédilection trop marquée de son père pour un autre de ses enfants ; un ouvrier, du salaire que l'on a donné à son travail. *Malcontent* exige toujours un complément avec la préposition ; *de mécontent* peut s'employer d'une manière absolue et sans complément, et, dans ce sens, il se prend quelquefois substantivement.

MALDISANT, ANTE. adj. Qui aime à dire du mal des autres. Très-peu usité.

MÂLE. s. m. (lat. *masculus*). Nom générique donné à tous les animaux du sexe masculin ; il est corrélatif de *Femelle*, et se dit De l'homme comme des animaux. *D'après la loi salique, les mâles seuls ont le droit de succéder à la couronne. Le m. et la femelle. Le bélier est le m. de la brebis. Dans ces oiseaux, la femelle n'a pas le riche plumage du m.* = Mâle. adj. 2 g. *Le sexe m. Enfant m. Perdrix m. Fleurs mâles. L'organe m. de plantes porte le nom d'*étamine. — *Encens m.*, Voy. Encens. ‖ Par ext., se dit, au propre et au figuré, De ce qui convient au sexe masculin, de ce qui présente un caractère de force, d'énergie. *Une figure, un air, une voix m. Des traits mâles. Courage, résolution m. Les mâles vertus des Romains. Des pensées mâles. Un style m. Une éloquence m. Un pinceau m. Une composition m. Des contours mâles.*

MALEBÊTE. s. f. Une personne dangereuse et dont on doit se défier. Fam. et peu usité.

MALÉDICTION. s. f. (lat. *malè*, mal ; *dictio*, action de dire). Imprécation, vœu pour qu'il arrive du mal à quelqu'un. *Ce père a donné sa m. à son fils. Être chargé de malédictions.* || Fam., on dit D'une maison à laquelle le malheur paraît attaché, *La m. est sur cette maison;* et D'une affaire que rien ne peut faire réussir, *Il y a de la m. sur cette affaire.* = Syn. Voy. Exécration.

MALEFAIM. s. f. Faim cruelle. *A ce métier on meurt de m.* Fam. et vieux.

MALÉFICE. s. m. (lat. *maleficium*, de *malè*, mal; *facere*, faire). V. Magie.

MALÉFICIÉ, ÉE. adj. Maltraité par l'effet de quelque maléfice; ne se dit guère qu'en parlant D'une personne maltraitée par la nature ou par quelque maladie. *Cet homme est bien m., tout m.* Fam.

MALÉFIQUE. adj. 2 g. T. Astrol. Se disait Des astres auxquels les astrologues attribuaient une influence maligne. *Un étoile maléfique.*

MALEMORT. s. f. Mort funeste. *Ce coquin mourra de m.* Fam. et vieux.

MALENCONTRE. s. f. Mauvaise rencontre, accident. *Il nous arriva m. Par m., il y trouva son rival.* Fam. et peu usité.

MALENCONTREUSEMENT. adv. Par malencontre. *Il arriva fort m.* Fam.

MALENCONTREUX, EUSE. adj. Qui est sujet à éprouver des revers, des accidents. *Il est m., il lui arrive toujours quelque accident.* Fam. || Qui annonce ou qui cause du malheur. *Un présage m. Un événement m.* Familier.

MAL-EN-POINT. adv. En mauvais état de santé ou de fortune. Fam. et peu usité.

MALENTENDU. s. m. Paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites. *Ce m. causa une longue contestation. Ce n'était qu'un simple m. Il y a du m. dans cette affaire. Évitez les malentendus.*

MALEPESTE. Espèce d'interjection qui exprime la surprise. *M., vous êtes difficile!* Fam. — On écrit quelquefois *Malpeste.*

* **MALESHERBIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — On désigne sous ce nom une petite famille qui a été établie par Don aux dépens de celle des Passiflorées, et qui se compose uniquement de 2 genres (*Malesherbia* et *Gynopleura*) et de 5 espèces, propres au Chili et au Pérou. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes. Feuilles alternes, lobées et sans stipules. Fleurs axillaires ou terminales, solitaires, et jaunes ou bleues. Calice tubuleux, membraneux, campanulé, avec cinq lobes à estivation convolutive et naissant d'une couronne membraneuse courte, insérée à la gorge du calice. Étamines 5 ou 10; filets filiformes, libres, ou unis au support de l'ovaire; anthères versatiles. Ovaire supère, porté sur un gynophore, uniloculaire, à placentas pariétaux; ovules indéfinis, suspendus, anatropes; styles 3, filiformes, très-longs; stigmates capités. Fruit capsulaire, uniloculaire, trivalve, membraneux, polysperme. Graines attachées à des placentas naissant, soit de l'axe des valves, soit de leur base; test crustacé, avec une crête charnue, mais sans arille; embryon conique. logé au milieu d'un albumen charnu, avec la radicule rapprochée du hile. [Fig. 1. *Malesherbia fasciculata;* 2. Fleur; 3. Partie du calice, montrant deux pétales et une portion de la couronne; 4. Étamines et pistil; 5. Pistil isolé; 6. Coupe de l'ovaire : d'après Endlicher.] On ne connaît aucun usage à ces plantes.

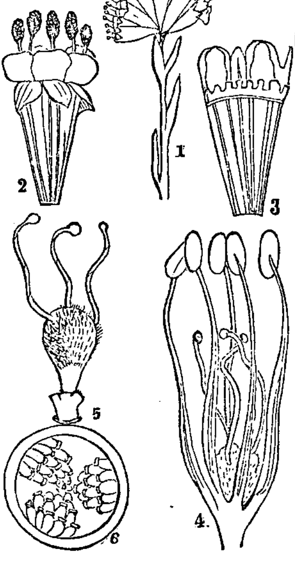

MAL-ÊTRE. s. m. État de langueur, indisposition vague et sourde. *Avoir, sentir, éprouver du mal-être.*

MALÉVOLE. adj. 2 g. (lat. *malè*, mal; *volere*, vouloir). Malveillant. Fam. et peu usité.

MALFAÇON. s. f. Se dit De la mauvaise confection d'un ouvrage. *Il y a de la m. dans cet habit.* || Figur., Supercherie. *Il y a dans cette affaire quelque m. que je n'entends pas bien.* — Dans les deux sens, ce mot est fam. et peu usité.

MALFAIRE. v. n. Faire de méchantes actions; n'est usité qu'à l'infini. *Il est enclin, il se platt à malfaire.*

MALFAISANCE. s. f. Disposition à faire du mal à autrui. *Il a donné des preuves de m.* Peu usité.

MALFAISANT, ANTE. adj. Qui se plaît à nuire, à faire du mal à autrui. *Un homme, un esprit m. Il est d'une humeur malfaisante.* || En parl. Des choses, sign. Nuisible à la santé. *Les vins frelatés sont malfaisants.*

Syn. — *Mauvais.* — *Mauvais* signifie que l'être ou l'objet auquel il s'applique a quelque vice, quelque defaut essentiel: ce qui est *mauvais* manque des qualités relatives à l'usage qu'on en fait, à l'idée qu'on en a. C'est ainsi que l'air est *mauvais*, que du pain est *mauvais*, qu'une action est *mauvaise. Malfaisant* se distingue complétement de *mauvais* par l'idée d'action. L'être *malfaisant* agit d'une manière *mauvaise*. Aussi *malfaisant* ne se dit-il qu'en parlant de l'homme et des êtres capables d'agir, comme les animaux *malfaisants*, les divinités *malfaisantes*, etc.

MALFAITEUR. s. m. Qui commet des crimes, qui fait de méchantes actions. *Il faut punir les malfaiteurs.*

MALFAMÉ, ÉE. adj. Voy. Famé.

MALGRACIEUSEMENT. adv. De mauvaise grâce. *Parler, répondre m.* Fam. et vieux.

MALGRACIEUX, EUSE. adject. Rude, incivil. *Cet homme est m. Faire une réponse malgracieuse.* Famil. et vieux.

MALGRÉ. prép. Contre le gré de. *Il s'est marié m. père et mère. Il a fait cela m. moi.* || En parl. Des choses, Nonobstant. *Il est sorti m. la pluie. M. sa rudesse, ce langage me plaît.* — *M. tout*, Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. *M. tout, vous ne réussirez pas.* = Bon gré, mal gré. loc. adverb. Voy. Gré. = Malgré que. loc. conj. Quoique; ne se dit qu'avec le verbe *Avoir*, précédé de la particule *en. M. qu'il en ait; M. que j'en eusse, Etc.*, En dépit de lui, en dépit de moi, etc.

Enc. — *Nonobstant.* – *Malgré* signifie contre la volonté et exprime une opposition réelle, une résistance soutenue, mais sans effet. *Malgré* les protostations et les menaces, il a accompli son dessein jusqu'au bout. Il s'est marié *malgré* ses parents. *Nonobstant*, de *non obstante*, telle chose ne faisant pas obstacle, donne simplement à entendre qu'une chose est ou agit sans en être empêchée par une autre chose. On ne l'a point vu dans cette ville, *nonobstant* le bruit qui a couru. François Ier, *nonobstant* la différence de religion, soutint les protestants d'Allemagne contre Charles-Quint.

MALHABILE. adj. 2 g. Qui manque d'habileté, d'adresse. *Vous êtes bien m. d'avoir dit, d'avoir fait telle chose. Il a été m. dans cette négociation.* = Syn. Voy. Maladroit.

MALHABILEMENT. adv. D'une manière malhabile.

MALHABILETÉ. s. f. Manque d'habileté, de capacité, d'adresse.

MALHEUR. s. m. (lat. *mala*, mauvaise; *hora*, heure). Mauvaise fortune, mauvaise destinée. *Le m. le poursuit. Le m. ne peut l'abattre. Avoir du m. On ne saurait éviter son m. Le m. a voulu que... Succomber sous le poids du m. Supporter le m. avec constance. Précipiter quelqu'un dans un abîme de m. Par surcroît de m.* — *Être en m.*, Avoir une mauvaise veine au jeu ou en toute autre chose. — *Jouer de m.*, Jouer malheureusement; et, Fig., Éprouver une contrariété qui résulte du hasard. *Je suis allé trois fois chez vous sans vous rencontrer, c'est jouer de m.* — *Porter m.*, V. Porter. || Infortune, désastre, accident fâcheux. *M. extraordinaire, inoui. Il vous arrivera m. Il lui est arrivé un grand m. Tous les malheurs de la vie ont fondu sur lui. Il a éprouvé bien des malheurs. L'affection de quelques amis fut sa consolation dans son m. C'est un petit m.* Prov., *Un m. ne vient jamais seul.* || On dit quelquefois, en manière d'imprécation, *M. à...! M. aux impies! M. aux traîtres; M. aux vaincus!* Les vaincus doivent subir la loi du vainqueur. On dit aussi, *M. sur...! M. sur eux et sur leurs enfants!* — *M. à*, se dit encore familièrem., par simple exclamation, et comme pour prédire le malheur qui doit tomber sur quelqu'un dans quelque circonstance. *M. à la femme qui épousera ce méchant homme!* = Par malheur. loc. adv. Par l'effet d'un accident, d'un hasard malheureux. *Par m., il ne le trouva pas. Il est arrivé par m. que...*

MALHEUREUSEMENT. adv. D'une manière malheureuse. *Il a fini m. Il est mort m.* || Par malheur. *M. il s'est ruiné. Il est arrivé m. que...*

MALHEUREUX, EUSE. adj. Se dit D'une personne qui, pouvant réussir ou ne pas réussir dans quelque chose, ne réussit pas. *Il a été fort m. au jeu cette semaine. Il est m. en tout, en affaires, en amour. Il est m. dans tout ce qu'il entreprend. Il est né m.* || Se dit également Des choses. *Une entreprise, une guerre malheureuse. Les armes de la France furent d'abord malheureuses. Il a fait un choix bien m. Un coup m. Une passion malheureuse.* — *Avoir la main malheureuse*, se dit D'un joueur qui perd presque toujours après qu'il a donné les cartes ou qu'il les a coupées, De quelqu'un qui ne peut toucher à rien sans le casser, D'un chirurgien qui réussit mal dans ses opérations; et, Fig., D'une personne qui réussit mal dans ce qu'elle entreprend, ou encore Qui choisit mal entre les personnes ou entre les choses. || Qui est dans une situation fâcheuse, affligeante. *Un homme m. Une femme malheureuse. S'il est m., c'est par sa faute. Il n'y a pas d'être plus m. que l'homme torturé par les remords. Le genre humain serait trop m. sans la croyance en une autre vie.* || En parl. Des choses, sign. Misérable, affligeant, digne de pitié. *Il est dans un état m., dans une situation malheureuse. Il mène une vie malheureuse.* — Se dit aussi pour Funeste, désastreux, fâcheux, préjudiciable. *Un événement m. Temps, règne m. Voilà un coup m. Cette affaire a eu des suites malheureuses. Il a fait là une malheureuse rencontre. Il a la malheureuse habitude de jouer. Il vous a donné un conseil m.* — *Faire une fin malheureuse*, Finir sa vie d'une manière cruelle et déshonorante. || Qui porte malheur, qui annonce le malheur. *Il est né sous un astre m., sous une malheureuse étoile. Cette circonstance est d'un m. augure. Cet homme a la physionomie malheureuse. Il a quelque chose de m. dans la physionomie.* — En parlant D'un écrivain, d'un artiste, on dit qu'*Il a une facilité malheureuse*, Quand il a une facilité dont il abuse pour ne produire que des ouvrages mauvais ou médiocres. || Par exagérat., Qui manque des qualités qu'il devrait avoir, qui est mauvais, méprisable dans son genre. *Un m. écrivain. Un m. barbouilleur.* — *Mémoire malheureuse*, Mémoire qui retient difficilement, qui manque au besoin. || *Malheureux*, s'emploie quelquefois pour exprimer L'insuffisance, l'infériorité, la disproportion entre des choses ou des individus. *Je ne puis aller vous voir si loin, je n'ai que deux m. chevaux. Pour un m. écu qu'il a voulu épargner, il faudra maintenant qu'il en dépense un millier. Avec vingt mille francs de rentes, il n'a qu'un m. valet. Il habite un palais, et son frère est réduit à une malheureuse chambre.* = Malheureux. s. m. Un homme misérable. *C'est un pauvre m. Il consacra sa vie au soulagement des m.* || Se dit quelquefois D'un homme méchant, d'un homme vil et méprisable. *Ce m. fera une mauvaise fin. C'est un m. que tout le monde repousse. M. que vous êtes! M., qu'as-tu fait?* || *Malheureuse*, employé substantiv., ne se dit que D'une femme méprisable, d'une femme de mauvaise vie. *Il ne hante que des malheureuses.*

Syn. — *Misérable, Infortuné.* — *Misérable* et *malheureux* expriment tous deux l'idée d'une situation fâcheuse et affligeante; mais celui-ci présente directement cette idée, tandis que celui-là présente directement l'idée de commisération qui s'attache au malheur. Ainsi, on peut être *malheureux* par quelque accident imprévu, sans être réduit pour cela à un état digne de compassion; mais celui qui est *misérable* est réellement réduit à cet état. Ulysse, errant dix ans sur les mers avant de pouvoir regagner Ithaque, menait une vie *malheureuse*. Philoctète, abandonné dans l'île de Lemnos, seul et en proie à une plaie dévorante, y menait une vie *misérable*. On est *malheureux* au jeu, on n'y est pas *misérable;* mais on peut devenir *misérable* à force d'y être *malheureux*. Quelquefois ces mots s'appliquent non pas à un individu qui est actuellement dans une situation fâcheuse et affligeante, mais à un individu qui mériterait de s'y trouver. Un domestique qui dérobe quelque chose à son maître est un *malheureux;* tandis qu'un grand criminel est un *misérable*. Dans certains cas, on emploie *misérable* là où *malheureux* ferait un non-sens; c'est lorsqu'on veut marquer une pitié dédaigneuse et méprisante pour certains travers d'esprit, etc., comme dans ces phrases: C'est un *misérable* écrivain; il a fait un *misérable* commentaire, etc. Quant au mot *infortuné*, il ne s'emploie que dans le style soutenu et presque toujours en parlant d'un malheur ou d'un *malheureux* illustre.

MALHONNÊTE. adj. 2 g. Qui est contraire à la probité, à l'honneur; se dit Des personnes et des choses, et se met toujours avant les noms de personnes auxquels il se rapporte. *C'est l'action d'un m. homme. C'est une action, un procédé m.* || Incivil. *C'est un homme très-m. Il a un ton m., des manières bien malhonnêtes. Cela est très-m.* Dans ce sens, il suit toujours le substantif auquel il est joint. = Syn. Voy. Déshonnête.

MALHONNÊTEMENT. adv. D'une manière malhonnête, contraire à la probité ou à la civilité. *Agir m. En user m. Il lui a répondu fort malhonnêtement.*

MALHONNÊTETÉ. s. f. Incivilité, manque de bienséance. *Il est d'une m. choquante. Il y a de la m. dans son procédé.* || Parole ou action incivile. *Il m'a fait une grande m. Il m'a dit des malhonnêtetés.*

MALICE. s. f. (lat. *malitia*). Inclination à nuire, à mal faire, à causer de la peine, mais avec adresse et finesse. *Il est plein de m. Il a fait cela par m. Sa m. s'est décelée dans cette affaire. Cela procède d'une m. noire. C'est un homme sans m. Il n'a pas plus de m. qu'un enfant.* || En parl. Des choses, se dit pour Malignité. *La m. d'une action. La m. de ses discours n'épargne personne. La m. du péché.* — Fam., *Ne pas entena m. à quelque chose*, Voy. Entendre. Fig., *Un innocent fourré de m.*, Voy. Innocent. || Signifie encore, Action faite avec malice. *Il m'a fait la plus grande m. du monde. On sait toutes les malices dont il est capable.* || Dans un sens qui n'a rien d'odieux, *Malice* se dit D'une simple disposition à la plaisanterie, à la raillerie. *Son esprit est plein de m. Il y a de la m. dans sa physionomie. Cette réponse n'est pas sans m.* || Action faite, parole dite dans la seule intention de badiner, de se divertir. *Il fait à ses camarades mille petites malices. Elle nous a dit quelques malices fort spirituelles.* — Famil., *Entendre m. à quelque chose*, Voy. Entendre.

Syn. — *Malignité, Méchanceté.* — La *malice* est un défaut qui est à la superficie et qui tient moins au caractère qu'à l'esprit, à un esprit rusé, fin, railleur. La *malignité* est plus dans le caractère que dans l'esprit ; elle a plus de suite, de dissimulation, et a pour but, comme pour effet naturel, de nuire. La *méchanceté* est plus perverse et plus impitoyable : c'est le goût à faire du mal se montrant à découvert et d'une façon violente et brutale. Une *malice* peut être innocente, tandis qu'il peut exister de noires *malignités* et des *méchancetés* atroces.—Le substantif *malignité* a une tout autre force que son adjectif *malin.* On permet aux enfants d'être *malins :* on ne leur passe la *malignité* en quoi que ce soit, parce que c'est l'état d'une âme qui a perdu l'instinct de la bienveillance, qui désire le malheur de ses semblables, et souvent en jouit. On leur passe des *malices*, on va même quelquefois jusqu'à les y encourager, parce que, sans avoir en soi rien d'odieux, la *malice* suppose une sorte d'esprit dont on peut tirer parti par la suite. Cette sorte d'indulgence est pourtant dangereuse : la ruse que suppose la *malice* dispose insensiblement à la *malignité*, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir, et de la *malignité* à la *méchanceté* il y a si peu de distance, qu'il n'est pas difficile de prendre l'une pour l'autre.

MALICIEUSEMENT. adv. Avec malice. *Il a fait cela m. Il interprète tout malicieusement.*

MALICIEUX, EUSE. adj. Qui a de la malice, qui fait des malices, où il y a de la malice. *Il est m. comme un vieux singe. Un enfant m. Son esprit m. égaie la conversation. Un dessein m. Une intention malicieuse.* — *Subst., en parl. D'un enfant, on dit quelquefois : *C'est un petit m., une petite malicieuse.* || *Cheval m.*, Cheval qui rue de côté, qui use d'adresse contre celui qui le monte ou qui l'approche.

MALIGNEMENT. adv. Avec malignité.

MALIGNITÉ. s. f. Inclination à faire, à penser, à dire du mal ; malice secrète et profonde ; se dit Des personnes et des choses. *Vous ne connaissez pas toute la m. de cet homme. On redoute la m. de ses propos. La m. du cœur humain. La m. du siècle.* — Figur., *La m. du sort, de la fortune. La m. des astres.* || Au sens physiq., Qualité nuisible, dangereuse. *La m. de l'air. La m. des humeurs. La m. de cette fièvre a résisté à tous les remedes.* = Syn. Voy. Malice.

MALIN, IGNE. adj. (latin. *malignus*). Qui prend plaisir à nuire, à dire ou à faire du mal. *C'est un esprit m. Une femme maligne. Un m. vieillard.* — *L'esprit m., le m. esprit*, ou absolum., *Le m.*, Le diable. || Signifie quelquefois Fin, rusé. *Il est trop m. pour donner dans le piége.* || Qui se plaît à faire ou à dire des choses malicieuses, seulement pour s'amuser, se divertir. *Il a le cœur bon et l'esprit m. Cet enfant est bien m.* || S'emploie subst. dans les deux sens ci-dessus. *C'est un m. auquel il ne faut pas se fier. Voyez la petite maligne.* = En parl. Des choses, sign. Qui tend à nuire, et se dit aussi, dans un sens moins défavorable, en parl. de raillerie, d'espièglerie. *La maligne influence des astres. Discours m. Interprétation maligne. Pensées malignes. Un regard, un souris m. Un air, un ton m. Des couplets malins.* —Familièr., *M. vouloir*, Intention de nuire. *Il a du m. vouloir contre moi.* — *Une joie maligne*, La joie que l'on a du mal d'autrui. || Au sens phys., Qui a quelque qualité mauvaise, nuisible. *Cette herbe a une qualité maligne. Il faut corriger ce que cette substance a de m.* Vx et peu us. || T. Méd. *Ulcère m., plaie maligne, etc.*, Ulcère, plaie, qui ne guérissent point par les moyens curatifs ordinaires, et qui font parfois des progrès rapides, quoi qu'on puisse faire. — *Fièvre maligne*, syn. de Fièvre ataxique. = Syn. Voy. Malice.

MALINE. s. f. T. Mar. Voy. Marée.

MALINES. s. f. Voy. Dentelle.

MALINGRE. adj. 2 g. (latin. *malé*, mal ; *æger*, malade?) Qui est faible et languissant, soit par suite d'une longue maladie, soit par l'effet d'une complexion délicate et sujette à se déranger. *Il est toujours m. depuis sa dernière maladie. Cet enfant est bien m.* Fam.

MALINTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a de mauvaises intentions, qui a l'intention de nuire. *Il est m. pour vous, à votre égard. Ces personnes étaient très-malintentionnées.* || Substant., *Il y a en tout temps des malintentionnés. Ce discours est d'un malintentionné.*

Syn. — *Malveillant.* — Les mots *malintentionné* et *malveillant* indiquent tous deux le mauvais vouloir d'une personne pour une ou plusieurs autres personnes; mais *malveillant* peut s'appliquer d'une manière générale, et *malintentionné* ne s'applique qu'à un cas particulier. Ainsi, on qualifiera de *malveillant* un homme plein d'une telle envie qu'il blâme tout, qu'il voudrait voir échouer tout ce que font les autres, et l'on ne dira point que c'est un *malintentionné.* Au contraire, un individu, qui d'ailleurs n'aura pas l'esprit *malveillant*, pourra être fort *malintentionné* à l'égard de quelqu'un en particulier, parce qu'il croira avoir à se plaindre de lui.

***MALIQUE.** adj. m. (lat. *malum*, pomme). T. Chim.

Enc. — On appelle *Acide malique*, un acide qui se produit dans un très-grand nombre de plantes pendant le cours de la végétation. Découvert par Scheele (1783) dans le suc de pommes aigres, il a été retrouvé par Donovan (1814) dans celui des fruits du sorbier. Plus tard Braconnot montra qu'il existe également, soit libre, soit combiné, dans presque tous les fruits, particulièrement les fruits rouges, ainsi que dans d'autres parties des plantes. Cet acide cristallise sous forme mamelonnée, et quelquefois en lamelles prismatiques. Il est très-déliquescent et a une saveur fort acide. Mêlé avec du sucre et dissous dans l'eau, il donne une excellente limonade. Chauffé, il fond vers 81°, et, à 176°, il se décompose en eau et en deux acides nouveaux, appelés par Pelouze *acide maléique* et *acide paramaléique. Traité à chaud par l'acide azotique*, il se transforme en acide oxalique. Enfin, il forme avec les bases des sels, appelés *Malates*, qui sont en général solubles dans l'eau. L'acide m. s'obtient en traitant du suc de sorbier par la craie. Il se produit un *bimalate de chaux*, qui est très-soluble et qu'on fait cristalliser par le refroidissement. Il suffit alors de décomposer ce sel par l'acide oxalique pour avoir l'acide m. pur. Cet acide reste toujours hydraté quand il n'est pas combiné avec les bases. Sa composition, d'après Liebig, est exactement celle de l'acide citrique : on a donc $C^8H^4O^8$ pour l'acide anhydre, et $C^8H^4O^8,H^2O$ pour l'acide hydraté.

MALITORNE. adj. et s. 2 g. (lat. *malé*, mal ; *tornatus*, tourné). Grossier, maladroit, gauche. *Ce valet n'est qu'un m. Une grosse malitorne.*

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement rendu contre le droit, mais sans prévarication. *Le mal-jugé ne donne pas lieu à cassation.*

MALLE. s. f. (all. *mall*). Sorte de coffre de bois ou de cuir, qui sert à enfermer les effets qu'on porte en voyage. — *Faire sa m.*, Mettre, ranger dans une malle ce qu'on veut emporter en voyage. *Défaire sa m.*, En tirer les effets qu'elle contient. || *M.-poste*, ou simpl., *Malle*, Voiture par laquelle l'administration des postes envoie les lettres, et dans laquelle on reçoit des voyageurs. *Il s'est rendu à Paris par la m.-poste.* — *Courrier de la m.*, Employé de l'administration chargé d'accompagner les lettres et de les remettre aux différents bureaux. || Sorte de panier dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises.

MALLÉABILITÉ. s. f. [On fait sentir les deux L dans ce mot et dans les 2 suivants.] T. Phys. V. Corps.

MALLÉABLE. adj. 2 g. (latin. *malleus*, marteau). Qui est doué de malléabilité.

MALLÉOLE. s. f. (latin. *malleolus*, petit marteau). T. Anat. Voy. Cheville.

MALLETTE. s. f. dimin. de Malle. Petite malle.

MALLIER. s. m. Le cheval qu'on met dans le brancard d'une chaise de poste.

MALMENER. v. a. Réprimander, maltraiter. *On l'a bien malmené dans ce procès, dans cette querelle.* || Faire éprouver un grave échec. *L'armée ennemie fut bien malmenée dans cette affaire.* = Malmené, ée. part.

MALOTRU, UE. s. (lat. *malé*, mal ; *astructus*, bâti). Terme d'injure et de mépris qu'on applique à une personne maussade, mal faite, malbâtie, grossière. *C'est un m., un franc m. Une grosse malotrue.*

MALPEIGNÉ: s. m. Homme malpropre et mal vêtu.

**** MALPIGHIACÉES.*** *s. f. pl.* T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, imparfaitement symétriques, à calice imbriqué, à pétales nus, onguiculés, à ovules suspendus par des funicules et à embryon ordinairement convoluté. — *Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux, très-souvent lianes grimpantes. Feuilles ordinairement opposées ou verticillées, rarement alternes, simples, généralement entières, souvent munies de glandes sur le pétiole ou à leur face inférieure ; stipules ordinairement courtes et caduques, parfois larges et interpétiolaires. Les poils, quand il y en a, sont fixés par le milieu, et fourchus ou couchés sur les surfaces. Inflorescence variable. Fleurs hermaphrodites ou polygames, communément jaunes, parfois rouges, rarement blanches et plus rarement bleues ; fréquemment des fleurs abortives vertes sont mêlées aux fleurs parfaites. Calice 5-partit, avec des glandes très-développées à la base d'un ou de plusieurs des segments ; ces glandes manquent très-rarement ; estivation quinconciale, parfois valvaire. Pétales 5, onguiculés, à estivation convolutive. Étamines ordinairement deux fois plus nombreuses que les pétales, souvent monadelphes, habituellement munies d'un connectif charnu qui se projette au delà des lobes des anthères. Carpelles 3, rarement 2, plus rarement 4, soudés en totalité ou en partie, présentant souvent une crête dorsale ; ovules solitaires, orthotropes, suspendus à un long funicule, avec lequel ils forment une sorte de crochet ; styles distincts ou soudés ; stigmates simples, capités, tronqués, ou à expansion variable. Fruit représentant tantôt une drupe, tantôt une noix ligneuse, tantôt une samare, avec des ailes de forme et de position variables. Graines suspendues obliquement à un funicule court et large ; albumen nul ; embryon à radicule supère, très-courte, avec des cotylédons égaux ou inégaux, droits, recourbés *ou pliés, ou même enroulés, très-épais ou foliacés.* [*Fig. 1. Diplopteris paralias ;* 2. Bouton de fleur pour montrer les doubles glandes du calice ; 3. Fleur étalée ; 4. Carpelles. 5. Fruit mûr du *Ryssopteris timorensis.* 6. Coupe de l'ovaire d'un *Malpighia.* 7. Id. de *Coleostachys.* 8. Embryon de *Burdachia.* 9. Id. de *Byrsonima.* 10. Id. de *Brachypteryx.* 11. *Nitraria Schoberi;* Fleur étalée ; 12. Calice et pistil ; 13. Coupe verticale de l'ovaire ; 14. Coupe transversale ; 15. Anthère ; 16. Ovule ; 17. Graine ; 18. Embryon.]

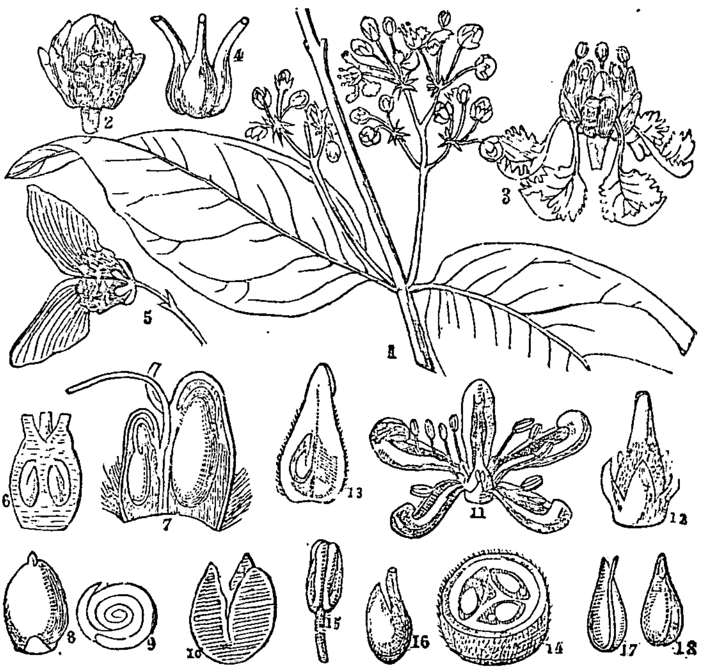

Cette famille se compose de 42 genres et d'environ 560 espèces, dont plus de 400 sont propres à l'Amérique méridionale ; les autres sont dispersées dans les autres régions tropicales. — Les Malp. sont généralement douées de propriétés astringentes plus ou moins prononcées. L'écorce des *Byrsonima* est communément employée par les tanneurs brésiliens, sous le nom de *Murici*. Celle du *Byrson. chrysophylla*, ou *Malpighia moureila* d'Aublet, est usitée à Cayenne comme fébrifuge ; on se sert aussi de sa décoction pour déterger les ulcères. Celle du *Chapara manteca* (*Byrsonima crassifolia*) s'emploie fréquemment comme astringente, dans les cas de diarrhée, de dyssenterie, d'hémorrhagie, de morsure de serpents venimeux. Il en est de même de l'écorce du *Byrs. spicata*, vulgair. appelé, aux Antilles, *Boistan*, *Bois dyssentérique*, et *Merisier doré;* on prépare aussi avec ses baies acides et astringentes un rob qu'on administre dans la dyssenterie. On dit que l'écorce connue en pharmacie sous le nom d'*Alcornoque*, et qui s'emploie comme tonique et astringente, surtout dans la phthisie, est produite par diverses espèces du genre *Byrsonima*, telles que le *B. laurifolia*, le *B. rhopalæfolia* et le *B. coccolobæfolia*. Les Nègres emploient comme fébrifuge la décoction des feuilles de la *Banistérie Leona* (*Banisteria Leona*). Enfin, les fruits de plusieurs espèces, soit de *Byrsonima*, soit de *Malphigia*, bien qu'acides, se mangent aux Antilles. On recherche surtout ceux du *Malpighier glabre* (*Malp. glabra*), communément appelé *Moureiller* et *Cerisier des Antilles*, et ceux du *Malp. brûlant* (*M. urens*), nommé vulgairem. *Bois capitaine* et *Cerisier de Courwith*, qui sont de petites drupes de la grosseur et de la couleur d'une cerise. On prétend que la graine du *Bunchosia armeniaca* est vénéneuse.

MALPLAISANT, ANTE. adj. Désagréable, fâcheux; se dit plus ordin. Des choses que des personnes. *Aventure malplaisante.*

MALPROPRE. adj. 2 g. Qui manque de propreté, qui est sale. *Un homme très-m. sur lui, sur sa personne. Une chambre m. Des mains, des habits malpropres.*

MALPROPREMENT. adv. Avec malpropreté. *Il mange m. Il fait tout m.* || *Travailler m.*, Travailler mal et grossièrement.

MALPROPRETÉ. s. f. Manque de propreté, saleté. *Sa chambre est d'une grande m. Il mange avec une m. choquante.*

MALSAIN, AINE. adj. Qui n'est pas sain, qui a en soi le principe de quelque maladie. *Cet homme est m. Cette femme est d'une complexion malsaine.* || Contraire à la santé. *Une nourriture malsaine. Les eaux de cet endroit sont malsaines. L'air y est malsain.*

MALSÉANT, ANTE. adj. Qui est contraire à la bienséance. *Cela est m. C'est une chose malséante.*

Syn. — *Messéant.* — *Malséant* et *messéant* signifient également qui est contraire à la bienséance. Mais le premier, dit Lafaye, se dit d'une inconvenance de forme, et le second d'une inconvenance essentielle. L'air dissipé est *malséant*, et l'inattention est *messéante* pour un magistrat. Une posture *malséante* n'est inconvenante que relativement aux usages extérieurs et formels de la civilité ; une posture *messéante* est contre la bienséance, blesse l'honnêteté et peut aller jusqu'à l'indécence.

MALSONNANT, ANTE. adj. T. Théolog. Hasardé, téméraire, qui semble contraire à la saine doctrine. *Une proposition malsonnante.* || Par extens., on dit D'un discours, d'une expression qui choque la morale, la bienséance : *Cela est m. Voilà une expression malsonnante.*

MALT. s. m. [On pron. l'L et le T.] Mot emprunté de l'anglais. Voy. Brasserie.

* **MALTHE.** s. m. T. Minér. Voy. Asphalte.

MALTÔTE. s. f. (lat. *malè*, mal; *tollere*, enlever?). Se disait autrefois De toute perception d'impôts, et particulièrement des nouveaux impôts, parce qu'ils étaient généralement assis et perçus plus ou moins arbitrairement. *Exercer la m.* || Par ext., se disait collectiv. De ceux qui étaient chargés de percevoir les impôts. *Il était petit employé dans la m.* = Maltôtier. s. m. Celui qui exerçait la maltôte, ou qui était employé dans la maltôte. — Ces deux mots ne se disaient qu'avec une intention de dénigrement, et sont aujourd'hui à peu près hors d'usage.

MALTRAITER. v. a. Traiter durement en actions ou en paroles. *Ce maître maltraite ses domestiques. Un mari qui maltraite sa femme. Il l'a maltraité de coups, de paroles.* || Faire éprouver une perte à quelqu'un, ne pas le traiter favorablement. *Son père l'a fort maltraité dans son testament. Il a été fort maltraité au jeu. Cet arrêt a fort maltraité la partie plaignante. La critique a fort maltraité cet auteur.* = Maltraité, ée. part.

Syn. — *Traiter mal.* — *Maltraiter* quelqu'un, c'est se porter envers lui à des injures, à des violences, à des coups ; *traiter mal* quelqu'un, c'est ne pas en user avec lui avec tous les égards, toutes les attentions qu'il mérite, ou bien encore lui faire faire mauvaise chère. Un homme violent et grossier *maltraite* ceux qui ont affaire à lui ; un homme avare et mesquin *traite mal* ceux qu'il invite à sa table.

MALVACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à étamines soudées en tube et toutes parfaites, et à anthères uniloculaires introrses. — *Caractères bot.:* Végétaux herbacés ou frutescents, rarement arborescents. Feuilles alternes, plus ou moins divisées et pourvues de stipules. Duvet étoilé, quand il existe. Pédoncules ordinairement axillaires. Sépales 5, très-rarement 3 ou 4, plus ou moins soudés à la base, à préfloraison valvaire. Pétales en même nombre que les sépales, hypogynes, à estivation tordue, tantôt distincts, tantôt adhérents au tube staminal. Étamines indéfinies, toutes parfaites, hypogynes; filets monadelphes; anthères uniloculaires, introrses, réniformes, à déhiscence transversale. Ovaire formé par la réunion de plusieurs carpelles autour d'un axe commun, tantôt libres, tantôt soudés; ovules définis ou indéfinis, attachés à l'angle interne des loges, amphitropes ou semi-anatropes; styles en même nombre que les carpelles, tantôt unis, tantôt distincts; stigmates variables. Fruit capsulaire, à carpelles monospermes ou polyspermes, tantôt tous soudés ensemble, tantôt séparés ou séparables en coques ou follicules distincts; déhiscence loculicide ou septicide. Graines quelquefois poilues ; albumen nul, ou charnu et peu abondant; embryon courbe, à cotylédons tordus ou ployés. [Fig. 1. *Abutilon macropodum ;* 2. Fleur non épanouie ; 3. Étamines et styles ; 4. Fruit mûr, composé de plusieurs carpelles. — 5. Fruit mûr de *Malva sylvestris.* — 6. Pistil de *Lagunea squamea ;* 7. Coupe horizontale d'un ovaire.]

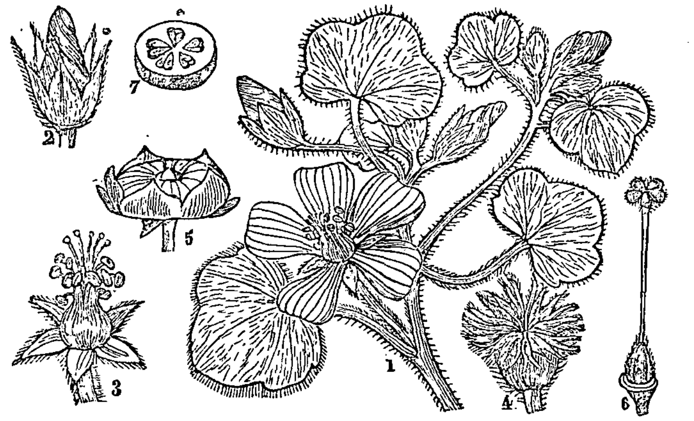

Les Malv. se composent de 37 genres et d'environ un millier d'espèces qui se répartissent en 4 tribus : les *Malopées*, à carpelles distincts et groupés en capitules; les *Malvées*, à fruit composé de plusieurs coques, et à calice accompagné d'un involucre; les *Hibiscées*, à fruit capsulaire, avec un calice accompagné également d'un involucre; les *Sidées*, à calice simple et à fruit, tantôt formé de plusieurs coques, tantôt représentant une capsule. Ces plantes abondent surtout sous la zone tropicale, ainsi que dans les parties chaudes des régions tempérées ; mais leur nombre va en diminuant vers le nord. — Ce qui caractérise essentiellement cette famille, c'est l'abondance de mucilage que contiennent presque toutes ses espèces. Tout le monde connaît les propriétés émollientes de la *Mauve* et de la *Guimauve*, particulièrement de la *Petite* et de la *Grande Mauve* (*M. rotundifolia* et *sylvestris*) et de l'*Althéa* ou *Guimauve officinale* (*Althæa officinalis*) : cette dernière sert à la préparation d'une pâte extrêmement usitée comme adoucissante et pectorale. Plusieurs espèces étrangères à nos climats servent aux mêmes usages : tels sont, en Grèce, l'*Alcée* (*Althæa rosea*), vulg. appelée *Passe-rose* et *Rose trémière;* dans l'Inde, le *Sida cordifolia* et le *S. mauritiana;* au Brésil, le *Sphæralcea cisplatina*. Dans ce dernier pays, on administre encore, dans les cas de coliques venteuses, une décoction préparée avec la racine et la tige de l'*Urena lobata*, et l'on emploie ses fleurs comme expectorantes dans les toux sèches et invétérées. Les Brésiliens attribuent encore des propriétés diurétiques au *Pavonia diuretica;* mais il paraît agir plutôt comme émollient. Ils font également usage du *Sida carpinifolia* contre les piqûres de Guêpes et d'Abeilles : pour cela, ils mâchent les feuilles et les appliquent sur la partie blessée. Au Brésil, les jeunes feuilles et les graines du *Cotonnier à feuilles de vigne* (*Gossypium vitifolium*) sont usitées dans la dyssenterie. Les graines musquées de l'*Abelmosch musqué* ou *Ambrette* (*Abelmoschus moschatus*) sont regardées comme cordiales et stomachiques; les Arabes les mêlent au café; aux Antilles, où on les appelle *Gombo musqué*, on les administre dans les cas de morsures de serpents venimeux, après les avoir réduites en poudre et laissées macérer dans du rhum. La racine du *Sida lanceolata* est extrêmement amère, et en conséquence s'emploie comme tonique. Certaines espèces, telles que la *Ketmie Sabdariffa* et la *K. de Surate* (*Hibiscus Sabdariffa* et *suratensis*), sont légèrement acides; leurs feuilles se mangent en guise d'Oseille. Au Brésil, les fleurs de l'*Abutilon esculentum* se mangent cuites avec de la viande. Les fruits verts de la *Ketmie comestible* (*Hibiscus esculentus*), vulgair. appelée *Gombo* et *Gombaut*, sont un objet de grande consommation dans les contrées chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Tantôt on en tire, en les mettant dans l'eau bouillante, un mucilage abondant qui sert à donner de la consistance aux aliments liquides, tantôt on les mange en nature, cuits ou assaisonnés de diverses manières. Cet aliment, quoique très-fade, est fort nourrissant.

Parmi les plantes industrielles que renferme cette famille, le *Cotonnier* (*Gossypium*) tient le premier rang. Mais il en est d'autres qui produisent des fibres textiles dont on tire un parti plus ou moins avantageux. L'*Hibiscus cannabinus*, l'*Hib. strictus*, l'*Hib. arboreus*, et l'*Hib. manihot*, en particulier, fournissent des fibres d'excellente qualité ; celles qui proviennent de l'*Hib. cannabinus* sont désignées dans le commerce sous le nom de *Chanvre de Bombay*. En Chine, on cultive le *Sida abutilon* pour ses fibres, et en outre on obtient de ses graines une huile de qualité inférieure. Les fibres de l'*Urena lobata*, de la *Mauve crêpue* (*Malva crispa*), du *Paritium elatum*, etc., peuvent encore servir à fabriquer de bons cordages. Enfin quelques espèces sont tinctoriales : nous citerons les feuilles de l'*Althæa rosea*, qui, dit-on, donnent une matière colorante bleue égale à l'indigo, et les fleurs de la *Ketmie Rose de la Chine* (*Hibiscus rosa sinensis*), qui fournissent une couleur noire très-solide. Dans la Chine, les femmes s'en servent pour teindre leurs sourcils et leurs cheveux, et les hommes pour noircir leurs souliers.

MALVEILLANCE. s. f. (lat. *malevolentia*). Disposition de l'âme qui porte à vouloir du mal à quelqu'un, à trouver mal tout ce que font les autres. *Cet homme a un caractère enclin à la m. Voilà les effets de sa m. La m. s'est attachée à toutes ses actions pour les dénaturer. S'exposer à la m. du peuple.* || *On attribue cet incendie à la m.*, A quelque malveillant.

MALVEILLANT, ANTE. adj. Qui a de la malveillance, où il y a de la malveillance. *Caractère m. Disposition, intention malveillante.* = Malveillant. s. m. Celui qui veut du mal à quelqu'un, ou qui est disposé à blâmer ce que font les autres. *Les malveillants font courir de fausses nouvelles sur son compte. C'est quelque m. qui lui a rendu ce mauvais office. Il ne faut pas ajouter foi aux propos des malveillants.* = Syn. V. Malintentionné.

MALVERSATION. s. f. Faute grave, commise par cupidité, dans l'exercice d'un emploi, dans l'exécution d'un mandat. *Etre coupable de m. Il a commis de nombreuses malversations.*

MALVERSER. v. n. (latin. *malè*, mal; *versari*, gérer). Commettre une ou plusieurs malversations. *Il est accusé d'avoir malversé dans sa charge, dans sa gestion.*

MALVOISIE. s. m. [L'Acad. fait ce mot fém.] Vin fort doux, qui provient du territoire de Malvoisie, ou mieux Malvasia, dans la Morée. *Boire du m.*.|| Par ext., se dit De plusieurs sortes de vins cuits et sucrés. *M. de Chypre, de Madère, de Provence.*

MALVOULU, UE. adj. Pour qui l'on est mal disposé. *C'est un homme d'esprit, mais il est généralement m*, On dit aussi *Mal voulu*. Peu usité.

MAMAN. s. f. (gr. μάμμα). Terme dont les enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot *Mère. Cet enfant commence à dire papa et m. Allez embrasser votre m.* — *Grand'm.*, *bonne m.*, Grand'mère. || Famil., *Grosse m.*, Une femme qui a de l'embonpoint.

MAMELLE. s. f. (lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*).

Enc. — Les *Mamelles*, dans l'espèce humaine, sont deux corps glanduleux, hémisphériques, situés de chaque côté à la partie supérieure et antérieure de la poitrine, et qui servent à la sécrétion du lait. Une petite éminence de forme conoïde, plus ou moins rouge ou brune, et susceptible d'érection, s'élève au milieu de chaque m. Cette éminence, qu'on désigne sous le nom de *Mamelon*, est entourée à sa base d'un disque coloré, appelé *Auréole*, qui présente un aspect rugueux dû à des follicules sébacés, au nombre de 4 à 10, disséminés sur toute l'auréole, ou formant un cercle régulier près de sa circonférence. La forme de la m. résulte de la présence, au-dessous de la peau, d'un tissu adipeux abondant qui entoure de toutes parts la *Glande mammaire.* Cette glande est l'organe spécial de la sécrétion du lait. Elle est formée de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu cellulaire dense et non graisseux, et composés eux-mêmes de lobules contenant une multitude de granulations d'où naissent des conduits excréteurs nommés vaisseaux *lactifères* ou *galactophores.* Ces vaisseaux se réunissent entre eux de manière à former 15 à 18 troncs flexueux, extensibles, demi-transparents, qui convergent vers le mamelon et viennent s'ouvrir isolément à sa surface. Les mamelles constituent le caractère distinctif d'une grande classe d'animaux, qui, pour cela, ont reçu le nom de *Mammifères.* Mais, chez ces derniers, les mamelles ne sont pas gonflées, comme chez la femme, par un tissu graisseux ; elles ne deviennent apparentes que pendant le temps de l'allaitement. Leur mamelon, ordinairement creux, n'est percé que d'un ou deux orifices, et dans sa cavité aboutissent un ou deux réservoirs plus grands, dans lesquels les conduits lactifères versent le lait. Le nombre des mamelles est très-variable dans les diverses espèces de Mammifères ; mais il est généralement en rapport avec le nombre de petits que la femelle met bas à chaque portée. Ainsi, la Chatte a 8 mamelles, la Chienne 10, la Truie 12, l'Agouti, 14, etc. Ces organes diffèrent encore relativement à leur situation : de là leur distinction en *mamelles pectorales*, *m. abdominales* et *m. inguinales.* Ainsi, par ex., elles sont pectorales chez les Quadrumanes, les Chéiroptères, l'Éléphant, le Lamantin, etc.; abdominales, chez la plupart des Mammifères; et inguinales chez les Solipèdes et les Ruminants. La Jument a 2 mamelles inguinales. La Vache en a 4, qui constituent une masse unique appelée *Pis*, qui se compose de deux parties symetriques accolées l'une à l'autre, et qui donne naissance à 4 principaux mamelons que l'on nomme les *Trayons* ou les *Tetines*. En arrière de celles-ci, on trouve quelquefois 2 mamelons plus petits, appelés *Tetins*, qui ne fournissent que rarement du lait. Dans les animaux multipares, les tetines sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusque sous le sternum. — Dans l'état ordinaire, les glandes mammaires restent dans l'inaction ; elles ne commencent à entrer en activité que durant la gestation, et, lorsque le moment de la parturition arrive, elles sont aptes à remplir leur fonction et sécrètent une quantité de lait plus ou moins abondante. Cependant on a vu quelquefois la sécrétion lactée s'établir sans être précédée ni de gestation, ni de parturition. Ainsi, non-seulement on connaît un assez grand nombre de cas où des femmes, sans être mères, ont allaité et nourri des enfants étrangers, mais encore le même fait a été observé chez des hommes. Al. de Humboldt, par ex., a vu en Amérique un homme qui, sa femme étant tombée malade, allaita lui-même son enfant. Pendant cinq mois, il lui donna deux ou trois fois par jour à teter, et l'enfant ne prit pas d'autre nourriture : son lait était épais et fortement sucré. — Les mamelles sont exposées aux mêmes maladies que la plupart des autres organes de l'économie ; mais elles sont particulièrement sujettes à des engorgements et à des phlegmasies aiguës et chroniques. L'inflammation des mamelles est communément désignée sous le nom de *Mastite;* quelques auteurs l'appellent *Mammite* et *Mastoïdite*. La mastite aiguë s'observe surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement. Souvent il se forme alors dans la glande mammaire un engorgement appelé vulgair. *Poil*, soit par suite de l'impression de l'air froid sur les seins, soit par suite de gerçures au mamelon et de l'irritation que la succion produit sur cet organe. On combat généralement cette affection par l'application de topiques émollients et narcotiques et par l'emploi des dérivatifs. Quant aux *Gerçures du mamelon*, elles ne s'observent que chez les femmes qui nourrissent, et reconnaissent pour cause les efforts de succion de l'enfant. Elles cèdent ordinairement à l'usage d'une pommade adoucissante : on peut en outre faire usage de *bouts de sein* de caoutchouc ou d'ivoire ramolli. Les coups et les chutes déterminent encore fréquemment, dans les glandes mammaires, des engorgements bientôt suivis d'induration, qu'on nomme vulgairement *Glandes au sein*. Comme ces engorgements ont une grande tendance à dégénérer en squirrhe, il importe de ne jamais les négliger, et de recourir sur-le-champ aux moyens propres à amener leur résolution.

MAMELON. s. m. Le bout de la mamelle. ‖ En T. Hist. natur., se dit, par analog., De tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit. ‖ Figur., La partie supérieure d'une montagne, quand elle se termine en pointe arrondie.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. T. Hist. nat. Qui est couvert de tumeurs arrondies qui offrent quelque analogie avec la forme d'un mamelon. *Racine mamelonnée. Ce minerai se présente sous la forme de masses mamelonnées.*

MAMELU, UE. adj. et s. Qui a de grosses mamelles. *Un homme m. C'est une grosse mamelue.* Popul.

MAMELUK ou ***MAMELOUK.** s. m. [On prononce *Mam-louk.*] T. Relation.

Enc. — La milice devenue si célèbre sous ce nom fut créée, vers 1230, par le sultan d'Égypte Nedjm-Eddin Ayoub, l'un des derniers princes de la dynastie des Ayoubites. Pensant affermir sa domination, il acheta un nombre considérable de jeunes esclaves, pour la plupart Circassiens, Mingreliens et Abases, qu'il fit élever et discipliner, et auxquels il confia la garde de sa personne. Mais ces esclaves (en arabe *memalik*, dont nous avons fait *Mameluks* et *Mamelouks*) ne tardèrent pas à faire la loi à leurs maîtres. En 1254, ils déposèrent le sultan et le remplacèrent par leur chef Moezz-Eddin Aïbek. Depuis cette époque jusqu'en 1517, l'Égypte fut gouvernée par deux dynasties successives de sultans mamelouks, savoir : celle des *Baharites*, qui subsista jusqu'en 1382, et celle des *Bordjites*, qui prit fin en 1517, lorsque le sultan des Turcs, Sélim, eut vaincu leur dernier chef, Touman-Bey. Cependant ce prince ne détruisit pas la milice des mamelouks, laquelle se recrutait toujours par les mêmes moyens qui avaient servi à l'établir. Seulement, pour diminuer son autorité, il divisa l'Égypte en 24 provinces, dont il confia le gouvernement à 24 beys mamelouks placés sous l'autorité suprême d'un pacha qu'il nomma lui-même. A la fin du siècle dernier, cet état de choses durait encore, du moins nominalement, car les Mamelouks avaient reconquis presque toute leur ancienne puissance. L'expédition française en Égypte (1798) les affaiblit considérablement ; dans une seule bataille, celle des Pyramides, ils perdirent 3000 hommes. Toutefois, après le départ des Français, ils se maintinrent encore comme corps politique jusqu'à la nomination par la Porte de Méhémet-Ali comme pacha d'Égypte. Ce dernier résolut de les détruire complétement, et ne pouvant le faire à force ouverte, il eut recours à la ruse. Le 1er mars 1811, sous prétexte d'une expédition, il convoqua tous leurs chefs dans la citadelle du Caire, et il les fit massacrer sous ses yeux. — Pendant son séjour en Égypte, Bonaparte avait pris à son service un certain nombre de cavaliers indigènes. En 1804, ils formaient dans sa garde, sous le nom de *Mameluks*, une compagnie d'environ 250 hommes. La plupart d'entre eux furent assassinés, en 1814, pendant les troubles qui suivirent l'abdication de l'empereur.

MAMILLAIRE. adj. 2 g. [On fait sentir les deux L dans ce mot et dans le suivant.] T. Anatomie. Qui a la forme d'un mamelon. *Éminence, tubercule mamillaire.*

***MAMILLARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cactacées.

MAMMAIRE. adj. 2 g. [On fait sentir les deux M dans ce mot et dans les 5 suivants.] T. Anat. Qui a rapport aux mamelles. *Glande m. Les artères mammaires.*

MAMMALOGIE. s. f. (lat. *mamma*, mamelle; grec. λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des mammifères.

***MAMMEA.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

MAMMIFÈRE. s. m. (lat. *mamma ; ferre*, porter).

Enc. — Les animaux compris sous ce nom commun forment la première classe de l'embranchement des Vertébrés et occupent ainsi le rang le plus élevé dans l'échelle zoologique. A leur tête se place l'Homme, si semblable à eux par le plan général de son organisation, si supérieur par cette intelligence qui lui permet de contempler et de comprendre l'ordre tout entier de la création. La dénomination de *Mammifères* a été introduite par Linné. Elle est d'autant plus heureuse, que cette caractéristique seule suffit à différencier la classe à laquelle elle s'applique de tout le reste du règne animal. En effet, tous les animaux qui composent cette classe sont pourvus d'une matrice dans laquelle se developpent leurs petits ; tous sont vivipares c.-à-d. font leurs petits vivants; tous les allaitent ensuite au moyen de glandes mammaires. Outre ce caractère essentiel, les Mam. en présentent d'autres qui sont également d'une extrême importance. Le plus extérieur réside dans l'organisation de leur système tégumentaire, lequel est recouvert de poils en totalité ou en partie : cependant ce caractère manque dans la plupart des Cétacés ; aussi la dénomination de *Pilifères* que Blainville a voulu substituer à celle de Mam. a-t-elle été repoussée. Le principal caractère anatomique qui distingue les Mam. des autres classes se tire de *la structure intime et de la conformation des poumons, qui sont* librement suspendus dans la cavité thoracique, et qui sont complétement séparés de la cavité abdominale par un diaphragme sans fissure. La forme des globules sanguins, qui sont constamment circulaires, sauf chez les Caméliens, est encore un caractère d'un haut intérêt. Chez les Mam., la mâchoire supérieure est complétement immobile, tandis que l'inférieure s'articule immédiatement au crâne par son condyle, sans l'intermédiaire d'un os carré. Les dents sont portées sur les maxillaires seulement, où elles sont disposées sur une seule rangée, logées dans des alvéoles, et jamais soudées au maxillaire lui-même. Tous les Mam., à peu d'exceptions près, sont armés d'un plus ou moins grand nombre de dents. La langue est charnue, bien développée, avec la pointe plus ou moins libre. Les ouvertures postérieures des fosses nasales sont protégées par un appendice membraneux mobile, appelé voile du palais, et l'ouverture du larynx par un autre appendice, appelé épiglotte. Le canal alimentaire varie dans sa forme, selon la nature des aliments dont l'animal se nourrit, mais il n'y a ordinairement qu'un cæcum. Le rectum se termine presque toujours par une ouverture distincte située en arrière des orifices urinaires et génitaux. Les surfaces articulaires du corps des vertèbres sont plus ou moins aplaties, et toujours unies ensemble par une série de ligaments concentriques. Les vertèbres cervicales sont au nombre de 7, excepté chez l'Aï, qui en a 9, et chez le Lamantin, qui n'en a que 6. A deux exceptions près, l'os coracoïde forme, chez les Mam., une simple apophyse de l'omoplate. C'est dans la classe qui nous occupe que l'encéphale atteint son plus haut degré de développement. Enfin, les divers organes des sens ne manquent chez aucun Mam., bien qu'on observe des différences assez considérables dans les différents ordres et dans les diverses espèces.

Quoique Aristote ne paraisse pas s'être proposé de fonder une classification systématique des Mam. en les distribuant en ordres et en familles, cependant il a indiqué, avec une hauteur de vues remarquable, les grands groupes entre lesquels se partage cette classe, conformément aux affinités naturelles que présentent les nombreuses espèces qui la composent. La dénomination générale qu'il imposa à la classe elle-même est celle de *Zootoca*, c.-à-d. *vivipares*. Bien que le caractère de la viviparité ne soit point exclusivement propre aux Mam., il leur donna ce nom parce qu'il supposait que les animaux supérieurs doués de viviparité se distinguaient suffisamment des vivipares inférieurs, tels que la Vipère, en ce que, chez les premiers, l'embryon se développait dans le corps maternel au moyen d'un placenta. (Les Mam. *aplacentaires* lui étaient nécessairement inconnus, puisque tous appartiennent à l'Amérique et à la Nouvelle-Hollande.) Le philosophe de Stagire divise ensuite les *Zootoca*, d'après la nature de leurs organes locomoteurs, en trois sections, les *Dipoda* ou bipèdes, les *Tetrapoda* ou quadrupèdes, et les *Apoda* ou animaux dépourvus de pieds. Il cite l'Homme comme le type de la première section, et les Cétaces (*Ketoda*) comme représentant la troisième, tandis que la seconde embrasse tous les autres animaux de la classe. Cette seconde section est ensuite subdivisée en deux grands groupes naturels, d'après les modifications observées dans les organes du toucher. Dans le premier de ces groupes qui a reçu plus tard le nom d'*Onguiculés*, les doigts sont plus ou moins indépendants l'un de l'autre et armés d'ongles ou de griffes ; dans le second, appelé par opposition les *Ongulés*, les doigts sont enfermés dans un sabot. Chacun de ces groupes comprend trois nouvelles subdivisions, qui sont fondées sur le système dentaire, pour les Onguiculés, et sur la structure du pied, pour les Ongulés. Dans la première subdivision des Onguiculés, les dents de devant ont un bord tranchant, et celles de derrière une surface élargie, comme les Singes (*Pithecoida*) et les Chéiroptères (*Dermaptera*). Dans la seconde, les dents sont pointues, tranchantes et propres à déchirer de la chair : en conséquence Aristote appelle *Karcharodonta*, qui signifie dents aiguës, les animaux qui composent cette subdivision. Les animaux qui forment la troisième sont caractérisés par l'absence de canines, et correspondent à nos Rongeurs. Le groupe des Ongulés comprend les *Polyschidæ*, qui ont plusieurs sabots, comme l'Éléphant ; les *Dischidæ*, ou pieds fourchus, comme les Ruminants et le Cochon ; et les *Aschidæ*, ou animaux à un seul sabot, comme le Cheval et l'Ane.

Après Aristote, il faut franchir un intervalle de 2000 ans, et arriver jusqu'à la fin du XVIIe siècle, pour trouver sur la mammalogie un travail original et contenant des vues véritablement scientifiques. *L'homme auquel on doit ce progrès est l'Anglais* Jean Ray, et la date de son livre est l'année 1693. Empruntant la base de sa classification à Aristote, Ray reconnaît d'abord les Vivipares et les Ovipares ; puis, prenant en considération la nature du milieu où habitent les Vivipares, il les divise en deux catégories, les Aquatiques, et les Terrestres ou Quadrupèdes. Ces *Quadrupèdes vivipares*, il les caractérise en outre par l'existence de poils, puis il les divise en deux groupes : les *Ongules*, qui ont des sabots, et les *Onguiculés*, qui ont des ongles. Il subdivise les premiers en trois sections, savoir : 1° Les *Solipèdes*, comme le Cheval et l'Ane ; 2° Les *Bisulces*, ou pieds fourchus, parmi lesquels il distingue les *non Ruminants*, comme le Cochon, et les *Ruminants*, qu'il distingue en outre en *Ruminants à cornes persistantes*, comme le Bœuf et le Mouton, et *Ruminants à cornes caduques*, comme le Cerf ; 3° Les *Quadrisulces*, ou animaux dont le pied est divisé en plus de deux parties, comme le Rhinocéros et l'Hippopotame. Les *Onguiculés* forment deux sections, celle des animaux *à pied bifide*, comme le Chameau, et celle des animaux *à pied multifide* ou *Fissipèdes*. Chez ces derniers, les doigts sont *adhérents* et recouverts par les téguments communs, comme chez l'Éléphant, ou bien les doigts sont plus ou moins *distincts* et séparables. Les animaux de cette dernière catégorie sont encore subdivisés d'après la conformation de leurs ongles, c.-à-d. selon qu'ils ont les *ongles déprimés*, c.-à-d. larges et plats, comme les Singes, ou *comprimés*, c.-à-d. étroits et pointus. Les animaux qui offrent ce dernier caractère se distinguent de nouveau d'après le nombre des incisives, les uns n'ayant que *deux incisives*, très-grandes, comme le Lièvre, et les autres des dents *incisives multiples*. Ceux-ci, *qui comprennent les Carnivores, les Insectivores, et les animaux* dont la nourriture se compose à la fois d'insectes et d'autres matières, forment deux nouvelles categories : ceux qui sont de *petite taille*, avec le corps long et les extrémités courtes, comme la Belette et la tribu des Vermiformes ; et ceux qui ont une plus *grande taille*, parmi lesquels on en distingue *à museau court*, comme le Lion, et *à museau long*, comme les Chiens. Enfin, la grande section des Fissipèdes comprend les quadrupèdes *anormaux*, le Hérisson, le Tatou, la Taupe, la Musaraigne, le Tamandua, la Chauve-Souris et le Paresseux. Les cinq premières espèces ont quelques rapports avec les Chiens et les Vermiformes par leur museau plus allongé ; mais ils en diffèrent par la disposition de leurs dents, dont le Tamandua est même tout à fait privé ; les deux dernières espèces, au contraire, ont le museau court. — La classification de Ray repose sur des analogies tout à fait extérieures ; ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources que la forme des membres lui présente qu'il cherche des caractères dans le système dentaire pour revenir ensuite à la forme du corps et du museau. La classification de Linné fut un progrès sur celle de Ray, car il fonda exclusivement sa méthode sur les considérations des organes dominants de l'organisme des Mam., c.-à-d. sur l'appareil locomoteur et sur le système dentaire. C'est sur le premier qu'il établit ses divisions primaires, en partageant tous les animaux de la classe en trois grandes sections, les *Onguiculés*, les *Ongulés* et les *Mam. pisciformes*. Puis l'étude du système dentaire lui servit à fonder 7 ordres. Dans sa methode, les Onguiculés en forment 4 ; ce sont : les *Bruta*, qui n'ont point d'incisives ; les *Glires*, qui ont 2 incisives à chaque mâchoire ; les *Primates*, qui en ont 4 ; et les *Feræ, dont les incisives, coniques, sont au* nombre de 2, de 6 ou de 10. Les Ongulés comprennent deux ordres : les *Belluæ*, qui ont des incisives aux deux mâchoires, et les *Pecora*, qui en manquent à la mâchoire supérieure. La troisième division est formée par un seul ordre, celui des Cétacés (*Cete*). Enfin, ces sept ordres sont subdivisés en 40 genres, qui embrassent toutes les espèces connues de son temps. — Nous passerons sous silence les essais faits, à la suite de Linné, par Brisson, Erxleben, Vicq d'Azyr et même Pallas, qui ont peu influé sur la direction de la science, pour arriver à G. Cuvier.

Le grand zoologiste français, en donnant l'esquisse de sa classification, expose ainsi les principes qui lui ont servi de base.

« Les caractères variables qui établissent les diversités essentielles des Mam. entre eux, sont pris des organes du toucher, d'où dépend leur plus ou moins d'habileté ou d'adresse, et des organes de la manducation, qui déterminent la nature de leurs aliments et entraînent après eux, non-seulement tout ce qui a rapport à la fonction digestive, mais encore une foule d'autres différences relatives même à l'intelligence. — La perfection du toucher s'estime d'après le nombre et la mobilité des doigts, et d'après la manière plus ou moins profonde dont leur extrémité est enveloppée dans l'ongle ou dans le sabot. Un sabot qui enveloppe tout à fait la partie du doigt qui touche à terre y émousse le tact, et rend le pied incapable de saisir. L'extrême opposé est quand un ongle, formé d'une seule lame, ne couvre qu'une des faces du bout du doigt et laisse à l'autre face toute sa délicatesse. — Le régime se juge par les dents mâchelières, à la forme desquelles répond toujours l'articulation des mâchoires. Pour couper de la chair, il faut des mâchelières tranchantes comme une scie, et des mâchoires serrées comme des ciseaux, qui ne puissent que s'ouvrir ou se fermer. Pour broyer des grains ou des racines, il faut des mâchelières à couronne plate, et des mâchoires qui puissent se mouvoir horizontalement ; il faut encore, pour que la couronne de ces dents soit toujours inégale comme une meule, que sa substance soit formée de parties inégalement dures et dont les unes s'usent plus vite que les autres. — Les animaux à sabot sont tous de nécessité herbivores ou à couronnes des mâchelières plates, parce que leurs pieds ne leur permettraient pas de saisir une proie vivante. Les animaux à doigts onguiculés étaient susceptibles de plus de variétés ; il y en a de tous les régimes ; et outre la forme des mâchelières, ils diffèrent encore beaucoup entre eux par la mobilité et la délic *catesse des doigts. On a surtout saisi à cet égard un caractère* qui influe prodigieusement sur l'adresse et multiplie leurs moyens d'industrie: c'est la faculté d'opposer le pouce aux autres doigts, pour saisir les plus petites choses, ce qui constitue la *main* proprement dite, faculté qui est portée à son plus haut degré de perfection dans l'Homme, où l'extrémité antérieure tout entière est libre et peut être employée à la préhension.

» Les différentes combinaisons qui déterminent rigoureusement la nature des divers Mamm., ont donné lieu à distinguer les ordres suivants : — Parmi les Onguiculés, le premier, qui est en même temps privilégié sous tous les autres rapports, l'*Homme*, a des mains aux extrémités antérieures seulement; ses extrémités postérieures le soutiennent dans une situation verticale. — L'ordre le plus voisin de l'Homme, celui des *Quadrumanes*, a des mains aux quatre extrémités.—Un autre ordre, celui des *Carnassiers*, n'a point de pouce libre et opposable aux extrémités antérieures. Ces trois ordres ont d'ailleurs chacun les trois sortes de dents, savoir : des mâchelières, des canines et des incisives.—Un quatrième, celui des *Rongeurs*, dont les doigts diffèrent peu de ceux des Carnassiers, manque de canines, et porte en avant des incisives disposées pour une sorte toute particulière de manducation.—Viennent ensuite des animaux dont les doigts sont déjà fort gênés, fort enfoncés dans de grands ongles, le plus souvent crochus, et qui ont encore cette imperfection *de manquer d'incisives*; quelques-uns manquent *même* de canines et d'autres n'ont point de dents du tout : nous les comprenons tous sous le nom d'*Édentés*. — Cette distribution des animaux onguiculés serait parfaite et formerait une chaîne très-régulière, si la Nouvelle-Hollande ne nous avait pas fourni *récemment une* petite chaîne *collatérale, composée des animaux à bourse* ou *Marsupiaux*, dont tous les genres se tiennent entre eux par l'ensemble de l'organisation, et dont cependant les uns répondent aux Carnassiers, les autres aux Rongeurs, les troisièmes aux Édentés, par les dents et par la nature du régime. — Les animaux à sabots, moins nombreux, ont aussi moins d'irrégularités. Les *Ruminants* composent un ordre très-distinct par ses pieds fourchus, sa mâchoire supérieure sans vraies incisives, et ses quatre estomacs.—Tous les autres quadrupèdes à sabots se laissent réunir en un seul ordre que j'appellerai *Pachydermes* ou *Jumenta*, excepté l'*Éléphant*, qui pourrait faire un ordre à part et qui se lie par quelques rapports éloignés avec l'ordre des Rongeurs. — Enfin, viennent les Mam. qui n'ont point du tout d'extrémités postérieures, et dont la forme de poisson et la vie aquatique pourraient engager à faire une classe particulière, si pour tout le reste leur économie n'était pas la même que dans la classe où nous les laissons. Ce sont les poissons à sang chaud des anciens, ou les *Cétacés*, qui, réunissant à la force des autres Mam. l'avantage d'être soutenus par l'élément aqueux, comptent parmi eux les plus gigantesques de tous les animaux. »

La classification de Cuvier est aujourd'hui généralement adoptée; néanmoins elle a subi de la part de divers auteurs, tels que Owen, Lesson, Ch. Bonaparte, Milne Edwards, Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire, etc., différentes modifications : nous en adopterons quelques-*unes. Ainsi, nous séparerons* les *Mam. aplacentaires ou* didelphiens, c.-à-d. à double matrice, des Mam. ordinaires ou Mam. placentaires et monodelphiens, c.-à-d. à une seule matrice, en raison de la différence profonde que présente le type des organes de la reproduction dans les deux catégories. Nous *élèverons les Chéiroptères, les Insectivores et les Carnivores* à la dignité d'ordre, au lieu de n'en faire que de simples sections de l'ordre des Carnassiers. Nous conserverons d'ailleurs les coupes établies par Cuvier parmi ses Carnivores, en substituant simplement, pour la troisième, la dénomination de Pinnipèdes proposée par Lesson à celle tout à fait impropre d'Amphibies. Nous retirerons les Monotrèmes de l'ordre des Édentés, attendu qu'ils appartiennent aux Mam. aplacentaires; mais nous y laisserons les Tardigrades, nonobstant les analogies que ces derniers offrent avec les Quadrumanes, parce qu'ils n'en ont pas moins avec l'ordre où Cuvier les a placés. De cette façon la classe des Mam. se trouve distribuée de la manière suivante. — D'abord elle se partage en deux sous-classes, savoir : les *Placentaires* ou *Monodelphiens*, et les *Aplacentaires* ou *Didelphiens*. Les *Monodelphiens* se divisent ensuite en trois grands groupes, les *Onguiculés*, les *Ongulés* et les *Pisciformes*, subdivisés, le premier en sept ordres, et le second en deux, tandis que le troisième n'en forme qu'un seul. Les sept ordres établis parmi les *Onguiculés*, sont : 1° les *Bimanes*, qui comprennent l'Homme seulement; 2° les *Quadrumanes*, subdivisés en deux sections les *Singes* (ex., Chimpanzé), et les *Lémuriens* (Maki); 3° les *Chéiroptères* (Chauve-Souris); 4° les *Insectivores* (Taupe, Musaraigne); 5° les *Carnassiers*, distingués en *Digitigrades*, (Chien, Civette), *Plantigrades* (Ours), et *Pinnipèdes* (Phoque); 6° les *Rongeurs* (Rat, Écureuil); 7° les *Édentés, comprenant les Tardigrades* (Paresseux) et les *Édentés ordinaires* (Pangolin). Les *Ongulés* se composent, comme nous venons de le dire, de deux ordres seulement, savoir : 8° les *Pachydermes*, que Cuvier distingue en *Proboscidiens* (Éléphant), *Pachydermes ordinaires* (Hippopotame, Cochon), et *Solipèdes* (Cheval, Ane); 9° les *Ruminants*, qui forment deux sections, les *Rum. sans cornes* (Chameau) et les *Rum. avec cornes* (Cerf, Chèvre, Bœuf). Le groupe des *Pisciformes* renferme uniquement : 10° les *Cétacés*, qui se distinguent en *Cét. herbivores* (Lamantin) et *Cét. ordinaires* (Dauphin, Baleine). Enfin, les *Mam. aplacentaires*, ou les *Didelphiens* se partagent en deux ordres, qui sont : 11° les *Marsupiaux* (Sarigue, Kanguroo), et 12° les *Monotrèmes* (Ornithorhynque).

***MAMMIFORME.** adj. 2 g. Qui a la forme d'une mamelle.

***MAMMITE.** s. f. T. Méd. Voy. Mamelle.

MAMMOUTH. s. m. Voy. Paléontologie.

***MANAKIN.** s. m. T. Ornith.

Enc.— Les *Manakins* (*Pipra*) sont le type d'un petit groupe de *Passereaux* qui appartiennent à la division des *Dentirostres*, mais qui s'en distinguent cependant en ce que leurs deux doigts extérieurs sont réunis à leur base sur près d'un tiers de leur longueur, ce qui les rapproche des Syndactyles. Ce groupe, qui a été érigé en famille sous le nom de *Pipradés*, comprend, outre les *Manakins*, deux autres genres, les *Coqs de roche* ou *Rupicoles*, et les *Calyptomènes*. Les oiseaux qui les composent ont le bec comprimé, plus haut que large, échancré, la queue et les pieds courts. Les *Coqs de roche* (*Rupicola*) sont grands et portent sur la tête une double crête verticale de plumes disposées en éventail. Ils sont en outre remarquables par la fraîcheur et la *délicatesse de leurs couleurs. On n'en connaît que* 2 espèces, et toutes deux sont propres à l'Amérique. Elles habitent les fentes profondes des rochers, les grandes cavernes obscures où la lumière du jour ne peut pénétrer. Les *Calyptomènes* (*Calyptomena*) ne diffèrent des précédents que par la forme de leur huppe qui ne se relève point en éventail. La seule espèce connue, le *Cal. vert* (Fig. ci-dessous), est propre aux îles de l'archipel Indien. Le plumage du mâle est d'un beau vert d'émeraude, avec deux taches noires sur les côtés du cou, et trois bandes noires sur les ailes. La femelle est d'un vert jaunâtre sale. Les *Manakins* sont petits, et se font presque tous remarquer par leurs couleurs vives. Ils habitent en petites troupes dans les forêts humides de l'Amérique équinoxiale.— Les *Eurylaimes* (*Eurylaimus*), oiseaux propres à l'archipel des Indes, ont les mêmes pieds que les Manakins et les Rupicoles; mais ils en diffèrent beaucoup par leur bec, qui est très-fort, énormément déprimé et large, avec une pointe un peu crochue et légèrement échancrée de chaque côté.

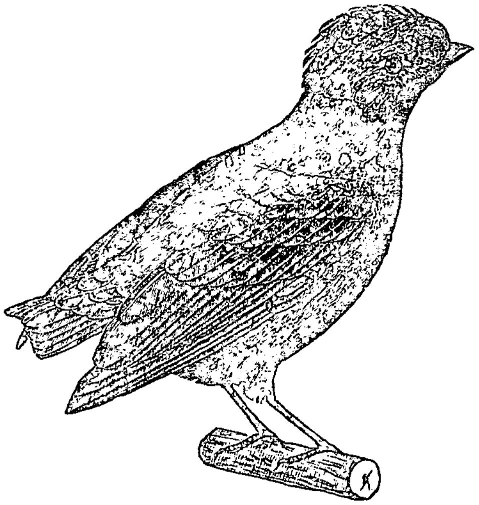

MANANT. s. m. (lat. *manens;* de *manere*, demeurer). * Celui qui habitait un bourg ou une ville sans y avoir le droit de bourgeoisie. *Les manants et habitants de telle paroisse.* ‖ Absol., dans le langage ordinaire, se disait Des paysans. *Il réunit tous les manants de ses domaines.* ‖ Par ext., Homme grossier, mal élevé. *C'est un m. Il s'est conduit en vrai manant.*

***MANATE.** s. m. T. Mamm. Voy. Cétacés.

MANCENILLIER. s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

MANCHE. s. m. (lat. *manubrium*). La partie d'un instrument, d'un outil, par laquelle on le tient pour en faire usage. *Le m. d'un couteau, d'une hache, d'une étrille. Couteau à m. d'ivoire, d'ébène. Mettre un m. à un marteau. Un m. à balai. Le* m. *de la charrue.* — Fig. et prov., *Branler au m.*, Voy. Branler. *Jeter le m. après la cognée*, V. Cognée. ‖ *Le m. d'une basse, d'un violon, d'une guitare, etc.*, La partie où l'on pose les doigts de la main gauche, pour former les tons différents.—*Il connaît son m.*, Il touche les cordes avec justesse et précision. ‖ *Le m. d'un gigot, d'une épaule de mouton*, La partie par où on les prend pour les découper. ‖ T. Zool. *M.-de-couteau*, Voy. Enfermés.

MANCHE. s. f. (lat. *manica*). La partie du vêtement dans laquelle on met le bras. *La m. d'une robe, d'un habit, d'une chemise, etc. Un gilet à manches. Retrousser ses manches. Des fausses manches.* — *Manches pendantes*, Bandes d'étoffe que l'on attache à de certaines robes de cérémonie. *Les conseillers d'État portaient autrefois des robes à manches pendantes.* ‖ Figurém. et prov., *Avoir une personne dans sa m.*, En disposer à son gré. *Il a la m. large*, se dit D'un homme qui n'est guère scrupuleux en fait de morale, de probité. *C'est une autre paire de manches*, C'est une autre affaire, ce n'est pas la même chose. ‖ *Gentilshommes de la m.*, Gentilshommes dont la fonction était d'accompagner continuellement les fils de France, depuis qu'ils étaient sortis des mains des femmes jusqu'à la fin de leur éducation. — *Gardes de la m.*, V. Garde. ‖ T. Mar. Tuyau de cuir, de toile ou de toute autre étoffe rendue imperméable, dont on se sert pour conduire des liquides d'un lieu dans un autre. *Il y a, à bord des bâtiments, des manches de cuir ou de toile goudronnée destinées à remplir d'eau, de vin, etc., les futailles et barriques d'arrimage, à conduire au dehors les eaux tirées de la cale par le moyen des pompes, etc.* — *Manches à vent*, Manches qui font l'office de ventilateurs, et qui conduisent l'air extérieur dans les entreponts, à travers les sabords, les écoutilles, etc. ‖ T. Géogr. Canal, bras de mer renfermé entre deux terres. *La m. de Bristol. La m. de Tartarie.* — Absol., se dit Du canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre. *Le vaisseau est entré dans la Manche.* — *La Manche* est aussi le nom de l'un de nos départements qui est baigné des trois côtés par ce canal *maritime.*

MANCHETTE. s. f. Ornement fait de mousseline, de batiste, de dentelle, qui s'attache au poignet de la chemise. *Une paire de manchettes. Porter des manchettes.* ‖ Fig. et fam., *Vous m'avez fait là de belles manchettes*, Vous avez fait une équipée, une étourderie qui me met dans l'embarras. ‖ * T. Zool. *M. de Neptune*, Voy. Bryozoaires.

MANCHON. s. m. Espèce de sac ouvert par les deux bouts, ordinairement recouvert d'une fourrure, quelquefois d'une étoffe, et ouaté intérieurement, dans lequel on met les deux mains pour les garantir du froid. *Un m. de martre, d'hermine, de velours, etc.* ‖ * T. Mécaniq. Cylindre de fer forgé ou de fonte, dont on se sert pour raccorder deux axes bout à bout. ‖ * T. Verrerie. Cylindre de matière vitreuse dont on fait, en l'étendant, des feuilles de verre à vitres.

MANCHOT, OTE. adj. (latin. *mancus*). Estropié, privé de la main ou du bras. *Il est m. de la main droite.* — Subst., *C'est un m. fort adroit.* | Fig. et fam., *Cet homme n'est pas m.*, Il a de la finesse, de la dextérité.

MANCHOT. s. m. T. Ornith. Voy. Brachyptères.

*** MANCIPATION.** s. f. (lat. *mancipatio*). T. Dr. rom.

Enc.— Dans l'ancien droit romain, on distinguait les choses en choses *mancipi* et choses *nec mancipi*. Par les premières, on entendait les héritages urbains et ruraux, les servitudes, ainsi que les esclaves et les animaux domestiques qui se trouvaient en Italie. Tout ce qui n'entrait pas dans cette catégorie composait les choses *nec mancipi*. Pour acquérir la propriété (*mancipium*) des premières, on avait recours à une sorte de solennité juridique appelée *Mancipation* (*mancipatio*). Elle consistait en une vente fictive qui se faisait entre le vendeur et l'acheteur, en présence du préteur et avec l'assistance de six citoyens romains, dont 5 servaient de témoins, tandis que le sixième, appelé *libripens*, c.-à-d. porte-balance, tenait en main une balance dans le plateau de laquelle on mettait le symbole de la chose à vendre, comme une motte de terre, une pierre, etc. Celui qui voulait acquérir la propriété touchait la balance avec un morceau de métal ou avec une pièce de monnaie, en échangeant avec le vendeur des paroles sacramentelles. Les Romains appliquaient encore les cérémonies de la m. à l'émancipation des mineurs, à l'*adoption*, au *mariage*, etc., qui s'opéraient ainsi au moyen d'une vente simulée.

MANDANT. s. m. T. Droit. V. Mandat.

MANDARIN. s. m. T. Relat.

Enc. — Ce mot, qui paraît dérivé de l'indien *mantri*, lequel signifie conseiller et n'est que la traduction du chinois *kuan*, est devenu une dénomination générique sous laquelle les Européens désignent tous les fonctionnaires publics de la Chine. Ces fonctionnaires forment deux classes principales, les *mandarins civils* ou *lettrés*, et les *mandarins militaires*. Chacune de ces classes se divise en plusieurs degrés (celle des mandarins civils en comprend 18), et en outre on distingue les *grands mandarins* et les *simples mandarins*. Les premiers sont, dit-on, au nombre de 9000, et les seconds au nombre d'environ 80,000. Tous ces fonctionnaires sont censés à la nomination de l'empereur ; ils se recrutent dans toutes les classes de la société, car il n'existe, en Chine, d'autre noblesse que les membres de la famille impériale. De plus, non-seulement l'hérédité des fonctions est inconnue, mais *encore* tous les mandarins sont amovibles.

MANDAT. s. m. (lat. *mandatum*, de *mandare*, confier). Acte par lequel une personne donne à une autre pouvoir de faire une chose en son nom. *Il a bien rempli son m.* ‖ Se dit aussi Des instructions spéciales que, dans quelques gouvernements, les électeurs donnaient aux députés qu'ils envoyaient à l'assemblée représentative. *L'assemblée ne reconnut pas les mandats impératifs.* ‖ T. Droit canon. Rescrit du pape, par lequel il mandait à un collateur ordinaire de pourvoir celui qu'il lui nommait, du premier bénéfice à sa collation qui viendrait à vaquer. *M. apostolique. Les mandats n'ont plus lieu en France.*

Enc. — I. Le *Mandat*, ou *Procuration*, est un acte par lequel une personne donne à une autre qui l'accepte le pouvoir de faire quelque chose pour elle et en son nom. On appelle *Mandant* celui qui donne ce pouvoir, et *Mandataire* celui qui le reçoit. Chez les Romains, le m. était essentiellement gratuit; mais la loi française permet aux parties de convenir d'un salaire. Le m. peut se donner, soit par acte authentique, soit par écrit sous seing privé, soit enfin verbalement; mais, dans ce dernier cas, la preuve testimoniale n'est admise que s'il y a commencement de preuve par écrit et si l'objet du m. est d'une valeur moindre de 150 fr. Le m. n'est parfait que par le consentement des deux parties. L'acceptation peut être *expresse* ou *tacite*, et elle résulte alors de l'exécution du m. Le m. peut être *simple*, *à terme*, ou *conditionnel*. Il est dit *spécial*, lorsqu'il est donné *pour une ou plusieurs affaires déterminées, et* *général*, lorsqu'il comprend toutes les affaires du mandant. Cependant le m. conçu en termes généraux n'est présumé conférer que le pouvoir de faire les actes de pure administration. S'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer, ou de tout autre acte semblable, le m. doit être *exprès*.— Le *mandataire* est tenu de trois obligations principales : 1° d'accomplir le m.; 2° d'y donner le soin convenable; 3° de rendre compte de sa gestion et de donner au mandant tout ce qui en revient. Le mandataire répond non-seulement de son dol, mais même de ses fautes, qui consisteraient *à ne pas donner à l'affaire* dont il s'est chargé les soins d'un bon père de famille. Cette règle est également applicable au m. gratuit et au m. salarié; mais elle est d'une application bien plus rigoureuse en *ce qui concerne ce dernier*. Le mandataire n'est pas tenu de gérer par lui-même, à moins qu'il ne s'y soit obligé. Mais quand, ayant la faculté de le faire, il s'est substitué une autre personne, il est responsable du fait de celle ci. De son côté, le *mandant* est tenu de rembourser au mandataire les frais occasionnés par l'exécution du m., et de lui payer le salaire convenu, lors même que l'affaire n'a pas réussi, pourvu qu'il n'y ait aucune faute imputable au mandataire. Il doit également lui tenir compte des avances faites pour le même objet, avec les intérêts à partir *du jour des avances constatées, et l'indemniser des pertes qu'il* a pu éprouver à l'occasion de sa gestion. A l'égard des tiers, le mandant est tenu de remplir fidèlement les engagements contractés en son nom par le mandataire, conformément aux pouvoirs qu'il lui a donnés. Il n'est tenu à rien de ce qui a été fait au delà, à moins qu'il ne l'ait ratifié expressément ou tacitement. —Le mandant peut révoquer sa procuration quand bon lui semble. S'il n'a notifié cette révocation qu'au seul mandataire, il ne peut l'opposer aux tiers qui ont traité dans l'ignorance de cette révocation et n'a de recours que contre celui-ci. La constitution d'un nouveau mandataire pour la même affaire vaut révocation du premier à partir du jour où elle lui a été notifiée. Ainsi que le mandant, le mandataire peut renoncer au m. en *notifiant au mandant sa renonciation. Mais si cette renonciation* porte préjudice au mandant, le mandataire est passible de dommages et intérêts, à moins qu'il ne se trouve dans l'impossibilité de continuer, sans éprouver lui-même un préjudice considérable. Le m. finit également par l'expiration du terme ou l'événement de la condition; par la mort du mandant ou du mandataire; par la faillite ou déconfiture de l'un ou de l'autre; par le changement d'état qui influe sur leur capacité, comme l'interdiction; par la cessation des fonctions du mandant, lorsque celui-ci a donné le m. en une qualité qui vient à cesser : ainsi le m. donné par un tuteur, en cette qualité, finit avec la tutelle. Dans le cas de mort du mandataire, ses héritiers sont tenus d'en avertir le mandant et de pourvoir, en attendant, à ce que peut exiger l'in*térêt de celui-ci. De même, dans le cas de mort du mandant*, le mandataire est tenu d'achever la chose commencée, s'il y a péril en la demeure. Si la mort du mandant est restée ignorée du mandataire, ce que ce dernier a fait dans l'ignorance de cette mort est valable. En règle générale, lorsque le m. finit par une cause qui est ignorée du mandataire, tout ce que celui-ci a fait est valide. Il en est de même, à l'égard des tiers, pour les engagements contractés par eux de bonne foi avec le mandataire. (Code Nap., art. 1984 à 2011.)

II. En termes de Droit criminel, on désigne sous le nom de *Mandat* certaines ordonnances émanées du magistrat autorisé à cet effet par la loi, ordonnances en vertu desquelles une personne est mandée à comparaître, est arrêtée, ou bien est déposée dans une *prison. Tout m. est signifié par un huissier ou par un* agent de la force publique, lequel doit en faire l'exhibition à celui contre lequel il est décerné. On distingue 4 sortes de mandats, le *m. de comparution*, le *m. d'amener*, le *m. de dépôt* et le *m. d'arrêt*. — Le ***M. de comparution*** est une assignation spéciale à comparaître que le magistrat décerne de préférence au m. d'amener, quand l'inculpé est domicilié et que le fait qui lui est imputé est de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle. Dans ce cas, l'inculpé doit être interrogé tout de suite. — Le ***M. d'amener*** est celui qui est *décerné* contre l'individu qui ne s'est pas présenté après le m. de comparution, contre toute personne inculpée d'un crime ou de certains délits, et enfin contre les témoins qui refuseraient de comparaître après citation. Le m. d'amener est mis à exécution par les agents de la force publique. Toute personne placée sous le coup de ce m. doit être interrogée dans les vingt-quatre heures. — Le ***M. de dépôt*** est l'ordre en vertu duquel l'inculpé, mis en état de prévention, est déposé dans une maison d'arrêt pour y être détenu jusqu'à ce que la chambre du conseil ait prononcé. Ce m. est décerné, soit par le juge d'instruction, soit par le procureur impérial ou par les officiers de police auxiliaires de ce dernier.— Enfin, le ***M. d'arrêt*** est celui que le juge d'instruction décerne, *sur les conclusions conformes du ministère public*, contre l'individu qui, étant prévenu d'un fait emportant une peine afflictive ou infamante, ou au moins un emprisonnement correctionnel, est mis en état d'arrestation, après avoir été entendu. Tout m. de comparution, d'amener, de dépôt ou d'arrêt doit être signé par le magistrat qui l'a décerné, et muni de son sceau. Le m. d'arrêt doit en outre énoncer le fait pour lequel il est décerné, et citer l'article de la loi qui incrimine ce fait. Tout m. doit être exhibé à l'inculpé et copie doit lui en être laissée. (C. Inst. crim., art. *91-113*.)

III. En termes de Commerce, on donne communément le nom de *Mandat* à la délégation faite par un commerçant, un propriétaire ou un capitaliste, sur son caissier, sur son fermier, sur son banquier, au profit d'un tiers. Mais si le m. est d'un lieu à un autre, il constitue une sorte de lettre de change. V. CHANGE.

MANDATAIRE. s. m. T. Droit. Voy. MANDAT.

MANDEMENT. s. m. (R. *mander*). Ordre par écrit et rendu public, qui émane d'une personne qui a autorité et juridiction. *Le recteur de l'université de Paris donnait autrefois des mandements concernant les études et la discipline des colléges. Les jugements sont terminés par un m. aux officiers de justice pour leur ordonner de les mettre à exécution. — Si donnons en m.*, Formule que contenaient les lettres patentes du roi. ‖ Aujourd'hui, se dit particul. D'un écrit qu'un évêque fait publier dans l'étendue de son diocèse, et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. *M. de l'archevêque de Paris. Les mandements sont lus au prône.* ‖ Lettre, billet qu'on donne à quelqu'un, portant ordre à un tiers de payer quelque somme. *Il m'a donné un m. de telle somme sur son fermier.* Vieux et peu usité.

MANDER. v. a. (lat. *mandare*). Envoyer dire, faire savoir par lettre ou par message. *Je lui ai mandé cette nouvelle. Je lui ai mandé de venir. Je lui ai mandé qu'il vînt. Ne voulez-vous rien m. à Paris? — M. quelqu'un*, Lui donner avis ou ordre de venir. *On a mandé tous ses parents. On a mandé le médecin, le notaire. — Il a mandé ses équipages, ses chevaux, etc.*, Il a donné ordre qu'on les lui envoyât. = MANDÉ, ÉE. part.

MANDIBULE. s. f. (latin. *mandibula*, de *mandere*, mâcher). Mâchoire; en parl. De l'homme ou des quadrupèdes, ne se dit guère que de La mâchoire inférieure, et s'emploie d'ailleurs rarement. ‖ T. Ornith. V. OISEAU. ‖ T. Entom. Voy. INSECTES.

MANDILLE. s. f. [On mouille les LL.] (arab. *mandil*, mouchoir). Sorte de casaque que les laquais portaient autrefois.

MANDOLINE et **MANDORE.** s. f. Voy. GUITARE.

MANDRAGORE. s. f. T. Bot. Voy. SOLANÉES.

* **MANDRILL.** s. m. T. Mamm. Voy. CYNOCÉPHALE.

MANDRIN. s. m. (lat. *manubrium*, manche). Poinçon de fer ou d'acier dont se servent les forgerons pour percer le fer à chaud ou à froid. ‖ Pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets que les tourneurs et les tabletiers veulent travailler soit en dedans, soit en dehors. ‖ * Sorte de moule soit de bois, soit de métal, dont on se sert pour donner à divers objets la forme voulue.

MANDUCATION. s. f. (latin. *manducare*, manger). Action de manger. *L'appareil de la manducation.*

MANÉAGE. s. m. T. Marine. Travail gratuit que les matelots sont obligés de faire pour charger sur un navire ou pour en décharger certaines marchandises, comme les planches, le merrain, le poisson, etc.

MANÉGE. s. m. (lat. *manu agere*, conduire avec la main). Exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser. *Un cheval propre au m., pour le m. Mettre un cheval au m. Terme de m.* ‖ * L'art de monter à cheval, particulièrement dans l'équitation aérienne. ‖ Lieu où l'on exerce les chevaux pour les dresser et où l'on donne des leçons d'équitation. *Un m. couvert, découvert. Un cheval de m.* ‖ Fig., se dit Des manières d'agir adroites et artificieuses pour parvenir à une chose. *Je connais le m. de ces gens-là. Avoir du m. Voilà un étrange m. Il y a un certain m. à la cour qu'il faut savoir quand on veut y réussir.* = Syn. V. MENÉE.

Enc. — En termes de Mécanique, on appelle *Manége*, une sorte de treuil vertical, qui est mis en mouvement par un ou par plusieurs chevaux attelés à des pièces de bois fixées à cet arbre. Le cheval tire en tournant et la rotation de l'arbre vertical se transmet à l'appareil mécanique. On peut dire que le m. est, à l'égard du cheval, ce que la manivelle d'une machine est pour l'homme, et, si l'on compare la quantité de travail effectuée par les deux moteurs, on trouve que le premier en produit sept fois plus que le second. Un cheval qui travaille dans un m. produit beaucoup moins d'effet que s'il était employé à la traction d'une voiture et se fatigue bien davantage. Pour qu'il puisse donner les *résultats les plus favorables, il faut qu'un m. ait au moins 6 mèt.* de rayon. On couvre les yeux des chevaux pour éviter qu'ils ne soient étourdis. Les manéges sont très-inférieurs aux machines à vapeur et aux chutes d'eau, et cette infériorité est d'autant plus grande que l'on a besoin d'une puissance plus considérable. C'est pour ce motif que leur usage a été presque entièrement abandonné par l'industrie. Toutefois, quand le travail projeté n'exige qu'une force de deux à quatre chevaux, un m. est moins dispendieux qu'une machine à vapeur.

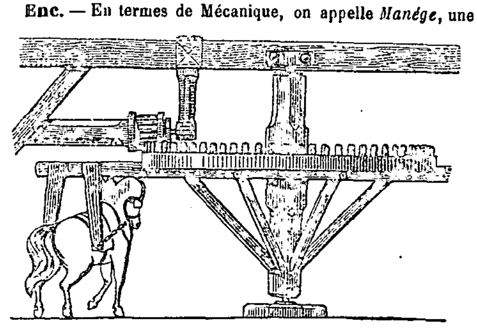

MÂNES. s. m. pl. (lat. *manes*). T. Archéol.

Enc. — Les Romains désignaient sous ce nom les âmes des hommes après leur séparation d'avec les corps qu'elles animaient. Suivant Apulée, les *Mânes* étaient dans le principe appelés *Lémures*, et comprenaient deux catégories, les *Lares* et les *Larves*. Les premiers étaient les âmes des hommes qui avaient mené une vie vertueuse, et les secondes celles des individus qui avaient vécu dans le vice ou dans le crime. Mais, par la suite, dit-il, l'usage s'introduisit de désigner les uns et les autres par le nom de Mânes. D'autre part, saint Augustin prétend qu'à l'origine, les âmes des morts étaient appelées Mânes lorsqu'on ne pouvait encore se faire une opinion exacte de leurs mérites ou *de leurs démérites*, et que, *selon les cas, elles devenaient ensuite* *Lares* ou bien *Larves* et ***Lémures***: « Animas hominum dæmones » esse, et ex hominibus fieri Lares si meriti boni sint; Lemures » sive Larvas, si mali; Manes autem cum incertum est bonorum » eos, sive malorum esse meritorum. » — Quoi qu'il en soit, les Romains considéraient les âmes des morts comme ayant quelque chose de divin, et les mettaient au rang des dieux inférieurs : de là l'inscription ***Dis Manibus sacrum***, ou, par abréviation, D.M.S., gravée sur toutes les pierres tumulaires et sur les urnes cinéraires. Chaque année, au mois de février, on célébrait pendant douze jours des fêtes en leur honneur, et le grand pontife devait veiller à ce qu'on observât les cérémonies consacrées. A cette occasion, les Mânes étaient censés sortir des enfers, par *une ouverture particulière pratiquée dans le sépulcre; ouverture* qui était habituellement fermée par une pierre appelée *lapis manalis*, mais qu'on découvrait à cet effet.

* **MANETTIA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

* **MANGABEY.** s. m. T. Mamm. Voy. MACAQUE.

MANGANÈSE. s. m. T. Chim.

Enc. — CHIMIE. — Le *Manganèse* est un corps simple métallique, d'un gris d'acier, d'une texture grenue, d'une densité de 8,013, très-cassant, très-dur, mais attaquable à la lime. Il ne fond qu'à 160° du pyromètre de Wedgwood. A 20° ou 25° au-dessous de 0°, il devient magnétique. L'air et l'oxygène secs sont sans action sur lui; mais, au contact de l'air humide, sa surface se recouvre d'une rouille brune, et il se développe une odeur nauséabonde particulière qui rappelle celle qu'exhale la fonte quand on la dissout dans un acide. Le mang. décompose lentement *l'eau à la température ordinaire, en produisant un dégagement* d'hydrogène; à 100°, la décomposition est beaucoup plus rapide. L'affinité de ce métal pour l'oxygène oblige de le conserver dans l'huile de naphte, ou dans un tube de verre scellé à la lampe. Les acides étendus le dissolvent avec dégagement d'hydrogène et l'acide azotique avec formation de bioxyde d'azote. Enfin, il se combine directement avec divers métalloïdes, et s'allie avec plusieurs métaux. Son symbole est Mn et son équivalent 348,68. — Le mang. métallique peut s'obtenir de la manière suivante. On prend du carbonate de mang. que l'on calcine fortement; puis on mélange l'oxyde ainsi obtenu avec $1/10^e$ de son poids de charbon pulvérisé très-fin, et $1/10^e$ de borax. On place le mélange dans un creuset brasqué, et on le soumet à la température la plus élevée que l'on puisse produire dans une bonne forge pendant une heure au moins. Lorsque le creuset est refroidi, on y trouve un petit culot de mang. qui contient toujours un peu de carbone. Pour purifier le métal, on le fond avec une petite quantité de carbonate de mang., dans un creuset de porcelaine bien fermé et placé lui-même dans un creuset de terre soigneusement luté. Le carbone est alors brûlé par l'oxygène qui provient de la calcination du carbonate. — Le nom donné à ce métal vient de *magnésie*, parce que le bioxyde de mang. était autrefois connu sous le nom de *Magnésie noire*. C'est Scheele qui, le premier, en 1774, démontra que ce corps était l'oxyde d'un métal particulier, et Gahn qui, en 1780, parvint le premier à isoler le mang. métallique.

Combinaisons du mang. avec l'oxygène. — Le mang. ne forme pas moins de 5 combinaisons définies avec l'oxygène.— Le ***Protoxyde de mang.*** (MnO) s'obtient en réduisant par l'hydrogène le bioxyde de mang., ou en calcinant le carbonate de mang. à l'abri du contact de l'air. Cet oxyde est la base des principaux sels de mang. A l'état anhydre, il est verdâtre; à l'état d'hydrate, il est blanc. Le protoxyde anhydre, quand il a été fortement calciné, peut se conserver à l'air pendant longtemps sans s'oxyder davantage. L'hydrate, au contraire, s'y transforme ra*pidement en sesquioxyde. — Le Sesquioxyde* (Mn^2O^3) *s'obtient* en décomposant à une douce chaleur de l'azotate de mang. Sa couleur est d'un brun foncé; il se dissout dans quelques acides sans s'altérer, et forme de véritables sels.—Le *Bioxyde* (MnO^2), plus connu sous le nom de ***Peroxyde de mang.***, est abondamment répandu dans la nature; mais on peut aussi l'obtenir dans les laboratoires par divers procédés, par ex. en chauffant le sesquioxyde de ce métal avec du chlorate de potasse. Le peroxyde ainsi préparé est noir et pulvérulent. Il se décompose par la chaleur et passe à l'état d'oxyde rouge. Traité par l'acide chlorhydrique, il forme du protochlorure de mang., et il se dégage du chlore. Sous l'influence de la chaleur, l'acide sulfurique en dégage la moitié de l'oxygène et se combine avec le protoxyde de mang. qui s'est produit. — L'*Acide manganique* (MnO^3) n'est connu qu'à l'état de combinaison avec les bases, notamment avec la potasse. A l'état solide, les *Manganates* ont une couleur verte si intense, qu'ils paraissent souvent noirs; les manganates alcalins, seuls solubles dans l'eau, communiquent a ce liquide une couleur d'un beau vert foncé. L'acide manganique ne saurait être séparé de ses combinaisons en raison de la facilité très-grande avec laquelle il passe à un degré supérieur d'oxydation. Le manganate de potasse se dissout sans altération dans l'eau contenant de la potasse; mais, si on le traite par l'eau pure, il se décompose immédiatement. Il se forme alors un précipité brun d'hydrate de peroxyde, et la liqueur se colore en beau rouge: c'est de l'*hypermanganate de potasse* qui a pris naissance. Mais cette dissolution rouge redevient verte si on la traite par des agents de désoxydation. Ces changements de couleur sous ces diverses influences ont fait donner au manganate de potasse le nom de *Caméléon minéral*, et particulièrement celui de *Caméléon vert*. — L'*Acide hypermanganique* (Mn^2O^7) se présente sous la forme d'une masse brune et cristalline. Il est très-soluble dans l'eau, à laquelle il communique une couleur rouge pourpre intense. Il est fort peu stable; une température de 30° ou 40° suffit pour le décomposer en oxygène et en hydrate de peroxyde de mang. Les matières organiques, telles que le sucre, le papier, etc., en opèrent aussi la décomposition. On obtient l'acide hypermanganique en décomposant l'hypermanganate de baryte par l'acide sulfurique étendu et froid. Cet acide forme, avec la potasse, la soude, la baryte, la strontiane, l'oxyde d'argent, etc., des sels, appelés *Hypermanganates*, qui sont isomorphes avec les perchlorates des mêmes bases. La plus importante de ces combinaisons est l'hypermanganate de potasse, connu anciennement sous le nom de *Caméléon rouge*. Ce dernier sel est peu soluble: 16 parties d'eau n'en dissolvent qu'une partie. Les matières organiques décomposent rapidement les manganates et les hypermanganates, en enlevant à l'acide une portion de son oxygène; aussi ne doit-on pas filtrer leurs dissolutions sur du papier. — Enfin, on donne le nom d'*Oxyde rouge de mang.* à un composé qui n'est qu'un mélange de protoxyde et de sesquioxyde, et qui s'obtient artificiellement par la calcination directe du peroxyde de mang. Cet oxyde est presque noir, quand il est en masses compactes; à l'état pulvérulent, il a une couleur violacée. Il est d'ailleurs très-stable et inaltérable à l'air.

Combinaisons du mang. avec les métalloïdes.—Le mang. peut s'unir au chlore, à l'iode, au soufre, au phosphore, etc.; mais les combinaisons qu'il forme avec le chlore sont les seules sur lesquelles il soit nécessaire d'insister. Il en existe deux, un *protochlorure* et un *sesquichlorure*.— Le *Protochlorure de mang.* (MnCl) s'obtient en traitant directement le peroxyde de mang. par l'acide chlorhydrique: il se dégage du chlore et l'on a un résidu de protochlorure de mang. souillé par la présence du sesquichlorure de fer, lequel résulte de la réaction de l'acide chlorhydrique sur le fer que contient toujours le peroxyde de mang. naturel. Pour purifier le protochlorure, on évapore la liqueur à siccité, on reprend le résidu par l'eau, puis on le fait bouillir avec un peu de carbonate de mang. Le métal de ce sel se dissout à l'état de protochlorure, son acide carbonique se dégage, et le fer se précipite à l'état de peroxyde de fer hydraté. Le protochlorure de mang. cristallise avec 4 équivalents d'eau qu'on peut lui enlever au moyen de la chaleur. — Le *Sesquichlorure de mang.* (Mn^2Cl^3) se prépare en traitant à froid l'hydrate de sesquioxyde de mang. par l'acide chlorhydrique; on obtient une dissolution rouge qui, chauffée, laisse dégager du chlore et se transforme en protochlorure.

Sels de mang. — Parmi les oxydes de mang., il n'y en a que deux, le protoxyde et le sesquioxyde, qui jouent le rôle de bases. — Les *sels de protoxyde* sont incolores, ou rose pâle; les uns sont solubles, les autres insolubles. A l'exception du sulfate, tous les sels solubles se décomposent à la chaleur rouge. Leurs dissolutions n'exercent aucune action sur les couleurs végétales. Elles sont précipitées en blanc par la potasse et la soude, et le précipité brunit rapidement à l'air; en blanc légèrement rosé, par les carbonates alcalins; en rose clair, par le sulfhydrate d'ammoniaque. L'acide sulfhydrique ne produit aucun précipité dans les dissolutions acides. Chauffés avec de l'azotate de potasse et de la potasse, les sels de protoxyde donnent du manganate de potasse qui colore l'eau en beau vert et devient rouge pourpre par l'action des acides étendus. Ce dernier caractère est très-important, car il sert à distinguer le mang. de tous les autres corps. — Les *sels de sesquioxyde* sont peu stables. Les corps avides d'oxygène les changent instantanément en sels de protoxyde, et la liqueur, de rouge qu'elle était, devient incolore. Aucun des sels de mang. ne mérite une description particulière.

Usages. — Le peroxyde de mang. est à peu près le seul composé qui possède une valeur industrielle importante. On en consomme des quantités considérables pour la préparation du chlore et des chlorures décolorants. Sa valeur, dans le commerce, dépend de la proportion de chlore qu'il peut faire dégager. On l'apprécie aisément, en faisant réagir le peroxyde sur un excès d'acide chlorhydrique, puis en déterminant par les procédés chlorométriques la quantité de chlore qui se dégage et qui doit être recueillie dans une solution alcaline. Les chlorures de mang. qui restent comme résidus de la fabrication du chlore sont encore utilisés pour la purification du gaz de l'éclairage. Le peroxyde s'emploie aussi dans les verreries pour blanchir le verre fondu, d'où le nom de *Savon des verriers* qu'on lui donnait autrefois. A cet effet, on projette de petites quantités de ce minéral dans la matière vitreuse en fusion. Mais, lorsque la proportion d'oxyde est trop grande, le verre prend une belle teinte violette. On tire également parti de cette propriété dans les fabriques de verres colorés et d'émaux. Enfin, en médecine, on substitue quelquefois les sels de mang. aux sels de fer dans la chlorose, lorsque les préparations ferrugineuses ont échoué.

MINÉRALOGIE. — Le mang. est assez répandu dans la nature. Les principales combinaisons que l'on rencontre sont: l'oxyde rouge, que les minéralogistes nomment *Hausmanite*; le sesquioxyde, qu'ils désignent sous le nom de *Braunite*, quand il est anhydre, et de *Manganite*, quand il est hydraté; et le peroxyde, qu'ils appellent *Pyrolusite*. Ce dernier est le minerai de mang. le plus utile et le plus commun. Il est gris ou noir de fer, à poussière d'un noir foncé, et le plus souvent cristallisé en aiguilles, qui se réunissent en concrétions, en rognons, ou en masses compactes ou terreuses, noires, pesantes, très-tendres et tachant fortement les doigts. On rencontre la Pyrolusite dans les terrains de cristallisation et dans les terrains sédimentaires. En France, ses dépôts les plus importants sont à la Romanèche, près de Mâcon; à Périgueux; à Calvéron, dans l'Aude; à Saint-Dié, etc. La Saxe et la Bohême en fournissent aussi de grandes quantités.

MANGEABLE. adj. 2 g. Qui peut se manger sans dégoût. *Cette viande n'est pas m. Ce pâté n'est pas bon, mais il est mangeable.*

MANGEAILLE. s. f. Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques, à des oiseaux de basse-cour, etc. *Faire de la m. pour la volaille.* || Famil., se dit aussi De ce que mangent les hommes. *Cet homme est toujours occupé de mangeaille.*

MANGEANT, ANTE. adj. Qui mange. *Il est bien buvant et bien m. Je l'ai laissée bien buvante et bien mangeante.* Fam.

MANGEOIRE. s. f. L'auge où mangent les chevaux, les bêtes de somme. *Mettre de l'avoine dans la m.*

MANGER. v. a. (lat. *manducare*). Mâcher et avaler un aliment. *M. du pain, de la viande, des légumes. Les chevaux mangent du foin, de l'avoine, etc. Les hirondelles mangent les moucherons, les vermisseaux. Les chenilles mangent les feuilles.* || Absol., *Manger* sign. Prendre des aliments. *Il a été deux jours sans m. Il n'a pas mangé d'aujourd'hui. Donnez-lui à m. M. chaud. M. froid.* || Prendre ses repas. *Il ne mange jamais chez lui. M. chez le restaurateur. Ils mangent ensemble. Une salle à m. On mange bien chez ce restaurateur*, On y fait de bons repas. — *Donner à m.*, Tenir une maison où les gens viennent prendre leurs repas en payant. Se dit aussi D'un particulier qui reçoit à sa table ses amis, ses connaissances. *Il donne fort souvent à m.* || Figur., Consumer, dissiper en débauches ou en folles dépenses. *Il mange tout son bien en procès. Il a mangé presque tout son patrimoine. Il a mangé plus d'argent qu'il n'est gros.* || Figur., *Ses valets, ses maîtresses le mangent; ses chevaux et ses chiens le mangent, etc.*, Le ruinent, l'entraînent à des dépenses excessives. || Figur., *M. ses mots, la moitié de ses mots*, se dit D'une personne qui ne prononce pas nettement toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots. — On dit, dans un sens anal., D'une voyelle qui s'élide à cause de la rencontre d'une autre voyelle: *On mange cette voyelle.* || Par ext., se dit De plusieurs choses inanimées qui en consument, en absorbent, en rongent, en détruisent d'autres. *Ce poêle mange beaucoup de charbon. Ces légumes mangent beaucoup de beurre. Il a un ulcère qui lui mange la jambe. La rouille mange le fer. Le grand jour mange les couleurs. Cette écriture est mangée par le temps.* = *Manger* s'emploie dans un grand nombre de phrases figurées et proverbiales, telles que: *Les gros poissons mangent les petits*, Les puissants oppriment les faibles. *Je n'ai garde de lui en parler, il me mangerait, il me mangerait le blanc des yeux*, Il me querellerait. *M. quelqu'un, m. quelque chose des yeux*, Regarder avidement quelqu'un, quelque chose. *M. quelqu'un de caresses*, Lui faire de grandes caresses. On dit d'un joli enfant, d'une jolie personne, *Il est joli à m.; Elle est à m.* Par menace, on dit aussi D'un homme à qui l'on se croit très-supérieur en force: *Je le mangerais à la croque au sel.* — V. encore les mots, APPÉTIT, BOIRE, BREBIS, MAIN, PAIN, VACHE, etc. = * SE MANGER. v. pron. *Être mangé. Cette racine peut se m. Ce fruit ne se mange pas.* || Se dévorer mutuellement. *Ces animaux se mangent entre eux.*—Fig., *Les loups ne se mangent pas*, Les méchants s'épargnent entre eux. || *Cette voyelle se mange devant une autre voyelle*, Elle s'élide. = MANGÉ, ÉE. part.

Conjug. — *Je mange; nous mangeons. Je mangeais; nous mangions. Je mangeai; nous mangeâmes. J'ai mangé; nous avons mangé. J'eus mangé; nous eûmes mangé. J'avais mangé; nous avions mangé. Je mangerai; nous mangerons. J'aurai mangé; nous aurons mangé.— Je mangerais; nous mangerions. J'aurais ou j'eusse mangé; nous aurions ou nous eussions mangé.— Mange; mangeons.— Que je mange; que nous mangions. Que je mangeasse; que nous mangeassions. Que j'aie mangé; que nous ayons mangé. Que j'eusse mangé; que nous eussions mangé. Mangeant. Mangé, mangée.*

MANGER. s. m. Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit. *Un m. délicat. Un m. friand, délicieux. Un m. de roi. C'est son hôtesse qui lui accommode son m.* || Fam., *Il en perd le boire et le m.*, Voy. BOIRE.

MANGERIE. s. f. Action de manger, de manger beaucoup. Pop. || Fig. et pop., Frais de chicane, exactions. *Les mangeries des gens de justice sont effroyables. C'est une pure mangerie.*

MANGE-TOUT. s. m. Se dit fam. De celui qui consume son bien en folles dépenses.

MANGEUR, EUSE. s. Employé absol., il sign. Celui, celle qui est dans l'habitude de manger beaucoup; mais il ne se dit guère qu'avec une épithète qui détermine sa signification précise. *C'est un grand m., un beau m. C'est une grande mangeuse. C'est un petit m. Il n'est pas m.* || Fig. et fam., on dit quelquefois D'un prodigue, d'un dissipateur: *C'est un m.* || Fig. et pop., *Un m. de chrétiens*, Un homme de chicane, un homme qui vexe, qui tourmente le peuple.

MANGEURE. s. f. [On prononce *Manjûre.*] Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc. *Voilà une m. de vers, une m. de souris.*

* **MANGIFERA.** s. m. T. Bot. Voy ANACARDIACÉES.

* **MANGLE.** s. f. * **MANGLIER.** s. m. T. Bot. Voy. RHIZOPHORÉES.

* **MANGLIETIA.** s. m. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

* **MANGONNEAU.** s. m. T. Guerre. V. TRÉBUCHET.

* **MANGOSTAN** ou * **MANGOUSTAN.** s. m. * **MANGOUSTE.** s. f. T. Bot. Voy. CLUSIACÉES.

MANGOUSTE. s. f. T. Mamm. Voy. CIVETTE.

* **MANGUE.** s. f. T. Mamm. Voy. CIVETTE.

MANGUE. s. f. **MANGUIER.** s. m. T. Botan. Voy. ANACARDIACÉES.

MANIABLE. adj. 2 g. Qui est aisé à manier, qui se prête à l'action de la main. *Ce drap est doux et m. Ce marteau est trop lourd, il n'est pas m.* || * Que l'on peut toucher sans se blesser. *Ce fer est encore un peu chaud, mais il est m.* || Qui est aisé à mettre en œuvre. *Ce fer est aigre; il n'est pas m.* || Fig., Traitable. *Cet homme est m., n'est pas m. Son esprit, son caractère n'est point du tout maniable.*

MANIAQUE. adj. et s. 2 g. Qui est possédé de quelque manie. *Il est m. C'est une maniaque.*

* **MANICANTERIE** et * **MANÉCANTERIE.** s. f. (lat. *mansio*, demeure; *cantorum*, des chantres). On appelait ainsi, dans certaines cathédrales, une École de chant où l'on entretenait les enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter.

MANICHÉEN, ENNE. s. Celui, celle qui adopte la doctrine de Manès ou le manichéisme.

MANICHÉISME. s. m. T. Philos. et Hist. religieuse. Doctrine de Manès et de ses sectateurs, qui admettaient l'existence de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. Voy. CRÉATION et HÉRÉSIE.

MANICLE. s. f. Voy. MANIQUE.

MANIE. s. f. (gr. μανία, fureur). Espèce de folie dans laquelle le délire est général ou très-étendu, sans qu'il y ait une série d'idées dominantes. V. ALIÉNATION *mentale.* || Par ex., Habitude bizarre, peu raisonnable, ou Goût immodéré d'une chose. *Il a la m. de porter constamment un lorgnon dans l'œil. Avoir la m. des tableaux, des coquilles, des tulipes. Il a la m. des vers.*

MANIEMENT. s. m. [On pron. *Maniment*]. Action de manier. *On connaît la bonté d'un drap au m.* || T. Art mil. *Le m. des armes*, L'art de faire des armes le meilleur emploi possible, soit pour l'attaque, soit pour la défense. || Fig., Administration, gestion. *Le m. des deniers publics. Il a un grand m. d'argent. Ceux qui ont le m. des affaires.*

MANIER. v. a. (lat. *manus*, main). Prendre, tâter, toucher avec la main. *M. une étoffe, des hardes, des papiers, des livres. En maniant ce vase, il l'a brisé.* || En parlant D'un outil, d'un instrument, d'une arme, S'en servir plus ou moins adroitement. *Il manie bien le ciseau, la plume, le pinceau. Il ne sait pas m. le burin. Il manie bien la lance, la baïonnette.* — Fig., *Cet écrivain manie bien la plume, la langue. Cet avocat manie bien la parole. Ce romancier manie bien les passions. Il manie finement la louange. Il ne sait pas m. l'ironie, l'épigramme.* || Mettre en œuvre la matière propre à quelque ouvrage, la préparer, la façonner. *Ce forgeron manie bien le fer. Ce boulanger manie bien la pâte. Ce sculpteur manie bien la terre, le marbre.*—Fig., *Cet auteur a bien manié son sujet.* — Fig. au sens moral. *M. un esprit.*

un caractère, une personne, Les diriger, les gouverner à son gré. *Il n'est pas aisé à m. On ne le manie pas comme on veut. Il sait l'art de m. les esprits.* ‖ T. Man. *M. un cheval*, Le faire aller, le diriger. *Cet écuyer manie bien un cheval. Vous ne saurez jamais m. un cheval.* — On dit neutral., *Ce cheval manie bien sous l'homme, manie bien à droite et à gauche*, Il exécute avec docilité tous les mouvements que veut le cavalier. ‖ Administrer, gérer. *Je n'ai pas encore manié un denier de cette recette. Il manie tous les ans plus d'un million. Il manie tous les biens de cette maison. Il n'entend rien à m. les affaires.* = SE MANIER. v. pron. Se dit, avec le sens passif, dans toutes les acceptions du v. actif. *Cette étoffe ne se manie pas ainsi. C'est un outil qui se manie aisément. La cire se manie mieux que la terre. Ce peuple ne se manie pas facilement.* — Famil., *Cela ne se manie pas ainsi*, se dit A une personne qui, dans une affaire, ne s'y prend pas comme il faudrait. = MANIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

Syn. — *Palper, Tâter, Toucher.* — On *touche* par toutes les parties du corps et de toutes façons; on ne *manie* qu'avec la main et à pleines mains. On *touche* une colonne pour savoir si elle est de marbre ou de bois; on *manie* une étoffe pour connaître si elle a du corps ou de la force. Il y a du danger à *toucher* ce qui est fragile; il n'y a point de plaisir à *manier* ce qui est rude. *Palper* est un mot scientifique qui signifie *toucher* avec une grande attention et à plusieurs reprises. Un boulanger *manie* la pâte; un médecin *palpe* un malade. Quant à *tâter*, il a une signification analogue à celle de *palper;* mais il ne s'emploie que *dans une acception familière et commune.*

MANIER. Est subst. dans la loc. adv., *Au manier*, qui signifie En maniant. *La qualité de ces tissus se reconnait au manier.*

MANIÈRE. s. f. (bas lat. *maneriæ*). Façon, sorte. *De toute manière, de quelque m. que ce soit. Cela sera de m. ou d'autre. De quelle m. faut-il que je m'y prenne? Faites cela de cette m. Se vêtir d'une m. convenable. Il vit d'une m. honorable. A la m. accoutumée. C'est sa m. de voir, de penser, de parler, d'agir. Chacun vit à sa m. Le philosophe salua Alexandre à la m. des Grecs. Il a une bonne m. de s'exprimer, de s'énoncer.* — *M. de parler*, Expression, locution. *Cette m. de parler est inusitée, incorrecte. Il a des manières de parler qui ne sont qu'à lui.* Prov., *M. de parler*, s'emploie en parl. D'une chose dite sans conséquence ou avec une exagération notable. *Il m'a offert sa bourse, mais c'était une m. de parler. Quand on dit qu'il est riche, c'est une m. de parler; il n'est qu'à son aise.* On dit encore, *Par m. de dire, par m. d'entretien, de conversation*, pour sign. Sans avoir eu aucun dessein formé d'en parler, sans y mettre d'importance. *On n'en parla que par m. de conversation.* — *Faire quelque chose par m. d'acquit*, La faire négligemment et parce qu'on ne peut guère s'en dispenser. — *De la bonne m., de la belle m.*, se dit ironiquement et dans un sens défavorable. *Il a été étrillé de la bonne m., de la belle m. Je lui ai parlé, je lui ai écrit de la bonne m.* ‖ Absol., sign. quelquefois Façon d'agir habituelle. *C'est sa m. Chacun à sa m. Il ne changera pas de m.* ‖ En T. Beaux-Arts et Littér., se dit souvent De la façon de composer, de peindre, d'écrire, propre à un artiste, à un écrivain, à un musicien, etc. *Raphaël a eu plusieurs manières. La m. de Rembrandt est dangereuse à imiter. Ce tableau est peint dans la m. de l'école flamande. Une m. grande, large, maigre. Ce compositeur a changé sa m. Ce poëte s'est fait une m. nouvelle.* ‖ Affectation, recherche. *A force de soigner son style, il tombe dans la m. Il y a de la m. dans ce discours, dans ce tableau, dans cette pose. Cela sent un peu la m.* ‖ Se dit De ce qui a l'apparence de la chose qu'on spécifie. *Il vint une m. de demoiselle. C'est une m. de petit-maître. Nous lui avons fait une m. de fête.* = *Manières*, au plur., se dit de La façon d'être ou d'agir dans le commerce de la vie. *De bonnes, d'excellentes manières. Des manières douces, polies, aisées, agréables. Des manières rudes, grossières. Il a toutes les manières de son père. Elle conserve encore les manières de la province. Les manières des Orientaux diffèrent beaucoup des nôtres.* — Ironiq., *Avoir les belles manières*, Affecter les manières d'un état au-dessus du sien. = DE MANIÈRE À. De façon à. *Il s'est conduit de m. à s'attirer les louanges de tout le monde.* = DE MANIÈRE QUE. loc. conj. De sorte que. *Il fit telle et telle chose... de m. que l'on vit bien quel était son but.* = Syn. Voy. AIR et FAÇON.

MANIÉRÉ, ÉE. adj. Qui montre de l'affectation dans son maintien, dans ses manières, etc. *Cette femme est beaucoup trop maniérée. Cet acteur est très-m. Avoir un air m. Une contenance, une politesse maniérée.* ‖ T. Beaux-Arts et Littér. Qui a de la manière, où il y a de la manière. *Un auteur m. Un style m. Une composition, une couleur, une pose maniérée. Des figures, des draperies maniérées.* = Syn. Voy. AFFECTÉ.

MANIEUR. s. m. Celui qui manie beaucoup. *C'est un m. d'argent.* Fam. et peu usité.

MANIFESTATION. s. f. Action par laquelle on manifeste quelque chose. *La parole sert à la m. de la pensée. Après une m. si éclatante de la puissance de Dieu.* — **Le gouvernement a interdit toute espèce de m. sur la voie publique.*

MANIFESTE. adj. 2 g. (lat. *manifestus*). Évident, que tout le monde peut connaître. *C'est une erreur m. C'est une chose si m., que personne ne peut la nier.*

Syn. — *Évident, Notoire, Public.* — Ce qui est *évident* a un tel caractère de certitude qu'il n'a pas besoin d'être prouvé et qu'il apparaît à tous les yeux. Ce qui est *manifeste* est ce qui est mis au jour, révélé, rendu patent. Ce qui est *notoire* a, en quelque sorte, un caractère légal, authentique, qui le met hors de doute et le certifie. Ce qui est *public* est ce que tout le monde dit, ce que tout le monde croit, sans impliquer pour cela la certitude de la chose. Il n'y a donc point à nier ce qui est *évident*, à dissimuler ce qui est *manifeste*, à contester ce qui est *notoire*, et à se taire sur ce qui est *public*.

MANIFESTE. s. m. Écrit public par lequel un souverain, un gouvernement, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans quelque affaire importante. *Ce prince publia un m. avant de déclarer la guerre. Le m. d'un prétendant, d'un parti.*

MANIFESTEMENT. adv. Clairement, évidemment. *Il est m. coupable. Je vous ferai voir m. que...*

MANIFESTER. v. a. Rendre manifeste, mettre au grand jour. *Dieu a manifesté son pouvoir. Manifester sa pensée, ses sentiments, ses volontés. Cette circonstance manifesta son talent pour la guerre.* = SE MANIFESTER. v. pron. Se montrer, se faire connaître. *Jésus-Christ se manifesta à ses disciples. La fermentation commença à se m. dans la ville. Le secret finit par se m.* = MANIFESTÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. DÉCLARER.

MANIGANCE. s. f. Petite intrigue, manœuvre artificieuse pour parvenir à quelque fin. *Il y a de la m. dans cette entreprise. Il y a là une m. que je ne puis pénétrer.* Fam.

MANIGANCER. v. a. Tramer secrètement quelque manigance. *C'est lui qui a manigancé toute cette affaire.* Fam. = MANIGANCÉ, ÉE, part. = Conj. Voy. AVANCER.

* **MANIGUETTE.** s. f. T. Bot. V. AMOMÉES.

* **MANIHOT.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

MANILLE. s. f. T. Jeu d'hombre, du Quadrille et du Tri. C'est, en noir, Le deux, et, en rouge, Le sept de la couleur dans laquelle on joue.

MANIOC. s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

MANIPULAIRE. s. m. T. Antiq. rom. Chef d'un manipule. V. LÉGION. = MANIPULAIRE. adj. 2 g. Qui appartient au manipule. *Enseigne manipulaire.*

MANIPULATEUR. s. m. T. Chim. Celui qui manipule. *Un habile manipulateur.*

MANIPULATION. s. f. T. Chim. et Pharm. Action de manipuler. *S'exercer aux manipulations chimiques.*

MANIPULE. s. m. (lat. *manipulus*, poignée d'herbe). T. Antiq. rom. V. ENSEIGNE et LÉGION. ‖ T. Pharm. Poignée d'herbes, de fleurs, ou d'autres choses semblables. *Prenez deux manipules de farine de lin.*

Enc. — En termes de Liturgie, on appelle *Manipule*, un ornement ecclésiastique que le prêtre met au bras gauche pendant le saint sacrifice. Cet ornement se compose d'une bande d'étoffe, large de 8 à 10 centim., qui se termine à chaque bout par une pièce presque triangulaire. Il représente le linge ou le mouchoir que, dans la primitive Église, l'officiant portait au bras gauche pour s'essuyer le visage. Le diacre et le sous-diacre portent aussi le m. quand ils servent à l'autel. Au lieu de m., les Grecs passent à chaque bras, au-dessus du poignet, un bout de manche du même tissu que la chasuble.

MANIPULER. v. a. (lat. *manus*, main). T. Chim. et Pharm. Opérer avec la main sur les substances qu'on extrait, qu'on décompose, qu'on mêle, etc. *M. le minerai. En manipulant ces substances, il faut user de précautions.* ‖ Absolum., *Ce chimiste manipule bien.* = MANIPULÉ, ÉE, part.

MANIQUE. s. f. (lat. *manica*, mitaine). Espèce de gant ou de demi-gant, ou bien simple morceau de cuir dont certains ouvriers s'entourent la main pour qu'elle ne soit pas blessée. — Pop., on dit D'un savetier, *C'est un homme de la manique.*

MANIVEAU. s. m. Petit panier d'osier plat où l'on met certains comestibles pour les vendre.

MANIVELLE. s. f. (lat. *manus*, main; *vellere*, tourner). Pièce de fer ou de bois, qui se replie deux fois à angle droit, et qui, placée à l'extrémité de l'axe d'une machine, sert à lui imprimer un mouvement de rotation. *La m. d'un moulin à café. Tournez la m.*

MANNE. s. f. [On pron. *Mâne*]. T. Bot. et Hist

Enc. — I. On appelle ainsi, par allusion à la nourriture miraculeuse que Dieu envoya aux Israélites dans le désert, une matière concrète et sucrée qui exsude de plusieurs espèces de Frênes, et principalement du *Fraxinus ornus* et du *Fr. rotundifolia*, arbres qui croissent dans toute l'Europe méridionale, mais surtout en Calabre et en Sicile. La m. s'écoule naturellement par les pores de l'épiderme et par les fentes de l'écorce; mais, pour l'obtenir en plus grande abondance, on pratique des incisions profondes à la partie supérieure et sur l'un des côtés du tronc de l'arbre qu'on veut exploiter. — On distingue dans le commerce trois sortes de mannes. La plus pure est appelée *M. en larmes*. Elle est en morceaux légers, irréguliers, très-friables, d'un blanc jaunâtre, d'un aspect cristallisé ou granuleux, d'une saveur douce, sucrée, un peu fade. La *M. en sortes* se compose de petites larmes agglutinées par un liquide poisseux: elle a une saveur plus sucrée que la précédente, mais elle a une odeur nauséabonde. Celle qui vient de Sicile se nomme *M. geracy*, et celle qui provient de la Calabre *M. capacy*. La *M. grasse* a l'aspect d'une masse molle, gluante, chargée d'impuretés, telles que des débris végétaux, de la terre, du sable, etc. Elle est plus nauséabonde encore que la m. en sortes, et sa saveur sucrée est désagréable. La m. est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Outre du sucre incristallisable et de la gomme, elle renferme une matière blanche et cristalline, appelée *Mannite*, qui est son principe chimique caractéristique, et un principe nauséeux auquel on attribue ses propriétés médicales, et qui est d'autant plus abondant qu'elle est moins pure. La mannite, nonobstant son goût sucré et l'analogie de sa composition ($C^{12}H^{14}O^{12}$) avec celle du sucre ordinaire, n'est pas susceptible de la fermentation vineuse. On l'obtient en traitant la manne par l'alcool bouillant; elle se dissout alors, et il se dépose, par le refroidissement, de petites aiguilles soyeuses, souvent arrangées en groupes concentriques. Au reste, la mannite n'appartient pas exclusivement à la m.; on la retrouve dans les sucs exsudés par certains Cerisiers ou Pommiers, dans quelques espèces de Champignons, dans le suc des Oignons dans le Céleri, l'Asperge, diverses espèces d'Algues, etc. Enfin on la trouve encore dans des sucs végétaux sucrés, où elle se forme lorsqu'ils viennent à subir la *fermentation* visqueuse. La m. est employée comme purgatif doux. Elle entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, telles que les pastilles de Calabre, la marmelade de Tronchin, etc. C'est la variété dite en larmes que l'on applique à ces divers usages: on la remplace quelquefois par la mannite. La m. en sorte s'administre plus particulièrement en lavements. Quant à la m. grasse, elle n'est plus usitée en France. — Par analogie, on donne le nom de *manne* à diverses exsudations fournies par différentes espèces de végétaux, et qui, pour la plupart, renferment en effet de la mannite. Nous citerons la *M. de Briançon*, qui découle du Melèze, dans le département des Hautes-Alpes; la *M. alhagi, ou M. de Perse*, le *Tereng-jabim* des Arabes, qui est produite par un arbrisseau épineux de la famille des Légumineuses, l'*Alhagi Maurorum*, lequel est commun dans l'Arabie et dans les déserts de l'Orient; et la *M. du mont Sinaï*, qui paraît exsuder de deux espèces du g. *Tamarix*, le *Tam. mannifera* et le *Tam. orientalis*, lorsque ces végétaux ont été piqués par une sorte de Coccus qu'Ehrenberg nomme *Coccus manniparus*. Suivant Malcolmson, c'est le T. orientalis, et non le T. mannifera, qui est désigné par les Arabes sous le nom de *Tarfa*. Mitscherlich n'a pas trouvé de mannite dans la M. du Sinaï.

II. Quant à la *Manne* qui nourrit les Israélites dans le désert, *Moïse nous apprend* (*Exod.*, XVI) *qu'elle apparaissait le matin* comme la rosée, et que la terre était couverte de grains menus *semblables à de la gelée blanche*. L'historien sacré ajoute qu'elle avait la forme des graines de coriandre blanche et qu'elle avait le goût de la plus pure farine mêlée avec le miel. Chaque Israélite en recueillait un gomor (environ 2 litres), puis elle se fondait et disparaissait dès que le sol était échauffé par les rayons du soleil. En outre, la m. ramassée se putréfiait au bout de vingt-quatre heures, de telle sorte qu'il fallait chaque jour renouveler la provision. Cependant, la veille du sabbat, on faisait double récolte, afin de n'avoir pas à travailler le jour consacré au repos, et alors la m. pouvait se conserver pendant quarante-huit heures. Il est dit encore (*Nomb.*, XI) que le peuple, après *avoir ramassé la m., la broyait sous la meule, ou la pilait dans* un mortier, la faisait cuire et en faisait des gâteaux qui avaient le goût d'un pain pétri avec de l'huile. Les détails si précis dans lesquels entrent les Livres saints au sujet de la m. font assez voir que c'était une nourriture véritablement miraculeuse envoyée chaque jour par Dieu à son peuple. Néanmoins une foule d'auteurs ont cherché à ramener ce fait miraculeux aux proportions d'un simple phénomène naturel. En conséquence, la plupart de ces écrivains ont identifié la m. avec la matière qui découle, soit de l'Alhagi, soit des espèces de Tamarix dont nous venons de parler. Quelques-uns ont avancé que la m. était l'espèce de Lichen *connu sous le nom de Parmelia ou Lecanora esculenta*, qui, dans les déserts de l'Orient, apparaît subitement, *de temps à autre, sur une vaste étendue de terrain. Voici à ce* sujet quelques détails curieux publiés il y a une dizaine d'années par une revue scientifique. « Des journaux ont annoncé que dans le district de Jenicheher, dans l'Asie Mineure, il est tombé du ciel, au mois de janvier, une si grande quantité de manne en morceaux de la grosseur d'une noisette, que la terre en a été couverte sur une épaisseur de 3 ou 4 pouces, et que les habitants s'en sont nourris pendant plusieurs jours. Cette manne a fourni une substance très-blanche; mais le pain, très-beau dureste, qu'on en a fait, était insipide. Le même phénomène s'était déjà présenté dans le même lieu en 1841. Tout étrange que paraisse ce fait, il n'en est pas moins facile à ramener à des causes parfaitement naturelles. Les exemples d'une matière comestible paraissant tomber de l'atmosphère, et transportée en effet par elle, soit en Asie, soit même en Europe, ne sont pas très-rares. Toutes les fois qu'on a pu observer cette substance, on a reconnu que ce n'est autre chose qu'un Lichen, le *Parmelia esculenta*, dont le tissu très-succulent peut être mangé par les hommes et par les animaux. Pendant son voyage en Crimée, Léveillé l'a observé en grande quantité à la surface du sol sur divers points, et là il se présentait avec une couleur grisâtre et formant des sortes de petits amas comparables aux petits monticules de terre que rejettent les lombrics. En observant un grand nombre d'espèces de ce singulier végétal, il les a toujours trouvées entièrement libres et détachées du sol, et jamais il n'a pu y reconnaître de points d'attache d'aucune sorte. Aucher Éloy, dans son voyage en Perse, a également vu et mentionné un fait du même genre. Enfin, les journaux nous ont appris que, lors de l'expédition du schah de Perse contre Hérat, les habitants de cette ville avaient trouvé et recueilli en grande quantité, sur la surface du sol, une substance entièrement semblable qui leur servit de nourriture pendant plusieurs jours, et qu'ils s'étaient décidés à manger en voyant les chèvres s'en nourrir avec avidité. Dans ces différents exemples, comme aussi dans le fait récemment observé à Jenicheher, la merveilleuse manne n'est donc pas autre chose qu'une espèce de Lichen que les vents emportent en très-grande masse, pour la déposer ensuite à une distance plus ou moins considérable. » Assurément, le phénomène de l'apparition de ce Lichen offre une singulière analogie avec celui de la m. des Israélites. Mais, alors même que l'on identifierait cette dernière, soit avec la m. du Tamarix, soit avec le *Parmelia esculenta*, on serait encore forcé d'admettre l'intervention miraculeuse de la puissance divine. En effet, comment expliquer sans cela que les Tamarix du désert pussent fournir assez de m. pour nourrir près de deux millions d'hommes pendant 40 ans, ou que le phénomène de cette chute de Lichen se reproduisît exactement six fois par semaine durant la même période de temps.— L'étymologie du mot *manne*, en hébreu *man*, est fort incertaine. « *Man*, dit Bergier, est un monosyllabe primitif qui, dans les langues anciennes et modernes, signifie : aliment, nourriture. A la vérité, Moïse semble rapporter ce nom à l'étonnement des Israélites qui, voyant la m. pour la première fois, dirent : *Man hu*, qu'est-ce que cela? Mais le texte hébreu est susceptible d'un autre sens. »

MANNE. s. f. [L'A est bref.] (lat. *manus*, main). Panier d'osier plus long que large, qui a une anse à chaque extrémité, et où l'on met du linge et d'autres objets.

MANNEQUIN. s. m. Panier long et étroit dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché. ‖ Panier d'osier à claire-voie dans lequel on élève des arbres destinés à regarnir un jardin.

MANNEQUIN. s. m. (all. *mænnchen*, petit homme). Figure de bois représentant le corps humain, et dont les membres ont des jointures brisées qui imitent le jeu des articulations. *Un m. de grandeur naturelle. Les peintres et les sculpteurs ajustent les draperies sur le m. après lui avoir donné l'attitude qu'ils veulent représenter. Cette figure sent le m.*, Elle manque de naturel. — Fig. et fam., *C'est un vrai m.*, c'est un homme nul, sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut. ‖ Se dit aussi Des figures imitant le corps humain, sur lesquelles les chirurgiens s'exercent à l'application des bandages et à la manœuvre des accouchements.

MANNEQUINÉ, ÉE. adj. T. Peint. Qui sent le mannequin, qui est disposé avec affectation. *Ces draperies sont mannequinées.*

* **MANNITE.** s. f. T. Chim. Voy. Manne.

MANOEUVRE. s. f. (lat. *manus*, et *œuvre*). Action ou opération de la main. Se dit principalement, en T. Marine, de L'art de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements et de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat. *Bonne, mauvaise m. M. hardie. Commander la m. Changer de m. Ce pilote, ce capitaine entend bien la m.* ‖ T. Art milit. Mouvement que l'on fait exécuter à la troupe. *Une m. hardie. Les savantes manœuvres de ce général ont décidé la victoire. Les manœuvres de la dernière revue ont été fort bien exécutées.* — * *Champ de m.*, L'endroit où l'on exerce les soldats aux diverses évolutions de la tactique. ‖ * T. Artill. Se dit Du service des bouches à feu. *Ces hommes sont très-habiles à la m. du canon.* ‖ * T. Chir. Se dit Des procédés manuels employés dans l'art des accouchements. ‖ Fig., se dit Des moyens qu'on emploie pour arriver à ses fins. *Il a fait une m. qui a gâté ses affaires. Il est parvenu, à force de manœuvres, à supplanter ses concurrents. J'ai découvert ses manœuvres.*

Enc. — En termes de Marine, on donne le nom de *Manœuvre* à tous les cordages qui composent le gréement d'un navire. Les manœuvres se distinguent en *M. dormantes* et en *M. courantes*. Les premières sont les cordages fixes, tels que les étais, les haubans, les galhaubans, etc. Les secondes sont tous les cordages mobiles. Celles-ci passent dans des poulies, et servent, soit à hisser la mâture haute, ainsi que les vergues, soit à déployer, à orienter et à carguer les voiles, soit à embarquer et débarquer l'artillerie, les ancres, les embarcations et autres objets d'un poids considérable. On appelle encore *M. en bande*, celles qui, n'étant ni tenues ni amarrées, ne travaillent point; *M. majors*, les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, etc.; *M. passées à contre*, celles qu'on passe de l'arrière à l'avant du vaisseau, comme celles du mât d'artimon; et *M. passées à tour*, celles qu'on passe de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme les cordages du grand mât, et ceux des mâts de beaupré et de misaine.— On entend encore par *Manœuvre*, le service des matelots et l'usage que l'on fait de tous les cordages pour mouvoir les vaisseaux. Dans ce sens, on nomme *M. basse*, celle qu'on peut faire de dessus le pont, et *M. haute*, celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages.

MANOEUVRE. s. m. Celui qui travaille de ses mains; ne se dit guère que Des hommes de peine qui travaillent sous les ordres des maçons, des couvreurs, etc. ‖ Fig. et par mépris, Celui qui exécute un ouvrage d'art grossièrement et par routine. *Ce n'est qu'un m.* — On appelle aussi, *Travail, ouvrage de m.*, Un ouvrage d'art ou de littérature qui n'exige que du temps et de la patience. *Compiler est un travail de m.* ‖ Figur. et fam., on dit quelquefois D'un homme subtil, rusé, disposé à tromper. *C'est un fin m., il faut s'en défier.*

MANOEUVRER. v. n. T. Mar. Faire la manœuvre, travailler aux manœuvres. *L'équipage a bien manœuvré.* — *Ce vaisseau manœuvre très-bien*, Il exécute bien ses mouvements. ‖ Se dit aussi Des mouvements qu'exécutent les troupes, et, dans un sens plus étendu, des opérations stratégiques en général. *Faire m. un régiment. Ces troupes ont bien manœuvré. Le général manœuvra si habilement, qu'il écrasa les uns après les autres les corps d'armée ennemis.* ‖ Figur., Prendre des mesures pour faire réussir une affaire; se dit ordin. en mauvaise part. *M. sourdement. Il a mal manœuvré.* = Manoeuvrer. v. a. T. Mar. *M. les voiles*, Faire aux voiles les opérations voulues selon la circonstance. *M. un vaisseau*, Le diriger, le gouverner. ‖ * Par ext., se dit Du service des bouches à feu et de certains appareils mécaniques. *M. un canon. M. une chèvre.* = Manoeuvré, ée. part. *Des galères manœuvrées par des forçats.*

MANOEUVRIER. s. m. T. Marine. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. *Ce capitaine est un excellent m.* ‖ Se dit aussi De la tactique des troupes de terre. *Cet officier est un bon m.* — Au fém., *Cette armée est bonne manœuvrière*, Elle est bien rompue à toutes les évolutions.

MANOIR. s. m. (bas lat. *manerium*; de *manere*, demeurer). Maison, demeure. *Le m. seigneurial appartenait par préciput à l'aîné de la famille. Le m. abbatial. Le m. épiscopal.* ‖ Ne se dit plus que dans le langage famil. et par plaisant., ou en poésie. *Quand viendrez-vous visiter mon m.? Le m. de Pluton. Le sombre m.*

* **MANOMÈTRE.** s. m. (gr. μανὸς, rare; μέτρον, mesure). T. Physiq.

Enc.—Ce nom a été donné par Varignon à un appareil destiné à mesurer la raréfaction de l'air; mais aujourd'hui on l'applique aux divers appareils qui servent à mesurer la force élastique des gaz et des vapeurs, lorsqu'elle surpasse la pression atmosphérique. Les *Manomètres* les plus employés sont le *M. à air libre*, le *M. à air comprimé*, et le *M. métallique*.— Le *M. à air libre* (Fig. 1) se compose d'un long tube de cristal ou de fer *mmm*, long de 5 mètres environ et ouvert par les deux bouts, et d'une cuvette *g* de fer forgé, dont la capacité égale au moins celle du tube, et qui renferme du mercure dans lequel plonge l'extrémité inférieure de ce dernier. La cuvette reçoit un second tube *rr* destiné à transmettre à la surface du mercure la pression du gaz ou de la vapeur. Dans notre dessin, le tube *mm* est de fer et le niveau du mercure est indiqué par un flotteur auquel est fixée une corde qui passe sur une poulie de renvoi et qui est tendue par un poids *z*. Pour graduer ce m., on laisse communiquer le tube *r* avec l'atmosphère, et l'on marque 1 au niveau où s'arrête le petit poids *z*; puis, à partir de ce chiffre qui signifie une atmosphère, on divise la longueur du tube en parties égales de 76 centimètres, et aux points de division on écrit les chiffres 2, 3, 4, 5 qui indiquent le même nombre d'atmosphères, puisqu'une colonne de mercure représente autant d'atmosphères qu'elle renferme de fois la hauteur 76 centim. Les intervalles compris entre chaque point de division sont ensuite partagés en quarts ou en dixièmes d'atmosphère. Lorsqu'on veut mesurer la pression d'un gaz ou d'une vapeur avec cet instrument, on met le tube *r* en communication avec le récipient ou la chaudière, et le mercure s'élève dans le tube *mm* à une hauteur qui mesure la tension du fluide. Le m. à air libre n'est employé que pour l'évaluation des forces élastiques qui ne dépassent pas 5 ou 6 atmosphères, parce que, pour des pressions supérieures, il faudrait donner au tube une longueur trop considérable. — Le *M. à air comprimé* (Fig. 2. Coupe de l'appareil) consiste en un tube vertical fermé à sa partie supérieure, rempli d'air, et communiquant par sa partie inferieure avec un réservoir qui est fermé de toutes parts et qui contient du mercure. La tension du fluide est transmise par le tube *a*, à la surface du mercure, et, par conséquent, force le métal à monter dans le tube, en comprimant l'air qui s'y trouve, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre la résistance de l'air comprimé et la force comprimante du gaz ou de la vapeur. La force élastique que l'on veut évaluer est alors égale à la colonne du mercure soulevée, augmentée de la pression de l'air contenu dans la partie supérieure du tube. Cette pression se calcule au moyen de la loi de Mariotte, en supposant connu d'avance le volume occupé par cet air à la pression normale de 76 centimèt. Le m. à air comprimé est muni, comme le précédent, d'une échelle qui donne la tension du gaz en atmosphères et en fractions d'atmosphère. On marque toujours 1 au niveau du mercure dans le tube, lorsque l'appareil communique librement avec l'air atmosphérique. Pour obtenir les autres divisions, on met en communication avec le même réservoir à gaz un m. à air libre d'une longueur suffisante et le m. à air comprimé que l'on veut graduer. On fait varier la pression dans le réservoir, et l'on marque sur le tube du m. à air comprimé les indications fournies par le m. à air libre. — Le *M. métallique* (Fig. 3) a été imaginé par Bourdon. La pièce principale est un tube de cuivre mince recourbé en spirale et fermé à son extrémité *b*, tandis que l'autre est ouverte et peut être mise en communication par le robinet *d* avec le réservoir qui contient le fluide élastique dont on veut évaluer la tension. L'extrémité fermée porte une longue aiguille *e*, dont la pointe se meut sur un cadran gradué. Aussitôt qu'on laisse penétrer dans l'intérieur du tube la vapeur dont on veut mesurer la force élastique, le tube tend à se dérouler et à se redresser, et il se déroule en effet d'autant plus, que la vapeur de la chaudière a une tension plus forte. En conséquence, l'extrémité qui porte l'aiguille se déplace d'autant plus, que le redressement du tube est plus considérable. La graduation du cadran se fait comparativement à un m. à air libre, de même que celle d'un m. à air comprimé. Une boîte métallique enveloppe le tube et le préserve de toute détérioration. Le m. métallique possède sur les précédents l'énorme avantage d'être très-portatif et nullement fragile : aussi est-il presque exclusivement employé aujourd'hui dans les usines et dans les chemins de fer. Les manomètres adaptés aux locomotives sont gradués jusqu'à 88 atmosphères. On en a même construit qui marquaient jusqu'à 300 atmosphères ; ces derniers

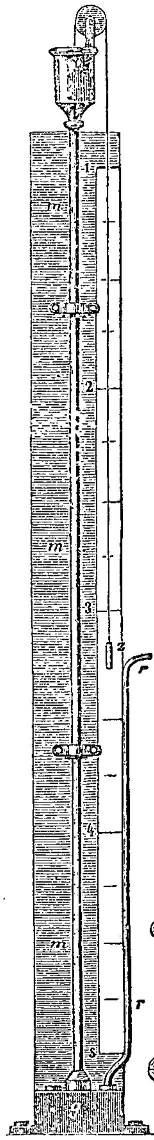

Fig. 1.

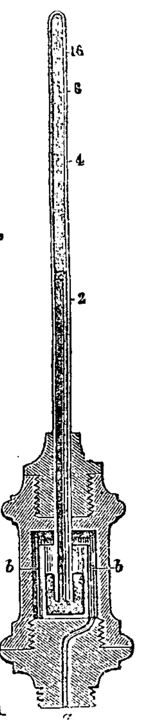

Fig. 2.

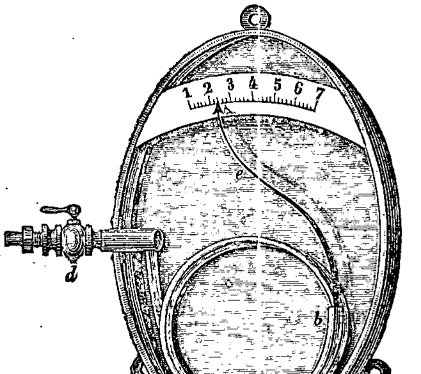

Fig. 3.

servent à mesurer la tension des appareils employés pour liquéfier l'acide carbonique.

* **MANOQUE.** s. f. T. Agric. Petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles. || T. Mar. Corde de 30 à 60 brasses repliée en forme d'écheveau, et liée au milieu.

MANOUVRIER. s. m. Ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée.

MANQUE. s. m. Défaut, privation, faute. *Un m. de foi, de parole. Il y a là un m. de respect inexcusable. Le m. de chaleur a retardé la végétation. Le m. d'air est nuisible à la santé. Je n'ai pu le faire, m. d'argent. Ce n'est pas m. de soin s'il n'a pas mieux réussi. — Il a trouvé dix écus de m. dans un sac de mille francs*, Il y a trouvé dix écus de moins. || Au Jeu de Billard, on appelle *M.-à-toucher*, Le coup d'un joueur qui ne touche pas la bille sur laquelle il joue. *Il a fait dix manque-à-toucher dans cette partie.*

MANQUEMENT. s. m. Faute d'omission. *Un léger m. Il n'y a personne qui ne soit sujet à quelque m.* || Défaut, manque. *M. de parole, de foi. M. de respect.* Peu usité.

MANQUER. v. n. (lat. *mancus*, défectueux). Faire une faute. *Tous les hommes peuvent m., sont sujets à m. N'avez-vous jamais manqué?* — Fig., on dit D'une arme à feu, lorsqu'on tire et que le coup ne part pas : *Mon fusil, mon pistolet a manqué.* || Ne pouvoir se soutenir, s'affaisser. *Cette maison manque par les fondements. Ce cheval manque par les jambes. La terre manqua sous leurs pieds.* || Fig., Faillir, faire banqueroute. *Ce négociant, ce banquier a manqué. Cette maison a manqué de deux millions.* || *Manquer*, se dit souvent Des personnes et des choses qui sont de moins là où elles devraient être. *Il manque cinquante hommes à ce bataillon, dans ce bataillon. Il manque bien des meubles dans ce salon. Il manque deux volumes à cet exemplaire de Bossuet. Il nous manque plusieurs décades de Tite-Live. = Manquer à*, sign. le plus ordinairement, Faire faute. *J'achèterais volontiers cet ouvrage, mais l'argent me manque. Les munitions manquèrent bientôt aux assiégés. Le courage lui a manqué. Les expressions me manquent pour vous dire que... Il ne manque rien à mon bonheur que d'être près de vous. Tout lui manqua à la fois. Vous manquiez seul à la fête. Je vous ai promis de vous servir, je ne vous manquerai pas.* — On dit, avec ellipse du pron. : *Cet homme est bien malade; s'il vient à* (lui) *m., que deviendra sa famille?* || Défaillir. *Les jambes, les forces lui manquent. Le cœur me manque. Il était si interdit, que la parole lui manqua.— Le pied lui a manqué*, Lui a glissé. || Ne pas faire ce qu'on doit. *M. à son devoir, à ses engagements. M. à l'honneur. M. à sa parole. M. à une assignation, à un rendez-vous. —M. au respect que l'on doit à quelqu'un*, Manquer aux égards, au respect qu'on lui doit. *Il m'a manqué essentiellement. — Se m. à soi-même*, Manquer au respect que l'on doit avoir pour soi-même. || Au Jeu de Billard, *M. à toucher*, Ne pas toucher la bille sur laquelle on joue. = *Manquer de.* Avoir faute de, être dépourvu de. *M. d'eau. M. de vivres, de munitions. M. d'argent. M. du nécessaire. M. de raison, de mémoire, de goût. M. de prudence, de discrétion. M. de cœur, de courage. M. d'expérience. M. de tout. Il ne manque de rien. — M. de parole, de foi*, Être sans foi, sans parole. — *Il ne manque pas d'esprit, d'ambition, de bonne volonté, etc.*, Il a de l'esprit, de l'ambition, de la bonne volonté. || *M. de*, suivi d'un infinitif, sign. Négliger, oublier de faire quelque chose. *Ne manquez pas de faire ma commission. Je n'y manquerai pas.* — Famil., on dit encore, *Il a manqué de tomber, d'être tué, d'être pris, etc.*, pour, Peu s'en est fallu qu'il n'ait tombé, qu'il n'ait été tué, etc. = Manquer. v. a. *M. son affaire, son entreprise*, Ne pas réussir dans ce qu'on a entrepris. On dit de même, *M. son but, m. son coup.* || *La gendarmerie a manqué les voleurs*, Elle les a laissés échapper. On dit de même, *Les chasseurs ont manqué le cerf. Il a manqué une belle occasion.* — Par anal., *Elle vient de m. un bon mariage. Il a manqué sa fortune. Cet auteur a manqué son sujet.* || *M. quelqu'un*, Ne pas le rencontrer. *Je vous ai manqué d'un quart d'heure.— M. quelqu'un*, signifie aussi, Tirer sur lui et ne pas le toucher. *Il me tira un coup de pistolet, mais il me manqua. J'ai manqué un lièvre à dix pas.* — Par menace, *S'il me manque, je ne le manquerai pas*, Il peut compter sur les effets de mon ressentiment. || Famil., *L'avoir manqué belle*, Avoir échappé à un grand danger. *Il a fait une chute à se casser le cou; il l'a manqué belle. Il allait confier ses affaires à un fripon, il l'a manqué belle.* = Manqué, ée. part. *Un ouvrage manqué*, Défectueux. *Un projet manqué*, Avorté. || Familièr., *Un poëte, un peintre manqué*, Qui n'a pas les qualités nécessaires pour réussir.

MANSARDE. s. f. T. Archit. *M.* ou *comble en m.*, Comble brisé imaginé par Mansard. V. Comble. || *Étage en m.*, Étage formé sous ce comble brisé. || *Mansarde*, se dit encore Des pièces pratiquées sous un comble de ce genre, et Des fenêtres qui y donnent du jour. *Il habite une m. Il loge dans les mansardes. Il pénétra dans la maison par une m. qui était restée ouverte.*

MANSE. s. f. (lat. *mansio*, demeure).

Enc. — Dans les premiers temps du régime féodal, on appelait *Manse*, une habitation rurale à laquelle était attachée à perpétuité une quantité de terre suffisante à l'entretien d'une famille. La richesse d'un homme en biens-fonds se mesurait ainsi sur le nombre des manses qu'il possédait. Quand il en avait trois, il devait en personne le service militaire. S'il en possédait moins de trois, il devait s'associer avec d'autres propriétaires dans le même cas pour fournir un homme de guerre, et il n'était complétement exempt de cet impôt qu'autant que ce qu'il possédait n'atteignait pas une demi-m. L'obligation du service militaire étant ainsi fondée sur le nombre de manses, il devint nécessaire de déterminer d'une manière plus précise l'étendue de terre dont chaque m. devait se composer. En général, elle fut fixée à 12 arpents.

MANSUÉTUDE. s. f. (lat. *mansuetudo*). Bonté, douceur inaltérable, indulgence inépuisable. *La m. est une vertu chrétienne.* N'est guère usité que dans le langage de la dévotion.

MANTE. s. f. (lat. *mantellum*, casaque). Vêtement de femme ample et sans manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements dans les temps froids. || Grand voile noir que portaient autrefois les dames de la cour quand elles étaient en deuil. || L'habit que portent quelques religieuses.

* **MANTE.** s. f. (gr. μάντις, devin). T. Entom. Voy. Orthoptères.

MANTEAU. s. m. (lat. *mantellum*). Vêtement ample, sans manches, et plus ou moins long, qui se met par-dessus les autres vêtements. *Un grand m. Un m. court. Un m. de drap. M. de campagne. M. à l'espagnole. Un collet de m. S'envelopper de son m., dans son m.* || Fig., *Garder les manteaux.* Demeurer à ne rien faire, pendant que ceux avec qui l'on est se battent, se divertissent, etc. Fam. — *S'envelopper de son m.*, Se résigner, laisser aller les choses sans s'en occuper. *Vendre, débiter sous le m.*, Vendre clandestinement une chose défendue. *Ce libelle se vend sous le m. — Sous le m. de la religion, de la dévotion*, Sous l'apparence, sous le prétexte de la religion, de la dévotion. *Il cache ses mauvais desseins sous le m. de la religion.* || T. Théâtre. *Rôles à m.*, Rôles de certains personnages de comédie, graves ou âgés, pour lesquels le manteau était le vêtement d'usage. *Il joue les rôles à m.* On dit aussi, *Jouer les manteaux.* || T. Ornith. Se dit quelquefois De la partie supérieure du dos des oiseaux. *Mouette à m. bleu.* || *T. Hist. nat. V. Mollusque. || T. Archit. *M. de cheminée*, V. Cheminée. || *T. Théât. *M. d'arlequin*, Sorte de décor, de draperie, qui se trouve derrière la toile d'un théâtre, et qui sert à diminuer la hauteur et la largeur de la scène.

Enc. — I. Tout terme grec ou latin désignant une espèce quelconque de vêtement de dessus, c.-à-d. se portant par-dessus les autres vêtements, est communément traduit dans notre langue par le mot *Manteau.* Cependant non-seulement cette expression générique n'exprime point les différences indiquées par la diversité des mots grecs ou latins, mais encore elle nous donne une idée tout à fait inexacte de cette partie du costume chez les anciens. En conséquence, nous croyons utile d'en dire quelques mots, afin de faciliter l'intelligence des auteurs classiques. — Le m. le plus usité chez les Grecs était appelé par eux ἱμάτιον, dim. ἱματίδιον, poét. φᾶρος, et par les Romains, *Pallium*, *palliolum* et *palla.* Il consistait simplement en une grande pièce d'étoffe de forme rectangulaire et ordinairement à peu près carrée. Le plus souvent cette étoffe était de laine, non teinte, et se portait telle qu'elle était au sortir des mains du foulon. Parfois aussi le pallium était teint en pourpre, en écarlate, en safran, en vert pâle, ou bien en gris et en noir. Quelques-uns présentaient des raies ou des carreaux de deux couleurs ; ceux-ci étaient tissés avec des laines préalablement teintes. Enfin, il y en avait qui étaient ornés de dessins représentant des fleurs et même des sujets historiques ou mythologiques. Ces dessins étaient tantôt le résultat du tissage lui-même, tantôt de l'art du brodeur : parfois ils étaient faits avec des fils d'or. Enfin, on ajoutait encore des franges, et des glands d'or aux extrémités. Nous avons dit que le pallium était ordinairement de laine ; mais on en faisait aussi de lin (*p. lineum, linteum*, σινδὼν). Ce que les anciens appelaient χλαῖνα et *læna*, n'était autre chose qu'un pallium fort épais et pelucheux des deux côtés, fort en usage dans l'hiver. Le pallium se portait habituellement par-dessus la tunique ; quelques individus cependant, soit par pauvreté, soit par austérité de mœurs, Socrate par ex., n'avaient pas d'autres vêtements par-dessous. Cette sorte de m. se portait de différentes manières. Parfois on s'en enveloppait étroitement le corps pour se préserver du froid ; mais le plus souvent on le posait sur l'épaule gauche, puis on le faisait passer par-dessous le bras droit, de façon à laisser ce membre nu, et ensuite on ramenait le m. et on le jetait sur l'épaule gauche. Une autre manière fort commune de porter le pallium consistait à le fixer avec une agrafe sur l'épaule droite, de manière à laisser le bras droit en liberté, et à le faire passer ensuite soit sous le bras gauche, de façon que ce bras fût également libre, soit sur l'épaule gauche, de manière à couvrir le bras gauche. C'est de cette dernière façon qu'est jeté le pallium que porte Phocion dans la belle statue conservée au Vatican (Fig. 1). On voit que le pallium du sage était court ; les efféminés, au contraire, portaient des palliums remarquables non-seulement par la finesse de leur tissu et la richesse de leurs ornements, mais encore par leur longueur. Alcibiade, au dire de Plutarque, portait un m. de pourpre qui traînait par terre. La règle générale était qu'il tombât jusqu'au genou. Le pallium était également à l'usage des femmes : « La femme de Phocion, dit Elien, portait le pallium de son mari ; mais Xanthippe n'aurait pas porté celui de Socrate. » La forme régulière du pallium permettait de l'employer à d'autres usages. Ainsi, par ex., on s'en servait en guise de lit, de couverture, de tapis, de rideaux, etc., et c'est ce que font encore les Bédouins dont les haïks offrent une grande analogie avec le pallium antique. Sous la république et sous les premiers empereurs, les Romains portaient la *toge* au lieu du pallium, et, comme ils faisaient profession d'un grand mépris pour les Grecs (*Græci palliati*), ils repoussèrent longtemps l'usage de ce vêtement, qui ne fut d'abord adopté que par les gens qui affectaient de parler la langue et d'imiter les mœurs de la Grèce. — Cependant, comme la toge, à cause de son ampleur et de sa longueur, ne pouvait se porter qu'à la ville, les Romains faisaient usage, à la guerre et à la campagne, de différentes espèces de manteaux, qu'ils appelaient *paludamentum*, *sagum*, *lacerna*, *pænula* et *gausapa.*

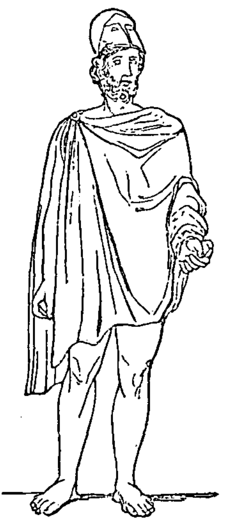
Fig. 1.

II. D'après Varron et Festus, le mot *Paludamentum* désignait dans le principe toute espèce de décoration militaire ; néanmoins les auteurs latins ne l'emploient jamais que pour désigner l'espèce de m. porté par le général qui commandait une armée et par ses principaux officiers. Le paludamentum était ordinairement blanc ou pourpre, et constituait l'insigne propre du pouvoir militaire. Lorsqu'un magistrat, auquel pouvait être conféré l'*imperium*, avait reçu des curies ce complément du pouvoir de sa charge et avait offert au Capitole le sacrifice accoutumé, il sortait processionnellement de la ville, vêtu du paludamentum (*paludatus*) et précédé de ses licteurs, qui le portaient également (*paludatis lictoribus*) ; mais il ne pouvait rentrer à Rome qu'après avoir dépouillé cet emblème de la puissance militaire. Les Romains attachaient une telle importance à cette cérémonie que les empereurs eux-mêmes crurent devoir s'y soumettre. Le paludamentum était ouvert par devant, où il s'attachait avec une agrafe, recouvrait les épaules, et pendait en arrière jusqu'aux genoux ou un peu plus bas. Les archéologues ont lon-

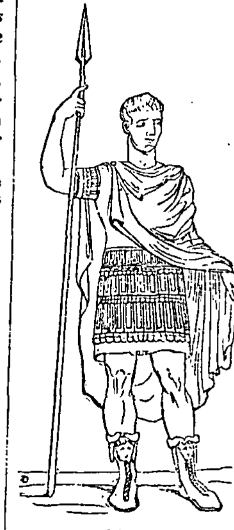
Fig 2

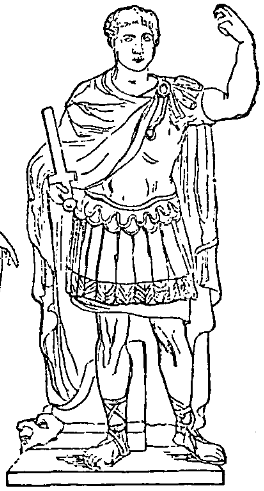
Fig 3.

guement discuté la grave question de savoir sur quelle épaule s'attachait l'agrafe, les uns tenant pour l'épaule droite, et les autres pour la gauche. Des deux parts, d'ailleurs, on en appelait aux représentations figurées que nous a laissées l'antiquité. Vraisemblablement cette agrafe était habituellement placée sur l'épaule droite, afin de ne pas gêner la liberté du bras droit ; mais il est évident, d'après la nature et la forme du vêtement dont il s'agit, qu'elle devait changer de place suivant les mouvements de celui qui le portait : et cette simple observation suffit pour expliquer les différences remarquées dans les statues et dans les bas-reliefs antiques (les Figures 2 et 3 représentent deux empereurs romains vêtus du paludamentum). Le *Sagum*, ou la *Saie*, était le m. que portaient les soldats et les officiers inférieurs ; il était ouvert par devant comme le paludamentum, et se fixait sur les épaules au moyen d'une agrafe Il était fait d'une étoffe de laine fort épaisse. Sous la république, en temps de guerre dans l'Italie, tous les citoyens, à l'exception des personnages de rang consulaire, quittaient la toge pour prendre le sagum, et le portaient à Rome même. Les Romains donnaient aussi le nom de *sagum* au m. en usage chez les barbares du Nord, car il ne différait guère du leur, ainsi qu'on le voit par les bas-reliefs de la colonne Trajane (v. la fig. de l'art. BRAIE). Tacite appelle celui des Gaulois *versicolor sagulum*, ce qui donne lieu de croire que c'était une espèce de plaid. Nous avons dit ailleurs ce qu'étaient la *Lacerne* (*lacerna*, μανδύη) et la *Pénule* (*pænula*) [v. LACERNE]. Quant à la *Gausapa*, elle consistait en une pièce de laine ou de toile, soit oblongue, soit carrée, qui était très-pleucheuse d'un côté. Elle servait à divers usages, comme à couvrir les tables et les lits, à envelopper le corps au sortir du bain, et enfin elle s'employait en guise de m. quand il pleuvait ou lorsqu'il faisait froid. Elle était à l'usage des deux sexes. Les citoyens riches avaient des *Gausapes* de laine très-fine et teintes en pourpre. Il n'est fait mention de cette sorte de vêtement qu'à partir du règne d'Auguste. — V. CHLAMYDE, PEPLUM et TOGE.

III. Chez nous, les *Manteaux* diffèrent essentiellement des manteaux usités chez les anciens en ce qu'ils ont une coupe et une forme déterminées, l'art du tailleur intervenant toujours dans leur confection. On les fait communément de drap. L'espèce de m. le plus ordinairement en usage est remarquable par son ampleur, s'attache au devant du cou par une agrafe et descend jusqu'à la cheville. On appelle ***M. long***. une espèce de m. étroit, ordinairement de soie noire, que les ecclésiastiques portent avec la soutane, et ***M. court***, un m. de soie noire, qui ne passe pas le genou, et qui est egalement à l'usage des ecclésiastiques : ils le mettent avec l'habit court, quand ils vont dans le monde. Le ***M. de deuil*** est un long manteau noir que portent aux enterrements les plus proches parents du defunt. Le ***M. de cérémonie*** n'est porté que par les princes et les grands dignitaires, et seulement dans certaines cerémonies. Il est double, fourré et traînant. Par analogie, on nomme ***M. de cour*** une espèce de robe sans corsage, ouverte par devant et à queue traînante, qui s'attache au bas de la taille et que portent les dames de la cour, les jours de présentation et de cercle. Enfin, le ***M. de nuit***, ou mieux ***M. de lit***, est une sorte de m. fort court, avec des manches, dont les personnes malades ou infirmes se servent dans la chambre et au lit. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette partie du costume moderne, qui d'ailleurs, comme toutes les autres, varie selon les époques et les caprices de la mode. V. CARRICK, PALETOT, CABAN, etc.

BLASON. — Dans l'art héraldique, on désigne encore sous le nom de *Manteau*, la fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu. Le m., comme ornement extérieur de l'ecu, n'appartient qu'aux souverains, aux princes et aux ducs. Le m. des rois est fort ancien ; mais il n'est devenu propre aux princes et aux ducs que fort tard. DE GRAMONT porte : D'or au lion d'azur, lampassé et armé de gueules ; l'écu posé sur un manteau de gueules doublé d'hermine et frangé d'or, sommé de la couronne de duc (Fig. 4). Le *Mantelet* est une sorte de lambrequins qui présente la forme d'un camail ou d'un petit manteau. V. CIMIER (Fig.) et LAMBREQUINS.

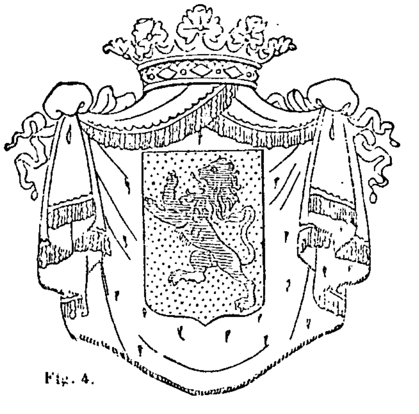

Fig. 4.

* **MANTELÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit De l'écu ouvert en chape, et des animaux couverts d'un mantelet. ‖ T. Ornith. *Corneille mantelée*, V. CORBEAU.

MANTELET. s. m. Espèce de petit manteau. *Les évêques portent en cérémonie un m. violet par-dessus leur rochet. Les femmes portent des mantelets de soie, de velours, etc.* ‖ Grande pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés de certaines voitures. *Levez les mantelets.* ‖ T. Art milit. Sorte de parapet roulant fait de forts madriers que l'on poussait devant soi et dont se couvraient les soldats employés au travail d'un siége. *Depuis Vauban, les mantelets ont été remplacés par des gabions.* ‖ * T. Mar. Espèce de volet qui sert à fermer les sabords. ‖ * T. Blas. Voy. MANTEAU.

MANTELURE. s. f. Le poil du dos d'un chien lorsqu'il n'est pas de la même couleur que celui des autres parties du corps.

* **MANTICORE.** s. m. T. Entom. V. CICINDÉLÈTES.

MANTILLE. s. f. (arab. *mandil*). Longue et large écharpe noire que les Espagnoles portent ordinairement sur la tête, et qu'elles croisent sous le menton de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux. ‖ Sorte d'écharpe que les femmes, en France, portent flottante sur leurs épaules.

* **MANTISPE.** s. f. T. Entom. Voy. PLANIPENNES.

* **MANUCODE.** s. m. T. Ornith. Voy. PARADISIER.

MANUEL, ELLE. adj. (lat. *manualis*). Qui se fait avec la main. *Travail, ouvrage m. On fit aux pauvres une distribution manuelle d'argent.* ‖ *Distribution manuelle*, se dit partic. De ce que les chanoines reçoivent pour leur assistance à certains offices ou services particuliers. = MANUEL. s. m. Titre qu'on donne à certains livres abrégés pour indiquer qu'on doit en faire un fréquent usage et les avoir, pour ainsi dire, toujours à la main. *Le M. d'Epictète. Le M. de saint Augustin. M. de dévotion, de philosophie, d'anatomie, etc. M. de l'artilleur. M. du charpentier. Ce livre devrait être le m. de tous les médecins.*

MANUELLEMENT. adv. De la main à la main. *Donner, recevoir manuellement.*

MANUFACTURE. s. f. (lat. *manus*, main ; *facere*, faire). La fabrication de certains produits de l'industrie. *La m. des étoffes de laine et de soie est une richesse pour la France.* Vieux ; on dit ordinairem. *Fabrication.* ‖ Se dit aujourd'hui De tout établissement industriel qui est fondé sur une grande échelle, à l'exception des établissements métallurgiques. *Construire, monter, établir une m. Une m. de draps, d'étoffes de soie, de glaces, de tapis, d'armes, etc. La m. des tabacs. La m. de porcelaines de Sèvres. La m. de tapisseries des Gobelins. Les manufactures de Rouen, de Lille, etc.* — Par ext., se dit collectiv. Des ouvriers d'une manufacture. *Toute la m. s'est mise en grève.* ‖ Fig., *Le bureau de ce journal est une m. de calomnies. Il a établi chez lui une m. de libelles.* = Syn. Voy. FABRIQUE.

Enc. — Le régime manufacturier est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. C'est sous le règne de Louis XIV que l'on vit, par les soins de Colbert, s'élever les premières manufactures. Malheureusement, tandis que le gouvernement, d'un côté, encourageait et favorisait leur développement, de l'autre il comprimait l'essor industriel du pays par les règlements minutieux et vexatoires qu'il leur imposait. La révolution, en rendant à l'industrie sa liberté naturelle, permit au système manufacturier de prendre une extension que n'auraient jamais pu lui donner la faveur et la protection du pouvoir. L'application de la puissance de la vapeur à la fabrication des produits industriels et l'emploi de machines nombreuses qui, dans la plupart des industries, se sont substituées en grande partie au travail musculaire de l'homme pour ne plus laisser à ce dernier que la direction intelligente de l'œuvre, ont, depuis le commencement de ce siècle, fait disparaître une foule d'ateliers et de fabriques ou plutôt les ont obligés à se transformer. Un certain nombre d'industries, celle de la fabrication des tissus de soie, par ex., ont résisté jusqu'à ce jour à cette transformation ; néanmoins le temps n'est pas loin où elles se verront obligées de céder à la nécessité. Il n'y aura d'exception que pour les fabriques de produits où la main-d'œuvre tient plus ou moins du travail de l'artiste. — Le système manufacturier, comme toute chose humaine, offre divers inconvénients, inconvénients principalement moraux, à côté des immenses avantages matériels qu'il présente. Mais, d'une part, il est impossible à l'industrie de renoncer aux derniers, en considération des premiers ; et de l'autre, il est fort possible d'atténuer et même de faire complétement disparaître les inconvénients auxquels nous faisons allusion. Ainsi, la substitution des machines à la force musculaire de l'homme ayant permis d'employer dans les manufactures un beaucoup plus grand nombre d'enfants qu'auparavant, beaucoup d'entrepreneurs, pressés par la concurrence, imposèrent à ces jeunes êtres des travaux au-dessus de leurs forces, sinon par leur difficulté, du moins par leur durée. Ici le législateur avait le droit et le pouvoir d'intervenir, et il ne faillit pas à sa mission. L'Angleterre, où le mal était plus profond que partout ailleurs, détermina par un bill les conditions auxquelles les enfants pouvaient travailler dans les manufactures. En France, la matière a été réglée par la loi du 22 mars 1841, qui interdit d'admettre les enfants avant 8 ans, et limite leur travail à 8 heures par jour. D'autres abus, que nous n'avons pas besoin de mentionner en détail, ne tombent que difficilement dans le domaine de la loi et sont peu susceptibles d'être atteints par les tribunaux ; néanmoins ils ne sont point sans remède, car ils ne sont point inhérents au système manufacturier lui-même. L'exemple des célèbres manufactures de Lowell, aux États-Unis, et celui de plusieurs beaux établissements industriels en France même, comme la m. de tulles de Renage, près de Rives (Isère), sont là pour le prouver.

Nous avons dit tout à l'heure que, sous l'ancienne monarchie, le gouvernement avait fait, dans l'intention la plus louable assurément, de grands efforts pour encourager la création des manufactures et favoriser leur développement. Cependant beaucoup d'auteurs pensent, et nous sommes fort disposés à partager cette manière de voir, que l'industrie manufacturière se serait développée beaucoup plus rapidement, si le pouvoir ne s'en était mêlé en aucune façon, car pour lui, encourager et réglementer sont deux idées inséparables l'une de l'autre. Mais, quoi qu'il en soit de la controverse à laquelle a donné lieu cette question rétrospective, il est assez évident qu'aujourd'hui toute intervention de ce genre est superflue, et, bien plus, qu'elle ne saurait être que nuisible. Néanmoins nous avons encore à cette heure plusieurs institutions qui sont censées avoir pour mission de veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière et d'assurer sa prospérité : il nous suffira de les mentionner brièvement. Les *Chambres de Commerce* actuelles sont la transformation des assemblées de commerçants qui, sous l'ancienne monarchie, s'étaient formées, dans certaines villes, pour s'entendre sur leurs intérêts particuliers. En 1789, elles étaient au nombre de 13. D'après la législation actuelle (Décrets du 3 sept. 1851 et du 30 août 1852), les *Chambres de Commerce* sont établies par un décret impérial, qui détermine leur circonscription et le nombre de leurs membres. Quant à ceux-ci, ils sont élus et choisis parmi les individus qui exercent ou ont exercé une profession industrielle ou commerciale. Ces membres sont nommés pour six ans, et sont renouvelés par tiers tous les deux ans ; ils sont du reste indéfiniment rééligibles. Les attributions des chambres de commerce sont de deux sortes : celles qui leur appartiennent comme organes officiels du commerce près du gouvernement, et celles qui leur reviennent comme mandataires du commerce pour la gestion d'intérêts collectifs. Comme organes officiels du commerce, les chambres ont droit de présenter au gouvernement leurs vues sur les améliorations à introduire dans la législation commerciale et sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie, etc. En outre, elles fournissent au gouvernement les renseignements qui leur sont demandés sur tout ce qui peut intéresser le commerce et l'industrie : législation, tarifs, création de tribunaux de commerce, de banques, de bourses, etc. Enfin elles nomment les membres du Conseil général du Commerce. Comme mandataires du commerce pour la gestion d'intérêts collectifs, elles sont chargées de l'administration de la bourse, s'il en existe une dans la ville où elles siégent, ainsi que de celle des établissements créés pour l'usage du commerce, tels qu'entrepôts, conditions pour les soies, cours publics pour la propagation des connaissances commerciales et industrielles, lorsque toutefois ces établissements ont été formés au moyen de contributions spéciales sur les commerçants. — Les *Chambres consultatives des Arts et Manufactures* ont été établies, par la loi du 22 germ. an XI (13 avril 1803) dans les villes qui renfermaient une agglomeration de fabriques créées pour un même genre de production manufacturière. Elles diffèrent des Chambres de Commerce en ce qu'elles embrassent une circonscription beaucoup moins étendue, et en ce qu'elles sont entretenues par les villes qui les possèdent, au lieu d'être, comme les Chambres de Commerce, à la charge de tous les patentés compris dans leurs circonscriptions. L'organisation des Chambres consultatives a été réglée par le décret du 30 août 1852. Leurs membres sont au nombre de 12 et nommés par la voie de l'élection. Quant à leurs attributions, elles consistent à donner à l'administration les avis et les renseignements qui leur sont demandés en ce qui touche les intérêts industriels et commerciaux. — La création du *Conseil général du Commerce et des Manufactures* remonte au règne de Louis XIV (29 juin 1700) ; mais son organisation actuelle est réglée par les décrets du 1er février 1850 et du 9 avr. 1851. C'est une assemblée accidentelle et transitoire que le Ministre de l'Agriculture et du Commerce convoque quand il le juge convenable, et dont il règle à son gré la durée de la session. Le nombre de ses membres n'est pas déterminé. Le Conseil de 1850 se composait de 236 membres sur lesquels le Ministre en avait nommé 120, les Chambres de Commerce 65, et les Chambres consultatives des Arts et Manufactures 51. — Le *Conseil supérieur du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie* ne date que de 1824. A cette heure, il est régi par le décret du le 2 févr. 1853. Ses membres, au nombre de 18, sont nommés par Ministre de l'Agriculture et du Commerce, qui les choisit parmi les plus hautes notabilités. De même que le précédent, ce Conseil donne son avis sur les questions commerciales et industrielles que le gouvernement juge à propos de lui renvoyer, notamment sur ce qui concerne les douanes, les traités de commerce et de navigation, etc. — Enfin, il existe près du Ministre des Travaux publics un *Conseil* ou *Comité consultatif des Arts et Manufactures* dont la création remonte au 16 ventôse an XIII. (7 mars 1805). Ses membres sont nommés par le gouvernement et rétribués. Ils ont pour fonction de donner leur avis sur toutes les questions industrielles qui se rattachent à l'hygiène publique.

MANUFACTURER. v. a. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture. *On a fait venir beaucoup de laines d'Espagne pour les m.* On dit ordinair. *Fabriquer.* = MANUFACTURÉ, ÉE. part.

MANUFACTURIER. s. m. L'entrepreneur, le directeur d'une manufacture. On dit ordinairem. *Fabricant.* ‖ Ouvrier qui travaille dans une manufacture. Inus.

***MANULUVE.** s. m. (lat. *manus*, main ; *lucre*, laver).

T. Méd. Immersion plus ou moins prolongée des mains dans l'eau chaude, à l'effet d'exercer une dérivation.

MANUMISSION. s. f. Voy. Esclavage.

MANUS (in). [On pron. *Ine manuce.*] Expression latine qui sign. *dans les mains*, et qu'on emploie dans cette phrase, *Dire son in m.*, Recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUSCRIT, ITE. adj. (lat. *manu, scriptus*, écrit à la main). Qui est écrit à la main. *Cette bibliothèque contient quelques volumes manuscrits.* = Manuscrit. s. m. Ouvrage écrit à la main. *Il a vendu son m. à un éditeur. En mourant, il m'a légué ses manuscrits.*

Enc. — Avant l'invention de l'imprimerie, les livres se multipliaient exclusivement par la main des copistes. Dans l'antiquité, ces copistes, qu'on désignait sous les noms de *γραμματεὺς, μεταγραφεὺς, librarius, scriba, notarius*, etc., étaient presque toujours des esclaves. Les gens riches avaient constamment auprès d'eux un plus ou moins grand nombre de ces esclaves lettrés. Au moyen âge, les moines furent d'abord les seuls qui s'occupèrent de la transcription des manuscrits; mais plus tard, certains individus attachés aux universités en firent leur profession. Les copistes anciens écrivaient presque tous leurs livres sur le papyrus; mais lorsque la fabrication du parchemin eût été inventée, dans le IIIe siècle av. J.-C. suivant l'opinion commune, on donna la préférence à ce dernier. Toutefois, comme il était infiniment plus cher que le papyrus, on ne s'en servit que pour ce que nous appellerions des éditions de luxe. A l'exception des papyrus trouvés dans des tombeaux égyptiens, et des nombreux rouleaux calcinés par la lave qu'on a découverts à Herculanum et dont on est venu à bout de déchiffrer quelques lignes, il ne nous est parvenu aucun ouvrage sur papyrus. Les plus anciens livres qui se soient conservés intacts sont sur parchemin; cependant il n'en est aucun qui soit antérieur au IIIe siècle de notre ère. A partir du IXe siècle, les manuscrits sont le plus souvent écrits sur un papier de coton (*charta bombycina*) fort-épais, cette espèce de papier ayant été inventée en Orient dans le cours du siècle précédent. — Relativement à leur forme, les manuscrits anciens se divisent en deux classes, les *volumes* et les *tomes*. Les *Volumes* (*volumina*) ont été ainsi nommés parce qu'ils représentent des rouleaux quand ils sont fermés. Ils se composent de feuilles de parchemin collées l'une à la suite de l'autre de manière à former une longue bande. La tête de cette bande se fixait à un petit cylindre de bois léger, appelé *ombilic* (*umbilicus*), autour duquel la bande s'enroulait tout entière. Souvent chacune des extrémités du volume roulé était munie de croissants ou de disques de métal, d'ivoire, etc., pour garantir les tranches. Les volumes ne sont écrits que d'un côté; mais l'écriture y est disposée de deux manières, tantôt en petites colonnes perpendiculaires, tantôt en lignes tenant la largeur du papyrus. L'opération qu'il fallait faire pour lire un m. en forme de volume, donna naissance aux expressions latines *pervolutare, volvere, evolvere, explicare librum* (dérouler un livre), pour signifier lire un livre, et à celle-ci, *explicitus est liber* (le livre est déroulé), ou par abréviation, *explicit liber*, si commune au moyen âge, par laquelle les copistes annonçaient la fin d'un livre. Les volumes présentent les dimensions les plus variees. Ainsi, on en connait qui ne sont pas plus gros que le petit doigt, tandis que d'autres dépassent 20 mèt. de longueur. Les anciens ne mettaient le plus souvent qu'une division d'un ouvrage dans chaque rouleau, de telle sorte qu'un même ouvrage se composait d'autant de volumes qu'il avait de sections. Enfin, tous les rouleaux appartenant à la même œuvre étaient liés en faisceau : après quoi on les plaçait, couchés, une des tranches en dehors, sur les étagères d'une bibliothèque, ou bien on les enfermait dans un coffret cylindrique (*capsa, scrinium*), qui se fermait à clef (v. la fig. au mot Bibliothèque). — Les manuscrits appelés *Tomes* (*tomi*) et plus souvent *codices*, ont la même forme carrée que nos livres modernes. Ils se composent, comme ces derniers, de feuillets posés l'un sur l'autre et cousus ensemble. Ils étaient primitivement enveloppés dans un fragment d'étoffe, ou recouverts avec des planchettes de bois, ou bien encore renfermés dans un étui. Les feuillets sont écrits des deux côtés, et l'écriture est souvent divisée en deux ou trois colonnes. Quant à leur format, il présente la même variété que celui des volumes. A l'exemple de l'antiquité, les copistes du moyen âge firent aussi des livres en rouleaux et des livres carrés; néanmoins les premiers furent toujours très-rares et considérés comme de véritables singularités. — Au milieu du VIIe siècle, la conquête de l'Égypte par les Arabes ayant détruit la fabrication et le commerce du papier de papyrus, dont ce pays avait comme le monopole, il en résulta une privation aussi fâcheuse que subite. Le parchemin, qui avait toujours été cher, devint d'un prix excessif. Cette pénurie extraordinaire suggéra aux copistes la déplorable idée de gratter et de passer à l'eau de chaux les anciens livres sur parchemin pour avoir du parchemin blanc. Les manuscrits qui ont subi cette opération sont connus sous le nom de *Palimpsestes*, ou regrattés, c'est-à-d. préparés une seconde fois pour l'écriture. Dans un petit nombre de manuscrits, cette opération, ordinairement trop facile, n'a pas complétement réussi, et il est possible de retrouver sous la nouvelle écriture des traces de l'ancienne. Les recherches d'une érudition patiente, aidée des secours de la chimie, sont même quelquefois parvenues à rétablir des morceaux d'une certaine étendue, et à découvrir ainsi des fragments plus ou moins considérables d'ouvrages précieux que l'on croyait entièrement perdus. Nous nous contenterons de citer divers fragments de Polybe, la *République* de Cicéron, et les *Institutes* de Gaïus. V. Bibliothèque, Diplomatique, Paléographie.

MANUTENTION. s. f. (latin. *manus*, main; *tenere*, tenir). Administration, gestion. *Je lui ai confié la m. de mes affaires.* ‖ En parlant Des choses morales, Maintien, conservation. *La m. des lois, de la discipline.* Vx et peu us. ‖ *M. des vivres*, ou simpl., *Manutention*, L'établissement où se fait le pain pour la troupe.

MAPPEMONDE. s. f. (lat. *mappa*, nappe; *mundus*, monde). T. Géogr. Voy. Carte.

* **MAPROUNEA.** s. m. Voy. Euphorbiacées.

MAQUEREAU. s. m. (lat. *macula*, tache). T. Ichth. Voy. Scombéroïdes. ‖ Se dit aussi Des taches qui viennent aux jambes, quand on s'est chauffé de trop près.

MAQUEREAU, ELLE. s. Celui, celle qui se livre au maquerellage. = Maquerellage. s. m. Le métier, l'action de débaucher et de prostituer des femmes ou des filles. — Ces deux termes sont déshonnêtes.

MAQUETTE. s. f. V. Sculpture.

MAQUIGNON. s. m. (latin. *mango*). Marchand de chevaux. Ce mot étant devenu une sorte d'injure, on dit maintenant *Marchand de chevaux.* ‖ Fig. et fam., se dit De celui qui, dans l'espoir de quelque profit, s'intrigue pour ménager des marchés d'offices, de charges, pour faire des mariages, etc. *M. de charges. C'est un m. de mariages.*

MAQUIGNONNAGE. s. m. Métier, trafic de maquignon. ‖ Fig. et fam., se dit De certains commerces secrets, de certains moyens illicites employés dans une affaire. *Je n'entends rien à tout ce maquignonnage.*

MAQUIGNONNER. v. a. *M. un cheval*, Corriger ou cacher ses défauts pour s'en mieux défaire. ‖ Figur. et fam., *M. un marché, un mariage*, S'intriguer pour faire vendre quelque chose, pour faciliter quelque mariage, dans le but d'en tirer un profit. = Maquignonné, ée. p.

* **MAQUIS.** s. m. Voy. Makis.

* **MARA.** s. m. T. Mamm. Voy. Agouti.

MARABOUT. s. m. T. Relat. V. ci-après. ‖ Figur. et pop., se dit D'un homme laid, malbâti. ‖ Sorte de cafetière de cuivre battu et étamé, qui a le ventre très-large et qu'on nomme aussi *Cafetière du Levant.* ‖ T. Ornith. Voy. Cigogne.

Enc. — Dans l'Afrique septentrionale, le terme de *Marbouth*, qui est une corruption du mot *almorabeth*, lequel signifie champion de la religion, et dont nous avons fait *Marabout*, sert à désigner certains musulmans zélés pour leur religion, et qui, en vertu de la sainteté qu'on leur attribue, jouissent dans leurs tribus, d'une influence considérable. Les marabouts ne sont ni prêtres, ni moines; ils se marient et vivent à la manière de tous leurs compatriotes; mais ils se livrent d'une façon toute particulière à l'étude du Coran, affectent une piété profonde et se piquent de vivre plus saintement que le reste des musulmans. Non-seulement la sainteté de leur vie les met nécessairement en grande vénération parmi ces peuplades barbares; mais encore, grâce à leur connaissance plus profonde du Coran, qui est à la fois la loi civile et la loi religieuse des sectateurs du mahométisme, ils sont généralement consultés comme docteurs et interprètes de la loi. De là le prestige extraordinaire qui s'attache à tout m. et l'autorité presque absolue qu'il exerce de fait dans sa tribu ou dans le canton qu'il habite. Un certain nombre d'entre eux prétendent avoir le don de prophétie et le pouvoir de faire des miracles. Ce sont surtout des imposteurs de cette dernière catégorie qui ont si souvent fomenté en Algérie, contre la domination française, des levées de boucliers dont les crédules indigènes finissaient par payer les frais. Lorsqu'un de ces saints personnages vient à mourir, la piété de ses compatriotes ne manque jamais d'élever sur son tombeau une sorte de petite chapelle qui devient un lieu de dévotion et de pèlerinage, et que l'on nomme également *Marabout.*

MARAÎCHER. s. m. Jardinier qui cultive des légumes et des primeurs dans un de ces terrains qu'à Paris on appelle *Marais.*

MARAIS. s. m. (all. *morast*). T. Géogr. phys.

Enc. — Les *Marais* sont des terrains dont la surface est plus ou moins complétement couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon argileux ou argilo-siliceux, toujours mêlé de débris plus ou moins altérés de végétaux. Ils diffèrent des étangs par leur peu de profondeur et par les herbes qui y croissent. Le plus souvent ils sont le résultat de pluies abondantes ou du débordement des rivières sur une terre à fond peu perméable; dans certains lieux, ils sont formés et alimentés par des infiltrations du sol. Plusieurs de ces derniers jouissent même de la propriété d'être intermittents; ils peuvent se dessécher, périodiquement ou non, quand, par une cause quelconque, les infiltrations qui les produisent viennent à être suspendues. Les m. ne sont favorables qu'aux végétaux aquatiques, surtout aux conferves, aux joncs, aux carex, aux scirpes, etc. Quelques-uns sont recouverts d'une couche de gazon et d'herbages qui donne une récolte de foin, mais ce foin est de mauvaise qualité: ces sortes de m. sont appelés *M. verts*. D'autres, au contraire, ne nourrissent guère que les plantes qui forment la tourbe : d'où le nom de *M. à tourbe* sous lequel on les désigne. Au reste, dans les terrains marécageux même les plus favorisés, la végétation est toujours souffrante : les arbres sont chétifs et rabougris, les fruits n'ont ni saveur ni arome, et les plantes potagères ne réussissent qu'imparfaitement. Les animaux de race ovine, quand ils sont exclusivement nourris d'herbes marécageuses, sont bientôt atteints de cachexie aqueuse; ceux de race bovine, quoique moins sensibles à l'action malsaine de cette nourriture, sont aussi quelquefois frappés par cette affection. Enfin, les eaux des m. étant constamment mélangées avec des substances organiques en décomposition, provenant, les unes des espèces végétales qu'elles nourrissent, les autres des animalcules qui s'y trouvent toujours avec profusion, elles contractent une odeur et une saveur souvent fétides, et exhalent, pendant la saison chaude, des effluves qui causent les fièvres dites paludéennes. Ces effluves sont entraînées par la vapeur d'eau, se répandent dans l'atmosphère sous l'influence de la radiation solaire, et les vents les transportent souvent à de grandes distances; elles tombent le soir et pendant la nuit, à mesure que la vapeur se condense : aussi est-ce dans ce moment que leur action délétère est le plus à redouter. Elles sont surtout funestes à l'homme, et, dans les pays soumis à leur action, la vie moyenne est fort raccourcie; on a même vu des générations entières disparaître avant d'atteindre la vingtième année.

Toutes les parties du monde renferment des m. plus ou moins étendus. Nous citerons, en Amérique, ceux que produisent le Mississipi, l'Orénoque et le fleuve des Amazones; en Asie, ceux de l'Euphrate et des fleuves de la Sibérie; en Europe, ceux de la Russie, de la Hollande, de la Westphalie, et les fameux *Marais pontins* de l'Italie. En Irlande, les m., appelés *Bogs* par les habitants, sont assez nombreux. Plusieurs paraissent être le résultat d'un affaissement subit du sol, car leur fond est rempli de troncs d'arbres bien conservés, et les Irlandais vont y chercher le bois dont ils ont besoin. Les forêts qui ont été ainsi englouties étaient vraisemblablement des forêts de chênes, car les eaux qui les recèlent paraissent être chargées de tan, ce qui leur donne la propriété de convertir en une sorte de cuir la peau des animaux qui s'y noient. En ce qui concerne la France, c'est dans la plaine du Forez (Loire), dans la Brenne (Indre) et dans la Sologne (Cher), que les m. sont le plus répandus. Le plus grand de tous est peut-être celui de Montoire (Loire-Inférieure).

On nomme *M. salants*, des espaces entourés de digues au bord de la mer, qui les couvre dans les hautes marées, et y laisse, en se retirant, une eau qui s'évapore et dépose le sel dont elle était chargée. — Quant aux jardins potagers qu'on appelle *Marais* aux environs de Paris, ce nom leur vient de ce que les terrains qu'ils occupent étaient jadis, au moins pour la plupart, de véritables marecages.

* **MARANTACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à fleurs irrégulières et non symétriques, et à étamine unique, avec anthère uniloculaire. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, dépourvues d'arome. Rhizome souvent tubéreux et abondant en fécule. Tige souvent ramifiée. Feuilles, inflorescence et fleurs, comme dans les Amomées. Calice supère, trisépale, court. Corolle tubuleuse, irrégulière, avec les segments disposés en deux séries, l'extérieur trifide, et l'intérieur très-irrégulier; l'un des segments latéraux est ordinairement coloré et diffère des autres par sa forme; quelquefois ils sont réduits à moins de 3 par avortement. Étamines 3, pétaloïdes, dont une seule est fertile, les autres étant avortées ou stériles; filet pétaloïde, tantôt entier, tantôt bilobé, l'un des lobes portant l'anthère sur son bord; anthère uniloculaire, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire infère, 1-3-loculaire; ovules, tantôt un seul, dressé et campylotrope, tantôt nombreux, anatropes et attachés à l'axe de chaque loge; style pétaloïde ou renflé; stigmate de forme variable. Fruit capsulaire, comme dans les Amomées. Graines globuleuses, sans arille; albumen dur, un peu farineux; embryon droit, nu, à radicule tournée vers le hile. [Fig. 1. Coupe d'une fleur de *Canna*; 2. Étamine et style; 3. Fruit; 4. Coupe du même; 5. Coupe d'une graine. 6. Coupe verticale d'un ovaire de *Calathea*.]

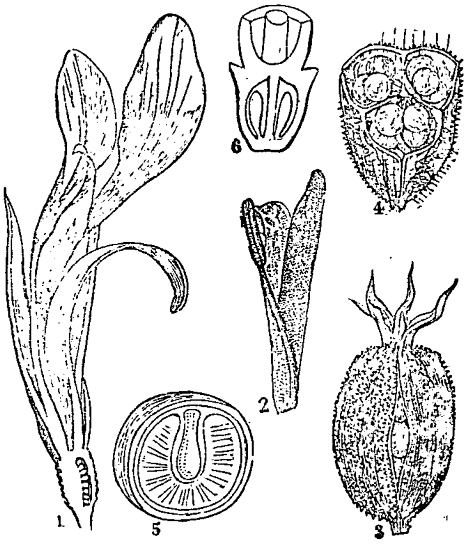

Cette famille, que l'on désigne aussi sous le nom de *Cannacées*, a été établie par R. Brown aux dépens de celle des *Cannées* de Jussieu, laquelle comprenait également les *Amomées*. Elle se compose de 6 genres et de 160 espèces, qui, pour la plupart, habitent l'Amérique et l'Afrique tropicales; plusieurs sont indigènes de l'Inde. — Tandis que les Amomées sont surtout recherchées à cause du principe aromatique qu'elles contiennent, les

Mar. sont estimées pour la fécule abondante que renferment leur rhizome et leurs tubercules. La fécule si connue sous le nom d'*Arrow-root* provient de plusieurs espèces de cette famille. Dans les Indes occidentales, on l'extrait des racines du *Maranta arundinacea*, du *M. Allouyia*, et du *M. nobilis;* celle de l'Inde, au contraire, provient du *M. ramosissima*. On l'obtient en lavant la racine de ces plantes préalablement râpée : celle du *M. arundinacea* en donne jusqu'à 25 et 30 pour 100 de son poids. Au Pérou, on mange les tubercules charnus de quelques espèces de *Balisiers* (*Canna*), et aux Antilles on extrait d'une autre espèce, qui paraît être le *Bal. achiras* (*Canna ackiras*), une sorte d'arrow-root qu'on nomme *Tous les mois*. Les graines de certaines espèces ont été employées en guise de Café; ces mêmes graines donnent une matière colorante pourpre. Le *Phrynium dichotomum* fournit une filasse grossière, et l'on fabrique des corbeilles avec les feuilles des *Calathées* (*Calathea*) de l'Amérique du Sud : c'est même de cet usage que vient le nom sous lequel on désigne ces végétaux. Le suc du *Maranta arundinacea* est âcre : lorsqu'il est frais, il rougit la peau, et quand on mâche la plante, elle provoque vivement la sécrétion salivaire. Martius dit que les tubercules de plusieurs Balisiers (*Canna aurantiaca*, *C. glauca*, *C. indica*, etc.) sont diurétiques, et que leur action est assez semblable à celle de l'Iris de Florence.

MARASME. s. m. (gr. μαραίνειν, dessécher). T. Méd. Dessèchement général, maigreur extrême de tout le corps, suite ordinaire des maladies chroniques. *Il est tombé dans le marasme.*

MARASQUIN. s. m. Voy. Cerisier.

MARÂTRE. s. f. Belle-mère; ne se dit que D'une femme qui maltraite les enfants que son mari a eus d'un autre lit. *Une cruelle m.* || Par ext., se dit D'une mère qui n'a point de tendresse pour ses enfants, qui les traite durement. *Ce n'est pas une mère, c'est une m.* || Fig., on dit, *La nature a été m. envers cet homme.*

***MARATTIA.** s. m. T. Bot. Voy. Danæacées.

MARAUD, AUDE. s. (hébr. *maroud*, voleur ?). T. Injure et mépris. Vil et impudent coquin.

MARAUDE. s. f. Vol commis par des gens de guerre dans les environs d'un camp ou en s'écartant de l'armée. *Aller à la m. La m. est défendue.* || Par ext., se dit Des écoliers qui dérobent des fruits dans un verger, etc. *Cet enfant a été pris en maraude.*

MARAUDER. v. n. Aller en maraude. = Maraudé, ée. part. || *Village maraudé*, Village qui a été pillé par des maraudeurs.

MARAUDEUR. s. m. Celui qui va en maraude.

MARAVEDIS. s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

MARBRE. s. m. (latin. *marmor*). Sorte de pierre calcaire très-dure, qui peut recevoir un beau poli et qui sert principalement aux ouvrages de sculpture et d'architecture. *Un bloc, une carrière de m. Scier, polir, travailler le m. Une figure, une statue, une colonne, un palais de m. Cela est dur, froid comme un m., comme m.* — Fig. et fam., *Être froid comme un m., être comme un m., être de m.*, Être extrêmement calme et réservé, paraître ne s'émouvoir de rien. Par exag., on dit aussi : *Pour entendre ces propos de sang-froid, il faudrait être de m.* || Morceau de marbre taillé et poli. *Graver une inscription sur le m. Mettre un m. sur une commode.* || Au plur., se dit Des ouvrages exécutés en marbre, et Des échantillons de différents marbres. *Il y a de beaux marbres dans ce Musée.* || Morceau de marbre ou de pierre dont la surface est bien polie, et qui sert à broyer des drogues, des couleurs. || T. Impr. V. Typographie.

Enc. — Minéral. Toute espèce de pierre calcaire compacte, en grandes masses, à grain fin, d'un tissu homogène et susceptible de recevoir un beau poli, peut être désignée sous le nom de *Marbre;* cependant, en général, on n'applique cette dénomination qu'aux espèces de calcaires qui, présentant soit des couleurs vives uniformes, soit un assortiment agréable de diverses couleurs ou de différentes teintes de la même couleur, peuvent être avantageusement employés à la décoration des meubles ou des édifices. On trouve des marbres dans les formations de toutes les périodes ; néanmoins ils abondent surtout dans les terrains secondaires et de transition, et c'est aussi dans ces derniers que l'on rencontre les variétés les plus riches en couleur. Le nombre des variétés de marbres est immense ; chaque lieu, chaque carrière, chaque lit même d'une carrière en fournit d'innombrables, qui diffèrent entre elles par la nuance, la vivacité, le mélange ou la disposition des couleurs, par la présence ou l'absence de débris organiques ou inorganiques, etc. La plupart de ces variétés portent dans le commerce des appellations particulières. La classification des marbres en *M. antiques* et en *M. modernes* doit être rejetée, car elle ne repose que sur une circonstance accidentelle. En effet, on appelle *M. antiques*, ceux dont les carrières sont aujourd'hui épuisées ou inconnues, par opposition aux *M. modernes*, dont les carrières sont actuellement exploitées. La seule classification rationnelle que l'on ait proposée pour les marbres, est celle qui les divise en 4 grandes sections, savoir : les *M. simples*, les *M. brèches*, les *M. composés*, et les *M. lumachelles*.

1° Les *M. simples* ne renferment que du carbonate de chaux souvent plus ou moins sali par des substances colorantes : il y en a d'*unicolores* et de *veinés*. Les premiers sont généralement blancs, noirs, rouges ou jaunes, et leur valeur est en raison directe de la pureté de leur teinte. Les plus beaux *M. blancs* sont ceux de l'île de Paros, dans l'archipel grec ; du mont Pentélique, dans l'Attique ; de Carrare, dans le duché de Modène ; et de Seravezza, dans la Toscane. Ces deux dernières localités fournissent au monde entier, depuis un grand nombre de siècles, presque tous les blocs employés pour la sculpture. Les marbres que nous venons de citer sont habituellement désignés sous le nom de *M. statuaires*. Les deux plus célèbres, ceux de Paros et de Carrare se distinguent l'un de l'autre par leur texture. Celui-ci a la cassure brillante, grenue et offrant l'aspect du sucre, tandis que celui-là offre de petites lames cristallines. Nous possédons dans l'Isère et en Algérie de fort beaux marbres statuaires, quoique un peu inférieurs au Carrare. Le *M. noir* le plus recherché s'exploite aux environs de Dinant et de Namur, en Belgique : on s'en sert principalement pour la construction des monuments funéraires. Le *M. rouge d'Égypte*, ou *Rouge antique*, dont les carrières ont été retrouvées entre le Nil et la mer Rouge, est très-rare. Les morceaux que l'on rencontre dans le commerce servent à faire de petits objets d'ornement. La *Griotte*, vulgairement appelée *Griotte d'Italie*, quoiqu'elle provienne de Caunes, sur la lisière des départements de l'Aude et de l'Hérault, est d'un rouge foncé avec des taches ovales brunes, dues à des coquilles du genre Nautile. Le *Jaune antique* était exploité par les anciens en Macédoine. Le *Jaune de Sienne*, qui s'exploite aux environs de la ville de ce nom, en Italie, est très-recherché pour la marqueterie et les socles de pendule. — Les *M. veinés* présentent des variétés et des sous-variétés sans nombre. Le *Portor* est noir avec des veines d'un jaune d'or, ce qui lui a valu son nom ; il nous vient du village de Porto-Venere et de l'îlot de Palmaria, dans le golfe de la Spezzia. Le *Sainte-Anne*, qui est exploité en abondance dans le Hainaut belge, est gris mélangé de blanc ; il s'emploie ordinairement pour les dessus des meubles communs. Le *Bleu turquin* ou *Bardiglio*, à fond bleuâtre avec des veines blanchâtres, sert également à faire des dessus de meubles, des cheminées, etc.; on le tire des carrières de Seravezza, en Toscane. Le *Vert de Gênes*, qui est vert veiné de blanc, vient de Polcevera, près de Gênes : c'est le plus dur de tous les marbres. Le *Grand antique*, qui est noir avec des veines blanches, appartient à la même catégorie. Nous citerons encore l'*Incarnat*, appelé aussi *Languedoc*, qui vient du territoire de Caunes, dans l'Aude ; il est rouge de feu, fouetté et jaspé de veines blanches et grises. Il est très-fréquemment employé, surtout en Italie, pour la décoration des églises. Il a fourni les colonnes de l'arc du Carrousel, à Paris.

2° Les *M. brèches* résultent le plus souvent de l'agrégation de fragments de diverses couleurs, réunis par un ciment calcaire. D'autres fois, ils sont simplement formés par des veines plus ou moins prononcées qui divisent la masse en pièces parfaitement distinctes et ayant l'aspect de morceaux réunis. On distingue les *Brèches proprement dites*, dont les fragments sont de grande dimension, et les *Brocatelles*, dont les fragments sont beaucoup plus petits. Chacune de ces sections offre une multitude de variétés qu'on désigne d'après la couleur de la pâte et celle des fragments. On nomme *Brèches universelles*, celles qui présentent des parties isolées de toutes couleurs. Les brèches les plus renommées sont le *Grand deuil* et le *Petit deuil*, à fond noir avec des éclats blancs, qui abondent dans l'Aude (Cascastel), l'Ariége (Aubert), et les Basses-Pyrénées (Sauveterre) ; la *Br. d'Aix*, qui se compose de fragments de toutes les couleurs joints par un ciment silico-calcaire, et qui s'exploite à Alet et au Tholonet, dans les Bouches-du-Rhône ; la *Br. violette*, appelée aussi *fleur-de-pêcher*, à fond violâtre avec grands éclats blancs, qui s'exploite à Stazzema, en Toscane; la *Br. de Vilette*, dans la Tarentaise, qui a des taches blanches ou jaunâtres sur un fond violet un peu cendré ; et le *Sarrancolin* ou *Antin*, qui est rouge de sang ou jaune, avec de grandes plaques gris jaunâtre, et se trouve aux environs de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Nous citerons, parmi les brocatelles, la *Brocatelle d'Espagne*, dont la pâte, qui est lie de vin, est parsemée de petits grains arrondis couleur isabelle.

3° Les *M. composés* sont des roches calcaires renfermant une matière étrangère qui est disposée soit en feuillets plus ou moins ondulés, soit en nids plus ou moins volumineux, et qui souvent donne à la masse une apparence plus ou moins fragmentaire. Cette matière est tantôt de la serpentine, tantôt du mica. Le *Vert antique* est formé de calcaire saccharoïde et de serpentine verte, l'un et l'autre en rognons anguleux. Le *Vert de Suze*, le *Vert de mer* et le *Vert de Florence* contiennent également de la serpentine. Les marbres dits *Cipolins* renferment du mica en fragments disséminés. C'est encore du mica, mais en feuillets ondulés, que l'on trouve dans le *Campan*, m. qui s'exploite dans la vallée du même nom, près de Bagnères-de-Bigorre.

4° Les *M. lumachelles* sont ainsi appelés de l'italien *lumaca* (limaçon), parce qu'ils renferment des débris de coquilles ou de tests d'Échinodermes, tantôt entassés confusément les uns sur les autres, tantôt disséminés dans une pâte plus ou moins homogène. A cette classe appartiennent le *Drap mortuaire*, à fond noir, avec des coquilles coniques blanches, et le *Petit granite*, ou *M. granitelle*, dont le fond, qui est également noir, est parsemé d'Encrinites ; ils proviennent, l'un et l'autre, des environs de Mons. La *Lumachelle d'Astrakan*, dont le pays de production n'est pas bien connu, se distingue par son fond de couleur café et ses coquilles d'un jaune foncé ; elle est rare et très-recherchée. L'*Opaline*, qui se trouve en Carinthie, est aussi très-rare : elle doit son nom aux nuances irisées que lui donnent ses coquilles. Nous nommerons encore la *Lumachelle de Narbonne*, à fond noir et Bélemnites blanches, et la *Lum. de Lucy-le-Bois*, à fond noirâtre avec des lignes courbes qui sont des coupes de coquilles bivalves. La première s'exploite dans le département de l'Aude, et la seconde dans ceux de l'Yonne et de l'Aube. Les lumachelles communes servent à faire des chambranles de cheminée et des dessus de meubles, et les plus rares, comme celles d'Astrakan et de Carinthie, à décorer divers petits objets.

Archéol. — On désigne sous le nom de *Marbres* ou de *Chronique de Paros*, du lieu où on l'a découvert, en 1627, un des plus précieux monuments épigraphiques de l'antiquité. Il consiste en une table de marbre haute de 83 centim., large de 2 m. 10, et épaisse de 135 millim., qui contient, disposés dans l'ordre chronologique, les faits les plus importants de l'histoire d'Athènes. L'inscription est partagée en 2 colonnes de 96 lignes chacune. La première date consignée dans cette inscription se rapporte à la fondation d'Athènes par Cécrops, l'an 1582 avant J.-C., et la suite chronologique qu'elle contient va jusqu'à l'an 264 avant notre ère, époque où ce monument fut érigé par les soins, dit-on, de l'archonte Diognète. Toutefois l'inscription n'est lisible que jusqu'à l'an 354 av. J.-C., parce que la fin de la seconde colonne a été détruite. Ces précieux débris de l'antiquité sont souvent cités par les auteurs sous le nom de *Marbres d'Arundel*, parce que lord Howard, comte d'Arundel, en fut le premier possesseur : il les avait fait acheter par l'antiquaire W. Petty qu'il avait envoyé en Grèce pour y former une collection de monuments antiques. Mais son petit-fils en ayant fait don à l'université d'Oxford (1667), on les appelle encore *Marbres d'Oxford*. La Chronique de Paros a été publiée plusieurs fois : la meilleure édition est celle de Rich. Chandler, qui a été donnée en 1763, sous le titre de *Marmora oxoniensia*. Lenglet-Dufresnoy l'a traduite dans ses *Tablettes chronologiques*.

C'est encore sous le nom de *Marbres d'Elgin* qu'on désigne la riche collection d'antiques grecs qui a été formée, en Grèce, par lord Elgin, au commencement de ce siècle, et achetée plus tard par le gouvernement anglais pour le *British Museum*. Cette collection renferme un grand nombre de pièces de premier ordre arrachées pour la plupart aux monuments dont elles faisaient partie, surtout au temple de Jupiter Panhellénien, dans l'île d'Égine, au Parthénon et au Pandrosion d'Athènes. Son étude a puissamment contribué à modifier les idées que l'on s'était faites jusqu'alors sur les principes et l'histoire de l'art grec.

Histoire — Sous l'ancienne monarchie, on donnait, en France, le nom de *Table de marbre* à trois juridictions qui siégeaient au Palais, savoir la *Connétablie et Maréchaussée* de France, l'*Amirauté*, et la *Réformation générale des eaux et forêts*. Cette dénomination commune leur venait d'une célèbre table de marbre qui occupait toute la largeur de la grande salle du Palais de justice de Paris, table qui jadis avait été destinée aux banquets royaux, et autour de laquelle se plaçaient les membres de ces tribunaux. La Réformation générale des eaux et forêts, la plus importante des trois, s'appelait particulièrement la *Chambre de la table de m.;* elle se composait d'un président à mortier, et d'un certain nombre de conseillers de la grand'chambre, auxquels se joignaient les magistrats spécialement attachés à cette juridiction. La table de m. ayant été détruite en 1618 par un incendie, la Réformation des eaux et forêts conserva néanmoins son ancien titre jusqu'à la suppression des parlements, en 1790.

***MARBRÉ.** s. m. T. Erpét. Voy. Iguaniens.

MARBRER. v. a. Imiter, au moyen de couleurs, le mélange et la disposition des différentes teintes que présentent certains marbres. *M. une plinthe. M. du papier. M. la tranche d'un livre.* = Marbré, ée. p. *Papier marbré. Tranche marbrée.* || *Étoffe marbrée*, Étoffe de soie ou de laine de différentes couleurs mêlées ensemble. || *Truffe marbrée*, Dont l'intérieur est gris et blanc.

MARBRERIE. s. f. L'art, le métier de celui qui travaille le marbre et en fait différents objets, tels que chambranles de cheminée, marches d'escalier, etc. *Ouvrages de m.* || * L'atelier, le magasin d'un marbrier.

MARBREUR. s. m. Ouvrier qui marbre du papier, ou des tranches, des couvertures de livres.

MARBRIER. s. m. Ouvrier qui travaille le marbre, qui fait les ouvrages communs appelés *Ouvrages de marbrerie*. || Celui qui fait le commerce du marbre.

MARBRIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE. s. f. Imitation du marbre sur des boiseries, sur du papier, ou sur la tranche, sur la couverture d'un livre.

MARC. s. m. [On ne pron. pas le C.] (all. *march*, mesure). Poids qui contient huit onces. *Les ouvrages d'or et d'argent se vendaient au m. Ce lingot pesait dix marcs cinq onces et deux gros.* — *Poids de m.*, Manière de compter les poids des marchandises, selon laquelle la livre avait toujours 16 onces comme à Paris, et non pas 12 ou 14 comme en d'autres lieux. *J'ai acheté trois livres de cette marchandise, poids de m.* — *Au m. la livre*, Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire. *Les créanciers ont été payés au m. la livre.* On dit aujourd'hui, *Au m. le franc.* || **Marc* est aussi le nom de plusieurs monnaies étrangères. V. Monnaie. || *M. d'or*, Certaines sommes que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions. *Les chevaliers des ordres du roi avaient leurs pensions assignées sur le m. d'or.*

MARC. s. m. [On ne pron. pas le C.] (lat. *amurca*, lie). Résidu de fruits, d'herbes ou de toute autre substance dont on a extrait le suc par expression, filtration, ébullition ou autrement. *M. de raisins, d'olives, de pommes. M. de café.* || Ce que l'on pressure à la fois raisins, de pommes, etc. *Tailler, retailler un marc*

MARCASSIN. s. m. T. Mamm. Voy. Cochon.

MARCASSITE. s. f. T. Minér. Voy. Fer.

* **MARCELINE.** s. f. Étoffe de soie légère.

* **MARCESCENT, ENTE.** adj. (latin. *marcescere*, se dessécher). T. Bot. Se dit D'un organe appendiculaire qui, après sa mort, reste attaché sur la partie qui lui a donné naissance et s'y maintient desséché jusqu'à ce qu'il tombe en débris. *Calice m. Les feuilles du chêne sont marcescentes.*

* **MARCGRAVIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, polypétales, à feuilles simples, alternes et sans stipules, à fleurs non symétriques, à pétales équilatéraux, à anthères versatiles, à stigmates sessiles, et à graines petites et très-nombreuses. — *Caractères bot.:* Arbres, arbrisseaux, ou lianes. Feuilles alternes, simples, entières, coriaces et dépourvues de stipules, Fleurs en ombelles, en grappes ou en épis terminaux, et ordinairement munies de bractées en forme de sac ou de capuchon. Sépales, 2 à 7, ordinairement coriaces et imbriqués. Corolle hypogyne; pétales 5, imbriqués, libres, ou réunis inférieurement, ou même entièrement soudés en un opercule qui tombe d'une seule pièce, en se fendant circulairement à sa base. Étamines ordinairement indéfinies, insérées soit sur le réceptacle, soit sur une membrane hypogyne; filets dilatés à la base; anthères longues, introrses, biloculaires. Ovaire supère, triloculaire, ordinairement marqué de sillons; style unique; stigmate simple ou capité; ovules nombreux, attachés aux lobes saillants d'un placenta central, ascendants. Fruit ordinairement charnu, mais parfois capsulaire, coriace, et composé de plusieurs valves qui se séparent légèrement; cloison naissant du milieu des valves, mais ne se rencontrant pas au centre, de sorte que le fruit devient uniloculaire. Graines très-petites et très-nombreuses, nichées dans la pulpe des placentas, oblongues, obtuses à leurs deux extrémités, droites ou courbées, à test dur et réticulé, avec le hile latéral. Embryon dépourvu d'albumen, courbe, claviforme ou cylindrique, à cotylédons obtus et très-courts, et à radicule longue, conique, infère et contiguë au hile avec lequel elle est parallèle. [Fig. 1. *Ruyschia amazonica*; 2. Calice et pistil; 3. Coupe de l'ovaire; 4. Graine; 5. La même avec une partie du test déchirée pour faire voir les cotylédons. D'après Martius.]

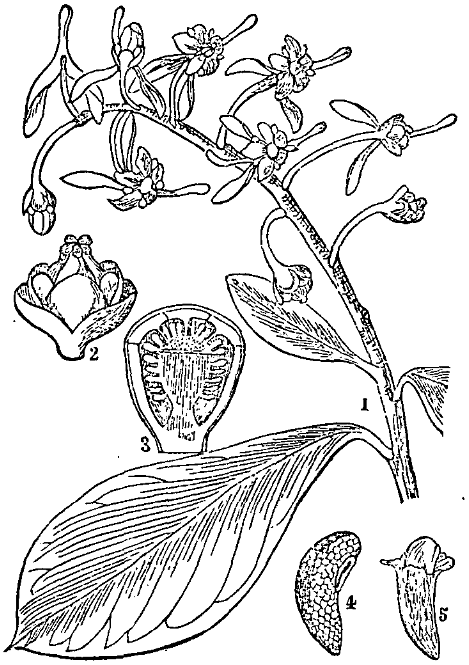

Les Marcg. comprennent seulement 4 genres et 26 espèces, toutes propres à l'Amérique équinoxiale. Ces plantes sont surtout remarquables par les singulières bractées en capuchon qui accompagnent leurs fleurs. La racine, les tiges et les feuilles du *Marcgravia umbellata* passent aux Indes occidentales pour jouir de propriétés diurétiques et antisyphilitiques.

MARCHAND, ANDE. s. (lat. *mercator*). Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. *Un petit m. Un gros m. M. en gros, en détail. M. en magasin. M. ambulant. M. forain. M. drapier, épicier, quincaillier, etc. Marchande lingère. Il y avait à Paris une corporation appelée les six corps des marchands et un prévôt des marchands.* Voy. Commerçant et Commerce. — Fig. et fam., *Être mauvais m., n'être pas bon m. d'une chose*, S'en trouver mal. *Vous avez mal fait de lui intenter ce procès, vous vous en trouverez mauvais m.* || Sign. quelquefois, Celui qui achète pour son usage, pour sa consommation. *Attirer les marchands. Il a trouvé m. pour son blé.* — Dans les ventes publiques, lorsque le crieur annonce telle marchandise *à tant*, on répond, *Il y a m.*, Je la prends à ce prix. = Marchand. adj. Qui est de bonne qualité, de facile débit. *Du blé loyal et m. Ce vin n'est pas m.* || *Prix m.*, Le prix auquel les marchands vendent entre eux. *J'ai eu ce drap au prix m.* || *Le sel est m.*, Il est permis à tout le monde d'en faire le commerce. *Le sel n'est pas m.*, L'État a le monopole de sa vente. || On appelle *Ville marchande*, Une ville où il se fait beaucoup d'affaires commerciales; *Place marchande*, Une place commode pour vendre de la marchandise; *Quartier m.*, Un quartier habité par un grand nombre de commerçants. — *Une rivière est marchande*, Lorsqu'elle est propre à la navigation, lorsque ses eaux ne sont ni glacées, ni trop hautes ou trop basses pour le transport des marchandises. || *Vaisseau, navire, bâtiment m.*, Bâtiment destiné au transport des marchandises. On dit, dans le même sens, *Marine marchande, flotte marchande.* — *Capitaine m.*, Celui qui commande un bâtiment marchand.

* **MARCHANDAGE.** s. m. L'industrie du sous-entrepreneur qui traite à forfait avec un entrepreneur de travaux pour l'exécution ou la confection d'une partie ou d'une spécialité quelconque des travaux adjugés à celui-ci. *Ceux qui exercent l'industrie du m. sont communément appelés* marchandeurs *et* tâcherons.

MARCHANDER. v. a. (latin. *mercari*, commercer). Demander le prix d'une chose, et, plus souvent, En débattre le prix. *M. du drap. Il a été longtemps à m. ce cheval. Je n'aime pas à m. ce que j'achète.* Absol., *Il marchande sou à sou. Il ne faut pas m. avec lui. Il achète sans m.* — Au sens mor., *M. la paix. M. la main d'une femme.* || Fig., *Ne pas m. sa vie*, Ne pas hésiter à l'exposer, à en faire le sacrifice. — *Ne pas m. quelqu'un*, Ne point l'épargner, l'attaquer brusquement, soit de fait, soit de paroles. *Si je le rencontre, je ne le marchanderai pas.* = Marchander. v. n. Hésiter, balancer. *Il ne faut pas tant m., il n'y a pas à m.*, Il faut s'y résoudre. Fam. = Marchandé, ée. part.

* **MARCHANDEUR.** s. m. V. Marchandage.

MARCHANDISE. s. f. Se dit De toutes les choses qui se vendent et se débitent soit en gros, soit en détail, dans les boutiques, magasins, foires, marchés, etc. *Belle, bonne m. M. étrangère. M. du pays. M. de traite, de pacotille. Étaler sa m. Il a beaucoup gagné sur ses marchandises.* — Fig. et fam., *M. mêlée*, Voy. Mêler. *Bien débiter sa m.; Faire valoir sa m.*, V. Débiter et Valoir. || Trafic, commerce. *Faire m. Aller en m.*, Aller aux achats pour les besoins de son commerce. — Fig. et fam., *Faire métier et m. d'une chose*, V. Métier. || *Le pavillon couvre la m.*, Voy. Couvrir. || *Vaisseau équipé moitié guerre, moitié m.*, Voy. Moitié.

* **MARCHANTIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes, qui appartient à la section des Hépatiques; ses sporanges sont dépourvus de valves ou à déhiscence irrégulière; il n'y a pas d'opercule, mais les spores sont munies d'élatères. Ces plantes vivent sur le sol ou sur les arbres. Elles sont entièrement composées de tissu cellulaire, émettent leurs racines par leur face inférieure, et consistent en une tige aphylle, mais pourvue d'expansions membraneuses qui s'unissent quelquefois par leurs bords, de manière à former une large fronde lobée, ayant un épiderme distinct et percé de stomates. Les anthéridies sont tantôt plongées dans la fronde, et tantôt portées sur un réceptacle sessile et en forme de disque, ou pelté et pédonculé. Les pistillidies sont cachées dans les involucres, tantôt sous le bord de la fronde, tantôt sur le bord ou sur le côté inférieur des capitules pédicellés. Les sporanges sont pédicellés et s'ouvrent par des fissures irrégulières ou par des dents séparées. [Fig. 1. *Marchantia commutata*, de grand. nat.; 2. Capitule de sporanges; 3. Coupe du disque qui porte les sporanges; 4. Élatère; 5. Spore granuleuse.] — Les March. se composent d'une quinzaine de genres et d'une trentaine d'espèces, répandues sous tous les climats, où on les trouve dans les endroits humides et ombragés. On en a découvert deux dans l'île Melville. La seule condition atmosphérique qui empêche leur développement est une sécheresse extrême. On sait peu de chose de leurs usages. De Candolle pense que les grandes espèces doivent avoir à peu près les mêmes propriétés que les Lichens. Quelques-unes ont une légère odeur avec une saveur un peu âcre. Autrefois on employait le *M. polymorpha* dans les maladies du foie et dans les hydropisies; mais aujourd'hui ce médicament est tout à fait tombé en désuétude.

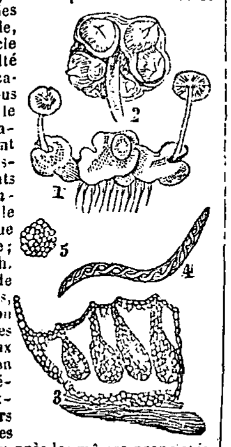

MARCHE. s. f. (all. *mark*, limite). Province frontière d'un État; n'est plus usité que dans le nom de certains pays, comme *La M. Trévisane, la M. d'Ancône, la M. de Brandebourg. L'une de nos anciennes provinces s'appelait la M. limousine*, ou simpl. *la Marche.*

MARCHE. s. f. L'un des modes de progression de l'homme et des animaux. V. Locomotion. || Action de marcher, considérée sous le rapport de la distance ou de la durée. *Une grande, une longue m. Après deux heures de m. Nous avons été huit jours en m.* || Se dit principalement Du mouvement des troupes, des armées. *L'armée est en m., s'est mise en m. Ordre de m. Disposer, régler la m. des colonnes. Couvrir, dérober sa m. Il fatigua l'ennemi par ses marches et contre-marches.* — *M. forcée*, par opp. à *M. ordinaire*, Marche dans laquelle on fait faire à des troupes beaucoup plus de chemin qu'elles n'ont coutume d'en faire dans le même espace de temps. *Fausse m.*, Mouvement que fait une armée qui feint de marcher sur un point, et qui se porte sur un autre. *Sonner, battre la m.*, Donner aux troupes, par le son des clairons ou des tambours, le signal pour se mettre en marche. — *Gagner une m. sur l'ennemi*, Le devancer de quelques heures; et, Fig. et fam., Obtenir sur son adversaire, par une manœuvre habile, un avantage de temps ou de position. || T. Mar. *Ordre de m.*, Position et arrangement assignés aux vaisseaux qui naviguent ensemble. *La flotte avait pris son ordre de m.* || Se dit encore Des processions et des cérémonies solennelles. *La procession se mit en m. L'ordre de la m. était fort beau. Un corps de musique ouvrait la m. Une m. triomphale.* || *La m. d'un vaisseau*, Le degré de sa vitesse. *La m. d'un vaisseau s'évalue en lieues marines. Ce bâtiment a une bonne m., il file dix nœuds à l'heure.* || En parlant Des corps célestes, Leur mouvement réel ou apparent. *Calculer la m. des corps célestes.* || Fig., Conduite, manière d'agir, de procéder. *Cet homme a une m. équivoque, tortueuse. Cacher habilement sa m. La m. de la nature. La m. de l'esprit humain. Étudier la m. du cœur humain, la m. des passions, la m. des événements.* || *La marche d'un poëme, d'un ouvrage, etc.*, Le progrès de l'action dans un poëme, le développement successif des idées dans un ouvrage. || Au Jeu d'échecs, de dames, etc., Le mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie. *Je ne connais pas seulement la m. de ce jeu.* || T. Musiq. Pièce de musique composée pour des instruments à vent et à percussion, et destinée à régler le pas d'une troupe militaire. *Le mouvement de la m. est à quatre temps. Les marches s'emploient quelquefois dans la musique théâtrale.* — *M. d'harmonie*, se dit quelquefois D'une progression régulière et uniforme d'accords sur un mouvement de basse.

MARCHE. s. f. Degré sur lequel on pose le pied pour monter ou pour descendre. *M. de pierre, de bois. M. d'escalier. M. d'autel. Vous avez encore tant de marches à monter.* || Fig., on dit D'un prince appelé par sa naissance à remplacer celui qui règne, qu'*Il est assis, placé sur les marches du trône.* || Pièces de bois sur lesquelles les tourneurs, les tisserands, etc., posent les pieds pour faire mouvoir leurs métiers.

MARCHÉ. s. m. (lat. *mercatus*). Lieu public, dans une ville ou dans un bourg, où l'on expose en vente des denrées ou autres marchandises. *Un grand, un petit m. M. au blé, aux herbes, au poisson. M. aux chevaux. Le m. Saint-Germain. Le m. des Innocents. Aller au m. Porter des fruits au m.* — * Par analogie, se dit D'une ville qui est le centre d'un commerce considérable, et, par extens., De tous les lieux où un producteur peut trouver à écouler ses marchandises. *Tyr fut longtemps le m. de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce. L'Angleterre et la France se disputent les marchés de l'Amérique du Sud.* || *Marché*, signifie encore La réunion de ceux qui vendent et qui achètent dans un marché public. *Il y a m. dans cette ville deux fois par semaine. Ce n'est pas jour de m. Le m. se tient le samedi.* — L'ensemble des ventes et achats faits dans un marché. *Le m. n'a pas été bon aujourd'hui. Le cours du m. Le prix courant du m.* || Ce qu'on a acheté, ce qu'on rapporte du marché. *Cette cuisinière gagne toujours sur son m. Montrez-moi donc votre m.* || Le prix de la chose qu'on achète ou qu'on vend; ne se dit guère qu'avec quelque adjectif qui exprime le rapport existant entre la chose et le prix. *Avoir une chose à bon m. Vous l'avez vendu trop bon m. On vous a fait bon m. C'est bon m. A ce prix, vous avez fait un grand m. Vous n'avez pas fait un mauvais m. Je l'ai eu à meilleur m. que* *vous.* — Famil., *C'est un m. donné*, se dit D'une chose qui a été vendue à très-bas prix. *Vivre à bon m.*, Sans qu'il en coûte beaucoup d'argent. — Fig., *A bon m.*, sign. aussi Sans qu'il en coûte beaucoup de peine. *Cet écrivain s'est fait une réputation à bon m.* ‖ Figur. et famil., *En être quitte, en sortir à bon m.*, Sortir d'un danger avec moins de perte, de dommage qu'on ne l'aurait cru.— *Faire bon m. d'une chose*, La prodiguer, ne pas l'épargner. *Il est le premier aux coups, il fait bon m. de sa vie. Il fait bon m. de sa peine, de sa réputation.* — *Avoir bon m. de quelqu'un*, Avoir facilement sur lui l'avantage. *Vous aurez bon m. de lui à tel jeu. Il a eu bon m. de son adversaire.* ‖ Fam., *Par-dessus le m.*, De plus, en outre. *Il a refusé de me payer, et par-dessus le m. il m'a dit des injures.* = Toute convention renfermant les conditions d'une vente. *J'en ai fait m. par écrit. Nous n'avons point mis cela dans le m. Voici les conditions de notre m. Nous sommes en m. Conclure un m. avantageux, un mauvais m. Ils ont rompu leur m. Il ne veut plus tenir le m. Le m. tiendra. C'est m. fait. C'est un homme qui fait bien ses marchés. M. à terme, m. à prime*, V. Bourse. ‖ Fam., *C'est un m. d'or*, C'est un marché très-avantageux. *Aller sur le m. d'un autre*, Enchérir sur les offres d'un acheteur, et, Figur., Faire des démarches pour obtenir une place, un avantage qu'un autre sollicitait déjà. ‖ Fig. et prov., *Mettre à quelqu'un le m. à la main*, Lui témoigner qu'on est prêt à rompre l'engagement contracté avec lui, et qu'on ne s'en soucie guère. *Il a un domestique qui lui met le m. à la main dès qu'il le gronde.*

MARCHEPIED. s. m. Espèce d'estrade, de plateforme sur laquelle s'élève un trône, un autel, etc., et sur laquelle posent les pieds de celui qui est assis sur le trône, qui officie à l'autel, etc. ‖ Petit meuble composé de trois ou quatre degrés, dont on se sert pour atteindre à quelque chose. — Figurém., *Cet emploi lui a servi de m. pour arriver à la députation.* ‖ *M. de voiture*, Espèce de degrés de fer, qui sont ordinairement brisés, de manière à se replier l'un sur l'autre, et qui servent à monter dans une voiture. ‖ T. Adm. V. Cours *d'eau.*

MARCHER. v. n. Passer d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement imprimé aux organes de la locomotion; se dit De l'homme et des animaux. *M. en avant, en arrière. M. doucement, posément, lentement. M. à grands pas, à pas précipités. Cet homme marche beaucoup. Ce cheval marche bien. Cet enfant commence à m. tout seul.* — *M. à pas de géant*, En faisant de grandes enjambées. *M. à quatre pattes*, Marcher sur les mains et sur les pieds, à peu près à la manière des quadrupèdes. *M. à pas de loup*, Avec précaution et sans faire de bruit. *M. à pas de tortue*, Avec une lenteur excessive. ‖ Fig., *M. droit*, Être irréprochable et parfaitement loyal dans toute sa conduite. *Il ne marche pas droit dans cette affaire*, Il n'agit pas en homme probe et de bonne foi. *Je le ferai bien m. droit*, Je l'empêcherai de s'écarter de son devoir. — Figur., *M. à tâtons dans une affaire*, Voy. Tâtons. ‖ *M. sur quelque chose* Y mettre le pied en marchant, ou simplem., Poser, appuyer le pied sur quelque chose. *M. sur le pavé, sur l'herbe. Marchez sur cette araignée. Prenez garde où vous marchez.* — Figur., *M. sur des charbons ardents*, Passer vite sur un sujet délicat ou qu'il est dangereux d'approfondir. *M. sur des épines*, Voy. Épine. *Il a marché sur quelque mauvaise herbe*, Voy. Herbe. — Fig. et fam., *M. sur les talons de quelqu'un*, Le suivre de très-près; ou Le suivre partout, l'importuner en ne le quittant pas; ou, au sens moral, Suivre quelqu'un de près pour l'âge, pour la fortune, ou pour les succès. *Il ne faut pas lui m. sur le pied*, Il faut se garder de le choquer, car il est très-susceptible. — Fig., *M. sur les pas, sur les traces de quelqu'un*, Imiter ses actions, suivre ses exemples.— Fig. et fam. *On marche sur les mauvais plaisants, sur les sots*, Ils sont en très-grand nombre. ‖ Fig., on dit De deux ou plusieurs personnes qu'*Elles marchent du même pas dans une affaire*, Lorsqu'elles agissent de concert et sont animées des mêmes sentiments. ‖ Figur., *M. entre des précipices*, Rencontrer de tous côtés des dangers. ‖ S'avancer de quelque manière que ce soit, à pied, à cheval, en voiture. *Les uns à cheval, les autres en voiture, nous avons marché toute la nuit. Le prince marchait sans escorte. L'armée marcha vers le Rhin. Faire m. la cavalerie, l'infanterie. Alors nous marchâmes à l'ennemi.*—*Ce régiment marche*, Il fait la campagne. ‖ Relativement à l'ordre dans lequel marchent plusieurs personnes, on dit : *M. de front. M. l'un après l'autre. Ce corps marchait avant tous les autres. Anciennement les ducs et pairs marchaient dans l'ordre de leur réception. L'armée marchait en ordre de bataille. M. sur trois colonnes.*—Fig., *M. l'égal de quelqu'un*, Lui être égal en autorité, en dignité, en mérite, etc.= *Marcher*, se dit également Des choses inanimées qui sont mises en mouvement par un moteur quelconque, ou qui semblent se mouvoir d'elles-mêmes. *Ce vaisseau marche bien. Cette voiture publique marche deux fois la semaine. Cette horloge marche mal. La machine ne marche plus. Cette comète marche très-vite.*— Fig., *Le temps marche avec rapidité.* ‖ Fig., en parlant Des personnes et des choses, *Marcher* exprime souvent Une idée de progrès ou s'emploie avec une idée de rapport à un but déterminé ou à une fin prévue. *Il marche hardiment à son but, vers son but. M. aux dignités, à la gloire. Il marche à grands pas, à pas de géant, à la fortune. Nous marchons tous d'un pas égal vers la mort. L'esprit humain marche sans cesse. Cet état marche à sa ruine. Cette affaire marche. Il faut que les affaires marchent avant les plaisirs. Ces deux affaires marchent de front. Cette affaire marche toute seule. Elle ne marche pas, ne marche plus.* — *Ce discours, ce poëme marche bien.* L'ordre en est bon, l'intérêt se soutient. *L'action de ce drame ne marche pas, marche lentement*, Elle n'avance pas ou n'avance pas assez vite vers le dénoûment.—*Ces vers marchent bien*, Le mouvement en est facile, ils ont du nombre.= Marcher. v. a. T. Techn. *M. l'étoffe d'un chapeau*, La fouler, la comprimer, soit à froid, soit à chaud. *C'est à force de m. l'étoffe qu'elle se feutre.*

MARCHER. s. m. La manière dont on marche. *Je le reconnais à son m.* ‖ L'endroit où l'on marche, relativement au plus ou moins de facilité qu'on a d'y marcher. *Un chemin pavé de cailloux est un m. bien rude.*

MARCHEUR, EUSE. s. Absol., se dit De quelqu'un qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer. *C'est un m., une marcheuse. Il n'est pas m.* Mais il s'emploie le plus souvent avec une épithète. *Un grand, un bon, un mauvais m. C'est une petite marcheuse.* ‖ * T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui marche bien et avec vitesse. *Ce navire est le meilleur m. de l'escadre.*

*** MARCOTTAGE.** s. m. Action de marcotter.

MARCOTTE. s. f. (lat. *mergus*, provin). T. Agric.

Enc. — Le *Marcottage* est un mode de multiplication des plantes, qui consiste à mettre un rameau en terre sans le détacher du pied auquel il appartient. Ainsi disposé, ce rameau, que l'on nomme *Marcotte*, continue à tirer, comme les autres, sa nourriture de la tige, ce qui assure sa conservation, tandis que sa portion enterrée prend racine sous l'action de l'humidité. Une fois l'enracinement terminé, on sèvre la marcotte, c.-à-d. on la coupe en arrière des racines, et l'on a ainsi une plante isolée, et susceptible de vivre par elle-même. Le marcottage, comme on le voit, a l'avantage de donner des pieds dont la formation est beaucoup plus prompte que par les autres moyens usités en agriculture. Le m. est dit *simple*, quand on se contente d'enterrer un rameau dans une partie de sa longueur pour que cette partie prenne racine. Le procédé le plus usité à cet effet est celui qu'on nomme *Couchage* ou *M. en archet*. Il consiste à prendre un rameau allongé et naissant à une petite hauteur, à le rabaisser de manière que sa portion moyenne puisse être *couchée* dans une petite fosse creusée dans la terre, et à le maintenir dans cette position, soit au moyen d'un crochet de bois, soit seulement à l'aide du poids de la terre dont on comble la fosse. Si le rameau est assez long et assez flexible, on en fait une espèce de serpenteau dont les courbures sont alternativement dans la terre et dans l'air; on obtient de cette manière autant de nouveaux sujets qu'il y a de segments enterrés (Fig. 1).

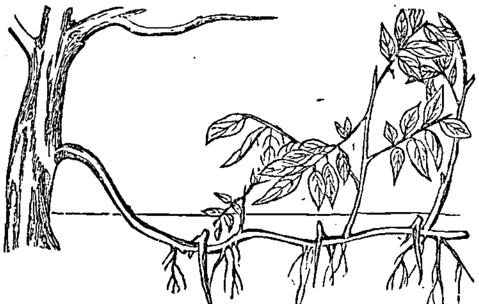

Fig. 1.

Lorsqu'il est appliqué à la vigne, ce procédé prend le nom de *Provignage*, et la marcotte celui de *Provin*. Le *M. en cépée* ou *en butte* est surtout employé pour les cognassiers qui doivent recevoir des greffes de poirier. On recouvre de terre la partie inférieure du pied, et l'on forme ainsi une butte dont la tige du végétal occupe l'axe et dans laquelle la base de toutes les branches inférieures se trouve enterrée. Quand ces branches ont pris racine, on n'a plus qu'à défaire la butte et à les couper, et chacune d'elles forme un nouveau pied. — Les marcottages *compliqués* diffèrent des précédents en ce que l'on fait subir aux rameaux, avant de les mettre en terre, quelque opération qui a pour objet de faciliter la production des racines. Le plus souvent on tord le rameau de manière à déchirer son écorce, ou bien on y pratique, soit une incision circulaire, soit une simple entaille qui en détache une espèce de talon. Le m. pratiqué de cette dernière manière se nomme *M. à talon*. — Dans tout ce qui précède, nous supposons que le m. peut se faire en pleine terre; mais il est un grand nombre de cas où il est impossible d'opérer ainsi : c'est ce qui arrive, par ex., quand les rameaux sont disposés de telle sorte qu'ils ne peuvent être abaissés jusqu'au sol. On enterre alors les rameaux dans des pots (Fig. 2), et l'on maintient ceux-ci d'une manière quelconque à la hauteur convenable. C'est ce qu'on pratique tous les jours pour les œillets.

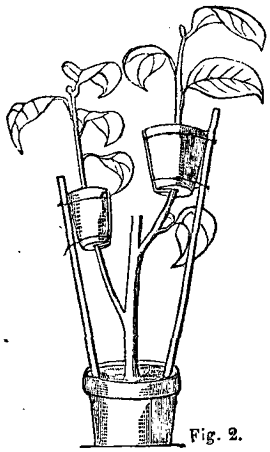

Fig. 2.

MARCOTTER. v. a. Coucher des branches ou des rejetons en terre pour leur faire prendre racine. = Marcotté, ée. part.

MARDELLE. s. f. Voy. Margelle.

MARDI. s. m. (lat. *Martis dies*, jour de Mars). Le troisième jour de la semaine. *Cela arriva un m. Elle reçoit tous les mardis.* ‖ *M. gras*, Voy. Gras.

MARE. s. f. [On pr. *Mâre.*] (all. *morast*, eau bourbeuse). Petit amas d'eau dormante, qui se forme naturellement dans les endroits bas, ou qu'on se procure artificiellement dans les villages et dans les fermes, pour des usages communs ou domestiques. *Dans ce village, on abreuve les bestiaux à une m. La m. est à sec.*

MARÉCAGE. s. m. Terrain humide et constamment imprégné d'eau, qui, pour l'ordinaire, n'est pas assez ferme pour qu'on puisse passer dessus sans y enfoncer. *Ce ne sont pas de bons prés, ce sont des marécages. Tout ce canton n'est qu'un grand marécage.*

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du marécage. *Terrain m. Contrée marécageuse.* ‖ * *Plantes marécageuses*, Qui croissent dans les terrains marécageux. ‖ *Air m.*, Air chargé d'effluves organiques qui s'élèvent ordinairement des marécages. ‖ *Goût m.*, Le goût particulier au gibier ou aux poissons qui vivent dans les marécages. *Ce canard, cette anguille a un goût m.* — On dit aussi, *Ce gibier sent le marécage.*

MARÉCHAL. s. m. Celui dont le métier est de ferrer les chevaux et de les traiter quand ils sont malades. *Un bon m.* On dit aussi *M. ferrant. M. vétérinaire.*

Enc. — Ce terme, employé absolument, désigne en France et dans la plupart des États de l'Europe, la première dignité de l'armée. — En France, ce titre existait déjà sous la première race; mais, conformément à son étymologie germanique (*mar*, cheval, et *schalk*, valet), dans le principe, il désignait simplement un agent chargé de veiller sur les écuries du roi ou d'un grand. Plus tard, sous la dynastie capétienne, à mesure que les rois étendirent leur autorité, les officiers attachés à leur service gagnèrent aussi en importance, et c'est ainsi que le titre de m., de même que celui de connétable, dont le m. fut longtemps comme le lieutenant, servit à désigner une des principales dignités militaires du royaume. Toutefois, comme les grands seigneurs féodaux avaient aussi des maréchaux, ceux du roi se distinguèrent de ces derniers en se qualifiant de *Maréchaux de France*. Le premier qui porta ce titre fut Albéric Clément Ier, qui vivait sous Philippe-Auguste : c'est pour cela que l'on attribue vulgairement à ce prince la création du maréchalat (1185). Depuis cette époque, il y a toujours eu des maréchaux de France dans nos armées; mais le nombre de ces dignitaires a varié plusieurs fois. Ainsi, on n'en compte qu'un de Philippe-Auguste à saint Louis, 2 sous ce dernier, 4 sous Charles VII, 5 sous François Ier, et jusqu'à 20 sous Louis XIV, en 1703. Après la suppression de la charge de connétable, le plus ancien des maréchaux eut les attributions de ce grand dignitaire, et c'est de cette époque seulement que le maréchalat est devenu le plus haut grade militaire dans les armées françaises. Supprimé par un décret du 21 janvier 1793, le maréchalat fut rétabli par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (19 mai 1804), qui institua les *Maréchaux d'empire*. En même temps, Napoléon nomma 18 maréchaux, et arrêta que nul ne pourrait obtenir ce titre, s'il n'avait gagné une bataille rangée ou pris deux places fortes. En 1815, Louis XVIII fit revivre la dénomination de *M. de France*, qui a été conservée depuis. Dans l'état actuel de la législation, le nombre des maréchaux est de 6 *en temps de paix*, et de 12 *en temps de guerre.* Il doit y avoir, en outre, un amiral, dans le premier cas, et deux amiraux, dans le second. Ces dignitaires sont tous égaux entre eux, et nommés à vie. Ils font partie de droit du sénat, et jouissent d'un traitement de 40,000 fr. qui se cumule avec la dotation de sénateur, et, quand ils exercent un commandement, avec les allocations, prestations et indemnités déterminées par les règlements. Enfin, aujourd'hui, comme avant la révolution, ils ont pour insigne distinctif un bâton couvert de velours bleu qui était semé de fleurs de lis d'or, sous l'ancienne monarchie et de 1815 à 1830; d'étoiles d'or, de 1830 à 1852; et d'abeilles d'or, sous le premier empire comme aujourd'hui. Enfin, ils portent deux bâtons semblables en sautoir derrière l'écu de leurs armes. — Les rois ont quelquefois, pour récompenser des services exceptionnels, confié à l'un des maréchaux le titre de *M. général*. Ce titre, qui plaçait celui qui en était revêtu à la tête des autres maréchaux, fut créé en 1621 pour le maréchal Lesdiguières. Il a été conféré depuis à Turenne, en 1672, et au maréchal Soult, en 1846.

Le titre de *Feld-maréchal*, usité dans les pays du nord de l'Europe, désigne un grade absolument équivalent à celui de nos maréchaux de France. Par conséquent, bien qu'il signifie littéralement *m. de camp*, il ne faut pas le confondre avec les officiers généraux qui portaient ce titre sous l'ancienne monarchie et sous la restauration (v. GÉNÉRAL). En Autriche, la dénomination de *Feld-maréchal-lieutenant* équivaut à peu près à celle de général de division. — On appelait autrefois *M. général des logis de l'armée* un officier général chargé de choisir le lieu du campement et de veiller aux marches et aux subsistances de l'armée. Il y avait en outre un *M. général des logis de la cavalerie*, qui était chargé plus spécialement du campement de cette arme. Louis XIV lui adjoignit deux aides qui furent appelés *Maréchaux des logis de la cavalerie*. Aujourd'hui encore, dans la cavalerie et dans quelques corps spéciaux, on désigne sous le nom de *M. des logis* un sous-officier dont le grade et les fonctions correspondent à ceux de *sergent* dans l'infanterie. Il y a de même des *Maréchaux des logis chefs* qui correspondent aux *sergents-majors* d'infanterie.

Enfin, le titre de *Maréchal* a été plusieurs fois attribué et s'attribue encore aujourd'hui, dans quelques pays, à certains grands officiers de la cour. Sous Napoléon Ier, il y avait un *Grand m. du palais*; dans l'empire germanique, l'Électeur de Saxe avait le titre de *Grand m. de l'Empire*; dans certains États allemands et en Russie, il y a des *Maréchaux de la noblesse*, qui président les assemblées de la noblesse, etc. Sous l'ancienne monarchie, la cour avait encore des *Maréchaux des logis* chargés de faire préparer les logements lorsqu'elle était en voyage.

* **MARÉCHALAT.** s. m. La dignité de maréchal. = **MARÉCHALE.** s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un maréchal de France. *Madame la maréchale.*

MARÉCHALERIE. s. f. L'art du maréchal ferrant.

MARÉCHAUSSÉE. s. f. Corps de gens à cheval qui était établi pour la sûreté publique, et qu'on a remplacé par la gendarmerie. *La m. était à ses trousses.*

Enc.—Sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de *Maréchaussée de France* à la juridiction qu'avaient les maréchaux de France sur les gens d'armes, sur tout ce qui avait rapport à la guerre, et plus tard même sur certaines classes non militaires. La m. de France était aussi nommée *Connétablie*, parce que, dans le principe, le connétable exerçait cette juridiction avec les maréchaux qui étaient ses lieutenants. Mais lorsque la dignité de connétable fut supprimée, la juridiction resta à ces derniers. Les maréchaux remplissaient rarement ces fonctions et se faisaient remplacer par des prévôts. Il existait en France 180 maréchaussées qui instruisaient les procès des voleurs, des vagabonds, etc., et qui les jugeaient avec l'assistance de sept officiers tirés du plus prochain présidial. Le prévôt qui tenait la m. de Paris s'appelait le *Prévôt de l'Ile.* La m. de France était la première des trois juridictions comprises sous la dénomination générale de *Siége de la Table de marbre du palais.* L'acte le plus ancien de cette juridiction que l'on connaisse est une sentence de 1316, dont il fut fait appel au parlement. Les connétables et les maréchaux tinrent d'abord leurs pouvoirs judiciaires en fiefs, et ils en faisaient hommage au roi lors de leur prestation de serment; mais plus tard cette juridiction devint royale et les officiers eurent le titre de Conseillers royaux. Outre la juridiction que les maréchaux exerçaient à la table de marbre, ils constituaient un tribunal particulier qui connaissait sans appel des différends qui s'élevaient entre gentilshommes et autres faisant profession des armes, pour raison du point d'honneur. Ils s'assemblaient à cet effet tous les jeudis, chez le plus ancien d'entre eux.

MARÉE. s. f. (lat. *mare*, mer). Mouvement périodique des eaux de la mer, qui s'élèvent et s'abaissent chaque jour à des intervalles de temps à peu près les mêmes. — *Prendre la m.*, Prendre le temps où la marée est favorable, pour entrer dans un port, ou pour en sortir. *Avoir vent et m.*, Voy. VENT. ‖ Se dit aussi Du poisson de mer qui n'est pas salé. *Marchande de m. La m. n'est pas encore arrivée.* — Prov. et pop., *Arriver comme m. en carême*, Voy. CARÊME.

Enc. — La surface des eaux de l'Océan ne reste pas complétement immobile. Si l'on fait abstraction des ondulations plus ou moins fortes qui s'y produisent et qui sont dues à l'action du vent, on sait qu'elle s'élève et s'abaisse périodiquement, en effectuant ainsi une oscillation complète dans l'espace d'un peu plus de 12 heures : ce phénomène constitue ce qu'on nomme la *Marée.* On appelle *Flux*, *Flot*, ou *marée montante*, le mouvement ascensionnel de la mer vers les côtes qui lui fait inonder la plage, et *Reflux*, *Jusant*, ou *marée descendante*, le mouvement rétrograde au moyen duquel l'Océan laisse à sec cette même plage. Après le flot, la mer est dite *pleine* ou *haute :* elle demeure dans cet état environ un demi-quart d'heure avant de se retirer sensiblement, et l'on désigne ce moment de repos en disant que la mer est *étale;* puis elle s'abaisse en abandonnant le rivage, jusqu'à ce qu'elle soit revenue à sa plus grande dépression, où on la nomme *basse mer.* La durée de l'intervalle d'une haute mer à une mer suivante, ce qu'on nomme une *marée totale*, est d'un peu plus de 12 heures, de sorte qu'il y a presque chaque jour deux hautes et deux basses mers. La période de deux marées totales consécutives n'est pas constante; mais elle a une valeur moyenne autour de laquelle elle ne fait qu'osciller. Cette valeur est de 24 heures 50 min. et 1/2, c.-à-d., par ex., que si la mer est pleine un jour à 2 heures du matin, elle le sera encore le lendemain à 2 h. 50 m. 1/2 du matin. Entre ces deux hautes mers, il y en aura une à peu près au milieu de l'intervalle, c.-à-d. à 2 h. 25 m. du soir du premier jour. La basse mer intermédiaire à deux pleines mers consécutives ne tient pas exactement le milieu entre ces deux pleines mers, parce que les eaux n'emploient pas le même temps à monter et à descendre. Ces merveilleux mouvements de la mer sont principalement dus à l'action de la lune; néanmoins ils sont modifiés, quant à leur hauteur et aux heures de leur manifestation, par l'action du soleil. L'effet des planètes est inappréciable.

La force avec laquelle un corps attire une molécule matérielle éloignée étant en raison inverse du carré de leur distance, les particules de la terre du côté qui est le plus rapproché de la lune doivent être attirées plus fortement par cet astre que celles qui sont situées au centre de la terre, et celles-ci sont de même attirées plus fortement que les molécules situées au côté de la terre diamétralement opposé à celui qui regarde la lune. En conséquence, la pesanteur ou la gravitation vers le centre de la terre des molécules les plus rapprochées de la lune se trouvera diminuée, et si elles peuvent se mouvoir librement les unes sur les autres, elles s'élèveront au-dessus du niveau général. Par le même motif, l'attraction de la lune sur les particules les plus éloignées étant aussi moindre que sur les molécules centrales, leur gravitation relative vers le centre subira également une diminution, et il résultera nécessairement que les eaux s'élèveront aussi sur le côté de la terre le plus éloigné de la lune. Si donc notre globe était en repos, l'Océan prendrait la forme d'un sphéroïde oblong dont le grand axe prolongé passerait par le centre du corps attirant. Or, on peut démontrer théoriquement que ce sphéroïde resterait en équilibre sous l'influence de l'attraction lunaire, si le plus grand demi-diamètre excédait le plus court d'environ 1 mètre 48 centim. Mais, par suite de la rapidité de la rotation de la terre autour de son axe, le sphéroïde d'équilibre ne se forme jamais complétement, car, avant que les eaux aient pu prendre leur niveau, le sommet du sphéroïde a changé de position sur la surface terrestre, et c'est ce déplacement constant qui détermine la formation, à la surface de l'Océan, d'une ondulation, ou, si l'on veut, d'une vague d'une largeur immense, mais d'une hauteur très-petite comparativement à sa base, qui suit les mouvements de la lune au bout d'un certain temps. En pleine mer, l'instant de la plus grande élévation de l'eau a lieu, en général, de deux à trois heures après le passage de la lune au méridien, soit au-dessus, soit au-dessous de l'horizon. A ce sujet, il importe de ne pas oublier que la vague produite par la marée est entièrement différente d'un courant : c'est un simple mouvement ondulatoire; les molécules liquides s'abaissent et s'élèvent simplement, et il n'y a que peu ou point de mouvement progressif, excepté quand la vague passe sur des bas-fonds ou s'approche du rivage.

Le soleil exerce une action semblable sur les eaux de l'Océan. Sous son influence, elles tendent à prendre à chaque instant la forme d'un sphéroïde; mais, bien que la force attractive de cet astre soit immensément plus considérable que celle de la lune, cependant, en raison de la plus grande distance du soleil, la *différence* de l'effet produit sur les molécules liquides situées aux surfaces diamétralement opposées de notre globe (différence d'où résulte le phénomène) est beaucoup moindre. Les marées solaires sont donc très-faibles, quand on les compare aux marées lunaires. En fait, on ne les perçoit jamais comme phénomènes distincts; elles ne deviennent sensibles que par les modifications qu'elles apportent dans la hauteur et dans les heures des marées déterminées primitivement par l'action lunaire. Ainsi, c'est aux syzygies, c'est-à-dire aux époques où le soleil et la lune arrivent en même temps au méridien, que les marées, toutes choses étant égales d'ailleurs, atteignent leur plus grande élévation. Au contraire, c'est aux quadratures, lorsque les deux astres sont à 90° de distance l'un de l'autre, que l'on a les marées les plus basses. En conséquence, on donne le nom de *grandes eaux* aux marées des syzygies, et celui de *mortes eaux* aux marées des quadratures. Les premières sont aussi appelées par les marins *Malines* ou *Reverdies*. Quoique nous ne soyons pas encore en possession des données qui permettraient de calculer la hauteur exacte soit des grandes eaux, soit des mortes eaux, cependant nous pouvons dire que leurs hauteurs relatives en pleine mer correspondent très-probablement aux ellipticités des sphéroïdes d'équilibre qui se formeraient sous l'action des deux corps exercée séparément. Or, l'ellipticité du sphéroïde liquide formé par l'action de la lune est d'environ 1 mètre 50, et celle provenant de l'attraction solaire de 60 centim. ; ce qui donne le rapport de 5 à 2. En conséquence, comme les plus hautes et les plus basses marées sont la somme et la différence des effets séparés des deux astres, on en conclura que les valeurs moyennes des hautes et basses marées doivent être à peu près dans le rapport de 7 à 3. De plus, en raison de l'ellipticité de leurs orbites, la distance du soleil et de la lune à la terre change continuellement, et la théorie de l'attraction prouve que la puissance perturbatrice que chacun de ces astres exerce sur les eaux de l'Océan est en raison inverse du cube de sa distance. Il résulte de là que si l'on représente par 20 l'effet moyen produit par le soleil, l'influence de l'action solaire variera entre les extrêmes 19 et 21, et celle de la lune entre 43 et 59. La plus haute marée des syzygies sera donc à la plus basse des quadratures comme 59 + 21 est à 43 — 19, c.-à-d. comme 80 est à 24, ou plus simplement, comme 10 est à 3.

Un autre effet de la combinaison de l'action solaire et de l'action lunaire sur les eaux de l'Océan est relatif aux heures de la pleine mer. Aux marées des syzygies et des quadratures, l'heure de la haute mer n'est point altérée par l'action du soleil : dans le premier cas, les marées solaire et lunaire sont *synchrones* ou se produisent en même temps, et dans le second, l'heure des basses eaux actuelles est celle de la haute mer solaire; mais dans les marées intermédiaires, l'heure de la haute mer actuelle est avancée ou retardée. Dans le premier et dans le troisième quartier de la lune, la vague soulevée par l'attraction solaire est à l'occident de celle que produit l'attraction de la lune. En conséquence, la marée qu'on observe alors, et qui est le résultat de la combinaison des deux vagues, sera à l'ouest du lieu qu'elle occuperait si la lune agissait seule; l'heure de la marée haute se trouvera donc avancée. Dans le second et dans le quatrième quartier, au contraire, mais par une raison semblable, l'action du soleil aura pour effet de retarder l'heure de la haute mer. Ce résultat de l'action combinée des deux astres qui attirent les eaux de l'Océan, est ce qu'on appelle l'*avance* et le *retard* des marées : il est surtout remarquable aux époques de nouvelle et de pleine lune.— Cependant on a observé que l'effet que nous venons de décrire est modifié, dans une certaine limite, par l'inertie des molécules liquides. Les plus hautes et les plus basses marées n'arrivent pas exactement aux époques de la nouvelle et de la pleine lune, mais au moins deux et plus ordinairement trois marées après, et cela même aux lieux directement exposés à la marée générale de l'Océan. Par suite de la puissance attractive supérieure de la lune, l'accélération de la marée lunaire est plus considérable que celle de la marée solaire. En conséquence, il peut arriver que, lorsque la marée lunaire se produit deux ou trois heures après le passage de la lune, la marée solaire ait lieu elle-même trois ou quatre heures après le passage du soleil, de façon à se trouver en retard d'environ une heure relativement aux moments de la conjonction et de l'opposition. Ainsi, les plus hautes marées des syzygies auront lieu lorsque la lune passera au méridien environ une heure après le soleil, tandis qu'à l'heure précise de la nouvelle et de la pleine lune la marée lunaire sera retardée d'environ un quart d'heure par la marée solaire. Cependant l'espace de temps qui sépare le passage de la lune d'avec la haute mer qui le suit, n'est pas le même à toutes les périodes de la lunaison. Lorsque le soleil et la lune sont en conjonction, cet intervalle est appelé *intervalle moyen ;* mais aux autres périodes, il est tantôt plus grand et tantôt plus petit que l'intervalle moyen, et l'on donne à cette différence le nom d'*inégalité semi-mensuelle.*

Le retard que l'instant de la haute mer éprouve, dans un port quelconque, sur le passage de la lune au méridien, le jour de la nouvelle ou de la pleine lune, est ce que l'on nomme habituellement l'*Établissement du port;* mais Whewell l'appelle *établissement vulgaire*, et il donne le nom d'*établissement corrigé* à la moyenne de tous les intervalles entre la haute mer et le passage de la lune pour une demi-lunaison. Cet établissement corrigé est donc l'intervalle qui s'écoule entre la haute mer et le passage de la lune, le jour où cet astre passe au méridien exactement à midi ou à minuit : cet intervalle est une quantité constante pour chaque lieu. On nomme *Unité de hauteur* pour chaque port l'élévation moyenne entre les hautes marées dans ce port. Nous indiquons plus bas l'heure de l'établissement du port pour les principales villes maritimes de notre pays.

Les deux marées qui se suivent immédiatement l'une l'autre, ou les marées du jour et de la nuit, varient toutes les deux, dans chaque endroit, quant à l'heure et à la hauteur de la pleine mer, avec la distance du soleil et de la lune à l'équateur. Comme le sommet de la vague produite par l'attraction d'un astre tend à se placer verticalement au-dessous du corps qui lui donne naissance, il est évident que de deux marées consécutives, celle qui arrive quand la lune est le plus rapprochée du zénith ou du nadir doit nécessairement être plus grande que l'autre ; et, par suite, lorsque la déclinaison de la lune est de la même dénomination que la latitude du lieu, la marée qui correspond au passage supérieur doit être plus grande que la marée opposée, et *vice versâ*, les différences les plus grandes s'observant lorsque le soleil et la lune sont en opposition et dans les tropiques opposés. C'est là ce qu'on appelle l'*inégalité diurne*, parce que son cycle est d'un jour ; mais cette inégalité varie singulièrement suivant les lieux, et ses lois, qui paraissent déterminées par des circonstances locales, sont encore très-peu connues. En résumé, les marées les plus fortes arrivent aux équinoxes, quand la lune est périgée et très-voisine de l'équateur, et les plus faibles aux solstices, quand la lune est apogée et à une grande déclinaison. Au reste, on a remarqué que plus la mer s'élève quand elle est pleine, plus elle descend dans la basse mer suivante.

Nous venons de décrire les principaux phénomènes qui auraient lieu si la terre était une sphère parfaite et entièrement recouverte d'une nappe d'eau dont la profondeur serait uniforme. Mais les phénomènes que présentent les marées sont infiniment plus compliqués. L'interruption de la terre ferme, la forme irrégulière de l'Océan et la différence de profondeur de son lit combinées avec plusieurs autres causes perturbatrices, parmi lesquelles nous citerons l'inertie des eaux, leur frottement sur le fond ou contre les rivages, l'étroitesse et la longueur des détroits, l'action du vent, les courants, les différences de pression atmosphérique, etc., déterminent, dans les divers lieux, de grandes variations dans l'heure moyenne et dans la hauteur des marées. Bien plus, les inégalités normales dont il a été question plus haut, comme celles qui dépendent de la parallaxe de la lune, de sa position relativement au soleil, et de la déclinaison des deux astres, sont, dans bien des cas, annulées par les effets des influences perturbatrices, ou bien elles ne peuvent se découvrir qu'au moyen du calcul et par la comparaison de longues séries d'observations. En raison de ces causes perturbatrices, il devient extrêmement difficile de tracer le parcours de la grande vague océanique, et les rapports synchroniques qui existent entre les marées locales, c.-à-d. entre les marées considérées aux différents lieux de la surface du globe. Deux savants anglais, sir John Lubbock et le Dr Whewell, se sont livrés tout particulièrement à ces difficiles recherches. D'après Whewell, la marche générale de la grande vague qui constitue la marée peut se décrire de la manière suivante. — C'est seulement dans la mer du Sud, entre le 38° et le 70° de latitude, qu'il existe une zone d'eau assez étendue pour permettre à la vague de marée de se former complétement. Imaginons donc qu'il se forme dans l'océan Indien une ligne de marées ayant lieu au même instant, ou une *Ligne cotidale*, telle que l'indique la théorie, c.-à-d. dans la direction du méridien et à une certaine distance à l'est du méridien où se trouve la lune. Lorsque cette vague vient à franchir le Cap de Bonne-Espérance, elle envoie une ondulation dérivée qui se propage au nord dans l'océan Atlantique, en conservant toujours une certaine proportion de sa vitesse et de son étendue primitives. Dans son trajet vers la partie nord de cet océan, la vague prend une forme curviligne, dont la portion convexe occupe à peu près le milieu de l'Océan et précède ses branches qui, retardées par la moindre profondeur des eaux, restent en arrière sur les côtes d'Afrique et d'Amérique, de telle sorte que les lignes cotidales ont toujours une tendance à faire avec le rivage des angles très-obliques, et, en fait, parcourent de grandes distances presque parallèlement à lui. La grande vague océanique, après avoir atteint la hauteur des Orcades, s'avance dans la mer qui est limitée d'un côté par les rivages de la Norwége et de la Sibérie, et de l'autre par ceux du Groënland et de l'Amérique, puis franchissant le pôle nord, elle termine enfin sa course sur les côtes voisines du détroit de Behring. Elle peut même faire sentir son influence à travers ce détroit et modifier ainsi les marées du grand Océan boréal. Cependant, dans ce trajet, une branche se détache de la grande vague, pénètre dans la mer du Nord, entre les Orcades et la côte de Norwége, et va produire la marée sur la côte orientale de la Grande-Bretagne, ainsi que sur les côtes de la Hollande, du Danemark et de l'Allemagne. Continuant sa course, cette branche, en partie au moins, franchit le Pas-de-Calais et rencontre dans la Manche la marée de l'Atlantique, laquelle n'arrive sur les côtes d'Europe que douze heures plus tard ; mais en longeant la côte est de l'Angleterre, une autre portion de la branche dont nous parlons est réfléchie par la saillie que forme la côte de Norfolk vers la côte nord de l'Allemagne, et rencontre de nouveau, sur les côtes du Danemark, la vague formée par la branche de la mer du Nord. De là il résulte un phénomène d'interférence, par suite duquel la marée est presque nulle sur les côtes du Jutland, où les eaux sont continuellement hautes.

Dans l'océan Pacifique les marées sont très-faibles, mais on ne possède pas assez d'observations pour déterminer les formes et la marche des lignes cotidales. Au cap Horn et tout autour des côtes de la Terre de Feu, depuis l'extrémité occidentale du détroit de Magellan jusqu'à l'île des États, on observe un fait très-remarquable, c'est que la vague de marée, au lieu de suivre la lune dans sa révolution diurne, se dirige vers l'est. Mais ce phénomène est purement local, car un peu plus au nord des lieux que nous venons de nommer, les marées marchent au nord et à l'ouest. Dans la Méditerranée et dans la Baltique, les marées sont presque insensibles. Cela tient à la faible étendue de ces mers, et, pour la Méditerranée en particulier, à l'étroitesse du détroit de Gibraltar qui ne permet pas aux oscillations des eaux de l'Atlantique de se propager à son intérieur, de manière à y produire des marées dérivées appréciables. A Toulon, par ex., les plus hautes marées sont de 22 centim. Mais elles présentent des irrégularités qu'il est difficile d'expliquer.

Comme les marées que nous observons sur nos côtes sont dérivées des grandes oscillations produites dans l'océan Indien sous l'influence directe du soleil et de la lune, et que ce mouvement ondulatoire exige un certain laps de temps pour se propager jusqu'aux eaux qui baignent nos côtes, il s'ensuit que nos marées ne sont point dues au passage de la lune qui les précède immédiatement, mais qu'elles sont réglées par la position qu'occupaient le soleil et la lune au moment de la production de la grande ondulation primitive. Le temps qui s'écoule entre la formation primitive de la marée et son apparition dans quelque endroit est appelé l'*âge* de la marée, et plus souvent, d'après Bernouilli, le *retard*. Sur nos côtes de l'Océan et sur celles de l'Amérique du Nord, la marée est *âgée* d'un jour et demi ; dans le port de Londres, elle paraît avoir deux jours et demi quand elle se fait sentir. — En pleine mer, le faîte ou la crête de la marée marche avec une vitesse prodigieuse. Si toute la surface du globe était couverte d'eau, le sommet de la vague, attendu l'action prépondérante de la lune, suivrait constamment le passage de cet astre à un intervalle de temps toujours le même ; par conséquent, il mettrait un peu plus de 24 heures pour faire le tour du globe. Or, comme la circonférence de la terre à l'équateur est d'environ 9000 lieues, l'ondulation se propagerait donc avec une vitesse de 360 lieues par heure. Dans l'état réel de la terre, la marée n'atteint certainement nulle part cette énorme vitesse, et de plus la rapidité de sa marche varie considérablement suivant les lieux. Vers le 60° de latitude sud, où, sauf l'étroit promontoire de la Patagonie, on ne rencontre point de terre pour arrêter la marche de l'ondulation, elle accomplit une révolution terrestre en un jour lunaire, et par conséquent fait environ 180 lieues en une heure. En examinant la carte des lignes cotidales dressée par Whewell, on voit que la grande vague océanique venant de la mer du Sud met environ 12 heures à parcourir l'espace compris entre le cap de Bonne-Espérance et les Açores, et emploie ensuite 3 heures pour arriver des Açores à la pointe la plus méridionale de l'Irlande. Dans l'Atlantique, la vitesse horaire de l'ondulation paraît être, dans certains cas, d'environ 10 degrés de latitude, c.-à-d. de 250 lieues à l'heure, ce qui est presque la vitesse du son dans l'air. Pour se propager de la pointe sud de l'Irlande à l'extrémité la plus septentrionale de l'Écosse, la marée emploie 12 heures, et sa vitesse le long des côtes est d'environ 56 lieues par heure. Sur la côte orientale de l'Angleterre, et dans une eau moins profonde, cette vitesse va en diminuant. Il est à peine nécessaire de remarquer que les mesures de vitesse ci-dessus se rapportent à la transmission des ondulations, et sont entièrement différentes de la rapidité du courant auquel la marée donne naissance dans les eaux peu profondes.

La différence de niveau qu'on observe entre la haute et la basse mer est affectée par différentes causes, principalement par la configuration des terres, et varie considérablement suivant les lieux. Dans les découpures profondes du rivage, lorsqu'elles s'ouvrent dans la direction de la vague, puis se rétrécissent graduellement en entonnoir, la convergence des eaux détermine une très-grande augmentation dans la hauteur de la marée. Telles sont, par ex., les marées qui ont lieu dans le canal de Bristol, dans la baie de St-Malo, où les eaux s'élèvent parfois à 15 mèt., et dans la baie de Fundy (Amérique du Nord) où, dit-on, elles atteignent jusqu'à 30 mèt. Les caps exercent, dans certaines circonstances, une influence opposée et diminuent l'élévation de la marée. L'heure de la basse mer intermédiaire à deux pleines mers consécutives varie aussi suivant la configuration des terres. Ainsi, par ex., au Havre et à Boulogne, la mer met 2 h. 8 m. de plus à descendre qu'à monter ; à Brest, au contraire, la différence n'est que de 16 m. On observe encore dans divers lieux des anomalies fort singulières. Ainsi, par ex., sur certains points de la côte sud-est de l'Irlande, la marée ne dépasse pas 94 centim., tandis qu'à une petite distance, de chaque côté, elle s'élève à 4 mèt., et, chose remarquable, ces marées si peu considérables se rencontrent juste vis-à-vis du canal de Bristol, dans lequel (à Chepstow) la différence entre les hautes et les basses eaux s'élève à 18 mèt. Au milieu de l'océan Pacifique, la marée ne monte qu'à 60 ou 90 centim. Dans le port de Brest, sa hauteur moyenne dépasse 6 mèt. Le tableau suivant indique, pour les principaux ports de la France, la hauteur moyenne de la marée aux syzygies, ainsi que l'heure de l'établissement du port.

	HAUTEUR de la mar.	ÉTABL. du port.
Bayonne (embouchure de l'Adour) . . .	2 m. 80	3 h. 30
Royan (embouchure de la Gironde) . .	4 70	4 1
Saint-Nazaire (embouchure de la Loire).	5 36	3 45
Lorient	4 48	3 30
Brest	6 42	3 45
Saint-Malo	11 36	6 0
Granville	12 30	6 30
Cherbourg	5 64	7 45
Le Havre (embouchure de la Seine). .	7 14	9 15
Dieppe	8 80	10 30
Boulogne	7 92	10 40
Calais.	6 24	11 45
Dunkerque	5 36	11 45

Indépendamment des nombreuses causes d'irrégularités dépendant de circonstances locales qui affectent les marées, ce phénomène est encore modifié par l'état de l'atmosphère, c'est-à-dire par l'influence de la pression atmosphérique et par les vents. A Brest, la hauteur de la marée est en raison inverse de celle du baromètre, et elle augmente de plus de 20 centimèt. pour un abaissement d'environ 1 centim. et 1/4 de la colonne barométrique. A Liverpool, un abaissement du baromètre égal à 2 millim. et 1/2 correspond à une élévation d'environ 1 cent. et 1/2. Ainsi donc, lorsque le baromètre descend, on doit s'attendre à une marée plus haute, et *vice versâ*. — Quant à l'influence des vents, il est à peine besoin de la signaler, tant elle est manifeste. Dans certains cas, leur action venant s'ajouter à celle des hautes marées des syzygies, peut occasionner de grands désastres dans les ports et sur certaines côtes. En 1825, par ex., vers l'équinoxe, les eaux, favorisées par les vents, ont produit des catastrophes terribles à Saint-Pétersbourg, en Hollande, dans une partie de la Flandre et dans quelques régions encore.

Les anciens avaient déjà entrevu la vraie cause des marées. Aristote, dans son livre *Du monde*, dit que les marées suivent le mouvement de la lune. Pline, dans son *Histoire naturelle*, s'exprime encore plus clairement à cet égard : « La cause des marées, dit-il, réside dans l'action du soleil et de la lune ; les eaux se meuvent en obéissant à un astre avide qui soulève et attire à lui les mers. » Mais les anciens n'allèrent pas plus loin ; il faut arriver jusqu'à Newton (1687) pour trouver la théorie luni-solaire des marées élevée au rang des vérités scientifiquement démontrées. Dans son livre *Des principes*, Newton détermine les forces avec lesquelles le soleil et la lune élèvent les eaux de l'Océan, en supposant que la mer soit un fluide partout de même densité, qui recouvre toute la surface de la terre, et qui prend à chaque instant la figure d'équilibre. Il établit, mais sans le démontrer, que cette figure est un sphéroïde allongé. Il suppose, en outre, qu'il se forme deux sphéroïdes, l'un sous l'influence de l'action solaire, et l'autre sous celle de la lune, et qu'en raison de la petitesse de leur excentricité, on peut les concevoir comme superposés l'un à l'autre. Partant de ces différentes hypothèses, il déduit d'abord les phénomènes généraux du flux et du reflux ; puis, comparant sa théorie avec les observations de la hauteur des grandes marées à l'embouchure de l'Avon, près de Bristol, il établit que l'attraction lunaire est à l'attraction solaire comme 4,48 est à 1. Enfin, il en conclut que la masse de la terre est à celle de la lune comme 39,788 est à 1 ; que la densité du soleil est à celle de la terre comme 1 est à 4, et que la densité de la terre est à celle de la lune comme 11 est à 9. La théorie de Newton était défectueuse sous plusieurs points de vue ; mais cinquante ans s'écoulèrent avant qu'elle reçût aucune amélioration. En 1738, l'Académie des sciences de Paris ayant mis au concours la question des marées, les plus illustres géomètres de l'époque répondirent à son appel, et cette théorie reçut des perfectionnements importants. Parmi les travaux remarquables que ce concours fit éclore, nous citerons ceux de Maclaurin, de Daniel Bernouilli et d'Euler. Néanmoins aucun géomètre n'a répandu autant de lumières sur cette partie de la science que le célèbre Laplace, à la fin du siècle dernier. Le premier, Laplace traita ce sujet comme une question générale d'hydrodynamique. Mais, afin de simplifier ses formules, il fut forcé d'avoir recours à l'hypothèse d'un fluide couvrant entièrement un sphéroïde régulier, et, par suite, les résultats qu'il a obtenus, bien qu'exprimant d'une manière rigoureuse les lois générales des marées, laissent de côté une foule de circonstances particulières. Thomas Young a essayé d'étendre la méthode de Laplace au cas d'un océan couvrant seulement une partie de la surface de la terre, et plus ou moins irrégulier dans sa configuration : il a cherché en même temps à renfermer dans ses calculs les effets du frottement de l'eau sur les heures et la grandeur des marées. Mais, il faut le reconnaître, il sera sans doute toujours impossible de comprendre dans la même formule l'ensemble des circonstances accessoires qui exercent leur influence sur l'heure et l'étendue de ce phénomène ; d'ailleurs, aujourd'hui même, la plus grande partie de ces circonstances sont encore inconnues. Aussi Laplace dit-il avec raison : « Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'analyser les phénomènes généraux qui doivent résulter des actions combinées de la lune et du soleil, et de déduire de nos observations les données indispensables pour compléter la théorie des marées pour chaque port particulier. » Plusieurs savants s'occupent à cette heure de remplir les lacunes que présente encore la théorie des marées, et particulièrement de rechercher les phénomènes locaux qu'il peut être possible de réduire sous des lois générales ; mais ce résultat exigera de longues séries d'observations et l'étude du phénomène des marées dans des régions encore peu explorées.

MARELLE. s. f. [On disait autrefois *Mérelle.*] Jeu d'enfants et d'écoliers, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur le sol, dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet. *Jouer à la marelle.*

* **MAREMMES.** s. f. pl. (ital. *maremma*, terre située près de la mer). Nom qu'on donne en Italie à des terrains qui sont inhabitables dans l'été à cause des émanations délétères, appelées *malaria*, qui s'exhalent du sol, lequel est imprégné de soufre et d'alun. *L'hiver les m. sont de riches pâturages, et l'homme peut y habiter sans inconvénient.*

* **MARGARINE.** s. f. * **MARGARIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. Voy. Graisse.

MARGAY. s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

MARGE. s. f. (lat. *margo*). Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite, et principalement celui qui est à droite du recto, à gauche du verso et au bas des pages. *Une large m. Écrire en m., à la m. On a trop rogné les marges de ce livre.* || Fig. et fam., *Avoir de la m.*, Avoir du temps ou des moyens de reste pour exécuter quelque chose. On dit, dans un sens analog., *Donner, laisser de la m. à quelqu'un.*

MARGELLE. s. f. La pierre percée ou l'assise de pierres qui forme le rebord d'un puits.

MARGER. v. a. * **MARGEUR, EUSE.** s. Voy. Typographie.

MARGINAL, ALE. adj. Qui est à la marge. *Les notes marginales des manuscrits ont souvent passé dans le texte.* || * T. Bot. Qui est situé sur le bord, qui constitue un rebord. *Nervure marginale.*

MARGINER. v. a. Écrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre imprimé. *Il a l'habitude de m. tous ses livres.* = Marginé, ée. part. || * T. Bot. *Marginé*, se dit adject., soit Des surfaces circonscrites par une bande colorée, soit des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe.

* **MARGOTIN.** s. m. Sorte de petit fagot formé de morceaux de bois fendus.

MARGOUILLIS. s. m. (Onomatopée). Gâchis plus ou moins liquide et plein d'ordures. *Mettre le pied dans le m.* Fam. || Figur. et pop., *Mettre, laisser quelqu'un dans le m.*, Le mettre, le laisser dans l'embarras, dans une mauvaise affaire.

* **MARGOUSIER.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

MARGRAVE. s. m. Margraviat. s. m. (all. *mark*, frontière ; *graff*, comte). Voy. Landgrave.

MARGUERITE. s. f. (lat. *margarita*, perle). T. Bot. V. Composées. || Dans cette phrase de l'Écriture, *Il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux*, Il ne faut pas publier devant les profanes les mystères des choses sacrées, *Marguerite* est pris dans sa signification latine.

MARGUILLERIE. s. f. Charge de marguillier.

MARGUILLIER. s. m. (lat. *matricularius*, de *matricula*, rôle). Voy. Fabrique.

* **MARGYRICARPUS.** s. m. Voy. Sanguisorbées.

MARI. s. m. (lat. *maritus*). Époux, celui qui est uni à une femme par le lien conjugal. = Syn. V. Époux.

MARIABLE. adj. 2 g. Qui est en état d'être marié ou mariée. *Ce jeune homme a une très-mauvaise santé, il n'est pas m. Cette veuve est très-m.* Fam.

MARIAGE. s. m. Union légitime d'un homme et d'une femme. *Le m. civil. Le m. religieux. Le sacrement du mariage. M. secret, clandestin, illicite, illégal. M. d'inclination, de convenance, de raison, d'intérêt. Promesse, contrat de m. Faire, contracter, célébrer un m. Casser, dissoudre, rompre un m. Garder, rompre, violer la foi du m. Les enfants qui naissent du m.* — *M. de conscience,* Mariage entre personnes qui ont eu ensemble un commerce illicite. *M. in extremis,* V. EXTREMIS. — Figur. et fam., *M. sous la cheminée,* Union secrète contractée entre un homme et une femme sans que les formalités légales aient été remplies. *M. en détrempe,* Commerce illicite sous quelque apparence de mariage. On dit prov., dans le même sens, *M. de Jean des Vignes.* || La célébration des noces. *Assister à un m.* || Ce que l'on donne à un fils, à une fille en les mariant, et qu'on appelle dot pour les filles, *Elle a eu cent mille francs en m. Il a donné un très-bon m. à son fils.* || * Sorte de jeu de cartes.

Enc. — Le *Mariage* est la société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. L'importance de cette union dans l'ordre social explique le soin qu'ont pris tous les législateurs de l'assujettir à des règles particulières qui la font sortir de la classe des contrats ordinaires. Dans cet article nous considérerons le m. au point de vue historique, en l'étudiant chez les peuples qui nous intéressent le plus, puis nous exposerons les principes généraux qui régissent cette institution dans notre législation; enfin nous terminerons en le traitant au point de vue théologique, c.-à-d. comme sacrement.

I. *Du m. chez les Hébreux.*—Les mariages étaient libres entre tous les Israélites, et il n'était point nécessaire que chacun se mariât dans sa tribu, comme l'ont cru plusieurs écrivains, même parmi les Pères de l'Église. Il n'y avait d'exception que pour les filles qui étaient héritières; elles devaient se marier dans leur tribu, afin de ne pas confondre les partages. Mais la loi interdisait les unions entre parents rapprochés, savoir : entre ascendants et descendants à l'infini, entre beau-frère et belle-fille, beau-fils et belle-mère, entre frère et sœur; les coupables étaient condamnés à mort. Le m. entre beau-frère et belle-sœur, entre neveu et tante paternelle ou maternelle était également prohibé; mais Moïse ne fixa pas la peine encourue dans ces cas. Ces prohibitions étaient fondées sur la loi morale; celles, au contraire, qui concernaient le m. avec les Chananéens et six autres nations (*Deut.*, VII, 1), avaient un but politique et religieux. Le législateur inspiré des Hébreux avait interdit ces unions afin de maintenir l'unité de son peuple et d'éloigner de lui les occasions de se laisser aller à l'idolâtrie. Les unions d'Israélites avec des hommes et surtout avec des femmes appartenant à d'autres nations étrangères n'étaient point rares; mais, pour que ces mariages fussent à l'abri de tout reproche, il fallait que l'époux étranger renonçât au culte des idoles. Moïse épousa une Madianite; Booz est loué d'avoir épousé une Moabite; la mère d'Absalon était fille du roi de Gessur; Amasa était fils d'un Ismaélite et d'Abigaïl, sœur de David; Salomon épousa la fille du roi d'Égypte, dans le temps où il était le plus agréable à Dieu.

Moïse avait trouvé la polygamie usitée chez les Israélites, comme elle l'était chez tous les peuples de l'Orient : il la toléra à cause, dit l'Évangile, de la dureté de leur cœur; mais, en la laissant subsister, il sut y mettre des restrictions utiles à la population. Une de ses lois oblige le mari de rendre à toutes ses femmes le devoir conjugal, au temps marqué par la coutume. La femme esclave même avait le droit de l'exiger comme les autres; et, si le mari le lui refusait quelque temps, le m. cessait, et l'esclave recouvrait sa liberté. Moïse interdit même aux rois ces vastes sérails en usage chez certaines nations : « Ton roi, dit-il, n'aura pas un grand nombre de femmes. » Il défend aussi d'épouser les deux sœurs à la fois. Enfin, pour prévenir autant que possible les divisions qu'engendre la polygamie, il règle les droits respectifs des femmes. Il veut que la préférence que le mari pourrait donner à l'une de ses épouses ne lui fasse rien retrancher de ce qu'il doit aux autres, et il assure ce droit même à la femme esclave : « Si un homme ayant pour femme une esclave prend avec elle une autre épouse, il continuera de traiter convenablement la première, et ne lui retranchera rien sur la nourriture, l'entretien et le devoir conjugal. » Le droit de primogéniture était important chez les Hébreux, car divers priviléges et une portion double dans l'héritage du père y étaient attachés. Une épouse favorite aurait pu tenter de l'enlever au fils de la première. Le législateur en fait une défense expresse : « Si un homme a deux femmes, l'une plus et l'autre moins aimée, et que toutes les deux lui donnent des enfants, le père, en partageant sa succession, ne pourra faire passer le droit d'aînesse au fils de la favorite au préjudice du fils de la femme moins aimée. Il reconnaîtra celui-ci pour son premier-né et le partagera comme tel. »

Les Israélites accompagnaient leurs mariages de festins et de grandes réjouissances. Ils étaient tellement parés, que, pour exprimer la beauté du soleil, David n'a point trouvé de plus digne comparaison que celle d'un époux. La fête durait sept jours : on le voit dès le temps des patriarches, où, comme Jacob se plaignait qu'on lui avait donné Lia au lieu de Rachel, Laban lui dit : « Achevez la semaine de ce m. » Samson, ayant épousé une Philistine, fait des festins pendant sept jours, et le septième jour termine la fête. On voit dans le Cantique de Salomon que les amis de l'époux et les compagnes de l'épouse assistaient à la fête. L'époux avait des jeunes hommes qui se réjouissaient avec lui; l'épouse des jeunes filles. On donna aussi trente compagnons à Samson. Dans l'Évangile, il est parlé des amis de l'époux et des filles qui viennent au-devant de l'époux et de l'épouse. L'époux portait une couronne en signe de joie, et la tradition des Juifs en donne aussi à l'épouse. On les conduisait avec des instruments de musique et les assistants tenaient à leurs mains des branches de myrte et de palmier. « Au reste, je ne vois point, dit Fleury, que les mariages fussent revêtus d'aucune cérémonie religieuse, si ce n'est des prières du père de famille et des assistants pour attirer la bénédiction de Dieu. Nous en avons des exemples dans les mariages de Rébecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sarah avec Tobie. Je ne vois point que l'on offrît de sacrifice à cette occasion, que l'on allât au temple, ou que l'on fît venir les prêtres : tout se passait entre les parents et les amis; aussi ce n'était encore qu'un contrat civil. »

Les femmes vivaient fort séparées des hommes, fort retirées, principalement les veuves. Judith, ainsi que le rapporte le livre des *Juges*, demeurait renfermée avec ses femmes dans un appartement haut. Cependant, chez les Juifs, les femmes n'étaient point oisives. C'étaient elles qui préparaient les repas et faisaient les vêtements de leur mari et de leurs enfants. Leur occupation la plus ordinaire était de fabriquer des étoffes sur le métier. Si l'on veut des preuves tirées de l'Écriture, on y lit que la mère de Samuel lui faisait une petite tunique, qu'elle lui apportait aux jours solennels, et l'on voit la femme forte de Salomon employer avec industrie le lin et la laine, tourner elle-même le fuseau, et donner deux paires d'habits à tous ses domestiques. Enfin, le soin des enfants occupait une grande partie de leur temps.

II. *Du m. chez les Grecs.* — A. Les anciens législateurs de la Grèce considéraient le m., γάμος, comme un objet non-seulement d'intérêt privé, mais encore d'intérêt public. Il en était surtout ainsi à Sparte, où, d'après les lois de Lycurgue, on pouvait intenter des poursuites criminelles contre ceux qui se mariaient trop tard ou qui contractaient une union mal assortie, aussi bien que contre ceux qui refusaient de se marier. Ces dispositions légales étaient fondées sur ce principe généralement admis dans toute l'antiquité, qu'il était du devoir de chaque citoyen de donner à l'État une race forte et vigoureuse d'enfants légitimes. En fait, chez les Spartiates, la procréation des enfants était tellement considérée comme le principal objet du m., qu'une femme qui n'avait pas d'enfants de son mari légitime était non-seulement autorisée, mais encore invitée par la loi de l'État à cohabiter avec un autre homme. C'est en vertu de ce même principe, et aussi dans le but de prévenir l'extinction de sa race, que le roi Anaxandride fut autorisé à avoir deux femmes, pour chacune desquelles toutefois il dut entretenir un ménage séparé. Or, ce cas de bigamie, ainsi que le remarque Hérodote, était complétement en dehors, soit des coutumes de Sparte, soit des mœurs des autres peuples de la Grèce. Ainsi, les héros d'Homère ne paraissent jamais avoir eu plus d'une femme légitime, κουριδίη ἄλοχος, quoique le poëte nous les représente souvent comme vivant en concubinage avec une ou plusieurs παλλακαί. Solon considérait aussi le m. comme un acte dans lequel l'État avait le droit d'intervenir. En effet, une de ses lois autorisait à intenter contre les célibataires une action particulière appelée γραφὴ ἀγαμίου; cependant cette disposition semble être tombée de bonne heure en désuétude. Mais, indépendamment des considérations publiques que nous venons de mentionner, il y avait, dans les mœurs des anciens, des motifs particuliers, et pour ainsi dire personnels, qui invitaient tous les citoyens au m. et leur en faisaient une sorte d'obligation. C'était d'abord le désir qu'avait chaque citoyen de perpétuer son nom et d'empêcher la dispersion de son héritage, puis la crainte de ne laisser en mourant personne pour faire sur sa tombe les offrandes accoutumées.

B. Chez les anciens, le choix d'une épouse était rarement fondé sur l'affection. Fort souvent un père choisissait pour son fils une jeune fille que ce dernier n'avait même jamais vue, ou il le forçait à se marier pour mettre un terme aux folies de sa jeunesse. En général, le consentement de la femme n'était pas considéré comme nécessaire au m.; elle était obligée de se soumettre au désir de ses parents et de recevoir de leurs mains un inconnu pour être à l'avenir son époux et son maître. Le résultat d'unions contractées de cette manière devait naturellement produire un manque de confiance et d'harmonie entre les époux, du moins jusqu'à ce qu'ils se fussent habitués l'un à l'autre. — Les lois d'Athènes défendaient à un citoyen, sous des peines très-sévères, d'épouser une femme étrangère, et réciproquement à une Athénienne de se marier avec un étranger. Quant aux liens du sang, dans aucune partie de la Grèce, ils ne constituaient pas, sauf de rares exceptions, un obstacle au m. La seule interdiction absolue était celle qui prohibait le m. entre ascendants et descendants. Ainsi, le frère pouvait épouser sa sœur, pourvu qu'elle ne fût pas née de la même mère : c'est ce que l'on voit par l'ex. de Cimon, qui épousa sa sœur Elpinice.—A Athènes, quand un père mourait intestat et sans enfant mâle, son héritière ne pouvait choisir son époux. La loi l'obligeait à épouser son plus proche parent non marié dans la ligne collatérale; en revanche, si elle était pauvre, ce plus proche parent était tenu, soit de l'épouser, soit de lui donner une dot selon son rang. Lorsqu'il y avait plusieurs cohéritières, elles épousaient leurs parents les plus rapprochés, et le plus proche parmi eux avait le droit de choisir celle qu'il préférait. En un mot, l'héritière et l'héritage paraissent avoir appartenu aux membres de la famille, à ce point que, dans les premiers temps, un père ne pouvait donner sa fille en m., si elle était héritière, sans leur consentement. Plus tard, cependant, cette disposition disparut de la législation athénienne, qui laissa au père la faculté de disposer de la main de sa fille par testament ou autrement. La législation de Sparte ne différait pas de celle d'Athènes sur ce point. C'est ainsi que nous voyons Léonidas épouser l'héritière de Cléomène, comme son plus proche parent, et Anaxandride épouser la fille de sa propre sœur. D'autre part, lorsqu'un père n'avait pas disposé de sa fille, c'était le roi qui décidait lequel, parmi les individus privilégiés, c.-à-d. parmi les membres de la famille, épouserait l'héritière.

Les Grecs regardaient certains jours et certaines saisons de l'année comme plus particulièrement favorables aux mariages. Aristote indique l'hiver comme une de ces saisons. A Athènes, la plupart des mariages se célébraient dans le mois de *Gamélion*, qui correspond en partie à notre mois de janvier, et qui tirait en effet son nom des nombreux mariages qui se faisaient pendant sa durée. Hésiode recommande de se marier le 4 de ce mois. Quant à l'âge regardé par les anciens comme le plus convenable pour le m., les auteurs ne sont point d'accord à ce sujet; néanmoins on peut dire qu'en général les hommes se mariaient entre 30 et 35 ans, et les femmes à 20 ans ou un peu plus tôt.

C. Nous allons maintenant retracer brièvement les cérémonies plus ou moins solennelles qui précédaient ou accompagnaient le m. dans les différentes parties de la Grèce.—A Athènes, la plus importante des formalités préliminaires c'étaient les fiançailles, ἐγγύησις, car elle était indispensable à la validité complète du m. Le tuteur naturel ou légal de la mariée y présidait, et les parents des deux parties contractantes y assistaient comme témoins. La loi athénienne statuait que tous les enfants nés d'un m. légalement contracté sous ce rapport étaient γνήσιοι, c.-à-d. légitimes. En conséquence, s'ils étaient du sexe masculin, ils étaient aptes à hériter ou à partager également la succession. Il semblerait donc d'après cela que les enfants issus d'un mariage contracté sans fiançailles perdissent leur droit à hériter, puisque ce droit dépendait de la condition d'être né d'un citoyen et d'une citoyenne légalement fiancés, ἐξ ἀστῆς καὶ ἐγγυητῆς γυναῖκος. C'était aussi à ce moment qu'on fixait le douaire de l'épouse. Mais il y avait encore d'autres cérémonies qui avaient lieu soit la veille, soit le jour même du m. La première était appelée προγάμεια, et se composait de sacrifices ou d'offrandes faites aux divinités qui présidaient aux mariages. On pense généralement que cette cérémonie se faisait le jour qui précédait l'union des époux; mais un passage d'Euripide semble prouver qu'il n'en était pas toujours ainsi. C'était le père de la mariée qui présidait à ce sacrifice. Quant aux divinités auxquelles on l'offrait, Pollux nomme Junon, Diane et le Destin, tandis que Diodore de Sicile mentionne Jupiter et Junon Pronuba; mais probablement les dieux invoqués ce jour-là variaient suivant les pays. Dans tous les cas, les époux consacraient à ces dieux les prémices de leur chevelure. Les offrandes à Diane avaient pour objet d'apaiser la déesse, qui, suivant la mythologie grecque, était ennemie du m. Une autre cérémonie généralement observée le jour du m. consistait à faire baigner les deux époux dans de l'eau puisée à quelque source particulière. De là venait, suivant quelques écrivains, l'usage de placer sur la tombe des personnes qui mouraient sans avoir été mariées la figure d'un homme portant de l'eau. Ces préliminaires achevés, la nouvelle mariée était ordinairement conduite, à la chute du jour, de la maison de son père à celle de son époux. Elle était portée sur un chariot traîné par deux mules ou deux bœufs, et pourvu, en guise de siége, d'un lit de repos. Auprès d'elle s'asseyaient, d'un côté le marié, et de l'autre un de ses parents ou amis, lequel en raison des fonctions qu'il remplissait ce jour-là, était appelé le *Paranymphe*, παράνυμφος ou νυμφευτής. Le char était accompagné, suivant les circonstances, par un cortége plus ou moins nombreux dans lequel se trouvaient plusieurs personnes chargées de porter les torches nuptiales, δᾷδες νυμφικαί. Dans certaines localités, en Béotie par ex., il était d'usage de brûler l'essieu du chariot à son arrivée à la demeure du nouvel époux. Cette cérémonie symbolique signifiait que l'épouse, une fois entrée dans la maison, n'en devait plus sortir. L'époux et l'épouse qui figuraient dans cette procession nuptiale étaient tous deux revêtus de leurs plus beaux habits, et portaient sur la tête une couronne de fleurs : en outre, les traits de l'épouse étaient cachés par un voile. Les portes de leurs maisons étaient ornées de guirlandes de lierre et de laurier. Pendant la marche du cortége, on chantait le chant d'hyménée, avec accompagnement de flûtes lydiennes, et le nouveau couple recevait sur son passage les félicitations et les souhaits de tous ceux qu'il rencontrait. Enfin, au moment où les mariés entraient dans la maison de l'époux, et où la jeune fille était probablement conduite par sa mère portant une torche allumée, on répandait sur eux des parfums et des dragées, comme un emblème d'abondance et de prospérité.

Venait ensuite le festin nuptial, γάμος ou θοίνη γαμικὴ, qui avait généralement lieu dans la maison de l'époux ou de ses parents. Cette réunion joyeuse avait en outre un objet plus important. Comme chez les anciens Grecs le m. n'était soumis à aucune formalité publique soit civile, soit religieuse, et qu'ainsi il n'était constaté par aucun acte authentique, le festin nuptial y suppléait, car les convives étaient autant de témoins qui pouvaient attester sa célébration : Démosthène dit en effet qu'ils étaient conviés en partie dans ce but. Contrairement à la coutume généralement pratiquée chez les Grecs, les femmes étaient invitées à ce festin aussi bien que les hommes; mais elles s'asseyaient à une table séparée, avec la nouvelle épouse toujours couverte de son voile. Le festin terminé, celle-ci était conduite par son époux dans la chambre nuptiale; et une loi de Solon voulait qu'en entrant, les deux époux mangeassent ensemble un coing, comme pour indiquer qu'ils devaient faire en sorte que la vie commune fût douce et agréable pour chacun d'eux. C'est alors qu'un chœur de jeunes filles chantait à la porte de la chambre des époux l'hymne nuptial ou l'*Épithalame*, ainsi que le représente Théocrite dans sa 18e idylle. A ce sujet, le scholiaste remarque qu'il y avait deux sortes d'épithalames, l'un qui se chantait le soir, et qu'on appelait κατακοιμητικὸς, et l'autre qui se chantait le matin, et qu'on appelait διεγερτικὸς. Le lendemain du m., c.-à-d. le premier jour que la mariée passait dans sa nouvelle demeure (ἐπαυλία), les nouveaux époux recevaient de leurs amis les présents d'usage. Un autre jour, qu'on appelait ἀπαύλια, et qui était vraisemblablement le surlendemain du m., l'époux quittait sa maison pour aller coucher chez son beau-père séparément de son épouse, et celle-ci lui offrait un vêtement appelé ἀπαυλιστηρία. Au nombre des présents faits à la nouvelle épouse par son mari et par ses amis, il y en avait qu'on nommait ἀνακαλυπτήρια, parce qu'on les lui offrait la première fois qu'elle paraissait sans voile. Une autre cérémonie observée après le mariage était le sacrifice offert par l'époux le jour où sa femme était enregistrée dans la phratrie ou tribu à laquelle il appartenait lui-même.

Le récit que nous venons de faire des cérémonies qui accompagnaient le m. ne doit pas être considéré comme s'appliquant à toutes les époques et à tous les lieux, mais plutôt comme un tableau des usages généralement pratiqués à Athènes dans les derniers temps. A Sparte, la cérémonie des fiançailles par le père ou le tuteur de la jeune fille était un préliminaire indispensable du m., tout comme à Athènes; mais une *coutume* qui était particulière aux Spartiates, et qui était un vestige de l'ancienne barbarie, était l'enlèvement de la fiancée par son futur *époux, bien entendu avec le consentement préalable de ses parents* et de ses tuteurs. Cependant elle n'allait pas immédiatement demeurer chez son mari. Elle restait encore chez ses parents, *ne voyant d'abord son époux* qu'à la dérobée. Suivant Müller, c'est aux enfants nés de ces rapports clandestins que les Spartiates appliquaient l'épithète de παρθένιοι. Enfin, au bout d'*un certain temps, le mari emmenait ouvertement sa femme* pour habiter chez lui. La même coutume subsistait en Crète, au rapport de Strabon.

D. *En général, les Grecs n'accordaient aux femmes* qu'une très-médiocre considération, et regardaient leur sexe comme fort inférieur au sexe masculin. A leurs yeux, les femmes étaient *faites pour* débarrasser les hommes des fonctions subalternes de la vie. En un mot, elles étaient pour eux des servantes bien plus que des compagnes. Aristote établit que les relations d'homme à femme doivent être celles de souverain à sujet, et Platon dit que la vertu de la femme peut se résumer en peu de mots, car elle a simplement à bien administrer l'intérieur de la maison, en s'attachant à la conservation de ce qu'elle renferme, et à obéir à son mari. Ailleurs, ce dernier philosophe, énumérant les devoirs d'une bonne ménagère, les comprend sous ces trois chefs, ταμιεία, θεραπεία, et παιδοτροφία. Par le premier de ces termes, il entend tous les soins relatifs à l'administration du ménage proprement dit; par le second, la direction et la surveillance des domestiques soit libres, soit esclaves; et par le troisième, l'éducation physique des enfants. Plutarque fait observer à ce sujet que les mères doivent elles-mêmes nourrir et allaiter leurs enfants; cependant beaucoup de femmes libres se louaient comme nourrices, et l'on recherchait surtout les nourrices lacédémoniennes. — Avant le m., les femmes grecques vivaient dans un état de séquestration qui équivalait presque à la privation de toute liberté. Elles ne paraissaient jamais en public, sauf dans quelques circonstances exceptionnelles, comme lorsqu'elles prenaient part à certaines cérémonies ou processions religieuses. Dans ces cas rares, *les jeunes gens qui désiraient* se marier, profitaient de l'occasion pour arrêter leur choix. Même après le m., les femmes, du moins celles qui ap*partenaient à la classe riche ou aisée, étaient confinées dans* la maison et surveillées avec une jalousie presque orientale. Elles habitaient dans la maison conjugale un appartement séparé, *qu'on appelait le gynécée, dont il ne leur était pas permis de* sortir sans la permission de leur mari, et où nul homme ne pouvait entrer en l'absence de celui-ci : c'est ce que l'on voit par divers passages des auteurs comiques d'Athènes. Un passage de Plutarque donne à penser que les idées des Thébains sur ce sujet étaient conformes à celles des Athéniens. Le même auteur nous apprend en outre qu'une loi de Solon spécifiait les conditions et les cas où il pouvait être permis aux femmes de sortir de leur maison. Enfin, dans les derniers temps, il y avait à Athènes des magistrats chargés, ainsi que l'indique leur nom, γυναικονόμοι, de surveiller la conduite des femmes.

Au reste, nous devons faire observer que ce que nous venons de dire de la condition morale et sociale des *femmes dans* la Grèce, ne s'applique pas aux temps héroïques décrits par Homère, non plus qu'à l'État dorien de Sparte. Dans les temps homériques, les femmes jouissaient de beaucoup plus de liberté et de considération qu'aux époques plus modernes dont il vient d'être parlé, et l'union entre les sexes avait un caractère de noblesse et d'affection qui plus tard disparut dans la majeure partie de la Grèce. Dans les pays occupés par la race dorienne, et à Sparte, en particulier, les femmes continuèrent de jouir de cette considération et de cette liberté qu'elles avaient dans les temps anciens, et les mœurs n'établissaient pas entre la femme et le mari cette distance infranchissable qui existait ailleurs. Ainsi, à Sparte, par ex., l'épouse était honorée du titre de *maîtresse*, δέσποινα, appellation commune aussi parmi les Thessaliens et les autres nations de la Grèce septentrionale. En outre les relations sociales publiques qu'autorisaient les mœurs doriennes entre les individus de sexe différent faisaient un tel contraste avec la vie de réclusion à laquelle les femmes grecques étaient généralement condamnées, qu'elles avaient valu dans toute la Grèce aux femmes spartiates une assez mauvaise réputation. De même l'influence dont jouissaient les Lacédémoniennes sur leurs époux attiraient à ceux-ci de nombreux sarcasmes, et *l'on reprochait communément aux Spartiates de subir le joug* de leurs femmes. A Sparte, les femmes mariées vivaient moins en public que celles qui ne l'étaient pas : celles-ci sortaient le visage *découvert ; celles-là ne sortaient que voilées. De même*, à Sparte, en Crète, et à Olympie, les jeunes filles pouvaient assister aux luttes gymnastiques dont les femmes mariées étaient *exclues, tandis que l'usage contraire prévalait chez les populations* de race ionienne.

III. *Du m. chez les Romains.* — A Rome, le m. légal était appelé *justæ nuptiæ, justum matrimonium*, comme étant conforme au droit (*jus civile*). On en distinguait deux sortes, le m. *cum conventione uxoris in manum viri*, et le m. *sine conventione*. Au reste, pour l'un et l'autre, trois conditions étaient également indispensables, savoir : le *jus connubii*, le consentement des parties, et la nubilité. Les conséquences légales quant au pouvoir du père sur les enfants étaient les mêmes dans tous les deux.

A. Le m. romain peut être considéré, au point de vue : 1° des conditions requises pour qu'il y eût *justum matrimonium*; 2° des formalités qui l'accompagnaient; 3° des conséquences légales qu'il entraînait.

1° Ulpien définit le *connubium*, la faculté de contracter un *justum matrimonium*. Ainsi, dit ce jurisconsulte, « les citoyens romains ont le *connubium* avec les citoyennes romaines (*romanæ cives*) ; mais ils ne l'ont avec les femmes *latines* ou *pérégrines* (*latinæ et peregrinæ*) que *dans les cas où la loi le permet*. Avec les esclaves il n'y a pas de connubium. » Le connubium pouvait être aussi considéré au point de vue de la puissance paternelle : « *Comme l'effet du connubium*, dit Gaïus, est que les enfants suivent la condition de leur père, il en résulte que, lorsqu'il existe, les enfants non-seulement sont citoyens romains, *mais encore sont sous* la puissance paternelle. » A une certaine époque de la république, il n'y avait pas *connubium* entre les patriciens et les plébéiens ; mais la loi *Canuleia*, 445 ans avant J.-C., établit ou plutôt rétablit cette faculté qui paraît avoir été supprimée par la loi des XII Tables. Il n'y avait pas *connubium* entre certaines personnes qui cependant jouissaient respectivement de ce droit à l'égard d'autres personnes. Ainsi, il n'y avait pas *connubium* entre le père et ses enfants, soit naturels, soit adoptifs, même après l'émancipation ; entre frères et sœurs soit consanguins, soit utérins : mais un homme pouvait épouser sa sœur adoptive, lorsqu'elle était émancipée, ou lorsqu'il l'était lui-même. Le *connubium* n'existait pas non plus entre un homme et sa belle-mère, sa belle-fille, sa bru, etc. Une union illégale n'était point un m. : l'homme n'avait pas de femme légitime ; les enfants n'avaient pas de père légitime, et, en conséquence, ils ne se trouvaient pas en la puissance de leur père putatif. Ces restrictions n'étaient pas fondées sur des prescriptions écrites : elles appartenaient à cette partie considérable du droit romain qu'on appelait *jus moribus constitutum*. Lorsque Claude eut épousé Agrippine, *il devint permis, à son ex., d'épouser la fille* de son frère. — Quant au consentement, il fallait non-seulement celui des parties contractantes, mais encore celui des personnes *en la puissance desquelles elles se trouvaient.* « *Le m., dit Ulpien*, résulte non de l'union sexuelle, mais du consentement. » Dans l'ancien droit, le père, en vertu de la puissance paternelle (*patria potestas*) *pouvait même* marier son fils non émancipé, sans que le consentement de ce dernier fût nécessaire. — Enfin, un homme ne pouvait avoir qu'une seule femme légitime. Il fallait, pour qu'il pût prendre une autre femme, que le m. fût dissous par la mort ou par un divorce légal.

Le m. *cum conventione* et le m. *sine conventione* différaient essentiellement l'un de l'autre par la nature des rapports légaux qu'ils établissaient entre les deux époux. Par le premier, la femme passait sous la puissance et dans la famille du mari, qui avait sur elle la puissance paternelle comme sur sa propre fille ; par le second, la femme restait dans sa propre famille. La femme mariée *cum conventione* était *mère de famille* (*mater familias*); celle, au contraire, qui se mariait *sine conventione* n'était qu'*épouse* (*uxor*). Le terme de *matrone* (*matrona*) désignait proprement une femme qui n'était pas *in manu;* il était donc l'équivalent d'*uxor*. Mais ces diverses expressions ne sont pas toujours employées par les auteurs dans leur signification propre et primitive.

2° Il ne paraît pas que le m. *sine conventione* ait été soumis à aucune formalité : il est probable qu'un m. de ce genre s'établissait par la cohabitation *matrimonii causa*, et la *matrimonii causa* elle-même s'établissait par diverses sortes de preuves. — Le m. *cum conventione pouvait se faire de trois manières* différentes, par l'*usage*, par la *confarréation*, et par la *coemption*. Quand une femme vivait avec un homme comme son épouse *pendant une année entière*, elle devenait sa femme légitime par l'usage ou la possession (*usu*) et passait sous sa puissance (*in manum conveniebat*). Lorsque la femme ne voulait pas sortir de *sa famille pour passer* sous la puissance du mari, la loi des XII Tables avait établi un moyen de rompre la continuité de la possession ; il consistait en ce que la femme s'absentait chaque année pendant trois nuits de suite (*trinoctium*). On appelait *Confarréation* (*confarreatio, farreum*), une forme de m. qui consistait en une sorte de cérémonie religieuse où figurait un gâteau de farine, nommé *far*, et où l'on prononçait certaines formules en présence de dix témoins. Cette forme de m. était tombée en désuétude à l'époque d'Adrien, car Gaïus dit qu'elle n'était plus guère usitée que pour les mariages des grands flamines et de quelques autres personnages. La *Coemption* (*coemptio*) s'effectuait par une vente fictive appelée *mancipation* (*mancipatio*); cette sorte de vente conférait au mari acheteur la puissance paternelle sur sa femme. Le vendeur, dans cet acte symbolique, était représenté par le père ou les tuteurs de la femme. — Les *Fiançailles* (*sponsalia*) étaient d'un usage fréquent, mais n'étaient point *nécessaires à la validité du m. Florentinus les définit* ainsi : « La mention et la promesse réciproque d'un m. futur. » En conséquence, la femme ainsi promise était appelée *sponsa*, et *l'on donnait le nom de sponsus* à l'homme qui s'était engagé à épouser. Les fiançailles constituaient un engagement légal, que les parties pouvaient rompre d'un commun accord, mais qui, *autrement, pouvait donner* lieu à une action contre la partie qui refusait de l'exécuter. Dans ce cas, la partie condamnée était passible de dommages-intérêts. Parfois le fiancé faisait à sa fiancée un présent qu'on appelait *arrha sponsalitia*.

3° Les principales conséquences légales du m. étaient : le pouvoir du père sur les enfants qui en étaient issus ; les devoirs réciproques des deux époux, qui devenaient passibles de certaines peines en cas de violation de ces devoirs; les droits respectifs du mari et de la femme relativement aux biens. — D'après les idées romaines, le m. avait pour effet de fondre en une seule les deux individualités du mari et de la femme (*consortium omnis vitæ*). Dans le m. *cum conventione in manum viri*, la femme, ainsi que nous l'avons vu, prenait à l'égard de son mari la position d'une fille, et, si elle épousait un homme non émancipé, elle devenait comme la petite-fille du père de son mari, et était, comme le mari lui-même, sous la puissance du père. Il résultait de là que sa personnalité se fondait dans celle de son mari, que tous ses biens passaient à celui-ci par une succession universelle, et qu'elle devenait incapable de rien acquérir pour elle-même. Ainsi donc, elle était *tout à fait étrangère, quant à son* état légal, à sa propre famille, et prenait rang, sous ce rapport, parmi les enfants de son mari. Une autre conséquence de cette *situation légale de la femme in manu, c'est qu'elle ne pouvait* pas demander le divorce, bien que son mari pût la répudier. Lorsque le m. avait eu lieu *sine conventione*, la femme ne cessait *pas d'appartenir à sa propre famille*, et elle y conservait son état légal. Si donc, elle n'était pas elle-même en la puissance de son propre père, ses biens demeuraient distincts de ceux de son mari. Ses rapports avec celui-ci étaient ceux d'une citoyenne avec un citoyen, avec cette différence toutefois que son sexe la rendait propre à donner des enfants légitimes à son époux et des citoyens à l'État, et qu'elle devait fidélité à son mari aussi longtemps que le consentement mutuel maintenait la cohabitation conjugale. — Après la dissolution du m., les époux pouvaient se remarier; mais il était regardé comme plus honorable pour une femme de ne pas prendre un nouvel époux. L'usage voulait que la femme laissât écouler une année entre la fin d'un premier m. et la formation de nouveaux liens, et cela sous peine d'infamie.

B. Nous allons maintenant décrire sommairement les coutumes et les cérémonies usitées dans les mariages romains, *ritus nuptiales* ou *nuptiarum solemnia justa*. — Lorsque le m. avait été convenu entre les parties et les personnes dont elles dépendaient, les membres des deux familles et leurs amis se réunissaient en général à la maison de la future pour assister au contrat de m., *qui était écrit sur des tablettes et signé par les parties. Le futur* passait ensuite un anneau au doigt de sa fiancée, comme un gage de sa fidélité ; mais on ignore la date de l'introduction de *cet usage, dont Juvénal fait mention le premier. Après cela, on* fixait le jour de la célébration du m. Vers la fin de la république, on fiançait fréquemment les jeunes filles tandis qu'elles étaient *encore dans l'enfance. Pour remédier* à cet abus, Auguste défendit de fiancer les jeunes filles avant d'avoir atteint l'âge de dix ans révolus, de sorte que, l'âge de la nubilité légale étant fixé à douze ans, l'engagement résultant des fiançailles ne pouvait durer plus de deux années. — Les Romains regardaient certains jours comme de mauvais augure pour les mariages, soit à cause du caractère religieux de ces jours eux-mêmes, soit à cause des jours qui les suivaient, la jeune mariée ayant à accomplir le lendemain du m. certaines cérémonies qui ne pouvaient avoir lieu un jour néfaste. Les jours ainsi frappés d'interdit étaient les calendes, les ides et les nones de chaque mois, tous les jours néfastes, le mois de février et celui de mai tout entiers, et un grand nombre de fêtes. Néanmoins les veuves pouvaient se marier certains jours regardés comme de fâcheux présage pour les jeunes filles.

Le jour du m., qui dans les premiers temps n'était jamais fixé sans qu'on eût pris les auspices, la mariée était revêtue d'une longue robe blanche bordée d'une frange de pourpre, ou ornée de rubans. Cette robe, qu'on appelait *tunica recta*, était retenue autour de la *taille* par une ceinture que l'*époux devait délier* le soir. Le voile nuptial, appelé *flammeum*, était d'une couleur jaune éclatante : la chaussure était de la même couleur. Les *cheveux de l'épousée devaient être séparés avec* la *pointe d'une* lance. — Le m. par confarréation était le seul qui fût accompagné de cérémonies religieuses. On sacrifiait un mouton, dont la peau était *ensuite étendue sur deux siéges* où les époux s'asseyaient, la tête couverte. On complétait le m. en prononçant une formule solennelle, après quoi on offrait un second sacrifice. Enfin, lorsque l'épousée était conduite à la maison de son époux, on portait devant elle un gâteau de farine (*far*) faite avec du blé torréfié et mêlé de sel (*mola salsa*) préparé par la main des vestales. Nous ignorons si ce gâteau était le même que celui qu'on appelait *mustaceum*, et qui était partagé dans la soirée entre les convives rassemblés chez le mari.

Vers le soir on conduisait la jeune épouse à la demeure du mari. Elle était arrachée, avec une violence feinte, des bras de sa mère ou de la personne qui représentait celle-ci. Dans ce trajet, elle était accompagnée par trois jeunes garçons *patrimi* et *matrimi*, c'est-à-d. dont les pères et mères vivaient encore. Tous trois étaient revêtus de la prétexte, et l'un d'eux portait devant la mariée une torche allumée, tandis que les deux autres marchaient à ses côtés en lui soutenant le bras. L'épouse elle-même portait un fuseau et une quenouille garnie de laine. Un autre jeune garçon, appelé *camillus*, portait dans un vase couvert *les jouets d'enfant* (*crepundia*) *de la mariée. Le reste du* cortége était formé par les amis des deux familles. Plutarque parle de cinq flambeaux de cire qui étaient d'usage dans la cé*rémonie du m., mais sans nous dire à quel sujet*. Vraisemblablement ils servaient à éclairer le cortége. Lorsqu'on était arrivé à la maison de l'époux, dont la porte était ornée de guirlandes de feuillage et de fleurs, la mariée était enlevée par les *pronubi* pour franchir le seuil, de crainte qu'elle ne le heurtât du pied, ce qui aurait été un présage funeste. Ceux qui remplissaient la fonction de *pronubi* étaient des hommes qui ne s'étaient mariés qu'une fois et dont les femmes vivaient encore. Mais, avant d'entrer dans sa nouvelle demeure, la mariée entourait de laine les montants de la porte, et les oignait avec du saindoux ou avec de la graisse de loup. L'époux recevait sa femme en lui présentant le feu et l'eau, que celle-ci devait toucher. Cette cérémonie était, ou une purification symbolique (car Servius dit que les nouveaux époux se lavaient les pieds dans cette eau), ou une expression symbolique de bienvenue : on sait en effet que l'interdiction du feu et de l'eau était la formule du bannissement. La mariée saluait son époux par ces mots consacrés : *Ubi tu Caïus, ego Caïa;* puis elle s'asseyait sur une peau de mouton, et recevait des mains du mari les clefs de la maison. Un festin (*cœna nuptialis*), offert par le mari aux parents et aux *amis qui* avaient formé le cortége, terminait ordinairement la cérémonie. Plusieurs auteurs anciens font mention d'un chant très-populaire appelé *Talasius* ou *Talasio*, *qu'on chantait le jour du m.*; mais on ignore s'il se chantait pendant le festin ou pendant la procession nuptiale, bien que, en raison de l'origine assignée à ce chant, l'enlèvement des Sabines, la seconde *opinion* soit la plus vraisemblable.

On s'imagine facilement que, chez une population portée à la raillerie, une pareille cérémonie ne se passait pas sans donner lieu à de nombreuses plaisanteries. Ovide, en effet, parle de chansons obscènes que des jeunes filles, après la retraite du cortége, chantaient à la porte de la chambre nuptiale. Ces chansons étaient sans doute d'anciens vers fescennins, et les auteurs leur donnent souvent le nom d'épithalame. A la fin du repas, des matrones qui n'avaient eu qu'un mari (*pronubæ*) conduisaient l'épousée au lit nuptial, qui était dressé dans l'atrium, magnifiquement orné et jonché de fleurs. Le lendemain l'époux offrait parfois à ses amis un second festin qu'on appelait *nepotia*, et la femme qui, ce jour-là, prenait l'administration de la maison, accomplissait certains rites religieux, qui consistaient probablement en sacrifices aux dieux pénates.—La condition des femmes romaines après le m. différait complétement de celle des femmes grecques. L'épouse romaine présidait à toute l'administration intérieure de la maison ; elle élevait les enfants, veillait à l'honneur de la famille, et partageait les honneurs et le respect accordés à son époux. Loin d'être confinée comme la femme grecque dans un appartement distinct et retiré, la matrone romaine, au moins dans les beaux siècles de la république, occupait l'atrium, c.-à-d. la partie la plus importante de la maison.

IV. *Du m. chez les Gaulois et dans la France jusqu'aux temps modernes.* — Chez les Gaulois, on ne consultait pour les mariages que les convenances d'âge, de naissance et de rang, et, pourvu que ces conditions fussent observées, les jeunes gens jouissaient sur ce point de la plus grande indépendance. Quand une jeune fille était devenue nubile, elle disposait elle-même de sa main. Ses parents accordaient l'entrée de leur maison à tous ceux qui la recherchaient, et, lorsque son inclination était fixée, elle en faisait part à ses parents. Alors ces derniers invitaient à un banquet tous ceux qui la recherchaient, et la jeune fille faisait connaître son choix de la manière suivante. Elle prenait un vase rempli d'eau pour donner à laver aux prétendants, et celui à qui elle le présentait le premier était celui avec qui elle désirait s'unir. Mais, après la conquête romaine, les coutumes primitives tombèrent en désuétude, et la législation romaine ne tarda pas à prévaloir. Cependant celle-ci ne subsista pas longtemps, car la population gallo-romaine, en adoptant la vraie religion, se soumit docilement après aux ordonnances de l'Église concernant le m., ordonnances qui, sous un certain rapport, se rapprochaient davantage des anciennes mœurs. Quant aux tribus germaniques qui, après s'être établies dans la Gaule, se convertirent au christianisme, elles se soumirent également aux prescriptions canoniques par le fait même de leur conversion ; néanmoins ce ne fut guère que nominalement. Aussi, pendant tout le temps de la première race et au commencement de la seconde, rien n'est plus fréquemment violé que la défense d'avoir à la fois une femme légitime et une concubine, d'avoir plusieurs femmes jouissant d'un rang égal, et enfin de se marier dans les degrés prohibés par l'Église. — L'âge fixé pour contracter m. était 14 ans pour les hommes et 12 pour les filles. Quant au consentement des parents qui, dans la législation romaine, était une condition de validité, il n'était point une cause de nullité, et cela conformément aux canons de l'Église, qui le considèrent comme un simple empêchement prohibitif. Cependant les inconvénients que cette tolérance entraînait après elle devinrent si manifestes, que Henri II, par l'édit de 1556, déclara que les fils de famille qui se marieraient contre la volonté de leurs parents, pourraient être frappés d'exhérédation, et que, dans ce cas, ils seraient déchus de tous les avantages que pourraient leur assurer les conventions stipulées dans leurs contrats de m., ou par eux acquis en vertu des lois et coutumes du royaume. Cette prescription, toutefois, ne s'étendait pas aux fils ayant 30 ans accomplis et aux filles ayant 25 ans révolus, si auparavant ils avaient requis le conseil de leurs père et mère. La clandestinité des mariages était encore un abus des plus graves, car elle en abritait beaucoup d'autres. Dès l'époque de Charlemagne, on avait tâché d'y remédier : en effet, plusieurs capitulaires ordonnent que les mariages soient célébrés publiquement, en présence du prêtre et de tous ceux qui voudraient en être témoins. Cependant ces prescriptions tombèrent en désuétude, et un m. était réputé valide, par cela seul que les parties, en présence de témoins et d'un notaire qui dressait l'acte de la déclaration, s'étaient réciproquement promis de se prendre pour mari et pour femme : c'etait ce que l'on nommait *m. par paroles de présent* (*sponsalia de præsenti*). Ces sortes de mariages furent interdits par le concile de Latran ; mais néanmoins ils furent tenus pour valides par le droit canonique, lorsque, d'ailleurs, les parties étaient capables de contracter. Enfin, le concile de Trente les frappa d'invalidité. Le même concile ordonna que les mariages fussent précédés par trois bans publiés trois dimanches successifs. Cependant, lorsque d'ailleurs le curé avait procédé régulièrement au m., cette absence de publication ne rendait point le m. invalide : le m. n'était plus *clandestin*, mais simplement *secret*.

L'établissement du système féodal apporta à la liberté des mariages des restrictions de plus d'un genre. Ainsi, les serfs ne pouvaient se marier qu'avec une permission de leur seigneur, permission qu'il fallait acheter à prix d'argent ou par quelque service extraordinaire. Cependant l'Église, qui a toujours défendu la cause de la liberté du m., refusant d'annuler les unions entre personnes de condition servile, quoique contractées sans le consentement des seigneurs, ceux-ci furent obligés de se soumettre. Mais ils convinrent entre eux que, lorsqu'un serf et une serve, appartenant à deux seigneurs différents, se marieraient sans leur autorisation, le seigneur du serf rendrait à l'autre une serve d'égale valeur en échange de celle que le m. lui avait enlevée. Les enfants qui naissaient de ces mariages se partageaient entre les deux seigneurs, comme on aurait pu faire pour le partage de bestiaux. En outre, les seigneurs avaient le droit de contraindre leurs serfs à se marier, quand ces derniers étaient d'âge à le faire. L'affranchissement des communes rendit d'abord aux habitants des villes la liberté de se marier et de marier leurs enfants à leur gré ; mais, pour les habitants des campagnes, ils ne l'obtinrent que beaucoup plus tard, par des rachats successifs ou en se soumettant à diverses obligations qui rappelaient l'ancienne servitude. — Si le régime féodal pesait durement sur les gens de condition servile, il imposait aussi, dans certains cas, des entraves singulières au libre m. des seigneurs. Ainsi, lorsqu'un seigneur laissait pour héritière une fille non nubile, le fief était desservi par celui de ses parents qui avait la garde noble de sa personne et de ses biens ; mais, dès qu'elle était nubile, elle était tenue de se marier, pour qu'il y eût sur le fief un homme capable de faire le service militaire. Le suzerain avait alors le droit de la faire sommer de choisir entre trois barons qu'il lui présentait ; et si, dans un court délai, elle n'avait pas fait son choix, il pouvait faire saisir le fief et en jouir pendant un an, sauf à recommencer la sommation. De son côté, la femme avait droit de faire *semondre* le seigneur de lui nommer trois barons, parmi lesquels elle pût choisir ; faute de quoi elle pouvait alors se marier comme bon lui semblait. Les veuves étaient soumises aux mêmes obligations, à moins qu'elles n'eussent atteint l'âge de 60 ans. Enfin le roi ne permettait pas à ses grands vassaux de se marier sans son consentement, attendu que les alliances de ces derniers, soit entre eux, soit avec un ennemi de l'État, pouvaient leur donner un accroissement de puissance dangereux pour la royauté.

Le m., chez les Francs, était généralement précédé par des *fiançailles*. Le fiancé donnait des arrhes aux parents de la fiancée, et si celle-ci ou ses parents refusaient plus tard de tenir l'engagement contracté, cette rupture pouvait donner ouverture à une demande d'indemnité. Les fiançailles étaient ordinairement consacrées par un échange d'anneaux ou par quelque autre formalité. Au moyen âge, les mariages se célébraient en général à la porte des églises. C'est ce qu'on voit par un décret de Guillaume, évêque de Paris, en 1224, et cet usage subsista jusque vers le milieu du XVIe siècle. Les principales cérémonies étaient la bénédiction religieuse que le prêtre donnait aux époux, et le don que l'époux faisait à l'épouse d'un anneau bénit et d'une pièce d'argent également bénite. D'après certaines coutumes, lorsque les mariés, revenant de l'église, arrivaient à leur maison, ils trouvaient devant la porte du pain et du vin préparés ; le prêtre bénissait le pain : alors l'époux et après lui l'épouse le rompaient et en mangeaient. Le prêtre bénissait aussi le vin et leur en donnait également à boire. Enfin, il les introduisait lui-même dans la maison conjugale, et bénissait le lit nuptial. Quant aux réjouissances, comme fêtes et danses, auxquelles on se livrait à l'occasion de tout m., elles n'offraient rien de particulier et qui mérite que nous en parlions.

V. *Législation française.* — Nos jurisconsultes définissent communément le m. : « La société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce ; pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. »

A. *Des qualités et conditions requises pour contracter m.* — Les conditions requises pour contracter m. sont au nombre de cinq : 1° La fin principale du m. étant la procréation des enfants, il ne saurait être contracté que par ceux qui sont pubères. L'homme est reconnu pubère par la loi à 18 ans révolus, et la femme à 15. Toutefois le chef de l'État peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves. 2° Le m. étant une société, il ne peut s'établir que par le consentement libre des parties ; mais la seule crainte révérentielle des enfants envers leur père et mère ou autres ascendants, ne saurait être regardée comme anéantissant la liberté des parties contractantes, quand il n'y a pas eu de violence exercée. 3° Il ne peut exister qu'entre personnes libres d'un autre engagement. La veuve même ne peut se remarier que 10 mois révolus après la dissolution du précédent m., parce que l'enfant qui naîtrait pendant ce délai serait censé appartenir au mari prédécédé. Enfin la Cour de cassation, par arrêt du 21 fév. 1833, a jugé que l'engagement dans les ordres sacrés, et spécialement la qualité de prêtre, est un empêchement absolu à contracter un m. civil. 4° L'enfant, à tout âge, devant honneur et respect à ses père et mère, ce serait manquer à ce respect que de se marier sans leur aveu. En outre, les passions de la jeunesse pouvant conduire à contracter un engagement imprudent, la loi veut que le m. des mineurs ne puisse avoir lieu sans le *consentement* des père et mère ou de leurs représentants, et celui des majeurs sans leur *conseil*. En conséquence, le fils qui n'a pas atteint 25 ans révolus et la fille qui n'a pas atteint 21 ans, ont besoin du consentement de leurs père et mère. En cas de dissentiment, celui du père suffit. Si l'un des deux est mort ou se trouve dans l'impuissance de manifester sa volonté, il suffit du consentement de l'autre. Si le père et la mère sont décédés, les aïeuls et aïeules les remplacent. S'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, le consentement de l'aïeul l'emporte, et, s'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage entraîne le consentement. Enfin, à défaut d'aïeuls et d'aïeules, le consentement du conseil de famille devient nécessaire ; dans ce dernier cas, toutefois, le consentement n'est requis, pour le fils comme pour la fille, que jusqu'à la majorité ordinaire, c.-à-d. jusqu'à 21 ans accomplis. Quant aux enfants naturels, légalement reconnus, ils sont soumis aux conditions précédentes, mais seulement en ce qui concerne le père et la mère. S'ils n'ont point été reconnus ou s'ils ont perdu leurs père et mère, ils doivent, jusqu'à 21 ans accomplis, obtenir le consentement d'un tuteur nommé *ad hoc*. Le fils après 25 ans révolus et la fille après 21 ans, sont tenus de demander le conseil des ascendants sous l'autorité desquels ils se trouvent placés. En cas de refus de ceux-ci, ils doivent le demander de nouveau par un *acte respectueux* qui est signifié par un notaire et qui doit être fait trois fois, de mois en mois. Après 30 ans pour les fils et 25 pour les filles, un seul acte respectueux suffit ; mais le m. ne peut être célébré qu'un mois après l'acte respectueux ou après le dernier de ces actes, s'il en a été fait trois. Ces dispositions s'appliquent également à l'enfant naturel légalement reconnu. 5° Les rapports établis entre parents ou alliés ont dû, dans de certaines limites, faire prohiber le m. entre eux. Ainsi, il est prohibé d'une manière absolue, en ligne directe, entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés dans la même ligne ; et, en ligne collatérale, entre les frères et sœurs, légitimes ou naturels et les alliés au même degré. Le m. entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, le beau-frère et la belle-sœur, sont également interdits ; néanmoins, pour ces derniers cas, le chef de l'État peut accorder des dispenses s'il y a des motifs graves. (C. Nap., 144 à 164.)

B. *Des formalités relatives à la célébration du m.* — Le m. doit être célébré publiquement devant l'officier de l'état civil du lieu où les parties sont réputées le mieux connues, c.-à-d. au domicile de l'une d'elles. Cette célébration doit être précédée de deux publications à la maison commune, faites un jour de dimanche, et à 8 jours d'intervalle. Ces publications ont lieu, tant à la maison commune des futurs époux qu'à celle des personnes sous l'autorité desquelles ils se trouvent placés. Quand le domicile actuel des futurs n'est établi que par 6 mois de résidence, les publications doivent être faites en outre au lieu du dernier domicile. Pour que cette publicité ne soit pas illusoire, la loi fixe un délai avant lequel le m. ne peut être célébré, et un autre après lequel il ne peut plus l'être sans nouvelle publication. Le premier délai est de 2 jours francs à partir de la seconde publication, et le second est d'une année à partir de l'expiration du premier. Le chef de l'État peut, pour des causes graves, dispenser de la seconde publication. Les parties doivent apporter à l'officier de l'état civil les certificats des publications, les actes de naissance et, dans le cas où leurs ascendants n'assistent pas à la célébration, leur consentement sous forme authentique ou les actes respectueux qui ont pu leur être signifiés. Ces formalités accomplies, l'officier de l'état civil procède à la célébration, dans la maison commune et en présence de quatre témoins parents ou non parents. Après lecture faite aux parties des pièces relatives à leur état, ainsi que du ch. VI du titre du *Mariage* du C. Nap. sur *les droits et les devoirs respectifs des époux*, il reçoit de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme, prononce au nom de la loi qu'elles sont unies par le m., et il en dresse acte sur-le-champ. Aux diverses énonciations que doit contenir cet acte, conformément aux prescriptions de l'art. 76 du C. Nap., la loi du 10-18 juillet 1850 a ajouté une formalité nouvelle. L'officier de l'état civil doit interpeller les parties d'avoir à déclarer si elles ont fait un contrat de m., mentionner leur réponse dans l'acte, et, s'il existe un contrat, mentionner encore la date de ce dernier, ainsi que les noms et lieu de résidence du notaire qui l'a reçu, le tout à peine contre l'officier de l'état civil d'une amende de 100 fr. au plus. — Le m. contracté en pays étranger entre Français ou entre Français et étrangers est valable, s'il a été célébré avec les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications légales en France. En outre, dans les 3 mois du retour du Français sur le territoire de l'empire, l'acte de célébration de son m. doit être transcrit sur les registres publics des mariages du lieu de son domicile. (C. Nap., 63 à 76, et 165 à 171.)

C. *Des oppositions au m., des demandes en nullité, et de la preuve du m.* — Les empêchements au m. pouvant être ignorés ou dissimulés, la loi a dû admettre à former opposition les personnes qui en ont connaissance et qui y sont intéressées. Parmi ces personnes, il en est une, le conjoint, dont la qualité seule forme la preuve d'un empêchement absolu, et dont l'opposition est toujours recevable et fondée. Ce droit appartient également au père, à défaut du père à la mère, et à défaut de ces derniers aux aïeuls et aïeules, lors même que leurs descendants auraient 25 ans accomplis. A défaut d'aucun ascendant, le frère ou la sœur, l'oncle ou la tante, le cousin ou la cousine germaine majeurs, peuvent former opposition, mais seulement dans deux cas : 1° lorsque le mineur de 21 ans n'a pas obtenu le consentement du conseil de famille ; 2° quand l'opposition est fondée sur l'état de démence du futur époux, et à la charge par l'opposant de provoquer l'interdiction. Dans le même cas, le tuteur et le curateur, pendant la durée de leurs fonctions, peuvent former opposition, après autorisation préalable du conseil de famille. Toute opposition doit être signifiée tant aux futurs qu'à l'officier de l'état civil, et le tribunal de première instance doit prononcer dans les 10 jours sur la demande en mainlevée. Si l'opposition est maintenue, le m. ne peut être célébré ; si elle est rejetée, les opposants peuvent être condamnés à des dommages et intérêts. (C. Nap., 172 à 179.)

La célébration même irrégulière du m. lui donne une existence de fait qui ne peut être détruite que par un jugement déclaratif de droit. De là la nécessité des demandes en nullité qui ne peuvent être formées que dans les cas que la loi a prévus, par les personnes et dans le temps qu'elle détermine. Ces cas sont : le vice du consentement des contractants, le défaut du consentement des personnes sous la puissance desquelles les mineurs se trouvent placés, le défaut d'âge, l'existence d'une première union, la parenté ou l'alliance au degré prohibé, enfin la contravention aux règles de publicité et de compétence. Les empêchements au m. sont dits *prohibitifs*, quand ils ne suffisent point pour faire annuler le mariage, et *dirimants* dans le cas contraire ; les uns sont fondés sur l'intérêt privé, d'autres tiennent plus directement à l'intérêt général. En conséquence, les nullités résultant des premiers ne sauraient-elles être invoquées que par les personnes dans l'intérêt desquelles l'empêchement est établi, et sont appelées *nullités relatives*. Celles qui résultent des seconds constituent des *nullités absolues :* aussi peuvent-elles être invoquées tant par les intéressés que par le ministère public.—Les nullités *relatives* sont : 1° Le défaut de libre consentement de l'un des époux ou de tous les deux ; mais, dans ce cas, la demande en nullité n'est plus recevable quand il y a eu cohabitation continue pendant 6 mois depuis que l'époux jouit de sa pleine liberté. 2° L'erreur dans la personne. Dans ce cas le mariage ne peut être attaqué que par celui des époux qui a été induit en erreur, et cette action cesse quand il y a eu cohabitation pendant 6 mois après que l'erreur a été reconnue. Il est de jurisprudence que cette disposition de la loi ne doit point s'entendre de l'erreur dans la personne morale. 3° Le défaut de consentement des parents ou ayants droit quand les mineurs avaient besoin de ce consentement, mais l'action en nullité tombe quand ils ont approuvé le m. tacitement ou expressément, ou quand il s'est écoulé une année sans réclamation de leur part depuis qu'ils ont connu le m. Ainsi, toutes les nullités relatives peuvent être couvertes par une ratification expresse ou tacite. Les nullités *absolues* elles-mêmes peuvent se couvrir dans les cas déterminés par la loi, mais seulement quand leur cause a cessé. Ces nullités sont : 1° Le défaut d'âge : néanmoins le m. contracté par les époux qui n'avaient point l'âge requis ne peut plus être attaqué quand il s'est écoulé 6 mois depuis que l'impubère a atteint l'âge compétent, et lorsque la femme qui n'avait point cet âge a conçu avant l'échéance des 6 mois. 2° La bigamie. 3° L'inceste : dans ces deux cas la nullité ne peut se couvrir. 4° L'absence de publicité du contrat et de la célébration devant l'officier de l'état civil. L'omission des publications requises ou des règles et délais y relatifs ne constituent point une cause de nullité, mais entraînent une amende, laquelle est encourue tant par l'officier public que par les parties. Lorsque le m. qui a été déclaré nul a été contracté de bonne foi, il prend le nom de *M. putatif*, et il produit ses effets civils tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants. Dans le cas où il n'a été contracté de bonne foi que par l'un des époux, il ne produit d'effets civils qu'en sa faveur et en celle des enfants issus du m. (C. Nap., 180 à 193, et 201 à 202.)

La *preuve du m.* ne saurait résulter que de la présentation de l'acte de célébration inscrit sur les registres de l'état civil, à moins toutefois qu'on ne prouve que cet acte a été détruit ou a disparu soit par cas fortuit, soit par soustraction frauduleuse. A défaut de cette preuve, le m. n'a devant la loi aucune existence et ne produit dès lors aucun effet civil. La possession d'état n'a pas l'effet de suppléer au titre, car elle peut être l'œuvre de soi-disant époux et couvrir une union illégitime. Toutefois cette possession d'état a un effet important, c'est de corroborer un acte informe dont un des époux voudrait demander contre l'autre la nullité. En présence d'un acte quelconque de célébration, la possession d'état élèverait une fin de non-recevoir. Comme les enfants peuvent se trouver dans l'impossibilité de produire l'acte de célébration du m. de leurs père et mère, faute de connaître le temps et le lieu de sa célébration ; lorsque leurs parents ont vécu publiquement comme mari et femme, et qu'ils sont tous deux décédés, la légitimité des enfants est suffisamment établie par leur possession d'état, quand celle-ci n'est pas contredite par leur acte de naissance. (C. Nap., 194 à 200.)

D. *Des droits, des devoirs et des obligations qui naissent du m.* — Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance. Le mari doit protection à la femme et la femme obéissance à son mari. Elle doit habiter avec lui et le suivre partout où il juge à propos de résider, et le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. En thèse générale et sauf de rares exceptions, la femme est considérée comme mineure et ne peut procéder aux divers actes de la vie civile sans l'autorisation du mari. Ainsi, elle ne peut ester en justice, donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le consentement du mari. Si celui-ci refuse ou s'il est mineur, interdit, absent, ou frappé d'une condamnation emportant peine afflictive ou infamante, elle doit se faire autoriser par le tribunal de première instance de son domicile. Toutefois elle peut tester sans avoir l'autorisation maritale parce qu'elle dispose pour un temps où cette puissance n'existera plus. Dans les cas précédents l'autorité du mari ou de la justice est requise à peine de nullité, mais elle ne saurait être invoquée que par ceux dans l'intérêt desquels l'autorisation est exigée, c.-à-d. par les époux, et conséquemment par leurs héritiers. Lorsque la femme est marchande publique, elle peut, sans autorisation du mari, s'obliger pour tout ce qui concerne son négoce (v. COMMERÇANT). Il n'est pas besoin de dire que l'autorisation maritale pour comparaître en justice est superflue, quand la femme est poursuivie en matière criminelle, correctionnelle ou même de simple police. (C. Nap., 212 à 226.)

Le m. n'impose pas seulement aux époux des obligations réciproques. Ils contractent ensemble, par le fait même de leur union, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. De leur côté, ceux-ci doivent, le cas échéant, des moyens d'existence à leurs parents. (C. Nap. 203 à 211.) V. ALIMENT et FAMILLE.

E. *Du contrat de m.* — On désigne communément sous ce nom l'ensemble des conventions faites en vue d'un futur m. Cet acte a principalement pour objet de régler l'association conjugale quant aux biens. Les conventions matrimoniales doivent être rédigées avant le m. par acte passé devant notaire, et ne peuvent recevoir aucun changement après la célébration. Elles sont établies par les parties, ainsi qu'elles l'entendent, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux bonnes mœurs et qu'elles ne dérogent ni aux droits résultant de la puissance maritale sur la personne de la femme et des enfants ou qui appartiennent au mari comme chef, ni aux droits conférés au survivant des époux en ce qui touche la puissance paternelle, la minorité, la tutelle, l'émancipation, etc. Les futurs époux ne peuvent, en outre, faire aucune convention ou renonciation dont l'objet serait de changer l'ordre légal des successions. Le mineur habile à contracter m. peut, dans ce contrat, faire valablement les donations et les conventions qu'un individu majeur a seul droit de faire ; mais, pour cela, il faut qu'il soit assisté par les personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité du m. Par leur contrat les futurs époux peuvent adopter le régime de la communauté, le régime dotal, le régime exclusif de la communauté, ou le régime de la séparation de biens, soit d'une manière générale, ainsi que ces divers régimes ont été réglés par la loi, soit avec certaines modifications. La loi ne régit l'association conjugale quant aux biens, qu'à défaut de contrat particulier fait par les futurs époux (C. Nap. 1387 à 1398). Dans ce cas, le régime de la communauté dite légale, qui forme le droit commun, est censé avoir été adopté par les époux. V. COMMUNAUTÉ et DOT.

F. *De la dissolution du m. et de la séparation de corps.* — Le m. ne se dissout que dans un seul cas, par la mort naturelle. Les deux autres cas exprimés par l'art. 227 du C. Nap., à savoir le divorce et la condamnation définitive de l'un des époux à la peine de la mort civile, ont été justement abrogés, le premier par la loi du 8 mai 1816, le second par la loi du 31 mai 1854 (v. DIVORCE). Mais la loi, en abolissant le divorce, n'a pas voulu réduire à une vie malheureuse l'époux auquel les excès ou les désordres de son conjoint rendraient la vie commune insupportable ; elle lui a ménagé la ressource de la séparation de corps. Cette séparation peut être demandée par le mari pour cause d'adultère de sa femme, par la femme pour la même cause, mais seulement dans le cas où le mari aurait tenu sa concubine dans la maison commune. Enfin, ils peuvent la demander réciproquement : 1° dans le cas d'excès, sévices et injures graves ; 2° dans cas où l'un d'eux a été condamné à une peine infamante. La séparation ne saurait avoir lieu que par voie judiciaire. Elle doit être intentée, instruite et jugée comme toute autre action civile. Elle est assujettie d'abord à une tentative de conciliation devant le président du tribunal. Si cette tentative demeure infructueuse, l'action s'intente par assignation, et le magistrat, par une clause spéciale de l'ordre de renvoi qui statue aussi sur certaines mesures provisoires, autorise la femme à ester en jugement. Ces mesures provisoires consistent à accorder à la femme la permission de quitter le domicile du mari pendant le procès, à déterminer la maison où elle doit résider, et à obliger le mari à lui fournir une provision alimentaire, laquelle est fixée par le tribunal en proportion des facultés du mari. Si les faits qui constituent la plainte sont avoués par le défendeur, on s'en tient à son aveu ; s'il les nie, le demandeur doit en faire la preuve. Le jugement est rendu sur les conclusions du ministère public. Si la séparation est prononcée contre la femme pour cause d'adultère, le même jugement la condamne à un emprisonnement de 3 mois au moins et de deux ans au plus. Le mari convaincu, sur la plainte de sa femme, d'avoir entretenu une concubine dans le domicile conjugal, est frappé d'une amende de 100 à 2000 fr. La séparation de corps entraîne toujours la séparation de biens. La femme a dès lors le droit de choisir son domicile ; néanmoins les devoirs mutuels de fidélité, de secours et d'assistance continuent de subsister. Bien plus, la femme reste toujours frappée de l'incapacité produite par la puissance maritale. Pour punir l'époux coupable et pour préserver les enfants des mauvais exemples qu'ils en pourraient recevoir, le tribunal a la faculté de conférer la garde et l'éducation des enfants à l'époux qui aura obtenu la séparation. Quoi qu'il en soit, l'exercice de l'autorité paternelle continue, en principe, à appartenir au père demandeur ou défendeur. L'état de séparation de corps peut toujours cesser à la volonté des parties ; néanmoins la séparation de biens n'est pas la suite nécessaire de cette réconciliation, elle ne peut prendre fin et remettre les choses dans leur état primitif que par un acte authentique. (C. Nap. 227 ; 306 à 311.)

VI. *Du m. considéré comme sacrement.* — Le m. est d'institution divine, car il a Dieu lui-même pour auteur. En effet, nous lisons dans la *Genèse*, que Dieu créa l'homme et la femme, les bénit, et leur dit : « Croissez et multipliez » ; et encore : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide qui lui ressemble » ; et plus loin : « L'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils seront les deux dans une seule chair ». Néanmoins ces paroles, *Croissez et multipliez*, ne signifient point que le m. est d'une nécessité absolue ; elles indiquent seulement le but pour lequel Dieu l'a établi. Dans l'état actuel de la race humaine, personne n'est, rigoureusement parlant, tenu de se marier. Les saintes Écritures représentent même la virginité comme un état plus saint et plus parfait que celui du m., et l'Église, d'accord avec les traditions de tous les temps, a constamment professé cette doctrine.

A. Cependant, avant la venue de J.-C., le m., même chez les Hébreux, n'était, comme nous l'avons vu, qu'un simple contrat civil, bien que, par son objet, on le regardât comme supérieur aux contrats civils ordinaires. Le m. n'est devenu un sacrement véritable que depuis l'établissement de la loi nouvelle, qui l'a élevé à cette dignité pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme, et leur conférer les grâces particulières qui leur sont nécessaires dans ce nouvel état. Aussi l'union sainte de l'homme et de la femme est-elle représentée par J.-C. lui-même comme le symbole de l'union mystérieuse qu'il a contractée avec l'Église. Il est de foi, dans l'Église catholique, que le m. est un vrai sacrement, et que ce sacrement a été institué par N.-S. Ce dogme est aussi ancien que le christianisme. En effet, saint Paul, en écrivant aux habitants d'Éphèse, leur dit : « Maris, aimez vos femmes comme J.-C. a aimé son Église. Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps... A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils seront les deux en une seule chair. Ce sacrement est grand, mais je dis dans le Christ et dans l'Église. » (V. 25-28.)

B. Comme dans tous les sacrements, on distingue dans celui de m. la *matière*, la *forme*, le *ministre*, le *sujet* et les *effets*. — « Il est incontestable, dit Son Éminence le cardinal Gousset, qu'il ne peut y avoir de sacrement de m. sans contrat ; que le contrat est la base et le fondement du sacrement, et par conséquent, que ce contrat doit être légitime ou valide. De l'aveu de tous, le sacrement ne peut s'asseoir sur un contrat nul, car un contrat nul n'est point un contrat. On s'accorde aussi à reconnaître que le contrat est la matière du sacrement, ou que le sacrement trouve sa matière dans le contrat. Mais les théologiens ne s'accordent pas quand il s'agit de déterminer dans quel rapport le contrat est la matière du sacrement. Les uns regardent le contrat comme la matière de ce dernier, et la bénédiction du prêtre comme la forme sacramentelle ; les autres, en beaucoup plus grand nombre, ne voyant dans la bénédiction nuptiale qu'une cérémonie nécessaire *de nécessité de précepte, et non de sacrement*, pensent que le contrat renferme tout à la fois la matière et la forme du sacrement, sans cependant expliquer la chose de la même manière. — Quant au ministre du sacrement, il est certain que la présence du curé des parties contractantes, ou d'un autre prêtre délégué par le curé ou par l'évêque, est nécessaire à la validité du mariage. Il est également incontestable que le mariage des fidèles a été de tout temps bénit par l'Église. Mais cette bénédiction, appelée *bénédiction nuptiale*, est-elle nécessaire de nécessité de sacrement ? Le ministère du prêtre est-il indispensable pour conférer aux époux la grâce sacramentelle ? Ici encore les théologiens ne sont point d'accord. Il en est de cette question comme de celles qui concernent la matière et la forme du sacrement : l'Église les abandonne aux discussions de l'école, et ne se prononce point. Ce silence ne peut être un sujet d'inquiétude pour les fidèles : il suffit de savoir et chacun sait qu'il y a certainement sacrement, toutes les fois que deux personnes habiles à contracter m. se prennent et s'acceptent mutuellement pour époux, et qu'un prêtre leur donne la bénédiction nuptiale.

Le sujet du sacrement de m. se compose nécessairement des parties contractantes. Or, comme le contrat est la base de ce sacrement, il est nécessaire que ce contrat soit valable, et, pour cela, qu'il réunisse les conditions requises à la validité des contrats en général, c.-à-d. qu'il soit réel, réciproque et libre de part et d'autre. Néanmoins le contrat même valide ne suffit pas. En effet, le baptême étant comme la porte des autres sacrements, il faut être baptisé pour recevoir celui de m. ; c'est pour cela que le m. des Juifs et des païens n'est pas valide comme sacrement, bien qu'il le soit comme contrat, et si, lorsque des infidèles embrassent la foi, on ne leur fait point renouveler leur mariage, on ne les bénit point, c'est parce que, suivant les uns, ce m. devient sacrement par l'effet du baptême, ou que, suivant d'autres, il n'est plus matière apte au sacrement. Quant aux schismatiques et aux hérétiques qui observent en se mariant les règles de l'Église, il est universellement admis qu'ils contractent validement et reçoivent le sacrement, s'ils reçoivent la bénédiction nuptiale. Ceux mêmes parmi eux qui ne reconnaissent pas le sacrement de m. le reçoivent probablement sans avoir recours au ministère du prêtre, pourvu qu'en se mariant ils aient l'intention au moins implicite de le faire chrétiennement. Pour recevoir le sacrement de m. dignement et avec fruit, il faut être en état de grâce. En conséquence, on doit se préparer au m. par le sacrement de pénitence. — Il est de foi que le sacrement de m. confère la grâce aux époux qui n'y mettent point obstacle. Mais, comme ce sacrement est un de ceux que l'on appelle sacrements des vivants, il ne confère point la grâce qui justifie, qui réconcilie le pécheur, mais celle qui augmente la justice. Ce n'est que par extraordinaire qu'il remet le péché mortel. Cependant il est assez probable que, lorsque le sacrement de m. n'a pas eu son effet, faute de disposition de la part de ceux qui l'ont reçu, la pénitence fait revivre la grâce sacramentelle, laquelle communique aux époux la force nécessaire pour remplir dignement leurs obligations. — Enfin, on doit, pour le m., se conformer aux lois de l'Église concernant les empêchements qui rendent le m. nul ou illicite.

C. Les obstacles qui s'opposent au m. d'une personne se distinguent en *empêchements dirimants*, qui rendent le m. nul, et en *empêchements prohibitifs*, qui le rendent illicite, sans porter atteinte à sa validité.

Les canonistes comptent quatorze *empêchements dirimants*. 1° Le *défaut d'usage de raison* et le *défaut d'âge*. L'âge minimum prescrit par les canons est 12 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons. 2° L'*impuissance* relativement au m. 3° L'*erreur* sur la personne ou sur la condition : il y a erreur sur la condition, par ex., lorsqu'une personne libre en épouse une autre qui est esclave, la croyant libre. 4° La *crainte* et la *violence*, qui suppriment la liberté du consentement. 5° Le *rapt*, c.-à-d. l'enlèvement de la femme, fait avec violence, d'un lieu où elle était en sûreté, son ravisseur se proposant de contracter m. avec elle : l'empêchement cesse lorsque la femme, rendue à la liberté, consent à épouser son ravisseur. 6° Le *lien provenant d'un premier mariage*. 7° Le *lien provenant des ordres sacrés*, c.-à-d. du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise. 8° Celui qui résulte de la *profession religieuse*. 9° La *différence de religion* : un chrétien ne peut épouser validement un païen, un mahométan ou un juif. 10° La *clandestinité* : on entend par m. clandestin celui qui a été contracté autrement que par-devant le curé et deux ou trois témoins. 11° Le *crime* : il y a empêchement de crime lorsque les parties se sont rendues coupables d'adultère avec promesse de m., ou lorsqu'elles ont commis un homicide dans le but de faciliter leur union. 12° La *parenté*. Les théologiens distinguent la *parenté naturelle*, la *p. spirituelle* et la *p. légale*. En ce qui concerne la première, l'empêchement s'étend à l'infini en ligne directe, et, en ligne collatérale, jusqu'au quatrième degré inclusivement, lequel correspond au huitième degré de notre législation civile. La parenté spirituelle se contracte entre celui qui a administré le baptême, et le baptisé ou ses père et mère, entre les parrain et marraine, d'une part, et le baptisé ou ses père et mère de l'autre. Quant à la parenté légale, c.-à-d. à celle qui résulte de l'adoption, les lois canoniques se conforment sur ce point aux lois civiles. 13° L'*affinité*, c.-à-d. la parenté qu'une personne contracte avec les parents de son conjoint. Elle s'étend, comme la parenté naturelle, à l'infini, en ligne directe, et jusqu'au quatrième degré inclusivement, en ligne collatérale. Il importe de remarquer que l'empêchement résultant de l'affinité ne concerne que les parents proprement dits et nullement les alliés. 14° L'empêchement résultant de ce que les canonistes appellent l'*honnêteté publique*, peut dériver de deux causes, de fiançailles valides, et d'un m. contracté, mais non consommé.

Les *empêchements prohibitifs* sont au nombre de six : 1° La *différence de culte*. L'Église a de tout temps interdit les *mariages mixtes*, c.-à-d. entre les catholiques et les hérétiques, dans la crainte que l'époux catholique ou les enfants nés d'une pareille union ne se laissent entraîner à l'erreur par les actes ou les paroles de l'autre époux. Cependant elle les autorise quelquefois, mais en exigeant que les parties contractantes prennent l'engagement, avant la célébration, d'élever leurs enfants dans la religion catholique. 2° Le *vœu simple* de chasteté, d'entrer en religion, de recevoir les ordres sacrés, ou de ne pas se marier, constitue un empêchement, car c'est une promesse qui lie envers Dieu celui qui l'a faite. 3° Le *temps prohibé*. Le concile de Trente défend de célébrer solennellement les mariages depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie inclusivement, et depuis le mercredi des cendres jusqu'à l'octave de Pâques aussi inclusivement. On peut à la rigueur se marier à chacune de ces époques ; ce qui est réellement et seulement interdit, c'est la bénédiction solennelle des époux, ce sont les fêtes qui accompagnent les noces. 4° Les *Fiançailles* sont la convention par laquelle un homme et une femme se promettent réciproquement de se marier un jour. On distingue les *f. ecclésiastiques*, qui se font en face de l'Église et avec la bénédiction du prêtre, *et les f. non ecclésiastiques, qui sont les simples* promesses que les parties se font entre elles sans cérémonie religieuse. Les premières sont tombées à peu près partout en désuétude, du moins en France, à cause des nombreux inconvénients qu'elles produisaient. Les secondes existent encore, mais elles n'engagent que la conscience des contractants, et la loi *civile ne les reconnaît pas. Dans* tous les cas, les unes et les autres constituent, aux yeux de l'Église, un empêchement qui ne peut cesser que par la volonté des ayants droit. 5° Le *défaut de consentement des parents*, en droit canonique, rend simplement le m. illicite. Aussi, bien que l'Église déteste et défende les mariages contractés dans de semblables conditions, elle les tient pour valides quand il n'y a pas d'empêchement dirimant. 6° Le *défaut de publication de bans. La publication des bans*, c.-à-d. la proclamation qui se fait à l'Église, du m. que les parties qui y sont dénommées se proposent de contracter, a pour objet d'avertir ceux qui connaîtraient des empêchements à ce m., pour qu'ils les révèlent sans délai. Elle doit être faite par le curé au prône de la messe paroissiale, trois dimanches ou trois jours de fêtes consécutifs. Quand les parties ne résident pas dans la même paroisse, les publications doivent avoir lieu dans les églises de leurs paroisses respectives.

Parmi les empêchements qui viennent d'être énumérés, il en est *qui sont de droit naturel et divin, et d'autres qui sont de droit* canonique. L'Église ne dispense pas des premiers, mais elle peut dispenser des seconds, car elle avait le droit de les établir. Ces *dispenses* sont accordées, tantôt par les évêques, tantôt par le souverain pontife, suivant les cas. Parmi les dispenses que les évêques peuvent accorder, nous citerons celles relatives au temps prohibé et à la publication des bans. Pour les autres, il existe à Rome deux tribunaux spécialement chargés de juger s'il y a des motifs légitimes de lever les empêchements : l'un, la *Daterie*, est pour le for intérieur et le for extérieur; l'autre, *appelé Pénitencerie, est pour le for intérieur seulement. On s'a*dresse au premier pour les empêchements qui proviennent du vœu solennel, des ordres sacrés, de la parenté (naturelle, spirituelle ou légale), de l'affinité légitime, de l'honnêteté publique, de la disparité de culte et de la clandestinité; et au second, pour les empêchements qui résultent du crime, du vœu simple de chasteté, etc. Les dispenses sont toujours gratuites, mais les parties intéressées ont des droits de chancellerie à payer, et, de plus, celles qui le peuvent, doivent donner, à titre d'aumône, une somme proportionnée à leur fortune.

D. La Célébration du m. religieux s'accompagne de diverses cérémonies parmi lesquelles on remarque : 1° la bénédiction de l'anneau que le prêtre donne à l'époux, et que celui-ci met au quatrième doigt de la main gauche de l'épouse, comme symbole de l'union de leur cœur, et de la fidélité inviolable qu'ils se doivent mutuellement; 2° la pièce de monnaie que, dans plusieurs diocèses, le prêtre bénit de même, et que l'époux donne à l'épouse, *pour signifier qu'en lui donnant sa personne, il lui* donne aussi ses biens pour en jouir en commun avec elle; 3° la cérémonie par laquelle le prêtre fait mettre la main droite de l'époux dans celle de l'épouse, pour montrer que l'époux doit être le premier à garder à l'épouse la fidélité qu'il lui promet, et que celle-ci doit obéissance à son époux; 4° la célébration du sacrifice de la messe pour obtenir de Dieu les grâces attachées au sacrement; 5° l'offrande des deux époux avec un cierge à la main pour montrer qu'ils doivent édifier leur famille par une vie exemplaire; 6° le voile ou poêle, symbole de pudeur, *que l'on étend sur la tête des mariés, et l'interruption du sacri*fice que fait alors le prêtre pour leur donner une seconde bénédiction, quand l'épouse n'est pas une veuve; 7° enfin, la paix que le prêtre leur souhaite, comme étant le bien le plus précieux des mariages chrétiens.

*** MARIE-SALOPE.** s. f. T. Mar. Voy. Dragage.

MARIER. v. a. Unir un homme et une femme par le lien conjugal, selon les lois de l'État, ou leur administrer le sacrement de mariage. Dans ce sens, il se dit De l'officier de l'état civil ou du prêtre qui remplit l'une ou l'autre de ces fonctions. *Le maire les a mariés à telle heure. C'est le curé de la paroisse qui doit les m.* ‖ Se dit aussi De ceux qui font ou qui procurent un mariage. *Son père l'a mariée au fils d'un de ses amis. C'est un ami de son père qui l'a mariée. Cette femme a la manie de m. tout le monde. — Une fille bonne à m.*, En âge d'être mariée. ‖ Fig., Allier, joindre deux ou plusieurs choses. *M. l'or avec l'ivoire. M. la vigne avec l'ormeau. M. sa voix avec les instruments. — M. les couleurs*, Les assortir. = se Marier. v. pron. *Il s'est richement marié. Elle ne veut pas se m. Quand nous marierons-nous?* ‖ Figur., *Sa voix se marie bien à cet instrument, avec cet instrument. Cette épithète se marie bien avec ce mot-là.* = Marié, ée. part. *Un homme marié, une femme mariée.* ‖ S'emploie quelquefois substant., mais alors il ne se dit guère que De personnes qui sont nouvellement mariées ou qui vont se marier le jour même. *Un nouveau marié. Une nouvelle mariée. Les deux mariés étaient présents. Où donc est la mariée?* — Fig. et prov., *Se plaindre que la mariée est trop belle*, Se plaindre d'une chose dont on devrait se louer. = Conjug. Voy. Prier.

MARIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à s'entremettre pour procurer des mariages. *C'est un grand m., une grande marieuse.* Famil., et ne se dit que par dénigrement.

*** MARIGOT.** s. m. T. Géogr. Se dit Des canaux remplis d'eau presque dormante qui se forment dans les deltas des fleuves. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant Des fleuves de la côte occidentale de l'Afrique.

*** MARIKINA.** s. m. T. Mamm. Voy. Hapaliens.

MARIN, INE. adj. (lat. *marinus*). Qui habite la mer, qui provient de la mer. *Monstre m. Veau, loup m. Les animaux marins. Conque marine. Plante marine. Sel m. — Les dieux marins*, Les dieux de la mer. ‖ Qui a rapport à la mer ou à la navigation. *Carte marine. Montre marine. Lieue marine*, Voy. Lieue. ‖ *Avoir le pied m.*, Savoir marcher sans difficulté à bord d'un vaisseau agité par le mouvement de la mer; et Fig. et fam., Ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile. ‖ T. Minér. *Aigue-marine*, Voy. Émeraude. = Marin. s. m. Se dit De tous les gens de mer sans aucune distinction, depuis l'amiral jusqu'au matelot. *C'est un excellent m.* ‖ Fam. et par dénigr., on appelle *M. d'eau douce*, Un homme qui a navigué seulement sur les rivières ou qui connaît peu la mer.

MARINADE. s. f. * Sauce composée ordinairement de sel, de vinaigre et d'épices, qui sert à conserver certains aliments. ‖ Viande marinée, enveloppée de pâte et frite à la poêle. *Des poulets en m. Voici une bonne m.*

MARINE. s. f. Ce qui concerne la navigation sur mer. *Il entend bien la m.* ‖ Le service de mer. *Servir dans la m. Officier, intendant de m. Conseil de m. Les ordonnances de la m.* ‖ La puissance navale d'une nation, le matériel et le personnel du service de mer. *La m. de France. L'Angleterre possède une m. puissante. Cet État n'a point de m. — M. marchande*, Les bâtiments et les équipages employés par le commerce. *M. militaire*, Celle qui appartient à l'État. ‖ Le goût, l'odeur de la mer. *Cela sent la m., a un goût de m.* ‖ T. Peint. Tableau représentant un port, une vue de mer, ou quelque scène maritime. *Voilà une belle m. Les marines de Joseph Vernet. Un peintre de marines.*

Enc. — La *Marine militaire* d'un pays quelconque se compose de deux parties, savoir : le *matériel* et le *personnel*.

I. Le *matériel* comprend lui-même deux éléments principaux, la *flotte*, d'une part, et de l'autre, les *ports*, les *arsenaux* et les *chantiers*.

A. Sans compter ni les îles littorales, ni l'Algérie, les côtes de la France présentent un pourtour de 2693 kilom., dont 617 sur la Méditerranée, et 2076 sur l'Océan, la Manche et la mer du Nord, tandis que notre frontière continentale n'en a que 1521 ; ce simple rapprochement démontre que l'entretien d'une force navale imposante n'est pas moins nécessaire qu'une puissante armée perma*nente à la sécurité du pays. Quoique tous les ports de quelque im*portance que nous possédons sur ces deux mers soient à l'abri d'un coup de main, nous n'avons que cinq ports militaires, un sur la Manche, Cherbourg ; trois sur l'Océan, Brest, Lorient et Rochefort, et un sur la Méditerranée, Toulon. *Brest* est le plus important de tous, soit par sa position géographique à l'extrémité du territoire la plus avancée dans l'Océan, soit par la sécurité de son port et l'étendue de sa magnifique rade qui pourrait contenir plus de 500 vaisseaux de ligne, soit par l'immensité de son arsenal et la facilité de ses moyens d'approvisionnement. *Toulon est pour nous, dans la Méditerranée, ce que Brest est dans* l'Océan. *Cherbourg*, grâce aux prodigieux travaux qu'on y a exécutés, occupe le troisième rang : par sa position en face de l'Angleterre et non loin des côtes de la Hollande, il garantit efficacement nos côtes de la Manche contre toute agression. *Rochefort* a pour la portion de notre littoral qui avoisine l'Espagne une importance presque égale à celle de Cherbourg pour le nord de la France. *Lorient*, par son voisinage de Brest et les nombreux établissements qu'il possède, semble devoir être considéré plus spécialement comme un port de construction. Enfin, le port d'*Alger* mérite aussi d'être cité, à cause des ressources qu'il pourrait nous offrir en cas d'urgence. Le *matériel naval* est réparti dans les grands arsenaux établis dans les cinq ports militaires. Néanmoins la m. possède encore dans les ports secondaires de *Dunkerque*, du *Havre*, de *Saint-Servan*, de *Nantes*, de *Bordeaux* et de *Bayonne*, des établissements plus ou moins considérables, et qui, en temps de guerre, sont d'une *réelle importance. Indépendamment des établissements qui sont* annexés aux ports ci-dessus, la m. a aussi, dans différents lieux, plusieurs établissements destinés à l'exécution de travaux spéciaux. Ce sont : l'*usine d'Indret*, sur la Loire, à 4 lieues de Nantes, qui est particulièrement destinée à la fabrication et à la réparation des machines à vapeur à l'usage de la flotte ; puis, les *forges de la Chaussade*, dont la direction est à Guérigny (Nièvre); les *fonderies de Ruelle*, sur la Touvre, près d'Angoulême ; celles de *Saint-Gervais*, sur l'Isère, etc. Ces établissements sont destinés à la fabrication des ancres, des chaînes-câbles, des cabestans, des bouches à feu, etc.

B. L'effectif de la *flotte* française à la date du 1er août 1860, non compris les bâtiments en chantier, se composait de deux parties : la *flotte à vapeur* et la *flotte à voiles*. La première comprenait 35 vaisseaux à vapeur, 38 frégates à vapeur, et 195 bâtiments inférieurs, y compris les transports, qui ne sont pas navires de combat, formant un total de 268 bâtiments. La seconde comprenait 8 vaisseaux, 27 frégates et 89 bâtiments inférieurs, et présentait ainsi un total de 124 bâtiments. Et, réunissant les deux totaux, on trouve pour total général le chiffre de 392 bâtiments. Nous empruntons ce document à une brochure de Cucheval-Clarigny, intitulée : *Les Budgets de la Guerre et de la Marine en France et en Angleterre*, brochure qui a été publiée avec l'assentiment du ministre. Cependant les chiffres ci-dessus ne donnent point une idée suffisante de la composition de nos forces navales. En dépouillant la liste nominative des bâtiments composant la flotte française au 1er août 1860, avec le nombre de leurs canons et leur force en chevaux-vapeur, nous obtenons quelques détails intéressants, mais encore incomplets. Nous trouvons en effet les chiffres suivants : 1 bâtiment de 130 canons et 1200 chevaux-vapeur ; 4 de 114 can., dont 3 à 600 ch. et 1 à 140 ; 15 de 90 can., dont 8 de 900 ch., 3 de 800, *3 de 650 et 1 de 600; 1 de 84 can.* et 500 ch. ; 5 de 82 *can., dont* 4 de 650 ch. et 1 de 600; 9 de 80 can., dont 2 de 650 ch., 2 de 500 et 5 de 450 ; 6 de 56 can. et de 800 ch. ; 2 de 52 can. ; 2 de 40 can., dont l'un de 650 et l'autre de 200 ch. ; 7 de 36 can, dont 2 de 900 ch., 1 de 220, et 4 de 200 ; 1 de 34 can. et 600 ch. ; 1 de 28 can. et 600 ch. ; 7 de 22 can. ; 2 de 20 can. et 540 ch. ; 1 de 16 can. et 450 ch. ; 4 de 12 can. ; 3 de 10 can. et 400 ch. ; 1 de 8 can. ; 4 de 6 can. et 220 ch. ; 2 de 5 can. et 320 ch. ; 57 de 4 can. avec une force variant de 60 à 600 ch. ; 4 de 3 can. et de 25 ch. ; 45 de 2 can. avec une force de 20 à 500 ch. ; 10 autres *de 2 can. ; et enfin 26 bâtiments sans indication particulière*. En outre, on cite 18 vaisseaux et frégates à hélice en voie de transformation ou de construction. Parmi ces bâtiments nous en trouvons 2 de 90 can. et 900 ch. ; 2 de 52 can. et 1000 ch. ; 1 de 40 can. et 900 ch. ; 2 de 36 can., l'un de 900 ch. et l'autre de 180 ; 3 de 34 can. et 600 ch. ; 6 de 600 ch., et 2 de 400, sans indication de leur force en artillerie.

Nous n'essaierons point de donner la statistique des forces navales des différentes puissances européennes ; les documents précis faisant défaut. Nous nous contenterons d'indiquer d'après le travail *comparatif* que nous avons déjà cité, l'état de la m. anglaise : c'est d'ailleurs celle dont la connaissance nous intéresse le plus. Au 1er juillet 1860, la flotte à vapeur comprenait 63 vaisseaux, 41 frégates, et 388 bâtiments inférieurs y compris les transports ; total, 492. Celle à voiles comptait 30 vaisseaux, 63 frégates, et 106 bâtiments inférieurs ; total, 199 : ce qui donne pour total général 691 bâtiments. Le dépouillement de la liste nominative des bâtiments à flot de l'Angleterre (telle que l'auteur l'a empruntée au *Navy list*), donne les chiffres suivants : 4 bât. de 131 can. et de 700 à 800 ch. ; 3 de 121 can. et de 500 à 1000 ch. ; 1 de 120 can. ; 3 de 104 can. ; 4 de 101 can. et de 600 à 800 ch., 1 de 101 can. ; 1 de 100 can. et de 500 ch. ; 13 de 91 can. et de 400 à 800 ch. ; 13 de 90 can. et de 400 à 500 ch. ; 2 de 86 can. et de 500 ch. ; 4 de 84 can. ; 11 de 80 can. et de 800 ch. ; 4 de 72 can. ; 1 de 70 can. et 500 ch. ; 2 de 70 can. ; 8 de 60 can. et de 200 à 450 ch. ; 15 de 51 can. et de 360 à 600 ch. ; 2 de 50 can. et de 600 à 1000 ch. ; 1 de 47 can. et 360 ch. ; 1 de 44 can. ; 1 de *42 can. et 200 ch. ; 3 de 42 can. ; 1 de 40 can. et 1000 ch. ; 1 de* 40 c. ; 1 de 36 c. et 300 ch. ; 1 de 36 can. ; 2 de 32 can. et 800 ch. ; 3 de 31 can. et de 300 à 580 ch. ; 1 de 28 can. et 400 ch. ; 1 de 26 can. et 800 ch. ; 2 de 26 can. ; 1 de 25 can. et 310 ch. ; 1 de 24 can. ; 4 de 22 et de 400 à 560 ch. ; 14 de 21 can. et de 250 à 800 ch. ; 2 de 20 can. et 250 ch. ; 1 de 18 can. et 560 ch. ; 1 de 18 can. ; 8 de 17 can. et de 60 à 200 ch. ; 1 de 17 can. ; 6 de 16 can. et de 250 à 560 ch. ; 1 de 14 can. et 360 ch. ; 3 de 13 can. et de 100 à 400 ch. ; 1 de 12 can. et 60 ch. ; 3 de 12 can. ; 4 de 11 can. et 150 ch. ; 1 de 9 can. et 60 ch. ; 2 de 8 can. et 300 ch. ; 3 de *8 can. ; 26 de 6 can.* et de 160 à 240 *ch.* ; 2 de 6 *can.* ; 5 de 5 *can.* et de 80 à 200 ch. ; 16 de 4 can. et de 80 à 112 ch. ; 1 de 4 can. ; 3 de 3 can. et de 130 à 260 ch. ; 1 de 3 can. ; 9 de 2 can. et de 80 à 600 ch. ; 7 de 1 can. et de 80 à 160 ch. Plus 76 bât. de 10 à 700 ch. vapeur, et 6 autres sans indication. Ajoutons les bâtiments en voie de transformation ou de construction, savoir : 1 de 101 can. et 800 ch. ; 9 de 91 can. et 800 ch. ; 2 de 90 can. et de 400 à 500 ch. ; 1 de 81 can. et 400 ch. ; 12 de 51 can. et de 400 à 600 ch. ; 2 de 36 can. et de 1250 ch. ; 3 de 21 can. et 400 ch. ; et 1 de 16 can. et de 600 ch. En comparant ces divers tableaux, on trouve que la flotte française porte 5,162 canons, et l'anglaise 11,379; que la première possède 70,195 chevaux-vapeur et la seconde 100,961.

Comme l'armement d'un vaisseau est une opération fort longue, et que, dans certaines circonstances, il pourrait résulter de cette lenteur des inconvénients très-graves, on a imaginé de créer pour tous les bâtiments des positions intermédiaires qui permettent d'arriver graduellement et avec rapidité à l'état d'armement complet. Ces positions sont : la *commission de port*, la *commission de rade* et la *disponibilité de rade*. Les bâtiments en commission de port sont complétement terminés au matériel, et restent amarrés dans le port en attendant leur armement définitif. Les bâtiments en commission de rade sont pourvus de tous les objets d'armement et d'approvisionnement qui ne sont point susceptibles de détérioration ; ils stationnent, soit en rade, soit à l'avant-garde des ports. Enfin, on dit qu'un bâtiment est en disponibilité de rade, quand il est complétement armé au matériel, a ses vivres à bord, et possède même une partie de son personnel. Il reste alors mouillé sur rade, prêt à prendre la mer moyennant un complément d'équipage.

II. Le *personnel* comprend les différents corps et individus attachés au service de la marine.

Le *Corps impérial de la m.* se compose des officiers qui sont chargés du commandement des divers bâtiments de la flotte et des équipages de ligne, ainsi que de la direction de certains services dans les arsenaux. Ces officiers sont les suivants, dans l'ordre hiérarchique : nous indiquons en même temps les grades *correspondants dans l'armée de terre.* Amiraux (*maréchaux*) ; vice-amiraux (généraux de division); contre-amiraux (généraux de brigade); capitaines de vaisseau (colonels); capitaines de frégate (lieutenants-colonels); lieutenants de vaisseau (capitaines); enseignes (lieutenants) ; aspirants de 1re et 2e classe (sous-lieutenants). Le corps impérial de la m. se recrute parmi les élèves sortis de l'École navale et de l'École polytechnique ; parmi les capitaines au long cours (ils doivent auparavant servir deux ans comme *enseignes auxiliaires* sur les bâtiments de l'État) ; et parmi les *premiers maîtres* qui ont satisfait à un examen théorique et pratique.

Les *Troupes de la m.* forment deux catégories distinctes, suivant qu'elles sont employées ou non au service de la flotte. La première catégorie comprend les cinq corps suivants : 1° Les *Équipages de ligne* fournissent les équipages de tous les bâtiments de l'État. Ils se recrutent pour deux tiers au moyen de l'*inscription maritime, et pour l'autre tiers par le recrutement* ou les enrôlements volontaires. Les hommes qui les composent sont divisés en *novices*, *apprentis marins*, *matelots* et *quartiers-maîtres*. Le corps entier est partagé en cinq *divisions*, cantonnées à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, et commandées par autant de capitaines de vaisseau. Chaque division renferme un certain nombre de compagnies commandées par des lieutenants de vaisseau. En outre, les divisions de Cherbourg, Brest et Toulon ont des compagnies de mousses. Les gens des équipages sont exercés au gréement des voiles, au canonnage, au maniement du fusil et à celles des manœuvres de l'infanterie dont la connaissance peut leur être utile. 2° Les *Matelots-canonniers* sont spécialement chargés des fonctions *de chefs de pièce et de chargeurs. Ils sont formés dans deux* écoles spéciales établies à Brest et à Toulon sur des bâtiments mouillés en rade, et on leur délivre des brevets de capacité quand leur instruction est jugée suffisante. 3° Les *Mécaniciens et ouvriers chauffeurs* sont destinés, ainsi que leur nom l'indique, au service des navires à vapeur. Ils sont organisés en compagnies rattachées aux divisions du corps des équipages. 4° Les *Escouades de gardiennage* ont pour mission de veiller à la conservation des bâtiments désarmés, dont elles forment la garnison. Chacune d'elles se compose de dix hommes, et dix escouades constituent une compagnie commandée par un lieutenant de vaisseau. 5° Les *Escouades de gabiers de port* ont pour attributions d'entrer les bâtiments dans les ports et les bassins, et de *les en sortir. Elles doivent aussi veiller à l'entretien des corps* morts de la rade, et secourir, de jour et de nuit, les navires en danger. Leur organisation est la même que celle des précédentes. —Les troupes non destinées au service de la flotte comprennent l'*artillerie de m.*, l'*infanterie de m.*, la *gendarmerie maritime*, et les compagnies de *gardes-chiourmes*, chargés de la surveillance des forçats. V. ARTILLERIE, INFANTERIE, etc.

Le *Corps du génie maritime* est chargé de diriger les constructions navales et les travaux relatifs à ce service. Il est placé sous la direction d'un *inspecteur général* qui réside à Paris, et se compose d'ingénieurs de diverses classes, dont les plus élevés en grade portent le titre de *directeurs des constructions navales*. Ces ingénieurs se recrutent parmi les élèves de l'École *polytechnique. Il a été parlé ailleurs du Corps des ingénieurs hydrographes* (v. HYDROGRAPHIE). La m. emprunte en outre au corps des ponts et chaussées un certain nombre d'ingénieurs qui sont employés dans les ports à la construction et à l'entretien des travaux hydrauliques et des bâtiments civils. — Le *Service de santé* se compose de médecins, de chirurgiens, de pharmaciens, qui font le service des hôpitaux de la m., ainsi que des bâtiments de la flotte. Un corps d'infirmiers est placé sous les ordres du service de santé.—Enfin, un certain nombre d'ecclésiastiques, revêtus du titre d'*Aumôniers de la m.*, sont attachés aux divisions navales.

Le *Corps du commissariat* est spécialement chargé du service administratif de la m. Ses attributions embrassent l'*inscription maritime, l'ordonnancement* des dépenses dans les ports ; les revues, armements et vivres des troupes de la m.; les approvisionnements généraux ; les marchés, les recettes et les vérifications de matières ; la comptabilité et la conservation du matériel dans les arsenaux maritimes ; la police des pêches et de la navigation ; les bris et naufrages ; l'administration des hôpitaux de la marine ; l'ordonnancement et la surveillance des recettes et dépenses de la caisse des invalides de la m.; et enfin, le service administratif à bord de tous les bâtiments. La garde et la comptabilité des matières sont confiées à des employés appelés *Agents comptables de matières*, qui fournissent un cautionnement et sont justifiables de la Cour des comptes.—Le *Corps de l'inspection des services administratifs* a pour mission de surveiller toutes les parties de ces services et d'avertir l'autorité centrale des irrégularités qui pourraient être commises. Il ne relève que du ministre de la m., et correspond directement avec lui.

III. Diverses écoles spéciales sont annexées au département de la m. La plus importante est l'*École navale*, qui fournit au corps de la m. le plus grand nombre de ses officiers. Après avoir subsisté sous différents noms et dans des conditions fort diverses, cette institution a été organisée telle qu'elle est actuellement par diverses ordonnances royales rendues après 1830. L'école *est établie sur le vaisseau le Borda, en rade de Brest.* Les élèves y sont admis par la voie du concours depuis l'âge de 14 ans jusqu'à celui de 16 ans. Après deux ans d'études, ceux qui ont satisfait à l'examen de sortie sont nommés aspirants de deuxième classe.—L'*École d'application du génie maritime* est placée à Paris, dans l'hôtel même du ministère de la m., et, comme l'indique son nom, elle a pour objet de former des ingénieurs pour la construction des navires. Les élèves proviennent de l'école polytechnique. Après deux années d'études, ils subissent un examen de sortie, après lequel ils sont nommés sous-ingénieurs. —Outre les écoles qui précèdent, le département de la m. possède des *Écoles d'hydrographie* (v. ce mot), une *École de pyrotechnie*, établie à Toulon, et trois *Écoles de maistrance*, à Brest, *Toulon et Rochefort. Ces dernières ont été instituées en* 1819, et sont destinées à former des maîtres et des contre-maîtres pour les divers ateliers du service de la marine.

IV. *Ministère de la m.* — On fait remonter sa création à l'an 1547, mais il fut supprimé vingt ans après, et ses attributions devinrent, pendant longtemps, le partage de plusieurs secrétaires d'État. Enfin, en 1669, Colbert en forma de nouveau un département distinct, et cet état de choses a subsisté jusqu'à ce jour. Le ministère de la m. est chargé de la direction et de la surveillance de toutes les parties du service naval et de celui des colonies. Ses attributions comprennent le personnel et le matériel de la m. impériale, l'inscription maritime, la police de la navigation commerciale et de la pêche maritime, l'administration et la police des bagnes et des colonies pénitentiaires, l'administration militaire, civile et judiciaire des colonies. Indépendamment du Cabinet du ministre et du Secrétariat *général*, ses bureaux sont répartis dans cinq sections, savoir : la *Direction du personnel*, la *Dir. du matériel*, la *Dir. des Colonies*, la *Dir. de la comptabilité générale* et la *Division des Invalides de la m.* Il est, en outre, établi auprès du ministère de la m. plusieurs conseils, commissions ou comités, tels que le *Conseil de l'Amirauté*, le *C. des travaux*, le *C. des prises*, le *Comité consultatif des colonies*, la *Commission de surveillance des banques coloniales*, etc. Enfin, il a sous sa dépendance le Dépôt général des cartes et plans de la m., et le Dépôt des fortifications des colonies.

MARINER. v. a. Faire cuire du poisson, et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps. *M. du thon.* || Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement. *M. des poulets.* || Faire macérer de la viande dans du vinaigre avec des oignons, du thym, etc., afin de l'attendrir. *M. du chevreuil.* = MARINÉ, ÉE. p. *Des huîtres marinées.* || *Marchandises marinées*, Marchandises avariées par l'eau ou par l'air de la mer. *Ce café, ce thé est mariné.*

MARINGOUIN. s. m. Nom vulgaire donné, dans les Antilles, à diverses espèces de *Cousins*.

MARINIER. s. m. Batelier, celui dont la profession est de conduire des bâtiments sur les rivières et les canaux navigables. || *Officiers mariniers*, Tous les bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau. On dit aujourd'hui. *Sous-officiers de marine.*

MARIONNETTE. s. f. Se dit de Petites figures de bois ou de carton qui représentent des hommes ou des femmes, et que l'on fait mouvoir ordinairement par des fils, quelquefois par des ressorts, quelquefois simplement avec la main. *Théâtre de marionnettes. Faire jouer les marionnettes.* || Figur. et famil., on dit D'une personne légère, frivole, sans caractère, qui cède à la moindre impulsion étrangère, *C'est une m., ce n'est qu'une marionnette.*

Enc. — Les *Marionnettes* étaient connues chez les Grecs et chez les Romains : les premiers les appelaient *neurospasta*, à cause des fils qui servaient à les faire mouvoir, et les seconds *simulacra*, *oscilla* et *imagunculæ*. Leur usage paraît s'être toujours conservé en Italie, où ce genre de spectacle est encore aujourd'hui très-populaire. Selon l'opinion commune, les marionnettes auraient été importées en France, sous le règne de Henri II, et elles tireraient leur nom de celui de leur importateur qui, dit-on, s'appelait Marion. Mais il est aujourd'hui démontré que les marionnettes étaient en usage chez nous au moyen âge, et que leur nom lui-même a une origine toute religieuse. En effet, *marionnette* est tout simplement un diminutif de *Marion*, synonyme populaire de Marie, et l'on désignait ainsi au moyen âge certaines statuettes animées de la Vierge que l'on faisait figurer dans certaines fêtes. Plus tard on étendit cette dénomination aux poupées mobiles de tout genre. Les théâtres de marionnettes firent fureur pendant tout le XVII^e siècle et dans *les premières années du siècle suivant.* Mais aujourd'hui, malgré les perfectionnements introduits dans leur mécanisme, les marionnettes n'ont plus d'autres clients que les enfants et les bonnes d'enfants. Un savant membre de l'Institut, Ch. Magnin, a publié une *Histoire des marionnettes*, qui renferme des détails fort curieux.

* **MARISQUE.** s. f. (lat. *marisca*, sorte de figue sauvage). T. Médec. Tumeur hémorrhoïdale qui a acquis une consistance presque charnue, et qui forme une sorte d'excroissance.

MARITAL, ALE. adj. T. Jurisp. Qui appartient au mari. *Pouvoir m. Puissance maritale.*

MARITALEMENT. adv. En mari, comme doit faire un mari. *Le juge lui ordonna de traiter m. sa femme.* || Dans le langage ordinaire, sign., Comme on vit dans l'état de mariage. *Ils ne sont pas mariés, mais ils vivent maritalement.*

MARITIME. adj. 2 g. Qui est proche de la mer. *Les villes, les provinces maritimes.* || * Qui habite les rivages de la mer. *Plantes maritimes.* || Qui est adonné à la navigation sur mer. *Les peuples, les puissances maritimes.* || Qui est relatif à la navigation sur mer. *Le commerce m. Entreprises maritimes. Service m. — Les forces maritimes*, Les forces navales. *Législation m.*, *Code m.*, Le recueil des lois et règlements qui concernent les diverses branches du service de la marine.

Enc. — I. Le *territoire maritime* de la France est partagé en 5 *arrondissements*, qui prennent le nom de leur chef-lieu, qui est l'un de nos grands ports militaires. Chacun d'eux se subdivise en un certain nombre de *sous-arrondissements*, qu'on désigne également par le nom du port qui est leur chef-lieu respectif. Ainsi, CHERBOURG a 3 sous-arrondissements : *Dunkerque*, le *Havre*, *Cherbourg*; BREST 2 : *Saint-Servan* et *Brest*; LORIENT 2 : *Nantes* et *Lorient*; ROCHEFORT 3 : *Rochefort*, *Bordeaux* et *Bayonne*; TOULON 3 : *Marseille*, *Toulon* et *Bastia*. Les sous-arrondissements sont à leur tour subdivisés en *quartiers*, *sous-quartiers* et *syndicats*; mais ces subdivisions sont relatives au service de l'inscription. — A la tête de chaque arrondissement est placé un *Préfet maritime*, qui est chargé de *la direction supérieure de tous les services et établissements* de la marine compris dans sa circonscription. Il reçoit directement les ordres du ministre, et, pour toutes les affaires relatives à sa direction, correspond seul avec lui. De plus, dans les questions qui intéressent spécialement la marine, il a le droit d'exercer les attributions que la loi confère aux préfets des départements, et peut, par ex., élever le conflit. Enfin, dans le cas d'une attaque imprévue, il prend les mesures nécessaires pour la défense du port et réunit sous ses ordres les troupes de toutes armes jusqu'à l'arrivée du général commandant a division territoriale. Les Préfets maritimes sont ordinairement choisis parmi les vice-amiraux et les contre-amiraux.—Les sous-arrondissements ont à leur tête un officier supérieur du commissariat, qui dirige le *service sous les ordres du Préfet.*

II. L'*Inscription maritime* a pour objet de fournir à la flotte la plupart des marins, et aux arsenaux la plupart des ouvriers dont ils ont besoin. Ce mode de recrutement a été ainsi appelé, parce que ceux qu'il atteint sont *inscrits* et divisés en sections ou *classes*, sur des registres *ad hoc*. L'inscription m. est une création de Colbert : elle est aujourd'hui régie par la loi du 3 brum. an IV (24 oct. 1794). Ce mode de recrutement repose sur ce principe, que tous ceux qui se livrent à la pêche ou à la navigation, ou qui exercent des professions maritimes, doivent leurs services à la marine de l'État, si elle les réclame. L'inscription m. comprend : 1° les marins de tout grade et de toute profession naviguant dans l'armée navale ou sur les bâtiments du *commerce* ; 2° *ceux qui font la navigation ou la pêche de* mer, soit sur les côtes, soit dans les rivières jusqu'à l'endroit où remonte la marée, et, dans celles où il n'y a pas de marée, jusqu'au point où les bâtiments de mer peuvent remonter ; 3° ceux qui naviguent par les pataches, alléges, bateaux et chaloupes dans les rades et les rivières jusqu'aux limites ci-dessus indiquées ; 4° les charpentiers de vaisseau, calfats, voiliers, etc., qui exercent leur profession dans les ports et lieux maritimes. Les inscrits peuvent être requis jusqu'à l'âge de 50 ans ; mais, à moins de circonstances extraordinaires, le service qu'on exige d'eux ne dépasse pas trois années consécutives. Les levées sont faites par les soins des *Commissaires de l'inscription* ou *des classes*. Ces officiers, qui appartiennent au corps du commissariat m., désignent les hommes dont le tour de partir est arrivé, et les dirigent sur les ports où ils doivent être employés. Les hommes assujettis à l'inscription m. sont exempt du tirage au sort et jouissent de certains avantages particuliers. Leur inscription a lieu, soit sur leur demande, soit d'office. Dans l'un et l'autre cas, ils sont libres de se soustraire aux obligations de la loi, en renonçant à la navigation et à la pêche ; mais ils perdent nécessairement alors les avantages de l'inscription. De plus, aucune renonciation n'est reçue en temps de guerre. Au 1^{er} avril 1854, l'*inscription présentait un effectif de 160,014 hommes.*

III. La *Justice maritime* est confiée à des tribunaux spéciaux. — 1° Les *Tribunaux maritimes ordinaires* connaissent des crimes et délits relatifs, soit à la police de sûreté des ports et arsenaux, soit au service maritime, autres que ceux commis par les forçats et les cas de désertion. Leur juridiction comprend aussi les faits de piraterie. 2° Les *Tribunaux maritimes spéciaux* jugent les crimes et délits commis par les détenus dans les bagnes. Ces tribunaux, ainsi que les précédents, sont dissous aussitôt après qu'ils ont rendu le jugement sur l'affaire qui les a fait réunir, et leurs jugements sont exécutoires dans les vingt-quatre heures. 3° Dans chacun des cinq ports militaires, il existe des *Conseils de guerre maritimes permanents* connaissant des *crimes de désertion commis par les marins ou les troupes de* marine. Les jugements de ces conseils sont susceptibles d'appel, lequel est porté devant un *Conseil permanent de révision* siégeant dans chaque arrondissement m.—4° A bord de leurs bâtiments, les *capitaines*, commandant les vaisseaux, sont investis d'une autorité disciplinaire en vertu de laquelle ils peuvent appliquer certaines peines aux gens de l'équipage. Le commandant de la garnison d'un bâtiment peut aussi prononcer les peines disciplinaires spécifiées par le Code pénal de la marine contre ceux qui sont placés sous ses ordres. 5° Il existe encore à bord des vaisseaux de l'État, un *Conseil de justice* qui connaît des délits susceptibles d'entraîner des peines correctionnelles. 6° Les *Conseils de guerre maritimes spéciaux* prononcent sur les *crimes et délits* qui dépassent la compétence des Conseils de justice ; ils connaissent encore de ceux commis à terre par les officiers, matelots et soldats qui font partie de l'équipage d'un bâtiment, lorsque les crimes et délits ont eu lieu entre eux ou dans le service m. — Quant aux infractions et délits commis à bord des bâtiments du commerce, les tribunaux appelés à les juger varient selon les lieux et sont réglés par le décret du 24 mars 1852, qui constitue le Code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

MARITORNE. s. f. Femme malbâtie, malpropre et maussade. C'est un terme famil. qui se dit par allus. à la Maritorne de Don Quichotte.

MARIVAUDAGE. s. m. (R. *Marivaux*). Manière d'écrire, genre d'esprit qui affecte la subtilité dans les idées, le raffinement dans les sentiments et la recherche dans les expressions. *C'est du m. Donner dans le m.*

MARJOLAINE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

MARJOLET. s. m. Petit homme qui fait le galant ou l'entendu. *C'est un plaisant m.* Fam. et vieux.

MARLI. s. m. Espèce de gaze de fil à claire-voie, qui sert à des ouvrages de mode et à des ajustements.

MARMAILLE. s. f. collectif (R. *marmot*). Nombre de petits enfants. *Voilà bien de la m.* Fam.

MARMELADE. s. f. (portug. *marmelo*, coing). Confiture de fruits presque réduits en bouillie. *M. de coings, d'abricots, etc.* || Figur., *Cela est en m.*, se dit D'une chose trop cuite et presque en bouillie; et popul., De ce qui est fracassé, broyé.

MARMENTEAU. adj. et s. m. T. Eaux et Forêts. Se dit Des bois de haute futaie mis en réserve, qu'on ne coupe point et qui servent à la décoration d'une terre. *Autrefois on ordonnait que les bois marmenteaux fussent abattus ou étêtés quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté.*

MARMITE. s. f. Vase de métal ou de terre, muni de trois pieds et fermé d'un couvercle, où l'on fait ordinairement cuire les viandes dont le bouillon sert à faire le potage. || Ce que la marmite contient. *Elle distribue chaque jour aux pauvres une grande m. de soupe.* || Figur. et prov., *La m. est renversée dans cette maison*, Le maître de cette maison n'invite plus à dîner. || *M. de Papin*, Voy. Digesteur.

MARMITEUX, EUSE. adj. et s. Qui est mal sous le rapport de la fortune ou de la santé, et qui s'en plaint habituellement. *Il est tout m. Un pauvre m.* Famil. et peu usité.

MARMITON. s. m. Celui qui est chargé du plus bas emploi dans une cuisine.

MARMONNER. v. a. Murmurer sourdement. *Qu'est-ce que vous marmonnez là? Il marmonne entre ses dents.* = Marmonné, ée. part.

MARMOT. s. m. (gr. μορμὼ, spectre?). Nom qu'on donnait autrefois à de petites espèces de singes. || Petite figure grotesque, de pierre, de bois, etc. *Je n'aime point tous ces marmots de la Chine.* || Figur. et famil., Petit garçon. *Voyez-vous ce m. qui...* — On dit aussi, *Marmotte*, en parlant D'une petite fille. *Que nous veut cette marmotte?* || Figur. et prov., *Croquer le m.*, Attendre longtemps. *Il m'a fait croquer le m. pendant deux grandes heures.*

MARMOTTE. s. f. T. Mamm.

Enc. — La *Marmotte* (*Arctomys*) est le type d'un genre de *Rongeurs* très-voisin des Écureuils. En effet, les Marmottes ont, comme ceux-ci, 5 mâchelières en haut de chaque côté et 4 en bas, toutes hérissées de pointes, ce qui indique un régime mixte. Mais, sous d'autres rapports, ce sont des animaux presque en tout contraires aux Écureuils : ils sont lourds; leur queue est médiocre ou courte; leur tête est large et aplatie; leurs jambes sont courtes et leurs membres postérieurs sont presque égaux aux antérieurs. Enfin, ils ont 4 doigts et un tubercule au lieu de pouce aux pieds de devant, et 5 *doigts à ceux de derrière. Toutes les* espèces de ce genre passent l'hiver en léthargie dans des terriers profonds et qu'elles bouchent avec le plus grand soin. Elles vivent en société et s'apprivoisent aisément. Tout le monde connaît la *M. des Alpes* (*Arct. alpina*) [Fig. ci-dessous], qui habite les Alpes et les Pyrénées, immédiatement au-dessous de la région des neiges perpétuelles. Elle a la taille d'un Lapin, et le pelage *gris jaunâtre*, avec des teintes cendrées vers la tête. La *M. de Pologne* ou *Bobax* (*Arct. Bobax*) diffère peu de la précédente;

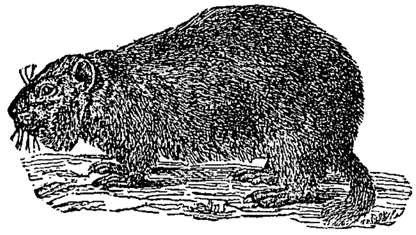

Il en est de même des espèces que possèdent l'Asie et l'Amérique septentrionales. — On distingue sous le nom de *Spermophiles* (*Spermophilus*) des Marmottes qui sont munies d'abajoues. C'est à cette subdivision qu'appartient le *Souslik* ou *Zizel* (*Sp. cicillus*), joli petit animal gris-brun, ondé ou tacheté de blanc, qui se trouve depuis la Bohême jusqu'en Sibérie. — Enfin, le *Cynomys* est caractérisé par la présence de 5 *doigts* à chaque pied. Cette espèce est propre à l'Amérique du Nord, où elle vit en grandes troupes dans d'immenses terriers auxquels on a même donné le nom de villages. Les Anglo-Américains l'appellent *Chien des prairies*, ou *Ecureuil jappant*, à cause de sa voix qui ressemble à l'aboiement d'un petit Chien.

MARMOTTER. v. a. Parler confusément et entre ses dents. *Qu'est-ce que vous marmottez là? M. ses prières.* Fam. = Marmotté, ée. part.

MARMOUSET. s. m. Petite figure grotesque. — Par dérision, on dit D'un petit garçon, d'un petit homme mal fait. *Voilà un plaisant m., un singulier visage de m.* || Espèce de chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

MARNAGE. s. m. T. Agric. Action d'employer la marne comme amendement.

MARNE. s. f. Voy. Chaux et Amendement.

MARNER. v. a. T. Agric. *M. un champ, une terre*, Y répandre de la marne. = Marné, ée. part.

MARNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la marne. *Terrain marneux.*

MARNIÈRE. s. f. Espèce de carrière d'où l'on tire la marne.

MARONITE. adj. et s. 2 g. Nom donné aux catholiques du rit syrien qui habitent une partie du Liban. *Un prêtre m. Un couvent de maronites.*

MAROQUIN. s. m. (R. *Maroc*). T. Techn. V. Cuir. || *Papier m.*, Papier de couleur apprêté de manière à ressembler à l'espèce de cuir appelé *Maroquin.*

MAROQUINER. v. a. Apprêter les peaux de veau et de mouton comme on apprête les peaux de bouc et de chèvre pour en faire du maroquin. *M. des peaux de veau, de mouton.* — On dit aussi, *M. du papier.* = Maroquiné, ée. part.

MAROQUINERIE. s. f. L'art de faire le maroquin.

MAROQUINIER. s. m. Ouvrier qui façonne des peaux en maroquin.

MAROTIQUE. adj. 2 g. T. Littér.

Enc. — On appelle style *marotique* un style imité de la langue poétique de Clément Marot. La Fontaine, Hamilton, J.-B. Rousseau et Voltaire, épris de l'aimable enjouement, du gracieux badinage et surtout de la naïveté fine et délicate qu'on remarque dans cet ancien poëte, imitèrent sa manière dans leurs poésies légères, et trouvèrent bientôt eux-mêmes un grand nombre d'imitateurs. « Le style m., dit Laharpe, permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donne à la phrase un tour plus vif. Il permet une espèce d'inversion qui ne va pas au style sérieux, et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin, avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté, et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air, de simplicité, parce que l'élégance est moderne. Employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, le style m. contribue à la naïveté et à la précision. » La Fontaine est le seul poëte qui ait constamment excellé dans cette imitation; Voltaire s'en est également servi avec ce tact qui lui est habituel; mais J.-B. Rousseau en a abusé, et fort souvent son prétendu style m. n'est qu'un jargon bizarre et presque inintelligible.

MAROTTE. s. f. (altérat. de *mérotte*, petite mère). Espèce de sceptre qui est surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. *On représente Momus et la Folie une m. à la main. Ceux qui faisaient autrefois le personnage de fou chez les rois et chez les grands seigneurs portaient une m.* || Fig. et fam., se dit De l'objet de quelque action folle et déréglée. *Il ne s'occupe que de médailles, c'est sa m. Chacun a sa m. A chaque fou plaît sa m.*

* **MAROUETTE.** s. f. T. Ornith. V. Râle.

MAROUFLE. s. m. T. d'injure et de mépris. Un fripon, un malhonnête homme, un homme grossier. *C'est un maroufle.*

MAROUFLE. s. f. T. Peinture. Espèce de colle très-forte et très-tenace, qui est faite avec le résidu de couleurs broyées à l'huile, que les pinceaux laissent dans le vase où on les nettoie.

MAROUFLER. v. a. T. Peinture. Coller, avec de la maroufle, la toile d'un tableau, soit sur une autre toile, afin de la renforcer, soit sur un panneau de bois ou sur une muraille, afin de l'y fixer. = Marouflé, ée. p.

MARQUANT, ANTE. adj. Qui marque, qui se fait remarquer; se dit Des personnes et des choses. *Un personnage m. Une idée marquante. Un trait m.* || *Cartes marquantes*, se dit, à l'impériale et à quelques autres jeux, Des cartes qui valent des points à celui qui les a.

MARQUE. s. f. (all. *mark*, trace). Empreinte, signe particulier mis sur un objet pour le reconnaître, pour le distinguer d'un autre. *J'ai fait une m. à cet arbre pour le reconnaître. J'ai mis une m. à ce passage pour pouvoir le retrouver. Ce linge est à votre m. Les chevaux de cavalerie portent une m.* — Plus particulièr., Caractère, chiffre, figure quelconque qu'on frappe ou qu'on imprime sur différentes sortes de marchandises, soit pour désigner le lieu de leur fabrication, le fabricant qui les a faites ou le marchand qui les vend, soit pour attester qu'elles ont été visitées par les préposés chargés de percevoir les droits auxquels elles sont soumises. *M. de la fabrique. M. de l'orfèvre. M. du fabricant, de l'ouvrier. Cette marchandise est à la m. de tel marchand. Mettre la m. sur de la vaisselle. La m. du contrôle. La m. de la douane. — Droit de m.*, Droit qu'on perçoit sur certaines marchandises qui doivent être marquées. || Le chiffre, le caractère particulier dont se servent les marchands, et qui n'est connu que d'eux, par lequel ils se rappellent le prix que leur a coûté la marchandise à laquelle il est appliqué. || L'instrument avec lequel on fait une empreinte sur de la vaisselle, sur du drap, etc. || Le signe par lequel un homme qui ne sait pas écrire supplée au défaut de signature. *Il a déclaré ne savoir signer et a fait sa m.* || Se dit aussi De tout signe, de tout objet qu'on emploie pour se souvenir d'une chose. *J'avais mis une m. dans mon livre.* = La trace, l'impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché. *Il a passé une voiture par ici, on voit la m. des roues. On voit encore sur ce mur les marques de l'incendie.* || Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, etc. *Il a été frappé au front, la m. y est encore. Cette brûlure lui laissera une m. ineffaçable. Il porte des marques de petite vérole.* — Fam., *Faire porter ses marques à quelqu'un*, Le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent. || Tache ou autre signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant. *Ce cheval a une m. au front. Ce chien a de belles marques. Cet enfant a une m. à la jambe gauche.* = *Marque* se dit quelquefois D'un signe de dignité. *Les faisceaux et la hache étaient la m. des consuls romains. Il remit à son successeur les marques de la royauté. — Marques d'honneur*, Certaines marques de distinction accordées par le souverain. *La décoration de la Légion d'honneur, la croix de Saint-Louis, sont des marques d'honneur.* On dit dans le même sens, *Porter les marques d'un ordre.* En T. Blas., on appelle *Marques d'honneur*, Les pièces qu'on met hors de l'écu comme le bâton de maréchal de France, le collier d'un ordre, etc. || On dit quelquefois *Un homme de m.*, pour désigner Un homme de distinction. *Il y avait à cette cérémonie beaucoup de personnages de m.* = A certains jeux, *Marque* se dit Des jetons, des fiches et autres signes que l'on met au jeu au lieu d'argent, ainsi que Des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. Dans ce dernier sens, on dit iron. D'un homme qui est sujet à marquer plus qu'il ne faut, *Il est heureux à la m.* = Indice, présage. *C'est une m. de bonheur, de malheur. Le ciel rouge le soir est une m. de beau temps pour le lendemain.* || Témoignage, preuve. *Donner des marques de tendresse, d'amour, de reconnaissance, de courage, de lâcheté. Rien n'est plus précieux pour moi qu'une pareille m. d'amitié, de confiance. Des marques d'ignorance.* — Fam., on dit quelquefois, *Une m. que j'ai fait cela*, et absolument, *M. que j'ai fait cela*, pour, Une preuve que j'ai fait cela. On dit aussi, *M. de cela*, Une preuve de cela. || *Lettre de m.*, Voy. Corsaire.

Enc. — I. Autrefois on appelait *Marque*, une empreinte ineffaçable qu'on pratiquait, au moyen d'un fer chaud, sur quelque partie du corps de certains condamnés. L'usage de cette flétrissure existait chez plusieurs peuples anciens. Les Romains l'appliquaient surtout aux esclaves fugitifs et aux déserteurs; ils la placèrent d'abord sur le front, afin qu'elle fût plus apparente; puis, à partir de Constantin, sur la main ou sur la jambe. Anciennement, en France, on marquait avec un fer portant pour empreinte des fleurs de lis : le fer s'appliquait sur l'épaule droite du condamné. Plus tard on adopta un V pour les voleurs, et les lettres GAL pour les condamnés aux galères. La m., abolie en 1791, par l'Assemblée constituante, fut rétablie par deux lois de 1802 et de 1806. Sous l'empire de ces lois, on marquait de la lettre T les condamnés aux travaux forcés à temps, et des lettres TP les condamnés aux travaux forcés à perpétuité. On y ajoutait une F pour les crimes de faux. La m. a définitivement disparu de notre code en vertu de la loi du 28 avril 1832. Elle avait le grave défaut d'interdire au condamné tout retour à la vertu, en le notant d'un stigmate ineffaçable, et, par là, elle en faisait un ennemi irréconciliable de la société.

II. Beaucoup de fabricants ont intérêt à marquer leurs produits pour indiquer qu'ils sortent de leur fabrique; beaucoup de commerçants ont intérêt à marquer les objets qui font partie de leur commerce, parce que l'apposition de leur *Marque* leur permet de profiter des avantages résultant de leur bonne renommée et de la confiance qu'ils inspirent. Le nom du fabricant ou du commerçant est la plus claire de toutes les marques : l'apposition de signes ou emblèmes n'en est que le remplacement. L'usage des marques emblématiques était autrefois plus général qu'aujourd'hui; cependant il s'est conservé, soit par habitude, soit aussi par commodité. Sur beaucoup d'objets, le nom occuperait trop de place, et la marque symbolique le remplace avantageusement. La loi considère comme *Marques de fabrique et de commerce :* « Les noms sous une forme distinctive, les dénominations, emblèmes, empreintes, timbres, cachets, vignettes, reliefs, lettres, chiffres, enveloppes, et tous autres signes servant à distinguer les produits d'une fabrique ou les objets d'un commerce. » — Les marques sont *obligatoires* ou *facultatives*. Dans l'ancienne législation française, elles étaient obligatoires : on les considérait comme instruments de police, ayant un double but, l'observation des règlements de fabrication et la conservation des priviléges de corporation. En proclamant la liberté de l'industrie, la loi du 17 mars 1791 supprima les marques obligatoires ; dès lors chaque fabricant resta libre d'apposer ou non sur ses produits une m. particulière. Mais, lorsqu'un fabricant ou un commerçant met sa m. sur les articles de sa fabrique ou de son commerce, c'est qu'il croit y avoir intérêt ; il ne veut pas qu'ils soient confondus avec des articles similaires d'autres provenances. Le législateur doit donc protéger contre les usurpations la m. particulière de tout fabricant ou commerçant qui juge à propos de marquer ses marchandises, car l'usurpation d'une m. constitue un vol à l'égard du fabricant à qui elle appartient légitimement, et une fraude à l'égard du consommateur. La seule formalité que le fabricant ou commerçant ait à accomplir pour acquérir la propriété exclusive d'une m., consiste à déposer deux exemplaires du modèle de cette m. au greffe du tribunal de commerce de son domicile. Ce dépôt n'a d'effet que pour 15 années ; mais la propriété de la m. peut toujours être conservée pour un nouveau terme de 15 années au moyen d'un nouveau dépôt. La loi du 27 juillet 1857 punit d'une amende de 50 à 5000 fr. et d'un emprisonnement de 3 mois à 3 ans, ceux qui ont contrefait une m. ou fait usage d'une m. contrefaite ; ceux qui ont frauduleusement apposé sur leurs produits ou les objets de leur commerce une marque appartenant à autrui ; et ceux qui ont sciemment vendu ou mis en vente un ou plusieurs produits revêtus d'une marque contrefaite ou frauduleusement appliquée. Elle prononce une amende de 50 à 2000 fr. et un emprisonnement de 1 mois à 1 an, contre ceux qui, sans contrefaire une m., en ont fait une imitation frauduleuse de nature à tromper l'acheteur, ou ont fait usage d'une m. frauduleusement imitée ; contre ceux qui ont fait usage d'une m. portant des indications propres à tromper l'acheteur sur la nature du produit ; et contre ceux qui ont sciemment vendu ou mis en vente un ou plusieurs produits revêtus d'une m. frauduleusement imitée. A ces pénalités peut s'ajouter la confiscation. — La même loi contient la disposition qui suit : « Des décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique peuvent exceptionnellement déclarer la m. obligatoire pour les produits qu'ils déterminent », et punit les contrevenants d'une amende de 50 à 1000 fr. et d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois. Aujourd'hui la m. n'est guère obligatoire que pour les objets d'or et d'argent, les cartes à jouer, et les armes à feu ; et il est à désirer que le gouvernement use le moins possible de la faculté qui lui est accordée par la nouvelle loi.

MARQUER. v. a. Imprimer, mettre une marque à une chose pour la distinguer d'une autre. *M. de la vaisselle. M. du linge. M. des moutons. Il faudra m. ces tonneaux. M. les logis.* ‖ Faire une marque, une impression sur quelque partie du corps par contusion, blessure, brûlure, etc. *Il a reçu un coup de pierre qui l'a marqué au front.* — Se disait autrefois De l'espèce de flétrissure appelée *Marque. On marquait de la lettre* T *les condamnés aux travaux forcés à temps. Cet homme a été marqué.* ‖ Laisser des traces, des vestiges. *Le torrent a marqué son passage par de grands ravages. L'armée d'Attila marquait son passage par la ruine et la dépopulation. La petite vérole lui a marqué le visage.* ‖ Mettre, faire une marque pour se souvenir ou faire souvenir d'une chose. *J'ai marqué dans ce livre l'endroit où nous en sommes restés. Marquez au crayon les passages à corriger.* — En T. Jeu, Indiquer avec des jetons ou autrement le nombre de points que l'on a. *M. son jeu. Marquez vos points.* On dit aussi, *M. quelqu'un*, Avoir sur lui l'avantage d'un certain nombre de points. *Je vous marque de dix points. Je l'ai marqué six fois de suite.* Absol., *Il a presque toujours marqué dans cette partie.* = Fixer, déterminer, assigner. *Dieu avait marqué le jour de leur châtiment. Il a marqué sa place parmi les grands écrivains.* ‖ Indiquer, donner lieu de connaître, manifester. *Sa bonne mine, son langage, marquent bien ce qu'il est. Il marquait sa modestie par la simplicité de ses vêtements. L'harmonie de l'univers marque assez l'intelligence et la bonté du Créateur.* ‖ Signaler. *Il marqua les commencements de son règne par des proscriptions. Les premières années de son règne furent marquées par d'utiles réformes.* ‖ Mander, faire connaître, soit de bouche, soit par écrit. *M. à quelqu'un ce qu'il doit faire. Je lui ai formellement marqué mes intentions. Marquez-moi comment je dois agir.* ‖ Témoigner, donner des marques de quelque chose. *M. à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié, sa tendresse, son estime, son respect, son attention, sa bonne volonté. M. de l'estime, de l'amitié pour quelqu'un. Je lui ai marqué toute mon indignation. Il me marque de la défiance. Il ne marqua aucune répugnance.* = * SE MARQUER. v. pron. *Les objets de bijouterie se marquent avec diverses espèces de poinçons. Au piquet, le jeu se marque avec des fiches.* = MARQUER. v. n. *Cette nouvelle allée commence à m.*, Les arbres commencent à grandir. ‖ *Ce cheval marque encore*, Les creux de ses dents paraissent encore et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. *Il ne marque plus*, Les creux de ses dents ont cessé de paraître. ‖ *Ce cadran solaire marque, ne marque plus*, Le soleil y donne, n'y donne plus. ‖ Fam., *Cela marquerait trop*, Cela serait trop remarqué ; et, dans un autre sens, Cela décèlerait trop l'intention qu'il faut cacher. ‖ *Cet homme ne marque point*, Il ne se fait pas remarquer. — *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage*, Rien n'y attire particulièrement l'attention. = MARQUÉ, ÉE. part. *Papier marqué*, Papier qui est marqué avec un timbre, pour servir aux actes qui font foi en justice. — Fig., *Un ouvrage marqué au bon coin*, V. COIN. ‖ *Sa figure restera marquée de cette brûlure*, Elle en conservera la trace. — *Être marqué de petite vérole*, Avoir sur le corps, et principalement au visage, des marques de petite vérole. ‖ *Être marqué au front, à la joue, etc.*, Avoir quelque tache, quelque signe sur ces parties du corps. — *Être né marqué*, Avoir apporté en naissant quelque signe. On dit aussi D'une femme qui désire avec ardeur quelque chose qu'elle ne saurait avoir, *Son fruit en sera marqué.* — *Cheval marqué en tête*, Cheval qui a une tache blanche au front. ‖ Au Jeu de piquet, etc., *Être marqué*, signifie Avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie. — On dit substantiv., dans un sens anal., *Un marqué, deux marqués, trois marqués.* ‖ Adject., *Avoir les traits marqués*, Avoir les traits du visage prononcés. — Au sens moral, Très-apparent, remarquable. *Avoir pour quelqu'un des attentions marquées. Avoir un goût marqué pour une personne, pour un art. Il a eu le dessein marqué, l'intention marquée de vous offenser.* = Syn. Voy. DÉSIGNER.

MARQUETER. v. a. Marquer de différentes taches. *M. une peau en manière de peau de tigre. Cette éruption lui a marqueté tout le visage.* = MARQUETÉ, ÉE. p. ‖ Adjectiv., *Ce marbre est bien marqueté. Les faons de biche sont marquetés jusqu'à un certain âge.* = Conj. Voy. JETER.

MARQUETERIE. s. f. Ouvrage composé de pièces de rapport en bois de différentes couleurs, de manière à représenter diverses sortes de figures ou de dessins. *Une table de m. Un parquet de m. Dans beaucoup d'ouvrages de m., on emploie encore l'ivoire, l'écaille, les émaux, le cuivre, etc.* ‖ *M. de marbre*, Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. ‖ Fig., on dit D'un ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison, *C'est une m., un ouvrage de m.*

MARQUETTE. s. f. Pain de cire vierge.

MARQUEUR. s. m. Celui qui marque. *M. de cuirs, de draps, etc.* ‖ A certains jeux, Celui qui compte et marque les points de chaque joueur.

MARQUIS. s. m. (all. *mark*, frontière).

Enc. — Sous les derniers empereurs romains, la garde des frontières était confiée à des commandants militaires appelés *comites limitanei*, c.-à-d. comtes des frontières. Après la conquête franque, ces officiers furent maintenus, mais ils échangèrent leur ancien titre contre celui de *markisii* ou *marchisiones*, qui avait la même signification. Sous le successeur de Charlemagne, les comtes des frontières ou *Marquis*, de même que tous les possesseurs de charges ou de bénéfices, s'en rendirent maîtres et possesseurs héréditaires. Puis ils partagèrent leurs domaines en diverses seigneuries qu'ils sous-inféodèrent à des vassaux de second ordre dont ils se constituèrent les suzerains : telle fut l'origine des fiefs appelés *Marquisats*. Mais il est à remarquer que le titre de m. disparut peu à peu. Vers les derniers temps de la féodalité, il n'était plus porté que par les comtes de Toulouse, qui se disaient *Marquis de Provence*, les comtes de Flandre, qui se faisaient appeler *M. de Namur*, et les ducs de Lorraine, qui s'intitulaient *M. de Lorraine*. Après la ruine du système féodal, le titre de m. devint une simple qualification nobiliaire qui fut donnée à tout gentilhomme propriétaire d'une terre que le souverain avait érigée en *Marquisat*. La plus ancienne érection de ce genre que l'on connaisse remonte à l'an 1505, où Louis XII, pour récompenser les services de Louis de Villeneuve, sire de Trans et de Sérénon, son ambassadeur auprès du saint-siége, érigea en marquisat sa terre de Trans, en Provence. Plus tard, nos rois créèrent une foule de m. par simples lettres, sans érections de marquisats, et, les usurpations aidant, ce titre se multiplia tellement, qu'à l'époque de la révolution, il était tombé dans un entier discrédit. Supprimé avec toutes les autres qualifications nobiliaires par la loi du 19 juin 1790, il ne fut pas rétabli par l'empereur lors de la reconstitution de la noblesse, mais seulement par Louis XVIII. Ce prince, indépendamment des simples particuliers auxquels il le conféra, établit qu'il appartiendrait de droit aux fils aînés des pairs de France ayant titre de ducs. En conséquence, dans la hiérarchie nobiliaire, les m. viennent immédiatement après ces derniers. L'insigne de leur dignité est une couronne d'or (Fig. ci-dessus) dont le cercle est rehaussé de quatre fleurons séparés par trois perles disposées en forme de trèfle.

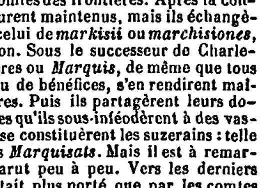

MARQUISAT. s. m. Voy. MARQUIS.

MARQUISE. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis. ‖ Se dit De toute espèce de tente ou d'auvent fait de toile ou de bois peint, qui sert à garantir des injures de l'air, et surtout de la pluie.

MARRAINE. s. f. Voy. PARRAIN.

MARRI, IE. adj. (lat. *mærens*). Fâché, repentant. *Être m. d'avoir offensé Dieu. Il en est fort m.* Vieux.

MARRON. s. m. Fruit d'une variété de châtaignier. Voy. CHÂTAIGNIER. — *M. d'Inde*, Fruit du marronnier d'Inde, Voy. SAPINDACÉES. — * *M. d'eau*, Fruit du trapa, Voy. HALORAGÉES. ‖ *Marrons glacés*, Marrons confits et couverts de caramel. ‖ Figur. et prov., *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, Se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère tirer avantage, et qu'on n'ose faire soi-même. ‖ *Couleur m.*, Couleur approchant de celle du marron. *Un habit couleur m.* Par ellipse, on dit aussi, *Un habit m. Du drap m.* ‖ T. Pyrot. Espèce de pétard, de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle goudronnée. ‖ T. Guerre. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes ou les patrouilles déposent à chaque poste dans une boîte destinée à cet usage, pour constater que le service s'est fait avec exactitude.

MARRON, ONNE. adj. (espagn. *cimaron*, sauvage). Se dit, dans les colonies, D'un esclave qui s'est enfui dans les bois ou dans les montagnes pour y vivre en liberté. *Nègre m. Négresse marronne. Il est devenu m.* — Se dit aussi Des animaux qui, de domestiques, sont devenus sauvages. *Cochon m.* ‖ Par analog., Celui qui exerce sans titre, sans commission, une profession privilégiée. *C'est un courtier m. Un imprimeur m.* ‖ Substant., *C'est un marron.*

MARRONNAGE. s. m. État d'un esclave fugitif.

MARRONNER. v. a. Friser les cheveux en grosses boucles. Vieux. = MARRONNÉ, ÉE. part.

MARRONNIER. s. m. Ne se dit que du *Marronnier d'Inde*, car l'arbre qui porte les espèces de châtaignes appelées *marrons*, se nomme *Châtaignier. Une avenue de marronniers.* Voy. SAPINDACÉES.

MARRUBE. s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

MARS. s. m. [On pron. l'S.] Le dieu de la guerre, chez les païens. ‖ T. Astr. V. PLANÈTE. ‖ T. Chim. anc. Nom donné anciennement au Fer, parce que les armes sont faites avec ce métal. *Safran de Mars. Teinture de Mars.* ‖ * T. Entom. Voy. DIURNES. ‖ Le troisième mois de l'année. *Le deux de m. Le deux m. La lune de m. Les giboulées de m. Bière de m.* ‖ Par ext., se dit, au plur., Des menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc. *Le temps a été bon pour les m. de cette année.*

Enc. — Le dieu *Mars*, primitivement *Mavors*, de la mythologie romaine, correspond au personnage appelé *Arès* par les Grecs et *Mamers* par les vieux Sabins. Les plus anciens poëtes le font naître de Jupiter et de Junon, tandis que les mythographes modernes racontent que Junon l'enfanta seule pour se venger de ce que Jupiter avait ainsi mis au monde Pallas. Mars paraît avoir d'abord été la personnification de la puissance divine, mais, dès l'époque d'Homère, il était regardé comme le dieu de la guerre, du carnage, des mêlées confuses et de la rage brutale, par opposition à Minerve, qui réunissait la valeur à la sagesse. Il habitait les montagnes de la Thrace, et il ne quittait son palais sur l'Hæmus que pour aller prendre part au conseil des dieux ou se baigner dans le sang. Dans les combats, il était accompagné de ses fils Phoibos et Déimos (la Crainte et l'Effroi), qui attelaient et conduisaient son char, ainsi que d'Éris (la Discorde), sa compagne et sa sœur, qui se tenait à ses côtés. Ce dieu fut aimé de Vénus et surpris dans ses bras par Vulcain, époux de la déesse. — Mars était adoré dans un très-grand nombre de villes grecques, particulièrement à Athènes, à Olympie et à Sparte. On lui sacrifiait des chevaux, des taureaux et des boucs. Le loup, l'épervier et le coq lui étaient consacrés. Le culte de ce dieu était également très-répandu en Thrace et en Scythie, où on le représentait sous la forme d'un vieux sabre à demi rongé par la rouille, et où on lui immolait des victimes humaines. Mars était également honoré par les peuples de l'Italie, mais principalement par les Romains, grâce à la tradition qui faisait naître Romulus et Rémus de ce dieu et de la vestale Rhéa Sylvia. Ils le considéraient comme l'une des divinités tutélaires de la ville ; ils lui avaient érigé plusieurs temples ; ils avaient créé pour son culte un collége spécial de prêtres, celui des Saliens ; enfin, ils lui avaient dédié leur champ de manœuvres, et consacré un des mois de l'année, qui portait son nom. Ce mois, dans le calendrier de Romulus, était le premier de l'année ; mais Numa lui assigna le troisième rang, qu'il a toujours gardé depuis. — C'est, dit-on, le sculpteur athénien Alcamène qui créa l'idéal de Mars. Cependant on trouve peu d'images de ce dieu sur les monuments de l'art grec, tandis qu'elles sont très-nombreuses sur ceux de l'art romain. Mars est ordinairement représenté debout, avec le front large et sombre, les yeux enfoncés et menaçants, la bouche petite et pleine, le menton barbu, la poitrine forte, les épaules larges, et les jambes un peu grêles relativement au reste du corps. Il a pour attributs, le loup, le bouclier, et la lance avec des trophées. Sur les monnaies, une marche accélérée désigne Mars *gradivus*, tandis que Mars *ultor* ou *stator* est indiqué par l'aigle légionnaire, et Mars *victor* ou *pacifer*, par une victoire, un trophée ou une branche d'olivier.

***MARSDÉNIE.** s. f. T. Bot. Voy. ASCLÉPIADÉES.

***MARSEILLAISE.** s. f. Hymne guerrier et révolutionnaire composé en 1791. *Les paroles et la musique de la M. ont été composées par Rouget de Lisle, alors lieutenant à Strasbourg. La M. a été ainsi appelée parce que ce sont les Marseillais venus à Paris pour la journée du 10 août qui la firent connaître aux Parisiens.*

MARSILÉACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux acrogènes vasculaires, à sporanges radicaux pluriloculaires, et présentant des corps reproducteurs de deux sortes. — *Caractères bot. :* Plantes acaules, rampantes ou flottantes ; feuilles ordinairement pétiolées, parfois sessiles et écailleuses, et enroulées en crosse dans la préfoliation. Organes reproducteurs enfermés dans des involucres et de deux sortes : les premiers sont des sporanges pédicellés et disposés en bouquets, ou dépourvus de pédicelle et en amas confus, tantôt séparés des seconds, tantôt mêlés ou en contact avec eux ; ceux-ci sont de simples corps ovales, présentant parfois un mamelon terminal d'où procède la germination. D'après Martius, la tige et les pétioles sont remplis de cellules longitudinales, et les feuilles ont des nervures et des stomates. [Fig. 1. *Marsilea pubescens* en voie de développement ; 2. Involucre ouvert par deux valves, d'où naît une feuille dont les folioles latérales sont chargées de spores ; 3 à 6. *Mars. pubescens* à différents états de germination.] Cette famille, appelée *Rhizocarpées* par Bartling, se compose de 5 genres (*Marsilea*, *Pilularia*, *Salvinia*, *Azolla* et *Isoetes*) et de 24 espèces ; mais les auteurs sont loin d'être d'accord sur cette distribution. Les uns érigent en familles distinctes les genres *Salvinia* et *Azolla* sous les noms de *Salviniées* et d'*Azollées* ; d'autres les réunissent en une seule ; quelques-uns rangent les *Isoetes* parmi les Lycopodiacées ; plusieurs, au contraire, en font une famille particulière, appelée les *Isoétées* ; mais notre cadre ne nous permet pas de discuter ces questions de taxonomie. La distribution géographique de ces divers genres est assez variable. Les *Marsilées* et les *Isoètes* sont répandues dans l'ancien et dans le nouveau continent ; le genre *Pilulaire* (*Pilularia*) est propre à l'Europe, tandis que les genres *Azolla* et *Salvinia* sont exclusivement américains. Au reste, ces plantes ne se rencontrent que dans les lieux inondés ; mais il faut que l'eau ne soit pas trop profonde. On ne leur connaît aucune propriété utile.

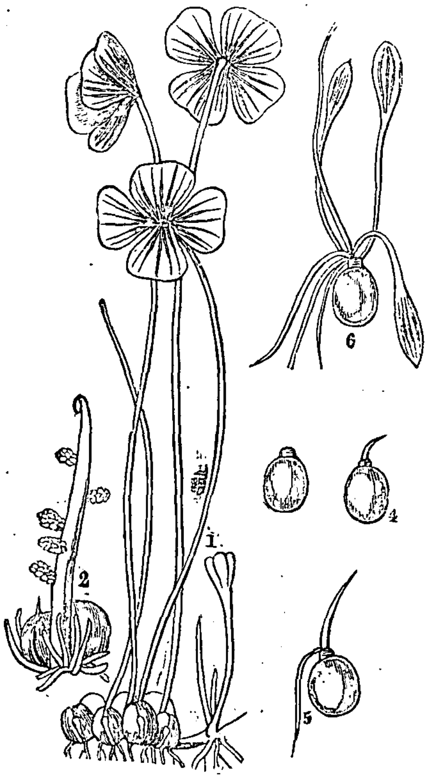

MARSOUIN. s. m. (allem. *meer*, mer ; *schwein*, cochon). T. Mamm. Voy. DAUPHIN.

*** MARSUPIAL, ALE.** adj. (lat. *marsupium*, bourse). T. Anat. *Poche marsupiale*, Poche en forme de bourse. ‖ *Os marsupiaux*, Les os qui supportent cette poche, chez les animaux appelés *Marsupiaux*.

MARSUPIAUX. s. m. pl. T. Mamm.

Enc. — Les *Marsupiaux* constituent le premier ordre des Mammifères Aplacentaires. Leur nom leur vient de l'espèce de poche que forme au devant des mamelles un repli plus ou moins considérable de la peau de l'abdomen. Les petits naissent dans un état tout à fait rudimentaire ; mais, en naissant, ils passent dans cette sorte de bourse, s'attachent aux mamelles de leur mère, et y restent fixés jusqu'à ce qu'ils soient développés au degré auquel les animaux naissent ordinairement. Ainsi, par ex., dans la Sarigue de Virginie, les petits, quelquefois au nombre de 16, sortent de l'utérus au bout de 26 jours, et ne pèsent alors que 6 centigr. ; arrivés dans la poche, chacun d'eux se fixe à un mamelon et y reste suspendu jusqu'à ce qu'il ait atteint la grosseur d'une Souris, ce qui n'arrive qu'au cinquantième jour, époque où il ouvre les yeux. La bourse des Mars. représente *donc jusqu'à un certain point* une seconde matrice, d'où le nom de *Didelphiens* que leur donnent plusieurs zoologistes. Mais, de plus, dans les espèces où la poche est le plus développée, les petits, longtemps même après qu'ils ont commencé à marcher, accourent s'y réfugier quand ils redoutent quelque danger. Deux os particuliers, attachés au pubis (*Fig. 1*), et interposés entre les muscles de l'abdomen, donnent appui à la poche : au reste, ces *os marsupiaux* se trouvent également chez les mâles, et dans les espèces où le repli qui forme la poche est à peine sensible.

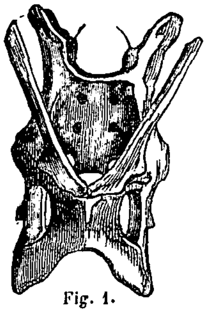
Fig. 1.

Les caractères qui précèdent suffisent pour assigner aux Mars. une place complétement distincte dans la classification mammalogique ; mais il en est d'autres qui démontrent que la série aplacentaire, ainsi que l'avait déjà reconnu Cuvier, est parallèle à la série placentaire. En effet, d'une part, les Mars. présentent dans le système dentaire et dans la conformation de l'appareil digestif, des modifications qui correspondent aux types des Carnassiers, des Insectivores, des Herbivores et des Rongeurs ; de l'autre, leurs organes locomoteurs offrent des différences correspondantes à celles qui servent à caractériser divers ordres de Mammifères aplacentaires. Quelques-uns, comme les Sarigues, *ont aux pieds postérieurs un pouce opposable qui les rapproche* des Quadrumanes ; d'autres sont digitigrades et pourvus d'ongles aigus, comme certains Carnivores ; un troisième, le Wombat, a des membres faits pour fouir la terre ; un quatrième, le Chironecte, est aquatique et a les pieds palmés. Cependant nous devons remarquer que, nonobstant ces différences essentielles, le système dentaire et le système locomoteur des Mars. se ressemblent à un autre point de vue. Ainsi, au lieu de trois vraies molaires qu'ont les Mammifères aplacentaires, ils en ont quatre, et leurs membres postérieurs possèdent la faculté d'exécuter un mouvement rotatoire analogue à la pronation et à la supination, qui, *lorsqu'il existe chez les Quadrupèdes placentaires, ne s'ob*serve qu'aux membres antérieurs. Enfin, les Mars. présentent encore d'autres caractères communs, qui les distinguent de tous les autres Mammifères ; ce sont, du côté du système nerveux, l'état tout à fait rudimentaire du corps calleux, ce qui les rapproche des Ovipares, et, du côté de l'appareil circulatoire, l'absence de trou ovale dans l'oreillette droite du cœur. L'illustre zoologiste anglais Richard Owen partage l'ordre des Mars. en 5 tribus et en 8 familles.

I. La première tribu est celle des *Sarcophages* (Carnivores). Les animaux qui la composent ont trois espèces de dents, de *longues canines aux deux mâchoires, un estomac simple, et pas* de cæcum. Ils ne forment qu'une seule famille, les *Dasyuridés*, qui comprend trois genres, *Thylacine*, *Dasyure* et *Phascogale*. Le *Th. cynocéphale* est le plus grand et le plus redoutable des carnivores de l'Australie, où on le désigne vulgairement sous le nom de Loup. Comme ce dernier, en effet, il attaque quelquefois les troupeaux de Moutons. Les *Dasyures*, par leur taille, leurs proportions et leurs habitudes, rappellent les Martes et les Putois de nos pays : comme eux, ils sont le fléau des poulaillers. Le *Das. de Maugé* (Fig. 2) a le pelage olivâtre, moucheté de blanc, et la queue sans taches. Les *Phascogales* sont de petite taille et ont des habitudes plus ou moins arboricoles : ils se rapprochent beaucoup des Insectivores.

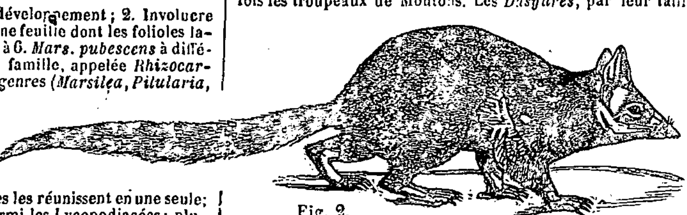
Fig. 2.

II. Les *Entomophages* (Insectivores) ont trois sortes de dents aux deux mâchoires, un estomac simple et un cæcum de longueur médiocre. Ils forment trois familles, les *Marcheurs*, les *Sauteurs* et les *Grimpeurs*. — La première ne comprend que le genre *Myrmécobie*, qui a pour type le *Myrm. à bandes* (Fig. 3). Cet animal a 26 centim. du bout du museau à l'origine de la queue. Le pelage est, au-dessus, couleur d'ocre rougeâtre, entremêlé de poils blancs ; mais la partie postérieure du corps est *ornée de bandes transverses, alternativement noires et blanches.*

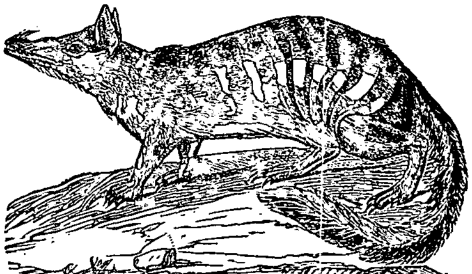
Fig. 3.

Cette espèce habite la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande et se nourrit, comme l'indique son nom, presque exclusivement de Fourmis. — Les *Sauteurs* comprennent les deux genres *Pérámèle* et *Chœrope*. Ce dernier ne se compose que d'une seule espèce, le *Ch. sans queue*, qui est encore fort peu connue. Les *Péramèles* habitent des terriers qu'ils se creusent eux-mêmes avec leurs ongles de devant, qui sont grands et presque droits.

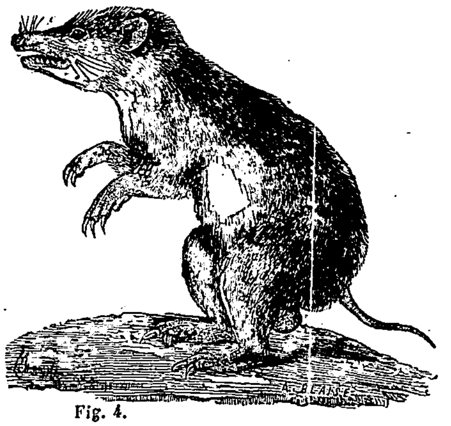

Fig. 4.

Leurs jambes postérieures, plus longues que les antérieures, leur permettent de s'élancer par bonds, et de se tenir facilement assis *sur le derrière.* L'espèce type est le *P. à museau pointu* (*Fig. 4*), dont le pelage est brun-grisâtre. — La fam. des *Grimpeurs* se compose également de deux genres, le g. *Didelphe* ou *Sarigue*, et le g. *Chironecte*, qui tous deux sont propres à l'Amérique méridionale. Les *Sarigues* ont 10 incisives à la mâchoire supérieure, 8 inférieures, 2 canines et 14 molaires à chaque mâchoire, ce qui fait en tout 50 dents, nombre le plus grand que l'on ait observé parmi les Quadrupèdes. Leur langue est hérissée, et leur queue prenante et en partie nue. Leurs pattes antérieures ont 5 doigts armés d'ongles ou de griffes non rétractiles, et les

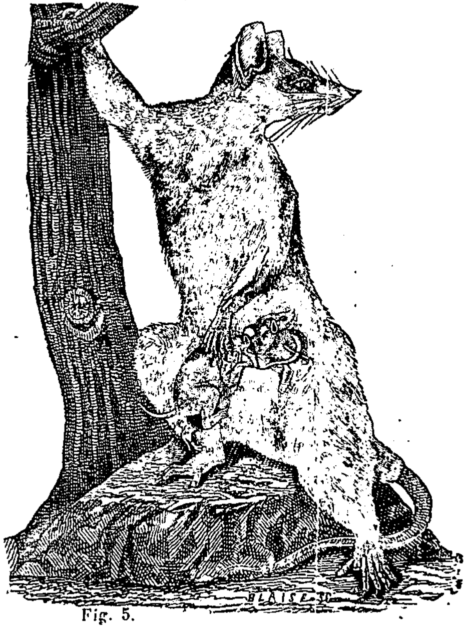

Fig. 5.

postérieures, également pentadactyles, manquent d'ongle au pouce, qui est long et bien opposable aux quatre autres doigts; ce qui a fait donner à ces animaux le nom de *Pédimanes*. Les Sarigues sont des animaux peu intelligents, fétides, crépusculaires ou même nocturnes. Leur grosseur ne dépasse guère celle du Chat domestique, et plusieurs n'ont que la taille d'un Campagnol. Leur marche est peu rapide; mais ils grimpent aisément *sur les arbres, où ils nichent et où ils poursuivent* les insectes, les oiseaux, etc., sans dédaigner les fruits. Ces animaux sont propres à l'Amérique, où on les trouve depuis les États-Unis jusqu'en Patagonie. On peut diviser les Sarigues en deux sous-genres, selon qu'ils ont ou n'ont point de poche abdominale. Le type du premier est le *Sar. de Virginie*, *l'Opossum* des Anglo-Américains (Fig. 5). Sa taille est celle du Chat; son pelage est mêlé de blanc et de noirâtre, avec la tête presque toute blanche et les oreilles mi-parties de noir et de blanc. Cet animal vient la nuit dans les lieux habités, attaquer les poules et manger leurs œufs. Le *Crabier*, ou *Grand Sar. de Cayenne*, se tient dans *les marécages des bords de la mer, où il vit surtout de crabes.* Parmi les espèces dépourvues de poche abdominale, nous citerons le *Cayopollin*, qui est de la taille du Surmulot, et la *Marmose*, qui est plus petite qu'un Rat. Dans ces espèces, les mamelles ne sont protégées que par un simple repli de la peau; cependant cette particularité ne change rien au mode de génération. En effet, les petits terminent également à la mamelle leur vie fœtale; mais, lorsqu'ils ont quitté la mamelle, c'est sur le dos de la mère qu'ils se retirent dans les moments critiques; ils enroulent leur queue à la sienne, et elle les transporte loin du danger. Le genre *Chironecte* diffère essentiellement des autres Didelphes par ses pieds postérieurs qui sont palmés. La seule espèce connue est appelée à la Guyane *Yapock*, parce qu'elle est commune sur les bords de la rivière de ce nom. Elle nage aussi bien qu'elle grimpe, et fait la chasse aux petits poissons et aux insectes aquatiques. Sa longueur ordinaire est de 26 centim. pour le corps et de 32 pour la queue.

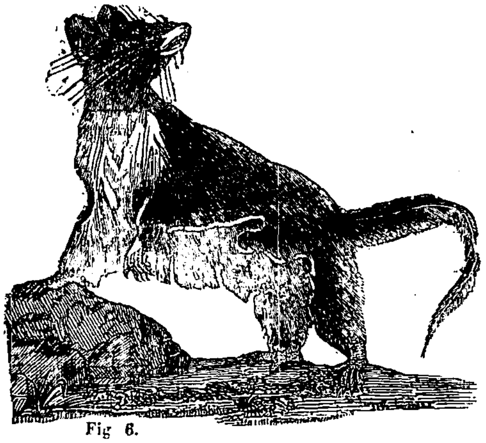

Fig 6.

III. Les *Carpophages* (Frugivores) ont pour caractères: Incisives antérieures larges et longues aux deux mâchoires; canines inconstantes; estomac simple ou accompagné d'une glande particulière située à l'orifice cardiaque; cæcum très-long. Ils forment deux familles, les *Phalangistidés* et les *Phascolarctidés*. La première se compose des deux genres *Phalanger* et *Pétaure*, et la seconde du seul g. *Phascolarcte*. — Les *Phalangers* sont surtout remarquables par leur pouce, qui est grand et tellement séparé des autres doigts, qu'il a l'air dirigé en arrière, presque comme celui des oiseaux. En outre, il est sans ongle, et les deux doigts qui le suivent sont réunis par la peau jusqu'à la dernière phalange: c'est cette dernière disposition qui a valu à ces animaux le nom sous lequel on les désigne. Leur queue est prenante et plusieurs l'ont en partie écailleuse. Ils vivent sur les arbres, où ils cherchent des insectes et des fruits. Quand ils voient un homme, ils se suspendent par la queue, et l'on parvient, en les fixant, à les faire tomber de lassitude. La plupart de ces animaux habitent les Moluques et la Nouvelle-Guinée; quelques-uns sont propres à la Tasmanie et à la Nouvelle-Hollande. Les *Pétaures* possèdent les caractères essentiels des Phalangers, dont ils se distinguent d'ailleurs par la présence d'une membrane velue et frangée qui est étendue entre leurs flancs, et qui leur permet de s'élancer d'un arbre à l'autre, comme les Écureuils volants: de là le nom de *Phalangers volants* qu'on leur donne vulgairement. De plus, leur queue, longue et velue dans toute son étendue, n'est pas préhensile. Ces animaux habitent la Nouvelle-Hollande. Le *Pétaure nain* (Fig. 6) est de la couleur et de la taille d'une Souris. — La seule espèce connue du g. *Phascolarcte* a le corps trapu, le poil cendré, les jambes courtes, et manque de queue (Fig. 7). Cet animal, qu'on nomme aussi *Koala*, habite les régions montagneuses et boisées de la Nouvelle-Hollande. Il est de la taille du Blaireau, passe une partie de sa vie sur les arbres, et l'autre dans des tanières qu'il creuse à leur pied.

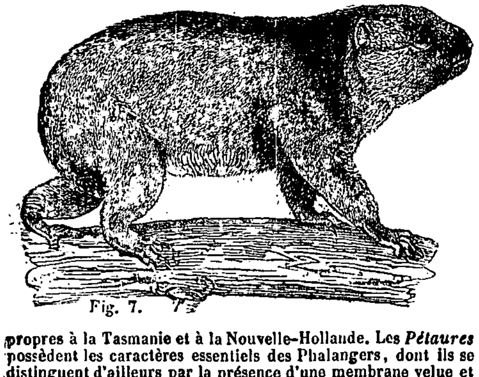

Fig. 7.

IV. La tribu des *Poéphages* (Herbivores) est caractérisée comme il suit: Incisives larges et longues aux deux mâchoires; canines à la supérieure seulement, ou absentes; estomac complexe; cæcum long. Elle ne forme qu'une seule famille, celle des *Macropodidés*, qui est ainsi nommée de l'extrême disproportion qui existe entre les membres antérieurs et postérieurs. En effet, tandis que les premiers sont courts, les seconds sont très-longs et d'une grande puissance. En conséquence, ces animaux marchent rarement sur leurs quatre pattes et procèdent ordinairement par bonds, comme les Gerboises. Leurs pieds de derrière offrent encore une particularité importante à noter. Ils manquent de pouces, et ont les deux premiers doigts réunis jusqu'à l'ongle, en sorte qu'on croit d'abord n'y voir que trois doigts dont l'interne aurait deux ongles. Enfin leur queue, longue et remarquable par sa force, fait, pour ainsi dire, la fonction d'un quatrième membre: car ils se tiennent habituellement debout sur cette queue et sur leurs pieds de derrière. Les Macropodidés comprennent les genres *Potoroo*, *Kanguroo* et *Halmature*. — Les *Potoroos* (*Hypsiprymnus*) diffèrent des autres genres de la famille, par la présence d'une canine à la mâchoire supérieure. L'espèce type est communément désignée sous le nom de *Kanguroo-Rat*. Cet animal est cependant de la taille d'un petit Lapin. Son pelage est d'un gris roux en dessus et d'un blanc sale en dessous. — Les *Kanguroos* (*Macropus*) se distinguent par leurs molaires au nombre de 4 de chaque côté, et par leur queue entièrement velue. On rapporte à ce genre une vingtaine d'espèces. La plus anciennement connue est le *Kang. géant*, dont le corps atteint 1 m. 20 de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, qui a elle-même 73 centim. Mais le *Kang. laineux* (Fig. 8), découvert par Quoy et Gaimard, dépasse cette taille: en effet, son corps a 1 m. 38, et sa queue 1 m. 14. Ce dernier est plus svelte que le premier; il se distingue en outre par son pelage doux au toucher, court, serré, laineux, comme feutré, et dont la couleur est d'un roux ferrugineux un peu plus clair que celui de la Vigogne. C'est le plus grand animal de la Nouvelle-Hollande. Lorsque ces Kanguroos sont poursuivis, ils font des sauts de 7 à 9 mèt. d'étendue et de 2 à 2 m. et demi de hauteur. Lorsqu'ils se battent, soit entre eux, soit avec les Chiens, ils frappent leur adversaire avec les ongles puissants qui arment leurs pieds de derrière. Ces Mars. sont recherchés tant à cause de leur fourrure qu'à cause de leur chair, qui est fort bonne à manger: aussi a-t-on proposé depuis longtemps de les acclimater dans nos pays. Les autres espèces de Kanguroos ont une taille beaucoup moindre; ainsi le *Kang. d'Aroé*., qui habite l'île de ce nom, ainsi que plusieurs des Moluques et la Nouvelle-Guinée, est seulement un peu plus grand qu'un Lièvre. — Le g. *Halmature* (*Halmaturus*) est caractérisé par la présence de 5 molaires de chaque côté et à chaque mâchoire: en outre, sa queue est en partie dénudée. Nous citerons comme exemple le *Kang. à bandes*, qui est de la taille d'un Lapin, et rayé en travers de blanc sur un fond gris blanc. On l'a trouvé à l'île Saint-Pierre.

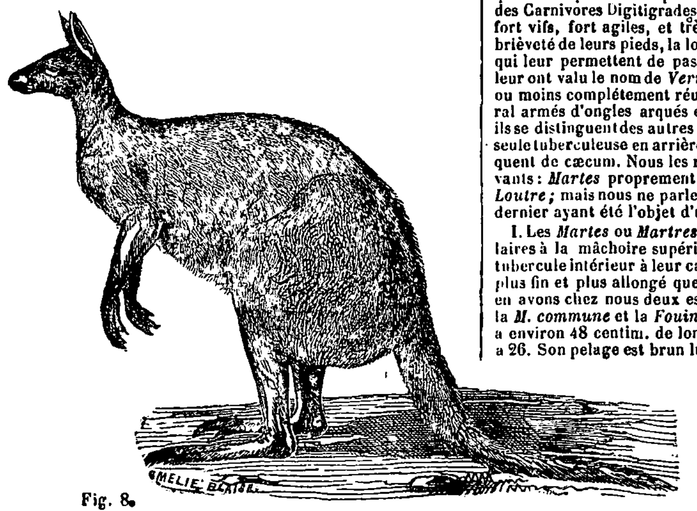

Fig. 8.

V. Enfin, la cinquième et dernière tribu des Mars. est celle des *Rhizophages* (Rongeurs); ses caractères sont: Deux incisives en biseau à chaque mâchoire; pas de canines. Estomac accompagné d'une glande spéciale; cæcum court, large, avec un appendice vermiforme. Cette tribu ne comprend qu'une famille, celle des *Phascolomydés*, qui n'est elle-même composée que du seul genre *Phascolome*. On n'en connaît encore qu'une espèce, qui est assez commune sur les côtes et dans les îles du détroit de Bass, et que les naturels appellent *Wombat* (Fig. 9). Cet animal est de la taille d'un Blaireau; il est lourd, a une grosse tête plate et n'a point de queue. Ses jambes courtes sont munies d'ongles très-longs et très-propres à creuser. Son pelage est bien fourni et d'un brun plus ou moins jaunâtre. Il vit d'herbes et de fruits, et habite dans des terriers. Sa chair est excellente, et son pelage pourrait être utilisé: on a également proposé de l'acclimater chez nous, ce qui n'offrirait aucune difficulté.

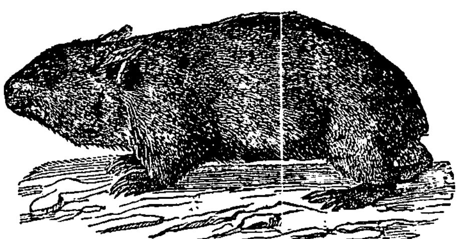

Fig. 9.

*** MARSYPIANTHUS.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

MARTAGON. s. m. T. Bot. Voy. Lis.

MARTE. s. f. (lat. *martes*). T. Mamm.

Enc. — La *Marte* (*Mustela*) est le type d'une tribu de Mammifères Carnivores qui offrent entre eux les rapports les plus intimes et constituent un groupe des plus naturels, que les zoologistes actuels désignent sous le nom de *Mustéliens*. Les animaux qui le composent sont placés par Cuvier à la tête de sa section des Carnivores Digitigrades. Ils sont en général de petite taille, fort vifs, fort agiles, et très-avides de sang et de carnage. La brièveté de leurs pieds, la longueur et la souplesse de leur corps, qui leur permettent de passer par les plus petites ouvertures, leur ont valu le nom de *Vermiformes*. Tous ont cinq doigts plus ou moins complétement réunis par des membranes, et en général armés d'ongles arqués et pointus comme des griffes. Enfin, ils se distinguent des autres Digitigrades en ce qu'ils n'ont qu'une seule tuberculeuse en arrière de la carnassière d'en haut, et manquent de cæcum. Nous les répartirons dans les cinq genres suivants: *Martes* proprement dites, *Putois*, *Zorille*, *Moufette* et *Loutre*; mais nous ne parlerons ici que des quatre premiers, le dernier ayant été l'objet d'un article particulier.

I. Les *Martes* ou *Martres* proprement dites ont 6 fausses molaires à la mâchoire supérieure et 8 à l'inférieure, et un petit tubercule intérieur à leur carnassière d'en bas. Leur museau est plus fin et plus allongé que dans les genres qui suivent. Nous en avons chez nous deux espèces fort voisines l'une de l'autre, la *M. commune* et la *Fouine*. La *M. commune* (*Mustela martes*) a environ 48 centim. de longueur, non compris sa queue qui en a 26. Son pelage est brun lustré avec une tache d'un jaune clair sous la gorge, ce qui la distingue fort bien de la Fouine: le bout du museau, la dernière partie de la queue et les membres sont d'un brun plus foncé. Elle fuit les lieux habités et ne se rencontre que dans les forêts, où elle fait une chasse des plus actives au menu gibier et aux oiseaux qu'elle poursuit jusque sur les branches les plus élevées des arbres. C'est principalement la nuit qu'elle fait ses expéditions. — La *Fouine* (*Mustela foina*) (Fig. 1) est un peu plus petite que la M. commune: comme celle-ci, elle est brune, mais elle a le dessous du cou et la gorge blanchâtres. On la rencontre dans toutes les localités, dans les forêts, les vergers, les fermes, les villages: elle semble même préférer les lieux habités. Elle fait de grands ravages dans les poulaillers et dans les colombiers; elle chasse aussi les oiseaux, les souris, les rats, les taupes, etc. — La *Zibeline* (*M. zibellina*), si célèbre par sa riche fourrure, est d'un brun lustré, noirâtre en hiver, plus pâle en été, avec le dessous de la gorge grisâtre, le devant de la tête et les oreilles blanchâtres, et se distingue en outre de la M. commune par les poils qui lui couvrent le dessous des pieds, jusque sous les doigts. Cette espèce habite les régions les plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie jusqu'au Kamtchatka. Elle se loge dans des trous d'arbres ou dans des terriers qu'elle paraît se creuser elle-même. Les habitants de la Sibérie lui font durant l'hiver une chasse fort active; mais cette chasse est la plus pénible que l'on connaisse. — L'Amérique boréale nourrit aussi plusieurs Martes dont les espèces ne sont pas toutes bien déterminées: nous nous contenterons de mentionner le *Pékan* (*M. canadensis*), le *Vison* (*M. vison*), le *Wajach* (*M. melanorhyncha*), le *Cuja* (*M. cuja*), et la *M. à tête*

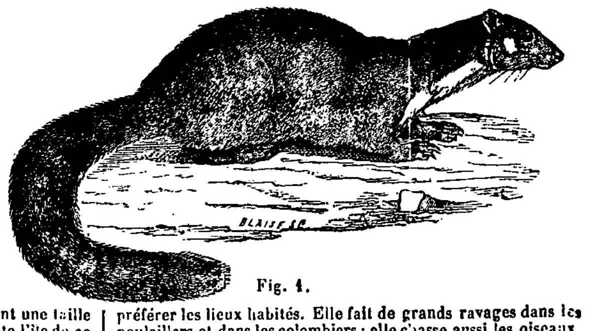

Fig. 1.

de Loutre (*M. lutreocephala*) ou *Mink* des Américains. Cette dernière a les doigts à demi palmés, ce qui lui donne des habitudes un peu aquatiques. Son pelage est presque aussi doux que celui de la Zibeline, mais d'une teinte fauve clair et presque blanchâtre à la tête : c'est le *Vison blanc* des fourreurs.

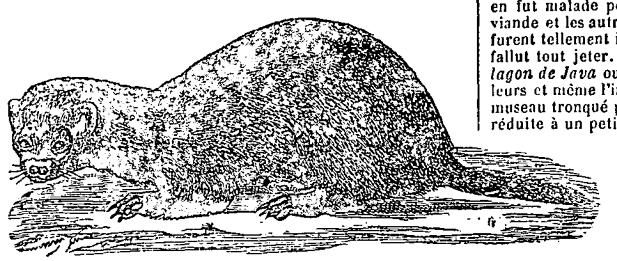
Fig. 2.

II. Les *Putois* (*Putorius*) n'ont que 4 fausses molaires à la mâchoire supérieure et 6 à l'inférieure, et point de tubercule à la carnassière inférieure : ce sont les plus féroces de tous les Carnassiers ; souvent ils semblent tuer uniquement pour le plaisir de verser le sang. On les reconnaît à leur museau un peu plus court et un peu plus gros que celui des Martes, et tous exhalent une odeur très-désagréable : de là le nom sous lequel on les désigne. Le *Putois commun* (*Put. communis*) [Fig. 2] a environ 50 centimètres de longueur, y compris la queue, qui en a 17. Il est brun, avec les flancs jaunâtres, le bout du museau et des oreilles blanc, et une tache blanche derrière l'œil. Cet animal est répandu dans toute l'Europe. Dans la belle saison, il habite la campagne, et se retire dans des trous d'arbres ou dans des terriers, dont il ne sort que la nuit pour aller à la chasse des lapins et des petits mammifères ; il grimpe sur les arbres pour saisir les oiseaux dans leurs nids et dévorer leurs œufs. L'hiver, il se approche des habitations, et se loge dans les vieux bâtiments, les granges et les greniers à foin. Il est alors la terreur de nos basses-cours. — Le *Furet* ou *Nimse* (*Put. furo*) paraît n'être qu'une variété albine du précédent, car il n'en diffère que par son pelage jaunâtre et ses yeux roses. Il nous vient d'Espagne et de Barbarie ; chez nous il n'existe qu'à l'état de domesticité. Cette espèce, en naissant, apporte une telle haine pour les lapins, qu'aussitôt qu'on en présente un, même mort, à un jeune Furet qui n'en a jamais vu, il se jette dessus et le mord avec fureur. S'il est vivant, il le prend par le cou, par le nez, et lui suce le sang. Les chasseurs ont profité de cette antipathie pour dresser le Furet à la chasse des lapins. Mais il faut le museler, avant de le laisser aller dans le terrier ; sans cela, après en avoir tué tous les habitants et s'être soûlé de sang, il s'endormirait sur ses victimes. Quand il est muselé, il oblige seulement les lapins à s'enfuir, et ceux-ci, en sortant du terrier, tombent dans le filet tendu à l'entrée. On élève les Furets dans des tonneaux ou dans des cages ; on leur donne de la filasse dans laquelle ils aiment à s'enfoncer pour dormir, et on les nourrit avec du pain, du lait, des œufs, mais rarement de la viande. Ils dorment continuellement et ne se réveillent guère que pour manger, ce qu'ils font avec voracité. — L'*Hermine* (*Put. herminea*) est plus petite que les espèces précédentes. En hiver, son pelage est entièrement blanc, à l'exception du bout de la queue qui est noir ; mais l'été, sa fourrure devient rousse en dessus et blanc-jaunâtre en dessous : alors l'Herm. est désignée sous le nom de *Roselet*. Cet animal est rare dans les pays tempérés ; mais il abonde en Laponie, en Sibérie et au Kamtchatka. Il ne se plaît que dans les lieux les plus sauvages, loin de l'habitation des hommes. Tout le monde sait combien sa fourrure est recherchée. — La *Belette* (*Put. gale*) a 16 cent. de longueur, non compris la queue, qui a environ 55 mill. Son corps extrêmement effilé est brun roux en dessus et blanc en dessous. La Bel. se trouve dans toutes les parties tempérées de l'Europe, et ne s'écarte guère des habitations. Elle fait parfois beaucoup de mal dans nos basses-cours ; mais, dans la campagne, elle fait la chasse aux taupes, aux mulots, aux serpents, etc. De même que l'Hermine, elle est susceptible de s'apprivoiser. On rencontre assez souvent en France des Belettes entièrement jaunâtres, et d'autres parfaitement blanches, surtout en hiver. L'*Herminette* et la *Bel. des Alpes* pourraient bien n'être que des variétés de la Bel. commune. Les espèces étrangères du genre Putois, telles que le *Perouasca* ou *Put. de Pologne* (*Put. sarmaticus*), le *Chorock* (*Putor. sibiricus*), le *Tuhcuri* (*Put. lutreola*), le *Furet de Java* (*Put. nudipes*), etc., n'offrent aucun intérêt particulier.

III. Le genre *Zorille* (*Zorilla*) a le système dentaire du genre Putois, dont il ne diffère que par ses ongles, qui sont longs, robustes, non pointus, et capables de fouir la terre. On n'en connaît qu'une espèce, qui est rayée irrégulièrement de noir et de blanc. Elle est propre à l'Afrique. Elle vit comme les Martes, à cela près que, ne pouvant grimper sur les arbres, elle se creuse un terrier qu'elle habite pendant le jour et dont elle ne sort que la nuit pour chasser.

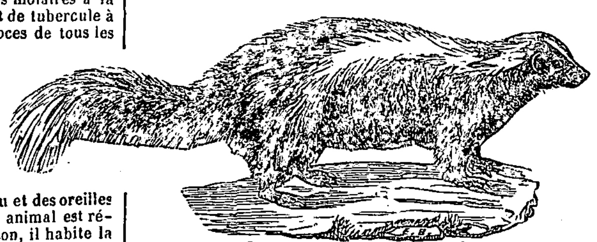
Fig. 3.

IV. Les *Moufettes* (*Mephitis*) ont les mêmes dents que les Putois, si ce n'est que leur carnassière inférieure a deux tubercules à son côté interne, ce qui les rapproche des Blaireaux. Elles ont en outre, comme ces derniers, les ongles de devant longs et propres à fouir, et même elles sont à demi plantigrades. Leur pelage est ordinairement rayé de blanc sur un fond noir ; leur queue est médiocre, couverte de longs poils, et se relève en panache sur le dos. Ces animaux sont propres au nouveau continent. L'espèce type est la *M. commune* (*Meph. putorius*) [Fig. 3], qui est fort répandue dans l'Amérique septentrionale. Toutes les Moufettes vivent dans des terriers, et se nourrissent de petits quadrupèdes, d'œufs, etc. Leur nom leur vient de l'odeur exécrable qu'elles exhalent, surtout lorsqu'elles sont irritées. « En 1749, raconte le voyageur Kalm, il vint un de ces animaux près de la ferme où je logeais : c'était en hiver et pendant la nuit. Les chiens étaient éveillés et le poursuivaient. Dans le moment, il se répandit une odeur si fétide, qu'étant dans mon lit, je pensai en être suffoqué : les vaches beuglaient de toute leur force. Sur la fin de la même année, il se glissa une Moufette dans notre cave. Une femme qui l'aperçut la tua, et, dans le moment, elle remplit la cave d'une telle odeur que, non-seulement cette femme en fut malade pendant plusieurs jours, mais que le pain, la viande et les autres provisions qu'on conservait dans cette cave furent tellement infectés, qu'on ne put en rien garder et qu'il fallut tout jeter. » — On ne saurait séparer des Moufettes le *Télagon de Java* ou *Mydaus*, qui a les dents, les pieds, les couleurs et même l'infecte puanteur de ces animaux, mais dont le museau tronqué prend la forme d'un groin, et dont la queue est réduite à un petit pinceau.

MARTEAU. s. m. (latin. *martulus*). Outil de fer ordinairement muni d'un manche de bois et qui est propre à frapper, à forger, etc. *Un petit m. Un gros m. M. de bourrelier, de maréchal, d'orfèvre, de tailleur de pierres, etc. M. de forge. Frapper, battre avec le m., au m., à grands coups de m. Cette vaisselle est faite au m.* On appelle *Tête de m.*, Le bout qui frappe ; *Panne du m.*, Le côté opposé à la tête ; et *OEil du m.*, Le trou par lequel entre le manche. — Figur., *Il faut être enclume ou m., etc.*, Voy. ENCLUME. ‖ T. Admin. forest. Instrument de fer en forme de marteau, dont le gros bout porte une marque en relief, et avec lequel les gardes des eaux et forêts marquent les arbres destinés à être coupés pour les services publics. ‖ *M. d'armes*, Sorte d'arme offensive qui avait à peu près la forme d'un marteau. ‖ *M. d'horloge*, Voy. HORLOGE. ‖ *M. de porte*, Espèce d'anneau ou de battant de fer qui est attaché au milieu d'une porte à l'extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir. — Figur. et prov., *N'être pas sujet au coup de m.*, N'être point assujetti à obéir sur-le-champ et au premier signal. *Graisser le m.*, V. GRAISSER. ‖ T. Anat. Voy. OREILLE. ‖ T. Facteur d'instruments. Voy. PIANO. ‖ * T. Ichth. Voy. SÉLACIENS.

Enc. — Le *Marteau* est un des instruments de percussion les plus usités dans l'industrie, mais ses dimensions et sa forme, particulièrement celle de sa tête, varient suivant l'usage auquel il est destiné. Ces outils reçoivent aussi des noms différents suivant leur destination ou suivant la manière dont on les fait agir. Ainsi, par ex., dans les usines, et notamment dans les usines métallurgiques, on désigne sous celui de *Martinet* les lourds marteaux qui sont mis en mouvement non par des hommes, mais par la force de l'eau, ou par tout autre moteur. On les distingue en outre en *marteaux de soulèvement*, *marteaux à bascule* et *marteaux frontaux*, selon qu'ils sont mis en mouvement par le côté, par la queue du manche, ou bien par la tête. Dans ces mêmes usines on se sert aussi beaucoup, depuis quelques années, d'un appareil ingénieux appelé *M.-pilon* ou *M. à vapeur*. Cet appareil a été inventé en 1842 par Bourdon, directeur de l'usine du Creusot. Il consiste en un pilon de fonte pesant de 3000 à 5000 kilog., et terminé à sa partie inférieure par un bloc de fer aciéré auquel on donne la forme qui convient au travail que l'on veut exécuter. Ce pilon se meut verticalement dans des coulisses de fer fixées sur un bâti de fonte, et il est supporté par une tige de fer attachée à un piston qui lui-même se meut dans un corps de pompe installé sur la plate-forme supérieure du bâti. Quand on veut se servir de ce m., on fait arriver de la vapeur à haute pression dans le corps de pompe, au-dessous du piston ; celui-ci s'élève aussitôt et entraîne le pilon. Si alors on intercepte la communication du corps de pompe avec la chaudière et qu'on le fasse au contraire communiquer avec l'atmosphère, la vapeur s'échappe, et l'excès de pression qui avait fait monter le pilon se trouvant supprimé, celui-ci retombe sur l'enclume placé à la partie inférieure du bâti. Ces mouvements s'exécutent avec la plus grande facilité au moyen d'un jeu de tiroirs qu'un ouvrier placé sur une plate-forme manœuvre à la main. Le même mécanisme permet d'accélérer ou de retarder les coups à volonté, d'augmenter ou de diminuer la volée du m.-pilon, enfin d'arrêter ce dernier à un point déterminé de sa course. Cet appareil rend aujourd'hui les plus grands services dans l'industrie du fer, principalement pour forger les grosses pièces, comme les arbres des roues motrices des grands bâtiments à vapeur.

MARTEL. s. m. Marteau. Ne se dit que dans ces expressions figurées. *Avoir, donner, mettre m. en tête*, Avoir, causer de l'inquiétude, des soucis.

MARTELAGE. s. m. T. Admin. forest. Voy. FORÊT.

MARTELER. v. a. Battre à coups de marteau. *M. de la vaisselle d'étain. M. sur l'enclume.* ‖ Figur., Faire avec effort un travail d'esprit. *Il martèle ses vers, sa diction.* ‖ Fig., *Cette affaire me martèle le cerveau*, ou simplement, *me martèle*, Me donne de l'inquiétude, du souci. = MARTELÉ, ÉE. part. *Vaisselle martelée*, Vaisselle faite au marteau. ‖ *Médaille martelée*, V. NUMISMATIQUE. ‖ T. Musiq. *Trille martelé*, Voy. TRILLE. ‖ T. Littér. *Vers martelés*, Vers péniblement travaillés, qui sentent l'effort qu'ils ont coûté.

MARTELET. s. m. Petit marteau dont on se sert pour les ouvrages délicats.

MARTELEUR. s. m. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTIAL, ALE. adj. (latin. *martialis*). Guerrier. *Courage m. Humeur martiale. Air m.* ‖ *Cour martiale*, V. COUR. ‖ T. Pharm. Syn. de *Ferrugineux*, et se dit De toutes les préparations qui contiennent du fer. *Eau martiale. Teinture martiale.* — On dit substantiv., *Les martiaux*, pour Les préparations ferrugineuses.

Syn. — *Belliqueux, Guerrier, Militaire.* — *Militaire* est opposé à *civil*, tandis que les trois autres mots sont opposés à *pacifique*. *Militaire* embrasse tout ce qui concerne les armées, les soldats, souvent même sans y impliquer l'idée de guerre : c'est ainsi qu'on dit la vie, la discipline, l'éloquence, la musique, l'administration *militaires*. *Guerrier* a rapport au métier, à la pratique, aux habitudes de la guerre. Un peuple *guerrier* fait la guerre ; la guerre est son occupation principale. *Belliqueux* et *martial* indiquent seulement les dispositions à la guerre. Mais *belliqueux* s'applique particulièrement aux hommes qui ont l'humeur, la passion de la guerre. Ainsi, il y a des peuples essentiellement *belliqueux* ; avec une humeur *belliqueuse*, on est constamment porté à la guerre. *Martial*, au contraire, se dit seulement des qualités apparentes qui semblent annoncer qu'on est propre à faire la guerre. C'est ainsi qu'on a une physionomie *martiale*, une ardeur toute *martiale*. Cependant tel peut avoir l'air *martial*, qui n'a nullement l'humeur *belliqueuse*.

Enc. — En France, on appelle *Loi martiale*, une loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas et en observant certaines formalités. La loi ainsi qualifiée fut votée par l'Assemblée constituante, le 21 août 1789, afin de mettre un terme aux troubles et aux désordres qui agitaient Paris. Aux termes de cette loi, lorsque l'autorité civile jugeait nécessaire de recourir à l'emploi de la force armée, elle devait d'abord faire tirer le canon d'alarme, arborer un drapeau rouge sur la maison commune et le promener dans les rues, afin de prévenir les attroupements qu'ils eussent à se séparer. S'ils ne se dispersaient pas, la force armée marchait contre eux, mais elle n'agissait qu'après que le magistrat qui l'avait requise avait fait trois sommations. La loi m. fut appliquée, pour la première fois, le 17 juin 1791, pour dissiper les émeutiers du Champ de Mars. La Convention l'abrogea ; mais la loi sur les attroupements, du 10 avril 1831, en a fait revivre les principales dispositions. — En Angleterre, on applique la dénomination de *loi martiale* à l'ensemble des dispositions légales qui régissent la discipline militaire, mais auxquelles on soumet aussi, en cas de troubles graves, tous les habitants d'une ville ou d'une province.

*** MARTIN.** s. m. T. Ornithol.

Enc. — Les oiseaux ainsi nommés sont rangés par les ornithologistes modernes dans la famille des Sturnidés. Leur bec est comprimé, très-peu arqué, légèrement échancré, et sa commissure forme un angle comme chez les Étourneaux. Les *Martins* ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que ces derniers. Comme eux, ils vivent par troupes, et font aux insectes une chasse des plus actives. Dans les pays qui sont infestés de Sauterelles, ils en détruisent des quantités énormes ; de là le nom

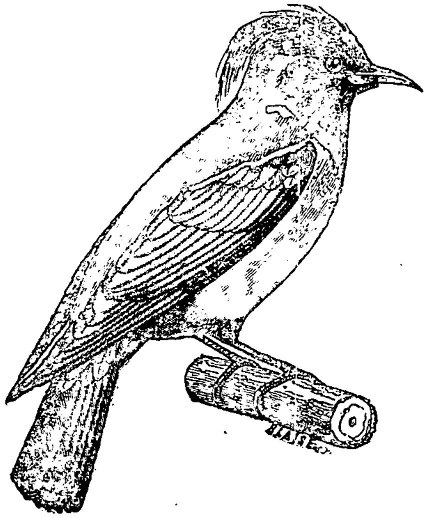

scientifique d'*Acridothères* sous lequel on les désigne. Toutes les espèces de ce genre sont étrangères. Une seule se montre parfois dans le midi de la France, où elle nous vient de l'Afrique : c'est le *M. rose* ou *Roselin* (*Acridotheres roseus*) [Fig. ci-dessus]. Cet oiseau est de la taille d'un Merle, et a le plumage d'un noir brillant, avec le dos, le croupion, les scapulaires et la poitrine d'un rose pâle. Les plumes de sa tête sont étroites et allongées en huppe. Nous citerons encore le *M. triste* (*Acr. tristis*), qui est devenu célèbre par les services que son introduction dans l'île Bourbon a rendus à cette colonie auparavant ravagée par les sauterelles.

* **MARTIN-CHASSEUR.** s. m. V. MARTIN-PÊCHEUR.

MARTINET. s. m. T. Ornith. Voy. HIRONDELLE.

MARTINET. s. m. Espèce de petit chandelier plat qui a un manche.

MARTINET. s. m. T. Métall. Voy. MARTEAU.

MARTINET. s. m. Espèce de fouet formé de plusieurs brins de corde ou de cuir attachés au bout d'un manche, et dont les maîtres d'école se servaient pour corriger les enfants.

MARTINGALE. s. f. T. Manége. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher qu'il ne porte au vent et ne donne de la tête. ‖ T. Jeu. Manière de jouer qui consiste à ponter, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent. *Jouer à la m. Jouer la m.* — Par ext., se dit De diverses manières de jouer son argent, que certains joueurs imaginent, et qu'ils suivent avec plus ou moins de persévérance. *Il s'est ruiné par une m. qu'il croyait infaillible.*

MARTINISME. s. m. **MARTINISTE.** s. 2 g.

Enc.—On désigne sous ce nom la doctrine d'une petite secte d'illuminés qui fut fondée, vers 1754, par un juif portugais nommé Martinez Pasqualis. Les partisans de cette doctrine, que l'on appela *Martinistes* du nom de son auteur, prétendaient être en commerce avec les âmes et avec les intelligences célestes, et se livraient aux opérations théurgiques. Cette secte disparut à la révolution ; cependant un des anciens disciples de Pasqualis, Louis-Claude de Saint-Martin, dit le *Philosophe inconnu*, essaya de la continuer, tout en faisant subir à la doctrine du maître des modifications capitales, et en la transformant en un spiritualisme mystique plus rapproché du christianisme, mais néanmoins encore plein de rêveries et d'erreurs.

MARTIN-PÊCHEUR. s. m. T. Ornith.

Enc. — Sous le nom de *Martins-pêcheurs*, Cuvier désigne un groupe assez nombreux de *Passereaux Syndactyles*, qu'il caractérise de la manière suivante: Pieds assez courts ; bec long, droit, anguleux et pointu ; queue en général très-courte ; sternum à deux échancrures. Ce groupe ou ce grand genre forme actuellement la famille des *Alcédidées*. Les oiseaux qui la composent ont entre eux une très-grande analogie sous le rapport des formes et des couleurs. Leur corps est épais, court, ramassé pour ainsi dire ; leur tête est allongée, grosse, et ordinairement couverte de plumes étroites et plus ou moins longues, qui forment vers l'occiput une sorte de huppe. Leur plumage est chez la plupart assez richement coloré ; en général le bleu et le vert dominent parmi les couleurs qui les parent. Les Alcédidées comprennent 3 genres principaux.— 1° Les *Martins-pêcheurs* proprement dits (*Alcedo*) ont le bec droit, pointu et quadrangulaire. Ce sont des oiseaux essentiellement aquatiques, et tous sont ichthyophages. La seule espèce européenne de ce genre est le *M.-pêcheur d'Europe* (*Alc. ispida*) [Fig. ci-dessous], qui est de la taille d'un Moineau, avec le dessus du corps d'un vert d'aigue-marine, le dessous roux marron, la gorge blanche et les joues rousses et vertes. Cet oiseau vit solitaire au bord des eaux, où il se tient habituellement perché sur une branche morte ou sur une pierre, et épiant, durant des heures entières et dans une immobilité complète, le passage de quelque poisson. Dès qu'il en aperçoit un, il fond dessus avec la rapidité de l'éclair, en tombant d'aplomb, la tête en bas, et en plongeant dans l'eau. Avant de manger la proie qu'il a saisie, il la conserve quelque temps dans son bec, la tourne, la retourne, la bat contre une pierre ou contre un tronc d'arbre, puis, lorsqu'il la juge suffisamment brisée, il l'avale la tête la première. Le M.-pêcheur ne chante point ; seulement, en volant, il fait entendre un cri perçant qu'expriment assez bien les syllabes *ki ki ki vi ki*. Il entre en amour au printemps ; la femelle pond, dans quelque crevasse ou quelque trou situé au bord de l'eau, six œufs d'une blancheur éclatante. La chair de cet oiseau est d'un goût détestable : aussi ne le chasse-t-on que pour son plumage. On attribuait autrefois à sa dépouille la propriété de conserver les draps et les autres étoffes de laine en éloignant les teignes qui les dévorent ; de là l'usage où l'on était de suspendre dans les magasins des Martins-pêcheurs empaillés, et les noms vulgaires d'*Oiseau-teigne*, de *Drapier* et de *Garde-boutique*, qu'on leur donnait.—2° Les *Céyx* sont des Martins-pêcheurs à bec ordinaire, mais où le doigt interne n'existe point. L'espèce type est l'*Alcyon tridactyle* qui habite l'Inde et l'archipel Indien.— 3° Les *Martins-chasseurs* (*Dacelo*) ont le bec épais, large à sa base, avec la mandibule supérieure généralement échancrée. Malgré leur ressemblance singulière avec les Martins-pêcheurs, ces oiseaux ne fréquentent qu'accidentellement les rivières et vivent au sein des forêts touffues et humides des régions intertropicales : tous sont insectivores. Les espèces les plus remarquables de ce genre sont le *M.-chasseur trapu*, le *M.-chasseur de Coromandel*, le *M.-chasseur à tête blanche*, et le *M.-chasseur géant*.

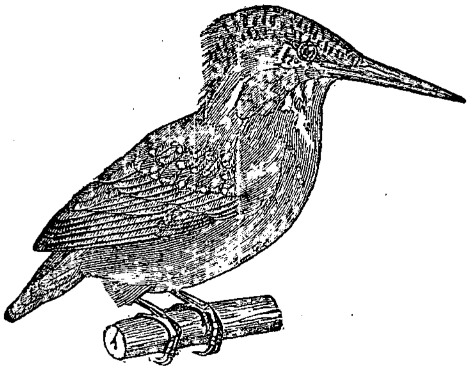

MARTRE. s. f. T. Mamm. Voy. MARTE.

* **MARTYNIA.** s. m. T. Bot. Voy. PÉDALINÉES.

MARTYR, TYRE. s. (grec. μάρτυρ, témoin). Celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de la religion chrétienne. *Un m. de la foi. Sainte Cécile est vierge et martyre. L'Église honore la mémoire des martyrs. Ère des martyrs*, V. ÈRE. — Figur., *Être du commun des martyrs*, V. COMMUN. ‖ Par extens., Celui qui a souffert des tourments ou la mort pour une religion ou une doctrine quelconque. *Il n'y a pas d'erreur qui n'ait eu ses martyrs.* ‖ Fam., se dit aussi D'une personne qui souffre beaucoup. *Il est m. de la goutte.* — *Être m. de quelqu'un*, Souffrir beaucoup de ses mauvais traitements, de sa tyrannie, de ses caprices. *Il est le m. de cette femme.* On dit dans un sens anal., *Faire de quelqu'un son m.* ‖ *Être le m. de son ambition, de ses opinions, du bien public.* S'exposer à beaucoup d'inconvénients, de dangers, pour satisfaire son ambition, pour soutenir ses opinions, pour servir le bien public, etc.

Enc.—En chargeant ses apôtres de prêcher l'Évangile, Jésus-Christ leur dit : « Vous serez mes *témoins* à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Act.* I, 8.) Il les avait aussi prévenus du sort qui les attendait quand il avait prononcé ces paroles, rapportées par saint Matthieu : « On vous tourmentera et l'on vous ôtera la vie ; et vous serez odieux à toutes les nations à cause de mon nom. » (XXIV, 9.) « Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps et ne peuvent pas tuer l'âme... Si quelqu'un me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon Père, qui est au ciel ; mais si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon Père. » (X, 28, 32.) De là Tertullien conclut que la foi chrétienne est un engagement au martyre. On sait, en effet, avec quelle profusion le sang des chrétiens a été répandu par les païens pendant près de trois cents ans. Le premier martyr fut saint Étienne, que les Juifs lapidèrent à Jérusalem, environ neuf mois après la résurrection de N.-S. ; mais les grandes persécutions ne commencèrent que 31 ans plus tard : la première eut lieu sous Néron, et la dixième et dernière sous Dioclétien. Nous avons indiqué ailleurs (v. CHRONOLOGIE) l'époque précise de chacune de ces grandes épreuves de l'Église naissante ; nous n'avons donc pas à y revenir ici, mais nous dirons quelques mots des principales circonstances qui les accompagnaient.

La persécution commençait ordinairement par un édit qui défendait les assemblées des chrétiens, et condamnait à des peines ceux qui refuseraient de sacrifier aux idoles. Les fidèles pouvaient se soustraire au danger, soit par la fuite, soit à prix d'argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi ; car les chrétiens nommaient *libellatiques* et mettaient au rang des apostats, comme s'étant avoués tacitement idolâtres, ceux qui obtenaient à prix d'argent des billets (*libelli*) pour faire croire qu'ils avaient obéi aux édits des empereurs. Les règles de l'Église défendaient de s'exposer de soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les païens et attirer la persécution, comme de briser les idoles, de mettre le feu aux temples, de dire des injures à leurs dieux, etc. La maxime générale du christianisme était de ne point tenter Dieu, d'attendre patiemment que l'on fût découvert et interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi. Il y avait sur ce point deux hérésies opposées à éviter. Les Gnostiques et les Valentiniens décriaient le martyre comme inutile, puisque J.-C. est mort pour nous sauver de la mort, ne distinguant pas de quelle mort il nous sauve. Ils disaient aussi que c'était faire injure à Dieu, et que, puisqu'il refuse le sang des boucs et des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille le sang des hommes. Les Marcionites, au contraire, s'exposaient au martyre en haine de la chair et de celui qui l'avait créée, qu'ils disaient être le mauvais principe. — Quand les chrétiens étaient pris, on les conduisait devant le magistrat qui les interrogeait, assis sur son tribunal. S'ils niaient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyait ordinairement, parce qu'on savait que ceux qui l'étaient véritablement ne le niaient jamais, ou dès lors cessaient de l'être. Quelquefois, pour mieux connaître la vérité, on les obligeait à faire quelque acte d'idolâtrie, par ex., à offrir de l'encens aux idoles, à manger de la chair des victimes offertes aux dieux, à jurer par les dieux ou par le génie de l'empereur, à blasphémer contre J.-C., etc. S'ils s'avouaient chrétiens, on s'efforçait de vaincre leur constance, d'abord par la persuasion et par les promesses, puis par les menaces et l'appareil du supplice, enfin par les tourments. Ces tourments variaient de nature et de durée, suivant le caractère plus ou moins cruel des magistrats, et le plus ou moins de prévention et de haine qu'ils avaient contre les chrétiens. Pendant qu'on les torturait de mille manières, l'interrogatoire continuait, et l'on rédigeait avec soin les réponses des patients. Dans ces interrogatoires, on pressait souvent les chrétiens de dénoncer leurs coreligionnaires, surtout les évêques, les prêtres et les diacres, et de livrer les saintes Écritures. Pendant la persécution de Dioclétien, les païens s'attachèrent avec un soin tout particulier à détruire les livres saints, persuadés que c'était le moyen le plus sûr de détruire le christianisme. Mais sur toutes ces questions, les chrétiens gardaient le secret le plus profond. Ils ne nommaient personne ; ils disaient que Dieu les avait instruits, et qu'ils portaient les saintes Écritures dans leurs cœurs. On appelait *Traditeurs*, c.-à-d. traîtres, les malheureux qui avaient la faiblesse d'agir autrement. Après l'interrogatoire, ceux qui persistaient dans la confession du christianisme étaient envoyés au supplice ; mais, le plus souvent, on les ramenait en prison afin de pouvoir les appliquer plusieurs fois à la torture. D'ailleurs les prisons étaient elles-mêmes une espèce de torture, à cause des raffinements de cruauté qu'on avait su introduire dans leur régime. Néanmoins les diacres et les fidèles, en général, en gagnant les geôliers à prix d'argent, parvenaient à y pénétrer, afin de soulager et de consoler les martyrs. Les exécutions avaient communément lieu hors des villes. La plupart des condamnés étaient mis à mort par la décapitation. Quelquefois cependant on les faisait mourir par la lapidation, le bûcher, l'exposition aux bêtes dans l'amphithéâtre, ou bien on les noyait, on les précipitait du haut d'une montagne, etc. Presque toujours, les fidèles ne craignaient point de s'approcher d'eux, de recueillir leur sang avec des linges ou des éponges, de conserver leurs corps ou leurs cendres, et ils n'épargnaient rien pour racheter ces restes des bourreaux, au risque de subir eux-mêmes le martyre. Quant à ces chrétiens souffrants, s'ils ouvraient la bouche, ce n'était que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs frères, et demander la conversion des infidèles. — V. CANONISATION et CULTE.

MARTYRE. s. m. La mort ou les tourments endurés pour la religion chrétienne. *Souffrir, endurer le m. La couronne, la palme du m. L'Église célèbre le 29 juin le m. de saint Pierre et de saint Paul.* ‖ Figur. et par exag., Toute sorte de peines de corps et d'esprit. *Ce mal de dent me fait souffrir le m. C'est un m. que d'avoir affaire à des chicaneurs.* — Dans le lang. poét., se dit aussi Des peines que l'amour fait souffrir aux amants. *La beauté qui cause mon m.* On dit encore en plaisantant, *Il lui a conté son m., son amoureux martyre.*

MARTYRISER. v. a. Faire souffrir le martyre. *Dioclétien fit m. une multitude de chrétiens.* ‖ Fig. et par exagér., Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. *On le martyrisa pour avoir son argent. La goutte le martyrise.* = MARTYRISÉ, ÉE. part.

MARTYROLOGE. s. m. (gr. μάρτυρ ; λόγος, discours).

Enc. — Nous venons de voir, dans l'article qui précède, que, dans les persécutions contre les chrétiens, on recueillait avec soin les interrogatoires de ceux qui étaient torturés pour la foi. C'était sur ces procès-verbaux ou *Actes*, et sur ce qu'ils observaient eux-mêmes, que les premiers chrétiens rédigeaient l'histoire des martyrs, histoire que l'on conservait ensuite dans les églises. On dit que le pape saint Clément, disciple de saint Pierre lui-même, avait établi à Rome sept notaires dont chacun avait cette charge dans deux quartiers de la ville. Saint Cyprien, durant la persécution, recommandait de marquer soigneusement le jour où chacun aurait fini son martyre. Quoique plusieurs des *Actes des martyrs* eussent péri dans la persécution de Dioclétien, Eusèbe de Césarée en avait fait une nombreuse collection ; malheureusement son recueil a été perdu, et, sauf un petit nombre d'actes qui avaient été conservés dans quelques églises, dès le temps du pape saint Grégoire, on n'avait plus à Rome que des catalogues des noms des martyrs, avec les dates de leur mort bienheureuse, c'est-à-d. des *Martyrologes*. Saint Jérôme avait écrit un m. qui était en usage à Rome au VI° siècle. Bède en écrivit un autre, vers 730. Bientôt après fut rédigé à Rome le recueil connu sous le nom de *Petit m.* Vers 830, parut celui de Florus qui n'est que le m. de Bède augmenté. Le m. de Raban Maur et celui de saint Adon, archevêque de Vienne (860), contiennent diverses augmentations à ceux de Bède et de Florus. En 875, Usuard, moine à Saint-Germain des Prés, à Paris, compléta ce dernier, et son recueil a servi de base au m. actuellement usité dans l'Église romaine, lequel a été rédigé par le cardinal Baronius et approuvé par Sixte-Quint.—On a inséré dans le *M. romain*, avec les noms des martyrs proprement dits, ceux des autres saints dont l'Église fait commémoration pour chaque jour, et l'usage est établi de lire tous les jours, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour ce jour-là.—A l'imitation de l'Église catholique, les Grecs ont aussi une espèce de m. qui contient en abrégé la vie des saints pour chaque jour de l'année, avec simple commémoration de ceux dont la vie n'a point été écrite. Ce recueil est divisé par mois ; d'où le nom de *Ménologe* ou *Ménologue*, sous lequel on le désigne.

MARUM. s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

* **MARUTE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **MAS.** s. m. (lat. *mansio*). Dans quelques provinces, s'emploie dans le sens de Hameau.

* **MASARIDES.** s. m. pl. Entom. V. PORTE-AIGUILLON.

MASCARADE. s. f. Déguisement d'une personne qui se masque pour quelque divertissement. *Il a imaginé une singulière m.* ‖ Troupe de gens déguisés et masqués. *La grande m. va bientôt passer.* ‖ Figur., *Ce monde-ci n'est qu'une m. C'était une m. que cette cérémonie.* ‖ Autrefois on appelait *Mascarades* Des chansons composées pour des comédies-ballets où l'on dansait sous le masque, et Certaines danses qu'exécutaient des personnes masquées. *Marot a écrit des mascarades. Danser une mascarade.*

MASCARET. s. m. T. Géogr. phys. Voy. Barre.

MASCARON. s. m. (R. *masque*). T. Archit.

Enc. — On appelle ainsi un ornement en forme de masque, sculpté en ronde-bosse ou en bas-relief. On place ordinairement les *Mascarons* à l'orifice des fontaines, à la clef des arcades, et parfois aussi sous les balcons, sous les entablements, etc. On leur donne un caractère noble ou grotesque, selon le style de la décoration dans laquelle on les fait entrer. Le plus souvent ils représentent des têtes de lion, de sphinx, de Faunes, de Satyres, de Naïades, etc. Les architectes des deux derniers siècles ont prodigué ce genre d'ornement sur la plupart de leurs édifices; aujourd'hui on en est beaucoup plus sobre.

MASCULIN, INE. adj. (lat. *masculus*). Qui appartient, qui a rapport au mâle. *Le sexe m. La ligne masculine.* ‖ T. Jurispr. féod. *Fief m.*, V. Fief. ‖ T. Gram. *Nom m., adjectif m., genre m.*, Voy. Genre. — *Terminaison masculine*, Celle dont l'*e* muet ne forme pas à lui seul la dernière syllabe, ou ne concourt pas à la former de manière à s'y faire sentir. *Main* et *Maison* ont la terminaison masculine, quoique ces mots soient du genre féminin. *Homme* a la terminaison féminine, bien qu'il soit du genre masculin. On dit dans le même sens, *Rimes masculines, vers masculins.* ‖ Substantiv., *Le m. et le féminin*, Le genre masculin et le genre féminin. *Ce mot est un m. Il faut mettre cet adjectif au masculin.*

MASCULINITÉ. s. f. Qualité de mâle. *La m. est nécessaire, en France, pour prétendre à la couronne.*

MASQUE. s. m. (italien. *maschera*). Faux visage de carton ou d'autre matière dont on se couvre la figure pour se déguiser, et parfois pour se garantir du hâle ou du froid. *Un m. de carton, de velours. Un m. grotesque.* — Figur., *Avoir un bon m.*, se dit D'un acteur dont la physionomie a beaucoup d'expression et de jeu, surtout dans les rôles comiques. ‖ Par ext., se dit Des personnes qui portent un masque pour se déguiser pendant le carnaval. *Un joli m. Un vilain m. Une troupe de masques. Aller voir les masques.* ‖ Figur., Apparence trompeuse sous laquelle on cache ou l'on s'efforce de cacher ses vrais sentiments et sa véritable conduite. *Se couvrir du m. de la vertu. Sous le m. de la dévotion, il cache une vie fort dissolue. La raison prend quelquefois le m. de la folie.* = On dit absolum. dans le même sens : *C'est un m. qu'il a pris. Cet hypocrite a fini par lever le m. Le m. de ce fourbe est tombé. Arracher le m. à quelqu'un.* ‖ Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le moule. ‖ T. Archit. Se dit quelquefois pour Mascaron. = Masque. s. f. Terme d'injure pour reprocher à une femme sa laideur ou sa malice. *La m. ! La vilaine m.* ! Popul.

Enc. — Les *Masques* ont été connus de tout temps et à peu près partout. Les voyageurs modernes en ont même trouvé l'usage très-répandu chez plusieurs peuplades sauvages de l'Océanie et de l'Amérique.

En ce qui concerne l'antiquité classique, les masques paraissent avoir pris naissance, en Grèce, aux fêtes de Bacchus, où ceux qui y prenaient part avaient l'habitude de se déguiser de mille manières. De là leur usage s'introduisit dans les représentations dramatiques qui, à l'origine, ainsi que nous l'avons vu, faisaient partie des réjouissances célébrées en l'honneur du dieu. Selon Suidas, Chœrilus de Samos fut le premier qui employa au théâtre des masques réguliers; d'autres en attribuent l'invention à Thespis ou à Eschyle; enfin, on prétend que l'usage des masques de femmes est dû à Phrynichus. A Rome, les masques furent de tout temps employés dans les atellanes, mais non dans les représentations du drame régulier, du moins à ce qu'affirme Diomède : suivant lui, les acteurs faisaient seulement usage de perruques, et ce fut l'acteur Roscius Gallus qui, le premier, un siècle avant notre ère, introduisit les masques grecs dans la tragédie et dans la comédie. — Au premier abord, cet emploi de masques dans les représentations dramatiques des anciens nous paraît bizarre; cependant il est aisé de l'expliquer. Comme les théâtres antiques avaient toujours des dimensions énormes, la plupart des spectateurs se trouvaient trop éloignés pour pouvoir saisir les jeux de physionomie des acteurs, et même pour distinguer nettement leurs traits. On obvia donc, autant que faire se pouvait, à cet inconvénient au moyen de masques dont les traits étaient fortement prononcés, et dont on variait la forme suivant le caractère du personnage qui paraissait en scène. En outre, comme, dans la tragédie antique, les personnages étaient toujours des dieux ou des héros dont les caractères typiques étaient familiers à tous les spectateurs, ceux-ci auraient trouvé sans doute très-inconvenant de voir substituer aux traits connus du personnage dramatique ceux d'un histrion. Quelquefois les masques, comme nos masques modernes, ne couvraient que la figure, mais, le plus souvent, ils représentaient la tête entière du personnage et s'ajustaient à peu près comme un casque dont la visière se serait étendue jusque au-dessous du menton. Quelquefois on les munissait de deux visages dont les traits exprimaient des sentiments différents, et que l'acteur pouvait faire correspondre à sa figure par un simple mouvement de tête. Enfin, leurs lèvres, qui étaient toujours plus ou moins ouvertes, étaient ordinairement garnies de lamelles métalliques destinées à grossir la voix. Quant à la matière, on les fit primitivement d'écorce d'arbre; plus tard on préféra le cuir, le bois et le bronze. Relativement au caractère du personnage qu'ils devaient représenter, les masques se divisaient en *tragiques*, *comiques* et *satyriques*, et chacune de ces classes renfermait un grand nombre de variétés. Ainsi, pour la tragédie seulement, Pollux énumère 25 masques typiques, savoir : 6 de vieillards, 7 de jeunes gens, 9 de femmes et 3 d'esclaves, non compris ceux qui représentaient des personnages signalés par quelque particularité personnelle, comme l'aveugle Thamyris, Argus aux cent yeux, etc. Ces derniers doivent avoir été fort nombreux, car Pollux, pour en donner une idée, en mentionne une trentaine. — Dans l'ancienne comédie attique, où l'on mettait presque constamment en scène des personnages vivants, il fallait que les masques reproduisissent les traits de ces derniers, qui d'ailleurs étaient en général représentés plus ou moins en caricature. En outre, le chœur, ainsi que certains personnages fantastiques, exigeait parfois une mascarade complète, comme dans les *Grenouilles* et les *Oiseaux* d'Aristophane, où les choristes figuraient en effet des grenouilles et des oiseaux. Mais, lorsque la loi interdit de mettre en scène aucun individu vivant, il fallut renoncer à ces masques qui étaient de véritables portraits plus ou moins chargés, et l'on créa, pour la comédie, des masques typiques, à l'exemple de ce qui avait lieu pour la tragédie. Seulement les masques comiques étaient plus nombreux. Pollux en énumère 9 de vieillards, 10 de jeunes hommes, 3 d'esclaves mâles, 3 de vieilles femmes, et 14 de jeunes femmes ou de jeunes filles. — Quant aux masques usités dans l'ancien drame satyrique, dont les personnages étaient Silène, des Satyres et d'autres compagnons de Bacchus, ils étaient généralement des plus grotesques. Pollux se contente de citer le Satyre à barbe grise, le Satyre sans barbe, Silène, et le πάππος, et il ajoute que tous les autres masques leur ressemblaient. Les figures 1, 2, 5 et 6 représentent des masques de théâtre grecs, et les autres des masques romains : 1, 2 et 6 sont des masques tragiques de femme; 4, un m. tragique d'homme; 5, un m. de satyre; dans la Fig. 3 on voit trois masques, l'un comique et les deux autres tragiques. Nous ferons observer à ce sujet que les masques romains sont en général plus exagérés que les grecs. Enfin nous terminerons en disant qu'à Rome, lorsqu'on sifflait un acteur, il était obligé de retirer son m.; cependant cela n'avait pas lieu dans les atellanes.

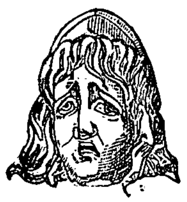
Fig. 1.

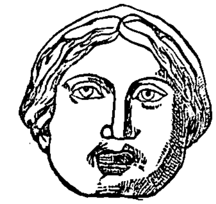
Fig. 2.

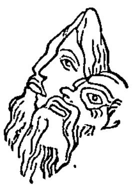
Fig. 3.

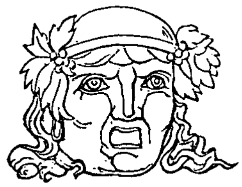
Fig. 4.

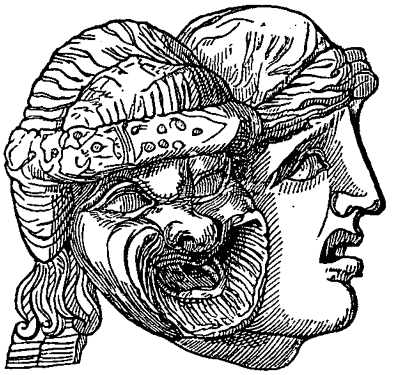
Fig. 5. Fig. 6.

Ce n'est guère qu'au XIVe siècle que l'usage des masques s'introduisit en France; on ne s'en servit d'abord que dans les bals masqués mis en vogue par Charles VI. Mais vers la fin du règne de François Ier, les dames de la cour, et, à leur exemple, celles de la ville, imaginèrent d'en porter afin de garantir leur teint. Ces masques, appelés *Loups*, étaient de velours noir et doublés de taffetas blanc; ils se fixaient dans la bouche au moyen d'une petite verge de métal terminé par un bouton de verre. Cette mode ne disparut complétement qu'à l'époque de la régence, où elles adoptèrent l'usage des mouches et du fard. Depuis lors, leur usage resta exclusivement réservé aux déguisements du carnaval. — Les masques employés aujourd'hui sont le plus souvent de carton peint. On en fait aussi avec de la toile de lin fine et à demi usée sur laquelle on applique une couche de cire : de là le nom de *masques de cire* qu'on leur donne. Quant aux masques dits *à domino*, ce sont des loups de taffetas ou de satin, qui manquent de menton et sont terminés par une petite pièce de même étoffe appelée *barbe*. Autrefois Venise avait le monopole de la fabrication des masques; mais aujourd'hui elle est presque entièrement concentrée à Paris, où la première fabrique fut établie, en 1799, par l'Italien Marassi.

En termes d'*Escrime*, on appelle *Masque* une armure formée d'une toile métallique à mailles très-serrées, qu'on se met sur le visage pour le mettre à l'abri des coups de fleuret de l'adversaire.

MASQUER. v. a. Mettre un masque sur le visage de quelqu'un, et, dans un sens plus étendu, Lui mettre, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. *On le masqua en arlequin.* ‖ Fig., Cacher quelque chose sous de fausses apparences. *M. ses desseins. Il masque sa débauche sous des apparences de sagesse.* ‖ Par ext., Couvrir, cacher une chose de manière à en ôter la vue. *Ce mur masque mes fenêtres. J'ai planté des arbres verts le long de ce mur pour le m.* ‖ T. Guerre. *M. une batterie, m. un pont, etc.*, Placer des troupes ou élever un ouvrage en avant d'une batterie, etc., pour en dérober la vue à l'ennemi. = se Masquer. v. pron. Mettre un masque. *Nous nous masquâmes pour aller au bal. Cet hypocrite se masque sous les dehors de la dévotion. Le vice se masque sous l'apparence de la vertu.* = Masqué, ée. part. *Une femme masquée.* ‖ *Bal masqué*, Bal où l'on va en masque et sous un déguisement. ‖ Fig., *Être toujours masqué*, Être toujours couvert et dissimulé.

MASSACRANTE. adj. f. Ne se dit que dans cette loc. fam., *Humeur m.*, Humeur bourrue, grondeuse, menaçante.

MASSACRE. s. m. Action de tuer impitoyablement, surtout des individus sans défense. *Horrible m. Le m. des Innocents. Le m. de la Saint-Barthélemy. La ville fut prise d'assaut, et l'on fit un grand m. de ses habitants.* ‖ Grande tuerie de bêtes. *Ils allèrent à la chasse, et firent un grand m. de chevreuils.* ‖ Figur. et famil., *C'est un m.*, se dit De quelque chose de rare, de précieux, qui a été gâté par mégarde ou autrement; ainsi que D'un ouvrier qui travaille très-mal, qui gâte tout ce qu'il touche. ‖ T. Vén. La tête du daim, du cerf, du chevreuil, mise debout sur la peau de la bête étendue par terre, lorsqu'on fait faire curée aux chiens. *On a rapporté le massacre.* — * T. Blas. V. Cerf.

Syn. — *Carnage, Tuerie.* — *Massacre*, de massue, signifie littéralement l'action d'assommer; *carnage*, de *caro*, *carnis*, chair, est proprement l'action de faire *chair*, de mettre en pièces des êtres vivants; *tuerie* exprime simplement l'action de tuer. Ces trois synonymes se disent dans un sens collectif et lorsqu'il s'agit d'un grand nombre d'individus. La barbarie, la férocité, l'atrocité dans toute leur horreur, ordonnent le *massacre*. La soif du sang, la fureur effrénée, l'acharnement, poursuivent le *carnage*. Une aveugle impétuosité, un horrible désordre, les chocs tumultueux d'une foule emportée, causent une *tuerie*.

MASSACRER. v. a. Tuer, égorger des gens sans défense. *Les soldats furieux massacrèrent tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe.* — Par exag., se dit quelquefois D'une personne qui a reçu un grand nombre de blessures. *Les voleurs l'ont massacré.* ‖ Se dit aussi Des animaux. *Il a massacré tous les faisans du parc.* ‖ Fig. et fam., Briser, gâter, mettre en mauvais état. *On a massacré tous mes meubles au roulage. Cet ouvrier massacre tout ce qu'il fait.* = Massacré, ée. p.

MASSACREUR. s. m. Celui qui massacre. *Les massacreurs ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent las. C'est un m. de gibier.* Peu usité.

MASSAGE. s. m. Action de masser les membres du corps pour les assouplir.

MASSE. s. f. [L'A est bref.] (all. *mass*, quantité, mesure). En T. Physiq., se dit, par opposit. à Volume, De la quantité de matière que contient un corps. Voy. Densité. ‖ Dans le lang. ordinaire, se dit De tout amas de plusieurs parties, de même ou de différente nature, qui font corps ensemble. *La m. informe et confuse du chaos. Ce bâtiment n'est qu'une grosse m. de pierres. Une m. de métal. L'ours, en naissant, semble n'être qu'une m. de chair.* ‖ *M. de carrière*, se dit De plusieurs lits de pierre qui se trouvent dans une carrière les uns sur les autres. = La totalité d'une chose, par oppos. à toute fraction ou partie de cette chose. *J'ai pris cela au hasard dans la m.* — *La m. de l'air*, Tout l'air qui pèse sur la terre. *La m. du sang*, Tout le sang qui est dans le corps. || * T. Pharm. *La m. pilulaire, la m. emplastique*, La préparation avec laquelle on se propose de faire des pilules, un emplâtre. || Au sens moral, *La m. des lumières, la m. des connaissances humaines.* || *La m. de la succession, de la société, de la faillite*, La somme, l'ensemble de tout ce qui appartient à la succession, etc., de tout ce qui en fait partie. *Toute la m. est de trois cent mille écus. Il devra rapporter cette somme à la m.* — *La m. des créanciers*, Tous les créanciers d'un failli. || * Absol., Le peuple, la multitude. *Cela est bon pour la m. Les masses se laissent facilement entraîner.* || L'ensemble d'un ouvrage d'architecture considéré sous le rapport des proportions. *La façade de Versailles, du côté du jardin, fait une m. imposante.* || T. Peint. Réunion de plusieurs parties qui sont considérées comme ne formant qu'un tout. *Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes masses. Les masses d'ombre soutiennent bien cette composition. Ces figures font m. En peignant des arbres, on doit s'attacher aux masses plutôt qu'aux détails.* — Figur. et au sens moral, *Il faut moins considérer les détails que les masses.* || T. Comm. Une certaine quantité de marchandises semblables que l'usage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre pour en faciliter le débit. *Une m. de plumes. Des soies en m. Des pelleteries en m.* || T. Admin. milit. Se dit De fonds spéciaux qui, dans chaque régiment, sont destinés à fournir à une dépense particulière. *La m. d'habillement, de chaussure, de ferrage, etc. Les masses sont formées au moyen de retenues faites sur la paye des soldats.* = Gros marteau de fer carré des deux bouts et emmanché de bois, dont se servent les carriers, les tailleurs de pierre, etc. || *M. d'armes*, ou simpl. *Masse*, Arme de fer, en usage au moyen âge, fort pesante par un bout, et avec laquelle on assommait. || Bâton à tête d'or, d'argent, etc., que, dans certaines cérémonies, on porte devant quelqu'un. *On portait des masses devant le chancelier de France. Dans les occasions solennelles, les appariteurs de chaque faculté de l'université portent des masses.* || Instrument dont on se sert quelquefois pour jouer au billard, et, par ext., le gros bout d'une queue ordinaire. *Jouer de m., avec la m.* = T. Botan. *M. d'eau*, syn. de *Massette.* || * *Masses polliniques*, Voy. Pistil. = En masse. loc. adv. Tous ensemble, en totalité. *Se porter, se lever en m. On décréta la levée en m. des hommes valides du département. Vue en m., cette construction est d'un bon effet.*

MÂSSE. s. f. Ce qu'on met au jeu, lorsqu'on joue aux dés, et à quelques autres jeux de hasard. Vieux.

MASSEPAIN. s. m. Espèce de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre.

MASSER. v. a. [L'A est bref.] T. Peint. Disposer les masses d'un tableau. *Il a bien massé les figures, les lumières de son tableau.* — Absol., *Ce peintre masse bien, mais il néglige trop les détails.* = Massé, ée. part. *Le feuillage de cet arbre est bien massé.*

MASSER. v. a. [L'A est bref.] (gr. μάσσειν, pétrir). Presser, pétrir avec les mains les différentes parties du corps d'une personne qui sort du bain, de manière à rendre les articulations plus souples, et à exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents. = Massé, ée. p.

MÂSSER. v. a. T. Jeu. Faire une mâsse. *Il a mâssé six pistoles.* Vieux. = Mâssé, ée. part.

***MASSÉTER.** adj. et s. m. (gr. μασσητὴρ, mâcheur). *Muscle m.*, ou simpl. *Masséter*, Muscle implanté d'un côté à l'arcade zygomatique, de l'autre au bord inférieur de la branche du maxillaire supérieur, et qui sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication.

MASSETTE. s. f. T. Bot. Voy. Typhacées.

***MASSIAU.** s. m. T. Métall. Voy. Acier.

MASSICOT. s. m. T. Chim. Voy. Plomb.

MASSIER. s. m. Celui qui porte une masse dans certaines cérémonies. *Les massiers de l'université.*

MASSIF, IVE. adj. (R. *masse*). Qui est ou qui paraît épais, lourd et pesant. *Ce bâtiment est bien m. Ces meubles sont trop massifs. Cet homme a le corps m., est trop m.* — Fig., Grossier, lourd. *Cet homme a l'esprit bien m., l'esprit aussi m. que le corps.* || Se dit De certains ouvrages d'orfévrerie qui ne sont ni creux en dedans ni fourrés, et Des bois d'ébénisterie qui sont employés pleins et non en placage. *Une statue d'argent m. Un lit d acajou m.* = Massif. s. m. Ouvrage de maçonnerie ordinairement destiné à servir de fondement pour asseoir un édifice, une colonne, un piédestal de statue, etc. || * Fig., *Un m. de rochers fermait la vallée. Deux massifs de montagnes protégent le pays au nord et au sud.* || T. Horticult. Plein bois ou bosquet qui ne laisse point de passage à la vue. *Il y a dans ce jardin plusieurs massifs d'arbustes. L'allée se termine par un m.*

MASSIVEMENT. adv. D'une manière massive.

MASSORAH ou **MASSORE.** s. f. Voy. Bible.

MASSORÉTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la Massore. = Massorètes. s. m. pl. Ceux qui ont travaillé à la Massore.

MASSUE. s. f. (R. *masse*). Sorte de bâton noueux beaucoup plus gros par un bout que par l'autre, et dont on se sert comme d'arme offensive. *La m. d'Hercule. Il le tua d'un coup de m.* || Fig., *C'est un coup de m. pour lui.* Voy. Coup.

MASTIC. s. m. (gr. μαστίχη). T. Bot. et Techn.

Enc.— Le nom de *Mastic* désigne proprement la résine qu'on obtient par incision du Lentisque (*Pistacia lentiscus*), arbuste de la famille des Anacardiacées qui est répandu dans tout l'Archipel grec. Dans le Levant, cette résine s'emploie surtout comme masticatoire, d'où son nom. Elle fortifie les gencives, et procure une haleine suave. Dans nos pays, elle n'est guère usitée que pour la préparation de certains vernis.

Le m. dont nous venons de parler peut encore, quand il est convenablement mâché, servir à raccommoder la porcelaine cassée, et c'est par extension que l'on a appliqué le nom de cette résine à différentes compositions dont on fait usage pour rattacher un corps à un autre. Ces compositions étant fort nombreuses, nous indiquerons seulement les plus simples et les plus usitées.—*M. albumineux.* Il se prépare en incorporant de la chaux en poudre avec du blanc d'œuf de manière à obtenir une pâte molle, et sert à recoller la porcelaine, la faïence, le marbre, etc. On enduit avec cette pâte les fragments à réunir et on les maintient serrés pendant 8 à 10 minutes. La pâte ne peut se conserver. —Le *M. au fromage* est également un ciment albumineux. Il s'obtient en délayant du fromage blanc dans l'eau bouillante jusqu'à consistance de bouillie épaisse, puis en y incorporant de la chaux vive pulvérisée. Ce m. est fort employé pour raccommoder la porcelaine et le verre; mais il faut l'appliquer à chaud.—Le *M. de Kuhle* a les mêmes usages que les précédents; seulement il s'applique à froid. C'est un mélange d'amidon (60 gram.) et de craie (100 gram.), que l'on délaie dans parties égales d'eau pure et d'eau-de-vie; on y ajoute de la colle forte (10 gram.), on fait bouillir, et, pendant l'ébullition, on y met de la térébenthine de Venise (30 gram.), et l'on brasse avec soin. —Le *M. de fer*, dont on fait un si grand usage dans les constructions mécaniques, est un mélange de 100 parties de limaille de fer, 3 à 4 de soufre et 2 de sel ammoniac en poudre. Quand on veut s'en servir, on le mouille avec de l'eau, après quoi on le tasse dans les joints avec un ciseau sur lequel on frappe avec un marteau. —Le *M. des fontainiers*, qui s'emploie pour sceller les robinets de fontaine, rejointoyer les pierres et les carreaux, assembler les tuyaux de grès, etc., se fabrique en faisant fondre 100 part. d'arcanson et en y ajoutant 200 de brique en poudre. Quand on veut s'en servir, on le fait fondre de nouveau à une douce chaleur, et l'on remue constamment, parce que la brique s'en sépare aisément.— Le *M. des vitriers* se prépare en mélangeant 250 grammes de craie bien desséchée avec 1 kilog. d'huile de lin rendue préalablement siccative en y introduisant 25 pour 100 de litharge. On malaxe, et l'on a ainsi une pâte consistante et ductile qui s'emploie non-seulement pour assujettir les carreaux de vitre, mais encore pour boucher les trous des boiseries, etc. —Enfin, le *M. Davy* s'obtient en faisant fondre 2 part. de poix commune et 1 p. de gutta-percha. Ses applications sont très-multipliées. Ainsi, on l'emploie pour boucher les fuites des tuyaux à eau ou à gaz, réparer les couvertures de zinc ou de plomb, recoller les poteries, consolider les vitrages, etc.

* **MASTICAGE.** s. m. L'opération qui consiste à appliquer du mastic pour maintenir des vitres, pour joindre des dalles, etc.

MASTICATION. s. f. (lat. *masticatio*, de *masticare*, mâcher). T. Physiol. Action de mâcher. *Une bonne m. prépare une bonne digestion.*

MASTICATOIRE. s. m. T. Méd. Substance qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive ou parfumer l'haleine. *Le pyrèthre, le bétel, le tabac, sont les masticatoires les plus usités.* || Adject., *Préparation m.*

MASTIGADOUR. s. m. (latin. *masticare*, mâcher). T. Art vétérin. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salivation.

MASTIQUER. v. a. Coller avec du mastic. *M. des dalles. M. des carreaux de vitre.* = Mastiqué, ée. part.

* **MASTITE.** s. f. (gr. μαστὸς, mamelle). T. Méd. Voy. Mamelle.

MASTODONTE. s. m. (grec. μαστὸς, mamelon, et ὀδούς, ὀδόντος, dent). T. Zool. Voy. Paléontologie.

MASTOÏDE. adj. f. (gr. μαστὸς, εἶδος, apparence). T. Anat. Qui a la forme d'un mamelon. —*Apophyse m.*, Éminence située à la partie postérieure et inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe. = Mastoïdien, ienne. adject. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. *Muscle m. Ouverture mastoïdienne.* = * Mastoïdite. s. f. T. Méd. V. Mamelle.

MASULIPATAN. s. m. Nom d'une toile de coton des Indes, qui s'emploie ordinairement en mouchoirs. *Le m. tire son nom de la ville où cette toile se fabrique.*

MASURE. s. f. (lat. *mansura*). Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. *Les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles masures.* || Par anal., se dit D'une méchante habitation qui semble menacer ruine. *Ce village se compose d'une douzaine de masures.*

MAT, ATE. adj. [On prononce le T.] Qui n'a point d'éclat. *Couleur mate. Coloris mat.* — Se dit surtout Des métaux qu'on met en œuvre sans leur donner le poli. *Or mat. Argent mat. Vaisselle mate.* || Lourd, compacte. *Ce gâteau est un peu mat. L'orge employée seule donne un pain mat.* — Par ext., *Broderie mate*, Broderie d'or ou d'argent qui est très-chargée. *Cette broderie est riche, mais trop mate.* || * Par anal., se dit Des sons, particulièrement en médecine. *La poitrine rend ici un son mat à la percussion.*

MAT. s. m. [On pron. le T.] Au Jeu des échecs, se dit Du coup qui fait gagner la partie en réduisant le roi à ne pouvoir bouger sans être en échec. *Faire mat. Donner échec et mat.* — On dit aussi D'un joueur qui a perdu, ou qui est sur le point de perdre la partie : *Il est échec et mat. Vous voilà mat. Je vais vous faire mat.* || Fig. et famil., *Donner échec et mat à quelqu'un, faire quelqu'un échec et mat*, Remporter sur lui un avantage complet.

MÂT. s. m. (all. *mast*). T. Mar.

Enc. —Les *Mâts*, comme tout le monde le sait, sont de longues et fortes pièces de bois dressées plus ou moins perpendiculairement, qui, dans les navires, sont destinées à supporter les voiles, par l'intermédiaire des vergues ou des antennes. On les fait ronds afin qu'ils puissent résister également de tous les côtés à l'action du vent, et on les fixe par la partie inférieure dans la quille des bâtiments, tandis qu'ils sont maintenus dans leur position au moyen d'un système de cordages, appelés *étais*, *haubans* et *galhaubans* (v. Cordage). Le nombre des mâts, ainsi que leurs dimensions tant en longueur qu'en grosseur, varie suivant la grandeur du bâtiment auquel ils appartiennent. A bord des grands navires, comme vaisseaux de ligne, frégates, corvettes, la mâture se compose de quatre mâts, qui sont d'arrière en avant : le *mât d'artimon*, le *grand mât*, le *mât de misaine* et le *mât de beaupré.* Les trois premiers sont verticaux, tandis que le quatrième, c.-à-d. le beaupré, qui est situé à l'avant du bâtiment, est très-incliné à l'horizon. Du reste, ce mât ne manque à aucun navire. Parmi les bâtiments qui ne portent que deux mâts verticaux, c.-à-d. un grand mât et un mât de misaine, nous citerons les bricks, les lougres, les goëlettes et les chasse-marées. Les navires à un seul mât vertical sont ordinairement très-petits : les plus importants sont les cutters, les sloops et les tartanes. Les navires de commerce de grande dimension et destinés à exécuter de longues traversées, sont les seuls qui soient munis de trois mâts verticaux : de là le nom de *Trois mâts* sous lequel on les désigne communément. Dans les bâtiments qui ont de certaines dimensions, les mâts ne sont point d'une seule venue de bas en haut : ils se composent de deux ou trois parties, appelées également *mâts*, et disposées l'une au-dessus de l'autre. On donne le nom de *bas mâts* ou de *mâts majeurs* aux mâts inférieurs, c.-à-d. aux parties des mâts qui s'élèvent immédiatement au-dessus du pont du navire, et chacun des mâts superposés est distingué par une dénomination particulière. Au-dessus du bas mât du grand mât, on trouve le *grand mât de hune*, puis le *mât de grand perroquet*, et le *grand mât de cacatois.* Le mât de misaine présente successivement, au-dessus du bas mât, le *petit mât de hune*, le *mât de petit perroquet*, et le *petit mât de cacatois.* Les parties correspondantes du mât d'artimon sont, au-dessus du bas mât, le *mât de perroquet de fougue*, le *mât de perruche*, et le mât de *cacatois d'artimon* ou *cacatois de perruche.* Le beaupré a pour prolongement deux mâts de faible diamètre, qui se nomment, le premier, *bout dehors de beaupré* ou *bâton de foc*, et le second, *bout dehors* ou *bâton de clin-foc.* Enfin, dans les beaux temps on établit parfois au-dessus des mâts verticaux des *cacatois volants* ou *pavillons.* Les mâts des petits bâtiments et les mâts supérieurs des navires de haut bord sont faits d'une seule pièce, parce qu'on rencontre facilement des arbres assez gros et assez longs pour cela ; mais il n'en est pas de même des bas mâts des grands bâtiments. On est donc forcé de les faire d'*assemblage*, c.-à-d. en réunissant de 3 à 9 pièces ou plus que l'on assemble avec le plus grand soin et que l'on maintient en place au moyen de cercles de fer. Pour les vaisseaux de ligne et les frégates, on a également recours à ce procédé pour faire les mâts de hune.

Un peu au-dessous de la tête de chaque bas mât, se trouve une plate-forme rectangulaire que l'on appelle *Hune*, et que l'on distingue par le nom du mât auquel elle appartient. La *grande hune*, ou hune du grand mât, a ordinairement la moitié de la largeur du bâtiment, mais sa longueur est un peu moindre. La hune de misaine a généralement les mêmes dimensions; mais celle d'artimon est beaucoup plus petite. Le plancher de la hune repose sur les *Élongis*, qui sont eux-mêmes supportés par les *Jottereaux*. Les jottereaux sont deux pièces de bois de chêne appliquées de chaque côté contre les bas mâts, et destinées à renforcer ces mâts, ainsi qu'à recevoir les élongis. Ces derniers sont, deux forts madriers horizontaux placés sur les jottereaux, de chaque côté de la tête du mât, auquel ils sont fortement *chevillés. Les élongis sont* assez espacés pour laisser un passage au mât de hune, et ce sont eux qui supportent la clef sur laquelle repose celui-ci. Le mât de hune a lui-même des élongis qui servent à supporter le mât de perroquet, lequel a aussi des élongis, quand il y a un mât de cacatois, pour soutenir ce dernier. La plate-forme qui constitue la hune sert à recevoir les matelots d'élite, appelés *gabiers*, qui sont chargés des manœuvres hautes, et particulièrement de celles des vergues et des voiles de hune. Enfin, à bord des navires de guerre, les gabiers s'y trouvent admirablement placés pour dominer le pont des bâtiments ennemis, y diriger leur fusillade, ou y lancer des *grenades. On y installe habituellement de petites caronades* ou des espingoles montées sur pivot. Pour faciliter l'accès des hunes, les bas haubans sont réunis entre eux par des *Enfléchures*, c.-à-d. par des cordages qui les coupent à angle droit et qui forment autant d'échelons. Des cordages ainsi disposés se trouvent aussi sur les haubans de hune et sur ceux de perroquet.

Les bas mâts ayant toujours des dimensions considérables, et par suite un poids énorme (le bas mât du grand mât d'un vaisseau de 130 pèse plus de 42,000 kilogr.), il faut, pour les mettre en place, avoir recours à des appareils particuliers appelés *machines à mâter*. Ils consistent le plus souvent en deux *bigues composées chacune de plusieurs pièces ingénieusement* assemblées. Ces deux bigues sont réunies par leurs têtes, mais elles ont les pieds écartés comme ceux d'une chèvre. Des traverses placées de distance en distance les maintiennent solidement dans cette position. Leurs extrémités inférieures sont plantées dans un massif de maçonnerie sur le bord d'un quai. L'appareil entier est incliné au-dessus de la mer, de manière que sa tête correspond perpendiculairement au milieu du bâtiment à mâter, lorsque celui-ci a été amené le long du quai, au-dessous de la machine. Enfin, les deux bigues sont contenues et affermies dans cette position inclinée par une combinaison de pièces de bois placées en arc-boutant, et par *des haubans attachés* d'un *côté à leur tête* et sur divers points du dernier tiers de leur hauteur, et de l'autre à des points fixes ménagés dans le terrain environnant. Dans les ports de l'État, la machine à mâter a de 45 à 46 m. de hauteur, et sa *Guette*, ou saillie au-dessus de la mer, est d'environ 7 m. 80. Quand on veut s'en servir, on amène le navire au-dessous de sa tête, puis, à l'aide de roues de fonte fixés à cette dernière et de cordages manœuvrés par des cabestans, on élève successivement chaque mât, dans le sens de sa longueur, à une hauteur assez grande pour que son bout inférieur, ou *Emplanture*, puisse se présenter dans les ouvertures des ponts, ou *Étambrais*, destinées à le recevoir. *L'opération du* ***Mâtage*** s'exécute en assez peu de temps pour qu'il soit possible de mâter, dans une seule journée, les quatre bas mâts d'un vaisseau.

MATADOR. s. m. (esp. *matar*, tuer). Nom donné en Espagne à celui qui, dans les combats de taureaux, doit mettre l'animal à mort. || Fig. et fam., se dit D'un homme considérable dans son état, dans son corps. || Au Jeu de l'hombre, se dit Des cartes supérieures.

* **MÂTAGE.** s. m. T. Mar. Voy. Mât.

* **MATAMATA.** s. f. T. Erpét. Voy. Chéloniens.

MATAMORE. s. m. (esp. *matar*, tuer; *Moro*, Maure). Faux brave. *Il fait le m. et n'est qu'un poltron.*

MATASSINS. s. m. pl. (esp. *matachin*). Nom d'une ancienne danse bouffonne. *Danser les m.* || Se disait aussi Des danseurs. *Une entrée de matassins.*

* **MATÉ.** s. m. T. Bot. Voy. Aquifoliacées.

MATELAS. s. m. Sorte de grand coussin piqué d'espace en espace, qui couvre toute l'étendue d'un lit, et qui est rempli de laine, de crin, de plume, etc. || Se dit encore Des petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse.

MATELASSER. v. a. Rembourrer de laine, de bourre, de crin, en façon de matelas. *M. des chaises. M. le fond d'un carrosse.* = Matelassé, ée. part.

MATELASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui rebat les matelas.

MATELOT. s. m. (R. *mât*). Tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer. — Particulièr., Marin qui, par ses services, son âge et son aptitude, a obtenu une certaine solde déterminée par les règlements. *Cet homme reçoit la paye de m.* Voy. Marine. || T. Tactiq. Chacun des vaisseaux d'une ligne considéré par rapport à celui qui précède ou qui suit immédiatement. *M. d'avant. M. d'arrière. L'amiral a deux matelots*, ou adjectiv., *deux vaisseaux matelots.*

MATELOTE. s. f. Mets composé de plusieurs sortes de poissons apprêtés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent, en les faisant cuire avec du vin. = A la Matelote. loc. adv. A la façon des matelots. *Un pantalon à la m. Une sauce à la matelote.*

MATER. v. a. [A est bref.] T. Jeu des échecs. Réduire le roi à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre de nouveau en échec. || Figur., Mortifier, affaiblir. *M. son corps, m. sa chair par des austérités.* — Au sens moral, Dompter, humilier. *M. quelqu'un. Il faut m. ce caractère opiniâtre. On a bien maté son orgueil.* = Maté, ée. part. = Syn. Voy. Macérer.

MÂTER. v. a. Garnir de mâts. *M. un vaisseau.* = Mâté, ée. part.

MÂTEREAU. s. m. T. Mar. Petit mât.

MATÉRIALISER. v. a. Attribuer une existence matérielle à ce qui est immatériel. *Les idolâtres matérialisent la Divinité. Quelques philosophes ont prétendu m. l'âme.* = Matérialisé, ée. part.

MATÉRIALISME. s. m. T. Philos. Voy. Matière.

MATÉRIALISTE. s. et adj. 2 g. Celui, celle qui n'admet que la matière. *Les matérialistes prétendent... Un philosophe m. Les doctrines matérialistes.*

MATÉRIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est matière. *La m. des anges a été soutenue par Origène.*

MATÉRIAUX. s. m. pl. (latin. *materia*). Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois, la tuile, etc. || Fig., se dit Des faits, des réflexions, etc., que rassemble un auteur qui se dispose à écrire quelque ouvrage. *Les m. d'une histoire. Cet écrivain met en ordre ses m.*

MATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est formé de matière. *Les substances matérielles.* || Qui dépend de la matière. *Un principe m. Selon Descartes, les opérations des animaux ne sont que des résultats mécaniques et purement matériels.* || Grossier, lourd, sans délicatesse. *Un ouvrage trop m. Cette grille est bien matérielle.* || Fig., on dit D'un homme qui a l'esprit lourd, pesant, qu'*Il est bien m.*, qu'*Il a l'esprit bien m.* || T. Philos. scolastique. Se dit par oppos. à Formel. *La cause matérielle doit être distinguée de la cause formelle*, et substantivem., *Distinguer le m. du formel.* = Matériel. s. m. Se dit, par oppos. à *Personnel*, Des objets de toute nature qui sont employés à un service public, à une entreprise particulière, etc. *Le m. de la guerre, de la marine. Le m. d'un chemin de fer. Le m. d'une imprimerie.* — *Le m. d'une armée*, Les bagages, les bouches à feu, les munitions. *L'ennemi a perdu tout son m. On débarqua le m. de siége.*

MATÉRIELLEMENT. adv. T. Philos. scolastique. Par rapport à la matière; se dit par oppos. à Formellement. *L'homme est mortel m. et immortel formellement.* || Dans le langage ordinaire, Grossièrement. *Ce meuble est fait bien matériellement.*

MATERNEL, ELLE. adj. (lat. *maternus*, de *mater*, mère). Qui est propre, qui est naturel à une mère. *Amour m. Affection, sollicitude maternelle.* || *Côté m., ligne maternelle*, La ligne des parents du côté de la mère. — *Parents maternels, biens maternels*, Les parents, les biens du côté de la mère. || * *Langue maternelle*, Langue du pays où l'on est né.

MATERNELLEMENT. adv. D'une manière maternelle. *Elle a toujours agi m. avec ses enfants.*

MATERNITÉ. s. f. (lat. *maternitas*). État, qualité de mère. *La m. a ses plaisirs et ses peines.*

MATHÉMATICIEN. s. m. Celui qui fait son étude principale des mathématiques, qui est versé dans cette science. *C'est un grand m. Je m'en rapporte aux mathématiciens.*

MATHÉMATIQUE. s. f. (gr. μαθήματα, de μανθάνειν, savoir, connaître). Ce terme s'emploie le plus souvent au plur., et, quand on l'emploie au singul., il ne prend jamais l'article.

Enc. — I. On définit communément les *Mathématiques*, la science des rapports des quantités; mais, bien que cette définition, quand *on recherche exactement tout son contenu*, soit exacte et suffisante, nous dirons d'une façon plus explicite qu'elles sont la science des quantités, soit dans le temps, soit dans l'espace, en considérant avec Leibnitz, l'espace comme l'ordre des phénomènes simultanés, et le temps comme l'ordre des phénomènes successifs. En effet, la science mathématique n'aborde que des questions d'ordre et de grandeur. Les math., considérées abstractivement, « comprennent, dit Cournot, un système de connaissances scientifiques étroitement liées les unes aux autres, et fondées sur des notions idéales qui se trouvent dans tous les esprits. Elles portent sur des vérités rigoureuses que la raison est *capable de découvrir sans le secours* de l'expérience, et qui, néanmoins, peuvent toujours se confirmer par l'expérience dans les limites d'approximation que comporte celle-ci. Grâce à ce double caractère, que nulle autre science ne présente, les math., ainsi appuyées sur l'une et l'autre base de la connaissance humaine, s'imposent irrésistiblement aux esprits les plus pratiques comme aux génies les plus spéculatifs. Elles justifient le nom qu'elles portent, et qui indique les sciences par excellence, les *sciences éminentes entre toutes les autres, par la rigueur des* théories, l'importance et la sûreté des applications. »

II. Les quantités dans le temps et l'espace peuvent être considérées en elles-mêmes et dans les phénomènes physiques auxquels elles s'appliquent. De là naît une première division des math. qui, dans le premier cas, prennent le nom de *M. pures*, et, dans le second, celui de *M. appliquées*. — La loi formelle de quantité appliquée au temps donne la succession des instants, ou le *nombre;* appliquée à l'espace, elle donne la conception de la conjonction des points, ou de l'*étendue*. Le nombre et l'étendue donnent donc naissance à deux branches distinctes des m. pures : la première est l'*Algorithmie* ou la *science des nombres*, laquelle se subdivise en *Arithmétique*, qui a pour objet les nombres considérés en particulier, et en *Algèbre*, qui a pour objet les nombres considérés en général. La seconde est la *Géométrie* ou la science de l'étendue. A ces deux branches se rattachent de nombreux rameaux qui sont autant de parties détachées et spécialisées des math. pures. Tels sont, pour l'algorithmie, le *calcul différentiel*, le *calc. intégral*, le *calc. des probabilités;* et pour la géométrie, la *géom. élémentaire*, la *géom. descriptive*, et la *géom. analytique* qui unit les deux branches. — Les *math. appliquées* peuvent constituer autant de branches différentes qu'il peut exister de sciences différentes pour le savoir humain. En conséquence, c'est d'après la considération des objets auxquels s'appliquent les math., qu'il faut chercher la base d'une classification pour cette catégorie. « Parmi ces objets, dit Montferrier, on peut distinguer ceux qui sont donnés par la *nature* ou par l'*ensemble des phénomènes physiques*, de ceux qui sont donnés par l'*art* ou sont les produits de l'action de l'homme. » Les math. appliquées formeront donc deux catégories distinctes : l'une est désignée depuis longtemps sous le nom de *sciences physico-mathématiques*, et Montferrier propose pour l'autre le terme de *sciences pragmatico-mathématiques*. La *mécanique*, avec toutes ses divisions, appartient à la première, tandis que l'*arpentage*, la *géodésie*, la *balistique*, la *navigation*, la *gnomonique*, etc., appartiennent à la seconde. — Enfin, à un point de vue qui n'a d'autre raison d'être que les besoins de l'enseignement, on divise les math. en *M. élémentaires*, qui se composent de l'*arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie élémentaires*, ainsi que de la trigonométrie; en *M. spéciales*, qui comprennent l'algèbre supérieure, la géométrie descriptive, la géom. analytique; et en *M. transcendantes*, qui renferment le calcul intégral, le calcul différentiel, etc.

III. Les méthodes générales employées dans les sciences mathématiques sont l'*analyse* et la *synthèse* (v. Analyse). Mais, en outre, les mathématiciens désignent encore sous le nom de méthode, certains procédés particuliers, certains artifices spéciaux, usités pour arriver à la solution de divers problèmes, ou pour établir certaines vérités mathématiques : c'est ainsi que l'on dit, *méthode des infiniment petits, méth. des limites*, etc.

« Le goût de l'exactitude, l'impossibilité de se contenter de notions vagues, de s'attacher à des hypothèses, quelque séduisantes qu'elles soient, le besoin d'apercevoir clairement la liaison des propositions et le but où elles tendent sont, a très-bien dit un illustre géomètre, Lacroix, les fruits les plus précieux de l'étude des math. Elle ne sert pas seulement à rectifier l'esprit, elle l'étend encore, en multiplie les faces; elle forme une logique plus exacte, plus rigoureuse, en habituant pour tout à la précision du calcul. » On a remarqué que, parmi les grands génies auxquels les sciences mathématiques doivent leurs progrès les plus considérables, plusieurs se sont également placés au rang des plus grands métaphysiciens : il nous suffira de citer Pythagore, Platon, Descartes, Pascal et Leibnitz. Cette observation montre, comme le dit très-bien Cournot, « que les spéculations du géomètre et celles du philosophe sont seules comparables *pour la généralité, car seules elles relèvent* au même degré de la faculté dominante et régulatrice de l'esprit humain, c.-à-d. de la raison. » — Toutefois il est une erreur capitale dans laquelle tombent une foule d'esprits médiocres parmi ceux qui s'occupent exclusivement de math. Nous voulons parler de la prétention d'appliquer aux sciences d'observation, sciences éminemment complexes et concrètes, les méthodes propres aux math., sciences dont le caractère essentiel est la simplicité et l'abstraction. Les données des premières sont toujours des notions à priori, des conceptions pures de l'intelligence, qui existent indépendamment de tout objet; celles des secondes sont des notions *à posteriori qui nous sont fournies par l'étude des phéno*mènes, qui ont besoin d'être interprétées, et qui ne peuvent être étendues au delà de la sphère des phénomènes dont elles dérivent. C'est l'oubli ou l'ignorance de ces différences essentielles qui a valu aux utopies morales et politiques de notre époque tant de partisans parmi les hommes dont l'éducation professionnelle repose principalement sur l'étude des sciences mathématiques.

IV. Les math. ont été cultivées dès la plus haute antiquité par les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens et les Chinois. De l'Égypte elles passèrent en Grèce, où Pythagore leur fit faire de nouveaux progrès. Platon cultiva la géométrie avec ardeur, et il la regardait comme l'introduction *nécessaire à l'étude de la* philosophie : de là l'inscription qu'il avait fait graver sur la porte de l'Académie : « Que nul n'entre ici, s'il n'est géomètre. » L'école d'Alexandrie, qui prétendait continuer l'Académie, produisit de nombreux mathématiciens, parmi lesquels il suffit de citer Euclide, Archimède, Théon, Pappus, Diophante et Proclus, pour ne pas parler des astronomes et des physiciens. Les Romains, entièrement adonnés aux arts de la guerre ou de la parole, négligèrent complétement les math. Mais, après la chute de l'empire, les Arabes les cultivèrent avec succès, et, à partir de la renaissance, elles prirent en Occident un essor prodigieux. Dès ce moment, grâce aux travaux de Viète, Descartes, Fermat, Newton, Leibnitz, les Bernouilli, Euler, d'Alembert, Lagrange, Monge, Laplace, Jacobi, Gauss, Poisson, Cauchy, Sturm, etc., les découvertes se succèdent avec rapidité, et toutes les parties de la science se perfectionnent également. On peut consulter, sur le développement historique des math., l'*Hist. des math.* de Montucla, continuée par Lalande; l'*Hist. des sciences math. en Italie*, par Libri; et le *Dict. des sciences math.*, par Montferrier.

MATHÉMATIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux mathématiques, ou Qui résulte des procédés de cette science. *Les sciences mathématiques. Démonstration, opération m. Une vérité m.* ‖ T. Géom. *Point m.*, Voy. LIGNE.

MATHÉMATIQUEMENT. adv. Selon les règles des mathématiques. *Démontrer m. Cela est vrai m. parlant.*

* **MATHIOLE.** s. f. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

* **MATICO.** s. m. T. Bot. V. COMPOSÉES, LABIÉES et PIPÉRACÉES.

MATIÈRE. s. f. (lat. *materia*). Dans son acception la plus générale, signif. La substance ou les substances qui agissent sur les sens. *Les propriétés de la m.* — Se dit souvent par oppos. à Esprit. *Lorsque l'âme se dégage des entraves de la m.* — Fig. et par exagér., *Cet homme n'est que m., il est enfoncé dans la m.*, Il a l'esprit lourd et grossier. = Ce dont une chose est faite. *Le bois, la pierre, le fer, etc., sont la m. dont on fait les bâtiments. Le lin et le chanvre sont la m. dont on fait les toiles. La façon de cet ouvrage coûte plus cher que la m.* ‖ *Matières d'or et d'argent*, Les espèces fondues, les lingots et barres que l'on emploie pour la fabrication des monnaies, etc. ‖ T. Manuf. *Matières brutes*, Matières avant qu'elles soient mises en œuvre. *Matières premières*, se dit, relativement à chaque industriel, des matières, soit brutes, soit déjà ouvrées, sur lesquelles doit s'exercer son industrie. = T. Méd. Se dit Des substances évacuées par haut ou par bas. *La m. des vomissements. La m. fécale. Les matières ne sont pas liées.* — *La m. de la transpiration*, La sueur. — *M. purulente*, ou simpl. *Matière*, Le pus qui sort d'une plaie, d'un abcès. *L'abcès a rendu beaucoup de m.* ‖ *M. médicale*, L'ensemble des substances quelconques qui fournissent les médicaments. Voy. MÉDECINE. ‖ Au sens moral, Ce sur quoi on écrit, on parle, on travaille. *C'est une belle m. à traiter. La m. est riche. Une m. stérile, ingrate. C'est une m. bien abstraite. Traiter à fond, approfondir, épuiser une m. Il possède bien sa m. Il a bien distribué sa m. Entrer en m. Il disserte superficiellement sur toutes les matières. La conversation roula sur toute sorte de matières. Une bonne table des matières à la fin d'un volume est d'un grand secours. Il connaît à fond cette m. Les matières commerciales lui sont très-familières.* — Sujet, occasion, et, en ce sens, on n'empl. pas l'article. *Vous fournirez m. à rire. Il n'y a pas là m. à se fâcher, m. de procès, m. à procès. Il a donné m. à ce discours.* ‖ T. Jurisprud. On appelle *M. civile, m. criminelle, m. commerciale, etc.*, Tout ce qui est du domaine du droit civil, du droit commercial, etc. — *La m. d'un crime, d'un délit*, Ce qui constitue un crime, un délit. = EN MATIÈRE DE. loc. prép. En fait de, quand il s'agit de. *En m. de religion, de finance, etc.*

Syn. — *Sujet.* — La *matière* est le genre d'objets dont on traite; le *sujet* est l'objet particulier qu'on traite. Un ouvrage roule sur une *matière*, et l'on y traite divers *sujets*. Les vérités de l'Évangile sont la *matière* des sermons; un sermon a pour *sujet* quelqu'une de ces vérités.

Enc. — PHYSIOL. — Tous les corps que nous présente la nature possèdent des propriétés communes que les physiciens qualifient d'essentielles, et qui forment l'objet propre de la Physique (v. CORPS). Mais quand on recherche les éléments constitutifs de ces corps, et quand on étudie les phénomènes dont ils sont le siége, l'observation fait découvrir entre eux des différences fondamentales qui les font partager par les chimistes et par les physiologistes en deux grandes classes, savoir : les *corps bruts* ou *inorganiques* et les *corps organiques* ou *vivants*. Ce sont ces différences que nous allons étudier.

I. *Composition chimique de la matière inorganique et organique.* — L'étude chimique de la mat., tant organique qu'inorganique, nous montre qu'elle se résout en dernière analyse sous un certain nombre d'états (de 56 à 60) que l'on nomme des corps simples, parce que jusqu'ici on n'a pu les changer les uns dans les autres, ni les décomposer en des éléments plus simples. Or, tous ces corps simples se trouvent dans la mat. inorganique, tandis qu'un certain nombre d'entre eux seulement entrent dans la composition de la m. organique. Ainsi donc, la première différence entre les corps organiques et inorganiques a rapport au nombre des substances élémentaires qui existent chez les uns et chez les autres. Les principes constituants les plus essentiels des végétaux sont le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, plus rarement l'azote. On y rencontre aussi, en plus ou moins grande abondance du phosphore et du soufre; ces deux substances existent principalement dans l'albumine végétale et le gluten. On y trouve encore du potassium et du calcium (qui sont répandus presque partout), du sodium (qui existe surtout dans les plantes marines), de l'aluminium, du silicium et du magnésium (qui sont rares), du fer et du manganèse (qui sont plus fréquents), du chlore, de l'iode et du brome (ces deux derniers principalement dans les plantes marines). Toutes ces substances, à l'exception de l'aluminium, se retrouvent dans le règne animal. Ici le sodium est plus commun et le potassium plus rare que chez les végétaux. Quelques animaux marins renferment de l'iode et du brome. Les éléments du corps de l'homme et des animaux supérieurs sont l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, l'azote, le soufre (surtout dans les poils, l'albumine et la matière cérébrale), le phosphore (principalement *dans les os, les dents* et le cerveau), le chlore, le fluor, le potassium, le sodium, le calcium et le magnésium (spécialement dans les os et les dents), le manganèse et le silicium (dans les poils), et enfin le fer (principalement dans le sang, le pigment noir et le cristallin). — Le mode de combinaison de ces éléments simples constitue une seconde différence fondamentale entre la m. organique et la m. inorganique. Dans celle-ci, on n'observe que des combinaisons binaires, c.-à-d. des combinaisons produites par l'union de deux substances simples l'une avec l'autre, ou par celle d'un composé binaire, soit avec un corps simple, soit avec un autre composé binaire. Ainsi, par ex., l'acide carbonique est un composé binaire formé de carbone et d'oxygène; l'ammoniaque est un autre composé binaire formé d'azote et d'hydrogène; enfin, l'acide carbonique et l'ammoniaque, en s'unissant ensemble, produisent une nouvelle combinaison binaire, le carbonate d'ammoniaque. La présence de la force organique ou, en d'autres termes, l'influence de la vie, soit végétale, soit animale, est absolument indispensable pour déterminer trois, quatre ou un plus grand *nombre de substances simples* à s'unir immédiatement entre elles, de telle sorte que chaque élément soit également uni avec chacun des autres. Ainsi, les mêmes éléments, oxygène, carbone, hydrogène et azote, qui, par combinaison binaire, forment du carbonate d'ammoniaque, donnent naissance, quand ils sont soumis *à l'influence* de la vie, à *de la mat. organique*. Ces combinaisons organiques sont nommées *ternaires* ou *quaternaires*, suivant le nombre des éléments qui les constituent. Le mucus végétal, l'amidon, la graisse, sont des composés ternaires de carbone, d'oxygène et d'hydrogène; le gluten, la fibrine, l'albumine, la caséine, sont des composés quaternaires, qui, outre les éléments précédents, contiennent encore de l'azote. Cette théorie de la composition des corps organiques a été, il est vrai, contestée par quelques chimistes. Cependant jusqu'ici on n'est point encore parvenu à démontrer que, parmi les substances qui composent les tissus végétaux et animaux, il en existe une seule qui résulte d'une simple combinaison binaire. Il faut donc admettre que, pour produire les corps organiques, les éléments simples se combinent d'une façon tout à fait particulière, et que les forces en vertu desquelles s'opèrent ces combinaisons sont tout à fait spéciales. — Enfin, il importe aussi de remarquer que les corps organiques, tant animaux que végétaux, sont principalement formés de substances combustibles. Ces substances, à l'exception des acides, contiennent de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone, mais en proportions telles que la quantité d'oxygène n'est pas suffisante pour convertir tout l'hydrogène en eau et tout le carbone en acide carbonique.

II. *Formes de la mat.* — Les corps bruts peuvent se présenter sous deux aspects différents. Tantôt ils présentent l'apparence *de masses irrégulières dont la forme varie selon les circonstances* extérieures; tantôt, et le plus souvent, ils affectent des formes régulières appelées *formes cristallines*, qui résultent de l'agrégation de molécules ayant elles-mêmes une figure déterminée. Mais, dans les deux cas, toutes les parties qui constituent les corps inorganiques *ne forment jamais qu'une masse homogène*, et aucune d'elles n'est chargée d'une fonction particulière. Il résulte de là que, lorsqu'on divise les corps inorganiques en fragments aussi nombreux et aussi ténus que l'on veut, jusqu'à ce point même qu'ils soient inappréciables aux sens, chacun de ces fragments, de ces molécules séparées, conserve intégralement les propriétés chimiques du tout. En outre, les corps inorganiques peuvent souvent encore se trouver à des états différents, solide, liquide ou gazeux, suivant les circonstances physiques et chimiques dans lesquelles ils sont placés. La forme ne leur est donc point essentielle : aussi peut-elle varier suivant certaines lois et d'après diverses circonstances extérieures. Enfin, les corps inorganiques, ainsi que leurs éléments, à l'état solide, affectent invariablement des formes polyédriques. Au contraire, la mat. organique, considérée dans son état primordial et de plus grande simplicité, soit dans les végétaux, soit dans les animaux, se présente toujours sous la forme d'une cellule close qui affecte la figure d'une sphère ou d'une lentille, et qui contient ordinairement attaché à sa paroi interne un noyau ou *nucléus* composé de granulations très-fines. Ces cellules sont les éléments essentiels de tout organisme vivant, et c'est de leur développement et des transformations qu'elles subissent que résultent les divers tissus, soit végétaux, soit animaux (v. HISTOLOGIE). La mat. organique s'offre fréquemment aussi sous la forme de molécules *microscopiques arrondies. On* doit les considérer comme de légers précipités encore amorphes qui s'opèrent dans les dissolutions de substances organiques pendant le cours des opérations vitales. A cette forme de mat. organique appartiennent les globules qui constituent en partie le contenu des cellules végétales *et animales, les globules de pigment des cellules pigmentaires*, etc. Enfin, les liquides végétaux et animaux renferment également de la mat. organique à un état de dissolution tellement parfaite, qu'à l'aide même du microscope on n'y peut découvrir de molécules visibles. C'est ainsi, par ex., que dans le sérum du sang il existe de la mat. animale *dissoute qui se forme* en globules, dès qu'on soumet ce liquide à l'action de la chaleur, du galvanisme, ou de certains agents chimiques. — Un caractère particulier à la mat. organique, c'est la mollesse qu'elle possède toujours à l'état vivant, et qui est due à la présence de l'eau : de là résulte l'extensibilité et la flexibilité des tissus. Cependant on ne peut pas dire que les tissus soient humides, car ils ne mouillent pas d'autres corps en leur communiquant l'eau qu'ils contiennent. Quand elle est privée de son eau, la mat. organique n'est plus susceptible de vie, du moins en général, car beaucoup de plantes et quelques animaux inférieurs reviennent à la vie dès qu'on les humecte de nouveau. Enfin, un corps inorganique, qu'il soit formé d'une substance indécomposable, ou qu'il résulte de la combinaison d'éléments divers, est ou tout solide, ou tout liquide, ou tout gazeux. Dans un corps vivant, au contraire, il y a tout à la fois des solides, des liquides et des gaz; la mat. existe en lui sous ses trois formes possibles.

Ce caractère est de la plus haute importance. « En effet, dit Béclard, de la réunion, en un même système, des solides et des *fluides, résultent des parties contenantes et des parties contenues.* Le mouvement de composition et de décomposition, ou le double courant du dehors au dedans et du dedans au dehors, qui résume la vie dans sa plus simple expression, n'est possible qu'à cette condition. C'est aussi cette diversité dans la nature des éléments *qui établit entre les différentes parties un concours réciproque*, et fait de ces parties un tout, une individualité; en un mot, un *organisme*. L'organisme, c.-à-d. le siége des phénomènes de la vie, peut être lui-même divisé en un certain nombre de départements ou d'organes, d'où il résulte que l'expression d'*organe* entraîne nécessairement l'idée d'une matière complexe, et que le jeu d'un organe est inséparable de l'idée de diversité dans les éléments qui le composent. » Disons encore que la mat. organique vivante n'est jamais cristallisée. Si l'on objecte que l'on trouve, même dans les corps d'animaux vivants, des substances qui affectent des formes cristallines, il suffit, pour répondre à l'objection, d'observer que ce phénomène de cristallisation n'a jamais lieu que pour des produits d'excrétion, et qu'il ne se manifeste que lorsque ces produits se trouvent soustraits à l'empire de la vie.

III. *Des forces inhérentes à la mat.* — Ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. FORCE), l'idée de force est inséparable de l'idée de mat., et la conception de l'inertie de la mat., pour qu'elle ait une signification, doit s'entendre simplement de l'état d'équilibre *des forces* qui la sollicitent. Toute mat., tant organique qu'inorganique, est donc constamment soumise à l'action de certaines forces; mais, quand nous étudions ces forces dans les phénomènes qu'elles produisent, nous sommes obligés d'admettre que ces deux sortes de matières obéissent à des forces différentes. *La mat. organique, en effet, obéit, comme la mat. inorganique*, à la force générale de la gravitation qui commande à tous les corps; elle obéit aussi, dans une certaine mesure, aux forces moléculaires attractives ou répulsives qui régissent les corps bruts; mais, en outre, il existe dans toute mat. organique vivante un principe qui agit incessamment, qui, dans toutes ses opérations, se conforme à un plan raisonné, et qui produit les diverses parties du corps vivant en vue du tout, de façon que chacune d'elles soit en harmonie parfaite avec l'ensemble de l'être individuel : or c'est là précisément ce qui constitue l'organisme. « C'est dans le tout, dit Kant, que réside la cause du mode particulier d'existence de chaque partie du corps vivant, tandis que, pour les masses mortes, chaque partie contient en elle la raison de son existence. » Ce qui caractérise essentiellement cette force organique qui réside dans le tout et qui a reçu de tout temps le nom de *force vitale*, c'est qu'elle possède la faculté de produire avec la mat. organique les divers organes constitutifs de chaque organisme individuel, c.-à-d. de chaque être vivant. En effet, cette force préexiste à l'apparition des parties harmoniques de l'être individuel. Dans un mécanisme compliqué et construit en vue d'un résultat déterminé, dans une montre, par ex., l'effet désiré n'est produit que par le concours de différentes pièces qu'une cause unique met en mouvement. Mais il y a une différence fondamentale entre la machine dont nous parlons et l'être organisé, *c'est que ce dernier ne consiste* pas en une réunion accidentelle d'éléments. Ici le principe moteur est également le principe formateur, car c'est la force propre inhérente au germe qui, au moyen de la mat. organique, produit les parties nécessaires au tout. Bien plus, cette force formatrice développe la série de ses effets *dans chaque être, sans jamais dépasser les limites que lui* assigne la classe à laquelle l'être qu'elle produit doit appartenir. Toutefois ce serait aller trop loin que d'attribuer à la force vitale l'intelligence du plan auquel elle se conforme et la conscience de ses actes : elle ne fait qu'obéir à une nécessité aveugle, ou, pour parler plus exactement, elle *obéit simplement aux lois* que lui a imposées le divin auteur de toutes choses. En outre, cette force qui, dans le principe, réside uniquement dans le germe, et qui d'abord crée, pour ainsi dire, les parties au moyen de la mat. ambiante dont elle s'empare, ne réside, une fois qu'elle a produit les divers organes du tout, dans aucun d'eux en particulier. Elle se manifeste alors comme également inhérente à tous les tissus, à tous les organes, présidant à leur conservation et à l'accomplissement de leurs fonctions propres.

Si l'on demande quelle est la nature de ce principe, nous répondrons par un aveu d'ignorance. Du reste, cet aveu nous coûte peu, car la science se propose d'étudier les phénomènes et les lois, et laisse de côté les spéculations sur l'essence des choses. Cependant nous devons parler de quelques réponses que l'on a faites à cette question. — D'abord on a prétendu que la force organisatrice et tous les phénomènes de la vie sont tout simplement la conséquence d'une certaine combinaison des éléments. D'après Reil, par ex., les phénomènes organiques résultent de la diversité originelle de composition élémentaire et de forme qui existe dans les corps organisés. Mais l'admission même de ces deux principes, la différence de composition et la diversité de forme, ne fait pas faire un pas vers la solution du problème; car il reste à savoir pourquoi une combinaison quelconque d'éléments a revêtu telle forme plutôt que telle autre, ou pourquoi *telle forme s'est adaptée de préférence* à telle combinaison. Au reste, d'une part, la forme de la mat. organique ne saurait être la cause déterminante primordiale de son mode d'action, car le germe affecte la même forme chez les animaux les plus divers, vertébrés et invertébrés. D'autre part, la forme des corps organiques est *toujours déterminée par leurs éléments ou la combinaison* de leurs éléments. Reil lui-même en convient, puisqu'il dit que la forme de la mat. est déjà un phénomène qui dépend d'un autre phénomène, savoir, de l'affinité des éléments et de leurs produits. Il suivrait de là que si la combinaison des éléments était la seule cause des forces organiques, *elle serait identique* avec le principe formateur lui-même. Mais comme, dans les corps organiques privés de leurs propriétés organiques, la combinaison des éléments, étudiée immédiatement après la mort, ne paraît pas différer de ce qu'elle est dans les corps vivants, on est forcé d'admettre qu'il existe dans ces derniers un principe quelconque, inaccessible à nos sens et à nos moyens d'investigation, et qui disparait à la mort. — Plusieurs physiologistes ont prétendu identifier ce principe avec les fluides impondérables admis par les physiciens, et particulièrement avec l'électricité ; mais c'est là une pure hypothèse qui ne s'appuie que sur des analogies éloignées, et qui est contredite par l'observation exacte des phénomènes.— D'autres écrivains ont admis que le principe vital n'est point distinct de l'âme. Ainsi, suivant Stahl, le plus célèbre d'entre eux, l'âme rationnelle est le *primum movens* de l'organisation, la cause prochaine et unique de l'activité organique. L'âme construit elle-même son corps en vue des fonctions qu'il aura à remplir ; c'est elle qui conserve l'organisation normale pendant la vie, et qui, par son activité organique, effectue la cure des maladies. Cette théorie nous paraît inadmissible. La force organique ne paraît pas moins intelligente, c.-à-d. ne se conforme pas moins exactement au plan harmonique qui lui est donné, au type primordial de l'espèce qu'elle doit réaliser, dans la formation des organismes animaux inférieurs ou dans celle des êtres végétaux. Or on ne saurait en aucun cas attribuer à ces organismes une âme rationnelle, une intelligence ayant conscience de ses actes. Les végétaux, comme tout le monde le sait, ne présentent même aucune trace de système nerveux. Enfin, chez l'homme lui-même, on observe une différence essentielle entre les actes émanés de la force organique et ceux de l'âme. Le principe intelligent et rationnel n'engendre aucun produit organique; les idées, voilà son unique produit, produit immatériel comme le principe pensant lui-même. De plus, tandis que le principe organique ne réside dans aucun organe particulier et manifeste également sa présence dans tous, le principe rationnel ne se manifeste qu'au moyen d'un organe spécial, la masse nerveuse centrale, avec lequel il est dans un rapport particulier et à l'intégrité duquel est lié l'exercice des fonctions intellectuelles. Nous terminerons en faisant observer que l'identification de la force vitale avec le principe intellectuel aurait un grave danger, car elle porterait à supposer qu'il n'existe dans tous les êtres vivants qu'une force unique dont les manifestations varieraient en raison de la composition et de la structure des organes, ce qui serait une large porte ouverte au matérialisme.

IV. *Source de la matière organique.* — L'origine de la mat., tant organique qu'inorganique, est le secret même de la création. Toute recherche à ce sujet est donc interdite à la physiologie aussi bien qu'à la philosophie. La seule chose qui soit accessible à notre observation, c'est l'étude de la transformation de la mat. inorganique en mat. organique. — C'est uniquement dans les corps organiques que s'observe cette force particulière qui les anime, et jamais les éléments chimiques simples ne produisent de toutes pièces, lorsqu'ils viennent à se rencontrer fortuitement, la moindre parcelle de mat. organique. Les animaux eux-mêmes n'ont pas la faculté de fabriquer de la mat. organique avec des éléments simples ou des composés binaires inorganiques. Ils croissent en s'appropriant des substances déjà organisées, animales ou végétales; ils ont simplement la faculté de maintenir ou de modifier la composition de la mat. organique. Les végétaux, au contraire, ont le pouvoir non-seulement de s'assimiler les substances organiques provenant d'animaux ou d'autres végétaux, mais encore de produire de la mat. organique nouvelle avec des corps simples ou des composés binaires, comme l'acide carbonique et l'eau, quoiqu'ils ne puissent prospérer qu'autant que le sol lui-même contient une certaine proportion de substances organiques. Il est impossible de refuser aux végétaux la faculté de produire de toutes pièces de la mat. organique avec des éléments inorganiques, car, sans cela, la quantité de mat. nutritive nécessaire aux êtres vivants irait chaque jour en diminuant sur la terre, puisque les corps animaux et végétaux sont incessamment décomposés et réduits à l'état de combinaisons binaires, par la combustion, la putréfaction, etc. La mat. organique produite par les végétaux, ou contenue et métamorphosée dans les végétaux et dans les animaux, est encore apte à vivre quand un être vivant se l'est appropriée et l'a soumise à l'action de la force organique qui l'anime lui-même. C'est ainsi que toute la mat. organique qui est répandue à la surface de la terre provient uniquement d'organismes vivants. La mort, ou l'extinction de la force qui produit et maintient les combinaisons organiques, anéantit les individus, tandis que la mat. organique qui constituait ces individus reste encore, du moins aussi longtemps qu'elle n'est pas réduite en composés binaires, apte à recevoir une nouvelle vie en servant à la nutrition des divers êtres vivants.

Les êtres organiques d'une même espèce naissent invariablement d'autres êtres de la même espèce, ordinairement par le moyen d'œufs ou de gemmes et quelquefois par fissiparité. Dans tous les cas, la force organique qui anime le germe au moment où il se détache de l'organisme mère est alors capable de développer successivement les diverses parties qui doivent constituer l'individu complet. Cependant on s'est demandé si la mat. organique qui reste après la destruction d'un corps vivant ne peut pas, dans de certaines conditions, continuer sa propre vie sous une forme modifiée, c.-à-d. donner naissance à des organismes d'une autre espèce, se décomposer, par ex., en animalcules microscopiques, ou bien encore, revivre sous la forme de plantes inférieures, comme les moisissures. Nous avons vu combien cette hypothèse de l'hétérogénie, ou, en d'autres termes, de la génération spontanée, est contraire aux lois les mieux démontrées de la physiologie (v. GÉNÉRATION). Les corps organisés, nous le répétons, naissent toujours d'individus déjà existants et semblables à eux, dont le premier a été nécessairement créé ; chaque espèce se perpétue constamment par la génération sans jamais se transformer en une autre espèce, quelles que soient les modifications qu'éprouve le milieu où elle vit.— Les corps inorganiques, au contraire, nous présentent un ordre de choses tout à fait différent : chez eux, il n'existe ni genres, ni espèces ; nous considérons simplement comme éléments ceux que nous ne pouvons parvenir à décomposer, et ceux-là seulement nous sommes obligés de les admettre comme le résultat d'une création directe. En effet, pour tous les autres, ils résultent de la combinaison des éléments les uns avec les autres, en vertu des propriétés particulières qui leur sont inhérentes. Il peut donc se former immédiatement des corps inorganiques nouveaux chaque fois que des particules élémentaires se trouvent, par une cause quelconque, en présence et peuvent agir librement l'une sur l'autre en suivant les lois de l'affinité. Le chimiste lui-même, dans son laboratoire, peut, en combinant les éléments de diverses manières, produire un nombre illimité de composés inorganiques qui n'existent pas dans la nature. Une autre conséquence de cette différence entre les corps inorganiques et les corps organiques, c'est que les premiers, une fois formés, peuvent recevoir un accroissement illimité, attendu que cet accroissement s'opère par une simple agrégation extérieure qui dépend plus ou moins de l'attraction moléculaire. La même cause qui a déterminé quelques molécules à s'agréger, si elle continue d'agir, en amène indéfiniment d'autres semblables.

Bien que l'origine de la force organique primordiale soit, tout comme celle de la mat. organique, inaccessible même à nos spéculations les plus hardies, il nous semble qu'on est forcé d'admettre que cette force se multiplie dans l'accroissement et dans la propagation des corps organisés. En effet, un être vivant en produit plusieurs autres, et ceux-ci font de même à leur tour, tandis que, d'un autre côté, la mort des êtres organisés semble entraîner avec elle l'anéantissement de la force organique qui résidait en eux. Mais, comme la force organique n'est pas purement et simplement transmise d'un individu à un autre; comme, au contraire, une plante, après avoir produit chaque année les germes d'une multitude d'individus producteurs de même espèce, peut cependant conserver la même faculté productrice, et par conséquent procréer encore, l'accroissement de la force organique paraît avoir sa source dans l'organisation de nouvelle matière. S'il en est ainsi, outre la faculté que nous avons déjà reconnue aux plantes de convertir les substances inorganiques en matière organique, nous sommes encore obligés de leur attribuer le pouvoir d'augmenter la force organique aux dépens de causes inconnues du monde extérieur. De même, il nous faut également admettre que les animaux sont capables, sous l'influence des stimulus vitaux, de reproduire la force organique par l'assimilation de nouvelle matière nutritive, et qu'ensuite cette force organique se divise par l'acte même de la propagation. Nous ignorons complétement si, pendant la vie, il se fait une déperdition continue de force organique, de même qu'il se fait une décomposition incessante de matière organisée. Quoi qu'il en soit, il paraît probable que, à la mort des corps organisés, la force organique se résout dans ses causes naturelles générales, d'où ensuite elle semble s'individualiser de nouveau par l'action régénératrice des végétaux.

V. *Résolution des corps.* — L'anéantissement de la mat. est au pouvoir de celui-là seul qui l'a créée. Ainsi donc, la mat. est impérissable ; mais les corps peuvent se diviser ou se décomposer en leurs éléments premiers.—Tout être vivant constituant un individu dont les diverses parties, hétérogènes entre elles et douées de propriétés spéciales, sont essentielles au tout, ne peut être divisé sans anéantir la vie. Lorsque les parties séparées du tronc ne sont pas essentielles à l'idée du tout, l'individu peut encore continuer de vivre, mais la force organique disparaît des segments détachés. C'est seulement chez les animaux les plus simples ou chez les plantes qui possèdent un certain nombre de parties homogènes, ou bien encore chez les êtres dont chaque segment contient les différentes parties hétérogènes essentielles au tout que l'individu peut se diviser, la vie persistant dans chacun des segments. Au contraire, les corps inorganiques se laissent diviser en un grand nombre de fragments, et chacun de ces fragments manifeste toutes les propriétés chimiques de la masse primitive. On peut même, pour nous servir de l'expression consacrée, diviser les corps inorganiques simples ou composés *à l'infini*, c.-à-d. jusqu'à les réduire en particules que leur ténuité rend inappréciables aux sens ; cependant toutes ces molécules seront homogènes entre elles et au corps pulvérisé, jouiront des mêmes propriétés, et obéiront aux mêmes lois. Bien différente de la mat. inorganique, la mat. organique détachée du corps vivant ne saurait conserver ni son état, ni ses propriétés : l'influence de la vie du tout est indispensable à cette conservation. Déjà même, pendant la vie, l'équilibre qui maintient ses éléments dans leurs combinaisons particulières peut être troublé et détruit par l'action de certains corps simples inorganiques ou de certains composés binaires, comme il arrive, par ex., lorsqu'une partie d'un corps vivant subit l'action du feu. Un moment vient même où cette rupture d'équilibre a lieu spontanément chez tout être vivant. Alors, la force qui maintenait et transformait les combinaisons organiques s'affaiblit graduellement jusqu'à ce que enfin elle ne soit plus capable de contrebalancer davantage la tendance des éléments constitutifs de la mat. organique à former des composés binaires, soit entre eux, soit avec les éléments répandus dans le milieu ambiant. L'être organisé périt, puis la mat. organique elle-même, qui, en l'absence de la vie, tombe sous la puissance des lois purement chimiques. C'est alors que l'on voit se développer les phénomènes de la fermentation et de la putréfaction. Ainsi donc, comme le démontrent l'observation et l'expérience, tandis que les combinaisons inorganiques sont déterminées par les propriétés intrinsèques et l'affinité des substances qui s'unissent pour former ces composés, pour les corps organiques, au contraire, la force qui unit leurs éléments primitifs et maintient leurs diverses combinaisons, est tout à fait distincte des propriétés mêmes de ces éléments. En effet, non-seulement elle contre-balance les affinités chimiques, mais encore elle produit des combinaisons spéciales, les combinaisons organiques, conformément aux lois de sa propre activité.

PHILOSOPHIE. — I. *Notion de la matière.* — Le mot *Matière*, dans le langage philosophique, a deux acceptions parfaitement distinctes. Quelquefois il indique l'être indéterminé en général, par opposition à la *forme*, qui marque la détermination : c'est la *substance* d'Aristote devenue plus tard la *causa materialis* de la scolastique. Le plus souvent on appelle matière l'ensemble des corps qui composent l'univers sensible : alors la mat. s'oppose non plus à la forme, mais à l'*esprit*, et c'est dans cette signification que ce terme s'emploie dans le langage ordinaire.

Il semble, au premier abord, qu'il n'y ait aucune idée plus claire que celle de la mat. En effet, nous comprenons sous ce terme tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. Cependant cette idée soulève de nombreuses difficultés, et plusieurs philosophes sont allés jusqu'à nier l'existence réelle de la m. En effet, comme les impressions transmises à notre moi par les divers organes sensoriels sont des modifications purement subjectives de notre propre sensibilité, il suit de là, suivant l'*école idéaliste*, que nous ne pouvons rien affirmer au delà de ces phénomènes, c.-à-d. que nous ne pouvons affirmer en dehors de nous l'existence d'aucun objet, et que la conception d'un monde extérieur est une hypothèse qui ne peut se démontrer. Nous admettons, avec la plupart des philosophes, la subjectivité des phénomènes sensoriels ; néanmoins l'idée de l'existence du monde extérieur ne nous paraît pas susceptible du moindre doute. La certitude de sa réalité résulte pour nous de deux faits de conscience. Le premier est la limitation de l'activité essentielle du moi par quelque chose qui la borne. Le second est le principe de causalité, principe supérieur qui s'impose à tous les hommes et les oblige invinciblement à admettre que tout phénomène a une cause. Or, la cause des sensations ne réside pas dans notre moi, puisque ce n'est point lui qui les produit. Elle réside donc en dehors de lui. Ce n'est pas tout. En vertu du même principe de causalité, nous allons encore plus loin, et nous affirmons que les différentes modifications de notre sensibilité que nous reconnaissons provenir d'une cause extérieure, indiquent des différences dans la manière d'être de cette cause.

Mais de ce que nous ne pouvons révoquer en doute la réalité objective de la mat., il ne s'ensuit pas que nous puissions en aucune manière atteindre à son essence : celle-ci nous échappe complétement, nous ne connaissons de la mat. que les qualités par lesquelles elle affecte nos organes. Les auteurs distinguent avec raison dans la mat. autant de qualités différentes qu'il y a dans l'homme de modes particuliers de sentir. Mais, en outre, ils partagent ces qualités en deux catégories, qu'ils désignent sous les noms de *qualités premières*, et de *qualités secondes* ou *secondaires*. Les qualités premières, disent-ils, sont celles sans lesquelles les corps ne pourraient subsister, ou, pour parler plus exactement, celles sans lesquelles nous ne pourrions concevoir leur existence ; les qualités secondes, au contraire, sont celles sans lesquelles on peut très-bien concevoir l'existence de la mat. Celles-ci correspondent aux impressions sensorielles que nous appelons couleur, son, odeur, etc., et celles-là aux sensations d'étendue, et de solidité ou résistance. Cette distinction nous semble sujette à plusieurs critiques. D'abord la notion d'étendue, qui est une idée pure de notre intelligence, ne saurait être confondue, suivant nous, avec les notions purement sensibles de résistance, de couleur, d'odeur, etc. En second lieu, l'idée d'étendue naît dans notre esprit à l'occasion de la sensation de résistance, car nous croyons avec Leibnitz qu'elle résulte de la répétition, de la multiplicité, de la coexistence de l'impression de résistance. Nous remarquerons, en outre, que la notion de résistance est inséparable de celle de force qui constitue, à nos yeux comme à ceux du philosophe que nous venons de citer, la conception fondamentale de la mat. Enfin, nous regardons, avec Saisset, comme peu exacte l'opinion des auteurs qui pensent que les qualités des corps appelées qualités secondes ne nous fournissent aucune notion de l'étendue. En effet, tous les sens par lesquels nous percevons ces qualités secondaires, localisent l'impression qu'ils reçoivent dans un organe ou une partie de l'organe récepteur, et ensuite notre esprit rapporte sa cause extérieure à un lieu limité et plus ou moins exactement circonscrit. Toutefois la notion d'étendue que nous acquérons ainsi est toujours une notion dérivée, car elle est simplement, bien qu'inévitablement, conçue à l'occasion de l'impression sensible, notre esprit transférant la notion fournie par la résistance à toutes les autres impressions reçues par la voie des sens. — L'opinion de Descartes, qui considérait l'étendue comme la qualité essentielle de la mat., ne saurait donc être admise. L'étendue est uniquement une notion nécessaire que notre esprit conçoit invariablement à l'occasion de toute modification de notre sensibilité par un corps quelconque. Mais il est une autre notion qui gît, si nous pouvons parler ainsi, au delà et au-dessous de celle d'étendue, c'est celle de force. Or celle-là seule est véritablement la notion la plus profonde que nous puissions atteindre dans nos spéculations au sujet de la matière.

Parmi les questions philosophiques que soulève ce mot *matière*, la plus importante assurément est celle de savoir si la mat. est éternelle et increéée, ou si elle a commencé d'exister ; mais nous avons traité ailleurs ce problème et fait voir l'absurdité de la doctrine qui attribue l'éternité à la mat. (v. CRÉATION). Nous terminerons donc cet article en disant quelques mots d'une autre système non moins déplorable, nous voulons parler de celui qui confère à la mat. les attributs propres de l'intelligence.

II. *Du matérialisme.* — On appelle ainsi le système philosophique de ceux qui n'admettent d'autre existence que celle de la mat., et qui, en conséquence, nient l'existence de l'âme, ou, en d'autres termes, sa spiritualité. — Ce système désolant se réfute directement par les preuves qui établissent la spiritualité de l'âme (v. AME). Mais il peut encore se réfuter indirectement en faisant voir que ceux-là même qui nient l'existence de toute substance spirituelle se font des idées tout à fait inexactes de cette mat. qui, à leurs yeux, a seule une existence réelle. Ainsi, le matérialisme suppose que les forces organiques sont le résultat de la mat. elle-même : or, nous venons de démontrer, et cela en nous maintenant dans le domaine de la pure physiologie, que la force organique produit elle-même les combinaisons qui constitue la mat. organique. Nous avons fait voir en outre que cette force agit aveuglément et sans conscience de son œuvre, et que les phénomènes qu'elle produit sont des phénomènes organiques, tandis que le principe intellectuel agit avec conscience de lui-même et de ses actes, et que ces derniers sont de pures conceptions. De là nous avons conclu légitimement, toujours en nous renfermant dans la sphère physiologique, à la non-identité du principe vital avec le principe intellectuel. Une physiologie exacte, de même que toute philosophie digne de ce nom, repousse nécessairement toute identification, toute assimilation entre le principe des actes organiques et le principe des actes intellectuels et moraux. Elle reconnaît qu'il existe dans l'homme un dualisme fondamental, c'est-à-d. qu'il est composé de deux substances essentiellement distinctes, et que néanmoins ces deux substances exercent une action réciproque l'une sur l'autre. De plus, la philosophie nous enseigne que ce dualisme ne doit pas durer toujours, et que des deux termes qui le composent, l'un a sur l'autre une prééminence incontestable, la prééminence qui appartient à la liberté sur la fatalité. L'argument vulgaire, et cependant c'est là aussi l'argument capital du matérialisme, est le suivant : On ne peut comprendre que deux substances mutuellement différentes, *comme l'esprit et le corps, agissent l'une sur l'autre.* Puisque la communication n'est pas concevable, il n'y a donc pas communication, il n'y a qu'une seule substance. « Nous l'avouons, dit très-bien E. Bersot, la difficulté qu'on signale est réelle ; mais conçoit-on mieux que les corps agissent sur les corps? que deux molécules de matière s'attirent et se repoussent? Nous connaissons le fait, le comment nous échappe ici et là. Quand on vit dans le monde de la physique, de la chimie, de l'astronomie ; quand on admet comme premier dogme l'action inexpliquée des éléments matériels les uns sur les autres, on n'a pas bonne grâce à rejeter la distinction de l'esprit et du corps, sous prétexte que leur influence est inexpliquée. Si ce bel argument prévalait, il n'y a pas dans la science entière de la nature et de l'âme une seule vérité qui pût tenir. L'inexplicable est le terme de toutes nos explications. La raison dernière de tous les faits est cachée dans la pensée divine, mère des choses : et il est un peu étrange de contester des faits incontestables, parce qu'on ne peut remonter jusqu'à leur origine la plus *reculée, et les suivre dans l'infini.* »

MATIN. s. m. [A est bref.] (lat. *matutinum* [*tempus*]). La première partie, les premières heures du jour. *L'étoile du m. Le crépuscule du m. La prière du m. Il se lève de bon m., de grand m. Du m. au soir.* || Fig. et poétiq., *Les portes du m.*, L'aurore ou le levant. — *Le m. de la vie*, Les premières années de la vie. On dit, dans le même sens, *Être dans son m., à son m.* || Se dit encore de Tout le temps qui s'écoule depuis le moment où l'on se lève jusqu'à l'heure de midi. *Il travaille tout le m. et se repose l'après-midi. Je vais chez lui tous les matins. J'irai vous voir un de ces matins, un beau m.*— Se dit aussi De tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi. *Une heure, cinq heures, onze heures du m.* = Matin s'emploie souvent adverbial. *Il s'est levé m., fort m. Soir et m. Demain matin.*

Syn. — *Matinée.* — Il en est de la synonymie de *matin* et de *matinée* comme de celle de *jour* et de *journée*. *Matin* exprime l'unité de temps, tandis que *matinée* marque la durée déterminée et divisible du *matin*, ou la série des événements qui la remplissent ; *matin* est donc absolu et *matinée* relatif. Un événement a lieu le *matin* de tel jour. La *matinée* est belle, pluvieuse, froide, ou bien heureuse ou malheureuse, à raison des événements ou des choses qui s'y passent et touchent les individus.

MÂTIN. s. m. T. Mamm. Voy. Chien.

MATINAL, ALE. adj. Qui s'est levé matin. *Vous êtes bien m. aujourd'hui. Je ne suis pas si matinale.* || * Poétiq., *L'Aube matinale*, L'Aurore.

MÂTINEAU. s. m. dimin. Petit mâtin.

MATINÉE. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. *Une belle m. Les matinées sont fraiches en automne.* = Syn. Voy. Matin.

MÂTINER. v. a. Se dit D'un mâtin, et, par extension, De tout chien qui couvre une chienne d'une plus belle espèce que la sienne. *Ce vilain chien a mâtiné cette levrette.* || Figur. et pop., Gourmander, maltraiter de paroles. *Pourquoi vous laissez-vous ainsi m. par cet homme-là?* = Mâtiné, ée. part.

MATINES. s. f. pl. T. Liturg. Voy. Bréviaire.

MATINEUX, EUSE. adj. Qui a l'habitude de se lever matin. *Vous devriez être plus matineux.*

MATINIER, IÈRE. adj. Qui appartient au matin ; ne se dit guère que dans cette expression, *L'étoile matinière.*

MATIR. v. a. Rendre mat de l'or ou de l'argent, sans le polir ni le brunir. = Mati, ie. part.

* **MATISIE.** s. f. T. Bot. Voy. Sterculiacées.

MATOIS, OISE. adj. et s. Rusé, fin. *Il est plus m. que vous ne pensez. C'est une matoise.* Fam.

MATOISERIE. s. f. Qualité du matois, ou Tromperie, fourberie. *Vous ne connaissez pas sa m. Voilà une fine m.* Fam.

MATOU. s. m. Le mâle de l'espèce du chat domestique. *Un m. de gouttière. Les cris des matous.*

MATRAS. s. m. Vase de verre à cou long et étroit dont se servent les chimistes et les pharmaciens.

MATRICAIRE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

MATRICE. s. f. (lat. *matrix*, de *mater*, mère). Organe destiné, chez la femme, à contenir le produit de la fécondation jusqu'à la naissance. Se dit aussi en parlant De quelques animaux. — * *M. de l'ongle, m. des poils*, Voy. Ongle et Poil. || T. Techn. Se dit De toute pièce métallique qui est gravée en creux ou en relief pour reproduire un dessin pareil sur une matière quelconque. Voy. Caractère, Monnayage, etc. || * T. Minér. Synon. peu usité de Gangue. || T. Métrol. Se dit quelquefois Des originaux ou étalons des poids et mesures. || T. Admin. financ. Le registre original d'après lequel sont établis les rôles des contributions. = Matrice. adj. f. *Église m.*, Celle qui est comme la mère de quelques autres Églises. *Langue m.*, Celle dont quelques autres sont dérivées. *Couleurs matrices.* Les couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

MATRICULE. s. f. (R. *matrice*). Le registre, le rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés, dans certaines compagnies. *Son nom n'est pas dans la m.* Vieux. || L'inscription sur la matricule. *Du jour de sa m. Il a payé son droit de m.* || L'extrait de la matricule, qui est délivré à la personne inscrite, pour faire preuve de son inscription. *Il faut qu'il montre sa m.* || * Adjectiv., *Registre m. Les registres matricules de l'armée, etc.*

MATRIMONIAL, ALE. adj. (latin. *matrimonium*, mariage). T. Jurispr. Qui appartient au mariage ; ne se dit guère que dans ces locut. : *Cause matrimoniale. Conventions matrimoniales. Droits, biens matrimoniaux.*

MATRONE. s. f. (lat. *matrona*). T. Antiq. rom. Se disait Des citoyennes romaines mariées en légitime mariage. *Les vierges et les matrones.* || Par plaisant., se dit D'une femme d'un certain âge, d'une certaine gravité. *Une respectable m.* || Se disait autrefois pour Accoucheuse.

MATTE. s. f. T. Métall. Substance métallique qui n'a subi qu'une première fonte et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté. *M. de fer, de cuivre.*

* **MATTEAU.** s. m. T. Comm. Paquet de soie grége, composé de quatre à huit écheveaux.

* **MATTHIOLE** ou * **MATHIOLE.** s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

MATURATIF, IVE. adj. (lat. *maturare*, mûrir). Méd.

Enc. — Les *Maturatifs* sont des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration des tumeurs phlegmoneuses indolentes. Ils sont sous *forme d'onguents, d'emplâtres ou de cataplasmes* : tels sont l'*onguent de styrax*, l'*ong. basilicum*, l'*ong. populéum*, l'*ong. de la mère*, l'*emplâtre de diachylon gommé*, le *cataplasme mat.*, etc. V. Cataplasme, Emplatre et Onguent.

MATURATION. s. f. T. Bot. Progrès successif des fruits vers la maturité. *Ce temps est excellent pour la m. des fruits.* || T. Méd. Progrès d'un abcès vers sa maturité. *Ce topique favorisera la m. de l'abcès.*

MÂTURE. s. f. L'ensemble des mâts d'un bâtiment. *La m. de ce vaisseau est excellente.* || Le bois propre à faire des mâts. *On tire de la Norwége beaucoup de m.* — *Bois propres à la m.*, Bois propre à faire des mâts. || L'art de mâter les bâtiments. *Ce constructeur entend bien la m.* || L'atelier et le magasin où l'on confectionne et où l'on conserve les mâts et les bois de mâture.

MATURITÉ. s. f. (lat. *maturitas*). T. Bot. État des fruits ou des graines qui sont parvenus au degré de développement qu'ils doivent acquérir sur la plante mère. *Ce fruit est à m. Ces blés sont en pleine m.* — Fig., *Cette affaire est dans sa m., à m.*, C'est le moment de la conclure, de l'achever. || T. Méd. État d'un abcès où le pus est complétement formé. *Cet abcès n'est pas à son point de m.* || T. Physiol. *La m. de l'âge*, ou simpl. *La mat.*, L'époque où l'homme a atteint son développement complet sous le rapport physique et intellectuel. Voy. Age. || *M. d'esprit*, L'état d'un esprit qui a acquis toute la solidité dont il est susceptible. On dit aussi, *M. de jugement, de réflexion*, et ellipt., *Avec m.*, pour sign. Avec réflexion, avec prudence. *On en a délibéré avec la m. requise. Il faudra procéder avec m. dans cette affaire.* — Fig., *Son style acquerra de la m.*, Il acquerra de la fermeté et de la précision.

MATUTINAL, ALE. Qui appartient au matin. Inus.

* **MAUBÈCHE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — Les Oiseaux désignés sous le nom de *Maubèches* (*Calidris*) appartiennent, dans la méthode de Cuvier, à l'ordre des *Échassiers* et à la famille des *Longirostres*. Les ornithologistes modernes les placent dans la famille des Scolopacidées, où ils constituent un genre particulier très-voisin des Barges. Les *Maubèches* ont le bec déprimé au bout et le sillon nasal très-long, mais ce bec n'est pas en général plus long que la tête. En outre, leurs doigts, légèrement bordés, n'ont point de palmure entre leurs bases. Enfin, leurs jambes médiocrement hautes et leur taille raccourcie leur donnent un port un peu lourd. Le type du genre est la *M. commune* (*Cal. cinerea*) [Fig. ci-dessous], qui est presque de la taille d'une Bécassine. Dans son plumage d'hiver, elle est cendrée dessus, blanche dessous et tachetée de noirâtre devant le cou et la poitrine ; dans son plumage d'été, elle a le dessus tacheté de fauve et de noirâtre, et le dessous roux. Elle habite les régions arctiques, où elle vit en troupes, soit dans les marais, soit sur les bords de la mer. Deux fois l'année, au printemps et en automne, elle passe sur nos côtes.

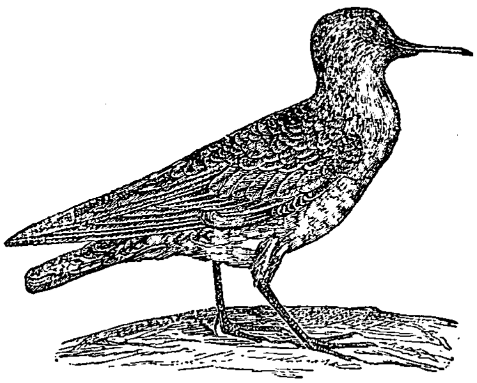

— Les *Alouettes de mer* (*Pelidna*) sont de petites Maubèches à bec un peu plus long que la tête, et chez lesquelles la bordure des pieds est insensible. L'espèce commune, *Pelidna cinclus*, est vulgairement connue sous le nom de *Petite Maubèche*. Elle est d'un tiers moins grande que la Maub. ordinaire ; mais elle a les mêmes mœurs, et, comme elle, un plumage variable. — Les *Cocorlis* ne diffèrent des Alouettes de mer que par un bec un peu plus arqué. — Les *Sanderlings* (*Arenaria*) ressemblent en tout aux Maubèches, excepté en ce point qu'ils manquent de pouce. — Les *Falcinelles* (*Erolia*, de Vieil.) manquent également de *pouce, mais elles ont le bec un peu plus arqué que les Cocarlis.* Ces trois derniers sous-genres ne comprennent chacun qu'une seule espèce connue.

MAUDIRE. v. a. (latin. *male*, mal ; *dicere*, dire). Faire des imprécations contre quelqu'un. *Le christianisme défend de maudire ses persécuteurs.* || En parlant De Dieu, Réprouver, abandonner. *Dieu a maudit toute cette génération. Caïn a été maudit de Dieu.* || En parl. D'une chose, La détester, exprimer l'horreur qu'on en a. *M. sa vie, sa destinée. Il maudit le jour, l'heure où il est né.* = Maudit, ite. part. || Par imprécation, *Maudit soit le maladroit! Maudit soit le jour où je l'ai rencontré!* || S'emploie adjectiv., dans le sens de Très-mauvais, détestable. *Un maudit chemin. Un maudit temps. Un maudit métier. Un maudit jeu.*—Se dit aussi pour se plaindre avec impatience ou colère, soit des personnes, soit des choses. *Ce maudit enfant a gâté mon habit. J'ai pour voisin un chaudronnier dont le maudit marteau me rompt la tête.* || S'emploie encore subst., dans le sens de Damné, comme dans cette phrase de l'Évangile, *Allez, maudits, au feu éternel.*

Conjug. — *Je maudis, tu maudis, il maudit ; nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Je maudissais ; nous maudissions. — Maudis ; maudissons, maudissez. — Que je maudisse ; que nous maudissions.— Maudissant.* Dans tout le reste, ce verbe se conjugue comme *Dire*.

MAUDISSON. s. m. Malédiction. *Je me moque de tous vos maudissons.* Fam. et vieux.

* **MAUGÈRE.** s. f. T. Mar. Sorte de placard de cuir fort, dont on recouvre extérieurement les dalots de l'avant d'un grand bâtiment, et qui sert à empêcher l'eau de la mer d'y pénétrer, tout en ne s'opposant pa à la chute des eaux qui viennent de l'intérieur.

MAUGRÉER. v. n. Pester, jurer. *Il ne fait que m.* Peu us. = Conj. Voy. Créer.

MAUPITEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Cruel, impitoyable. Il ne s'emploie plus que dans cette phrase, où il a un tout autre sens : *Faire le m.*, Faire le misérable, se plaindre sans en avoir autant de suje qu'on veut le faire croire. Fam. et peu usité.

MAURE, MAURESQUE, MAURICAUD. s. m. Voy. More, Moresque, etc.

* **MAURELLE.** s. f. T. Bot. Nom vulgaire du *Crozophora tinctoria*. Voy. Euphorbiacées.

* **MAURITIA.** s. m. T. Bot. Voy. Palmiers.

MAUSOLÉE. s. m. (lat. *mausoleum*). Grand et rich monument funéraire ; par allusion à celui qu'Artémise reine de Carie, fit élever à Mausole, son mari. *Le m. de l'empereur Adrien.* || Par extens. et abusiv., Simulacre de tombeau qu'on élève dans les églises pour les services funèbres des princes et autres personnes considérables. On dit mieux *Catafalque.*

MAUSSADE. adj. 2 g. (lat. *malè*, mal; *sapidus*, qui a du goût). Désagréable, qui a mauvaise grâce. *Un homme m. Caractère, humeur m. Une société m.* — Fam., *Il fait un temps m.*, Le temps est sombre et couvert. || En parlant Des productions de l'esprit, Qui manque d'intérêt, d'agrément. *Un livre m. Cette comédie est fort m.* || Se dit encore D'un travail mal fait, d'un ouvrage qui manque d'élégance. *Cet habit est fort m. Ce bâtiment est maussade.*

MAUSSADEMENT. adv. D'une manière maussade. *Il fait tout maussadement.*

MAUSSADERIE. s. f. Mauvaise grâce, manières désagréables. *Elle est belle, mais elle est d'une m. insupportable.*

MAUVAIS, AISE. adj. (lat. *malus, mala*). S'emploie en parl. Des personnes, des choses morales, des choses physiques, des productions de l'art et de l'industrie. = En parl. Des personnes, il signifie Qui est enclin au mal, qui se plaît à en faire. *C'est un m. homme, une mauvaise femme. Ce sont de mauvaises gens.* On dit de même, *Il a un m. cœur, un m. caractère.* — *Le m. ange*, Le diable, le démon. Par allus. aux croyances païennes, on dit aussi : *Cet homme a été mon m. génie* — Popul., on dit encore D'un homme ou d'une femme qui se plaît à faire ou à dire des méchancetés : *C'est une mauvaise bête.* || Se dit Des personnes qui ne s'acquittent pas ou s'acquittent mal des devoirs que la religion et la morale leur imposent. *Un m. chrétien. Un m. père. Mauvaise mère. M. fils. M. citoyen.* — Famil., on appelle *M. garnement, m. sujet*, Une personne d'une mauvaise conduite, déréglée dans ses mœurs. || Se dit encore De celles qui n'ont pas les qualités nécessaires pour remplir convenablement une charge, pour exercer comme il faut une profession scientifique, un art, un métier, etc. *Un m. administrateur. M. professeur. M. avocat. M. médecin. M. général. M. écrivain. M. philosophe. M. physicien. M. poëte. M. peintre. M. acteur. M. musicien. M. cordonnier. M. ouvrier. M. soldat. M. domestique.* || Signifie quelquefois Malicieux, malin. *Vous êtes bien m., vous n'avez cessé de le railler.* || En parlant de l'humeur, de la disposition d'esprit, des manières d'une personne, *Mauvais* se prend pour Désagréable, malveillant, impoli, grossier. *Être de mauvaise humeur. Il a de mauvaises intentions à votre égard. Il y a consenti, mais de fort mauvaise grâce. Faire m. visage, mauvaise mine à quelqu'un. Il a très-mauvaise façon. Elle a m. ton, de mauvaises manières.* || *Mauvaise société, mauvaise compagnie*, Société de personnes qui manquent d'éducation, de politesse, de bonnes manières. — *Mauvaise société*, se dit aussi en parl. De personnes dont la conduite est peu morale, déréglée. = En parlant Des choses morales, *Mauvais* sign. Qui n'est pas conforme à la justice, à la raison, à la vertu, au devoir, en un mot, aux règles qu'impose la morale. *Une mauvaise action. De mauvaises paroles. Une mauvaise conduite. De mauvaises habitudes. De mauvaises mœurs. Un homme de mauvaise foi. Je trouve ce procédé fort m. Une mauvaise maxime. Un m. exemple. De m. sentiments. Sa cause est fort mauvaise, Faire un m. usage de sa fortune, de ses talents.* || On dit aussi, *De mauvaises lois. De mauvaises institutions. Une mauvaise coutume. Un m. gouvernement. Faire une mauvaise fin.* || *Un m. livre*, Un livre dangereux. — *Un m. lieu*, Un lieu de prostitution. *Une femme de mauvaise vie*, Une prostituée. = En parl. Des choses physiques, *Mauvais* se dit Des animaux et des choses qui n'ont pas les qualités propres à leur destination, à l'emploi qu'on en veut faire, etc. *Un m. cheval. Un m. chien de chasse. Il a de mauvaises jambes. M. pain. Ce vin est fort m. De mauvaise viande. Un m. dîner. Mauvaise chère. Cette fleur exhale une mauvaise odeur. Ce fruit a m. goût. Cette médecine est bien mauvaise à prendre. Ce tabac est m. Une mauvaise terre. Un m. pré. L'air est m. dans ce pays. M. drap. Mauvaise toile. Voilà de m. fer. Un m. couteau. Un m. lit. Un m. chemin. Mauvaise maçonnerie. Une mauvaise idée. Un m. moyen. Mauvaise méthode.* || Se dit Des œuvres de l'intelligence et de l'art qui manquent des qualités requises pour plaire. *Un m. poëme. Une mauvaise comédie. De m. vers. Un m. tableau. Une mauvaise musique. Une mauvaise phrase. Une mauvaise façon de parler. Un m. raisonnement.* — *Une mauvaise plaisanterie*, Une plaisanterie sans sel ou grossière. || Se dit Des fonctions physiologiques, lorsqu'elles ne s'accomplissent pas d'une façon normale ou régulière. *Il a une fort mauvaise vue. Ses digestions sont mauvaises. Il a une mauvaise constitution, une mauvaise santé.* — Par anal., *Une mauvaise mémoire. Mauvaise tête*, Voy. TÊTE. || Nuisible, incommode, dangereux, désavantageux, défavorable. *Une vie trop sédentaire est mauvaise pour la santé. Le froid est m. aux vieillards. Rendre de m. offices à quelqu'un. Il a reçu de mauvaises nouvelles. Il a fait une mauvaise rencontre. Se tirer d'un m. pas. Il est en m. état, en mauvaise posture. Voilà un bien m. temps pour voyager. L'année a été mauvaise pour les fruits. C'est une mauvaise affaire pour lui. C'est un bien m. métier. Faire courir de m. bruits sur le compte de quelqu'un. M. augure. M. présage. M. pronostic. Il a m. air, mauvaise mine, une mauvaise physionomie.* — *Avoir mauvaise mine*, signif. aussi, Avoir le visage défait. On dit, dans le même sens, *Avoir m. visage.* || *Prendre, interpréter une chose en mauvaise part*, Lui donner un sens fâcheux, un sens malin, s'en fâcher. || *Les temps sont m.*, se dit Des temps de disette, de trouble, d'oppression. || Avec la négation, *Mauvais* signifie souvent Assez bon, ou même Fort bon, selon le ton qu'on y donne. *Ce n'est pas un m. écrivain. Ce poëme-là n'est pas m. Que vous semble de ce vin? Il n'est pas m. Cela n'est pas si m.* = MAUVAIS. s. m. Ce qu'il y a de défectueux, de vicieux dans la chose ou dans la personne dont il s'agit. *Il faut prendre le bon et le m. d'une affaire. Il y a du bon et du m. dans cet homme. Il ne voit jamais que le m. d'un ouvrage.* || Famil., *Faire le m.*, Menacer de battre, faire du désordre, se montrer opiniâtre. || Fam., on dit quelquefois, *Oh! le m. Oh! la mauvaise*, pour reprocher amicalement à quelqu'un sa malice, son esprit railleur. = MAUVAIS s'emploie encore adverb., mais alors il est toujours joint à un verbe. *Sentir m.*, Exhaler une odeur désagréable. || *Il fait m.*, Il fait un temps pluvieux, etc. *Il fait m. marcher*, On marche difficilement. || *Trouver m.*, Désapprouver. *Ne trouvez pas m. que je vous interrompe. Je trouve très-m. que vous vous mêliez de mes affaires.*

Syn. — *Méchant.* — *Mauvais* et *méchant* renferment l'idée positive du mal; mais *mauvais* se dit de toutes sortes de choses, particulièrement des choses naturelles, tandis que *méchant* se dit principalement des individus et des choses humaines, c.-à-d. de ce qui est moralement *mauvais*. Enfin, quand on applique ces épithètes aux personnes, on trouve encore une différence. Le *mauvais* l'est par instinct ou par nature; le *méchant* commet des méchancetés par réflexion et parce qu'il le veut. Le *méchant* est *mauvais* quand il a l'occasion de faire du mal; mais, de plus, il cherche les occasions d'en faire. — V. aussi CHÉTIF et MALFAISANT.

MAUVE. s. f. T. Bot. V. MALVACÉES. || * T. Ornith. Synon. de *Mouette.*

MAUVIETTE. s. f. T. Ornith. Voy. ALOUETTE.

MAUVIS. s. m. T. Ornith. Voy. MERLE.

MAXILLAIRE. adj. 2 g. [On pron. les deux L, mais sans les mouiller.] (lat. *maxilla*, mâchoire). T. Anat. Qui a rapport à la mâchoire. *Os, nerfs, artères maxillaires.* || * Se dit substant., pour désigner Les os maxillaires. *On lui a fait l'ablation du m. supérieur.*

MAXIME. s. f. (lat. *maxima*, très-grande). Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle dans un art, dans une science, et particulièrement dans la conduite de la vie. *M. générale, fondamentale. Une m. judicieuse. Une m. mauvaise, fausse. De dangereuses maximes. M. de morale, de politique. C'est une m. reçue parmi les théologiens. Suivre de certaines maximes. Changer de maximes. C'est là sa m.* — *Les Maximes de la Rochefoucauld. Les Maximes des saints, etc.* || T. Mus. anc. Note dont la forme était un carré long terminé par une queue verticale au côté droit, et qui valait huit rondes dans les mesures binaires et douze dans les ternaires. = Syn. Voy. APHORISME.

MAXIMUM. s. m. [On pron. *Maximome.*] (Mot lat. qui est le superl. neutre de *magnus*, grand). Le plus haut degré auquel une chose puisse être portée. *Il a obtenu le m. des pensions de son grade. On lui a appliqué le m. de la peine. Ce dévouement est le m. de la vertu. Cette prétention est le m. du ridicule.*

Enc. — MATHÉMAT. — Les mathématiciens désignent sous les noms de *maxima* et de *minima* les plus grandes et les plus petites valeurs d'une fonction de quantités variables, et les procédés à l'aide desquels on détermine ces valeurs forment la *méthode des maximis et minimis*. Cependant par ces termes *maxima* et *minima* il ne faut pas entendre la plus grande ou la plus petite valeur absolue d'une quantité variable, mais simplement les valeurs qu'elle a au moment où elle cesse de croître et commence à décroître, et *vice versâ*. En conséquence, une quantité variable peut avoir plusieurs maxima et minima : tel est le cas des coordonnées de la cycloïde où ce nombre est infini. La théorie des maxima et minima est due à notre compatriote Fermat. Cet illustre géomètre était ainsi sur la voie du calcul différentiel, que cependant il ne découvrit pas, car il fallait encore soumettre la méthode à un algorithme de calcul régulier. L'exposition de cette importante méthode se trouve dans tous les traités de calcul différentiel.

ÉCON. POLIT. — On appelle *lois de maximum*, des lois qui, dans le but d'empêcher une hausse des prix que le législateur croit dangereuse ou produite par la malveillance, interdisent de vendre les choses au-dessus d'un certain prix déterminé. Il n'est pas nécessaire de remarquer que les lois de ce genre portent l'atteinte la plus grave et la plus directe au principe de la liberté du travail et de l'industrie : elles sont donc souverainement injustes. En outre, bien loin d'atteindre le but qu'elles se proposent, elles produisent l'effet diamétralement opposé. — Il est impossible au législateur de fixer, même pour un temps très-court, le prix des choses, lequel est de sa nature excessivement variable, puisqu'il dépend d'une multitude de circonstances que l'autorité publique est impuissante à réglementer. Lorsque la loi, se substituant au jeu naturel de l'offre et de la demande, prétend régler le prix des denrées et marchandises, il arrive l'une de ces trois choses. Ou bien, le max. fixé est au-dessus du prix réel; dans ce cas la loi n'a pour effet que de jeter l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs. Ou bien, le max. se trouve, par accident, égal au prix courant des denrées; dans ce cas, l'inquiétude semée par la loi tend sur-le-champ à faire hausser le prix de ces dernières, en provoquant l'accroissement de la demande et la diminution de l'offre. Ou bien, et c'est là le cas le plus ordinaire, le max. se trouve être inférieur au prix courant naturel tel qu'il ressortirait du jeu de l'offre et de la demande laissées à leur libre action, et alors la loi commet un attentat contre la propriété, car elle dit positivement aux producteurs : « J'ordonne que vous vendiez à perte ou sans le bénéfice que vous pourriez faire en compensation de vos soins et de vos peines. » Or, personne n'étant disposé à travailler à perte ou sans bénéfice, il faut que les vendeurs, et même les acheteurs, aient recours à divers artifices, comme agios et bonifications, pour se soustraire à la gêne du tarif imposé. Mais ce qui est désastreux, c'est que, d'une part, la production s'arrête et les approvisionnements commerciaux se suspendent, double phénomène que l'autorité la plus despotique ne peut empêcher de se produire, et, d'autre part, la consommation tend à s'accroître. La production s'arrête ou se ralentit, parce que le producteur craint de ne pas obtenir pour ses denrées un prix suffisamment rémunérateur. Les approvisionnements commerciaux se suspendent et les marchés sont mal approvisionnés, parce que les détenteurs de produits et les producteurs ne peuvent plus opérer et offrir leurs marchandises en toute liberté, parce que les menaces de la loi font trembler les commerçants qu'on accuse d'accaparement. La diminution de la production et la rareté déterminée sur les marchés par l'absence d'approvisionnements commerciaux augmentent donc encore l'écart entre le prix légal et le prix courant ou naturel. Ceux-là seulement qui sont en état de payer les produits à leur valeur actuelle vraie peuvent se procurer les choses dont ils ont besoin; mais, en outre, comme leur prévoyance est surexcitée par les mesures administratives elles-mêmes, ils achètent plus qu'ils n'achèteraient dans les conditions ordinaires, et, tandis que les commerçants n'osent plus faire de grands approvisionnements pour alimenter les marchés, les consommateurs en font une multitude de petits qui se trouvent hors de la circulation. Les personnes peu aisées et les classes ouvrières sont donc celles qui ont le plus à souffrir de l'action des lois de max., bien que ces lois aient toujours, à l'origine, la prétention de les favoriser. Non-seulement les classes pauvres ou laborieuses voient sans cesse le prix des choses s'élever par l'effet immédiat des mesures décrétées par le législateur, mais encore ces mêmes mesures ont pour effet médiat de diminuer la quantité de travail offert, et d'amener la baisse ou même la suppression des salaires dont vivent ces classes. De là, pour elles, une misère effroyable, et qui ne peut que s'accroître indéfiniment.

L'histoire est là pour montrer que les effets des lois de max. sont bien tels que nous venons de les décrire. Pour ne pas parler de la loi de max. rendue en 1304 par Philippe le Bel, loi que ce prince se vit bientôt obligé de retirer, nous ne rappellerons que les faits qui se sont passés pendant la révolution. L'année 1793 ayant débuté avec la disette, loin de comprendre que la sécurité de moins en moins assurée amenait fatalement le ralentissement de la production et de la circulation, c.-à-d. la rareté et la cherté progressive des produits, la Convention, dont les membres étaient pour la plupart imbus des préjugés populaires relativement au commerce des grains, et parfaitement ignorants des principes fondamentaux de la science économique; la Convention, disons-nous, s'imagina qu'elle pourrait maîtriser la loi naturelle de l'offre et de la demande, et rétablir l'approvisionnement des marchés au moyen de la violence et de la terreur. Le 11 sept. de cette année, elle rendit le fameux décret qui déterminait un max. pour le prix des grains, des farines et des fourrages. Le 29 du même mois, un autre décret étendait la même mesure à tous les objets de première nécessité sans exception, et établissait en même temps un max. pour les gages, les salaires, la main-d'œuvre et les journées de travail. Ces mesures furent couronnées par un dernier décret du 1er nov., destiné, selon ses auteurs, à faciliter l'exécution des précédents. Ce décret menaçait de traiter comme *suspects*, c'est-à-d. d'envoyer en prison, puis au tribunal révolutionnaire, les marchands ou fabricants qui, pour ne pas se ruiner, cesseraient leur commerce ou leur fabrication. L'application de ces mesures jeta le gouvernement dans un dédale inextricable d'embarras de tout genre, exposa les vendeurs et les acheteurs à des vexations e à des dangers sans nombre, et enfin porta, comme on devait s'y attendre, la crise industrielle et la disette à leur apogée. Aussi peu à peu l'opinion publique comprit que le max. était un détestable moyen de faciliter l'approvisionnement des marchés et de faire renaître l'abondance, et enfin la Convention, forcée de reconnaître son erreur, rapporta, par un décret du 24 déc. 1794, toutes ses résolutions précédentes. « Les esprits les moins éclairés, déclara-t-elle alors, savent aujourd'hui que la loi du maximum anéantissait de jour en jour le commerce et l'agriculture : plus cette loi était sévère, plus elle devenait impraticable.... C'est donc cette loi, devenue si désastreuse, qui nous a conduits à l'épuisement.... C'est à l'industrie dégagée d'entraves, c'est au commerce régénéré à multiplier nos richesses et nos moyens d'échange. Les approvisionnements de la république sont confiés à la concurrence et à la liberté. »

*** MAYACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes hypogynes, à fleurs hermaphrodites ayant 3 sépales, 3 pétales et 3 étamines avec anthères uniloculaires, à carpelles opposés aux pétales, à placentas pariétaux, et à embryon petit situé sur le côté d'un albumen charnu. — *Caractères botan.* : Plantes ayant l'aspect de Mousses, rampant dans les lieux humides, presque complétement dépourvues de vaisseaux spiraux. Feuilles très-étroites, transparentes, entières. Fleurs hermaphrodites, petites, blanches, roses ou violettes. Sépales herbacés, à préfloraison valvaire?. Pétales beaucoup plus longs, à estivation imbriquée. Étamines 3, insérées à la base des sépales; anthères uniloculaires, adhérant par la base à un filet filiforme, s'ouvrant à leur extrémité uniquement. Carpelles 3, alternant avec les sépales, soudés en un ovaire uniloculaire ; placentas 3, pariétaux ; ovules sessiles, horizontaux, orthotropes; style filiforme ; stigmate simple. Fruit capsulaire membraneux, recouvert par le périanthe persistant, uniloculaire, trivalve ; graines attachées au milieu des valves, arrondies, à côtes saillantes, terminées par un tubercule conique. Albumen ayant la forme de la graine, composé de cellules anguleuses, disposées en manière de rayons. Embryon très-petit, antitrope, à moitié plongé dans le sommet de l'albumen. [Fig. 1. *Mayaca Vendellii*; 2. Fleur ; 3. Coupe transversale de l'ovaire ; 4. Capsule ; 5. Graine ; 6. Coupe perpendiculaire de la même pour montrer l'embryon.] Cette famille, qui a été créée aux dépens des Xyridacées, ne comprend qu'un seul genre, composé de 4 ou 5 espèces. Toutes sont propres à l'Amérique, où on les rencontre dans les marais, depuis le Brésil jusqu'en Virginie. On ne leur connaît aucune propriété utile.

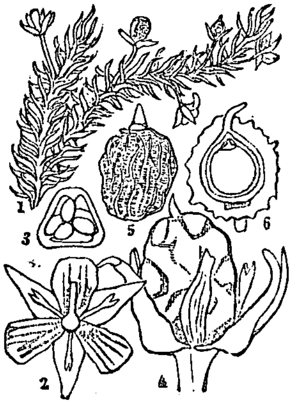

*** MAYTENUS.** s. m. T. Bot. Voy. CÉLASTRINÉES.

*** MAZÉAGE.** s. m. T. Métallurg. Voy. FER.

*** MAZER.** v. a. Faire subir à la fonte l'opération du mazéage. = MAZÉ, ÉE. *Fontes mazées.*

MAZETTE. s. f. Mauvais petit cheval. *Il était monté sur une vieille m.* ‖ Fig. et fam., Celui qui manque de force ou d'ardeur, soit en marchant, soit en portant un fardeau. *Vous n'allez pas, vous êtes une m.* — Se dit plus souvent D'une personne inhabile à quelque jeu qui demande de la combinaison et de l'adresse. *Il ne sait pas jouer, c'est une mazette.*

*** MAZOURKA.** s. f. Danse nationale en usage dans la Mazovie, ancienne province de la Pologne. ‖ Se dit aussi Des airs sur lesquels on exécute cette danse. *Les mazourkas s'écrivent à trois temps.*

ME. pron. pers. sing. des 2 g. (lat. *me*, moi).

Obs. gram. — *Me* a la même signification que *je* et *moi*, mais il n'est jamais employé comme sujet. Tantôt il est régime direct : *Cet enfant me chérit*; tantôt il est régime indirect, et alors il signifie *à moi* : *Il me donne de bons conseils; Les malheureux me sont sacrés.* Comme on le voit par ces exemples, *Me* se place toujours devant le verbe. Cette règle ne souffre qu'une seule exception, c'est lorsqu'il arrive à la fois : 1° que le verbe est à l'impératif ; 2° que la phrase est affirmative; 3° que la particule *en* suit immédiatement le pronom : *J'ai besoin de sages conseils, donnez-m'en; Vous m'avez mis dans l'embarras, retirez-m'en.* — Lorsque le verbe a plusieurs pronoms régimes, *me* doit être placé le premier : *Accordez-moi cette grâce; si vous me la refusez j'en serai vivement affecté.* Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement *me* près du verbe qui le régit : *On ne saurait me faire ce reproche.* Toutefois c'est surtout l'oreille qu'on doit consulter, et par ex., on ne ferait point une faute en disant : *On ne me saurait faire ce reproche;* bien que cette façon de parler soit plus dure que la précédente. *Me* doit toujours se répéter avant chaque verbe employé à un temps simple : *Il me flatte et me loue;* mais lorsque les verbes sont à des temps composés, on peut sous-entendre le second pronom *me* devant le second verbe, ainsi que l'auxiliaire qui précède celui-ci, pourvu que les deux verbes demandent le même régime. On dit donc également : *Il m'a loué et récompensé généreusement*, et *Il m'a loué et m'a récompensé généreusement.* — *Me* s'élide devant un verbe qui commence par une voyelle, ainsi que devant les particules *y* et *en*. *Vous m'aimez ; Venez m'y prendre, Ne m'en parlez plus.* Quant à la particule *y* unie à *me*, on ne s'en sert jamais après le verbe. On ne dit pas : *Menez-m'y, Attendez-m'y;* mais, *Je vous prie de m'y mener, Vous m'y attendrez.* Grammaticalement on pourrait dire : *Menez-y-moi; Attendez-y-moi*, mais on doit rejeter, au nom de l'euphonie, ces façons de parler bizarres.

MÉANDRE. s. m. (gr. Μαίανδρος). Se dit, en poésie, par allus. au fleuve de ce nom, des sinuosités d'un cours d'eau. *Ce ruisseau décrit mille méandres.* ‖ * T. Archit. Synon. de *Grecque.*

*** MÉANDRINE.** s. f. T. Zool. V. ZOANTHAIRES.

MÉAT. s. m. (latin. *meatus*, de *meare*, couler). T. Anat. Conduit. *M. auditif. M. urinaire.* ‖ * T. Botan. *M. intercellulaire*, Voy. ORGANOGRAPHIE.

MÉCANICIEN. s. m. Celui qui possède la science appelée mécanique. ‖ Celui qui invente ou qui construit des machines. ‖ * Par extens., dans les chemins de fer, les bateaux à vapeur, etc., L'ouvrier qui est chargé de la direction de la locomotive ou de la machine à vapeur.

MÉCANIQUE. s. f. (gr. μηχανὴ, machine). La partie des sciences mathématiques qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement et de l'équilibre, ainsi que des forces motrices et des machines. ‖ La structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. *La m. du corps humain. La m. d'une montre.* ‖ Machine. *Voilà une belle m. Une étoffe fabriquée à la mécanique.*

Enc. — La *Mécanique* est la science qui a pour objet les lois du mouvement et des forces motrices, ou, selon la définition d'Ampère, elle est la réunion de toutes les vérités relatives aux mouvements et aux forces considérées en général. A l'origine, elle n'avait pour objet que des connaissances pratiques sur la construction, le jeu et l'emploi des machines, et c'est de là que cette science tire son nom. La méc. se divise en deux branches principales : la *Statique*, qui traite de l'équilibre des corps, c.-à-d. qui recherche les rapports qui doivent exister entre les forces pour que leurs effets combinés se détruisent mutuellement ; et la *Dynamique*, qui étudie les lois générales du mouvement. Ces deux branches se subdivisent ensuite, la première, en *Statique* proprement dite, qui ne s'occupe que des corps solides, et en *Hydrostatique*, qui ne considère que les fluides (liquides ou gazeux) ; la seconde, en *Dynamique* proprement dite, qui traite des solides, et en *Hydrodynamique*, qui est relative aux mouvements des fluides. On distingue encore la méc. en *M. rationnelle*, qui a pour objet la science pure, et en *M. pratique* ou *appliquée*, qui ne comprend que l'application des lois de la science à la construction des machines. En Allemagne, on donne le nom de *Phoronomie* à l'étude des lois du mouvement considéré abstractivement, et Ampère a proposé d'appeler *Cinématique* l'étude des mouvements considérés en eux-mêmes, c.-à-d. tels que nous les observons dans les corps qui nous environnent et indépendamment des forces qui peuvent les produire. « Outre les considérations générales sur la vitesse et le mouvement, dit-il, la cinématique doit surtout s'occuper des rapports qui existent entre les vitesses des différents points d'une machine, et, en général, d'un système quelconque de points matériels dans toutes les positions que cette machine ou ce système est susceptible de prendre ; en un mot, de la détermination des *vitesses virtuelles*, indépendamment des forces appliquées aux points matériels, détermination qui est infiniment plus facile à comprendre quand on la sépare ainsi de toute considération relative aux forces. »

Les anciens avaient porté la méc. pratique, l'art de construire et d'employer les machines, à un haut degré de perfection, sans connaître la méc. rationnelle. Aristote, comme ses prédécesseurs, n'avait que des idées confuses ou fausses sur la nature de l'équilibre et du mouvement. C'est Archimède qui, dans son traité *De æquiponderantibus*, a posé les premiers principes de la science. Il démontra le premier la théorie du levier, dans laquelle il entrevit les lois générales de la méc. ; il trouva la propriété des centres de gravité ; il découvrit le principe fondamental d'hydrostatique qui porte son nom ; il expliqua les principes des machines simples qui se rapportent à la statique, le plan incliné, la vis et la spirale. Après lui, la m. théorique reste stationnaire jusqu'au XVIe siècle, où Stévin formule le fameux principe du parallélogramme des forces, principe si fécond en conséquences de tout genre. Bientôt après, Galilée pose les fondements de la dynamique par sa découverte des lois des forces accélératrices. Celles de la communication du mouvement, ébauchées par Descartes, sont établies par Wallis, Wren et Huyghens. Ce dernier, par sa belle théorie des forces centrales, devient le précurseur de Newton, entre les mains duquel la méc. prend une nouvelle forme. En effet, dès ce moment, et grâce au secours qu'elle trouve dans l'application de l'analyse moderne aux recherches mécaniques, la science marche d'un pas assuré de progrès en progrès, de découverte en découverte.

Les ouvrages qui traitent de la méc. sont de deux sortes : les uns ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science ; les autres sont destinés à l'enseignement et aux applications pratiques. Nous citerons, parmi les premiers, la *Méc. analytique* de Lagrange et la *Méc. céleste* de Laplace ; et parmi les seconds, la *Statique* de Poinsot, le *Traité de méc.* de Poisson, la *Méc. rationnelle* de Delaunay, les *Leçons de méc. pratique* du général Morin. Enfin, comme ouvrages tout à fait élémentaires, nous nommerons les *Éléments de méc.* de Kater et Lardner, la *Méc. agricole et industrielle* de Coré, le *Cours élémentaire de méc.* de Delaunay et les *Éléments de méc. appliquée* de Sonnet.

MÉCANIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique. *Puissances, principes mécaniques.* — Fig., *Actions mécaniques*, Celles que l'habitude a rendues si familières, que l'intelligence n'y a, pour ainsi dire, plus de part. ‖ Se dit Des arts qui ont principalement besoin du travail de la main. *La serrurerie est un art m.* V. ART. — Figur., se dit aussi De la partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral. *Ce peintre a trop négligé la partie m. de son art.*

MÉCANIQUEMENT. adv. D'une façon mécanique.

MÉCANISME. s. m. La structure d'un corps et l'action combinée de ses parties. *Le m. d'une montre, du corps humain, de l'univers.* ‖ Fig., *Le m. du langage*, La structure matérielle, l'arrangement organique des mots et des phrases. *Guillaume de Humboldt a écrit savamment sur le m. du langage.* — *Le m. des vers*, La composition des parties du vers suivant le rhythme qui lui est propre. *Ce poëte connaît bien le m. du vers.* — *Le m. de la peinture, de la sculpture, etc.*, La partie mécanique et pratique de ces arts.

MÉCÈNE. s. m. (lat. *Mecœnas*). Nom propre dont on se sert pour désigner Un homme qui, comme Mécène, favori d'Auguste et ami d'Horace et de Virgile, encourage les sciences, les lettres et les arts, et qui protége ceux qui les cultivent. *Ce prince est le Mécène des gens de lettres, des artistes.*

*** MÉCHAMEK.** s. m. T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES.

MÉCHAMMENT. adv. Avec méchanceté.

MÉCHANCETÉ. s. f. Penchant à faire du mal. *La m. de cet homme, de son caractère, de son esprit. Elle a fait cela par pure m. Une action pleine de méchanceté.* ‖ Action méchante ; parole dite dans l'intention de nuire ou d'offenser. *Commettre une m. Dire des méchancetés. C'est une m. noire.* ‖ En parl. Des enfants, se dit quelquefois, par exag., De leur opiniâtreté. *Voyez la m. de cet enfant.* = Syn. V. MALICE.

MÉCHANT, ANTE. adj. En parlant Des personnes, Qui est enclin, qui se plaît à faire du mal, qui manque de bonté. *M. homme. Méchante femme. Un m. esprit. Un m. garnement. Il est plus bête que m.* — Famil., *Trouver plus m. que soi*, Trouver plus fort, plus revêche, plus opiniâtre que soi. ‖ *Être de méchante humeur*, Être d'humeur chagrine, revêche. — Fam., *Méchante langue*, Homme ou femme qui se plaît à médire. — *Avoir méchante physionomie, méchante mine*, ou bien, *Avoir une physionomie, une mine méchante, un caractère de physionomie m.*, Avoir la physionomie, la mine d'un méchant homme. — *Avoir méchante mine*, signif. aussi quelquefois, Avoir l'air ignoble et bas. ‖ Se dit, par forme de plainte amicale, à quelqu'un Qui a fait quelque petite malice ou qui est coupable de quelque petite négligence. *Vous êtes bien m. de m'avoir fait attendre si longtemps.* ‖ Qui n'a pas le talent, les qualités qu'exige sa profession, son état. *Un m. avocat. Un m. écrivain. Un m. musicien. Un m. poëte.* = En parlant Des choses morales, Qui est contraire à la justice, à la probité, à la charité. *Une méchante action. Un m. dessein. Il l'a fait avec une intention méchante. Tenir des propos méchants. Une épigramme fort méchante.* = En parl. Des choses physiques, Qui ne vaut rien dans son genre, mauvais, chétif. *Méchante terre. M. pays. M. vin. M. repas. M. habit. Méchante toile. Méchante cause. Un m. livre. Un m. cheval. Une méchante monture. Nous n'avions pour dîner qu'un m. poulet.* = MÉCHANT. subst. Un homme vicieux, de mauvais caractère. *C'est un m. Dieu punira les méchants. Il faut fuir les méchants.* ‖ Famil., *Faire le m.*, S'emporter en menaces, se montrer revêche, opiniâtre. — Par forme de reproche amical, *Vous êtes un m. de n'être pas venu nous voir.* = Syn. V. MAUVAIS.

Obs. gram. — Le sens de *Méchant* varie parfois selon que cet adjectif est placé avant ou après le substantif qu'il qualifie. Ainsi, un *M. homme* signifie un homme qui commet de mauvaises actions ; et un *Homme m.*, un homme qui tient de mauvais discours. Une *Méchante épigramme*, de *Méchants vers*, signifient une épigramme mal tournée, sans esprit, des vers mal faits ; tandis qu'une *Épigramme méchante*, des *Vers méchants* désignent une épigramme ou des vers où il y a beaucoup de malignité.

MÈCHE. s. f. (lat. *myxus*, mouchure). Cordon de coton, de chanvre, etc., qu'on place dans une lampe ou dont on fait des chandelles, des bougies, en le couvrant de suif ou de cire. *La m. d'une lampe, d'un cierge. Lampe à deux mèches, à trois mèches.* || Matière préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, amadou, etc. *Cette m. ne vaut rien. Cette m. prend bien.* || La corde d'étoupe préparée qui sert à mettre le feu à un canon, à une mine, aux pièces d'un feu d'artifice, etc. *Un bout de m. Les troupes sortirent tambour battant, m. allumée. La m. a été remplacée, dans l'artillerie, par l'étoupe fulminante.—Découvrir, éventer la m.*, Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer; et Figur. et fam., Découvrir le secret d'un complot. || * Bande de toile trempée dans du soufre fondu, et aromatisée avec de la violette, du thym, etc., qu'on fait brûler dans l'intérieur d'un tonneau pour le soufrer. || * Petite bande de toile ou faisceau de fils de toile ou de coton, qu'on passe dans un séton, une fistule, etc. || Le bout de ficelle qu'on attache à l'extrémité d'un fouet. || *M. de cheveux*, Bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure. || La spirale de fer ou d'acier d'un tire-bouchon, ou La partie d'un vilebrequin, d'une vrille et d'autres outils semblables, qui sert à percer. || * T. Mar. Voy. Gouvernail.

MÉCHEF. s. m. Malheur, mésaventure. *S'il n'y prend garde, il lui arrivera m.* Vieux.

MÉCHER. v. a. T. Œnol. Soufrer un tonneau, etc., au moyen d'une mèche. = Méché, ée. part.

***MÉCHOACAN.** s. m. T. Pharm. Nom donné à la racine d'une espèce de Convolvulacée du genre Batatas. Cette racine est blanche et légèrement purgative.

MÉCOMPTE. s. m. Erreur dans un compte, dans une supputation. *Il y a du m. dans votre calcul. J'ai recompté ce sac, il y a du m. On a trouvé de grands mécomptes dans la chronologie de Baronius.* || Par ext., Espérance trompée, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. *Ses neveux le croient fort riche, mais, à sa mort, ils trouveront du m. Que de désappointements dans la vie, que de mécomptes!*

MÉCOMPTER (se). v. pron. Se tromper dans un calcul, dans un compte. *Je me suis mécompté de tant.* || Par ext., Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. *Si vous espérez telle chose, vous vous mécomptez beaucoup. Il s'est fort mécompté dans cette affaire.*

***MÉCONINE.** s. f. ***MÉCONIQUE.** adj. (gr. μήκων, pavot). T. Chim. Voy. Opium.

MÉCONIUM. s. m. [On pron. *Méconiome.*] (gr. μηκώνιον, suc de pavot). T. Physiol. Voy. Allaitement.

MÉCONNAISSABLE. adj. 2 g. Qu'on a peine à reconnaître. *Sa maladie l'a rendu m. Son caractère est tellement changé, qu'il est méconnaissable.*

MÉCONNAISSANCE. s. f. Manque de reconnaissance. *La m. marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude.* || * Abusiv., se dit quelquefois pour Ignorance, oubli.

MÉCONNAISSANT, ANTE. adj. Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. *Il ne sera pas m. du bien que vous lui ferez.*

MÉCONNAÎTRE. v. a. Ne pas reconnaître. *Il est si changé, que je l'ai méconnu.* || Par ext., Désavouer quelqu'un, affecter de ne pas le connaître. *Depuis qu'il est riche, il méconnaît ses anciens amis, ses parents.* || * Ne pas savoir discerner ce qu'est une personne ou une chose, malgré les caractères qui la distinguent. *Les Juifs, malgré les prophéties et ses miracles, méconnurent Jésus-Christ. Ce botaniste a méconnu cette plante en la rapportant à tel genre.* || Au sens moral, Ne pas apprécier une personne, une qualité, une chose comme elle le mérite. *On a méconnu ses talents, ses vertus, ses services. Cet homme de génie a été méconnu de ses contemporains.* = se Méconnaître. v. pron. Oublier ce qu'on a été, ou ce qu'on est, ou ce qu'on doit aux autres. *Les parvenus se méconnaissent aisément. Vous vous méconnaissez, vous prenez un ton qui ne vous convient pas.* = Méconnu, ue. part. = Conj. Voy. Paraître.

***MÉCONOPSIS.** s. m. T. Bot. Voy. Papavéracées.

MÉCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas satisfait de la conduite de quelqu'un, qui croit avoir sujet de s'en plaindre. *Il s'en est allé fort m. Elle est fort mécontente de son fils. Être m. de soi-même.* || Se dit aussi Des choses. *Il est m. de sa santé. Je suis m. du résultat de cette affaire. Vous êtes m. de tout.* = *Mécontent*, s'emploie aussi subst. *Si vous lui accordez cette faveur, vous ferez bien des mécontents.* || Se dit particul. De ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, de l'administration des affaires publiques. *Il y a beaucoup de mécontents dans ce royaume. Les mécontents s'agitent. Le parti des mécontents.* = Syn. Voy. Malcontent.

MÉCONTENTEMENT. s. m. Déplaisir, manque de satisfaction. *Il a donné du m., de grands sujets de m. à ses parents. J'ai bien du m. de la conduite de cet enfant. Un m. général se manifesta.*

MÉCONTENTER. v. a. Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent. *Il mécontente tous ceux qui ont affaire à lui. Cet enfant mécontente beaucoup ses maîtres. Le ministre mécontenta la noblesse sans satisfaire le tiers état.* = Mécontenté, ée. part.

MÉCRÉANT. s. m. Qui ne croit pas. Ce terme se disait autrefois De tous les peuples qui n'étaient pas de la religion chrétienne, et principalement Des Mahométans. Il ne se dit plus aujourd'hui que par dénigr., en parl. D'un chrétien qui ne croit point les dogmes de la religion et qu'on regarde comme impie. *C'est un m.*

MÉCROIRE. v. n. Refuser de croire, ne pas croire; ne se dit guère que dans cette phrase proverbiale, *Il est dangereux de croire et de mécroire.*

MÉDAILLE. s. f. (ital. *medaglia*, du lat. *metallum*, métal). Pièce de métal fabriquée soit en l'honneur d'une personne illustre, soit pour conserver le souvenir d'une action, d'un événement mémorable. *M. antique, moderne. M. d'or, d'argent, de bronze. Médailles impériales, consulaires. M. grecque, romaine, arabe, byzantine. Frapper une m. On comprend sous la dénomination de* médailles *les anciennes monnaies des Grecs, des Romains, des Égyptiens, etc.* V. Numismatique. — Fig. et prov., *C'est une tête de m.*, se dit D'une personne dont les traits sont grands et fort marqués. *C'est une vieille m.*, se dit D'une vieille femme. *Le revers de la m.*, Voy. Revers. || Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion. *Il porte toujours au cou une m. de la sainte Vierge. Des médailles bénites par le pape.* || Se dit De certains prix qu'on donne aux littérateurs, aux artistes, aux manufacturiers, etc., qui ont obtenu les premiers rangs dans des concours ouverts par les académies ou par le gouvernement. *L'auteur couronné recevra de l'Académie une m. de la valeur de* 1200 *francs. Il a obtenu une m. d'or, d'argent, de bronze à l'exposition universelle.* || T. Archit. V. Médaillon.

Enc. — Dans les États où les ordres de chevalerie ne peuvent être conférés qu'à des personnes appartenant à des classes privilégiées ou occupant certains grades dans l'armée, on a institué, à l'usage des soldats et des sous-officiers, des médailles militaires destinées à récompenser les traits de bravoure ou un temps de service plus ou moins long sous les drapeaux. Un motif tout différent, celui de ne pas trop prodiguer la décoration de la Légion d'honneur, a déterminé le gouvernement impérial à instituer une *Médaille militaire* de ce genre: c'est ce qui a été fait par les décrets du 22 janv. et du 29 févr. 1852. Bien que cette décoration soit principalement destinée aux sous-officiers et soldats, elle peut être aussi conférée, par exception, aux officiers, même aux officiers généraux. Cette médaille est d'argent; sur la face, elle présente l'effigie de l'empereur, et sur le revers, les mots *Valeur et discipline.* Elle est en outre surmontée d'une aigle. On la porte suspendue avec un ruban jaune orange à liséré vert. Une pension annuelle de 100 francs est attachée à cette décoration.

MÉDAILLIER. s. m. Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir des médailles. || Collection de médailles.

MÉDAILLISTE. s. m. Amateur de médailles; celui qui s'occupe de la science des médailles. Peu us.; on dit *Numismate.*

MÉDAILLON. s. m. augmentatif. Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires. || T. Archit. Cartouche rond dans lequel est sculptée en bas-relief une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille. || Cadre ou bijou de forme circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc.

MÉDECIN. s. m. (lat. *medicus*). Celui qui exerce la médecine. *Un bon, un excellent m. Un savant m. Ce m. est trop jeune. M. de la faculté de Paris. Appeler le m. Il est abandonné des médecins.* On dit quelquefois *Docteur-médecin* pour *Docteur en médecine.* — Prov., *La robe ne fait pas le m.*, Le titre ne suppose pas toujours la science. || Fig., *M. d'eau douce*, Médecin peu habile, ou qui n'ordonne que des remèdes insignifiants. *Après la mort le m.*, se dit D'un secours qui vient quand on n'est plus en état d'en profiter. || Fig., Ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. *Le régime et l'exercice sont d'excellents médecins.* || *Médecin* se dit aussi en parlant Des affections morales. *C'est le m. de l'âme qu'il faut appeler. Le temps est un grand médecin.*

Enc.—L'exercice de l'art de guérir est régi en France par la loi du 19 ventôse an XI (11 mars 1803). D'après cette loi, nul ne peut exercer cet art, s'il n'est pourvu d'un diplôme de docteur en médecine ou en chirurgie, ou d'officier de santé.—Les *Docteurs en méd.* ou *en chirurgie* ont le droit d'exercer dans toute l'étendue du territoire français, mais ils doivent, dans le délai d'un mois, après la fixation de leur domicile, faire enregistrer leur diplôme au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel ils veulent s'établir. Ils peuvent seuls remplir les fonctions de médecins ou de chirurgiens-jurés appelés par les tribunaux, et celles de médecins ou chirurgiens en chef dans les hospices civils. Ils peuvent seuls aussi être chargés par des autorités administratives des divers objets de salubrité publique. Toutefois, quand il s'agit d'une mort violente ou d'une mort dont la cause est suspecte ou inconnue, le procureur impérial peut se faire assister par un officier de santé. — Les *Officiers de santé* sont soumis aux mêmes formalités que les docteurs, mais ils ne peuvent exercer que dans le département pour lequel ils ont été reçus, et s'ils changent de département, ils doivent subir de nouveaux examens et obtenir un nouveau diplôme. De plus, il leur est interdit de pratiquer les grandes opérations chirurgicales autrement que sous la surveillance et l'inspection d'un docteur. Les dispositions de la loi de ventôse sont également applicables à l'art de l'oculiste, art qui se rattache tout à la fois à l'exercice de la médecine et à celui de la chirurgie. Des considérations du même ordre sembleraient pouvoir être invoquées, quoique à un moindre degré, à l'égard des dentistes, mais la jurisprudence de la Cour de cassation en a jusqu'à présent décidé autrement. Quant aux médecins ou chirurgiens étrangers, ils ne peuvent exercer sur le territoire français qu'après avoir obtenu soit un diplôme dans une Faculté française, soit une autorisation spéciale du gouvernement. Les autorisations de ce genre sont toujours révocables.—Toute personne qui exerce la médecine sans diplôme est passible d'une amende envers les hospices. Cette amende peut être élevée à 1000 fr. pour ceux qui prennent le titre de docteur et donnent des soins aux malades en cette qualité, et à 500 fr. pour ceux qui se qualifient d'officiers de santé. Elle est double en cas de récidive, et les délinquants peuvent, en outre, être condamnés à un emprisonnement dont le maximum est fixé à six mois.

MÉDECINE. s. f. (lat. *medicina*). La science qui enseigne les moyens de conserver la santé et de traiter les maladies. *Étudier, enseigner la m. Étudiant, docteur en m. Les facultés, les écoles de m. Pratiquer, exercer la m.* || Se dit quelquefois dans le sens de Système médical. *La m. d'Hippocrate. La m. des Arabes.* || Se dit aussi dans le sens de Mode de traitement et de Médication. *M. agissante, expectante. M. symptomatique. M. révulsive.* = Dans un sens vulg., se dit souv. D'un médicament purgatif, principalement quand il est administré sous forme de potion. *Préparer une m. Il a pris m. aujourd'hui. Cette m. a bien opéré. M. noire*, Potion purgative où il entre de la casse ou du séné, ce qui lui donne une couleur noire; *M. blanche*, Celle dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, etc. *M. forte, légère, douce*, Qui agit avec énergie ou qui a une action faible, modérée. *M. de cheval*, Voy. Cheval. — *M. universelle*, Remède auquel on attribuait la vertu de guérir toute sorte de maladies. || *Cela sent la m.*, se dit Des choses qui ont goût de drogue. || Fig. et famil., *Avaler la m.*, Prendre son parti, se résigner malgré ses dégoûts. *Il ne faut pas prendre la m. en plusieurs verres*, Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup une chose désagréable dont on ne peut se dispenser.

Enc.—I. La *Médecine* est la science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. Cette définition comprend implicitement trois ordres de connaissances, savoir: 1° La connaissance de l'*état de santé;* 2° la connaissance des divers *états morbides;* 3° la connaissance des agents *thérapeutiques*, et des moyens capables de faire cesser ces derniers et de ramener l'organisme à l'état normal. Mais chacun de ces ordres de connaissances embrasse lui-même un cercle d'études plus ou moins grand.

Division des sciences médicales. — 1° La connaissance de l'état de santé comprend évidemment l'*Anatomie* et la *Physiologie;* mais, de même que l'étude de l'Anatomie est incomplète, si l'on n'y joint celle de la composition élémentaire des organes et des tissus, de même l'étude de la Physiologie exige la connaissance de l'influence réciproque que les milieux exercent sur l'organisme et de celle que celui-ci exerce sur ceux-là. La connaissance de la *Chimie* et de la *Physique* doit donc accompagner les études anatomo-physiologiques, ou plutôt les précéder, car ces dernières sont plus simples que les premières et leur servent d'introduction. Par la même raison, une certaine connaissance générale de l'*Histoire naturelle*, c.-à-d. des lois générales, non-seulement de la biologie ou des êtres vivants, mais encore de la nature inorganique, doit préparer l'esprit à l'étude approfondie de l'organisme supérieur de l'homme. L'*Hygiène*, qui prescrit à l'homme ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies, a pour fondement les sciences que nous venons de nommer.—2° La science de l'homme malade est constituée par deux branches inséparables, l'*Anatomie pathologique* et la *Pathologie*, qui répondent à l'Anatomie et à la Physiologie proprement dites. Bien plus, ainsi que nous l'avons fait voir en parlant de la maladie, les phénomènes pathologiques ne procédant pas par des lois autres que celles qui président aux phénomènes normaux, l'Anatomie et la Physiologie pathologiques forment, pour ainsi dire, le complément de l'Anatomie et de la Physiologie normales. La Pathologie est communément divisée en *Path. interne* ou *médicale*, et en *Path. externe* ou *chirurgicale;* cette division est uniquement fondée sur la distinction artificielle des maladies en internes et en externes, distinction qui n'a de raison d'être que dans les nécessités de l'enseignement ou de la pratique. Il n'en est pas de même de la distinction de la Pathol. en *Pathol. générale* et en *Path. spéciale*. La pathol. générale réunit les considérations communes, sinon à toutes les maladies, du moins au plus grand nombre d'entre elles, et étudie les phénomènes généraux que présentent les divers états morbides, tandis que la Path. spéciale étudie chaque maladie dans chaque organe et dans chaque tissu en particulier. Il est évident que, dans l'ordre du développement et de la marche progressive de la science, la seconde doit précéder la première, car elle lui fournit les faits individuels qui permettent au médecin de s'élever à la considération des phénomènes généraux, tandis que le procédé inverse est préférable pour l'enseignement. Nous avons exposé ailleurs (v. MALADIE) que l'étude d'une maladie quelconque comprend la recherche de ses causes, de ses symptômes, de leur signification, de la marche des phénomènes morbides, de leur durée et de leur terminaison. Ces divers points de vue forment l'objet d'autant de sections de la Pathologie, qui ont reçu les noms caractéristiques d'*Étiologie*, de *Symptomatologie*, de *Séméiotique* ou *Séméiologie*, de *Diagnostic* et de *Pronostic*.— 3° La dénomination de *Thérapeutique* exprime fort bien l'objet auquel se rapporte le troisième ordre des sciences médicales, objet qui n'est autre que le traitement et la curation des maladies. Ces connaissances se réfèrent à trois points de vue, la connaissance des substances de nature organique ou inorganique qui fournissent les médicaments, et celle des vertus ou des propriétés qui caractérisent chacun de ces derniers individuellement, quand on les met en rapport avec l'organisme sain ou malade : c'est la *Matière médicale* ou la *Pharmacologie;* la connaissance des moyens propres à conserver ces substances, de les préparer et de les combiner, de manière qu'elles s'administrent le plus aisément possible, et que leur activité propre se manifeste dans le rapport voulu : c'est l'objet de la *Pharmacie ;* et enfin la connaissance des rapports qui existent entre l'activité propre des divers médicaments et les divers états morbides qu'il s'agit de combattre. Cette connaissance constitue la *Thérapeutique* proprement dite, laquelle se divise d'ailleurs, comme la Pathologie elle-même, en *Thérap. générale* et en *Thérap. spéciale*. Celle-ci, en effet, étudie les règles de traitement propres à chaque maladie en particulier, tandis que celle-là recherche ce qu'il y a de général dans le mode d'action des médicaments, réunit ceux qui agissent d'une manière analogue sur l'organisme, et étudie les rapports qui existent entre cette action et les phénomènes, soit généraux, soit élémentaires des maladies. La *Médecine opératoire* appartient à cette section. On appelle ainsi l'étude faite séparément de tous les moyens de traitement autres que les médicaments internes ou externes ; en d'autres termes, c'est l'étude des moyens thérapeutiques qui exigent l'intervention de la main, soit seule, soit aidée d'instruments. La distinction établie entre la Thérapeutique proprement dite et la Médecine opératoire correspond à celle de la Pathologie en interne et en externe ou chirurgicale ; elle est, du reste, fondée sur les mêmes nécessités. — 4° L'édifice de la *Nosologie* s'élève sur les fondements que fournissent les trois ordres de sciences que nous venons d'énumérer. La Nosologie, en effet, a pour objet d'imposer des noms aux maladies, de les définir, de les caractériser, et de les classer méthodiquement. La Nosologie n'emprunte pas seulement ses données aux sciences pathologiques, mais encore aux sciences physiologiques, et même à la Thérapeutique, car souvent, comme l'observe Hippocrate, *naturam morborum ostendunt curationes*. Enfin, on désigne sous le nom de *Méd. légale*, l'ensemble des connaissances médicales considérées dans leurs rapports avec la législation et l'administration de la justice. Elle est surtout invoquée pour la solution des questions de droit qui surgissent lorsqu'il faut constater l'état de santé ou de maladie physique et morale des individus, et reconnaître les traces que tel ou tel crime a pu laisser.

Science et Art. — La méd. est-elle une science ou un art? La réponse est différente selon la signification que l'on attache à ce mot. Si l'on entend par méd. l'application des sciences médicales à la curation d'une maladie quelconque, elle n'est évidemment qu'un art, car alors c'est l'emploi déterminé de certaines connaissances pour obtenir non pas une vérité scientifique, mais un résultat pratique. Dans ce sens, non-seulement la méd. n'est qu'un art et n'aura jamais le caractère d'une science, mais encore elle est un *art conjectural*. En effet, quand le médecin a sous les yeux un cas morbide quelconque, l'idée qu'il s'en forme est une notion subjective qui représente, d'une manière plus ou moins exacte et complète, selon l'étendue et la nature des connaissances de l'observateur, la réalité objective. De plus, il y a un long travail particulier à faire, soit sur la marche possible des phénomènes, soit sur les complications qui peuvent survenir par le fait même de la lésion primitive ou par l'influence de circonstances extérieures imprévues, soit sur le choix des médicaments ou des moyens thérapeutiques à employer, soit sur le mode d'action de ces moyens dans le cas donné. Or, tout ce travail ne peut jamais aboutir qu'à une approximation, à une probabilité plus ou moins grande, et à un jugement purement individuel. Mais si par ce terme méd., on comprend l'ensemble des sciences médicales (et telle est en réalité sa signification rationnelle), il ne peut échapper que la méd. est à la fois une science et un art. Si l'on envisage les connaissances relatives à l'homme en état de santé, on trouve que l'Anatomie et la Physiologie, ainsi que la Physique, la Chimie et l'Histoire naturelle, sont des sciences pures, fondées sur l'observation et l'expérience, tandis que l'Hygiène est une science mixte, dont l'application appartient à la sphère de l'art proprement dit. Les connaissances qui ont pour objet la Pathologie et la Thérapeutique donnent lieu à la même distinction. L'Anatomie pathologique et la Pathologie proprement dite, la Pharmacologie et la Thérapeutique générale, sont des sciences, car elles s'occupent purement de la recherche de faits et de lois, tandis que la Méd. clinique, la Thérapeutique spéciale, la Méd. opératoire et la Pharmacie, s'occupent de l'application des vérités données par les sciences précédentes à des cas particuliers. Il en est de même de la branche des sciences médicales qui, sous le nom d'*Obstétrique*, a été détachée de la Physiologie proprement dite pour la commodité de l'enseignement et de la pratique. Elle est une science, en tant qu'elle étudie la fonction de l'accouchement, soit à l'état normal, soit dans les conditions anormales que présente souvent la nature ; elle est un art, en tant qu'elle s'occupe des moyens de faciliter l'accomplissement de cette fonction dans les cas réguliers, et de parer aux dangers ou de remédier aux accidents qui accompagnent les cas irréguliers.

II. *Histoire de la Méd.* — Dans un livre tel que le nôtre, il est impossible de présenter un exposé historique, quelque sommaire qu'on le suppose, des progrès de l'art de guérir, considéré dans ses différentes branches. Il nous suffira de donner une idée succincte des principaux systèmes qui tour à tour ont régné dans le monde médical. D'ailleurs, en parlant des sciences principales qui appartiennent au cycle médical, comme l'anatomie, la chirurgie, etc., nous avons esquissé leur histoire. Les détails dans lesquels nous sommes entrés dans ces articles compléteront naturellement ce qui va suivre.

Les peuples anciens attribuaient généralement à la médecine une origine divine. Ainsi, les Égyptiens en faisaient honneur à leur dieu Sérapis, et les Grecs à Apollon, ainsi qu'à son fils Esculape. « En Égypte, dit Hérodote, chaque médecin s'occupe d'une seule espèce de maladie et non de plusieurs. Les médecins, en tous lieux, foisonnent, les uns pour les yeux, d'autres pour la tête, d'autres pour les dents, d'autres pour le ventre, d'autres pour les maux internes. » Le même historien rapporte qu'au contraire, chez les Babyloniens et chez les Chaldéens, il n'y avait point de médecins. « On transporte, dit-il, les malades sur la place du marché. Chaque passant s'approche du malade et le questionne sur le mal dont il est atteint, pour savoir si lui-même en a souffert, ou s'il a vu quelque autre en souffrir. Tous ceux qui vont et viennent confèrent avec lui et lui conseillent le remède qui les a guéris de cette même maladie, ou qui, à leur connaissance, en a guéri d'autres qu'eux-mêmes. » On admet généralement que les Grecs ont puisé chez les Égyptiens leurs premières connaissances médicales. Dans la Grèce antique, l'exercice de l'art de guérir était, pour ainsi dire, le privilége de la famille des Asclépiades, qui prétendaient descendre d'Esculape (en grec Ἀσκληπιὸς) lui-même, et qui étaient répandus dans les diverses cités helléniques de l'Europe et de l'Asie. Bien que, comme on le voit, la méd., historiquement parlant, ne date point d'Hippocrate, le premier corps de doctrine que l'on connaisse est celui que renferme la collection d'écrits qui nous est parvenue sous ce nom. On remarque à ce sujet une circonstance singulière : c'est que tous les ouvrages écrits par les successeurs d'Hippocrate jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie, et ceux même des médecins de cette école, ont péri, sauf quelques passages cités par des auteurs bien postérieurs. Galien mentionne trois écoles fondées par les Asclépiades, à Rhodes, à Cnide et à Cos. L'école de Rhodes paraît n'avoir pas subsisté longtemps, et n'a laissé aucune trace de son existence. Celle de Cnide, au contraire, avait produit un recueil d'observations précieuses, appelé Κνίδιαι Γνῶμαι, qui est souvent cité par Hippocrate. Mais l'école de Cos est la plus célèbre des trois, à cause du grand nombre de médecins éminents qui en sont sortis, et particulièrement le grand Hippocrate. Hérodote mentionne encore deux autres écoles, celle de Crotone dans la Grande Grèce, et celle de Cyrène en Afrique, qui jouissaient d'une grande réputation, mais il ne nous transmet aucun détail à leur sujet. Le principal titre d'Hippocrate (né vers l'an 460 av. notre ère) au titre glorieux de Père de la médecine que lui a décerné la postérité, c'est d'avoir nettement établi la nécessité de l'observation comme méthode en médecine, et d'avoir arraché la science aux vaines spéculations des philosophes. Mais là ne se borne point l'influence qu'Hippocrate a exercée sur l'art de guérir. Il a étudié l'action des aliments, de l'air, des lieux, etc., sur le développement des maladies ; il a fait des remarques pleines de sagacité sur la puissance médicatrice de la nature, sur les crises, sur le pronostic, etc. Enfin, ses Aphorismes, qui sont le résumé le plus complet de sa doctrine, sont les véritables fondements rationnels de la science. Néanmoins, bientôt après sa mort, ses disciples eux-mêmes commencent à abandonner la voie de l'observation et de l'expérience pour celle des hypothèses. Ainsi, au commencement du IVe siècle av. notre ère, Thessalus et Polybe, celui-ci gendre et celui-là fils d'Hippocrate lui-même, fondent la secte des *Dogmatiques*, ainsi appelés parce qu'ils s'occupaient particulièrement à rechercher par le raisonnement l'essence même des maladies et leurs causes occultes. Cette secte faisait dépendre l'état de santé et celui de maladie de l'équilibre ou du non-équilibre des quatre humeurs cardinales du corps humain, savoir : le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile. Par compensation et en vertu même de ses idées, elle recommandait l'étude de l'anatomie. Les Dogmatiques étaient aussi nommés *Hippocratiques*, parce qu'ils se rattachaient aux livres d'Hippocrate lui-même, où l'on trouve en effet le germe de cette doctrine. Les opinions du dogmatisme régnèrent exclusivement dans les écoles jusqu'à l'apparition de la secte des *Empiriques*. Cette dernière reconnaissait pour ses fondateurs Sérapion d'Alexandrie et Philinus de Cos (IIIe siècle avant notre ère). Les Empiriques rejetaient la recherche des causes occultes, et niaient que nous pussions connaître la nature intime des choses. Ils voulaient que les raisonnements et les jugements en fait de m. ne dépassassent jamais les limites de l'observation directe, attendu, disaient-ils, que toutes nos connaissances viennent des sens. Ils remplaçaient les définitions par de simples descriptions, et mettaient au-dessus de tout l'observation clinique ; mais, par une étrange aberration, ils repoussaient l'étude de l'anatomie. Dès ce moment, et pendant trois siècles environ, le *Dogmatisme* et l'*Empirisme* se partagèrent la domination du monde médical. A ces deux écoles succéda le *Méthodisme*, dont Asclépiade de Bithynie fut le fondateur, et qui fut systématisé d'une façon plus régulière par son disciple Thémison de Laodicée, vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne. Les *Méthodistes* prétendaient que la connaissance des causes est absolument indifférente à l'art de guérir ; ils dédaignaient également les études anatomiques et physiologiques, et s'en tenaient à l'observation de quelques symptômes généraux. Suivant eux, le plus grand nombre des maladies dépendaient du resserrement ou du relâchement des tissus, du *strictum* ou du *laxum*. Dans le premier cas, les excrétions sont trop abondantes ; elles sont trop rares dans le second. En conséquence, la *méthode* unique de guérison consiste à relâcher ou à resserrer les pores des tissus : de là le nom donné à cette secte. Toutefois, comme certaines maladies se refusaient absolument à entrer dans l'une ou l'autre de ces deux classes, les Méthodistes avaient bien voulu en créer une troisième pour ces affections malencontreuses : c'était le *mixtum*. Cette école simplifiait tellement la science, qu'elle ne pouvait manquer d'avoir une multitude de partisans ; c'est ce qui eut lieu en effet. Au reste, elle mit la saignée en honneur, et l'on attribue à Thémison l'introduction de l'usage des sangsues. Une autre école contemporaine, celle des *Pneumatistes*, attribuait la cause de la vie et, par suite, des maladies, à l'action du *pneuma*, ou esprit aérien, qui circulait dans les artères et qui modifiait les solides et les liquides. Ils se rattachaient par conséquent aux Dogmatiques, qui avaient la prétention de rechercher les causes occultes et la nature même des phénomènes vitaux. Le *Pneumatisme* reconnaissait pour fondateur Athénée de Cilicie. Galien reproche à cette secte de s'être complu dans de vaines subtilités ; cependant Sprengel dit qu'elle a rendu de grands services à la pathologie en découvrant plusieurs maladies nouvelles. L'*Éclectisme* devait résulter du conflit de toutes ces doctrines opposées. Ce furent deux disciples d'Athénée, fondateur du Pneumatisme, Agathinus de Sparte et Archigène d'Apamée, qui arborèrent cette nouvelle bannière. Leur prétention, il n'est pas besoin de le dire, était de prendre dans chacun des systèmes antérieurs ce qu'il y avait de bon et de vrai ; mais qui ne voit que, pour reconnaître ce qui est bon, pour discerner le vrai d'avec le faux, il faut déjà avoir une théorie? L'éclectisme, en méd. tout comme en philosophie, renferme une pétition de principes. Selon Galien, les *Éclectiques* étaient encore appelés *Hectiques*, parce qu'ils s'attachaient à certains principes, et *Episynthétiques*, parce qu'ils ajoutaient ensemble différents principes. Au reste, on ne sait pas au juste quels étaient les dogmes de cette école.

Six siècles après Hippocrate, naquit un homme dont le nom devait pendant près de 1400 ans faire autorité en méd., comme celui d'Aristote en philosophie. Cet homme fut Galien, né à Pergame, l'an 131 de notre ère. Pourvu de toutes les connaissances acquises jusqu'à lui en anatomie et en physiologie, ayant lui-même cultivé avec beaucoup de succès la première de ces sciences, il avait compris qu'elle devait servir de base à la méd. Cependant il se borna, en méd., à renouveler les doctrines du dogmatisme, mais en leur donnant une forme régulière et systématique qui fit tout le succès de cette rénovation. D'après son système, que l'on désigne généralement sous le nom d'*Humorisme*, toutes les maladies dérivent ou de l'altération des humeurs cardinales qui correspondent aux quatre éléments d'Aristote, le chaud, le froid, le sec et l'humide, ou bien de modifications survenues dans l'état même des organes : mais les premières sont beaucoup plus fréquentes que les secondes ; celles-ci même, lorsqu'elles se développent, ne sont le plus souvent qu'une conséquence de celles-là. Au reste, les altérations que peuvent subir les humeurs ne sont pas toujours les mêmes, car ces humeurs peuvent pêcher par la quantité ou, et c'est ce qui a lieu le plus généralement, par la qualité. En outre, parmi les vices dont les humeurs peuvent être affectées, la putridité est le plus fréquent. Adoptant dans toute sa rigueur le principe que « les contraires se guérissent par les contraires », Galien classe les médicaments en chauds, secs, froids, humides, antiputrides, etc., et les oppose invariablement aux affections qui, selon lui, procèdent du froid, de l'humide, etc. Mais comme les maladies sont le plus souvent produites par le vice des humeurs, la thérapeutique galénique a surtout pour objet d'expulser les *humeurs peccantes :* de là la prodigieuse consommation de vomitifs, de purgatifs et d'antiputrides faite pendant si longtemps par les *Galénistes*. Après Galien, il ne se produit en méd. aucune doctrine nouvelle. Les écoles *arabiques* de Bagdad, de Cordoue, etc., se soumettent aux dogmes du galénisme comme à ceux du péripatétisme. Au reste, les médecins arabes, à l'exception de quelques maladies, comme la variole et la rougeole, qu'ils firent mieux connaître, ont peu fait pour la pathologie interne et la thérapeutique : la chirurgie et la pharmacie seules leur doivent quelques progrès remarquables. Au XIe siècle, les connaissances médicales commencèrent à se répandre dans l'Occident chrétien, par l'intermédiaire des juifs qui avaient été les puiser aux écoles arabes de l'Espagne. Cette époque vit se fonder en Italie l'*école de Salerne*, dont le nom est encore populaire de nos jours, grâce à ses Aphorismes en vers latins qui furent rédigés par Jean de Milan vers l'an 1100. Au siècle suivant, des universités surgissent de toutes parts, et dans le plus grand nombre la méd. forme l'objet d'un enseignement régulier, comme la théologie et les arts libéraux ; mais Galien ne cesse pas d'être l'oracle de toutes ces écoles. Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver un homme qui ose attaquer le galénisme, et cet homme est un charlatan. Paracelse (1527) essaie de substituer aux dogmes galéniques une sorte de méd. chimique qu'il nomme *méd. spagirique* et à laquelle il joint d'absurdes rêveries astrologiques et cabalistiques. Cependant il paraît qu'on doit à cet impudent personnage l'emploi de quelques médicaments héroïques, et notamment celui de l'opium. Van-Helmont (1620) s'élève encore contre l'autorité de Galien ; il rejette la doctrine des quatre éléments, et explique le principe de la vie et du mouvement par l'hypothèse *d'un être, d'une nature intermédiaire entre la spirituelle* et la matérielle, qu'il nomme *Archée* et qu'il loge à l'orifice supérieur de l'estomac : mais il ne réussit point à fonder une école. Il n'en est pas de même de le Boë, plus connu sous le nom de Sylvius (1660). Sylvius prétendait expliquer tous les phénomènes de l'économie animale par les seules lois de la chimie. Suivant lui, la plupart des maladies viennent de ce que les acides ou les alcalis sont en excès dans les humeurs et leur communiquent une âcreté morbide. La thérapeutique consiste donc à opposer les alcalis aux acides, et réciproquement. Le système de Sylvius constitue ce qu'on a appelé l'*Iatrochimie* ou la *Chimiatrie*. L'*Iatromécanisme* date de la même époque. Son fondateur, Borelli (1662), cherchait à expliquer tous les phénomènes organiques, soit à l'état de santé, soit à celui de maladie, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et s'efforçait de soumettre aux calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ont lieu ces phénomènes. Les partisans de cette hypothèse sont aussi appelés *Iatromathématiciens*. Stahl (1690) est l'auteur d'une doctrine communément fort mal interprétée, et que l'on a désignée sous le nom d'*Animisme*. Quoique l'un des plus savants chimistes de son temps, il rompit avec les doctrines galéniques et chimiatriques, et établit que la force qui préside aux phénomènes organiques est absolument distincte de *celles qui* régissent la matière inorganique. Mais il eut le tort de supposer que cette force agit avec conscience de ses actes. Stahl, d'ailleurs, doit être mis au rang des plus grands observateurs qui se soient produits dans l'histoire de la médecine. Le volumineux recueil de ses thèses se consulte encore de nos jours avec beaucoup de fruit. On peut le placer à côté de Sydenham, *qui florissait un peu avant lui, et qui, par son judicieux esprit* d'observation, a mérité le glorieux surnom d'*Hippocrate anglais*. Après ces deux grands hommes, les doctrines humorales et chimiques sont complétement abandonnées, et, par une réaction toute naturelle, le *Solidisme* se substitue à l'humorisme. Dès ce moment, on admet que les solides seuls sont doués de propriétés vitales, que seuls ils peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques, et que seuls, par conséquent, ils sont le siége des phénomènes pathologiques. Le solidisme fut professé sous des formes et avec des modifications diverses par Glisson (1650), Boerhaave (1708), Fréd. Hoffmann (1720), etc. Brown (1780) lui donne une forme systématique qui rappelle le *strictum* et le *laxum* de Thémison. D'après la théorie brownienne, tous les phénomènes de l'économie sont dus à une propriété particulière aux tissus vivants, l'*incitabilité*. Tous les agents capables d'agir sur le corps vivant et de mettre en jeu ses facultés, sont des *puissances incitantes*, et l'*incitation* est le résultat de l'action des puissances sur l'incitabilité. Si l'incitation cesse, faute d'incitants ou d'incitabilité, la mort s'ensuit; si elle est seulement portée en deçà ou au delà des limites normales, la santé est compromise. On a donc deux classes de maladies, les maladies *sthéniques*, qui résultent d'un excès d'incitation, et les maladies *asthéniques*, qui sont produites par un défaut d'incitation. En conséquence, le traîtement doit consister à augmenter ou à diminuer l'action des puissances incitantes pour rétablir l'équilibre. Selon Brown, la plupart des maladies étant asthéniques, la thérapeutique usuelle est principalement fondée sur l'emploi des excitants et des toniques. Les idées de Brown modifiées sont devenues en Italie la base de la théorie connue *sous le nom de Contre-stimulisme* (v. ce mot). Mais Rasori son auteur (1796) considère, au contraire, les maladies sthéniques comme les plus fréquentes. La fin du XVIIIe siècle vit encore éclore une nouvelle théorie médicale et thérapeutique, celle de Hahnemann, si connue sous le nom d'*Homœopathie*. Nous nous contentons de la mentionner, attendu que nous lui avons consacré un article spécial.

Comme on le voit, depuis l'époque de la renaissance jusqu'à la fin du dernier siècle, les systèmes médicaux se succèdent sans interruption. Néanmoins, pendant ce temps, les sciences positives qui constituent la base nécessaire de l'art de guérir, telles que l'anatomie normale et pathologique, la physiologie, la physique, la chimie, la pathologie, etc., font des progrès non interrompus, et à mesure que ces progrès s'accomplissent, la méd. pratique en fait son profit. Les maladies sont mieux connues dans leurs altérations fonctionnelles et organiques; les moyens de diagnostic se perfectionnent; l'action des médicaments est étudiée avec soin; la thérapeutique s'enrichit d'une foule de substances précieuses; l'observation et l'expérience prennent la place des spéculations et des hypothèses. C'est à la France que revient surtout l'honneur d'avoir imprimé cette direction purement scientifique aux recherches médicales. Cabanis, Corvisart, Bichat, Pinel, Laennec, Broussais (pour ne pas citer de personnages vivants), sont les hommes qui ont le plus fait dans cette voie. Aujourd'hui, grâce à leurs efforts, la méd. présente un phénomène tout nouveau dans son histoire, c'est l'absence de toute spéculation à priori. Il existe assurément bien des opinions particulières, bien des divergences sur un certain nombre de questions non encore résolues d'une manière définitive; mais tous les hommes qui se consacrent à l'étude ou à l'exercice des diverses branches de la science, sont d'accord pour n'accepter qu'une seule autorité, celle de l'observation et de l'expérimentation. C'est donc, suivant nous, tout à fait abusivement que l'on considère parfois comme des doctrines radicalement opposées ce qu'on nomme le *Vitalisme* et l'*Organicisme*. Ces termes désignent simplement des points de vue différents quant à la nature et à l'inhérence des forces auxquelles obéit la matière organique. C'est une divergence qu'on peut dire plus métaphysique que physiologique, car les *Vitalistes* et les *Organiciens*, une fois écartée la question du *primum movens*, professent la même anatomie, la même physiologie, la même pathologie et la même thérapeutique.

III. *Écoles de méd.* — Ces établissements forment deux catégories : les *Facultés* et les *Écoles préparatoires*.

A. Les *Facultés* ont été créées, le 14 frimaire an III (4 déc. 1794), pour remplacer les institutions analogues qu'un décret du 28 août 1792 avait supprimées. On les appela d'abord *Écoles de santé*, puis *Écoles de méd.* (1803). Enfin, en reconstituant l'enseignement médical sur des bases plus larges, le décret du 17 mars 1808 conféra à ces écoles le titre de *Faculté*, et les comprit dans l'organisation générale de l'Université. Ces facultés sont placées à Paris, à Strasbourg et à Montpellier. L'enseignement qu'y reçoivent les élèves embrasse toutes les parties de l'art de guérir, ainsi que les sciences accessoires. La Fac. de Paris ne compte pas moins de 18 chaires, dont deux ont deux titulaires, c.-à-d. sont doubles, et deux en ont quatre. Ces chaires ont pour objet : l'Anatomie; l'Anat. pathologique; la Physiologie; la Pharmacologie; la Chimie organique et la Pharmacie; la Physique médicale; l'Histoire naturelle médicale; l'Hygiène; la Pathologie externe, 2; la Path. interne, 2; la Pathologie et la Thérapeutique générales; les Opérations et Appareils; la Matière médicale et la Thérapeutique; la Médecine légale; les Accouchements et les Maladies des femmes et des enfants; la Clinique chirurgicale, 4; la Clinique médicale, 4; et la Clinique d'accouchements. Outre les 26 professeurs titulaires, il y a 24 agrégés ou suppléants nommés au concours pour neuf ans et un Chef des travaux anatomiques. La faculté de Montpellier comprend 18 chaires, et celle de Strasbourg 12. Chacune des trois facultés possède une *école pratique* aux élèves de laquelle on distribue chaque année des prix et des mentions honorables. Le nombre de ces élèves est fixé à 150 pour *Paris, 60 pour Montpellier, et 45 pour Strasbourg. — Dans les* facultés, le cours d'études dure 4 ans. A la fin de chaque année, les étudiants ont à subir un examen sur les matières de l'enseignement, et ils ne sont admis à prendre les inscriptions subséquentes que s'ils ont répondu d'une manière satisfaisante. D'autres examens, dits de *fin d'études*, ont lieu au terme du cours, et ont pour objet la délivrance des diplômes de docteur en médecine ou en chirurgie, et d'officier de santé. Pour obtenir le premier, il faut subir cinq examens : 1° sur l'anatomie et la physiologie; 2° sur la pathologie et la thérapeutique; 3° sur la chimie, la matière médicale et la pharmacie; 4° sur l'hygiène et la médecine légale; 5° sur la clinique. Les candidats soutiennent, en outre, une thèse qui comprend nécessairement quatre questions, portant, l'une sur les sciences physiques, chimiques et naturelles; l'autre, sur l'anatomie et la physiologie; la troisième, sur les sciences chirurgicales; et la dernière, sur les sciences médicales proprement dites. Enfin, ils peuvent ajouter à ce programme obligatoire une dissertation sur un sujet de leur choix. Nul n'est admis aux épreuves s'il n'a pris dans une faculté les 16 inscriptions qui représentent le cours entier d'études. Toutefois les 12 premières peuvent être remplacées par 14 inscriptions prises dans une *École préparatoire*, moyennant un supplément de droit de 5 francs par inscription. De plus, le candidat doit justifier qu'il a suivi, pendant une année entière au moins, le service d'un hôpital, soit comme externe, soit comme simple élève en médecine. Les droits d'inscriptions, d'examens, de la thèse et du diplôme s'élèvent à 1260 fr. — Pour obtenir le diplôme d'officier de santé, il faut avoir pris 12 inscriptions dans une faculté ou 14 dans une école préparatoire, et subir deux examens de *fin d'année* et *trois examens de fin d'études*. Les candidats ne sont admis à passer le dernier examen qu'à l'âge de 25 ans accomplis. Les droits d'inscriptions, d'examens et du diplôme forment un total de 780 francs.

B. A l'époque de la création des Écoles de santé, en 1794, il se forma peu à peu, dans les hôpitaux des principales villes, des établissements de second ordre dont l'objet était d'enseigner les *premiers éléments de l'art de guérir*. Ces établissements furent formellement reconnus par l'État, le 20 prair. an XI (9 juin 1803). En 1820, ces écoles furent soumises au contrôle de l'Université, et reçurent le nom d'*Écoles secondaires de médecine et de pharmacie*, qui fut changé en celui d'*Écoles préparatoires* par l'ordonn. du 13 oct. 1840. Les écoles préparatoires sont aujourd'hui au nombre de 21 et placées dans les villes ci-après : Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours. Chacune d'elles reçoit les élèves d'une circonscription déterminée. L'enseignement de ces écoles comprend la chimie et la pharmacie, l'histoire naturelle médicale et la matière médicale, l'anatomie et la physiologie, la pathologie et la clinique internes, la pathologie et la clinique externes, les accouchements, et les maladies des femmes et des enfants. Concurremment avec les facultés, ces établissements confèrent, pour les départements de leur circonscription, le diplôme d'officier de santé et de pharmacien de seconde classe à tout aspirant qui justifie des conditions réglementaires (décret du 22 août 1854). Ils délivrent aussi des certificats d'aptitude à la profession d'herboriste et de sage-femme de seconde classe.

C. *Indépendamment des établissements qui précèdent, l'en*seignement médical compte en France plusieurs écoles d'une nature toute spéciale. Ainsi, des décrets du 15 nov. 1852 et du 12 juin 1856, ont érigé l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, en *École spéciale d'application de médecine et de pharmacie militaires*, qui est destinée à former des élèves pour le corps de santé de l'armée de terre. Les candidats qui désirent *entrer dans ce corps sont* tenus de passer un an à l'école, et, pour être admis dans cette dernière, il faut être Français, docteur en médecine, n'avoir aucune des infirmités qui rendent impropre au service militaire, n'avoir pas dépassé trente ans, et souscrire un engagement d'honneur de se vouer pendant cinq ans au moins au service de santé militaire. Au terme du séjour à l'école, les élèves reçoivent, à la suite d'un examen de sortie, le brevet de médecin aide-major de deuxième classe. Il existe encore, à l'hôpital militaire de Strasbourg, une *École préparatoire* pour le service de santé militaire. Cette école se recrute par la voie du concours, et, pour pouvoir prendre part à celui-ci, il faut être Français et bachelier ès sciences, avoir vingt-trois ans révolus, avoir pris 8 inscriptions dans une faculté ou une école préparatoire, et subi d'une manière satisfaisante deux examens de sortie. Quand les élèves sont reçus docteurs, ils passent avec le titre de médecin stagiaire à l'École d'application du Val-de-Grâce. Enfin, les hôpitaux de la marine établis à Brest Toulon et Rochefort, sont considérés comme des écoles de médecine pour le service de l'armée navale.

IV. *Académie de méd.* — Cette Académie a été créée par ordonnance royale du 20 déc. 1820, pour remplacer l'ancienne Société de médecine dont la fondation remontait à 1778, et l'ancienne Académie de chirurgie dont l'établissement datait de 1731. Elle a été instituée, dit l'ordonnance, pour perfectionner l'art de guérir et faire cesser les abus qui ont pu s'introduire dans ses différentes branches. Elle est, en outre, chargée de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement sur les épidémies, les épizooties, les différents cas de méd. légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, et les eaux minérales naturelles ou factices. Elle a encore mission de continuer les travaux de la Société royale de médecine et de l'Académie de chirurgie. En conséquence, elle publie des *Mémoires* qui ont commencé à paraître en 1828. De plus, il paraît tous les 15 jours un *Bulletin* de ses travaux. Enfin, elle ouvre chaque année des concours sur diverses questions médicales et donne des prix aux vainqueurs. Elle distribue aussi des médailles et des récompenses pécuniaires à ceux qui se sont le plus distingués dans le service des épidémies et de la vaccine. — L'Académie se compose de 100 membres titulaires résidants, répartis en 11 sections : Anatomie et Physiologie; Pathologie médicale; Pathologie chirurgicale; Thérapeutique et Histoire naturelle médicale; Médecine opératoire; Anatomie pathologique; Accouchements; Hygiène publique, Médecine légale et Police médicale; Médecine vétérinaire; Physique et Chimie médicales; Pharmacie. En outre, elle compte 10 associés libres, 22 étrangers, et un nombre illimité de correspondants nationaux et étrangers.

MÉDECINER. v. a. Faire prendre des breuvages purgatifs et autres remèdes. *On l'a médeciné à tort et à travers.* Famil., et ne se dit que par dénigrement. = SE MÉDECINER. v. pron. *Cet homme s'est tué lui-même à force de se m.* = MÉDECINÉ, ÉE. part.

* **MÉDÉOLE.** s. f. T. Bot. Voy. TRILLIACÉES.

* **MÉDIAL, ALE.** adj. (lat. *medius*). Qui occupe le milieu, ou qui est dans le milieu. *En arabe, les lettres médiales diffèrent parfois des lettres initiales et finales.*

MÉDIAN, ANE. adj. T. Didact. Qui est placé au milieu. *Ligne médiane*, Ligne droite qu'on suppose partager longitudinalement un corps quelconque en deux moitiés généralement symétriques. ‖ *Veines médianes*, Voy. SAIGNÉE.

MÉDIANOCHE. s. m. Mot espag. qui signif. *Milieu de la nuit*, et se dit D'un repas en gras qui se fait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. *Faire m. Il y eut grand m. samedi soir.*

MÉDIANTE. s. f. T. Musiq. Voy. TON.

MÉDIASTIN. s. m. (lat. *medium*, milieu). T. Anat.

Enc.—On appelle *Médiastins*, deux espaces que laissent entre elles les deux plèvres, l'un derrière le sternum, l'autre au-devant de la colonne vertébrale, avant de former par leur adossement la cloison membraneuse qui sépare les deux côtés du thorax. Le *m. antérieur* a la forme d'un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures. L'écartement inférieur est occupé par le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires; la partie supérieure par le thymus et par du tissu cellulaire. Le *m. postérieur* renferme l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée et beaucoup de ganglions lymphatiques. On nomme *artères médiastines*, les artères qui se distribuent aux deux médiastins, et *veines médiastines*, les vaisseaux veineux correspondants.

MÉDIAT, ATE. adj. (lat. *medium*). Terme de rapport qui se dit par opposit. à Immédiat, et qui signifie Qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. *Insertion médiate.* ‖ Fig., *Pouvoir m. Héritier m. Cause, juridiction médiate.*

MÉDIATEMENT. adv. D'une manière médiate. *Cette cause n'agit que médiatement.*

MÉDIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui s'entremet pour opérer un accord, un accommodement, entre deux ou plusieurs personnes, entre différents partis. *Il a été m. dans cette affaire. Il a été choisi pour m. de la paix. Les deux puissances prirent cette princesse pour médiatrice. Jésus-Christ est le m. entre Dieu et les hommes, est notre m. auprès de Dieu.* ‖ Adjectiv., *Les puissances médiatrices déclarèrent que.....*

MÉDIATION. s. f. (lat. *mediatio*, entremise). Diplom.

Enc. — En Politique, on donne le nom de *Médiation* à l'acte d'un gouvernement qui interpose ses bons offices entre deux États qui sont en contestation ou même en guerre, afin de prévenir un conflit ou de mettre un terme aux hostilités. *Une m. ne saurait* être imposée; elle doit être réclamée au moins par l'un des deux États et acceptée par l'autre. Enfin elle n'a aucun caractère obligatoire, et l'on peut accepter ou refuser la solution proposée par la puissance médiatrice, aussi bien que son interposition. C'est en cela que la m. diffère de l'*Arbitrage*; car, une fois l'arbitrage accepté, les décisions de l'État pris pour arbitre sont obligatoires.

* **MÉDIATISATION.** s. f. T. Hist. polit.

Enc.— Dans l'ancien Empire germanique, on appelait *Médiatisation*, l'acte par lequel on faisait descendre un prince souverain, et relevant immédiatement de l'Empire, à l'état de vassal médiat. A l'époque de la formation de la Confédération du Rhin, en 1806, on sentit l'impossibilité de conserver cette foule de petites principautés qui morcelaient l'Allemagne. En conséquence, un grand nombre d'entre ces petits souverains, et particulièrement les plus faibles, furent supprimés, et leurs domaines réunis à des États plus puissants. On donna également à cet acte le nom de *Médiatisation;* mais, comme on le voit, c'était détourner ce terme de sa signification primitive. Parmi les maisons qui furent alors médiatisées, nous citerons celles d'Aremberg, de Fürstenberg, de Hohenlohe, de Kaunitz, de Leiningen, de Lowenstein, de Schwartzenberg, de Schömburg, de Solms, de Thurn-et-Taxis, de Wied, etc. A la chute de Napoléon, les princes médiatisés en 1806 réclamèrent leurs anciens droits près du congrès de Vienne. Non-seulement ces réclamations ne furent pas admises, mais encore on médiatisa, au contraire, quelques autres petites principautés. Les maisons médiatisées conservent les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines, de façon que celles-ci peuvent s'allier avec elles sans déroger, et leurs membres ne sont justiciables que des tribunaux supérieurs.

MÉDIATISER. v. a. Soumettre un prince ou un pays à la médiatisation. = Médiatisé, ée. part.

MÉDICAL, ALE. adj. (lat. *medicus*, médecin). Qui appartient à la médecine. *Un ouvrage m. C'est une question médicale. Procéder à une instruction médicale. Les sociétés médicales de France.* — * *Des ouvrages médicaux.* || Propre à guérir. *Les propriétés médicales d'une plante.* * On dit mieux *Médicinales.* || *Matière médicale*, Voy. Pharmacologie.

MÉDICAMENT. s. m. (lat. *medicamentum*).

Enc.—On appelle *Médicament*, toute substance étrangère au régime de l'état de santé, ou au moins réduite sous une forme étrangère à ce régime, qu'on applique extérieurement, ou qu'on fait prendre à l'intérieur dans un but curatif. Un médicament est dit *simple*, lorsqu'il est employé seul et sans aucun mélange, et l'on nomme médicaments *composés*, ceux qui résultent de l'association de plusieurs substances médicamenteuses. On les distingue en outre, suivant leur mode d'application, en *internes* et en *externes;* mais leur division la plus importante est celle qui se fonde sur leur mode d'action. V. Pharmacologie.

Syn. — *Remède.* — *Remède*, employé dans le sens de moyen curatif, a une signification plus étendue que *médicament.* Tandis que *médicament* ne se dit que des substances administrées ou appliquées dans un but thérapeutique, *remède* se dit de tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie ou dans un organe en particulier. Ainsi, par ex., la diète, l'exercice, la saignée, l'électricité, sont des *remèdes* et ne sont point des *médicaments.* Mais, en outre, *remède* s'emploie par opposition à *médicament*, et cela conformément à l'étymologie propre de ces deux mots, le premier dérivant de *mederi*, guérir, et le second de *medicari*, traiter un malade. Le *remède* est donc ce qui guérit, ce qui rétablit la santé, et le *médicament* ce qui est donné dans le but de guérir, quoique ce but ne soit pas atteint. Contre un mal sans *remède*, on donne encore des *médicaments.* Enfin, *médicament* ne se dit qu'au propre; *remède*, au contraire, se dit figurément, au moral comme au physique, en parlant de l'âme comme en parlant du corps.

MÉDICAMENTAIRE. adj. 2 g. Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc. *Code m.*

MÉDICAMENTER. v. a. Donner des médicaments à un malade, appliquer des médicaments. *On a bien médicamenté ce malade.* On dit aussi, *M. un cheval, etc.* = se Médicamenter. v. pron. Prendre des remèdes. *Je n'aime point à me m.* = Médicamenté, ée. part.

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. Qui a la vertu des médicaments. *Le lait est un aliment médicamenteux.*

* **MÉDICASTRE.** s. m. T. mépris qui se dit D'un médecin ignorant ou charlatan.

* **MÉDICATION.** s. f. T. Méd. Administration d'un ou plusieurs agents thérapeutiques, pour satisfaire à une indication thérapeutique déterminée, en produisant certaines modifications dans la structure ou les fonctions de l'organisme. *Il est rare que le traitement d'une maladie n'exige pas l'emploi successif de plusieurs médications différentes.*

MÉDICINAL, ALE. adj. Qui sert de remède, qui possède des propriétés médicamenteuses. *La stramoine est une plante médicinale. Eaux médicinales.*

* **MÉDICINIER.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

* **MÉDICO-LÉGAL, ALE.** adj. Qui appartient, qui a rapport à la médecine légale. *Une question médico-légale. Recherches médico-légales.*

MÉDIMNE. s. m. (grec. μέδιμνος). T. Métrol. anc. Voy. Capacité.

MEDINILLA. s. m. T. Bot. Voy. Mélastomacées.

MÉDIOCRE. adj. 2 g. (lat. *mediocris*). Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. *Une terre d'une m. étendue. Un cheval de taille m. La somme est m. Avoir une fortune m. Faire m. chère. Du vin m. Une beauté m. Un esprit, une intelligence, un mérite m. Un écrivain, un style m.* || Appliqué à un homme, *Médiocre* sign. Qui a peu d'esprit, peu de talent, peu de capacité. *C'est un homme m. Les gens médiocres sont toujours satisfaits d'eux-mêmes.* || Précédé d'un des adverbes *bien, fort*, etc., l'adject. *Médiocre* indique un degré inférieur à celui qu'il exprime ordinairement. *Il a un revenu bien m., très-m. C'est un esprit fort m., des plus médiocres.* = S'emploie subst. au masc. *Cet ouvrage est au-dessous du m. Dans les arts d'agrément, le m. est insupportable.*

MÉDIOCREMENT. adv. D'une façon médiocre. *Il est m. riche, m. savant.* || Peu. *Je suis m. satisfait de ce que vous me dites. Les louanges le touchent m.*

MÉDIOCRITÉ. s. f. (lat. *mediocritas*). État, qualité de ce qui est médiocre. *La m. de sa fortune, de son esprit.* = Absolum., État de fortune qui tient le milieu entre l'opulence et la pauvreté, entre l'élévation et une basse condition. *Vivre dans la m., dans une heureuse m. Les tranquilles douceurs de la m.* || Insuffisance du côté de l'esprit, du mérite. *Cet homme est d'une grande m. En poésie, la m. est insupportable.* — * Se dit aussi pour désigner Une personne d'un esprit médiocre. *Nous sommes entourés de médiocrités.* || Se disait autrefois pour Modération, juste milieu. *Il faut garder la m. en toute chose.*

MÉDIRE. v. n. Dire du mal de quelqu'un, soit par légèreté, soit par malignité. *Il médit de tout le monde.*

Conj. — *Médire* se conjugue comme *Dire*, si ce n'est qu'on dit *médisez* à la seconde personne du plur. du présent de l'indicatif, ainsi qu'à l'impératif.

MÉDISANCE. s. f. Discours au désavantage de quelqu'un, tenu par légèreté ou par malignité. *Une horrible m. Dire des médisances. Il se permet souvent de petites médisances.* — On dit aussi D'une imputation avancée sans preuve, *C'est une pure m.* || * Penchant à médire. *La m. annonce une grande petitesse d'esprit. La m. se joint habituellement à l'hypocrisie.* || Se dit aussi pour désigner Les gens médisants. *Faire taire la m. La m. ne l'a pas épargné.*

MÉDISANT, ANTE. adj. Qui médit. *Personne médisante. Une langue médisante.* || Substantiv., *C'est un m. Il ne faut pas croire les médisants.*

MÉDITATIF, IVE. adj. Qui est porté, livré à la méditation. *C'est un esprit m. La vie méditative.* || Substant., *Les méditatifs sont ordinairement distraits.*

MÉDITATION. s. f. Attention intense et réfléchie de l'esprit, quand il veut approfondir un sujet, s'appliquer à la recherche d'une vérité, etc. *Une profonde m. Être plongé dans la m. Après une longue m.* || Se dit aussi De certains écrits composés sur des sujets de dévotion ou de philosophie, etc. *Les Méditations de sainte Thérèse. Les Méditations de Descartes. Les Méditations poétiques de Lamartine.* || Oraison mentale. *Les religieux font la m. Entrer en méditation.*

MÉDITER. v. a. (lat. *meditari*). Réfléchir profondément sur quelque chose, la considérer attentivement dans son esprit. *M. un sujet, une idée, une question. M. les vérités éternelles. J'ai longtemps médité les principes de cet art. C'est un livre à m.* — Absol., *Ce philosophe passe sa vie à m. Il est incapable de m.* || S'emploie aussi neutral., avec la prépos. *sur. M. sur un sujet, sur une difficulté. M. sur Dieu, sur l'âme, sur l'instabilité des choses humaines.* = Projeter, penser à faire une chose, réfléchir aux moyens de l'exécuter. *Il médite une grande entreprise. M. une mauvaise action. M. la ruine de quelqu'un.* || S'emploie encore neutral. dans ce sens, *M. de réparer une faute. Je méditais comment je pourrais éviter cette rencontre. M. à qui l'on confiera un dépôt. Je méditais quel remède serait propre à mon mal. M. où l'on ira, par où l'on attaquera. Il médite s'il doit partir ou rester.* = Absol., Faire une méditation pieuse. *Les religieux ont des heures réglées pour m. en commun.* = Médité, ée. part. *Une entreprise longuement méditée.*

MÉDITERRANÉ, ÉE. adj. (latin. *medium*, milieu; *terra*, terre). Qui est au milieu des terres, enfermé dans les terres. *Les villes, les provinces méditerranées. La Caspienne est une mer méditerranée.* — Absol., *La mer Méditerranée*, ou subst., *La Méditerranée*, La mer qui est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. *Les îles de la Méditerranée. Traverser la Méditerranée.*

* **MÉDITERRANÉEN, ENNE.** adj. Qui appartient à la Méditerranée. *Poissons méditerranéens. Région méditerranéenne.*

MÉDIUM. s. m. [On pron. *Médiome.*] (mot lat. qui signifie, *qui est au milieu*). Moyen d'accommodement. *Chercher un m. dans une affaire.* Fam. || T. Mus. Portion moyenne de l'étendue d'une voix ou d'un instrument, également éloignée de l'extrémité grave et de l'aiguë. *Les sons de cet instrument ne sont beaux que dans le m. Ce chanteur a un beau médium.*

* **MÉDIUS.** s. m. [On pron. l'S.] Voy. Main.

MÉDULLAIRE. adj. 2 g. [On pron. les deux L.] (lat. *medulla*, moelle). Qui appartient à la moelle, qui en a les caractères. || T. Anat. *Substance* ou *tissu m.*, Substance du cerveau et de la moelle épinière, ainsi que celle du rein. *Canal m.*, V. Os. || T. Bot. *Canal m., étui m., rayons médullaires*, Voy. Tige.

* **MÉDUSE.** s. f. T. Zool. Voy. Acalèphes.

* **MEETING.** s. m. [On pron. *Miting.*] Mot anglais qui sign. *assemblée*, et qui se dit D'une réunion populaire dont le but est de discuter une question, de délibérer, de manifester l'opinion des assistants sur une question politique ou autre. *Les meetings se tiennent le plus souvent en plein air.*

MÉFAIRE. v. n. Faire le mal. *Il ne faut ni m. ni médire.* Fam. et peu usité.

MÉFAIT. s. m. Mauvaise action. *Il a été châtié pour ses méfaits.* Fam.

MÉFIANCE. s. f. Disposition à soupçonner le mal, crainte habituelle d'être trompé. *Une excessive m. est une source continuelle de tourments. Un proverbe dit : M. est mère de sûreté.* = Syn. Voy. Défier.

MÉFIANT, ANTE. adj. Qui se méfie, qui est naturellement soupçonneux. *C'est un homme, un esprit m.* || Substant., *Le m. est toujours en garde.*

MÉFIER (se). v. pron. Ne pas se fier à quelqu'un, à ce qu'il dit, à ce qu'il fait paraître, parce qu'on le soupçonne de peu de sincérité, de peu de probité. *Se m. de quelqu'un. Il se méfie de tout le monde. Je me méfie de ses intentions, de ses protestations. On se méfie des autres, on se défie de soi.* = Syn. Voy. Défier.

* **MÉGA—.** Ce mot, qui est emprunté du gr. μέγας, μεγάλος, *grand*, entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques. Il ajoute toujours l'idée de *grandeur* à celle qu'exprime le radical auquel il est joint, comme dans les mots *Mégacéphale, Mégacère, Mégadactyle, Mégalonyx, Mégasanthes*, etc.

* **MÉGACHILE.** s. f. (gr. χεῖλος, lèvre). T. Entom., Voy. Apiaires.

* **MÉGADERME.** s. m. (gr. δέρμα, peau). T. Mam. Voy. Chéiroptères.

* **MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE.** s. f. (gr. ἄνθρωπος, homme; γένεσις, génération). Art prétendu de procréer à volonté des enfants de génie, des grands hommes.

* **MÉGALÉSIES.** s. f. pl. T. Antiq. rom. V. Jeu.

* **MÉGALOPE.** s. m. (grec. ὤψ, visage). T. Ichth. Voy. Clupes.

* **MEGALOSAURUS.** s. m. (grec. σαῦρος, lézard). T. Erpét. Voy. Paléontologie.

* **MÉGALOTIS.** s. m. (gr. οὖς, ὠτὸς, oreille). Voy. Renard.

* **MÉGAPODE.** s. m. (grec. ποῦς, πόδος, pied). T. Ornith. Voy. Jacana.

MÉGARDE (par). loc. adverb. Faute d'attention, faute de prendre garde. *Il lui est arrivé par m. de... C'est par m. qu'il a fait cela.*

* **MÉGASCOPE.** s. m. (grec. μέγας, grand; σκοπέω j'observe). T. Phys. Voy. Lanterne.

MÉGATHÉRIUM. s. m. (gr. θηρίον, bête sauvage). T. Mamm. Voy. Paléontologie.

* **MÉGATOME.** s. m. (gr. τομή, coupure). T. Ent Voy. Clavicornes.

MÉGÈRE. s. f. (gr. Μέγαιρα, nom d'une des Furies). Se dit, dans le langage famil., D'une femme méchante et emportée. *C'est une vraie m. Il a épousé une mégère.*

MÉGIE. s. f. T. Techn. La préparation que les mégissiers font subir aux peaux. *Passer en mégie.*

* **MÉGIR.** v. a. (lat. *mergere*, tremper). T. Techn.

Se dit Des peaux que l'on soumet aux manipulations propres à l'art du mégissier. = Mégi, ie. part.

MÉGISSERIE. s. f. L'art du mégissier. Voy. Cuir. ‖ Le commerce de celui qui vend des peaux mégies.

MÉGISSIER. s. m. Artisan qui travaille en mégisserie. ‖ Celui qui vend des peaux mégies.

* **MÉHARI.** s. m. T. Mamm. Voy. Chameau.

MEILLEUR, EURE. adj. comparatif de Bon (latin. *melior*). Qui est au-dessus de bon; qui a un plus haut degré de bonté que la personne ou la chose à laquelle on le compare. *Cet homme est bon, mais son père est encore m. Je n'ai pas connu une meilleure femme. Votre vin est m. que le mien. Le temps est un peu m. qu'il n'était hier. L'affaire est en m. état. Il n'y a rien de m.* = *Le meilleur* est le superl. de Bon, et sign., Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. *C'est le m. de tous les hommes, la meilleure de toutes les femmes. C'est le m. tableau de ce peintre. C'est la meilleure leçon que vous puissiez recevoir. Il lui faut toujours les meilleurs morceaux. La religion est le m. garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes.* ‖ Substantiv., *Le m. de l'affaire est que... En ce cas, le m. est de se taire. Choisissez le m.* — Famil., *Le m. n'en vaut rien*, se dit De deux ou de plusieurs personnes à peu près aussi méchantes ou aussi vicieuses les unes que les autres. *Boire du m., tirer du m.*, Du meilleur vin qu'il y ait.

MEISTRE ou **MESTRE.** s. m. T. Mar. usité dans la Méditerranée. *Mât* ou *arbre de m.*, Le grand mât des bâtiments à voiles latines.

* **MÉLÆNA.** s. m. (grec. μέλας, noir). T. Méd. Voy. Hémorragie.

* **MÉLALEUCA.** s. m. (gr. μέλας; λευκὸς, blanc). T. Bot. Voy. Myrtacées.

* **MÉLAMBO.** s. m. T. Bot. Voy. Rutacées.

* **MÉLAMPYRE.** s. f. (grec. μέλας; πυρὸς, blé). T. Bot. Voy. Scrophularinées.

MÉLANCOLIE. s. f. (gr. μελας; χολὴ, bile). T. Méd.

Enc.—Les anciens donnaient les noms de *Mélancolie* et d'*atrabile*, à la bile, à l'humeur sécrétée par le foie, lorsqu'ils la trouvaient ou supposaient plus foncée, plus noire qu'elle ne l'est ordinairement. C'est à la présence de cette bile noire qu'ils attribuaient les affections hypochondriaques, et spécialement le délire partiel et sans fièvre qui est caractérisé par des idées tristes. Le nom donné à la cause passa bientôt aux affections qui étaient regardées comme ses effets. Aujourd'hui, le terme de mél. est banni du langage médical; le délire mélancolique est désigné sous le nom plus précis de *Lypémanie*, et les affections tristes liées à certains états organiques de l'appareil digestif sont rangées sous la dénomination générique d'*Hypocondrie*. Le terme de *mélancolie* n'appartient plus qu'au langage ordinaire. On s'en sert pour désigner un état de tristesse habituelle, une disposition de l'âme qui se refuse aux vives impressions du plaisir et de la joie. Cette disposition est toujours le résultat d'une cause morale. Tantôt elle est produite par des chagrins, des regrets profonds, tantôt, mais plus rarement, par des idées d'une certaine perfection qu'on ne trouve, ni en soi, ni dans les autres, ni dans le cours des choses humaines.

MÉLANCOLIQUE. adj. 2 g. En qui domine la mélancolie. *Un homme m. Je n'aime pas les gens mélancoliques. Humeur, esprit m. Affection m.* ‖ Qui inspire la mélancolie. *Lieu, séjour, entretien m. Musique m. Vers mélancoliques.* ‖ Qui annonce la mélancolie. *Un air, une physionomie m.* ‖ Qui est triste, chagrin. *Qu'avez-vous? je vous trouve tout m.* = Substant., Qui est atteint de mélancolie. *Laissons-là ce m. Les rêveries d'un mélancolique.*

MÉLANCOLIQUEMENT. adv. D'une manière triste mélancolique. *Nous avons passé la semaine assez m.*

MÉLANGE. s. m. T. Physique. Dissémination réciproque des molécules de deux ou de plusieurs corps différents. *Le m. de ces deux substances n'est pas assez intime. Le m. de plusieurs sortes de vins. Dans le m., il n'y a point de combinaison entre les molécules des corps, mais seulement interposition réciproque.* ‖ T. Peinture. *M. des couleurs*, Union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre. ‖ Fig., *La société est un m. de sots et de gens d'esprit. Notre langue n'est qu'un m. de latin, de grec et d'allemand. Ce gouvernement est un heureux m. de royauté, d'aristocratie et de démocratie. La vie est un m. d'événements heureux et malheureux. Son caractère était un m. de douceur et de gravité.* — *Un bonheur sans m.*, Un bonheur qui n'est troublé, interrompu par aucun événement fâcheux. ‖ Croisement de races, d'espèces, soit animales, soit végétales. *Le m. des blancs avec les noirs produit les mulâtres. Le m. d'espèces différentes donne naissance à des hybrides ordinairement inféconds.* ‖ *Mélanges*, au plur., s'emploie souvent pour désigner Certains recueils composés de pièces de prose ou de poésie, de petits ouvrages sur différents sujets. *Mélanges de littérature. Mélanges littéraires, historiques, philosophiques.* — Titre sous lequel on range quelquefois, dans les ouvrages périodiques, certains articles traitant de sujets variés.—Dans les catalogues de livres, Section dans laquelle on place les ouvrages qu'on n'a pas pu classer dans les divisions régulières.

MÉLANGER. v. a. (R. *mêler*). Incorporer ensemble deux ou plusieurs choses différentes. *M. des vins. M. des couleurs.* = se Mélanger. v. pr. *Ces deux liquides ne peuvent se m.* = Mélangé, ée. p. *Du vin mélangé.* ‖ *Drap mélangé*, Drap dont la trame et la chaîne sont de laines de différentes couleurs. = Conj. V. Manger.

Syn. — *Mêler*. — *Mêler* sign. mettre ensemble, avec, dans, entre, etc., à dessein ou sans dessein, avec art ou sans art, avec une sorte de confusion, toutes sortes de choses de quelque manière que ce soit. *Mélanger*, c'est assembler, assortir ou composer, combiner à dessein et avec art, des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir, par leur agrégation et leur variété, un résultat avantageux et un nouveau tout. On *mêle*, on incorpore ensemble des liqueurs; on *mêle*, on bat les cartes; on *mêle*, on brouille maladroitement des écheveaux. Le peintre *mélange* habilement ses couleurs; le *mélange* industrieux des couleurs fait la peinture. Vous *mêlez* le vin avec l'eau pour le boire; vous *mélangez* différentes sortes de vins pour les améliorer l'un par l'autre et en faire un autre vin.

* **MÉLANINE.** s. f. T. Chim. Voy. Mélanisme.

* **MÉLANISME.** s. m. (gr. μελας, noir). T. Physiol.

Enc. — Le *Mélanisme* est une anomalie de coloration du tégument externe, qui est l'opposé de l'*albinisme*. Cette anomalie est caractérisée par la couleur noire ou plus foncée du pelage des animaux, et en général par un excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent. Elle est due au dépôt, dans les parties affectées, d'une substance organique demi-solide, brune ou noire, appelée *Mélanine*, qui constitue le principe essentiel du pigment, et qui se rencontre, à l'état normal, plus ou moins abondamment, selon les régions du corps et les espèces animales, à la surface du derme, entre lui et l'épiderme, soit dans les cellules épithéliales, soit plus rarement à l'état de granulations libres. Les exemples de m. complet chez l'homme sont excessivement rares. Toutefois Rostan cite le cas d'une femme de 70 ans qui devint noire comme une négresse, dans l'espace d'une nuit, à la suite d'une violente douleur morale. Le m. partiel, au contraire, est très-fréquent. C'est à lui qu'on doit rapporter la plupart des taches congénitales de la peau désignées sous le nom d'*Envies* ou *Nævi materni*. Ces taches *mélaniennes*, dont la couleur varie du café au lait au noir pur, sont en général assez petites, de forme variable, tantôt couvertes de poils, tantôt d'un aspect lardacé. C'est parmi les animaux sauvages et domestiques qu'on a observé le plus grand nombre de cas de m. Nous citerons particulièrement le Daim, le Lion, les grands Féliens des contrées chaudes, le Mouflon, le Castor, etc. Comme l'albinisme, le mél. n'est que le résultat d'une modification accidentelle. En conséquence, les *Mélanos*, pas plus que les Albinos, ne constituent une race particulière.

* **MÉLANITE.** s. f. T. Minér. Voy. Grenat.

* **MELANORRHÆA.** s. m. (gr. μέλας, noir; ῥοιὰ, grenade). T. Bot. Voy. Anacardiacées.

* **MÉLANOSE.** s. f. (gr. μελάνωσις, noircissure). Méd.

Enc.—On désigne sous ce nom un tissu noir, homogène, opaque, un peu humide, qui peut se rencontrer dans différentes parties de l'organisme. Lorsqu'il est à l'état de crudité, il a une consistance analogue à celle des ganglions lymphatiques; mais, quand il tend à se ramollir, il laisse suinter par la pression un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, qui finissent par se convertir en une bouillie noire. La *Mélanose* résulte d'un dépôt plus ou moins abondant de *Mélanine*, à l'état de granulations noires, brunes ou roussâtres. Par conséquent, elle ne constitue point une formation nouvelle; par conséquent encore, on ne doit voir dans le ramollissement des mélanoses que le ramollissement du tissu quelconque dans lequel la mélanine s'est déposée. Cependant il ne faut pas confondre le tissu rendu *mélanique* par un dépôt de mélanine, avec les ganglions bronchiques devenus noirs ou avec la matière noire qu'on trouve assez souvent déposée dans quelques points du poumon. Dans ce dernier cas, la matière colorante des tissus n'est point la mélanine, mais du charbon véritable. En effet, les granulations de mélanine sont détruites par l'acide sulfurique, qui n'attaque même pas les granulations charbonneuses.

* **MELANOXYLON.** s. m. (gr. μελας, noir; ξύλον, bois). T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **MÉLANTERIE.** s. f. T. Minér. Voy. Fer.

* **MÉLANTHACÉES.** s. f. pl. (gr. μελας, noir; ἄνθος, fleur). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes hypogynes, à fleurs hermaphrodites, à périanthe hexapétaloïde sans involucre, à anthères extrorses, à styles distincts, et à albumen charnu. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées, à racines bulbeuses, tubéreuses ou fibreuses, et de port extrêmement variable: dans les *Colchicées*, acaules, avec les fleurs à moitié souterraines, comme dans les Crocus; dans les *Vératrées*, tiges simples et herbacées, ou rameuses, en forme d'épi, de grappe ou de panicule. Fleurs fréquemment polygames, blanches, vertes, ou pourpres. Calice et corolle semblables, libres, pétaloïdes, à six pièces, ou tubuleux par suite de la soudure des onglets; estivation généralement involutée. Étamines 6; anthères extrorses. Ovaire triloculaire, polysperme; style tripartit; stigmates indivis. [Ovules orthotropes, semi-campylotropes, semi-anatropes ou anatropes, *Endl.*] Fruit capsulaire, généralement divisible en trois pièces; parfois à déhiscence loculicide. Graines pourvues d'un test membraneux; albumen dense, charnu ou cartilagineux; embryon très-petit, enfermé, à position variable. [Fig. 1. *Colchicum autumnale*; 2. Le même, dépouillé de ses tuniques extérieures et dont les enveloppes florales sont coupées pour montrer les ovaires; 3. Coupe transversale de ces derniers; 4. Capsule mûre; 5. Coupe d'une graine; 6. Coupe de la fleur pour montrer les étamines et les tyletripartit.]

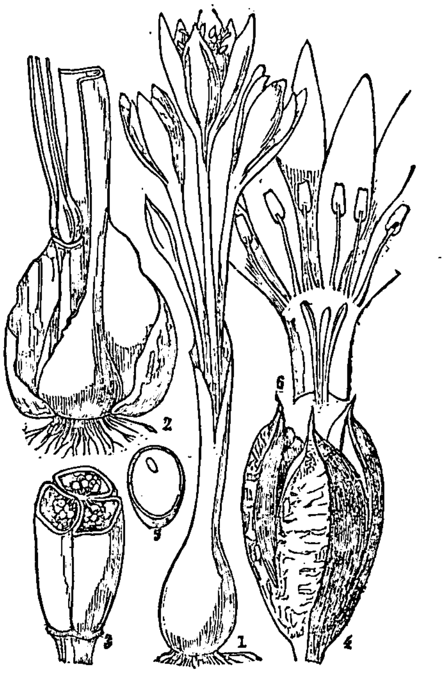

Cette famille, que l'on désigne également sous le nom de *Colchicacées*, se compose de 30 genres et de 130 espèces. Elle a une distribution géographique fort étendue. En effet, ses différentes espèces sont répandues en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, et dans la Nouvelle-Hollande. Toutefois elles sont plus abondantes dans les contrées septentrionales que partout ailleurs.—Peu de familles de plantes possèdent plus universellement des propriétés vénéneuses que celle qui nous occupe. Ces propriétés sont surtout manifestes dans le *Colchique* (*Colchicum*) et le *Vératre* (*Veratrum*). Le bulbe et les graines du premier sont âcres, cathartiques, narcotiques, et diurétiques; la racine du second est également âcre: c'est aussi un émétique et un purgatif drastique dangereux. Ces deux genres de plantes doivent leurs propriétés délétères à deux alcaloïdes nommés *Colchicine* et *Vératrine*. Celui-ci est une poudre blanche, non cristalline, très-âcre et très-vénéneuse. La moindre quantité provoque l'éternument. La vératrine agit comme tous les poisons narcotico-âcres: on l'a essayée avec succès dans quelques affections fébriles aiguës, notamment dans la pneumonie et le rhumatisme articulaire. Elle détermine des effets sédatifs prononcés. La colchicine cristallise en aiguilles déliées et incolores. Elle a une saveur âpre et amère, mais n'a pas l'âcreté de la vératrine, et n'irrite pas avec autant de violence la muqueuse pituitaire. Le *Vératre vert* (*Ver. viride*), de l'Amérique du Nord, est un stimulant âcre et énergique, qui agit comme émétique, et qui est également suivi d'effets sédatifs. L'emploi imprudent du *Col. d'automne* (*Col. autumnale*), ou *Safran des prés*, produit assez fréquemment des accidents graves et même mortels. La teinture de Colchique entre dans la composition de la plupart des remèdes préconisés contre la goutte. Le *Vératre blanc* (*Ver. album*), appelé vulgairement *Hellébore blanc* et *Lis vert*, paraît être l'*Hippomane* des anciens. Les jardiniers l'emploient pour détruire la chenille du Groseillier et d'autres insectes nuisibles. L'*Asagrée officinale* (*Asagræa officinalis*), plante originaire du Mexique, produit les graines connues dans le commerce sous le nom de *Cévadille*, *Cébadille* ou *Sabadille*. On les employait autrefois comme vermifuge, ainsi que pour détruire les poux. On les a aussi administrées dans les cas de rhumatisme chronique, de paralysie, et de névralgie; mais aujourd'hui on ne s'en sert guère que pour en extraire la *vératrine*. L'*Helonias frigida*, appelé *Savoeja* au Mexique, est un poison bien connu qui stupéfie les chevaux qui le mangent. La racine de l'*Hel. dioica* s'emploie comme anthelminthique sous forme d'infusion; mais sa teinture est amère et tonique. Quand on la mâche, elle excite la salivation et provoque des vomissements. Dans l'Amérique du Nord, on l'appelle *Étoile flamboyante* et *Morsure du diable*. L'*Hélonias à fleurs roses* (*Hel. bullata*) s'administre en décoction dans les obstructions intestinales. L'*Amianthium muscætoricum* empoisonne, dit-on, les bestiaux qui mangent ses feuilles pendant l'automne : on s'en sert aux Etats-Unis pour tuer les mouches. Les *Uvulaires* paraissent jouir simplement de propriétés astringentes. Aux États-Unis, les feuilles pilées de l'*Uv. à grandes fleurs* (*Uvularia grandiflora*) sont un remède populaire contre la morsure des serpents à sonnettes. Les *Hermodactes* ou *Hermodactyles* des Arabes, jadis si célèbres pour apaiser les douleurs articulaires, ne sont autre chose que les bulbes du *Colchique panaché* (*C. variegatum*), espèce propre à la région méditerranéenne.

***MÉLAPHYRE.** s. m. (gr. μελας, noir; φύρω, je mêle). T. Minér. Voy. Porphyre.

***MÉLASIS.** s. m. T. Entom. Voy. Sternoxes.

***MÉLASOMES.** s. m. pl. (gr. μέλας; σῶμα, corps).

Enc. — Latreille a ainsi nommé la première famille de ses *Coléoptères Hétéromères*, parce que les insectes qui la composent *sont généralement d'une couleur noire ou cendrée.* — Ces insectes sont, pour la plupart, aptères, et leurs élytres, en général fermes et dures, sont fréquemment soudées entre elles. Leur tête, habituellement ovoïde, n'est jamais rétrécie en arrière en forme de cou. Leurs antennes sont grenues en totalité ou en partie, presque de la même grosseur partout, ou un peu renflées à leur extrémité. Leurs mandibules sont bifides ou échancrées à leur extrémité. Ils ont une dent cornée au côté interne des mâchoires, et tous les articles des tarses entiers. Enfin, ils ont les yeux oblongs et peu élevés, ce qui indique leurs habitudes nocturnes. En effet, presque tous ces animaux vivent à terre, *soit dans le sable, soit sous les pierres, soit dans les lieux bas et sombres* des maisons, comme les caves, les écuries, etc. Ils ont été partagés par Latreille en trois tribus, les *Piméliaires*, les *Blapsides* et les *Ténébrionites.* Nous nous contenterons de donner les caractères de ces tribus, et de citer un petit nombre de genres, car ces insectes offrent fort peu d'intérêt et sont en outre, pour la plupart, exotiques.

Les *Piméliaires sont toujours* aptères, avec les étuis *généralement* soudés, et ils ont les palpes filiformes ou terminés par un article médiocrement dilaté. Dans le genre *Pimélie*, qui donne son nom à la tribu, nous citerons la *Pim. à deux points* (*Pimelia bipunctata*) [Fig. 1], qui est commune sur les bords de la Méditerranée. Cette espèce est longue de 17 millim. environ, et d'un noir luisant, avec le *corselet* et les étuis chagrinés : le premier présente deux gros points enfoncés dans son milieu. Nous citerons encore le genre *Akis*, dont les espèces sont assez nombreuses, et qui a pour type l'*Akis ponctuée* (Fig. 2), qui se trouve aussi dans le midi de la France. Elle a 18 millimètres de longueur ; elle est noire, avec quelques rides et une rangée latérale de points saillants sur les élytres. — Les *Blapsides* manquent d'ailes et ont les élytres soudées comme les précédents ; mais ils s'en distinguent par leurs palpes maxillaires qui se terminent par un article manifestement dilaté en forme de triangle ou de hache. Le genre *Blaps*, assez nombreux en espèces, a pour type le *Bl. porte-malheur* (*Bl. mortisaga*) [Fig. 3], ainsi appelé parce que le vulgaire le regarde comme un animal de mauvais augure. Cet insecte est *long de 20 millim., d'un noir peu luisant*, à élytres très-finement ponctuées, presque lisses et terminées en pointe. Il fréquente les endroits sombres et humides, comme les caves. Il reste caché le jour, et ne se montre que la nuit. Lorsqu'on le saisit, il lance de son corps une liqueur brunâtre, âcre et nauséabonde. Fabricius rapporte que les femmes turques qui habitent l'Égypte, où le *Blaps sillonné* est très-commun, mangent cet insecte cuit avec du beurre, dans l'intention de s'engraisser. Il dit aussi qu'on s'en sert contre les douleurs d'oreille et la morsure du Scorpion. Le genre *Aside* est représenté aux environs de Paris par une espèce, l'*As. grise* (*Asida grisea*) [Fig. 4, grossie], qui est *longue de 10 mill.*, *grisâtre*, avec quatre lignes élevées et sinueuses sur les élytres. — Les *Ténébrionites* se distinguent de tous les autres Mélasomes en ce qu'ils sont *pourvus d'ailes. Les uns ont le corps ovale* et *le corselet* arqué latéralement ; les autres ont le corps étroit et allongé, avec le corselet presque carré. Dans le genre *Opatre*, qui appartient au premier groupe, nous mentionnerons l'*Op. des sables* (*Opatrum sabulosum*) [Fig. 5, grossie], qui est très-commun aux environs de Paris et dans toute la France. Il est long de 9 millim., noir, et présente sur chaque élytre trois lignes longitudinales et élevées, dont chacune est accompagnée de chaque côté d'une rangée de petits tubercules. L'espèce type du genre *Ténébrion*, qui appartient au second groupe, est bien connue de tout le monde : on la nomme *Tén. meunier* (*Tenebrio molitor*), parce que sa larve vit dans la farine, le biscuit, le *son*, etc. C'est un coléoptère long de 15 millim., d'un brun presque noir en dessus, couleur de marron et luisant en dessous, avec des élytres fortement striées (Fig. 6, un peu grossie). On le rencontre fréquemment, le soir, dans les lieux peu fréquentés, dans les *boulangeries*, les moulins à farine, etc. Sa larve est longue, cylindrique, d'un jaune d'ocre, écailleuse, très-lisse, avec le dernier anneau du corps muni de deux petites pointes. Les amateurs d'oiseaux insectivores, comme Rossignols, Fauvettes, etc., s'en servent pour les nourrir.

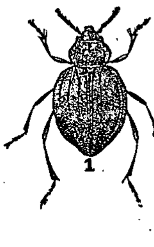

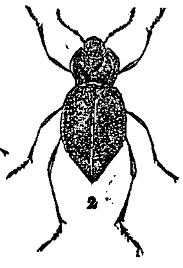

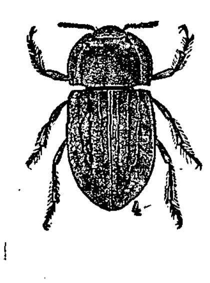

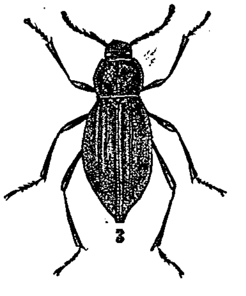

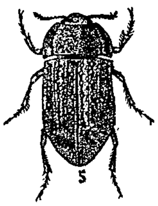

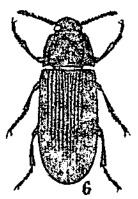

MÉLASSE. s. f. (lat. *mel*, miel). Voy. Sucre.

***MÉLASTOMACÉES.** s. f. plur. (gr. μέλας, noir; στόμα, bouche). T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à feuilles *non* ponctuées, à fleurs polypétales, à calice imbriqué, à étamines définies avec anthères rétrécies en bec, à ovaire pluriloculaire, à placentas axiles, à embryon dépourvu d'albumen. — *Caractères bot.:* Arbres, arbrisseaux, arbustes, rarement plantes herbacées. Feuilles opposées, indivises, ordinairement *entières*, non ponctuées, et à plusieurs nervures saillantes. Fleurs terminales, habituellement en thyrse. Calice divisé en 4, 5 ou 6 lobes, plus ou moins soudé aux angles de l'ovaire, mais séparé de la surface de ce dernier entre les angles, de manière à former un certain nombre de cavités à l'intérieur desquelles se replient les jeunes anthères. Pétales égaux en nombre aux segments du calice, naissant de leur base ou du bord d'un disque qui tapisse le calice ; préfloraison tordue. Étamines ordinairement en nombre double des pétales, quelquefois en nombre égal ; dans le premier cas, celles qui sont opposées aux segments du calice sont seules fertiles ; filets pliés de haut en bas dans la préfloraison ; anthères longues, biloculaires, s'ouvrant au sommet par deux pores, et se prolongeant en forme variable au delà de l'insertion *du filet ; parfois s'ouvrant longitudinalement* ; avant la floraison, logés dans les interstices ménagés entre l'ovaire et les parois du calice. Ovaire plus ou moins adhérent au calice, pluriloculaire, à ovules en nombre déterminé ou indéterminé ; style 1; stigmate simple. Fruit charnu, lorsque le calice est adhérent ; capsulaire lorsqu'il est libre, et, dans ce cas, se séparant en autant de valves dont chacune emporte sa cloison sur son milieu ; placentas soudés à une colonne centrale. Graines fort nombreuses, petites, avec un test crustacé, et dépourvues d'albumen ; ordinairement avec des appendices quelconques ; embryon droit ou recourbé, avec des cotylédons égaux ou inégaux, plats ou enroulés. [Fig. 1. *Rhexia speciosa* ; 2. *Calice* ; 3. *Coupe du calice pour faire voir* le fruit ; 4. Coupe transversale d'un fruit. — 5. *Melastoma theezans :* Coupe verticale d'un calice pour faire voir le pistil et l'insertion des pétales et des étamines. — 6. *Medinilla macrocarpa :* Coupe verticale de l'ovaire ; 7. Coupe de sa graine ; 8. Embryon.]

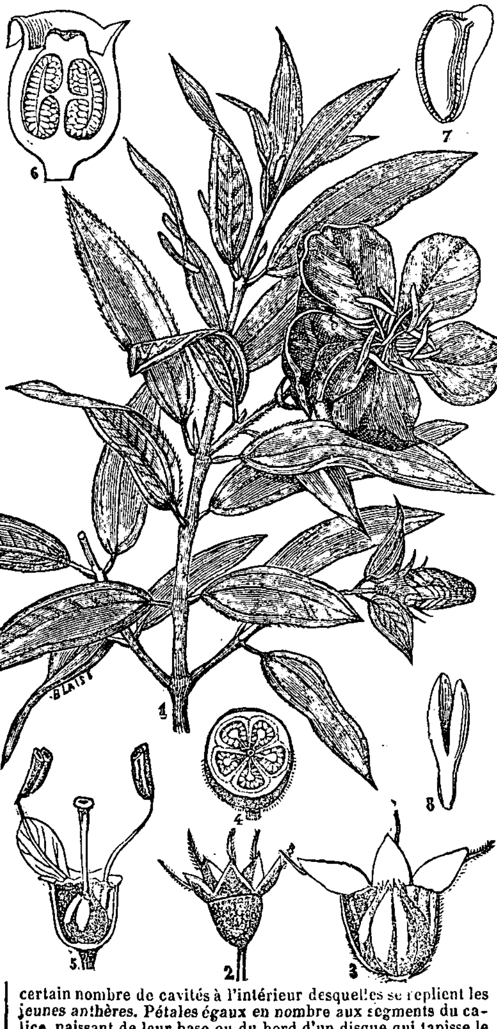

Cette famille se compose de 118 genres et d'environ 1200 espèces, toutes étrangères à l'Europe. On n'en trouve même point en Afrique, soit dans sa partie australe, soit au nord du Sahara, ni en Amérique au sud du Brésil. Le plus grand nombre des Mél. sont des plantes intertropicales, et plus de la moitié sont américaines. Cependant on rencontre *quelques espèces hors de* cette zone, en Amérique, en Asie, et dans la Nouvelle-Hollande. — Un léger degré d'astringence est le principal caractère de cette famille, qui, bien que fort nombreuse, ne renferme pas une seule espèce délétère. Le fruit charnu de plusieurs espèces est bon à manger ; parmi ces derniers, quelques-uns ont un suc noirâtre qui noircit les lèvres, et c'est de là qu'est dérivé le nom de *Mélastome.* Le *Blakea triplinervis* est un arbre des forêts de la Guyane qui produit un beau fruit jaune bon à manger. Au Brésil, on emploie pour teindre en noir le fruit du *Lasiandra argentea* et de quelques autres espèces du même genre. L'*Osbeckia principis* et le *Miconia longifolia* servent au même usage. Les feuilles du *Memecylon edule* sont employées par les teinturiers de la côte de Coromandel : ses baies mûres, bien qu'un peu astringentes, sont mangées par les indigènes. A Demerary, on fait usage, en guise d'encre, du suc noir que donne le fruit du *Tococa guianensis.* Le *Cremanium reclinatum*, le *Cr. tinctorium*, et le *Miconia tinctoria*, servent à teindre en jaune; il *en est de même des Memecylon.* Le *Blakea parasitica* et quelques autres espèces teignent au contraire en rouge. Les fleurs du *Guildingia psidioides* sont fétides, ses baies nauséabondes, et ses graines ont un goût de noisette. Les baies du *Myrrhinium atropurpureum* sont bonnes à manger. Celles de l'*Aciotis* sont acidules et également comestibles. Les feuilles du *Mélastome malabathroïde* (*Melastoma malabathrica*) sont employées comme astringentes dans les cas de dyssenterie, de diarrhée, etc. L'écorce des espèces du genre *Medinilla* est émolliente : on s'en sert pour préparer les cataplasmes. Les feuilles de l'*Osbeckia chinensis* servent au même usage. L'*Astronia papetaria* et *quelques autres espèces ont des feuilles légèrement acides* avec lesquelles on fait dans l'archipel malais une sorte de sauce pour accommoder le poisson. Le bois de l'Astronia est dur et s'emploie dans la menuiserie. A l'île Maurice, les baies du *Tristemma virusanum* s'administrent avec succès dans les cas de syphilis. Enfin, on trouve parmi les Mélastomacées quelques espèces aromatiques, et d'autres qui sont vulnéraires. La seule qui soit importante sous ce rapport est le *Mélastome thé* (*Mel. theezans*), qui s'emploie, à Popayan, en guise de thé. Suivant Bonpland, l'infusion des feuilles de cette plante a la couleur de celle du thé ; elle est moins astringente, mais plus aromatique.

***MÊLECTE.** s. m. (lat. *mel*, miel ; *legere*, recueillir). T. Entom. Voy. Apiaires.

MÊLÉE. s. f. Combat opiniâtre où deux troupes de gens de guerre s'attaquent corps à corps et se mêlent. *Une sanglante mêlée. Se jeter dans la m.* ‖ Batterie, ou simpl., Contestation vive entre plusieurs individus. *Il a perdu son chapeau dans la m. Comme je vis que la dispute s'échauffait, je me tirai de la mêlée.*

MÊLER. v. a. Mettre ensemble deux ou plusieurs choses de manière à les confondre. *M. des grains. M. des drogues, des couleurs. M. du vin avec de l'eau. M. du cuivre avec de l'argent. Les deux rivières mêlent bientôt leurs eaux et se rendent ensemble à la mer. J'ai mêlé mes papiers, de sorte que je ne puis plus trouver ce que je cherche.* ‖ *M. les cartes*, ou simpl. *Mêler*, Battre les cartes. *C'est à vous à m.* — Fig. et fam., *M. les cartes*, signif. Embrouiller les affaires. ‖ * *M. les races*, se dit D'animaux de races différentes que l'on fait accoupler les uns avec les autres. ‖ *M. le vin*, Mettre ensemble des vins de différentes sortes. ‖ *M. du fil, des écheveaux*, Les brouiller de telle sorte qu'on ne puisse plus les dévider, les séparer. On dit de même, *M. des cheveux*, etc. ‖ *M. une serrure*, En embarrasser les ressorts, de sorte que la clef ne puisse ouvrir. ‖ Figur., *M. ses larmes à celles de quelqu'un*, Pleurer, s'affliger avec lui. = Fig., *M. quelqu'un dans une accusation*, L'y comprendre. — *Être mêlé dans une mauvaise affaire*, Y être impliqué. *M. quelqu'un dans des discours, dans des propos*, Parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. Fam. ‖ Fig., en parl. Des choses morales, Joindre, unir une chose avec une autre. *M. l'agréable à utile. M. la douceur à la sévérité. M. les affaires aux* *plaisirs.* = se Mêler. v. pron. Se confondre, s'unir. *L'huile ne se mêle pas avec l'eau. Les fleuves vont se m. dans la mer. Les troupes se mêlèrent avec fureur. Mes cheveux se sont mêlés. Les familles se mêlent par les mariages.* || *Se m. d'une chose,* En prendre soin. *Il a réussi dans toutes les choses dont il s'est mêlé. Je ne veux plus me m. de cette affaire. Cette affaire ne se fera pas à moins que le diable ne s'en mêle.* V. Diable. — *Se m. d'une chose,* signif. aussi S'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, à ses talents, à ses affaires. *Il se mêle de finances, et il n'y entend rien. Quand il se mêle de railler, il est plus malin que personne. Vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas. De quoi vous mêlez-vous? Il se mêle de tout.* = Mêlé, ée. part. *Vins mêlés. Écheveaux mêlés.* || * *Laine mêlée,* Laine de différentes couleurs. || * *Sang mêlé,* se dit Des mulâtres et autres métis provenant du croisement de races différentes. || *Compagnie mêlée,* Compagnie moitié bonne, moitié mauvaise. — Figur., *Marchandise mêlée,* V. Marchandise. || Fig. et fam., on dit D'un homme qui, pour avoir trop bu, articule mal, qu'*Il a les dents mêlées.* = Syn. Voy. Mélanger.

* **MELET.** s. m. T. Ichth. Voy. Hareng.

MÉLÈZE. s. m. T. Bot. Voy. Conifères.

* **MÉLIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs symétriques, à étamines définies et profondément monadelphes, à placentas axiles, à fruit soudé, bacciforme ou capsulaire, à graines peu nombreuses et non ailées, et à feuilles non ponctuées, — *Caractères bot.:* Arbres ou arbustes. Feuilles alternes ou parfois quelque peu opposées, simples ou pinnées, sans stipules. Fleurs quelquefois imparfaites par avortement, ordinairement en masses lâches. Sépales, 3, 4 ou 5, plus ou moins soudés. Pétales en nombre égal, hypogynes, connivents à la base ou même soudés, à préfloraison ordinairement valvaire ou imbriquée. Étamines en nombre double des pétales; filets soudés en un long tube; anthères sessiles à l'orifice du tube. Disque souvent très-développé et entourant l'ovaire comme une coupe. Ovaire unique; loges ordinairement en même nombre que les pétales, ou moins nombreuses (3-2), très-rarement plus nombreuses (10-12); style 1; stigmates distincts ou unis; ovules anatropes, semi-anatropes, amphitropes ou orthotropes; 1 ou 2 dans chaque loge, très-rarement 4. Fruit bacciforme, drupacé ou capsulaire, souvent uniloculaire par avortement; les valves, quand elles existent, portant les cloisons au milieu. Graines jamais ailées, avec ou sans arille; albumen charnu (*Méliées*), ou ordinairement nul (*Trichiliées*). Embryon à cotylédons foliacés ou amygdaloïdes dans lequel la radicule est comme retirée. [Fig. 1. *Ekebergia senegalensis;* 2. Fleur; 3. Calice et tube staminal; 4. Coupe transverse de l'ovaire; 5. Fruit mûr; 6. Sa coupe verticale.]

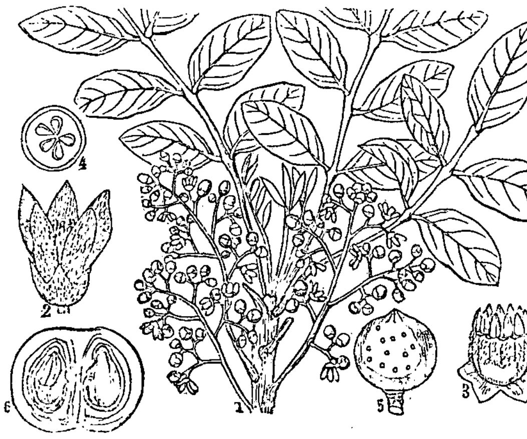

Cette famille se compose de 33 genres et de 150 espèces qui sont répandues sur toute la terre; en quantité à peu près égale dans l'Amérique et dans l'Asie, et en quantité quatre fois moindre en Afrique. Elles ne s'étendent point au delà du 40° de latitude nord; cependant le *Melia azedarach* est naturalisé dans la Provence, et l'on trouve un *Hartighsea* à la Nouvelle-Zélande. — Beaucoup de Mél. présentent un mélange de principes âcres, amers et astringents, auxquels elles doivent des propriétés variables suivant la proportion de ces principes divers: toniques et stimulantes dans les unes, émétiques et purgatives dans les autres. Souvent le principe âcre est tellement développé, qu'il est dangereux d'user de ces plantes sans précaution. Ainsi, par ex., la plante appelée *Jito* au Brésil est un purgatif très-énergique; mais Pison rapporte qu'il faut l'employer avec prudence, car elle produit souvent des effets funestes. On suppose que l'espèce dont parle Pison appartient au genre *Guarea,* et qu'elle est, soit le *G. purgans,* soit le *G. spiciflora.* Ces deux espèces, à ce que dit Martius, agissent vivement sur l'utérus, et, à dose trop élevée, déterminent l'avortement. On attribue les mêmes propriétés au *Trichilia cathartica.* L'écorce du *Guarea Aubletii,* du *G. trichilioides,* et du *Trichilia emetica,* l'*Elcaïdja* des Arabes, doit être mise au rang des émétiques et des drastiques les plus énergiques. Suivant Jacquin, la racine du *Trichilia trifoliata* est un abortif fort usité par les négresses. La racine de l'*Azedarach* (*Melia azedarach*), vulgairement appelé *Faux Sycomore, Lilas des Indes* ou *Lilas de la Chine, Arbre saint* et *Arbre au chapelet,* est amère et nauséabonde; dans l'Amérique du Nord, elle s'emploie comme anthelminthique. Ses fruits sont généralement regardés comme vénéneux; cependant leur action parait être beaucoup moins énergique qu'on ne l'a dit. Les moines de l'Archipel font des chapelets avec les noyaux de ses fruits. On attribue des propriétés fébrifuges au *Melia azidarachta* de l'Inde, vulgair. *Margousier.* Les Hindous s'en servent pour préparer une sorte de liqueur qu'ils regardent comme stomachique. Le fruit de la même plante donne une huile propre à l'éclairage et à d'autres usages domestiques. C'est, après l'Olivier, ainsi que le fait observer Ach. Richard, un nouvel exemple de péricarpe produisant une substance qui est généralement fournie par la semence. Cette huile possède, en outre, dit-on, des propriétés antispasmodiques. Blume attribue à la racine du *Sandoricum indicum* des propriétés semblables à celles du Melia, sauf qu'elle a une odeur aromatique, tandis que ce dernier en a une désagréable. Mêlée avec l'écorce du *Carapa obovata,* qui est amère et astringente, elle s'emploie contre la leucorrhée. L'écorce du *Carapa guianensis* a une grande réputation comme fébrifuge. Sa graine donne une huile amère et anthelminthique: on prétend qu'elle est particulièrement propre à préserver le fer de la rouille. L'huile dite de *Touloucouna* ou de *Kundah* s'extrait du *Carapa touloucouna* ou *guineensis;* elle est amère, âcre, vermifuge et purgative. Ces huiles s'emploient en grande quantité pour l'éclairage et surtout pour la fabrication des savons. Dans l'Inde, on extrait du fruit du *Trichilia speciosa* une huile chaude et odorante que les médecins du pays emploient fréquemment à l'extérieur dans les cas de rhumatismes chroniques et d'affections paralytiques. Le *Trichilia catigoa* donne au cuir une couleur jaune éclatante. Rumphius mentionne l'extrême amertume du *Xylocarpus granatum.* Le *Moschoxylum,* ou *Bois de musc* des Antilles, doit son nom à l'odeur de musc qu'exhalent toutes ses parties. Le fruit de quelques espèces des genres *Dysoxylon* et *Hartighsea* a une odeur alliacée très-prononcée, et les montagnards de Java l'emploient comme condiment. Blume soupçonne que plusieurs espèces d'*Epicharis* possèdent des propriétés semblables. Le fruit du *Milnea edulis,* ainsi que l'indique son nom, est comestible. Enfin, diverses espèces du genre *Lansium* produisent des fruits délicieux appelés dans l'archipel Indien, *Lansch, Langsat* et *Ayerayer.* Leur pulpe est aqueuse et très-rafraîchissante avec une saveur agréable.

* **MÉLIANTHE.** s. m. (gr. μέλι, miel; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Zygophyllées.

* **MÉLICÉRIS.** s. m. (gr. μελίκηρον, rayon de miel). T. Méd. Voy. Loupe.

* **MÉLICERTIENS.** s. m. pl. T. Zool. V. Infusoires.

* **MELICOCCA.** s. m. (gr. μέλι, miel; κόκκος, coque). T. Bot. Voy. Sapindacées.

MÉLILOT. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **MÉLIOSMÉES.** s. f. pl. (gr. μέλι; ὀσμὴ, odeur). T. Bot. Voy. Sapindacées.

* **MÉLIPONE.** s. f. (gr. μέλι; πόνος, travail). T. Entom. Voy. Abeille.

MÉLISSE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées. || *Eau de m.* ou *Eau des carmes,* Voy. Eau.

* **MÉLITÉE.** s. f. T. Entom. Voy. Diurnes.

* **MÉLITOPHILES.** s. m. pl. (gr. μέλι, miel; φίλος, ami). T. Entom. Voy. Scarabéides.

MELLIFÈRES. s. m. pl. (lat. *mel,* miel; *fero,* je porte). T. Entom.

Enc. — Dans la méthode de Latreille et Cuvier, les *Mellifères* constituent la quatrième famille des *Porte-aiguillon.* Ces Hyménoptères sont essentiellement caractérisés par la conformation des pattes postérieures, qui ont le premier article des tarses fort grand, en forme de palette carrée ou de losange renversé, et qui sont propres à ramasser le pollen des étamines. En outre, leurs mâchoires et leurs lèvres sont ordinairement fort longues et composent une sorte de trompe, et la languette a le plus souvent la figure d'un fer de lance ou d'un filet très-long avec l'extrémité soyeuse ou velue. A l'état de larves, ces insectes vivent exclusivement de miel et de la poussière des étamines; mais à l'état parfait, ils ne se nourrissent que du miel des fleurs. Les *Mellifères* sont divisés par Latreille en deux tribus, savoir, les *Andrenètes* et les *Apiaires.*

* **MELLITE.** s. m. (lat. *mel,* miel). T. Pharm.

Enc. — Les pharmaciens donnent le nom de *Mellites* aux sirops pour la confection desquels on substitue le miel au sucre. On les prépare, soit avec de l'eau, soit avec différentes infusions ou décoctions, soit avec les sucs des plantes. Les plus usités sont le *M. simple* et le *M. de rose.* Le premier, appelé aussi *Sirop de miel,* s'obtient en dissolvant à chaud trois parties de miel dans une partie d'eau, en écumant et en passant au blanchet après quelques instants d'ébullition. Le *Mell. de rose,* ou *Miel rosat,* se prépare avec 500 grammes de pétales secs de roses rouges, qu'on fait infuser pendant 24 heures dans 3 kil. d'eau bouillante. On passe avec expression, puis on mêle la liqueur dans une bassine avec 3 kilogr. de miel blanc, et enfin on fait cuire le tout. — On a encore proposé d'appliquer le nom de *Melléolé* aux médicaments formés de miel et d'une poudre quelconque. Ce terme est peu usité, et l'on assimile habituellement les melléolés aux électuaires, avec lesquels ils ont d'ailleurs la plus grande analogie.

* **MÉLOCACTÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Cactacées.

MÉLODIE. s. f. (gr. μέλος, vers; ᾠδή, chant). Succession de sons qui forment un chant agréable et régulier. *Une douce, fraiche m. Cet air manque de m.* || Par ext., en parlant de poésie ou de prose, Le charme qui résulte pour l'oreille du choix des mots et du rhythme de la phrase. *La m. du style. La m. des vers de Racine.*

Enc. — En termes de Musique, le mot *Mélodie* désigne la succession des sons musicaux, par opposition au mot *harmonie* qui exprime leur simultanéité. La m. est en quelque sorte le discours musical; elle constitue essentiellement le chant, subsiste indépendamment de tout accompagnement, et toute phrase musicale renferme nécessairement une m. plus ou moins apparente. Une simple succession d'accords donne une m.; car, si cette m. n'existait pas, il s'ensuivrait que les accords seraient mal enchaînés, et par conséquent l'harmonie mauvaise. « La variété de la m., dit la Fage, naît de la différence de rapport entre les tons d'une part, et entre les durées de l'autre: c'est ce qui donne lieu aux lois de la tonalité et du rhythme. La réunion de ces deux éléments est nécessaire pour l'existence de toute m.: celle qui serait uniquement composée du premier se réduirait au plain-chant; celle qui ne serait réglée que par le second ressemblerait à une pièce de tambour. » L'art d'inventer des mélodies ne s'enseigne point. Elles sont le produit de l'imagination créatrice, et tel homme qui connaît à peine la musique enfante d'heureuses mélodies, tandis que tel autre, savant dans toutes les parties de la science, n'en peut faire jaillir une seule de son cerveau. De même que la rhétorique apprend simplement à exposer, à développer et à disposer ses pensées, de même la science qui s'enseigne dans les écoles montre uniquement comment il convient d'exposer, de développer et de disposer les idées mélodiques conçues par le musicien. Ces règles se rapportent principalement à deux chefs, le *rhythme* et la *modulation.* C'est principalement dans la création des idées mélodiques que se reconnaît le génie du musicien, et, sans elles, tous les efforts de la science sont impuissants à produire un chef-d'œuvre. Les compositeurs les plus renommés comme *harmonistes,* tels que Hændel, Haydn, Mozart, etc., ne sont pas moins remarquables comme *mélodistes.* Ils doivent l'admiration qu'ils excitent bien moins à leur science profonde qu'à leurs pensées mélodiques, neuves, spontanées et puisées à la source la plus pure de l'inspiration. — Voy. le *Manuel de musique* de Choron et de la Fage, et le *Traité de mélodie* de Reicha.

MÉLODIEUSEMENT. adv. D'une manière mélodieuse.

MÉLODIEUX, EUSE. adj. Qui a de la mélodie. *Un chant m.* || * Qui charme l'oreille. *Un son m. Une voix mélodieuse.*

* **MELODINUS.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

* **MÉLODIQUE.** adj. 2 g. T. Mus. Qui appartient à la mélodie. Se dit par oppos. à *Harmonique.*

* **MÉLODIUM.** s. m. T. Mus. V. Vibration.

MÉLODRAME. s. m. (grec. μέλος, chant; δρᾶμα, drame). T. Littér. Voy. Dramatique.

* **MÉLOÉ.** s. m. T. Entom. Voy. Cantharide.

MÉLOMANE. s. Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion. *C'est un m., une mélomane.*

MÉLOMANIE. s. f. (grec. μέλος, musique; μανία, manie). Amour excessif de la musique. *Toute cette famille est possédée de la mélomanie.*

MELON. s. m. T. Bot. Voy. Concombre.

MÉLONGÈNE. s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

* **MÉLONIDE.** s. f. T. Bot. Voy. Fruit.

* **MELONNÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Courge.

MELONNIÈRE. s. f. Endroit où l'on cultive les melons. *Il faut faire là une melonnière.*

MÉLOPÉE. s. f. (gr. μέλος, chant; ποιέω, je fais).

Enc. — Les Grecs appelaient *Mélopée,* l'art de composer des chants. Cet art était astreint à des règles nombreuses et sévères, parce que les moyens de la musique étaient alors fort limités. Le musicien devait se renfermer strictement dans l'étendue du mode qu'il adoptait, et il ne devait se servir que des cordes propres à ce mode. En outre, la marche suivie par un mode ne pouvait s'adapter à un autre, et l'on faisait encore une distinction dans chaque mode, selon que le chant montait ou descendait. D'après Euclide, les mélodies se distinguaient, selon le *genre,* en diatonique, chromatique et enharmonique; selon le *mode,* en dorien, phrygien, lydien, iastien, etc.; selon le *système,* en grave, aigu et intermédiaire. Chacune de ces trois catégories avait une expression distincte: le grave était *tragique,* l'aigu *nomique,* et l'intermédiaire *dithyrambique.* Le chant se distinguait encore par son *caractère* (ἦθος); sous ce rapport, les anciens admettaient trois genres principaux, qu'ils appelaient διασταλτικόν, συσταλτικόν, ἡσυχαστικόν, pour désigner une mélodie au caractère héroïque et magnanime, ou amoureux et efféminé, ou bien calme et pur. — Le terme de *mélopée* n'est plus usité dans la musique moderne; cependant on l'emploie encore quelquefois, mais abusivement, pour désigner une sorte de déclamation notée, parce qu'on suppose, bien à tort, que la musique des anciens se réduisait à cela.

* **MÉLOPHONE.** s. m. (gr. μέλος, chant; φωνή, voix). T. Mus. V. Vibration.

MÉLOPLASTE. s. m. (grec. μέλος, son; πλάσσω, former). T. Musiq.

Enc. — *Dans l'enseignement simultané de la musique* vocale par la méthode de Galin, on nomme ainsi un tableau composé des cinq lignes de la portée, avec deux lignes additionnelles au-dessus et au-dessous. Le professeur, armé d'une baguette terminée par une petite boule, enpose l'extrémité sur telle ou telle ligne, sur tel ou tel intervalle de la portée, pour indiquer aux élèves la note qu'ils doivent chanter. Il marque les bémols et les dièses en retirant et en poussant un peu la baguette. On voit que le procédé du m. substitue à l'écriture fixe de la musique une écriture mobile qui disparaît aussitôt que les élèves l'ont exprimée par la voix.

* **MELPOMÈNE.** s. f. (gr. μέλπομαι, chanter). T. Mythol. Voy. Muse. || T. Astron. Voy. Planète.

* **MÉLYRIDES.** s. m. pl. T. Ent. V. Malacodermes.

MÉMARCHURE. s. f. (R. *marche*). T. Art vétérin. torse que se donne un cheval en faisant un faux pas.

MEMBRACE. s. f. T. Entom. Voy. Cicadaires.

MEMBRANE. s. f. (lat. *membrana*). T. Anat.

Enc. — *Membrane* est un terme générique sous lequel les anatomistes désignent certains organes minces, qui représentent des espèces de toiles, et qui sont plus ou moins souples et dilatables. Les membranes sont tantôt blanches, tantôt grises ou rougeâtres, et varient en outre sous le rapport de la structure et des propriétés vitales. En général, elles sont destinées à absorber, à exhaler ou à sécréter divers fluides, ou bien à envelopper d'autres organes. La plupart même remplissent à la fois ces deux ordres de fonctions. On distingue aujourd'hui quatre espèces de membranes, savoir : les membr. *fibreuses*, les membr. *séreuses* dans lesquelles on range les *synoviales*, les membr. *muqueuses*, et la *peau*. — On appelle membr. *accidentelles*, des membranes qui se développent sous l'influence de circonstances particulières : ces sortes de tissus sont susceptibles de prendre toutes les formes des tissus naturels. Les *fausses membranes* sont des couches de fibrine exhalée à la surface des parties dans certaines inflammations, fibrine qui se coagule sans s'organiser, et qui ne contient jamais de vaisseaux. — Le terme de *Membrane* s'emploie aussi quelquefois dans le langage de la Botanique; mais il se dit de tout organe mince et transparent, quelle que soit sa fonction.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. T. Anat. et Botan. Qui participe de la membrane. *Ligament m. Partie membraneuse. Calice membraneux.*

MEMBRE. s. m. (lat. *membrum*). Chez l'Homme, chez tous les Mammifères, chez tous les Oiseaux, et chez la plupart des Reptiles, le mot *Membre* désigne les appendices mobiles, articulés avec le tronc et disposés par paires latérales, qui servent à l'exercice des grands mouvements, particulièrement de la locomotion. *Il sent de grandes douleurs dans tous ses membres. Il a les membres du côté droit paralysés. Un m. pourri, gâté, gangrené.* — Par anal., *M. viril*, La verge. || Fig., Chacune des parties d'un corps politique; Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'État, une société, une famille, etc. *Cet État est m. de la Confédération germanique. Un m. du sénat, du corps législatif, de l'Institut. Les membres d'une famille.* On dit de même, *Les fidèles sont les membres du corps mystique de l'Église. Les pauvres sont les membres de* Jésus-Christ. — *M. pourri, gâté, gangrené,* se dit D'un individu qui fait honte à la famille, au corps dont il fait partie. *C'est un m. gangrené qu'il faut retrancher.* || T. Littérat. Chaque partie d'une période ou d'une phrase. *Les membres d'une période. Une période de quatre membres.* || T. Algèb. *Les membres d'une équation*, V. Équation. || T. Archit. Chacune des parties grandes ou petites qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. *La frise est un m. de l'entablement.* || T. Mar. *Les membres d'un bâtiment*, Les grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un bâtiment.

Enc. — Dans toute la série des Vertébrés, les *Membres* sont essentiellement formés par des *os*, organes passifs des mouvements, et par des *muscles*, agents moteurs par excellence. Ils sont au nombre de 4 seulement, savoir : 2 *M. thoraciques* et 2 *M. pelviens* ou *abdominaux*. Chez l'Homme, les premiers sont appelés *M. supérieurs*, et les seconds *M. inférieurs*, tandis que, chez les Animaux, les appareils correspondants sont nommés *M. antérieurs* et *M. postérieurs*. Ils se composent de 3 portions distinctes, qu'on désigne sous les noms de *Bras*, *Avant-bras* et *Main*, pour les membres thoraciques, et de *Cuisse*, *Jambe* et *Pied*, pour les membres abdominaux. Ceux-ci sont attachés à la partie du tronc appelée *Pelvis* ou *Bassin*, et ceux-là à une partie correspondante appelée *Épaule*; mais cette dernière ne jouit que d'une fixité relative. Chez les Mammifères, les membres ont une grande analogie avec ceux de l'Homme; néanmoins, dans l'ordre des Cétacés et dans la section des Carnivores Pinnipèdes, les deux paires de membres, et particulièrement les postérieurs, n'acquièrent pas un égal développement. Chez les Oiseaux, les membres thoraciques sont considérablement modifiés dans leur forme pour l'accomplissement du vol. Quant à leurs membres pelviens, destinés à la station, ils se rapprochent davantage de ceux des Quadrupèdes. Les Reptiles pourvus de membres présentent à peu près les dispositions signalées chez les Mammifères; quelques-uns cependant n'ont que deux membres, ordinairement les thoraciques, comme chez les Cétacés, tandis que d'autres, les Serpents, en sont totalement dépourvus. Quant aux Poissons, ce n'est qu'en s'appuyant sur l'analogie des fonctions que l'on parvient à trouver les membres thoraciques dans les *Nageoires pectorales*, et les membres abdominaux dans la *Nageoire ventrale*. La *Queue*, dont la plupart des Vertébrés sont pourvus, peut être, chez un certain nombre, considérée comme un m. impair, attendu les fonctions qu'elle remplit : c'est ce qu'on observe notamment chez les Singes à queue prenante, le Caméléon, les Boas, et surtout chez les Cétacés et les Poissons. Tous les Articulés, à l'exception des Annélides, présentent 3, 4 ou 5 paires d'appendices locomoteurs, quelquefois même davantage, comme chez les Myriapodes. Ces appendices, chez les animaux inférieurs, s'écartent complétement du type des membres des Vertébrés. Les Annélides, les Mollusques, les Rayonnés, sont complétement dépourvus de membres proprement dits; cependant beaucoup d'entre eux offrent des organes appendiculaires variés qui en remplissent plus ou moins complétement les fonctions.

MEMBRÉ, ÉE. adj. Ne se dit guère qu'avec l'adv. *bien*, et sign., Qui a les membres bien développés, bien proportionnés. *Il est bien m.* Fam.

MEMBRU, UE. adj. Qui a les membres fort gros. *Un homme m.* — Subst., *C'est un gros m.* Fam.

MEMBRURE. s. f. T. Menuis. Pièce de bois épaisse qui sert de principal point d'appui à une charpente, ou qui sert à enchâsser d'autres pièces moins épaisses. *Les panneaux de cette menuiserie sont de deux centimètres et les membrures de quatre.* || T. Mar. L'assemblage des pièces de bois qu'on appelle membres ou couples d'un bâtiment. || Dans le Comm. des bois, Sorte de mesure dans laquelle les stères de bois à brûler sont mesurés sur le port ou dans les chantiers.

MÊME. adj. 2 g. (italien. *medesimo*). Cet adjectif a trois usages différents. || 1° Il se met immédiatement après les substantifs ou les pronoms pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont l'on parle. *Moi-même. Lui-m. Soi-m. Vous-mêmes. Eux-mêmes. C'est cela m. C'est l'empereur m. qui l'a ordonné. Les préjugés mêmes doivent être combattus avec prudence.* — *Faire une chose de soi-m.*, La faire de son propre mouvement. *Il y est allé de lui-m.* — Lorsque le subst., suivi de *même*, désigne une qualité, l'adj. exprime que cette qualité est au souverain degré. *Dieu est la sagesse m. Cet homme est la probité m. Cette femme est la fausseté m.* || 2° *Même* s'empl. souvent pour marquer identité, non-différence, et alors il est ordinairement précédé des articles *Le*, *la*, *les*, ou *Un*, *une*. *Pierre et Céphas, c'est le m. apôtre. C'est le m. homme que j'avais rencontré. Il a encore le m. habit. Ils sont du m. pays. Le m. historien rapporte... Deux plantes de m. espèce. C'est une seule et m. question. Pour les mêmes raisons. Ils mangent à la m. table. Ils boivent le m. vin.* — *Être soi-m.*, Ne pas démentir son caractère. *Je l'ai trouvé tout découragé, il n'était plus lui-m.* Ellipt., *Cette femme est toujours la m., elle n'a pas changé. Son caractère est toujours le m. De quel travail vous occupez-vous? Je m'occupe toujours du m. Cela revient au m.* || 3° *Même* signif. encore parité, ressemblance, c.-à-d. que la personne ou la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre. *Ces deux sœurs ont toujours la m. toilette. On vous fera le m. traitement qu'on lui a fait. Tous les hommes ont à peu près les mêmes besoins, mais non les mêmes aptitudes, et c'est là le fondement de la société.* = Même. adv. De plus, aussi, encore. *Je vous dirai m. Quand m. il me l'aurait dit. Il lui a tout donné, m. ses habits. Les plus sages m. peuvent se tromper. On doit rendre justice m. à ses ennemis. Il y perdit tout son bien et m. la vie. Nous ne devons pas fréquenter les méchants, nous devons m. les éviter. Non-seulement il n'est pas avare, mais m. il est prodigue.* = A même. loc. adv. qui s'emploie avec les verbes *Être*, *Mettre*, *Laisser*, etc. — *Être à m. de faire une chose*, C'est être en état, avoir la facilité de la faire. *Vous êtes à m. de satisfaire vos goûts. Si vous aimez les figues, en voilà, vous êtes à m. d'en manger tant que vous voudrez*, ou absol., *vous êtes à m.* — *Mettre quelqu'un à m., laisser quelqu'un à m. de faire une chose*, Lui en procurer les moyens. *Je l'ai mis à m. de se faire une belle position.* || *Popul., *Boire à m. la bouteille*, ou absol., *Boire à m.*, Boire avec la bouteille sans se servir d'un verre. On dit, dans un sens anal., *Manger à m. le plat.* = De même, tout de même. locut. adv. De même manière, de même sorte. *Vous devriez faire de m. Si vous en usez bien avec lui, il en usera de m., tout de m. Il est sans prudence, il n'en est pas de m. de vous. J'ai cru de m. que vous, que... Il en est de m. de cela que de toutes les autres choses. Mon appartement est distribué de m., tout de m. que le vôtre. Elles sont faites tout de m. l'une et l'autre, tout de m. l'une que l'autre.* = De même que. loc. conj. Comme, de la même manière que. *Il fondit sur lui de m. que l'oiseau fait sur la perdrix.* Lorsque, dans une comparaison composée de deux membres, on emploie *De m. que* au commencement du premier, on met ordinairement *De m.* au commencement du second. *De m. que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, de m. un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner.*

Obs. gram. — *Même* est adverbe, et par suite invariable, quand il est joint à un verbe. *Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons même les éviter.* Il est également adverbe, lorsque, sans altérer le sens de la phrase, il peut se transporter, c.-à-d. être mis indifféremment avant le substantif ou le pronom en y joignant *et*. C'est ainsi que l'on peut dire : *On doit tout sacrifier, ses affections même les plus chères pour son salut*, ou *On doit tout sacrifier, et même ses affections, pour son salut.* Toutes les fois que cette transposition ne peut avoir lieu, *même* est adjectif et s'accorde avec le nom ou pronom auquel il se rapporte. — Nous ferons encore observer que joint aux pronoms personnels *Nous* et *Vous*, *même* est toujours adjectif; néanmoins il ne prend la marque du plur. que lorsque ces pronoms représentent en effet plusieurs personnes. Quand, au contraire, ils ne représentent qu'une seule personne, c.-à-d. quand ils sont pris pour *moi* et *toi*, *même* doit rester au sing., comme dans ces phrases : *Nous-même, soupçonné d'avoir pris part à ce complot, nous dûmes fuir; C'est vous-même qui me l'avez dit.*

* **MEMECYLON.** s. m. T. Bot. V. Mélastomacées.

MÊMEMENT. adv. Même, de même. Vieux.

MÉMENTO. s. m. (Mot latin qui sign. *souviens-toi.*) Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. *J'ai mis un m. dans ma tabatière.* Famil. || T. Lit. cathol. *Le m. des vivants, le m. des morts*, Prières du canon de la messe, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts.

MÉMOIRE. s. f. (latin. *memoria*). Faculté par laquelle s'opèrent dans l'esprit la conservation et le retour d'une connaissance antérieurement acquise. *Une bonne, une heureuse m. Une m. prodigieuse. Cultiver, enrichir sa m. Il a la m. courte. Il manque de m. Ma m. m'a trahi. Il a beaucoup de m. et peu de jugement. Gravez, gardez cela dans votre m. Cela m'est échappé de la m. Se remettre en m. Repasser quelque chose dans sa m.* — *M. artificielle*, V. Mnémonique. || Souvenir. *Je n'ai pas de m. de cela. J'en ai perdu la m. J'en garderai toujours la m. N'avez-vous point m. de telle chose. Je n'en ai pas la moindre m., point du tout m. Je mentionne ceci en marge pour m. Il vivra dans la m. de tous ceux qui l'ont connu. Il en sera m. à jamais. Il n'en est plus m. Un événement digne de m. Des actions d'éternelle m. Abolir, éteindre, renouveler la m. de quelque chose.* — *L'Église fait aujourd'hui m. de tel saint*, Elle en fait commémoration dans l'office du jour. *De m. d'homme on n'avait vu pareille chose*, On n'a aucun souvenir d'une chose semblable. — *En m. de*, Pour perpétuer le souvenir de. *Cette colonne a été érigée en m. des conquêtes du roi.* || Réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort. *La m. des bienfaiteurs de l'humanité doit être éternelle. La m. des tyrans est odieuse. Sa m. est en honneur, en vénération, en exécration. Cette action ternit sa m. Cela est injurieux à sa m. Rendre des honneurs à la m. d'un grand homme. Calomnier, noircir, flétrir la m. de quelqu'un.* — *Réhabiliter, purger la m. d'un défunt*, Annuler, par voie de révision, le jugement qui l'a condamné. — *A la m., à l'heureuse, à l'immortelle m. de...*, Formules qu'on met quelquefois à la tête des inscriptions, des épitaphes, etc. — *Tel prince d'heureuse m., de vertueuse m., de glorieuse m., etc.*, Espèces de formules qui s'emploient, dans certaines occasions, en parlant D'un prince qui s'est illustré par ses vertus, par ses victoires, etc. Par allus. à ces formules, on dit quelquefois, en plaisantant, *Tel homme de gourmande m., de chicaneuse m., d'avaricieuse m., etc.* || Poétiq., *Les Filles de Mémoire*, Les Muses. — *Le Temple de Mémoire*, Le temple où, selon les poëtes, les noms des grands hommes sont conservés.

Enc. — La *Mémoire* est la faculté que notre esprit possède de se rappeler les idées qui lui ont été déjà présentes, ou, en termes plus généraux, de se rappeler les états antérieurs de l'âme, car la m. s'exerce non-seulement sur les idées proprement dites, mais encore sur les émotions et les faits de la volonté; aussi Royer-Collard dit-il très-exactement : « Nous ne nous souvenons à proprement parler que de nous-même. » L'exercice de la m. comprend trois actes successifs, qui sont également indispensables : *conserver*, *rappeler* et *reconnaître* les idées ou les états antérieurs de l'âme.

Nous avons étudié ailleurs le phénomène psychologique connu sous le nom d'*association des idées*, et nous avons vu que ce phénomène est le fondement de la m., ou pour parler plus exactement, que l'association des idées est la condition même de l'exercice de la m.; mais elle ne nous apprend rien sur les actes mêmes de cette faculté. En conséquence, à ces trois questions : Comment conservons-nous les idées du passé, ou, en d'autres termes, que deviennent ces idées pendant le temps d'oubli ? Comment les rendons-nous à volonté présentes à notre esprit? Comment pouvons-nous les reconnaître, c.-à-d. les déclarer exactes, conformes, identiques avec les idées qui, à un moment quelconque, ont été présentes à notre intelligence? la psychologie est incapable de donner aucune réponse. La physiologie est dans une égale impuissance, car les hypothèses matérialistes proposées par quelques auteurs ne sauraient supporter l'examen. Le mieux donc est d'avouer notre ignorance et de nous borner à constater les faits de m. La faculté que nous possédons de conserver les idées du passé à l'*état quiescent*, qu'on nous permette cette métaphore, serait stérile, si nous n'avions encore celle de les évoquer, c.-à-d. de les faire apparaître à volonté. Cependant elles n'obéissent pas toujours à l'appel. Ainsi, dans certains moments, nous avons la conviction d'avoir eu jadis connaissance d'une chose, d'un nom, d'un fait, et malgré notre désir, cette idée ne se présente pas à notre esprit. Dans les cas de ce genre, comme nous ne pouvons pas agir directement sur l'idée rebelle, nous parcourons successivement les idées que nous soupçonnons avoir quelque connexité avec celle qui nous échappe, dans la pensée que l'une d'elles éveillera cette dernière. Souvent ce procédé, qui est fondé sur la loi de l'association, réussit; parfois aussi tous nos efforts sont vains. Lorsque l'idée cherchée se présente, et que nous la reconnaissons, nous disons que nous en avons *Souvenir*. Mais, dans certaines circonstances, il se passe dans notre esprit un phénomène diamétralement opposé à celui que nous venons de décrire. En effet, nous ne cherchons pas une idée du passé, et elle se présente cependant à notre esprit. Si nous la reconnaissons, c'est encore un *souvenir;* si nous ne la reconnaissons pas, c'est une *Réminiscence*. La réminiscence est donc un souvenir incomplet, en ce que nous n'avons pas la conscience que le fait interne qui se produit a déjà été présent à notre esprit. Ces deux phénomènes, celui de la simple réminiscence et celui du souvenir non appelé, sont bien évidemment le résultat de l'association des idées; mais le comment nous échappe complétement et se joue de toutes les hypothèses imaginées pour l'expliquer.

Toutes les idées qui apparaissent et passent sont l'objet de la m.; mais il n'en est point de même des notions et des vérités premières qui forment le fond même de l'entendement : elles ne peuvent être objets de souvenir, car elles sont comme immanentes dans notre intelligence. La m. est pour l'homme la condition de l'expérience et par suite du progrès. Que serait l'intelligence humaine, si, douée de la faculté d'acquérir des connaissances, elle ne pouvait en même temps les conserver, ou si, même en les conservant, elle ne pouvait les rappeler quand elle en a besoin? En outre, ce ne sont pas seulement des souvenirs qui résultent de l'exercice de la m. Il est certaines idées dont notre esprit serait à jamais dépourvu si cette faculté ne lui eût été départie. Pour que nous obtenions, par exemple, l'idée de notre durée et celle de notre identité, il faut qu'à l'action du sens intime nous révélant une modification actuelle de notre âme vienne se joindre l'action du souvenir nous retraçant une modification passée. Il en est de même de l'idée de succession qui ne pourrait nous être suggérée si, à chaque phénomène nouveau, le souvenir ne nous retraçait ceux qui ont précédé.

La m. est une faculté purement intellectuelle, et ne doit point être confondue avec la volonté. Bien que celle-ci intervienne généralement dans les actes de la m., elle ne saurait par elle-même créer un souvenir. Vouloir se souvenir, comme chacun l'a éprouvé, ne suffit pas pour se souvenir, de même que vouloir comprendre n'est pas une raison suffisante pour comprendre. C'est donc à l'activité spontanée de l'esprit que se rapporte la faculté qui produit le souvenir. Les circonstances qui l'accompagnent peuvent être des secours à la m., mais elles n'en sont pas les causes. Enfin la m., comme toutes nos autres facultés, est soumise à certaines conditions organiques. La constitution et l'état du cerveau exercent particulièrement sur elle une influence qu'on ne saurait méconnaître. L'observation montre que certaines lésions cérébrales amènent l'affaiblissement, parfois même l'altération la plus extraordinaire dans le souvenir. Selon Pline l'ancien, un homme qui avait reçu un coup de pierre oublia ses lettres; un autre, après une chute, ne se souvint plus du nom de ses parents; l'orateur Messala Corvinus oublia jusqu'à son propre nom; le botaniste Broussonnet, professeur à Montpellier, après une attaque d'apoplexie, perdit la m. des noms propres et des substantifs. Diverses circonstances physiologiques, notamment l'âge et la santé, influent également sur l'exercice de cette faculté. Il en est de même de certaines circonstances psychologiques. Ainsi, nous nous souvenons avec le plus de lucidité et de certitude des choses qui nous ont vivement émus ou intéressés, de celles qui ont été pour nous l'objet d'une attention soutenue, et enfin des notions dont les éléments constitutifs sont rangés entre eux dans un ordre régulier, ou dont chaque idée est liée dans notre esprit, par une association naturelle ou artificielle, à une autre idée plus facile à rappeler. — V. Association.

MÉMOIRE. s. m. Écrit sommaire destiné à exposer les faits principaux d'une affaire, à résumer les instructions que l'on donne à quelqu'un. Se dit, surtout dans le premier sens, et en parlant D'affaires litigieuses. *Je vous ai remis un m. exact des circonstances et des faits de la cause. Dresser un m. Il a fait imprimer et distribuer un m. qui est un véritable libelle. Faire signifier un m.* || État de sommes dues à un homme de justice pour ses honoraires, à un marchand pour ses fournitures, à un artisan pour son travail, etc. *M. de frais, de dépens. Voici le m. de l'architecte. M. du tailleur. J'ai réglé, j'ai acquitté le m. du tapissier.* — Figur., *M. d'apothicaire*, Voy. Apothicaire. || Dissertation sur quelque objet de science, d'érudition, de littérature, etc. *Il a publié un excellent m. sur les cyanures, sur les antiquités phéniciennes, sur le culte de Mithra, sur l'histoire des langues sémitiques.* — Au pluriel, se dit Du Recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire. *Mémoires de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* || Relations écrites par ceux qui ont eu part aux affaires de leur temps, ou qui en ont été les témoins oculaires. *Les Mémoires de Comines. Les Mémoires de Sully, de Saint-Simon. Les Mémoires d'un bourgeois de Paris.* || Se dit aussi Des pièces, des divers documents qui peuvent fournir des matériaux à l'histoire. *Cet historien a eu entre les mains de bons, de mauvais mémoires.*

MÉMORABLE. adj. 2 g. (lat. *memorabilis*). Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire. *Action, fait, événement, journée, bataille m. Actes, paroles mémorables. Il n'a rien fait de m.*

***MÉMORANDUM.** s. m. (Mot latin qui signifie *dont on doit faire mention.*) Note diplomatique qui contient l'exposé sommaire de l'état d'une question et la justification de la position prise par un cabinet ou des actes qui en sont émanés.

MÉMORATIF, IVE. adj. Qui se souvient de quelque chose. *Je n'en suis pas bien m.* Vieux et fam.

MÉMORIAL. s. m. Se dit, en parlant De la cour de Rome et de celle d'Espagne, Des mémoires particuliers qui servent à instruire d'une affaire. *On a présenté un m. au pape.* || *Les mémoriaux de la chambre des comptes*, Les registres sur lesquels étaient transcrites les lettres patentes des rois de France. || *S'emploie quelquefois dans le sens de Mémoires. *Le M. de Sainte-Hélène.* || **Mémorial* est encore le titre adopté par différents journaux. *Le M. du notariat. Le M. technologique. Le M. du département de...*

MENAÇANT, ANTE. adj. Qui menace. *Visage, air, regard, geste m. Termes, cris menaçants. Une voix menaçante.* || Par extens., se dit Des choses qui pronostiquent, qui font craindre quelque malheur. *Un avenir, un présage m. Un temps m. Une mer menaçante. Des rochers menaçants.*

MENACE. s. f. Parole ou geste dont on se sert pour faire connaître et craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare. *Grande, terrible, horrible, furieuse m. Faire des menaces. User de menaces envers quelqu'un. Je méprise ses menaces. Il veut m'épouvanter avec ses menaces. Des paroles de m. Des discours pleins de menaces. L'effet a suivi de près la m. Il emploie tour à tour les caresses et les menaces.* — Fig. et fam., *Menaces en l'air*, Menaces qui ne sont suivies d'aucun effet.

Enc. — En Droit pénal, les *Menaces* constituent un crime ou un délit selon les circonstances qui les accompagnent. Les menaces, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes qui serait punissable de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, emportent contre leur auteur la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où la m. a été accompagnée de l'ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué ou de remplir toute autre condition. Si la m. n'a été accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine est un emprisonnement de 2 ans au moins et de 5 ans au plus, et une amende de 100 à 600 fr. Enfin, si la m. faite avec ordre ou sous condition a été verbale, la peine est un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et une amende de 25 à 300 fr. Dans ces deux derniers cas, le coupable peut être mis sous la surveillance de la haute police pour 5 ans au moins et 10 ans au plus, (V. C. Pén., art. 305 à 308.)

MENACER. v. a. (lat. *minari*). Faire des menaces. *M. de l'œil, de la main. Il l'a menacé du bâton, de coups de bâton. Vous me menacez, je crois.* — Absol., *Il jure, il menace.* Prov., *Tel menace qui a grand'peur.* || Par extens., se dit Des choses qui font craindre un malheur prochain, un accident peu éloigné. *Un grand péril vous menace. Ces nuages semblent nous m. d'une tempête. Ce torrent menace de tout submerger. Les divisions politiques menacent ce pays d'une guerre civile. Des embûches menacent sa vie.* — *Être menacé d'apoplexie, de phthisie, etc.*, Avoir à craindre d'être atteint par une de ces maladies. On dit, dans un sens anal., *Être menacé d'une disgrâce, d'une banqueroute. Nous sommes menacés d'un grand hiver.* || Figur., *Cet édifice menace ruine*, Il est près de tomber. — Au sens moral, on dit aussi : *Cet établissement, cet empire menace ruine.* || Fig. et poét., en parl. De certains objets très-élevés, on dit : *Cette montagne, cette pyramide menace le ciel. Ces arbres menacent les cieux.* || Dans le langage fam., *Menacer* se dit quelquefois par antiphrase, dans le sens de Faire espérer. *Il nous menace d'une grande fête. Il y a longtemps que vous me menacez de venir dîner chez moi.* = Menacé, ée. part. = Conj. Voy. Avancer.

MÉNADE. s. f. (gr. μαινὰς, ἀδος, furieuse). T. Antiquités. Voy, Bacchanale.

MÉNAGE. s. m. (bas latin. *managium*, de *manere*, demeurer). L'administration domestique, le soin et la surveillance de tout ce qui concerne l'intérieur de la maison. *Tenir m. Être dans son m. Elle conduit bien son m. C'est un m. bien réglé. Il a un m. fort dispendieux. Le m. regarde les femmes. Il donne tant à sa femme pour faire aller le m.* || Fam., *Entrer en m., se mettre en m.*, sign. quelquefois Se marier; *Mettre une fille en m.*, La marier; et *Avoir m. en ville*, Entretenir une maîtresse. || En parlant De la manière dont deux époux vivent ensemble, on dit aussi : *Faire bon m., mauvais m. C'est un bon, un mauvais m. C'est un joli m. Troubler un m.* — On dit encore Des deux époux : *C'est un jeune m., un vieux m.* || *Ménage*, se dit quelquefois encore collectiv. Des personnes d'une même famille qui vivent ensemble dans un même appartement. *Il y a huit ou dix ménages dans cette maison.* || On appelle, *Toile de m.*, Une toile dont le fil est ordinairement fait dans les maisons particulières, et qui a plus de corps que celle qu'on trouve ordinairement chez les marchands; *Pain de m.*, Une sorte de pain que l'on cuit dans les maisons particulières, et qui est ordinairement d'une farine moins fine, d'une pâte moins légère que le pain de boulanger; et *Liqueurs de m.*, Des liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier. = Dans le lang. famil., *Ménage*, sign. encore L'ensemble des meubles et ustensiles nécessaires à un ménage. *Son m. s'en va pièce à pièce par la négligence de ses domestiques. Cette servante tient son m. bien propre.* — Le travail, le service qui consiste à faire les lits, à balayer les chambres, à mettre les meubles en ordre, etc. *Elle est plus propre au m. qu'à la cuisine. Elle fait elle-même son m.* — *Femme de m.*, Femme de service qui vient du dehors pour faire le ménage. On dit, dans un sens anal., *Faire des ménages. Cette femme gagne sa vie à faire des ménages.* — Se dit encore, mais plus rarement, dans le sens D'épargne, d'économie, de conduite qu'on tient dans l'administration de son bien. *Il entend bien le m. Il vit avec grand m. Il vit de m.* — Fig. et prov., *M. de bouts de chandelles*, Épargne sordide dans de petites choses. = Syn. Voy. Économie.

MÉNAGEMENT. s. m. L'art de diriger, de conduire, de manier. *Le m. des esprits, des affaires.* Vieux. || Signifie ordinairement Circonspection, égards, précaution. *Agir avec m. Employer des ménagements. Il est malheureux, ayez pour lui de grands ménagements. Cette affaire est délicate et doit être conduite avec beaucoup de m. Je lui ait dit ce que je pensais sans aucun m.* = Syn. Voy. Attention.

MÉNAGER. v. a. Régler ses dépenses avec l'ordre, l'économie qui convient à sa position, de manière que ses revenus soient suffisants ou même laissent un excédant. *M. son revenu, son bien. Je vous laisse ma bourse, ménagez-la.* — Absol., *Il ménage pour l'avenir, pour sa vieillesse, pour ses enfants.* || Fig., *M. un terrain, une étoffe*, Les employer si bien qu'on en fasse tout ce qu'on en veut faire, sans qu'il y ait rien de perdu. — *M. le temps, m. son temps*, Ne pas le perdre, en faire un bon emploi. — *M. ses paroles*, Parler peu. *M. ses paroles*, sign. aussi, Parler avec circonspection. On dit de même, *M. les termes, les expressions*, N'employer que des termes qui ne peuvent pas choquer. — *M. ses pas*, Éviter de faire des démarches, en faire le moins qu'on peut. — *M. sa santé, ses forces, son crédit*, En user avec prudence, avec circonspection. — *M. des troupes*, Ne pas les fatiguer inutilement, ne pas les exposer mal à propos. — *M. ses chevaux*, Prendre garde de les trop fatiguer. Fig. et fam., on dit : *Qui veut aller loin ménage sa monture*, Il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps. || Conduire avec prudence, disposer adroitement tout ce qui est nécessaire pour parvenir à un but. *Il faut habilement m. cette affaire si l'on veut réussir. Il a ménagé un accommodement entre les deux parties. Elle se ménagea une entrevue avec lui. M. une trêve.* — *M. l'occasion, les occasions*, Préparer le moment, faire naître les circonstances favorables pour faire quelque chose. — *M. une chose* *à quelqu'un*, La lui procurer, disposer toutes choses pour qu'il l'obtienne. *Il vous ménage une place. Je lui ai ménagé la bienveillance du ministre. C'est une surprise qu'on vous ménageait.* — *M. les intérêts de quelqu'un*, Ne pas les compromettre. — *N'avoir rien à m. avec quelqu'un*, N'avoir plus de mesure à garder avec lui. — *Ce chanteur ménage bien sa voix*, Il la conduit bien, il en tire le meilleur parti possible. * *M. sa voix*, signifie encore Ne pas faire d'efforts de voix, ne pas la fatiguer. — *Cet auteur a bien ménagé les incidents de son roman, de sa tragédie, de son drame*, Il les a disposés avec art. *Ce peintre a bien ménagé l'ombre et la lumière dans son tableau*, Il les a distribuées habilement. — *M. un escalier dans un bâtiment, un cabinet dans un appartement, etc.*, Faire en sorte qu'il s'y trouve de la place pour un escalier, etc., sans gâter le dessin principal. || En parlant Des personnes, Traiter avec ménagement, avec égards, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire. *C'est un homme qu'il importe de m. Il entend l'art de m. les esprits. Après une pareille perfidie, je ne le ménagerai pas. M. quelqu'un*, sign. aussi, User avec modération de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui. *Vous êtes plus fort que lui, ménagez-le. Je le ménage, sinon je le gagnerais à tout coup.* = se Ménager. v. pr. Avoir soin de sa personne, de sa santé. *Cet homme ne se ménage pas assez. Si vous voulez vivre longtemps, il faut vous m.* || Au sens mor., Se conduire avec adresse, avec circonspection. *Il sait se m. avec tout le monde. Il a su se m. entre les deux partis.* — * *Se m. avec quelqu'un*, sign. encore, Se conduire de manière à ne pas le choquer, ou Ne pas user de la supériorité qu'on a sur lui. = Ménagé, ée. part. *Des couleurs bien ménagées. Des incidents bien ménagés.* = Conj. Voy. Manger.

MÉNAGER, ÈRE. adj. et s. Qui entend le ménage, l'épargne, l'économie. *C'est un homme fort m., une femme fort ménagère. C'est un mauvais m. Elle est grande ménagère.* || Figur., *Il n'est pas bon m. de sa santé. L'homme sage est m. du temps et des paroles.* || * *Eaux ménagères*, Les eaux qui ont servi aux divers usages domestiques. = Ménagère. s. f. Femme de service qui a soin du ménage de quelqu'un. *Il est fort content de sa ménagère.*—Popul., *Notre ménagère*, Ma femme.

MÉNAGERIE. s. f. Autrefois, se disait D'un lieu disposé auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc. || Aujourd'hui ce mot ne se dit plus que D'un lieu où l'on rassemble des animaux étrangers et rares. *La m. du Jardin des plantes.*

MENDIANT, ANTE. s. Celui, celle qui fait profession de mendier. *Une vieille mendiante. Donner l'aumône à un m.* || Adject., *Religieux mendiants, moines mendiants*, Ceux qui vivent de quête, d'aumônes. — Subst., *Les quatre mendiants*, Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes. || Fig., se dit De quatre sortes de fruits secs, savoir, les figues, les noisettes, les raisins et les amandes, dont on fait des assiettes de dessert. *Une assiette des quatre mendiants*, ou simplement, *Une assiette de mendiants.*

MENDICITÉ. s. f. État d'indigence où l'on est réduit à mendier. *Il est réduit à la m.* || État de mendiant, et collectiv., Les mendiants. *Ordonnance contre la m. Dépôt de mendicité.*

Enc. — Si parfois la *Mendicité* est la conséquence de l'indigence sans inconduite et de l'impuissance de trouver du travail, le plus souvent elle est l'effet de la paresse qui spécule sur la charité publique. La première, lorsque la chose est possible, doit être supprimée par l'institution d'asiles spéciaux où, moyennant un certain travail, l'indigent recevra l'assistance dont il a besoin, et la seconde supprimée par des mesures sévères. Dans tous les États modernes, il existe des dispositions législatives qui ont pour objet de réprimer la m. Au moyen âge, des ordonnances d'une rigueur inouïe furent à plusieurs reprises rendues contre les mendiants valides qui étaient alors, il faut le reconnaître, par leur nombre et par leur audace, un danger permanent pour la sécurité publique. En 1351, par ex., Jean le Bon enjoignit à tous les mendiants valides de sortir de Paris sous trois jours ou de renoncer au vagabondage. Ceux qui n'obéiraient pas devaient être arrêtés et mis en prison au pain et à l'eau pendant quatre jours. Une première récidive était punie du pilori, et, pour la seconde, ils étaient marqués au front d'un fer chaud. En 1547, Henri II prononça contre eux la peine des galères. En 1596, deux arrêts du parlement de Paris firent « injonction très-expresse à tous vagabonds, gens sans maître et sans aveu, et tous pauvres valides qui n'étaient de Paris, d'en sortir dans les 24 heures, à peine d'être pendus et étranglés sans forme ni figure de procès, et, afin qu'ils fussent reconnus, ils devaient être rasés. » Au XVII^e siècle, ainsi qu'au XVIII^e, diverses ordonnances furent encore portées contre la m. Plusieurs d'entre elles prononçaient la peine des galères contre les mendiants valides, et celle de la réclusion contre les femmes, les enfants, les infirmes et les vieillards. L'établissement de ces maisons de réclusion que l'on appela *Maisons de correction*, atténua le mal, mais sans le détruire. D'ailleurs elles disparurent presque toutes au commencement de la révolution. En 1790, la Constituante s'occupa à son tour de combattre la m., mais par des moyens plus humains. A cet effet, elle décréta l'ouverture d'ateliers pour les mendiants valides. En 1793, la Convention substitua à ces ateliers des *Maisons de répression*, qui furent remplacées, en 1808, par les *Dépôts de mendicité*, qui subsistent encore aujourd'hui. Tout ce qui concerne la m. et sa répression est actuellement réglé par les décrets des 30 mai 1790 et 5 juillet 1808, et par les articles 269 à 282 du Code Pénal. La m., jointe au vagabondage, est une circonstance aggravante dans tous les cas de crime et de délit portant atteinte à la sûreté publique. De plus, envisagée en elle-même, elle peut devenir un délit correctionnel. Ainsi, tout individu qui est trouvé mendiant dans un lieu où il existe un établissement public organisé pour obvier à la m., est passible d'un emprisonnement de 3 à 6 mois, puis, à l'expiration de sa peine, est conduit au dépôt de m. Toutefois le séjour au dépôt n'est pas une peine, mais une simple mesure de police; aussi la personne enfermée peut-elle être rendue par l'administration à celui qui la réclame. Dans les lieux pour lesquels il n'existe pas d'établissement de ce genre, les mendiants d'habitude, qui sont valides, sont passibles d'un emprisonnement de 1 à 3 mois, s'ils sont arrêtés dans le canton de leur résidence, et de 6 mois à 2 ans, si c'est hors de ce canton. Quant aux invalides, dans les lieux où il n'y a point de dépôt, on ne peut les poursuivre pour le seul fait de m. Enfin, dans les communes où des arrêtés préfectoraux ou municipaux ont été rendus au sujet de la m., toutes personnes, valides ou non, sont tenues de s'y conformer sous peine d'une amende de 1 à 5 francs, laquelle est prononcée par le tribunal de simple police. — D'après la loi, il devrait y avoir un dépôt de m. par département; cependant il n'existe encore dans toute la France que 20 établissements de ce genre, dont 4 sont communaux et 16 départementaux. Mais, parmi ces derniers, il en est qui servent à deux, trois, et même six départements. Les mendiants enfermés dans les dépôts sont occupés à divers travaux dont le prix et la quantité par jour sont fixés par un tarif. La moitié du prix reste au dépôt, et l'autre appartient au mendiant. Mais sur cette dernière, une partie seulement, laquelle ne peut excéder un franc par mois, est remise aux ayants droit, et l'autre forme une réserve qu'on leur délivre le jour de leur mise en liberté, ce qui n'a lieu que lorsque cette réserve est assez considérable pour que désormais ils ne se trouvent plus dans la nécessité de mendier.

MENDIER. v. a. (lat. *mendicare*). Demander l'aumône. *Il mendie son pain. M. sa vie.* Absolum., *Il est réduit à m.* || Par ext., Rechercher avec empressement et avec quelque sorte de bassesse. *M. des lettres de recommandation. M. les suffrages des uns et des autres. M. des louanges. M. l'assistance, la protection de quelqu'un.* = Mendié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

***MENDOLE.** s. f. T. Ichth. Voy. Ménides.

MENEAU. s. m. T. Archit. Se dit Des montants et des traverses de pierre, de fer ou de bois, qui partagent l'ouverture d'une fenêtre en plusieurs compartiments.

MENÉE. s. f. Pratique secrète et artificieuse dont on se sert pour faire réussir une affaire. *Dangereuse m. J'ai découvert ses menées. Il a tant fait par ses menées que...* || T. Véner. *Suivre la m., être à la m. d'un cerf*, Prendre la route d'un cerf qui fuit.

Syn. — *Pratiques, Machinations, Manéges.* — Ces quatre termes désignent des moyens détournés et artificieux qu'on emploie pour arriver à un but, au lieu de suivre la voie droite et honnête. Les *menées* ont pour caractère distinctif d'être faites en secret, semblables aux mines que creusent des assiégeants. Les *pratiques*, qui signifient proprement les intelligences qu'on entretient avec des personnes d'un parti contraire, s'étendent à toutes les opérations coupables et déloyales : c'est par leurs *pratiques* astucieuses que le charlatan et le prétendu sorcier abusent de la crédulité humaine. *Machination* exprime l'action de combiner des ressorts ou des moyens cachés pour venir à bout d'un dessein qu'on n'oserait mettre au jour. Elle donne l'idée d'un vaste complot, d'une longue préméditation, d'une haute capacité pour le mal : aussi dit-on d'une *machination* qu'elle est infernale, diabolique. *Manége* se distingue de ses trois synonymes en ce que son caractère n'est pas l'odieux. Le *manége* est une conduite habile ou plutôt adroite avec laquelle on manie ou ménage si bien les esprits et les choses, qu'on les amène insensiblement à ses fins.

MENER. v. a. (lat. *minare*). Conduire, guider, faire aller. *M. un enfant par la main. M. une femme au bal, à l'église. Si vous ne savez pas le chemin, je vous mènerai. M. des troupes au combat. M. des captifs en triomphe. On le mena au supplice un bâillon à la bouche.* || Fig., *C'est un aveugle qui en mène un autre*, V. Aveugle. — *Je le mènerai par un chemin où il n'y aura pas de pierres*, Je le poursuivrai vivement, je le traiterai sans ménagement. Famil. — *M. rudement quelqu'un, le m. comme il faut, le m. loin*, Lui donner bien de la peine, lui susciter bien des affaires. Fam. — *M. quelqu'un à la baguette, à la lisière, en laisse, par le nez*, Voy. Baguette, Laisse, etc. — *M. les ennemis battant*, Les obliger à une retraite précipitée, et les poursuivre. Famil., *M. quelqu'un battant, tambour battant*, Remporter promptement l'avantage sur lui, soit au jeu, soit autrement, ou Le forcer à faire ce qu'on veut. On dit, dans le même sens, *M. quelqu'un bon train, grand train, le m. rudement, etc.* || Sign. quelquefois simpl. Introduire, donner accès. *Pouvez-vous me m. chez le ministre?* || Se faire accompagner, emmener avec soi. *Il mène toute sa famille avec lui. L'armée de Xerxès menait à sa suite une multitude de femmes et d'esclaves.* || Faire courir après soi. *Ce voleur a mené loin les gendarmes qui le poursuivaient, mais ils ont fini par l'atteindre. Le cerf a mené bien loin la chasse.* || Fig., Gouverner, diriger quelqu'un. *Il le mène comme il veut. Il va comme on le mène. Il se laisse m. par sa femme.* — *M. doucement quelqu'un*, Le conduire avec ménagement, éviter de le fâcher, de le révolter. *C'est un enfant ombrageux, menez-le doucement.* — Famil., *M. la bande*, se dit De quelqu'un qui est le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. On dit encore, dans ce sens, *C'est lui qui mène les autres.* — *M. le deuil*, Être à la tête des personnes qui forment le cortége dans un enterrement. — *M. la danse*, Être à la tête de ceux qui dansent. On dit, dans le même sens, *M. le branle.* || Figur., Amuser et entretenir de promesses, d'espérances. *Il le mène par de belles paroles. Je ne suis pas disposé à me laisser m. plus longtemps de la sorte.* = *Ce chemin mène à tel endroit*, On y arrive par ce chemin-là. Prov., *Tout chemin mène à Rome*, On peut arriver à un but par différents moyens. || Figur., se dit Des mobiles qui dirigent les hommes, et déterminent leur conduite. *C'est l'ambition, l'intérêt qui le mène. Les préjugés mènent quelquefois les gouvernements comme les particuliers. Il se laisse m. par les événements.* — Se dit aussi Des choses qui ont pour l'homme de certains résultats, de certaines conséquences. *Les talents qui mènent à la réputation ne sont pas toujours ceux qui mènent à la fortune. La débauche mène à la misère, et le crime mène à l'échafaud.* Fam. On dit encore, dans un sens anal., *Qui peut prévoir jusqu'où le mènera la passion du jeu. Les femmes le mèneront loin.* || Fig., en parl. De choses qui se consomment, *M. loin*, sign. Fournir longtemps du secours, durer longtemps. *Ces provisions peuvent encore nous m. loin. Cet argent ne le mènera pas loin. Ces munitions ne peuvent nous m. bien loin.* || Fig. et fam., en parl. De l'effet d'un purgatif, on dit, *Cette médecine l'a mené doucement* ou *rudement*, suivant qu'elle a agi avec peu ou beaucoup d'énergie. = *Mener*, en parl. Des animaux, sign. Les conduire, les diriger. *M. des bêtes aux champs. M. les chevaux boire. M. des chiens en laisse. M. un cheval à la main.* — *M. de front trois, quatre chevaux*, Guider trois ou quatre chevaux attelés sur une même ligne. On dit aussi fig., *M. de front plusieurs affaires*, Les conduire à la fois. *M. de front plusieurs sciences*, Les cultiver en même temps. *Il mène de front les travaux les plus divers. Il mène de front les affaires et les plaisirs.* || En parl. Des voitures de terre et d'eau. *M. une charrette, un cabriolet, un bateau, une barque.* Absol., *Ce cocher mène bien, mène grand train.* || Fig. et fam., *M. bien sa barque*, Conduire bien ses affaires. || Voiturer. *M. du blé au marché, des marchandises à la foire. M. quelqu'un dans sa voiture.* || En parl. Des choses, Diriger, conduire. *M. la maison. M. le ménage. M. une affaire, un procès, une négociation. Qui est-ce qui vous mène cette affaire-là?* || *M. une vie sainte, honnête, scandaleuse*, Vivre saintement, honnêtement, etc. || *M. grand train, un grand train*, Faire beaucoup de dépenses, vivre avec faste. — *M. beau bruit, grand bruit*, Faire grand fracas. — *M. grand deuil de quelque chose*, En être fort attristé. = Mené, ée. part. = Syn. Voy. Conduire.

MÉNESTREL. s. m. **MÉNÉTRIER.** s. m.

Enc. — Lorsque, dans l'enfance de la langue et de la poésie françaises, commencèrent à paraître les productions des trouvères et des troubadours, il y eut des hommes qui se donnèrent pour profession de les apprendre par cœur et d'aller les réciter de château en château, de ville en ville. Ces hommes étaient les *Ménestrels*. Quelquefois les auteurs eux-mêmes, comme Rutebeuf, allaient réciter leurs vers pour populariser leur nom, et on les appelait alors *Chanterres;* mais, quand ils appartenaient à la haute aristocratie, c'étaient les ménestrels qui se chargeaient de ce soin. Ceux-ci, dans les premiers temps, possédaient une grande variété de talents. Souvent poëtes, ils récitaient leurs propres productions ; musiciens, ils jouaient de différents instruments dont ils s'accompagnaient quand ils chantaient les rondeaux, les lais, les chansons amoureuses, dont ils composaient eux-mêmes les mélodies. Ordinairement, ils étaient accompagnés de *Jongleurs* ou joueurs de gobelets qui amusaient la compagnie par leurs tours, pendant qu'ils prenaient du repos. Partout accueillis, les ménestrels avaient partout leur place. A l'imitation des bardes saxons, ils marchaient avec les armées pour les exciter au combat. Ce fut le m. Taillefer qui, lors de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, donna le signal de la bataille d'Hastings. On appelait les ménestrels aux couronnements, aux mariages, à l'entrée des rois, aux cours plénières, aux festins qui les terminaient, et leur présence était *toujours* une condition nécessaire à la *magnificence* des fêtes publiques. Mais bientôt la vie nomade et dissipée de ces chanteurs, et les libéralités dont on les accablait, en accrurent le nombre de tout ce qu'il y avait de fainéants et de débauchés. Ils tombèrent alors dans la dégradation, et perdirent rapidement toute considération. Philippe-Auguste les bannit même du royaume. De *retour en* France *bientôt après, ils formèrent, sous Louis* XI, une association appelée *Ménestrandie*, qu'on soumit à des statuts et à laquelle on donna un *maître de mestier*, qui, selon l'usage du temps, reçut le nom de *Roi des ménétriers*. Leur profession une fois réglementée comme celle des artisans, on les traita comme tels, et leur décadence fut complète. Au XIVe siècle, ils avaient déjà renoncé à réciter des poésies. Aujourd'hui, combien peu de personnes savent que ces pauvres joueurs d'instruments qui font danser les villageois les jours de fête et de mariage, sont les héritiers légitimes de ces ménestrels si brillants à l'origine! — L'étymologie du mot *ménestrel*, devenu par corruption *ménétrier*, est controversée. La plus vraisemblable est celle qui le fait venir du bas latin *ministrellus*, diminutif de *minister*, serviteur.

MENEUR. s. m. Celui qui mène, qui conduit une femme par la main dans certaines cérémonies. *Il faut un m. à cette quêteuse.* || *M. d'ours*, Celui qui mène un ours dans les rues, et qui gagne sa vie à lui faire faire des tours pour le plaisir des passants. || Figur., Celui qui se met à la tête d'une intrigue, d'une cabale, d'un parti, qui les dirige, qui leur donne l'impulsion et le mouvement. *C'est un m. C'est un grand m. On arrêta les meneurs du parti.*

* **MENHIR.** s. m. Voy. Architecture *celtique.*

MÉNIANE. s. f. T. Archit. Petite terrasse ou balcon en avant-corps, ménagé pour jouir de la vue du dehors, et ordinairement fermé de jalousies. Ne se dit qu'en parlant Des édifices d'Italie.

MÉNIANTHE, ou mieux ***MINYANTHE.** s. m. (gr. μινὺς, petit; ἄνθος, fleur). Nom scientifique du *Trèfle d'eau*. Voy. Gentianées.

* **MÉNIDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les Poissons qui composent cette famille ont le corps écailleux comme celui des Sparoïdes; mais ils en diffèrent par leur mâchoire supérieure qui est protractile et rétractile [Fig. 1. Museau de Picarel commun en protraction], ce qui permet à la bouche de se transformer à la volonté de l'animal en une sorte de tube. — Des quatre genres qui forment cette famille, deux seulement se trouvent sur nos côtes. Les *Mendoles* (*Mæna*) ont le corps long, comprimé, assez semblable à celui du Hareng et les dents en velours sur une bande longitudinale du vomer. Nous en avons plusieurs dans la Méditerranée. La *Mend. vulgaire* (*Mæna vulgaris*), longue d'environ 20 centimètres, a le dos *plombé, le ventre argenté*, avec *une tache noire sur le flanc*. Quand elle est engraissée, elle est assez bonne à manger. Dans certains endroits, on la prend en si grande quantité, qu'on la vend par monceaux et qu'on en fait saler un très-grand nombre. La *Juscle* (*M. jusculum*), diffère de la précédente par un corps plus étroit, un museau plus court, une dorsale plus haute. La *M. d'Osbeck* (*M. radiata*) a la dorsale plus haute encore. Ce poisson est d'un bleu d'acier foncé, avec des raies bleues obliques sur les joues et des taches bleues sur les ventrales. — Les *Picarels* (*Smaris*) ne diffèrent des Mendoles que par l'absence de dents au vomer. Plusieurs vivent sur les côtes vaseuses de la Méditerranée. Le *Pic. commun* (*Sm. vulgaris*) [Fig. 2] est d'un gris plombé en dessus, argenté en dessous avec une tache noire sur le flanc. Le *P. martin-pêcheur* (*Sm. alcedo*) est ainsi nommé à cause de sa belle couleur bleue. Le *Pic. cagarel* (*Sm. cagarella*) se distingue par son palais absolument dépourvu de dents.

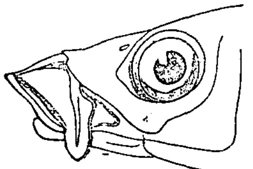

Fig. 1.

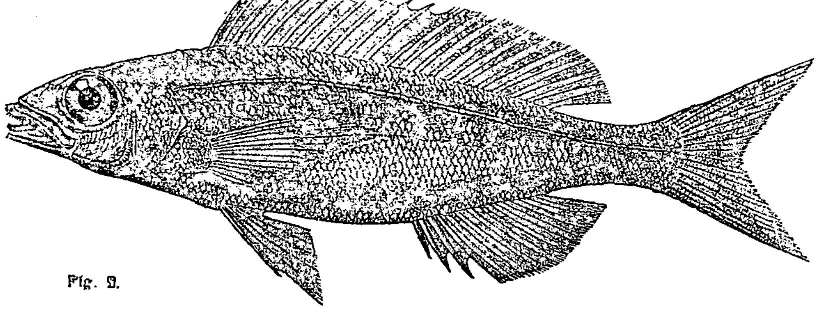

Fig. 2.

MENIN. s. m. (esp. *menino*, mignon). *Nom donné en Espagne aux enfants nobles attachés aux jeunes princes du sang pour être élevés avec eux. || Par anal., on donnait ce nom, en France, A six gentilshommes qui étaient spécialement attachés à la personne du Dauphin.

MÉNINGE. s. f. (gr. μήνιγξ, membrane). T. Anat. V. Encéphale.

* **MÉNINGÉ, ÉE.** adj. T. Anat. et Méd. Qui a rapport aux méninges. *Artère méningée. Apoplexie méningée. Fièvre adéno-méningée.*

* **MÉNINGITE.** s. f. * **Méningo-encéphalite.** s. f. T. Méd. Voy. Encéphale.

* **MÉNISPERMACÉES.** s. f. plur. (gr. μηνίς, croissant; σπέρμα, graine). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dichlamydées, à carpelles supères séparés, à graines amphitropes, avec un embryon volumineux et un albumen peu abondant. — *Caractères botaniq.*: Arbrisseaux sarmenteux à tissu souple et flexible, dont le bois présente une suite de couches concentriques séparées par autant de zones corticales, la plus intérieure seule munie d'un faisceau de liber, les autres entièrement cellulaires. Feuilles alternes, entières. Fleurs petites, ordinairement en grappes et dioïques. Fleurs mâles: sépales et pétales indistincts, sur plusieurs rangs, dont chacun se compose ordinairement de 3 (rarement de 2) ou de 4 parties, hypogynes, caducs. Étamines monadelphes ou parfois distinctes, tantôt *opposées aux pétales et en* même nombre, tantôt 3 ou 4 fois plus nombreuses; anthères adnées, extrorses ou naissant immédiatement de l'extrémité du filet. Fleurs femelles: Sépales et pétales comme dans les mâles; quelquefois réduits à un simple sépale et à un pétale unique du côté des carpelles. Carpelles solitaires ou verticillés, distincts ou soudés en partie. Styles terminaux ou basilaires, simples ou trifides. Ovule solitaire, amphitrope, avec le foramen supère. Drupe *ordinairement bacciforme, monosperme, oblique ou en forme de croissant, et comprimée*, à *un noyau en forme de fer à cheval*, avec une lame interne qui part de la base et s'élève jusqu'au milieu de la hauteur du noyau. Graine de la même forme que le fruit; embryon courbé ou tourné dans la direction de la circonférence; cotylédons plats, tantôt appliqués l'un contre l'autre, tantôt séparés et placés dans des loges distinctes de l'albumen, lequel *est mince ou charnu, parfois ruminé*, rarement nul; radicule supère, mais dont la position est parfois masquée par la courbure de la graine. [Fig. 1. *Cissampelos tropæolifolia*, 2. Fleur femelle; 3. Portion d'un fruit avec la graine mise à nu; 4. Coupe verticale du fruit. — 5. Fleur mâle du *Menispermum canadense*; 6. Fleur femelle du même.]

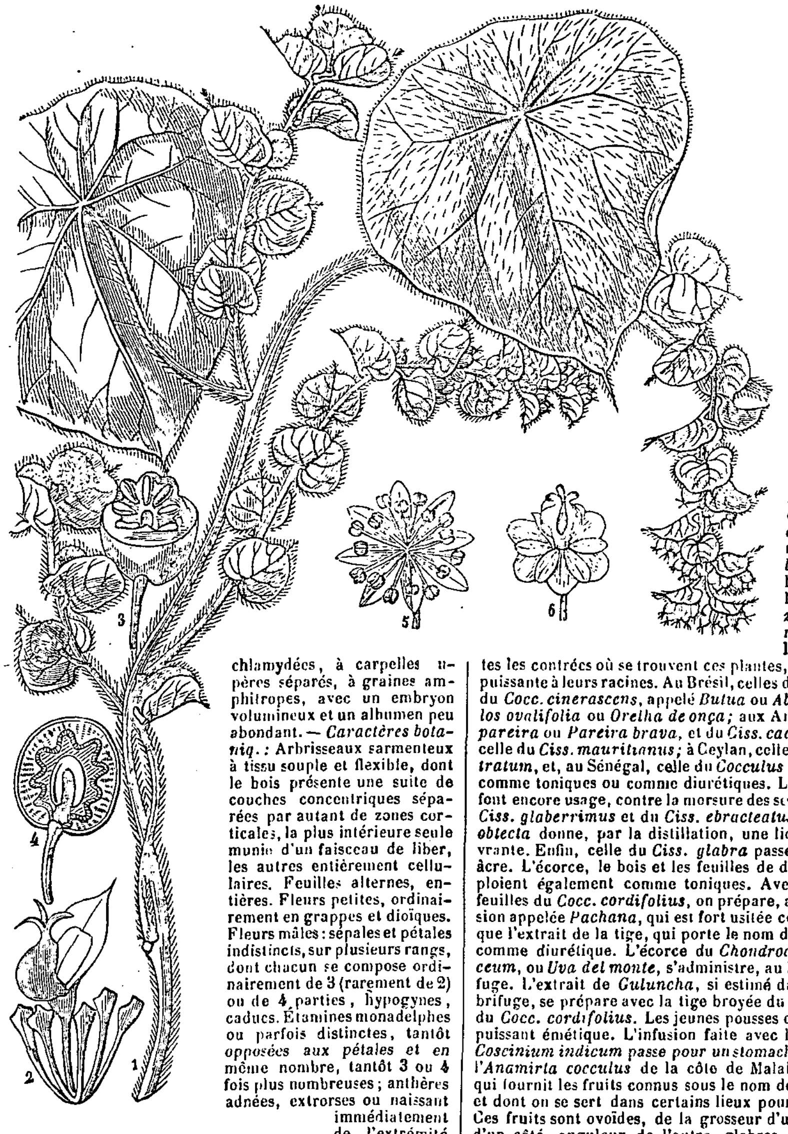

Cette famille se compose de 11 genres et de 175 espèces fort abondantes dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, mais rares en dehors de ces latitudes. L'Afrique entière n'en possède que 5 espèces, l'Amérique du Nord 6, et la Sibérie 1. Toutes habitent les forêts, où elles s'enlacent aux autres plantes. Les *Cocculus* sont les plus répandus dans l'ancien monde, et les *Cissampelos* dans le nouveau. — Ces végétaux sont, pour la plupart, remarquables par leurs propriétés narcotiques et amères. Les premières, quand *elles sont* portées à l'excès, rendent ces plantes vénéneuses; les secondes les font regarder comme d'excellents toniques. *Quelques*-unes seulement sont mucilagineuses. La racine du *Cocculus palmatus*, plante herbacée qui a l'aspect de la Bryone, et qu'on trouve sur la côte orientale de l'Afrique, est fort usitée comme amer et tonique sous le nom de racine de *Colombo* ou *Calumba*. Cette espèce contient en outre un principe narcotique appelé *Colombine*. La racine du *Cocc. peltatus*, au Malabar, et celle du *Cocc. flavescens*, aux Moluques, remplacent le *Colombo*. On dit aussi que la racine connue sous le nom de *Radix lopeziana*, appartient à la *même famille*. En fait, les médecins, dans toutes les contrées où se trouvent ces plantes, attribuent une action puissante à leurs racines. Au Brésil, celles du *Cocc. platyphyllus*, du *Cocc. cinerascens*, appelé *Butua* ou *Abuta*, et du *Cissampelos ovalifolia* ou *Orelha de onça*; aux Antilles, celles du *Ciss. pareira* ou *Pareira brava*, et du *Ciss. caapeba*; à Madagascar, celle du *Ciss. mauritianus*; à Ceylan, celle du *Coscinium fenestratum*, et, au Sénégal, celle du *Cocculus bakis*, sont employées comme toniques ou comme diurétiques. Les habitants du Brésil font encore usage, contre la morsure des serpents, des racines du *Ciss. glaberrimus* et du *Ciss. ebracteatus*. La racine du *Ciss. obtecta* donne, par la distillation, une liqueur alcoolique enivrante. Enfin, celle du *Ciss. glabra* passe pour excessivement âcre. L'écorce, le bois et les feuilles de diverses espèces s'emploient également comme toniques. Avec les rameaux et les feuilles du *Cocc. cordifolius*, on prépare, au Bengale, une infusion appelée *Pachana*, qui est fort usitée comme tonique, tandis que l'extrait de la tige, qui porte le nom de *Palo*, est considéré comme diurétique. L'écorce du *Chondrodendron convolvulaceum*, ou *Uva del monte*, s'administre, au Pérou, comme fébrifuge. L'extrait de *Guluncha*, si estimé dans l'Inde comme fébrifuge, se prépare avec la tige broyée du *Cocc. verrucosus* et du *Cocc. cordifolius*. Les jeunes pousses de ce dernier sont un puissant émétique. L'infusion faite avec le bois ou l'écorce du *Coscinium indicum passe pour un stomachique excellent*. C'est l'*Anamirta cocculus* de la côte de Malabar et des Moluques, qui fournit les fruits connus sous le nom de *Coques du Levant*, et dont on se sert dans certains lieux pour enivrer le poisson. Ces fruits sont ovoïdes, de la grosseur d'une Merise, convexes d'un côté, anguleux de l'autre, glabres, ridés, et d'un brun foncé. La graine contient un principe extrêmement vénéneux, appelé *Picrotoxine*, et son péricarpe donne un autre alcaloïde non moins dangereux, nommé *Ménispermine*. Cette graine fournit en outre une huile grasse. Forskahl rapporte qu'en faisant fermenter les baies du *Cocculus cebatha*, on obtient une liqueur spiritueuse enivrante, appelée en Arabie *Khumr el madjnoun*. Ces baies se mangent, dit-on, en Égypte. Enfin, suivant Endlicher, l'écorce de quelques espèces du genre *Chondrodendron* est usitée en Amérique pour teindre en jaune.

MÉNISQUE. s. m. (gr. μηνίσκος, croissant; de μήνη, lune). * T. Géom. Se dit D'une surface ou d'un solide qui présente une courbure concave ou convexe. *M. concave. M. convexe.* || T. Phys. Voy. Lentille.

* **MÉNOBRANCHE.** s. m. (gr. μένος, force; βράγχια, branchies). T. Erpét. Voy. Amphibie.

MÉNOLOGE. s. m. (gr. μὴν, mois; λόγος, discours). Voy. Martyrologe.

***MÉNOPAUSE.** s. f. (gr. μὴν, mois; παῦσις, cessation). T. Méd. Voy. Menstruation.

***MÉNOPOME.** s. m. (gr. μένος, force; πῶμα, opercule). T. Erpét. Voy. Salamandre.

***MÉNORRHAGIE.** s. f. (grec. μὴν, mois; ῥήγνυμι, jaillir). T. Méd. Voy. Menstruation.

***MÉNOSTASIE.** s. f. (gr. μὴν; στάσις, stase). T. Méd. Voy. Menstruation.

MENOTTE. s. f. dimin. fam. de Main. *La jolie m. De petites menottes.* = Menottes, au pl., se dit aussi Des liens de fer ou de corde qu'on met aux poignets d'un individu pour lui ôter l'usage des mains. *Mettre les menottes à un prisonnier.* ‖ Fig. et fam., *Mettre des menottes à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité de se mêler d'une affaire, de s'en emparer, de nuire.

MENSE. s. f. (latin. *mensa*, table). T. Mat. bénéficiale, qui se disait Du revenu qui était affecté à l'entretien d'une ou de plusieurs personnes. *M. abbatiale*, Le revenu qui était dans le partage de l'abbé. *M. conventuelle*, Celui qui était dans le partage des religieux. *M. commune*, Celui dont l'abbé et les religieux jouissaient en commun; etc.

***MENSOLE.** s. f. (ital. *mensola*). T. Archit. Synon. de Clef de voûte.

MENSONGE. s. m. (latin. *mens*, esprit; *somnium*, songe). Discours contraire à la vérité, tenu avec dessein de tromper. *C'est un horrible m. Un m. innocent. Un m. officieux. Dire, faire, inventer, forger un m. Débiter des mensonges. Réfuter, combattre un m. Discerner le m. d'avec la vérité.* — T. Écriture sainte. *L'esprit de m., le père du m.*, Le diable. ‖ Dans le langage poét., Fable, fiction. *La poésie vit de mensonges. Les aimables mensonges de la Fable.* ‖ Fig., Erreur, vanité, illusion. *Le monde n'est qu'illusion et mensonge.*

MENSONGER, ÈRE. adj. Qui est faux, trompeur; ne se dit que Des choses. *Histoire mensongère. Discours m. Promesses, caresses mensongères. Des plaisirs mensongers.*

***MENSTRUATION.** s. f. (lat. *menstruatio*). Physiol.

Enc. — On donne le nom de *Menstrues* et celui de *Règles*, à une évacuation sanguine qui se manifeste périodiquement, chez la femme, depuis le moment où elle est pubère jusqu'à l'époque où elle cesse d'être féconde. La *Menstruation* est l'établissement périodique de cette fonction. La périodicité des règles, dans l'état de santé parfaite, est d'une régularité remarquable. Chez la majorité des femmes, elles reviennent en moyenne au bout de 28 jours, c.-à-d. à peu près au bout d'un mois lunaire: de là le nom de *menstrues* ou de *mois* qu'on leur a donné de tout temps, et la croyance vulgaire que ce phénomène physiologique est sous l'influence de la lune. Mais on ne peut rien conclure de cette coïncidence, car le retour des règles s'observe chez les femmes à toutes les époques du mois. En outre, il y a des exceptions nombreuses à la moyenne que nous venons d'indiquer, car certaines femmes sont réglées tous les 15 jours, et d'autres ne le sont que toutes les 6 semaines. La cause de la m. a été l'objet de discussions sans fin; mais on sait aujourd'hui, ainsi que le Dr Gendrin l'a démontré le premier, qu'elle réside dans la maturation et dans l'expulsion périodique des ovules, laquelle entraîne une congestion sanguine de l'ovaire et de tout l'appareil génital, congestion qui se termine par un épanchement de sang à la surface utérine. La durée des règles est très-variable: tantôt elles ne durent que 2 ou 3 jours, tantôt elles se prolongent pendant une semaine. La quantité de sang rendue par la femme à chaque période menstruelle varie considérablement: elle dépend principalement de la constitution et du régime. Les personnes qui ont beaucoup d'embonpoint et qui mènent une vie active ont, en général, des menstrues peu abondantes; elles *voient* peu, selon l'expression vulgaire. On estime communément de 150 à 250 grammes la quantité de sang évacuée. Ce sang est analogue à celui qui coule dans les vaisseaux; il est aussi riche en globules, mais il contient une proportion de fibrine un peu moindre. — L'époque à laquelle la m. s'établit varie aussi dans des limites assez étendues. Quelques jeunes filles sont réglées à 11 ou 12 ans; d'autres ne le sont pas encore à 17 ou 18. Les climats chauds exercent en général une action accélératrice, et les climats froids une action retardatrice; mais la manière de vivre a une influence presque aussi considérable. En France, l'âge moyen de la première éruption menstruelle peut être fixé à 14 ans. L'époque de la *Ménopause*, c.-à-d. de la cessation des règles varie encore davantage. Dans les climats chauds où les règles apparaissent vers 10 ou 12 ans, la ménopause arrive de 35 à 40 ans. Sous notre climat tempéré, elle a lieu de 45 à 50 ans chez la moitié des femmes, de 40 à 45 chez un quart, de 50 à 55 chez un huitième, et de 35 à 40 chez un autre huitième.

La m., dans l'état de santé parfaite, est une fonction purement physiologique que n'accompagne aucun symptôme morbide, et qui, normalement, ne se suspend que dans l'état de grossesse et celui de l'allaitement. Néanmoins son accomplissement régulier est d'une telle importance pour la santé des femmes qu'elles doivent toujours la surveiller attentivement. Parfois cette fonction ne se manifeste pas à l'époque ordinaire. Si d'ailleurs la jeune fille n'éprouve aucun dérangement dans sa santé, il faut attendre. Quand, au contraire, cette non-apparition des règles paraît liée à un état pathologique, cas auquel on l'appelle *Aménorrhée*, on doit non pas s'occuper de provoquer l'éruption menstruelle, mais traiter l'affection dont l'aménorrhée n'est qu'un symptôme. Le plus souvent elle se rattache à un état cachectique qu'il importe de faire cesser: c'est donc à cet état, tempérament lymphatique, scrofules, chlorose, etc., qu'il faut s'attaquer, sans prétendre appeler les règles de force par des moyens topiques ou par l'emploi des dérivatifs. La prudence la plus vulgaire exige que, vers l'époque où les règles s'établissent habituellement, la jeune fille soit instruite du changement qui doit s'opérer en elle, afin qu'avertissant à son tour de l'apparition du phénomène, on l'entoure des soins que réclame l'établissement de cette fonction. A ce moment critique, une émotion morale vive, telle que la frayeur ou la colère, l'impression du froid ou de l'humidité, l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide, suffisent fréquemment pour arrêter l'écoulement menstruel, et déterminer les plus grands troubles dans l'économie. Souvent, après une première m. très-abondante et bien prononcée, la jeune fille est deux ou trois mois sans rien voir: ce fait n'a rien d'inquiétant, car ce n'est guère qu'au bout d'une année que la périodicité s'établit d'une façon régulière. Lorsqu'une fois la femme est *menstruée*, il peut survenir différents troubles dans l'accomplissement de la fonction. Parfois la m. revient régulièrement, mais l'écoulement est précédé de prodromes qui indiquent une congestion comme pathologique, et s'accompagne de coliques tormineuses, de douleurs plus ou moins vives dans le dos et dans l'hypogastre, et de phénomènes spasmodiques divers; enfin l'évacuation sanguine s'opère lentement et en petite quantité, et le liquide est souvent mêlé de caillots: c'est la *Dysménorrhée*. Cette affection est difficile à combattre, car elle résulte souvent d'un état spasmodique particulier qui est lui-même déterminé par le phénomène de l'ovulation. Dans beaucoup de cas, on diminue les souffrances de la femme par l'emploi de légers antispasmodiques. Un moyen fort simple et souvent efficace consiste dans l'administration d'un mélange de 8 à 10 gouttes d'éther avec 5 à 6 gouttes de laudanum de Sydenham. La *Ménorrhagie*, qui consiste en un écoulement menstruel trop abondant, peut être jusqu'à un certain point considérée comme l'opposé de la dysménorrhée. Elle est le plus souvent la suite d'un état cachectique, ou le symptôme d'une maladie organique de l'utérus. Le traitement de la première espèce de ménorrhagie repose sur l'emploi des toniques; alors le fer, qui est si avantageusement employé dans l'aménorrhée, se montre encore ici un agent des plus efficaces. Quant à la seconde espèce, c'est aux moyens antiphlogistiques qu'il faut généralement avoir recours. D'autres fois, les règles, après avoir paru régulièrement, deviennent irrégulières, ou bien se suppriment, et cette suppression peut avoir lieu, soit lentement, soit brusquement, dans le cours même de l'écoulement. Ce trouble dans la m. est communément appelé *aménorrhée*, de même que la non-apparition primitive des règles; celui de *Ménostasie*, employé par quelques auteurs, nous paraît préférable. La suppression brusque des règles pendant la m. même est le plus souvent déterminée par une cause accidentelle, comme une émotion violente, le refroidissement des extrémités, etc. Alors on peut avoir recours immédiatement aux dérivatifs pour rappeler les règles; mais lorsque la m. se supprime lentement, ou lorsqu'elle ne paraît plus qu'irrégulièrement, il est probable que le trouble de cette fonction dépend d'une autre maladie, soit de l'utérus lui-même, soit de quelque autre organe essentiel, soit enfin d'une affection générale. Ainsi, par ex., les fièvres éruptives et les fièvres intermittentes causent assez fréquemment des dérangements dans la m. Les règles se suppriment encore dans la fièvre typhoïde, ainsi qu'à une certaine période des maladies organiques du poumon, du cœur, du foie, etc. Dans tous ces cas, la ménostasie est un phénomène secondaire, et la médication doit s'adresser principalement à la maladie primitive. On voit parfois l'écoulement menstruel supprimé être remplacé par une hémorrhagie périodique qui a son siége dans d'autres organes que l'utérus. Le plus ordinairement, cette déviation des règles se manifeste par un saignement de nez, une hémoptysie, etc.; mais des exemples authentiques nous montrent le sang se frayant aussi une voie par le mamelon, par une plaie accidentelle, etc. Il est important que l'état normal soit promptement rétabli, car, outre que l'hémorrhagie supplémentaire a lieu par une voie incommode, il arrive souvent que l'organe qui en est le siége, le poumon par ex., s'affecte lui-même en conséquence de la congestion sanguine à laquelle il est exposé. Enfin, de même que la première apparition des règles exige une surveillance assidue, de même la ménopause réclame une judicieuse application des règles de l'hygiène, et souvent aussi l'emploi de divers moyens thérapeutiques, car alors on voit fréquemment surgir, surtout chez les femmes pléthoriques, des accidents variés dont les suites peuvent être plus ou moins fâcheuses. C'est même de là que vient le nom d'*Époque critique*, donné vulgairement à cette époque de la vie de la femme. En général, la ménopause s'annonce par des irrégularités dans la m., qui tantôt revient avant l'instant ordinairement fixé pour son retour, et tantôt reste plusieurs mois sans apparaître. Souvent encore, les règles sont peu abondantes pendant une ou deux menstruations, puis elles coulent une autre fois avec une abondance extraordinaire. Les phénomènes observés habituellement à cette époque sont, d'un côté, des douleurs, des élancements dans les organes sexuels internes, de la démangeaison dans les parties externes, de la pesanteur dans les reins, et de l'autre, des symptômes congestionnels vers la tête et la poitrine, des bouffées de chaleur, des vertiges, des palpitations, des éruptions pustuleuses à la face, etc. Un régime sévère, l'emploi des dérivatifs, quelques émissions sanguines pratiquées à propos, suffisent, dans le plus grand nombre des cas, pour prévenir tout accident grave.

MENSTRUE. s. m. (bas lat. *menstruum*). T. Chim.

Enc. — Les anciens chimistes désignaient sous ce nom tout dissolvant lent et qui, pour agir, avait besoin d'une douce chaleur. Ils supposaient que son action dissolvante durait un mois, et de là l'origine de cette dénomination bizarre. Aujourd'hui, le terme de *Menstrue* est encore fort souvent employé en chimie et en pharmacie; mais il se dit simplement de tout liquide capable de dissoudre une substance solide donnée: c'est un synonyme du mot *dissolvant.*

MENSTRUEL, ELLE. adj. (lat. *menstrualis*, qui se fait, qui arrive tous les mois). T. Physiol. Qui a rapport aux menstrues des femmes. *Le sang menstruel.*

MENSTRUES. s. f. pl. T. Physiol. V. Menstruation.

MENSUEL, ELLE. adj. (lat. *mensis*, mois). Qui se fait, qui arrive tous les mois. *État m. de recette, de dépense. Publication mensuelle.*

***MENSUELLEMENT.** adv. Tous les mois. *Cette revue paraît mensuellement.*

***MENSURATION.** s. f. (lat. *mensurare*, mesurer). Action de mesurer.

***MENTAGRE.** s. f. (lat. *mentum*, menton; gr. ἄγρα, proie). T. Méd. Voy. Sycosis.

MENTAL, ALE. adj. (lat. *mens*, esprit). Qui se fait qui s'exécute dans l'esprit. *Oraison mentale. Restriction mentale.* ‖ Qui a rapport aux facultés intellectuelles. *Aliénation mentale. Maladies mentales.* V. Aliénation.

MENTALEMENT. adverbe. D'une manière mentale. *Prier, pécher mentalement.*

MENTERIE. s. f. Discours par lequel on donne pour vrai ce qu'on sait être faux. *Soutenir effrontément une m. Ce ne sont que des menteries.* — Ce mot est plus fam. que *Mensonge*, et se dit De choses moins graves.

MENTEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui dit sciemment une chose fausse, qui a l'habitude de mentir. *Il est très-m. Une femme menteuse.* — Substantiv., *C'est une menteuse fieffée. Il faut qu'un m. ait bonne mémoire.* ‖ T. Écriture sainte. *Tout homme est m.*, Tout homme est sujet à se tromper. ‖ Se dit aussi Des choses dont les apparences sont trompeuses. *Visage m. Langage m. Physionomie menteuse.*

MENTHE. s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

MENTION. s. f. (lat. *mentio*). Témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit. *Aucun historien n'a fait m. de cette éclipse. Il en a été fait m. dans le contrat, dans l'histoire. On n'a pas fait m. de lui dans tout cet entretien. Il en a été fait m. au procès-verbal.* ‖ *M. honorable*, ou simpl., *Mention*, Distinction accordée à un ouvrage qui, dans un concours, n'a obtenu ni le prix, ni l'accessit. *Son mémoire a obtenu une m., la première m.*

MENTIONNER. v. a. Faire mention. *Il faudra m. cette clause au contrat. La proposition sera mentionnée au procès-verbal.* ‖ *M. honorablement*, ou simpl. *Mentionner*, Accorder à un ouvrage de concours l'espèce de distinction appelée Mention. = Mentionné, ée. part. *Les raisons ci-dessus mentionnées.*

MENTIR. v. n. (lat. *mentiri*). Dire, affirmer pour vrai ce qu'on sait être faux. *Il ne fait que m. Il ment effrontément. Il ne ment pas d'un seul mot. M. à sa conscience. M. à Dieu, au Saint-Esprit.* ‖ *Il en a menti*, Il a menti sur la chose dont il s'agit. Pour rendre l'injure plus grave, on disait autrefois, *Il en a menti par sa gorge.* ‖ Proverbial., *On sait m. sans parler*, On peut vouloir induire en erreur par sa contenance, par ses gestes. — *A beau m. qui vient de loin*, Un homme qui vient d'un pays éloigné peut facilement en imposer. ‖ *Faire m. le proverbe*, Faire une chose contraire à un proverbe. ‖ Fig. et prov., *Bon sang ne peut m.*, Ceux qui naissent d'honnêtes parents ne dégénèrent point. *Se dit aussi, par ironie, D'un homme vicieux né de parents également vicieux. = *Sans m.*, *A ne point m.*, se dit adverb. pour En vérité, à dire vrai. *Sans m., c'est un méchant homme.* = Conj. Voy. Sentir.

MENTON. s. m. (lat. *mentum*). Saillie plus ou moins prononcée de la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure. *M. pointu, rond, court, plat, etc. M. de galoche. Avoir de la barbe au m.* — Fig. et fam., on dit D'une personne fort grasse, qu'*Elle a deux mentons*, ou *un double, un triple m.* ‖ Par anal., Le dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. *Le m. d'un cheval, d'une chèvre, d'un bouc.*

***MENTONNET.** s. m. T. Mécan. Voy. Came.

***MENTONNIER, IÈRE.** adj. T. Anat. Qui appartient au menton. *Trou m. Artère mentonnière.*

MENTONNIÈRE. s. f. Bande d'étoffe qui tenait autrefois aux masques et dont on se couvrait le menton. ‖ T. Chir. Bande de toile qui sert dans les blessures de la mâchoire inférieure, ainsi que dans les fluxions.

MENTOR. s. m. [On pron. *Mintor.*] Se dit, par allusion au personnage ainsi nommé qui était le gouverneur de Télémaque, De celui qui sert de conseil, de guide, de gouverneur à quelqu'un. *Il aurait grand besoin d'un m. Le frère aîné leur sert de mentor.*

***MENTZÉLIE.** s. f. T. Bot. Voy. Loasées.

MENU, UE. adj. (latin. *minutus*, de *minuere*, diminuer). Délié, qui a peu de volume, de grosseur. *Cet enfant a le corps bien m. Homme m. Avoir les bras, les doigts menus, les jambes menues. Cette corde est trop menue. M. bois. Du m. plomb. Herbe menue. Il tombe une pluie très-menue.* — *M. bétail, M. gibier, M. rôt, Menus grains, Menues dîmes,* Voy. Bétail, etc. *Menus droits,* Les issues ou extrémités d'un animal, dont on fait certains ragoûts. || Fig., Qui est de peu de conséquence. *Menus frais. Menus coûts. Menues dépenses. Les menues réparations sont à la charge du locataire. Entrer dans les détails les plus menus d'une affaire.* || *Menus plaisirs,* Dépenses d'amusement et de fantaisie. *Il donne tant par mois à sa femme pour ses menus plaisirs.* — Autrefois, on donnait le nom de *Menus plaisirs* A certaines dépenses du roi, qui avaient pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. *L'administration des menus plaisirs était dirigée par un intendant qu'on appelait quelquefois simplement,* Intendant des menus. On appelait encore *Hôtel des Menus Plaisirs,* ou simpl. *Menus Plaisirs,* Le lieu où étaient les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration. || *Menus suffrages,* V. Suffrage. || *Menue monnaie,* La monnaie de cuivre et de billon. || *M. peuple,* Les dernières classes du peuple. = Menu. s. m. Détail minutieux. *Compter par le m. Je vous dirai la chose par le m. Vous saurez tout par le m.* — *Le m. d'un repas,* La note de ce qui doit y entrer. = Menu. adv. En très-petits morceaux. *Hachez cela m.* || *Écrire m.,* Écrire en lettres fort petites. || Famil., *Marcher, trotter dur et m.,* Marcher vite et à petits pas. = Syn. Voy. Délié.

MENUAILLE. s. f. coll. Se dit, fam. et par dénigr., D'une quantité de choses petites ou de peu de valeur. *Il m'a payé en m. On a mis dans cette matelote beaucoup de m. Que ferez-vous de cette menuaille?*

MENUET. s. m. T. Danse et Musique.

Enc. — Le *Menuet* est une sorte de danse qu'on dit être originaire du Poitou. Son caractère était une simplicité noble et élégante; aussi cette danse a-t-elle joui de la plus grande vogue, durant le siècle dernier, dans les salons ainsi que sur les théâtres. C'était ordinairement par elle qu'on ouvrait le bal. Le m. se dansait à deux sur un air d'un mouvement modéré, à trois temps et à deux reprises. Les menuets d'Exaudet, de Fischer et de Grétry ont été longtemps à la mode.—De la danse le m. est passé dans la musique instrumentale. Dans cette dernière, on appelle ainsi un morceau de rhythme ternaire, qui, dans les symphonies, se place généralement entre l'andante et le finale. Autrefois ce morceau avait à peu près le mouvement de l'air de danse du même nom; mais peu à peu ce mouvement s'est accéléré, et il est aujourd'hui extrêmement rapide: de là la substitution du nom de *scherzo* (badinage) à celui de m. Il est composé de deux parties, chacune divisée en deux reprises. La première partie s'appèlle proprement le m., et la seconde *trio*, parce que, dans les quatuors, il était d'usage de ne pas y employer le violoncelle.

MENUISER. v. a. et n. Travailler en menuiserie. *Il aime à m.* = Menuisé, ée. part.

MENUISERIE. s. f. L'art du menuisier. *Apprendre la m.* || Se dit aussi Des ouvrages que fait un menuisier. *Une belle m. Des lambris de menuiserie.*

Enc. — La *Menuiserie* est un art *mécanique* qui s'applique aux menus ouvrages de bois. Comme la charpenterie, elle a une grande part dans la construction des bâtiments. Elle comprend en effet les cloisons de planches, les portes, les croisées, les volets, les lambris, les planchers, les escaliers, etc. Comme l'ébénisterie, qui l'emporte sur elle par le fini et par le choix des bois qu'elle emploie, la m. fabrique aussi des meubles; mais elle se borne à fabriquer des tables, des armoires, des rayons, des bancs, etc. Les bois dont elle fait ordinairement usage sont le sapin, le peuplier, le tilleul, le chêne, etc. — Avant 1789, les menuisiers formaient une corporation dont les premiers statuts remontaient à l'année 1396. Un édit de 1776 les avait réunis aux ébénistes, aux tourneurs en bois et aux layetiers. L'apprentissage était de six années. Le brevet coûtait 24 livres et la maîtrise 600. Cette corporation était placée sous le patronage de sainte Anne, dont la fête se célèbre le 26 juillet.

MENUISIER. s. m. Celui qui travaille en menuiserie. = * *Menuisier, ière,* se dit adject. De certains insectes qui perforent le bois pour s'y loger ou y déposer leurs œufs. *Abeille menuisière.*

***MÉNURE.** s. m. (gr. μήνις, croissant; ουρα, queue).

Enc. — Le *Ménure lyre* (*Menura lyra*) est un des oiseaux les plus remarquables de la Nouvelle-Hollande, et forme à lui seul un genre bien distinct; cependant les auteurs ne sont point d'accord sur la place qui doit lui être assignée dans la série zoologique. Ainsi, tandis que les uns le rangent parmi les Gallinacés, Cuvier et Temminck le placent parmi les Passereaux Dentirostres et dans le voisinage des Merles, dont il se rapproche en effet par la forme de son bec, par celle de ses pattes, ainsi que par ses mœurs: c'est en outre un oiseau chanteur. Le *Ménure* est un peu moins grand que le Faisan, et son plumage est d'un brun grisâtre. Son nom spécifique lui vient du développement singulier des plumes de la queue qui s'observe chez le mâle (Fig. ci-dessous). Ces plumes sont de trois sortes: 12 plumes ordinaires très-longues, à barbes effilées et écartées; 2 médianes garnies d'un côté seulement de barbes serrées, et 2 extérieures courbées en S, ou comme les branches d'une lyre, dont les barbes internes, grandes et serrées, représentent un large ruban, et dont les externes, très-courtes, ne s'élargissent que vers le bout. La femelle n'a que 12 pennes de structure ordinaire.

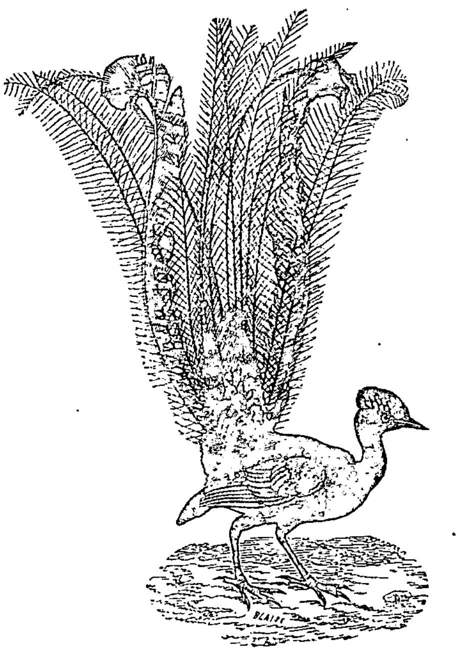

***MENU-VAIR.** s. m. Autrefois, on appelait ainsi La fourrure provenant de l'espèce d'écureuil appelé Petit-gris. *L'usage du m.-vair était réservé à la noblesse.*

MÉPHITIQUE. adj. 2 g. Se dit De tout fluide aériforme qui exerce sur l'économie une action pernicieuse. *Vapeur m. Air m.* — Dans le lang. ordinaire, ce mot emporte l'idée d'une odeur désagréable.

MÉPHITISME. s. m. (lat. *mephitis*, odeur infecte). Exhalaison incommode et souvent pernicieuse; air vicié et non respirable, quelle que soit sa nature. *Le m. des marais, des égouts, des fosses d'aisances.*

MÉPLAT. s. m. T. Sculpture, Peinture et Gravure. L'indication des différents plans d'un objet. *Lorsque l'on peint une tête, il faut faire sentir les méplats,* Il faut, par les masses de clairs et d'ombres, faire sentir les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente de la tête. || Adj., *Lignes méplates,* Lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. On dit aussi *Formes méplates.* — * T. Grav. *Tailles méplates,* Tailles un peu tranchées et sans adoucissement dont l'usage est de fortifier les ombres et d'arrêter les extrémités.

MÉPRENDRE (se). v. pron. Se tromper, prendre une personne ou une chose pour une autre. *Ces deux jumeaux se ressemblent tellement, qu'il n'est personne qui ne s'y méprenne. Ce calcul est inexact, nous nous sommes mépris. Vous vous êtes méprise sur ce que je vous disais. Il ne faut pas s'y m., cette affaire a de la gravité.* || Figur., S'oublier et manquer de respect. *A qui pensez-vous parler? vous vous méprenez.* = Conj. Voy. Prendre.

MÉPRIS. s. m. (R. *mé* pour *mal*, et *prix*). Sentiment par lequel on juge une personne ou une chose, indigne d'estime, d'égard, d'attention. *M. outrageant, injurieux, profond. Concevoir, avoir, témoigner du m., le plus profond m. pour quelqu'un. Traiter avec m. Il est digne de m. Souffrir, braver le m. public. Un geste de m. Montrer du m. pour les choses qui méritent le plus de respect.* Proverb., *La familiarité engendre le m.* — *Tomber dans le m.,* Tomber dans un état où l'on est méprisé. || *Le m. de la vie, le m. de la mort,* Le sentiment par lequel on s'élève au-dessus de l'amour de la vie, de la crainte de la mort. On dit, dans un sens anal., *Le m. des richesses, des grandeurs, des honneurs, des louanges, etc.* || Au pluriel, *Mépris* signifie Paroles ou actes de mépris. *Je ne puis souffrir ses m. Les m. d'un tel homme valent des louanges.* = Au mépris de. locut. prépos. Au préjudice de, sans avoir égard à. *Il a fait cette action au m. des lois, au m. de sa parole.* = En mépris de. loc. prép. Par un sentiment de mépris pour. *En m. du devoir.* Peu usité.

MÉPRISABLE. adj. 2 g. Qui est digne de mépris. *Un homme, une femme m. Il s'est rendu m. par sa conduite. Le monde estime bien des choses qui sont fort méprisables. Il n'est rien de plus m. que de flatter les méchants.* || * Qu'on doit dédaigner. *Ce n'est point un ennemi m. Des biens méprisables.*

MÉPRISANT, ANTE. adj. Qui marque du mépris. *Un homme, un air, un ton m. Manières méprisantes.*

MÉPRISE. s. f. Inadvertance, erreur de celui qui prend une chose pour une autre. *Une grossière m. Cela a été fait par m. Vous êtes tombé dans une étrange m.* = Syn. Voy. Bévue.

MÉPRISER. v. a. Avoir du mépris pour quelqu'un ou pour quelque chose, n'en faire aucun cas. *C'est un homme que je méprise. Il méprise tout le monde. M. les malheureux. Il a tort de m. les bons avis qu'on lui donne.* || S'élever au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour une chose ou de la crainte qu'elle inspire. *M. les honneurs, les richesses, la gloire, la vie. M. la mort, la calomnie, l'opinion publique.* = se Mépriser. v. pron. *Ils se méprisent l'un l'autre. Il se méprise lui-même.* = Méprisé, ée. part.

MER. s. f. (lat. *mare*). La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre; et Chacune des grandes portions de cette masse d'eau, qu'on distingue les unes des autres par des qualifications tirées ordinairement de quelque circonstance locale. *La mer est grosse, houleuse. La mer Glaciale. La mer Baltique. Les côtes de la mer. Poisson de mer. Bains de mer. Lancer un vaisseau à la mer. Aller sur mer, en mer. Voyager par mer. Courir les mers. Combattre sur terre et sur mer. Ces deux peuples se disputaient l'empire des mers. Mettre en mer, à la mer,* Mettre à la voile, quitter le port. *Tenir la m.,* Naviguer, courir en haute mer. || *Pleine mer* ou *Haute mer,* La partie de la mer qui est éloignée des rivages. *Prendre la haute mer. Être en haute mer, en pleine mer.* — *La mer est basse en cet endroit,* Il y a peu d'eau. Voy. pour d'autres sens des mots, *Haute mer, Basse mer,* et *Pleine mer,* le mot Marée. || *Bras de mer,* Voy. Bras. — *Port de mer,* Voy. Port. || *Coup de mer,* se dit D'une tempête de peu de durée, et même D'une vague puissante. *Nous essuyâmes un coup de mer à telle hauteur. Pendant cette tempête, un coup de mer emporta notre gouvernail.* || *Homme de mer,* Homme dont la profession est de naviguer sur mer, et particul., Un pilote, un officier de marine qui entend bien la navigation. *Armée de mer,* Voy. Armée. — *Écumeur de mer.* Voy. Écumeur. || Figur. et prov., *C'est la mer à boire,* se dit D'un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin. Pour exprimer le contraire, on dit, *Ce n'est pas la mer à boire.* — *Il avalerait la mer et les poissons,* Voy. Avaler. — *C'est porter de l'eau à la mer, C'est une goutte d'eau dans la mer,* V. Eau. || Par exag., se dit D'une grande étendue d'eau non salée. *La rivière débordée couvrait la campagne, c'était une mer.* — * Figur., on dit aussi, *Une mer de sable.* || Grand vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace à mesure qu'on y puise. *Il a une mer de vin de Chypre.*

Enc. — I. *Étendue et niveau de la mer.* — En parlant des *continents*, nous avons comparé l'étendue respective qu'occupent à la surface du globe l'élément solide et l'élément liquide, ainsi que leur distribution dans les divers hémisphères boréal et austral, oriental et occidental; nous pouvons donc nous dispenser de répéter ici ce que nous avons déjà dit. Quant à la forme qu'affecte cette énorme masse d'eau, nous avons également vu, au mot Géologie, qu'elle est celle d'un sphéroïde aplati aux deux pôles. Enfin, nous savons encore qu'en vertu des lois fondamentales de l'*hydrostatique*, son niveau moyen est partout le même: aussi prend-on constamment le niveau de la mer pour point de départ dans la mesure des hauteurs, c.-à-d. des inégalités que nous présente l'écorce solide de notre planète.

II. *Lit et profondeur de la mer.* — Le lit de la mer offre des inégalités analogues à celles qu'on remarque sur les continents. Il présente des plaines, des chaînes de montagnes, des vallées, des plateaux, des pics isolés, etc. Tantôt on y trouve des abîmes *dont nos sondes ne peuvent atteindre le fond, tantôt il est à peu* de distance au-dessous de la surface des eaux, et forme des *hauts-fonds* ou des *bancs* redoutables pour le navigateur. Ici des sources d'eau douce jaillissent du fond de l'Océan; là des volcans sous-marins lancent des amas de laves et de scories, et des tremblements de terre troublent le fond des abîmes comme la surface des continents. Nous avons déjà, en parlant des inégalités de la surface de notre globe (v. GÉOLOGIE), cité quelques-unes des plus grandes profondeurs données par les sondages, et estimé la hauteur moyenne de la nappe océanique, ainsi que le volume d'eau qu'elle représente. Quant aux bancs qui s'élèvent presque au niveau des eaux, nous mentionnerons le *Banc des Aiguilles*, à l'est du cap de Bonne-Espérance, le fameux *Banc de Terre-Neuve*, vers la côte orientale de l'Amérique septentrionale, et le *Dogger-Bank* dans la mer du Nord. Un cinquième de cette dernière mer est occupé par des bancs de sable qui sont situés seulement à 24 m. au-dessous du niveau de l'eau. En admettant, comme nous l'avons fait, que la profondeur moyenne maximum de la mer est de 4800 m., la pression exercée par la masse liquide sur le fond qui la supporte est déjà prodigieuse. En effet, puisqu'une colonne d'eau de 10 mèt. 40 équivaut au poids entier d'une atmosphère, cette pression doit être en moyenne égale à 461 atmosphères; et, au nord des Bermudes, dans le lieu où le lieutenant Maury, de la marine des États-Unis, a trouvé une profondeur de 9600 m., cette pression s'élève à 923 atmosphères. *Il est évidemment impossible que des êtres* vivants puissent subsister à de pareilles profondeurs. Cependant il est vraisemblable qu'il s'en trouve à la profondeur de 2200 mèt., c'est-à-dire sous une pression égale à 211 atmosphères.

III. *Nature des eaux de la mer.* — Les eaux de la mer ont une odeur nauséabonde, une saveur amère et très-salée : c'est *aux sels à base de magnésie qu'on attribue leur amertume*, tandis que leur salure provient du chlorure de sodium. L'analyse faite sur 1000 grammes d'eau de l'océan Atlantique a donné les substances et les proportions suivantes :

Acide carbonique. . . .	0,23	Carb. de chaux et magn.	0,20
Chlorure de sodium. . .	25,10	Sulfate de chaux	0,15
Chlor. de magnésium. .	3,50		
Sulfate de magnésie. . .	5,78	Total du résidu fixe.	34,73

Outre ces substances, on y découvre quelques traces d'oxyde de fer, de brome et d'iode, ainsi qu'une petite quantité de potasse qui paraît provenir de la décomposition des végétaux entraînés par les fleuves. Comme on le voit, la proportion des matières salines contenues dans les eaux de la mer dépasse un peu 3 p. 100; néanmoins elle varie suivant les lieux. L'Océan contient plus de sels dans l'hémisphère sud que dans l'hémisphère nord, et l'Atlantique est plus salé que l'océan Pacifique. Dans ce dernier, la plus forte proportion de sels se trouve aux parallèles de 22° lat. nord et de 17° lat. sud; près de l'équateur elle est moindre, et c'est dans les mers Polaires *qu'elle est la plus faible, ce qui tient à* la fonte des glaces. Par suite de la présence de ces sels, la pesanteur spécifique de l'eau de mer est supérieure à celle des eaux douces : elle a été évaluée par Gay-Lussac à 1,0272. La salure des eaux marines varie, dans les mers boréales, avec les saisons, et l'eau douce, en raison de sa moindre pesanteur spécifique, *occupe alors les couches supérieures. L'eau de pluie tend aussi* à rendre les eaux superficielles moins salées que les eaux puisées dans les profondeurs. L'Océan est moins salé vers les embouchures des fleuves et près des côtes que dans la haute mer : l'Atlantique, par ex., n'est que saumâtre à 480 kilom. de l'embouchure du fleuve des Amazones. Enfin, les mers profondes sont plus salées que celles qui ont peu de profondeur, tandis que les mers intérieures qui communiquent avec l'Océan sont moins salées que celui-ci, à cause de l'abondance des eaux fluviales qu'elles reçoivent. Néanmoins la Méditerranée fait exception à cette loi, parce que la quantité d'eau que lui enlève l'évaporation est supérieure à celle que lui apportent les fleuves, et que son niveau est maintenu par l'afflux des eaux de l'Atlantique. Une conséquence importante de la salure des eaux de la mer, c'est qu'il faut pour les congeler une température plus basse que celle qui suffit à congeler les eaux douces. Dans la mer du Groënland, par ex., la glace ne commence à se former qu'à une température de 2°,5 au-dessous de zéro. Il résulte de là que les éléments salins de l'Océan le maintiennent encore à l'état liquide sous des latitudes où il ne formerait qu'un champ de glace si ses eaux étaient douces. Or ce fait n'est pas d'un médiocre intérêt pour la navigation. Un autre avantage de cette salure de la mer, c'est que les navires, en raison de la plus grande densité de l'eau, peuvent porter des charges plus grandes et ont plus de stabilité qu'ils n'en auraient si l'eau n'était pas salée. Enfin, *on doit évidemment attribuer à la présence de ces sels la salubrité* des eaux marines, qui, sans cela, ne tarderaient pas à être corrompues par des masses de matières organiques à l'état de putréfaction.—Jusqu'à cette heure, on n'a formé que des hypothèses vagues sur l'origine de la salure des eaux de la mer : en conséquence, nous croyons inutile de les discuter.

IV. *Couleur des eaux de la mer.*—L'eau de source la plus pure n'est pas plus limpide et plus transparente que celle de l'Océan. Dans certaines parties de l'océan Arctique, on aperçoit distinctement des coquillages à la profondeur de 145 mèt., et dans les Antilles, à cette même profondeur, le lit de la mer est aussi visible que s'il était tout près de la surface de l'eau : on y voit les coquillages, les coraux, les fucus de toutes couleurs y déployer les plus riches teintes de l'arc-en-ciel. Mais au delà de cette profondeur, la lumière solaire ne pénètre plus en quantité suffisante pour permettre de distinguer les objets, et l'on admet qu'elle devient insensible à la profondeur de 300 mèt. Celle de la lune, dans les circonstances les plus favorables, ne descend pas au delà de 13 mèt.—Vue en grande masse, l'eau de l'Océan offre toujours, à moins d'effet d'optique ou de circonstances particulières, une couleur bleu d'azur plus ou moins intense : cette teinte résulte de ce que l'eau de mer absorbe toutes les couleurs du prisme, à l'exception des rayons bleus qu'elle réfléchit au contraire dans toutes les directions. L'aspect de la mer varie selon l'incidence des rayons solaires, quoique sa véritable couleur ne change pas. Ainsi, l'image d'une barque du côté de l'ombre est souvent du bleu le plus pur, tandis que la surface de l'eau exposée aux rayons solaires présente l'éclat de l'or bruni. Quant aux différences de coloration permanentes que l'on observe dans certains lieux, elles résultent de causes également permanentes et locales. Autour des Maldives, la mer est noire; elle est blanche dans le golfe de Guinée, jaunâtre entre la Chine et le Japon, rougeâtre dans la mer Vermeille et dans différentes parties de la mer Rouge, verdâtre dans les Canaries et les Açores. Le golfe Persique est appelé mer Verte par les géographes orientaux, parce que le long de la côte de l'Arabie, on remarque une bande d'eau verdâtre tellement distincte, qu'on a vu des navires avoir de l'eau bleue à babord et de l'eau verte à tribord. Dans l'océan Arctique, on passe parfois brusquement d'une eau bleue d'azur à une eau vert-olive, c'est-à-d. de la limpidité à l'opacité. La mer Rouge doit la couleur qui déjà chez les anciens lui avait valu le nom de mer Érythrée, à la présence d'une très-petite conferve filamenteuse, appelée Trichodesmium erythræum, qui se montre à certaines époques en quantité prodigieuse. On dit que *la mer Vermeille*, au contraire, doit sa *coloration* à *des animalcules* microscopiques de couleur rougeâtre. Scoresby attribue la couleur vert-olive de l'eau des mers arctiques à la présence de myriades de Méduses de teinte jaunâtre qui servent de proie à divers poissons et notamment aux grands cétacés. Enfin, lorsque la mer est limpide et peu profonde, la couleur naturelle de ses eaux est *modifiée par celle des substances* qui constituent son lit. Ainsi, elle offre une teinte vert-pomme, quand son fond est calcaire ou formé par du sable blanc; vert foncé, lorsque le sable est jaune; brune ou noirâtre, quand le fond est de couleur sombre; et grise, lorsque le fond est vaseux.

V. *Phosphorescence.* — Un phénomène des plus singuliers et des plus admirables, est celui que présente la surface des eaux quand elle semble s'illuminer tout à coup sur une vaste étendue. Bien que ce phénomène, auquel on donne le nom de *phosphorescence de la mer*, s'observe sous toutes les zones, c'est particulièrement dans les contrées chaudes, aux Indes, sur les côtes de Malabar, des Maldives et des autres îles voisines, qu'elle présente ce spectacle dans toute sa magnificence. Il se renouvelle tous les soirs, particulièrement dans les temps calmes, lorsque la mer est couverte de rides ou d'ondes légères. « Celui qui n'a pas été témoin de ce phénomène dans la zone torride, et surtout sur le grand Océan, dit Al. de Humboldt, ne peut se faire qu'une idée imparfaite de la majesté d'un si grand spectacle. Quand un vaisseau de guerre, poussé par un vent frais, fend les flots écumeux, et qu'on se tient près des haubans, on ne peut se rassasier du coup d'œil que présente le choc des vagues. Chaque fois que, dans le mouvement du roulis, le flanc du vaisseau sort hors de l'eau, des flammes rougeâtres, semblables à des éclairs, paraissent sortir de la quille et s'élancer vers la surface de la mer. » Quoy et Gaimard, qui ont souvent observé, dans les mers tropicales, *cette illumination des eaux, disent de même :* « A peine le jour a-t-il disparu que la scène commence, et des millions de corps lumineux semblent rouler au milieu des flots. L'intensité de la lumière augmente sur la crête des vagues, sur les flancs du vaisseau ou des rochers contre lesquels la lame vient se briser; chaque coup de rame fait jaillir des jets de lumière, et le navire qui fuit, laisse au loin derrière lui un long sillon de feu, dont l'intensité s'affaiblit à mesure qu'il s'éloigne. » — Quelle est la cause de cet étrange phénomène? Les uns l'ont attribué à la présence d'une infinité de petits animaux lumineux qui se meuvent rapidement à la surface des eaux. D'autres pensent qu'il est dû à l'existence d'une matière phosphorescente, produite par les matières organiques à demi altérées, qui existent en abondance dans la mer et qui flottent à sa surface. Les poissons ayant la propriété plus ou moins développée de devenir phosphorescents après la mort, la matière organique qui provient de la décomposition de leurs corps doit naturellement communiquer sa propriété lumineuse à l'eau dans laquelle elle est en dissolution. Quoy et Gaimard ont observé des faits qui semblent justifier l'une et l'autre hypothèse. Étant mouillés dans la petite île de Rawak, sous l'équateur, un soir ils virent sur l'eau des lignes d'une blancheur éclatante. En les traversant avec leur canot, ils voulurent en enlever une partie et ne trouvèrent qu'un fluide dont la lueur disparut entre leurs doigts. Peu de temps après, pendant la nuit et la mer étant calme, ils virent près du vaisseau *beaucoup de zones semblables, blanches et fixes. Ils les* examinèrent donc avec soin, et reconnurent qu'elles étaient produites par des zoophytes d'une petitesse extrême et qui renfermaient en eux un principe de phosphorescence si subtil et tellement susceptible d'expansion, qu'en nageant avec vitesse et en zigzag, ils laissaient sur la mer de longues traînées de lumière. Deux de *ces animalcules* ayant été placés dans un bocal rempli d'eau, ils la rendirent aussitôt toute lumineuse. Ces observateurs ont en outre constaté que la chaleur développe la faculté lumineuse de ces animalcules, ainsi qu'il arrive, en été, pour les vers luisants de nos climats. Tout en admettant ce dernier fait, Becquerel croit que la phosphorescence résulte principalement de la présence d'une matière organique mélangée avec l'eau et analogue à celle que les pêcheurs nomment *Graissin*, et qui recouvre les Harengs et autres poissons quand ils sont phosphorescents. Les observations faites par lui et par Breschet sur les eaux de la Brenta, rivière qui se jette à la mer près de Venise, le prouvent suffisamment. Ces eaux, dans les grandes chaleurs, deviennent fortement lumineuses quand elles sont ébranlées par le moindre choc. L'effet, dit Becquerel, peut être comparé à celui que produit un bol de punch enflammé que l'on agite avec une cuiller. Le corps le plus léger que l'on jette dans l'eau suffit pour faire naître la lumière, non-seulement dans le point frappé, mais encore dans toutes les ondes provenant de l'ébranlement du liquide. Évidemment, il n'y a qu'une matière intimement combinée avec l'eau qui *puisse produire un pareil effet, puisque* toutes les parties du liquide possèdent la faculté lumineuse. Becquerel pense que les matières organiques qui se trouvent dans l'eau stagnante des rivières sont, à la suite de la chaleur du jour, dans un état particulier de décomposition qui leur donne la faculté lumineuse. La vase des marais, toujours riche en matières décomposées, possède quelquefois aussi cette phosphorescence.—Plusieurs auteurs ont supposé que le phénomène de la phosphorescence était produit par l'électricité; mais il est probable que l'électricité ne joue ici qu'un rôle secondaire, en concourant à favoriser l'action des deux causes dont il vient d'être parlé.

VI. *Mouvements de la mer.*—Les mouvements observés dans les eaux de la mer appartiennent à trois ordres différents : ce sont les *marées*, les *vagues* et les *courants*. Nous avons parlé ailleurs des premières, il ne sera donc question ici que des vagues et des courants.

A. *Des vagues.* — La surface de la mer subissant la pression de l'atmosphère, il en résulte que le plus léger dérangement dans l'air se transmet à la surface liquide et presque au même instant. S'il n'y a point de vent, ou s'il est parallèle à la surface de l'eau, la mer est *calme*, et présente une nappe unie comme un miroir. Mais si le vent est oblique à sa surface, quelque faible que soit son inclinaison, la mer devient *ridée*, la surface se sillonne de petites ondulations; car l'onde, ébranlée par l'action *du vent, communique son mouvement aux molécules liquides* voisines, de telle sorte que ces impulsions se propagent en s'affaiblissant toujours à mesure qu'elles s'éloignent du point où elles ont pris naissance. Lorsque le vent augmente en suivant une direction constante, les ondes deviennent plus fortes et forment des lignes très-étendues, presque directes, qui s'avancent avec la même vitesse sur tous les points; on les désigne alors sous le nom de *lames*. Si une de ces lames atteint le rivage, elle se brise en écumant contre les falaises, ou bien, quand la plage est douce et unie, elle semble rouler sur elle-même et s'étendre en s'amincissant. Les marins ont des noms différents pour désigner les différents aspects de la mer agitée par les vents. Lorsqu'elle est tourmentée par une forte brise, la mer *moutonne;* elle s'agite en lames courtes et écumeuses; elle est *houleuse*, si les lames s'élèvent en ondulations; *clapoteuse*, si les lames sont courtes et fort agitées; elle *creuse*, quand les vagues, d'une très-grande hauteur, laissent entre elles des abîmes profonds; elle est *dure*, lorsque le navire en reçoit de fréquentes et fortes secousses; elle *brise*, si ses flots, rencontrant un obstacle, sont brisés et jaillissent plus ou moins haut avec fracas; elle *déferle* au moment où, s'élevant en voûte, les lames retombent de tout leur poids sur le navire qu'elles rencontrent; enfin, on nomme *ressac* le retour violent de la lame du côté du large, lorsqu'elle a frappé contre un rocher. Il faut se garder de prendre à la lettre les expressions figurées des marins, lorsqu'ils parlent de *vagues hautes comme des montagnes. Les plus hautes vagues* observées sont celles qui se produisent en vue du cap de Bonne-Espérance, si justement appelé par les anciens navigateurs portugais cap des Tourmentes. Il y a lieu de croire que la plus grande hauteur verticale des vagues n'excède pas 12 mètres, en la comptant du creux à la crête. Toutefois, quand elles rencontrent un obstacle, elles se redressent contre lui et atteignent alors une élévation effrayante. On en a vu dont la crête s'élevait alors à une hauteur d'environ 50 mètres. Dans les mers petites et peu profondes, les lames sont courtes et abruptes; aussi sont-elles beaucoup plus dangereuses que les lames immenses de l'Océan.

La force des vagues produites par les vents est parfois effrayante. D'après les expériences faites par l'ingénieur Stevenson sur la côte ouest d'Écosse qui est exposée à toute la furie de l'Atlantique, il paraît que la pression moyenne exercée par la vague sur une surface d'un pied carré anglais (ou de 0,0929 m. carré) est égale à un poids de 277 kilogr. durant les mois d'été, et à 946 durant ceux d'hiver. Pendant la tempête qui eut lieu le 9 mars 1845, cette pression s'éleva, selon lui, à 2759 kilogr. Le même observateur a calculé que, dans la tempête du 20 nov. 1827, la pression que le phare de Bell-Rock, sur la mer du Nord, eut à supporter de la part des vagues qui s'élevaient jusqu'à son sommet, était d'environ 3000 kil. par pied carré. Dans une autre tempête du commencement de 1829, un bloc calcaire du poids de 7000 kilogr. fut arraché à *l'extrémité ouest de la jetée de* Plymouth et transporté à 45 mètres de distance. Enfin, dans les Hébrides, un bloc, évalué à 42 000 kilogr. fut repoussé à plusieurs mètres par la seule force des vagues.

Cependant les mouvements excités dans les eaux de la mer par les plus violentes tempêtes ne se propagent pas à une bien *grande profondeur. L'Océan paraît rester* tout à fait calme à la profondeur de 60 à 80 mètres. S'il n'en était pas ainsi, les eaux deviendraient troubles, et les coquillages seraient détruits. En outre, tout ce qui tend à diminuer le frottement du vent, c.-à-d. de l'air en mouvement, contre la surface de l'eau, diminue l'agitation de celle-ci. Ainsi, lorsque l'air est humide ou lorsqu'il vient à pleuvoir, le mouvement diminue, parceque le frottement devient moins considérable en raison de la moindre attraction de l'air pour l'eau.

B. *Des courants.* — Parmi les courants observés au sein de l'Océan, les uns dépendent de causes permanentes, comme la constitution du globe lui-même, et les autres de causes variables. Les courants *constants* sont produits par l'action combinée de la rotation de la terre, laquelle s'effectue d'occident en orient, de la chaleur solaire et des vents alizés. Les courants *périodiques* sont déterminés par les marées, les moussons et d'autres vents périodiques. Les courants *temporaires* sont causés par les marées, la fonte des neiges, et l'action des vents prolongés pendant un certain temps. On les distingue en outre en courants *superficiels* et en courants *sous-marins, suivant leur situation*, qui dépend de ce que leur densité est moindre ou plus grande que celle des eaux au milieu desquelles ils circulent. Ces courants, qu'on peut comparer à des fleuves immenses, entretiennent par conséquent au sein des mers une circulation non interrompue, qui mélange incessamment leurs eaux et maintient entre elles *un certain* équilibre.

La direction des grands courants constants de l'Océan a lieu de l'est à l'ouest. Quoiqu'ils dépendent des mêmes causes que les vents alizés, c'est-à-d. du mouvement de rotation du globe combiné avec l'action de la chaleur solaire, ils en diffèrent sous ce rapport, que l'atmosphère est échauffée à sa partie inférieure par son contact avec la terre, et que la chaleur ainsi reçue se transmet aux couches supérieures, tandis que la mer, au contraire, est d'abord échauffée à sa surface par les rayons directs du soleil, et que la chaleur se transmet de cette surface aux couches inférieures. L'action de la chaleur solaire, en pénétrant les couches superficielles de la mer, les dilate, diminue leur pesanteur spécifique, surtout entre les tropiques, et par conséquent détermine une évaporation rapide et considérable, par suite de laquelle l'équilibre de l'Océan est troublé. Il faut donc, pour rétablir l'équilibre, que d'autres eaux viennent des régions polaires. Or, nous avons ainsi trois courants constants, l'un de l'est à l'ouest, et les deux autres de chacun des pôles vers l'équateur. Mais ces deux derniers, en descendant des pôles, ne suivent pas une marche directe, car, à mesure qu'ils s'éloignent de ceux-ci, ils éprouvent une déflexion de l'est à l'ouest par l'effet du mouvement de rotation de la terre qui va en augmentant de vitesse depuis le pôle, où il est nul, jusqu'à l'équateur, où il est d'environ 1670 kilomèt. par heure. Lorsque les courants polaires arrivent aux tropiques, ils n'ont pas encore acquis la même vitesse de rotation que l'Océan intertropical; ils restent donc en arrière, et par conséquent semblent couler dans une direction contraire à la rotation diurne de la terre. Il résulte de là que la surface entière de l'Océan, sur une étendue de 30 degrés de chaque côté de l'équateur, a une tendance apparente de l'est à l'ouest qui produit tous les effets d'un fleuve immense qui coulerait dans cette direction. Les vents alizés, qui soufflent constamment dans la même direction, contribuent à accroître la vitesse du courant, laquelle est en moyenne de 17 kilom. en 24 heures. On suppose d'ailleurs généralement que les courants primaires, ainsi que ceux qui en dérivent, éprouvent dans leur intensité des variations périodiques dépendant de la fonte des glaces à chaque pôle alternativement. Il importe de remarquer que les courants sont nommés d'après la direction de leur marche. Ainsi, un courant oriental est un courant qui vient de l'ouest et se dirige vers l'est.

Par suite de l'extension ininterrompue de l'Océan dans l'hémisphère austral, de la prédominance des vents d'ouest dans ces régions et de la tendance des eaux polaires à se diriger vers l'équateur, il se forme dans l'océan Antarctique un grand courant froid qui, poussé par les vents dominants, prend la direction de l'est en inclinant au nord, et marche ainsi vers la côte américaine, où il se divise. La plus petite de ses branches double le cap Horn, tandis que le courant principal, qu'on désigne habituellement sous le nom de *Courant de Humboldt*, remonte le long de la côte occidentale de l'Amérique méridionale, puis, tournant tout à coup à l'ouest, va se perdre dans le grand courant équatorial du Pacifique, qui traverse cet océan de l'est à l'ouest entre le 26° de latitude sud et le 24° de lat. nord, formant ainsi un vaste fleuve large d'environ 3000 milles marins. Au nord, ce dernier courant est interrompu par la côte de la Chine, la Péninsule orientale et les îles de l'archipel Indien. Cependant, une partie du courant se fraye une route entre ces îles et va rejoindre le grand Courant de l'océan Indien, lequel, poussé par l'alizé du sud-est, poursuit sa marche d'orient en occident entre les 10e et 20e de lat. sud. Mais, en approchant de l'île de Madagascar, le grand Courant indien se subdivise. Une partie court au nord-ouest, double l'extrémité septentrionale de Madagascar, passe par le détroit de Mozambique, et va opérer sa jonction avec l'autre partie du courant. Alors celui-ci double le banc des Aiguilles et le cap de Bonne-Espérance, puis, sous le nom de Courant Atlantique méridional, longe la côte occidentale de l'Afrique jusqu'au parallèle de Sainte-Hélène. Là il est défléchi par la côte de Guinée, marche presque droit à l'ouest, et forme ainsi le grand Courant Atlantique équatorial. Mais arrivé à la hauteur du cap Saint-Roch, au Brésil, ce courant se partage en deux branches. L'une court au sud le long de l'Amérique méridionale, et devient insensible avant d'atteindre le détroit de Magellan. Cependant elle émet un rameau qui traverse tout l'Atlantique en se dirigeant vers le cap de Bonne-Espérance, de telle sorte que ses eaux ont véritablement fait le circuit de la partie méridionale de l'océan Atlantique. Toutefois ce rameau, revenu vers l'extrémité australe de l'Afrique, marche à environ 240 kilom. au sud du courant du Cap ou des Aiguilles, qui suit, comme nous venons de le voir, une direction opposée, et poursuit sa course dans l'océan Indien où l'on en trouve encore des traces à plus de 3000 kilom. du Cap. Mais revenons au grand Courant Atlantique équatorial.

Sa branche principale, à partir du cap Saint-Roch, se dirige au nord-ouest en longeant la côte du Brésil. Sa force et sa profondeur sont telles, qu'elle ne subit qu'une déviation momentanée sous l'influence des énormes masses d'eau que le fleuve des Amazones et l'Orénoque versent dans l'Atlantique. Quoique affaiblie par son passage à travers les Petites Antilles, elle acquiert une nouvelle force dans la mer des Caraïbes. De là, après avoir décrit le contour du golfe du Mexique avec la haute température de 31°,40 du thermomètre centigr., elle s'échappe par le détroit de la Floride ou Nouveau Canal de Bahama, et marche au nord le long de l'Amérique septentrionale jusqu'au grand banc de Terre-Neuve. A partir de son entrée dans le golfe du Mexique, le courant dont nous venons de décrire la marche reçoit le nom de ***Gulf-stream***, qui signifie proprement Courant du golfe. A la hauteur de Terre-Neuve, il s'infléchit à l'est, par l'effet de la configuration des terres, de l'action du vent dominant, ainsi que d'un courant qui vient de la mer de Baffin. Arrivé aux Açores, il s'incline vers le sud, et, aidé par l'alizé du nord-est, il rejoint le courant équatorial, de façon à représenter avec lui une immense courbe fermée, dont le développement est de plus de 600 myriam. Au centre de ce circuit se trouve une vaste étendue d'eau presque stagnante et où flotte constamment une couche épaisse de fucus, d'où le nom de *Mer de sargasse* (esp. *sargasso*, varech), sous lequel on désigne la mer comprise entre les Açores, les Canaries et les îles du cap Vert. Ce furent les cadavres d'hommes, d'animaux, ainsi que les végétaux d'une forme inconnue, apportés aux Açores par le Gulf-stream, qui suggérèrent à Christophe Colomb l'idée qu'il devait y avoir une terre au delà de l'Océan occidental, et qui furent l'occasion de la découverte de l'Amérique. Le Gulf-stream est plus salé, plus chaud et d'un bleu plus intense que le reste de l'Océan, jusqu'au moment où il approche de Terre-Neuve, où il devient trouble à cause du peu de profondeur de cette partie de la mer. Sa vitesse est très-variable; c'est un peu après sa sortie du détroit de la Floride qu'elle est le plus considérable : elle est alors d'environ 140 kilom. par jour. Quant à sa largeur, elle augmente à mesure qu'il s'éloigne du détroit; jusqu'à ce qu'enfin ses eaux chaudes débordent, pour ainsi dire, sur une large surface de l'Océan. Près de Terre-Neuve, une branche importante se sépare du Gulf-stream et se dirige vers la Grande-Bretagne et la Norwége; mais elle donne aussi naissance à plusieurs autres branches qu'on reconnaît à la température plus élevée de leurs eaux, même près des glaces perpétuelles de l'Océan polaire. C'est à la présence de ces eaux venues du Gulf-stream que la mer du Spitzberg doit de présenter une température plus haute d'environ 3°,60 à la profondeur de 350 mèt. qu'à sa surface. Bien que la température du Gulf-stream s'abaisse à mesure qu'il avance vers le nord, « la quantité de chaleur qu'il répand sur l'Atlantique, dans une seule journée d'hiver, dit le lieutenant Maury, suffirait pour élever toute la masse d'air atmosphérique qui couvre la France et la Grande-Bretagne, du point de congélation à la chaleur de l'été. C'est à cette cause que l'Irlande et le sud de l'Angleterre doivent la douceur et l'humidité de leur climat. »

Pendant l'été, le grand Courant Polaire arctique, qui longe les côtes du Groënland et du Labrador, ainsi que celui qui vient du détroit de Davis, entraîne des masses énormes de glace sur les bords du Gulf-stream. La différence de température qui existe entre ces deux courants océaniques en contact produit ces brouillards épais qui couvrent constamment le banc de Terre-Neuve. Le Courant Polaire nord descend tout le long de la côte de l'Amérique septentrionale jusqu'à la Floride, entre cette côte et le courant ascendant du Gulf-stream; mais arrivé à l'extrémité de cette presqu'île, il plonge et disparaît en poursuivant sa route au-dessous des eaux chaudes dans la mer des Caraïbes. On observe fréquemment à la surface des mers des contre-courants de ce genre. Il n'y a presque pas de détroit unissant deux mers ensemble qui n'en fournisse un exemple, l'un des courants suivant les côtes dans une direction, et l'autre marchant en sens inverse le long des côtes opposées. L'un des plus remarquables parmi ces contre-courants est celui que présente l'Atlantique. Il commence près des côtes de France, et, après avoir jeté une masse d'eau dans la Méditerranée, il prend une direction méridionale à quelque distance du continent africain. Mais, quand il a franchi le cap Mesurado, il coule rapidement à l'est l'espace d'environ 160 myriam. jusqu'à la baie de Biafra. Dans ce trajet, il se trouve en contact immédiat avec le courant équatorial et marche avec une grande vitesse en sens contraire. Enfin, il paraît se perdre dans ce dernier.

Ces courants océaniques l'emportent sur tous les fleuves du globe en largeur et en profondeur aussi bien qu'en longueur. Le Courant équatorial de l'Atlantique près de la côte d'Afrique a environ 260 kilom. de largeur; mais vers le milieu de sa course à travers l'Océan, il en a à peu près 800. Enfin, comme alors une branche s'en sépare et se dirige vers le nord-ouest, sa largeur se trouve réduite à 325 kilom. lorsqu'il arrive près des côtes du Brésil. La profondeur de ce grand courant est inconnue; mais la branche qui longe le Brésil doit être très-profonde, car elle n'est point déviée par la Plata qui la traverse avec une telle force, qu'à 800 kilomèt. de son embouchure on peut encore reconnaître les eaux douces et bourbeuses du fleuve. Lorsque ces courants passent sur des bancs ou sur des écueils, la surface de leurs eaux présente un abaissement sensible de température qui avertit le navigateur du danger.

Les courants périodiques sont fréquents dans les mers orientales. Il existe des courants de ce genre dans la mer Rouge et dans le golfe Persique. Le courant marche de l'Océan dans la mer Rouge depuis le mois d'octobre jusqu'en mai, et du mois de mai au mois d'octobre il court de la mer Rouge à l'Océan. Dans le golfe Persique, cet ordre est renversé. Dans l'océan Indien et dans la mer de Chine, les eaux sont alternativement poussées dans un sens et dans l'autre par l'influence des moussons. C'est la mousson du sud-ouest qui produit les inondations du Gange et le terrible ressac qu'on observe sur la côte de Coromandel. Les marées déterminent également des courants périodiques sur les côtes et dans les détroits, l'eau courant dans une direction pendant le flux, et dans la direction opposée pendant le reflux. Le Roost de Sumburgh, au promontoire méridional des îles Shetland, court avec une vitesse de 24 kilom. à l'heure. Mais les plus forts courants produits par la marée que l'on connaisse, sont ceux qui existent parmi les îles Orcades et les îles Shetland : leur grande rapidité dépend de circonstances locales. En pleine mer, ces courants marchent à raison de 2 à 5 kilom. par heure; mais cette vitesse est moindre sur les bords et au fond des courants par suite du frottement. — Ce qu'on appelle un *Gouffre*, est un lieu de la mer où l'eau, tournant avec vitesse sur elle-même, forme des espèces d'entonnoirs dans lesquels elle entraîne tout ce qui s'approche de leur tourbillon et les précipite au fond. Ces gouffres sont le plus souvent produits par le conflit des vents et des marées. Ainsi, par ex., le gouffre fameux du Maelstrom, sur la côte de Norwége, résulte de la rencontre des courants de marée autour des îles de Lofoden et de Moskoë. Il a 2 kilom. et demi de diamètre, et sa violence est telle qu'on entend ses mugissements à une distance de plusieurs lieues.

La sécurité et la rapidité des voyages par mer dépendent surtout de l'habileté avec laquelle le marin sait tirer parti des différents courants ainsi que des vents permanents ou périodiques. Souvent on abrége beaucoup un voyage en faisant un long circuit qui permet de profiter de ces vents et de ces courants, quand ils sont favorables, et de les éviter, quand ils sont contraires. Lorsqu'on va d'Acapulco au Mexique, à Manille ou à Canton, en traversant l'océan Pacifique, le vent alizé et le Courant équatorial favorisent tellement la traversée, qu'elle se fait dans l'espace de 50 à 60 jours, tandis que, pour le retour, il en faut 90 à 100. Dans les Antilles, les vents et les courants rendent la navigation si difficile, qu'un navire qui veut aller de la Jamaïque aux Petites Antilles, ne peut pas traverser directement la mer des Caraïbes. Il est obligé de pénétrer dans l'Océan en parcourant le passage sinueux qui existe entre Cuba et Haïti, de sorte qu'il lui faut presque autant de semaines pour faire ce court voyage, qu'il lui faut seulement de jours pour revenir des Antilles à la Jamaïque. Par suite de la prédominance des vents d'ouest dans la partie nord de l'océan Atlantique, la traversée de l'Europe aux États-Unis est plus longue que celle des États-Unis en Europe; mais, dans la première, le navigateur se tient en dehors du Gulf-stream, parce qu'il allongerait le voyage d'une quinzaine de jours. Les vaisseaux qui vont de l'Europe aux Indes occidentales, dans l'Amérique centrale ou dans l'Amérique méridionale, remontent en général jusqu'aux Canaries, où ils rencontrent l'alizé nord-est. On peut entreprendre en toute saison la traversée de la Manche au cap de Bonne-Espérance; mais, pour aller du Cap aux Indes ou à la Chine, il faut régler le voyage selon les saisons des moussons. La marche qu'on suit alors est variable; mais, dans tous les cas, on est obligé de traverser le foyer même de la région des ouragans, qui renferme les îles Rodriguez, Maurice et Bourbon, et s'étend de Madagascar jusqu'à l'île de Timor.

VII. *Température de la mer.* — L'eau de la mer est mauvaise conductrice du calorique, d'où il résulte que la température de l'Océan est moins susceptible de changements brusques que celle de l'atmosphère. L'influence des saisons est imperceptible à la profondeur de 100 mètres, et comme vraisemblablement la lumière ne pénètre pas même à 300 mètres, la chaleur solaire ne peut pas affecter le fond d'une mer profonde. Il a été établi, par des recherches suivies avec persévérance, que, dans toutes les parties de l'Océan, l'eau possède, à une profondeur qui varie en raison des latitudes, une température constante d'environ 4°,17 du therm. centigr. Sous l'équateur, la couche liquide où l'on rencontre cette température est située à la profondeur de 2190 mèt. De là cette couche se relève vers la surface en allant au sud, de telle sorte qu'à 56° 26 de lat. sud, l'eau offre cette température de 4°,17 à la surface et à toutes profondeurs; puis elle s'abaisse graduellement jusqu'au 70° de lat. australe, où on la rencontre à 1370 mèt. au-dessous de la surface de l'Océan. En allant de l'équateur au nord, on observe la même loi. L'Océan, relativement à la température, se partage donc en trois régions, l'une équatoriale et les deux autres polaires. Dans l'équatoriale, la température de l'eau à la surface de la mer est de 26°,67 centigr.; elle est par conséquent plus haute que celle de la couche à température constante de 4°,17, tandis que, dans les régions polaires, la temperature de la surface océanique est inférieure à celle de la couche constante. On voit donc que la couche à température constante représente une courbe qui commence à la profondeur de 1370 m. dans l'Océan austral, d'où elle se relève jusqu'à la surface par 56°,26 de lat. sud. Alors elle plonge graduellement et, sous l'équateur, descend à la profondeur de 2190 m., pour se relever de nouveau sous la latitude nord correspondante et redescendre encore à la profondeur de 1370 m. dans les mers arctiques. La température de la surface de l'Océan va en diminuant de l'équateur aux pôles. Sur un espace de 10 degrés de chaque côté de la ligne, le maximum 26°,67 est remarquablement stable. De ce point aux tropiques, le décroissement de la température ne dépasse guère 2 degrés. Sans les courants, la température tropicale serait plus haute, attendu qu'entre les tropiques la surface de la mer réfléchit, en raison de leur incidence directe, une bien moindre quantité de rayons solaires que sous les latitudes plus élevées où ces rayons frappent obliquement la surface des eaux. Dans la zone torride, la surface de la mer est plus chaude d'environ 2 degrés que l'air en contact avec elle, parce que les vents polaires et l'abondance de l'évaporation empêchent l'équilibre de s'établir. La température maximum de la surface de la mer s'observe dans l'océan Pacifique, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, et dans le golfe du Mexique, qui fournit les eaux chaudes du Gulf-stream : cette température est de 31°,39. Dans l'océan Indien, la température la plus haute (30°,74) se trouve entre le détroit de Bab-el-Mandeb et la côte de l'Indostan; elle décroît régulièrement du sud au nord dans la mer Rouge. Dans l'océan Pacifique, les couches liquides de la surface sont considérablement refroidies, au moins dans la partie est, par le Courant Polaire antarctique. Sur les côtes du Chili et du Pérou, par ex., la température du Courant de Humboldt qui constitue sa branche principale, est de 7°,78 plus basse que celle des eaux au sein desquelles il s'avance, et l'air qui est en contact avec lui est de 6°,11 plus froid que l'atmosphère de la région contiguë. La température superficielle de l'Océan, à partir de l'equateur, décroît plus rapidement dans l'hémisphère austral que dans le boréal, et enfin, vers les deux pôles, la mer est toujours couverte de glaces jusqu'à ce jour infranchissables. Mais tandis que la région polaire antarctique paraît être occupée par des terres à jamais inhabitables pour toute espèce d'êtres vivants, les explorations récentes faites au pôle nord rendent très-probable l'existence à ce pôle d'une mer qui aurait à peu près 300 myriamètres de diamètre et 900 de circonférence. Bien plus, il résulte de l'expédition du Dr Kane que cette mer serait libre de glaces, et que ses rivages seraient habités par des multitudes de phoques et d'autres animaux marins, ainsi que par des nuées d'oiseaux, particulièrement des palmipèdes. L'élévation de température qu'exige un si merveilleux phénomène ne peut s'expliquer qu'en admettant que les eaux tièdes du Gulf-stream se sont en partie dirigées droit au nord en formant au-dessous du courant polaire du détroit de Davis un contre-courant sous-marin, lequel se relèverait vers le pôle lui-même, de façon à constituer un vaste réservoir doué d'une temperature supérieure à celle des eaux du cercle polaire. D'ailleurs le flux et le reflux observés par Kane dans cette mer, indiquent suffisamment la profondeur de son lit et l'immense étendue de ses bords.

VIII. *Des mers méditerranées.* — En s'enfonçant dans les terres, l'Océan y forme parfois des mers intérieures d'une étendue variable, que l'on désigne sous le nom générique de ***Mers mé-***

diterranées. Un fait qu'il importe de remarquer, c'est que les mers intérieures qui communiquent avec l'Atlantique sont plus vastes et pénètrent plus profondément dans les continents que celles qui communiquent avec le Grand Océan. Il résulte de là, que l'Atlantique possède une plus grande étendue de côtes que ce dernier. En effet, on évalue les côtes de l'Atlantique à plus de 88,000 kilom., tandis qu'on estime celles du Grand Océan à un peu moins de 81,000. La plupart de ces méditerranées reçoivent des fleuves considérables, de telle sorte que, par la navigation intérieure, elles pénètrent virtuellement jusque dans les profondeurs les plus reculées des continents.

La *Baltique*, qui occupe une surface d'environ 324,000 kilom. carrés au centre même de l'Europe septentrionale, est une des plus importantes parmi les mers intérieures unies à l'Atlantique car, bien qu'inférieure aux autres par ses dimensions, elle reçoit les eaux fluviales de plus du cinquième des terres qui forment l'Europe. Elle reçoit au moins 250 rivières, et la quantité d'eau douce qu'y jettent celles-ci est tellement considérable; que cette mer contient un cinquième moins de sels que l'Atlantique. Nulle part sa profondeur n'excède 305 mèt., et en général elle ne dépasse pas 72 ou 90 mèt. Par suite de ces diverses circonstances, la Baltique est gelée pendant 5 mois de l'année. Les marées y sont imperceptibles; néanmoins ses eaux s'élèvent parfois à un mètre environ au-dessus de leur niveau habituel, en vertu de causes encore inconnues.

La *Méditerranée*, ainsi nommée par excellence, est en effet la plus belle des mers intérieures formées par l'Atlantique. Ses eaux, d'un bleu foncé, couvrent une surface d'environ 2 millions de kilom. carrés. Située sous des latitudes moins élevées que la Baltique, exposée au sud à la chaleur qui vient des déserts de l'Afrique, et abritée au nord par les Alpes, elle est soumise à une évaporation considérable. En conséquence, ainsi que nous l'avons déjà vu, ses eaux sont plus salées que celles de l'Atlantique. Par la même raison, sa température à la surface est plus élevée de 1°,94 que celle de ce dernier. La superficie des bassins qui y versent directement leurs eaux est seulement de 648,000 kilom. carrés; mais il faut y ajouter le tribut beaucoup plus considérable que lui apporte la mer Noire. Malgré cela, la quantité d'eau que l'Atlantique verse dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar est supérieure à celle que les contre-courants sous-marins transportent de la Méditerranée à l'Océan. La Méditerranée est divisée en deux bassins, l'un oriental, l'autre occidental, par un bas-fond sinueux, appelé le Skerki, qui joint la Sicile à la côte d'Afrique. Les sondages exécutés par le capitaine Smyth, du cap Bon, où commence ce bas fond, au détroit de Messine, où il se termine, donnent pour sa profondeur au-dessous de la surface de la mer, 62, 88, 91, 70, 135, 37, 128, 95, 166, 29, 27, 59, 13, 59, 88, 62, 99, 128, 132, 70, 101 et 24 mèt. De chaque côté de ce bas fond, les sondages donnent 256, 287 et 476 mèt. Il y a même des endroits où l'on n'a pas atteint le fond avec des sondes de 346 et 421 mèt. Dans divers points de la Méditerranée, le capitaine Bérard n'a pas trouvé le fond avec des lignes de 1800 mèt. Sur la côte de Nice, à quelques mètres du rivage, la mer a plus de 1200 m. de profondeur. Enfin, Smyth a trouvé une profondeur de 1756 m. entre Gibraltar et Ceuta. Cette mer n'est pas absolument sans marées. A Venise, dans l'Adriatique, et dans la Grande Syrte, elles s'élèvent à 1 m. 50, aux époques de la nouvelle et de la pleine lune. A Naples, elles ne dépassent pas 30 centim.; et, dans la plus grande partie de la Méditerranée, elles sont à peine sensibles. Sa surface est traversée par différents courants. Le célèbre gouffre de Charybde est produit par la rencontre de deux de ces courants. Enfin, le niveau de la Méditerranée, ainsi que l'ont démontré récemment les travaux de Bourdaloue, ne diffère que de 80 centimètres de celui de la mer Rouge.

La *Mer Noire*, avec la *Mer d'Azof*, n'est en réalité qu'une dépendance de la Méditerranée; mais il ne paraît pas douteux qu'autrefois elle n'ait été unie avec le vaste lac salé connu sous le nom de mer Caspienne. La surface de la mer Noire et de la mer d'Azof est estimée à 492,000 kilom. carrés. Mais, bien que peu étendu, ce réservoir reçoit les plus grands fleuves de l'Europe, le Danube, le Dniester, le Dniéper, le Don, ainsi que divers cours d'eau qui descendent du Caucase ou viennent de l'Asie Mineure. La surface des bassins qui versent leurs eaux dans la mer Noire a été évaluée à environ 2,463,000 kilom. carrés. En conséquence de l'énorme masse d'eau douce qu'elle reçoit, la mer Noire est simplement saumâtre, et elle gèle l'hiver sur ses côtes septentrionales. Elle est très-profonde, car on n'en atteint pas le fond avec une ligne de 256 mèt. Elle verse le trop-plein de ses eaux dans la Méditerranée par le détroit de Constantinople et celui des Dardanelles, entre lesquels se trouve le petit bassin appelé *Mer de Marmara*.

Il nous suffira de citer les espèces de méditerranées que forme l'Atlantique en pénétrant dans les terres glacées de l'Amérique septentrionale, c'est-à-d. la *Mer de Baffin* et la *Mer d'Hudson*, dont la surface est presque toujours prise par les glaces. Au contraire, les deux vastes bassins qu'il nous présente entre les deux moitiés nord et sud du continent américain, et qui constituent le *Golfe du Mexique* et la *Mer des Caraïbes*, sont remarquables par la haute température de leurs eaux. Celle-ci, en effet, est constamment de 31°,39 centig., tandis que les eaux de l'Atlantique, sous la même latitude, ne dépassent pas 25° à 25°,50. Ces deux méditerranées sont séparées de l'Océan par une chaîne d'îles non interrompue, et elles-mêmes ne sont séparées l'une de l'autre que par la presqu'île du Yucatan et l'île de Cuba. La mer des Caraïbes est la plus grande des deux; sa longueur de l'est à l'ouest est d'environ 1500 milles marins, et sa surface occupe près de 2,600,000 kilom. carrés. Sa profondeur en plusieurs endroits est très-considérable, et ses eaux sont d'une remarquable limpidité. Quant au golfe du Mexique, sa surface est estimée 2 millions de kilomèt. carrés. Parmi les cours d'eau qu'il reçoit, nous citerons le Mississipi, l'un des plus grands fleuves du monde, Il résulte des travaux de nivellement exécutés par l'ingénieur Lloyd dans l'isthme de Panama, que le niveau moyen de l'océan Pacifique est plus élevé que celui de l'Atlantique; cependant la différence n'est que de 90 centim. Mais, tandis que la hauteur de la marée dans la mer des Caraïbes ne dépasse pas 60 centim., elle atteint 5 mèt. 50 à Panama. Du reste, la pleine mer a lieu au même instant des deux côtés de l'isthme.

Nulle part l'océan Pacifique ne pénètre profondément dans les terres comme le fait l'Atlantique dans le continent européen. La *Mer Rouge* et le *Golfe Persique* sont les seules méditerranées auxquelles il donne naissance, et elles n'offrent qu'une médiocre étendue. Quant à celles que forme l'océan Pacifique sur la côte orientale de l'Asie, toutes, à l'exception de la *Mer Jaune*, sont de grands golfes fermés par des chaînes d'îles, à peu près comme la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique : telles sont la *Mer de la Chine*, la *Mer du Japon* et la *Mer d'Okhotsk*.

IX. *De l'usage de l'eau de mer*. — L'eau de mer n'est pas seulement salée, elle a, ainsi que nous l'avons dit, une saveur nauséabonde au plus haut degré. Prise en boisson, elle ne désaltère pas, et, à la dose d'un demi-litre à un litre et demi, elle produit une purgation plus ou moins abondante. En outre, elle ne peut ni cuire les légumes et les viandes, ni dissoudre le savon qu'elle décompose. De là la nécessité où l'on est d'embarquer à bord des navires des quantités considérables d'eau douce. Il était si naturel de rechercher le moyen d'obvier à cette nécessité, dont les inconvénients sont nombreux, que, depuis plusieurs siècles, on a tenté une foule de procédés pour rendre l'eau de mer potable et propre aux divers usages de la vie. La distillation paraissant de prime abord devoir être plus efficace que la simple filtration, on s'est surtout attaché à rendre ce procédé propre au but spécial qu'on se proposait. On prétend que les navigateurs espagnols du commencement du XVII^e siècle, Quiros par ex., faisaient usage pour leur boisson d'eau de mer dessalée au moyen de la distillation; mais il n'est guère permis de croire qu'ils aient jamais obtenu de l'eau vraiment potable avec les appareils alors en usage. Rochon en 1813, de Kéraudren en 1816, le Danois de Konning en 1825, les Anglais Wells et Davies en 1836,, Peyre et Rocher de Nantes en 1839, et Normanby en 1851, ont successivement perfectionné les appareils distillatoires pour la marine, de telle sorte qu'aujourd'hui on peut dire que le problème est résolu. Toutefois l'appareil de Rocher est celui qui est le plus satisfaisant, attendu qu'il est chauffé par le même combustible qui sert à la cuisson des vivres de l'équipage. Le capitaine Paris, qui l'a employé pendant quatre ans sur son navire l'Archimède, rapporte qu'il a donné constamment 600 litres d'eau pour 100 kilogr. de charbon, tout en cuisant très-bien les aliments. Sur la plupart de nos bâtiments, on fait usage d'alambics particuliers qui ne servent point à faire en même temps la cuisine: c'est là une pratique absurde, car on augmente en pure perte la dépense en combustible, et, de plus, il faut alors au bâtiment une provision plus considérable de houille. L'eau de mer distillée ne doit pas être employée sur-le-champ comme boisson; il faut auparavant la laisser séjourner quelques jours dans la caisse, afin qu'elle s'aère convenablement.

X. *Mal de mer*. — On désigne sous ce nom les nausées et les vomissements qui tourmentent ordinairement les personnes qui n'ont pas l'habitude de naviguer sur mer. Le mal de mer a sa cause dans un trouble de la circulation générale et de celle du cerveau en particulier. Ce trouble est aisé à expliquer. Le sang contenu dans l'appareil circulatoire obéit, de même que les solides, aux lois de la pesanteur, lorsque le corps est soumis à des mouvements alternatifs d'ascension et de descente, comme ceux qu'on éprouve à bord d'un navire. Mais, tandis que les solides obéissent aussi bien à l'impulsion ascendante qu'à l'impulsion descendante, le sang, en vertu de sa fluidité, cède plus aisément à celle-ci qu'à celle-là. Il en résulte qu'il n'arrive plus au cerveau avec la régularité qui lui est ordinaire, lorsque nous reposons sur un milieu stable. Par suite de ce dérangement dans la circulation et de la réaction que le cerveau troublé dans ses fonctions exerce sur le reste de l'économie, la respiration, les sécrétions et les fonctions de l'appareil digestif sont modifiées plus ou moins profondément; mais, habituellement, ce sont les troubles de ce dernier appareil qui sont le plus prononcés et nous frappent le plus. Chez la plupart des personnes, l'encéphale s'habitue à ce trouble, en fait peu profond, de la circulation, et alors les phénomènes morbides cessent de se manifester. Enfin, la nature de cet état explique pourquoi le mal de mer n'est modifié en rien par les diverses médications proposées contre lui. On peut simplement le diminuer en gardant la position horizontale, en comprimant modérément l'abdomen au moyen d'une ceinture, et en évitant de porter la vue sur des objets qui sont dans un état de mobilité incessante.—Comme complément de cet article, voyez les mots CONTINENT, LAC, MARÉE, ILE, GLACIER, CLIMAT, etc.

MERCANTILE. adj. 2 g. (latin. *mercari*, commercer). Qui concerne le commerce. *Profession m.* — *Esprit m.*, Qui ne songe qu'au lucre. ‖ * T. Écon. polit. *Système m.*, Voy. COMMERCE.

MERCANTILLE. s. f. [On mouille les deux L.] Négoce de peu de valeur. *Faire la m.* Peu usité.

MERCENAIRE. adj. 2 g. (lat. *merces*, prix). Qui se fait seulement pour le gain, pour le salaire. *Labeur, travail m.* — On dit aussi, mais en mauvaise part, *Des louanges mercenaires. Une éloquence servile et m. Des amours mercenaires.* ‖ En parlant Des personnes, sign. Qui n'a que l'intérêt pour mobile, qui fait tout ce qu'on veut pour de l'argent. *C'est une âme, un esprit m. Cet homme est m.* ‖ *Troupes mercenaires*, Troupes étrangères dont on achète le service. = MERCENAIRE. s. Ouvrier, artisan, etc., qui travaille pour un salaire. *Il ne faut pas retenir le travail du m.* Vieux. — Se dit aussi, mais au pluriel, Des étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. *Un corps de mercenaires.* ‖ Figur., Celui qui ne fait rien que par un intérêt sordide, qui est facile à corrompre pour de l'argent. *C'est un vil m.*

MERCENAIREMENT. adv. D'une façon mercenaire.

MERCERIE. s. f. (lat. *merx*, *mercis*, marchandise).

Enc. — La *Mercerie* est une branche de commerce qui comprend une infinité d'articles de fabrication diverse. Le *mercier* ne fabrique rien par lui-même; il vend, en gros et en détail, un peu de tout, et principalement ce qui sert à l'habillement, à la parure, comme le fil, les aiguilles, les épingles, les agrafes, les boutons, les rubans, les lacets, les gants, les éventails, les dés, les ciseaux, etc. Au moyen âge, le commerce des merciers était fort différent de ce qu'il est aujourd'hui; il consistait surtout en objets de luxe, riches étoffes, broderies d'or et de perles, fourrures, etc. Les merciers formaient le troisième des six corps des marchands de Paris. Cette corporation, dont les statuts approuvés remontent à Charles VI, était divisée en 20 classes, et comprenait les négociants non fabricants, tels que marchands de tissus, de tapisserie, de quincaillerie, de miroiterie, etc. Elle était si puissante, qu'en 1557, à une revue de la milice parisienne faite par Henri II, on compta 3000 merciers sous les armes. Son chef portait le titre de *Roi des merciers;* mais Henri IV, en 1597, abolit cette charge. Pour entrer dans le corps des merciers, il fallait avoir fait un apprentissage de 3 ans, et servi les maîtres 3 autres années. La maîtrise coûtait 1000 livres. La corporation avait choisi pour patron saint Sébastien, dont la fête se célèbre le 20 janvier.

MERCI. s. f. (lat. *merces*). Miséricorde. *Crier, demander m. Prendre, recevoir à m. J'implore votre m. C'est un homme sans m. Il ne vous fera aucune m.* Il vieillit dans la plupart de ces phrases. — *M. de ma vie!* Exclamation qui annonce l'impatience, la colère. Pop. — Dans les vieux romans de chevalerie, *Le don d'amoureuse m.*, Les faveurs d'une femme. ‖ Par extens., sign. Discrétion. *Dans l'ancien droit féodal, le peuple était corvéable et taillable à m. Être à la m. du vainqueur. Je m'abandonne à votre m.*—Par analog., *Être à la m. des bêtes féroces. Être à la m. des flots. Être exposé à la m. des vents, de la tempête.* = Dans le langage fam., *Merci* s'emploie encore dans le sens de Remercîment, grâces. *M., grand m.*, sign. Je vous rends grâce. *Il ne m'a seulement pas dit m.* ‖ Substant., *Cela vaut bien un grand m. Cela ne m'a coûté qu'un grand m.* — On dit ironiq., pour se plaindre de l'indifférence ou de l'ingratitude de quelqu'un que l'on a obligé, *Voilà le grand m. que j'en ai eu.* ‖ Elliptiq., *Dieu m.*, Grâce à Dieu. *Dieu merci, le voilà guéri.*

Enc. — Quand l'islamisme eut envahi le nord de l'Afrique et le midi de l'Espagne, la guerre et bientôt une piraterie formidable firent tomber chaque année, entre les mains des infidèles, un grand nombre de chrétiens qu'on traînait en esclavage dans les villes de l'Orient et de l'Afrique septentrionale. Le dévouement chrétien ne pouvait rester insensible aux malheurs de ces infortunés. Aussi vit-on alors des hommes se réunir, employer leurs biens et les aumônes qu'ils recueillaient à racheter les captifs, consacrer à cette œuvre leur vie et parfois leur liberté, et porter eux-mêmes chez les infidèles les rançons de la délivrance. Telle fut l'œuvre de deux ordres célèbres connus sous les noms de *Trinitaires* et de *Frères de la Merci*. L'*ordre des Trinitaires* ou *des Frères de la Passion*, fut fondé en France, l'an 1198, par saint Jean de Matha et par saint Félix de Valois. Ces religieux étaient plus communément appelés *Mathurins*, à cause de l'église de Saint-Mathurin qui leur avait été donnée en 1228. — L'*ordre de la Merci* ou *de la Rédemption des captifs* fut institué dans le même dessein à Barcelone, l'an 1223, par saint Pierre de Nolasque, gentilhomme français. Cet ordre, qui suivait la règle de Saint-Augustin, fut approuvé en 1285 par Grégoire IX. A l'origine, les membres qui le composaient, et qu'on appelait *Confrères de la congrégation de Notre-Dame de Miséricorde*, étaient laïques; mais, à partir de 1308, ils firent place à des ecclésiastiques. Ces deux ordres subsistèrent en France jusqu'à la révolution, où ils furent supprimés par le décret qui abolissait toutes les corporations religieuses.

MERCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait le commerce de mercerie.

MERCREDI. s. m. (latin. *Mercurii dies*, le jour de Mercure). Le quatrième jour de la semaine. *C'est aujourd'hui m. De m. en huit. Le m. saint. Le m. des Cendres. Il reçoit tous les mercredis.*

MERCURE. s. m. (lat. *Mercurius*). T. Mythol. Le dieu qui présidait au commerce, à l'éloquence, et qui faisait les messages de Jupiter. — Par allus., se dit quelquefois D'un homme qui s'entremet pour faciliter quelque commerce de galanterie. ‖ Le nom de ce dieu a souvent servi et sert encore de Titre à diverses publications périodiques, littéraires, commerciales, etc. *Le M. galant. Le M. de France. Le M. des théâtres.* ‖ T. Astron. Voy. PLANÈTE.

Enc. — MYTHOLOGIE. — Dans la mythologie gréco-romaine des derniers temps, *Mercure* ou *Hermès* était avant tout le dieu du commerce. Comme le trafic donne lieu à l'astuce et à la mauvaise foi, les poëtes en avaient aussi fait, par une amère satire, le patron du mensonge et du larcin, et ils racontaient qu'à peine né, il avait dérobé les bœufs et le carquois d'Apollon, le trident de Neptune, l'épée de Mars, la ceinture de Vénus, etc. Comme c'était surtout à l'aide de *sa parole insinuante et artificieuse* que ce dieu parvenait le plus souvent à exécuter ses larcins, il était également considéré comme la divinité protectrice de l'éloquence. Certaines légendes lui attribuaient même l'invention de la flûte et de la lyre. Sous ce rapport, il empiétait sur les attributions de *Minerve et d'Apollon. Toutefois celui-ci présidait* spécialement à la poésie et aux beaux-arts, et celle-là à la philosophie, tandis que Mercure tenait le sceptre du bel esprit et protégeait particulièrement les sophistes et les rhéteurs. Avec ces qualités diverses, Mercure était admirablement propre à remplir les messages de Jupiter, soit auprès des hommes, soit surtout auprès des femmes. En sa qualité de messager céleste, ce dieu était le patron de tous ceux qui remplissaient des fonctions analogues sur la terre, les héraults et les ambassadeurs. En outre, il protégeait la circulation, veillait sur les chemins, et punissait ceux qui ne remplissaient pas les devoirs de l'hospitalité. C'est pour cela que les anciens plaçaient son image sur les grandes routes, dans les rues, aux portes des maisons. Il avait aussi pour mission d'assister à la dernière heure des moribonds, de leur fermer les yeux, de conduire les âmes aux enfers, de les ramener au jour quand elles avaient terminé la période d'expiation : de là les épithètes de *psychopompe, psychagogue* et *nécropompe*, c.-à-d. conducteur des âmes ou des morts, qu'on joignait parfois à son nom. On rapportait encore qu'il avait enseigné aux hommes l'écriture, la gymnastique, l'astronomie, les poids et mesures, etc.; qu'il était le génie tutélaire des inventions et des découvertes, le père de la civilisation, etc. L'attribution de fonctions aussi nombreuses et aussi diverses au seul Mercure ne peut s'expliquer que par la confusion *de plusieurs divinités en un dieu unique*, phénomène commun dans la mythologie antique. En effet, les mythographes distinguent généralement trois Mercures : un *M. terrestre*, un *M. céleste*. et un *M. infernal*. Quelques-uns reconnaissaient encore un *M. marin*. Plus tard même Cicéron en admettait cinq. Le *M. terrestre était fils de Cœlus et de Dies ou Dia*, suivant les uns; de Jupiter et de la nymphe Cyllène, suivant d'autres. Il représentait, d'après Porphyre, la force génératrice au physique et au moral. Le *M. infernal* avait pour père Jupiter ou Liber, et pour mère Phoronis, Kronia ou Proserpine. Le *M. céleste* était né de Jupiter et de Maïa, c.-à-d. du *Ciel et de la Terre*. Il se fit aimer de Pénélope et de Vénus, et eut de la première Pan, et de la seconde Hermaphrodite. C'est à ce dernier que se rapportent la plupart des légendes que les anciens nous ont transmises sous le nom de Mercure; c'est encore lui que les artistes ont presque exclusivement représenté. Les Romains identifiaient Mercure avec le Thot des Égyptiens, le Teutatès des Gaulois, et l'Odin ou Wodan des populations germaniques. — Mercure était l'objet d'un culte assidu dans la plupart des villes de la Grèce, mais particulièrement en Arcadie, où fut érigé le premier temple en son honneur. Il possédait à Phares, dans l'Achaïe, une statue qui rendait des oracles. A Phénée en Arcadie, à Pellène en Thessalie, à Tanagra en Béotie, à Athènes, etc., on célébrait pour honorer ce dieu des fêtes qu'on appelait *Hermées* (*Hermæa*), et qui s'accompagnaient de jeux et de luttes. En Crète, la fête de Mercure était un jour de liberté et de réjouissance pour les esclaves, qui ce jour-là étaient servis à table par leurs maîtres. En Italie, ce dieu était surtout adoré à Rome, où sa fête avait lieu chaque année le 15 mai. En outre, le quatrième jour de chaque mois, on lui sacrifiait des porcs, des agneaux et des béliers. On lui offrait aussi des figues sèches, du miel, de l'encens, et une espèce de gâteau appelé *Œnutta*. Mercure avait pour attributs principaux le *pétase* ou chapeau de voyage, lequel était ordinairement muni d'ailes, le caducée et les *talonnières (talares)* [*Fig.* ci-contre]. On le représentait ordinairement sous les traits d'un jeune homme *presque nu*, avec une simple chlamyde légèrement jetée sur les épaules; mais on variait ses accessoires suivant le point de vue particulier sous lequel on le considérait. Ainsi, dieu gymnique, il était le plus souvent sans chapeau et sans talonnières, mais accompagné du coq et du palmier, qui lui étaient consacrés; génie psychopompe, il avait le caducée et les talonnières; dieu de l'éloquence, on le figurait le bras droit levé; dieu du commerce, il portait une bourse; dieu de la musique, il avait une tortue à ses pieds; enfin, comme inventeur des sacrifices et comme dieu bucolique, on lui donnait la patère et le bélier.

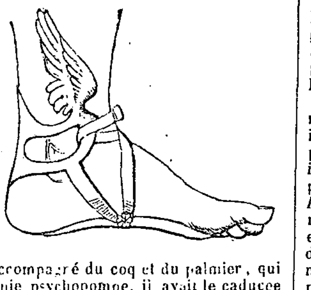

MERCURE. s. m. T. Minér. et Chimie.

Enc. — Le *Mercure* est *un métal d'un blanc d'argent très-brillant*, qui est liquide à la température ordinaire, d'où le nom de *vif-argent* sous lequel on le désigne vulgairement. Il se solidifie à — 40°. A l'état solide, il est malléable, s'aplatit facilement sous le marteau et peut être frappé sous forme de médaille. Entre 0° et 100° le m. se dilate, pour chaque degré, de $\frac{1}{5506}$ de son volume. Sa densité est de 13,596 à la température de 0°, c.-à-d. à l'état liquide, et de 14,4 à une température un peu inférieure *à celle de sa congélation; celle de sa vapeur est de 6,976*. Il bout à 350° du thermomètre centigrade, et, à la température ordinaire, il émet des vapeurs sensibles, ainsi que le prouvent les globules métalliques qui se condensent sur les parois supérieures du vide des baromètres. Même au-dessous de 0°, une lame *d'or suspendue sur une cuve à m. blanchit par le dépôt et la* combinaison de la vapeur mercurielle à sa surface. — Lorsque le m. est pur, il n'adhère ni au verre ni à la porcelaine, et si l'on en fait rouler une petite quantité sur le fond d'une assiette, elle se divise en une foule de petits globules arrondis. Mais pour peu que l'échantillon renferme des métaux étrangers ou même de l'oxyde de m., il adhère au vase et chaque goutte s'allonge en prenant l'apparence de larmes; on dit alors que le m. *fait la queue*. Pour purifier le m. on le distille dans une de ces bouteilles *de fer forgé qui* servent à le transporter (Fig. 1). Le col de la bouteille est prolongé par un canon de fusil recourbé, lequel se continue encore par un tuyau formé de plusieurs doubles de linge qui plonge dans l'eau. Comme, dans cette opération, les vapeurs mercurielles entraînent un certain nombre de corps étrangers, on achève la purification en versant sur le métal, maintenu à 50° ou 60°, de l'acide azotique étendu du double de son volume d'eau. L'acide change en azotates les substances *étrangères et n'attaque qu'une petite quantité du m. lui-même*. On achève, s'il est besoin, la manipulation en lavant le métal à grande eau et en le filtrant à travers une peau de chamois. Le symbole du m. (en latin *hydrargyrum*) est Hg, et son équivalent 1250.

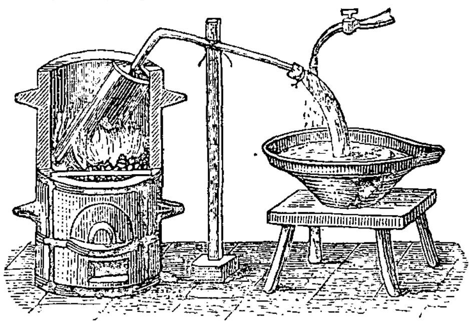

Fig. 1.

I. *Combinaisons du m. avec l'oxygène.* — Le *m. se combine* avec l'oxygène en deux proportions; il forme un *Sous-oxyde* et un *Oxyde*. — Le *Sous-oxyde* (Hg^2O), appelé aussi *Oxydule* et *Oxyde noir de m.*, et naguère *Protoxyde*, est une combinaison peu stable, mais néanmoins capable de former des sels bien définis. C'est une poudre noire, *insoluble dans l'eau, décomposable* à 100°, ou même sous la seule influence de la lumière, en m. métallique et en oxyde. On l'obtient en versant lentement dans une dissolution alcoolique de potasse, de l'azotate d'oxydule de m. Lorsqu'on laisse du m. métallique exposé à l'air à la température ordinaire, ce m. absorbe à la longue une petite quantité d'oxygène, et il se produit à sa surface une pellicule grise qui est du sous-oxyde. — Le *Protoxyde de m.* (HgO), appelé plus souvent *Oxyde rouge, Précipité per se*, et naguère *Bioxyde*, s'obtient en soumettant à une calcination ménagée l'azotate de protoxyde de m., ou encore en faisant agir l'air atmosphérique sur du m. métallique porté à la température de l'ébullition. Préparé par l'un ou l'autre de ces procédés, il a l'aspect d'une poudre rouge cristalline. Si, au contraire, on le produit en précipitant par la potasse un sel de protoxyde de m., on obtient un précipité amorphe et jaune, qui cependant n'est pas un hydrate. Ces deux variétés diffèrent par quelques propriétés chimiques. La seconde, par ex., est attaquée plus facilement par le chlore et se dissout beaucoup plus rapidement dans l'acide oxalique que la première. Le protoxyde de m. est légèrement soluble dans l'eau, à laquelle il donne une réaction alcaline et la saveur désagréable propre aux combinaisons mercurielles. C'est une base assez puissante et un oxydant énergique. A 400°, il se décompose en m. métallique et en oxygène. La lumière produit, mais *lentement, la même action sur lui*.

II. *Combinaisons du m. avec les métalloïdes.* — Ces combinaisons étant fort nombreuses, nous ne parlerons que des plus intéressantes. Il existe deux *Sulfures de mercure* qui correspondent aux oxydes. Le *Sous sulfure* (Hg^2S) est un corps noir, *insoluble dans l'eau et très-peu stable, qui s'obtient en précipitant* l'azotate d'oxydule de m. par l'acide sulfhydrique. Le *Protosulfure* (HgS) se présente sous deux modifications isomères, le *Sulf. noir* et le *Sulf. rouge*. On obtient le sulf. noir en faisant passer un excès d'hydrogène sulfuré dans la solution d'un sel de protoxyde de m. *Mais si l'on chauffe ce précipité* noir dans une cornue, il se sublime sans subir d'altération. Cependant le produit de la sublimation présente l'aspect d'une masse fibreuse et cristalline d'un beau violet que l'on nomme *Cinabre*. Enfin, si l'on pulvérise finement le cinabre en présence de l'eau, on obtient une poudre rouge, appelée *Vermillon*, qui est très-employée dans la peinture. Néanmoins on prépare ordinairement le vermillon par la voie humide, car alors il présente une couleur d'un plus beau rouge. A cet effet, on triture ensemble pendant 2 ou 3 heures 300 parties de m. et 114 de soufre, et l'on ajoute à la masse 75 p. de potasse et 400 d'eau. Cela fait, on maintient le mélange à la température de 50° environ, jusqu'à ce que le précipité, qui d'abord était noir, ait pris une belle nuance rouge. Après cela, on le lave à grande eau. Quel que soit l'aspect sous lequel il se présente, le protosulfure de m. est insoluble dans l'eau. Chauffé hors du contact de l'air, il se sublime sans altération; mais au contact de l'atmosphère, il absorbe de l'oxygène et se décompose en m. métallique et en acide sulfureux.

On connaît aussi deux combinaisons du m. avec le chlore. Le *Sous-chlorure de m.* (Hg^2Cl) est souvent appelé *Calomel, Calomélas, Mercure doux*. Naguère on le nommait *Protochlorure*, et le protochlorure actuel recevait le nom de *Bichlorure* ou *Deutochlorure*. C'est un corps blanc, inodore, insipide, cristallisé *en prismes à quatre pans que terminent des pyramides à* quatre faces. Il est volatil sans décomposition, insoluble dans l'eau froide et dans l'alcool, mais soluble dans 12,000 parties d'eau bouillante. La lumière le décompose en m. libre et protochlorure. Le chlore et les acides le transforment aussi en protochlorure; ceux-ci en lui enlevant une partie de son métal, celui-là en se combinant directement avec lui. En présence des matières organiques, les chlorures alcalins le font aussi passer à l'état de protochlorure. C'est un fait qui présente une certaine importance, car ce dernier corps est un poison violent. On prépare le calomel, soit par la voie humide, soit par la voie sèche. Dans le premier cas, on traite un sel de sous-oxyde de m. par un chlorure soluble, et le calomel se précipite à l'état insoluble. Dans le second, on chauffe dans une fiole à fond plat un mélange *de chlorure de sodium et de sulfate d'oxydule de m.* La réaction qui se produit alors peut se formuler ainsi : $Hg^2O,SO^3+NaCl=NaO,SO^3+Hg^2Cl$. On obtient encore ce composé en broyant avec soin 4 parties de protochlorure de m. et 3 p. de m. métallique, et en chauffant comme précédemment au bain de sable. Le calomel *destiné à l'usage médical doit se trouver dans un* grand état de division. Le procédé ordinairement employé pour cela, consiste à faire arriver les vapeurs du calomel dans un réservoir assez grand pour qu'elles soient condensées avant de se trouver en contact avec les parois du récipient. Celui-ci est en général une fontaine de grès qui communique par un tube latéral très-court avec l'appareil distillatoire. On obtient encore cette division en dispersant les particules condensées par un jet de vapeur d'eau lancé dans le récipient : de là le nom de *Calomel préparé à la vapeur* donné au calomel très-divisé. — Le *Protochlorure de m.* ($HgCl$), plus connu sous le nom de *Sublimé corrosif*, est un corps d'un aspect cristallin, d'un blanc satiné et d'une saveur âcre et métallique extrêmement désagréable. Il se volatilise plus facilement que le calomel et se dissout beaucoup plus aisément. Il suffit pour cela de 16 parties d'eau froide ou de 3 p. d'eau bouillante. L'alcool et l'éther le dissolvent encore en plus forte proportion. Quand il cristallise au sein d'un liquide, sa forme primitive est le prisme droit rhomboïdal; les cristaux obtenus par sublimation sont des octaèdres rectangulaires : dans les deux cas, ses cristaux sont anhydres. L'acide azotique et l'acide chlorhydrique le dissolvent sans altération; mais l'acide sulfurique est sans action sur lui. Lorsqu'on traite une dissolution de sublimé par un alcali caustique ou carbonaté, il se forme un précipité qui est une combinaison d'oxyde et de chlorure de m. Si *l'on emploie l'ammoniaque, on obtient un précipité* blanc auquel on donne le nom de *Chlorure ammoniaco-mercuriel* ou de *Chloramidure de m.*, et qui a pour formule : $HgCl,AzH^2Hg$. On prépare le protochlorure de m. en chauffant au bain de sable, dans un matras de verre à fond plat, un mélange *de 5 parties de sulfate de protoxyde de m., 5 p. de chlorure* de sodium, et 1 p. de peroxyde de manganèse. Ce dernier corps a pour fonction de transformer en sulfate de protoxyde une petite quantité de sulfate d'oxydule de m. qui accompagne ordinairement le premier de ces composés mercuriels. On porte la température au rouge sombre, *et le chlorure sublimé vient* se condenser sur la voûte du matras à la naissance de son col.

Avec l'iode, le m. forme des *Iodures* dont les formules correspondent à celles des chlorures. Ils s'obtiennent en précipitant par l'iodure de potassium une dissolution d'un sel d'oxydule ou de protoxyde de mercure. Le *Sous-iodure* (Hg^2I) est jaune verdâtre et décomposable par l'action de la lumière. Le *Protoiodure* (HgI) se présente sous deux modifications diversement colorées, l'une rouge et l'autre jaune, qui offrent, en outre, le phénomène de dimorphisme le plus complet, les cristaux rouges étant des octaèdres à base carrée et les jaunes étant des lames rhomboïdales. La variété rouge est celle qui se précipite quand on met en présence un sel de protoxyde de mercure et l'iodure de potassium; mais si l'on dissout ce produit dans un excès d'iodure de potassium, la dissolution laisse déposer de beaux cristaux jaunes. Le protoiodure rouge soumis à l'action de la chaleur passe aussi à l'état de modification jaune. — Le brome se combine aussi avec le m., de manière à former deux *Bromures* analogues aux iodures.

Avec le cyanogène, au contraire, le m. ne forme qu'une seule combinaison. Le *Cyanure de m.* ($HgCy$) est un corps blanc soluble dans l'eau et cristallisant en prismes à base carrée. La chaleur le décompose en mercure et en cyanogène. On le prépare, soit en faisant bouillir 2 parties de bleu de Prusse et 1 p. *d'oxyde rouge de m.* avec 8 p. d'eau, *soit en traitant* à chaud 2 p. de cyanoferrure de potassium par 3 p. de sulfate de protoxyde de m. en présence de 15 p. d'eau.

III. *Combinaisons du m. avec les métaux.* — Le m. s'allie avec la plupart des métaux; mais comme nous avons parlé de *ces alliages au mot Amalgame, car c'est le nom particulier qu'on* leur donne, nous n'y reviendrons pas ici.

IV. *Sels de mercure.* — Tous les sels mercuriels sont volatils ou décomposables par la chaleur. Les métaux facilement oxydables, tels que le fer, le zinc, le cuivre, etc., précipitent le m. de ses dissolutions salines; le protochlorure *d'étain les réduit* aussi avec facilité. Chauffés avec la potasse, la soude ou la chaux, ces sels sont décomposés, et il s'en sépare du m. métallique facile à reconnaître. — Les *Sels d'oxydule*, appelés aussi *Sels de m. au minimum*, sont incolores, quand l'acide n'est pas coloré; mais les sels basiques sont jaunes. Leurs dissolutions précipitent en noir par la potasse, l'ammoniaque, l'acide sulfhydrique et les sulfures alcalins; en blanc par l'acide chlorhydrique et les chlorures solubles; et en jaune verdâtre par l'iodure de potassium. Les *Sels de protoxyde*, ou *Sels de m. au maximum*, sont incolores, mais les sels basiques sont jaunes. Leurs dissolutions sont précipitées en jaune par la potasse, en blanc par l'ammoniaque, en noir par l'acide sulfhydrique et les sulfures, en rouge vif par l'iodure de potassium; l'acide chlorhydrique et les chlorures ne les précipitent pas. — Nous nous contenterons de mentionner ici les principaux d'entre ces sels.

Sulfates de m. — L'acide sulfurique concentré attaque le m. sous l'influence de la chaleur : il en dégage de l'acide sulfureux et forme, suivant les proportions relatives du métal et de l'acide, un sel d'oxydule ou un sel de protoxyde. Ainsi, le *Sulfate d'oxydule de m.* (Hg^2O,SO^3) se prépare en chauffant du m. en excès avec de l'acide sulfurique, tandis que le *Sulfate de protoxyde* s'obtient en traitant 4 parties de m. avec 5 d'acide sulfurique. Le sulfate d'oxydule est soluble dans 500 parties d'eau froide, cristallise en prismes blancs volumineux, et se transforme *en un sous-sel gris par l'addition* d'une petite quantité d'alcali. Le sulfate de protoxyde cristallise en aiguilles blanches qui attirent l'humidité. Si on le traite par l'eau froide, il se décompose et donne naissance à un sel jaune tribasique ($3HgO,SO^3$), que l'on nommait autrefois ***Turbith minéral.***

Azotates.—L'acide azotique forme plusieurs sels avec chacun des deux oxydes de m. Ces sels sont neutres, bibasiques ou tribasiques. Les azotates d'oxydule se préparent en traitant à froid le m. par l'acide azotique, tandis que la préparation des azotates de protoxyde exige l'intervention de la chaleur. Quand on verse goutte à goutte de l'ammoniaque dans de l'azotate d'oxydule de m., on obtient un sous-sel à base de m. et d'ammoniaque, qui se précipite sous la forme d'une poudre noire, et que l'on nomme, en pharmacie, ***Merc. soluble d'Hahnemann***, bien qu'il soit insoluble.

Fulminate de m.—Ce sel, qu'on appelle aussi *Poudre d'Howard*, est une combinaison de protoxyde de m. avec un acide, l'*acide fulminique*, qui est lui-même formé de cyanogène et d'oxygène. Le fulminate de m. ($2HgO,Cy^2O^2$) s'obtient en faisant dissoudre 1 partie de m. dans 12 p. d'acide azotique, et en ajoutant peu à peu à la dissolution 11 p. d'alcool. On élève lentement la température, et bientôt il se manifeste une vive réaction avec dégagement abondant de vapeurs rutilantes. On laisse refroidir, et le fulminate se dépose sous forme de petits cristaux d'un blanc jaunâtre, inodores et d'une saveur styptique. Ce composé est soluble dans 130 parties d'eau bouillante ; mais il se dépose presque entièrement par le refroidissement. Il est éminemment explosif, et ne doit être manié qu'avec beaucoup de précaution, surtout quand il est sec. La chaleur ou le choc le fait détoner avec violence.

V. ***Usages industriels.***—Le plus grand usage industriel du m. métallique est celui qu'on en fait dans l'exploitation des minerais d'argent et d'or. On s'en sert aussi dans certains procédés de dorure et d'argenture, et pour l'étamage des glaces. La pharmacie fait également une consommation assez considérable de ce métal ou de ses composés. Le m. métallique s'emploie encore, comme tout le monde le sait, dans la construction des baromètres, des thermomètres, et d'autres instruments de physique. On s'en sert aussi dans les laboratoires, pour recueillir et manipuler les gaz solubles dans l'eau. Le cinabre et le vermillon sont fort employés dans la peinture. Les deux azotates servent pour le sécrétage des poils de lièvre et de lapin destinés à la confection des chapeaux. Le protochlorure ou sublimé corrosif entre dans la composition de plusieurs mordants usités dans les fabriques d'indiennes. Il est aussi très-employé, en vertu de ses propriétés antiseptiques, pour la conservation des pièces d'anatomie et des objets d'histoire naturelle. Le composé appelé par les alchimistes, ***Sel alembroth***, ***Sel de vie***, ***Sel de sagesse***, et qui n'est autre chose qu'un mélange par parties égales de sublimé et de sel ammoniac, peut s'employer au même usage, ainsi que l'a proposé Baldacconi. Les tissus mous et gélatineux imprégnés d'une dissolution de ce sel acquièrent la consistance de la pierre, tout en conservant leurs couleurs naturelles. Enfin, le fulminate de m. constitue le principe actif des capsules ou amorces fulminantes destinées aux armes à feu dites à percussion. Ce fulminate, à l'état humide, est d'abord mélangé avec les 4/10es de son poids de nitre. Ensuite, on broie le mélange sur une table au moyen d'une molette de bois. Puis on introduit dans chaque capsule une suffisante quantité de cette pâte, et on laisse sécher celle-ci. Une fois sèche, on la recouvre d'une mince couche de vernis pour la préserver de l'humidité.

VI. ***Action physiologique des composés mercuriels.***—Le m. métallique et toutes ses combinaisons exercent sur l'organisme une action des plus énergiques. Introduit directement et en masse dans le tube digestif, le m. métallique a communément peu d'effet, parce qu'il est rendu presque aussitôt. Mais, s'il est parfaitement divisé, comme il l'est, par ex., à l'état de vapeur, ou même sous celui de pommade ou d'onguent, il est absorbé, et agit comme tous les composés mercuriels.

A. *Cachexie mercurielle.* — Tous ces composés, sans exception, exercent sur l'économie une action délétère, et déterminent, dans les liquides, et par suite dans les solides de l'organisme, une altération profonde qu'on appelle *cachexie mercurielle.* Cette cachexie s'observe surtout chez les étameurs de glaces, les doreurs au m., les ouvriers qui travaillent à l'extraction du m., et les personnes qui ont fait abus du traitement mercuriel. Le premier signe de cette cachexie est le gonflement des gencives, qui est bientôt suivi d'une inflammation plus ou moins intense de la muqueuse buccale. Les glandes salivaires participent à la phlegmasie et sécrètent alors une salive abondante, visqueuse et fétide. Les dents s'ébranlent et tombent, les fonctions digestives s'altèrent; le sang perd sa plasticité; la diarrhée et une fièvre hectique se déclarent; enfin le malade meurt dans un état de consomption et au milieu de vives souffrances. Chez certains malades, et particulièrement chez ceux qui ont fait abus des mercuriaux, on observe une affection cutanée qui est caractérisée par l'éruption de petites vésicules qui se développent sur des surfaces rouges plus ou moins considérables, et qui s'accompagnent de démangeaisons cuisantes. Cette éruption constitue l'***eczéma mercuriel;*** on l'appelle aussi *Hydrargyrie*, mais improprement, car cette dernière dénomination ne convient qu'à la cachexie mercurielle même, quelles que soient les formes qu'elle affecte. Souvent aussi la cachexie mercurielle se manifeste par un tremblement nerveux et par des troubles de l'intelligence. Le ***tremblement mercuriel*** ne manque jamais chez les ouvriers qui tombent malades par l'effet de l'absorption de vapeurs mercurielles. Les phénomènes convulsifs qu'on observe alors offrent la plus grande analogie avec les convulsions choréiques; mais ils s'accompagnent de vives douleurs. Ce tremblement est fréquemment suivi de la paralysie, dont il n'est, à proprement parler, que le premier degré. L'éloignement de la cause est la première indication à remplir dans tous les cas de cachexie mercurielle. On a ensuite recours à l'emploi des bains, des purgatifs, des astringents, des préparations opiacées, etc. On a obtenu de bons effets de l'administration de l'iodure de potassium. Malheureusement la maladie est souvent au-dessus des ressources dont l'art dispose actuellement.

B. *Empoisonnement mercuriel.* — Outre les phénomènes que nous venons de décrire, certains composés mercuriels, tels que le protochlorure (sublimé), le protoxyde (bioxyde), le cyanure et le protoiodure (deutoiodure) de m., peuvent déterminer un empoisonnement aigu, et causer rapidement la mort, même à doses très-faibles. Il suffit, par ex., de quelques grains de sublimé pour produire ce résultat : aussi ce sel a-t-il été souvent employé dans un but criminel. — Les symptômes observés dans l'empoisonnement par le sublimé sont les suivants : saveur styptique et métallique ; haleine fétide, et, le plus souvent, avec salivation ; nausées, vomissements de matières blanches muqueuses ou sanguinolentes; sentiment de constriction et de chaleur à la gorge, déglutition difficile ; douleurs vives à l'œsophage, à l'épigastre, et quelquefois dans tout l'abdomen, qui est tuméfié; diarrhée ou dyssenterie; dyspnée; pouls petit et fréquent; mouvements convulsifs, surtout des muscles de la face; lipothymies fréquentes, crampes, etc. Le délire est un phénomène peu ordinaire, ainsi que la perte du sentiment. Des sueurs froides et un état d'abattement précèdent la mort, qui arrive en général très-promptement. — A l'autopsie, on trouve que la muqueuse de l'estomac est d'un rouge noirâtre, et présente çà et là des taches noires et des ulcérations superficielles. Quelquefois elle est parsemée de points blancs, quand le poison a été avalé en poudre. On rencontre presque toujours des ecchymoses dans les épiploons ; le long des courbures de l'estomac, tous les vaisseaux injectés ne forment qu'un lacis noirâtre. Le rectum est quelquefois enflammé. La plupart des matières animales et végétales, mais surtout l'albumine ou blanc d'œuf, ayant la propriété de se combiner avec le sublimé en formant avec lui un composé insoluble, on doit sur-le-champ, dans un cas d'empoisonnement de ce genre, administrer cette dernière substance au malade. Mialhe a découvert, en 1842, que le protosulfure de fer hydraté décompose immédiatement le sublimé, en produisant deux composés nouveaux, qui sont sans action délétère sur l'économie. On administre ensuite des boissons mucilagineuses abondantes pour faciliter les vomissements. Mais lorsqu'il est trop tard pour recourir à ces contre-poisons, et que le sel mercuriel a pu pénétrer dans l'intestin, on emploie les évacuants, et l'on traite par les émollients les accidents inflammatoires consécutifs à l'empoisonnement. Enfin, les phénomènes adynamiques donnent lieu à l'emploi des toniques et des stimulants.

Ajoutons que les mercuriaux absorbés par la surface externe dépouillée de son épiderme agissent, selon leur nature et leur préparation, de l'une des deux manières que nous venons de décrire. Quelques-uns même, avant d'être absorbés, produisent sur les surfaces auxquelles on les applique une action stimulante ou cathétérique.

C. *Recherches médico-légales.* — La recherche de la matière vénéneuse, dans les cas d'empoisonnement par un composé mercuriel, n'est complète que lorsqu'on a démontré d'une façon incontestable la présence du m. métallique. Lorsque le sel mercuriel est à l'état de dissolution dans les liquides vomis ou contenus dans le tube digestif, rien n'est plus facile que de découvrir la présence du m. A cet effet, on fait usage de la pile de Smithson, qui consiste en une lame d'or appliquée sur une lame d'étain. La liqueur étant préalablement acidulée avec quelques gouttes d'acide chlorhydrique, on y place ce petit appareil, et aussitôt il se recouvre d'une couche de m. qui blanchit la surface de la lame d'or : on peut alors en séparer le m. en chauffant la lame dans un tube effilé. A l'aide de la pile de Smithson, on peut reconnaître 1/80000 de sublimé dissous dans l'eau. Lorsqu'on a à rechercher le m. dans des matières solides, on a recours à divers procédés pour l'isoler de ces dernières; mais on termine toujours l'opération par l'emploi de la pile.

VII. *Usages médicaux.* — Les Arabes sont les premiers qui aient appliqué les composés mercuriels aux maladies cutanées et pédiculaires, aux ulcères, et surtout à la lèpre, cet antique fléau de l'Orient; mais ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle, et en Europe, que les mercuriaux ont été employés à l'intérieur. A cette époque les progrès de la syphilis firent appliquer à cette maladie le remède qui avait servi à combattre les affections cutanées en général. Aujourd'hui, les préparations mercurielles auxquelles la médecine a recours sont extrêmement nombreuses et variées ; aussi nous contenterons-nous d'indiquer les principales. — Le *M. métallique* pur n'est guère employé qu'à titre d'agent mécanique dans les cas de hernie étranglée et surtout de volvulus, et encore cet usage est rare. Mais on l'emploie très-fréquemment simplement mélangé avec un corps étranger inerte, l'axonge par ex. : dans ce cas, il s'y trouve incorporé à un état de division extrême. Ce mélange porte le nom d'*Onguent gris* ou *Onguent napolitain ;* il est le plus souvent employé en frictions, soit dans les affections syphilitiques, soit dans diverses maladies inflammatoires. L'*Emplâtre mercuriel*, ou *Emplâtre de Vigo cum mercurio*, est un mélange de mercure, de corps gras et de substances résineuses : on l'applique principalement sur les tumeurs indolentes produites par le gonflement des ganglions lymphatiques. Le *M. gommeux* est un mélange de m. avec de la gomme arabique en poudre, qu'on lie au moyen d'un sirop. Les *Pilules de Belloste* sont une préparation de m. métallique incorporé avec diverses substances purgatives. Les *Pilules bleues* sont faites avec du m. et de la conserve de roses. En faisant bouillir de l'eau sur du m. métallique, on obtient une *Eau mercurielle* qui s'emploie comme anthelminthique. L'*Eau phagédénique noire*, et l'*Eau phagédénique jaune*, obtenues en précipitant par l'eau de chaux, soit un sel d'oxydule, soit un sel de protoxyde de m., s'emploient en lotions pour modifier les ulcères indolents. L'*Oxyde rouge* est exclusivement employé comme agent externe ; il forme la base d'un grand nombre de collyres et de pommades antiophthalmiques, telles que les *Pommades de Saint-Yves*, *du Régent*, *de Desault*, etc. Le *Sulfure noir*, ou *Éthiops minéral*, est quelquefois employé à l'intérieur comme vermifuge ; mais son usage le plus fréquent est comme antiscrofuleux. Le *Sulfure rouge*, ou *Cinabre*, s'emploie uniquement à l'extérieur, et en fumigations, dans certaines formes de la syphilis et dans quelques affections cutanées rebelles. Le *Sous-chlorure* (*Calomel*) et le *Protochlorure* (*Sublimé corrosif*) sont les préparations mercurielles les plus usitées. Le calomel s'administre sous forme de poudre, de pilules ou de pommade, comme vermifuge, purgatif, antiphlogistique, etc. Le *Sublimé* s'administre sous les formes les plus diverses, principalement comme antisyphilitique, et comme agent de la médication substitutive. On l'emploie communément dissous dans 100 parties d'alcool, auxquelles on ajoute ensuite 900 p. d'eau distillée : c'est la *Liqueur de Van-Swieten*. L'*Eau de Mettenberg*, si usitée autrefois contre la gale, n'est autre chose qu'une dissolution de sublimé. Il en est de même de l'*Eau rouge* d'Alibert. La *Liqueur de Gowland* est une émulsion d'amandes amères additionnée de sublimé. Le *Cosmétique de Siemerling* est une préparation analogue. La fameuse *Pommade de Cirillo* est une pommade au sublimé. En combinant le sublimé avec l'albumine, qui le décompose en grande partie, on obtient le *Chlorure de m. albumineux* ou *M. animalisé*, qui forme la base des *Biscuits antisyphilitiques* d'Ollivier. Le *Cyanure de m.* peut s'employer comme le sublimé. Le *Sous-iodure* et l'*Iodure de m.* sont fort usités, à l'intérieur et sous forme pilulaire, dans les affections syphilitiques anciennes, et, à l'extérieur, sous forme de pommade, comme agents substitutifs; mais l'iodure est quatre fois plus actif que le sous-iodure. Quant aux sels de m. ils sont peu employés en médecine, à l'exception du *Nitrate acide*, qui est assez usité comme caustique. La *Pommade citrine* ou *Onguent citrin*, ainsi appelée à cause de sa couleur, a pour base l'azotate de protoxyde de m. L'*Acétate de m.*, ou *Terre foliée mercurielle*, entre dans la composition des *Dragées de Keyser*. Enfin, la *Liqueur de Pressavin*, ou *Eau végéto-mercurielle*, s'obtient en faisant dissoudre du protoxyde de m. dans de la crème de tartre.

VIII. ***Minéralogie et Métallurgie.***—Les minerais mercuriels ne sont pas nombreux : ils se réduisent au ***M. métallique;*** au *Sous-chlorure*, appelé aussi *M. corné*, *M. muriaté* et *Calomel;* au ***Sulfure de m.*** ou *Cinabre;* au ***M. argental***, qui est un amalgame de m. et d'argent. Cependant on a encore indiqué au Mexique un ***Iodure de m.*** Le m. métallique existe en petite quantité dans les mines de cinabre ; le calomel se trouve aussi avec ce sulfure, en petits enduits et en petits cristaux blanchâtres, qui sont des prismes carrés. Le cinabre est le plus important de ces minerais et le seul que l'on exploite. On le rencontre le plus souvent en masses granulaires ou compactes, quelquefois à l'état terreux et colorant les matières argileuses ou autres qui l'accompagnent. On le trouve surtout dans les grès, dans les schistes argilo-bitumineux, et dans les calcaires compactes superposés au terrain houiller appartenant principalement au terrain jurassique. Ses principaux gîtes, en Europe, sont ceux d'Idria dans la Carniole (Autriche), d'Almaden dans la Manche (Espagne), du Palatinat (Bavière), sur la rive gauche du Rhin. On exploite aussi en Toscane, depuis quelques années, un gisement de cinabre. En France, on a signalé un gisement de m. natif à Réalmont (Tarn). En Asie et en Amérique, il existe des mines importantes de cinabre : nous mentionnerons celles de la Chine, du Japon, du Pérou et de la Californie.

Le traitement métallurgique du cinabre, pour en extraire le m. métallique, repose sur un principe très-simple, l'oxydation du soufre du minerai au moyen du grillage. Le soufre brûle et passe tout entier à l'état d'acide sulfureux, tandis que le m. se volatilise et vient se condenser dans des appareils convenablement établis. Les Figures 2 et 3 représentent la disposition du fourneau de grillage employé à Idria. Sur une première voûte, on charge le minerai en gros morceaux ; sur une seconde, on met les fragments plus petits ; enfin, sur une troisième, on dispose, dans des capsules de terre, le minerai en poussière et les résidus des opérations précédentes. Le fourneau chargé, on allume le combustible dans le foyer, et l'on élève graduellement la tempé-

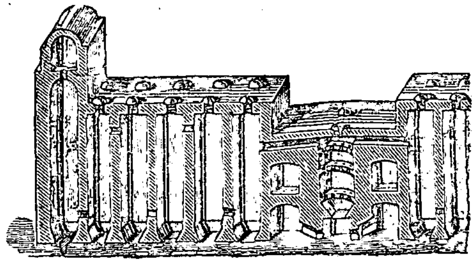

Fig. 2.

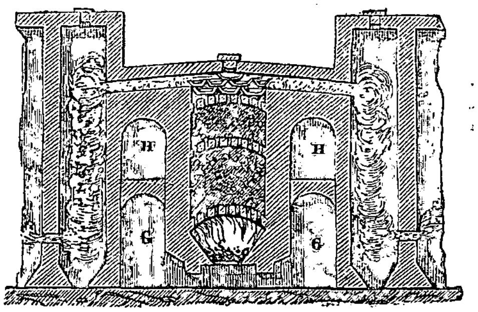

Fig. 3.

rature. Des courants d'air sont introduits dans les fours par de petits canaux qui débouchent dans les espaces GH ; le soufre se brûle en se transformant en acide sulfureux, et le m. se volatilise. Les vapeurs mercurielles sont entraînées dans les chambres de condensation disposées de chaque côté des fours, où on le recueille dans des cuvettes. A Almaden, les chambres sont remplacées par des séries d'allonges, appelées *Aludels*, qui s'abouchent les unes avec les autres ; la dernière s'ouvre dans la cheminée de tirage. Dans le Palatinat, où le minerai est un mélange de cinabre et de calcaire, on ne le grille pas. On le calcine dans de grandes cornues de terre, au col desquelles sont ajustés des récipients également de terre qui contiennent de l'eau. Par la réaction de la chaux sur le sulfure de m., il se produit du m. qui se volatilise, et il reste un résidu solide et fixe composé de sulfure de calcium et de chaux. La production annuelle du m., en Europe et en Amérique, est évaluée en moyenne à 4,712,000 kilogr., savoir : Espagne, 2,500,000 ; Autriche, 500,000; Palatinat, 500,000 ; Toscane, 12,000 ; Pérou, 200,000; Californie, 1 million.

MERCURIALE. s. f. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

MERCURIALE. s. f. T. Jurispr. et Admin.

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, les différentes cours souveraines tenaient deux fois chaque année une assemblée générale qu'on appelait *Mercuriale*, parce qu'elle avait toujours lieu un mercredi, le premier mercredi après la fête de Pâques et après la Saint-Martin. Il était d'usage d'ouvrir la réunion par un discours prononcé soit par le premier président, soit par le procureur général ou l'un des avocats généraux. L'orateur parlait contre les abus qui pouvaient s'être introduits dans l'administration de la justice, et signalait tout ce qui pouvait porter atteinte à la considération de la cour. Par extension, ces allocutions furent elles-mêmes appelées *Mercuriales*, et aujourd'hui encore on désigne sous ce nom le discours par lequel on inaugure la rentrée des cours et tribunaux après les vacances, et qui est prononcé par un membre du parquet. Enfin, figurément, on a appliqué ce nom à toute réprimande plus ou moins vive qu'un supérieur adresse à un inférieur.

Dans le Commerce, on entend par *Mercuriales*, des états périodiques du prix courant de certaines denrées, comme graines et farines. L'établissement des mercuriales a pour objet non-seulement de fournir un guide sûr pour les transactions commerciales, mais encore de servir aux tribunaux pour déterminer le montant de certaines indemnités. L'autorité administrative, dans certaines villes, à Paris par exemple, se base sur les mercuriales pour fixer la taxe du pain. C'est l'autorité municipale qui établit les mercuriales; elle détermine les prix moyens d'après les déclarations d'achats ou de ventes faites sur le marché, et consigne les résultats obtenus sur un registre spécial. Le 15 et le 30 de chaque mois, un extrait de ces registres est adressé au sous-préfet, qui le transmet au préfet. Des mercuriales générales sont établies dans tous les chefs-lieux de département et dans les villes où il y a un marché de quelque importance.

* **MERCURIAUX.** s. m. pl. T. Méd. Les médicaments dont le mercure est le principe actif.

MERCURIEL, ELLE. adj. Qui contient du mercure. *Onguent m. Pilules mercurielles. Sels mercuriels.* — *Frictions mercurielles*, Frictions faites avec un onguent qui contient du mercure. ‖ * Qui est l'effet du mercure. *Maladie mercurielle.*

MERDE. s. f. (lat. *merda*). Excrément, matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc. Bas. ‖ *Couleur m. d'oie*, Couleur entre le vert et le jaune.

MERDEUX, EUSE. adj. Souillé de merde.

MÈRE. s. f. (lat. *mater*). Femme qui a donné naissance à un enfant. *Bonne m. Mauvaise m. M. dénaturée. Elle est m. de huit enfants. Elle remplit tous ses devoirs de m. Il est parent du côté de la m. Ils sont frères de père et de m.* ‖ Se dit aussi Des femelles des animaux, quand elles ont des petits. *La m. de ce poulain. La m. et ses poussins.* ‖ *M. de famille*, Femme mariée qui a des enfants. ‖ *Grand'm.*, Aïeule. *Grand'm. paternelle, maternelle. C'est une grand'm. du côté paternel.* Pop., on dit quelquefois, *M.-grand.* — *Belle-m.*, V. ce mot. ‖ *M. nourrice*, La femme qui donne à teter à un enfant, au lieu de la véritable mère. ‖ *Notre première m.*, Ève, la femme d'Adam. ‖ Figur., *Notre m. commune*, La terre. — *L'Église est la m. des fidèles.* ‖ Figur., on dit D'une femme très-charitable, qu'*Elle est la m. des pauvres*; et popul., on dit D'une femme qui passe pour très-riche : *C'est la m. aux écus.* ‖ Fig., Qualification qu'on donne par respect à une religieuse professe. *La m. abbesse. La m. prieure. La m. Sainte-Claire.* — Fam., on qualifie encore ainsi Une femme du peuple un peu âgée. *La m. une telle. Venez çà, la m.* ‖ Fig., se prend quelquefois dans le sens de Cause. *L'oisiveté est la m. de tous les vices. La nécessité est la m. des inventions.* — Se dit encore Des lieux où une chose a commencé, où elle s'est perfectionnée. *La Grèce a été la m. des beaux-arts.* = Mère, s'emploie adjectiv. dans quelques locutions. *La reine m.*, La reine douairière. ‖ *La m. patrie*, Le pays qui a fondé une colonie, la métropole. ‖ *Langue m.*, Voy. Langue. ‖ *L'idée m. d'un ouvrage*, La principale idée d'un ouvrage, l'idée dont il est le développement. ‖ *M. branche*, V. Branche. ‖ *M. perle*, V. Perle et Pintadine. ‖ T. Chim. *Eau m.*, Eau qui reste après qu'un sel s'est cristallisé, et qui est tellement saturée, qu'elle ne peut plus laisser former de nouveaux cristaux. ‖ T. Anat. *Dure-m.* et *Pie-m.*, V. Encéphale.

MÈRE. adj. f. (lat. *merus*). Pure. Ne se dit que dans les locut., *M. goutte* et *M. laine*. V. Goutte et Laine.

MÉRELLE. s. f. Voy. Marelle.

* **MERGULE.** s. m. T. Ornith. V. Brachyptères.

* **MÉRIANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

MERIDIEN. s. m. (lat. *meridies*, milieu du jour).

Enc. — En Astronomie, on appelle ainsi tout grand cercle de la sphère céleste qui passe par l'axe de la terre et le zénith de l'observateur. Tout *méridien* est perpendiculaire à l'équateur et divise le globe terrestre en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental. Ces cercles servent à mesurer les latitudes des divers pays, puisque les latitudes ne sont autre chose que les arcs d'un m. compris entre l'équateur et les parallèles qui passent par les lieux que l'on considère. Il est la même heure au même instant pour tous les lieux situés sous le même m.; de là le nom donné à ces cercles. Le *M. terrestre* est le grand cercle, ou plutôt l'ellipse formée par l'intersection de la surface de la terre avec le plan qui passe par les pôles et le lieu de l'observation. Nous avons parlé longuement des méridiens au mot Latitude, et nous dirons au mot Terre comment, par la mesure des arcs d'un méridien, on est arrivé à déterminer la figure de notre globe. — *M. magnétique*, Voy. Magnétisme.

MÉRIDIENNE. adj. f. T. Astronom. et Géogr. Qui a rapport au méridien. *Hauteur m. du soleil, d'une étoile*, Leur hauteur au-dessus de l'horizon, à l'instant où ils sont dans le méridien du lieu de l'observateur. ‖ *Ombre m.*, Celle que projettent les objets saillants, à l'instant où il est midi au lieu où on les observe. ‖ *Ligne m.*, ou subst., *Méridienne*, Ligne tracée sur une surface quelconque dans le plan du méridien.

MÉRIDIENNE. s. f. Le sommeil auquel les habitants des pays chauds se livrent habituellement vers l'heure de midi. *Il fait la m., sa méridienne.*

MÉRIDIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du midi. *Un pays m. Les peuples méridionaux. Les régions méridionales. L'Amérique méridionale.* ‖ Qui a rapport au méridien d'un lieu. *Distance méridionale*, La différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve et celui d'où il est parti. — *Cadran m.*, Voy. Gnomonique.

MERINGUE. s. f. Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre, et que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures.

MÉRINOS. s. m. (esp. *merino*, errant). Nom d'une race de moutons remarquables par la finesse de leur laine. *Un troupeau de mérinos.* — Adject., *Un bélier m. Brebis m.*, V. Mouton. ‖ Par ext., Sorte d'étoffe faite avec de la laine de mérinos. *Une robe de mérinos.*

* **MÉRION.** s. m. T. Mamm. Voy. Gerboise. ‖ T. Ornith. Voy. Traquet.

MERISE. s. f. Fruit du merisier.

MERISIER. s. m. T. Bot. Voy. Cerisier.

MÉRITANT, ANTE. adj. verbal. Qui a du mérite. *C'est un homme fort m. Une femme méritante.*

MÉRITE. s. m. (lat. *meritum*). En parlant Des personnes. Ce qui rend digne d'approbation, d'estime, de considération. *M. personnel. M. superficiel. Un homme de m., d'un grand m., d'un rare m., d'un m. supérieur. Avoir du m. Être plein de m. Cet écrivain n'est pas sans m. Reconnaître, accueillir, honorer le m. Les emplois doivent se donner au m. et non à la faveur. Il a plus de bonheur que de m. Il réunit tous les genres de m. Il a le m. de savoir se taire et parler à propos. Il y a beaucoup de m. à sentir et à confesser ses torts.* ‖ En parl. Des choses, se dit De ce qu'elles ont de bon, d'estimable. *Le temps seul décide du m. des ouvrages. Cette invention n'est pas sans m., a beaucoup de m. Cette pièce est d'un grand m. Sa modestie relève le m. de sa belle action.* ‖ Pris dans un sens collectif, comme dans les exemples précédents, *Mérite* ne s'emploie qu'au singulier; mais, pris dans un sens distributif, il peut avoir un plur. *César et Pompée avaient chacun leur m., mais c'étaient des mérites différents. L'un de ces peintres excelle dans le dessin et l'autre dans le coloris, deux mérites qui ont chacun leurs partisans.* ‖ Ce qui rend digne de récompense ou de punition. *Dieu récompense ou châtie suivant le m. Dieu nous jugera selon le m. de nos œuvres. Dieu nous traitera suivant nos mérites.* — On dit aussi, dans le langage familier, mais en mauvaise part, *Il sera traité selon ses mérites.* ‖ T. Théologie. *Les mérites de la passion de* Jésus-Christ, Ses souffrances et sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour nous à la justice divine. *Les mérites des saints*, Les bonnes œuvres des saints. — Fam. et par dérision, on dit De quelqu'un qui exagère ses services, qu'*Il fait valoir tous ses mérites.* ‖ *Se faire un m. de quelque chose*, Tirer gloire, tirer avantage d'avoir fait quelque chose. *Se faire un m. de quelque chose auprès de quelqu'un*, Faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. ‖ * *Ordre du M. militaire*, V. Chevalerie.

MÉRITER. v. a. (lat. *mereri*). Être digne, se rendre digne de…; se dit en bonne et en mauvaise part. *Il mérite des louanges, une récompense. Il mérite l'estime des honnêtes gens. Nul homme n'a mieux mérité cet honneur, cette haute position. M. sa grâce, son pardon. Il mérite d'être récompensé. Il mérite d'être puni, qu'on le punisse. Je ne pensais pas avoir mérité ce reproche, ce châtiment.* — Absol., se prend en bonne part. *Il mérite beaucoup*, Il s'est rendu digne, par ses talents, par ses services, etc., d'être récompensé, d'avoir de l'avancement, etc. ‖ Se dit aussi Des choses. *Cette action mérite récompense, mérite une punition, mérite la mort. Ce crime mérite d'être puni. Ce travail mérite toute votre attention. Ce point mérite réflexion. Cela ne mérite pas qu'on en parle.* — *Cette nouvelle mérite confirmation*, Elle a besoin d'être confirmée. ‖ Faire obtenir. *Les mérites de son frère lui ont mérité cette place. Son assiduité au travail lui a mérité cette faveur. La mort de Notre-Seigneur nous a mérité le ciel.* = Mériter. v. n. *Bien m. du prince, de l'État, de la patrie, des lettres, etc.*, Rendre de grands services au prince, etc. = Mérité, ée. part. *Récompense méritée. Des reproches trop mérités.*

* **MÉRITHALLE.** s. m. (gr. μέρος, partie; θαλλὸς, rameau). T. Bot. La portion de tige qui s'étend entre l'insertion d'une feuille et l'insertion de la feuille située soit au-dessus, soit au-dessous d'elle. *Le m. prend le nom d'entre-nœud dans les graminées.*

MÉRITOIRE. adj. 2 g. Louable, digne d'estime; ne se dit que Des actions. *En sauvant cette famille, vous avez fait une action très-m.* ‖ Se dit particul. Des œuvres que Dieu récompense dans le ciel. *L'aumône est m. Cela est m. devant Dieu. La mort de Jésus-Christ rend nos bonnes œuvres méritoires.*

MÉRITOIREMENT. adv. D'une manière méritoire.

MERLAN. s. m. T. Ichth. Voy. Gadoïdes.

MERLE. s. m. T. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux, dont l'espèce la plus commune en France a le plumage noir et le bec jaune. ‖ Figur. et fam., *C'est un fin m.*, C'est un homme fin et rusé. — *Dénicheur de merles*, Voy. Dénicheur. — *Si vous faites cela, je vous donnerai un m. blanc*, se dit pour Défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible.

Enc. — Cuvier, dans sa méthode, réunit sous le nom de *Merles* (*Turdus*) un groupe fort nombreux de Passereaux Dentirostres, caractérisé par la forme du bec, lequel est comprimé et arqué; mais sa pointe ne fait pas de crochet, et ses échancrures ne produisent pas de dentelures aussi fortes que dans les Pies-grièches. Les ornithologistes modernes ont érigé en famille le grand genre de Cuvier, sous le nom de *Turdidées*. Ces oiseaux sont à la fois insectivores et frugivores. Leur caractère est sauvage et défiant, leur gloutonnerie excessive. Assez mal doués du côté du plumage, ils le sont richement, au contraire, sous le rapport du chant. Soumis de bonne heure à une éducation factice, les Merles, particulièrement certaines espèces, possèdent à un très-haut degré le talent de l'imitation. La femelle fait de deux à trois couvées. Après l'émancipation des dernières nichées, toutes les espèces de la famille des Merles commencent à émigrer. Cependant on voit souvent des Merles noirs rester toute l'année dans les lieux où ils sont assurés de trouver constamment de quoi satisfaire leur appétit. La chair de ces oiseaux, surtout des espèces à plumage grivelé, est fort estimée à cause de son fumet et de sa délicatesse. Gerbe partage cette famille en 7 genres, savoir : les *Merles*, les *Pétrocincles*, les *Moqueurs*, les *Stournes*, les *Turdoïdes*, les *Crinons* et les *Grallines*.

Parmi les oiseaux qui composent le premier genre (*Turdus*), on réserve plus particulièrement le nom de *Merles* aux espèces dont les couleurs sont uniformes ou distribuées par grandes masses, et celui de *Grives* aux espèces dont le plumage est *grivelé*, c.-à-d. marqué de petites taches noires ou brunes. Le type des *Merles* proprement dits est le *M. commun* (*Turdus merula*). Le mâle a le bec jaune et tout le plumage noir; la femelle est brune dessus, brun roussâtre dessous, et tachetée de brun sur la poitrine. On observe dans cette espèce de nombreux cas d'albinisme total ou partiel : par conséquent, en dépit du proverbe et malgré l'opinion généralement répandue, le *M. blanc* n'est point une merveille introuvable. Le M. commun habite toute l'Europe, et n'émigre d'une contrée que lorsqu'il y est forcé par le manque de nourriture. Cet oiseau est défiant et passe pour rusé; néanmoins, à cause de sa gourmandise, il donne assez facilement dans les piéges qu'on lui tend. Lorsqu'on le prend jeune, il s'apprivoise aisément, et il apprend à bien chanter et même à parler. Le *M. à plastron blanc* (*Turdus torquatus*), dont les plumes sont bordées de blanchâtre et la poitrine marquée d'un plastron de même couleur, habite de préférence les contrées boisées et montagneuses de la Suède ou de l'Écosse. Il n'est que de passage chez nous. — Nous avons en Europe 4 espèces de *Grives*, toutes brunes sur le dos et tachetées sur *la poitrine*. La *Draine* ou *Drenne* (*T. viscivorus*) est la plus grande. Elle a le dessus du corps brun cendré, et le dessous jaunâtre, avec des taches brunes en forme de fer de lance. Son nom spécifique lui vient du goût particulier qu'elle manifeste pour le fruit du gui. Elle est commune en France. La *Litorne* (*T. pilaris* [Fig. 1] se distingue de la précédente par le cendré de sa tête et de son cou. Elle est de passage en automne dans les contrées tempérées. La *Grive commune* (*Turdus musicus*) a le dessous des ailes jaunes. C'est l'espèce la plus abondante chez nous et celle dont on mange le plus. Enfin, le *Mauvis* (*T. iliacus*), la plus petite de ces espèces, a le dessous des ailes roux, ainsi que les flancs. — Nous avons chez nous deux espèces du genre *Pétrocincle* (*Petrocossyphus*) : ce sont le *M. bleu* (*P. cyanus*) et le *M. de roche* (*P. saxatilis*). Le premier a tout le plumage bleu avec des croissants noirs et blanchâtres. Le second (Fig. 2) a la tête et le cou d'un bleu cendré, le dos noirâtre avec une large tache blanche; les parties inférieures et la queue d'un roux ardent. Ces deux espèces habitent les régions montagneuses du midi de la France de l'Europe

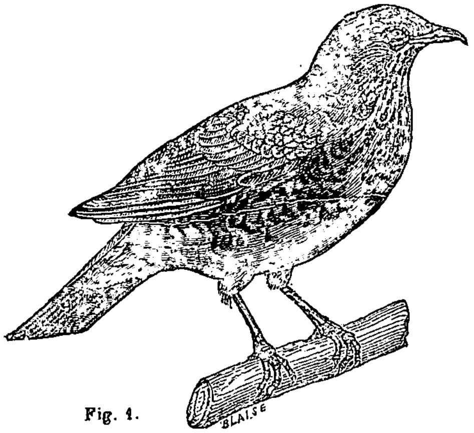
Fig. 1.

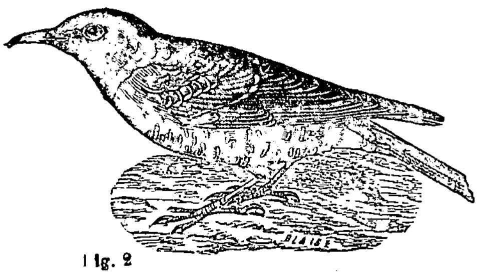
Fig. 2

Les quatre autres genres de la famille sont étrangers à notre pays. Toutes les espèces du genre *Moqueur* (*Mimus*) sont américaines. Nous citerons seulement le *Moq. polyglotte* (*M. polyglottus*), de l'Amérique du Nord. Cet oiseau est célèbre par sa facilité étonnante à imiter sur-le-champ le ramage des autres oiseaux et même toutes les voix qu'il entend. — Les *Stournes* (*Lamprotornis*), au contraire, sont propres à l'ancien continent. Les oiseaux compris dans ce genre ont un plumage brillant et les plumes de l'occiput pointues comme l'Étourneau. — Les *Turdoïdes* (*Ixos*) ont le bec si grêle, qu'ils se rapprochent des Traquets. Une seule espèce de ce genre se montre accidentellement dans le midi de l'Espagne : c'est le *Turdoïde obscur* (*Ixos obscurus*) qui habite l'Afrique. Certaines espèces ont le bec grêle, mais droit et fort; et, parmi elles, quelques-unes ont la queue excessivement fourchue : ces dernières sont distinguées par Temminck sous le nom d'*Énicure*. — Les *Crinons* (*Criniger*) sont munis de soies fortes et roides à la base de la mandibule supérieure. — Enfin, les *Grallines* (*Grallina*) se distinguent surtout par la hauteur de leurs jambes, qui leur donne une apparence d'Échassiers. On n'en connaît que deux espèces, et elles appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

Comme la division dans laquelle sont comprises les différentes espèces auxquelles on donne le nom général de Merles est caractérisée *d'une manière très-vague, il est fort difficile d'en* tracer les limites, et les anciens auteurs y plaçaient un grand nombre d'oiseaux qui se rapprochaient plus ou moins de ces derniers. C'est ainsi que le *Cincle* y était rangé sous le nom de *M. d'eau*, le *Martin rose* sous celui de *M. rose*, etc.

MERLETTE. s. f. T. Blason.

Enc. — On appelle *Merlettes* et *Canettes*, des figures héraldiques représentant de petits oiseaux qui ont la forme des canes et qui sont toujours de profil. Les *canettes* ont des jambes et un bec, tandis que les *merlettes* en sont dépourvues, comme les alérions. Mais ceux-ci se distinguent de celles-là, en ce qu'ils ont toujours les ailes étendues. En outre, l'alérion peut être seul, tandis que les merlettes sont toujours en nombre. LAVALETTE, comte de l'empire, portait (Fig. ci-*contre*) : *D'argent à la fasce de sable*, chargée de 2 épées d'or en sautoir, surmontée en chef, à sénestre, de 3 merlettes de sable, et accompagnée en pointe d'un palmier terrassé de sinople; franc quartier de comte conseiller d'État.

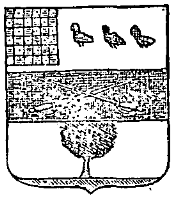

MERLIN. s. m. Espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs. ‖ Espèce de hache à fendre le bois. ‖ * T. Marine. Voy. CORDAGE.

MERLON. s. m. T. Fortific. Voy. CHÂTEAU.

MERLUCHE. s. f. * **MERLUS.** s. m. T. Ichth. Voy. GADOÏDES.

* **MÉROCÈLE.** s. m. (grec. μηρὸς, cuisse; κήλη, tumeur). T. Chir. Voy. HERNIE.

* **MÉRODON.** s. m. (grec. μηρὸς, cuisse; ὀδοῦς, ὀδόντος, dent). T. Entom. Voy. ATHÉRICÈRES.

* **MÉROPS.** s. m. T. Ornith. Voy. SYNDACTYLES.

MERRAIN. s. m. (lat. *materiarius*, [bois] de menuiserie). Bois de chêne ou autre, fendu en menues planches sans le secours de la scie, et dont on se sert pour faire divers ouvrages de menuiserie ou des douves de tonneaux, de futailles, etc. *M. à panneaux. M. à futailles.* ‖ T. Vén. Voy. CERF.

* **MERTENSIA.** s. m. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

* **MÉRULE.** s. m. T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

MERVEILLE. s. f. (ital. *maraviglia*; du lat. *mirabilia*, choses admirables). Chose qui cause de l'admiration. *Grande, rare, étonnante m. M. de la nature, de l'art. On raconte des merveilles de ce pays. Il fut surpris à la vue de tant de merveilles. Ce temple passe pour une m. Ce n'est pas m., une grande m. Où est la m.? C'était m. de l'entendre. C'est m. qu'il se soit tiré de ce mauvais pas.* — Se dit aussi Des personnes. *Cet enfant est vraiment une m. Pic de la Mirandole fut regardé comme la m. de son siècle.* ‖ Proverbialem., on dit D'un superbe édifice ou de quelque autre chose semblable, étonnante en son genre. *C'est une des sept merveilles du monde*, ou *C'est la huitième m. du monde.* — Fam., *C'est m. de vous voir, c'est une m. que de vous voir*, se dit pour Faire un reproche amical à quelqu'un qu'on ne voit que rarement. — Fam., on dit aussi, Pour rabaisser une chose qu'on veut nous faire admirer, *Ce n'est pas une grande m.*, ou, ironiq., *Voilà une belle m.!* ‖ Famil., *Faire merveilles, faire des merveilles*, Se distinguer dans quelque circonstance par un zèle, un courage, une adresse, un talent extraordinaires. *Je l'ai vu faire merveilles à cette bataille. Ce prédicateur a fait des merveilles.* = A MERVEILLE. locut. adv. Très-bien, parfaitement. *Il prêche à m. Il chante, il peint à m. Cette toilette lui sied à m.* = PAS TANT QUE DE MERVEILLE. loc. adv. et fam. Pas beaucoup. *Il ne l'aime pas tant que de m. A-t-il beaucoup d'esprit? Pas tant que de merveille.* Vieux. = Syn. V. MIRACLE.

Enc. — Parmi les œuvres d'art de l'antiquité, il y en avait plusieurs qui passaient pour être supérieures aux autres en grandeur et en magnificence, et que l'on désignait, dès le temps de Strabon, sous le nom de *Merveilles du monde* (*orbis miracula*). Les auteurs conviennent assez généralement de leur nombre, qui était de sept, mais ils varient quant à leur désignation. Voici celles que l'on trouve le plus souvent mentionnées. — 1° Les *Pyramides d'Égypte*, v. PYRAMIDE. — 2° Les *Murailles et les Jardins suspendus de Babylone*, v. ARCHITECTURE *babylonienne*. — 3° Le *Mausolée*, c'est-à-d. le tombeau que la reine de Carie, Artémise, fit élever, dans la ville d'Halicarnasse, à Mausole, son frère et son époux, mort l'an 352 av. notre ère. Le soin de construire et d'orner ce monument fut confié à cinq artistes grecs, Scopas, Bryaxis, Timothée, Léocharès et Pythis. Il avait 42 mètres de hauteur et 133 m. 50 de tour, et il était décoré de colonnes et de sculptures. En 1856, les Anglais ont découvert les ruines de cet édifice et en ont retiré de précieux débris qui enrichissent à cette heure le British Museum. — 4° Le *Temple de Diane* à Éphèse avait été construit par l'architecte Chersiphron, aux frais de toutes les villes grecques de l'Asie. Érostrate y ayant mis le feu, afin de s'immortaliser, l'an 359 av. J.-C., il fut rebâti sur le même plan vers le commencement du IIIᵉ s. av. notre ère. C'est ce temple reconstruit que nous ont décrit Pline et Strabon. Il était long de 138 m., large de 71 m. 50, et soutenu par 117 colonnes hautes de 19 m. 50. Tout l'édifice était revêtu de marbre, et son toit était de bois de cèdre. Il fut détruit de nouveau, et cette fois définitivement, l'an 263 de notre ère, sous le règne de l'empereur Gallien. — 5° La *Statue de Jupiter Olympien*. Cette statue, œuvre de Phidias, était d'or et d'ivoire, et se trouvait dans le temple d'Olympie, en Élide. Bien qu'assise, elle avait 18 m. 50 de hauteur. — 6° Le *Colosse de Rhodes*, v. COLOSSE. — 7° Le *Phare d'Alexandrie*, v. PHARE. — A plusieurs des monuments qui précèdent quelques écrivains ont voulu substituer la statue d'Esculape d'Epidaure, la Minerve du Parthénon à Athènes, l'Apollon de Délos, etc.; mais cette opinion a eu peu de partisans.

MERVEILLEUSEMENT. adv. D'une façon merveilleuse, à merveille. *Elle est m. belle. Cela est m. bien. Elle danse m. Une imagination m. féconde.*

MERVEILLEUX, EUSE. adj. Surprenant, étonnant, qui est digne d'admiration, qui cause de l'admiration. *Un esprit, un génie m. Une œuvre merveilleuse. Un événement m. Des récits m. Ce spectacle est d'un effet m.* — Fam. et ironiq., on dit à un homme qui affecte des sentiments, des manières extraordinaires, ou qui se vante de choses peu croyables, *Vous êtes un m. homme.* ‖ Se dit aussi Des choses excellentes en leur genre. *Ce vin est vraiment m. Les fruits ont été m. cette année. Les draps de cette fabrique sont m.* = MERVEILLEUX. s. m. En T. Littérat., se dit de L'intervention d'êtres surnaturels, comme dieux de la Fable, anges et démons, génies et fées, ou encore d'êtres symboliques personnifiés, comme la Paix, la Discorde, le Fanatisme, etc., qui concourent à l'action ou au dénoûment d'un poëme épique ou dramatique. *Le m. de la mythologie. Le Tasse a fondé le m. de son épopée sur la magie, sur la féerie. L'emploi du m. devient de jour en jour plus difficile.* V. ÉPOPÉE. ‖ Ce qui est extraordinaire, ce qui s'éloigne du cours ordinaire des choses. *Voilà le m. de l'aventure, de l'histoire. Le m. disparaît dès qu'on l'examine de près.* ‖ Fam., on dit D'un homme ou d'une femme qui ont des manières d'une élégance affectée, qui sont des premiers à suivre les modes nouvelles, *C'est un m., une merveilleuse.*

* **MÉRYCISME.** s. m. (gr. μηρυκισμὸς, rumination).

Enc. — Le *Mérycisme* est une affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche, où ils subissent une nouvelle élaboration pour être avalés une seconde fois. Cette lésion, qui reproduit chez l'Homme un phénomène analogue à la digestion des Ruminants, est très-rare, et provient d'une névrose de l'estomac, ou d'une conformation particulière de ce viscère.

MES. pluriel de l'adj. poss. *Mon, ma.* Voy. MON.

MÉSAIR. Voy. MÉZAIR.

MÉSAISE. s. m. Malaise. Peu usité.

MÉSALLIANCE. s. f. (R. *més*, mal; *alliance*). Mariage avec une personne d'une naissance ou d'une condition fort inférieure. *Faire une m. Son père ne lui pardonna jamais cette mésalliance.*

MÉSALLIER. v. a. Marier quelqu'un à une personne d'une naissance ou d'une condition fort inférieure. *Il ne veut pas m. sa fille.* = SE MÉSALLIER. v. pron. Épouser une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure. *On ne s'est jamais mésallié dans cette famille. Il ne veut pas se m.* ‖ Fig. et famil., on dit De quelqu'un qui dédaigne ses égaux moins riches que lui, qu'*Il craint de se m. en les fréquentant.* = MÉSALLIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

MÉSANGE. s. f. T. Ornith.

Enc. — Les *Mésanges* sont des Passereaux Conirostres, qui ont pour caractères génériques, un bec menu, court, droit, conique, et garni de petits poils à sa base, des narines cachées dans les plumes, et des ongles effilés et propres à se cramponner aux arbres. Les oiseaux qui composent ce genre sont tout au plus de la taille du Moineau; mais ils sont parés de couleurs assez agréables. En outre, ils sont vifs, actifs, et fort audacieux. Voletant et grimpant sans cesse sur les branches, s'y suspendant dans toutes les attitudes, déchirant les graines dont ils se nourrissent, frappant de leur bec l'écorce des arbres pour en faire sortir l'insecte qui s'y cache, il est extrêmement rare de les trouver au repos. Ils sont en quelque sorte omnivores, et entassent dans des trous pour l'hiver des graines et des fruits à noyaux. Ils vivent en société à la lisière des bois, sur les buissons, dans les haies, etc., nichent dans des trous d'arbres, de rochers ou de vieux murs; le nombre de leurs œufs est plus considérable que chez tous les autres Passereaux. Nous avons en France 8 espèces de Mésanges, qu'on partage en quatre groupes. — Les *Mésanges* proprement dites (*Parus*) sont au nombre de 5. La *Charbonnière* ou *Mésangère* (*Parus major*) est olivâtre dessus, jaune dessous, avec la tête noire et une bande longitudinale de même couleur sur la poitrine. Elle pond deux ou trois fois par an, et chaque fois de 8 à 18 œufs. La *Petite Charbonnière* (*Parus ater*) est cendrée dessus, blanchâtre dessous. Plus petite que la précédente, cette espèce habite de préférence les grands bois de sapins. La *Nonnette* (*P. palustris*) est de la même couleur, avec une calotte noire. La *M. à tête bleue* (*P. cœruleus*) [Fig. ci-après] est un charmant petit oiseau olivâtre dessus, jaunâtre dessous, avec le front blanc et le sommet de la tête d'un beau bleu. C'est l'espèce la plus commune que nous possédions. La *M. huppée* (*P. cristatus*) est brunâtre dessus et blanchâtre dessous, avec une petite huppe maillée de noir et de blanc; elle vit dans les lieux solitaires et fuit la compagnie des autres oiseaux.—La *M. à longue queue*, vulg. *Meunière*, a été séparée des précédentes. sous le nom de *Mécisture*, à cause de la longueur de sa queue et de son mode de nidification. Son plumage est noir en dessus, mais la tête, le cou et la poitrine sont blancs. Cet oiseau est presque aussi petit que le Roitelet. Son nid est toujours placé sur l'enfourchement des branches, et présente, sur deux de ses faces opposées, deux petites ouvertures, de façon que la mâle et la femelle peuvent entrer dans le nid et en sortir sans être obligés de se retourner et sans endommager leur queue. — La *M. moustache* a le bout de la mandibule supérieure du bec un peu recourbé sur l'inférieure, caractère qui l'a fait ériger en sous-genre. La seule espèce connue (*Mystacinus biarmicus*) habite le nord de l'Europe, mais vient l'hiver dans le midi de la France. Elle a été ainsi appelée des deux bandes noires qu'on observe, chez le mâle, de chaque côté du cou à partir de la base du bec.—Enfin, les *Remiz* (*Pendulinus*) ont le bec plus grêle et plus pointu que les Mésanges ordinaires. Nous en avons, dans le midi de la France, une espèce dont le plumage est généralement cendré, avec la gorge blanche, le front et les côtés de la tête d'un noir profond. La *M. remiz* est, de tous les oiseaux d'Europe, celui qui apporte le plus d'art dans la construction de son nid. Elle lui donne la forme d'une bourse, avec une ouverture latérale, et le suspend par sa partie supérieure à l'extrémité d'une branche flexible et pendante au-dessus de l'eau, en l'attachant à cette branche avec des fibres de lin, de chanvre ou d'ortie. En outre, ce nid est composé d'un tissu épais et serré, presque semblable à du drap, que la Remiz fabrique avec des racines entrelacées et le léger duvet qui se trouve aux aigrettes des fleurs du saule, du peuplier, des chardons, etc.

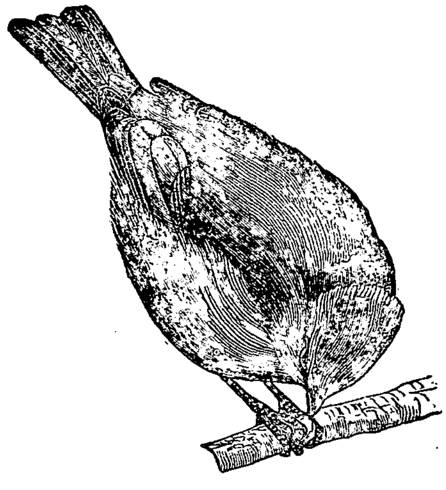

***MÉSANGÈRE.** s. f. T. Ornith. Voy. Mésange.

MÉSARRIVER. v. n. impers. Se dit D'un accident fâcheux qui arrive à la suite de quelque faute, de quelque imprudence. *Si vous ne changez de conduite, il vous en mésarrivera. S'il vous mésarrive, ne vous en prenez qu'à vous-même.*

MÉSAVENIR. v. n. impers. Même signification que Mésarriver. *Il a pris ses sûretés de peur qu'il ne lui mésavînt.* Peu usité.

MÉSAVENTURE. s. f. Accident, événement fâcheux. *Il m'est arrivé une m. Cela m'est arrivé par une étrange mésaventure.*

MÉSEMBRYACÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à carpelles multiples et soudés, à placenta central, à embryon externe courbé autour d'un albumen farineux peu abondant. — *Caractères bot.:* Plantes suffrutescentes ou herbacées et charnues. Feuilles simples et opposées. Fleurs souvent très-belles, toujours terminales. Sépales en nombre défini, de 5 habituellement, mais variant de 4 à 8, plus ou moins unis à la base, tantôt soudés à l'ovaire et tantôt libres, égaux ou inégaux, à préfloraison quinconciale ou valvaire. Pétales en nombre indéfini, colorés et disposés sur plusieurs rangées. Étamines naissant du calice, indéfinies, libres; anthères oblongues, incombantes. Ovaire infère, ou presque supère, pluri- ou uniloculaire; stigmates nombreux, distincts. Ovules en nombre indéfini, amphitropes, attachés par des funicules à un placenta central, qui est ou entièrement libre ou soudé aux bords des carpelles, ou parfois étalé sur le fond de la cavité de chaque loge. Fruit capsulaire entouré par le calice charnu, pluri- ou uniloculaire, s'ouvrant en étoile au sommet, ou, quand il est libre, par le calice qui se fend à la base. Graines en nombre défini ou plus souvent indéfini, attachées à l'angle interne des loges; embryon courbe ou en spirale, situé à l'intérieur d'un albumen farineux, avec la radicule voisine du hile. [Fig. 1. *Mesembryanthemum :* Fleur; 2. Fruit; 3. Le même, ouvert; 4. Graine; 5. La même, divisée verticalement.]

Cette famille est encore désignée par différents botanistes sous les noms de *Mésembryanthémées* et de *Ficoïdées*. Elle se compose de 5 genres et de 375 espèces, dont le plus grand nombre habitent les plaines sablonneuses du cap de Bonne-Espérance. On en trouve quelques-unes dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique, au Pérou, au Chili, en Chine et dans les îles de la mer du Sud. — Le genre le plus important de la famille est le genre *Mésembryanthème* (*Mesembryanthemum*), ainsi appelé par Linné, parce que, dans beaucoup d'espèces, les fleurs ne s'ouvrent que sous l'influence du soleil et se ferment en son absence. On l'appelle aussi *Ficoïde*, à cause de la ressemblance du fruit de certaines espèces avec une figue. On mange les feuilles charnues de quelques espèces, et particulièrement celles de la *Ficoïde comestible* (*Mes. edule*), appelée vulgairement *Figuier des Hottentots* par les colons du Cap. Une autre espèce, le *Mes. geniculiflorum*, se mange en guise d'herbe potagère, et l'on fait de ses graines une sorte de farine qu'on emploie aussi comme aliment. Les feuilles et les graines de la *Fic. cristalline* (*Mes. crystallinum*) servent aux mêmes usages dans les îles Canaries.

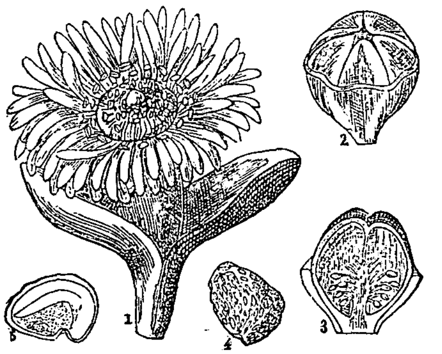

Cette plante est connue dans nos jardins sous le nom de *Glaciale*, à cause des nombreuses vésicules pleines d'une eau transparente que présentent ses tiges, et qui les font paraître couvertes de glace. Les indigènes de l'Australie mangent le fruit de la *Fic. équilatérale* (*Mes. æquilaterale*), dont la pulpe est douceâtre et salée. Le *Lewisia rediviva* est aussi une plante alimentaire pour les indigènes des régions nord-ouest de l'Amérique, qui l'appellent *Spatulum* ou *Spetlum* : on rapporte que ses racines, quand on en a enlevé l'écorce, sont presque entièrement composées de fécule. Il paraît que la *Fic. flétrie* (*Mes. emarcidum*), lorsqu'on la fait fermenter après l'avoir broyée, acquiert des propriétés narcotiques : les Hottentots la mâchent alors en guise de tabac. Le suc de la Glaciale est, dit-on, diurétique et a été employé comme tel dans l'hydropisie et les affections hépatiques. Aux Canaries, où cette plante est appelée *Barilla moradera*, on tire de ses cendres de la soude qui vaut celle d'Alicante. En Égypte, le *Mes. copticum* et le *Mes. nodiflorum* sont employés à la fabrication de la soude. Enfin, ce dernier est encore usité au Maroc dans la préparation des maroquins.

* **MÉSEMBRYANTHÈME.** s. m. (grec. μεσημβρία, heure de midi; ἄνθος, fleur). Voy. Mésembryacées.

MÉSENTÈRE. s. m. (grec. μέσος, milieu; ἔντερον, intestin). T. Anat. Voy. Péritoine et Intestin.

MÉSENTÉRIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient au mésentère. *Vaisseaux, glandes mésentériques.*

* **MÉSENTÉRITE.** s. f. T. Médec. Inflammation du mésentère. — Voy. Péritoine et Carreau.

MÉSESTIMER. v. a. Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir pas d'estime pour lui. *Depuis lors, je l'ai toujours mésestimé.* ‖ En parlant Des choses, Les dépriser, les estimer au-dessous de leur valeur. *Vous mésestimez ce collier de perles.* = Mésestimé, ée. part.

MÉSINTELLIGENCE. s. f. Mauvaise intelligence, défaut d'union, dissension entre personnes qui ont été ou qui devraient être bien ensemble. *Ils sont en m. Causer de la m. Entretenir, fomenter la m. entre les membres d'une famille. La m. se glissa parmi les puissances alliées.*

* **MESLE.** s. f. * **MESLIER.** s. m. (latin. *mespilus*). Anciens noms de la Nèfle et du Néflier. Voy. Pomacées.

MESMÉRISME. s. m. Voy. Zoo-magnétisme.

* **MÉSOCARPE.** s. m. (gr. μέσος, milieu; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. Fruit.

* **MÉSOCÔLON.** s. m. T. Anat. Voy. Péritoine.

MÉSOFFRIR. v. n. Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. *Les marchands surfont et les acheteurs mésoffrent.* Peu usité.

* **MÉSOPRION.** s. m. (grec. μέσος, milieu; πρίων, scie). T. Ichth. Voy. Percoïdes.

* **MÉSOSPERME.** s. m. (gr. μέσος; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. Graine.

* **MESPILODAPHNÉ.** s. m. T. Bot. V. Myrtacées.

MESQUIN, INE. adj. (it. *meschino*, misérable). Qui fait une dépense fort au-dessous de sa fortune et de sa condition. *Cet homme est fort m. Cette femme est très-mesquine.* ‖ Se dit aussi Des choses où l'on met plus de parcimonie qu'il ne convient. *Une dépense mesquine. Des meubles, des habits mesquins. Un équipage m. Mener une vie mesquine.—Avoir l'air m., la mine mesquine,* Avoir l'air pauvre, la mine chétive. ‖ En parlant Des choses morales, signifie Qui manque de grandeur, de noblesse. *Une politique mesquine. Une idée, une action mesquine.* ‖ Dans les Beaux-Arts, sign. Qui manque de largeur, d'ampleur, de noblesse. *Cette figure est mesquine, est d'un caractère m., d'un dessin sec et m. La composition de ce tableau est mesquine. Architecture, décoration mesquine.*

MESQUINEMENT. adv. D'une façon mesquine. *Il nous donna à dîner fort m. Il est vêtu m. Il vit m. Ce tableau est dessiné bien mesquinement.*

MESQUINERIE. s. f. Économie exagérée. *Vit-on jamais pareille m.? Elle est d'une m. ridicule.* ‖ Ce qui présente le caractère d'une économie excessive. *La m. d'un dîner, d'une fête. La m. de son mobilier, de son équipage.* ‖ En parl. Des choses morales et des œuvres de l'art, Manque de grandeur, de noblesse, de largeur. *La m. de sa politique. La m. de ses idées. La m. d'un projet, d'un plan. La m. d'une composition. La m. de cette architecture... La m. d'une décoration.*

* **MESQUIS.** s. m. T. Technol. Voy. Cuir.

MESSAGE. s. m. (lat. *missio*, envoi). Commission de dire ou de porter quelque chose. *Un bon, un fâcheux m. Il s'est bien acquitté de son m. Si vous voulez, je ferai votre m.* ‖ La chose que le messager est chargé de dire ou de porter. *Il m'a porté votre m. J'ai reçu vos messages.* ‖ * Dans le langage parlementaire, Communication officielle que le chef du pouvoir exécutif adresse au pouvoir législatif, ou que l'une des chambres adresse à l'autre. *Avez-vous lu le m. du président?*

MESSAGER, ÈRE. s. Qui fait un message, qui vient annoncer quelque chose, soit de lui-même, soit de la part d'un autre. *Un m. fidèle. Envoyer m. sur m. Je serai votre messagère.* ‖ Particul., Celui, celle qui fait profession de porter des paquets d'une ville à une autre pour le compte du public. *M. à pied, à cheval. Portez ce paquet à la messagère.* — Poétiq., *Le m. des dieux,* Mercure. *La messagère de Junon,* Iris. *La messagère du jour,* l'Aurore. — Proverb., *M. de malheur,* Celui qui apporte ou qui est dans l'habitude d'apporter de mauvaises nouvelles. ‖ *M. d'État*, Fonctionnaire chargé de porter les messages d'un des grands pouvoirs de l'État. ‖ Figur., Avant-coureur, annonce, présage. *Les hirondelles sont les messagères du printemps. Ces prodiges effrayants sont des messagers de la colère céleste.*

Enc. — Le *Messager*, appelé aussi *Secrétaire* et *Serpentaire* (*Serpentarius reptilivorus*) [Fig. ci-après], est un oiseau de proie diurne qui constitue à lui seul un genre parfaitement distinct, et que l'on reconnaît au premier coup d'œil à la longueur de ses tarses. Cet oiseau forme par là le passage des Rapaces aux Échassiers, et se rapproche en outre de plusieurs espèces de ce dernier ordre par les tubercules osseux dont ses ailes sont armées. Enfin, de même que ces derniers, il court très-vite, et marche plus encore qu'il ne vole. Le Mess. a le cou et le manteau d'un gris bleuâtre, les ailes noires, la gorge et la poitrine mélangées de blanc ; il porte une large plume à l'occiput (d'où le nom de *Secrétaire* qu'on lui a donné par allusion

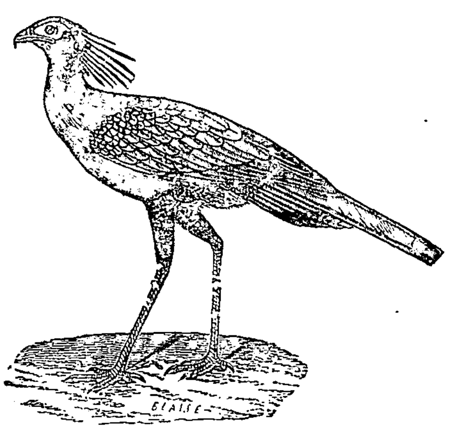

à ces écrivains qui font de leur oreille un porte-plume), et les deux pennes médianes de sa queue dépassent beaucoup les autres. Le Mess. habite les lieux arides et déserts de l'Afrique australe, particulièrement ceux du Cap. Il se nourrit de lézards, de petites tortues, d'insectes et surtout de serpents auxquels il fait la chasse avec une adresse singulière. Pris jeune, il s'apprivoise facilement ; au Cap, on le tient souvent dans les basses cours où il maintient l'ordre en empêchant les querelles et les combats, et où de plus il détruit les lézards, les rats et les serpents. On avait essayé d'introduire cet oiseau à la Martinique, dans l'espérance qu'il purgerait l'île d'une espèce de serpent fort redoutable, le Trigonocéphale ou Vipère fer de-lance, qui l'infeste ; mais l'expérience, ayant été faite sur une trop petite échelle et sans soin, échoua : elle est donc à recommencer.

MESSAGERIE. s. f. Établissement où l'on fait partir à jour et à heure fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs. *Les messageries générales. Entrepreneur de m.* || Par ext., Le lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. *Aller à la m. J'ai passé aux messageries.* — Se dit aussi Des voitures établies pour ce service. *Aller par la m. Prendre les messageries. Envoyer par les messageries.*

MESSALINE. s. f. Nom de la femme de l'empereur Claude. Par allusion aux mœurs de cette impératrice fameuse, il s'emploie quelquefois pour signifier Une femme extrêmement dissolue. *C'est une messaline.*

MESSE. s. f. (lat. *missa*, de *mittere*, renvoyer). Le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait par le ministère du prêtre à l'autel, suivant le rit prescrit par l'Église. *Dire, célébrer, entendre la m. Aller à la m. Chanter la m. Manquer la m. Fonder une m. Sonner la m. Livre de m. La m. est à l'évangile. Au sortir de la m.* — *La première m.*, Celle qui se dit au point du jour. *La première m. d'un prêtre*, La première qu'il dit après son ordination. || Famil., *Ce prêtre vit de ses messes, Il n'a que ses messes pour vivre*, Il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe. — *Voilà une m. qui sort de la sacristie*, Voilà un prêtre qui sort de la sacristie pour aller dire la messe. *Voilà une m. qui sonne*, Voilà qu'on sonne une messe. || Se dit aussi De la musique composée pour une grand'messe. *Cette m. est un chef-d'œuvre. Les messes de Chérubini.*

Enc. — Théologie. — La *Messe* est le sacrifice de la loi nouvelle par lequel le prêtre offre à Dieu le corps et le sang de N.-S. J.-C., sous les apparences du pain et du vin. Dans un sens plus étendu, le terme de *Messe* désigne aussi l'ensemble des prières et des cérémonies que l'Église emploie dans la célébration du saint sacrifice.

I. *De l'Eucharistie comme sacrifice.*—L'eucharistie n'est pas seulement un sacrement : ainsi que nous l'avons déjà dit, elle est encore un vrai sacrifice. Les Pères du concile de Trente ont formulé en ces termes la foi de l'Église catholique à ce sujet : « Quoique N.-S. dût s'offrir lui-même à Dieu son père, en mourant sur l'autel de la croix, pour y opérer la rédemption éternelle ; néanmoins, parce que son sacerdoce ne devait pas s'éteindre par sa mort, voulant laisser à l'Église, sa chère épouse, un sacrifice visible, tel que la nature des hommes le requérait, et par lequel ce sacrifice sanglant, qui devait s'accomplir une fois sur la croix, fût représenté, la mémoire en fût conservée jusqu'à la fin des siècles, et la vertu si salutaire en fût appliquée pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours, dans la dernière cène, la nuit même qu'il fut livré, se déclarant prêtre établi pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech, il offrit à Dieu le Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin ; et sous les symboles de ces mêmes choses, il les présenta à ses apôtres, qu'il établissait alors prêtres du Nouveau Testament, et, par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur ordonna à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, de les offrir, ainsi que l'Église catholique l'a toujours entendu et enseigné. C'est cette offrande pure, qui ne peut être souillée par l'indignité ni par la malice de ceux qui l'offrent, que le Seigneur a prédit par Malachie *devoir être offerte en tous lieux à son nom, qui devait être glorifié parmi les nations*. C'est de cette oblation que parlait saint Paul, lorsqu'il dit aux Corinthiens, que *ceux qui sont souillés par la participation de la table des démons ne peuvent participer à la table du Seigneur*, prenant le nom de *table* pour l'*autel* dans l'un et l'autre endroit. Si donc quelqu'un dit que, dans la m., on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit, ou que l'offrir n'est autre chose que de nous donner J.-C. à manger, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, J.-C. n'a pas établi les apôtres prêtres, ou qu'il n'a pas ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que par le sacrifice de la messe on commet un blasphème envers le très-saint sacrifice de J.-C. consommé sur la croix, ou qu'on déroge à ce sacrifice, qu'il soit anathème. »

Ces décrets du saint concile sont dirigés contre les novateurs du XVIe siècle, qui niaient que l'eucharistie fût un sacrifice. Cette négation, il est vrai, était une conséquence logique de leur opinion sur le sacrement eucharistique lui-même. En effet, niant la transsubstantiation et la présence réelle, ils supprimaient la matière du sacrifice : pour eux la divine hostie n'existait plus. Le texte que nous venons de citer et qui d'ailleurs rappelle les expressions si formelles de l'Apôtre des gentils nous dispense de mentionner les passages des Livres saints et des Pères, qui prouvent que l'eucharistie est un vrai sacrifice. Il nous suffira de rappeler que telle a été la croyance générale et constante de l'Église universelle et même des sectes dissidentes les plus anciennes. L'Église grecque s'accorde sur ce point avec l'Église latine ; les Nestoriens, les Eutychiens, les Arméniens, et autres sectes dispersées en Orient, professent la même foi que ceux qui sont en communion avec l'Église romaine. Les différentes liturgies de toutes les Églises du monde chrétien, si l'on excepte celle des luthériens et des calvinistes, font mention du sacrifice qui s'opère sur nos autels. La nouveauté de l'opinion contraire, qui remonte seulement à Luther et à Calvin, est une preuve péremptoire de sa fausseté.

La matière ou la victime offerte dans le sacrifice de la m., est J.-C. lui-même présent sous les espèces du pain et du vin, qui sont véritablement son corps et son sang. « Le même Christ qui s'est offert une fois d'une manière sanglante sur l'autel de la croix, dit Bossuet, est présent dans le divin sacrifice de la m., et y est immolé d'une manière non sanglante. » C'est donc par la consécration qui seule rend la victime présente sur l'autel en changeant le pain et le vin au corps et au sang de N.-S. que s'opère le sacrifice. En conséquence, tandis que le sacrement de l'eucharistie est parfait avec une seule des deux espèces, le sacrifice de la m. exige la consécration sous toutes deux, l'immolation étant représentée par la séparation mystique du corps et du sang de J.-C. La consécration seule, suivant l'opinion commune des théologiens, suffit pour le sacrifice de la m. C'est ce qu'enseigne de la manière la plus explicite saint Irénée, qui vivait au IIe siècle de notre ère. « Le Sauveur du monde, dit-il, a prononcé les paroles sacramentelles, quand, après avoir pris le pain et rendu grâces, il dit : *Ceci est mon corps ;* et qu'après avoir pris de même le calice, il ajouta : *Ceci est mon sang*. Et il nous enseigna que c'était le nouveau sacrifice du Nouveau Testament. » On ne doit donc point regarder comme nécessaires et essentielles les autres actions du célébrant, à l'exception toutefois de la communion du prêtre, qui appartient à l'intégrité du sacrifice. Les prières et cérémonies qui précèdent la consécration ont été simplement établies pour lui servir de préparation, et celles qui la suivent pour former l'action de grâces.

J.-C. est tout à la fois prêtre et victime dans le sacrifice eucharistique ; c'est lui-même qui s'offre à Dieu sur l'autel. Il est donc le principal ministre du sacrifice, bien que, pour l'accomplir, il se serve du ministère des prêtres. C'est aux apôtres seuls et à leurs successeurs dans le sacerdoce que J.-C. a dit : *Faites ceci en mémoire de moi*, comme s'il leur eût dit : Offrez le sacrifice que je viens d'offrir moi-même. « Le pouvoir d'offrir le sacrifice eucharistique est tellement inhérent au caractère sacerdotal, dit le cardinal Gousset, que tout prêtre, quelque pécheur qu'il soit, fût-il hérétique, excommunié, dégradé, apostat, peut validement dire la m. Son sacrifice est aussi réel que celui du prêtre le plus saint, pourvu toutefois qu'il emploie la matière et la forme nécessaires et qu'il célèbre avec l'intention requise. Cependant il ne peut, sans sacrilége, célébrer les saints mystères à moins qu'il ne soit en état de grâce ou qu'il ne croie prudemment être exempt de péché mortel. Nous ajouterons qu'il n'est pas permis aux fidèles d'assister à la m. d'un prêtre qui est notoirement hérétique ou schismatique. »

Le sacrifice de la m. peut être offert : 1° pour tous les hommes vivants, et principalement pour tous les fidèles ; il peut l'être aussi pour les catéchumènes, les excommuniés, les hérétiques, les Juifs et les infidèles, avec cette restriction néanmoins que le prêtre doit prier pour eux en particulier, sans les nommer et comprendre avec ceux qui sont dans la communion des fidèles ; 2° pour les âmes des fidèles qui sont en purgatoire, car il est de foi que ces âmes sont soulagées par les prières de leurs frères vivants, et que le fruit du sacrifice leur est appliqué ; 3° pour les saints qui sont dans le ciel, non pour leur obtenir une augmentation de gloire, mais pour rendre grâces à Dieu des bienfaits dont il les a comblés, pour honorer leur mémoire, et implorer leur intercession. C'est donc sans aucune sorte de prétexte que les protestants accusent l'Église catholique d'offrir aux saints le sacrifice eucharistique.

Le sacrifice de la m. a les mêmes effets que le sacrifice de la croix dont il ne diffère que par la manière dont il s'accomplit sur nos autels. En conséquence, il est *latreutique, eucharistique, impétratoire*, et *propitiatoire*. Ce sacrifice est *latreutique*, car il a pour objet de rendre à Dieu le culte d'adoration ou de latrie : c'est un sacrifice de louange, par lequel nous reconnaissons le souverain domaine de Dieu sur les créatures. C'est un sacrifice *eucharistique*, c.-à-d. d'action de grâces, attendu que nous y rendons grâce à Dieu de ses bienfaits. Il est *impétratoire*, car J.-C., notre médiateur auprès de Dieu, étant sur l'autel comme victime, intercède pour nous en représentant continuellement à son Père la mort qu'il a soufferte pour nous sauver. Enfin, il est *propitiatoire*, car il apaise la colère de Dieu, et nous obtient la grâce de la conversion, l'esprit de pénitence, la rémission des péchés, en nous appliquant la vertu et le prix du sacrifice de la croix. Cette croyance est un article de foi : « Si quelqu'un, dit le concile de Trente, soutient que le sacrifice de la m. est seulement un sacrifice de louange et d'actions de grâces, ou une simple mémoire du sacrifice qui a été fait sur la croix, et qu'il n'est pas propitiatoire, ou qu'il n'est profitable qu'à celui qui le reçoit, et qu'il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et autres nécessités, qu'il soit anathème. »

II. *Cérémonies de la messe.* — Pendant les premiers temps de l'Église, on se servait pas du mot *messe* pour désigner le saint sacrifice. Dans les pays où dominait la langue grecque, on l'appelait *Liturgie*, c'est-à-d. office public, ou *Synaxe*, c'est-à-d. assemblée ; la première de ces deux expressions est même encore en usage chez les chrétiens orientaux. Dans les contrées, au contraire, où régnait la langue latine, on se servait des expressions *Cène, Oblation, Communion, Sacrifice, Mystère sacré*, etc. Quant au terme dont l'Église latine se sert aujourd'hui, *Missa*, dont nous avons fait *messe* en français, c'est une forme ancienne du latin *missio*, qui signifie « congé, renvoi. » Cette dénomination vient de l'usage où l'on était dans l'Église primitive, de faire sortir, avant l'oblation du pain et du vin, les catéchumènes et les pénitents publics, auxquels il n'était pa permis d'assister à cette auguste cérémonie. Lorsque le momen pour eux de se retirer était venu, un diacre les avertissait par ces paroles : *Ite, missa est* (sous-entendu *ecclesia*), Retirez-vous, l'assemblée est terminée (pour vous). Au reste, ce terme de *missa*, pour désigner le saint sacrifice, est fort ancien dans l'Église, car saint Ambroise, saint Augustin et le pape saint Léon l'emploient déjà dans ce sens.

Les auteurs liturgiques reconnaissent plusieurs parties dans la m. Les anciens n'en admettaient que deux : la *M. des catéchumènes*, qui s'arrêtait à l'oblation exclusivement, et la *M. des fidèles*, qui commençait avec l'explication de l'évangile avant l'oblation. Aujourd'hui on partage généralement la m. en six parties : la *préparation*, l'*instruction*, l'*oblation*, le *canon*, la *communion* et l'*action de grâces*. Le canon et la communion forment seuls la m. proprement dite. De plus, ces deux parties se composent de formules invariables, tandis que les prières et les cérémonies des quatre autres varient suivant les solennités.

1° La *Préparation* comprend l'antienne *Introibo ad altare*, extraite du psaume *Judica me, Deus*, et le *Confiteor*, que le prêtre et les assistants récitent alternativement après avoir fait le signe de la croix. Ces prières sont dites au bas de l'autel. En montant à ce dernier et en le baisant, le prêtre récite à voix basse deux courtes prières qui terminent la première partie de la m. — 2° L'*Instruction* commence par une antienne, appelée *Introït*, du latin *introitus*, entrée, qui, dans les messes hautes, est chantée par le chœur pendant que le prêtre, accompagné de ses ministres, sort de la sacristie pour aller à l'autel. Après cette antienne, on implore la miséricorde de Dieu par le *Kyrie eleison;* on célèbre sa gloire par le *Gloria in excelsis* ; ensuite, le prêtre dit une prière qu'on appelle *Collecte*, c.-à-d. réunion, soit parce que c'est la première oraison prononcée au moment où tous les fidèles sont réunis, soit parce qu'elle est comme un résumé des demandes que le peuple adresse au ciel par le ministère du célébrant, comme une récapitulation sommaire du mystère de la fête que l'on célèbre. Après la collecte viennent des lectures pieuses qui sont tirées, sauf quelques exceptions, des Épîtres canoniques de saint Pierre, saint Paul, saint Jacques, saint Jean et saint Jude, pour les dimanches, et des Actes des apôtres ou de l'Ancien Testament, pour les fêtes. Ces lectures sont désignées sous la dénomination générique d'*Épîtres*, parce que, dans le principe, on les prenait le plus souvent dans les Épîtres de saint Paul. Après l'épître, on chante le *Graduel* qui consiste en un psaume ou une partie d'un psaume. Ce nom de graduel vient de ce qu'autrefois le chantre se plaçait sur les degrés de l'ambon. On ajoute à ces versets des chants de circonstance, tels que des *Alleluia*, des *Traits* ou des *Proses*, suivant les sentiments de joie ou de tristesse qu'inspire la solennité. Ensuite, on lit l'*Évangile*, dont l'explication doit être faite souvent aux fidèles. Cette explication se nomme *Prône*, parce que c'est à cet endroit de la m. que l'on fait la proclamation des bans, l'annonce des jeûnes et des fêtes, etc. Elle est suivie du *Credo*, ou symbole des apôtres, par lequel on fait profession de foi aux vérités chrétiennes. — 3° L'*Oblation* est la partie de la m. où le prêtre offre à Dieu le pain et le vin qui doivent être changés au corps et au sang de J.-C. Il les offre séparément, le pain, qu'il appelle par anticipation *hostie*, ou victime, sur un petit vase plat appelé *Patène*, et le vin, dans une coupe qu'on nomme *Calice*. Cette double oblation est accompagnée de prières qui remontent en partie à l'époque où les fidèles faisaient des offrandes au prêtre pour le saint sacrifice. Une d'elles se nomme *Offertoire*, parce qu'autrefois elle se disait au moment où le peuple présentait ses offrandes. Après l'avoir récitée, le prêtre se tourne vers les fidèles et les engage à prier, *Orate, fratres*, pour les prévenir que le sacrifice va commencer. Il termine en disant tout bas l'oraison appelée *Secrète*, soit parce qu'on doit la réciter à voix basse, soit, ce qui paraît plus probable, parce qu'on la faisait primitivement avant la séparation (*secernere*, séparer) des catéchumènes et des pénitents publics d'avec les fidèles. — 4° Le *Canon* est la règle ou formule de prières et de cérémonies que le prêtre doit suivre pour consacrer l'eucharistie ; il constitue la partie la plus importante et la plus auguste de la m.: c'est le sacrifice proprement dit. Il est précédé de la *Préface*, qui lui sert d'introduction. La préface elle-même est terminée par le *Sanctus* ou *Trisagion*, invocation que l'on adresse au Dieu trois fois saint. Après cette invocation, le prêtre, seul et à voix basse, récite la formule du canon. Cette formule se résume en cinq actions capitales : oraisons pour l'Église militante, communion avec l'Église triomphante, consécration, suffrage pour l'Église souffrante, glorification du Seigneur en J.-C. et dans l'unité ou union de l'Esprit-Saint. Dans la section relative à la consécration, aussitôt que le prêtre a consacré l'hostie, il se prosterne et l'élève en haut pour l'offrir à l'adoration des fidèles ; il fait de même pour le calice, après la consécration du vin : c'est à cette cérémonie que l'on donne le nom d'*Élévation*. — 5° La *Communion* commence par une petite *Préface* que suit immédiatement la récitation du *Pater*. Puis, après une courte prière, le célébrant rompt l'hostie consacrée, en met une petite partie dans le calice, se prosterne, se frappe la poitrine en implorant à trois reprises la miséricorde de l'Agneau qui ôte les péchés du monde, adresse à J.-C. une prière pour demander la paix, se frappe de nouveau la poitrine, en répétant les paroles du publicain qui se proclamait indigne de recevoir J.-C. dans sa demeure, puis il communie sous l'espèce du pain et sous celle du vin. Quand il a communié lui-même, il donne la communion à ceux des fidèles qui se sont préparés à la recevoir. — 6° L'*Action de grâces* se compose de deux courtes prières appelées, l'une *Communion*, et l'autre *Postcommunion*. La première, qui est dite par le célébrant après qu'il a pris les ablutions, est ainsi nommée parce qu'autrefois on la chantait avec un psaume pendant que le peuple communiait. Dans la postcommunion, le prêtre remercie Dieu tant pour lui-même que pour les fidèles qui ont participé aux divins mystères, et lui demande la grâce d'en ressentir et d'en conserver les fruits.

Après la postcommunion, le prêtre congédie les fidèles par l'*Ite, missa est*. Cependant, avant que l'assemblée se retire, il dit encore une courte oraison, donne la bénédiction au peuple et récite le commencement de l'évangile de saint Jean sur l'incarnation du Verbe.

Parmi les règles établies par l'Église pour la célébration de la m., il en est une surtout qui a été vivement attaquée par les protestants et par quelques prétendus philosophes: c'est celle qui prescrit l'usage exclusif de la langue latine, et interdit l'emploi de la langue vulgaire. Cependant les raisons de cette prescription sont assez évidentes. Une langue vulgaire étant sujette à varier, on serait exposé à changer souvent les paroles du sacrifice. Pour être logique, il ne suffirait pas, en France, de dire la m. en français, il faudrait, dans les campagnes, la célébrer en mille patois différents, car pour une grande partie de la population le français est lettres closes. En outre, si chaque prêtre célébrait dans l'idiome de son pays, il serait impossible d'entretenir la communication continuelle qui doit exister entre les différentes Églises, communication qui est merveilleusement établie au moyen de la langue latine, devenue ainsi la langue ecclésiastique. Enfin, le respect pour l'usage ancien commande de maintenir pour le saint sacrifice, ainsi que pour les divers offices, la conservation de la langue dans laquelle ils ont été primitivement célébrés. En conséquence, l'Église d'Occident a toujours conservé la langue latine, de même que l'Église grecque et l'Église syriaque ont conservé la langue grecque et la langue syriaque, qui cependant sont aujourd'hui des langues mortes pour les simples fidèles.—Les canons défendent encore de commencer la m. avant l'aurore, de la dire après l'heure de midi, de la célébrer ailleurs que dans les églises et chapelles consacrées; mais ces règles souffrent certaines exceptions, pour lesquelles toutefois l'autorisation épiscopale est nécessaire. La m. ne peut être célébrée le vendredi saint, parce que l'Église ne veut pas qu'on immole mystiquement J.-C. le jour où elle nous le représente réellement immolé sur le Calvaire. Nul prêtre ne peut célébrer plus d'une messe par jour, excepté le jour de Noël et hors le cas de nécessité. Le cas de nécessité qui se présente le plus souvent est celui où un prêtre est obligé de *biner*, c.-à-d. de desservir deux paroisses. Une permission de l'évêque lui est néanmoins nécessaire pour cela.—Enfin, les lois de l'Eglise exigent pour la célébration de la messe que le prêtre soit pourvu de certains objets déterminés. Ainsi, il doit être revêtu d'ornements spéciaux, qui sont l'*Amict*, l'*Aube*, la *Ceinture*, le *Manipule*, l'*Étole* et la *Chasuble* (v. ces mots). Ces ornements sont obligatoires, sous peine de péché mortel. De plus, ils doivent avoir été bénits par l'évêque ou par son représentant. Le célébrant doit s'en revêtir dans la sacristie, et, s'il n'y en a point, au coin de l'autel, du côté de l'évangile. Les cardinaux, les évêques et les prélats inférieurs qui officient pontificalement ont seuls le droit de les prendre au milieu de l'autel. Les autres choses nécessaires au saint sacrifice sont: l'*Autel*, qui doit être recouvert de deux nappes au moins de chanvre fin, de lin ou de coton; une *Croix* ornée de l'image du crucifix; deux *Cierges* allumés, qui doivent être de cire; le *Calice* et la *Patène*, qui doivent être d'or ou d'argent; et le *Missel*, qui est absolument indispensable à cause du danger de changer ou d'omettre quelqu'un des termes de la liturgie. Le calice est accompagné de plusieurs linges accessoires dont voici l'énumération: le *Corporal*, que l'on étend sur l'autel pour y déposer le pain et le calice; le *Purificatoire*, qui sert à essuyer le calice et les doigts du prêtre; la *Pale*, qui se place sur le calice pour empêcher les saletés d'y tomber; le *Voile*, qui le couvre en entier; et la *Bourse*, qui est destinée à recevoir le corporal quand il est replié. Enfin, hors les cas de nécessité absolue, un prêtre ne peut dire la m. sans ministre ou répondant.

On donne différents noms à la m., suivant la langue, le rit, l'intention, le degré de solennité, etc., avec lesquels on la célèbre. Ainsi, sous le rapport du rit et de la langue, on distingue la *M. grecque*, qui se dit en grec et suivant le rit de l'Église grecque; la *M. latine* ou *romaine*, qui se dit en latin et suivant le rit de l'Église latine ou de Rome, etc. Les *Messes ambrosienne, mozarabe, gallicane*, etc., sont celles qui se célèbrent conformément aux rites en usage dans les liturgies ainsi qualifiées. Au point de vue de l'intention, nous citerons les *Messes des morts* et celles des *Saints*, dont le nom seul fait connaître l'objet. On nomme *M. du jour*, celle qui est propre au temps où l'on est et à la fête que l'on célèbre, et *M. votive* celle qui a lieu pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. Telles sont, par ex., les *Messes du Saint-Esprit*, qui se célèbrent communément avant l'ouverture des séances d'une assemblée publique, d'une cour judiciaire, etc., pour appeler la protection du Saint-Esprit sur les travaux de cette assemblée, et qui commencent toujours par une invocation à la troisième personne de la Très-Sainte Trinité. Autrefois, en France, on appelait *M. rouge*, la m. du Saint-Esprit que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges. En ce qui concerne le plus ou moins de solennité, on appelle *M. solennelle, M. haute, Grande m.* ou *Grand'm.*, celle qui est chantée par des choristes et que l'on célèbre quelquefois avec diacre et sous-diacre. Par opposition, on nomme *M. basse* ou *Petite m.*, celle qui est dite par un prêtre seul et sans chant, les prières étant simplement récitées. La *M. paroissiale* est celle qui se célèbre dans l'église de la paroisse à une heure fixe et réglée, afin que tous les paroissiens puissent s'y trouver. Comme c'est à cette m. qu'assiste le plus grand nombre des fidèles, c'est pendant sa célébration que l'on fait généralement le prône et les diverses publications énumérées plus haut. On appelle *M. privée*, celle dans laquelle le prêtre communie seul et célèbre sans assistants et sans solennité. Autrefois on donnait le nom de *M. sèche* à un simulacre de m. où il ne se faisait ni consécration ni communion, et qui, par conséquent, manquait de l'onction eucharistique. Cette espèce de m. se disait le soir, aux enterrements qu'on n'avait pu faire le matin. On l'appelait aussi *M. nautique*, parce qu'on la célébrait sur mer, où l'on craignait d'offrir le saint sacrifice, à cause du mouvement du navire qui pouvait faire répandre sur l'autel le précieux sang.

MESSÉANCE. s. f. Manque de bienséance. *Il y a de la m. à s'habiller ainsi. Il y a de la m. à un magistrat de faire telle chose.*

MESSÉANT, ANTE. adj. Qui est contraire à la bienséance. *Une parole, une posture messéante. Il est m. à un prêtre de s'occuper de ces choses-là.* = Synon. Voy. Malséant.

MESSEOIR. v. n. N'être pas convenable, n'être pas séant. *Cette parure messied à votre âge. Cette couleur ne vous messiéra pas.* — Ce verbe s'emploie dans les mêmes temps que *Seoir*, et, comme ce dernier, n'est plus en usage à l'infinitif.

MESSER. s. m. [On fait sentir l'R.] Vieux mot qui signifiait Messire, et ne se dit que dans la poésie marotique. *De cet accueil Messer Bertrand surpris...* ‖ *Messer Gaster*, L'estomac.

* **MESSIANIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au Messie. *Le règne m. Les prophéties, les idées messianiques.*

MESSIDOR. s. m. (lat. *messis*, moisson). Le dixième mois du calendrier républicain. Voy. Calendrier.

MESSIE. s. m. (hébr. *maschiach*, oint).

Enc. — La qualification de *Messie*, dont le mot grec *Christos* n'est que la traduction, était attribuée chez les Juifs aux rois, aux prophètes, aux sacrificateurs, etc. C'est ainsi, par ex., qu'Isaïe l'applique à Cyrus. Mais le nom de *Messie* employé d'une manière absolue désigne le libérateur que Dieu avait promis à Adam pour racheter l'homme de sa chute, qui avait été annoncé par les prophètes, et dont la venue était attendue non-seulement par les Juifs, mais encore par tous les peuples de l'Orient. Cependant les Juifs, pleins d'idées terrestres, se figurèrent que le Messie envoyé par Dieu devait être un roi puissant, plus glorieux que Salomon, qui affranchirait la nation du joug de la domination étrangère, l'élèverait au-dessus de tous les autres peuples et la ferait vivre au sein d'une paix et d'une félicité parfaites. Ces idées grossières sur la mission du rédempteur jetèrent surtout des racines profondes dans l'esprit des Hébreux, à l'époque où ils gémissaient dans la captivité de Babylone. Aussi, lorsque le *Messie* fut venu, bien qu'il accomplît en sa personne les prophéties faites par les prophètes, bien qu'il montrât à tous la divinité de sa mission par ses miracles et par sa doctrine, les Juifs le méconnurent et le mirent à mort. Enfin, après que J.-C. eut rempli sa divine mission sur la terre, le peuple juif, persistant dans son aveuglement, continua d'espérer et d'implorer la venue du Messie. Alors divers imposteurs, en flattant ses idées et ses passions dominantes, en promettant de le délivrer du joug des Romains, se donnèrent pour ce Messie toujours attendu, provoquèrent diverses insurrections, et ne firent qu'attirer sur la nation la vengeance du conquérant. Ces *Faux Messies* accomplissaient la prédiction du Sauveur: « Plusieurs viendront en mon nom, disant: Je suis le Christ, et ils séduiront beaucoup de gens. » (Matth., XXIV, 5). De tous ces imposteurs, le plus fameux est Barchocebas, qui parut sous le règne d'Adrien, l'an 131 de notre ère. Il parvint à réunir une grosse armée que les Romains détruisirent après une guerre meurtrière. Lui-même fut fait prisonnier, et périt dans les supplices (136). C'est de cette époque que date l'entière dispersion du peuple juif. Cette dispersion néanmoins n'empêcha pas l'apparition de nouveaux faux messies. Tels furent, au Vᵉ siècle, un certain Moïse, dans l'île de Candie; au VIᵉ, un nommé Julien, en Palestine, et au XVIIᵉ, en 1666, un nommé Sabathaï-Sévy. Les Juifs d'Orient reconnurent en foule ce dernier comme roi d'Israël; mais il fut pris par les Turcs, et, pour sauver sa vie, il consentit à se faire mahométan. — V. Verbe.

MESSIER. s. m. (latin. *messis*, moisson). Homme commis à la garde des récoltes sur pied et des fruits pendants par racines. *Les messiers de la commune l'ont surpris cueillant des raisins.* ‖ * T. Astron. Voy. Constellation.

MESSIEURS. s. m. pl. Voy. Monsieur.

MESSIRE. s. m. (ital. *messere*, pour *mio sire*). Titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes à des personnes distinguées, mais qui, depuis, ne s'est plus donné qu'au chancelier de France. ‖ *Poire de Messire Jean*, Voy. Poirier.

MESTRE. s. m. T. Mar. Voy. Meistre.

MESTRE DE CAMP. s. m. [On pr. l'S.] V. Colonel.

* **MESUA.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

MESURABLE adj. 2 g. Qui se peut mesurer.

MESURAGE. s. m. Action de mesurer. ‖ T. Arpent. Procès-verbal de l'arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage.

MESURE. s. f. (lat. *mensura*). Toute quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités en général de même nature. *M. juste. Faire bonne m., mauvaise m. M. rase, comble. Vendre à faux poids et à fausse m.* — *L'unité des poids et des mesures. L'unité de poids et de mesures. Le système des poids et mesures.* — Fig., *Avoir deux poids et deux mesures*, Juger des mêmes choses par des règles différentes et avec partialité. *Il a comblé la m., la m. est comble*, se dit De quelqu'un qui, par ses crimes ou par ses fautes réitérées, s'est rendu indigne de pardon. Famil., *Faire tout avec poids et m.*, Faire tout avec attention, avec prudence, sans précipitation. ‖ La quantité que peut contenir le vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. *Une m. de sel, d'avoine.* ‖ Bande de papier sur laquelle les tailleurs, les couturières, etc., marquent toutes les longueurs et les largeurs du vêtement qu'ils ont à faire. ‖ Dimension. *Prendre les mesures d'un bâtiment, d'une colonne. Prendre la m. d'un homme pour lui faire un habit. Se faire prendre la m. d'un habit.* ‖ T. Mus. La division de la durée d'un air en parties égales, lesquelles sont indiquées, dans l'exécution, par le retour périodique d'un temps fort, et, dans l'écriture musicale, par des lignes verticales. *M. à deux temps, à trois temps. Cette phrase se compose de six mesures. Sentir, observer la m. Hâter, presser, ralentir la m.* — *Battre la m.*, Marquer la mesure par des mouvements égaux de la main ou du pied. — *Chanter, jouer, danser, aller en m.*, Observer exactement la mesure en chantant, etc. On dit, dans le sens contraire, *Être hors de m. Manquer à la m. Perdre la m.* ‖ T. Versif. Se dit Du nombre et de l'arrangement des pieds, ou seulement des syllabes, qui caractérisent chaque espèce de vers. *Cet hexamètre pèche contre la m., il n'a point de césure. Cet alexandrin est trop court d'une syllabe, la m. n'y est pas. On retient plus aisément les vers que la prose, à cause de la m.* ‖ T. Man. *La m., la cadence d'un cheval*, se dit en parl. De ses allures. *Ce cheval fournit son air avec toute la m. et la précision possible.* ‖ T. Escr. La distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret ou d'épée. *Être à la m. Être hors de m. Rompre la m.*, Se mettre hors de portée de recevoir un coup de fleuret ou un coup d'épée. *Serrer la m.*, Avancer sur son adversaire. — Fig. et fam., *Serrer la m.*, Presser vivement son adversaire dans une discussion. *Être en m. de faire une chose*, Avoir les moyens nécessaires, se trouver dans les circonstances convenables pour faire une chose, pour y réussir. *Être hors de m.*, N'être plus en position, en état de faire une chose. *Mettre quelqu'un hors de m.*, Le déconcerter dans une discussion, ou Déranger ses projets. = Figur., au sens moral, se dit Des précautions, des moyens qu'on prend pour arriver au but qu'on se propose. *C'est une excellente m. pour réprimer cet abus. Cette m. a été mal exécutée. Il avait pris des mesures de longue main pour avoir cette place. Il a pris de fausses mesures. Il a mal pris ses mesures. Cet événement déconcerta toutes ses mesures.* — *Rompre les mesures de quelqu'un*, Traverser les desseins de quelqu'un et empêcher qu'ils ne réussissent. ‖ Fig., sign. aussi, Bornes, limites. *L'imagination passe presque toujours la m. du possible. Les besoins de l'homme allant toujours croissant, on ne saurait assigner une m. naturelle du nécessaire. Tâchez de vous accommoder à la m. de son esprit.* ‖ Fig., se dit encore dans le sens de Modération, retenue, sentiment et observation des bienséances. *Avoir de la m., beaucoup de m. N'avoir pas de m. Passer la m. N'avoir aucune m. Être sans m. Être toujours dans la m. Garder la m. en tout. Ne garder la m. en rien. Il lui a parlé avec beaucoup de m. Il n'a gardé aucune m. avec moi, envers moi.* = Outre mesure, Sans mesure. loc. adv. Avec excès. *Il a été battu outre m. Il dépense sans m.* = A fur et a mesure. Voy. Fur. = A mesure de. loc. prépos. A mesure que. loc. conj. Selon que, à proportion et en même temps que. *Vous serez payé à m. de votre travail*, ou *à m. que vous travaillerez. A m. que l'un avançait, l'autre reculait.* — Elliptiq., *Vous n'avez qu'à travailler, on vous paiera à mesure.*

Enc. — Dans son acception la plus générale, on donne le nom de *Mesure* à tout ce que l'on prend pour terme de comparaison afin d'évaluer une quantité quelconque. En général, l'*unité de m.*, ou autrement le terme de comparaison, est de même nature que la quantité qu'il s'agit de mesurer; néanmoins, dans certains cas, on prend pour unité une chose qui lui est simplement corrélative ou proportionnelle. Ainsi, par ex., on mesure l'espace angulaire au moyen d'un arc de cercle; le temps, par la rotation de la terre autour de son axe, sa révolution autour du soleil, etc.; les forces, par la quantité de mouvement qu'elles impriment à un autre corps; la température ou la chaleur, par la dilatation des métaux ou d'autres substances, etc. Enfin, dans son sens ordinaire, on entend par *mesure* l'unité, c.-à-d. la quantité prise pour terme de comparaison au moyen de laquelle nous mesurons l'étendue. D'après les différentes dimensions que nous présente l'étendue, nous avons donc des *Mesures de longueur*, des *M. de superficie*, et des *M. de solidité* ou *de capacité*. Les premières peuvent se distinguer, suivant leur objet, en *M. linéaires* ou *longitudinales* proprement dites, et en *M. itinéraires*, bien que celles-ci ne soient en général que des multiples de celles-là. Les secondes se nomment plus souvent *M. agraires*. Les mesures par lesquelles nous évaluons la *pesanteur*, ou la quantité de matière que contient un corps, sont spécialement nommées *Poids*, et celles par lesquelles nous évaluons comparativement le *prix* des choses sont appelées *Monnaies*. L'ensemble des mesures, poids et monnaies d'une nation, avec les rapports qui existent entre eux, forme le *système des poids et mesures* de cette nation, et l'on donne le nom de *Métrologie* à la science qui traite des systèmes des poids et mesures des divers peuples, ainsi que de leurs rapports entre eux. — Comme nous exposons au mot MÉTRIQUE les bases du système métrologique usité chez nous, et comme nous consacrons des articles particuliers aux mesures *itinéraires*, *agraires*, de *capacité* et de *solidité*, ainsi qu'aux *poids* et aux *Monnaies*, nous ne parlerons ici que de nos mesures *linéaires* ou *longitudinales*.

En FRANCE, avant l'établissement du système métrique, le plus grand arbitraire régnait parmi les mesures de longueur; elles variaient d'un lieu à l'autre; et le même nom représentait souvent une multitude de mesures différentes. Toutefois les mesures dites *royales* étaient les plus usitées. Ces mesures étaient: le *Pied de roi*, ou simpl. *Pied*, qui se partageait en 12 *Pouces*, subdivisés eux-mêmes en 12 *Lignes*; la *Toise*, qui valait 6 pieds; l'*Aune*, qui avait été fixée par ordonn. de Henri II (1554) à 3 pieds 7 pouces 8 lignes; et la *Perche royale*, ou *des eaux et forêts*, qui valait 22 pieds. Ces deux dernières mesures étaient exclusivement usitées, l'une dans le commerce et l'autre dans l'arpentage. En évaluant ces mesures en mètres, centimètres et millimètres, on trouve que le *pied* était égal à 32 centim. 484, le *pouce* à 2 centim. 707, la *ligne* à 2 millim. 256, la *toise* à 1 mèt. 94904, l'*aune* à 1 mèt. 18205, et la *perche royale* à 7 mèt. 14647. La *Perche de Paris*, qui ne valait que 18 pieds ou 5 mèt. 84711, était également fort usitée. — Les tableaux qui suivent donnent la conversion des anciennes mesures de longueur les plus usitées en mesures métriques, et réciproquement.

RÉDUCTION
des toises, pieds, pouces, en mètres et décimales du mètre.

Toises.	Mètres.	Pieds.	Mètres.	Pouc.	Mètres.
1	1,94904	1	0,32484	1	0,02707
2	3,89807	2	0,64968	2	0,05414
3	5,84711	3	0,97452	3	0,08121
4	7,79615	4	1,29936	4	0,10828
5	9,74518	5	1,62420	5	0,13535
6	11,69422	6	1,94904	6	0,16242
7	13,64326	7	2,27388	7	0,18949
8	15,59229	8	2,59872	8	0,21656
9	17,54133	9	2,92355	9	0,24363
10	19,49037	10	3,24839	10	0,27070
20	38,98073	20	6,49679	11	0 29777
30	58,47110	30	9,74518	12	0,32484
40	77,96146	40	12,99358	13	0,35191
50	97,45183	50	16,24197	14	0,37898
60	116 94220	60	19,49037	15	0,40605
70	136.43256	70	22,73876	16	0.43312
80	155.92293	80	25,98715	17	0,46019
90	175,41329	90	29,23555	18	0,48726
100	194,90366	100	32,48394	19	0,51133
200	389,80732	200	64,96789	20	0,54140
300	584,71098	300	97,45183	30	0,81210
400	779,61464	400	129,93577	40	1.08280
500	974,51830	500	162.41972	50	1,35350
600	1169,42195	600	194,90366	60	1.62420
700	1364,32561	700	227.38760	70	1,89490
800	1559,22927	800	259,87155	80	2,16560
900	1754,13293	900	292,35549	90	2,43630
1000	1949,03659	1000	324,83943	100	2,70700
2000	3898,07318	2000	649,67886	200	5,41399
3000	5847,10977	3000	974,51830	300	8,12099
4000	7796,14636	4000	1299,35773	400	10 82798
5000	9745,18296	5000	1624,19716	500	13,53498
10000	19490,36591	10000	3248,39432	1000	27,06995

RÉDUCTION
des mètres en pieds, pouces, lignes et décimales de la ligne.

Mètres.	Pieds.	po.	lignes.	Mètres.	Pieds.	po.	lignes.
1	3	0	11 296	50	153	11	0,80
2	6	1	10,593	55	169	3	9,28
3	9	2	9,888	60	184	8	5,76
4	12	3	9,184	65	200	1	2,24
5	15	4	8,480	70	215	5	10,72
6	18	5	7,776	75	230	10	7,20
7	21	6	7,072	80	246	3	3,67
8	24	7	6.367	85	261	8	0,15
9	27	8	5,663	90	277	0	8,63
10	30	9	4,959	95	292	5	5,11
11	33	10	4,255	100	307	10	1,6
12	36	11	3,551	200	615	8	3,2
13	40	0	2,847	300	923	6	4,8
14	43	1	2,143	400	1231	4	6,4
15	46	2	1,439	500	1539	2	8,0
16	49	3	0,735	600	1847	0	9 6
17	52	4	0,031	700	2154	10	11,2
18	55	4	11,327	800	2462	9	0,7
19	58	5	10,623	900	2770	7	2,3
20	61	6	9,919	1000	3078	5	3,9
21	64	7	9,215	2000	6156	10	8
22	67	8	8,511	3000	9235	3	0
23	70	9	7,807	4000	12313	9	4
24	73	10	7,103	5000	15392	2	8
25	76	11	6,398	6000	18470	7	0
30	92	4	2,88	7000	21549	1	4
35	107	8	11,36	8000	24627	6	8
40	123	1	7,84	9000	27705	11	0
45	138	6	4,32	10000	30784	5	4

RÉDUCTION
des toises carrées et cubes en mètres carrés et cubes.

Tois.car.	Mètres carrés.	Tois.cub.	Mètres cubes.
1	3,7987	1	7,4039
2	7,5975	2	14,8078
3	11,3692	3	22,2117
4	15,1950	4	29,6156
5	18,9937	5	37,0195
6	22,7925	6	44,4233
7	26 5912	7	51,8272
8	30,3899	8	59,2311
9	34,1887	9	66,6350
10	37,9874	10	74,0389
11	41,7862	11	81,4428
12	45,5849	12	88,8467
13	49.3837	13	96,2506
14	53,1824	14	103,6545
15	56,9812	15	111,0584
16	60,7799	16	118,4622
17	64,5786	17	125,8661
18	68,3774	18	133,2700
19	72,1761	19	140,6739
20	75 9749	20	148,0778
30	113,9623	30	222,1167
40	151,9497	40	296,1556
50	189,9372	50	370,1945
60	227,9216	60	414,2334
70	265 9120	70	518,2723
80	303,8995	80	592,3112
90	341,8869	90	666,3501
100	379,8744	100	740,3890
150	569,8115	150	1110,5836
200	759,7487	200	1480,7781
250	949,6859	250	1850,9726

RÉDUCTION
des mètres carrés et cubes en toises carrées et cubes.

Mèt. car.	Toises carrées.	Mèt.cub.	Toises cubes.
1	0,2632	1	0,1351
2	0,5265	2	0,2701
3	0,7897	3	0,4052
4	1,0530	4	0,5403
5	1,3162	5	0,6753
6	1,5795	6	0.8104
7	1,8427	7	0,9454
8	2,1060	8	1,0805
9	2,3692	9	1,2156
10	2,6324	10	1,3506
20	5,2649	20	2,7013
30	7,8973	30	4,0519
40	10,5298	40	5,4026
50	13,1622	50	6,7532
60	15,7947	60	8,1038
70	18,4271	70	9,4545
80	21,0596	80	10,8051
90	23,6920	90	12,1558
100	26,3245	100	13,5064
150	39,4867	150	20,2596
200	52,6490	200	27,0128
250	65,8112	250	33,7660
300	78,9735	300	40,5192
350	92,1357	350	47,2724
400	105,2979	400	54,0256
450	118,4602	450	60,7789
500	131,6225	500	67,5321
600	157,9470	600	81,0385
700	184,2715	700	94,5449
800	210,5959	800	108,0513
900	236,9204	900	121,5577

RÉDUCTION
des lignes en millimètres.

Lig.	Millim.	Lig.	Millim.
1	2,256	250	563,957
2	4,512	260	586,516
3	6,767	270	609,074
4	9,023	280	631,632
5	11,279	290	654,191
6	13,535	300	676,749
7	15,791	310	699,307
8	18,047	320	721,865
9	20,302	330	744,424
10	22,558	340	766,982
20	45,117	350	789,540
30	67,675	360	812,099
40	90,233	370	834,657
50	112,791	380	857.215
60	135 350	390	879,773
70	157,908	400	902,332
80	180.466	410	924,890
90	203 025	420	947,448
100	225,583	430	970,007
110	248,141	440	992,565
120	270,700	450	1015 123
130	293,258	460	1037,682
140	315.816	470	1060.240
150	338 374	480	1082,798
160	360,933	490	1105 356
170	383 491	500	1127,915
180	406,049	510	1150.473
190	428 608	520	1173,031
200	451,166	530	1195 590
210	473,724	540	1218,148
220	496 282	550	1240,706
230	518 841	560	1263 264
240	541 399	570	1285,823
250	563,957	1000	2255,829

RÉDUCTION
des millimètres en lignes.

Mill.	Lignes.	Mill.	Lignes.
1	0,413	400	177,318
2	0 887	420	186,184
3	1,330	440	195.050
4	1,773	460	203,916
5	2.216	480	212,782
6	2,660	500	221,648
7	3,103	520	230,514
8	3,546	540	239,380
9	3,990	560	248,246
10	4.433	580	257,112
20	8,866	600	265,978
30	13.299	620	274,843
40	17,732	640	283,709
50	22,165	660	292,575
60	26.598	680	301,441
70	31 031	700	310,307
80	35 464	720	319.173
90	39.897	730	323,606
100	44,330	740	328.039
120	53,196	750	332 472
140	62,061	760	336,905
160	70,927	770	341,338
180	79,793	780	345.771
200	88,659	800	354,637
220	97,525	820	363,503
240	106,391	840	372,369
260	115,257	860	381,235
280	124,123	880	390,100
300	132,989	900	398,966
320	141,855	920	407,832
340	150,721	940	416,698
360	159,587	960	425,564
380	168,452	980	434,430
400	177,318	1000	443,296

RÉDUCTION
des centimètres et des décimètres en pieds, pouces et lignes.

Centim.	Pieds.	po.	lignes.
1	0	0	4,433
2	0	0	8,866
3	0	1	1,299
4	0	1	5,732
5	0	1	10,165
6	0	2	2,598
7	0	2	7,031
8	0	2	11,464
9	0	3	3,897
10	0	3	8,330
11	0	4	0,763
12	0	4	5,196
13	0	4	9,628
14	0	5	2,061
15	0	5	6,494
16	0	5	10,927
17	0	6	3,360
18	0	6	7,793
19	0	7	0,226
20	0	7	4,659
21	0	7	9,092
22	0	8	1,525
23	0	8	5,958
24	0	8	10,391
25	0	9	2,824
26	0	9	7,257
27	0	9	11,690
28	0	10	4,123
29	0	10	8,556
30	0	11	0,989
31	0	11	5,422
32	0	11	9,855
33	1	0	2,288
34	1	0	6,721
35	1	0	11,154
36	1	1	3,587
37	1	1	8,020
38	1	2	0,452
39	1	2	4,885
40	1	2	9,318
41	1	3	1,751
42	1	3	6,184
43	1	3	10,617
44	1	4	3,050
45	1	4	7,483
46	1	4	11,916
47	1	5	4,349
48	1	5	8,782
49	1	6	1,215
50	1	6	5,648
60	1	10	1,978
70	2	1	10,307
80	2	5	6,637
90	2	9	2,966

Décim.	Pieds.	po.	lignes.
1	0	3	8,330
2	0	7	4 659
3	0	11	0,989
4	1	2	9,318
5	1	6	5,648
6	1	10	1,978
7	2	1	10,307
8	2	5	6,637
9	2	9	2,966
10	3	0	11,296

RÉDUCTION
des pieds carrés et cubes en mètres carrés et cubes.

Pieds car.	Mètres carrés.	Pieds cub.	Mètres cubes.
1	0,1005	1	0,03428
2	0,2110	2	0 06855
3	0,3166	3	0,10283
4	0,4221	4	0,13711
5	0,5276	5	0.17139
6	0,6331	6	0.20566
7	0,7386	7	0,23994
8	0,8412	8	0,27422
9	0,9497	9	0,30850
10	1 0552	10	0,34277
20	2,1104	20	0,68555
30	3,1656	30	1,02832
40	4,2208	40	1,37109
50	5,2760	50	1,71386
60	6,3312	60	2.05664
70	7,3864	70	2,39941
80	8,4417	80	2,74218
90	9,4969	90	3,08495
100	10,5521	100	3,42773

RÉDUCTION
des mètres carrés et cubes en pieds carrés et cubes.

Mèt. car.	Pieds carrés.	Mèt. cub.	Pieds cubes.
1	9,48	1	29,17
2	18,95	2	58,35
3	28,43	3	87.52
4	37.91	4	116,70
5	47,38	5	145,87
6	56,86	6	175,04
7	66,34	7	204 22
8	75.81	8	233,39
9	85,29	9	262,56
10	94,77	10	291,74
20	189,54	20	583,48
30	284,30	30	875,22
40	379,07	40	1166,95
50	473 84	50	1458,69
60	568,61	60	1750,43
70	663,38	70	2042,17
80	758,15	80	2333,91
90	852 91	90	2625,65
100	947,68	100	2917,39

Nous allons maintenant énumérer les mesures de longueur usitées chez les peuples modernes, en indiquant leurs valeurs en centimètres.

ALLEMAGNE : Pied du Rhin = 31,385. AUTRICHE : Pied = 31,602; Aune=77,92. *Haute Autriche*, Aune = 79.97. *Bohême*, Aune = 59,40. *Inspruck*, Pied=31,76. *Moravie*, Aune=79,07. *Prague*, Pied = 30,02; *Trieste*, Aune de laine = 67,58; Aune de soie = 64,06. *Raguse*, Aune = 51,32. BADE : Pied = 30,00; Aune = 60,00. *Heidelberg*, Pied = 27,85. *Manheim*, Pied = 28,96; Aune = 55,58. BAVIÈRE : Pied = 29,10; Aune = 83,30. *Anspach*, Pied = 29,78. *Augsbourg*, Pied = 29,59; Grande aune = 60,95; Petite aune = 59,23. *Lindau*, Pied ordinaire = 28,94; Pied long = 31.48. *Munich*, Pied = 28,91. *Nuremberg*, Pied=30,29; Aune = 65,64. *Ratisbonne*, Pied=28,99; Aune = 61.40. *Wurtzbourg*, Aune = 57,89. BRÊME : Pied = 28,92; Aune=57,84. BRUNSWICK : Pied=28,51; Aune=57,07. FRANCFORT *sur-le-Mein* : Pied = 28,65; Aune = 54,73; Palme=0,09. HAMBOURG : Pied = 28,65; Aune = 57,30. HANOVRE : Pied = 29,21; Aune = 58,42. HESSE-CASSEL : Pied = 28,76; Aune = 56,94. HESSE-DARMSTADT : Pied = 25,00; Pied ancien = 28,76; Aune = 60,00; Aune ancienne = 54,76. LIPPE : Pied = 28,95; Aune=57,90. LUBECK : Pied=28,77; Aune = 57,54. MECKLEMBOURG : Pied = 29,08. *Rostock*, Pied = 28,91; Aune = 57,52. *Wismar*, Aune = 58,16. NASSAU : Pied = 50,00. OLDENBOURG : Pied = 28,33. PRUSSE : Pied = 31,385; Aune = 66,69. *Aix-la-Chapelle*, Pied = 28,96; Aune = 66,87. *Berlin*, Pied = 30,97; Aune = 66,77. *Breslau*, Pied = 28,42; Aune = 57,59. *Clèves*, Pied = 29,55. *Coblentz*, Aune = 55,85. *Cologne*, Pied=28,73; Aune = 57,52. *Dantzick*, Pied = 28,69. *Erfurt*, Pied=28,22. *Kœnigsberg*, Pied=30,76; Aune ancienne=57,48. *Magdebourg*, Pied = 28,36. *Mayence*, Aune = 54,86. *Stettin*, Pied ancien = 28,26. *Stralsund*, Pied = 29,08. SAXE : Pied = 28,33; Aune = 56,53. *Leipsick*, Pied = 28,22. *Cobourg*, Aune = 58,57. *Gotha*, Pied = 28,74; Aune = 54,26. *Weimar*, Pied = 28,19; Aune = 56,39. *Zittau*, Aune = 56,98. WURTEMBERG : Pied = 28,64; Aune = 61,43. *Ulm*, Pied = 28,92; Aune = 56.82. — BELGIQUE : Mètre = 100,00. *Anvers*, Pied = 28,55; Aune de laine = 68,44; Aune de soie = 69,43. *Bruxelles*, Pied=27,575; Aune de Brabant=70,00. *Liége*, Pied=28,74. *Ostende*, Aune = 69.93. — DANEMARK : Pied=31,385; Aune=62,77; Perche = 313,85. — ESPAGNE : Pied (1/3 de vara) = 27,85; Vara = 83,56. *Alicante*, Vara = 76,07. *Aragon*, Vara = 76,75. *Barcelone*, Canne=53,50. *Madrid*, Vara (aune de Castille)=83,55. *Valence*, Palme = 23,25. — GRANDE-BRETAGNE : Yard = 91.438; Pied (1/3 de yard) = 30,479; Pouce (1/12 du pied) = 2,240; Aune (5/4 de yard) = 114.298; Brasse (Fathom) = 1 mèt. 829; Perche (Pole) = 5 mèt. 029; Furlong = 201 mèt. 164. *Écosse*, Aune = 94,45. *Malte*, Pied = 28,36; Canne = 207,94. — GRÈCE : Piki royal = 100,00; Palme = 10,00; Centimetron = 1,00; Millimetron = 0,1. *Patras*, Pic de soie = 63,49; Pic de toile = 68,57; Pic d'arpenteur = 75,00. *Zante*, Pied = 34,73. — HOLLANDE : *Amsterdam*, Pied = 28,31; Aune = 68,78. *Harlem*, Pied = 28,58; Aune ordinaire = 68,35; Aune de linge = 74,26. *La Haye*, Aune = 69,424. *Leyde*, Pied = 31,35; Aune = 68,31. *Maestricht*, Pied = 28,06; Aune = 68,35. *Middlebourg*, Pied = 30,00. — HONGRIE : Aune=55,81. — ITALIE : *Ancône*, Brasse = 64,33. *Bergame*, Pied = 43,60; Brasse = 65,53. *Bologne*, Pied = 38,05; Brasse, 64,52. *Brescia*, Aune = 46,73. *Cagliari*, Palme = 26,25; Raso = 54,93

Carrare, Palme = 24 36 ; Palme pour les marbres = 24 93 ; Canne pour les bois = 62,46 ; Brasse marchande = 61,97. *Crémone*, Pied = 39.70 ; *Brasse (tavole di ragguaglio)* = 59,49. ***Ferrare***, Pied = 40,11 ; Brasse pour la soie = 63,44 ; Brasse pour le linge=67,36 *Gênes*. Palme = 24,70 ; Palme du commerce = 24,83 ; Brasse = 57,79 ; Petite palme = 222,92 ; Grande palme = 297,22 ***Lucques***, Brasse = 59,51. *Mantoue*, Brasse = 64,38. *Milan*, Pied d'architecte = 39,65 ; Brasse = 59,40. *Modène*, Pied = 52,30 ; Brasse = 64,81. *Naples*, Palme = 26,35 ; Canne de 8 palmes = 210.79. *Padoue*, Pied = 35.36 ; Brasse pour la soie = 63,75 ; Brasse pour le drap = 68.10 ; *Palerme*, Palme = 25,82 ; Canne = 206 63. *Parme*, Brasse d'arpenteur = 54,21 ; Brasse de soie = 59,44 ; Brasse de laine et linge = 64 38. *Pavie*, Pied = 46,46 ; Brasse = 59,49. *Piémont*, Pied liprando = 51,36. *Pise*. Palme = 29,84 *Ravenne*, Brasse = 67,22. *Rome*, Pied = 29,78 ; Palme des architectes = 22,34 ; Brasse des marchands = 84,82 ; Canne des marchands = 199,27. *Sardaigne*, Palme = 24,83 ; Aune = 54,88. *Sicile*, Palme = 25,86 ; Canne = 193,60. *Sienne*, Pied = 37,74. *Toscane*, Brasse = 58,363 ; Pied de construction = 54,81 ; Canne = 291,83. *Turin*, Pied=32,30 ; Raso = 59,94 ; Toise=171,25. *Venise*, Pied = 34,73 ; Brasse de soie = 63,72 ; Brasse de laine = 68,25. *Vérone*, *Pied = 34,26 ; Grande brasse* = 64,90 ; Petite brasse = 64,24. *Vicence*, Pied = 34,61 ; Brasse de soie = 63,75 ; Brasse de drap = 69,03. — POLOGNE : Pied = 28,80 ; Aune=57,53. *Varsovie*, Aune ancienne=58,46 ; Aune nouvelle = 57,60. *Cracovie*, Pied = 35,64 ; Aune = 61,70. — PORTUGAL : Palme (Palmo craveiro) = 21,85 ; Pied d'architecte = 33,86 ; Vara = 109,60 ; Covado = 67,81. *Lisbonne*, Pied = 32,85. — RUSSIE : Sagène = 213,356 ; Archine (1/3 de sagène) = 71,119 ; Verchoc (1/16 d'archine) = 4.445 *Moscou*, Pied = 33,43. *Revel*. Pied = 26,77. *Riga*, Pied = 27.39 ; Aune = 53,76. — SUÈDE : *Pied = 29,69* ; Aune=59,38. *Bergen*, Aune = 62,76. — SUISSE : Pied = 30,00 ; Toise = 180.00 ; Pouce (1/10 de pied) = 3,00 ; Ligne (1/10 de pouce) = 0,30 ; Trait (1/10 de ligne) = 0,03 ; Aune = 120,00 ; Brache = 60,00. *Appenzell*, Pied = 31,46 ; Aune pour la laine = 61,60 ; Aune pour la toile=80,17. *Arau*, Aune = 59,38. *Bâle*, Pied=30,45 ; Grande aune = 117,89 ; Petite aune = 54,41. *Berne*, Pied = 29,32 ; Aune = 54,25. *Fribourg*, Pied=29,32 ; Aune=106 96. *Genève*, Pied = 48,79 ; Aune=114,37. *Lucerne*, Pied=31,38 ; Aune = 62,77. *Neufchâtel*, Pied = 29,32 ; Pied de champ = 28,71 ; *Aune = 111,11 ; Toise* = 293,25. *Saint-Gall*, Pied = 31,38 ; Aune pour la laine=61,13 ; Aune pour la toile=73,54. *Schaffhouse*, Pied = 29,78 ; Aune = 59,55. *Soleure*, Pied = 29,32 ; Aune = 54,48. *Zurich*. Pied = 30,13 ; Aune = 60.01. — TURQUIE : Grand pic, 66,91 ; Petit pic = 64,79 ; Pic pour le drap = 68,32 ; Endazeh pour la soie = 65,25. *Candie*, Pic 63,77. *Moldavie*, Kot pour la soie = 63,14 ; Khaleb pour le drap = 67,13.

AFRIQUE. — ABYSSINIE : Pic = 68.57. ALGER : Pic turc = 62,30 ; Pic usuel des marchands = 64,00 ; Pic arabe usuel pour la *toile = 48,00*. ÉGYPTE : *Pic masri = 56,42 ; Pic stambouli* = 67,70 ; Pic endazeh = 63,61. *Alexandrie*, Pic = 68,06. *Caire*, Pic = 68,06. GUINÉE : Jacklan, mesure de toile = 365,90. MAROC : Pic moresque = 66,10 ; Covado = 50,42 ; Cadée=51,66 ; Canna = 171,51. TRIPOLI : Pic = 55,25. TUNIS : Pic de toile = 47,27 ; Pic de soie = 62,98 ; Pic de laine = 67,30. CANARIES : Pied castillan = 28,26 ; Vara = 85,09.

ASIE. — CHINE : Thsun ou doigt (1/10 de pied=3,2 ; Tché ou pied = 32,00 ; Pou ou pas, de 5 pieds = 160,00 ; Tchang ou perche, de 10 pieds = 320,00. Pied du commerce = 33,83 ; *Covid = 37,13*. INDE : *Bombay*, *Ady ou Pied de Malabar* = 26,56 ; Haut ou Covid = 45,71. *Calicut*, Guz = 72,10. *Calcutta*, Brasse ou Covid = 44,72 ; Ges = 91,43. *Madras*, Ady ou Pied de Malabar = 26,56 ; Covid = 47,37. *Pondichéry*, Covid = 45,73. JAPON : Ink ou Tattamy = 190,05 ; Ikje = 211,82. — OTTOMANE (ASIE) : *Alep*, Pic = 67,71 ; Draa stambouli = 64,74 ; Draa masri = 55,49. *Chypre*, Pic = 67,15. *Smyrne*, Pic = 66,77 ; Indise = 62,60. — PERSE : Guerze royal ou Monkelzer = 71,65 ; Guerze commun = 63,03 ; Schah archine = 80 08 ; Arisch archine = 97,23. SIAM : Sok = 48,04 ; Ken = 96,09 ; Vonah = 192,19.

AMÉRIQUE.—Les mesures de longueur usitées dans les États civilisés du nouveau continent sont celles de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal, etc., suivant que les pays sont occupés par des colons d'origine anglaise, espagnole, etc.

Nous terminerons cet article par quelques lignes sur les mesures de longueur usitées chez les peuples anciens : notre but est celui de faciliter la lecture des auteurs classiques. — Dans l'ancienne Égypte, les mesures à nous connues étaient le *Doigt* ou *Thèb*, le *Palme* ou *Choryos* qui valait 4 doigts, la *Coudée* ou *Derah*, et l'*Empan* ou *Tertô* qui valait une demi-coudée. Mais il y avait deux sortes de coudées, et, par conséquent, deux sortes d'empans. La *Coudée ordinaire* ou *naturelle* valait 6 palmes ou 24 doigts, et la *Coudée royale* 7 palmes ou 28 doigts. Saigey évalue ces mesures comme il suit : *Doigt* = 18 millim. 75 ; *Palme* = 75 mill.; *Coudée naturelle* = 450 mill.; *Coudée royale* = 525 mill.; *Petit empan* = 225 mill.; *Grand empan* = 262 millim. 1/2. Hérodote, dans sa description de l'Égypte, estime les longueurs non-seulement en coudées, mais encore en *Pieds* de 4 palmes ou 16 doigts, en *Orgyies* de 6 pieds et en *Plèthres* de 100 pieds ; il n'est pas certain, cependant que les Égyptiens aient fait usage de ces mesures, même sous d'autres noms. Quoi qu'il en soit, on voit que le *Pied* dont parle Hérodote valait 30 centim., l'*Orgyie* 1 mèt. 20, et le *Plèthre* 30 mètres. Mais, sous la domination des Ptolémées, on adopta un nouveau système de poids et mesures, enté en partie sur le système grec. Ce nouveau système est connu sous le nom de *Système philétérien*, et son invention est attribuée par quelques auteurs à Philétère, fondateur du royaume de Pergame. Voici, d'après Saigey, en quoi il consiste : « La coudée royale égyptienne de 7 pieds fut remplacée par une coudée de 7 palmes olympiques, c'est-à-d. de 539 ou 540 millim. Mais, pour plus de commodité, on la divisa en 6 palmes et en 24 doigts ; 4 palmes ou 16 doigts formaient le *Pied philétérien*, autrement dit *Pied royal*. Cela posé, on trouve, d'après le témoignage de Héron, les rapports suivants pour les différentes mesures du système : *Doigt* = 0 mètre, 0225 ; *Palme* = 4 doigts = 0,09 ; *Pied* = 16 doigts = 0,36 ; *Coudée* = 24 doigts = 0,54 ; *Brasse* ou *Orgyie* = 6 pieds = 2 mèt. 16 ; *Perche* ou *Achène* = 10 pieds = 3,60 ; *Amma* ou *Petite chaîne* = 60 pieds = 21,60 ; *Plèthre* ou *Grande chaîne* = 36,00. La coudée philétérienne est encore aujourd'hui celle du nilomètre du Caire, où elle est désignée sous le nom de *Mékyas*.

Les HÉBREUX, en quittant l'Égypte, conservèrent les mesures du pays d'où ils sortaient : ils appelaient le doigt *Etzba*, le palme *Tophah*, la coudée *Amma*, l'empan ordinaire *Zereth*, et le grand empan *Gomed*. — Les PHÉNICIENS, les CHALDÉENS et les PERSES faisaient usage des mêmes mesures fondamentales que les Égyptiens ; néanmoins le système de ces derniers paraît avoir subi en Asie de légères modifications. La fameuse *Coudée royale* de Babylone est évaluée par divers auteurs à 506 millim. 75 ; Saigey la porte à 520 millim.

Les GRECS prirent pour unité de m. de longueur les deux tiers de la *coudée naturelle des Égyptiens, et lui donnèrent le* nom de *Pied*. Le pied se subdivisait en 4 *palmes* et 16 *doigts* ; la *Coudée* contenait 1 pied et 1/2, etc. Bien que la longueur du pied ne fût pas rigoureusement la même chez tous les peuples de la Grèce, les rapports des multiples et des sous-multiples du pied étaient invariables. Le pied le plus usité était le *P. olympique*, appelé aussi *Pied attique*. On connaît sa longueur exacte par sa correspondance avec le pied romain ; mais, en outre, on a pu le déterminer directement. Ainsi, d'après les auteurs, le Parthénon, ou temple de Minerve, à Athènes, avait 100 pieds *de largeur, d'où le nom d'Hécatompédon qu'on lui donnait*. Or la mesure de sa largeur est exactement de 95 pieds = 30 mèt. 8, dont la 100e partie est 0 m. 308. Le tableau ci-joint indique les valeurs des différentes mesures grecques, rapportées au pied olympique comme unité.

	Mètres.
Doigt ou *Dactyle* = 1/16 pied.	0,019
Condyle = 2 doigts = 1/8 pied.	0,038
Palme = 4 doigts = 1/4 pied.	0,077
Dichas = 8 doigts = 1/2 pied	0,154
Lichas = 10 doigts.	0,192
Orthodoron = 11 doigts	0,211
Empan ou *Spithame* = 12 doigts = 1/2 coudée. .	0,231
PIED = 16 doigts = 4 palmes	0,308
Pygme = 18 doigts.	0,346
Pygon = 20 doigts = 5 palmes = 1/2 pas.	0.385
Coudée = 24 doigts = 6 palmes = 1 pied et 1/2. . .	0,462
Pas = 2 pieds et 1/2	0,770
Double pas = 5 pieds	1,540
Brasse ou *Orgyie* = 6 pieds = 4 coudées	1,848
Perche ou Achène = 10 pieds = 4 pas	3,080
Amma ou *petite chaîne* = 60 pieds = 24 pas . . .	18,480
Plèthre ou *grande chaîne* = 100 pieds = 40 pas.	30,800

Chez les ROMAINS, *de même que chez les Grecs, l'unité de* longueur était le *Pied*, mais ce pied était un peu moins long. En outre, non contents de le diviser, comme les Grecs, en 4 *palmes* et en 16 *doigts*, ils le partageaient encore en 12 parties, qu'ils appelaient *Onces*. Les mesures des Romains sont évaluées comme il suit :

	Mètres.
Doigt = 1/16 pied	0,01841
Pouce ou *Once* = 1/12 pied	0,02455
Palme (palma) = 4 doigts = 3 pouces = 1/4 pied	0,0735
Empan (palmus) = 3 palmes = *1/2 coudée*. . .	0,2209
PIED = 16 doigts = 4 palmes = 12 pouces. . .	0,2946
Coudée = 6 palmes = 1 pied et 1/2.	0,4424
Pas = 5 pieds	1.473
Perche (decempeda) = 10 pieds = 2 pas. . . .	2 946
Chaîne (actus)=12 perch. = 24 pas = 120 pieds.	35,352

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur ce sujet ; les personnes qui voudraient l'approfondir devront consulter les ouvrages de Wurm, Ideler, Letronne, Saigey, Bœckh, etc.

MESURER. v. a. Déterminer ou chercher à déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. *M. un espace, un lieu, un champ, la distance d'une ville à une autre. M. une montagne. M. du blé, du vin, du bois. M. les degrés de froid, de chaleur, etc. M. au mètre, au litre. M. ras, comble. — M. des yeux*, Juger à la simple vue de la distance ou de la grandeur d'un objet. Fig., *M. quelqu'un des yeux*, sign. Le regarder de la tête aux pieds par manière de menace ou de provocation. — Figur., *M. son épée avec quelqu'un, avec celle de quelqu'un*, Se battre en duel contre lui. *M. ses forces contre quelqu'un*, Faire épreuve de ses forces contre celles d'une autre personne. ‖ Proportionner. *M. sa dépense à son revenu, sur son revenu. M. ses entreprises à ses forces.* ‖ * Fig., Juger, par la pensée, l'étendue, la portée d'une chose, et Régler en conséquence ses actions, ses discours. *J'ai mesuré toute l'étendue de mes devoirs. Il n'entreprend rien sans en avoir mesuré toutes les conséquences. Il sait m. ses discours et ses actions. Mesurez bien vos paroles et vos démarches.* ‖ * Égaler en étendue. *Ce temple mesure trente-deux mètres de longueur sur seize de largeur.* = SE MESURER. v. pr. * Être mesuré. *Le bois se mesure tantôt au stère et tantôt au poids.* — Fig., *La prospérité d'un pays doit se m. au bien-être du peuple.* ‖ *Se m. des yeux*, se dit De deux personnes qui se regardent l'une l'autre d'un air de mépris ou de provocation. ‖ *Se m. avec quelqu'un*, Lutter, essayer contre quelqu'un ses forces physiques ou intellectuelles. *Comment osez-vous vous m. avec un homme deux fois plus fort que vous. Il osa se m. avec son maître. — Se m. avec quelqu'un*, sign. aussi Vouloir s'égaler à quelqu'un. *Ce n'est pas à vous de vous m. avec lui.* = MESURÉ, ÉE. part. *Termes mesurés. Paroles, démarches mesurées. Un homme mesuré dans ses discours.*

MESUREUR. s. m. Officier public qui est chargé, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises. *M. de grains, de sel, de charbon.*

MÉSUSER. v. n. Faire un mauvais usage. *Il a mésusé de vos bienfaits. Ne mésusez pas du secret que je vous confie.* = Syn. Voy. ABUSER.

MÉTABOLE. s. f. (grec. μεταβολὴ, changement). T. Rhétor. Figure qui consiste à accumuler plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée.

MÉTACARPE. s. m (gr. μετὰ, au delà de ; καρπὸς, carpe). T. Anat. Voy. MAIN. = * MÉTACARPIEN, IENNE. adj. Qui appartient au métacarpe. *Os m. Articulations, artères métacarpiennes.*

* **MÉTACENTRE.** s. m. (gr. μετὰ ; κέντρον, centre). T. Mécan. Voy. HYDROSTATIQUE.

MÉTACHRONISME. s. m. (grec. μετὰ ; χρονος, temps). Synon. de *Prochronisme*. Voy. ANACHRONISME.

* **MÉTAGÉNÈSE.** s. f. (gr. μετὰ ; γένεσις, naissance). T. Physiol. Voy. MÉTAMORPHOSE.

MÉTAIRIE. s. f. (latin. *medietas*, moitié). Bien-fonds exploité par un métayer. ‖ Par ext., se dit D'une propriété foncière de médiocre étendue.

MÉTAL. s. m. (lat. *metallum*). T. Chim. V. ci-après. ‖ T. Blas. Voy. ÉMAIL.

Enc. — Nous savons que les corps simples ont été divisés par les *chimistes en deux grandes sections*, les *Métaux* et les *Métalloides*, et nous avons vu que l'on désigne sous la première de ces dénominations les corps simples qui ont pour caractères physiques : d'être solides à la température ordinaire (excepté le mercure), d'être opaques et doués d'un éclat particulier qu'on appelle *éclat métallique*, et d'être bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité ; ils ont en outre pour caractère chimique de former avec l'oxygène des composés basiques, propriété qui n'appartient pas aux métalloïdes. Au reste, les 47 métaux actuellement connus diffèrent singulièrement les uns des autres par *leurs propriétés physiques et chimiques.*

Des propriétés physiques des Métaux. — Bien que les métaux soient doués d'une *opacité* remarquable, cette opacité n'est pas absolue, car ils peuvent être traversés par la lumière, quand ils sont réduits en feuilles d'une extrême minceur. C'est ainsi qu'une feuille d'or battu, appliquée sur une lame de verre, laisse passer une quantité notable de lumière, laquelle est d'une belle couleur verte. L'*éclat métallique* qui caractérise ces corps disparaît quand on les réduit en poudre extrêmement fine ; mais il reparaît lorsqu'on frotte celle-ci avec un brunissoir. La plupart *des métaux ont une couleur blanche ou blanc grisâtre ; quelques-uns*, au contraire, présentent une coloration particulière : ainsi, p. ex., l'Argent est blanc, l'Or est jaune, et le Cuivre rougeâtre. Cependant les couleurs véritables des métaux ne sont pas toujours celles sous lesquelles ils nous apparaissent généralement. C'est ce qu'on observe sur ceux qui ont un pouvoir réflecteur régulier très-considérable. Leur vraie couleur, c.-à-d. la couleur qui dépend de la réflexion irrégulière, est masquée et affaiblie par une grande quantité de lumière blanche. Pour obtenir la véritable couleur d'un m., il suffit de placer deux miroirs, *formés de ce m., parallèlement l'un à l'autre, et d'observer* un rayon de lumière quand il s'est réfléchi successivement plusieurs fois à leur surface sous un angle voisin de 90°. Alors l'Argent paraît rouge, l'Or d'un rouge vif, le Cuivre écarlate, le Zinc bleu indigo, l'Acier violet, etc. La *densité* des métaux et leur *conductibilité* pour le calorique et l'électricité sont très-variables ; nous les avons déjà comparées ailleurs (v. DENSITÉ et CONDUCTIBILITÉ). Il en est de même de leurs autres propriétés physiques, telles que la *dureté*, la *malléabilité*, la *ductilité*, l'*élasticité* et la *ténacité* (v. CORPS et ÉLASTICITÉ). Enfin leur *fusibilité présente également des différences énormes ; quelques-uns*, le Potassium, le Sodium, le Zinc, le Magnésium, le Cadmium et le Mercure, sont même volatils, c.-à-d. peuvent se distiller à la manière de l'eau. Mais nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet, pour ne pas répéter ce que nous disons dans les articles consacrés à chaque métal.

Des propriétés chimiques des Métaux. — Les métaux peuvent se combiner soit entre eux, de manière à former ce qu'on appelle des *alliages*, soit avec les métalloïdes, de manière à produire une multitude de composés doués de propriétés très-*variables et dont l'étude constitue l'une des principales parties* de la chimie. Mais, tandis que, pour les métalloïdes, la science a pu les classer en groupes naturels, en considérant les analogies que ces corps nous offrent dans leurs propriétés, toutes les tentatives faites pour grouper les métaux au même point de vue ont échoué. On a donc eu recours à une classification purement artificielle, et l'on a pris pour base, ainsi que l'a proposé Thenard, la tendance plus ou moins grande qu'ont ces derniers à décomposer l'eau, soit à l'état liquide, soit à l'état de vapeur, en s'emparant de son oxygène et en mettant son hydrogène en *liberté. Dans cette classification*, les métaux forment six sections, comme il suit :

Ire *Sect.* Métaux qui absorbent l'oxygène à toutes les températures, même aux plus élevées, et décomposent l'eau, même

aux températures les plus basses, en produisant un dégagement abondant de gaz hydrogène :

Potassium,
Sodium,
Lithium,
Baryum,
Strontium,
Calcium.

Les trois premiers de ces métaux sont appelés *Métaux alcalins*, et les trois derniers, *M. alcalins-terreux*.

IIe *Sect.* Métaux qui absorbent l'oxygène à la température la plus élevée et dont les oxydes sont indécomposables par la chaleur seule ; ces métaux ne décomposent plus sensiblement l'eau aux températures très-basses, mais facilement au-dessus de 50° :

Magnésium,
Manganèse,

auxquels il faut probablement joindre les suivants, dont l'action sur l'eau n'a pas encore été suffisamment étudiée :

Zirconium,
Yttrium,
Thorium,
Cérium,
Lanthane,
Didyme,
Erbium,
Terbium,
Ilménium.

IIIe *Sect.* Métaux absorbant l'oxygène à la chaleur rouge, dont les oxydes sont indécomposables par la chaleur seule, et qui ne décomposent l'eau qu'à des températures supérieures à 100°, mais inférieures à la chaleur rouge. Ils décomposent l'eau à froid en présence des acides énergiques :

Fer,
Nickel,
Cobalt,
Chrome,
Vanadium,
Zinc,
Cadmium,
Uranium.

IVe *Sect.* Métaux absorbant l'oxygène à la chaleur rouge, et dont les oxydes sont indécomposables par la chaleur seule. Ces métaux décomposent la vapeur d'eau avec facilité à la chaleur rouge ; mais ils ne décomposent plus l'eau en présence des acides énergiques :

Tungstène,
Molybdène,
Osmium,
Tantale,
Titane,
Étain,
Antimoine,
Niobium?
Pélopium?

Ve *Sect. Métaux qui absorbent* l'oxygène *à la chaleur rouge*, et dont les oxydes sont indécomposables par la chaleur seule. Ils ne décomposent l'eau qu'à une température très-élevée, et toujours très-faiblement ; ils ne la décomposent ni en présence des acides forts, ni en présence des bases puissantes :

Cuivre,
Plomb,
Bismuth,
Aluminium,
Glucinium.

VIe *Sect.* Métaux dont les oxydes se réduisent par la chaleur seule à une température plus ou moins élevée, et qui, dans aucune circonstance, ne décomposent l'eau pour s'emparer de son oxygène :

Mercure,
Argent,
Rhodium,
Iridium,
Palladium,
Platine,
Ruthénium,
Or.

Sur les 47 métaux que nous venons de nommer, il y en a 21 qui ne sont d'aucune espèce d'utilité, soit en raison de leurs propriétés, soit à cause de leur rareté, et sur les 26 autres, il *n'en* reste que 15 *qui jouissent d'une malléabilité assez grande* pour pouvoir être employés à l'état métallique. Cependant, parmi les métaux qui ne peuvent s'employer sous cet état, parce qu'ils s'altèrent facilement à l'air, plusieurs, le Potassium, le Sodium, le Baryum et le Calcium, fournissent une foule de produits très-importants par leurs usages.

MÉTALEPSE. s. f. (gr. μετάληψις, transposition).

Enc.—En termes de Rhétorique, la *Métalepse* est une figure qui consiste à substituer l'expression indirecte à l'expression directe, et par laquelle on prend tantôt l'antécédent pour le conséquent, tantôt le conséquent pour l'antécédent. Ainsi, quand au lieu de dire de quelqu'un, *Il est mort*, on dit, *Il a vécu*, on fait une m. du premier genre ; si, au contraire, pour exprimer la même idée, on dit, *Nous le pleurons*, on fait une m du second genre.

* **MÉTALLIFÈRE.** adj. 2 g. T. Minér. Qui contient du métal, des métaux. *Gîte m. Contrée métallifère.*

MÉTALLIQUE. adj. 2 g. [On prononce les deux L.] Qui est de métal, qui a rapport au métal. *Corps m. Substance, état m. Plumes métalliques. Couleur, saveur m. Art m. Colique m. Tintement m.* ‖ *Science m.*, Celle qui concerne les médailles. — *Histoire m.*, Histoire où les événements sont constatés par une suite de médailles. *Histoire m. de Louis XIV.* = MÉTALLIQUE. s. f. Syn. de *Métallurgie.* Vieux et inus.

MÉTALLISATION. s. f. Opération par laquelle on extrait un métal de ses oxydes, de ses sulfures, etc. = MÉTALLISER. v. a. Faire passer un oxyde ou un sulfure à l'état de métal. ‖ * Donner un aspect métallique. *M. des bois.* = MÉTALLISÉ, ÉE. part.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. (gr. μέταλλον ; γράφειν, décrire). Description ou connaissance des métaux.

* **MÉTALLOÏDE.** s. m. (gr. εἶδος, ressemblance).

Enc. — Les chimistes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. CHIMIE), désignent sous ce nom tous les corps simples qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux, et qui, en outre, se distinguent de ces derniers en ce que, dans leurs combinaisons avec eux, ils jouent le rôle d'élément électro-négatif. Les *Métalloïdes* sont au nombre de quinze, savoir : 5 gazeux (Oxygène, Hydrogène, Azote, Chlore et Fluor), 1 liquide (Brome), et les autres solides. A la différence des métaux qu'on ne peut guère classer que d'une façon tout artificielle, les métalloïdes forment 4 groupes assez naturels qu'on qualifie parfois de familles, à cause des analogies que présentent les corps qui composent chacun d'eux. — La 1re famille comprend le *Fluor*, le *Chlore*, le *Brome* et l'*Iode.* Ces quatre corps forment avec l'hydrogène quatre composés acides et gazeux, répandant des fumées blanches au contact de l'air. La stabilité de ces acides va en décroissant, de l'acide fluorhydrique à l'acide iodhydrique : ainsi, ce dernier est décomposé par la chaleur et l'électricité, l'acide bromhydrique par l'électricité seulement, tandis que les deux premiers ne sont décomposés ni par l'une ni par l'autre. Mis en présence de bases oxygénées, ces acides, au lieu de s'unir à elles, donnent naissance à de l'eau, et forment des fluorures, des chlorures, des bromures et des iodures métalliques, lesquels, *dissous dans l'eau, se comportent comme des sels.* Enfin, le Fluor, le Chlore, le Brome et l'Iode ont d'autant moins d'affinité pour l'oxygène, qu'ils en ont davantage pour l'hydrogène. — La 2e famille est formée par l'*Oxygène*, le *Soufre*, le *Sélénium* et le *Tellure.* Ces corps, comme les précédents, se combinent avec l'hydrogène, l'Oxygène, en formant de l'eau, et les trois autres en formant des acides faibles, qui, avec les métalloïdes et les métaux, donnent naissance à des sulfures, séléniures, etc., en produisant de l'eau. Les trois corps solides de ce groupe ont encore une assez grande affinité pour l'oxygène, et leurs composés oxygénés présentent des ressemblances de composition frappantes. — La 3e famille se compose de l'*Azote*, du *Phosphore* et de l'*Arsenic.* Ces corps ont moins d'affinité pour l'hydrogène et plus pour l'oxygène que les précédents. Ils ne s'unissent point directement à l'hydrogène, et les composés qu'ils forment avec lui ne sont point acides : ils sont, en outre, décomposés par la chaleur. Quant aux combinaisons qu'ils forment avec l'oxygène, elles ont des formules de composition analogues, et leurs sels offrent aussi de grandes ressemblances. — Une 4e famille assez hétérogène est formée par les trois derniers métalloïdes solides, le *Bore*, le *Silicium* et le *Carbone.* Ces corps n'ont guère d'autres caractères communs que d'être fixes, infusibles et incapables de se dissoudre dans aucun liquide connu. Cependant le Bore et le Silicium présentent entre eux quelques analogies. Les acides borique et silicique, par ex., sont vitrifiables et forment des sels qui le sont également. — Quant à l'*Hydrogène*, il ne peu tentrer dans aucun des groupes précédents, et devrait constituer une 5e famille, si l'on ne répugnait à former une famille d'un seul individu.

* **MÉTALLOTHÉRAPIE.** s. f. T. Méd.

Enc. — Divers physiologistes ayant émis l'hypothèse que les actions du système nerveux sont produites par un fluide analogue au fluide électrique, on a fondé sur cette supposition, qui pourtant n'est appuyée sur aucun fait ni sur aucun argument sérieux, *une thérapeutique particulière qui a reçu le nom de Métallothérapie*, et qui consiste à entourer les diverses parties du corps de plaques ou de chaînes métalliques. Les auteurs de cette prétendue thérapeutique supposent que le dégagement d'activité auquel peut donner lieu le contact de métaux soit homogènes, soit hétérogènes, sous l'influence de l'humidité fournie par la surface cutanée, est capable d'agir d'une façon spécifique contre les affections du système nerveux, ainsi que contre les accidents nerveux qui se développent dans le cours des différentes maladies. Le cuivre et l'acier sont les métaux employés de préférence par les *métallothérapistes.* Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette thérapeutique, qui a peu de partisans et ne les a recrutés que parmi les amis du merveilleux.

MÉTALLURGIE. s. f. (gr. μέταλλον ; ἔργον, travail).

Enc. — La *Métallurgie* est l'art qui a pour objet d'extraire les minerais du sein de la terre, d'en retirer les métaux qu'ils renferment, et d'obtenir ces derniers à l'état de pureté. Cet art exige des connaissances fort étendues : en géologie, pour reconnaître les gisements à exploiter ; en minéralogie, pour distinguer les différents caractères des minerais ; en mécanique, pour construire les machines nécessaires à leur exploitation ; enfin, en physique et en chimie, pour traiter les minerais de manière à obtenir les métaux au plus grand état de pureté possible et avec toute l'économieque comporte ce genre d'exploitation. Les procédés métallurgiques sont *mécaniques* ou *chimiques.* Le *Triage*, le *Cassage* ou *Bocardage*, le *Lavage*, appartiennent à la première catégorie ; le *Grillage*, la *Fonte*, l'*Affinage*, etc., appartiennent à la seconde. Mais nous n'entrerons point ici dans la description de ces divers procédés, attendu qu'en parlant de chaque métal en particulier, nous sommes dans l'habitude de décrire les opérations métallurgiques auxquelles il donne lieu. — La m. remonte à la plus haute antiquité. La Bible attribue l'invention de cet art à Tubalcaïn, l'un des petits-fils de Caïn. La Fable en faisait honneur à Vulcain et aux Cyclopes. Quoique *la m. eût fait des progrès considérables chez les anciens, elle* ne fut jamais pour eux qu'un art purement empirique, car ils ne se rendaient pas compte des procédés qu'ils employaient. L'art métallurgique, en effet, ne pouvait devenir un art rationnel que par suite des progrès de la minéralogie et de la chimie, et de la constitution de ces dernières comme sciences.

MÉTALLURGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la métallurgie. *Usine m. Procédé métallurgique.*

MÉTALLURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de métallurgie, qui écrit sur cette matière.

* **MÉTAMÈRE.** adj. 2 g. (gr. μετὰ, prépos. qui indique changement ; μέρος, partie). T. Chim. V. ISOMÈRE.

* **MÉTAMORPHIQUE.** adj. 2 g. T. Géol. Se dit Des roches qui ont éprouvé l'action qu'on désigne sous le nom de métamorphisme.

* **MÉTAMORPHISME.** s. m. (gr. μετὰ, prép. qui indique changement ; μορφὴ, forme). Voy. GÉOLOGIE.

MÉTAMORPHOSE. s. f. (gr. μεταμόρφωσις). Transformation, changement d'une forme en une autre. *La m. de Daphné en laurier. La plupart des métamorphoses de la Fable cachent un sens allégorique. Ovide a fait un poëme intitulé les Métamorphoses.* ‖ T. Physiol. Se dit Des changements de forme que subissent certains êtres vivants dans le cours de leur vie, et de ceux que présentent les germes, les tissus et les organes dans le cours de leur développement. ‖ Par ext., Changement dans la forme extérieure, dans l'habillement d'une personne. *Je l'ai vu maigre et chétif, le voilà gras et fleuri ; quelle m. ! Hier elle était couverte de haillons, aujourd'hui elle est vêtue de velours et de soie ; c'est une m. facile à expliquer.* ‖ Fig., Changement extraordinaire dans la fortune, dans l'état, dans le caractère d'une personne. *Il était pauvre, le voici riche ; quelle heureuse m. ! Cet homme si emporté est devenu doux et modéré ; c'est une grande métamorphose.*

Syn. — *Transformation.* — *Métamorphose* n'exprime, au propre, qu'un changement de forme ; *transformation* désigne d'autres changements, comme la conversion des métaux, le changement de substance, etc. La première emporte toujours une idée de merveilleux. Il n'en est pas de même de la seconde. Au figuré, la *métamorphose* est une *transformation* merveilleuse, extraordinaire, un changement prodigieux de conduite, de sentiments, de caractère, et ce changement est si entier, que l'objet, ne conservant aucun de ses anciens traits, est absolument méconnaissable. La *transformation* est plus simple et plus facile. Ordinairement même, elle s'arrête aux manières et aux apparences.

Enc. — En termes de Physiologie générale, on emploie fréquemment les mots *Métamorphose* et *Transformation*, pour désigner les modifications successives de forme et de structure que présentent non-seulement les êtres organisés considérés dans leur totalité, mais encore leurs organes, leurs tissus, et les éléments mêmes de ces organes et de ces tissus. La première partie de la vie des êtres animés, c.-à-d. celle qui s'étend depuis l'apparition du germe jusqu'au complet développement de l'individu, nous offre une succession non interrompue de métamorphoses plus ou moins apparentes ; cette succession constitue ce qu'on pourrait appeler l'*évolution* de l'être. Mais, lors même que l'individu a parcouru toutes les phases successives de son développement, l'organisme ne cesse pas un seul instant d'être le théâtre de métamorphoses continues, en vertu desquelles s'opère le double phénomène de la nutrition, ou, en d'autres termes, de *l'assimilation et de la désassimilation. On peut donc dire que* l'état de m. est l'état normal de tout être vivant, et que les transformations incessantes dont il est le siége sont les conditions mêmes de la persistance de la vie. — Mais le terme de m. se prend aussi dans un sens plus limité et plus spécial. Dans ce cas, il s'applique particulièrement à certains animaux qui vivent d'une vie indépendante, sous différentes formes successives, et souvent même dans des milieux différents, avant de parvenir à leur forme définitive et dernière, c.-à-d. à la forme sous laquelle ils sont capables de reproduire leur espèce. Ces phénomènes de m. sont surtout remarquables dans une multitude d'insectes et chez la plupart des Batraciens, qui, pour cela, sont particulièrement désignés sous le nom d'*animaux à métamorphoses.* Ainsi, tandis que, chez les animaux en général, les transformations successives qui les amènent à leur état définitif s'opèrent d'une façon continue et sans interruption, les animaux à métamorphoses nous offrent des temps d'arrêt, parfois très-longs, pendant lesquels l'animal vit d'une manière indépendante et manifeste des habitudes spéciales. Le Hanneton, par ex., vit trois ans dans la terre, à l'état de larve, et les larves de diverses espèces d'Hyménoptères, tels que les Xylocopes et les Pompiles, sont carnassières, bien que ces insectes à l'état parfait se nourrissent exclusivement du suc des fleurs. Plusieurs espèces de Crustacés nous offrent encore des exemples de métamorphose remarquables. On a également observé, dans la classe des Radiaires, des transformations plus curieuses encore. Nous citerons comme exemple, d'après les observations de Sars et de Siebold, les métamorphoses que subit un Acalèphe du genre Méduse, la *Medusa aurita.* Cette espèce produit des œufs d'où sort un jeune animal ovoïde oblong, revêtu de cils vibratiles et ressemblant à un infusoire du genre Leucophore ; cet infusoire, après s'être nourri quelque temps des animalcules qu'il avale, se fixe et devient une sorte de Polype pédicellé en forme de coupe, dont le bord est muni de huit tentacules allongés contractiles ; ce polype est susceptible de se multiplier par gemmation et par stolons, mais plus tard son corps de plus en plus long montre huit côtes longitudinales séparées par autant de sillons ; puis il se divise transversalement en un certain nombre de tranches qui forment autant de jeunes Méduses analogues à celles que Péron et Lesueur avaient nommées Éphyra. Enfin celles-ci, par suite de leur développement successif, deviennent des *Medusa aurita*, comme la mère d'où provenaient les œufs destinés à produire une telle succession de formes. Ce système de métamorphoses, qui présente le phénomène de deux modes de génération alternant entre eux, a reçu pour cela le nom de *Métagénèse*, et de nouvelles observations ont démontré que les faits de métagénèse sont beaucoup plus fréquents dans la série animale qu'on ne l'avait d'abord pensé.

MÉTAMORPHOSER. v. a. Transformer, changer une forme en une autre. *Les poëtes racontent que Diane métamorphosa Actéon en cerf. Narcisse fut métamorphosé en la fleur qui porte son nom.* ‖ Figur., Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. *Le mariage a métamorphosé cet étourdi en un homme grave et rangé. Sa fortune subite l'a complétement métamorphosé.* = SE MÉTAMORPHOSER. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Jupiter se métamorphosa en cygne. Cette chenille va se m. en papillon. Ce jeune homme s'est complétement métamorphosé ; il est méconnaissable. Depuis un demi-siècle, la société française s'est métamorphosée.* = MÉTAMORPHOSÉ, ÉE. part.

MÉTAPHORE. s. f. (grec. μεταφέρειν, transporter).

Enc. — « La *Métaphore*, dit Laharpe, est une figure de rhétorique par laquelle l'orateur change la signification propre d'un mot en une signification qui ne convient à ce mot qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. » Toute m. contient donc une comparaison, mais présentée sous une forme plus rapide et plus vive. Cette figure, qui semble avoir été inventée d'abord par nécessité, c.-à-d. par suite du manque de mots propres, contribue singulièrement à la richesse, à la beauté et à l'ornement du *discours*. Elle donne, par des images sensibles, du corps aux objets les plus spirituels, et met dans la peinture des objets sensibles plus de vigueur et de relief. C'est par m. que nous disons la *rapidité* de la pensée, la *pénétration* de l'esprit, la *dureté* de l'âme, la *tendresse* du cœur, la *chaleur* du sentiment, la *fleur* des ans, le *printemps* de la vie, etc. Ce vers de la *Phèdre* de Racine,

> Le flot qui l'apporta recule épouvanté,

offre un bel exemple de m., car il exprime avec une force singulière l'horreur que devait inspirer le monstre vomi par les flots. Cette m. de Voltaire, dans *Alzire*, présente à l'esprit une image pleine de grandeur :

> Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes.

Si la m. est la plus belle et la plus riche des figures de mots, elle est aussi celle qu'on emploie le plus fréquemment. Non-seulement on la trouve dans les œuvres des poëtes, dans les discours des orateurs, auxquels elle semble communiquer la couleur et la vie, mais encore dans le langage des gens du peuple et dans celui des enfants. Ce fréquent usage tend à en altérer la beauté, l'éclat, la force et l'effet. Pour lui conserver toute sa force, on *ne doit donc l'employer qu'avec discernement et avec goût. Une* bonne m. doit remplir les conditions suivantes : 1° être juste et vraie, c-à-d. frapper l'esprit par une comparaison sensible, naturelle et qui n'a rien de forcé ; 2° être cohérente, c.-à-d. offrir des idées qui se lient et ne présentent pas de disparate ; 3° être tirée d'objets qui ne soient ni rebutants ni bas, sans tomber toutefois dans l'excès contraire, c.-à-d. dans la recherche excessive. Enfin, lors même qu'elles n'ont aucun des défauts que nous venons d'indiquer, les métaphores ne doivent point être prodiguées, car alors le discours devient obscur ou tout au moins cesse de paraître naturel. Au reste, l'orateur, plus que le poëte, est tenu à n'employer cette figure qu'avec réserve.

MÉTAPHORIQUE. adj. 2 g. Qui tient de la métaphore, qui appartient à la métaphore. *Terme, expression m. Sens m.* || Qui abonde en métaphores. *Style m.*

MÉTAPHORIQUEMENT. adv. D'une manière métaphorique. *Certains passages de l'Écriture doivent être expliqués métaphoriquement.*

* **MÉTAPHRASE.** s. f. (gr. μετάφραζειν, interpréter). T. Didact. Interprétation, traduction littérale.

MÉTAPHYSICIEN. s. m. Celui qui fait son étude de la métaphysique.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. T. Philos.

Enc. — Selon l'opinion commune, le mot *Métaphysique*, qui sert aujourd'hui à désigner la partie la plus élevée et la plus générale de la philosophie, est né d'une circonstance accidentelle. On prétend qu'Andronicus de Rhodes, contemporain de Cicéron, s'occupant à classer les différents ouvrages d'Aristote, forma une première catégorie de tous ceux qui avaient pour objet les sciences physiques et naturelles, puis rangea sous ce titre commun, τὰ μετὰ τὰ φυσικά (sous-entendu βιβλία), c'est-à-dire *les livres qui viennent après ceux sur les choses physiques*, les divers écrits où ce philosophe traitait des choses qui sont au-dessus des données des sens. Mais il paraît beaucoup plus vraisemblable d'admettre que cette inscription est due à Aristote lui-même. En effet, ce philosophe consacre les premiers chapitres de ses τὰ μετὰ τὰ φυσικά à établir la distinction qui existe entre les choses qui font l'objet des sciences physiques et celles *dont il va traiter ; et ces dernières sont nommées par lui* « philosophie première, ou science des premiers principes. »

La définition de la *Métaphysique* le plus généralement admise est celle qui se déduit de l'étymologie même de ce mot. C'est, disent la plupart des auteurs, la science qui traite des choses au-dessus de la nature, c.-à-d. au-dessus du monde sensible ou matériel. D'après cela, on la divise en deux parties, '*Ontologie*, ou la science de l'être considéré abstractivement, et *Pneumatologie*, ou la science des êtres incorporels, laquelle subdivise elle-même, suivant ses objets, qui sont Dieu et l'Ame umaine, en *Théologie* et en *Psychologie*. Entendu dans ce sens, le mot Mét. devient synonyme de Philosophie, et c'est à tort, il nous semble, qu'on en sépare la Logique et la Morale. Au reste, sans prétendre critiquer cette manière de voir, nous considérons, ainsi que le faisait Aristote lui-même, la Mét. comme la science des vérités premières. Mais par vérités premières, nous entendons exclusivement ces idées supérieures, nécessaires et absolues, que l'intelligence ne peut atteindre par la perception soit externe, soit interne, parce qu'elles dépassent toute notion empirique ; en d'autres termes, la Mét. est proprement la science qui a pour objet les principes que nous atteignons à l'aide de la Raison. Comme on le voit la Mét. est pour nous, de même que pour tous les philosophes, le couronnement de la philosophie, et l'on peut dire, non moins exactement, qu'elle en est la racine et la base. Mais nous n'entrerons ici dans aucun développement sur ce sujet ; il sera traité ailleurs avec tous les détails que comporte *notre cadre*. V. RAISON.

Dans le langage vulgaire, le mot *métaphysique* se prend assez généralement en mauvaise part, pour désigner l'abus des abstractions, ou simplement l'usage intempestif de considérations plus ou moins philosophiques

MÉTAPHYSIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la métaphysique. *Science m. Connaissance m. Principes, idées, preuves métaphysiques.* || Dans le lang. ordinaire, se dit souvent De ce qui paraît trop abstrait. *Ce que vous dites là est bien métaphysique.*

MÉTAPHYSIQUEMENT. adv. D'une manière métaphysique.

MÉTAPHYSIQUER. v. n. Parler, écrire sur un sujet d'une manière trop abstraite. Fam.

MÉTAPLASME. s. m. (gr. μετάπλασμα). T. Gram.

Enc. — *Métaplasme est un terme générique sous lequel les* grammairiens comprennent toutes les figures de diction qui ont pour objet les modifications qui peuvent se produire dans les lettres ou dans les syllabes d'un mot. Ces modifications peuvent s'opérer de trois manières différentes : par augmentation, c.-à-d. par *Prosthèse*, *Épenthèse*, et *Paragoge ;* par diminution, c'est-a-dire par *Aphérèse*, par *Syncope*, et par *Contraction ;* et enfin par transposition, ou par *Métathèse*. V. ces mots.

MÉTASTASE. s. f. (gr. μετάστασις). T. Méd.

Enc. — Dans certaines maladies, il arrive fréquemment que la partie qui est le siége réel ou apparent de l'affection revient plus ou moins rapidement à l'état normal, tandis qu'en même temps on voit une autre partie du corps devenir le siége, soit de la même affection, soit d'une affection différente qui paraît liée à la disparition de la précédente. Ce phénomène a reçu le nom de *Métastase*, qui signifie changement de lieu. Les humoristes l'attribuaient au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement. Si cette explication est sans valeur, le fait dont il s'agit n'en est pas moins réel, et beaucoup d'écrivains ont eu tort de nier celui-ci parce qu'ils repoussaient, et avec raison, celle-là. Les phénomènes appelés *métastatiques* s'observent ordinairement : 1° dans les tissus qui sont de même nature ; 2° dans les organes qui remplissent des fonctions antagonistes ou complémentaires l'une de l'autre. Les affections rhumatismales et goutteuses nous offrent des exemples trop fréquents de métastases du premier genre ; les faits qualifiés autrefois de *répercussions* sont des exemples de métastases du second.

* **MÉTASTATIQUE.** adj. 2 g. Qui dépend de la métastase. *Affection m. Crise m. — Abcès m.*, V. ABCÈS.

MÉTATARSE. s. m. (gr. μετὰ, après ; ταρσὸς, tarse). T. Anat. V. PIED. = *MÉTATARSIEN, IENNE. adj. Qui appartient au métatarse. *Os m. Artère métatarsienne.*

MÉTATHÈSE. s. f. (gr. μετάθεσις). T. Gramm.

Enc. — Ce nom, qui signifie simplement transposition, s'applique à une figure de grammaire par laquelle on transpose une ou plusieurs lettres d'un mot. Les modifications que subissent les mots en passant d'une langue dans une autre fournissent un grand nombre d'exemples de mét., mais on ne les rencontre guère que là. Ainsi le mot allemand *ross*, qui signifie cheval, *est devenu horse en passant dans la langue anglaise ; le nom* latin *Alexander* est devenu *Alexandre* en français ; du vieux français *berbis*, dérivé du latin *vervex*, nous avons fait *brebis*, etc.

* **MÉTATHORAX.** s. m. T. Entom. Voy. INSECTE.

* **MÉTAYAGE.** s. m. T. Agric. Voy. FERMAGE.

MÉTAYER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait valoir une métairie, à la condition de partager les produits avec le propriétaire dans une certaine proportion.

MÉTEIL. s. m. (bas lat. *mixtale*). Voy. BLÉ.

MÉTEMPSYCOSE ou * **MÉTEMPSYCHOSE.** s. f. (gr. μετὰ, au delà ; ἐν, dans ; ψυχὴ, âme). T. Philos.

Enc. — La doctrine de la *Métempsycose* ou de la transmigration des âmes est originaire de l'Inde, où elle subsiste depuis l'origine même du brahmanisme. De l'Inde, à ce qu'il paraît, elle s'introduisit de bonne heure en Égypte. Toutefois, tandis que, dans l'Inde, la m. était la sanction de la loi morale et religieuse, chacun des états successifs de l'âme y étant regardé comme la conséquence de ses vies antérieures, en Égypte, si l'on s'en rapporte à Hérodote, elle dépouilla ce caractère. « Les Égyptiens sont les premiers qui aient parlé de cette doctrine, selon laquelle l'âme de l'homme est immortelle et, après la destruction du corps, entre toujours en un autre être naissant. Lorsque, disent-ils, elle a parcouru tous les animaux de la terre et de la mer et tous les oiseaux, elle rentre dans un corps humain ; le circuit s'accomplit en trois mille années. » Si Hérodote est exact, on voit que la m. égyptienne est un simple cercle de transmigrations nécessaires, sans qu'on puisse leur attribuer la signification de peine ou de châtiment. « Il y a des Grecs, continue le père de l'histoire, qui se sont emparés de cette doctrine, comme si elle leur était propre, les uns jadis, d'autres récemment ; je sais leurs noms, mais je ne les écris pas. » Ces noms qu'Hérodote ne cite point, *sans doute à cause du respect que beaucoup de Grecs* avaient pour eux, sont ceux d'Orphée, de Pythagore, de Phérécyde, etc. Cependant en passant dans la Grèce, où d'ailleurs elle ne constitua jamais un dogme religieux et populaire, la doctrine de la m. se modifia conformément au génie propre de la race hellénique. Ainsi, par ex., Pythagore prétendait qu'il devait exister une certaine harmonie entre les facultés de l'âme et la forme du corps qu'elle revêtait après chaque vie. En outre, cette doctrine n'excluait pas chez lui la croyance au dogme des châ*timents et des récompenses dans le Tartare et dans l'Élysée.* Platon essaya, dans le *Phédon*, d'élever la m. à la hauteur d'une idée philosophique. Selon lui, le séjour de chaque âme dans les enfers, entre une vie et une autre vie, est de mille ans. Si l'âme se retire pure et sans souillure du corps, elle va, non s'absorber en Dieu, comme le veulent les Védas, mais passer avec les dieux toute l'éternité sans rien perdre de son individualité. Enfin, non-seulement cette transmigration n'est qu'une expiation qui purifie des fautes commises, mais il admet encore que le libre arbitre et les penchants ont la plus grande influence sur le choix de la condition ultérieure de l'âme. Les Gaulois, avant la conquête romaine, professaient sur ce point une doctrine fort analogue à celle des Védas. Mais le christianisme vint bientôt dissiper toutes ces rêveries, et depuis longtemps le dogme de la m. ne subsiste plus que chez les seuls peuples de l'Inde. Malgré cela, depuis le commencement de ce siècle, quelques écrivains, particulièrement Ch. Fourier et P. Leroux, ont essayé de ressusciter la m., en lui donnant une nouvelle forme, c'est-à-dire en limitant, d'une part, la transmigration à l'espèce humaine, et de l'autre, en faisant parcourir aux âmes le cercle immense des astres qui peuplent l'espace : mais ces idées sont restées à l'état de curiosités philosophiques, si l'on peut parler ainsi, et n'ont trouvé que fort peu d'adeptes. Au reste, toute réfutation de ces rêveries est superflue.

MÉTÉORE. s. m. (gr. μετέωρος, élevé dans l'air). T. Physiq. Se dit De tout phénomène qui se passe dans l'atmosphère. *La pluie, la grêle, la foudre, l'arc-en-ciel, les étoiles filantes sont des météores.* V. MÉTÉOROLOGIE. || Fig., on compare aux *Météores* Les personnes qui ont une renommée éclatante, mais passagère, et Les choses qui font une impression vive, mais peu durable. *Ce conquérant fut un m. qui épouvanta le monde.*

MÉTÉORIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux météores. *Phénomènes météoriques. Pierre m.*, Voy. AÉROLITHE. *Fleurs météoriques*, Voy. FLORAISON.

* **MÉTÉORISATION.** s. f. T. Méd. Production du météorisme.

MÉTÉORISÉ, ÉE. adj. T. Méd. Ne se dit que dans cette express., *Ventre météorisé*, Ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz.

* **MÉTÉORISME.** s. m. T. Méd. Gonflement général de l'abdomen dû à sa distension par des gaz. V. TYMPANITE.

* **MÉTÉORITE.** s. m. Voy. AÉROLITHE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. (gr. μετέωρος, météore ; λόγος, science). T. Physiq.

Enc. — La *Météorologie* est cette partie de la physique qui a pour objet l'étude des phénomènes qui se passent dans l'atmosphère. Ces phénomènes constituent ce que, dans le sens le plus étendu, on appelle les *météores*. On distingue généralement quatre sortes de météores : les *M. aériens*, comme les vents et les trombes ; les *M. aqueux*, tels que les brouillards, les nuages, la pluie, la rosée, la neige et la grêle ; les *M. ignés*, qui comprennent la foudre, le feu Saint-Elme, les étoiles filantes, les aérolithes ; et les *M. lumineux*, parmi lesquels nous citerons l'arc-en-ciel, les halos, les parhélies, et *les aurores boréales*. Mais cette classification, qui est fondée sur de simples apparences, est tout à fait défectueuse. Elle est en outre incomplète, car elle laisse de côté toutes les questions relatives à la température, et plusieurs de celles qui concernent la lumière, l'électricité et le magnétisme. — L'étude de la mét. n'intéresse pas seulement celui qui se propose le but purement scientifique de connaître les lois qui régissent les phénomènes atmosphériques ; elle est encore de la plus haute importance pour l'agriculteur, *le marin, le médecin, etc. Cette importance* a été d'abord sentie par les hommes voués aux travaux agricoles. Aussi les premières recherches météorologiques sont-elles des tentatives empiriques pour prévoir les variations atmosphériques et les divers changements de temps. Mais la plupart de ces observations primitives ont peu de valeur, parce qu'elles étaient faites au hasard et manquaient de précision. Beaucoup sont purement imaginaires et déduites d'idées préconçues. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, car un des plus grands obstacles au développement de la m. tient à ce qu'elle n'est qu'une science secondaire. Elle emprunte à d'autres sciences le plus grand nombre des procédés sans lesquels elle ne saurait avancer. Ses progrès se trouvent ainsi intimement liés avec ceux de la chimie et de la physique. Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle qu'elle devient une science spéciale. Alors se succèdent les travaux de Demaison sur la congélation, de Saussure sur la pluie, les nuages et les vapeurs, de Franklin sur l'électricité, de Franklin et de Mairan sur les aurores boréales, de Volta sur la formation de la grêle, et de Dufay sur celle de la rosée. Parmi les savants de notre siècle qui ont le plus contribué aux progrès de cette branche de la physique, il nous suffira de nommer Fourier, Humboldt, Chladni, Davy, Wells, Arago, Gay-Lussac, Pouillet, Becquerel, Hansteen, Sabine, Brandes, Dove, Maury, Forbes, de la Rive, Peltier, Saigey, Coulvier-Gravier, Bravais, etc. Toutefois, en raison de la complexité des phénomènes qu'observe la m. et de l'influence réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres, il fau*dra nécessairement recueillir pendant longtemps de nombreuses* séries d'observations, avant de s'élever à la connaissance des lois qui les régissent. De plus, il est indispensable que ces observations aient lieu sur la plupart des points du globe, et se fassent à peu près simultanément. Durant ces dernières années, de nombreux observatoires météorologiques ont été établis à cet effet dans la plupart des pays civilisés. En outre, le télégraphe électrique leur permettra de communiquer entre eux avec la rapidité de la pensée, de sorte que l'on pourra suivre aisément, dans les lieux les plus distants les uns des autres, les phases des grands phénomènes atmosphériques. — On peut consulter sur ce sujet le *Cours de Météorologie* de KAEMTZ, trad. par Ch. Martins, et l'ouvrage de FOISSAC, intitulé : *De la Météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme.*

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne les météores et les variations de l'atmosphère. *Observations, tables, instruments météorologiques.*

* **MÉTÉOROLOGISTE.** s. m. Celui qui s'occupe particulièrement d'études météorologiques.

MÉTHODE. s. f. (gr. μέθοδος, recherche; de μετὰ, par, et ὁδὸς, voie). L'ensemble des moyens qu'on juge les plus propres pour arriver à un but; manière de dire, de faire, d'apprendre, d'enseigner quelque chose suivant certains principes et avec un certain ordre. *Bonne, mauvaise m. M. aisée, facile. M. embrouillée, difficile. M. analytique, synthétique. Imaginer, inventer, créer une m. Chanter avec m. Il a la voix belle, mais il n'a pas de m. Il fait tout avec m. Il a une m. pour tout. Le perfectionnement des méthodes.* || En parlant Des productions de l'esprit, se dit De la disposition des matières et de l'ordre suivi dans l'exposition des idées qui font l'objet d'un livre, d'un cours, etc. *Cet ouvrage est sans aucune m. Il y a beaucoup de m. dans ses leçons.* || Titre que l'on donne à une foule de livres élémentaires qui ont pour objet l'enseignement d'une langue, d'un art, d'une science, etc. *La M. grecque de Port-Royal. M. de lecture. Nouvelle m. de chant.* || Se dit quelquefois pour Coutume, habitude, manière d'être ou d'agir. *Chacun a sa m. Cet homme a une étrange m. Selon sa m., il est allé dormir après dîner.*

Enc. — I. La *Méthode* est également nécessaire aux progrès de la science, c.-à-d. à la découverte de la vérité, et à la transmission des connaissances obtenues, c.-à-d. à l'enseignement. Quel que soit l'objet de nos recherches, notre esprit n'a que trois moyens d'étude à sa disposition : l'*observation*, l'*induction* et la *déduction*. Cependant l'*induction* et la *déduction* méritent seules le nom de *Méthodes*. En effet, par l'*observation*, nous n'atteignons que des faits isolés. L'observation, soit interne, soit externe, soit pure, soit expérimentale, fournit simplement les matériaux de la science, et ne saurait constituer cette dernière. Notre esprit ne parvient à la connaissance scientifique qu'à l'aide de l'induction et de la déduction. Par l'*induction*, nous nous élevons à la connaissance des faits généraux ou des lois; elle aboutit à la *synthèse*. Par la *déduction*, nous descendons du général au particulier; elle aboutit à une décomposition, c.-à-d. à une *analyse*. Chacune de ces méthodes est plus particulièrement appropriée à tel ou tel ordre de recherches. L'induction est la m. presque exclusive des sciences physiques et naturelles, tandis que la méthode déductive convient plus spécialement aux sciences mathématiques et philosophiques. La première constitue aussi l'instrument propre des découvertes, et la seconde celui de l'enseignement. Néanmoins on peut dire qu'au fond les deux méthodes sont inséparables, car elles se vérifient l'une par l'autre. A ce propos, il importe de remarquer que la plupart des philosophes modernes nomment ces méthodes d'après leur point de départ, et que les savants, au contraire, les nomment d'après le résultat final qu'elles donnent. Ainsi, le chimiste dit qu'il fait de l'*analyse* lorsqu'il décompose un corps inconnu pour arriver à reconnaître ses éléments constitutifs. Il appelle *M. analytique* le procédé qu'il suit alors, tandis qu'il nomme *synthèse* l'opération par laquelle il reconstituera ce corps au moyen de ses éléments. Le philosophe, au contraire, appelle *M. analytique* celle au moyen de laquelle il s'élève à une connaissance générale, à une loi, et il nomme *M. synthétique*, celle qu'il emploie lorsque, partant d'un principe général, il l'analyse et déduit successivement toutes les idées que ce principe contient. Au reste, nous ne nous étendrons pas davantage au sujet des méthodes, attendu que nous en avons parlé longuement dans divers articles spéciaux. Nous nous contenterons, en terminant, de rappeler les quatre règles fondamentales posées par Descartes dans son admirable *Discours sur la méthode* : « 1° Ne recevoir aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse évidemment être telle. 2° Diviser chacune des parties qu'on veut examiner en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre. 3° Conduire par ordre ses pensées en commençant par les objets les plus simples pour monter peu à peu comme par degrés à la connaissance des plus composés. 4° Faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales, qu'on soit assuré de ne rien omettre. » — V. les mots ANALYSE, EXPÉRIENCE, INDUCTION, LOGIQUE, etc.

II. Dans les sciences naturelles, on emploie fréquemment le mot *Méthode* dans le sens de « classification », parce qu'en effet les classifications sont des moyens de reconnaître et de dénommer les êtres, bien que ce ne soit pas leur unique objet. Il se dit aussi de l'ensemble des principes qui servent de base à cette distribution. V. CLASSIFICATION.

MÉTHODIQUE. adj. 2 g. Qui a de la règle et de la méthode. *Un homme, un esprit m.* — Se dit aussi, en manière de dénigr., D'une personne qui est trop compassée, qui porte en toutes choses un esprit de détail exagéré. || Qui est fait avec méthode, où il y a de la méthode. *Discours, traité m. Ordre m.* || T. Hist. méd. Se dit Des médecins autrement appelés Méthodistes.

MÉTHODIQUEMENT. adv. Avec méthode.

MÉTHODISME. s. m. Doctrine des méthodistes; se dit en parlant D'une certaine doctrine médicale; et Des opinions d'une secte protestante contemporaine.

MÉTHODISTE. s. 2 g. * En parl. Des sciences naturelles, se dit Des auteurs qui ont proposé quelque méthode ou système de classification. *Le plus ingénieux des méthodistes, Linné, pensait...* || T. Hist. médicale. Voy. MÉDECINE.

Enc. — Parmi les nombreuses sectes protestantes qu'a vues naître l'Angleterre, l'une des plus étranges est assurément celle qu'on désigne sous le nom de *Méthodistes*. L'origine de cette secte remonte à l'an 1729. Deux jeunes frères, alors étudiants à l'université d'Oxford, John et Charles Wesley, se mirent en tête de réformer les mœurs de leurs contemporains et de les rappeler à l'observation rigoureuse des préceptes de l'Évangile. S'étant adjoint quelques-uns de leurs condisciples, ils commencèrent leurs prédications qui, dans un pays où régnait le principe du libre examen en matière de religion, principe qui est la base de tout protestantisme, ne pouvaient manquer d'attirer aux nouveaux réformateurs de nombreux prosélytes. Mais, en vertu du même principe, l'union ne pouvait être durable. En effet, la jeune Église se partagea bientôt en deux sectes ennemies, les *Wesleyens* et les *Whitfieldiens*, lesquelles donnèrent plus tard lieu à de nouvelles scissions. Toutefois les deux principales branches du méthodisme sont celles que nous venons de nommer. Whitfield fit revivre le calvinisme primitif dans toute sa pureté ; en conséquence, ses partisans admettent pour fondement de leur doctrine, la prédestination absolue, la justification par la foi, la nullité des œuvres, et l'inamissibilité de la justice, toutes idées destructives de toute liberté et de toute morale. Quant à cette foi qui justifie, elle se révèle par des illuminations subites, des transes, des extases, des spasmes convulsifs. Aussi voit-on les méthodistes renouveler les extravagantes folies des convulsionnaires et des meslévis mahométans. Les supplices de l'enfer sont le sujet de prédilection des prédicateurs de la secte, et leur grand moyen de conversion. Le jour où un individu, poursuivi par la terreur de l'enfer, en arrive, à force de cris, de larmes et d'exaltation, à tomber dans des convulsions épileptiformes, il acquiert la conviction intime qu'il est au nombre des élus, privilége qu'il ne peut plus perdre, quels que soient ses égarements ultérieurs. Les Wesleyens professent des doctrines moins exagérées, quoique leur rigorisme soit encore excessif. Les diverses sectes méthodistes s'accordent toutes à condamner tous les plaisirs, tous les arts, et jusqu'aux divertissements les plus innocents. Les Méthodistes sont fort répandus en Angleterre, mais surtout aux États-Unis.

MÉTICULEUX, EUSE. adj. (lat. *meticulosus*). Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. *Caractère, esprit m. La faiblesse de sa santé, de son esprit, le rend très-méticuleux.*

MÉTIER. s. m. (latin. *ministerium*, office). Profession d'un art mécanique. *Bon, mauvais m. Le m. de serrurier, de menuisier, de tisserand, de cordonnier, de tailleur. Apprendre, savoir, exercer un m. Ce m. va bien, ne va plus. Il est maçon de son m. Un homme de m. Gens de m. Les arts et métiers*, Voy. ART. — Se dit quelquefois par opposit. à Art. *C'est faire d'un art un m.* || Par ext., se dit D'une profession quelconque considérée relativement à la pratique, au genre de travail et d'application qu'elle exige. *Le m. des armes. Le m. de la guerre. Cet officier aime son m. Vous n'entendez rien en peinture ; rapportez-vous-en aux gens du m. Cet avocat entend bien son m. Mêlez-vous de votre m. Chacun son m.* || Figur., se dit fréquemment Des choses que certaines personnes font habituellement, et alors il ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. *Il fait le m. d'espion, d'escroc. Il faisait le m. de duper tout le monde. Médire est un méchant m. Le m. des coquettes est de tromper leurs amants. Il est parasite de son m.* || Fam., *Jalousie de m.*, Jalousie qu'une rivalité d'intérêt ou de réputation fait naître entre personnes qui exercent la même profession, qui suivent la même carrière. *Avoir le cœur au m.*, V. CŒUR. *Gâter le m.*, V. GÂTER. *Faire m. et marchandise d'une chose*, Voy. MARCHANDISE. *Donner, servir un plat de son m. Jouer un tour de son m.*, Faire ou dire quelque chose qui tienne du caractère qu'on a, de la profession qu'on exerce. *C'est un homme de tous les métiers*, C'est un homme capable de tout faire selon les conjonctures. || *Métier*, se dit encore De diverses machines employées pour certaines fabrications, pour certains ouvrages. *Un m. de tisserand. M. de rubanier. M. à tapisserie, à broder. Monter, démonter un m. Sa toile est sur le m. Des bas faits au m. Ce fabricant a tant de métiers montés, tant de métiers battants.* — Fig. et fam., se dit aussi en parlant Des productions de l'esprit. *Il a une tragédie sur le m. Sa grande histoire est depuis longtemps sur le métier.*

Syn. — *Profession.* — Le *métier* fait l'ouvrier ; la *profession* fait l'homme de telle ou telle classe. Le *métier* exige un travail de la main ; la *profession*, un travail quelconque. Ainsi l'on dit le *métier* de boulanger, de chaudronnier, de maçon, mais on dit la *profession* de commerçant, d'avocat, de médecin, et non pas le métier, parce que ces derniers ne travaillent pas de la main ou du moins d'un travail qui est avant tout manuel.

* **MÉTIS.** s. f. (gr. μῆτις, la Prudence personnifiée). T. Astron. Voy. PLANÈTE.

MÉTIS, ISSE. adj. [On prononce l'S.] (esp. *mestizo*, du lat. *mixtus*, mêlé). Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. *Un Espagnol m. Une femme métisse.* — Quelques-uns disent *Métif*, et au fém. *Métive.* || Dans une acception plus générale, *Métis* a la significat. d'Hybride, et se dit, soit adjectiv., soit substant., Des hommes, des animaux et des végétaux. *Ce chien n'est pas franc lévrier, il est m. Un œillet m. C'est une métisse. Un troupeau de m.* Voy. HYBRIDE.

* **MÉTISSAGE.** s. m. Action de croiser une race animale avec une autre, dans le but d'améliorer celle qui a le moins de valeur. Ce terme s'emploie principalement en parl. de l'espèce ovine; pour les autres, on dit plus souvent *Croisement.*

MÉTONOMASIE. s. f. (gr. μετὰ, prép. qui indique changement; ὄνομα, nom). T. Gramm.

Enc. — On entend par *Métonomasie*, un changement de nom propre par voie de traduction. Les exemples de m. ont été surtout fréquents à l'époque de la Renaissance, où beaucoup de savants se plaisaient à latiniser ou à gréciser leurs noms. Nous citerons parmi les plus célèbres : *Schwarzerd*, qui prit le nom de *Mélanchthon*, composé de deux mots grecs signifiant, comme son premier nom, *Terre noire ; La Ramée*, qui se fit appeler *Ramus ;* le médecin *Dubois*, qui prit le nom de *Sylvius*. Nous nommerons encore, au siècle dernier, un poëte italien célèbre, *Trapassi*, qui traduisit son nom en grec et s'appela *Metastasio*.

MÉTONYMIE. s. f. (gr. μετὰ ; ὄνομα, nom). T. Rhét.

Enc. — La *Métonymie* est une figure de mots qui consiste à donner à un nom un sens nouveau, par suite d'un rapport de corrélation que l'esprit entrevoit entre l'être que ce nom désigne et celui auquel on transporte ce nom. L'emploi de cette figure a lieu quand on prend : 1° La cause pour l'effet, comme *Mars* pour La guerre ; *Cérès* et *Bacchus* pour Le pain et le vin ; *Racine, Molière*, pour Les œuvres de Racine, de Molière ; *Une belle main* pour Une belle écriture, etc. 2° L'effet pour la cause : *L'orgueilleuse richesse ; La triste vieillesse ; Ce héros portait la mort entre ses mains.* 3° Le contenant pour le contenu, comme lorsqu'on dit : la *France* pour Ses habitants ; la *Forêt* pour Les animaux qu'elle contient ; *Socrate avala la coupe funeste*, c.-à-dire Le poison contenu dans la coupe. 4° Le nom du lieu pour la chose elle-même, comme : *Voilà de l'elbeuf et voici du sedan*, pour Du drap fait à Elbeuf, à Sedan ; *Le champagne, le bordeaux*, pour Les vins que produit la Champagne, le Bordelais. 5° Le signe pour la chose signifiée : *Le sceptre* pour La royauté ; *La tiare* pour La papauté ; *L'épée* pour La profession militaire. 6° Le nom abstrait pour le concret, comme : *La blancheur de son cou* pour Son cou blanc ; *Mon espérance* pour La chose que j'espère. 7° Les parties du corps pour les passions et les sentiments qui semblent avoir leur siége en elles : *C'est une forte tête*, pour C'est un homme de haute capacité ; *Voilà une méchante langue*, pour Voilà une personne médisante. 8° Le nom du souverain pour la monnaie à son effigie : *Un napoléon, Un louis ;* et, chez les anciens, Le nom du maître pour la chose possédée. C'est ainsi que Virgile a dit : *Déjà Ucalégon brûle*, pour La flamme dévore la demeure d'Ucalégon.

MÉTOPE. s. f. (grec. μετὰ, entre ; ὀπὴ, ouverture). T. Archit. Voy. ARCHITECTURE *grecque.*

MÉTOPOSCOPIE. s. f. (grec. μέτωπον, front ; σκοπεῖν, regarder). Art de conjecturer, par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à quelqu'un. *La m. n'est qu'un art chimérique.* = MÉTOPOSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la métoposcopie.

MÈTRE. s. m. (grec. μέτρον, mesure). Unité fondamentale des nouvelles mesures. Voy. MÉTRIQUE. || T. Versific. gr. et latine. Se dit D'un pied quelconque, tel qu'il est déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. ; et * Du système de pieds dont se compose chaque espèce de vers. || Dans la Versif. française, se dit Du nombre de pieds et de la césure nécessaires à la formation de chaque genre de vers. *Le m. des vers français de dix syllabes est favorable au récit familier. Chaque m. a une harmonie propre. Un changement de m.*

MÉTRÈTE. s. f. T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

MÉTRIQUE. adj. 2 g. T. Versif. Qui est composé de mètres, c.-à-d. de pieds formés de syllabes brèves ou longues. *La poésie m. Les vers grecs et latins sont métriques. On a essayé de faire des vers métriques en français.* = MÉTRIQUE. s. f. La partie de l'art poétique qui a pour objet l'étude des différentes espèces de vers, et en outre, pour les langues prosodiques, des diverses sortes de pieds. *Il connaît à fond la m. grecque. Essai sur la m. des Arabes.*

Enc. — I. Si les relations des peuples doivent être surtout des relations de paix et de commerce, on doit regarder comme un fait excessivement regrettable que chacun d'eux fasse usage de mesures propres et différentes de celles qui existent dans les pays voisins. Mais le dommage est encore plus grand lorsque, dans un même pays, les poids et les mesures varient pour chaque province, pour chaque ville, pour chaque localité. Or, c'est ce qu'on voyait en France avant la révolution. Bien plus, une foule de mesures différentes portaient les mêmes noms, de sorte que la confusion était au comble. Depuis longtemps on avait compris tout ce que ce chaos renfermait d'inconvénients et de vices, et plusieurs princes, tels que Philippe le Bel, Philippe le Long, Louis XI, François Ier et Henri II, avaient fait pour y remédier des efforts inutiles. D'autres tentatives furent faites sans plus de succès, au XVIIe s., par Louis XIII et Louis XIV. Sous ce dernier, en 1670, l'astronome Picard proposa de refondre tout le système, et de lui donner pour unité la longueur du pendule simple qui bat la seconde sexagésimale. D'autres projets furent encore mis en avant, mais il ne leur fut pas donné suite. Enfin, en 1766, la Condamine réussit à faire adopter comme étalon la toise qui lui avait servi à mesurer un degré de méridien au Pérou, et qui, pour cela, fut appelée *Toise du Pérou*. Des toises construites sur ce modèle furent déposées au Châtelet de Paris et dans les principaux bailliages, mais on en fit peu ou point usage. Tout était donc à faire lorsque la révolution arriva. Le vœu d'une réforme complète ayant été exposé dans un grand nombre de cahiers des bailliages, et ce vœu ayant été appuyé par les corps savants, l'Assemblée constituante comprit qu'elle rendrait le plus grand service à la société, en imposant à la France et en proposant à tous les peuples l'adoption d'un système de poids et mesures uniformes, faciles à calculer et dérivant d'une mesure fondamentale fournie par la nature. En conséquence, le 8 mai 1790, sur la proposition de Talleyrand, elle rendit un décret d'après lequel le roi de France devait inviter le gouvernement anglais à réunir aux savants français choisis par l'Académie des sciences un pareil nombre de savants désignés par la Société royale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde sexagésimale à la latitude moyenne de 45° et au niveau de la mer. Cette longueur devait être prise pour l'unité des mesures nouvelles que les deux nations auraient ensuite propagées parmi les autres peuples civilisés. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion, et la commission des savants français dut agir seule. Cette commission se composait de Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet. Elle avait trois points principaux à fixer : la division du système, le choix de l'unité, et le rapport des différentes mesures à cette unité fondamentale. La première question fut promptement résolue. L'avantage de la division décimale était tellement incontestable, qu'elle fut admise dès le principe. Quant à l'unité de mesure à adopter, deux systèmes principaux étaient en présence. Devait-on s'en tenir au pendule, comme l'avait décidé la Constituante? ou bien devait-on prendre pour unité de longueur une fraction de l'un des grands cercles de la terre, d'un méridien, par ex.? Cette dernière opinion ayant prévalu, il fut résolu que l'on prendrait pour unité la dix-millionième partie de la distance de l'équateur au pôle ; cette unité reçut le nom de *Mètre*, comme étant la mesure par excellence. Le 17 mars 1791, l'Académie présenta le résultat des travaux de sa commission à l'Assemblée nationale, qui en sanctionna les résultats par une loi du 26-30 du même mois. Cette loi prescrivit également à l'Académie de nommer des commissions pour mesurer un arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. Des observations faites antérieurement, surtout par Lacaille et Cassini de Thury, durant les années 1739 et 1740, auraient pu à la rigueur fournir les données dont on avait besoin; mais on pensa qu'une nouvelle mesure faite avec des moyens plus exacts inspirerait en faveur du nouveau système un intérêt propre à le répandre. Méchain et Delambre, qui furent chargés de cette grande opération, l'exécutèrent au milieu de la tourmente révolutionnaire. Mais, avant son achèvement, la Convention, impatiente d'opérer la réforme des poids et mesures, chargea Brisson, Borda, Lagrange, Laplace, Prony et Berthollet, de créer un mètre provisoire, basé sur les mesures de Lacaille, et de se servir de cette unité pour achever la construction du nouveau système. Conformément à ce décret, la commission fixa la valeur du mètre à 443,44 lignes, soit 3 pieds 11 lignes et 44 centièmes; puis elle en déduisit les autres éléments du système. Ce travail fut approuvé par un décret du 1er août 1793, qui rendit le nouveau système obligatoire à partir du 1er juillet suivant. Toutefois la nomenclature proposée ayant paru vicieuse, elle fut réformée d'après un plan méthodique, et rendue plus conforme aux principes de la numération ordinaire. Cette nouvelle nomenclature, qui est celle dont nous faisons actuellement usage, fut adoptée par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795).

Nous avons dit que Méchain et Delambre avaient été chargés de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. Cet arc avait été choisi parce qu'il réunit plusieurs conditions importantes. D'abord, ses deux extrémités sont au niveau de la mer, l'une sur l'Océan, l'autre sur la Méditerranée. De plus, il est situé à peu près à égale distance du pôle et de l'équateur, puisqu'il commence entre le 41e et le 42e degré et se termine entre le 51e et le 53e. Enfin comme, par suite de l'aplatissement de la terre, les arcs d'un degré augmentent de longueur vers les pôles et diminuent vers l'équateur, il est susceptible de donner la valeur moyenne du degré terrestre. Les opérations furent exécutées avec toute l'exactitude que pouvaient permettre les derniers progrès de la science et la perfection à laquelle les instruments géodésiques étaient alors parvenus. Elles furent terminées en 1799. Aussitôt le gouvernement français fit un nouvel appel aux nations étrangères, pour qu'elles eussent à envoyer des députés qui, joints aux savants français, établiraient un système universel de poids et mesures. Quelques-unes seulement répondirent à cet appel, de telle sorte que la commission internationale se trouva ainsi composée : pour la France, Borda, Brisson, Coulomb, Darcet, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Lefèvre-Gineau, Méchain et Prony; pour le Danemark, Bugge; pour l'Espagne, Ciscar et Pedrayès; pour la Savoie, Balbo, et plus tard Vassalli-Eandi; pour la Toscane, Fabbroni; pour la République Batave, Æneœ et Van-Swinden; pour la Rép. Cisalpine, Mascheroni; pour la Rép. Helvétique, Trallès; pour la Rép. Ligurienne, Multedo; enfin, pour la Rép. Romaine, Franchini. Les commissaires s'occupèrent d'abord de déterminer la longueur du mètre. En prenant pour base les valeurs de la méridienne mesurée par Méchain et Delambre, et en les combinant avec les résultats obtenus au Pérou par Bouguer et la Condamine, ils trouvèrent, l'aplatissement de la terre étant évalué à un 334e, que le quart du méridien a une longueur totale de 5,130,740 toises. En conséquence, ils adoptèrent pour unité métrologique fondamentale la dix-millionième partie de cette longueur, et le MÈTRE se trouva ainsi fixé à 0,513074 toise, ou 3 pieds 11 lignes 295937, ou encore 443 lignes 296 millièmes. Depuis, on a cru pouvoir attaquer ce résultat en signalant quelques erreurs qui s'étaient glissées dans les calculs de Méchain et Delambre; en effet, Biot et Arago, dont les opérations embrassèrent un plus grand arc de méridien, ont donné 443,31 *lig.* pour la valeur de la dix-millionième partie du quart du méridien. Des travaux plus récents l'ont même portée à 443,39 lig.; mais cette erreur ne mérite réellement pas qu'on s'y arrête, puisqu'elle se réduit à un dixième de ligne. D'ailleurs, elle n'ôte rien à la beauté et à la simplicité du système. Quoi qu'il en soit, l'unité de longueur une fois déterminée, on en fit dériver les unités de poids, de monnaie, de superficie, de volume et de capacité, mais non d'une manière tout à fait uniforme, parce qu'on voulut se rapprocher le plus possible des anciennes unités de mesure à cause de leur commodité usuelle; néanmoins, on prit toujours pour base un multiple ou un sous-multiple du mètre. Enfin, toutes les divisions croissantes ou décroissantes furent faites de dix en dix. La commission, ayant terminé ses travaux, en présenta le résultat au Corps législatif, le 4 messidor an VII (22 juin 1799), et lui remit en même temps les étalons prototypes du mètre et du kilogramme, qui furent déposés aux Archives nationales. Cependant le système ne fut déclaré légal et obligatoire qu'à dater du 19 frimaire an VIII (2 nov. 1801). Comme on devait s'y attendre, l'application du système métrique rencontra une vive résistance dans une certaine partie de la population dont il rompait les habitudes routinières. Or, au lieu de tenir la main à l'exécution de la loi, le gouvernement eut la faiblesse de condescendre aux réclamations de la routine. D'abord, dans l'espérance que cette tolérance favoriserait l'adoption du système décimal, il permit d'appliquer aux mesures nouvelles les anciennes dénominations. Puis, un décret impérial du 12 fév. 1812 autorisa la création d'un prétendu système *mixte*. Alors, on établit une *toise métrique* valant 2 mètres, une *aune métrique* valant 120 centim., une *livre métrique* égale à 500 gram., et un *boisseau métrique* égal à 12 litres et 1/2 ou à un 8e d'hectolitre. Ceci n'ayant fait qu'augmenter le désordre, la loi du 4 juillet 1837 interdit l'usage de tout poids, de toute mesure et de toute dénomination autres que celles établies par les lois des 18 germinal an III et 19 frimaire an VIII. Aux termes de la loi de 1837, cette interdiction ayant été mise en vigueur à partir du 1er janvier 1840, c'est donc de cette époque seulement que datent réellement l'établissement exclusif du système métrique décimal et la complète uniformité des mesures nationales.

II. Le *Système métrique* est ainsi nommé parce que le *mètre* en est la base, et que les différentes mesures qui le composent dérivent toutes du mètre. On l'appelle aussi *décimal*, parce que toutes les mesures y sont formées les unes des autres au moyen du nombre *dix* employé comme multiplicateur et comme diviseur. Le tableau suivant indique l'ensemble des mesures métriques et les rapports qu'elles ont entre elles.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
Mesures de longueur.	
Myriamètre	Dix mille mètres.
Kilomètre	Mille mètres.
Hectomètre	Cent mètres.
Décamètre	Dix mètres.
MÈTRE	*Unité fondamentale des poids et mesures.* Dix-millionième partie du quart du méridien terrestre.
Décimètre	Dixième du mètre.
Centimètre	Centième du mètre.
Millimètre	Millième du mètre.
Mesures agraires.	
Hectare	Cent ares ou 10,000 mètres carrés.
ARE	Cent mètres carrés, carré de dix m. de côté.
Centiare	Centième de l'are, ou mètre carré.
Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches.	
Kilolitre	Mille litres.
Hectolitre	Cent litres.
Décalitre	Dix litres.
LITRE	Décimètre cube.
Décilitre	Dixième du litre.
Centilitre	Centième du litre.
Mesures de solidité.	
Décastère	Dix stères.
STÈRE	Mètre cube.
Décistère	Dixième du stère.
Poids.	
	Mille kilogrammes, ou MILLIER, poids du mètre cube d'eau et du TONNEAU de mer.
	Cent kilogrammes, ou *quintal métrique*, ou simplement QUINTAL.
Kilogramme	Mille grammes. Poids, dans le vide, d'un décimètre cube d'eau distillée, à la température de 4 degrés centigrades.
Hectogramme	Cent grammes.
Décagramme	Dix grammes.
GRAMME	Poids d'un centimètre cube d'eau à 4° cent.
Décigramme	Dixième du gramme.
Centigramme	Centième du gramme.
Milligramme	Millième du gramme.
Monnaies.	
FRANC	Cinq grammes d'argent (titre de 9/10 de fin).
Décime	Dixième du franc.
Centime	Centième du franc.

Ainsi qu'on le reconnaît à la simple inspection de ce tableau, les mots *déca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, qui sont tirés du grec et qui signifient respectivement *dix*, *cent*, *mille*, et *dix mille*, indiquent la dizaine, la centaine, le mille et la dizaine de mille de l'unité principale dont ils précèdent le nom. De même, les mots *deci*, *centi*, *milli*, tirés du latin, expriment respectivement la dixième, la centième et la millième partie de cette unité. Les noms seuls de *quintal* et de *millier*, pour exprimer cent kilogr. et mille kilogr., pèchent contre l'uniformité de nomenclature.

Ce tableau donne lieu à plusieurs observations :

1° Parmi les *mesures de longueur*, le *mètre* et ses subdivisions, le *centimètre* et le *millimètre*, servent à évaluer les petites longueurs, telles que les étoffes, la maçonnerie, la menuiserie, la hauteur des montagnes, la largeur des cours d'eau, etc., ce sont les mesures *linéaires* ou *longitudinales* proprement dites. Les *mesures itinéraires* sont proprement le *kilomètre* et le *myriamètre*. Quant au *décamètre* et à l'*hectomètre*, ils ne sont guère usités que pour l'arpentage et les levés de terrain de petite étendue. Dans tous les cas, on n'exprime jamais les longueurs en hectomètres ni en décamètres. Ces diverses mesures s'écrivent par abréviation comme il suit : myriamètre, MM; kilomètre, KM; hectomètre, HM ; décamètre, DM ; mètre, M ; décimètre, *dm*; centimètre, *cm* ; millimètre, *mm*.

2° Pour évaluer les *surfaces* de peu d'étendue, comme l'aire d'une chambre, ou d'une cour, la superficie d'un mur, etc., on emploie le *mètre carré*, le *centimèt. carré* et le *millim. carré*. Le décamètre carré, sous le nom d'*are*, est l'unité des *mesures agraires*, unité qui n'a qu'un multiple, l'*hectare* ou hectomètre carré, et un sous-multiple, le *centiare* ou mètre carré. Lorsque le mètre carré sert à mesurer une étendue superficielle autre que celle d'un champ, on ne peut pas employer la dénomination de *centiare*, bien que les deux termes expriment la même valeur. Le *kilomètre* et le *myriamètre carrés* ne servent guère que pour évaluer la superficie d'un canton, d'une province, d'un pays : ce sont proprement les *mesures topographiques*.—Une chose qu'il importe de remarquer, c'est que ces mesures ne conservent pas entre elles les rapports que leurs noms semblent indiquer. Ainsi, par ex., le décimètre carré et le mètre carré ne sont pas dans le rapport de 1 à 10, mais dans celui de 1 à 100; le mètre carré et l'hectomètre carré ne sont pas dans le rapport de 1 à 100, mais dans celui de 1 à 10,000. En d'autres termes, les côtés des carrés croissent par 10, tandis que les surfaces de ces carrés croissent par 100. Il suffit, pour se rendre compte de ce fait, de se rappeler ce que nous avons dit ailleurs de l'évaluation des surfaces polygonales (v. AIRE). D'après cela, on voit qu'il faut se garder de confondre le dixième du mètre carré avec le décimètre carré, car le premier est 10 fois plus grand que le second. Enfin, une autre conséquence de ce que nous venons de dire, c'est que les nombres qui expriment des mesures de surface ne se décomposent pas en autant d'unités qu'ils renferment de chiffres. En effet, chaque groupe de deux chiffres indique une unité différente. Si, par ex., la surface d'un pays est représentée par le nombre 32465092752 m. car., on voit qu'elle comprend 324 myriam. carr., 65 kilom. carr., 9 hectom. carr., 27 décam. carr. et 52 m. carr., ou 3,246,509 hectom. carr. et 2752 mèt. carr., ou encore 324,650 kilom. carr. 92752 mèt. carr. Dans cet ex., le premier groupe à gauche est de trois chiffres, puisqu'il n'y a pas d'unité plus grande que le myriam. carr.; mais il pourrait n'en avoir que deux et même qu'un seul. Quant au dernier groupe à droite, il doit toujours en contenir deux, et s'il n'en avait qu'un, il faudrait le compléter par un zéro. La décomposition qui précède a également lieu pour les unités inférieures au mètre carré. Ainsi, la surface d'un parquet renfermant un nombre de mètres carrés représenté par 53,431705, on voit que ce nombre se compose de 53 mèt. carrés, 43 décim. carr., 17 centim. carr., 05 mill. carr. Remarquons en passant que lorsqu'on énonce les mesures agraires, on indique généralement les trois espèces d'unités. D'après cela, le nombre 4835,2 ares doit se lire 48 hectares, 35 ares 20 centiares, et on l'écrit, par abréviation, $48^{HA}\ 35^{A}\ 20^{ca}$.

3° Les *mesures de solidité* ou *de volume* s'appliquent aux grandeurs qui ont trois dimensions, c.-à-d. longueur, largeur et hauteur. Leur unité principale est le *mètre cube*, c.-à-d. un cube dont le côté a un mètre de longueur. On n'emploie pas de mesure plus grande que cette unité, mais on fait souvent usage du *décimètre cube*, du *centimètre cube*, quelquefois même du *millimètre cube*, qui sont des cubes ayant respectivement pour côtés 1 décim., 1 centim., 1 millim. Le mètre cube, ses multiples et ses sous-multiples, donnent lieu à une observation analogue à celle que nous avons déjà faite pour les mesures de surface : ils ne conservent pas entre eux les rapports que désignent leurs dénominations. Leurs côtés croissent par 10, et leurs volumes par 1000. Ainsi, le côté d'un mètre cube étant de 10 déc. ou de 100 centim. linéaires, son volume est égal à 1000 décim. cubes ou à un million (1,000,000) de centim. cubes. En conséquence, nous dirons aussi, au sujet des mesures cubiques, qu'il ne faut pas confondre un décim. cube avec un dixième de mètre cube ; le premier est la millième partie du mètre cube, tandis que le second a une valeur 100 fois plus grande, puisqu'il équivaut à 100 décimèt. cubes. Il résulte encore de là que les nombres qui expriment des mesures de volume se partagent en groupes de trois chiffres, chaque groupe ainsi formé représentant une unité différente, les unités de cette espèce croissant par mille. Soit, par ex., le volume d'une masse de terre exprimé par le nombre 7104,256391400 m.cub., on dira qu'il se compose de 7104 m.cub. plus 256 décim. cubes, plus 391 centim. cubes, plus 400 millim. cubes.— Le *mètre cube* et ses sous-multiples servent à mesurer les travaux de terrassement et de maçonnerie, les blocs de pierre et de marbre, les bois de construction, les amas de matériaux divisés, de gravier, de sable, etc. Il ne reçoit un nom particulier, celui de *stère*, que lorsqu'il s'applique aux bois de chauffage. Le stère n'a qu'un multiple usité, le *décastère*, encore dit-on plus souvent 10 stères, 40 stères, 100 stères que 1, ou 4, ou 10 décastères. Il n'y a qu'un sous-multiple du stère : c'est le *décistère*.

4° Les *mesures de capacité* servent à mesurer les liquides et les matières sèches, telles que les grains, les légumes secs, la houille, le plâtre, etc. Leur unité est le décimètre cube, sous le nom de *litre*, c.-à-d. un vase d'une contenance égale à une masse cubique dont le côté aurait un décimètre de long. Mais la forme cubique étant incommode sous beaucoup de rapports, on a adopté la forme cylindrique. De plus, on a prescrit de fabriquer les mesures pour les liquides en étain (en fer-blanc pour le lait), et celles pour les grains et les matières sèches en bois de chêne. En outre, afin de donner un moyen prompt et facile de vérifier les unes et les autres, la loi exige que les premières aient une profondeur double de leur diamètre, et les secondes une profondeur égale à leur diamètre. Parmi les multiples du litre, le *kilolitre* est à peu près inusité. D'autre part, dans le but de faciliter les transactions, la loi a autorisé la fabrication de mesures intermédiaires qui sont le double ou la moitié des mesures typiques. Par conséquent, outre les noms donnés dans le tableau ci-dessus, nous avons encore le *double litre* et le *demi-litre*, le *double hectolitre* et le *demi-hectolitre*, le *double décilitre* et le *demi-décilitre*. Par abréviation, on écrit L pour litre; DL pour décalitre; HL pour hectolitre; *dl* pour décilitre; et *cl pour centilitre*.

5° Les *poids* se divisent en trois séries : les *gros poids*, qui dépassent un kilogr.; les *poids moyens*, qui vont du kilogr. au gramme; et les *petits poids*, qui commencent à partir du gramme. En outre, la loi autorise, comme pour les mesures de capacité, la fabrication de poids valant soit le double, soit la moitié des poids typiques. Ainsi, on a le *double kilogramme* et le *demi-kilogramme*, le *double gramme* et le *demi-gramme*, etc. On fait aussi usage du *Myriagramme*, qui vaut 10000 grammes ou 10 kilogrammes. Les symboles des poids sont : Gramme, G; décigramme, DG; hectogramme, HG; kilogramme, KG; Myriagramme, MG; décigramme, *dg*; centigramme, *cg*; milligramme, *mg*; quintal ou quintaux, *Ql* ou *Qx*; tonneau, *Ton*.

6° La série des *monnaies* se compose de 14 pièces, dont 5 d'or, 5 d'argent et 4 de bronze. Les monnaies d'or sont de 100 fr., 50 fr. (on ne fabrique plus de pièces de 40 fr.), 20 fr., 10 fr., 5 fr. Celles d'argent sont de 5 fr., 2 fr., 1 fr., 1/2 fr. et 1/5 de franc; et celles de bronze, de 10 centimes, 5 cent., 2 cent. et 1 cent. Toutes les monnaies d'or et d'argent renferment neuf dixièmes de fin. Toutes les pièces de même métal et de même valeur ont rigoureusement le même diamètre; elles forment ainsi, étant réunies, un cylindre parfait, ce qui donne une grande facilité pour les disposer en piles ou rouleaux. Comme en outre leur épaisseur est la même, il suffit d'en compter une pile pour être certain que toutes les autres piles de même hauteur contiendront le même nombre de pièces. Leur poids étant uniforme, il n'est pas nécessaire de compter les pièces qui composent un tas pour connaître la valeur de ce dernier; une simple pesée fournit le résultat cherché. Enfin, le poids des pièces de *monnaie d'argent ayant été établi en nombre rond de grammes*, elles peuvent servir de poids usuels. Ainsi, une pièce de 1 fr. = 5 grammes; 1 pièce de 2 fr. = 10 gram.; 10 pièces de 2 fr. ou 4 de 5 fr. = 100 gram.; 40 pièces de 5 fr. = 1 kilogr.; un sac de 1000 fr. ou de 200 pièces de 5 fr. = 5 kilogrammes.

Malgré les jalousies internationales et *le ridicule amour-propre* que mettent les peuples à repousser les réformes même les plus utiles lorsqu'elles viennent du dehors, la supériorité du système des poids et mesures métriques est tellement évidente, que plusieurs États de l'ancien et du nouveau monde ont fini par l'adopter, et que, dans les pays qui résistent à son adoption, comme l'Angleterre, il s'est formé des sociétés de savants et de commerçants qui travaillent à propager l'idée de cette réforme. Parmi les peuples qui ont introduit chez eux le système métrique, nous citerons la Belgique, l'Espagne, le Piémont, la Grèce, la Hollande et le grand-duché de Bade. Seulement, tandis que les quatre premiers emploient les mesures métriques telles que les savants français les ont déterminées et avec les dénominations qu'ils leur ont données, les deux derniers ont affublé les nouvelles mesures des noms que portaient les anciennes mesures nationales. Le système métrique a été adopté, dans toute sa pureté, par presque toutes les anciennes colonies espagnoles d'Amérique, notamment au Chili et dans les républiques de l'Équateur, de la Nouvelle-Grenade, de Costa-Rica, etc.

* **MÉTRITE.** s. f. (gr. *μήτρα*, matrice). T. Méd. Inflammation de la matrice.

* **MÉTROLOGIE.** s. f. (gr. *μέτρον*, mesure; λόγος, science). Voy. Mesure.

MÉTROMANE. s. 2 g. (gr. *μέτρον*, vers; *μανία*, fureur). Celui, celle qui a la manie de faire des vers. = Métromanie, s. f. Manie de faire des vers.

* **MÉTRONOME.** s. m. (gr. *μέτρον*, mesure; *νόμος*, règle). T. Musiq.

Enc. — Le *Métronome* est un petit instrument qui sert à indiquer le mouvement propre à chaque composition musicale. Cet instrument, inventé par le mécanicien Winckel et perfectionné par Maëlzel, consiste essentiellement en un pendule dont les oscillations varient de durée à volonté. L'inventeur a pris pour unité la minute dont les temps de la musique ne sont que des fractions; mais le m. peut exprimer tous les mouvements depuis le plus lent jusqu'au plus rapide, et chacune de ses vibrations représente, selon la fantaisie du compositeur, des rondes, des blanches, des noires ou des croches. Il suffit, pour accélérer ou ralentir le mouvement, de déplacer le centre de gravité du pendule de façon à raccourcir ou à rallonger la verge.

MÉTROPOLE. s. f. (gr. *μήτηρ*, mère; *πόλις*, ville). Chez les Grecs, *Métropole* se disait, et se dit encore aujourd'hui D'un État, relativement aux colonies qu'il a fondées ou qu'il possède. *Trop souvent les métropoles opprimaient leurs colonies.* ‖ Chez les Romains, La capitale, la ville principale d'une province. *Lyon était la m. de la première Lyonnaise.* ‖ Se dit maintenant D'une ville qui possède un siége archiépiscopal. *Paris, Lyon, Bordeaux, sont des métropoles.* — On dit aussi adject., *Église m.*, pour Église métropolitaine.

MÉTROPOLITAIN, AINE. adj. * Qui appartient à la mère-patrie. *Le gouvernement m.* ‖ Archiépiscopal. *Siége m. Église métropolitaine.* ‖ Substant., se dit pour Archevêque. *Appeler de la décision de l'évêque au m.*

* **MÉTRORRHAGIE.** s. f. (grec. *μήτρα*, matrice; *ῥήγνυμι*, jaillir). T. Méd. Voy. Hémorrhagie.

* **MÉTROSIDÉROS.** s. m. T. Bot. V. Myrtacées.

METS. s. m. (lat. *missus*, envoyé, placé). Chacun des aliments apprêtés qu'on sert pour les repas. *Mets simple, délicat, recherché. Ces mets étaient excellents.*

METTABLE. adj. 2 g. Ne se dit guère que Des vêtements, que l'on peut encore porter décemment. *Cet habit est encore m. Cette robe n'est pas m.*, soit parce qu'elle est usée, ou trop mal faite, ou hors de mode.

METTEUR. s. m. *M. en œuvre*, Ouvrier dont la profession est de monter les pierres précieuses. — Figur., *Cet écrivain est un habile m. en œuvre des idées d'autrui.* ‖ T. Typogr. *M. en pages*, L'ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition pour en former des pages et des feuilles.

METTRE. v. a. (lat. *mittere*). Placer dans un lieu déterminé une personne ou une chose. *M. un enfant au lit. M. un malade au bain. M. un homme en prison. M. un condamné au cachot. M. un mort en terre. M. un cheval dans son écurie. M. un oiseau en cage. M. des livres dans une bibliothèque. M. du blé au grenier. M. une chandelle dans une lanterne, de l'huile dans la lampe. M. du bois sous un hangar. M. du bois dans la cheminée, dans le feu, au feu. M. chaque chose à sa place.* — *M. le pied dans une maison*, Y entrer. *Je n'ai jamais mis le pied dans cette maison.* — Figur., *M. un prince sur le trône. M. quelqu'un dans un poste.* ‖ Placer une personne ou une chose dans une certaine position, relativement à une autre personne ou à une autre chose. *Mettez-vous à ma droite. Il me mit à table près de lui. M. quelqu'un hors d'une maison*, ou simpl., *le mettre dehors. On met les chevaux à la voiture. M. un poulet à la broche. J'ai mis votre livre sur le bureau. M. des marchandises à bord d'un navire. Mettez la marmite au feu. M. un ragoût sur le feu. Mettez le feu sous cette cornue. M. un écran devant le feu. M. ses coudes sur la table. M. ses jambes sur une chaise. M. un enfant à terre, par terre. M. pied à terre. M. un bras en avant, un pied en arrière. Il est si faible, qu'il ne saurait m. un pied devant l'autre. Les troupes légères furent mises en avant. Il faut m. ce tableau plus haut, plus bas. Mettez bas votre fardeau. J'ai mis votre paquet avec le mien. Il faut m. tous ces livres ensemble.* — *M. habit bas*, Ôter son habit. *M. ses habits bas*, Se déshabiller. *M. chapeau bas; m. les armes bas*, V. Bas. ‖ Au sens moral, on dit, dans les deux significations qui précèdent. *M. un homme dans l'embarras, dans l'inquiétude, dans la peine. Le m. dans son tort. M. son bonheur dans la vertu. M. sa confiance en Dieu. M. en quelqu'un ses affections, ses complaisances. M. son espérance dans l'amitié de quelqu'un. Se m. des chimères en tête. M. une idée en tête à quelqu'un. M. quelqu'un au rang, au nombre de ses amis. Il met la probité avant tout. Il faut m. de la proportion entre les crimes et les peines. Il met César bien au-dessus d'Alexandre. Je mets Horace à côté de Virgile. M. un général à la tête d'une armée. M. quelqu'un à la tête d'une affaire. M. quelqu'un hors de soi-même.* ‖ *Mettre* s'emploie dans un grand nombre de phrases figurées qui dérivent des significations propres qui précèdent. Telles sont les suivantes : *M. la main à quelque chose, à l'œuvre, à la pâte, à la plume, à l'encensoir*, V. Main. *J'en mettrais ma main au feu*, V. Feu. *M. les armes à la main de quelqu'un*, V. Main. *M. à quelqu'un le pain à la main*, V. Pain. *M. à quelqu'un le marché à la main*, V. Marché. *M. aux mains deux personnes*, Voy. Main. *M. la main sur une chose; M. la main sur quelqu'un*, V. Main. *M. la m. sur le collet à quelqu'un*, V. Collet. *M. la main sur la conscience*, V. Conscience. *Vous avez mis le doigt sur quelque chose*, Voy. Doigt. *M. le doigt sur la plaie*, Voy. Plaie. *M. quelqu'un sur pied; Le m. sur le bon pied, sur un bon pied; M. une armée sur pied; M. une chose sous ses pieds*, V. Pied. *M. à quelqu'un le poignard sur la gorge*, Voy. Gorge. *M. le feu sous le ventre à quelqu'un*, Voy. Feu. *M. le nez dans les affaires, dans les livres*, V. Nez. *M. un homme sur les dents*, V. Dent. *M. un homme à terre*, V. Terre. *M. quelqu'un au tombeau*, V. Tombeau. *M. quelqu'un sur la voie*, V. Voie. *M. quelqu'un au pied du mur*, V. Mur *Cette nouvelle l'a mis aux champs*, V. Champ. *M. quelqu'un hors de combat*, V. Combat. *Le mettre hors de gonds*, V. Gond. *M. quelqu'un sur son testament*, Voy. Testament. *M. quelque chose sur le dos de quelqu'un*, V. Dos. *M. le feu aux poudres, aux étoupes*, Voy. Feu. *M. les fers au feu*, Voy. Fer. *M. la charrue devant les bœufs*, Voy. Bœuf. *M. en avant une idée*, Voy. Avant. *M. une question sur le tapis*, Voy. Tapis. — Absol., *M. bas*, V. Bas. *M. de côté*, Voy. Côté. ‖ Placer une personne ou une chose dans une situation telle qu'elle se trouve hors d'atteinte de ce qui pourrait lui nuire. *M. quelqu'un à l'abri de la persécution, de la misère. M. des espaliers à l'abri du vent, de la pluie. Mettez ces ballots à couvert. Les capitalistes mettaient leur fortune à couvert. M. sa vie, ses biens en sûreté.* — Fig., *Sa vertu le mettait hors des atteintes de la calomnie. Sa grande âme le met au-dessus de toute crainte. Je mets mon fils sous votre protection.* = *Mettre*, signifie quelquefois Exposer. *M. de la toile à la rosée. Mettez ces habits à l'air. M. une chose en évidence. Il mit au hasard d'une nouvelle bataille toutes ses anciennes conquêtes. M. au jour un livre, une vérité. M. une chose dans son jour, dans son vrai jour, dans un faux jour*, Voy. Jour. = *Mettre*, se dit encore Des supplices, des châtiments qu'on inflige, qu'on fait subir à quelqu'un. *M. un homme à la torture, à la question. M. un condamné au carcan, au pilori, aux fers, à la chaîne, aux galères. M. aux arrêts, à l'amende. Tous les prisonniers furent mis à mort.* ‖ Par ext., *M. une ville au pillage, un pays à feu et à sang, une province à contribution.* ‖ Fig., *M. quelqu'un à la raison, à l'épreuve. M. quelqu'un en frais, en dépense.* = *Mettre*, en parl. Des personnes, se dit souvent pour Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. *M. un enfant à l'école, au collége, en pension, dans un séminaire. Il a mis son fils chez un notaire, chez un agent de change.* ‖ Par extens., *M. un enfant en nourrice. M. un jeune homme en apprentissage. M. un soldat en sentinelle.* ‖ *M. un enfant au monde*, Lui donner la naissance. = *Mettre*, signifie aussi Ajouter à une chose une partie qui y manque, qui y est nécessaire. *M. un manche à un balai, un pied à une table, une corde à un violon, un fer à un cheval. M. l'adresse à une lettre. M. sa signature à un écrit. M. le sceau, le timbre à un acte. M. un comble à un bâtiment.* — Figurément, *M. le comble à tous ses crimes, à son ingratitude. Cette dispute mit le comble à leur haine. Cet ouvrage a mis le sceau à sa réputation.* ‖ Ajouter une chose à une autre comme accessoire de cette dernière. *M. de l'eau dans du vin, du vin dans de l'eau. M. du vinaigre, du sel dans un ragoût. M. un jaune d'œuf dans une sauce.* — Fig., *M. de l'eau dans son vin*, Voy. Eau. ‖ Ajouter ou opposer une chose à une autre, dans le dessein de produire sur cette dernière un certain effet. *M. des menottes à un prisonnier. M. un frein, m. des entraves à un cheval.* — Fig., *M. un frein à l'insolence du peuple. M. un frein à ses passions. M. des bornes à un empire. M. des bornes à son ambition. M. des obstacles à un projet. M. empêchement à un mariage. M. ordre à ses affaires. J'y mettrai bon ordre. M. fin à un abus.* = *Mettre*, se dit De toutes les parties de l'habillement dont on se couvre. *Quelle robe faudra-t-il m. à cet enfant? M. son habit, son gilet, sa cravate. M. ses bas. Ces souliers sont trop étroits, je ne puis les m. Mettez votre manteau. M. ses gants, son épée.* — Par extens., *M. une selle à un cheval. Lui m. ses harnais. Je vais lui m. sa bride.* ‖ Sign. aussi Porter habituellement sur soi. *Il ne met pas de manchettes. Il ne met plus que des bottes.* — Ellipt., *Elle met sur elle tout ce qu'elle gagne*, Elle le dépense en parures. = *Mettre*, se dit souvent, au sens phys. et au sens moral, en parl. Des personnes et des choses, sur lesquelles on opère quelque changement de forme, de situation, d'état, de destination, d'emploi, etc. *Le martyr fut mis en pièces par les lions lancés contre lui. M. quelqu'un en danger, en péril. Cette action l'a mis en faveur, en crédit, en réputation. M. un employé à la retraite. M. un officier en disponibilité, à la demi-solde. M. quelqu'un en jeu, en mouvement, en train. M. une armée en campagne, en bataille, en ligne. M. l'ennemi en fuite, en déroute. M. un homme en cause, en jugement. M. une ville en état de siége. M. quelqu'un en colère, en fureur, en peine, en joie, en gaieté, en bonne humeur. Le m. de mauvaise humeur. La jalousie les a mis mal ensemble. J'ai fait de vains efforts pour les mettre bien ensemble. M. quelqu'un à mal. M. quelqu'un à même de..., à por-*

tée de..., en état de.... M. un peuple dans l'esclavage. M. un homme à la mendicité, à l'aumône, à la besace, en chemise. M. son adversaire à quia. M. quelqu'un à son aise. M. quelqu'un à bout, la patience de quelqu'un à bout. M. quelqu'un au fait d'une chose. M. sa conscience en repos. — M. un cheval au pas, au trot, au galop. M. le cerf aux abois. — M. une chose en morceaux, en poudre, en poussière, en cendres. On a mis cette viande en charbon. M. un État en feu, en combustion. M. une vigne en espalier. M. un champ en jachère. M. une fontaine à sec. M. des souliers en pantoufles. M. une chambre en couleur. M. des marchandises en vente. M. de l'argent en dépôt, des effets en gage. M. une machine en mouvement. M. une chose en œuvre. M. des matériaux en usage. Il mit en usage toutes les ressources dont il disposait. On résolut aussitôt de m. à profit cette découverte. M. ses affaires en ordre. M. une terre en valeur. M. une chose en état. M. un projet à exécution. M. une affaire à jour. M. fin à un ouvrage. M. à fin une entreprise. M. une chose à la disposition, à la discrétion de quelqu'un. M. une chose en question, en doute, en oubli. M. une question en délibération. M. une appellation au néant. M. un conte en vers. M. du latin en français. M. une cantate en musique. M. ses idées par écrit. M. un écrit au net. || En parl. Des terres, signifie particul., Les cultiver, les employer d'une certaine manière. *M. un champ en prairie artificielle. M. une terre en blé, en avoine. Je mettrai une partie de ce terrain en potager et l'autre en verger. Il a mis ce coteau en vigne. Ces vingt hectares vont être mis en bois. Il veut m. en jardin et en parc ses meilleures terres à blé.* || En parlant d'argent, Le placer, l'employer d'une certaine manière. *M. son argent, ses fonds dans une entreprise. M. son argent en fonds de terre, en rentes sur l'État. Il a mis en viager, à fonds perdu, tout ce qu'il avait. M. de l'argent à la grosse aventure. M. de l'argent en chevaux, en bijoux. J'ai perdu dans cette affaire; j'y ai mis du mien. — M. à la loterie,* Acheter un billet de loterie. *M. au jeu,* V. JEU. || En parl. Des choses qui se mangent, Les accommoder, les apprêter d'une certaine façon. *M. une carpe au bleu, en matelote. M. un lièvre en civet. M. des œufs au beurre noir, des fruits en compote.* || En parl. De la valeur, du prix des choses, au prop. et au fig., on dit : *M. une chose à haut prix, à bas prix. M. un prix à une chose. Il met un grand prix à son ouvrage. M. à prix la tête de quelqu'un. M. une chose à l'enchère, à l'encan. M. des marchandises au rabais.* = *Mettre,* se dit encore Des qualités et des dispositions morales qu'on manifeste dans ses actions, dans ses discours, dans ses ouvrages. *M. de l'adresse, de la réserve, de la bonne foi, de la modération, de la discrétion dans sa conduite. M. de la passion, de la haine, de la colère, de l'injustice dans une action. M. de la douceur, de la sévérité, de la dureté dans ses discours, dans ses paroles. Il met de l'ordre dans tout ce qu'il fait. M. de l'âme, de l'expression dans son chant, de l'accent, du feu dans son langage. M. de l'esprit, du jugement, du goût, de l'imagination, du sentiment dans ses écrits. M. de l'ardeur, de la nonchalance dans ses démarches.* = *Mettre à,* suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie ordinairem., Faire consister. *M. son plaisir, son bonheur à faire du bien. Je mets mon orgueil à vous imiter. — M. quelqu'un au pis faire, à pis faire,* V. PIS. || Se construit avec l'infin. d'un autre verbe, sans que ce dernier soit précédé d'une prépos. *M. sécher du linge. M. chauffer de l'eau. M. cuire de la viande. Etc.,* Mettre du linge en un lieu pour qu'il sèche; mettre de l'eau près du feu pour qu'elle chauffe, etc. = *Mettre,* s'emploie dans un grand nombre de phrases, souvent elliptiques, en usage dans la marine. *M. un vaisseau en mer, à la mer, à flot, à la cape, en panne. M. les voiles dedans, les voiles dehors, toutes voiles dehors. M. tout au vent. M. le cap en route. Etc.* || Absol., *M. en mer, à la mer. M. à la voile. M. en panne. M. en rade. M. à terre; Etc.* = SE METTRE. v. pron. Se dit dans la plupart des acceptions précédentes. *Se m. dans une baignoire. Se mettre à table. Se m. auprès de quelqu'un. Se m. à la place de quelqu'un. Se m. aux pieds de quelqu'un. Se m. devant le feu. Se m. derrière la porte. Se m. en pension, en apprentissage, en service. Se m. dans la dévotion, dans l'embarras. Se m. sur le pied de faire une chose. Se m. au soleil, à l'ombre. Se m. en quatre pour quelqu'un. Se m. en danger, en sûreté, en évidence, à l'abri, à l'écart. Se m. au régime. Se m. en frais. Se m. en garde, en défense. Se m. en colère, en fureur. Se m. en mouvement, en avant, en jeu, en feu, en haleine. Se m. en route, en course, en voyage. Se m. en sueur. Se m. dans les affaires. Se m. au fait d'une chose. Se m. à portée, à même, en état de faire une chose. Se m. bien, mal avec quelqu'un. Se m. en crédit, en réputation. Se m. à son aise.* || *Se m. à quelque chose,* S'en occuper. *Se m. à tout,* Se rendre utile dans toute occasion, ne se refuser à rien. || *Se m. à,* suivi d'un infin., marque ordinairement le commencement d'une action. *Se m. à pleurer. Se m. à parler tout bas. Dès qu'ils furent à table, ils se mirent à boire. On se mit aussitôt à rire, à chanter, à crier. Quand on s'est mis une fois à ne rien faire, on a bien de la peine à reprendre le travail.* || *Se mettre après quelqu'un,* Le harceler, le maltraiter, le poursuivre. || Absol., S'habiller. *Cet homme se met singulièrement. Il ne sait pas se m. Cette femme se met bien, se met mal. Elle se met toujours en noir.* = MIS, ISE. part. *Bien mis, mal mis,* Bien, mal vêtu.

Conj. — *Je mets, tu mets, il met; nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais; nous mettions. Je mis; nous mîmes. Je mettrai; nous mettrons.— Je mettrais; nous mettrions. — Mets; mettons. — Que je mette; que nous mettions. Que je misse; que nous missions.— Mettre; Mettant; Mis, mise.*

Syn. — *Placer, Poser.* — *Mettre* a un sens plus général que *poser* et *placer. Poser,* c'est *mettre* avec justesse dans le sens et de la manière dont les choses doivent être mises; *placer,* c'est les *mettre* avec ordre dans le rang et dans le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser,* il faut de l'adresse dans la main; pour bien *placer,* il faut du goût et de l'esprit d'ordre. On *met* des colonnes pour soutenir un édifice; on les *pose* sur des bases; on les *place* avec symétrie.

MEUBLANT, ANTE. adj. verbal. Qui est propre à meubler; qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. *Le velours est bien m., est une étoffe bien meublante.* || T. Jurispr. *Meubles meublants,* Voy. BIEN.

MEUBLE. adj. 2 g. (latin. *mobilis,* mobile). Qui est aisé à remuer. *Terre m.,* Terre légère ou Terre qui a été divisée et brisée par les labours. || T. Jurisp. *Biens meubles,* V. BIEN. = MEUBLE. s. m. Se dit Des différents objets qui servent à garnir et à orner une maison sans en faire partie. *Il a des meubles magnifiques. Des meubles d'acajou, de chêne, etc. Ce bureau est un beau m. On a saisi ses meubles. — Se mettre dans ses meubles,* Acheter des meubles pour garnir la chambre, l'appartement qu'on veut occuper. On dit de même, *Etre dans ses meubles,* par oppos. à Loger en garni. || Collectivem., L'ensemble des meubles ordinairement assortis, qui garnissent un appartement, une pièce, etc., comme lits, siéges, etc. *Il a un beau m. dans son salon. Il a fait faire un m. magnifique.* || Par extens., se dit De certains ustensiles qu'on peut porter sur soi ou avec soi. *Ce coffret de voyage est un m. fort commode.* || T. Jurisprud. *Meubles,* se dit pour Biens meubles.

MEUBLER. v. a. Garnir de meubles. *M. une maison, une chambre, un salon. — M. une ferme,* La garnir de ce qui est nécessaire pour la faire valoir. *M. une ferme de bestiaux.* || Fig., *M. sa tête, sa mémoire,* L'enrichir de connaissances utiles ou agréables. = MEUBLER. v. n. *Cette étoffe meuble bien,* Elle fait bon effet employée en tenture, en garniture de meubles. = *SE MEUBLER. v. pron. Se pourvoir de meubles. *Il s'est meublé à bon marché.* = MEUBLÉ, ÉE. part. *Être bien meublé, mal meublé,* Avoir de beaux et bons meubles, ou en avoir de mauvais. — Par ext. et famil., on dit D'une cave qui contient de bons vins de différentes espèces, *C'est une cave bien meublée.* || Fig. et fam., *Avoir la bouche bien meublée,* Avoir de belles dents. — Au sens moral, *Avoir la tête bien meublée,* Avoir beaucoup de connaissances.

MEUGLEMENT, MEUGLER. V. BEUGLEMENT, etc.

MEULE. s. f. (lat. *mola*). Corps solide, rond et plat qui sert à broyer, à écraser le blé, etc. *M. de moulin. Une m. de pierre, de bois.* — Par ext., Roue de grès, de fer, d'acier, de bois, etc., dont on se sert pour aiguiser, polir, etc. *Aiguiser un couteau sur la m. Passer un rasoir sur la m.* || Par anal., *M. de fromage,* Masse de fromage qui a la forme d'une meule. || Gros tas de gerbes, de foin, etc., qu'on fait dans les champs, et auquel on donne en général une forme conique. || T. Vén. V. CERF.

Enc. — Les *Meules de moulin,* c.-à-d. les meules qu'on emploie pour broyer les grains et les réduire en farine, se fabriquent avec une variété de quartz qu'on nomme, pour ce motif, *Silex molaire, Pierre meulière,* ou simplement *Meulière.* Selon leurs dimensions et leur mode de fabrication, on distingue deux sortes de meules, les *M. françaises* et les *M. anglaises.* Les premières ont en général 1 m. 50 à 2 m. de diamètre, tandis que celui des secondes ne dépasse guère 1 m. 30. De plus, les meules françaises sont, tantôt faites d'un seul morceau, et tantôt formées de plusieurs pièces réunies ensemble, tandis que les meules anglaises sont toujours composées de plusieurs fragments. On a renoncé aux meules d'une seule pièce, non-seulement à cause de leur prix élevé, mais encore à cause des défectuosités qu'elles présentaient presque toujours, car il est fort rare de rencontrer dans les carrières un bloc volumineux qui soit partout sans défaut et sans inégalité de texture. Les morceaux dont on fabrique actuellement les meules sont de différentes formes, mais on arrondit les bords qui doivent faire partie de la circonférence, puis on les réunit ensemble au moyen d'un ciment, souvent même au moyen de plâtre, et on les consolide avec des cercles de fer. Les meules anglaises sont en outre taillées d'une façon particulière. On pratique à leur surface une série de sillons à section oblique (Fig. ci-jointe), de telle manière que les sillons de la m. supérieure ou *courante,* rencontrant ceux de la m. inférieure fixe, appelée *M. dormante* ou *gisante,* agissent sur le grain comme des lames de ciseaux. Aujourd'hui on n'emploie que des meules de ce genre dans tous les grands établissements de meunerie. Pour obtenir une bonne mouture, la m. courante ne doit pas faire plus de 120 tours à la minute, ni moudre plus d'un hectolitre de blé par heure. V. MOULIN.

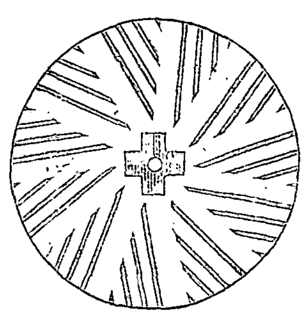

Les meilleures *pierres meulières* que l'on connaisse se trouvent en France, dans le bassin de Paris. Les principales exploitations sont situées à la Ferté-sous-Jouarre, à Montmirail, à Épernay, à Meaux, etc. Il se fait, dans ces localités, avec l'Angleterre et l'Amérique, un grand commerce d'exportation de blocs préparés et destinés à être montés en meules.

MEULIÈRE. adj. et s. f. T. Min. Voy. MEULE.

* **MEUM.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **MEUNERIE.** s. f. L'art du meunier.

MEUNIER. s. m. (latin. *molina,* moulin). Celui qui conduit, qui dirige un moulin à blé. *Un garçon m. Il est blanc comme un m.* || * T. Ichth. V. ABLE. = MEUNIÈRE. s. f. La femme d'un meunier ou Celle qui gouverne un moulin à blé. || * T. Ornith. V. MÉSANGE.

MEURTRE. s. m. (allem. *mord*). Homicide commis avec violence. *Faire, commettre un m. Crier au m. Être coupable, accusé, convaincu de m.* V. HOMICIDE. || Figur. et fam., on dit en parl. D'une chose que l'on considère comme un grand dommage, *C'est un m. C'est un m. que de laisser tomber en ruine ce vieux château.* On dit aussi, *Crier au m.,* pour Se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage qu'on prétend avoir reçu. *Il ne faut pas crier au m. pour si peu de chose.*

MEURTRIER. s. m. Celui qui a commis un meurtre.

MEURTRIER, IÈRE. adj. Qui cause la mort à beaucoup de personnes. *Guerre meurtrière. Combat, siége m. Une épidémie fort meurtrière.* — Poétiquem., *Le glaive m. La dent meurtrière d'un sanglier.* || *Cette place est meurtrière,* On ne peut la prendre sans perdre beaucoup de monde.

MEURTRIÈRE. s. f. T. Fortif. Voy. CHÂTEAU.

MEURTRIR. v. a. (R. *meurtre*). Faire une meurtrissure. *Il est tout meurtri de coups. Une balle lui a meurtri les chairs. Il s'est meurtri le visage en tombant. La grêle a meurtri ces pêches.* = SE MEURTRIR. v. pron. Se faire une meurtrissure. *Il s'est tout meurtri dans sa chute. Ce fruit s'est meurtri en tombant.* = MEURTRI, IE. part. *Un homme meurtri de coups. Des fruits tout meurtris.* || Poétiq., se disait autrefois dans le sens de Tué. *Vengeur de nos princes meurtris.*

MEURTRISSURE. s. f. Contusion accompagnée d'un changement de coloration à la surface externe. *Il est couvert de meurtrissures. Ce fruit a une m.*

MEUTE. s. f. (lat. *mota,* participe féminin du verbe *movere,* mouvoir). T. Vén. Assemblage de chiens courants dressés pour la chasse du lièvre, du loup, du cerf, du renard, etc. *M. de cinquante chiens. Chien de m.* || *Clefs de m.,* Les meilleurs chiens d'une meute qui servent à conduire les autres et à les redresser. — Fig. et famil., on dit D'un homme qui a beaucoup de crédit dans sa compagnie, dans son parti, et qui le dirige, *C'est une clef de m.,* et plus ordin., *C'est un chef de m.*

MÉVENDRE. v. a. Vendre une chose moins qu'elle ne vaut. *Ce marchand a mévendu plusieurs parties de son fonds.* — Absol., *Il y a des temps où les marchands sont forcés de m.* Vieux. = MÉVENDU, UE. part.

MÉVENTE. s. f. Vente à trop bas prix. *Il se plaint* *de la mévente de ses récoltes.* Vieux. ‖ Se dit aussi dans le sens D'interruption, de cessation de rente. *La m. occasionnée par les événements politiques.*

MÉZAIR. s. m. T. Manége. Allure d'un cheval qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes.

* **MÉZÉRÉON.** s. m. T. Bot. Voy. Thymélées.

MEZZANINE. s. f. (ital. *mezzo*, milieu). T. Archit. Petit étage pratiqué entre deux plus grands. ‖ Adject., *Fenêtre m.*, Voy. Fenêtre.

* **MEZZO-SOPRANO.** s. m. T. Mus. Voy. Voix.

MEZZO-TERMINE. s. m. [On pron. la dernière syllabe *né.*] Mot italien qui sign. *moyen terme*, et se dit Du parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. *Il est pour les mezzo-termine.*

MEZZO-TINTO. s. m. (ital. *mezzo*, moyen; *tinto*, teinte). Voy. Gravure.

MI—. part. invariable.

Obs. gram. — Cette particule est dérivée, par apocope, de *milieu;* elle ne s'emploie jamais seule, mais se joint toujours à un autre mot pour former un mot composé, dans lequel elle remplit la fonction de préfixe. Cependant on se contente de l'unir au mot principal par un trait d'union. *Mi* sert toujours, sauf dans le mot *Mi parti*, où elle indique le partage d'une chose en deux portions égales, à marquer le milieu d'une chose, le point, l'endroit où cette chose pourrait se partager en deux moitiés. C'est ainsi que l'on dit : *Mi-chemin*, *Mi côte*, *Mi-corps*, *Mi-ambe*, *Mi-sucre*, *Mi-terme*, *Mi-carême*, *Mi-janvier*, etc. Lorsque *Mi* se joint aux mots : *corps*, *jambe*, *chemin*, *mur*, *terme*, *sucre*, *côte*, etc., on ne l'emploie qu'adverbialement et avec la préposition *à*, sans article. *Il le saisit à mi-corps. Il avait de l'eau jusqu'à mi-jambe. Une maison bâtie à mi-coteau. Cette femme est accouchée à mi-terme. Il m'a conduit jusqu'à mi-chemin. Des confitures à mi-sucre, etc. Mi* est du même genre que le nom auquel il appartient, excepté quand il est joint à un nom de mois ou au mot *Carême*. L'article se met alors au féminin, bien que tous ces mots soient masculins. *Cela arriva vers la mi-août, vers la mi-mai. Nous avons passé la mi-carême.* On appelle aussi *Mi-carême* le jeudi de la troisième semaine du carême, qui arrive à peu près au milieu du carême. *Nous aurons bientôt la mi-carême.*

MI. s. m. T. Musiq. La troisième note de la gamme, et Le signe qui la représente. *Mi bémol. Le ton de mi.*

* **MIASMATIQUE.** adj. 2 g. Qui est de la nature des miasmes. *Exhalaison m.* ‖ Qui est produit par les miasmes. *Maladie miasmatique.*

MIASME. s. m. (gr. μίασμα, de μιαίνω, souiller).

Enc. — On donne le nom de *Miasmes* aux émanations qui proviennent de la décomposition des substances organiques, soit animales, soit végétales, et qui fort souvent communiquent à l'air des propriétés insalubres. Cette décomposition s'opère avec une singulière activité sous les influences combinées de la chaleur et de l'humidité constante, de telle sorte que l'eau, en se vaporisant, entraîne avec elle les particules les plus ténues de ces matières putréfiées. Aussi est-ce surtout dans les contrées chaudes et humides, dans le voisinage des marais, des étangs, des eaux stagnantes, que l'air se trouve chargé de ces émanations délétères, cause première des fièvres intermittentes, et peut-être d'autres maladies encore. Les côtes plates des mers, les étangs du Languedoc, les Maremmes, les marais Pontins, les rivages d'Alexandrette, le delta du Nil, celui du Gange, etc., doivent à des miasmes de ce genre l'insalubrité qui les a rendus fameux. La présence de matières organiques dans l'air est facile à établir ; néanmoins Moscati est le premier qui, au siècle dernier, ait songé à démontrer ce fait expérimentalement. Pour cela, il suspendit dans les rizières de la Toscane, à quelque distance du sol, des matras remplis de glace, et recueillit l'eau qui se déposait à la surface. Cette eau, d'abord limpide, présenta bientôt des petits flocons qui possédaient les propriétés propres aux matières organiques, et, au bout de quelques jours, elle se putréfia complétement. Le procédé usité par Boussingault est plus rigoureux. Le savant chimiste expose un verre de montre, après le coucher du soleil, dans l'endroit où il veut faire l'observation ; ce verre se couvre d'une abondante rosée. Alors il ajoute dans le verre une goutte d'acide sulfurique, et évapore à siccité au moyen d'une lampe à esprit-de-vin. Si l'air renferme des molécules organiques, on trouve toujours une matière charbonneuse adhérente au verre. — Il paraît du reste établi que les matières organiques tenues en dissolution dans la vapeur d'eau atmosphérique n'ont pas toujours des propriétés également délétères. Il faut distinguer à ce point de vue les miasmes d'origine animale, et ceux d'origine végétale. Les premiers semblent, du moins en général, doués d'une immunité parfaite. Ainsi, les abattoirs, les voiries, les latrines, contiennent des traces très-marquées de matières organiques qui se condensent avec la vapeur aqueuse atmosphérique, et néanmoins les bouchers, les boueurs et les vidangeurs jouissent d'une santé remarquable. Les miasmes nuisibles sont donc principalement de nature végétale. Ils proviennent habituellement de la décomposition des plantes aquatiques sur les bords des étangs, ou, dans les terres nouvellement soumises à la culture, de la décomposition des débris végétaux auparavant enfouis dans le sein de la terre, que les travaux agricoles exposent à l'action décomposante de l'air et des influences atmosphériques.

MIAULER. v. n. (Onomatopée.) Se dit D'un chat lorsqu'il crie. *Un chat miaule sur les toits.*

MICA. s. m. (lat. *micare*, briller). T. Minér.

Enc. — On désigne sous le nom collectif de *Micas*, des silicates alumineux susceptibles de se diviser en feuillets minces ou en paillettes élastiques, flexibles et brillantes. Ces silicates sont fusibles au chalumeau, et se laissent rayer avec l'ongle. Leurs teintes ordinaires sont le brun, le vert, le noirâtre, le blanc d'argent ou le jaune d'or. Mais, malgré cette analogie d'aspect, les Micas présentent de grandes différences dans leur composition chimique et dans leur structure cristalline. « Certains Micas, dit Beudant, renferment de la lithine, d'autres de la potasse, de la soude ou une quantité plus ou moins considérable de magnésie et même de chaux. Quelquefois toutes ces bases se trouvent réunies, et de plus il y a à faire une multitude de divisions et de subdivisions sous le rapport des quantités relatives. Il y a des Micas, qui sont alors noirs ou très-foncés en couleur, où l'on trouve une grande quantité de peroxyde de fer ou de manganèse, comme aussi de l'oxyde de chrome, qui remplacent à ce qu'il paraît l'alumine. Le fluor se trouve aussi en quantité variable. » En outre, les uns ont un axe de double réfraction, tandis que les autres en ont deux qui présentent divers degrés d'écartement. Ces caractères indiquent des différences essentielles de cristallisation, et par suite différentes espèces de Micas. Parmi les premiers, qui sont généralement noirs ou verts et contiennent un cinquième au moins de leur poids de magnésie, se rangent tous les Micas volcaniques et les Micas noirs de Sibérie. Les seconds, qui ont peu ou point de magnésie, et qui ont pour base la potasse ou la potasse et la lithine, comprennent les Micas des gneiss, granites et pegmatites, les Micas jaunes sombre en grandes feuilles de Sibérie, les Micas roses de Saxe, etc. — Au point de vue de leur aspect extérieur, on distingue différentes sortes de Micas. Les deux principales sont : le *M. lamelliforme* ou pulvérulent, qui se présente en petites paillettes brillantes, souvent à l'aspect métallique et d'une couleur blanche ou jaune ; et le *M. foliacé*, aux grandes feuilles transparentes qui ont parfois plus de deux mètres de diamètre. Cette dernière variété s'exploite en Sibérie, où l'on s'en sert pour garnir les fenêtres, les lanternes de voiture, etc. Dans la marine russe, on l'emploie aussi pour le vitrage des vaisseaux, parce qu'il ne se brise pas comme le verre sous l'influence des explosions de l'artillerie. On trouve aussi, en France, dans les environs de Tulle et de Saint-Yrieix, des feuilles de M. foliacé qui ont plus de 20 centim. de largeur. Quant au M. lamelliforme, il est de peu d'utilité : c'est avec lui que l'on fait ces poudres brillantes dont on se sert pour sécher l'écriture. — Les Micas sont fort répandus dans la nature ; cependant ils appartiennent essentiellement aux terrains de cristallisation. Ils forment la plupart des schistes argileux et se trouvent dans les sables, les grès, le granit, etc. — Lorsque le Mica se trouve mêlé au quartz en quantité dominante, il constitue une roche à texture feuilletée qui prend le nom de *Micaschiste*. Cette roche, toujours stratifiée, forme des couches puissantes vers la partie supérieure des terrains cristallins.

MICACÉ, ÉE. adj. T. Minér. Qui est de la nature du mica, qui contient du mica.

* **MICASCHISTE.** s. m. T. Minér. Voy. Mica.

MICHE. s. f. (lat. *mica*, mie). À Paris, se dit D'un pain fendu qui pèse de 500 grammes à 2 kilogr. ‖ Dans certaines provinces, et plus particulièrement dans les campagnes, on appelle *Miche*, Le pain blanc fabriqué par le boulanger, par oppos. au pain de ménage.

* **MICHELIA.** s. m. T. Bot. Voy. Magnoliacées.

MICMAC. s. m. Intrigue embrouillée, pratique secrète dans un but blâmable. *Il y a du m. dans cette affaire. On ne comprend rien à tous ces micmacs.* Fam.

MICOCOULIER. s. m. T. Bot. Voy. Ulmacées.

* **MICONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Mélastomacées.

* **MICRO—.** Ce mot, qui est emprunté du gr. μικρὸς, *petit*, entre dans la composition d'un grand nombre de termes de Botanique, de Zoologie, etc. Il ajoute l'idée de petitesse au radical auquel il est joint, comme dans les mots *Micranthère*, *Microcère*, *Microdactyle*, *Microgaster*, etc. ; ou bien, lorsque le radical exprime une action, il indique qu'elle s'exerce sur un petit objet, comme dans les mots *Micromètre*, *Micrographie*, *Microscope*, etc.

* **MICROCÈBE.** s. m. (gr. κῆβος, singe). T. Mamm. Voy. Lémuriens.

* **MICROCÉPHALES.** s. m. pl. (gr. κεφαλὴ, tête). T. Entom. Voy. Brachélytres.

MICROCOSME. s. m. (gr. κόσμος, monde).

Enc. — Certains philosophes mystiques et hermétiques du moyen âge et de la renaissance désignaient le monde et l'homme sous les deux termes opposés de *Macrocosme* et de *Microcosme*, parce que, suivant eux, l'homme était l'abrégé et comme le résumé de la création tout entière. Dans leur système, il existait, entre le microcosme et le macrocosme une correspondance intime. Le cœur était assimilé au Soleil, et était soumis à l'influence particulière de cet astre. La Lune correspondait de même au cerveau, Jupiter aux poumons, Mars au foie, Saturne à la rate, Vénus aux reins, Mars à l'appareil sexuel. La conséquence immédiate de ces rêveries était de faire dépendre des phénomènes les plus éloignés de l'univers les actions et les destinées de l'homme. Depuis longtemps ces absurdités sont tombées dans l'oubli qu'elles méritaient

* **MICROGRAPHE.** s. m. Celui qui s'occupe de micrographie.

MICROGRAPHIE. s. f. (gr. γράφειν, décrire).

Enc. — On emploie souvent indifféremment les mots *Micrographie* et *Microscopie*, pour désigner l'art d'observer à l'aide du microscope. Cependant le second désigne plutôt la connaissance des procédés techniques qui sont nécessaires pour le bon emploi de cet instrument, et le premier l'étude scientifique des objets microscopiques. Au reste, cette distinction est de peu d'intérêt. Ce qui est plus important, c'est de savoir que, pour se livrer avec fruit à des recherches microscopiques, il ne suffit pas d'être muni de bons instruments. Avec les appareils les plus parfaits, on commet encore une foule d'erreurs qui proviennent, soit de causes physiques, mais qu'avec de l'expérience on parvient à éviter, soit de causes morales, comme lorsqu'on observe avec des idées préconçues ou avec les yeux de l'imagination. Il existe en effet aujourd'hui une foule de micrographes, et cependant il n'en est qu'un petit nombre sur les observations desquels on puisse compter. Comme les progrès futurs des sciences biologiques dépendent en grande partie de recherches qui ne peuvent s'opérer qu'avec l'aide du microscope, il est nécessaire d'apporter à ces études un esprit de prudence et de critique. Le *Manuel de l'observateur au microscope*, de Dujardin, et le *Traité pratique du microscope* de Mandl, sont d'excellents guides pour ceux qui débutent dans la micrographie.

* **MICROLÆNA.** s. m. (gr. λαῖνα, enveloppe). T. Bot. Voy. Byttnériacées.

MICROMÈTRE. s. m. (gr. μετρέω, mesurer).

Enc. — *Micromètre* est le nom générique que l'on applique à tous les instruments destinés à mesurer exactement de très-petites grandeurs. — Les uns sont particulièrement usités en physique : tels sont le *Vernier* (v. ce mot) et la *Vis micrométrique*. Cette dernière consiste en une vis dont le pas est très-régulier, c.-à-d. dans laquelle l'intervalle de deux filets consécutifs est toujours le même, et dont la tête est munie d'un cercle gradué. Si le pas de la vis, par ex., est d'un millim., elle avancera dans son écrou d'un millim. par tour. Par conséquent, si on ne lui fait faire qu'un 360e de tour, ce qu'il est facile de reconnaître au mouvement du cercle gradué que nous supposerons divisé en 360 degrés, il est évident que la vis n'aura avancé que d'un 360e de millim. C'est à l'aide de vis micrométriques que fonctionnent ces admirables *machines à diviser*, qui servent à graduer les instruments de précision si usités dans les sciences, et particulièrement les lames de verre employées, sous le nom de *micromètres*, dans les observations microscopiques (v. Microscope). — Les autres micromètres sont à l'usage des astronomes ; on en distingue plusieurs sortes. Le plus simple est le *M. à fils parallèles*. Cet instrument, lorsqu'il est placé dans le tube d'un télescope, au foyer de l'objectif, offre l'aspect que représente la Fig. ci-jointe. A*a* est un fil de platine extrêmement fin fixé au diaphragme ; B*b* et C*c* sont deux fils semblables tendus perpendiculairement au premier et qui peuvent se rapprocher l'un de l'autre au moyen de vis micrométriques dont chacun d'eux est muni. Lorsqu'on veut déterminer par l'observation le diamètre d'un astre, par ex., on n'a qu'à saisir exactement son disque entre les deux fils parallèles, et l'index de la vis donne la mesure proportionnelle du diamètre apparent de l'astre. Cet ingénieux instrument paraît avoir été imaginé par Gascoigne, en 1640 ; mais il était tout à fait inconnu lorsqu'il fut inventé de nouveau par Auzout, de Rouen, en 1667. Nous ne ferons que nommer le *M. annulaire*, inventé par Boscovich, en 1740 ; le *M. à prisme* ou *à double image* de Rochon, dont l'invention remonte à l'année 1777, et dont la construction repose sur le principe de la double réfraction, etc., car ces instruments n'intéressent guère que les astronomes de profession.

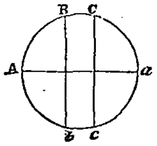

* **MICROMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au micromètre. ‖ *Mesures micrométriques*, Mesures prises à l'aide du micromètre.

* **MICROMMATE.** s. f. (gr. ὄμμα, œil). T. Zoolog. Voy. Araignée.

* **MICROPÈPLE.** s. m. (gr. πέπλος, voile). T. Entom. Voy. Brachélytres.

* **MICROPYLE.** s. m. (gr. πύλη, porte). T. Botan. Voy. Graine.

MICROSCOPE. s. m. (gr. σκοπεῖν, regarder). Phys.

Enc. — Ainsi que l'indique l'étymologie de son nom, un *Microscope* est un instrument d'optique qui permet de voir et d'étudier les objets trop petits pour être perçus nettement à l'œil nu. Il y a deux sortes de microscopes, les *Microscopes simples*, appelés aussi *Loupes*, et les *Microscopes composés*. Un m. est dit *simple*, lorsque nous voyons directement les objets, soit qu'il consiste en une seule lentille, soit qu'il résulte de la combinaison de plusieurs lentilles. Au contraire, on appelle *M. composé*, celui qui est formé de deux ou plusieurs lentilles disposées de telle sorte que l'une des lentilles donne naissance à une image de l'objet, tandis que l'autre lentille (ou les autres lentilles, si l'instrument en a plus de deux) amplifie cette image, laquelle est vue par l'observateur comme si elle était l'objet lui-même.

I. *Microscopes simples.* — Tout le monde sait que la grandeur apparente d'un objet dépend de la grandeur de l'angle sous lequel nous l'apercevons. Cet angle est d'autant plus grand que l'objet est plus rapproché de l'œil. En conséquence, pour voir un objet très-petit, il faut le rapprocher autant que possible de l'organe visuel. Mais ce rapprochement a une limite. En effet, lorsque nous tenons un objet très-près de notre œil, lerayons émanés de ses différents points sont tellement divergents, qu'ils ne produisent sur la rétine qu'une image confuse. Or, maintenant si nous interposons entre notre œil et l'objet une lentille biconvexe ou une sphère de matière transparente capable de réfracter les rayons lumineux d'un petit corps placé à son foyer, et si nous la plaçons à une distance telle que sa distance de l'objet soit un peu moindre que sa distance focale, les rayons divergents émanés de l'objet seront réfractés par la lentille, et entreront dans l'œil, soit parallèlement, soit presque parallèlement, de manière à procurer la vision distincte de cet objet. Alors celui-ci est vu dans la direction des rayons réfractés, et à la distance où il serait vu distinctement à l'œil nu. C'est ce qu'il est facile de comprendre en jetant un coup d'œil sur la Fig. 1. Soient AB l'objet que l'on veut étudier, O la lentille, F et F' les deux foyers principaux de celle-ci. La détermination d'une image se réduisant à la détermination de tous ses points, nous chercherons d'abord le foyer du point A. Évidemment il suffit, pour avoir la position de ce foyer, de déterminer l'intersection de deux rayons lumineux partis du point A. Or, il en est deux pour lesquels la chose est facile : c'est d'abord le rayon sans déviation AO passant par le centre optique de la lentille,

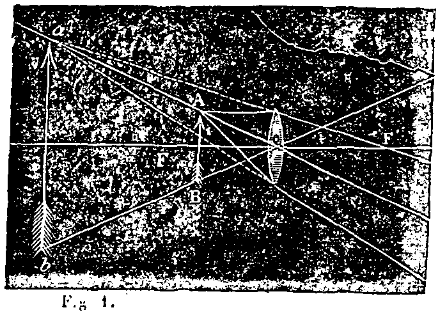

Fig. 1.

puis le rayon parallèle à l'axe principal, qui doit, après s'être réfracté, rencontrer cet axe au foyer principal F'. Si nous prolongeons ces deux rayons, leur point d'intersection *a* sera le foyer virtuel du point A. On déterminera de même le foyer virtuel *b* du point B, et comme l'image doit nécessairement être comprise entre ces deux points extrêmes *a* et *b*, on voit que les rayons lumineux émanés de l'objet AB auront, après avoir traversé la lentille, le même degré de divergence que s'ils partaient des divers points de l'image virtuelle *ab*. Le grossissement de la lentille est le rapport entre le diamètre apparent de l'image et celui de l'objet, ces deux quantités étant placées à la distance de la vision distincte : il est représenté par l'expression $\frac{ab}{AB}$, *et il est aisé de voir qu'il est d'autant plus considérable* que la lentille a un plus court foyer et que la vue de l'observateur est plus longue. Le pouvoir amplifiant du m. se détermine expérimentalement au moyen du micromètre..

On peut se procurer un m. simple très-économique en fondant un fragment de verre sur un petit trou rond pratiqué dans une feuille métallique, ou même en y déposant une goutte de baume du Canada, substance qui est douée d'un pouvoir réfringent considérable. Le cristallin de l'ablette et d'autres petites espèces de poissons donne également une image très-parfaite, quand on s'en sert pour examiner de petits objets. Mais habituellement on fait les microscopes simples avec une lentille de verre : cependant le cristal de roche est préférable. On fait aussi des loupes qui possèdent un pouvoir amplifiant considérable, avec diverses pierres précieuses, telles que le grenat, le rubis, le saphir, le diamant ; mais les avantages que présentent ces *loupes*, et qui résultent de leur grand pouvoir réfringent, sont plus que contre-balancés par leur couleur, leur puissance de réflexion, et l'hétérogénéité de leur structure. Les loupes présentent, en général, comme tous les instruments d'optique, deux *imperfections principales*, l'aberration de sphéricité et l'aberration de réfrangibilité. Pour diminuer la première, on associe souvent deux ou trois lentilles ensemble, de manière toutefois à voir l'objet directement : ces sortes de loupes sont nommées ***Doublets*** ou ***Triplets***, selon le nombre de lentilles dont elles sont composées. La Fig. 2 représente en coupe un doublet de Fraunhofer avec sa monture. La loupe cylindrique représentée Fig. 3, mais sans monture, donne des images à peu près exemptes d'aberration de sphéricité, ce qui tient à ce que le côté tourné vers l'objet est moins convexe que l'autre, et au plus grand éloignement des deux surfaces réfringentes, par suite duquel les rayons ne traversent la surface la plus convexe que dans sa partie moyenne : ce genre de loupe est communément désigné sous le nom de *M. de Stanhope*. Un moyen souvent employé pour remédier à l'aberration de sphéricité consiste à appliquer sur la lentille un diaphragme qui arrête les rayons périphériques, mais en diminuant le champ de la loupe. Wollaston, afin d'obvier à ce dernier inconvénient, a imaginé de faire sa loupe avec deux lentilles plan-convexes et de placer entre elles le diaphragme. Cette disposition a été améliorée par Coddington, par Brewster et d'autres physiciens. Ainsi la *Loupe de Coddington* (Fig. 4) est creusée au milieu de sa hauteur par un sillon profond que l'on remplit d'une substance opaque, de sorte que l'œil reçoit seulement les rayons qui traversent la lentille dans sa partie centrale. La *Loupe de Brewster* (Fig. 5) produit un effet analogue.

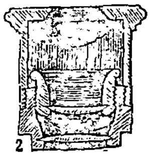
2

3

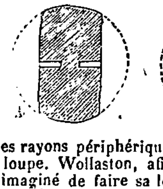
4

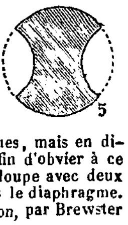
5

L'aberration de réfrangibilité ne peut se corriger qu'en achromatisant les lentilles. Le m. simple, connu sous le nom de *M. de Raspail* (Fig. 6), consiste en une loupe O portée sur une tige à crémaillère qu'on élève ou abaisse à volonté au moyen d'un pignon denté. L'objet se place sur une lame de verre posée elle-même sur une platine de cuivre percée d'un trou, qu'on nomme *porte-objet*, P. Mais, comme l'éclat de l'image est d'autant plus faible qu'elle est plus amplifiée, car la même quantité de lumière s'y trouve répartie sur un plus grand espace, il faut éclairer plus vivement l'objet. C'est à quoi on parvient en concentrant sur lui la lumière réfléchie par le miroir concave M. Le m. de Raspail est très-suffisant pour l'observation des insectes, et pour les dissections anatomiques de tissus animaux ou végétaux.

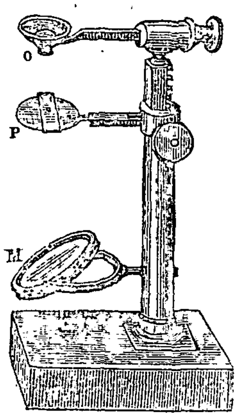

Fig. 6.

II. *Microscopes composés*. — Réduit à sa plus simple expression, le m. composé est constitué par deux lentilles convergentes, disposées de telle sorte que l'image *réelle grossie et renversée* donnée par l'une d'elles est regardée à travers l'autre faisant fonction de loupe. On nomme *Objectif*, la lentille tournée vers l'objet que l'on veut amplifier, et *Oculaire*, celle au devant de laquelle l'observateur applique l'œil. *L'objectif* est une lentille à très-court foyer ; l'oculaire est un peu moins convergent. La marche des rayons lumineux dans les deux verres et la formation de l'image sont faciles à comprendre. Soit (Fig. 7) l'objet *rs*, placé au delà du foyer principal de l'objectif *b* et très-près de ce foyer ; cet objectif en donnera une image réelle, renversée et gross RS. Mais la distance de l'objectif *b* et de l'oculaire *cd* est telle que l'image RS se *forme entre ce dernier*. et son foyer principal. L'oculaire fonctionnera *donc comme une* loupe et substituera à l'image RS une seconde image R'S' *virtuelle et* amplifiée de nouveau, droite par rapport à l'image *aérienne, mais* renversée par rapport à l'objet. La distance de l'objet au *foyer principal* de l'objectif n'est pas arbitraire : elle est déterminée par *cette condition* que l'œil de l'observateur doit voir l'image virtuelle à la distance de la vision distincte. Or, dans le m. composé, la distance de l'oculaire à l'objectif est invariable, car ces verres sont fixés aux deux extrémités d'un même tube ; il faut donc faire varier la distance de l'objectif à l'objet, de façon que l'image RS qui se forme à l'intérieur de ce tube se place à une distance convenable de la loupe pour être aperçue à la distance de la vue distincte. — Pour augmenter le champ, on compose l'oculaire de deux lentilles dont l'une est placée entre l'objectif et l'image réelle que donne ce dernier ; on la nomme *verre de champ collectif* ou *Oculaire de Campani*. Cette lentille agrandit le champ en rassemblant les rayons trop obliques qui ne tomberaient pas sur l'oculaire, mais sur les parois du tuyau de l'instrument ; elle rend en outre l'image plus nette ; enfin, elle contribue à corriger le défaut d'achromatisme que peut présenter l'objectif. Quant à l'aberration de sphéricité, on la corrige en interposant un diaphragme entre cette lentille et l'objectif ; alors les points lumineux qui font leur image en dehors de ce diaphragme ne peuvent être vus à travers l'oculaire, et le champ du m., c'est-à-d. l'espace angulaire que l'œil peut apercevoir à travers l'instrument, est limité par la surface d'un cône dont le sommet est au centre optique de l'objectif et qui a pour base l'ouverture du diaphragme. La surface de ce cône, prolongée au delà de l'objectif, limite sur le porte-objet l'espace dans lequel doivent être compris les objets pour être aperçus à travers l'appareil. On appelle *système oculaire*, la réunion du verre de champ et de l'oculaire. On les fixe dans un même tube qui porte le nom de *porte-oculaire* et entre à frottement dans le tube qui supporte l'objectif. Quand on veut obtenir de très-forts grossissements, ce système ne donne plus des images d'une netteté suffisante ; il faut alors employer pour l'objectif des lentilles achromatiques. Pendant longtemps on a été arrêté par la difficulté de travailler et d'ajuster des lentilles aussi petites, mais aujourd'hui la réussite est complète et l'on construit des systèmes achromatiques tellement petits, qu'il faut s'aider d'une loupe pour bien les distinguer. — Comme il est difficile d'obtenir de semblables lentilles avec des courbures très-prononcées, on a coutume d'en employer plusieurs vissées les unes à la suite des autres. Enfin, pour n'avoir pas à se préoccuper de l'achromatisme de l'objectif, on a construit des microscopes dans lesquels l'image réelle est obtenue à l'aide d'un miroir concave ; ces instruments portent le nom de ***Microscopes catadioptriques***.

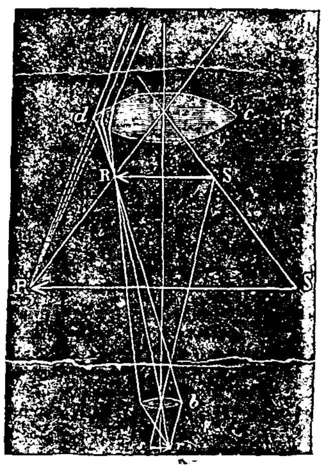

Fig. 7.

Les microscopes composés sont ordinairement ***verticaux***. La Fig. 8 représente un m. de ce genre. Le pied, en forme de tambour, contient un miroir mobile qu'on fait mouvoir à l'aide de la vis V. La face supérieure et horizontale du *Tambour* porte le nom de *Platine*. Elle est percée d'un trou qui laisse passer la lumière réfléchie par le miroir, laquelle va frapper sur le *porte-objet* posé sur la platine. Le corps du m. est un tube de cuivre noirci en dedans qui porte l'oculaire à sa partie supérieure et l'objectif à l'inférieure. La ***vis micrométrique*** P sert à mettre l'instrument au point, c.-à-d. à rapprocher ou à éloigner le corps du m. de l'objet de telle manière que celui-ci soit vu distinctement. Lorsque l'objet qu'on étudie est transparent, on réfléchit sur lui la lumière au moyen du miroir logé dans le tambour ; quand, au contraire, il est opaque, on l'éclaire à l'aide de la lentille L qui concentre la lumière sur lui. — Le m. dit ***horizontal*** a été imaginé par Amici. Il offre sur le précédent l'avantage d'être infiniment moins fatigant pour l'observateur. Dans ce système, l'axe de l'oculaire est seul horizontal ; l'axe de l'objectif reste vertical, de façon que la position des autres parties de l'instrument est la même que dans le m. vertical. Le m. le plus parfait construit d'après ce principe, est celui de Ch. Chevalier (Fig. 9). L'objectif, composé d'une, deux ou trois lentilles achromatiques ayant chacune 8 à 10 millimètres de longueur focale, est placé en *b*, à l'extrémité d'un petit tube vertical. Les rayons qui ont traversé le système de l'objectif éprouvent une réflexion totale sur

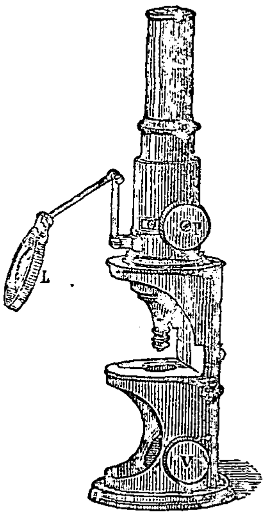

Fig. 8.

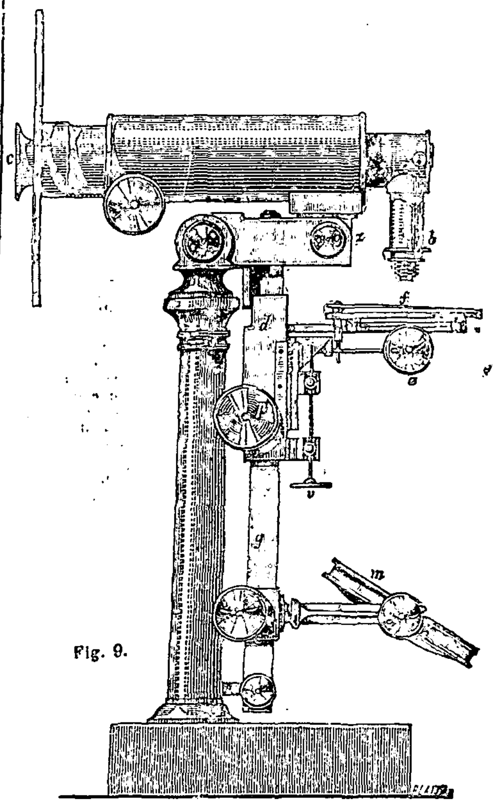

Fig. 9.

a face hypoténuse du prisme rectangulaire *r*, qui les renvoie horizontalement dans le tube porte-oculaire *c*. Entre les deux lentilles du système oculaire se trouve un diaphragme pour arrêter les rayons qui traverseraient l'oculaire trop près des bords. Tout l'intérieur de l'instrument est garni de velours noir afin d'empêcher les réflexions latérales. L'objet que l'on veut observer est placé entre deux lames de verre que l'on pose sur le porte-objet *f*, où il est maintenu par un ressort. Le porte-objet est fixé à un curseur *d* qui peut glisser le long de la tige *g*, et que l'on élève ou abaisse au moyen du bouton P, de manière à faire varier la distance du porte-objet à l'objectif. Le curseur est composé de deux parties, réunies par une vis de rappel *v* au moyen de laquelle on achève de régler la distance de l'objet à l'objectif. Quant à la vis *a*, elle imprime au porte-objet un mouvement transversal. Lorsque l'objet est transparent, on l'éclaire en dessous au moyen du miroir concave *m*; dans le cas contraire, on l'éclaire en dessus au moyen d'une lentille convergente qui n'est pas figurée dans le dessin. L'appareil peut en outre se disposer verticalement : il suffit pour cela d'enlever la pièce qui renferme le prisme rectangulaire, de visser l'objectif dans le prolongement de l'oculaire, et de relever le tube en le faisant tourner autour de l'articulation *z*.

Le *grossissement* définitif d'un m. est le produit des grossissements qui résultent de l'objectif et de l'oculaire. Si l'objectif, par ex., grossit 5 fois en diamètre, et l'oculaire 10 fois, le grossissement sera 50 en diamètre, et par conséquent 2500 fois en surface. Il serait 1000 fois en diamètre et un million de fois en surface, si les amplifications de l'oculaire et de l'objectif étaient respectivement 100 et 10, ou 50 et 20, ou 40 et 25, etc. Le plus ordinairement, pour arriver à la détermination rigoureuse du pouvoir amplifiant d'un m., on a recours à la méthode expérimentale. Un procédé très-simple est celui qui consiste à se servir de la chambre claire. A cet effet, on place sur le porte-objet un *Micromètre*, c.-à-d. une petite lame de verre sur laquelle sont tracés, au diamant, des traits parallèles, distants les uns des autres de 1/100 de millimètre, et l'on reçoit dans une chambre claire ajustée au porte-oculaire les rayons qui émergent de l'oculaire. L'image grossie des divisions du micromètre étant projetée sur une règle divisée en millimètres et placée, à la distance de la vision distincte, sur la feuille de papier de la chambre claire, on voit combien une division grossie du micromètre recouvre de millimètres. Si chaque division, dans le cas ci-dessus, recouvre 5 millim., le grossissement sera évidemment de 500 diamètres. On peut aussi obtenir, au moyen de la chambre claire, les dimensions absolues de l'objet, en voyant combien son image couvre de millimètres et en divisant ce nombre par le grossissement. On a construit des microscopes qui grossissaient jusqu'à 4000 fois en diamètre, ou 16 millions de fois en surface, mais alors les images sont toujours confuses, car elles perdent en clarté ce qu'elles gagnent en étendue. Pour obtenir des images bien nettes, le grossissement ne doit pas en général dépasser 600 diamètres, ce qui donne en surface une image 360,000 fois plus grande que l'objet. Assez souvent, pour apprécier de prime abord la puissance et les qualités d'un m., on observe certaines préparations qui ont été décrites par des observateurs munis de bons instruments, et qu'on désigne sous le nom de *Test-objets*. Par ex., un m. qui permet de compter les stries qui se remarquent sur les raies longitudinales des écailles du Papillon du chou, ou les lignes diagonales des écailles de la *Podure*, peut être considéré comme excellent.

III. *Microscopes solaire, à gaz, et photo-électrique.* — On appelle *M. solaire* un instrument qui a la plus grande analogie avec la lanterne magique : c'est également un système de verres pour éclairer l'objet, et une lentille de court foyer pour en donner une image réelle ; mais la lumière qu'on emploie est celle du soleil. La Fig. 10 représente la coupe de cet appareil. Le système d'éclairage se compose d'un miroir plan de verre *mmm*, d'une première lentille éclairante *ri* de 33 ou 40 millim. de diamètre, et d'une seconde lentille à court foyer *f*, qu'on appelle le *focus*. AA' est une plaque de cuivre qui s'applique et se fixe sur le volet de la chambre noire. Le miroir *mmm* réfléchit les rayons solaires *sm* dans l'intérieur du tube *t*, et parallèlement à son axe. La vis V sert à tourner le miroir au soleil, et la vis V' sert à l'incliner de manière à faire entrer dans le tube le faisceau réfléchi. La lentille *ri* imprime à la lumière de ce faisceau un premier degré de convergence ; le focus *f*, qui la reçoit ensuite, la fait converger davantage, de telle sorte qu'elle aille faire son foyer à très-peu près sur l'objet, lequel est fixé sur une lame de verre maintenue entre deux plaques métalliques *q* et *p* qui sont percées d'une ouverture et qui sont serrées l'une contre l'autre par des ressorts. Mais pour que les rayons lumineux émergents du focus *f* aillent précisément faire leur foyer sur l'objet, il faut que la lentille *f* soit mobile. On obtient ce résultat au moyen de la crémaillère et du pignon denté *b*, dont le bouton est au dehors du tube. Les choses ainsi disposées, les rayons lumineux partis de l'objet fortement éclairé traversent une lentille à court foyer *a*, que l'on nomme objectif, et que le pignon *b'* amène au point convenable, c.-à-d. dans une position telle que l'objet soit un peu au delà de son foyer principal. De là ces rayons vont former sur un grand tableau de papier blanc placé à la distance de 3 à 6 mètres, une image renversée et d'autant plus amplifiée que l'objet est plus près du foyer principal de l'objectif. — Le m. solaire est souvent employé pour montrer à une nombreuse assemblée les détails de l'organisation des très-petits animaux, la structure des tissus végétaux, etc.

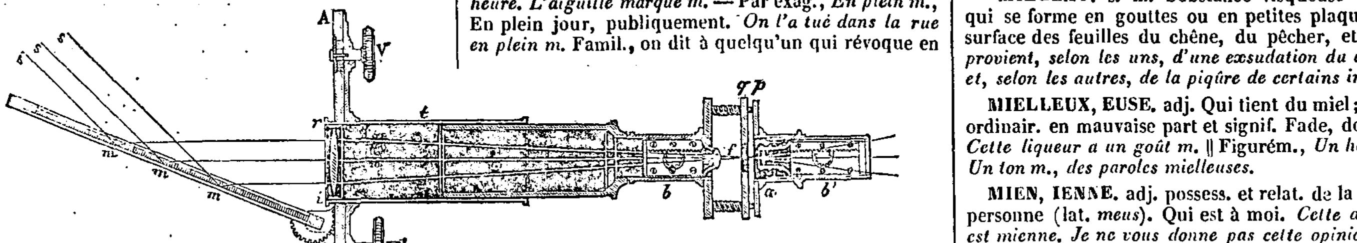

Fig. 10.

Les appareils désignés sous les noms de *M. à gaz* et de *M. photo-électrique*, ne sont autre chose que des microscopes solaires dans lesquels on substitue une lumière artificielle à la lumière solaire. Dans le premier, l'éclairage est obtenu au moyen de la lumière Drummond, c.-à-d. au moyen d'un cône de craie porté à une haute température par la flamme qui résulte de la combustion d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène. Dans le second, c'est la vive lumière de l'arc voltaïque que l'on emploie.

IV. *Historique.* — La *Loupe* était certainement connue des anciens. Non-seulement on peut l'induire de quelques passages de Sénèque et de Pline l'ancien, mais encore il est impossible que les admirables intailles que nous ont laissées les artistes grecs et romains, aient pu être exécutées sans l'aide d'un appareil optique amplifiant. Enfin, en 1852, Brewster a présenté à l'Association Britannique une lentille de cristal de roche découverte dans les fouilles faites à Ninive, et, en 1859, on a trouvé une lentille de verre dans un tombeau romain. Quant au m. proprement dit, bien que son origine soit moderne, on n'a que des données fort incertaines sur la date de son invention et sur le nom de son inventeur. On fait ordinairement remonter la date de cette découverte à l'an 1590, et l'on en attribue l'honneur au Hollandais Zacharie Jansen. Selon d'autres, cependant, il fut inventé par Cornelius Drebbel, vers 1610. Quoi qu'il en soit, les premiers microscopes composés étaient tellement défectueux, que longtemps on leur préféra le m. simple. Fontana prétend s'être servi le premier de la loupe pour les recherches scientifiques, en 1618. C'est avec de simples loupes qu'il fabriquait lui-même que Leuwenhoeck a fait ses belles découvertes. En 1745, le docteur Lieberkühn inventa le m. solaire. La découverte de l'achromatisme par Dollond permit de donner à ces divers instruments, d'une utilité si grande pour la science, le haut degré de perfection que nous leur connaissons. Parmi les hommes qui ont le plus contribué au perfectionnement de ces instruments d'optique, nous citerons Amici, Fraunhofer, G. Oberhauser, Ch. Chevalier, etc. Enfin, grâce au m. photo-électrique de Foucault et Donné, on a pu appliquer les procédés photographiques au microscope, et reproduire avec une remarquable fidélité les éléments les plus ténus des organismes vivants.

MICROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope. *Observations, expériences microscopiques.* ‖ Qui ne peut être vu qu'à l'aide du microscope. *Plante m. Cristal m.* — *Animaux microscopiques*, Voy. INFUSOIRES.

* **MICTION.** s. f. (latin. *mictio*, de *mingere*, pisser). T. Méd. Expulsion des urines. *M. volontaire, involontaire, facile, difficile, douloureuse.* = * MICTURITION. s. f. T. Méd. Besoin fréquent d'uriner.

* **MIDAS.** s. m. T. Mamm. Voy. HAPALIENS.

MIDI. s. m. (lat. *medius dies*, milieu du jour). Le milieu du jour, le moment où le soleil, dans sa course diurne, est le plus élevé sur l'horizon ; et, dans l'usage ordinaire, La douzième heure depuis minuit. *Il est m. précis, m. un quart, m. et demi. M. est sonné. A l'heure de m. Après m. Entre onze heures et m. Entre m. et une heure. L'aiguille marque m.* — Par exag., *En plein m.*, En plein jour, publiquement. *On l'a tué dans la rue en plein m.* Famil., on dit à quelqu'un qui révoque en doute ou nie une chose évidente, *C'est ne voir pas clair en plein m. ; C'est dire qu'il n'est pas jour en plein m.* — Fig. et prov., *Chercher m. à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a point ; Allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte ; ou Vouloir expliquer d'une manière détournée quelque chose de fort clair. ‖ Poétiq., *Le m. de la vie*, L'époque de la vie où l'homme a atteint son complet développement et son maximum de puissance. On dit encore dans le même sens, *Être dans son m., à son m.* ‖ Le sud, un des quatre points cardinaux ; La partie de l'horizon qui est au midi. *Le m. est opposé au nord. Les contrées du m. Le vent du m. Cette colline regarde le m., est exposée au m. Ma chambre est au m.* — Par ext., se dit Des pays méridionaux. *Cet homme est du M. Les productions du m. Il voyage dans le M. de la France.* ‖ T. Astron. *M. vrai, m. moyen*, V. TEMPS.

* **MIDSHIPMAN.** s. m. (angl. *midship*, milieu du vaisseau ; *man*, homme). Dans les marines anglaise, américaine et russe, Officier dont le grade correspond à celui d'aspirant ou d'élève dans notre marine.

MIE. s. f. (lat. *mica*). Partie intérieure du pain qui est plus molle et plus tendre que la partie extérieure appelée croûte. *Il ne mange que de la mie.*

MIE. s. f. (lat. *mica*, miette). S'emploie comme particule explétive dans certaines phrases négatives famil. *Vous ne l'aurez mie. Il n'en tâtera mie.* Vx et peu usité.

MIE. s. f. Abréviation d'*Amie.* Vieux et ne s'emploie que dans les imitations badines de l'ancien langage. *Sa douce mie. J'aime mieux ma mie.* ‖ Bonne d'enfant. *Cet enfant est fort attaché à sa mie. Il appelle sa mie.* On dit plus ordinairement *Bonne.*

MIEL. s. m. (latin. *mel*). Matière sucrée que les abeilles et quelques autres hyménoptères composent avec les sucs extraits des fleurs. *M. blanc. M. jaune. M. d'été. M. de printemps. M. sauvage. M. de l'Hymette. M. de Narbonne. Un rayon de m. Les mouches à m.* ‖ Fig. et fam., *On prend plus de mouches avec du m. qu'avec du vinaigre*, On réussit mieux dans les affaires, on persuade mieux les personnes par la douceur que par la rigueur et l'autorité. *Être doux comme m., être tout sucre et tout m.*, Être doucereux, faire le doucereux. — Fig. et prov., *La lune de m.*, Voy. LUNE.

ENC. — Le *Miel* est la substance sucrée que les Abeilles puisent dans les nectaires des fleurs. Son odeur est suave, sa consistance plus ou moins épaisse, et sa couleur, ordinairement blanche ou jaune dans nos climats, est verdâtre à Madagascar et rougeâtre à Cayenne. Le m. contient un sucre cristallisable, un sucre incristallisable, un principe aromatique variable selon les fleurs où les Abeilles se sont posées, de la cire, une matière colorante, et un peu de matière animale capable de déterminer la fermentation. Tenu dans un lieu bien frais, il peut se conserver plusieurs années ; néanmoins il s'altère par la cristallisation du sucre, qui le rend grumeleux, et par la perte de son odeur. — Le m. se trouve dans les gâteaux construits par les Abeilles. En exposant ces gâteaux sur des claies, à une température de 20 à 30 degrés, la partie la plus pure s'écoule sous l'action de la chaleur : c'est le *M. vierge* ou *M. blanc*. Quand on n'obtient plus de m. par ce procédé, on soumet les gâteaux à une forte pression qui fait exsuder un m. plus coloré, plus épais et qui a besoin d'être purifié : c'est le *M jaune*. La nature des plantes sur lesquelles les Abeilles vont récolter les matériaux de leur m. a la plus grande influence sur les qualités et même sur les propriétés de ce produit, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Certains miels, tels que ceux du mont Ida en Crète, du mont Hybla en Sicile, du mont Hymette en Attique, des îles Baléares, des environs de Narbonne, du Gâtinais, etc., doivent leur renommée à l'abondance des plantes aromatiques, et particulièrement des Labiées, qui croissent dans ces territoires. — Le miel n'est pas seulement un aliment agréable ; il concourt encore à la formation d'un grand nombre de produits. Mêlé avec de l'eau et livré à la fermentation, il produit l'*Hydromel ;* il entre dans la composition du pain d'épice, etc. ; on s'en sert dans la fabrication de la bière et du cidre ; enfin, il a tenu lieu de sucre jusqu'à l'introduction de ce dernier en Europe. On l'emploie encore souvent en médecine pour édulcorer les tisanes et confectionner certains sirops, appelés en conséquence *Mellites.* — V. ABEILLE et RUCHE.

* **MIELLAT.** s. m. Substance visqueuse et sucrée qui se forme en gouttes ou en petites plaques sur la surface des feuilles du chêne, du pêcher, etc. *Le m. provient, selon les uns, d'une exsudation du cambium, et, selon les autres, de la piqûre de certains insectes.*

MIELLEUX, EUSE. adj. Qui tient du miel ; se prend ordinair. en mauvaise part et signif. Fade, doucereux. *Cette liqueur a un goût m.* ‖ Figurém., *Un homme m. Un ton m., des paroles mielleuses.*

MIEN, IENNE. adj. possess. et relat. de la première personne (lat. *meus*). Qui est à moi. *Cette découverte est mienne. Je ne vous donne pas cette opinion comme bonne, mais comme mienne. — Ce n'est pas votre avis, c'est le m. C'est son intention et la mienne. Vos affaires sont les miennes. Pensez-y de votre côté, j'y penserai du m. Vous veillerez à votre intérêt et moi au m.* — Fam., *Mien* se joint parfois avec *un*, et alors il se met devant le subst. *Un m. frère. Un m. ami. Une mienne cousine.* = MIEN. s. m. Le bien qui m'appartient. *Je ne demande que le m.* — *Le tien et le m.*, La distinction des biens, la propriété. ‖ Ce qui vient de moi. *Je n'ajoute rien du m.* ‖ Au pluriel, *Les miens*, Mes proches, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. *Il est plein d'égards pour moi et pour les miens.* ‖ Famil., *J'ai bien fait des miennes dans ma jeunesse*, J'ai fait bien des folies quand j'étais jeune.

MIETTE. s. f. diminut. de *Mie.* Se dit De toutes les petites parties qui tombent du pain quand on le coupe, ou qui restent quand on a mangé. *Ramasser les miettes.* ‖ Famil., se dit D'un très-petit morceau de quelque chose qui se mange. *Vous ne m'en avez donné qu'une m.*

MIEUX. adv. Comparatif de Bien (latin. *melius*). D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. *Personne n'entend m. les affaires que lui, la guerre que lui. Personne n'écrit m., ne parle m. que lui. Vous ne sauriez m. faire. Les affaires vont m. que jamais. Mettez-vous dans ce fauteuil, vous serez m.* ‖ Absolument, *Être m.*, signifie : 1° Être d'une figure, d'un extérieur plus agréable qu'une autre personne : *Elle est beaucoup m. que sa sœur.* 2° Être en meilleure santé, en meilleur état. *Il est m., un peu m., beaucoup m. qu'hier. Il se porte m. cette année que l'année dernière.* 3° Être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. *Ce jeune homme est corrigé de ses défauts, il est beaucoup m. qu'autrefois.* ‖ *M. que tout cela*, Il y a quelque chose de mieux à dire, à faire, que ce qu'on a proposé. *On vous conseille de plaider ; m. que tout cela, proposez une transaction raisonnable.* ‖ *Il vaut m.*, ou *m. vaut*, Il est plus à propos, plus expédient. *Il vaut m. attendre un peu. M. vaut s'accommoder que de plaider.* ‖ *Mieux* se dit quelquefois dans le sens de Plus, davantage. *J'aime m. cette étoffe que l'autre. Ce meuble-ci vaut mieux que celui-là. Vous croyez qu'elle n'a que vingt ans ; elle a m.* = *Mieux* s'emploie aussi comme superlatif de l'adv. Bien, et alors il prend ordin. l'article. *C'est l'homme du monde le m. fait. La nature a tout fait le m. qu'il est possible. De tous nos poëtes, c'est celui que j'aime le m.* = MIEUX est aussi subst., et s'emploie avec ou sans l'article. *Le m. est de n'en point parler. Il est changé en m. Faites tout pour le m.* — Prov., *Le m. est l'ennemi du bien*, On gâte souvent une bonne chose en voulant la rendre meilleure. *Faute de m.*, A défaut d'une chose meilleure, plus convenable. *Faute de m., j'ai acheté cet objet.* ‖ *Il y a du m. dans son état, Il y a un peu de m., un m. sensible, Le m. se soutient*, se dit D'un malade qui commence à se mieux porter. — *Aller de m. en m.*, Faire toujours quelque progrès vers le bien, vers un état meilleur. *Les affaires vont de m. en m.* ‖ Famil., *Cette femme chante des m.*, Elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. — *A qui m. m.*, A l'envi l'un de l'autre. = MIEUX, se dit encore adjectivement, dans le sens de Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. *Il n'y a rien de m., rien n'est m. que ce que vous dites.* = LE MIEUX DU MONDE, AU MIEUX, TOUT AU MIEUX. locut. adv. Très-bien. *Il s'est conduit le m. du monde. Cela est au m., tout au m.* = DU MIEUX, LE MIEUX, TOUT DU MIEUX, TOUT LE MIEUX QUE. loc. conj. Aussi bien qu'il est possible à telle personne ou dans telle circonstance. *Il a fait du m. qu'il a pu, le m. qu'il a pu. Il s'en est tiré tout du m. qu'il a pu.* On dit de même, *J'ai fait de mon m., tout de mon m.* = TANT MIEUX, Voy. TANT.

Obs. gram. — Quand *mieux* s'emploie avec un temps simple, il se met après le verbe : *Il est m.; Il se porte m.* Quand il s'emploie avec un temps composé, il se met entre l'auxiliaire et le participe. *Il a mieux chanté aujourd'hui qu'hier.* — Lorsque *mieux* est employé dans une comparaison dont les termes sont deux infinitifs, le second doit être précédé de la préposition *de*. *Il vaut m. se taire que de parler mal à propos.* Enfin, lorsque la comparaison est établie au moyen de deux propositions, si la première proposition est affirmative, le verbe de la seconde prend la négation *ne;* au contraire, il ne la prend pas quand la première proposition est *négative*. En *conséquence, on dira : Il travaille m. que vous ne croyez ;* et *Elle ne se porte pas m. qu'il y a quelques jours.*

Syn. — *Plus.* — *Plus* se rapporte à la quantité, à l'extension ; *mieux* se rapporte à la qualité, à la manière. Une chose vaut *plus* qu'une autre, quand elle est d'un prix plus élevé ; elle vaut *mieux* qu'une *autre, lorsqu'elle est de meilleure qualité.* De même, de deux personnes, l'une peut aimer *plus*, et l'autre aimer *mieux*. La différence des deux termes se trouve encore parfaitement *exprimée dans cette phrase de Montaigne :* Il faut s'enquérir, non quel est *le plus* savant, mais *le mieux* savant.

MIÈVRE. adj. et s. 2 g. Vif, remuant, malicieux. *Cet enfant est m., bien m. C'est un petit m., une petite mièvre.* Fam.

MIÈVRERIE ou **MIÈVRETÉ.** s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. *Cet enfant est d'une m. fatigante.* ‖ Petite malice. *Il m'a fait une m.* — Familier dans les deux sens.

MIGNARD, ARDE. adj. (R. *mine?*) Gracieux, délicat. *Un visage m. Des traits mignards. Une femme mignarde.* Vieux. ‖ Aujourd'hui, ne se dit que Des choses où il y a un mélange de gentillesse et d'afféterie. *Sourire m. Langage m. Manières mignardes.*

MIGNARDEMENT. adv. Avec délicatesse. *Cet enfant a été élevé m.* Peu us. ‖ D'une manière mignarde, avec une gentillesse mêlée d'afféterie. *Parler, sourire mignardement.* Fam.

MIGNARDER. v. a. Traiter trop délicatement. *M. un enfant.* Familier. ‖ Affecter de la délicatesse, de la grâce. *M. son style. M. son langage.* = SE MIGNARDER. v. pron. Se traiter avec une délicatesse exagérée. *Cette femme se mignarde trop.* Fam. = MIGNARDÉ, ÉE. part.

MIGNARDISE. s. f. Délicatesse. *La m. de son visage, de ses traits. La langue italienne a des mignardises qu'on ne trouve dans aucune autre.* ‖ Affectation de gentillesse, de délicatesse. *Avoir de la m. dans ses manières, dans son langage, dans son style.* ‖ Au plur., se dit quelquefois Des manières gracieuses et caressantes, mais avec quelque affectation. *Il s'est laissé prendre aux mignardises de cette femme. Cet enfant obtient tout de sa mère par ses mignardises.* ‖ T. Bot. Voy. CARYOPHYLLÉES.

MIGNON, ONNE. adj. (latin. *minor*, plus petit?). Délicat, joli, gentil. *Visage m. Bouche mignonne. Pied m. Des souliers mignons.* ‖ Fam., *Argent m.*, Voy. ARGENT. — *Péché m.*, Mauvaise habitude à laquelle on semble tenir.

MIGNON, ONNE. s. (esp. *mi nino*, mon enfant). Se dit en parlant A un enfant, à une femme, comme un terme d'affection et de flatterie. *Mon petit m. Ma mignonne.* — Ironiq., on dit A quelqu'un qui a fait ou dit une sottise, *Vous êtes un joli m., un plaisant m.* ‖ *Mignon*, au masc., se dit quelquefois dans le sens de Favori. *De ces deux enfants-là, il y en a un qui est le m. de sa mère. Elle l'aime fort, c'est son m.* — Se dit encore en mauvaise part. *Les mignons de Henri III.*

MIGNONNE. s. f. T. Typogr. Voy. CARACTÈRE. ‖ T. Hortic. Espèce de poire fort belle et d'un rouge foncé.

MIGNONNEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. *Cela est m. fait.* Fam.

MIGNONNETTE. s. f. Sorte de petite dentelle. ‖ Poivre concassé dont on assaisonne les huîtres. ‖ T. Bot. Espèce d'œillet qu'on appelle aussi Mignardise.

MIGNOTER. v. a. (R. *mine*). Traiter délicatement, dorloter, caresser. *C'est gâter cet enfant que de le m. ainsi.* Famil. = SE MIGNOTER. v. pron. *Cette femme se mignote trop.* Fam. = MIGNOTÉ, ÉE. part.

MIGNOTISE. s. f. Flatterie, caresse. Vieux.

MIGRAINE. s. f. (gr. ἥμισυς, moitié ; κρανίον, crâne). Voy. CÉPHALALGIE.

MIGRATION. s. f. (lat. *migratio*, de *migrare*, émigrer). Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir ; ne se dit que D'une quantité considérable de peuple. *Il y eut de grandes migrations dans le quatrième siècle. Les migrations des barbares.*

Enc. — En Histoire naturelle, on appelle *Migrations*, les voyages que différentes espèces d'animaux accomplissent, soit périodiquement, soit à des époques irrégulières. Les causes de ces migrations varient selon les espèces. Tantôt les animaux voyageurs *ne quittent un lieu que lorsqu'ils en ont épuisé* toutes les ressources ou qu'ils y sont forcés par des tempêtes, par un froid intense qui les chasse vers le midi, par une chaleur trop *forte qui les pousse vers le nord ; tantôt ils y paraissent entraînés* par leur seul instinct. Dans ce dernier cas, leurs migrations précèdent tout changement atmosphérique, et ils se dirigent, à un *moment donné*, et sans hésitation, vers la *région* où ils doivent se rendre. Les migrations qui dépendent de causes accidentelles sont *irrégulières ;* celles, au contraire, qui dépendent de causes périodiques, et particulièrement celles qui sont déterminées par l'instinct, ont lieu périodiquement. Plus les circonstances physiques et physiologiques favorables à la locomotion sont nombreuses dans une classe d'animaux, plus les migrations seront étendues et faciles. C'est ce qu'on observe chez les Oiseaux et chez les Poissons. Les Quadrupèdes, pour qui la configuration du sol, limité par la mer, et la présence d'ennemis incessants présentent des obstacles insurmontables à de longs voyages, sont généralement sédentaires ; dans tous les cas, leurs migrations ne sont qu'accidentelles. C'est ainsi que les migrations exécutées dans l'Amérique méridionale et dans l'Afrique australe, par les immenses troupes de Bœufs et d'Antilopes qui peuplent ces régions, sont déterminées par l'état du sol aux diverses saisons et la nécessité de chercher de nouveaux pâturages. L'exemple de migr. le plus remarquable que nous trouvions chez les Mammifères, est celui que nous présentent les Lemmings et une espèce de Campagnol de la Sibérie (V. CAMPAGNOL). Néanmoins leurs voyages ont lieu à certaines époques irrégulières et paraissent déterminés par le froid. Les migrations les plus complètes et les plus régulières sont *celles qui s'observent chez une foule* d'espèces d'Oiseaux. Il en est parmi elles qui, grâce à la puissance de leur appareil locomoteur, se transportent à des distances, pour *ainsi dire, sans limites, et passent, en traversant les mers, d'un* continent à un autre ; d'autres paraissent borner leur course au continent qui les a vus naître, et s'avançent de proche en proche à *mesure que le froid les poursuit. Les Oiseaux migrateurs voya*gent, les uns le jour, les autres la nuit, ou bien encore la nuit et le jour, s'arrêtant de temps à autre dans les localités où ils peuvent trouver de la nourriture. Le vol n'est pas le seul mode de locomotion usité chez les animaux de cette classe. Les Poules d'eau et les Râles font une grande partie de leurs voyages à pied. Quelques-uns, tout à fait impropres au vol, comme le Pingouin, le *Manchot, etc., font leur voyage à la nage. Chez beaucoup d'es*pèces, les jeunes ne voyagent pas avec les vieux et ne suivent pas la même route. En général, dans l'ancien continent, les Oiseaux *se dirigent vers le sud-ouest, en automne, et vers le nord*-est au printemps. Dans nos pays, les Hirondelles sont, parmi les oiseaux migrateurs, ceux qui forment les bandes les plus nombreuses. *Dans l'Amérique septentrionale, c'est une espèce de Pigeon,* que l'on désigne sous le nom de *Colombe voyageuse*, et qui parcourt par troupes innombrables la vaste étendue du nouveau continent. « On les voit parfois, dit Milne Edwards, volant en une colonne serrée dont la largeur est de plus d'un kilomètre, et dont la longueur dépasse 10 à 12 kilomètres. Un naturaliste célèbre des États-Unis, Wilson, évalue à plus de 2 milliards le nombre d'individus dont se composait une bande qui passait dans le voisinage d'Indiana. Un autre naturaliste, digne de toute confiance, Audubon, rapporte qu'un jour d'automne il quitta sa maison à Henderson, sur les bords de l'Ohio, et qu'en traversant les terrains incultes près de Harsdensburgh, il vit une bande prodigieuse de ces Pigeons se diriger du nord-ouest au sud-est. A mesure qu'il continua sa route vers Louisville, la bande voyageuse qui passait au-dessus de sa tête devint de plus en plus nombreuse. La lumière du soleil de midi en était obscurcie comme par une éclipse, et la fiente tombait drue comme des flocons de neige. Avant le coucher du soleil, Audubon arriva à Louisville, situé à une distance de 55 milles, et les Pigeons passaient toujours en rangs aussi serrés. Le défilé de cette immense colonne dura trois jours encore, et pendant ce temps toute la population du pays était en armes, occupée à lui faire la chasse. C'est dans les bois que ces oiseaux séjournent durant leurs voyages. Une seule troupe occupe alors toute une forêt et, lorsqu'elle y est restée pendant quelque temps, la fiente de cette multitude *forme sur le sol une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur.* Dans l'étendue de plusieurs milliers d'hectares les arbres sont dépouillés, quelquefois même complétement tués, et les traces *de leur séjour ne s'effacent qu'après plusieurs années.* » Parmi les Reptiles, on ne cite comme espèces voyageuses que certaines Tortues marines qui, à l'époque de la ponte, abandonnent l'élé*ment dans lequel elles vivent pour gagner* les grèves sablonneuses où elles déposeront leurs œufs. C'est également le besoin de trouver des plages favorables pour frayer qui détermine les *migrations de différentes espèces* de Poissons. Quelques-unes de ces dernières, comme les Anguilles, abandonnent alors les fleuves pour gagner la mer ; d'autres, comme les Saumons, les Aloses, les Esturgeons, au contraire, quittent l'Océan pour remonter dans les fleuves ; tandis que le plus grand nombre, les Harengs, les Maquereaux, les Anchois, les Sardines, les Morues, etc., n'abandonnent jamais l'élément salé et ne font que changer de parages. Dans l'embranchement des Invertébrés, nous ne trouvons d'espèces émigrantes que parmi les Insectes de l'ordre des Orthoptères ; elles appartiennent principalement à la famille des Acridiens. Nous avons déjà parlé ailleurs des ravages causés par les bandes de Criquets, vulgairement appelés *Sauterelles voyageuses*, qui sont le fléau de certaines contrées, surtout en Afrique. Levaillant, qui a été témoin du passage d'un de ces essaims, dit que le jour était réellement obscurci par la colonne, qui pouvait avoir 700 à 1000 mètres de largeur, et qui mit plus d'une heure à passer. Dans les ordres inférieurs de la série animale, il n'existe point de migrations proprement dites.

MIJAURÉE. s. f. Femme ou fille qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules. *Elle fait la m. Voyez un peu cette m.* Fam.

MIJOTER. v. a. T. Cuisine. Faire cuire doucement et lentement. *M. du bœuf à la mode.* ‖ Famil., se dit dans le sens de Mignoter. *M. un enfant. Il aime à se m.* Peu usité. = MIJOTÉ, ÉE. part.

* **MIKANIA.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

MIL. adj. numéral. Voy. MILLE.

MIL. s. m. [On mouille l'L.] Voy. MILLET.

MILAN. s. m. (lat. *milvus*). T. Ornith.

Enc. — Les *Milans* sont les plus remarquables des Rapaces diurnes par la puissance de leur vol ; mais ils sont en même temps fort mal armés. Ils ont les ailes excessivement longues et minces et la queue ample et fourchue, tandis qu'ils ont les tarses courts, les doigts et les ongles faibles, avec un bec médiocre et peu en rapport avec leur taille. « Ces oiseaux, dit très-bien Gerbe, sont presque, pour la flexibilité du vol, dans l'ordre des Rapaces, ce que les Hirondelles sont dans l'ordre des Passereaux. Si la puissance de leur bec et de leurs serres correspondait à la rapidité et à la souplesse de leurs ailes, ils seraient les plus redoutables des oiseaux de proie ; mais ils paraissent n'avoir ni les moyens de dompter, ni le courage d'attaquer un animal capable de leur offrir quelque résistance. Ils s'adressent en gé-

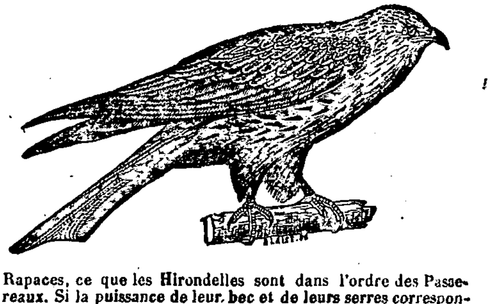

néral à de petits reptiles, aux poussins et aux jeunes oiseaux : ils ont en outre un goût prononcé pour la chair morte. » — Ce genre se divise en trois groupes : les *Milans* proprement dits, les *Élanious* et les *Nauclers*.

Les *Milans* (*Milvus*) se distinguent par leurs tarses écussonnés, ainsi que par leur queue deltoïdale et médiocrement fourchue. Le *M. royal* (*M. regalis*) [Fig. ci-dessus] est fort commun en France. Il a la cire grise, la tête et le cou d'un gris blanc, tout le plumage d'un roux vif, et les pennes des ailes noires. On trouve encore chez nous une autre espèce du même groupe, appelée *M. noir* (*M. Ætolius*). — Les *Élanious* (*Elanus*) diffèrent des précédents par leurs tarses réticulés et à demi revêtus de plumes par le haut. L'espèce type, l'*Él. Blac* (*El. cæsius*) habite toute l'Afrique : il est surtout commun en Égypte. Cet oiseau a le plumage cendré en dessus, et d'un blanc pur en dessous. Les *Nauclers* (*Nauclerus*) ont les tarses des Élanious, mais leur queue très-longue est fourchue comme celle des Hirondelles. Nous citerons le *N. de la Caroline*, qui habite l'Amérique du Nord. Il a le manteau, les ailes et la queue d'un beau noir à reflets, tandis que la tête, le cou et les parties inférieures sont d'un blanc très-pur.

* **MILANDRE.** s. m. T. Ichth. Voy. SQUALE.

MILIAIRE. adj. 2 g. (lat. *milium*, mil). T. Médec. Qui ressemble à des grains de mil. *Éruption m. Vésicules miliaires.* — *Fièvre m.*, V. VÉSICULES. *Suette m.*, Voy. SUETTE.

MILICE. s. f. (latin. *militia*, de *miles*, soldat). En parlant Des anciens, L'art et l'exercice de la guerre. *Végèce a écrit sur la m. des Romains.* — Fig., en termes de l'Écriture sainte, *La vie de l'homme est une m. continuelle.* || Collectiv., et dans le style soutenu, Un corps de troupes, une armée. *Rome nourrissait une m. admirable qui ne respirait que la gloire.* — Fig. et poét., *Les milices célestes*, Les anges. || Se dit plus ordinair. Des levées temporaires de citoyens faites dans quelque circonstance extraordinaire, ou Des corps de citoyens armés qui ne font pas partie des troupes réglées et qui sont destinés à quelque service particulier. *On réunit les milices pour résister à l'invasion. La m. courut aux armes. La garde nationale mobile, la landwehr sont des espèces de milices. Officier, soldat de m.* V. GARDE *nationale.* — Figur. et fam., *Soldat de la m.*, Homme qui n'a aucun avancement dans sa condition.

MILICIEN. s. m. Soldat de milice.

MILIEU. s. m. (R. *mi*, *lieu*). Le centre d'un lieu, d'une chose, l'endroit, le point qui est également distant de la circonférence, des extrémités. *Voici le m. de la cour, du champ. Couper un fruit par le m.* — Ellipt., *Le point m.*, Le point du milieu. || Se dit souvent, dans une signification moins exacte, De ce qui est à une distance un peu considérable de la circonférence, des extrémités. *Cette ville est située au m. de la France. Le tonnerre tomba au m. de la cour. Un homme se leva du m. de l'assemblée. La rivière passe au m. de la ville. Il le prit par le m. du corps. Cette langue de terre s'avance au m. de la mer*, Elle entre bien avant dans la mer. *Ce bras de mer s'avance au m. des terres*, Il entre bien avant dans les terres. *L'aigle s'élève au m. des airs*, Il s'élève fort haut dans les airs. — Famil., *Au beau m.*, Tout au milieu. = Se dit aussi en parl. Du temps, et indique un instant également éloigné du commencement et de la fin. *Vers le m. de l'année. Au m. de la nuit. Sur le m. du jour. Nous voilà au m. de l'été, de l'hiver. Etc.* — Poét., *Le soleil était au m. de son cours, la nuit était au m. de sa course*, Il était à peu près midi, à peu près minuit. || En parl. Des œuvres de l'esprit, Ce qui est à peu près à distance égale entre le commencement et la fin. *Ce passage se trouve au m., vers le m. du volume. Le m. de son discours était fort beau. Il s'arrêta court au beau m. de sa harangue.* = Ce qui est également éloigné de deux excès contraires. *La libéralité tient le m. entre la prodigalité et l'avarice. Il faut savoir en tout garder le m., un juste m. Prendre le m. entre les extrêmes, c'est être sage.* || Figur., Tempérament que l'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différents, pour concilier des esprits opposés. *Il faudrait trouver quelque m. pour contenter les deux parties.* || *Il n'y a point de m.*, ou simpl., *Point de m.*, Il faut absolument prendre le parti proposé ou l'un des deux partis proposés. *Point de m., il faut se rendre ou combattre. Il n'y a point de m., il faut en passer par ce qu'il exige.* = AU MILIEU DE. loc. prép. Dans, parmi. *Il vit au m. des plaisirs. Il a été élevé au m. des grandeurs. Nous sommes destinés à vivre au m. des hommes.* || Famil., *Au m. de tout cela*, Avec tout cela, nonobstant tout cela. *C'est un homme qui, au m. de tout cela, ne laisse pas d'être à plaindre.*

Enc. — En termes de Physique, le mot *Milieu* se prend dans une signification plus ou moins étendue, suivant l'objet dont on parle. Ainsi, lorsqu'il s'agit de la lumière, on donne le nom de m. à tout corps, soit gazeux, soit liquide, soit solide, qu'elle traverse : l'air, l'eau, le diamant, une lentille, etc., sont pour les rayons lumineux des *milieux* qui les réfractent diversement en vertu de leur densité différente. Quand il est question d'êtres organisés, on entend surtout par m. le fluide dans lequel ils vivent, c.-à-d. qui environne l'individu que l'on considère. L'air est le m. où vivent les oiseaux ; l'eau est celui dans lequel vivent les poissons. Mais d'autres fois, ce terme de m. s'applique à l'ensemble complexe des modificateurs de toute nature qui entourent l'être organisé et sont susceptibles d'exercer sur lui une action quelconque, bonne ou mauvaise. Tels sont, outre le fluide ambiant proprement dit, la lumière, le calorique, l'électricité, les gaz, les émanations des corps environnants, etc. Enfin, lorsqu'on parle de l'homme, l'expression de m. s'étend même aux influences capables d'agir sur lui, comme être intellectuel et moral. Au point de vue physiologique, l'étude des milieux ne saurait être séparée de celle des êtres vivants, attendu qu'il existe, entre chacun d'eux et le m. qui lui est naturel, une harmonie merveilleuse dont la contemplation est la preuve la plus palpable de la providence infinie du Créateur.

MILITAIRE. adj. 2 g. Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. *L'art m. La discipline m. La gloire m. Exploits, talents militaires. Fonctions, grades, emplois militaires. Récompense, punition m.* — *Justice m.*, Celle qui s'exerce parmi les troupes, suivant le Code militaire. *Exécution m.*, Voy. EXÉCUTION. *Colonies militaires*, V. COLONIE. *Architecture m.*, Voy. FORTIFICATION. || Se dit par oppos. à Civil. *Les autorités civiles et les autorités militaires. Les ordres religieux et militaires.* — MILITAIRE. s. m. Homme de guerre. *C'est un bon m. On a donné des récompenses à tous les vieux militaires.* || La totalité des gens de guerre. *Cet ouvrage sera utile au m.* = Syn. Voy. MARTIAL.

Enc. — La dénomination de *militaire* s'applique à un si grand nombre d'objets importants et de services divers, qu'il n'était pas possible de les réunir tous sous cet intitulé commun. En conséquence, nous avons consacré à chacun d'eux un article spécial, de sorte qu'il ne nous reste plus ici qu'à dire quelques mots : 1° sur les *Circonscriptions militaires* du territoire ; 2° sur la *Hiérarchie et l'avancement* dans l'armée ; 3° sur les *Écoles militaires ;* 4° sur la *Justice militaire.*

I. *Circonscriptions militaires.* — Sous le rapport militaire, le territoire de l'empire est partagé en circonscriptions particulières dont l'origine date de François Ier. Ces circonscriptions s'appelèrent *Gouvernements* jusqu'en 1791, où, en les réorganisant, la Constituante leur donna le nom de *Divisions militaires*, qui leur est resté. Leur nombre a plusieurs fois varié ; il est fixé aujourd'hui à 22. Chacune d'elles est commandée par un général de division, et se compose d'autant de *Subdivisions*, commandées par un général de brigade, qu'elle renferme de départements. En voici l'énumération. 1re *Paris :* Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir. 2e *Rouen :* Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne. 3e *Lille :* Nord, Pas-de-Calais, Somme. 4e *Châlons-sur-Marne :* Marne, Aisne, Ardennes. 5e *Metz :* Moselle, Meurthe, Meuse, Vosges. 6e *Strasbourg :* Bas-Rhin, Haut-Rhin. 7e *Besançon :* Doubs, Haute-Saône, Haute-Marne, Côte-d'Or, Jura. 8e *Lyon :* Rhône, Saône-et-Loire, Loire, Ardèche, Ain, Drôme. 9e *Marseille :* Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Vaucluse. 10e *Montpellier :* Hérault, Gard, Lozère, Aveyron. 11e *Perpignan :* Pyrénées-Orientales, Ariége, Aude. 12e *Toulouse :* Haute-Garonne, Tarn, Lot, Tarn-et-Garonne. 13e *Bayonne :* Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes. 14e *Bordeaux :* Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente, Charente-Inférieure. 15e *Nantes :* Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres. 16e *Rennes :* Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne. 17e *Bastia :* Corse. 18e *Tours :* Indre-et-Loire, Vienne, Loir-et-Cher, Sarthe. 19e *Bourges :* Cher, Indre, Allier, Nièvre. 20e *Clermont-Ferrand :* Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire. 21e *Limoges :* Haute-Vienne, Creuse, Corrèze. 22e *Grenoble :* Isère, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie. Ces divisions ont été en outre réparties, par un décret impérial à la date du 27 janvier 1858, en cinq grands *Commandements militaires*, à la tête de chacun desquels est placé un maréchal de France. Ces commandements comprennent les divisions militaires suivantes, et ont pour chefs-lieux les villes ci-après désignées. — 1° *Armée du Nord :* PARIS, 1re, 2e et 3e div. 2° *A. de l'Est ;* NANCY : 4e, 5e et 6e div. 3° *A. du Sud-Est :* LYON, 7e, 8e, 9e, 10e, 17e, 20e et 22e div. 4° *A. du Sud-Ouest :* TOULOUSE, 11e, 12e, 13e et 14e div. 5° *A. de l'Ouest :* TOURS, 15e, 16e, 18e, 19e et 21e divis.

II. *Hiérarchie et Avancement militaires.* — Les principes qui régissent toute la matière sont ceux qu'a proclamés l'Assemblée nationale, lorsqu'elle supprima tous les priviléges qui tiraient leur origine de la naissance. Aujourd'hui, nul ne peut arriver à un grade quelconque dans l'armée qu'après avoir passé par tous les échelons inférieurs. Cependant, comme la faveur pourrait encore se glisser dans la collation des grades, en faisant franchir rapidement les degrés inférieurs, la loi détermine le temps minimum que tout individu doit passer dans chaque grade avant de monter au grade supérieur. Enfin, comme dernier remède contre les abus possibles, elle réserve à la seule ancienneté, parmi les officiers, une certaine proportion dans l'avancement. La loi qui à cette heure règle l'avancement dans l'armée, porte la date du 14 avril 1832 ; mais l'ordonnance qui détermine les règles de son exécution n'a été rendue que le 16 mars 1838. — La hiérarchie mil. commence par le simple soldat, pour lequel il existe déjà deux échelons distincts : dans l'infanterie, les *compagnies du centre*, composées de fusiliers, et les *compagnies d'élite*, composées de grenadiers et de voltigeurs ; dans la cavalerie et dans les corps spéciaux, les soldats, cavaliers ou canonniers de 2e et de 1re classe. Au-dessus de simple soldat, les grades se classent ainsi qu'il suit : Caporal ou Brigadier, caporal-fourrier ou brigadier-fourrier. — *Sous-officiers :* Sergent ou Maréchal des logis, fourrier de l'un ou de l'autre de ces grades ; Sergent-major ou Maréchal des logis chef ; Adjudant sous-officier. — *Officiers :* Sous-lieutenant, Lieutenant, Capitaine. — *Officiers supérieurs :* Chef de bataillon, Chef d'escadron, ou Major, Lieutenant-colonel, Colonel. — *Officiers généraux :* Général de brigade, Général de division, Maréchal de France. — La première condition pour passer d'un grade à l'autre consiste à avoir passé, dans le grade inférieur, le temps de service déterminé ainsi qu'il suit : Caporal ou Brigadier, 6 mois de service comme soldat ; Sous-officier, au moins 6 mois comme caporal ou brigadier ; Sous-lieutenant, au moins 2 ans comme sous-officier, ou avoir passé ce même temps à l'École polytechnique ou à l'école de Saint-Cyr, et satisfait aux examens de sortie (les candidats doivent, en outre, être âgés d'au moins 18 ans) ; Lieutenant, au moins 2 ans comme sous-lieutenant ; Capitaine, au moins 2 ans comme lieutenant ; Chef de bataillon, Chef d'escadron, ou Major, au moins 4 ans comme capitaine ; Lieutenant-colonel, au moins 3 ans comme chef de bataillon, d'escadron ou major ; Colonel, au moins 2 ans comme lieutenant-colonel ; Général de brigade, Général de division, Maréchal de France, au moins 3 ans dans le grade inférieur. Il peut être dérogé à la condition de temps, dans les colonies, et en temps de guerre, pour action d'éclat mise à l'ordre du jour de l'armée, et quand il n'est pas possible de pourvoir autrement au remplacement des vacances dans les corps en présence de l'ennemi. L'avancement est donné de deux manières, au choix ou à l'ancienneté, suivant des règles particulières dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. De quelque manière qu'il soit accordé, le *grade* constitue une propriété dont le titulaire ne peut être dépouillé que dans des cas déterminés. En outre, le grade est entièrement distinct de l'*emploi*, lequel est à la disposition exclusive du gouvernement. Les causes qui font perdre le grade sont les suivantes : démission acceptée par le chef de l'État, perte de la qualité de Français prononcée par un jugement, condamnation à une peine afflictive ou infamante, condamnation à certaines peines correctionnelles, destitution prononcée par un conseil de guerre. Sous le rapport de l'emploi, un officier peut être placé dans les positions suivantes : 1° *Activité :* il est pourvu d'un emploi (l'activité se nomme *Disponibilité*, quand elle s'applique à un officier général ou à un officier d'état-major qui pour le moment n'est pas employé). 2° *Non-activité :* l'officier est alors sans emploi ; cette position, qui est temporaire, est motivée par l'une des causes que voici : licenciement du corps, suppression d'emploi, rentrée de captivité des prisons de l'ennemi, infirmités temporaires, retrait ou suspension d'emploi. 3° *Réforme :* non-seulement l'officier est alors sans emploi, mais encore il n'est plus susceptible d'en obtenir un. Cette position peut être prononcée pour infirmités incurables, ou par mesure de discipline, ou pour prolongation au delà de trois ans de la position de non-activité. 4° *Retraite :* le militaire est définitivement rendu à la vie civile et admis à jouir d'une pension ; néanmoins il conserve le titre de son grade. 5° *Réserve :* cette position ne s'applique qu'aux officiers généraux et donne droit aux 3/5 de la solde, mais sans les accessoires.

III. *Écoles militaires.* — 1° La fondation de l'*École spéciale militaire* remonte seulement au siècle dernier. Elle est due à Louis XV (1751), qui fit bâtir, pour la recevoir, le vaste édifice, appelé encore *École militaire*, qui occupe un des côtés du Champ de Mars, à Paris. Elle était destinée à donner à 500 élèves pauvres ou orphelins les connaissances propres à faire de bons officiers ; mais, pour y entrer, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse au moins. En 1776, on la supprima, et les élèves furent répartis dans 12 colléges militaires établis en province. Cependant, l'année suivante, l'École de Paris fut reconstituée comme École de *cadets-gentilshommes*, où étaient admis, par voie de concours, les meilleurs sujets des écoles militaires provinciales. A l'expiration des cours, les élèves passaient dans les régiments avec le grade d'officier. La révolution supprima à la fois l'École mil. de Paris et les Écoles de province ; alors la Convention, par un décret en date du 13 prairial (1er juin 1794), essaya de les remplacer en instituant, sous le nom d'*École de Mars*, dans la plaine des Sablons, près de Paris, une sorte de gymnase militaire où des jeunes gens de 16 à 17 ans, choisis sur tous les points du territoire, devaient être entretenus aux frais de la République et exercés au maniement des armes et aux manœuvres militaires. Cet établissement ayant été dissous bientôt après sa formation, le premier consul (1802) rétablit, mais en l'organisant sur de nouvelles bases, une École spéciale militaire qu'il établit à Fontainebleau, d'où elle fut transférée, en 1808, à Saint-Cyr : de là le nom d'*École de Saint-Cyr* sous lequel on la désigne habituellement. Cette école est destinée à instruire dans les différentes branches de l'art de la guerre, et à mettre en état d'entrer comme officiers dans les rangs de l'armée les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire. Elle peut renfermer jusqu'à 600 élèves, et se recrute par la voie du concours. Les concurrents doivent avoir plus de 16 ans, ou moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois les sous-officiers ou soldats âgés de plus de 20 ans sont admis à concourir jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis, à la condition de produire un certificat de bonne conduite et de compter deux ans de présence effective sous les drapeaux au moment de l'ouverture des examens. Le prix de la pension est de 1000 fr. ; mais des bourses et des demi-bourses sont accordées aux élèves qui ont fait constater l'insuffisance des ressources de leur famille. Les cours durent deux ans, et l'on ne passe de la première division dans la seconde qu'après avoir subi un examen. Un autre examen a lieu à la fin de la seconde année. Les élèves qui satisfont à ce dernier acquièrent le grade de sous-lieutenant, et trente parmi eux obtiennent l'autorisation de concourir pour les places de sous-lieutenants-élèves à l'école d'application d'État-major. Ceux qui échouent à l'examen de sortie peuvent être placés dans les corps comme caporaux ou brigadiers, sergents ou maréchaux des logis, s'ils ont le temps de service exigé par les lois et règlements pour être nommés à ces divers grades. — 2° Le *Collége mil. de la Flèche*, aujourd'hui *Prytanée impérial mil.*, a été institué par ord. royale du 12 avril 1831, et réorganisé par un décret impérial du 23 mai 1853. Son objet est de récompenser les services rendus à l'État par les officiers des armées de terre et de mer, en donnant à leurs fils, indépendamment de l'éducation mil., une instruction littéraire et scientifique assez étendue pour leur permettre d'obtenir le diplômé de bachelier ès sciences, et, plus spécialement, de se présenter aux concours d'admission à l'École polytechnique et à l'École spéciale mil. L'État y entretient à ses frais 400 élèves, 300 comme boursiers et 100 comme demi-boursiers. Les bourses sont exclusivement réservées aux fils d'officiers qui servent ou ont servi dans les armées, et aux fils de sous-officiers morts au champ d'honneur. Le Prytanée reçoit en outre des élèves pensionnaires entretenus en entier aux frais de leur famille. Le prix de la pension est de 850 fr. — 3° Les divers services spéciaux de la guerre ont encore exigé la création d'écoles particulières, telles que l'*École de cavalerie*, l'*École d'État-major*, l'*École d'application de l'Artillerie et du Génie*, etc.; mais comme il est parlé de ces écoles dans les articles consacrés à ces différents services, nous n'y reviendrons pas ici. Nous citerons cependant l'*École normale de tir* et l'*École normale de gymnastique*, établies, l'une et l'autre à Vincennes, pour former, celle-ci des officiers directeurs et des moniteurs de gymnastique, celle-là des instructeurs chargés de diriger l'enseignement du tir dans les régiments. Des *Écoles secondaires de gymnastique et de tir* fonctionnent également dans les principales villes de garnison. — 4° Enfin, on désigne sous le nom d'*Écoles régimentaires*, des écoles organisées près des différents corps de l'armée ou dans ces corps mêmes, et qui ont pour objet de développer ou même de commencer l'instruction des hommes de ces corps. Nous mentionnerons particulièrement les *écoles primaires* formées dans chaque régiment, et où les sous-officiers, les soldats et les enfants de troupe sont exercés à la lecture, à l'écriture et au calcul.

IV. *Justice militaire.* — La nécessité de la discipline et les conditions spéciales de l'existence de toute grande réunion d'hommes armés, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, ont toujours exigé ou l'attribution d'un pouvoir absolu et presque arbitraire aux généraux, ou l'établissement de lois particulières à l'armée. La première ordonnance relative aux délits militaires en France date de 1551; elle fut rédigée par Coligny. Cependant, jusqu'en 1791, l'arbitraire le moins déguisé présida à la justice mil. comme à toutes les autres parties du service. La révolution changea cet état de choses; néanmoins c'est seulement le gouvernement actuel qui a accompli pour l'armée l'œuvre d'une législation une et régulière, ne laissant rien à l'arbitraire du juge, réglant le degré de sévérité que les peines peuvent avoir, et enfin déterminant d'une façon précise et absolue les différentes classes de châtiments dont il est permis de frapper les coupables : tel est le but du *Code militaire* promulgué en 1858.

La justice mil. est rendue par deux sortes de tribunaux qu'on appelle *Conseils de guerre* et *Conseils de révision.* — Les *Conseils de guerre* se composent de 7 juges, y compris le président. Le président est un colonel ou un lieutenant-colonel ; les autres juges sont un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier. Un commissaire impérial remplit auprès du conseil les fonctions du ministère public, et un rapporteur remplit celles de juge d'instruction. Ces deux derniers membres sont pris parmi les chefs de bataillon ou d'escadron, ou parmi les capitaines et les adjudants. Enfin les fonctions de greffier sont remplies par un adjudant d'administration. Les conseils de guerre ainsi composés jugent tous les militaires, depuis le simple soldat jusqu'au grade de capitaine inclusivement ; mais leur composition est modifiée lorsque l'accusé est officier supérieur ou général. Leur compétence est fort étendue ; elle devient, pour ainsi dire, sans limites dans les cas où l'état de siége a été proclamé. Bien que la procédure militaire soit plus expéditive que celle de la justice criminelle ordinaire, elle est basée sur les mêmes principes généraux. Les formes protectrices d'une information préalable y sont prescrites à peine de nullité; enfin, le droit de la défense et la publicité des débats sont les mêmes que dans la justice ordinaire. Tout condamné a droit de se pourvoir en révision dans les vingt-quatre heures qui suivent le jugement. — Les *Conseils de révision*, de même que la Cour de cassation, n'ont point à apprécier les faits. Leur compétence ne peut porter que sur l'application qui a été faite de la loi, confirmer ou annuler le jugement, et, dans ce dernier cas, renvoyer devant un nouveau conseil de guerre. Ces conseils se composent d'un général de brigade président et de 4 juges : un colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, et deux capitaines. Les fonctions du ministère public sont remplies par un intendant militaire, ou par un sous-intendant de 1re classe, ou par un colonel. Le rapporteur est pris parmi les membres du conseil. Le condamné qui ne paraît pas devant les conseils de révision peut s'y faire représenter par un défenseur. Il y a deux conseils de guerre et un conseil de révision dans chaque division d'armée active. Quant aux divisions territoriales, chacune d'elles possède aussi deux conseils de guerre; mais un conseil de révision étend sa juridiction sur plusieurs divisions.

Indépendamment des peines qui sont infligées pour les crimes ou délits justiciables des conseils de guerre, il existe des *peines disciplinaires* pour punir les simples fautes commises par les hommes qui appartiennent à l'armée, et dont l'application est laissée, dans de certaines limites, aux supérieurs hiérarchiques. Pour les soldats et les sous-officiers ces peines sont : la *Consigne* au quartier, la Salle de police, dont la durée ne peut exceder un mois, la Prison limitée à 15 jours, et le Cachot à 4 jours. Les officiers sont punis : par la Réprimande, les Arrêts simples, les Arrêts de rigueur, et quelquefois la Prison. — Quand un soldat, sans commettre des crimes ou des délits, persévère à porter le trouble et le mauvais exemple dans le corps où il sert, le colonel du régiment, sur le rapport du capitaine de la compagnie, convoque un *Conseil de discipline* pour statuer sur le parti à prendre. Ce conseil, présidé par un chef de bataillon, se compose des trois plus anciens capitaines et des trois plus anciens lieutenants du régiment, pris en dehors du bataillon auquel appartient l'inculpé. Dans un bataillon détaché, le conseil se compose des deux plus anciens lieutenants et des deux plus anciens sous-lieutenants, présidés par le plus ancien capitaine. Après l'audition du chef et de l'adjudant-major du bataillon, ainsi que du capitaine de la compagnie de l'accusé, celui-ci fait connaître ses moyens de défense. Il est jugé séance tenante, et, s'il est reconnu coupable, il est désigné au général de division pour être incorporé dans une Compagnie de discipline.

MILITAIREMENT. adv. D'une manière militaire. *Agir m. Juger m. Exécuter m. un village.*

MILITANTE. adj. f. T. Théol. Qui combat. *L'Eglise m.*, Voy. Église.

MILITER. v. n. (latin. *militare*). * T. Théol. Combattre. *Les fidèles qui militent sur la terre.* ‖ Figurém., dans les discussions, on dit : *Cet argument, cette raison milite pour moi, milite en ma faveur*, Vient à l'appui de mon opinion, de mes prétentions.

MILLE. adj. numéral 2 g., et qui n'a point de plur. [On ne mouille pas les deux L dans ce mot et dans ses dérivés.] (latin. *mille*). Dix fois cent. *M. chevaux. M. lieues. M. francs. Cent m. hommes. Dizaine de m. Centaine de m.* ‖ Se dit souvent pour exprimer un grand nombre. *Mille personnes l'ont vu. J'ai m. raisons pour prendre ce parti. Je vous ai dit cela m. et m. fois. M. gens l'ont fait*, et ellipt., *m. l'ont fait, m. pourraient le faire.* = Mille. s. m. Nombre contenant dix fois cent. *M. multiplié par vingt donne vingt m.* On dit aussi, *Le nombre m. Le numéro m.* ‖ * Se dit pour Millier. *Combien vaut le m. de ces oranges?*

Obs. gram. — Dans la supputation ordinaire des années, *Mille* perd sa dernière syllabe quand il est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres. Ainsi l'on écrit, l'*an mil huit cent quatorze* et non l'*an mille huit cent*, etc. On écrit, au contraire, l'*an quatre mille* de la création. Dans ce dernier cas, *Mille* se dit pour *millième.*

MILLE. s. m. T. Métrol. Voy. Itinéraire.

MILLE-FEUILLE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

MILLE-FLEURS. s. f. pl. Ne se dit que dans cette loc. : *Rossolis de mille-fleurs*, Sorte de liqueur dans laquelle il entre quantité de fleurs distillées.

MILLÉNAIRE. adj. 2 g. [On fait sentir les deux L, mais sans les mouiller.] Qui contient mille. *Le nombre m.* = Millénaire. s. m. T. Chronolog. Dix siècles ou mille ans. *Le premier, le second millénaire.*

Enc. — Dans les premiers siècles de notre ère, on a appelé *Millénaires* et *Chiliastes*, ceux qui croyaient qu'à la fin du monde Jésus-Christ reparaîtrait sur la terre pour y établir, pendant mille ans, son royaume, dans lequel les justes jouiraient d'une félicité temporelle parfaite en attendant le jugement dernier et le bonheur du ciel. Cette opinion, qui avait autrefois pris naissance chez les Juifs en captivité et attendant le Messie, reparut avec une grande consistance après la mort de Jésus-Christ. Bien qu'elle ne se fondât que sur un passage fort obscur du chapitre XX de l'Apocalypse, elle fut suivie par plusieurs Pères de l'Église. Seulement, tandis que ces derniers pensaient que les élus jouiraient durant le *Millénium*, ou le règne de mille ans, d'une félicité beaucoup plus spirituelle que temporelle, d'autres enseignaient que la félicité temporelle consisterait surtout dans les plaisirs des sens. Les Millénaires devinrent alors suspects aux orthodoxes ; ils furent combattus par Origène, saint Denys d'Alexandrie et saint Jérôme, qui rejetèrent le règne de 1000 ans comme une pure rêverie. Au reste, la croyance au millénium n'a jamais été qu'une opinion particulière ; aussi n'a-t-elle jamais été expressément condamnée par l'Église. Au IXe siècle, l'attente de la fin du monde pour l'an 1000 fit revivre pour quelque temps le *Chiliasme*. Mais l'époque fatale étant passée sans amener la fin des choses, cette rêverie tomba dans l'oubli.

MILLE-PERTUIS. s. m. T. Bot. V. Hypéricinées.

MILLE-PIEDS. s. m. T. Zool. Voy. Myriapodes.

MILLÉPORE. s. m. [On fait sentir les deux L.] (R. *mille, pore*). T. Zool. Voy. Zoanthaires.

MILLÉSIME. s. m. [On fait sentir les deux L.] (lat. *millesimus*, millième). Voy. Numismatique.

MIL et **MILLET.** s. m. [On mouille les L.] T. Bot. Voy. Graminées.

MILLIAIRE. s. m. Se dit Des bornes numérotées que les Romains plaçaient de distance en distance, sur les grands chemins, pour marquer les milles. *Le premier, le second m.* — *M. doré*, Colonne qu'Auguste fit élever au milieu de Rome, et d'où l'on commençait à compter les milles pour tous les grands chemins de l'empire. ‖ Adjectiv., on dit aussi *Borne m. Colonne m.* = Par ext., on appelle aussi *Milliaires* et *Bornes milliaires*, Les bornes numérotées plantées sur nos routes pour indiquer les kilomètres.

MILLIARD. s. m. Mille fois un million ou dix fois cent millions. ‖ Absol., sign. Mille millions de francs. *La dette de l'Angleterre dépasse vingt milliards.*

MILLIASSE. s. f. T. de mépris qui signifie, Un fort grand nombre. *Il y avait dans les rues de cette ville une m. de mendiants. Sur le bord de cet étang, il y a des milliasses de moucherons.*

MILLIÈME. adj. 2 g. (lat. *millesimus*). Nombre ordinal qui complète le nombre de mille. *La m. année après la venue de J.-C.* ‖ Une des parties d'un tout qu'on suppose divisé en mille parties. *Si j'avais la m. partie de son bien, je serais assez riche.* Par exag., *Dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas la m. partie de vrai.* — Se dit subst. et au masc., dans ce sens. *Il est intéressé dans cette affaire pour un m., pour cinq millièmes.*

MILLIER. s. m. Nom de nombre collectif contenant mille. *Un m. de clous, d'épingles, de tuiles, d'échalas, de francs.* — *Un m. de foin, de paille*, Un millier de bottes de foin, de paille. — Se dit aussi pour exprimer un très-grand nombre, mais indéterminé. *Cela se fait depuis des milliers d'années. Je pourrais vous citer un m. d'exemples. Il y a dans ce pays des milliers d'hommes dans la misère.* ‖ Signif. aussi Un poids de mille livres, * et, dans le système métrique, Un poids de mille kilogrammes. *Un m. pesant. Cette locomotive pèse quinze milliers. Cette charrette porte deux milliers.* = À milliers, par milliers. loc. adv. En très-grande quantité. *On en trouve à milliers, par milliers.*

* **MILLIGRAMME.** s. m. **MILLIMÈTRE.** s. m. [On fait sentir les deux L.] Voy. Métrique.

MILLION. s. m. Mille fois mille ou dix fois cent mille. *La France compte environ trente-sept millions d'habitants. La terre est éloignée du soleil de trente-huit millions de lieues.* — Se dit encore D'un nombre indéterminé, mais considérable. *J'ai ouï dire cela un m. de fois. Je vous rends un m. de grâces.* ‖ Absol., signifie Un million de francs. *Cet hôtel lui a coûté deux millions. Il a un m. de revenu.* — Fam., *Il est riche à millions*, Il est extrêmement riche.

MILLIONIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal qui complète le nombre d'un million. ‖ Partie d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties. *La m. partie.* — Se dit encore, subst. et au mascul., dans le même sens. *Un m. Trois millionièmes. Un dix-m.*

MILLIONNAIRE. adj. et s. 2 g. Qui possède des millions, qui est extrêmement riche. *Sa fille sera un jour m. C'est un millionnaire.*

* **MILNEA.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

MILORD. s. m. Voy. Lord. ‖ Figur. et pop., on dit D'un homme riche, *C'est un milord.*

* **MILOUIN.** s. m. T. Ornith. Voy. Canard.

MIME. s. m. (lat. *mimus*, du gr. μιμέομαι, imiter).

Enc. — En Grèce et à Rome, on donnait le nom de *Mime* (μῖμος, *mimus*) à une œuvre dramatique d'un genre particulier ; néanmoins le m. grec différait essentiellement de celui des Romains. — Le m. grec paraît être originaire de la Sicile et de la Grande Grèce. Il consista d'abord dans des imitations improvisées de scènes risibles de la vie ordinaire, et ces sortes de représentations n'avaient lieu qu'à l'époque de certaines fêtes. Dans la suite, ce genre de drame prit une forme plus artistique, et il fut, dit-on, porté à son apogée par Sophron de Syracuse (420 avant J.-C.). Les mimes de Sophron étaient écrits dans le dialecte populaire des Doriens et dans une sorte de prose cadencée. On les distinguait en μῖμος σπουδαῖοι, qui avaient sans doute un caractère plus sérieux et plus moral, et en μῖμοι γέλοιοι, où dominait la bouffonnerie. Après Sophron, les mimes continuèrent de faire les délices des Grecs jusqu'au siècle d'Auguste, car nous voyons que Philistion de Magnésie, qui vivait du temps de ce prince, jouissait d'une grande réputation comme acteur dans le drame mimique. — Les Romains employaient le mot *mime* dans deux sens, pour désigner l'œuvre dramatique et l'acteur qui la jouait. A leurs yeux, ce genre littéraire ne provenait nullement d'une importation étrangère ; il était, au contraire, un produit du génie national. Les mimes romains étaient des farces d'un très-gros sel, le plus souvent fort indécentes, dans lesquelles en outre on ridiculisait souvent les particuliers. Ils ne différaient des comédies qu'en ce que les gestes et la pantomime y occupaient beaucoup plus de place que le dialogue, ce qui n'avait pas lieu chez les Grecs. Les scènes parlées n'en étaient pourtant point bannies : elles étaient seulement supprimées dans certaines parties de la pièce, tandis que la pantomime continuait sans interruption depuis le commencemunt jusqu'à la fin. A Rome, les mimes paraissent avoir pris naissance aux cérémonies funéraires des grands personnages. En effet, dans ces cérémonies, une ou plusieurs personnes étaient chargées de représenter d'une manière burlesque le personnage du défunt. Quand ces acteurs ou mimes étaient en nombre, l'un d'eux, qui était comme leur chef, portait le titre d'*Archimime* (*archimimus*). Dans les derniers temps de la République, les mimes furent introduits au théâtre, mais il ne paraît pas qu'avant l'époque de Jules César ce genre de pièces ait atteint un haut degré de perfection ; mais, au temps de ce dernier, Ch. Matius, Decius Laberius et Publ. Syrus se firent un nom comme *Mimographes*. Ces représentations grossières et indécentes, que Sylla aimait beaucoup, avaient infiniment plus d'attraits pour les Romains que les drames réguliers ; aussi les exécutait-on, non-seulement sur la scène, mais encore chez les particuliers, après les repas. Sur le théâtre, les mimes se jouaient après les tragédies ; sous l'empire, ils se substituèrent peu à peu aux Atellanes. Les acteurs qui jouaient les mimes ne portaient ni masque, ni cothurne, ni brodequin : de là le nom de *planipedes* sous lequel on les désignait quelquefois. De plus, comme ces pièces renfermaient des scènes tirées de la vie ordinaire, celles surtout qui offraient les traits les plus bouffons, on appliquait aux mimographes les épithètes de *biologi*. On les appelait encore *ethologi*, à cause du grand nombre de sentences morales qu'ils semaient dans leurs pièces, comme on le voit par les fragments qui nous restent des mimes de P. Syrus.

* **MIMER.** v. a. Imiter, exprimer par gestes. *M. un rôle.* = Mimé, ée. part.

* **MIMÉTÈSE.** s. f. (gr. μιμητὴς, imitateur). T. Minéral. Voy. Arsenic.

* **MIMEUSE.** s. f. Synon. de *Mimosa.*

MIMIQUE. adj. 2 g. Qui concerne les mimes. *Pièce m. Jeux mimiques. Poëte m.* — Substant., *Un m.*, Un auteur de mimes. || Qui imite, qui exprime par le geste. *Action, langage m. Signes mimiques.*

MIMIQUE. s. f. Art d'imiter, de représenter au moyen du geste. *La m. des Grecs. La m. des Romains. La m. est le principal moyen de transmettre des idées aux sourds-muets.* — V. Pantomime.

* **MIMOGRAPHE.** s. m. Voy. Mime.

MIMOSA. s. f. * **MIMOSÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **MIMULE.** s. m. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

* **MIMUSOPS.** s. m. (gr. μῖμος, mime ; ὤψ, aspect). T. Bot. Voy. Sapotacées.

MINAGE. s. m. Droit féodal qui se percevait sur les grains vendus au marché.

MINARET. s. m. (arab. *minareh*, phare). T. Archit.

Enc. — Dans l'architecture musulmane, on donne le nom de *Minaret* à des tours très-sveltes et très-élancées qui s'élèvent à côté des dômes des mosquées. Ces tours sont rondes ou polygonales et toujours divisées en plusieurs étages ordinairement en retraite les uns sur les autres. A chaque étage, se trouve un balcon ou une galerie saillante, qui est en général portée sur des niches en encorbellement. Enfin, supérieurement, la construction se termine habituellement par une petite coupole qui s'ajoute, au moyen d'un piédouche, au reste de l'édifice. On peut voir par la Fig. ci-jointe, qui représente un m. de la mosquée de Kaïd-bey au Caire, combien ces tourelles sont d'une architecture riche, élégante et originale. Quelques minarets sont construits en pierre, mais le plus grand nombre est de briques revêtues de stuc. La loi ne fixe pas leur nombre par mosquée. Toutefois il n'y a que les mosquées de fondation impériale qui puissent en avoir quatre. La mosquée d'Achmet, à Constantinople, en a six, d'égale hauteur, entourés de trois galeries et terminés par des aiguilles. On admet généralement que la première mosquée qui ait été ornée de minarets est celle que le calife Walid fit édifier à Damas, en 1705. Les minarets sont aux mosquées ce que les clochers sont à nos églises : c'est du haut de leurs balcons que le *Muezzin*, de sa voix nasillarde, fait entendre cinq fois par jour l'*Ezam*, c'est-à-d. l'appel à la prière. On les illumine dans certaines fêtes.

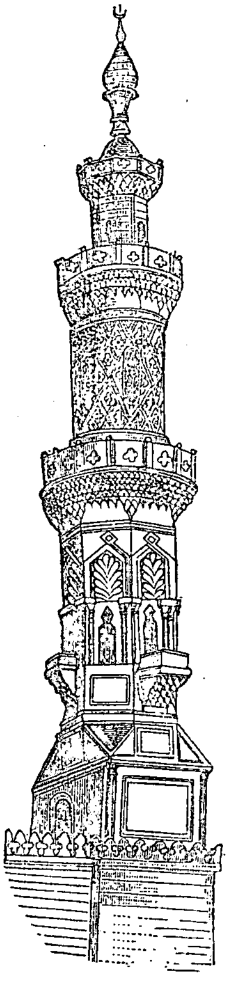

MINAUDER. v. n. (R. *mine*). Affecter certaines mines, certaines manières pour paraître plus agréable. *Cette femme ne fait que minauder.*

MINAUDERIE. s. f. Habitude de minauder. *Quelle insupportable m.* || Au pluriel, se dit Des mines et des manières affectées. *Je déteste toutes ces minauderies.*

MINAUDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a l'habitude de minauder ; se dit surtout Des femmes. *C'est un m., une minaudière.* || Adject., *Elle est trop minaudière.*

MINCE. adj. 2 g. Qui a très-peu d'épaisseur. *Une étoffe m. Une planche m. Une m. lame d'argent.* || Fig., Peu considérable, médiocre. *Un m. revenu. M. héritage. M. mérite. M. savoir.* — Fam., on dit D'un homme de peu de considération, de peu de mérite, *C'est un homme bien m.*, ou *un homme de m. étoffe*, ou *il a la mine bien m.* || T. Art militaire. *L'ordre m.*, Voy. Tactique. = Syn. Voy. Délié.

MINE. s. f. (all. *miene*). Se dit De l'apparence qui résulte de la conformation du corps, et particulièrement de l'expression de la physionomie. Cette expression peut être considérée : 1° Au point de vue de la santé. *Il n'est pas bien rétabli, il a encore mauvaise m. Il a maintenant assez bonne m. Je paye de m., mais je ne me porte pas bien.* — 2° Au point de vue de la constitution, de la force, de la vigueur. *C'est un homme de bonne m.* — 3° Au point de vue moral. *Il a une méchante m. C'est un homme de mauvaise m. M. fière, insolente, basse, ignoble. M. fausse, trompeuse, hypocrite. M. guerrière. M. patibulaire. Il paye de m., mais au fond c'est un sot. Il a la m. d'un fripon. On se trompe souvent à la m. Il ne faut pas toujours juger des gens à la m., par la m., sur la m.* On dit encore : *Avoir la m. d'avoir fait, de vouloir faire une chose. Cet homme a la m. d'avoir fait quelque mauvais coup. Vous m'avez bien la m. d'avoir passé la nuit au bal. Il a bien la m. de se peu soucier de ce qui pourra arriver.* — Fam., *Avoir la m. d'être riche, d'être un peu fou, en avoir toute la m.*, En avoir l'air, paraître tel. || La contenance que l'on prend, l'air que l'on affecte, dans une intention quelconque. *Faire bonne m., mauvaise m. Prendre une m. agréable, riante, sévère. Affecter une m. grave. Il fait m. d'être content, mais au fond il enrage.* — Famil., *Faire une laide m.*, Faire une vilaine grimace. On dit aussi absol., *Faire la m.*, Faire la grimace. — Famil., *Faire la m. à quelqu'un*, Lui témoigner par son air, sa physionomie, qu'on est mécontent de lui. *Faire bonne m., mauvaise m. à quelqu'un*, Lui faire un bon, un mauvais accueil. On dit, dans le sens contraire, *Faire mauvaise m., triste m., grise m., froide m. à quelqu'un.* — Fig., *Faire bonne m. à mauvais jeu*, V. Jeu. || *Mines*, au plur., se dit familièr. De certains mouvements du visage, de certains gestes plus ou moins affectés. *Elle a fait toutes sortes de mines et de façons avant d'accepter. A quoi bon toutes ces mines.* — *Faire des mines à quelqu'un*, Lui faire des signes pour lui faire entendre secrètement quelque chose. *J'ai eu beau lui faire des mines, il ne m'a pas compris.* — *Faire des mines à quelqu'un*, se dit aussi Des minauderies que font certaines femmes pour attirer l'attention de quelqu'un. *Elle lui a fait des mines pendant tout le dîner.* || En parl. Des choses, *Mine* signifie Apparence. *Voilà un mets qui a bonne m., mauvaise m.* = Syn. Voy. Air.

MINE. s. f. T. Métrol. grecq. V. Monnaie et Poids. || T. Métrol. franç. Voy. Capacité.

MINE. s. f. (lat. *minera*). Lieu, ordinairement souterrain, où gisent et d'où l'on peut extraire des métaux, des minéraux et certaines pierres précieuses. *M. d'argent, de cuivre, de fer. M. de charbon, de sel. M. de diamants, de rubis. Découvrir, fouiller, exploiter une m. L'école des mines.* || Particul., L'excavation pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient. *Descendre dans une m. Travailler aux mines, dans les mines. Les galeries d'une m.* || Se dit aussi Des métaux et des minéraux encore mêlés avec les matières terreuses ou pierreuses qui les enveloppent. *De la m. d'or, de cuivre. De la pierre de m.* — *M. de plomb* ou *Plombagine*, Voy. Crayon. || Fig., au sens moral. *Ce sujet est une m. féconde de beautés poétiques.* — On dit encore D'un homme très-savant, *C'est une m. de savoir, d'érudition.*

Enc. — La distinction des gîtes minéraux en *Mines* et *Minières* est purement arbitraire et se rapporte simplement au régime légal auquel elles sont soumises. Ainsi, la loi française considère comme *Mines* les lieux où l'on trouve sous forme de filons, de couches ou d'amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer, du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, ou autres matières métalliques, du soufre, de la plombagine, de la houille, des lignites, des bitumes, de l'alun, des sulfates à base métallique, ainsi que les mines de sel et les sources ou puits d'eau salée. Au contraire, elle comprend sous le nom de *Minières*, les minerais de fer d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes. Les autres gîtes minéraux constituent les *Carrières* (v. ce mot). Comme on le voit, les substances minérales ne sont classées dans les mines ou minières, ni par leur nature, ni d'après leur mode d'exploitation ou la profondeur plus ou moins grande de leur gisement. Cependant les minerais de fer cessent d'être considérés comme minières et rentrent dans la catégorie des mines, lorsque leur exploitation comporte des galeries souterraines en travail régulier ; et, en sens inverse, les minerais de fers superficiels, quand ils sont en filons ou en couches, sont classés parmi les minières (Lois du 21 avril 1810, et du 17 juin 1840).

I. *Législation.* — Les principes relatifs à la propriété des mines ont varié selon les temps et les peuples. Tandis qu'à Athènes, l'État en était propriétaire absolu, à Rome, au contraire, elles étaient considérées comme une dépendance de la surface du sol ; cependant les Constitutions des empereurs reconnurent à l'État, sur la richesse minérale, un certain droit de souveraineté. Sous l'ancienne monarchie française, la propriété des mines paraît avoir toujours été attribuée au souverain. Les seigneurs féodaux s'en étant emparés, la couronne, aussitôt qu'elle se sentit assez puissante, revendiqua cette propriété comme constituant un *droit régalien*. Des lettres patentes données par Charles VI, le 30 mai 1413, proclamèrent formellement la reprise de ce droit, que Louis XI confirma de nouveau par son ordonnance de sept. 1471. Dans la plupart des pays de l'Europe, les souverains réclamèrent ce prétendu droit régalien, en vertu duquel la propriété des mines était attribuée à l'État ; dans quelques-uns cependant, notamment en Angleterre, les mines furent toujours considérées comme une dépendance du sol et comme appartenant aux propriétaires de ce dernier, et l'on voit que le régime du droit commun n'a pas nui, chez nos voisins, au développement de l'industrie extractive. En France, dès 1765, l'illustre Turgot écrivit un mémoire des plus remarquables contre le prétendu droit de l'État et en faveur du droit de propriété, mémoire dans lequel il démontre d'une façon péremptoire que le seul intérêt du propriétaire du sol est plus que suffisant pour garantir la société qu'il ne laissera pas inactive la source de richesse enfermée dans sa terre. Malgré cela, l'Assemblée constituante admit l'existence d'un droit de l'État sur le sol, et la loi de 1810, qui constitue la base de la législation actuelle sur la matière, établit un système mixte par lequel elle prétend concilier le droit du propriétaire avec l'intérêt de la société. Il est à remarquer que, lors de la discussion de cette loi au Conseil d'État, l'empereur se prononça en faveur du principe admis par tous les économistes dignes de ce nom, c.-à-d. en faveur du droit absolu du propriétaire du sol ; néanmoins il céda devant l'unanimité des légistes de son Conseil. En conséquence, par exception au principe du droit commun, d'après lequel la propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous, la loi française reconnaît, quand il s'agit de *mines* proprement dites, deux propriétés distinctes, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du sol, et donne à l'État le droit de concéder cette dernière. D'après cela, toute concession de m. faite au propriétaire du sol, constitue une propriété immobilière nouvelle, entièrement séparée de celle de la surface, transmissible comme elle, et sur laquelle peuvent s'établir de nouveaux droits de privilége et d'hypothèque.

Les recherches de *mines* sont le préliminaire obligé de toute demande de concession. Nul ne peut les faire sur un terrain qui ne lui appartient pas, sans le consentement du propriétaire de la surface, ou sans l'autorisation du gouvernement. Cette autorisation est donnée sur l'avis de l'administration des mines, à la charge d'une indemnité préalable au propriétaire, et après que celui-ci a été entendu. Quand une m. est découverte, elle ne peut être exploitée qu'en vertu d'une concession résultant d'un décret impérial délibéré en Conseil d'État. Cette concession peut être demandée par tout Français ou tout étranger, agissant isolément ou en société, qui justifie des ressources nécessaires pour payer les dépenses auxquelles l'exploitation donnera lieu. S'il y a plusieurs concurrents, l'État choisit celui qui lui offre le plus de garanties ; mais, si celui qui a découvert la m. est éliminé, il a droit à une indemnité de la part du concessionnaire. L'étendue de la m. est toujours déterminée par l'acte de concession ; elle est limitée par des points fixes pris à la surface du sol, et passant par des points verticaux menés de cette surface dans l'intérieur de la terre, à une profondeur indéfinie. Le concessionnaire acquiert la propriété perpétuelle de la m. : par conséquent, il peut en disposer comme de toute autre propriété. Cependant il lui est interdit de la vendre par lots ou partages, sans l'autorisation du gouvernement. Il lui est également interdit de réunir à son exploitation d'autres concessions de même nature, sans y être autorisé. Il est tenu de payer deux indemnités distinctes au propriétaire du sol : l'une, annuelle, pour payer les droits de ce dernier sur les produits de la m. concédée ; l'autre, qui n'a lieu qu'une fois, pour tenir lieu des pertes occasionnées par les dommages et occupations de terrains résultant de travaux postérieurs à la concession. Le concessionnaire est aussi frappé de deux droits annuels au profit de l'État : le premier est fixe et réglé d'après la superficie de la concession (10 fr. par kilom. carré) ; le second est proportionnel au produit de l'exploitation, sans que toutefois il puisse jamais dépasser 5 p. 100 du produit net. Enfin, bien que la concession d'une m. constitue une propriété perpétuelle, elle peut être retirée dans certains cas, comme lorsqu'on a opéré une réunion de mines sans autorisation, ou lorsque l'exploitation est conduite de manière à compromettre la sûreté publique. Le retrait est prononcé par le Ministre de l'agriculture, sauf recours à l'Empereur en Conseil d'État.

L'exploitation des *minières* ne peut avoir lieu sans une permission administrative, qui peut être accordée, soit au propriétaire du sol, soit à des personnes étrangères ; mais comme elle se pratique presque toujours à ciel ouvert, ou que du moins les travaux s'étendent rarement à une grande profondeur au-dessous du sol, elle est soumise à beaucoup moins de restrictions que celle des mines. En ce qui concerne les minières de fer, l'État a le droit de forcer les propriétaires des terrains où elles se trouvent à les laisser exploiter par des tiers, s'ils ne les exploitent pas eux-mêmes convenablement. Le propriétaire qui veut exploiter lui-même n'est tenu qu'à faire au préfet une déclaration contenant la désignation exacte des lieux. Acte de cette déclaration lui est donné, ce qui équivaut à une permission. Cette formalité remplie, il est libre de procéder à l'exploitation; mais il faut que les produits obtenus soient en quantité suffisante pour fournir, autant que possible, aux besoins des forges légalement autorisées qui existent dans le voisinage. Si le propriétaire n'exploite pas lui-même ou si les produits de son exploitation ne sont pas suffisants, les maîtres de forges peuvent exploiter à sa place, moyennant une permission du préfet, et le payement d'une indemnité au propriétaire du sol. L'exploitation des terres pyriteuses et alumineuses, soit qu'elle ait lieu par le propriétaire du fonds ou par des tiers, est soumise aux mêmes formalités que celle des minières de fer. Si elle est faite par des tiers, ceux-ci sont assujettis, en faveur du propriétaire, à une indemnité qui est réglée de gré à gré ou par des experts. Quant aux tourbières, elles ne peuvent être exploitées que par leur propriétaire ou de son consentement, et toujours moyennant une autorisation.

II. *Technologie.* — « L'art de l'exploitation des mines, dit Am. Burat, embrasse tous les procédés qui ont pour objet l'extraction des minéraux utiles, le but étant toujours de se procurer ces minéraux de la manière la plus simple et au plus bas prix possible. Il doit encore définir le gîte, veiller à son aménagement et préparer l'avenir. » Les études spéciales qui sont la base de cet art et les procédés qu'il emploie sont surtout empruntés à la Géologie, à la Minéralogie et à la Mécanique.

A. *Recherche des gîtes.* — Ce travail a pour objet de reconnaître l'existence des gîtes, de définir leurs formes, et de constater leurs richesses et leurs dimensions. On est amené à l'entreprendre, quelquefois par l'étude géologique de la contrée, le plus souvent par des indices directs, tels que les affleurements des filons, la rencontre de fragments entraînés par les eaux, et on l'exécute en pratiquant, suivant les cas, des *sondages*, des *tranchées*, des *puits* ou des *galeries.*

Les *Sondages* consistent à percer dans le terrain des trous ronds de quelques centimètres de diamètre au moyen d'instruments appelés *Sondes* (v. SONDAGE). On a fréquemment recours à ce procedé pour la recherche de la houille, du sel gemme et des eaux minérales; mais il est très-rare qu'on l'emploie pour les minerais métallifères, parce que les roches qui renferment ces derniers sont généralement trop dures pour que la sonde puisse les pénétrer. On creuse ordinairement de simples *Tranchées* pour dégager la crête des dépôts, quand elle est cachée par la terre végétale; mais elles sont le plus souvent insuffisantes, parce que le degré de richesse des affleurements est rarement en rapport avec celui du gîte. D'ailleurs ces affleurements sont habituellement plus pauvres que riches, et ce n'est qu'en pénétrant profondément dans le sein de la terre qu'on voit le gîte *s'ennoblir*, c.-à-d. s'enrichir. Dans tous les cas, les tranchées doivent toujours être ouvertes perpendiculairement à la direction de la crête. Les *Puits* sont des excavations prismatiques ou cylindriques, dont l'axe est très-allongé relativement à leur diamètre. On les fait généralement verticaux : quand ils sont inclinés, on leur donne le nom de *Descenderies* ou de *Montages.* Les *Galeries* diffèrent des puits en ce que leur axe est à peu près horizontal. On appelle *galeries d'allongement*, celles qui sont poussées dans le sein de la masse minérale suivant sa direction, et *gal. de traverse*, celles qui sont perpendiculaires à cette direction. Enfin, on établit souvent sur divers points de leur étendue des excavations de plus grande dimension et de forme plus ou moins régulière, appelées *Chambres.* Quand la crête d'une couche ou d'un filon se montre sur le flanc d'une montagne, on explore assez ordinairement le gîte par une galerie d'allongement, et, si l'on veut étudier plusieurs gîtes parallèles, par une galerie qui les traverse tous, et qu'on nomme, pour ce motif, *galerie à travers bancs;* de cette galerie partent des branches qui pénètrent dans chacun des gîtes. Lorsque les affleurements se trouvent à la surface d'un plateau ou d'une plaine, au lieu de galeries, on *fonce*, c'est-à-d. on creuse des *Puits*, tantôt suivant l'inclinaison même des gîtes, tantôt au travers des bancs, et l'on ouvre des galeries d'allongement au bas des puits. Le terrain dans lequel on opère est quelquefois assez solide pour que les parois des puits et des galeries puissent se soutenir toutes seules. Dans le cas contraire, on consolide les travaux par un *boisage* ou par un *muraillement.* Un *Boisage* se compose de cadres de bois placés à une petite distance les uns des autres, et derrière lesquels on passe de fortes planches ou des pièces de bois rondes refendues, qu'on dispose de telle sorte que chacune d'elles s'appuie sur deux cadres. Le boisage prend le nom de *Cuvelage*, quand il est assez imperméable pour ne pas laisser filtrer l'eau. Quant au *Muraillement*, il se fait de briques ou de pierres taillées. Celui d'une galerie se compose d'une voûte à plein cintre établie sur deux pieds-droits pour soutenir le couronnement et les parois. Souvent on consolide tout ce travail au moyen d'une voûte renversée pour empêcher la poussée et le gonflement du sol; alors on donne généralement à la construction la forme elliptique. Dans tous les cas, on établit sur des traverses une voie en planches pour la circulation. Le muraillement des puits est toujours solidement assis sur un banc de roche. Si le terrain qui doit le supporter n'offre pas toutes les garanties convenables de solidité, ou si le puits est tellement profond que l'on puisse craindre un écrasement des matériaux inférieurs par les parties supérieures, on consolide la maçonnerie en plaçant de distance en distance des cadres de bois, appelés *Rouets*, qui ont intérieurement la forme du muraillement, et qui sont fixés extérieurement dans le rocher.

Les travaux qui précèdent, tranchées, puits, galeries, s'exécutent à l'aide d'outils d'acier et de la poudre. Les outils d'acier, pioches, pics, pointerolles, leviers et masses, ont été longtemps seuls employés dans les mines. On suppléait à leur insuffisance, dans les roches très-dures, par l'application du feu. Aujourd'hui même encore, dans certains pays, on chauffe avec du bois les roches qu'on veut abattre, et quand elles ont été fendillées et désagrégées par la chaleur, on les attaque avec les outils. L'usage de la poudre dans les mines date de 1632. Ce procédé consiste à forer des trous cylindriques convenablement placés dans le rocher que l'on veut faire éclater, et à introduire dans chacun de ces trous une cartouche par-dessus laquelle on chasse une bourre, en ayant soin de ménager dans cette dernière un passage pour l'amorce. Les charges doivent être en rapport avec les dimensions des trous et la résistance de la roche. Dans les travaux souterrains, elles varient entre 60 et 150 gram.; dans les travaux à ciel ouvert, où les massifs, mieux dégagés, permettent d'agir plus en grand, on les porte à 500 gram. et même à 1 kilogr. La poudre produit un double effet sur les roches: un effet initial qui les fend, et un effet de détente qui projette au loin les fragments rompus. On cherche toujours à augmenter le premier et à diminuer le second, en augmentant la surface de contact entre la roche et la cartouche. Le procédé le plus usité à cet effet consiste à mêler à la poudre un tiers ou même moitié de sciure de bois bien séchée afin de rendre la cartouche plus haute.

B. *Exploitation des gîtes.* — Les gîtes reconnus exploitables, on procède à leur exploitation. On peut la faire de deux manières : *à ciel ouvert* ou *en souterrain.*

1° L'*exploitation à ciel ouvert* est la plus simple et la moins coûteuse. Elle convient surtout pour les gîtes peu éloignés de la surface. Indépendamment de la tourbe et des lignites superficiels qui se trouvent dans certains terrains marécageux, on l'emploie pour les roches friables, telles que les sables ; pour les minerais d'alluvion, comme les minerais aurifères, stannifères, gemmifères, et la plupart des minerais de fer de la France ; pour les roches consistantes employées dans les constructions, comme le gypse, les calcaires, les marbres, les granites, les schistes ardoisiers, les pierres meulières ; et même pour certains minerais en amas, parmi lesquels ceux de fer, dits mines en roche, tiennent le premier rang. Dans toute exploitation à ciel ouvert, on donne aux excavations une forme telle que les massifs se présentent toujours dégagés sur deux faces, ce qui conduit à les disposer en gradins, disposition qui prévient les éboulements et facilite l'*abatage.* On ménage des rampes pour les transports, ou, si les excavations sont trop profondes, on établit des treuils d'extraction, en ayant soin de faire le triage dans le fond, afin de ne pas avoir à remonter toutes les matières inutiles. Enfin, on expulse les eaux pluviales et celles d'infiltrations, soit par des tranchées, soit par des puits d'absorption, soit par des moyens mécaniques.

2° L'*exploitation en souterrain* a pour objet de vider les gîtes en filons et en couches inclinées. La plupart des grandes exploitations commencées à ciel ouvert sur les amas métallifères finissent aussi par être transformées en exploitations souterraines, parce qu'il devient très-difficile de maintenir les parois de ces grandes excavations, d'y épuiser les eaux et d'en extraire économiquement le minerai. Mais, avant de pouvoir entrer en exploitation souterraine, il faut atteindre le gîte et y créer des travaux préparatoires qui permettent d'établir un nombre d'ateliers proportionné à l'extraction à laquelle on veut arriver. Ces travaux ne sont autre chose que les puits, chambres et galeries qui ont servi à la recherche, et que l'on multiplie de manière à découper le gîte en étages et massifs et à y préparer les voies nécessaires à l'abatage, au roulage, à l'aérage et à l'assèchement. Leur ensemble est assujetti à certaines conditions générales. Ainsi, on doit attaquer le gîte aussi profondément que possible, afin que les voies établies pour le service restent toujours dans le ferme, et qu'elles aient, par l'importance des massifs dont elles sont destinées à desservir l'exploitation, une durée qui compense les frais de leur établissement. De plus, il faut le diviser en massifs isolés, de telle sorte que l'exploitation en ait toujours à sa disposition un nombre suffisant dégagés sur deux faces. En outre, les ateliers doivent être disposés de manière *qu'ils soient aussi rapprochés que possible, afin de rendre la* surveillance, l'éclairage, le roulage, etc., plus économiques, de n'avoir pas trop de travaux à entretenir à la fois, et de pouvoir abandonner et isoler les champs d'exploitation quand ils se trouvent épuisés. Enfin, il faut diriger toutes les eaux sur des points de rassemblement où leur épuisement soit assuré.

Les *méthodes d'abatage* varient suivant la nature des substances exploitées, suivant la forme, la puissance et l'inclinaison des couches ou filons, et suivant que les substances à extraire sont consistantes ou ébouleuses. Il faut, en outre, remarquer que les amas métallifères fournissent généralement une énorme quantité de déblais provenant des gangues et des parties stériles; et, comme ces déblais doivent être laissés dans la mine, il faut que les procédés pourvoient aussi bien à leur aménagement qu'à l'abatage des roches et au soutènement des excavations.

a. Lorsque la puissance des filons ou couches est inférieure à 3 mètres, et lorsque leur inclinaison est entre 45° et la verticale, on emploie, selon les cas, la méthode d'abatage dite *par gradins droits*, ou la méthode *par gradins renversés.* La première consiste à diviser chaque massif en parallélipipèdes de 2 m. de hauteur sur 4 de longueur, en commençant par un des angles du haut, et l'on abat successivement ces parallélipipèdes en donnant à l'ensemble de l'atelier la disposition en gradins. A mesure qu'on avance dans l'abatage, on consolide le vide qui en résulte avec des étais qui vont du toit au mur et qui supportent des planchers sur lesquels on accumule les déblais stériles. Quant aux produits utiles, on les jette de gradin en gradin jusqu'au puits ou à la galerie qui sert à les enlever. La méthode *par gradins renversés* diffère de la précédente en ce que la disposition *des gradins est inverse et que les massifs sont attaqués par la* partie inférieure. Les ouvriers, pour abattre le minerai, se placent sur les remblais ou sur des planchers mobiles. Quand la roche est peu solide, on la soutient par des boisages, qui servent en même temps à la circulation des ouvriers. Ces boisages avancent avec l'entaille, et sont successivement enlevés pour être reportés en avant à mesure qu'ils peuvent être remplacés par des remblais. Ces deux méthodes offrent cet avantage commun, que le filon est complétement dépouillé, de sorte qu'après l'exploitation, la place qu'il occupait se trouve remplie de déblais stériles maintenus par des lignes de boisages. Mais la méthode par gradins renversés présente un avantage particulier, c'est que l'abatage est facilité par le poids des masses. Cet avantage, il est vrai, est compensé par un inconvénient, nous voulons dire la plus grande difficulté du triage, parce que les minerais peuvent se perdre dans les déblais sur lesquels ils tombent. Ces deux méthodes s'appliquent également aux gîtes métallifères ; mais l'exploitation de la houille ne comporte pas l'emploi de la méthode par gradins droits, parce que les ouvriers, en marchant *sur les produits abattus, les écraseraient plus ou moins, ce qui* diminuerait notablement leur valeur. Tous les gîtes métallifères fournissent une très-grande quantité de déblais; mais il n'en est pas de même de la houille. Lors donc qu'on applique à ce minerai la méthode par gradins renversés, comme dans les Flandres française et belge, où cependant il est rare que la puissance des couches dépasse 1 m., on est, pour remblayer, obligé d'abattre une partie du toit ou du mur, ou bien de faire arriver dans les tailles les déblais qui résultent du percement des galeries creusées pour le roulage ou l'aérage. Mais ces moyens sont insuffisants, dès que la couche dépasse 1 m. Dans ce cas, il faut, ou bien faire venir de l'extérieur des matériaux pour remblayer les tailles, ou bien recourir à une méthode spéciale, appelée méth. *par dépilage.* Dans ce procédé, on construit un boisage provisoire qui soutient le toit pendant qu'on extrait la houille, puis on retire ce boisage de sorte que le toit s'éboule sur le mur de la couche.

b. Lorsque la couche ayant toujours moins de 1 m. de puissance, son inclinaison est entre 45° et l'horizontale, on emploie l'une des trois méthodes suivantes : *par gradins couchés, par grandes tailles, par galeries et piliers.* La méthode *par gradins couchés* présente une certaine analogie avec celle en gradins renversés. Ce qui la caractérise, c'est que, en raison de la faible inclinaison du gîte, les gradins se trouvent couchés suivant le plan de la masse minérale, de telle sorte que l'ouvrier, au lieu de s'élever sur des remblais ou sur des planchers, marche sur le mur du gîte. La hauteur des tailles est quelquefois si faible, que les mineurs ne peuvent se tenir verticalement et sont obligés de *travailler à col tordu*, c.-à-d. couchés sur le côté. *La méthode par grandes tailles consiste* à attaquer un massif simultanément sur toute sa longueur. Les ouvriers travaillent de front sur toute la ligne. A mesure qu'ils abattent et dépouillent la couche métallifère, ils boisent derrière eux avec des étais, puis rejettent les déblais entre les boisages. Cette méthode est rapide et permet plus qu'aucune autre de concentrer les ateliers, mais elle ne peut être appliquée qu'aux matières assez tendres pour être aisément entaillées au pic. La méthode *par galeries et piliers* consiste à diviser le massif par des galeries croisées qui laissent entre elles une partie pleine suffisante pour supporter le toit. Elle est surtout usitée lorsque le minerai exploité a peu de valeur. On exploite ainsi les pierres de construction, certaines couches de minerais de fer, et certaines houillères. Mais, pour celles-ci, on finit ordinairement par abattre les piliers eux-mêmes. Cette dernière opération, malgré les précautions usitées en pareil cas, est toujours dangereuse.

c. Lorsque les gîtes sont en couches, en filons ou en amas de plus de 3 mètres de puissance, leur exploitation présente toujours de très-grandes difficultés. En effet, il est alors impossible de placer des boisages du toit au mur, et l'on est obligé de soutenir les excavations, soit par la matière elle-même, soit par de véritables constructions faites avec les remblais. Si les roches sont solides et consistantes, on emploie la méth. *par ouvrages en travers*, ou la méth. *par galeries et piliers.* La première de ces méthodes procède de bas en haut : par conséquent, elle exige que le gîte soit atteint en profondeur par un puits poussé aussi bas que possible. « Elle consiste, dit Burat, à ouvrir au mur de la masse minérale une galerie d'allongement qui en suit toutes les ondulations; après quoi, on pratique dans cette galerie des *tailles d'exploitation perpendiculaires* à sa direction moyenne, et, par conséquent, dirigées du toit au mur. Ces tailles, prises en travers du gîte, sont d'abord séparées par des massifs pleins qui font l'office de piliers pour soutenir les parties supérieures. Ainsi, par ex., on divise le gîte en massifs de six mèt. de front, puis on les enlève de deux en deux par trois galeries contiguës. Ces galeries accolées et successives forment par leur avancement inégal des gradins horizontaux : elles sont remblayées à mesure qu'elles arrivent au toit, de sorte qu'à la fin du travail, c.-à-d. quand elles atteignent toutes ce dernier, les trois galeries contiguës se trouvent complétement remplies. Lorsqu'on a enlevé et remblayé ces premières tailles ouvertes dans le gîte, on attaque les massifs intermédiaires eux-mêmes, et l'on arrive ainsi à enlever dans le gîte toute une tranche horizontale, en lui substituant une tranche de remblais. Un premier étage étant enlevé et remblayé, on s'élève sur les remblais et l'on procède de la même manière à l'enlèvement d'une seconde tranche, puis d'une troisième, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement du gîte. » Cette méthode permet d'enlever tout le minerai et consomme peu de bois, tout en étant aussi sûre que possible ; mais elle exige que les déblais soient en quantité suffisante pour remblayer toutes les excavations, et ne permet pas d'amener au jour plus du tiers des matières abattues. Dans la méthode *par galeries et piliers*, on exploite chaque tranche horizontale par deux systèmes de galeries croisées. Quand un niveau est enlevé, on attaque la tranche supérieure de la même manière, en ayant soin de laisser entre les deux étages un sol intermédiaire, et de faire correspondre les piliers d'un étage à ceux de l'étage inférieur, afin d'éviter l'écrasement des travaux. Parfois, lorsqu'un gîte a été *ainsi découpé, on sape les piliers et l'on provoque* l'écroulement des sols, afin de retirer encore ce qu'il est possible d'atteindre sans danger. Cette méthode a le grave inconvénient de faire abandonner la moitié du gîte ; mais c'est la seule que l'on puisse employer pour les matières de peu de valeur qui ne donnent pas de déblais et ne supporteraient pas la dépense de remblais venus de l'extérieur.

d. Lorsque les gîtes sont en couches puissantes, comme dans le cas précédent, mais qu'en même temps les matières sont friables et *ébouleuses*, les difficultés de l'exploitation se trouvent considérablement accrues. Alors on procède de l'une des deux manières *suivantes. Dans la méthode par éboulement, on* pousse, à partir d'une galerie d'allongement ouverte dans le mur du gîte, des galeries de traverse fortement boisées, et séparées les unes des autres par des parties pleines d'environ trois mètres, que l'on conduit jusqu'au toit. Arrivé là, on se retire en déboisant et en laissant ébouler la roche, qu'on enlève à mesure *qu'elle tombe.* Les éboulements se propagent à des hauteurs de 4 et 5 mèt., et entretiennent au fond de la galerie un talus, que l'on enlève tant qu'il se reproduit. Quand les éboulements cessent, on continue le déboisage, en reculant progressivement jusqu'à la galerie qui a servi de point de départ. On peut exploiter ainsi un étage de 5 mèt. de hauteur : on s'établit ensuite 6 mèt. plus bas, et l'on procède de la même manière. On exploite donc le gîte en l'attaquant de haut en bas par étages espacés de 6 mèt., de manière que les éboulements ne tardent pas à se propager jusqu'à la surface du sol qu'on laisse effondrer. La méthode *par remblais* varie beaucoup dans ses procédés, mais elle consiste, en principe, à attaquer le gîte de bas en haut au moyen d'ouvrages que l'on remblaie immédiatement. Le plus souvent, on suit, pour la forme de ces ouvrages, la marche des galeries et piliers ou celle des ouvrages en travers; mais, au lieu de faire des étages élevés, on n'établit que des étages de hauteur d'homme, afin d'éviter les éboulements, et l'on remblaie aussi complétement que possible, en ne laissant que les vides nécessaires au service.

Les méthodes qui précèdent sont applicables à l'exploitation souterraine de toutes les richesses minérales. Quelques substances cependant veulent qu'on y introduise certaines modifications spéciales. De ce nombre est surtout la houille, en raison de sa nature particulière et des accidents qui accompagnent fréquemment son extraction; mais notre cadre ne nous permet pas d'entrer *dans de plus longs détails.*

C. *Travaux accessoires.* — Après l'abatage, ce sont les opérations de roulage et d'extraction qui ajoutent le plus au prix de revient des matières exploitées. Il importe donc que ces sortes de travaux s'exécutent aussi économiquement que possible, surtout lorsqu'on exploite des matières n'ayant qu'une faible valeur intrinsèque, comme le sel, la houille, etc. — Le *roulage* s'opère par des moyens différents, suivant l'inclinaison des voies de circulation établies dans les mines. Lorsque l'inclinaison dépasse 15 degrés, on est souvent obligé d'employer le *portage* à dos d'homme, qui se fait à l'aide de hottes ou de sacs; car, lorsque les circonstances le permettent, il vaut mieux établir de petits plans automoteurs, au moyen desquels les chariots pleins en descendant font monter les chariots vides. Lorsque l'inclinaison est moindre, on a recours au *traînage*, qui se fait au moyen de *Bennes* posées sur des patins auxquels des ouvriers sont attelés par des bricoles. Quand les galeries ont des dimensions assez considérables, on substitue au travail humain la traction par des chevaux. En général, le roulage dans les mines s'exécute sur des voies de bois ou de fer; sans cela, le sol des galeries ne tarderait pas à être défoncé. C'est dans les mines, ainsi que nous l'avons vu ailleurs, qu'a pris naissance l'admirable industrie des chemins de fer. L'application de ce mode de transport au roulage souterrain a rendu un très-grand service à l'industrie minière, non-seulement par l'économie qu'elle procure, mais encore parce qu'elle permet de diminuer le nombre des puits d'extraction, le rayon d'exploitation autour de chacun d'eux pouvant être porté beaucoup plus loin qu'on ne le pouvait auparavant. Les chariots employés sur ces chemins de fer varient de forme et de grandeur selon les localités. Dans les houillères, tantôt ce sont de simples plates-formes sur *lesquelles on place les bennes; tantôt ce sont des wagons qui*, après avoir fonctionné comme bennes, sont traînés au puits d'extraction et hissés au jour : par ce procédé, on évite tout transbordement. Ces dernières sortes de wagons sont construites en tôle et désignées sous le nom de *Berlines*. — L'*extraction* proprement dite des minerais, c.-à-d. le travail pour les amener au jour et les verser sur le sol, se fait au moyen de câbles, à l'extrémité inférieure desquels on accroche les bennes, les *Cuffats* (on nomme ainsi en Belgique de grandes bennes contenant de 10 à 20 hectol.), les berlines, etc., et dont l'autre extrémité s'enroule autour d'un tambour, mis lui-même en mouvement soit à bras d'homme, soit par un manége, soit par une machine à vapeur. Les choses sont disposées de telle manière que les bennes vides descendent en même temps que montent les bennes pleines. En outre, pour que ces bennes ne se choquent pas au moment où elles se croisent, on a généralement recours à des appareils appelés *Guides*, qui consistent le plus souvent en deux câbles de fil de fer tendus et embrassés par des coussinets. — Les circonstances dans lesquelles s'exécute l'exploitation des gîtes souterrains exigent encore deux séries de travaux fort importantes : les unes ont pour objet l'aérage ou la ventilation, et les autres l'épuisement des eaux de sources ou d'infiltration qui constituent un obstacle des plus sérieux dans la plupart des mines. Il sera parlé ailleurs (v. VENTILATION) des procédés usités pour renouveler l'air des galeries occupées par les mineurs. Quant aux moyens auxquels on a recours pour épuiser les eaux, ils consistent soit à ouvrir, lorsque la chose est possible, des *galeries d'écoulement* partant du fond de la m. et aboutissant à un niveau inférieur, soit à établir des machines hydrauliques, dont le choix est déterminé par les conditions locales. Selon les cas, on emploie des pompes, des machines à *colonne* d'eau, des vis d'Archimède, etc. — *Pour plus de détails*, voy. l'excellent ouvrage d'Am. Burat, intitulé *Géologie appliquée*, ouvrage qui nous a servi de guide dans ce qui précède.

III. *Service des mines.* — Le soin de surveiller l'exploitation de la richesse minérale est confié à un corps spécial, qui porte le titre de *Corps impérial des Ingénieurs des Mines*, et qui est sous les ordres du Ministre des Travaux publics. En outre, pour faciliter l'action de cette administration, le territoire est partagé en 20 circonscriptions ou *arrondissements minéralogiques*. Les grades dans le corps des ingénieurs des mines sont fixés ainsi qu'il suit : *Inspecteurs généraux*, *Ingénieurs en chef*, *Ing. ordinaires*, et *Élèves-ingénieurs*. Les premiers résident à Paris et sont employés, dans des circonscriptions déterminées, aux tournées ou missions que comporte le service. Les ingénieurs sont attachés aux arrondissements minéralogiques. Quant aux élèves-ingénieurs, ils font partie du personnel de l'*École d'application*. Les ingénieurs ont pour auxiliaires des agents désignés sous le nom de *Gardes-mines*, et appelés autrefois *Conducteurs des mines* : leur grade correspond à celui de conducteur des ponts et chaussées.

Trois écoles spéciales dépendent du service des mines. L'*École impériale des Mines*, qui est établie à Paris, a pour objet principal de former des ingénieurs destinés au recrutement du Corps impérial, ainsi que des directeurs d'exploitations et d'usines, de réunir les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique de la France, et de faire les expériences et analyses qui peuvent intéresser les progrès de l'industrie minière, Elle admet trois catégories d'élèves : les *élèves-ingénieurs*. qui sortent de l'École polytechnique, font partie du Corps impérial et reçoivent un traitement; les *élèves externes*, qui ne sont reçus qu'après avoir subi un examen destiné à constater qu'ils sont en état de suivre les cours; et les *élèves étrangers*, qui sont admis, sur la demande des agents diplomatiques de leur pays, par une décision spéciale du ministre. L'enseignement de l'école est gratuit. Après trois ans au moins et six ans au plus de séjour, les élèves externes peuvent recevoir un diplôme de capacité, qui leur donne le droit de s'intituler *Élèves brevetés*. — L'*École des mineurs* est établie à Saint-Étienne, *au centre du riche bassin houiller de la Loire. Elle est destinée* à former des directeurs d'exploitations et d'usines métallurgiques, ainsi que des gardes-mines. Les élèves y sont reçus, après examen, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à celui de 25 (28 ans pour les marins et les militaires). A la fin des études, les élèves qui satisfont aux épreuves de sortie obtiennent des brevets de capacité *de différents degrés.* Des cours pour les ouvriers sont annexés à l'établissement. — Enfin, l'*École des maîtres-mineurs* d'Alais (Gard) a pour objet de former de bons contre-maîtres et des chefs d'atelier. L'enseignement y est essentiellement pratique. Les cours durent deux ans, au bout desquels les meilleurs élèves reçoivent le brevet de *maîtres-mineurs*.

ART MILITAIRE. — Avant l'invention de la poudre, les mines étaient de simples routes souterraines au moyen desquelles l'assiégeant cherchait à s'introduire dans la place. Souvent aussi il s'arrêtait aux murailles, dont il démolissait pierre à pierre les premières assises, en ayant soin de soutenir la maçonnerie par des étais de bois à mesure que son travail avançait. Quand il avait ainsi sapé une quantité suffisante de rempart, il mettait le feu aux étais, ce qui déterminait la chute de la maçonnerie et produisait une brèche. Le premier emploi qu'on fit de la poudre dans la guerre souterraine, consista d'abord à s'en servir pour faire tomber ces étançons; mais bientôt on l'appliqua aux murailles mêmes. Ce nouveau moyen d'employer la poudre paraît avoir pris naissance dans l'Europe orientale; mais il ne commença à être mis en usage dans l'Occident qu'au commencement du XVIe siècle. Ainsi donc, si Pierre de Navarre qui, en 1503, réussit par ce moyen à se rendre maître des châteaux forts de Naples où s'étaient réfugiés les Français, n'est pas l'inventeur du système des mines modernes, c'est au moins à lui que revient l'honneur d'avoir montré tout le parti qu'on en peut tirer dans l'art des siéges. *Bien que les mines puissent s'employer dans diverses* circonstances, c'est en effet dans les siéges surtout qu'il en est fait usage, par l'assiégé, pour culbuter les travaux de l'assiégeant et produire dans ses rangs un désordre propre à faciliter la défense de la surface du sol; par l'assiégeant, pour détruire les mines de l'ennemi et abattre les murs de contrescarpe et d'escarpe. — *Une mine se compose* de trois parties principales : la *galerie*, le *fourneau* et la *charge*. La *Galerie* est une sorte de chemin souterrain que l'on pousse jusque sous les points que l'on veut détruire, et à laquelle on donne des dimensions variables. On appelle *galerie majeure*, celle qui a 2 m. de largeur et autant de hauteur; *grande galerie*, celle qui compte 1 m. de largeur sur 1 m. 80 à 2 m. de hauteur; et *galerie ordinaire*, celle qui est haute de 1 m. et large de 1 m. 30 à 1 m. 50. Au-dessous de ces dernières dimensions, les galeries reçoivent le nom de *Rameaux*. Les galeries se construisent avec des châssis de bois qu'on place à 1 m. les uns des autres, et dont on garnit l'intervalle de planches pour retenir les terres. Tantôt on y entre de plain-pied, tantôt on y pénètre à l'aide d'une ouverture verticale qu'on appelle *puits de mine*. Le *Fourneau* est une espèce de petite chambre que l'on pratique ordinairement à l'extrémité des rameaux, et dans laquelle on loge la *charge* ou la poudre. Cette dernière est enfermée dans une boîte cubique de bois, sur l'un des côtés de laquelle se trouve une ouverture carrée, de 8 à 10 centim. de côté, destinée à recevoir un conduit de bois ou de fer-blanc, de 4 centim. de côté intérieur, qui se développe en suivant toutes les sinuosités des galeries jusqu'à l'endroit où l'on doit mettre le feu. Ce conduit, qu'on nomme *Auget*, renferme un boudin de toile de 2 centim. de diam. et rempli de poudre, appelé *Saucisson*, lequel, d'un côté, s'enfonce dans la charge, et, de l'autre, se termine par un bout de mèche. *Quelquefois, au lieu de saucisson, on se sert* d'une petite fusée, dite *fusée porte-feu*, qui, une fois enflammée, se précipite dans l'auget et va mettre le feu à la charge. Enfin, dans ces derniers temps, on a substitué l'électricité à ces divers moyens. Une m. est dite *simple*, *double*, *triple*, etc., suivant le nombre de fourneaux qu'elle renferme. Quand on veut que ces *fourneaux jouent simultanément, on ajuste les saucissons en conséquence* : c'est ce qu'on appelle *compasser les feux*. Toute m. produit deux effets. Non-seulement elle fait sauter le terrain supérieur, en formant une excavation appelée *entonnoir*, mais encore elle communique au terrain environnant une commotion souterraine qui peut détruire une galerie située à une certaine distance. On compose la charge suivant celui de ces deux effets particuliers que l'on veut obtenir de préférence. On donne le nom de *Globes de compression* à des mines chargées de 2 à 3000 kilogr. de poudre, qui ont surtout pour objet de communiquer un très-grand ébranlement au sol. L'assiégeant en fait un très-fréquent usage pour crever les *Contre-mines* de l'assiégé; leur invention est due à Bélidor. Au reste, dans les places fortes, on n'attend pas que l'ennemi se présente pour établir les mines. On construit d'avance des galeries principales que l'on trace de manière à laisser peu d'ouvrage à faire au moment du danger, et à pouvoir diriger facilement les travaux vers les points d'attaque. A cet effet, on dispose, sous la banquette du chemin couvert, une galerie principale à laquelle on accède par le fossé et que l'on appelle *gal. de contrescarpe*, parce qu'elle est adossée au mur de ce nom, et *gal. magistrale*, parce qu'elle est la ligne magistrale de la défense souterraine de la place. A 50 ou 60 mèt. de cette galerie on en établit une seconde, dite *gal. d'enveloppe*, qui suit à peu près la direction de la queue des glacis, et qui communique avec la précédente par des *galeries de communication*. Enfin, de cette galerie d'enveloppe on pousse vers la campagne des *galeries d'écoute*, qui sont espacées d'environ 50 mèt., distance suffisante pour qu'un mineur ennemi ne puisse passer entre deux d'entre elles sans être entendu de l'une ou de l'autre. L'ensemble de ces travaux constitue ce qu'on appelle la *fortification souterraine de la place*.

Les *Fougasses* sont des mines passagères et peu enfoncées en terre, que l'on construit à la hâte pour défendre une brèche, un chemin couvert, un ouvrage de campagne, etc. On en fait de portatives, qu'on appelle *Coffres fulminants* ou *Caissons d'artifice*, et qu'on dépose dans les cavités où elles doivent jouer. Enfin, à défaut d'autre récipient, on renferme quelquefois la poudre dans un seau, un pot de terre, un tonneau, etc. Dans tous *les cas, on y met le feu de la même manière* qu'aux mines de grande dimension.

MINER. v. a. Faire, pratiquer une mine. *M. un bastion. M. une tour. M. un rocher.* ‖ Creuser, caver lentement. *L'eau mine la pierre. Le courant de la rivière a miné les piles de ce pont.* ‖ Fig., Consumer, détruire peu à peu. *Cette maladie, ce chagrin le mine. Le temps mine tout.* = MINÉ, ÉE. part.

MINERAI. s. m. (lat. *minera*, minière). T. Minér. Se dit De toute substance qui renferme un métal; mais, dans les exploitations, on ne donne ce nom qu'aux substances dont on peut tirer avec profit le métal qu'elles contiennent.

MINÉRAL. s. m. T. Hist. nat. V. MINÉRALOGIE.

MINÉRAL, ALE. adj. Qui appartient aux minéraux. *Matière, substance minérale. Sel m. Charbon m. Caméléon m. Eau minérale.*

Enc. — On entend par *Eaux minérales*, toutes celles qui, en raison, soit de leur température bien supérieure à celle de l'air ambiant, soit de la quantité et de la nature spéciale de leurs éléments fixes ou gazeux, sont ou peuvent être employées comme agents médicamenteux. En conséquence, ces eaux sont appelées *Eaux médicinales*, et l'on donne le nom d'*Hydrologie médicale* à cette partie de la science qui en fait l'objet de ses études.

I. *Origine des eaux minérales.* — La plupart des eaux ainsi nommées sont caractérisées à la fois par leur haute température et par les éléments qu'elles contiennent. Quelques-unes, cependant, *ne diffèrent des eaux ordinaires que par leur thermalité*, et d'autres par leur composition chimique. De là trois classes d'eaux minérales : les eaux *thermales*, les eaux *thermo-minérales*, et les eaux *minérales froides*. La théorie de la chaleur centrale du globe rend parfaitement compte de la température élevée de certaines sources: il suffit d'admettre qu'elles proviennent d'une assez grande profondeur. En effet, nous avons vu que la chaleur des couches de la terre augmente de 1° centigr. par 30 m. environ; ainsi une source qui émerge à la surface du sol avec une température de 100° doit provenir d'une profondeur d'environ 2700 m. Le célèbre Albert le Grand est le premier (XIIIe siècle) qui ait proposé cette théorie aujourd'hui généralement adoptee par les géologues. Suivant lui, les eaux thermales sont le résultat de courants aqueux souterrains qui, échauffés par l'action de la chaleur centrale du globe, viennent enfin s'épancher à la superficie du sol. Descartes, au XVIe siècle, fait faire un nouveau pas à la théorie. En effet, il pense que les eaux pénètrent par des conduits souterrains jusqu'au-dessous des montagnes, d'où la chaleur qui est dans la terre les élève comme une vapeur sur leur sommet. Dans cette position, elles reprennent la forme liquide et jaillissent partout où le sol le permet. Enfin, l'illustre auteur de la *Mécanique céleste*, Laplace, s'exprime en ces termes : « Si l'on conçoit que les eaux pluviales, en pénétrant dans l'intérieur d'un plateau élevé, rencontrent dans leur mouvement une cavité de 3000 mèt. de profondeur, elles la remplissent d'abord; puis elles acquièrent à cette profondeur une chaleur d'au moins 100 degrés, et, devenues par là plus légères, elles s'élèveront et seront remplacées par des eaux supérieures; en sorte qu'il s'établira deux courants d'eau, l'un montant, l'autre descendant, perpétuellement entretenus par la chaleur intérieure de la terre. Ces eaux, en sortant de la partie inférieure du plateau, auront évidemment une chaleur bien supérieure à celle de l'air au point de leur sortie. » Ainsi donc, les eaux pluviales, après avoir pénétré dans l'intérieur de la terre, peuvent se réduire en vapeur; celle-ci, refoulée de bas en haut par la pression à laquelle elle est soumise et en traversant des couches de terrain plus froides, redevient liquide et vient sourdre enfin à la surface. — On remarque une grande différence dans la température des eaux thermales. Ainsi, tandis que la chaleur du plus grand nombre varie de 20° à 40°, les eaux de Dax, dans les Landes, marquent 60°; celles de Carlsbad (Bohême) indiquent 73°, et celles de Chaudes-Aigues (Cantal) 81°, Humboldt a même trouvé près de Valencia, en Amérique, une source marquant 90°, et Boussingault a obtenu 97° pour celle de Trincheras. Enfin, les sources d'Arijino, au Japon, marquent plus de 100° et s'échappent en partie en vapeur. Beaucoup d'auteurs ont supposé et l'on admet généralement que les eaux minérales possèdent un calorique spécifique, en vertu duquel elles se refroidissent plus lentement que l'eau pure portée au même degré de température. Mais les expériences thermométriques de Longchamp, de Schweigger, de Reuss, de Durand-Fardel, etc., ont démontré que cette supposition était sans fondement.

Quant à la manière dont les eaux se minéralisent dans le sein de la terre, il est admis en principe que les eaux, soit pluviales, soit souterraines, empruntent aux terrains qu'elles traversent leurs principes salins. Aussi Pline a-t-il dit : *Tales sunt aquæ qualis terra per quam fluunt.* On a même remarqué qu'à part quelques exceptions, les sources qui sortent de terrains de même nature contiennent des principes minéraux analogues. Mais le lessivage des roches et des terres ne suffit pas pour expliquer la dissolution dans les eaux de certains principes peu solubles de leur nature. A l'action dissolvante des eaux, il faut joindre l'influence de la pression, celle de la température élevée de l'intérieur du globe, celle du développement de divers gaz, comme l'acide carbonique, dans certaines conditions déterminées, celle de compositions et de décompositions alternatives, et enfin celle de l'électricité. Mais il est évident que les circonstances dont l'intervention est nécessaire à la minéralisation des eaux varient en raison même de la nature de ces principes. On pense généralement que les eaux *minérales froides*, c.-à-d. sans température propre, proviennent de l'action immédiate des infiltrations superficielles sur les terrains traversés. C'est assurément le cas pour la plupart d'entre elles; mais pour celles qui présentent des combinaisons qui ne peuvent guère s'effectuer sans le concours de la chaleur, d'une forte pression, etc., il faut admettre qu'elles tirent, comme les eaux thermales, leur origine des profondeurs de la terre, et qu'elles se sont ensuite refroidies par la rencontre et le mélange d'infiltrations à la température ordinaire. Il est rare que des eaux thermales ne soient pas chargées de principes minéraux; cependant on en cite quelques-unes : telles sont celles de Cannea, près de Trincomali, dans l'île de Ceylan, qui marquent en moyenne une température de 40°.

II. *Classification des eaux minérales.*— La seule base qu'il soit possible d'admettre pour fondement d'une classification scientifique des eaux minérales est leur composition chimique. Toutefois, même en adoptant cette base, on éprouve encore de notables difficultés, attendu que la composition chimique de ces eaux est souvent fort complexe: quelques-unes en effet renferment de 15 à 20 principes différents. D'après cela, il est évident que la classification ne doit tenir compte que des principes prédominants. Mais doit-on entendre par prédominance la simple supériorité quantitative d'un élément sur les autres? « Non certainement, disent les auteurs du *Dict. gén. des Eaux minérales.* Dans la classe la mieux déterminée, celle des eaux sulfurées, la prédominance en chiffre n'appartient pas le plus souvent au *sulfure* lui-même, mais à un chlorure, à un carbonate ou à un sulfate; et, dans le cas où cette prédominance numérique existe *en réalité, elle est à peine prononcée. En conséquence, il a bien* fallu attribuer la prédominance plutôt au caractère du principe minéralisateur qu'à sa quantité. Voici donc un élément particulier, la valeur thérapeutique, introduit dans la classification. Il y a un inconvénient à cela, c'est qu'il y apporte quelque chose d'arbitraire; mais il y a ce grand avantage aussi, c'est qu'il vient substituer à une classification brute une classification intelligente et significative. »

On classe communément les eaux minérales en six catégories, savoir : *Acides*, *Acidules*, *Alcalines*, *Salines*, *Sulfureuses* et *Ferrugineuses.* Sous le nom d'*Eaux acides*, on désigne certaines *eaux qui contiennent des acides sulfurique, chlorhydri*que et borique, non combinés avec des bases. Les sources qui présentent ce singulier caractère appartiennent presque toutes à l'Amérique, là où le sol est souvent bouleversé par des éruptions volcaniques : telles sont les sources thermales de Panama, de Ruiz (Nouvelle-Grenade), de Chucandino, de Guinche, etc., au Mexique. Tel est encore le rio Vinagre, qui sort du volcan de Puracé pour se jeter bientôt dans le rio Cauca, et dont les eaux contiennent une quantité notable d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique. On sait que l'acide borique existe à l'état libre dans les eaux des lagoni de la Toscane. Les *Eaux acidules*, appelées aussi *Eaux gazeuses*, doivent leur nom et leurs propriétés à l'acide carbonique qu'elles contiennent et qui se dégage par l'exposition à l'air libre. Les eaux de Selters, de Pougues, de Chateldon, etc., appartiennent à cette catégorie. Les *Eaux alcalines* ont une saveur urineuse ou savonneuse, et verdissent ordinairement le sirop de violettes. Beaucoup sont plus ou moins gazeuses, à cause de l'acide carbonique qu'elles dégagent. Les eaux de Vichy et de Chaudes-Aigues sont les types de cette classe. On appelle *Eaux salines* celles qui ont une saveur plus ou moins salée et amère. Leurs propriétés varient suivant la nature des sels qu'elles contiennent; beaucoup d'entre elles sont purgatives. On range dans cette catégorie les eaux de Balaruc, de Plombières, de Sedlitz, d'Epsom, etc. Quant aux *Eaux sulfureuses* et *ferrugineuses*, nous en parlerons tout à l'heure. — Il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître combien cette classification est insuffisante, soit au point de vue chimique, soit au point de vue thérapeutique. En conséquence, plusieurs écrivains y ont introduit des modifications plus ou moins considérables; mais une réforme complète était nécessaire. C'est ce travail qu'ont exécuté les auteurs du *Dict. gén. des Eaux minérales,* que nous avons déjà cité. Laissant de côté les *eaux acides*, comme n'étant d'aucun usage thérapeutique, ils répartissent les eaux minérales dans 5 classes subdivisées elles-mêmes en un certain nombre de groupes : 1° *Eaux sulfurées*, subdivisées en *Sulfurées sodiques* et *Sulfurées calciques.* 2° *Eaux chlorurées*, formant trois groupes : *Chlorurées sodiques*, *Chlorurées sodiques bicarbonatées*, *Chlorurées sodiques sulfureuses.* 3° *Eaux bicarbonatées*, qui se distinguent en *Bicarbonatées sodiques*, *Bicarbonatées calciques*, et *Bicarbonatées mixtes.* 4° *Eaux sulfatées*, subdivisées en *Sulfatées sodiques*, *Sulfatées calciques*, *Sulfatées magnésiques* et *Sulfatées mixtes.* 5° *Eaux ferrugineuses*, distinguées en *Ferrug. carbonatées*, *Ferrug. sulfatées*, et *Ferrug. manganésiennes.*

III. *Propriétés thérapeutiques.*—Nous allons maintenant exposer sommairement les propriétés caractéristiques de ces cinq classes, particulièrement au point de vue thérapeutique. En même temps, nous indiquerons les localités principales, surtout en France, où l'on rencontre ces eaux.

1° *Eaux sulfurées* ou *sulfureuses.*— Les eaux sulfurées sodiques, examinées à leur sortie même du sol, ne répandent aucune odeur caractéristique; mais dès qu'elles ont absorbé l'oxygène de l'air, elles dégagent une odeur plus ou moins prononcée d'acide sulfhydrique, que l'on compare communément à celle des œufs couvés. Au contraire, les eaux sulfurées calciques répandent toujours une odeur sulfhydrique très-prononcée. Leur saveur est douceâtre ou fade, ou quelquefois un peu amère. Leur température est variable; néanmoins les sulfurées sodiques sont plus souvent thermales que les sulfurées calciques. En revanche, celles-ci sont généralement plus riches en principes minéralisateurs. Les eaux à base de chlorure de sodium sont souvent riches en chlorure de sodium comparativement aux autres sels; les sulfurées calciques, au contraire, sont plus chargées de sulfate de chaux, origine première de leur principe sulfuré. Un grand nombre d'eaux sulfurées, surtout lorsqu'elles ont une température modérée de 25° à 35°, sont onctueuses au toucher. Cette onctuosité paraît due à la présence dans ces eaux d'une matière organique, amorphe selon plusieurs auteurs, qu'on a appelée *Glairine*, *Barégine*, etc. De toutes les eaux minérales, les sulfurées sont celles qui sont le plus modifiées par l'oxygène de l'air. L'odeur des sulfurées sodiques est d'abord exaltée, puis elle disparaît peu à peu, à mesure que ces eaux se décomposent. Les eaux sulfureuses, en raison du soufre qu'elles contiennent, sont spécialement avantageuses dans les affections cutanées liées à une diathèse herpétique, et dans les catarrhes de l'appareil respiratoire. Elles sont encore utiles, mais surtout en vertu de leur température et de l'excitation qu'elles exercent sur la surface tégumentaire, chez les individus à tempérament lymphatique exagéré, et dans les cas de scrofules, de rhumatisme, de syphilis constitutionnelle, et de chlorose. — EAUX SULF. SODIQUES : *Ax* et *Usson*, Ariége. *Guagno*, *Guitera* et *Pietra-Pola*, Corse. *Bagnères-de-Luchon* ou *Luchon.* Haute-Garonne. *Gamarde*, Landes. *Bagnols*, Lozère. *Saint-Honoré*, Nièvre. *Eaux-Bonnes* et *Eaux-Chaudes*, Basses-Pyrénées. *Baréges*, *Cauterets* et *Saint-Sauveur*, Hautes-Pyrénées. *Amélie-les-Bains*, *Escaldas*, *Moligt* et *Vinça*, Pyrén.-Orient. *Yverdun*, Suisse. — EAUX SULF. CALCIQUES : *Digne* et *Gréoulx*, B.-Alpes. *Saint-Bonnet*, Hautes-Alpes. *Castéra-Verduzan*, Gers. *Allevard*, Isère. *Cambo*, Basses-Pyrénées. *Bagnères-de-Bigorre*, Hautes-Pyrén. *Aix*, Savoie. *Enghien*, Seine-et-Oise, *Schinznach*, Suisse. — *Gazost* (H.-Pyrénées) et *Castel-Nuovo* (Sardaigne), Eaux sulf. iodurées.

2° *Eaux chlorurées.* — De toutes les eaux minérales, celles-ci sont les plus riches en principes fixes. Elles sont aussi plus souvent tempérées et thermales que froides. Dans toutes, l'élément dominant est le chlorure de sodium : puis viennent le chlorure de magnésium, les bicarbonates et les sulfates alcalins et terreux. Les eaux chlorurées sont en général très-limpides et inodores; leur saveur est sensiblement salée, et quelquefois amère quand le chlorure de magnésium est abondant. Presque toutes sont aussi ferrugineuses. Enfin, la plupart arrivent sur le sol avec de l'acide carbonique et de l'azote, qui les font bouillonner dans les puits. La qualité d'être gazeuses ou non est importante à considérer dans ces eaux, attendu que l'acide carbonique libre qu'elles renferment facilite leur absorption, quand elles sont administrées en boisson. En outre, cet acide y ajoute des *propriétés stimulantes. Quant à l'hydrogène sulfuré* que contiennent certaines eaux chlorurées sodiques, il communique aussi à celles-ci les propriétés spéciales des eaux sulfureuses. Dans tous les cas, il importe, pour se déterminer dans le choix des nombreuses sources de cette catégorie, de tenir compte de la proportion des principes minéralisateurs, laquelle est extrêmement variable. En effet, tandis que les eaux de Bourbon-Lancy, par exemple, n'en contiennent pas 2 grammes par litre, celles de Hombourg en contiennent 16, et celles de Hamman-Melouane, 30. « Les eaux chlorurées sodiques, dit le Dr Durand-Fardel, représentent une médication *reconstituante*, c.-à-d. *qu'elles agissent à la manière d'agents toniques et stimulants* à la fois, sur les surfaces digestive et cutanée. C'est sans doute en vertu de cette action qu'elles possèdent des propriétés résolutives assez caractérisées. Elles réveillent à un haut degré l'action de la peau, stimulent l'appétit, excitent les sécrétions intestinale et urinaire, et activent la circulation abdominale. » C'est surtout à la classe des chlorurées sodiques qu'appartiennent les eaux minérales purgatives; mais cette action purgative est rarement cherchée : on s'attache plutôt à l'éviter, en administrant les eaux à dose fractionnée. La plupart de ces eaux sont plus usitées extérieurement qu'intérieurement. Lorsque *leur température est élevée, leur emploi provoque fréquemment* ces éruptions variées que l'on nomme *poussée.* Les eaux de cette classe sont spécialement indiquées dans les scrofules et dans le lymphatisme exagéré. On les emploie fréquemment aussi dans les cas de paralysies, de rhumatisme, de pléthore abdominale, et de blessures. Dans ces derniers cas, elles agissent principalement par leurs qualités excitantes et résolutives. — EAUX CHLORURÉES SODIQUES : *Bourbon-l'Archambault*, Allier. *Rennes-les-Bains*, Aude. *Balaruc*, Hérault. *Lamotte*, Isère. *Lons-le-Saulnier* et *Salins*, Jura. *Bourbonne*, Haute-Marne. *Chatelguyon*, Puy-de-Dôme. *Niederbronn* et *Soultz-sous-Forêt*, Bas-Rhin. *Bourbon-Lancy*, Saône-et-Loire. *Salins*, Haute-Savoie. *Bains*, Vosges. *Mers-el-Kébir* et *Hamman-Melouane*, Algérie. *Baden-Baden*, *Hombourg*, *Ischl*, *Kissingen*, *Kreuznach*, *Pyrmont*, *Selters*, *Soden*, *Wiesbaden*, Allemagne. *Cheltenham*, Angleterre. — EAUX CHLOR. SODIQUES BICARBONATÉES : *La Bourboule*, Puy-de-Dôme. — EAUX CHLOR. SODIQUES SULFUREUSES : *Uriage*, Isère. *Saint-Gervais*, Savoie. *Aix-la-Chapelle*, *Doberan*, Allemagne.

3° *Eaux bicarbonatées.* — Les principes dominants de ces eaux sont, outre l'acide carbonique libre, les bicarbonates de soude, de chaux et de magnésie. On y admet aussi des bicarbonates de potasse, de fer, de manganèse, et beaucoup contiennent encore des proportions très-notables de chlorures alcalins et des sulfates alcalins et terreux. Les eaux bicarbonatées sont en général froides, quelquefois tempérées, assez rarement thermales. Limpides, incolores et inodores, elles ont une saveur d'abord aigrelette, puis terreuse et alcaline. Les plus riches en fer ont en outre une saveur styptique. Quand on les agite vivement dans un vase, elles dégagent de l'acide carbonique et pétillent comme du vin de Champagne. Lorsque ce gaz est en excès, il forme des bulles plus ou moins fortes et nombreuses qui parfois simulent à la source un bouillonnement continu. Au contact de l'air, le gaz acide carbonique est éliminé en partie; celles dans lesquelles prédominent les bicarbonates de chaux et de magnésie se troublent notablement, et déposent peu à peu du carbonate de chaux sous la forme de masses compactes cristallines : on désigne sous le nom d'*incrustantes* les sources qui jouissent de cette propriété à un degré éminent. Les eaux bicarbonatées ferrugineuses s'altèrent encore plus que les autres, et il se forme, par absorption de l'oxygène de l'air, de l'oxyde de fer rouge insoluble qui se dépose. On désigne communément les eaux bicarbonatées sous les noms d'*eaux acidules* et d'*eaux alcalines*, suivant que l'on prend en considération leur acide ou leur base prédominante.— Dans les *Eaux bicarbonatées sodiques*, la proportion des principes minéralisateurs est très-variable, et l'on a remarqué qu'en général elle est beaucoup plus considérable dans les eaux froides que dans les eaux thermales. Les eaux bicarbonatées sodiques, même les plus actives, comme celles de Vichy, ne déterminent pas dans l'économie des modifications bien apparentes. Cependant la quantité des urines est généralement augmentée; la peau fonctionne un peu plus activement, et les digestions se font avec plus de rapidité. Pendant la durée du traitement, on observe aussi que les produits des sécrétions acides de l'économie perdent généralement, au moins d'une manière passagère, leur caractère d'acidité. Ces eaux s'adressent spécialement aux maladies du foie, à la goutte, à la gravelle urique, et aux engorgements des viscères abdominaux. On n'est point encore parvenu à expliquer d'une manière satisfaisante l'action curative des eaux bicarbonatées sodiques dans les cas de gravelle urique et de goutte; mais l'expérience a prononcé. On les administre encore très-fréquemment dans les affections dyspepsiques. Enfin, leur emploi dans le diabète, le catarrhe des voies urinaires, etc., est quelquefois utile. — Les *Eaux bicarbonatées calciques* et *bicarb. mixtes* ne possèdent plus les propriétés thérapeutiques spéciales des bicarbonatées sodiques. Elles ne peuvent en général être considérées que comme des eaux digestives, vertu qu'elles doivent à leur qualité gazeuse. Les bases calciques qu'elles contiennent rendent aussi plusieurs d'entre elles préférables aux bicarbonatées sodiques dans les affections catarrhales de l'appareil génito-urinaire. — EAUX BICARBONATÉES SODIQUES : *Hauterive*, *Vichy*, Allier. *Saint-Laurent-les-Bains*, *Vals*, Ardèche. *Chaudes-Aigues*, Cantal. *Soultzmatt*, Haut-Rhin. *Ems*, Allemagne. *Bilin*, *Tœplitz-Schönau*, Bohême. — EAUX BICARBONATÉES CALCIQUES : *Ussat*, Ariége. *Aix*, Bouches-du-Rhône. *Foncaude*, Hérault. *Saint-Galmier*, Loire. *Pougues*, Nièvre. *Bagnères de-Bigorre*, Hautes-Pyrénées. *Schlangenbad*, Allemagne. *Tœplitz-Trentschin*, Hongrie. — EAUX BICABONAT. MIXTES : *Néris*, *Saint-Pardoux*, Allier. *Celles*, Ardèche. *Avesne*, Hérault. *Monestier-de-Clermont*, Isère. *Sail-lez-Chateaumorand*, Loire. *Chambon*, *Mont-Dore*, *Pont-Gibaut*, *Royat*, *Saint-Nectaire*, Puy-de-Dôme. *Evian*, Savoie. *Mouzaïa-les-Mines*, Algérie. *Ludwigsbrünnen*, Allemagne. *Cheltenham*, Angleterre.

4° *Eaux sulfatées.* — Ces eaux renferment comme principes dominants, des sulfates de soude, de chaux et de magnésie. Leur température est très-variable, et il en est de même de la proportion de leurs principes fixes. Leur degré de minéralisation est ordinairement d'autant plus élevé, que leur température est plus froide. Presque toujours, quand elles sont froides ou tempérées, on y découvre de l'acide carbonique, et quelquefois des traces plus ou moins notables d'acide sulfhydrique. Les *Eaux sulf. sodiques*, qui sont en même temps bicarbonatées, paraissent avoir une action fort analogue à celle des bicarbonatées sodiques, et, par conséquent, sont indiquées à peu près dans les *mêmes cas. Les Eaux sulf. magnésiques ne sont guère usitées* comme eaux minérales proprement dites; mais quelques-unes sont extrêmement employées comme médicament : telles sont les eaux de Sedlitz, d'Epsom et de Pullna. Quant aux sources *sulf. calciques* et *sulf. mixtes*, ce sont des eaux douces, sédatives, qui trouvent surtout leur application dans les affections qui s'accompagnent habituellement d'un état d'éréthisme nerveux, ou qui ont leur siége dans des appareils facilement excitables. Elles sont encore utiles dans diverses névroses et dans certaines formes rhumatismales. — EAUX SULFATÉES SODIQUES : *Evaux*, Creuse. *Plombières*, Vosges. *Gastein*, Allemagne. *Carlsbad*, *Franzensbad*, *Marienbad*, Bohême. — EAUX SULF. CALCIQUES : *Monestier de Briançon*, Hautes-Alpes. *Audinac*, Ariége. *Cransac*, Aveyron. *Encausse*, Haute-Garonne. *Saint-Amand*, Nord. *Contrexéville*, Vosges. *Hamman-Rira*, Algérie. *Baden*, Allemagne (Autriche). *Bath*, Angleterre. *Baden*, *Bex*, *Louesche*, Suisse. — EAUX SULFAT. MAGNÉSIQUES : *Sermaize*, Marne. *Epsom*, Angleterre. *Pullna*, *Sedlitz*, *Seidschütz*, Bohême. *Gran*, Hongrie. — EEUX SULFATÉES MIXTES : *Dax*, Landes. *Friedrichshall*, Allemagne.

5° *Eaux ferrugineuses.* — Ces eaux sont minéralisées tantôt par le sulfate de fer, tantôt et le plus souvent par le bicarbonate de protoxyde. Berzelius a reconnu en outre dans ces eaux la présence d'acides organiques particuliers, l'*acide crénique* et *apocrénique*, qui s'y trouvent unis à l'oxyde de fer. Toutes ont une saveur styptique et atramentaire plus ou moins prononcée. Cependant la proportion de fer est toujours très-faible, les plus riches atteignant à peine et ne dépassant presque jamais 5 centigr. de sels de fer pour 1000 grammes. La plupart sont froides, et les autres ne possèdent jamais une température élevée. Exposées à l'air, ces eaux se troublent et laissent précipiter un dépôt ocracé. Les eaux ferrugineuses sont toniques et astringentes. Leur usage est indiqué dans la chlorose, dans l'état constitutionnel anémique, où le sang présente un appauvrissement de son élément ferreux ou globulaire, et dans les affections qui en dépendent. Certaines sources contiennent une assez notable proportion de manganèse pour être distinguées des eaux ferrugineuses ordinaires. Le manganèse est un adjuvant du fer, et s'adresse aux mêmes affections. Suivant Pétrequin et Socquet, il facilite chez quelques personnes la tolérance pour ce métal, en même temps qu'il le rend plus actif et plus efficace. — Les sources ferrugineuses existent en très-grand nombre sur tous les points du sol; en conséquence, nous ne mentionnerons que les plus connues. — EAUX FERRUGINEUSES BICARBONATÉES : *Rennes-les-Bains*, Aude. *Camarès, Sylvanès*, Aveyron. *Sainte-Marie, Vic-sur-Cère*, Cantal. *Luchon*, H.-Garonne. *La Malou*, Hérault. *Saint-Alban*, Loire. *Châteauneuf, Chateldon, Chatelguyon, Mont-Dore*, Puy-de-Dôme. *Bagnères-de-Bigorre*, H.-Pyrénées. *Soultzbach*, Haut-Rhin. *Charbonnières*, Rhône. *Forges*, Seine-Infér. *Provins*, Seine-et-Marne. *Bussang, Plombières*, Vosges. *Pyrmont*, Allemagne. *Harrowgate*, Angleterre. *Spa*, Belgique. — EAUX FERRUGINEUSES SULFATÉES : *Castéra-Verduzan*, Gers. *Bagnères-de-Bigorre*, Hautes-Pyrénées. *Passy*, Seine. *Pilsen*, Bohême. — EAUX FERRUGINEUSES MANGANÉSIENNES : *Luxeuil*, Haute-Saône. *Birkenfeld*, Allemagne.

IV. *Du traitement par les eaux minérales.* — Le mode d'administration varie selon la nature des eaux, et selon la nature des maladies qu'il s'agit de combattre. Certaines eaux ne s'administrent qu'en boisson, d'autres ne s'emploient guère qu'en bains, ou qu'en applications externes, comme affusions, douches, injections, etc. Un grand nombre, et ce sont principalement les eaux thermales ou tempérées, se prêtent à tous les modes possibles d'administration. Dans quelques localités, notamment à Franzensbad, en Bohême, et à Saint-Amand, département du Nord, on prend des *bains de boue*, c.-à-d. que le corps est plongé dans un limon formé par les sources minérales.

V. *Eaux minérales artificielles.* — On est parvenu à imiter plus ou moins exactement la plupart des eaux minérales naturelles : les eaux *chlorurées* et *sulfatées*, au moyen de simples solutions salines; les *acidules gazeuses*, avec des solutions imparfaites d'acide carbonique retenu par une certaine pression ; les *bicarbonatées*, en ajoutant un bicarbonate alcalin, ordinairement celui de soude, dans de l'eau chargée d'acide carbonique; les *ferrugineuses*, soit au moyen de solutions de sulfate de fer, soit avec un protocarbonate de fer tenu en dissolution par l'acide carbonique. Ce sel peut être produit par double décomposition dans le liquide au moyen d'un mélange déterminé de protochlorure de fer et de carbonate de soude : on évite ainsi l'action de l'air, qui décompose promptement le protocarbonate. Enfin, les eaux *sulfureuses* sont le résultat d'une solution saline unie à de l'acide sulfhydrique, ou consistent en une simple solution de sulfhydrate de soude cristallisé dans des proportions déterminées. Néanmoins l'emploi des eaux minérales artificielles n'est pas généralement accompagné des mêmes résultats que celui des eaux naturelles. Cela est vrai, surtout pour ce qui concerne leur administration à l'intérieur. En outre, il ne faut pas oublier que le traitement hydrologique sur les lieux mêmes trouve, dans les circonstances extérieures, dans le changement de milieu, dans la cessation des occupations habituelles, etc., des conditions de succès qui manquent au traitement que l'on peut suivre sans sortir de chez soi.

VI. *Législation.* — Le régime administratif auquel les eaux minérales se trouvent aujourd'hui soumises est réglé par l'ord. du 18 juin 1823, la loi du 14 juill. 1856, et le décret du 28 janvier 1860. Le principe qui domine cette réglementation, c'est qu'aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert au public sans une autorisation préalable du Ministre des travaux publics, laquelle n'est délivrée qu'après constatation des propriétés thérapeutiques des eaux qu'on veut exploiter. Les établissements d'eaux minérales appartiennent, soit à l'État, soit à un département ou à une commune, soit à des particuliers. Les établissements qui appartiennent à l'État, et qui sont ceux de Vichy, Néris, Bourbon-l'Archambault, Plombières, Bourbonne et Luxeuil, sont administrés en régie ou mis en ferme, et leurs produits entrent dans les recettes générales du Trésor. Ceux qui appartiennent à des départements, à des communes, à des institutions charitables ou à des particuliers, sont gérés pour leur compte. Quand un établissement d'eaux minérales est susceptible de rendre de grands services à la santé, il peut être déclaré d'intérêt public. Cette déclaration a lieu par décret délibéré en Conseil d'État, après une enquête préalable, et après avis donné par le Comité consultatif d'Hygiène publique et par le Conseil général des Mines. Une fois la source déclarée d'intérêt public, un décret rendu dans la forme précédente peut lui assigner un *périmètre de protection*. Dans ce cas, aucun sondage, aucun travail souterrain, ne peuvent être pratiqués dans ce périmètre, à moins d'une autorisation préalable. Bien plus, le propriétaire de la source peut faire, sur le terrain d'autrui (à l'exception des maisons et cours, et sauf indemnité), compris dans ledit périmètre, tous les travaux de *captage* et d'aménagement nécessaires pour la conservation, la conduite et la distribution de cette source, quand ces travaux ont été autorisés par le Ministre. — Un *médecin inspecteur* et, s'il y a lieu, un *inspecteur adjoint*, sont attachés à toute localité qui comprend un ou plusieurs établissements d'eaux minérales autorisées. Ces inspecteurs sont nommés par le Ministre, qui peut aussi les révoquer. Leurs fonctions consistent à surveiller toutes les parties de l'établissement affectées à l'administration des eaux, au traitement des malades, etc. Ils ne peuvent rien exiger des malades dont ils ne dirigent pas le traitement, et ils soignent gratuitement les indigents admis à faire usage des eaux. Les tarifs pour l'usage de celles-ci, lorsque les sources sont la propriété de l'État, sont arrêtés par le Ministre ou, dans le cas de mise en ferme, par le décret d'adjudication. Ceux des autres établissements sont soumis à l'approbation du préfet; mais, quand il s'agit de sources qui appartiennent à des particuliers, cette approbation sert seulement à constater les prix. — Les eaux minérales qui s'envoient au loin pour être administrées en médicament, sont expédiées sous la surveillance de l'inspecteur avec un certificat d'origine. Elles peuvent être vendues, soit par un pharmacien, soit par tout individu muni d'une autorisation. Dans ce dernier cas, les eaux, à leur arrivée, sont vérifiées par les inspecteurs. — On pourra consulter le *Dict. gén. des Eaux minérales*, par Durand-Fardel, Eug. Lebret, Lefort et Jules François, ouvrage qui nous a servi de guide dans le court exposé qui précède.

MINÉRALISATEUR. s. et adj. m. T. Minéral. Se dit, en parlant D'un composé minéral, De celui des éléments constitutifs qui imprime au second, lequel joue un rôle pour ainsi dire passif, des caractères déterminés, tant physiques que chimiques. *Les minéralisateurs, ou les agents minéralisateurs les plus ordinaires sont l'oxygène, le soufre, l'arsenic et les acides.* ‖ * En parl. D'une eau minérale, se dit aussi Du principe minéral auquel elle doit ses propriétés dominantes.

MINÉRALISATION. s. f. Acte par lequel s'effectue la combinaison de deux corps, dont l'un joue à l'égard de l'autre le rôle de principe minéralisateur.

MINÉRALISER. v. a. Se dit D'une substance qui, en se combinant avec une autre, joue le rôle de minéralisateur. = MINÉRALISÉ, ÉE. part. *La galène est du plomb minéralisé par le soufre.*

MINÉRALOGIE. s. f. (lat. *minera ;* λόγος, discours).

Enc. — I. *Définitions.* — On désigne sous la dénomination commune de *Minéraux*, tous les corps bruts ou inorganiques qui se forment ou se sont formés naturellement sans aucune participation des forces vitales ni des opérations de l'art, et que l'on trouve en abondance à la surface et dans l'intérieur du globe. Cette définition exclut donc du nombre des minéraux toutes les substances d'origine organique qui sont enfouies dans le sein de la terre, comme la houille, l'anthracite, etc. Néanmoins on a pris l'habitude de joindre l'étude de ces dernières à celle des corps purement inorganiques, soit à cause de leur gisement, soit à cause de leur mode d'exploitation, qui est le même que celui des minéraux proprement dits. La *Minéralogie* est cette branche de l'histoire naturelle qui s'occupe des minéraux. « Elle embrasse dans son objet, dit le professeur Delafosse, la connaissance de leurs propriétés générales ; celle des caractères particuliers qui distinguent les différentes espèces les unes des autres, et les variétés de chaque espèce entre elles; celle de leur gisement ou manière d'être dans la nature, comme aussi de leur emploi dans les arts et dans les usages de la vie; enfin, celle de leur classification, ou de leur disposition dans un ordre méthodique et rationnel, propre à faciliter leur étude, et à faire ressortir leurs analogies et leurs dissemblances. »

II. *Des minéraux en général.* — Les minéraux sont des corps, tantôt simples, tantôt composés. Les minéraux non composés sont en fort petit nombre, car, bien que l'analyse chimique ait constaté jusqu'à ce jour l'existence de 62 corps élémentaires, c.-à-d. indécomposables, il n'y en a guère que 12 qui aient été rencontrés dans la nature à l'état natif, et encore cet état n'est-il fréquent que pour le soufre, l'or, l'argent, le platine et le carbone. Quant aux minéraux composés, on croirait au premier abord que leur nombre doit être prodigieux, car la plupart des éléments connus peuvent se combiner entre eux dans diverses proportions; mais il s'en faut de beaucoup que toutes les combinaisons possibles se réalisent dans la nature. En outre, les composés artificiels que nous produisons dans nos laboratoires sont bien plus nombreux que les combinaisons opérées sous la seule influence des forces chimiques qui agissent dans le sein ou à la surface de la terre. Les minéralogistes en effet n'ont guère reconnu plus de 500 *espèces* minérales, et, sur ce nombre, les trois quarts environ sont des composés plus ou moins rares qui se trouvent disséminés çà et là, et n'ont aucune importance au point de vue de la constitution de notre globe, non plus qu'au point de vue de leur utilité pour l'espèce humaine.

Les minéraux se trouvent souvent dans la nature sans que nous en connaissions l'origine, ou bien ils se forment immédiatement chaque fois que quelques particules élémentaires, se trouvant en présence, peuvent librement agir l'une sur l'autre et céder à leur affinité mutuelle. Il se forme alors, tantôt une espèce de minéral, tantôt une autre espèce, suivant les cas fortuits de rencontre des éléments. Une fois produit, le minéral peut conserver le volume et la forme qu'il a acquis à l'instant même de sa formation, ou bien s'accroître indéfiniment par l'addition de nouvelles molécules de même sorte à sa surface extérieure, soit d'une façon continue, soit successivement et après des interruptions d'une durée indéfinie, car cet accroissement dépend exclusivement des circonstances extérieures. Dans ces changements accidentels de volume, la forme du corps minéral peut rester constamment la même ; mais le plus souvent elle varie d'une infinité de manières, sans ordre comme sans époque déterminée. Du reste, une masse minérale n'a pas une durée d'existence fixe : elle subsiste d'une manière indéfinie, et ne peut être détruite que par une cause extérieure. Encore cette destruction n'est-elle souvent qu'apparente, comme lorsque le minéral est réduit à l'état pulvérulent ou à l'état de dissolution. Il n'y a destruction réelle d'un minéral, que lorsque ses éléments se dissocient en totalité ou en partie, ainsi qu'on l'observe quand on calcine de la pierre à chaux, qui perd alors son acide carbonique, ou lorsqu'on chauffe de l'azotate d'ammoniaque, qui se décompose en eau et en gaz protoxyde d'azote.

Il résulte de ce que nous venons de dire de l'origine, de l'accroissement et de la destruction des substances minérales, qu'elles sont de simples agrégats et ne sauraient constituer des *individus* proprement dits. Un minéral, en effet, peut se diviser indéfiniment, jusqu'à ce que l'on arrive, soit à la molécule chimique, s'il est composé, soit à la molécule physique, s'il est simple, qui constitue son élément, et cette molécule possédera encore les propriétés essentielles du tout. Un cabinet de zoologie ou de botanique est formé d'une collection d'individus ; un cabinet de minéralogie est formé d'une collection d'échantillons. Néanmoins les minéralogistes considèrent ces molécules primitives comme constituant les *individus minéralogiques.* Quant aux termes d'*espèce* et de *genre*, on ne peut, en minéralogie, leur attribuer la même signification que dans les sciences qui ont pour objet les êtres vivants. Aussi voyons-nous les minéralogistes fonder la distinction de leurs espèces, tantôt sur la différence de composition chimique des minéraux, tantôt sur la considération de la différence de leurs formes, la composition chimique étant la même. Ainsi, par ex., d'une part, l'or natif, l'argent et le cuivre, qui ont les mêmes formes cristallines, mais qui diffèrent par leur composition chimique, forment trois espèces minéralogiques différentes ; tandis que, d'autre part, la chaux carbonatée et l'aragonite, qui ont la même composition chimique (toutes deux sont du carbonate de chaux), mais cristallisent dans des systèmes différents, la première dans le système rhomboédrique, et la seconde dans le système prismatique, sont également considérées comme formant deux espèces distinctes. La difficulté d'appliquer au mot *genre* une signification précise est plus grande encore, et sa signification varie nécessairement suivant le point de vue où se place le minéralogiste. Un genre minéralogique se formant par le rapprochement des espèces les plus analogues entre elles, on aura des genres fondés sur la composition chimique, et qui comprendront les espèces composées des mêmes principes en proportions différentes, des genres fondés sur les rapports des formes cristallines, et d'autres genres établis à la fois sur la considération de la composition et de la forme cristallographique : ce dernier cas est celui des corps isomorphes.

III. *Caractères des minéraux.* — Ces caractères sont *physiques* et *chimiques*. La distinction des espèces étant généralement fondée sur l'étude de ces deux ordres de caractères, il importe, dans beaucoup de cas, de les considérer tous deux avec attention. Néanmoins l'observation des premiers est le plus souvent suffisante pour arriver à la détermination des espèces connues.

A. *Caractères physiques.* — L'importance de ces caractères est très-variable; en conséquence, il en est plusieurs que nous nous contenterons de mentionner.

1° La *forme extérieure* ou la *configuration* est le caractère physique le plus essentiel à considérer dans les minéraux ; mais comme, dans notre article *Cristallographie*, nous avons longuement étudié les formes qu'ils peuvent affecter, nous n'y reviendrons pas ici. — La *structure* est encore un caractère très-significatif. Dans les minéraux à formes régulières, la structure est toujours régulière, car alors il existe entre elle et la configuration externe une relation nécessaire et tellement intime, qu'on ne peut séparer leur étude. C'est principalement par le *clivage* que la structure des minéraux se révèle, dans ce cas, à l'œil de l'observateur. Les structures irrégulières résultent le plus souvent d'une agrégation irrégulière de cristaux ou de particules matérielles quelconques, qui peut avoir lieu de diverses manières, ce qui produit autant de variétés distinctes. Les principales sortes de structures irrégulières sont désignées par les épithètes de *lamellaire*, *granulaire*, *dendritique*, *fibreuse*, *schisteuse* et *compacte*. Les minéraux à *structure lamellaire* présentent, quand on les brise, une multitude de facettes dirigées dans tous les sens, qu'on reconnaît à leur miroitement. Les dimensions de ces facettes sont très-variables. Lorsqu'elles sont très-petites, comme dans le marbre statuaire, on dit que la structure est *saccharoïde*. Parfois les petites lames qui composent le minéral ont très-peu d'adhérence entre elles, de sorte qu'elles laissent sur les doigts, quand on les touche, un plus ou moins grand nombre de petites écailles ordinairement brillantes. C'est ce qu'on observe, par ex., dans le fer oligiste et dans le sulfate de chaux : on dit alors que la structure est *écailleuse*. Les *structures granulaires* se distinguent en *cristallines*, lorsque les grains qui constituent le minéral sont des cristaux déformés par leur pression mutuelle, comme dans le sulfate de baryte, et en *arénacées*, lorsque ces grains sont formés par des grains de sable agglutinés, comme on le voit dans les grès. La *structure dendritique* offre plusieurs variétés que l'on nomme *tricotée*, *palmée*, *réticulée*, etc., suivant les apparences que l'on observe dans la disposition des molécules cristallines. Lorsque des cristaux cylindroïdes, capillaires, aciculaires, viennent à se grouper entre eux, sans prendre une adhérence complète, il en résulte encore des masses d'une structure particulière qu'on désigne par les expressions de *fibreuse* et de *bacillaire*. Quelquefois les fibres réunies sont à peine adhérentes les unes aux autres, et produisent des masses souples et soyeuses : l'amiante nous offre un exemple bien connu de cette variété de structure. La *structure schisteuse*, du gr. σχιστὸς, aisé à fendre, peut résulter de dispositions différentes. Dans certains corps, ainsi qu'on le voit dans les diverses espèces d'ardoises, elle résulte de l'accumulation d'une multitude de petites lamelles qui se sont toutes déposées à plat, soit seules, soit en même temps que des matières terreuses, sableuses et même cristallines, de diverses sortes : on a alors la structure *lamello-schisteuse*. Dans d'autres, la structure schisteuse est produite par une multitude de petites aiguilles cristallines qui sont toutes rangées sur le même plan, tantôt parallèlement les unes aux autres et bout à bout, tantôt, ce qui a lieu le plus souvent, croisées et entremêlées sur ce plan de différentes manières, quelquefois aussi jetées en tous sens d'un plan à l'autre, ce qui détermine l'épaisseur des lames de divisions possibles. Cette sorte de structure est appelée par Beudant *fibro-schisteuse*. Elle s'observe dans certaines roches amphiboliques et dans plusieurs roches micacées. On nomme *structure compacte*, celle où les molécules constitutives du minéral sont tellement ténues et serrées les unes contre les autres, que l'on ne reconnaît dans la masse, même avec l'aide du microscope, aucune partie distincte : tels sont le cristal de roche et le verre. Mais, dans une multitude de corps, la compacité n'est pas aussi parfaite, et alors on les appelle *lamello-compactes*, *granulo-compactes*, *fibro-*

compactes, suivant que l'on peut reconnaître que la compacité résulte de l'atténuation des structures lamellaire, granulaire ou fibreuse. La structure irrégulière des minéraux peut être encore le résultat de l'irrégularité de leur accroissement, du retrait qu'ils ont éprouvé, de dégagements de gaz qui se sont faits à travers leur substance, lorsqu'elle était à l'état pâteux, etc.—C'est par la *cassure* que se manifestent les structures dont nous venons de parler : en conséquence, la cassure est dite *lamellaire*, *granulaire*, *écailleuse*, *fibreuse*, *compacte*, etc., selon l'espèce de structure qu'elle révèle. Cependant la cassure compacte en particulier présente plusieurs modifications qui constituent des caractères d'une certaine valeur : telles sont les cassures *conchoïde* ou *conchoïdale*, *esquilleuse*, et *plate*. On observe très-bien la première de ces cassures, lorsqu'on brise une bille d'agate translucide. L'un des fragments présente alors une cavité arrondie, à stries ou rides concentriques, et l'autre un mamelon *conoïde* qui en est la contre-épreuve. La cassure est dite esquilleuse, quand sa surface présente *une multitude de petites esquilles ou* écailles qui se détachent avec plus ou moins de facilité. Enfin, la cassure plate, qui n'a pas besoin d'être définie, est un caractère constant des bonnes pierres lithographiques. On donne encore aux cassures les noms de *vitreuse*, de *résineuse*, de *terreuse*, etc., selon le genre d'éclat dont elles sont douées.

2° La *considération des propriétés optiques* des minéraux a acquis dans ces dernières années une importance qu'on n'aurait pas soupçonnée au commencement de ce siècle. Quelques-unes paraissent être inhérentes à la nature des corps, mais le plus grand nombre tiennent à l'arrangement de leurs particules, et servent souvent à la découvrir. — Les *couleurs* se distinguent en couleurs *propres* et en couleurs *accidentelles*. Les couleurs propres sont celles qu'on observe dans les métaux, dans le soufre, dans les sulfures, dans les oxydes métalliques, ainsi que dans les composés où ces oxydes entrent comme parties constituantes essentielles. Ces couleurs sont toujours uniformes et constantes dans le même corps, pourvu qu'il soit pur ; les seules variations qu'elles présentent tiennent au plus ou moins de compacité de la masse. C'est ainsi qu'un assez grand nombre de couleurs, comme le bleu, le violet, le vert, le rouge même, prennent parfois une intensité telle qu'elles semblent noires au premier abord; mais, dans ce cas, la poussière offre toujours la teinte propre, et c'est pour ce motif, qu'au lieu d'indiquer la couleur d'un minéral à l'état compacte, on indique souvent sa couleur à l'état pulvérulent. La couleur propre de certains corps varie quelquefois avec l'arrangement de leurs molécules. Le soufre, par ex., fondu à 109° et refroidi, devient cassant et présente une couleur jaune, tandis qu'il devient mou et rouge brun, quand on le chauffe à 400° et qu'on le refroidit brusquement. Les couleurs accidentelles peuvent varier à l'infini dans la même substance, *suivant la nature des matières étrangères qui les produisent*. Elles résultent, tantôt d'un mélange purement mécanique, tantôt d'une espèce de combinaison chimique. Les couleurs par mélange mécanique se font principalement remarquer dans les substances qui ont cristallisé au milieu de quelque dépôt de matière colorée, soit pulvérulente, soit solide, dont elles ont entraîné quelques parties au moment de la cristallisation. Dans certains cas, le mélange est assez visible pour être reconnu à la vue simple, au moyen d'une forte lentille, surtout à l'aide d'une vive lumière; mais d'autres fois les particules sont si fines et si uniformément répandues dans l'intérieur du corps, qu'il devient fort difficile d'en reconnaître la présence. Presque toujours ces mélanges mécaniques altèrent plus ou moins la transparence du corps, et quelquefois même le rendent tout à fait opaque, soit en totalité, soit dans quelques-unes de ses parties. Les corps colorés accidentellement par combinaison chimique, au contraire, conservent en général leur transparence et leur éclat. Telles sont les pierres fines employées par la joaillerie. Ainsi, par ex., il existe des émeraudes d'un vert foncé, d'un vert bleuâtre, d'un vert clair, et d'autres qui sont jaunes ou *blanches*. De même, il existe des topazes jaunes, bleues, blanches, et des diamants de toutes les couleurs. Enfin, tandis que les couleurs propres sont toujours uniformes dans toute l'étendue de la masse, il arrive souvent que les couleurs accidentelles varient dans la même masse, soit par l'espèce, soit par la nuance ou le degré d'intensité. *On indique fréquemment dans les descriptions les dessins* que ces couleurs forment alors entre elles, par des épithètes diverses, telles que *rubané*, *zonaire*, *veiné*, *nuagé*, *flambé*, *tacheté*, *pointillé*, *dendritique*, *ruiniforme*, etc. Il est encore une autre sorte de couleurs dont nous devons dire un mot : ce sont les couleurs *irisées* qui reproduisent toutes les teintes de l'arc-en-ciel. Ce mode de coloration ne tient, ni à la nature des corps, ni à la présence de substances colorantes accidentelles ; il dépend de la décomposition de la lumière blanche qui s'opère à la surface ou dans l'intérieur des corps, sous l'influence de quelque particularité de structure (v. INTERFÉRENCE).—L'*éclat* est un caractère d'une bien moindre importance que la couleur. Néanmoins il permet de séparer tous les minéraux en deux grandes catégories, les substances métalliques, qui sont douées de l'éclat *métallique*, et les substances lithoïdes : au reste, toutes les couleurs peuvent affecter l'éclat métallique. Quant aux substances lithoïdes, les unes sont *ternes* ou *mates*, c.-à-d. dépourvues d'éclat ; les autres peuvent présenter l'éclat *vitreux*, l'éclat *résineux*, l'éclat *gras*, l'éclat *soyeux*, l'éclat *nacré*, etc. —La *transparence* se lie naturellement aux caractères de coloration et d'éclat. La plupart des substances minérales transparentes sont incolores ; quelques-unes sont, ainsi que nous venons de le voir, transparentes et colorées; d'autres, comme la cornaline, sont simplement *translucides*. — Les minéraux sont encore le siége d'autres phénomènes optiques qui fournissent au *minéralogiste d'excellents caractères distinctifs*; *mais il en est* parlé ailleurs, c.-à-d. dans les articles RÉFRACTION, POLARISATION, ASTÉRISME,, etc.

3° La *pesanteur spécifique* est un caractère précieux, parce qu'il peut se mesurer de la façon la plus rigoureuse. Ainsi, la topaze blanc limpide, qui pèse 3,40, se distingue facilement du cristal de roche, qui ne pèse que 2,60. On ne confondra jamais le platine, qui pèse 19.5. soit avec l'argent, qui pèse 10,4, soit avec l'étain, dont le poids spécifique est 7,2. L'or, qui pèse 19,25, ne se confondrait pas davantage avec le cuivre jaune, qui pèse 8,7; la barytine, qui pèse 4,70, avec le calcaire, qui pèse seulement 1,93 ; etc. Néanmoins, comme la plupart des substances minérales ne présentent pas entre elles des différences aussi tranchées, le caractère tiré de la pesanteur spécifique est généralement insuffisant.—En minéralogie, on appelle *dureté*, la résistance d'un minéral à l'effort qu'on fait pour le rayer, soit avec l'ongle, soit avec une pointe d'acier, soit avec les parties anguleuses d'un autre minéral. En conséquence, on dit qu'un minéral est plus dur ou moins dur qu'un autre, suivant qu'il le raye ou qu'il en est rayé. *Ainsi, le diamant est le plus dur de tous les minéraux*, parce qu'il les raye tous et n'est rayé par aucun d'eux. Pour faire usage de ce caractère, on a dressé une échelle de dureté croissante, depuis le talc, qui est la plus tendre des substances minérales jusqu'au diamant. Voici cette échelle : 1, Talc (silicate de magnésie); 2, Gypse (sulfate de chaux) ; 3, Spath calcaire (*chaux carbonatée cristallisée*) ; 4, Spath fluor; 5, Apatite (phosphate de chaux); 6, Feldspath (silicate d'alumine et de potasse); 7, Quartz (silice pure cristallisée); 8, Topaze (silicio-fluate d'alumine); 9, Corindon (alumine pure cristallisée); 10, Diamant (carbone pur cristallisé). Maintenant, si l'on veut exprimer le degré de dureté d'un autre minéral quelconque, de l'émeraude par ex., on verra qu'elle raye le quartz, mais qu'elle est rayée par la topaze. Elle est donc comprise entre ces deux termes, et sa dureté peut être exprimée par le nombre fractionnaire 7,5 compris entre 7 et 8. — La *ténacité* ne doit pas être confondue avec la dureté. Ainsi, par ex., le diamant est aigre et facile à briser par le choc, tandis que certains feldspaths, beaucoup moins durs, sont tellement tenaces, qu'on a peine à en casser des fragments. Certaines substances, à la fois très-dures et très-tenaces, ont la propriété de *faire feu avec le briquet*.—La *flexibilité* caractérise quelques substances minérales, comme l'amiante ; mais il faut distinguer, parmi les substances flexibles, celles qui ont de l'*élasticité*. Ainsi, par ex., l'amiante n'en a aucune, tandis que le mica est doué d'une élasticité très-remarquable, et reprend sa première position lorsqu'on l'a ployé sans toutefois aller jusqu'à en briser le tissu. — Le toucher, quoique d'un usage très-borné en minéralogie, peut néanmoins être quelquefois utile. Les substances talqueuses, par ex., se distinguent par leur *onctuosité*. Beaucoup de corps, au contraire, sont *âpres au toucher*. Enfin, d'autres sont dits *maigres au toucher*. Ces *derniers sont en général des matières avides d'eau qui enlèvent* rapidement le peu d'humidité des doigts, et produisent ainsi une sensation particulière. Ces mêmes substances *happent* à la langue. Telles sont les diverses espèces d'argiles. L'*odeur* et la *saveur* n'ont également que des applications fort limitées. L'odeur des minéraux se manifeste, tantôt immédiatement, comme l'*odeur bitumineuse du naphte et du pétrole*; *tantôt à l'aide du* frottement, comme l'odeur alliacée du phosphore et de l'arsenic; tantôt par la combustion, comme le soufre et les sulfures. Pour être sapide, il faut qu'un minéral soit soluble : ainsi, le sel gemme a une saveur salée, le sulfate de fer une saveur styptique, le sulfate de magnésie une saveur amère, etc.

4° La *conductibilité* pour la chaleur varie extrêmement dans les différents minéraux : de là résulte qu'au toucher ils produisent une impression de froid plus ou moins marquée qui parfois peut servir à les distinguer. La conductibilité des minéraux a été l'objet de recherches fort curieuses de la part de Senarmont, qui a fait voir que, dans les corps cristallisés, elle n'est pas la même dans tous les sens, et qu'elle est en rapport avec les axes de symétrie cristalline. Toutes les substances minérales sont encore susceptibles d'acquérir la propriété électrique, par l'un ou par l'autre des moyens jusqu'ici connus de développer l'électricité, c.-à-d. par le frottement, par la pression, par le contact ou par la chaleur. En général, elles diffèrent beaucoup les unes des autres, soit sous le rapport de la facilité à s'électriser, soit sous le rapport de l'espèce d'*électricité* qu'elles acquièrent, soit sous celui de la faculté conductrice. Néanmoins ces différences sont de fort peu d'importance au point de vue de la distinction des espèces en minéralogie.—Le phénomène de la *phosphorescence* est extrêmement marqué dans quelques espèces minérales, mais ce n'est point là un caractère d'un usage habituel. V. PHOSPHORESCENCE.

B. *Caractères chimiques des minéraux*.—Les caractères fournis par l'étude de la composition des minéraux sont considérés comme étant de la plus haute importance par la plupart des minéralogistes français, tandis que, suivant une autre école fort répandue en Allemagne et en Angleterre, l'étude de la composition chimique serait tout à fait subsidiaire. Quoi qu'il en soit, cette étude a deux objets, la connaissance de la nature des éléments qui constituent les corps, c.-à-d. l'*analyse qualitative*, et la connaissance des proportions pondérales suivant lesquelles ces divers éléments sont combinés, c'est-à-d. l'*analyse quantitative*. La recherche de la nature des éléments constitutifs des minéraux est particulièrement désignée, en minéralogie, sous le nom d'*essai*, et l'on y procède, soit *par la voie sèche*, c.-à-d. à l'aide du feu et de réactifs solides; soit *par la voie humide*, c.-à-d. à l'aide de réactifs chimiques. Le terme d'*analyse* désigne spécialement l'analyse quantitative. Mais, tandis que les essais peuvent s'exécuter avec facilité et à l'aide d'un outillage très-simple, l'analyse réclame souvent l'emploi des procédés plus compliqués en usage dans les laboratoires. V. ESSAI et ANALYSE. — Le système de notation usité en chimie pour exprimer les différentes combinaisons des corps étant insuffisant pour représenter une foule de minéraux très-complexes, les minéralogistes y ont introduit des modifications particulières. Nous croyons inutile d'exposer ici le système de notation propre à la *minéralogie, car il n'intéresse que ceux qui font de cette science* l'objet de leurs études, et il se trouve longuement développé dans tous les traités spéciaux.

IV. *Histoire de la minéralogie*.—L'étude des corps inorganiques remonte aux premiers âges de la société, mais ici, comme partout ailleurs, la pratique a précédé de bien des siècles la science. Théophraste nous a laissé un livre sur les pierres, qui est le premier traité que nous connaissions sur cette matière. La partie minéralogique de la grande compilation de Pline l'ancien renferme un assez grand nombre de faits intéressants pour la technologie et l'histoire des beaux-arts. Mais on ne trouve dans ces ouvrages aucune vue qui présente un caractère scientifique. Il faut arriver à l'époque de la renaissance, pour voir la minéralogie devenir l'objet d'études suivies, par lesquelles on s'efforce de l'élever à la dignité de science. Les ouvrages de G. Agricola, intitulés *De re metallica* et *De natura fossilium* (1546), bien que mêlés de beaucoup de rêveries, montrent dans une foule d'endroits un observateur sagace. Encelius paraît être le premier (1557) qui ait présenté des vues judicieuses sur *la classification des minéraux, et Gesner (1563) le premier qui* ait écrit sur la cristallographie. En 1575, Bernard Palissy fit à Paris, sur la minéralogie, des cours qui furent suivis avec empressement. Césalpin (1596) publia un essai de classification minéralogique qui, suivant Whewell, est très-satisfaisant pour une époque où la chimie était encore si peu avancée. Georges Cesius, de Stockholm, et Aldrovande, au commencement du XVII° siècle, firent des tentatives du même genre. Ils divisaient tous les minéraux, en terres, en fluides solidifiés, en pierres et en métaux. Leurs idées, quoique mêlées des erreurs de l'alchimie et de la cabale, sont souvent raisonnables. Le Danois Nic. Stenon, est le premier qui ait observé la constance de la forme dans les cristaux, car, dans son livre *De solido intra solidum contento*, publié en 1669, il remarque que les angles d'un cristal hexagone ne varient pas, quoique ses côtés puissent varier. Domonico Gulielmini, dans une dissertation sur les sels publiée en 1707, adopte les mêmes vues, et observe que : « attendu qu'il y a un principe de cristallisation, l'inclinaison des plans et des angles est toujours constante. » Whewell dit que Gulielmini a pressenti les vues des cristallographes modernes relativement à la manière dont les cristaux sont formés par les molécules élémentaires. A ces écrivains en succédèrent d'autres qui, sans faire de grandes découvertes par eux-mêmes, préparèrent par leurs travaux le champ que devaient féconder des génies plus heureux. Parmi eux, on cite Cappeler, qui publia son *Prodromus cristallographiæ*, en 1723; Henkel, dont la *Pyritologia* porte la date de 1725 ; et Bourquet, dont les *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux* parurent en 1729. Le Suédois Bromel est le premier (1750) qui ait classé les minéraux d'après leurs caractères *pyrognostiques*, c.-à-d. d'après la manière dont ils se comportent sous l'action de la chaleur. Bientôt après, 1756, *un autre* Suédois *Cronstedt*, *tenta un mode de* classification tout à fait inconnu avant lui, car il était fondé sur la composition élémentaire des minéraux. Il fut suivi dans cette voie par ses compatriotes Bergmann, Vallerius, etc. D'un autre côté, le chef de la célèbre école de Freyberg, Werner, s'efforçait de ramener la détermination des espèces minérales à la simple considération des caractères extérieurs, c.-à-d. de ceux que nous pouvons constater à l'aide de nos seuls organes et sans le secours d'aucun instrument. Mais déjà le réformateur universel des sciences naturelles, Linné, avait introduit dans la minéralogie l'importante considération de la forme cristalline, et avait établi que les formes géométriques des cristaux constituent leur caractère le plus essentiel. Malheureusement, préoccupé qu'il était de certaines idées cristallogéniques complétement erronées, il ne sut pas en tirer un parti convenable. Toutefois Daubenton et surtout Romé de l'Isle poussèrent la science dans la direction indiquée par Linné, et la *Cristallographie* de Romé (1783) est pleine d'observations précieuses sur la dérivation des formes cristallines. Cependant la gloire de découvrir les lois fondamentales de la cristallographie, et de donner à la minéralogie une base désormais inébranlable, était réservée au célèbre Haüy (1785-1801). Il parvint à déterminer la forme primaire de tous les minéraux, et il montra comment les formes secondaires dérivent de cette forme par les simples lois du décroissement. Le premier il donna une définition rigoureuse de l'espèce minérale, qui comprend à *la fois la considération de la forme et de la composition élémentaire*. La seule critique fondée qu'on puisse faire du livre d'Haüy, c'est que les mesures d'angles qu'il contient sont souvent inexactes ; mais ce défaut tient simplement à l'insuffisance des instruments dont il disposait. La science minéralogique ainsi constituée, toutes les découvertes modernes faites en physique et en chimie ont répandu sur elle de nouvelles lumières et ont puissamment concouru à ses progrès. Telles sont les découvertes de l'isomérie, de l'isomorphisme, de la polarisation de la lumière, etc. Parmi les savants qui ont le plus contribué aux récents progrès de la minéralogie, nous citerons Wollaston, Berzelius, Weiss, Mohs, Brongniart, Dufrénoy, Delafosse, Beudant, Neuman, Tennant, Berthier, Ebelmen, Sénarmont, Brewster, Biot et Babinet. Les travaux de ces trois derniers ont principalement trait à l'optique minéralogique.

V. *Classification*. — Aujourd'hui, les minéralogistes se partagent en trois écoles, qu'on pourrait désigner sous les noms d'*école cristallographique*, d'*école chimique*, et d'*école cristallo-chimique*, ou autrement d'école suédoise, allemande et française. L'école chimique, qui n'est représentée que par quelques élèves de Berzelius, fonde principalement, ou même uniquement, ses principes de classification sur la composition chimique, telle que la donne l'analyse. Au contraire, l'école cristallographique, appelée aussi *école de Mohs*, du nom de son plus illustre champion, repousse toutes les données de la chimie, prétendant que *cette science ne saurait fournir des caractères* inhérents aux espèces et propres à l'histoire naturelle, parce qu'elle dénature les minéraux. Elle affirme que la cristallographie et la physique peuvent seules nous les dépeindre et nous les représenter tels qu'ils sont réellement, et en conséquence elle établit sa classification des minéraux sur la considération exclusive de leurs caractères physiques et géométriques. Cette école est dominante en Allemagne et a de nombreux disciples en Angleterre. Néanmoins, beaucoup d'entre eux ne sont pas aussi absolus que le maître, et accordent une certaine importance relative à l'étude de la composition chimique. Il est à remarquer que le célèbre minéralogiste qui a définitivement constitué la cristallographie comme science, Haüy, n'a jamais prétendu mettre à l'écart la considération de la composition élémentaire des minéraux, quelque importance qu'il attachât, en raison de la spécialité de ses travaux, à la configuration géométrique. Tous les minéralogistes français, à l'exemple de Haüy, ne négligent aucun des moyens que la science met à la disposition de l'observateur, et font concourir à la détermination de l'espèce les deux ordres de caractères, physiques et chimiques. En effet, si la forme cristalline peut nous représenter la disposition relative des molécules minérales, elle ne nous apprend rien de leur nature, et par conséquent l'intervention de la chimie est nécessaire pour compléter la connaissance d'un minéral quelconque. Quant au principe qui sert de fondement à la classification, il varie encore selon la manière dont est établi le *genre* chimique, c.-à-d. selon que l'on choisit comme lien commun des espèces, soit l'élément qui est minéralisé ou la base, soit l'élément minéralisateur ou celui qui fait fonction d'acide. Ainsi, on aura des classifications par les bases, comme celle d'Haüy ; des classifications par les acides, comme celles de Beudant et de Delafosse ; ou encore des classifications mixtes, comme celle de Brongniart, dans lesquelles les espèces sont groupées tantôt par les acides et tantôt par les bases. Chacune de ces méthodes présente des avantages. Celle par les bases est surtout commode pour l'étude des substances métalliques, et a, sous divers rapports, une utilité plus pratique. Mais celle par les acides est plus scientifique, parce qu'elle laisse subsister presque toutes les réunions qu'indique l'isomorphisme. Il est inutile de donner dans ce livre l'aride nomenclature qui compose une classification minéralogique : d'ailleurs, chaque auteur a la sienne. En conséquence, nous renverrons aux traités généraux d'Haüy (1801), de Brongniart (1807), de Brochant (1808), de Beudant (1830), et de Dufrénoy (1844).

MINÉRALOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la minéralogie. *Classification m. Carte m. de la France.*

MINÉRALOGISTE. s. m. Celui qui possède la science des minéraux ou qui s'en occupe spécialement.

MINERVE. s. f. (lat. *Minerva*). T. Mythol.

Enc. — Dans la mythologie romaine, *Minerve* était le même personnage que les Grecs appelaient *Athênê* et *Pallas*. Un ancien mythe, qui remontait peut-être jusqu'à Orphée, donnait pour première femme à Jupiter la nymphe Métis, c.-à-d. la sagesse personnifiée. Devenue enceinte, Métis prédit à son mari qu'après la fille dont elle allait accoucher, elle donnerait le jour à un fils qui deviendrait le maître du ciel. Pour prévenir cet événement, le dieu avala la déesse. Mais, au bout de quelques mois, Jupiter éprouva des douleurs de tête tellement intolérables, qu'il ordonna à Prométhée de lui fendre le crâne, et il sortit de la blessure une belle guerrière, tout armée et brandissant sa lance : c'était *Minerve*, pensée du dieu suprême réalisée à l'extérieur pour le bien du monde et la sécurité même de l'Olympe. En sa qualité de fille de Jupiter et de Métis, Minerve réunissait l'intelligence et la force. Divinité tutélaire de l'ordre social, elle veillait à la défense des villes, des citadelles et des ports, présidait à l'exercice de la justice, et protégeait ceux qui la rendaient, ainsi que les lieux où se tenaient les tribunaux. Institutrice de l'Aréopage, elle était censée donner sa voix en faveur de l'accusé, si les suffrages étaient partagés. La sûreté des États exigeait qu'elle eût un caractère guerrier, mais elle présidait surtout à la guerre défensive, et, bien différente de Mars, qui ne se plaisait qu'au carnage brutal, elle n'intervenait jamais dans les batailles qu'après mûre délibération. On l'invoquait presque exclusivement dans les entreprises qui demandent de la prudence et de la sagesse. Minerve était aussi regardée comme protectrice de l'agriculture et des arts. C'était elle qui avait fait aux hommes présent de l'olivier, et qui leur avait enseigné à dompter les chevaux et à se servir des bœufs pour le labourage. On croyait aussi que les hommes lui devaient la connaissance du feu, de la navigation, des chars, des nombres, etc. Enfin, on lui faisait honneur de toutes les découvertes dues, non au hasard, mais au travail de l'esprit. Aux yeux des Grecs, Minerve était la vierge par excellence, qui fuit la couche nuptiale et dont le cœur est pur de toute passion. Cette divinité avait des temples dans les principales cités de la Grèce, mais c'est surtout à Athènes, dont cette déesse était la divinité tutélaire et à laquelle elle avait donné son nom, que son culte était célébré avec le plus de pompe (v. PANATHÉNÉES). La chouette, le serpent, l'olivier et le coq, étaient consacrés à Minerve. On lui sacrifiait des béliers, des taureaux et des vaches. C'est Phidias qui réalisa l'idéal de cette déesse, tel que les anciens le concevaient. On la représente ordinairement (Fig. 1. Statue du musée Pio-Clementino) dans une attitude réfléchie, la figure ovale, la chevelure épaisse, relevée sur les tempes et retombant sur le cou et le dos. Enfin, tout son extérieur offre un caractère mâle : ses hanches sont étroites, ses épaules larges et sa poitrine voûtée. Son costume se compose toujours d'une tunique sans manches et sans couture aux côtés, et par-dessus laquelle est jeté le péplus, ou, rarement, la chlamyde. Quant à ses attributs ordinaires, ce sont la lance, le casque, le bouclier et l'*Égide*. Dans le principe, cette dernière était tout simplement, ainsi que l'indique son nom, une peau de chèvre, la peau de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter, au milieu de laquelle ce dieu avait fixé la tête de la Gorgone, et qui lui servait comme de bouclier. Ce dieu la donna plus tard à sa fille Minerve, qui s'en servait au même usage. Dans les combats, elle attachait cette peau sur l'épaule droite et l'étendait sur le bras gauche pour le protéger, tandis que son bras droit libre et nu brandissait la lance. On conserve au musée de Naples une statue de la déesse qui la représente dans cette position, et qui est certainement la représentation figurée la plus ancienne qui existe de Minerve. La Fig. 2 reproduit une statue colossale de la même déesse qu'on voit au musée de Dresde. Ici Minerve est à l'état de repos ; par conséquent, elle porte la fameuse égide à peu près en manière d'écharpe. Plus tard, les poëtes et les artistes, oubliant ou négligeant la signification propre du mot, transformèrent la simple peau de chèvre en plastron de cuirasse, et c'est ainsi qu'ils nous montrent Minerve armée d'une cuirasse faite d'écailles métalliques, au milieu de laquelle est attachée la terrible tête de la Gorgone. Enfin, comme les anciens boucliers étaient souvent revêtus de peaux d'animaux, on trouve encore souvent le terme d'égide employé pour désigner cette dernière sorte d'armure défensive.

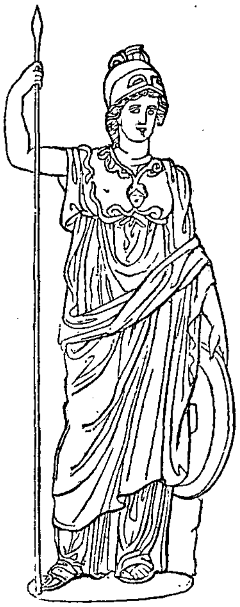

Fig. 1.

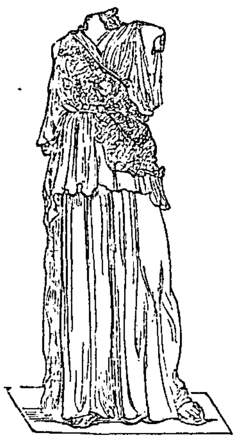

Fig. 2.

L'origine du nom de *Minerve* a fort embarrassé les étymologistes. Cicéron dit que cette déesse a été ainsi appelée *quia minatur*, parce qu'elle menace. Plusieurs auteurs ont supposé que Minerve était une forme contractée du mot *Meminerva* (de *memini*, je me souviens), parce qu'elle était la déesse de la mémoire. Suivant d'autres, ce nom a la même racine que le grec *menos*, le latin *mens*, le sanscrit *mena*, le gothique *meina*, l'anglais *mind*, etc., qui tous signifient « intelligence ». Dans ce cas, l'expression familière, *j'ai tiré cela de ma minerve*, pour dire de mon cerveau, de mon esprit, ne serait pas aussi étrange qu'elle le paraît. Toutefois ce mot vient vraisemblablement de *Menrfa*, nom sous lequel les Étrusques désignaient cette déesse.

MINET, ETTE. s. Petit chat, petite chatte. Famil.

MINEUR. s. m. Ouvrier employé à l'exploitation des mines. ‖ Celui qui est employé au travail d'une mine dans l'attaque ou la défense d'une place.

MINEUR, EURE. adj. comparatif (lat. *minor*). Plus petit, moindre. ‖ T. Géogr. *L'Asie Mineure*, La partie occidentale de l'Asie. ‖ En matière ecclésiast. *Ordres mineurs*, V. ORDRE. *Excommunication mineure*, V. EXCOMMUNICATION. *Frères mineurs*, V. CORDELIERS. ‖ T. Mus. *Tierce, quinte, sixte mineure, etc.*, V. INTERVALLE. *Ton* ou *Mode m.*, Voy. TON. = MINEUR, EURE. adj. et s. T. Droit. Celui, celle qui n'a point encore atteint l'âge de la majorité. *Le roi était alors m. Émanciper une mineure.* Voy. MAJORITÉ. = MINEURE. s. f. T. Logiq. Voy. SYLLOGISME. ‖ Dans l'ancienne faculté de théologie, on appelait *Mineure*, Une thèse que les étudiants devaient soutenir durant le cours de la licence, sur la théologie positive, parce qu'elle était l'acte le plus court de ceux qu'ils avaient à soutenir pendant la licence.

MINIATURE. s. f. [On pron. *Mignature.*] (lat. *miniare*, peindre avec du minium). *T. Paléogr. Au moyen âge, se disait Des lettres peintes au vermillon, par lesquelles on commençait, en manière d'ornement, les titres, les chapitres et les paragraphes des manuscrits. ‖ T. Peint. Sorte de peinture délicate qui se fait ordinairement sur ivoire, émail, vélin, etc., avec des couleurs délayées à l'eau. *Peindre en m. Portrait en m. On pointille la m.* — Par extens., Tableau, portrait peint en miniature. *Voilà une m. charmante.* ‖ Fig., se dit D'un objet d'art de petite dimension et délicatement travaillé, et quelquefois même D'un ouvrage de littérature fait dans de petites proportions. *Ce bijou est une véritable m. C'est une histoire en m.* ‖ Fig., on dit encore D'une personne petite et délicate, *C'est une m., une jolie miniature.*

MINIATURISTE. s. m. Peintre en miniature.

MINIÈRE. s. f. T. Technol. Voy. MINE.

* **MINIMÂ** (A). Locut. latine qui signifie *De la plus petite peine* (sous-entendu *pœnâ*), et qui ne se dit que dans cette expression, *Appel à m.* Voy. APPEL.

MINIME. adj. 2 g. (lat. *minimus*). Très-petit, très-peu considérable. *Object d'un intérêt, d'une valeur m.*

MINIME. s. m. T. Musique. Autrefois on nommait ainsi La note qu'on appelle aujourd'hui *Blanche.*

MINIME. s. m. T. Hist. religieuse.

Enc. — En 1440, saint François de Paule fonda dans les solitudes de la Calabre, un ordre religieux qu'il appela *Ermites de saint François*, à cause de la dévotion particulière qu'il avait pour saint François d'Assise ; mais, en approuvant le nouvel institut, le 22 mai 1473, le pape Sixte IV donna à ses membres le nom de *Minimes*, c.-à-d. les plus petits, pour marquer leur extrême humilité, parce qu'ils se plaçaient au-dessous de tous les autres ordres religieux. Aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ces religieux joignaient celui d'un carême perpétuel. Leurs vêtements étaient de laine brune, non teinte. Cet ordre fut introduit en France, sous Louis XI, par leur fondateur lui-même. Avant la révolution, il possédait dans le royaume un grand nombre de maisons divisées en dix provinces. Il y avait en outre deux couvents de femmes qui suivaient leur règle, sauf quelques modifications.

MINIMUM. s. m. [On pron. *Minimome.*] (Mot latin qui est le superl. neutre de *parvus*, petit). Se dit, par oppos. à *Maximum*, Du degré le plus bas auquel une chose puisse être réduite. *Il a le m. des pensions de son grade. Il a été condamné au m. de l'amende, au m. de la peine.* ‖ T. Math. Voy. MAXIMUM.

MINISTÈRE. s. m. (lat. *ministerium*, office). Profession, charge, emploi qu'on exerce. *Ce magistrat remplit tous les devoirs de son m. Le m. des autels. Abuser de son m. Cela n'est pas de mon m.* — Par ext., on dit *Le m. de la parole, de l'éloquence*, en parl. Des fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc. ‖ Se dit aussi De l'entremise de quelqu'un dans une affaire, du service que l'on rend dans quelque emploi, dans quelque profession. *Si vous avez besoin de mon m., vous pouvez compter sur moi. Il nous a offert son m.* = Syn. V. CHARGE.

Enc. — I. L'administration générale d'un État se partage assez naturellement en un certain nombre de départements ou de grandes divisions, correspondant chacune à un service particulier et distinct : telles sont d'abord l'Administration des affaires intérieures, et l'Administration des affaires extérieures. La première, dans les États modernes, à cause de l'immense étendue d'objets qu'elle embrasse, comporte également plusieurs divisions fort naturelles, comme : Administration politique intérieure, Justice, Finances, Guerre, Marine, Instruction publique, Cultes, Colonies, Travaux publics, etc. L'administration générale de ces grands services constitue ce que, chez tous les peuples de l'Europe, on appelle un *Ministère*, un *Département ministériel*, et l'on donne communément le titre de *Ministre* à celui qui, sous l'autorité du chef de l'État, est chargé de le diriger. C'est également le chef de l'État qui, partout, nomme les ministres, car ils sont proprement les agents, et l'on pourrait dire, les organes spéciaux du pouvoir exécutif. Au reste, le nombre de ces départements varie dans les divers pays, soit en raison de la spécialité des fonctions, soit à cause de leur multiplicité, soit parce que les attributions dévolues à l'État diffèrent selon la constitution ou les habitudes des peuples. Le mot *Ministère* désigne encore Le corps des hauts fonctionnaires placés à la tête de chacun de ces départements, Le temps pendant lequel le ministre ou le corps des ministres dont on parle a été en fonction, et enfin L'hôtel où réside chaque ministre et où sont établis ses bureaux.

Sous l'ancienne monarchie française, les grands officiers de la couronne se partageaient toutes les hautes fonctions administratives, mais les attributions de chacun d'eux étaient loin d'être définies et limitées comme elles le sont aujourd'hui. L'origine des ministères, tels que nous les concevons à cette heure, date seulement de l'ordonnance royale du 11 mars 1626, par laquelle Louis XIII créa, indépendamment du Chancelier et du Surintendant général des finances, quatre ministères dits, de la Maison du Roi, des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine. Les fonctionnaires chargés de ces départements portaient le titre de *Secrétaires d'État*, créé par Henri II, et celui de *Ministres d'État*, lorsqu'ils faisaient partie du Conseil du Roi. Il y avait aussi des *Ministres d'État* sans fonctions ; mais, pour se distinguer de ces derniers, les secrétaires d'État qui étaient ministres étaient appelés *Ministres secrétaires d'État de la guerre, des affaires étrangères*, etc. Au moment de la Révolution, il y avait en France, outre un Premier ministre et un Contrôleur général des finances, quatre Secrétaires d'État. L'Assemblée constituante régla l'organisation des ministères par la loi des 27 avril — 25 mai 1791. Après avoir d'abord posé le principe qu'au roi seul appartenaient le choix et la révocation des ministres, elle porta à six le nombre des départements ministériels, en déterminant avec soin les services qui ressortiraient à chacun d'eux. Les six ministères furent ceux : de la Justice, de l'Intérieur, des Contributions et revenus publics, de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères. Les modifications introduites dans cette organisation par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque ont été assez nombreuses, mais sans toucher au fond des choses. Quant à l'organisation actuelle, elle est réglée par l'art. 13 de la Constitution du 22 janv. 1852. Les ministres ne dépendent que de l'Empereur ; ils ne sont responsables qu'envers lui, et seulement pour les actes auxquels ils prennent part : ainsi, ils ne forment plus un conseil de membres solidaires. Ils ne peuvent être membres du Corps législatif, ni prendre la parole dans ses séances. Toutefois ils ont rang et voix délibérative au Conseil d'État.

Le nombre des départements ministériels se trouve aujourd'hui fixé à dix, savoir: 1° *Intérieur;* 2° *Justice;* 3° *Instruction publique et Cultes;* 4° *Finances;* 5° *Guerre;* 6° *Marine;* 7° *Affaires étrangères;* 8° *Agriculture, Commerce et Travaux publics;* 9° *Algérie et Colonies;* 10° *M. d'État et de la Maison de l'Empereur*. Comme nous avons consacré un article spécial à chacun des six premiers ministères, nous nous contenterons de définir ici les attributions des quatre derniers.— Le *M. des Affaires étrangères*, dont l'origine remonte à Louis XI, est chargé de tout ce qui regarde les relations internationales de la France avec les pays étrangers. Le ministre qui a ce département propose au choix de l'empereur les agents chargés de représenter le pays à l'étranger, nomme les consuls nationaux, accorde l'exéquatur aux consuls étrangers, rédige toutes les conventions internationales, politiques ou commerciales, veille à l'exécution des traités, correspond avec les ambassadeurs et les agents des puissances étrangères, etc.—Le *M. de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics*, a été créé aux dépens du M. de l'Intérieur, et se compose de services détachés de ce dernier. En ce qui concerne l'Agriculture, il veille à l'administration et à l'enseignement des écoles d'agriculture, à la distribution des secours pour pertes résultant de sinistres, etc. Relativement au Commerce, il prépare les lois et règlements qui l'intéressent. Il a dans ses attributions les écoles industrielles, les caisses de retraite et les caisses d'épargne, les compagnies d'assurances, la préparation des tarifs et des lois de douanes, etc. Pour ce qui concerne les Travaux publics, il est chargé de la conservation et de l'amélioration de la navigation sur les fleuves, canaux, etc., de l'entretien et de la construction des routes, chemins de fer, etc., des concessions de mines, de la police des mines, etc. —Le *M. de l'Algérie et des Colonies* comprend la surveillance des intérêts généraux de nos colonies : il formait autrefois une division du M. de la marine d'où il a été distrait. — Enfin, le *Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur* a deux sortes d'attributions. Comme Ministre d'État, il a pour attributions les rapports du gouvernement avec le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État, la correspondance de l'Empereur avec les ministères; le contre-seing des décrets portant nomination des ministres, sénateurs, etc., et de tous les décrets concernant des matières qui ne sont pas spécialement attribuées à un ministère; la direction de la partie officielle du *Moniteur*, le service des Beaux-Arts, des Archives impériales, etc. Comme Ministre de la Maison de l'Empereur, il a l'administration de la liste civile, celle des domaines et forêts, des palais impériaux, des musées, des manufactures impériales, des bibliothèques composant la dotation de la couronne, l'administration du domaine privé, et la direction du théâtre impérial de l'Opéra.

Sous le gouvernement parlementaire, on désignait souvent sous le nom de *Cabinet* le corps formé par le Conseil des ministres délibérant en commun sur les affaires générales du pays. Comme les ministres étaient responsables devant les Chambres et étaient généralement solidaires les uns des autres, attendu qu'ils concouraient tous aux mêmes mesures, tous les ministres changeaient à la fois. De là l'habitude où l'on était encore de désigner chaque m. par le nom du personnage qui présidait le conseil des ministres, et qui portait le titre de *Président du Conseil :* c'était ordinairement le membre le plus influent du cabinet. Souvent encore, on distinguait les divers ministères par la date de leur entrée en fonctions. Ainsi, on disait le *Min. du 11 août* (1836), au lieu de dire le *Min. Molé;* le *Min. du 1er mars* (1840), au lieu de *Min. Thiers :* cela n'était pas plus court, mais c'était peu intelligible. En Angleterre, ce n'est point le *Président du Conseil*, mais en général le ministre qui a le titre de *Premier Lord de la Trésorerie*, qui remplit les fonctions de *premier ministre* et donne son nom au cabinet.

II. Dans notre système d'organisation judiciaire, on comprend sous le nom de *Ministère public* un ordre de fonctionnaires amovibles, et nommés par le chef de l'État, qui sont attachés aux cours et tribunaux pour y représenter la société, y requérir l'exécution et l'application des lois, et sauvegarder l'ordre public et les bonnes mœurs. Le m. public, tel qu'il existe aujourd'hui, a été organisé par la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 déc. 1799), par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), et par la loi du 20 avril 1810.

A. Les fonctionnaires qui remplissent cet office près des *Tribunaux judiciaires* sont nommés par le Ministre de la justice, et composent ce qu'on appelle la *magistrature debout.* Près la Cour de Cassation et les Cours impériales, ils portent le titre de *Procureur général*, d'*Avocat général*, et de *Substitut du procureur général;* près les tribunaux civils de première instance et correctionnels, ils portent ceux de *Procureur impérial* et de *Substitut du procureur impérial.* Il n'y a jamais qu'un procureur général et qu'un procureur impérial près d'une cour ou d'un tribunal, mais le nombre des avocats généraux et des substituts varie selon l'importance des lieux. Pour être membre du m. public près de la Cour de Cassation, des Cours impériales, et des Tribunaux de première instance, il faut être licencié en droit, et avoir suivi le barreau pendant deux ans. En outre, il faut avoir 30 ans accomplis pour être procureur général, 25 pour être avocat général ou procureur impérial, et 22 pour être substitut de ce dernier. Les fonctions du m. public s'étendent tant aux matières civiles qu'aux matières criminelles. En matière civile, il agit tantôt en partie principale, c.-à-d. en demandeur ou défendeur, comme dans certaines affaires contentieuses et dans les affaires de discipline; tantôt en partie jointe, lorsqu'il ne fait qu'énoncer son opinion, ce qui a lieu généralement dans les affaires civiles. Dans les deux cas, comme il représente la société, il n'est jamais condamné aux dépens ni, à plus forte raison, à des dommages-intérêts. En matière criminelle, il agit comme partie principale. Il poursuit les crimes, les délits et les contraventions, provoque l'instruction et la surveille, traduit les accusés devant les tribunaux, poursuit l'exécution des arrêts et jugements et appelle de ceux-ci. —Dans les Tribunaux de simple police, les fonctions du m. public sont remplies, au chef-lieu de canton, par le commissaire de police, et, dans les communes où le maire est juge de police, par l'adjoint ou par un conseiller délégué.

B. Un m. public est également établi près de certains Tribunaux administratifs. Ainsi, près du Conseil d'État, jugeant au contentieux, trois maîtres des requêtes, commissaires du gouvernement, ont pour mission de donner leurs conclusions sur les affaires soumises au Conseil (Décr. 18 février 1852). Un procureur général est également institué près de la Cour des Comptes. — Quant aux tribunaux judiciaires et administratifs constitués sans m. public, ce sont les Justices de Paix, les Conseils de Prud'hommes, les Tribunaux de Commerce et les Conseils de Préfecture.

* **MINISTÉRIALISME.** s. m. Opinion, système de ceux qui soutiennent quand même un ministère. *Son m. est d'assez fraîche date. Ce journal s'est converti au ministérialisme.*

MINISTÉRIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère collectivement, ou à un ministère particulier. *Politique ministérielle. Dépenses ministérielles. Circulaires ministérielles.* ‖ Qui est propre à un ministre. *C'est une tête ministérielle. Il a parlé avec une réserve ministérielle.* ‖ Qui est partisan du ministère. *Le parti m. Un député m. Les journaux ministériels.* — Subst., *C'est un m.* ‖ T. Palais. *Officiers ministériels*, Officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les avoués, etc.

MINISTÉRIELLEMENT. adv. Dans la forme ministérielle. *Il m'a répondu ministériellement.*

MINISTRE. s. m. (lat. *minister*, de *ministrare*, régir). Celui qui est chargé par le pouvoir exécutif de diriger une des branches de l'administration de l'État. V. MINISTÈRE. ‖ *Ministre* se dit aussi De certains agents diplomatiques, V. DIPLOMATIE. ‖ *Les ministres de Dieu, de la parole de Dieu, de* JÉSUS-CHRIST, *de l'Évangile, de la religion, des autels*, Les prêtres. ‖ Dans les églises protestantes, *M. du saint Évangile*, ou simpl. *Ministre*, Celui qui fait le prêche et remplit les fonctions du culte. *Les ministres calvinistes, luthériens, anglicans, etc.* — *On dit aussi, *Les ministres du culte*, en parl. De toute espèce de culte et de religion. *Dans l'Inde, tous les ministres du culte doivent nécessairement appartenir à la caste des Brahmanes.* ‖ Figur., Celui dont on se sert pour exécuter une chose. *Être le m. des volontés, des passions d'autrui. Il fut le m. des vengeances du Très-Haut.*

MINIUM. s. m. [On pron. *Miniome.*] Voy. PLOMB.

MINOIS. s. m. (R. *mine*). Se dit Du visage d'une jeune personne qui est jolie et qui a l'air piquant. *Un joli m. Un joli petit m.* Fam.

MINON. s. m. Nom que l'on donne fréquemment aux chats, quand on les appelle. Fam.

MINORATIF. adj. et s. m. (latin. *minorare*, amoindrir). T. Méd. Voy. PURGATIF.

MINORITÉ. s. f. Le petit nombre, par opposition à *Majorité. La m. des voix, des votants. La m. des Français. La m. d'une assemblée.* ‖ Absol., *Minorité* se dit Du parti qui, dans une assemblée, est le moins nombreux et combat habituellement les moyens employés par le plus grand nombre des membres. *Les radicaux ne formaient qu'une imperceptible m. Ce parti se trouva en m. Un membre de la m. Voter avec la m.* = T. Droit. État d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de majorité. ‖ Temps pendant lequel on est mineur. *Pendant la m. du roi.* — S'emploie quelquefois absol. en parl. De la minorité des souverains. *Les minorités sont en général des temps de troubles.* V. MAJORITÉ.

MINOT. s. m. T. Métrol. V. CAPACITÉ. ‖ *On appelle *Farine de m.*, Celle qui est destinée à l'exportation et qui s'expédie en barils.

* **MINOTERIE.** s. f. Usine où l'on prépare de la farine de minot. ‖ Le commerce d'exportation qui a la farine pour objet. = * MINOTIER. s. m. Meunier qui fait le commerce de minoterie.

MINUIT. s. m. (R. *mi, nuit*). Le milieu de la nuit. *Il est m. A m. sonnant. A m. et demi. A m. un quart. A l'heure de m. Vers m. Sur le m. Jusqu'à m. Messe de m.*

MINUSCULE. adj. 2 g. (lat. *minusculus*, un peu plus petit). T. Calligr. et Typogr. *Lettre m., Caractère m.*, Petite lettre. ‖ Subst., au fém., on appelle *Minuscules* Les petites capitales, par oppos. aux *Majuscules.*

MINUTE. s. f. (lat. *minutus*, petit). Comme division du temps, la *Minute* est la 60e partie de l'heure; comme division de la circonférence du cercle, la *Minute* est la 60e partie du degré sexagésimal. *La m. se compose de 60 secondes. Il est une heure dix minutes. Une demi-m. Un quart de m. Compter les heures et les minutes. La terre, dans son mouvement diurne, décrit, en une m. de temps, un arc de quinze minutes de degré.* ‖ Dans la conversation, se dit souvent D'un espace de temps fort court, mais indéterminé. *Je reviens dans une m. Je suis à vous dans la m. Je ne serai dehors que cinq minutes.* Fam., on dit D'un homme extrêmement exact, *C'est un homme à la m., Il est à la m.* — *Côtelettes à la m.*, Côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ.

MINUTE. s. f. (lat. *minutus*). Lettre, écriture très-fine. *Écrire en m.* ‖ L'original, le brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie et le mettre plus au net. *Garder la m. d'une lettre.* ‖ T. Pratiq. L'original des actes qui demeure chez les notaires et sur lequel s'expédient les copies qu'on appelle *Grosses* et *Expéditions;* L'original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe. *Les notaires sont tenus de garder m. des actes qu'ils reçoivent. La m. d'une sentence, d'un arrêt.* ‖ *T. Archit. V. MODULE.

MINUTER. v. a. Faire la minute d'un écrit qu'on veut mettre ensuite au net. *M. un acte. M. une dépêche.* ‖ Fig. et famil., Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. *Il minute quelque chose. Il minute de s'en aller.* Peu us. = MINUTÉ, ÉE. part.

MINUTIE. s. f. [On pron. *Minucie.*] (lat. *minutia*, parcelle). Chose de peu de conséquence, détail insignifiant et qui ne fait rien au gros d'une affaire. *Ne vous arrêtez pas à ces minuties. Ce que vous dites là n'est qu'une pure m. Il est insupportable avec ses minuties.*

Syn. — *Vétille, Misère.* — *Minutie* désigne proprement la petitesse, le peu de conséquence d'une chose qui ne fait rien au gros d'une affaire; *vétille*, la futilité, le peu de force d'une chose qui gêne, mais dont on ne doit pas s'embarrasser; *misère*, la pauvreté, la nullité d'une chose qu'on compte pour rien, qui ne doit pas affecter, qu'on méprise.

MINUTIEUSEMENT. adv. D'une manière minutieuse. *Relever m. les fautes d'un ouvrage.*

MINUTIEUX, EUSE. adj. Qui s'attache aux minuties et y donne trop d'attention. *Un esprit m. C'est une femme très-minutieuse.* ‖ Se dit aussi Des choses. *Soins m. Attention, recherche minutieuse.*

* **MIOCÈNE.** adj. 2 g. T. Géol. *Époque m., Terrain miocène.* Voy. GÉOLOGIE.

* **MIOPITHÈQUE.** s. m. (gr. *μείων*, très-petit; πίθηκος, singe). T. Mamm. Voy. CERCOPITHÈQUE.

MI-PARTI, IE. adj. (R. *mi*, et *parti*, du lat. *partitus*, divisé). Composé de deux parties égales, mais différentes. *Il porte un écu mi-p. d'or et d'azur. Les échevins avaient des robes mi-parties.* ‖ Au sens moral, Partagé en deux parties égales ou à peu près égales. *L'opinion est mi-partie. Les avis sont mi-partis.* ‖ *Chambres mi-parties*, Voy. CHAMBRE.

MIQUELET. s. m. (esp. *miquelete*). T. Hist.

Enc. — Autrefois, on désignait sous le nom de *Miquelets* des volontaires espagnols, recrutés parmi les habitants des Pyrénées, qui se battaient en partisans et qui formaient des corps irréguliers excellents dans la guerre de montagne. A différentes époques, pendant nos guerres avec l'Espagne, notamment en 1689, en 1744, en 1791 et en 1808, la France organisa sous divers noms des compagnies de miquelets français, composées en grande partie de Roussillonnais, qui furent opposées avec avantage aux miquelets espagnols. Aujourd'hui, les Espagnols appellent encore *miquelets* les soldats qui forment la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province.

MIRABELLE. s. f. T. Hort. Espèce de petite prune, ronde et de couleur jaune.

* **MIRABILIS.** s. m. T. Bot. Voy. NYCTAGINÉES.

MIRACLE. s. m. (latin. *miraculum*, de *mirari*, s'étonner). Événement contraire aux lois de la nature et qui ne peut être l'effet d'une cause naturelle. ‖ Par exagér., se dit D'une chose, d'un événement extraordinaire, et de tout ce qui fait naître l'étonnement ou l'admiration. *C'est un m. qu'il soit venu à bout d'une pareille entreprise. C'est un m. qu'il ait échappé à un si grand péril. Cette machine est un m. de l'art. Cette femme est un m. de beauté.* — Famil., on dit A quelqu'un que l'on n'a pas vu depuis longtemps, *C'est un m. de vous voir;* et en parlant De quelqu'un qui a fait une chose tout à fait opposée à ses habitudes, à son caractère, *Il faut crier m.* On dit aussi A quelqu'un qui se vante d'une chose fort ordinaire, *Il n'y a pas là de quoi crier m.*, ou ironiq., *Voilà un beau m.!* On dit encore A quelqu'un qui a commis quelque maladresse, *Vous avez fait là un beau m.* — *Faire des miracles*, se dit quelquefois D'une personne qui s'est signalée en quelque occasion. *Cet officier a fait des miracles dans telle bataille.* = A MIRACLE. loc. adverb. Parfaitement bien. *Cet ouvrage est fait à m. Il s'est tiré à m. de ce pas difficile.* Fam. et peu usité.

Syn. — *Merveille, Prodige.* — Le *prodige* est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses ; le *miracle* est un événement extraordinaire qui est au-dessus des forces de la nature et contraire à ses lois ; la *merveille* est une œuvre admirable qui dépasse toutes les choses du même genre. Le *prodige* surpasse les idées communes ; la *merveille*, notre attente et notre imagination; le *miracle*, l'intelligence humaine. Une cause cachée fait les *prodiges*, une puissance extraordinaire les *miracles*, une industrie rare les *merveilles*.

Enc. — Théologie. — Les différentes définitions que l'on a données de ce mot se résument en celle-ci : — Le *Miracle* est un fait sensible et divin, qui déroge aux lois connues de la nature dans un fait particulier. — 1° C'est un fait sensible, c.-à-d. qui tombe sous les sens, et c'est improprement que, dans le langage ordinaire, on donne le nom de m. aux effets les plus surprenants de la grâce intérieure, soit à l'égard des justes, soit à l'égard de certains pécheurs qui se convertissent, au grand étonnement de ceux qui sont témoins de leur conversion. 2° C'est un fait divin, car il est de foi qu'il ne peut s'opérer que par l'action immédiate ou avec la permission expresse de Dieu, qui seul a le pouvoir de déroger aux lois qu'il a établies pour le gouvernement du monde. D'après cela, quand on dit qu'un homme a fait des miracles, cela signifie seulement que Dieu les a opérés par le ministère de cet homme, lequel a été simplement l'instrument de la volonté divine. 3° Le m. déroge aux lois de la nature. En effet, il n'y a de vraiment miraculeux que les faits qui sont en opposition avec les lois physiques, qui sont contraires au cours ordinaire des choses. Ainsi, la résurrection d'un mort, la guérison subite et stable des maladies de tout genre, opérée à la voix d'un homme, sans préparation, sans remède aucun, seront toujours de vrais miracles, parce que ces prodiges sont évidemment contraires aux lois de la nature, et ne peuvent avoir lieu que contrairement à l'ordre établi par la Providence ; tandis que les phénomènes les plus surprenants qui sont dans l'ordre des choses naturelles, quand bien même, faute d'observations suffisantes ou faute de science, nous ne pouvons les expliquer, ne sont point des miracles. Dans ce dernier cas, le fait observé n'a de miraculeux que l'apparence, car il n'est pas douteux que sa cause n'existe dans la nature. Or, on peut affirmer qu'un phénomène dont on ignore la cause est naturel, quand il y a une relation constante entre lui et quelque autre phénomène. « Pour qu'une œuvre soit réputée miraculeuse, il ne suffit pas, dit très-bien le cardinal Gousset, que la cause nous en soit inconnue; il faut que nous connaissions positivement que cette œuvre est une dérogation à telle ou telle loi de la nature. Mais quand un événement, un fait paraît évidemment contraire à quelques lois générales, constantes et bien connues du monde physique, il n'est pas permis d'en rechercher la cause dans quelque propriété inconnue de la matière. Les différentes lois de la nature ne se contredisent point, et ce qui supposerait manifestement la violation de l'une ne pourrait pas être la conséquence d'une autre. Cependant, pour juger d'un m., pour prononcer, par ex., si la résurrection d'un mort est une exception à quelque loi de la nature, il n'est pas nécessaire de connaître toutes les lois naturelles, pas plus qu'il n'est nécessaire de connaître toutes les propriétés de la matière; de même que pour affirmer que la matière ne peut penser, il suffit de savoir que la pensée est incompatible avec les propriétés connues de la matière. » 4° Le m. ne déroge à une loi naturelle que dans un cas particulier, ce qui fait que cette loi n'est enfreinte que sur le point où l'événement miraculeux se produit. Ainsi, par ex., quand Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent, il n'ôta point au feu, en général, la propriété de brûler le bois ; il suspendit seulement cette propriété pour le volume de feu qui embrasait le buisson, et, partout ailleurs, le feu continua d'agir conformément à sa nature. On voit par là combien est peu fondée l'objection de ceux qui prétendent que s'il y avait véritablement des miracles, le cours entier de la nature serait suspendu et la machine de l'univers dérangée.

Puisque les miracles sont un des effets de la toute-puissance divine, il est certain qu'ils sont possibles. En outre, de tous les faits historiques dont nul homme raisonnable ne conteste la réalité, il n'en est aucun dont l'existence soit aussi bien constatée que celle des miracles. L'Ancien et le Nouveau Testament, la croyance des chrétiens répandus par toute la terre, celle des Juifs et même des païens, qui ont conservé le souvenir du déluge universel comme d'un événement surnaturel et divin, sont unanimes sur ce point. Ici donc l'histoire impose son autorité incontestable, et, en ce qui concerne les miracles, le témoignage historique est sans appel. Mais, a-t-on objecté, les miracles, en même temps qu'ils sont des dérogations à l'ordre naturel des choses, sont aussi des dérogations aux attributs essentiels de Dieu, donc ils sont impossibles, et un esprit droit ne saurait les admettre. Il est facile de répondre à ces objections. « Dieu peut-il faire des miracles, dit J.-J. Rousseau, c.-à-d. peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir, il faudrait l'enfermer; mais aussi quel homme a jamais douté que Dieu pût faire des miracles? Il fallait être Hébreu pour demander si Dieu pouvait dresser des tables dans le désert. » Les miracles constituent un des moyens les plus propres à instruire l'homme des vérités de la religion. Ils ont un langage qui est à la portée de tous les esprits, qui satisfait pleinement la raison du savant et n'excède point celle de l'ignorant, et qui convainc non-seulement ceux qui en sont les témoins, mais tous ceux qui en acquièrent la connaissance par des relations authentiques. Loin d'être indignes de la sagesse divine, comme on le dit si souvent, ils la font, au contraire, éclater, ainsi que la puissance, la bonté et la miséricorde du Tout-Puissant, et sont comme des coups d'autorité capables de réveiller l'attention des hommes généralement peu frappés des merveilles de la nature. « Si, dit Bossuet, dans le temps que la plupart des hommes l'avaient oublié, Dieu a fait des miracles étonnants, et a forcé la nature à sortir de ses lois les plus constantes, il a continué à montrer par là qu'il en était le maître absolu, et que sa volonté est le seul lien qui entretient l'ordre du monde. C'est justement ce que les hommes avaient oublié : la stabilité d'un si bel ordre ne servait plus qu'à leur persuader que cet ordre avait toujours été et qu'il était de soi-même, par où ils étaient portés à adorer ou le monde en général, ou les astres, les éléments, et enfin tous ces grands corps qui le composent. Dieu donc a témoigné au genre humain une bonté digne de lui, en renversant dans des occasions éclatantes cet ordre qui non-seulement ne les frappait plus parce qu'ils y étaient accoutumés, mais encore qui les portait, tant ils étaient aveuglés, à imaginer hors de Dieu l'éternité et l'indépendance. » Les miracles ne sont pas non plus, comme on l'a également avancé, contraires à l'immutabilité de Dieu. En effet, quand le Créateur déroge aux lois de la nature, il ne déroge point aux décrets qu'il a portés ; il ne fait que les exécuter. Avant tous les temps, Dieu résolut la création de l'univers, ainsi que les lois et les exceptions qu'il voulait y apporter ; la suspension de telle ou telle loi entrait dans ses desseins, comme la loi elle-même; l'une et l'autre ont été décrétées à la fois. Les miracles ne sont donc que l'exécution des desseins de Dieu : ils n'arrivent que parce qu'ils ont été décrétés ; par conséquent, ils ne sont pas plus en opposition avec l'immutabilité divine que la création qui s'est effectuée dans le temps conformément au décret dont elle était l'objet de toute éternité. Une objection qu'on a faite plus d'une fois contre les miracles, c'est qu'il n'est pas possible de les constater. Or, cette objection est peu sérieuse ; car les miracles étant des faits sensibles, aussi sensibles en eux-mêmes que des faits naturels, dont ils ne diffèrent que dans la cause invisible qui les produit, il en résulte qu'on peut tout aussi bien constater l'existence des premiers que celle des seconds. En effet, il est aussi facile de voir un homme marcher sur l'eau que sur la terre; de le voir, de l'entendre, après sa résurrection qu'avant sa mort, etc. Enfin, il est aussi aisé d'acquérir, par le témoignage des hommes, la certitude morale des faits surnaturels que celle des faits ordinaires de la nature.

Le temps des miracles est passé, ajoute-t-on, et tous ceux qu'on nous cite ont eu lieu dans des temps, dans des pays fort loin de nous. Quand il en serait ainsi, ce ne serait point une raison pour les révoquer en doute? Mais cette assertion que le temps des miracles est passé, est dénuée de fondement. Elle est démentie chaque jour par les procès de la canonisation des saints. Il est vrai, cependant, que les miracles sont plus rares aujourd'hui qu'autrefois; c'est ce que disait déjà saint Jean Chrysostôme, mais il ajoutait : « C'est qu'ils ne sont plus nécessaires. » En effet, dans tous les temps où Dieu semblait se plaire à multiplier les miracles, on voit des circonstances qui en font sentir la nécessité. Moïse fait des prodiges, parce que, se disant envoyé de Dieu pour donner une loi à son peuple, il faut qu'il justifie de sa mission. Les prophètes font des prodiges, parce que, annonçant la venue du Messie, il faut que leurs œuvres garantissent leurs prédictions. Jésus-Christ fait des miracles, parce que, se disant le fils de Dieu, il faut que ses œuvres attestent sa divinité. Les apôtres font des miracles, parce que, se disant dépositaires de la doctrine du Fils de Dieu, chargés d'enseigner toutes les nations, il faut que leurs œuvres confirment le pouvoir dont ils sont revêtus. « Pour faire croître la foi, dit saint Grégoire le Grand, il fallait la nourrir de prodiges ; c'est ainsi que, quand nous plantons un arbre, nous l'arrosons jusqu'à ce qu'il ait pris racine, et nous cessons de l'arroser quand il commence à pousser. » Aujourd'hui donc que non-seulement la foi a pris racine, mais qu'elle est répandue par toute la terre et qu'elle doit durer jusqu'à la fin des siècles, aujourd'hui que le souvenir des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, rendu vivant par l'Église, démontre non-seulement que les miracles sont possibles, mais qu'ils sont réels, où est la nécessité de multiplier les prodiges?

MIRACULEUSEMENT. adv. D'une manière miraculeuse; d'une façon surprenante, admirable. *Saint Pierre fut délivré m. de ses liens par un ange. Il échappa m. du naufrage. Cet ouvrage est travaillé m.*

MIRACULEUX, EUSE. adj. Qui s'est fait par miracle, qui tient du miracle. *Evénement m. Effet m. Guérison miraculeuse. L'enfant m. né pour la rédemption du genre humain.* ‖ Merveilleux, étonnant. *Ouvrage m. Action miraculeuse. Une victoire miraculeuse.* ‖ Qui fait des choses surprenantes. *Ces docteurs m. ne sont jamais que des charlatans.*

MIRAGE. s. m. T. Physiq. Voy. Réfraction.

MIRE. s. f. Marque ou espèce de bouton qui se trouve sur la longueur d'un fusil, d'un canon, et qui sert de guide à l'œil quand on veut tirer. *La m. d'un canon, d'un fusil.* — *Point de m.*, L'endroit où l'on veut que le coup porte ; et Fig., Le but auquel on tend. *Cette dignité est le point de m. de beaucoup d'ambitieux.* — *Coins de m.*, Coins de bois dont on se servait autrefois pour hausser ou baisser les pièces d'artillerie. ‖ * T. Arpent. Se dit De tout signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace.

MIRÉ. adj. m. T. Véner. *Sanglier miré*, Vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIRER. v. a. (latin. *mirare*, regarder fixement). Viser, avant de tirer une arme à feu, une arbalète, etc., l'endroit où l'on veut que porte le coup. *M. le but. M. un livre.* Absol., *Il faut m. avant de tirer.* — *M. les œufs*, Les regarder, en les plaçant, entre son œil et le jour, pour s'assurer s'ils sont frais. ‖ Fig. et fam., *M. une place, un emploi*, Y prétendre, y aspirer. = se Mirer. v. pron. Se regarder dans un miroir ou dans une surface qui reflète l'image des objets. *Se m. dans l'eau. Elle est sans cesse à se m.* — Par exagérat., on dit De certaines choses, quand elles sont très-propres et fort luisantes, qu'*On s'y mirerait. On se mirerait dans ce parquet, dans cette vaisselle.* ‖ Fig. et fam., *Se m. dans son ouvrage*, Regarder son ouvrage avec complaisance. — On dit aussi D'une femme qui fait paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure, *Elle se mire dans ses plumes.* = Miré, ée. part.

Syn. — *Viser.* — *Mirer* exprime l'action de considérer; *viser* indique la fin ou le terme de l'action. On *mire* un objet et l'on *vise* à un but. *Mirer* ne se dit guère qu'au propre ; *viser* s'emploie souvent au figuré pour désigner les vues que l'on a, l'objet qu'on a en vue. Un canonnier *mire* une tour et *vise* à l'abattre; on *mire* une étoffe à contre-jour pour en découvrir les tares ; on *vise* au blanc pour y faire porter son coup. On voit bien ce que le courtisan *mire*, mais on ne voit pas toujours où il *vise*.

***MIRIFIQUE.** adj. 2 g. (lat. *mirificus*). Se dit Fam. et ironiq., pour Merveilleux, admirable. *Voilà qui est m. Elle a toujours des toilettes mirifiques.*

MIRLIFLORE. s. m. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Fam.

MIRLILOT. s. m. Corrupt. du mot *Mélilot*.

MIRLITON. s. m. Espèce de flûte à l'usage des enfants, qui est formée d'un roseau bouché par les deux bouts, avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche.

MIRMIDON ou **MYRMIDON.** s. m. (gr. μυρμηδὼν, fourmilière; nom donné aux Éginètes parce qu'ils habitaient sous terre comme des fourmis). Se dit par mépris et par raillerie, D'un jeune homme de très-petite taille. *Voilà un plaisant m.* ‖ Au sens moral, se dit De quelqu'un qui a des prétentions, qui se fait de son propre mérite des idées fort exagérées. *Nos mirmidons littéraires. Ces mirmidons prononcent sur ce qu'ils n'entendent pas.* Fam.

***MIRMILLON.** s. m. T. Antiq. rom. V. Gladiateur.

MIROIR. s. m. (R. *mirer*). Se dit De tout corps poli dont on se sert pour réfléchir les rayons lumineux ou les objets qu'on lui présente. *M. de verre étamé. M. de cristal de roche. M. de bronze. M. métallique. M. de télescope. M. concave, convexe, parabolique, à facettes.* — Se dit ordinair. D'une glace de verre qui est étamée à sa face postérieure, et dont la face antérieure renvoie l'image des objets. *Un m. de Venise. M. de poche. La bordure d'un m. Se regarder dans un m. Cette femme est sans cesse devant son m.* — Par ext., *Le ruisseau lui offrait le m. de ses eaux.* ‖ Figur., se dit De ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux. *Les yeux sont le m. de l'âme. La comédie est un m. où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. C'est en vain qu'on offre à des hommes prévenus le m. de la vérité.* ‖ T. Chasse. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer par son éclat les alouettes et d'autres petits oiseaux. *Tirer des alouettes au m.* ‖ T. Eaux et Forêts. Place entaillée sur le tronc d'un arbre et marquée avec le marteau. ‖ T. Mar. Voy. Tableau. ‖ * T. Minér. *M. des Incas*, Voy. Fer et Obsidienne. *M. de Marie, M. d'âne*, V. Chaux. ‖ * T. Zool. Se dit De certaines parties douées d'un éclat métallique qu'on observe sur les plumes de certains oiseaux et sur les ailes de certains insectes. ‖ T. Cuis. *Œufs au m.*, ou *œufs sur le plat*, Œufs qu'on fait cuire, sans les brouiller, sur un plat enduit de beurre.

Enc. — I. Le *Miroir* est un meuble indispensable à la toilette féminine ; il ne faut donc point s'étonner que son usage remonte à la plus haute antiquité. Le plus ancien de tous les livres, la Bible, en fait mention : « Et l'on fit un bassin d'airain pourvu de sa base avec les miroirs des femmes qui veillaient à la porte du tabernacle. » (*Exod.*, XXXVIII, 8.) Cependant il n'en est pas question dans Homère, bien qu'il décrive dans les plus grands détails la toilette de Junon. Les miroirs des anciens étaient faits de métal, principalement de cuivre ou de bronze ; les plus riches avaient des miroirs d'argent, et il est impossible d'admettre l'assertion de Pline, qui prétend que ces derniers auraient été inventés par un certain Praxitèle, contemporain du grand Pompée. Au temps de cet écrivain, on faisait aussi des miroirs avec un alliage de cuivre et d'étain, qui imitait l'argent par sa blancheur : les miroirs de ce genre, fabriqués à Brindes, étaient fort estimés. Il est aussi assez souvent question de miroirs d'or dans les anciens auteurs ; mais vraisemblablement cette expression se rapporte bien moins au m. lui-même qu'à sa bordure ou aux ornements qui le décoraient : c'est ainsi que nous-mêmes nous disons une montre d'or, quoique la boîte seule soit faite de ce métal. Les anciens employaient même les pierres précieuses à l'ornementation de ce meuble de toilette. Sénèque, en s'élevant contre ce luxe, dit qu'on en voyait dont la valeur surpassait la dot que le sénat avait assignée, sur le Trésor public, à la fille de Cn. Scipion. Les anciens paraissent encore s'être servis de l'obsidienne pour faire des miroirs, et même avoir connu l'usage des miroirs de verre. Ces derniers sortaient des verreries de Sidon, déjà célèbres au temps de Pline, et l'on donnait à la lame de verre le pouvoir de réfléchir les objets en fixant à sa face postérieure une feuille d'argent ou même d'or. — En général, les miroirs des anciens étaient de petites dimensions et pouvaient se tenir à la main. Ceux qui nous sont parvenus sont presque toujours de forme ronde ou ovale, et ont ordinairement un manche. Bien qu'on pût les fixer au mur ou les maintenir droits sur une table, le plus souvent c'était une esclave qui tenait le m. devant sa maîtresse pendant que d'autres esclaves procédaient à sa toilette. Il existait également des miroirs de la hauteur d'une personne : tel était celui de Démosthène, dont parle Quintilien. Enfin, on poussait quelquefois le luxe jusqu'à revêtir de miroirs tous les murs et même le plafond d'une pièce. Horace, au dire de Suétone, avait une chambre à coucher ornée de cette manière (*speculatum cubiculum*). Le même historien rapporte que Domitien avait une galerie revêtue de *phengites*, et qu'au moyen de la réflexion de cette substance, dont la nature nous est inconnue, ce prince pouvait voir tout ce qui se faisait derrière lui. Enfin, Sénèque cite un voluptueux qui, dans un but obscène, avait imité la chambre à coucher du poëte.—Les Chinois fabriquent des miroirs métalliques qui présentent une particularité curieuse. Lorsqu'on les place dans la direction d'un rayon solaire, ils réfléchissent une image gravée en relief sur le côté opposé à la surface polie. Babinet, le premier, a donné l'explication de ce phénomène qui est fort simple. Lorsqu'on polit le m., l'usure, au lieu de se distribuer uniformément sur toute la surface, porte principalement sur les points soutenus par un surcroît d'épaisseur, tandis que les autres se dérobent plus ou moins sous la pression, pour se relever aussitôt qu'on cesse d'agir. De cette façon, ces derniers sont moins usés, et, au lieu de présenter une courbure uniforme, la surface du m. est légèrement creusée aux points qui correspondent aux saillies de la face postérieure. En conséquence, si l'on porte un pareil m. en plein soleil, et que l'on renvoie le faisceau réfléchi vers un écran placé à une distance convenable, ces ondulations, qui ne sont pas directement visibles, s'accuseront dans l'image réfléchie, par une augmentation ou par une diminution de lumière.

II. Les miroirs de métal ne sont plus employés aujourd'hui que dans les arts et les sciences, comme la physique et l'astronomie. La théorie de la réflexion de la lumière à la surface des miroirs fait l'objet de la *catoptrique*, et il en sera parlé au mot RÉFLEXION. Mais tout m. réfléchit le calorique de la même manière qu'il réfléchit les rayons lumineux. Ainsi donc, lorsqu'un m. est concave, ou construit de manière à faire converger les rayons calorifiques qu'il réfléchit dans un même foyer, il se produit à ce foyer une chaleur des plus intenses et capable de produire des effets remarquables par leur puissance. Les miroirs de ce genre sont appelés *Miroirs ardents*. Les grands miroirs ardents sont faits, soit d'un alliage métallique, soit de cuivre jaune bien poli ou argenté. Enfin, pour augmenter leur puissance, on les compose d'une série de petits miroirs plans disposés de manière que les rayons réfléchis par chacun d'eux aboutissent au même foyer. Tels étaient, suivant Tzetzès et Anthémius de Tralles, les miroirs ardents dont Archimède se servit pour brûler la flotte romaine qui faisait le siége de Syracuse, sa patrie (213 av. J.-C.). La réalité du fait historique que nous venons de rappeler ayant été révoquée en doute, divers physiciens se sont livrés à des expériences fort curieuses pour déterminer expérimentalement sa possibilité ou son impossibilité. Le P. Kircher fut le premier qui essaya la construction d'un m. ardent par l'assemblage de glaces planes. Avec 5 glaces, il produisit une très-forte chaleur à 100 pieds de distance. Après lui, Buffon, opérant avec un m. composé de 40 glaces planes de six pouces de hauteur sur huit de largeur, mit le feu à une planche de hêtre goudronnée, placée à 66 pieds de distance ; avec 128 glaces, il enflamma subitement à 150 pieds une planche de sapin goudronnée ; à 40 pieds, avec 224 glaces, il fondit et volatilisa en partie une assiette d'argent. Le dernier m. qu'il ait construit à cet effet, était composé de 168 glaces planes montées sur châssis de fer et mobiles dans tous les sens, de manière qu'il fut possible de diriger vers un objet unique l'image réfléchie par chacune d'elles. Ces expériences ont donc mis hors de doute la possibilité de l'incendie de la flotte romaine. Néanmoins on a objecté que, pour que les rayons lumineux puissent être constamment concentrés sur un même point, il faut, à cause du mouvement du soleil, changer à chaque instant l'ajustage des miroirs ; or, il paraît difficile de donner aux miroirs élémentaires le mouvement convenable au moyen d'une machine, à cause des inégalités de mouvement qui résulteraient de la dilatation des verges métalliques et du frottement des engrenages. Telle est l'opinion de Monge, qui ajoute que le seul moyen raisonnable de composer un m. ardent de plusieurs miroirs plans consiste à confier chacun de ces derniers à une personne chargée de le ramener sans cesse à la position qu'il doit avoir. Cela est facile pour 3 ou 4 miroirs, mais devient imposible si l'on en emploie un grand nombre, parce que ceux qui font la manœuvre ne peuvent plus distinguer l'image qu'ils envoient de celle qu'envoient les autres, d'où il résulte une agitation qui empêche le foyer de se former. Mais un savant traducteur d'Archimède, Peyrard, a fait voir (1807) qu'il était possible, au moyen d'un mécanisme fort simple, de parer à cette difficulté, et il a calculé qu'avec 590 glaces de 50 centim. de côté, dont le mouvement serait dirigé par 60 personnes seulement, on pourrait embraser une flotte à un quart de lieue de distance.

MIROITÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval bai dont la croupe présente des marques plus brunes ou plus claires qui la rendent en quelque façon pommelée. *Cheval bai m.* On dit aussi *Bai à miroir.*

* **MIROITER.** v. a. Réfléchir la lumière, présenter des reflets chatoyants.

MIROITERIE. s. f. Commerce de miroirs.

MIROITIER. s. m. Celui qui fait, répare et vend des miroirs.

MIROTON. s. m. T. Cuis. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières.

MISAINE. s. f. (ital. *mezzano*, placé au milieu). T. Mar. *Mât de m.*, V. MÂT. ‖ *La voile de m.*, ou simplem., *La misaine*, La voile principale de ce mât.

MISANTHROPE. s. m. (gr. μισέω, haïr ; ἄνθρωπος, homme). Celui qui hait les hommes. *Timon d'Athènes était un véritable m.* ‖ Se dit ordin., par exagér., D'un homme bourru, chagrin, qui ne se plaît pas dans le commerce du monde. *C'est un m. Le* Misanthrope *de Molière.* — Adject., *Un esprit m. Il devient chaque jour plus misanthrope.*

MISANTHROPIE. s. f. Haine des hommes, et, plus ordinair., Caractère d'un homme bourru, chagrin, qui ne se plaît pas dans le commerce du monde.

MISANTHROPIQUE. adj. 2 g. Qui naît de la misanthropie, Qui en a le caractère. *Réflexion m. Humeur m.*

MISCELLANÉES. s. m. pl. (lat. *miscellanea*, choses mélangées). Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont le plus souvent aucun rapport entre eux. — Vieux ; on dit aujourd'hui *Mélanges.*

MISCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier.

MISCIBLE. adj. 2 g. (lat. *miscibilis*, de *miscere* mêler). Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose. *L'huile n'est pas m. avec l'eau.*

MISE. s. f. (latin. *missa*, envoi). T. Jurispr. *M. en accusation, en jugement*, Décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement. *M. en liberté*, Décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté. * *M. en cause*, Action d'appeler une personne dans un procès. *M. en possession*, Formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. *M. en demeure*, V. CONTRAT. ‖ *M. en vente*, Action de mettre quelque chose en vente. * *M. à prix*, Déclaration du prix que veut le vendeur d'un objet qu'il met en vente. *M. en œuvre*, L'action d'employer une chose à fabriquer quelque ouvrage. ‖ T. Théât. *M. en scène*, Les préparatifs qu'exige la représentation d'un drame, d'un opéra, etc. ‖ T. Impr. *M. en pages* et *M. en train*, Voy. TYPOGRAPHIE. ‖ En parlant De monnaies, on dit qu'*Elles sont de m.*, ou qu'*Elles ne sont plus de m.*, Selon qu'elles ont cours ou n'ont plus cours. — Figur. et fam., *Cette raison, cette excuse n'est pas de m.*, Elle n'est pas recevable, pas valable. *Cette étoffe n'est pas de m., n'est plus de m.*, Elle n'est plus de mode, ou La saison de la porter est passée. *Cet homme est de m.*, On peut le présenter et le recevoir dans la bonne société. ‖ La somme que l'on met au jeu, que l'on apporte dans une société de commerce, que l'on offre dans une vente aux enchères. *La m. est de cinq francs par joueur. Retirer sa m. Doubler sa m. Sa m. dans cette société est de deux cent mille francs. La dernière m. est à tant. Ma m. couvrit la sienne.* ‖ Manière de se mettre, de se vêtir. *Avoir une mise élégante, négligée. Une m. décente est de rigueur.*

MISÉRABLE. adj. 2 g. (lat. *miserabilis*). Malheureux, qui est dans la misère, dans la souffrance. *Cet homme est bien m. Il est dans un état m., dans une condition m. Son sort est m. Il mène une vie m., une existence bien m.* — *Faire une fin m.*, Mourir dans la misère, ou Périr d'une façon très-fâcheuse. ‖ Méchant. *Il faut être bien m. pour faire une pareille action.* ‖ Qui est fort mauvais dans son genre, qui est sans valeur ; s'emploie souvent comme un terme de mépris. *Il a fait un ouvrage m. Voilà de misérables raisons. Les misérables disputes de l'école. Il se tourmente pour de misérables honneurs. Il n'a qu'un m. cheval. Un livre, un auteur m.* = MISÉRABLE. s. Celui qui est dans la misère. *Secourir les misérables.* ‖ Par injure, *C'est un m., ce n'est qu'un m.*, C'est un homme de néant, ou C'est un très-malhonnête homme. On dit aussi, dans ce dernier sens, *C'est un grand m.* — On dit encore D'un enfant, d'un jeune homme vicieux, *C'est un petit m.* ; et D'une femme décriée pour sa mauvaise conduite, *C'est une m.* = Syn. Voy. MALHEUREUX.

MISÉRABLEMENT. adv. D'une manière misérable. *Vivre m. Mourir m. Écrire misérablement.*

MISÈRE. s. f. (lat. *miseria*). État malheureux, extrême indigence, privation des choses nécessaires à la vie. *Grande, profonde m. Tomber dans la m., dans une extrême m. Être au comble de la m. Mourir de faim et de m. Il y a des misères qui font saigner le cœur.* — Au sens moral, se dit souvent De la faiblesse, du néant de l'homme. *Ce qui nous paraît de plus grand dans le monde n'est que m. et que vanité.* ‖ Se dit encore Des peines, des difficultés, des incommodités, et de toutes les choses qui rendent la vie triste, malheureuse. *C'est une m. que d'avoir affaire aux gens de loi. C'est une grande m. que de vivre près de lui. Je vous rends compte de toutes les misères de mon existence. Les petites misères de la vie. Ce monde est une vallée de misères.* — *La m. du temps, des temps*, Le mauvais état des affaires. *On ne vend rien, c'est la m. du temps qui en est la cause.* — Fig., *Collier de m.*, Voy. COLLIER. ‖ Signifie encore Bagatelle, chose de peu d'importance, de peu de valeur. *C'est une m., ne vous en tourmentez pas. On ne lui reproche que des misères. Il ne dit que des misères. Je suis un peu souffrant, mais ce ne sont que des misères.*

Syn.—*Pauvreté.*—La *pauvreté* consiste à avoir peu ; la *misère* est une extrême indigence. La signification de *misère* est absolue, celle de *pauvreté* est relative. En effet, on peut appeler *pauvre* dans un endroit un homme possédant un bien qui, ailleurs, ferait la richesse d'un autre. — V. MINUTIE.

MISÉRÉRÉ. s. m. T. Liturg. cathol. Le psaume cinquantième qui commence en latin par ces mots : *Miserere mei*, *Domine* (Ayez pitié de moi, Seigneur). *Dire un m., le m.* ‖ T. Méd. *Colique de m.*, Voy. COLIQUE.

MISÉRICORDE. s. f. (lat. *misericordia*). Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. *Pratiquer les œuvres de m. C'est un homme sans m. Il n'a de m. pour personne.* ‖ Grâce, pardon accordé à celui qu'on pourrait punir. *Demander, crier, implorer m. Obtenir m. Faire m. Il est indigne de m.* — *La m. de Dieu, la m. divine*, La bonté par laquelle Dieu fait grâce aux pécheurs. On dit aussi : *C'est une grande m. que Dieu nous a faite. Il faut espérer que Dieu nous fera m., nous recevra dans sa m. Chanter les miséricordes de Dieu.* ‖ *Être à la m. de quelqu'un*, Dépendre absolument de sa pitié. *Se remettre, s'abandonner à la m. de quelqu'un*, S'abandonner à sa merci, à sa discrétion. — Prov., *A tout péché m.*, se dit, soit Pour engager quelqu'un à pardonner, soit Pour faire entendre à celui qui demande pardon qu'il peut espérer de l'obtenir. ‖ *Miséricorde*, se dit quelquefois par exclamation, pour appeler au secours ou pour marquer une grande surprise. *A l'aide, m. ! M. ! que va-t-il faire !* — Famil., on dit encore De quelqu'un à qui une vive souffrance arrache de grands cris, qu'*Il crie m.* ‖ T. Archéol. Voy. STALLE et POIGNARD.

MISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Avec miséricorde. *Dieu reçoit m. les pécheurs qui reviennent à lui.*

MISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. Qui a de la miséricorde, qui est enclin à la miséricorde. *Dieu est m. envers les pécheurs.* — *L'Évangile dit : Bienheureux sont les m., car ils obtiendront miséricorde.*

* **MISPICKEL.** s. m. T. Minér. Voy. ARSENIC.

MISSEL. s. m. (bas lat. *missale*, de *missa*, messe). Livre qui contient les prières et les cérémonies de la messe. *C'est au pape Gélase, mort en 496, qu'on attribue la composition du premier m. M. romain. M. à l'usage du diocèse de Paris.*

MISSION. s. f. (latin. *missio*, de *mittere*, envoyer). Envoi, fonction, charge, qu'on donne à quelqu'un pour faire quelque chose. *Il a reçu sa m. Où est votre m. ? Quel est l'objet de votre m. ? Avez-vous m. pour cela ? Qui vous a donné m. pour agir ainsi ? M. diplomatique, militaire, scientifique. Aller en m. Remplir sa m. Ce vaisseau est revenu de sa m.* — * Par ext., se dit collectiv. Des personnes qui ont reçu une même mission. *Il a été nommé membre de la m. scientifique envoyée au Brésil.* ‖ Dans un sens particul., se dit Des choses qui regardent la religion, la prédication de l'Évangile et la discipline ecclésiastique. *La m. des apôtres vient de* JÉSUS-CHRIST *même. Les apôtres ont prouvé leur m. par leurs miracles. Les évêques agissent en vertu de la m. apostolique qu'ils ont reçue.* ‖ Collectivem., se dit Des prêtres, séculiers ou réguliers, qui vont prêcher l'Évangile chez les infidèles, ou qui travaillent à la conversion des incrédules, à l'instruction des chrétiens, etc.

On envoya une m. en Cochinchine. La m. a fait de grandes conversions dans cette province. || Suite de prédications ou de conférences que les missionnaires font en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, des hérétiques, des incrédules, soit pour l'instruction des fidèles. *Faire une m. Être envoyé en m. Il a fait pendant deux ans la m. dans telle ville.*

Enc.—Les *Missions* remontent à l'origine même du christianisme. Les apôtres et leurs successeurs immédiats furent eux-mêmes des missionnaires, dont les travaux firent triompher la vraie religion dans tout l'empire romain. Mais l'ordre que J.-C. avait donné à ses apôtres de répandre son Évangile, d'instruire et de baptiser toutes les nations, s'étend à tous les siècles. Aussi voyons-nous l'Église persévérer, sans jamais se lasser, dans ses efforts pour retirer des ténèbres de l'idolâtrie les peuples les plus éloignés, les tribus les plus sauvages. Aussitôt qu'elle eut achevé de conquérir à la religion les nations qui faisaient partie de l'empire, ses saints missionnaires se répandirent chez les barbares. Au V^e siècle, les Irlandais sont convertis par saint Patrice. Au VI^e, saint Colomban évangélise l'Écosse, et un autre saint Colomban la Bretagne française. Au VII^e, les Anglo-Saxons, qui avaient envahi la Grande-Bretagne, sont convertis par le moine saint Augustin, que leur avait envoyé le pape saint Grégoire le Grand. Dans ce même siècle et dans le suivant, saint Gall, saint Kilian, saint Émeran, saint Boniface, gagnent à la vraie religion une foule de tribus germaniques. Au IX^e, saint Cyrille et son frère saint Méthodius portent la lumière de la foi chez les peuplades de race slave, tandis que saint Anschaire, saint Siegfried, etc., travaillent à la conversion des peuples scandinaves. Au X^e, saint Adalbert et d'autres zélés propagateurs de la parole de Dieu, la font connaître aux tribus qui occupaient les territoires actuels de la Prusse, de la Bohême, de la Pologne, de la Russie occidentale, etc. En même temps, des prêtres nestoriens portaient le christianisme en Tartarie, et jusqu'en Chine. Enfin, dans les dernières années du XV^e siècle, la découverte du cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique ouvrit aux missionnaires une foule de pays jusque alors inconnus ou inaccessibles. Une foule de missionnaires dévoués se précipitèrent dans cette nouvelle et immense carrière. La Société de Jésus se distingua particulièrement par ses travaux prodigieux dans les Indes, dans la Chine, au Japon et en Amérique. D'autres ordres religieux, les Dominicains, les Carmes déchaux, les Capucins, ne déployèrent pas moins de zèle. Mais parmi les institutions fondées pour répandre la lumière de la foi chez les peuples qu'elle n'éclaire point encore, nous citerons particulièrement la *Congrégation de la propagande*, à Rome (v. CONGRÉGATION), et les Sociétés pour les missions étrangères dont s'enorgueillit la France catholique. Le premier établissement de missionnaires créé en France remonte à l'année 1617. Son fondateur, saint Vincent de Paul, donna à son institut le nom de *Société des prêtres de la mission*, mais ses membres sont plus connus sous celui de *Lazaristes*, parce que leur principale maison était autrefois placée dans un ancien prieuré de l'ordre religieux et militaire de Saint-Lazare, à Paris. Les missions principales de cette congrégation sont au Levant. Le *Séminaire des Missions étrangères* a été institué, en 1663, par le carme déchaussé Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, dans le but exclusif de former des missionnaires pour la conversion des idolâtres. Ses établissements les plus importants sont disséminés dans la Chine, la Cochinchine, le Thibet, l'Inde et la Malaisie. Nous mentionnerons encore la *Congrégation de Jésus et Marie*, fondée, en 1643, par Eudes, prêtre de l'Oratoire, d'où le nom d'*Eudistes*, sous lequel ses membres sont communément désignés. Enfin, la *Société pour la propagation de la foi* a surtout pour but de venir matériellement en aide aux missionnaires. Elle a été établie en 1822, et a son siége principal à Lyon. Quoiqu'elle n'ait d'autres ressources que les contributions volontaires des fidèles, grâce au grand nombre de ses adhérents, elle peut disposer annuellement de sommes très-considérables. Pour donner une idée de l'importance qu'elle a graduellement acquise, il suffira de dire que ses recettes, qui furent seulement de 15,277 fr., la première année de son existence, s'élevaient à 3,233,486 fr. en 1843, et qu'elles ont atteint, en 1858, le chiffre de 6,684,567 francs.

Après avoir amèrement critiqué les missions catholiques et déversé le blâme le plus injuste sur leurs travaux si complétement désintéressés, les sectes protestantes ont pris le parti de les imiter. A cette heure, elles entretiennent des missions nombreuses tant dans l'ancien que dans le nouveau monde. Mais le zèle religieux ne semble pas être l'unique mobile des missionnaires envoyés sur les divers points du globe par les Sociétés de missions anglaises et américaines. En effet, ces apôtres de l'anglicanisme et du méthodisme n'ont garde d'oublier les intérêts commerciaux de la mère patrie, et souvent eux-mêmes ne croient pas déroger à leur rôle de propagateurs de l'Évangile par l'exercice de fonctions plus lucratives. Toutefois, pour être justes, nous devons dire que ce reproche n'atteint pas les missionnaires Moraves.

MISSIONNAIRE. s. m. Prêtre qui est employé aux missions pour la conversion des infidèles ou pour l'instruction des peuples. *Les missionnaires ont fait des milliers de conversions dans les Indes. Ce m. a subi le martyre en Cochinchine. Le curé de la paroisse a fait venir des missionnaires.*

MISSIVE. s. f. (lat. *missus*, envoyé). Lettre destinée à être envoyée. *Avez-vous lu la m. que le ministre a envoyée à tous les préfets? Vous recevrez de mon frère une m. qui vous apprendra tout.* Ce mot est fam., quand il s'agit d'une correspondance privée. — On dit quelquefois adjectiv., *Lettre missive.*

MISTRAL et MAESTRAL. s. m. Voy. VENT.

MITAINE. s. f. Sorte de gants de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. — Sorte de petits gants de femme, qui ne couvrent que le dessus des doigts. || Figur. et fam., on dit Des choses auxquelles il ne faut toucher qu'avec précaution, ou auxquelles on ne peut procéder qu'avec beaucoup de ménagements : *Cela ne se prend pas sans mitaines. On ne peut toucher à cela qu'avec des mitaines. Il faut prendre des mitaines pour lui parler.* || Fig., *Onguent miton mitaine*, Voy. ONGUENT.

MITE. s. f. T. Zool. Nom vulgaire des espèces du genre *Acarus*. Voy. HOLÈTRE.

***MITHRIAQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à Mithra. *Culte m. Doctrines, mystères mithriaques.*

Enc. — *Mithra* est le nom d'une divinité orientale, dont le culte, appelé *Mithriacisme* ou religion de Mithra, passe généralement pour être une dérivation du Mazdéisme. Aux yeux des Perses, ce dieu était le premier des Anges ou Izeds : c'était l'ized du Soleil, et, comme tel, le dieu de la lumière. En conséquence, il était l'ennemi des ténèbres et des Démons ou Dews, le dieu qui fécondait la terre, et résumait en lui toutes les forces productives de la nature. On le considérait aussi comme le médiateur de la création. Originaire de la Perse, le culte *mithriaque* se répandit dans la haute Asie et dans l'Asie Mineure, d'abord par les conquêtes de Darius, fils d'Hystaspes, puis par les bouleversements qui suivirent la mort d'Alexandre. Sous les Lagides, il s'introduisit en Égypte. Enfin, il pénétra en Italie après les guerres du Pont et de la Cilicie, et plus tard il s'étendit jusque dans la Gaule et la Germanie, ainsi que l'ont prouvé divers monuments relatifs à ce culte découverts de nos jours dans ces contrées. Dans l'empire romain, les adorateurs de Mithra formaient comme une société secrète. Les initiés étaient soumis à des épreuves très-rigoureuses, après lesquelles on leur conférait une sorte de baptême. On les marquait ensuite d'un sceau, puis ils étaient couronnés et armés. Cette dernière cérémonie terminée, les assistants les saluaient du titre de *frères d'armes*. Toute la confrérie mithriaque se divisait en sept degrés ou grades, selon le nombre des planètes. Ces grades étaient, en allant des plus bas aux plus élevés, ceux des *soldats*, des *lions* ou *hyènes*, des *corbeaux*, des *griffons*, des *Perses*, des *soleils* et des *pères*. Ceux qui parvenaient à la plus élevée portaient le titre de *pater patratus* ou grand pontife. Les mystères mithriaques se célébraient dans des grottes et dans des antres. A Rome, le temple de Mithra était creusé sous le mont Capitolin. Il paraît que d'abord on offrait au dieu des sacrifices sanglants. Les Perses lui sacrifiaient des chevaux; on prétend que l'empereur Commode lui immola des hommes. Plus tard, ces sacrifices sanglants furent remplacés par une oblation de pain, d'eau et de vin. Outre un grand nombre d'inscriptions latines qui portent la dédicace, *Deo Mithræ soli invicto*, on possède plusieurs bas-reliefs relatifs au culte mithriaque. Sur ces monuments, Mithra est ordinairement représenté sous la figure d'un jeune homme coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'un manteau flottant (*candys*), d'une tunique courte (*sadéré*), et du pantalon appelé par les Grecs *sarabara* ou *anaxyris*. Il presse du genou un taureau qu'il a terrassé, et, pendant qu'il lui tient le mufle de la main gauche, il lui enfonce de l'autre un poignard dans le cou. Un chien, un serpent, quelquefois encore un scorpion et une fourmi s'acharnent autour de l'animal mourant (Fig. ci-jointe). Dans quelques-uns, un personnage tenant en main une sorte de lituus soulève la queue du taureau, et l'on voit auprès de lui un lion et un oiseau. Les dernières grottes consacrées au culte mithriaque furent fermées dans le cours du IV^e siècle.

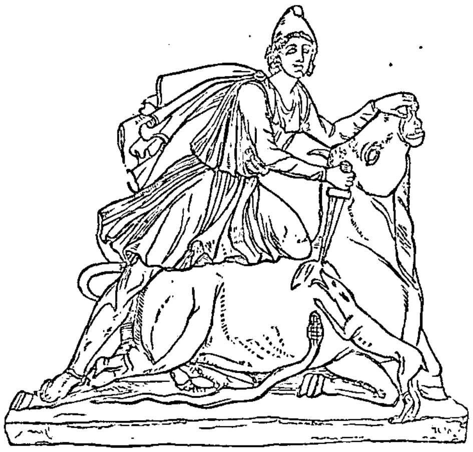

MITHRIDATE. s. m. T. Pharm. Voy. ÉLECTUAIRE. || Fam., on appelle *Vendeur de m.*, Tout charlatan qui débite des drogues sur les places publiques; et, Fig., on le dit aussi D'un homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien.

MITIGATION. s. f. Adoucissement. *Cette loi a besoin de quelque m. La m. des peines.*

MITIGER. v. a. (latin. *mitigare*, de *mitis*, doux). Adoucir, modérer, rendre plus aisé à subir, à pratiquer. *M. une loi, une peine. M. une règle trop sévère.* || *M. une assertion, une proposition*, La rendre moins absolue, y apporter quelque modification. *Cette assertion est trop absolue, elle demande à être mitigée.* = MITIGÉ, ÉE. p. *Peine mitigée.* || *Morale mitigée*, Morale relâchée. || *Ordres mitigés*, Ceux qui vivent sous une règle moins sévère que celle de leur première institution. = Conj. Voy. MANGER. = Syn. Voy. ADOUCIR.

MITON. s. m. Sorte de gant sans main ni doigt, qui ne sert qu'aux femmes et ne leur couvre que l'avant-bras. || Fig., *Onguent m. mitaine*, Voy. ONGUENT.

MITONNER. v. n. Se dit Du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu, avant de servir le potage. *Le potage mitonne. Faire m. la soupe.* = MITONNER. v. a. Dorloter, prendre grand soin de ce qui regarde la santé et les aises d'une personne. *Il aime qu'on le mitonne.* || Fig., *M. quelqu'un*, Ménager habilement son esprit, afin d'en tirer quelque avantage. *Cet homme peut vous être fort utile, il faut le m. avec soin.* On dit aussi, *Je lui ai mitonné cette ressource, ce protecteur*, Je les lui ai ménagés par mes soins. — *M. une affaire*, En préparer doucement le succès. = SE MITONNER. v. pron. *La soupe se mitonne. Il aime à se m. L'affaire se mitonne tout doucement.* = MITONNÉ, ÉE. part. — Ce verbe est fam. dans toutes ses acceptions.

***MITOU.** s. m. T. Ornith. Voy. ALECTOR.

MITOYEN, ENNE. adj. Qui est entre deux choses, qui les sépare. *Espace m.*—*Mur m., fossé m., haie mitoyenne*, Mur, etc., qui appartient à deux propriétés contiguës et qui les sépare. — *Puits m.*, Puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés et qui est à l'usage de l'une et de l'autre. — *Cloison mitoyenne*, Cloison qui est commune à deux chambres et qui les sépare. — *Dents mitoyennes d'un cheval*, Voy. CHEVAL. || Au sens moral, Qui tient le milieu entre deux extrêmes, entre deux partis opposés. *Ouvrir un avis m. pour concilier. Prendre un parti m. La bourgeoisie formait un état m. entre la noblesse et le peuple.*

Enc. — Dans les villes et dans les campagnes, tout mur servant de séparation entre les bâtiments jusqu'à l'héberge, ou entre cours et jardins, et même entre enclos dans les champs, est présumé mitoyen, à moins qu'il n'y ait titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mit., soit lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté et présente de l'autre côté un plan incliné, soit lorsqu'il n'y a que d'un côté ou un chaperon ou des filets et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égout, ou les corbeaux et filets de pierre. La réparation et la reconstruction d'un mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun. Toutefois le copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de ces dépenses en renonçant à son droit de mit., pourvu que ce mur ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartienne. Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen et y placer des poutres dans toute l'épaisseur, à 54 millim. près, sauf à les réduire à la moitié du mur, si le voisin veut lui-même asseoir une poutre dans le même lieu ou y adosser une cheminée. Tout propriétaire peut également faire exhausser le mur mitoyen, mais il doit payer seul la dépense de l'exhaussement et les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune. Il doit aussi une indemnité pour la surcharge en raison de l'exhaussement. Enfin, si le mur mitoyen n'est pas en état de supporter l'exhaussement, celui qui veut l'exhausser est obligé de le faire reconstruire en entier à ses frais. Le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement peut en acquérir la mit. en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté. Tout propriétaire joignant un mur a même la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie, nonobstant la volonté de celui qui l'a construit. Pour cela, il n'a qu'à rembourser au maître du mur la moitié de sa valeur, ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne, et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est bâti.—Quand il s'agit de clôtures faisant séparation entre maisons, cours et jardins, sis dans les villes et faubourgs, chacun peut contraindre son voisin à contribuer aux constructions et réparations qu'elles exigent.—De même que les murs, les fossés et les haies qui séparent deux héritages, sont réputés mitoyens s'il n'y a titre ou marque du contraire. Cette marque de non-mit. a lieu, pour les haies, quand un seul des héritages est en état de clôture, et, pour les fossés, lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé, auquel cas ce dernier est présumé appartenir à celui du côté duquel se trouve le rejet. Dans le cas contraire, il doit être entretenu à frais communs. (C. Nap., art. 651 à 670.)

MITOYENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen; Droit de copropriété de deux voisins sur un mur, sur un fossé, sur une haie qui les sépare.

MITRAILLADE. s. f. Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille sur un plus grand nombre de personnes. *La m. a tué beaucoup de monde.* Peu usité.

MITRAILLE. s. f. (Onomatopée.) Toute sorte de vieille ferraille, de vieux morceaux de cuivre. Vieux. — Fam., se dit De la basse monnaie. *Il ne m'a payé qu'en m.* ‖ T. Artillerie. Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont anciennement on chargeait quelquefois le canon; et, par extens., Les balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. *Canon chargé de m., à m. Tirer à mitraille.*

MITRAILLER. v. a. Tirer le canon à mitraille. *On a mitraillé l'ennemi.* — * Par ext., se dit D'une fusillade vive et meurtrière. *Les insurgés logés dans les maisons ne cessaient de nous m.* ‖ Neutral., *On a mitraillé pendant une heure.* = Mitraillé, ée. part.

* **MITRALE.** adj. f. T. Anat. *Valvule m.*, Valvule du cœur, ainsi nommée parce qu'elle ressemble à une mitre d'évêque. Voy. Cœur.

MITRE. s. f. (gr. μίτρα). T. Archéol. et Liturg. Voy. ci-après. ‖ Se dit aussi Des tuiles, des planches de plâtre qu'on dispose en forme de m. au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. ‖ * T. Zool. V. Buccinoïdes.

Enc. — Le mot grec μίτρα, d'où sont venus le latin *mitra*, et le français *Mitre*, désignait primitivement une sorte de bandeau ou de ceinture : ainsi le surnom de *Mitrophore*, donné quelquefois à Bacchus lui venait du bandeau ou diadème qui retenait ses cheveux. Plus tard on l'appliqua à une espèce de bonnet pointu que portaient les prêtres de Cybèle, ainsi qu'à une coiffure pyramidale fort en usage chez certains peuples asiatiques, tels que les Assyriens, les Perses, les Phrygiens, etc. La coiffure communément appelée aujourd'hui *bonnet phrygien* était une m.. Le dieu Mithra (v. Mithriaque) est souvent représenté avec cette sorte de coiffure. Vraisemblablement la m. avait été ainsi appelée par extension, à cause des bandelettes ou fanons qui pendaient par derrière. La m. fut introduite à Rome par les courtisanes phrygiennes, de sorte que cette coiffure devint comme le signe caractéristique des femmes perdues. Mais, par la suite, les idées changèrent à cet égard, car, au IVe siècle, en Afrique, et au VIIIe en Espagne, les vierges consacrées à Dieu avaient adopté la m. Du reste, la forme de cette coiffure a varié suivant les pays et suivant les temps. Ce n'est guère qu'à partir du Xe siècle que la m. fut généralement adoptée dans l'Église comme un des insignes des hautes fonctions ecclésiastiques. Dans le principe, elle paraît avoir consisté en un bonnet rond, pointu et orné de deux bandelettes ou *fanons* qui pendaient sur les épaules. Vers la fin du XIe siècle, on fendit la pointe en deux parties, disposition qui a été conservée depuis. Les premières mitres à deux pointes étaient très-basses, comme on le voit par la Fig. ci-jointe qui représente celle de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Au XIVe, elles s'élevèrent un peu, et atteignirent alors la perfection sous le double rapport de la forme et de l'ornementation. Au XIVe siècle, on augmenta encore leurs dimensions, soit en hauteur, soit en largeur. Enfin ce fut au XVIIe qu'on leur donna cette forme disgracieuse que nous leur voyons encore aujourd'hui. A Rome, on distingue trois espèces principales de mitres : la *précieuse*, qui est ornée de diamants; la *dorée*, qui est sans diamants, et la *simple*, qui est de soie ou de lin. La m. est essentiellement un insigne de la dignité pastorale; elle est la marque de l'autorité spirituelle des évêques : aussi, le souverain pontife, lorsqu'il officie dépose la tiare pour se couvrir de la m. Cependant le droit de porter la m. a été accordé par le saint-siége à plusieurs abbés qui, pour ce motif, étaient appelés *abbés mitrés*. Quelques chapitres obtinrent aussi la même faveur : nous citerons les chanoines de Lyon et de Besançon. — Dans les armoiries, la m. figure parmi les ornements extérieurs de l'écu. Placée de front sur la partie supérieure gauche de celui-ci, elle indique un évêque; posée de la même manière, mais un peu tournée, elle désigne un abbé. En outre, elle s'accompagne toujours d'une crosse, placée à droite; mais cette crosse est tournée en dehors pour les évêques, et en dedans pour les abbés.

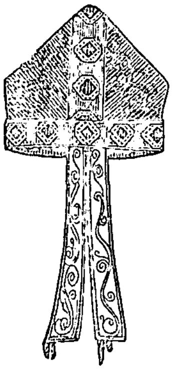

MITRÉ, ÉE. adj. Qui porte la mitre; ne se dit que dans ces loc., *Abbé crossé et m. Abbaye crossée et mitrée.*

MITRON. s. m. Garçon boulanger. Pop.

* **MITTE.** s. f. Voy. Plomb.

MIXTE. adj. 2 g. (lat. *mixtus*, mélangé). Qui est mélangé, qui est composé d'éléments hétérogènes et qui participe de leurs différentes propriétés. *Corps m.* — Au sens moral, *Se faire une opinion m. Le drame est un genre m. entre la tragédie et la comédie.* ‖ *Commission m.*, Commission composée d'hommes qui représentent des intérêts différents. * *Tribunal m.*, Tribunal dont les juges appartiennent à des nations ou à des religions différentes. — *Causes mixtes*, Causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique. — *Action m.*, Voy. Action. = Mixte. s. m. T. Chimie. Se dit pour Corps mixte. *Réduire les mixtes à leurs principes.* Vieux.

MIXTILIGNE. adj. 2 g. (lat. *mixtus*; *linea*, ligne). T. Géom. Se dit Des figures terminées en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes.

MIXTION. s. f. (lat. *mixtio*, de *miscere*, mêler). T. Pharm. Action de mêler plusieurs drogues ou plusieurs drogues pour former un médicament composé.

MIXTIONNER. v. a. Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur; ne se dit guère que D'un mélange dangereux. *M. du vin. M. un breuvage.* = Mixtionné, ée. part. *Vin mixtionné*, Vin frelaté.

MIXTURE. s. f. T. Pharm. Mélange liquide de médicaments très-actifs. *M. odontalgique.*

MNÉMONIQUE. s. f. **MNÉMOTECHNIE.** s. f. (gr. μνήμη, mémoire; τέχνη, art).

Enc. — Ces deux termes absolument synonymes désignent l'art de fortifier la mémoire et de l'aider au moyen de procédés artificiels. Cet art, quelle que soit la méthode qu'on emploie, consiste à rattacher des idées abstraites, des faits difficiles à retenir, à des idées plus familières ou à des combinaisons plus simples. Il repose donc tout entier, comme la mémoire elle-même, sur l'association des idées. — Les méthodes mnémoniques proposées à cet effet sont fort nombreuses; néanmoins on peut les ramener à trois systèmes principaux. Le premier, appelé *topologique*, repose sur la mémoire locale. Il associe les idées dont on veut se souvenir à celles d'une série d'objets physiques disposés dans un ordre déterminé. Le second système, sans exclure la *topologie*, se fonde sur la *symbolisation*. Il rattache les idées, non-seulement aux objets extérieurs les plus frappants, mais encore à toute autre idée, à toute image plus familière offrant avec les premières une ressemblance, une analogie quelconque. Enfin, le troisième système joint l'emploi des chiffres aux éléments précédents : de là le nom de système *numérique* sous lequel on le désigne. Il consiste à former un mot, dont la première ou les premières syllabes rappellent le fait dont on veut garder la mémoire, et dont la dernière ou les dernières, composées d'après une forme conventionnelle, fournissent la date à laquelle ce fait a eu lieu. L'art mnémonique remonte à une haute antiquité. En effet, Cicéron et Quintilien attribuent à Simonide (535 av. J.-C.), l'invention de la méthode topologique, qui a servi de base principale à presque tous les systèmes postérieurs. On dit même qu'Aristote composa un ouvrage spécial sur cet art, et Pline rapporte qu'un contemporain de Cicéron, Métrodore, lui donna une forme scientifique et systématique. Au moyen âge, Raymond Lulle donne, dans son *Ars magna* (1276), des tables synoptiques fondées sur les principes de la m. ancienne. Néanmoins cet art resta fort négligé jusqu'au XVe siècle. Vers 1482, Publicius fit connaître son *Ars memorativa*, où se trouve exposé pour la première fois le système de la symbolisation. La *Pratique de la mémoire artificielle*, publiée en 1719 par Claude Buffier, qui eut beaucoup de succès à son apparition, ne constitue point un système particulier, car son procédé consistait simplement à aider la mémoire au moyen du rhythme et de la rime. Il a d'ailleurs été employé avec succès dans certaines études arides, notamment dans les langues, l'histoire, la géographie, etc.: tout le monde connaît le *Jardin des racines grecques* de Port-Royal, qui est l'application de ce procédé à l'étude des radicaux de la langue grecque. Enfin, en 1730, Gray fit le premier usage, dans son *Memoria technica*, du système numérique qui, depuis lors, a subi de nombreuses modifications. Au commencement de ce siècle, les ouvrages allemands de Kœstner et du baron d'Aretin, ont de nouveau appelé l'attention sur la m. Parmi les travaux plus récents, nous mentionnerons particulièrement l'ouvrage publié par Aimé Paris sous ce titre : *Principes et applications diverses de la m.* (7e édit., 1833), ouvrage plein de vues neuves et originales sur la matière. Son auteur montrait en outre, dans des séances publiques, à quels résultats prodigieux on pouvait arriver par ses procédés. Nous citerons encore, en terminant, la *Méthode polonaise* de Jazwinski, perfectionnée par le général Bem, qui est une application particulière des procédés mnémoniques au calcul et à l'histoire. — La m. peut avoir son utilité, quand il s'agit de fixer dans la mémoire des dates, des nombres, des faits historiques, des divisions purement arbitraires, en un mot, tout ce qui s'impose, sans faire en quelque sorte directement entrer en exercice l'intelligence; mais il n'en saurait être de même dans l'étude d'une science abstraite et de raisonnement, où il s'agit bien moins d'objets et de faits positifs que d'idées générales et de faits spéculatifs, pour lesquels la logique doit être le lien principal.

MNÉMONIQUE et **MNÉMOTECHNIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la mnémonique. *Art m. Figures mnémoniques. Procédés mnémotechniques.*

MOBILE. adj. 2 g. (lat. *mobilis*). Qui se meut, qui peut être mû. *L'aiguille aimantée est m. sur son pivot. Cette roue-ci est plus m. que celle-là. La surface m. des eaux.* ‖ Fig., au sens moral, *Caractère m.*, Caractère changeant. *Imagination m.*, Imagination qui reçoit aisément des impressions différentes. On dit aussi *Esprit m.*, et même, * *Homme m.*, *Physionomie m.*, Homme, physionomie qui change facilement sous l'influence des moindres impressions. ‖ T. Typogr. *Caractères mobiles*, Caractères séparés qu'on place les uns après les autres pour en former des mots, par opposition Aux planches gravées sur bois, etc. ‖ T. Admin. milit. *Troupes mobiles*, se dit par opposition à Troupes sédentaires. *La garde nationale m.*, Voy. Garde. ‖ *Fêtes mobiles*, Voy. Comput. = Mobile. s. m. Se dit D'un corps qui est en mouvement ou qui est susceptible d'être mis en mouvement. *Un m. imprime une partie de son mouvement à un autre m. qu'il rencontre.* — S'emploie le plus souvent en parl. D'un corps en mouvement qui agit comme force mouvante, c'est-à-d. qui communique à un autre corps une partie du mouvement dont il est lui-même animé. *L'eau est le m. de cette machine.* On dit mieux, *Moteur.* ‖ T. Horlog. Se dit De toute roue ou pièce d'un mouvement d'horlogerie qui tourne sur un pivot. ‖ T. Astr. anc. *Le premier m.*, Le ciel que les anciens supposaient envelopper et faire mouvoir tous les autres cieux. — Fig., on dit De quelqu'un qui donne le mouvement à une affaire, à une entreprise, qu'*Il en est le premier m.* ‖ Fig., Ce qui porte, ce qui excite à faire une chose. *La gloire est le m. de grandes actions. L'intérêt est son seul m.* — * On dit aussi, dans ce sens, *Premier m. L'amour de l'argent a été son premier m. dans cette affaire, mais, en outre, il espérait vous nuire.*

MOBILIAIRE. adj. f. Qui consiste en meubles ou qui concerne les meubles. *Propriété, richesse m. Contribution, imposition mobiliaire.*

Syn. — *Mobilier.* — La différence qui existe entre les adjectifs *mobiliaire* et *mobilier* n'est pas fort apparente. *Mobilier* signifie rigoureusement ce qui est de la nature des meubles, qui appartient à leur genre, et *mobiliaire*, ce qui est regardé comme meuble, bien qu'il ne soit pas un meuble proprement dit. « Les lits, les tables, les chaises, dit Roubaud, sont proprement des effets *mobiliers;* ils sont des meubles. L'argent, les obligations, les récoltes coupées sont proprement *mobiliaires;* ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles. La richesse *mobilière* est en meubles; la richesse *mobiliaire* est en effets de tous genres, ou meubles, ou rangés dans la classe des meubles. » Bien que cette distinction soit exacte, il n'en est plus tenu compte dans l'usage actuel. En conséquence, on dit très-bien richesse *mobilière* par opposition à richesse en fonds de terre ou en maisons, contribution *mobilière* par opposition à contribution foncière, au lieu de dire richesse *mobiliaire*, contribution *mobiliaire;* de sorte que ce dernier est à peu près tombé en désuétude.

MOBILIER, IÈRE. adj. T. Jurispr. Qui est de la nature du meuble, qui consiste en meubles ou qui concerne les meubles. *Les biens, les effets mobiliers. Succession mobilière. Saisie, vente mobilière.* — *Héritier m.*, Celui qui hérite des meubles. = Mobilier. s. m. collect. Se dit Des meubles, de ce qui sert à garnir et à orner une maison sans en faire partie. *Il a hérité d'un fort beau mobilier.*

Enc. — On désigne sous le nom de *Société générale du Crédit mobilier* une société anonyme qui a pour objet de remplir les fonctions de banque de spéculation et de placement. Le plan de cette puissante association a été conçu par les frères Pereire, et sa mise à exécution autorisée par le décret impér. du 18 nov. 1852. La Société du crédit mobilier est fondée pour 99 ans au capital de 60 millions de francs, représenté par 120,000 actions de 500 francs. Ses opérations consistent : 1° à souscrire ou acquérir des effets publics, des actions ou des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit constituées en sociétés anonymes, et notamment dans celles de chemins de fer, de canaux, de mines, et d'autres travaux publics, déjà fondées ou à fonder; 2° à émettre ses propres obligations pour une somme égale à celle employée à ces souscriptions et acquisitions; 3° à vendre ou à donner en nantissement d'emprunts tous les effets, actions et obligations acquis, et à les échanger contre d'autres valeurs; 4° à soumissionner tous emprunts, à les céder et réaliser, ainsi que toutes entreprises de travaux publics; 5° à prêter sur effets publics, sur dépôt d'actions et obligations, et à ouvrir des crédits en compte courant sur dépôts de diverses valeurs; 6° à recevoir des sommes en compte courant; 7° à opérer tous recouvrements pour le compte des compagnies susénoncées, à payer leurs coupons d'intérêts ou de dividendes, etc.; 8° à tenir une caisse de dépôts pour tous les titres de ces entreprises. Toutes autres opérations lui sont interdites. Il lui est particulièrement défendu de jamais faire de ventes à découvert ni d'achats à prime. Jusqu'à l'émission complète des actions représentant le capital social, les obligations créées par la Société ne peuvent dépasser cinq fois le capital réalisé. Après l'émission complète du fonds social, elles pourront atteindre une somme égale à dix fois le capital. Elles devront toujours être représentées, pour leur montant total, par des effets publics, actions et obligations restant en portefeuille. Elles ne pourront être créées payables à moins de 45 jours d'échéance ou de vue. Enfin le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et des obligations créées à moins d'un an de terme ne peut dépasser le double du capital réalisé. La Société est administrée par un conseil de 15 membres, renouvelés d'année en année par cinquième, constamment rééligibles, et ayant les pouvoirs les plus étendus. Elle doit faire chaque année, au 31 décembre, son inventaire. Les produits nets sont ainsi répartis : 5 pour 100 du capital des actions est distribué aux actionnaires; 5 pour 100 des bénéfices nets est affecté au fonds de réserve, qui ne peut dépasser 2,000,000 fr.; et le surplus appartient, 1/10e aux administrateurs, et 9/10es aux actions à titre de dividende. L'assemblée générale se compose des 200 plus forts actionnaires. Pour que ses résolutions soient valables, elle doit être composée d'au moins 40 membres, et représenter le dixième du capital social. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix que de fois 40 actions, sans pouvoir dépasser 5 voix.

MOBILISATION. s. f. T. Jurispr. et Admin. milit. Action de mobiliser. *La m. de la propriété foncière. La m. de la garde nationale.*

MOBILISER. v. a. T. Jurispr. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble réel, ou réputé tel, est considéré comme meuble. *On peut m. les immeubles par contrat de mariage.* On dit ordinairement *Ameublir.* || * Par ext., *M. la propriété foncière*, se dit pour Lever les entraves qui s'opposent à ce qu'elle change aisément de main, entraves qui n'existent pas pour la propriété mobilière. || T. Administ. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire. *On doit m. cent bataillons de garde nationale.* = Mobilisé, ée. part.

MOBILITÉ. s. f. (lat. *mobilitas*). Facilité à être mû. *La m. des corps sphériques. La m. du mercure.* || Au sens moral, *M. de caractère, d'esprit, d'imagination*, Facilité avec laquelle le caractère, etc., change de disposition, passe d'un objet à un autre. — * *M. de la physionomie, des traits*, Aptitude de la physionomie à prendre une expression différente, au gré des impressions qu'on éprouve ou qu'on veut représenter. — *La m. des choses humaines, la m. des opinions*, Leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre.

* **MOCASSIN.** s. m. Sorte de bottine de peau que portent les sauvages de l'Amérique du Nord.

* **MODAL, ALE.** adj. T. Log. V. Proposition. || T. Mus. V. Ton.

MODALITÉ. s. f. T. Philos. scolast. La manière dont une chose ou un fait existe, selon que ce fait est nécessaire, réel, ou simplement possible.

MODE. s. m. (lat. *modus*). T. Philos. Se dit, par oppos. à *Substance*, Des différentes manières d'être dont une substance est susceptible. || Dans le langage ordinaire, signifie, Forme, méthode, procédé. *Un m. de gouvernement, d'administration, de comptabilité, d'enseignement. Le m. opératoire que nous avons adopté.* || T. Mus. Voy. Ton.

Enc. — En termes de Grammaire, on appelle *Modes*, les inflexions ou les formes du verbe qui servent à exprimer les différents points de vue sous lesquels on considère l'existence ou l'action. Or, ces points de vue sont relatifs tantôt au jugement, tantôt au désir de celui qui parle. En effet, nos jugements sont susceptibles de certaines modifications, qui, en tant qu'elles se rapportent uniquement à la manière dont nous concevons les événements, doivent être exprimées par les verbes. Ainsi, notre connaissance d'un fait, d'un événement, peut être certaine ou incertaine, et cette incertitude peut à son tour être absolue ou relative. Lorsque nous déclarons simplement que, suivant notre jugement, une chose est, a été, ou sera dans tel ou tel état, le m. du verbe dont nous faisons usage est l'*indicatif.* Quand nous considérons une chose comme simplement possible, nous employons le m. *potentiel.* Lorsque la réalisation de la chose considérée dépend d'une condition particulière, nous exprimons ce rapport par l'emploi du m. *conditionnel.* Lorsque la condition dont il s'agit est considérée comme ne devant point vraisemblablement exister, on a recours au m. *suppositif.* Enfin, lorsque, au lieu de se rapporter à la manière dont notre esprit envisage les choses, le verbe se rapporte à notre faculté de désirer et de vouloir, il doit prendre les formes ou les inflexions qui constituent les modes appelés *optatif* et *impératif.* Les quatre premiers modes que nous venons de considérer pourraient recevoir la dénomination commune de modes *judiciaires*, de même que les deux derniers ont été appelés par quelques grammairiens *désidératifs* ou *volitifs.* On a aussi divisé les modes en deux catégories, à savoir : les modes *absolus*, et les modes *relatifs* ou *obliques*, suivant qu'ils expriment, soit une affirmation simple ou un ordre pur et simple de la volonté, soit une affirmation subordonnée ou un désir dont la réalisation dépend d'une circonstance quelconque. Outre les six modes que nous venons d'énumérer et qui nous paraissent les seuls essentiels, beaucoup de grammairiens admettent des modes *interrogatif*, *privatif*, *hypothétique*, etc. Il serait en effet possible d'établir autant de *modes qu'il y a de sortes de propositions ; mais* il n'est aucune langue qui les multiplie à ce point. D'ailleurs, s'il y a des langues où l'on trouve un plus grand nombre de modes, il en est d'autres, comme l'arabe, où la distinction des modes n'existe pas.

Notre langue possède quatre modes bien distincts, qu'on désigne sous les noms d'*Indicatif*, de *Conditionnel*, d'*Impératif* et de *Subjonctif.* Ce dernier correspond plus particulièrement aux modes *potentiel* et *optatif;* mais il s'emploie dans presque tous les cas où il exprime une action, un fait, un état, subordonnés à l'idée exprimée par un verbe antécédent, énoncé ou *sous-entendu*, auquel le verbe au subjonctif est toujours lié par le moyen d'une conjonction : *Vous voulez que j'aille à Paris; Il fallait que j'écrivisse ma lettre.* Toutes nos grammaires ajoutent encore deux modes à cette nomenclature, l'*Infinitif* et le *Participe*, et la plupart des grammairiens font de même pour les différentes langues qui possèdent ces deux espèces de formes verbales. Plusieurs écrivains cependant, et nous partageons leur manière de voir, considèrent l'infinitif comme un simple substantif, et le participe comme un adjectif. Mais, attendu que, dans un livre de la nature de celui-ci, nous ne pouvons rompre avec l'opinion universellement adoptée dans l'enseignement, nous ne discuterons pas cette question, et nous suivrons l'usage commun. « Dans l'infinitif, dit Sylv. de Sacy, l'idée de l'existence est considérée avec abstraction du sujet : tels sont, en français, les mots *être*, *lire*, *devenir.* L'infinitif participe du verbe, en ce qu'il contient toujours l'idée de l'existence comme se trouvant dans un sujet, et en raison de cela, il peut avoir différents temps, comme *lire*, *avoir lu*, *devoir lire;* mais il n'a ni genre, ni nombres, ni personnes, parce qu'il ne se rapporte pas à un sujet déterminé, dont on puisse dire qu'il est de tel genre, de tel nombre ou de telle personne. Il s'assimile aux noms abstraits, puisqu'il désigne toujours une action ou une manière d'être; néanmoins, il y a cette différence entre l'infinitif et le nom abstrait, que celui-ci désigne l'action ou la manière d'être sans aucune idée accessoire, et que celui-là la désigne comme existant dans un sujet quelconque. On sentira cette différence en comparant le nom abstrait *amour* et l'infinitif *aimer*, qui tous deux expriment la même manière d'être. Dans le mot *amour*, cette manière d'être est considérée avec *une abstraction parfaite, sans rapport à aucun sujet, et ne fait* nullement la fonction d'attribut. Dans l'infinitif *aimer*, qui est synonyme d'*être aimant*, cette qualité devient attributive, parce qu'elle est liée à l'idée d'existence, et par conséquent suppose nécessairement un sujet, quoiqu'il n'y en ait aucun d'exprimé. Les rapports qui se trouvent entre l'infinitif et le nom abstrait, sont tels que, dans plusieurs langues, comme l'arabe et le grec vulgaire, les verbes n'ont point de m. infinitif; c'est le nom abstrait qui en tient lieu. Il faut encore observer un caractère qui distingue ces deux espèces de mots : c'est que le nom abstrait désigne l'action sans distinction de sens actif ou passif, au *lieu que l'infinitif est déterminé* à *l'un de ces deux points de vue* exclusivement. En raison des rapports qui existent entre le m. infinitif et le nom, ce m. peut prendre des articles; il peut servir de sujet à une proposition, et de complément à un verbe et à une préposition. Ainsi l'on dit : *Juger les autres est une chose aisée; Je veux lire; Je prends ce livre pour lire; Dieu donne le vouloir et le faire selon son bon plaisir.* Puisque l'infinitif peut servir de complément à un nom, à un verbe et à une préposition, il doit être susceptible de la variation des cas, dans les langues où les noms en admettent. Les cas de l'infinitif se nomment *Gérondifs.* Je trouve en français un gérondif; il se termine en *ant : en lisant, en venant. C'est l'infinitif servant* de complément à une préposition, et prenant, à cause de cette circonstance, une terminaison particulière. Enfin, comme une préposition et son complément peuvent être rendus d'une manière équivalente par un adverbe, il est également possible de remplacer par un seul mot, faisant la fonction d'adverbe, une préposition et l'infinitif qui lui sert de complément. Cette espèce de mots existe en effet dans quelques langues, en latin par ex. : on la nomme *Supin.* Le supin des Latins ne peut être rendu, dans les autres langues, que par une préposition suivie d'un temps de l'infinitif. *Venit cœnatum*, il est venu pour souper; *horribile est visu*, cela est horrible à être vu : *cœnatum* et *visu* sont des *supins*, l'un actif, l'autre passif. — Quant au *participe*, il s'assimile, comme nous l'avons dit, à l'adjectif. Dans ce m., le verbe exprime en même temps le sujet, mais d'une manière indeterminée et conjonctive, et son existence avec relation à un attribut déterminé et indéterminé. Ce mode participe donc du verbe, en ce qu'il exprime l'existence, et, par cette raison, il peut avoir plusieurs temps; mais il participe aussi de l'adjectif, en ce que, comme ce dernier, il contient toujours l'ellipse du pronom *qui.* Ainsi, lorsque l'on dit, *Une reine portant sur son visage la majesté de tant de rois; Un peuple aux fers abandonné*, c'est comme si l'on disait, *Une reine qui porte* sur son visage, etc.; Un peuple *qui est abandonné* aux fers. Le participe, renfermant toujours la valeur d'un adjectif conjonctif, peut donc avoir, comme les adjectifs, des genres, des nombres et des cas. Enfin, renfermant toujours l'idée de l'existence, il peut avoir des temps. — L'infinitif et le participe peuvent être nommés modes *impersonnels*, par opposition aux autres modes qui sont *personnels*, c'est-à-dire qui admettent la distinction des personnes. »

Dans cet article, nous nous sommes borné à considérer les modes au point de vue de la grammaire générale. Leur emploi, dans notre langue, ne donne lieu à quelques difficultés que lorsqu'il s'agit du *subjonctif* et du *participe :* c'est à ces mots que nous traiterons des règles particulières auxquelles ils sont soumis. — V. aussi les articles Temps et Verbe.

MODE. s. f. Manière d'être ou d'agir qui est particulière à quelqu'un. *Chez moi, chacun vit à sa m. Laissez-le faire à sa m.* — On dit aussi, *A la m. d'Italie, d'Espagne, etc.*, Suivant les usages particuliers aux habitants de l'Italie, etc. || Usage passager introduit dans la société par le goût, la fantaisie, le caprice. *M. nouvelle. Vieille m. M. extravagante. C'est la m., la dernière m. Ce n'est plus la m. Se mettre à la m. C'est un mot fort à la m. C'est une opinion de m. Un système à la m. L'empire de la m. Les caprices de la m. Être esclave de la m. Suivre les modes. On revient aux anciennes modes. Les fous inventent les modes, et les sages les suivent.* — Famil., *Cet homme, cette femme est fort à la m.*, Cet homme est fort recherché, cette femme est très-fêtée. || En parlant De l'habillement des femmes, *Modes*, au plur., se dit Des ajustements, des parures à la mode. *Magasin de modes. Vendre des modes. Cette femme fait bien les modes. Un journal de modes.*

* **MODECCA.** s. m. T. Bot. Voy. Papayacées.

MODELAGE. s. m. T. Sculpt. Opération de celui qui modèle.

MODÈLE. s. m. (latin. *modulus*, mesure). Exemplaire, patron, tout objet que l'on copie ou que l'on imite. *Un m. d'écriture. Un m. de broderie. Faire, donner, suivre, imiter un m. Travailler sur un m., d'après un m. Ce temple avait été construit sur le modèle du Parthénon. La nature est le m. des arts.* || T. Peint. et Sculpt. Se dit particulièr. De la personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, sculptent, etc. *Figure peinte d'après le m. Servir de m. Poser le m.*, Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter. || Signif. aussi, dans les arts, La représentation d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter soit en une autre matière, soit en grand. *M. de terre, de cire. M. d'une statue, d'un buste, d'un groupe. M. d'un édifice. M. de machine, de vaisseau, de canon.* || Fig., en parl. Des ouvrages d'esprit et des actions morales, Exemple à suivre. *Homère et Virgile sont de beaux modèles. Ce style est un m. à suivre. Formez-vous sur ce m. Se proposer un m. C'est un m. de patience, de bonté. Vous avez choisi un bien mauvais m.* — On dit aussi absol., en parlant D'une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités, *C'est un modèle.*

MODELER. v. a. T. Sculpt. Former avec de la terre glaise ou de la cire le modèle d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre, en bronze, etc. *M. une statue, un buste, en terre, en cire.* Absol., *Ce sculpteur modèle bien.* || * Par anal., on dit D'un peintre qui reproduit habilement, au moyen du dessin et du clair-obscur, le relief des figures, qu'*Il modèle bien.* || * Sign. aussi, Tirer en creux, faire un moule, soit d'après une œuvre sculptée, soit sur une personne morte ou vivante. || Figurém., au sens moral, Régler, conformer. *Il a modelé sa conduite sur celle de ses aïeux.* = se Modeler. v. pron. Prendre pour modèle. *On doit se m. sur les gens de bien.* = Modelé, ée. part. *Voilà une figure bien modelée.* || En T. Peint. et Sculpt., *Modelé* se dit encore subst., De la représentation des formes vivantes. *Un beau, un savant modelé.* = Conj. Voy. Geler.

MODELEUR. s. m. T. Sculpture. Celui qui tire en creux, qui reproduit des objets de sculpture, ou les traits des personnes mortes ou vivantes d'après un moule pris sur elles. *Un habile modeleur.*

MODÉNATURE. s. f. (ital. *modanatura*). T. Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche. *C'est la m. qui détermine le caractère des divers ordres d'architecture.*

MODÉRATEUR, TRICE. s. (lat. *moderator*). Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. *Il y avait à Lacédémone des modérateurs de la jeunesse.* || Ne se dit guère que dans le style soutenu. *Le souverain m. Dieu est le m. de l'univers. La religion doit être la modératrice des rois.* || Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. *Il est le m. de son parti.*

MODÉRATION. s. f. Retenue, vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. *Grande m. Esprit de m. Se conduire avec beaucoup de m., avec peu de m. User de m. Garder de la m. Il faut user des meilleures choses avec m. Sortir des bornes de la m. Cet homme est un grand exemple de m.* || Diminution d'un prix, d'une taxe. *La m. d'une contribution. On ne lui a fait aucune m.* || Adoucissement, mitigation. *La m. d'une peine, d'une amende.*

* **MODERATO.** adv. Voy. Musique.

MODÉRÉ, ÉE. adj. Qui est éloigné de tout excès. *Une chaleur modérée. Un froid m. Un feu m. Un exercice m. Le pouls est m.* || Au sens moral, *Un esprit m. Ce jeune homme est fort m. pour son âge. Des opinions modérées.* || * Dans le langage politique, se dit De ceux qui repoussent toute opinion exagérée. *Le parti m.* — Subst., *Les modérés. C'est un modéré.*

MODÉRÉMENT. adv. Avec modération. *Se comporter m. User m. d'une chose. Il boit m. Il a été imposé m.*

MODÉRER. v. a. (lat. *moderare*). Diminuer, adoucir, tempérer, rendre moins violent. *M. la course d'un cheval. M. l'action d'une machine. M. sa marche. M. sa dépense. M. les impôts.* || Au sens moral, *M. sa colère, ses passions, son ardeur, ses désirs, son ambition. M. ses prétentions. M. le zèle de quelqu'un. M. la rigueur d'une loi. Modérez votre douleur.* = se Modérer. v. pr. Devenir moins vif. *Le temps s'est modéré. Le froid, le chaud commence à se m.* ‖ Au sens mor., Se posséder, se contenir. *Il est difficile de se m. dans la bonne fortune. Pourquoi vous emporter ainsi? modérez-vous un peu.* — Modéré, ée. p. = Conj. V. Céder. = Syn. V. Adoucir.

MODERNE. adj. 2 g. (bas lat. *modernus*). Qui est nouveau, de notre temps; se dit par oppos. à Ancien et à Antique. *Les auteurs, les philosophes, les peintres modernes. Les peuples, les langues modernes. Les usages modernes. Une médaille m. La Grèce m. Une invention m. La physique m.* ‖ *Architecture m.*, se dit De tous les styles d'architecture qui ont été en usage dans l'Europe depuis le commencement du moyen âge, y compris l'architecture gothique elle-même. —* Dans une acception plus limitée, se dit Des styles d'architecture qui ont régné depuis la renaissance. On dit aussi, dans ce dernier sens, *L'art m. La sculpture m.* — *Moderne* s'emploie encore pour désigner Ce qu'il y a de plus récent. *Les maisons modernes sont mieux distribuées que celles du dernier siècle.* = Moderne. s. m. Se dit Des auteurs, des savants, des artistes qui ont paru depuis la renaissance des lettres et des arts. *Les anciens et les modernes.* = A la moderne. locut. adv. Suivant la manière la plus récente. *Bâtiment à la moderne.*

MODERNER. v. a. T. Archit. Restaurer un ancien édifice dans un goût moderne. *Presque toutes les anciennes basiliques de Rome ont été modernées.* = Moderné, ée. part.

MODESTE. adj. 2 g. (lat. *modestus*). Qui a de la modestie. *Il est trop m. pour souffrir qu'on le loue en face. Avoir des sentiments modestes, une opinion m. de soi-même.* Subst., *Faire le m., la m.* —Qui indique de la modestie. *Avoir un air, un maintien, une contenance m. Garder un silence m. Faire une réponse m.* ‖ Signifie aussi, Qui a de la pudeur, de la décence. *Une jeune fille doit être m. Être m. dans ses discours, dans ses actions.* — * Se dit également Des choses. *Vous tenez des propos peu modestes.* ‖ Qui a de la retenue, qui ne donne dans aucun excès. *Il est m. dans ses habits, dans sa dépense. Former des vœux modestes.* — En parlant Des choses, sign. encore Médiocre, simple, sans éclat. *Avoir un train m., une table m. Faire une dépense m. Il vit satisfait du m. héritage de ses pères.* ‖ *Couleur m.*, Couleur qui n'est pas éclatante; ne se dit qu'en parl. Des vêtements, *Le gris est une couleur modeste.*

MODESTEMENT. adv. D'une manière modeste, avec modération. *Parler, s'habiller, vivre m. Marcher m. Une table m. servie.*

MODESTIE. s. f. (lat. *modestia*). Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. *Grande, véritable, sincère m. Parler de soi avec m. On n'ose le louer en sa présence, de peur de blesser sa m. Il y a une fausse m. qui n'est qu'un raffinement de vanité. La m. extrême a ses dangers ainsi que l'orgueil.* ‖ Modération. *Vivre, agir, se comporter avec m. Être d'une grande m. dans sa conduite, dans sa dépense.* ‖ Pudeur, décence. *La m. est le plus bel ornement d'une jeune fille. Ces paroles-là choquent, blessent la m. Cela est contraire à la m.*

Syn. — *Réserve, Retenue.* — La *réserve* rend circonspect, fait qu'on se préserve, qu'on se tient sur ses gardes. La *retenue* rend maître de soi, elle gouverne et réprime les mouvements; l'une et l'autre sont des qualités négatives qui consistent à s'abstenir, dans certains cas, de parler et d'agir. La *modestie* est une qualité qui nous empêche de nous faire trop valoir; c'est une sorte de retenue en ce qui concerne l'opinion que nous avons et que nous voulons donner de nous-mêmes aux autres. Celui qui n'a nulle *réserve* tombe dans l'indiscrétion; celui qui est sans *retenue* tombe dans l'impudence; celui qui est sans *modestie* tombe dans la vanité.

MODICITÉ. s. f. (lat. *modicus*, modique). Médiocrité relativement au prix d'une chose, ou à la quantité de la richesse ou de la dépense. *Je me suis laissé tenter par la m. du prix. La m. d'une somme. La m. de sa fortune, de son revenu, de sa dépense.*

* **MODIFICATEUR.** s. m. T. Physiolog. Se dit Des agents, des influences susceptibles de modifier les organismes vivants. *Les modificateurs externes.*

MODIFICATIF, IVE. adj. Qui modifie. *Terme m. Proposition modificative.* = Modificatif. s. m. T. Gram. Se dit Des mots qui déterminent le sens des autres. *Les adverbes sont ordinairement des modificatifs.*

MODIFICATION. s. f. T. Didact. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. *Les corps reçoivent différentes modifications. Les plantes éprouvent par l'absence de la lumière une m. particulière. Ce remède n'a produit aucune m. dans son état.* ‖ Dans le langage ordin., signifie Changement, restriction, adoucissement. *Les modifications introduites dans le projet de loi en changent toute l'économie. Il faut apporter quelque m. à cet article du contrat. Je ne puis admettre votre opinion sans quelque modification.*

MODIFIER. v. a. (lat. *modificare*, de *modus*, manière d'être, et *facere*, faire). Opérer un changement dans la manière d'être d'une chose ou d'une personne. *La chaleur modifie l'état des métaux. Le changement de climat a singulièrement modifié l'aspect de cette plante. Voyez combien la domesticité a modifié le chien. La religion chrétienne a complètement modifié les mœurs de ce peuple. Le mariage modifiera ses habitudes.* ‖ Attirer, modérer, restreindre, adoucir. *Ce projet de loi a été modifié dans la discussion. Il faudrait m. ce passage de votre discours. M. une taxe, une peine. M. les clauses d'un traité, d'un contrat. Ces propositions sont trop absolues, il faut les m.* ‖ T. Gramm. Préciser, déterminer le sens d'un mot. *L'article sert à m. la signification des substantifs.* = se Modifier. v. pr. Subir un changement; se dit dans toutes les acceptions qui précèdent. *Cette race se modifie aisément. La marche de la maladie s'est modifiée. Son caractère se modifiera avec l'âge. Ses idées se sont bien modifiées. Cet article peut aisément se m.* = Modifié, ée. part. = Conj. V. Prier.

MODILLON. s. m. (ital. *modiglione*). T. Architect. Espèce de console, ordinairement en forme d'S, qui se place, dans certains ordres, sous le larmier de la corniche. *Le m. figure l'extrémité des chevrons du comble.* — Voy. les figures du mot Entablement.

* **MODIOLE.** s. f. T. Zool. Voy. Mytilacés.

MODIQUE. adj. 2 g. (lat. *modus*, mesure). Qui est peu considérable, de peu de valeur. *Une somme, une taxe m. Sa fortune est m. Il vit d'une pension m., d'un bien m. revenu.*

MODIQUEMENT. adv. Avec modicité.

MODISTE. s. 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes; Marchand, marchandes de modes.

* **MODIUS.** s. m. T. Métrol. anc. Voy. Capacité.

MODULATION. s. f. (lat. *modulatio*). T. Musique.

Enc.— Le terme de *Modulation* désigne: 1° Le passage d'un mode à un autre, sans changer de tonique; 2° le changement de tonique, sans changement de mode; 3° le changement de mode et de tonique en même temps; 4° l'art d'opérer toutes ces transitions, non-seulement de manière à ne pas choquer l'oreille, mais encore de manière à produire des effets nouveaux. L'emploi des modulations est basé sur la nécessité d'introduire la variété dans le chant et dans l'harmonie sans en détruire l'unité, et toutes les règles de l'art sont fondées sur ce principe, que l'on doit passer, en général, aux gammes qui ont le plus d'analogie avec celle que l'on vient de quitter, soit par des notes communes, soit par une tonique identique. L'art de bien moduler est une des parties les plus importantes de la composition musicale; mais ce n'est qu'une longue pratique qui peut en apprendre toutes, les ressources et faire connaître tout le pouvoir d'une mod. heureusement placée et naturellement ou inopinément produite.

MODULE. s. m. (lat. *modulus*). T. Archit.

Enc.—Les architectes nomment ainsi une mesure arbitraire qui leur sert à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un édifice. Le *Module* qu'ils ont généralement adopté est le diamètre ou le demi-diamètre du bas du fût de la colonne; mais ce m. lui-même est subdivisé en un certain nombre de parties appelées *Minutes*. Vignole a divisé son m., qui est un demi-diamètre, en 12 minutes pour les ordres Toscan et Dorique, et en 18 minutes pour les autres ordres, tandis que Palladio, et, à son exemple, une foule d'architectes, le divisent en 30 minutes pour tous les ordres. Quelques-uns ont divisé la hauteur entière de la colonne en 20 parties pour le Dorique, 22 et 1/2 pour l'Ionique, 25 pour le Corinthien, etc., et ont pris pour m. général une de ces parties. — Il existe deux méthodes pour déterminer les mesures ou les proportions des édifices. Dans la première, on emploie un étalon constant qui est ordinairement le diamètre de la partie inférieure de la colonne: on donne à cette mesure le nom de m., et on la partage en 60 minutes. Dans la seconde, on ne fait pas usage de ces minutes ni d'aucune subdivision constante du m., mais on partage ce dernier en autant de parties qu'on le juge convenable. Ainsi, par ex., la hauteur de la base Attique, qui est la moitié du m., se divise en 3 pour obtenir la hauteur de la plinthe, ou en 4 pour celle du grand tore, ou en 6 pour celle du plus petit. Ces deux procédés ont été employés par les architectes anciens aussi bien que par les modernes; néanmoins les anciens faisaient plus souvent usage du second, et c'était celui que préférait Perrault.

Par *analogie, les numismates désignent aussi sous le nom de module* le diamètre des médailles. Dans ce sens, une médaille du m. de 6, 12 ou 18 lignes, est une médaille qui a 6, 12 ou 18 lignes de diamètre. Par une extension plus grande, *module* se dit quelquefois de tout ce qui sert à mesurer. C'est ainsi que l'on dit: le mètre est le m. des longueurs. Enfin, en termes de Mathématiques, *module* s'emploie dans une signification toute particulière. V. Logarithme.

MODULER. v. a. Faire passer le chant ou l'harmonie dans un ton ou dans un mode différent. *Ce musicien a bien modulé ce chant.* Absol., *Il module d'une manière savante.* ‖ Poétiq., se dit pour Chanter, jouer, se servir de sa voix avec habileté. *Le rossignol soupire et module ses peines. Le chevrier joyeux sur un humble roseau module un air rustique. Modulant avec art sa voix mélodieuse.* = Modulé, ée. part. *Air bien modulé.*

MOELLE. s. f. (grec. μυελός). T. Anat. Substance molle contenue dans la cavité des os longs, etc. V. Os. — *M. épinière*, Voy. Épinière. *M. allongée*, Voy. Encéphale. ‖ T. Bot. Tissu plus ou moins spongieux qu'on observe dans la tige de la plupart des végétaux, V. Tige. — Se dit aussi pour Pulpe. *De la m. de casse.* ‖ Figur. et fam., *Il lui tire, il le suce jusqu'à la m. des os*, se dit D'un homme qui en ruine un autre, en tirant de lui peu à peu tout ce qu'il en peut tirer. ‖ Figur., en parl. Des ouvrages d'esprit, se dit de Ce qu'ils contiennent de plus instructif. *Il ne s'agit pas de retenir mot à mot un bon livre, il faut en extraire la moelle.*

MOELLEUSEMENT. adv. D'une façon moelleuse; ne se dit que Fig. *Un tableau peint moelleusement.*

MOELLEUX, EUSE. adj. Rempli de moelle. *Un os m.* ‖ Fig., *Vin m.*, Vin qui joint la douceur à la force et qui flatte agréablement le goût. — *Étoffe moelleuse*, Étoffe qui a du corps, mais qui est douce et souple à la main.—*Voix moelleuse*, Voix pleine et douce.—*Contours m.*, Contours souples et gracieux. *Pinceau m.*, Pinceau dont les couches sont larges, grasses et bien fondues. On dit dans le même sens, *Touche moelleuse.* = *Moelleux* s'emploie quelquefois substant. *Ce vin a plus de force, cet autre plus de m. Il a du m. dans la touche, dans la couleur. Le m. des contours.*

MOELLON. s. m. (R. *moelle?*) T. Maçonn. Pierre de petite dimension qu'on emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. *Un mur construit en m.* — *M. d'appareil*, Moellon équarri pour être employé en liaison dans un mur de face. *M. piqué*, Celui qui est travaillé avec la pointe du marteau. * *M. bloqué*, Moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri. * *M. de plat*, Celui qui est posé sur son lit dans les murs à plomb. * *M. en coupe*, Celui qui est posé sur le champ dans la construction des voûtes.

MOEUF. s. m. (lat. *modus*). T. Gramm. Se disait autrefois pour Mode. Inusité.

MOEURS. s. f. pl. [On fait sentir l'S.] (lat. *mores*). Habitudes naturelles ou acquises, bonnes ou mauvaises, en ce qui regarde la conduite de la vie. *Bonnes, mauvaises mœurs. M. honnêtes, pures, décentes. M. corrompues, dissolues. La pureté, la dépravation, la corruption des m. Former les m. de quelqu'un. Régler, réformer ses m. Changer de m. Cette action est contraire aux bonnes m. Attaquer les m. du siècle, du jour.* — Employé absol., *Mœurs* sign. Bonnes mœurs. *Conserver, détruire les m. Cette action porte atteinte aux m. Attentat aux m. Un certificat de vie et de m., de vie et m. Avoir des m.*, Avoir de bonnes mœurs. *N'avoir pas de m.*, En avoir de mauvaises. On dit, dans le même sens, *Un homme, une femme sans m.* — Prov., *Les honneurs changent les m.*, On s'oublie dans la prospérité. ‖ Habitudes, coutumes particulières, inclinations, manière de vivre de chaque nation. *M. barbares, civilisées. Chaque peuple a ses m. Les m. de cette nation, de ce pays, sont bien différentes des nôtres. La culture des lettres adoucit, polit les m. Autres temps, autres m. Cela n'est pas dans les m. de telle nation*, Cela n'est pas conforme à ses usages, à ses coutumes. *Cela n'est pas dans nos m.* — Se dit aussi, dans le même sens, en parl. D'une personne ou De quelques personnes. *Cet homme a des m. douces, simples, faciles, sévères. Nous adoptons facilement les m. de ceux que nous fréquentons.* ‖ *Les m. des animaux*, Les habitudes naturelles des différentes espèces d'animaux, habitudes qui résultent de leur instinct et de leur organisation.

Enc.—Les paroles de l'orateur ne produisent pas seulement leur effet par ce qu'elles sont en elles-mêmes, mais encore par *l'autorité de celui qui les prononce.* Il ne lui suffit pas toujours d'alléguer de bonnes raisons: il faut aussi qu'il plaise à ceux qui l'écoutent, qu'il possède leur estime, leur confiance; sinon il risque d'échouer même avec les moyens de persuasion les plus puissants. Or, cette habileté à se concilier les esprits de l'auditoire par la bonne opinion qu'on lui inspire, est ce qu'on appelle en

Rhétorique, les *Mœurs oratoires*. — Les mœurs réelles constituent le caractère propre de l'orateur. Il a des mœurs réelles quand il est véritablement probe, modeste, prudent, etc. Il a les mœurs oratoires, si ces qualités éclatent dans ses discours, si les vertus qu'il a au fond du cœur se peignent dans ses paroles. Il n'annonce pas qu'il les possède, mais elles doivent se manifester dans toutes ses paroles. « C'est le secret de la vraie éloquence, dit Cicéron, que le discours retrace en quelque sorte le caractère de l'orateur. Il est un certain choix de pensées et d'expressions qui, joint à une action douce et naturelle, semble offrir l'image de la probité, des bonnes mœurs et de la vertu. » — La première des qualités morales que doit posséder un orateur, c'est la *probité*. Aussi Quintilien définissait-il l'orateur : « *Vir bonus dicendi peritus.* » Il doit montrer dans son langage et dans ses jugements un respect profond pour la vertu, pour les mœurs, pour les lois, pour la religion. Quand on ne peut s'empêcher d'aimer et d'estimer un orateur, on lui donne en quelque sorte raison avant qu'il ait parlé. Or, cette confiance, cette estime, c'est, dit encore Cicéron, la dignité du caractère, ce sont les belles actions, c'est une vie irréprochable qui les inspirent, et il est plus facile d'embellir ce fond, s'il est vrai, que de l'imaginer, s'il n'existe pas. La seconde qualité de l'orateur est la *modestie*. L'affectation de supériorité, l'orgueil méprisant, blessent l'auditeur. Un caractère modeste, la réserve, la douceur des expressions, produisent au contraire une impression favorable. Une troisième qualité, non moins nécessaire, c'est la *bienveillance*, c'est le zèle que montre l'orateur pour le bien de ceux qui l'écoutent, et qui l'écoutent alors avec une faveur plus grande. Enfin, à ces trois qualités il faut ajouter la *prudence*. La prudence appelle la confiance, parce qu'elle suppose les lumières de l'expérience, et qu'on ne craint pas de se laisser guider par un homme qui ne saurait vous guider que dans la bonne voie. Ces qualités sont nécessaires à l'orateur, quel que soit le genre qu'il traite. Dans le genre délibératif, ses conseils et son opinion auront infiniment plus de poids si l'auditoire est convaincu qu'il possède ces vertus de l'honnête homme. Dans le genre judiciaire, cette conviction où sont les juges de la probité et de la prudence de l'avocat n'est pas sans une grande influence. « Sa voix, dit Laharpe, au moment où elle s'élève dans le temple de la justice, est comme un premier jugement. » Dans le genre démonstratif même, les paroles d'éloge ou de blâme ont une valeur bien différente, selon qu'elles sortent de la bouche de l'orateur homme de bien, ou d'un rhéteur dont la voix n'inspire pas la confiance. Enfin, ces préceptes ne s'appliquent pas seulement à l'éloquence : il n'est point de composition littéraire qui ne tire un nouveau prix de l'expression des mœurs, et où ce parfum de probité et de vertu ne puisse communiquer aux pensées et au style un charme indéfinissable que le talent seul ne saurait donner. C'est donc avec raison que Boileau, s'adressant aux poëtes, leur dit également :

> Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
> N'offrent jamais de vous que de nobles images.

En termes de Poétique, le mot *Mœurs* s'emploie dans le sens de représentation exacte des usages et des coutumes du pays et du temps dont il est question, des idées et des habitudes morales des hommes que l'on met en scène, et de toutes les circonstances qui constituent la couleur locale. — *Mœurs* se dit encore, dans un sens analogue, en parlant des Arts du dessin ; mais ici sa signification se restreint aux choses que ces Arts sont capables de reproduire, et particulièrement aux costumes et aux objets extérieurs, comme meubles, édifices, végétaux, etc.

MOFETTE. s. f. (lat. *mephitis*). Exhalaison dangereuse et non respirable, produite par le gaz azote ou le gaz hydrogène protocarboné, qui s'élève dans les lieux souterrains, dans les mines, etc. ‖ Par extens., Toute exhalaison dangereuse.

* **MOHA.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

MOHATRA. adj. m. Ne se dit que dans cette expr., *Contrat m.*, Contrat usuraire par lequel on vend très-cher à crédit ce qu'on rachète à vil prix au comptant.

MOI. pronom sing. de la première personne, qui est des 2 genres, et dont *Nous* est le plur. (gr. μοὶ, à moi). Je, me. ‖ *A moi !* Sorte d'exclamation pour appeler promptement quelqu'un auprès de soi. *A moi, soldats !* ‖ *De vous à moi*, Façon de parler Pour témoigner à quelqu'un qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. *De vous à moi, c'est un fripon. De vous à moi, n'acceptez pas cette proposition.* Dans le même sens, *Ceci est de vous à moi, ceci de vous à moi.* ‖ *Quant à moi, Pour moi*, Façons de parler Pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense. *On dira ce qu'on voudra, quant à moi, je sais fort bien ce qui en est.* — *Quant-à-moi*, s'emploie quelquefois subst., dans le lang. fam., et se dit alors dans le sens D'air fier et réservé. *Se tenir sur son quant-à-moi. Dès que je l'abordai, il se mit sur son quant-à-moi. Garder son quant-à-moi.*

Obs. gram. — *Moi* est un synonyme réel de *Je* et de *Me* ; mais il n'est pas un synonyme grammatical, car il s'emploie différemment et ne peut, dans aucun cas, être remplacé, ni par *Je*, ni par *Me*. — *Moi* peut être, soit sujet, soit régime direct : 1° Quand on l'emploie pour tenir lieu d'une phrase entière. Ainsi, par ex., il est sujet lorsqu'on dit : *Qui veut aller avec lui ? Moi*, où *Moi* signifie : Je veux aller avec lui. Au contraire, il est régime direct dans cette phrase : *Qui a-t-on voulu désigner ? Moi*, où *Moi* signifie : On a voulu me désigner. 2° Quand il est joint à d'autres mots qui sont eux-mêmes sujets ou régimes directs, comme dans ces exemples : *Mon avocat et moi sommes de cet avis ; Il a mécontenté ses parents et moi.* Évidemment, *Moi* est sujet dans la première phrase, et régime direct dans la seconde. Il est également régime direct après *ne que* employé pour *seulement : Je n'accuse que moi de ce qui m'arrive.* — *Moi* s'emploie souvent comme appositif, et dans ce cas il est ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect, selon que le pronom auquel il est joint est lui-même sujet, régime direct ou régime indirect. Ainsi, quand il est opposé à *Je* par réduplication et pour donner plus d'énergie à la phrase, *Moi* est toujours sujet, soit qu'il précède, soit qu'il vienne après lui. *Je dis, moi ; J'affirme, moi ; Moi, des bienfaits de Dieu je perdrais la mémoire ! Moi, dont il déchire la réputation, je ne lui ai rendu que des services ; Moi, à qui il a fait tant de mal, je ne désire que lui pardonner.* Lorsque *Moi* est opposé à *Me*, il est toujours régime direct : *Voudriez-vous me perdre, moi votre gendre ? Moi, vous me soupçonneriez de...* Il est, au contraire, sujet, dans ces phrases elliptiques : *Moi, trahir mon ami ! Faire cette lâcheté, moi !*, qui signifient Moi, je pourrais trahir mon ami ! Je pourrais faire une lâcheté, moi ! *Moi* se met aussi par apposition avec *Nous* et *Vous*, lorsqu'il est accompagné d'un autre nom ou pronom, et alors il est tantôt sujet, et tantôt régime. *Vous et moi nous sommes contents de notre sort ; Il est venu nous voir mon frère et moi.* Dans ces phrases, *Moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont à la fois l'apposition et l'explication de *Nous*. Il faut observer que, d'après les règles de notre politesse, *Moi*, joint à un autre nom ou pronom, ne doit être placé qu'en second : *Vous et moi ; Un tel et moi.* Cependant on fait exception à la règle, lorsque le nom auquel se trouve joint le pronom *Moi* est celui d'une personne très-inférieure. Ainsi un père dira : *Moi et mon fils ;* et un maître, *Moi et mon domestique.* — Lorsque le verbe étant à l'impératif doit avoir pour régime le pronom personnel de la première personne, on emploie, selon les cas, *Me* ou *Moi*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. On fait usage de *Me*, lorsque le pronom précède le verbe ou lorsqu'il est suivi du mot *en* : *Ne me dites plus un mot de cette affaire ; Ne m'en parlez plus ; Rendez-m'en compte ; Vous m'avez mis dans l'embarras, retirez-m'en.* On emploie *Moi* lorsque le pronom doit suivre le verbe et lorsqu'il n'est pas accompagné du mot *en*. *Récompensez-moi ; Dites-moi la vérité : Racontez-le moi.* Lorsque *Moi* suit immédiatement le verbe, on unit par un tiret celui-ci avec le pronom. Quelquefois, dans le langage familier, *Moi* se joint par redondance à un impératif pour donner plus de force à ce qu'on dit : *Faites-moi taire ces enfants-là. Donnez-leur-moi sur les oreilles.* Quant à l'emploi de *Moi*, après un impératif suivi de l'adverbe de lieu *y*, nous en avons parlé au mot Me. — *Moi* se construit encore avec les pronoms *Ce* et *Il* dans les phrases suivantes et autres semblables : *C'est moi qui vous le promets. Qui fut bien aise ? Ce fut moi. Si c'était moi qui eusse fait cela. C'est de moi qu'il s'agit. C'est à moi qu'il faudra vous adresser. Il n'y eut que lui et moi de cet avis. Il n'y a que moi à qui ces choses-là arrivent.* — Après une préposition, il n'y a que le pronom *Moi* qui puisse exprimer la première personne. *Vous servirez-vous de moi ? Pense-t-on à moi ? Cela est à m. ; Je prends cela pour moi ; Vous serez payé par moi ; Cela roulera sur moi ; Tout est contre moi ; Selon moi, vous avez raison.* Il en est de même après une conjonction : *Mon frère et moi ; Mon fils aussi bien que moi ; Ni mon ami ni moi ; Nul autre que moi.* — Enfin, après un nom de personne ou un pronom personnel précédé de la préposition *de*, *de moi* se met quelquefois pour le *Mien* : *C'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime.*

MOI. s. m. T. Philos. Se dit De l'âme en tant qu'elle a conscience d'elle-même, ou qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. *Le moi se distingue du non-moi et affirme ce dernier en même temps qu'il s'affirme lui-même. Tandis que notre propre corps change continuellement, notre moi reste toujours identique avec lui-même.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit pour Égoïsme, attachement exagéré à ce qui nous est personnel. *Le moi, dit Pascal, est toujours haïssable.*

MOIGNON. s. m. (lat. *mancus*, manchot ?). La partie qui reste d'un membre amputé, comprise depuis la cicatrice jusqu'à l'articulation qui est au-dessus. *On lui a coupé la jambe, il ne lui reste plus qu'un m.* ‖ Par anal., Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue.

MOINAILLE. s. f. coll. T. de Mépris dont on se sert pour désigner Les moines en général. Fam.

MOINDRE. adj. comparatif 2 g. (lat. *minor*). Plus petit. *Cette colonne est m. que l'autre. La distance entre ces deux villes est m. que je ne pensais. Cette somme est m. que vous ne dites. Son mal n'est pas m. que le vôtre. Ma douleur en sera-t-elle m. ?* ‖ Moins considérable. *Cette étoffe est de m. prix, de m. valeur que cette autre. Il tient un m. rang. De deux inconvénients, il faut choisir le m.* ‖ Qui n'est pas si bon ou qui est plus mauvais. *Ce vin-là est m. que l'autre. Ce drap-là est m. de beaucoup.* = Avec l'article, *Moindre* représente une sorte de superlatif, et sign. Le plus petit, le moins considérable, le moins important, etc. *Le m. ouvrier en ferait autant. Il occupe la m. place, le m. espace possible. Au m. bruit il s'éveille. Il obéit au m. signe. Le m. inconvénient qui puisse lui arriver. C'est la m. récompense qu'on lui doive. C'est le m. service que je voudrais lui rendre.* — Famil., *Au m. petit bruit. Le m. petit morceau de pain. Etc.* ‖ *Moindre*, avec l'article et précédé d'une négation, signifie Aucun. *Je n'en ai pas la m. crainte. Il ne lui a pas fait la m. honnêteté. Il ne lui a pas dit le m. mot. Sentez-vous quelque douleur ? Pas la m.* ‖ Absol., *Les quatre moindres*, Les quatre ordres mineurs.

MOINE. s. m. (gr. μονιὸς, solitaire, de μόνος seul). Religieux qui fait partie d'un ordre dont les membres suivent une certaine règle et vivent séparés du monde. *Les bénédictins, les chartreux, etc., sont des moines. Se faire m. Les moines réformés. Un m. défroqué.* — Par ext., se dit Des membres des ordres mendiants. *Je rencontrai deux moines qui faisaient la quête.* — Prov., *L'habit ne fait pas le m.*, On ne doit pas juger des personnes par les apparences, par les dehors. ‖ *M. lai*, Voy. Invalide. ‖ *M. bourru*, Prétendu fantôme auquel croient encore les paysans dans quelques provinces. Famil., on dit D'un homme qui est habituellement de mauvaise humeur, *C'est un vrai m. bourru.* ‖ Meuble de bois où l'on suspend une sorte de réchaud plein de braise pour chauffer le lit ; Cylindre de bois creusé et doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour ce même usage.

MOINEAU. s. m. (R. *moine*, à cause de la couleur de son plumage). Espèce de passereau à plumage gris-roux, qui est fort commun dans toute la France. — Fig. et prov., *Tirer sa poudre aux moineaux*, V. Poudre. ‖ T. Fortif. ancienne. Petit bastion obtus que l'on mettait au milieu d'une courtine trop longue, afin de compléter le flanquement.

Enc. — Les *Moineaux* forment, dans l'ordre des *Passereaux Conirostres*, une famille extrêmement nombreuse qu'on désigne sous le nom de *Fringilles* ou *Fringillidées*, et qui est caractérisée par la forme du bec, lequel est presque régulièrement conique, plus ou moins gros à la base, pointu au sommet, et à commissure non anguleuse. Mais il est fort difficile de limiter cette famille, parce qu'elle passe à d'autres par des caractères presque insensibles. Les oiseaux qui la composent sont tous essentiellement granivores, bien qu'ils vivent aussi d'insectes, et sont fort nuisibles par les dégâts qu'ils causent dans les localités qu'ils habitent. Cuvier, dans sa méthode, partage cette famille en 9 groupes, savoir : les *Tisserins*, les *Moineaux* proprement dits, les *Pinçons*, les *Linottes*, les *Veuves*, les *Gros-becs*, les *Bouvreuils*, les *Durs-becs* et les *Becs-croisés*. Comme les sept derniers sont l'objet d'articles spéciaux, nous ne parlerons ici que des deux premiers. — Les *Tisserins* (*Ploceus*), sont ainsi nommés de l'art avec lequel ils construisent leur nid en entrelaçant des brins d'herbes, de laine, etc. Le *Capmore* (*Pl. textor*), qui habite le Sénégal, a tout le devant de la tête et la gorge d'un noir parfait, le corps jaune orangé, et les ailes noires, avec du jaune au bord de chaque plume. Le *Baglafecht* (*Ploc. abyssinicus*) construit son nid en forme de pyramide et le suspend aux branches des arbrisseaux qui ombragent les eaux. L'intérieur est divisé en deux compartiments ; les œufs n'occupent que la seconde chambre. En conséquence, pour y parvenir, l'oiseau s'introduit par la première et descend le long de la cloison. Le *Nélicourvi* de l'Inde (*Pl. pensilis*) fait son nid sur le bord des ruisseaux, et l'attache le plus souvent à des feuilles de vaquois. Il est composé de paille et de joncs artistement entrelacés, et forme par le haut une poche où il fait sa demeure. Sur l'un des côtés de cette poche est adapté un long tuyau de même nature que le nid et tourné vers le bas. L'ouverture du nid est au bout du tuyau, de sorte que les petits sont à l'abri de la voracité des Couleuvres et autres reptiles. L'année suivante, il fait son nid au bout de celui-là : Sonnerat en a vu jusqu'à 5 attachés ainsi les uns au bout des autres. En outre, ces oiseaux se réunissent en société pour nicher ; aussi n'est-il pas rare de voir 5 à 600 nids sur le même arbre. — Les *Moineaux* proprement dits (*Pyrgita*) sont un des fléaux de nos campagnes par la quantité de grains qu'ils dévorent. De plus, ils ne sont pas bons à manger, à cause de la dureté de leur chair, et ils sont fort incommodes par leurs criailleries. La seule chose qui les fasse quelquefois rechercher, c'est leur familiarité fort voisine de l'impudence, et leur facilité à s'apprivoiser. Nous en avons trois espèces en France. Le *M. domestique* (*P. domestica*) [Fig. ci-dessus] a

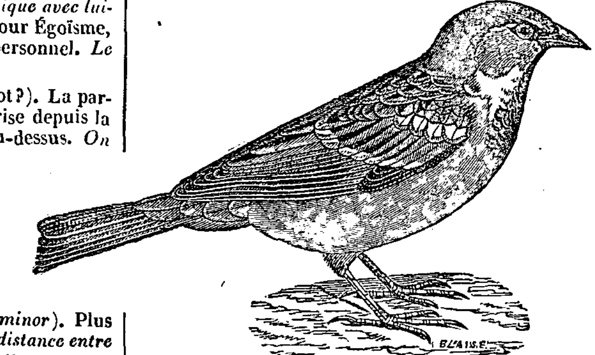

sommet de la tête et l'occiput d'un cendré bleuâtre, les sourcils marrons, les joues d'un blanc cendré, avec la gorge et le devant du cou noirs. Il niche dans les trous de mur, d'où le nom de *M. de muraille* qu'on lui donne communément. Il y en a une variété dont le mâle a la tête entièrement marron, et qu'on appelle *M. cisalpin*, parce qu'il est commun en Italie. Une seconde variété, où le noir de la gorge s'étend sur la poitrine, a été nommée par un motif semblable, *M. d'Espagne*. Le *Friquet*, ou *M. des bois* (*P. montana*), se distingue par les deux bandes blanches qu'il a sur l'aile et par sa calotte rousse. Il a en outre le côté de la tête blanc, avec une tache noire. Cette espèce se tient plus éloignée des habitations que la première. Le *Soulcie* (*P. petronia*) a le bec plus gros que les précédents. Il s'en distingue aussi par une tache jaunâtre qu'il a sur la poitrine, et une ligne blanchâtre autour de la tête.

MOINERIE. s. f. collect. Les moines en général. *Toute la m. jeta les hauts cris.* || L'esprit et l'humeur des moines. *Ce religieux n'a point de m.* — Fam. dans les deux sens.

MOINESSE. s. f. Religieuse. Peu usité, et ne se dit que par plaisanterie.

MOINILLON. s. m. T. de mépris. Se dit D'un petit moine ou d'un moine sans considération.

MOINS. adv. de comparaison qui est opposé à *Plus*, et qui marque l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même, sous quelque rapport de qualité, de quantité, etc. *Elle est m. grande que sa sœur. Il est m. spirituel que judicieux. Il est m. savant que vous ne croyez. Sa famille est m. nombreuse que la vôtre. Il est m. bien portant qu'avant son départ. Cette maison est m. haute que l'autre. Cette forêt est m. grande que vous ne le dites. Cela coûte la moitié m. Il ne faut pas m. qu'une raison aussi forte pour me déterminer. Cette marchandise vaut m. aujourd'hui que l'an passé. Plus vous le presserez, m. il en fera. Je n'en donnerai ni plus ni m. Il n'en sera ni plus ni m. Parlez m. haut. Parlez m. Il est beaucoup m. en colère. Elle a trois ans de m. que sa sœur. Nous n'étions pas m. de cent personnes. Ce mur n'a pas m. de 90 centimètres d'épaisseur. Il a bien m. d'intérêt à cette affaire que vous.* Ellipt., *Il y avait dans ce sac dix écus de m.* (que le nombre qu'il devait contenir). *On vous demande vingt francs de ce livre; vous l'aurez pour quelque chose de m.* — Famil., on dit D'une chose de peu d'importance, ou D'une personne qu'on méprise, *C'est m. que rien. Le présent que je vous fais est m. que rien. Cet homme-là est m. que rien.* || *Moins*, s'emploie aussi substantiv. *Qui peut le plus, peut le m. Le m. que vous puissiez faire, c'est de lui rendre ce service*, La moindre chose que vous puissiez faire. *Il ne le menace pas de m. que de lui brûler la cervelle*, Il ne le menace pas d'une chose moindre que, etc. *Ils sont à peu près d'accord, ils en sont sur le plus et sur le m., il ne s'agit plus entre eux que du plus ou du m.*, Il n'y a plus entre eux de débat que sur la quantité, sur la somme plus ou moins considérable à donner d'un côté, à recevoir de l'autre. *La chose ne peut pas être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du m.*, Il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont. || En T. Math., on appelle *Moins* Le trait horizontal (—) qui est le signe de la soustraction, et, en T. de Typog., le Tiret long qui sert à séparer des phrases ou à remplacer des mots qu'on ne veut pas répéter. = A MOINS. loc. prép. Pour un moindre prix, pour une moindre cause. *Vous n'aurez pas cet objet à m. On rirait, on se fâcherait à m.* = A MOINS DE. locution prép. A un prix au-dessous de. *Je ne lui donnerai pas ce cheval à m. de mille écus.* || Sans une certaine condition. *Je ne lui pardonnerai pas à m. d'une rétractation publique.* = A MOINS DE, A MOINS QUE DE. loc. prép. Sans. *A m. d'être fou, on ne saurait agir ainsi. Je ne pouvais lui parler plus fortement, à m. que de le quereller.* = A MOINS QUE. loc. conj. qui régit le subjonctif avec une négation. Si ce n'est que. *Je n'irai pas chez vous à m. que vous ne veniez me prendre. Vous n'en ferez rien, à m. que vous n'agissiez de rigueur.* = AU MOINS, DU MOINS. loc. conj. Qui marquent quelque restriction dans les choses dont on parle. *Si vous ne voulez pas l'aimer, au m. ne le haïssez pas. S'il est peu riche, du m. a-t-il de quoi vivre honnêtement.* — On emploie à peu près dans le même sens les loc. adverb., *Tout au m., tout du m., pour le m. Donnez-lui tout au m. de quoi vivre.* || *Au moins*, signifie aussi Sur toutes choses, et se dit en forme d'avertissement. *Au m. gardez bien le secret. Au m. je vous en avertis. N'y manquez pas, au m.* = EN MOINS DE, DANS MOINS DE. locut. prép. Dans un moindre espace de temps. *En m. d'un mois ce travail sera achevé. Dans m. d'une heure je serai à vous.* — Fam., *En m. de rien*, sign. Très-promptement, en fort peu de temps. *Il a mangé son bien en m. de rien.* = SUR ET TANT MOINS. locut. prép. En déduction. *Je vous donnerai cela sur et tant m. de ce que je vous dois.* Vieux.

Obs. gram.—*Rien moins*, lorsqu'il précède un adjectif, signifie le contraire de cet adjectif. Ainsi, *Il n'est rien moins que sage*, veut dire, Loin d'être sage, il est tout le contraire. Mais, quand *Rien moins* est suivi d'un substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif. *Vous lui devez du respect, il n'est rien moins que votre père*, c.-à-d. Il est votre père. *Vous ne lui devez point de respect, il n'est rien moins que votre père.*— *Rien moins*, ou plutôt *Rien de moins*, avec un verbe impersonnel, a un sens négatif. *Il n'y a rien de moins vrai que cette nouvelle*, veut dire, Cette nouvelle n'est pas vraie.—*Rien moins* avec un verbe actif ou neutre, forme un sens qui serait équivoque, s'il n'était déterminé par ce qui précède. Exemple : *Vous le croyez votre concurrent, il a d'autres vues; il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, c.-à-d. qu'Il n'est point votre concurrent. *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent; cependant il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, en d'autres termes, Il est votre concurrent. Dans le premier sens, *Il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, et les phrases semblables, veulent dire, Vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins; et dans le second sens, *Il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, Il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter. Au reste, il est bon d'éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque qu'elle entraîne.

* **MOIRAGE.** s. m. Action de moirer.

MOIRE. s. f. (Vx franç. *mohère, mou-hair*, c.-à-d. poil soyeux). Apprêt que reçoivent certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. *On donne la m. à une étoffe en écrasant son grain au moyen de la calandre, du cylindre ou de la presse. M. à grands effets. M. à petites ondes. Cette popeline a bien pris la m.* || Par ext., Étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. *M. de soie, de laine, etc. M. noire. M. bleue. Une robe de moire.*

MOIRER. v. a. Se dit Des étoffes auxquelles on donne par la compression un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. *M. des rubans, de la popeline, etc.* = MOIRÉ, ÉE. part. *Ruban moiré. Robe de soie moirée.* || * Subst. *Moiré métallique*, V. FER-BLANC.

MOIS. s. m. (lat. *mensis*). Une des douze parties de l'année. *Le m. de janvier, d'avril, etc. Le premier, le second jour du m.*, ou, ellipt., *Le premier, le second du m., le deux, le trois du m. Les m. d'hiver. Les plus beaux m. de l'année.* — Prov., *On a tous les ans douze m.*, On vieillit malgré qu'on en ait; on vieillit sans s'en apercevoir. || Espace de trente jours consécutifs, de quelque jour que l'on commence à compter. *Il est parti depuis un m. Il a deux m. de congé à compter du dix août. Il gagne tant par m. Il loue une chambre au m. Payer par m., au m.* — T. Palais. *Les parties viendront au m.*, Il a été ordonné qu'elles viendraient plaider dans un mois. || Absolum., se dit Des mois de grossesse d'une femme. *Elle est dans son cinquième m. Elle a accouché avant le neuvième m.* || *Mois*, se dit aussi pour Menstrues. *Cette femme a ses m.* || *Mois*, se dit aussi Du prix convenu pour un mois de location, de travail, de service, etc. *Payer les m. d'une nourrice. Il doit trois m. de sa chambre. Il doit deux m. à son maître de danse. Je lui ai avancé un m.*—V. LUNE, ANNÉE, CALENDRIER, et les noms de mois.

MOISE. s. f. T. Charpent. Se dit De pièces de bois plates qu'on assemble deux à deux avec des boulons, et qui servent à maintenir une charpente. = MOISER. v. a. Fortifier au moyen de moises. *M. les fermes d'un comble.* = MOISÉ, ÉE. part.

MOISIR. v. a. (lat. *mucescere*). Déterminer le développement de moisissures sur quelque chose. *C'est l'humidité qui a moisi ce bois, ce blé.* = MOISIR. v. n. SE MOISIR. v. pr. Se couvrir de moisissure. *Ce fromage moisit. Cette cave est humide, tout s'y moisit.* = MOISI, IE. part. *Du vin m. Des confitures moisies. De vieux parchemins moisis.* = MOISI. s. m. Ce qui est moisi. *Ce pâté est à demi gâté; il faut en ôter le moisi.* || Moisissure. *Cela sent le moisi.*

MOISISSURE. s. f. (lat. *mucedo*). Végétation cryptogamique qui se développe, sous l'influence de l'humidité de l'air et d'une certaine température, sur une matière organique qui commence à entrer en putréfaction. || L'endroit moisi, le moisi. *Otez la moisissure.*

MOISSINE. s. f. Faisceau de branches de vigne avec les grappes qui y pendent. *Les paysans pendent des moissines au plancher.*

MOISSON. s. f. (latin. *messis*). Récolte des blés et autres céréales. *Belle, bonne, riche, abondante m. Le temps de la m. Faire la m. La campagne se couvre de riches moissons.* || Le temps de la moisson. *La m. approche. Pendant la m.* || *Moisson*, s'emploie aussi au fig., dans un certain nombre de phrases, où sa signification dépend de celle de son complément ou du sens général de la proposition. *Ce général a fait en Italie une riche m. de lauriers. Une m. de gloire. Ce missionnaire a fait, dans les Indes, une grande m. Ce savant a fait une riche m. dans les archives du royaume, dans les régions encore inexplorées du nouveau monde. Cette quêteuse a fait une abondante moisson.*

Enc. — I. Si, en cultivant les céréales, on ne se proposait que la propagation et la conservation des espèces, l'époque de la *moisson* serait évidemment celle où la plante est arrivée à sa maturité la plus complète, en d'autres termes, l'instant où les graines se détachent spontanément de la plante qui les a portées. C'est bien, en effet, l'époque voisine de cet instant que choisit le cultivateur, quand il se propose spécialement de se procurer du grain pour les semailles; mais, si le produit de la culture est destiné à la nourriture de l'homme, il n'est pas nécessaire que la maturité soit aussi complète. Dans ce dernier cas, on doit la devancer, non-seulement parce que la perte par l'égrenage est moindre, mais encore parce que les blés coupés un peu avant la maturité sont plus propres à la panification. D'ailleurs, il paraît qu'il s'opère encore dans le grain une réaction chimique qui modifie son contenu. Le blé, recueilli ainsi que nous venons de le dire, a plus de poids, donne moins de son, et produit une farine plus blanche et plus abondante. (Le blé récolté avant sa maturité complète pèse, par hectol., 4 kil. de plus que l'autre; et 1 kil. et 1/2 de sa farine donnent 125 gram. de pain en sus de ce que donne la farine provenant de froment parfaitement mûr.) Enfin, la paille étant moins épuisée des sucs qu'elle renferme, est plus tendre, plus nutritive, et, par suite, meilleure pour la nourriture des bestiaux. Toutefois cette méthode présente trois inconvénients. En premier lieu, il se trouve dans la masse beaucoup de grains qui ne sont pas assez mûrs. En second lieu, s'il survient des pluies opiniâtres, la récolte se sèche moins facilement, et, comme elle contient encore une forte proportion d'eau de végétation, elle germe plus vite. Troisièmement, le grain est ordinairement moins propre à servir de semence. Mais on concilie toutes les nécessités en coupant les blés destinés à la panification aussitôt que la paille commence à jaunir, et que le grain a acquis assez de consistance pour que l'ongle s'y imprime sans le couper. Quant aux grains que l'on veut employer pour l'ensemencement, on les laisse mûrir ainsi que nous venons de le dire.

II. On exécute la moisson à la *faucille*, à la *faux*, à la *sape*, ou à l'aide de machines spéciales appelées *moissonneuses*.

A. La *faucille* est l'instrument le plus usité, parce que c'est celui qui exige le moins de force et d'adresse. Tantôt la lame est seulement tranchante; tantôt elle est armée de dents, comme une scie; d'où l'expression *scier le blé*, pour dire moissonner à la faucille. L'emploi de cet outil présente quelques avantages. Ainsi, les javelles étant déposées sur le sol à mesure que le grain est coupé, sont faites avec la plus grande régularité; sa manœuvre étant des plus aisées, on peut au besoin y occuper tout le monde, ce qui est très-important, quand on veut se hâter de faire sa moisson; enfin, le travail à la faucille est celui qui occasionne le moins de perte par l'égrenage, car les épis ne sont pas secoués comme dans le travail à la faux ou à la sape. Mais ces avantages sont balancés par deux graves inconvénients. D'abord, le travail à la faucille est le plus lent, quoique très-fatigant: un bon ouvrier ne peut pas couper plus de 20 ares par jour; ensuite on est obligé de couper le chaume à une certaine hauteur, c.-à-d. à 16 ou 20 centim. au-dessus du sol, ce qui détermine une grande perte de paille. — La *faux* opère très-rapidement, car un bon ouvrier peut moissonner, en moyenne, 60 ares par jour. Elle coupe le chaume très-bas, et les javelles, formées par des *ramasseuses*, c.-à-d. par des femmes qui suivent immédiatement les ouvriers, sont peu épaisses, et, conséquemment, faciles à sécher. Mais cet instrument fatigue énormément, exige beaucoup de force et un savoir-faire tout particulier. En outre, il donne de mauvais résultats dans les blés versés ou mêlés. Enfin, comme il frappe violemment les tiges, il détermine un égrenage considérable quand la maturité est très-avancée. — La *Sape*, qu'on appelle aussi *Fauchon*, est une espèce de petite faux dont le manche est très-court et presque perpendiculaire au plat de la lame. Elle se manœuvre avec une seule main, et coupe très-facilement les blés versés ou mêlés, ce que l'on ne peut faire que très-difficilement avec les instruments qui précèdent. Elle est assez expéditive, car un *sapeur* peut moissonner, en moyenne, 40 ares par jour. Enfin, elle coupe le chaume très-bas, comme la faux, et n'occasionne aucune perte. Toutefois la sape fonctionne très-mal dans les blés peu élevés ou clair-semés, ainsi que dans les terrains pierreux ou inégaux. Dans ce dernier cas, la lame approche trop près de terre et est exposée à s'y endommager.

B. L'idée de remplacer, dans l'opération de la m., le travail de l'homme par celui des machines, remonte à une époque fort ancienne. Néanmoins ce n'est qu'à la fin du dernier siècle que l'on a commencé à s'occuper sérieusement de la solution du problème. Les premières tentatives dans ce but sont dues à l'Angleterre, fait qui s'explique par le haut prix de la main d'œuvre dans ce pays. Dès 1820, d'habiles constructeurs avaient fabriqué et fait fonctionner divers systèmes de *Moissonneuses* mécaniques; mais, dans la pratique, aucune n'était capable de faire un service utile. C'est vers 1830 seulement qu'un constructeur américain, Mac Cormick, de Chicago (États-Unis), inventa la première machine à moissonner qui ait fonctionné d'une manière complétement satisfaisante. Bien plus, cette machine a servi de type à toutes celles qui existent maintenant, car les différentes modifications que les constructeurs de moissonneuses ont apportées à son appareil n'en ont pas changé le principe. Au reste, ce principe est très-simple; nous en empruntons la description à un savant travail de Barral et Tisserant. « Une roue traînée sur le sol par un attelage présente un axe roulant sur lequel peut être appliquée une résistance égale à la force de traction. Que cette résistance provienne d'un fardeau placé sur une voiture portée sur la roue, ou qu'elle soit due à un organe mécanique prenant son mouvement sur le même axe et chargé d'exécuter diverses fonctions, les conditions d'équilibre ne seront pas changées. De même qu'on ne peut placer qu'une charge déterminée sur les essieux d'une voiture, de même on ne peut demander à la roue motrice d'une machine qu'un travail limité. Maintenant qu'on imagine, placé concentriquement à cette roue motrice, une roue dentée s'engrenant avec un pignon, on aura autour de l'axe de ce pignon un arbre de couche, où l'on pourra venir prendre par des courroies et des poulies de renvoi, par des roues dentées, par des chaînes sans fin, tous les mouvements à exécuter. Ces mouvements ont pour but de couper la m. et de courber les tiges de manière à les faire tomber sur une plateforme d'où elles seront dirigées sur le sol, soit en javelles, soit en *Andains*, c'est-à-d. en nappe continue. Dans la plupart des moissonneuses, cette dernière opération n'est pas demandée à la machine elle-même; elle est confiée à un ouvrier qu'on appelle *Javeleur*. Le sciage, qu'on avait essayé d'exécuter par des faux et des scies rotatives ou par des cisailles, se fait maintenant dans toutes les machines à l'aide de scies recevant un mouvement rectiligne de va-et-vient très-rapide à travers de grandes dents séparatrices qui leur servent de guides et de supports. » Les moissonneuses sont actuellement très-nombreuses; mais celle qui a toujours occupé le premier rang est due au constructeur américain que nous avons déjà nommé. Nous la représentons ici (Fig. 1) telle qu'elle a été perfectionnée en Angleterre par les mécaniciens Burgess et Key. Cette machine se compose d'une large roue R, supportant l'appareil D, et sur le pourtour de laquelle se trouvent, de distance en distance, des saillies transversales destinées à l'empêcher de glisser. Cette roue a surtout pour objet de distribuer le mouvement à tout le système au moyen de la courroie de transmission C. Quand elle tourne, le moulinet ou volant V presse légèrement sur le sommet des tiges et leur donne une inclinaison favorable au sciage, qui est opéré par une scie installée dans une entaille pratiquée entre les grandes dents MM. Les tiges, aussitôt coupées, sont saisies par trois rangées d'hélices qui les conduisent jusque sur le sol; là elles sont renversées perpendiculairement au chemin tracé par la machine, les épis en dehors, de manière à former une nappe parfaitement régulière. Cette moissonneuse ne réclame que deux chevaux et deux hommes, à savoir: le charretier qui la dirige, et un ouvrier qui est chargé: 1° d'aider à la main le déplacement des tiges sur les cylindres dans le but de prévenir l'engorgement de la machine; 2° de détacher à chaque tournant la chaîne B, qui rend fixe pendant le travail de la moissonneuse l'organe A ou l'appareil qui lui permet de tourner suivant un angle droit sans creuser le sol. Cette moissonneuse, ainsi que l'ont constaté des expériences répétées, moissonne plus de 60 ares à l'heure, et son travail est toujours excellent. Nous ne pouvons pas décrire les machines de même genre qui rivalisent plus ou moins avec celle-ci: mais nous citerons celles des Américains Manny, Wood et Atkins, et des Anglais Hussey, Patrick Bell et Cuthbert. Quant aux moissonneuses d'origine française, nous mentionnerons d'une manière toute spéciale celle du docteur Mazier, à Laigle (Orne), qui est plus simple, moins encombrante que les précédentes, et qui, dès lors, paraît mieux se prêter aux conditions générales de notre agriculture.

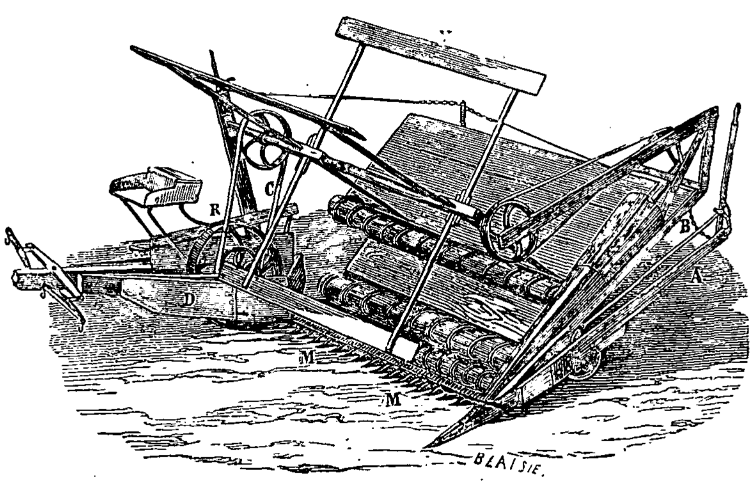

III. Dans les pays méridionaux, on lie les blés à mesure qu'ils sont coupés, parce que la haute température du climat et la sécheresse de l'atmosphère suffisent pour que les tiges se dessèchent complétement sans fermentation. Mais, dans les contrées septentrionales, on ne peut procéder à cette opération qu'après le *Javelage*, c.-à-d. après avoir fait séjourner les javelles sur le sol pendant 3 à 5 jours, en ayant soin de les retourner chaque matin. Au bout de ce temps, les tiges ayant atteint un degré suffisant de dessiccation, on les réunit en gerbes pour les mettre à l'abri de l'humidité. Toutefois, quand la saison est pluvieuse, il arrive fréquemment que l'on ne peut faire sécher les javelles sur le sol d'une manière assez complète pour pouvoir les lier et les engranger en toute sécurité. On risque alors de voir le grain germer dans l'épi ou contracter de la moisissure, et l'on éprouve de grandes pertes, tant sur la quantité que sur la qualité. On prévient ces divers accidents en supprimant le javelage et en formant à sa place de petites meules appelées, selon les lieux, ***Meulons***, ***Moyes***, ***Moyettes*** et ***Veillottes***. Pour établir ces petites meules, on aplanit grossièrement le sol à l'endroit le plus élevé et le plus sec du champ, après quoi on y étend triangulairement trois javelles, de manière que les épis ne touchent pas le sol (Fig. 2). Sur cette base, on place un rang circulaire d'autres javelles, les épis convergeant et se touchant au centre, et l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait atteint une hauteur de 1 m. 32 environ (Fig. 3). Arrivé à ce point, on ajoute de nouveaux lits circulaires de javelles, mais en ayant soin de croiser de plus en plus les épis au centre, afin de diminuer graduellement le diamètre de la moyette, et de donner à sa partie supérieure une forme presque conique. Quand l'inclinaison de la meule est d'environ 45 degrés, on la recouvre avec un chapeau fait d'une grosse gerbe solidement liée (Fig. 4). Lorsque le temps presse, on peut adopter le procédé plus expéditif des moyettes à tiges droites. Pour cela, on prend un certain nombre de javelles équivalent à trois ou quatre gerbes. On les place debout et on lie le faisceau à 20 ou 25 centim. au-dessous de l'épi; puis on ouvre ce faisceau par le bas de manière à lui donner du pied et à faciliter à l'intérieur la circulation de l'air. Enfin, on le recouvre supérieurement avec une gerbe renversée dont on a écarté les épis (Fig. 5. Moyette à tiges droites non encore munie de son chapeau). Cette sorte de moyette se fait bien plus rapidement que la première; mais elle défend moins bien les grains contre une pluie prolongée. Aussitôt que les blés sont bien secs, on en forme des gerbes, c.-à-d. des bottes dont la circonférence varie de 75 centim. à 1 m. 30, et on les dispose en meules ou en gerbiers, ou bien on les engrange jusqu'à l'époque du battage. — Comme tout le monde le sait, on appelle *Meules*, des tas considérables de gerbes qu'on élève en plein air, soit dans les champs, soit dans une cour attenante aux bâtiments d'exploitation. La manière de les établir varie, chez nous, selon les localités. En conséquence nous n'en parlerons point, si ce n'est pour blâmer l'usage habituel où l'on est de les construire sur de simples lits de fagots, qui ne préservent pas toujours suffisamment les blés de l'humidité, et qui permettent aux petits rongeurs de venir se loger dans les meules. Les meules devraient toujours être établies sur des châssis solides portés par des pieds de bois, de pierre, ou mieux de fonte, et hauts d'environ 50 à 60 centimètres. —

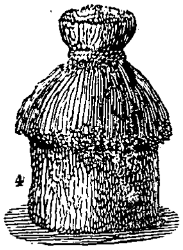
4

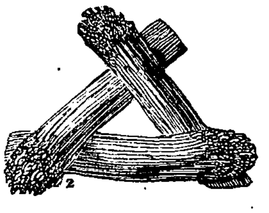
2

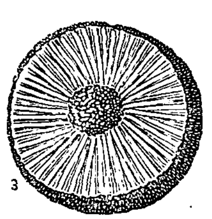
3

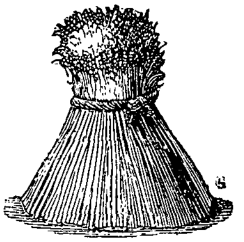
5

Les *Gerbiers* sont des constructions mobiles à claire-voie destinées à abriter les meules de gerbes. Ils consistent le plus souvent en un certain nombre de piliers de bois munis supérieurement d'un toit conique que l'on peut élever ou abaisser à volonté au moyen de cordes et de poulies. Le gerbier, dit *allemand*, se compose de 8 piliers et se trouve divisé, dans sa hauteur, en deux parties par un plancher, le rez-de-chaussée servant d'aire pour le battage et de remise pour les instruments aratoires, tandis que l'étage au-dessus est destiné à l'emmagasinage des gerbes. — Les *Granges* sont de grands bâtiments fermés dans tout leur pourtour par des murs percés de quelques baies. Leur construction n'offre rien de particulier: il faut simplement veiller à ce que les blés y soient à la fois à l'abri de l'humidité et hors de l'atteinte des rongeurs.

MOISSONNER. v. a. Faire la récolte des blés et autres céréales. *M. les froments, les orges, les avoines.* — *M. un champ*, Recueillir les grains qu'il a produits. — Absol., *On moissonnera tard cette année. On a moissonné ici.* ‖ Figur. et poét., *M. des lauriers, des palmes*, Avoir beaucoup de succès, ou Remporter des victoires éclatantes. — Dans la Bible, *Celui qui sème le vent moissonnera la tempête*, Celui qui excite des troubles, en sera lui-même victime. ‖ Fig., Détruire, faire périr. *La mort a moissonné des milliers d'hommes. Une peste affreuse moissonna la moitié de la population. Le fer a moissonné une partie des habitants de cette ville. La vie de ce poëte a été moissonnée dans sa fleur.* = MOISSONNÉ, ÉE. part.

MOISSONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres céréales. = * MOISSONNEUSE. s. f. T. Méc. agric. Voy. MOISSON.

MOITE. adj. 2 g. (latin. *madidus*). Qui est un peu humide. *Avoir les mains moites. Être tout m. de sueur. Ne serrez pas ce linge, il est encore m. Pendant le dégel, les murailles sont moites.*

MOITEUR. s. f. Légère humidité, qualité de ce qui est moite. *Ce linge a encore de la m. Il a une légère m. aux mains. Après un accès de fièvre, il reste toujours un peu de moiteur.*

MOITIÉ. s. f. (lat. *medietas*). L'une des deux parties égales dans lesquelles un tout est divisé ou censé divisé. *Les deux moitiés d'un cercle, d'un carré. La m. de cette succession lui appartient. Il a m. dans cette succession. Il a sa m. dans cette maison. La majorité absolue des suffrages se compose de la m. des voix plus une. Il faut retrancher la m. de cette somme. Vous achetez toujours trop cher de m. Il y a lésion d'outre m. Cette bibliothèque est de m. plus large que l'autre.* ‖ Dans une acception moins rigoureuse, se dit D'une portion, d'une part qui est à peu près de la m. *La m. d'un pain. Une m. de poulet. Mettre m. d'eau dans son vin. Il y a déchet de m. La m. de la vie se passe à souffrir. La m. du temps il est sans argent. Il n'a fait que la m. de son travail. Venez ici, je vous donnerai la m. de ma place. Il m'a offert la m. de son lit. Je l'ai trouvé grandi de m. —Son discours était trop long de m. Ce gigot est trop cuit de m.* ‖ *A m. chemin*, A la moitié du chemin. *A m. prix*, Pour la moitié du prix. *Il m'a revendu cet objet à m. prix.* — En parl. De terres, *A m. fruits*, signifie A la condition de partager le produit entre le propriétaire du fonds et le cultivateur. On dit aussi simplem. *A moitié. J'ai donné cette terre à m. Il laboure ces terres à m. Il fait ces vignes-là à m.* On dit encore D'une affaire commerciale, *Prendre un marché avec quelqu'un à m. de perte et de gain.* — *Être de m., se mettre de m. avec quelqu'un*, S'associer avec lui pour partager la perte ou le gain. *Ils sont de m. dans cette affaire. Voulez-vous que nous soyons de m. au jeu? Ils sont de m. ensemble.* ‖ *Partager quelque chose par m.*, Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. — *Partager quelque chose par la m.*, La couper par le milieu, de manière à faire deux moitiés. — Fig., *Partager un différend par la m.*, Voy. DIFFÉREND. ‖ Fig. et prov., *En rabattre de m., de la m.*, Estimer moins une personne qu'on ne faisait. *S'il a commis cette indélicatesse, j'en rabats de m.* — On dit aussi D'une chose exagérée, *Il faut en rabattre la m., il faut en rabattre m.* ‖ Fig. et fam., on dit en parl. De la femme de quelqu'un, *Comment se porte votre m.? Il a perdu sa chère m.* = MOITIÉ, s'emploie souvent adverb. pour signifier A demi. *Du pain m. froment, m. seigle. Une étoffe m. soie, m. laine. Boire m. vin, m. eau. M. l'un, m. l'autre.* ‖ *Vaisseau qui est équipé m. guerre, m. marchandise*, Vaisseau chargé de marchandises et armé pour se défendre en cas d'attaque. — Fig. et prov., *M. guerre, m. marchandise*, se dit D'une conduite équivoque et douteuse. *Cet homme a fait sa fortune m. guerre, m. marchandise.* ‖ Fig., *Cet homme est m. chair, m. poisson*, Il est difficile de dire quelles sont ses mœurs, quel est son caractère, ce qu'il hait et ce qu'il aime, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. ‖ Fig., *M. figue, m. raisin*, V. FIGUE. = A MOITIÉ. loc. adv. En partie, à demi. *Du bois à m. pourri. Des vêtements à m. usés. Une maison à m. ruinée. Son argent est plus d'à m. dépensé. Un tonneau à m. vide. Notre vin est à m. bu.*

MOKA. s. m. Voy. CAFÉ.

MOL, OLLE. adj. Voy. MOU.

MOLAIRE. adj. et s. f. (lat. *mola*, meule). V. Dent.

* **MOLASSE.** s. f. Voy. GÉOLOGIE.

MÔLE. s. f. (lat. *mola*). Masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus sous l'influence de la fécondation. *La m. est aussi appelée* Faux germe. || * T. Ichthyol. Voy. Plectognathes.

MÔLE. s. m. (lat. *moles*, masse). Se dit, dans certains ports de la Méditerranée, pour Jetée. *Le m. de Barcelone, Les môles de Gênes.*

MOLÉCULAIRE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules. *La composition m. d'un corps.* — *Attraction m.*, Voy. Attraction.

MOLÉCULE. s. f. (lat. *molecula*, petite masse). T. Chim. et Physiq. Voy. Chimie.

MOLÈNE. s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

MOLESTER. v. a (latin. *molestus*, incommode). Vexer, tourmenter de quelque manière que ce soit; inquiéter par des embarras suscités mal à propos. *Il l'a beaucoup molesté par ses chicanes, par ses critiques, par ses attaques.* = Molesté, ée. part.

Syn. — *Tourmenter, Vexer.* — On est *vexé* par une injustice commise, par un abus de pouvoir ou d'autorité. On est *molesté* par des attaques, des poursuites, qui vous harcèlent et vous fatiguent; on est *tourmenté* par toutes sortes de peines dont la force ou la continuité ne laissent pas de repos. La *vexation* consiste surtout en une action mauvaise commise par un supérieur à l'égard d'un inférieur; l'action d'être *molesté* cause des désagréments, des tracasseries; celle d'être *tourmenté* devient une souffrance véritable. On *vexe* le faible; on *moleste* l'inoffensif, ou *tourmente* tout le monde.

MOLETTE. s. f. (diminutif de *meule*). Morceau de marbre, d'agate, de verre, etc., ordinairement taillé en forme de cône, et dont la base est unie, dont on se sert pour broyer les couleurs, les médicaments, etc. || T. Équit. Voy. Éperon. || T. Art vét. Maladie particulière aux chevaux, consistant en une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied.

* **MOLIMEN.** s. m. (lat. *moliri*, faire effort). Ne se dit guère que dans cette express., *M. hémorrhagique*, L'ensemble des phénomènes intérieurs de fluxion et de congestion vers une partie, qui précèdent la manifestation d'une hémorrhagie idiopathique.

* **MOLINIE.** s. f. T. Bot. Voy. Graminées.

MOLINISME. s. m. T. Théol. V. Grâce. = Moliniste. s. et adj. 2 g. Celui, celle qui suit l'opinion de Molina sur la grâce.

MOLLAH. s. m. T. Relat. Voy. Mahométisme.

MOLLASSE. adj. 2 g. (augmentatif de *Mol*). Trop mou, désagréablement mou. *Chair m. Peau m.* || Se dit aussi D'une étoffe qui n'a pas assez de consistance, assez de corps. *Ce drap est mollasse.*

MOLLEMENT. adv. D'une manière molle. *Être couché, être assis m.*, Être couché dans un bon lit, être assis sur un siége bien mollet. || Fig., Faiblement, lâchement, sans vigueur. *Cette guerre a été conduite m.* — *Vivre m.*, D'une manière molle et efféminée. — *Se balancer m.*, Avec un abandon gracieux.

MOLLESSE. s. f. (lat. *mollities*). Qualité d'une matière molle. *La m. et la dureté des corps. La m. des chairs est une marque de mauvaise constitution.* || Se dit aussi en parlant De la complexion des personnes, lorsqu'elle manque de vigueur. *La m. de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies.* || Figur., Manque de vigueur et de fermeté dans le caractère, dans la conduite, dans les mœurs. *Agir avec beaucoup de m. Il y a trop de m. dans son caractère. Je crains la m. de vos conseils. La m. de leurs mœurs est extrême.* — Excès d'indulgence. *La m. du père a perdu les enfants.* || Délicatesse d'une vie efféminée. *La m. asiatique. La m. des Sybarites. Vivre dans la m.* || En parl. Du climat, se dit D'une température chaude et énervante. *La m. de ce climat vous ôte toute énergie.* || T. Peint. et Sculpt. *La m. des chairs*, L'imitation vraie de la flexibilité, de la m. des chairs. *La m. du pinceau*, Le défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. || T. Littérat. Se dit D'un certain abandon gracieux, d'une certaine douceur de pensées et de style. *Des vers pleins de douceur et de mollesse.*

MOLLET, ETTE. adj. (dimin. de *Mol*). Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. *Un lit m. Des coussins mollets. Une étoffe douce et mollette.* || *Pain m.*, Sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat. — *Œufs mollets*, Œufs à la coque, cuits de manière que leur contenu reste liquide. || Fam., *Avoir les pieds mollets*, se dit De quelqu'un qui marche avec peine après une attaque de goutte.

MOLLET. s. m. Saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire. *Avoir de beaux mollets. Porter de faux mollets.*

MOLLETON. s. m. (R. *mollet*, diminutif de *mou*). Étoffe de laine ou de coton lisse ou croisée, et tirée à poil d'un côté ou des deux côtés. *M. d'Angleterre. M. de Rouen. Camisole de m. Gilet doublé de molleton.*

MOLLIFIER. v. a. (lat. *mollis; fieri*, pour *facere*, faire). T. Méd. Rendre mou, amollir. *Ce cataplasme mollifiera la tumeur.* = Mollifié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

MOLLIR. v. n. (latin. *mollire*). Devenir mou. *Ces poires commencent à m.* || Fléchir, manquer de force, *Les troupes mollissaient et commençaient à plier. Ce cheval commence à m. Le vent mollissait contre les voiles.* || Au sens moral, Céder trop aisément dans une occasion où il faudrait avoir de la fermeté. *Il ne faut pas m. dans cette affaire.*

* **MOLLUGINÉES.** s. f. pl. Bot. V. Caryophyllées.

* **MOLLUSCUM.** s. m. T. Méd. Voy. Tubercule.

MOLLUSQUES. s. m. pl. (lat. *mollis*, mou). T. Zool.

Enc. — I. On comprend sous le nom de *Mollusques* une immense série d'animaux invertébrés qui sont, de même que les Articulés, dépourvus de squelette interne et de système cérébro-spinal, mais qui, de plus, n'ont ni le corps divisé en anneaux, ni des membres articulés, ni les ganglions nerveux réunis en une longue chaîne médiane à la face ventrale du corps. Ces circonstances obligent à placer les Moll. après les Articulés, comme constituant un type inférieur. Néanmoins, sous certains rapports, ils présentent une organisation supérieure. Ainsi, ils sont munis d'un appareil circulatoire toujours double et plus ou moins complet; ils ont un système respiratoire pulmonaire ou branchial, et l'ensemble des organes digestifs acquiert un haut développement. Mais comme cette supériorité relative des Moll. sur les Articulés ne s'observe que dans la sphère de la vie organique, la moins élevée en dignité, les zoologistes actuels s'accordent à ranger ce sous-embranchement après celui des Articulés, nonobstant l'autorité de Cuvier qui lui assignait le rang contraire.

II. La forme générale des Moll. est extrêmement variable. Leur corps est toujours mou, d'où le nom sous lequel on les a désignés, et celui de *Malacologie* donné à la branche de la zoologie qui traite de ces animaux. Cependant, chez un petit nombre d'entre eux, tels que la Seiche, on rencontre des pièces solides qui servent moins à l'appareil locomoteur qu'à protéger les viscères. Leurs muscles s'attachent uniquement aux divers points de leur peau, et y forment des tissus plus ou moins compliqués et plus ou moins serrés. Leurs mouvements consistent en contractions dans divers sens qui produisent des inflexions et des prolongements ou relâchements de leurs diverses parties, au moyen desquels ils rampent, nagent et saisissent différents objets, selon que les formes des parties le permettent. Les appendices que plusieurs présentent et qu'on qualifie habituellement de membres, bien qu'ils ne soient pas soutenus par des leviers articulés et solides, ne sont jamais disposés en séries longitudinales symétriques, comme chez les Vertébrés et chez les Articulés, mais toujours réunis en groupe à l'une des extrémités du corps. Les Céphalopodes, les Ptéropodes, etc., nagent librement par l'agitation de ces membres ou appendices. Les Gastéropodes se meuvent seulement en rampant par les contractions et dilatations successives d'une lame charnue, qui est formée de fibres entrecroisées en plusieurs sens, et qu'on nomme *Pied.* — Les Moll. sont revêtus d'une peau molle et visqueuse, qui forme souvent des replis et qui enveloppe plus ou moins complétement l'animal : de là le nom de *Manteau* qu'on donne à cette partie du tégument. Ce manteau prend les formes les plus diverses : tantôt il est presque entièrement libre et constitue deux grandes voiles qui cachent tout le reste de l'animal, tantôt il se rétrécit en simple disque, ou se rejoint en tuyau, ou enfin prend l'aspect d'un sac. On appelle *Moll. nus*, ceux chez lesquels le manteau est simplement charnu ou membraneux; mais, chez la plupart, ce manteau sécrète en quelques points de son épaisseur ou de sa surface une ou plusieurs lames de substance plus ou moins dure, cornée ou calcaire, qui s'y dépose par couches, lesquelles s'accroissent en étendue aussi bien qu'en épaisseur, parce que les couches plus récentes débordent toujours les plus anciennes. Lorsque cette substance reste cachée dans l'épaisseur du manteau, l'usage laisse encore aux animaux qui l'ont sécrétée le nom de Moll. nus; mais le plus souvent la sécrétion se fait à la surface du manteau et prend un développement tel que l'animal peut se contracter sous son abri : on lui donne alors le nom de *Coquille*, et les Moll. pourvus de coquille sont appelés *Moll. testacés* ou *Moll. conchifères*. V. Conchyliologie.

III. Le système nerveux manque presque complétement chez les Tuniciers, mais il se développe de plus en plus en allant des Brachiopodes aux Gastéropodes, et surtout aux Céphalopodes, qui constituent l'ordre le plus élevé de l'embranchement. Il varie beaucoup, soit par sa composition, soit par le nombre des parties dont il se compose. Dans un grand nombre de Moll. inférieurs, comme les Conchifères, l'appareil nerveux se compose de deux paires de ganglions réunis par deux cordons longitudinaux, d'où résulte un circuit fermé, bien que très-allongé. Les ganglions de la paire antérieure, situés au-dessus de l'orifice buccal, et réunis par une bride nerveuse ou parfois accolés et présentant une seule masse, sont fort éloignés des ganglions postérieurs. Ceux-ci sont placés au-dessous de l'intestin vers la partie postérieure du corps, et au delà du pied chez les Moll. pourvus de cet organe. Les Gastéropodes ont autour de l'œsophage un anneau nerveux formé par deux paires de ganglions sus-œsophagiens (cerveau) et sous-œsophagiens. Chacune de ces paires peut être remplacée par un ganglion unique. Il en part des nerfs pour les viscères et les différents organes; mais le cordon nerveux destiné aux organes de la génération est ordinairement plus volumineux et renflé lui-même en un ganglion d'où partent d'autres filets nerveux. Les Céphalopodes ont un ganglion principal (cerveau) logé dans une cavité cartilagineuse de la tête. De ce ganglion, partent des nerfs pour les bras, pour les organes des sens, pour le manteau et pour les viscères; mais il en part aussi latéralement deux cordons qui viennent joindre au-dessous de l'œsophage un ganglion sous-œsophagien avec lequel ils complètent un anneau comme chez les Articulés et chez les Gastéropodes. A la suite du ganglion sous-œsophagien et en communication avec lui, se trouve un autre ganglion qui fournit des nerfs aux viscères. Les organes respiratoires des Moll. ont, tantôt la forme de poumons, tantôt celle de branchies. La première forme s'observe chez ceux qui respirent l'air en nature, comme les Cyclostomes, les Gastéropodes pulmonés, etc. Ils ont au-dessus du cou, ou sur le dos, une large cavité tapissée par un réseau vasculaire. Ceux qui ne respirent que l'air en dissolution dans l'eau sont, au contraire, munis de branchies, qui sont simples ou multiples, mais présentent des formes trop différentes pour que nous puissions les énumérer. La circulation des Moll. est toujours double, c.-à-d. que leur circulation pulmonaire fait toujours un circuit à part et complet. Cette fonction est aussi toujours aidée au moins par un ventricule charnu, placé non pas, comme dans les Poissons, entre les veines du corps et les artères du poumon, mais, au contraire, entre les veines du poumon et les artères du corps : c'est donc un ventricule aortique. Les Céphalopodes seuls sont en outre pourvus d'un ventricule pulmonaire, qui même est divisé en deux. Le ventricule aortique se divise aussi dans quelques genres, comme les Arches et les Lingules; d'autres fois, comme dans les autres Bivalves, son oreillette seulement est divisée. Quand il y a plus d'un ventricule, ces organes ne sont pas accolés en une seule masse, comme dans les animaux à sang chaud, mais souvent assez éloignés l'un de l'autre, et l'on peut dire alors qu'il y a plusieurs cœurs. Le sang des Moll. est blanc ou légèrement bleuâtre, et la fibrine y paraît moins abondante en proportion que dans celui des animaux vertébrés. Tous les Moll. ont un intestin complet à deux ouvertures, le plus souvent rapprochées. Cet intestin fait ordinairement plusieurs circonvolutions avant de se terminer à l'orifice anal; quelquefois, comme chez les Nudibranches, il est ramifié. L'estomac est tantôt simple et tantôt multiple, souvent muni d'armures particulières. Ces animaux ont le plus souvent des glandes salivaires, et toujours un foie considérable, qui entoure l'intestin dans une partie de son trajet; mais ils n'ont point de pancréas ni de mésentère. Plusieurs, comme la Seiche, possèdent en outre des appareils sécrétoires qui leur sont propres. Enfin, on observe dans cet embranchement la plus grande diversité pour tout ce qui tient à la reproduction. Il y a des Moll. à sexes séparés, comme les Céphalopodes et les Gastéropodes pectinibranches, ou à sexes distincts, mais réunis sur le même individu et ayant besoin d'une fécondation réciproque, comme les Gastéropodes pulmonés et les Aplysies. D'autres ont les sexes réunis sur le même individu et se fécondent eux-mêmes : tels sont les Cyclobranches et les Acéphales. Tous naissent d'œufs; mais tantôt ces œufs éclosent au dehors, et tantôt ils se développent dans l'intérieur du corps de la mère : l'espèce est alors dite vivipare. Les œufs, dans le premier cas, sont enveloppés d'une coquille plus ou moins dure ou d'une simple viscosité.

IV. Chez la plupart des Moll., les sensations extérieures paraissent réduites à un toucher très-délicat. Leur peau nue, très-sensible, ordinairement enduite d'une humeur qui suinte de ses pores, leur permet de reconnaître, soit dans l'air des variations d'humidité, soit dans l'air et dans l'eau des variations de température dont nous n'avons nulle idée. L'irritabilité est extrême dans la plupart et se conserve longtemps après qu'on les a divisés. On n'a reconnu à aucun d'organe particulier de l'odorat, quoiqu'ils paraissent jouir de ce sens; il se pourrait, dit Cuvier, que toute la peau en fût le siége, car elle ressemble beaucoup à une membrane pituitaire. Tous les Acéphales, les Brachiopodes et une partie des Gastéropodes sont privés d'yeux; mais les Céphalopodes en ont d'au moins aussi compliqués que ceux des animaux à sang chaud. Ils sont aussi les seuls chez lesquels on ait découvert un organe de l'ouïe. Dans la boîte cartilagineuse incomplète, qui entoure comme un crâne leur cerveau, se trouvent en dessous deux cavités internes assez complexes, recevant un nerf court, assez volumineux et contenant une petite masse calcaire comparable aux *otolithes* des Poissons. C'est là ce que, avec assez de vraisemblance, on a appelé l'oreille des Céphalopodes. — L'instinct des Moll. est presque nul et bien moins développé que chez les Articulés. En général, leurs fonctions de relation ne s'appliquent qu'aux objets avec lesquels ils sont immédiatement en contact, et c'est le plus souvent le hasard qui leur apporte leur nourriture ou détermine le rapprochement des sexes. Néanmoins les Céphalopodes, munis d'un appareil de vision plus parfait, sont par cela même en état de poursuivre leur proie ou de lui tendre des piéges, comme le font les Poulpes cachés entre les pierres. Parmi les Gastéropodes, quelques-uns seulement des Pulmonés terrestres montrent une sorte d'instinct pour s'abriter contre le froid, contre la chaleur et la sécheresse, en fermant leur coquille avec une plaque de bave desséchée qui forme un opercule temporaire, ou en se réfugiant dans des trous ou derrière des abris. Ils savent également déposer leurs œufs dans un lieu favorable à leur développement. Quant aux Bivalves, on ne saurait guère trouver en eux d'autre indice d'instinct que cette faculté singulière qu'ont les Peignes de s'élancer à travers les eaux pour éviter un danger en ouvrant et en fermant brusquement leurs valves à plusieurs reprises.

V. Les Moll. sont loin d'être sans utilité pour l'homme. Un assez grand nombre d'espèces font partie de sa nourriture. Ce sont presque tous les Céphalopodes, les Gastéropodes à coquille, soit terrestres, soit marins, les Conchifères marins et même les Ascidies simples. Parmi les Bivalves, plus estimés que les Univalves, les plus recherchés sont ceux dont la masse abdominale est nulle ou peu considérable, comme les Huîtres, les Moules, les Lithodomes, les Pholades, les Tarets, etc. On tire encore de ces animaux plusieurs objets utiles. Ainsi, la *pourpre* était fournie par divers Murex, la *sépia* se prépare avec l'encre des Céphalopodes, et l'on se sert de la coquille interne de la Seiche, sous le nom d'*os de seiche*, pour polir certaines substances. La *nacre*, si employée dans les arts, est fournie par un grand nombre de coquilles bivalves, notamment par les Pintadines, qui produisent également les plus belles *perles*. Certaines coquilles servent à faire divers ustensiles, tels que vases, bénitiers, tabatières, etc. Enfin, toutes donnent de la *chaux*, quand on les fait calciner.

VI. Parmi les classifications proposées par les auteurs pour distribuer la nombreuse série des Moll., celle de G. Cuvier et celle de Lamarck sont les plus généralement adoptées. Mais, comme dans cet ouvrage, nous avons généralement suivi la méthode de Cuvier, nous le ferons encore pour le sous-embranchement qui nous occupe. La classification de notre illustre naturaliste est fondée sur la considération de la forme générale du corps, attendu, dit-il, qu'elle est assez proportionnée à la complication de l'organisation intérieure des Moll. En conséquence, il les partage en CÉPHALOPODES, PTÉROPODES, GASTÉROPODES, ACÉPHALES et BRACHIOPODES. Les *Gastéropodes* se subdivisent ensuite en neuf ordres, et les *Acéphales* en deux. Cuvier admet encore une sixième classe, celle des CIRRHOPODES, que les naturalistes modernes ont retirée avec raison de la série des Moll. En revanche, ils y ont ajouté une autre classe, celle des BRYOZOAIRES, que Cuvier avait rangée parmi les Polypes.— V. les mots en majuscules.

***MOLOCH.** s. m. T. Mythol.

Enc.— Ce nom, qui signifie roi dans toutes les langues sémitiques, s'appliquait également à la principale divinité qu'adoraient les Phéniciens, les Carthaginois, et autres peuples de la race de Sem. Comme l'esprit des religions orientales était essentiellement astronomique, on est porté à croire que sous ce nom les peuples dont nous venons de parler adoraient la planète Saturne. On immolait à ce dieu des enfants vivants, le plus souvent en les faisant brûler sur l'autel, ou dans les flancs même de la statue qui représentait cette horrible divinité. Bien que ce culte abominable dût être particulièrement en exécration aux descendants d'Abraham, comme les Ammonites et les Juifs, les premiers ne cessèrent jamais de le tenir en grand honneur, et les seconds tombèrent plus d'une fois dans cette affreuse idolâtrie. Salomon bâtit un temple à Moloch sur le mont des Oliviers, et Manassès lui consacra son fils en le faisant passer à travers les flammes allumées sur l'autel du dieu. La statuette de bronze que reproduit la Figure ci-jointe, et qui a été trouvée en Sardaigne, représente sans doute l'une de ces grandes images de Moloch dans le corps desquelles, après l'avoir fait rougir, on introduisait les victimes humaines. Les prêtres, rangés à l'entour, cherchaient à étouffer, par le son des tambours et d'autres instruments bruyants, les cris et les hurlements des malheureux sacrifiés à cette superstition exécrable.

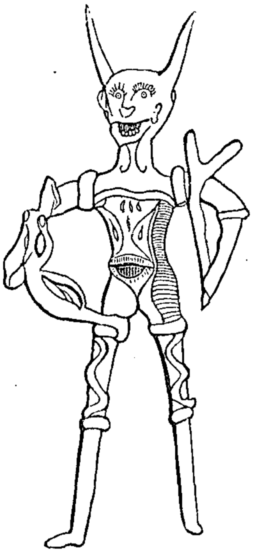

***MOLOSSE.** s. m. (lat. *molossus*). T. Mamm. Voy. CHIEN et CHÉIROPTÈRES.

Enc. — En termes de Versification grecque et latine, on donnait le nom de *Molosse* à une sorte de pied composé de trois syllabes longues, comme χαιρόνταῖ, *venatrix*. On prétend que ce pied tirait son nom, soit d'une danse des Molosses, peuple de l'Épire, soit de Jupiter Molossus, en l'honneur duquel on composait des hymnes où il était fait usage de ce pied.

MOLY. s. m. Plante merveilleuse que, suivant Homère, Mercure donna à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé.

MOLYBDÈNE. s. m. (gr. μόλυϐδος, plomb). T. Chim.

Enc.—Le *Molybdène* est un corps simple métallique d'un blanc mat, très-malléable, et presque infusible : sa densité égale 8,6. Il est peu altérable à la température ordinaire ; mais, chauffé au contact de l'air, il devient brun, puis bleuâtre, et finit par se transformer en *acide molybdique* en répandant d'épaisses fumées. Le chlore, le phosphore et l'arsenic peuvent se combiner directement avec lui ; il peut aussi s'allier avec un grand nombre de métaux. Le symbole du mol. est *Mo*, et son équivalent = 589. Il se trouve dans la nature en combinaison avec l'oxygène, avec le soufre (*Molybdène sulfuré*), et avec le plomb (*Plomb molybdaté* ou *Mélinose*). C'est Scheele qui, le premier, en 1778, a obtenu l'acide molybdique en calcinant du sulfure de mol. Quant au métal pur, il a été isolé par Hielm, en 1782.

***MOMBIN.** s. m. T. Bot. V. ANACARDIACÉES.

MOMENT. s. m. (lat. *momentum*). Petite partie du temps, temps fort court. *M. agréable, heureux, pénible, fatal. Le m. présent. Le m. critique. Le dernier m. Le m. de la mort. Il n'a plus qu'un m. à vivre. Je vous attends dans un m. Je vous demande un m. d'audience. Prendre quelques moments de repos. J'ai passé près de lui des moments bien doux, bien heureux. Voici le m. de prendre une décision. Le m. est mal choisi pour faire cela. Ce travail remplit tous les moments de sa vie. Cet acteur a des moments admirables. Choisir, prendre, saisir un m. favorable.* —Fam. et par ellipse, on dit, *Un moment*, pour Attendez un moment. *Un m., j'ai à vous parler.* ‖ *Un bon m.*, Un instant favorable pour faire ce qu'on désire. *Attendre, choisir, prendre un bon m. Saisir tous les bons moments.* Dans le sens contraire, on dit, *Un mauvais m.* —On dit aussi, *Un bon, un mauvais m.*, en parl. D'une espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal. — Enfin, on dit encore, D'un fou qui a des intervalles de raison, ou D'une personne qui, ayant quelque défaut habituel, de caractère et d'humeur, cesse parfois de le manifester, *Il a de bons moments. Vous l'avez vu dans un de ses bons moments.* ‖ T. Statiq. V. LEVIER. = EN CE MOMENT. loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. *Je ne puis vous recevoir en ce m., je suis occupé.* = DANS LE MOMENT. loc. adv. Dans très-peu de temps, bientôt. *Je reviens dans le m.* = A TOUT MOMENT, À TOUS MOMENTS. loc. adv. A toute heure, sans cesse. *Je crois à tout m. entendre sa voix.* = AU MOMENT DE. loc. prép. Sur le point de... *Au m. de partir, je m'aperçus que j'oubliais mon manteau.* = AU MOMENT OÙ, DANS LE MOMENT OÙ, AU MOMENT QUE, DANS LE MOMENT QUE. loc. conjonct. Lorsque. *Au m. où il arrivera, au m. que je le verrai, je lui parlerai de vous. J'arrivai dans le m. même qu'il venait de sortir, dans le m. où il sortait.* = DU MOMENT QUE. loc. conj. Dès que, depuis que. *Du m. que je l'ai connu, je l'ai aimé.* On dit de même, *Dès ce m., de ce m.*, Depuis ce moment. ‖ Puisque. *Du m. que votre père y consent, je n'ai rien à objecter.* = Syn. V. INSTANT.

MOMENTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant. *Un effort, un plaisir m. Une douleur momentanée.*

MOMENTANÉMENT. adv. Passagèrement, pour un moment, pendant un instant. *Je suis ici m.*

MOMERIE. s. f. (lat. *Momus*, dieu de la folie). Se disait autrefois D'une mascarade, d'une chose concertée pour faire rire. *C'était une m. fort plaisante.* Vx. ‖ Se dit encore D'une cérémonie bizarre et ridicule. *Les cérémonies de ce culte ne sont que des momeries ridicules.* ‖ Fig., Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. *Sa douleur n'est qu'une m., n'est que m., une pure m.* — Fam. dans toutes ses acceptions.

MOMIE. s. f. (arabe. *mum*, cire). Corps embaumé par les anciens Égyptiens. — Par ext., se dit Des corps qui se sont desséchés et conservés naturellement sous l'influence d'un air sec et chaud, ou de la nature du sol. Voy. EMBAUMEMENT. ‖ Fig. et fam., on dit D'une personne sèche et noire, *C'est une m., une vraie m.* ‖ Couleur brune tirée des bitumes, dont les momies ont été enduites.

***MOMIER.** s. m. (R. *momerie*). Sobriquet donné aux méthodistes dans la Suisse française.

***MOMIFIER.** v. a. (R. *momie*, et lat. *facere*, faire). Convertir un cadavre en momie. *Ce caveau momifie les cadavres qu'on y dépose.* ‖ SE MOMIFIER. v. pron. *Ce cadavre s'est momifié.* — Fig. et fam., Devenir extrêmement sec et maigre. *Il se momifie.*

***MOMON.** s. m. (latin. *Momus*, dieu de la folie). S'est dit autrefois d'Une personne masquée. *Les momons parcouraient la ville.* ‖ S'est dit aussi D'une somme qu'on jouait aux dés sur un défi porté par des masques. *Jouer, perdre un m. Un m. de cent pistoles. Est-ce un m. que vous allez porter?* ‖ T. Jeu. Partie dans laquelle plusieurs joueurs risquent chacun la même quantité de jetons, à condition que celui d'entre eux qui gagnera les jetons de tous les autres gagnera la somme totale de l'argent mis au jeu. *Gagner le momon.*

***MOMORDIQUE.** s. f. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

***MOMOT.** s. m. T. Ornith. Voy. SYNDACTYLES.

MON. adj. poss. m. (lat. *meum*). Qui est à moi. Il fait *Ma* au fém., et *Mes* au plur. *Mon frère. Mon bien. Ma mère. Ma maison. Mes amis. Mes livres. Mes pensées.*

Obs. gram.—Quand un nom féminin, substantif ou adjectif, commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée et quand il se trouve immédiatement précédé de l'adj. possessif, au lieu de *Ma*, on emploie *Mon*, par euphonie. Ainsi, on dit : *Mon âme; Mon épée ; C'est mon habitude.* Devant une *h* aspirée, on dit *Ma*, au fém.: *Ma hallebarde ; Ma harangue.* — Au lieu de l'adjectif possessif, on fait usage de l'article, lorsqu'un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je, tu, me, te, nous, etc.*, y supplée suffisamment, c.-à-d. lorsqu'il n'y a pas d'équivoque possible. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai mal à ma tête ; Il a reçu une balle dans sa poitrine*, on dit : *J'ai mal à la tête; Il a reçu une balle dans la poitrine.* Mais si le pronom personnel n'enlève pas l'équivoque, il faut employer l'adj. possessif, comme : *Je vois que ma jambe enfle.* En effet, on peut voir la jambe d'un autre enfler aussi bien que la sienne. Comme les verbes qui se conjuguent ordinairement avec deux pronoms de la même personne suppriment généralement toute équivoque, ils excluent l'usage du pron. possessif. En conséquence, on dira : *Je me suis blessé à la main*, et non : *Je me suis blessé à ma main.* Cependant l'usage permet de dire: *Je me suis tenu toute la journée sur mes jambes ; Je l'ai vu de mes propres yeux; etc.* On dit également : *Mon mal de dents m'a repris ; Ma migraine me fatigue beaucoup.* — Enfin, on doit répéter cet adjectif possessif : 1° avant chaque substantif : *Mon père et ma mère sont venus*, et non *Mes père et mère sont venus ;* 2° avant les adjectifs qui marquent un sens différent ou opposé : *Je lui ai montré mes plus beaux et mes plus vilains livres.* Au contraire, on ne le répète pas lorsque les adjectifs sont à peu près synonymes, comme : *Je lui ai montré mes plus beaux et plus magnifiques habits.*

***MON— ou MONO—.** Ce mot, dérivé du gr. μόνος, *seul*, entre dans la composition d'un grand nombre de termes principalement scientifiques, où il indique que l'objet au nom duquel il est joint est unique, comme dans les mots : *Monocéphale, Monocéros, Monodactyle*, etc.

MONACAL, ALE. adj. (lat. *monachus*, moine). Qui appartient aux moines. *Esprit m. Habit m. Vie monacale. Règle monacale.*

MONACALEMENT. adv. D'une manière monacale.

MONACHISME. s. m. Se dit Des institutions monastiques en général. *Étudier l'influence du m. sur une nation. L'esprit du m.* — Ne s'emploie guère qu'avec une idée de dénigrement.

MONADE. s. f. (gr. μονὰς, unité). T. Zool. V. INFUSOIRES. ‖ T. Philos.

Enc. — Bien que ce terme ait été employé par quelques philosophes anciens comme synonyme d'atome, d'élément simple et primordial, on ne le prend plus aujourd'hui que dans le sens particulier que lui a attaché Leibnitz. Pour ce dernier, une *Monade* est également un atome ; mais cet atome n'a rien de matériel : c'est une force simple et irréductible, qui contient en elle-même le principe et la source de toutes ses actions. Les monades sont les éléments de toutes les choses créées, tant matérielles qu'incorporelles. Elles ne se forment ni ne se décomposent ; elles ne naissent ni ne périssent ; toutes datent du jour de la création. Cependant, malgré leur simplicité absolue, aucune m. n'est semblable à une autre. Leibnitz attribue à toutes ses monades des *perceptions*, et, avec la perception, il place dans chacune d'elles une tendance à passer d'une perception à une autre, qui est le principe de son changement et qu'il nomme *appétition*. Dans chaque m., l'appétition répond à la perception, comme en nous la volonté répond à l'intelligence. C'est par ces actions internes que les monades, suivant Leibnitz, diffèrent entre elles. En outre, de la diversité de ces perceptions et appétitions il résulte non-seulement une variété infinie, mais encore une hiérarchie entre toutes les monades. Depuis la plus infime, qu'on peut se représenter comme une simple force de cohésion, on monte, par une suite non interrompue de degrés presque insensibles, jusqu'à celle qui a la pleine et claire conscience d'elle-même et qui est douée de raison. Mais s'il y a suite et enchaînement entre les monades, il n'y a point entre elles de réciprocité d'action et d'influence. Toutes les actions internes d'une m. dépendent invariablement de la seule force qui est en elle ; Dieu lui-même, dès l'origine des choses, a mesuré cette force et en a réglé toutes les perceptions. En construisant sa *Monadologie*, ou sa théorie des monades, Leibnitz avait pour objet de combler l'abîme qui existe entre la matière et l'esprit, et de faire concevoir leur union. La doctrine de l'*harmonie préétablie* est aussi une conséquence logique de ce système.

***MONADELPHE.** adj. 2 g. **MONADELPHIE.** s. f.
***MONANDRE.** adj. 2 g. **MONANDRIE.** s. f. (gr. μόνος, seul ; ἀδελφὸς, frère, et ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Voy. BOTANIQUE et ÉTAMINE.

MONARCHIE. s. f. (gr. ἀρχὴ, gouvernement). Le gouvernement d'un État qui est régi par un seul chef. *M. héréditaire, absolue, élective, constitutionnelle.* ‖ État gouverné par un monarque. *Une vaste m. Les monarchies de l'Europe.*

MONARCHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la monarchie. *État, gouvernement, pouvoir m. Principes, idées monarchiques. Esprit monarchique.*

MONARCHIQUEMENT. adv. D'une manière monarchique.

***MONARDE.** s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

MONARQUE. s. m. Celui qui exerce l'autorité souveraine dans une monarchie. *Un puissant monarque.*

MONASTÈRE. s. m. (grec. μοναστήριον, solitude). Lieu habité par des moines ou par des religieuses.

M. d'hommes, de filles. Les monastères de la Thébaïde, Se retirer, s'enfermer dans un m. Sortir du m. — Voy. Abbaye.

MONASTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux moines, qui concerne les moines. *Vie m. Discipline m. Vœux monastiques. Ordres monastiques.*

***MONAUL.** s. m. T. Ornith. Voy. Paon.

MONAUT. adj. m. (grec. μόνος, seul; οὖς, oreille). Qui n'a qu'une seule oreille. *Chat, chien, cheval m.*

MONCEAU. s. m. (dimin. de *Mont*). Tas, amas de plusieurs choses faites en forme de petit mont. *Grand m. M. de blé, d'avoine, de cailloux, d'argent. Un m. de ruines fumantes.* — Fam., *Avoir des monceaux d'une chose*, En avoir beaucoup. *Il a des monceaux d'or.*

Syn.—*Tas.*— Le *monceau* est plus grand que le *tas*. Il suffit de quelques objets placés les uns sur les autres pour faire un *tas*, par exemple un *tas* de fruits, un *tas* de pierres, tandis que *monceau* implique l'idée d'un amas déjà considérable, comme des *monceaux* de neige, des *monceaux* d'or. En outre, *tas* exprime surtout une réunion de choses dont chacune présente une existence à part, comme un *tas* de gerbes, un *tas* de paquets, et *monceau* donne surtout l'idée d'une masse dans laquelle l'individu disparaît, comme un *monceau* de cendres, un *monceau* de sable, un *monceau* de ruines.

MONDAIN, AINE. adj. T. Dévot. Qui aime la vie, les amusements, les vanités du monde. *C'est une femme extrêmement mondaine.* ‖ Qui se ressent des vanités du monde. *Un air, un esprit m. Un plaisir, un spectacle m. Vie, parure mondaine.* = Subst., Celui qui est attaché aux choses vaines et passagères du monde. *Les mondains ne cherchent que la dissipation et les plaisirs.*

MONDAINEMENT. adv. D'une manière mondaine.

MONDANITÉ. s. f. T. Dévot. Vanité mondaine. *Passer sa vie dans la m. Le mépris des mondanités.*

MONDE. s. m. (lat. *mundus*). L'ensemble des choses créées. *Dieu a tiré le m. du néant. La création du m. La fin du m.* — *L'an du m. mille*, La millième année depuis la création du m. — Fam., *Depuis que le m. est m.*, De tout temps. ‖ *Le m. physique*, Le m. considéré dans ce qu'il a de sensible, par opposit. au *M. intellectuel* ou *moral*, Au m. considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, ou qui appartiennent à la morale. — *Le m. idéal*, L'idée archétype du monde qui, suivant Platon, est en Dieu de toute éternité. Figur., On appelle aussi *M. idéal* ou *M. imaginaire*, Un m. qu'on suppose meilleur que celui où nous existons. *Les illusions du m. idéal font oublier le m. réel. Il vit dans un m. imaginaire.* ‖ Se dit Des corps célestes, et des systèmes planétaires qu'on croit analogues au nôtre. *Dieu a semé les mondes dans l'espace. La pluralité des mondes. Certains rêveurs prétendent qu'après la mort notre âme passe d'un m. dans un autre.* ‖ La terre, le globe que nous habitons. *Les cinq parties du m. Le centre, les bornes du m. Courir le m. Faire le tour du m. Se rendre maître du m. Ce bas m.* — *Le m. ancien*, ou *Le m. des anciens*, La partie du globe terrestre connue par les anciens. *Le nouveau m.*, Le continent de l'Amérique. *L'ancien et le nouveau m.*, ou *Les deux mondes*, Les deux continents. — T. Écrit. sainte. *La figure de ce m. passe*, Tout ce qui est dans le m. n'a rien de solide ni de permanent. ‖ *Venir au m.*, Naître. *Mettre au m.*, Donner la naissance à un enfant. *Être au m.*, Exister. *Cesser d'être au m., n'être plus au m.*, Ne plus exister. ‖ Par hyperbole, on dit D'un lieu très-vaste et très-peuplé, que *C'est un m. Paris est un m., un petit m.* = *Monde*, se dit, par ext., pour désigner La totalité des hommes, le genre humain. *Jésus-Christ est le sauveur du m. L'opinion est la reine du m.* — *Le m. chrétien*, La totalité des hommes qui professent le christianisme. ‖ Se dit aussi Des hommes en général. *Le m. est bien méchant. Sa vie est utile au m. Tout le m. est de cet avis.* — S'emploie encore dans un sens indéfini, pour dire Gens, personnes. *Il ne faut pas croire le m. légèrement. Vous vous moquez du m.* ‖ Nombre de personnes plus ou moins grand. *Il y avait beaucoup de m., il n'y avait pas grand m. à l'Opéra. Le m. n'était pas encore arrivé. Il perdit du m. dans cette escarmouche.* — Par hyperbole, on dit quelquefois, *Un monde*, en parl. D'une grande quantité de personnes : *Il a un m. d'envieux, d'ennemis* ; et même D'une seule personne. *N'entrez pas, il y a du m. avec lui.* ‖ Avec l'adj. possessif, *Monde* se dit Des domestiques ou des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un. *Il vient de congédier tout son m. Le capitaine n'avait que la moitié de son m.* — Fam., se dit aussi D'un certain nombre de personnes que l'on a invitées. *Je descendrai dès que votre m. sera venu.* — Fam., *Connaître bien son m.*, Connaître bien le caractère des personnes à qui l'on a affaire. = *Monde*, sign. encore La société, le commerce des hommes entre eux, *Entrer dans le m. Aimer, fréquenter le m. Observer, étudier le m. Avoir l'expérience du m. Avoir un grand usage du m. Il connaît bien le m. Faire grande figure dans le m. Il s'est fait un nom dans le monde. Il a fait parler de lui dans le m. Il fuit le m. Il vit retiré du m. Il ne voit qu'un certain m. Il vit dans un tout autre m. que vous. C'est un m. à part. Se retirer du m. Renoncer au m. Quitter le m. C'est un homme qui n'est plus du m. L'esprit, le train, les vanités du m. Les maximes du m.* — *Savoir bien le m.*, Savoir bien la manière de se conduire dans la société où l'on vit. On dit de même : *Il sait bien son m. Il a la science du m. Il a du m.*, et, dans le sens contraire, *Il n'a pas de m.* — Prov., *Ainsi va le m.*, C'est ainsi que se conduisent habituellement les hommes. ‖ *Homme du m.*, et, au plur., *Les gens du m.*, V. Homme. — Fam., *Le grand m.*, La société distinguée par les richesses ou le rang de ceux qui la composent. *Aller dans le grand m.* Il signifie aussi, Une société nombreuse. *Le grand m. l'étourdit, il préfère un petit cercle d'amis.* — Fam., *Le petit m.*, Les gens du commun. *Cela ne se fait que dans le petit m.* — *Le m. savant, le m. lettré*, Les hommes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. ‖ La vie séculière, par oppos. à La vie monastique. *Il a quitté le m. pour se mettre dans un cloître. Il s'est dégoûté de la vie monastique et est rentré dans le m. Il faut renoncer au m. et à ses pompes. Les vanités du m.* = *L'autre monde*, La vie future. *La foi nous apprend qu'il y a un autre m. que celui-ci.* — Popul., *Il est allé dans l'autre m.*, Il est mort. *Il l'a envoyé dormir dans l'autre m.*, Il l'a tué. ‖ Figur. et fam., *C'est un homme de l'autre m.*, se dit D'un homme dont les mœurs, les façons de vivre paraissent opposées à celles de la société commune des autres hommes. *Dire des choses de l'autre m.*, Dire des choses étranges, incroyables. — On dit aussi à Quelqu'un qui paraît ignorer ce que tout le m. sait, *De quel m. venez-vous?* = *Monde*, s'emploie aussi en manière de Terme augmentatif, soit qu'on affirme, soit qu'on nie, comme dans ces phrases et autres semblables. *Il m'a dit de vous tout le bien du m. Rien au m. ne lui fait tant de plaisir. Je donnerai tout au m. pour avoir telle chose.* — *Cela est, cela va le mieux du m.*, Cela est, cela va très-bien. *Nous sommes le mieux du m. ensemble*, Nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes très-bien l'un avec l'autre. ‖ Par exagér., *Le meilleur homme, le plus méchant homme du m.; La meilleure, la plus mauvaise chose du m.*, Un homme très-bon, très-méchant ; Une chose très-bonne, très-mauvaise.

MONDE. adj. 2 g. (lat. *mundus*). Pur. Ne se dit que par opposit. à Immonde. *Les animaux mondes et immondes.* Voy. Immonde.

MONDER. v. a. (lat. *mundare*). Nettoyer, séparer d'une matière les parties inutiles ou nuisibles. On dit surtout : *M. de l'orge*, Le dégager de sa pellicule ; *M. de la casse*, La tirer de son bâton et la préparer, après en avoir ôté les semences ; *M. le séné*, Séparer les bûchettes qui se trouvent parmi les feuilles. = Mondé, ée. part. ‖ *Prendre de l'orge mondé*, Boire de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

MONDIFIER. v. a. (lat. *mundus*, net; *fieri*, pour *facere*, faire). T. Méd. Nettoyer, déterger. *M. un ulcère, une plaie.* = Mondifié, ée. p. = Conj. V. Prier.

***MONE.** s. m. T. Mamm. Voy. Cercopithèques.

***MONÉSIA.** s. f. T. Bot. Voy. Sapotacées.

MONÉTAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport aux monnaies. *Art m. Presse m. Système m. Lois monétaires.* = Monétaire. s. m. Autrefois, Celui qui présidait à la fabrication des monnaies et des médailles. *Les anciennes monnaies françaises portaient quelquefois le nom du m. qui les avait faites.*

***MONILIFORME.** adj. 2 g. (lat. *monile*, collier; *forma*, forme). T. Zool. et Botan. Se dit De toutes les parties divisées par des étranglements en petites masses arrondies placées les unes à la suite des autres, en manière de grains de chapelet. *Les antennes de cet insecte sont moniliformes. Le cactus moniliforme.*

***MONIMIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs monochlamydées, à étamines périgynes, à carpelles supères et distincts, à *graine suspendue, avec un embryon petit situé à l'extérieur d'un albumen charnu et abondant.* — *Caractères bot.* : Arbres ou arbrisseaux aromatiques. Feuilles opposées, sans stipules. Fleurs axillaires, unisexuées. Calice un peu globuleux, à limbe divisé ; parfois ces divisions forment plusieurs rangées, et alors les segments du dernier rang sont pétaloïdes et imbriqués. Fleurs mâles : étamines indéfinies, couvrant tout l'intérieur du tube calicinal ; filets souvent munis d'une paire d'écailles à leur base ; anthères biloculaires et à déhiscence longitudinale. Fleurs femelles : ovaires multiples, supères, uniloculaires, distincts, inclus dans le tube du calice, ayant chacun son style et son stigmate; ovule solitaire, anatrope, suspendu. Fruit composé de plusieurs drupes monospermes enfermées dans le calice élargi. Graine suspendue; embryon petit, situé à l'extrémité d'un albumen abondant et charnu, dont il est entièrement séparé, ses minces cotylédons s'appliquant sur la surface externe de l'albumen ; test très-charnu ; radicule supère dans le *Ruizia fragrans* ou *Boldoa*. [Fig. 1. *Boldoa fragans* ; 2. Coupe du fruit mûr; 3. Embryon détaché. — 4 à 7. *Details d'une fleur de Monimia*, d'après Endlicher : 4. Fleur mâle ; 5. Sa coupe ; 6. Étamine ; 7. Les carpelles.]

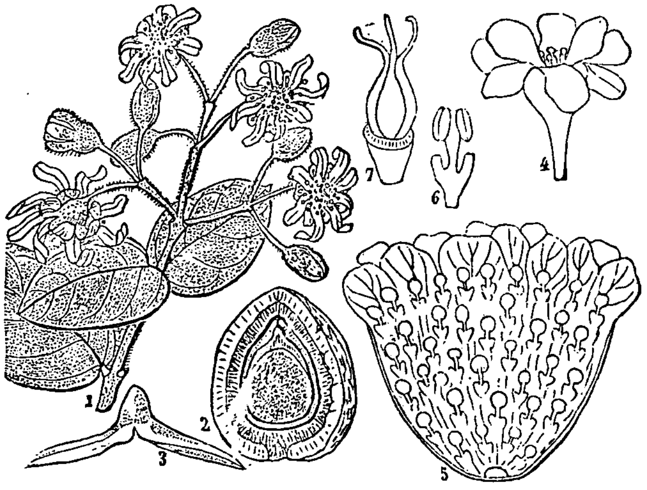

Cette famille se compose de 8 genres et d'environ 40 espèces, qui pour la plupart habitent les forêts de l'Amérique du Sud. On en trouve quelques-unes dans l'île Maurice, à Madagascar, à Java, dans la Nouvelle-Zélande et dans la Nouvelle-Hollande. — Toutes les parties de leur écorce et leurs feuilles exhalent une odeur aromatique que les voyageurs comparent à celle des Lauriers ou des Myrtes. Le *Boldoa*, appelé *Boldu* au Chili, produit un fruit charnu et aromatique que mangent les indigènes. Son bois et ses feuilles sont très-odorants. Avec le premier on fait une espèce de charbon que les forgerons du Chili préfèrent à tous les autres. Les tanneurs se servent de son écorce.

MONITEUR. s. m. (lat. *monitor*, qui avertit). Celui qui donne des avis, des conseils. *Les jeunes gens ont besoin d'un sage m.* ‖ Élève qui, dans les écoles d'enseignement mutuel, est chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. *Cette école a de bons moniteurs.* ‖ Titre de certains journaux. *Le M. de l'armée. Le M. des théâtres. Le M. universel.*

MONITION. s. f. (lat. *monitio*). T. Juridict. ecclés. Avertissement juridique, qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication.

MONITOIRE. s. m. (lat. *monitorius*, qui avertit). T. Jurid. ecclés. Lettre d'un official pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent à ce sujet. *Décerner, publier un m.* — On dit aussi adjectiv., *Lettres monitoires* et *Lettres monitoriales*, pour Lettres en forme de monitoire.

***MONITOR.** s. m. T. Erpét. V. Lacertiens.

MONITORIALE. adj. V. Monitoire.

MONNAIE. s. f. *Marchandise qui sert d'intermédiaire dans les échanges. *Les étoffes de coton sont la m. courante chez les Malais de l'archipel de Soulou.* ‖ Plus

ordinair., Disque de métal, généralement d'or ou d'argent, qui est destiné à servir de commune mesure aux valeurs, et qui porte une empreinte légale pour certifier sa valeur intrinsèque. *M. d'or, d'argent, de platine, de cuivre, de bronze. M. légère. M. forte. Fausse m. M. étrangère.* — *Payer en m. forte*, Payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui reçoit. ‖ Dans un sens plus limité, se dit De petites pièces de monnaie qui sont des sous-multiples de pièces d'une valeur supérieure. *Il m'a payé toute cette somme en m. Avez-vous de la m.? Je n'ai pas un sou de m. Donnez-moi la m. d'un louis, la m. de cinq francs.* ‖ Figur. et fam., *Rendre à quelqu'un la m. de sa pièce*, Se venger, user de représailles. *Payer quelqu'un en même m.*, Rendre la pareille à quelqu'un dont on a reçu quelque déplaisir. *Payer quelqu'un en m. de singe*, Se moquer de lui au lieu de le satisfaire. ‖ Fig. et au sens moral, *Les compliments sont une m. dont chacun connaît la valeur. La flatterie est une fausse m. qui n'a de cours que par notre vanité.* ‖ Lieu où l'on bat la monnaie. *Porter des lingots à la m. pour les convertir en espèces.* On dit aussi, *Hôtel de la m.* et *Hôtel des monnaies.* — *La M. des médailles*, Le lieu où l'on frappe les médailles et les jetons. ‖ *Cour des monnaies*, Cour supérieure qui jugeait souverainement de tout ce qui concernait les monnaies.

Enc.—I. *Définition, caractères et fonctions de la monnaie.*— Si le *troc*, c.-à-d. l'échange direct d'une denrée ou d'une marchandise contre une autre était la forme unique des transactions dont la société est le théâtre, celles-ci seraient soumises à des difficultés sans nombre et souvent insurmontables. Supposons un homme qui ne peut disposer que d'un mouton et qui a besoin d'une certaine quantité de pain ou d'un vêtement, il pourra se trouver embarrassé de l'une des deux manières suivantes : ou l'homme qui aurait en sa possession l'article qu'il désire obtenir ne voudrait pas de son mouton, ou le mouton excéderait en valeur l'article désiré et ne pourrait se partager. Pour obvier aux inconvénients de l'échange direct, il serait à désirer qu'on pût trouver un article que tout homme qui a des denrées ou des marchandises dont il veut se défaire, consentît à recevoir, et qui pût être divisé en portions telles qu'une certaine quantité d'entre elles se trouvât toujours correspondre à la valeur de l'article qu'on veut obtenir. Dans ce cas, l'homme qui aurait un mouton et qui désirerait du pain ou un habit, au lieu d'offrir son mouton pour obtenir ces objets, l'échangerait d'abord contre une portion équivalente de l'article dont nous venons de parler, et avec celle-ci il achèterait le pain et les autres choses dont il aurait besoin. Ceci nous donne la vraie notion d'un intermédiaire des échanges. C'est une marchandise quelconque qui, pour opérer un échange entre deux autres articles, est d'abord reçue en échange de l'un (*vente*), et donnée ensuite en échange de l'autre (*achat*). Cette marchandise intermédiaire remplit donc l'office de mesure commune des deux valeurs, produits ou services, à échanger.

On voit d'après cela qu'une m. est une marchandise quelconque dont on donne ou dont on reçoit une certaine quantité comme équivalant à la marchandise que l'on veut obtenir ou céder. L'histoire nous apprend que différents peuples ont employé diverses matières en manière de m. Sans parler du fer qui faisait fonction de m. chez les Lacédémoniens, le sel a servi de m. en Abyssinie ; la morue, à Terre-Neuve ; les pelleteries, dans le nord de l'Amérique ; les grains de cacao, au Mexique ; le tabac, en Virginie ; les coquillages appelés *cauris*, aux Maldives et dans plusieurs contrées de l'Afrique ; le cuir, en Russie jusqu'à Pierre Ier ; les toiles dites *guinées* chez les peuplades nègres de la côte occidentale de l'Afrique, etc. Le choix de ces marchandises pour remplir la fonction de m. n'a jamais été arbitraire ; il résultait des circonstances particulières à chaque pays. Mais aucun des articles que nous venons de citer, aucun même des produits connus de l'industrie humaine, à l'exception de deux, ne réunit les qualités voulues pour constituer une m. parfaite, c'est-à-d. pour obvier à toutes les difficultés que peut présenter l'échange désiré. En effet, quand on considère celles-ci, on trouve que l'article le plus propre à servir d'intermédiaire dans les échanges est celui qui réunira au plus haut degré les qualités suivantes : 1° Être *aisé à transporter*, et, par conséquent, posséder une grande valeur sous un petit volume ; 2° Être *inaltérable*, de telle sorte qu'il puisse se conserver indéfiniment sans se détériorer, et qu'il résiste longtemps au frottement occasionné par sa circulation de main en main ; 3° Être *homogène*, afin qu'une quantité donnée de cet article soit identique avec une autre quantité égale de ce même article ; 4° Être *divisible* presque à l'infini, sans que la division diminue sa valeur, de telle sorte que la réunion de ses fractions ait la même valeur que l'entier ; 5° Avoir une valeur aussi *stable* que possible, dans l'espace de temps limité qu'embrassent les transactions du commerce et la plupart des affaires civiles. Or, on trouve que les métaux précieux, c.-à-d. l'or et l'argent, possèdent seuls toutes les qualités que nous venons d'énumérer. Les frais de leur production sont tels qu'ils ont une grande valeur sous un petit volume ; leur texture solide et compacte les rend extrêmement résistants et presque inaltérables ; ils sont toujours identiques avec eux-mêmes, l'or de la Sibérie et l'argent du Mexique ne différant en rien, le premier de l'or de l'Australie, et le second de l'argent de la Saxe ; ils se divisent autant qu'on le désire ; enfin, quoique leur valeur ne soit pas invariable, elle est moins susceptible de fluctuation que celle de toute marchandise, et ne varie, en général, que par degrés insensibles. Évidemment, c'est la considération de ces avantages naturels propres aux métaux précieux qui a suggéré à tous les peuples l'idée de s'en servir pour intermédiaires dans les échanges, et cette adoption générale de l'or et de l'argent comme m. n'est point, ainsi que l'a très-bien remarqué Turgot, le résultat d'une convention arbitraire parmi les hommes, ou de l'intervention d'aucun législateur : cela s'est fait par la force et la nature des choses.

Lorsque les hommes commencèrent d'appliquer les métaux précieux à la fonction de m., ils les employèrent sous forme de lingots. En conséquence, quand les parties étaient convenues, l'une de vendre une marchandise, l'autre de l'acheter moyennant une certaine quantité d'or ou d'argent, le métal précieux se délivrait au poids. Ceci n'est point une simple conjecture fondée sur la marche probable des choses. Non-seulement Aristote et Pline nous apprennent qu'à l'origine les transactions se faisaient ainsi que nous venons de le dire dans la Grèce et dans l'Italie, mais encore nous voyons par les Livres saints qu'il en était de même en Égypte et dans l'Orient. Nous lisons, par ex., dans la Genèse, qu'Abraham pesa 400 sicles d'argent, et les donna en paiement d'une pièce de terre qu'il acheta aux fils de Heth. Elle dit également que l'argent était « une m. qui avait cours parmi les marchands », expression qui évidemment se rapporte à sa qualité seulement, car, si l'argent eût été monnayé, Abraham n'aurait pas eu besoin de le peser. Aujourd'hui même, il en est encore ainsi dans un pays qui est fort avancé, sous certains rapports, dans les arts de la civilisation, nous voulons dire la Chine. Dans ce vaste empire, l'argent se transmet de main en main dans les transactions sous forme de lingots d'un poids quelconque, absolument comme chez nous on se livre du fer, du plomb ou du sucre. Il s'ensuit que les particuliers ont à le peser dans chaque transaction. Mais cet inconvénient n'est pas le seul. Il est rare de rencontrer dans la nature, de l'or ou de l'argent absolument purs ; ils sont presque toujours mélangés de substances hétérogènes. Il est donc nécessaire, pour comparer entre elles deux masses d'or ou d'argent de même poids, de s'assurer de leur degré relatif de pureté, ou, en d'autres termes, de constater leur *Titre*, c'est-à-dire la quantité d'argent pur que contient chaque lingot. Or, cette opération est beaucoup plus délicate que celle du pesage. En Chine, pour éviter cette difficulté, l'usage s'est introduit de ramener l'argent (c'est à ce métal qu'est exclusivement réservée la fonction monétaire) à l'état complet de fin : on le nomme alors argent *saï-si*. Néanmoins faut-il encore vérifier, dans chaque transaction, si c'est bien effectivement de l'argent saï-si qu'on vous offre en paiement.

Tandis que les Chinois en sont restés à cet expédient incommode, la plupart des peuples civilisés ont résolu toutes les difficultés par le procédé que voici. On imagina de préparer le métal de manière qu'il contînt une proportion déterminée de fin ; puis on le façonna en disques de grandeur variée pour répondre à la division des valeurs et faciliter ainsi les transactions ; enfin, on marqua ces disques d'une empreinte attestant à la fois le poids de chaque disque et la finesse du métal. Les disques ainsi façonnés constituent ce qu'on nomme vulgairement la *monnaie*, le *numéraire* ou les *espèces métalliques*. En outre, comme l'application de cette marque ne pouvait être confiée qu'à une autorité dans laquelle le peuple eût confiance, le soin de présider à la fabrication des disques en question fut naturellement confié aux gouvernements.

Il est facile de comprendre, d'après ce qui précède, que la m. n'est point, ainsi qu'on l'a si souvent répété, un *signe* des valeurs. Lorsque j'échange 25 francs, ou mieux 25 disques d'argent pesant ensemble 125 grammes au titre de 9/10es de fin, contre un tonneau de vin, cet agent n'est pas plus le signe de la valeur de ce tonneau que le sac de blé que j'échangerais contre ce même tonneau. Blé, vin et argent sont tous trois des réalités qui s'échangent les unes contre les autres. Ces trois articles ont une valeur intrinsèque, qui est essentiellement déterminée par les frais de production de chacun d'eux. Une pièce d'or ou d'argent n'est donc point le signe d'une valeur, elle est véritablement l'*équivalent* de la chose dont elle est si improprement appelée le *signe*. Les valeurs peuvent avoir des signes représentatifs, dont les plus parfaits sont les Billets de banque ; mais, comme nous l'avons vu ailleurs, ils diffèrent essentiellement de la monnaie (V. CRÉDIT).

On applique quelquefois la dénomination de ***M. réelle*** à celle qui existe effectivement sous la forme de disques d'or ou d'argent d'un poids et d'un titre déterminés ; mais elle ne s'emploie guère que par opposition à ***M. de compte***, et à ***M. de banque***. La m. de compte est un type idéal en ce sens qu'il n'a pas pris corps, mais duquel il est expressément entendu qu'on lui attribue un poids parfaitement fixe de fin. Ce nom lui vient de ce que ce type est l'unité de compte adoptée ou même imposée pour les livres de comptabilité des particuliers et des comptables publics. Telle était la *livre tournois* sous l'ancien régime : c'était une m. de compte, puisque la pièce d'une livre tournois n'existait pas. La m. de banque est également une m. de compte dont le type représente une quantité d'argent fin fixée une fois pour toutes. Cette m. idéale avait été imaginée par les commerçants pour parer aux graves inconvénients qu'entraînait autrefois la circulation des pièces de m. de toute origine, dont la plupart étaient usées, et dont beaucoup étaient falsifiées : tel était le *marc de banque* de Hambourg. On donne le nom de *Monnaies obsidionales* à des monnaies plus ou moins factices que l'autorité militaire émet, en cas de nécessité urgente, dans les villes assiégées, et qu'elle ordonne d'accepter pour leur valeur nominale. Ce sont le plus souvent des pièces de cuivre fabriquées grossièrement et à la hâte. On a aussi fait des monnaies obsidionales avec du cuir, etc. A proprement parler, ces monnaies ne sont que des promesses de payer et leur cours n'est que provisoire. Après le siége, on les retire en les remboursant en m. ordinaire. On désigne souvent les billets de banque et autres promesses de payer qui ont cours dans le commerce sous le nom commun de ***M. fiduciaire;*** mais l'épithète caractéristique jointe ici au mot monnaie fait assez voir que ces billets ne constituent point une m. véritable, et n'en sont que de simples signes représentatifs.

II. *Du rôle de l'État relativement aux monnaies.*—A l'origine, les monnaies de tous les peuples paraissent avoir reçu les mêmes dénominations que les poids communément en usage dans chaque pays, d'où il y a lieu de croire que, dans le principe, ces monnaies contenaient réellement la quantité de métal précieux indiqué par leur nom. Ainsi, le *talent* dans la Grèce antique, l'*as* ou *pondo*, dans l'anc. Rome, la *livre* en France, le *pound* dans la Grande-Bretagne, désignaient à la fois des poids et des monnaies, et ces dernières pesaient précisément un talent, un pondo, une livre, etc. Mais les choses ne restèrent pas longtemps ainsi. L'autorité publique, quelle que fût la forme du gouvernement, trouvant dans le privilége exclusif de battre m. le moyen de faire certains bénéfices illicites, ne se fit nulle part faute d'altérer les monnaies, soit en diminuant graduellement leur poids, soit en diminuant la quantité de fin que contenait un même poids. Ainsi, pour ne parler que des temps modernes, en 1789, la livre d'argent du temps de Charlemagne avait été successivement réduite à n'être plus que le 74e d'une livre, et même, d'après Guérard, le 87e. En Angleterre, le pays de l'Europe où la m. a été le moins altérée, la quantité d'argent que renferme aujourd'hui une livre sterling (pound sterling) n'est pas le tiers de la livre sterling poids. Au reste, les souverains ne manquèrent pas d'apologistes qui établirent très-doctement que le prince avait le droit, comme seigneur, de déterminer la valeur des monnaies et d'imposer à ses sujets l'obligation de les accepter pour la valeur nominale fixée par lui. D'ailleurs, la m. n'étant qu'un signe représentatif, peu importait qu'une pièce d'or ou d'argent contînt plus ou moins de métal, pourvu qu'elle conservât le même nom. Cependant il ne faut pas croire que les princes s'abusassent sur leur prétendu droit et que les gens qui faisaient le commerce d'argent partageassent le préjugé vulgaire au sujet de la théorie de la représentation monétaire. En effet, les premiers prenaient toutes les précautions possibles pour dissimuler leur fabrication frauduleuse, et les seconds avaient grand soin de n'accepter les monnaies, nonobstant leur dénomination, que pour la quantité de fin qu'elles contenaient. On entend par la *Taille* d'une m. la quantité de pièces de même valeur qui peut se fabriquer avec un poids donné de métal fin. En conséquence, lorsque dans un marc d'or où l'on taillait d'abord 40 pièces, on venait à en tailler 50, il est évident que les nouvelles pièces valaient 20 pour 100 de moins que les anciennes. Eh bien ! cette honnête opération faite à la sourdine avait un nom d'un euphémisme charmant : cela s'appelait *hausser les monnaies*.

Or, attendu que la m. n'est point un signe, mais une marchandise équivalente à celle contre laquelle elle s'échange, et attendu que sa valeur n'est point arbitraire et ne peut jamais dépendre d'une autorité quelconque, il est évident que l'unique fonction du gouvernement, dans les choses monétaires, consiste à veiller à ce que les monnaies contiennent réellement la quantité de métal précieux pour laquelle elles sont données. En disant ceci, nous ne prétendons point restreindre, sous aucun rapport, les droits de l'État, car, en France, c'est à cela exclusivement que son rôle se réduit aujourd'hui. En effet, l'Etat ne fabrique point lui-même les monnaies. Elles sont fabriquées par des entrepreneurs qui exercent cette industrie à leurs risques et périls. Tantôt ces entrepreneurs achètent des matières d'or et d'argent pour les transformer en m., lorsqu'ils pensent pouvoir le faire avec un certain bénéfice ; tantôt ils se contentent de monnayer les matières que leur apporte le premier venu : mais aucune pièce de m. ne sort des hôtels monétaires pour entrer dans la circulation sans avoir été vérifiée par les agents de l'État préposés à cet effet. L'alliage d'un dixième de cuivre introduit dans les monnaies françaises a pour objet non de donner un bénéfice, soit au Trésor public, soit à l'entrepreneur, mais uniquement d'augmenter la dureté des disques d'or et d'argent et de diminuer la perte résultant du *frai*, c.-à-d. de leur usure. La proportion de cuivre qui conviendrait le mieux dans ce but serait 1/12e, mais on a adopté celle de 1/10e par respect pour le système décimal. L'usage, chez nous, est d'exprimer le *titre* de la m. en millièmes : en conséquence, on dit que les monnaies françaises sont au titre de 900 millièmes de fin. Cependant, comme, malgré les perfectionnements que l'état avancé de la chimie et de la mécanique a permis d'introduire dans le monnayage, il n'est pas possible d'obtenir des pièces absolument identiques sous le double rapport du poids et du titre, il est accordé à l'entrepreneur quelques millièmes de *Tolérance :* on disait autrefois de *Remède*. La tolérance de poids est de 3 millièmes pour la pièce d'argent de 5 francs, de 2 millièmes pour la pièce d'or de 20 fr., et de 1 millième pour celle de 100 fr. Quant à la tolérance de titre, elle est fixée à 2 millièmes pour toutes les espèces tant d'or que d'argent. Cette tolérance est la même en *faible* et en *fort*, c.-à-d. en dessous et en dessus du poids ou du titre fixé par la loi. Mais, dans la crainte que les entrepreneurs ne tendent à faire prévaloir la tolérance en faible, il est établi qu'ils doivent tenir compte à l'État du bénéfice résultant de la tolérance en faible, et, par compensation, le Trésor leur tient compte de la tolérance en fort. Lorsque des particuliers apportent aux directeurs des monnaies des matières à monnayer, ils payent à ces derniers un droit de fabrication, appelé droit de *Brassage*, qui est fixé à 1 fr. 50 par kilog. d'argent, et à 6 fr. 70 par kilog. d'or, soit à 3/4 pour 100 pour l'argent, et à 2,16 pour 100 pour l'or. Il faut se garder de confondre le droit de brassage avec ce qu'on appelait autrefois le *Seigneuriage*. Ce dernier consistait dans un prélèvement, variable au gré du souverain, qui se faisait à son profit sur les monnaies fabriquées pour le compte des particuliers, et qui ne dispensait nullement du paiement des frais de fabrication. Ce droit avait pour conséquence l'affaiblissement des monnaies : cependant Necker, contrôleur des finances, soutenait encore, peu d'années avant la révolution, sa légitimité. Bien plus, le même financier, dans une circulaire du 2 avril 1779, reprochait aux directeurs des hôtels des monnaies « de ne pas fabriquer les pièces assez faibles pour qu'il pût en résulter un plus grand bénéfice pour le roi. » En Angleterre, il n'est payé aucun droit pour la fabrication des monnaies : c'est l'État qui en supporte les frais. Mais il nous paraît plus juste que ces frais soient remboursés par les particuliers, car ceux-ci ne transforment leurs lingots en m. que lorsqu'ils y trouvent un bénéfice. *Comme on le voit, l'État n'in*tervient dans la fabrication des monnaies que pour la surveiller et la certifier : s'il intervenait autrement, il assumerait sur lui une responsabilité effrayante, car il ne pourrait le faire qu'en prétendant régler *l'émission de la m. et la quantité des espèces* métalliques en circulation. Le gouvernement, il est vrai, a limité le nombre des entrepreneurs d'industrie monétaire ; mais il est facile de comprendre que cette mesure a pour unique objet de faciliter sa surveillance. De même, si le *législateur impose une* unité monétaire, prescrit de ne fabriquer que tels ou tels multiples et sous-multiples de cette unité, détermine le module, l'empreinte, etc., de chaque espèce de pièce, c'est encore dans un but de surveillance, et aussi parce que *l'invariabilité* des espèces métalliques et de leurs rapports réciproques facilite toutes les opérations commerciales où la m. joue un rôle.

III. *Variations de la valeur des métaux précieux et des monnaies.* — Nous avons dit que l'une des qualités qui rendent l'or et l'argent particulièrement propres à la fonction de m., c'est la stabilité remarquable de leur valeur. Mais, comme il n'existe aucune valeur invariable, les métaux précieux ne sauraient échapper à la loi commune, et il en est nécessairement de même des monnaies, puisque leur valeur dépend de la quantité de métal fin qu'elles contiennent. Seulement leur valeur n'est pas sujette à des variations aussi considérables et aussi brusques que celle des autres marchandises. Néanmoins l'histoire nous présente des exemples de variations progressives de la valeur des métaux précieux, soit en hausse, soit en baisse. Ainsi, après le renversement de l'empire romain, lorsque les ténèbres de la barbarie se furent répandues sur l'Occident, l'exploitation des mines fut à peu près complétement suspendue. Ce qu'il y avait en Europe de métaux précieux disparaissait peu à peu par l'usage, et lorsque plusieurs siècles se furent écoulés, l'Europe se trouva avoir beaucoup moins d'or et d'argent, sous la forme de m. comme sous toute autre forme, par rapport à ses besoins. C'est pourquoi, à la Renaissance, la valeur de l'or et de l'argent relativement à la plupart des marchandises était fort élevée. Mais, à cette époque, la découverte de l'Amérique détermina un phénomène inverse, c.-à-d. une baisse notable dans la valeur des métaux précieux. « Les Espagnols, dit Michel Chevalier, trouvèrent dans le nouveau monde des mines d'argent, les unes, comme celles du Potosi, d'un rendement inouï, les autres offrant le minerai dans une abondance jusqu'alors inconnue. Ils y découvrirent aussi des mines d'or qui, pour être moins merveilleuses, n'en étaient pas moins très-remarquables en comparaison de ce qu'offrait l'ancien continent. L'or et l'argent, le second surtout, affluant désormais sur le marché du monde civilisé, n'y trouvèrent pas une demande proportionnelle, bien qu'à cette époque la civilisation fût en progrès rapide sous le rapport des échanges, comme sous les autres rapports, et que, par conséquent, une plus grande quantité de numéraire fût nécessaire. On vit donc, après quelque temps, se déclarer une baisse caractérisée pour l'un et l'autre métal, plus prononcée cependant pour l'argent. Peu après le commencement du XVII^e siècle, la valeur de l'argent, rapportée à celle du blé, n'était plus que le tiers de ce qu'elle avait été avant les voyages de Chr. Colomb. De *nos jours, il semble* que la découverte de mines d'or nouvelles doive donner naissance à des effets semblables. Au commencement du XIX^e siècle, la quantité d'or qui était versée sur le marché général des peuples européens n'excédait pas annuellement 24,000 *kil. de fin.* Depuis la découverte des mines de la Sibérie, de la Californie et de l'Australie, cette production est montée à 250,000 kil., tandis que celle de l'argent ne diffère pas beaucoup de ce qu'elle était il y a soixante ans. Que l'extension des affaires *doive ouvrir un débouché à* une portion de ce supplément d'or, c'est indubitable ; que les progrès du luxe en absorbent une certaine quantité, c'est ce que nous ne contesterons pas ; mais il faut considérer : 1° que la quantité d'or employée par *l'orfévrerie et la bijouterie est médiocre* ; 2° que celle qui est réclamée par la dorure est presque insignifiante ; 3° qu'ainsi la majeure partie de la production extraordinaire d'or à laquelle nous assistons a pour destination obligée la m. Il faut tenir *compte aussi de ce que le frai est beaucoup moindre pour les* pièces d'or que pour les pièces d'argent ; enfin, on doit prendre en considération que la quantité de monnaie requise pour une extension déterminée des affaires est fort modique par rapport *au montant* de ces *affaires mêmes*, à cause des *signes* et des mécanismes si usités aujourd'hui pour épargner l'emploi des espèces métalliques. Par tous ces motifs, si la production de la Californie et de l'Australie se soutient (et l'on ne voit pas pourquoi *il en serait autrement, sans parler de la Sibérie qui offre* des gisements extrêmement vastes), il faut se préparer à une baisse de l'or, par rapport à l'ensemble des marchandises, et spécialement, selon toute apparence, par rapport à l'argent, à *moins de la découverte et de la mise en œuvre de nouvelles mi*nes très-productives de ce dernier métal. » — Un érudit qui a fait de longues et consciencieuses recherches sur le *pouvoir* de l'argent, c.-à-d. sur sa valeur comparée avec celle des différentes marchandises, Leber, a *calculé que ce pouvoir était*, au XVIII^e siècle, double de ce qu'il est de nos jours (1820 à 1841) ; triple pendant la troisième quart du XVII^e siècle ; quadruple pendant le deuxième quart de ce siècle ; sextuple pendant le premier quart de ce même siècle, *ainsi que dans les* XVI^e, XV^e, XIV^e et XIII^e siècles ; huit fois plus fort pendant les premières années du IX^e siècle ; et onze fois plus fort au VIII^e siècle, en 799.

Indépendamment de la dépréciation générale et progressive qu'éprouvent les monnaies par suite de *la baisse de la valeur* des métaux précieux, chaque pièce métallique subit par l'usage une dépréciation particulière qui résulte du *frai*, c.-à-d. de l'usure. En France, d'après les recherches expérimentales de Dumas et Colmont, le frai, pour les pièces de 5 fr., peut s'évaluer à 4 milligrammes par an : c'est 16 parties sur 100,000 ou 1 sur 6,250. Il s'ensuit qu'au bout de cent ans une pièce de 5 fr. aura perdu 4 décigr., faisant 8 centimes ou environ 1 et 1/2 pour 100. Évidemment, la perte résultant du frai devra être beaucoup plus forte pour les pièces d'argent plus petites ; mais il n'a pas été fait de recherches sur ce point. Quant à la m. d'or, elle résiste beaucoup *plus à la circulation* que celle d'argent. Jacob estime que la différence est du simple au quadruple. Le même auteur évalue à un deux-centième la perte moyenne qu'éprouvent annuellement les pièces d'argent en Angleterre ; c'est beaucoup *plus qu'en France : aussi Michel Chevalier pense-t-il* que l'industrie du *rognage* doit y être pour quelque chose. Quoi qu'il en soit, l'altération qu'éprouvent les monnaies par le frai ne peut manquer, dès qu'elle devient sensible, d'affecter les transactions. *Il importe donc que le bon état des monnaies soit l'objet d'une* surveillance incessante, et que les pièces affaiblies par l'usage soient retirées de la circulation. A ce sujet, il se présente la question de savoir si c'est l'État, comme représentant la société, ou *bien les particuliers détenteurs des pièces, qui doivent supporter* la perte résultant du frai. Il nous paraît incontestable qu'elle doit être mise à la charge de l'État, car la m. s'est usée au service de la société tout entière. Nous ne faisons d'exception que *pour le cas où la pièce serait fausse ou altérée, parce qu'alors* c'était à celui qui l'a reçue de ne pas l'accepter. Il serait d'ailleurs facile de choisir un certain nombre de points de passage où l'on arrêterait au fur et à mesure les pièces faibles pour les renvoyer à *l'hôtel des Monnaies : ces points pourraient être les* caisses publiques, ainsi que les bureaux de la Banque de France et de ses succursales.

IV. *De l'étalon monétaire.* — « C'est, dit Michel Chevalier, une question qui a été agitée autrefois, et *qui aujourd'hui est* résolue par tous les esprits un peu versés dans la matière, qu'il ne peut pas y avoir dans le système monétaire d'un État deux étalons, l'un d'or, l'autre d'argent ; il ne doit et il ne saurait y en avoir qu'un. Pour qu'il fût possible d'en avoir deux, il serait nécessaire qu'entre la valeur d'une quantité mathématiquement déterminée d'or et celle d'une autre quantité pareillement immuable d'argent, il existât un rapport fixe. Or, c'est ce qui est radicalement impossible, tout autant que la permanence d'un rapport quelconque entre le cuivre et le plomb, par exemple, ou entre le pain et la viande. Le rapport entre les deux métaux est donc constamment en variation. » — Cela étant, il se présente trois questions : 1° Quel est celui des deux métaux précieux qu'il convient d'adopter pour étalon ? 2° Ce choix fait, doit-on exclure de la circulation le métal non adopté ? 3° Si l'on admet les deux métaux à la circulation, est-il opportun de fixer un rapport légal entre leur valeur réciproque ?

1° La première question nous paraît offrir peu de difficultés. L'or a pour lui de résister davantage au frottement, et aussi d'être moins encombrant, puisqu'il vaut plus que l'argent sous un même volume. Mais ce dernier avantage est devenu bien peu important aujourd'hui et le deviendra de moins en moins, attendu l'usage de plus en plus multiplié du billet de banque et des divers artifices de comptabilité qui suppléent à l'emploi de la m. Ainsi donc, l'or n'est supérieur à l'argent que par sa dureté. D'un autre côté, celui-ci est bien supérieur à l'or par la fixité de sa valeur. Telle est l'opinion de Senior, de Michel Chevalier, et de la plupart des économistes qui ont discuté cette question. Or, cette considération, à notre avis, domine toutes les autres ; en conséquence, nous pensons que c'est l'argent qui mérite la préférence comme métal monétaire. — Si, parmi les pays de l'Europe les plus avancés en civilisation et en industrie, on a vu les uns, comme l'Angleterre, donner la préférence à l'or, et les autres, comme la France, la donner à l'argent, ce phénomène semble avoir été le résultat de circonstances accidentelles, et avoir été la conséquence du rapport légal établi, dans ces pays, entre les valeurs respectives des deux métaux. Ainsi, par ex., en Angleterre, le gouvernement ayant, en 1717, décidé que la guinee (or) s'échangerait contre 21 shillings (argent), il évalua l'or trop haut, relativement à l'argent, d'environ 1 et 19/31 pour 100. Il en résulta que les individus qui avaient des paiements à faire trouvèrent un bénéfice à s'acquitter en or, et l'argent disparut graduellement du pays. Enfin, l'habitude une fois prise de ne voir en Angleterre que de la m. d'or, on en vint (1816) à déclarer que désormais l'or serait seul m. légale, et que la m. d'argent ne serait plus légalement acceptable dans les payements au-dessus de 2 livres sterling. En France, une évaluation différente des métaux précieux produisit l'effet opposé. Avant la refonte des monnaies d'or, en 1785, le louis d'or était évalué à 24 livres (argent), quand il valait en réalité 25 livres 10 sous. Ainsi, celui qui aurait fait choix de l'or pour faire un paiement aurait perdu 1 livre 10 sous par chaque somme de 24 livres. Par conséquent, on ne se servit plus que de monnaies d'argent, et l'or se trouva par ce fait banni de la circulation. Le législateur sanctionna ensuite le fait en adoptant l'argent pour métal étalon. En effet, notre unité monétaire, qui est le *franc*, est ainsi définie par la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803) : « La nature du métal est l'argent, la quantité est de 5 grammes, le titre est de 900 millièmes ou 9 dixièmes. » Ce qui revient à dire que le franc consiste en 4 grammes et 1/2 d'argent fin. La même loi établit que 1 kilog. d'or valait 15 et 1/2 kilog. d'argent. Mais ce qui était vrai à cette époque a cessé de l'être depuis la découverte des *placers* de la Californie et des *diggings* de l'Australie. Il s'ensuit que le rapport vrai de l'or à l'argent, au lieu d'être encore à cette heure comme 15 et 1/2 est à 1, est sensiblement moindre. En conséquence, l'or ayant baissé relativement à l'argent, comme il est de l'intérêt de tout débiteur de *payer dans la m. légale dépréciée*, l'argent se trouve par le fait exclu du marché français.

2° L'adoption d'un métal pour étalon unique n'implique point l'exclusion de l'autre. Si, par ex., l'argent reçoit la préférence, il y *aurait quelque avantage à frapper aussi des monnaies d'or* pour les transactions d'une certaine importance. Mais c'est particulièrement dans les temps de crise, ainsi que l'observe très-bien Michel Chevalier, qu'il peut être utile d'employer les deux *métaux pour remplir concurremment la fonction monétaire.*

3° Mais, dans un système qui admet les deux métaux à la circulation, l'un comme métal etalon, l'autre comme métal subordonné, il reste à savoir comment s'établira le rapport entre l'argent *et l'or, en supposant, par ex., que le premier soit l'étalon*, et le second le subordonné. Le soin doit-il en être laissé à la libre action du commerce, ou bien convient-il mieux d'instituer par la loi une sorte de mécanisme chargé d'opérer périodiquement cette fixation, de manière à prévenir toute contestation dans les paiements ? L'une et l'autre opinion ont été soutenues par des économistes éminents. Le premier de ces systèmes a été adopté en Hollande, en Belgique et dans quelques autres pays. On le désigne sous le nom de système de la *démonétisation de l'or*, et, avec raison, car, suivant nous, il équivaut à peu près à la proscription de ce métal. Le second système est seul admissible, si l'on veut *avoir effectivement deux sortes de monnaies* ; mais il offre un grand danger. Si on laisse au gouvernement le soin de fixer périodiquement le rapport des deux métaux, il est certain que, lorsque viendra l'époque de la révision, on aura une forte crise *monétaire qu'augmentera l'agiotage spéculant sur l'igno*rance et la crédulité de la multitude. En conséquence, il nous semble que le gouvernement ne doit aucunement intervenir dans cette fixation. Nous pensons que l'émission de la m. d'or *devrait être attribuée exclusivement aux grands établissements* de banque. Ce serait à eux qu'il appartiendrait de fixer le rapport entre les deux métaux ; aucune pièce d'or ne pourrait sortir que de leur caisse, et ils seraient toujours obligés de la *prendre pour la valeur de son émission. Cette obligation em*pêcherait toute émission d'or dans un rapport inexact avec la valeur de l'argent. Enfin son acceptation comme m. légale par les caisses publiques sur le même pied assurerait sa circulation.

V. *Du Billon. — Les seules espèces métalliques qui méritent* le nom de m., sont les espèces d'or et d'argent. En Russie, on a encore frappé quelques pièces de *platine*, ce métal réunissant la plupart des qualités requises pour constituer la m. ; cependant on n'a pas tardé à l'abandonner, parce qu'*il lui en manque* une essentielle, c.-à-d. la fixité de la valeur. Quant au *Billon*, c.-à-d. aux pièces fabriquées avec du cuivre plus ou moins pur ou allié avec un peu d'argent, d'étain, de nickel, etc., c'est improprement qu'on le qualifie de *monnaie*, bien que partout on s'en serve comme instrument des échanges. Le propre de la m. est d'être un équivalent, or le billon ne l'est pas. Le législateur lui attribue une valeur nominale bien supérieure à sa valeur réelle, et le public l'accepte sur ce pied, parce que l'usage du billon facilite merveilleusement les petites transactions de chaque jour. En conséquence, il n'est admis dans les paiements qu'à titre d'appoint et jusqu'à concurrence d'un maximum très-restreint. En France, ce maximum est fixé à 5 fr., et en Angleterre, à 1 shilling. En 1852, le gouvernement français a procédé à une refonte totale de la m. de billon. Il en a été fabriqué pour une valeur nominale de 48 millions et demi. Cette quantité s'étant trouvée insuffisante, la loi a décrété une nouvelle émission qui doit représenter nominalement 12 millions de francs.

VI. *Des systèmes monétaires chez les divers peuples.* — Nous allons maintenant passer rapidement en revue les systèmes monétaires usités chez les principaux peuples de l'antiquité ; puis nous donnerons la valeur des principales monnaies en usage chez les nations modernes, estimées en francs et au pair.

A. Ainsi que nous l'avons déjà vu, les ÉGYPTIENS n'avaient pas de monnaies proprement dites. L'or et l'argent se débitaient au poids. Seulement, pour faciliter les transactions, ils les fondaient en petits lingots ayant la forme d'anneaux ou de petites barres, dont on faisait des brochettes ou des paquets. Quant aux petits appoints, on les obtenait à l'aide de poudre ou de paillettes. Ainsi, sur les monuments antiques de l'époque de Sésostris, les tributs payés aux Pharaons par les nations vaincues sont représentés sous la forme de séries d'anneaux et de bourses, celles-ci contenant sans doute la poudre d'or. Les HÉBREUX suivaient la même pratique que les Égyptiens. Il paraît que ces deux peuples ne connurent l'usage des métaux monnayés qu'après la conquête de leur pays par les Babyloniens et par les Perses. En conséquence, lorsqu'il est question dans l'A. Testament de *talents*, de *sicles* et d'*oboles*, soit d'or, soit d'argent, il faut entendre par là une quantité d'or ou d'argent pesant un talent, *un sicle*, une obole. Sous les Ptolémées, après l'introduction du système philétérien, les deux peuples eurent des monnaies réelles d'or, d'argent et de cuivre, qui n'étaient en quelque sorte qu'une imitation modifiée du numéraire grec ; c'est d'elles qu'il est fait *mention dans* les livres du Nouveau Testament. Voici, d'après Saigey, leur énumération et leur valeur estimées au pair de l'argent sans alliage. Arg. : *Talent* (*kiccar*) = 9935 fr. ; *Mine* (*minah*) = 198 fr. 70 ; *Livre* = 79,48 ; *Once* = 6,62 ; *Sicle* (*sélah*) = 3,31 ; *Didrachme* (*békah*) = 1,66 ; *Drachme* (*rébah*) = 83 cent. ; *Obole* (*gérah*) = 17 cent. Or : *Mine* = 2384 fr. 40 ; *Sicle* = 39,74 ; *Didrachme* ou *Statère* = 19,87 ; *Drachme* ou *Denier* = 9,99. Cuivre : *Tétrassarion* = 5 centimes 5 ; *Assarion*, *Phollis* ou *Kodrantès* = 1 cent. 4 ; *Lepton* ou *Prutah* = 0,7 cent. Il faut observer que le talent, la mine et la livre d'argent, non plus que la mine et le sicle d'or, n'étaient pas des monnaies réelles, mais seulement des monnaies de compte.

B. Chez les GRECS, l'*unité monétaire était* la *Drachme* ; *c'était* aussi l'unité de poids. Une somme ou un poids de 100 drachmes s'appelait une *Mine*, et 60 mines formaient un *Talent* qui comprenait 6000 drachmes. La double drachme s'appelait *Didrachme*, et la quadruple *Tétradrachme*. La *drachme se divisait en 6 Oboles* ; il y avait des pièces de 2 oboles qu'on appelait *Dioboles* ; de 3, qu'on appelait *Trioboles* ; de 4, qu'on appelait *Tétroboles*. Il y a eu dans la Grèce des drachmes de poids différents, et par conséquent plusieurs *sortes de mines et de talents* ; *mais les* deux systèmes monétaires les plus répandus étaient le système Attique et le système Éginète. — La *drachme attique*, depuis Solon jusqu'à l'époque d'Alexandre, pesait en moyenne 4 gr. 322, et renfermait environ 1/60 d'alliage, *d'où il suit qu'elle contenait* 4 gram. 25 d'argent fin. Par conséquent, elle valait 94 centimes 44 (Fig. 1. Drachme d'Athènes ; grandeur actuelle de la médaille). Après Alexandre, son poids fut affaibli peu à peu et tomba à 4 gram. 09 = 90 centimes 89. D'après cela, *nous trou*vons les deux séries de valeurs suivantes, selon les époques : *Drachme* = 94 cent. 44, et 90,89 ; *Didrachme* = 1 fr. 89 et 1,81 ; *Tétradrachme* = 3 fr. 78 et 3,63 ; *Tétrobole* = 70 centimes 83 et 68,16 ; *Triobole* = 47 cent. 22, et 45,44 ; *Diobole* = 31 cent. 48, et 30,29 ; *Obole* = 15 cent. 74, et 15,15. Toutes ces monnaies étaient d'argent ; il y avait même des *demi-oboles* et des *quarts* d'obole d'argent : plus tard on fit aussi des oboles de bronze. Quant au *Chalque* (χαλκοῦς), c'était une monnaie de cuivre qui valait la 8e partie d'une obole ou à peu près 2 centimes. La *Mine* et le *Talent* n'étaient que des monnaies de compte. La première, qui représentait un poids de 100 drachmes, valait donc 94 fr. 44, ou 90,89; et le second, qui était un poids de 60 mines, représentait une valeur de 5666 ou de 5453 francs. Le système Attique était particulièrement en usage à Athènes, à Corinthe, à Cyrène, en Sicile, dans l'Acarnanie, en Épire, etc.; en outre, il était répandu dans toutes les cités commerciales de la Grèce. Le système Éginète régnait principalement dans le Péloponèse et dans la Béotie. Il était plus ancien que le précédent, et tirait son nom de l'île d'Égine. C'était dans cette île, au témoignage des auteurs, que Phidon d'Argos (IXe siècle avant J.-C.) avait fait frapper la première m. grecque. Le poids moyen de la *drachme* éginète, tel que l'a calculé Hussey, était de 6 gr. 24, et contenait environ 1/32e d'alliage (Fig. 2. Drachme d'Egine, grandeur actuelle). Par conséquent, elle renfermait 6 gr. 045 de fin, et valait 1 fr. 34. Il est aisé de calculer d'après cela la valeur des multiples et des sous-multiples de cette drachme, qui sont les mêmes que dans le système attique. Toutefois, la plus forte m. éginète effective était le *didrachme*. — Les Grecs d'Europe ne frappèrent de monnaies d'or que fort tard, c.-à-d. vers l'époque d'Alexandre le Grand. Mais ils se servaient des *Dariques* de Perse et des *Statères* frappés dans plusieurs villes grecques de l'Asie, comme Phocée et Cyzique. Hérodote nomme les Lydiens comme le premier peuple qui ait fabriqué des monnaies d'or. La *darique* pesait environ 8 grammes 36, et renfermait à peu près 8 gram. 04 d'or fin. Cette m. portait d'un côté la figure d'un archer couronné et agenouillé sur un genou (Fig. 3. Darique d'or, grandeur actuelle). Les rares statères attiques avaient le poids du didrachme d'argent, c.-à-d. pesaient 8 gram. 64; ils sont remarquables par leur pureté. Il en était de même des statères de Macédoine frappés par Philippe et son fils Alexandre, ainsi que par les rois leurs successeurs (Fig. 4. Statère de Macédoine).

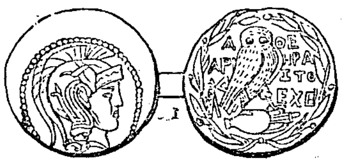

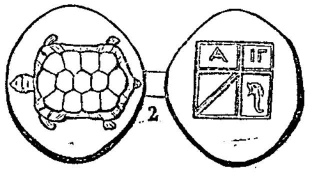

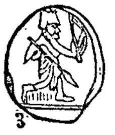

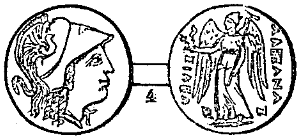

Les statères étaient quelquefois appelés *Chrysos* (χρυσοῦς). Les écrivains anciens s'accordent à dire qu'ils valaient 20 drachmes d'argent, ce qui donne 10 à 1 pour le rapport de l'or à l'argent dans ces temps reculés. Il y avait aussi des *doubles statères*, des *demi-statères* et des *quarts de statère*, qui valaient respectivement 40, 10 et 5 drachmes d'argent.—Nous ne parlerons pas des diverses sortes de talents appelés talent *euboïque*, *rhodien*, *tyrien*, *babylonien*, etc., car les évaluations données par les auteurs sont fort controversées. Nous dirons seulement que Bœkh fait le talent babylonien égal au talent éginète. Il est aussi question de *talents d'or*, dans divers passages des écrivains de l'antiquité. C'était un poids d'or égal au poids de 6 drachmes attiques d'argent. On l'appelait encore *talent de Sicile*, parce qu'il était fort en usage chez les Grecs de la Sicile et de l'Italie. Il paraît qu'on le divisait en 3 mines d'or, équivalant chacune en poids à un didrachme ou à un statère. L'existence de ce petit talent d'or explique l'emploi de l'expression *magnum talentum* (grand talent), employée par les auteurs latins pour désigner le talent d'argent attique, qui, en effet, était grand relativement au talent d'or en question.

C. Sous les rois et dans les premiers temps de la République, les Romains ne connurent que la m. de cuivre. L'unité de cette m. était la même que celle des poids; c'était un fragment de métal sans empreinte et de forme indéterminée, qui pesait une livre et que l'on appelait pour cela *As*, *As libralis*, *Assipondium*, *Libra* et *Pondo*. Ce fut, suivant Pline et Varron, le roi Servius Tullius qui donna à l'as, sans toucher à son poids, une forme précise et un type particulier. Les premières empreintes que reçut cette m. de cuivre représentaient quelque animal domestique (*pecus*), un taureau, un porc, un mouton, d'où le nom de *pecunia*, qui en latin désigne la m. en général. Plus tard, on adopta d'autres empreintes, et particulièrement la figure de Janus bifrons (Fig. 5. As de cuivre, demi-module : le revers de cette médaille représente une proue de navire). L'as continua de peser effectivement une livre jusqu'à la première guerre punique (264-241 av. J.-C.). Pendant cette guerre, afin de faire face aux dépenses, le sénat, à bout de ressources, décréta que les as n'auraient plus que 2 onces ou le 6e de leur ancien poids, et qu'ils conserveraient leur valeur nominale. De cette façon, la république gagna cinq sixièmes sur chaque as. La seconde guerre punique obligea l'État de recourir au même procédé (217 av. J.-C.). En conséquence, on réduisit encore l'as de moitié, c'est-à-d. à une once. Un peu plus tard encore (191 av. J.-C.), la loi Papiria le réduisit à une demi-once, c'est-à-dire au 24e de son poids primitif. Il y eut probablement entre ces réductions des réductions intermédiaires, mais elles sont peu ou point connues. L'as, dans les comptes, se divisait en parties nommées comme les parties de l'as poids; mais il n'y avait que quelques-uns de ces sous-multiples qui fussent représentés par des monnaies réelles : c'étaient le *semis*, *semissis*, ou *semi-as*, valant 6 onces, le *quincunx* ou pièce de 5 onces, le *triens* ou tiers d'as =4 onces, le *quadrans* ou *teruncius* de 3 onces, le *sextans* ou pièce de 2 onces, et l'*uncia* ou once. Après la réduction du poids de l'as, on frappa des monnaies de cuivre valant 2, 3, 4 et même 10 as, qui portaient les noms respectifs de *dussis* ou *dupondius*, *tressis*, *quadrussis* et *decussis*. Le terme de *centussis* désignait une somme de 100 as. Les Romains ne commencèrent à faire usage de la m. d'argent que cinq ans avant la première guerre punique, sous le consulat de Q. Ogulnius et de C. Fabius Pictor (A. R. 485, 269 avant J.-C.). A cette époque, on frappa une m. d'argent d'une valeur égale à 10 as de cuivre et qu'on appela en conséquence *Denier* (*denarius*, de *deni asses*). On lui donna deux sous-multiples, le *Quinaire* (*quinarius*) =5 as, et le *Sesterce* (*sestertius*)=2 as 1/2. Mais lorsque l'as fut réduit à une once, on attribua au denier une valeur de 16 as, ce qui porta celle du quinaire à 8 as, et celle du sesterce à 4 as. Le *denier* ayant varié plusieurs fois de poids et de titre, cela fit nécessairement varier sa valeur. Suivant Letronne, depuis l'époque où il fut porté à 16 as jusqu'à l'empire, son poids resta le 84e de la livre = 73 grains 2/3 = 3 grammes 895. D'après ce poids, combiné avec le titre de l'argent, le savant numismate a fixé à 82 centimes la valeur du denier au temps de la république. Pendant la même période, le *quinaire* représenta 41 cent. et le *sesterce* 20 centim. et 1/2. De cette manière, l'as se trouva correspondre à 5 centim. et 1/2. Sous Auguste, la valeur du denier ne fut plus que de 79 centimes. Elle descendit à 78, sous Tibère et Claude; à 73, sous Néron; et à 70, sous Domitien. Les premiers deniers portaient ordinairement d'un côté une tête de Rome armée d'un casque, et de l'autre un char traîné par deux ou par quatre chevaux (Fig. 6), d'où les noms de *Bigati* et de *Quadrigati* (sous-entendu *nummi*) qu'on leur donnait. Le quinaire était aussi appelé *Victoriatus*, parce qu'il représentait ordinairement une figure de la Victoire. Outre les divisions du denier que nous venons de mentionner, les Romains distinguaient encore la *Libella*, la *Sembella* et le *Teruncius*, qui représentaient respectivement la 16e, la 32e et la 64e partie de cette m.; mais il ne paraît pas qu'ils aient jamais eu de pièce d'argent plus petite que la *libella*. — Lorsque les Romains eurent commencé à faire usage de monnaies d'argent, ils cessèrent d'employer l'as comme m. de compte, et adoptèrent pour les calculs, non pas le denier, mais le sesterce, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, est le quart de celui-ci. La manière de compter par sesterces présentant quelques difficultés lorsqu'on lit les anciens auteurs, nous croyons utile d'en dire quelques mots. Dans ce système, *sestertius*, au masculin singulier, désignait une pièce d'un sesterce. Pour indiquer un certain nombre de ces pièces, de 2 à 999, le chiffre énonçant la somme en question se plaçait devant le masculin pluriel *sestertii*; exemple : *centum sestertii*=100 sesterces. Arrivé à 1000, on disait quelquefois *mille sestertii*, mais, en général, on se servait du singulier neutre *sestertium* qui, à lui seul, signifiait 1000 sesterces. Quand le nombre était supérieur à 1000, on ajoutait le mot indiquant le chiffre des mille devant le pluriel neutre *sestertia*, et ce mot marquait autant de mille pièces d'un sesterce qu'il représentait d'unités. Ainsi, *decem sestertia* équivaut à *decem millia sestertiorum*, 10,000 pièces d'un sesterce. Au-dessus de 100,000, la manière de compter changeait encore. Quand on avait à exprimer dix fois, vingt fois et cent fois mille sesterces, on sous-entendait *centena millia*, cent mille, et l'on plaçait seulement l'adverbe numéral *decies*, *vicies*, *centies*, etc., devant le mot *sestertium* (pour *sestertiorum*). D'après cela, *decies sestertium*, *centies sestertium*, qui étaient pour *decies centena millia sestertiorum*, *centies centena millia sestertiorum*, voulaient dire, le premier dix fois 100,000 ou 1 million de sesterces, le second cent fois 100,000 ou 10 millions de sesterces. Dans leurs comptes, les Romains supprimaient le mot sesterce et le remplaçaient par un des sigles H, HS. Ainsi, *mille* H voulait dire 1000 sesterces; *decies* HS, un million de sesterces, etc. Il faut encore remarquer que HS MC = 1100 sesterces, tandis que HS $\overline{\text{MC}}$, avec un trait horizontal sur les deux dernières lettres, signifie HS *millies centies* ou 110,000 *sestertia* ou 110,000,000 *sestertii*. Enfin, quand les signes numériques sont divisés par des points en deux ou trois tranches, la tranche de droite exprime les unités, celle qui vient après les mille, et la troisième les cent mille. D'après cela, le nombre III.XII.DC. HS, signifie 300,000 + 12,000 + 600 HS, c.-à-d. 312,600 sesterces.—La m. d'or, qu'on nomma *Aureus* (sous-entendu *nummus*), ne parut à Rome que 62 ans après le denier d'argent, c'est-à-dire vers l'an 207 avant J.-C. « Dès son origine, dit Letronne, elle se trouva réglée sur celle d'argent. On frappa d'abord des pièces du poids de 1, 2, 3 et 4 scrupules, dont la valeur fut fixée à raison de 20 sesterces ou de 5 deniers le scrupule d'or. On possède encore des pièces d'or offrant ces différents poids et qui portent les marques XX, XXX, XL, indicatives de leur valeur nominale. Mais jusqu'au commencement du premier siècle de notre ère, les Romains paraissent avoir frappé très-peu de monnaies d'or, et s'être principalement servis des *philippes* d'or ou statères de Macédoine, qui circulaient en grande quantité dans toute l'Italie. Ce ne fut qu'à l'époque de Jules César que l'or entra réellement dans le système monétaire : l'*aureus* fut alors frappé à la taille de 40 à la livre, c.-à-d. que, la livre poids étant évaluée à 6160 grains, il pesa 154 grains ou 8 grammes 179. Son rapport avec l'argent fut fixé à raison d'un aureus pour 25 deniers : ainsi la proportion des deux métaux monnayés fut de 12 à 1 (Fig. 7. Aureus d'Auguste). On voit par une foule de textes positifs que le rapport entre le denier et l'aureus n'éprouva, sous les premiers empereurs, aucun changement; mais le denier, ainsi que nous l'avons vu, ayant éprouvé dans son poids une diminution graduelle, il est clair que l'aureus a dû éprouver une diminution proportionnelle. En effet, la pesée des aureus m'a prouvé que, sous les 12 premiers empereurs, le poids de l'aureus a été graduellement affaibli, en sorte que la proportion des deux métaux resta sensiblement la même. L'aureus valut donc toujours 25 deniers, et par conséquent 100 sesterces. » D'après cela, il est toujours facile de connaître la valeur de l'aureus, en cherchant celle du denier ou du sesterce aux diverses époques. Alexandre Sévère fit frapper des pièces d'or appelées *Semissis* et *Tremissis*, parce qu'elles valaient, les premières la moitié, et les secondes le tiers de l'aureus. Après cette époque, l'aureus reçut le nom de *solidus*, dont nous avons fait *sol* et *sou*. Constantin le Grand fit frapper des *sous d'or* (*solidi aurei*) à la taille de 72 à la livre, et pesant par conséquent 4 scrupules chacun. Le poids du sou d'or resta fixé ainsi jusqu'à la fin de l'empire. En même temps qu'il changeait le type de la m. d'or, Constantin supprima le denier d'argent, et le remplaça par une nouvelle m. d'argent, qui fut appelée, en latin, *Argenteus* (sous-entendu *nummus*) et, en grec, *Miliarèsion*, et comme cet argenteus pesait 4 grammes 54, il vaudrait, en y admettant un 24e d'alliage, environ 97 centimes de notre monnaie. En outre, comme sa valeur était le 12e du *solidus*, ce dernier valait 11 fr. 64 ; il vaudrait aujourd'hui 15,50 environ. L'*as* ou la *livre de cuivre* fut la moitié de ce nouveau denier, ou le 24e du sou d'or. Cet as se subdivisait en 48 *petits as* (*Assarius*), dont 4 formaient le *Tetrassarius*, ou 12e de l'as. — A Rome, les ateliers monétaires de la république étaient établis dans un bâtiment construit sur le mont Capitolin et contigu au temple de *Juno Moneta*, c'est-à-d. de Junon qui donne des conseils. De là le nom de *moneta* fut appliqué d'abord à l'atelier monétaire, puis étendu aux produits qui s'y fabriquaient. Telle est l'étymologie du mot *Monnaie*, que nous employons pareillement dans ces deux acceptions.

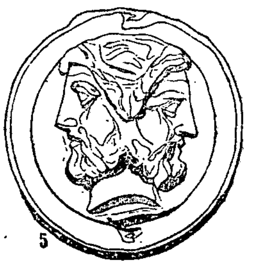

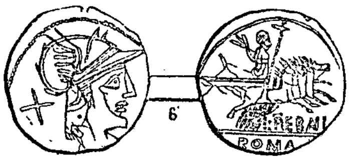

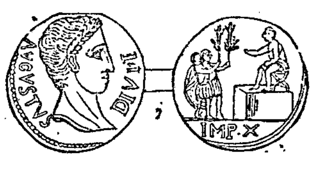

D. C'est par leurs rapports avec les colonies grecques établies sur le littoral méditerranéen que les Gaulois connurent l'usage des monnaies d'or et d'argent. Aussi les plus anciennes monnaies frappées dans la Gaule sont des imitations des statères d'or et des drachmes grecques. Après la conquête romaine, les Gaulois imitèrent surtout les deniers et les quinaires d'argent des Romains. Enfin, après la conquête franke, ce furent encore les monnaies impériales qui servirent de type aux monnaies gauloises. Les Mérovingiens firent frapper des *Sous d'or*, des *Demi-sous* et des *Tiers de sou*, à l'imitation du *solidus*, du *semis* et du *triens* de Constantin ; mais, en fait de m. d'argent, ils ne firent frapper que des *Deniers* imités du denier romain. La valeur du sou d'or était fixée à 40 deniers d'argent. Le denier d'argent, qu'on appelait aussi *Saiga*, peut être considéré comme l'unité monétaire des Francs. Quant à la *Livre d'or*, à la *Livre d'argent* et au *Sou d'argent*, si souvent mentionnés dans les textes, ce n'étaient que des monnaies de compte. La livre d'or représentait 72 sous d'or; le sou d'argent représentait 12 deniers, et la livre d'argent 24 sous d'argent. Le denier pesait donc un peu plus de 21 grains ou environ 1 gramme 12, et valait à peu près 25 centimes. Mais, à mesure que l'on avance, on voit les monnaies d'or disparaître pour faire presque exclusivement place à celles d'argent. On attribue généralement cette disparition des monnaies d'or au discrédit dans lequel elles seraient tombées par suite des fraudes qu'auraient commises les monétaires. Quoi qu'il en soit, la circulation de l'or fut tout à fait nulle sous les Carlovingiens, et ne se rétablit que plus de quatre siècles après.—En réformant le système des poids et mesures, Charlemagne modifia également le système monétaire. Il partagea la livre d'argent (laquelle valait 5760 grains=367 gram. 128) en 20 *sous* de 12 *deniers* chacun, de sorte que la taille du *denier* était de 240 à la livre. En y supposant 1/24e d'alliage, le denier valait donc 34 centimes 6. Il fut en outre partagé en 2 *oboles* pesant chacune 12 grains. Charles le Chauve éleva le poids du *denier* qu'il fit de 216 à la livre, et, par conséquent, valant environ 36 centimes. Cependant, sous les premiers Capétiens, les deniers avaient baissé de poids, car ils varient de 284 à 309 à la livre. Au reste, l'établissement du régime féodal eut pour effet de jeter la perturbation la plus effroyable dans le système monétaire, comme dans tout le système des poids et mesures. Le remède ne pouvait venir que du pouvoir central, c.-à-d. de la royauté. Les rois, en effet, s'efforcèrent bien de faire prévaloir le droit régalien de battre m., mais plusieurs rivalisèrent avec les grands vassaux dans l'art de falsifier les monnaies. Au commencement du XIIe siècle, en 1103, Philippe Ier mêla un tiers de cuivre à l'argent des deniers. Ce fut ce même prince qui institua le poids de marc à l'usage des monnayeurs, en prenant pour cela les 2/3 de la livre de Charlemagne, c.-à-d. 3840 grains= 244 grammes 752. Dix ans après, Louis le Gros mit la moitié de cuivre dans le denier, lequel allant toujours en s'altérant, finit par n'être plus qu'une menue m. de cuivre, jusqu'à Louis XIV, sous le règne duquel on cessa d'en frapper. La livre et le sou baissèrent proportionnellement, car on continua toujours de compter 12 deniers pour 1 sou, et 20 sous pour une livre. Enfin, cette dernière qui, sous Charlemagne, avait pesé réellement [illegible] grammes, ne pesait pas 5 grammes à l'époque de l'établissement du système métrique. Dès le XIIe siècle, les populations, pour se reconnaître au milieu de la *confusion monétaire produite par le* système féodal, s'étaient insensiblement habituées à considérer comme étalons les monnaies de certaines localités, et notamment les deniers *tournois* et *parisis*, c.-à-d. les deniers frappés à Tours et à Paris. Le denier parisis valait un quart de plus que le denier tournois; or, comme le sou et la livre se composaient, le premier de 12 deniers, et la seconde de 20 sous, il s'ensuit que le sou parisis équivalait à 15 deniers tournois, et la livre parisis à 25 livres tournois. Philippe-Auguste sanctionna ce choix instinctif, en décidant que dorénavant la m. tournois aurait cours dans le Midi, et la m. parisis dans le Nord. Bientôt après, saint Louis fit les efforts les plus louables pour remédier au désordre. Non-seulement il fit reparaître la m. d'or en frappant les *Agnels d'or* de 60 au marc, mais encore il créa les premiers sous d'argent fin. Cette nouvelle pièce ne fut pourtant point appelée *sou*, mais *Gros denier* ou simplement *Gros*, et aussi *Denier blanc* ou simplement *Blanc*, parce qu'elle était d'argent, et par opposition à l'autre denier, 12e partie du sou, qu'on appelait *denier noir* ou *néret*, parce qu'il était de billon. On le nomma encore *Gros tournois*, parce que les seuls gros deniers qui furent frappés étaient dans le système tournois. Le gros de saint Louis était de 58 au marc et valait 12 deniers. Philippe de Valois le fit de 60 au marc; Jean II, de 84 au marc; Charles V, de 96; Charles VI, de 86 et 1/4; et Charles VII, de 68. Ces rois frappèrent aussi diverses monnaies d'or. Nous nommerons : de Philippe de Valois, les *Parisis* de 32 et 2/5 au marc; les *Lions*, de 50 au marc; les *Couronnes*, de 45; les *Anges*, de 33 et 2/5; et les *Deniers d'or à l'écu*, de 54; de Jean II, les *Francs d'or*, de 63 au marc; de Charles V, les *Florins* ou *Fleurs de lis*, de 64 au marc; de Charles VI, les *Écus d'or à la couronne*, de 60 au marc; de Charles VII, les *Francs d'or*, de 80 au marc, et les *Écus d'or*, de 70 au marc. Louis XI frappa les *Écus sols* ou *Écus d'or au soleil*, également à 70 au marc. Aux gros d'argent, qui constituaient avant lui la m. d'argent courante, Louis XII substitua les *Testons*, ainsi appelés parce qu'on y voyait la tête du roi (*testone*, grosse tête) : ils étaient à la taille de 25 et 1/2 au marc. Henri III les remplaça par les *Francs* d'argent, qui étaient de 17 au marc et valaient 20 sous, comme l'ancienne livre et les francs d'or. Il créa aussi des *Demi-francs*, des *Quarts de franc*, des *Quarts d'écu et des Demi-quarts d'écu* : ces *quarts d'écu* étaient pareillement d'argent, mais à la taille de 25 et 1/5 au marc. Ce fut Louis XIII qui inaugura la nombreuse série des pièces désignées sous le nom de *Louis*. Il fit frapper, en 1640, des *Louis d'or* de 36 et 1/4 au marc; puis, en 1641, des *Louis d'argent*, appelés aussi *Écus blancs*, à la taille de 8 et 1/12 au marc et valant 60 sous. Il fit aussi fabriquer des *Louis d'argent* de 30, de 15 et de 5 sous : ces monnaies contenaient un douzième d'alliage. Sous Louis XIV, il fut frappé des *Lis d'argent* de 30 et 1/2 au marc; des *Écus*, dits *aux trois couronnes*, de 8 au marc; des *Louis d'or* de 36 et 1/4 au marc; des *Louis dits au soleil*, de 30 au marc; etc. Sous Louis XV, parurent les *Louis* dits de *Noailles*, de 20 au marc; les *Louis à la croix de Malte*, de 24 et 8/10; les *Louis* dits *mirlitons*, de 37 et 1/2; les *Louis* de la refonte de 1726, taillés à 30 au marc et valant 25 francs 77, ainsi que diverses pièces d'argent, comme les *Écus* dits de *Navarre*, à 10 au marc, et la *Livre d'argent* ou *Franc aux deux L*, de 65 au marc; le *Louis d'argent* (édit de 1720), de 30 au marc, et l'*Écu* dit *de 6 livres* (refonte de 1726), de 8 et 1/3 au marc, valant 120 sous. On frappa des sous-multiples de ce dernier, qui furent appelés *Écu de trois livres* ou *Petit écu*, *Pièce de 24 sous*, *Pièce de 12 sous* et *Pièce de 6 sous* : les monnaies de la refonte ne devaient contenir qu'un 12e d'alliage. Sous Louis XVI, le système monétaire resta le même pour les monnaies d'argent; mais le *Louis d'or* (édit de 1785) fut taillé à 32 au marc et ne valut plus que 24 fr. 15. Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à l'adoption du système décimal, et son application aux monnaies. Quant aux monnaies de billon, leur histoire est singulièrement embrouillée, et cela par suite des altérations perpétuelles pratiquées dans le système monétaire pendant le cours des XIIIe, XIVe et XVe siècles, car les monnaies d'argent finissaient par n'être plus que du cuivre. Nous nous contenterons de dire, que c'est à Louis XI que *l'on doit l'introduction*, au nombre des monnaies royales, du *Liard*, auparavant simple m. provinciale; que les *Pièces de 6 blancs* et les *Pièces de 3 blancs*, qui avaient encore cours il y a quelques années, ont été fabriquées par Henri II sous le nom de *Gros de Nesle* et de *Demi-gros de Nesle* (leur dénomination vulgaire leur venait de ce qu'elles valaient, les premières 30 et les secondes 15 deniers, de même que le liard en valait 3); que le *Sou* de cuivre date seulement de Louis XV (le premier sou connu porte le millésime de 1719); et enfin, que ce fut sous Louis XVI qu'on frappa pour la première fois des pièces de 2 sous.

E. *Monnaies modernes*. — En traitant ailleurs du système métrique, nous avons exposé son application au système monétaire de la FRANCE. Par conséquent, nous nous bornerons à rappeler ici que notre unité monétaire étant le *Franc*=5 grammes d'argent au 9 dixièmes de fin, les autres *monnaies d'argent* sont la *pièce de* 2 *fr.*=10 gram.; la *pièce de* 5 *fr.*=25 gram.; la *pièce de* 50 *centimes*=2,50 gram., et la *pièce de* 20 *cent.*= 1 gram. — Nos *monnaies d'or* sont : la *pièce de* 5 *fr.*=1,6129 gram.; la *pièce de* 10 *fr.*=3,2258 gram.; la *pièce de* 20 *fr.*, communément appelée *Napoléon*=6,4516 gram.; la *pièce de* 50 *fr.*=16,1290 gram., et la *pièce de* 100 *fr.*=32,258 gram. Toutes ces monnaies contiennent un 10e de cuivre et 9 de fin. Nos *pièces de billon* ou mieux *de bronze* sont au nombre de 4, savoir : *pièce de* 1 *centime*=1 gramme; *pièce de* 2 *cent.*= 2 gram.; *pièce de* 5 *cent.*=5 gram., et *pièce de* 10 *centimes* ou de 1 *décime*=10 gram. Le bronze employé pour la fabrication de ces pièces se compose de 95 parties de cuivre pur, de 4 d'étain et de 1 de zinc. — Maintenant nous allons indiquer en monnaie française et au pair la valeur des principales monnaies actuellement usitées chez les peuples étrangers.

ALLEMAGNE.—AUTRICHE. **Or.** *Ducat* ancien (ad legem imperii)=11,25; Double ducat=23,70; Quadruple ducat=47,40; Ducat impérial, depuis Joseph II. =11,21. *Krone*, nouvelle couronne d'or d'Allemagne de 1858=34,47. **Arg.** *Species-reichsthaler*, Risdale de constitution de l'empire=5,61; Risdale de *convention depuis* 1753, à 13 loths 1/3=5,19; *Florin*, ou *Gulden*, monnaie de compte réelle, ou 1/2 risdale=2,60; *Florin d'Autriche* ou 2/5 florin courant =1,03; *Kopfstück* ou pièce de 20 kreutzers de François Joseph Ier (1854)=0,86; Pièce de 10 kreutzers=0,43. — BADE. **Or.** *Ducat* (ad legem imperii)= 11,85. Pièce de 10 gulden ou florins (depuis 1819)=21,37; Pièce de 5 florins (depuis 1819)=10,68. **Arg.** *Gulden* ou florin ancien=2,09; Pièce de 2 florins anciens=4,18; Pièce de 3 florins=6,35; *Thaler* (1828-1831)=3,52; *Kronenthaler*=5,71; *Gulden* ou florin de 60 kreutzers=2,12. **M. de compte.** *Thaler*= 100 kreutzers=3,53; *Gulden*=60 kreutzers=2,12; Écu de *convention* (30 *juill.* 1838) *de* 3 *et* 1/2 gulden=7,42; *Zweigulden*, ou 2 florins (convention du 27 mars 1845)=4,24. **Billon.** *Grosschen*=3 kreutzers=0,096; *Kreutzer*=0,0353. — BAVIÈRE. **Or.** *Ducat* de Bavière (de 1764 à 1800)=11,85; *Carolin* ou 3 florins d'or de Bavière=25,66; *Maximilien* ou 2 florins de Bavière=17,18; *Krone* (1857)=34,38; Ducat de 1857= 11,83. **Arg.** *Species-Reichsthaler*, Risdale de convention=5,19; *Kronenthaler*=5,72; *Kopfstück* de 24 kreutzers (1800)=0,86. *Thaler* d'union (1857)=3,67; Double thaler=7,34; *Florin* de 60 kreutzers (1837)=2,10; Double florin (1845)=4,20. **M. de compte.** Risdale courante=3,24; Florin ou Gulden de 60 kreutzers=2,14. **Billon.** Pièce de 6 kreutzers=0,19; Pièce de 1 kreutzer=0,03. — BRÊME. **Or.** *Pistole* ou *Louis* d'or=20,84. **Arg.** 1/2 *Thaler*=36 groten=1,95; 1/6 thaler=6 groten=0,88; 1/12 thaler=0,42; 1 *Groten*=0,17. **M. de compte.** *Thaler* d'or=4.17.—BRUNSWICK. **Or.** *Ducat*=11,85; *Pistole* ou *Carl* d'or=20,69; *Pistole* de 1822-1824=20,49; *Pistole* depuis 1835=20,51. **Arg.** *Speciesthaler* de convention=5,19; Thaler courant, depuis 1835=3,71; Pièce de 2 thalers (1842)=7,42; *Florin*=2,88. **M. de compte.** Thaler=3,89. — FRANCFORT sur-le-Mein. **Or.** *Ducat* (1837)=11,85; *Krone* (1857)=34,44. **Arg.** *Gulden* ou *Florin* (1837)=2,12; Double gulden (convention de 1845)=4,24; *Thaler* d'union (1857)=3,70; Double thaler=7,40. — HAMBOURG. **Or.** *Ducat* (ad legem imperii)= 11,85; Double ducat=23,70; *Ducat* nouveau de la ville=11,61. **Arg.** Risdale ancienne de constitution=5,78; *Marc* courant de 16 shillings=1,52; Double marc=2,04; Pièce de 8 shillings= 0,75; Pièce de 4 shillings=0,35. **M. de compte.** *Marc-banco* à 16 shillings de 12 deniers=1,88. — HANOVRE. **Or.** Ducat (ad legem imperii)=11,85; *George* d'or (1825)=20,23; *Pistole* ou *Wilhelm* d'or (1834)=20,52; *Krone* (1857)=34,44. **Arg.** *Florin* de George II=2,90; *Risdale* de constitution=5,70; *Thaler* d'union=3,70.—HESSE-CASSEL. **Or.** Pièce de 20 fr. de Westphalie (Jérôme Napoléon)=20,00; *Pistole* de 5 thalers=20,85; *Carolin*=25,54; *Wilhelm* d'or (1841)=20,77. **Arg.** *Thaler* de convention de 3 et 1/2 gulden=7,42; *Thaler* de 30 gros d'argent ou 24 gutgroschen=3,71. — HESSE-DARMSTADT. **Or.** *Carolin* (1790)=25,86; Double pistole de 10 gulden (1826)=20,92. **Arg.** *Kronenthaler* (*avant* 1837)=5,71; *Gulden ou Florin* de 60 kreutzers (1837)=2,12; *Doppelthaler* (1858)=7,42. — LUBECK. **Or.** *Species Reichsthaler*=11,76. **Arg.** *Thaler* de 2 et 1/2 marcs courant=3,69; *Marc*=16 shillings=1,52. — NASSAU. **Arg.** *Gulden* ou *Florin* de 60 kreutzers=2,12; *Risdale* de convention (1838) de 3 et 1/2 gulden=7,42.— PRUSSE. **Or.** *Ducat* (ad legem imperii)=11,85; *Frédéric*, depuis 1752=20,78; Demi-frédéric et double frédéric, à proportion. **Arg.** *Gulden* ou *Florin* de 60 kreutzers=2,12; *Thaler* courant=3,71; *Doppelthaler*=7,42; 1/6 thaler=5 groschen=0,619; *Silbergrosche*=0,108; Halbe silbergrosche=0,054. — SAXE. **Or.** *Ducat* (1763)=11,85; *Auguste* d'or (1840)=19,56; *Krone* (1857)= 34,37. **Arg.** *Thaler* (1840)=3,67; *Thaler* d'union=3,71; Double thaler, tiers de thaler et 6e de thaler, à proportion.— WURTEMBERG. **Or.** *Ducat* (depuis 1744)=11,85; *Carolin*=25,87. **Arg.** *Reichsthaler* de convention=5,19; *Kronenthaler* ou gros écu=5,70; *Gulden* ou *Florin*=2,12; Pièce de 2 florins (1845)= 4,24; *Thaler*=3,71; *Doppelthaler* (1838)=7,42.

BELGIQUE.—**Or.** *Double souverain* de Flandre et des Pays-Bas autrichiens (1790)=35,26; *Lion d'or* de 14 florins=26,17. **Arg.** *Couronne de Brabant* ou *Croison*=5,73; *Lion d'argent*= 6,38; *Florin* courant, ancienne monnaie de compte=1,81. Lors de la réunion de la Belgique à la France, le système monétaire décimal y fut mis en vigueur, et il a été maintenu depuis sous les mêmes noms que chez nous.

DANEMARK.— **Or.** *Ducat* fin ou *species* (de 1791 à 1802)= 11,86; Ducat courant à la couronne (depuis 1767)=9,47; *Christian* (1747)=20,95; *Frédéric* (1848)=20,32. **Arg.** *Speciesdaler* =5,61; *Rigsbandaler*=1/2 speciesdaler=2,809; *Rigsorder*= 24 skillings=1,14; *Mark*=16 skillings=0,76.

ESPAGNE. — Il faut distinguer les monnaies anciennes qui continuent d'avoir cours, et les monnaies modernes frappées en exécution de la loi du 15 avril 1848. Les *Monnaies anciennes* sont : **Or.** *Quadruple* (1730 à 1772)=85,440; *Quadruple* (1772 à 1786)=83,498; *Quadruple* (1786)=81,55; *Doublon* ou Double pistole=40,77; *Pistole*=20,39; *Escudo*=10,19; *Escudillo*= 5,09. **Arg.** *Peso duro* ou Piastre forte dite *à deux globes* ou *à colonnes* (1730-1772)=5,51; *Piastre à colonnes* (1772)=5,42; *Piastre* forte (1772)=5,38; Demi-piastre=2,69; Quart de piastre=1,39; *Peseta* (1/5 de piastre)=1,07; *Real de plata nueva* (1/10 piastre)=0,52; *Reallilo* ou *Real de vellon* (1/20 de piastre)=0,26. **Billon.** *Double cuarto* ou *Ochata*=8 maravedis de vellon=0,0632; le *Cuarto*=2 ochavos=0,0316; l'*Ochavo*= 0,0158; le *Medio-ochavo* ou *Maravedi de vellon*=0,0079. Dans ce système, l'unité de compte était le peso duro ou piastre forte =20 reales de vellon (réaux de billon)=5,38; le *real de vellon*= 34 maravedis de vellon=0,269. On compte encore par *Piastre de change*=8 reales de plata antigua=4,056; le *real de plata antigua*=16 cuartos=64 maravedis de vellon=0,507; le *Cuarto*=4 maravedis de vellon=2 et 1/8 maravedis de plata= 0,0317.—Les monnaies nouvelles sont : **Or.** *Doblon* d'Isabelle= 100 reales=25,78. **Arg.** *Duro* ou piastre=20 reales=5,20; *Medio duro* ou *Escudo*=10 reales=2,60; *Peseta*=4 reales= 1,04; *Media peseta*=2 reales=0,52; *Real*=10 decimas=0,26. **Billon.** *Decima*=0,026; *Media-decima*=0,013.

GRANDE-BRETAGNE.—**Or.** *Guinea* de 21 shillings=26,47; *Half-guinea* ou Demi-guinée=13,23; *Sovereign* ou Souverain= 20 shillings (depuis 1818)=25,21; *Half-sovereign*=12,60. **Arg.** *Crown* ou Couronne (ancienne) de 5 shillings=6,16; *Shilling* ancien=1,24; *Crown* (depuis 1818)=5,81; *Half-crown*=2,90. *Florin* (1849) 2 shillings=2,32; *Shilling*= 12 pence ou deniers=1,16; *Half-shilling*=0,58. **Cuivre.** *Penny* ou Denier=0,10; *Two-pence* ou Deux deniers=0,20; *Half-penny* ou Demi-denier=0,05; *Farthing*=0,025. On compte en Angleterre par *livres sterling* à 20 shillings de 12 pence. La livre sterling (*pound*) n'était autrefois qu'une m. de compte; elle est devenue m. réelle depuis 1818, où l'on a frappé la pièce d'or appelée *Souverain* qui a la même valeur.

GRÈCE.— **Or.** *Tassaraconta-drachme*, 40 drachmes=35,64; *Icosi-drachme* ou 20 drachmes=17,82. **Arg.** *Phénix* (Capo d'Istria, 1829)=0,90; *Pentadrachme* ou 5 drachmes (Othon) 4,45. *Drachme*=0,89; *Hemidrachme*=0,44; *Tetartodrachme* (1/4 drachme)=0,22. **Cuivre.** *Lepton*=0,0089; il y a aussi des pièces de 2, 5 et 10 *lepta*.

HOLLANDE. — **Or.** *Ducat*=11,78; Double ducat=23,56; *Wilhelm* ou Guillaume=20,85. **Arg.** *Florin* ou *Gulden* de 100 cents=2,10; Demi-gulden=1,05; *Ryksdaler* ou risdale de 2 et 1/2 gulden (1848)=5,26. **Cuivre.** Pièce de 1 cent=0,021; Pièce de 1/2 cent=0,0105. L'argent a seul cours légal depuis 1850; l'or ne circule que comme marchandise.

ITALIE.—*États de l'*ÉGLISE. **Or.** *Doppia* ou Pistole de Pie VI et de Pie VII=17,28; *Zecchino* ou Sequin de Clément XIV et de ses successeurs=11,80; *Scudo* de Pie IX (1854)=5,36; *Quartino* (1/4 de sequin)=2,90. **Arg.** *Testone*, scudo de 10 paoli, ou de 100 baiocchi=5,41; *Scudo* de Pie IX (1854) de 100 baiocchi=5,36; *Mezzo-scudo* de 50 baiocchi (1854)=2,65; *Testone* de 30 baiocchi=1,62; *Papetto* de 20 baiocchi=1,05; *Paolo* de 10 baiocchi =0,53. **Cuivre.** *Baioccho* ou *Baioque*=0,05; *Denara*=0,0224.— GÊNES. **Or.** *Génovine* de 100 livres=88,39; Génovine de 96 livres =79,00; *Zecchino* ou *Sequin*=2,01. **Arg.** *Croizat*, ou vieux écu =8,15; Écu de banque=4,21; *Double madonine*=1,67; *Écu de saint Jean-Baptiste*=6,57. Les monnaies qui ont aujourd'hui cours légal à Gênes sont celles des États sardes, ayant même titre et même valeur que les monnaies françaises.— LOMBARDO-VÉNÉTIE. **Or.** *Scudo*=144,35; *Ozella*=48,11; *Zecchino*= 11,89; *Ducato*=7,50; *Doppia* ou Pistole de Venise=20,25; Doppia de Milan=19,76; *Florin* de Venise=12,00; *Napoleone* (regno d'Italia)=20,00; *Sovrano* de 40 lire austriache (1823)= 35,13. **Arg.** *Scudo* de 6 livres d'Autriche (1823)=5,20; *Florin* nouveau d'Autriche=2,46; Quart de florin=0,61; *Scudo* d'Italie=5,00; *Scudo* de Milan=4,20. Aujourd'hui la m. légale est la m. du Piémont.— MODÈNE. **Arg.** *Scudo*=4,15.— PARME. **Or.** *Quadruple doppia* ou Pièce de 4 pistoles (depuis 1785)=86,12; Pièces de 20 et 40 fr. (1815, Marie-Louise). **Arg.** *Ducato* (de 1784 à 1796)=5,18; Pièce de 5 lires (Marie-Louise, 1815)= 5,00; *Lira*=1,00.—PIÉMONT et SARDAIGNE. Depuis l'époque où la conquête française implanta dans le Piémont le système décimal, il n'a pas cessé d'y être en vigueur. L'unité monétaire est la *Lira*=1 franc. Nous donnerons toutefois la valeur de quelques monnaies usitées avant la réforme décimale. **Or.** Sequin à l'annonciade=11,84; Double pistole avant 1755=41,07; Doppia ou Pistole neuve (1755)=30,02; Pistole de 24 lire avec l'aigle et la croix=28,45; *Carlino* de Sardaigne (1768)=49,11; *Mezzo-carlino*=24,55. **Arg.** Écu de Sardaigne (1768)=4,70; *Lira* (monnaie de compte ancienne)=1,17.— DEUX-SICILES. **Or.** *Doppia* de 60 carlini (de don Carlos)=26,49; *Doppia* de Ferdinand IV avant 1818=25,61; Pièce de 20 fr. (Murat)=20,00; *Oncetta de 3 ducati ou Once nouvelle*=12,99. **Arg.** *Ducato* de Charles VI=4,38; *Ducato di regno*, de 10 carlini ou de 100 grani (depuis 1804)=4,24; Écu de 5 livres (Murat)=5,00; *Scudo* ou Piastre, de 12 carlini ou de 120 grani (depuis 1804) =5,10; *Mezzo-scudo* de 6 carlini=2,55; Pièce de 2 carlini ou de 20 grani (1/6 de scudo)=0,80. — TOSCANE. **Or.** *Ruspone* au lis ou triple sequin=36,04; *Zecchino* ou Sequin à l'effigie= 12,01; *Doppia* de Florence=21,09; *Rosina* ou pièce à la rose= 21,54. **Arg.** *Francescone* ou *Talaro* de 10 paoli=5,61; *Franceschino* de 5 paoli=2,80; *Dena* ou Dieci lire du royaume d'Étrurie (1803)=8,40; *Lira*=0,84; *Testone*=2,00; *Fiorino*= 1,40; *Paolo*=0,56; *Mezzo-paolo*=0,28. L'argent est la seule m. légale. La m. de compte est la *lira* qui se divise en 20 *soldi* de 12 *denari* chacun.

PORTUGAL.—La m. de compte est le *Reis*, valant 0f.,00555. On compte par 1000 *reis*, valant 5f.,5555 et, pour les fortes sommes, par *Conto*=1 million de reis, à la taille de 17,230 milreis par kilogr. d'argent fin. Dans le petit commerce, on fait usage, comme monnaies de compte, des *Cruzados novos* de 480 reis, des *cruzados* anciens de 400 reis, des *Tostaes* de 100 reis, des *Patacos* de 40 reis, et des *Vintens* de 20 reis. La valeur intrinsèque des monnaies réelles est très-variable pour celles frappées antérieurement à 1854. **Or.** *Dobrao*, ou Doublon de 1725, de 20.000 reis, valant aujourd'hui 24 000 reis=168,50; Dobrao de 20,000 reis frappé avant 1835=169,53; Dobrao de 12,800 reis=90,43; *Meia-dobrao, Joanese* ou *Portugaise* de 6400 reis=45,27; Meia-dobrao de don Miguel (1830) de 7500 reis=45,04; *Lisbonine* ou *Moeda douro*=33,81; *Quartinho*=8,45; *Coroa d'ouro* de 5000 reis (1835)=30,60; *Coroa* de 10,000 reis (1854)=56,00; *Milreis* d'or de 1200 reis=8,22; *Cruzado d'ouro* de 480 reis=3,30. **Arg.** *Cruzado* de 1000 reis =6,12; *Cruzado novo* de 480 reis=2,94; *Coroa* de 1000 reis (1835)=6,03; *Tostao* de 100 reis (1854)=0,51.

RUSSIE.— **Or.** *Ducat* à l'aigle éployée et à la croix de Saint-André, de 1755 à 1763=11,78; Ducat, *id.*, de 1763=11,59; *Impériale* de 10 roubles, de 1755 à 1763=52,38; Impériale de 10 roubles, depuis 1763=41,29; Demi-impériale=20,64; *Rouble d'or* de 1799=3,81. **Arg.** *Rouble* de 100 kopecks de 1750 à 1763= 4,61; Rouble de 1763 à 1778=3,96; Rouble de 1799=4,03;

Rouble de 1805=4,00; Rouble de 1849=4,00; *Poltinik* ou 1/2 rouble=2,00. Platine. Pièces de 12 roubles, 6 roubles et 3 roubles, valant 24, 12 et 6 fr. Ces pièces ont été démonétisées en 1845. Cuivre. *Kopeck* ou 1/100e rouble d'argent = 0,04. Les comptes se font dans tout l'empire par roubles à 100 kopecks.

SUÈDE. — **Or.** *Ducat* = 11,70 ; Doubleducat=23,40 ; Demi-ducat = 5.85. **Arg.** *Rixdale* d'espèce de 48 skillings de 1720 à 1802 = 5,75; Demi-rixdale = 2,87; Nouvelle rixdale species= 5,66.—NORWÉGE. **Arg.** Species = 5,63 ; *Mark*, *Ort* ou Pièce de 24 skillings = 1,12; Pièce de 8 skillings = 0,37.

SUISSE.—(CONFÉDÉRATION). Depuis le 21 août 1854, la seule m. légale est le *Franc* = 100 *Rappen* ou centimes, comme chez *nous*. Les monnaies frappées en remplacement des anciennes, qui variaient pour chaque canton, sont des pièces de 5 fr., 2 fr., 1 fr. et 1/2 fr., aux mêmes poids et titre qu'en France. Il n'y a pas de m. d'or. Quant à celle de cuivre, il existe des pièces de 20 centimes pesant 3 et 1/4 gram., des pièces de 10 cent. pesant 2 et 1/2 gr., et des pièces de 5 cent. pesant 1 gr. 2/3.

TURQUIE.—Les monnaies turques ont subi une baisse croissante dans leur valeur et leur titre, qui ont changé près de 40 fois depuis 1774. En 1845, Abdul Medjid régla la valeur des monnaies en la garantissant par des traités faits avec les États étrangers. Un firman, en 1852, décréta comme seule monnaie *légale*, celle frappée au chiffre du sultan actuel; mais il cessa d'être en vigueur à la fin même de 1852. Les monnaies de compte sont : la *Piastre* de Turquie = 40 paras ou 0f.,2217. Le *Para* = 3 *aspres* ou 0f.,00554. On divise aussi la piastre en 100 parties qu'on appelle *Aspres* ou *Mines*. On compte pour les sommes importantes par *Kis* ou *Bourses de* 500 *piastr.* = 110f.,85. Le *Kitze* ou *Chise* (*Bourse d'or*) représente une valeur de 30,000 piastres ou 15,000 secchini (sequins) = 6651 fr. Enfin le *Juk* représente 100,000 aspres ou 833 1/3 piastres = 185 fr. — Les *monnaies anciennes* encore en usage sont : **Or.** *Mahmoudié*, de 60 piastres = 13,30; *Stamboul*, de 30 piastres = 6,65; *Messir*, de 25 piastres=5,53; *Mendouhié*, de 20 piastres=4,43; *Adlié*, de 17 et 1/2 piastres=3,88; *Roubié*, de 9 et 1/2 piastres= 2,10; *Barbutt*, de 3 et 3/4 piastres = 0,83 ; *Nesfié*, de 3 piastres = 0,66. **Arg.** *Bechlik*, de 5 piastres = 1,10; *Altilik*, de 6 piastres = 1,33. — Les *monnaies nouvelles* d'Abdul Medjid sont : **Or.** *Juslik* ou *Sarra juslik*, de 100 piastres = 22,50 ; *Ellilik*, de 50 piastres = 11,25; Pièce de 10 piastres = 2,25; Pièce de 5 piastres = 1,12. **Arg.** *Medjidié*, *Jirmilik* ou *Bejas jirmilik*, de 20 piastres = 4.50; *Onlik* ou *Bejas onlik*=2,25; *Bechlik* ou *Bejas bechlik* = 1,12; *Jékilik*, de 2 piastres = 0,44; *Birlik* ou pièce de 40 paras=0,22; *Jirmilik* ou Pièce de 20 paras=0,11. Cuivre. Pièce de 3 paras = 0,027; Pièce de 1 para = 0,005.

AFRIQUE.—ALGÉRIE. Les monnaies légales sont les monnaies françaises. Quant aux monnaies usitées à l'époque de la conquête, les principales étaient les suivantes: **Arg.** *Boudjou*, 26 et 2/3 mozounahs=1,80; *Zoudi-boudjou* ou double boudjou = 3,60; Triple boudjou, 80 mozounahs=5,40; *Ribia-boudjou*, quart de boudjou = 0,45; *Tschmin-boudjou* ou huitième de boudjou=0,27; *Pataca chica*, de 8 mozounahs = 0,54; *Ryat-boudjou* ou 3 pataca chica = 1,60. **Cuivre.** *Mozounah*=0,067; Demi-mozounah =0,03.—ÉGYPTE. Les monnaies réelles sont comme en Turquie. Il y a en outre : **Or.** *Sequin* ancien = 6,71; Sequin nouveau = 12,90; Double sequin=25,80. **Arg.** *Piastre* neuve=4,40; *Grouch* ou piastre de 40 paras = 0,30. Les monnaies de compte sont la Piastre de 40 paras; le *Para*, *Fadda* ou *Medino*, de 2 et 1/2 aspres fortes ou 3 aspres courantes = 0,0074 à 0,0065 ; l'*Aspre forte* = 0,003 à 0,0026 ; l'*Aspre* courante=0,00247 à 0,00216.

AMÉRIQUE.—ÉTATS-UNIS. **Or.** *Aigle*, de 10 dollars (1837)= 51,82 ; Double aigle=103,64; Demi-aigle=25,91; Quart d'aigle =12 95; *Dollar* d'or (1849) = 5,18. **Arg.** *Dollar* de 100 cents (1837)=5,34; Demi-dollar ou 50 cents = 2,67; Quart de dollar ou 25 cents = 1,33 ; *Dime* ou 10 cents = 0,53. Demi-dime ou 5 cents = 0,26. Cuivre. *Cent*=0,05.—MEXIQUE. **Or.** *Once d'or* ou 8 écus d'or = 81,55 ; Once d'or (1823) = 80,41 ; Once d'or (1831)=80,70; *Écu* d'or=10,18. **Arg.** *Peso* ou piastre de 8 reales de plata=5,37; Demi-piastre=2,68, *Real* de plata=0,67. Piastre nouvelle (1843)=5,33. Cuivre. *Cuartillo*=4 grani=0,1679; *Grano*=0,0559. Par décret du 15 mars 1857, le président Comonfort a prescrit l'adoption *du système décimal à partir du* 1er janvier 1862.—GUATEMALA. Comme au Mexique. — NOUVELLE-GRENADE. **Or.** *Quadruple* de 16 pesos ou piastres=80,00; *Condor* (1854)=50,35. **Arg.** *Peso* ou Piastre de 10 réaux ou de 100 cents depuis 1854=5,00; Pièce de 50 cents=2,50; Pièce de 20 cents=1,00; *Decimo*=0,50; Demi-decimo = 0,25. — ÉQUATEUR. **Arg.** *Peso* ou piastre de 8 réaux à 10 deniers 20 grains= 5,41 ; Piastre nouvelle du système décimal, marquée 5 fr. (1858) =5,00. — BOLIVIE. **Or.** *Quadruple* de 8 escudos d'oro = 81,35. **Arg.** Piastre ou Dollar=5,41.—PÉROU. **Or.** *Quadruple* ou Doublon de 8 escudos d'oro=81,35. **Arg.** Piastre de 8 reales à 10 deniers 20 grains = 5,41. Une loi du 2 oct. 1857 *autorise le retrait* des monnaies d'or et d'argent en circulation, et leur remplacement par une monnaie frappée conformément au système décimal. — CHILI. **Arg.** Piastre de 8 réaux à 10 deniers 20 grains=5,30; Piastre de 100 cents 5,00. Les divisions de cette nouvelle m. décimale sont comme dans la Nouvelle-Grenade.— RÉPUBLIQUE ARGENTINE. **Or.** Once d'or, Doublon ou Quadruple =81,55. **Arg.** *Peso fuerte de rostro* ou piastre forte à l'effigie= 5.41 ; *Patacon*=5,41 ; *Peso patrio* ou piastre patriotique=4,33; *Peso macuquino* = 2,19; *Real de plata* = 0,52. **Cuivre.** *Cuartillo* ou quart de réal=0,13; *Decimo* ou dixième de réal=0,052. — URUGUAY. **Arg.** *Peso duro* ou *fuerte* à 10 et 1/2 deniers = 5.25.—BRÉSIL. **Or.** 20,000 *reis*, poids 5 oïtavas (1849) = 50,60; 10,000 *reis*=26,30. **Arg.** 2000 *reis*, poids 7 oïtavas et 8 grãos à 11 dinheiros = 5,19; 1000 *reis*, poids 3 oïtavas et 40 graos = 2,60; 500 *reis*, poids 1 oïtava et 56 grãos = 1,30.

ASIE.— PERSE. **Or.** *Chevassi* ou *Chevesi* de Schah-Imam= 5,25 ; Id. d'Aboul-Faiz=15,43 ; Id. de Kouli-Kan=38,43. **Arg.** *Hazaer-denarie* de 10 mamoudi=4,85 ; *Daezajie* de 5 mamoudi=2,42 ; *Larin* de 2 et 1/2 mamoudi=1,21 ; *Abassy* de 2 mamoudi=0,97 ; *Mamoudi*=0,48 ; *Zaejie*=0,24. On compte par *Tomans* à 50 abassy=44,44, et par *roupies* d'argent=2,50. Les grands paiements se font au poids : c'est pourquoi les monnaies d'or sont disposées en paquets ou *Bourses* de la valeur de 50 tomans = 2222 francs. — INDE. Naguère il circulait dans ce pays une foule de pièces ayant toutes des poids et des titres différents ; mais en 1835 le gouvernement a déterminé le poids et le titre des monnaies qui seraient frappées désormais ; il a en outre fixé la valeur des monnaies anciennes admises à circuler. **Or.** *Mohur* aux 19 soleils ou du Grand-Mogol=42,28 ; *Pagode au croissant*=9,46 ; Pagode à *l'étoile* = 9,35 ; Mohur de Calcutta (1818)=41,89 ; *Mohur* à l'effigie de la reine Victoria (1835)= 36,82 ; *Pagode* (id.)=9,20 ; Demi-mohur ou Double pagode (id.) =18,41. **Arg.** Ducat de la compagnie hollandaise=11,62 ; *Roupie sicca*=2,53 ; Roupie de Lucknow=2,43 ; Roupie de Bénarès = 2,43 ; Roupie d'Arcot=2,36 ; Roupie de Ferruckabad= 2,40 ; Roupie à l'effigie de la reine Victoria (1835)=2,37 ; Demi-roupie (id.) = 1,18 ; Quart de roupie (id.) = 0,59 ; Huitième de roupie ou Deux annas=0,29. On compte par *roupies* de la compagnie (1835)=16 annas ; l'*Anna*=0,148. Mais pour les grosses sommes, on compte par *Lacs* et par *Crores*. Le *lac*=100,000 roupies, et le *crore* = 100 *lacs ou 10 millions de roupies*. — SIAM. **Or.** *Tical* d'or=25,15. **Arg.** *Tical* ou *Batt*=3,056 ; *Salung*, 1/4 du tical=0,76 ; *Fuang*, 1/2 salung=0,38. — CHINE. Ce pays ne possède pas de monnaies réelles. L'or y est une simple marchandise ; l'argent sert d'intermédiaire dans les échanges, mais au poids. On compte par *Taels* ou *Lyang*=8,24 ; le *tael* se compose de 10 *mas* ou *tschun* ; le *Mas*=10 candorins ou *fou* ; le *Candorin*=100 *caches* ou *li* ; et le *Li*=1000 *chou*. — JAPON. On compte par *taels* à 10 *mas* de 10 candorins ; le *Tael*=7,62. Les monnaies effectives sont des morceaux d'or aplatis et de forme carrée, qui, en guise d'empreinte, sont ornés de fleurs, de feuilles et de chiffres. **Or.** *Ilschebo* ou *Itjib* de 15 mas = 11,43 ; *Copang* vieux de 64 mas=52,00 ; Copang nouveau de 35 mas= 30,00 ; *Obang* de 3 copangs = 89,98. **Arg.** *Schuit* = 31,21 ; *Cotama* de 5 candorins=0,38 ; *Cotama* de 15 candorins=1,14.

MONNAYAGE. s. m. Fabrication de la monnaie.

Enc.—I. Jusqu'au XVIIe siècle, les monnaies ont été fabriquées par le procédé de la *Frappe* ou par celui du *Moulage*. On a cru longtemps que le premier avait été imaginé après le second, mais il est aujourd'hui bien établi que les monnayeurs de l'antiquité employaient les deux procédés. Les monnaies moulées étaient fondues dans un moule (*forma*), *généralement de terre* cuite, qui donnait à la fois les deux côtes de la pièce, et qui était disposé de telle sorte que l'on obtenait plusieurs exemplaires en même temps (Fig. 1). Les monnaies ainsi obtenues se reconnaissent aux inégalités globuleuses, aux prolongements ou bavures des bords, et à l'incertitude des contours qu'elles présentent. Pour les pièces frappées, on fondait d'abord le *Flan*, c.-à-d. le disque métallique qui devait être transformé en monnaie ; puis on le plaçait entre deux *Coins*, c.-à-d. entre deux morceaux d'acier trempé gravés en creux. L'inférieur, appelé *Trousseau*, *portait le type du revers, et le supérieur, appelé Pile*, portait le type du droit. Cela fait, l'ouvrier frappait avec un marteau, de manière que le flan recevait à la fois les deux empreintes. Les deux opérations sont fréquemment indiquées sur les monnaies romaines par l'abréviation F. F. (*flando, feriendo*). Quelquefois, au lieu de coins, on se servait d'un instrument en forme de tenailles dont les branches portaient à leurs extrémités les dessins de la pile et du trousseau, et sur lesquelles on frappait aussi avec un marteau. Enfin, pour les pièces d'un très-grand diamètre ou d'un très-grand relief, on remplaçait le marteau par un martinet ou par un mouton. Les *monnaies fabriquées par ce procédé se distinguent par la pureté* des contours et la finesse des détails. En outre, comme le flan se déplaçait plus ou moins sous l'action du marteau, il en résultait que le type ne s'imprimait pas toujours au milieu du disque. Souvent même, par l'effet du rebondissement du marteau, il se produisait une double empreinte, accident que l'on désigne sous le nom de *Tréflage*. Toutes les monnaies antiques ont été faites par l'un des procédés qui précèdent. Quant à celles du moyen âge et de la première partie des temps modernes, elles ont toutes été fabriquées au marteau.

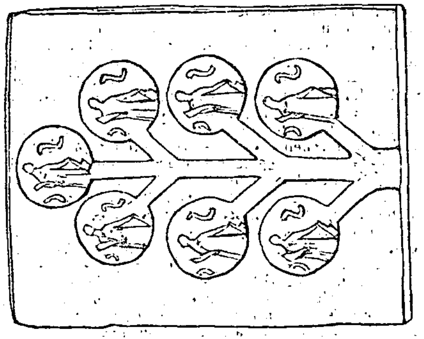

Fig. 1.

II. Ce fut seulement vers la moitié du XVIe siècle, qu'un mécanicien français, nommé Aubin ou Aubry *Olivier*, *imagina le* monnayage *au balancier*. Henri II, à qui Guillaume de Marillac, général des monnaies, fit connaître le nouveau procédé, s'empressa de l'adopter. Les engins d'A. Olivier commencèrent à fonctionner au mois de mars 1553; mais comme, malgré la supériorité de ses produits, le nouveau système de m. coûtait beaucoup plus cher que l'ancien, on revint à ce dernier en 1585, et l'on ne se servit plus du balancier que pour frapper des médailles et des jetons. Cependant, en 1640, on revint au balancier qui d'ailleurs avait reçu divers perfectionnements qu'on attribue généralement au graveur Nicolas Briot. Enfin, en 1645, un édit de Louis XIV en prescrivit l'usage exclusif. Remarquons, en passant, que l'on doit au même prince l'introduction du *Cordonnage*, c.-à-d. de la gravure qui entoure la tranche de la monnaie. Cette innovation, qui date de 1685, a pour objet d'empêcher que l'on ne rogne les pièces. Dans le principe, elle s'exécutait avec une machine particulière, appelée *Castaing*, du nom de son inventeur.—Dans sa forme la plus simple, le *Balancier* se compose d'un bâti de fonte *dd* (*Fig. 2*) *formant écrou à sa* partie supérieure, d'une vis de fer *e* qui traverse cet écrou, et d'un levier horizontal mobile *aa* qui constitue proprement le balancier. La tête de la vis *b* est encastrée dans le centre du balancier, de telle sorte que la vis monte ou descend selon la direction du *mouvement qu'on imprime* à celui-ci, ce qui se fait au moyen de cordes qui sont fixées à chacun de ses bras. En outre, ces derniers sont munis de deux masses sphériques de plomb *cc* qui font la fonction de volant. Lorsque, en tirant les cordes, on agit sur le levier de manière à le faire tourner dans un sens convenable pour que la vis descende, ce mouvement de haut en bas se produit et se continue jusqu'à ce que l'extrémité inférieure de la vis rencontre un obstacle. Alors *il s'arrête brusquement*, et il en résulte un choc qui donne lieu à une pression énorme de cette partie de la vis sur le corps qui l'a subitement arrêtée. Or, ce corps n'est autre que le flan, lequel a préalablement été soumis à plusieurs opérations destinées à lui donner *la forme*, les dimensions, le poids, le cordonnage, etc. ; déterminés par la loi. Quant aux coins, ils sont fixés, l'un à l'extrémité *h* de la vis, où il est maintenu par un boulon et une clavette dont le bout est représenté en *l*, et l'autre au billot *k* qui fait partie de la semelle du bâti. De cette façon, le flan, qui a été préalablement posé sur le coin inférieur, éprouve, au moment du choc, une pression si considérable, que sa matière est forcée de pénétrer dans toutes les cavités que présentent les deux coins, et, par conséquent, de les reproduire en relief. Le choc opéré, la vis remonte aussitôt, et l'on remplace la pièce frappée par un nouveau flan. Cependant, pour que la frappe soit *nette*, il *ne faut pas* que le coin supérieur, bien que mobile avec la vis, tourne avec elle. On obtient ce résultat, en séparant la partie inférieure *g* de la vis de sa partie supérieure *e*. Alors celle-ci est la seule qui descende en tournant ; dans ce moment elle choque la partie inférieure qui descend verticalement et va frapper le coin verticalement. Les barres *ff*, qui coulent dans des rainures correspondantes du bâti, servent à maintenir la partie inférieure de la vis dans une position constamment perpendiculaire ; l'ensemble de ces pièces constitue ce qu'on appelle la *boîte coulante*. Le mécanisme dont nous venons d'exposer le principe a reçu de nombreux perfectionnements. Les *balanciers monétaires usités chez nous de* 1807 à 1846, et *encore* employés pour la frappe des médailles, étaient remarquables sous ce rapport. Entre autres innovations heureuses qu'y avait introduites leur auteur, Phil. Gengembre, nous mentionnerons la *virole* et la *main-poseur*. La virole consistait en un anneau gravé sur tout son contour intérieur et destiné à produire le cordonnage ; elle remplaçait avantageusement l'ancienne castaing, et permettait d'exécuter la frappe et le cordonnage en même temps, par le choc même du balancier. Dans le principe, cette virole était *pleine*, c.-à-d. formée d'un seul morceau de métal, ce qui obligeait à imprimer en creux les figures de la tranche; *mais, en 1830, on lui substitua une virole brisée*, c.-à-d. composée de plusieurs parties se séparant après la frappe. Cette nouvelle disposition permettait d'obtenir ces mêmes figures en relief. Anciennement, c'était à la main que les flans étaient placés sous le balancier. Aussi arrivait-il très-souvent que l'ouvrier chargé de ce service oubliait d'en mettre, ce qui occasionnait la détérioration ou même la destruction des coins. Gengembre remplaça cet ouvrier par un mécanisme particulier, appelé *main-poseur*, qui prenait les flans un à un, les plaçait dans la position qu'ils devaient occuper, et les enlevait aussitôt qu'ils avaient reçu l'empreinte. Cette double opération s'effectuait au *moment où*, *après avoir exécuté le choc*, *la vis* remontait.

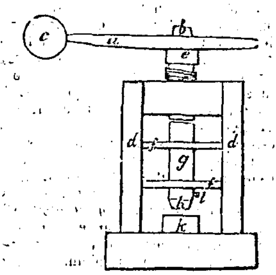

Fig. 2.

III. Malgré les perfectionnements qu'il avait reçus, le balancier présentait, pour la fabrication des monnaies, divers inconvénients inhérents à son principe même. Aussi lui a-t-on substitué presque partout une nouvelle machine appelée *Presse monétaire*, dont on attribue l'invention à l'allemand H. Uhlhorn. Cette machine date de 1827 et a d'abord fonctionné à Munich. Elle a été adoptée, en France, dans le courant de 1846. Chez nous, on l'appelle communément *presse Thonnelier*, du nom d'un habile mécanicien qui a introduit plusieurs améliorations dans sa construction. Cette presse, dont la *Figure 3 représente* une coupe, diffère surtout du balancier par la manière dont se produit la compression du flan. La manivelle G est fixée à l'extrémité d'un arbre que le moteur fait tourner et qui porte un volant ZZ destiné à régulariser le mouvement. Cette manivelle *agit*, *par l'intermédiaire* de la bielle F sur le levier H, auquel elle donne un mouvement d'oscillation autour du point fixe *a*. La tête du levier est réunie, par l'axe *b*, à la colonne I, appelée *colonne de pression*, dont l'extrémité inférieure se meut à rotule dans la boîte coulante O qui porte le coin supérieur V. Cette boîte est portée à l'extrémité d'un levier J mobile autour du tourillon *c*, et se trouve constamment en contact avec la colonne I, au moyen des deux contre-poids N dont l'action est transmise au levier J par le levier M et le montant à fourchette L. Le coin inférieur V' est solidement fixé dans le massif de la presse. La manière dont ce mécanisme agit sur le flan placé sur le coin *inférieur est facile à concevoir*. Lorsque la manivelle G soulève le levier H, celui-ci abaisse la colonne I et la boîte coulante, d'où résulte sur le flan une pression assez grande pour produire le même effet que celui déterminé par le choc du balancier. Nous ne décrirons pas les organes accessoires qui ont pour objet de régler la distance entre les coins, de poser les flans, d'ouvrir et de fermer la virole, d'enlever les pièces frappées, etc., car ces détails nous entraîneraient trop loin.

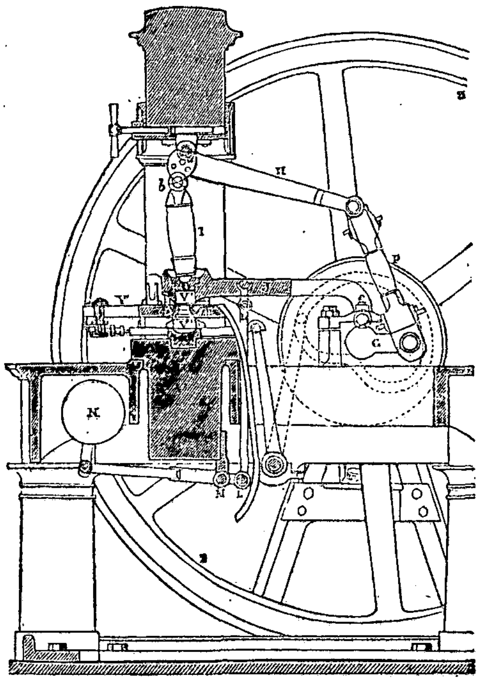

Fig. 3.

IV. La presse monétaire offre plusieurs avantages sur le balancier et n'en a pas les inconvénients. D'abord elle peut être mue indifféremment par des hommes, par une roue hydraulique ou par une machine à vapeur. Une fois réglée, elle exerce une pression constamment uniforme, quelque soit le moteur et de quelque manière qu'il marche; ce qui ne pouvait avoir lieu avec le balancier, l'effort opéré par les ouvriers présentant à chaque instant des inégalités notables. Elle travaille bien plus rapidement que le balancier; car elle frappe au moins 60 pièces par minute, lorsque celui-ci en donnait 30 au plus. Enfin, elle augmente la durée des coins, qui, n'agissant plus par choc, mais par simple pression, peuvent travailler beaucoup plus longtemps sans altération sensible. Cependant on continue chez nous à faire usage du balancier pour la frappe des médailles, parce qu'il est préférable quand on veut obtenir un relief considérable. Tandis que les monnaies se fabriquaient à un seul coup de balancier, les médailles reçoivent un nombre de coups proportionné à leur relief. Mais comme chaque coup récrouit fortement le métal, on est obligé d'interrompre de temps en temps l'opération pour recuire ce dernier. Depuis quelques années, on diminue le nombre des coups de balancier et des recuits en coulant d'abord le métal dans des moules qui offrent les empreintes en creux de la médaille à reproduire. Il ne reste plus alors qu'à perfectionner ces épreuves au moyen du balancier. Le balancier, ou plutôt la vis de pression mue par un levier horizontal, s'emploie dans une foule d'industries différentes et s'applique à une foule d'objets divers. Ainsi, on s'en sert pour estamper, pour imprimer des timbres secs, pour découper à l'emporte-pièce, etc.

V. Nous ignorons entièrement comment, dans les différents États de la Grèce, était organisée l'administration chargée de a fabrication des monnaies. A Rome, cette partie des services publics fut réglée vers l'an 206 avant notre ère. Des magistrats, appelés *triumviri æri*, *argento*, *auro feriundo*, *flando* (TR. A. A. A. F. F.), c'est-à-dire *triumvirs* chargés de faire fondre et frapper le bronze, l'argent et l'or, furent alors établis pour surveiller le monnayage, sous la direction du Préteur urbain, qui prenait aussi le titre de *curator denariorum flandorum*. Mais Tibère attribua les fonctions monétaires du préteur urbain à des magistrats spéciaux appelés *curatores monetæ*. Enfin, les *triumvirs* disparurent après la division de l'empire. La surveillance du m. fut alors attribuée à un officier de la cour impériale appelé *Comte des largesses sacrées* (*comes sacrarum largitionum*). Dans les provinces, les décurions, les préteurs, les quatuorvirs et les édiles, suivant les localités, remplissaient les fonctions du préteur urbain et des triumvirs à Rome. Les rois francks conservèrent l'organisation qu'ils trouvèrent établie dans la Gaule romaine : seulement ils donnèrent à leurs *maires du palais* les attributions du comte des largesses sacrées, et des officiers d'un ordre inférieur, nommés *Monétaires* (*monetarii*), eurent pour fonctions de surveiller et de diriger la fabrication des espèces dans les nombreux ateliers, soit fixes, soit ambulants, qui existaient alors. Ces officiers ayant disparu avec la seconde race, on les remplaça, sous la troisième, par d'autres officiers qui reçurent le titre de *Généraux maîtres des monnaies*. En 1358, ces officiers formèrent un tribunal particulier qui fut appelé *Cour des monnaies*, et annexé à la Cour des comptes. Mais en 1551, Henri II l'érigea en cour souveraine et l'assimila aux parlements. Ce tribunal connaissait en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, de tout ce qui concernait les monnaies et l'emploi des matières d'or et d'argent. Il y avait aussi dans chaque hôtel des monnaies 2 *Juges-gardes* ou *Gardes des monnaies*, qui étaient spécialement chargés de surveiller toutes les opérations relatives à la fabrication et de vérifier les pièces avant leur émission. Enfin, Louis XIV créa les *Commissaires généraux près la Cour des monnaies*, dont les fonctions consistaient à inspecter les ateliers monétaires. Cette organisation disparut en 1791, époque où fut instituée celle qui existe aujourd'hui, sauf quelques modifications ultérieures que l'intérêt du service a rendues nécessaires. — A la tête du service, qui est dans les attributions du Ministre des finances, est placée une *Commission des monnaies*, composée de 3 membres nommés par l'empereur, dont l'un a le titre de *Président*, et les deux autres celui de *Commissaire général*. Un *Graveur général*, également nommé par le chef de l'État, y est attaché. La plus importante des fonctions de cette commission consiste à vérifier le poids et le titre de toutes les fabrications faites dans les divers ateliers. A cet effet, il lui est transmis un certain nombre d'échantillons sur chaque *Brève* ou masse de monnaies provenant de la même source. Les analyses sont exécutées par deux *Essayeurs* et un *Vérificateur*, et alors la commission détermine si les tolérances sont ou non dépassées, et, par suite, si les pièces doivent être refondues ou livrées au public.

La fabrication des monnaies, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, constitue une véritable industrie. En conséquence, elle est abandonnée à de véritables entrepreneurs qui s'y livrent à leurs risques et périls. Ces entrepreneurs ont le titre de *Directeur*. Seulement le législateur, dans le but de faciliter sa surveillance, a limité le nombre des *Hôtels des monnaies*, ou pour parler plus exactement, des *usines monétaires*. Avant la révolution, il y avait en France 30 hôtels des monnaies. Actuellement, ils ne sont qu'au nombre de 7, et chacun d'eux marque ses produits d'une des lettres ci-après désignées : Paris, A ; Bordeaux, K ; Lille, W ; Lyon, D ; Marseille, M ; Rouen, B ; Strasbourg, BB. En fait, depuis déjà longtemps, c'est à l'Hôtel de Paris que se fabrique la presque totalité de la monnaie d'or et d'argent, et dans les ateliers des départements que se travaille presque toute la monnaie de cuivre. C'est aussi l'Hôtel de Paris qui a le privilége de frapper les médailles, pièces de plaisir et jetons pour toute la France. Il y a auprès de chaque hôtel un *Commissaire impérial* qui est chargé de veiller à l'exacte observation, soit des règlements sur la fabrication des espèces, soit des tarifs des frais de fabrication et d'affinage. Ce fonctionnaire a sous ses ordres immédiats deux agents, dont les titres, *Contrôleur au monnayage* et *Contrôleur au change*, indiquent suffisamment les fonctions.

MONNAYER. v. a. Convertir un métal en monnaie. *On a monnayé de l'or pour plus de deux cents millions.* ‖ Donner l'empreinte à la monnaie. *Cette presse monnaye par jour tant de milliers de pièces d'or.* — Absol., *Avant l'invention du balancier, on monnayait au marteau.* = Monnayé, ée. part. *Or, argent monnayé*, se dit par opposition à Or, argent ouvragé ou brut. = Conj. Voy. Payer.

MONNAYEUR. s. m. Celui qui travaille à la fabrication des monnaies. ‖ *Faux m.*, Celui qui fait de la fausse monnaie.

Enc. — Autrefois les *Faux-monnayeurs* étaient roués vifs. Un édit de 1726 substitua à ce supplice barbare la peine de mort, qui fut conservée dans le Code pénal. Enfin, le crime de fausse monnaie devenant de plus en plus rare, la loi de 1832 a supprimé la peine capitale. Le faux m. est puni des travaux forcés à perpétuité, lorsqu'il a contrefait ou émis des monnaies d'or ou d'argent, des effets émis par le Trésor public avec son timbre, ou des billets de banque autorisés par la loi. Il est puni des travaux à temps, quand il a contrefait des monnaies de cuivre ou billon, ou quand il a contrefait ou émis en France des monnaies étrangères altérées ou contrefaites. — Celui qui, connaissant les vices d'une pièce fausse, l'a remise en circulation, est puni d'une amende triple au moins, et sextuple au plus de la valeur qu'elle représente, sans que cette amende puisse être inférieure à 16 fr. Enfin, comme la contrefaçon ou l'altération de la monnaie résulte de toute intention de faire passer une pièce quelconque pour une valeur supérieure, il s'ensuit qu'on se rend coupable du crime de contrefaçon quand on couvre la monnaie d'un enduit qui lui donne l'apparence d'or ou d'argent, ou quand on la rogne dans l'intention de la mettre en circulation sous une fausse valeur.

* **MONNINA.** s. m. T. Bot. Voy. Polygalées.

* **MONO—.** Voy. Mon—.

* **MONOCHIRE.** s. m. (gr. μόνος, seul; χεὶρ, main). T. Ichth. Voy. Pleuronectes.

* **MONOCHLAMYDÉ, ÉE.** adj. (grec. χλαμὺς, tunique). T. Bot. Se dit, par opposit. à *Dichlamydé, ée*, Des fleurs qui n'ont qu'une enveloppe florale. On emploie aussi quelquefois le mot *Monodichlamydé, ée*, en parlant D'une famille de végétaux dont les fleurs sont, les unes *Monochlamydées*, et les autres *Dichlamydées*.

MONOCHROME. adj. 2 g. (gr. χρῶμα, couleur). Qui est d'une seule couleur. *Les camaïeux, les grisailles sont des peintures monochromes.* ‖ Subst., on dit quelquefois, *Un monochrome.*

MONOCLE. s. m. (lat. *oculus*, œil) Voy. Lunette. ‖ * T. Zool. Voy. Entomostracés.

MONOCORDE. s. m. T. Phys. Voy. Acoustique.

MONOCOTYLÉDONE. adj. et s. 2 g. * **MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. et s. T. Botan. Voy. Graine et Botanique.

* **MONODELPHES.** s. m. pl. (gr. δελφὺς, matrice). T. Mamm. Voy. Mammifères.

* **MONODORA.** s. m. T. Bot. Voy. Anonacées.

MONOECIE. s. f. (gr. οἰκία, maison). V. Botanique.

* **MONOGAME.** adj. 2 g. Qui n'a qu'une seule femme. *Il ne peut y avoir de vraie civilisation que chez les peuples monogames.* ‖ Se dit aussi Des animaux qui n'ont qu'une femelle. *Le chevreuil est monogame.*

* **MONOGAMIE.** s. f. (gr. γάμος, mariage). Union d'un seul homme avec une seule femme. *La m. fait des époux, la polygamie fait un maître et des esclaves.* ‖ État de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois. ‖ Se dit aussi Des animaux qui vivent par paires, et soignent ensemble leur progéniture. ‖ T. Histoire natur. Voy. Botanique.

MONOGRAMME. s. m. (gr. γράμμα, lettre).

Enc. — On appelle ainsi une sorte de caractère ou de chiffre qui est ordinairement formé de plusieurs lettres entrelacées. Un *Monogramme* est *parfait* ou *complet*, quand toutes les lettres qui composent le mot y sont exprimées; il est *imparfait* ou *incomplet*, lorsqu'il n'en contient que les lettres principales. Comme exemple du premier, nous citerons le m. de Charles le Chauve, *Karolvs* [Fig. 1.], et, comme exemple du second, celui du *Christ* [Fig. 2.], qui ne comprend que les deux premières lettres du mot grec χρίστος. L'usage des monogrammes est fort ancien, car on en trouve sur diverses monnaies grecques du temps de Philippe et d'Alexandre, et l'on voit le m. du Christ sur des monnaies du siècle de Constantin. Mais ce fut surtout au moyen âge qu'il se répandit : on mit des monogrammes sur les étendards, sur les sceaux, et, en dernier lieu, sur les actes publics, les rois, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs et d'évêques ayant pris l'habitude de s'en servir en guise de signature. Longtemps même le droit de signer par m. fut réservé aux souverains et aux princes. Toutefois cette coutume tomba en désuétude dans le cours du XIVe siècle. Plus tard, on a encore donné le nom de *monogrammes* aux signes ou chiffres que les artistes apposent au bas de leurs œuvres. L'étude des monogrammes est d'une grande importance pour l'explication et la critique des monuments écrits du moyen âge, ainsi que pour l'histoire de l'art. Le meilleur livre sur cette matière est le *Dictionnaire des monogrammes*, par Brulliot.

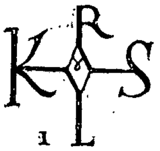

1

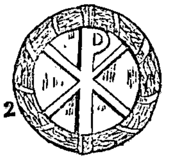

2

MONOGRAPHIE. s. f. (gr. γράφειν, écrire). Ouvrage qui traite spécialement d'un point de la science. *M. des hirudinées. M. des palmiers.*

* **MONOGYNIE.** s. f. (gr. γυνὴ, femme).

MONOÏQUE. adj. 2 g. (gr. οἰκία, maison). T. Bot. Voy. Fleur.

MONOLITHE. adj. 2 g. (gr. λίθος, pierre). Qui est d'une seule pierre. *Colosse, obélisque, temple m.* = Monolithe. s. m. *Beaucoup de monuments égyptiens sont des monolithes.*

MONOLOGUE. s. m. (grec. λόγος, discours). Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. *Un beau m. Un m. ennuyeux. Les monologues arrêtent l'action et manquent souvent de vraisemblance.*

MONOMANE. adj. et s. 2 g. Qui est atteint de monomanie. *Il est m. C'est une monomane.*

MONOMANIE. s. f. T. Méd. V. Aliénation *mentale*.

MONÔME. s. m. (gr. νομὴ, division). V. Algèbre.

* **MONOMYAIRE.** s. et adj. 2 g. (gr. μυὼν, muscle). Voy. Conchyliologie.

MONOPÉTALE et **MONOPHYLLE.** adj. 2 g. (gr. φύλλον, feuille). T. Bot. Voy. Fleur.

* **MONOPHYSITE.** s. m. (gr. φύσις, nature). T. Hist. relig. Voy. Hérésie.

MONOPOLE. s. m. (gr. πωλέω, vendre).

Enc. — En Économie politique, on appelle *Monopole*, le privilége que possède, à l'exclusion de tous autres, un individu, une collection d'individus ou l'État, de vendre ou d'exploiter une chose déterminée. On a distingué les monopoles en *naturels* et *artificiels*. Par les premiers, on entend les richesses limitées qui constituent une propriété légitime inhérente à l'individu et au développement de son activité : tels sont les produits du génie, une œuvre intellectuelle, un tableau, la propriété de faculté éminentes aussi bien que celle des capitaux, des instruments de travail, etc. Les seconds comprennent, au contraire, les priviléges concédés par l'État. Nous n'avons pas à nous occuper des monopoles naturels, car ils ne rentrent pas dans la définition rigoureuse et pratique du m. *Ce qui caractérise en effet le m.*, c'est qu'il n'existe qu'en vertu d'un acte de l'autorité légale. Parmi ces derniers, les uns sont exercés par l'État lui-même : *tels sont*, chez nous, le service des postes, la fabrication et la vente du tabac, de la poudre, etc.; la loterie, à Rome; l'exploitation des mines de mercure, en Espagne; la distillation et la vente des alcools, en Russie; le service des messageries, en Prusse, etc. Parmi les seconds, nous citerons, en France, la fabrication des monnaies, les établissements de crédit, l'industrie du typographe et de l'entrepreneur de théâtre, l'exercice des fonctions d'agent de change, de *courtier*, d'*avoué*, de *notaire*, etc. Plusieurs auteurs, même parmi les plus éminents, ont condamné tous les monopoles. Au point de vue de la science *économique* pure, ils auraient mille fois raison, si cette question était exclusivement du domaine de l'économie politique. Mais nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi : il y a encore à tenir compte des considérations importantes qu'on peut faire valoir au point de vue de la politique, et particulièrement du Trésor, de la police, de l'ordre public, etc. Il est donc impossible, suivant nous, de condamner ou de justifier en bloc tous les monopoles que *nous* avons *énumérés* plus haut. Chacun d'eux devrait être l'objet d'une discussion spéciale qu'il nous est interdit d'aborder. Cependant il y a un *fait général* qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que tout m. industriel ou commercial, en mettant obstacle à la concurrence, a pour effet d'altérer le juste prix des marchandises, de troubler les échanges, de frapper l'acheteur d'un impôt au profit du vendeur, de gêner la distribution naturelle des capitaux et d'être une source permanente d'inégalités sociales. V. COMMERCE et CONCURRENCE.

MONOPOLEUR. s. m. Celui qui exerce un monopole.

* **MONOPOLISER.** v. a. S'emparer d'un monopole; exercer un monopole. *M. une industrie.*

* **MONOPTÈRE.** adj. 2 g. (grec. πτερὸν, aile). T. Archit. V. TEMPLE. || *T. Ichth. Voy. ANGUILLE.

* **MONORIME.** s. m. T. Versif. Pièce de poésie dont tous les vers sont sur une même rime.

* **MONOSÉPALE.** adj. 2 g. T. Bot. Voy. FLEUR.

* **MONOSPERME.** adj. 2 g. T. Bot. V. FRUIT.

MONOSTIQUE. s. m. (gr. στίχος, vers). Épigramme, inscription en un seul vers.

MONOSYLLABE. adj. et s. m. T. Gram. Se dit D'un mot qui n'a qu'une syllabe. *Ce mot est m. Cette langue abonde en monosyllabes.*

MONOSYLLABIQUE. adj. 2 g. Qui est composé de monosyllabes. *Les langues monosyllabiques. Un vers m.* — On appelle aussi *Vers m.*, Un vers d'une seule syllabe.

* **MONOTHÉISME.** s. m. (gr. θεὸς, Dieu). Adoration d'un seul Dieu. = *MONOTHÉISTE. adj. 2 g. Qui adore un seul dieu, *Un peuple m.* || Qui a rapport au monothéisme. *Religion m. Doctrine monothéiste.*

* **MONOTHÉLISME.** s. m. (grec. θέλω, vouloir). T. Hist. relig. Voy. HÉRÉSIE. = *MONOTHÉLITE. adj. et s. 2 g. Qui est partisan du monothélisme.

MONOTONE. adj. 2 g. (grec. τόνος, ton). Qui est presque toujours sur le même ton; qui n'est pas assez varié dans ses intonations. *Chant m. Déclamation m.* — Par anal., *Un bruit m.* || Par ext., *Acteur, orateur m.*, Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie. || Figur., en parl. Des choses, Qui est trop uniforme, qui manque de variété. *Style m. Mener une vie m. Des occupations monotones. Des plaisirs monotones.*

MONOTONIE. s. f. Uniformité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans les discours, dans la musique. *Il parle avec une m. fatigante. Cette musique est d'une m. intolérable.* || Figur., se dit Du style, de la vie, etc. *La m. de son style. Ce poëme a de la m. La m. de ce travail me fatigue. Sa vie est d'une m. ennuyeuse.*

* **MONOTRÊMES.** s. m. pl. (gr. τρῆμα, trou). Mam.

Enc. — Cuvier a désigné sous ce nom, qui a été adopté par *tous les zoologistes, un petit groupe de Mammifères*, qui forment actuellement le second ordre des Mammifères dits Aplacentaires, et qui font le passage de ces derniers à la classe des Vertébrés Ovipares. Les *Monotrèmes* en effet ont, comme les Oiseaux, un cloaque ou canal commun dans lequel débouchent à la fois l'appareil génito-urinaire et le tube intestinal. Les organes de la génération présentent des anomalies extraordinaires. Bien qu'ils n'aient pas de poche abdominale, ces animaux portent sur le pubis les mêmes os surnuméraires que les Marsupiaux. Les Mon. ont des mamelles, mais nous n'avons aucun renseignement sur *l'état dans* lequel *naissent leurs petits*, et les indigènes de la Nouvelle-Hollande, le seul pays où l'on ait rencontré ces animaux étranges, assurent qu'ils produisent des œufs. Une autre singularité curieuse de leur conformation, c'est la présence d'une sorte de clavicule commune aux deux épaules, placée en avant de la clavicule ordinaire et analogue à la fourchette des Oiseaux. De plus, leur oreille est dépourvue de conque externe. Enfin, outre les cinq ongles à tous les pieds, les mâles portent à ceux de derrière un ergot qui est percé d'un canal, lequel, *dit-on, livre passage* à un liquide venimeux. L'ordre des Mon. se compose seulement des deux genres *Échidné* et *Ornithorhynque*. — Les *Échidnés* ont tout le dessus du corps couvert d'épines comme celui du Hérisson, et jouissent de la propriété de se rouler en boule. Leur museau allongé, grêle et terminé par une petite bouche, contient une langue extensible comme celle des Fourmiliers. Au lieu de dents, ils ont dans le palais plusieurs rangées de petites épines. Leurs pieds courts et robustes sont propres à fouir la terre. Ces animaux sont timides, lents, et se nourrissent principalement de Fourmis. On en admet deux espèces, l'*Éch. épineux* (*Ech. hystrix*) [Fig. 1], qui est tout couvert de grosses épines, et l'*Éch. soyeux* (*Ech. setosa*), dont les épines sont à demi cachées par le poil. Mais ce dernier pourrait bien n'être que le jeune âge du premier. — Les *Ornithorynques* ont le museau allongé, élargi, aplati, et offrant la plus grande ressemblance avec le bec d'un Canard, d'autant que ses bords sont garnis de même de petites lames transverses. Ils n'ont de dents que dans le fond de la bouche. Celles-ci sont au nombre de *deux, et constituées par de petits tubes verticaux. Leur langue* se compose de deux parties, l'une antérieure, étroite, hérissée de papilles cornées, l'autre postérieure, plus épaisse, et portant deux petites pointes charnues. La tête, le corps et la queue sont entièrement couverts de poils épais. Enfin, les membranes de leurs pieds et leur queue aplatie révèlent assez des animaux aquatiques. En effet, ils habitent exclusivement les bords des *marais et des rivières. On n'en connaît qu'une espèce, l'Ornith. paradoxal* (*Ornithorhynchus paradoxus*) [Fig. 2], à poil roussâtre et lisse, ou noirâtre et un peu crépu, selon l'âge.

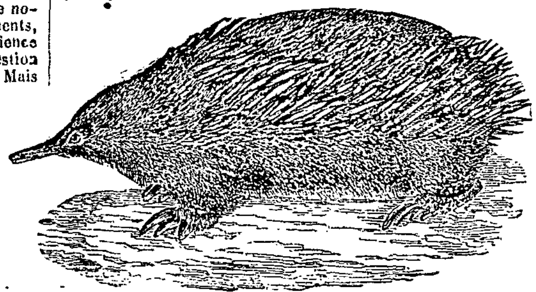

Fig. 1.

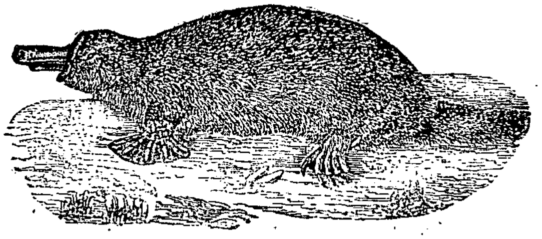

Fig. 2.

* **MONOTROPÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs semi-monopétales, à placentas axiles, à étamines définies, libres et toutes parfaites, à graines pourvues d'un tégument lâche ou ailé, à embryon situé au sommet de l'albumen. — *Caract. bot.* : Plantes parasites croissant sur les racines des Pins et autres arbres. Tiges brunes ou presque incolores, dépourvues de vraies feuilles, mais munies d'écailles. Fleurs en épis ou en grappes terminales. Sépales 4-5, membraneux, terminés en pointe et disposés en verticille brisé. Pétales en même nombre, tantôt imbriqués et en forme de sac à la base, tantôt soudés en une corolle monopétale. Étamines 8-10, hypogynes, quelquefois alternant avec 10 glandes hypogynes recourbées; anthères biloculaires, à déhiscence quelquefois longitudinale. Ovaire arrondi, à 4-5 sillons, articulé avec un style cylindrique court et terminé par un stigmate en forme d'entonnoir, présentant 4-5 loges à la base, et *une seule loge avec 5 placentas* pariétaux au sommet. Fruit capsulaire, à déhiscence loculicide, en emportant les placentas sur le milieu des valves. Graines *nombreuses, avec un tégument lâche ou ailé à l'extrémité.* Embryon petit, indivis, renfermé dans le sommet d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Monotropa hypopithys;* 2. Fleur; 3. Pistil; 4. Coupe perpendiculaire du même; 5. Graine. — 6. Graine du *Pterospora andromedea;* 7. Coupe de la même.]

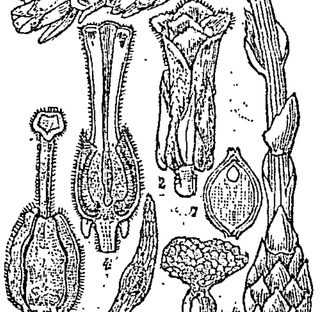

Cette famille se compose seulement de 6 genres et d'une dizaine d'espèces répandues en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Nord. Elles habitent les lieux frais, et particulièrement les bois de Conifères. Plusieurs espèces ont une odeur de violette ou d'œillet. En Allemagne, le *Monotropa hypopithys pulvérisé s'administre aux brebis atteintes de toux, et dans* l'Amérique septentrionale, les Indiens emploient, dit-on, le *Pterospora andromedea* comme anthelminthique et diaphorétique.

MONS. s. m. [On pron. l'S.] Abréviation de Monsieur. T. Mépris. *M. un tel.*

MONSEIGNEUR. s. m. (R. *mon, seigneur*).

Enc. — La qualification de *Monseigneur* se donnait, à l'origine, aux saints et aux rois. Les chevaliers portaient également ce titre. Dans les siècles subséquents, les princes, les ducs et pairs, les maréchaux, les grands officiers de la couronne, les ministres en fonctions, les archevêques, les évêques et même les présidents à mortier eurent droit à cette qualification honorifique. Quand les *parlements étaient assemblés et siégeaient comme corps judiciaires*, les requêtes et les mémoires qui leur étaient adressés devaient porter pour suscription : *A nos seigneurs du parlement.* Enfin, sous Louis XIV, le titre de *Monseigneur*, pris absolument, désigna le Dauphin, héritier présomptif de la couronne. — Ce titre, supprimé par la Constituante avec les autres qualifications nobiliaires, fut remis en vigueur sous l'Empire et sous la Restauration; les ministres en particulier avaient droit à ce titre. Aujourd'hui il ne se donne plus qu'aux princes membres de la famille impériale, aux archevêques et aux évêques. *Par abréviation, on écrit souvent Mgr. Lorsqu'on s'adresse col*lectivement à plusieurs personnes qui ont droit à ce titre, on dit ou l'on écrit *Messeigneurs.*

MONSEIGNEURISER. v. a. Donner le titre de monseigneur. *Je l'ai monseigneurisé.* Ne se dit que par plaisanterie. = MONSEIGNEURISÉ, ÉE. part.

MONSIEUR. s. m. **MESSIEURS.** s. m. pl. [On pron. *Mossieu, Messieu.*] Titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux personnes à qui l'on parle ou à qui l'on écrit. *Oui, m. Je vous prie, m., de... Je vous prie, messieurs, de remarquer. Adressez-vous à ces messieurs.* || Se dit, par les domestiques d'une maison, Du maître de cette maison. *M. est sorti. M. n'est pas visible.* || *Monsieur*, se dit encore pour désigner Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. *Il est venu un m. vous demander.* — Fam., *Un beau m.*, Un homme mis avec élégance. *C'est un vilain m.*, C'est un homme d'humeur maussade, difficile à vivre. — Popul., *Il fait le m., il fait bien le m.*, Il fait l'homme d'importance. *Il est devenu gros m.*, Il a fait fortune. || On dit, pour marquer son mépris à quelqu'un ou pour l'injurier : *Mon petit m. M. l'insolent. M. le sot.*

Enc. — Le titre de *Monsieur* fut, à l'origine, synonyme de *Monseigneur*, et se donna aux rois ainsi qu'aux saints. Plus tard on l'appliqua aux gentilshommes qui n'avaient pas droit au Monseigneur, et même à ceux à qui cette qualification était due, quand on y joignait le titre de leur dignité. C'est ainsi qu'on disait : *Monsieur* le prince, *Monsieur* le maréchal, *Monsieur* le chancelier, etc. — Le nom de *messieurs*, pris absolument, se donnait encore aux membres du parlement et des autres cours souveraines, et l'on disait : *Un de messieurs; L'avis de messieurs.* Enfin, *Monsieur*, pris également d'une façon absolue, servait à désigner l'aîné des frères du roi. Charles X est le dernier qui ait porté ce titre pendant le règne de Louis XVIII. — Aujourd'hui, on donne, par politesse, le titre de Monsieur à toutes les personnes à qui l'on parle où à qui l'on écrit. — On écrit souvent, par abréviation, au singulier M^{r} ou M., et au pluriel M^{rs} ou MM.

* **MONSONIA.** s. m. T. Bot. Voy. GÉRANIACÉES.

* **MONSTERA.** s. m. T. Bot. Voy. ORONTIACÉES.

MONSTRE. s. m. (latin. *monstrum*, de *monstrare*, montrer, parce qu'autrefois les monstres étaient considérés comme des êtres qui annonçaient quelque malheur). Se dit De tout être organisé dont la conformation s'écarte plus ou moins de celle qui est naturelle à son espèce ou à son sexe. *M. horrible, hideux, effroyable. Un m. à deux têtes. Cette femme a fait un m. Les fleurs doubles sont des monstres.* || Par exag., Ce qui est extrêmement laid. *Cette femme est horriblement laide, c'est un m.* On dit aussi, *Un m. de laideur.* || Fig., au sens moral, Cruel, inhumain, dénaturé. *Néron était un m. C'est un monstre qui a voulu assassiner sa mère.* — On dit aussi, *C'est un m. de cruauté, d'ingratitude, d'avarice.* || Poétiq., *Les monstres des forêts*, Les bêtes féroces qui habitent les forêts. — *Les monstres marins*, Les grands cétacés et les grandes espèces de poissons. — Famil., *On a servi des monstres sur cette table*, On a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire. || Figur., *Se faire un m. de quelque chose*, S'imaginer qu'une chose est très-pénible, très-difficile.

MONSTRUEUSEMENT. adv. Prodigieusement, excessivement; ne se dit guère que dans ces phrases : *C'est un homme m. gros, m. gras.*

MONSTRUEUX, EUSE. adj. Qui a une conformation contre nature. *Un enfant m. Un animal m. Une conformation monstrueuse.* ‖ Qui est contraire aux lois de la nature. *Accouplement m.* —Figur., *Union monstrueuse d'idées, d'expressions.* ‖ Se dit aussi De certaines choses qui sont excessives dans leur genre. *Cet homme a la tête monstrueuse. C'est une femme d'une laideur, d'une grosseur monstrueuse. Un animal m. Des poissons m.* — Figur., au sens moral, *Une fortune monstrueuse. Un événement m. Un crime m. Avarice, prodigalité monstrueuse. Des absurdités monstrueuses.*

MONSTRUOSITÉ. s. f. Caractère, vice de ce qui est monstrueux. *La m. de sa grosseur attire tous les regards. La m. de cette action.* ‖ S'emploie le plus souvent pour désigner La chose monstrueuse elle-même. *Sa tête est une m. Cette action est une m. L'étude des monstruosités nous a révélé certaines lois relatives au développement des êtres.* — Voy. TÉRATOLOGIE.

MONT. s. m. (lat. *mons*). Grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus de la surface de la terre. Ne se dit guère en prose qu'avec un nom propre. *Le m. Cenis. Le m. Etna. Le M.-Blanc. Le m. Liban. Les monts Pyrénées.* Poétiq., *Le double m.*, Le Parnasse. — Absol., et au plur., *Monts* sign. ordinairement, Les Alpes. *Il passa les monts pendant l'hiver. Au delà des monts.* ‖ *Aller par monts et par vaux*, V. VAL. ‖ Figur. et famil., *Promettre des monts d'or à quelqu'un; Lui promettre monts et merveilles*, Lui promettre de grands avantages, de grandes richesses, etc.

Syn. — *Montagne.* — *Mont* désigne une masse détachée de toute autre, soit physiquement, soit idéalement; *montagne* ne forme qu'une appellation vague, qui, pour être appliquée à des objets individuels, doit être suivie de la préposition *de*, comme les *montagnes* des Alpes, les *montagnes* du Jura. *Montagne* réveille toujours dans l'esprit l'idée d'une masse plus forte, plus vaste que le *mont*, et présente, en général, l'idée d'une suite continue de *monts*. *Mont* est opposé au val ou vallon; on court par *monts* et par vaux. La *montagne* est opposée à la plaine; on mène paître un troupeau de la plaine sur la *montagne*. Un pays fort inégal, tout coupé de tertres, de collines, de monticules, de *monts*, est *montueux*. Un pays tantôt très-élevé, tantôt très-bas, entrecoupé de *montagnes* et de plaines, hérissé d'un côté, uni de l'autre, est *montagneux*.

MONTAGE. s. m. Action de transporter quelque chose de bas en haut.

MONTAGNARD, ARDE. adj. Qui habite les montagnes. *Les peuples montagnards.* = Substant., *C'est un m. Les montagnards d'Écosse.* ‖ * Sous la Convention, se disait Des Membres de l'assemblée qui siégeaient sur la montagne.

MONTAGNE. s. f. Masse énorme de terre et de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne. *M. rude, escarpée. Le sommet, la cime, le penchant, la pente, la croupe, les flancs, le pied d'une m. Une chaîne de montagnes. Pays de montagnes. Pays hérissé de montagnes.* — Par analog., *Montagnes de glace*, Amas considérable de glaces qu'on rencontre principalement dans les mers polaires. ‖ Prov., *Il n'y a point de m. sans vallée*, Chaque chose existe avec ses conditions naturelles. ‖ Fig., *La m. a enfanté une souris*, V. ENFANTER. = Dans l'histoire de la Convention, on désigne sous le nom de *Montagne*, Les membres les plus exaltés de l'assemblée, parce qu'ils siégeaient sur les gradins les plus élevés de la salle des séances.

Enc.—I. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les *Montagnes*, malgré les idées eagérées que l'on se fait communément de leurs dimensions, ne forment à la surface du globe que des inégalités insignifiantes. La hauteur du sommet le plus élevé de l'Himalaya étant de 8588 mèt., l'effet qui en résulte n'est pas plus sensible que ne le serait une aspérité d'environ 6 dixièmes de millim. sur une sphère qui aurait 1 mètre de diamètre. V. GÉOLOGIE.

II. La dénomination de *Montagne* ne convient qu'aux aspérités considérables; les géographes s'accordent à ne la donner qu'à des cimes ayant au moins 3 à 400 mèt.; celles qui sont inférieures sont appelées *Collines*, ou, quand elles sont isolées, *Monticules*, *Éminences*, *Buttes*, selon leur élévation. Cependant ces distinctions sont plutôt relatives qu'absolues. On désigne encore sous des noms différents les diverses parties d'une m. L'espace qu'elle occupe est la *Base;* la partie inférieure qui commence à s'élever au-dessus du sol environnant est le *Pied;* ses côtés, plus ou moins inclinés, sont les *Flancs;* lorsqu'ils présentent des parties presque verticales, celles-ci sont appelées *Escarpements*, et quand, au contraire, ils offrent des assises plus ou moins régulières et en retrait les unes sur les autres, on dit qu'ils sont *taillés en gradins*. Le point le plus élevé de la masse est nommée *Sommet*, *Cime*, *Crête* ou *Faîte*. Quand ce sommet présente une surface plane, cette surface prend le nom de *Plateau* (Fig. 1). Lorsque le sommet offre la forme d'un cône plus ou moins rapide (Fig. 2), on lui donne le nom de *Cône*, de *Piton*, de *Pic* ou de *Puy*, qui souvent alors s'étend à la m. entière. S'il est arrondi en boule, comme on le voit souvent dans les Vosges, on l'appelle *Ballon* ou *Dôme*. Les sommets terminés en pointes aiguës ou en crêtes dentelées (Fig. 3) sont nommés *Aiguilles*, *Dents*, *Cornes*, suivant les aspects qu'ils présentent. Le nom de *Tour* ou de *Cylindre* s'applique à des sommets taillés à pic, de façon à ressembler de loin à des constructions gigantesques qui tombent en ruines (Fig. 4). Il est rare que les montagnes soient isolées; cela arrive cependant pour celles qui sont volcaniques, pour certains *ballons*, et pour quelques éminences formées de roches dures qui ont résisté aux causes d'érosion par lesquelles les montagnes voisines ont été détruites. Le plus ordinairement les montagnes sont réunies de manière à former des masses qui reçoivent des dénominations différentes d'après leur importance ou leur direction. Une *Chaîne* est une réunion de montagnes qui s'étend en longueur, et qui change quelquefois de nom lorsqu'elle occupe une grande étendue; un *Massif*, *Groupe*, ou *Nœud*, est la réunion de plusieurs chaînes qui se prolongent dans diverses directions; un *Rameau* est un assemblage de montagnes plus ou moins considérables qui partent d'une chaîne; un *Contre-fort* est un rameau secondaire qui part d'un rameau principal; un *Système* se compose de plusieurs groupes liés entre eux; les flancs d'une chaîne sont appelés *Versants*, parce qu'en général ils servent à verser les eaux dans les bassins que ces chaînes circonscrivent; on nomme *Ligne de faîte*, la ligne idéale qui sépare les versants opposés d'une chaîne; enfin, on donne, selon l'habitude des lieux, le nom de *Col*, de *Passage*, de *Port*, de *Brèche*, aux points où des montagnes contiguës offrent une dépression de manière à permettre de franchir la chaîne.

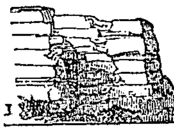
1

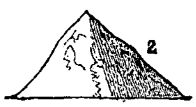
2

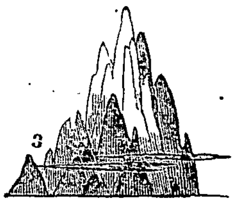
3

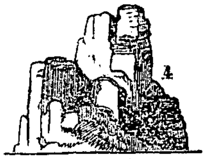
4

III. Quoique, au premier abord, il n'y ait aucune régularité, soit dans les formes qu'affectent les montagnes, soit dans leur distribution à la surface du globe, une observation attentive prouve qu'il n'en est point ainsi. Leurs formes, par ex., sont généralement en harmonie avec la nature des roches qui les composent. Ainsi, la dolomie prend ordinairement la forme de hauts pics isolés; les schistes micacés et le gneiss prennent celle d'aiguilles, comme dans les Alpes; les roches calcaires, celle de tours et de cylindres; les roches de serpentine et de trachyte, celle de dôme; les phonolithes revêtent la forme pyramidale; le trapp et le basalte, celle de murailles noirâtres; enfin, les montagnes volcaniques sont habituellement caractérisées par un sommet en cône mousse ou en forme de cratère. Dans les chaînes, il y a en général un versant dont la pente est plus douce que celle de l'autre. Néanmoins l'œil se trompe fort souvent dans l'estimation de la pente des montagnes. On ne rencontre pas dans toutes les Alpes un rocher qui ait 500 mètres de hauteur perpendiculaire ou même une inclinaison de 90°. La pente du Mont-Blanc vers l'Allée blanche, quelque abrupte qu'elle paraisse, ne s'élève pas à 45°, et la pente moyenne du pic de Ténériffe, suivant Al. de Humboldt, n'est que de 12° 30'. Les chaînes ne sont pas non plus distribuées au hasard à la surface de la terre. Élie de Beaumont a démontré que tout système de montagnes occupe une portion d'un grand cercle de la sphère terrestre, et que les chaînes sont parallèles entre elles, même lorsqu'elles sont situées dans des hémisphères opposés. Ainsi les Alpes centrales et les monts Carpathes, le Caucase et l'Himalaya, sont à peu près dans la même direction. Le grand cercle de la sphère qui passerait par cette portion des Apennins qui est située entre Gênes et les sources du Tibre est parallèle aux montagnes de l'Achaïe, aux Pyrénées, aux monts Alleghanys dans l'Amérique du Nord, et aux Ghattes dans le Malabar. Les Alpes occidentales sont parallèles aux montagnes de l'Espagne, depuis le cap San-Martino jusqu'au cap de Gatto; elles sont également parallèles aux montagnes de l'Afrique qui longent la côte de l'Atlantique, à la chaîne du Brésil entre le cap San-Roque et Montevideo, ainsi qu'à la chaîne des montagnes de la Scandinavie. Le chaînon du mont Viso, dans les Alpes piémontaises, est parallèle aux Apennins des États romains et napolitains, au Pinde et à la chaîne du Taygète jusqu'au cap Matapan. La portion méridionale de l'Oural est parallèle au système de la Corse et de la Sardaigne; une autre partie est parallèle au Ténare. Les monts Laputa, sur la côte de l'Afrique méridionale, sont parallèles aux montagnes de Madagascar; les montagnes de l'Égypte et de la mer Rouge sont parallèles au Thuringerwald; enfin, plusieurs des chaînes de la Chine sont parallèles aux Andes de l'Amérique, et, comme celles-ci, courent de l'est à l'ouest.

IV. Toutes les montagnes doivent leur origine à l'action des forces, très-probablement de nature ignée, qui agissent sans cesse dans l'intérieur du globe. Certaines parties de la croûte terrestre, cédant à leur effort, se sont fracturées en formant d'immenses fissures, lesquelles ont livré passage aux masses énormes qui constituent les chaînes de montagnes. Les points où les forces internes du globe ont agi avec le maximum d'énergie sont marqués par les roches plutoniques, le granit, le porphyre, etc., qui constituent généralement le noyau ou l'axe des montagnes, tandis que leurs flancs sont revêtus par d'autres roches stratifiées, dont les couches présentent tous les degrés possibles d'inclinaison. La théorie de la formation des montagnes par voie de soulèvement a été conçue pour la première fois par le célèbre anatomiste danois Sténon (1667). Cet éminent observateur avait reconnu que toutes les couches de sédiment ayant dû se déposer horizontalement, celles que l'on voit plus ou moins inclinées devaient cette position à une cause violente qui avait agi après leur consolidation. Mais toutes ces chaînes qui sillonnent la surface du globe se sont-elles produites simultanément ou successivement? En d'autres termes, est-il possible de déterminer l'âge relatif des chaînes de montagnes? Ce problème, qui semble au-dessus de la portée de l'intelligence humaine, a été résolu, et cela à l'aide d'un principe fort simple, en comparant les couches sédimentaires redressées qui s'appuient sur les flancs des montagnes et les couches horizontales qui leur sont contiguës. Ainsi, par ex., lorsque, sur les flancs d'une m. (Fig. 5), nous trouvons une série de couches *a* redressées, contre lesquelles viennent s'appuyer d'autres couches horizontales *b*, il est évident que la m. a été soulevée après le dépôt des couches *a*, mais avant le dépôt des couches *b*. Si, au contraire, en examinant une autre m. (Fig. 6), nous observons que les deux séries de couches *a* et *b* ont été redressées, et qu'une troisième série *c* vient s'appuyer contre ces dernières, il est encore évident que cette seconde m. est d'une date plus récente que la première où les couches *b* sont horizontales. Ce principe, si admirable de simplicité et de clarté, est dû à notre illustre compatriote Élie de Beaumont. Mais, en outre, poursuivant avec persévérance son application aux divers systèmes de montagnes, il a montré que tous les dépôts sédimentaires redressés simultanément offrent une direction parallèle, ou, en d'autres termes, que les chaînes parallèles sont contemporaines, c'est-à-dire ont été soulevées à la même époque. Élie de Beaumont a décrit dans l'Europe seule 20 systèmes de soulèvements distingués par leur direction, ainsi que par la disposition et la nature des couches sédimentaires. Le tableau suivant indique l'ordre chronologique de ces soulèvements et leur direction moyenne. On remarquera, en parcourant ce tableau, que les soulèvements les plus récents ont été les plus violents, et que ce sont eux qui ont fait surgir les montagnes les plus élevées.

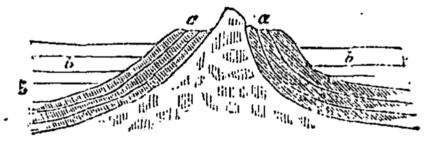
5

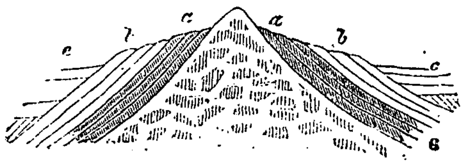
6

1.	Soulèv. de la *Vendée*	N. 22° O.
2.	— du *Finistère*	E. 21° 45' N.
3.	— du *Longmynd*	N. 23° E.
4.	— du *Morbihan*	O. 38° 15' N.
5.	— du *Westmoreland* et du *Hundsrück*	E. 31° 30' N.
6.	— des *Ballons* et des collines du *Bocage*	E. 15° N.
7.	— du *Forez*	N. 15° 3' O.
8.	— du *Nord de l'Angleterre*	N. 5° O.
9.	— des *Pays-Bas* et du *Sud du pays de Galles*	E. 5° S.
10.	— du *Rhin*	N. 21° E.
11.	— du *Thuringerwald* et du *Morvan*	E. 40° S.
12.	— du *Pilat*, de la *Côte-d'Or*, de l'*Erzgebirge*	E. 40° N.
13.	— du *Mont Viso* et du *Pinde*	N. 22° O.
14.	— des *Pyrénées*	E. 8° S.
15.	— de la *Corse* et de la *Sardaigne*	N. et S.
16.	— de l'*Île de Wight*, du *Tatra* et de l'*Hæmus*	O. 4° 50' N.
17.	— de l'*Érymanthe* et du *Sancerrois*	E. 26° N.
18.	— des *Alpes occidentales*	N. 26° E.
19.	— des *Alpes, chaîne principale*	E. 16° N.
20.	— du *Ténare*	N. 10° O.

V. Nous terminerons cet article en indiquant, d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, l'altitude de quelques-unes des principales montagnes du globe, parmi celles du moins qui ont été mesurées exactement.

EUROPE.

	Mètres.		Mètres.
Mont-Blanc (Alpes)	4810	P. Lomnis (M. Carpathes)	2701
Mont-Rose (Id.)	4636	Monte Rotondo (Corse)	2672
Finsteraarhorn (Id.)	4362	Sneehaten (Norwége)	2500
Jungfrau (Id.)	4180	Monte Vellino (Apennins)	2393
Ortler (Alpes-Tyrol)	3908	Mont Athos (Grèce)	2066
Mulahasen (Grenade)	3555	Mont Ventoux (Alpes)	1909
Col du Géant (Alpes)	3426	Mont-Dore (France)	1886
Malahite ou Néthou (Pyr.)	3404	Cantal (Id.)	1857
Mont-Perdu (Id.)	3351	Le Mézenc (Id. Cévennes)	1766
Le Cylindre (Id.)	3322	Sierra d'Estre (Portugal)	1700
Maladetta (Id.)	3312	Puy Mary (France)	1658
Vignemale (Id.)	3298	Hussoko (Moravie)	1624
Etna (Sicile)	3237	Schneckoppe (Bohême)	1608
Budosch (Transylvanie)	2924	Adelat (Suède)	1578
Pic du Midi (Pyrénées)	2877	Suœfials-Iokull (Islande)	1559
Canigou (Id.)	2785	M. des Géants (Bohême)	1512

	Mètres.		Mètres.
Puy-de-Dôme (France). .	1465	Vésuve (Naples)	1198
Le Ballon (Id. Vosges). .	1429	Broken (Hartz, Saxe) . .	1140
Spitzberg	1372	Sierra de Foja (Algarves)	1100
Ben-Nevis (Écosse) . . .	1325	Snowden (pays de Galles)	1089
Fichtelberg (Saxe). . . .	1212	Hekla (Islande).	1013
ASIE.			
Himalaya, pics les plus hauts :		Elbrouz (Caucase). . . .	5646
Kanchinjinga, pic ouest (Sikim).	8588	Anonymus.	5163
Dwalagiri (Népaul) . . .	8187	Pic de la frontière de la Chine et de la Russie .	5135
Juwahir (Kumaôon) . . .	7824	Ophir (Sumatra)	3950
Le 12e pic	7088	Mont Liban (Syrie). . . .	2906
Le 3e pic.	6959	Petit Altaï (Sibérie) . . .	2202
AFRIQUE.			
Pic de Ténériffe (Açores).	3710	Piton des neiges (Réun.).	3067
M. d'Ambotismène (Madagascar)	3507	M. de la Table (Cap de Bonne-Espérance.) . .	1163
AMÉRIQUE.			
Chimborazo (Pérou). . .	6530	M. St-Élie (côte N.-E. d'Am.).	5113
Nevado de Sorata	6488	Popocatepetl (volcan, Mexiq.)	5250
Nevado de Illimani. . . .	6456	Pic d'Orizaba	5295
Cayambé (Pérou)	5954	Cerro de Potosi.	4888
Antisana (volcan, Pérou).	5833	Sierra-Nevada (Mexique).	4786
Chipicani.	5760	M. du beau Temps (c. N.-O. d'Amérique).	4549
Cotopaxi (volcan, Pérou)	5753	Coffre de Perote.	4088
Montagne de Pichu-Pichu	5670	Mont. Bleues (Jamaïque).	2218
Volcan d'Arequipa. . . .	5600	Vol. de la Solfatare (Guad.).	1557
OCÉANIE.			
Mowna-Roa (Owhyee). .	4838	Montagne d'Otaïti	3323

MONTAGNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de montagnes. *Pays m. Région montagneuse.*

MONTANT. s. m. (R. *monter*). Pièce de bois, de fer ou de pierre, qui est posée verticalement dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. *Les montants d'une grille, d'une porte de fer, d'une croisée.* — *Les montants d'une raquette,* Les cordes qui vont de haut en bas. ‖ Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense. *Le m. de ce qu'il doit est de tant. Le m. de ses dépenses dépasse cinquante mille francs.* ‖ Se dit encore Du goût relevé, de l'odeur de certaines choses. *Donnez un peu de m. à cette sauce. Ce vin, ce tabac a beaucoup de montant.*

MONTANT, ANTE. adj. Qui monte. *Un bateau m. Il y a dans ce puits un seau m. et descendant. Un chemin m. La marée montante.* ‖ T. Guerre. *Garde montante,* Voy. DESCENDANT. ‖ T. Maçonn. *Joint m.*, Joint vertical de deux pierres.

MONT-DE-PIÉTÉ. s. m.

Enc.—I. Durant tout le moyen âge, les juifs, grâce à la faculté de prêter à intérêt que leur accordait la loi mosaïque, tandis que les canons de l'Église l'interdisaient aux chrétiens, possédèrent le monopole du commerce de l'argent, et en usèrent comme tous les monopoleurs. Leur avidité n'épargnait pas plus le pauvre que le riche. Les prêts sur gages en particulier donnaient lieu de leur part aux exactions les plus odieuses. La charité chrétienne finit par s'émouvoir de cet état de choses. En 1440, le P. Barnabé de Terni, de l'ordre des Frères mineurs, prêchant à Pérouse, invita les riches à contribuer, par leurs offrandes, au soulagement des pauvres. Sa parole fut entendue, et les dons qu'elle provoqua servirent à constituer un fonds à l'aide duquel on fit aux gens du peuple des prêts gratuits sur nantissement d'effets mobiliers. Le bien qui en résulta détermina promptement plusieurs autres villes à créer des maisons de prêt sur le modèle de celle de Pérouse : telles furent Orvieto (1445), Viterbe (1471), Bologne (1475), Parme (1488), Padoue (1491), Florence (1492), Milan (1496), Turin (1519), Rome (1539), etc. Ces maisons de prêt furent appelées *Monti di pietà*, c.-à-d. banques de charité, dénomination que nous avons francisée plutôt que traduite par l'expression *Monts de piété*. Comme elles opéraient gratuitement, divers papes s'empressèrent d'approuver et d'encourager ces fondations charitables. De l'Italie les monts-de-piété pénétrèrent peu à peu dans les autres parties de l'Europe. L'Allemagne les connut pour la première fois en 1498 (Nuremberg); la Hollande, en 1578 (Amsterdam); la Belgique, en 1618 (Bruxelles), etc. Quant à la France, le plus ancien établissement de ce genre est celui d'Avignon, alors terre papale, qui date de 1577. Beaucaire eut le sien en 1583; un troisième fut créé à Carpentras en 1612. Trois ans après, ce fut le tour de Nancy, de Sedan et d'Arras. En 1626, Louis XIII rendit un édit pour qu'il fût établi des monts-de-piété dans les principales villes du royaume ; mais il ne fut pas mis à exécution. Il en fut à peu près de même de l'édit donné par Louis XIV, en 1643, car, sur 53 villes auxquelles il prescrivit d'organiser des monts-de-piété, 6 seulement, entre autres Montpellier (1684) et Marseille (1696), se conformèrent aux ordres du roi. Paris même resta sans m.-de-p. jusqu'en 1778 ; mais cet établissement n'eut pas une longue durée. En effet, la révolution supprima tous les monts-de-piété comme des institutions de monopole, et abandonna le prêt sur gages à la spéculation privée. Cependant les abus auxquels donna lieu le nouveau régime ramenèrent les monts-de-piété. Le m.-de-p. de Paris fut rétabli par un arrêté du Directoire (3 prair. an V, 22 mai 1797). Deux ans après, la loi du 16 pluv. an VII (4 févr. 1799) exigea l'autorisation du gouvernement pour l'ouverture de toute maison particulière de prêts sur gages. Enfin, les décrets impériaux des 24 mess. an XII et 8 therm. an XIII (13 juill. 1804 et 27 juill. 1805) ordonnèrent la fermeture de toutes les maisons privées, et reconstituèrent les anciens monts-de-piété. L'organisation de ces établissements a été récemment modifiée par la loi du 24 juin 1851, et par le décret du 24 mars 1852.

II. Aux termes de la loi qui les régit actuellement, les monts-de-piété sont considérés comme établissements d'utilité publique. Leur administration est confiée à une *Commission* gratuite et à un agent salarié, ordinairement appelé *Directeur*, qui centralise le service sous la surveillance de la commission. Chaque m.-de-p. possède une dotation, qui se compose des biens meubles et immeubles affectés à sa fondation, et de ceux qui lui échoient, notamment par dons et legs ; des bénéfices constatés par les inventaires annuels ; et des subventions qu'il reçoit de la commune, du département, ou de l'État. Enfin, il fait ses prêts au moyen des fonds disponibles de la dotation, et, quand ces fonds sont insuffisants, avec ceux qu'il se procure par voie d'emprunt, ou qui ont été versés à intérêt dans sa caisse. Les objets offerts en nantissement par l'emprunteur sont estimés par des experts attachés à l'établissement, et il n'est prêté qu'une partie de la valeur déclarée par ces agents. A Paris, le montant du prêt est fixé aux 4/5 de la valeur au poids pour les matières d'or et d'argent, et aux 2/3 du prix d'estimation pour les autres articles. Le minimum du prêt est fixé par le règlement, mais il varie d'un établissement à l'autre : ainsi, par ex., il est de 3 fr. à Paris et de 50 centim. à Bergues. Le maximum est illimité. L'*engagement* est constaté par un acte au porteur, nommé *reconnaissance*, qui est remis à l'emprunteur et qui contient la désignation du nantissement déposé, la date et le montant du prêt. Le *dégagement*, c.-à-d. le retrait de l'objet déposé, a lieu à la volonté de l'emprunteur ou de celui à qui il a cédé sa reconnaissance, moyennant le remboursement intégral de la somme avancée et le paiement des intérêts échus. La durée des prêts est toujours limitée : dans la plupart des monts-de-piété elle est fixée à un an. Si, à l'expiration du temps fixé, l'emprunteur n'est pas en mesure de rendre la somme prêtée, il a la faculté de *renouveler* son engagement, à la simple condition de payer les droits échus, et, de plus, la différence entre le prix de la première estimation et celui de l'estimation nouvelle qui a lieu dans ce cas. Les objets non dégagés à l'expiration du terme ou dont le *renouvellement* n'a pas été fait, sont vendus aux enchères. Mais, comme cette vente est simplement destinée à faire rentrer le m.-de-p. dans ses avances, le *boni*, c.-à-d. l'excédant du produit de la vente sur les sommes dues, est tenu à la disposition de l'emprunteur pendant trois ans, au bout desquels seulement il est prescrit et acquis à l'établissement. A Paris et dans les grandes villes, il existe des *commissionnaires* nommés par l'administration, qui se chargent de servir d'intermédiaires entre les bureaux et les particuliers ; mais nul n'est tenu de recourir à leur intervention, qui est toujours plus ou moins onéreuse.

III. Les monts de-piété existants actuellement en France sont au nombre de 44 et répartis dans 25 départements (ne sont pas compris dans ces chiffres ceux qui peuvent se trouver dans l'ancienne Savoie et l'ancien comté de Nice). Ces 44 établissements peuvent disposer d'un capital de plus de 35 millions. Parmi eux, 4 seulement, ceux d'Angers, Grenoble, Toulouse et Montpellier, prêtent gratuitement et ne font pas de bénéfices ; les 40 autres exigent un intérêt qui varie de 4 à 12 pour 0/0. De ces derniers, 24 capitalisent leurs bénéfices et les joignent à leur dotation afin de pouvoir diminuer le taux de l'intérêt ; 13 les versent dans la caisse des hospices, et 3 seulement les partagent avec eux. Le nombre des engagements annuels est d'environ 3,400,000, représentant une valeur de près de 49 millions, et celui des dégagements de 3,300,000, représentant une valeur d'un peu plus de 43 millions. Quant aux nantissements vendus, faute d'être dégagés ou renouvelés, ils ne dépassent pas le vingtième de ceux qui ont été engagés, et leur valeur ne s'élève pas à plus de 2 millions et demi. Enfin, on estime à 7 mois 15 jours la durée moyenne des prêts. Dans les chiffres qui précèdent, le m.-de-p. de Paris figure pour plus de moitié ; il a constamment en magasin pour 12 à 13 millions d'effets. C'est un de ceux qui versent leurs bénéfices dans la caisse des hospices.

MONTE. s. f. L'accouplement des chevaux et des cavales. *Cet étalon a fait la m.* ‖ Temps de cet accouplement. *La m. commence en avril et finit en juin.*

MONTÉE. s. f. Pente plus ou moins douce d'une montagne, d'un coteau, d'une éminence. *Une m. rude, pénible, douce, aisée.* ‖ L'action de monter. *Les chevaux ont encore plus de peine à la descente qu'à la m.* ‖ Rampe douce au devant d'un édifice. *La m. du Capitole à Rome a beaucoup de majesté.* ‖ Petit escalier dans une maison de pauvres gens. *M. roide, étroite.* ‖ Pop., Une marche d'escalier, un degré. *Il descendit les montées quatre à quatre.* — *Faire sauter les montées à quelqu'un,* Le chasser honteusement de chez soi et avec violence. ‖ T. Architect. *La m. d'une voûte,* La hauteur d'une voûte depuis sa naissance jusqu'au-dessous de sa fermeture. ‖ * T. Ichth. Voy. ANGUILLE.

MONTER. v. n. Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. *M. vite, facilement, lentement, avec peine. M. plus haut. Ce pays est très-inégal, on ne fait que m. et descendre. M. à un arbre, au haut d'un arbre. M. à une échelle, à une tour, au haut d'un toit. Notre-Seigneur est monté au ciel. M. à l'autel. M. à cheval. Il a monté quatre fois à sa chambre dans la matinée. Il est monté dans sa chambre et il y est resté. M. en voiture. M. en chaire. M. sur une montagne. M. sur une chaise. M. sur un cheval.* — *M. à l'assaut,* Attaquer une place afin de l'emporter de vive force. On dit de même, *M. à la brèche,* et *m. à l'escalade.* — *M. sur un vaisseau, m. sur mer,* S'embarquer sur un vaisseau. ‖ Figur., *M. au faîte des honneurs,* Parvenir aux plus grandes dignités. *M. au trône, sur le trône,* Parvenir à la royauté.—*M. à cheval,* Manier un cheval. *Il apprend à m. à cheval. Il monte bien à cheval.* — *M. en chaire,* Prêcher. — *M. sur le Parnasse,* Se livrer à la poésie. — *M. sur le théâtre, sur les planches,* Se faire acteur. *M. sur les tréteaux,* Se faire bateleur. — Prov., *M. sur ses grands chevaux,* Prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté, de la sévérité. *M. sur ses ergots,* V. ERGOT. *M. aux nues,* V. NUE. ‖ Fig., *Monter* sign. aussi, Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait. *Ce sergent est monté à la sous-lieutenance. Il est monté au grade de capitaine.* On dit aussi, par ellipse, quand l'avancement a lieu dans le même corps, *Il est monté capitaine.* On dit encore : *Cet officier est monté en grade. Cet élève de troisième est monté en seconde.* ‖ S'élever. *Il n'y a pas d'oiseau qui monte plus haut que l'aigle. Le brouillard monte. Le baromètre monte. Le thermomètre est monté de trois degrés. L'eau monte jusqu'au tablier du pont. La mer monte. La flamme montait au-dessus du toit. Le soleil monte sur l'horizon. La sève commence à m. Les vapeurs du vin montent à la tête. Le sang, la rougeur lui montent au visage.* — *Ce mur monte trop haut,* Il a trop d'élévation. *Ce collet d'habit, cette robe montent trop haut,* Ils ont trop de hauteur. — *Cet arbre monte trop haut,* On le laisse trop croître. — *Cette plante monte en graine,* Elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine. ‖ Fig., *Les prières du juste montent jusqu'au ciel. Le cri de son peuple est monté jusqu'à lui.* — Au sens moral, *Le luxe est monté au plus haut degré. Sa dépravation, sa cruauté montèrent au comble. Son orgueil monta à un tel excès que...* ‖ *Monter* se dit aussi, dans un sens anal., De la hausse des prix, du total qui résulte d'une supputation. ‖ *Le blé est monté jusqu'à trente francs l'hectolitre. Faire m. des meubles en les enchérissant. Les effets publics ont monté. Sa dépense annuelle monte à quinze mille francs. Le total montera au moins à tant. Les frais de son procès monteront très-haut. La population de la ville ne monte pas à dix mille âmes.* — *Ce mémoire monte bien haut,* Les sommes qui y figurent forment un total considérable. = MONTER. v. a. Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. *M. une montagne. M. les degrés, l'escalier.* — *M. un cheval,* Être monté sur un cheval. *Il montait un cheval blanc. Ce cheval ne se laisse pas m. facilement. M. un cheval,* sign. aussi S'en servir ordinairement en montant dessus. *Voilà le cheval que je monte.* Se dit encore pour Instruire, dresser un cheval. *Je monte moi-même mes chevaux.* ‖ Fig., *M. un vaisseau,* Le commander. ‖ Porter en haut, élever. *M. des meubles dans une chambre, du foin dans un grenier. M. des pierres avec une grue.* ‖ Élever, accroître. *M. trop haut son train, sa dépense.* — *M. un instrument de musique,* En hausser le ton. *M. un violon au ton d'un autre.* On dit, dans le même sens, *M. une corde de violon, de harpe, etc.* ‖ T. Peint. *M. sa couleur,* Donner plus de vigueur à la couleur d'un tableau. ‖ Figur. et famil., *M. la tête à quelqu'un,* Lui inspirer quelque idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. *Il s'est monté la tête là-dessus, on ne l'en fera pas démordre.* ‖ Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. *M. un théâtre, une manufacture, une imprimerie. M. une maison, un ménage. Il a monté sa maison sur un pied trop coûteux. M. une personne en linge.* — *M. un cavalier,* Lui fournir le cheval et l'équipement. *Il a monté toute une compagnie à ses dépens.* — * *M. une pièce de théâtre,* Faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation. ‖ Ajuster, agencer, assembler les pièces d'un objet. *M. un ouvrage d'orfèvrerie, de serrurerie, de menuiserie, etc. M. une croix de diamants. M. une serrure, un fusil. M. un lit, une armoire. M. une charpente. M. un métier, une machine. M. un habit, une chemise. M. une perruque. M. un bouquet.* — *M. une horloge, une montre, un tourne-broche, etc.*, En bander le ressort, ou en rehausser les contre-poids. — *M. un diamant,* Le mettre en œuvre. — *M. une estampe,* La mettre sous verre, dans un cadre. — *M. un violon, une harpe, une guitare, etc.*, Y mettre des cordes, ou bien Y remettre de nouvelles cordes. On dit dans ce sens : *Ce violon est bien monté, est mal monté,* Les cordes en sont bonnes, ou mauvaises.—Poétiq., *M. sa lyre,* Se disposer à faire des vers. ‖ Fig., *M. une cabale,* Préparer une cabale. ‖ *M.*

la garde, se dit D'une troupe de gens de guerre qui font un service de guet, de surveillance en quelque endroit. *C'est notre compagnie qui montait hier la garde aux Tuileries. J'ai monté ma garde tel jour.* — *M. la tranchée*, Monter la garde dans la tranchée. = se Monter. v. pron. S'élever. *Il s'est monté au ton de la plus haute éloquence. Il s'est monté à un ton qu'il ne pourra soutenir.* ‖ Absol., S'exalter, s'échauffer, s'irriter. *C'est un homme qui se monte aisément. Sa tête s'est montée, et il nous a injuriés. Quand son imagination se monte, il ne sait plus ce qu'il dit.* ‖ *Se m. en quelque chose*, Se pourvoir de cette chose. *Je me suis monté en livres, en argenterie. Cette dame s'est bien montée en dentelles.* ‖ En parlant Du total que forment plusieurs nombres, on dit : *Toutes ces sommes réunies se montent à cent mille francs. Son armée se montait à trente mille hommes. Le total se monte à tant.* = Monté, ée. part. ‖ *Ce cheval est monté haut*, ou *haut monté*, Il a les jambes trop hautes. ‖ *Être bien monté, mal monté*, sign., Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval ; ou Être bien, être mal pourvu en chevaux. *J'ai vu ses chevaux, il est bien monté, il est fort mal monté.* ‖ *Être bien monté en meubles, en linge, etc.*, En avoir une grande quantité. ‖ *Ce vaisseau est percé pour cinquante canons et monté de trente*, Il peut porter cinquante canons, mais il n'en a que trente. ‖ Fam., *Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté*, Vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. ‖ Figur. et famil., *Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier*, se dit D'un homme qui plaisante ou qui affecte de dire des choses extraordinaires. — *Cette société est montée sur le ton de médire*, La médisance est son passe-temps habituel.

MONTEUR. s. m. Ouvrier qui monte des pierres fines, des ouvrages d'orfévrerie, etc.

MONTGOLFIÈRE. s. f. Voy. Aérostat.

MONTICULE. s. m. diminut. de Mont. Petite montagne, simple élévation de terrain.

* **MONTINIA.** s. m. T. Bot. Voy. Onagrariées.

MONT-JOIE. s. f. Autrefois, Monticule ou monceau de pierres qu'on formait en signe de victoire, comme une sorte de monument commémoratif. ‖ Voy. Cri et Héraut.

MONTOIR. s. m. Grosse pierre, ou autre petite élévation qui sert à monter à cheval. — On dit qu'*Un cheval est difficile, est rude au m.*, Lorsqu'il s'agite quand on veut lui monter dessus ; dans le sens contraire, on dit, *Il est doux, facile au m.* ‖ *Le côté du m.*, Le côté gauche du cheval, parce que c'est de ce côté qu'on monte d'ordinaire à cheval.

MONTRE. s. f. Échantillon, partie de quelque chose qui est à vendre et dont on veut faire voir la qualité. *Une m. de blé, d'avoine. Une m. de pruneaux. Acheter du blé, de l'orge, etc., sur la m.*—*Ne point faire de m.*, Faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur, sans commencer par les marchandises de moindre qualité. *Donnez-nous du beau, ne nous faites point de m.* ‖ Exposition que les marchands font au devant de leurs boutiques pour montrer les marchandises qu'ils ont à vendre. *Tout cela est mis pour la m., pour servir de m.* — Familièr., *N'être que pour la m.*, se dit De ce qui n'est placé que pour l'apparence, en manière d'ornement, et dont on ne se sert pas. *Il a une magnifique bibliothèque, mais ce n'est que pour la m.* — Fig., au sens moral, *Faire m. de son esprit, faire m. d'érudition*, En faire parade, étalage. *Je ne me laisse point prendre à cette m. de sensibilité.* ‖ Boîte dans laquelle les orfévres, bijoutiers, tabletiers, et autres marchands, mettent certaines marchandises pour qu'on les voie sans y toucher. ‖ Lieu où les marchands de chevaux font voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre ; et La manière dont ils essaient et conduisent ces chevaux. *Prenez-y garde, la m. est trompeuse.* ‖ *M. d'orgues*, Les tuyaux d'orgues qui paraissent au dehors. ‖ Se dit quelquefois pour Aspect, apparence. *La m. des blés est fort belle.* — Figur. et fam., on dit D'une personne ou d'une chose Qui a de belles apparences auxquelles ne répond pas la réalité. *Belle m., peu de rapport.* ‖ Autrefois, signifiait aussi Revue d'un corps de troupes. — Fig. et fam., on dit D'une chose qui, sans être tout à fait de la qualité de celles auxquelles on la joint, peut néanmoins passer dans la quantité : *Cela peut passer à la montre.* Vieux.

MONTRE. s. f. Voy. Horloge.

MONTRER. v. a. (latin. *monstrare*). Faire voir, exposer aux regards. *M. sa maison, sa bibliothèque, ses chevaux. Montrez-moi ce que vous avez acheté. M. des animaux à la foire.* — Figur. et fam., *M. son nez quelque part*, Se faire voir en quelque endroit, mais pour se retirer presque aussitôt ; ou bien Aller mal à propos en quelque endroit. *Il n'est venu que pour m. son nez. Qu'avait-il à faire d'aller m. là son nez?*—*M. les dents, les talons*, Voy. Dent et Talon. — *M. la corde*, Voy. Corde. ‖ Indiquer. *Montrez-moi la personne dont vous parliez. Je lui ai montré ce qu'il cherchait.* — Famil., *M. la porte à quelqu'un*, Faire signe à quelqu'un dont on est mécontent qu'il ait à sortir. — Figur., *M. quelqu'un au doigt*, Voy. Doigt. *M. le chemin aux autres*, Voy. Chemin. ‖ Faire paraître, donner des marques de... *M. un visage gai. M. un visage triste. M. de la douleur, de la joie, de la tristesse, de la crainte. M. du courage, de la faiblesse, de la retenue. M. un bon, un mauvais cœur.* ‖ Faire connaître, prouver. *On lui a montré qu'il avait tort. Je lui ai montré que sa proposition était fausse. Je lui montrerai à qui il a affaire.* ‖ Enseigner. *M. la grammaire. M. le grec, le latin, les mathématiques, la musique, etc. M. à lire, à écrire, à danser. Je lui montrerai ses obligations.* Absolum., *Ce maître montre fort bien.* — Fam., *M. à vivre à quelqu'un.* On dit aussi, par menace, *Je lui montrerai bien à vivre.* = se Montrer. v. pr. Paraître, se faire voir. *Il n'a fait que se m. dans le salon. Le soleil ne s'est pas montré d'aujourd'hui. L'art se montre trop dans cet ouvrage.*—On dit De quelqu'un que la crainte ou la honte oblige ou devrait obliger à se tenir caché, *Il n'oserait se m. Comment ose-t-il se m.? Il est bien hardi de se m. après cela.* ‖ Au sens moral, *Se m. tel qu'on est*, Ne rien affecter, ne rien dissimuler. — *Se m. homme de courage, se m. humain, etc.*, Témoigner par ses actes qu'on est homme de courage, etc. On dit aussi, dans le même sens, *Se m. digne de sa fortune, de sa réputation, etc.* ‖ *Se bien m., se m. mal*, Faire bonne, faire mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. *Il s'est fort bien montré dans cette circonstance.* = Montré, ée. part. ‖ Famil., on dit De quelqu'un qui a eu un bon, un mauvais maître en quelque genre de science, d'art ou d'exercice que ce soit, *Il a été bien montré, mal montré. Il avait des dispositions, mais il a été mal montré.*

MONTUEUX, EUSE. adj. Se dit D'un terrain fort inégal et coupé d'espace en espace par des collines, etc. *Sol m. Contrée montueuse.*

MONTURE. s. f. Bête de somme qui sert à porter l'homme. *Une bonne, une méchante m. Avoir soin de sa m. Les mulets sont la meilleure m. dans les pays de montagnes. Les éléphants sont la m. ordinaire des princes orientaux.* ‖ T. Arts et métiers. Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil, etc. *La m. d'une scie. La m. d'un fusil, d'un pistolet. La m. d'un éventail. La m. de ce vase est aussi élégante que riche. Une m. d'or, d'argent, de cuivre.* ‖ Le travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. *Il en a coûté tant pour la monture.*

MONUMENT. s. m. (lat. *monumentum*, de *monere*, avertir). Ouvrage d'architecture ou de sculpture fait pour conserver la mémoire d'un homme illustre ou de quelque grand événement. *Un m. superbe, magnifique. M. durable, éternel. Ériger, consacrer un m. à la gloire d'un grand homme.* — *M. funéraire*, Tombeau. Dans le style soutenu, se dit quelquefois absol. dans ce sens. *Descendre au monument. Elle fit élever à son époux un magnifique m.* ‖ Par ext., se dit Des édifices publics ou particuliers qui imposent par leur grandeur ou par leur ancienneté. *Les monuments de l'antiquité, du moyen âge. Rome est remplie de monuments anciens et modernes. Monuments religieux, civils, etc.* ‖ Fig., se dit De tous les objets de la nature ou de l'art considérés par rapport à leur signification. *Les cavernes, les basaltes, etc., sont autant de monuments des révolutions du globe. Il nous reste de beaux monuments de la grandeur romaine. Nos vieilles cathédrales, ces monuments de la piété de nos pères. Cette statue est un des plus beaux monuments de l'art à cette époque. Cette médaille est un m. précieux pour l'histoire.* ‖ Se dit aussi Des œuvres de l'esprit. *Les ouvrages d'Homère sont un des plus beaux monuments de l'antiquité. Cette histoire est un m. élevé à la gloire de telle nation. Le discours* De la méthode *est un des grands monuments de la philosophie, de l'esprit philosophique.*

Enc. — Tous les ouvrages d'art qu'il est intéressant de conserver, soit à cause de leur belle exécution ou de leur rareté, soit à cause de leur origine ou des souvenirs qui s'y rattachent, peuvent être classés parmi les *Monuments historiques*. Une fois déclarés tels, ils deviennent l'objet d'une surveillance spéciale de la part du gouvernement, qui dès lors concourt aux frais qu'exigent leur entretien et leur conservation. Cette haute surveillance est confiée à une *Commission des monuments historiques*, composée de 18 membres nommés par l'Empereur, et placée sous les ordres du ministre d'État. Celui-ci est en outre représenté dans les départements par des *Correspondants pour les monuments historiques*. Ces monuments forment trois catégories : *Constructions d'origine inconnue*, telles que les produits divers de l'époque celtique (dolmens, menhirs, cromlechs, tumuli, etc.), les enceintes vitrifiées, les édifices bizarres dont la destination est incertaine, etc. *Monuments romains* ou *gallo-romains*, tels que théâtres, cirques, amphithéâtres, naumachies, camps, thermes, arcs de triomphe, aqueducs, statues, inscriptions, etc. *Monuments du moyen âge et de la renaissance*, du v^e au xvii^e siècle, tels que châteaux, monastères, églises, ouvrages de fortification, hôtels de ville, tombeaux, inscriptions, etc. Chaque année, les fonds spéciaux votés à cet effet sont répartis, sur la proposition des membres de la Commission, entre ces divers monuments pour les maintenir en état d'entretien. Les travaux sont exécutés par des architectes désignés par le ministre et surveillés par un fonctionnaire, qui a le titre d'*Inspecteur général des monuments historiques*.

MONUMENTAL, ALE. adj. Qui est propre aux monuments, qui est de la nature des monuments. *Architecture, sculpture monumentale. Statue, fontaine monumentale. Style, caractère m.* — Le masc. plur., *Monumentaux*, est peu usité.

* **MOPSE.** s. m. T. Mamm. Voy. Chien.

MOQUER (se). v. pron. (gr. *μωχάω*). Tourner une personne ou une chose en ridicule, en rire, en faire un sujet de plaisanterie. *On se moque de vous. On s'est moqué de son costume, de ses manières. Cette femme s'est moquée de vous.* — Figur. et prov., *La pelle se moque du fourgon*, se dit Lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. ‖ Mépriser, braver, témoigner par ses actions ou par ses paroles qu'on ne fait aucun cas de quelqu'un ou de quelque chose. *Il se moque de l'opinion publique. Il s'est moqué des avis qu'on lui a donnés. Il se moque de père et de mère. Il se moque de tout. C'est se m. des gens que d'agir ainsi. Je me moque de lui, je ne le crains point. Je me moque de cela, je ne crains rien. Je m'en moque.* — Prov., *Il ne faut pas se m. des chiens qu'on ne soit hors du village*, Avant de se vanter qu'on méprise le danger, il faut s'être mis à l'abri. ‖ Absol., *Se m.*, signifie, Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. *Quand je dis cela, vous voyez bien que je me moque. C'est se m. que d'en agir ainsi. Vous vous moquez, je pense.* — Par civilité, *Vous vous moquez de moi, vous vous moquez, je ne passerai pas avant vous, je ne saurais accepter votre place, etc.* ‖ *Se faire m.*, sign. S'exposer à la moquerie. *Si vous agissez ainsi, vous vous ferez m. de vous, vous vous ferez m.* = Moqué, ée. p. S'emploie avec le verbe *Être*. *Il fut moqué de tout le monde. Les moqueurs sont souvent moqués.* — Ce verbe est fam. dans toutes ses acceptions.

MOQUERIE. s. f. Paroles ou actions par lesquelles on se moque. *M. maligne. Il fut exposé aux moqueries de la multitude.* ‖ Chose absurde, chose impertinente. *C'est une m. que de soutenir une telle proposition.*

MOQUETTE. s. f. T. Manuf. V. Tapisserie. ‖ * T. Chasse. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége, afin que, par ses cris, il attire d'autres oiseaux.

MOQUEUR, EUSE. adj. Qui se moque, qui raille, qui a l'habitude de se moquer. *Il est naturellement m. Il a l'air m., l'humeur moqueuse. Un rire, un discours m.* ‖ Substant., Celui, celle qui aime à railler, qui ne parle pas sérieusement. *C'est un m. C'est une moqueuse.* Fam. ‖ * T. Ornith. Voy. Merle.

* **MOQUILEA.** s. f. T. Bot. Voy. Chrysobalanées.

* **MORA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **MORACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs monochlamydées, à ovaire libre et uniloculaire, renfermant un ovule unique suspendu, à embryon recourbé, avec la radicule supère, situé dans un albumen charnu. — *Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux à suc laiteux, parfois grimpants. Feuilles de forme et de texture diverses, habituellement lobées et rudes, avec de larges stipules souvent enroulées par le haut, qui renferment les jeunes feuilles et laissent une cicatrice annulaire quand elles tombent. Fleurs très-peu apparentes, unisexuées, en épi, en grappe, ou agglomérées sur un réceptacle commun. Fleurs mâles : Calice nul, ou 3-4-partit, imbriqué. Étamines 3-4, insérées à la base du calice et opposées aux segments de ce dernier ; anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement. **Fleurs femelles:** Sépales 3-4-5, quelquefois sur deux rangs. **Ovaire uniloculaire**

parfois accidentellement biloculaire. Ovules solitaires, suspendus, amphitropes, avec le foramen tout en haut ; style terminal bifide, à lobes souvent inégaux. Fruit : akènes ou utricules monospermes, enfermés dans un réceptacle ou réunis sur un capitule charnu formé par l'involucre soudé. Graines solitaires avec un tégument mince et fragile ; embryon recourbé, à radicule longue et supère, situé dans un albumen charnu. [Fig. 1. *Dorstenia contrayerva ;* 2. Portion du réceptacle, où l'on voit 2 fleurs femelles et 2 fleurs mâles diandres. — 3. *Ficus carica.* Fleur mâle ; 4. Fleur femelle ; 5. Fruit ; 6. Coupe du même pour faire voir la graine ; 7. Graine ; 8. La même, coupée pour montrer l'embryon.]

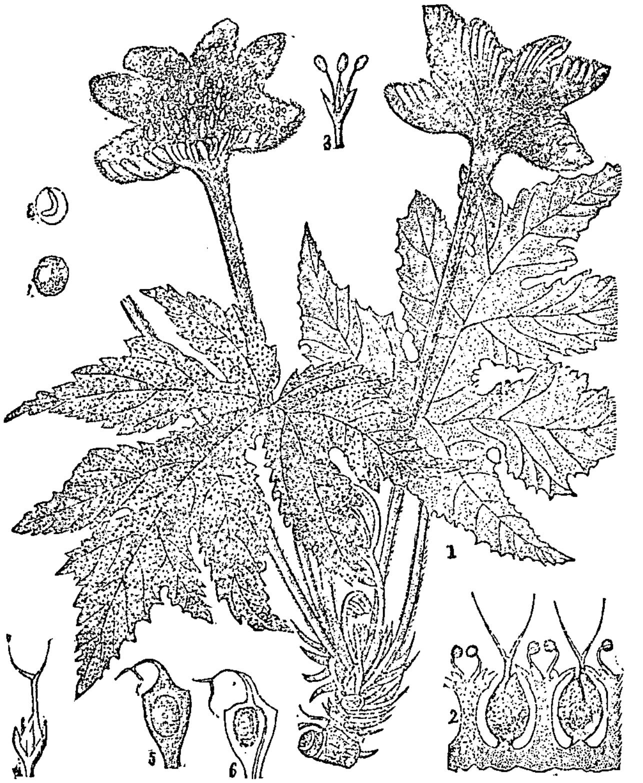

La famille des *Moracées* ou *Morées* a été créée par Endlicher aux dépens de celle des Urticées. Elle se compose de 8 genres et de près de 200 espèces, qui toutes habitent les régions tropicales et tempérées des deux hémisphères ; cependant aucune n'est européenne, car celles qui sont acclimatées chez nous, au point de paraître indigènes, ont été apportées de l'Orient. Les genres *Figuier* et *Mûrier* (*Ficus* et *Morus*) sont de beaucoup les plus importants de cette famille. Toutes les espèces de *Figuiers* sont lactescentes, et plusieurs fournissent du caoutchouc en abondance. Tout celui qui nous est apporté de l'Inde continentale provient du *Ficus elastica*. Le caoutchouc d'Amérique s'extrait en grande partie des *F. radula*, *elliptica*, et *prinoides ;* celui de Java est fourni par d'autres espèces encore. Le suc de certaines espèces est doux et s'emploie comme boisson, car des différents végétaux qu'on a à plusieurs reprises apportés en Europe sous le nom d'*Arbres de la vache* ou *Arbres à lait*, la plupart sont des Figuiers. L'un d'eux a été décrit par le célèbre de Candolle sous le nom de *Ficus Saussureana*, et Desvaux a donné la description de plusieurs autres. Néanmoins ce suc est généralement très-âcre : celui du *F. septica* est émétique, et celui du *F. toxicaria*, ainsi que du *F. dæmona*, est un poison fort actif. Le suc du *Fig. cultivé* (*F. carica*) lui-même est remarquable par son âcreté. Dans quelques espèces, il prend un caractère résineux, et produit une sorte de gomme-laque, lorsqu'il exsude de parties attaquées par des Coccus : c'est ce qu'on observe dans le *F. indica*, le *F. benghalensis*, et le *F. tsjela*. Nonobstant l'âcreté du suc de ces végétaux, les fruits de beaucoup d'espèces servent d'aliment : nous citerons celles connues sous les noms de *F. religiosa*, *benjamina*, *pumila*, *aspera*, *auriculata*, *Rumphii*, *granatum*, et *sycomorus*. Mais les fruits que donnent ces Figuiers sont fort inférieurs à ceux qui proviennent des nombreuses variétés de l'espèce cultivée. Tout le monde sait quelle énorme consommation l'on fait de ces fruits, soit à l'état frais, soit à l'état sec, surtout dans l'Europe méridionale. Les anciens préparaient avec les Figues une liqueur fermentée, et, en laissant aigrir cette liqueur, ils obtenaient du vinaigre. De nos jours, les Grecs de l'Archipel en tirent encore du vinaigre et de l'eau-de-vie. En pharmacie, on emploie comme fruits pectoraux et émollients les *Figues violettes* et les grosses *Figues jaunes*. Certaines espèces du genre Figuier sont encore de quelque usage en médecine. La racine du *F. anthelminthica* est employée au Brésil comme vermifuge. Les graines du *F. religiosa*, ou *Fig. des pagodes*, passent dans l'Inde pour être tempérantes et rafraîchissantes. L'écorce du *F. à grappes* (*F. racemosa*) est légèrement astringente et s'emploie dans l'hématurie et la ménorrhagie ; le suc de sa racine est en outre regardé comme un puissant tonique. Le suc laiteux et glutineux du *Fig. indica*, ou *Fig. des Banians*, s'applique sur les dents et sur les gencives, dans les cas d'odontalgie ; on l'emploie encore en topique dans les fissures et les inflammations qui surviennent à la plante des pieds ; enfin son écorce, que les docteurs hindous disent être un tonique très-énergique, s'administre dans le diabète. La dernière des espèces que nous venons de nommer est particulièrement remarquable par son port et la manière singulière dont elle se propage. Ce Figuier forme un grand arbre toujours vert, qui subsiste pendant plusieurs siècles, et qui étend au loin ses branches sans qu'on puisse fixer leur longueur, car, de distance en distance, elles donnent naissance à de longs jets qui ressemblent d'abord à des cordes et descendent vers la terre pour s'y enraciner. Bientôt après, ces cordes forment des troncs semblables à la tige principale, et ceux-ci produisent à leur tour de nouvelles branches d'où descendent de nouveaux jets qui ne tardent pas à s'enraciner de la même manière, de sorte qu'un seul arbre, en s'étendant et en se propageant ainsi sans interruption de tous côtés, peut avec le temps former, pour ainsi dire, une petite forêt. — Parmi les espèces du genre *Mûrier*, la plus importante est le *M. blanc* (*Morus alba*), qui est si répandu chez nous dans tous les lieux où l'on se livre à l'éducation du ver à soie, attendu que c'est avec ses feuilles que l'on nourrit ces précieux insectes. On en connaît plusieurs variétés. Le *M. multicaule* (*M. multicaulis*), originaire de Manille, et dont l'introduction en France date de 1824, est aussi, dans le même but, l'objet d'une culture fort étendue. Quant au *M. noir* (*M. nigra*), qui doit, comme le *M. blanc*, son nom à la couleur de son fruit, sa feuille, trop dure et trop rude, est peu propre à la nourriture du ver à soie, qui ne donne alors qu'une soie grossière. Son fruit, appelé *Mûre noire*, a une saveur sucrée et légèrement acidule, tandis que la *Mûre blanche* est fade ; il sert à préparer un sirop fort usité dans les inflammations légères de la gorge. Son suc sert aussi à donner de la couleur aux vins, aux liqueurs, etc. On prétend que la racine du *M. blanc* et celle du *M. noir* sont cathartiques et anthelminthiques. — Les autres genres de la famille sont d'une utilité beaucoup plus limitée. Diverses espèces du genre *Dorstenia*, telles que le *D. contrayerva*, *D. brasiliensis* et *D. opifera*, sont usitées en médecine. Leur racine fraîche a une odeur désagréable, une saveur amère et âcre. Elle passe pour émétique, sudorifique, stimulante et tonique. En Amérique, on l'emploie contre la morsure des serpents venimeux, de la même manière que l'Aristoloche serpentaire ; mais il paraît qu'elle perd ses propriétés et devient inerte avec le temps. L'écorce du *Broussonnetia papyrifera*, vulgairement nommé *M. à papier* et *Papyrier*, sert, au Japon et dans plusieurs autres contrées des Indes, à fabriquer d'excellent papier. Mais les indigènes des îles de la Société et de la Nouvelle-Zélande en font une sorte d'étoffe non tissue qu'ils emploient en guise de vêtement. Pour cela, ils divisent cette écorce en lanières qu'ils font macérer dans l'eau courante, après quoi ils raclent l'épiderme et le parenchyme sur une table de bois. Pendant l'opération, ils plongent souvent ces lanières dans l'eau pour les nettoyer. Ensuite, ils placent sur une autre planche plusieurs de ces lanières encore humides, de manière qu'elles se touchent par les bords ; puis ils en appliquent deux ou trois autres couches par-dessus, en ayant soin qu'elles aient partout une égale épaisseur. Au bout de 24 heures, ces lanières adhèrent ensemble et ne forment plus qu'une seule pièce. Alors ils posent celle-ci sur une table bien polie et la battent avec de petits maillets de bois dont chaque face est sillonnée de rainures de différentes largeurs. L'écorce s'étend et s'amincit sous les coups du maillet, et l'impression des rainures lui donne l'apparence d'un tissu. Ces sortes d'étoffes blanchissent à l'air, mais ce n'est guère qu'après avoir été lavées et battues plusieurs fois, qu'elles acquièrent toute la souplesse et toute la blancheur qu'elles peuvent avoir. Le fruit du *Broussonnetia* est charnu et se mange ; mais il est insipide. Celui du *Maclure tinctorial* (*Maclura tinctoria*), appelé par Linné *Mûrier des teinturiers*, est employé, dans l'Amérique du Nord, aux mêmes usages médicaux que la Mûre noire en Europe. Le bois de teinture appelé *Fustet* n'est autre chose que le bois du Macl. tinctorial ; mais, suivant Martius, il est également fourni par d'autres espèces du même genre. Il faut se rappeler aussi que le bois du Rhus cotinus, de la famille des Anacardiacées, est pareillement désigné dans le commerce sous ce nom de Fustet. Le *Macl. épineux* (*M. aurantiaca*), vulgairement nommé *Oranger des Osages* et *Bois d'arc*, produit un fruit gros comme le poing, de couleur orange, et rempli d'une pulpe jaune fétide, dont les indigènes du Brésil se barbouillent la figure quand ils vont à la guerre. — En général, le bois des Moracées est peu recherché dans l'industrie, parce qu'il est ordinairement mou et spongieux. Cependant celui du *Fig. sycomore*, ou *Sycomore d'Egypte*, passe pour incorruptible : les anciens Égyptiens s'en servaient, dit-on, pour fabriquer les cercueils où ils renfermaient les momies. Le bois du *M. noir* s'emploie dans la fabrication des futailles : on prétend qu'il améliore le vin. Enfin, les sauvages du Brésil font des arcs avec le bois du *Macl. aurantiaca*, parce qu'il a beaucoup d'élasticité.

MORAILLES. s. f. pl. Espèces de tenailles avec lesquelles les maréchaux et les vétérinaires pincent le nez d'un cheval vicieux pour le contenir pendant qu'on le ferre ou qu'on lui fait subir quelque opération. *Mettez-lui les morailles.*

MORAILLON. s. m. T. Techn. Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre, qui est garnie d'un anneau qu'on fait entrer dans la serrure, et dans lequel passe le pêne.

* **MORAINE.** s. f. T. Géol. Voy. GLACIER.

MORAL, ALE. adj. (lat. *moralis*). Qui concerne les mœurs. *Théologie, philosophie morale. Sens m. Préceptes moraux. Réflexions, œuvres morales.* ‖ *Vertus morales*, se dit, par opposit. à *Vertus chrétiennes*, Des vertus qui ont pour principe les seules lumières de la raison. ‖ Qui a des principes et une conduite conforme à la morale. *Cet homme, qui passe pour m., n'est qu'un franc hypocrite.* — Se dit aussi Des actions et des discours. *Une action peu morale. Son discours était très-m., mais aussi fort ennuyeux.* = *Moral, ale*, sign. encore, par opposit. à *Physique*, Qui ne tombe pas sous les sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence. *Le monde m. Le mal physique et le mal m. Causes, preuves, qualités morales. Les sciences morales et politiques. Malgré l'affaiblissement de ses forces physiques, ses forces morales n'ont rien perdu de leur énergie. Ce mot s'emploie presque toujours au sens m.* ‖ T. Philos., *Certitude morale*, Celle qui est fondée sur le témoignage des hommes. Dans le langage ordin., *Certitude morale*, se dit D'une conviction qui est simplement fondée sur de fortes probabilités, telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. *Je ne puis démontrer cela, mais j'en ai la certitude morale.* = MORAL. s. m. L'ensemble des facultés de l'âme. *Le physique influe beaucoup sur le m., et le m. sur le physique. Cet homme est bien malade, le m. même en est affecté.*

MORALE. s. f. Doctrine relative aux mœurs ; la science qui nous enseigne les règles à suivre pour faire le bien et pour éviter le mal. *M. bonne, mauvaise, pure, austère, exagérée, relâchée, aisée, indulgente. La m. des stoïciens. La m. chrétienne. La m. des enfants. La m. de Jésus-Christ, de l'Évangile. Traité, cours de m. Les règles, les principes de la m. Il s'est fait un étrange système de m. Il n'y a pas deux morales. Il prêche la m. plus qu'il ne la pratique.* ‖ Traité de morale. *La m. d'Aristote.* On dit aussi les *Morales d'Aristote*, parce que nous avons de ce philosophe plusieurs traités sous le titre de *Morale.* ‖ *La m. d'un ouvrage, d'une fable*, La leçon morale qui en résulte. ‖ Famil., se dit pour Réprimande. *Son père lui a fait une m., une bonne m.*

Enc. — I. *Définition.* — La *Morale*, appelée par quelques auteurs *Éthique*, du grec ἦθος, mœurs, est communément définie, tantôt la science du bien et du mal, tantôt la science des devoirs, tantôt encore la science qui nous donne des règles de conduite. Chacune de ces définitions est incomplète ; néanmoins leur réunion donne une idée suffisamment exacte de la sphère et de l'objet de cette science.

II. *Principes de la morale.* — Ces principes sont aisés à découvrir par tout homme, car il lui suffit pour cela d'interroger sa conscience en présence des actions humaines, et d'observer exactement les idées et les sentiments de toute espèce que le spectacle de ces actions fait naître en lui. — « Je suppose, dit Cousin, que sous vos yeux un homme fort et armé se précipite sur un autre homme faible et désarmé, et qu'il le tue pour lui enlever sa bourse. Une telle action ne vous atteint en aucune manière, et cependant elle vous pénètre d'indignation. Vous faites tout ce qui est en vous pour qu'on arrête le meurtrier et qu'on le livre à la justice ; vous demandez qu'il soit puni, et s'il l'est d'une manière ou d'une autre, vous pensez que cela est juste ; votre indignation n'est apaisée qu'après qu'un châtiment proportionné est tombé sur le coupable. Je répète qu'ici vous n'espérez et ne craignez rien pour vous. Je vous mets dans une forteresse inaccessible, du haut de laquelle vous assisteriez à cette scène de meurtre : vous n'en éprouveriez pas moins tous ces sentiments. Mais ce n'est là qu'une peinture grossière de ce qui se passe en vous à la vue d'un crime. Appliquez maintenant un peu de réflexion et d'analyse aux différents traits dont se compose cette peinture, et vous aurez toute une théorie philosophique.

» Qu'est-ce qui vous frappe d'abord dans ce que vous avez éprouvé ? C'est sans doute l'indignation, l'horreur instinctive que vous avez ressentie. Il y a donc dans l'âme une puissance de s'indigner qui est étrangère à tout sentiment personnel ! Il y a donc en nous des sentiments dont nous ne sommes pas la fin ! Il y a une antipathie, une aversion, une horreur qui ne se rapportent point à ce qui nous nuit, mais à des actes dont le contre-coup le plus lointain ne peut nous atteindre, et que nous détestons par cette seule raison que nous les *jugeons mauvais !* Oui, nous les jugeons mauvais. Un jugement est enveloppé sous les sentiments que nous venons de rappeler. En effet, au milieu de l'indignation qui vous transporte, qu'on vienne vous dire que toute cette colère généreuse tient à votre organisation particulière, et qu'après tout l'action qui se passe est indifférente : vous vous révoltez contre une telle explication, vous vous écriez que l'action est mauvaise en soi; vous n'exprimez plus seulement un sentiment, vous prononcez un jugement. Le lendemain de l'action, quand les sentiments qui agitaient votre âme *se sont apaisés*, vous n'en jugez pas moins que l'action était mauvaise; vous jugez ainsi six mois après; vous jugez ainsi toujours et partout; *et c'est parce* que vous jugez que cette action est mauvaise en elle-même que vous portez cet autre jugement qu'*elle ne devait pas être faite*. Ce double jugement est au fond du sentiment; sans quoi le sentiment serait sans raison. Si l'action n'est pas mauvaise en soi, si celui qui l'a faite n'était pas obligé de ne pas la faire, l'indignation que vous éprouvez n'est qu'un mouvement physique, une excitation des sens, de l'imagination, du cœur, un phénomène *destitué de tout caractère moral, comme le trouble* qui vous saisit devant quelque scène effrayante de la nature. Vous ne pouvez raisonnablement en vouloir à l'auteur d'une action indifférente. Tout sentiment de colère désintéressée contre l'auteur d'une action suppose, dans celui qui l'éprouve, cette double conviction: 1° que l'action est mauvaise en elle-même; 2° qu'elle ne devait pas être faite.

» Ce sentiment suppose encore que l'auteur de cette action a lui-même conscience du mal qu'il a fait et de l'obligation qu'il a violée; car, sans cela, il aurait agi comme une force brutale et aveugle, *non comme une force intelligente et morale, et nous* n'aurions pas ressenti contre lui plus d'indignation que contre le rocher qui tombe sur notre tête, contre le torrent qui nous entraîne à l'abîme. L'indignation suppose également dans celui qui en est l'objet un autre caractère encore, à savoir, qu'*il est libre*, qu'il pouvait faire ou ne pas faire ce qu'il a fait. Il faut évidemment que l'agent soit libre pour être responsable. Vous voulez qu'on arrête le meurtrier et qu'on le livre à la justice, vous voulez qu'il soit puni; quand il l'a été, vous êtes satisfait. Qu'est-ce à dire? Est-ce un mouvement capricieux de l'imagi*nation et du cœur? Non. Calme ou indigné, au moment du crime* ou longtemps après, sans aucun esprit de vengeance personnelle, puisque vous n'êtes pas le moins du monde intéressé dans cette affaire, vous n'en prononcez pas moins que le meurtrier doit être puni. Si, au lieu de recevoir une punition, le coupable se fait de son crime un marchepied à la fortune, vous prononcez encore que, loin de mériter le bonheur, il a mérité de souffrir en réparation de sa faute; vous protestez contre le sort, vous en appelez à une justice supérieure. Ce jugement, les philosophes l'ont appelé le *jugement du mérite et du démérite*. Il suppose, dans *l'esprit de l'homme, l'idée d'une loi suprême qui attache le bonheur* à la vertu, le malheur au crime. Otez l'idée de cette loi, le jugement du mérite et du démérite est sans fondement. Otez ce jugement, l'indignation contre le crime heureux et contre la vertu méconnue est un sentiment inintelligible, même impossible, et jamais, à la vue d'un crime, vous n'auriez songé à demander le châtiment du criminel. Toutes les parties du phénomène moral se tiennent donc; *toutes sont des faits aussi* certains les uns que les autres: ébranlez-en un seul, et vous renversez de fond en comble le phénomène total. L'observation la plus *vulgaire atteste tous ces faits, et la logique la moins subtile découvre* aisément leur lien. Il faut renier jusqu'au sentiment, ou il faut avouer que le sentiment recouvre un jugement, le jugement de la distinction essentielle du bien et du mal, que cette distinction entraîne une obligation, que cette obligation s'applique à un agent intelligent et libre; il faut enfin avouer que la distinction du mérite et du démérite, qui correspond à celle *du bien et du mal, contient le principe de l'harmonie naturelle* de la vertu et du bonheur. »

A. *De la notion du bien et du mal.* — Ainsi que le démontre la lumineuse analyse qui précède, la distinction du bien et du mal qui apparaît à notre esprit, lorsque nous contemplons les actions humaines, est nécessaire: il ne se peut qu'en présence de certains actes, nous n'affirmions pas que celui-ci est bon et celui-là mauvais. Le jugement que nous portons alors ne fait cependant pas le bien et le mal; il se contente de le déclarer. La réalité des distinctions morales nous est révélée par ce juge*ment; mais elle en est indépendante, « comme, dit très-bien* Cousin, la beauté est indépendante de l'œil qui l'aperçoit, comme les vérités universelles et nécessaires sont indépendantes de la raison qui les découvre. » De même que les vérités premières dans l'ordre métaphysique, de même les vérités premières dans l'ordre moral ne sont pas susceptibles de démonstration; elles s'imposent à notre intelligence; ce sont des axiomes qu'aucun homme ne discute ni ne revoque en doute; elles apparaissent à notre conscience avec une rigueur absolue, et avec une généralité qui ne souffre point d'exception; elles ne sont acquises ni par *la voie du raisonnement, ni par le procédé de l'induction. On* pourrait les appeler un produit spontané de la conscience, si nous ne savions pas que leur principe est en Dieu, et que nous ne les atteignons que par la communication qu'il nous en fait lui-même. Voy. RAISON.

B. Mais l'idée du bien a en outre un caractère spécial qui la distingue de toutes les autres idées nécessaires: c'est que, aussitôt que nous la concevons, nous concevons en même temps l'obligation qui nous est imposée de la réaliser; en d'autres termes, elle nous apparaît comme la règle de notre conduite. Cette puissance impérative de l'idée du bien est ce qu'on a parfaitement nommé la *loi morale* ou la *loi du devoir*. « L'obligation morale, dit l'illustre philosophe que nous avons déjà cité, comme la vérité morale qui en est le fondement, est absolue. De même que les vérités nécessaires ne sont pas plus ou moins nécessaires, ainsi l'obligation n'est pas plus ou moins obligatoire. Il y a des degrés d'importance entre les obligations diverses; mais *il n'y a pas de degré dans l'obligation même. On n'est* pas à peu près obligé, presque obligé: on l'est tout à fait ou pas du tout. Si l'obligation est absolue, elle est immuable et elle est universelle; car si l'obligation d'aujourd'hui pouvait ne pas être celle de demain, si ce qui est obligatoire pour moi pouvait ne pas l'être pour vous, l'obligation différerait d'avec elle-même, elle serait relative et contingente. » L'obligation repose sur l'idée de bien, et non l'idée de bien sur celle d'obligation. Dans les choses humaines, un ordre, de quelque autorité qu'il émanât, qui ne serait pas conforme à l'idée de bien, ne saurait être obligatoire pour l'homme; et si l'*Impératif catégorique*, comme Kant appelle la loi morale, nous oblige toujours, c'est *que les vérités morales sont nécessaires* et absolues.

C. *De la liberté.* — L'idée d'obligation implique que l'être obligé a la faculté d'accomplir ou de ne pas accomplir le devoir qui lui est imposé. A la loi morale dans la raison, correspond dans l'action la liberté. La liberté est donc la condition nécessaire de la moralité: sans la liberté, il n'y a pas de personne morale; sans la liberté, il n'y a pas de devoirs. Les sophismes par lesquels certains auteurs ont essayé *d'obscurcir la notion si* évidente de notre libre arbitre, ne peuvent produire quelque effet que sur celui-là seul qui, pour avoir failli à la loi morale, *cherche à se tromper* lui-même et s'efforce de substituer les ténèbres à la lumière. Au reste, nous les avons déjà réfutés ailleurs. Voy. LIBERTÉ.

D. *Du mérite et du démérite.* — « De ce que nous avons notre libre arbitre, dit Bossuet, il arrive que, selon que nous faisons bien ou mal, nous sommes dignes de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment, et c'est ce qui s'appelle *Mérite* ou *Démérite.* » Le jugement du *mérite* et du *démérite implique* nécessairement la distinction du bien et du mal, l'idée d'obligation et l'existence de la liberté. En conséquence, celui qui fait une *action sans savoir* si elle est bonne ou mauvaise, ne mérite ni ne démérite en la faisant; et il en est de même de celui qui fait quelque mal involontairement et sans intention, comme de celui qui est privé de la liberté morale, ainsi qu'on l'observe dans certaines formes de l'aliénation mentale, où cependant le malade saisit encore la distinction du bien et du mal. Le mérite appelle la récompense, et le démérite le châtiment; il y a entre *ces idées une corrélation nécessaire. La notion du mérite et du* démérite est le fondement du droit de récompenser et de punir qu'exerce toute société. Mais comme la relation nécessaire que nous concevons, d'une part, entre le bien, le mérite et la recompense, et de l'autre, entre le mal, le démérite et le châtiment, ne se réalise pas toujours dans ce monde, comme le bonheur et le malheur sont bien loin d'être toujours distribués dans une proportion légitime à la vertu et au crime, il faut absolument qu'elle se réalise après cette vie. Celui qui a mis dans notre conscience les idées du bien et du mal, du mérite et du démé*rite, ne peut pas y avoir mis des idées sans objet; il ne peut pas* ne pas rétablir tôt ou tard la sainte harmonie entre la vertu et le bonheur par des moyens qui lui appartiennent; il ne peut pas laisser sans sanction la loi que lui-même a établie. Nous en avons pour garants sa sagesse, sa bonté et sa justice. Au reste, dans ce monde même, il y a déjà une récompense morale attachée à l'exercice de la vertu, et un châtiment egalement moral qui est comme un commencement d'expiation du vice ou du crime. En effet, l'homme qui, ayant à choisir entre le bien et le mal, a choisi le bien, éprouve une jouissance interne d'autant plus vive *et plus pénétrante qu'il a remporté* une victoire plus complète sur la passion ou sur l'idée d'intérêt qui le portait au mal. Par un phénomène contraire, celui qui a succombé ne tarde pas d'éprouver une souffrance amère et secrète, qui naît de la conscience d'avoir violé la loi morale. Cette souffrance, qui a reçu le nom significatif de *Remords*, c.-à-d. de morsure, est un premier degré d'expiation. Elle est parfois telle, que l'on a vu des criminels venir se dénoncer et réclamer d'eux-mêmes, auprès de la justice humaine, la peine qui est le droit du crime.

III. *Principes défectueux de la morale.* — Les mobiles de *nos actions peuvent se ramener* à quatre: le plaisir, l'intérêt, le sentiment et le devoir.

A. Qu'il soit naturel à l'homme de chercher le plaisir et de fuir la peine, que ce désir même soit légitime dans une certaine mesure, c'est ce que nous ne contesterons pas. Mais il est évident que le plaisir ne saurait être, ainsi que le voulait Épicure, le fondement de la m. Loin de là, ce principe est par lui-même subversif de toute m.; c'est ce qu'*il est superflu de démontrer*, car, depuis longtemps, la doctrine d'Épicure n'est plus defendue par personne, ceux-là même qui la mettent en pratique n'osant l'ériger en théorie. La doctrine de l'intérêt, au contraire, a d'assez nombreux partisans; cependant elle n'est, à vrai dire, qu'une transformation de la precédente: c'est la m. du plaisir elevée à la hauteur d'un calcul. Elle substitue le bonheur au plaisir, l'utile à l'agréable, la prudence à la passion. Pour elle, le bien c'est ce qui, aux yeux de la raison, est conforme à notre véritable intérêt; le mal, c'est ce qui y est contraire. La vertu *est cette sagesse qui résiste à l'entraînement actuel de la passion*, en vue d'un plaisir futur plus grand ou de plus longue durée. Le vice est ce défaut de tempérament ou de caractère qui fait que l'on sacrifie l'avenir au present, et que l'on ne prévoit pas les suites de la jouissance actuelle. Quant au mérite et au démérite, à la récompense et à la peine, ce sont les simples conséquences du calcul bon ou mauvais que l'on a fait: le démérite se confond avec l'imprévoyance. Dans ce système, le devoir est uniquement ce qui est conforme à l'intérêt bien entendu. Ainsi, par ex., si la m. de l'intérêt invite à faire du bien aux hommes, c'est *dans notre propre intérêt, car ce procédé est le plus sûr moyen* pour que les autres nous fassent aussi du bien. Cette doctrine, nous n'avons pas besoin de le démontrer longuement, détruit, de même que la précédente, la notion du bien et du mal moral, car si le bien est l'utile, si le mal est ce qui nous nuit, si le bonheur est le but suprême, le bien et le mal ne résident pas dans l'intention qui nous dirige, dans l'acte que nous accomplissons, mais uniquement dans les résultats avantageux ou funestes de ce dernier. Tout acte est de soi indifférent; il ne devient bon et mauvais que selon l'événement. La m. de l'intérêt est, en outre, *exclusive de l'idée d'obligation*. « Quelque pressantes que soient les sollicitations de l'intérêt, dit Cousin, on peut toujours entrer en contestation et en arrangement avec lui. Il y a mille manières d'être heureux. Vous m'assurez qu'en me conduisant de telle façon, j'arriverai à la fortune. Oui, mais j'aime mieux le repos que la fortune. Après tout, dans la pratique, l'utile se résout dans l'agréable, c'est-à-d. dans le plaisir. Or, en fait de plaisir, *tout dépend de l'humeur et du tempérament. Dès qu'il* n'y a ni bien ni mal en soi, il n'y a que des plaisirs qui nous agréent plus ou moins: cela tient à la nature de chacun. L'un est plus touché des plaisirs des sens, l'autre des plaisirs de l'esprit et du cœur. Chaque homme a ses passions propres; chaque homme a donc une manière à lui d'entendre son intérêt, et même mon intérêt d'aujourd'hui n'est pas celui de demain. Nous changeons perpétuellement nous-mêmes, et avec nous changent nos désirs et nos intérêts... La seule peine qu'entraînent pour nous les conseils de la prudence, plus ou moins bien compris, plus ou moins bien suivis, c'est, en fin de compte, plus ou moins de bonheur et de malheur. Or, je vous prie, suis-je obligé d'être heureux? *L'obligation peut-elle tomber sur le bonheur, c.-à-d. sur une* chose qu'il m'est également impossible de ne pas rechercher et d'obtenir à volonté? » Enfin, si l'intérêt ne rend pas compte de l'idée d'obligation, ou de l'idée de devoir, par une conséquence nécessaire, il ne rend compte non plus, ni de celle de droit, ni de celle de mérite et de démérite, ni de celle de peine et de récompense. Si je me trompe dans mon calcul, si je m'égare dans la poursuite de mon intérêt, en vertu de quel principe la société s'arroge-t-elle le droit de m'infliger une punition? La seule expiation légitime de mon erreur ne doit être que la con*séquence directe de cette erreur elle-même. On a essayé de* pallier les vices de la doctrine de l'intérêt, en généralisant son principe, c.-à-d. en substituant à l'idée de l'intérêt individuel celle de l'intérêt général; mais, au fond, le vice radical de la première subsiste dans la seconde: il s'agit toujours d'un calcul, et, dans la m. de l'intérêt général, on ne saurait non plus découvrir le principe de l'obligation. V. DEVOIR.

B. Plusieurs philosophes, adversaires de la doctrine de l'intérêt, ont prétendu fonder la m. sur certains sentiments de l'homme. Ainsi, il est un fait incontestable, c'est que la tristesse *d'autrui nous attriste, que la souffrance de nos semblables nous* fait souffrir nous-mêmes, que la joie des autres a de l'écho dans notre âme. Le principe en vertu duquel nous entrons en participation de la vie de nos semblables a reçu le nom de *Sympathie*. Cette sympathie est un phénomène tout à fait désintéressé. Elle n'est point, comme l'ont avancé quelques-uns, le ressouvenir de nos propres maux ou la crainte des maux à venir, car nous ne faisons alors aucun retour sur nous-même, et parfois le malheur qui l'éveille en nous ne saurait jamais nous atteindre. Eh bien! malgré ce caractère qui, sous un certain rapport, *semble assigner à la théorie de la sympathie un rang supérieur* à celle de l'intérêt, il est aussi impossible d'asseoir les fondements de la m. sur la première que sur la seconde. En effet, la sympathie est un phénomène tellement lié à la constitution de l'organisme qu'on pourrait le qualifier de phénomène physiologique, tellement involontaire qu'on pourrait l'appeler instinctif, tellement variable dans les divers individus qu'il n'y a pas deux hommes dont la sensibilité s'émeuve au même degré, à la vue du même spectacle de misère. Enfin, la sympathie nous porte à soulager celui qui souffre, à nous réjouir du bonheur des autres, *mais elle ne nous y oblige pas: elle ne contient pas* l'idée de devoir. — Il est un autre ordre de sentiments qui n'ont ni leur principe ni leur mesure dans la sensibilité quasi organique dont nous venons de parler, et que l'on a également voulu donner comme fondements à la m. Tels sont la volupté si délicieuse qui suit l'accomplissement d'une bonne action, la tristesse et la souffrance (remords) qui accompagnent une action mauvaise; l'admiration, l'*enthousiasme que font naître, au récit d'une* action vertueuse, d'un acte sublime, la bienveillance et l'amour que nous éprouvons pour leur auteur; la répulsion, l'horreur et *même* la haine que nous ressentons pour le vice, pour le crime, ainsi que pour l'homme vicieux ou criminel. Mais qui ne voit que ces sentiments sont déterminés par l'idée de bien et de mal, suivant le jugement que nous portons sur les actions bonnes ou mauvaises, et qualifient simplement ces actions. En conséquence, il est impossible que les deux principes de la m., savoir la distinction du bien et du mal, et l'idée d'obligation se fondent sur eux.

Malgré cela, ainsi que l'ont très-bien remarqué les philosophes partisans de la pure doctrine du devoir, le sentiment est, *dans la pratique*, un utile auxiliaire de la loi morale. « La loi du devoir, dit Cousin, quoiqu'elle doive être accomplie pour elle-même, serait un idéal presque inaccessible à la faiblesse humaine, si à ses austères prescriptions ne s'ajoutait quelque inspiration du cœur. Le sentiment est en quelque sorte une grâce naturelle qui nous a été donnée, soit pour suppléer à la lumière quelquefois incertaine de la raison, soit pour secourir la volonte *chancelante en présence d'un devoir pénible*... Et l'intérêt sera-t-il banni de notre système? Non; nous reconnaissons dans l'âme humaine un désir de bonheur qui est l'œuvre de Dieu lui-même. Ce désir est un fait; le bonheur est une des fins de notre nature; seulement il n'est ni sa fin unique, ni sa fin principale. Admirable économie de la constitution morale de l'homme! Sa fin suprême est le bien, sa loi la vertu, qui souvent lui impose la souffrance, et par là il est la plus excellente des créatures que nous connaissons. Mais cette loi est bien dure et en contradiction avec l'instinct du bonheur. Ne crai*gnez rien: l'auteur bienfaisant de notre être a mis dans notre* âme, à côté de la loi sévère du devoir, la douce et l'aimable force du sentiment; il a attaché en général le bonheur à la vertu; et pour les exceptions, car il y en a, au terme de la route, il a placé l'espérance; » nous dirons plus, il a placé la certitude que l'harmonie entre la vertu et le bonheur serait désormais éternelle.

IV. *Dieu, principe de l'idée du bien.* — « La vérité morale, comme toute autre vérité universelle et nécessaire, ne peut, dit excellemment Cousin, demeurer à l'état d'abstraction. Dans nous, *elle n'est que conçue*. Il faut qu'il y ait quelque part un être qui non-seulement la conçoive, mais qui la constitue. De même que toutes les choses belles et toutes les choses vraies se rapportent, celles-ci à une unité qui est la vérité absolue, et celles-là à une autre unité qui est la beauté absolue, de même tous les principes moraux participent d'un même principe qui est le bien. Nous nous élevons ainsi à la conception du bien en soi, du bien absolu, supérieur à tous *les devoirs particuliers et qui se détermine* dans ces devoirs. Or, ce bien absolu peut-il être autre chose qu'un attribut de celui qui seul est, à proprement parler, l'être absolu ? Ainsi, Dieu est nécessairement le principe de la vérité morale et du bien. Il est aussi le type de la personne morale que nous portons en nous. L'homme est une personne morale, c.-à-d. qu'il est doué de raison et de liberté. Il est capable de vertu, et la vertu a chez lui deux formes principales, le respect des autres et l'amour des autres, la justice et la charité. Or, peut-il y avoir parmi les attributs que possèdent les créatures quelque chose d'essentiel que le Créateur ne possède pas ! D'où l'effet tire-t-il sa réalité et son être, sinon de sa cause ? Ce qu'il possède, il l'emprunte et le reçoit. La cause contient au moins tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'effet. Ce qui appartient singulièrement à l'effet, c'est l'infériorité, c'est le manque, c'est l'imperfection : par cela seul qu'il est dépendant et dérivé, il porte en lui les signes et les conditions de la dépendance. Si donc on ne peut pas conclure légitimement de l'imperfection de l'effet à celle de la cause, on peut et l'on doit conclure de l'excellence de l'effet à la perfection de la cause, sans quoi il y aurait dans l'effet quelque chose d'éminent qui serait sans cause.» Ainsi donc, Dieu est le bien conçu comme absolu et comme infini, et la notion que nous avons du bien n'est, pour ainsi dire, *qu'une émanation de l'idée qui subsiste infiniment en lui.* Par conséquent, Dieu est le principe suprême de la m. En outre, comme Dieu, dans sa liberté infinie, ne peut néanmoins vouloir que le bien auquel il se détermine constamment sans délibération et sans lutte, en vertu de sa bonté infinie éclairée par une sagesse également infinie, la volonté de Dieu est nécessairement l'expression de la bonté et de la justice éternelles qui résident en lui. Cette conformité absolue entre la volonté et la justice divines une fois établie, et c'est une vérité qu'aucun philosophe digne de ce nom n'a jamais mise en doute, quelques-uns ont soutenu que la volonté de Dieu est le principe premier de la m., et que l'obéissance à sa volonté doit être la règle de nos actions. Cette doctrine assurément n'est point d'une exactitude rigoureuse, métaphysiquement parlant, ainsi qu'il est facile de le comprendre d'après ce que nous venons de dire ; mais, comme base de la m. pratique, elle n'entraîne aucun inconvénient, puisque véritablement Dieu ne prescrit et ne peut prescrire que ce qui est bon en soi.

V. *Diviston de la morale.* — La classification des devoirs la plus simple et le plus généralement admise est celle qui les divise en devoirs envers nous-mêmes, devoirs envers les autres et devoirs envers Dieu. — L'homme, considéré individuellement, a des devoirs envers lui-même : il doit se conserver et se développer dans le sens de sa nature. L'âme étant triple dans son unité, sensible, intelligente et libre, elle doit donc tendre, dans cette triple voie, à la fin qui lui a été marquée par la Providence. L'homme ne doit donc mutiler, ni sa sensibilité, ni son intelligence, ni sa liberté, mais les faire concourir à l'accomplissement de la loi. Cependant le devoir par excellence, celui dont *tous les autres peuvent se déduire, c'est l'obligation imposée* à l'homme de respecter et de faire respecter en lui-même la liberté, car elle est la condition de la moralité de toutes les actions humaines. Mais l'homme ne vit pas dans l'isolement : il occupe une place déterminée dans un système général. L'état social, qui est son véritable état de nature, établit des rapports multiples et complexes entre lui et ses semblables ; chacun de nous est comme le centre d'une triple sphère sociale, la famille, la nation, l'humanité. La *m. sociale* nous prescrit les règles de conduite que nous devons suivre dans toutes les circonstances de la vie sociale ; mais son principe fondamental est le respect des droits d'autrui, ou, en d'autres termes, la justice. V. Droit. — Enfin, les devoirs de l'homme envers Dieu sont ceux qui résultent des rapports de la créature avec son créateur. Nous devons adorer Dieu, c'est-à-dire lui rendre un hommage de respect et d'amour, puisqu'il est l'auteur de notre existence, la source de tout bien, le maître absolu de toutes choses ; nous devons nous soumettre avec résignation à sa volonté, puisqu'il est infiniment sage et que nos murmures accuseraient ses œuvres ; nous devons le prier, puisque nous sommes pleins de misères, et que nous avons constamment besoin qu'il verse sur nous ses bienfaits ; nous lui devons un culte extérieur, parce que tout notre être doit prendre part à l'hommage que nous lui rendons ; enfin, nous devons obéir à toutes les lois qu'il nous a imposées, soit en les gravant dans notre conscience, soit en nous les révélant par sa parole, car tout ce qu'il nous prescrit est juste et bon.

MORALEMENT. adv. Suivant les règles de la morale. *Une action m. bonne, m. mauvaise. Un fou ne peut rien faire qui soit m. mal.* || *M. parlant.* Vraisemblablement, selon toutes les probabilités. *Cela est vrai m. parlant.* On dit aussi, *Cela est m. impossible.*

* **MORALISATEUR, TRICE.** adj. Qui rend moral, qui tend à propager les principes moraux, les vertus, les habitudes morales. *Le dogme m. de la vie future. Des idées moralisatrices.*

* **MORALISATION.** s. f. Action de rendre moral ; propagation des principes moraux, des habitudes morales. *Il travaille avec succès à la m. de ces classes abandonnées.*

MORALISER. v. n. Faire des réflexions, des leçons morales. *Il se rend importun à force de m.* = Moraliser. v. a. * Rendre moral. *Le travail moralise l'homme.* || Fam., *M. quelqu'un,* Lui prêcher la morale, lui faire des observations morales. *On a beau le m., il n'en continue pas moins son train de vie.* = Moralisé, ée. part.

MORALISEUR. s. m. Celui qui affecte de parler morale. *C'est un grand m.* Famil., et ne se dit qu'en plaisanterie.

MORALISTE. s. m. Auteur qui écrit sur la morale. *Les moralistes de l'antiquité.*

MORALITÉ. s. f. (lat. *moralitas*). Rapport des actions humaines avec les principes de la morale. *La m. d'une action suppose la liberté. Les actions d'un fou sont dépourvues de m.* || Par ext., Le caractère moral, les principes, les mœurs d'une personne. *Il est d'une grande m., d'une m. irréprochable.* || Réflexion morale. *Un recueil de moralités. Il y a de belles moralités à tirer de cette histoire.* — *Moralités chrétiennes*, Réflexions morales conformes à l'esprit et aux principes de la religion chrétienne. || Le sens moral que renferme une fable, une allégorie. *Il y a une belle m. cachée sous cette fable.* — La réflexion morale que l'auteur d'une fable, d'une allégorie, en déduit. *Dans Phèdre et dans la Fontaine, la m. est placée tantôt avant, tantôt après le récit de l'action.* || T. Littér. Voy. Dramatique et Basoche.

* **MORATOIRE.** adj. (lat. *mora*, retard). T. Jurispr. *Intérêts moratoires*, Intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice, et qui sont dus en raison du retard apporté au paiement d'une créance exigible.

MORBIDE. adj. 2 g. (latin. *morbus*, maladie). T. Méd. Qui tient à l'état de maladie, qui en est l'effet. *État, affection m. Phénomènes morbides.* || T. Peint. et Sculpt. *Chairs morbides*, Chairs mollement et délicatement exprimées.

MORBIDESSE. s. f. (ital. *morbidezza*). T. Peint. et Sculpt. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure.

MORBIFIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui cause la maladie. *Matière m. Miasmes morbifiques.*

* **MORBILLEUX, EUSE.** adj. (lat. *morbus*, maladie). T. Méd. Qui a rapport à la rougeole. *Virus m. Fièvre morbilleuse.*

MORCEAU. s. m. (latin. *morsus*, morsure). Partie détachée d'un corps solide. *Un m. de bois. Un m. d'étoffe. Un m. de viande, de pain. Mettre en morceaux. Couper par morceaux. Un habit fait de pièces et de morceaux.* || Absolum., Partie séparée d'une chose solide et bonne à manger. *Un bon m. M. délicat, friand. Manger un m. Vous faites les morceaux trop petits.* — Fam., *Manger un m.*, Prendre quelque nourriture à la hâte. *Aimer les bons morceaux*, Aimer la bonne chère. — Figur. et famil., *Doubler les morceaux, doubler ses morceaux, mettre les morceaux doubles*, Manger avec hâte et le plus souvent avec gloutonnerie. — *Tailler les morceaux à quelqu'un*, Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. *Tailler les morceaux bien courts à quelqu'un*, Lui faire sa part fort petite. *Il a ses morceaux taillés*, Il vit de son revenu et n'a précisément que ce qu'il lui faut ; ou On lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions. *Rogner les morceaux à quelqu'un*, Diminuer sa part, ses profits, ses revenus. *Compter les morceaux à quelqu'un*, Voy. Compter. — *S'ôter les morceaux de la bouche*, Voy. Bouche. *M. avalé n'a plus de goût*, On fait peu de cas des plaisirs passés. || Une partie, non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. *Voilà un beau m. de terre. Tout son bien est en petits morceaux.* — Familièr., *Il a attrapé un bon m. de cette succession*, Il en a eu une bonne partie. || Se dit aussi Des parties d'un ouvrage d'esprit. *Il a fait un recueil des plus beaux morceaux de Shakespeare. Il ne nous reste que quelques morceaux de cet auteur. Voici un m. de musique très-pathétique.* || Un objet entier, un tout. *La sainte Chapelle est un admirable m. d'architecture. La colonnade du Louvre est un beau m. La Vénus de Milo est le plus beau m. de sculpture que nous possédions. Voilà un beau m. d'orfèvrerie. Ce discours, cette élégie sont de beaux morceaux. Ce concerto est un m. hérissé de difficultés. Il possède des morceaux très-rares dans sa collection. Cette maison est un m. trop cher pour moi. Un faisan est un bon m.* — T. Musique. *M. d'ensemble*, Voy. Ensemble. || Fig. et fam., *C'est un m. trop cher*, ou *C'est un m. de prince*, se dit D'une chose qui est d'un prix trop élevé, d'une acquisition trop difficile à faire. On dit aussi D'une jolie femme, *C'est un friand m., un m. de roi.*

MORCELER. v. a. Diviser par morceaux. *M. une terre, un héritage. Cet auteur a morcelé son sujet au lieu d'en faire un tout complet. Je n'aime pas qu'on morcelle ainsi l'histoire.* = Morcelé, ée. p. || *Style morcelé*, Coupé par petites phrases. = Conj. V. Appeler.

MORCELLEMENT. s. m. L'action de morceler ; * État de ce qui est morcelé. *Le m. des terres.* — Voy. Propriété.

* **MORDACHE.** s. f. Espèce de tenaille propre à remuer le gros bois dans le feu. || Espèce de tenaille composée de deux morceaux de bois élastique qu'on adapte entre les mâchoires d'un étau pour tenir les objets délicats que le fer pourrait endommager.

MORDACITÉ. s. f. (lat. *mordax*, qui mord). Ne se dit qu'au fig., D'une critique aigre et piquante. *Tout ce qu'il écrit est plein de m. Cette épigramme est d'une extrême mordacité.*

* **MORDANÇAGE.** s. m. T. Technol. V. Teinture.

MORDANT, ANTE. adj. T. Vén. *Bêtes mordantes*, Le blaireau, le sanglier, l'ours, le loup ; le renard, etc. || Par anal., en parlant Des acides, se dit pour Corrosif. *Cet acide est très-m.* || Figur., au sens moral, Qui censure, qui critique avec malignité. *Un esprit m. Humeur mordante. Un style m. Une satire mordante.*

MORDANT. s. m. T. Techn. * L'agent avec lequel on corrode les surfaces métalliques. *L'eau-forte est le m. employé dans la gravure.* — Vernis dont on se sert pour fixer l'or en feuilles sur du cuivre, du bronze, etc. — Voy. aussi Teinture. || Fig., *Cette voix a du m.*, Le timbre en est sonore et pénétrant. — *Avoir du m. dans l'esprit*, Avoir dans l'esprit quelque chose d'original et de piquant. Fam.

* **MORDELLE.** s. f. T. Entom. Voy. Trachélides.

MORDICANT, ANTE. adj. (lat. *mordicans*). Acre, picotant. *Suc m. Humeurs mordicantes.* || * T. Méd. On appelle *Chaleur mordicante*, ou *Chaleur âcre*, La chaleur cutanée lorsqu'elle fait éprouver une sensation de picotement désagréable à celui qui touche la peau. || Fig. et famil., Qui aime à critiquer, à railler, à médire. *Il est un peu m. Il a l'humeur mordicante.* Peu us.

MORDICUS. adv. [On fait sentir l'S.] Mot latin qui sign. Avec les dents, à belles dents, et fig., Avec opiniâtreté. Ne se dit que dans cette phrase figur. et fam., *Soutenir son opinion m.*, La soutenir avec obstination.

MORDIENNE. s. f. Ne se dit que dans cette locut. adv. et pop., *A la grosse m.*, Sans façon, sans recherche. *Nous vous recevrons à la grosse mordienne.*

MORDILLER. v. a. [On mouille les L.] Mordre légèrement et à plusieurs reprises. *Cet enfant mordille tout ce qu'il peut saisir.* Absol., *Les jeunes chiens aiment à m.* = Mordillé, ée. part.

MORDORÉ, ÉE. adj. (R. *more*, et *doré*). Qui est d'une couleur brune, avec un reflet d'or ou d'orangé. *Drap m. Couleur mordorée. Souliers mordorés.* = Mordoré. s. m. Couleur brune mêlée de rouge. *Le m. est une couleur sérieuse.*

MORDRE. v. a. (lat. *mordere*). Saisir, serrer et souvent entamer avec les dents. *Le chien furieux se jeta sur lui pour le mordre. Le chat m'a mordu au doigt, m'a mordu le doigt. Il avait été mordu par un serpent.* — Absolum., *Le poisson a mordu à l'hameçon. C'était un plaisir de le voir m. dans son morceau de pain.* — Par ext., *Prenez garde, ce perroquet mord serré. Les puces m'ont mordu toute la nuit.* || Poetiq., *M. la poussière*, Être tué dans un combat. || Fig. et fam., *M. à l'hameçon*, se dit De quelqu'un qui prête l'oreille aux propositions qu'on lui fait dans le but de le tromper. *M. à la grappe*, V. Grappe. — *Se m. les doigts, se m. les pouces d'une chose*, S'en repentir. *J'ai eu trop de confiance en lui, je m'en mords les doigts.* — *Se m. la langue*, Voy. Langue. — *Ne pouvoir m. à une chose*, Être incapable de parvenir à l'atteindre, à la comprendre, à l'apprendre. *Il désire vivement cette place, mais il ne saurait y m. Il n'a jamais pu m. aux mathématiques. Cet enfant ne peut m. au latin*, et, dans le sens contraire, *Il commence à m. au latin.* — Au sens moral, Médire, critiquer avec aigreur. *Cet homme cherche à m. sur tout. Il ne donne pas à m. sur lui, sur sa conduite.* || Par anal., en parl. De certaines choses inanimées, Ronger, creuser, percer, etc. *La lime mord dans le fer. L'eau-forte mord sur les métaux. Le burin a trop mordu en cet endroit. L'ancre n'a pu m. sur ce fond de rocher.* — T. Grav. *M. une planche, faire m. une planche*, La soumettre à l'action de l'eau-forte, après avoir enlevé le vernis aux endroits voulus. || Fig., se dit, dans certains Arts et Métiers, D'une chose qui avance sur une autre. *La vignette mord sur les lettres. La frisquette mord. Pour que cette couture soit solide, il faut m. plus avant dans l'étoffe. Les dents de cette roue ne mordent pas as-*

sez sur les ailes du pignon, Elles n'engrènent pas assez. = Mordu, ue. part. *Cet enfant est tout mordu de puces.*

Conjug. — *Je mords. tu mords, il mord; nous mordons, vous mordez, ils mordent. Je mordais; nous mordions. Je mordis; nous mordîmes. Je mordrai; nous mordrons. — Je mordrais ; nous mordrions. — Mords; mordons, mordez. — Que je morde; que nous mordions. Que je mordisse; que nous mordissions. — Mordant. Mordu.*

MORE. s. m. (esp. *Moro*, du lat. *Maurus*, habitant de la Mauritanie). Fig. et prov., *Traiter quelqu'un de Turc à More, en user avec lui de Turc à More*, Le traiter avec une extrême dureté. ‖ Par allus. au teint foncé des Mores, on dit De quelqu'un qui se donne inutilement beaucoup de peine pour faire comprendre quelque chose à un autre, pour lui faire entendre raison, pour le corriger d'un défaut : *A laver la tête d'un More on perd sa lessive.* ‖ *Gris de more*, Couleur grise tirant sur le noir. — *Cheval cap de more*, Voy. Cap.

* **MORÉA.** s. m. T. Bot. Voy. Iridacées.

MOREAU. s. m. (R. *More*). Se dit D'un cheval qui est extrêmement noir. *Cheval m., de poil m.* Vieux.

* **MORÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Moracées.

MORELLE. s. f. T. Bot. V. Solanées. ‖ * T. Ornith. Voy. Foulque.

MORESQUE. adj. 2 g. (R. *More*). Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. *Danses moresques. Fête m. Palais dans le style m. Peinture m., à la m. Architecture m.*, V. Architecture. = Moresque. s. f. Espèce de danse à la manière des Mores. *La m. ressemble à la sarabande espagnole.* ‖ T. Peint. Se dit quelquefois pour Arabesques.

MORFIL. s. m. (R. *mort, fil?*) Voy. Aiguiserie.

MORFIL. s. m. (arabe. *fil*, éléphant). T. Comm. Dents d'éléphant brutes. *On tire beaucoup de m. des côtes de Guinée.*

MORFONDRE. v. a. Causer un froid qui pénètre, qui engourdit les membres. *Ce vent du nord m'avait morfondu.* = se Morfondre. v. pr. Éprouver un froid qui engourdit. *Il se morfondait dans la rue.* ‖ Figur. et fam., Perdre beaucoup de temps à la poursuite d'une affaire qui ne réussit pas, dans l'attente de quelqu'un qui n'arrive pas. *Il se morfond dans l'antichambre des ministres. Ce général s'est morfondu devant cette place. Je me suis morfondu deux heures à vous attendre.* ‖ Fig., Les boulangers disent que *La pâte se morfond*, Lorsque la fermentation ne s'opère pas avec l'activité nécessaire pour donner de bon pain. = Morfondu, ue. p.

MORFONDURE. s. f. T. Méd. vétér. Catarrhe nasal intense qui s'observe chez les chevaux et qui résulte ordinairement d'un refroidissement brusque.

* **MORGANATIQUE.** adj. 2 g. T. Relat.

Enc. — Tandis que, chez nous et dans la plupart des États européens, le mariage établit une égalité absolue entre les époux, et confère les mêmes droits à tous les enfants issus d'une union légitime, il est quelques pays, et plus particulièrement la Prusse, qui admettent encore une sorte de concubinat légal, que l'on nomme *mariage morganatique* ou *mariage de la main gauche.* Ces sortes d'unions ne sont permises qu'aux princes et *aux personnages de la plus haute noblesse, quand ils consentent* à se mésallier et font choix d'une femme de condition inférieure à la leur. Dans le mariage morganatique, la femme n'acquiert pas les droits de famille et de rang que lui donne le mariage ordinaire, et les enfants qu'elle peut avoir ne succèdent ni aux titres, ni aux fiefs du père. Ils doivent se contenter des sommes et des biens qui leur sont éventuellement assignés par le contrat même de mariage. Le nom de *morganatique* donné à cette sorte d'union vient de *morgen*, matin, et *gabe*, don, par allusion au présent de noces que le mari faisait autrefois à sa femme *le lendemain du mariage.*

MORGELINE. s. f. T. Bot. Voy. Caryophyllées.

MORGUE. s. f. Mine, contenance hautaine et méprisante. *Avoir de la m.* ‖ Par extens., Excès de suffisance et d'orgueil. *Sa m. le rend insupportable. Un langage plein de morgue.*

MORGUE. s. f. Endroit, à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux qu'on écroue, afin que les guichetiers puissent les examiner pour les reconnaître ensuite. *On l'a tenu longtemps à la m.* ‖ Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues. *On a porté ce corps à la morgue.*

MORGUER. v. a. Braver quelqu'un en le regardant d'une façon hautaine et méprisante, ou d'un air fier et menaçant. *Est-ce pour me m. que vous faites cela?* Vx. = Morgué, ée. part.

MORIBOND, ONDE. adj. et s. (lat. *moribundus*). Qui est sur le point de mourir. *Cette femme est moribonde. Je vais voir un m. — Être tout m.*, Être dans un état de langueur comme si l'on allait mourir.

MORICAUD, AUDE. adj. et s. (R. *More*). Qui a le visage de couleur brune. *Il est m. C'est une petite moricaude.* Fam.

MORIGÉNER. v. a. (lat. *mores*, mœurs; *gignere*, produire). Former, instruire quelqu'un aux bonnes mœurs. *Il faut m. ses enfants.* Vieux. ‖ Famil., Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir. *Si vous manquez à votre devoir, je saurai bien vous m.* = Morigéné, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

MORILLE. s. f. [On mouille les L.] T. Botan. Voy. Champignon.

MORILLON. s. *m.* * *T. Ornith. Voy. Canard.* ‖ T. Bot. Sorte de raisin noir. ‖ T. Joaill. Émeraude brute.

* **MORINDA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

* **MORINGACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à calice polyphylle, à corolle polypétale, à anthères uniloculaires, à placentas pariétaux, à fruit en forme de silique, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caractères bot. :* Arbres à feuilles 2-3-*pennées*, dont les *folioles tombent très-promptement*, à stipules colorées, minces et caduques. Fleurs irrégulières, blanches, disposées en grappes paniculées. Sépales 5, pétaloïdes, presque égaux, décidus ; le tube tapissé par un disque charnu ; estivation légèrement imbriquée. Pétales 5, manifestement inégaux, dont le supérieur est ascendant. Étamines 8 ou 10, naissant du sommet du disque calicinal ; 5 opposées aux sépales, *parfois stériles* ; filets légèrement pétaloïdes, épais et velus à la base ; anthères simples, uniloculaires avec un connectif épais et convexe. Ovaire stipité, supère, uniloculaire, avec 3 placen*tas pariétaux, portant de nombreux ovules anatropes et sus*pendus. Style filiforme, terminal, recourbé obliquement ; stigmate simple. Fruit représentant une longue capsule en forme de gousse, uniloculaire, avec trois valves qui portent les graines dans leur milieu. Graines nombreuses à moitié nichées dans la substance molle des valves, parfois ailées. Embryon amygdaloïde, sans albumen ; radicule très-petite, droite et dirigée vers le hile ; Cotylédons charnus et plan-convexes. [Fig. 1. *Moringa pterygosperma ;* 2. Fruit. — 3. Coupe d'une fleur du *Moringa aptera ;* 4. Anthère ; 5. Coupe de la graine.]

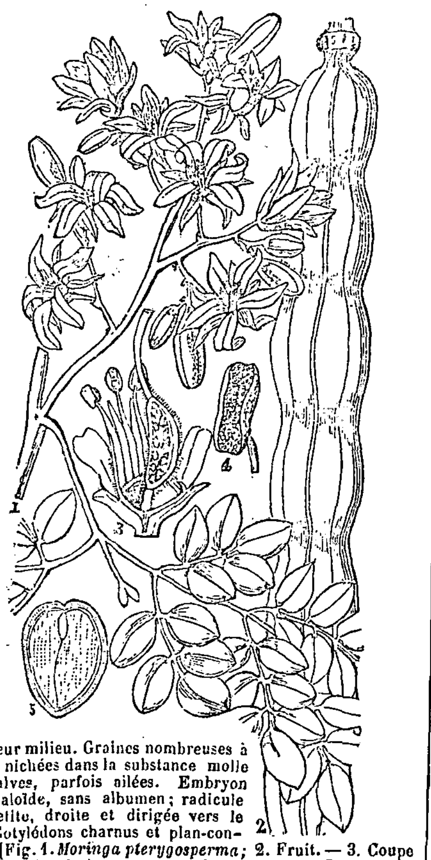

Cette famille a été établie par Robert Brown aux dépens de celle des Légumineuses ; elle ne comprend que le genre *Moringa* et 4 espèces, qui habitent l'Arabie et les Indes orientales. La *racine* du *Mor. pterygosperma* a une odeur pénétrante, avec une saveur chaude, piquante, et un peu aromatique, analogue à celles du Grand Raifort. On l'administre comme stimulant dans les cas de paralysie et dans les fièvres intermittentes. On l'emploie également en guise de rubéfiant. Quand on pratique des incisions à l'écorce de ces arbres, il en exsude une grande quantité de gomme qui, d'après le Dr Wight, ressemble à la gomme adragante. Les graines, qu'on désigne vulgairement sous les noms de *Pois quéniques* et de *Chicots*, s'employaient autrefois dans les maladies vénériennes. C'est de ces graines, appelées *Noix de Ben* par les anciens auteurs, qu'on extrait l'*Huile de Ben*, beaucoup plus renommée jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui. Néanmoins les parfumeurs en font encore usage dans leurs préparations, parce qu'elle jouit de la propriété de ne pas rancir. Enfin, les indigènes de l'Inde font entrer les fleurs, les feuilles et les enveloppes tendres des graines du *Moringa* dans la préparation de leur curry ou cari.

MORION. s. m. (R. *More*). V. Casque. ‖ Châtiment militaire qu'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les frapper sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou avec la crosse d'un mousquet.

* **MORMON.** s. *m. T. Mamm. Voy.* Cynocéphale. ‖ T. Ornith. Voy. Brachyptères.

* **MORMONS.** s. m. pl. T. Hist. relig.

Enc. — Les États-Unis d'Amérique sont la terre promise des charlatans et des jongleurs religieux. A la gloire d'avoir produit les sectes les plus ridicules, telles que celles des *Skakers*, des *Jumpers*, etc., ils peuvent aujourd'hui ajouter celle d'avoir donné naissance aux *Mormons*, c.-à-d. à la secte la plus immorale qui se soit vue depuis les Anabaptistes de Jean de Leyde. *Vers 1827, un misérable aventurier de* New-York, *nommé Joë* ou Joseph Smith, annonça qu'il avait été visité par l'ange du Seigneur, et que, sur l'indication qu'il en avait reçue, il avait découvert un livre mystérieux dans lequel un ancien prophète américain, Mormon, avait écrit, sous la dictée de Dieu, les lois destinées au gouvernement du nouveau monde. Ce livre avait été déposé par Mormoni, fils du prophète, dans une caverne des environs de Palmyra, dans le comté de New-York. Il était écrit dans la langue de l'ancienne Égypte et en *hiéroglyphes perfectionnés*, sur des lames d'or. Smith ayant trouvé ce livre divin, *le déchiffra à l'aide de pierres transparentes qui étaient déposées* auprès de lui, le traduisit en anglais, et le publia, en 1830, sous le titre de *Livre de Mormon*. Dès avant cette publication, Smith s'était déjà mis à chercher activement des prosélytes et y avait réussi assez promptement. On les nomma *Mormons*, du nom du prétendu prophète américain dont Smith se donnait pour l'interprète et le continuateur ; mais eux-mêmes s'intitulaient les *Saints du dernier jour*. Smith se rendit avec eux dans le territoire du Missouri, où il fonda la ville de Far-west. Mais le reste de la population ayant forcé les Mormons de déguerpir, ils allèrent *s'établir dans l'Illinois, et y bâtirent (1840) une autre* ville, Nauvoo, sur les bords du Mississipi. Mais les habitants de l'Illinois ne voulurent point de ce voisinage, et, en 1844, ils expulsèrent violemment la colonie des Saints : Smith lui-même fut tué dans une émeute. Alors les Mormons, sous la conduite de Brigham Young, s'enfoncèrent dans les contrées encore inexplorées de l'ouest, franchirent les montagnes Rocheuses, et arrivérent (1847) dans la vallée du lac Salé, dont ils commencèrent aussitôt la colonisation, et où ils jetèrent les fondements de la *Nouvelle-Sion*. Le nombre des Mormons s'étant rapidement accru, *leur colonie fut admise, trois ans après*, dans l'Union américaine, sous le nom de territoire de l'Utah ; mais ses habitants l'appellent *Terre de Déseret*. Depuis cette époque, le mormonisme n'a cessé de se propager, non-seulement en Amérique, mais encore en Europe, d'où les recrues faites par les missionnaires mormons s'empressent de s'embarquer pour la *Terre promise*. Au reste, ces recrues ne se trouvent absolument que dans les classes les plus ignorantes et les plus grossières de la population, et assurément le grand attrait qu'a pour elles le mormonisme, le seul dogme intelligible de la nouvelle secte, c'est *la polygamie et la satisfaction des appétits sensuels* les plus honteux. Le gouvernement de l'Utah est essentiellement théocratique. A sa tête se trouve un *président*, successeur du prophète. Chaque individu est tenu de consacrer le dixième de son temps aux travaux d'utilité publique, et de donner, à titre d'impôt, le dixième de son revenu. Quant aux croyances prétendues religieuses de la secte, elles consistent en un mélange hétéroclite de principes empruntés à diverses religions, mais surtout au judaïsme.

* **MORMYRE.** s. m. T. Ichth. Voy. Ésoces.

MORNE. adj. 2 g. Triste, sombre, abattu. *Il est triste et m., m. et silencieux. Il a le visage, l'air, l'œil m. Ils gardaient un m. silence.* ‖ Figur., *Temps m.*, Temps obscur et couvert. ‖ *Couleur m.*, Couleur sombre, sans vivacité, sans éclat.

MORNE. s. m. Ce mot s'emploie comme synon. de *Montagne*, dans les Antilles et dans les îles Maurice et de la Réunion. *Les mornes de Saint-Domingue. Le m. de la Calebasse.*

* **MORNE.** s. f. **MORNÉE.** adj. f. Voy. Lance.

MORNIFLE. s. f. Coup de la main sur le visage. *Il lui a donné une m.* Popul.

* **MORONOBEA.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

MOROSE. adj. 2 g. (latin. *morosus*). Chagrin, difficile à contenter. *Un homme m. Caractère, humeur m.*

MOROSITÉ. s. f. Caractère morose. *Il est d'une m. insupportable.*

* **MORPHÉE.** s. m. (gr. μορφὴ, figure). T. Myth.

Enc. — Dans la Mythologie gréco-romaine, *Morphée* était le dieu des songes, ainsi que l'indique son nom lui-même, et il était fils du Sommeil et de la Nuit. Cependant les poëtes l'ont souvent confondu avec son père. On le représentait, tantôt sous la forme d'un vieillard barbu, tantôt sous celle d'un jeune homme, et on lui donnait deux ailes de papillon fixées au dos. Il tenait aussi à la main, soit un bouquet de pavots, soit une corne d'abondance d'où se répandait la multitude des songes.

MORPHINE. s. f. T. Chim. Voy. Opium.

* **MORPHO.** s. m. T. Entom. Voy. Diurnes.

* **MORPHOLOGIE.** s. f. (gr. μορφὴ, forme, structure; λόγος, science). T. Hist. natur. Voy. Botanique.

MORPION. s. m. Nom vulgaire du Pou du pubis. Bas. — Voy. Pou.

* **MORRÈNE.** s. f. T. Bot. Voy. Hydrocharidées.

MORS. s. m. (lat. *morsus*, morsure). Ensemble des pièces de fer qui servent à brider un cheval, et, particulièr., Pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. V. Bride. ‖ *Prendre le m. aux dents*, se dit D'un cheval dont la bouche est tellement échauffée, qu'elle devient absolument insensible, et qu'il s'emporte sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. — Fig. et fam., se dit D'un homme qui, n'écoutant plus les remontrances de ceux qui dirigeaient sa conduite, se livre tout entier à ses passions; D'une personne qui se laisse emporter par la colère; ou encore De quelqu'un qui, ayant été quelque temps dans l'indolence, dans l'inaction, change tout à coup et se livre au travail avec ardeur.

***MORSE.** s. m. T. Mamm. Voy. Pinnipèdes.

MORSURE. s. f. (lat. *morsus*). Plaie, blessure qu'un animal fait en mordant. *Une profonde m. Une m. dangereuse, envenimée, mortelle. La m. d'un cheval, d'un chien, d'un serpent.* — Par ext., *M. de pou, de punaise*, ‖ Fig., *Les morsures de la calomnie laissent toujours des cicatrices.*

MORT. s. f. (lat. *mors, mortis*). Fin de la vie, cessation définitive de toutes les fonctions de la vie corporelle. *M. naturelle, violente, douce, douloureuse, lente, prompte, subite, imprévue, prématurée. M. glorieuse, sainte. M. ignominieuse, infâme. Le jour, l'heure de la m. Les approches, les frayeurs, les affres, le hoquet de la m. Souhaiter, désirer, attendre, affronter la m. Avoir la m. devant les yeux. Avoir peur de la m. Se donner la m. Il n'y a pas eu m. d'homme. Mettre à m.*, Faire mourir. — En Poésie et dans le style soutenu, on personnifie souvent la Mort. *On représente la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. La faux de la m. n'épargne personne. La m. reste sourde à nos vœux. Il passa des bras du sommeil dans ceux de la m.* — Fam., *Mourir de sa belle m.*, Mourir de mort naturelle. *Être malade à la m.*, ou simpl., *Être à la m.*, Être fort malade et près de mourir. *Être entre la vie et la m.*, Être dans une situation où la mort peut survenir à chaque instant. *Avoir la m. sur les lèvres*, Être près de mourir, ou Avoir la figure d'un mourant. *Avoir la m. entre les dents*, Être fort vieux ou fort malade, et n'avoir pas longtemps à vivre. — * *Faire une belle m., faire une m. chrétienne*, Mourir avec tous les sentiments d'un véritable chrétien. — Prov., *Dieu ne veut pas la m. du pécheur*, Il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. — *T. Relig. *La m. de l'âme*, L'état où l'âme tombe par le péché. ‖ La peine capitale, peine qui consiste dans la perte de la vie. *Condamner un homme à la peine de m., à la m., à m. Juger à m. Le condamné a marché a la m. avec courage. Abolir la peine de m. Cette affaire va à la m.*, Elle entraîne la peine capitale. — *Sentence, arrêt de m.*, Condamnation qui porte la peine de mort. *Il était appelant d'une sentence de m.* — *Testament de m.*, Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice; et Figur., Écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. *Cette lettre touchante fut son testament de m.* ‖ T. Relig. *La m. éternelle*, La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer. ‖ Fig., se dit D'une souffrance intolérable, d'une vive douleur physique ou morale. *Ce cancer lui fait souffrir mille morts. Il souffre m. et passion. La conduite de son fils lui a mis la m. dans l'âme.* — Fam. et par exag., *C'est une m. que d'avoir affaire à un pareil homme, que de poursuivre une telle affaire*, C'est une grande peine, une grande misère. *C'est ma m. que d'être obligé de lui parler.* ‖ Cause de destruction. *Les réquisitions forcées sont la m. du commerce. Le monopole est la m. de l'industrie.* — Fam., *Jouer à la m. de telle somme*, Jouer jusqu'à ce que telle somme soit perdue. ‖ T. Droguerie. *M. aux mouches, M. aux rats*, V. Arsenic. ‖ * T. Botan. *M. au chanvre*, l'Orobanche rameuse, Voy. Orobanchées. *M. aux chiens*, le Colchique d'automne, Voy. Mélanthacées. *M. au loup*, l'Aconit lycoctone; *M. aux vaches*, la Renoncule scélérate, Voy. Renonculacées. *M. aux poules*, la Jusquiame noire, Voy. Solanées. = A mort. loc. adv. De telle sorte qu'on en meure. *Blesser à m. Il fut frappé à m.* — *Combat à m.*, Qui ne doit se terminer que par la mort d'un des combattants. ‖ Fig., *Être frappé à m.*, Être attaqué d'une maladie certainement mortelle. = A la mort. loc. adv. Extrêmement. *Haïr quelqu'un à la m. Ce livre m'ennuie à la m. Il m'en veut à la m.* On dit dans le même sens : *Il me veut mal de m., un mal de m.* Fam. = A la vie et a la mort. loc. adv. Pour toujours. *Je suis à vous à la vie et à la m. Entre nous, c'est à la vie et à la m.* — *Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la m.*, Il ne me pardonnera jamais. Fam. = * Par la mort ! loc. interj. Se dit par Forme de serment et de menace.

Enc. — I. Physiologie. — La *Mort* a été définie « la cessation absolue de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. » On a critiqué cette définition par ce motif qu'elle ne nous apprend rien de l'essence de la m.; mais, comme la m. n'est qu'une privation, il est évident qu'il sera toujours impossible de la définir autrement que par une proposition négative. — La m. peut arriver, soit par le seul effet des progrès de l'âge : c'est la m. *naturelle* ou *sénile;* soit par suite d'accidents fortuits ou de maladies : c'est la m. *accidentelle*. La m. *naturelle* est l'exception, car, même chez les individus qui ont atteint une extrême vieillesse, il est rare que la vie s'éteigne sans qu'il survienne quelque trouble accidentel qui est alors la cause immédiate de la m. La m. naturelle survient progressivement par l'affaiblissement graduel de tous les organes, et souvent par la perte de plusieurs d'entre eux; puis, comme conséquence, par la diminution d'activité ou l'abolition des fonctions correspondantes. Ce sont, en général, les fonctions qui se sont développées le plus tardivement qui sont les premières à disparaître. Le dernier organe dont la mort vienne suspendre les fonctions, l'*ultimum moriens*, est le cœur. La *m. accidentelle* est due à des causes extérieures (coups, blessures, etc.), ou intérieures (phthisie, apoplexie, etc.). Dans les deux cas, elle peut être *subite* ou *lente*. Celle-ci offre plusieurs points de ressemblance avec la m. sénile; celle-là frappe l'homme instantanément, quelquefois au milieu de la santé la plus florissante. Bichat distingue trois genres de m., et chacun d'eux a pour cause l'arrêt d'une des trois grandes fonctions que l'on regarde comme les fonctions vitales par excellence. Les types de ces trois genres de m. sont la m. par asphyxie, qui a pour point de départ la respiration; la m. par syncope, qui part de la circulation; la m. par apoplexie, qui a pour cause l'anéantissement de l'action cérébrale. — Lorsque la vie, au lieu de finir d'une manière brusque, s'éteint par degrés, on nomme *Agonie* les derniers instants pendant lesquels le malade semble lutter contre la m. Cet état, dont la durée est très-variable, est caractérisé par une altération profonde dans la physionomie, l'abolition progressive du sentiment et du mouvement, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue et des lèvres, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités qui s'étend graduellement au tronc.

On appelle encore *M. apparente*, et vulgairement *Léthargie*, un état dans lequel les fonctions sont suspendues ou affaiblies au point de faire croire à la m. réelle. Cet état est rare et ne s'observe guère que dans certaines affections comateuses. En outre, il ne peut induire en erreur qu'un observateur incompétent ou peu attentif, car la cessation de la vie s'accompagne de phénomènes positifs qui permettent d'éviter toute méprise. Les plus importants de ces signes de la m., et en même temps les plus faciles à constater sont l'*absence des battements du cœur*, la *rigidité cadavérique*, et le développement de la *putréfaction*. 1° Quand les battements du cœur demeurent suspendus pendant un temps assez long, plusieurs minutes, par ex., on peut être assuré de la réalité de la m. Mais ce signe doit être obtenu par l'auscultation de la région précordiale; il ne suffirait donc pas de constater l'absence des battements artériels. 2° La rigidité cadavérique consiste dans un état de roideur qui s'étend à tout le corps, et dont le siége est dans les muscles. Elle se produit au plus tôt dix minutes, et au plus tard sept heures après la m. Elle se déclare d'autant plus tardivement, que le système musculaire est plus développé et qu'il a été moins affaibli par la maladie, et sa durée est d'autant plus longue qu'elle s'est établie plus tard. Elle débute le plus souvent par le cou et la mâchoire inférieure, et gagne successivement les extrémités supérieures, puis les membres pelviens. Une fois vaincue, elle ne se renouvelle pas. 3° La putréfaction est l'état de décomposition qui atteint les êtres organisés, lorsque, cessant d'être animés par les forces vitales, ils tombent sous l'empire des lois physiques et chimiques. Elle se reconnaît à la coloration bleuâtre, verdâtre ou brune des parties, au ramollissement des tissus et à l'odeur particulière et fétide qu'elle développe. Elle débute habituellement par le ventre, le cou et la tête. C'est assurément, de tous les signes de la m., le plus facile à constater, mais il n'est pas nécessaire, comme on le supposait autrefois, d'attendre sa production pour déclarer la réalité du décès. Dans plusieurs villes d'Allemagne, pour éviter le danger des inhumations précipitées, on a créé, sous le nom de *maisons mortuaires*, des établissements publics où l'on dépose, pendant un certain temps, le corps des personnes décédées, afin de les soumettre pendant cet intervalle à un examen et à une surveillance qui permettent d'affirmer que la mort est bien réelle. De semblables établissements ne seraient en France d'aucune utilité. En effet, les inhumations précipitées sont presque impossibles, en présence de la loi qui exige un intervalle de 24 heures entre la déclaration du décès et l'inhumation. Elles le seraient absolument s'il y avait partout, comme à Paris, des hommes de l'art chargés du service spécial de constater les décès à domicile.

Droit. — En termes de Droit, on appelle *M. civile*, l'état d'un individu qui est privé de toute participation aux droits civils, absolument comme s'il était décédé. Elle résulte, d'après le Code Napoléon, de la condamnation à la peine capitale, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation. L'individu condamné à une peine entraînant la m. civile perd la propriété de ses biens, et sa succession s'ouvre au profit de ses héritiers; il ne peut, ni recueillir une succession, ni être l'objet d'une libéralité; il lui est interdit de transmettre d'une façon quelconque les biens qu'il peut acquérir par la suite; il ne peut contracter un mariage qui produise des effets civils, et celui qu'il a contracté précédemment est dissous par l'effet même de sa condamnation. Enfin il ne peut plus être tuteur, témoin, ni procéder en justice autrement que par le ministère d'un curateur. La m. civile a été abolie par la loi du 31 mai 1854.

MORT, MORTE. adj. Qui a cessé de vivre. *Un homme m. Une femme morte.* — *C'est un homme m.*, C'est un homme qui est en grand danger de mort. *Si ce remède ne fait rien, c'est un homme m. S'il se bat avec ce spadassin, c'est un homme m.* ‖ *Chair morte, tissu m.*, Chair, tissu qui, par l'effet d'une maladie, d'une lésion, est soustrait à l'action de la force vitale. — *Avoir les yeux morts, les lèvres mortes, le teint m.*, Avoir les yeux éteints, les lèvres décolorées, le teint inanimé. — Fig., *Main-morte*, Voy. Main. *Gueule morte*, Voy. Gueule. *Morte la bête, m. le venin*, V. Bête. ‖ *Bois m., m.-bois*, V. Bois. ‖ *Balle morte*, Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. — *Eau morte*, Eau qui ne coule point comme celle des étangs. *Morte eau*, V. Marée. ‖ *Langue morte*, V. Langue. ‖ *Argent m.*, V. Argent. *Papier m.*, V. Papier. ‖ *Pays m.*, Pays où il n'y a ni commerce, ni industrie. — *Saison morte* ou *Morte-saison*, Le temps de l'année pendant lequel les affaires, ou bien tel commerce ou telle industrie en particulier, n'ont pas autant d'activité qu'à l'ordinaire. *Il n'y a pas de morte-saison dans ce métier. Les mortes-saisons sont ruineuses pour les ouvriers.* ‖ T. Peinture. *Nature morte*, se dit Des animaux morts et des objets inanimés dont l'imitation exclusive forme un genre particulier. *Peindre la nature morte. Tableau de nature morte.* = Mort, morte. s. Un homme, une femme qui a cessé de vivre. *Porter un m. en terre. Ensevelir les morts. Prier Dieu pour les morts. L'office des morts.* Jésus-Christ *viendra juger les vivants et les morts. Il ne faut point insulter aux morts. Après le combat, on le retrouva parmi les morts.* — *Tête de m.*, Tête dont il ne reste que la partie osseuse. ‖ *Faire le m.*, Retenir ses mouvements et sa respiration de façon à faire croire qu'on est sans vie; et Fig., Ne pas bouger quand on vous provoque, Ne pas répondre aux personnes qui vous écrivent. — * T. Jeu. *Faire un m., jouer avec un m.*, se dit, à certains jeux de cartes, Lorsqu'un joueur manquant, on place son jeu à découvert sur la table, et que l'un des partenaires joue pour l'absent. ‖ T. Jurispr. *Le m. saisit le vif*, Voy. Succession.

MORTADELLE. s. f. (ital. *mortadella*). Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. *M. de Bologne. On fait aussi des mortadelles à Lyon.*

MORTAILLABLE. adj. 2 g. T. Féod. V. Servage.

MORTAISE. s. f. (lat. *mordere*, mordre). Entaille, cavité dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler. Voy. Assemblage.

MORTALITÉ. s. f. (lat. *mortalitas*). Condition de ce qui est sujet à la mort. *Épicure croyait à la m. de l'âme. Le fils de Dieu s'est revêtu de notre m.* ‖ Se dit De la mort d'une quantité considérable d'hommes ou d'animaux qui meurent d'une même maladie. *Il y a dans cette ville une grande m. La m. est sur le bétail, s'est mise sur le bétail, dans le bétail.*

Enc. — En termes de Statistique, on entend par *Mortalité* « la quantité d'individus de l'espèce humaine qui, sur un nombre déterminé, meurent annuellement ou dans un temps donné. » La m. varie singulièrement selon les lieux et selon les époques, car elle est influencée par une foule de causes diverses. En France, en 1772, on comptait un décès sur 25 habitants; aujourd'hui elle est seulement de 1 sur 45. Nous trouvons le même chiffre pour l'Angleterre (1841). En Prusse, au contraire (1840), elle est plus considérable, 1 sur 38, et en Autriche (1840), plus forte encore, 1 sur 33. Parmi les causes qui exercent une influence prépondérante sur la m., il faut noter le sol, le climat les conditions physiques ou matérielles de la vie, et les habitudes morales. On comprend sans peine que l'habitation des pays marécageux, les épidémies, l'exercice d'une profession insalubre, l'encombrement dans les ateliers et les fabriques, les vices de différente nature, etc., augmentent les chances de m. pour les individus soumis à ces influences ou placés dans ces milieux. Rien, par exemple, ne prouve mieux l'influence désastreuse de la

I. — Loi de la mortalité, suivant Deparcieux.

AGES.	VIVANTS à chaque âge.	SOMME des vivants.	DURÉE DE LA VIE moyenne. Ans.	Mois.	probable. Ans.	Mois.
0	1286	51467	39	8	42	0
1	1071	50181	46	4	53	2
2	1006	49110	48	4	54	11
3	970	48104	49	1	55	4
4	947	47134	49	4	55	2
5	930	46187	49	2	54	10
6	917	45257	48	10	54	4
7	906	44340	48	5	53	9
8	896	43434	48	0	53	2
9	887	42538	47	5	52	6
10	879	41651	46	11	51	10
11	872	40772	46	3	51	1
12	866	39900	45	7	50	3
13	860	39034	44	11	49	6
14	854	38174	44	2	48	9
15	848	37320	43	6	47	11
16	842	36472	42	10	47	2
17	835	35630	42	2	46	5
18	828	34795	41	6	45	8
19	821	33967	40	10	44	11
20	814	33146	40	3	44	2
21	806	32332	39	7	43	5
22	798	31526	39	0	42	9
23	790	30728	38	5	42	0
24	782	29938	37	9	41	3
25	774	29156	37	2	40	6
26	766	28382	36	7	39	10
27	758	27616	35	11	39	1
28	750	26858	35	4	38	4
29	742	26108	34	8	37	7
30	734	25366	34	1	36	10
31	726	24632	33	5	36	1
32	718	23906	32	9	35	3
33	710	23188	32	2	34	6
34	702	22478	31	6	33	9
35	694	21776	30	11	33	0
36	686	21082	30	3	32	3
37	678	20396	29	7	31	5
38	671	19718	28	11	30	8
39	664	19047	28	2	29	10
40	657	18383	27	6	29	0
41	650	17726	26	9	28	3
42	643	17076	26	1	27	5
43	636	16433	25	4	26	7
44	629	15597	24	7	25	9
45	622	15168	23	11	24	11
46	615	14546	23	2	24	2
47	607	13931	22	5	23	4
48	599	13324	21	9	22	7
49	590	12725	21	1	21	9
50	581	12135	20	5	21	0
51	571	11554	19	9	20	3
52	560	10983	19	1	19	7
53	549	10423	18	6	18	10
54	538	9874	17	10	18	1
55	526	9336	17	3	17	5
56	514	8810	16	8	16	8
57	502	8296	16	0	16	0
58	489	7794	15	5	15	4
59	476	7305	14	10	14	8
60	463	6829	14	3	14	0
61	450	6366	13	8	13	4
62	437	5916	13	0	12	7
63	423	5479	12	5	12	0
64	409	5056	11	10	11	4
65	395	4647	11	3	10	8
66	380	4252	10	8	10	1
67	364	3872	10	2	9	6
68	347	3508	9	7	9	0
69	329	3161	9	1	8	5
70	310	2832	8	8	7	11
71	291	2522	8	2	7	6
72	271	2231	7	9	7	0
73	251	1960	7	4	6	7
74	231	1709	6	11	6	2
75	211	1478	6	6	5	9
76	192	1267	6	1	5	4
77	173	1075	5	9	4	11
78	154	902	5	4	4	7
79	136	748	5	0	4	3
80	118	612	4	8	4	0
81	101	494	4	5	3	9
82	85	393	4	1	3	7
83	71	308	3	10	3	3
84	59	237	3	6	2	11
85	48	178	3	2	2	9
86	38	130	2	11	2	6
87	29	92	2	8	2	4
88	22	63	2	4	2	0
89	16	41	2	1	1	9
90	11	25	1	9	1	6
91	7	14	1	6	1	3
92	4	7	1	3	1	0
93	2	3	1	0	1	0
94	1	1	0	6	0	6
95	0	0	»	»	»	»

misère que la m. comparée des diverses fractions de la population suivant leur degré d'indigence ou d'aisance. Villermé a constaté que la mort n'enlève annuellement qu'un individu sur 46 dans les départements riches, tandis qu'elle en prélève un sur 33 dans les départements pauvres. Cette différence n'est pas moins frappante quand on compare entre eux les divers arrondissements de Paris. La m. n'est pas non plus la même dans les différentes saisons. Toutes choses égales d'ailleurs, les mois d'hiver et de printemps offrent le maximum de décès; l'hiver est plus meurtrier dans le Nord, et l'été dans le Sud. L'influence de l'âge n'est pas moins prononcée. D'après Demonferrand, les décès *masculins offrent dans toute la France un maximum entre* 20 et 25 ans, et un minimum de 35 à 40. Quant à l'influence du sexe, la statistique prouve qu'il meurt en général un peu plus de garçons *que de filles. Il y a environ 65 morts de garçons pour 64 de* filles. D'un autre côté, il naît plus de garçons que de filles, car les naissances de garçons sont à celles de filles comme 17 est à 16. *Il résulte de ce double fait*, que les deux sexes concourent d'une manière inégale à l'accroissement de la population.

La durée de la vie humaine varie dans des limites très-étendues; mais lorsqu'on additionne toutes les années qu'ont vécu dans une période donnée un certain nombre d'individus, et qu'on divise la somme obtenue par le nombre des décédés, on obtient ce qu'on nomme la durée moyenne de la vie, ou simplement la *Vie moyenne*. Ainsi, par ex., si l'on trouve que 1000 individus *ont vécu collectivement 30 mille, 35 mille ou 40 mille années*, on dira que la vie moyenne a été de 30, 35 ou 40 ans. On voit immédiatement que la durée de la vie moyenne, à partir de la *naissance, est précisément cet âge moyen auquel serait arrivé* chacun des décédés, si la durée de la vie avait été la même pour tous. Dans une population stationnaire, c.-à-d. où il y a égalité *entre les naissances et les décès annuels, et quand les chances* de vie restent les mêmes assez longtemps, la somme des âges des individus qui meurent dans le cours d'une année est égale à la somme des nombres de vivants de tous les âges diminuée de la moitié des naissances. Dans ce cas fort rare, la durée de la vie moyenne, à partir de la naissance, s'obtient donc en divisant par le nombre des décès ou par le nombre des naissances supposé égal la somme des vivants à tous les âges, et en retranchant une 1/2 du résultat. Cette loi n'est rigoureusement vraie que pour une population où il y a compensation exacte entre les naissances et les décès. Cependant pour une population qui, sans *être absolument stationnaire, n'offrirait que des variations lentes*, elle peut être considérée comme donnant une approximation suffisante. Dans les raisonnements que nous venons de faire, la vie *moyenne a été considérée* à *partir de la naissance*; *mais on* peut évidemment prendre un âge quelconque pour point de départ. Dans ce cas, la vie moyenne, pour un individu d'un certain âge, est le nombre d'années qu'il lui reste encore moyennement à vivre à compter de cet âge. Le chiffre qui exprime cette vie moyenne s'obtient de même en divisant par le nombre des vivants de l'âge que l'on considère la somme formée par l'addition des âges de tous les vivants de ce même âge et au-dessus.

On ne doit pas confondre la vie moyenne avec la *Vie probable*. La vie probable d'un individu d'un âge quelconque est égale au nombre d'années qui doivent s'écouler pour que le nombre *des vivants de cet âge se trouve réduit à moitié*; *car il y a alors* chance égale de mourir avant cette époque ou de la dépasser. Si, par ex., de tous les individus qui naissent dans la même année, *il ne doit plus en rester que la moitié au bout de 25 ans, il en* résulte que 25 ans est la vie probable de l'enfant qui vient de naître. Des documents authentiques prouvent qu'au XVIe siècle, la durée de la vie probable était de 5 ans seulement, et celle de la vie moyenne de 18. La vie probable est aujourd'hui de 42 ans *et la vie moyenne de 39 ans et 8 mois*. Cette augmentation provient de l'introduction de la vaccine, de l'amélioration du régime hygiénique, et de l'aisance qui s'est répandue jusque dans les *classes les moins fortunées*.

En réunissant tous les résultats relatifs à la m. recueillis pendant un nombre d'années suffisant pour compenser les erreurs *qui pourraient affecter en divers sens quelques-unes d'entre*

II. — Loi de la mortalité, d'après Duvillard.

Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.	Ages.	Vivants.
0	1000000	28	451635	56	248782	84	15175
1	767525	29	444932	57	240214	85	11886
2	671834	30	438183	58	231488	86	9224
3	624668	31	431398	59	222605	87	7165
4	598713	32	424583	60	213567	88	5670
5	583151	33	417744	61	204380	89	4686
6	573025	34	410886	62	195054	90	3830
7	565838	35	404012	63	185600	91	3093
8	560245	36	397123	64	176435	92	2466
9	555486	37	390219	65	166377	93	1938
10	551122	38	383300	66	156651	94	1499
11	546888	39	376363	67	146882	95	1140
12	542630	40	369404	68	137102	96	850
13	538255	41	362419	69	127347	97	621
14	533711	42	355400	70	117656	98	442
15	528969	43	348342	71	108070	99	307
16	524020	44	341235	72	98637	100	207
17	518863	45	334072	73	89404	101	135
18	513502	46	326843	74	80423	102	84
19	507949	47	319539	75	71745	103	51
20	502216	48	312148	76	63424	104	29
21	496317	49	304662	77	55511	105	16
22	490267	50	297070	78	48057	106	8
23	484083	51	289361	79	41107	107	4
24	477777	52	281527	80	34705	108	2
25	471366	53	273560	81	28886	109	1
26	464863	54	265450	82	23680	110	0
27	458282	55	257193	83	19106	»	»

III. — Lois de la mortalité, suivant Demonfe

AGES.	MOYENNE. HOMMES.	FEMMES.	MINIMUM. HOMMES.	FEMMES.	MAX HOMMES	FEMMES.
0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
1	8 236	8 473	8 471	8 635	7 920	8 202
2	7 706	7 952	8 059	8 208	7 305	7 571
3	7 413	7 662	7 808	7 947	6 971	7 222
4	7 220	7 469	7 643	7 759	6 743	7 000
5	7 075	7 331	7 524	7 637	6 586	6 834
6	6 662	7 221	7 432	7 538	6 459	6 709
7	6 872	7 113	7 352	7 458	6 318	6 602
8	6 796	7 055	7 285	7 386	6 264	6 517
9	6 731	6 993	7 229	7 326	6 196	6 447
10	6 676	6 940	7 182	7 276	6 134	6 393
11	6 621	6 895	7 141	7 230	6 086	6 344
12	6 582	6 857	7 109	7 190	6 046	6 297
13	6 545	6 815	7 078	7 153	6 011	6 259
14	6 511	6 787	7 043	7 115	5 981	6 223
15	6 475	6 743	7 006	7 075	5 950	6 184
16	6 436	6 700	6 965	7 033	5 916	6 143
17	6 393	6 655	6 925	6 988	5 879	6 099
18	6 347	6 611	6 881	6 940	5 835	6 053
19	6 299	6 565	6 833	6 889	5 786	6 004
20	6 245	6 518	6 785	6 836	5 731	5 955
21	6 188	6 467	6 733	6 782	5 667	5 901
22	6 087	6 409	6 672	6 727	5 591	5 849
23	6 015	6 352	6 604	6 671	5 508	5 797
24	5 941	6 293	6 526	6 613	5 427	5 746
25	5 867	6 236	6 451	6 559	5 352	5 692
26	5 800	6 179	6 365	6 501	5 283	5 639
27	5 744	6 123	6 287	6 414	5 215	5 589
28	5 692	6 068	6 253	6 388	5 154	5 526
29	5 646	6 012	6 207	6 333	5 099	5 469
30	5 597	5 956	6 152	6 277	5 044	5 413
31	5 549	5 900	6 106	6 220	4 988	5 356
32	5 501	5 839	6 061	6 162	4 934	5 281
33	5 454	5 781	6 017	6 105	4 879	5 223
34	5 406	5 722	5 972	6 047	4 823	5 166
35	5 358	5 663	5 926	5 989	4 773	5 109
36	5 290	5 603	5 881	5 931	4 718	5 050
37	5 242	5 543	5 835	5 873	4 667	4 991
38	5 195	5 482	5 788	5 814	4 615	4 931
39	5 147	5 422	5 743	5 756	4 566	4 855
40	5 097	5 360	5 698	5 697	4 518	4 791
41	5 047	5 297	5 657	5 638	4 467	4 732
42	4 996	5 234	5 601	5 577	4 413	4 673
43	4 940	5 170	5 548	5 515	4 356	4 613
44	4 881	5 104	5 473	5 452	4 297	4 553
45	4 820	5 038	5 416	5 387	4 235	4 492
46	4 758	4 971	5 326	5 322	4 174	4 430
47	4 694	4 903	5 278	5 257	4 112	4 368
48	4 630	4 833	5 204	5 210	4 049	4 305
49	4 564	4 763	5 151	5 140	3 985	4 242
50	4 492	4 691	5 086	5 068	3 921	4 178
51	4 426	4 618	5 017	4 994	3 851	4 111
52	4 352	4 544	4 943	4 912	3 774	4 041
53	4 269	4 460	4 862	4 824	3 695	3 965
54	4 186	4 370	4 780	4 731	3 612	3 886
55	4 101	4 276	4 693	4 636	3 522	3 800
56	4 015	4 180	4 605	4 536	3 434	3 714
57	3 926	4 085	4 513	4 431	3 344	3 627
58	3 838	3 982	4 416	4 322	3 254	3 538
59	3 745	3 879	4 317	4 207	3 160	3 450
60	3 646	3 761	4 215	4 086	3 065	3 343
61	3 535	3 643	4 104	3 961	2 962	3 246
62	3 407	3 511	3 976	3 832	2 854	3 137
63	3 274	3 373	3 825	3 696	2 737	3 013
64	3 140	3 229	3 688	3 566	2 614	2 877
65	3 002	3 083	3 540	3 422	2 488	2 744
66	2 864	2 934	3 389	3 283	2 363	2 611
67	2 723	2 784	3 236	3 131	2 233	2 474
68	2 582	2 633	3 080	2 976	2 103	2 333
69	2 439	2 481	2 925	2 790	1 972	2 194
70	2 293	2 325	2 770	2 653	1 838	2 052
71	2 142	2 169	2 602	2 473	1 704	1 906
72	1 981	2 002	2 423	2 304	1 569	1 754
73	1 815	1 832	2 224	2 115	1 434	1 597
74	1 644	1 656	2 017	1 919	1 299	1 412
75	1 477	1 482	1 811	1 729	1 163	1 298
76	1 304	1 316	1 616	1 551	1 028	1 155
77	1 150	1 161	1 434	1 386	902	1 017
78	1 011	1 018	1 275	1 235	786	884
79	880	890	1 125	1 096	679	770
80	760	772	995	962	580	654
81	651	660	872	837	493	554
82	548	552	751	716	401	460
83	446	451	632	603	325	377
84	358	354	523	499	255	303
85	285	273	427	413	198	237
86	225	231	354	331	152	199
87	178	182	280	272	116	150
88	138	142	225	219	87	113
89	108	109	179	175	65	84
90	84	84	139	138	49	62
91	64	64	109	108	37	44
92	49	49	92	92	27	32
93	36	36	64	64	20	23
94	27	27	48	48	13	13
95	19	19	36	30	9	9
96	13	13	25	25	6	6
97	8	8	18	18	4	4
98	4	4	12	12	2	3
99	2	2	9	9	1	2
100	1	1		5	1	1

elles, on a construit des tables destinées à indiquer la m. correspondant à chaque âge, et le nombre successif d'individus qui disparaissent à partir de la naissance; de ces données on a déduit la vie moyenne et la vie probable. Ces tableaux portent le nom de *Tables de mortalité*. Les données numériques qu'elles contiennent varient nécessairement selon les pays. Nous donnerons ici celles qui sont le plus usitées chez nous, et qui se rapportent exclusivement à la France. La Table I a été dressée par Deparcieux, au siècle dernier, pour des têtes choisies, mais Mathieu l'a complétée et modifiée pour la rapprocher de l'état actuel de la population. Elle indique, vis-à-vis de la colonne des âges, le nombre des individus qui survivent sur 1286 enfants que l'on suppose nés au même instant, et sur une population de 51,467 habitants. En regard sont inscrites la durée de la vie moyenne et celle de la vie probable.

Les nombres de la colonne intitulée *Vivants* à chaque âge indiquent combien, sur 1286 enfants que l'on suppose nés au même instant, il en reste après 1 an, 2 ans, 3 ans, etc., jusqu'à l'âge où il n'en reste plus. Cette série exprime la loi de la m. Cette table permet de résoudre plusieurs questions intéressantes. On peut trouver le nombre d'individus qui parviennent à un âge donné quand on connaît les naissances annuelles. En France, par ex., où il naît annuellement 970,000 enfants, si l'on veut savoir combien parviennent à l'âge de 20 ans, on établira la proportion, 1286 : 970,000 : : 814 : x, et l'on obtiendra pour valeur de x le nombre cherché, 613,981. Si l'on demande combien, sur 1000 enfants âgés de 10 ans, il y aura de survivants à l'âge de 60 ans, on prendra les nombres de vivants de la table qui correspondent à 10 et à 60 ans, et l'on établira la proportion, 879 : 463 : : 1000 : x; ce qui donnera 527. Nous avons dit plus haut comment s'obtenait la durée de la vie moyenne, soit à partir de la naissance, soit à partir d'un âge quelconque. Quant à la durée de la vie probable d'un individu d'un âge donné, elle s'obtient tout aussi facilement. Si, par ex., on demande le nombre d'années que doit probablement vivre *un homme de 35 ans, on cherchera dans la table le chiffre des* vivants correspondant à cet âge, et l'on trouvera 694, dont la moitié 347 correspond à 68 ans. Or, comme à 68 ans une moitié de ceux qui avaient 35 ans est morte, et l'autre vivante, il y a également à parier pour ou contre qu'une personne de 35 ans parviendra à 68 ans. La durée de la vie probable à 35 ans est donc de 68 ans moins 35 ans, ou de 33 ans. On peut aussi trouver la probabilité qu'un individu d'un âge quelconque a de vivre encore un nombre donné d'années. Quelle est, par ex., pour un individu de 30 ans, la probabilité de vivre encore 10 ans? On voit, dans la seconde colonne, que, sur 734 individus de 30 ans, il en reste 657 dix ans après, ou à l'âge de 40 ans. La division de ce nombre par le premier donne, pour la probabilité demandée, une fraction qui revient sensiblement à 9/10. Cette probabilité est grande, puisque, sur 10 individus de 30 ans, il en reste encore 9 à 40 ans.

La Table II a été publiée par Duvillard en 1806. Mais, comme depuis l'époque où elle a été dressée, il est survenu de grands changements dans les divers éléments de la population, elle donne une m. trop rapide pour l'état actuel. Cependant, et pour ce motif même, elle est encore fort employée par les compagnies d'assurances sur la vie, concurremment avec celle de Deparcieux, qui donne une m. beaucoup plus lente. Les compagnies se servent de la table de Duvillard pour les sommes payables au décès des assurés; mais pour les assurances payables du vivant de ceux-ci, telles que les rentes viagères, elles font usage de la table de Deparcieux, *qui, par une m. plus lente, indique* une plus longue jouissance de la rente, et conduit à un tarif de concession plus élevé.

La Table III a été calculée par Demonferrand sur 12 millions de décès. Dans son travail, le savant auteur ne s'est pas contenté de donner la loi de la m. pour la France entière; il a encore divisé les départements en 6 sections, selon que les chances de la vie y sont plus ou moins favorables, c'est-à-d. s'élèvent davantage au-dessus ou s'abaissent davantage au-dessous de la moyenne donnée pour la France entière. Enfin, il a, dans chaque section, distingué la m. pour les deux sexes. Les colonnes intitulées *Moyenne* se rapportent à la France entière. Celles qui ont pour titre *Minimum* donnent la m. pour les départements de la section la plus favorisée, laquelle comprend le Calvados, le Gers, les Pyrénées (Hautes- et Basses-), le Cantal, la Charente, l'Orne, le Lot-et-Garonne, le Lot, le Maine-et-Loire, l'Aveyron et la Gironde. Enfin, les colonnes marquées *Maximum* indiquent la m. pour la section qui comprend les départements les moins favorisés. Ces derniers sont Loir-et-Cher, Loiret, Finistère, Nord, Seine-et-Marne, Haut-Rhin, Pyrénées-Orientales, Aisne, Bas-Rhin et Vaucluse.

MORT-BOIS. s. m. Voy. Bois.

MORTE-EAU. s. f. Voy. Marée.

MORTEL, ELLE. adj. (lat. *mortalis*). Qui est sujet à la mort. *Tous les hommes sont mortels. Le corps est m. Cette vie mortelle est pleine de misères. Quitter sa dépouille mortelle*, Mourir. ‖ Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer. *Maladie, blessure mortelle. Un coup m. Un poison m. — Péché m.*, Voy. Péché. ‖ Extrême, excessif dans son genre; ne se dit jamais qu'en mal. *Haine mortelle. Douleur, crainte, tristesse mortelle. Ennui, déplaisir m. Être dans des douleurs, des transes mortelles. Il fait un froid m. C'est son ennemi m. — Il y a dix mortelles lieues de cette ville à telle autre*, Dix lieues longues et ennuyeuses. On dit, dans un sens anal., *J'ai attendu deux mortelles heures dans la rue. Il a fait trois mortels volumes sur ce sujet insipide.* = Mortel. s. m. Homme. *C'est un heureux m., un infortuné m. Les misérables mortels. Le commun des mortels.* ‖ On dit quelquefois *Mortelle*, au fém., en parlant D'une femme. *C'est une simple mortelle. Elle n'a pas l'air d'une mortelle.*

MORTELLEMENT. adv. De manière que la mort s'ensuive. *Il est blessé m., malade m. — Pécher m.*, Commettre un péché mortel. ‖ Excessivement. *Haïr m. Cet homme est m. ennuyeux.*

MORTE-PAYE. s. f. Voy. Paye.

MORTE-SAISON. s. f. Voy. Mort, Morte.

MORT-GAGE. s. m. T. Jurispr. Voy. Antichrèse.

MORTIER. s. m. (lat. *mortarium*). Sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, de bois, etc., et dont on se sert pour y piler certaines choses. *Un m. de fonte, de marbre, de verre.* ‖ T. Artill. V. Bouche *à feu.* ‖ Espèce de bonnet rond en forme de mortier renversé, fait de velours noir et bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des présidents des cours de justice. *Président à m. Le m. du chancelier de France était d'étoffe d'or avec un bord d'hermine.* ‖ T. Maçonn. Voy. Ciment.

MORTIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *mors, mortis*, mort; *ferre*, porter). T. Méd. Qui cause la mort. *Suc m. Une plante mortifère.*

MORTIFIANT, ANTE. adj. Qui mortifie, qui humilie l'amour-propre, qui cause de la confusion. *C'est une chose bien mortifiante. Un refus m. Y a-t-il rien de plus mortifiant?*

MORTIFICATION. s. f. T. Méd. État d'un tissu ou d'un organe duquel la vie disparaît. *La m. a fait des progrès rapides.* Voy. Gangrène. ‖ Dans le style ascétique, Action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. *La m. de la chair, des sens, des passions.* — Se dit aussi Des événements douloureux, des accidents fâcheux qui arrivent dans la vie. *Ce sont des mortifications que Dieu nous envoie.* ‖ Fig., Chagrin, affliction accompagnée de quelque humiliation qu'on cause à une personne par quelque réprimande ou par quelque procédé dur et fâcheux, *C'est une m. que vous auriez pu vous épargner. Il s'est attiré, il a reçu de grandes mortifications.*

MORTIFIER. v. a. (lat. *mortificare*). *T. Médec. Éteindre la vie dans un tissu, dans un organe. *Le boulet a mortifié la partie qu'il a touchée.* ‖ T. Cuis. Faire que de la viande devienne plus tendre, en diminuant la cohésion de ses parties. *Battre un gigot pour le m.* ‖ T. Dévotion. Affliger son corps par des macérations, des austérités. *M. sa chair. — M. ses sens, ses passions*, Les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. ‖ Figur., Humilier quelqu'un, lui faire de la peine par quelque réprimande, par quelque procédé dur et fâcheux. *Ce refus l'a beaucoup mortifié. On lui a dit des choses qui l'ont beaucoup mortifié.* = se Mortifier. v. pr. ‖ Devenir plus tendre. *Laissez cette viande se m. davantage.* ‖ Affliger son corps par des macérations, etc. *Se m. pour l'amour de Dieu.* = Mortifié, ée. part. *Une perdrix bien mortifiée.* ‖ Figur., *Être mortifié d'une chose*, En éprouver du chagrin. = Conj. Voy. Prier. = Syn. Voy. Macérer.

MORT-NÉ, ÉE. adj. On appelle *Enfant mort-né*, ou substant., *Mort-né*, Un enfant qui a déjà cessé de vivre lorsqu'il vient au monde. *Dans les villes, on compte 1 mort-né sur 17 à 18 accouchements, et, dans les campagnes, 1 sur* 20. ‖ * Se dit également De certains animaux. *Un veau mort-né. Une brebis mort-née.* ‖ Fig., se dit, adjectiv., Des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès. *C'est un poëme mort-né. Une tragédie mort-née.*

MORTUAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport au service funèbre. *Un drap m. Payer les droits mortuaires.* ‖ *Registre m.*, Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées. — *Extrait m.*, Extrait qu'on tire de ce registre. Voy. État *civil.*

MORUE. s. f. T. Ichth. Voy. Gadoïdes.

MORVE. s. f. (lat. *morbus*, maladie). Physiol. et Méd.

Enc.—Dans le langage ordinaire, on désigne sous le nom de *Morve* le liquide visqueux et filant que sécrète la muqueuse pituitaire. Mais, par analogie, on applique cette dénomination à une maladie spéciale qui s'observe surtout chez les Mammifères monodactyles, notamment chez le Cheval, parce qu'elle se manifeste principalement par l'affection de la muqueuse nasale et par un écoulement muqueux abondant dont cette membrane est le siége. La *Morve* est parfois aiguë, mais le plus souvent chronique. La *M. chronique* est une maladie très-lente, avec écoulement, par les deux naseaux ou par un seul, d'un mucus de qualité variable, avec ulcération de la pituitaire, et tuméfaction des ganglions lymphatiques de la ganache. Elle peut devenir subitement aiguë et entraîner promptement la mort de l'animal. La *M. aiguë* est une affection fébrile, caractérisée de même par le *jetage*, c.-à-d. par une abondante sécrétion de mucosités, et qui présente tous les caractères d'une infection purulente accompagnée de tendance à la gangrène. Elle se complique quelquefois du farcin avec lequel elle a de l'analogie. La m. est contagieuse sous les deux formes, mais surtout sous la dernière, non-seulement de cheval à cheval, mais encore de cheval à homme : le pus morveux pris à ce dernier communique à son tour la m. à l'âne ou au cheval. Jusqu'à cette heure, la m. aiguë, soit chez l'homme, soit chez les animaux, est au-dessus des ressources de l'art de guérir.

MORVEAU. s. m. Masse épaisse de mucus nasal qu'on rejette d'un coup. *Jeter un gros m.* Bas.

MORVEUX, EUSE. adj. Qui a la morve au bout du nez. *Nez m. Cet enfant est toujours m.* ‖ T. Art vétér. *Cheval m.*, Cheval qui est atteint de la morve. = Morveux, euse. s. Ne se dit que dans le langage famil., et par dénigrement, Pour désigner un jeune homme ou une jeune fille, et faire entendre qu'ils n'ont pas le droit de se mêler de certaines choses. *C'est un m., une petite morveuse. Voilà un plaisant m. pour faire l'entendu. — Traiter quelqu'un comme un m.*, Le traiter avec un mépris humiliant.

MOSAÏQUE. s. f. (ital. *musaico*). T. Beaux-Arts.

Enc.—On appelle ainsi une sorte d'ouvrage de marqueterie, fait avec de petits fragments diversement colorés, de marbre, de pierre, ou de matières vitrifiées, que l'on assemble au moyen d'un mastic. On croit que l'art de la *mosaïque* est né en Asie; mais c'est entre les mains des artistes de la Grèce et de Rome qu'il atteignit la perfection. Les mosaïques servaient à orner les pavés, les murs et les plafonds des édifices publics et des maisons des riches particuliers. Le nom de *musivum opus*, sous lequel les anciens les désignaient, paraît venir de ce qu'on les employait principalement à la décoration des bibliothèques ou autres lieux consacrés aux Muses.—Les anciens distinguaient deux sortes de mosaïques. Ils désignaient, sous le nom de *lithostrotum* ou d'*opus sectile*, celles qui ne représentaient que de simples figures géométriques, et qu'on employait surtout pour le pavé des édifices publics ou privés. L'*opus musivum*, appelé aussi *pictura de musivo*, constituait une véritable peinture, et s'exécutait avec de petits cubes de pierre ou de marbre, ou encore de verre : ces derniers furent introduits par les Romains vers l'époque d'Auguste. Les mosaïques qui nous restent de l'antiquité représentent des sujets de tout genre. Ainsi, pour nous borner aux plus connues, la m. de Palestrine représente, suivant Winckelmann, Hélène et Ménélas; la fameuse m. de Pompéi, une bataille qu'on croit être celle d'Issus; la m. de la villa Albani, une école de philosophes, et la m. du Capitole ou des Colombes, qui a été découverte dans la villa Hadriani, un canthare plein d'eau sur le bord duquel sont quatre colombes. Les mosaïques qui formaient le pavé des salles à manger représentaient fréquemment des miettes de pain et d'autres débris qui semblaient être tombés de la table. Pline mentionne particulièrement une m. de ce genre qui existait à Pergame et qui était l'œuvre d'un certain Sosus. Les débris d'un festin y étaient figurés avec une telle vérité d'imitation, qu'on aurait cru que les esclaves avaient négligé de balayer la salle. Les mosaïques de cette sorte étaient appelées *asarota*, c.-à-d. qui n'a point été balayé.

Le travail de la m. est une œuvre de patience qui s'exécute de la manière suivante. On prépare un fond bien uni que l'on recouvre d'une couche de mastic plus ou moins épaisse. Sur ce fond, l'artiste trace les contours des figures qu'il veut représenter, puis prenant les petits cubes un à un, il les implante dans le mastic. Enfin, lorsque l'ensemble a assez de consistance, il termine en polissant toute la surface. L'art de la m. n'a jamais péri en Italie. A l'époque même où elle devint la proie des barbares, il continua à être pratiqué pour la décoration des édifices religieux : seulement il participa nécessairement à la décadence commune de tous les arts. Cependant il reparut avec éclat au commencement du XI^{e} siècle, quand le gouvernement vénitien fit venir de Byzance, où les anciennes traditions s'étaient mieux conservées, une colonie de mosaïstes pour travailler à la décoration de Saint-Marc. Venise devint à cette occasion une pépinière d'habiles artistes qui se répandirent peu à peu dans les autres parties de la péninsule. Dès le XIII^{e} siècle, les mosaïstes florentins jouissaient d'une réputation universelle. Au XIV^{e}, commença celle des Romains. Les premiers imaginèrent la m. dite *florentine*, et les seconds la m. dite *romaine*. La *M. florentine*, appelée par les Italiens *commesso*, au lieu d'être composée, comme les mosaïques antiques, de petit cubes ayant invariablement les mêmes dimensions, se fait avec des plaques de marbre ou de pierre dure (cornaline, calcédoine, lapis-lazuli, etc.) découpées de diverses manières suivant le dessin que l'on veut reproduire. La *M. romaine* est une combinaison de petites pièces oblongues de marbre, de verre, ou d'autres substances. Ces pièces néanmoins varient de dimensions selon la grandeur de la peinture qu'on exécute; il y en a de tout à fait filiformes. Pour certains tableaux en m., on emploie jusqu'à 50,000 couleurs ou nuances différentes. La m. dite de *bijouterie* n'est qu'une sorte de m. romaine; ses produits sont spécialement destinés à l'ornement des bijoux, bagues, broches, épingles, etc. On distingue encore, sous le nom de *M. en relief*, une variété de m. florentine qui s'exécute avec des agates, des jaspes et autres pierres dures naturelles de diverses couleurs, taillées et polies, pour représenter des fleurs, des fruits, des feuillages, et fixées sur une plaque de marbre d'une nuance propre à faire ressortir le dessin en relief auquel elle sert de fond.—Chez les anciens, l'emploi des mosaïques était général, depuis les plus grands édifices publics jusqu'aux maisons particulières. On les appliquait, tantôt horizontalement pour former le pavé des appartements, tantôt verticalement, pour former le revêtement intérieur des murailles. La prédilection des Romains pour la m. tenait sans doute aux avantages qu'elle présente au point de vue de la durée. En effet, elle n'est point altérée par les agents atmosphériques; on peut la nettoyer, en la lavant, et même lui donner un nouveau poli, sans risquer d'en détruire le coloris. Aujourd'hui l'art de la m. est surtout cultivé en Italie, à Rome et à Florence. Au XVI^e et au XVII^e siècles, les papes firent exécuter en m. les tableaux de Raphael et des autres grands maîtres qui ornaient la basilique de Saint-Pierre, afin de transporter les originaux au Vatican. Napoléon voulut naturaliser cet art en France. Dans ce but, il créa, à Paris, une école de m. et en confia la direction au célèbre mosaïste Belloni. Cette école produisit plusieurs œuvres du premier ordre, qui furent placées au musée du Louvre, mais elle ne subsista que quelques années. Parmi les élèves distingués qu'elle forma, nous nommerons, Philippe, Quinet, Ciuli et Théret, aux sacrifices et aux efforts desquels la m. doit de n'avoir pas entièrement disparu de notre pays. Malheureusement le prix énorme auquel revient une belle m. d'une certaine dimension est un obstacle invincible au développement de cet art.

MOSAÏQUE. adj. 2 g. Qui vient de Moïse. *La loi m.*

***MOSAÏSME.** s. m. Les institutions de Moïse.

Enc. — I. L'étude des institutions de Moïse peut se faire sous deux points de vue. Sous le premier, on recherche s'il est vrai que Moïse ait été envoyé de Dieu, et, par conséquent, si la loi qu'il a donnée aux Israélites émane de la Divinité elle-même. Sous le second, on étudie ses institutions en elles-mêmes, et en les comparant avec celles qui ont régi les autres peuples avant l'avénement du christianisme. La divinité de la mission de Moïse se prouve par les miracles qu'il a accomplis, par ses prophéties et par la sublimité de la doctrine qui sert de base à sa loi. Nous n'entrerons pas dans l'exposé de ces miracles, qui sont connus de tout le monde, car ils sont inséparables de l'histoire de la délivrance du peuple juif et de son établissement dans le pays de Chanaan. Il nous paraît plus utile de faire connaître sommairement les institutions fondamentales données aux Israélites par leur législateur inspiré, et de montrer l'immense supériorité de la législation mosaïque sur les législations les plus vantées de l'antiquité. Cette étude seule fournit d'ailleurs la preuve convaincante que Moïse n'a pas été purement et simplement un grand législateur, comme Lycurgue et Solon par exemple, et qu'il n'a pu s'élever à une pareille hauteur qu'avec le secours de l'inspiration divine.

II. Moïse naquit dans le pays de Gessen, en Égypte, l'en 1718 avant J.-C., au moment de la plus grande oppression que les Hébreux eussent encore subie depuis leur arrivée sur la terre égyptienne. Deux ans auparavant, le pharaon ou roi d'Égypte avait ordonné de jeter dans le Nil tous les enfants mâles qui naîtraient des Hébreux. Moïse, caché quelque temps par sa mère Jochebeth et par son père Amram, de la tribu de Lévi, dut subir le sort commun et fut exposé sur le fleuve dans une corbeille de jonc enduite de bitume. La fille du pharaon, en se baignant dans le Nil, aperçut la corbeille, fut frappée de la beauté de l'enfant, le sauva, et l'adopta en lui donnant le nom égyptien de *Mooudjched*, en hébreu *Mocheh*, qui signifie sauvé des eaux. Plus tard, Moïse, informé de sa naissance, quitta la cour du roi pour aller vivre parmi ses concitoyens. Or, un jour ayant vu un Juif maltraité par un Égyptien, il tua ce dernier et s'enfuit au delà de la mer Rouge, dans le pays de Madian. Là Jethro, chef d'une tribu madianite, l'accueillit et lui donna en mariage sa fille Séphora. Moïse avait alors 40 ans. Pendant 40 autres années, il fait paître les troupeaux de son beau-père dans les vallées de l'Horeb. Enfin, la voix de Dieu se fait entendre à lui du milieu d'un buisson ardent qui brûlait sans se consumer, et lui ordonne de se rendre en Égypte pour briser le joug de ses frères. Moïse, obéissant à l'ordre de Jéhovah, vient sommer le roi de rendre la liberté aux Israélites et de leur permettre de sortir de l'Égypte. Sur le refus du pharaon, Moïse, par autant de miracles terribles, frappe successivement la terre et le peuple égyptiens de dix fléaux connus sous le nom de *plaies d'Égypte*. A la dernière, la plus cruelle de toutes, car elle lui coûte son fils, le roi cède. Six cent mille Hébreux de plus de vingt ans, non compris les femmes et les enfants, se rassemblent, célèbrent la pâque, et quittent l'Égypte (1632). Parvenus sur les bords de la mer Rouge, ils se voient poursuivis par les Égyptiens. Moïse invoque Jéhovah, et les flots s'ouvrent pour livrer passage aux Israélites, puis se referment tout à coup en engloutissant le pharaon et son armée. Le troisième jour du troisième mois, après leur sortie d'Égypte, les Hébreux étant arrivés au pied du mont Sinaï, Dieu se manifesta à tout le peuple au milieu du tonnerre et des éclairs, et prononça lui-même les dix commandements qui contiennent les principes fondamentaux du culte de Dieu et de la loi morale. Lorsque Dieu leur eut parlé du haut du Sinaï, les Israélites, frappés de terreur, prièrent Moïse de servir désormais d'interprète à ses volontés suprêmes. Le Seigneur l'appela donc seul sur la montagne, et lui communiqua une partie des règlements qui devaient former la base de sa législation. Toute la nation jura d'être fidèle à l'alliance que le Seigneur formait avec elle. Mais Moïse étant retourné sur le Sinaï, où il resta quarante jours pour s'entretenir avec Dieu et y recevoir les instructions les plus détaillées sur les lois religieuses, politiques et civiles à établir dans Israël, le peuple, éperdu en ne voyant pas revenir Moïse, oublia son serment, força Aaron de lui fabriquer un veau d'or à l'imitation des idoles égyptiennes, et se mit à l'adorer. Sur ces entrefaites, Moïse descendit de la montagne, tenant dans ses mains les tables de la loi. Dans son indignation, il les brise, détruit le veau d'or, et, appelant à lui la tribu de Lévi, il lui ordonne de punir les coupables : 23,000 hommes sont mis à mort par les Lévites, et le peuple reconnaît sa faute. Moïse remonte de nouveau sur le Sinaï, y reste encore 40 jours, et en rapporte deux nouvelles tables, où Dieu lui-même a écrit ses commandements. Alors il fait achever le tabernacle, l'arche d'alliance, les vases sacrés, etc., et le cinquième jour du premier mois de la deuxième année, tout est prêt pour la célébration du culte du Très-Haut. Devant le peuple assemblé, il consacre Aaron et les Prêtres, et, un mois après, les Lévites; ensuite il promulgue ses lois principales, en développant le décalogue dans des préceptes clairs, concis et énergiques. Le peuple de Dieu quitta alors le Sinaï et s'approche de la terre promise. Moïse y envoya des émissaires qui, à leur retour, exagérèrent les difficultés de l'entreprise. Le peuple murmura, refusa d'y entrer, et demanda à rebrousser chemin. Alors le législateur hébreu, convaincu qu'il n'a rien à attendre de cette génération corrompue par l'esclavage, la fait de nouveau rentrer dans le désert et l'y maintient pendant 38 ans, jusqu'à ce que se soit produite une génération nouvelle imbue de sa loi. Mais lui-même, non plus que son frère Aaron, ne devait pas avoir la consolation d'entrer dans la terre promise. Il la vit seulement du haut d'une montagne de la Pérée, où il s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de 120 ans, après avoir désigné Josué pour son successeur (1598 avant J.-C.). Dieu lui-même, dit la Bible, l'enterra sur le sommet de la montagne et le peuple le pleura pendant trente jours.

III. La législation de Moïse est contenue tout entière dans le Pentateuque. A la différence de nos codes modernes, elle embrasse à la fois tous les rapports de l'homme, et lui prescrit tous ses devoirs, soit envers Dieu, soit envers les autres, soit envers lui-même. On a reproché à Moïse d'avoir mêlé ensemble les lois religieuses, cérémonielles, morales, politiques, civiles, etc., et de les avoir semées çà et là au milieu de ses récits historiques. Mais, loin d'être blâmable, cette disposition avait d'immenses avantages. En effet, comme, d'une part, Moïse avait affaire à des hommes grossiers, indociles et mobiles, ne sachant obéir que par la crainte, il devait mettre toutes ses lois au même rang, et leur assigner à toutes la même sanction, la volonté de Jéhovah et son commandement impératif. D'un autre côté, les Juifs, en étudiant le Pentateuque, apprenaient en même temps leur religion et leur histoire, leur constitution politique et leur législation civile. Enfin, un fait également digne d'attention, c'est que, pendant que les législations des autres peuples ont été faites en quelque sorte de pièces rapportées et par la longue élaboration des siècles, le code de Moïse a été créé d'un seul coup, et pendant 1500 ans il n'a pas été nécessaire d'y rien toucher. — Maintenant nous allons résumer aussi succinctement que possible les principes fondamentaux des institutions mosaïques.

A. Les lois religieuses doivent être placées au premier rang, car toutes les autres en découlent ou s'y rattachent plus ou moins étroitement. Il est un Dieu unique, infini, immuable, incorporel, qui a créé l'univers par sa puissance, qui le gouverne par sa sagesse, un Dieu d'où tout vient et à qui tout doit se rapporter. Ce dieu, Jéhovah, est le véritable souverain d'Israël : il a pour palais le tabernacle, pour serviteurs et pour gardes les prêtres et les lévites. Il ne saurait être adoré sous une forme matérielle, et, s'il a ses ministres et son culte, ce culte doit être avant tout dans l'aveu de la dépendance, dans la crainte et dans l'amour de son peuple. Comme sujets de Jéhovah, les Israélites doivent lui payer impôt, c.-à-d. la double dime en nature sur les récoltes, et les doubles prémices sur les troupeaux; ils lui consacrent leurs premiers-nés dans la personne des Lévites, et témoignent de leur soumission par l'institution du sacrifice perpétuel et par la marque indélébile de la circoncision. Chaque semaine le Sabbat, chaque mois la fête de la Néoménie, chaque année la fête des Trompettes, chaque cinquante ans l'Année jubilaire, sont destinés à perpétuer le souvenir de leur alliance réciproque, et à célébrer le Très-Haut. Les Prêtres et les Lévites sont chargés des fonctions du culte, de veiller à l'observation de la loi, et de l'enseigner au peuple (V. LÉVITE). Jéhovah ne veut qu'un seul temple, image de son unité divine, et symbole de l'unité de son peuple. Pour cimenter cette dernière, Moïse ordonne que tout Israélite s'y rende trois fois par an aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles, pour célébrer en commun les bienfaits de Dieu et prendre part à des festins religieux auxquels l'une des dîmes est consacrée.

B. La constitution politique de Moïse offre un caractère unique dans l'histoire. A la tête du gouvernement est Jéhovah lui-même, élu par la volonté unanime d'un peuple qui lui doit sa liberté et ses biens. Dans le temple, il donne ses ordres et explique les lois. Il réunit l'autorité civile et religieuse, et son autorité divine imprime aux lois un caractère sacré. On pourrait croire au premier abord que Moïse a institué une théocratie; mais il n'en est rien. Témoin, en Égypte, des abus résultant de la domination sacerdotale, son premier soin est de prévenir toute possibilité d'influence abusive de la part des Prêtres et des Lévites, et pour cela il les place, pour leur subsistance même, sous la dépendance des autres tribus (v. LÉVITE). En outre, loin de s'attribuer comme en Égypte le monopole des lumières, les Prêtres doivent enseigner la loi au peuple et la lire publiquement tous les sept ans. Enfin, lorsque plus tard le grand prêtre fut chargé de choisir, au nom de Dieu, le chef de l'État, ce choix resta soumis à l'approbation du peuple. Au reste, ce chef, simple lieutenant de Jéhovah, était tenu de gouverner conformément aux lois. Un sénat, composé des membres les plus influents des tribus, lui servait de conseil dans les affaires importantes, et l'assemblée du peuple était convoquée quand il s'agissait d'affaires d'un intérêt général. Le gouvernement établi par Moïse était donc une véritable république fédérative composée des 12 tribus. La justice était rendue par des Juges ou Anciens désignés par l'âge ou par le peuple. Ils tenaient leurs séances aux portes des villes, devant le peuple qui souvent exécutait lui-même la sentence. Ils prononçaient dans les causes ordinaires tant civiles que criminelles, excepté dans les cas réservés aux sacrificateurs. L'appel se portait devant une cour suprême, appelée le *Sanhédrin*, qui était composée de prêtres et de simples citoyens. Les questions épineuses et les discussions de tribu à tribu étaient également envoyées devant ce tribunal. Toutes les fonctions publiques étaient gratuites. L'impôt consistait uniquement en légers tributs, fixés par la loi, et dont l'emploi adoucissait l'obligation de les payer : c'étaient les dîmes destinées aux pauvres, aux festins publics, et à l'entretien du culte et de ses ministres. Nulle profession n'est héréditaire, et nulle distinction de caste ne vient détruire l'esprit d'égalité qui existe entre tous les citoyens. Moïse, pour empêcher les désirs de conquête, limite le territoire attribué par Dieu à son peuple. La terre promise, contenant environ 6 millions 60,000 hectares, chacun des 600,000 individus portant les armes pouvait avoir en moyenne 10 hectares. Moïse partagea les terres par la voie du sort, et, pour rendre l'état de choses durable, il les déclara inaliénables à perpétuité dans les mêmes familles et dans les mêmes tribus. Ce partage fut consacré par la religion. De cette manière, chaque chef de famille avait un fonds de terre peu étendu qui, tout en lui permettant d'entretenir sa famille dans l'aisance, le forçait à l'amour du travail et à la frugalité. En partageant les terres, Moïse comprit que cette distribution, sans l'inaliénabilité, serait de peu de durée, et que l'égalité serait aussitôt rompue qu'établie. Néanmoins l'inaliénabilité absolue avait elle-même des inconvénients graves; il permit donc d'aliéner l'usufruit et la récolte des terres, sauf le droit de retrait, pour emprunter de l'argent ou des vivres. Mais, à l'année jubilaire (v. JUBILÉ), toute dette se trouvait abolie, le propriétaire reprenait ses biens et tout rentrait dans l'ordre primitif. Toutefois les biens de ville faisaient exception; s'ils n'étaient pas rachetés dans l'année, l'aliénation en devenait irrévocable. La religion, les mœurs, la liberté, la sécurité, la sûreté, l'aisance partout, l'excès du superflu nulle part, tel était le but de cette institution de Moïse. D'autres mesures venaient encore concourir à ce résultat. La loi interdisait le prêt à intérêt entre Hébreux; il ne le permettait qu'à l'égard des étrangers. Moïse favorisa, par les dispositions les plus sages, le développement de l'agriculture; mais il ne fit rien pour favoriser celui du commerce extérieur : il préféra le laisser entre les mains des étrangers, et cela, parce qu'il redoutait, pour son peuple, le contact des peuples infidèles qui n'aurait pas manqué d'altérer les mœurs des Israélites et peut-être de leur faire oublier le culte de Dieu.

C. Les lois relatives aux personnes sont empreintes d'un esprit de sagesse et d'humanité qu'on ne retrouve nulle part chez les autres peuples de l'antiquité. Dans toutes les législations anciennes, l'esclave était une chose à la disposition absolue du maître, la femme n'était guère qu'une esclave, l'enfant était sans protection contre un père dur et sans entrailles. Moïse, au contraire, se fait le protecteur de tous ceux que leur position ou leur faiblesse expose particulièrement à l'oppression. C'est ce qu'il est facile de voir en comparant, ainsi que nous l'avons fait aux mots ESCLAVAGE, FAMILLE et MARIAGE, les lois des Israélites concernant les esclaves, ainsi que la puissance paternelle et maritale, avec les lois des autres peuples à ce sujet, et particulièrement avec celles des Grecs et des Romains. Quant aux étrangers, qui étaient toujours regardés par les nations anciennes comme des ennemis, Moïse veut qu'ils soient traités avec douceur, car, dit-il, les Israélites ont été eux-mêmes étrangers en Égypte. S'il a pour eux de la méfiance, c'est qu'ils sont idolâtres, et qu'il craint que par eux les Juifs ne soient entraînés à l'idolâtrie. Au reste, à part quelques exceptions, il n'interdit point absolument les unions matrimoniales avec les étrangers; il permet à ces derniers de voyager dans le pays, pourvu qu'ils ne fassent aucun acte d'idolâtrie; bien plus, s'ils deviennent Hébreux de cœur et de foi, il les autorise à s'y fixer et à s'y faire naturaliser. Dans ce cas, étant circoncis et faisant la pâque, ils peuvent devenir possesseurs de maisons dans les villes, les seuls biens-fonds qui ne fussent pas inaliénables. Or, nous savons que chez les autres peuples, il était absolument interdit d'épouser des étrangères, et que les enfants issus de ces unions étaient exclus du droit de cité.

Cette humanité de la loi mosaïque se manifeste même dans les prescriptions relatives à l'état de guerre. Ainsi, par ex., après le combat, pour inspirer l'horreur du sang versé, elle ordonne une journée de purification avant d'entrer dans le camp de l'Éternel. Quand les Israélites font le siége d'une ville, ils doivent commencer par offrir la paix. Si elle est acceptée, les habitants deviennent leurs tributaires; si elle est repoussée et que la place soit prise d'assaut, ils peuvent passer au fil de l'épée les ennemis, mais ils doivent épargner les femmes et les enfants.

D. Moïse résume ses lois morales dans cet admirable *Décalogue* qu'il ordonne de faire apprendre aux enfants et que l'Église enseigne sous le nom de *Commandements de Dieu*. Cette morale, si pure et si belle, s'attache à tout ce qui peut élever l'homme à ses propres yeux, à tout ce qui peut assurer le repos et le bonheur de la société. Non-seulement le législateur hébreu condamne tout vice, toute action mauvaise ou criminelle, mais encore il interdit jusqu'aux désirs coupables. Il ordonne d'aimer son prochain comme soi-même, de ne pas rendre le mal pour le mal, d'oublier les injures, de ne pas médire et de ne pas mentir, d'honorer ses parents et de les soutenir dans leur vieillesse, de respecter les cheveux blancs, de compatir aux infirmes, d'honorer les magistrats, etc. Il recommande même d'aider le faible et le malheureux, de lui prêter gratuitement, de faire l'aumône sans encourager la paresse, de traiter avec douceur les serviteurs et les esclaves, d'aimer l'étranger. Dans sa sollicitude, il ordonne de laisser pour le pauvre, la veuve, l'orphelin et l'étranger les épis échappés aux moissonneurs, les gerbes oubliées, les grappes restées dans les vignes, et les olives restées sur les oliviers; il veut encore qu'on leur abandonne le bout du champ et de la vigne, et qu'aux jours de fêtes et de festins publics ils soient invités, et qu'ils se réjouissent avec les heureux et les riches, assis à la même table. — Les animaux eux-mêmes sont l'objet de sa pitié. Il interdit leur mutilation; il ordonne qu'ils jouissent du repos du sabbat; il défend d'atteler ensemble un bœuf et un ân, à cause de la disproportion des forces; il veut qu'on épargne les douleurs à ceux qu'on tue pour se nourrir, et, par une prescription touchante, il recommande de ne pas tuer l'animal poursuivi qui se réfugie dans sa maison, de ne pas tuer le petit sous les yeux de la mère, de ne pas prendre la mère des petits oiseaux, etc.

A. A l'origine des sociétés, la plupart des législateurs, ayant affaire à des peuples grossiers et barbares, ont compris la nécessité de leur imposer comme des obligations légales, certains préceptes relatifs à la propreté, à l'alimentation et à l'hygiène, soit publique, soit privée. Moïse, plus qu'aucun autre, fut frappé de ce devoir du législateur et il n'y manqua point. Sous un climat brûlant, où le manque de soins corporels pouvait engendrer de nombreuses maladies, il impose, au nom de la religion, un grand nombre de lustrations, d'ablutions et de purifications qui devaient être aussi agréables que saines. Il prend des mesures pour qu'une extrême propreté règne dans les camps, et, dans la vie civile, il multiplie les prescriptions, notamment en ce qui concerne les femmes. C'est au point de vue de la santé surtout qu'il divise les animaux en *purs* et *impurs*. Parmi ces derniers se trouvent les insectes venimeux, les oiseaux de proie, les poissons sans écailles et vivant dans la boue, ainsi que tous les animaux non ruminants et qui n'ont pas le pied fendu. Il défend également les graisses, d'une digestion difficile, et mauvaises dans un pays où les maladies cutanées étaient si fréquentes. Il en est de même du sang. Cette prescription, en obligeant de saigner avec soin les animaux, rendait leur viande bien moins sujette à la corruption. Il interdit la viande des animaux purs morts de maladie ou mordus et déchirés par d'autres animaux. La lèpre, que les Hébreux avaient importée d'Égypte, est, pour Moïse, l'objet d'une attention toute particulière (v. LÈPRE). En outre, tout cadavre d'homme ou d'animal était impur. Tout ce qui approchait un cadavre humain était souillé, et cette souillure, imprimée aux personnes, aux meubles, etc., devait être effacée par une aspersion d'eau lustrale, le troisième et le septième jour. Ces prescriptions avaient pour but de faire disparaître promptement l'infection que pouvait produire la putréfaction. Le supplicié devait être enterré le jour même de l'exécution. Enfin les inhumations se faisaient hors des villes.

F. C'est surtout pour juger sainement des lois pénales promulguées par Moïse, qu'il importe de bien concevoir les circonstances dans lesquelles il se trouvait, et de comprendre la difficulté de son œuvre.—Les peines qu'il inflige au coupable sont la mort par le feu, par le glaive, ou par la lapidation, la peine du talion, celle du fouet ou du bâton, mais limitée à quarante coups, enfin des amendes ou compensations pécuniaires. Il est à remarquer qu'il n'existe dans ses lois pénales, ni prisons, ni cachots, ni tortures, ni amputations, ni marques ignominieuses, et que la mutilation ne se présente que dans le cas rare du talion. Le crime le moins pardonnable à ses yeux était l'idolâtrie, qui sapait son œuvre dans ses fondements, renversait ses lois et bouleversait l'État. Il voulut donc qu'elle fût punie de manière à frapper de terreur le peuple tout entier. Aucun complice ne devait échapper au châtiment : la famille du coupable était punie si elle ne l'avait pas dénoncé, sa ville même si elle avait participé à son crime en le tolérant. Comme conséquence de ce principe, il frappe de la peine capitale toute désobéissance à ses lois religieuses et rituelles. Ainsi, est retranché du peuple quiconque a blasphémé, violé le sabbat, manqué à célébrer la pâque, à se laver de l'impureté légale, etc. Il en est de même de celui qui, étant souillé, s'est approché des choses saintes, de celui qui s'est servi de pain levé le jour de la pâque, qui a mangé de la graisse, du sang, ou de la chair du sacrifice après le second jour. Il condamne à la même peine les faux prophètes, les séducteurs du peuple, ceux qui s'adonnent à la divination et à la magie, la désobéissance aux ordres de la cour suprême, aux arrêts de la justice, etc. Mais si Moïse punit avec sévérité, il n'en prend pas moins des précautions pour protéger l'accusé. Pour prévenir les vengeances personnelles, le législatuer hébreu établit des asiles, non dans le but d'assurer l'impunité au coupable, mais pour que celui-ci, jusqu'au jugement, soit à l'abri du ressentiment des parents (v. ASILE). Le vengeur du sang (*gohel*) ne peut que poursuivre le coupable devant les tribunaux et le tuer s'il est condamné. Le meurtre entraîne la peine de mort : nulle rançon ne peut racheter la vie du meurtrier. S'il reste inconnu, une génisse doit être immolée par les anciens sur le lieu du crime, afin d'en inspirer l'horreur. Si dans une dispute, l'un des adversaires reçoit des coups et des blessures, le coupable doit lui payer une amende pour frais de guérison et pour l'indemniser du temps perdu. Si un œil a été crevé, une jambe cassée, le coupable est frappé de la peine du talion, à moins que la victime n'accepte le dédommagement offert. Si l'on frappe une femme enceinte et qu'elle accouche avant terme, le mari peut exiger une amende ; si l'enfant meurt, le coupable subit la mort, etc.—Moïse frappe encore des peines les plus sévères les délits et les crimes contre l'honnêteté et les mœurs. Il punit de mort la rébellion et la malédiction des enfants contre leurs parents, l'inceste, le viol, les crimes contre nature. Le séducteur doit épouser la fille qu'il a séduite et la doter, à moins que le père ne refuse son consentement, auquel cas il doit payer à celui-ci cinquante sicles d'argent. Le mari qui accuse faussement la vertu de sa nouvelle épouse est puni de la peine du fouet et d'une amende. Le faux témoin, le calomniateur et le diffamateur sont punis selon le mal qu'ils ont voulu faire. Le premier des biens de l'homme étant la liberté, la lui ravir est un crime que Moïse punit de mort. Si, dans sa législation, on ne pouvait prendre ouvertement le bien d'un individu, on le pouvait indirectement par le déplacement des bornes : l'exécration publique est prononcée contre l'auteur de ce crime.—Moïse distingue le vol selon qu'il a été commis la nuit ou le jour ; dans le premier cas, le volé a le droit de tuer le voleur, mais non dans le second. Le vol est puni par la restitution du double ; si le voleur ne peut payer, on le vend comme esclave. Celui qui se sert de faux poids et de fausses mesures doit restituer au double. La même peine frappe le dépositaire convaincu de dol. Le vol de bestiaux est puni du double si l'animal est trouvé chez le voleur ; du quadruple, si celui-ci l'a vendu ou tué ; du quintuple, si l'animal volé est un bœuf. Si quelqu'un frappe une bête et la tue, il en rend une autre pareille. Si, par négligence, on laisse un fossé ouvert, et qu'un animal s'y tue, on doit en payer la valeur et garder la bête. Si le bœuf de quelqu'un tue celui d'un autre, les deux bœufs sont vendus et leurs propriétaires s'en partagent la valeur, etc. C'est ainsi que toutes les propriétés immobilières et mobilières sont sauvegardées, que tout dommage est réparé. La mauvaise foi, la négligence, l'imprudence, n'échappent pas à la pénalité. La force majeure seule rend irresponsable. Quant aux injustices cachées, Moïse fait appel à la crainte de Dieu et offre un moyen d'expiation par la réparation des torts. Enfin, comme certains crimes restaient inconnus et que d'autres étaient difficiles à prouver, Moïse les abandonne au châtiment providentiel, et ordonne qu'ils soient maudits publiquement, dans une cérémonie expiatoire et solennelle, qui se célébrait sur le mont Hébal.

IV. Telle est en résumé la législation de Moïse. « Toutes ses parties, dit Guénée, annoncent la haute et divine sagesse du législateur. Ses dogmes sont raisonnables et sublimes ; ses préceptes religieux et moraux, saints et purs ; ses lois politiques, militaires et civiles, sages, équitables et douces ; ses lois même rituelles fondées en raison. Toutes, en un mot, sont admirablement calculées sur les desseins et les vues du législateur, sur les circonstances des temps, des lieux, du climat, et sur les inclinations des Hébreux et les mœurs des peuples voisins, etc. Dans cette législation, on ne trouve rien qui contredise les lois de la nature et celles de la vertu. Tout y respire la piété, la justice, l'humanité, la bienfaisance. » Quand, en outre, on songe que c'est au milieu des murmures incessants de son peuple, de ses perpétuelles révoltes, d'une lutte permanente avec des populations hostiles, que Moïse a promulgué ce corps de lois qui de tout temps a fait l'admiration des penseurs, ou il faut considérer le législateur des Hébreux comme un génie infiniment supérieur aux plus grands génies qui aient jamais paru parmi les hommes, ou il faut admettre qu'il a été véritablement envoyé par la Divinité. Or, lorsqu'on se demande : comment une pareille doctrine eût-elle pu se produire alors, si Dieu même ne l'avait inspirée ; et comment une créature humaine, sans une suprême intervention, eût-elle pu accomplir une pareille œuvre ? il est impossible d'admettre la première hypothèse. D'ailleurs, Moïse présente son code original et unique dans l'univers comme le résultat d'une tradition reçue de Dieu à l'origine, transmise par les patriarches et renouvelée par Jéhovah à lui-même et au peuple hébreu. — Consultez GUÉNÉE, *Lettres de quelques Juifs;* BEUGNOT, *Moïse;* DUVOISIN, *Autorité des livres de Moïse;* ainsi que les ouvrages de Pastoret, de Michaelis, et de Cellerier sur la législation mosaïque.

MOSAÏSTE. s. m. Artiste en mosaïque.

MOSARABE. adj. Voy. MOZARABE.

* **MOSCATELLE.** s. f. T. Bot. Voy. SAXIFRAGÉES.

* **MOSCHARIA.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

MOSCOUADE. s. f. T. Comm. Voy. SUCRE.

* **MOSETTE.** s. f. T. Liturg. Voy. CAMAIL.

MOSQUÉE. s. f. (arabe, *mesdjid*, lieu d'adoration).

Enc.—C'est le nom que nous donnons aux temples mahométans. Ces édifices sont ordinairement de forme carrée et entourés extérieurement de murs qui leur forment une enceinte plus ou moins vaste. Les caractères architectoniques des mosquées varient selon les pays où elles ont été érigées ; néanmoins elles présentent généralement un dôme plus ou moins élevé, et sont toujours ornées d'un certain nombre de minarets. Leur entrée est ordinairement précédée d'une grande cour plantée d'arbres, au milieu de laquelle jaillit une fontaine dont les eaux servent aux ablutions. A l'intérieur, on ne trouve, ni autel, ni tableaux, ni bancs, ni siéges ; des tapis recouvrent le pavé ; les murs blanchis offrent pour toute décoration des inscriptions en lettres d'or, qui consistent en versets choisis du Coran ; et des lampes sont suspendues à la voûte du temple. Au sud-est, on remarque une espèce de chaire destinée à l'imam qui lit la prière, et, dans la direction de la Mecque, on aperçoit une niche, appelée *Kiblah*, c'est-à-d. la direction, parce qu'elle sert à indiquer aux fidèles le lieu vers lequel ils doivent se tourner quand ils prient. Aux grandes mosquées sont ordinairement annexés des *Medressés*, ou écoles supérieures où l'on enseigne le Coran, des *Imarets*, ou hôpitaux, et même des cuisines pour la nourriture des pauvres. Certaines mosquées ont des revenus immenses. Les biens-fonds qui en dépendent sont appelés *Vakoufs :* en Turquie, ces biens comprennent environ le tiers du territoire de l'empire. — V. ARCHITECTURE, MINARET, CAABA, etc.

MOT. s. m. (gr. μῦθος ?). Une ou plusieurs syllabes réunies exprimant une idée. *Mot grec, latin, français. Mot nouveau, peu usité, barbare, suranné, tombé en désuétude. Mot rude, harmonieux. Mot d'une syllabe, de deux syllabes, etc. Mot simple, composé. Ce mot est dérivé du grec, est emprunté du latin. C'est un mot fort expressif, fort significatif. Ce mot est familier, du style familier. Ce mot a plusieurs significations. Ces deux mots sont synonymes. Choisir ses mots. Il choisit bien ses mots. Il prononce bien les mots. Dire, expliquer une chose en peu de mots. Il n'a pas dit un mot de tout cela.* — *Mot propre, mot à double entente ; Mot hybride, factice, forgé ; Mot consacré, sacramentel*, Voy. PROPRE, ENTENTE, etc. — *Mot artificiel*, Mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Ainsi, en logique, *Barbara, Celarent, etc.*, sont des mots artificiels dont on se servait jadis pour graver plus aisément dans la mémoire les différentes espèces de syllogismes. ‖ Figur., *Grands mots*, Expressions exagérées. — *Gros mots*, Jurements ; ou bien Menaces, paroles blessantes. *Il a dit de gros mots. Des paroles piquantes ils en sont venus aux gros mots.* ‖ Famil., *Ce sont des mots, ce ne sont que des mots*, Ces paroles sont vides de sens ; ou bien, Ces paroles ne seront suivis d'aucun effet. — Prov., *Dire les mots et les paroles*, Dire crûment une chose qui aurait besoin d'être adoucie par l'expression. *Il n'y a qu'un mot qui serve*, Décidez-vous nettement ; ou Ce que je vous dis est mon dernier mot. — Fig. et fam., *Compter ses mots*, Parler avec lenteur et avec affectation. *Traîner ses mots*, V. TRAÎNER. *Manger ses mots*, V. MANGER. ‖ *Le mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade*, Le nom qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, etc. — — *Jeu de mots*, se dit De quelque allusion fondée sur la ressemblance des mots. = *Mot*, signifie aussi Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles. *Dites-lui un mot en ma faveur. Il ne m'en a pas dit un mot. Vous avez lâché là un mot bien indiscret. Je vous écris un mot pour vous apprendre... Faites-moi un mot de réponse. Je vous prêterai cette somme, mais donnez-moi un mot d'écrit, un mot de votre main. Je vous expliquerai l'affaire en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots.* — Fam., *Un mot, deux mots, s'il vous plaît*, se dit Quand on appelle quelqu'un pour lui parler. Par menace, *Nous en dirons deux mots quand vous voudrez*, Nous viderons votre querelle quand il vous plaira. On dit dans le même sens, *J'ai à me plaindre de lui, je lui en dirai deux mots.* — Fam., *Ne pas sonner mot, ne pas souffler mot, ne dire mot*, Ne pas parler, ne rien dire. *Il n'a pas soufflé mot de toute la soirée. Je n'ai pas le plus petit mot à dire. A toutes nos questions il ne répondit mot. Qui ne dit mot consent.* — Prov., on dit De quelqu'un qui parle peu, et qui cependant a de l'esprit, de l'intelligence. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins.* — Fam., *Vous dites là le mot*, Ce que vous dites éclaircit la difficulté, décide la question. *Le grand mot est lâché*, Le mot qu'on retenait est échappé. *Tranchez le mot, c'est trop longtemps me faire attendre*, Donnez une réponse décisive. *Trancher le mot*, signifie aussi Dire nettement ce qu'on pense. *C'est un homme peu délicat ; tranchons le mot, c'est un fripon.* — *Entendre à demi-mot*, Voy. ENTENDRE. ‖ *Bon mot*, Voy. BON. ‖ *Mot fin*, Expression d'une simplicité apparente, dont la force ne paraît qu'après qu'on y a réfléchi, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire. *Il y a dans cette phrase un mot très-fin.* — Fig. et fam., *Fin mot*, se dit aussi De l'intention secrète qui dirige quelqu'un, du but où tendent ses vues, ses démarches, sa conduite. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela. Il n'a pas encore dit le fin mot. J'ai deviné le fin mot.* ‖ Fam., *Mot pour rire*, Ce qu'on dit en plaisantant pour amuser les autres. — *Il a toujours le mot, le petit mot pour rire.* — On dit aussi D'une chose trop sérieuse pour être tournée en plaisanterie, *Il n'y a pas là le mot pour rire.* On dit encore D'un homme qui veut être plaisant et qui manque son but, *Il n'y a pas le mot pour rire à ce qu'il dit*, et, dans le même sens, *On ne trouve pas le mot pour rire dans cette comédie.* ‖ Sentence, parole remarquable, à quelque titre que ce soit. *C'est un mot de Sénèque. Ce sage a dit un beau mot, un grand mot. Ce mot remarquable est d'Alexandre le Grand. Ce mot de Caligula peint l'homme tout entier.* — On dit aussi : *Voilà un mot fort spirituel. Il lui échappe de temps à autre des mots fort heureux. Etc.* ‖ T. Guerre. Se dit Du mot ou plutôt des mots qu'un chef donne à ceux qui sont sous ses ordres, pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux. Quand le chef donne deux mots, ce qui a presque toujours lieu, le premier s'appelle *Mot d'ordre*, et le second *Mot de ralliement ;* cependant on comprend aussi quelquefois sous le nom de *Mot d'ordre*, l'un et l'autre de ces deux mots. *Donner le mot. Prendre le mot. Quand un poste reconnaît une patrouille, il en reçoit le mot d'ordre et lui donne le mot de ralliement.* On disait autrefois, *Le mot du guet.* — Fig. et prov., *Avoir le m.*, Être averti de ce qu'il convient de faire ou de dire dans une circonstance déterminée. *Se donner le mot*, Convenir, se mettre d'accord, se concerter pour une chose. *On peut compter sur lui, il a le mot. Ils se sont donné le mot.* ‖ T. Blason. *Mot*, se dit Des paroles ou de l'âme d'une devise. V. DEVISE. = T. Comm. *Mot*, se dit Du prix que l'on offre de quelque chose. *Ce drap est de tant. Est-ce votre m. ? Ce n'est que votre premier mot ? C'est mon dernier mot. Ce marchand n'a qu'un mot. Il n'a pas deux mots. Au dernier mot, qu'en voulez-vous ? Dites le bon mot.* ‖ *Prendre quelqu'un au mot*, Accepter une chose à la première offre qui en est faite. *Je lui en ai offert tant, il m'a pris au mot. Vous m'avez offert votre bourse, je vous prends au mot.* = EN UN MOT. loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. *Il est beau, spirituel, aimable, généreux ; en un mot, c'est un homme accompli,* ‖ *En un mot, je n'en ferai rien*, Pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je déclare que je n'en ferai rien. — Fam., on dit aussi Pour marquer sa dernière résolution : *En un mot comme en cent*, ou *comme en mille; Autant en un mot qu'en cent.* = Mot a mot, Mot pour mot. locut. adv. Sans aucun changement ni dans les mots ni dans leur ordre. *Il a appris ce discours mot à mot. Transcrire, traduire, rendre mot à mot. Rapporter mot pour mot tout ce qu'on a entendu dire. Cette phrase est mot à mot dans tel auteur. — Dicter mot à mot*, Ne dicter qu'un mot à la fois. || S'emploie subst. dans le sens de Traduction littérale. *Voilà le mot à mot de la phrase. Cette version n'est qu'un mot à mot.* = A ces mots. loc. adv. Après avoir ainsi parlé. *A ces mots, il lui tourna le dos.*

Syn. — *Expression, Terme.* — Le *Mot* est surtout relatif au matériel d'une langue, à l'assemblage des lettres : il est monosyllabique ou polysyllabique, harmonieux ou rude, déclinable ou indéclinable, latin ou français, etc. Le *terme* se rapporte plutôt à la pensée, aux divers sens que le *mot* peut avoir : il est propre ou impropre, précis ou vague, faible ou énergique. L'*expression*, comme le *terme*, s'adresse à la pensée ; mais le *terme*, avant tout, fait connaître, signifie, tandis que l'*expression* peint et fait sentir : elle est hardie, vive, colorée, recherchée, heureuse. Tout discours travaillé demande que les *mots* soient français, que les *termes* soient propres, que les *expressions* soient nobles. La pureté et l'harmonie du langage dépendent du choix des *mots;* la précision du style dépend du choix des *termes ;* son éclat, son brillant, du choix des *expressions*.

Enc. — Un *Mot* est une émission de voix qui représente une idée ; on peut donc le définir, en d'autres termes, l'expression d'une idée par la parole. Mais comme nos idées ne sont pas toutes de la même nature, il doit nécessairement exister des différences correspondantes dans les mots qui les expriment. Or, lorsqu'on analyse une proposition quelconque, *Dieu est bon*, par ex., on y trouve toujours la désignation d'un objet (*Dieu*), une affirmation relativement à son existence (*est*), et une qualification ou un attribut (*bon*). De là trois espèces de mots. le *Nom* ou *Substantif*, le *Verbe*, et le *Qualificatif* ou l'*Attributif*. Ces trois sortes de mots sont indispensables à l'expression de nos idées ; néanmoins elles ne suffisent pas à les exprimer toutes. Par ex., lorsque j'ai dit *Dieu est bon*, si je veux exprimer aussi sa puissance, je puis, au lieu de dire, *Dieu est puissant*, en répétant le nom *Dieu*, formuler ainsi ma pensée : *Il est puissant*. Le mot *il* remplaçant le mot *Dieu*, je l'appellerai *Pronom*. D'un autre côté, dans une multitude de phrases, l'idée d'affirmation et celle d'attribution sont comprises dans un seul mot. Lorsque, par ex., je dis : *Dieu pense*, j'exprime ces deux idées à la fois ; car *pense* signifie Dieu *est pensant*. En conséquence, nous dirons que *pense* est un *verbe attributif. Quand l'idée d'attribution est exprimée par un mot* distinct du verbe, ce mot est appelé *Qualificatif* ou *Adjectif:* tels sont les mots *bon* et *pensant* des exemples ci-dessus. Nous avons donc déjà quatre espèces de mots, savoir : le *Nom*, le *Pronom*, le *Verbe* et l'*Adjectif*. Mais l'attribution ne saurait toujours s'exprimer d'une manière aussi simple, c'est-à-d. à l'aide d'un adjectif ou d'un verbe attributif. Ainsi, par ex., lorsque je dis de Paul, *Paul court* ou *est courant par monts et par vaux*, l'analyse me donne : *Paul* (nom) *est* (verbe) *courant par monts et par vaux* (attributif). *Mais, comme l'attribution est ici ex*primée par plusieurs mots, il faut examiner ces derniers. Or, je trouve que *monts* et *vaux* désignent des objets ; que *par* désigne un rapport entre *courant* et les mots *monts* et *vaux*, et que *et* sert à unir ces deux derniers mots. Je dirai donc que *monts* et *vaux* sont des noms, et quant aux mots *par* et *et*, j'appellerai celui-ci *Conjonction*, car il sert à joindre deux mots ou deux idées, et j'appellerai celui-là *Préposition*, parce que (cela est ainsi dans notre langue au moins) il précède le mot qui désigne l'objet entre lequel et le sujet d'autre part il existe un rapport. Ainsi, aux quatre espèces de mots énumérées plus haut, nous joindrons la *Préposition* et la *Conjonction*. A ces mots, les grammaires ajoutent encore l'*Article*, le *Participe*, l'*Adverbe* et l'*Interjection;* mais les grammairiens, tout en se soumettant à une classification usitée depuis trop longtemps dans l'enseignement pour prétendre à la changer, s'accordent à reconnaître que ces quatre dernières espèces de mots ne diffèrent pas essentiellement de celles que nous avons mentionnées, et que, par conséquent, elles ne constituent point, à proprement parler, des *parties du discours*. En effet, l'*article* et le *participe* sont de simples adjectifs ; l'*adverbe* est un mot composé d'une préposition et d'un nom ; enfin, l'*interjection* proprement dite n'est qu'un cri. Sur les dix espèces de mots admises par les auteurs, six sont *variables* ou *déclinables*, et quatre sont *invariables* ou *indéclinables;* les premières sont : le *nom* ou *substantif*, le *pronom*, l'*adjectif*, l'*article*, le *participe* et le *verbe;* les secondes sont : l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*.

MOTET. s. m. (it. *mottetto*, petit mot). T. Mus.

Enc. — On appelle *Motet*, un morceau de musique religieuse écrit sur des paroles sacrées, telles que hymnes, psaumes, antiennes, mais qui ne font point partie de l'office divin. Les motets se chantent ordinairement à l'offertoire de la messe. Il n'existe aucune règle particulière pour ce genre de composition. On a écrit des motets pour un nombre de voix qui varie depuis une jusqu'à seize ; ils peuvent être chantés en chœur sans accompagnement, ou accompagnés, soit par l'orgue, soit par le quatuor, soit par l'orchestre. Palestrina, Hændel et Cherubini nous ont laissé des modèles admirables dans ce genre de musique religieuse.

MOTEUR. s. m. (lat. *motor*, de *movere*, mouvoir). Celui qui donne le mouvement. *Dieu est le premier m., le souverain m. de toutes choses.* — Au sens moral, *Il fut le principal m. de cette entreprise, de cette conjuration.* || T. Mécan. L'agent qui imprime le mouvement. *L'eau est le plus économique de tous les moteurs.* || T. Anat. Se dit Des muscles qui font mouvoir une partie quelconque, et * Des nerfs qui déterminent la contraction musculaire. *Les moteurs internes du bras. Le m. externe de l'œil.*

Enc. — Pour mettre une machine en mouvement, il faut toujours employer une certaine puissance. Toute source de puissance mécanique porte le nom de *Moteur*. Les moteurs sont de diverses sortes ; nous les diviserons en *Moteurs animés* et *Moteurs inanimés*.

I. La première classe comprend l'homme et les animaux. Dans l'antiquité, la force musculaire de l'esclave et de quelques animaux domestiques était, pour ainsi dire, la seule puissance motrice dont on sût tirer parti. Sous un certain rapport, l'*homme* est le plus parfait des moteurs, car l'*intelligence* préside à son action. Il sait en varier l'intensité, la direction, la vitesse ; en un mot, l'appliquer de façon à obtenir des effets qu'aucune combinaison de machines, si complexe qu'elle soit, ne saurait réaliser. Mais, d'un autre côté, l'homme lui-même est un m. très-défectueux, parce que son énergie musculaire est nécessairement variable et intermittente. On peut utiliser la force de l'homme de façons très-différentes ; nous citerons comme exemples : l'élévation directe d'un fardeau sans l'emploi d'aucune machine ; l'élévation d'un poids à l'aide d'une poulie ; l'action sur les manivelles de diverses machines, telles que treuils, grues, etc. ; l'homme agit par son poids dans les roues à chevilles et dans les tambours creux munis de marches intérieures. Ce dernier mode, ainsi que l'a montré Coulomb, est celui qui donne la plus grande quantité de travail journalier ; mais, indépendamment du danger qu'il présente dans certains cas, il exerce toujours une influence funeste sur la santé des ouvriers. La quantité de travail effectuée dans une journée de 8 heures par un homme agissant sur une roue à chevilles peut aller jusqu'à 256,000 kilogrammètres ; le même homme, agissant sur une manivelle, ne produirait que 172,000 km., et 100,000 seulement, s'il élevait le mouton d'une sonnette à déclic. — Les modes d'application de la force des *animaux*, et particulièrement du cheval, sont beaucoup moins variés. Ou bien on leur fait tirer horizontalement des voitures ou des fardeaux, ou bien on les fait agir dans des manéges. Dans ce dernier cas, un cheval équivaut à peu près à 7 *hommes occupés à tourner une manivelle. C'est un travail qui* s'élève à environ 42 km. par seconde. Un âne produirait le quart de ce travail.

II. *Moteurs inanimés.* — Dans cette classe, nous rangerons les corps selon les formes qu'ils affectent, solide, liquide et gazeuse ; puis nous citerons les agents dits impondérables, c.-à-d. l'électricité et le magnétisme.

A. Les *corps solides* peuvent agir, soit par leur pesanteur, soit par leur élasticité. La *pesanteur* des corps solides ne peut être employée comme force motrice que dans des cas assez limités, parce qu'on est obligé, une fois l'effet produit, de dépenser une force égale pour ramener le corps à sa première position. Tel est le cas des horloges où le mouvement est produit par un poids tombant d'une certaine hauteur ; tel est encore le cas des plans inclinés automoteurs. L'*élasticité* des corps solides agit, comme *force motrice, dans les ressorts. Nous citerons* comme exemples de machines mues de cette manière, les pendules et les montres. Il est vrai qu'un ressort ne peut agir sur une machine que lorsqu'il est tendu, et que, pour l'amener à cet état, il faut lui appliquer l'action d'un autre moteur ; mais il n'en constitue pas moins un agent capable de vaincre les résistances qui lui sont opposées.

B. Les *corps liquides*, et plus particulièrement l'eau, constituent des moteurs d'une grande puissance. Ils peuvent agir, soit par leur propre poids, soit en vertu d'une vitesse acquise sous l'influence de la pesanteur, soit en vertu de la réaction déterminée par leur écoulement. Souvent plusieurs de ces différents effets sont produits simultanément, mais, dans tous les cas, les liquides ne produisent de travail mécanique qu'en obéissant à l'action de la pesanteur pendant qu'ils passent d'un niveau supérieur à un niveau inférieur. A l'état de repos, l'eau ne peut que servir d'intermédiaire, d'agent de transmission du mouvement, mais elle ne peut fournir un véritable travail mécanique. On utilise comme moteurs les liquides en mouvement, en les faisant agir sur des récepteurs mobiles, sur des roues, par ex., qui transmettent ultérieurement l'impulsion qu'ils ont reçue à d'autres organes destinés à produire un travail utile. L'eau agit ordinairement sur les roues par simple pression ou par percussion ; mais quelquefois aussi elle agit en vertu de la réaction due à l'écoulement ; les récepteurs hydrauliques où cette force est utilisée sont appelés roues à réaction.

C. Non-seulement les *gaz* et les *vapeurs* peuvent être utilisés comme forces motrices, mais encore les plus grands effets qu'*on puisse obtenir des moteurs, ce sont eux* qui les donnent. L'air agit, en vertu de sa pesanteur, dans la propulsion des convois sur les chemins de fer atmosphériques. Il agit, en vertu de la vitesse acquise dans la navigation à voile et dans les moulins à vent. Les gaz agissent à la manière des ressorts, par leur élasticité, lorsque, après les avoir fortement comprimés, on leur ouvre une issue par laquelle ils peuvent s'échapper : tel est le cas du fusil à vent. Mais c'est quand ils sont soumis à l'influence de la chaleur que les gaz deviennent, grâce à leur expansibilité indéfinie, et à la compression à laquelle on les soumet en même temps, la source la plus puissante et la plus merveilleuse de force motrice. La célèbre machine d'Éricson, par ex., est fondée sur la dilatation de l'air par la chaleur, et sur sa contraction par le refroidissement. La machine à vapeur est fondée sur la force de tension qu'acquiert l'eau en se vaporisant dans un espace clos. Enfin, on a essayé de mettre à profit la force expansive de divers gaz, saisis au moment même de leur génération, comme le gaz acide carbonique, les gaz produits par la déflagration de la poudre à canon, *ou encore celle qui résulte de* l'inflammation de certains mélanges détonants d'oxygène et d'hydrogène. Mais, à l'exception de la vapeur, jusqu'à ce jour aucune de ces forces motrices n'a encore pu être appliquée utilement dans l'industrie, soit en raison de la complication des appareils, soit à cause du danger résultant de leur emploi, soit à cause du peu de travail utile qu'elles donnent relativement à la dépense pécuniaire qu'elles exigent.

Cependant une tentative toute récente, faite dans cette dernière voie, et due à *notre compatriote Lenoir, semble devoir* être plus heureuse. Au mélange détonant d'oxygène et d'hydrogène qu'on avait employé avant lui, le nouvel inventeur a substitué le gaz de l'éclairage (hydrogène et carbone) mélangé avec l'air atmosphérique (oxygène et azote), et il enflamme ce mélange, comme on l'avait déjà fait pour le mélange oxy-hydrogéné, au moyen de l'étincelle électrique. Lenoir opère son mélange dans la proportion seulement de 5 parties d'hydrogène bicarboné pour 95 d'air atmosphérique. Néanmoins son inflammation engendre une chaleur suffisante pour dilater les produits gazeux qui résultent de la combustion. Lorsqu'on enflamme le mélange, le carbone et l'hydrogène du gaz de l'éclairage se combinent avec l'oxygène de l'air, et il en résulte de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique. Quant à l'azote de l'air, il reste libre, mais non pas inutile : sous l'influence de la chaleur créée par la combinaison, il se dilate en même temps que la vapeur d'eau et l'acide carbonique, et concourt dans une certaine mesure à l'effet produit. L'appareil de Lenoir (Fig. ci-dessous) a l'aspect d'une machine à vapeur horizontale ordinaire. Le cylindre est muni de deux tiroirs ayant chacun une fonction spéciale. Le premier sert à introduire le gaz mélangé à l'air atmosphérique, l'autre sert à l'échappement des produits gazeux après leur combustion. L'inflammation du mélange gazeux est déterminée par une étincelle électrique qu'une machine d'induction de Rhumkorff fait jaillir entre deux conducteurs, comme dans l'appareil de physique connu sous le nom de pistolet de *Volta.* [*La Fig. 1 représente la coupe verticale du mécanisme* moteur, et la Fig. 2 sa coupe horizontale.] Le cylindre est divisé en deux compartiments G et E, par le piston B. Pour produire le mouvement, on ouvre un robinet placé sur le tuyau M qui amène le gaz ; puis on fait faire au volant A un demi-tour, qui a pour effet d'amener le piston au milieu de sa course. L'espace G se remplit alors de gaz, et l'air aspiré par le vide que le piston laisse derrière lui s'introduit par une ouverture V convenablement ménagée. A ce moment le tiroir distributeur se ferme et interrompt toute communication avec l'extérieur ; l'étincelle électrique éclate entre les deux tiges conductrices que l'on voit en K, le mélange s'enflamme, et aussitôt le piston est poussé en avant. Quand il a atteint le terme de sa course, le second tiroir ouvre l'échappement ; le volant A fait passer le *point mort* à la manivelle, et le piston revient sur ses pas. Au même instant, le premier tiroir démasque l'orifice par lequel s'introduit le mélange gazeux : celui-ci pénètre donc dans le compartiment E, et le piston arrive à la moitié de son parcours. Une nouvelle étincelle part, et l'on voit se reproduire la série de phénomènes que nous venons de décrire, et cela indéfiniment. De là production d'un mouvement alternatif de va-et-vient que les organes

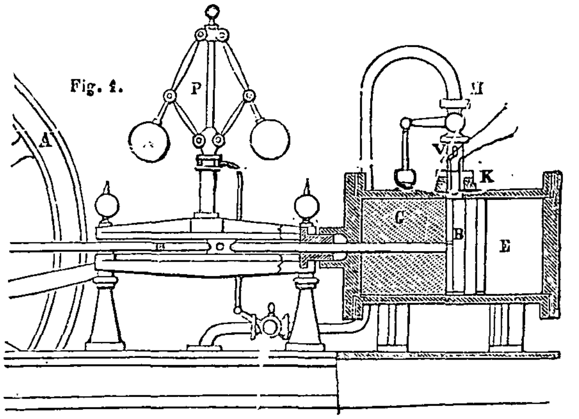
Fig. 1.

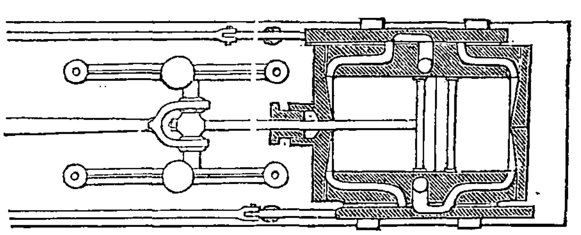
Fig. 2.

mécaniques habituels transforment en mouvement circulaire continu. Les autres parties de la machine, le régulateur à force centrifuge P, par exemple, ne diffèrent point de celles des machines à vapeur et ne doivent pas nous arrêter ici. Les combustions successives dont le cylindre est le siége déterminent dans celui-ci une élévation considérable de température ; mais on remédie à cet inconvénient, en entourant les fonds du cylindre et les tiroirs d'une double enveloppe à circulation d'eau. La machine Lenoir offre, dit-on, à égalité de travail utile, une économie notable sur la machine à vapeur ; reste à savoir si l'usure rapide et les réparations fréquentes qui paraissent devoir être la conséquence de l'emploi du nouveau moteur, ne compenseront pas cette économie première. Toutefois elle présente sur cette dernière un avantage qu'il est dès ce moment facile d'apprécier. Cet avantage réside dans ses moindres dimensions et dans la faculté qu'elle possède de pouvoir être installée partout où l'on peut faire arriver un tuyau de gaz.

D. Parmi les *fluides impondérables*, l'électricité est le seul qu'on emploie comme force motrice. Les machines auxquelles on l'applique sont décrites au mot MAGNÉTISME.

MOTEUR, TRICE. adj. Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. *Force, puissance motrice. Muscles moteurs. Nerfs moteurs.*

MOTIF. s. m. Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter une opinion. *Un bon, un mauvais m. Un m. puissant, louable, honnête. Quel est son m.? Quel m. le fait agir? Il n'a pas fait cela sans m. Un m. de conscience. Il n'a pas d'autre m. que l'intérêt.* — *M. de crédibilité*, Voy. CRÉDIBILITÉ. || * T. Jurispr. *Les motifs d'un jugement, d'un arrêt*, Les considérations tirées de la loi qui ont déterminé la décision des juges. — * Dans un sens anal., *L'exposé des motifs d'un projet de loi*, L'exposé des raisons qui ont décidé le gouvernement à proposer un projet de loi. || T. Musiq. La phrase mélodique, l'idée principale d'un morceau de musique, et que développe celui-ci. *Le m. de cet air est ravissant.*

* **MOTILITÉ.** s. f. T. Physiol. La faculté qu'ont certains organes d'exécuter des mouvements.

MOTION. s. f. (lat. *motio*). Mouvement, action de mouvoir. || Proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. *Faire une m. Appuyer une m. On rejeta sa m. Les motions se succédaient les unes aux autres.* — *M. d'ordre*, Motion qui a pour objet de régler l'ordre de la discussion entre plusieurs propositions.

MOTIVER. v. a. Alléguer, rapporter les motifs d'un arrêt, d'une déclaration quelconque. *M. son avis, son refus. M. un arrêt.* || Servir de motif à. *Il trouve toujours quelque bonne raison pour m. ses inconséquences. — Dans toute pièce de théâtre, il faut que les entrées et les sorties des personnages soient motivées*, Il faut qu'elles soient amenées par quelque cause raisonnable. = MOTIVÉ, ÉE. part.

MOTTE. s. f. (lat. *meta*, borne?). Petit morceau de terre détaché avec la bêche, avec la charrue ou autrement. *Un champ plein de mottes. Briser les mottes d'un champ.* || Portion de terre qui adhère aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. *Lever un arbre avec sa m.* || *M. à brûler*, Petite masse ronde et plate qui est faite avec du tan épuisé ou avec de la tourbe, et qui sert à faire du feu. *Une m. de tourbe.* || * T. Féod. Butte de terre naturelle ou artificielle sur laquelle s'élevait, dans les premiers siècles de la féodalité, le donjon du château.

MOTTER (SE). v. pron. T. Chasse. Se dit Des perdrix quand elles se cachent derrière des mottes de terre.

* **MOTTEUX.** s. m. T. Ornith. Voy. TRAQUET.

* **MOTU PROPRIO.** Expression latine qui signifie *De propre mouvement*, et qui se trouve employée dans certaines bulles des papes, pour indiquer que le souverain pontife a pris la résolution dont il est question de son propre mouvement, et en dehors de toute influence étrangère. — On dit quelquefois substant., *Le motu p. de tel pape. Le pape a décidé par un motu p.*

* **MOTUS.** [On pron. l'S.] Expression familière par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. *Motus, ne parlez pas de cela.*

MOU, MOLLE. adj. (lat. *mollis*). [On dit quelquefois *Mol*, au masc., mais seulement en poésie ou dans le style soutenu, et lorsque le mot qui suit commence par une voyelle.] Dans le lang. de la science, on appelle *Corps mous*, Ceux qui changent de figure par la compression ou par le choc, et qui ne reprennent pas leur figure première, quand le choc ou la compression a cessé ; en ce sens, *Mou* se dit par opposit. à *Dur* et à *Élastique*. — Dans le lang. ordinaire, *Mou* signifie Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. *Du fromage mou. De la cire molle. Des poires molles. Des chairs molles. Un lit mou.* || Figur., Qui manque de vigueur, d'énergie. *Ce cheval est mou. Cet homme est mou au travail.* — Signifie encore Indolent, énervé, qui manque de résolution, de fermeté, qui ne prend rien à cœur. *Un caractère mou. Un esprit mou. Une âme molle. Un homme mou et efféminé. Il est bien mou pour ses amis.* || Fig., se dit aussi Des choses au sens moral, et s'applique à celles Qui causent ou qui dénotent la mollesse de l'âme. *Une éducation molle. Une molle oisiveté. Une molle indulgence. Une résolution, une conduite molle. Un mol abandon.* || T. Littér. *Style mou*, Style sans vigueur. — Dans les Arts du dessin, *Touche molle, manière molle*, se dit De la faiblesse de l'expression, du manque de vigueur dans l'exécution. On dit de même, *Pinceau mou. Ciseau mou. Burin mou.* || En parlant de l'état atmosphérique, on dit que *L'air est mou*, que *Le temps est mou*, que *Le vent est mou*, Lorsque l'atmosphère est chargée d'humidité et que la température est tiède ou chaude. — * Les marins disent encore D'un vent faible, *Le vent est mou.*

MOU. s. m. Nom vulgaire donné au Poumon de certains animaux. *Du mou de veau.*

MOUCHARD. s. m. (R. *mouche*). Espion de police. *C'est un fin m.* = * MOUCHARDER. v. a. Espionner. Pop. ; on doit dire *Moucher*. = MOUCHARDÉ, ÉE. part.

MOUCHE. s. f. (lat. *musca*). Nom générique d'un grand nombre d'insectes diptères à ailes transparentes, dont le type est la *M. domestique* ; mais, par anal., on applique vulgairement ce nom à beaucoup d'autres diptères, et même à des insectes appartenant à des ordres différents. *Une grosse m. Une m. venimeuse. Bourdonnement d'une m. Une piqûre de m.* V. MUSCIDES. — *Les mouches à miel*, les Abeilles. *M. d'Espagne*, la Cantharide ; on dit aussi, *M. cantharide. M. à feu* ou *M. luisante*, le Lampyre, le Fulgore, etc. — Fig. et prov., *Être tendre aux mouches*, Être sensible aux moindres incommodités, ou S'offenser de peu de chose. *Gober des mouches*, Voy. GOBER. *Prendre la m.*, V. PRENDRE. *Quelle m. le pique? Quelle m. l'a piqué?* se dit D'un homme qui s'emporte sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet. *Faire la m. du coche*, Faire l'empressé, le nécessaire, s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué. || Figur. et famil., on appelle *Pieds de m.*, Une écriture dont le caractère est menu, mal formé et point lié. *Je ne puis déchiffrer ses pieds de m.* || Figur. et fam., Celui ou celle que la police met à la suite de quelqu'un pour épier ses démarches. *Je soupçonne qu'il y avait là quelque m.* — Famil., on dit D'une personne très-fine et très-rusée, *C'est une fine m.* || Petit morceau de taffetas noir que les dames se mettaient autrefois sur le visage pour cacher quelque défaut ou pour faire paraître le teint plus blanc. *Les mouches lui siéent bien. Une boîte à mouches.* || * Touffe de barbe en forme de pointe, qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure. On dit aussi *Impériale*. || T. Astron. V. CONSTELLATION. || * T. Archit. *Aile de m.*, V. AILE. || T. Jeu. Sorte de Jeu de cartes qu'on joue à plusieurs personnes, depuis trois jusqu'à six. || * T. Mar. Bâtiment léger, soit brick, soit goëlette, soit cutter, employé à surveiller l'ennemi et à porter les ordres du commandant de la flotte, de l'escadre. || T. Méd. *Mouches*, au plur., se dit quelquefois Des premières douleurs de l'accouchement. — * *Mouches volantes*, Voy. AMAUROSE. || * T. Pharm. Se dit De certains topiques de petite dimension qu'on prépare le plus souvent avec les cantharides, l'opium, la belladone, etc. *On lui a appliqué une m. à la tempe pour calmer sa névralgie.*

MOUCHER. v. a. Presser les narines pour en faire sortir les produits de sécrétion que peuvent contenir les fosses nasales. *Mouchez cet enfant.* — Absol., *Le tabac fait m. Il ne mouche presque pas.* — *M. du sang*, Rendre, en se mouchant, du sang par le nez. || En parlant D'une bougie, d'une chandelle, etc., Ôter le bout carbonisé de la mèche, lorsqu'il empêche de bien éclairer. *M. une lampe. Vous avez mouché cette chandelle trop court.* = SE MOUCHER. v. pron. Se débarrasser le nez de l'humeur qui en découle. || Figur. et prov., *Qui se sent morveux se mouche*, Que ceux qui reconnaissent avoir le défaut, le vice, dont on parle, se fassent, s'ils le veulent, l'application de ce que l'on en dit. — Pop., on dit D'un homme habile et ferme, *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied.* = MOUCHÉ, ÉE. part.

MOUCHER. v. a. Espionner. *La police a fait m. cet homme.* Fam. = MOUCHÉ, ÉE. part.

MOUCHEROLLE. s. m. Ornith. V. GOBE-MOUCHES.

MOUCHERON. s. m. T. Entom. Nom vulgaire des petites espèces de Diptères, particulièrem. des espèces du genre Cousin.

MOUCHERON. s. m. Le bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

* **MOUCHET.** s. m. T. Ornith. Voy. FAUVETTE.

MOUCHETER. v. a. (Rad. *mouche*). Marquer une étoffe de petites taches placées symétriquement. *M. du taffetas, du satin.* || *M. de l'hermine*, Y coudre de distance en distance des petits morceaux de fourrure noire. = MOUCHETÉ, ÉE. part. *Satin moucheté. Hermine mouchetée.* || Adjectiv., se dit souvent pour Tacheté. *Chat moucheté. Papillon moucheté.* — *Blé moucheté*, Blé malade qui a une poussière noire dans les poils qui sont à l'une des extrémités du grain. — * T. Blas. Se dit Des pièces chargées de mouchetures d'hermine. || T. Escrime. *Fleuret moucheté, épée mouchetée*, Fleuret, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime. = Conj. Voy. CAQUETER.

MOUCHETTES. s. f. pl. Instrument à deux branches, qui sert à moucher les chandelles, les bougies.

MOUCHETURE. s. f. Tache naturelle qui se trouve sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes d'une foule d'insectes, etc. || Par anal., Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. *La m. de cette étoffe est agréable.* — *M. d'hermine*, Petit morceau de fourrure noire qu'on met dans l'hermine. || T. Chir. Scarification superficielle.

MOUCHEUR. s. m. Celui qui, autrefois, était chargé de moucher les chandelles dans un théâtre.

MOUCHOIR. s. m. Morceau carré de toile, de fil ou de coton, quelquefois même de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher. *M. de batiste. M. blanc. M. de couleur. M. de poche.* || *M. de cou*, Morceau d'étoffe, de la forme d'un mouchoir, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. || Fig. et prov., *Jeter le m. à une femme*, Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle qu'on préfère ; se dit par allus. à la manière dont en use, à ce que croit le vulgaire, le maître d'un harem lorsqu'il veut désigner celle de ses femmes qui doit partager son lit. On dit, dans un sens anal., en parl. Des femmes, *Briguer le m. Refuser le mouchoir.*

MOUCHURE. s. f. Le bout de mèche carbonisé que l'on a ôté en mouchant une chandelle, une lampe, etc.

MOUDRE. v. a. Broyer, réduire en poudre par le moyen d'un moulin. *M. du blé, du café, etc.* — Absol., *Le moulin manque d'eau, il ne peut m. Ce moulin ne moud pas assez fin.* || Fig., *M. un homme de coups*, Le battre violemment. = *MOULU, UE.* p. || *Or moulu*, Or réduit en très-petites parcelles, et dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux. || Fig., *Avoir le corps tout moulu, être tout moulu*, Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir enduré une grande fatigue.

Conj.—*Je mouds, tu mouds, il moud ; nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais ; nous moulions. Je moulus ; nous moulûmes. Je moudrai ; nous moudrons.—Je moudrais ; nous moudrions. — Mouds ; moulons. — Que je moule ; que nous moulions. Que je moulusse ; que nous moulussions. Moulant, moulu.*

MOUE. s. f. (angl. *mouth*, bouche?). Grimace que l'on fait en rapprochant et en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement. *Une grosse, une vilaine m. Faire la m. à quelqu'un.* || Fig. et fam., *Faire la m.*, Témoigner de la mauvaise humeur par son silence ou par son air.

MOUÉE. s. f. T. Vén. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE. s. f. T. Ornith. Voy. GOËLAND.

MOUFETTE. s. f. T. Chimie. Voy. MOFETTE. || * T. Mamm. Voy. MARTE.

MOUFLARD, ARDE. s. (R. *mufle*). Celui, celle qui a le visage gros et rebondi. *Un gros m.* Pop.

MOUFLE. s. f. T. Méc. V. POULIE. || T. Comm. Sorte de mitaine, gros gant de cuir ou de laine où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce.

MOUFLE. s. m. T. Chim. et Technol. Vaisseau de terre dont on se sert pour exposer les corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. —* Plusieurs font ce mot féminin. — Voy. Céramique.

MOUFLÉ, ÉE. adj. *Poulie mouflée*, Poulie qui fait partie d'un système de poulies formant une moufle.

MOUFLON. s. m. T. Mamm. Voy. Mouton.

MOUILLAGE. s. m. Lieu de la mer où un vaisseau peut commodément jeter l'ancre. *Un bon m. Ce m. n'est pas sûr. Le vaisseau est au m.* || * Action d'humecter. *Le m. de l'orge dans les brasseries a pour but de le faire germer.* || * Action d'ajouter de l'eau à quelque liquide spiritueux. *Le m. des vins, des eaux-de-vie.*

MOUILLE-BOUCHE. s. f. T. Hortic. Sorte de poire fondante qui mûrit en juillet et août. *Des m.-bouche.*

MOUILLER. v. a. Tremper, humecter, rendre humide. *M. un linge dans l'eau. La pluie a bien mouillé les chemins. Je suis tout mouillé. Il s'est à peine mouillé les lèvres. Des larmes mouillaient son visage. Il faut m. cette orge.* — Absol., *Ce brouillard mouille comme la pluie.* || * Dans le commerce des spiritueux, signifie Y ajouter de l'eau, *M. le vin. M. l'eau-de-vie. M. l'alcool.* || T. Mar. *M. l'ancre*, ou simpl. *Mouiller*, Jeter l'ancre pour arrêter le bâtiment. *On mouilla l'ancre en tel endroit.* — Par méton., *Nous étions mouillés dans la rade.* = se Mouiller. v. pron. *Il craint de se m. Ses yeux se mouillèrent de larmes.* || T. Gramm. *M. les* ll. Voy. L. = Mouillé, ée. partic. *Du linge mouillé. Des yeux mouillés de larmes.* || *Jouer au doigt mouillé*, Jouer au jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement et à laisser deviner ensuite lequel est mouillé. *Tirer au doigt mouillé*, Décider d'une chose par le doigt mouillé, comme par une espèce de sort.

MOUILLETTE. s. f. Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque.

MOUILLOIR. s. m. Petit vase dont les femmes se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts en filant.

MOUILLURE. s. f. Action de mouiller; État de ce qui est mouillé. *La m. du papier avant l'impression. Les voituriers sont responsables de la mouillure.*

* **MOUJIK.** s. m. T. Relat. Serf ou paysan russe.

MOULAGE. s. m. Action de prendre une empreinte pour faire un moule. || * Action d'exécuter un ouvrage au moyen d'un moule. || Action de mesurer du bois.

Enc. — Le *Moulage* consiste à reproduire les formes diverses des corps au moyen de modèles appelés *Moules*. Le m. des métaux, du soufre, et autres substances fusibles, s'opère par la voie ignée; celui des ouvrages de cire, de plâtre, de ciment ou autres matières susceptibles de se délayer dans l'eau, s'exécute au moyen de cet intermède. Quant aux procédés employés dans chacun de ces cas, ils varient suivant la matière dont le moule lui-même est formé, et suivant celle de l'ouvrage que l'on veut obtenir.

Les moules destinés au m. des métaux ou des alliages fusibles, sont de sable argileux, de terre grasse, de fonte, ou de cuivre. — Pour le *moul. en sable*, on applique sur une couche plus ou moins épaisse de sable ordinaire un modèle de bois représentant la forme de l'objet, de manière que les parties en relief de celui-ci se trouvent reproduites en creux dans le sable. Le m. est dit *à découvert* ou *sur chantier*, quand la pièce moulée a au moins une surface unie; alors le métal en fusion se met de niveau à la partie supérieure en vertu de sa liquidité. Le *m. en châssis* est ainsi nommé des châssis de bois ou de fonte qu'on emploie pour maintenir le sable. Dans le *m. en sable gras* ou *sable d'étuve*, au lieu de sable ordinaire ou sable vert, on se sert de sable desséché à l'étuve, puis l'on enduit la surface du moule avec une légère bouillie faite d'eau, d'argile pure et de charbon pulvérisé. — Dans le *m. en terre*, on forme d'abord une pâte consistante avec de l'eau et de la terre grasse argileuse, tantôt seule, tantôt additionnée de foin, de paille ou de crottin de cheval. C'est avec cette pâte, et en s'aidant de règles ou de gabarits, que l'on exécute le modèle de la pièce à mouler. Ce procédé est surtout usité pour la fonte des cloches et des bouches à feu. — Lorsqu'on veut obtenir des pièces parfaitement polies, et, en outre, durcir la surface extérieure, on se sert de moules de fer ou de cuivre. Tantôt ces moules sont formés d'une seule pièce, tantôt ils se composent de plusieurs pièces appelées *Coquilles*, qu'on ajuste ensemble : d'où le nom de *m. en coquilles* donné à ce procédé. Toutes les parties de la pièce qui touchent les parois du moule se durcissent et blanchissent, effet qui est dû à la basse température de ces dernières.

Pour mouler *en plâtre*, on se sert d'un modèle d'argile, de cire ou de soufre mou, dont la préparation est l'œuvre du sculpteur. A l'aide d'un pinceau, on recouvre ce modèle d'une couche légère de plâtre gâché, en ayant soin de bien remplir tous les creux. On en applique ensuite une seconde couche plus épaisse, qu'on laisse durcir. On a ainsi un moule qui reproduit exactement le modèle, et il ne reste plus qu'à dégager celui-ci. Dans certains cas, on ne peut y parvenir qu'en détruisant le modèle : c'est ce qu'on appelle *m. à creux perdu*. Mais cette méthode est peu employée, attendu qu'on perd ainsi l'original, et qu'en même temps on se prive de la faculté de corriger le creux. Pour éviter cet inconvénient, on fait le moule de plusieurs pièces, de manière à pouvoir les retirer sans les endommager, et sans endommager le modèle. Une fois le moule préparé, lorsqu'on veut obtenir une reproduction du modèle, on enduit d'huile de lin lithargyrée l'intérieur de ses différentes pièces, on les réunit en s'aidant de points de repère ménagés à cet effet, puis on les assujettit fortement ensemble avec des cordes et des courroies; enfin on verse, par une ouverture *ad hoc*, dans l'espèce de boîte qu'elles forment, du plâtre délayé et gâché clair, et on roule l'appareil dans tous les sens, pour que la pâte liquide puisse pénétrer dans tous les creux. Quand le plâtre commence à prendre, on fait écouler la partie qui n'a pas encore pris, et la première couche se trouve produite. On continue de la même manière jusqu'à ce que la pièce ait l'épaisseur qu'on juge convenable de lui donner. Alors on retire une à une les pièces qui constituent le moule, pour recommencer de la même manière, quand on veut obtenir un nouvel exemplaire. L'objet obtenu à l'aide d'un moule de ce genre présente toujours des coutures ou *Balèvres* aux lignes de jonction des pièces du moule; on les fait disparaître en les enlevant avec soin. Le procédé que nous venons de décrire s'emploie, sauf certaines précautions particulières, pour prendre le masque des personnes mortes ou vivantes dont on veut reproduire les traits. C'est à André Verocchio, sculpteur célèbre du XV^e siècle, que l'on attribue la première idée de façonner des moules en plâtre sur le visage des personnes mortes.

Le m. de la *cire*, du *soufre*, des *ciments*, s'exécute, sauf de légères modifications, comme celui du plâtre. Il en est de même de celui du *carton-pâte*, du *papier mâché*, et autres substances analogues.

MOULE. s. m. (lat. *modulus*, mesure). En termes d'Arts et Métiers, on appelle *Moule*, Tout instrument qui sert à donner ou à déterminer la forme de quelque ouvrage; mais on nomme particul. ainsi, Un corps solide creusé ou façonné de manière à donner une forme déterminée à une matière, soit molle, soit à l'état de fusion qu'on y introduit. *M. d'une seule pièce, de plusieurs pièces. Jeter en m. le bronze d'une statue. Un m. à fondre des caractères d'imprimerie. Un m. à faire des balles*, ou simpl., *un m. à balles. M. à faire des mottes. M. de bouton*, Voy. Bouton. || Fig. et fam., *Cette personne est faite au m.*, Elle est parfaitement faite, très-bien proportionnée. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même m.*, Elles ont des ressemblances extraordinaires de figure, de taille, de caractère, d'humeur, etc. *Le m. en est perdu*, se dit en parl. De quelques personnes rares et uniques en leur genre. *Cela ne se jette pas en m.*, Voy. Jeter. || Ancienne mesure pour le bois à brûler qui n'est plus en usage; néanmoins on appelle encore *Bois de m.*, Le bois à brûler de la première qualité.

MOULE. s. f. T. Zool. Voy. Mytilacés.

MOULER. v. a. Exécuter au moyen d'un moule. *M. une figure, des bas-reliefs, des médailles, des ornements, etc. M. des chandelles. M. des briques.* || Prendre l'empreinte d'un objet pour que cette empreinte puisse ensuite servir de moule. *M. une statue, un bas-relief, une médaille. Son buste a été fait d'après le masque qu'on avait moulé sur son visage.* || *M. du bois*, Mesurer une certaine quantité de bois, en le rangeant entre deux traverses qui doivent le contenir. On dit ordin., *Corder du bois.* = se Mouler. v. pron. * Prendre la forme d'un moule. *Ce mélange se moule très-aisément.* || Fig. et fam., *Se m. sur quelqu'un*, Le prendre pour modèle. = Moulé, ée. part. || Adjectiv., *Lettre moulée*, se dit famil., Des caractères imprimés, et quelquefois même D'une écriture à la main qui imite la forme des lettres imprimées. *Elle ne sait lire que la lettre moulée. Ce copiste fait très-bien la lettre moulée.* — Prov., *Croire tout ce qui est moule*, Ajouter foi à tout ce qui est imprimé. || *Moulé*, se dit encore subst. et au masc. dans la première acception de la locut., *Lettre moulée. Il ne lit que le moulé.*

MOULEUR. s. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. || Autrefois, on appelait *M. de bois*, Un officier de police qui était chargé de veiller au mesurage du bois.

MOULIN. s. m. (lat. *mola*, meule). Machine à moudre les céréales. *M. à bras, à vent, à eau, à vapeur. Un m. banal.* || Se dit aussi De diverses machines du même genre qui servent à différents usages. *M. à café. M. à huile, à poudre, à plâtre, à sucre, à foulon. M. à filer la soie.* || Fig. et fam., on dit De quelqu'un dont on n'est pas content, *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre m.*, pour, Il aura besoin de nous à son tour, et alors nous agirons de même à son égard. — *Faire venir l'eau au m.*, Voy. Eau. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Voy. Bonnet. — *Se battre contre des moulins à vent*, Se forger des chimères, se créer des fantômes pour les combattre. — *C'est un m. à paroles*, se dit D'une personne fort babillarde.

Enc. — I. L'emploi de machines plus ou moins propres à diminuer le travail de l'homme dans la pénible tâche de broyer le grain des céréales pour le réduire en farine remonte à la plus haute antiquité. Ainsi nous voyons, dans les livres de Moïse et dans Homère, que de leur temps on faisait usage à cet effet de moulins composés de deux petites meules cylindriques de pierre dure que des esclaves ou des femmes faisaient tourner l'une au-dessus de l'autre ; mais nous ne savons, ni quelle était la forme précise de ces meules, ni quel était le mécanisme à l'aide duquel on les mettait en mouvement. Les m. dont se servaient les Grecs et les Romains à une époque relativement beaucoup plus moderne nous sont au contraire parfaitement connus, mais ils offrent sans doute des perfectionnements notables sur les moulins primitifs de l'époque de Moïse et de celle d'Homère. Les Fig. 1 et 2 représentent un des nombreux moulins romains trouvés à Pompéi. La meule gisante, ou *meta*, A, est conique : elle se terminait supérieurement par un pivot de fer. La meule volante, ou *catillus*, B, qui est représentée en place, a à peu près la forme d'un sablier composé de deux cônes creux joints ensemble au sommet. Au point de jonction des deux cônes, il existe une pièce de fer présentant au centre une cavité qui recevait le pivot de fer de la *meta*, afin de maintenir la meule supérieure dans une position bien verticale. Celle-ci était en outre munie d'un cercle de fer qui portait des trous carrés pour recevoir les barres employées pour mettre l'appareil en mouvement. Le grain était versé dans le cône supérieur de la meule mobile, et tombait peu à peu par l'étranglement qui existait entre les deux cavités de cette meule sur le sommet du cône de la meule gisante. Enfin le blé, en glissant entre les parois des deux cônes en contact, se trouvait écrasé et tombait sous forme de farine sur les côtés de la base du cône, dans un canal destiné à recevoir le produit de la mouture. Le m. que représente notre figure a environ 1 mèt. 80 de hauteur. Les moulins de ce genre (*mola manuaria, versatilis*) étaient mis en mouvement par des esclaves; mais quand leurs dimensions étaient plus considérables, on employait des ânes, des mulets ou des chevaux (*mola asinaria, machinaria*) : l'animal était alors attelé comme à un manége. Les moulins à eau (*mola aquaria*) paraissent avoir pris naissance dans l'Asie Mineure; le plus ancien m. de ce genre dont il soit fait mention dépendait du palais de Mithridate, roi de Pont (environ 90 ans av. J.-C.). Ces moulins furent introduits en Italie du temps de César, mais ils ne commencèrent à devenir communs que vers le IV^e siècle. Les *moulins à vent* sont aussi d'origine orientale. On croit communément qu'ils ont été importés en Europe par les croisés, mais il est aujourd'hui reconnu que cette importation est beaucoup plus ancienne, et qu'elle a eu lieu, non pas par la Méditerranée, mais par la Russie, la Pologne et la Hongrie. Les plus anciens dont les textes fassent mention existaient dans ce dernier pays au VIII^e siècle. Quant aux *moulins à vapeur*, les premiers qui aient marché régulièrement paraissent avoir été établis en Angleterre, vers 1789.

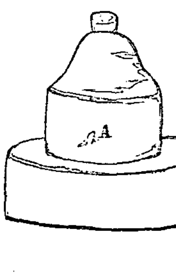

Fig. 1.

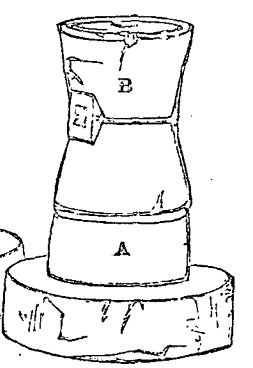

Fig. 2.

II. Trois sortes de moulins sont actuellement en usage : le *M. ordinaire*, qui est extrêmement répandu dans nos provinces; le *M. moderne*, qui est seul employé dans les grandes usines, et le *M. à vent*, dont on trouve encore quelques échantillons dispersés çà et là dans nos campagnes. Les moulins ordinaires sont mus par l'eau. On les appelle *Moulins pendants ou de pied ferme*, quand ils sont bâtis sur le bord d'un cours d'eau, et *Moulins à nef*, quand ils sont établis sur des bateaux. Dans tous les cas, l'arbre moteur porte un *Rouet* à la circonférence duquel sont implantées des chevilles qui s'engrènent dans une lanterne traversée par un axe qu'on nomme *Gros fer*, ou simplement *Fer*. L'extrémité inférieure de ce dernier porte sur une pièce de bois appelée *Palier*, tandis que la supérieure, traversant la meule gisante, supporte la meule courante et l'entraîne dans son mouvement de rotation au moyen d'une pièce de fer en forme d'X, nommée *Anille* ou *Nille*, qui est solidement fixée dans le massif de la meule. Les deux meules sont enfermées dans un coffre de bois qui s'appelle *Boîte* ou *Archure*. Le grain est versé dans la *Trémie*, sorte de grande auge carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, qui est au-dessus des meules et munie d'une ouverture à sa partie inférieure. Au-dessous de la trémie se trouve une petite caisse rectangulaire, appelée *Auget*, qui est légèrement inclinée et également ouverte par le bas. L'auget est suspendu par des cordes enroulées sur de petits treuils, qui servent à le rapprocher ou à l'éloigner de la base de la trémie, suivant que l'on veut diminuer ou accélérer l'écoulement du blé. Il reçoit d'ailleurs, d'un petit mécanisme fixé sur un prolongement du gros fer, un mouvement régulier d'oscillation qui contribue à faire descendre ce dernier. C'est ce mécanisme qui produit le *tic-tac* du m.; aussi l'appelle-t-on le *Babillard*. A sa sortie de l'auget, le grain tombe dans l'*Œillard*, c.-à-d. dans le trou percé au centre de la meule courante, et finit par arriver dans l'intervalle qui sépare les deux meules, où il est broyé. Enfin, la mouture est chassée par la force centrifuge du centre des meules à leur circonférence, d'où elle se rend dans le *Blutoir*. On nomme ainsi une huche fermée dans laquelle est disposé un grand cylindre de toile claire, appelé *Bluteau*. Arrivée dans le bluteau, la mouture se sépare en deux parties, la farine, qui se tamise à travers les mailles de l'étoffe, et le son, qui, se trouvant trop gros pour les traverser, parcourt toute l'étendue du bluteau et va se rendre dans un récipient approprié. Pour que le tamisage s'exécute convenablement, on donne une position inclinée au bluteau, et on le maintient dans une agitation continuelle au moyen d'une petite tige qui est mise en mouvement par la lanterne.

III. Quand on visite les moulins que nous venons de décrire, on est frappé de la grossièreté de leur mécanisme, des soins continuels qu'ils exigent, du bruit assourdissant qu'ils produisent. Ils ont en outre le défaut de faire perdre une assez grande quantité de farine; de nécessiter, s'ils sont mus par l'eau, autant de roues hydrauliques qu'ils ont de *Tournants*, c.-à-d. de paires de meules; et enfin de détruire une grande partie de la force motrice, qui est absorbée par les frottements. Ces inconvénients ont disparu dans les *Moulins modernes :* ici tout se fait sans bruit, presque sans surveillance, et avec une régularité mathématique. Un ou deux employés suffisent pour diriger toute la machine; un cadran leur indique à chaque instant la marche du moteur, et un léger effort sur un levier leur permet de ramener aussitôt la force motrice à une intensité convenable. Un autre levier leur donne le moyen de faire varier l'écartement des meules. Enfin, le même arbre moteur transmet le mouvement à plusieurs paires de meules. Un mécanisme particulier prend les sacs sur les chariots qui les amènent, et les transporte au magasin, ou à la trémie qui en distribue le contenu aux meules. Les moulins modernes se divisent en *Moulins à eau* et en *Moulins à vapeur*, selon la nature du moteur employé. On les distingue aussi en *Moulins à la française* et en *Moulins à l'anglaise*, mais cette dernière distinction n'est guère fondée que sur les dimensions des meules dont on fait usage (v. MEULE). La Fig. 3 représente les parties principales d'un m. à la française à 4 tournants, dont 2 seulement sont visibles, les 2 autres étant placés derrière et symétriquement. En outre, un des tournants est vu en coupe afin de montrer l'intérieur. Un bâti de bois de chêne AAAAA, appelé *Beffroi*, supporte le mécanisme situé au rez-de-chaussée, ainsi que les meules qui sont logées au niveau du plancher du premier étage. L'arbre moteur B porte une roue d'engrenage qui engrène avec la roue K fixée sur l'arbre H. La roue L montée sur ce même axe transmet le mouvement aux axes MM des meules, par l'intermédiaire des roues NN. Les axes MM des meules sont à égale distance de l'axe H, et disposés de manière que les roues qu'ils portent soient indépendantes l'une de l'autre, afin qu'on puisse suspendre la marche de l'une sans être obligé d'arrêter l'autre. Pour obtenir ce résultat, il suffit d'élever celle des roues N, dont on veut suspendre l'action, au-dessus du plan horizontal de la roue L (sur la figure ci-jointe, la roue de gauche N est levée). Cette opération se fait au moyen de la vis à béquille O. Le mécanisme P sert à régler l'écartement des meules en soulevant la meule courante. RR montrent la disposition des meules. Le m. de gauche montre son archure *c*, sa trémie *d*, son auget *e*, son babillard *f*, et la corde *g*, qui sert à régler l'écoulement du grain et qui se trouve à la portée du meunier dans les deux étages. Le m. de droite présente la coupe des mêmes parties. On y trouve, en outre, l'*Anille* ES, et le *Boitillon* FT. Cette dernière pièce est un cercle de fonte fixé à la meule gisante et destiné à maintenir l'arbre M dans une position verticale. UU sont des tuyaux de toile qui amènent le blé des étages supérieurs dans la trémie. Enfin, en *jj* sont des coffres de bois dans lesquels d'autres tuyaux, XX, conduisent la farine à sa sortie des meules. La poulie Y, montée sur l'arbre moteur B, met en mouvement, par l'intermédiaire d'une courroie sans fin et d'autres poulies, divers mécanismes accessoires logés dans l'étage supérieur. Tels sont : les *Tire-sacs*, c.-à-d. les cordes à crochets qui vont saisir les sacs de blé sur les chariots pour les amener dans les greniers; la *machine à nettoyer*, qui, comme son nom l'indique, débarrasse le grain de toutes ses impureté savant qu'on le livre aux meules; et les *Blutoirs*, ou *Bluteaux*, qui séparent le son de la farine, et trient celle-ci en différentes qualités, selon sa finesse.

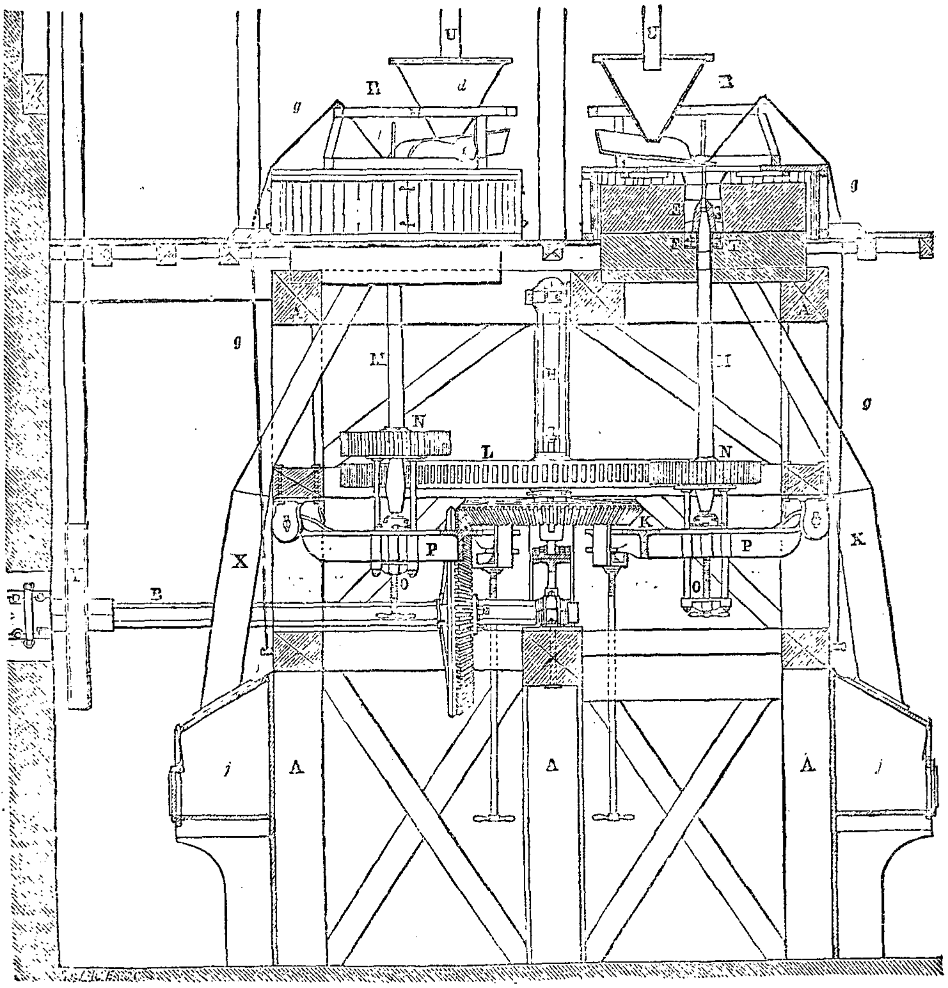

Fig. 3.

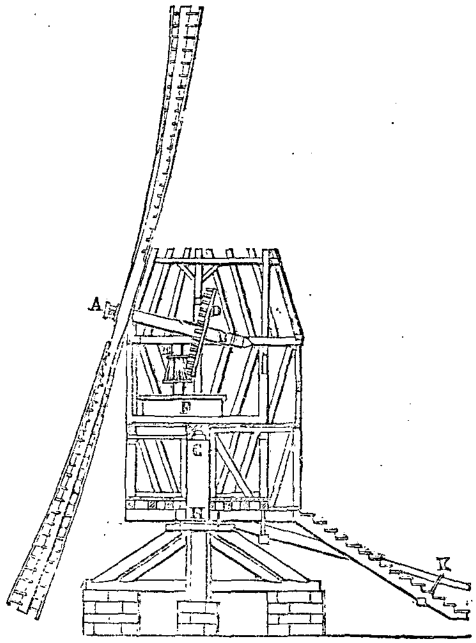

Fig. 4

IV. Dans les *Moulins à vent*, le mécanisme qui sert à moudre le grain est le même que dans les moulins ordinaires; les premiers ne diffèrent guère des seconds que par la nature du moteur et par la disposition de l'appareil de transmission de la force motrice. Ainsi que le montre la Fig. 4, l'arbre moteur, la roue dentée et la lanterne, sont disposés à la partie supérieure de la construction, au lieu d'être établis à la partie inférieure comme dans le m. ordinaire. Le mouvement de rotation imprimé par le vent à l'arbre AB est transmis à la lanterne E par l'intermédiaire de la roue dentée D, fixée à l'arbre moteur. La meule courante est mise en mouvement par la lanterne elle-même, dont l'axe est forme par le gros fer. F est la *botte* ou l'*archure* qui renferme les meules. L'arbre moteur AB fait un angle de 8° à 15° avec l'horizon, parce qu'on a observé que l'air en mouvement fait ordinairement un angle de cette valeur avec la surface de la terre. A son extrémité extérieure sont fixés deux volants longs d'environ 24 mèt., qui forment une espèce de croix et constituent les *bras* du m. Chaque bras sert d'axe à un long châssis rectangulaire formé de lattes équidistantes et implantées, d'une part, au bras qui lui sert d'axe, et, de l'autre, à des pièces de bois parallèles à ce bras. Ces châssis, qu'on nomme les *ailes* du m., représentent des espèces d'échelles par-dessus lesquelles on étend une toile, appelée *voile*, de manière à les transformer en une surface continue propre à recevoir l'action du vent. Il est à remarquer que la surface de ces appareils n'est pas dirigée dans le plan perpendiculaire de l'arbre tournant, mais qu'elle fait un certain angle avec lui. Cette obliquité n'est même pas uniforme dans toute la longueur de chaque aile, mais elle va en diminuant à partir des premières lattes intérieures jusqu'à celles de l'extrémité opposée. Par suite de cette disposition, les voiles présentent au vent une certaine concavité qui augmente notablement leur effet. Quand on veut faire marcher le m., il faut le *mettre au vent*, c'est-à-d. lui donner une position telle, que le plan des ailes soit à peu près perpendiculaire à la direction du vent, ou que l'arbre moteur soit orienté suivant cette direction. Pour faciliter cette manœuvre, l'édifice entier est construit en bois au sommet d'un cône de maçonnerie, qui porte une grosse colonne centrale GH, sur laquelle toute la construction pivote. C'est à l'aide du long levier K que l'on exécute cette manœuvre. En appliquant une force quelconque de traction à l'extrémité de ce levier, on fait tourner la construction autour de son pivot et on l'oriente comme il convient. Dans les moulins plus perfectionnés, la construction est fixe et de maçonnerie. On lui donne alors généralement la forme d'une tour ronde. Mais sa partie supérieure, qui porte la toiture et l'arbre moteur, est rendue mobile au moyen de galets ou de rails de fer qui permettent de la faire tourner à volonté. Lorsqu'un m. à vent ne doit pas marcher, on serre les voiles, en les rapprochant de l'axe de chaque aile : de cette manière, les surfaces des ailes sont à jour, et ne donnent plus de prise au vent. L'expérience a démontré que les moulins à vent donnent la plus grande quantité de travail, quand le nombre des tours qu'exécutent les ailes en une minute est double de celui des mètres que le vent parcourt en une seconde. — Les moulins à vent ne servent pas seulement à moudre le grain. On les emploie souvent aussi pour faire marcher des scieries, mais surtout pour élever l'eau, en faisant mouvoir des vis hollandaises.

V. Nous terminerons en disant un mot des moulins qui sont mis en mouvement par le flux et le reflux de la mer, et qui en conséquence sont nommés *Moulins à marée*. A la marée montante, l'eau s'introduit dans un réservoir *ad hoc* au moyen d'une écluse, sur laquelle est construit le m., et elle fait tourner la roue hydraulique en passant par l'écluse. Lorsque la mer est haute, on ferme les portes de l'écluse, jusqu'à ce que le niveau de la mer se soit suffisamment abaissé; alors on les ouvre de nouveau, de sorte que l'eau emmagasinée dans le réservoir fait tourner la roue en s'échappant par l'écluse. Dans la plupart des moulins à marée, la roue hydraulique tourne dans un sens, à la marée montante, et dans le sens opposé, à la marée descendante; mais, dans d'autres, on dispose les choses de manière qu'elle tourne toujours dans la même direction. Tantôt la roue est invariable dans sa position; tantôt elle monte et descend avec la marée.

MOULINAGE. s. m. T. Techn. Voy. SOIE.

MOULINER. v. a. Faire subir à la soie les opérations du moulinage. || Se dit aussi Des vers qui réduisent le bois en fine poussière. = Mouliné, ée. part. *Soie moulinée. Bois mouliné.*

MOULINET. s. m. Espèce de treuil dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux. ‖ *Faire le m. avec une épée, avec un bâton à deux bouts, etc.*, Se servir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même genre, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse, qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

MOULINIER. s. m. Ouvrier employé au moulinage de la soie. ‖ * Industriel qui a un atelier de moulinage. — On dit quelquefois *Moulineur.*

MOULT. adv. (lat. *multum*). Beaucoup. *Il était m. vaillant. Il avait m. d'argent.* Vieux, et ne s'emploie plus que dans le style marotique.

MOULURE. s. f. (R. *moule*). T. Archit.

Enc. — Les *Moulures* sont des ornements creux ou saillants, qui décorent certaines parties des édifices, et dont la réunion forme les entablements, les impostes, les archivoltes, les corniches, les bases des colonnes et des pilastres, et autres membres d'architecture. Par analogie, on donne aussi le nom de moulures aux parties saillantes ou creuses qui, dans la menuiserie et l'ébénisterie, servent comme d'encadrement aux ouvrages. — Dans l'architecture classique, on distingue les moulures en : *M. lisses*, celles qui n'ont pas d'ornements sculptés ; *M. ornées*, celles qui présentent des ornements gravés en creux ou sculptés en relief ; *M. simples* ou *petites*, celles qui ne sont pas accompagnées de filets ; *M. couronnées* ou *grandes*, celles qui sont toujours accompagnées de filets. Les moulures communes à tous les ordres sont au nombre de huit.

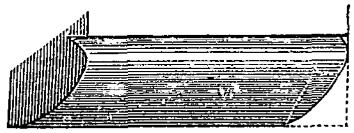
Fig. 1.

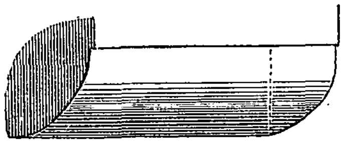
Fig. 2.

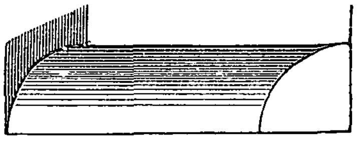
Fig. 3.

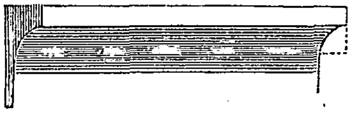
Fig. 4.

1° Le *Quart de rond*, appelé aussi *Ove, Échine* et *Astragale lesbien*, est une m. convexe représentée, dans l'architecture grecque, par une section d'ellipse (Fig. 1. Temple grec à Corinthe), et dans l'architecture romaine (Fig. 2. Théâtre de Marcellus, à Rome), par un quart de cercle. (Cette différence dans la section géométrique se reproduit plus ou moins dans toutes les moulures courbes de l'art grec et de l'art romain.) D'après sa forme, le quart de rond semble particulièrement propre à servir de support à un autre membre. On le voit ordinairement sous l'abaque des chapiteaux, et on le rencontre fréquemment, dans la corniche corinthienne, placé entre le larmier et les denticules. Cette m. doit toujours être placée dans une situation telle qu'elle soit au-dessus du niveau de l'œil. — 2° Le *Cavet*, appelé encore *Demi-creux*, est une échine renversée (Fig. 3. Théâtre de Marcellus). On ne l'emploie guère que comme couronnement, et il ne figure jamais, ni dans les bases, ni dans les chapiteaux. La m., appelée *Congé, Escape*, et *Apophyge* (Fig. 4. Thermes de Dioclétien, à Rome), est un petit cavet qui, dans certains ordres, joint le fût de la colonne à ses moulures supérieures vers le chapiteau — 3° Le *Tore*, ou *Boudin* (Fig. 5. D'après Palladio), est une m. demi-ronde, qui s'emploie surtout dans la base attique et dans la corinthienne. Il semble destiné à lier et à renforcer les parties auxquelles il est appliqué — 4° L'*Astragale*, ou *Baguette* (Fig. 6), n'est autre chose qu'un petit tore, et il a la même destination. — 5° La *Scotie* ou *Trochile*, qu'on nomme encore *Rond-creux* et *Nacelle* (Fig. 7. Thermes de Dioclétien), a pour profil une section d'ellipse. Cette m. se place entre les filets qui accompagnent toujours les tores dans la base attique et dans celle des colonnes composite et corinthienne. Elle a pour objet de séparer les tores, d'augmenter, par le contraste, l'effet des autres moulures, et enfin de donner plus de variété au profil de la base. Quand il y a deux scoties dans la même base, on les distingue en scotie supérieure et scotie inférieure. — 6° La *Doucine, Cymaise, Gueule droite* ou *Talon renversé*, se compose d'un cavet et d'un quart de rond : elle est donc concave par le haut et convexe par le bas (Fig. 8. Théâtre de Marcellus). Cette m. est particulièrement propre à couvrir et à abriter d'autres membres : aussi l'emploie-t-on surtout dans les couronnements, quoique dans le dorique de Palladio et dans quelques autres exemples, on la rencontre parfois dans les moulures placées au-dessous du larmier. — 7° Le *Talon*, appelé aussi *Cymaise lesbienne* et *Gueule renversée* (Fig. 9. Temple d'Antonin et de Faustine, à Rome), se compose également d'un cavet et d'un quart de rond, mais celui-ci est placé au-dessus de celui-là, de sorte que cette m. présente la forme inverse de la précédente. Elle est donc convexe en haut et concave en bas. De même que le quart de rond, c'est une m. propre à supporter d'autres membres. — 8° Enfin, le *Filet*, appelé aussi *Réglet, Bandelette, Listel* ou *Listeau* (Fig. 10), ressemble à une règle et a le profil carré. Il sert le plus souvent à séparer deux autres moulures ou membres plus importants. Ainsi, par ex., il descend le long des colonnes ioniques, corinthiennes et composites, ou sur le dé de leur piédestal, sous le nom de *côte*, pour séparer les cannelures. Quand le filet a plus de largeur que de saillie, il s'appelle *Bandeau* ou *Plate-bande.*

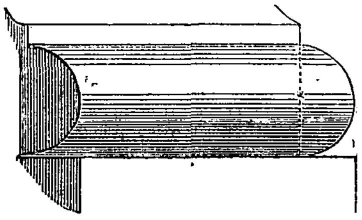
Fig. 5.

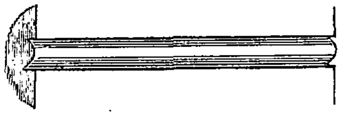
Fig. 6.

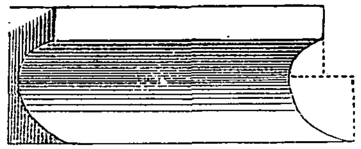
Fig. 7.

Vignole a dit que les moulures jouent, dans l'architecture, le même rôle que les lettres dans l'écriture. De même que, par les diverses combinaisons dont les lettres sont susceptibles, on fait une infinité de mots, de même aussi, par le mélange des moulures, on obtient un fort grand nombre de profis différents. Toutefois les moulures ne sauraient s'employer arbitrairement, et la destination de chacune d'elles, telle que nous venons de l'assigner, peut se déduire de la forme qui la caractérise. En effet, quand on examine le Panthéon, les trois colonnes de l'ancien Forum, le temple de Jupiter Tonnant, la basilique Antonine, le Forum de Nerva, les arcs de Titus et de Septime Sévère, le théâtre de Marcellus, et les autres édifices romains, situés tant en Italie qu'en France, on remarque que, dans tous leurs profils, la cymaise et le cavet ont été invariablement employés pour servir de couronnement et jamais sur les points où la force est requise ; que le quart de rond et le talon supportent toujours les membres essentiels de la composition, comme les modillons, les denticules, etc. ; et que le tore et l'astragale servent surtout à fortifier le haut et le bas des fûts de colonne et quelquefois des piédestaux ; que la scotie s'emploie uniquement pour séparer les différentes parties des bases ; et enfin, que le filet remplit ce même objet, soit dans les bases, soit encore dans les diverses espèces de profils. L'effet harmonieux qui résulte de la réunion naturelle des moulures disparaît quand on les change de place. Aussi a-t-on blâmé avec raison Palladio d'avoir, dans trois de ses ordres, placé le cavet sous le larmier, et d'avoir souvent dans ses profils employé la cymaise comme support. Pour le même motif, on a aussi reproché à Vignole d'avoir terminé sa corniche toscane par un quart de rond, ce qui donne à tout le profil l'air d'avoir été mutilé. — Jadis l'exécution des moulures était une des parties les plus difficiles de l'art : aujourd'hui aucun travail n'est plus aisé, grâce aux instruments qu'on y emploie et qui représentent le contour exact des profils.

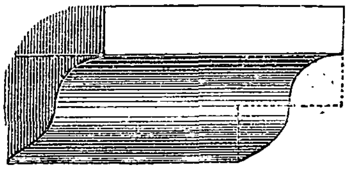
Fig. 8.

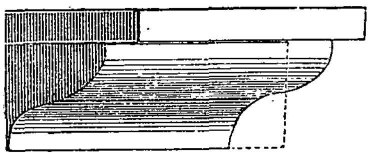
Fig. 9.

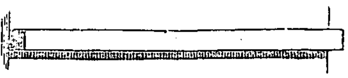
Fig. 10.

Les moulures reçoivent très-fréquemment des ornements gravés en creux ou sculptés en relief ; mais, dans l'ornementation du profil d'un ordre, il est indispensable d'en laisser quelques-unes de lisses : sans cela, l'œil ne saurait où se reposer, et, au lieu d'une agréable variété, on aurait pour résultat une confusion pénible. Sauf quelques cas particuliers, il est rare que l'on sculpte des ornements sur les membres carrés. Au reste, une règle générale qui ne doit jamais être perdue de vue, c'est que les ornements doivent s'employer avec discrétion ; la profusion est peut-être plus fâcheuse que l'excès contraire. On ne doit pas non plus oublier qu'ils sont des accessoires, et, par conséquent, qu'il faut les subordonner à l'objet principal. Disons encore que les ornements doivent être pris sur le plein de la m. elle-même, et non en dehors, comme s'ils avaient été appliqués par-dessus. Enfin, le degré de relief et de fini qu'il convient de leur donner dépend de la distance à laquelle ils doivent être vus et du caractère de la composition. Les ornements usités dans l'architecture classique présentent une assez grande variété. Parmi les plus usités nous citerons les suivants. On appelle *Postes* (Fig. 11) des enroulements qui semblent se poursuivre et procèdent les uns des autres sur une ligne horizontale. On leur donne peu de relief, et on les place le plus ordinairement sur les plinthes et les bandeaux. Les *Méandres, Grecques, Guillochis* ou *Frettes*, sont des demi-baguettes qui se brisent et se coupent à angle droit, et dont on peut multiplier les combinaisons à l'infini (v. Frette). Les *Entrelacs* (Fig. 12) sont formés par des lignes courbes qui se pénètrent mutuellement en imitant des tresses de cheveux ; on les place souvent sur les tores, dans les bases des colonnes. Les *Oves* (Fig. 13) sont taillés en forme d'œuf, d'où leur nom. On sépare le plus ordinairement chaque ove de son voisin par une sorte de petit dard appelé *Langue de serpent.* Cet ornement ne s'applique jamais qu'au quart de rond ; c'est pour cela que cette dernière m. est fréquemment désignée elle-même sous le nom d'*Ove*. Les *Palmettes* (Fig. 14) présentent deux groupes de feuillage qui alternent entre eux ; dans l'un, les feuilles sont arrondies et recourbées en dehors ; dans l'autre, elles sont aiguës et recourbées en dedans. Cet ornement passe pour être une imitation des feuilles du palmier ou du lotus. Il sert surtout à décorer la cymaise et le talon. Les *Raies de cœur* (Fig. 15) se composent de fleurons et de feuilles d'eau placés alternativement ; c'est un ornement qui s'applique souvent au talon. Enfin, le *Chapelet* (Fig. 16) est un ornement particulier à l'astragale : ainsi que son nom l'indique, il se compose de corps ronds ou ovales qui semblent enfilés ensemble.

11
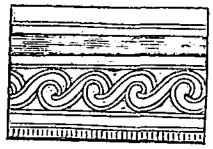

12
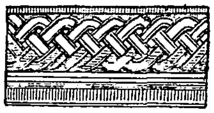

13
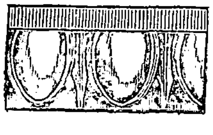

14
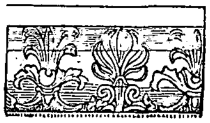

15
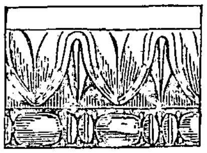

16
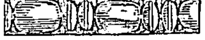

Lors de la décadence de l'architecture classique, le caractère des moulures s'altéra plus ou moins, suivant les lieux, ainsi qu'on le reconnaît aisément dans les monuments de l'architecture romane. Mais, au moyen âge, sous le règne de l'architecture ogivale, les moulures se multiplièrent et se diversifièrent à l'infini. Les artistes de cette période les introduisirent partout, autour des archivoltes, sous les voûtes, sur le fût des colonnes, etc. ; enfin, ils en vinrent à ce point que les colonnes elles-mêmes ne furent plus que des faisceaux de moulures. Les formes que les moulures adoptèrent aux différentes époques du moyen âge sont tellement nombreuses et varient tellement dans leurs profils, qu'elles échappent à toute classification systématique. Quant aux ornements, ils ne présentent pas une moindre variété. On peut les classer d'après la nature des objets qu'ils représentent ; mais il ne semble pas qu'aucune règle ait présidé à leur emploi.

MOURANT, ANTE. adj. Qui se meurt. *Il est m. Elle est mourante. Il a les yeux mourants, la voix mourante.* — Subst., *Le champ de bataille était couvert de morts et de mourants.* ‖ Fig., *Des yeux mourants*, Des yeux languissants et pleins de passion. *Voix mourante*, Voix languissante et traînante.

* **MOUREILLER.** s. m. T. Bot. V. Malpighiacées.

* **MOURINE.** s. f. T. Ichth. Voy. Raie.

MOURIR. v. n. (lat. *mori*). Cesser de vivre ; se dit De tous les êtres vivants. *M. de mort naturelle, de mort violente, de vieillesse, de maladie, de faim. M. empoisonné, assassiné. M. vieux, jeune, à la fleur de l'âge.*

s. est mort pauvre. Le chagrin l'a fait m. Il va m. Il s'en va mourant. Il est malade à en m. M. avec courage, avec résignation. M. en bon chrétien, en philosophe, en homme de cœur. M. comme un saint. M. dans la grâce de Dieu. M. de la mort des justes. Il faut bien vivre pour bien m. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes. M. pour sa religion, pour sa patrie, pour son roi. Son cheval vient de m. Son chien est mort enragé. — Ces arbres vont m. Tous mes orangers sont morts. ‖ *M. de sa belle mort*, Mourir de sa mort naturelle. — *M. au champ, au lit d'honneur*, Voy. Honneur. *M. comme un chien*, V. Chien. — *M. martyr*, En souffrant de grandes douleurs. *M. tout en vie*, Être emporté par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la vigueur que l'on avait en santé. — Fam. et ironiq., *M. dans les formes*, Mourir en se faisant traiter suivant les règles de la médecine. ‖ Par menace, *Il ne mourra que de ma main*, Je le tuerai. — Par forme de serment, *Je veux m., que je meure à l'instant, si ce que je vous dis n'est pas vrai.* On dit aussi, *J'en viendrai à bout ou je mourrai à la peine*, Rien ne me fera renoncer à mon projet, à ce que j'ai entrepris. ‖ Prov., *Nous mourons tous les jours*, Chaque jour nous faisons un pas vers la mort. *On ne sait ni qui meurt ni qui vit*, La durée de la vie est bien incertaine. *Les envieux mourront, mais non pas l'envie*, Les hommes passent, les passions humaines sont indestructibles. ‖ Fig. et famil., *Cet homme mourra dans sa peau*, Il ne se corrigera jamais de ses mauvaises habitudes, de ses défauts, de ses vices. On dit aussi, *Il mourra dans la peau d'un impertinent, etc.* — *Un lièvre va toujours m. au gîte*, Après avoir beaucoup voyagé, on est toujours bien aise de finir ses jours dans son pays. ‖ Figur., *En France, le roi ne meurt pas*, D'après le principe de l'hérédité monarchique, le roi qui meurt a immédiatement pour successeur l'héritier présomptif. *Les communautés ne meurent pas*, Elles se renouvellent sans cesse. ‖ *Faire m. quelqu'un*, Le mettre à mort par suite d'une condamnation. *On le fit m. en place de Grève.* — Fig., *Faire m. quelqu'un à petit feu*, V. Feu. — Par exagération, *Vous me faites m.*, Vous m'affligez beaucoup, vous m'impatientez extrêmement. ‖ On dit souvent, par exagérat., *Je meurs de faim, de soif, de froid, de chaud, de regret, de honte, d'impatience. Cela le ferait m. de joie. Il pensa m. de rire. Il meurt d'amour pour cette personne. Il s'ennuie à m. Il meurt d'ennui.* — Fig., *M. de faim; Un meurt-de-faim*, Voy. Faim. = *Mourir*, se dit aussi, par anal., en parlant De certaines choses. ‖ Se dit Des États, des institutions, des établissements. *Les États meurent comme les hommes. Cette manufacture meurt faute de capitaux.* ‖ Se dit Des choses morales, des passions, des productions de l'esprit et de l'art. *Vos bienfaits ne mourront jamais dans ma mémoire. Sa gloire, son nom ne mourra jamais. Ses passions ne durent guère, elles meurent bientôt. Les œuvres de l'art meurent, celles de l'esprit seules ne meurent pas.* ‖ Se dit aussi Des choses dont l'activité, dont le mouvement diminue peu à peu pour cesser tout à fait, ou qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. *Laisser m. le feu. Cette lampe meurt faute d'huile. Le boulet de canon vint m. à cet endroit. La boule est allée m. au but. Les sons arrivaient, en mourant, jusqu'à mon oreille. Sa voix meurt à la fin de chaque phrase. Ces couleurs se perdent en mourant les unes dans les autres. — Les paroles lui meurent dans la bouche.* Il laisse tomber sa voix et traîne ses paroles. = se Mourir. v. pron. Être sur le point de mourir. Ne se dit en ce sens qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. *Il se meurt. Il se mourait. Le feu, la chandelle, la lampe se meurt.* ‖ Par exag., *Il se meurt d'amour, d'impatience, de peur, d'envie de dormir, etc.* = Mort, morte. partic. *Il est mort. Il est tombé mort sous nos yeux. On l'a laissé pour mort. Il y avait ordre de le prendre mort ou vif.* ‖ *Être mort civilement*, se dit D'un homme qui a perdu tous ses droits civils par suite d'une condamnation; ou D'un religieux, d'une religieuse qui, en cette qualité, a renoncé pour toujours à certains droits, à certains avantages de la société. ‖ *Être mort au monde*, se dit De quelqu'un qui a renoncé au monde pour vivre dans la retraite et dans les exercices de piété. On dit, dans un sens analogue, *Être mort au péché, mort à ses passions, etc.* ‖ *Être mort pour quelqu'un*, Ne conserver aucune relation avec lui. *Ce jeune homme s'est expatrié, il est mort pour sa famille.* — *Être mort pour quelque chose*, Ne pouvoir plus y être sensible, ou En être privé pour toujours. *Il est mort pour les plaisirs.* ‖ Voy. Mort, morte. adj.

Conj. — *Je meurs, tu meurs, il meurt; nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais; nous mourions. Je mourus; nous mourûmes. Je mourrai; nous mourrons. Je mourrais; nous mourrions. Meurs; mourons, mourez. Que je meure, que tu meures, qu'il meure; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. Que je mourusse; que nous mourussions. Mourant. Mort, te.* — Ce verbe prend l'auxiliaire *Être* dans les temps composés. Au conditionnel et au futur, on prononce les deux R.

MOURON. s. m. T. Bot. Voy. Primulacées. — *M. des oiseaux*, Voy. Caryophyllées.

MOURRE. s. f. (ital. *morra*). Sorte de jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers. *Les Italiens jouent beaucoup à la mourre.*

MOUSQUET. s. m. Arme à feu qui était en usage avant le fusil. V. Fusil. ‖ *Porter le m.*, Être soldat dans l'infanterie. *Il a longtemps porté le m.* ‖ Prov., *Crever comme un vieux m.*, Mourir d'excès et de débauche.

MOUSQUETADE. s. f. Coup de mousquet. *Il fut blessé d'une m.* ‖ Collect., Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou d'une manière continue. *Ils essuyèrent une vive m.* Vieux dans les deux sens.

MOUSQUETAIRE. s. m. T. Hist. militaire.

Enc. — Quand l'usage du mousquet s'introduisit en France, on donna le nom de *Mousquetaires* aux soldats qui en furent armés; mais plus tard on désigna spécialement sous ce nom un corps de gentilshommes à cheval, chargé de veiller à la garde du roi et qui faisait partie de sa maison militaire. Créé en 1622 par Louis XIII, il se composa d'abord de 100 hommes. En 1665, Louis XIV créa une seconde compagnie, et fixa à 250 hommes le nombre de chacune d'elles. Ces deux compagnies se distinguaient par la couleur de leurs chevaux, qui étaient gris ou noirs: l'une portait le nom de *Mousquetaires gris*, l'autre celui de *Mousquetaires noirs.* Louis XIV ayant donné à ce corps un uniforme de couleur écarlate, on l'appela encore la *Maison rouge.* Réformés en 1775, les Mousquetaires furent rétablis en 1789, licenciés en 1791, rétablis de nouveau en 1814, et enfin définitivement supprimés l'année suivante.

MOUSQUETERIE. s. f. Décharge de plusieurs fusils tirés à la fois ou d'une manière continue. *Il a essuyé toute la m. de l'ennemi, tout le feu de la m.* — On dit aussi, *Une décharge de mousqueterie.*

MOUSQUETON. s. m. T. Art milit. Voy. Fusil.

* **MOUSSACHE.** s. f. T. Comm. Voy. Amidon.

MOUSSE. adj. 2 g. Se dit Des instruments de fer dont la pointe ou le tranchant est usé. *Cette cognée est m. Cette pointe est mousse.*

MOUSSE. s. m. (esp. *moço*, jeune garçon). T. Mar. Jeune apprenti matelot. *On ne peut être embarqué comme m. sur les bâtiments de l'État avant l'âge de dix ans ni après celui de seize.*

MOUSSE. s. f. (lat. *muscus*). Nom générique d'une classe nombreuse de végétaux cryptogames, qui sont généralement réunis en touffes volumineuses, de manière à former un gazon épais et serré. *Un lit de m. Coucher sur la m.* — *Pierre qui roule n'amasse pas m.*, Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas. ‖ Par anal., se dit De l'écume qui se forme au-dessus de l'eau ou de quelques liquides lorsqu'on les bat ou qu'on les verse de haut. *M. de bière. La m. du savon. La m. petillante du vin de Champagne.* ‖ T. Pâtiss. Sorte de crème fouettée dans laquelle on mêle de la vanille, du chocolat, etc. *M. au chocolat, etc.*

Enc. — L'ordre des *Muscinées*, comme l'appellent la plupart des botanistes, ou des *Muscales*, comme le nomme Lindley, tire son nom des plantes vulgairement appelées *Mousses.* Il appartient à l'embranchement des Cryptogames et à la classe des *Acrogènes.* La série des Muscinées présente, dans les familles qui la composent, des différences notables dans le degré de leur développement. Ainsi, les *Ricciacées*, qui commencent la série, sont de simples lobes de parenchyme vert ou pourpre flottant dans l'eau ou étalés sur la vase, et se multiplient par des corps reproducteurs (spores) engendrés dans des espèces de sacs. Les *Marchantiacées* et les *Jungermanniées*, qui viennent ensuite, nous offrent des tiges et des feuilles en général bien distinctes, et l'on trouve parmi les spores des filaments roulés en spirale dont les usages sont incertains. Enfin, les *Andrœacées* et les *Bryacées* qui terminent la série (ce sont les *Mousses* proprement dites), présentent constamment une tige distincte, des feuilles disposées symétriquement, et un appareil reproducteur complexe formé par la soudure des feuilles en anneaux ou en verticilles. Un grand nombre d'observateurs éminents, tels que Hedwig, R. Brown, Brongniart, Unger, Schimper, Montagne, Griffith, etc., admettent dans les Muscinées l'existence de deux sexes; d'après eux, les organes mâles sont les *Anthéridies*, et les *Pistillidies* sont les organes femelles. [*Fig. 1. Jeunes sporanges et paraphyses du Mnium cuspidatum*; 2. Anthéridies et paraphyses du *Polytrichum commune.* D'après Link.] Cette opinion cependant est combattue par plusieurs botanistes distingués, comme Sprengel, Agardh, Fries Hooker, Greville, Arnott, etc. La question de savoir s'il existe véritablement deux sexes dans l'ordre des Muscinées n'est donc point encore résolue d'une manière incontestable. Mais il y a un problème encore plus controversé, c'est celui de savoir, en admettant l'existence de la sexualité de ces végétaux, quel est l'organe propre de chaque sexe. Ce qui est prouvé, c'est que les spores sont les corps qui reproduisent la plante, et que, par conséquent, elles sont analogues aux graines. — Une particularité des plus extraordinaires dans l'histoire de l'ordre des Muscinées, particularité qui se rapporte à la question de la sexualité de ces végétaux, c'est la présence, dans les cellules des anthéridies, de filaments microscopiques à tête renflée qui paraissent exécuter des mouvements spontanés, et qu'on a nommés, à cause de leur fonction supposée, *Spermatozoïdes.* La petitesse de ces prétendus animalcules est telle, qu'il faut un grossissement de 600 diamètres pour les découvrir. Une autre particularité remarquable qui s'observe dans plusieurs familles du même ordre, les Hépatiques, est la présence dans le sporange de filaments en spirale, nommés *élatères*, dont les fonctions sont inconnues, mais que l'on suppose destinés à disséminer les spores en vertu de leur élasticité. — L'ordre des *Muscinées* est généralement divisé par les auteurs en deux groupes, les *Hépatiques* et les *Mousses propres*, qui sont ensuite subdivisés en un certain nombre de familles. — Les *Hépatiques* n'ont point d'opercule, et sont pour la plupart munies d'élatères. Elles forment quatre familles: 1. *Ricciacées:* sporanges dépourvus de valves; point d'élatères; 2. *Marchantiacées:* sporanges sans valves ou se déchirant irrégulièrement, avec élatères; 3. *Jungermanniées:* sporanges s'ouvrant par un nombre défini de valves égales, avec élatères; 4. *Équisétacées:* sporanges peltés, s'ouvrant d'un seul côté, avec un élatère pour chaque spore. — Les *Mousses* ont un opercule et sont toujours dépourvues d'élatères. Elles se composent de deux familles: 1. *Andrœacées:* sporanges s'ouvrant par des valves; 2. *Bryacées:* sporanges sans valves. — Voy. ces familles.

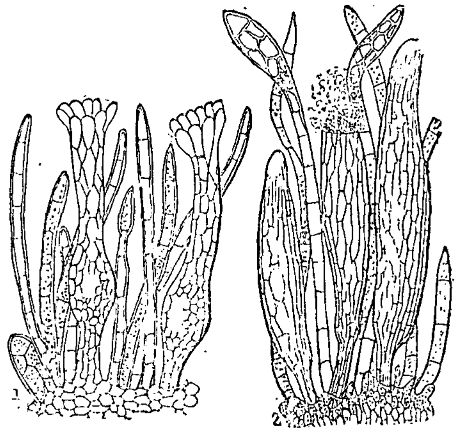

MOUSSELINE. s. f. Toile de coton très-claire, très-délicate et très-fine. *Belle m. M. unie, brodée, brochée, rayée. M. des Indes. La m. tire son nom de Mossoul, ville de la Turquie d'Asie, qui possédait autrefois des fabriques de ce genre de tissu.*

MOUSSER. v. n. Se dit Des liquides sur lesquels il se fait de la mousse. *Le vin de Champagne mousse plus que les autres vins. Faire m. le chocolat.* ‖ Fig. et fam., *Faire m. un succès, un petit avantage*, Le présenter de manière à le faire croire plus considérable qu'il n'est. = Moussé, ée. part. *Chocolat moussé*, Chocolat qu'on a fait mousser.

MOUSSERON. s. m. T. Bot. Nom vulg. de certains agarics comestibles qui naissent ordinairement sous la mousse.

MOUSSEUX, EUSE. adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. *Vin m. Bière mousseuse.* ‖ Abusiv. se dit quelquefois pour Moussu. *Rose mousseuse. Agate mousseuse*, Voy. Agate.

MOUSSOIR. s. m. Ustensile pour faire mousser le chocolat.

MOUSSON. s. f. (arabe. *mouson*, saison). T. Météor. Se dit De certains vents périodiques de la mer des Indes, et De la saison pendant laquelle ils règnent. *La m. du nord-est, du sud-ouest. Les moussons alternent entre elles. Attendre la m. d'été. Naviguer dans la m. contraire.* — Voy. Vent.

MOUSSU, UE. adj. Qui est couvert de mousse. *Un arbre m. Une pierre moussue. Cette carpe est si vieille, qu'elle a la tête toute moussue.*

* **MOUSTAC.** s. m. T. Mamm. Voy. Cercopithèque

MOUSTACHE. s. f. (grec. μύσταξ). Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. *De grandes moustaches. Il porte de longues moustaches. Redres* *ser sa m.* — Famil., on appelle *Vieille m.*, Un soldat qui a vieilli dans le service, qui a longtemps fait la guerre. — Fig. et fam., *Enlever quelque chose à quelqu'un sur la m., presque sur la m.*, Lui enlever quelque chose en sa présence et malgré lui. ‖ Par anal., se dit Des longs poils que les chats, les lions, les écureuils, les rats, etc., ont autour de la gueule. ‖ * T. Ornith. Voy. Mésange.

MOUSTIQUAIRE. s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très-claire dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. — Quelques-uns disent *Moustillier.*

MOUSTIQUE. s. m. (espag. *mosquito*, moucheron). T. Entom. Voy. Némocères.

MOÛT. s. m. (lat. *mustum*). Jus de raisin qui n'a point encore fermenté.

***MOUTABEA.** s. m. T. Bot. Voy. Polygalées.

MOUTARDE. s. f. Genre de plantes de la famille des Crucifères. *Un champ de m. La culture de la m.* ‖ La graine de ces plantes. *Moudre de la m. Il prend de la m. blanche.* ‖ Condiment préparé avec de la farine de moutarde noire. *Cette m. est fort piquante.* — Fig. et fam., *La m. lui monte au nez*, Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait. *C'est de la m. après dîner*, Cela vient quand on n'en a plus besoin. *S'amuser à la m.*, S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles.

Enc. — La *Moutarde* *Sénevé* (*Sinapis*) forme un genre assez nombreux dans la famille des *Crucifères*. Ce genre est composé de plantes herbacées, bisannuelles, disséminées sur presque toute la surface du globe, et notamment dans le bassin de la Méditerranée. Leurs feuilles sont, en général, lyrées ou incisées-dentées; leurs fleurs, jaunes ou jaunâtres, sont réunies en grappes terminales sans bractées; le fruit est une silique bivalve, cylindracée ou à 4 angles plus ou moins marqués, et terminée par un bec plus ou moins long; enfin, les graines, rangées en une seule série longitudinale, sont globuleuses ou ovoïdes. Parmi les espèces les plus utiles qui se trouvent dans nos régions, nous citerons les suivantes. — La *M. noire* (*Sin. nigra*) a une *tige rameuse, légèrement velue, haute d'environ un mètre.* Sa graine, très-petite, unie, presque ronde et d'abord rouge, devient brun foncé ou noirâtre à la maturité. Tout le monde connaît ses usages comme condiment et comme agent thérapeutique. Entière, elle est inodore et très-peu active; pulvérisée et soumise à l'action de l'humidité ou mouillée, elle développe des propriétés énergiques et devient âcre et piquante. La M. pulvérisée est de couleur verdâtre, mais elle est d'un beau jaune quand on l'a débarrassée de son épisperme en la passant à travers des cribles de plus en plus fins. Son principe actif réside dans une huile volatile âcre et brûlante, qui se développe au contact de l'eau. Cette huile, appliquée pure sur la peau, y produit aussitôt une irritation violente. La farine de M. noire contient encore une huile grasse dont la présence la fait rancir au bout de quelque temps.—La *M. des champs* (*S. arvensis*) *est très-commune dans les champs et les jachères d'une grande* partie de l'Europe. Sa graine est noirâtre, plus foncée que celle de la précédente, avec laquelle elle est presque toujours mêlée et dont elle altère la qualité.— La *M. blanche* (*S. alba*) ne s'élève guère au-dessus de 50 centimètres. Sa graine, d'un blanc jaunâtre, est deux fois plus grosse que celle de la noire, et n'en a pas la saveur âcre et piquante. Elle ne fournit pas d'huile volatile à la distillation, mais un liquide sulfureux qui, traité par l'alcool, donne un principe neutre appelé *Sinapisine*. La graine de la M. blanche s'emploie comme apéritive et dépurative. Prise à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche, avant le repas ou en se couchant, elle stimule doucement le canal intestinal, procure, sans colique, une ou deux évacuations naturelles, et active la digestion. Quelquefois on mange en salade ses jeunes feuilles et on la donne assez fréquemment comme fourrage aux bestiaux.

Le condiment si connu sous le nom de *Moutarde* se fait le plus souvent avec la farine de la M. noire; mais on emploie celle de la M. blanche pour les qualités douces et peu stimulantes. On le prépare de différentes manières; mais, en général, on délaie la farine de M. dans du vinaigre ou dans du moût de vin. Lorsqu'on emploie le moût de raisin rouge, on obtient la *M. violette.* A Paris et à Dijon, quelques fabricants y ajoutent divers ingrédients, tels que fines herbes, ail, estragon, etc. Dans le Nord, on y mêle du piment.

MOUTARDIER. s. m. Petit vase servant à mettre de la moutarde. ‖ Celui qui fait et vend de la moutarde. Fig. et fam., on dit D'un homme médiocre qui a une grande opinion de lui-même, qui fait l'important, *Il se croit le premier m. du pape.*

MOUTIER. s. m. (latin. *monasterium*). Vieux mot qui signifie Monastère, et par ext., Église.

MOUTON. s. m. (ital. *montone*, dérivé de *monte*, montagne). Genre de mammifères ruminants, que l'homme élève en domesticité à cause de sa chair et de sa laine. *Un troupeau de moutons. Garder les moutons. Tondre les moutons.* — Figur. et fam., *C'est un m., il est doux comme un m.*, Il est d'une humeur fort douce, fort traitable. *Revenons à nos moutons*, Reprenons le sujet que nous avons quitté, le discours qui a été interrompu. — Prov., *Le peuple fait comme les moutons*, Il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils voient qu'un autre mouton a passé. ‖ *Mouton* sign. plus particulièrement, Un bélier châtré. *Engraisser des moutons.* ‖ Se dit encore De la viande de mouton. *Ce m. est fort tendre.* ‖ Figur. et fam., dans les prisons, on appelle *Mouton*, Un homme aposté près d'un prisonnier pour gagner sa confiance, découvrir son secret et le révéler. ‖ * T. Ornith. *M. du Cap*, V. Albatros. ‖ T. Mécan. Synon. de *Sonnette.*—Se dit aussi de La grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées anses d'une cloche pour la tenir suspendue. ‖ Par anal., dans le langage famil., on appelle *Moutons*, au plur., Les vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières quand elles commencent à être agitées.

Enc. — I. Le genre *Mouton* (*Ovis*) constitue l'une des plus importantes sections de l'ordre des *Ruminants*. Les animaux qui le composent diffèrent si peu des Chèvres, avec lesquelles du reste ils produisent des métis féconds, qu'on n'a pu jusqu'à présent trouver entre les deux genres un caractère différentiel précis et constant. Les Moutons, dit simplement Cuvier, ont les cornes dirigées en arrière, plus ou moins contournées en spirale, ridées et annelées en travers; le chanfrein généralement convexe, le menton dépourvu de barbe, les membres grêles. — A l'état sauvage, les diverses espèces de ce genre ont à peu près les mêmes habitudes que les Chèvres. Elles sont très-agiles, vivent en familles dans les pays montagneux, où elles se nourrissent d'herbes et recherchent les pelouses qui ne sont pas très-humides. *Toutes aussi peuvent servir à la nourriture de l'homme*, fournissent une peau que l'industrie utilise, et leur poil est mêlé d'un duvet qui, dans les races domestiques, est très-abondant et constitue la laine.

II. Les auteurs ne sont point d'accord sur le nombre d'espèces qui composent le genre Mouton, attendu l'absence de caractères suffisamment déterminés. Nous admettrons provisoirement les 4 suivantes.—1° Le *Mouflon de Corse* ou *commun* (*Ovis musimon*) [Fig. 1] vit dans les montagnes de la Corse, de la Sardaigne, de la Crète et de plusieurs parties de l'Espagne. Il est un peu plus grand que notre Mout. domestique, et sa toison, laineuse et grisâtre, est cachée sous des poils longs et soyeux, qui sont tantôt fauves et tantôt noirs. La femelle manque généralement de cornes, mais celles du mâle sont fortes, courbées en arrière, triangulaires à la base et aplaties vers la pointe.—2° L'*Argali de Sibérie* (*O. Ammon*) habite les montagnes de toute l'Asie. Il est de la taille d'un Daim. Ses cornes ressemblent assez à celles de nos béliers; mais elles sont plus grandes et plus élevées. En été, son poil est ras et gris fauve; en hiver, au contraire, il est épais, dur, et d'un gris roussâtre, avec du blanc ou du blanchâtre au museau, à la gorge et sous le ventre. — 3° Le *Mouflon d'Amérique* (*O. montana*) ressemble beaucoup à l'Argali, toutefois il a les formes plus sveltes. On le trouve dans les *contrées boréales du nouveau monde, où il a pu passer de la* Sibérie sur la glace. — 4° Le *Mouflon d'Afrique* (*O. tragelaphus*), appelé aussi *Mouton barbu* et *M. à manchettes* (*O. ornata*), a le poil roussâtre et doux, et la queue fort courte. Il est surtout remarquable par la longueur des poils de la région inférieure des joues qui lui forment une sorte de barbe double, et par des espèces de manchettes formées de longs poils qu'il porte autour du poignet.

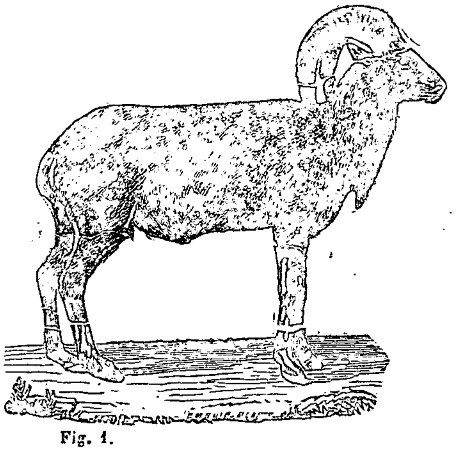

Fig. 1.

III. On pense que nos différentes races de Moutons domestiques proviennent du Mouflon de Corse ou de l'Argali. S'il en est ainsi, il faut avouer que le type primitif s'est profondément modifié par la domesticité. En effet, au lieu d'avoir les formes sveltes et gracieuses des précédents, le M. domestique est lourd, massif et d'une lenteur extrême. De plus, sa stupidité est si grande, qu'il ne sait, ni se défendre contre ses ennemis, ni les éviter, ni même chercher un abri : c'est à peine s'il a l'intelligence nécessaire pour trouver lui-même sa nourriture. Le Mouton domestique est élevé aujourd'hui dans toutes les terres habitées, où il constitue une multitude de races qui se distinguent par des caractères peu fixes, lesquels se tirent principalement de la taille, de la disposition des cornes, de la forme générale du corps et des membres, et de la qualité de la laine. Le M. vit en général de 12 à 15 ans. Le mâle peut engendrer à 18 mois; mais on ne l'emploie à la reproduction que lorsqu'il a 3 ans: un seul suffit à 25 ou 30 femelles. Celles-ci peuvent porter depuis l'âge de 1 an jusqu'à 7 ans. En général, elles ne font qu'un petit chaque fois et chaque année : la gestation dure 5 mois. On donne habituellement le nom de *Bélier* au mâle entier, celui de *Brebis* à la femelle, et l'on réserve la dénomination de *Mouton* au mâle qui a subi la castration. Les petits se nomment *Agneaux* et *Agnelles* la première année, et *Antennois*, quand ils ont atteint l'âge d'un an.—Maintenant nous allons dire quelques mots des principales *races* de Moutons domestiques.

IV. Parmi les *Races extra-européennes, nous nous bornerons* à mentionner le *M. à longues jambes* et le *M. à large queue*, qui tous deux ont été élevés au rang d'espèces par quelques naturalistes. Le premier (*O. longipes*) se distingue par la longueur de ses jambes, son poil long et grossier, sa tête fortement busquée, et ses cornes qui contournent les oreilles. Il est originaire de la côte de Guinée. Les Hollandais l'ayant importé en Europe, il donné naissance à une race de grands Moutons sans cornes, à laine longue et fine, qu'on appelle *Moutons du Texel* et *race flandrine.* Le second (*O. laticaudata*) [Fig. 2] est *remarquable par* le développement extraordinaire de sa queue, qui est formée principalement d'une masse graisseuse et pèse quelquefois de 15 20 kilogr. Il vit dans les parties tempérées de l'Asie, au sud de la Russie, en Egypte, en Arabie, et dans l'Afrique du nord. Des voyageurs dignes de foi assurent que, dans certains lieux, on rencontre parfois des Moutons de cette espèce attelés à une sorte de brouette, qui sert uniquement à supporter leur queue, tant son poids est énorme.

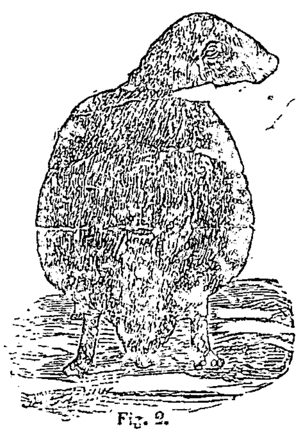

Fig. 2.

V. Les *Races françaises* sont fort nombreuses. Les auteurs les classent, tantôt d'après les provinces où on les rencontre principalement, tantôt d'après la longueur de la laine, tantôt d'après la qualité, c.-à-d. d'après la finesse plus ou moins grande de celle-ci. Ce dernier point de vue nous semble préférable, parce qu'il facilite la comparaison des races sous le rapport industriel. — 1° Dans les *races à laine grossière*, la laine est grosse, longue, dure, roide et presque toujours disposée en mèches *pointues et pendantes. On ne* l'emploie que pour faire des lisières, des matelas communs et quelques étoffes grossières. Ces races habitent les plaines très-fertiles et un peu humides, ainsi que les hautes montagnes. Elles comprennent les races dites, d'après les parties du territoire qu'elles habitent, flamande, picarde, angevine, bretonne, vendéenne, bourbonnaise, pyrénéenne, alpestre, etc. Presque toutes, en outre, renferment plusieurs variétés. — 2° Quoique grosse, la laine fournie par les *races à laine commune*, est plus ou moins ondulée et contournée. Sa surface est comme hérissée et les mèches sont peu distinctes. Elle entre dans la confection d'excellents matelas et la fabrication des bons tissus du commerce. On la mêle aussi avec des laines étrangères fines, mais sans nerf, pour donner du corps aux étoffes. Les types de cette catégorie se trouvent surtout dans les départements méridionaux, depuis les Pyrénées orientales jusques et y compris les Alpes. La race roussillonnaise, l'une des principales, descend des Mérinos introduits en France par les Maures. La race provençale, dont la variété la plus importante habite les plaines de la Crau et la Camargue, doit la rare qualité de sa viande aux plantes salées dont elle se nourrit et à son émigration sur les montagnes pendant l'été; cette dernière particularité est d'ailleurs commune à toutes les *races méridionales. Le M. du Rouergue est propre au département* de l'Aveyron; sa laine, tantôt pure, tantôt mêlée avec celle du Roussillon, alimente en grande partie les fabriques de draps de Lodève, Castres et Mazamet. Nous citerons hors du Midi les races du Poitou, du Berri et de la Sologne. Enfin, à la même classe, appartiennent les races dites métis anglo-français qui proviennent des croisements des races indigènes avec des béliers anglais (Dishley, New-Kent, Southdown, etc.), et sont répandues à peu près partout.—3° Les *races à laine intermédiaire* proviennent du croisement des mérinos avec les races indigènes et les races anglaises. Leur laine est moins fine que celle des Mérinos, mais plus longue; elle est aussi plus douce et plus fine que celle de nos anciennes races. Elle est bonne pour la draperie; elle sert aussi pour fabriquer une multitude d'étoffes de fantaisie d'une grande consommation. Les animaux de cette catégorie sont appelés *Métis-mérinos*, ou simplement *Métis*, et on les distingue par les épithètes de beaucerons, champenois, soissonnais, etc., suivant la partie du territoire où on les élève. *Les Anglo-mérinos* résultent du croisement de brebis mérinos avec le bélier New-Kent, avec le Dishley, etc. — 4° Les *races à laine fine* comprennent la race *mérinos*, quelques-unes de ses sous-races ou variétés, et quelques métis résultant de son croisement avec des races indigènes ou anglaises. Leur laine, qui se distingue par sa finesse et sa souplesse, alimente les manufactures de draperie fine et de tissus de fantaisie supérieurs. Le *M. mérinos*, qui constitue le type de cette catégorie, est de taille très-variable; mais il a toujours le corps trapu, les membres forts, la tête grosse. Les cornes sont fortes, anguleuses, et forment des spires très-rapprochées; quelquefois cependant elles manquent, ce qui est une qualité. La peau, qui est très-étendue, forme au cou, aux épaules et aux cuisses, de grands replis appelés *fanons* (Fig. 3. Bélier mérinos). Cet animal est d'origine extra-européenne. Il a été introduit en Espagne, d'abord par les Romains, puis par les Maures, mais il ne paraît avoir acquis, que *vers le* XI*e siècle tous les caractères qui le rendent si remarquable.* Il a été connu de bonne heure dans le Béarn et le Roussillon, mais son importation dans nos provinces du nord ne date que du dernier siècle. Un premier troupeau fut introduit, en 1766, par Daubenton qui le plaça dans son domaine de Montbard, en Bourgogne. En 1786, un autre troupeau fut donné par le roi d'Espagne à Louis XVI, qui créa, pour le recevoir, la bergerie de Rambouillet. D'autres introductions semblables eurent lieu par la suite, surtout à partir de 1796, où le traité de Bâle imposa à l'Espagne l'obligation de livrer annuellement à la France, pendant cinq ans, un troupeau de 100 béliers et 1000 brebis. Le Mérinos est aujourd'hui parfaitement acclimaté en France, où il s'est même amélioré. Au reste, cette race se trouve aujourd'hui à peu près partout, car tous les gouvernements en ont successivement doté leurs États.— 5° Les *races à laine extra-fine* sont de simples variétés de la race mérine. Il n'en existe réellement qu'une seule, celle de *Naz*, ainsi nommée du domaine où elle a été formée, en 1796, près de Gex (départ. de l'Ain), et où elle a été beaucoup perfectionnée par Girod de l'Ain et Perrault de Jotemps.

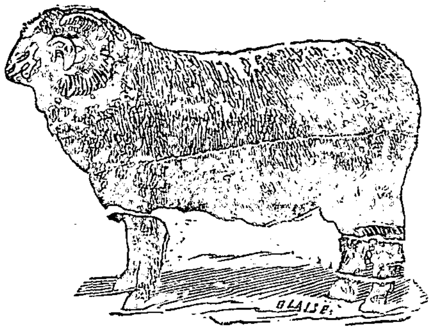

Fig. 3.

VI. Les *Races étrangères* sont extrêmement multipliées, leur nombre, de même que *celui des races françaises, tend chaque* jour à s'accroître par suite des croisements continuels qu'on opère entre elles pour obtenir des types doués de qualités supérieures. Nous citerons seulement, parmi les races anglaises, la *race Dishley* et la *race Southdown*, qui ont été fort recommandées par plusieurs agronomes pour améliorer nos races indigènes. La première, qu'on appelle aussi *New-Leicester*. a été *créée*, de 1755 à 1786, par le célèbre éleveur Bakewell (Fig. 4. Bélier dishley). Elle est remarquable par l'absence de cornes, la minceur des os, l'aptitude à engraisser; mais sa laine est grossière et peu abondante: c'est une race de boucherie. La race Southdown, qui date de la fin du siècle dernier, est due aux efforts d'Ellmann, fermier des environs de Lewis, dans le comté de Sussex. C'est aussi une race de boucherie; mais elle est plus robuste que la précédente.

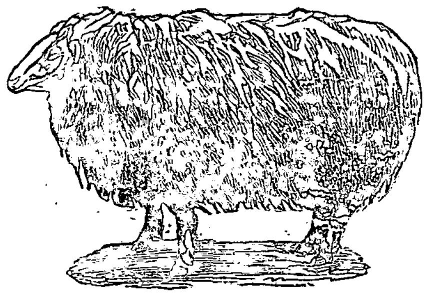

Fig. 4.

II On élève le M. pour la production de la laine ou pour l'engraissement. La *première spéculation est surtout pratiquée* dans les contrées pauvres, et la seconde dans les terrains riches où la culture est active. Mais ces deux branches d'industrie tendent à se réunir dans les contrées peu fertiles, à mesure que l'agriculture fait des progrès. Dans tous les cas, on préfère généralement certaines races suivant le résultat particulier qu'on veut obtenir. Néanmoins, d'après les faits connus jusqu'à ce jour il n'est point prouvé que les Moutons qui ont de belles toisons ne soient pas susceptibles de prendre aussi facilement la graisse que ceux à laine grosse, quand ils sont les uns et les autres placés dans les mêmes conditions. Ils démontrent seulement que la manière dont les bêtes à laine ont été élevées, et la nature du sol où elles ont été nourries, ont une grande influence sur l'engraissement. « La même race ovine, dit très-bien le prof. Magne, peut être apte à donner de lourdes toisons en proportion de son poids, de belle laine intermédiaire, sinon fine, beaucoup de viande, et même à être aussi précoce que le comportera le mode d'entretien du troupeau. »—Les Moutons ne sont pas seulement utiles par la viande et la laine qu'ils nous fournissent. Leur graisse ou suif alimente plusieurs industries importantes; elle est surtout employée pour l'éclairage. Leur peau, dépouillée de sa toison, sert à préparer les cuirs minces consommés par la ganterie et la cordonnerie: on en fait aussi du parchemin et du vélin. Enfin, la race ovine n'est pas moins importante au point de vue agricole. En effet, dans les pays où les pâturages ne sont pas assez abondants pour entretenir un grand nombre de Bœufs ou de Chevaux, les troupeaux de Moutons trouvent encore une nourriture suffisante et améliorent le sol par le fumier qu'ils y déposent. Le passage de ces animaux dans un champ destiné à la culture du blé, se fait sentir pendant trois années consécutives.

VIII. L'espèce ovine est délicate et sujette à un assez grand nombre de maladies. Les unes, comme le *Fourchet*, le *Piétin*, etc., sont sporadiques; quelques autres, comme la *Falère* et la *Cachexie aqueuse* ou *Pourriture*, ne s'observent guère que dans certaines contrées, et ne se reproduisent, en général, que dans certaines saisons; plusieurs, comme la *Gale* et le *Claveau* ou la *Clavelée*, sont épizootiques et se répandent sur un grand nombre d'animaux sans distinction de pays et dans tous les temps. Ces deux dernières, en outre, sont contagieuses, ce qui fait qu'elles causent parfois de grandes pertes aux cultivateurs. La *Gale* atteint surtout les animaux qui sont mal nourris. Elle se reconnaît aisément à la présence des Acarus, lesquels sont deux fois plus volumineux que ceux de l'homme et vivent d'ailleurs à la surface de la peau au lieu de s'y creuser des sillons, au prurit qu'ils occasionnent, aux élevures inflammatoires et aux sécrétions séro-purulentes que font naître leurs piqûres, aux croûtes qui recouvrent les parties affectées, à l'altération de la laine, etc. On guérit facilement la gale des Moutons, quand elle *est locale, au moyen de frictions avec l'huile de cade ou avec* une pommade sulfuro-alcaline, et, quand elle est générale, en plongeant l'animal, pendant quelques minutes, dans un bain ferro-arsenical. Mais il faut, avant tout, soumettre les bêtes malades à un régime réparateur. La *Clavelée*, dont le nom vient de *clavus*, clou, est une maladie éruptive caractérisée par des boutons qui se montrent aux ars antérieurs et postérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. La marche, la complication et la terminaison de la maladie sont absolument les mêmes que celles de la petite-vérole de l'homme. Comme cette dernière, elle n'attaque qu'une seule fois le même individu: aussi la prévient-on de même au moyen de l'inoculation, ou *clavelisation*, en insérant sur un animal sain le *virus claveleux* recueilli sur un animal malade. Le M. est attaqué par un grand nombre d'entozoaires, qui appartiennent aux genres Trichocéphale, Strongle, Douve, Cysticerque, etc. Parmi ces derniers, nous citerons particulièrement le *Cœnure*, espèce d'helminthe vésiculeux, qui se développe dans la substance cérébrale, et détermine l'affection appelée *Tournis*, parce que son symptôme caractéristique consiste en ce que l'animal malade tourne sur lui-même, d'abord fréquemment, puis continuellement.— Cons. l'excellent ouvrage du professeur Magne, intitulé *Hygiène vétérinaire*.

MOUTONNER. v. a. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton; ne se dit guère qu'au particip. *Tête, perruque moutonnée.* = Moutonner. v. n. Fam., se dit De la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir, de manière à offrir l'aspect d'un immense troupeau vu de loin. *La mer commence à m. Le fleuve moutonne.* ‖ * On dit aussi que *Le temps, le ciel est moutonné*, Lorsque le ciel est couvert de nuages blancs offrant l'aspect de flocons pressés.

MOUTONNIER, IÈRE. adj. Qui a le caractère des moutons, qui fait ce qu'il voit faire. *Un peuple m. La multitude est moutonnière.* Fam.

MOUTURE. s. f. Action de moudre le grain. *Ce meunier prend tant pour sa m.* ‖ * Le produit qui résulte de l'action du moulin. *Ce moulin fait d'excellente m.* — Fig. et proverb., *Tirer d'un sac deux moutures*, Tirer double profit d'une même affaire. ‖ Le salaire du meunier. *Le meunier voulait double m.* ‖ Mélange, par parties égales, de froment, de seigle et d'orge. *Un setier de mouture.*

MOUVANCE. s. f. T. Jurispr. féod.

Enc.— Le mot *Mouvance* s'employait ordinairement pour désigner la dépendance d'un domaine qui relevait d'un fief, ou d'un fief qui relevait d'un fief supérieur. Cette m. se distinguait en *médiate* et *immédiate*, ainsi qu'en *noble* et en *roturière*. Elle était dite *noble*, quand le possesseur du fief servant devait foi et hommage au possesseur du fief dominant, et *roturière*, quand le fief servant était tenu simplement à des redevances. Le terme de m. était encore quelquefois usité pour exprimer la relation de supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait: dans ce cas, la m. était dite *active*, et l'on donnait alors, par opposition, l'épithète de *passive* au premier genre de m. dont il a été parlé.

MOUVANT, ANTE. adj. Qui a la puissance de mouvoir; ne se dit guère en ce sens que dans la loc., *Force mouvante*, Force qui produit un mouvement actuel. ‖ Se dit aussi Des sables, des terres, dont le fond n'est pas stable et solide, et où l'on enfonce aisément quand on y marche. *Terre mouvante. Sol m. Des sables mouvants.* — Figur., *La cour est un terrain m.*, Il est difficile de s'y tenir longtemps en faveur, en crédit. ‖ *Tableau m.*, Tableau où il y a des figures qui se meuvent par un mécanisme caché; et Fig., Paysage animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, etc. ‖ T. Jurispr. féod. V. Fief. ‖ * T. Blas. Se dit Des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu, dont elles semblent sortir.

MOUVEMENT. s. m. (lat. *movere*). Transport d'un corps d'un endroit dans un autre. *M. lent, rapide, égal, continu, progressif. M. périodique. M. uniforme, varié, rectiligne, circulaire. M. de translation, de rotation, d'ondulation, de vibration. Les lois du m. Le m. de la terre s'opère d'occident orient. M. vrai, apparent. M. perpétuel. Donner, imprimer le m. à un corps. Accélérer, ralentir, arrêter un m. Faire un m. de la tête, des doigts. Cet homme est brusque dans tous ses mouvements. Ce cheval a les mouvements souples, gracieux. Pour se bien porter, il faut se donner du m. Ce bâtiment a les mouvements doux.* — Au prop. et au fig., *Se donner bien du m., bien des mouvements dans une affaire*, Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour la faire réussir. *Il a mis tous ses amis en m. pour solliciter en sa faveur. Toute la police est en m. pour arrêter cet assassin.* Figur., on dit aussi, D'un homme actif et intrigant, *C'est un homme qui se donne bien du m.*, et D'une personne qui est d'une extrême activité, qui n'est jamais en repos, *C'est le m. perpétuel.* — Figur., on dit encore De quelqu'un qui cherche la solution de quelque problème insoluble, *Il cherche le m. perpétuel.* ‖ *M. de terres*, Transport de terres végétales d'un lieu dans un autre. *Ce propriétaire a dépensé beaucoup d'argent en m. de terres.* ‖ En parlant Des fonctions des corps organisés, se dit De tout déplacement volontaire ou involontaire, continu ou rhythmique, régulier ou irrégulier, normal ou anormal, d'une partie quelconque. *M. musculaire. M. du cœur, des artères. M. péristaltique des intestins. Les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. Les mouvements respiratoires. Le m. du sang, de la lymphe. Le m. de la sère. Les humeurs sont en m. Avoir un m. de fièvre. Il demeura sans pouls et sans m.* ‖ Se dit Des marches, des évolutions, des manœuvres d'une troupe, d'une armée. *Un m. savant, bien exécuté. Surveiller les mouvements de l'ennemi. Ce m. audacieux décida le gain de la bataille.* — *M. en avant, en arrière*, Celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille. *M. en avant*, sign. aussi, Le mouvement qu'on fait pour s'approcher de l'ennemi; par opposition à *M. rétrograde*, Celui qu'on fait pour s'en éloigner. ‖ Se dit encore Des entrées et des sorties qui ont lieu dans certains établissements publics. *Le m. de cette prison, de cet hôpital est considérable.* On dit aussi, *Le m. d'un port*, en parl. Des navires qui y entrent et qui en sortent. — On dit encore, *Le m. de la population d'une ville*, en parlant Des variations qu'elle présente par suite des naissances, des décès, etc. ‖ Se dit Des changements qui arrivent dans un corps militaire ou civil, et qui donnent lieu à des promotions. *Il y a eu du m. dans ce régiment, dans cette administration.* ‖ Se dit encore Des variations de prix qui ont lieu dans le commerce. *Il y a eu cette semaine de grands mouvements dans le prix des denrées, dans le cours de la bourse.* = *Mouvement*, au sens mor., se dit De l'agitation de l'âme causée par ses diverses affections. *Les mouvements de l'âme. M. naturel, involontaire, impétueux. M. de colère, d'orgueil, de vanité, d'équité, de pitié. On n'est pas maître d'un premier m. Il a fait cela par un bon m., de son propre m.* ‖ Fermentation dans les esprits, accompagnée d'une agitation extérieure qui indique une disposition au trouble, à la révolte. *Il y a du m. dans telle province.* — Se dit aussi pour Émeute. *On annonce un m. pour demain. On craint un m. dans cette ville. Des mouvements populaires.* ‖ Se dit quelquefois De l'activité physique et intellectuelle d'une population. *Il y a dans Paris un m. qui étonne les étrangers.* ‖ * T. Politiq. *Le parti du m.*, Le parti qui propose, qui réclame des innovations. ‖ T. Littérat. *Mouvement*, se dit De tout ce qui rend le style vif, rapide, et des figures qui rendent le discours propre à émouvoir. *Il y a beaucoup de m. dans son style. Ces vers ont du m. Il y a de beaux, de grands mouvements dans les oraisons funèbres de Bossuet. C'est un beau m. oratoire.* ‖ T. Mus. Degré de vitesse ou de lenteur qu'on doit donner à la mesure, en raison du caractère de la composition musicale. *Un m. lent, animé. On dénature le caractère d'un morceau en n'y donnant pas le m. convenable. Presser, ralentir le m. Chanter, jouer de m.*, Bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant d'un instrument. *Air de m.*, Air dont la mesure est très-marquée. — *Mouvement*, se dit aussi De la marche des sons du grave à l'aigu, et de l'aigu au grave, entre les parties qui concertent ensemble. *M. direct, contraire, oblique.* || **T. Peinture.** Expression des mouvements des corps et des affections de l'âme. *Cette figure est sans m. Ce peintre prodigue le m. sans nécessité.* — En parl. De paysages, Variété, diversité agréable. *Ce peintre met du m. dans ses paysages.* — On dit aussi, *Le m., les mouvements du terrain*, en parlant De la succession, de la diversité des plans d'un terrain. *Les mouvements du terrain sont bien rendus dans ce paysage.* Dans le langage ordinaire, *Ce jardinier a tiré un grand parti des mouvements du terrain.* || T. Horlog. V. HORLOGERIE. || * T. Serrurerie. Levier coudé qui tourne sur un axe fiché dans le mur, et qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

Enc. — On dit qu'un corps est en *Mouvement*, lorsque les différentes parties qui le composent occupent successivement diverses positions dans l'espace. La propriété de pouvoir changer de place constitue la *Mobilité* des corps, et l'on nomme *Mobile* le corps dont on considère le mouvement.

I. Nous reconnaissons qu'un corps est en mouv., lorsque nous le voyons changer de position par rapport à d'autres corps qui nous paraissent en repos. Si le repos des corps que nous considérons comme fixes était réel, le mouv. observé serait un *mouv. absolu;* mais si ce repos n'est qu'apparent, *nous aurons un mouv. relatif*. Or, comme notre globe entraîne dans son double mouv. de rotation sur lui-même et de translation autour du soleil, tous les corps qui sont à sa surface, tous les mouvements que nous observons à la surface de la terre sont nécessairement relatifs. Il est même probable qu'il n'existe aucun point fixe dans l'univers, et par conséquent qu'il n'existe nulle part de mouv. absolu véritable. Le mouv. d'un corps est dit *rectiligne* ou *curviligne*, suivant qu'il décrit une ligne droite ou une ligne courbe. Ces deux espèces de mouvements peuvent être *continus* ou *alternatifs*, selon que le mobile se meut constamment dans le même sens, ou alternativement *dans des sens opposés. Les mouvements* curvilignes se distinguent en outre les uns des autres suivant la forme de la courbe qu'ils décrivent. Si cette courbe est une circonférence, le mouv. est dit *circulaire;* si c'est une parabole, le mouv, est dit *parabolique*, etc.—Le mouv. d'un corps n'est parfaitement connu que lorsqu'on a déterminé la nature de sa *Trajectoire*, c.-à-d. de la ligne qu'il décrit, et l'espace qu'il parcourt dans un certain temps, à partir d'un point pris sur sa trajectoire elle-même. C'est d'après cette dernière considération qu'on a divisé les mouvements en *mouv. uniformes* et *mouv. variés.* Un *mouv. uniforme* est celui dans lequel des espaces égaux sont parcourus par *le mobile dans des temps égaux. La Vitesse*, dans cette espèce de mouv., est le rapport constant entre l'espace parcouru et le temps employé à le parcourir, ou, en d'autres termes, l'espace parcouru dans l'unité de temps : c'est ainsi, par ex., que l'on dit : la vitesse du son est de 340 mèt. par seconde ; la vitesse de cette locomotive est de 10 lieues à l'heure. On voit que le nombre qui exprime la vitesse dépend à la fois, et de l'unité de temps, et de l'unité de longueur qu'on a choisies. Une conséquence directe de la définition de la vitesse, c'est que, dans le mouv. uniforme, l'espace parcouru est proportionnel au temps. Le mouv. uniforme est celui de tout mobile qui, après avoir subi *l'action d'une force, est abandonné à lui-même. En* effet, comme un corps ne peut modifier son état de mouv., il doit conserver toujours la même vitesse. Dans le *mouv. varié*, les espaces parcourus par le mobile dans des temps égaux ne sont plus égaux entre eux. Alors le mouv. est dit *accéléré* ou *retardé*, selon que l'espace parcouru pendant le même temps va en augmentant ou en diminuant. Le mouv. est dit *périodique*, lorsqu'à des intervalles de temps égaux, la vitesse redevient la même et repasse ainsi périodiquement par les mêmes valeurs, quelle que soit, du reste, la nature du mouv. pendant la période elle-même. Dans le mouv. varié, attendu que la vitesse du mouv. change d'un moment à l'autre, *on ne peut plus la définir comme dans le* cas du mouv. uniforme. En effet, si l'on divise l'espace parcouru, à partir d'un instant donné, par le temps employé à le parcourir, on n'obtient plus un quotient constant, mais un quotient variable qui représente la *vitesse moyenne* du mobile pendant le temps considéré : c'est la vitesse avec laquelle il devrait se mouvoir, si son mouvement devenait uniforme, pour parcourir le même espace dans le même temps. On dit alors que c'est la vitesse du mouv. uniforme qui animerait le mobile, si, à l'instant considéré, il était abandonné entièrement à lui-même, c.-à-d. débarrassé de toutes les causes capables de modifier son état de m. Par exemple, *dans le cas d'un convoi qui approche de la gare*, si l'on dit à un moment donné que la vitesse est de 5 mètres par seconde, on ne veut pas dire que le convoi va parcourir 5 mètres en une seconde, mais qu'il les parcourrait si la rapidité du m. se conservait telle qu'elle est à l'instant où l'on parle. Il peut arriver que la vitesse varie d'une quantité constante pendant le même temps : dans ce cas, le m. est dit *uniformément varié*, et il se distingue en mouv. *uniformément accéléré*, où la vitesse augmente de quantités égales dans des temps égaux, et en mouv. *uniformément retardé*, où elle diminue de la même manière. Les lois de ces mouvements ayant été exposées aux mots ACCÉLÉRATION *et* GRAVITATION, *nous n'y reviendrons pas* **ici**. *Nous* renverrons également, pour l'étude des mouvements curvilignes les plus importants, à nos articles CENTRALES (*forces*) et BALISTIQUE.

II. Jusqu'ici nous avons considéré l'état d'un corps animé d'un mouv. unique mais il peut arriver qu'un mobile soit soumis simultanément à l'action de plusieurs mouvements. Dans ce cas, l'expérience prouve que les différents mouvements que possède un corps se produisent tous simultanément, sans se modifier réciproquement. Ce principe, qui est le fondement de la mécanique, est connu sous le nom de *Principe de l'indépendance des mouvements simultanés.* Nous en voyons chaque jour des preuves convaincantes. Ainsi, lorsqu'une bille *roule d'un mouv. uniforme* sur le pont d'un bateau, tandis que le bateau lui-même descend uniformément le cours d'une rivière, la bille est animée à chaque instant de deux mouvements simultanés, l'un est celui en vertu duquel elle roule sur le pont, et l'autre celui en vertu duquel elle est emportée par le bateau. Or, l'observation montre que la bille se meut sur le bateau en mouv. comme si le bateau était en repos. Supposons maintenant le cas d'un corps qui tombe du haut du mât d'un navire en pleine marche. Attendu que le vaisseau a marché pendant la descente du corps, on pourrait croire que celui-ci doit tomber beaucoup en arrière du mât ; mais, au contraire, il tombe précisément au pied du mât, comme si le vaisseau eût été en repos. Pour expliquer cette circonstance, soit AB (Fig. 1) la position du mât, au moment où le corps se détache du sommet. Le mât se meut avec le vaisseau dans la direction AC, de sorte qu'il occupe la position CD, au bout du temps que le corps emploierait à tomber sur le tillac. Mais au moment où le corps quitte le sommet du mât, il participe au mouv. AC commun à toutes les *parties du navire* ; de sorte que, pendant qu'il descend, il est affecté de deux mouvements, l'un dans le sens AC, à cause de sa participation initiale au mouv. du vaisseau ; l'autre dans le sens AB, à cause de l'action de la pesanteur. En vertu de la composition de ces deux mouvements, il doit arriver à la fin de sa chute à l'angle D du parallélogramme ABCD, c'est.-à-dire tomber précisément au pied du mât, qui s'est transporté dans le même temps de AB en CD. En d'autres termes, le mobile aura, pendant sa *chute, décrit* la *diagonale* AD. Ce théorème est désigné sous le nom de *parallélogramme des vitesses.* On remarquera l'analogie qui existe entre la composition des vitesses et celle des forces. En raison de cette analogie, on emploie dans les deux cas les expressions de *composante* et de *résultante* que nous avons déjà définies. V. FORCE.

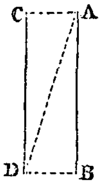

1

Pour faire parcourir à un corps un espace donné dans un temps déterminé, ou, en d'autres termes, pour lui imprimer une certaine vitesse, il faut le soumettre à l'action d'une force de grandeur donnée. Mais si, toutes choses égales d'ailleurs, on *applique au mobile une force deux, trois fois* plus *considérable*, ce mobile parcourra une distance deux, trois fois plus grande ; au contraire, l'espace parcouru sera deux fois, trois fois plus petit, si la force elle-même est deux fois, trois fois plus petite. Maintenant si, la force restant constante, c'est la masse du mobile qui varie, l'espace parcouru dans le même temps diminuera en raison de l'augmentation de la masse du corps. Ainsi, par ex., la même force d'explosion qui lancerait successivement des balles de plomb dont les volumes, et par conséquent les masses, seraient égales à 1, 2, 3, 4, etc., ne leur imprimerait que des vitesses égales à 1, 1/2, 1/3, 1/4, etc. On voit d'après cela que *la masse d'un mobile multipliée par la vitesse donne toujours le* même nombre : ce produit s'appelle la *quantité de mouvement.* V. CHOC et VITESSE.

III. On se ferait une idée très-incomplète de la mécanique, si l'on supposait qu'une machine n'a d'autre destination que celle d'établir l'équilibre entre une puissance et une résistance inégales, ou de produire, avec un moteur dont la vitesse est donnée, une autre vitesse plus grande ou plus petite. Dans les arts et dans les manufactures, le *genre* de mouv. produit importe ordinairement beaucoup plus que la vitesse ou que la quantité de mouv. produite. Or, il arrive rarement que la puissance motrice *ait précisément le genre de mouv. qu'il convient d'imprimer aux* parties actives de la machine, pour l'exécution de l'ouvrage qu'on se propose : de là la nécessité d'organiser la machine de telle sorte que certaines parties, en cédant à l'action du moteur, impriment à d'autres parties un mouv. d'un genre différent. En d'autres termes, de là le problème de la *transformation du mouvement.* Dans un ouvrage de la nature de celui-ci, il ne saurait être question de décrire tous les cas et toutes les solutions du problème, mais simplement d'en donner une idée.—On peut distinguer les mouvements qui se présentent pour l'ordinaire dans les applications de la mécanique aux arts, en *mouvements rectilignes et en mouvements de rotation. Dans le mouv. rectiligne*, toutes les parties du mobile décrivent avec la même vitesse des lignes droites parallèles. Dans le *mouv. de rotation*, tous les points du mobile tournent autour du même axe, en décrivant dans le même temps des cercles complets ou des arcs d'un même nombre de degrés, quoique de dimensions inégales. Les mouvements rectilignes et circulaires peuvent en outre se distinguer en mouvements *continus* et en mouvements *alternatifs*, selon que les points mobiles se meuvent constamment dans le même sens ou alternativement dans des sens opposés. En conséquence, on aura 4 espèces principales de mouvements, *qui pourront appartenir aux puissances motrices, ou* qu'il s'agira d'imprimer aux parties actives de la machine.

A. *Transformation d'un m. rectiligne continu en un autre m. rectiligne continu.*—Les deux parties d'une corde qui passe sur la gorge d'une poulie (Fig. 2) offrent un exemple de ce changement. On peut encore, au moyen de poulies de renvoi, obtenir tous les changements possibles de direction, soit dans *le même plan (Fig. 3), soit dans des plans différents, et cela sans* en faire varier la vitesse. Le treuil peut encore servir à transformer un m. rectiligne continu en un m. de même nature, mais de direction et de vitesse quelconques. On proportionnera les diamètres de la roue et du cylindre de manière à établir entre les vitesses le rapport que l'on désire. Quant à la corde qui enveloppe le cylindre, elle pourra, aussi bien que la corde qui enveloppe la roue, prendre telle direction qu'on voudra, au moyen d'une ou de plusieurs poulies de renvoi. Dans les mull-jennys employées à la filature du coton, il fallait faire parcourir alternativement, un chariot qui porte les fuseaux et dont la longueur est de 6 à 9 mètres, un espace de 1 m. 30, en gardant toujours le plus parfait parallélisme, afin que les fils restassent tous tendus également. Après avoir exercé la sagacité des plus habiles mécaniciens anglais, le problème fut enfin résolu de la manière la plus simple. On voit (Fig. 4) le plan du chariot monté sur ses quatre petites roues, et portant deux poulies horizontales, dont les axes sont invariablement fixés à ce chariot. Deux cordes également tendues et fixées parallèlement au mouv. que doit prendre ce dernier, s'enroulent chacune en forme de Z sur les deux poulies, de telle sorte que, soit qu'il avance, soit qu'il recule, le chariot conserve toujours exactement son parallélisme.

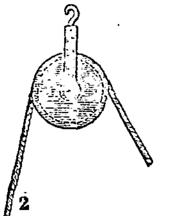
2

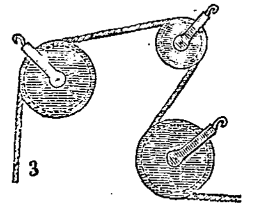
3

B. *Transformation d'un m. circulaire continu en un m. rectiligne continu, et réciproquement.* — Le treuil, dont nous venons de mentionner l'un des usages, peut encore servir à transformer un m. circulaire continu en un m. rectiligne continu. En effet, tandis que la puissance (Fig. 5) fait décrire une circonférence à la manivelle, la résistance décrit une ligne droite. Le même but est atteint au moyen du cric (*Fig.* 6). La crémaillère, au lieu d'être une barre droite, peut être une chaîne de Vaucanson. Parmi les mécanismes qui produisent de semblables transformations de mouvements, nous citerons encore les diverses machines qui dérivent du treuil, comme la chèvre, la grue, le cabestan, etc. La vis nous offre un nouvel exemple de ce genre de transformation. Tandis que le levier implanté dans la tête de la vis se meut d'un mouv. circulaire, la vis avance en ligne droite. La vis d'Archimède et la pompe spirale transforment aussi le m. circulaire continu imprimé à un liquide en m. rectiligne continu. Enfin, le treuil, les machines qui en dérivent, et la vis, donnent des solutions du problème inverse. Le m. rectiligne continu d'un courant d'eau (Fig. 7) produit, par son action sur une roue, un m. circulaire continu. L'air produit de même, par un m. rectiligne continu, le m. circulaire continu des ailes d'un moulin à vent.

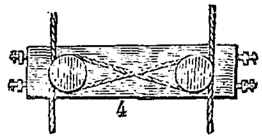
4

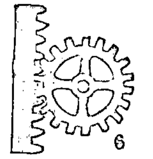
6

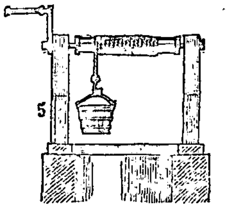
5

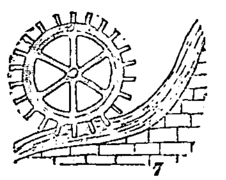
7

C. *Transformation d'un m. circulaire continu en un autre m. circulaire continu.*—La manière la plus simple de produire cette transformation consiste à prendre deux roues que l'on presse l'une contre l'autre par leur circonférence, de telle sorte que le mouv. de l'une fait tourner l'autre en sens contraire. On emploie ce mode de communication de m., quand la roue qu'il s'agit de faire tourner n'offre pas une très-grande résistance, par ex. dans les filatures. Mais lorsque la résistance à vaincre est un peu considérable, on arme de dents les circonférences des roues juxtaposées. Lorsque les deux axes de rotation sont parallèles, on emploie l'engrenage droit ; dans le cas contraire, on a recours à l'engrenage conique. Si les axes de rotation sont parallèles, mais si les distances qui les séparent sont considérables, ce moyen devient impraticable, à cause de la grandeur démesurée qu'il faudrait donner aux roues. Alors on fait passer sur la circonférence des roues, dont on a supprimé les dents, une *courroie sans fin*, c.-à-d. qui revient sur elle-même, de telle sorte qu'elle forme comme un anneau allongé. Lorsque les roues doivent tourner dans le même sens, la courroie est disposée comme dans la Fig. 8, et lorsqu'elles doivent tourner en sens contraire, on fait croiser la courroie comme le représente la Fig. 9. Enfin, quand les axes sont éloignés et non parallèles, on *fait passer la corde sur des poulies de* renvoi convenablement disposées. Il arrive souvent que les deux axes autour desquels s'accomplissent le m. de rotation primitif et le m. transmis n'ont

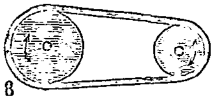
8

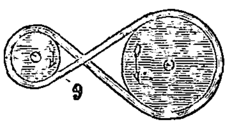
9

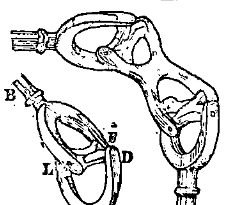

10 11

pas une position fixe. En pareil cas, on peut avoir recours à l'appareil ingénieux imaginé par Hooke, et nommé *Joint brisé* ou *Charnière universelle* (Fig. 10). Les deux axes A et B entre lesquels il s'agit d'établir la communication du m. sont terminés en demi-cercle, dont les diamètres CD, EF, forment une croix, et s'emboîtent dans les demi-cercles correspondants : tellement que, sans faire bouger la croix centrale, l'axe A peut tourner autour du diamètre CD, et l'axe B autour du diamètre EF. Maintenant, si l'on imprime à la tige A, sans la déplacer, un m. de rotation autour de son axe, les points C, D, décriront un cercle qui aura pour centre le point d'intersection des deux diamètres. Les points E, F, décriront un cercle compris dans un plan différent et dont le centre sera le même ; par conséquent, la tige B, qui d'ailleurs ne se trouvera pas déplacée, sera contrainte de prendre aussi un m. de rotation autour de son axe. Les axes A et B pourront ensuite se déplacer, prendre des inclinaisons différentes, et la transmission du m. de rotation n'en aura pas moins lieu. Toutefois cet appareil ne peut servir à transmettre le m. quand l'angle formé par les deux tiges est moindre de 240°. Alors on emploie un double joint, comme celui que représente la Fig. 11. On voit, sans aucune explication, qu'il fonctionne de la même manière que le simple joint.

D. *Transformation d'un mouvement continu quelconque en un m. alternatif quelconque, et réciproquement.*—Il existe un grand nombre d'appareils très-ingénieux au moyen desquels on peut transformer un m. circulaire continu en un m. rectiligne alternatif. Le m. rectiligne alternatif est exigé en général lorsqu'il s'agit de soulever des pilons à une certaine hauteur, pour les laisser retomber de tout leur poids sur des corps que l'on veut fouler ou broyer, comme dans le bocardage des minerais, la fabrication de la poudre, etc. On y parvient au moyen d'une roue munie d'un certain nombre de dents, appelées *Cames*, qui sont seulement courbées d'un côté, et qui agissent successivement sur les mentonnets dont est munie une barre verticale maintenue entre des guides qui ne lui permettent pas d'autre mouvement que le m. vertical. Cette barre se termine inférieurement par une sorte de pilon dont les chocs répétés produisent l'écrasement des corps qu'il vient percuter autant de fois, pendant une révolution de la roue, que celle-ci porte de cames sur sa circonférence. On obtient un effet du même genre, en employant une roue dentée sur une portion de sa circonférence seulement, et un pilon muni d'une crémaillère (Fig. 12). Dans quelques circonstances, le m. alternatif ne peut être communiqué à la tige qu'autant que la même force agit alternativement sur cette tige en deux sens opposés. On y parvient (Fig. 13) au moyen d'une roue munie de dents sur une portion de sa circonférence, et de deux crémaillères parallèles, toutes deux liées à la tige à laquelle on doit imprimer le m. alternatif. La Fig. 14 représente un autre appareil produisant le même effet. A est une roue que fait mouvoir une manivelle appliquée en H ; et cette roue est liée, au moyen de la règle *ab* qui tourne sur deux pivots, à une tige assujettie par des collets. En tournant, elle imprime à la tige un m. alternatif, et l'étendue des excursions de celle-ci est égale au diamètre de la roue. Quelquefois il est nécessaire que la vitesse du m. alternatif soit réglée par certaines lois suivant chaque direction. On atteint ce but au moyen de la *Rosette* de Vaucanson. On appelle ainsi une roue découpée comme l'indique la partie ombrée de la Fig. 15, et qui tourne uniformément autour de son axe dans le sens ABDE. En conséquence, elle fait mouvoir alternativement de bas en haut la tige *mn*, que l'on nomme *Touche*, laquelle est assujettie par des collets qui ne lui permettent qu'un m. vertical. On peut donner à la rosette une courbure telle que la vitesse de la touche, tant en montant qu'en descendant, soit réglée suivant des conditions déterminées.—L'emploi de la *Bielle et de la manivelle*, c.-à-d. d'une tige inflexible articulée avec une manivelle, permet encore de transformer un m. circulaire continu en m. rectiligne alternatif. Soit M (Fig. 16), une manivelle tournant autour de l'axe central O, et soit B une bielle articulée d'une part avec la manivelle en A, et de l'autre avec une pièce C maintenue entre des guides qui ne lui permettent de se mouvoir qu'en ligne droite.

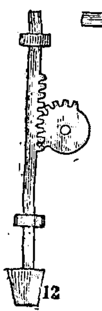
12

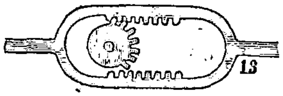
13

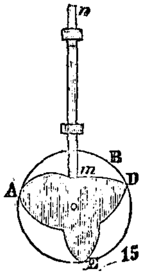

15

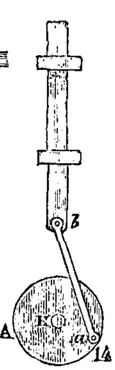

14

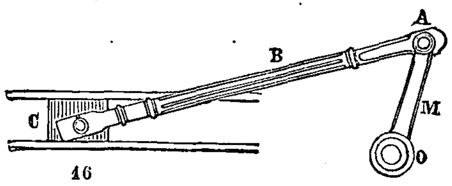

16

Supposons maintenant que l'extrémité A de la manivelle, obéissant au mouvement de rotation de l'axe O, décrive autour de cet axe une circonférence ayant OA pour rayon, il est évident que la pièce C exécutera un mouvement rectiligne alternatif.—L'*Excentrique* produit une transformation de m. analogue à la précédente. On appelle ainsi une courbe qui tourne autour d'un axe qui n'est pas placé au centre de figure. La Figure 17 représente un excentrique circulaire. O est un arbre cylindrique qui décrit une courbe autour de son axe ; C est un collier de métal auquel vient se joindre un système de tringles métalliques formant une sorte de triangle terminé par une tige T mobile entre des guides. Dans le mouvement de rotation de l'arbre, le triangle métallique devant conserver une figure invariable, le collier glissera sur la surface de l'excentrique, de telle sorte que, selon sa position, la tige horizontale T sera rapprochée ou éloignée, exécutant ainsi un m. rectiligne de va-et-vient. On peut donc, relativement à son mode d'action, considérer un excentrique comme un système de bielle et de manivelle, dans lequel le bras de cette dernière varierait de longueur. Il est facile de comprendre que l'étendue du m. de la tige est mesurée par la différence qui existe entre le plus grand et le plus petit rayon de l'excentrique. Quant à la loi du m. rectiligne, elle est en raison de la forme de la courbe, de manière qu'en variant la forme de celle-ci, on peut faire varier la vitesse avec la plus exacte périodicité, et imiter, dans certains cas, le travail intelligent de la main de l'ouvrier.

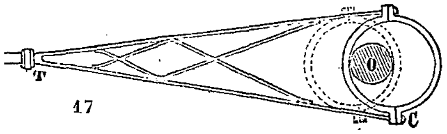

17

Les deux derniers organes que nous venons de décrire, peuvent également servir à transformer un *m. rectiligne alternatif en m. circulaire continu*. En effet, il est aisé de voir que si la force motrice était appliquée à la tige rectiligne, de façon à lui faire exécuter un m. de va-et-vient, ce m. rectiligne déterminerait, dans la bielle et la manivelle, le m. circulaire du bouton de la manivelle, et, dans l'excentrique, le m. circulaire de l'arbre cylindrique. Cependant si, au moment où l'on voudrait imprimer le m., le point A (Fig. 16) se trouvait à l'une ou l'autre extrémité du diamètre correspondant aux positions extrêmes de la pièce C, l'impulsion produite par le m. de celle-ci ne pourrait que presser la bielle contre la manivelle sans déterminer de m. ; c'est pourquoi on donne à ces deux points le nom de *points morts*. Mais, quand le m. commence dans toute autre position de la manivelle, le point mort se trouve dépassé en vertu de la vitesse acquise, et le m. continue sans interruption. La même observation s'applique à l'excentrique.

Lorsqu'il s'agit de transformer un *m. circulaire continu en m. circulaire alternatif*, c'est encore la bielle et la manivelle qu'on emploie généralement. Dans ce cas, la bielle s'articule d'un côté avec la manivelle et de l'autre avec un balancier (Fig. 18) auquel elle imprime un m. d'oscillation, lequel est nécessairement un arc de cercle plus ou moins étendu. On fait aussi un grand usage des excentriques dans des conditions analogues. Un autre organe encore assez fréquemment employé est la roue à cames. Mais, comme cet organe produit un m. intermittent toujours accompagné d'un choc, on n'y a recours que lorsqu'on veut mouvoir des marteaux, ainsi que le représente la figure que nous avons donnée à l'article Came.—Le balancier qui met en m. une manivelle par l'intermédiaire d'une bielle, est un exemple de transformation d'un *m. circulaire alternatif en m. circulaire continu* ; et le tour en l'air (Fig. 19), employé dans le travail du bois, nous offre la transformation d'un *m. circulaire alternatif en un autre m. circulaire alternatif* : en effet, la réaction du ressort et l'action de la corde enroulée transforment en m. circulaire alternatif le m. de même nature de la pédale.

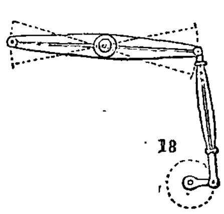
18

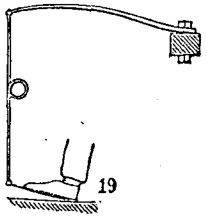
19

Nous terminerons ce résumé en indiquant le procédé aussi élégant qu'ingénieux, dû à Watt, pour transformer un m. rectiligne alternatif en un m. circulaire alternatif, et réciproquement. On sait que, dans la machine à vapeur ordinaire, l'extrémité de la tige du piston est articulée à l'extrémité d'une forte pièce mobile autour d'un axe, qu'on nomme le *balancier*. L'extrémité du balancier décrivant un arc de cercle, l'union de ces deux pièces ne saurait être établie directement. Différents procédés ont été imaginés pour les relier ensemble ; mais le *Parallélogramme articulé* de Watt est celui qui résout la difficulté de la manière la plus heureuse. Il se compose de trois pièces (Fig. 20) GR, BD, RD, articulées, soit entre elles, soit avec le balancier. Ces trois pièces, avec la portion GB du balancier, constituent un parallélogramme qui peut changer de forme, car les extrémités de ses quatre côtés sont munies d'articulations. Dans le m. d'oscillation du balancier, l'extrémité G décrit un arc de cercle dont le centre est en A ; le point R décrirait donc aussi un arc de cercle ayant même centre, si le parallélogramme ne changeait pas de forme. Watt ayant observé que si l'on oblige le point R à se mouvoir sur une ligne droite verticale pendant une oscillation entière du balancier, en déformant convenablement le parallélogramme articulé, le point D décrit une courbe qui n'est pas un arc de cercle, mais qui s'en rapproche beaucoup, et il en conclut que si l'on obligeait le point D à décrire un arc de cercle véritable, le point R de son côté décrirait très-sensiblement une ligne droite. Or, pour faire décrire un arc de cercle au point D, il suffit de le relier à un certain point C, qui n'est autre chose que le centre de cet arc de cercle, au moyen d'un petit balancier CD. Par cette disposition, le point D reste toujours à une distance invariable du point C, quelle que soit la position que prenne le balancier. Une seule chose varie, c'est la forme du parallélogramme. Par conséquent, on peut attacher au point R la tige du piston de la machine à vapeur. Il y a encore sur le côté BD du parallélogramme un point P qui se meut aussi à très-peu près sur une verticale. Ce point est situé à l'intersection de BD avec une ligne qui joindrait le point A au point R. On profite de cette circonstance pour articuler à ce point une tige destinée à transmettre le m. au piston d'une pompe.—Pour plus de détails sur cette partie importante de la mécanique, consultez Lanz et Bétancourt, *Essai sur la composition des machines*, et Laboulaye, *Traité de cinématique*.

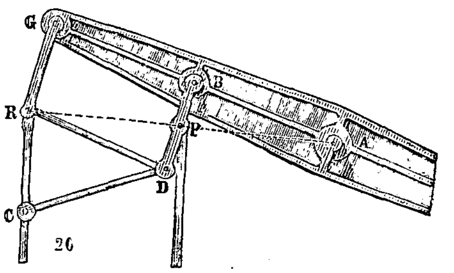

20

IV. En considérant les modifications si variées qu'il est possible d'imprimer à un mouv. quelconque au moyen d'organes de transformation convenablement choisis, certains esprits superficiels ont conçu l'espoir d'arriver à construire des machines qui conserveraient indéfiniment le mouv. qu'une force leur aurait une fois communiqué : c'est en cela que consiste le problème du *M. perpétuel.* Ceux qui se sont livrés à la recherche de cette chimère ont généralement cherché à produire le m. à l'aide d'un corps tombant d'une certaine hauteur, et que la machine devait elle-même remonter tout en produisant un certain travail utile. D'autres fois, c'est une roue hydraulique mise en m. par la chute d'un certain volume d'eau placée dans un réservoir supérieur. En même temps que la roue produit du travail, elle agit sur des pompes qui remontent l'eau dans le réservoir, etc. Il suffit d'énoncer de pareilles conditions pour en démontrer l'impossibilité et l'absurdité absolues. En effet, il n'est dans aucune science aucune vérité qui soit plus évidente et mieux démontrée que celle-ci, savoir : Tout travail moteur doit surpasser le travail résistant de tout l'effet dû aux résistances passives (v. Machine). Raisonnant donc sur l'exemple précédent, il s'ensuit que le poids de l'eau élevée par la machine ira constamment en diminuant d'une quantité correspondante au travail moteur absorbé par les frottements, et que, nécessairement, le m. ne tardera pas à s'arrêter, quand bien même la machine ne produirait aucun effet utile. Pour qu'un m. pût s'entretenir d'une façon continue, il faudrait que le travail moteur se régénérât ou se multipliât successivement ; or, tout au contraire, les machines absorbent et consomment à chaque instant une portion plus ou moins grande du travail produit. L'Académie des sciences a donc, quoi qu'on en ait dit, mille fois raison de refuser de s'occuper d'aucune machine prétendant réaliser le m. perpétuel. Ce serait perdre son temps et sa peine inutilement, car elle n'aurait pas même la satisfaction de désabuser de sa chimère le soi-disant inventeur. La maladie des chercheurs de m. perpétuel est incurable, et malheureusement elle est beaucoup plus commune qu'on ne le croirait. Il ne se passe pas d'année qu'il ne soit pris une demi-douzaine de brevets d'invention par des gens qui croient avoir résolu cet absurde problème, et combien d'autres s'en tiennent à cultiver *in petto* leur rêverie ! — En Physique, on donne le nom de *M. perpétuel* à certaines machines dont le m. dure fort longtemps, mais qui sont incapables de produire aucun travail utile : la plus connue est celle de Zamboni, dont il a été parlé au mot Galvanisme.

MOUVER. v. a. T. Jardinage. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface, y donner une espèce de labour. = Mouvé, ée. part.

MOUVOIR. v. a. (latin. *movere*). Remuer, mettre en mouvement, faire changer de place. *Cent hommes ne sauraient m. cette pierre. Ce ressort meut toute la machine. On ne saurait expliquer comment l'âme, qui est purement spirituelle, peut m. le corps.* ‖ En parlant Des facultés de l'âme, des choses morales, Exciter, donner l'impulsion, faire agir. *C'est la passion qui le meut. C'est à la persuasion de m. les volontés.* ‖ *M.* ou *Émouvoir une querelle*, La susciter, la faire naître. Peu usité. ‖ T. Chancell. *A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant*, c'est-à-d. Nous portant, nous excitant. Vieux. ‖ T. Prat. *Pour suivre tous procès mus et à m.*, Tous procès présents et futurs. = se Mouvoir. v. pron. *Ce malade ne peut se m. Les planètes se meuvent dans des orbites elliptiques.* ‖ Par ellipse, *Faire m.*, Faire qu'une chose se meuve, entre en action. *Cette* *seule roue fait m. toute la machine. La volonté fait m. toutes nos facultés.* = Mû, mue. part.

Conj. — *Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais, nous mouvions. Je mus, nous mûmes. Je mouvrai, nous mouvrons. — Je mouvrais, nous mouvrions.—Meus; mouvons, mouvez, qu'ils meuvent. —Que je meuve; que nous mouvions. Que je musse; que nous mussions.—Mouvant. Mû, ue.*—Plusieurs de ces temps ne sont en usage que dans le style didactique.

MOXA. s. m. T. Chirurgie.

Enc. — Le *Moxa* est une espèce de cautère qui agit par la combustion. On le fait avec différentes matières, mais le plus ordinairement avec du coton cardé et trempé dans une solution de chlorate de potasse, dont on forme un petit cylindre et qu'on entoure d'une bandelette de toile pour qu'il ait une certaine consistance. Quelquefois on emploie à cet effet un tronçon de moelle de Soleil (*Helianthus annuus*) que l'on entoure d'une couche de coton légèrement nitré, et qu'on maintient avec une petite bande de toile cousue. Les Chinois et les Japonais font leurs *moxas* (c'est d'eux que nous avons emprunté ce nom) avec une sorte de tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis*. Le m. se pose sur la partie qu'on veut cautériser : on le maintient en place avec de petites pinces, et, après l'avoir allumé, on souffle pour entretenir l'ignition, soit avec la bouche, soit avec un chalumeau recourbé ou avec un soufflet. Un linge mouillé, appliqué sur les parties environnantes, les préserve des étincelles. Ce mode de cautérisation, beaucoup moins douloureux qu'on ne l'imagine en général, est spécialement usité dans le but d'exciter le système nerveux, de changer le siége d'une irritation, de produire une dérivation puissante. On l'emploie particulièrement dans les maladies chroniques, comme la sciatique, la phthisie pulmonaire, la carie des vertèbres, etc. — Les anciens connaissaient aussi l'usage du m.; ils le faisaient avec un champignon desséché, d'où le nom de μύxη; que lui donne Hippocrate.

MOYE. s. f. T. Maçon. Couche tendre qui se trouve dans la pierre et qui la fait déliter; surface tendre d'une pierre dure.

MOYEN, ENNE. adj. (latin. *medium*, milieu). Qui tient le milieu entre deux extrémités. *Un arbre de moyenne grosseur. Une table de grandeur moyenne. Cet homme est de moyenne taille. — La moyenne région de l'air*, La région de l'air qui est entre la haute et la basse. — *Être de m. âge*, N'être ni jeune ni vieux. ‖ *Auteurs de la moyenne latinité*, Ceux qui ont écrit depuis le temps de Sévère jusqu'à la décadence de l'empire. ‖ Fam., *Femme de moyenne vertu*, Femme d'une réputation équivoque. ‖ *M. âge*, V. Histoire. ‖ *Moyenne justice*, V. Justice. ‖ T. Astron. et Phys. Se dit De toutes les grandeurs qui tiennent le milieu entre les plus grandes et les plus petites valeurs dont un même objet est susceptible. *Mouvement m. Lieu m. Distance moyenne. Temps m.*, Voy. Temps. ‖ T. Logiq. *M. terme*, V. Syllogisme. ‖ T. Mathém. *Termes moyens*, ou substant., *Moyens*, Les deux termes du milieu dans une proportion. — Figur. et famil., *M. terme*, Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. — Subst., *Moyenne proportionnelle*, ou simpl. *Moyenne*, Voy. Proportion. ‖ T. Gramm. *Verbe m.*, Voy. Verbe. ‖ *Écrire en m.*, Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine.

MOYEN. s. m. Voie, expédient pour parvenir à une fin. *Bon m. Mauvais m. M. juste, légitime, facile, difficile, infaillible. Chercher, imaginer, employer un m. Proposer, suggérer un m. à quelqu'un. Parvenir par de mauvais moyens. C'est le m. de faire fortune. C'est un excellent m. pour réussir. Il n'a pas le m., il n'a pas les moyens de subsister. Je lui en ai facilité les moyens. Qui veut la fin veut les moyens. Il ne suffit pas que la fin soit bonne, il faut aussi que les moyens soient justes.* ‖ Entremise, aide, assistance, secours. *Il a obtenu cet emploi par le m. d'un tel. Il s'est avancé par le m. de l'intrigue et de la flatterie.* ‖ Pouvoir, faculté de faire une chose. *Faites cela pour lui, si vous en avez le m. Je ne puis lui rien donner, je n'en ai pas le m. — Il n'y a pas m. de faire cela, il n'y a pas m.*, La chose dont il s'agit ne se peut faire. On dit aussi, par manière d'interrogation, *Vous voulez que je fasse cela, et le m.? Quel m.? Le m. d'y réussir? Le m. que j'y parvienne?* ‖ Au pluriel, signifie quelquefois Richesses, facultés pécuniaires. *Je ne connais pas ses moyens. Cette petite place ajoute à ses moyens. Contribuer chacun selon ses moyens.* ‖ Se dit aussi Des facultés naturelles, morales ou physiques. *Cet enfant a peu de moyens, n'a pas de moyens. Cet orateur ne sait pas ménager ses moyens. Cet acteur a de l'âme, mais il n'a pas de moyens physiques.* ‖ T. Prat. Les raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a prises. *Présenter, produire, déduire, faire valoir ses moyens de défense. Moyens de nullité. Voilà un bon m. de cassation.* ‖ T. Finance. *Voies et moyens*, Les revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses. *Discuter le budget des voies et moyens.* = Au moyen de. loc. prép. En conséquence de, avec, par. *Au m. du paiement qui lui a été fait, il promet de s'acquitter envers vous. Au m. de cette lettre, vous serez introduit près de lui.*

Syn. — *Voie.*—*Voie*, de *via*, est le chemin, la route; *moyen*, de *medium*, est ce qui est au milieu, ce qui sert d'intermédiaire. On suit la *voie*, on emploie les *moyens*. La *voie* est une carrière à parcourir par une suite d'actions. Le *moyen* est la force, la puissance mise en œuvre pour faire une action. Le propre de la *voie* est de tracer votre marche, ce que vous avez à faire. Le propre du *moyen* est d'exécuter, de produire l'effet. La *voie* est bonne, juste, sage; le *moyen* est puissant, efficace, sûr. Il y a différentes *voies* pour parvenir; le *moyen* le plus sûr, quelque *voie* que l'on prenne, est une volonté ferme et inébranlable.

MOYENNANT. prépos. Au moyen de... *Il a acheté cette maison m. telle somme. Je lui remettrai tant, m. quoi nous serons quittes.*

MOYENNEMENT. adv. Médiocrement. *Est-il riche? Moyennement. Cela est m. bien dit.* Vieux.

MOYENNER. v. a. Procurer quelque chose par son entremise. *M. un accommodement, une réconciliation.* Fam. et vieux. = Moyenné, ée. part.

* **MOYETTE.** s. f. T. Agric. Voy. Moisson.

MOYEU. s. m. (lat. *modiolus*). Voy. Roue.

MOYEU. s. m. Le jaune d'un œuf. Vieux.

MOYEU. s. m. Espèce de prune confite.

MOZARABE. s. m. Nom qu'on donne aux chrétiens d'Espagne issus des Mores. = Mozarabe et Mozarabique. adj. 2 g. Ne se dit que Des choses relatives au culte des Mozarabes. *Liturgie m. Rit m. Missel m.*

MÛ, UE. part. passé du v. *Mouvoir.*

MUABLE. adj. 2 g. Inconstant, sujet au changement. *Le vent est très-m. aujourd'hui. La volonté est m. Tout est m. en ce monde.* Peu usité.

MUANCE. s. f. (lat. *mutare*, changer). T. Musiq.

Enc.—Lorsqu'on n'employait que les six syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, pour exprimer les sept tons de la gamme, on donnait le nom de *Muances* aux diverses manières d'appliquer ces syllabes aux notes, selon les diverses positions des deux demi-tons de la gamme. Les musiciens, dans ces changements, appelaient *mi fa*, en montant, les deux notes entre lesquelles il y a un demi-ton, et *fa-la*, en descendant, les notes qui forment le même intervalle lorsque le mouvement descendant se prolonge. Mais lorsque, au XVII^e siècle, on adopta la syllabe *si* pour désigner le septième ton de l'échelle, les muances disparurent de la musique, où elles se trouvaient désormais sans utilité.

* **MUCÉDINÉES.** s. f. pl. T. Bot. Syn. de *Mucoracés.*

MUCHE-POT (A). Voy. Musser.

MUCILAGE. s. m. (lat. *mucilago*). T. Chim. et Bot.

Enc. — On appelle ainsi le liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les *Mucilages* participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. — On désigne encore sous le nom de *Mucilage* une substance végétale qui se rapproche beaucoup de la gomme et qui se trouve en grande quantité dans les racines de Guimauve et de Grande Consoude, dans la *graine de Lin et les semences de Coing. Le m. rend l'eau plus* visqueuse et plus filante que les gommes. Il donne, comme ces dernières, de l'acide mucique, de l'acide oxalique par l'acide nitrique, et forme une émulsion avec les huiles.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. Qui contient du mucilage. *Racine mucilagineuse.* ‖ Qui est de la nature du mucilage. *Suc mucilagineux.*

* **MUCIPARE.** adj. 2 g. (lat. *mucus*, et *parere*, engendrer). T. Anat. *Glandes mucipares*, Qui sécrètent du mucus.

* **MUCIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Gomme.

* **MUCORACÉS.** s. m. pl. T. Bot. Voy. Champignon.

MUCOSITÉ. s. f. Se dit Des fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du mucus, ou qui en sont en grande partie formés. *M. des narines. Il a rendu beaucoup de mucosités.* ‖ En parl. Des plantes, se dit impropr. pour Mucilage. *Cette plante abonde en m.*

* **MUCRONÉ, ÉE.** adj. (lat. *mucro*, pointe aiguë). T. Bot. Se dit Des feuilles et de toute autre partie terminée par une petite pointe aiguë, roide et droite.

* **MUCUNA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **MUCUS.** s. m. T. Physiol. Mot latin naturalisé dans notre langue, qui est devenu le Nom commun de toutes les sécrétions provenant de la surface des membranes muqueuses et des glandes ouvertes à cette surface, tant que le produit de ces dernières n'a pas de caractères spéciaux qui lui méritent un nom particulier.

* **MUDAR.** s. m. T. Pharm. Voy. Asclépiadées.

MUE. s. f. (lat. *mutatio*). Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. — * *Mue de la voix*, V. Voix. ‖ Le temps où s'opère ce changement. *Voici la mue. La mue est passée.* ‖ La dépouille d'un animal qui a mué. *Mue de cerf*, Le bois que le cerf a mis bas; *Mue de serpent*, La peau que le serpent a quittée. ‖ Grande cage où l'on mettait les oiseaux de fauconnerie quand ils muaient. *Il faut tenir ce faucon dans la mue.* — Par extension, Lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser. *Mettre des chapons en mue.*

Enc. — La *Mue* est un phénomène physiologique qui se manifeste chez tous les animaux, car elle tient au renouvellement successif de l'organisme; mais, chez les uns, elle se fait presque *insensiblement, tandis que, chez les autres, elle se produit d'une* manière fort apparente à certaines époques. Chez certains animaux, on observe deux sortes de mues, l'une qui s'effectue au passage d'un âge à un autre, et l'autre qui se produit au passage d'une saison à une autre. Chez les *Mammifères* domestiques, les changements que détermine la mue sont souvent soustraits à l'influence des saisons; elle se fait alors à des époques irrégulières. Quant aux animaux sauvages, la mue a lieu chez eux périodiquement. En ce qui touche les Mammifères, les changements qui se lient aux changements de saisons sont surtout remarquables dans les pays froids. En général, le poil devient plus épais et plus long à l'approche de la saison froide; mais cet excès de vêtement disparaît quand vient la belle saison. C'est ainsi, par ex., que le Cheval de Norwége a le poil ras et lisse en été, tandis qu'en hiver il porte au contraire un poil long et frisé. Les couleurs de la robe varient même chez quelques espèces : nous citerons comme exemples, l'Hermine et le Lièvre variable, qui blanchissent pendant la saison froide. Les changements qui s'effectuent au passage d'un âge à l'autre déterminent souvent de grandes différences entre les jeunes et les adultes dans la même espèce : on appelle *livrée* (v. ce mot) la robe transitoire des jeunes animaux qui n'ont pas encore acquis leur coloration définitive. Tous *les Oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt*, les autres plus tard. Chez un grand nombre, il y a une double mue. Dans certaines espèces, où le mâle a un plumage plus brillant que sa femelle, il prend en hiver le plumage modeste de celle-ci. Quelques autres, dans la saison des amours, se revêtent d'ornements extraordinaires, qui tombent même avant la mue d'octobre. En outre, les jeunes diffèrent habituellement de leurs parents. Lorsque le mâle et la femelle ont un plumage semblable, les petits présentent, en général, une coloration différente; lorsque le mâle diffère de la femelle, ils ressemblent, avant leur première mue, à cette dernière. A certaines époques de l'année, les *Serpents* se dépouillent de leur ancienne peau et prennent une robe nouvelle. Dans certaines circonstances, les écailles des *Poissons* tombent et se renouvellent. Les *Crustacés* et les *Arachnides* changent de peau comme les Serpents. Chez les *Insectes*, la mue n'a lieu que dans le premier âge : c'est particulièrement à l'état de larve qu'on l'observe. Ainsi, par ex., la plupart des Chenilles renouvellent leur peau trois ou quatre fois; mais il en est qui changent huit ou neuf fois avant leur transformation en chrysalide. La mue n'arrive presque jamais sans quelque trouble dans les fonctions, et l'animal qui la subit éprouve ordinairement un malaise plus ou moins grave. Les Oiseaux cessent de chanter et parfois perdent la vie. Plusieurs Crustacés périssent de même dans la durée de l'opération, par suite des violents efforts qu'ils ont faits pour se débarrasser de leur vieux tégument.

MUER. v. n. (lat. *mutare*). En parl. Des animaux, Changer de poil, de plumes, de peau, etc. *Ce chien commence à m. Cet oiseau mue. C'est ordinairement vers la fin de l'été et de l'automne que les oiseaux muent.* ‖ Se dit aussi De la voix des jeunes gens lorsqu'elle change et devient plus grave. *Sa voix commence à m.* = Mué, ée. adj. Qui a mué. *Oiseau mué. Voix muée.* = Conjug. Voy. Puer.

MUET, ETTE. adj. (lat. *mutus*). Qui est privé de l'usage de la parole, naturellement ou par accident. *Les sourds de naissance sont muets. Il est sourd et m.* — * Par extens., Qui est dépourvu de la faculté d'émettre aucune espèce de son. *Les poissons sont généralement muets.* — Famil., on dit D'une personne qui parle hardiment ou qui parle beaucoup, *Elle n'est pas muette.* ‖ Se dit Des personnes qu'une vive émotion morale empêche momentanément de parler. *Il resta m. d'étonnement. La frayeur le rendit m.* On dit de même, *Sa bouche resta muette.* ‖ En parl. Des choses morales, Qui se tait. *Les grandes joies sont muettes aussi bien que les grandes douleurs. La loi est muette sur ce point.* ‖ Se dit encore Des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. *La peinture est un langage m. La loi est un juge m. Ses regards étaient de muets interprètes de son cœur.* ‖ Au Théâtre, *Jeu m.*, La partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté. *Scène muette*, Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, l'air du visage, etc. ‖ T. Gramm. *Lettres muettes*, Lettres qui ne se prononcent pas. *E m.*, *H muette*, Voy. E et H. = MUET, ETTE. s. m. Qui est atteint de mutisme. *Un m. Une muette. L'institution des sourds et muets, des sourds-muets. Il a fait le m.* ‖ Dans l'empire ottoman, Gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par signes. *Le sultan lui envoya des muets qui l'étranglèrent.* — Voy. SOURD-MUET.

MUETTE. s. f. (R. *mue*). Petite maison bâtie, soit pour y garder les mues des cerfs, soit pour y mettre des oiseaux de fauconnerie au temps de la mue. ‖ Se dit aussi de Pavillons et même d'édifices considérables servant de rendez-vous de chasse. *La m. du bois de Boulogne.*

* **MUEZZIN.** s. m. T. Relat. Voy. MINARET.

MUFLE. s. m. Partie nue et recouverte d'une membrane muqueuse qui termine le museau de certains mammifères, particulièrement des Ruminants et de certains Rongeurs et Carnassiers. *M. de taureau, de cerf, de buffle. M. de lion, de tigre.* — Popul. et en manière d'injure, on dit Du visage de quelqu'un, *Voyez le beau m. Vilain m.!* ‖ Ornement sculpté représentant un mufle d'animal. ‖ T. Bot. *M.-de-veau*, Syn. de *Muflier.*

MUFLIER. s. m. T. Bot. Voy. SCROPHULARINÉES.

MUFTI. s. m. T. Relat. Voy. MAHOMÉTISME.

MUGE. s. m. T. Ichth. V. MUGILOÏDES. ‖ *M. volant*, Nom vulgaire de l'Exocet. Voy. ÉSOCES.

* **MUGILOÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — La famille des *Mugiloïdes* est la onzième de l'ordre des Acanthoptérygiens. Les Poissons qui la composent présentent les caractères suivants : Corps allongé, presque cylindrique, couvert de grandes écailles ; deux nageoires dorsales, courtes et séparées, dont la première a quatre épines fortes et pointues ; lèvres charnues et crénelées ; dents tellement fines, qu'elles sont à peine perceptibles, quelquefois même elles manquent tout à fait. Le genre le plus important de la famille est le genre *Muge* (*Mugil*) qui lui donne son nom : il renferme plus de 50 espèces. L'espèce la plus remarquable parmi celles qui habitent nos mers est le *M. céphale* (*M. cephalus*) [Fig. 1], vulg. appelé *Cabot* dans quelques-unes de nos provinces maritimes. C'est une des plus grandes espèces de Muges, car il atteint jusqu'à 70 centimèt. et pèse jusqu'à 8 et 9 kilog. Il se distingue, en outre, des autres espèces européennes par ses yeux à demi couverts de deux voiles adipeux. Il est gris plombé sur le dos, plus clair sur les flancs, qui sont marqués de 6 ou 7 lignes longitudinales grises à reflets un peu dorés ; le ventre et les parties inférieures sont d'un blanc argenté mat. Nous nommerons encore le *M. capiton*, ou *Ramado* de Nice (*M. capito*), le *M. à grosses lèvres* (*M. chelo*), le *M. labéon* (*M. labeo*), le *M. doré* (*M. auratus*), qui sont communs sur nos côtes. Tous ces Poissons sont estimés pour la délicatesse de leur chair, et on leur fait une pêche fort active, surtout au commencement de l'été, où ils remontent à l'embouchure des fleuves. Ils sont parfois en si grand, nombre qu'ils couvrent toute la surface de l'eau, au-dessus de laquelle ils font de grands sauts. La chair des Muges, séchée ou salée, peut se conserver plusieurs mois. Enfin, leurs œufs comprimés, salés et séchés, donnent une espèce de caviar qui est fort recherchée en Provence, en Corse et en Italie, sous le nom de *Botargue*. Le genre *Tétragonure* (*Tetragonurus*) ne renferme qu'une seule espèce, qui habite la Méditerranée. Elle est noire, et sa chair passe pour vénéneuse. Les pêcheurs la nomment *Courpata* ou *Corbeau de mer.* — Cuvier place à la suite de ses Mugiloïdes le genre *Athérine* (*Atherina*), bien qu'il se rapproche beaucoup des Gobioïdes. Les Athérines sont de petits Poissons, au dos verdâtre et au ventre blanc, avec une bandelette argentée plus ou moins large le long des flancs. Les petits demeurent rassemblés en masses considérables pendant les premiers jours qui suivent leur naissance. On en prend de grandes quantités sur les côtes de la Méditerranée. On les vend frits ou cuits dans du lait, sous le nom de *Nonnats*. Les adultes se vendent sous le nom de *Faux Éperlans*. Parmi les espèces que possèdent nos mers, nous citerons : le *Sauclet* du Languedoc, ou *Cabassous* de Provence (*Atherina hepsetus*) ; le *Joël* du Languedoc ou *Cabassonda d Iviça* (*Ath. Boyer*), et l'*Ath. prêtre* (*Ath. presbyter*) [Fig. 2], appelé également *Abusseau* ou *Roseré*, qu'on trouve sur les côtes de la Manche et de la Bretagne.

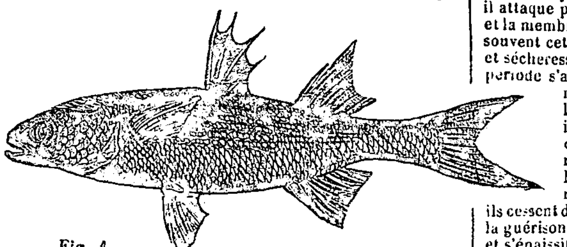

Fig. 1.

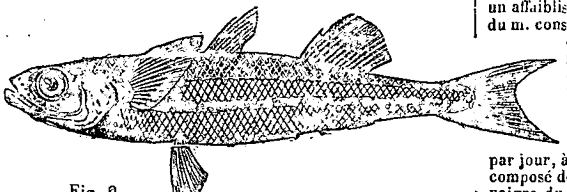

Fig. 2.

MUGIR. v. n. (lat. *mugire*). Se dit proprement Du cri des taureaux, des bœufs et des vaches. *On entendait m. les taureaux. Cette vache mugit après son veau.* ‖ Figur., se dit de La voix humaine, quand on la force et qu'elle approche du mugissement. *Il mugissait de fureur, de rage, de douleur. Cet acteur ne déclame pas, il mugit.* ‖ Figur., se dit encore Du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités. *On entendait m. les flots. Le vent mugissait à travers la forêt. Le torrent mugissait au fond de l'abîme.*

MUGISSANT, ANTE. adj. Qui mugit. *Un taureau m. Les aquilons mugissants. Les ondes mugissantes. Cet homme a la voix mugissante.*

MUGISSEMENT. s. m. Cri que font les bœufs, les taureaux et les vaches. *Le m. des taureaux.* ‖ Fig., se dit Des sons et des bruits analogues à ce cri. *Le m. des flots, des vagues, des vents, d'un volcan. Quand cet homme est en colère, il pousse des mugissements.*

MUGUET. s. m. (lat. *muscatus*, qui sent le musc). T. Bot. Voy. LILIACÉES. ‖ *M. des bois, Petit m.*, Voy. GALIACÉES.

MUGUET. s. m. Celui qui affecte de se parer avec soin et d'être galant auprès des dames. *C'est un m. Un jeune m. Faire le m.* Fam.

* **MUGUET.** s. m. T. Médec.

Enc. — En termes de Médecine, on donne le nom de *Muguet*, de *Millet*, de *Blanchet* ou de *Stomatite*, à une inflammation de la cavité buccale caractérisée par une production pseudo-membraneuse spéciale. Le m. ne s'observe que chez les nouveau-nés ; il attaque particulièrement les enfants faibles, ceux dont la peau et la membrane muqueuse de la bouche sont très-rouges. Le plus souvent cette coloration de la muqueuse buccale, avec chaleur et sécheresse, caractérise le début de la maladie. La seconde période s'annonce par l'apparition de points blancs sur cette membrane, surtout derrière les lèvres et à la pointe de la langue. Ces points s'étendent, forment des plaques irrégulières et minces, discrètes ou confluentes. Lorsque les points sont discrets, la maladie est ordinairement peu grave ; ils se détachent sous forme de lamelles ou de flocons, qui se renouvellent plusieurs fois ; mais l'inflammation se dissipant vers le 8e ou 15e jour, ils cessent de se reproduire. Lorsque ces plaques sont confluentes, la guérison est plus difficile : une couche crémeuse revêt la bouche et s'épaissit de jour en jour ; bientôt l'exsudation jaunit (3e période) ; l'inflammation se propage dans les voies digestives ; le petit malade s'affaiblit et succombe. — Longtemps on a regardé les plaques pseudo-membraneuses qui caractérisent le m. comme constituées par une exsudation fibrineuse. Elles résultent, ainsi que l'a démontré l'observation microscopique, du développement d'une espèce particulière de Cryptogame, l'*Oïdium albicans*. « Ces plaques, dit Ch. Robin, sont formées en majeure partie par les spores et les filaments tubuleux du végétal mélangés aux cellules épithéliales du mucus buccal. Le Cryptogame est constitué par des filaments tubuleux, cloisonnés d'espace en espace, souvent étranglés au niveau des cloisons, et ramifiés plusieurs fois. Ces filaments naissent d'une spore qui conserve sa forme, quelle que soit la période de développement du végétal. L'extrémité libre des filaments est ordinairement formée par une spore. Ces spores sont sphériques ou un peu allongées, et renferment une fine poussière, et souvent un ou deux granules mobiles. L'Oïdium albicans et les plaques qu'il forme, ajoute le savant micrographe, ne constituent, ni un symptôme constant de maladie, ni une maladie. Il se développe toutes les fois que le mucus a éprouvé une altération, avec passage à l'état acide, qui en permet le développement, et l'observation montre que, si cette altération est ordinairement consécutive à une phlegmasie des muqueuses ou à une autre maladie, elle peut se développer sous des influences différentes, comme une mauvaise nourriture, un affaiblissement cachectique, etc. » — Au début, le traitement du m. consiste à maintenir le malade dans une température très-douce et à lui administrer des boissons aqueuses, mucilagineuses et gommeuses, très-peu sucrées. S'il existe des symptômes inflammatoires intenses, on a recours aux bains, aux lavements, et aux fomentations émollientes générales. Enfin, lorsque la période inflammatoire touche à sa fin, et que les productions morbides deviennent plus épaisses, on promène plusieurs fois par jour, à leur surface, un pinceau trempé dans un collutoire composé de parties égales de borax et de miel, ou dans du vinaigre, du suc de citron ou de groseilles convenablement étendus d'eau et édulcorés avec du sirop de mûres ou du miel rosat.

MUGUETER. v. a. Faire le galant auprès des dames. *Il muguette les femmes de son quartier.* ‖ Neutral., *Il ne fait que m.* Fam. = MUGUETÉ, ÉE. part. = Conjug. Voy. CAQUETER.

* **MUHLENBECKIA.** s. m. T. Bot. V. POLYGONACÉES.

MUID. s. m. [On ne pron. pas le D.] (lat. *modius*). T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

* **MULASSERIE.** s. f. **MULASSIÈRE.** adj. f. Voy. MULET.

MULÂTRE. adj. et s. 2 g. On dit aussi au féminin, *Mulâtresse.*

Enc. — Le *Mulâtre* est l'individu né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Aux colonies, on désigne tous les mulâtres sous le nom d'*Hommes de couleur*. Mais, outre cette désignation générale, les différentes nuances du mélange entre les deux races reçoivent différents noms. Ainsi, de la conjonction d'un mulâtre avec une négresse ou d'une mulâtresse avec un noir naît un *Capre*. Au contraire, le commerce d'un mulâtre avec une blanche ou d'un blanc avec une mulâtresse produit un *Mestif*. Le mélange du sang blanc avec le sang mêlé du mestif, donne le *Quarteron*, et au troisième degré le *Mamelouk*. Quant aux degrés supérieurs, ils sont compris dans la vague appellation de *Sang-mêlé*.

MULCTER. v. a. (lat. *mulctare*). T. Jurispr. Punir, condamner à quelque peine. *On l'a mulcté, il a été mulcté.* Peu usité. ‖ Par extens., Maltraiter, vexer. *On l'a horriblement mulcté dans cet écrit. Je suis las d'être mulcté par de pareilles gens.* Fam. = MULCTÉ, ÉE. part.

MULE. s. f. (lat. *mulleus*, sorte de brodequin). Se disait autrefois Des pantoufles des hommes, et d'une chaussure sans quartier que portaient les femmes. ‖ Ne se dit plus que De la pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. *Baiser la m. du pape.*

MULE. s. f. T. Mamm. Voy. MULET.

MULES. s. f. pl. Engelures qui viennent aux talons dans les grands froids. ‖ T. Art vétér. *M. traversières* ou *traversines*, Fissures ou crevasses qui surviennent à la peau du paturon et du boulet du cheval, et qui précèdent ou accompagnent souvent les eaux-aux-jambes.

MULET. s. m. (latin. *mulus*). On appelle *Mulet* et *Mule* le produit du croisement de l'âne et de la jument, ou du cheval et de l'ânesse. — Famil., *Être fantasque, têtu comme une mule* ou comme *un m.*, Être très-capricieux, très-entêté, très-obstiné. *Être chargé comme un m.*, Être chargé d'un lourd fardeau. ‖ Figur. et famil., *Garder le m.*, Attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience. *Ferrer la mule*, V. FERRER. — *A vieille mule frein doré*, On pare une vieille bête pour la mieux vendre. Se dit aussi D'une vieille femme qui aime à se parer. ‖ *Mulet*, se dit encore Des animaux et des végétaux qui résultent du métissage ou de l'hybridation.

Enc. — Le Cheval et l'Ane produisent facilement des métis qui participent des formes et des qualités distinctes de ces deux espèces, et qui, comme tous les hybrides, sont généralement stériles. Ces métis ont reçu par excellence le nom de *Mulet*. On appelle même plus spécialement ainsi l'animal issu de l'Ane et de la Jument, tandis qu'on nomme *Bardeau* ou *Bardot* (*Hinnus*) le produit issu du Cheval et de l'Anesse. Le *Mulet* proprement dit (*Mulus*) est de la taille du Cheval, et en général plus grand dans les contrées méridionales que dans les septentrionales. Il a la tête plus grosse, plus courte que le Cheval, les oreilles plus longues, la queue presque nue et les jambes sèches comme celles de l'Ane, les sabots plus petits et plus étroits que ceux du Cheval : la femelle est appelée *Mule*. Le *Bardeau* est de la taille de l'Ane et parfois moins grand, il a les oreilles plus courtes, la queue à peu près garnie comme celle du Cheval, avec lequel il a des rapports de forme, tandis qu'il se rapproche de l'Anesse, sa mère, par la stature. Les Mulets et les Bardeaux ont d'ailleurs les mêmes qualités et les mêmes défauts. Ils sont fort obstinés ; mais leur sobriété, leur vigueur, leur aptitude à supporter les fortes chaleurs, la faim et la fatigue, rendent ces animaux précieux, surtout dans les pays chauds et montagneux. Ils sont rarement malades, vivent plus longtemps que les Chevaux, tout en travaillant beaucoup, portent des poids plus considérables et ont le pied plus sûr. Le Mulet est la bête de somme par excellence. Comme les Mulets et les Mules sont stériles (quelques cas rares de fécondité observés chez ces dernières ne détruisent point la règle), on ne les recherche que pour le travail. On préfère même les femelles aux mâles, aussi les paye-t-on plus cher, quelquefois un quart, un tiers de plus, à taille égale. Autrefois, en France, la Mule était la monture habituelle des ecclésiastiques, des magistrats et des médecins. Aujourd'hui encore, en Espagne et en Italie, un attelage de Mules est un attelage de luxe. — La production des Mulets constitue, dans quelques-uns de nos départements, notamment dans la Vienne, la Charente, la Vendée et les Deux-Sèvres, une industrie importante que l'on nomme *Mulasserie* et *industrie mulassière*. Dans ces contrées, on choisit, pour les livrer aux Baudets, de grosses Juments trapues, aux pieds larges, aux membres gros, à la croupe fortement charnue, et au poitrail large. Ces sortes de Juments sont appelées *Juments mulassières*. Les Baudets sont aussi d'une haute taille et d'une très-forte corpulence. En France, les Mulets les plus forts viennent du Poitou ; les plus élancés des Pyrénées et de la Gascogne ; ceux du centre varient beaucoup. Sans être de forte taille, les Mulets du Dauphiné sont fort estimés pour le trait, et préférés à ceux du Poitou pour le bât. — D'après la statistique agricole (1852), nous n'aurions pas en France au delà de 320,000 Mulets. Cependant nous en exportons chaque année plusieurs milliers de têtes

MULET ou **MUGE.** s. m. T. Ichth. V. Mugiloïdes.

MULETIER. s. m. Conducteur de mulets; valet qui les panse, les charge et les conduit.

* **MULETTE.** s. f. T. Zool. Voy. Mytilacés.

* **MULGEDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

* **MULLE.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

* **MULL-JENNY.** s. f. T. Techn. Voy. Coton.

MULOT. s. m. T. Mamm. Voy. Rat. || * *M. volant*, Voy. Chéiroptères.

* **MULQUINERIE.** s. f. T. Manuf. Fabrique de tissus de lin de la plus grande finesse, comme linons, batistes et dentelles. || *Fil de m.*, Fil de lin d'une qualité et d'une finesse exceptionnelles.

* **MULTI—.** Radical qui vient du lat. *multus*, nombreux, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes, tels que *Multicaule*, *Multiflore*, *Multiforme*, *Multilobulé*, *Multiloculaire*, *Multiovulé*, *Multiparti* ou *Multipartit*, *Multivalve*, etc., c'est-à-d. Qui a plusieurs tiges, plusieurs fleurs, plusieurs formes, plusieurs lobes, plusieurs loges, plusieurs ovules, plusieurs divisions, plusieurs valves, etc.

MULTIPLE. adj. 2 g. (lat. *multiplex*). T. Arithm. Se dit D'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. *Huit est m. de deux;* et, substant., *Huit est un des multiples de deux.* || Dans le lang. ordinaire, se dit pour Complexe, par opposit. à Simple, à unique. *La question est m. et se présente sous plusieurs faces.* || * T. Botan. Se dit D'un organe composé, lorsqu'il résulte de la réunion de plusieurs organes libres. *Ovaire m. Fruit multiple.*

MULTIPLIABLE. adj. 2 g. Qui peut être multiplié.

MULTIPLICANDE, MULTIPLICATEUR. s. m. T. Arithm. Voy. Multiplication. || * T. Phys. *M. galvanique*, Voy. Rhéomètre.

MULTIPLICATION. s. f. (lat. *multiplicatio*). Augmentation en nombre. *M. des êtres, des espèces. La m. des hommes. La m. apparente des objets par les verres à facettes.*

Enc. — I. *Définition.*—La *Multiplication* a pour but, étant donnés deux nombres appelés, le premier *Multiplicande*, et le deuxième *Multiplicateur*, de trouver un troisième nombre, appelé *Produit*, qui soit formé avec le premier comme le deuxième est formé avec l'unité. Par conséquent, multiplier 20 par 5, c'est chercher un nombre qui renferme 5 fois le multiplicande 20, puisque le multiplicateur 5 est formé de 5 fois l'unité. La m. n'est donc autre chose qu'une addition dans laquelle les nombres à ajouter sont égaux entre eux. C'est pourquoi on peut dire qu'elle consiste à *répéter le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur*. Le multiplicande et le multiplicateur prennent la dénomination générale de *Facteurs* du produit. Le signe de la m. est × ou un simple point. Ainsi 45×3 ou 45 . 3 s'énonce 45 *multiplié par* 3. Quand le produit se compose de plusieurs facteurs, comme l'expression 2×3×4×5, on l'énonce 2 *multiplié par* 3, *multiplié par* 4, etc.; ce qui signifie qu'après avoir multiplié 2 par 3, on devra multiplier par 4 le produit obtenu, puis multiplier ce nouveau produit par 5. Il peut arriver que tous les facteurs d'un produit soient égaux entre eux, comme 5×5×5×5. Dans ce cas particulier, le produit prend le nom de *Puissance* de 5. Le nombre des facteurs égaux se nomme le *Degré* ou l'*Exposant* de la puissance, et, par abréviation, on écrit 5^4, au lieu de 5×5×5×5.

II. *Opérations.* — La mult. comprend plusieurs cas que nous examinerons successivement.

A. *Mult. d'un nombre d'un seul chiffre par un autre nombre d'un seul chiffre.* — Ce cas est le plus simple de tous. On pourrait le résoudre en faisant une addition; mais il est préférable et plus rapide d'apprendre par cœur tous les produits composés de deux facteurs d'un seul chiffre. Tous ces produits sont réunis dans la table ci-jointe, qu'on appelle *Table de multiplication* ou *Table de Pythagore*, du nom du philosophe auquel est attribuée son invention.

Pour trouver, à l'aide de cette table, le produit de deux nombres d'un seul chiffre, on suit la colonne verticale qui commence par l'un des deux facteurs, et l'on s'arrête au nombre qui se trouve dans la colonne horizontale commençant par l'autre facteur. Ainsi, *par ex., si l'on me demande le produit de* 7 *par* 5, je trouve dans la 7e colonne verticale le nombre 35 qui correspond au chiffre 5 de la colonne horizontale.

Mais je remarque que j'obtiens le même nombre lorsque je veux multiplier 5 par 7 ou 7 par 5. Il est donc évident que je puis prendre à volonté l'un quelconque des deux nombres donnés soit pour multiplicande, soit pour multiplicateur. Cette conclusion toutefois ne s'applique pas seulement aux nombres formés d'un seul chiffre, elle est exacte pour tous les nombres quelconques qu'on peut se proposer de multiplier; d'où le théorème général, qu'il est facile de vérifier par l'expérience : *Un produit ne change pas quand on intervertit l'ordre de ses facteurs.*

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2	4	6	8	10	12	14	16	18	20
3	6	9	12	15	18	21	24	27	30
4	8	12	16	20	24	28	32	36	40
5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
6	12	18	24	30	36	42	48	54	60
7	14	21	28	35	42	49	56	63	70
8	16	24	32	40	48	56	64	72	80
9	18	27	36	45	54	63	72	81	90
10	20	30	40	50	60	70	80	90	100

B. *Mult. d'un nombre de plusieurs chiffres par un nombre d'un seul chiffre.* — Soit à multiplier 486 par 3. Le produit cherché doit être la somme de 3 nombres égaux à 486. On écrit le multiplicateur au-dessous du multiplicande et l'on souligne. Alors on répète 3 fois chacune des unités d'espèce différente dont se compose le multiplicande, en disant : 3 fois 6 unités font 18 unités, et l'on écrit 8 unités sous la colonne des unités, en retenant 1 dizaine; 3 fois 8 dizaines font 24 dizaines, et 1 dizaine retenue font 25 dizaines, et l'on écrit 5 dizaines sous la colonne des dizaines, en retenant 2 centaines; 3 fois 4 centaines font 12 centaines, et 2 centaines retenues font 14 centaines, et l'on écrit 4 centaines et 1 mille. Le produit est 1458.—Règle : *Pour multiplier un nombre quelconque par un nombre d'un chiffre, on multiplie successivement, en allant de droite à gauche, chacun des chiffres du multiplicande par le multiplicateur; on écrit le chiffre des unités de chaque produit partiel, et l'on retient les dizaines pour les ajouter au produit suivant.* On commence l'opération par la droite; la raison en est la même que pour l'addition.

$$\begin{array}{r}486\\3\\\hline 1458\end{array}$$

C. *Mult. d'un nombre par un autre nombre composé d'un chiffre suivi d'un ou de plusieurs zéros.* — Si l'on demande de multiplier 825 par 10, il suffira de se rappeler que, dans notre système de numération, un chiffre prend une valeur 10 fois plus grande à mesure qu'on l'avance vers la gauche, pour voir que l'on aura le produit cherché en plaçant un zéro à la droite du multiplicande, 8250. Par là, en effet, on rend 10 fois plus grande chacune des collections d'unités dont il est composé, c'est-à-d. on change ses unités en dizaines, ses dizaines en centaines, etc. Par la même raison, on multipliera par 100, par 1000, etc., un nombre quelconque, en plaçant à sa droite 2 zéros, 3 zéros, etc. Soit maintenant à multiplier 874 par 400. Ici le chiffre significatif du multiplicateur étant différent de l'unité, l'opération se décompose en deux autres. On multiplie d'abord le multiplicande par le chiffre significatif 4, d'après la règle du § B, et ensuite on multiplie le produit obtenu par 100, comme il vient d'être dit, en écrivant 2 zéros à sa droite.— Règle : *Pour multiplier un nombre par un nombre formé d'un chiffre quelconque suivi d'un ou de plusieurs zéros, on multiplie le multiplicande par le chiffre donné, et l'on ajoute à la droite du produit autant de zéros qu'il y en a dans le multiplicateur.*

$$\begin{array}{r}874\\400\\\hline 349600\end{array}$$

D. *Mult. de deux nombres quelconques.* — On propose de multiplier 4352 par 763. Après avoir écrit le multiplicateur au-dessous du multiplicande, nous remarquons qu'il s'agit tout simplement de répéter le multiplicande 763 fois, ce qui peut se faire en le répétant 3 fois, plus 60 fois, plus 700 fois. La première de ces opérations donne le produit partiel 13056, que nous écrivons au-dessous du trait horizontal. Pour répéter le multiplicande 60 fois, il suffit de le multiplier par 6, ce qui donne 26112, puis d'ajouter un zéro, ce qui revient à considérer le produit partiel comme exprimant des dizaines. On l'écrit donc de manière que son premier chiffre 2 se trouve placé dans la colonne des dizaines. Enfin, pour répéter le multiplicande 700 fois, on le multiplie de même par 7, ce qui donne le produit 30464, et l'on fait exprimer des centaines au produit obtenu en plaçant son premier chiffre 4 dans la colonne des centaines. L'addition de ces trois produits partiels donne le produit cherché 3,320,576. — Règle : *Pour multiplier deux nombres quelconques, on multiplie le multiplicande successivement par chacun des chiffres du multiplicateur, en ayant soin d'écrire le premier chiffre de chaque produit partiel sous le chiffre du multiplicateur qui l'a fourni; enfin on fait la somme des produits partiels.* — Lorsqu'il y a des zéros entre les chiffres significatifs du multiplicateur, comme ils ne donnent aucun produit, on les passe, en observant de placer dans le rang qui leur convient les unités du produit résultant du chiffre significatif écrit à la gauche de ces zéros.

$$\begin{array}{r}4352\\763\\\hline 13056\\26112\\30464\\\hline 3320576\end{array}$$

E. *Mult. de nombres terminés l'un et l'autre par des zéros.* — Soit à multiplier 46000 par 5400. Je remarque que 46000 = 46×1000, et que 5400 = 54×100; donc le produit sera égal à 46×54×1000×100. D'après cela, il suffira de multiplier 46 par 54, ce qui me donnera pour produit 2484, puis d'ajouter d'abord 3 zéros au produit pour le multiplier par 1000, et enfin d'ajouter 2 autres zéros à ce nouveau produit pour avoir le produit total demandé, 248,400,000. De là la Règle : *Lorsque le multiplicande et le multiplicateur sont terminés par des zéros, on multiplie les chiffres significatifs les uns par les autres sans avoir égard aux zéros, puis on ajoute à la droite du produit autant de zéros qu'il y en a tant dans le multiplicande que dans le multiplicateur.*

III. *Preuve de la mult.* — En général, pour vérifier si une m. a été bien faite, on intervertit l'ordre des facteurs; le produit doit être le même dans ce deuxième cas que dans le premier. Cependant, comme on peut commettre dans les deux opérations des erreurs de même nature, cette preuve ne donne pas la certitude absolue que le produit est exact. En traitant des caractères de divisibilité des nombres, nous en avons donné une qui doit mériter un plus grand degré de confiance. — V. Divisibilité, Complexe, Fraction, Algèbre.

MULTIPLICITÉ. s. f. Quantité excessive. *La m. des lois est une des causes de la m. des procès. La m. des noms fait la plus grande difficulté de l'histoire naturelle. La m. des opinions sur ce point.*

MULTIPLIER. v. a. (lat. *multiplicare*). Augmenter une quantité, un nombre. *Jésus-Christ multiplia les cinq pains. Ce miroir multiplie les objets. Il se plaît à m. les difficultés, les détails.* || T. Arithm. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. = Multiplier. v. n. Augmenter en nombre par voie de génération. *Dieu dit : Croissez et multipliez. Son troupeau a fort multiplié.* = se Multiplier. v. pron. Croître en nombre. *Les plantes se multiplient par les semences, les marcottes et les boutures. Les obstacles se multipliaient devant lui.* || Par exag., *Il se multiplie, il a le don de se m.*, se dit D'un homme fort actif qui semble être en plusieurs lieux à la fois. = Multiplié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

MULTITUDE. s. f. (lat. *multitudo*). Grand nombre. *Une m. d'hommes, d'animaux, d'objets, de paroles. Une grande m. de peuple. Une m. de spectateurs.* — Absol., ne se dit que Des hommes. *Tout Paris était au Champ de Mars; je n'ai jamais vu une pareille m. Les flots de la m.* || Le peuple, le vulgaire, par oppos. Aux hommes éclairés. *Les préjugés, les caprices de la m. Il flatta d'abord la m., puis il lui fallut ramper devant elle.*

Syn. — *Foule, Presse.* — Le mot *multitude* se rapporte à la quantité des individus; celui de *foule* exprime une idée de cohue, de confusion; et celui de *presse* indique une réunion de personnes serrées dans un espace insuffisant. La *multitude* est *nombreuse*, la *foule confuse*, la *presse* serrée. Une *multitude* occupe un grand espace; la *foule* empêche de circuler librement; la *presse* comprime, étreint et peut mettre la vie en danger.

* **MUNDIA.** s. m. T. Bot. Voy. Polygalées.

MUNICIPAL, ALE. adj. (R. *municipe*). Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. *Lois municipales. Garde m.* || Se dit aussi Des magistrats qui administrent une commune, une ville. *Le corps, le conseil m. Les officiers municipaux*, ou subst., *Les municipaux.*

Enc. — I. *Historique.* Les Romains désignaient sous le nom de *Municipes* (*municipia*), certaines cités qui, sans être des *colonies*, c'est-à-d. sans être habitées par une population d'origine romaine, jouissaient de droits et de priviléges particuliers, qui leur avaient été concédés par Rome elle-même. Au reste, le terme de Municipe a servi, dans l'histoire romaine, a désigner des États fort différents. Ainsi, ce titre fut d'abord appliqué à des villes dont les habitants avaient reçu tous les droits de citoyens romains, à l'exception du droit de vote et du droit d'être élus aux magistratures de Rome. Les municipes de ce genre dont les historiens font mention, étaient Funda, Formies, Cume, Acerra, Lanuvium et Tusculum, qui étaient des villes conquises : mais leurs habitants reçurent, avant la guerre sociale, les droits de citoyens romains sans aucune réserve. Les villes qui étaient complétement incorporées à Rome même, et qui, par cette incorporation, avaient perdu toute autonomie relativement à leur administration intérieure, constituaient une seconde catégorie de municipes : telles étaient les villes d'Anagni, de Cære et d'Aricium. Enfin, la troisième classe de municipes comprenait les villes dont les habitants possédaient tous les droits et priviléges des citoyens romains, et qui avaient en outre le pouvoir de s'administrer elles-mêmes : à cette classe appartenaient Tibur, Præneste, Pise, Urbin, Nole, Bologne, Plaisance, Nepi, Sutrium et Lucques. De ces villes, les cinq premières étaient des villes alliées (*sociorum*), et les cinq autres des colonies latines. Toutes furent érigées en municipes par la loi Julia (45 av. J.-C.). L'auteur de cette loi, César, fut aussi le premier qui érigea en municipe une ville de province, Gadès en Espagne. Un grand nombre d'autres le furent sous les empereurs; mais, bien que les villes qui avaient obtenu ce privilége, s'administrassent elles-mêmes, on fit en général exception pour ce qui concernait la justice : l'introduction de la loi romaine chez les peuples conquis était en effet le procédé le plus efficace pour y faire pénétrer les mœurs et la civilisation de Rome. Les habitants de toute cité qui avait le titre de *municipium* étaient eux-mêmes appelés *municipes*, de *munex*, office, et *capere*, prendre, parce qu'ils pouvaient aspirer aux magistratures. — L'administration intérieure des municipes était plus ou moins calquée sur celle de Rome même. En général, elles avaient un sénat, qui fut d'abord appelé *ordre des décurions* (*ordo decurionum*), et plus tard simplement, *ordre* ou *curie* (*ordo seu curia*); deux ou quatre magistrats principaux, nommés, selon le cas, *duumvirs* ou *quatuorvirs*, dont les fonctions, comme celles des consuls à Rome, ne duraient qu'une année; et un censeur, communément appelé *curator* ou *quinquennalis*, qui remplissait le même office que les censeurs à Rome. Vers la fin du IVe siècle, il fut établi, dans la plupart des municipes, un nouveau magistrat, le *défenseur de la cité* (*defensor civitatis*), dont l'autorité rappelait celle des tribuns romains. Il était choisi, hors de la curie, par l'universalité des habitants, et il avait pour mission de les défendre contre l'injustice des taxes et même contre les entreprises des magistrats locaux.

Les municipes romains conservèrent comme un dépôt la pratique de l'administration civile, et la transmirent, en la propageant, aux communes du moyen âge (v. COMMUNE). Enfin, lorsque la féodalité eut disparu, lorsque le gouvernement royal eut étendu sa main sur toutes les parties du territoire, attirant tout à lui et absorbant tous les pouvoirs locaux, les municipalités perdirent la plupart des droits et priviléges qu'elles possédaient, sans qu'il fût rien créé d'uniforme et de stable quant au régime municipal, c.-à-d. quant à l'administration intérieure des villes et des communes. Il était réservé à la Constituante de mettre l'ordre dans ce chaos. D'après le principe posé par cette assemblée, la *Commune* est l'unité fondamentale de l'organisation politique et administrative du territoire. Elle constitue une sorte d'individualité politique pourvue d'une administration propre, et une personne morale, capable de posséder, de contracter et d'agir en justice. Néanmoins, comme la commune n'est point une unité destinée à vivre d'une vie isolée et indépendante, elle doit être soumise à l'autorité supérieure de l'État, parce qu'il est de l'intérêt général, d'une part, qu'elle se maintienne dans la limite des droits qui lui sont attribués; et de l'autre, qu'elle remplisse les devoirs qui sont mis à sa charge. Il résulte de là que les communes sont considérées comme des mineurs et placées sous la tutelle de l'administration centrale. Ce n'est point ici le lieu de rapporter les diverses lois qui ont eu pour objet de régler le régime m. en France, à partir du décret de la Constituante (20 déc. 1789) qui en jeta les fondements. Il nous suffira d'exposer rapidement l'état actuel des choses, qui est régi principalement par les lois du 21 mars 1831, du 18 juillet 1837 et du 5 mai 1855.

II. *Administration communale.* — L'administration de chaque commune est confiée à un *Corps municipal*, qui se compose d'un chef, appelé *Maire*, et d'une assemblée délibérante nommée *Conseil municipal*. Le maire a des suppléants qui portent le nom d'*Adjoints*.

A. Le *Maire* est nommé par le chef de l'État dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, ainsi que dans les communes de 3000 âmes et au-dessus, et par le Préfet dans les autres. Nul ne peut être Maire, s'il n'est âgé de 25 ans accomplis et inscrit, dans la commune, au rôle de l'une des quatre contributions directes; mais il n'est pas nécessaire qu'il ait son domicile réel sur le territoire communal, et il peut être choisi en dehors du Conseil m. Ses fonctions sont gratuites; elles durent cinq ans. Un Maire ne peut être révoqué que par le chef de l'État, mais il peut être suspendu par un arrêté motivé du Préfet, arrêté qui cesse d'avoir son effet s'il n'est pas confirmé dans le délai de deux mois par le Ministre de l'intérieur. Ne peuvent être Maires: les préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture; les membres des cours et tribunaux, et les juges de paix, y compris les greffiers; les ministres des différents cultes; les militaires et employés des armées de terre et de mer en activité de service ou en disponibilité; les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines en activité de service, les conducteurs des ponts et chaussées et les agents-voyers; les agents et employés des administrations financières et des forêts, ainsi que les gardes des établissements publics et particuliers; les commissaires et agents de police; les fonctionnaires et employés des colléges communaux, et les instituteurs primaires communaux ou libres; enfin, les comptables et les fermiers des revenus communaux, et les agents salariés par la commune.

Les Maires ont un grand nombre d'attributions diverses. Ainsi, dans certaines communes, ils sont officiers de police judiciaire et quelquefois juges de simple police (v. POLICE et *Organisation* JUDICIAIRE); dans toutes, ils sont chargés de dresser les actes de l'état civil (v. ÉTAT *civil*). Mais leurs fonctions principales se rapportent à l'administration. Ces fonctions *administratives* forment elles-mêmes deux catégories, suivant que l'on considère le Maire comme représentant et *agent du gouvernement*, ou comme représentant et *agent de la commune*. Dans la première de ces qualités, le Maire est chargé, sous l'*autorité* de l'administration supérieure : 1° de la publication et de l'exécution des lois et règlements; 2° des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois; 3° de l'exécution des mesures de sûreté générale. Comme agent et représentant de la commune, il est chargé, sous la *surveillance* de l'administration supérieure, de la police municipale, de la police rurale, de la voirie municipale, de la conservation et de l'administration des biens de la commune; de la surveillance des établissements communaux, de la gestion des revenus de la commune, de la proposition du budget et de l'ordonnancement des dépenses, et de la direction des travaux communaux. Il représente la commune en justice, souscrit, dans les formes légales, les marchés, les actes de vente, partage, acceptation de dons ou legs, etc. Enfin, il nomme, suspend et révoque tous les agents et employés communaux (secrétaires de mairie, bibliothécaires, architectes, appariteurs, etc.), quand la loi ne prescrit pas un mode spécial de nomination. Le Maire formule ses décisions sous le titre d'*Arrêtés;* mais ces arrêtés peuvent toujours être annulés par le Préfet.

B. Le nombre des *Adjoints* varie suivant l'importance des communes. Il y en a un dans celles de 2500 âmes et au-dessous, et deux dans celles de 2501 à 10,000. Au-dessus de ce chiffre, le gouvernement peut nommer un adjoint de plus par chaque excédant de 20 000 habitants. Les Adjoints sont nommés, suspendus ou révoqués de la même manière que les Maires. Leurs fonctions sont également gratuites. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son autorité passe, de plein droit, aux mains des Adjoints, suivant l'ordre des nominations, et si tous sont à la fois absents ou empêchés, à celles d'un Conseiller municipal désigné par le Préfet, et, à défaut de cette désignation, au conseiller inscrit le premier sur le tableau. De plus, le Maire peut, quoique présent, déléguer *une partie* de ses fonctions à l'un de ses adjoints, et la même faculté appartient à l'adjoint qui le remplace.

C. Le nombre des membres de chaque *Conseil municipal* est en raison de la population de la commune. Il est fixé à 10 pour une population de 500 habitants et au-dessous; à 12, de 501 à 1500; à 16, de 1501 à 2500; à 21, de 2501 à 3500; à 23, de 3501 à 10,000; à 27, de 10,001 à 30,000; à 30, de 30,001 à 40,000; à 32, de 40,001 à 50,000; à 34, de 50,001 à 60,000, et à 36, de 60,001 et au-dessus. Les fonctions de Conseiller m. sont gratuites, électives et quinquennales. Pour être éligible, il faut avoir au moins 25 ans et jouir de ses droits civils et politiques. Ne peuvent être conseillers municipaux les comptables de deniers communaux, les agents salariés de la commune, les entrepreneurs de services communaux, les domestiques attachés à la personne, les individus dispensés de subvenir aux charges communales, et ceux qui sont secourus par le bureau de bienfaisance. De plus, il y a incompatibilité entre les fonctions de conseiller et celles que nous avons énumérées en parlant des maires. Après les incompatibilités viennent les empêchements. Ainsi, par ex., dans les communes de 500 âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère, et les alliés au même degré, ne peuvent, en même temps, faire partie du conseil m. Enfin, nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

Les *attributions* des Conseils municipaux forment trois catégories, suivant la nature des objets soumis à leur examen. Ils *règlent :* 1° le mode d'administration des biens communaux; 2° les conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée n'excède pas 18 ans pour les biens ruraux, et 9 ans pour les autres biens; 3° le mode de jouissance et la répartition des pâturages et fruits communaux, autres que les bois; 4° les affouages, en se conformant aux lois forestières. Toutefois les délibérations prises sur ces diverses matières doivent être portées préalablement à la connaissance du public, ainsi que de l'autorité départementale, qui peut les annuler, soit pour violation d'une disposition de la loi ou d'un règlement d'administration publique, soit sur la reclamation de toute partie intéressée.—Les Conseils municipaux *délibèrent* sur les objets qui suivent : 1° budget de la commune, et, en général, toutes recettes et dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires; 2° tarifs et règlements de perception des revenus communaux; 3° acquisitions, aliénations et échanges de propriétés communales; 4° affectation de ces propriétés aux différents services publics; 5° conditions des baux à ferme ou à loyer dont la durée excède 18 ans pour les biens ruraux et 9 ans pour les autres biens, ainsi que celles des baux des biens pris à loyer par la commune, quelle qu'en soit la durée; 6° projets de constructions, de grosses réparations et de démolitions, et, en général, tous travaux à entreprendre; 7° ouverture de rues et places publiques, et projets d'alignement de voirie municipale; 8° parcours et vaine-pâture; 9° acceptation de dons et legs faits à la commune et aux établissements communaux; 10° actions judiciaires et transactions, etc. Les délibérations relatives à ces objets sont exécutoires, selon les cas, sous l'approbation du Préfet, du Ministre compétent ou de l'Empereur. — Les Conseils *donnent leur avis* sur les matières suivantes : 1° circonscriptions relatives au culte ou à la distribution des secours publics; 2° projets d'alignement de grande voirie dans l'intérieur des villes, bourgs et villages; 3° acceptation des dons et legs faits aux établissements de charité et de bienfaisance; 4° autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger, d'aliéner, de plaider ou de transiger, demandées par les mêmes établissements et par les fabriques des églises; 5° budgets et comptes des fabriques, ainsi que des établissements de charité et de bienfaisance; 6° tous objets que l'autorité supérieure juge à propos de soumettre à l'examen du Conseil.— Les Conseils ont encore le droit de *réclamer*, s'il y a lieu, contre le contingent assigné à la commune dans l'établissement des impôts de répartition. Enfin, ils peuvent exprimer leurs *vœux* pour tous les objets d'intérêt local. — Ainsi qu'on le voit, la compétence du Conseil municipal est déterminée par la nature des intérêts qui lui sont soumis. Il règle souverainement toutes les affaires relatives à l'administration et à la jouissance des biens communaux. Il est appelé à délibérer sur tout ce qui est de nature à engager plus ou moins ouvertement les finances de la communauté. Enfin, il donne son avis sur certains actes qui ne touchent qu'indirectement à l'administration communale.

Les Conseils municipaux se réunissent 4 fois par an, au commencement de février, de mai, d'août et de novembre. Chacune de leurs sessions peut durer dix jours, qui se comptent à partir du jour d'ouverture. Dans la première séance, les membres choisissent, au scrutin, l'un d'entre eux pour remplir les fonctions de secrétaire. La présidence appartient de droit au Maire ou à l'Adjoint qui le remplace. Pour que les délibérations soient valables, la loi exige la présence de la majorité des membres en exercice. Cependant si, après deux convocations successives, à 8 jours d'intervalle, les Conseillers ne sont pas réunis au nombre voulu, la délibération prise après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents. Les délibérations ont lieu à la majorité absolue des suffrages. En cas de partage, la voix du président, alors même qu'il n'est point membre élu du Conseil, est prépondérante. Enfin, on vote au scrutin toutes les fois que trois des membres présents le réclament. Les séances ne sont point publiques; mais tout habitant de la commune, et même toute personne qui y est inscrite au rôle des contributions, a le droit de demander communication et de prendre copie des délibérations. — En cas de nécessité, l'autorité départementale peut autoriser un Conseil m. à se réunir dans l'intervalle de deux sessions ordinaires. Dans ses sessions ordinaires, le Conseil a le droit de s'occuper de toutes les matières comprises dans ses attributions; dans ses sessions extraordinaires, il est tenu de se borner à l'objet pour lequel la réunion a été autorisée. Toute délibération prise par un Conseil m. sur un objet étranger à ses attributions est nulle de plein droit, comme aussi celle qu'il prendrait en dehors de ses réunions légales. Dans ce dernier cas, non-seulement les délibérations seraient nulles, mais, de plus, les conseillers qui y auraient pris part encourraient la peine portée par l'art. 258 du Code Pénal, c.-à-d. un emprisonnement de 2 à 5 ans. Enfin, les Conseils municipaux peuvent être suspendus par le Préfet et dissous par l'Empereur. Le Préfet est même tenu de prononcer immédiatement la suspension, si un Conseil m. se mettait en correspondance avec un ou plusieurs autres Conseils, ou bien publiait des adresses ou proclamations. Les Conseillers qui auraient participé à ces actes seraient en outre passibles des peines mentionnées ci-dessus. Dans tous les cas, la suspension d'un Conseil m. est de deux mois; mais elle peut être prolongée jusqu'à une année par le Ministre de l'intérieur. Néanmoins il reprend ses fonctions, si, à l'expiration de ce dernier délai, sa dissolution n'a pas été prononcée par l'Empereur. Pendant la durée de la suspension du Conseil, ses fonctions sont remplies par une *Commission municipale* nommée par le Préfet. Dans le cas de dissolution, elles sont confiées à une commission analogue; mais celle-ci est nommée par l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'un chef-lieu de département, d'arrondissement, de canton ou d'une commune de 3000 âmes et au-dessus. Le choix des membres de ces Commissions est soumis aux mêmes règles que l'élection des Conseillers municipaux, en ce qui concerne les incompatibilités et les incapacités.

III. *Budget communal.* — Il est présenté par le maire, dans la session du mois de mai, au conseil municipal, qui le discute et le vote par articles. Il est ensuite transmis au Sous-préfet qui le vise, et au Préfet qui l'approuve ou le modifie s'il y a lieu. Le budget se divise en deux parties ou titres, le titre des dépenses et celui des recettes, et chaque titre se partage à son tour en deux chapitres, celui des dépenses ou des recettes ordinaires, et celui des dépenses ou des recettes extraordinaires. Le Conseil municipal peut, en outre, voter un crédit particulier pour dépenses imprévues, et l'autorité supérieure ne peut, ni rejeter ni réduire un crédit de cette sorte, s'il n'excède pas le montant des sommes disponibles sur les revenus ordinaires, après le paiement des dépenses obligatoires, ou s'il ne dépasse pas le dixième des recettes ordinaires. Enfin, les crédits alloués étant limitatifs, le conseil est autorisé à voter des crédits supplémentaires ou additionnels, toutes les fois qu'après la formation du budget et l'ouverture de l'exercice, l'administration communale se trouve obligée de pourvoir à une dépense non prévue. Nous terminerons en disant quelques mots des voies et moyens qui peuvent être à la disposition des communes.

A. *Dépenses.* — La loi donne à une partie de ces dépenses un caractère obligatoire; les autres sont seulement facultatives.

1° Les *dépenses obligatoires* sont les suivantes : Frais d'administration; ils comprennent : l'entretien de l'hôtel de ville ou du local affecté à la mairie; les frais de bureau, c.-à-d. les traitements des employés de la mairie, l'éclairage, le chauffage et les fournitures de bureau; les frais d'impression, qui consistent dans la fourniture des listes des électeurs communaux, des procès-verbaux d'élections, des feuilles de recensement de la population, des tableaux statistiques de toute nature, etc.; l'abonnement soit au *Bulletin des lois*, soit au *Moniteur des communes* (l'abonnement au premier est obligatoire pour les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton; les autres communes reçoivent le second : le prix de l'un et de l'autre est de 6 fr. par an); les frais de registres de l'état civil; le traitement du receveur municipal, s'il y a lieu. Traitement des gardes champêtres et des gardes des bois, ainsi que des préposés de l'octroi. Traitement et frais de bureau des commissaires de police. Loyer et réparation de la justice de paix; achat et entretien de son mobilier. Fourniture, entretien, et frais de contribution des locaux affectés aux établissements pour l'enseignement supérieur et secondaire; fourniture de locaux pour les écoles primaires et entretien de ces écoles; logement et traitement des instituteurs et institutrices. Logement des curés et desservants; entretien des édifices consacrés au culte; traitement des vicaires et chapelains. Contribution aux dépenses nécessitées par les enfants trouvés ou abandonnés, ainsi que par les aliénés. Clôture et entretien des cimetières. Entretien ou contribution à l'entretien des chemins vicinaux, suivant leur catégorie. Contribution à l'entretien des casernes. Paiement de la contribution foncière et de la taxe de mainmorte pour biens communaux qui produisent des revenus aux communes. Droits dus à l'État pour l'administration des bois appartenant à la commune. Frais de tenue des diverses assemblées électorales. Frais relatifs à la garde nationale. Secours et pensions aux sapeurs-pompiers blessés dans leur service, aux familles de ceux qui sont morts. Acquittement des dettes exigibles provenant d'emprunts légalement contractés, d'acquisitions immobilières, de constructions, de condamnations pécuniaires, etc.

2° Les *dépenses facultatives* principales sont celles-ci : Suppléments de traitement aux ministres des cultes. Subventions aux établissements de bienfaisance. Entretien du pavé des rues non classées dans la grande voirie. Éclairage et arrosage de la voie publique. Entretien des fontaines, halles, marchés, promenades, etc. Fondation et entretien des bibliothèques, musées, jardins botaniques, écoles de dessin, cours de sciences appliquées, salles d'asile, dispensaires, etc. Subventions aux théâtres. Fêtes publiques.

B. Les *revenus* des communes se distinguent en recettes ordinaires et en recettes extraordinaires.

1° Les principales *recettes ordinaires* sont : Prix des baux à ferme et à loyer des immeubles dont les communes sont propriétaires. Arrérages des capitaux placés en rentes sur l'État ou autrement. Droits perçus à titre de location de places dans les halles, foires, marchés, ou de permis de stationnement sur la voie publique, sur les ports, fleuves ou rivières. Produits du service des abattoirs. Droits d'emmagasinage dans les entrepôts, de pesage, mesurage et jaugeage, s'il y a lieu. Droits de voirie. Prix des concessions dans les cimetières, et produit de l'adjudication de l'entreprise des pompes funèbres. Produit des concessions d'eau. Droits sur les permis de chasse délivrés aux habitants de la commune de l'acation de la chasse dans les bois communaux. Droits pour les expéditions des actes administratifs et de l'état civil. Produit des droits d'octroi, de la taxe des chiens. Produit des amendes pour contraventions de simple police, et de la part attribuée aux communes pour celles infligées par la Police correctionnelle. Portion attribuée aux communes dans l'impôt des patentes, portion qui est fixée à 8 cent. par franc du principal de la contribution. Enfin, les lois qui portent annuellement fixation des recettes pour le Trésor, autorisent les communes à s'imposer, à titre de revenu ordinaire, des centimes additionnels dont le maximum est fixé à 5. Cette imposition porte sur la contribution foncière et sur la contribution personnelle et mobilière. Elle est établie par la loi de finances elle-même, et sans l'intervention des communes. Il suffit qu'elles n'aient pas déclaré que cette ressource leur est inutile. A ces centimes s'ajoutent ceux que les communes sont tenues de s'imposer, en cas d'insuffisance de leurs ressources, pour subvenir aux dépenses de l'instruction primaire, à celle des chemins vicinaux et au traitement du garde champêtre. L'imposition pour l'instruction primaire est établie en addition aux quatre contributions directes, et limitée au maximum de 3 centimes. Celle qui est destinée aux chemins vicinaux porte aussi sur les quatre contributions directes et ne peut dépasser 5 centimes. Quant au traitement du garde champêtre, les centimes additionnels destinés à le payer portent seulement sur la contribution foncière. Enfin, les communes peuvent encore subvenir aux dépenses du service des chemins vicinaux au moyen de prestations en nature, de subventions, etc.

2° *Recettes extraordinaires.*—La loi accorde aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement en ajoutant aux diverses contributions directes les centimes nécessaires pour subvenir, soit à des dépenses spéciales, soit à des dépenses urgentes pour lesquelles les centimes additionnels ordinaires et les autres revenus communaux sont insuffisants. Toutefois les impositions communales, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne doivent pas excéder 20 cent. du principal des contributions, non compris les centimes additionnels spéciaux destinés aux dépenses de l'instruction primaire ou des chemins vicinaux. Dans les communes dont les revenus sont inférieurs à 100,000 fr., le Conseil m., quand il délibère sur une imposition extraordinaire, doit être assisté par les habitants les plus imposés, en nombre égal à celui des membres du Conseil en exercice. Enfin, lorsqu'une imposition extraordinaire a pour but de subvenir à d'autres dépenses que les dépenses obligatoires, elle doit être autorisée par un décret impérial ou par une loi, selon qu'il s'agit d'une commune ayant un revenu inférieur ou supérieur à 100,000 fr. Les dons et legs, les prix de biens aliénés, les coupes extraordinaires de bois peuvent figurer, selon les cas, parmi les recettes extraordinaires d'une commune. Mais une ressource qui est plus souvent mise en usage, est celle des emprunts. — Lorsqu'une commune veut recourir à un *emprunt*, si elle a moins de 100,000 fr. de revenu, les habitants les plus imposés doivent être appelés à la délibération en nombre égal à celui des Conseillers municipaux en exercice. Tout emprunt doit être autorisé par un décret impérial ou par une loi, suivant que le revenu de la commune est inférieur ou supérieur à 100,000 fr. Aucun emprunt n'est au[illegible]nt qu'il ait été statué par l'autorité compétente sur la dépense à laquelle il doit être applique. Les emprunts se réalisent, soit par adjudication avec publicité et concurrence, soit par traité de gré à gré avec la Caisse des dépôts et consignations. Les communes peuvent encore être autorisées à contracter des emprunts de gré à gré ou par voie de souscription, avec la faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, sous la réserve que les conditions de ces traités soient approuvées par le Ministre de l'intérieur. Quant aux emprunts avec primes, une loi est nécessaire pour les autoriser.

IV. *Régime exceptionnel.* — A Paris et dans les communes du département de la Seine, ainsi qu'à Lyon et dans les communes qui forment l'agglomération lyonnaise, l'organisation municipale diffère notablement de celle qui est établie par la loi commune. Les Maires n'y sont guère que de simples officiers de l'état civil, et les Conseils municipaux y sont remplacés par des Commissions municipales. Cette dérogation à la loi ordinaire a été commandée et se justifie par les plus graves nécessités politiques. En outre, dans les chefs-lieux de département dont la population excède 40,000 âmes, les attributions de police sont divisées entre le Préfet et le Maire, les frais relatifs à ce chapitre restant néanmoins à la charge de la commune.—Pour plus de détails, cons. le *Dict. de l'Administr. française*, par Maur. Block, qui nous a servi de guide dans l'exposé succinct que nous venons de faire.

MUNICIPALITÉ. s. f. Corps des officiers municipaux. *Il convoqua la m.* || La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. *Se marier à la m.* || Se dit quelquefois De la circonscription municipale, de la commune. *Il est de telle municipalité.*

MUNICIPE. s. m. T. Hist. V. Municipal.

MUNIFICENCE. s. f. (latin. *munificentia*). Grande libéralité. *L'empereur leur laissa des marques de sa m. Cet établissement est dû à la m. d'un simple particulier.*

MUNIR. v. a. (latin. *munire*). Pourvoir des choses nécessaires pour un but quelconque; se dit le plus souvent De vivres et de moyens de défense. *M. une place. M. une ville de provisions de bouche, d'armes, etc. La nature a muni le tigre d'ongles tranchants. Cette roue est munie de dents sur toute sa circonférence.* = se Munir. v. pron. Se pourvoir des choses nécessaires. *Se m. d'un manteau contre le froid. Se m. d'argent pour un voyage. Se m. d'armes, de chevaux pour une expédition.* || Figur., *Se m. de patience, de résolution, de courage*, Se préparer à soutenir avec patience, avec courage, tout ce qui peut arriver. = Muni, ie. part. *Il vient de partir muni de tous ses outils.*

MUNITION. s. f. Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre; se dit surtout au plur. *Munitions de guerre, de bouche. Tout à coup nous manquâmes de munitions.* || *Pain de m.*, Le pain qu'on distribue aux soldats pour leur nourriture. — *Fusil de m.*, Fusil de gros calibre qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette.

MUNITIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes.

* **MUNTJAC.** s. m. T. Mamm. Voy. Cerf.

MUPHTI. s. m. T. Relat. Voy. Mufti.

MUQUEUX, EUSE. adj. T. Anat., Méd., etc. Qui est de la nature du mucus. *Un liquide m.* || Qui sécrète du mucus. *Membrane muqueuse.* || Qui contient du mucus, du mucilage. *Plante muqueuse.* Peu usité.

Enc. — I. En termes d'Anatomie, on désigne sous le nom de *Membranes muqueuses*, ou simplem. de *Muqueuses*, les membranes qui tapissent la face interne de tous les organes creux communiquant avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps. Leur ensemble constitue le *Système muqueux* ou le *Tissu muqueux*; mais, en considérant les orifices auxquels il aboutit, on le distingue en deux parties principales, la *muqueuse gastro-pulmonaire* et la *muqueuse génito-urinaire.*

II. La couleur des muqueuses varie depuis le blanc jusqu'au rouge; leur consistance est molle, et leur ténacité médiocre. Toute muqueuse est essentiellement constituée par une partie profonde, le *Chorion* ou *Derme*, et par une partie superficielle, qu'on appelle *Épithélium.*

Le *Chorion* des muqueuses est un tissu cellulo-fibreux qui n'a point, comme le tissu du derme cutané, une disposition régulièrement aréolaire; il est plutôt spongieux. L'*Épithélium*, c'est-à-dire l'épiderme des muqueuses, est surtout apparent aux orifices des cavités naturelles du corps; néanmoins aucune muqueuse n'en est dépourvue. Il se compose de cellules élémentaires pourvues d'un noyau, qui sont accolées les unes aux autres de façon à former une couche continue; mais les cellules varient de forme suivant les parties où on les observe. Ainsi, elles affectent 3 formes principales, d'où les noms d'épithélium *sphérique*, d'épith. *pavimenteux* et d'épith. *prismatique*. Dans l'*épithélium sphérique*, les cellules sont sphériques et pourvues d'un noyau de même forme ou ovoïde; cependant elles peuvent devenir polyédriques, par suite de pression réciproque. Cette espèce d'épithélium est rare chez l'Homme. L'*épithélium pavimenteux* est formé de cellules polyédriques, ou plus souvent polygonales, aplaties, ayant environ $0^{mm},01$ de diamètre, et pourvues ou non d'un noyau (Fig. 1). On le rencontre sur les muqueuses buccale, œsophagienne, uréthrale, etc. Le plus souvent, l'épithélium en pavé présente plusieurs couches de cellules superposées : il est alors *stratifié*. L'*épithélium prismatique*, appelé aussi ép. *cylindrique*, ép. *à cylindres*, ép. *à colonnes*, est caractérisé par ses cellules de forme prismatique ou pyramidale plus ou moins régulière, de 4 à 6 pans, et ayant leur grosse extrémité tournée du côté de la cavité que tapisse la m. La longueur de ces cellules est de $0^{mm},015$ à $0^{mm},02$; leur largeur de 0,003, et leurs noyaux sont presque toujours ovales. Cette sorte d'épithélium est la plus répandue chez l'Homme. Ainsi, par ex., on la trouve depuis l'orifice cardiaque de l'estomac jusqu'à l'anus. Ces diverses catégories d'épithéliums peuvent être munies de *cils vibratiles*; mais, chez les Mammifères, les cils de ce genre ne se rencontrent jamais que sur l'épithélium prismatique. Ces cils sont situés, au nombre de 3 à 12, à la surface libre des cellules épithéliales. Leur longueur est d'environ $0^{mm},004$. (Fig. 2. Cellules épithéliales prismatiques et à cils vibratiles prises sur la muqueuse de la trachée d'un Chat.) Quand on examine au microscope un épithélium vibratile, on voit ses appendices agités d'un mouvement spontané qui consiste dans une succession d'inclinaisons ou de courbures alternatives, qui s'opèrent simultanément dans toute la série. Ce mouvement, qu'on désigne sous les noms de *mouv. ciliaire* ou de *mouv. vibratile*, a été comparé aux mouvements que déterminerait l'action du vent sur les épis d'un champ de blé. Ce phénomène est complétement en dehors de l'influence nerveuse; il persiste depuis une demi-heure jusqu'à deux heures après que les cellules de l'épithélium ont été séparées des corps, et beaucoup plus longtemps même chez les Reptiles. Chez l'Homme, on trouve l'épithélium vibratile sur la muqueuse de l'appareil respiratoire, etc.

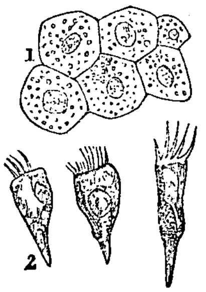

Les muqueuses sont unies aux tissus qu'elles tapissent par un tissu lamineux, dit *sous-muqueux*. Elles reçoivent un grand nombre de capillaires sanguins et de filets nerveux; mais ni les uns ni les autres ne pénètrent dans la couche épithéliale elle-même. Un réseau de lymphatiques s'étale également à la surface du chorion. La surface libre des muqueuses n'est pas lisse comme celle de la peau. Elle offre d'abord de petites éminences appelées, selon leur aspect, *villosités* et *papilles*. Les premières sont propres à la muqueuse intestinale (v. Intestin); les secondes se distinguent en *papilles nerveuses* et en *papilles vasculaires*. Les vasculaires sont disséminées çà et là; les nerveuses ne se voient qu'aux lèvres et sur la langue. Outre ces éminences, la surface des muqueuses présente des valvules, des plis et des rides. Les valvules et les plis sont persistants; mais les rides ne sont que momentanées : elles existent en prévision des dilatations futures des organes. Enfin, sur presque toute la surface des muqueuses, on remarque une multitude d'ouvertures très-étroites qui sont les orifices de très-petites glandes, appelées communément *Cryptes* ou *Follicules muqueux*. Ces glandes sont logées dans l'épaisseur du chorion; les plus grandes s'étendent jusque dans le tissu lamineux sous-jacent.

III. La fonction des muqueuses est double : leur ensemble constitue un vaste appareil d'exhalation et d'absorption. Ainsi, c'est par la muqueuse gastro-intestinale que sont absorbées toutes les substances destinées à la nutrition, et c'est par la muqueuse pulmonaire qu'est absorbé l'oxygène de l'air atmosphérique. C'est encore cette dernière muqueuse qui exhale l'acide carbonique résultant de la combinaison de l'oxygène de l'air avec le carbone en excès dans l'organisme, ainsi que la vapeur aqueuse qui provient de la combinaison de l'oxygène avec l'hydrogène. Les autres muqueuses sont aussi le siége d'exhalations diverses; mais celles-ci se font surtout sous la forme de liquides et constituent des sécrétions proprement dites. Ces sécrétions varient en outre suivant les parties; mais, lorsqu'elles ne présentent pas de caractères particuliers qui leur méritent une dénomination spéciale, on les désigne sous le nom commun de *Mucus* ou de *Mucosité*. A l'état de pureté, le mucus est un fluide visqueux, transparent, inodore et insipide, qui paraît simplement destiné à lubrifier et à assouplir leur surface. Il contient les $9/10^{es}$ de son poids d'eau, une matière azotée, des chlorures de potassium et de sodium, et du phosphate de soude. Sa réaction est neutre ou légèrement alcaline. Enfin, il est insoluble dans l'alcool, non coagulable par la chaleur, et précipité par l'acétate de plomb. En l'étudiant à l'aide du microscope, on aperçoit dans le mucus des globules particuliers appelés *Globules du mucus*, et des cellules épithéliales plus ou moins déformées. Le mucus prend naissance dans les follicules et sur toute la surface libre des muqueuses. Les muqueuses ne sont en général douées que d'une sensibilité fort obscure. Cependant quelques-unes, au contraire, sont le siége d'une sensibilité spéciale des plus remarquables.

IV. Les membranes muqueuses sont susceptibles de tous les modes d'affection dont les autres tissus peuvent être le siége. De plus, elles sont le siége particulier de certaines maladies spécifiques, telles que le croup, le muguet, la dysenterie, etc. C'est surtout par leurs surfaces que s'opèrent les hémorrhagies. Enfin, leur mode d'affection le plus fréquent consiste en une exagération plus ou moins considérable de leur fonction sécrétoire, qui constitue les maladies appelées, suivant les parties où elle se manifeste, *bronchorrhée*, *blennorrhée*, *leucorrhée*, et que quelques auteurs désignent sous le nom générique d'*hyperdiacrises*. Cette augmentation de la sécrétion est aussi un phénomène qui s'observe constamment dans les inflammations des muqueuses. Dans les phlegmasies aiguës, il y a d'abord suppression ou au moins diminution notable de la sécrétion propre de la membrane; puis, cette diminution est suivie d'une augmentation plus ou moins considérable de cette même sécrétion. Le produit sécrété commence alors par être séreux et ténu; mais, quand l'inflammation marche vers son déclin, il devient épais et opaque. Enfin, quand l'inflammation passe à l'état chronique, l'augmentation de la sécrétion persiste, et le produit sécrété offre généralement les derniers caractères que nous venons de signaler. Dans quelques cas même la sécrétion devient purulente, sans cependant qu'il existe aucune ulcération à la surface de la muqueuse. — Il n'y a pas encore longtemps, les auteurs confondaient, sous la vague dénomination de *Fièvre muqueuse*, des maladies fort différentes. C'est ainsi qu'ils appliquaient ce nom soit à la fièvre catarrhale, c'est-à-dire à la fièvre simple qui se lie à un état d'irritation des muqueuses en général, soit à celle qui accompagne la phlegmasie d'une muqueuse particulière, soit enfin, et ce cas est le plus fréquent, à l'une des formes de la fièvre typhoïde.

MUR. s. m. (lat. *murus*). Ouvrage de maçonnerie, qui sert à faire une maison, à enclore un espace, à le séparer d'un autre ou à le diviser. *Les murs de cette maison sont fort épais. Les murs d'une chambre, d'un cachot.* — *Mur de clôture*, Celui qui enferme extérieurement une cour, un jardin, un parc, etc. *Murs d'un jardin, d'un parc*, Ceux qui enferment un jardin, un parc. — *Les murs d'une ville*, Les murs qui entourent une ville. *Murs*, au plur., s'empl. quelquef. absol. dans ce sens. *Cette église est hors des murs.* On dit aussi, *Depuis quand êtes-vous dans nos murs?* c.-à-d. Dans notre ville. || Figur., *Mur de séparation*, *mur d'airain*, se dit Des causes qui divisent deux personnes et les empêchent de se réunir. *Il y a un mur de séparation, un mur d'airain entre ces deux hommes.* || Fig. et fam., *Mettre quelqu'un au pied du mur*, Le mettre hors d'état de reculer et le forcer à prendre un parti : ou, dans une discussion, Le mettre dans l'impossibilité de répliquer, || Fig. et prov., *C'est vouloir donner de la tête contre un mur*, Voy. Tête. — *Les murs ont des oreilles*, se dit Lorsqu'on craint d'être écouté par quelqu'un de caché. — *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*, se dit D'un homme dur dont on ne peut rien obtenir. On dit, au contraire, D'un homme qui, par son adresse et son industrie, tirerait de l'argent, es secours, d'où les autres ne pourraient rien tirer : *Il tirerait de l'huile d'un mur.* || T. Minér. Voy. Filon.

Syn. — *Muraille.* — Le *mur* est un ouvrage de maçonnerie; la *muraille* est un ensemble, une suite de murs, une sorte d'édifice. On dit les *murs* d'un jardin, et les *murailles* d'une ville. Le *mur* se qualifie surtout par son mode de construction, par les matières employées, tandis que la *muraille* se qualifie par la force, par la grandeur plus ou moins imposante. Le *mur* arrête, sépare, partage, ferme; la *muraille* couvre, défend, fortifie et sert de rempart.

Enc. — Les murs se construisent en pierres de taille, en moellons, en briques cuites ou crues, en cailloux, en pisé, en bois et même simplement en terre. Ils prennent, en outre, différents noms suivant leur destination, leur disposition et leur mode de construction. Ainsi, on appelle *gros murs d'un bâtiment*, les murs principaux, ceux qui en forment l'enceinte et qui portent les combles, les voûtes, etc. Le *M. de face* est le gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment, et les *M. latéraux* sont ceux qui forment ses côtés. Le *M. de pignon* s'élève jusqu'au-dessous du toit, qu'il supporte et dont il a la forme. Le *M. en décharge* est celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie. On appelle *M. de dossier* celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel s'adossent les tuyaux de cheminée. Le *M. de refend* est celui qui, renfermé entre les gros murs, sert à séparer les pièces de l'intérieur. Le *M. de parpaing* est formé de pierres qui en traversent toute l'épaisseur. Le *M. d'appui* ou *à hauteur d'appui* est celui qui ne s'élève guère que d'un mètre environ. Le *M. de terrasse* sert à retenir les terres d'une plate-forme, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc. Le *M. planté* est celui qui est construit sur un pilotage ou sur une grille de charpente.

MÛR, ÛRE. adj. (lat. *maturus*). En parl. Des fruits ou des graines, se dit De ceux qui sont parvenus au point de développement qui les rend propres soit à propager l'espèce, soit à être cueillis ou mangés. *Lorsqu'elles sont mûres, les graines se détachent de la plante qui les a portées. Blés, épis, raisins, fruits mûrs. Pommes, cerises mûres. Ce melon est mûr, à demi mûr.* — En parlant du vin, sign. Qui n'a plus de verdeur, qui est bon à boire. *Ce vin n'est pas encore mûr.* || Figur. et fam., *La poire est mûre, n'est pas mûre,* L'affaire dont il s'agit n'est pas arrivée au moment où il convient qu'on s'en occupe, qu'on songe à la terminer. On dit, à peu près de même, *Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre.* On dit encore De l'affaire : *L'affaire est mûre. Elle n'est pas encore mûre.* || Figur., en style de dévotion, on dit D'une personne fort pieuse qui est morte jeune : *C'était un fruit mûr pour le ciel. Elle était mûre pour l'éternité.* || Figur. et famil., on dit qu'*Une fille est mûre,* Lorsqu'elle a depuis longtemps atteint l'âge de se marier. || Fig. et fam., *Cet habit est mûr, est bien mûr,* Il est vieux, usé, facile à déchirer. || T. Physiol. *Âge mûr,* V. Age. — On dit D'un homme dont l'esprit est sage, posé, réfléchi : *C'est un esprit mûr, un homme mûr.* || Fig., *Une mûre délibération* est Celle où tout a été examiné avec une grande attention. *On prit ce parti après mûre délibération.*

MURAILLE. s. f. Mur épais et d'une certaine élévation. *Bonne, haute, épaisse m. M. de pierre, de brique. M. à pierre sèche. Élever, étayer, abattre une m. Un pan de m. Le long de la m.* — Se dit particulièr. Des constructions de ce genre qui servent de clôture, de défense, de rempart. *Les murailles d'une forteresse, d'une ville. La grande m. de la Chine. Défendre, forcer, escalader, saper une m.* || Famil., *Il n'y a que les quatre murailles,* se dit D'une maison, d'un appartement où il n'y a point de meubles. *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles,* Le mettre en prison. || Figur., *Être comme une m. devant l'ennemi,* se dit D'une troupe que l'ennemi ne peut ni entamer, ni faire reculer. || T. Escr. *Tirer à la m.,* V. Escrime. || * T. Mar. L'épaisseur du bord d'un bâtiment. *Le boulet traversa la m.* || *Murailles,* au pl., se dit, dans le style soutenu, pour Ville. *Ce fleuve serpente autour de nos murailles.* = Syn. Voy. Mur.

*** MURAILLEMENT.** s. m. T. Technol. Voy. Mine.

MURAL, ALE. adj. *Plantes murales.* Qui croissent sur les murs. || T. Antiq. *Couronne murale,* V. Couronne.

Enc. — En Astronomie, on désigne sous le nom de *Cercle mural*, ou simplement de *Mural*, un instrument qui sert à mesurer les déclinaisons des astres. Il consiste essentiellement en un grand cercle vertical muni d'un axe qui est fixé invariablement à un mur solidement construit, de telle sorte que cet axe puisse tourner sur lui-même, sans que le cercle quitte le plan du méridien. Cet axe doit donc être exactement horizontal, de même que le cercle doit être exactement vertical. Celui-ci est en outre muni d'une lunette fixée à l'un de ses diamètres. Elle tourne donc avec le cercle quand on fait mouvoir ce dernier sur son axe. Les divisions du m. sont gravées sur sa tranche. Enfin, six micromètres placés à égale distance autour de la circonférence de l'instrument, et fixés comme lui à la construction, servent à faciliter la lecture des angles.

*** MURDANNIA.** s. f. T. Bot. Voy. Commélynées.

MÛRE. s. f. T. Bot. Fruit du Mûrier. || Abusiv., on appelle *M. sauvage,* Le fruit de la Ronce.

MÛREMENT. adverb. Avec beaucoup de réflexion, d'attention. *Après avoir m. réfléchi, m. délibéré.*

MURÈNE. s. f. T. Ichth. Voy. Anguille.

MURER. v. a. Entourer de murailles. *Cette ville a été murée depuis peu de temps.* — Figur., *La vie privée doit être murée.* || *M. une porte, une fenêtre,* La boucher avec de la maçonnerie. || * *M. quelqu'un,* Fermer quelqu'un entre des murs de façon qu'il ne puisse sortir. *Pausanias périt dans le temple où on l'avait muré.* = Muré, ée. part. *Ville murée. Porte murée.*

MUREX. s. m. T. Zool. V. Buccinoïdes. || * T. Bot. Voy. Pédalinées.

MURIATE. s. m. **MURIATIQUE.** adj. m. (R. *murie*). T. Chim. Anciennem., on donnait le nom de *Muriates* aux sels appelés aujourd'hui Chlorures, et celui d'*Acide muriatique* à l'acide appelé actuellement Acide chlorhydrique. Ces noms sont dérivés du mot *murie*, parce que le type de la classe de sels appelés *muriates* est le sel marin, nommé autrefois *Muriate de soude*, et aujourd'hui Chlorure de sodium. Voy. Chlore.

*** MURIDÉS, * MURIENS** ou *** MURINS.** s. m. pl. (lat. *mus*, rat). T. Mamm. Famille de Rongeurs qui a pour type le genre Rat.

*** MURIE** ou **MUIRE.** s. f. (latin. *muria*, saumure). T. de Salines. L'eau mère qui reste après la cristallisation du sel; et L'eau saturée de sel qu'on obtient après l'évaporation.

MÛRIER. s. m. T. Bot. Voy. Moracées.

*** MURIQUÉ, ÉE.** adj. (lat. *murex*, coquille hérissée de pointes). T. Bot. Qui est couvert de pointes robustes et courtes.

MÛRIR. v. n. Devenir mûr. *Les fruits mûrissent. Les raisins n'ont pas mûri cette année.* || Figur., *C'est un esprit qui mûrira avec le temps. Il faut laisser m. l'enfance. Cet homme ne mûrira jamais. Laissez m. cette affaire. L'abcès commence à m.* = Mûrir. v. a. Rendre mûr. *Le soleil du midi mûrit les fruits* || Figur., *L'âge et l'expérience lui ont mûri l'esprit. Je veux m. mon projet. Cet emplâtre mûrira l'abcès.* = Mûri, ie. part.

MURMURE. s. m. (latin. *murmur*). Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps, ou font entendre des sons inarticulés en signe d'approbation ou d'improbation. *On entendit un m. dans toute l'assemblée. Il s'éleva aussitôt un m. d'approbation, d'improbation.* || Le bruit et les plaintes que font des personnes mécontentes. *Ce nouvel impôt a excité de grands murmures. Ce n'est pas par la force qu'on peut étouffer les murmures des peuples.* — Se dit quelquefois en parl. D'une seule personne. *Sa disgrâce ne lui arracha pas le moindre m.* || Figur. et dans le style soutenu, *Le m. du cœur, le m. des passions,* Le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. *Il a étouffé les murmures de son cœur. La voix de la raison étouffa en lui les murmures de l'amour.* On dit de même, *Les murmures du sang, les murmures de la vanité.* || Bruit que font les eaux en coulant, ou les vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres. *Le m. des eaux, des ruisseaux. Le m. des zéphyrs.*

MURMURER. v. n. Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. *Il murmura entre ses dents. Il murmure contre ses parents, contre les ordres qu'il a reçus. Tout le monde murmure de sa conduite. Les soldats murmuraient, mais obéissaient.* || Familièr., se dit D'une nouvelle dont le bruit court secrètement. *Cette nouvelle n'est pas certaine, mais on en murmure. On commence à en m.; dans quelques jours on en parlera tout haut.* || Se dit aussi Du bruit des eaux, des vents. *Le ruisseau murmurait sur les cailloux. Le vent murmure dans le feuillage.* = Murmurer. v. a. Se dit dans le premier sens. *Que murmurez-vous là? Je ne sais ce qu'il murmure entre ses dents.* = se Murmurer. v. pr. *Cette nouvelle se murmure tout bas.* = Murmuré, ée. p.

MURRHIN, INE. adj. (lat. *murrhina*). T. Antiq.

Enc. — Dans l'antiquité, on donnait le nom de *Vases murrhins* (*Vasa murrhina* ou *murrea*) à des espèces de vases dont on ne connaît pas la nature, mais qui étaient considérés comme des objets du plus grand luxe. Les premiers furent apportés à Rome par Pompée : ils faisaient partie des dépouilles de Mithridate, roi de Pont, et le vainqueur les consacra à Jupiter Capitolin. Les Romains recherchaient ces sortes de vases avec tant de passion, que Néron acheta une coupe à boire au prix énorme de 300 talents. Selon Pline, ils venaient d'Orient, surtout du pays des Parthes, et en particulier de la Caramanie, où on les fabriquait avec une matière fossile. On les estimait surtout pour la variété de leurs couleurs. La question de savoir quelle était la matière des vases murrhins a été longuement controversée par les archéologues. Plusieurs ont pensé qu'ils étaient faits avec une sorte de verre coloré; la plupart ont supposé que c'était une variété d'onyx; mais le vers suivant de Properce est péremptoire contre cette opinion :

> Murreaque in Parthis pocula cocta focis.

D'autres admettent que les vases murrhins n'étaient autre chose que de la porcelaine de Chine. Cette manière de voir semble être la plus probable. Un fait cité par W. Gell vient encore à son appui, c'est que jusqu'à l'année 1555 de notre ère la porcelaine orientale a été désignée sous le nom de *Mirrha di Smyrna.*

*** MURUCUJA.** s. m. T. Bot. Voy. Passiflorées.

MUSACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes épigynes, à fleurs non symétriques et polystémones, et à graines pourvues d'un albumen farineux. — *Caractères bot. :* Végétaux dépourvus de tige ou presque sans tige, à feuilles engaînantes à la base, de manière à représenter une sorte de fausse tige, souvent très-larges; le limbe est séparé du pétiole par un renflement arrondi, et des deux côtés de la côte médiane partent de très-nombreuses nervures parallèles qui aboutissent au bord du limbe. Fleurs munies d'une spathe. Périanthe pétaloïde, irrégulier, divisé en 6 parties disposées sur deux rangées distinctes. Étamines 6 insérées sur le milieu des divisions : quelques-unes sont toujours abortives. Anthères linéaires, introrses, biloculaires ayant souvent une crête membraneuse pétaloïde. Ovaire infère, triloculaire, polysperme, rarement à 3 graines seulement; ovules anatropes; style simple; stigmate ordinairement trilobé. Fruit tantôt charnu et indéhiscent, tantôt représentant une capsule triloculaire à déhiscence loculicide. Graines parfois entourées de poils avec un tégument ordinairement crustacé; embryon orthotrope, allongé ou en forme de champignon dont l'extrémité radiculaire perce l'albumen farineux et atteint le hile. [Fig. 1. *Musa sapientium : a,* Régime chargé de fruits; *b,* Popote ou bourgeon conique composé d'un grand nombre de spathes, sous chacune desquelles se trouve une patte de fleurs. — 2. Fleur mâle du *Musa paradisiaca*; 3. La même, dépouillée de son calice : *c* est un stigmate stérile; 4. Fleur femelle; 5. La même sans son calice : *a* sont des étamines stériles; 6. Coupe d'un jeune fruit, dans lequel on voit encore les ovules et leur disposition.]

La famille des Musacées ne se compose que de 4 genres et d'une vingtaine d'espèces, qui toutes habitent exclusivement les régions intertropicales. Le genre *Heliconia* est propre à l'Amérique; les 3 autres sont originaires de l'ancien continent.

Le genre *Bananier* (*Musa*) est de beaucoup le plus important de la famille. Ce végétal n'est point un arbre, comme on le croit généralement en Europe, mais bien une plante herbacée, vivace seulement par ses drageons, et la tige périt aussitôt qu'elle a donné son fruit. Sa végétation offre la plus grande analogie avec celle des Liliacées. Un plateau charnu, analogue à un bulbe, émet des racines fibreuses en dessous et des feuilles en dessus. Ces feuilles, longues de 2 à 3 mètres et larges d'un mètre environ, se succèdent rapidement, et leurs pétioles persistants qui s'engaînent les uns dans les autres, forment, en se desséchant, une sorte de tige qui atteint de 3 à 5 mètres de hauteur. Les fruits qu'il donne en font un des végétaux les plus utiles qu'on trouve sous les tropiques. Deux espèces surtout, le *B. à long fruit* ou *B. du Paradis* (*M. paradisiaca*) et le *Ban. Figuier* ou *B. des sages* (*M. sapientium*) fournissent aux habitants des pays où ils sont cultivés une partie de leur nourriture habituelle. Les fruits du *B. du Paradis*, appelés *Bananes* et ordinairement *Plantaniers* par les Espagnols, sont un peu arqués, longs de 12 à 15 centimètres, et quelquefois au nombre de cent et même davantage sur le même régime. On les cueille un peu avant leur maturité, et bien que leur chair molle soit d'une saveur agréable et douce, on les mange rarement crus. On les fait cuire au four ou sous la cendre, et ils offrent alors une nourriture très-sucrée, très-nourrissante et de facile digestion. La *Banane courte*, ou *Figue-Banane*, au contraire, se mange toujours crue. Sa chair est délicate, molle, fraîche, excellente. Les Bananes vertes renferment beaucoup de fécule; mûres, elles le disputent à la Canne par l'abondance du sucre qu'elles contiennent. Pour les conserver, on les coupe en tranches minces que l'on fait sécher. D'autres fois on les râpe, on les fait cuire à la manière du Manioc, et on les convertit ainsi en farine, dont on fait ensuite de la bouillie. Les *Bananeries* s'établissent ordinairement dans les lieux frais et ombragés; on met les plants à 2 ou 3 m. de distance les uns des autres. Chaque hectomètre carré produit en moyenne 2000 kilog. de Bananes, ce qui fournit une récolte plus considérable en matière nutritive qu'aucune autre plante cultivée. Le froment, dans une même étendue, ne donne guère que 15 kilog. de grains, et la pomme de terre produit en poids 43 fois moins que le Bananier. Parmi les autres espèces du même genre, nous citerons encore le *B. de la Chine* (*M. sinensis*), qui n'est peut-être qu'une variété du *M. sapientium*. Il ne dépasse guère 2 mètres de hauteur et produit dans nos serres de petits fruits excellents. Dans divers pays, les habitants couvrent leurs cases avec les grandes feuilles du *M. paradisiaca* et du *M. sapientium*. On s'en sert aussi pour faire divers ouvrages de vannerie. Enfin, on en tire une grande quantité de fibres très-solides qu'on emploie, selon leur degré de finesse, à fabriquer des cordages ou des tissus. Ces feuilles s'importent en assez grande quantité en Europe, sous les noms d'*Abaca* et de *Chanvre de Manille*. Les autres Musacées sont beaucoup moins intéressantes. Cependant on mange la racine de l'*Heliconia psittacorum*, le fruit du *Bihai* et la graine de l'*Urania speciosa* ou *Ravenala*. Ce dernier, qui est propre à Madagascar, est un végétal superbe qui offre l'aspect d'un palmier. Lorsqu'on perce la base de ses feuilles, elles laissent écouler une assez grande quantité d'eau limpide et fraîche, qui était amassée dans leurs gaines : de là le nom vulgaire d'*Arbre à voyageur* qu'on lui a donné. Cependant le *Ravenala* n'offre point une ressource particulière au voyageur altéré, comme on l'a supposé, attendu qu'il ne croît que dans les lieux humides et sur le bord des eaux. L'arille pulpeux de ce végétal est d'une magnifique couleur bleue et produit une huile essentielle. Enfin, le suc de son fruit est employé dans la teinture.

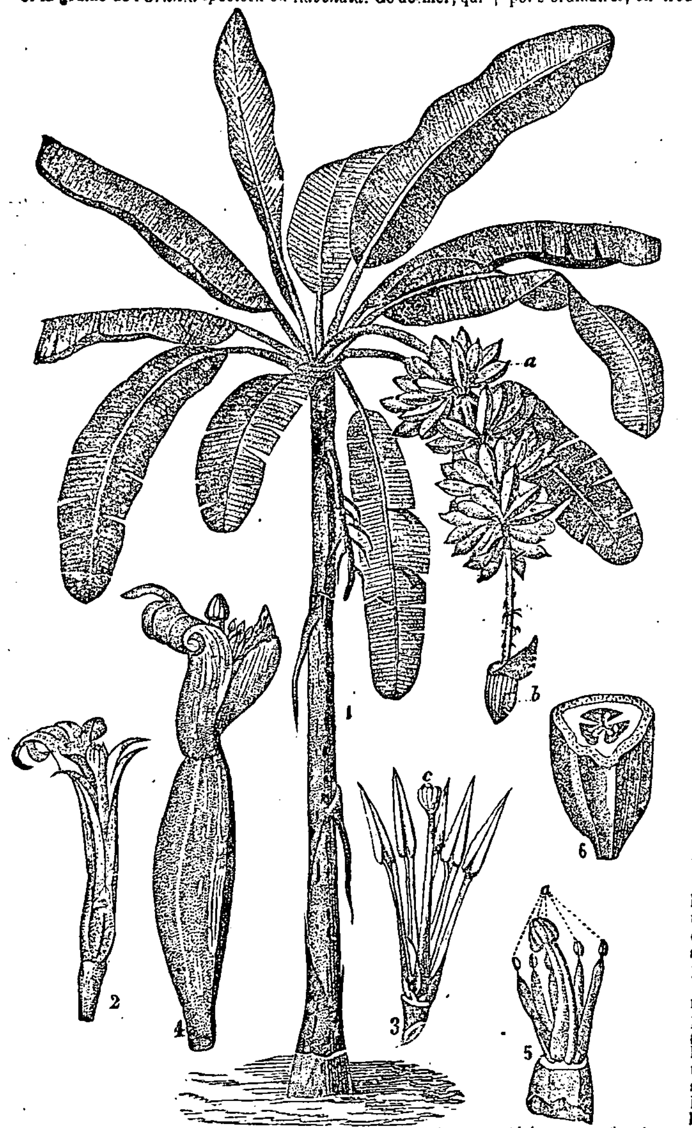

MUSAGÈTE. adj. m. T. Myth. Voy. MUSE.

* **MUSANGA.** s. m. T. Bot. Voy. ARTOCARPÉES.

MUSARAIGNE. s. f. (lat. *mus*, rat; *aranea*, araignée).

Enc. — Les *Musaraignes* (*Sorex*) forment dans l'ordre des *Insectivores* un genre assez nombreux, et constituent principalement la famille des *Soricidés*, dans laquelle on comprend encore les genres *Desman* et *Macroscélide*.

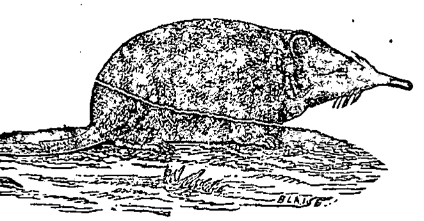

Fig. 1.

I. Les *Musaraignes* sont, en général, de très-petits animaux qui, par leur aspect, ressemblent beaucoup aux Souris. Leur corps est couvert de poils fins, mais, sur chaque flanc, sous les poils ordinaires, on trouve une petite bande de soies roides et serrées, entre lesquelles suinte une humeur odorante, qui est sécrétée par une glande particulière. Leur tête est très-allongée; l'oreille gauche est arrondie, et remarquable par un opercule qui occupe presque toute la largeur de la conque; l'œil est presque imperceptible. Leurs *deux incisives mitoyennes supérieures* sont crochues et dentées à la base, les inférieures couchées et prolongées. Cinq petites dents de chaque côté suivent les premières, et deux seulement les secondes. Chaque mâchoire possède, en outre, trois molaires hérissées, et celle d'en haut une petite tuberculeuse. Ces animaux vivent dans les troncs d'arbres, dans des trous qu'ils creusent en terre, etc., dont ils ne sortent guère que le soir. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, et autres petits animaux. On en a trouvé dans toutes les parties du monde. Les deux espèces les plus répandues chez nous sont la *Mus. commune* ou *Musette* (*Sorex araneus*) et la *M. d'eau* (*S. fodiens* ou *Hydrosorex*). La première est grise dessus, cendrée dessous et a la queue carrée. Sa longueur totale est de 9 centimètres dont 2 et 1/2 pour la queue. La croyance populaire suivant laquelle la morsure de cet animal serait venimeuse et dangereuse pour le bétail, est dénuée de fondement. La *M. d'eau* est noire dessus, blanche dessous, et plus grande que la précédente. Les cils roides qui bordent ses pieds lui donnent de la facilité pour nager : aussi fréquente-t-elle de préférence le bord des ruisseaux. Parmi les espèces étrangères, *nous citerons* la *M. musquée* (*S. myosurus*) de l'Inde, qui est de la grosseur de notre Surmulot, et se distingue par sa queue ronde, ainsi que par l'odeur qu'elle exhale, de façon à imprégner tout ce qu'elle touche ; et la *M. paradoxale* (*Sor. paradoxus* ou *Solenodon*) [Fig. 1], qui habite la Guadeloupe. Cette dernière espèce est remarquable par la longueur de son museau et par sa taille, car elle atteint 20 centimètres de longueur. La couleur générale de son pelage est le brun nuancé de parties plus claires.

II. Les *Desmans* (*Mygale*) diffèrent des Musaraignes par deux très-petites dents placées entre les deux grandes incisives d'en bas et par leurs deux incisives supérieures en triangle et aplaties. Leur museau s'allonge en petite trompe très-flexible qu'ils agitent sans cesse. Ils ont l'œil très-petit et n'ont point d'oreille extérieure. Enfin, leur queue longue, écailleuse, aplatie sur les côtés, et leurs pieds à cinq doigts réunis par des membranes, en font des animaux aquatiques. Ces animaux se creusent des terriers qui commencent sous l'eau et qui s'élèvent de manière que le fond reste au-dessus du niveau des plus hautes eaux. L'espèce la plus connue est le *D. de Russie* (*M. moschatus*), vulgairement appelé *Rat musqué*. Elle est presque de la taille du Hérisson. L'odeur musquée qu'elle répand provient d'une pommade sécrétée dans de petits follicules qu'elle a sous la queue. Une petite espèce de ce genre a été trouvée dans les ruisseaux des Pyrénées.

III. Les *Macroscélides* (*Macroscelides*) se rapprochent des Desmans par leur museau allongé en forme de petite trompe, mais plus arrondi. Leurs yeux sont médiocres, leurs oreilles grandes, et leurs pieds plantigrades ; enfin, leurs jambes postérieures sont de beaucoup plus longues que les antérieures. L'espèce la plus connue est le *M. type* (*M. typus*) [Fig. 2] du Cap de Bonne-Espérance. Cette espèce a le pelage foncé varié de brun, et sa longueur totale est d'environ 25 centimèt., dont 10 à 11 pour la queue, et 5 à 6 pour la tête et la trompe. La Barbarie possède aussi une espèce du même genre, le *M. de Rozet*. Dans l'Algérie, on le nomme vulgairement *Rat à trompe*.

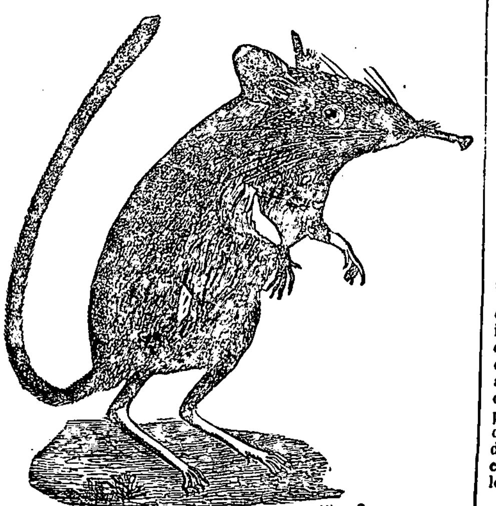

Fig. 2.

MUSARD, ARDE. adj. et s. (R. *muser*). Celui, celle qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser à de petites choses. *C'est un m. Elle est trop musarde.* Fam.

MUSC. s. m. (ar. *mosch*). T. Mam. V. CHEVROTAIN. ‖ La matière odorante que sécrète cet animal. *Le m. s'emploie en médecine comme antispasmodique.* ‖ *Couleur de m.*, Espèce de couleur brune. ‖ *Peau de m.*, Peau parfumée de musc.

MUSCADE. s. f. La graine du Muscadier. On dit aussi, adjectiv., *Noix m.* ‖ *Rose m.*, Sorte de rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière. ‖ Petite boule de la grosseur d'une muscade dont les escamoteurs se servent dans leurs tours.

MUSCADET. s. m. Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

MUSCADIER. s. m. T. Bot. Voy. MYRISTICÉES.

MUSCADIN. s. m. Petite pastille à manger où il entre du musc. ‖ * Petit-maître, homme fort recherché dans sa toilette. Vieux et ne se dit que par plaisanterie.

* **MUSCARDIN.** s. m. T. Mamm. V. LOIR.

* **MUSCARDINE.** s. f. Voy. CHAMPIGNON et SOIE.

MUSCARI. s. m. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

MUSCAT. s. m. Se dit De certains raisins parfumés, et Des vins qu'on en tire. *Raisin m. Vin m.* — S'empl. subst. *Les muscats de ce pays sont fort gros. Une grappe de m. Boire du m. Du m. de Frontignan.* ‖ Se dit aussi De plusieurs espèces de poires. *M. fleuri. M. royal.*

* **MUSCICAPIDÉS.** s. m. pl. (lat. *musca*, mouche; *capere*, prendre). T. Ornith. V. GOBE-MOUCHES.

* **MUSCIDES.** s. f. pl. T. Entom.

Enc. — Les *Muscides*, dans la méthode de Latreille, constituent la quatrième tribu des *Athéricères*. Les caractères principaux de ces Diptères sont : Antennes de 2 ou 3 articles, le plus souvent de 3, le dernier en forme de palette, inarticulé, avec une soie simple ou plumeuse sur le dos; trompe très-distincte, membraneuse, rétractile, terminée par deux grandes lèvres, coudée, retirée entièrement, lorsqu'elle est au repos, dans la cavité buccale, et renfermant dans une gouttière supérieure un suçoir de deux soies. Ces insectes ont la tête hémisphérique; leurs yeux sont grands et à réseaux, et l'on voit entre eux et au-dessus du front trois petits yeux lisses très-distincts : leur corselet est cylindrique et d'un seul segment apparent; l'abdomen est le plus souvent ovalaire, triangulaire ou oblong; *quelquefois* cependant il est cylindrique ou aplati; les jambes sont presque toujours épineuses; les pattes ont deux crochets et deux pelotes dans lesquelles il existe un organe propre à faire le vide, ce qui permet à ces Diptères de marcher sur les corps les plus polis et dans toutes les positions. Leur port général est celui des Mouches proprement dites. Quelques-uns de ces insectes sont nuisibles par le tort qu'ils font à l'agriculture; mais la plupart sont seulement incommodes par la persévérance avec laquelle ils s'attachent aux parties découvertes de notre corps et par la crainte que *nous donnent leurs œufs pour les* viandes qu'on veut conserver ou servir sur nos tables. Les femelles déposent leurs œufs, en général très-petits et très-nombreux, dans les matières animales et végétales en putréfaction. Les larves, qui se nourrissent des matières dans lesquelles les œufs ont été déposés, sont apodes, molles, flexibles; le devant de leur corps est pointu et conique, et leur partie postérieure grosse et arrondie. Elles ne quittent pas leur peau pour se métamorphoser : cette peau se durcit et forme le cocon dans lequel la nymphe passe un certain temps avant de se changer en insecte ailé. Cette transformation opérée, l'insecte brise sa coque et montre des ailes courtes et plissées qui bientôt s'étendent et deviennent unies. — La tribu des Muscides de Latreille a reçu de Robineau-Desvoidy, qui a fait une étude toute spéciale de ces Diptères, le nom de *Myodaires ;* mais ce nom n'a pas prévalu dans la science. Elle comprend plusieurs milliers d'espèces; de là la nécessité de multiplier parmi ces insectes des coupes plus ou moins nombreuses. Macquart divise les Muscides en trois sections : les *Créophiles*, les *Anthomyzides* et les *Acalyptères*, qu'il subdivise ensuite en plusieurs groupes.

I. Les *Créophiles* sont caractérisées : par leurs antennes à style de deux ou trois articles, par la grandeur de leurs cuillerons, et par leurs ailes dont la première cellule postérieure est fermée ou à peine entr'ouverte. Elles forment sept sous-tribus.

appelées par Macquart, *Tachynaires*, *Ocyptérés*, *Gymnosomées*, *Phasiennes*, *Dexiaires*, *Muscies*, et *Sarcophagiens*. Parmi les espèces dont se composent les cinq premieres, nous nous contenterons de citer l'*Échinomyie géante*, qui appartient à la sous-tribu des Tachynaires. C'est la plus grande des Muscides (Fig. 1, un peu grossie). Elle est noire, hérissée de poils roides, et se rencontre souvent dans les *bois*, *bourdonnant* au-dessus des fleurs, ou bien des bouses de vaches, dans lesquelles habite sa larve. — Les *Muscies*, ou *Mouches* proprement dites, ont les yeux contigus et l'abdomen triangulaire ; les femelles ont l'extrémité de l'abdomen retirée et prolongée en forme de tuyau ou de tarière pour enfoncer leurs œufs dans la viande ou dans les charognes où leur progéniture achève ses métamorphoses. Le type de ce groupe, qui est fort nombreux, est la *Mouche domestique ;* son thorax est gris cendré avec quatre raies noires, et son abdomen d'un brun noirâtre. A l'état de larve, elle vit dans le fumier. La *Mouche dorée*, de couleur vert doré avec les pieds noirs, dépose ses œufs dans les charognes : sa larve, bien connue sous le nom d'*Asticot*, sert aux pêcheurs pour amorcer leurs lignes. La *Mouche à viande* (*Musca vomitoria*) a le thorax noir, l'abdomen d'un bleu luisant avec des raies noires, et le front fauve. Cette espèce est fort redoutée par nos ménagères, attendu qu'elle dépose ses œufs dans la viande dont elle accélère la putréfaction. Les *Sarcophages* diffèrent surtout des Mouches par leurs yeux notablement écartés. Le *type de ce g.* est la *Mouche carnassière*, qui a les yeux rouges, le corps cendré, des raies sur le thorax, et des taches carrées noires sur l'abdomen. Elle dépose ses larves sur la viande, sur les cadavres et quelquefois même sur les plaies de l'homme. La *Sarc. vivipare* (Fig. 2, grossie) présente cette particularité remarquable que ses œufs éclosent avant la ponte: cette espèce est donc ovovivipare.

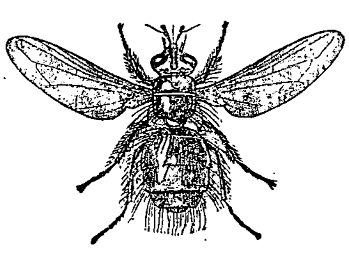
1

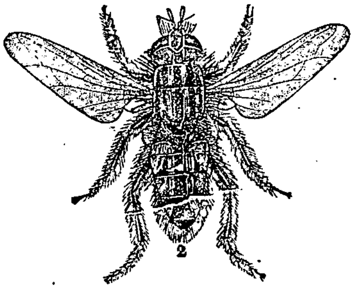
2

II. Les *Anthomyzides* se distinguent par leurs antennes à style ordinairement d'un seul article, par leurs cuillerons médiocres, et par leurs ailes à première cellule postérieure ouverte. Ce sont de petits Diptères dont les larves, en général, vivent dans les fientes. Nous citerons comme type de cette section, l'*Anthomyie des pluies* (Fig. 3, grossie), qui est gris de perle ponctué de noir, et très-commune dans toute l'Europe.

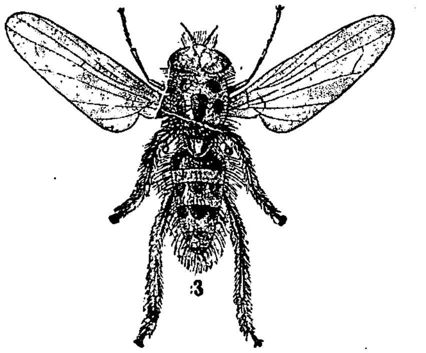
3

III. Les *Acalyptères* ont, comme les Muscides précédentes, des antennes à style ordinairement d'un seul article, et les ailes à première cellule postérieure ouverte; mais elles s'en distinguent par leurs cuillerons rudimentaires ou nuls, et par la largeur de leur front. Elles se subdivisent en dix-sept tribus : *Dolichocères*, *Loxocérides*, *Cordylurides*, *Scatomyzides*, *Psilomydes*, *Ortalidées*, *Téphridites*, *Sepsidées*, *Leptopodites*, *Thyréophorides*, *Ulidiens*, *Lauxanides*, *Hydromyzides*, *Piophilides*, *Sphærocérides*, *Hétéromyzides*, et *Hypocères*. — Parmi les Dolichocères, nous citerons le *Sépédon des marais*, d'un noir bleuâtre, et qu'on trouve communément dans les lieux aquatiques. Le type des Loxocérides est le *Loxocère ichneumon* (Fig. 4, grossie), noir et à corselet fauve, qui n'est pas rare chez nous. Le *Scatophage commun* ou *Scat. du fumier* (Fig. 5, grossie), type des Scatomyzides, est une Mouche très-velue, d'un jaune grisâtre, qui vit sur les matières excrémentitielles. Les Ortalidées et les Téphridites renferment plusieurs espèces nuisibles aux végétaux. La larve de l'*Ortalis du cerisier* vit dans la pulpe des cerises, et le *Dacus de l'olivier* occasionne souvent des dégâts considérables aux oliviers dans le midi de la *France*. Le type des Sepsidées est le *Sepsis cynipsea*, d'un noir luisant à reflets métalliques, qui vit par myriades dans les excréments humains. C'est à la même sous-tribu qu'appartiennent les *Diopsis*, appelés aussi *Mouches à lunettes*, à cause de leurs yeux pédonculés : mais tous sont exotiques. Dans les *Leptopodites*, nommées également *Micropézydes*, et qui sont caractérisées par la longueur et la ténuité des pattes, surtout des postérieures, nous mentionnerons le *Calobate cibaria*, remarquable par sa marche élégante et mesurée. Parmi les Hydromyzides, l'*Hydrellie commune* est extrêmement répandue au milieu des petites plantes et des fleurs des marais. Le type des Piophilides est le *Piophile du fromage*, *qui vit dans le* fromage. Enfin, nous citerons dans la sous-tribu des *Hétéromyzides*, appelées autrement *Oscinides*, le *Chlorops de Cérès*, dont les larves sont fort nuisibles aux céréales : c'est d'ailleurs un joli Diptère jaunâtre, avec des bandes noires, et les yeux verts.

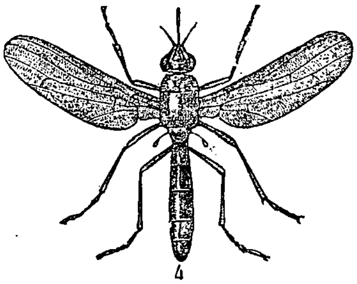
4

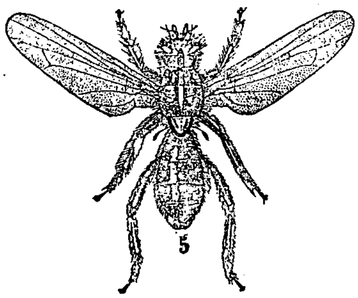
5

MUSCLE. s. m. (lat. *musculus*). T. Anat.

Enc. — I. Les *Muscles* sont des organes fibreux qui, sous l'influence de la volonté, de certaines irritations et surtout du galvanisme, se raccourcissent dans la direction de leurs fibres, et servent ainsi à l'exécution des divers mouvements que présentent les êtres animés. Leur ensemble constitue ce qu'on appelle le *Système musculaire*. Les muscles se distinguent en deux ordres, qui sont essentiellement caractérisés par leur mode d'excitation. En effet, les uns sont *volontaires*, c.-à-d. se contractent sous l'influence de la volonté, tandis que les autres sont *involontaires*, c.-à-d., se contractent indépendamment de notre volonté et ne lui sont soumis en aucune manière. Les premiers sont appelés *m. de la vie animale* ou *m. de la vie de relation*, et les seconds *m. de la vie organique*. Ceux-ci sont encore nommés *m. intérieurs*, par opposition à ceux-là qui constituent les *m. extérieurs*. Le cœur, la tunique contractile de l'estomac, la membrane musculeuse de la vessie, par exemple, appartiennent au système de la vie organique; les muscles qui meuvent les bras, les jambes, la poitrine, l'œil, etc., appartiennent au système de la vie animale. Les uns et les autres offrent une coloration rouge plus ou moins foncée. Cette couleur provient de la matière colorante du sang dont ils s'emparent par imbibition, et peut disparaître par les lavages. Les muscles reçoivent un grand nombre de vaisseaux sanguins ; mais le réseau capillaire que forment ces derniers rampe à la surface de l'enveloppe propre des faisceaux primitifs, sans jamais la traverser. Les filets nerveux se comportent de la même manière.

Les muscles de la vie organique offrent des formes variables, mais qui toutefois dépendent uniquement de celles des organes dans la composition desquels ils entrent. Le plus souvent ils affectent la forme de membranes minces. Au contraire, les muscles de la vie animale représentent des masses distinctes (on en compte environ 275), qui diffèrent par leur volume, par leur figure, par la direction de leurs fibres, et par leurs fonctions. Ces masses sont séparées les unes des autres par une enveloppe isolante de tissu cellulaire plus ou moins condensé. L'immense majorité des muscles volontaires se compose de fibres parallèles. On les divise, au point de vue de leurs dimensions relatives, en *muscles longs*, *m. larges* et *m. courts*. Les premiers sont principalement disposés autour des os des membres ; les seconds, autour des grandes cavités splanchniques qu'ils concourent à former ; les troisièmes se rencontrent partout où il y a des os courts à mouvoir. Dans les muscles longs, la partie moyenne est désignée sous le nom de *corps* ou de *ventre*, tandis que leurs extrémités sont appelées *tête* et *queue*, suivant leur position relative. Ces muscles sont dits *simples*, lorsqu'ils n'ont qu'un seul ventre et que toutes leurs fibres suivent la même direction ; *ils sont dits composés, au contraire*, quand une de leurs extrémités se divise en plusieurs parties, dont les fibres partent d'un centre commun. Dans quelques muscles, les fibres divergent d'un point commun en rayonnant ; dans d'autres, elles sont circulaires et forment une espèce d'anneau. La plupart des muscles s'insèrent sur les rugosités, sur les saillies, ou sur les dépressions des os. Ces insertions se font par l'intermédiaire de parties fibreuses blanches nommées *Tendons ;* quand ces tendons sont larges et minces, on les appelle *Aponévroses d'insertion* Les tendons proprement dits s'observent surtout aux extrémités des muscles longs, et les aponévroses d'insertion sur les bords des muscles larges. Les muscles qui s'attachent aux téguments sont dépourvus de tendons. Ces organes ont été dénommés d'après leurs usages (*extenseur*, *fléchisseur*, *élévateur*, *abaisseur*, *adducteur*, *abducteur*, *supinateur*, *pronateur*, *sphincter*); d'après leur figure (*deltoïde*. *dentelé*, *rhomboïde*, *trapèze*); d'après leur position (*temporal*, *brachial*, *jambier*, *intercostal*, *dorsal*, *pectoral*, *iliaque*); d'après leur direction (*droit*, *transverse*, *oblique*); d'après leurs dimensions (*grand supinateur*, *grand dentelé*, *petit dentelé*, *grand*, *petit* et *moyen fessiers*); d'après leurs insertions (*sterno-mastoïdien*, *hyo-glosse*, *génio-glosse*). Le professeur Chaussier avait même proposé de nommer tous les muscles d'après leurs insertions, mais sa nomenclature, d'abord accueillie avec beaucoup de faveur, n'a pas été conservée. On appelle encorè généralement muscles *antagonistes* ceux qui agissent en sens opposé, comme les extenseurs et les fléchisseurs, les adducteurs et les abducteurs, etc.

II. La structure des muscles est un peu différente selon qu'on l'étudie dans les muscles de la vie animale ou dans ceux de la vie organique.—Les muscles de la vie animale, auxquels il faut joindre ceux qui constituent le cœur presque entier, sont composés de faisceaux parfaitement distincts, mais visibles seulement à l'aide du microscope, et que l'on nomme *Faisceaux primitifs;* on les appelle aussi *faisceaux striés*, parce qu'ils présentent des stries transversales très-rapprochées. *De là* encore, le nom de *muscles striés* donné à cet ordre de muscles. Le diamètre de ces faisceaux primitifs varie de 1 à 3 centièmes de millim.; quant à leur longueur, elle est celle du m. lui-même. Mais ces faisceaux ne constituent point les éléments primordiaux des muscles ; en effet, ils sont eux-mêmes formés d'éléments plus déliés qui ont environ 1/1000^e de millimètre de diamètre, et *que l'on appelle* ***Fibres primitives ou Fibrilles.*** Les fibrilles qui composent un faisceau primitif sont réunies entre elles par une substance amorphe et contenues dans une enveloppe commune également amorphe, mais élastique, nommé *Myolemme* ou *Sarcolemme*. Cette enveloppe est transparente et laisse voir les lignes longitudinales qui correspondent à l'accolement des fibrilles. (Fig. 1. Faisceau primitif dont le contenu est brisé en deux endroits ; à l'extrémité, on voit le myolemme plissé et revenu sur lui-même. 2. Autre faisceau brisé à son extrémité, et laissant distinguer les fibrilles. D'après le prof. Morel.) L'apparence striée de faisceaux primitifs n'appartient pas à leur gaîne, mais aux fibrilles que celle-ci contient. Elle est due à une multitude d'ondulations très-fines qu'offre chaque fibrille : ce n'est donc qu'un jeu de lumière provenant de ce que, les parties saillantes n'étant pas situées sur le même plan que les parties rentrantes, celles-ci doivent présenter sous le microscope l'aspect de lignes plus sombres. Il y a une liaison directe entre la contraction des muscles et l'aspect strié de leurs éléments, car les fibrilles des muscles frappés de paralysie ne sont plus ondulées. —Les muscles de la vie organique, tels que la tunique musculeuse de la vessie ou de l'intestin, celle des bronches, etc., ne présentent pas de faisceaux primitifs ; en d'autres termes, les fibrilles qui les composent ne se groupent pas en faisceaux pour s'entourer d'une enveloppe commune. Elles n'offrent point non plus de stries transversales, et paraissent parfaitement lisses : de là le nom de *muscles lisses* donné aux muscles de la vie organique, le cœur excepté. En outre, les dimensions de ces fibrilles sont très-petites. Leur longueur varie de 6 centièmes de millim. à 1/2 millim., et leur diamètre de 5 à 10 millièmes de millim. *ordinairement. Ces éléments anatomiques sont souvent appelés fibres-cellules*, parce qu'ils ont la forme étroite et allongée des fibres et ressemblent en même temps aux cellules par le noyau *qu'ils renferment. (Fig. 3. Fragment de* la tunique musculeuse de l'estomac traitée par l'acide acétique : *a*, fibre musculaire finement granulée ; *b*, noyau ; *c*, lignes de séparation des fibres musculaires ; *d*, fibres élastiques. D'après Morel.)

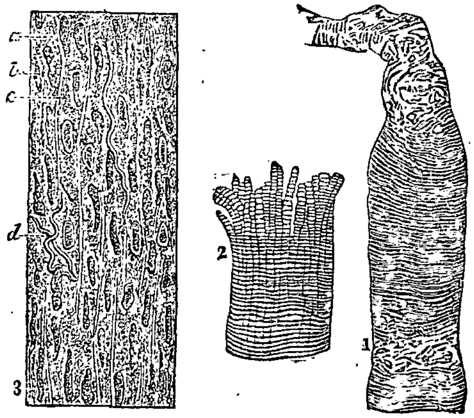

La substance propre des fibres musculaires est de la fibrine ; mais elle contient moins d'eau que celle qu'on tire du sang, et se distingue en outre de celle-ci par quelques différences dans sa composition élémentaire. En conséquence, plusieurs auteurs croient devoir la désigner par un nom particulier et l'appellent *Musculine*. Elle est essentiellement caractérisée par la propriété qu'elle possède de se dissoudre immédiatement, à la température ordinaire, dans de l'eau contenant seulement 1/10^e d'acide chlorhydrique.

III. La propriété par excellence de la fibre musculaire est la

Contractilité. On entend par ce mot la propriété que possède la fibre musculaire de rapprocher ses deux extrémités et de diminuer ainsi de longueur. La contractilité n'entre en jeu que sous l'influence d'un stimulus. Le plus souvent ce stimulus n'est autre que la volonté agissant par l'intermédiaire du système nerveux; néanmoins la contractilité musculaire se manifeste également quand une autre cause d'excitation, particulièrement le galvanisme, est appliquée aux nerfs qui se distribuent dans la substance des muscles. Cette aptitude à se contracter persiste encore dans les muscles quelques heures après la mort. L'observation de ce phénomène a conduit plusieurs physiologistes, à la tête desquels nous trouvons l'illustre Haller, à admettre que la contractilité est une propriété inhérente à la fibre musculaire elle-même : de là le nom d'*irritabilité hallérienne* donné à cette propriété. Aujourd'hui cependant la plupart des physiologistes croient que cette propriété est sous la dépendance du système nerveux, et qu'il ne saurait y avoir de contraction sans la présence de quelque filet nerveux. En conséquence, ils pensent que, si le cœur arraché de la poitrine d'un animal vivant continue encore de se contracter spontanément pendant quelques instants, cela tient à ce que l'action des filets nerveux distribués dans la masse musculaire du cœur n'est pas encore épuisée (v. Cœur).— Lorsqu'un m. se contracte, l'observation nous montre que sa longueur diminue (cette diminution est en général du tiers ou du quart), et qu'il devient plus dur et plus épais. Mais on n'est point d'accord sur la manière dont s'opère cette contraction. Les uns pensent, avec Prévost et Dumas, que le tissu musculaire se raccourcit au moyen d'inflexions successives de ces faisceaux primitifs qui se replient en zigzag. (Fig. 4. Disposition que prennent, d'après ces auteurs, les faisceaux primitifs dans le m. de la jambe d'une Grenouille, quand on observe ses contractions à l'aide du microscope.) Les autres supposent, avec Weber, que la fibre musculaire se raccourcit en augmentant d'épaisseur à la façon d'un cylindre de caoutchouc qu'on laisse revenir sur lui-même après l'avoir allongé. Dans tous les cas, il est reconnu que le volume absolu du m. ne change pas durant la contraction. — La contraction musculaire s'accompagne en outre du développement d'une certaine quantité de chaleur. Ce phénomène est le résultat d'une réaction chimique. En effet, le m. contracté absorbe de l'oygène et dégage de l'acide carbonique en quantité plus que double de celle qu'il absorbe et dégage à l'état de repos. Ce développement de chaleur est également accompagné d'une production plus grande d'électricité dynamique.

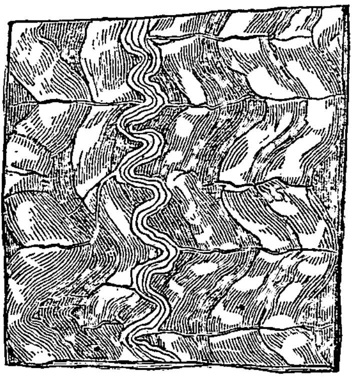

Lorsqu'un m. est à l'état de repos ou de relâchement, il est néanmoins dans une sorte de tension permanente qui constitue la *Tonicité*. Il est facile de constater cette propriété en divisant un m. transversalement; on voit alors qu'il y a une rétraction des fibres de chaque côté de la section. La tonicité musculaire paraît intimement liée à la contractilité, car elle disparaît avec elle. C'est à leur tonicité que les muscles doivent la régularité et la précision des mouvements qu'ils impriment aux pièces du squelette. Ainsi, quand, en vertu de la contractilité, les muscles fléchisseurs d'un membre entrent en action, les extenseurs, en vertu de la tonicité, modèrent le mouvement de flexion, et le proportionnent au but désiré. Lorsque, au contraire, ces muscles extenseurs sont paralysés, le mouvement de flexion devient brusque, saccadé, et dépasse le plus souvent le but assigné par la volonté.

La puissance avec laquelle les muscles en se contractant agissent sur les parties mobiles qu'ils sont destinés à mouvoir, est proportionnée à leur volume, à la distance du point d'attache au point d'appui, à l'ouverture de l'angle sous lequel ils agissent, et au genre de levier qu'ils représentent. Elle dépend en outre du volume et du nombre des artères et des nerfs qu'ils reçoivent L'énergie musculaire s'accroît par l'exercice; elle augmente aussi fréquemment, mais d'une manière transitoire, dans certains états de l'organisme, et particulièrement du système nerveux, comme l'épilepsie, la colère, la manie avec fureur, etc.

IV. Ce tissu musculaire paraît peu susceptible de maladie. Les convulsions, les crampes, etc., dont il est le siége, sont proprement des affections du système nerveux ou des nerfs qui se distribuent aux muscles. L'inflammation des muscles, qu'on appelle communément *Myosite* et plus correctement *Myitis*, est rare. Dans quelques cas, le tissu musculaire s'atrophie, et d'autres éléments anatomiques se substituent à sa place; c'est ce qu'on nomme la *transformation graisseuse* ou *fibreuse* des muscles. Le tissu musculaire est incapable de se régénérer ; mais, lorsqu'une partie d'un m. est enlevée, il s'y forme une cicatrice, c.-à-d. que les parties se réunissent au moyen d'un tissu cellulaire dense et solide de nouvelle formation.

MUSCLÉ, ÉE. adj. Qui a des muscles bien marqués; se dit principalement en Peinture et en Sculpture. *Cette figure, cette statue est bien musclée.*

MUSCULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport aux muscles, qui est propre aux muscles. *Fibre m. Irritabilité, mouvement, force, action musculaire.*

***MUSCULATURE.** s. f. T. Peint. et Sculpt. L'ensemble des muscles d'une figure, d'une statue.

MUSCULE. s. m. (lat. *musculus*). T. Antiq. V. Vigne.

MUSCULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de fibres musculaires. *Tunique musculeuse.* ‖ Qui a les muscles très-apparents et très-forts. *C'est un homme musculeux.*

MUSE. s. f. (lat. *musa*). Chacune des déesses qui, chez les anciens, présidait aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie.—Figurém., *Les nourrissons, les favoris, les amants des muses*, Les poëtes. *La m. ne le visite pas souvent*, Il est rarement inspiré. *Cette femme est sa m.*, C'est cette femme qui l'inspire. *L'indignation fut sa m.*, C'est l'indignation qui l'a inspiré. = *Muses*, au plur., s'emploie souvent pour désigner Les belles-lettres, la poésie. *Cultiver les muses. Les muses l'ont consolé de ses disgrâces. — Les muses grecques, latines, françaises, etc.*, La poésie grecque, etc. On dit aussi au singul., *La m. grecque, française, etc.* ‖ Fig., se dit Du génie d'un poëte, du caractère de sa poésie. *La m. de Racine était tendre et passionnée. Une m. enjouée, badine, sévère.*

Enc.— Dans la Mythologie gréco-romaine, les *Muses* étaient des divinités allégoriques qui présidaient aux sciences, aux lettres et aux arts, sous la direction d'Apollon, qui, pour ce motif, était surnommé *Musagète*, c.-à-d. conducteur des Muses. De même que celle de la plupart des autres divinités mythologiques, leur histoire est des plus confuses. Les Muses étaient nées, suivant les uns, d'Uranus et de la Terre, du roi Piérus et d'Antiope, suivant d'autres; mais la plupart des auteurs les font naître de Jupiter et de Mnémosyne (la mémoire). On leur donnait en outre pour nourrice Euphêmê ou la gloire. Dans le principe, elles furent au nombre de 3 seulement, savoir : *Mnêmê* (la mémoire), *Mélétê* (la méditation) et *Aœdê* (le chant). Plus tard, leur nombre fut porté à 4, puis à 5, à 7, à 8, et enfin à 9. Ces neuf Muses étaient désignées, dès l'époque d'Hésiode, sous les noms de *Clio*, m. de l'histoire; *Euterpe*, m. de la musique; *Thalie*, m. de la comédie; *Melpomène*, m. de la tragédie; *Terpsichore*, m. de la danse et du chant des chœurs; *Érato*, m. de la poésie érotique; *Polymnie*, m. de la poésie lyrique; *Uranie*, m. de l'astronomie; et *Calliope*, m. de la poésie épique et de l'éloquence. Suivant Hésiode et les mythographes postérieurs, les *Neuf Sœurs* étaient nées en Piérie et habitaient l'Olympe, où elles charmaient de leur voix divine les festins des dieux. C'étaient elles aussi qui inspiraient le chantre au moment où il saisissait sa lyre pour célébrer la gloire des héros, et de là vint l'usage de donner aux poëtes le titre d'*enfants des Muses.* — Le culte des Muses naquit, à ce qu'on suppose, en Thrace, d'où il passa dans la Béotie pour de là se répandre ensuite dans toute la Grèce, et plus tard en Italie. Elles avaient sur l'Hélicon, en Béotie, un temple près duquel coulaient le Permesse et les fontaines d'Aganippe et d'Hippocrène. Elles en possédaient un autre sur le Parnasse, où l'eau de la fontaine Castalie passait pour inspirer les poëtes. A Thespies, on célébrait en leur honneur des fêtes appelées *Musées*. A Corinthe, la source de Pyrene leur était consacrée. Enfin, on leur offrait des libations d'eau, de miel et de lait, appelées *Néphalies*. L'étymologie du nom de *Muse* est très-incertaine. La plupart des écrivains le font venir du grec μύω, j'enseigne avec mystère; plusieurs le font dériver des mots ὁμοῦ οὔσας, qui sont ensemble, parce qu'elles étaient inséparables. Les surnoms par lesquels les poëtes les désignaient sont fort nombreux : les plus fréquemment usités sont ceux de *Piérides*, *Héliconides*, *Parnassides*, *Aonides*, *Mœonides*, *Castalides*, *Libéthrides*, etc.— Sur les monuments, les Muses sont toujours représentées sous la figure de jeunes filles; mais elles ne sont que trois sur les plus anciens et ont pour attributs la flûte, la lyre et le barbiton. Plus tard, quand on porta leur nombre à neuf, on imagina des emblèmes particuliers pour chacune d'elles. *Clio* fut alors représentée avec un rouleau et une cithare; *Euterpe*, avec une double flûte et des trompettes; *Thalie*, avec une couronne de lierre et un masque comique ou une houlette (*pedum*); *Melpomène*, avec une massue et un masque tragique, ou avec un sceptre, une couronne et un poignard; *Terpsichore*, avec une couronne de feuillage, ou un diadème et une lyre; *Erato*, avec un style, ou un chalumeau, ou un barbiton; *Polymnie*, avec un sceptre, une branche de laurier, un rouleau de papyrus, etc.; *Uranie*, avec un globe et une couronne d'étoiles; et enfin *Calliope*, avec des tablettes et un style, ou avec un volume, ou encore avec des couronnes de laurier à la main et des poëmes à ses pieds. Sur d'anciens monuments on voit les neuf Muses dansant en chœur et se tenant, comme les Grâces, par la main.

MUSE. s. f. T. Vén. Le commencement du rut des cerfs. *La m. dure cinq ou six jours.*

MUSEAU. s. m. (bas latin. *musellus*). Partie antérieure et saillante de la tête du chien et de quelques animaux, qui comprend la gueule et le nez. *Le m. d'un chien. La belette au long m.* ‖ Pop. par mépris ou par plaisanterie, se dit en parl. Des personnes. *Qu'avait-elle à faire d'aller montrer là son m.? On lui a donné sur le m. — Voilà encore un beau m., un plaisant m.*, se dit D'un homme qui fait l'agréable.

MUSÉE. s. m. **MUSÉUM.** s. m. (On pron. *Muséome*).

Enc. — Les deux mots *Musée* et *Muséum*, qui viennent du grec μουσεῖον, lieu consacré aux Muses, sont absolument synonymes. Tous deux s'emploient pour désigner un lieu destiné soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions et les monuments qui y sont relatifs; néanmoins, chez nous, le second de ces termes n'est guère usité qu'en parlant du *Musée d'histoire naturelle* de Paris, ou de certains musées étrangers, comme le *Muséum de Florence*, le *Muséum britannique*, etc.

I. Chez les Grecs, le mot *Muséum* désignait primitivement, ainsi que nous venons de le dire, les lieux et particulièrement les temples consacrés aux Muses. Plus tard, Ptolémée Philadelphe appliqua ce nom à l'institution célèbre qu'il fonda à Alexandrie, vers l'an 280 avant notre ère, pour entretenir et propager le culte des lettres et de la philosophie. Suivant Strabon, le Muséum faisait partie du palais du roi. Il renfermait une riche bibliothèque, des portiques pour la promenade, une salle destinée aux lectures publiques, et une vaste salle où les savants attachés à l'établissement dînaient ensemble. Il paraît, d'après Philostrate, qu'un jardin botanique et une ménagerie étaient annexés au Muséum. Tout l'établissement était entretenu aux frais du trésor public, et placé sous la direction d'un prêtre nommé par le roi, puis par l'empereur, lorsque l'Égypte fut devenue une province romaine. Jamais dans l'antiquité, le mot de Musée n'eut la signification que nous lui donnons communément, celle de collection d'objets d'arts ou d'objets scientifiques. Les anciens, en effet, n'en avaient pas besoin : les statues et les peintures qui ornaient les édifices publics, les riches offrandes en tout genre qui s'accumulaient dans les temples, faisaient de tous ces monuments des dépôts de richesses incalculables. Plus tard, les rois successeurs d'Alexandre, et après eux les riches patriciens, à mesure que les armées romaines dépouillaient les pays conquis, formèrent dans leurs palais d'admirables collections de statues, de tableaux, et d'objets rares de toutes sortes; mais ces collections n'avaient point la destination de nos musées modernes. Elles étaient rassemblées comme moyen de décoration, ou même simplement dans un but d'ostentation. La fondation du premier Musée, dans le sens actuel du mot, date seulement du xv^e siècle. Il fut établi à Florence par Cosme I^{er} de Médicis. Bientôt, à son exemple, on s'empressa de toutes parts à recueillir les précieux débris de l'antiquité, et à former des collections d'objets précieux relatifs d'abord aux arts et à l'histoire, puis aux sciences et même à l'industrie.

II. La France possède aujourd'hui plus de 80 musées appartenant à l'État, aux départements ou aux communes, indépendamment de plusieurs centaines d'autres qui sont des propriétés particulières; mais ceux de l'État sont naturellement les plus importants sous tous les rapports. Les musées de l'État, à l'exception du *M. de Versailles*, sont tous réunis à Paris. Le *M. du Louvre*, le premier de tous, occupe tout l'ancien Louvre et la grande galerie qui réunit ce palais à celui des Tuileries. On fait quelquefois remonter son origine à une collection d'objets d'art établie par François I^{er} au château de Fontainebleau, et augmentée par les successeurs de ce prince; mais cette collection, qu'on appelait le *Cabinet du roi*, n'était en réalité qu'une chose privée, car le public n'y était point admis. C'est la Convention qui, par son décret du 27 juillet 1793, a véritablement créé le M. du Louvre. Il fut ouvert, le 8 nov. suivant, sous le nom de *Muséum français*, remplacé plus tard par celui de *Musée central des arts*. Il ne se composa d'abord que d'environ 530 tableaux et d'un certain nombre de sculptures provenant surtout des anciens palais royaux; mais les victoires de la république et de l'empire augmentèrent tellement ce premier noyau, qu'en 1814 on n'y comptait pas moins de 1200 toiles, dues aux artistes les plus éminents de toutes les écoles : il renfermait en outre une quantité énorme de sculptures et d'objets d'art de toutes sortes, dépouilles des Musées étrangers. Un grand nombre de ces chefs-d'œuvre furent repris, en 1815, par leurs anciens possesseurs; mais de nouvelles acquisitions ont en partie réparé nos pertes. Aussi le M. du Louvre est-il aujourd'hui l'un des plus considérables et des plus riches établissements de ce genre qui existent en Europe. Il se partage en 13 sections, qui forment autant de musées distincts: le *M. de peinture*, appelé aussi *Galerie du Louvre*, renfermant plus de 1800 tableaux; le *M. des dessins et des pastels*; le *M. des gravures*; le *M. de sculpture antique*; le *M. de sculpture du moyen âge*; le *M. de sculpture moderne*; le *M. des émaux*, qui, outre les produits de l'émaillerie du moyen âge, contient encore une foule d'autres objets d'art de la même époque; le *M. assyrien*, qui possède plusieurs monuments très-précieux trouvés dans les ruines de Ninive; le *M. égyptien*; le *M. étrusque*; le *M. américain*, qui se compose d'objets provenant des temples des divinités Aztèques, au Mexique, et des palais des Incas, au Pérou; le *M. de la marine*, créé par Charles X, qui présente, entre autres choses, une collection de modèles de tous les genres de bâtiments usités chez les différents peuples; et le *M. des souverains*, fondé par Napoléon III, et qui se compose exclusivement d'objets ayant authentiquement appartenu à un souverain français.

Le *M. du Luxembourg*, ainsi appelé du palais où il est placé, a été fondé par Louis XVIII, en 1818, pour *recevoir les œuvres* les plus remarquables des peintres et des sculpteurs vivants. Elles y restent dix ans après la mort de leurs auteurs. Passé ce terme, on envoie au M. du Louvre celles qui méritent cette haute distinction. Le *M. de Cluny*, spécialement consacré aux arts du moyen âge et de la renaissance, occupe l'ancien hôtel de ce nom. Il a été créé par un riche amateur, Dusommerard, à la mort duquel l'État en a fait l'acquisition. Le *M. d'artillerie*, ainsi que l'indique son nom, est un précieux dépôt d'armes offensives et défensives de tous les temps et de tous les pays. Ce m. a été créé en 1794 : il est établi dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique. Le *M. monétaire*, annexé à la Monnaie de Paris, possède la collection des coins et poinçons des monnaies, médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été frappés en France depuis Charles VIII. Le *Cabinet des Médailles*, créé à Versailles en 1684, a été transporté en 1741 à la Bibliothèque impériale, où il est encore aujourd'hui. C'est peut-être la plus riche collection numismatique qui existe en Europe. Ce m. renferme encore une foule de richesses en pierres gravées et autres objets antiques. Le *M. historique de Versailles* a été créé par le roi Louis-Philippe et à ses frais. L'immense palais de Louis XIV ayant depuis longtemps cessé d'être habité par les souverains, Louis-Philippe conçut l'heureuse idée de le consacrer aux gloires de la France. En conséquence de sa destination, toutes les œuvres d'art qu'il renferme, peintures et sculptures, ont trait à quelque événement mémorable ou à quelque personnage célèbre dans les fastes de la France.

Le *M. d'Histoire naturelle* est le plus vaste établissement consacré aux sciences naturelles qui existe dans le monde entier. Il se compose de nombreuses galeries où sont rangées méthodiquement d'immenses collections appartenant aux trois règnes de la nature, c.-à-d. à la zoologie, à la botanique et à la minéralogie; d'un grand jardin, principalement destiné à l'étude de la botanique et de la culture; de serres chaudes et de serres tempérées; d'une ménagerie d'animaux vivants; d'une bibliothèque d'histoire naturelle, riche d'environ 15,000 volumes; et d'amphithéâtres pour les cours. Actuellement, l'enseignement du Muséum comprend 16 chaires : Anatomie et Histoire naturelle de l'Homme; Anatomie comparée; Mammifères; Reptiles; Poissons; Insectes, Crustacés et Arachnides; Annélides, Mollusques et Zoophytes; Paléontologie; Botanique; Culture; Minéralogie; Géologie; Physique appliquée à l'histoire naturelle; Physique végétale; Chimie appliquée aux corps organiques; et Chimie appliquée aux corps inorganiques. A ces chaires il convient d'ajouter deux cours de dessin, l'un pour l'iconographie animale, et l'autre pour l'iconographie végétale. Le corps des professeurs attachés au Muséum publie depuis longtemps, sous les titres divers d'*Annales*, de *Mémoires* et d'*Archives du Muséum*, un recueil précieux où se trouvent consignés au fur et à mesure les progrès de la science. Enfin, le Muséum entretient à l'étranger un certain nombre de voyageurs occupés à des recherches relatives aux diverses branches de l'Histoire naturelle. La fondation de cet établissement sans rival en Europe remonte à l'année 1636. Ses commencements furent fort humbles. D'abord simplement destiné, sous le nom de *Jardin du roi*, à la culture et à l'étude des plantes médicinales, on ne tarda pas d'y joindre des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle. Sous l'administration de Buffon, il reçut des accroissements considérables : c'est à cet illustre naturaliste que sont dues la formation du Cabinet d'Histoire naturelle, celle de la Ménagerie, et celle du Cabinet d'Anatomie comparée. Enfin, ce fut la Convention qui, par son décret du 18 août 1793, donna à l'établissement l'organisation qui le régit encore. En même temps, elle lui imposa le nom mieux approprié à sa destination générale, de *Muséum d'histoire naturelle*. Depuis cette époque, le Muséum a vu augmenter ses richesses et étendre son enseignement; mais ses bases sont restées les mêmes. — Nous ne ferons que rappeler ici le *Conservatoire des arts et métiers*, dont nous avons parlé ailleurs, et qui est aux arts industriels, par ses collections et ses chaires, ce que le Muséum est aux sciences naturelles. Voy. CONSERVATOIRE.

On compte environ 66 musées disséminés dans les principales villes des départements, mais la plupart sont de très-médiocre valeur. Quelques-uns cependant sont importants, et par le nombre et par la beauté des objets qu'ils renferment. Nous mentionnerons particulièrement sous ce rapport les musées de Lyon, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, de Besançon, d'Orléans, de Toulouse, de Bordeaux, de Nîmes et d'Avignon.

III. Parmi les musées étrangers les plus célèbres, nous citerons en première ligne ceux d'*Italie*. Le *M. du Vatican*, à Rome, renferme, indépendamment d'une admirable collection de statues, de peintures et de médailles, un grand nombre de livres et surtout de manuscrits précieux. Le *M. Pio-Clementino* et le *M. Chiaramonti* ne sont guère que des dépendances du premier. A *Naples*, le *M. Borbonico* est incontestablement le plus riche qui existe en objets de l'époque romaine; la plupart proviennent des fouilles d'Herculanum et de Pompéi. Le *M. de Florence* offre à notre admiration des tableaux célèbres de toutes les grandes écoles et de nombreux chefs-d'œuvre de la statuaire antique, tels que l'Hercule Farnèse et la Vénus de Médicis. Le *M. de Turin* est particulièrement remarquable par sa collection d'antiquités égyptiennes. Les musées de *Venise*, de *Vérone*, etc., renferment également un grand nombre d'œuvres précieuses et universellement admirées.—En *Allemagne*, les musées sont riches et nombreux. Le plus imposant est le *M. de Berlin*, qui contient une belle collection de tableaux, de marbres, de médailles. A *Vienne*, le *Belvédère* renferme une galerie de tableaux très-remarquable, un cabinet d'antiques, etc. L'*Augusteum* de *Dresde* est au premier rang des musees de l'Allemagne, par le nombre de ses œuvres capitales. A *Munich*, les objets d'art, en nombre fort considérable, se trouvent partagés entre la *Glyptothèque* et la *Pinakothèque*, qu'on doit au roi Louis de Bavière. Nous citerons encore les musées de *Cassel*, de *Weimar*, de *Stuttgard*, et enfin celui qui a été fondé en 1853, à *Nuremberg*, sous le nom de *M. allemand*, et qui est destiné à recevoir les originaux ou des copies de l'art et de la littérature ancienne de l'Allemagne. — Le *M. Ashmole*, à Oxford, est le plus ancien de l'*Angleterre;* mais le plus important, sous tous les rapports, que possède ce pays, est le *British Museum* ou *M. Britannique*, fondé en 1753, à Londres, par un legs de Sir Hans Sloane. Au nombre des richesses inappréciables qu'il renferme, nous nommerons les marbres rapportés de la Grèce par Townley, lord Elgin, etc. — En *Danemark*, le *M. de Copenhague*, appelé *M Thorwaldsen*, du nom du célèbre sculpteur danois, est fort remarquable.—En *Espagne*, le *M. de Madrid* et celui de l'*Escurial* possèdent les toiles les plus célèbres des écoles nationales, ainsi qu'un grand nombre d'œuvres des écoles italiennes. — Le *M. de Saint-Pétersbourg*, établi au palais de l'Ermitage, a été créé par Catherine II. Bien que récent, c'est un des plus riches de l'Europe, le gouvernement russe ne laissant passer aucune occasion d'accroître ses trésors. Enfin, en Suède, nous mentionnerons le *M. de Stockholm*, et le *M. de Linné* à Upsal.

MUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal. *M. un chien, un ours.* || Fig., Empêcher de parler. *Il faudrait pouvoir m. ce calomniateur.* = MUSELÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. APPELER.

MUSELIÈRE. s. f. Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de certains animaux pour les empêcher de mordre, de paître, etc. *Mettre une m. à un chien, à un ours, à un cheval.*

MUSER. v. n. (all. *musse*, loisir, oisiveté). S'amuser et perdre son temps à des riens. *Cet homme ne fait que m.* Fam. || Prov., *Qui refuse, muse*, Celui qui refuse une offre perd souvent une occasion qu'il ne retrouvera plus. || T. Véner. Se dit D'un cerf qui est près d'entrer en rut. *Les cerfs commencent à muser.*

MUSEROLLE. s. f. V. BRIDE.

MUSETTE. s. f. Instrument de musique champêtre auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et qui se baisse par le mouvement du bras. *Jouer de la m. Danser au son de la m.* || Air fait pour la musette. *Jouer, chanter une musette.*

* **MUSETTE.** s. f. T. Mamm. Voy. MUSARAIGNE.

MUSÉUM. s. m. V. MUSÉE.

MUSICAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la musique. *Rhythme m. Composition musicale. Phrase musicale. Soirée musicale.*

MUSICALEMENT. adv. Conformément aux règles de la musique.

MUSICIEN, IENNE. s. Celui, celle qui sait l'art de la musique. *Un excellent m. Une grande musicienne.* — Adject., *Il n'est pas m.* || Plus particul., Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. *Palestrina, Gluck, Mozart, Rossini, sont de grands musiciens. Les musiciens de la chapelle. Des musiciens ambulants.*

MUSICO. s. m. Dans les Pays-Bas et surtout en Hollande, Taverne où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer, entendre de la musique, etc. *Étant à Anvers, il voulut voir les musicos.*

* **MUSIF.** adj. m. Voy. MUSSIF.

MUSIQUE. s. f. (lat. *musica*). L'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille, ou La science des sons considérée sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie. *La théorie de la m. Il a écrit sur la m. Histoire de la m.* || Œuvre musicale, production de l'art de la musique. *Composer de la m. Mettre des vers en m. Messe en m. Nous avons entendu d'excellente m., de bien mauvaise m. Sa m. est savante, facile, etc. M. d'église. M. de théâtre. M. religieuse, dramatique, militaire. M. française, allemande, italienne. M. gravée, copiée. Copier de la m. Exécuter de la m. Il lit toute espèce de m.* — *Notes de m.*, Caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. *Livre, cahier, papier de m.*, Livre, etc., où il y a des airs de musique écrits avec ces sortes de notes. *Instrument de m.*, Avec lequel on exécute de la musique. || Exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. *Nous avons entendu beaucoup de m. Nous ferons de la m.*—Fig. et fam., *M. enragée, m. de chiens et de chats*, Musique discordante et qui blesse l'oreille. Par anal., se dit Du bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent. || *Apprendre la m.*, Apprendre soit à composer, soit à exécuter de la musique. On dit de même : *Savoir la m. Classe de m. Avoir des dispositions pour la m.* || Compagnie de musiciens de profession qui ont coutume d'exécuter de la musique ensemble. *La m. de la chapelle. La m. du régiment. Il est attaché à la m. de l'Opéra.* Fig., Suite de sons qui, sans être musicaux, sont agréables à l'oreille. *La voix de cette femme est une m. délicieuse.* Ironiq. et famil., *Cet enfant ne cesse de crier; il nous fait là une belle m.*

Enc. — I. *De la Musique considérée comme art.* — La *Musique* peut être définie l'art qui a pour but d'émouvoir l'âme au moyen de la combinaison des sons. La m. est le plus spiritualiste de tous les arts. En effet, d'une part elle ne représente à notre esprit aucune forme matérielle, comme le font l'architecture, la peinture et la sculpture. De l'autre, si on la compare à la poésie, bien que toutes les deux s'expriment et agissent sur notre âme au moyen de signes inétendus, c.-à-d. par la simple vibration ondulatoire des corps, ou autrement par le *son;* dans la poésie le son est en même temps la *parole*, c.-à-d. l'expression d'une pensée, d'une idée determinee, tandis que, dans la m., il reste à l'état de *son pur*, et n'agit sur l'âme, si l'on peut parler ainsi, qu'en la mettant dans un état de vibration correspondant. La m. ne s'adresse point à telle ou telle de nos facultés intellectuelles : elle s'adresse au sentiment, et saisit l'âme dans ce qu'elle a de plus intime et de plus profond. La musique est l'art dans lequel l'opposition entre le moi et le non-moi disparaît le plus complétement. « L'âme, dit Hegel, perd sa liberté contemplative; l'expression musicale nous emporte et nous entraîne. Le son agit comme un élément, comme une force de la nature. Le moi n'est pas saisi par tel ou tel point de son existence spirituelle, il est comme enlevé et mis en mouvement tout entier. »

Le domaine propre de la m. est donc la partie interne et sentimentale de l'homme, domaine immense, car la sphère du sentiment est infiniment vaste et variée. Cependant, ainsi que l'observe avec raison le célèbre philosophe qu'on est toujours obligé de citer dans les questions d'esthétique, la m. doit exprimer le sentiment non tel qu'il s'échappe naturellement de l'âme dans le cri spontané, mais adoucir et tempérer cette expression par des sons mesurés et cadencés, combinés selon les lois de l'harmonie et du rhythme. « C'est par là seulement que la m. est un art, et qu'entre tous les arts elle est le plus propre à calmer la violence des sentiments naturels, à opérer l'affranchissement de l'âme, à la transporter dans une sphère plus sereine et plus pure. » Les tentatives faites par divers musiciens, même d'un grand mérite, pour exprimer, au moyen de la m., des idées abstraites, ont toujours échoué et échoueront nécessairement toujours, car il est impossible, à moins d'une convention arbitraire, d'attacher une idée à un son ou à une succession de sons quelconque. Prétendre élever la m. au rang d'une langue véritable, ce n'est pas seulement l'amoindrir, c'est la détruire. D'autres, plus modestes, ont préconisé la m. imitative. Mais la m., en tant qu'imitation, doit se borner à reproduire, d'une manière plus idéale toutefois, certains bruits extérieurs qui réveillent dans notre âme un ordre particulier de sentiments. Or, les imitations de ce genre ne peuvent être, dans une œuvre musicale, qu'un moyen d'un emploi accidentel, et qui ne se légitime que lorsqu'il a pour objet de déterminer en nous un certain état moral. L'imitation ne saurait donc être le but particulier de l'art musical, pas plus qu'elle n'est le but de l'architecture, de la peinture ou de la poésie. L'objet propre de la m., ainsi que nous l'avons dit, est exclusivement l'expression du sentiment dans sa simplicité la plus abstraite. Pour obtenir ce résultat, elle combine les successions et les associations de sons les plus propres à peindre les divers sentiments de l'âme humaine, ou pour mieux dire, à susciter dans l'âme des auditeurs les sentiments qu'elle se propose de représenter. L'unité est indispensable à l'œuvre du musicien, comme elle l'est dans toutes les productions des arts. Néanmoins, comme l'œuvre musicale est successive, au lieu de présenter un ensemble de parties que l'on puisse saisir simultanément, l'unité réside surtout dans l'enchaînement et le développement régulier de la pensée musicale. Mais rien n'empêche qu'après avoir éveillé en nous une série particulière de sentiments, une douce mélancolie par ex., le musicien n'ait le droit de faire succéder à ces émotions une série de sentiments contraires, comme la joie et l'allégresse. Bien plus, dans toute composition musicale qui offre une certaine etendue, l'artiste doit faire passer notre âme par des états successifs et opposés, attendu que ces contrastes rendent l'impression plus vive et plus profonde.

Il n'y a pas de m. sans *mélodie*, c.-à-d. sans une succession de sons variés qui se lient et s'enchaînent de façon à représenter une pensée musicale, ou, en d'autres termes, à exprimer un sentiment. Mais la série successive des sons qui composent une mélodie est soumise aux lois du temps, de la mesure et du rhythme. Cette nécessite résulte de la nature même du son. En effet, ainsi que le dit Hegel, le son, ce phénomène invisible et inétendu, ne se produisant que sous la forme du mouvement oscillatoire, est nécessairement successif, et dès lors il tombe sous la loi du temps. Or, cette succession des points de la durée a besoin d'être fixée et régularisée : de là la *mesure*. Mais la durée même n'acquiert de signification réelle que par ce qui marque sa division, et spécialement par la périodicité, qui seule ramène à l'unité la multiplicité et la diversité des sons musicaux : de là la nécessité de ce qu'on appelle en m. le *temps* et le *rhythme*. Les éléments que nous venons de mentionner constituent les moyens essentiels et nécessaires d'expression sans lesquels il n'y a pas de m. Mais pour obtenir tous les effets que ces moyens sont susceptibles de produire, il faut y joindre deux autres éléments, le *timbre* et l'*accent*, le premier qui dépend de la nature de l'instrument producteur du son, et le second de l'exécutant même. Enfin, l'*harmonie*, qui réside essentiellement dans la simultanéité de sons combinés suivant certaines lois, élargit indéfiniment le cercle de la m., et lui permet de produire des effets aussi puissants que variés.

II. *Divisions de la Musique.* — On divise généralement la m., suivant les moyens d'exécution employés, en *M. vocale* et en *M. instrumentale*. La *M.* soit *vocale*, soit *instrumentale*, se subdivise, selon la destination et la forme des morceaux, en trois genres principaux : la *M. sacrée*, la *M. dramatique*, et la *M. de concert*. — La *M. sacrée* comprend les messes, les hymnes, les motets, les oratorios, etc. Dans les églises catholiques, on ne connaît que deux manières de chanter les prières : le *Plain-chant* (V. ce mot), qui n'est guère accompagné que par l'orgue, et la *M. solennelle*, qui emploie toutes les ressources de la science musicale. Quant aux oratorios, ils tiennent, d'une part, de la m. de concert, car ils ne se lient point aux cérémonies du culte, et, d'autre part, de la m. dramatique, par le caractère général de la composition. La *M. dramatique* varie selon la nature de la pièce, qui peut être sérieuse, bouffonne ou de demi-caractère. Elle comprend l'opéra, l'opéra-comique, le drame lyrique, le ballet, etc., qui se composent d'airs, de récitatifs, de duos, de trios, de quatuors, de chœurs, de finales, d'airs de danse, etc. Tandis que dans la m. sacrée et dans la m. dramatique, la pratique générale est de combiner constamment les voix et les instruments, dans la *M. de concert* ou de *chambre*, ces deux modes d'exécution s'isolent habituellement. Pour la m. vocale, les instruments ne servent guère que d'accompagnement; et pour la m. instrumentale ils se développent dans une indépendance complète. Autrefois la m. vocale dite de chambre se composait du *madrigal* pour voix seules ou bien avec accompagnement, et de la *cantate*, qui pouvait être à une ou à plusieurs voix ; mais l'usage de ce genre de m. est tombé en désuétude, *et on lui a substitué presque partout des airs d'opéra.* Néanmoins les *canzonnette* en Italie, les *lieder* en Allemagne, et, en France, les *romances* pour une ou deux voix, les *chansons* et les *chansonnettes* jouent encore un certain rôle dans la m. de chambre et de concert. La *M. instrumentale* comprend, la *M. soliste*, qui trop souvent est dénuée de valeur, et n'a pour but que de faire briller le talent de l'exécutant ; la *M. concertante*, qui doit être exécutée par deux ou par plusieurs instruments, et que l'on nomme, selon le nombre de ceux-ci, duos, trios, quatuors, quintetti, etc.; et la *M. orchestrale*, qui comprend surtout les ouvertures et les symphonies. La *M. militaire*, bien qu'excluant l'emploi des instruments à cordes, appartient à cette dernière catégorie. La symphonie est l'expression la plus haute de l'art musical, tant en raison des développements qu'elle présente et des ressources dont elle dispose, que de l'indépendance absolue avec laquelle elle se déploie, le musicien ne relevant ici que de lui-même.

Au point de vue de l'étude, la m. nous présente encore d'autres divisions. Un de nos plus savants musiciens, Ad. de la Fage, s'exprime ainsi à ce sujet : « Celui qui veut devenir musicien doit, avant tout, connaître parfaitement les signes graphiques ou la *Sémiologie* musicale, et tout ce qui se rapporte à la lecture pure et simple de la m. Quand cette connaissance lui est acquise, il doit, s'il veut être *exécutant*, soit *chanteur*, soit *instrumentiste*, *faire son choix et étudier dans tous ses détails* celui des *organes* musicaux auquel il s'arrêtera. S'il se propose d'être *compositeur*, il doit s'appliquer à l'étude de la *mélodie*, qui marche de front avec celle de l'*harmonie* et de l'*accompagnement*; ensuite il passe au *contre-point* simple et composé; à l'*imitation*, à la *fugue et au canon. Arrivé à ce point, il doit* s'occuper de l'*instrumentation*, c.-à-d. faire une étude spéciale des *organes* de la m., non à la manière de l'exécutant, mais simplement pour en connaître l'étendue, les facultés et les effets. S'il a l'intention de s'adonner à la composition vocale, *il devra chercher comment* les sons s'unissent à la parole dans les différents idiomes, d'après les règles de la prosodie et de l'accentuation qui fournissent, à cet égard, les données matérielles. Enfin, il n'aura plus qu'à se pénétrer des principes convenables aux différents genres, et à se conformer aux règles de style particulières à chacun, selon que la composition est *vocale* ou *instrumentale*, et destinée à l'*église*, à la *chambre* ou au *théâtre*. »

La m. peut encore être envisagée comme une branche de l'*acoustique*. A ce point de vue, elle constitue une science physico-mathématique, en raison des calculs auxquels donnent lieu les vibrations sonores et même divers procédés en usage dans la composition. Néanmoins ce n'est pas, en général, sous cet aspect qu'elle est étudiée par les artistes de profession, et les savants qui s'en occupent ne sont point rangés parmi les musiciens.

III. *Histoire*. — La m. est de tous les lieux et de tous les temps ; mais, à l'origine, elle ne se produit point comme art : elle n'est qu'une manifestation spontanée de l'état de l'âme, l'expression *instinctive des sentiments, et particulièrement* de la joie. Toutefois les anciens prétendaient assigner à l'invention de la m. des dates précises, et ils en faisaient honneur à divers personnages. Les Hébreux en attribuaient l'invention à Jubal, les Égyptiens à Hermès, les Indiens à Brahma, les Chinois à *Fo-hi, les Grecs à Apollon, à Orphée, à Linus, à Amphion.* Chez les Hébreux, on cite comme un des plus anciens chants avec accompagnement instrumental, le cantique de Miriam, sœur de Moïse, qui fut chanté après le passage de la mer Rouge. Ce fut sous David et Salomon que leur musique atteignit son *apogée. Au nombre des instruments qui servaient* à accompagner leurs chants et leurs hymnes, nous voyons figurer la harpe, la cithare, les cymbales, la trompette et le tambour. Il est probable que la m. des Hébreux différait peu de celle des Égyptiens, car les instruments que nous venons de nommer sont représentés sur un grand nombre de monuments de l'antique Égypte. Suivant la plupart des érudits, c'est de ce dernier pays que la m. passa en Grèce, où elle devait prendre un merveilleux et rapide développement. Dès le VIe siècle avant notre ère, il semble que les Grecs aient porté dans l'étude de cet art un esprit scientifique, car nous voyons Pythagore inventer le monocorde, afin de déterminer mathématiquement les rapports des sons. Lasus, le maître de Pindare, fut, dit-on, le premier qui écrivit sur la théorie de la m. (vers 540). Platon et Aristote la considéraient comme un puissant moyen d'éducation. Les Grecs, d'ailleurs, donnaient à ce mot une signification fort étendue. Ils distinguaient la m. en *théorique* ou *contemplative*, et en *active* ou *pratique*. A la première, on rapportait l'*astronomie* ou harmonie du monde, l'*arithmétique* ou harmonie des nombres, qui formaient la *M. théorique naturelle.* L'*harmonique*, qui traitait des sons, des intervalles, des genres, etc.; la *rhythmique*, qui traitait des mouvements, et la *métrique*, qui se rapportait à la mesure des vers, constituaient la *M. théorique artificielle*. Enfin, la *M. pratique* se composait de la *mélopée*, art de créer des mélodies, de la *rhythmopée*, art de la mesure, et de la *poésie* ou art de composer les vers. Les Romains empruntèrent d'abord la m. et les instruments des Etrusques, qui peut-être les tenaient eux-mêmes de l'Égypte ; mais la m. ne devint jamais chez eux un art national *et populaire. Après la conquête de la Grèce, la m. s'enrichit*, chez les Romains, de tous les progrès qu'elle avait faits entre les mains des Grecs ; cependant elle ne fut pas pour cela cultivée à Rome avec plus de zèle. Seulement le luxe excessif de l'époque qui suivit l'établissement de l'empire amena du moins un grand mouvement matériel dans l'art et une sorte d'habitude des pompes musicales. Les musiciens, à Rome, continuèrent d'être des étrangers ou des esclaves. Les anciens paraissent avoir connu les diverses parties constitutives de la m., telles que la mélodie, le rhythme, l'expression, les modulations, l'instrumentation, etc.: mais la connaissance de l'harmonie leur est généralement contestée. Toutefois certaines raisons permettent de croire qu'elle ne leur a pas été entièrement inconnue. « D'abord, dit A. de la Fage, l'accompagnement des voix et des instruments à cordes ou à vent par les instruments de percussion, qui se rencontre partout, même lorsque la m. est encore dans sa première enfance, constitue déjà la simultanéité des sons, puisque l'instrument de percussion demeure immobile dans sa tonalité, tandis que les autres varient selon qu'il leur *convient. En Chine, outre cette forme d'accompagnement, on* connaissait, dès l'antiquité la plus reculée, une harmonie qui consistait à faire entendre avec le ton fournissant la cantilène tantôt la quinte, tantôt la quarte. On voit d'ailleurs, dans les monuments de l'Égypte, des harpes qui remontent à la plus haute antiquité et que les exécutants *pincent des deux mains.* De leur côté, les Grecs avaient des séries de tierces et de sixtes adoptées plus tard par les Latins. »

Dès les premiers temps du christianisme, l'usage du chant s'introduisit dans les assemblées des fidèles. Comme les premiers chrétiens étaient Israélites, il est fort probable qu'il passa quelque chose des chants du temple dans ceux des réunions chrétiennes. Au IVe siècle, saint Ambroise détermina la nature des chants qui devaient être employés au culte dans l'église de Milan, et son système fut imité dans la plupart des églises chrétiennes. Au VIe siècle, le pape saint Grégoire le Grand élargit le cercle du *chant ambrosien*, appliqua au rituel les meilleures mélodies religieuses en usage avant lui, et simplifia le système de notation musicale. Telle fut l'origine du *chant grégorien*, en général, si plein de pathétique et d'onction religieuse, et qui constitue encore aujourd'hui, sous le nom de plain-chant, le chant ecclésiastique proprement dit. Vers le commencement du XIe siècle, l'invention de la gamme, longtemps attribuée à Guy d'Arezzo, celle du contre-point, l'introduction de l'orgue dans le *culte, et le perfectionnement* de la partie graphique de l'art musical, contribuèrent puissamment au développement tant intérieur qu'extérieur de la m. A la fin du XVe siècle, d'immenses progrès avaient été faits. A cette époque, la Belgique et la France, alors placées à la tête du mouvement, produisirent une *foule de chanteurs et de compositeurs illustres, dont un grand* nombre portèrent leur art en Italie et dans les autres pays de l'Europe : tels furent Guillaume Dufay (1432), Ockenheim (1465), Joaquin Desprez (1500), enfin Costanzo Festa (1545) et Claude Goudimel (1550), qui fut le maître de Palestrina. Mais les compositeurs de cette époque se préoccupaient tellement des combinaisons harmoniques, qu'en général ils perdaient complétement de vue le sens des paroles et la destination de leur m. Bien plus, ils en vinrent à prendre pour thème de leurs combinaisons musicales, qui se chantaient dans les temples sous le nom de m. religieuse, les mélodies des chansons populaires les plus inconvenantes. Cet abus fut poussé au point que la papauté songea à bannir la m. du sanctuaire. L'orage fut conjuré par le célèbre Palestrina (1560), qui restitua à la m. religieuse sa sublime majesté. Pendant que l'illustre compositeur romain portait la m. d'église à une hauteur qu'on n'a pas dépassée, la m. de chambre, soit vocale, soit instrumentale, prenait un développement qui ne devait pas tarder à produire une révolution, nous voulons dire à donner naissance à la m. dramatique. Cette dernière fut en effet le résultat de la réunion des deux sortes de m. de chambre à laquelle on joignit un élément nouveau, le *récitatif*, composé à l'imitation de ce que l'on supposait avoir été l'antique mélopée des Grecs. A Florence, une société de littérateurs et de musiciens, parmi lesquels on distinguait Jean Bardi, Vincent *Galilée, Mei, Jules Caccini* et Laura Guiccioni, *imaginèrent de* faire revivre le système dramatique des Grecs, tels qu'ils le concevaient, en chantant la partie lyrique du drame et en appliquant à l'autre une déclamation notée. Le premier essai du nouveau système fut la mise en m. par Vincent Galilée de l'épisode *du comte Ugolin. L'accueil que reçut cette tentative détermina* le poëte Rinuccini à composer un drame de *Dafne* qui fut mis en musique par Peri et Caccini (vers 1590). Cet ouvrage fut suivi d'*Euridice*, et tous deux obtinrent le plus grand succès. Telle est l'origine de l'opéra. Parmi les drames lyriques du commencement du XVIIe siècle, nous citerons l'opéra d'*Orfeo*, du Vénitien Claude Monteverde, qui doit être considéré comme le fondateur du système de la tonalité moderne. C'est lui qui employa le premier la quinte diminuée, comme consonnance. Il pratiqua la septième dominante, la septième sensible et la neuvième sans préparation. Il introduisit les dissonances doubles et triples, les accords diminués et altérés. De là des sources toutes nouvelles d'expression qui permirent à la m. dramatique de prendre un éssor prodigieux. La passion pour le drame lyrique fit négliger pendant longtemps les autres genres de m.; mais plus tard ceux-ci firent leur profit des progrès accomplis par celui-là. Scarlatti, chef de l'école napolitaine, apprit à développer les mélodies et à leur donner une expression énergique et pathétique plus dégagée des formes de l'école. Après lui, apparaissent une foule de compositeurs du plus haut mérite, dont le nombre, à partir du XVIIe siècle, devient de plus en plus considérable ; mais il est à remarquer que dès ce moment les compositeurs français et flamands disparaissent, et que pendant longtemps l'Italie presque seule jette un éclat incomparable. Nous ne saurions ici que citer les noms des compositeurs les plus célèbres. Après Scarlatti, nous voyons se succéder, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, une pléiade de compositeurs dramatiques, tels que Leo, Vinci, Porpora, Durante, Hasse, Pergolèse, Jomelli, Anfossi, Guglielmi, Cimarosa, Paesiello, Piccini, Sacchini, Salieri, *etc. Lully, au XVIIe siècle, fit naître en France le goût de* la m. de théâtre. Rameau ajouta beaucoup au précédent sous le rapport du chant et de l'orchestre. Gluck et Piccini remplissent la fin du XVIIIe siècle de leur rivalité, pendant que Philidor, Monsigny et Grétry, tracent à l'opéra comique la voie qu'il doit suivre. – *En Allemagne, la m. dramatique ne fut d'abord qu'une* imitation de la m. italienne ; mais le développement spécial de la m. instrumentale et de la partie harmonique qui se produisit dans ce pays, imprima bientôt à la m. allemande un caractère particulier. L'école allemande reconnaît pour chefs J. S. Bach et Hændel. Leurs chefs-d'œuvre préparèrent ceux de Haydn et de Mozart, qui jetèrent un si vif éclat au siècle dernier. Depuis le commencement du XIXe siècle, les trois écoles italienne, française et allemande, présentent un caractère de fusion qui devient de plus en plus remarquable. Gluck avait posé les bases de son système sur la manière de sentir des Français et sur leur attachement aux convenances dramatiques. Mais le grand pas de conciliation fut réellement fait par Mozart, qui écrivit le chant comme un Italien et l'orchestre d'après les principes de son pays. *Toutefois il était réservé à Rossini d'accomplir* la révolution à laquelle ses prédécesseurs avaient puissamment contribué, et de donner dans son *Guillaume Tell*, si l'on peut dire, le type idéal de cette fusion. Au premier rang des compositeurs qui ont brillé dans notre siècle, nous nommerons, en Italie, *Spontini, Generali, Morlacchi, Paer, Mercadante, Pacini, Rossini*, Bellini, Donizetti et Verdi ; en France, Méhul, Cherubini, Lesueur, Boieldieu, Hérold, Auber, Halévy, Berlioz, Félicien David et Gounod ; enfin en Allemagne, Weigl, Winter, Spohr, Weber, Meyerbeer, Mendelssohn-Bartholdy, et le grand Beethoven, qui, dans la symphonie, a montré toute la puissance et la variété de la m indépendante. — Pour l'histoire de la m., on devra consulter les ouvrages de Burney, du P. Martini et d'Ad. de la Fage.

IV. *Vulgarisation de la M.* — Les Grecs estimaient que la m. devait faire partie de toute éducation libérale ; en conséquence, tous apprenaient à chanter et à jouer de quelque instrument. Chez eux, le mot *amousikos*, sans musique, signifiait un homme sans goût, sans éducation, comme on dit parmi nous un homme sans lettres, sans instruction. Les Romains, au contraire, méprisaient la m. et l'abandonnaient aux esclaves ou aux étrangers. Sous ce rapport, nous ressemblons singulièrement aux Romains, tandis que les Grecs auraient dû nous servir de modèles. La diffusion de la m. est cependant d'un haut intérêt pour les progrès de la civilisation. Cet art peut devenir un des plus puissants moyens de moralisation des classes populaires, soit en développant chez elles une faculté esthétique qui est la source des plus nobles et des plus pures jouissances, soit en les arrachant à des distractions ruineuses et démoralisatrices. En France, la m. est, on peut le *dire, absolument étrangère à ces classes; quant aux classes élevées*, elles ont seulement quelque habitude d'en entendre, ce qui ne veut pas dire de la comprendre. Dans ces dernières, la m. n'est guère cultivée que par les femmes, et encore uniquement comme art d'agrément. Les choses se passent de même dans la *plupart des autres pays de l'Europe; car, bien que la m. soit plus* populaire en Italie, en Allemagne et en Espagne que chez nous, elle n'y est pas véritablement connue. La m. n'aura pris dans l'éducation le rang qu'elle y doit occuper que lorsque l'immense majorité des populations sera capable de lire et d'écrire la m. comme elle sait lire et écrire la parole. A plusieurs reprises, des hommes de cœur et d'intelligence, comprenant toute l'importance de la diffusion de l'instruction musicale élémentaire, au point de vue soit de l'art lui-même, soit de la moralité publique, ont tenté cette œuvre d'initiation ; mais tous y ont échoué. En Allemagne, où pourtant le goût de la m. est général, on n'a jamais pu parvenir à autre chose qu'à former des réunions plus ou moins nombreuses auxquelles on apprend à chanter des chœurs et des morceaux d'ensemble à force de les leur faire entendre. Or, il résulte de ces expériences mille fois répétées que l'impossibilité de vulgariser la lecture et l'écriture musicales tient uniquement à la difficulté que présente le système graphique actuellement employé pour représenter les sons dans leur succession, dans leur variété et dans leurs modifications. L'invention d'un système de notation plus simple et plus clair est donc la première condition à remplir, si l'on veut réellement populariser la m. Cette invention, d'ailleurs, n'impliquerait point l'abandon, pour l'instruction musicale supérieure, du système aujourd'hui en usage, car ce système offre des avantages *incontestables pour la composition proprement dite*, ainsi que pour la transposition et la pratique des instruments à tempérament. Eh bien ! le désideratum que nous venons de signaler est rempli ; l'invention d'une notation infiniment plus simple et plus claire est accomplie, de telle façon que des enfants, des *ouvriers, des soldats pris au hasard et complétement ignorants* en m., peuvent, au bout de 60 leçons, non-seulement lire un morceau et chanter les diverses parties d'un chœur à première vue, mais encore écrire sous la dictée une mélodie qu'on leur chante. La méthode à laquelle nous faisons allusion n'est *pas l'œuvre d'un seul homme*, mais bien le résultat des efforts successifs de trois esprits éminents, de trois cœurs dévoués à l'art et à l'amélioration morale et intellectuelle des masses : Galin, Paris et Chevé. L'esprit de routine et l'esprit de jalousie se sont vainement ligués pour repousser l'innovation proposée et contester la réalité des résultats obtenus ; mais les négations ne peuvent persister indéfiniment en face de l'expérience, et le moment, sans doute, est proche où les adversaires du nouveau système d'enseignement musical regretteront de l'avoir combattu, et peut-être même prétendront à l'honneur d'avoir concouru à son triomphe. — V. NOTATION.

V. Nous terminerons cet article en donnant la liste des termes italiens les plus employés dans la m., avec la signification qui s'y rattache. — *Adagio*, ou *Ad.*, v. ce mot. — *Ad libitum*, ou *Ad lib.*, v. LIBITUM. — *Affettuoso*, ou par abrév., *Aff.*, avertit le chanteur ou l'instrumentiste qu'ils doivent jouer avec une expression douce et mélancolique. — *Agitato*, ou *Agit.*, placé en tête d'un morceau, est le signe d'un caractère d'expression passionnée joint à la vitesse. — *Alla breve*, indique, dans les morceaux de m. d'église, un mouvement rapide d'une mesure à deux temps composée d'une ou de deux rondes. — *Alla militare*, au commencement d'un morceau, indique qu'il faut donner à son exécution le caractère des marches militaires. — *Alla polacca*, sign., dans le mouvement de la polonaise, c.-à-d. en mesure ternaire *modérée*. — *Allegro*, ou *All.*, et *Allegretto*, ou *All*^{to}, v. ALLEGRO. — *Amabile;* le caractère de l'exécution doit être doux et gracieux. — *Amoroso*, v. ce mot. — *Andante*, ou *And.*, et *Andantino*, ou *And*^{no}, v. ce mot. — *Anima (con)*, sign. que la m. doit être exécutée avec âme et expression. — *Animato*, ce *mot, qui indique l'accélération d'un mouvement donné, se joint* ordinairement à un autre qui détermine le caractère du morceau, cemme *allegro animato*. — *Animo*, ou *Con animo*, domande de l'énergie dans l'exécution.—*Appasionato*, indique la nécessité d'une expression passionnée.—*Appogiatura*, ou *App.* v. APPOGIATURE.—*Arco*, sur une partie de violon, d'alto ou de violoncelle, indique qu'il ne faut pas pincer les cordes, mais jouer avec l'archet.—*Arioso*, veut dire que l'exécution doit être d'un caractère large et passionné.—*Attaca subito.* Ces mots, à la fin d'un morceau, indiquent qu'il faut commencer immédiatement le morceau suivant.—*Brioso* ou *Con brio*, sign. avec un caractère brillant, avec éclat ; il se joint quelquefois au mot *allegro* pour marquer une augmentation de vitesse de ce mouvement. — *Cadenza*, ou *Cad.*, synon. de *Point d'orgue.*—*Calando*, ou *Cal.*, indique qu'il faut adoucir peu à peu les sons et ralentir en même temps le mouvement. — *Commodo*, ou *Com.*, marque un mouvement intermédiaire entre la lenteur et la vitesse. — *Crescendo*, ou *Cresc.*, v. ce mot. —*Da Capo*, ou *D. C.*, se met à la fin d'un morceau de m. quand on veut indiquer qu'il faut le reprendre du commencement jusqu'à un endroit où est la fin véritable. — *Decrescendo*, ou *Decresc.*, ou *Decr.*, marque une diminution progressive d'intensité des sons dans l'exécution. — *Diminuendo*, ou *Dim.*, demande une diminution graduelle du son.—*Dolce*, ou *Dol.*, indique un mode d'exécution doux et suave. — *Espressivo*, ou *Con espression*, ou *Espres.*, sert à indiquer qu'il faut jouer ou chanter avec expression. —*Flebile*, se joint parfois à l'indication d'un mouvement, comme *andante flebile*, andante plaintif. — *Forte*, ou *F.*, indique qu'il faut augmenter l'intensité dans l'exécution de la m. *Fortissimo*, ou *FF*, exprime le superlatif de Forte.—*Grave*, exprime un mouvement qui doit être très-lent. — *Grazioso*, indique un caractère d'exécution doux et agréable.—*Larghetto*, ou *Larghto*, marque une mesure de lenteur plus prononcée que l'andante et moindre que l'adagio. — *Largo*, exprime le plus lent de tous les mouvements de la m.—*Legato*, ou *Leg.*, sign. *lié*, et veut dire que tous les sons doivent être liés avec soin.—*Lento*, indique un mouvement très-lent dans la m.—*Loco*, après un passage marqué pour être joué à une octave supérieure ou inférieure, exprime le retour à la position naturelle des notes.—*Maestoso*, ou *Maest.*, désigne un mouvement lent et majestueux de la m.—*Mezzo*, *Mezza*, ou *M.*, signifie *demi*, comme dans *Mezzo-forte*, ou *M. F.*, demi-fort; *Mezzo-piano*, ou *M. P.* demi-doux, veut dire Ménagez les sons; *Mezza voce*, ou *M. V.*, à demi-voix. — *Moderato*, ou *Modto*, se dit d'un mouvement musical ni trop vif ni trop lent.— *Morendo*, sign. *en mourant*, et marque qu'on doit ralentir un peu le mouvement et diminuer la force du son jusqu'au degré le plus faible. — *Mosso*, ou *Più mosso*, demande que l'on accélère le mouvement. — *Moto (con)*, sign. *avec mouvement*, et marque que le morceau doit être exécuté avec un mouvement décidé. — *Non troppo*, sign. *pas trop*, et se joint aux indications de mouvement, de force, etc., pour marquer qu'il faut rester en deçà plutôt qu'aller au delà : ainsi l'on dit *Allegro non troppo*, *Adagio non troppo*, etc.—*Pédale*, ou *Péd.*, v. ce mot.—*Perdendosi*, ou *Perd.*, indique que, dans l'exécution, le son doit diminuer graduellement d'intensité jusqu'à ce qu'il devienne presque imperceptible. —*Piano*, ou *P.*, indique qu'il faut adoucir les sons. *Pianissimo*, ou *PP.*, est le superlatif de *piano.*—*Pizzicato*, ou *Pizz.*, veut dire *pincé*, et se place sous les parties de violon, d'alto, de violoncelle, etc., pour avertir que les cordes, au lieu d'être jouées avec l'archet, doivent être pincées avec les doigts. — *Presto*, indique un mouvement vif dans l'exécution. —*Rallentando*, ou *Rall.*, s'emploie dans les passages où l'expression exige que le mouvement soit ralenti.—*Rinforzando*, ou *Rinf.*, ou *Rf.*, indique une nuance de force croissante des sons dans l'exécution.— *Risoluto*, ou *Ris.*, indique un mouvement décidé dans la m. — *Ritardando*, ou *Ritard.*, même signification que *rallentando.*— *Scherzando*, ou *Scherz.*, marque un mode d'exécution légère et badine. V. MENUET.—*Segno* (*al* ou *dal*), par abrév. *Al S.* ou *Dal S.*, placé près d'un signe quelconque à la fin d'un morceau, indique qu'il faut recommencer à l'endroit où ce signe est placé. — *Segue*, qui sign. *suivez*, placé entre deux morceaux, veut dire que le second doit suivre immédiatement le premier. — *Semplice*, marque un mode d'exécution simple et sans recherche d'aucun effet.—*Sforzando*, ou *Sforz.*, ou *Sf.*, indique qu'il faut augmenter graduellement l'intensité des sons.—*Smorzando*, ou *Smorz.*, synon. de *Diminuendo.*— *Sostenuto*, ou *Sost*, marque un mouvement et un caractère larges.— *Sotte voce*, indique un mode d'exécution à demi-voix ou à demi-jeu, c.-à-d. avec peu d'intensité de son. — *Spiritoso*, ou *Spirit.*, placé en tête d'un morceau, indique qu'il doit être exécuté avec feu. — *Staccato*, sign. qu'il faut détacher toutes les notes. — *Strette*, v. ce mot. —*Tacet*, indique le silence d'une partie pendant un morceau.— *Tempo (al)*, ou *Tempo primo*, placé au-dessus de la portée, indique qu'il faut reprendre le mouvement primitif. — *Tempo giusto*, indique un mouvement qui n'est ni trop vif, ni trop lent. —*Tenuto*, ou *Ten.*, v. TENUE. — *Tremolando*, ou *Tremolo*, ou *Trem.*, indique un mouvement rapide et continu sur une même note.—*Trillo*, ou *Tr.*, v. TRILLE.—*Tutti*, mot qui veut dire *tous*, et indique que le passage devant lequel il est placé doit être exécuté par tous les chanteurs ou par tous les instrumentistes. — *Unisono*, ou *Unis.*, écrit à la partie vide du second violon, du second hautbois, etc., indique que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce. — *Volti subito*, ou *V.S.*, se place quelquefois au bas d'une page de m., pour dire *tournez vite.*

* **MUSOPHAGE.** s. m. (lat. *musa*, bananier; grec. φαγεῖν, manger). T. Ornith. Voy. TOURACO.

MUSQUER. v. a. Parfumer avec du musc. *M. des gants.* = SE MUSQUER. v. pron. *Elle se musque à vous faire fuir.* = MUSQUÉ, ÉE. part. *Gants musqués. Cet homme est toujours musqué.* ‖ Qui a naturellement une odeur qui se rapproche de celle du musc. *Poire musquée.* ‖ Figur. et fam., *Écrivain, orateur, poëte musqué*, Écrivain, etc., qui a trop de recherche, qui affecte les ornements futiles. On dit de même : *Style musqué. Phrases musquées. Comédie musquée.* — *Paroles musquées*, Paroles obligeantes et flatteuses. — *Fantaisies musquées*, Fantaisies singulières, bizarres. Peu usité.— *Messe musquée*, La dernière messe à laquelle assistent ordinairement les gens du grand monde.

MUSSER (SE). v. pron. (latin. *mussare*, parler bas). Se cacher. Vieux et inus.—Famil., *A musse-pot*, et, par corrupt., *A muche-pot*, En cachette.=MUSSÉ, ÉE. part.

* **MUSSIF** ou * **MUSIF.** adj. m. Ne s'emploie que dans l'expression *Or m.*, Voy. ÉTAIN.

* **MUSSITATION.** s. f. (lat. *mussitare*, murmurer). T. Médec. Mouvement des lèvres que fait un malade, comme s'il parlait à voix basse. *La m. s'observe surtout dans les affections cérébrales; c'est un signe fâcheux.*

* **MUSTÉLIENS.** s. m. pl. T. Mamm. Voy. MARTE.

MUSULMAN, ANE. adj. et s. Syn. de Mahométan. Voy. MAHOMÉTISME.

MUSURGIE. s. f. (gr. μοῦσα, chant; ἔργον, œuvre). T. Musiq. Art d'employer à propos les consonnances et les dissonances. Inusité.

MUTABILITÉ. s. f. (lat. *mutabilitas*). Qualité de ce qui est sujet à changer.

* **MUTAGE.** s. m. (lat. *mutare*, changer). T. Techn. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou un sulfite avec une liqueur sucrée, pour empêcher ou pour arrêter la fermentation.

MUTATION. s. f. (lat. *mutatio*). Changement, remplacement d'une personne par une autre. *Il y a eu de nombreuses mutations dans ce régiment, dans cette administration. A chaque m. de propriétaire foncier, il est dû un droit d'enregistrement.* — Absol., se dit D'un bien qui change de propriétaire. *Payer les droits de m.* Voy. ENREGISTREMENT. ‖ Au plur., se dit quelquefois pour Révolution. *Les grandes mutations qui se sont opérées en Europe. Les fréquentes mutations de l'atmosphère causent de nombreuses maladies.* ‖ *T. Musiq. *Jeux de m.*, Voy. ORGUE.

* **MUTELLINE.** s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

MUTILATION. s. f. Retranchement de quelque partie du corps; se dit surtout D'une partie extérieure. *Un coup de sabre lui a abattu le nez, cette m. le défigure horriblement. La m. d'un animal.* ‖ Fig., *La m. d'un tableau, d'une statue. Les mutilations qu'a subies cet édifice. La censure a fait subir à ces ouvrages de grandes mutilations.*

MUTILER. v. a. (lat. *mutilare*). En parlant D'une partie extérieure du corps, Retrancher, couper. *M. quelqu'un d'un pied. Qui l'a ainsi mutilé? M. un chien.* —Pris absolument, il signifie quelquefois Châtrer. *La jalousie des Orientaux les porte à m. les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes.* ‖ Figurém., *M. une statue. M. un tableau. On a mutilé le chapiteau de cette colonne. La censure a fort mutilé son livre.* = SE MUTILER. v. pron. *Le conscrit qui se mutile pour échapper au service militaire, est condamné à la prison, et, après l'expiration de sa peine, il va faire son temps dans une compagnie de pionniers. Origène se mutila dans un accès de pieuse frénésie.* = MUTILÉ, ÉE. part.

* **MUTILLE.** s. f. T. Entom. Voy. HÉTÉROGYNES.

MUTIN, INE. adj. Obstiné, têtu, querelleur. *Il est m. Elle est fort mutine. Enfant m. Caractère, esprit m. Humeur mutine.* ‖ Signifie quelquefois Séditieux. *Ces peuples sont légers et mutins.* ‖ *Mutin* se dit aussi substantiv. dans les deux acceptions qui précèdent. *C'est un petit m. Il fait le m. On pendit le chef des mutins.* ‖ Adjectiv., se dit encore dans le sens de Vif, éveillé, piquant. *Un visage m. Un petit air m. Des yeux mutins.*

MUTINER (SE). v. pron. Se porter à la sédition, à la révolte. *Les troupes se mutinèrent. Le peuple se mutina.* — Avec ellipse du pron., *Cet ordre rigoureux fit m. les soldats.* ‖ Se dit aussi D'un enfant qui refuse d'obéir. *Il se mutine à chaque instant.* = MUTINÉ, ÉE. part. *Troupes mutinées. Peuple mutiné.* ‖ Fig. et poét., *Les flots, les vents mutinés*, Les flots agités, les vents impétueux.

MUTINERIE. s. f. Révolte, sédition. *La m. des troupes. Apaiser la m.* ‖ Refus d'obéir par esprit d'opiniâtreté et d'entêtement. *Les mutineries de cet enfant sont insupportables.*

* **MUTIQUE.** adj. 2 g. (lat. *muticus*). T. Bot. Se dit De tout organe qui n'a ni pointe, ni piquant, ni arête.

* **MUTISIACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

MUTISME. s. m. (lat. *mutus*, muet). État de celui qui ne parle pas. *Le m. provient de la surdité. Le prisonnier interrogé s'est renfermé dans un m. complet.*

* **MUTITÉ.** s. f. T. Physiol. Impossibilité de parler. *La m. congénitale est presque toujours incurable. La m. des poissons.*

* **MUTUALITÉ.** s. f. Réciprocité, échange mutuel. *La m. des services est le fondement de la société.* ‖ T. Fin. Garantie réciproque. *Cette compagnie d'assurances est basée sur le principe de la mutualité.*

MUTUEL, ELLE. adj. (latin. *mutuus*). Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. *Amour m. Affection, tendresse, haine mutuelle. Devoirs mutuels. Se faire un don m., une donation mutuelle. Société de secours mutuels. Enseignement mutuel.*

Syn.—*Réciproque.* — Ces mots se disent de deux personnes ou de deux choses, de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, pour marquer une certaine corrélation entre l'une et l'autre, ou entre les unes et les autres. « *Mutuel*, dit Lafaye, semble mieux convenir quand il est question d'état, et *réciproque* quand il s'agit d'action. Les hommes ont un besoin *mutuel* les uns des autres. Les parties d'un corps ont entre elles une *mutuelle* correspondance. Mais on dit : des plaintes *réciproques*, des mouvements *réciproques*, une influence *réciproque.* » Cependant *mutuel* se dit aussi des actions, mais alors, observe le même auteur, « *mutuel* représente une action simultanée, et *réciproque* une alternative, une sorte de va-et-vient distinct. Il y a entre le mari et la femme jouissance et possession *mutuelle*. Les deux amis s'apprirent *réciproquement* quelques nouvelles littéraires. On dit aussi : estime *réciproque*, amitié *réciproque*, convention *réciproque*, etc. » De plus, *mutuel* indique quelque chose de plus spontané, et *réciproque* ce qui est fait en retour, en revanche, pour rendre la pareille. L'amour *mutuel* naît de lui-même de part et d'autre; l'amour *réciproque* est en chacun en considération de ce qu'il est dans l'autre. « Trois choses forment une alliance, dit Bourdaloue : choix *mutuel*, engagement *réciproque*, société commune. » Néanmoins, en matière de contrats, de société, on dit ordinairement *mutuel*, comme don *mutuel*, obligation *mutuelle*, assurance *mutuelle*. Enfin, quand on parle de devoirs, *mutuel* se dit de devoirs de nature différente, et *réciproque* de ceux qui sont de même nature : tels sont les devoirs *mutuels* d'un souverain et de ses sujets, ou d'un père et d'un fils, et les devoirs *réciproques* de l'amitié.

MUTUELLEMENT. adv. Réciproquement. *Il faut s'aider m. Ils se sont assuré leur bien mutuellement.*

MUTULE. s. f. (lat. *mutulus*, modillon). T. Architect. Voy. ORDRE *dorique.*

* **MYCÉLIUM.** s. m. T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

* **MYCÉTOLOGIE** ou * **MYCOLOGIE.** s. f. (gr. μύκης, champignon; λόγος, discours). La partie de la botanique qui s'occupe de l'étude des champignons.

* **MYCÉTOPHAGE.** s. m. (gr. μύκης; φαγεῖν, manger). T. Entom. Voy. XYLOPHAGES.

* **MYCOGRAPHE** et * **MYCOLOGISTE.** s. m. Celui qui s'adonne à l'étude des champignons et a écrit sur ce sujet.

* **MYDAS.** s. f. T. Erpét. Voy. CHÉLONIENS.

* **MYDAUS.** s. m. (gr. μύδος, puanteur). V. MARTE.

* **MYDRIASE.** s. f. (gr. μυδρίασις). T. Méd. Paralysie de l'iris caractérisée par la dilatation permanente de la pupille.

* **MYE.** s. f. (lat. *mya*, sorte de coquillage). T. Zool. Voy. ENFERMÉS.

* **MYÉLITE.** s. f. (gr. μυελὸς, moelle). T. Médec. Inflammation de la moelle épinière.

* **MYGALE.** s. f. T. Zool. Voy. ARANÉIDES.

* **MYGINDIE.** s. f. T. Bot. Voy. AQUIFOLIACÉES.

* **MYLABRE.** s. m. T. Entom. Voy. CANTHARIDE.

* **MYLIOBATE.** s. m. (grec. μύλη, meule; βάτος, raie). T. Ichth. Voy. RAIE.

* **MYODAIRES.** s. f. pl. T. Entom. Voy. MUSCIDES.

* **MYODOPSIE.** s. f. (grec. μυιώδης, semblable aux mouches; ὄψις, vue). T. Méd. Voy. AMAUROSE.

MYOGRAPHIE. s. f. (grec. μυὼν, muscle; γραφὴ, description). Description des muscles; ne se dit que D'un ouvrage iconographique.

MYOLOGIE. s. f. (gr. μυὼν; λόγος, discours). La partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOPE. adj. et s. 2 g. (gr. μύειν, cligner; ὤψ, œil), Celui, celle qui est atteinte de myopie. *C'est un m. Elle est m. La vue m. est l'opposé de la vue presbyte.*

MYOPE. s. f. (gr. μυῖα, mouche; ὤψ, aspect). T. Entom. Voy. ATHÉRICÈRES.

MYOPIE. s. f. T. Physiolog. État de ceux qui ne voient les objets que de près. Voy. LUNETTE.

***MYOPORINÉES.** s. f. pl. (gr. μυῖα; πόρος, trou).

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et non symétriques, à anthères biloculaires, à ovules pendants, et à fruit drupacé avec noyau. — *Caractères bot.:* Arbrisseaux glabres, rarement avec une légère pubescence. Feuilles simples, sans stipules, alternes ou opposées, parfois couvertes de glandes transparentes. Fleurs axillaires sans bractées. Calice 5-partit, persistant. Corolle monopétale, hypogyne, à peu près égale, parfois bilabiée. Étamines 4, didynames (quelquefois on trouve une cinquième étamine rudimentaire). Ovaire à 2 ou 4 loges, renfermant 1 ou 2 ovules pendants du sommet; style 1; stigmate indivis ou légèrement bifide. Fruit drupacé, avec un noyau à 2 ou 4 loges monospermes ou bispermes. Graines pendantes; embryon atténué, situé dans l'axe d'un albumen peu abondant (parfois sans albumen); radicule supère. [Fig. 1. *Pholidia scovaria*, 2. Corolle ouverte; 3. Coupe verticale d'un fruit mûr; 4. Coupe transversale du même; 5. Coupe longitudinale d'une graine.]— Cette famille se compose de 9 genres et d'environ 42 espèces Tous, à l'exception du genre *Bontia* qui est propre à l'Amérique équinoxiale, et de l'espèce de *Myopore* qu'on a trouvée dans les îles Sandwich, appartiennent à l'hémisphère austral et particulièrement à la Nouvelle-Hollande. Les *Avicennias* croissent en compagnie des Mangliers, dans les plages vaseuses de la zone équatoriale. Comme ces derniers, ils émettent de longues racines rampantes, qui forment souvent de curieuses arcades avant de se plonger dans la vase. L'écorce de l'*Avicennia tomentosa*, le *Manglier blanc* des Brésiliens, est fort employée à Rio-Janeiro pour le tannage. Elle exsude une sorte de résine aromatique verte qui fournit aux barbares indigènes de la Nouvelle-Zélande une mauvaise nourriture, et qu'ils nomment *Manawa*. Les écrivains arabes pensent que sa racine mucilagineuse et salée possède des propriétés aphrodisiaques. Dans l'Inde, ses graines vertes s'emploient en cataplasmes, mûres, les pauvres les font cuire et les mangent.

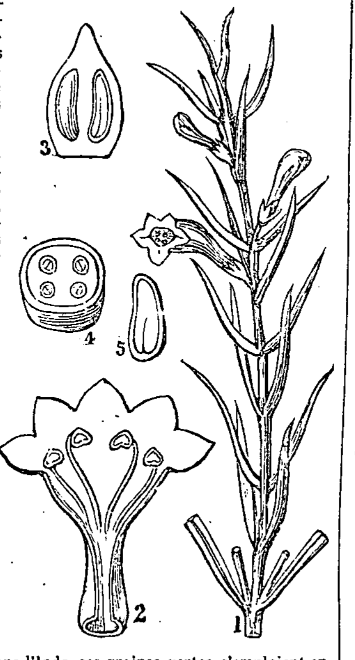

***MYOPOTAME.** s. m. (gr. μῦς, rat; ποταμὸς, rivière). T. Mamm. Voy. CASTOR.

***MYOSCHILOS.** s. m. (grec. μῦς; χεῖλος, lèvre). T. Mamm. Voy. SANTALACÉES.

***MYOSITE.** s. f. (grec. μυὼν, muscle). T. Médec. Voy. MUSCLE.

***MYOSOTIS.** s. m. (grec. μῦς, souris; οὖς, ὠτὸς, oreille). T. Bot. Petite plante de la famille des Borraginées, qui porte de jolies fleurs bleues ou blanches, et qui est commune dans les lieux incultes et dans les prés humides. *Le m. est aussi appelé* Oreille-de-souris *et* Ne m'oubliez pas.

MYOTOMIE. s. f. (grec. μυὼν, muscle; τομὴ, section). T. Anat. Dissection des muscles.

***MYRIA—.** Pluriel neutre de l'adj. numéral μύριοι, qui veut dire *Dix mille*, mais se prend aussi dans un sens indéterminé, et signifie alors *Innombrable*. C'est avec le premier sens qu'il entre dans la nomenclature du système métrique (*myriagramme* et *myriamètre*), et avec le second qu'il entre dans la composition de différents termes d'Histoire naturelle.

MYRIADE. s. f. Se dit D'une quantité indéfinie et innombrable. *Des myriades d'étoiles. Des myriades de sauterelles, d'insectes.*

***MYRIAGRAMME.** s. m. **MYRIAMÈTRE.** s. m. Voy. MÉTRIQUE.

MYRIAPODES. s. m. pl. (gr. ποῦς, pied). T. Zool.

Enc.—I. Les *Myriapodes* (*Myriapoda*), vulgairement appelés *Mille-pieds*, constituent la deuxième classe des *Articulés*. Ces animaux diffèrent essentiellement des Insectes, parmi lesquels on les rangeait naguère, par la forme générale de leur corps. Ils sont toujours dépourvus d'ailes; leur corps très-allongé, au lieu de se distinguer en thorax et en abdomen, présente une série longitudinale d'anneaux semblables, dont chacun, à l'exception des premiers, porte une ou deux paires de pattes. Ces pattes sont toujours au moins au nombre de 24, et ordinairement elles sont plus nombreuses. Elles sont en outre toujours terminées par un seul crochet. Les Myr. ressemblent assez bien à de petits Serpents ou à des Annélides qui seraient munis de pieds sur toute la longueur du corps. Mais leur organisation interne les rapproche des Insectes proprement dits. Leur tête est munie de deux petites antennes courtes et sétacées; leurs yeux sont ordinairement formés d'une réunion d'ocelles; leur bouche, faite pour la mastication, présente des mandibules biarticulées, immédiatement suivies d'une espèce de lèvre à quatre divisions, et de deux paires d'appendices, qui représentent de petits pieds buccaux. Les stigmates, souvent très-petits, sont en communication avec des trachées conformées de la même manière que chez les Insectes ordinaires; mais ils sont ordinairement plus nombreux, relativement au nombre des animaux, que chez ces derniers. Le nombre des anneaux et celui des pieds augmentent avec l'âge, caractère qui distingue encore les Myr. des Insectes; ceux-ci naissant toujours avec le nombre de pattes qui leur est propre. Enfin ces animaux n'éprouvent pas, comme la plupart des Insectes, de véritables métamorphoses, mais un simple développement progressif, en vertu duquel, à chaque mue, les anneaux augmentent de nombre, celui des pattes croissant dans une proportion correspondante. Les Myr. forment deux ordres, les *Chilognathes* et les *Chilopodes*, qu'il est facile de distinguer au premier coup d'œil par leurs antennes. En effet, chez les premiers, elles se composent seulement de 7 articles, et sont plus grosses vers le bout ou d'égale grosseur, tandis que, chez les seconds, ces organes sont plus grêles vers leur extrémité et se composent d'au moins 14 articles.

II. Les *Chilognathes* (*Chilognatha*) ont le corps généralement crustacé, souvent cylindrique. Les segments qui le composent paraissent formés de deux anneaux confondus en un seul, de sorte que chaque segment porte deux paires de pattes. Toutefois les premiers anneaux qui suivent la tête ne présentent pas cette disposition, et les deux ou trois derniers segments sont apodes. Outre les stigmates, on observe de chaque côté du corps de petits pores destinés à la sortie d'une liqueur acide et d'une odeur pénétrante que répandent ces animaux. Leur bouche présente des mandibules épaisses, divisées en deux portions par une articulation médiane, munies de dents imbriquées, et recouvertes par une espèce de lèvre inférieure. Les Chilognathes se nourrissent de substances, soit animales, soit végétales, mais mortes et décomposées. Leur marche est très-lente, et ils semblent glisser plutôt que marcher; ils pondent dans la terre un grand nombre d'œufs. Latreille partage cet ordre en 4 genres, qui depuis ont été érigés en familles. — Les *Gloméris* ressemblent à des Cloportes. Leur corps est ovalaire, convexe en dessus, concave en dessous, et composé de 13 segments, la tête comprise.

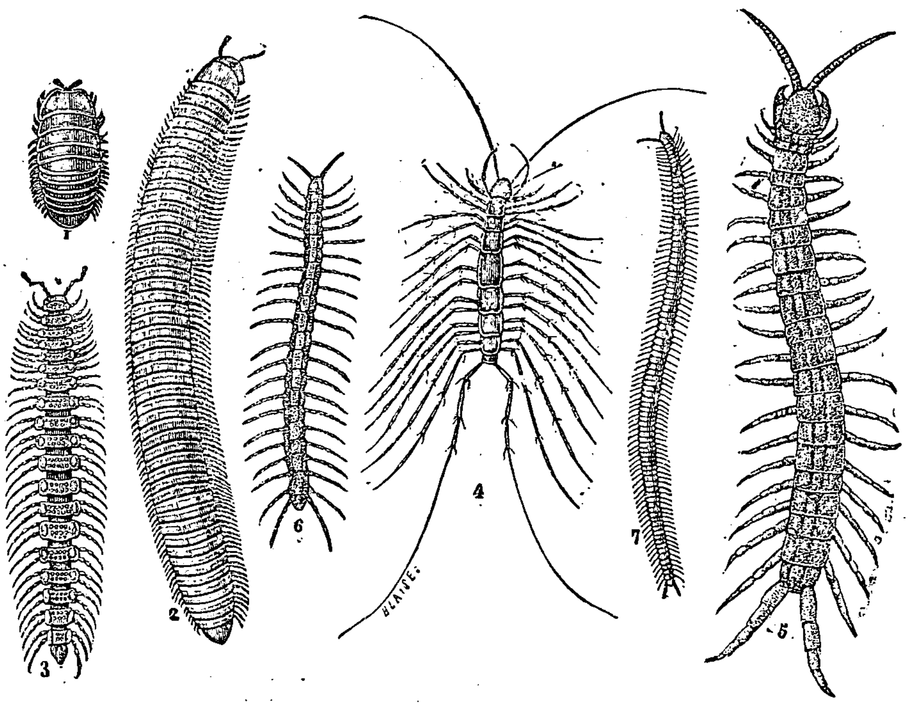

Les mâles ont 32 pattes et les femelles 34. Ces animaux sont terrestres, vivent sous les pierres, et se roulent en boule quand on les prend. L'espèce type est le *Glom. bordé* (*Gl. marginata*) [Fig. 1], qu'on trouve dans les environs de Paris. — Les *Jules* ou *Iules* (*Iulus*) ont le corps cylindrique, crustacé, et fort allongé. On les rencontre dans les lieux sablonneux, dans les bois, sous les écorces d'arbres, dans la mousse; ils se roulent en spirale et répandent une odeur désagréable. Nous citerons comme exemple l'*Iule des sables* (Fig. 2), d'un gris brun avec 2 lignes roussâtres, qui est fort commun dans notre pays. — Les *Polydesmes* (*Polydesmus*) sont semblables aux Iules par la forme linéaire de leur corps et l'habitude de se rouler en spirale; mais leurs anneaux sont comprimés sur les côtés inférieurs, avec une saillie en forme d'arête au-dessus. On les trouve sous les pierres et dans les lieux humides. Le *Polyd. aplati* (Fig. 3, grossie) est répandu dans toute l'Europe. — Les *Pollyxènes* (*Pollyxenus*) se distinguent par les bouquets de poils rayonnants que portent de chaque côté les segments du corps, et par le pinceau de même nature qui termine postérieurement le segment anal. Nous n'en avons chez nous qu'une espèce, le *Poll. lagure*, qui ne dépasse guère 2 millimètres de longueur.

III. Les *Chilopodes* (*Chilopoda*) ont le corps linéaire, déprimé et membraneux. Chacun de leurs anneaux est recouvert d'une plaque coriace ou cartilagineuse, et ne porte le plus souvent qu'une paire de pieds, dont la dernière est ordinairement rejetée en arrière et s'allonge en forme de queue. Leur bouche est composée de deux mandibules munies d'un petit appendice en forme de palpe et terminé en manière de cuilleron dentelé sur les bords, d'une lèvre inférieure quadrifide, de deux palpes ou petits pieds réunis à leur base et onguiculés au bout, et d'une seconde lèvre formée par une seconde paire de pieds dilatés et joints à leur naissance, et terminés par un fort crochet mobile, qui est percé, à son extrémité, d'un trou pour la sortie d'une liqueur venimeuse. Ces animaux sont carnassiers et courent très-vite. Ils fuient la lumière, et se cachent sous les pierres, les écorces d'arbres, dans la terre, etc. Ils sont répandus dans toutes les parties du monde. Plusieurs espèces exotiques atteignent une grande taille et sont redoutées à cause de leur morsure. Quelques-unes paraissent aussi devenir phosphorescentes dans certaines circonstances. Cet ordre comprend trois genres ou familles. — Les *Scutigères* (*Scutigera*) ont la face inférieure du corps divisée en 15 segments portant 15 paires de pattes, tandis que la supérieure est recouverte seulement de 8 plaques en écusson. Leurs antennes et leurs pattes sont très-longues. Quand on saisit ces animaux, ils perdent souvent une partie de ces appendices. Nous en possédons une espèce, la *Sc. aranéide* (Fig. 4, grossie), qui se cache entre les poutres des charpentes de nos maisons. Elle est roussâtre et d'une extrême agilité. — Les *Lithobies* (*Lithobius*) n'ont aussi que 15 paires de pattes, mais les divisions du corps sont en même nombre à la face supérieure et à l'inférieure. En outre, les plaques supérieures sont alternativement plus longues et plus courtes. L'espèce-type est la *Lith. fourchue* ou *à tenailles* (v. ARTICULÉS, la fig. d'une jeune Lithobie), qui est répandue dans presque toute l'Europe. — Les *Scolopendres* ont au moins 21 paires de pattes et les segments du corps sont, tant en dessus qu'en dessous, en même nombre et de grandeur égale. On les divise en plusieurs genres. Les *Scol. propres* (*Scolopendra*) n'ont que 21 paires de pattes, mais elles ont 4 paires d'yeux, et leurs pieds de derrière sont armés d'une épine qui leur sert à retenir leur proie. Le type de ce genre est la *Scol. mordante* (Fig. 5), fort commune dans les pays chauds. Les *Crypteps* ont le même nombre de pattes que les Scolopendres; mais ils manquent d'yeux, ou bien ces organes sont très-peu apparents. Le *Cr. des jardins* (Fig. 6), se rencontre fréquemment chez nous. Les *Géophiles* (*Geophilus*) ont le corps très-long relativement à sa largeur, et plus de 21 paires de pattes: on en a compté jusqu'à 336. Le *Géoph. de Walckenaer* (Fig. 7), de couleur brun jaune, n'est pas rare en France.

***MYRIAPORE.** s. m. (grec. πόρος, trou). T. Zool. Voy. BRYOZOAIRES.

*** MYRICACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs en chaton et achlamydées, à ovaire uniloculaire et monosperme, avec un embryon à radicule supère. — *Caractères bot. :* Arbrisseaux ou petits arbres couverts de glandes ou de points résineux. Feuilles alternes, simples, avec ou sans stipules. Fleurs unisexuées, nues et réunies en chatons. Fleurs mâles, étamines 2 à 8, généralement situées dans l'aisselle d'une bractée en forme d'écaille; anthères à 2 ou 4 loges, s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles : ovaire uniloculaire entouré de plusieurs écailles hypogynes; ovule solitaire, dressé, orthotrope. Stigmates 2, subulés, ou dilatés et pétaloïdes. Fruit drupacé, souvent couvert d'une sécrétion de la nature de la cire. Graine solitaire, dressée; embryon dépourvu d'albumen; cotylédons 2, plano-convexes; radicule courte et supère. [Fig. 1. *Comptonia asplenifolia.* — 2. Fleur femelle de *Myrica cerifera*, munie de son écaille; 3. La même sans son écaille; 4. La même coupée verticalement; 5. Fleur mâle de la même plante. — 6. Fruit du *Myrica gale*; 7. Sa coupe verticale; 8. Coupe de la graine.]

Cette famille se compose de 3 genres et d'environ 20 espèces, qui habitent les parties tempérées de l'Amérique du Nord, les régions tropicales de l'Amérique méridionale, le cap de Bonne-Espérance et l'Inde. Une espèce seulement, le *Myrica gale*, se rencontre dans les contrées marécageuses de l'Europe. — Le *Comptonia à feuilles de Cétérach* (*Compt. asplenifolia*) possède des propriétés astringentes et toniques : aussi, aux États-Unis, il constitue un remède populaire dans les cas de diarrhée. Son écorce est aromatique et contient, outre une matière résineuse, de l'acide benzoïque et de l'acide tannique. Le *Myrica galé*, appelé vulgair. *Galé odorant*, *Piment royal* et *Piment aquatique*, a une odeur forte et pénétrante. Dans divers pays, on en met des branches dans le linge pour le parfumer et en éloigner les Insectes. En Suède, on s'en sert pour la teinture en jaune et pour le tannage. Ses feuilles, en raison de leur amertume, sont parfois employées au lieu de Houblon, dans la fabrication de la bière. Le *Myr. sapida* produit un fruit gros comme une cerise, qui est agreablement acidule et se mange dans le Népaul. La racine du *Myr. cerifera* paraît être astringente. On dit toutefois qu'à haute dose, elle est émétique et drastique. Mais cette dernière espèce es surtout intéressante par la cire qu'elle produit en abondance et qui lui a valu son nom spécifique, ainsi que les dénominations vulgaires d'*Arbre à cire* et de *Cirier de la Louisiane :* à Cayenne, on l'appelle *Guinguamadou*. Cette cire forme autour du fruit globuleux du Myrica, une couche blanche et onctueuse. Pour la recueillir, on jette les fruits dans l'eau bouillante, et bientôt la couche de cire s'en sépare et vient surnager. Elle est alors verdâtre, mais il est facile de l'épurer et de la blanchir. Ainsi obtenue, cette cire est très-cassante, au point de pouvoir être réduite en poudre : il suffit de la presser fortement pour la rendre flexible et ductile comme celle des Abeilles. Transformée en bougies, elle se consume lentement en répandant une odeur aromatique. Quelques autres especes, et particulièrement le *Myr. cordifolia*, donnent aussi de la cire, mais en moindre abondance.

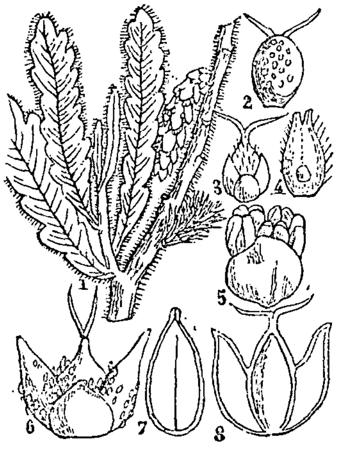

*** MYRICARIA.** s. m. T. Bot. Voy. TAMARISCINÉES.

*** MYRISTICÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes dioïques, à fleurs monochlamydées, à étamines soudées, et à albumen ruminé. — *Caracteres bot. :* Arbres ou arbrisseaux généralement remplis d'un suc rougeâtre. Feuilles alternes, entières, pétiolées, coriaces, non ponctuées, et sans stipules. Inflorescence axillaire ou terminale, en grappes, en glomérules ou en panicules. Fleurs petites, souvent munies chacune d'une bractée courte en forme de capuchon. Périanthe charnu, ordinairement duveteux à l'extérieur. Fleurs complétement unisexuées. Périanthe trifide, rarement quadrifide, à préfloraison valvaire. Fleurs mâles : Filets tantôt separés, tantôt unis de manière à représenter une espèce de colonne; anthères, 3 à 12, ou même davantage, extrorses, biloculaires, et à déhiscence longitudinale, tantôt connées, tantôt séparées. Fleurs femelles : Périanthe caduc. Carpelles solitaires ou multiples, avec un seul ovule dressé et anatrope; style très-court; stigmate légèrement lobé. Fruit bacciforme. Albumen ruminé, de consistance intermédiaire entre gras et charnu; embryon petit, orthotrope; cotylédons divergents; radicule infère. [Fig. 1. *Myristica fragrans;* 2. Fleur; 3. Colonne d'étamines; 4. Coupe d'une fleur femelle pour montrer l'ovaire et l'ovule; 5. Coupe d'une Muscade avec l'embryon à la base de l'albumen.]

La famille des Myristicées comprend 5 genres et 35 espèces, qui habitent exclusivement les régions tropicales de l'Inde et de l'Amérique. Elle faisait autrefois partie des *Laurinées* de Jussieu; mais elle se distingue de cette dernière par la structure du calice, des anthères et du fruit. — L'écorce des Myrist. contient en abondance un suc âcre, visqueux et rougeâtre; celle du fruit est caustique. L'arille et l'albumen ou l'amande du *Muscadier aromatique* (*Myristica fragrans* ou *moschata*), connus, le premier sous le nom vulgaire de *Macis*, et le second sous celui de *Muscade* ou de *Noix muscade*, sont des aromates d'une haute importance. La Muscade est plus employée comme condiment que comme médicament. Prise en petite quantité, elle stimule les fonctions digestives; mais à haute dose, elle détermine de l'assoupissement, des vertiges, et même du délire. On retire du Macis et de la Muscade deux huiles, l'une volatile, communément appelée *Huile de macis*, et l'autre fixe, de consistance butyreuse, qu'on nomme *Beurre de muscade*, et qu'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales. Cette dernière est un des principaux ingrédients du *Baume nerval*, assez fréquemment usité dans les cas de rhumatismes chroniques. La Muscade et le Macis faisaient encore autrefois partie d'une foule de préparations pharmaceutiques aujourd'hui inusitées. D'autres espèces du genre *Myristica* produisent également un fruit aromatique dont on se sert pour remplacer la Muscade ordinaire. Nous nommerons : le *Musc. otoba* (*Myr. otoba*), qui donne la Muscade grossière, mais à odeur très-forte, de Santa-Fé, et dont le Macis sert, en Colombie, à préparer un onguent excellent contre la gale; le *M. cotonneux* (*M. tomentosa*), et le *M. bicuiba* (*M. officinalis*), dont les fruits sont réputés au Brésil comme des toniques énergiques; le *M. acuminé* (*M. acuminata*), et le *M. de Madagascar* (*M. madagascariensis*), tous deux indigènes de l'île de ce nom; le *M. bâtard* (*M. spuria*) de l'archipel Indien; et enfin l'espèce appelée aux Philippines *Doughan* ou *Dungan*, et *Gonogono*. Les semences du *Virola sebifera* donnent un suif jaunâtre dont on se sert à la Guyane pour faire des chandelles; il suffit, pour l'obtenir, d'écraser les graines et de les jeter dans l'eau bouillante. Le suc obtenu par incision de l'écorce de cet arbre s'emploie comme caustique, pour cautériser les aphthes ou les dents cariées. L'arille rouge du *Pyrrhosa tingens*, végétal qui croît à Amboine, teint fortement les doigts, quand on le broie avec la main; en y ajoutant de la chaux, il donne une matière colorante rouge dont les indigènes font usage. Le *Dungan* des Philippines, déjà mentionné, produit, quand on incise l'écorce de son tronc, un liquide écarlate qu'on emploie en remplacement du sang-dragon.

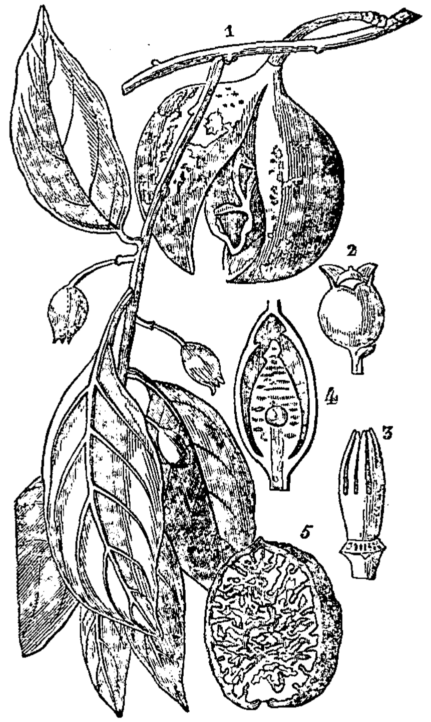

*** MYRMÉCOBIE.** s. m. (gr. μύρμηξ, fourmi; βίος, vie). T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

*** MYRMÉCOPHAGE.** s. m. (gr. μύρμηξ; φαγεῖν, manger). T. Mamm. Voy. ÉDENTÉS.

*** MYRMÉLÉON.** s. m. T. Entom. V. PLANIPENNES.

*** MYRMICE.** s. f. T. Entom. Voy. FOURMI.

MYRMIDON. s. m. Voy. MIRMIDON.

MYROBOLAN et ***MYROBALAN.** s. m. (gr. μύρον, parfum; βάλανος, gland). T. Botan. V. COMBRÉTACÉES.

***MYRODIA.** s. m. (gr. μύρον, parfum). T. Botan. Voy. STERCULIACÉES.

*** MYROSPERMUM.** s. m. (grec. μύρον; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

MYRRHE. s. f. (gr. μύῤῥα). Voy. AMYRIDACÉES.

*** MYRRHINIUM.** s. m. T. Bot. V. MÉLASTOMACÉES.

MYRRHIS. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

*** MYRSINACÉES.** s. f. pl. (gr. μυρσίνη, myrte). Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à tige ligneuse, à fleurs dichlamydées, à étamines opposées aux pétales, à placenta central libre, à fruit drupacé indéhiscent, avec un embryon entouré d'un albumen abondant. — *Caractères bot. :* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, dentées ou entières, coriaces, glabres, et sans stipules. Parfois sous-arbrisseaux à feuilles opposées ou ternées. Inflorescence axillaire, rarement terminale, en ombelles, en corymbes ou en panicules. Fleurs hermaphrodites, accidentellement unisexuées, petites, blanches ou rouges, souvent marquées de points enfoncés ou de lignes glanduleuses. Calice quadrifide ou quinquéfide, persistant. Corolle monopétale, hypogyne, à 4 ou 5 divisions égales. Étamines 4 ou 5, opposées aux segments de la corolle, à la base desquels elles s'insèrent; filets distincts, rarement connés, parfois nuls; d'autres fois, avec 5 autres filets pétaloïdes stériles; anthères unies par leur base, biloculaires et à déhiscence longitudinale. Ovaire libre ou soudé en partie, uniloculaire avec un trophosperme central libre, portant un nombre défini ou indéfini d'ovules campulitropes; style unique, souvent très-court; stigmate lobé ou indivis. Fruit charnu, indéhiscent, généralement monosperme, rarement bisperme ou polysperme. Graines anguleuses ou arrondies, avec un hile concave et un tégument simple; albumen abondant, corné, de même forme que la graine; embryon cylindrique, ordinairement un peu recourbé, placé transversalement au hile, lorsque la graine est unique ou infère, et touchant le foramen lorsque les graines sont nombreuses et latérales; cotylédons courts. [Fig. 1. *Ardisia coriacea;* 2. Fleur; 3. Fruit; 4. Le même, dont on a enlevé une partie de la chair; 5. Graine; 6. Coupe de la même.]

Cette famille, qui a été établie par Rob. Brown, correspond à peu près à celle des *Ardisiacées* de Jussieu. Elle se compose de 30 genres et 320 espèces, qui pour la plupart habitent la zone intertropicale. Elles affectionnent particulièrement les climats dont la température est peu variable : aussi les trouve-t-on surtout dans les îles, à Maurice, à Bourbon, à Madagascar, et dans l'archipel Indien. — Les propriétés des Myrsinacées sont peu connues. Plusieurs sont de beaux arbrisseaux aux feuilles élégantes et toujours vertes. On prépare, dit-on, une sorte de pain avec les graines pulvérisées du *Theophrasta Jussiæi*, appelé à

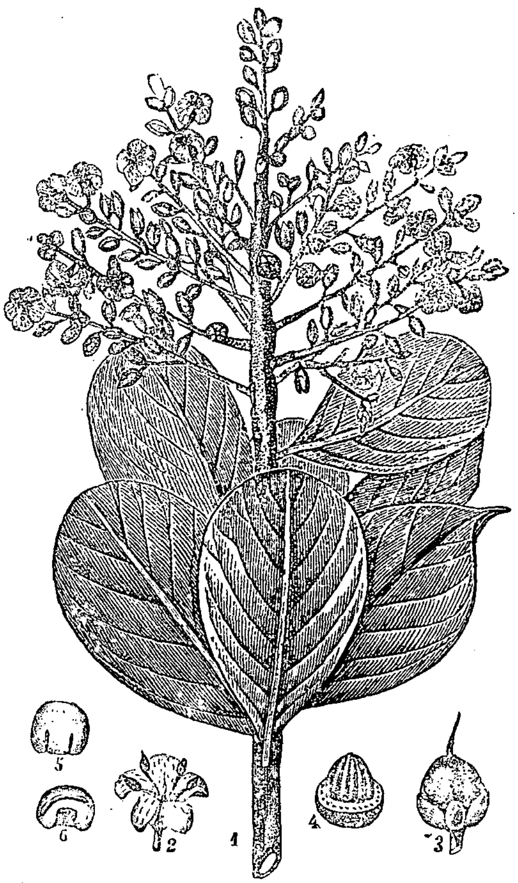

Saint-Domingue, *Coquemollier* et *Petit coco*. Les baies de l'*Embelia ribes* et de quelques autres espèces du même genre ont un certain degré d'âcreté, et l'on attribue des propriétés purgatives à celles de l'*Emb. robusta* et du *Myrsine bifaria*. L'écorce du *Cybianthus detergens* est à la fois mucilagineuse et astringente. Au Brésil, on s'en sert pour préparer des bains et des lotions, qu'on emploie contre certaines affections cutanées. Les graines du *Wallenia laurifolia* ont une saveur poivrée. Le fruit du *Reptonia (Edgeworthia) buxifolia*, ou *Gourgoura*, est mangé par les Afghans : il se vend communément dans les marchés de Caboul ; il est arrondi, charnu, et de la grosseur d'une cerise ; mais on le dit échauffant. Les feuilles et les branches de quelques *Jacquinias* empoisonnent, dit-on, les poissons, de même que leur fruit empoisonne l'homme ; mais ce fait mérite confirmation. Le fruit du *Clavija* est d'un goût agréable ; sa racine est émétique.—Endlicher a détaché des Myrsinacées le genre *Ægiceras*, et l'a érigé en famille sous le nom d'*Ægicérées*. Ce genre diffère en effet des Myrsinacées par son fruit, qui représente un follicule quand il est mûr, par sa graine exalbuminée et par la déhiscence transversale de ses anthères. Ce genre, qui comprend 5 espèces environ, habite les régions tropicales, où il croît dans la vase des rivages de la mer.

***MYRTACÉES.** s. f. pl. **T. Bot.**

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs polypétales ou apétales, à *calice valvé dans l'estivation*, à *étamines* indéfinies, avec des anthères oblongues, à ovaire pluriloculaire, à placentation axile, à embryon dépourvu d'albumen, et à feuilles ordinairement ponctuées. — *Caractères botan.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles opposées ou alternes, entières, ordinairement couvertes de points translucides, et offrant une veine qui marche parallèlement au bord de la feuille. Inflorescence variable, *habituellement* axillaire. Fleurs rouges, blanches, parfois jaunes, jamais bleues. Calice adhérent, à préfloraison valvaire, 4- ou 5-fide ; sa partie supérieure se détache quelquefois *comme un opercule, par suite de sa soudure au sommet*. Pétales égaux en nombre aux divisions du calice, et à préfloraison quinconciale. Ils manquent parfois, mais rarement. Étamines tantôt en nombre double de celui des pétales, tantôt en nombre indéfini, rarement en nombre égal à ceux-ci ; filets complétement distincts, ou bien réunis en plusieurs faisceaux, introrses avant la floraison. Anthères ovales, biloculaires, petites, à déhiscence longitudinale. *Ovaire* infère, ayant de 1 à 7 *loges* ; style simple, naissant immédiatement du placenta. Ovules ordinairement pendants, ou dressés et anatropes, parfois peltés et amphitropes, *toujours insérés sur un placenta central ou axile*. Fruit sec ou charnu, déhiscent ou indéhiscent. Graines ordinairement en nombre indéfini, de forme variable ; embryon sans albumen, droit ou recourbé, dont les cotylédons et la radicule sont tantôt distincts et tantôt confondus en une masse solide. [Fig. 1. *Eugenia tuberculata* ; 2. Fleur ; 3. Coupe verticale de la même ; 4. Fruit mûr. — 5. Fleur du *Metrosideros glauca*. — 6. *Coupe de l'ovaire du Psidium pomiferum* ; 7. Coupe de son fruit ; 8. Sa graine ; 9. Embryon.]

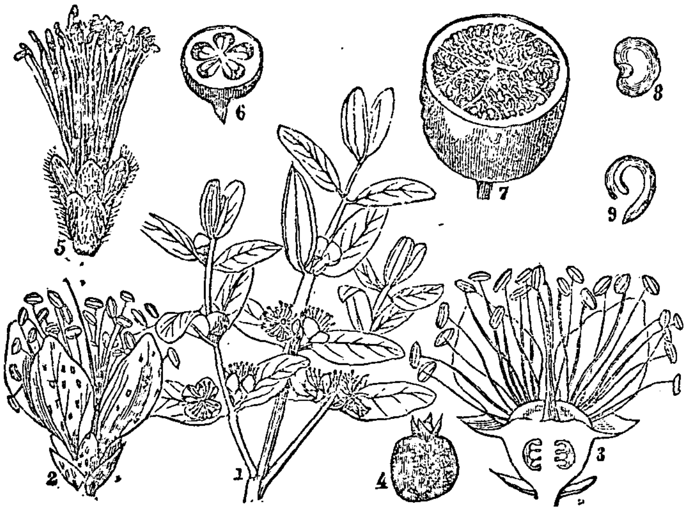

Les plantes de cette famille sont originaires des pays chauds, *inter- ou extra-tropicaux. On* en trouve un grand nombre dans l'Amérique du Sud et dans les Indes orientales, quelques-unes en Afrique. Une quantité considérable habitent la Nouvelle-Hollande, ainsi que les nombreuses îles de la mer du Sud ; mais les espèces australiennes sont tout à fait propres aux contrées où on les rencontre. Le *Myrte commun* est l'espèce qui remonte le plus au nord, il est originaire de la Perse, mais on l'a naturalisé dans le sud de l'Europe. Le *Metrosideros lucida*, un des beaux arbres de cette famille, descend dans l'hémisphère jusqu'à 50° 30 de latitude sud : on le trouve, en effet, jusque dans les îles *Auckland*. *Les Myrtacées comprennent* 46 genres et environ 1300 espèces, que l'on peut partager en trois tribus, les *Leptospermées*, les *Myrtées* et les *Granatées*. La première est caractérisée par son fruit capsulaire, la seconde par *son fruit* charnu et bacciforme, et la troisième, qui ne comprend que le seul genre *Punica* ou *Grenadier*, se distingue par son ovaire qui est partagé en deux étages, l'inférieur triloculaire à placentas centraux, et le supérieur à 5 ou 7 loges avec placentas pariétaux. [Fig. 10. Coupe verticale de l'ovaire du *Punica granatum* ; 11. Coupe transversale du même près de sa base ; 12. Coupe vers son sommet.] Cette structure anomale résulte de ce que l'ovaire se compose en réalité de deux rangées de carpelles, la rangée interne constituant l'étage inférieur de l'ovaire, et la rangée externe l'étage supérieur.

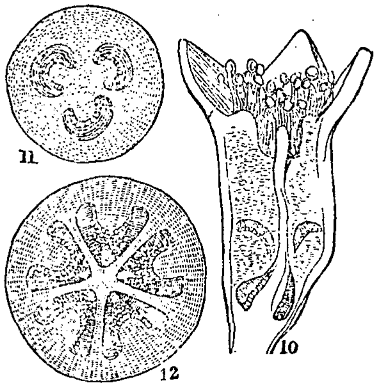

Ainsi que le remarque très-bien de Candolle, quoique toutes les Myrt. sans exception soient des végétaux ligneux, elles varient néanmoins énormément sous le rapport de la hauteur, depuis le *Myrte nummulaire* (*Myrtus nummularia*), qui n'est pas plus haut que le Thym, jusqu'aux immenses *Arbres à gomme* ou *Eucalyptus* de la Nouvelle-Hollande. Elles offrent toutes les *sortes de grandeurs intermédiaires; cependant le Myrte commun* (*Myrtus communis*) donne une idée assez exacte de l'aspect du plus grand nombre. Backhouse parle d'*Eucalyptus* qui s'élèvent jusqu'à 60 mètres, et dont les troncs s'élancent comme des colonnes, à 30 et même à 40 m. de hauteur, avant de se ramifier. Une espèce curieuse de la Nouvelle-Zélande, appelée *Aki* par les indigènes, et *Metrosideros buxifolia* par Allan Cunningham, est représentée par ce botaniste comme un arbrisseau grimpant qui s'attache aux arbres par ses racines latérales, et s'élève ainsi jusqu'au sommet des arbres les plus hauts dans les forêts de Wangaroa, de la baie des Iles, *etc.* — Les *ponctuations* translucides qu'on observe dans les feuilles et d'autres parties des Myrtacées indiquent la présence d'une huile volatile, odorante, aromatique ou âcre. C'est à cette huile que ces végétaux doivent leurs propriétés principales. C'est à elle que sont dus le parfum agréable de la *Goyave*, l'arome puissant des boutons du *Giroflier* (*Caryophyllus aromaticus*) et l'odeur balsamique de *ces fruits de l'Orient*, vulgairement appelés *Jambolins* et *Pommes-roses*. A cette huile se trouve souvent mêlé un principe astringent qui parfois domine de façon à annuler toute autre *propriété*. On désigne sous le nom de *Goyave* le fruit charnu et parfumé des diverses espèces du genre *Goyavier* ou *Psidium*, mais surtout du *Ps. pyriferum* ou *G. blanc*, et du *Ps. pomiferum* ou *G. rouge* : le fruit de ce dernier *est beaucoup plus acide que celui du* précédent. Ces fruits se mangent crus ou cuits au four. On en fait aussi des confitures et d'excellentes gelées, qui sont à la fois rafraîchissantes et légèrement astringentes. La jeune écorce et les feuilles des *Goyaviers blanc* et *rouge* sont usitées comme astringentes, et l'on emploie encore leurs feuilles pour préparer des bains *médicinaux qui sont en grand usage* au Brésil. Les rameaux et les feuilles du *G. aromatique* (*Ps. aromaticum*), vulgairement appelé *G. de montagne* et *Citronnelle de la Guyane*, s'emploient aux mêmes usages. D'autres espèces du même genre, telles que le *Ps. Cattleyanum* et le *Ps. albidum*, produisent aussi des fruits excellents. L'*Eugenia cauliflora*, appelé au Brésil *Jabuticaba ou Jaboticaburas*, donne également des fruits fort agréables, que la culture améliorerait sans doute encore : on en fait une sorte de vin très-agréable, du sirop, etc. Ceux de l'*Eug. dysenterica*, de l'*Eug. Michelii*, et de l'*Eug. brasiliensis*, sont tous, selon Martius, d'excellents fruits de dessert. Les baies du *Myrte commun*, particulièrement de la *variété à fruit* blanc, sont estimées dans l'Archipel grec. Les *Pommes-roses* de l'Orient sont surtout produites par l'*Eugenia malaccensis*, l'*Eug. aquea*, et l'*Eug jambos*, vulgairem. appelé *Jamrose* et *Jambosier : ce* sont des fruits *fort estimés dans les* pays qu'habitent ces espèces de Myrtacées. Au Malabar, on mange aussi les fruits au suc tempérant et rafraîchissant du *Sonneratia acida* (*Aubletia caseolaris*, Gærtn.), vulg. nommé *Pagapate*. Les graines du *Grenadier commun* (*Punica granatum*) sont bien connues chez nous par leur saveur agréablement acidule : on s'en sert aussi pour préparer des boissons rafraîchissantes. *Le fruit du Myrte ugni* (*Myrtus ugni*) s'emploie au Chili pour fabriquer une liqueur alcoolique fort recherchée, que l'on dit comparable aux meilleurs vins muscats.—Tout le monde connaît l'espèce d'épice appelée *Clou de girofle*, qui *n'est autre* chose que la fleur non épanouie du *Giroflier* (*Caryophyllus aromaticus*) Ces boutons sont parfois employés en médecine comme toniques, excitants et stomachiques. L'huile essentielle qu'on en retire, et qu'on appelle *Huile* ou *Essence de girofle*, s'administre par gouttes dans les potions cordiales. Dans la carie des dents, on l'emploie fréquemment pour cautériser le nerf douloureux, en introduisant dans la cavité de la dent un peu de coton imbibé de cette huile. Mêlée avec un corps gras, on s'en sert quelquefois pour faire des frictions sur la peau, dans les cas de paralysie. Le Clou de girofle est encore fort usité par les parfumeurs pour les poudres de senteur, les sachets odorants, et son essence pour la fabrication des eaux spiritueuses. Lorsqu'on laisse les boutons parcourir leur période de développement, on obtient pour fruit une sorte de drupe, nommée *Anthofle*, *Antofle*, *Mère de girofle*, etc. *On confit ces fruits* au sucre, et on les mange comme digestifs, surtout dans les voyages maritimes. Les fragments des pédoncules sont employés, sous le nom de *Griffes de girofle*, par les parfumeurs, les liquoristes, etc. Les boutons du *Calyptranthes aromatica* peuvent se substituer avantageusement aux clous de girofle. La seconde écorce du *Myrtus caryophyllus* constitue la *Cannelle géroflée* qui possède les mêmes propriétés, mais à un degré moins éminent, que la Cannelle vraie : on l'appelle aussi *Cannelle bâtarde*, *Bois de girofle* et *Bois de crabe*. Le fruit desséché de l'*Eugenia acris* et de l'*Eug. pimenta*, appelé communément *Piment de la Jamaïque* et *Toute-épice*, est surtout employé dans l'art culinaire. La plante tout entière, et particulièrement le fruit, avant sa maturité, renferme une grande quantité d'huile essentielle, qui est un stimulant très-énergique et s'emploie souvent dans la carie dentaire. Ses baies écrasées sont carminatives, et stimulent vivement les fonctions digestives. Au Brésil, on emploie aux mêmes usages le fruit de l'*Eug. caryophyllus*, et, à Cumana, celui du *Myrtus tabasco*. Les anciens employaient comme condiment les boutons et les baies du *Myrte commun* (*Myrtus communis*): *aujourd'hui même, en Toscane, on s'en* sert en guise de poivre. Les Toscans fabriquent également avec ces baies une sorte de vin, appelé *Myrtidanum*. L'eau distillée de ses fleurs exhale un parfum très-agréable : elle était autrefois fort en usage comme cosmétique sous le nom d'*Eau d'ange*. Les feuilles du *Sizygium terebinthaceum* s'emploient à Madagascar pour préparer des bains aromatiques. Suivant Cooper, les deux faces de ses feuilles sont couvertes de petits poils glanduleux qui ont à leur sommet un renflement formé d'une matière brunâtre. L'huile volatile et de couleur verte, connue sous le nom d'*Huile de Cajeput, s'obtient en soumettant à la distillation les* feuilles du *Melaleuca Cajeputi*. Elle est remarquable par ses propriétés stimulantes, et s'emploie, soit à l'intérieur comme sudorifique, soit à l'extérieur, dans les rhumatismes chroniques. On la regarde encore comme carminative, céphalique, emménagogue, et antispasmodique. Elle possède en outre la faculté de dissoudre le caoutchouc.

Plusieurs espèces de Myrtacées se distinguent principalement par leurs propriétés astringentes. L'*Eucalyptus resinifera* produit une espèce de gomme Kino, qu'on vend parfois dans *les bazars médicaux de l'Inde. D'autres espèces d'Eucalyptus* fournissent du tannin en abondance : on en importe d'assez grandes quantités de la Nouvelle-Hollande en Angleterre. Les feuilles du *Myrte commun*, desséchées dans une étuve et réduites en poudre, peuvent remplacer le Sumac de Sicile. Celles de l'*Eugenia depauperata* et de l'*Eug. variabilis* s'emploient au Brésil comme astringentes. Le *Grenadier* (*Punica granatum*), communément cultivé dans les parties chaudes de l'Europe, et qui, en Perse, forme des bois tout entiers, jouit de propriétés médicales précieuses. La décoction de l'écorce de sa racine *constitue un anthelminthique très-énergique ; elle est surtout* utile contre le Ténia. Ses fleurs sont également toniques et astringentes. Il en est de même de l'écorce de son fruit : on en fait usage dans la leucorrhée, dans la dyssenterie chronique, etc. Enfin, le suc acidule de ses graines n'est pas sans utilité dans les fièvres bilieuses. — Quelques espèces sécrètent une gomme-résine douce, analogue à la Manne. L'*Eucalyptus robusta* renferme dans sa tige, entre les cercles concentriques annuels du ligneux, de grandes cavités remplies d'une gomme d'une belle couleur rouge ou vermillon. Dans la Nouvelle-Hollande, l'*Eucalyptus mannifera* exsude une substance muqueuse et saccharine, analogue à la Manne par son aspect ainsi que par ses qualités, mais qui est moins nauséabonde. D'autres espèces du même genre, observées aux environs de la baie Moreton et dans la Terre de Van-Diemen, produisent une sécrétion semblable qui, suivant Backhouse, se coagule sur les feuilles, puis tombe en fragments de la grosseur d'une amande. L'*Eucal. Gunnii* de la Tasmanie, donne, *quand on l'incise*, une grande quantité d'un liquide rafraîchissant et légèrement apéritif, qui, par la fermentation, acquiert les propriétés de la bière. Les feuilles du *Glaphyria nitida*, appelé par les Malais *Arbre de longue vie*, probablement parce qu'il se maintient à des hauteurs où les autres arbres cessent d'exister, s'emploient à Bencoulen en guise de Thé : aussi les indigènes lui donnent-ils le nom de *Plante à thé*. Diverses espèces de *Leptospermum* et de *Melaleuca* portent le même nom dans les colonies australiennes, où leurs feuilles s'emploient, en effet, en infusion théiforme. — D'après *les observations du célèbre de Candolle*, le bois des Myrtacées est généralement blanc et compacte ; cependant le bois pesant, dur et d'un brun sombre, communément appelé *Bois de fer*, avec lequel les indigènes des îles de la Mer du Sud font leurs lances et leurs massues, provient, dit-on, du *Metrosideros polymorpha* et de quelques espèces voisines. L'*Aki*, ou *Arbre de vie* de la Nouvelle-Zélande, le *Rata* et le *Pohutu kawa* du même pays, qui tous donnent un bois très-dur, appartiennent également au genre *Metrosideros*. — Enfin, les Myrtacées se recommandent encore par leur beauté. Tout le monde connaît *les jolies fleurs et l'aspect élégant du Myrte commun*, que les anciens avaient consacré à Vénus, ainsi que les magnifiques fleurs pourpres du *Grenadier* ; mais on cultive encore comme plantes d'ornement diverses espèces appartenant surtout aux genres *Callistemon*, *Eugenia*, *Melaleuca*, *Metrosideros*, *Tristania*, *Calothamnus*, *Bœckea*, etc.

MYRTE. s. m. T. Bot. Voy. MYRTACÉES. ‖ * *M. bâtard* et *M. des marais*, Noms vulgaires du Myrica galé, MYRICACÉES. — * *M. épineux* et *M. sauvage*, Noms vulgaires du Ruscus aculeatus, LILIACÉES.

MYRTIFORME. adj. 2 g. T. Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte. *Caroncules myrtiformes.*

* **MYRTILLE.** s. f. T. Bot. Voy. VACCINIÉES.

* **MYSCOLUS.** s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **MYSIS.** s. m. T. Zool. Voy. MACROURES.

MYSTAGOGUE. s. m. * **MYSTE.** s. m. (gr. μύστης, initié ; ἄγειν, conduire). T. Antiq. Voy. CÉRÈS.

MYSTÈRE. s. m. (latin. *mysterium*, chose cachée). T. Antiq. Se dit Des doctrines religieuses qui n'étaient communiquées qu'à quelques-uns, et des Cérémonies secrètes du culte qui se rapportait à ces doctrines. *Il se fit initier aux mystères d'Eleusis. Les profanes étaient écartés des mystères.* ‖ Particul., Dogme religieux dont l'intelligence est au-dessus de la raison humaine. *Toutes les religions ont leurs mystères.* — Se dit le plus souvent Des dogmes de la religion chrétienne, qui doivent être reçus comme articles de foi. *Les mystères de la foi. Le m. de la Trinité, de l'Incarnation. Le m. adorable du corps et du sang de Jésus-Christ. Il faut adorer les mystères sans vouloir les approfondir.* — *Célébrer les saints mystères*, Célébrer le sacrifice de la messe. *Participer aux saints mystères*, Communier. ‖ Par analog., se dit Des opérations secrètes de la nature qui sont au-dessus de la pénétration humaine. *Étudier, approfondir, pénétrer les mystères de la nature. Les mystères du cœur humain.* ‖ Figur., *Mystère*, se dit De ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. *Les mystères de la politique. C'est un m. qu'on ne peut pénétrer. Enfin, il nous révéla le m. de sa naissance. Le plus profond m. enveloppe son existence. Il y a quelque m. caché là-dessous.* — On dit aussi : *Les mystères de la poésie, de l'éloquence. Ce peintre connaît tous les mystères de son art.* ‖ En parlant Des précautions que l'on prend pour ne pas être entendu, pour ne pas être observé, on dit encore figurém. : *Ils se sont entretenus avec beaucoup de m. Ils sont sortis en grand m.* ‖ Fig., se dit encore Des difficultés que l'on fait touchant quelque chose. *Pourquoi faire tant de m. pour nous dire ce que tout le monde sait? Faut-il faire tant de m. pour si peu de chose? Je n'entends pas tous ces mystères.* — On dit dans le même sens : *Il n'y a pas grand m. à cela*, Cela n'est pas difficile à faire. *C'est donc là que gît le m. Voilà un beau m.* ‖ *Faire m., faire un m. d'une chose*, La tenir secrète, la cacher avec soin. *Il fait m. de sa naissance. Il n'en fait pas m. Il fait m. de tout. Il fait m. des moindres choses.* — On dit, dans le même sens, *Mettre du m. à quelque chose*, et, proverb., *Il est tout cousu de petits mystères ; Il est tout m. de la tête aux pieds.* ‖ T. Littér. Voy. DRAMATIQUE.

Enc.—I. THÉOLOGIE.-- Les *Mystères* sont des vérités que nous ne pouvons connaître que par la révélation, et que nous ne pouvons comprendre, même quand elles nous ont été révélées. Ces vérités sont un pur objet de foi, et notre raison doit s'humilier devant elles. C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait de rien par la parole divine ; c'est par elle que nous sommes instruits de la déchéance du genre humain par suite de la faute de notre premier père, c'est par elle que nous connaissons les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, ceux de la grâce et des sacrements, ainsi que l'éternité des récompenses pour le juste et des peines pour le pécheur. Or, toutes ces vérités, nous les concevons par la foi, mais nous ne les comprenons pas. « *Concevoir* un objet, dit Fénélon, c'est en avoir une connaissance qui suffit pour le distinguer de tout autre objet avec lequel on pourrait le confondre, et ne connaître pourtant pas tellement tout ce qui est en lui, qu'on puisse s'assurer de connaître distinctement toutes ses perfections, autant qu'elles sont en elles-mêmes intelligibles. *Comprendre* signifie connaître distinctement et avec évidence toutes les perfections de l'objet, autant qu'elles sont intelligibles. Il n'y a que Dieu qui connaisse infiniment l'infini ; nous ne connaissons l'infini que d'une manière finie. » C'est précisément parce que l'infini est incompréhensible à notre intelligence finie que nous sommes tenus de confesser et de croire les mysteres, quoique nous ne les comprenions pas. Il suffit que nous soyons assurés que ces mystères ont été révélés de Dieu. Cette soumission de notre raison devant ces vérités doit nous être d'autant moins pénible qu'ici-bas même, l'homme est entouré de mystères. En effet, la plupart des phénomènes du monde matériel, aussi bien que ceux du monde spirituel, dépassent la portée de notre intelligence. La science constate la succession régulière des phénomènes, c'est ce qu'elle décore du nom de *lois ;* mais elle ne nous apprend rien sur la cause de cette succession. Ainsi, nous savons positivement, par le témoignage de nos sens, que le mouvement se communique et passe d'un corps à un autre, et cependant nous ignorons absolument comment s'opère cette communication. La génération régulière des êtres vivants est de même un mystère de la nature que nul homme ne révoque en doute, bien que l'explication de ce fait nous échappe entièrement. D'un autre côté, par le sentiment intérieur qui nous entraîne aussi nécessairement que l'évidence, nous sommes convaincus que nous possédons une âme, qu'elle est le principe de nos actions et de nos mouvements, et cependant il nous est impossible de concevoir comment une substance immatérielle peut agir sur une substance matérielle. Or, il n'y a pas de différence entre les mystères de la religion et ceux de la nature. Seulement, ceux-ci sont abandonnés aux disputes des savants, tandis que ceux-là, étant le résultat de la révélation, sont obligatoires et précis. Nous sommes, relativement à ces derniers, à peu près comme les aveugles-nés qui sont obligés de croire qu'il y a des couleurs, des tableaux et des miroirs, sur le témoignage des autres hommes. — On a objecté, il est vrai, que les mystères de la nature ne sont point contradictoires, tandis que ceux que nous propose la révélation contredisent les lois de notre raison. Cet argument n'est que spécieux ; les mystères de la religion sont *au-dessus* de notre raison, mais ils ne sont point *contre* elle. Il est d'ailleurs facile de montrer le vice de logique dans lequel tombent les ennemis des mystères. « Si, par exemple, dit Bergier, on se forme de la nature et de la personne divine la même idée que nous avons de la nature et de la personne humaine, on trouvera de la contradiction à dire que trois personnes divines ne sont pas trois dieux, de même que trois personnes humaines sont trois hommes ; et l'on conclura encore que deux natures en J.-C. sont deux personnes. Mais la comparaison entre une nature infinie et une nature bornée est évidemment fausse. » De même, continue le savant apologiste, « quand nous comparons la manière d'être du corps de J.-C. dans l'eucharistie, à la manière dont les autres corps existent, il nous paraît que ce corps ne peut pas se trouver dans plusieurs lieux au même moment, ni être sous les qualités sensibles du pain, sans que la substance du pain y soit aussi. Mais nous ignorons en quoi consiste la substance des corps séparés de leurs qualités sensibles, et nous avons tort de comparer le corps sacramentel de J.-C. aux autres corps. » Les prétendues contradictions que l'on a cru trouver dans la croyance aux mystères, proviennent donc uniquement, comme on voit, de ce qu'on a voulu établir des analogies entre des choses qui ne se peuvent comparer, entre les attributs de Dieu et ceux des créatures, entre l'infini et le fini.

II. ANTIQUITÉ. — Les anciens donnaient le nom de *Mystères* (μυστήρια, *initia*) à des institutions sacrées qui avaient pour objet de célébrer certains rites et d'initier à la connaissance de certains principes religieux. Elles étaient ainsi nommées du secret absolu qu'était obligé de garder à leur sujet quiconque était admis à la célébration de ces rites et à la connaissance de ces doctrines. Cette obligation explique également la rareté et l'insuffisance des renseignements qui nous sont parvenus sur les mystères du paganisme. Ces institutions paraissent avoir été primitivement locales, c'est-à-dire propres à une tribu ou à une ville ; mais, par la suite, plusieurs d'entre elles se répandirent dans d'autres contrées. En outre, bien que les mystères à l'origine fussent liés au culte de quelque divinité particulière, comme les Dionysiaques au culte de Dionysios ou Bacchus, les Éleusinies au culte de Cérès, les mystères phrygiens à celui de Cybèle et d'Atys, etc., ils paraissent avoir offert les plus grandes analogies, à ce point que plus tard on vit se confondre ensemble les mystères de Bacchus et ceux de Cérès, les mystères d'Atys et ceux d'Adonis. On n'était admis aux mystères qu'après une initiation préalable, et, quand l'époque de leur célébration devait avoir lieu, les initiés ou *Mystes* étaient tenus de se soumettre, afin de se purifier, à des lustrations et à des jeûnes préparatoires. Les cérémonies extérieures consistaient, comme dans les autres cultes, en danses, en chants, en processions et en sacrifices ; néanmoins, plusieurs de ces cérémonies avaient une signification symbolique particulière, de telle sorte que leur intelligence échappait aux étrangers. Il y avait aussi des rites secrets, où il y a lieu de croire que les prêtres disposaient toutes choses pour agir à la fois sur le moral et sur le physique des initiés. Quant aux doctrines particulières qui étaient enseignées dans les mystères, il serait absurde de supposer qu'elles renfermassent rien d'immoral. L'accusation banale d'immoralité n'a jamais manqué à aucun culte secret, même au culte chrétien, lorsque ce dernier se célébrait dans l'ombre des catacombes. Loin de là, il semble que les doctrines révélées aux initiés dans les mystères antiques portaient sur ces trois points fondamentaux, l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, et l'expiation comme moyen de purification de l'homme. Les passages suivants, auxquels nous en pourrions joindre plusieurs autres, indiquent suffisamment la nature et la tendance des doctrines qui formaient l'enseignement des mystères. « Par l'expiation, dit Ovide, tout crime, toute trace du mal sont effacés. Cette opinion vient de la Grèce où le criminel, après les cérémonies lustrales, semble dépouiller son forfait. » Suivant Cicéron, « Les initiations n'apprennent pas seulement à être heureux dans cette vie, mais encore à mourir avec une meilleure espérance. » Et le grand lyrique de la Grèce, Pindare, s'écrie : « Heureux celui qui descend sous la terre ainsi initié ; car il connaît la fin de la vie, il connaît le royaume donné par Jupiter. » — Les mystères les plus célèbres de la Grèce étant ceux d'Éleusis, nous sommes entrés, au mot *Cérès*, dans quelques détails à leur sujet. On peut consulter en outre les ouvrages de Sainte-Croix, de Lobeck, de Limburg-Brouwer, et de Creuzer sur cette matière.

MYSTÉRIEUSEMENT. adv. D'une façon mystérieuse, d'une manière cachée. *Les prophètes ont parlé m. Cet homme se conduit m. en tout.*

MYSTÉRIEUX, EUSE. adj. Qui contient quelque sens caché, quelque secret. *Ce culte était plein de cérémonies mystérieuses. Les sens m. de la Bible.* ‖ En parl. Des choses de la vie, se prend ordinairement en mauvaise part. *Il y a quelque chose de m. dans cette affaire. Ils ont eu un entretien m. Il a une conduite mystérieuse.* ‖ En parlant Des personnes, sign. Qui fait mystère de choses qui n'en valent pas la peine. *C'est un homme fort m. Il est m. en toutes choses.* Fam.

* **MYSTICISME.** s. m. T. Philos. et Relig.

Enc. -- Ce mot s'emploie dans le langage de la philosophie et dans celui de la religion.

I. En Philosophie, on appelle *Mysticisme*, la doctrine de ceux qui prétendent substituer le sentiment à la raison comme moyen de connaître. De ce que la raison peut s'égarer, les philosophes mystiques en concluent qu'elle s'égare toujours, et ils en condamnent l'usage. Suivant eux, c'est par le cœur seul que l'homme peut atteindre l'infini et se mettre en rapport avec Dieu. Mais les mystiques, dans cette condamnation de la raison, n'oublient qu'une chose, c'est de se rendre compte de la manière dont nous parvenons à connaître la vérité. Lorsque notre cœur s'attache à une vérité, c'est qu'auparavant elle a été acquise par notre intelligence. Il est très-vrai que l'amour, quand il s'attache à une idée vraie, exerce sur nous une puissance supérieure à celle de la raison, parce qu'il retentit dans les parties les plus intimes de notre âme et s'empare de nous tout entier ; mais il ne possède pas par lui-même la faculté de connaître. Cette intuition spontanée que les mystiques attribuent au sentiment est une pure hypothèse, ou plutôt une confusion. C'est bien en effet par une sorte d'intuition que nous atteignons les vérités qui dépassent la sphère de l'expérience et de l'observation, soit externe, soit interne, mais cette intuition appartient exclusivement à la raison elle-même. Si la philosophie mystique ne péchait que par le vice d'analyse que nous venons de signaler, que par cette confusion qui lui fait attribuer au sentiment ce qui vient de la raison, il n'y aurait pas à s'en inquiéter autrement. Mais par suite même de cette confusion, elle tend à bannir l'usage de la raison et de l'intelligence. S'imaginant que le sentiment peut atteindre d'un bond les vérités premières, elle ne doute pas qu'il n'en soit de même pour les vérités de tout autre ordre. Dès lors, à quoi bon l'intelligence humaine? A quoi bon la réflexion? Et aussitôt la porte est ouverte à toutes les fantaisies, à toutes les divagations d'une imagination sans frein. Bien plus, la réflexion mise à l'écart comme entachée d'impiété, comment distinguer le sentiment de la sensibilité purement physique? Et voilà tous les désordres des sens en délire qui s'introduisent sous le couvert du m. Le m. en philosophie est donc une erreur qui ne saurait se maintenir dans le cercle de la pure métaphysique ; tôt ou tard, l'erreur se glisse dans la sphère de la vie intellectuelle et morale. Pour avoir voulu s'élever au-dessus de sa nature, l'homme tombe au-dessous ; pour avoir méconnu l'une de ses facultés, il perd l'usage de toutes les autres.

II. Le m. dont nous venons de parler n'a rien de commun avec la subordination de la raison à la foi qu'exige la Religion. Ici, la subordination de la raison est légitime. En effet, indépendamment des vérités que l'homme peut atteindre au moyen des facultés, et spécialement de la raison, que Dieu a mises en lui, la religion nous enseigne des vérités absolument inaccessibles à cette même raison. Il est donc nécessaire que notre raison s'humilie et se soumette ; toutefois cette soumission de notre intelligence n'implique point la condamnation de nos facultés, et n'exige point que nous renoncions à leur usage et à leur application aux vérités qui n'ont point le caractère de mystères. La subordination de la raison à la foi dans les choses de la révélation est si loin d'être l'abdication de la raison, que c'est elle-même qui comprend la nécessité et le devoir où elle est de se soumettre : c'est la raison qui conduit l'homme à la foi. A diverses époques cependant, il s'est trouvé des théologiens qui ont plus ou moins imité les philosophes mystiques, et ont prétendu condamner la raison d'une manière aussi absolue que ces derniers. Nous avons montré ailleurs le vice de leur raisonnement (v. CERTITUDE et FOI). Au reste, beaucoup d'entre eux se sont chargés de démontrer eux-mêmes par les erreurs où ils sont tombés, que Dieu, en nous donnant la raison, ne nous a point fait un présent inutile et que nous devions mépriser. Si d'autres n'ont pas commis les mêmes erreurs, c'est qu'ils se sont sagement maintenus dans les limites de l'enseignement de l'Église : ils ont allié simplement une métaphysique défectueuse à une théologie saine et raisonnable, qui n'était point leur œuvre. Dans le langage de la Religion, le mot *mysticisme* se dit encore des auteurs qui ont écrit sur les vérités religieuses, et particulièrement sur les vérités révélées, en s'attachant surtout aux points par lesquels elles s'adressent au sentiment proprement dit. L'amour de Dieu et de son divin Fils, la contemplation des bienfaits dont la Providence a comblé l'homme, le doux et ineffable mystère de la rédemption, le culte d'amour et de reconnaissance que nous devons à la Divinité, tels sont les principaux objets de ces écrits. Mais ces ouvrages renferment moins des doctrines particulières que des effusions d'amour et de charité ; ils s'adressent à la foi déjà existante plutôt qu'ils ne se proposent d'amener à la foi, ils sont salutaires et sains, parce qu'ils respirent le pur amour de Dieu et le proposent pour mobile de toutes nos actions. Ce mysticisme n'a plus aucun rapport avec la philosophie, mais seulement avec la dévotion. C'est la nourriture spirituelle des âmes tendres qui ne connaissent pas le doute et sont humblement soumises à la foi. L'*Imitation de Jésus-Christ*, communément attribuée à Gerson, est en ce genre un modèle inimitable. Mais ici encore, il y a un excès à éviter, c'est de réduire la vie à la contemplation pure et d'inspirer l'oubli des œuvres, c'est de jeter l'âme dans un état de quiétisme et d'indifférence, qui tend à anéantir son activité.

MYSTICITÉ. s. f. T. Religion. Tendance au mysticisme ; Caractère de ce qui est mystique. *Il donne dans la m. Ce livre respire une douce mysticité.*

MYSTIFICATEUR. s. m. Celui qui aime à mystifier, qui a l'habitude de mystifier.

MYSTIFICATION. s. f. Action de mystifier.

MYSTIFIER. v. a. (lat. *mysterium*, chose secrète;

facere, faire). Abuser de la crédulité de quelqu'un pour s'amuser à ses dépens. *Il a été mystifié de la manière la plus plaisante.* = Mystifié, ée. p. = Conj. V. Prier.

MYSTIQUE. adj. 2 g. (lat. *mysticus*). Figuré, allégorique ; ne se dit que Des choses de la religion. *Le sens m. de ce passage de l'Écriture. L'Église est le corps m. de* Jésus-Christ. ‖ Qui raffine sur les matières de dévotion, sur la spiritualité. *Écrivain m. Livre m.* — Se dit aussi subst. *Les vrais, les faux mystiques.* ‖ * T. Jurispr. *Testament m.*, Voy. Testament.

MYSTIQUEMENT. adv. Selon le sens mystique.

MYSTRE ou ***MYSTRUM.** s. m. (grec. μύστρον, cuiller). T. Métrol. anc. Voy. Capacité.

MYTHE. s. m. (gr. μῦθος, fable). V. Mythologie.

***MYTHIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport aux mythes, qui est fondé sur un mythe. *Les poëmes mythiques de l'Inde. Une légende m. Explication mythique.*

***MYTHOGRAPHE.** s. m. (gr. μῦθος ; γράφω, écrire). Écrivain qui a recueilli, compilé des mythes. *Les mythographes grecs.*

MYTHOLOGIE. s. f. (gr. μῦθος; λόγος, discours).

Enc. — I. La *mythologie* est l'ensemble des *mythes*, c.-à-d. des récits fabuleux qui forment généralement le fond de la religion de tous les peuples, à l'origine de leur histoire. Dans un sens plus large, elle est aussi la science qui interprète et explique ces mythes. — On se représente vulgairement les *mythes*, soit comme des fictions arbitrairement créées par l'imagination des poëtes, soit comme des mensonges forgés par les prêtres pour tromper la multitude et la dominer ensuite au moyen du culte et de la crainte des dieux dont le sacerdoce était l'interprète. Mais telle n'est point l'origine des mythes : ils ne sont l'œuvre, ni des poëtes, ni des prêtres, et les uns et les autres y ajoutaient une foi entière, tout comme le vulgaire. Les mythes sont une production spontanée de l'esprit humain à certaines époques primitives de son histoire ; ils sont l'expression la plus concrète des idées, des sentiments et de la civilisation des nations ; ils sont l'œuvre de tous, et se développent suivant le génie propre à chaque race. La mythologie est née du besoin de représenter d'une manière concrète toutes choses, les attributs de Dieu, les forces de la nature, les phénomènes physiques, les vérités morales, les traditions relatives aux premiers âges de l'histoire. Dans son enfance historique, l'homme est incapable d'analyser les phénomènes et de concevoir la vérité d'une manière abstraite. Mais, par la puissance de son imagination, qui est alors sa faculté prédominante et la plus active, il crée toutes choses à son image ; en d'autres termes, il personnifie tout ce qu'il aperçoit, tout ce qu'il conçoit, tout ce qu'il croit : c'est lui-même qu'il voit partout et toujours. Il résulte de là, comme l'observe Creuzer, que, « dans le mythe, le fond et la forme sont inséparables, l'idée fait corps avec le fait, que ce fait soit une realité qui donne à l'idée sa forme, ou qu'il ne soit autre chose que cette forme même sous laquelle se produit l'idée. » Le *symbole* se distingue du mythe en ce qu'il est une image muette, un emblème visible, qui offre à l'esprit, en quelques traits capables de le frapper vivement, la pensée tout entière ; c'est un assemblage de formes plus ou moins significatives qui rendent l'idée d'une manière imparfaite, mais simultanée. Le *mythe*, au contraire, est un récit dans lequel toutes les personnifications creées par l'esprit de l'homme agissent comme l'homme lui-même, et qui exprime, sous cette forme individualisée, un fait ou une idee. Quant à l'*allégorie*, elle ne saurait être confondue avec le mythe. Tandis que celui-ci est une création spontanée et inconsciente, l'allégorie est le produit de la réflexion et a conscience d'elle-même. Ainsi que l'indique son nom, elle dit une chose et en pense une autre. Il suit de là qu'il est facile de pénétrer le sens de l'allégorie, d'en dégager la pensée, de la présenter d'une manière abstraite et générale. Il en est tout autrement du mythe et du symbole, où l'image et la pensée sont étroitement unies, parce qu'elles ont été élaborées ensemble et sont sorties du même travail intellectuel.

II. La formation des mythes ne peut guère se ramener à des principes fixes et à des règles générales, et il n'est pas non plus possible de les classer, c'est-à-d. de les diviser en catégories absolument distinctes. Cette impossibilité tient à la manière même dont les mythes se sont formés, à l'indistinction primordiale des phénomènes et des conceptions qui en ont été l'origine, et à la combinaison qui ne tarda pas à s'opérer entre des mythes de source diverse. L'une des sources les plus abondantes des créations mythiques est l'ensemble des phénomènes naturels. Dans tous ces phénomènes, l'esprit de l'homme primitif entrevoit un pouvoir mystérieux qu'il compare à la force propre qui l'anime lui-même. En conséquence, chacun d'eux lui apparaît comme une puissance individuelle, comme un être personnel, mais supérieur à l'homme lui-même. De là cette multitude de divinités particulières, qui ont des sexes différents, qui ont chacune leur domaine spécial, et dont la puissance est propice ou malfaisante. Dans tous les cas, la divinité doit être adorée, ici pour la conjurer, là pour la remercier ou pour gagner sa bienveillance. La langue a été aussi une mère féconde des dieux, ainsi que l'a surtout démontré Max Muller. Comme elle était extrêmement figurée et toute remplie d'images, les mots exprimant les choses furent souvent considérés, surtout en passant d'une peuplade à l'autre, pour des noms de personnages réels, lesquels devinrent le point de départ de mythes particuliers. Les mythes de ce genre forment les *mythes physiques* proprement dits, parmi lesquels on doit remarquer les *mythes astronomiques*, tant à cause de leur importance qu'à cause de leur généralité, car on les retrouve presque identiques, bien que sous des noms divers, chez des peuples fort éloignés les uns des autres. Les *mythes légendaires* ou *héroïques* forment aussi une classe fort nombreuse. Ils comprennent les faits de l'histoire primitive, les récits des migrations des tribus, les événements nationaux, les traditions relatives à certains personnages réels, aux dynasties des chefs des peuples, etc. On qualifie communément ces mythes du titre d'*historiques*, mais à tort suivant nous, car il nous est absolument impossible, faute de critérium, de déterminer ce qu'il peut y avoir de réel, d'historique, au fond de ces mythes, ou même de reconnaître si la légende représente un être réel, une personne véritable, symbolisée et idéalisée, ou si elle n'est que l'expression d'une idée individualisée et anthropomorphisée. Quant à la qualification de *traditionnels* qu'on leur a également appliquée, elle est tout à fait impropre, car elle convient également à tous les mythes et se rapporte uniquement à leur mode de transmission. Par le même motif qu'il personnifiait les forces extérieures de la nature, l'homme, dans ces temps primitifs, personnifia aussi ses forces intérieures, les pouvoirs de son esprit, ses facultés morales, ses qualités physiques, ses vertus et même ses faiblesses. Les vérités les plus hautes comme les plus vulgaires de la morale, ont aussi reçu de l'imagination des peuples une forme concrète, palpable et vivante : elles sont devenues des personnes. Enfin plus tard, l'homme anthropomorphisa jusqu'aux attributs propres de la divinité, tels que la raison les lui révélait dans le monde extérieur ou dans sa conscience, et cela longtemps encore après l'époque où il les identifiait avec les forces de la nature ou avec les facultés humaines. Ces mythes sont qualifiés, selon leur signification, de *mythes moraux* et de *mythes théologiques*.

III. Dans le cours des siècles, les mythes primitifs reçurent des modifications plus ou moins profondes. Ces modifications, dont il n'est possible que d'indiquer le sens général, se sont surtout produites sous l'influence de la poésie et de la philosophie. L'action de la poésie et celle de la philosophie furent d'abord simultanées : elles se révèlent dans les théogonies et dans les épopées primitives qui nous présentent de véritables travaux de coordination dans ces généalogies divines où le poëte fait naitre les dieux les uns des autres, non point arbitrairement, mais dans un ordre qui correspond en général à la géneration des phénomènes de la nature, des facultés intellectuelles de l'homme et de ses conceptions métaphysiques. Plus tard, les poëtes, en s'emparant des mythes qui faisaient le fond de la religion des peuples, les embellissent de leurs propres fictions, et souvent, sans s'en rendre compte, altèrent complétement leur signification. Puis, la foi aux choses divines commençant à devenir moins absolue, ils se permettent de les modifier sciemment, dans un but moral et religieux, afin de présenter les dieux sous des couleurs plus dignes de la majesté divine, et les héros sous des couleurs moins barbares et plus humaines. De là, à traiter les mythes comme de pures allégories, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut fait par la philosophie. Quant aux arts plastiques, ils ne cessèrent de se conformer à la conception poétique dominante à leur époque. Les peintres et les sculpteurs représentèrent les personnages mythiques tels qu'ils étaient décrits par les poëtes contemporains.

IV. Lorsque la philosophie, à la suite de Socrate, de Platon et des sophistes, se fut élevée à des notions de la Divinité plus vraies que celles qui étaient enveloppées dans les mythes populaires, et à des idées plus exactes relativement aux forces et aux phénomènes de la nature que celles qui régnaient avant eux, elle dut naturellement chercher à s'expliquer comment s'etait produite la religion populaire, comment s'étaient formés ces récits mythiques, où les dieux et les héros jouaient dans une multitude de cas un rôle si indigne de la majesté divine, si opposé aux notions de la morale la plus vulgaire. L'explication la plus simple qui se présenta à l'esprit des philosophes, fut de considérer les mythes comme des allégories qu'auraient imaginées les anciens sages pour mettre à la portée du vulgaire des vérités qu'il n'aurait pas été capable de comprendre si elles n'eussent été enveloppées du voile de la fiction. Cette manière de traiter la mythol. devait avoir pour conséquence inévitable de la livrer à l'arbitraire des interprétations. En effet, chaque école philosophique voulut retrouver dans les mythes ses propres idées et ses propres conceptions, de sorte que le chaos se fit de plus en plus dans la mythol. grecque à mesure qu'on voulut la rendre plus raisonnable. En même temps que les uns attribuaient généralement aux mythes une signification allégorique, les autres leur attribuaient une signification exclusivement historique. Évhémère, par ex., ne voulait voir dans les mythes que l'apothéose des grands personnages de l'histoire, législateurs, rois, conquérants, etc. Quelque etroit, pour ne pas dire faux, que fût ce mode d'interprétation, il obtint un grand succès, et le nom de son auteur y resta attaché. Lorsque le christianisme vint achever la ruine du polythéisme déjà en pleine décadence, les défenseurs de la mythologie essayèrent en vain, pour l'étayer, de combiner ensemble les deux systèmes de l'allégorie et de l'*évhémérisme*. Les premiers chrétiens, dans leur lutte contre le paganisme, ne virent dans la mythologie que la personnification et l'apothéose des passions humaines, et s'attachèrent surtout à signaler le côté frivole et licencieux des fables du polythéisme. Le paganisme une fois vaincu par la vraie religion, bien des siècles se passèrent avant que l'on songeât à étudier d'une manière philosophique les mythes des peuples anciens. Enfin, l'époque de la renaissance, en remettant en honneur l'étude des choses de l'antiquité, rappela l'attention des érudits sur cette partie si intéressante de l'histoire de l'esprit humain. Noël Conti, plus connu sous le nom de Natalis Comes (1551) et le chancelier Fr. Bacon (1609), recherchèrent particulièrement dans les mythes leur signification morale, et regardèrent la mythol. comme le dépôt de la sagesse antique. L'abbé Banier (1611), Samuel Bochart (1652), James Bryant (1760), et d'autres, essayèrent de donner de tous les mythes des explications purement historiques : ce sont les *Évhéméristes* modernes. Les partisans de cette école se sont surtout efforcés de faire dériver toute la mythol. de la tradition biblique qui aurait été défigurée et altérée graduellement à mesure que les hommes perdirent le souvenir de la véritable histoire primitive du genre humain. Gérard-Jean Vossius (1642) considéra les mythes comme renfermant la théologie du polythéisme, et la dériva, par une série de dégradations différentes selon les différents cultes païens comparés entre eux, des vérités enseignées aux hommes par la révélation primitive et la révélation mosaïque. Cette théorie a joui, au XVIIe siècle, d'une faveur très-grande. Néanmoins elle ne peut être acceptée, du moins dans son ensemble, par la critique moderne étayée d'une foule de recherches nouvelles dans le champ de l'antiquité grecque et de l'antiquité orientale. Ce qu'il y a de vrai dans le point de vue de Vossius, c'est que le polythéisme et sa luxuriante mythologie ont été précédés par la révélation primitive, c'est que l'homme a connu la vérité avant de se jeter dans l'erreur. Mais c'est forcer toutes les analogies que de prétendre lier toutes les conceptions mythiques des peuples aux vérités que la révélation primitive a enseignées aux enfants d'Adam, ou à celles que la révélation mosaïque a fait connaître aux descendants d'Abraham. Sans doute, il est impossible de méconnaître, pour quelques mythes particuliers, une relation plus ou moins intime avec ces vérités ou avec les événements dont l'Écriture Sainte nous a conservé la mémoire ; mais, pour l'immense majorité, les mythes sont nés de l'état intellectuel particulier où se trouvaient les peuples enfants, alors qu'ils avaient perdu le souvenir, et de leur origine, et de l'enseignement divin qu'avait reçu leur auteur commun. Au dernier siècle, le savant abbé Pluche (1739) essaya de montrer que les symboles et les rites des cultes anciens, que les légendes religieuses et les récits mythologiques des divers peuples se rapportaient à l'histoire de la nature, et particulièrement à celle du ciel. Cette *mythol. astronomique* a été développée par Dupuis (1780) avec un grand luxe d'érudition, mais aussi dans un esprit fort exclusif et dans des intentions stupidement hostiles au christianisme. D'autres idées bizarres se sont encore produites au sujet de l'origine de la mythologie. Ainsi, le Hollandais Jacob Tollius (1670) a rapporté à la chimie naissante l'histoire fabuleuse tout entière, et, de nos jours, Schweigger a gratifié la mythol. ancienne des découvertes les plus belles de la physique moderne, de celles du magnétisme et de la polarité, par exemple. Enfin, les dernières années du XVIIIe siècle ont vu appliquer à la mythol. une méthode nouvelle. La philologie unie à la philosophie est parvenue à jeter un grand jour sur la formation et sur la filiation des mythes, non-seulement dans le cercle limité de la mythol. gréco-romaine, mais dans le vaste cycle de la mythol. universelle. Inaugurée par Heyne, Voss, Ph. Buttmann, cette méthode a été plus largement appliquée par Fr. Creuzer, Guigniaut, Welcker, Ottf. Müller, et à cette heure elle continue, entre les mains de Pott, Windischman, Max Müller, etc., d'enrichir de découvertes aussi curieuses qu'intéressantes la science toute moderne de la mythol. comparée. — A l'exception de la *Biographie mythologique* de V. Parisot, tous nos ouvrages français sur la mythol. ayant fait plus que vieillir, nous recommanderons principalement deux ouvrages traduits de l'allemand : le *Dictionnaire* de Jacobi, traduit par Bernard, et le grand ouvrage de Creuzer traduit par Guigniaut, sous le titre de *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*. Nous devons dire que les notes et les additions, jointes à ce dernier par son savant traducteur, comblent une foule de lacunes de l'original, le rectifient sur un grand nombre de points, et ajoutent singulièrement à sa valeur.

MYTHOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la mythologie. *Livre m. Les récits mythologiques.*

MYTHOLOGUE. s. m. Celui qui traite de la science appelée mythologie. — On dit aussi *Mythologiste.*

***MYTILACÉS.** s. m. pl. T. Zool.

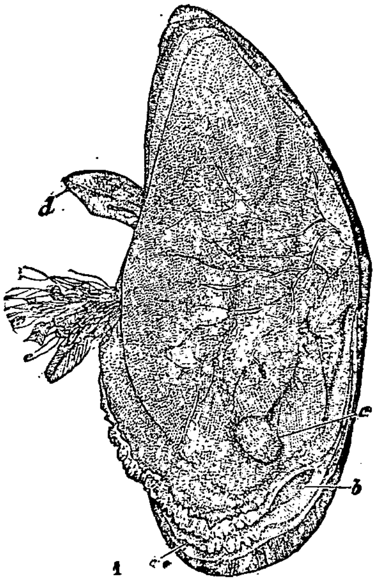

Enc. — La famille de *Mollusques* ainsi appelée est, dans la méthode de Cuvier, la seconde de l'ordre des *Acéphales testacés.* Elle tire son nom du genre *Moule* (*Mytilus*) qui en est le type. Les *Mytilacés* sont des bivalves dont le manteau est ouvert par devant, comme chez les Ostracés, mais avec une ouverture particulière pour les excréments. Ils ont aussi un pied distinct, qui leur sert, soit à ramper, soit à diriger et à placer leur byssus.

Les *Moules* proprement dites, ou *Moules de mer* (*Mytilus*), ont une coquille close, à valves de forme triangulaire, égales et bombées. La charnière, située sur l'un des côtés de l'angle aigu des valves, est munie d'un ligament étroit et allongé. La tête de l'animal est dans l'angle aigu ; le côté opposé de la coquille laisse passer le byssus ; le bord du manteau est frangé vers l'angle arrondi de la coquille, parce que c'est par là qu'entre l'eau nécessaire à la respiration ; le pied, qui ressemble à une langue, est muni postérieurement d'un byssus soyeux. La *M. commune* (*M. edulis*) a le sommet tout près de l'angle aigu. [Fig. 1. *Moule commune*, d'après Cuvier. L'animal est vu en entier dans sa valve droite : le bord du manteau *a* est plissé par la contraction; *b* est l'ouverture postérieure du manteau où aboutit l'anus ; *c* est le muscle adducteur des valves ; *d* le pied, et *e* le byssus.] Cette espèce abonde le long de toutes nos côtes, où elle se suspend souvent en longues grappes aux rochers, aux pieux, aux vaisseaux, etc. Il s'en fait une consommation considérable ; mais il arrive fréquemment que les Moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'une sorte d'empoisonnement, tels que douleurs à l'épigastre, tranchées, spasmes des organes respiratoires, etc.; le pouls d'abord fréquent, puis petit et serré ; le gonflement et la rougeur de la face; une éruption de taches pétéchiales; quelquefois des sueurs froides et souvent des mouvements convulsifs et du délire. On a attribué ces accidents à la présence d'un petit Crustacé, appelé *Pinnothère*, que l'on trouve souvent dans ces Mollusques, et au frai des Étoiles de mer quand ils s'en nourrissent, etc. Aucune des opinions émises à ce sujet ne paraît suffisamment fondée. En outre, ces indispositions étant beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, et même certaines personnes éprouvant des accidents graves pendant que d'autres, qui ont mangé d'un même plat de Moules, n'éprouvent aucun malaise, elles tiennent sans doute à une idiosyncrasie particulière. Néanmoins on doit, en général, s'abstenir de Moules du mois de mai à celui de septembre, temps pendant lequel ces accidents s'observent le plus fréquemment. Enfin il faut, dès que ceux-ci se manifestent, administrer un vomitif. Quelquefois aussi l'intensité des symptômes inflammatoires ou spasmodiques exige qu'on ait recours, soit à la saignée, soit à l'emploi des antispasmodiques.

Les *Modioles* (*Modiolus*) diffèrent des Moules par la position de leur sommet, qui est situé plus bas et vers le tiers de la charnière. Les *Lithodomes* (*Lithodomus*) ont la coquille oblongue presque également arrondie aux deux bouts, et les sommets tout près du bout antérieur [Fig. 2. Valve droite vue en dessus]. Ces Mollusques se suspendent d'abord aux pierres, comme les Moules ordinaires; mais ensuite ils y creusent des trous où ils se logent pour n'en plus sortir. Il y en a dans la Méditerranée une espèce fort commune, qui est un aliment assez agréable à cause de son goût poivré.—Les *Anodontes* vivent dans les eaux douces, et particulièrement dans les étangs, d'où leur nom vulgaire de *Moules d'étang*. Leur coquille, mince et peu bombée, n'a point de dents à la charnière, dont toute la longueur est occupée par un simple ligament. L'animal n'a pas de byssus; il rampe à l'aide de son pied, qui est très-développé. Parmi les espèces que nous possédons chez nous, nous nommerons l'*An. des cygnes* (*Anodontes cycneus*) dont les valves grandes, minces et légères, servent à écrémer le lait. Sa chair est tellement fade, qu'on ne peut la manger.—Les *Mulettes* (*Unio*), vulg. nommées *Moules des peintres*, ressemblent beaucoup aux Anodontes; néanmoins elles s'en distinguent aisément par la complication de leur charnière.

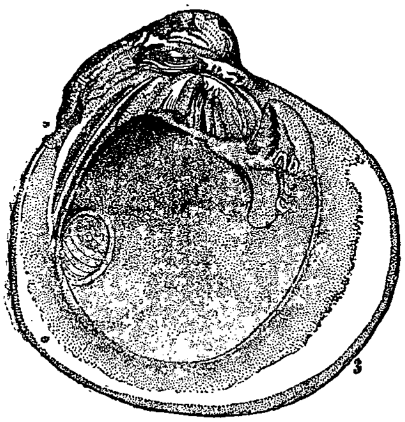

[Fig. 3. Valve gauche de la *Mul. obtuse* (*Unio obtusa*), vue en dedans.] Comme les précédentes, elles habitent les eaux douces, mais préfèrent les eaux courantes. On trouve dans le Rhin, dans la Loire, etc., une grande espèce appelée communément *Moule du Rhin*, dont la nacre est fort belle et qui produit quelquefois des perles susceptibles d'être employées dans la bijouterie : de là le nom d'*Unio margaritifera* que lui ont donné les auteurs.

Cuvier range encore dans sa famille des Myt. quelques Mollusques marins qui ont un animal semblable aux Mulettes et à peu près la même charnière, mais dont la coquille a les sommets plus bombés et des côtes saillantes allant du sommet aux bords. Tels sont les genres *Cardite*, *Cypricarde*, *Vénéricarde*, *Crassatelle*, etc. Nous citerons comme exemples de ce groupe la *Cardite pétoncle* (*Cardita petunculus*) [Fig. 4. Coquille vue en dessus), et la *Vénéricarde sillonnée* (*Venericardia sulcata*) [Fig. 5. Valve droite de la coquille vue en dessus]. Cette dernière habite la Méditerranée, sur les côtes de France et d'Italie.

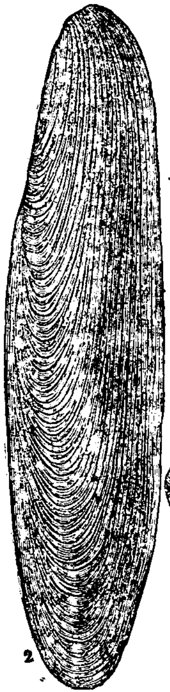

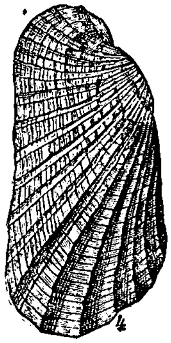

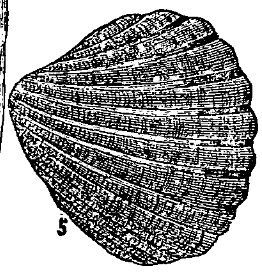

MYURE. adj. 2 g. (grec. μῦς, rat; οὐρὰ, queue). T. Méd. Voy. Pouls.

***MYXINE.** s. f. (gr. μύξα, mucosité). T. Ichth. Voy. Cyclostomes.

N

N. s. f. et m. La quatorzième lettre et la onzième consonne de notre alphabet.

Obs. gram. — Cette lettre se nomme *enne* ou *ne*, suivant qu'on adopte l'ancienne épellation ou la nouvelle. Dans le premier cas, son nom est féminin, tandis qu'il est masculin dans le second.—En français, la consonne N conserve le son qui lui est propre, toutes les fois qu'elle commence une syllabe, soit au commencement, soit dans le corps d'un mot, comme dans *Nager*, *nitre*, *canal*, *Ninive*. Il n'y a d'exception que pour *enivrer* et ses dérivés, et le verbe *enorgueillir*, qui se prononcent *an-nivrer*, *an-norgueillir*. — Lorsque N, au contraire, termine la syllabe, elle est simplement le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *An*, *ban*, *tyran*, *ancre*, *en*, *lien*, *jardin*, *indice*, *ingrat*, *on*, *mon*, *baron*, *onde*, *un*, *aucun*, *enfoncer*, *contondant*, etc. On excepte de la règle certains mots dérivés.—Lorsque N est suivie d'une autre N, la seconde seule se prononce : ainsi *Anneau*, *année*, *innocent*, etc., se prononcent *A-neau*, *a-née*, *i-nocent*, etc. Il y a toutefois des exceptions pour une dizaine de mots : *Annales*, *annexe*, *annuler*, *cannibales*, *inné*, *innovation*, *connivence*, et les noms propres *Porsenna*, *Apennin*, *Cincinnatus*, *Linné*, dans lesquels les deux consonnes se font sentir. Les mots *ennoblir*, *ennui*, et ses dérivés, sont les seuls où la première N rende nasale la voyelle qui précède. — Enfin, il faut observer que dans plusieurs mots terminés par la lettre N comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par une H muette. Premièrement, si un adjectif terminé par une N nasale se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, et que ce nom commence par une voyelle ou par une H muette, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *Bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon âme*, *ton honneur*, *son histoire*, etc. On prononce encore de même les adjectifs *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *Un excellent ouvrage. Mon intime et fidèle ami. Ton unique espérance. Son entière et totale défaite*, etc. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par une H muette. *Ce projet est vain et blâmable. Un usage ancien et respectable. Un point de vue certain avec des moyens sûrs*, etc. — Le nom *Bien*, en toute occasion, se prononce avec le son nasal, sans faire entendre l'articulation *ne*. On prononce *Ce bien est précieux*, comme *Ce bien m'est précieux*; *Un bien honnête*, comme *Un bien considérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après *bien* adverbe ; c'est lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, et que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par une voyelle ou par une H muette. *Bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, etc. Si l'adverbe *bien* est suivi d'un autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, la lettre N n'y est plus qu'un signe de nasalité : *Il parlait bien et à propos.*—Le mot *En*, soit préposition, soit particule relative, fait aussi entendre l'articulation *ne* dans certains cas, et ne le fait pas entendre dans d'autres. Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou par une H muette, on prononce l'articulation : *En homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, etc. On fait de même lorsque la particule relative *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par une H muette : *Vous en êtes assurés. En a-t-on parlé ? Nous en avons des nouvelles*, etc. Mais si *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante : *Parlez-en au ministre. Allez-vous-en au jardin*, etc.—*On* avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation : *On aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, etc. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes : *A-t-on eu soin ? Est-on ici pour longtemps ? En aurait-on été assuré ?* etc. — N fait encore fonction de simple signe orthographique auxiliaire dans la représentation de l'articulation mouillée que nous figurons par GN, comme dans *Digne*, *règne*, *trogne*, etc. Enfin, N est tout à fait muette dans les terminaisons des pluriels de verbes où elle suit un E muet : *Ils aiment*, *ils finissent*, *ils reçoivent*, *ils combattent*.

Enc.—Notre N correspond au *nu* des Grecs, qui dérive lui-même du *nun* ou *noun* des Phéniciens. Cette lettre figure rarement dans l'épigraphie latine ; elle y représente ordinairement les mots *Ne*, *nuncupare*, *nomen*, *noster*. Deux *NN* signifient *nostri*. Chez les Romains, sur un acte authentique, les initiales *N. P.* étaient l'abréviation de *notarius publicus*. Enfin, N, comme signe numéral, valait 900, et, quand il était surmonté d'un trait horizontal, 900,000. En français, N, initiale du mot *nom*, indique un nom propre qu'on ignore. Il s'emploie aussi, comme abréviation, pour signifier les noms propres : *Napoléon*, *Nicolas*, *Narcisse*, *Neptune*, etc. N ou N. B., pour *nota*, *nota bene* (remarquez, remarquez bien), s'écrit en tête d'un compte ou d'un passage sur lequel on veut particulièrement appeler l'attention. N° veut dire *numéro* et se met devant un numéro d'ordre. N.-S. et N.-D. sont des abréviations, celui-ci de *Notre-Dame*, celui-là de *Notre-Seigneur*. Enfin, dans les traités de géographie et les ouvrages de voyages, on écrit N. pour *Nord*, N.-E. pour *Nord-Est*, N.-O pour *Nord-Ouest*.

NABAB. s. m. (ind. *nawab*, dérivé de l'arabe *naib*, lieutenant). Titre qu'on donnait dans l'Inde, sous la domination mongole, aux gouverneurs de province et au commandant d'une armée. *A l'époque de la décadence de l'empire mongol, un grand nombre de nababs se rendirent indépendants.* ‖ Se dit, par moquerie, Des Européens qui ont acquis de grandes richesses dans l'Inde, et qui vivent avec un luxe plus qu'ordinaire. *C'est un n. Il vit en nabab.*

NABABIE. s. f. Dignité de nabab. ‖ Territoire soumis à la puissance d'un nabab. *La n. d'Arcate.*

* **NABALUS.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

NABOT, OTE. s. (lat. *napus*, navet?). T. Mépris, qui se dit D'une personne de très-petite taille. *C'est un n., une petite nabote.*

NACARAT. adj. invariable (R. *nacre*). Qui est d'un rouge pâle avec une teinte orange. *Satin n. Robe n.* = Nacarat. s. m. La couleur nacarat. *Le n. tire sur le rouge de la nacre de perle. Cette étoffe est d'un beau n.* ‖ * *N. de Portugal*, Crépon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont les femmes se servent pour se farder, après l'avoir humecté avec de l'eau.

NACELLE. s. f. (lat. *navicella*). Se dit De tout petit bateau, mais particulièr. De ceux qui n'ont ni mât ni voile. *N. de pêcheur. Il traversa la rivière avec sa n.* — Figurém., *La n. de saint Pierre*, L'Église catholique romaine. ‖ * Panier suspendu au-dessous d'un ballon et dans lequel se placent les aéronautes. ‖ T. Archit. Moulure en demi-ovale.

NACRE. s. f. (ar. *nakar*, coquille). T. Hist. nat.

Enc.— La *Nacre* est une substance calcaire, mêlée d'un peu de matière animale, dure, brillante, à reflets irisés et chatoyants, qui fait partie du test d'un grand nombre de Mollusques. Les couleurs irisées de la n. sont un simple effet d'interférence qui résulte de la structure de sa surface. Les Haliotides, les Mulettes, les Avicules, etc., sont les coquillages qui fournissent la plus belle n.; mais la plus grande partie de celle qui se trouve dans le commerce provient de l'*Avicule* ou *Aronde perlière* (*Avicula margaritifera*, appelée aussi *Mère aux perles*, parce que c'est également ce Mollusque qui produit les plus belles perles. On distingue, d'après les reflets qu'elles présentent, plusieurs sortes de n., que l'on désigne sous les noms de *N. franche*, *N. bâtarde blanche*, *N. bâtarde noire*, etc. La n. est très-employée dans la tabletterie, la marqueterie et la bijouterie. On en fait des manches de couteau, de canif, de cachet, des coupe-papier, des jetons, des boutons, des étuis, des éventails, etc. On l'emploie aussi beaucoup en placage et en incrustations sur des meubles de luxe et de fantaisie.—V. Conchyliologie.

NACRÉ, ÉE. adj. Qui a l'éclat, l'aspect de la nacre. *Couleur nacrée.* = * Nacré. s. m. T. Entom. V. Diurnes.

NADIR. s. m. (ar. *nazir*, opposé). T. Astr. et Géogr. Voy. Horizon.

* **NÆVUS.** s. m. Nævi, au pl. T. Méd. Voy. Envie.

* **NAFÉ.** s. m. Nom arbitrairement donné par certains industriels au fruit de la Ketmie comestible. *Sirop de n. d'Arabie.*

NAFFE. s. f. *Eau de n.*, Sorte d'eau de senteur dont la fleur d'orange est la base.

NAGE. s. f. Ne se dit que dans les locut. suivantes : *Passer une rivière à la n.*, En nageant. *Se jeter à la n.*, Se jeter à l'eau pour nager. ‖ Fig. et fam., *Être en n.*, *tout en n.*, Être tout mouillé de sueur. Cette locut. est une corruption du vieux français, *Être en age*, c.-à-d. Être en *eau*. ‖ * T. Mar. *Bancs de n.*, Les bancs sur lesquels sont assis les rameurs.

NAGÉE. s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps par le mouvement simultané des bras et des jambes. *Il a traversé ce bras de rivière en vingt nagées.* Peu usité.

NAGEOIRE. s. f. Organe locomoteur des poissons, et de quelques animaux marins. Voy. Poisson. ‖ Par analog., Ce qu'on se met sous les bras pour se soutenir sur l'eau, quand on apprend à nager. ‖ * Morceau de bois rond et plat que les porteurs d'eau mettent sur les seaux pleins pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGER. v. n. (lat. *natare*). Se soutenir et s'avancer sur l'eau à l'aide de nageoires, de membres, d'appendices quelconques, etc. *Le requin nage avec une vélocité effrayante. Apprendre à n. Il nage comme un poisson. Un cheval qui nage. Le cygne nage avec une extrême facilité. Les serpents nagent au moyen des sinuosités que décrit leur corps.* — Fig., *N. entre deux eaux*, Se conduire, entre deux partis, de façon à les ménager l'un et l'autre. *N. en grande eau*, Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires. Ces deux locut. sont familières. On dit métaphoriquem., *N. dans l'opulence*, Jouir de grandes richesses ; *N. dans les plaisirs*, Vivre au milieu des plaisirs ; *N. dans la joie*, Être rempli de joie. ‖ Ramer pour voguer sur l'eau. *Ceux qui mènent les gondoles nagent debout.* — Dans le même sens, on dit activ., *N. la chaloupe à bord*, La faire avancer vers le bord. ‖ Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. *Le liége nage sur l'eau. L'huile nage sur l'eau.* ‖ Être plongé dans un liquide quelconque. *Ces pois nagent dans la sauce. Les cornichons, pour se conserver, doivent n. dans le vinaigre.* — Par exagér., *N. dans son sang*, Être tout couvert de son sang. = Conj. Voy. Manger.

NAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. *Grand n. Bonne nageuse.* ‖ Rameur. *Nous avions quatre nageurs.* Peu us. ‖ * T. Zool. On a désigné sous le nom de *Nageurs*, Diverses familles d'animaux doués particulièrement de la faculté de nager ; mais aujourd'hui on ne l'applique plus qu'à un ordre d'oiseaux qui correspond aux *Palmipèdes* de Cuvier. *Les oiseaux nageurs. Les nageurs.*

* **NAGOR.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES.** adv. (contr. de *Il n'y a guère* [*de temps*]), Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. *Cette ville, n. si florissante. N. vous me disiez.* Ce mot est surtout usité en poésie et dans le style soutenu.

NAÏADE. s. f. (gr. ναιάς, de νάω, je coule). T. Myth. Nom commun donné aux divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières. — V. Nymphe.

NAÏADÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes aquatiques, à fleurs unisexuées, à étamines hypogynes, et à pollen globuleux, à ovaire libre, et à embryon dépourvu d'albumen. — *Caractères*

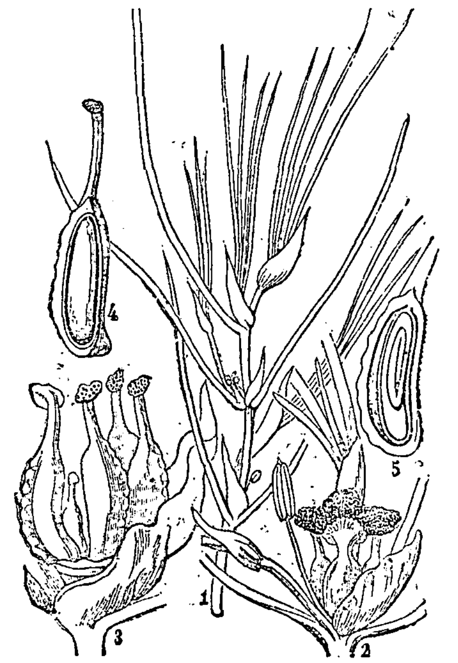

bot.: Plantes aquatiques qui habitent, les unes l'Océan, les autres les eaux douces. Feuilles très-cellulaires, à veines parallèles et à stipules membraneuses interpétiolaires. Fleurs peu apparentes, fréquemment disposées en épis terminaux, unisexuées. Périanthe composé de 2 ou 4 pièces, souvent caduc, rarement nul. Étamines définies, hypogynes. Ovaire 1 ou multiple, supère; stigmate simple; ovule solitaire, suspendu et orthotrope ou campylotrope, ou dressé et anatrope. Fruit sec, uniloculaire, monosperme, s'ouvrant rarement par des valves régulières. Graine dressée ou suspendue; albumen nul; embryon à radicule fort développée, avec une fente pour laisser passer la plumule. [Fig. 1. *Zannichellia palustris*; 2. Fleur; 3. Groupe d'ovaires mûrs; 4. Ovaire ouvert pour montrer l'ovule; 5. Coupe verticale d'une graine pour laisser voir l'embryon replié.] La famille des Naïadées correspond à peu près à celle des *Fluviales* de Ventenat et de quelques autres botanistes. Elle se compose de 9 genres et de 16 espèces, qui sont surtout répandues dans les régions extratropicales des deux continents, où elles habitent, soit les eaux douces, soit les rivages de l'Océan. Elles n'ont pas d'usages connus.

NAÏF, ÏVE. adj. Naturel, ingénu, sans apprêt, sans artifice. *Une beauté naïve. Les grâces naïves de l'enfance. Un ton n. et doux. Il a quelque chose de n. dans l'esprit. Une pensée naïve.* ‖ Qui retrace simplement la vérité, qui reproduit la nature sans y mettre rien d'affecté. *Faire une description, une relation, une peinture naïve de quelque chose. Une expression naïve. L'attitude de cette statue est naïve. Il y a quelque chose de n. dans tout ce qu'il fait.* ‖ En parlant Des personnes, Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. *C'est l'homme du monde le plus n. Une personne franche et naïve.* — En mauvaise part, se dit D'une personne qui pèche par un excès de simplicité. *C'est un homme n. dont vous tirerez tout ce que vous voudrez. Il n'est pas si n. qu'il en a l'air.* — On dit aussi dans un sens anal., *La réponse est un peu trop naïve. Cela est bien n. Un amour-propre n.* = *Naïf*, se dit substantiv., au masc., pour désigner Le genre naïf dans les arts et en littérature. *Le n. n'est pas le bas et le trivial.*

Syn. — *Naturel.* — Ce qui est *naturel* exclut l'affectation et la recherche; ce qui est *naïf* exclut non-seulement ces défauts, mais encore toute espèce d'art et même la réflexion. Aussi le *naïf* est-il le propre de l'enfance et de cette ignorance qui ressemble à celle de l'enfant. La *naïveté* est l'expression fidèle et non réfléchie de ce que l'on sent ou de ce que l'on pense. Toute pensée *naïve* est *naturelle*, mais toute pensée *naturelle* n'est pas *naïve.*

NAIN, AINE. s. et adj. (lat. *nanus*).

Enc.—La dénomination de *Nain* s'applique à tout être animal ou végétal qui, à l'âge ordinaire, n'a pas atteint l'accroissement naturel à son espèce. Longtemps on a cru qu'il existait sur la terre des races d'hommes d'une taille de beaucoup inférieure à celle des générations actuelles; mais les traditions des anciens au sujet des Pygmées, des Troglodytes, etc., doivent être mises au rang des fables. Quant à la stature de la plupart des nations polaires, comme les Lapons, les Esquimaux, les Samoyèdes, les Kamtchadales, si elle ne dépasse guère 1 mètre et demi, il faut en rechercher la cause dans l'excès du froid, excès qui agit dans le même sens sur les végétaux et sur certains animaux. Ces êtres, en effet, acquièrent une stature plus élevée quand ils peuvent croître dans des latitudes plus douces. On peut donc affirmer que le *Nanisme*, de même que le *Gigantisme*, est un phénomène exceptionnel et quelquefois même un fait tératologique. Presque tous les nains sont mal proportionnés. Leur cerveau est en général très-développé sans profit pour leur intelligence; leurs membres sont tordus et rachitiques; leur tronc irrégulier. La circulation est chez eux fort active; aussi sont-ils en général irritables et exposés à l'apoplexie. Très-précoces dans leur puberté, ils sont usés de bonne heure. En outre, ils ne se reproduisent pas entre eux. Il paraît que les anciens étaient parvenus à produire des nains au moyen de procédés artificiels, et les dames romaines faisaient grand cas de ces grotesques serviteurs. Ils furent également fort en vogue durant le moyen âge et même jusqu'au XVII^e^ siècle, à la cour des princes, où ils partageaient avec les fous l'intimité et la faveur du maître. Parmi les nains les plus célèbres, nous citerons Jeffrey Hudson, qui, à 18 ans, n'avait que 45 centim., et Nicolas Ferry, surnommé Bébé, favori du roi Stanislas, qui, à 15 ans, était haut de 78 centim. Birch parle, dans sa Collection anatomique, d'un nain qui n'avait que 43 centim. à 37 ans. Enfin, de nos jours, on a exhibé, à Paris, comme objets de curiosité, deux nains portant les sobriquets de Tom-Pouce et d'Amiral-Tromp. Le premier avait 71 centim. de hauteur, et le second 73.

*** NAÏR ou NAÏRE.** s. m. T. Relat.

Enc. — Sur la côte de Malabar, on désigne sous le nom de *Naïrs* les individus qui appartiennent à la caste militaire, laquelle, comme on sait, vient immédiatement après celle des Brahmanes. Les Naïrs doivent une certaine célébrité à une particularité de mœurs des plus étranges : nous voulons parler de leur manière de vivre à l'égard des femmes. On marie les jeunes filles à l'âge de sept ans; l'épouse reçoit une pension alimentaire de son mari; cependant elle ne doit ni le voir ni avoir de relations avec lui : une seule infraction à la coutume serait considérée comme une chose scandaleuse. La femme demeure avec sa mère, et, après la mort de celle-ci, avec son frère. Si elle ne doit jamais connaître son mari, en revanche, il lui est permis d'attirer autant d'amants qu'il lui plaît, à la seule condition que ces derniers soient d'un rang égal ou supérieur au sien. En conséquence, les Naïrs ne reconnaissent d'autres parents que leur mère, et les frères de celle-ci. Quant au père, il n'en saurait être question. Les enfants de la femme sont légalement considérés comme appartenant à son frère, et, par la même raison, les propriétés et les biens de ce dernier passent aux enfants de la sœur.

*** NAÏS.** s. f. T. Zool. Voy. SÉTIGÈRES.

NAISSANCE. s. f. (latin. *nascentia*). Sortie de l'enfant du sein de sa mère. *Heureuse n. Voilà une n. qui a été bien désirée. A sa n. Au jour de sa n. Le moment, l'heure, le jour, l'anniversaire, le lieu de sa n. Depuis la n. de Notre-Seigneur jusqu'à présent. Il est sourd et muet de n. Acte de n.*, Voy. ÉTAT *civil.* — Se dit aussi Des animaux. *Deux jours avant la n. de son poulain, la mère ne voulait ni boire, ni manger.* ‖ Race, extraction. *Une haute, une grande n. Une illustre n. Être de n. obscure. N. illégitime. Sa n. est commune. Personne ne connaît le secret de sa n. Rougir, s'enorgueillir de sa n. Sa vertu rehausse l'état de sa n.* — Pris absol., il a souvent la signific. de Noblesse. *C'est un honnête homme, mais il n'a point de n. Il avait sur son rival l'avantage de la n.* ‖ Origine, commencement. *La n. du monde. La n. d'un État, d'une ville. La n. d'une hérésie. C'est la politesse qui a donné n. à cet usage. C'est de là que les troubles prirent n. Étouffer une sédition dès sa n., dans sa n. La n. du printemps. La n. du jour.* — *La n. de la verdure, la n. des fleurs*, Le moment où la verdure, où les fleurs commencent à paraître. ‖ Le point, l'endroit où commence, d'où part une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. *Ce fleuve, à sa n., reçoit plusieurs ruisseaux qui le grossissent. La n. d'une tige. Couper une branche à sa n.* — T. Archit. *La n. d'une colonne*, Le commencement du fût. *La n. d'une voûte*, Le commencement de sa courbure.

NAISSANT, ANTE. adj. Qui naît, qui commence à paraître. *Jour n. Fleurs naissantes. Amour n. Passion naissante. Ville naissante. Il faut encourager les talents naissants.* ‖ *Cheveux naissants*, Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont trisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats. *Perruque naissante*, Perruque qui imite les cheveux naissants. *Tête naissante*, Tête nouvellement rasée dont les cheveux commencent à repousser. ‖ * T. Blas. Se dit Des animaux qui ne montrent que la tête, sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé. ‖ * T. Chim. *État n.*, Voy. CHIMIE.

NAÎTRE. v. n. (lat. *nasci*). Se dit De tout être organisé qui arrive à la vie indépendante; Venir au monde. *Un enfant qui vient de n. Ils naquirent le même jour. N. aveugle, boiteux, contrefait. Il est né Français, Il est né à Paris. N. dans la grandeur, dans la misère. Il est né sous une heureuse étoile. L'homme naît sensible. N. avec un esprit inquiet, actif, remuant. Tout ce qui naît est sujet à mourir.* ‖ Procéder de, recevoir la naissance. *Il est né de parents pauvres, riches, obscurs, illustres. Les enfants qui naîtront de ce mariage. Tout animal naît d'un œuf. Les anciens croyaient que certains insectes naissaient de la corruption. Ce chêne est né d'un gland que je semai il y a trente ans. Cette plante est née d'un bourgeon.* ‖ T. Théol. En parlant du Fils de Dieu, on dit : *Le Verbe naît éternellement du Père d'une manière ineffable. Le Verbe est né avant tous les temps.* ‖ Commencer à paraître. *Le jour commence à n. L'herbe commence à n. Les fleurs qui naissent au printemps.* ‖ Fig., au sens physique et moral, Prendre son origine, être produit, commencer. *Ce fleuve naît au pied de telle montagne. Ce tremblement de terre fit n. des îles en des lieux où il n'y en avait jamais eu. Beaucoup de nos maladies naissent d'intempérance. Cette querelle fit n. une haine irréconciliable entre les deux familles. Les inventions utiles naissent du besoin. Les empires naissent, se développent, et périssent. Il faut s'opposer aux passions quand elles naissent. J'ai vu n. cet amour. J'ai vu n. la fortune de cet homme.* On dit quelquefois absol., en parl. De quelqu'un qu'on a vu faire sa fortune, *Je l'ai vu n.* = NÉ, ÉE. part. *Un enfant nouvellement né. Il est aveugle-né.* ‖ *Être né poëte, musicien, peintre, etc.*, Avoir des dispositions naturelles pour la poésie, etc. On dit, dans un sens analogue, *Être né pour la guerre, pour les armes, pour le plaisir, pour l'amour.* = NÉ, NÉE. adj. Se dit De certains droits attachés à quelques dignités. *Autrefois l'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur nés du parlement de Paris*, Pour dire qu'ils avaient, en vertu de leur dignité, droit de séance au parlement. On dit de même, *L'archevêque de Reims était légat-né du saint-siége. L'archevêque de Narbonne était président-né des états de Languedoc.* ‖ Fig., *Il est le protecteur-né des sciences et des arts*, Il protége en toute occasion les hommes qui cultivent les sciences, les arts; ou bien, Sa place, ses fonctions lui font un devoir de les encourager. Dans un sens opposé, on dit, *Il est l'ennemi-né des talents, l'ennemi-né des malfaiteurs, etc.* = BIEN NÉ, ÉE. adj. Né d'une famille honorable. *C'est un homme bien né.* ‖ Signifie aussi, Qui a de bonnes inclinations. *On ne peut être mieux né que ce jeune homme.* — Dans le sens contraire, on dit, *Mal né, ée. Un enfant mal né. Une jeune fille mal née.* = MORT-NÉ, ÉE. adject. Mort avant que de naître. *Un enfant mort-né. Une brebis mort-née.* ‖ Fig., se dit Des ouvrages qui n'ont aucun succès. *Un poëme mort-né.* = NOUVEAU-NÉ, ÉE. adj. (*Nouveau* est pris ici adverbial., et, par conséquent, est invariable.) Qui est né depuis peu de temps. *Un enfant nouveau-né. Une fille nouveau-née.* ‖ S'emploie aussi subst. au masc. *Je viens de voir les deux nouveau-nés.* = PREMIER-NÉ. adj. m. T. Écrit. sainte. Le premier enfant mâle. *Sous la loi de Moïse, on offrait à Dieu les enfants premiers-nés.* ‖ Subst., *L'ange extermina les premiers-nés des Égyptiens. Les premiers-nés des animaux étaient offerts à Dieu.*

Conj.— *Je nais, tu nais, il naît; nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais; nous naissions. Je naquis; nous naquîmes. Je naîtrai; nous naîtrons. — Je naîtrais; nous naîtrions.—Nais; naissons. — Que je naisse; que nous naissions. Que je naquisse; que nous naquissions.—Naître. Naissant. Né, née.*

NAÏVEMENT. adv. Avec naïveté. *Parler n. Avouer n. une faute. Exprimer, représenter n. quelque chose.*

NAÏVETÉ. s. f. Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. *La n. d'une jeune fille.* ‖ Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est représentée, selon la vérité ou la vraisemblance. *Il y a beaucoup de grâce et de n. dans ses expressions, dans son langage. Cela est dépeint avec une n. et une vérité admirables. Il y a une grande n. dans l'expression, dans l'attitude de cette figure. N. de style. N. de pinceau.* ‖ Simplicité niaise. *Admirez la n. de ce garçon.* ‖ Se dit encore Des propos, des expressions qui échappent par ignorance. *Voilà une grande n. Les jeunes personnes sont sujettes à dire des naïvetés.*

Syn. — *Candeur, Ingénuité.* — La *naïveté* est la simplicité d'une personne qui manifeste ses sentiments et ses pensées, naturellement, simplement, et sans que la réflexion y joue aucun rôle. La *candeur* est le sentiment intérieur de la pureté de l'âme qui empêche de supposer qu'on ait rien à dissimuler. L'*ingénuité* fait avouer tout ce qu'on sait et tout ce qu'on sent : elle est l'effet, tantôt de l'inexpérience, et tantôt de la sottise. La *naïveté* n'est souvent que l'ignorance des choses de convention. La *candeur* est la plus belle marque de l'innocence des pensées et de la pureté de l'âme.

*** NAJA.** s. m. T. Erpét.

Enc. — Les Ophidiens ainsi nommés appartiennent au genre Vipère. Ils sont essentiellement caractérisés par leur tête élargie en arrière et couverte de grandes plaques hexagonales, par leur queue munie d'un double rang de plaques et à extrémité arrondie, ainsi que par la faculté qu'ils possèdent de dilater singulièrement la partie de leur corps qui avoisine la tête, au moyen du redressement des côtes qui soutiennent cette partie. Ce genre comprend deux espèces. — Le *Naja haje*, ou simpl. *Haje*, est l'*Aspic* des anciens : il est commun dans l'Afrique et particulièrement en Égypte. Ce serpent, long d'environ 65 cent., est verdâtre et marqué de tâches brunâtres (Fig. 1). Quand il

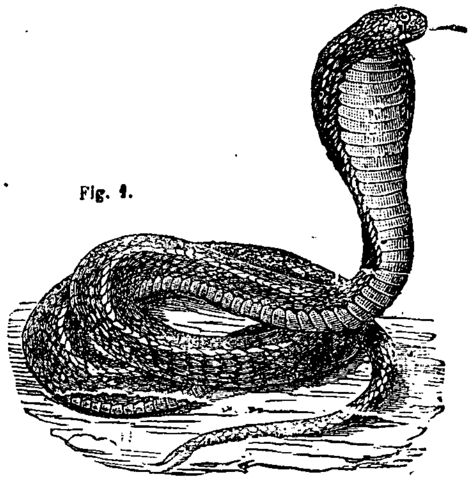
Fig. 1.

est provoqué, il gonfle fortement son cou, redresse sa tête et s'élance d'un seul bond. Sa morsure cause presque instantanément la mort. Selon Galien, lorsqu'on voulait abréger le supplice d'un individu condamné à la peine capitale, on le faisait mordre par un Aspic. Les jongleurs égyptiens, en pressant la nuque de ce reptile, le plongent dans une espèce de catalepsie qui le retient debout. L'habitude qu'a l'Haje de se redresser quand on approche de lui, avait fait croire aux anciens Égyptiens qu'il gardait les champs qu'il habitait, et en conséquence ils le considéraient comme l'emblème de la divinité protectrice du monde. — Le *Naja* vulgaire, appelé communément *Serpent à lunettes* et *Cobra capello* par les Portugais, habite l'Inde et la Perse. Cette espèce doit son nom français à un trait noir qu'il a au-dessus du cou, et qui représente plus ou moins exactement une paire de lunettes (Fig. 2). Ce serpent est jaune ou brun clair en dessus, avec des reflets d'un bleuâtre cendré : il atteint 1 m. 33 centim. de longueur. Sa morsure n'est pas moins dangereuse que celle de son congénère. Les jongleurs indiens le dressent à exécuter au son de la flûte certains mouvements en cadence. Pour vendre des remèdes qu'ils assurent être très-efficaces contre le venin de ces reptiles, ils se laissent mordre par eux, mais après avoir eu la précaution de les débarrasser de leurs crochets à venin.

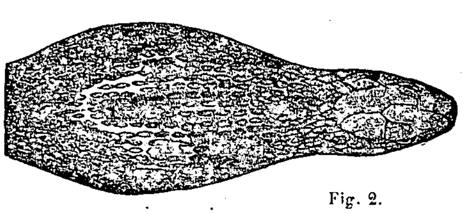

Fig. 2.

NANAN, s. m. Mot dont les enfants se servent et dont on se sert en leur parlant, pour désigner Des friandises, des sucreries. *Vous aurez du nanan.*

* **NANDHIROBÉES**. s. f. pl. Bot. V. CUCURBITACÉES.

* **NANDOU**. s. m. T. Ornith. Voy. AUTRUCHE.

* **NANGUER**. s. m. T. Mamm. Voy. ANTILOPE.

NANKIN. s. m. Tissu de couleur jaune chamois, qui se fabrique à Nankin, en Chine, avec une sorte de coton qui a naturellement cette couleur, et qu'on imite aux Indes et en Europe, au moyen de la teinture. *Une pièce de n. Pantalon de nankin.*

NANTIR. v. a. Donner des gages pour l'assurance d'une dette. *Il ne veut rien prêter si on ne le nantit auparavant, sans être d'abord nanti.* = SE NANTIR. v. pr. Se faire donner des gages pour répondre d'une dette. *Il ne perdra rien dans cette affaire, il s'était nanti de bons effets, il s'était nanti.* ‖ T. Palais. *Se n. des effets d'une succession*, S'en saisir comme y ayant droit, s'en emparer par précaution, sauf à rapporter. ‖ Fam., Se pourvoir, se munir de quelque chose par précaution. *Je me suis nanti d'un bon manteau contre la pluie, d'un bon déjeuner avant de partir.* — Se dit aussi absolum., mais en mauvaise part. *C'est un homme qui s'est bien nanti avant de sortir de sa place.* On dit de même, *Il a perdu sa place, mais il est bien nanti.* = NANTI, IE. part.

NANTISSEMENT. s. m. T. Jurisprud.

Enc. — Le *Nantissement* est un contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette qu'il contracte. Il reçoit, en outre, selon la nature de la chose remise entre les mains du créancier, les noms de *Gage* ou d'*Antichrèse*, le premier lorsque la chose est mobilière, le second quand elle est immobilière. On se sert aussi quelquefois du mot n. pour désigner l'objet dont on nantit le créancier. V. GAGE et ANTICHRÈSE.

NAPÉE. s. f. (gr. νάπη, colline, bois). T. Mythol. Nom générique sous lequel on désignait les nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes.

NAPEL. s. m. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

* **NAPHTALINE**. s. f. T. Chim.

Enc. — La *Naphtaline* est une matière cristalline, incolore, d'une odeur empyreumatique, d'une saveur âcre et un peu aromatique, qu'on obtient dans la distillation sèche des matières organiques, et principalement du goudron provenant de la houille. Il s'en forme beaucoup dans les usines à gaz d'éclairage. *Elle fond* à 79°, *bout* à 212°, *et se volatilise sans décomposition.* Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther. On a essayé de l'utiliser en l'employant contre les insectes parasites. C'est Garden qui le premier a étudié cette substance.

NAPHTE. s. m. T. Minér. Voy. BITUME.

* **NAPIFORME**. adj. 2 g. (lat. *napus*, navet). T. Bot. Qui a la forme d'un navet. *Racine napiforme.*

NAPOLÉON. s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **NAPOLEONA**. s. f. T. Bot. Voy. BELVISIACÉES.

* **NAPOLITAINE**. s. f. T. Technol. Sorte de tissu de laine cardée, lisse, ras et teint en pièce. *Les napolitaines se fabriquent à Reims.*

NAPPE. s. f. (lat. *mappa*). Linge dont on recouvre la table pour prendre ses repas. — Fig. et fam., *La n. est toujours mise dans cette maison*, On y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne. ‖ *N. d'autel*, Le linge dont on couvre l'autel. *N. de communion*, Le linge placé devant les communiants. ‖ *N. d'eau*, Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe. Se dit aussi D'une grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un lac, d'un étang. ‖ T. Chasse. La peau du cerf qu'on étend par terre, quand on veut donner la curée aux chiens. — Sorte de filet qui sert à prendre des cailles, des alouettes, etc.

NAPPERON. s. m. Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches.

NARCISSE. s. m. Nom propre devenu appellatif pour signifier, Un homme amoureux de sa figure.

NARCISSE. s. m. * **NARCISSÉES**. s. f. pl. T. Bot. Voy. AMARYLLIDACÉES.

NARCOTINE. s. f. T. Chimie. Voy. OPIUM.

NARCOTIQUE. adj. et s. m. T. Méd.

Enc. — On nomme ainsi (du grec ναρκόω, assoupir) les substances qui possèdent la propriété de déterminer, lorsqu'on les administre à doses modérées, un état d'assoupissement plus ou moins profond ; mais, à doses trop fortes, ces substances déterminent des phénomènes graves et souvent mortels. La série des effets qui résultent de l'administration des *Narcotiques* est la suivante. Le premier degré d'action consiste d'abord, dans une exaltation légère des facultés intellectuelles, un état fébrile qui approche de l'ivresse ; puis, dans un trouble *léger dans les idées*, dans une certaine paresse à se mouvoir ; ensuite les sens s'émoussent, les mouvements volontaires sont anéantis, et le sommeil survient souvent accompagné de rêves et de visions. Si la dose donnée est trop considérable, le coma succède au sommeil ; du coma on passe au carus, et enfin à la mort. L'ensemble de ces effets a reçu le nom de *Narcotisme;* mais, outre les phénomènes que nous venons de décrire, on en observe encore d'autres qui caractérisent l'action des divers narcotiques. Nous citerons comme exemple la contraction de la pupille sous l'influence de l'opium, et sa dilatation singulière après l'ingestion des solanées vireuses, et particulièrement de la belladone. Les narcotiques, qu'on appelle aussi *Stupéfiants*, sont spécialement employés pour procurer du sommeil et calmer les douleurs. Comme un grand nombre de maladies s'accompagnent d'insomnie et de vives souffrances, il est facile de comprendre que la médecine *ait souvent recours aux médicaments* qui peuvent dissiper ces accidents. Les narcotiques sont aisément absorbés par toutes les membranes muqueuses ou séreuses, ainsi que par la peau privée de son épiderme, et ils agissent d'une manière à peu près égale, quel que soit leur mode d'administration. Un fait qui domine la médication narcotique ou stupéfiante, c'est qu'on peut s'habituer très-facilement à ces agents. Il résulte de là qu'il est possible d'élever les doses à des quantités parfois incroyables. Au reste, les narcotiques diffèrent de la plupart des agents toxiques, en ce qu'ils ne sont point des poisons pour les plantes, ni même pour un grand nombre d'êtres de la série animale. Maintenant, *comment agissent les narcotiques, quand ils sont introduits dans l'économie?* La science est encore hors d'état de répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Tout ce que nous savons, c'est que leur action porte spécialement sur le système nerveux. Quelles transformations éprouvent-ils? Par quelle voie sont-ils éliminés? Nous sommes à cet égard dans une complète ignorance. Il paraît seulement certain que lorsqu'ils agissent, ils sont modifiés dans l'économie, car on ne les retrouve pas dans les produits d'excrétion ou de sécrétion. — Les narcotiques reçoivent le nom de *Sédatifs* ou de *Calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et à *diminuer l'excitabilité nerveuse*; celui d'*Anodins*, quand ils font cesser la douleur ; et celui d'*Hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil. On divise communément ces agents en trois classes, qui sont représentées par l'opium, par les solanées vireuses et par les préparations cyaniques. Quant aux substances qualifiées de *Narcotico-âcres*, parce qu'elles produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires du côté du tube digestif, comme l'aconit et l'hellébore, elles ne sont point usitées dans la médication narcotique proprement dite.

* **NARCOTISME**. s. m. T. Méd. Voy. NARCOTIQUE.

NARD. s. m. (gr. νάρδος). T. Bot. Voy. GRAMINÉES. ‖ Se dit aussi D'un parfum fort estimé que les anciens tiraient de certaines racines odoriférantes, et particulièrement d'une espèce de valériane. Voy. VALÉRIANÉES.

* **NARDOSTACHYS**. s. m. (gr. νάρδος; στάχυς, épi). T. Bot. Voy. VALÉRIANÉES.

NARGUE. s. Ne se dit que dans ces locutions famil., *Dire n. d'une chose*, Exprimer le peu de cas qu'on en fait. *Faire n. à quelqu'un*, Le braver avec mépris. *Nos vins font n. aux vôtres*, Nos vins sont très-supérieurs aux vôtres. ‖ S'emploie aussi famil., en forme d'interjection, comme terme de mépris. *N. de cet homme! N. de l'amour! N. du chagrin!*

NARGUER. v. a. Faire nargue, braver avec mépris. *N. ses ennemis.* Fam. = NARGUÉ, ÉE. part.

* **NARGUILÉ**. s. m. T. Relat. Voy. PIPE.

NARINE. s. f. (lat. *naris*). Chacune des deux cavités du nez par lesquelles l'homme et un grand nombre d'animaux flairent et respirent. *La cloison des narines. La fureur lui enfle les narines.*

NARQUOIS, OISE. s. Celui, celle qui a l'esprit fin, rusé, subtil, qui se plaît à tromper les autres ou à s'en moquer. *C'est un fin n. C'est une narquoise qui plaisante à vos dépens.* ‖ Adject., on dit aussi, *C'est un esprit n. Des chansons narquoises.* ‖ Familièr., *Parler n.*, Parler un jargon qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARRATEUR. s. m. [On fait sentir les deux R dans ce mot et dans les suivants.] Celui qui narre, qui raconte quelque chose. *C'est un n. exact, un n. amusant, ennuyeux.* — * On dit aussi, au fém., *Narratrice.*

NARRATIF, IVE. adj. Qui appartient à la narration. *Style n.* ‖ Avec la prép. *de*, signif., Qui fait connaître, qui expose en détail. *Voici le mémoire n. du fait.*

NARRATION. s. f. Récit ou relation d'un fait ou d'un événement. *N. simple, sèche, diffuse, pompeuse, éloquente, etc. N. historique, poétique, oratoire. Cicéron et Tite-Live excellent dans la n.* ‖ Simple récit fait dans la conversation. *Abrégez votre narration.*

Enc. — RHÉTORIQUE. — L'historien et l'orateur se servent également de la *Narration*. Mais le premier, uniquement préoccupé de la vérité, tient avant tout à exposer les faits tels qu'ils sont. L'orateur, au contraire, tout en respectant la vérité qu'il ne pourrait altérer sans perdre toute confiance et se nuire à lui-même, s'applique à présenter les faits sous un jour particulier ; il insiste sur les circonstances favorables et adoucit celles qui lui sont contraires. Le récit de la mort de Clodius dans le discours de Cicéron *pro Milone*, est un modèle de n. oratoire. « Le grand art de la narrat. consiste, dit le savant Le Clerc, à présenter le germe de tous les moyens qui seront *employés dans la suite*, et dont la *confirmation* n'est que le développement. L'orateur doit arranger les circonstances de son récit de manière qu'elles conduisent elles-mêmes l'esprit à des inductions avantageuses au parti qu'il soutient. » La narration ainsi disposée est la plus puissante des démonstrations, car elle présente les faits de manière que l'auditeur soit amené à tirer lui-même les conséquences. Dans les plaidoyers, la n. vient ordinairement après la proposition et la division ; mais comme, dans les causes très-compliquées, il est souvent impossible de réunir tous les faits dans un même récit, la n. se partage alors et n'a plus de place déterminée. Dans quelques cas, l'orateur entre en matière par le récit immédiat des faits ; alors la n. tient lieu d'exorde. — Outre l'art de présenter les faits sous un point de vue favorable à sa cause, ce qui est la principale qualité de la n. oratoire, celle-ci doit encore être claire, vraisemblable, et, si la matière le permet, *joindre à ces qualités l'intérêt* et l'agrément. La n. sera *claire*, si l'orateur, selon l'expression de Quintilien, marque si distinctement les faits et leurs divers détails, les temps, les lieux, les personnes, que le tout ne fasse qu'un tableau où l'esprit voit tous les objets sans les confondre. » La n. doit être *vraie* ou *vraisemblable*. Pour cela, il faut qu'il y ait une corrélation manifeste entre les caractères des personnes et leurs actes, entre leurs motifs et leur conduite ; il faut présenter les circonstances de lieu, de moyen et de temps, de façon à expliquer les faits et à les rendre naturels. Il n'est pas au pouvoir de l'orateur de donner de l'*intérêt* et de l'*agrément* à sa n. dans toutes les espèces de causes. *Il joindra l'interêt à celles qui sont susceptibles d'élévation* et de pathétique, l'agrément aux sujets médiocres. Il est superflu de dire que la n. oratoire doit être *courte*, car la brièveté est en général essentielle à la clarté. Néanmoins elle ne doit pas être dénuée de grâces, quand la matière le comporte.

Dans les études classiques, on désigne encore sous le nom de *Narration*, une sorte d'exercice qui consiste à raconter un fait de quelque intérêt. Cet exercice a surtout pour objet d'habituer les élèves à disposer leurs idées avec ordre et à les développer. Il les prépare convenablement aux études qui font l'objet de la rhétorique.

NARRÉ. s. m. Discours par lequel on raconte quelque chose. *N. long, ennuyeux. Faire le n. d'une chose.*

NARRER. v. a. (latin. *narrare*). Raconter. *Il narre exactement les faits. Il a mal narré cette histoire.* — Absolum., *Il narre agréablement.* = NARRÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. CONTER.

* **NARTHECIUM**. s. m. T. Bot. Voy. JONCACÉES.

NARVAL. s. m. T. Mamm. Voy. DAUPHIN.

NASAL, ALE. adj. (lat. *nasus*, nez). Qui appartient au nez. *Os nasaux. Fosses nasales, Artère nasale. Hémorrhagie nasale*, Voy. ÉPISTAXIS. ‖ T. Gramm. Se dit D'un son modifié par le nez, comme celui des premières syllabes d'*Embrasser, Tinter, Tomber*, et celui des dernières, dans les mots *Océan, Raison, Parfum. Son n. Prononciation nasale.* — *Lettres nasales*, et substant., *Les nasales*, Les lettres qui représentent les sons nasaux. Voy. CONSONNE et VOYELLE.

NASALEMENT. adv. T. Gram. Avec un son nasal.

NASALITÉ. s. f. T. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale.

NASARD. s. m. T. Mus. Voy. Orgue.

NASARDE. s. f. Chiquenaude sur le nez. || Fig. et fam., *Donner une n., des nasardes à quelqu'un*, Se moquer de lui avec quelque mépris. *Homme à nasardes*, Homme fait pour être méprisé et moqué impunément.

NASARDER. v. a. Donner des nasardes. || Figur. et famil., Se moquer de quelqu'un avec des marques de mépris. = Nasardé, ée. part.

NASEAU. s. m. (lat. *nasus*). Se dit Des narines de quelques animaux, et surtout du cheval.

NASI. s. m. Le président du sanhédrin.

NASILLARD, ARDE. adj. Se dit Du son de voix de celui qui nasille, qui parle du nez. *Parler d'un ton n., d'une voix nasillarde.* || Se dit aussi pour Nasilleur.

NASILLER. v. n. Parler du nez. *On ne l'entend pas parler, il ne fait que nasiller.*

NASILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parle du nez. *C'est un n., une nasilleuse.*

NASILLONNER. v. n. Diminutif de Nasiller.

* **NASIQUE.** s. m. T. Mamm. V. Semnopithèque.

* **NASIRÉEN.** s. m. (hébr. *nazar*, séparer). T. Relat.

Enc. — On désigne sous le nom de *Nasiréens* une secte ascétique qui était en grande vénération chez les anciens Juifs. Les membres de cette secte avaient été ainsi appelés parce qu'ils menaient un genre de vie différent de celui de leurs compatriotes. Ils s'engageaient par des vœux, soit perpétuels, soit pour un temps limité, à certaines austérités et observances. Les plus communes étaient l'abstention absolue de vin et de toute liqueur fermentée, et l'obligation de ne jamais couper leur chevelure. Samson, Samuel et saint Jean-Baptiste faisaient profession de *Nasiréisme*. Les nasiréens sont aussi appelés *Nazaréens* par quelques auteurs; mais il ne faut pas les confondre avec les premiers chrétiens qui furent d'abord connus sous ce dernier nom, parce que les parents de N.-S. habitaient Nazareth.

* **NASON.** s. m. T. Ichth. Voy. Teuthyes.

* **NASSAUVIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Composées.

NASSE. s. f. (lat. *nassa*). Instrument d'osier servant à prendre du poisson. *Pêcher à la n.* || Figur. et fam., *Être dans la n.*, Être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne peut se tirer. || * T. Zool. V. Buccinoïdes.

NATAL, ALE. adj. dont le masc. n'a pas de pluriel (lat. *natalis*). Se dit Du temps ou du lieu de naissance. *Pays n. Lieu n. Ville natale. Maison natale. L'air n.*

Enc. — Les Romains désignaient sous le nom de *Jour natal* (*dies natalis*), le jour anniversaire de la naissance d'une personne. Chaque citoyen célébrait religieusement l'anniversaire de sa propre naissance, ainsi que celui de la naissance de ses proches. Tous célébraient en outre celui de la naissance des dieux, et, sous l'empire, celui de la naissance du prince. Dans ces fêtes, les Romains s'habillaient de blanc, se paraient de leurs plus riches ornements, parmi lesquels on remarquait l'anneau appelé *annulus natalis*, et envoyaient des présents à leurs amis. Ils offraient aussi un sacrifice au génie de la personne dont on célébrait la fête, et la journée se terminait par un festin. Dans les pays où domine le protestantisme, l'usage de célébrer la fête du saint dont chaque chrétien porte le nom est tombé en désuétude : il a été remplacé par la *fête natale*, qui a lieu le jour anniversaire de la naissance. Cette coutume tend à se répandre parmi nous; mais son origine, qui se lie aux doctrines protestantes touchant le culte des saints, doit engager les catholiques à maintenir l'ancienne pratique.

NATATION. s. f. (lat. *natatio*, de *natare*, nager).

Enc. — On appelle *Natation*, l'art de nager, ainsi que l'action de nager. L'homme n'apporte point en naissant, comme la plupart des animaux, même parmi ceux qui sont exclusivement destinés à la vie terrestre, la faculté de se maintenir et de se mouvoir à la surface de l'eau. Il a besoin, pour se livrer à ce genre de locomotion, d'une éducation spéciale. Il faut qu'il se familiarise avec l'eau, qu'il perde la crainte qu'elle lui inspire, et qu'il apprenne à se maintenir sur sa surface, à l'aide des mouvements combinés de ses membres. C'est ce que lui enseigne l'art de nager. La n. consiste essentiellement en ce que, à l'aide des membres antérieurs tendus en avant et des postérieurs repliés près du tronc, le nageur prend un point d'appui incessamment variable sur l'eau contre laquelle il presse en ramenant les quatre membres en arrière. D'autres fois le nageur étend, au-dessus de l'eau, les bras l'un après l'autre : c'est ce qu'on appelle *nager à la brasse*. L'eau cède à cette pression, et le nageur est porté en avant. Comme art, la natation fournit à l'homme, en certains cas, un moyen d'échapper à la mort et de sauver ses semblables. Comme exercice, elle doit être mise au rang des plus salutaires, car elle fortifie l'organisme tout entier, et développe la puissance musculaire. Enfin, elle agit sur le système nerveux comme un sédatif énergique, par la stimulation qu'elle exerce sur les systèmes musculaire et cutané.

***NATATOIRE.** adj. f. T. Zool. *Vessie n.*, V. Poisson.

***NATICE.** s. f. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

NATIF, IVE. adj. (latin. *nativus*). Se dit Des personnes relativement au lieu où elles ont pris naissance. *Il est n. de Paris. Elle est native de Lyon.* — Substant., *Les natifs d'un pays*, Les naturels, les habitants originaires d'un pays. || Figur. et au sens moral, Naturel. *Il a encore toute sa candeur native.* || T. Min. *Métal n.*, Celui qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être combiné avec d'autres substances. *Or, argent, cuivre natif.*

NATION. s. f. collect. (lat. *natio*, de *nasci*, naître).

Enc. — Dans le langage ordinaire, on emploie indifféremment les mots *Nation* et *Peuple* l'un pour l'autre, et l'on désigne également par ces deux termes une agglomération d'hommes qui sont nés dans le même pays, et qui vivent sous les mêmes lois. Cependant il existe entre ces deux mots une distinction réelle. La *nation*, comme l'indique son étymologie (*nasci*, naître), marque un rapport de naissance, d'origine; elle exprime une communauté de race; elle constitue en quelque sorte une même famille, qui en outre est généralement caractérisée par la communauté de langage, de traditions, de religion, de mœurs, et souvent même par une sorte de génie particulier. Il n'en est pas ainsi du mot *Peuple*, qui, d'après sa racine (πολὺς, beaucoup), exprime un rapport de nombre, d'ensemble, et désigne simplement une multitude d'hommes vivant sur le même territoire et obéissant au même gouvernement. Par exemple, les Prussiens, les Bavarois, les Saxons, etc., forment des peuples différents, bien qu'ils appartiennent à la même n., la n. allemande. La Pologne *existe encore comme n., bien qu'elle n'existe plus comme peuple*, depuis son démembrement. Les Juifs présentent un exemple encore plus frappant de la différence qui existe entre les mots *peuple* et *nation*, car ils forment une n. bien distincte, quoique dispersés sur toute la terre. Sous un autre point de vue, le mot *nation* exprime une société plus étendue que le mot *peuple*. Ce dernier s'emploie souvent pour désigner une partie d'une nation, comme le *peuple* des villes, le *peuple* des campagnes; ou bien encore, dans certains États, il s'applique particulièrement, et par oppos., aux classes privilégiées ou supérieures, à la classe inférieure de la société, à la multitude. — On donne aussi quelquefois *le nom de Nation aux personnes d'une même n., qui se* trouvent dans un pays étranger; c'est en ce sens, par ex., que l'on dit : Toute la n. se rendit chez l'ambassadeur. — On appelait encore *Nation*, dans l'ancienne université de Paris, l'ensemble des étudiants et des maîtres d'une circonscription territoriale. On comptait quatre *nations* : celle de France ou de Paris, celle de Picardie, celle de Normandie, et celle d'Allemagne. Plus tard on appela *Collége des quatre nations*, un collége fondé à Paris par Mazarin, afin d'y recevoir les élèves de l'université qui appartenaient aux provinces italiennes, espagnoles, allemandes et flamandes récemment réunies à la France. — Enfin, *nous traduisons par le mot Nations l'expression de gentes, qui* marque aussi une idée de race, et qui est habituellement employée par l'Écriture sainte pour désigner tous les peuples de la terre, par opposition aux Hébreux. Or, comme ces peuples étaient tous plongés dans l'idolâtrie, *nation*, dans ce sens, sign. les infidèles, les idolâtres, les païens.

NATIONAL, ALE. adj. Qui concerne une nation, qui appartient à une nation. *Esprit, caractère, préjugé n. Prévention, haine nationale. Fête, récompense nationale. Propriété nationale. Biens nationaux. Pavillon n.* || *Troupes nationales*, Troupes levées parmi les citoyens du pays, par opposition à *Troupes étrangères*, Celles qu'un État tire d'un pays étranger, et qu'il tient à sa solde. *Garde n.* et *Garde nationale*, V. Garde. — *Concile n.*, Voy. Concile. *Cardinal n.*, se dit, à Rome, D'un cardinal attaché à quelqu'une des couronnes, par sa naissance, ou par un engagement personnel et connu. *Dans le dernier conclave, il y avait tant de cardinaux nationaux.* = *Nationaux*, au plur. mascul., se dit de Tous ceux qui composent une nation, par opposition à *Étrangers.*

NATIONALEMENT. adv. D'une manière nationale.

NATIONALITÉ. s. f. L'ensemble des caractères qui constituent une nation et la distinguent des autres. *La n. d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance.*

NATIVITÉ. s. f. (lat. *nativitas*). Jour de naissance; ne s'emploie qu'en parlant de Jésus-Christ, de la Vierge et de quelques saints. *L'Église fête, le 24 juin, la n. de saint Jean-Baptiste; le 8 septembre, la n. de la sainte Vierge, et, le 25 décembre, la n. de Notre-Seigneur.* — *Nativité*, employé absol., désigne La nativité de Jésus-Christ ou la fête de Noël. || T. Astrol. *Thème de n.*, La disposition des astres au moment de la naissance de quelqu'un.

* **NATRIX.** s. f. T. Erpét. Voy. Couleuvre.

NATRON ou **NATRUM.** s. m. T. Minér. V. Soude.

NATTE. s. f. (latin. *matta*). Sorte de tissu grossier fait de matières végétales, qu'on entrelace de diverses manières, *N. de paille, de sparte, de jonc, d'écorce de tilleul, etc. Le plancher était couvert de nattes.* || Par analog., se dit De différentes sortes de tresses faites de trois brins ou cordons. *Une n. de soie. Une n. d'or et d'argent. Une n. de cheveux.*

NATTER. v. a. Couvrir de nattes. *N. le plancher d'une salle à manger.* || *N. de la paille, du jonc, des cheveux, les crins d'un cheval, etc.*, Les tresser en natte. Par ext., on dit, *N. un cheval.* = Natté, ée. part. *Une chambre nattée. Des cheveux nattés. Un cheval natté.*

NATTIER. s. m. Celui qui fait et vend des nattes.

NATURALIBUS (in). Locution latine qui signifie Dans l'état de nudité. *Il m'a surpris in n.* On dit aussi, *Puris in n.* Fam.

NATURALISATION. s. f. T. Législ.

Enc. — La *Naturalisation* est l'acte en vertu duquel un étranger obtient dans un pays les droits et les priviléges dont jouissent ceux qui y sont nés. Sous l'ancienne monarchie, il appartenait au roi seul d'accorder des *Lettres de naturalité.* La loi du 30 avril-2 mai 1790, inaugura un principe bien différent : sous son empire, la n. résultait de plein droit d'un temps déterminé de séjour en France. La constitution de l'an III et le décret du 17 mars 1809 modifièrent profondément la législation sur ce point. L'étranger, pour obtenir le bénéfice de son séjour sur le territoire, fut obligé de faire une déclaration formelle et explicite de son intention de s'y fixer définitivement. Bien plus, le séjour ne donna que l'aptitude à obtenir la n., et le droit de l'accorder demeura réservé de la façon la plus absolue au chef de l'État. Aujourd'hui cette matière est régie par le Code Nap. et par la loi du 3 déc. 1849. On peut distinguer trois sortes de n., la *N. de plein droit*, la *Petite n.* et la *Grande n.* La *N. de plein droit* a lieu pour l'étrangère qui se marie avec un Français (C. Nap. art. 12). La *Petite n.* peut être accordée à un étranger, s'il justifie d'un séjour de dix ans en France, à partir de la date du décret qui l'a autorisé à y établir son domicile : c'est la *N. ordinaire*. Elle est dite *extraordinaire*, quand le délai a été réduit à une année de domicile, en faveur d'un étranger qui a rendu des services à l'État, soit par ses talents, soit par des inventions utiles, soit par la création d'un grand établissement. Dans ce cas, la n. est accordée, le Conseil d'État entendu, par un décret de l'Empereur, qui est inséré au Bulletin des lois. Enfin, la *Grande n.*, qui a été établie par l'ord. du 4 juin 1814, peut seul eouvrir l'entrée des chambres législatives. Elle n'est obtenue que par l'étranger qui a rendu de grands services à l'État. Les lettres de grande naturalité accordées par l'Empereur doivent être ratifiées par le Sénat et par le Corps législatif. — La n. ne peut profiter aux enfants déjà nés de l'individu naturalisé : ceux-là seuls qui naissent après la n. ont la qualité de Français. Quant au Français naturalisé à l'étranger, il perd sa qualité de Français (C. Nap., 17). De plus, s'il n'a pas obtenu du chef de l'État l'autorisation de se faire naturaliser, il perd à la fois la propriété de ses biens, ainsi que tous ses droits à succéder (Décr. du 26 août 1811).

NATURALISER. v. a. Accorder à un étranger les droits et les priviléges dont jouissent les naturels du pays. *Il s'est fait n. Français.* || Par ext., en parl. Des animaux et des plantes, Les introduire dans un pays et les y acclimater. *On est parvenu à n. cet animal, cette plante en France.* || Figur., se dit Des arts et des inventions que l'on apporte dans un pays et qui y prospèrent, ainsi que Des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre. *Leur industrie fut bientôt naturalisée en France.* Déficit *est un mot latin que nous avons naturalisé.* = *se Naturaliser. v. pron. *Cet animal ne saurait se n. dans nos climats. L'institution du jury n'a pu se n. chez ce peuple. Cette expression ne s'est pas encore naturalisée dans notre langue.* = Naturalisé, ée. part.

NATURALISME. s. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. *Le n. d'un prétendu prodige.* || Le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. *Le n. de Lucrèce. Le n. d'Helvétius.*

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle.

NATURALITE. s. f. État de celui qui est naturel d'un pays ou qui s'y est fait naturaliser. Voy. Naturalisation.

NATURE. s. f. (lat. *natura*). L'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers. *L'auteur de la n. Toute la n. annonce qu'il y a un Dieu. Les merveilles, les mystères de la n. Le spectacle, l'étude de la n. L'ordre, les lois de la n. Tout périt et se renouvelle dans la n.* — *N. humaine*, se dit quelquefois pour l'Universalité du genre humain. *Il en veut à toute la n. humaine.* || L'ensemble des forces qui président aux divers phénomènes dont les êtres créés sont le théâtre, dans l'espace et dans le temps. *La n. ne détruit que pour reproduire. L'inépuisable fécondité de la n. Prodigue dans certains climats, la n. semble avare dans quelques autres.* — Dans le langage ordinaire, la *Nature*, prise dans ce dernier sens, est fréquemment personnifiée et douée métaphysiquement d'intelligence, de volonté, de qualités morales, etc. Bien plus, certains philosophes, prenant cette personnification à la lettre, ont prétendu la substituer à la Providence divine, et ont fait ainsi de la *Nature* une force suprême, incréée, intelligente ou bien aveugle, qui, suivant eux, est une cause universelle et toute-puissante au moyen de laquelle ils essaient de tout expliquer. *La n. ne fait rien en vain. La n. agit par les voies les plus simples. La toute-puissance de la n. La n. sait toujours proportionner ses moyens à ses fins. Les jeux, les caprices de la n. C'est une loi que la n. a gravée dans nos cœurs. La n. nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. La n. nous ordonne ceci, nous défend cela. Il faut se soumettre aux ordres de la n.* — Fam., *Payer tribut à la n.*, Mourir. = En parlant Des êtres individuels, *Nature* se dit pour désigner L'ensemble des propriétés innées de chaque être, c'est-à-d. des propriétés qu'il possède dès le premier instant et pendant toute la durée de son existence, et qui le constituent essentiellement. *Nature* se dit aussi en parl. Des genres et des espècees, ainsi que Des esprits. On le dit encore, dans un sens analog., en parlant De l'essence de l'être éternel et nécessaire, ainsi que Des essences des êtres abstraits. *La n. de l'âme est de penser. La n. de la matière, suivant Descartes, consiste dans l'étendue. Que savons-nous de la n. des choses? La n. commune de ces espèces consiste... La n. divine. La n. angélique. La n. humaine. La n. de Dieu est d'être bon. La n. du droit, de la justice. Il est de la n. de la vertu que...* ‖ En parlant Des êtres vivants, *Nature* s'emploie souvent pour désigner L'organisation qui est propre à chacun d'eux, et, en outre, s'il s'agit D'êtres animés, Le mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation. *La n. de ces plantes ne leur permet pas de vivre dans les climats froids. Chaque animal a sa n. particulière. La n. des poissons les destine à vivre dans l'eau. Satisfaire aux besoins de la n. Obéir à l'instinct de sa n. Cela est dans sa n. Corriger la n.* — Prov., *Nourriture passe n.*, L'éducation a plus de pouvoir sur nous que l'organisation même. On dit aussi, Pour marquer le pouvoir de l'habitude, *L'habitude est une seconde n.* — *Forcer n.*, Vouloir faire plus qu'on ne peut. — *Être ennemi de n.*, S'opposer à ce que la nature demande pour les autres, ou pour soi-même. Familier et vieux. ‖ *L'état de n., de pure n.*, L'état de l'homme tel que le supposent certains philosophes, antérieurement à toute civilisation; se dit ordinair. par opposition à État social. — Famil., *Être dans l'état de pure n.*, Être tout nu. ‖ En parlant Des corps vivants, se dit Des forces qui les animent, du principe de vie qui réside en eux. *La n. commence à s'affaiblir en lui. Il y a des maladies où il faut abandonner la n. à elle-même. Dans ce cas, il faut se contenter d'aider la n., les efforts de la n. Les forces de la n. ont un terme.* ‖ Se dit encore De la complexion, du tempérament de l'homme et des animaux. *Il est de n. sèche, bilieuse, sanguine, nerveuse. Un enfant de n. maladive. Il est flegmatique, bilieux, mélancolique de n. Il est triste, gai de sa n. Cet animal est morose de sa n.* ‖ Au sens moral, se dit De la lumière qui jaillit spontanément de la conscience, ainsi que Des sentiments instinctifs de l'homme. *Il faut se secourir les uns les autres, c'est une loi de n. Ce crime fait frémir la n. La n. se révolte à ce spectacle. Ce sentiment, cette action est conforme à la n., est contre n. La voix, les sentiments de la n. Étouffer le cri de la n.* — Se dit aussi De certaines dispositions de l'âme et des aptitudes intellectuelles. *Une n. heureuse, perverse, dépravée. Il est enclin de sa n. à tel vice. C'est une n. heureusement douée.* ‖ Par anal., se dit quelquefois en parlant Des animaux. *L'animal lui-même obéit à la voix de la n. Le singe est malin de sa n. De sa n. le chien est ami de l'homme.* ‖ T. Théolog. *L'état de n.*, se dit De l'état naturel de l'homme, par oppos. à l'État de grâce. *La n. déchue et rétablie par* JÉSUS-CHRIST. *De l'état de n. le baptême nous fait passer à l'état de grâce.* — On dit aussi, *La loi de n.*, par oppos. à L'ancienne loi, et à La loi de grâce. = *Nature* se dit souvent par oppos. à Art, pour désigner Les choses naturelles en général, ou Une chose naturelle en particulier, considérées relativement aux modèles qu'elles offrent à l'artiste. *Il faut, dans les arts, prendre la n. pour modèle. L'art doit idéaliser la n. Consulter la n. Ce peintre, ce comédien s'éloigne, s'écarte de la n. Cet auteur n'a pas assez étudié la n. Dessiner, peindre d'après n. Paysage d'après n. Tableau de n. morte.* — *Figure plus grande, plus petite que n.*, Qui a des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. *Figure de demi-n.*, Qui n'a que la moitié des proportions naturelles. ‖ Se dit aussi Des productions de la nature, par opposition à Celles de l'art. *L'art surpasse la n. L'art ajoute à la n.* = *Nature* se dit souvent Des objets tels qu'ils sont matériellement, par oppos. à L'argent qu'ils peuvent valoir. *On lui a laissé le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en n. Un dépôt doit être restitué en n.* — *Payer en n.*, Payer avec les productions naturelles du sol. *Une partie de l'impôt se paie en n.* = *Nature* s'emploie encore fréquemment dans la signific. de Sorte, espèce. *Je n'ai jamais vu d'arbres de cette n. Qui a jamais vu des affaires de cette n.? J'aimerais mieux une autre n. de biens. Cette pierre est d'une n. particulière.* = Enfin, *Nature* se dit quelquefois Des parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux.

NATUREL, ELLE. adj. (lat. *naturalis*). Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature. *Les lois, les causes, les forces, les facultés, les lumières naturelles. Les effets, les besoins, les sentiments naturels. Le cours, l'ordre, l'état n. des choses. La défense est de droit n.* — *Histoire naturelle*, Voy. HISTOIRE. *Philosophie naturelle*, Voy. PHILOSOPHIE. — *Parties naturelles*, Les parties destinées à la génération. ‖ Qui est conforme à la nature particulière des êtres et des choses. *La raison est un attribut n. de l'homme. La générosité naturelle à cette nation. On a une affection naturelle pour son pays, pour ses enfants. Suivre son penchant n. La férocité naturelle du tigre.* ‖ Qui est conforme aux lois de la nature, par oppos. à Surnaturel. *Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non par des causes naturelles. Ceci est un phénomène n.* — On dit aussi D'une chose où l'on soupçonne quelque artifice, quelque tromperie, parce qu'elle n'est point dans l'ordre ordinaire des choses, *Ce n'est pas n. Ce n'est pas une chose naturelle que de gagner toujours au jeu. Tout cela n'est pas n., il faut qu'il y ait là quelque supercherie. C'est un événement qui n'est pas n.* ‖ Qui est conforme à la raison, à la manière ordinaire de sentir, ou à l'usage commun. *Il est n. de se confier à ses amis. Ce n'est pas une chose naturelle qu'il ait guéri d'une si grande blessure en si peu de temps.* ‖ Se dit aussi De ce qui est produit par la nature seule, par opposit. à Ce qui est artificiel, factice, cultivé. *Les eaux minérales artificielles ne remplacent qu'imparfaitement les eaux naturelles. Il a dans son parc une chute d'eau naturelle. Est-ce une perruque, ou sont-ce vos cheveux naturels? Sa gaieté n'était pas naturelle; elle m'a paru un peu forcée. C'est sa couleur naturelle. Sa beauté est toute naturelle, elle n'use d'aucun artifice. Il n'a pas d'instruction, mais il a de l'esprit n. Vin n.*, Où l'on n'a rien mêlé d'étranger. ‖ Qui se produit sans effort, sans affectation, sans contrainte. *Des grâces naturelles. Tous ses gestes, tous ses mouvements sont naturels. Il a un air n. qui inspire la confiance. Cet acteur a le maintien, le jeu, le débit n. Il a l'esprit n. Son langage, son style n'est pas n. Ces vers sont naturels. Cette pensée, cette expression n'est pas naturelle. Il était n. à Ovide d'écrire en vers.* ‖ Qui s'offre naturellement à l'esprit. *Prendre une chose dans son sens n. Vous donnez à ce passage un sens qui n'est pas n. Voilà l'explication la plus naturelle qu'on puisse donner de sa conduite.* ‖ T. Jurispr. *Enfant n.*, Voy. FILIATION. *Juges naturels*, V. JUGE. = Syn. V. NAÏF.

NATUREL. s. m. Habitant originaire d'un pays. *Les naturels de la Polynésie.* = Propriété inhérente à un être animé ou inanimé. *Le n. de l'homme est d'être sociable. C'est le n. du feu de tendre en haut.* Peu us. = Se dit Du caractère, de l'humeur, des inclinations que l'on tient de la nature. *Un bon, un mauvais n. N. vertueux, doux, humain, compatissant, méchant, pervers, féroce. Il est d'un n. jaloux. Il est colère de son n. Le tigre est un animal d'un n. féroce. Il y a des naturels que rien ne peut dompter.* Prov., *Chassez le n. il revient au galop.* ‖ Se dit aussi Des sentiments que la nature inspire aux parents pour leurs enfants, et aux enfants pour leurs parents, ainsi que Des sentiments d'humanité qu'on doit avoir pour tous les hommes. *Cet enfant a beaucoup de n. C'est une méchante mère, elle n'a point de n. Il faut être sans n. pour ne pas soulager un pauvre quand on le peut.* Cette acception vieillit. = Par oppos. à Art, affectation, *Naturel* s'emploie souvent pour désigner La facilité, l'aisance, la simplicité avec laquelle une chose paraît faite. *Il y a beaucouo d'art dans ce qu'il écrit, mais point de n. Il a du n, dans l'esprit, dans le langage, dans le geste. Le débit de cet acteur manque de n. Cette jeune femme gâte toutes ses qualités par le défaut de n.* ‖ T. Peint. et Sculpt. Le modèle que l'artiste a sous les yeux pour l'imiter. *Dessiner, peindre d'après le n. Statue plus grande que le n.*, Qui excède les proportions naturelles. En T. de B.-Arts, le mot *Nature* est beaucoup plus usité que *Naturel.* = AU NATUREL, loc. adv. D'après nature, selon la nature. *Cette peinture le représente au n.* — Au sens moral, *Je lui ai représenté au n. l'injustice de son action.* Vieux. ‖ *Au n.*, se dit encore De la manière la plus simple d'apprêter certaines viandes. *Bœuf au n. Tête de veau au naturel.*

NATURELLEMENT. adv. Par les seules forces de la nature. *Il arriva n. que... Cela ne peut se faire n.* — On dit aussi Des choses qui ne sont pas dans l'ordre ordinaire, où l'on soupçonne quelque artifice, quelque supercherie, *Cela ne se fait pas n. Il a constamment gagné au jeu, cela ne peut pas se faire n., cela ne peut pas être arrivé n.* ‖ En vertu de quelque principe qui réside dans l'être, par une impulsion naturelle. *Tous les animaux désirent n. la conservation de leur être. Le lièvre est n. timide. C'est un homme n. bon, n. porté à la douceur, à la tristesse.* ‖ D'une manière naturelle, simple, sans affectation, sans effort. *Son éloge a été amené fort n. dans cet endroit du discours. Tout s'explique n. Voilà le sens qui s'offre n. à l'esprit. Penser, parler, écrire n. Jouer n.* ‖ D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature. *Il a dépeint cela très-n. Il contrefait tout le monde fort n.* ‖ Sans déguisement, avec franchise. *Parlez-moi n. Il n'y va pas n. avec moi, il dissimule.* ‖ *N. parlant*, En parlant sans figure; se dit par opposition à Surnaturellement. *N. parlant, un mort ne peut ressusciter.*

* **NAUCLÉA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

* **NAUCLER.** s. m. (gr. ναύκληρος, marin). T. Ornith. Voy. MILAN.

* **NAUCORE.** s. f. (gr. ναῦς, navire; κόρις, punaise). T. Entom. Voy. HYDROCORISES.

NAUFRAGE. s. m. (latin. *naufragium*, de *navis fracta*, vaisseau brisé). Bris et perte d'un navire par quelque accident de mer. *Notre navire fit n. sur tel banc, à telle côte. Les débris d'un n. Une mer fameuse par de nombreux naufrages.* ‖ Par ext., se dit D'accidents moins graves, tels qu'un simple échouage, ainsi que De ceux qui arrivent sur les lacs, les fleuves, etc. ‖ Fig., *Faire n. au port*, Voir tous ses projets renversés au moment où l'on était près de réussir. ‖ Fig., se dit De toute espèce de perte, de ruine, de malheur. *Le n. de sa réputation, de sa fortune. On le dit ruiné, mais il lui reste encore des débris de son n. Son honneur a fait n.*

Enc. — Dans la Marine marchande, le capitaine qui a fait naufrage, et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou, à défaut de juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire confirmer par ceux de son équipage qui se trouveraient avec lui, et d'en lever l'expédition. Pour vérifier le rapport du capitaine, le juge reçoit l'interrogatoire des gens de l'équipage, et, s'il est possible, des passagers, sans préjudice des autres preuves. Les rapports non vérifiés ne sont point admis à la décharge du capitaine et ne font pas foi en justice, excepté dans le cas où celui-ci est le seul qui soit parvenu à se sauver. (C. Comm., 246, 247). — Dans la Marine de l'État, le capitaine dont le navire a fait naufrage passe devant un conseil de guerre afin d'y rendre compte de sa conduite. Dans le cas où il a été nécessaire d'abandonner son bâtiment, il doit le quitter le dernier, sinon il est passible de la peine de mort.

NAUFRAGÉ, ÉE. adj. Qui a péri, qui a été submergé par l'effet d'un naufrage. *Vaisseau n. Marchandises naufragées. Personnes naufragées.* ‖ Se dit subst. Des personnes qui ont éprouvé un naufrage.. *Un malheureux n. Les naufragés furent massacrés par ces barbares insulaires.*

NAULAGE. s. m. (gr. ναῦλον). T. Droit comm. Syn. de *Nolissement.* Voy. AFFRÈTEMENT.

NAUMACHIE. s. f. (grec. ναῦς, vaisseau; μάχη, combat). T. Antiq. rom.

Enc. — Les Romains donnaient le nom de *Naumachie* à la représentation d'un combat naval, ainsi qu'au lieu où se donnait ce genre de spectacle. Dans le principe, les naumachies avaient lieu dans le cirque ou dans l'amphithéâtre, dont on transformait l'intérieur en lac en y amenant l'eau du Tibre ou des aqueducs. Jules César fut le premier qui fit creuser un bassin spécial pour cette sorte de combat. Il établit sa n. dans une partie du Champ de Mars; mais ce bassin fut comblé par ordre d'Auguste, à cause des émanations délétères qui s'exhalaient de ses eaux stagnantes. Ce prince fit creuser un nouveau bassin le long du Tibre et l'entoura de plantations. De nouvelles naumachies furent établies par ses successeurs; mais la plus célèbre de toutes fut celle qu'érigea Domitien. Elle était entourée d'une construction de maçonnerie disposée en gradins pour servir de siéges aux spectateurs. Le lac Fucin servit aussi plusieurs fois, notamment sous l'empereur Claude, à ce genre de spectacle. Les combattants qui figuraient dans les naumachies (*naumachiarii*) étaient ordinairement des prisonniers de guerre ou des criminels condamnés à mort. Les navires formaient deux escadres, et l'on désignait chacune d'elles par le nom de quelque nation maritime, comme les Tyriens et les Égyptiens, les Rhodiens et les Siciliens, les Perses et les Athéniens, les Corcyréens et les Corinthiens, etc. De même que dans les combats de gladiateurs, la vie des vaincus dépendait du caprice du peuple ou de l'empereur. Au reste, les Romains déployaient dans les naumachies la même pompe et le même luxe que dans les jeux du cirque et de l'amphithéâtre. On y voyait nager, soit des monstres marins, soit des femmes, qui figuraient les Néréides. Quant au nombre des navires et des combattants qui prenaient part à ces combats, il était parfois presque l'équivalent d'une armée navale. Dans une n. donnée par Claude sur le lac Fucin, on ne compta pas moins de 100 navires et de 19,000 combattants.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. (lat. *nauseabundus*). Qui cause des nausées. *Aliment n. Remède n. Odeur, saveur nauséabonde.* || Figur., se dit Des œuvres littéraires qui rebutent, excitent le dégoût. *Discours, ouvrage nauséabond.*

NAUSÉE. s. f. (lat. *nausea*, du gr. ναῦς, vaisseau). Se dit Des premières atteintes du besoin de vomir, des efforts qui précèdent le vomissement. *Avoir des nausées. Exciter des nausées.* || Fig. et famil., Dégoût qu'inspirent les discours et les œuvres littéraires qui sont insipides, rebutantes. *Quand on l'entend parler, on en a des nausées. Cet écrit est tellement insipide, que j'en ai eu des nausées.*

* **NAUSÉEUX, EUSE.** adj. T. Médec. Qui provoque des nausées. *Odeur nauséeuse. Cette substance s'administre à dose nauséeuse.* || *Efforts n.*, Les efforts, comme pour vomir, qui ne sont pas suivis d'effet.

* **NAUTILE.** s. m. (grec. ναυτίλος). T. Zool. Voy. Céphalopodes. || T. Techn. V. Plongeur.

NAUTIQUE. adj. 2 g. (grec. ναύτης, matelot). Qui appartient, qui a rapport à la navigation. *Art n. Astronomie n. Cartes, observations nautiques.*

NAUTONIER, IÈRE. adj. Celui, celle qui conduit un vaisseau, une barque; n'est usité qu'en poésie. *Un hardi n. — Le n. des sombres bords*, Caron.

NAVAL, ALE. adj. (lat. *navalis*, de *navis*, vaisseau). Ce mot n'a pas de pl. masc. Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. *Combat n. Armée navale. Victoire navale. Forces navales. École navale*, V. Marine.

NAVÉE. s. f. La charge d'un bateau.

NAVET. s. m. **NAVETTE.** s. f. T. Bot. V. Chou.

NAVETTE. s. f. (lat. *navis*). T. Liturg. Petit vase de cuivre, d'argent, etc., fait en forme de navire, et où l'on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs. || T. Technol. Instrument de bois dont se servent les tisserands pour faire courir le fil, la soie, la laine entre les fils de la chaîne. || Fig. et fam., *Faire la n., faire faire la n.*, Faire beaucoup d'allées et de venues, en faire faire à d'autres. — On dit, dans un sens anal., *Cette somme envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris; elle a fait la n.* || * T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

NAVICULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. et Bot. Qui a la forme d'une nacelle. *Fosse n. Os n. Valve naviculaire.*

* **NAVICULE.** s. f. T. Bot. Voy. Diatomacées.

NAVIGABLE. adj. 2 g. Où l'on peut naviguer. *Cette mer n'est pas n. à partir de tel endroit. Canaux navigables. Rivière n. et flottable.* Voy. *Cours d'*Eau.

NAVIGATEUR. s. m. Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours; ne se dit guère qu'en parl. Des hommes éclairés et entreprenants qui ont contribué aux progrès de la géographie par leurs découvertes. *Ce hardi n. Les découvertes des navigateurs.* || Se dit quelquefois D'un marin qui entend bien la conduite d'un vaisseau. *C'est un excellent n.* || Adjectiv., *Peuple n.*, Peuple adonné particulièrement à la navigation.

NAVIGATION. s. f. (lat. *navigatio*). Action de naviguer, c.-à-d. de voyager sur mer ou sur les grandes rivières. *Une longue n. Une n. périlleuse. Une heureuse n. La n. est facile dans cette mer. Ce pont gêne la n. de la rivière. N. à la rame, à la voile, à la vapeur. N. intérieure*, Celle qui a lieu sur les lacs ou les fleuves de l'intérieur d'un pays. Dans ce dernier sens, on dit aussi, *N. fluviale. N. maritime*, Celle qui a lieu sur l'Océan. *N. côtière* ou *Cabotage*, et *N. hauturière* ou *N. au long cours*, Voy. Cabotage. — *Canaux de n.*, Voy. Canal. || L'art de naviguer, c'est-à-dire de diriger un navire. *Ce pilote entend bien la n. Traité de n.* || * Par analog., *N. aérienne*, Voyage en aérostat.

Enc.—I. L'origine de la *Navigation* remonte à la plus haute antiquité. La vue de quelque arbre flottant sur l'eau en suggéra probablement la première idée, et, depuis lors, l'histoire de ses progrès se trouve intimement unie avec celle de la civilisation. On peut la diviser en trois périodes distinctes. Dans la première, qui embrasse toute l'antiquité jusqu'au XIVe siècle, la nav. se fait surtout à l'aide des rames, auxquelles on ajoute bientôt l'usage des voiles. Les progrès sont nécessairement limités par les connaissances de l'époque et par celle des lieux qu'on fréquente. Quand, après s'être familiarisé avec le nouvel élément, on eut longtemps côtoyé les rivages, on remarqua la configuration des terres principales et l'on alla de cap en cap. Plus tard, l'habitude apprit, pour de plus longs trajets, à se contenter de quelques points de reconnaissance espacés sur la route à parcourir. La science du pilote consistait alors presque entièrement dans la pratique des localités et dans l'expérience acquise des circonstances particulières du vent et des courants. Presque constamment abrité par les hautes terres ou voyageant au milieu des îles, on ne tirait de la voilure qu'une utilité secondaire. La galère, dont on multipliait les rames selon les besoins, caractérise surtout ce premier âge de la nav. Durant cette longue phase, la nav. fut principalement en honneur chez les peuples qui se livraient particulièrement à l'industrie et au commerce : dans la Méditerranée, chez les Phéniciens et chez les Grecs, qui se trouvaient portés par leur goût et par leur position vers le commerce ; dans la mer Rouge, par les Arabes qui poussaient leurs courses jusque sur les côtes de l'Inde. La plus longue et la première grande expédition dont l'histoire fasse mention (vers 610 avant notre ère), est celle que les Phéniciens exécutèrent autour de l'Afrique par l'ordre de Néchao, roi d'Égypte, et qui dura 3 ans. La réalité de ce périple, bien que niée par divers auteurs, nous paraît incontestable. Après ce voyage, nous citerons celui du Carthaginois Hannon (vers 510), qui navigua au midi jusqu'aux côtes de la Sénégambie ; celui d'Himilcon, autre Carthaginois, qui poussa au nord jusqu'en Angleterre; et celui du Marseillais Pythéas (vers 320), qui découvrit la Norwége, qu'il désigna sous le nom de Thulé. Dans leurs voyages au delà des colonnes d'Hercule, les Carthaginois avaient découvert les îles Fortunées (les Canaries), on ne sait à quelle époque ; mais elles sont déjà mentionnées par Scylax, auteur grec qui paraît avoir vécu au temps de la guerre du Péloponèse (vers 420). La nav. ne dut aux Romains aucun progrès. Après la chute de l'empire et l'invasion des barbares, elle déclina rapidement. Cependant il est certain que l'Islande fut peuplée, au IXe siècle, par des navigateurs normands, et que des marins de cette nation découvrirent peu après le Groenland, le Labrador et Terre-Neuve. Au XIe siècle, les marins génois, vénitiens, marseillais et catalans, font revivre les relations de l'antiquité entre l'Orient et l'Occident; mais l'art de naviguer demeure aussi borné que par le passé. Au XIVe siècle, la découverte de la boussole, et surtout son perfectionnement par Jean Gioja d'Amalfi (vers 1300), ouvrent la seconde période de la nav. Dès que la marine possède ce guide précieux, elle se trouve comme à l'étroit dans les mers de l'Europe ; elle marche à la reconnaissance des terres inconnues du globe, et prélude par la découverte des Canaries, de Madère, des Açores, des îles du cap Vert, à celle de l'Amérique et des Indes. Christophe-Colomb découvre l'Amérique en 1492 ; Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance en 1497. Quelques années après, Magellan trouve, vers l'extrémité de l'Amérique méridionale, un canal qui le conduit dans l'océan Pacifique, dont il traverse l'immense étendue en se dirigeant vers les Indes. C'est ainsi que de 1492 à 1521, le monde entier se trouve ouvert. Ces découvertes et la prise de possession de continents aussi vastes que riches excitent une convoitise générale et impriment à la nav. une activité sans exemple dans les annales de l'histoire. La fréquentation de la haute mer, en privant les navires de la ressource des relâches, oblige de modifier les constructions navales et rend l'emploi des rames de moins en moins efficace. En conséquence, on les abandonne. L'usage des voiles carrées s'introduit alors dans la voilure, qui, en diminuant ses dimensions pour multiplier ses organes, fournit à la manœuvre des combinaisons plus variées et plus sûres. En même temps, la science nautique marche d'un pas de plus en plus assuré dans la voie du progrès. Au XVIe siècle, l'invention du loch, celle des cartes plates par Mercator (vers 1550), et leur perfectionnement par l'Anglais Wright (1599), donnent au marin le moyen de calculer plus exactement et plus rapidement sa route; l'hydrographie, s'enrichissant des conquêtes de la nav., agrandit son domaine ; les perfectionnements réalisés dans les instruments destinés à l'astronomie nautique et dans les chronomètres ajoutent successivement à la sécurité des grands voyages de circumnavigation. A la fin du XVIIIe siècle, grâce au sextant, aux montres marines, et à de bonnes cartes routières, les bâtiments peuvent toujours déterminer leur position avec une admirable précision, précision qui n'est pas moins avantageuse pour la sécurité des marins que pour diminuer les frais des transports maritimes. Enfin, avec le XIXe siècle, la nav. entre dans sa troisième phase. L'application de la vapeur à la propulsion des navires inaugure une révolution que nous voyons s'accomplir sous nos yeux. De principal agent qu'elle était, la voilure devient tout à fait secondaire, et la manœuvre, ayant désormais à sa disposition un instrument puissant dont la volonté de l'homme peut régler à son gré les mouvements, n'a plus besoin des combinaisons étudiées à l'aide desquelles elle parvenait, soit indirectement, soit directement, à maîtriser le caprice des éléments. Chaque jour voit s'opérer quelque nouveau progrès dans ce mode de nav. déjà si remarquable par la rapidité et la régularité de sa marche. Nous citerons comme exemples, l'emploi des coques de fer qui, plus légères et plus solides que celles de bois, se prêtent mieux aux formes les plus fines sans préjudice pour la solidité ; l'adoption des chaudières tubulaires; la substitution de l'hélice aux roues à aubes; la combinaison de la voilure avec la propulsion par la vapeur ; l'emploi des câbles de fer, etc

II. Aussitôt qu'un navire a complété son armement, il sort du port sous la conduite d'un pilote de la localité, qui le dirige d'après les marques ou les *Amers* qu'une longue pratique lui a rendus familiers. Quand il est parvenu en haute mer, le pilote l'abandonne, et sa conduite appartient dès lors au capitaine, qui seul est chargé de donner la route et sur qui désormais pèse la responsabilité des événements de la campagne. Tant que les côtes sont en vue, le capitaine se dirige d'après les cartes qu'il possède, en faisant sonder quand il le croit nécessaire, et en fixant continuellement sur la carte la position du bâtiment, soit à l'aide des points marquants de la côte pendant le jour, soit à l'aide des phares qu'on y allume pendant la nuit. Enfin, au moment où il va perdre la côte de vue, il détermine, d'après cette méthode, une dernière position, qu'on appelle le *Point de partance*, car elle est en effet le premier point de départ pour les problèmes des routes. Ces problèmes sont très-nombreux; mais ils se résolvent tous au moyen d'observations astronomiques, et de ce qu'on appelle la *Nav. par l'estime*, dont les résultats se contrôlent mutuellement.

Pour trouver la route qu'un navire doit suivre sur la surface des mers, il faut connaître deux choses, sa direction et sa vitesse. Il est presque toujours possible de déterminer la direction que suit le bâtiment au moyen d'observations astronomiques qui donnent sa position, c'est.-à-d. la latitude et la longitude du lieu où il se trouve au moment de chaque observation (v. Latitude). Mais comme des observations exactes offrent toujours quelques difficultés, même quand l'état du ciel est favorable, et exigent en outre des calculs assez compliqués qu'on ne peut répéter à chaque instant, il est indispensable d'avoir d'autres procédés plus rapides et plus simples pour diriger la marche d'un navire d'une manière continue et pour lui faire éviter les écueils qu'il pourrait rencontrer. La *boussole* est l'instrument employé à cet effet; de là le nom de *compas de route* que lui donnent communément les marins. On connaît la direction du navire en observant l'angle que fait son axe avec l'aiguille aimantée, ou, en d'autres termes, avec le méridien magnétique; mais il faut tenir compte de la variation pour rapporter la route du bâtiment au méridien terrestre. Cependant, comme les indications ainsi obtenues n'ont pas une précision suffisante, et comme les erreurs de la route que donne le compas, combinées avec celles du chemin estimé que parcourt le vaisseau, s'accumulent de plus en plus et peuvent produire des altérations dangereuses relativement aux points du globe où l'on suppose être parvenu, il est nécessaire de rectifier ces positions par des observations célestes, et cela d'autant plus fréquemment qu'on se trouve dans des parages présumés dangereux. Pour mesurer la vitesse d'un navire, c.-à-d. le chemin qu'il parcourt dans un espace de temps donné, on se sert généralement du *loch* (v. ce mot), et l'on prend pour unité de mesure la lieue marine = 5555 m. 55, ou le mille marin = 1851 m. 85, suivant qu'il s'agit d'une grande distance ou d'une petite. On doit jeter le loch à la mer, toutes les fois que la vitesse du navire paraît changer. Au reste, le loch, de même que la boussole, ne fournit pas des indications rigoureuses. — Jusqu'ici nous avons supposé que le navire suivait la direction indiquée par sa quille. Or ce cas se présente rarement et n'a lieu que lorsque le vent souffle dans cette direction ou du moins s'en écarte peu, parce qu'alors l'orientation des voiles est perpendiculaire au plan longitudinal du navire et que la force motrice agit suivant ce plan. Le plus souvent, les voiles sont orientées plus ou moins obliquement et reçoivent le vent sous une inclinaison plus ou moins grande; la force motrice qui est la résultante des efforts partiels exercés par le vent sur chaque point des voiles, suivant une normale à leur surface, forme alors un certain angle avec le plan de la quille, et peut se décomposer en deux autres : l'une dirigée dans ce plan et qui pousse le navire de l'avant, l'autre perpendiculaire à cette direction et qui entraîne le navire parallèlement à son grand axe. L'effet de cette dernière action, qui est détruite en très-grande partie par la résistance de l'eau contre les flancs allongés du bâtiment, et qui varie avec la force du vent, la quantité de voiles et l'état de la mer, est de faire suivre au navire une route différente de celle qu'indique la boussole, et formant avec elle un angle plus ou moins grand que l'on appelle *Dérive*. Quand on veut déterminer la valeur de cet angle, dont l'effet est sensible même à bord des navires à vapeur par le seul effort du vent sur leurs parties extérieures, on relève à la boussole la trace que le vaisseau laisse derrière lui et que l'on nomme *Houache*, et l'on prend l'angle formé par ce relèvement avec la route diamétralement opposée à celle qu'indique le compas. Quelquefois on fixe à l'arrière du navire un demi-cercle horizontal, dont le rayon moyen, marqué zéro, est dans la direction de la quille, et qui est muni d'une alidade mobile autour du centre ; on dirige les pinnules sur la houache, et l'arc compté à partir du zéro, où commencent les divisions de l'alidade, donne immédiatement la dérive. Cette dérive est dite *tribord* ou *bâbord*, selon qu'elle entraîne le navire à droite ou à gauche, l'observateur étant supposé sur l'arrière et tourné vers l'avant, c.-à-d. suivant que le vent vient de la droite ou de la gauche. Ordinairement l'erreur provenant de la boussole et celle provenant de la dérive existent simultanément. Alors, pour simplifier les calculs de correction, on les ajoute ensemble, si elles sont dans le même sens, ou bien on les retranche l'une de l'autre, si elles sont en sens contraire, et l'on donne au reste le sens de la plus forte des deux. Les courants constituent une nouvelle source d'erreurs. L'erreur qui résulte de cette cause se corrige aisément lorsque le sens et la vitesse du courant sont connus. A cet effet, on cherche de combien il a entraîné le navire suivant cette autre direction, et l'ont raite ce chemin comme une nouvelle route que le bâtiment aurait parcourue, outre celle qu'il a faite d'après son propre mouvement. Supposons, par exemple, qu'on ait navigué pendant 17 h. 30 m., dans un courant filant 3 nœuds, 6 au S.-S.-E. Le navire aura été entraîné suivant cette direction de 3 nœuds, 6 × 17,5 = 63 milles. Il est donc dans le même cas que s'il avait couru de lui-même 63 milles au S.-S.-E. Mais les courants sont encore très-imparfaitement déterminés, et le plus souvent on ne peut en tenir compte que d'une manière plus ou moins approximative. Ils sont la source des principales erreurs que l'on commet dans la *nav. par l'estime*, car c'est le nom qu'on donne à la nav. où l'on se dirige surtout à l'aide du loch et de la boussole.

Lorsque, ce qui arrive chaque jour, on veut faire suivre au navire un certain *rumb de vent*, on doit corriger cette direction des erreurs que produisent la variation de l'aiguille aimantée, *la dérive, et, s'il est possible, les courants en sens inverse*; on a ainsi la route au compas suivant laquelle il faut gouverner. Cette direction de la route est déterminée par le but même du voyage, et le capitaine doit veiller continuellement aux circonstances diverses de la nav. pour tâcher d'arriver par la voie la plus courte à sa destination. En conséquence, c'est lui qui donne la route au timonier, et celui-ci a soin de maintenir, *au moyen du gouvernail*, le *cap* du bâtiment dans la direction désignée. D'après cela, tant que le cap n'est pas changé, la ligne tracée par le navire sur la surface des mers, vient rencontrer les méridiens successifs du globe sous un angle constant, qu'on appelle l'*angle de route* ou *du rumb de vent*, et cette ligne forme en général une courbe à double courbure qui a reçu le nom de *Loxodromie*. Il est rare qu'un navire suive la route directe entre le point de départ et celui de destination, parce que les circonstances de la nav. ne le permettent que très-difficilement; mais on abrége les traversées en décrivant autant que possible de petits arcs loxodromiques situés dans le voisinage de cette route. Dans le cas où la configuration des côtes s'oppose à ce qu'on suive la voie la plus courte, on contourne les côtes en s'efforçant de ne pas trop s'en éloigner. Néanmoins, comme les vents sont rarement favorables, et qu'à cet obstacle vient souvent se joindre celui des courants, on comprend que le bâtiment est toujours entraîné hors de la route véritable. Il faut alors lui faire *courir des bords* continuels, tout en ayant soin de le diriger autant qu'on le peut vers la longitude et la latitude du lieu de sa destination. En conséquence, lorsqu'on en a la faculté, il arrive fréquemment qu'on préfère aller chercher, par une route détournée, des vents ou des courants fixes et favorables dans des parages parfaitement connus. *Ces traversées sont généralement* moins longues que si l'on s'exposait à tous les accidents de la nav. directe. Cependant cette dernière trouve d'heureuses applications, surtout pour les navires à vapeur.—De quelque manière que le navire marche, on jette le loch à la mer, toutes les fois que le vent, la voilure et la direction changent. De plus, on note fréquemment, chaque demi-heure par ex., sur un instrument appelé *Renard*, la route du navire et sa vitesse, et, à la fin de chaque *Quart*, c'est-à-d. toutes les quatre ou six heures, espace de temps pendant lequel une même partie de l'équipage reste sur le pont, on fait le relevé des routes et on le porte sur le journal du bord. Enfin, tous les jours, à midi, et même chaque fois que l'on a besoin de savoir en quel lieu on se trouve, on *fait le point*, c.-à-d. on opère la réduction des diverses routes ensemble, en prenant pour point de départ la dernière position du navire où le même calcul a été effectué. On détermine ainsi la position du navire et on la marque sur la carte. En comparant cette position avec celle du lieu où l'on veut se rendre, le capitaine voit quelle route ultérieure il doit suivre, pour s'écarter le moins possible, d'après le vent qui le pousse et les dangers des mers qu'il parcourt.—Pour des détails plus techniques, nous renverrons au *Traité élémentaire de la navigation*, par V. Caillet, examinateur de la marine, où nous avons puisé les rapides indications qui précèdent.

III. Le système de la protection a été appliqué par les différents États maritimes de l'Europe à leur nav., de même qu'à leur industrie et à leur commerce. C'est un principe généralement admis qu'un peuple ne peut pas avoir un commerce étendu sans une marine active et puissante; mais, pour être passé en *force de chose jugée, ce principe n'en est pas moins radicalement faux.* En effet, un peuple peut être très-industrieux et vendre à l'étranger une quantité énorme de ses propres produits, sans pour cela se charger lui-même de les transporter au lieu de leur destination : il peut laisser ce soin à d'autres nations qui, étant moins favorablement situées pour la production, sont au contraire mieux placées pour se livrer au trafic des transports, et faire ce dernier plus économiquement. C'est l'Angleterre qui, la première, au milieu du XVIIe siècle, inaugura l'application à la marine nationale du système de la protection. L'*Acte de nav.* voté en 1651, par le parlement, avait pour objet de favoriser le développement de la marine anglaise en attribuant, autant que la chose était possible, aux navires nationaux le monopole des transports maritimes dans lesquels la Grande-Bretagne était, soit lieu de départ, soit lieu de destination. Mais dès qu'un État entre dans une voie d'exclusion, les autres sont presque nécessairement obligés de l'imiter : c'est ce qui arriva. En conséquence, depuis cette époque jusqu'à nos jours, la règle a été, dans chaque pays, de réserver exclusivement au pavillon national la nav. du cabotage, la nav. des pêches, et la nav. avec les colonies, et de frapper de surtaxes plus ou moins élevées tout produit apporté dans le pays ou exporté par navires étrangers, afin de favoriser le transport de ces mêmes produits par les navires nationaux. La navig. maritime de chaque État se trouva ainsi distinguée en *Nav. réservée*, qui fut érigée en monopole au profit des nationaux, et en *Nav. de concurrence*, où l'on s'efforça d'empêcher, autant que possible, toute concurrence. Dans ce système, la possession de colonies riches et importantes étant devenue la base principale de la nav. maritime de chaque peuple, il en résulta que *la nav. dut nécessairement suivre le sort de ces* dernières, se développer et tomber avec elles. Ce fut en vain que la voix des économistes signala les contradictions et les inconvénients que renfermait le système protecteur alors adopté : on ne les écouta point. A la fin cependant, il fallut céder devant la force des choses. En 1815, les États-Unis ayant acquis, à force de persévérance, le monopole de la culture du coton, ils *obligèrent* l'Angleterre, dont les manufactures ne pouvaient se passer de cette matière première, à renoncer à son système exclusif, et à le remplacer par celui de la réciprocité et de l'égalité de pavillon. En 1821 et 1825, le parlement britannique, modifiant profondément l'acte de nav. de Cromwell, étendit le système de réciprocité à toutes les nations amies. De son côté, la France se vit également contrainte d'accepter ce système avec les États-Unis en 1822, et avec l'Angleterre en 1826. Sous ce nouveau régime, on vit se développer rapidement la production et la consommation chez les nations les plus populeuses et les plus laborieuses. Une concurrence assez vive, bien que modérée par certaines restrictions, s'établit entre les marines des *divers peuples, et le prix des transports maritimes subit une* réduction considérable. L'intérêt de tout pays étant d'acheter au meilleur marché et de vendre le plus cher possible, tout privilége de nav. devient un obstacle à ce but. En diminuant le nombre des vendeurs, il fait acheter plus cher, et en diminuant le nombre des acheteurs, il oblige à vendre meilleur marché. Au reste, la grande réforme commerciale de Rob. Peel, qui inaugurait, *pour la plus grande prospérité* de l'Angleterre, la liberté presque absolue du commerce, devait inévitablement amener l'abandon des dispositions surannées de l'acte de nav. Toutefois les priviléges de la nav. ne furent que successivement supprimés; on commença par l'abolition des droits différentiels; puis, les navires étrangers furent admis en concurrence à la nav. coloniale; enfin le monopole du cabotage tomba en 1854. Antérieurement à l'Angleterre même, le Hanovre, la Belgique, la Hollande, la Turquie, avaient levé les priviléges du cabotage et de la nav. coloniale; et, par réciprocité, la marine anglaise a été admise dans la nav. côtière de la Norwége, de la Suède, du Danemark et de l'Italie. Mais d'autres puissances maritimes, comme les États-Unis, la France, la Russie, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, refusent encore d'adopter les réformes qui ont porté de si heureux fruits pour l'Angleterre. Ce n'est pas que les gouvernements de ces pays ne sachent que ces réformes sont parfaitement rationnelles au point de vue économique; mais ils les redoutent au point de vue politique, c.-à-d. au point de vue du maintien et du développement de leurs forces navales. En effet, en prenant la France pour ex., il est évident que si le gouvernement proclamait brusquement, et sans avoir préparé peu à peu le pays à soutenir la lutte, la liberté absolue *de la nav.*, la concurrence anglaise, *américaine*, *hollandaise*, norwégienne, italienne et grecque, anéantirait en peu de jours la nav. nationale. Dès lors, pour ne pas parler des ruines que déterminerait une pareille mesure, la population qui se livre à la nav. se verrait obligée d'entrer dans d'autres carrières. Alors où se recruterait désormais notre armée navale, armée qui ne peut pas se composer d'hommes pris au hasard, mais qui veut des *individus familiarisés dès l'enfance avec la mer, ainsi qu'avec les* manœuvres qu'exige la nav.? Il est donc nécessaire, en ce qui concerne la nav. commerciale et la marine marchande de notre pays, de procéder avec la plus extrême prudence, de lui faire sentir constamment et progressivement l'aiguillon de la concurrence, mais sans la laisser écraser par celle-ci, de telle manière qu'on arrive graduellement, sans secousse violente et sans danger pour la puissance navale du pays, à l'adoption du régime de la liberté pure et simple.

NAVIGUER. v. n. (lat. *navigare*). Aller sur mer ou sur les grandes rivières. *N. le long des côtes. N. en pleine mer. N. sur un fleuve.* ‖ Gouverner, manœuvrer un vaisseau pour le conduire d'un lieu à un autre. *L'art de n. Ce pilote navigue bien. C'est une mer où il est malaisé de n.* ‖ Se dit aussi De la manière dont un vaisseau se comporte à la mer. *Ce vaisseau navigue bien.*

NAVILLE. s. f. Petit canal qui sert à conduire les eaux pour arroser les terres. Ne se dit guère qu'en parlant Des canaux de la Lombardie.

NAVIRE. s. m. (lat. *navis*). Bâtiment destiné à aller sur mer. *Un n. de cinq cents tonneaux de port*, ou *du port de cinq cents tonneaux*, ou simpl. *de cinq cents tonneaux. Ce n. est un excellent voilier. N. marchand. Construire, mâter, équiper, fréter, charger, décharger un n. Armer un n. en guerre. Capitaine de n.* — En parl. Des bâtiments de guerre, on dit plus ordinairement *Vaisseau* que *Navire;* en outre, *Navire* ne se dit guère que Des bâtiments pontés et munis de mâts. ‖ T. Astron. *Le n. Argo*, Voy. Constellation.

NAVRANT, ANTE. adj. Qui cause une vive et profonde affliction. *Un spectacle n. Une histoire navrante.*

NAVRER. v. a. Blesser, faire une grande plaie. *N. quelqu'un mortellement.* Vx et inus. ‖ Fig., Causer une grande peine, une extrême affliction. *Cette nouvelle m'a navré. Vous m'avez navré de douleur. J'en suis navré. J'en ai le cœur navré.* = Navré, ée. part.

NE. adv. de négation (lat. *ne*). *Je ne vous en parlerai plus. Il ne pense pas ce qu'il dit. Il ne souffre point. Il y a six mois que je ne l'ai vu. Il ne m'en a rien dit. Il n'héritera pas de son oncle.* ‖ Famil., on dit quelquefois *N'était*, pour *Si ce n'était. Cet ouvrage serait fort bon, n'était la négligence du style.* — Voy. Négation.

NÉANMOINS. adv. (R. *néant* et *moins*). Toutefois, cependant, pourtant. *Il est encore très-jeune, et n. il est fort sage. Il lui avait promis de l'aller voir, n. il ne l'a pas fait.* = Syn. Voy. Cependant.

NÉANT. s. m. (latin. *ne ens*, non être). Ce qui n'est rien, ce qui ne se conçoit que par une négation. *Dieu a tiré toutes choses du n., et lui seul peut les réduire au n., les faire rentrer dans le n. Le chrétien voit comme un n. tous les honneurs de ce monde.* ‖ Fig., se dit pour marquer Le peu de valeur d'une chose, Le manque de naissance ou de mérite dans une personne. *Le n. des grandeurs humaines. C'est un homme de n. On l'a fait rentrer dans son n.* ‖ T. Jurispr. *Mettre une appellation au n.*, Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence, est déboutée de son appel. *Mettre l'appellation et ce dont est appel au n.*, Annuler et l'appel et la sentence dont il a été appelé. ‖ Famil., se dit quelquefois pour Non. *Je vous accorde votre première demande; mais quant à la seconde, n.* — On dit encore, *Mettre n. sur une requête, sur un article de compte.* Mettre le mot *Néant* au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. Vieux.

***NÉBRIE.** s. f. T. Entom. Voy. Carabiques.

NÉBULEUX, EUSE. adj. (lat. *nebulosus*). Obscurci par les nuages. *Le ciel, le temps, l'horizon est n.* ‖ Fig., *Un visage, un front n.*, Un visage, un front sur lequel se peint le souci, l'inquiétude. On dit dans le même sens, *Avoir l'air nébuleux.*

NÉBULEUSE. s. f. T. Astron.

Enc.—I. «Lorsque, dit J. Herschel, par une belle nuit, nous jetons les yeux sur la voûte céleste, nous remarquons çà et là des groupes d'étoiles qui paraissent plus rapprochées les unes des autres que dans les parties voisines du ciel, de manière à former des agglomérations stellaires qui éveillent dans notre esprit cette idée que quelque cause particulière, et non le hasard, a présidé à leur distribution. Tel est le groupe appelé les *Pléiades*, dans lequel on aperçoit 6 ou 7 étoiles lorsqu'on le regarde en plein, et un plus grand nombre lorsque l'œil est tourné négligemment de côté, tandis que l'attention se porte entièrement sur ce groupe. Mais, avec un télescope, on y découvre 50 à 60 grandes étoiles entassées dans un assez petit espace qu'on peut regarder comme isolé du reste du ciel. La constellation appelée la *Chevelure de Bérénice* est un autre groupe de ce genre, plus étendu, et qui se compose d'étoiles beaucoup plus brillantes. *Dans la constellation du Cancer, il y a une tache lumineuse qui* leur ressemble un peu, mais qui est moins nettement marquée : on l'appelle la *Crèche;* une lunette de nuit ordinaire la résout entièrement en étoiles. Dans la Poignée de l'épée de *Persée*, on remarque aussi une tache semblable, composée d'une foule d'étoiles, mais qui, pour être isolées, exigent un télescope plus puissant. Quelle que soit la nature de ces amas, il est certain qu'il existe, *dans les régions qu'ils occupent*, des lois d'agrégation autres que celles qui ont déterminé la dissémination des étoiles sur la surface générale du ciel. Pour nous convaincre encore davantage de cette vérité, il suffit de diriger un puissant télescope sur ces amas et sur d'autres objets analogues. Il existe dans le ciel un grand nombre de corps que l'on a souvent, par erreur, pris pour des comètes, et qui, en effet, ressemblent beaucoup à des comètes sans queue : ce sont de petites taches, rondes ou ovales, qui ont l'aspect d'un petit nuage, d'où le nom de *Nébuleuses* sous lequel on les désigne. Elles conservent cette apparence, même quand on les examine avec un télescope d'un assez grand pouvoir. Messier a donné, en 1781, une liste des lieux de 103 corps de cette espèce, que toute personne qui s'occupe des comètes devait se rendre familiers pour éviter d'être induite en erreur par la ressemblance qu'ils ont avec elles. Mais on reconnaît suffisamment à leur fixité que ce ne sont point des comètes, et lorsqu'on vient à les examiner avec des instruments d'une grande portée, comme un réflecteur de 45 à 60 centim., toute idée de similitude s'évanouit. On voit que la plupart de ces corps sont des amas d'étoiles agglomérées en nombre immense, de manière à occuper un espace dont le contour est en général nettement marqué, et à présenter à leur centre, où la *condensation est ordinairement la plus grande, une masse de* lumière. La Fig. 1 représente une n. de ce genre; c'est la 13e de la liste de Messier, telle que W. Herschel l'a vue dans un réflecteur de 45 centim. d'ouverture et de 6 mèt. de longueur focale. Plusieurs corps du même genre ont une figure exactement ronde, et suggèrent l'idée d'un espace sphérique rempli d'étoiles et isolé dans le ciel, où il constitue un système à part régi par des lois qui lui sont propres. On chercherait vainemen

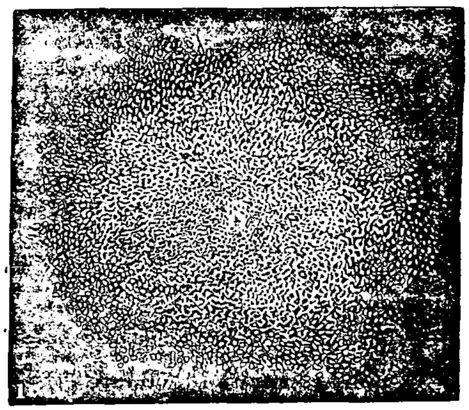

à dénombrer les étoiles dans un de ces *amas globulaires*. Ce n'est point par centaines qu'on les compterait; d'après un calcul informe basé sur les intervalles apparents qui les séparent vers les bords et le diamètre angulaire du groupe entier, on trouve que plusieurs de ces amas globulaires doivent contenir au moins 10 à 20 mille étoiles, pressées dans un espace circulaire dont le diamètre angulaire n'excède pas 8 à 10 minutes, c.-à-d. qui n'est que la dixième partie de celui que le disque de la lune recouvre sur le firmament. »

« Peut-être, continue l'illustre astronome, nous accusera-t-on de donner dans le gigantesque, si nous considérons les astres qui forment ces groupes comme autant de soleils semblables au nôtre, et leurs distances mutuelles comme égales à celles qui séparent notre soleil des étoiles fixes les plus voisines. Cependant, lorsque l'on remarque que l'éclat produit par l'ensemble des milliers d'étoiles qui composent un groupe de ce genre affecte l'œil moins vivement que celui d'une étoile de 5e grandeur, car les plus grands de ces amas sont à peine visibles à l'œil nu, l'idée qu'on se forme alors de leur distance permet à notre imagination de se familiariser même avec ces dimensions prodigieuses. Dans tous les cas, il nous est presque impossible de ne pas considérer un amas d'étoiles isolé de la sorte comme constituant un système particulier, très-nettement caractérisé. Leur forme circulaire indique évidemment l'existence de quelque lien général analogue à la force attractive, et même, dans plusieurs d'entre eux, on reconnaît que la condensation augmente progressivement de la circonférence au centre, phénomène incompatible avec une distribution uniforme d'étoiles équidistantes dans un espace sphérique. Il est à la vérité difficile de se former une idée de l'état dynamique d'un pareil système. »

II. C'est à W. Herschel que l'astronomie doit presque toutes les données qu'elle possède aujourd'hui sur les objets célestes que l'on comprend sous la dénomination commune de *Nébuleuses*. On en avait découvert quelques-unes depuis l'invention du télescope; une ou deux même sont visibles à l'œil nu. Cependant, en 1716, Halley ne connaissait en tout que 6 nébuleuses; ce nombre avait été porté à 96 par les travaux de Lacaille et de Messier; mais Herschel, au moyen de ses puissants instruments, en découvrit à lui seul plus de 2500. Le grand astronome de Slough a distribué les nébuleuses en trois classes : 1° *Amas stellaires*, où les étoiles peuvent être nettement discernées, et qui se distinguent en amas globulaires et en amas irréguliers; 2° *Nébuleuses résolubles*, que l'on soupçonne fortement d'être formées par une agglomération d'étoiles, et qui se résoudraient probablement en étoiles distinctes, si l'on disposait d'instruments plus puissants; 3° *Nébuleuses* proprement dites, où il n'y a pas d'apparence que la nébulosité puisse se résoudre en étoiles. Ces dernières sont subdivisées, d'après leur éclat et leurs dimensions, en trois ordres, savoir : 4° *Nébuleuses planétaires*, 5° *Nébuleuses stellaires*, 6° *Étoiles nébuleuses*. Les nébuleuses, ainsi que l'a observé Herschel, ne sont point distribuées d'une manière uniforme sur la voûte céleste. Loin de là, elles semblent avoir une préférence marquée pour une large zone qui croise la voie lactée presque à angles droits, et dont la direction générale n'est pas très-éloignée du cercle horaire de 0 h. et 12 h.

A. Les *Amas stellaires* sont globulaires, comme ceux dont il a été déjà question, ou d'une figure irrégulière. Ces derniers sont en général moins riches en étoiles et surtout moins condensés vers leur centre. Leurs contours sont en outre marqués moins nettement, de sorte qu'il est souvent difficile de dire à quel point ils se terminent, ou bien si l'on doit simplement les considérer comme des portions du firmament plus riches en étoiles que celles qui les entourent. Dans quelques-uns les étoiles sont à peu près toutes de la même grandeur, tandis que, dans d'autres, elles appartiennent à des grandeurs fort différentes; il n'est même pas rare d'y rencontrer une étoile très-rouge beaucoup plus brillante, qui est placée à l'égard des autres dans quelque situation remarquable. Will. Herschel regarde ces groupes comme des amas globulaires dans un état de condensation moins avancé, et il considère tous les groupes de ce genre comme se rapprochant, en vertu de l'attraction mutuelle des étoiles qui les composent, de la forme sphérique. Parmi les plus beaux groupes stellaires de cette classe, nous citerons celui qui entoure κ de la Croix. Il occupe une surface évaluée à la 48e partie d'un degré carré, et se compose d'environ 110 étoiles de 7e grandeur et au-dessous, et dont 8 des plus apparentes sont colorées de diverses teintes de rouge, de vert et de bleu, de manière à donner au groupe entier l'aspect d'une riche pièce de joaillerie.

B. Les *Nébuleuses résolubles* ne sont autre chose que des amas stellaires situés à de trop grandes distances, ou composés d'étoiles d'un éclat intrinsèquement trop faible pour nous affecter par leur lumière individuelle, si ce n'est lorsque deux ou trois d'entre elles se trouvent assez rapprochées pour que leurs lumières réunies nous donnent l'image d'un point plus brillant que le reste. Les nébuleuses de cette catégorie sont généralement rondes ou ovales, comme si les appendices et les irrégularités de formes disparaissaient en raison de la distance, de manière à ne laisser apercevoir que l'ensemble de la figure des parties les plus condensées. Ces nébuleuses, examinées avec les puissants instruments d'Herschel, présentaient le même aspect que les amas stellaires vus avec des télescopes d'un pouvoir médiocre. Aussi le célèbre astronome en concluait-il qu'elles se résoudraient en étoiles tout comme les amas proprement dits, si l'on parvenait à amplifier encore le pouvoir des télescopes; de là le nom de *résolubles* qu'il avait donné à cet ordre de nébuleuses. Au reste cette probabilité est devenue depuis lors une réalité, grâce à l'énorme puissance de l'admirable télescope à réflexion de Lord Rosse, de 2 mètres d'ouverture, qui a résolu ou rendu résolubles un nombre prodigieux de nébuleuses indécomposables par tout autre instrument. — Outre les nébuleuses rondes ou ovales dont il vient d'être parlé, il y en a aussi qui représentent une ellipse plus ou moins allongée. Une des nébuleuses les plus remarquables de cette espèce est celle que l'on aperçoit dans la ceinture d'Andromède, près de l'étoile ν de cette constellation (Fig. 2). Elle est visible à l'œil nu, et ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'aspect du ciel la prennent toujours pour une comète. Simon Marius, qui l'a signalée en 1612, la compare avec assez de justesse à une chandelle qui luit à travers une lame de corne. Sa forme est celle d'un ovale fort allongé, dont l'éclat va en croissant depuis les bords d'une façon presque insensible, puis avec beaucoup plus de rapidité, jusqu'à un point central qui est beaucoup plus brillant que le reste. On aperçoit sur le champ de cette néb. plusieurs petites étoiles qui ne paraissent point lui appartenir, et même avec un réflecteur de 45 centim., elle n'offre rien dans son aspect d'où l'on puisse induire qu'elle consiste en étoiles. Cependant le professeur G.-P. Bond, en l'étudiant avec la puissante lunette de l'observatoire de Cambridge, aux États-Unis, a constaté qu'elle est parsemée de très-petites étoiles tellement serrées et nombreuses, qu'il a pu en compter, dans les portions les plus riches de la néb., jusqu'à 200 dans un champ de 20 min. seulement de diamètre : ce qui donne lieu de croire qu'un pouvoir amplifiant encore plus considérable la résoudrait complétement. Au reste. Il est à remarquer que les nébuleuses elliptiques sont beaucoup plus difficiles à résoudre que celles de forme globulaire, phénomène qui se lie sans doute d'une façon intime à leurs conditions dynamiques d'existence. En outre, leur résolution est plus aisée dans les parties centrales. Certaines nébuleuses elliptiques sont tellement allongées, qu'elles nous paraissent presque linéaires : ce sont sans doute des ellipsoïdes très-aplatis que nous ne voyons que par leur tranche. Dans quelques-unes, la condensation des bords au centre se fait graduellement; dans d'autres, au contraire, elle s'opère si brusquement, que la néb. offre l'apparence d'une étoile pâle ou légèrement voilée, située au milieu d'une faible nébulosité elliptique et uniforme. Il existe des nébuleuses annulaires; mais on doit les compter parmi les objets les plus rares que nous offre le firmament. Celle que représente la Fig. 3 est située entre β et γ de la Lyre. Elle est petite, et bien limitée. Les axes de l'ellipse sont à peu près dans le rapport de 4 à 5, et l'ouverture égale à peu près la moitié du diamètre. Celle-ci au reste n'est pas entièrement obscure; elle montre une faible lumière uniformément répartie, comme si une gaze légère était tendue sur l'anneau. Le télescope de lord Rosse a résolu cette néb. en étoiles d'une petitesse extrême. La 51e néb. de Messier, qui se trouve dans l'oreille gauche d'Astérion ou du Chien de chasse, présente, quand on l'examine avec le réflecteur de 45 centim. d'Herschel, la forme d'une large et brillante néb. globulaire, entourée par un anneau situé à une distance considérable du globe et doué d'un éclat fort différent dans ses diverses parties. De plus, cet anneau se subdivise, sur les deux cinquièmes environ de sa circonférence, en deux lames, dont l'une semble inclinée sur le plan du reste de l'anneau [Fig. 4]. Près de lui, c'est à-dire à la distance d'un rayon de l'anneau environ, se trouve une petite nébul. ronde et brillante. Mais cet objet, vu avec le réflecteur de 2 mèt. de Lord Rosse, change singulièrement d'aspect. On voit alors une spirale brillante aux replis inégaux (F. 5), dont les deux extrémités, c.-à-d. le centre et la partie antérieure, sont terminées par des nœuds épais, granulaires et arrondis. La néb. 99 du catalogue de Messier, néb. qui est située sur l'aile boréale de la Vierge, offre aussi, dans le télescope de Lord Rosse, l'image d'une spirale (Fig. 6); mais cette dernière n'a qu'un seul nœud au centre.

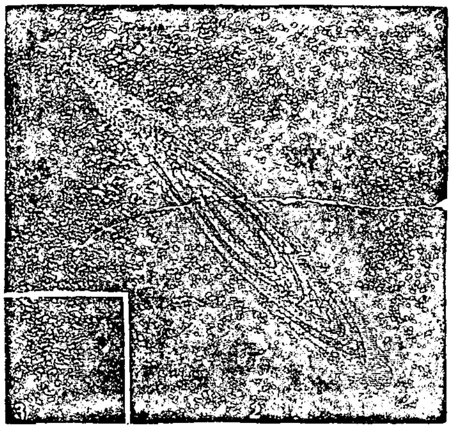

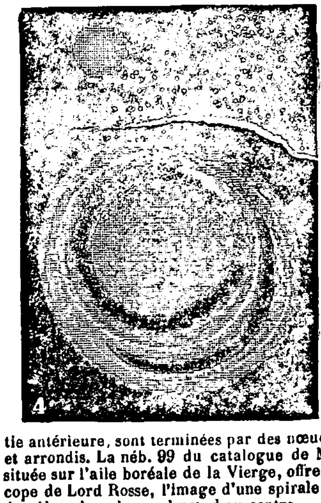

C. W. Herschel appelait *Nébuleuses* proprement dites, les taches laiteuses du ciel qui non-seulement n'avaient pu être résolues en étoiles par ses puissants instruments, mais encore qui, en raison de leur aspect, ne lui paraissaient pas susceptibles de résolution, et qu'en conséquence, il supposait formées par une matière lumineuse et phosphorescente condensée dans certaines régions des espaces célestes. Les figures de ces nébuleuses sont parfois régulières; mais la plupart, et particulièrement les plus grandes, sont d'une irrégularité telle qu'on ne saurait les définir. Celles-ci se composent d'un plus ou moins grand nombre de taches agglomérées ensemble sans aucune apparence de symétrie. Certaines de ces taches se terminent nettement, brusquement, tandis que, sur le côté opposé, elles se fondent dans la lumière du ciel par une gradation insensible. Toutes les figures fantastiques qu'affectent des nuages emportés et tourmentés par des vents violents et souvent contraires, se trouvent parmi ces nébuleuses. La grande néb. qui entoure les étoiles notées θ1, dans la Poignée de l'épée d'Orion, représente grossièrement la tête et les mâchoires entr'ouvertes d'un animal monstrueux, avec une sorte de trompe partant du museau. Cette belle néb. a été découverte par Huyghens en 1656. Les instruments de Lord Rosse et de l'observatoire de Cambridge ont fait reconnaître qu'elle est formée d'une multitude d'étoiles. La néb. de η d'Argo (Fig. 7) occupe un espace de près d'un degré en carré; mais la figure ne représente que sa partie la plus intérieure. Quand on l'examine avec un réflecteur de 45 centim., dit John Herschel, on n'y découvre rien qui fasse soupçonner qu'elle puisse se résoudre en étoiles. On voit, il est vrai, au-devant d'elle un très-grand nombre d'étoiles qui semblent semées à sa surface (elles sont omises dans notre figure); mais ces étoiles, ajoute Herschel, n'ont évidemment aucune connexion avec la néb.; elles sont simplement une continuation du lit d'étoiles qui constitue la voie lactée, et ne couvrent la néb. que par un effet de projection. Cette néb. est en outre remarquable par un espace vide de forme presque ovale, qui permet à notre vue de pénétrer dans la profondeur des cieux au delà de la néb., qui elle-même appartient à un système situé au delà de la voie lactée et indépendant de celle-ci. — Parmi les nébuleuses proprement dites qui affectent une forme régulière, il en est un certain nombre que W. Herschel, comme nous l'avons vu, distingue, d'après l'aspect tout particulier qu'elles présentent, en *Néb. planétaires*, *Néb. stellaires* et *Étoiles nébuleuses*.

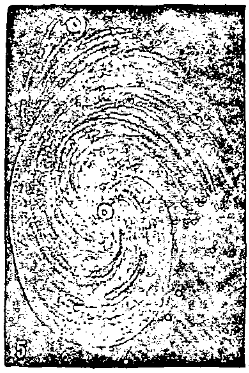

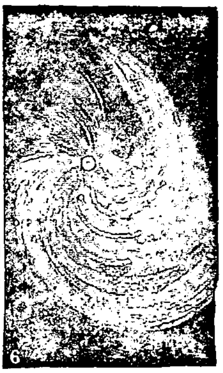

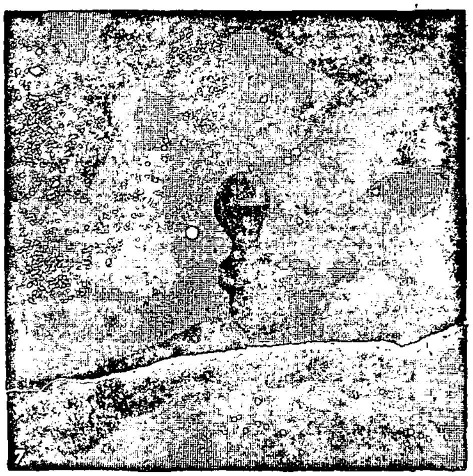

D. Les *Nébuleuses planétaires* offrent, sous divers rapports, une ressemblance étonnante avec les planètes. Elles nous apparaissent en effet comme des disques arrondis ou légèrement ovales, dont les uns ont des contours nettement définis, tandis que les autres semblent entourés d'une légère nébulosité. Dans quelques-unes, la lumière est parfaitement égale sur toute la surface du disque; dans plusieurs, elle est comme pommelée ou caillebottée. On ne compte guère que 24 ou 25 de ces nébuleuses, et les trois quarts d'entre elles sont situées dans l'hémisphère austral. La plus remarquable de toutes est celle qui est située un peu au sud du parallèle de β de la grande Ourse

(Fig. 8). Elle a été découverte par Méchain, et son diamètre apparent, suivant J. Herschel, est de 2' 40". « Or, dit le célèbre astronome, en supposant que cette néb. soit seulement éloignée *de la Terre autant que la 61e du Cygne, son diamètre serait* sept fois plus grand que le diamètre de l'orbite de la planète Neptune. (En d'autres termes, il serait de 14 milliards 280 millions de lieues de 25 au degré). La lumière de ce disque prodigieux est fort brillante, et parfaitement égale dans toute son étendue, excepté sur les bords, où l'on remarque un très-léger affaiblissement. Cette apparence diffère évidemment de celle *que nous présenterait* un espace sphérique composé d'étoiles ou d'une matière lumineuse; car, dans les deux cas, l'éclat irait nécessairement en augmentant depuis les bords jusqu'au centre, en raison de l'épaisseur traversée par le rayon visuel. En conséquence, nous sommes naturellement amenés à supposer que ce corps prodigieux est ou une sphère creuse, ou bien un disque aplati qui se présenterait (circonstance extrêmement improbable) dans un plan exactement perpendiculaire au rayon visuel partant de la Terre. Quelle que soit l'idée que l'on se forme de la nature réelle d'un pareil corps ou des nébuleuses planétaires en général, qui toutes sont caractérisées par l'absence de con*densation centrale, il est évident que l'éclat intrinsèque de* leurs surfaces (en supposant ces surfaces *continues*) doit être infiniment moindre que celui du Soleil. En effet, une portion circulaire du disque solaire qui sous-tendrait un angle d'une minute, donnerait une lumière égale à celle de 780 pleines lunes, tandis que, parmi toutes les nébuleuses planétaires, il n'y en a pas une seule que l'on puisse apercevoir à l'œil nu. »

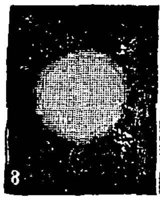
8

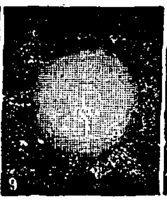
9

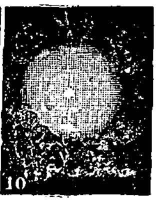
10

E. Les *Nébuleuses stellaires* d'Herschel sont des nébuleuses non résolubles, de forme arrondie ou légèrement ovale, où l'on observe une grande et brusque condensation de la lumière au centre; tandis que les objets qu'il nomme *Étoiles nébuleuses* présentent l'aspect d'une étoile vive et brillante qu'entoure une atmosphère douée d'une lumière plus faible et affectant une forme régulière. Dans certains cas, l'éclat de cette atmosphère s'éteint insensiblement vers ses bords; dans d'autres, au contraire, elle se termine presque subitement. Quand on examine une néb. stellaire (Fig. 9), il semble que l'on ait sous les yeux une matière lumineuse qui est en train de se condenser pour *former une étoile nébuleuse; et quand on considère une étoile* nébuleuse (Fig. 10), on ne peut pas s'empêcher de supposer que l'on voit une étoile de nouvelle formation qui n'a pas encore absorbé toute la matière cosmique destinée à se réunir à elle pour augmenter encore son éclat. Les atmosphères stellaires dont nous parlons atteignent des dimensions prodigieuses. Ainsi, par exemple, l'étoile nébuleuse découverte par W. Herschel le 6 janvier 1785, est entourée jusqu'à la distance de deux minutes à deux minutes et demie par une nébulosité qui s'affaiblit graduellement en s'éloignant du centre. Maintenant admettons que cette étoile elle-même n'ait pas une seconde de parallaxe annuelle, c.-à-d. supposons qu'à la distance qui nous *sépare de cette étoile, le rayon de l'orbite terrestre ne sous*tende pas une seconde. Comme le rayon de la nébulosité se présente à nous sous un angle de 2 min. et demie ou de 150 sec., il s'ensuivra que les dernières limites de l'atmosphère stellaire sont éloignées de l'étoile centrale de plus de 150 fois la distance du Soleil à la Terre, ou de plus de 5 milliards de lieues. Quelques astronomes ont supposé que l'apparence des étoiles nébuleuses est le résultat d'une circonstance fortuite. Ainsi, d'après Lacaille, elles seraient tout simplement des étoiles ordinaires qui se trouvent par hasard, relativement à nous, dans la ligne droite suivant laquelle nous regardons les taches nébuleuses; *elles seraient donc un effet de perspective. Mais, comme le fait* très-bien observer Arago, il suffit d'appliquer à ces cas le calcul des probabilités pour arriver à la conviction que cet aspect ne saurait être un accident fortuit, et qu'il existe entre l'étoile et la nébulosité une relation directe et intime. Au reste, ce qui confirme la grandiose conception de l'illustre Herschel, que les nébuleuses stellaires et les étoiles nébuleuses sont des étoiles en voie de formation, celles-ci beaucoup plus avancées que celles-là, c'est que l'on trouve dans le ciel des nébuleuses stellaires doubles (Fig. 11 et 12) et des étoiles nébuleuses doubles (Fig. 13), qui présentent entre elles des rapports analogues à ceux *que l'on observe entre les étoiles doubles ordinaires.*

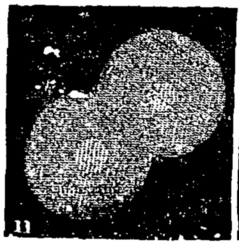
11

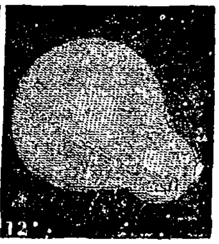
12

Néanmoins il est des cas où il est difficile de se rendre compte de la connexion qui existe entre la nébulosité et l'étoile double. Tels sont ceux de la néb. elliptique du Sagittaire (Fig. 14), et de celle qui se trouve près de δ de la petite Ourse (Fig. 15). *Dans la premiè*re, on voit entre chacun des foyers et des sommets de l'ellipse une étoile double composée de *deux* étoiles de 10e grandeur; et, dans la seconde, on remarque que les étoiles doubles sont situées précisément au sommet de l'ellipse. En outre, dans cette dernière, les deux composantes de l'étoile double, d'après Struve, sont inégales.

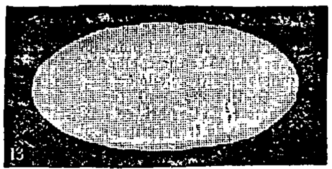
13

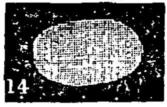
14

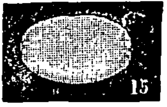
15

III. Halley et les premiers astronomes qui étudièrent les né*buleuses furent singulièrement* frappés de l'aspect particulier qu'elles leur offraient, aspect bien différent de celui que présente la lumière vive et étincelante des étoiles. En conséquence, ils comparèrent la lumière des nébuleuses à celle d'une vapeur phosphorescente et la considérèrent comme émanée d'une matière chaotique diffuse répandue dans l'espace, ou, en d'autres termes, de la matière sidérale élémentaire. W. Herschel s'empara de cette conception et l'éleva à la hauteur d'une théorie scientifique. Admettant l'existence d'une matière chaotique lumineuse par elle-même, tantôt dispersée irrégulièrement dans les régions infinies de l'espace, tantôt rassemblée et agglomérée dans des *parties plus limitées, il y introduisit l'idée de la gravitation en* vertu de laquelle les portions de matière qui se trouvaient plus denses attiraient et condensaient progressivement autour d'elles les portions voisines plus ténues, de manière à produire des formes sphériques ou sphéroïdales augmentant de densité de leurs bords jusqu'à leur centre. Il concevait ensuite que le résultat de cette condensation croissante devait être de produire des noyaux solides qui, *agissant* à leur tour sur la sphère nébuleuse ambiante, et l'absorbant incessamment, se transformaient en étoiles, lesquelles se trouvaient d'abord entourées comme d'une atmosphère lumineuse, mais apparaissaient plus tard sous l'aspect d'étoiles ordinaires, après *avoir achevé d'absorber cette* atmosphère elle-même. De cette manière, la néb. entière finissait par se transformer en amas stellaires plus ou moins considérables, dont la figure générale dépendait du nombre et de la position respective des différents centres d'attraction qui s'y étaient formés. L'aspect du ciel semblait en effet lui montrer des nébuleuses dans tous les états successifs de développement que *l'imagination, s'appuyant sur* les lois bien connues de la gravitation, peut concevoir : il lui semblait avoir sous les yeux, si l'on peut parler ainsi, des mondes de tous les âges. — On a objecté à cette grandiose hypothèse d'Herschel, une objection fort spécieuse au premier abord. En se fondant sur l'excessive rareté de la matière diffuse, on a dit que la totalité de cette matière observée dans toutes les régions de l'espace ne composerait pas une étoile comparable à notre Soleil, en grandeur et en densité. « Un calcul d'Herschel, répond Arago, a réduit la difficulté à sa véritable valeur. Prenons une agglomération cubique de matière nébuleuse dont le côté, vu de la Terre, sous*tende seulement un angle de 10 minutes. Supposons que cette* agglomération soit située dans la région des étoiles de 8e à 9e grandeur. Le calcul montre que son volume s'élèvera à plus de 2 trillions de fois celui du Soleil. Ce résultat peut être mis sous cette autre forme : la matière diffuse contenue dans le cube de 10 minutes de côté, après avoir été condensée plus de 2 trillions de fois, occuperait encore autant de volume que notre Soleil. Or a-t-on réfléchi à une condensation exprimée par le nombre prodigieux de 2 trillions? Les objections élevées contre la naissance actuelle d'étoiles, empruntées à la rareté de la matière diffuse, peuvent donc être laissées entièrement de côté. » — *Une autre objection plus grave est celle qui résulte des décou*vertes dues au récent perfectionnement des instruments. Puisque, dit-on, les instruments de Lord Rosse et de l'université de Cambridge, ont permis de résoudre en étoiles un grand nombre de nébuleuses regardées auparavant comme irrésolubles et formées de matière diffuse, il y a lieu de croire que des instruments de plus en plus puissants résoudraient successivement les nébuleuses réfractaires aux puissances précédentes. Ainsi donc, les nébuleuses sont toutes de même nature; toutes sont des amas stellaires qui ne diffèrent les uns des autres que par leur forme, leur éclat et leur éloignement. Cette manière de voir a été adoptée *par plusieurs astronomes contemporains, car on ne saurait lui* opposer aucun argument direct. Mais ce qu'on peut dire, c'est que la résolution de plusieurs nébuleuses autrefois réputées irrésolubles n'entraîne pas comme conséquence nécessaire la résolubilité de toutes les autres, et que, tant qu'il y aura des nébuleuses non résolues (or il y en aura toujours, puisque les mêmes instruments qui permettent de décomposer les anciennes nébuleuses *en font eux-mêmes découvrir de nouvelles*), il y a place pour la théorie herschélienne. D'autres caractères ajoutent d'ailleurs à la probabilité de cette théorie, c'est la facilité avec laquelle elle explique les aspects divers du firmament, et particulièrement la manière admirable dont notre illustre Laplace est parvenu, en la prenant pour point de départ, à rendre compte de la construction de notre système planétaire et des mouvements dont ses divers éléments sont animés.

***NÉBULOSITÉ.** s. f. T. Météor. Nuage très-léger. ‖ T. Astron. Se dit quelquefois pour Nébuleuse, quand elle est peu apparente.

NÉCESSAIRE. adj. 2 g. (lat. *necessarius*). Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour quelque fin. *La respiration est n. à la vie. Les choses nécessaires à la vie. Se servir des moyens nécessaires pour réussir. La foi est absolument n. pour le salut.* ‖ *Il est n.*, Il faut. *Il est n. d'agir avec prudence si vous voulez réussir. Il n'est pas n. d'entrer dans ce détail, que j'entre dans ces détails.* ‖ *Cet homme s'est rendu n.*, Il s'est rendu si utile ou si agréable, qu'il est malaisé qu'on puisse se passer de lui. On dit de même, *Cette personne m'est devenue n., m'est n.* — Subst., *Faire le n.*, Faire l'empressé, se mêler de tout. Famil. = En T. Philos., *Nécessaire* se dit Des idées et des faits. En parlant Des idées, il se dit Des idées absolues, par oppos. Aux idées contingentes et relatives; et, en parl. Des faits, il sign. Qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir lieu, ou ne peuvent pas se produire d'une manière différente. *L'idée de l'infini est une idée n., car elle ne saurait venir de l'expérience. Une cause n.*, est Celle qui n'agit pas librement et qui produit infailliblement son effet. *Un effet n.*, est Celui qui résulte infailliblement de la cause destinée à le produire. *Une conséquence n.* est Celle qui est certainement contenue dans un principe. On dit dans un sens analogue, *Une induction n., etc.* = NÉCESSAIRE. s. m. Ce qui est essentiel pour les besoins de la vie, par oppos. à Superflu. Ne se dit pas au plur. *Il a le n. Que de gens manquent du n.! Il se prive du n. pour soutenir sa famille. Se réduire, se borner au n., au strict n.* ‖ Ce qui est essentiel, indispensable. *Il faut s'occuper du n. avant de songer à l'agréable.* — Dans l'Écriture sainte, *L'affaire du salut est l'unique n.* ‖ Boîte, étui qui renferme différentes choses nécessaires ou commodes. *Un n. d'acajou. Un n. d'homme, de femme. N. de toilette, de voyage. Les pièces de ce n. sont d'argent.* — Se dit aussi Des pièces que contient cette boîte. *Un n. d'argent, de vermeil.*

NÉCESSAIREMENT. adv. Par un besoin absolu. *Il faut n. manger pour vivre. Il faut n. que je m'en aille.* ‖ Inévitablement, infailliblement. *Les causes étant ainsi disposées, il faut n. que tel effet ait lieu. La religion est n. liée à la prospérité des sociétés.*

NÉCESSITANTE. adj. f. T. Théol. *Grâce n.*, Grâce qui contraint et qui ôte la liberté. *S'il y avait une grâce n., la créature n'aurait plus de mérite.* ‖ Fam., on dit quelquefois, *De nécessité n.*, De nécessité absolue et indispensable.

NÉCESSITÉ. s. f. (lat. *necessitas*). Dans son sens rigoureux, ce mot désigne, en parl. Des faits, L'impossibilité de ne pas arriver ou d'arriver d'une manière différente; et, en parl. Des idées, Le caractère de celles qui sont absolues et en opposition avec les idées contingentes et relatives. *La n. exclut la liberté. Les événements qui avaient eu lieu devaient faire prévoir la n. de cette catastrophe. Les idées marquées du caractère de la n. ne se démontrent pas, elles s'imposent à notre esprit. J'admets les prémisses de votre argument, mais je ne vois pas la n. de la conséquence que vous en tirez.* ‖ Dans le langage ordinaire, sign. Ce à quoi il est impossible de résister, de se soustraire. *N. dure, indispensable, fâcheuse, absolue. Les dures lois de la n. Il faut se soumettre à la n. C'est une n. de mourir.* — Prov., *N. n'a point de loi*, Il est des circonstances qui peuvent rendre excusables certaines fautes. *Faire de n. vertu*, Faire de bonne grâce ce qu'on ne peut se dispenser de faire. ‖ Sign. aussi Ce qui est indispensable. *La n. d'aimer Dieu. La respiration et la nutrition sont d'une égale n. pour l'entretien de la vie. Il faut croire cette vérité; elle est nécessaire de n. de salut.* — *Une chose de première n.*, Une chose dont il est impossible ou très-difficile de se passer. *Les denrées de première n. devraient être affranchies de toute taxe. Les arts de première n.* ‖ Ce qui contraint dans une circonstance déterminée. *On lui tenait le poignard sur la gorge, il fut dans la n., ce lui fut une n. de signer cet acte. Ne me réduisez pas à la n. de vous dire des choses désagréables.* ‖ Besoin pressant. *Une urgente n. Quelle n. si pressante de lui en parler? C'est une n. que je mette ordre à sa conduite.* ‖ Indigence, dénûment. *Une grande, une extrême n. Être dans la n. Il était réduit à la dernière n.* ‖ *Nécessités*, au plur., se dit Des besoins de la vie, et des choses nécessaires à la vie. *Les nécessités de la vie. Il n'a pas toutes ses nécessités.* — Se dit aussi généralement Des besoins d'un pays, d'un gouvernement, etc., et des choses qui sont indispensables pour y satisfaire. *Il fallait d'abord pourvoir aux urgentes nécessités de l'État. Cette somme* *pourvut aux premières nécessités de l'armée.* ‖ *Les nécessités de la nature*, Les besoins auxquels l'organisme de l'homme est assujetti, comme boire, manger, dormir, etc. *Satisfaire aux nécessités de la n.* — *Aller à ses nécessités*, Aller aux commodités. = DE NÉCESSITÉ. loc. adv. Nécessairement. *Il faut de n. que cela soit. Il s'ensuit de n., de toute n., d'une n. absolue.... Il est de toute n. que je parte aujourd'hui.* = PAR NÉCESSITÉ. locut. adv. A cause d'un besoin pressant. *Il vend ses livres par n. Il s'est fait soldat par nécessité.*

NÉCESSITER. v. a. Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. *Dès que vous l'attaquez, vous le nécessitez à se défendre. Vous l'avez nécessité à faire cette chose.* ‖ Rendre une chose indispensable. *Cela nécessite une démarche de votre part.* = NÉCESSITÉ, ÉE. part.

NÉCESSITEUX, EUSE. adj. Indigent qui manque des choses nécessaires à la vie. *Ce sont des gens fort n. La classe nécessiteuse.* = Syn. Voy. INDIGENT.

NEC PLUS ULTRA. Voy. NON PLUS ULTRA.

* **NÉCROBIE.** s. f. (gr. νεκρὸς, mort; βίος, vie). T. Entom. Voy. MALACODERMES.

* **NÉCRODE.** s. f. T. Entom. Voy. CLAVICORES.

NÉCROLOGE. s. m. (gr. νεκρὸς; λόγος, discours).

Enc. — Autrefois on nommait ainsi un livre-registre que l'on conservait dans chaque église, et où l'on inscrivait le nom, les dates de la naissance et du décès, et un court éloge des évêques et des prêtres que la mort enlevait à la société terrestre des fidèles. Un usage semblable s'introduisit dans les couvents. On y tenait un registre spécial destiné à conserver le nom des saints, des abbés, des moines, des bienfaiteurs de la communauté, etc. Le *Nécrologe* s'appelait aussi *Calendaire* (*calendarium*) et *Obituaire*, ou livre des *Obits*, c'est-à-d. des décès. Depuis que cette coutume pieuse est tombée en désuétude, on a appliqué le nom de n. à des publications généralement annuelles où l'on fait la biographie des personnages plus ou moins célèbres qui sont décédés dans l'année. C'est ainsi que l'on a publié chez nous le *N. des hommes célèbres de France*, l'*Annuaire nécrologique*, etc.

NÉCROLOGIE. s. f. Notice historique sur un personnage décédé récemment.

NÉCROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la nécrologie. *Article n. Notice nécrologique.*

NÉCROMANCE, ou mieux **NÉCROMANCIE.** s. f. (gr. νεκρὸς, mort; μαντεία, divination).

Enc. — La *Nécromancie* est l'art prétendu d'évoquer les morts pour en apprendre l'avenir ou des choses cachées. Les deux plus puissantes passions de l'âme, l'amour et la terreur, sont le fondement physiologique de cette superstition. Sous le coup de la perte d'un être qui nous est cher, l'imagination exaltée se représente parfois si vivement la personne regrettée, qu'on croit la voir devant ses yeux, lui parler et l'entendre. Il en est de même de l'âme du meurtrier bourrelé de remords: frappé de l'horreur de son crime, il lui semble que sa victime revient au monde pour le poursuivre et le punir. Les hallucinations de ce genre ne sont point rares, et elles devaient être fréquentes dans les temps primitifs où l'imagination était la faculté dominante. La croyance à la possibilité de ces apparitions est encore une condition morale qui facilite singulièrement leur manifestation. Aussi, partout où cette croyance a été répandue, voit-on le charlatanisme s'empresser d'exploiter cette disposition de l'âme. Les nécromanciens se vantaient de pouvoir, par des formules d'évocation, par des paroles magiques, forcer les morts à revenir sur la terre, à s'y montrer, à répondre aux questions qu'ils leur faisaient. Il leur suffisait pour cela de frapper puissamment, par l'étrangeté ou l'horreur des cérémonies, l'esprit crédule et l'imagination déjà toute préparée de ceux qui venaient les consulter. — La n. paraît avoir été pratiquée chez les Hébreux, car Moïse la défend expressément. Néanmoins Saül, que l'esprit de Dieu avait abandonné, voulut consulter l'âme de Samuel et s'adressa pour cette évocation à la pythonisse d'Endor. Chez les Grecs, la n. est également fort ancienne. Dans l'Odyssée, Homère représente Ulysse invoquant l'ombre de Tirésias. La n. était exercée dans les temples par les prêtres ou d'autres personnages religieux. Elle l'était en Thessalie par des évoqueurs d'esprit (ψυχαγωγοι), qui employaient des pratiques magiques horribles et dégoûtantes On appelait νεκυομαντεῖα les lieux particulièrement destinés à ces évocations. A Rome, cette superstition ne pouvait manquer de devenir populaire. La cérémonie de l'évocation des mânes, telle qu'elle est décrite dans la Pharsale de Lucain, est un mélange d'impiété, de démence et d'atrocité qui fait horreur. Plus tard, les mystiques néo-platoniciens admirent la n. comme un moyen de connaître l'avenir. Enfin, au moyen âge, les nécromanciens jouèrent un grand rôle. Frappées des foudres de l'Église, comme toute espèce de divination, leurs pratiques devaient conserver longtemps crédit dans les masses superstitieuses et ignorantes. Aujourd'hui même, dans notre XIXe siècle si fier de ses découvertes scientifiques, ne voyons-nous pas refleurir la n. ancienne sous la forme moins hideuse, il est vrai, de l'évocation des esprits?

NÉCROMANCIEN, IENNE. s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie.

NÉCROMANT. s. m. Celui qui exerce la nécromancie. Vieux.

* **NÉCROPHORE.** s. m. (gr. νεκρὸς cadavre; φέρω, porter). T. Entom. Voy. CLAVICORNES.

* **NÉCROPOLE.** s. f. (gr. νεκρὸς; πόλις, ville). T. Archéolog. On nomme ainsi Les excavations souterraines où certains peuples de l'antiquité déposaient leurs morts. *Les nécropoles étaient souvent d'anciennes carrières que l'on convertissait en lieux de sépulture. La n. d'Alexandrie, de Thèbes. Les nécropoles étrusques.*

* **NÉCROPSIE** et **NÉCROSCOPIE.** s. f. (gr. νεκρὸς; ὄψις, vue; σκοπεῖν, examiner). T. Méd. Synon. d'*Autopsie.* — On dit aussi, adjectiv., *Examen, recherche nécroscopique.*

NÉCROSE. s. f. (gr. νέκρωσις). T. Méd. V. GANGRÈNE.

NECTAIRE. s. m. T. Bot.

Enc. — Un grand nombre de fleurs renferment des organes accessoires qui produisent un liquide sucré ou mielleux dont certains insectes, et particulièrement les Abeilles, sont fort avides. Linné, ayant donné le nom de *Nectar* à ce liquide, a appelé *Nectaires* les organes qui le sécrètent. Après Linné, la question des nectaires a donné lieu à de longues discussions parmi les botanistes. Un grand nombre d'auteurs ont confondu les nectaires avec le disque, parce que le plus souvent ces organes sécréteurs appartiennent au disque et semblent parfois le constituer tout entier. Plusieurs même appliquent le nom de n. à ce verticille floral, alors même qu'il n'est le siége d'aucune sécrétion. Aujourd'hui, cependant, on paraît généralement revenir à l'idée première de l'illustre botaniste suédois. En conséquence, on définit comme lui le n., *pars mellifera flori propria*, quelles que soient la forme et la situation de cette partie mellifère. Les formes des *glandes nectarifères*, quand bien même elles dépendent du disque, sont extrêmement variables. Elles ne le sont pas moins dans les nectaires qui s'observent sur d'autres points des parties florales, comme sur la surface interne du périanthe ou du calice, sur celle des pétales, à la base des étamines, dans l'intérieur des organes appendiculaires, surtout dans les éperons, etc. — Les auteurs ne sont point d'accord sur les fonctions du *nectar* que sécrètent les organes dont nous venons de parler. Les uns supposent qu'il est destiné à la nutrition des ovules et à leur transformation en graines, tandis que les autres le regardent comme un simple produit excrétoire. Les premiers s'appuient sur cette circonstance, que la sécrétion du nectar se manifeste ordinairement vers l'époque de la fécondation, pour cesser bientôt après; les seconds se fondent sur cette expérience, que l'ablation des glandes nectarifères paraît n'exercer aucune influence sur les phénomènes de l'évolution de la fleur et des organes reproducteurs du végétal.

* **NECTANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

NECTAR. s. m. (lat. *nectar*). V. AMBROISIE et NECTAIRE.

* **NÉCYDALE.** s. f. T. Entom. V. LONGICONERS.

NEF. s. f. [On prononce l'F.] (lat. *navis*). Navire; ne se dit plus qu'en poésie. *Sa nef vagabonde.* — *Moulin à nef*, Moulin à eau construit sur un bateau. ‖ T. Archit. Voy. AILE.

NÉFASTE. adj. 2 g. T. Antiq. Voy. FASTE.

NÈFLE. s. f. T. Bot. Fruit du Néflier.

NÉFLIER. s. m. T. Bot. Voy. POMACÉES.

NÉGATIF, IVE. adj. (latin. *negare*, nier). Qui exprime une négation. *Terme n. Proposition, particule négative. Argument n., preuves negatives*, par oppos. à *Argument positif, preuves positives.* ‖ Famil., *Cet homme est n., a l'air n.*, Il refuse toujours, ou il a l'air d'être toujours prêt à refuser ce qu'on lui demande. = NÉGATIVE. s. f. Proposition qui nie. *L'un soutenait la n., l'autre l'affirmative. Je persiste dans la n.* — Fam., on dit De quelqu'un qui est dans l'habitude de refuser tout ce qu'on lui demande, *Il est fort sur la n.* ‖ T. Gram. Mot qui sert à nier. On dit plus ordin. *Négation.*

Enc. — En termes de Mathématiques, on donne au signe de la soustraction —, le nom de *signe négatif*, comme celui de *signe positif* au signe de l'addition +; et l'on applique aux quantités la désignation de *positives* ou de *négatives*, suivant qu'elles sont affectées du signe + ou du signe —. Lorsqu'une quantité négative est précédée d'une quantité positive plus grande, comme dans l'expression $a - b$, où a est supposé plus grand que b, tout le monde comprend que quantité négative signifie quantité moindre à soustraire de la quantité positive. Mais on rencontre à chaque instant, en algèbre, des expressions, soit de la forme $a - b$, où b est plus grand que a, soit de la forme $-a$, où la quantité négative subsiste par elle-même. Dans ce cas, la signification du mot *négatif* n'est point aussi évidente que dans le cas précédent. Les définitions qu'on trouve communément dans les auteurs pour les quantités négatives isolées, peuvent se réduire à deux: 1° Les quantités négatives sont inférieures à 0; 2° les quantités négatives sont de même nature que les positives, mais prises dans un sens contraire ou dans une direction opposée à ces dernières. La première de ces interprétations, qui semble au premier abord la plus naturelle, a été adoptée par Newton et par Euler, et la seconde par d'Alembert, ainsi que par la plupart des algébristes. Nous avons essayé, au mot *Équation*, de faire comprendre le sens exact de la seconde de ces définitions. Nous nous bornerons donc à montrer ici combien on se fait une notion fausse de la nature des quantités négatives, quand on les considère comme étant moins que rien, ou, en d'autres termes, comme inférieures à zéro. Posons, dit d'Alembert, la proportion $1 : -1 :: -1 : 1$. Cette proportion est mathématiquement exacte, car le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. Or, si -1 est plus petit que rien, à plus forte raison sera-t-il plus petit que 1; donc, le second terme est moindre que le premier. Cela étant, le quatrième terme doit être moindre que le troisième, c.-à-d. que 1 doit être plus petit que -1. D'où il résulte que -1 est à la fois plus petit et plus grand que 1; ce qui est absurde. Carnot démontre d'une façon non moins évidente la fausseté de la conception dont il s'agit. Si l'on admet que les quantités négatives sont inférieures à 0, il est clair, par ex., que -3 doit être plus petit que 2; cependant $(-3)^2$ sera plus grand que 2^2, attendu que $(-3)^2 = 9$, tandis que $2^2 = 4$. Par conséquent, en élevant au carré les deux quantités inégales 2 et -3, on trouve que le carré de la plus petite est supérieur au carré de la plus grande!

Dans les Sciences physiques, les termes de *Positif* et de *Négatif* ne signifient autre chose qu'opposition, dualisme polaire, action en sens contraire. C'est ainsi qu'on dit électricité *positive* et électricité *négative*, fluide *positif*, fluide *négatif*, pôle *positif*, pôle *négatif*, etc. Ici négatif ne veut pas dire qui est à soustraire du positif, ou qui est moindre que le positif. La signification de ces deux termes n'a aucun rapport avec l'énergie de l'action. En conséquence, leur emploi ne doit rien faire préjuger à cet égard.

NÉGATION. s. f. (lat. *negatio*). Action de nier, par oppos. à Affirmation. *Toute proposition contient affirmation ou négation.*

Obs. gram. — En termes de Grammaire, on désigne sous le nom de *Négation* tout mot qui sert à nier, comme *Non*; *Ne*, *Pas*, *Point* et *Ni*. Cependant les deux premiers sont les seuls qui aient véritablement une signification négative par eux-mêmes. En effet, *Pas* et *Point* ne s'emploient jamais qu'avec la particule négative *Ne* exprimée ou sous-entendue, et *Ni* veut toujours être précédé par cette même particule. — La particule *Ne* a pour effet de rendre négative la proposition où elle se trouve. Elle précède invariablement le verbe: *Je ne dirai plus un mot.* Elle précède également le pronom en régime, quand il y en a un de joint au verbe: *Vous ne le pouvez supposer.* Dans le plus grand nombre des phrases négatives, *Ne* est accompagné de *Pas* ou de *Point.* Mais quelle est la place que *Pas* ou *Point* doit occuper dans le discours? Quand l'un est-il préférable à l'autre? Quand peut-on les supprimer l'un et l'autre? Quand le doit-on? C'est à ces questions que nous allons répondre.

1° Où *Pas* et *Point* doivent-ils être placés? — Lorsque le verbe est à l'infinitif, on peut les mettre, soit devant, soit après le verbe: *Pour ne point souffrir; pour ne souffrir point*; néanmoins la première façon de parler est la plus usitée. Dans les temps simples du verbe, *Pas* et *Point* doivent toujours suivre celui-ci: *Il ne parle pas; Il ne chante point; Ne faites pas cela.* Dans les temps composés, au contraire, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe: *Il n'a point souffert; Il n'a pas chanté.*

2° *Pas* et *point* ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. — *Point* nie plus fortement que *Pas.* Le premier nie la chose absolument, totalement et sans réserve; le second ne la nie souvent qu'en partie ou avec modification. Voilà pourquoi ce dernier se place très-bien devant les modificatifs, lorsque l'autre y aurait mauvaise grâce. *Telle personne n'est pas riche*, mais elle n'est peut-être pas fort éloignée de l'être; *Tel n'est point riche*, il s'en faut qu'il le soit. *On n'a pas d'esprit*, quand on n'en est pas pourvu; *On n'a point d'esprit*, quand on en est dénué. *Point*, suivi de la particule *de* présente donc une négation absolue, tandis que *Pas* laisse la liberté de restreindre ou de réserver. Par cette raison, *Pas* doit être préféré devant *Plus*, *Moins*, *Si*, *Autant*, et autres termes comparatifs: *Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthène; Démosthène n'est pas si diffus que Cicéron.* Par la même raison, *Pas* est préférable devant les adverbes et les noms de nombre. *Il n'y a pas beaucoup d'eau dans cette rivière; Il n'y a pas dix ans que cela existait encore.* Par la même raison, *Pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel, *Point* à quelque chose de permanent et d'habituel: *Il ne lit pas*, il ne lit pas en ce moment; *Il ne lit point*, il ne lit en aucun temps. *Point* se met quelquefois au lieu de *Non*, soit pour terminer une phrase elliptique: *Je pensais le rencontrer, mais point*; soit pour répondre à une interrogation: *Lirez-vous ces vers? Point.* On ne pourrait faire usage de *Pas*, qu'en supprimant l'ellipse, et en disant: *Je ne les lirai pas.* Lorsque *Pas* et *Point* entrent dans une interrogation, c'est avec des sens différents. Si la question est accompagnée de doute, on met *Point*: *N'avez-vous point froid? N'avez-vous point été là? N'est-ce point vous qui avez pris ce livre?* Mais s'il n'existe aucun doute dans l'esprit de celui qui parle, il dira: *N'avez-vous pas froid?* etc.

3° Quand peut-on supprimer à la fois *Pas* et *Point*? — On le peut après les verbes *Cesser*, *Oser* et *Pouvoir*. *Il ne cesse de s'enivrer. Je n'ose dire ce que je pense. Je ne puis le voir sans tristesse.* On dit également, *Ne bougez*, mais dans la conversation seulement. Enfin, on peut aussi les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations: *Y a-t-il un homme dont elle ne médise? Avez-vous un ami qui ne soit des miens?*

4° Quand doit-on supprimer *Pas* et *Point*? — On doit les supprimer après *Prendre garde*, lorsqu'il signifie *éviter* ou *prendre ses mesures*, et, en outre, le verbe qui suit se met au subjonctif: *Prenez garde qu'il ne vous fasse mal.* Mais lorsque *Prendre garde* signifie faire réflexion, il faut employer *Pas* ou *Point*, et mettre le verbe à l'indicatif: *Prenez garde que l'auteur ne dit pas ce que vous pensez.* — Après *Savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours les supprimer: *Je ne saurais en venir à bout.* Après ce verbe, précédé de la négation et signifiant *être incertain*, le mieux est de les supprimer: *Je ne saurai que devenir; Il ne sait ce qu'il dit.* Mais on emploie *Pas* et *Point*, quand *savoir* est pris dans son sens naturel: *Je* *ne sais pas l'anglais; Je ne savais point cette histoire.* — On supprime *Pas* et *Point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négation est suffisamment exprimée par d'autres termes qui la restreignent : *Je ne soupe guère; Je ne sortirai de trois jours;* ou par d'autres termes qui excluent toute restriction : *Je ne soupe jamais; Je ne vis personne hier; Je ne dois rien; Je n'ai nul souci;* ou enfin par des termes qui désignent les moindres parties d'un tout et qui se mettent sans article : *Il n'y voit goutte; Je ne dis mot.* Après toutes ces phrases, si la conjonction *que*, ou les relatifs *qui* et *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *Pas* et *Point. Je ne soupe guère que je ne m'en trouve mal; Il n'est personne dont on ne puisse calomnier les meilleures actions; Vous ne dites mot qui ne soit applaudi.* Mais si un nom de nombre se trouve joint à *mot* il faut employer *Pas : Il ne dit pas un mot qui ne soit à propos. Il n'y a pas trois mots à reprendre dans cette longue pièce.* — On supprime *Pas* et *Point* après *Que* mis à la suite d'un terme comparatif ou de tout autre équivalent : *Il parle encore mieux qu'il n'écrit; Il est moins riche qu'on ne pense; Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé; C'est autre chose que je ne croyais.* On les supprime souvent après *Ne* suivi de *autre* et de *que : Je n'ai d'autre but, d'autre désir, que celui de vous être utile.* Mais on peut dire aussi : *Je n'ai pas d'autre but que, etc.* Toutefois *Pas* et *Point* se suppriment toujours, quand *autre* est sous-entendu : *Je n'ai de volonté que la tienne; Il ne fait que rire*, c.-à-d., autre chose que rire; *Il ne demande que le nécessaire; Je ne veux que le voir; Trop de lecture ne sert qu'à embrouiller l'esprit.* — On supprime *Pas* et *Point* quand, au commencement d'une phrase, *Que* signifie *pourquoi : Que n'êtes-vous arrivé plus tôt?;* ou quand il sert à exprimer un désir, à former une imprécation : *Que ne m'est-il permis de le voir. Que n'est-il à cent lieues d'ici!* — On les supprime encore lorsque le verbe est au prétérit après *Depuis que*, ou *Il y a* suivi d'un mot qui indique un certain laps de temps : *Depuis que je ne lui ai parlé; Il y a six mois que je ne l'ai rencontré;* mais on met l'un ou l'autre lorsque le verbe est au présent, car alors le sens est tout différent : *Depuis que nous ne nous voyons pas; Il y a six mois que nous ne nous parlons point.* — On les supprime aussi après la locution conjonctive *A moins que*, ou après la conjonction *Si*, prise dans le même sens : *Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau; Je ne sortirai pas si vous ne me venez prendre.* — *Pas* et *Point* se suppriment également lorsque deux négations sont jointes par la conjonction *Ni*, comme : *Je ne l'estime ni ne l'aime;* et quand cette conjonction *Ni* est redoublée, soit dans le sujet, soit dans l'attribut : *Ni les biens ni les honneurs ne valent la santé; Il est avantageux de n'être ni trop pauvre ni trop riche.* — Après *Nier, Disconvenir*, on peut indifféremment supprimer le *Ne* ou l'employer : *Je ne nie pas, je ne disconviens pas que cela soit*, ou *que cela ne soit.* — Pour l'emploi de la négation dans les phrases subordonnées aux verbes *Douter, Craindre, Appréhender*, etc., voy. ces mots.

NÉGATIVEMENT. adv. D'une manière négative. *Il répondit négativement.*

NÉGLIGÉ. s. m. État où est une femme quand elle n'est point parée. *Un n. piquant, galant. Elle était en n., dans son n., dans un grand n.* ‖ T. Peint. Exécution peu arrêtée. *Un beau n. plaît souvent plus qu'une froide correction.*

***NÉGLIGEABLE.** adj. 2 g. T. Mathém. Qu'on peut omettre ou laisser de côté. *Une quantité n. Cette grandeur n'est pas négligeable.*

NÉGLIGEMENT. s. m. Action de négliger avec dessein ; ne se dit que dans les Arts. *N. de pinceau.*

NÉGLIGEMMENT. adv. [On pron. *Néglijaman.*] Avec négligence. *Agir n. S'habiller négligemment.*

NÉGLIGENCE. s. f. (latin. *negligentia*). Défaut de soin, d'application. *Une extrême n. Une n. coupable. Quelle n.! Ce livre est imprimé avec beaucoup de n. Il y a de la n.* ‖ *N. de style*, ou simpl., *Négligence*, Faute légère que fait un auteur quand il ne met pas assez de soin à corriger son style. *Il y a dans cet ouvrage de grandes négligences de style. Ce critique ne pardonne pas la moindre n.* ‖ Se dit quelquefois en bonne part, en parlant De style et de toilette. *Une heureuse n. Il y a quelquefois des négligences qui ont de la grâce.*

NÉGLIGENT, ENTE. adj. Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. *Vit-on jamais homme plus n. I. est n. en affaires. Elle est négligente en tout.* ‖ Subst., *C'est un insupportable n. Quelle négligente!* = Syn. Voy. Fainéant.

NÉGLIGER. v. a. (lat. *negligere*). N'avoir pas soin, ne pas s'occuper d'une chose comme on le devrait. *N. son salut, sa santé, sa fortune, ses intérêts, ses affaires, le soin de ses affaires, ses études, son devoir. Il néglige trop l'éducation de ses enfants. N. son style. N. sa toilette. N. une maladie. Il ne faut rien n. Ce n'est pas une affaire à n. Il néglige de voir ses amis, de faire valoir son bien.* ‖ *N. quelqu'un*, N'avoir pas soin de le voir assidûment, de lui rendre comme il convient les devoirs ordinaires de la vie civile. *Vous négligez fort vos amis. Vous me négligez bien depuis quelque temps.* — On dit aussi D'un mari qu'*Il néglige sa femme*, Lorsqu'il n'a pas pour elle les attentions qu'il devrait avoir, ou ne lui donne pas les marques d'affection qu'elle a droit d'attendre de lui. ‖ Partic., Ne pas mettre en usage ou à profit. *Il ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les esprits. Il n'a rien négligé de ce qui pouvait assurer la réussite de cette affaire. Vous avez négligé une occasion qui ne reviendra pas.* ‖ T. Mathémat. Laisser de côté, omettre. *Dans les calculs d'approximation, on néglige les quantités extrêmement petites. On peut n. cette fraction.* = se Négliger. v. pronom. Avoir moins de soin qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, etc. *Cet écolier se néglige depuis quelque temps. Cet auteur travaillait autrefois avec grand soin, maintenant il se néglige.* ‖ Particul., N'avoir point de sa personne un soin suffisant, pour la propreté ou pour l'ajustement. *Je l'ai vu briller parmi nos élégants, mais aujourd'hui il se néglige.* = Négligé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

NÉGOCE. s. m. (latin. *negotium*, affaire). Trafic, commerce. *Un bon n. Entendre le n. Se mettre dans le n. Faire le n. Il se mêle de plusieurs négoces à la fois. Il fait n. de tout.* — En parl. D'un État, d'une nation, on dit *Commerce*, et non pas *Négoce.* ‖ Figur., se dit De certains métiers auxquels il est honteux ou dangereux de se livrer. *Faire un vilain n. La contrebande est un périlleux n. On ne sait pas quel n. font ces gens-là.* = Syn. Voy. Commerce.

NÉGOCIABLE. adj. 2 g. Qui peut se négocier ; ne se dit que Des effets publics, des effets de commerce, etc. *Cette action, ce billet à ordre est n. Ce papier, ce titre n'est pas négociable.*

NÉGOCIANT. s. m. Celui qui fait le négoce. *Un riche n. Un n. fort habile.* = Syn. Voy. Commerce.

NÉGOCIATEUR. s. m. Celui qui est chargé de traiter quelque affaire avec quelqu'un ; se dit surtout Des agents diplomatiques publics ou secrets. *Un habile n. Un mauvais n. Ce n. a toujours été malheureux.* — En parl. D'affaires qui concernent de simples particuliers, on dit aussi, au fém., *Négociatrice. Elle a été la négociatrice de ce mariage.*

NÉGOCIATION. s. f. L'art, l'action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques. *Il est habile dans les négociations. Être employé dans une n. Entamer, renouer une n. Réussir, échouer dans une n. Une n. heureuse, bien conduite. Il fut l'âme de cette n. Il a écrit l'histoire de ses négociations.* ‖ L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. *Il est chargé d'une difficile, d'une importante n. Une n. politique.* ‖ Se dit aussi Des affaires particulières. *Il est en n. pour acheter une charge d'agent de change. Il s'est chargé de la n. de ce mariage.* ‖ T. Comm. *La n. des effets publics, d'un billet, d'une lettre de change, etc.*, Le commerce qui se fait de ces sortes d'effets. — V. Change, Crédit, etc.

NÉGOCIER. v. n. Faire le négoce, faire quelque trafic. *N. en draperie, en soie, en pierreries, etc., dans le Levant. N. en Amérique.* Peu us. ‖ Traiter une affaire avec quelqu'un. *Cet homme négocie avec beaucoup d'adresse. Il négocie pour tel prince.* Peu us. = Négocier. v. a. En parl. Des effets publics, des lettres de change, Les transporter, les céder à un autre qui en donne la valeur. *Ce banquier vous négociera votre lettre de change.* ‖ Traiter une affaire avec quelqu'un. *Il a négocié la paix entre ces deux États. N. un traité. Il a négocié cette affaire fort secrètement. N. un mariage.* = se Négocier. v. pron. *Le papier sur Paris se négocie au pair. On dit qu'il se négocie quelque chose d'important.* = Négocié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

NÈGRE. s. m. (latin. *niger*). Celui qui appartient à la race noire. Voy. Homme. — *N. blanc*, Voy. Albinos. ‖ Se dit particul. Des esclaves noirs employés aux travaux dans les colonies. *Il avait cent nègres dans son habitation.* — Famil., *Traiter quelqu'un, faire travailler quelqu'un comme un n.*, Le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris, exiger de lui un travail pénible, le faire travailler sans relâche.

NÉGRERIE. s. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

NÉGRESSE. s. f. Femme qui appartient à la race noire. *Une jeune n. Une n. marronne.*

NÉGRIER. adj. m. Se dit dans les locut. suivantes : *Vaisseau n.*, Bâtiment qui sert à la traite des nègres; *Capitaine n.*, Capitaine d'un bâtiment qui fait la traite. ‖ On dit aussi subst., *Nous avons saisi deux négriers. C'est un ancien négrier.*

NÉGRILLON, ONNE. s. Petit nègre, petite négresse.

NÉGROMANCIEN, NÉGROMANT. s. m. V. Nécromancien, etc.

NEIGE. s. f. (latin. *nix, nivis*). Eau congelée qui tombe en flocons blancs et légers. — Figur. et famil., *C'est une pelote de n. qui grossit; cela fait la pelote, la boule de n.*, se dit Des séditions qui croissent progressivement, des sommes qui grossissent par l'accumulation des intérêts, etc. ‖ *OEufs à la n.*, Blancs d'œufs battus de manière qu'ils forment une mousse semblable à la neige. ‖ * T. Bot. *Boule-de-n.*, V. Caprifoliacées.

Enc. — Quand la température de l'air est voisine de zéro ou plus basse, les vapeurs qui produisent la pluie se congèlent dans l'atmosphère et produisent la *Neige*. Cependant, comme l'air contient d'autant moins de vapeur d'eau que la température s'abaisse davantage, la quantité de n. diminue en raison de l'abaissement de celle-ci. Il en tombe en effet fort peu quand le froid atteint 20° au-dessous de 0, et alors les flocons sont très-petits. La température, l'humidité, l'agitation de l'air et d'autres circonstances, ont une grande influence sur la forme des cristaux dont se composent les flocons. Les différentes formes de la n., qui présentent probablement plusieurs centaines de variétés, peuvent, suivant Kaemtz, se ramener à cinq types principaux : 1° des lamelles minces ; 2° un noyau sphérique ou plan hérissé d'aiguilles ramifiées ; 3° des aiguilles fines ou des prismes à six pans ; 4° des pyramides à six faces ; 5° des aiguilles terminées à une de leurs extrémités ou à deux par une petite lamelle. Dans tous les cas, les cristaux isolés se réunissent sous des angles de 30, 60 et 120 degrés. Les figures ci-après représentent quelques-unes des formes que les flocons affectent le plus ordinairement. Les flocons qui tombent en même temps ont en général la même forme ; mais s'il y a un intervalle entre deux averses de n. consécutives, on observe dans la seconde des figures différentes de celles de la première, quoique toujours semblables entre elles. C'est par un temps calme et sans brouillard qu'on peut les admirer dans toute leur beauté. Avec la brume, les cristaux sont ordinairement inégaux et opaques. Avec le vent, ils sont brisés et irréguliers : on trouve alors des grains arrondis, composés de rayons inégaux. La n. est de beaucoup plus légère que l'eau. Fraîchement tombée, elle a 12 fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. Cette légèreté tient à l

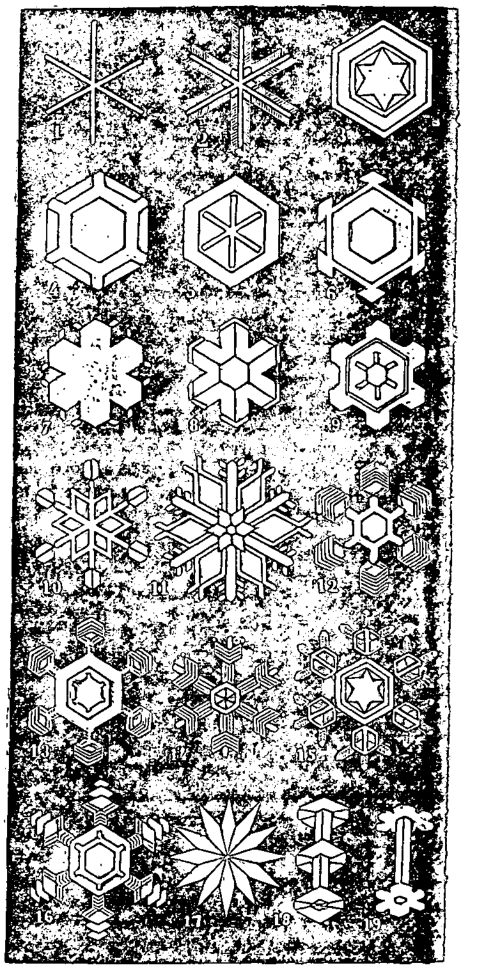

grande division de ses parties, et c'est à cette même cause qu'elle doit sa blancheur. Tous les petits glaçons qui la composent sont transparents; mais ils sont séparés par des intervalles remplis d'air dont la réfrangibilité est bien différente. La lumière éprouve donc un grand nombre de réfractions en passant par ces milieux divers, ce qui donne à la n. l'opacité et la blancheur qui la caractérisent. Si, par une forte compression, on rapproche ses particules, l'air qui y était interposé se trouvant chassé, la neige perd sa blancheur et son opacité. Quelquefois elle affecte une couleur rouge; mais cette coloration accidentelle tient tout simplement à la présence d'une multitude de petits champignons du genre *Uredo*. L'influence de la n. sur la végétation et sur la conservation des plantes est un fait bien connu. En effet, elle agit en empêchant la gelée de pénétrer profondément dans le sol qu'elle recouvre. Ce résultat est dû à son faible pouvoir conducteur, d'où il résulte que, non-seulement elle s'oppose au passage du froid atmosphérique dans le sol, mais qu'elle empêche aussi la déperdition de chaleur terrestre occasionnée par le rayonnement vers l'espace.

Les masses de n. qui tombent sur les montagnes en été fondent très-vite sous l'influence du soleil et de la pluie; mais sur les sommets très-élevés elles ne disparaissent plus. La *hauteur des neiges perpétuelles*, c.-à-d. la hauteur à laquelle on trouve des champs de n. sur des surfaces planes ou peu inclinées pendant toute la durée de l'année, varie non-seulement suivant l'élévation et la latitude des lieux, mais encore suivant l'exposition, le voisinage des mers, et une foule de circonstances climatologiques. D'après les rédacteurs de l'*Annuaire* du Bureau des longitudes, la limite inférieure des neiges perpétuelles est : 4800 mèt. à 0° ou sous l'équateur; 4600, à 20°; 2550, à 45°, et 1500, à 65°. Voici maintenant, pour quelques lieux connus, quelle est cette limite, déterminée d'après des mesures directes. — *Hémisphère boréal :* Norwége, île Mageroe (71° 15), 720 m., Norwége intérieure (67°), 1266, Islande (65°), 936; Sibérie, chaîne d'Aldan (60° 55), 1364, Oural (59° 40), 1460; Kamtschatka, volcan de Chevelutch (56° 40), 1600; Ounalaschka (53° 44), 1070; Altaï (50°), 2144, Alpes (45° 45 à 46°), 2708; Caucase, Elbrouz (43° 21), 3372; Pyrénées (43°), 2728, Monts Bolor (37° 30), 5185, Etna (37° 30), 2905; Himalaya (30° 15), versant septentr., 5067; Id., versant mérid., 3956; Mexique (19°), 4500; Abyssinie (13° 10), 4287; Amérique mérid., Sierra Nevada de Merida (8° 5), 4550, volcan de Tolima (4° 46), 4670; volcan du Puracé (2° 18), 4688, — *Équateur :* Quito, 4818. — *Hémisphère austral*. Andes de Quito (1° 15), 4812, Cordillère orientale (16°), 4853; Cordill. occid. (16°), 5646; Chili, Portillo et volcan de Peuquenes (33°), 4483; Andes du littoral (41° à 44°), 1832; Détroit de Magellan (53° à 54°), 1130.

NEIGER. v. imp. (lat. *ningere*). Se dit De la neige qui tombe. *Il neige bien fort. Il neigeait, il a neigé hier.* ‖ Fig. et famil., *Il a neigé sur sa tête*, Il a les cheveux blancs. = Ce verbe se conjugue comme *Manger*, mais il n'est usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du singulier.

NEIGEUX, EUSE. adj. Chargé, couvert de neige. *Temps n. Saison neigeuse. Les sommets n. des Alpes.*

* **NEILLE.** s. f. T. Techn. Sorte d'étoupe que les tonneliers préparent avec de la ficelle décordée, et dont ils se servent pour boucher les fentes d'un tonneau.

* **NÉLUMBIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à carpelles distincts plongés dans un large réceptacle alvéolé, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, qui habitent les eaux douces tranquilles. Feuilles peltées, charnues, portées sur de longs pétioles qui naissent d'un rhizome épais et rampant. Sépales 4 ou 5. Pétales nombreux, oblongs, disposés sur plusieurs rangs, naissant de la base extérieure du réceptacle. Étamines nombreuses, formant plusieurs rangées; filets pétaloïdes; anthères adnées, s'ouvrant par une double fente longitudinale. Réceptacle charnu, élevé, extrêmement développé, renfermant dans des cavités creusées dans sa substance les carpelles qui sont nombreux, monospermes, avec un style très-court et un stigmate simple. Ovule unique, suspendu à un cordon qui naît de la base de la cavité, anatrope. Fruits nombreux, représentant de petites noix à moitié enfoncées dans les alvéoles du réceptacle. Graines solitaires, rarement 2, albumen nul; embryon volumineux, avec deux cotylédons charnus et une plumule fort développée, renfermée dans sa membrane propre. [Fig. 1. *Nelumbium luteum; a*, réceptacle alvéolé dont chaque alvéole contient un fruit, 2. Fruit isolé; 3. Le même s'ouvrant au moment de la germination; 4. Le même, coupé verticalement pour montrer la structure de la graine.]

Cette famille ne comprend qu'un seul genre et 3 ou 4 espèces, propres aux régions tropicales de l'hémisphère boréal de l'ancien et du nouveau continent, où elles habitent les eaux douces stagnantes ou peu courantes. Les Nélumbiacées sont surtout remarquables par la beauté de leurs fleurs. Celles du *Nelumbo brillant* (*Nelumbium speciosum*), qui abonde dans les Indes, dans la Chine et dans la Cochinchine, sont blanches ou roses, exhalent une odeur d'Anis et atteignent jusqu'à 30 centim. de diamètre. Elles sont portées par de longs pédoncules qui les élèvent au-dessus de la surface de l'eau. Cette espèce était autrefois cultivée en Égypte; mais aujourd'hui elle a complétement disparu de ce pays. Sa fleur est le *Lotus* sacré si souvent représenté sur les monuments de l'Égypte et de l'Inde. Son fruit, qui est de la grosseur d'une Noisette, est d'un goût agréable, et se mange cru, rôti ou bouilli : on pense que c'était la *Fève de Pythagore*. Sa racine, ou plus exactement sa tige rampante, est également alimentaire en raison de la fécule qu'elle contient. Suivant Nuttall, les tubercules du *Nél. jaune* (*Nel. luteum*) ressemblent à ceux de la Patate douce. Ils sont tout aussi farineux et aussi agréables, quand on les a fait bouillir, et les Indiens de l'Amérique en font une assez grande consommation. Suivant Endlicher, le suc doux et visqueux des pétioles, des feuilles et des pédoncules floraux s'emploie contre la diarrhée.

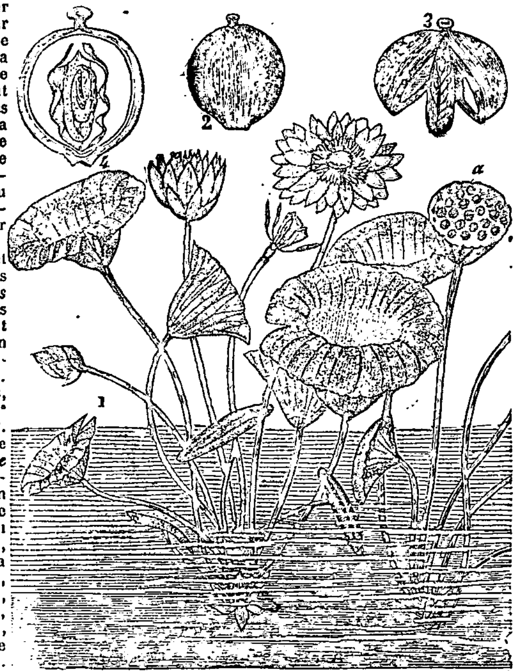

Ses pétales, qui ont l'odeur d'Anis, sont légèrement astringents, et sont usités comme chez nous ceux de la Rose. Selon Wight, les vaisseaux spiraux qui abondent dans les pétioles et les pédoncules des Nélumbos servent, dans l'Inde, à préparer les mèches de lampe, que l'on fait brûler, dans les grandes fêtes, devant les statues des dieux.

* **NÉMATE.** s. m. (gr. νῆμα, fil). T. Bot. V. Porte-scie.

* **NÉMATOÏDES.** s. m. pl. (gr. νῆμα; εἶδος, forme). T. Zool. Voy. Cavitaires.

NÉMÉENS. s. m. pl. T. Antiq. Voy. Jeu.

* **NÉMÉOBIUS.** s. m. (gr. νέμος, bois; βίος, vie). T. Entom. Voy. Diurnes.

* **NÉMÉSIS.** s. f. (gr. νεμεσάω, s'indigner). T. Myth.

Enc. — Dans la Mythologie gréco-romaine, *Némésis* était la déesse spécialement chargée de réfréner les passions, de récompenser les bonnes actions, et de punir les mauvaises; mais bientôt, le mythe s'altérant, on en fit simplement la déesse de la vengeance et du châtiment. On lui donnait pour père l'Érèbe, l'Océan ou Jupiter, et pour mère la Nuit, la Justice ou la Nécessité. On la surnommait quelquefois *Adrastée*, d'Adraste, roi d'Argos, qui le premier avait fait bâtir un temple à cette déesse, et *Rhamnusie*, du bourg de Rhamnus, dans l'Attique, où elle avait une magnifique statue de marbre de Paros, œuvre de Phidias. Son culte était très-répandu dans la Grèce. Elle avait pour attributs principaux une coquille, un frein, une branche de frêne (Figure de Némésis, d'après une gemme antique), un griffon, ou la roue de la fortune.

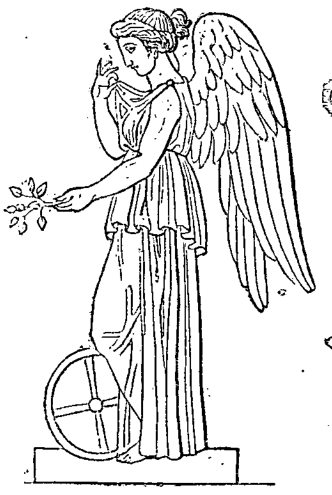

* **NÉMOCÈRES.** s. m. pl. (gr. νῆμα, fil; κέρας, corne).

Enc. — Les *Némocères* (*Nemocera*) forment, dans la méthode de Latreille et Cuvier, la première famille de l'ordre des *Diptères*. Ces insectes sont ainsi caractérisés : Antennes plus longues que la tête et le thorax réunis, composées d'un grand nombre d'articles filiformes, variant de 6 à 12 chez les uns, et de 14 à 16 chez les autres, souvent velues, surtout chez les mâles; corps grêle, élancé; tête petite, arrondie, avec une trompe saillante, soit courte et terminée par deux grandes lèvres, soit prolongée en forme de siphon ou de bec; ailes longues; abdomen terminé en pointe chez les femelles, et portant à son extrémité des pinces ou des crochets chez les mâles. Les Némocères habitent généralement les lieux humides. On voit souvent les jeunes se rassembler en essaims nombreux, se balancer sur leurs pieds longs et déliés, et former dans les airs des sortes de danses. Ces insectes pondent leurs œufs, soit dans la terre, soit dans l'eau. Les larves, toujours allongées et semblables à des vers, ont une tête écailleuse. Elles changent de peau pour se transformer en nymphes. Celles-ci, tantôt nues, tantôt renfermées dans des coques que les larves ont construites, se rapprochent par leur figure de l'insecte parfait. Cette famille se compose de deux tribus, les *Culicides* et les *Tipulides*.

I. Les *Culicides* se distinguent par leurs palpes filiformes et composés de 4 ou 5 articles, et surtout par leur trompe grêle, saillante, et renfermant un suçoir piquant et composé de six soies disposées par paires sur trois rangs. Les *Cousins* (*Culex*) constituent le principal genre de cette tribu; ils ont pour type le *Cousin piquant* (*Cul. pipiens* [Fig. 1], qui est fort commun chez nous dans certaines localités. Cet insecte est de couleur cendrée; il a l'abdomen annelé de brun et les ailes sans taches. Tout le monde sait combien cette espèce est avide de notre sang. L'animal perce notre peau avec son suçoir délié, en laissant échapper un liquide vénéneux qui fait gonfler la partie atteinte et détermine de vives douleurs. On a observé que nous ne sommes tourmentés que par les femelles. Dans les contrées méridionales de l'Europe, on n'évite leurs atteintes pendant la nuit qu'en entourant les lits d'une enveloppe de gaz appelée *Cousinière* ou *Moustiquaire*. Les espèces qui habitent les parties tropicales du globe, surtout de l'Amérique, où on les désigne sous les noms de *Moustiques* et de *Maringouins*, sont plus redoutables encore. Ces insectes se plaisent particulièrement sur les bords des eaux stagnantes et dans les lieux marécageux où, le soir, ils voltigent en troupes nombreuses qui s'annoncent par un bourdonnement aigu. Ils déposent leurs œufs dans l'eau, après les avoir réunis de manière à former une espèce de petit radeau. Les larves fourmillent dans les eaux stagnantes, surtout au printemps. Elles ont une tête distincte, pourvue de deux espèces d'antennes et d'organes ciliés qui leur servent, par le mouvement qu'elles leur impriment, à attirer les matières alimentaires. Leur abdomen est divisé en 10 anneaux dont l'avant-dernier donne naissance à un tube assez long à l'aide duquel l'animal puise dans l'atmosphère l'air dont il a besoin. En conséquence, il se pend à la surface de l'eau, la tête en bas, pour respirer. Ces larves sont très-vives, nagent avec rapidité, s'enfoncent de temps à autre, mais pour revenir bientôt à la surface de l'eau. Après quelques mues, elles se transforment en nymphes. Celles-ci se tiennent aussi à la surface de l'eau, mais dans une situation différente, attendu que leurs organes respiratoires, qui consistent en deux espèces de cornes tubulaires, sont placés sur le thorax. Enfin, les nymphes, devenues insectes parfaits, se servent de leur dépouille comme d'un bateau jusqu'à ce que leurs ailes aient acquis assez de consistance pour leur permettre de prendre leur essor. Toutes ces métamorphoses se font dans l'espace de 3 à 4 semaines : aussi ces insectes produisent-ils plusieurs générations dans la même année, et l'on évalue les œufs que pond chaque femelle à environ 300.

II. Chez les *Tipulides*, la trompe est courte, épaisse et terminée par deux grandes lèvres, ou bien en forme de siphon ou de bec, mais perpendiculaire ou courbée sur le thorax. Les palpes sont courbés en dessous, ou relevés, mais alors d'un ou deux articles au plus. Les insectes qui composent cette tribu n'attaquent jamais ni l'homme ni les animaux, et se nourrissent excusivement de sucs végétaux. Ils se tiennent sur les plantes, dans les prairies, dans les jardins, et quelquefois dans les bois. A l'état de larves et de nymphes, plusieurs vivent dans l'eau comme les Cousins; d'autres dans les galles végétales, les végétaux pourris, les bouses, etc. Ces insectes se trouvent répandus dans toutes les régions du globe, et sont répartis en un grand nombre de genres. Nous en nommerons seulement quelques-uns, parmi ceux qui appartiennent à nos climats. Le g. *Chironome* (*Chiro-*

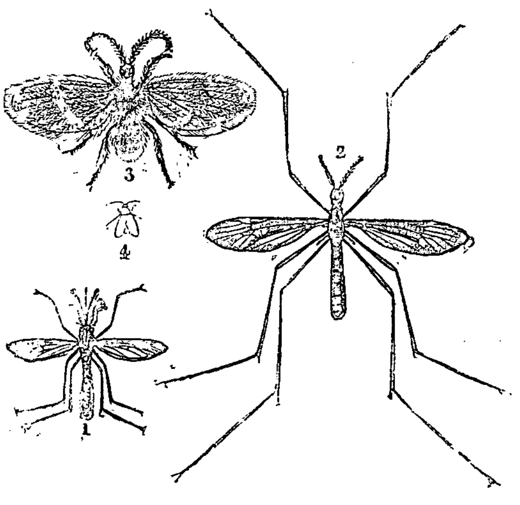

nomus) a pour type le *Chiron plumeux*, dont les larves d'un rouge sanguin habitent en famille des demeures qu'elles construisent sans beaucoup d'art au fond des eaux ou sur les rives. Les *Cécidomyies* (*Cecidomyia*) sont de très-petite taille et vivent, à l'état de larves, dans des excroissances de dimensions et de formes variables, qui se forment à la suite de la piqûre opérée par les femelles sur certaines plantes pour y déposer leurs œufs. La *Céc du pin* vit sur le Pin, à l'état de larve, dans une coque de soie blanche enveloppée de résine et collée aux feuilles. Les *Cténophores* (*Ctenophorus*) se distinguent par leurs antennes pectinées, et ont souvent des couleurs très-variées. Les *Tipules* (*Tipula*) sont remarquables par leur corps très-mince et par leurs pattes d'une longueur et d'une ténuité extrêmes. La *Tip. des prés* (Fig 2) a le corps d'un brun grisâtre sans taches. Les *Bolitophiles* (*Bolitophilus*) vivent, à l'état de larve, dans les champignons. Les larves des *Bibions* (*Bibio*) vivent dans la terre où elles se creusent des galeries. Les *Psychodes* (*Psychoda*), dont le type est la *Ps. velue* (Fig. 3), sont de très-petites espèces, garnies de poils fins, et ressemblent à de petites Phalènes. Enfin, la seule espèce connue du genre *Chionée* (*Chionea*), appelée *Ch aranéoïde*, est très-commune en Suède pendant l'hiver, où on la trouve sur la neige et sur la glace. Elle est caractérisée par l'absence d'ailes.

***NÉMORAL, ALE.** adj. (lat. *nemus*, *nemoris*, bois). T. Bot. Se dit Des plantes qui habitent les bois.

***NÉMOSOME.** s. m. (gr. νῆμα, fil; σῶμα, corps). T. Entom. Voy. Xylophages.

***NÉMOURE.** s. m. (gr. νῆμα; οὐρὰ, queue). T. Ent. Voy. Planipennes.

NÉNIES. s. f. pl. T. Antiq. Chants funèbres en usage aux funérailles. — Voy. Funérailles.

NENNI. adv. (lat. *ne nil*, pas même rien). Mot fam. dont on se sert négativement pour répondre à une interrogation. *Voulez-vous aller à la chasse? N.* ‖ Fam., on dit aussi, *Il n'y a point de n.*, C'est une chose forcée, nécessaire. ‖ Subst., *Un doux n.*, Un refus qui semble dire oui. *Un doux n. avec un doux sourire.*

NÉNUFAR ou ***NÉNUPHAR.** s. m. T. Botan. Voy. Nymphéacées.

***NÉO—.** Ce mot, qui est dérivé du grec νέος, *nouveau*, entre dans la composition d'un grand nombre de termes avec la signification qui lui est propre. Nous citerons, outre les mots insérés ci-après à leur ordre alphabétique, ceux de *Néo-christianisme*, *Néo-latin*, *Néo-platonisme*, *Néothermes*, *Néomembrane*, etc., qui n'ont pas besoin d'explication.

NÉOCORE. s. m. (grec. ναὸς, temple; κορεῖν, nettoyer). T. Antiq. Officier public qui était préposé à la garde et à l'entretien des temples, et de ce qu'ils renfermaient de précieux. ‖ Se disait aussi Des villes et des provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs. *Smyrne, Éphèse, étaient des néocores d'Auguste.*

NÉOGRAPHE. adj. et s. m. (grec. νέος, nouveau; γραφεῖν, écrire). Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. *Écrivain n. Les néographes ne manquent jamais de bonnes raisons; mais on ne les écoute guère.*

NÉOGRAPHISME. s. m. Manière d'orthographier, qui est contraire à l'usage.

NÉOLOGIE. s. f. (gr. νέος; λόγος, discours). Invention, emploi de termes nouveaux; et, par ext., Emploi des mots anciens dans un sens nouveau ou différent de leur signification ordinaire.

NÉOLOGIQUE. s. m. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. *Style, langage, expression n.* Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

NÉOLOGISME. s. m. Abus, usage affecté des mots nouveaux ou des mots détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire. *La manie du n.* ‖ * Se dit aussi D'un mot, d'une expression néologique. *Faites disparaître ce n. inutile.*

Enc. — Par suite du développement de la civilisation, des révolutions politiques, des inventions de l'esprit humain, il s'introduit nécessairement dans les langues faites, des expressions nouvelles qui répondent à des faits ou à des besoins nouveaux. Pour fixer une langue, il faudrait pouvoir fixer les idées. Il n'y a donc en réalité de langues fixées que les langues mortes. Mais si la *néologie* répond à une nécessité permanente de l'évolution humaine, trop souvent les caprices de la mode, le mauvais goût, le désir de rendre, par une expression neuve, des nuances secondaires ou des raffinements de la pensée, engendrent le *néologisme* et viennent jeter dans le langage le désordre et la corruption. Au lieu d'enrichir une langue, une trop grande multitude de mots ne fait que l'énerver et l'appauvrir. Ce qu'elle semble gagner en étendue, elle le perd en précision, en netteté et en profondeur. Un de nos plus grands écrivains a tracé, avec une extrême justesse, la ligne de démarcation qui sépare le n. nécessaire du n. qu'on doit repousser. « Pourquoi, dit Voltaire, éviter une expression qui est d'usage pour en introduire une autre qui dit précisément la même chose? Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore. On est obligé d'en créer en physique. Une nouvelle découverte, une nouvelle machine, exigent un nouveau mot; mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain? » L'écrivain le plus pur et le plus élégant de notre époque, Villemain, dit avec beaucoup de raison: « Le génie d'un écrivain n'est pas de changer les mots d'une langue, mais de se servir de ceux qui existent. » Au XVII^e^ siècle, la langue française semble constituée dans une admirable unité. A cette époque, la langue est régentée comme l'État. Il y a des introducteurs pour les mots comme pour les ambassadeurs, et, pour faire passer le mot *Félicité*, Balzac prend autant de peine que pour entrer aujourd'hui à l'Académie. Le n. apparaît au XVIII^e^ siècle, bien qu'on ne le trouve, ni dans Montesquieu, ni dans Voltaire, ni dans Buffon. On l'aperçoit, mais avec une grande réserve, dans J.-J. Rousseau, qui apporte le mot *Iinvestigation*; l'abbé de Saint-Pierre introduit le mot *Bienfaisance*. Avec Bernardin de Saint-Pierre, la tendance au n. s'accentue. Elle s'augmente encore avec Beaumarchais et surtout avec Mercier. Le dédain des mots et des règles ne fait que s'accroître jusqu'à 1789. La révolution française renouvelle le vocabulaire politique: toutefois certains néologismes de cet ordre ne sont que des résurrections. *Patriote* et *Popularité* appartiennent au XVI^e^ siècle; *Démagogue* appartient à Bossuet; *Budget*, qui semble d'importation anglaise, n'est, au fond, qu'une sorte de reprise de possession. D'un autre côté, le merveilleux développement des sciences et de l'industrie rend nécessaires des nomenclatures, des formules et des désignations nouvelles. Mais, le plus souvent, c'est l'arbitraire le plus complet qui préside à leur formation. Un grand nombre de mots étrangers passent dans la langue usuelle. En même temps, certaines écoles littéraires semblent chercher dans le n. l'originalité qui leur échappe dans les idées, et, selon l'expression de Voltaire, « qui ne peut briller une pensée veut se faire remarquer par un mot. » — Enfin, pour mettre le comble à la confusion, les lexicographes se sont évertués à accumuler dans leurs livres le plus grand nombre de mots possible. Celui-là semble avoir triomphé qui peut dire: « Mon dictionnaire renferme 10 000 mots de plus que celui de mon prédécesseur. » Pour atteindre ce but, non-seulement on accueille tous les barbarismes du langage populaire et ceux de ces écrivains ignorés qui, faute d'avoir des idées, fabriquent des mots, mais encore on puise à pleines mains, au hasard et sans choix, dans les nomenclatures scientifiques. Ces termes sont peut-être surannés et tombés en désuétude; peut-être même n'ont-ils jamais été en usage: il n'importe, cela fait nombre. Et d'ailleurs, comment le compilateur, étranger qu'il est en général aux éléments mêmes des sciences positives, pourrait-il faire un choix dans un pareil fatras Pour ne citer qu'un exemple de l'abus que nous signalons, nous rencontrons, dans un dictionnaire récent, à la même page que le mot *Néologisme* (nous n'avons pas à chercher bien loin), la série que voici: *Néphrocatharticon*, *Néphrocèle*, *Néphrographie*, *Néphrolithe*, *Néphrolithiase*, *Néphrolithique*, *Néphrolithotomie*, *Néphrologie*, *Néphrophlegmasie*, *Néphrophlegmasique*, *Néphroplégie*, *Néphroplégique*, *Néphroplethore*, *Néphropléthorique*, *Néphropyose*, *Néphrorrhagie*, *Néphrorrhagique*, *Néphrospastique*, *Néphrothromboïde*; dix-neuf mots barbares qui sont qualifiés de termes de médecine, mais qui ne sont et n'ont jamais été usités dans le langage médical! Voilà cependant com-ment on prétend enrichir la langue française.

NÉOLOGUE. s. m. Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. *Les néologues sont nombreux aujourd'hui.*

NÉOMÉNIE. s. f. (gr. νέος; μήνη, lune). T. Astron. Voy. Lune. ‖ T. Antiq. Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de la lune.

NÉOPHYTE. s. 2 g. (grec. νεοφύτος, nouvellement planté). Une personne qui est nouvellement convertie à une religion, à une doctrine. *Une jeune n. Un zèle, une ardeur, une ferveur de néophyte.*

***NÉOTTÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Orchidées.

***NÉPAUL.** s. m. T. Ornith. Voy. Faisan.

***NÈPE.** s. f. T. Entom. Voy. Hydrocorises.

***NÉPENTHÉES.** s. f. pl. (grec. νηπενθὴς, sorte de breuvage qui, suivant Homère, avait la propriété de dissiper le chagrin). T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes dioïques, à fleurs monochlamydées, à ovules multiples ascendants, à graines scobiformes, à radicule infère, et à feuilles terminées par une vrille qui supporte une sorte d'urne. — *Caractères botan.*: Plantes herbacées ou sous-frutescentes. Feuilles alternes, légèrement engaînantes à la base, avec un pétiole foliacé et dilaté, et portant à son extrémité une sorte d'urne, appelée *ascidie*, munie d'un couvercle. Fleurs dioïques, en grappes ou en panicules. Périanthe infère, composé de 4 folioles imbriquées en sens opposé dans la préfloraison. Fleurs mâles: Étamines soudées en une colonne solide, portant 16 anthères groupées en une petite tête presque sphérique, biloculaires, et s'ouvrant longitudinalement et extérieurement. Fleurs femelles: Ovaire libre, quadrangulaire et quadriloculaire, avec un nombre indéfini d'ovules ascendants et attachés aux côtés des cloisons; stigmate sessile, simple. Fruit capsulaire, 4-loculaire et 4-valvé, avec les graines attachées aux côtés des cloisons, lesquelles naissent du milieu des valves. Graines indéfinies, ascendantes, très-petites et scobiformes. Embryon situé au milieu d'un albumen charnu, avec deux cotylédons placés face à face, et la radicule tournée vers le hile. [Fig. 1. *Nepenthes distillatoria*; 2. Fleur mâle; 3. Fleur femelle; 4. Fruit; 5. Le même, coupé horizontalement; 6. Coupe d'une graine grossie; 7. Coupe de l'amande et de l'embryon]. Cette fam. ne se compose que du seul genre *Népenthès*, et d'environ 6 espèces, qui habitent Madagascar et les Indes orientales. Ces plantes sont célèbres par la structure singulière de leurs feuilles. On s'accorde généralement à regarder la partie foliacée de la feuille comme un simple pétiole dilaté, et l'urne comme représentant le limbe de cette même feuille replié sur lui-même. Les ascidies des Nép. sont quelquefois assez grandes pour contenir un verre d'eau. L'origine de celle-ci est incertaine, car ce liquide peut provenir de la rosée, de la pluie, de la transpiration de la plante, ou d'une sécrétion particulière. L'existence d'un tissu d'apparence glanduleuse sur la paroi interne de l'urne, tend à appuyer cette dernière opinion. Quant à la destination de cette eau, elle est inconnue. On a dit, il est vrai, qu'elle est destinée à désaltérer les voyageurs, mais cet argument téléologique tombe de lui-même devant ce fait, que les Nép. ne croissent que dans les lieux très-humides et où l'eau ne manque pas.

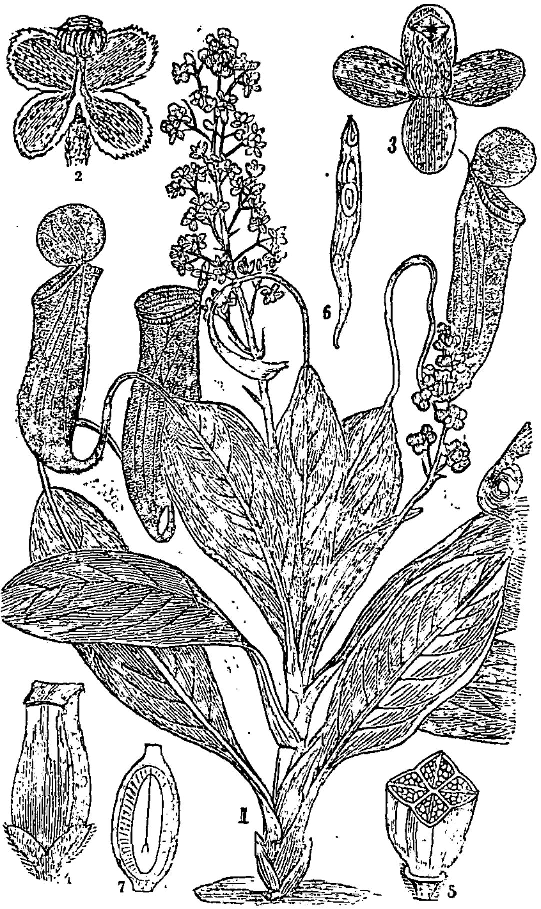

***NÉPÉTÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Labiées.

***NÉPHÉLIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

***NÉPHRALGIE.** s. f. (gr. νεφρὸς, rein; ἄλγος, douleur). T. Méd. Syn. de Douleur néphrétique. Peu us.

NÉPHRÉTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux reins. *Colique n.*, ou simpl., *La n.*, V. Colique. ‖ Se dit Des remèdes propres à calmer les douleurs néphrétiques. *La graine de lin et la pariétaire sont des remèdes néphrétiques*, ou substant., *sont des néphrétiques.* = Néphrétique. s. m. Celui qui est affligé de la colique néphrétique. *Les néphrétiques sont à plaindre.*

***NÉPHRITE.** s. f. T. Méd. Voy. Rein.

***NÉPHRODIUM.** s. m. (gr. νεφρὸς, rein; εἶδος, forme). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

***NÉPHROPS.** s. m. (gr. νεφρὸς; ὄψ, œil). T. Zool. Voy. Macroures.

***NEPHTÉE.** s. f. T. Zool. Voy. Alcyoniens.

NÉPOTISME. s. m. (lat. *nepos*, *otis*, neveu). Autorité que les neveux d'un pape ont eue quelquefois dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle. *Les abus du n. ont été funestes au pouvoir pontifical.* ‖ Par extens., Abus que les hauts fonctionnaires font de leur influence pour procurer à leurs parents des emplois et des honneurs.

* **NEPTUNE.** s. m. T. Mytholog. Le dieu de la mer. — Poétiq., se dit De la mer elle-même. ‖ T. Astron. Voy. Planète.

Enc. — *Neptune*, en grec *Poséidôn*, était un des grands dieux de la mythologie des Grecs. Il était fils de Saturne et de Rhéa, et frère de Jupiter et de Pluton. Suivant Apollodore, il fut dévoré par son père le jour de sa naissance et rendu peu après à la vie par la vertu d'un breuvage que Métis fit prendre à Saturne. Pausanias, au contraire, rapporte que, pour soustraire l'enfant à la voracité de son mari, Rhéa le cacha au milieu d'un troupeau d'agneaux et fit croire à Saturne qu'elle était accouchée d'un poulain qu'elle lui donna à dévorer. Diodore adopte le même mythe ; seulement il assure que l'enfant fut confié par sa mère à la garde de Caphira, fille de l'Océan, qui, aidée par les génies appelés Telchines, l'éleva à Rhodes Quoi qu'il en soit, après la révolte de Jupiter contre Saturne, Neptune reçut, dans le partage du monde, l'empire de la mer intérieure (*pontus*). Égal de Jupiter en dignité, mais son inférieur en pouvoir, il gémissait de la supériorité de son frère, et s'emportait quand le maître de l'Olympe lui parlait en roi ; il alla même jusqu'à conspirer contre lui Chassé du ciel à la suite d'une de ces conspirations, il se retira avec Apollon en Troade où il aida Laomédon à reconstruire les murs de Troie. Toutefois Homère le montre, dans plusieurs circonstances, serviable envers Jupiter. Neptune épousa Amphitrite, dont le nom est souvent employé par les poetes pour désigner la mer elle-même. C'est dans les profondeurs de la mer Égée que ce dieu avait sa demeure. Il apaisait ou soulevait la mer à son gré ; souvent même il ébranlait la terre, ses montagnes et ses forêts. En sa qualité de souverain des eaux, d'où sortent les continents, Neptune était fréquemment en lutte avec les divinités locales. C'est ainsi qu'il disputa Corinthe à Apollon, Naxos à Bacchus, l'Argolide à Junon, *etc. Dans une discussion semblable qu'il eut avec Minerve* au sujet de l'Attique, Jupiter décida que ce pays appartiendrait à celui des deux contendants qui ferait le présent le plus utile aux *hommes le dieu des mers fit alors apparaître le cheval*, mais la déesse l'emporta en leur donnant l'olivier. On ignore si cette tradition se rapporte à l'introduction du cheval dans le Péloponèse *par des navigateurs phéniciens qui y auraient* en même temps importé le culte de Poséidon, ou si elle se rattache à quelque idée symbolique dont le sens nous échappe. Mais ce qui *semblerait confirmer la première opinion*, c'est qu'*Hérodote* raconte que le culte de Neptune tire son origine de la Libye. Quoi qu'il en soit, le cheval joue un grand rôle dans les mythes relatifs à Neptune. Ce dieu était encore regardé comme l'inventeur de l'attelage et de la course en char. Enfin, on lui attribuait tous les enlèvements faits par les pirates, et il suffisait de se faire remarquer par quelque exploit sur mer pour être qualifié de *fils de Neptune*. Le culte de ce dieu était répandu dans toute la Grèce, mais il était surtout florissant dans le Péloponèse et sur les côtes de l'Ionie. On lui immolait des taureaux, des sangliers, des béliers et quelquefois des chevaux. Le pin, le cheval, le hibou et plusieurs animaux marins lui étaient consacrés. Parmi les fêtes instituées en son honneur, celles qui se célébraient auprès de Corinthe, sous le nom de *Jeux Isthmiques*, étaient les plus renommées. — Quant aux Romains, ils adorèrent primitivement comme dieu des chevaux une divinité d'origine italique, que l'on appelait *Consus* ou *Neptunus*. Plus tard, lorsqu'ils possédèrent une marine militaire et qu'ils connurent les idées *grecques* relatives à Poséidon, ils transportèrent ces idées à leur dieu Consus ou Neptunus, et peu à peu Consus, Neptunus et Poséidon ne firent plus qu'un seul et *même dieu, en l'honneur* duquel furent institués les fêtes appelées *Consuales* et *Neptunales*. — Sur les monuments, Neptune est généralement représenté au milieu des divinités marines soumises à sa puissance, et on lui donne une physionomie analogue aux divers aspects de l'élément qu'il représente. En conséquence, son attitude exprime, tantôt l'agitation, tantôt le repos. Ses attributs principaux sont le cheval, le dauphin et le *Trident* (Fig. ci-jointe, d'après une gemme antique), dont il se servait pour briser les rochers, agiter et calmer les flots, et faire jaillir des sources.

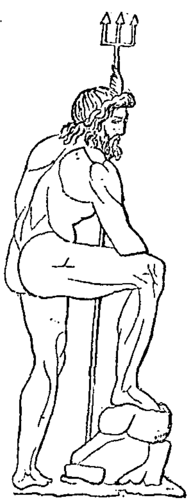

* **NEPTUNIEN, IENNE.** adj., et * **NEPTUNISTE.** adj. 2 g. V. Géologie.

NÉRÉIDE. s. f. (gr. νηρείδες, de νηρὸς, humide). T. Myth. Nom générique des nymphes qui habitaient la mer.

* **NÉRÉIDIENS.** s. m. pl. T. Zool. V. Dorsibranches.

NERF. s. m. [On pron. l'F au singul., mais non au pluriel.] (lat. *nervus*). Se dit Des cordons ou filaments blanchâtres qui sont distribués dans les diverses parties du corps pour servir de conducteurs à la sensibilité et au mouvement. V. Nerveux. ‖ Abusivem., dans le langage vulgaire, se dit aussi Des tendons des muscles. *Il a eu le n. du jarret foulé.* ‖ Fig., Force, vigueur. *Cet homme a du n., il ne fléchit pas aisément. Il n'a pas de n., la moindre résistance le fait céder. Son style manque de n. Cet ouvrage est plein de n.* — Proverb., *L'argent est le n. de la guerre*, On ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent. ‖ *N. de bœuf*, Le membre génital du bœuf arraché et desséché. (Dans cette acception, on ne prononce pas l'F.) *Nerf* se dit aussi Du membre du cerf. ‖ T. Relieur. Se dit Des cordelettes qui sont attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus.

* **NERF-FÉRU.** s. m. **NERF-FÉRURE.** s. f. (R. *nerf* et *férir*, frapper). T. Art vétérin. Maladie du cheval qui résulte d'une contusion sur le tendon fléchisseur du pied de devant, et qui consiste dans l'engorgement inflammatoire de ce tendon.

NÉRITE. s. f. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

* **NÉRIUM.** s. m. (grec. νήριον, de νηρὸς, humide). T. Bot. Voy. Apocynées.

NÉROLI. s. m. Huile volatile qui se tire de la fleur d'oranger.

NERPRUN. s. m. (R. *ner* pour *noir*, et *prunus*, prunier). T. Bot. Voy. Rhamnées.

* **NERVAL.** adj. m. (lat. *nervus*, nerf). T. Pharm. *Baume n.*, Sorte de pommade dans la composition de laquelle il entre de l'huile de muscade, du camphre, et des essences de girofle et de romarin. *Le baume n. s'emploie en frictions contre les rhumatismes.*

* **NERVATION.** s. f. T. Bot. Voy. Feuille.

NERVER. v. a. Garnir et couvrir un objet avec des parties fibro-tendineuses, qu'on colle dessus après les avoir battues et comme réduites en filasse. *N. un battoir. N. les arçons d'une selle.* ‖ T. Relieur. *N. un livre*, Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre et les fortifier avec de la colle-forte, de la toile ou du parchemin. = Nervé, ée. part. ‖ * En T. Botan., se dit adjectiv. et sign., Qui est muni de nervures. On dit aussi *Nervié, ée.*

NERVEUX, EUSE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux nerfs. *Filament n. Tube n. Les centres n. Le système n.* — *Maladies nerveuses*, Celles qui ont leur siége dans le système nerveux. *Fièvre nerveuse*, V. Fièvre. ‖ Abusivem., Qui est rempli de tendons ou de tissus fibreux. *Ce morceau de viande est trop n.* ‖ En parlant Des personnes, *Être n.*, signifie Avoir les nerfs irritables. *Cette femme est très-nerveuse.* — Se dit aussi D'un homme, d'un animal, qui est vigoureux, qui a le système musculaire bien développé, et même Des membres où l'on observe ce développement. *C'est un homme n. Ce cheval est très-n. Un corps n. Des bras n.* ‖ Fig., *Ce style, ce discours est n.*, Il est plein de fermeté et de vigueur. ‖ * T. Hist. nat. Se dit Des ailes des insectes qui sont marquées de nervures d'une autre couleur que le fond, et Des feuilles qui ont des nervures très-saillantes. ‖ * T. Métallurg. *Fer n.*, Fer forgé qui est remarquable par sa ténacité.

Enc. — I. *Anatomie* — Chez l'Homme et chez les Vertébrés, le *système nerveux* se compose de deux parties appelées par Bichat, *syst. n. de la vie animale* et *syst. n. de la vie organique* ou *végétative*. On désigne encore souvent le premier sous les noms de *syst. cérébro-spinal* et de *syst. encéphalo-rachidien*, et le second sous ceux de *syst. ganglionnaire* et de *syst. du grand sympathique*. Chacun de ces systèmes se divise, à son tour, en deux parties, l'une *centrale*, formée de masses plus ou moins considérables ; l'autre *périphérique*, formée de cordons ou *Nerfs*, qui se rendent des centres nerveux aux divers organes du corps.

A. La portion centrale du système n. de la vie animale est appelée *Axe cérébro-spinal*. Elle comprend l'*Encéphale* et la *Moelle épinière*, qui constituent les *centres nerveux* par excellence. Mais comme ces deux appareils ont déjà été l'objet d'une description spéciale, nous n'avons pas à nous en occuper ici, et nous allons passer sur-le-champ à l'étude de leur portion périphérique. — Les *nerfs* qui partent de l'axe cérébro-spinal naissent par des racines plus ou moins nombreuses qui paraissent émaner de la substance nerveuse Leur point d'émergence constitue leur *origine apparente*. Leur *origine réelle* est le point de l'axe central qui donne réellement naissance aux filets qui composent ces racines ; mais jusqu'à ce jour, les nerfs qu'on a pu suivre au delà de leur origine apparente sont en très-petit nombre. *Les nerfs suivent une direction rectiligne qui contraste* avec la direction sinueuse des artères ; ils semblent se rendre aux organes par le chemin le plus court. Quand ils ont franchi la cavité *encéphalo-rachidienne, on les voit souvent se diviser en* un certain nombre de faisceaux secondaires qui vont s'accoler avec d'autres faisceaux émanés des nerfs voisins pour suivre le même trajet : c'est à ces accolements qu'on a donné le nom d'*Anastomoses ;* mais lorsqu'un grand nombre de nerfs se trouvent réunis dans une région pour faire ainsi échange des fibres nerveuses qu'ils contiennent, on appelle *Plexus* l'entrelacement qui en résulte. On trouve assez souvent sur le trajet des nerfs de petits renflements grisâtres qui ont reçu le nom de *Ganglions*. Ces organes offrent, dans leur structure et dans leurs fonctions, une certaine analogie avec les centres n. eux-mêmes. Ils appartiennent, les uns au système n. de la vie animale, les autres à celui de la vie organique. — Les *nerfs rachidiens ;* c'est-à-dire ceux qui émanent de la moelle épinière, sortent du canal vertébral par des ouvertures appelées *Trous de conjugaison*. On en compte 31 paires, qui se divisent en paires *cervicales*, paires *dorsales*, paires *lombaires*, et paires *sacrées*. Les nerfs rachidiens naissent de la moelle par deux racines, l'une antérieure, l'autre postérieure, qui toutes deux sont formées par la réunion d'un fort grand nombre de petits filets. La *racine antérieure* émerge de la partie antérieure de la face latérale de la moelle ; la *postérieure* naît dans le sillon collatéral postérieur de cet organe. Les racines postérieures, plus volumineuses, présentent, en outre, au niveau du trou de conjugaison, un petit renflement ganglionnaire qui leur a valu le nom de *Racines ganglionnaires*. Lorsqu'elles ont quitté le canal rachidien, la racine antérieure et la racine postérieure correspondantes se confondent pour *former un seul cordon n.* qui *se divise immédiatement en* trois branches, pour se distribuer, la première à la partie postérieure du tronc, la seconde aux parties antérieures et latérales *du tronc et aux membres, tandis que* la *troisième* va se porter aux ganglions du nerf grand sympathique. Les branches antérieures des différents nerfs rachidiens s'anastomosent entre elles, *et forment divers plexus que l'on nomme, d'après leur situation*, *pl. cervical*, *pl. brachial*, *pl. lombaire* et *pl. sacré*. Ces plexus fournissent ensuite des nerfs qui vont se distribuer dans les *différentes parties du corps.* — *Les nerfs qui naissent du cerveau* ou du bulbe rachidien, et qui sortent par les trous de la base du crâne, sont appelés *nerfs* crâniens. On en compte 12 paires, que nous avons énumérées ailleurs, en décrivant l'*encéphale*.

B. Le système n. de la vie organique, ou le système du *Nerf grand sympathique*, considéré dans son ensemble, a la forme d'une double chaîne ganglionnaire, c.-à-d. représente un double cordon noueux, situé dans l'intérieur des cavités splanchniques, l'un à droite et l'autre à gauche, le long de la colonne vertébrale, et s'étend depuis la tête jusqu'au bassin ; d'où le nom de *Trisplanchnique* sous lequel on le désigne quelquefois. Plusieurs plexus anastomotiques établissent de larges communications entre le cordon de droite et celui de gauche : le plus considérable est le *Plexus solaire* qui est situé au devant de la colonne vertébrale, au-dessous du diaphragme et en arrière de l'estomac. De chacun de ces cordons partent des rameaux internes qui se distribuent aux différents viscères, et des rameaux externes qui se lient à tous les nerfs rachidiens et même à ceux des sens. Les filets qui établissent ainsi une connexion directe entre les deux systèmes n. de la vie animale et de la vie organique, sont appelés *racines du nerf grand sympathique*. Tous les viscères, comme le cœur, l'estomac, l'intestin, le foie, les reins, l'utérus, etc., reçoivent des filets n. émanés des plexus de la *région correspondante.*

C. Les Invertébrés, étant privés de vertèbres, et par conséquent de cavité rachidienne et de cavité crânienne, ne présentent pas la *distinction qu'on peut établir chez les Vertébrés* entre le système n. encéphalo-rachidien et le syst. du grand sympathique. Les Invertébrés n'ont qu'un système n. qui est étendu le long du *corps, et qui consiste en une série de renflements* communiquant entre eux, d'où partent les nerfs qui vont se distribuer à toutes les parties du corps. Le système n. des Invertébrés est formé des *mêmes éléments anatomiques que celui des Mammifères. Mais* comme il est constitué par une série de ganglions, il a été assimilé par quelques physiologistes au système du nerf grand sympathique des Vertébrés. *Suivant ces auteurs, les Invertébrés* seraient donc privés du système correspondant à l'axe cérébro-rachidien. Rien ne justifie cette manière de voir. Le système n. unique des Invertébrés représente les deux systèmes des animaux supérieurs : il préside à la fois aux fonctions de sensibilité et de mouvement, et aux fonctions de nutrition.

II. *Texture des nerfs.* — Les nerfs sont formés d'éléments microscopiques parfaitement définis, qu'on appelle encore, par une ancienne habitude, *Fibres nerveuses*, mais qui sont en réalité des tubes, et qui, par conséquent, devraient être nommés *Tubes nerveux primitifs*. Le diamètre de ces tubes oscille entre 1/66 et 1/133 de millim. Ils sont généralement plus fins dans les racines postérieures que dans les racines antérieures. Chacun d'eux est lui-même composé de trois éléments : une enveloppe sans structure apparente ; une substance intérieure, demi-liquide, appelée *Moelle nerveuse ;* et une fibre centrale, appelée *cylindre de l'axe*. Ce sont ces tubes n. qui, accolés ensemble en plus ou moins grand nombre, constituent les cordons connus sous le nom de *nerfs* proprement dits. Le faisceau qu'ils forment est entouré par une espèce de gaîne, nommée *Névrilème*, qui est elle-même constituée par un tissu cellulaire condensé, et qui donne aux cordons nerveux l'aspect fibreux sous lequel ils s'offrent à nous. Autour des fibres nerveuses fraîches, la moelle nerveuse est homogène ; mais, bientôt après la mort, elle se prend en grumeaux, de sorte que la fibre devient comme variqueuse. Il est très-difficile d'apercevoir le cylindre de l'axe sur *des nerfs frais ; mais en traitant ces derniers* par l'acide chromique en solution étendue, on le rend très-apparent. (Fig. 1. Tube nerveux traité par l'acide chromique, pour montrer ses *trois éléments constitutifs. D'après Morel.) — Indépendamment* des tubes n., les ganglions contiennent des cellules nerveuses semblables à celles que nous avons déjà signalées dans la substance grise de l'axe cérébro-spinal, *substance avec laquelle les* ganglions présentent l'analogie la plus grande. On ne rencontre jamais dans les nerfs ni l'origine ni la terminaison des tubes n. primitifs. En effet, ces éléments sont simplement *accolés l'un* à l'autre et ne communiquent jamais entre eux. Lorsqu'un tronc n. se divise, il ne fait que partager entre chaque branche nerveuse les tubes primitifs qui le constituent ; ceux-ci se continuent identiques avec eux-mêmes depuis leur origine dans les centres nerveux jusqu'à leur extrémité périphérique. Bien plus, on admet généralement que, dans les centres eux-mêmes, les tubes ne subissent aucune solution de continuité, de telle sorte qu'ils n'ont point, du moins de ce côté, d'extrémité libre. Quant à leur mode de terminaison périphérique, les anatomistes ne sont point d'accord. Selon Prévost et Dumas, les nerfs se terminent en anses : dans ce cas, les tubes n. n'auraient pas non plus de terminaison périphérique, puisque leur extrémité viendrait rejoindre le tronc d'où elle émane. Mais cette disposition ansiforme, quelque commune qu'elle puisse être, n'est pas générale, car il est bien établi que, dans certaines régions, notamment à la paume de la main et à la plante des pieds, les tubes n. se terminent par des extrémités libres, légèrement renflées, qui aboutissent à de petits corps opaques, du volume d'un grain de chènevis ou de millet, qu'on appelle *corpuscules de Pacini*, du nom de l'anatomiste qui les a découverts. — Les tubes n. qui entrent dans la constitution du nerf grand sympathique sont semblables à ceux des nerfs qui émanent de l'axe cérébro-spinal. On trouve seulement dans le nerf grand sympathique une plus grande quantité de tubes à petit diamètre que dans les nerfs cérébro-rachidiens. Quant aux ganglions de ce nerf, ils présentent, comme la substance grise partout où elle apparaît, des cellules nerveuses à côté des tubes nerveux primitifs, et d'autres cellules, dites *multipolaires*, qui paraissent avoir autant de prolongements qu'il y a de branches aboutissant à ces ganglions. La Fig. 2 représente, d'après Leydig, la connexion des fibres nerveuses avec les cellules ganglionnaires. Les fibres plates, grises, et molles, appelées *fibres de Remak* ou *fibres à noyaux*, à cause des noyaux ovales dont elles sont munies, sont, suivant Kœlliker et d'autres anatomistes, une forme particulière du tissu connectif et nullement des fibres nerveuses.

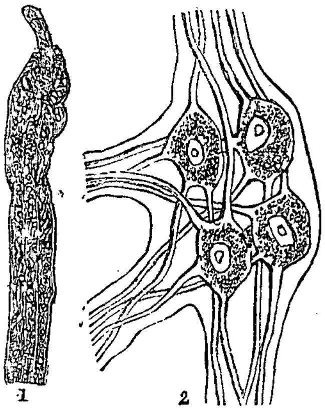

III. *Physiologie.* — Les fonctions du système n. sont ainsi résumées par J. Béclard : « Le système n. est le siége de la sensibilité générale, des perceptions sensorielles, et des facultés de l'entendement, il est l'agent incitateur des mouvements volontaires et involontaires ; et il tient, jusqu'à un certain point, sous sa dépendance les fonctions de la nutrition. » Dans l'accomplissement des fonctions multiples qui sont dévolues au système n., chacune de ses parties a un rôle spécial à remplir. Ainsi que nous le disons ailleurs, l'axe cérébro-spinal, et particulièrement l'encéphale, est le centre où aboutit et duquel émane toute action nerveuse, tandis que les parties périphériques remplissent exclusivement la fonction de transmettre cette action.

A. Cette fonction de transmission est surtout évidente dans les nerfs encéphalo-rachidiens. D'une part, ils transmettent aux centres n. les différentes impressions qui résultent de l'action des agents extérieurs sur l'organisme ; de l'autre, ils transmettent aux organes l'action des centres n. Lorsque j'approche la main trop près du feu et que je la retire pour éviter la brûlure, il y a là une double transmission. L'impression de chaleur déterminée par le feu à la surface de la peau chemine par les nerfs jusqu'au centre n. où elle est perçue ; puis le centre n. réagit, et il en part une excitation motrice qui va déterminer la contraction musculaire dont l'objet est d'éloigner ma main du foyer. Ce qui prouve que les nerfs sont bien les conducteurs de l'impression de chaleur, ce qui prouve qu'elle n'a pas cheminé par d'autres tissus, c'est qu'il suffit de diviser les nerfs sur un point quelconque de leur trajet pour que cette transmission se trouve suspendue. La transmission n'ayant plus lieu, l'impression n'est plus sentie ; la douleur est comme non avenue. Ce qui prouve aussi que l'excitation motrice se transmet du centre n. aux parties contractiles par l'intermédiaire des nerfs, c'est que la volonté est impuissante à faire mouvoir un membre, lorsqu'on a opéré la section des nerfs qui s'y rendent. Les impressions sensitives spéciales, telles que celles de lumière, de son, d'odeur, etc., ont également besoin, pour être perçues, de l'intégrité des nerfs qui sont destinés à les transmettre au cerveau. — La plupart des nerfs sont capables de transmettre aux centres nerveux les impressions sensitives et l'excitation motrice. Mais il ne faut pas croire que la transmission *centripète* et la transmission *centrifuge* dont nous parlons, s'opèrent par les mêmes éléments n. Un illustre physiologiste anglais, Ch. Bell, a établi (1811) que les fibres nerveuses conductrices du sentiment et celles qui conduisent le mouvement, sont groupées isolément dans les points où les nerfs se détachent de la moelle épinière, c'est-à-d. que la racine antérieure de ces nerfs préside au mouvement et que la racine postérieure est une racine de sensibilité. En effet, lorsque, sur un animal, on coupe la racine antérieure des nerfs rachidiens, les parties auxquelles les nerfs se distribuent perdent le mouvement, tout en conservant la sensibilité, tandis que la section des racines postérieures abolit la sensibilité de ces mêmes parties, en leur laissant la faculté de se mouvoir. Si, après cette dernière section, on irrite l'extrémité périphérique de la racine postérieure d'un nerf rachidien, l'animal reste insensible ; mais il manifeste une vive douleur, si l'on irrite l'extrémité centrale. Ainsi donc le courant n. suivant lequel cheminent les impressions qui mettent en jeu la sensibilité possède une direction centripète. Au contraire, la même expérience pratiquée sur les deux extrémités d'une racine antérieure divisée démontre que le courant n. moteur est centrifuge, car l'animal n'est agité de mouvements que si l'on vient à exciter le bout périphérique de cette racine. Mais nous avons vu plus haut qu'après leur sortie du canal rachidien, les deux racines s'accolent pour former un tronc commun, d'où procèdent les branches nerveuses. Il résulte de là que les nerfs ainsi constitués sont des *nerfs mixtes*, c.-à-d. contiennent à la fois les deux éléments sensitif et moteur. En conséquence, lorsqu'on vient à couper le nerf qui se rend dans un membre, celui-ci perd en même temps le mouvement et la sensibilité. — Dans les nerfs qui naissent de l'encéphale, la fusion des fibres nerveuses sensitives et des fibres nerveuses motrices ne s'opère pas aussi promptement que dans les nerfs rachidiens. Pendant une assez longue partie de leur trajet, les nerfs crâniens demeurent ou purement moteurs ou purement sensitifs. On peut, sous ce rapport, les diviser en trois classes : les nerfs de sensibilité spéciale ou nerfs sensoriaux, comme l'olfactif, l'optique et l'auditif ; les nerfs de sensibilité générale, comme les portions ganglionnaires du trijumeau et du pneumogastrique ; et enfin, les nerfs qui président aux mouvements volontaires, comme le facial, le spinal et le grand hypoglosse. Les recherches récentes de Jacubowitch et Owsjannikoff ont démontré que les tubes du mouvement communiquent dans le cerveau et dans la moelle avec des cellules nerveuses beaucoup plus volumineuses que celles qui se trouvent en communication avec les tubes nerveux sensitifs ; mais la signification physiologique de cette particularité nous échappe complétement. [La Fig. 3 représente la connexion des fibres nerveuses avec les cellules de la moelle épinière, d'après Owsjannikoff : 1. Canal central de la moelle ; 2. Cellules nerveuses ; 3. Prolongement supérieur ; 4. Prolongement inférieur ; 5. Racine antérieure ; 6. Racine postérieure ; 7. Prolongement transverse constituant la commissure antérieure et établissant des anastomoses entre les cellules des deux faisceaux de la moelle.]

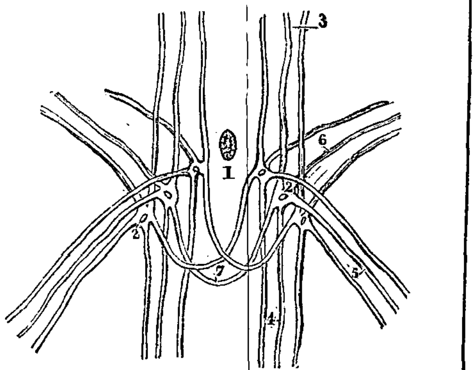

Fig 3.

B. La plupart de nos mouvements sont précédés d'une impression perçue, dont le mouvement est en quelque sorte la réponse ; mais souvent aussi il arrive qu'une impression chemine par les fibres sensitives vers la moelle ou vers l'encéphale, puis se réfléchit, dans une direction centrifuge, sur les filets moteurs, sans que nous en soyons avertis. La propriété en vertu de laquelle le système n. peut faire succéder un mouvement à une impression, bien que celle-ci n'ait pas été sentie ou perçue, a reçu le nom d'*Action réflexe* et celui de *pouvoir excito-moteur*. On doit mettre sur le compte de cette faculté la plupart des mouvements involontaires, tels que le clignement des paupières, le cheminement du bol alimentaire dans l'intérieur du canal digestif, la progression des liquides de sécrétion dans les canaux contractiles des glandes, etc. Les actions réflexes qui se rattachent aux fonctions de la vie organique s'expliquaient autrefois par l'hypothèse d'une sympathie particulière qui existait entre les organes, quoiqu'on ne pût observer aucune sorte de connexion entre eux : de là le nom de *Sympathies* sous lequel on désignait cet ordre de phénomènes réflexes. Le gonflement de la mamelle coïncidant avec celui de l'utérus est un phénomène de cet ordre. On peut aussi rapprocher des mouvements réflexes certains autres mouvements qui surviennent involontairement à la suite de sensations perçues : tels sont les mouvements involontaires de vomissement consécutifs à l'irritation de la luette ou du voile du palais. — Pour expliquer les phénomènes de l'action réflexe, on admet que les fibres nerveuses qui se rendent de la périphérie à l'axe cérébro-spinal ne remontent pas toutes vers l'encéphale en traversant la moelle, mais s'arrêtent dans ce dernier organe et se réfléchissent ensuite vers la périphérie. Ce qui rend cette explication probable, c'est que l'action réflexe peut se manifester sur un animal décapité. Bien plus, cette action est encore possible sur le tronçon céphalique de l'animal, à la condition que la moelle allongée n'ait pas été séparée du cerveau. Les hémisphères cérébraux n'en sont donc point le siége.

C. Les filets du *nerf grand sympathique* sont, comme les nerfs de la vie animale, des conducteurs centripètes et centrifuges, c.-à-d. qu'ils sont à la fois (mais par des fibres différentes) conducteurs d'impressions sensitives et d'excitations motrices. Cependant leur faculté conductrice, sous ce double rapport, est inférieure à celle des nerfs de la vie de relation. Il faut donc pour obtenir des résultats évidents, que l'excitation, tant des filets nerveux que des ganglions, soit prolongée pendant quelque temps. Le grand sympathique est aussi un centre d'action réflexe ; mais la destruction complète de l'axe cérébro-spinal abolit toutes les fonctions du grand sympathique. Cette expérience démontre que le système n. de la vie organique n'a pas en lui-même, et indépendamment de ses connexions avec le système encéphalo-rachidien, le pouvoir de conduire les impressions et de renvoyer le mouvement. Elle prouve l'unité du système n., et fait voir que sa distinction en système n. de la vie de relation et en système n. de la vie organique, établie par Bichat, est loin d'être aussi absolue que le croyait ce grand physiologiste. Il paraît toutefois que les ganglions du sympathique, qui constituent les parties centrales du système, font, pour ainsi dire, la fonction de réservoirs où la force nerveuse peut s'accumuler, et sont en même temps des centres d'action réflexe. En effet, les actions nerveuses du grand sympathique se produisent généralement sous la forme réflexe, de telle sorte que nous n'en avons pas conscience ; cependant le contraire arrive quelquefois, et alors elles se traduisent ordinairement sous forme de douleur. Un fait des plus curieux, signalé par Cl. Bernard, c'est que la section des nerfs appartenant au grand sympathique produit une élévation notable de la température (de 5 à 10 degrés) dans les parties correspondantes à leur distribution, tandis que la section des nerfs, soit moteurs, soit sensitifs, de la vie animale, détermine constamment un abaissement de température. L'accroissement de chaleur résultant de la section des nerfs émanés du sympathique s'accompagne toujours d'une plus grande vascularisation des parties.

D. « Diverses hypothèses, dit Béclard, ont été invoquées successivement pour expliquer le transport des impressions et de l'incitation motrice dans les nerfs. On a parlé de changements moléculaires qui accompagneraient tous les phénomènes de sensibilité ou de motilité. On a comparé les nerfs à des cordes tendues dont les extrémités, placées à la périphérie, transmettraient les impressions par des sortes de vibrations centripètes, tandis que d'autres nerfs, ou les mêmes, par des vibrations en sens opposé, transmettraient le mouvement aux muscles. On a supposé que les nerfs étaient parcourus par des courants de liquides, et on les a assimilés à des espèces de vaisseaux particuliers. Toutes ces suppositions n'ont pas aujourd'hui besoin d'être réfutées. » A cette heure, beaucoup d'auteurs font circuler dans l'intérieur des nerfs une sorte de fluide impondérable, analogue à l'électricité, auquel on donne le nom de *Fluide nerveux*. C'est là une pure hypothèse, à l'appui de laquelle on ne peut apporter aucune expérience directe ; c'est tout simplement reproduire sous un autre nom la théorie des *Esprits animaux*, qui a joué un si grand rôle dans les ouvrages physiologiques et philosophiques des deux derniers siècles. Quelques auteurs sont allés plus loin, en identifiant le prétendu fluide n. avec le fluide électrique lui-même. Ici l'expérience est absolument contraire à cette assimilation. En effet, tandis que pour la transmission, soit centripète, soit centrifuge, de l'action nerveuse, la *continuité* des tubes n. est indispensable ; pour la transmission du courant électrique, il suffit qu'il y ait *contiguïté* des divers segments du conducteur métallique. En outre, le nerf perd également ses propriétés conductrices quand, au lieu de le diviser en travers, on se contente d'y appliquer une ligature ; or, une application de ce genre sur un conducteur galvanique n'empêche aucunement la transmission du courant. De plus, bien que très-sensibles à l'excitation galvanique, les nerfs sont de fort mauvais conducteurs de l'électricité ; ils ne la conduisent pas mieux que de l'eau légèrement salée. Enfin, tandis que la vitesse de l'électricité est à peu près la même que celle de la lumière, c.-à-d. d'environ 500,000 kilom. par seconde, il résulte des ingénieuses expériences de deux habiles physiologistes, Helmotz et Valentin, que la vitesse de la transmission de l'action nerveuse ne saurait guère dépasser 32 mètres par seconde.

IV *Pathologie.* — Les affections dont les nerfs sont le siége proviennent très-fréquemment de causes extérieures : telles sont les contusions, la piqûre, la section, la brûlure, etc. Les symptômes qu'on observe le plus souvent, dans ces différents cas, sont une douleur très-vive et une paralysie plus ou moins complète et plus ou moins prononcée de l'organe auquel se distribue le nerf lésé. Les nerfs peuvent aussi être affectés d'ulcération et de diverses dégénérescences, dont les unes portent sur le tissu cellulaire qui sépare les fibres nerveuses et les autres sur la substance nerveuse même : ces dernières sont ordinairement de nature cancéreuse et sujettes à récidiver. On donne le nom de *Névromes* aux tumeurs qui se développent dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent. Leur volume est très-variable : le plus souvent elles sont assez petites ; mais parfois elles acquièrent la grosseur d'une orange. Le seul remède est l'ablation de la tumeur. L'inflammation des nerfs, ou *Névrite*, est une affection assez rare, niée même par quelques auteurs qui la confondent avec la névralgie. Anatomiquement, la névrite est caractérisée par l'injection du névrilème, par le gonflement et le ramollissement du nerf ; pathologiquement, elle se distingue de la névralgie par la continuité de la douleur et par le mouvement fébrile qui l'accompagne le plus souvent. V. NÉVRALGIE.

NERVIN. adj. et s. m. T. Méd. Se dit Des remèdes qu'on supposait propres à fortifier les nerfs. *Tous les nervins ont échoué.*

NERVURE. s. f. T. Bot. V. FEUILLE. ‖ *T. Entom. Se dit Des parties plus solides qui soutiennent les ailes transparentes des insectes, des abeilles, par exemple. ‖ T. Archit. Se dit Des moulures saillantes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les côtés des cannelures, sur les angles des pierres, etc. *Les nervures d'une voûte gothique.* ‖ T. Relieur. Se dit Des parties saillantes que forment sur le dos d'un livre les cordelettes qui servent à unir les cahiers.

* **NESÆA.** s. m. T. Bot. Voy. LYTHRARIÉES.

NESCIO VOS. Expression latine qui signifie, *Je ne vous connais pas*, et qu'on emploie familièr. en manière de réponse négative. *Je vous ai accordé votre première demande; mais pour celle-ci, nescio vos.*

* **NESKHI.** s. m. Voy. Écriture.

NESTOR. s. m. Nom propre d'un héros d'Homère, le plus âgé et le plus sage de tous. || Par allus. au Nestor homérique, ce nom s'emploie comme appellatif, en parl. D'un personnage âgé et respectable par son caractère. *Le N. de la diplomatie. Le N. de la littérature.*

NESTORIANISME. s. m. Hérésie de Nestorius. = Nestorien, ienne. adj. et subst. Partisan de Nestorius. Voy. Hérésie.

NET, ETTE. adj. (lat. *nitidus*). Propre, qui est sans souillure. *Une chambre nette. Les rues sont nettes. Cette vaisselle n'est pas nette. Cette eau n'est pas nette. Des souliers nets. Il a les mains nettes. Il faut tenir les enfants nets.* — *Enfant net*, Enfant qui ne laisse plus rien aller sous lui. *Cet enfant a été net à deux ans.* — *Garantir un cheval sain et net*, Garantir qu'il n'a aucune des maladies, aucun des défauts qu'il est d'usage de garantir. — Fig. et fam., *Avoir les mains nettes*, se dit De quelqu'un qui s'est acquitté d'une gestion avec probité, ou Qui n'a pris aucune part à quelque affaire. *Il a quitté le ministère des finances les mains nettes. Tout cela s'est fait sans moi, j'en ai les mains nettes.* || Pur, sans mélange. *Ce froment est net*, Il n'y a ni orge, ni seigle, ni ivraie. *Ce vin est net*, Il n'est point mêlé avec d'autres matières. *Ce riz, ce poivre, ce café est net*, On en a ôté tous les corps étrangers qui pouvaient s'y trouver. || Clair, transparent. *Ce vin est bien net depuis qu'on l'a soutiré.* || Uni, poli, sans tache. *La glace de ce miroir est bien nette. Ce diamant n'est pas net. Une perle d'une eau bien nette. Cette femme a le teint net.* — *Voix nette*, Voix dont le son est clair et égal. On dit de même, *Cette corde rend un son fort net. Avoir la vue nette*, Distinguer clairement tous les objets. Popul., on dit de même, *Avoir la visière nette.* || *Une écriture nette*, Une écriture qui est facilement lisible, parce que les lettres sont régulièrement formées. On dit à peu près de même, *Une impression nette.* — *Un trait net, des contours nets*, Qui ont été tracés, avec fermeté, sans hésitation. — On dit encore, *Ce dessin n'est pas net*, Les traits n'en sont pas arrêtés, ils sont brouillés. || Vide. *Les huissiers allèrent pour saisir chez lui, mais ils trouvèrent la maison nette. Faire place nette.* — Figur. et famil., *Faire maison nette*, Renvoyer tous ses domestiques. — Au jeu, *Faire tapis net*, Gagner tout l'argent qui est sur le tapis. || Figur., *Net*, en parlant De biens, de revenus, etc., sign. Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. *Son bien, son revenu est clair et net. Il a dix mille livres de rentes bien nettes. Ses dettes payées, il lui reste de quitte et de net cent mille francs.* — *Produit net*, par oppos. à *Produit brut*, se dit De la valeur d'un produit qui excède toutes les avances faites pour l'obtenir. On dit aussi, *Prix net, bénéfice net;* et en parl. D'un reliquat de compte, *Il reste tant de net.* — *Poids net*, Le poids d'une chose sans ce qui la contient ou l'enveloppe. || Figur., en parl. Des productions de l'esprit, Clair, précis, aisé. *Une pensée nette. Ses idées ne sont pas nettes. Une expression nette. Un style net et facile.* — *Avoir l'esprit net, la conception nette*, Avoir de la clarté, de la méthode dans l'esprit. || Figur., Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. *Cette affaire n'est pas nette. Faire une réponse nette. Rendre un compte clair et net. Ces explications ne sont pas nettes.* || Figur., au sens moral, en parl. Des personnes et de leurs actions, Franc, loyal, qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon. *J'ai fait tout ce que j'ai pu faire, je suis net. Il est sorti net de cette affaire. Ce procédé n'est pas net.* Fam., *Son cas n'est pas net.* — *Avoir l'âme nette, la conscience nette*, Avoir la conscience sans reproche. — Prov., *Je veux en avoir le cœur net*, Voy. Cœur. || *T. Administr. sanitaire. *Patente nette*, Voy. Lazaret. = Net. s. m. *Mettre au net un écrit, un dessin, etc.*, En faire une copie correcte sur l'original qui a des ratures, qui est brouillé, etc. = Net. adv. Clairement, distinctement. *Entendre net. J'y vois encore fort net.* || Uniment et tout d'un coup. *Cela s'est cassé net, s'est cassé net comme un verre.* — Fig., *Trancher net une difficulté.* || Fig., signifie aussi Franchement, librement. *Parler net. Il a refusé tout net.*

Syn. — *Propre.* — *Net* signifie poli, luisant, pur; une chose *nette* est celle qui n'est couverte ou mêlée d'aucune matière qui la salisse. *Propre* ajoute à cette idée celle d'arrangement, d'usage; ce qui est *propre* est approprié, disposé pour tel but. Une chambre est *nette* quand elle a été balayée; elle est *propre* quand tout y a été rangé, mis en ordre. On dit d'un gros mangeur qui ne laisse rien dans les plats, qu'il fait les plats *nets;* mais ces plats-là ne sont pourtant pas *propres:* il faut les laver pour qu'on y puisse placer d'autres mets.

NETTEMENT. adv. Avec netteté, avec propreté. *Il aime à être toujours n. Tenir n. un enfant.* || Figur., D'une manière claire, distincte. *Je ne vois pas, je ne distingue pas n. les objets. Je ne conçois pas bien n. ce que vous voulez dire. Expliquer n. une chose.* || Franchement, sans rien déguiser. *Dites-lui n. la vérité.*

NETTETÉ. s. f. Qualité de ce qui est net; se dit dans la plupart des acceptions de l'adjectif Net. *Il est propre, il aime la n. Sa chambre est d'une grande n. La n. d'un miroir, d'un diamant. Cette lunette fait voir les objets avec beaucoup de n. Cette écriture, cette impression manque de n. Un travail fait avec n. Il a de la n. dans la voix, dans les idées, dans l'esprit, dans le style. Il s'exprime avec netteté.*

NETTOIEMENT ou **NETTOYAGE.** s. m. Action de nettoyer. *Le n. des rues. Le n. d'un port.*

NETTOYER. v. a. Rendre net. *N. un habit. N. des bottes. N. un vase. N. une maison. N. les rues. N. un port. N. un fusil. N. du blé. Se n. les dents.* || Fig. et fam., *N. une maison, une chambre*, Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. *Les huissiers ont nettoyé cette maison. Les voleurs ont nettoyé sa chambre.* Au jeu, *N. le tapis*, Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. — *N. la mer de corsaires, les chemins de voleurs*, Chasser les corsaires, les voleurs qui les infestaient. *N. la tranchée*, En chasser les assiégeants. — *N. les affaires, le bien d'une personne*, En acquitter les dettes et en terminer les procès. || T. Peint. *N. des contours*, Les rendre plus purs et plus corrects. = se Nettoyer. v. pron. Se rendre net. *Vous êtes couvert de poussière, nettoyez-vous.* || * Fig. et fam., *Ses affaires commencent à se n.* = Conj. Voy. Employer.

NEUF. adj. numéral invar. (lat. *novem*). Nombre impair qui suit immédiatement le nombre de huit. *Les n. chœurs des anges. Les n. Muses. Il est près de n. heures. Dix-n. Vingt-n. N. cents lieues. N. mille hommes. L'an mil huit cent cinquante-n. Le nombre, le numéro, le chiffre n.* || Se dit aussi pour Neuvième. *Page, chapitre, verset n. L'an n. Le roi Louis n.* ou *Louis IX.* — Popul., on dit par ellipse, *Cette femme entre dans son n., est dans son n.*, Elle entre, elle est dans le neuvième mois de sa grossesse. = Neuf. s. m. Le nombre ou le chiffre neuf. *Le produit de n. multiplié par trois est vingt-sept. Vous n'avez écrit qu'un n., il en faut deux. Un n. de chiffre.* || Au Jeu de cartes, *Un n. de trèfle, de cœur, etc.*, Une carte qui est marquée de neuf points de trèfle, etc. *Il vient de me rentrer un n. de carreau. J'avais tous les n. dans mon jeu.*

Obs. gram. — L'F finale de *Neuf* ne se prononce point, quand ce mot est suivi immédiatement d'un autre mot qui commence par une consonne. En conséquence, on prononce *Neuf cavaliers, neuf mille*, comme s'il y avait *neu cavaliers, neu mille.* Lorsqu'au contraire *Neuf* est suivi par un substantif ou par un adjectif commençant par une voyelle, on fait sentir l'F, mais en lui donnant la valeur de V. Ainsi, *N. ans, n. écus, n hommes*, se prononcent *neuv-ans, neuv-écus, neuv-hommes.* Enfin, l'F de ce mot ne se prononce avec le son qui lui est propre que lorsqu'il n'est suivi d'aucun mot, ou lorsqu'il n'est suivi ni d'un substantif ni d'un adjectif: *Sur cent, il n'en resta que neuf. Ils étaient neuf en tout. Les neuf arrivèrent à la fois.*

NEUF, EUVE. adj. (lat. *novus*). Qui est fait depuis peu. *Un habit n. Une maison neuve. Des meubles neufs.* || Qui n'a point encore servi. *J'ai depuis deux ans un habit n. que je n'ai pas encore eu occasion de mettre.* || Qui a peu servi, qui n'est point usé. *Pourquoi acheter un autre manteau? le vôtre est encore tout n.* — Fig. et popul., *Faire balai n., Faire corps n., Faire maison neuve*, V. Balai, Corps, etc. || Qui vient d'être acheté. *Je n'ai pas vu vos chevaux neufs.* || Se dit De certaines choses à l'égard d'autres de même espèce qui sont plus anciennes. *La vieille ville et la ville neuve. La vieille tour et la tour neuve. Le pont n. à Paris.* || En parlant Des personnes, *Neuf* signif. Qui n'a point encore d'expérience ou d'habitude de quelque chose. *Il est n. aux affaires. Il est tout n. dans ce métier. Ce domestique n'a jamais servi, il est tout n. Ce jeune homme est tout n. dans le monde.* — Au sens moral, on dit, *Un cœur tout n., une âme toute neuve.* || En parl. Des productions de l'esprit et des arts, *Neuf* signifie, Qui n'a pas encore été dit, traité, produit, employé. *Ce qui paraît n. n'est souvent qu'une redite. Idée, pensée, image, expression, tournure neuve. Sujet, ouvrage n. Il a traité ce sujet d'une manière neuve.* — Fam. et ironiq., on dit D'une action qui paraît étrange, extraordinaire. *Voilà qui est n. Voilà qui est tout n. pour moi. Le procédé est n. Etc.* || T. Agric. *Terre neuve*, Terre qui n'a jamais été défrichée, ou qui est inculte depuis longtemps, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. Se dit aussi De la terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation. || T. Comm. *Bois n.*, V. Bois. = Neuf, s'emploie quelquefois subst. au masc., *Donnez-nous du n. Coudre le n. avec le vieux. Ce gros volume ne contient rien de n. Il y a du n. dans cet ouvrage.* = A neuf. loc. adv. Se dit Des choses qu'on raccommode, qu'on renouvelle, de manière qu'elles semblent neuves. *Refaire un bâtiment à n. Remettre un tableau à n. Blanchir des dentelles à n. Il a refait sa tragédie à n.* = De neuf. loc. adv. Ne se dit que dans la locut., *Habiller de n.*, Avec des habits neufs. *Il a fait habiller ses gens tout de n.*

Syn. — *Nouveau, Récent.* — Ce qui n'a pas servi est *neuf;* ce qui n'a pas encore paru est *nouveau;* ce qui vient d'arriver est *récent.* On dit d'un habit qu'il est *neuf*, d'une mode qu'elle est *nouvelle*, et d'un fait qu'il est *récent.* Une pensée est *neuve* par le tour qu'on lui donne, *nouvelle* par le sens qu'elle exprime, *récente* par le temps de sa production.

* **NEUME.** s. m. (gr. πνεῦμα, souffle). T. Mus. Se dit, dans le plain-chant, D'une suite de notes sans paroles que l'on chante sur la dernière syllabe de l'*alleluia.*

* **NEURADÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Rosacées.

* **NEUROSPERMA.** s. m. pl. (gr. νεῦρον, nervure; σπέρμα, graine). T. Botan. Voy. Cucurbitacées.

NEUTRALEMENT. adv. T. Gramm. D'une manière neutre. *Le verbe actif s'emploie quelquefois n.*

NEUTRALISATION. s. f. T. Chim. Action de neutraliser. || T. Droit internat. Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. *La n. d'un pays, d'une ville. Il sollicite la n. de son navire.*

NEUTRALISER. v. a. T. Chimie. Éteindre les propriétés particulières d'un acide ou d'une base au moyen de leur action réciproque. *N. un acide par un alcali, un alcali par un acide.* || Empêcher ou amoindrir considérablement l'effet d'une chose; se dit au sens phys. et au sens moral. *Cet organe a pour effet de n. périodiquement l'action de la force motrice. Il est parvenu à n. les efforts, les mauvais desseins de ses ennemis. Il faudrait n. l'influence de ces doctrines. N. l'action d'un principe.* || * T. Droit internat. Constituer à l'état de neutralité. *Les grandes puissances sont convenues de n. tel territoire.* = se Neutraliser. v. pr. *Ces deux mouvements, ces deux effets, ces deux causes se neutralisent réciproquement.* = Neutralisé, ée. part.

NEUTRALITÉ. s. f. État de celui qui, dans une discussion, une querelle, une guerre, ne prend parti pour aucun des contendants. *Observer la n. Les grandes puissances ne se font pas scrupule de violer la n. des États faibles. La Suisse fut incapable de faire respecter sa n. Je laisse les deux familles se chamailler, je garde la neutralité.*

Enc. — I. *Définition et divisions.* — Quand une guerre éclate entre deux nations, les puissances souveraines qui ne sont pas obligées par des engagements antérieurs à y prendre part, ont le droit, en vertu de leur indépendance naturelle, de se tenir en dehors de la lutte et de continuer à vivre en bonne intelligence avec les parties belligérantes. L'état dans lequel ces puissances se placent constitue la *Neutralité*, et elles reçoivent elles-mêmes la qualification de *Neutres.* — Les publicistes distinguent plusieurs espèces de n. La *N. naturelle* est celle que tout État indépendant est libre d'observer, quand aucun traité contraire ne s'y oppose; cette n. dépend absolument de la volonté de l'État qui ne veut point prendre part au débat, et n'a besoin ni d'être proclamée ni d'être signifiée aux belligérants. Néanmoins il est d'usage que celui qui veut rester neutre en fasse la déclaration expresse par des proclamations publiques. Cet usage présente l'avantage de fixer les belligérants sur les intentions de leurs voisins. Tantôt l'État qui veut rester neutre se borne à déclarer ses intentions, et à ne rien faire en faveur ou au préjudice de l'un ou de l'autre des belligérants; on dit alors qu'il observe la *N. simple.* Tantôt, au contraire, il accompagne cette déclaration de préparatifs militaires afin de maintenir sa n., même par la force, contre les prétentions contraires aux droits qui en résultent; c'est ce qu'on appelle la *N. armée.* Lorsque la n. est imposée par des traités ou des conventions expresses intervenues entre la puissance qui l'embrasse et l'un des contendants ou même les deux parties belligérantes, elle est dite *conventionnelle. Les nations qui souscrivent de semblables obligations* aliènent, en réalité, une partie de leur indépendance puisqu'elles s'interdisent la faculté de prendre au besoin un rôle actif dans la lutte. Mais ces conventions sont en général avantageuses à celui des belligérants qui les a obtenues, parce que, avant de commencer la guerre, il s'assure de l'inaction d'États dont l'intervention dans les hostilités aurait pu rendre douteuse ou même impossible l'exécution de ses plans. Quelques pays, faibles et entourés d'États puissants, ont été déclarés neutres par des traités spéciaux, afin de les mettre à l'abri des attaques de ces derniers; mais cette n. ne constitue pas une n. conventionnelle proprement dite. En effet, la nation en faveur de laquelle elle a été établie n'est point tenue de ne pas se mêler au débat; ce sont, au contraire, les autres puissances qui se sont engagées à respecter son indépendance, tant qu'elle-même resterait neutre.

II. *Droits et devoirs des neutres.*— L'État reste neutre n'est ni juge ni partie dans le débat ; en conséquence il conserve, vis-à-vis des belligérants, son entière indépendance, et peut continuer, avec chacun d'eux, ses anciennes relations commerciales ou autres. Néanmoins l'ouverture des hostilités apporte quelques limites à sa liberté et lui impose certaines obligations qui n'existaient pas avant la guerre Ces obligations sont au nombre de deux : abstention de tout acte hostile, soit direct, soit indirect ; impartialité complète entre les deux belligérants dans ce qui se rattache aux rapports militaires. D'après cela, le gouvernement neutre ne doit absolument faire aucun acte militaire qui puisse favoriser un des partis ennemis au détriment de l'autre, et il est en outre tenu d'accorder les mêmes faveurs aux deux belligérants et de la même manière. Ainsi, par ex., il ne peut, sans violer la n., accueillir dans ses ports les navires de l'un et repousser ceux de l'autre, ou bien donner aux uns l'asile complet et ne donner aux autres que le simple refuge. « L'impartialité des neutres, dit le prof. Royer-Collard, sera également exacte, soit lorsqu'ils refuseront toute espèce d'avantages aux belligérants, soit lorsqu'ils leur concéderont des avantages parfaitement égaux. De là deux systèmes dans la n. : celui d'*impartial refus*, et celui d'*impartiale concession.* On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il serait à désirer que les puissances neutres adoptassent constamment le système d'impartial refus. Ce système, s'il était poussé à l'extrême, serait infiniment plus impartial que tout autre. En outre, si tous les neutres refusaient aux puissances belligérantes les moyens de continuer la guerre, s'ils leur fermaient leurs ports et l'accès de leur territoire, s'ils interrompaient tout commerce avec eux, la guerre deviendrait presque toujours impossible. Mais, d'un autre côté, l'adoption d'un pareil système serait très-préjudiciable aux neutres eux-mêmes, car ceux-ci ont aussi besoin de leur commerce et de leurs relations avec les belligérants. Le système d'impartial refus n'est donc généralement possible qu'à de grandes nations, lorsque la guerre vient à éclater entre deux puissances de force inférieure à la leur, ou tout au moins égale. En conséquence, le système d'impartiale concession est celui qui est le plus communément adopté ; il concilie mieux les intérêts actuels des neutres avec l'impartialité qu'il leur permet de conserver vis-à-vis de tous les belligérants. Au surplus, il est important de distinguer entre les relations politiques et les relations commerciales, entre les droits et les devoirs des gouvernements neutres et ceux des particuliers membres des nations neutres. Le plus souvent, les rapports des gouvernements neutres avec les belligérants sont fondés sur le système d'impartial refus, tandis que les rapports des sujets neutres le sont généralement sur celui d'impartiale concession. » En effet, il ne suffit pas qu'un gouvernement neutre observe lui-même la n., il faut encore qu'il la fasse rigoureusement observer par tous ceux sur lesquels il étend son autorité. En conséquence, les sujets d'un État neutre doivent s'abstenir de toute participation aux hostilités, soit en prenant eux-mêmes les armes pour un belligérant, soit en levant des troupes pour son compte, soit en lui fournissant des munitions ou d'autres moyens propres à prolonger la guerre. En se soumettant à ces obligations, les sujets de l'État neutre qui résident sur le territoire d'une des parties contendantes doivent être respectés dans leurs personnes et leurs biens meubles. Quant à leurs propriétés immeubles, elles subissent la loi commune en ce qui concerne les contributions de guerre et les autres charges dont peuvent être frappées celles des régnicoles, toute distinction à l'égard de cette nature de biens étant chose impossible.

III. *N. maritime.* — Les droits et les devoirs des neutres dans les guerres maritimes sont plus difficiles à déterminer. En droit absolu, les neutres devraient pouvoir continuer librement leurs relations commerciales avec chacun des belligérants; néanmoins la coutume des nations a fait admettre des restrictions à cette liberté, de crainte qu'on n'en abuse pour fournir des secours à l'un au détriment de l'autre. Malheureusement il n'existe aucun principe uniforme et généralement admis à l'égard de ces restrictions, et jusqu'à présent chaque État a soumis ces deux points du droit des gens aux lois particulières qu'il a jugées le plus conformes à sa situation et à ses intérêts. Cependant il existe quelques faits spéciaux qui sont considérés par toutes les nations comme des actes d'immixtion dans les hostilités, et, par conséquent, comme des violations des devoirs de la neutralité. Ces faits sont relatifs au transport de la contrebande de guerre et à la violation d'un blocus. Pour la contrebande de guerre, il est universellement admis qu'un navire neutre qui porte à l'un des belligérants, soit des armes, soit des munitions, soit d'autres objets fabriqués pour faire la guerre, perd par cela même sa n., et, s'il est rencontré à la mer par un bâtiment de l'autre belligérant, il peut être saisi par celui-ci et conduit dans un des ports de l'État à qui le croiseur appartient. D'après les traités, tout ce qui est contrebande encourt de droit la confiscation, après quoi le navire est libre de continuer sa route avec le reste de sa cargaison. Mais presque tous les peuples, quand ils sont en guerre, ont des lois intérieures beaucoup plus sévères. En France, par ex., le règlement de 1778, qui est encore en vigueur, déclare que le navire coupable et sa cargaison tout entière sont de bonne prise, lorsque la partie qualifiée de contrebande forme les trois quarts de la valeur totale du chargement. En ce qui concerne le blocus, il est de droit naturel que toute puissance qui s'empare de la totalité ou d'une portion de mer appartenant à son ennemi, en devient le propriétaire, et a nécessairement le droit d'en permettre ou d'en défendre la fréquentation aux nations qui ne sont pas en guerre avec lui. Ces dernières sont donc tenues d'obéir à ses ordres de la même manière qu'elles obéiraient au souverain d'un port qui interdirait aux navires d'y entrer. En conséquence, tous les peuples admettent que le navire qui viole ces ordres est passible d'une peine, laquelle est la confiscation du navire et de sa cargaison entière. Cependant les faits qui constituent la violation du blocus n'ont point été, dans les grandes guerres de la fin du siècle dernier et du commencement de ce siècle, entendus de la même manière. L'Angleterre prétendait que le fait seul de mettre à la voile pour un port déclaré bloqué devait entraîner l'application de la peine, tandis que l'Europe tout entière a constamment protesté avec indignation contre cet odieux abus de la force. L'Angleterre prétendait encore qu'il lui suffisait de déclarer le blocus d'un port pour interdire à tout navire neutre le droit d'y entrer. Cette prétention, non moins odieuse que la précédente, a été également repoussée avec persévérance par tous les États civilisés. Enfin, la doctrine soutenue par la France et par les autres puissances maritimes a eu la gloire de triompher. Le congrès de 1856 a posé en principe que pour qu'un blocus soit respecté, il n'est pas suffisant qu'il soit *sur le papier;* il faut encore qu'il soit *réel*, c'est-à-d. que l'État qui l'a déclaré possède sur les points bloqués une force navale suffisante pour faire respecter sa déclaration. — Outre les devoirs qui résultent, pour les neutres, de ce qui précède, il en existe un autre dont l'importance n'est pas moins considérable, et qui résulte du droit qu'a chaque belligérant de s'assurer de la nationalité des navires étrangers. En effet, les croiseurs belligérants ayant mission de s'emparer des navires ennemis, il est de toute nécessité qu'ils puissent reconnaître à quelle nation appartiennent les bâtiments qu'ils rencontrent, car la vue seule du pavillon ne saurait suffire, puisque, s'il en était autrement, les ennemis échapperaient aux croiseurs en se couvrant de couleurs mensongères. Pour atteindre ce but, on a imaginé ce qu'on appelle le *Droit de visite.* Ce droit a de plus un autre objet : il est encore destiné à constater la nature de la cargaison que portent les navires neutres, afin de s'assurer qu'elle ne renferme pas de la contrebande de guerre. En vertu de ce droit, aussitôt qu'un croiseur aperçoit un navire étranger quelconque, il le prévient par un coup de canon à poudre, appelé *Semonce*, qu'il a l'intention de le visiter. A ce signal, le bâtiment doit s'arrêter, ou du moins retarder sa marche pour permettre au croiseur d'approcher. Alors celui-ci lui envoie un officier qui s'assure de sa nationalité et de la nature de son chargement par l'examen de ses papiers. Le navire neutre qui n'obéit pas à la semonce y est contraint par la force, et les avaries qu'il éprouve sont à sa charge. Enfin, s'il résiste à main armée et qu'il succombe, il est déclaré de bonne prise. Le droit de visite ne s'étend pas aux navires qui voyagent sous l'escorte de bâtiments de guerre neutres : dans ce cas, la déclaration verbale du commandant du convoi suffit pour affirmer leur nationalité et leur parfaite neutralité. Jusqu'à ces dernières années, l'Angleterre avait prétendu avoir le droit de s'emparer des propriétés ennemies embarquées sur des navires neutres, et même de confisquer ces derniers pour les punir d'avoir prêté leur concours au commerce de l'autre belligérant ; mais, au congrès de Paris, elle a déclaré renoncer à cette prétention inique. Ainsi donc, le principe que *le pavillon couvre la marchandise*, c.-à-d. que tout navire neutre a le droit de transporter la marchandise ennemie, sauf la contrebande de guerre, est un principe définitivement acquis au droit international, et, nous pouvons le dire, à la civilisation. De plus, il a été encore admis que la marchandise neutre reste neutre sous le pavillon ennemi. — Voyez les *Traités du droit des gens* de Martens, Garden, Kluber, et l'*Histoire de l'origine et des progrès du droit international maritime*, par Hautefeuille.

NEUTRE. adj. 2 g. (lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend fait et cause ni pour l'une ni pour l'autre des parties, soit dans une guerre, soit dans une discussion, soit dans une rivalité ou dans une contention quelconque. *État, pays, ville n. Ce prince voulut rester n. pour se rendre ensuite l'arbitre des parties belligérantes. Une loi de Solon défendait qu'aucun citoyen restât n. dans les dissensions civiles. Tous deux se sont brouillés avec moi, parce que je prétendais rester n. dans leur querelle.* — *Pavillon n.*, Le pavillon d'une puissance qui est neutre. ‖ En T. Droit internat. *Neutre*, s'empl. souvent subst., surtout au plur. *Les principes qui protégent la navigation des neutres. Le droit des neutres*, Voy. NEUTRALITÉ. = T. Grammaire. Se dit Des noms d'une langue qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre fémin. *Substantif n. Adjectif n.* — Se dit aussi Du genre de ces noms. *Il n'y a pas de genre n. dans la langue française.* — Substantivement, on dit : *Cet adjectif est au n.* ‖ *Verbe n.*, Voy. VERBE. ‖ T. Chim. *Composé n.*, *sel n.*, Composé qui n'est ni acide ni alcalin, V. SEL. ‖ T. Bot. *Fleur n.*, V. FLEUR. ‖ * T. Entom. On appelle *Individus neutres*, ou simpl., *Neutres*, Les individus chez lesquels les organes de la reproduction ne se sont pas développés, et qui semblent n'appartenir à aucun sexe. Voy. ABEILLE, etc.

NEUVAINE. s. f. (R. *neuf*). T. Relig.

Enc. — On donne le nom de *Neuvaine* à certains actes de dévotion, tels que prières, messes, etc., qu'on répète pendant neuf jours consécutifs, en l'honneur de la Vierge ou d'un saint, afin d'obtenir de Dieu quelque grâce par cette intercession. Ce nombre de 9, composé de 3 fois 3, a été vraisemblablement adopté en considération de la Sainte-Trinité. C'est ainsi qu'à la messe on dit neuf fois *Kyrie eleison*, trois fois en l'honneur de chacune des personnes divines, pour marquer la parfaite égalité qui existe entre elles.

NEUVIÈME. adj. ordinal 2 g. Qui suit immédiatement le huitième. *Le n. jour du mois. Ma femme est dans le n. mois de sa grossesse*, ou elliptiq., *dans son n.* ‖ Substant., *Nous sommes dans le n. de la lune. Il est le n. de sa classe.* = NEUVIÈME. s. m. La neuvième partie d'un tout. *Il est intéressé pour un n., il a un n. dans cette affaire.* = * NEUVIÈME. s. f. T. Musiq. Voy. INTERVALLE.

NEUVIÈMEMENT. adv. En neuvième lieu; ne se dit que dans une énumération d'articles, de paragraphes, etc.

NEVEU. s. m. (latin. *nepos*, petit-fils). Fils du frère ou de la sœur. *L'oncle et le n. Il a beaucoup de neveux.* — *Petit-n.*, Le fils du neveu ou de la nièce. — *N. à la mode de Bretagne*, V. MODE. ‖ *Cardinal n.*, Cardinal qui est le neveu du pape vivant. ‖ Dans le style soutenu et en poésie, *Nos neveux, nos derniers neveux, nos arrière-neveux*, La postérité, ceux qui viendront après nous.

NÉVRALGIE. s. f. (grec. νεῦρον, nerf; ἄλγος, douleur). T. Médecine.

Enc. — L'affection qui atteint le plus fréquemment les nerfs est la *Névralgie.* On désigne sous ce nom une douleur plus ou moins vive, continue ou intermittente, irrégulière ou périodique, qui suit le trajet d'un nerf, sans que celui-ci soit le siége d'aucune lésion matérielle appréciable, et sans qu'il se produise aucun mouvement fébrile. La douleur est donc le symptôme prédominant et souvent le symptôme unique de la névralgie. Elle consiste quelquefois en un léger engourdissement qui fixe à peine l'attention des malades ; mais dans d'autres cas, elle atteint un degré d'intensité tel, qu'elle devient intolérable. Consécutivement à la douleur, on observe assez souvent dans les organes où se rendent les nerfs affectés de n. des troubles fonctionnels, qui varient selon les fonctions de ces organes. Les muscles sont agités de contractions involontaires ; les organes sécréteurs éprouvent un surcroît d'activité, etc. La durée de cette affection est très-variable. En général, elle guérit d'autant plus facilement qu'elle est moins ancienne. Il est rare qu'une n. mette la vie en danger, mais sa violence est parfois si grande qu'elle rend l'existence insupportable aux malades. Les névralgies, rares dans l'enfance, sont fréquentes chez les adultes et chez les vieillards, mais plus particulièrement chez les personnes de la classe aisée. Le tempérament nerveux, l'hérédité, l'état chlorotique, sont des causes qui prédisposent à leur développement. Parmi les causes occasionnelles, la plus puissante est l'action du froid humide ; puis viennent les émotions vives, les fatigues excessives, etc. Les névralgies sont généralement nommées d'après le nerf qu'elles affectent : c'est ainsi que l'on distingue la n. *frontale*, la n. *sous-orbitaire*, la n. *intercostale*, la n. *fémoro-poplitée*, etc. Quelquefois elles tirent leur nom de l'organe où se distribue le nerf malade, comme l'*odontalgie*, la *gastralgie*, etc. Enfin, on appelle névralgies *anomales*, des douleurs ordinairement chroniques dont le siége varie à l'infini et se déplace à chaque instant.—On oppose à la n. une médication générale et une médication locale. La première varie nécessairement avec la cause générale qui entretient l'affection : ainsi, il suffit souvent de combattre l'état chlorotique d'un malade pour apaiser sa névralgie. Quand la n. s'est produite sous une influence paludéenne, ou présente un caractère de périodicité marqué, on en triomphe au moyen des antipériodiques. Mais le plus souvent, on n'a recours qu'à la médication topique. Elle guérit seule beaucoup de névralgies, et se montre, dans tous les cas, un utile adjuvant du traitement général. Les narcotiques en sont la base ordinaire. Depuis quelque temps, on a beaucoup vanté les injections sous-cutanées de sulfate d'atropine. Le chloroforme appliqué localement, l'iodoforme pris à l'intérieur, comptent aussi des succès. Souvent on réussit à produire la guérison au moyen d'un vésicatoire, surtout si l'on profite de la dénudation du derme pour faire absorber par la peau un sel de morphine. Lorsque la douleur suit les diverses ramifications d'une branche nerveuse, il faut appliquer le vésicatoire au foyer de l'irradiation. L'électricité est parfois un moyen héroïque. Nous en dirons autant de la cautérisation transcurrente pratiquée sur le trajet du nerf douloureux. Enfin, lorsqu'on a épuisé sans résultats tous les moyens de traitement, il faut recourir à l'excision du nerf dans l'étendue de quelques millimètres.

* **NÉVRALGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la névralgie, qui est de la nature de la névralgie.

NÉVRILÈME. s. m. (gr. νεῦρον ; εἴλημα, enveloppe). T. Anat. Voy. NERVEUX.

* **NÉVRITE.** s. f. T. Méd. Voy. NERVEUX.

NÉVRITIQUE. adj. 2 g. Syn. de *Nervin.* Inus.

NÉVROGRAPHIE. s. f. (grec. νεῦρον, nerf; γραφὴ, description). Description des nerfs. Peu usité.

NÉVROLOGIE. s. f. (gr. νεῦρον ; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

* **NÉVROME.** s. m. T. Méd. Voy. NERVEUX.

* **NÉVROPATHIE.** s. f. (grec. νεῦρον ; πάθος, affection). T. Méd. Voy. SPASME.

NÉVROPTÈRES. s. m. pl. (gr. νεῦρον ; πτέρον, aile).

Enc. — Les *Névroptères* constituent le septième ordre de la classe des *Hexapodes*. Les insectes qui le composent ont pour caractères : 4 ailes membraneuses, transparentes, réticulées, et en général de la même grandeur ; bouche offrant des mandibules, des mâchoires et deux lèvres propres à la mastication ; articles des tarses ordinairement entiers et variant par le nombre ; corps ordinairement allongé et mou, sans aiguillon à l'extrémité de l'abdomen, et rarement avec une tarière. Les Névr. se distinguent des Orthoptères et des Hémiptères, par leurs ailes membraneuses et semblables, et des Hyménoptères, par leurs mâchoires qui servent à broyer les aliments. Quant aux Lépidoptères et aux Coléoptères, on ne saurait les confondre avec les Névr.; les Coléoptères, à cause de leurs élytres, et les Lépidoptères, à cause des écailles qui couvrent leurs ailes. Les Névr. sont en général remarquables par l'élégance de leur port; ils volent avec facilité et sont souvent ornés de couleurs très-variées et très-agréables. — Latreille a partagé cet ordre en trois grandes familles. Celle des *Subulicarnes*, est ainsi nommée de ses antennes en forme d'alène, qui ne sont guère plus longues que la tête et qui se composent de sept articles au plus. Les *Planipennes* ont les antennes notablement plus longues que la tête, et composées d'un grand nombre d'articles, sans avoir la forme d'une alène ou d'un stylet. Les *Plicipennes* sont caractérisés par l'absence de mandibules, et par leurs ailes inférieures qui sont ordinairement plus larges que les supérieures, et plissées dans leur longueur. V. LIBELLULE, PLANIPENNES et PLICIPENNES.

NÉVROSE. s. f. (gr. νεῦρον, nerf). T. Médec.

Enc. — On désigne sous le nom générique de *Névroses* un ordre de maladies qui paraissent avoir leur siége dans le système nerveux, et qui consistent dans un trouble fonctionnel, sans lésion sensible dans la structure des parties, ou du moins sans lésion constante offrant un rapport direct avec l'affection morbide. Les névroses ont pour caractères d'être apyrétiques, difficilement curables et de longue durée. La plupart sont peu dangereuses, bien que parfois elles offrent un appareil de symptômes graves en apparence. En outre, elles sont toujours intermittentes et ne se manifestent que par accès survenant après un intervalle de temps variable. Les maladies principales que l'on range dans la catégorie des névroses sont : la *Névralgie*, la *Céphalalgie*, la *Coqueluche*, la *Chorée*, l'*Épilepsie*, l'*Hystérie*, le *Somnambulisme* et la *Catalepsie*. Voy. ces mots et l'article SPASME.

NÉVROTOMIE. s. f. (gr. νεῦρον; τομή, section). T. Anat. Dissection des nerfs. || T. Chir. Opération qui consiste à couper un nerf.

NEWTONIANISME. s. m. [*New* se pron. *Neu.*] La doctrine de Newton sur le système général de l'univers. = NEWTONIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la doctrine de Newton. *La physique newtonienne. Les principes newtoniens.* || Se dit aussi adj. et substant. De ceux qui ont adopté cette doctrine. *Il n'y a plus aujourd'hui un astronome qui ne soit newtonien. La lutte des newtoniens et des cartésiens.*

NEZ. s. m. (latin. *nasus*). Partie saillante située au milieu de la face de l'homme, et qui forme la partie extérieure de l'organe de l'odorat. *Un grand nez. Un nez aquilin, retroussé, épaté, camus. Nez enluminé, bourgeonné. Tomber sur le nez. Se casser le nez. Saigner du nez.* — Se dit aussi De quelques animaux. *Le nez d'un chien. Ce cheval porte le nez au vent.* || On dit De quelqu'un qui parle ou chante d'une manière désagréable, comme lorsqu'on se bouche le nez, qu'*Il parle*, ou qu'*il chante du nez*, Parce qu'on suppose vulgairement que la voix passe alors par le nez. || *Saignement de nez*, V. ÉPISTAXIS. || Fig. et fam., *Avoir un pied de nez*, Avoir la mortification d'avoir échoué en quelque chose où l'on s'était flatté de réussir. || Popul., *Faire un pied de nez à quelqu'un*, Se moquer de lui. — *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, se dit D'une chose qu'on s'efforcerait vainement de cacher. — *Ne pas voir plus loin que son nez*, Avoir peu de lumières, peu de prévoyance. — *Mettre le nez dans une affaire*, Commencer à l'examiner. *Mettre le nez dans les livres*, Commencer à étudier. *Il n'a jamais mis le nez dans un livre*, Il n'a jamais rien lu. *Mettre son nez, mettre le nez, fourrer le nez où l'on n'a que faire*, Se mêler indiscrètement de quelque chose. On dit aussi, *Mettre son nez partout.* — *Avoir toujours le nez sur son ouvrage, sur ses livres, dans ses livres*, Y être toujours appliqué. On dit de même, *Ne pas lever le nez de dessus son ouvrage*, etc. *Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez*, En être perpétuellement occupé d'une manière désagréable. — *Mener quelqu'un par le nez, le mener par le bout du nez*, Abuser de l'ascendant qu'on a sur lui pour lui faire faire ce qu'on veut. — *Donner du nez en terre*, Échouer dans une entreprise. On dit de même, *Se casser le nez.* — *Donner sur le nez à quelqu'un*, Lui faire éprouver quelque mortification. — *Jeter une chose au nez à quelqu'un*, La lui reprocher. *Elle me jette toujours mon âge au nez.* — *Cela n'est pas pour son nez*, Cette chose ne lui est pas destinée. — *Saigner du nez*, Voy. SAIGNER. *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, V. VER. || Famil., *Nez* se dit quelquefois pour désigner Tout le visage. *Mettre le nez à la fenêtre. Il ne met plus le nez dehors. Pourquoi veniez-vous montrer là votre nez? Regarder quelqu'un sous le nez. On lui a fermé la porte au nez. Ils se sont rencontrés nez à nez.* — *Au nez de quelqu'un*, En sa présence, et en le bravant. *Il lui a soutenu cela à son nez. Il lui a dit des injures à son nez et à sa barbe. Rire au nez de quelqu'un*, Se moquer de lui en face. || Le sens de l'odorat. *Il a bon nez, il sent de loin. Il a le nez fin. Une odeur forte qui prend au nez, qui monte au nez, Les lévriers n'ont pas de nez.* — Fig. et fam., *Avoir bon nez, avoir le nez fin, avoir du nez*, Avoir de la sagacité, de la prévoyance. *Cette affaire a mal tourné, il a eu le bon nez de ne pas s'en mêler.* || T. Mar. L'avant, la proue d'un vaisseau; ne se dit que dans cette loc., *Ce vaisseau est trop sur le nez*, Il penche trop en avant. || *T. Ichth. V. ABLE.

Enc. — Le *Nez* constitue, au milieu de la face, une partie saillante, pyramidale et triangulaire. Par son sommet, appelé *la Racine*, il se continue avec la partie moyenne du front, et présente, en se prolongeant inférieurement, deux faces latérales ou *Ailes*; enfin, sa base est percée de deux ouvertures appelées *Narines*. A la partie supérieure du nez, on trouve deux petits os plats fixés au frontal, qu'on nomme *Os nasaux*. Quant à la cloison qui sépare les deux *Fosses nasales*, c.-à-d. les deux cavités anfractueuses qui servent à l'olfaction, et qui concourent, en livrant passage à l'air, à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à la phonation, elle est formée par un os particulier, appelé *Vomer*, ainsi que par un cartilage, nommé *Cartilage nasal*. La paroi externe des fosses nasales présente trois lames osseuses saillantes et recourbées qu'on appelle *Cornets*, qui augmentent l'étendue de la surface olfactive, et qui sont séparées par des gouttières appelées *Méats*. Cette paroi offre, en outre, plusieurs ouvertures qui donnent accès dans le *Sinus maxillaire* ou *Antre d'Highmore*, et dans les *Sinus frontaux* et *sphénoïdaux*. Toute la surface des fosses nasales et des sinus que nous venons de nommer est tapissée par la *muqueuse pituitaire*. Le nez présente encore quatre muscles, appelés *pyramidal, transversal, élévateur* commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et *abaisseur* de l'aile du nez.

NI. particule conjonct. et négative (lat. *nec*). *Elle n'est ni aimable ni jolie. Il ne boit ni ne mange. Il n'a ni ami ni ennemi, ni vice ni vertu. Il ne se conduit ni mieux ni pis. Ni les honneurs ni les richesses ne rendent heureux. Vous ne devez ni le dire, ni l'écrire. Je ne pense pas qu'il parte, ni même qu'il songe à partir.*

Obs. gram. — *Ni* se met à la tête des mots qu'il unit, et se répète autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre l'énumération commune. — Lorsque les mots liés par *Ni* répété sont sujets d'un verbe, celui-ci doit-il être mis au singulier ou au pluriel? Nos meilleurs écrivains semblent avoir employé indifféremment le singulier et le pluriel, et l'Académie consacre les deux manières d'écrire. Toutefois nous croyons, avec Marmontel, Wailly et Laveaux, qu'il y a lieu d'établir une distinction. Lorsque l'action exprimée par le verbe ne peut avoir été faite que par un seul sujet, il faut le singulier : *Ni l'un ni l'autre n'est mon père; Ce ne sera ni M. le duc, ni M. le comte qui sera nommé ambassadeur d'Espagne.* Dans les autres cas, on peut employer à son gré le singulier ou le pluriel : *Ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir* ou *n'ont fait leur devoir. Ni la force, ni la douceur ne peuvent rien sur lui* ou *ne peut rien sur lui.* Lorsque le verbe a pour sujets plusieurs pronoms de différentes personnes joints par *Ni*, il doit se mettre au pluriel : *Ni vous ni moi ne le pouvons; Ni vous ni lui n'êtes coupables.* — Jamais avec *Ni* répété on ne doit employer *pas* ou *point*. En conséquence, on ne dira pas : *Il ne faut pas être ni avare, ni prodigue*, mais bien, *Il ne faut être ni avare ni prodigue.* Toutefois on peut employer *pas* et *point*, lorsque *Ni* n'est pas répété, comme dans cette phrase : *Mon père ni mon frère ne sont point accoutumés à ces procédés.*

NIABLE. adj. 2 g. Qui peut être nié.

NIAIS, AISE. adj. (R. *nid*). Au Propre, se disait Des oiseaux de fauconnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en étaient pas encore sortis. *Un oiseau n.* || Fig., Qui est simple, qui montre par son air, par ses manières, qu'il n'a aucun usage du monde. *Ce grand garçon est bien n. Elle est encore toute niaise. Il n'est pas trop n.* — Subst., *C'est un n., une grande niaise. Il est bien n. en affaires. Faire, contrefaire le n.*, se dit D'une personne adroite et fine qui joue la simplicité. *Elle fait la niaise.* Prov., on dit D'une chose qui ne peut tromper que les gens simples, *C'est de la graine de n.* || *Niais* se dit aussi De l'air, des manières, du ton, etc., qui caractérisent le niais. *Il a l'air n., le ton n., la contenance niaise. Elle a quelque chose de n. dans la physionomie.* || Au sens moral, se dit encore De choses qui indiquent la sottise ou l'inexpérience. *Une démarche niaise. Un écrit, un conte n. Des raisons niaises.*

Syn. — *Badaud, Nigaud.* — Le *niais* ressemble à l'enfant; il a l'air simple, les propos naïfs, les gestes abandonnés; il est sans expérience du monde et sans défense contre les ruses de ceux qui veulent le duper. Le *nigaud* est un niais que ni l'âge ni l'expérience n'ont pu déniaiser. C'est un grand innocent, qui ne sait que baguenauder, s'amuser à des bagatelles. Le *badaud* est celui qui s'arrête de surprise ou par une curiosité puérile devant tout ce qu'il voit, comme s'il n'avait jamais rien vu. La *badauderie* n'exclut pas l'esprit; c'est un faible qu'on rencontre parfois chez des hommes fort intelligents.

NIAISEMENT. adv. D'une façon niaise.

NIAISER. v. n. S'amuser à des choses de rien. *Il ne fait que n. Il n'est pas question de n., il s'agit d'une affaire sérieuse.* Fam.

NIAISERIE. s. f. Occupation, propos, chose frivole. *Il passe son temps à des niaiseries. Il ne dit que des niaiseries.* || Caractère de celui qui est niais. *Il est d'une n. sans égale.*

***NICANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. SOLANÉES.

NICE. adj. 2 g. (latin. *nescius*, ignorant). Simple, niais. Vieux et ne s'emploie encore que dans le style marotique. *Tant n. était qu'elle se laissa prendre.* — * On dit aussi au fém., *Nicette.*

NICHE. s. f. (ital. *nicchio*, coquille). Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, etc. || Petit réduit ou enfoncement pratiqué dans une pièce pour y mettre un lit. || Petite loge, portative ou non, destinée à l'habitation d'un chien ou d'un chat. *Ce chien est rentré dans sa niche.*

NICHE. s. f. (R. *nique*). Malice, espièglerie que l'on fait à quelqu'un. *Faire une n. à quelqu'un. Ces niches-là ne me plaisent point.* Fam.

NICHÉE. s. f. collect. Tous les petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. *Il a pris la mère et toute la n. La n. était de quatre ou cinq petits.* — Par ext., *Une n. de souris.* || Fig. et fam., se dit, par mépris, De plusieurs personnes de mauvaise vie, rassemblées en un même lieu. *La police a mis les mains sur toute la nichée.*

NICHER. v. n. (lat. *nidificare*, faire son nid). Établir son nid. *Les hirondelles nichent dans les cheminées, aux fenêtres, etc. Les fauvettes nichent dans les buissons.* — * Par ext., *J'ai découvert où nichait la souris.* = NICHER. v. a. Placer en quelque endroit. *Qui vous a niché en cet endroit?* Famil. = SE NICHER. v. pron. *Ce chat était niché dans l'armoire. Pourquoi êtes-vous allé vous n. si haut?* || Fig., *Cet homme s'est niché dans une bonne maison, dans un bon emploi. Où l'orgueil va-t-il se n.?* Comment peut-on trouver la vertu, l'orgueil dans telle personne, dans telle condition? = NICHÉ, ÉE. part.

NICHET. s. m. Œuf qu'on laisse dans le nid préparé pour les poules, afin qu'elles viennent toujours pondre au même endroit.

NICHOIR. s. m. Cage propre à mettre couver des serins.

NICKEL. s. m. T. Minér. et Chim.

Enc. — Le *Nickel* est un métal blanc un peu grisâtre, à cassure fibreuse. C'est, après le manganèse, le plus dur des métaux il est ductile, malléable, plus tenace et moins fusible que le fer Comme ce dernier, il jouit de propriétés magnétiques, mais il les perd quand on le soumet à une température de 350° à 400°. Sa densité = 8,27 ou 8,66, selon qu'il a été fondu ou forgé. Il a pour symbole *Ni*, et son équivalent = 369,33.

A la température ordinaire, l'air n'altère pas le Ni., mais il s'oxyde dès qu'on fait intervenir la chaleur. Si, après l'avoir chauffé, on l'introduit aussitôt dans un flacon d'oxygène, il brûle avec éclat comme le fer. Chauffé dans un creuset en présence du charbon, il se combine avec une certaine quantité de ce métalloïde, et l'on obtient une espèce de fonte plus fusible que le métal pur. Enfin, il est attaqué, mais lentement, par les acides sulfurique, chlorhydrique et azotique. Le Ni. s'allie avec plusieurs métaux. Uni au fer dans la proportion d'un centième, il lui communique la propriété de ne pas se rouiller. Mais ses alliages les plus importants sont ceux qu'il forme avec le cuivre.

Le Ni. forme deux combinaisons avec l'oxygène, le protoxyde, NiO, et le *sesquioxyde*, Ni^2O^3. Le premier peut être hydraté ou anhydre. L'oxyde hydraté est vert-pomme, insoluble dans la potasse et dans la soude, mais soluble dans l'ammoniaque, avec laquelle il donne une liqueur d'un beau bleu. On l'obtient en précipitant un sel de Ni. par un excès de potasse ou de soude. L'oxyde anhydre est gris cendré; il se prépare en calcinant l'azotate ou l'oxalate de Ni. Le sesquioxyde est amorphe, pulvérulent, noirâtre. On l'obtient en faisant agir de l'hypochlorite de soude sur le carbonate de Ni. Cet oxyde n'est point salifiable. — Avec le chlore, le Ni. forme un chlorure correspondant au protoxyde. Ce composé est vert quand il est hydraté, et jaune quand il est sec. Aussi s'en sert-on quelquefois pour préparer une espèce d'encre sympathique.

Les *sels de Ni.* sont tous à base de protoxyde. Ceux qui sont solubles dans l'eau communiquent à celle-ci une belle couleur verte. Les sels anhydres ont une teinte jaune. La réaction de ces sels est toujours acide; ils ne sont précipités par aucun autre métal, et ils sont tous décomposables par la chaleur. Les deux réactions suivantes suffisent pour les reconnaître : 1° la potasse et la soude y déterminent un précipité *vert-pomme* inaltérable à l'air et insoluble dans un excès de réactif; 2° l'ammoniaque les précipite de la même manière, mais un excès d'ammoniaque dissout le précipité, et la liqueur se colore en bleu. Au reste, ces sels n'ont pas assez d'importance pour que nous en fassions une étude spéciale.

Le Ni. se rencontre dans la nature en assez petite quantité. Il est presque toujours accompagné de cobalt, de fer, de cuivre, d'arsenic et de soufre. Le minerai qui donne la plus forte proportion de Ni. est la *Nickéline rouge*, appelée aussi *Ni. arsenical* et *Kupfernickel*. Les fabriques de smalt livrent encore au commerce, sous le nom de *speiss*, un arsénio-sulfure qui constitue le résidu de leur fabrication et qui est très-riche en Ni. On peut retirer le métal de l'un ou de l'autre de ces produits. Le meilleur procédé qui ait été proposé à cet effet est celui du chimiste Cloez. On commence par pulvériser et griller le minerai, puis on dissout le résidu dans l'acide chlorhydrique concentré. On ajoute ensuite à cette dissolution un excès de bisulfite de soude qui réduit l'acide arsénieux formé pendant le grillage. Quant aux autres métaux, tels que le cuivre, l'antimoine, le plomb, le bismuth, on les précipite à l'état de sulfures par un courant d'acide sulfhydrique. Alors on décante la liqueur qui ne contient plus que du Ni., du cobalt et du fer; on l'évapore à siccité, et l'on traite par le chlore le résidu de cette opération. Le fer et le cobalt sont d'abord transformés en perchlorures que l'on change en sesquioxydes insolubles par le carbonate de chaux ou de baryte. On filtre, et comme la liqueur filtrée ne contient plus que du Ni., on précipite ce dernier par un carbonate alcalin que l'on convertit ensuite en oxalate. Enfin, on chauffe l'oxalate dans un creuset fermé, à un violent feu de forge, et l'on trouve au fond du creuset un culot de Ni. pur. — En terminant, nous rappellerons un fait que nous avons déjà signalé, c'est que le Ni. se trouve constamment avec le fer dans les aérolithes. — V. Cuivre.

NICODÈME. s. m. Nom propre devenu nom appellatif pour signifier, Un homme simple et borné. *C'est un n., un vrai n.* Pop.

NICOTIANE. s. f. ***NICOTINE.** s. f. Voy. Tabac.

***NICTATION** et ***NICTITATION.** s. f. (lat. *nictare*, clignoter). T. Méd. Se disent quelquefois pour Clignotement. || * T. Zool. On dit aussi *Membrane nictitante* pour Membrane clignotante.

NID. s. m. (On prononce *Ni.*] (lat. *nidus*). Espèce de berceau que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. || Figur. et fam., *Un bon nid*, Un bon établissement où l'on est à son aise. *Il est dans un bon nid, qu'il s'y tienne.* — *C'est un vrai nid à rats*, se dit D'une méchante petite maison, d'une méchante petite chambre. || Fig. et prov., *Il croit avoir trouvé la pie au nid*, se dit, par plaisant., D'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte importante. — *Il n'a plus trouvé que le nid*, se dit Quand on est allé chercher un homme chez lui pour l'arrêter, et qu'on ne l'y a pas trouvé. || * T. Géol. Petit amas de matières friables ou de substances métalliques qu'on trouve isolé hors des filons. || * T. Art milit. *Nid de pie*, Voy. Fortification.

Enc. — L'acte de la nidification est un fait général chez les Oiseaux. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de l'adresse qu'ils déploient dans la construction du nid où ils déposent leurs œufs et y élèvent, pendant un temps, leurs petits, ou des précautions ingénieuses qu'ils prennent en vue des besoins ou des dangers à venir. Les nids présentent la forme la plus variée, depuis le nid de l'Autruche, qui n'est guère qu'un trou creusé dans le sable, et l'*Aire* grossière des grands oiseaux de proie, qui consiste en un simple amas de morceaux de bois posés sur un rocher, jusqu'aux singuliers nids du Fournier, de la Mésange remiz et du Loxia républicain. On n'observe pas une moindre diversité dans les matériaux dont les Oiseaux se servent pour la construction de leur nid. La plupart du temps, ils n'y emploient que des matières flexibles ou filamenteuses tirées du règne végétal ou animal; quelques-uns cependant, comme l'Hirondelle, y emploient de la terre détrempée, et la Salangane fait le sien avec une substance gélatineuse dont l'origine est encore contestée. Les nids de cette dernière espèce, comme tout le monde le sait, constituent sous le nom de *Nids d'oiseaux*, un mets des plus recherchés à la Chine, en Cochinchine, etc. Mais nous n'insisterons pas plus longtemps sur la nidification des Oiseaux, attendu qu'en parlant de chaque espèce, nous signalons, toutes les fois qu'il y a lieu, les particularités remarquables relativement à cet acte. — Mais ce ne sont pas seulement les Oiseaux qui construisent des nids. Certains Mammifères, tels que les Campagnols, les Lapins, surtout les Muscardins et les Rats nains, offrent des exemples curieux de nidification. L'Écureuil même fait son nid sur les arbres, et sa forme rappelle le nid de la Pie. Enfin, si l'industrie de ces Mammifères a lieu de surprendre, à plus forte raison doit-on être étonné quand on voit des animaux d'un ordre inférieur construire des nids qui atteignent la perfection de ceux des Oiseaux. Parmi les espèces ichthyologiques chez lesquelles on a observé ce singulier phénomène, il suffira de mentionner la Gobie noire, le Gourami et l'Épinoche.

***NIDIFICATION.** s. f. (lat. *nidificare*). Construction d'un nid par un oiseau.

NIDOREUX, EUSE. adject. (latin. *nidor*, mauvaise odeur). T. Méd. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvis. *Rapports n.* — *Dyspepsie nidoreuse*, Qui s'accompagne de rapports nidoreux.

NIÈCE. s. f. (lat. *neptis*, petite-fille). Fille du frère ou de la sœur. *L'oncle et la n. La tante et la n.* — *Petite n.*, La fille du neveu ou de la nièce. || *N. à la mode de Bretagne*, Voy. Mode.

NIELLE. s. m. (lat. *nigellus*, de *niger*, noir). Techn.

Enc. — On donne le nom de *Nielles* à des incrustations noires sur fond blanc qui servent à orner certaines pièces d'orfévrerie ou de bijouterie, et particulièrement des tabatières d'argent. La *Niellure* comprend trois opérations. Le *Nielleur* commence par creuser au burin dans la plaque métallique les dessins qu'il veut faire ressortir en noir. Ce travail fait, il remplit les creux avec une sorte d'émail composé de 384 parties de soufre, 72 de cuivre, 50 de plomb, 38 d'argent et 36 de borax. Pour cela, il chauffe la plaque au rouge-brun, et fait pénétrer le n. dans les tailles. Enfin, il enlève à la lime douce les parties qui dépassent ces dernières, et termine en polissant par les procédés ordinaires. On croit généralement que l'art de nieller a été inventé en Égypte, probablement avant l'ère chrétienne. Quoi qu'il en soit, il est certain que les artistes orientaux l'ont pratiqué avec une grande habileté. Il fut particulièrement cultivé avec succès par les Byzantins, qui l'introduisirent en Italie vers le VII^e siècle. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, ce fut la niellure qui donna naissance à la gravure en taille-douce. Le développement du nouvel art fit presque complétement abandonner celui du nielleur. C'est seulement depuis une trentaine d'années qu'il a été remis en honneur par un orfévre parisien, Charles Wagner. Les nielles sortis de ses ateliers et de ceux de ses élèves, rivalisent par l'élégance et la solidité de l'exécution avec tout ce que les anciens artistes ont laissé de plus parfait en ce genre. Remarquons en passant que les tabatières, vulgairement dites de *platine*, sont tout simplement des tabatières d'argent niellé.

NIELLE. s. f. T. Bot. V. Caryophyllées. || Sorte de maladie du blé. Voy. Céréales.

NIELLER. v. a. Orner de nielles. *N. une tabatière.* || Gâter par la nielle. *Les blés sont niellés.* = Niellé, ée. part.

***NIELLEUR.** s. m. ***NIELLURE.** s. f. V. Nielle.

NIER. v. a. (lat. *negare*). Dire qu'une chose n'est pas vraie, soutenir qu'une chose n'est pas. *N. un fait. C'est une vérité qu'on ne peut n. Il nie d'avoir fait cela. N. cela, c'est n. qu'il fait jour en plein midi. Il nie que cela soit. Je ne nie pas que vous soyez fondé* ou *que vous ne soyez fondé en droit.* || *N. un dépôt, une dette*, Nier qu'on ait reçu un dépôt, qu'on ait une dette à payer. || *N. une proposition, n. un principe, une conséquence*, N'en pas demeurer d'accord. — Absol., *Toutes les fois que j'affirme, vous niez.* = Nié, ée. part. = Conjug. Voy. Prier.

NIGAUD, AUDE. adj. et s. (lat. *nugari*, s'amuser à des bagatelles). Fam. et se dit D'une personne sotte et niaise. *Voyez ce grand n. Qu'elle est donc nigaude!* = Syn. Voy. Niais.

NIGAUD. s. m. T. Ichth. Voy. Cormoran.

NIGAUDER. v. n. Faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens. *Il passe son temps à nigauder.*

NIGAUDERIE. s. f. Action de nigaud. *Il ne fait que des nigauderies.* || Le caractère du nigaud. *Il est d'une n. qu'on n'excuserait pas dans un enfant.*

***NIGELLE.** s. f. T. Bot. Voy. Renonculacées.

***NIHILISME.** s. m. (latin. *nihil*, rien). T. Philos. Se dit quelquefois D'un scepticisme absolu.

***NIKA.** s. m. T. Zool. Voy. Macroures.

NILOMÈTRE. s. m. (grec. Νεῖλος, Nil; μέτρον, mesure). T. Antiq.

Enc. — On appelle *Nilomètre* une colonne marquée d'une échelle graduée, qui sert en Égypte à mesurer la crue ou la diminution des eaux du Nil. Les nilomètres sont élevés au milieu du fleuve. Il existe encore aujourd'hui, dans l'île de Raouda, entre le Caire et Gizèh, un nil. qui doit sa construction aux anciens Égyptiens. Il est divisé en coudées et en demi-coudées. Les mesures qu'il a fournies ont joué un grand rôle dans les discussions sur le système métrologique de l'Égypte ancienne.

***NIMA.** s. m. T. Bot. Voy. Simaroubées.

NIMBE. s. m. (lat. *nimbus*). Voy. Auréole.

***NIOBIUM.** s. m. T. Chim. Nom donné par Rose à un corps simple métallique qu'il a découvert en 1844. *Le n. est fort rare et sans utilité.*

***NIPA.** s. m. T. Bot. Voy. Pandanées.

NIPPE. s. f. Se dit Des habits, de tout ce qui sert à l'ajustement, à la parure, et même Des meubles. *Il a de belles, de bonnes nippes. Il n'a laissé que de vieilles nippes.* = Syn. Voy. Hardes.

NIPPER. v. a. Fournir de nippes. *Son père l'a bien nippé en le mariant.* = se Nipper. v. pron. *Il s'est fort bien nippé depuis quelque temps.* = Nippé, ée. part.

NIQUE. s. f. (all. *nicken*, hocher la tête). Signe de mépris ou de moquerie. Ne se dit que dans cette locut. famil., *Faire la n.*, Se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. *Faire la n. à quelqu'un. Un vrai philosophe fait la n. à la fortune et aux richesses.*

***NIQUETER.** v. a. T. Art vétér. *N. un cheval*, Couper les muscles abaisseurs de sa queue, sans amputer le tronçon, afin qu'elle soit constamment relevée. = Niqueté, ée. part. = Conj. Voy. Caqueter.

NITÉE. s. f. Voy. Nichée.

***NITIDULE.** s. f. T. Entom. Voy. Clavicornes.

NITOUCHE. s. f. (altérat. de *n'y touche*). Ne se dit que dans cette locut. famil., *Sainte n.*, par laquelle on désigne Une personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence ou de simplicité. *C'est une sainte n. Il fait la sainte nitouche.*

NITRATE. s. m. T. Chim. Syn. d'*Azotate*. V. Azote.

NITRE. s. m. (lat. *nitrum*). V. Potasse. || * *N. cubique*, V. Soude. || * *Esprit de n.*, V. Azote.

NITREUX, EUSE. adj. Qui contient du nitre. *Vapeur nitreuse. Terres, eaux nitreuses.* — *Acide n.*, V. Azote.

NITRIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on retire le nitre.

***NITRIFICATION.** s. f. T. Chim. Voy. Potasse.

NITRIQUE. adj. *Acide n.*, Voy. Azote.

***NITRITE.** s. m. Syn. d'*Azotite*. Voy. Azote.

***NITROGÈNE.** s. m. (lat. *nitrum*; grec. γεννάω, je produis). Syn. d'*Azote*. Voy. Azote.

***NITROPICRIQUE.** adj. m. (grec. πικρὸς, amer). T. Chim.

Enc. — L'*Acide nitropicrique*, appelé aussi *Acide carbazotique*, provient de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine, l'huile de goudron, etc. Il cristallise sous la forme de feuillets d'un jaune clair, et se dissout dans l'eau bouillante et dans l'acide sulfurique concentré. On l'emploie dans la teinture. Cet acide, qui doit son nom à son amertume, forme avec les bases des sels qu'on nomme *Nitropicrates* ou *Carbazotates*. Ces sels sont également de couleur jaune, et possèdent aussi une saveur très-amère. Ceux à base d'alcali détonent par l'application de la chaleur.

NIVEAU. s. m. (lat. *libellum*, fléau d'une balance). Instrument dont on se sert pour reconnaître si un plan est horizontal. || L'état d'un plan horizontal ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. *Prendre le n. d'un terrain.* — *N. de pente*, Surface d'un terrain qui a une pente régulière et constante. = De niveau, Au niveau. locutions adverbiales et prépositives. Selon un même plan horizontal. *Mettre de n. Cette terrasse est de n. avec le rez-de-chaussée. La cour n'est pas au n. du jardin.* || Figur., De pair, à la même hauteur. *Il est au n. des grands écrivains* ou *de n. avec les grands écrivains. Cet ouvrage n'est pas au n. des connaissances actuelles.* — *A son n., à leur n., à votre n., etc.*, De pair avec lui, avec eux, etc. *Je ne saurais m'élever à son n. Il ne put se soutenir à leur niveau.*

Enc. — Pour vérifier l'horizontalité d'une surface, on se sert généralement dans l'industrie d'un appareil très-simple, qu'on appelle *N. de maçon* (Fig. 1). Il se compose ordinairement de deux règles d'égale longueur assemblées à angle droit, et réunies par une troisième règle transversale. Au sommet de l'angle droit est suspendu un fil à plomb qui bat sur un trait gravé au milieu de la base, et formant la *ligne de foi*. Les bases des règles principales sont taillées de manière que leurs faces soient perpendiculaires à cette ligne de foi. En conséquence, lorsqu'on veut s'assurer de l'horizontalité d'une surface, on n'a qu'à poser le n. sur ses pieds : si le fil coïncide avec la ligne de foi, il est évident que la surface est horizontale. On emploie souvent au même usage un autre instrument, appelé *N. à perpendicule*. Ce dernier (Fig. 2) se compose de deux règles réunies à angle droit, mais qui peuvent se rabattre l'une sur l'autre au moyen d'une charnière. L'une d'elles est destinée à demeurer horizontale; l'autre, qui doit pouvoir prendre la position verticale, est munie d'un fil à plomb et d'une ligne de foi perpendiculaire à la règle horizontale. Lorsqu'on a besoin d'une plus grande exactitude que celle qu'on peut obtenir avec ces appareils, on a recours au *N. à bulle d'air*, que nous décrirons à l'article *nivellement*. — Dans les machines à vapeur, on donne encore le nom de *Niveau*, ou mieux celui d'*indicateur*, au tube de verre qui sert au mécanicien à reconnaître la hauteur de l'eau dans la chaudière.

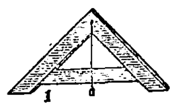

1

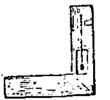

2

NIVELER. v. a. Mesurer avec le niveau. *N. une allée, une avenue, un jardin. N. un terrain. N. les eaux.* || Rendre horizontal. *Il faudrait n. le sol de cette place.* || Figur., Rendre égal. *Cette révolution tendait à n. les fortunes, les conditions.* = Nivelé, ée. part. = Conj. Voy. Appeler.

NIVELEUR. s. m. Celui qui fait des nivellements. || * Figur., se dit Des sectaires qui prétendent égaliser toutes les conditions et toutes les fortunes. — Dans l'histoire d'Angleterre, on désigne particulièrement sous le nom de *Niveleurs*, Les membres les plus exaltés de la secte des Indépendants.

NIVELLEMENT. s. m. Action de mesurer avec le niveau. *Ce n. a été fait avec exactitude. On a fait de grands nivellements pour la construction de ce canal.* || Action de rendre une surface horizontale. *On travaille au n. de ce terrain, qui est fort inégal.* || Figur., *Le n. des fortunes, s'il était possible, serait un coup fatal porté à la civilisation.*

Enc. — Le *Nivellement* est une opération de géométrie pratique qui a pour objet de mesurer la hauteur d'un ou de plusieurs points au-dessus d'un point ou d'une surface horizontale donnée, et de représenter sur le papier le relief des terrains.

I. Les instruments dont on fait le plus souvent usage dans les opérations de nivel., sont le *Niveau d'eau* et la *Mire.* — Le *Niveau d'eau* se compose d'un tube cylindrique de cuivre, dont la longueur est d'environ 1 m. 30 et le diamètre de 35 mill. Ce tube se relève à angle droit à ses deux extrémités, où il se termine par 2 tuyaux de verre gradués fixés avec du mastic, et il est rempli à peu de chose près d'une eau légèrement colorée. L'instrument est monté au moyen d'une douille sur un pied à 3 branches (Fig. 1). En vertu de la loi de l'équilibre des liquides dans les vases communicants, les surfaces des deux colonnes d'eau dans les tubes de verre verticaux sont dans un même plan horizontal, que l'on nomme le *niveau du liquide*. Tout rayon visuel qui rase ces deux surfaces est donc lui-même une ligne horizontale: on l'appelle *Ligne de visée.* Il est bon de faire observer que, l'eau mouillant le verre, les surfaces dont nous parlons ne sont pas tout à fait planes, mais représentent dans chaque tube de verre un ménisque concave; cependant les cercles supérieurs qui limitent les deux ménisques n'en sont pas moins dans un même plan horizontal, et lorsqu'on s'éloigne à 50 ou 60 centim. de l'instrument, on voit ces cercles se dessiner en noir. — On dit que deux points *sont de niveau*, quand ils se trouvent dans le *Plan de niveau*, c'est-à-dire dans le plan horizontal de la ligne de visée. — La *Mire* est tout simplement une règle de bois d'environ 2 mètres de longueur, divisée en centimètres, et le long de laquelle peut glisser une plaque mobile nommée *Voyant*, qui est partagée en 4 rectangles égaux par deux lignes, l'une verticale et l'autre horizontale: celle-ci est appelée *Ligne de foi*. Des quatre rectangles qui résultent de l'intersection de ces lignes, deux sont peints en blanc, et deux en rouge ou en noir. Inférieurement, la mire se termine par un sabot de fer pointu, qui permet de la planter bien verticalement. Quand on veut mesurer des différences de niveau supérieures à 2 mètres, on forme souvent la mire de deux règles dont l'une glisse le long de l'autre: cette *mire à coulisse* peut donc prendre un développement d'environ 4 m. On fait aussi un fréquent usage d'une mire que l'on nomme *mire parlante*. Celle-ci est haute de 2 à 4 m., et n'a pas de voyant. En revanche, une de ses faces est divisée en centimèt. Ces divisions, alternativement rouges et blanches, n'occupent que la moitié de la largeur de la règle; sur l'autre moitié sont inscrits les chiffres indiquant la graduation en décimèt. — Pour certaines opérations de nivel., on remplace le niveau d'eau par le *Niveau à bulle d'air* (Fig. 3). Cet instrument, qui donne des indications plus rigoureuses encore que le précédent, consiste essentiellement en un tube de verre bien droit et partout d'égale épaisseur. On y verse de l'esprit-de-vin coloré, mais en ayant soin de ne pas le remplir entièrement et d'y laisser emprisonnée une petite quantité d'air; puis on le ferme hermétiquement à la lampe d'émailleur. Cela fait, on enferme ce tube dans une garniture de cuivre échancrée par-dessus, de manière à ne laisser découverte que la partie moyenne du tube. Le niveau est fixé sur un support également de cuivre, lequel est dressé avec soin, de manière que lorsqu'il repose sur un plan exactement parallèle à l'horizon, la bulle d'air s'arrête précisément au milieu du tube, entre les points de repère marqués sur l'étui. On a donné au niveau à bulle d'air diverses dispositions pour faciliter son emploi dans les opérations d'arpentage et de géodésie. La plus généralement adoptée est celle qui a été proposée par Égault. Le niveau d'Égault se compose d'une alidade de cuivre qui porte un niveau à bulle d'air et une lunette munie d'un réticule à fils rectangulaires. Cette alidade repose sur un plateau et tourne librement autour d'un axe qui est perpendiculaire au plan de ce plateau. Enfin, le plateau lui-même est porté sur un pied terminé par trois branches munies de vis calantes.

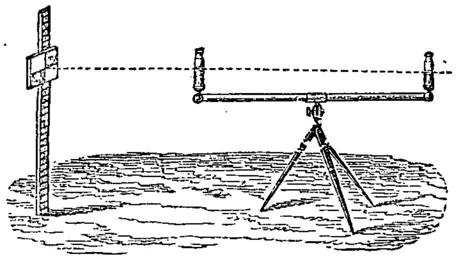

Fig. 2. Fig. 1.

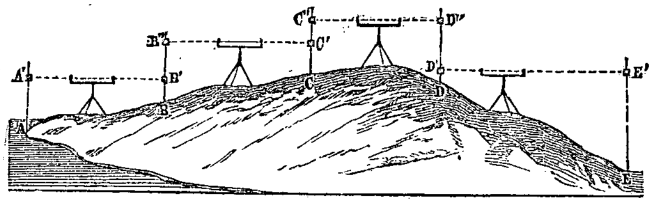

Fig. 4.

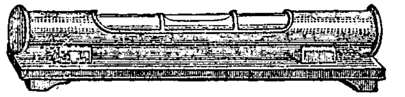

Fig. 3.

II. Lorsqu'on veut obtenir la *différence de niveau* entre deux points A et B situés à des hauteurs différentes (Fig. 4), l'opérateur établit son niveau à une station M intermédiaire à ces deux points, et choisie de manière que le plan de niveau soit supérieur à ces deux points. Un aide porte la mire en A et la tient verticalement, le voyant tourné vers l'opérateur. Celui-ci dirige le tube vers le voyant, vise horizontalement suivant une tangente intérieure aux deux cercles formés par l'eau, et de la main fait signe à l'aide d'élever ou d'abaisser le voyant, jusqu'à ce que son rayon visuel rencontre la ligne de foi. Alors on lit sur la règle la hauteur AA', c.-à-d. la distance du point A au plan horizontal déterminé par le niveau. La même manœuvre effectuée en B donne la hauteur de mire de ce point, c.-à-d. BB'. La différence de niveau des points A et B est évidemment la différence de leurs hauteurs de mire, et le plus élevé des deux est celui pour lequel la hauteur de mire est la plus petite. Il n'est nullement nécessaire que le niveau d'eau soit situé dans le plan vertical déterminé par les deux règles: il peut sans inconvénient être placé au dehors; il suffit que les deux mires soient visibles de la station choisie. Dans ce cas, on vise d'abord l'une des deux règles; puis, quand le voyant est fixé, on fait tourner le tube horizontal autour de l'axe vertical qui le supporte, et l'on vise la seconde règle. Si le niveau de l'eau dans les deux tubes n'a pas varié, les deux rayons visuels sont dans le même plan horizontal. — L'opération que nous venons de décrire est le *Nivel. simple;* elle ne peut être appliquée qu'à des points dont la distance ne surpasse pas 50 mèt., et dont la différence de niveau est moindre que 4 mèt. Dans le cas contraire, on a recours à ce qu'on appelle le *Nivel. composé.* Ce procédé consiste à choisir entre les deux points à niveler un certain nombre de points intermédiaires disposés de telle sorte qu'au moyen d'un nivel. simple répété, on puisse déterminer la différence de niveau du premier point et du second, puis du second et du troisième, et ainsi de suite. Soient, par ex. (Fig. 4), AE les points dont on veut déterminer la différence de niveau, et soient B, C, D, les points intermédiaires choisis que, pour plus de simplicité, nous supposons tous situés dans un même plan vertical. La différence de niveau des deux points A et B étant déterminée comme nous venons de le faire, on transporte le niveau d'eau à la seconde station entre les points B et C, et l'on procède absolument de la même manière pour déterminer leur différence de niveau, et ainsi de suite. L'opérateur donne deux *coups de niveau* sur chacun des points intermédiaires, et obtient pour chacun de ces points deux hauteurs de mire différentes. Pour simplifier l'énoncé de ces opérations, on donne le nom de *Coup d'avant* à tout coup de niveau donné par l'opérateur dans la direction vers laquelle il s'avance, c.-à-d. du côté du point E dans le cas actuel, et celui de *Coup d'arrière* à tout coup de niveau donné en regardant dans le sens opposé. Les coups d'avant des points B, C, D, E, ont respectivement les valeurs BB', CC', DD', EE'; les coups d'arrière sont représentés par les hauteurs AA', BB'', CC'', DD''. Lorsque le niveau d'eau est entre A et B, les hauteurs de mire de ces deux points sont respectivement AA' et BB'; lorsqu'il est entre B et C, les hauteurs de mire de ces points sont respectivement BB'' et CC'', etc. La différence de niveau entre A et B est la différence entre les hauteurs AA' et BB': si AA' est plus grand que BB', il faut monter pour aller de A en B, et la différence de niveau est dite alors *différence montante;* elle serait dite *descendante* dans le cas contraire. La différence de niveau entre les points B et C est de même BB''—CC'', et ainsi de suite. Si donc on convient de regarder comme positives les différences montantes, et comme négatives les différences descendantes, il est évident que la différence de niveau des points extrêmes sera la somme algébrique des différences montantes ou descendantes des points A et B, B et C, etc. De là cette règle pratique du nivel. composé: La différence de niveau de deux points s'obtient en calculant l'excès de la somme des coups d'arrière sur la somme des coups d'avant; la différence est montante si cet excès est positif, descendante s'il est négatif. Supposons que, dans le cas que nous avons choisi, nous ayons trouvé les résultats numériques ci-après, nous les disposerons comme il suit:

POINTS NIVELÉS.	COUPS DE NIVEAU.	
	Avant.	Arrière.
A	. . . .	$1^{m},310$
B	$1^{m},923$	$2^{m},215$
C	$1^{m},764$	$2^{m},056$
D	$1^{m},843$	$0^{m},432$
E	$3^{m},685$	. . . .
	$9^{m},215$	$6^{m},013$
	Différence . . . — $3^{m},202$	

D'où l'on voit que la différence 3 m. 202 millim. est descendante, ce qui veut dire que le point E est moins élevé que le point A.

III. Il nous resterait encore à dire ici comment on représente sur le papier le relief varié qu'offre le terrain dont on a opéré le nivel.; mais pour ne pas séparer ce qui concerne le tracé graphique des diverses opérations d'arpentage, nous renverrons ce complément de notre article au mot *Levé d'un* PLAN.

* **NIVÉOLE.** s. f. T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

NIVET. s. m. Bénéfice illicite et caché qu'un agent obtient sur un marché qu'il fait pour autrui. Pop.

NIVÔSE. s. m. (lat. *nives*, neiges). V. CALENDRIER.

NOBILIAIRE. s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. *On trouve la généalogie de cette maison dans le n. de la province.* = NOBILIAIRE. adj. 2 g. Qui appartient à la noblesse. *Titre n. L'ordre n.* — Par dénigr., *La caste n. La morgue n.*

NOBILISSIME. adj. 2 g. (latin. *nobilissimus*, très noble). Titre honorifique qu'on donnait, dans le Bas Empire, aux Césars et à leurs femmes. = NOBILISSIME. s. m. Nom d'une dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre. *Le n. était inférieur au césar; il avait le pas sur le patrice.*

NOBLE. adj. 2 g. (latin. *nobilis*). Qui, par sa naissance ou par concession du souverain, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. *Il est n. de naissance. C'est une famille n.* — Subst., au mascul., *Les nobles étaient exempts de tailles. Les nobles vénitiens.* || Fig., Qui a ou qui annonce de la grandeur, de l'élévation, de la supériorité. *Une âme n. et généreuse. Un cœur n. Un n. orgueil. Une n. audace. Des sentiments nobles. Il a l'air, la taille, la démarche, le geste n. Il n'y a rien de n. dans ses discours, dans ses sentiments, dans ses manières, dans ses procédés. — Les parties nobles,* Voy. PARTIE. || *Noble*, se dit quelquefois subst., au masc., De ce qui a un caractère de grandeur et d'élévation. *Son goût était pour le grand et pour le noble.*

NOBLEMENT. adv. D'une manière noble, avec noblesse. *Il fait les choses n. Il pense, il s'exprime, il se conduit n. — Vivre n.*, En gentilhomme, c.-à-d. Vivre sur sa terre, ou à la ville, sans exercer aucune profession ou sans en avoir d'autre que celle des armes. || T. Jurispr. féod. *Tenir n. une terre*, La tenir en fief.

NOBLESSE. s. f. (lat. *nobilitas*). État légal attribué à certaines personnes ou aux membres de certaines familles pour les distinguer des autres citoyens. *N. d'épée, de robe. N. héréditaire. Prouver sa n. Faire ses preuves de n. Lettres de n.* — Prov., *N. oblige*, Quiconque prétend être noble, doit se conduire noblement. *N. vient de vertu*, Un homme n'est proprement au-dessus d'un autre que par la vertu, par le mérite. || Collectivement, Tout le corps des hommes qualifiés nobles, ou Une partie de ce corps. *Les trois états du royaume étaient le clergé, la n. et le tiers état. Le corps de la n. Il se tint une assemblée de la n. Toute la n. monta à cheval. La fleur de la n. périt dans cette bataille. La n. française. La n. bretonne. La n. de province. La n. de cour.* || Figur., Grandeur, élévation. *N. de cœur, d'âme, de sentiments. La n. de sa conduite, de son action, de son procédé. N. de pensées, d'expression, de style. La n. de sa physionomie, de sa démarche, de ses manières.* — Se dit aussi en T. de Beaux-Arts. *Cette figure a de la n., manque de n., est sans n. Il y a de la n. dans toutes ses compositions.*

Enc. — I. *De la noblesse en général.* — Si l'on attribue au mot *Noblesse* la signification qu'il avait chez nous avant la révolution, celle de classe privilégiée jouissant d'immunités ou de prérogatives particulières qui la distinguent du reste de la nation et la constituent comme un ordre à part, on peut dire que la n. est une institution qui remonte à la plus haute antiquité et qui se retrouve chez la plupart des peuples. L'origine la plus commune de ces classes privilégiées paraît être la conquête, le peuple vainqueur se superposant au peuple vaincu et, au lieu de se fondre avec lui, s'en maintenant distingué avec soin par des priviléges héréditaires, par l'habitude de la domination, et par l'interdiction aux familles aristocratiques de s'allier aux familles d'un rang inférieur. Les deux castes supérieures, celles des prêtres et des guerriers, dans l'Inde et dans l'Égypte, les Spartiates, dans le Péloponèse, l'ordre des patriciens, à Rome, étaient des aristocraties nobiliaires qu'on peut légitimement comparer à la n. féodale du moyen âge. Toutefois deux formes de gouvernement paraissent être essentiellement incompatibles avec l'institution d'une caste nobiliaire, nous voulons dire, le despotisme absolu d'un seul, et la démocratie pure. Tels étaient, dans l'antiquité, les gouvernements de la Perse et d'Athènes. Dans le premier, il ne pouvait y avoir de véritable n., puisque le simple caprice du maître pouvait dépouiller tout individu de sa fortune, de ses titres et de son rang. Dans un pareil État, il n'y a de supérieurs au reste du peuple que les hommes qui jouissent pour l'instant de la faveur du souverain, que les fonctionnaires qui le représentent momentanément. Dans une démocratie pure, il ne saurait non plus exister de priviléges héréditaires; tout au plus peut-elle par exception admettre quelques priviléges personnels, concédés à titre de récompense nationale pour services rendus au pays. Toutefois, la démocratie pure n'est point incompatible avec l'existence de familles jouissant héréditairement d'une considération particulière, en raison de leur origine antique ou de la réputation acquise par leurs auteurs ou quelques-uns de leurs membres. Dans ce cas, en effet, la distinction qui s'attache à ces familles est purement morale, et ne suffit pas pour les ériger en ordre séparé, encore moins en ordre possédant aucune prérogative en dehors du droit commun. Or, c'est à cette dernière situation que les progrès de la *civilisation tendent à réduire les familles autrefois privilégiées.* L'opinion publique les honorera, lorsque leur nom rappellera le souvenir de services rendus au pays et qu'elles auront eu le soin de ne pas ternir leur nom ; mais elles ne sauraient désormais prétendre à posséder aucun droit particulier, à rejeter aucune des charges que la société impose à ses membres.

II. *Origine de la n. en France.* — La n. en France ne dérive point de la conquête Franke, au moins immédiatement, car, dans le principe, ni les soldats, ni même les leudes ou compagnons des rois francs, ne possédèrent d'offices ni de privilèges héréditaires. Elle est née en même temps que la féodalité, c.-à-d. à l'époque où les officiers royaux, ayant arraché aux rois l'hérédité de leurs offices, se trouvèrent investis d'une autorité indépendante. Dans cette première période, la n. fut exclusivement composée des possesseurs de fiefs. Elle fut en même temps une institution armée, parce que la force pouvait seule alors faire respecter les positions acquises. Mais les choses ne tardèrent pas à changer. D'une part, à mesure que l'autorité royale étendit sa puissance et parvint à réunir à la couronne les grands fiefs de la monarchie, la n. perdit toute importance militaire, et il ne lui resta plus à la fin que la jouissance de droits utiles ou honorifiques, qui favorisaient ses intérêts ou flattaient sa vanité, mais dont elle ne pouvait faire aucun usage contre l'État. D'autre part, les pertes que la n. éprouva pendant les guerres presque continuelles *qui remplirent* le moyen âge, n'auraient pas tardé à faire disparaître les familles nobiliaires, si l'on n'avait pris la précaution d'en perpétuer et même d'en augmenter le nombre au moyen d'adjonctions faites en dehors des maisons féodales. Ces adjonctions devinrent même si fréquentes, à partir du XIVe *siècle, qu'en moins de deux cents ans, la n. se trouva renouvelée* presque en entier. Supprimée par un décret de l'Assemblée nationale, du 19 juin 1790, la n. fut remplacée, dès l'avénement de Napoléon Ier, par une institution de même nom, mais très-différente quant à sa constitution. Enfin, en 1814, Louis XVIII rétablit la n. de l'ancienne monarchie tout en maintenant celle de l'empire; et l'art. 71 de la Charte constitutionnelle consacra l'existence parallèle des deux espèces de n. Du reste, depuis son rétablissement sous l'empire, la n. n'est, en France, qu'une simple distinction honorifique, qui consiste à pouvoir ajouter à son nom le titre nobiliaire reconnu ou concédé ; elle ne confère de privilége d'aucune espèce; enfin elle n'attribue l'exemption d'aucune des charges de la société.

III. *Des différentes sortes de n.* — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les familles réputées nobles formaient deux grandes catégories, suivant qu'elles appartenaient à la n. de race ou à la n. d'anoblissement. — La *N. de race* ou d'*ancienne extraction* était celle dont le commencement était inconnu. On l'appelait aussi *N. immémoriale*, parce qu'elle reposait plutôt sur une possession immémoriale que sur des titres; *N. féodale* et *N. de nom et d'armes*, parce qu'elle datait de l'époque où les fiefs étaient devenus héréditaires, et où l'on avait commencé à faire usage des noms de famille et des armoiries; et *N. d'épée*, parce que ceux qui l'avaient fondée exerçaient la profession des armes. Ceux qui en faisaient partie se qualifiaient de *Gentilshommes de nom et d'armes*, ou simplement de *Gentilshommes*, suivant le plus ou moins d'ancienneté de leurs maisons. La n. de race était la n. par excellence, et, quand elle se rencontrait, dans une famille, unie à une grande fortune, elle constituait la haute aristocratie ou la *Haute n.* du pays, *c'est-à-dire la pépinière où* se recrutaient les principaux dignitaires de l'État. — La *N. d'anoblissement*, qu'on appelait aussi *N. civile* ou *politique*, était beaucoup moins ancienne que la précédente, et provenait uniquement de la faveur royale. Elle se subdivisait en outre en plusieurs classes suivant la manière dont elle avait été acquise. Au XIIIe siècle, pour combler les vides que les croisades ou les autres guerres avaient faits dans les familles nobles, la possession des fiefs suffit pour conférer la n. aux roturiers. La n. ainsi obtenue fut appelée *N. inféodée* et *N. de franc-fief*, du nom de la taxe que les roturiers payaient au roi pour avoir le droit de se rendre acquéreurs d'un bien féodal. Toutefois cette manière d'acquérir la n. ayant donné lieu à de nombreux abus, Henri III l'abolit en mai 1579. En conséquence, les roturiers ne purent devenir nobles qu'en demandant au roi la *N. par lettres*, c.-à-d. en se faisant accorder des *lettres de noblesse*, ou en se faisant investir d'une des nombreuses charges qui avaient le privilége d'anoblir leurs titulaires. — On cite comme le plus ancien anoblissement par lettres celui de Raoul, trésorier de Philippe le Hardi (1270). En 1339, Philippe de Valois subordonna la validité des actes de ce genre au visa de la Cour des comptes, innovation qui non-seulement fut maintenue par les successeurs de ce prince, mais encore fut compliquée de l'enregistrement au Parlement et à la Cour des aides. Mais bien que les lettres de n. fussent accordées gratuitement, on n'obtenait que moyennant finance le visa et l'enregistrement nécessaires à leur validité. Cette innovation avait donc un but purement fiscal. Or, comme les ressources que procuraient les concessions des lettres de n. n'étaient nullement à dédaigner pour un Trésor toujours aux *abois, on les multiplia outre mesure, et les concessions de ce* genre devinrent une véritable marchandise. On alla même jusqu'à contraindre les gens riches à acheter des lettres de n. Enfin, au XVIe siècle, on imagina un nouveau procédé d'extorsion pécuniaire. De temps à autre, il paraissait un édit qui révoquait les concessions de lettres de n. faites antérieurement, afin d'obliger ceux qui voulaient être maintenus dans leur état, à demander des *Lettres de confirmation,* qui ne se délivraient qu'en payant des droits assez élevés. La dernière révocation de ce genre est de l'an 1771, où Louis XV confirma les anoblissements accordés depuis le 1er janv. 1715, sous la condition que chaque anobli paierait un droit de 6000 livres avec le décime en sus. — La n. qui résultait de l'exercice des fonctions publiques formait plusieurs catégories. On l'appelait *N. municipale, N. de ville* ou *N. d'échevinage*, quand elle provenait de quelque magistrature municipale, comme le capitoulat, à Toulouse, la mairie et l'échevinage, à Paris, Lyon, Tours, etc. Cette n. était encore appelée *N. de cloche*, parce que les officiers municipaux se réunissaient ordinairement au son de la cloche de l'hôtel de ville. La *N. par charges, ou N. d'office, tirait son origine* des charges ou offices (au nombre de plus de 4000), qui, à la cour ou dans la magistrature, anoblissaient leurs titulaires; la *N. de robe* résultait de l'exercice des fonctions judiciaires ; la *N. palatine* était conférée par les offices du palais, c.-à-d. de la maison du roi ou de la reine ; la *N. commensale* dérivait du service domestique des résidences royales ; etc. Mais qu'elle fut municipale ou d'office, la n. ainsi obtenue n'était pas toujours *parfaite* et *entière*, c.-à-d. *transmissible;* fort souvent elle était simplement *personnelle.* D'autres fois, elle n'était définitivement acquise qu'à la seconde génération : il fallait que le père et le fils eussent successivement rempli un office noble, pendant chacun vingt ans, ou qu'ils fussent morts dans l'exercice de leurs fonctions, pour que la n. pût être transmise aux petits-enfants du premier qui avait été anobli. Au XVIIIe siècle, un édit de Louis XV créa une n. nouvelle. A partir du mois de nov. 1750, la n. parfaite fut acquise aux officiers généraux non-nobles et à tous les officiers d'un grade inférieur, pourvu que ces derniers fussent chevaliers de Saint-Louis et justifiassent de certaines conditions déterminées. — En principe, la vraie n. venait du côté du père ; aussi l'appelait-on, *N. du sang*, *N. paternelle*, ou *N. de parage.* Néanmoins, dans quelques provinces, telles que la Champagne, la Brie et le Barrois, les femmes pouvaient aussi transmettre la n. à leurs enfants ; mais cette *N. féminine*, *utérine* ou *coutumière*, était considérée comme inférieure à la première. La n. utérine fut quelquefois accordée par les rois. La plus célèbre concession de ce genre est celle que fit Charles VII à la famille de Jeanne Darc.

Les *titres nobiliaires* ne sont point, comme on le croit généralement, inhérents à la n. Les souverains les ont toujours con*sidérés comme une simple distinction honorifique qu'ils accor*daient aux familles nobles dont ils voulaient s'attacher le dévouement ou récompenser les services. Les titres en usage en France se classaient hiérarchiquement ainsi qu'il suit : *Duc, Marquis, Comte, Vicomte, Baron, Chevalier, Écuyer.* Quant à celui de *Prince*, sous l'ancienne monarchie, il était exclusivement réservé aux membres de la famille royale. On voit, il est vrai, figurer dans l'ancienne cour, plusieurs personnages que l'on qualifiait de Princes; mais tous ces titres étaient d'origine étrangère. Les familles qui étaient revêtues des titres les plus élevés, depuis celui de duc jusqu'à celui de baron inclusivement, formaient ce qu'on appelait la *N. titrée.* Quant à la préposition *de*, que l'on appelle communément *particule nobiliaire*, ce n'est qu'abusivement et à une époque très-moderne qu'on l'a considérée comme une marque de n. Dans le principe, elle précédait toujours un nom de lieu ou de terre, et signifiait simplement que celui dans le nom duquel elle figurait avait été ou était propriétaire de la terre ou du fief ainsi nommé. Mais, comme à l'origine les fiefs étaient exclusivement possédés par les familles nobles, l'adjonction de la particule *de* suivi d'un nom de terre à un nom d'homme fit naturellement présumer que l'individu ainsi qualifié appartenait à l'ordre nobiliaire. Au reste, elle ne se trouvait que dans les noms de nobles qui avaient abandonné leurs noms patronymiques pour adopter ceux de leurs domaines. Les anoblis suivirent l'exemple des nobles de race, et ceux qui n'avaient pas de terres imaginèrent de la placer devant leur nom propre : de Bernard, de Siméon, etc., bien qu'alors l'emploi de la particule constituât un véritable non-sens.

IV. *Priviléges de la noblesse.* — Ils étaient très-nombreux. *En premier lieu, les nobles, soit de race, soit d'anoblissement,* étaient exemptés des tailles, subsides, impositions et subventions, excepté toutefois dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, où ces charges étaient réelles, et par conséquent attachées à la qualité des terres. En second lieu, ils étaient dispensés du logement des gens de guerre et de toutes servitudes personnelles, telles que les corvées, la banalité de four, celle de moulin, etc. Ils pouvaient seuls être admis à certains bénéfices ecclésiastiques, chapitres, etc., ainsi qu'à l'école militaire et à un très-grand nombre de fonctions publiques. Un édit de Louis XVI, en date du 22 mai 1781, avait même décidé que nul ne pourrait devenir sous-lieutenant s'il ne prouvait quatre générations de n. Ils avaient également seuls le droit de porter l'épée. En matière civile, ils n'étaient justiciables que de certains tribunaux, et, en matière criminelle, ils avaient le droit, dans la plupart des cas, de faire renvoyer leur cause devant les parlements. En cas de délit, ils ne pouvaient être punis du fouet, et, en cas de condamnation capitale, ils étaient décapités et non pendus, à moins cependant qu'ils ne fussent coupables de trahison, parjure, etc. Enfin, ils jouissaient de certaines prérogatives honorifiques dans les fêtes et cérémonies publiques. Aux droits et priviléges inhérents à la n., les nobles joignaient ceux qui étaient attachés à la possession des fiefs; mais ces derniers ne leur appartenaient pas en propre. Ils pouvaient aussi devenir la propriété des roturiers, quand ceux-ci se rendaient acquéreurs de terres seigneuriales.

V. *Perte de la n.* — La n. pouvait se perdre de quatre manières, par *déchéance, dégradation, dérogeance* et *omission des qualifications nobles.* La déchéance n'atteignait que les *anoblis. Elle avait ordinairement lieu quand ils ne payaient* pas les taxes auxquelles ils avaient été imposés par leurs lettres d'anoblissement, de confirmation, de maintenue, etc. La dégradation était la conséquence de toute condamnation à une peine afflictive ou infamante, ou à la mort civile ou à la mort naturelle. Cependant le supplice de la décapitation n'entraînait pas la dégradation. Hors le cas de lèse-majesté, les enfants du condamné conservaient leur n. La dérogeance résultait de l'exercice d'une fonction ou de l'accomplissement d'un acte réputé indigne de la n. Ainsi, un noble dérogeait quand il faisait le commerce de détail, exerçait un art manuel, exploitait, comme fermier, les terres d'autrui, ou remplissait les fonctions d'huissier, notaire, procureur, *greffier* ou *sergent* ; *mais il ne dérogeait pas* quand il faisait le commerce de gros ou le commerce maritime, cultivait personnellement ses propres terres ou celles des princes ou princesses du sang, exerçait la profession de médecin, de verrier, d'avocat au parlement ou de procureur à la Cour des comptes. Ces dernières dispositions avaient été imaginées, soit pour venir en aide à la n. pauvre, soit pour favoriser certaines industries. Il existait d'ailleurs à ce sujet, dans quelques provinces, des usages particuliers. En Bretagne, par ex., les nobles pouvaient, sans déroger, se livrer à toute espèce de commerce; seulement, tant qu'ils s'occupaient de trafic, leur *n. dormait*, c.-à-d. qu'ils étaient privés de la jouissance de leurs droits et priviléges, et ils ne la recouvraient que lorsqu'ils recommençaient à vivre noblement, c.-à-d. à vivre dans l'oisiveté. L'omission des qualifications réputées caractéristiques de n. était considérée comme une dérogeance tacite; mais il fallait, pour qu'elle produisit tous les effets de cette dernière, qu'elle eût été continuée pendant plusieurs générations.

VI. *Usurpations et Recherches.* — Sous l'ancienne monarchie, les droits et priviléges attachés à la n. avaient donné lieu à une foule d'usurpations, et les choses en étaient venues à ce point, dès le XVIIe siècle, que, sur cent familles se prétendant nobles, un dixième à peine eût pu en fournir la preuve. Les abus que produisaient ces usurpations, puisque, en augmentant le nombre des privilégiés, elles accroissaient outre mesure les charges du reste de la population, excitèrent très-souvent l'attention du gouvernement. A diverses époques, de grandes enquêtes, appelées *Recherches*, furent instituées à l'effet de vérifier les titres de tout individu se disant noble et de poursuivre les usurpateurs : *mais elles ne produisirent jamais les résultats qu'on en espérait* ; bien plus, la plupart d'entre elles ne purent être terminées. C'est pour cela qu'il a toujours été impossible de connaître le nombre exact des familles nobles qu'il y avait en France avant la révolution. Les usurpations ne sont pas moins nombreuses aujourd'hui qu'autrefois ; seulement, à notre époque, on recherche par vanité ce qu'on ambitionnait jadis pour les avantages honorifi*ques ou réels* qu'on en retirait. Cette manie, qui s'est emparée de certaines classes, tendant à jeter la confusion dans l'état civil des citoyens, la loi du 28 mai 1858 a pour objet de la réprimer. — V. MAIGNE, *Abrégé de la science des armoiries.*

NOCE. s. f. (autrefois *nopces*, du lat. *nuptiæ*). Mariage. En ce sens, il ne se dit qu'au plur. *Épouser une femme en premières noces. Convoler en secondes noces. Le jour de ses noces.* ‖ Fête qu'on fait en se mariant. En ce sens, il se dit au singul. et au pluriel. *Les noces d'un prince. Une n. de village. Aller à une n. Êtes-vous de noces? Repas de n. Habit de noces. Ce traiteur fait noces et festins. — Un des garçons de la n. Qui est-ce qui fera la n.?* Qui fera la dépense du festin? Dans ces deux derniers exemples, *Noce* ne se dit qu'au sing. ‖ Toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce. *Après le diner, toute la n. est allée à l'Opéra.* ‖ Prov. et famil., *Il y va comme à la n.*, se dit D'un homme de guerre qui va gaiement au combat. — Figur. et famil., *N'être pas à la n.*, Se trouver dans une situation pénible ou douloureuse. *Il n'a jamais été à pareilles noces*, Il n'a jamais reçu un pareil traitement (se dit soit en bonne, soit en mauvaise part) ; ou Il n'a jamais couru pareil danger.

NOCHER. s. m. (lat. *nauclerus*). Celui qui conduit un vaisseau, une barque; ne se dit qu'en poésie. *Un habile n. — Le n. du Styx, des enfers, des morts*, Caron.

NOCTAMBULE. adj. et s. 2 g. **NOCTAMBULISME.** s. m. (lat. *nox, noctis*, nuit; *ambulare*, se promener). Syn. de *Somnambule* et de *Somnambulisme.*

* **NOCTILIONIDÉS.** s. m. pl. Voy. CHÉIROPTÈRES.

* **NOCTILUQUE.** adj. 2 g. et s. f. (lat. *nox, noctis*, nuit ; *lucere*, luire). T. Zool.

Enc. — Ce nom s'applique comme épithète spécifique à diverses espèces d'animaux qui ont la propriété de répandre dans l'obscurité une lueur phosphorescente : tels sont le *Lampyre noctiluque*, la *Néréide noctiluque*, etc. Mais employé substantivement, ce terme désigne un petit animal marin, gélatineux, transparent et phosphorescent, qui arrive quelquefois en quantité tellement prodigieuse sur nos côtes de Normandie, que la mer en devient phosphorescente. La seule espèce connue de ce genre, la *N. miliaire*, présente un corps globuleux, qui n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle, et qui est muni d'une sorte de pédoncule ou de trompe. On a longtemps regardé cet animal comme une espèce d'Acalèphe du genre des Béroés; mais, d'après les observations de Doyère, il paraît qu'on doit le ranger parmi les Infusoires, dans la famille des Rhizopodes.

* **NOCTUÉLITES.** s. f. plur. * **NOCTUELLE.** s. f. T. Entom. Voy. NOCTURNES.

* **NOCTULE.** s. f. T. Mamm. Voy. CHÉIROPTÈRES.

NOCTURNE. adj. 2 g. (lat. *nocturnus*). Qui a lieu, qui arrive durant la nuit. *Vision n. Assemblée n.*

Enc. — I. En Hist. naturelle, on qualifie de *Nocturnes* les animaux qui pendant le jour restent cachés dans leurs retraites, d'où ils ne sortent que la nuit pour chercher leur nourriture, et les végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. Néanmoins on désigne plus particulièrement sous ce nom une *famille d'Oiseaux de proie* et *une famille de Lépidoptères.* Il a été question de la première au mot CHOUETTE ; nous allons parler ici de la seconde.

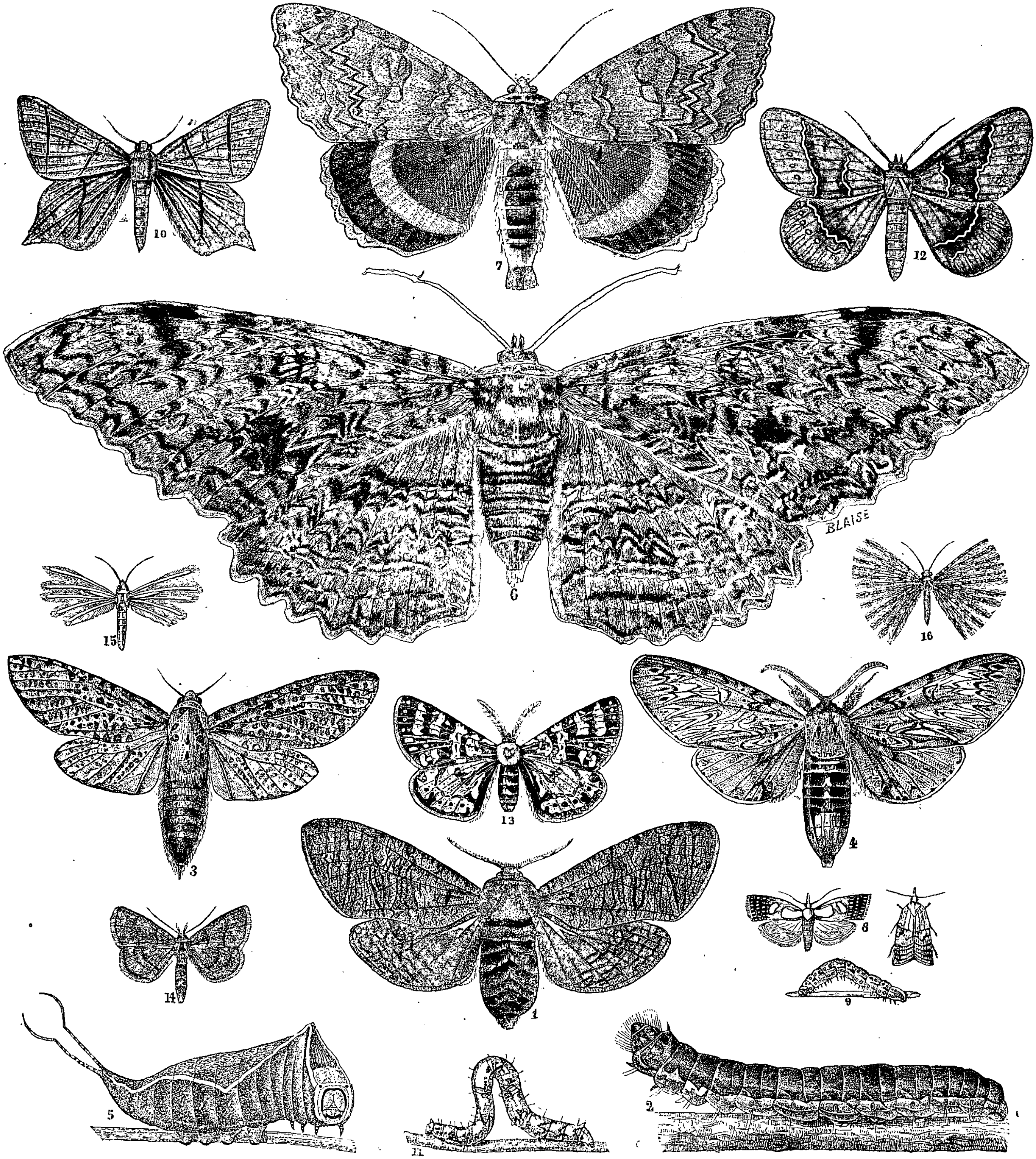
10
7
12
6
BLAISE
15
16
3
13
4
8
14
1
9
5
11
2

II. Les *Lépidoptères* qui, dans la classification de Latreille, composent la division des *Nocturnes*, présentent généralement chez les mâles, de même que les Crépusculaires, des ailes bridées, dans le repos, au moyen d'un crin corné ou d'un faisceau de soies qui part du bord extérieur des ailes inférieures et passe dans un anneau ou une coulisse du dessous des supérieures. En même temps leurs ailes sont horizontales ou penchées, et quelquefois roulées autour du corps. Ce qui les distingue essentiellement *de la section précédente, c'est la forme* de leurs antennes, qui vont en diminuant de grosseur de la base à la pointe, ou bien sont sétacées. Les Crépusculaires et les Nocturnes de Latreille correspondent aux *Hétérocères* (gr. ἑτεροῖος, variable, κέρας, corne) d'Alph. Boisduval, et aux *Chalinoptères* (χαλινὸς, frein, πτερὸν, aile) d'Em. Blanchard. Ces Lépidoptères ne volent ordinairement que la nuit, ou le soir après le coucher du soleil. Quelques femelles sont privées d'ailes ou n'en ont que de très-petites. Les chenilles se filent le plus souvent une coque; le nombre de leurs pieds varie de dix à seize. Les chrysalides sont toujours arrondies ou sans proéminences angulaires ni pointes. —Latreille a partagé les Nocturnes en 10 sections ou tribus, que nous appellerons familles, savoir : les *Hépialites*, les *Bombycites*, les *Pseudo-Bombycites*, les *Aposures*, les *Noctuélites*, les *Tordeuses*, les *Arpenteuses* ou *Phalénites*, les *Deltoïdes*, les *Tinéites* et les *Fissipennes*.

1° Les *Hépialites* ont les antennes courtes, la trompe peu sensible, les ailes en toit et ordinairement allongées. En outre, chez les femelles, les derniers anneaux de l'abdomen forment une sorte de queue. Les chenilles ont toujours 16 pattes, et se tiennent cachées dans l'intérieur des végétaux dont elles se nourrissent. La coque qu'elles se fabriquent pour passer à l'état de chrysalide, est composée en grande partie de parcelles de ces végétaux. Les bords des anneaux de l'abdomen de la chrysalide sont dentelés ou épineux. — Dans le genre *Hépiale* (*Hepialus*) nous citerons l'*Hép. du houblon, dont* la chenille dévore la racine de cette plante et cause de grands dommages dans les houblonnières.— Les chenilles des *Cossus* vivent dans l'intérieur des arbres qu'elles rongent. Le type de ce genre est le *Cossus ronge-bois* (*Cossus ligniperda*) [Fig. 1. Femelle]. Cet insecte est long d'environ 30 cent., d'un gris cendré, avec de petites lignes noires, très-nombreuses sur les ailes supérieures où elles forment de petites veines entremêlées de blanc. L'extrémité postérieure du thorax est jaunâtre, avec une ligne noire. Sa chenille [Fig. 2], que l'on trouve au printemps, ressemble à un gros ver; elle est rougeâtre avec des bandes transverses d'un rouge de sang. Elle vit dans l'intérieur du saule, du chêne, et surtout de l'orme, où les longues galeries qu'elle creuse entraînent souvent la perte de ces arbres. Elle dégorge une liqueur âcre et fétide qui paraît lui servir à ramollir le bois. — La *Zeuzère du marronnier d'Inde* (*Zeuzera æsculi*), vulg. appelée la *Coquette* [Fig. 3. Femelle], a le corps d'un beau blanc, avec des anneaux bleus sur l'abdomen et de nombreux points également bleus sur les ailes supérieures. Sa *chenille ne vit pas seulement dans l'intérieur du marronnier* d'Inde, mais encore dans celui du pommier, du poirier et jusque dans leur moelle même.

2° et 3°. Nous avons, à cause de son importance, consacré un article particulier à la famille des *Bombycites*, et nous avons fait suivre leur histoire de celle des *Faux-Bombyx* ou *Pseudo-Bombycites*, en raison des affinités qui lient ces deux familles : en conséquence, nous n'en parlerons pas ici.

4° Les *Aposures* se distinguent des trois familles précédentes par l'absence de pattes anales dans leurs chenilles. L'extrémité postérieure du corps de celles-ci se termine en pointe, qui, chez *quelques-unes, est fourchue et présente parfois* deux appendices articulés, mobiles et formant une sorte de double queue. La *Dicranoure hermine* (*Dicranura erminea*) [Fig. 4. Femelle] est blanc grisâtre, avec les antennes noires et les pattes annelées de noir. Elle vit sur les saules, ainsi que la *Dicr. vinula*. La chenille de celle-ci [Fig. 5] est d'un beau vert avec deux taches dorsales brunes, bordées de jaune et de lilas. Le corps se termine par deux tuyaux qui, lorsqu'on les touche, laissent sortir deux appendices d'une belle couleur rouge ou violette. La chenille se sert de ces appendices pour écarter les Ichneumons qui cherchent à la piquer sur le dos pour déposer leurs œufs dans la blessure.

5° Les *Noctuélites* sont caractérisées par leur trompe cornée, roulée en spirale, et ordinairement longue, par leurs antennes en général simples, et par leurs palpes inférieurs qui sont terminés brusquement par un article très-petit ou plus menu que le précédent. Ces Lépidoptères ont le corps plus couvert d'écailles que de duvet laineux ; leur abdomen a la forme d'un cône allongé ; leur vol est rapide : quelques espèces volent pendant le jour. Les chenilles ont communément seize pattes. Plusieurs n'en ont que quatorze ou douze ; mais les deux anales ne manquent jamais. La plupart se renferment dans une coque où elles achèvent leurs métamorphoses. — Les espèces qui forment le g. *Érèbe* (*Erebus*) sont les plus grands Lépidoptères de la famille, mais toutes sont exotiques. L'*Érèbe strix* [Fig. 6. réduite d'un tiers], qui en est le type, habite la Guyane. Ses ailes grises, traversées de lignes noires, ont de 24 à 25 centim. d'envergure.— Dans le genre *Lichénée*, nous citerons la *Lich. bleue* (*Lichenea* ou *Catocala fraxini*) [Fig. 7], dont la chenille vit sur le frêne. Ce lépidoptère est gris, à ailes supérieures grises, ondulées de brunâtre, et à ailes inférieures noires avec une large bande bleue. — Le genre *Noctuelle* (*Noctua*) est très-nombreux en espèces. Plusieurs ont des taches dorées ou argentées sur les ailes supérieures. Telles sont la *N. gamma* et la *N. dorée*, fort communes chez nous.

6° La famille des *Tordeuses* se compose de petits Lépidoptères agréablement colorés, qui portent leurs ailes en toit écrasé ou presque horizontalement, mais toujours couchées. La forme des supérieures, dont le bord extérieur est arqué à sa base et se rétrécit ensuite, donne à ces insectes un aspect particulier, qui leur a valu les noms vulgaires de *Phalènes à larges épaules* et de *Phalènes chappes*. Leurs chenilles ont seize pattes et le corps ordinairement ras ou peu velu. La plupart tordent et roulent les feuilles en corne ; elles les fixent par des couches de fils de soie, et se font ainsi un tuyau où elles sont à couvert et où elles mangent tranquillement le parenchyme de ces feuilles. D'autres se font un abri avec plusieurs feuilles ou plusieurs fleurs qu'elles lient avec de la soie. Enfin, quelques-unes s'établissent dans l'intérieur des fruits. A ces dernières appartient le genre *Carpocapsa*, dont l'espèce type, appelée *Carp. pomonana*, est très-nuisible aux poires et aux pommes. Mais l'espèce la plus redoutable de toute la famille est la *Pyrale de la vigne* (*Pyralis vitis*) [Fig. 8. Le papillon est représenté d'abord volant, et ensuite à l'état de repos]. Ses ailes antérieures sont d'un jaune pâle, à reflets métalliques, avec une tache près de leur base et trois bandes transversales brunes. La chenille [Fig. 9] est très-redoutable pour nos vignobles. Au moyen de fils, elle réunit en paquets les feuilles et les grappes, et anéantit bientôt des récoltes entières. Les œufs pondus par plaques à la surface des feuilles, au mois de juillet ou d'août, sont faciles à découvrir et à détruire. C'est le procédé le plus efficace pour arrêter les ravages de cette espèce malfaisante.

7° La famille des *Arpenteuses* ou *Phalénites* (*Phalènes géomètres* de Linné) comprend des Lépidoptères dont le corps est en général grêle, dont la trompe est fort courte et presque membraneuse, et dont les ailes sont amples et étendues, ou en toit aplati. Les chenilles n'ont ordinairement que dix pattes ; plusieurs en ont douze ; mais les anales existent toujours. Cette famille doit son nom à la manière particulière dont s'effectue la progression chez les chenilles. Lorsqu'elles veulent avancer, elles se fixent d'abord par leurs pattes antérieures ; elles élèvent ensuite leur corps en forme de boucle et rapprochent les pattes postérieures. Alors elles détachent les antérieures pour les *porter en avant, les fixent de nouveau, et répètent le même* manége [Fig. 11. Chenille de l'*Ennomos dentaria*]. En outre, leur attitude dans le repos est très-extraordinaire. Elles se fixent aux branches par les seules pattes de derrière, et tiennent leur corps suspendu en l'air, dirigé en ligne droite et parfaitement immobile. Elles restent ainsi des heures entières, et, comme leur corps, par ses couleurs et ses inégalités, ressemble souvent à s'y méprendre à un morceau de bois, on les confond souvent avec le rameau lui-même. — Le type du genre *Phalène* (*Phalæna*) est la *Ph. du sureau* (*Urapteryx sambuci* de Leach) [Fig. 10]. Elle est jaune de soufre ; ses ailes supérieures sont *marquées de deux raies brunes, et les inférieures* se prolongent à l'angle extérieur en forme de queue.—Le *Géomètre papillon* (*Geometra papilionaria*) [Fig. 12] a les ailes vertes, à stries grises, ondulées, avec trois bandes blanchâtres. La chenille est verte et porte sur le dos dix aiguillons recourbés de couleur rougeâtre. Le genre *Fidonie* (*Fidonia*) est remarquable par l'élégance de ses antennes, du moins chez les mâles. Nous citerons comme exemple la *Fid. plumeuse* [Fig. 13] qui est jaune pâle, tacheté de noir ; ses antennes, très-pectinées, sont noires avec la tige blanche.

8° Les *Deltoïdes* doivent leur nom à la forme de leurs ailes, qui, dans le repos, s'étendent horizontalement de manière à représenter une sorte de delta. Ces Lépidoptères ressemblent d'ailleurs beaucoup aux Phalènes, mais leurs chenilles ont quatorze pattes, au lieu de dix ou douze seulement. Cette famille ne comprend que le genre *Herminie* (*Herminia*), dont l'*Herm. feuille-morte* [Fig. 14] peut être regardée comme le type.

9° La famille des *Tinéites*, en raison de son importance, sera l'objet d'un article particulier.

10° Enfin, les *Fissipennes* se reconnaissent sur-le-champ à cette particularité, qui leur a valu leur nom, d'avoir les ailes divisées en manière de branches frangées et imitant des plumes. Ces Lépidoptères, d'ailleurs remarquables par leur petitesse, forment deux genres, les *Ptérophores*, qui ont les ailes antérieures divisées en deux branches, et les *Ornéodes*, où elles sont divisées en trois. Nous donnerons comme exemples le *Pt. pentadactyle* (*Pterophorus pentadactylus*) [Fig. 15], et l'*Orn. hexadactyle* (*Orneodes hexadactylus*) [Fig. 16]. Le premier a les ailes d'un blanc de neige ; le second les a cendrées, avec des taches brunâtres. Tous les deux sont communs dans notre pays.

NOCTURNE. s. m. T. Lit. V. Bréviaire. ‖ T. Mus. Morceau écrit pour deux ou plusieurs voix, pour un ou plusieurs instruments, qui est d'un caractère tendre et plaintif, et qui est propre à être exécuté le soir, en guise de sérénade.

***NODAL, ALE.** adj. T. Phys. Voy. Acoustique.

***NODDI.** s. m. T. Ornith. Voy. Sterne.

NODOSITÉ. s. f. (lat. *nodus*). T. Chirurg. et Bot. Nœud; se dit principalem. Des nœuds accidentels. *La goutte lui a fait venir des nodosités à tous les doigts de la main. Le tronc de cet arbre est couvert de nodosités.*

NODUS. s. m. [On pron. l'S.] Mot latin qui signifie *Nœud*, et se dit, en Chirurgie, De certaines tumeurs dures qui résultent soit de l'hypertrophie d'une partie tendineuse ou fibreuse, soit de la formation de concrétions tophacées dans un tissu.

NOËL. s. m. (lat. *natalis*, natal). Fête de la nativité de Notre-Seigneur. *A la fête de Noël*, ou ellipt., *A la Noël, à Noël. La messe de Noël. Noël est une des quatre grandes fêtes de l'année.* ‖ *Bûche de n.*, Grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit.

Enc. — Toutes les églises chrétiennes célèbrent sous le nom de *Noël* le jour anniversaire de la naissance de Notre-Seigneur. Cette solennité remonte sans doute aux premières années qui suivirent la mort du Sauveur, bien que certains auteurs disent qu'elle a été instituée, en 138, par le pape Télesphore. L'Église latine a constamment fixé cette fête au 25 décembre; mais c'est seulement depuis le IVe siècle que les Églises grecques s'accordent aussi à la célébrer ce jour-là. Le nom de *Noël* paraît dériver de *dies natalis*, jour natal ; cependant des écrivains estimés le font venir du mot hébreu *Emmanuel*, qui signifie, Dieu est avec nous. L'usage de célébrer à la Noël trois messes, l'une à minuit, l'autre au point du jour, et la troisième le matin, est antérieur au VIe siècle. Au moyen âge, la coutume s'introduisit en Occident de représenter le mystère du jour par des personnages; mais les abus qui se glissèrent dans ces représentations ne tardèrent pas à les faire supprimer. Toutefois, pendant longtemps, le peuple conserva l'habitude de chanter des cantiques en langue vulgaire, auxquels on donna le nom de *Noëls*, ainsi qu'aux airs sur lesquels ils étaient composés. Ces vieux airs naïfs, originaires pour la plupart de la Provence et de la Bourgogne, se transmettaient de génération en génération. Les organistes en jouent souvent encore à Noël, en disposant les registres de leur instrument de manière à imiter la musette. Les *Noëls bourguignons*, composés par La Monnoye à l'imitation des poésies patoises de ce nom, ont une certaine réputation ; mais leur factice naïveté n'est pas sans quelque malignité. — Par extension, on donnait autrefois le nom de *Noëls* à des couplets satiriques composés sur des airs de noëls. Ces chansons contenaient une revue quelquefois spirituelle, mais souvent cynique, des abus du temps et des personnes qui prêtaient à la satire.

NOEUD. s. m. [On ne pron. pas le D.] (lat. *nodus*). Enlacement de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fil, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. *N. simple, double. N. lâche, serré. N. coulant. Corde à nœuds. Alexandre coupa le n. gordien.* ‖ Ornement disposé en nœud de ruban, et qui sert à la parure des femmes. *Des nœuds de perle. Des nœuds de diamant. Un gros n. de rubis.* — *N. d'épée*, Rosette de ruban dont on orne la poignée d'une épée. ‖ Figur., La difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. *Voilà le n. de l'affaire. Trancher le n. de la question, de la difficulté.* — Dans les Pièces de théâtre, L'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique. *Le n. de cette pièce est mal formé.* ‖ Fig., au sens moral, Attachement, liaison entre deux personnes. *N. de parenté, d'alliance. Le n. indissoluble du mariage. Former un n., de nouveaux nœuds. Serrer, resserrer, rompre les nœuds de l'amitié.* ‖ * T. Physiol. *N. vital*, V. Encéphale. ‖ T. Bot. Protubérance plus ou moins saillante qui se forme à la surface extérieure d'un arbre ou d'un arbrisseau. *Le bois de cornouiller est plein de nœuds.* — Partie fort serrée et fort dure qui se trouve parfois dans l'intérieur de l'arbre. *Ce bois ne peut se fendre, il a trop de nœuds.* — Partie renflée et comme articulée que présente de distance en distance la tige des graminées et de quelques autres plantes. *La paille d'avoine a moins de nœuds que celle de froment. Il faut tailler la vigne au second, au troisième n.* ‖ Par anal., La jointure des doigts de la main. *Le n. du doigt du milieu.* Vulg., on dit encore *Le n. de la gorge*, La saillie que forme le larynx. — Se dit aussi Des os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. *On a coupé à ce cheval deux nœuds de la queue.* ‖ T. Chir. V. Nodus. ‖ T. Mar. V. Loch. ‖ En T. d'Astron., de Physiq., de Géogr., etc., on appelle *Nœud*, Le point où s'entre-croisent deux ou plusieurs lignes réelles ou idéales. *Les nœuds de la lune. Un n. de montagnes. Des nœuds de vibrations. Etc.*

Enc. — Les *Nœuds*, dont on fait continuellement usage, soit pour réunir des cordages entre eux, soit pour relier divers objets et consolider leur assemblage, sont plus ou moins compliqués, et leur composition varie à l'infini, selon le but qu'on se propose. Nous nous bornerons à donner ici le spécimen de quelques-uns de ceux dont l'usage est le plus général. Les nœuds les plus employés pour réunir deux cordes entre elles ou les deux extrémités d'une même corde, sont le *N. droit* (Fig. 1),

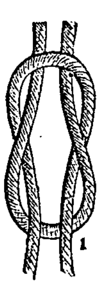
1

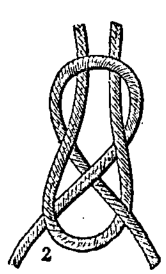
2

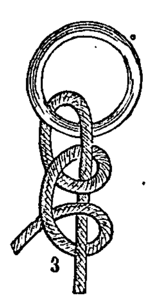
3

appelé aussi *N. plat* ou *N. marin*, et le *N. de tisserand* (Fig. 2) Le *N. de marine* (Fig. 3) sert généralement à fixer des corde à des organeaux ou à de gros anneaux. Quand on veut raccourcir une corde sans la couper, on se sert de divers nœuds, dont l'un (Fig. 4) porte le nom de *Chaîne du bas*. Les *Nœuds cou-*

lants (Fig. 5, 6 et 7) jouissent de la propriété de se serrer de plus en plus à mesure que l'on augmente l'effort sur le bout libre de la corde. On les emploie généralement pour amarrer ou

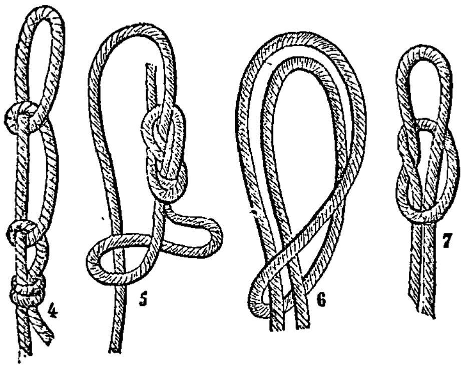

lier les fardeaux, prendre les oiseaux, etc. On les distingue en nœuds coulants *fixes*, *doubles*, *à chaînette*, etc.

NOIR, OIRE. adj. (lat. *niger*). Qui n'a aucune couleur; qui est complétement obscur. *Des cheveux noirs. Drap n. Robe noire. Du raisin n. N. comme jais, comme du charbon, comme la cheminée. Les hommes de la race noire.* || Poét., *L'onde noire*, Le Styx. *Il a passé l'onde noire*, Il est mort. || Se dit De certaines choses qui approchent de la couleur noire. *Du pain n. Des dents noires. Cette femme a la peau noire.* — Par exag., on dit De quelqu'un qui a été meurtri de coups, à cause des taches noirâtres que présente alors la peau. *Il a la peau toute noire, il est tout n. de coups.* — *Bêtes noires*, V. Bête. *Viandes noires*, V. Viande. *Blé n.*, V. Sarrasin. || Obscur. *La nuit est bien noire. Cachot n. Il y fait n. comme dans un four. Le temps est n. Cette nuée est bien noire.* — *Froid n.*, Froid qu'il fait quand le temps est fort couvert. || Sale, crasseux; se dit Du linge et de la peau. *Son linge est toujours n. Lavez vos mains, elles sont noires.* || Figur., Triste, morne, mélancolique. *Un esprit n. et rêveur. Une humeur noire. De noirs soucis. Des idées noires. Un n. pressentiment.* — *Il voit n., il voit tout n.*, Il est disposé à prendre les choses du côté fâcheux, il ne prévoit que des événements tristes et funestes. Adverb., on dit de même, *Il voit en n., il voit tout en n.* || Fig., se dit Des crimes, des mauvaises actions, et Des personnes qui les commettent. *Une action, une malice, une ingratitude noire. Une noire trahison. Un n. attentat. Il a l'âme noire. On m'a fait cet homme bien n. On me l'a dépeint bien n.* — *Rendre n.*, Diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, pour criminel. *On l'a rendu bien n. dans cette affaire.* || T. Phys. *Chambre noire*, V. Chambre. || T. Graveur. *Manière noire*, Voy. Gravure. = Noir. s. m. La couleur noire, ce qui est de couleur noire. *Le n. est l'absence de toutes les couleurs. Ce drap est d'un beau n., d'un vilain n. Ce satin est d'un n. de jais. Il y a autant de différence de l'un à l'autre que du blanc au n.* — Fig. et famil., *Passer du blanc au n.; Si vous lui dites blanc, il répondra n.*, V. Blanc. || Étoffe, vêtement qui est de couleur noire. *L'église était tendue de n. Il s'habille de n. Il est en n.* || Toute matière colorante propre à produire en nous la sensation du noir. *N. animal. N. de fumée. N. d'ivoire. N. d'impression.* Voy. Charbon, Couleur, Encre et Teinture. — Famil., *Mettre du n. sur du blanc*, V. Blanc. — Figur. et fam., *Faire du n., broyer du n.*, Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées sombres et mélancoliques. On dit de même, *S'enfoncer dans le n.* || *T. Peint. *Tirer, pousser au n.*, se dit D'un tableau dont le temps a fait noircir les ombres et les demi-teintes. *Les tableaux de ce maître poussent au n.* — *Les noirs d'un tableau, d'une estampe*, Les parties les plus foncées, les plus fortement ombrées.

NOIR. s. m. Homme de couleur noire, nègre, par opposition à Blanc. *Il y a aux Antilles beaucoup plus de noirs que de blancs.*

NOIRÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le noir, qui approche du noir. *Un teint n. Couleur n. Brun noirâtre.*

NOIRAUD, AUDE. adj. et s. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. *Il est tout n. Une grosse noiraude.* Fam

NOIRCEUR. s. f. Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir. *La n. de l'ébène, de l'encre. La n. des cheveux.* || Tache noire. *Il a les bras couverts de noirceurs* || *Fig., Humeur sombre, mélancolie. *J'ai quelquefois des rêveries d'une telle n., que la vie me devient à charge.* || Fig., Atrocité d'une action, d'un caractère. *La n. de son crime, de son ingratitude, de sa trahison, de son attentat. Il y a de la n. dans cette action. Vous ne connaissez pas toute la n. de son âme, toute sa n.* || Fig., Action, parole qui a pour but de nuire. *C'est une n. Il m'a fait cent noirceurs. Il a dit des noirceurs contre moi.*

NOIRCIR. v. a. Rendre noir. *N. une muraille. Le soleil lui a noirci le teint. Il se noircit la barbe. Le cachou noircit les dents.* — Figur. et fam., *N. du papier*, Écrire. || Fig., au sens moral, Diffamer, Faire passer pour méchant, pour infâme. *N. la réputation de quelqu'un. Cette accusation l'a tellement noirci qu'il n'en sera jamais bien lavé.* — *N. l'esprit*, Y faire naître des pensées tristes et sombres. *Cette lecture m'a noirci l'esprit.* = Noircir. v. n. Devenir noir. *Ses cheveux ont noirci. Le teint noircit au soleil. Les raisins commencent à n. Ce bois noircit au lieu de brûler. Cette peinture noircit.* = se Noircir. v. pron. Devenir noir. *Cet objet s'est noirci à la fumée.* || *Le temps se noircit, le ciel se noircit*, Il devient sombre et obscur par l'effet des nuages. || Fig., Se rendre odieux, infâme. *Il s'est noirci par ses méchancetés. Voudrait-il se n. d'un tel crime?* = Noirci, ie. part. = Syn. Voy. Dénigrer.

NOIRCISSURE. s. f. Tache de noir. *D'où vous vient cette noircissure?*

NOIRE. s. f. T. Mus. Voy. Notation.

NOISE. s. f. (latin. *noxia*). Querelle, dispute. *Chercher n. à quelqu'un. Exciter, commencer, apaiser la n. Ils ont eu n. ensemble pour une bagatelle. C'est lui qui est cause de la n.* Fam.

NOISETIER. s. m. T. Bot. Voy. Corylacées.

NOISETTE. s. f. T. Bot. Fruit du noisetier. — Fig. et fam., *Donner des noisettes à ceux qui n'ont pas de dents*, Donner à quelqu'un des choses dont il n'est plus en état de se servir. || *Couleur de n.*, ou *Couleur n.*, Gris roussâtre qui approche de la couleur de la noisette. *Un drap noisette.*

NOIX. s. f. (lat. *nux*). T. Bot. Voy. Fruit. || Dans le langage ordinaire, Le fruit du noyer commun. || T. Boucher. Rotule, os qu'on trouve sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. — *N. de veau*, Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau proche la jointure des deux os. *N. de gigot*, Partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton. || T. Arqueb. Voy. Fusil et Arbalète. || T. Mécan. Se dit quelquefois de la partie renflée de certains axes, comme la partie cannelée de l'axe d'un moulin à café ou à poivre, etc., qui sert à broyer les grains, la partie du cabestan où se trouvent les mortaises pour recevoir les barres, etc.

Enc. — Dans le langage vulgaire, on donne le nom de *Noix* à un grand nombre de fruits qui n'ont qu'une ressemblance souvent fort éloignée avec la noix proprement dite. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-uns. *N. d'Acajou*, V. Anacardiacées. — *N. d'Arec*, V. Palmiers. — *N. du Bancoulier*, V. Euphorbiacées. — *N. de ben*, V. Moringacées. — *N. de Bengale*, le Myrobalan citrin, V. Combrétacées. — *N. de coco*, V. Palmiers. — *N. d'eau*, V. Haloragées. — *N. de galle*, V. Galle. — *N. de girofle* ou *de Madagascar*, le fruit du Ravenala, V. Musacées. — *N. isagur*, le fruit de l'Ignatia amara, V. Loganiacées. — *N. de marais*, V. Anacardiacées. — *N. médicinale*, le fruit du Randia dumetorum, V. Cinchonacées. — *N. des Moluques*, syn. de N. vomique. — *N. muscade*, V. Myristicées. — *N. de pistache*, V. Anacardiacées — *N. purgative*, V. Euphorbiacées. — *N. de terre*, le fruit de l'Arachis hypogæa, V. Légumineuses. — *N. de Singhara*, V. Haloragées. — *N. vomique*, V. Loganiacées.

*** NOLANACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales, régulières et symétriques, avec 5 étamines, à stigmate nu, et à fruit composé de 5 carpelles ou d'un multiple de 5. — *Caractères botan.* : Plantes herbacées ou suffrutescentes, couchées ou dressées. Feuilles alternes, sans stipules. Fleurs ordinairement grandes. Calice 5-partit, persistant, à préfloraison valvaire. Corolle monopétale, ordinairement infundibuliforme, et à préfloraison plissée. Étamines 5, égales, insérées dans le tube, alternant avec les segments de la corolle; anthères oblongues, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Pistil composé de plusieurs carpelles, tantôt distincts, tantôt soudés en partie, de manière à former plusieurs rangées, avec un style unique qui est placé sur un disque charnu; stigmate légèrement capité. Fruit enfermé dans le calice, et construit comme le pistil; péricarpe ligneux, souvent un peu charnu; graines ascendantes, solitaires; embryon recourbé avec des cotylédons droits ou repliés, situé au milieu d'un albumen peu abondant; radicule voisine du hile. [Fig. 1. *Alona cœlestis*; 2. Pistil; 3. Le même, coupé transversalement. — 4. Coupe d'une graine de *Nolana prostratra*. — 5. Partie du fruit de l'*Aplocarya divaricata*.

Cette famille se compose de 6 genres et de 35 espèces, qui toutes sont indigènes de l'Amérique du Sud, et surtout du Chili. Leurs propriétés sont inconnues. On cultive dans nos jardins,

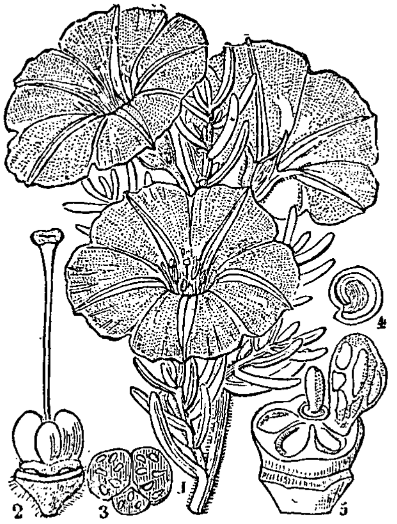

comme plante d'ornement, la *Nolane étalée* (*Nolana prostrata*), qui porte de belles fleurs bleues.

NOLI ME TANGERE. s. m. [On pron. *mé tangéré.*] Expression latine qui signifie, *Ne me touchez pas.* Nom vulg. donné à Certaines plantes dont le fruit, quand il est mûr, lance au loin ses graines, lorsqu'on vient à le toucher, comme la Balsamine; et à Certains ulcères que les applications topiques, au lieu de guérir, ne font qu'irriter.

NOLIS. s. m. (gr. ναῦλος). Syn. de *Fret.*

NOLISER. v. a. T. Mar. Affréter. Ne se dit que dans la Méditerranée. = Nolisé, ée. part.

NOLISSEMENT. s. m. Voy. Affrètement.

NOM. s. m. (lat. *nomen*). Le mot dont on se sert pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. *N. propre. N. de baptême. N. de famille. N. patronymique. N. de terre, de seigneurie. N. connu, inconnu, obscur, illustre. Avoir un beau n. Imposer un n. Donner son n. Signaler, illustrer, dégrader son n. Immortaliser son n. Quitter, déguiser son n. Changer de n. Usurper, emprunter un n. Est-ce là votre n.? Je ne le connais que de n. Il a fait cet achat sous son n., sous un nom supposé, sous un faux n. Quel est le n. de cette montagne, de cette rivière, de cette plante, de cet animal? Sur ces ruines s'élevait une ville dont le n. était célèbre dans tout l'Orient. Son n. figure souvent dans l'histoire.* — Fig., *Son n. sera béni dans tous les siècles. Son n. est resté gravé dans nos cœurs.* — Prov., *Je ne lui ai jamais dit pis que son n.*, Je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant. *On ne saurait lui dire pis que son n.*, Son nom est si décrié que c'est la plus grande injure qu'on puisse lui faire. *C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son n.*, C'est un homme qui s'offense aisément. *Nommer les choses par leur n.*, Donner, sans aucun ménagement, aux choses et aux personnes, les noms qu'elles méritent; ou Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. || *N. de guerre*, Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service. Par allus. à cet usage, *N. de guerre* se dit aujourd'hui d'un Nom supposé que l'on prend quand on ne veut pas être connu sous son nom véritable, ou d'un Sobriquet sous lequel une personne est connue. *Beaucoup d'acteurs prennent des noms de guerre. C'est son n. de guerre.* — *N. de religion*, Nom que les religieux et les religieuses prennent en entrant au couvent. *Elle avait pris pour n. de religion Marie du Calvaire.* — *N. social*, Voy. Société. || Réputation. *Se faire, s'acquérir un grand n. dans les lettres, dans les sciences, dans l'art de la guerre. Il a rempli toute la terre de son n. Le nom de ce législateur efface tous les autres noms. Ne laisser aucun n. Laisser un n. exécré.* — *La gloire de son n.*, Sa gloire, sa renommée. *Il a porté en tous lieux la gloire de son n.* — *C'est un homme sans n.*, Sans réputation, sans considération, sans crédit. || Naissance, noblesse. *Il n'est pas riche, il n'a pour* *lui que son n. C'est un homme d'un beau, d'un grand n.* — On dit encore D'une famille dont le nom va disparaître faute d'héritiers mâles, *C'est un n. qui s'éteint.* || Épithète, qualification morale. *Ce roi a mérité le n. de grand. Il est indigne du n. d'ami. — Le n. chrétien, le n. romain, etc.,* se dit De tout ce qui porte la qualification de chrétien, etc. *Ce calife fut un ennemi acharné du n. chrétien. Le n. romain était exécré dans la Judée. — Le n. de père, d'époux, etc.,* Le titre, la qualité de père, d'époux. *Il avilit le n. d'époux en se prêtant aux déréglements de sa femme.* || T. Gramm. Voy. ci-après. || T. Prat. Qualité en vertu de laquelle on agit ou l'on prétend à quelque chose. *Il agit au n. et comme tuteur de ses enfants. Céder ses droits, noms, raisons et actions,* Transporter à quelqu'un les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose. — *Répondre d'une chose en son propre et privé n.,* En être personnellement responsable. *Être attaqué, poursuivi en son propre et privé n.,* Être attaqué directement et personnellement. = Au nom de. loc. prép. De la part de. *Il est allé emprunter de l'argent au n. de son maître.* On dit de même, *En mon n., en son n., etc.* || En considération de. *Je vous demande cela au n. de Dieu, au n. de notre ancienne amitié, au n. de tout ce que vous avez de plus cher.* = De nom. loc. adv. Se dit par oppos. à Réellement, de fait. *Il n'était roi que de nom.*

Syn. — *Renom, Renommée.* — *Nom* signifie ce qui fait connaître. Le *renom* est le *nom* répété, répandu ; il emporte donc un plus grand *nom*, une plus grande réputation. La *renommée* est un *nom* partout connu ; c'est le *renom* avec plus d'éclat et de durée. Le *nom vous tire de l'obscurité*; le *renom* vous donne de l'éclat ; la *renommée* vous couronne de toute sa gloire. En deux mots, ce que le *nom* commence, le *renom* l'avance, la *renommée* le consomme.

Enc. — Histoire. — I. Dans les premiers âges du monde, l'usage des noms de famille était inconnu. Chaque individu portait un seul nom, presque toujours significatif, et on le distinguait de ses homonymes en ajoutant à son nom l'expression *fils d'un tel*. C'est ainsi que se nommaient les Patriarches, les Juges et même les Rois, chez les Hébreux. Le premier nom de famille que l'on trouve chez ce peuple est celui des *Macchabées* (IIe siècle avant J.-C.). L'histoire des divers peuples orientaux, tels que les Perses, les Assyriens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Égyptiens, etc., n'offre la trace d'aucun nom de famille. On y rencontre quelquefois, il est vrai, des noms de races et de dynasties, dérivés de l'auteur vrai ou supposé de la race, comme *Achéménides*, *Atyades*, *Mermnades*, *Séleucides*, *Lagides*, etc.; mais ces mots ne s'employaient que comme surnoms, et lorsqu'il était nécessaire d'y recourir pour empêcher quelque confusion de personne.

II. *Les Grecs n'avaient aussi qu'un seul nom. C'était le père* qui choisissait les noms de ses enfants, et il avait la faculté de les changer à son gré. Néanmoins il était d'usage de donner au fils aîné le nom de son grand-père paternel, et au second celui de son grand-père maternel. Quelquefois le fils recevait tout simplement le nom de son père, comme on le voit par l'exemple des orateurs Démosthène et Démade, ou bien un nom dérivé de celui du père. C'est ainsi que *Nausinicus* appela son fils *Nausiphilus*, et que *Callicrate* nomma le sien *Callistrate*. Ce dernier procédé était également adopté pour nommer deux frères. Ainsi, dans un discours de Lysias, on voit deux frères nommés *Diodotus* et *Diogiton*. Enfin, dans quelques circonstances, le nom du fils était un véritable nom patronymique, c.-à-d. formé de celui du père : tel était celui de *Phocion*, fils de *Phocus*. — C'était, suivant les uns, le 10e jour après la naissance, et selon les autres, le 7e ou même le 5e, que les Grecs imposaient un nom à leurs enfants. Quoi qu'il en soit, c'était très-certainement au 10e jour que se célébrait la fête de famille en l'honneur du nouveau-né : elle consistait en un sacrifice accompagné d'un repas auquel on invitait les parents et les amis de la famille.

L'usage où étaient les Grecs de ne porter chacun qu'un seul nom obligeait de varier les noms à l'infini. Malgré cela, il était impossible qu'il n'y eût jamais de double emploi. En conséquence, pour atténuer cet inconvénient, on ajoutait au nom propre quelque désignation accessoire. Le plus souvent c'était le nom du père (Ἀλκιβιάδης ὁ Κλεινίου, Alcibiade, fils de Clinias); d'autres fois c'était une épithète rappelant le lieu de la naissance (Ἡρόδοτος Ἁλικαρνασσεύς, Hérodote d'Halicarnasse). Dans quelques cas, cette épithète indiquait la profession, les occupations habituelles de la personne, ou encore l'école philosophique à laquelle elle appartenait. Dans les relations ordinaires de la vie, les Grecs avaient également recours à un autre moyen d'éviter la confusion : c'était l'emploi de sobriquets qui se rapportaient en général à quelque particularité, à quelque défaut physique et intellectuel. Démosthène, par exemple, ayant été, dans son enfance, surnommé βάταλος, le bègue, ce sobriquet lui demeura toute la vie.

On trouve fréquemment, chez les Grecs, des noms de races et de familles, tels que *Héraclides*, *Pisistratides*, *Alcméonides*, *Scopades*, *Branchides*, *Eumolpides*, etc.; mais ils ne servaient pas à dénommer les individus qui appartenaient à ces familles : ils ne s'employaient que lorsqu'il s'agissait de rappeler leur filiation et surtout leur origine.

III. Parmi les écrivains anciens qui se sont occupés de cette question, les uns, tels que Varron et Appien, affirment qu'à l'origine les *Romains* ne portaient qu'un seul nom, tandis que les autres soutiennent l'opinion contraire. Pour résoudre ce problème historique, il est indispensable de considérer séparément les trois éléments, Sabin, Latin et Étrusque, qui ont formé le peuple romain. On voit alors que Varron et ses adversaires ont tort ou raison, suivant que leurs assertions s'appliquent à l'un ou à l'autre de ces éléments. — Ainsi que le rapporte Valère Maxime, les Sabins eurent toujours deux noms : l'un (*prænomen*) désignant l'individu, comme *Albus*, *Appius*, *Caius*, *Pompus*, *Titus*, etc.; l'autre (*nomen*) indiquant la race, la maison (*gens*) à laquelle l'individu appartenait : celui-ci se terminait ordinairement en *ius* ou *eius*, comme *Claudius*, *Pompilius*, *Tatius*, etc. Un trait particulier à ce peuple, c'est que, quelquefois, au lieu d'un prénom et d'un nom de race, de maison (*nomen gentilitium*), on trouve deux noms de cette dernière sorte joints ensemble, et désignant, l'un la famille de la mère, et l'autre celle du père. Tel était le cas de ce *Minius Cerrinius*, mentionné par Tite-Live, dont la mère s'appelait *Paculla Minia*, et le père *Cerrinius*. Les noms sabins *Attius Navius*, *Minatius Magius*, *Marius Egnatius*, *Herius Asinius*, *Statius Gellius*, *Oflius Calavius*, etc., appartiennent évidemment à la même catégorie. Les femmes sabines portaient également deux noms, comme *Paculla Minia*, *Vestia Oppia*, *Faucula Cluvia*; mais il est impossible de dire si les noms terminés en *ia* sont toujours des *nomina gentilitia*, et si, lorsque tous les deux ont cette terminaison, l'un indique la *gens* du père de la femme et l'autre celle du mari. Outre les deux noms (*prænomen* et *nomen gentilitium*) dont il vient d'être parlé, les Sabins en avaient quelquefois un troisième, *cognomen*, qui paraît avoir servi à distinguer les diverses familles d'une même *gens*; mais lorsqu'il y a un surnom (*cognomen*), le prénom est généralement supprimé. Exemples : *Herennius Bassus*, *Calavius Perolla*, *Vettius Cato*, *Popædius Silo*, *Papius Mutilus*, etc. — Les Latins ne paraissent avoir eu, dans les premiers temps, qu'un seul nom, comme le prouvent les exemples cités par Varron, *Romulus*, *Remus*, *Faustulus*, auxquels on peut ajouter les noms des rois *Ascanius*, *Latinus*, *Amulius*, *Procas*, *Numitor*, etc. Cependant, même à une époque très-reculée, on trouve des Latins désignés par deux noms, tels que *Geminus Metius*, *Vitruvius Vaccus*, *Metius Suffetius*, *Turnus Herdonius*, etc. Mais ces noms semblent avoir été deux *nomina gentilitia*, ou un *nomen gentilitium* suivi d'un *cognomen*, et rien ne prouve que les Latins aient eu des prénoms comme les Sabins et plus tard les Romains. — Chez les historiens romains, les Étrusques ne portent jamais qu'un seul nom, comme *Porsenna*, *Perpenna*, *Spurinna*, ce qui confirme en apparence l'opinion de Varron ; mais, sur beaucoup d'urnes trouvées dans les tombeaux de ce peuple, les noms ainsi terminés en *na* sont précédés d'un prénom. Ottf. Müller suppose que les noms étrusques en *na* sont des surnoms ; mais Niebuhr pense, et cette opinion paraît plus vraisemblable, que ces noms en *na* correspondent aux noms en *ius* des Sabins et des Romains, et par conséquent sont de véritables *nomina gentilitia*. — De la comparaison entre les trois éléments qui ont formé la société romaine, il résulte évidemment que lorsque ces éléments se furent fondus ensemble, les Romains suivirent surtout l'usage des Sabins, et peut-être aussi celui des Latins.

A Rome, dans le principe, tout citoyen appartenait à une race (*gens*) et en tirait son nom (*nomen* ou *nomen gentilitium*). Ce nom se terminait généralement en *ius* ou *eius*, désignation qui plus tard se changea souvent en *æus*, comme *Annius*, *Anneius* et *Annæus*, *Appuleius*, et *Appulæus*. Quand le *nomen gentilitium* se terminait en *ilius* ou *elius*, il pouvait aussi se transformer en *illus* et *ellus*, comme *Opilius*, *Opillus*; *Hostilius*, *Hostillus*; *Quintilius*, *Quintillus*; *Ofelius* et *Ofellus*. Chez les Romains, le *nomen gentilitium* était toujours précédé d'un autre nom, appelé pour cela *prénom* (*prænomen*), et qui appartenait en propre à l'individu ; tel que *Caius*, *Lucius*, *Marcus*, *Sextus*, etc. Dans les premiers temps, les enfants ne recevaient un prénom, suivant les uns, qu'à l'âge de la puberté, c.-à-d. à 14 ans, et, suivant les autres, à 17, lorsqu'ils prenaient la toge virile. Mais, plus tard, on adopta l'usage de donner le prénom aux enfants le neuvième jour après la naissance pour les garçons, et le huitième pour les filles (v. Lustral). Ordinairement l'enfant recevait le prénom de son père, d'autres fois celui de son grand-père ou de son bisaïeul ; aussi rencontre-t-on souvent des inscriptions comme celles-ci : *M. Tullius, M. F.*, c.-à-d. Marcus Tullius, Marci filius, ou *C. Octavius*, C. F., C. N., C. P., c.-à-d. Caius Octavius, Caii filius, Caii nepos, Caii pronepos. Cependant cet usage n'avait rien d'obligatoire, et l'on y dérogeait fréquemment. Suivant Varron, il y avait environ trente prénoms, tandis que les *nomina gentilitia* étaient innombrables. Sur ces trente prénoms, dix-huit étaient d'un usage beaucoup plus général, et, dans les monuments les plus anciens, comme inscriptions et monnaies, on les trouve constamment écrits en abréviations invariables : *Aulus* (A.), *Decimus* (D.), *Gaius* ou *Caius* (C.), *Gnæus* ou *Cnæus* (GN.), *Kæso* (K.), *Lucius* (L.), *Manius* (MI.), *Marcus* (M.), *Publius* (P.), *Quintus* (Q.), *Servius* (SER.). *Sextus* (SX., plus tard SEX.), *Spurius* (S., plus tard SP.), *Tiberius* (TI.), *Titus* (T.), *Appius* (AP.), *Mamercus* (MAM.) et *Numerius* (N.). Ces trois derniers appartenaient plus particulièrement à quelques familles patriciennes. Tout citoyen, comme nous l'avons vu, avait un nom et un prénom, lesquels suffisaient, en général, pour le distinguer ; mais c'est le pronom qui lui donnait, pour ainsi dire, son état civil (*caput*). Quant aux femmes, comme elles étaient légalement placées dans une situation tout à fait subordonnée, on se contentait de les appeler de leur *nomen gentilitium* sous une forme féminine, comme *Cornelia Livia*, *Tullia*, *Sempronia*, etc. Lorsqu'il y avait deux sœurs, on surnommait l'aînée *major* et la seconde *minor*. Cependant, dans les derniers temps, les femmes mariées eurent quelquefois un prénom, qu'elles prenaient en se mariant, et qui était la forme féminine de celui de leur mari, comme *Caia*, *Lucia*, *Publia*, etc. Enfin, lorsque Macrobe dit que les filles recevaient leur prénom le huitième jour après leur naissance, il parle des usages d'une époque relativement très-moderne. Les vestales, quand elles quittaient la maison paternelle pour le temple de la déesse, recevaient un prénom comme les femmes qui se mariaient. Exemples : *Caia Tarratia*, *Caia Suffetia*, etc.

Tout citoyen romain, outre qu'il était membre d'une race (*gens*), faisait encore partie d'une famille (*familia*), dérivée elle-même de la *gens*. A ce dernier titre, il pouvait avoir un troisième nom appelé *cognomen*, c.-à-d. surnom. Les Romains tiraient ordinairement leurs surnoms de quelque particularité physique ou intellectuelle, ou de quelque événement remarquable arrivé au personnage qui était considéré comme la souche de la famille. Tels sont les surnoms suivants : *Asper*, *Imperiosus*, *Magnus*, *Maximus*, *Publicola*, *Brutus*, *Cato*, *Cicero*, *Scipio*, *Torquatus*, etc. Le plus souvent ces surnoms se transmettaient à tous les membres de la famille ; d'autres fois, au contraire, ils périssaient avec ceux auxquels ils avaient été appliqués. Beaucoup de Romains avaient encore un second surnom (*secundum cognomen* ou *agnomen*), qui leur était donné comme distinction honorifique et en commémoration d'un grand fait accompli. A cette catégorie appartiennent les noms de *Macedonicus*, *Africanus*, *Asiaticus*, *Numantianus*, *Cretensis*, etc. Tantôt cette espèce de surnom était conféré à un général par un autre général ; tantôt c'était par l'armée elle-même ou par le peuple assemblé en comices. Quelquefois même on se le donnait de sa propre autorité, comme fit, par ex., L. Cornelius Scipio, qui s'intitula lui-même *Asiaticus*. Il arrivait encore qu'un individu ajoutait à ses différents noms une appellation tirée du nom de sa mère. *M. Porcius Cato Salonianus* ou *Saloninus* en est un exemple. Enfin, quelques-uns faisaient suivre leurs noms du nom de la tribu à laquelle ils appartenaient, mais en le mettant à l'ablatif : *Q. Verres Romilia*, *C. Claudius Pelatina*, *Ser. Sulpicius Lemonia*. On trouve aussi, mais rarement, des exemples de femmes qui avaient un surnom, lequel était tiré tantôt de quelque qualité personnelle, comme *Rufa* et *Pusilla*; tantôt du *nomen gentilitium* du mari, comme *Junia Claudilla*, *Ennia Nævia*, etc., ou de son surnom, comme *Cæcilia Metella*.

Les quatre noms qui précèdent se plaçaient dans un ordre régulier et invariable : d'abord le *prænomen*, puis successivement le *nomen*, le *cognomen* et l'*agnomen*. — De ces divers noms, l'*agnomen* était relativement assez peu employé ; mais les trois premiers étaient d'un usage général. Cependant beaucoup de plébéiens ne possédaient que le nom et le prénom, comme *C. Marius*, *Q. Sertorius*, *Cn. Pompeius*, etc. Plus tard, il est vrai, quand l'aristocratie plébéienne fut pleinement établie, le *cognomen* fut regardé comme indispensable à celui qui prétendait appartenir à une ancienne famille. Mais celui qui usurpait un *nomen gentilitium* ou un *cognomen* auquel il n'avait pas droit, était réputé coupable de faux. — Dans la vie ordinaire, surtout dans les relations entre parents et entre amis, on employait seulement le prénom ou le surnom, comme on le voit par les lettres familières de Cicéron : chacun, en effet, pouvait aisément suppléer le *nomen gentilitium* sous-entendu. Ainsi, par ex., Caius Julius Cæsar était communément appelé, tantôt *Caius*, tantôt *Caius Cæsar*, ou même *Caius Julius*, mais jamais *Julius Cæsar*. Ce dernier usage, où l'on voit le *nomen* suivi du *cognomen*, ne s'introduisit que dans les temps qui précédèrent immédiatement l'empire et dura pendant tout ce dernier. Exemples : *Albius Tibullus*, *Cornelius Nepos*, *Menenius Agrippa*, etc. Une autre mode commença vers la même époque : ce fut de se servir uniquement du surnom, toutes les fois que le personnage était assez connu pour qu'il ne pût pas y avoir équivoque. Ainsi, on disait simplement *Cæsar*, *Carbo*, *Cæpio*, *Verres*, *Cato*, *Cicero*, *Sulla*, etc. Enfin, sous Auguste et Tibère, il devint très-commun, au moins dans la vie ordinaire, d'intervertir l'ordre respectif adopté anciennement pour le nom et le surnom; comme *Drusus Claudius*, *Silvanus Plautius*, etc., au lieu de Claudius Drusus et de Plautius Silvanus.

Lorsqu'on passait par adoption d'une famille dans une autre, on prenait le prénom, le nom et le surnom de son père adoptif, et l'on y ajoutait le nom de sa première famille, en donnant à celui-ci la terminaison *anus*. Ainsi, C. Octavius, ayant été adopté par son oncle C. Julius Cæsar, s'appela *C. Julius Cæsar Octavianus*, et L. Æmilius Paullus, après son adoption par P. Cornelius Scipio, reçut le nom de *P. Cornelius Scipio Æmilianus*. Deux familles seulement, la famille Antonia et la famille Flaminia, ne suivaient pas la règle ordinaire en ce qui concerne la terminaison *anus*; elles la changeaient en *inus* : *Antoninus*, *Flamininus*. Quelquefois aussi l'adopté gardait le surnom de sa première famille, mais cela n'avait lieu que lorsque ce surnom était entouré d'une grande illustration ; alors il l'ajoutait aux noms conférés par l'adoption, soit sans altération, comme *Q. Servilius Cæpio Brutus*, soit avec une nouvelle désinence, comme on le voit par l'exemple de Claudius Marcellus, qui, adopté par Cornelius Lentulus, fut appelé *Cornelius Lentulus Marcellinus*. Sous l'empire, le citoyen qui passait par adoption dans une autre *gens*, ajoutait quelquefois son *nomen gentilitium* à celui de son père adoptif. Nous citerons comme exemples, *C. Plinius Cæcilius Secundus*, et *L. Ælius Aurelius Commodus*. Enfin, lorsque le gouvernement romain en vint à accorder le droit de cité aux habitants d'une ville ou d'une province tout entière, ceux qui obtenaient cette faveur prenaient le prénom et le nom du personnage qui la leur avait fait obtenir, ou ceux de l'empereur lui-même. *Cependant après l'époque de Caracalla, tous les* hommes libres étant devenus citoyens romains, et le souvenir des liens de race étant graduellement tombé en oubli, chacun put s'appeler comme il l'entendait, et changer son nom s'il en était mécontent. Il résulta de là que les anciens noms romains disparurent avec une rapidité incroyable.

IV. Dans les temps anciens, les peuples de la Gaule et de la Germanie *se servaient, pour distinguer les hommes et les agrégations* d'hommes, de mots caractéristiques qui exprimaient le rang, le caractère, les vices et les défauts de ceux auxquels ils étaient appliqués. C'est le système qui paraît avoir été employé chez tous les peuples primitifs, et que l'on a trouvé en pleine vigueur chez les tribus sauvages du nouveau monde. Ainsi, un chef gaulois se nommait l'Ouragan, un autre l'Épervier, etc. Du reste, l'histoire et la numismatique ne nous ont transmis qu'un très-petit nombre de noms gaulois, et ceux sous lesquels nous désignons nos premiers aïeux sont généralement d'origine romaine, ce qu'il est facile de reconnaître à leur composition et à leur désinence. Nous savons cependant que *Gatts*, dont le auteurs latins ont fait *Galli*, signifiait *blancs*, à cause de la blancheur de la peau des hommes qui s'appelaient ainsi. Nous savons encore que les mots *Brenn* et *Vergobret*, en latin *Brennus* et *Vergobretus*, que l'on a pris longtemps pour des noms propres, étaient de simples appellations génériques, désignant, la première un *chef de guerre*, la seconde un *homme pour le jugement*. Les choses se passaient de la même manière de l'autre côté du Rhin. Le mot *Frank*, d'où l'on a fait successivement *Franci* et *Français*, voulait dire les intrépides ; *Buhr-gunds*, d'où *Burgundi* et *Bourguignons*, signifiait les hommes de guerre confédérés, ou, suivant quelques antiquaires, hommes habitant les cent bourgs, etc. Quant aux noms de personnes, *Hlodio* voulait dire célèbre; *Hlodowig* ou *Klodowig*, célèbre guerrier; *Merowig*, éminent guerrier; *Hilderik*, fort ou brave au combat; *Theoderik*, brave ou puissant parmi le peuple; *Hlother*, célèbre et éminent; *Dagobert*, brillant comme le jour; *Rodbert*, brillant par la parole ; *Fulbert*, plein de gloire; *Karl*, robuste ; *Ode*, riche ou heureux ; *Hug*, intelligent, etc. Après leur établissement dans la Gaule, les Francs conservèrent d'abord avec soin les noms qu'ils avaient apportés de la Germanie; mais à la suite de leur conversion au christianisme, la coutume s'introduisit peu à peu de prendre le nom du patron sous lequel on avait été placé au baptême. Cet usage était déjà général à la fin de la seconde race ; mais il s'ensuivit bientôt un chaos inextricable, car il arriva nécessairement qu'un grand nombre de personnes se trouvèrent porter le même nom. Alors, pour diminuer la confusion, on imagina de faire suivre le nom de chaque individu de celui de son père et de sa mère : *Jean, fils de Pierre et de Marguerite*, etc. Cependant ce procédé ne faisait que diminuer un peu la confusion, et, d'autre part, il avait le défaut d'allonger beaucoup les noms. En conséquence on ne tarda pas à l'abandonner, et, pour le remplacer, on créa les noms de famille héréditaires. L'emploi de ces noms commença, pour les rois, du temps de Pepin le Bref ; mais, pour les particuliers, l'usage ne s'en répandit que dans les dernières années du X^e siècle, et il ne devint général que deux cents ans plus tard, sous le règne de saint Louis. Les noms propres français se sont formés de différentes manières, suivant la condition sociale des premiers qui les ont portés. Quelques nobles se contentèrent de prendre leur prénom pour nom de famille ; mais, en général, les personnes de cette classe ajoutèrent à leur prénom le nom de leur fief ou de leur principal manoir, et l'on eut ainsi des noms composés comme ceux-ci : *Simon de Montfort, Jacques de Bourbon, Raymond de Saint-Gilles, Godefroy de Bouillon, Jean d'Armagnac*, etc. Quant aux surnoms, tels que *Sans-Terre, Sans-Avoir, Taillefer*, etc., que l'on rencontre dans l'histoire d'un petit nombre de familles nobles, ils étaient presque toujours personnels, et disparaissaient avec ceux qui les portaient. Les non nobles n'ayant ni fiefs ni domaines dont ils pussent se nommer, s'y prirent d'une autre manière pour former leurs noms; ils joignirent à leurs prénoms des mots caractéristiques qui devinrent peu à peu des appellations de famille. Ces nouveaux noms furent tirés de la profession : *Fabre, Lefèvre, Charpentier, Charron, Carrier, Cordier, Foulon, Meunier, Molinier, Tisserand, Tisseur, Texier*, etc.; de quelque caractère physique ou moral, *Leroux, Blanc, Blanchard, Legris, Leborgne, Petit, Gros, Camus, Lenain, Lebeau, Ledoux, Rétif*, etc.; de l'âge, *Lejeune, Vieillard, Vieillot*, etc.; du pays d'origine : *Lorrain, Picard, Breton, Lallemand, Dumaine, Lenormand*, etc.; d'une habitude, *Legoulu, Boivin, Boileau, Lehurleur*, etc.; d'une partie du costume, *Bonnety, Soulier, Manteau, Chapeau, Bonnet, Pélisson, Cotelle*, etc.; d'une charge ou d'un emploi, *Labbé, Leclerc, Clairaut, Chapelain, Prieur, Sergent, Archer, Capitaine, Prévôt, Bailly, Clavier*, etc.; du lieu d'habitation ou de quelque circonstance de localité, *Chastel, Grandmaison, Cazes, Dumanoir, Dumas, Montagne, Dumont, Dupuy, Delpech, Coste, Lahitte, Dubosquet, Dubois, Boissonnade, Lafontaine, Beauvallon, Dumoulin, Dupont*, etc. On emprunta encore des noms d'animaux et de végétaux : *Lelièvre, Bichat, Mouton, Lebœuf, Agasse, Lacaille, Corneille, Poisson, Goujon, Papillon; Persil, Olivier, Prunelle, Pommier, Périer, Rameau, Froment*, etc. D'autres noms furent tirés de prénoms plus ou moins altérés; à cette catégorie appartiennent: *Huart, Huot, Hugon*, qui viennent de Hugues; *Perrin, Perron, Perrotin*, qui dérivent de Pierre; *Jacquot, Jacquemont, Jacquemin*, qui sont des modifications de Jacques. A tous ces noms s'en joignirent une multitude d'autres que les circonstances firent naître, et dont il serait très-difficile de trouver l'origine.

V. La perpétuité et l'invariabilité des noms de famille intéressent l'ordre public, car ils sont le moyen le plus sûr pour déterminer la filiation et l'état civil des individus. En France, avant la révolution, nul ne pouvait changer de nom sans l'agrément du roi, qui délivrait à cet effet des lettres patentes appelées *Lettres de commutation de nom*. Aujourd'hui la matière est régie par la loi du 11 germinal an XI (1^{er} avril 1803) et le décret du 8 janv. 1859, qui s'appliquent aux prénoms aussi bien qu'aux *noms patronymiques*. Les *noms en usage* dans les calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne peuvent seuls être reçus comme prénoms, et l'on ne peut changer ou modifier les prénoms donnés par l'acte de naissance qu'en vertu d'un jugement du tribunal civil. Quant à tout changement qui porte sur le nom patronymique (la simple addition d'un nom nouveau à l'ancien est considérée comme un changement), il faut qu'il soit autorisé par un décret du chef de l'État rendu sous la forme des règlements d'administration publique. Celui qui veut changer de nom est tenu de l'annoncer une fois dans le *Moniteur* et dans les journaux désignés pour l'insertion des annonces judiciaires de l'arrondissement où il réside et de celui où il est né. Cette insertion effectuée, il adresse au Ministre de la justice une demande motivée qu'il accompagne de son acte de naissance, de celui de la personne dont il veut prendre le nom, du consentement ou, si elle est morte, de l'acte de décès de cette dernière, et d'un exemplaire de chacun des journaux où l'annonce a été faite. Après une instruction préalable, la demande est soumise à l'examen du Conseil d'État, et, de plus, si la modification sollicitée a le caractère d'une qualification nobiliaire, au Conseil du sceau des titres, et enfin renvoyée au Ministre de la justice, qui prononce définitivement. Si elle est accueillie, elle devient l'objet d'un décret qui est inséré au *Bulletin des lois;* mais ce n'est qu'après une année révolue, à compter du jour de cette insertion, que l'impétrant peut demander au tribunal un jugement qui ordonne de porter sur les registres de l'état civil, les modifications autorisées par le décret. L'objet de ce délai est de donner à toute personne qui croit y avoir droit, la faculté de se pourvoir devant le Conseil d'État pour demander la révocation du décret. Tout changement ou modification de nom faite sans autorisation est passible des peines portées par la loi du 28 mai 1858, c.-à-d. d'une amende de 500 à 10,000 francs.

GRAMMAIRE. — Le *Nom* ou le *Substantif* est un mot qui, sans avoir besoin d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être, ou réel, comme le *soleil*, la *terre*, ou abstrait, comme la *blancheur*, l'*abondance*. On divise les substantifs en *noms propres* et en *noms communs*. Le *N. propre* est celui qui ne convient qu'à un individu ou à quelques individus de la même espèce. Les mots *Louis, Jules, Cicéron, Voltaire, Paris, Seine, France*, etc., appartiennent à cette catégorie. Il y a, comme on voit, des noms propres de personnes, de villes, de pays, de fleuves, etc. Le *N. commun* ou appellatif est celui qui convient à tous les individus de la même espèce : tels sont les mots *homme, animal, mouton, plante, pommier*, qui peuvent s'appliquer à tous les hommes, à tous les animaux, à tous les moutons, etc. Parmi les noms communs on doit distinguer les *noms collectifs*, qui, bien qu'au singulier, désignent une réunion de choses de même nature, comme *troupe, armée, flotte, dizaine, millier;* et les *noms partitifs*, qui expriment une partie d'un tout, comme la *plupart*, la *moitié*, etc. La plus grande partie de ces noms sont *simples*, c.-à-d. formés d'un seul mot ; mais il en est plusieurs qui sont *composés*, c.-à-d. formés de plusieurs mots, comme *blanc-seing, Hôtel-Dieu, chef-d'œuvre, passe-partout*. Les noms communs sont presque tous susceptibles de *genres* et de *nombres*. Quant aux noms propres, ils sont tous susceptibles de genres, et, dans quelques cas, de nombres. V. COLLECTIF, PARTITIF, GENRE et NOMBRE.

NOMADE. adj. 2 g. Qui n'a point d'habitation fixe; se dit surtout Des nations, des tribus, des peuplades. *Peuple, tribu n. Les Tartares sont des peuples nomades.* ‖ Subst., *C'est un peuple de nomades. Les nomades de la haute Asie.*

NOMARQUE. s. m. (gr. νόμος, nome; ἀρχή, commandement). Gouverneur d'un nome dans l'ancienne Égypte.

NOMBRANT. adj. m. Qui nombre; ne se dit que dans cette locut., *Nombre n.*, Qui a le même sens que Nombre abstrait. Peu usité.

NOMBRE. s. m. (lat. *numerus*). Se dit De l'unité ou d'une collection soit d'unités, soit de parties de l'unité. *Multiplier, diviser un n. par un autre. Additionnez ces trois nombres. Le n. de dix, de cent, de mille. Les propriétés des nombres.* — *N. cardinal*, Celui qui sert à marquer la quantité, comme Un, deux, trois, etc. *N. ordinal* ou *N. d'ordre*, Celui qui sert à marquer l'ordre, comme Premier, second, troisième, etc. *N. collectif*, Celui qui exprime l'assemblage de plusieurs nombres, comme Une dizaine, une centaine, un millier, etc. ‖ L'idée abstraite de nombre peut s'appliquer à des objets quelconques; ainsi l'on dit : *Un petit n., un grand n. d'individus. Les votants n'étaient pas en n., en n. suffisant. Le plus grand n. voulait partir. Nous étions en pareil n., en n. égal des deux côtés. On ne peut dépasser ce n. Cela fait n. Compléter, remplir le n. Augmenter, diminuer, surpasser le n.* — *N'être là que pour faire n.*, se dit D'une personne qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont elle est membre. ‖ Quantité, multitude. *Un n. prodigieux d'étoiles. Un n. infini de personnes. Il a bon n. d'amis. La valeur dut céder au n. Cela est arrivé n. de fois.* ‖ L'harmonie qui résulte d'un certain arrangement des mots, soit dans la prose, soit dans les vers. *Cette période a du n. Ce style manque de n.* ‖ T. Astr. et Chronol. *N. d'or*, V. COMPUT. ‖ T. Écrit. sainte, *Le livre des Nombres* ou *Les Nombres*, Voy. BIBLE. = DANS LE NOMBRE. loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs; se dit Des personnes ou des choses dont on vient de parler. *J'ai vu sa galerie de tableaux; dans le n. il y en a beaucoup de médiocres.* = AU NOMBRE, DU NOMBRE. locut. prép. Parmi, au rang. *On l'a mis au n. des saints. L'ancienne Rome mettait ses empereurs au n. des dieux après leur mort. Je suis du n. de ceux qui l'estiment.* — Avec ellipse du régime, *J'ai vu la liste des invités, vous n'êtes pas du n.* = SANS NOMBRE. loc. adv. Se dit D'une grande multitude, d'une quantité innombrable. *Cet événement a eu des témoins sans n. Les réclamations étaient sans n.* ‖ *En T. Blas., en parlant Des pièces dont l'écu est rempli, sans que le nombre en soit fixé, on dit que *Ces pièces sont sans n.*

Enc. — MATHÉMATIQUES. — L'idée de *Nombre* résulte de la considération simultanée d'un ou de plusieurs objets de la même espèce. Or, de cette conception du nombre apportée par les sens, l'esprit peut s'élever à la conception des nombres en eux-mêmes, abstraction faite des objets particuliers dont ils indiquent la réunion. De ce double point de vue, résulte une première et grande division des nombres en *N. concrets* et en *N. abstraits*, les premiers composés d'unités dont l'espèce est exprimée, et les seconds composés d'unités dont l'espèce ne l'est pas. L'unité que l'on considère en arithmétique, branche des mathématiques le plus spécialement consacrée aux nombres, est essentiellement abstraite, et il en est de même dans les combinaisons que la science fait subir aux nombres. En conséquence, le *nombre* a été défini par Newton, le rapport abstrait d'une quantité à une autre de la même espèce que l'on *prend pour unité*. D'après cela, il divise les nombres en trois espèces : les *N. entiers* ou *naturels*, qui contiennent exactement un certain nombre de fois la quantité prise pour unité ; les *N. fractionnaires*, qui contiennent un certain nombre de parties de l'unité, et les *N. incommensurables* ou *irrationnels*, dont les rapports avec l'unité ne peuvent se déterminer qu'approximativement (v. FRACTION et COMMENSURABLE).—Outre ces divisions capitales, les mathématiciens ont encore établi parmi les nombres diverses distinctions, d'après le point de vue sous lequel on les considère. On appelle *N. pair* un n. qui est divisible par 2; tous les autres sont dits *impairs*. Les nombres impairs, qui ne sont divisibles que par l'unité, comme 3, 5, 7, 11, sont appelés *N. simples* ou *N. premiers*. Les *N. composés* sont produits par la multiplication de deux autres: ainsi tous les pairs au-dessus de 2 sont composés. Les anciens mathématiciens appelaient *N. parfait* tout n. composé qui est égal à la somme de ses parties aliquotes : tel est 6 qui est égal à la somme de ses parties aliquotes 1, 2, 3; tel est encore $28 = 1 + 2 + 4 + 7 + 14$. Tous les nombres parfaits sont terminés par 6 ou 28. Le *N. imparfait*, au contraire, est celui dont les parties aliquotes ajoutées ensemble font plus ou moins que le nombre total dont elles sont les parties. Les nombres imparfaits sont appelés *abondants*, quand leurs parties aliquotes, ajoutées ensemble, font plus que le tout dont elles sont les parties : exemple, 12 dont les parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1, font 16. Ils prennent le nom de *défectifs*, quand leurs parties aliquotes ajoutées ensemble font moins que le nombre total dont elles sont les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1, ne font que 15. On désigne sous le nom de *N. amiables* deux nombres qui sont entre eux dans un rapport tel que les parties aliquotes de chacun d'eux forment une somme égale à l'autre. Ainsi 220 et 284 sont des nombres amiables entre eux. En effet, la somme des parties aliquotes de 284, qui sont 1, 2, 4, 71 et 142, fait 220, et, réciproquement, la somme des parties aliquotes de 220, qui sont 1, 2, 4, 5, 10, 11, 20, 22, 44, 55 et 110, produit 284. On appelle *N. plan* celui qui résulte de la multiplication de deux nombres, comme 6 qui est le produit de 2 par 3; *N. carré*, le produit d'un n. multiplié par lui-même, comme 4 qui est le produit de 2 par 2; *N. cube* ou *cubique*, le produit d'un n. carré par sa racine, comme 8 qui est le produit du n. carré 4 par sa racine qui est 2; *N. circulaire* ou *sphérique*, un n. qui, étant multiplié par lui-même, reprend toujours la dernière place dans le produit. Tels sont le n. 5 et le n. 6. En effet, 5 fois 5 font 25; le produit de 25 par 5 est 125 ; *celui de 125 par 5 est 625, etc. De même, 6 multiplié par 6* donne 36 ; 6 fois 36 donnent 216; enfin le produit de 216 par 36 est 7776, etc. D'autres distinctions ont encore été établies entre les nombres; mais nous croyons inutile de les indiquer. Quant à la distinction des nombres en *complexes* et *incomplexes*, qui est d'une utilité journalière, il en a été question au mot COMPLEXE. Nous avons également, au mot CONGRUENCE, mentionné la distinction des nombres en *N. congrus* et en *N. incongrus*.

On appelle *N. figurés*, des séries dérivées d'une progression arithmétique dont le premier terme est l'unité, et dont la différence est un n. entier. Ces séries s'obtiennent en prenant successivement la somme des deux premiers, des trois premiers, des quatre premiers, etc., termes de la progression, puis en opérant sur les nouvelles séries ainsi obtenues de la même manière que sur la progression primitive, afin d'obtenir une seconde série, et ainsi de suite.—Prenons, par ex., la progression des termes naturels dont la différence commune est 1; la progression et les différentes séries de nombres figurés qu'on en déduira successivement seront comme il suit :

A. . . 1	2	3	4	5	6	7
B. . . . 1	3	6	10	15	21	28
C. . . . 1	4	10	20	35	56	84
D. . . . 1	5	15	35	70	126	210

La première ligne A est la progression dont la série est dérivée. La seconde ligne B est la série des *N. triangulaires* ou *N. polygonaux* du premier ordre. Son mode de génération est évident, chacun de ses termes étant la somme du terme correspondant et de tous les termes précédents de la progression. La troisième ligne C présente la série des *N. pyramidaux triangulaires*. Elle dérive de la série B, absolument de la même manière que celle-ci dérive de la série A. La quatrième ligne D se forme de la série C, comme C se forme de la série B, ou B de la série A. Si la progression primitive était 1, 3, 5, 7, 9, 11, dont la différence commune est 2, les séries des nombres figurés qu'on en dériverait seraient :

1	4	9	16	25	36
1	5	14	30	55	91, etc.

La première de ces séries est la série des *N. carrés*, et la seconde celle des *N. pyramidaux quadrangulaires*. De même, si nous prenions une progression ayant 3 pour différence commune, les sommes successives que nous obtiendrions par ce procédé formeraient les séries des *N. pentagones*. Si la différence de la progression prise pour génératrice est 4, on aura les séries des *N hexagones*, et ainsi de suite. La simple inspection du tableau suivant suffit pour faire comprendre la formation de ces différents ordres de nombres figurés.

PROGRESSIONS.				POLYGONES DU 1er ORD.					POLYGONES DU 2e ORD.			
1	2	3	4	Tri. . .	1	3	6	10	1	4	10	20
1	3	5	7	Carr. .	1	4	9	16	1	5	14	30
1	4	7	10	Pent . .	1	5	12	22	1	6	18	40
1	5	9	13	Hex. . .	1	6	15	28	1	7	22	50

Les nombres dont nous venons de parler ont reçu les noms de *triangulaires*, *carrés*, *pentagones*, etc., à cause des analogies qu'ils présentent avec les figures géométriques qui portent les mêmes dénominations. Ainsi, par ex., dans la seconde colonne du tableau ci-dessus qui renferme les nombres polygones du premier ordre, les termes qui forment la première *ligne ou* série expriment les différents nombres de points que l'on peut placer à égale distance les uns des autres, de manière à former un triangle équilatéral. La seconde ligne ou série donne les différents nombres de points que l'on peut disposer en carré; la troisième les nombres qui forment des pentagones réguliers, et ainsi de suite. Dans la troisième colonne du tableau, la première *série contient les différents* nombres de points que l'on peut disposer de façon à former une pyramide triangulaire; la seconde, ceux qui produisent une pyramide quadrangulaire, etc. Les différentes séries obtenues comme il vient d'être dit, possèdent diverses propriétés curieuses, dans l'exposé desquelles *notre* cadre ne nous permet pas d'entrer.

Nous terminerons ces quelques mots sur les nombres figurés en mentionnant le *Triangle arithmétique* et le *Carré magique*. Le premier est un tableau imaginé par Pascal, où certains nombres sont disposés de manière à former un triangle. La première colonne verticale ne renferme que des unités; la seconde con*tient la série des nombres naturels*; *la troisième*, *la série* des nombres triangulaires; la quatrième celle des nombres pyramidaux; et ainsi de suite:

1							
1 . . .	1						
1 . . .	2 . . .	1					
1 . . .	3 . . .	3 . . .	1				
1 . . .	4 . . .	6 . . .	4 . . .	1			
1 . . .	5 . . .	10 . . .	10 . . .	5 . . .	1		
1 . . .	6 . . .	15 . . .	20 . . .	15 . . .	6 . . .	1	
1 . . .	7 . . .	21 . . .	35 . . .	35 . . .	21 . . .	7 . . .	1
etc. . .	etc. . . .	etc. . . .	etc. . .	etc. . . .	etc. . .	etc. . . .	etc.

Dans ce tableau, chaque n. s'obtient en ajoutant le n. immédiatement au-dessus avec le n. situé sur la même ligne dans la colonne précédente, et l'on observera que les lignes diagonales en descendant de gauche à droite présentent les mêmes chiffres que les colonnes verticales. L'une des propriétés de ce triangle est que les nombres pris sur les lignes horizontales sont les coefficients des différentes puissance d'un binôme. — Le *Carré magique* consiste en une série de nombres formant une progression arithmétique qui sont rangés dans les cases d'un carré, de telle sorte que *l'addition des colonnes, soit verticales*, *soit horizontales*, soit diagonales, donne toujours la même somme. Soient, par ex., les seize premiers nombres disposés comme dans le carré ci-contre, on aura un carré magique. En effet, les nombres dans chaque colonne verticale, dans chaque colonne horizontale, et dans les deux colonnes diagonales, donnent également la même somme, savoir 34. Il ne faut pas croire cependant que l'arrangement que présente ce tableau, soit le seul *qui puisse remplir la condition* susénoncée de donner toujours la même somme: en effet, Frenicle a fait voir qu'il y avait 878 arrangements différents capables de le produire. Emmanuel Moscopoulos, auteur grec du XIVe ou du XVe siècle, paraît être le premier qui ait traité des carrés magiques, et qui ait donné des règles pour leur construction. Mais, après lui, beaucoup de mathématiciens se sont occupés de cette question: nous citerons Stifels, Bachet de Méziriac, Leibnitz, Lahire, Ozanam, etc.

1	16	11	6
13	4	7	10
8	9	14	3
12	5	2	15

Dans l'antiquité, on attribuait aux nombres des propriétés mystérieuses. L'unité représentait la divinité dans son essence, et le nombre 2 la lutte des deux principes, le bon et le mauvais; 3, au contraire, représentait l'harmonie parfaite; 4 avait aussi de grandes vertus, car c'était le nombre des éléments; 7 était regardé comme sacré, comme étant formé par la réunion de 4 et de 3; 9 possédait aussi une grande puissance, en effet n'est-il pas le produit de 3 par lui-même. Quant à 13, c'était un nombre funeste, et aujourd'hui encore il n'a pas meilleure réputation. L'école pythagoricienne paraît avoir attaché une grande importance à ces rêveries, qui plus tard devinrent un des fon*dements de l'astrologie et de la cabale*. La *science moderne* s'occupe aussi des propriétés des nombres, mais par ce terme elle entend la manière dont ils s'engendrent les uns les autres; cette branche de l'analyse a même reçu un nom spécial, celui de *Théorie des nombres*. Néanmoins elle a, chemin faisant, découvert dans certains nombres des propriétés assez extraordinaires. Telle est, par ex., celle du nombre 9 dont tous les multiples sont composés de chiffres qui additionnés ensemble reproduisent 9 ou un multiple de 9. Ainsi $47 \times 9 = 423$; ou $4 + 2 + 3 = 9$. De même $88 \times 9 = 792$; or $7 + 9 + 2 = 18 = 9 + 9$. Enfin, $74698 \times 9 = 672282$; or, $6 + 7 + 2 + 2 + 8 + 2 = 27 = 9 + 9 + 9$. A *en juger par les fragments qui nous restent* des mathématiciens grecs, et particulièrement par l'ouvrage de Diophante, les anciens avaient poussé fort avant leurs recherches sur la théorie des nombres; mais l'invention de l'algèbre était indispensable pour surmonter les difficultés du sujet. Aussi, depuis Diophante, qui vivait au IIIe siècle de notre ère, jusqu'au XVIe siècle, cette branche de la science ne fit aucun progrès. A cette époque, au contraire, elle s'enrichit de précieuses découvertes qui furent principalement dues à Viète Bachet de Méziriac et Fermat. Au XVIIIe siècle, Lagrange, Gauss et Legendre la portèrent à un degré de perfection qui laisse peu à désirer.

GRAMMAIRE. — I. *Du nombre en général.* — Dans presque toutes les langues, certaines espèces de mots éprouvent, soit dans leur forme, soit dans leur terminaison, des variations qui indiquent s'ils s'appliquent à un seul objet ou à plusieurs: ces variations sont ce qu'on appelle *Nombres*. En français, comme en latin, on ne reconnaît que deux nombres, savoir: le *Singulier*, quand il s'agit d'un seul individu ou d'une seule collection d'individus, comme *un homme*, *une armée*, *une douzaine*; et le *Pluriel*, quand il s'agit de plus d'un individu ou de plus d'une collection d'individus, comme *les hommes*, *deux armées*, *quatre douzaines*. A ces deux nombres, quelques langues, telles que *le grec et le sanscrit*, *en joignent un troisième*, *le Duel*, qui signifie deux personnes ou deux choses. Les langues de la Polynésie présentent, en ce qui concerne le n., une sorte de phénomène grammatical; leurs pronoms ont des flexions particulières pour exprimer le nombre trois. Il est encore des langues, comme le chinois et le japonais, qui n'ont que le singulier, et où, pour exprimer la pluralité, on se sert de particules détachées correspondant aux locutions françaises *tous*, *quelques-uns*, etc. Enfin, dans la langue malaise, pour indiquer le pluriel, quand il n'est pas exprimé par quelque numératif, on se contente quelquefois de répéter deux fois le nom. Ainsi, pour dire des *chevaux*, on dit *cheval cheval*.

II. *De la formation du pluriel.* — Dans les langues qui se déclinent, les noms ont ordinairement une terminaison particulière pour chaque cas et pour chaque nombre. Dans les autres, on indique le pluriel en modifiant légèrement le singulier. Notre langue, par ex., distingue le pluriel par une *s* ajoutée au singulier. Ainsi, *hommes*, *moutons*, *vertus*, *amis*, sont les pluriels de *homme*, *vertu*, *ami*. Cette règle générale souffre néanmoins quelques exceptions. Ainsi: 1° Tous les substantifs qui, au singulier, se terminent par l'une des lettres *s*, *x* ou *z*, ne subissent aucun changement au pluriel. 2° Tous ceux qui se terminent en *au* et *eau*, *prennent au pluriel une x au lieu d'une s. Il en est de* même pour les noms en *eu*, à l'exception du mot *bleu*. 3° Parmi les substantifs terminés en *ou*, quelques-uns prennent aussi une *x* au lieu d'une *s*. 4° La plupart de ceux dont la terminaison est *al* ou *ail* au singulier, ont leur pluriel en *aux*; quelques-uns cependant se conforment à la règle générale. 5° Les noms *ciel*, *œil*, etc., forment encore leur pluriel d'une façon irrégulière; mais il est superflu d'énumérer ici les mots qui font exception à la règle, attendu que toutes ces irrégularités se trouvent indiquées en leur lieu et place.

III. *Noms défectifs.* — Parmi les substantifs, il en est un cer*tain nombre qui ne s'emploient*, *les uns qu'au singulier*, *et les* autres qu'au pluriel. Les grammairiens les appellent *défectifs*, et les distinguent en *défectifs du pluriel* et *défectifs du singulier*, suivant le nombre qu'ils ne sont pas susceptibles de recevoir.

A. Les premiers, c'est-à-d. les noms qui manquent de pluriel, sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le dit généralement. 1° On regarde comme tels certains noms particuliers de matière, comme *or*, *argent*, *fer*, *cuivre*, *encens*, *absinthe*, *caoutchouc*, etc. Cependant il serait plus exact de dire que les pluriels de ces noms sont plutôt inusités qu'impossibles, car on *peut fort bien employer ces substantifs au pluriel*, *quand le besoin* s'en est fait sentir. Ainsi, par ex., le mot *sucre*, pris comme nom de substance, a été longtemps considéré comme n'ayant pas de pluriel. Néanmoins, on n'a pas hésité à dire les *sucres*, lorsque, le produit ainsi nommé étant devenu l'objet d'un grand commerce, il a fallu désigner les différentes sortes qu'on y distingue. Pareille chose est arrivée aux mots *fer*, *cuivre*, *alcool*, etc. On a dit des *fers aigus*, des *fers doux*, des *cuivres* de différentes couleurs. 2° On range aussi dans la catégorie des substantifs dépourvus de pluriel, les noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme physique et à l'homme moral, comme *adolescence*, *captivité*, *chasteté*, *décence*, *impudence*, *impudeur*, *impuissance*, *innocence*, *mollesse*, *morbidesse*, *noblesse*, *obéissance*, *odorat*, *paresse*, *pudeur*, *toucher*, et quelques autres. Mais la plupart des noms que naguère encore les grammairiens déclaraient privés de pluriel, tels que *amertume*, *bassesse*, *bonheur*, *colère*, etc., peuvent très-correctement s'employer au pluriel dans certaines acceptions et dans certaines manières de parler. 3° Les adjectifs pris substantivement ne sont pas susceptibles de recevoir le pluriel: le *beau*, le *vrai*, l'*utile*, le *superflu*. 4° Il en est de même des mots employés accidentellement comme substantifs pour représenter une chose ou une idée unique: *Je me soucie bien de ces on dit*; *Je n'aime* pas tous ces *pourquoi*; N'écoutez ni les *si*, ni les *mais*.

B. Les substantifs qui n'ont point de singulier sont presque tous des mots qui désignent plusieurs choses distinctes sous une même dénomination. Tels sont les mots *ancêtres*, *broussailles*, *décombres*, *fiançailles*, *matériaux*, *mœurs*, *vivres*, etc. Nous indiquons aux articles qui sont consacrés à ces noms les particularités que leur emploi peut présenter.

IV. *Pluriel des noms propres.* — Les noms propres appartiennent logiquement à la catégorie des noms defectifs du pluriel: ils sont donc invariables. Cette règle ne souffre que deux exceptions, savoir: 1° *Lorsqu'un nom propre est employé par* antonomase comme nom appellatif, à l'effet de désigner des individus semblables à celui dont on emploie le nom propre; 2° lorsque le nom propre représente, non pas une personne individuellement, mais toutes les personnes portant le même nom et appartenant à la même famille, à la même dynastie, à la même race. Ainsi, lorsqu'on dit les *Catons*, les *Aristarques*, les *Corneilles*, avec la marque du pluriel, c'est qu'alors on ne considère pas ces mots comme des noms propres, mais comme de simples noms communs servant à désigner tout homme auquel on attribue l'austère vertu de Caton, ou la judicieuse critique d'Aristarque, ou le génie poétique de P. Corneille. Enfin, lorsqu'on dit les *Bourbons*, les *Stuarts*, les *Gracques*, les *Horaces*, les *Condés*, les *Guises*, les *Césars*, l'emploi du pluriel est justifié par cette considération que ces noms propres représentent, si l'on peut s'exprimer ainsi, une classe, un genre d'individus. Nous disons alors, les *Césars*, les *Bourbons*, etc., par la même raison qui nous fait dire, les *Français*, les *Allemands*. — Mais quand on dit: *Les Turenne*, *les Bossuet*, *les Racine*, *firent la gloire du règne de Louis XIV*, ces noms propres, malgré la présence de l'article pluriel, ne doivent pas prendre l'*s* indicative de ce nombre. Cette manière de parler s'explique par une simple ellipse; c'est comme si l'on disait, les hommes illustres connus sous le nom de Turenne, etc. De même, on ne doit pas donner aux noms propres la marque caractéristique du pluriel, lorsque, pour désigner plusieurs exemplaires d'un même ouvrage on dit: *Il a quatre Virgile et deux Homère dans sa bibliothèque*. En effet, cette phrase équivaut à celle-ci: *Il a quatre exemplaires de Virgile*, etc. La pluralité tombe sur les mots sous-entendus et point sur le nom propre exprimé.

V. *Pluriel des noms composés.* — On appelle *noms composés* ceux dans la composition desquels il entre plusieurs mots, dont la réunion forme un sens qui équivaut à un substantif. Les grammairiens et les lexicographes sont parfois d'opinions fort diverses relativement, soit aux cas où ces noms doivent être mis au pluriel, soit à la manière dont on doit leur appliquer la caractéristique du pluriel. Les seules règles générales que l'on puisse poser à ce sujet sont les suivantes: 1° Tout substantif composé qui n'est point encore passé, par la suppression du trait d'union, à l'état de mot simple, doit s'écrire au singulier ou au pluriel, suivant que la nature et le sens des mots partiels exigent l'un ou l'autre nombre; c'est la décomposition de l'expression qui fait donner aux parties composantes le nombre que le sens indique. 2° Lorsque, dans un substantif composé, il entre un *verbe*, une *préposition* ou un *adverbe*, ce verbe, cette préposition ou cet adverbe demeure invariable. Maintenant si nous essayons de classer les noms composés d'après les éléments qui entrent dans leur formation, nous pourrons les distribuer en onze catégories, à chacune desquelles il sera facile d'appliquer les règles générales. Voici ces catégories, appuyées de quelques exemples.

1° *Substantif accompagné d'un autre substantif*: *un chef-lieu*, des *chefs-lieux*; un *oiseau-mouche*, des *oiseaux-mouches*; un *Hôtel-Dieu*, des *Hôtels-Dieu*; un *garde-marine*, des *gardes-marine*; une *reine-marguerite*, des *reines-marguerites*; une *reine-Claude*, des *reines-Claude*. 2° Subst. accompagné d'un adjectif: un *petit-maître*, des *petits-maîtres*; une *basse-cour*, des *basses-cours*; un *pied-plat*, des *pieds-plats*; un *terre-plein*, des *terre-pleins*. 3° Subst. accompagné d'un mot qui ne s'emploie pas isolément: un *loup-garou*, des *loups-garous*; un *arc-boutant*, des *arcs-boutants*. 4° Subst. accompagné d'un adverbe: un *quasi-délit*, des *quasi-délits*. 5° Subst. *précédé d'une partie inséparable*: *un vice-roi*, des *vice-rois*; un *demi-dieu*, des *demi-dieux*; une *tragi-comédie*, des *tragi-comédies*; un *ex-général*, des *ex-généraux*; un *in-douze*, des *in-douze*. 6° Verbe accompagné d'un substantif: un *cure-dent*, des *cure-dents*; un *perce-neige*, des *perce-neige*; un *porte-aiguille*, des *porte-aiguille*; un *casse-tête*, des *casse-tête*; un *garde-feu*, des *garde-feu*; un *rabat-joie*, des *rabat-joie*. 7° Verbe accompagné d'un second verbe: un *tour de passe-passe*, des *tours de passe-passe*. 8° Verbe accompagné d'une préposition ou d'un adverbe: un *passe-avant*, des *passe-avant*; un *passe-partout*, des *passe-partout*; *un ouï-dire*, des *ouï-dire*. 9° Préposition accompagnée d'un substantif: un *avant-coureur*, des *avant-coureurs*; une *après-dînée*, des *après-dînées*; une *après-midi*, des *après-midi*; un *contre-amiral*, des *contre-amiraux*; une *contre-marche*, des *contre-marches*. 10° Prépos. accompagnée d'un adjectif: une *haute-contre*, des *hautes-contre*; l'*avant-dernier*, les *avant-derniers*. 11° Substantifs composés de plus de deux mots: un *chef-d'œuvre*, des *chefs-d'œuvre*; un *arc-en-ciel*, des *arcs-en-ciel*; un *coq-à-l'âne*, des *coq-à-l'âne*; un *tête-à-tête*, des *tête-à-tête*; un *boute-en-train*, des *boute-en-train*.

VI. *Des noms empruntés à une langue étrangère.* — Les noms empruntés aux langues étrangères sont d'abord introduits avec leur forme originelle, et ils la conservent presque toujours aussi longtemps qu'ils ne sont point naturalisés, c.-à-d. qu'ils n'ont point passé dans le langage ordinaire. Mais quand ils sont devenus d'un usage commun, on les soumet ordinairement à la règle générale, et on leur donne la marque du pluriel: c'est ainsi qu'on écrit aujourd'hui des *pianos*, des *opéras*, des *concertos*, des *duos*, des *récépissés*, qu'on écrivait autrefois sans *s*. Cependant il existe à cette loi de nombreuses exceptions; mais, comme nous les signalons en leur lieu et place, nous ne nous arrêterons pas davantage à cette question.

VII. *Du nombre auquel on doit mettre le substantif qui suit la préposition* de. — Dans une foule d'expressions où un substantif en régit un autre par l'intermédiaire de la préposition *de*, on est assez souvent incertain sur le nombre auquel il convient de mettre le second substantif. Il faut alors, pour se déterminer en connaissance de cause, rechercher dans quelle acception est employé le nom qui suit *de*. — 1° Si le second *nom ne sert qu'à* spécifier la nature du premier, ou, ce qui revient au même, s'il n'est employé que dans un sens vaguement déterminé, il ne prend pas le signe du pluriel. Il se met au pluriel, au contraire, *quand il est employé dans un sens particulier, déterminé. Ainsi* l'on écrira: des *caprices de femme*, et une *pension de femmes*; des *tas d'herbe*, et un *tas d'herbes médicinales*; des *vaisseaux chargés de toile*, et un *vaisseau chargé de morues*; des *pots de basilic*, et un *pot de fleurs*; des *marchands de musique*, et un *marchand de gravures*; des *marchands de drap*, *de linge*, *de toile*, *de vin*, *de beurre*, *de poisson*, etc., et un *marchand de draps d'Elbeuf*, *de toiles blanches*, *de vins fins*, etc. — 2° Quand il s'agit d'extraction ou de composition, on doit examiner s'il est question de choses tirées d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, comme des *têtes de coq*, des *queues de mouton*, etc.; *ou, s'il est question de choses faites*, *composées* d'individus d'une certaine espèce, de certaines choses, comme *gelée de groseilles*, *marmelade d'abricots*, etc. Dans le premier cas, le second mot ayant un sens indéterminé, et indiquant une espèce, une sorte, il doit se mettre au singulier. Dans le second, il prend la marque du pluriel, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il indique la réunion d'individus d'une espèce. On doit donc écrire, dans le premier cas, des *queues de cheval*, des *crins de cheval*, de l'*huile d'olive*, du *suc de pomme*, des *gigots de mouton*, de l'*eau de poulet*, de la *gelée de viande*, de la *fécule de pomme de terre*, des *morceaux de brique;* et dans le second, une *troupe de chevaux*, un *baril d'olives*, une *marmelade de pommes*, une *fricassée de poulets*, un *ragoût de pommes de terre*, une *muraille de briques*, etc. — Quand la préposition *de* n'est pas précédée d'un nom substantif, il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître s'il faut employer le singulier ou le pluriel. Ainsi, l'on écrira : un *enfant plein de bonne volonté*, parce qu'on ne dit pas *des bonnes volontés*, et un *homme plein de défauts*, parce qu'il ne serait pas plein de défauts, s'il n'en avait qu'un; un *peintre rempli de talent*, parce qu'il n'est question que du talent de la peinture, et une *jeune personne remplie de talents*, parce qu'on entend par là les divers talents que donne une bonne éducation. On voit par là que le choix du singulier ou du pluriel se trouve toujours indiqué par le sens. — Il en est de même, lorsque le nom est précédé des prépositions *à*, *en* ou *sans*. Ainsi l'on écrit : *aller à pied*, parce que *pied* est employé d'une manière indéfinie, et, *sauter à pieds joints*, parce que *joints* éveille l'idée de deux pieds; *avoir l'éventail en main*, parce qu'il ne faut qu'une main pour le tenir, et *avoir le van en mains*, parce qu'on vanne avec les deux mains. Enfin on écrit : *je suis sans argent*, *sans pain*, et *je suis sans souliers*, parce que le nom est indéterminé dans le premier cas, tandis que, dans le second, il implique l'idée du pluriel.

VIII. *De la concordance relativement au nombre*. — Les mots variables qui se joignent à un nom au pluriel se mettent aussi au pluriel, afin que l'on puisse plus facilement saisir le rapport qui subsiste entre eux. En ce qui concerne les adjectifs, nous savons qu'en français ils forment leur pluriel, tant au masculin qu'au féminin, suivant les mêmes règles que les noms. Cependant il y a des langues, telles que l'anglais, le persan et le turc, où cette sorte de mot est toujours invariable. Les articles et les pronoms ont aussi des formes différentes pour chaque nombre. Bien plus, dans la plupart des langues, les pronoms singuliers sont des mots absolument différents de ceux qui expriment le pluriel. En français, par ex., *je* et *tu*, pronoms personnels singuliers de la première personne et de la seconde, n'ont aucune ressemblance avec *nous* et *vous*, pronoms pluriels des mêmes personnes. Quant aux verbes, les terminaisons caractéristiques du pluriel sont différentes pour chaque personne. Il n'est pas besoin d'insister sur la clarté qui résulte pour le discours de ce double mode de concordance.

NOMBRER. v. a. (lat. *numerare*). Supputer combien il y a d'unités dans une quantité; ne se dit guère qu'en parl. De choses qui ne sont pas de nature à être comptées. *On ne saurait n. les étoiles du ciel non plus que les grains de sable de la mer. Qui pourrait n. les malheurs que causent les guerres civiles?* ‖ T. Pratiq. *Cet argent lui a été compté et nombré en présence des notaires.* = NOMBRÉ, ÉE. part. ‖ *Nombre nombré*, se dit quelquefois pour Nombre concret.

NOMBREUX, EUSE, adj. Qui est en grand nombre. *Un peuple n. Une nombreuse armée. L'assemblée était fort nombreuse.* ‖ En parl. Du style, Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition des mots. *Une période nombreuse. Un style n. Ses vers sont nombreux.*

NOMBRIL. s. m. [On pron. *Nombri.*] V. OMBILIC. ‖ * T. Bot. *N. de Vénus*, Voy. CRASSULACÉES.

NOME. s. m. (gr. νόμος, loi, ordre). T. Antiq.

Enc. — Chez les Grecs, le nom de *Nome* désignait une sorte de poëme qu'on chantait en l'honneur d'Apollon, de même que le Dithyrambe se chantait en l'honneur de Bacchus. En parlant de Musique, *Nome* signifiait un chant, un air assujetti à une certaine cadence, à une certaine modulation qu'on ne pouvait modifier en changeant à son gré le ton de la voix ou celui des cordes de l'instrument. Les nomes empruntaient leur dénomination : des peuples où ils étaient particulièrement en usage, *N. éolien*, *N. béotien;* de leur sujet, *N. pythique;* de leurs inventeurs, *N. hiéracien*, *N. polymnestan;* de la nature du rhythme, *N. orthien*, *N. trochaïque;* ou enfin de leur mode, *N. aigu*, *N. grave*. — *Nome* se disait encore de certaines divisions territoriales, surtout en Égypte. Ce pays, suivant Strabon, était divisé en 36 nomes. Pline porte ce nombre à 45; mais il parle sans doute d'une époque postérieure.

NOMENCLATEUR. s. m. (lat. *nomenclator*). Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art.

Enc. — Quand, à Rome, un citoyen se portait candidat pour une magistrature, il se faisait accompagner, chaque fois qu'il sortait, par un esclave appelé *Nomenclateur*. Le n. était spécialement chargé de lui dire le nom des citoyens qu'il rencontrait. Par ce moyen, le candidat pouvait saluer l'électeur ou lui parler en l'appelant par son nom, sorte de compliment indirect auquel ce dernier était généralement fort sensible. Cicéron, Caton, Pompée, étaient parvenus à pouvoir se passer de n.; ils connaissaient de vue et de nom tout citoyen ayant droit de suffrage.

NOMENCLATURE. s. f. (lat. *nomenclatura*). L'ensemble des mots qui composent un dictionnaire. *La n. de ce dictionnaire n'est pas exacte.* ‖ Collection de mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. *La n. de la botanique. La n. chimique a été changée.* — Voy. CHIMIE.

NOMINAL, ALE. adj. (latin. *nominalis*). Qui dénomme, qui est dénommé. *Prières nominales*, se disait Du droit honorifique qu'avaient les patrons et hauts justiciers d'être nommés aux prières du prône. — *Appel n.*, Voy. APPEL. ‖ * Qui n'existe que de nom; se dit par opposit. à Réel, effectif. *Ce prince n'avait qu'une autorité nominale. Valeur nominale*, Voy. VALEUR.

***NOMINALEMENT.** adv. De nom seulement; se dit par oppos. à Réellement, effectivement.

***NOMINALISME.** s. m. T. Philos. V. UNIVERSAUX. = NOMINALISTE. adj. 2 g. Qui a rapport au nominalisme. ‖ Se dit subst., au masc., De celui qui est partisan du nominalisme.

NOMINATAIRE. s. m. T. Droit Canon. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice. = NOMINATEUR. s. m. Celui qui nomme, qui a droit de nommer. *Le roi était le n. des bénéfices consistoriaux.*

NOMINATIF. s. m. T. Gramm. V. CAS. ‖ Par anal., dans les langues qui n'ont pas de cas, Le sujet de la proposition est quelquefois appelé Nominatif. *Dans cette phrase*, Le père aime le fils, *c'est* le père *qui est le nominatif.*

NOMINATIF, IVE. adj. Qui dénomme, qui contient des noms. *La liste nominative des électeurs. L'état n. des employés d'un ministère.* ‖ * *Action nominative*, Voy. *ACTION.*

NOMINATION. s. f. Action de nommer à quelque emploi, à quelque dignité, etc. *On a fait la n. aux places vacantes dans ce tribunal. On s'occupe des nouvelles nominations.* ‖ Droit de nommer à un emploi, etc. *Cette place est à la n. de l'empereur. Les préfets ont la n. à ces emplois. La n. à cette place appartient au ministre.* ‖ Se dit, dans le sens passif, en parl. De celui qui a été nommé à un emploi, etc. *Je ne l'ai pas vu depuis sa n. au ministère*, Depuis qu'il a été nommé ministre.

NOMINATIVEMENT. adv. Par son nom. *Interpellé n. de répondre, il déclara que...*

NOMINAUX. s. m. pl. Syn. de *Nominalistes.*

NOMMÉMENT. adv. Avec désignation par le nom; se dit quand, après avoir parlé De plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on vient à en désigner quelques-unes par leur nom. *On accuse plusieurs personnes, et n. tels et tels.*

NOMMER. v. a. (lat. *nominare*). Donner, imposer un nom. *Comment allez-vous n. votre fils? Son parrain veut le n. Jacques. Il fut le premier qui rapporta cette plante, et il la nomma de son nom. Cette île a été nommée* l'*Ascension, du jour où elle a été découverte.* ‖ Se dit De certaines épithètes, de certaines qualifications qu'on joint parfois aux noms propres. *Louis XII a été nommé le Père du peuple. Gênes a été nommée la Superbe, à cause de la beauté de ses édifices.* — *N. quelqu'un son bienfaiteur, son protecteur, etc.*, L'appeler son bienfaiteur, etc. ‖ Dire le nom d'une personne, d'une chose; Dire comment une personne, une chose s'appelle. *Je vous nommerai mes témoins. Il y a des choses qu'on ne saurait n. par leur nom. Comment nomme-t-on cette plante? Comment nommez-vous cet homme?* — *N. ses complices*, Les déclarer, les faire connaître. ‖ Instituer quelqu'un pour remplir un emploi, un office; l'investir d'une fonction, d'une dignité, d'un titre, etc. *Le roi l'a nommé ministre de l'intérieur. Il a été nommé préfet, sous-préfet, maire. Les magistrats de cette république étaient nommés tous les ans par le peuple. Le tribunal va d'abord n. des experts. Il le nomma son successeur à l'empire, etc. Il a nommé un tel son héritier.* On dit aussi *N. à*, en désignant L'emploi, la charge, la dignité que l'on confère. *L'empereur l'a nommé à l'ambassade de Rome. Il vient d'être nommé à telle préfecture.* — *N. d'office*, V. OFFICE. = SE NOMMER. v. pr. Déclarer son nom. *Vous êtes obligé de vous n.* ‖ *Comment se nomme-t-il?* Comment est-il nommé? quel est son nom? *Comment vous nommez-vous? Je me nomme Paul. Comment se nomme ce village, cette rue, cette plante?* = NOMMÉ, ÉE. part. *Un nommé Dubois. Le nommé Bruneau. Les nommés tels et tels. A qui est cette maison? c'est à une nommée Durand.* Cette façon de parler elliptique emporte l'idée d'infériorité dans la personne qu'on désigne ainsi. ‖ Fam., *Être bien nommé*, *mal nommé*, se dit De quelqu'un dont le nom propre est un nom significatif qui lui convient ou qui ne lui convient pas. ‖ *Évêque nommé*, Évêque nommé par le chef du pouvoir exécutif, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape. = A JOUR NOMMÉ. loc. adv. Au jour dont on était convenu. *Il se trouva au rendez-vous à jour nommé.* = A POINT NOMMÉ. loc. adv. Précisément, fort à propos. *Il arriva à point nommé, comme le combat allait commencer*, Vous venez à point nommé pour juger notre différend. = Syn. V. APPELER.

***NOMOCANON.** s. m. (gr. νόμος, loi; κανὼν, règle).

Enc. — On désigne sous ce nom un recueil de constitutions ecclésiastiques comparées aux lois civiles. L'Église grecque possède plusieurs recueils de ce genre, tels que ceux de Fulgence Ferrand, de Martin de Braxa, et du patriarche Photius. En Russie, le plus ancien *nomocanon* est attribué à saint Vladimir (996) : il forme la base du droit canon dans cet empire.

***NOMOTHÈTE.** s. m. (gr. νόμος; τίθημι, établir).

Enc. — *Nomothète* signifie simplement législateur; en conséquence, les Grecs appliquaient cette dénomination à Solon, à Lycurgue, à Charondas; en un mot, à tous ceux qui avaient donné des lois à un peuple. Néanmoins, à Athènes, ce terme s'employait encore dans un sens particulier. Solon, en admettant en principe qu'on pourrait reviser les lois qu'il avait faites, accorda à tout citoyen le droit de signaler leurs défauts et de proposer des améliorations. Seulement, pour que l'on ne procédât pas à la légère, il entoura cette révision de précautions particulières. Lorsque l'assemblée populaire jugeait à propos de prendre en considération une proposition de réforme quelconque, la proposition était renvoyée à un comité spécial composé de citoyens d'un âge mûr pris dans le corps des héliastes, et désignés par la voie du sort : les membres de ce comité étaient appelés *Nomothètes*. Si la proposition de réforme était approuvée, les nomothètes la rédigeaient en forme de loi, et la soumettaient à l'assemblée du peuple, qui la sanctionnait.

NON. Particule négative, qui est directement opposée à la particule affirmative Oui. *Cette affaire est aisée à conclure, il n'y a qu'à dire oui ou non. Il ne dit jamais non. Il ne dit ni oui ni non. Je gage que non. Avez-vous lu les journaux? Non. Répondez par oui ou par non.* — Subst., *Il m'a répondu par un non bien sec. Voilà un non bien articulé. Ils se sont brouillés pour un oui ou pour un non.* ‖ *Non* s'emploie souvent comme simple négation, sans oppos. directe à Oui. *Il en est fâché, non sans cause. Non toutefois que je prétende.... Non qu'il ne me soit pénible de...* ‖ *Non* se joint fréquemment avec la particule *Pas. Prendrai-je cela? Non pas, s'il vous plaît. Je lui payerai ce que je lui dois, mais non pas tout à la fois. Il vous a rendu service, non pas tant pour vous être agréable que par vanité.* ‖ *Non* s'emploie aussi au commencement d'une phrase négative, pour donner plus d'énergie à l'expression de la pensée. *Non, je n'en ferai rien. Non, jamais la bassesse n'étala plus effrontément sa honte.* — Quelquefois *Non* se redouble dans le même but. *Non, non, je n'y consentirai jamais.* — *Non* se joint encore à certains adverbes, comme *Certes*, *Certainement*, *Vraiment*, *etc.*, qui donnent plus de force à la négation. *Non certes, je n'écrirai pas cela. Non vraiment, je ne le ferai pas.* ‖ *Non* se joint encore parfois à des substantifs, à des adjectifs, à des verbes et à des adverbes, auprès desquels il remplit alors sa fonction ordinaire de négation. *Ce capitaine a été mis en non-activité. Il a été déclaré non recevable dans sa demande. On lui a opposé une fin de non-recevoir. La rivière coule non loin du château.* = NON PLUS. loc. adv. Pas plus, pas davantage. *Il n'en fut non plus ému que s'il eût été innocent. Je n'en sais rien, non plus que vous. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus.* = NON-SEULEMENT. loc. adv. suivie ordinairement de la conj. Mais. *Non-seulement il n'est pas savant, mais encore il est très-ignorant. Un chrétien doit aimer non-seulement ses amis, mais même ses ennemis.*

***NON-ACTIVITÉ.** s. f. Voy. MILITAIRE.

NONAGÉNAIRE. adj. et s. 2 g. (lat. *nonagenarius*). Qui a quatre-vingt-dix ans. *Une femme n. C'est un n.*

NONAGÉSIME. adj. m. (lat. *nonagesimus*). T. Astr. Ne se dit que dans cette loc., *Le n. degré*, ou simpl., *Le n.*, Le point de l'écliptique qui est éloigné de 90 degrés des points où ce cercle coupe l'horizon.

NONANTE. adj. (lat. *nonaginta*). Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. = NONANTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal qui répond au nombre cardinal Nonante. *La n. année de son âge.* — Ces deux mots ne sont guère usités que dans quelques provinces; on dit généralement, *Quatre-vingt-dix* et *Quatre-vingt-dixième*, qui forment une exception fâcheuse dans le système de la numération parlée.

***NONATÉLIA.** s. m. T. Bot. V. CINCHONACÉES.

NONCE. s. m. (lat. *nuntius*, messager). V. Diplomatie et Diète.

NONCHALAMMENT. adv. Avec nonchalance. *Il agit n.* || Mollement, avec abandon. *Il était n. couché sur une ottomane. Elle s'appuyait n. sur mon bras.*

NONCHALANCE. s. f. Manque d'activité qui fait négliger les choses dont on devrait prendre soin. *Grande, excessive n. Il laisse ses affaires en désordre par n. Il fait tout avec n.* || Mollesse, abandon. *Elle marche avec n., avec une n. qui n'est pas sans grâce.*

NONCHALANT, ANTE. adj. Qui, par manque d'activité ou de zèle, par insouciance, ne donne pas aux choses qui le concernent ou dont il est chargé les soins qu'il devrait. *Vous êtes bien n.* — On dit de même : *Une humeur nonchalante. Sa démarche est nonchalante.* || Substant., *C'est un n., une nonchalante.* = Syn. Voy. Fainéant.

NONCIATURE. s. f. (R. *Nonce*). L'emploi, la charge de nonce. *Le pape a désigné tel prélat pour la n. de France.* || Le temps pendant lequel on exerce cet emploi. *Cet événement eut lieu pendant sa nonciature.*

NON-CONFORMISTE. s. et adj. 2 g. En Angleterre, se dit De tous ceux qui se sont séparés de l'Église anglicane, et Des doctrines particulières qu'ils professent.

NONE. s. f. (lat. *nonus*, neuvième). T. Liturg. Voy. Bréviaire. = Nones. s. f. pl. T. Chron. Voy. Calendes.

* **NON-ÊTRE.** s. m. * **NON-EXISTENCE.** s. f. Se disent par opposition à Être et à Existence.

NONIDI. s. m. (lat. *nonus; dies*, jour). Le neuvième jour de la décade. Voy. Calendrier.

* **NON-INTERVENTION.** s. f. T. Droit polit. Abstention dans les conflits qui s'élèvent dans un pays entre le souverain et le peuple. *Le principe de la non-intervention changera la face de l'Europe.*

NONIUS. s. m. [On fait sentir l'S.] Voy. Vernier.

NON-JOUISSANCE. s. f. T. Jurispr. Privation de jouissance. *Il lui est dû une indemnité pour la non-j. de sa location.*

* **NON-LIEU.** s. m. T. Jurispr. Ne se dit que dans cette loc., *Déclaration de non-lieu*, Déclaration par laquelle la chambre du conseil d'un tribunal prononce qu'il n'y a pas de motif pour poursuivre.

* **NON-MOI.** s. m. T. Philos. V. Ame.

NONNAIN ou **NONNE.** s. f. Religieuse; ne se dit que par plaisanterie. *Un couvent de nonnes, de nonnains.*

* **NONNAT.** s. m. T. Ichth. Voy. Mugiloïdes.

NONNETTE. s. f. Jeune nonnain. || Sorte de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat que des religieuses ont fabriqués les premières. *Des nonnettes de Reims.*

NONOBSTANT. prép. (lat. *non*, non; *obstans*, faisant obstacle). Malgré, sans avoir égard à. *Il a été obligé de payer n. l'appel. Il s'est opiniâtré, n. les remontrances qu'on lui a faites. N. ce* ou *Ce n.* — T. Palais. *N. opposition ou appellation quelconque.* = Syn. Voy. Malgré.

* **NON-OUVRÉ, ÉE.** adj. T. Comm. Se dit Des matières premières de l'industrie. *Fer non-ouvré. Peaux non-ouvrées.*

NON-PAIR, NON-PAIRE. adj. Syn. d'*Impair*. Inus.

NONPAREIL, EILLE. adj. Qui excelle par-dessus tous les autres, qui est sans pareil. *Un mérite n. Une grâce, une vertu nonpareille.* Peu us. = Nonpareille. s. f. Se dit, *dans plusieurs Arts*, pour désigner Ce qu'il y a de plus petit dans son genre. || T. Mercier. Sorte de ruban fort étroit. || T. Confis. Sorte de dragée fort menue. *La n. de Verdun.* || T. Typogr. V. Caractère.

NON-PAYEMENT. s. m. Défaut de payement. *En cas de non-payement.*

NON-PLUS-ULTRA ou **NEC-PLUS-ULTRA.** locut. latines qui signifient *Pas au delà*, et qu'on emploie, dans le langage fam., pour désigner un terme qu'on ne saurait passer. *Sa conduite est le nec-plus-ultra de la fourberie. Ce fut là son nec-plus-ultra.*

NON-PRIX. s. m. T. Comm. Voy. Prix.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-SENS. s. m. Défaut de sens, de signification. *Cette phrase est un non-sens. Ce discours est plein de non-sens.*

NONUPLE. adj. 2 g. (latin. *nonus*, neuvième). Qui contient neuf fois. = Nonupler, v. a. Répéter neuf fois. = Nonuplé, ée. part. Ces mots sont peu usités.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage. *Les servitudes se prescrivent par le non-usage pendant trente ans.*

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. *Cette terre est en non-valeur. Cette maison était estimée cent mille francs; mais elle a fort diminué à cause des non-valeurs.* || T. Fin. et Comm. Se dit De certaines parties de contribution qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. *Les contributions foncières de ce département présentent tant de mille francs de non-valeurs. Il faut compter tant pour non-valeurs.*

NON-VUE. s. f. T. Marin. Effet de la brume quand elle est si épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. Vieux.

* **NOPAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Drap.

NOPAL. s. m. T. Bot. Nom vulg. de l'*Opuntia cochenillifer*. = * Nopalerie. s. f. Voy. Cochenille.

NORD. s. m. (all. *nord*). La partie de l'horizon qui est opposée au midi. *Ce département est borné au n. par telle rivière. Ce pays a tant de lieues du sud au n. La façade de sa maison regarde le n. L'aiguille aimantée se tourne vers le n. Le vent vient du n. Le vent est au n.* Adject., *Le vent est n.* — T. Mar. *Faire le n.*, Faire route vers le nord. || Se dit aussi Des pays septentrionaux. *Les peuples du n. de l'Europe. Cet homme est du n. de la France. Il a voyagé dans le N. Les régions glacées du N.* — *L'étoile du n.*, L'étoile polaire. || Sign. aussi Le vent du nord. *Le n. est le plus froid de tous les vents.* || Adjectiv., *Le pôle n.*, Le pôle boréal ou arctique. *Degrés de latitude n.*, Ceux qui vont de l'équateur au pôle.

NORD-EST, NORD-OUEST. s. m. La partie de l'horizon qui est entre le nord et l'est, entre le nord et l'ouest. || Se dit aussi Du vent qui souffle de l'un de ces points de l'horizon. *Le n.-est est extrêmement froid dans ce pays. Le n.-ouest est le vent dominant en France.* — Adj., *Le vent est n.-est, n.-ouest.*

* **NORIA.** s. f. T. Hydraul.

Enc. — Les machines qui servent à élever l'eau peuvent se diviser en deux classes. Dans les unes, telles que les *pompes*, le *bélier hydraulique*, les *machines à colonnes d'eau*, etc., la machine détermine simplement l'eau à prendre un mouvement *ascensionnel ; dans les autres, comme la noria*, le *chapelet*, le *tympan*, l'eau est transportée par la machine elle-même à la hauteur voulue. Les appareils de la première classe sont décrits dans des articles spéciaux; ceux de la seconde, au contraire, en raison de l'analogie qu'ils présentent entre eux, sont réunis ici sous le titre commun de *noria*, qui désigne l'espèce la plus simple de ce genre de machines.

I. La *Noria* primitive, telle qu'on la rencontre encore en Égypte, en Espagne, dans quelques parties de l'Italie, etc., consiste en une roue d'un diamètre en général considérable, qui est munie sur toute sa circonférence de vases de terre fixés au moyen de cordes (Fig. 1. Noria établie sur une rivière du Tyrol).

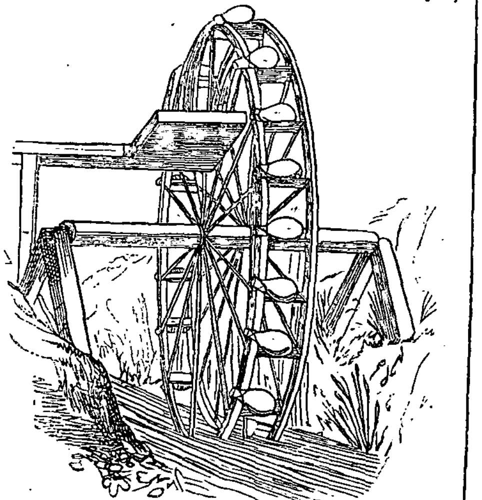

Fig. 1.

Lorsque l'appareil est en mouvement, les vases se remplissent en plongeant dans l'eau avec la partie inférieure de la roue; puis, continuant leur course, ils vont verser leur contenu dans un réservoir placé vers sa partie supérieure. Les norias de cette espèce servent exclusivement à puiser dans les rivières l'eau nécessaire aux irrigations. Elles sont parfois disposées de manière à marcher par la seule force du courant, comme celle que nous venons de représenter. D'autres fois, elles sont mises en mouvement par des hommes, et surtout, chez les anciens, par des condamnés. Dans quelques-unes, ainsi que nous l'apprend Vitruve, on remplaçait les vases de terre par de petits augets de bois (*modioli quadrati*). Il est inutile de décrire les vices de cette machine primitive; car, à la simple inspection, on comprend combien le travail utile doit être inférieur au travail moteur. Elle n'est en réalité tolérable que dans le cas où elle est mue par le courant lui-même. Aujourd'hui, la machine que l'on désigne sous le nom de noria, se compose d'une chaîne sans fin qui est munie de godets sur toute sa longueur, et qui s'enroule sur deux tambours dont l'un plonge dans l'eau, tandis que l'autre est placé à peu près au niveau du réservoir qui doit recevoir le liquide (Fig. 2). En faisant tourner le tambour supérieur, son mouvement entraîne la chaîne, qui le communique à la roue inférieure. De cette manière, les godets montent et descendent successivement, comme les vases de terre de la machine ci-dessus, et produisent le même effet. Une noria de ce genre, bien construite, donne un effet utile qui est à peu près égal à 80 p. 100 du travail dépensé. Non-seulement la noria est employée soit pour les irrigations, soit pour faire des épuisements; elle sert encore, dans certains établissements industriels, à monter aux étages supérieurs, soit différents liquides, soit même des corps solides réduits en poussière.

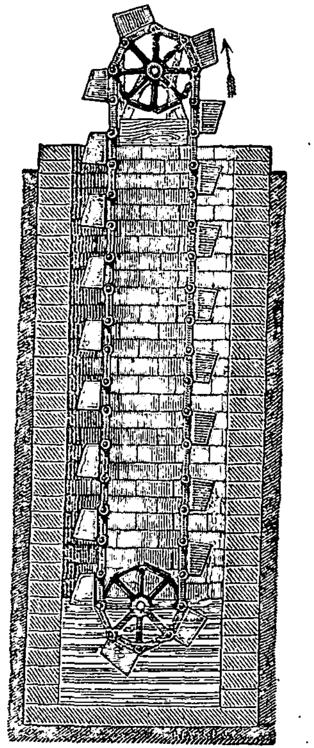

Fig. 2.

II. La *Roue à augets* est fort analogue à la noria antique. Elle porte à sa circonférence un grand nombre de compartiments ou augets qui puisent dans le réservoir inférieur l'eau qu'il s'agit d'élever. Le liquide entre dans chaque auget par la circonférence extérieure de la roue; puis, quand il a été élevé à la hauteur voulue, il est déversé dans des canaux de bois par des *ouvertures pratiquées à sa circonférence intérieure*. La roue elle-même est mise en mouvement, au moyen d'un engrenage, par un moteur quelconque, mais le plus ordinairement par un moteur hydraulique.

III. Le *Chapelet* consiste en une chaîne sans fin formée de chaînons de fer articulés les uns avec les autres, et munie de disques rectangulaires qui sont fixés perpendiculairement au milieu de chaque chaînon. Comme dans la noria, la chaîne sans fin est enroulée sur deux roues; mais c'est aussi la supérieure qui la met en mouvement. On distingue le chapelet *incliné* et le chapelet *vertical*. — Le *chap. incliné* (Fig. 3) se meut de bas

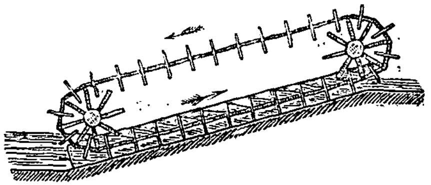

Fig. 3.

en haut dans une auge de bois plus ou moins inclinée. Cette auge plonge dans l'eau qu'il s'agit d'épuiser, et s'élève jusqu'à la hauteur à laquelle il convient de monter le liquide. Lorsque la roue supérieure est mise en mouvement, la partie ascendante de la chaîne fait remonter l'eau dans l'auge, car le jeu laissé entre les parois de celle-ci et les bords latéraux des palettes ne dépasse pas 5 à 6 millim. L'effet utile du chap. incliné n'est guère que les 40/100es du travail dépensé : aussi cette machine est-elle à peu près abandonnée.—Le *chapelet vertical* (Fig. 4) ne diffère du précédent qu'en ce que l'auge inclinée est remplacée par un tuyau vertical, appelé *Buse*, à section carrée ou cylindrique : dans ce dernier cas, les palettes sont également cylindriques. Le mécanisme est le même que dans le chap. incliné ; mais le jeu laissé entre les palettes et les parois de la buse est moindre. Le travail utile du chapelet vertical est moyennement égal aux 65/100es de la force dépensée, et la quantité d'eau élevée est les 5/6es de l'eau d'abord puisée. Cette machine convient surtout pour les épuisements où il faut élever l'eau à plus de 4 mètres de hauteur. La longueur de la buse est en général comprise entre 4 et 6 mètres.

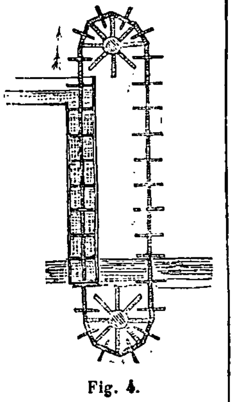
Fig. 4.

IV. On appelle *Roue élévatoire*, une roue à palettes planes qui se meut dans un coursier de dimensions telles qu'une fois engagée dans l'espace compris entre deux palettes consécutives, l'eau s'y trouve emprisonnée, et par conséquent est obligée de les suivre dans leur mouvement ascensionnel. On voit que les palettes de cette roue agissent comme les disques du chapelet. La roue élévatoire établie dans la gare de Saint-Ouen pour élever les eaux de la Seine, est mise en mouvement par une machine à vapeur. Elle élève 2500 mètres cubes d'eau à 4 mètres de hauteur par heure, et l'on évalue son effet utile à 82 p. 100.

V. La *Vis d'Archimède*, qui est fréquemment substituée au chapelet, doit son nom à sa forme et à son inventeur. Elle se compose (Fig. 5) de trois parties principales : un cylindre extérieur, ou *Canon*, qui est formé de douves retenues entre elles par des cercles de fer et assez rapprochées pour ne pas donner passage à l'eau ; un cylindre intérieur, ou *Noyau*, qui est plein et dans le même axe que le précédent ; une cloison contournée autour de ce noyau en forme d'hélice, et dont l'inclinaison est communément de 45°, quelles que soient les dimensions du pas de la vis. Ordinairement, on fait porter deux, trois et même quatre cloisons sur le même noyau, en ayant soin de les tenir parallèles entre elles. La partie supérieure de l'appareil repose sur un cadre rectangulaire, au centre duquel se trouve une manivelle fixée à l'extrémité du noyau. En faisant tourner la vis dans un sens convenable, l'eau pénètre successivement dans chacun des pas de la vis, et finit par arriver dans le dernier, d'où elle s'échappe au dehors. La machine d'Archimède produit son plus grand effet réel, quand on lui donne une inclinaison de 30° ; il est alors à peu près égal à l'effet théorique. Quant à l'effet utile, il est pratiquement reconnu qu'un ouvrier de force ordinaire peut élever 15 mètres cubes d'eau par heure à 1 mètre de hauteur, et qu'il peut travailler ainsi six heures par jour. La *Vis hollandaise* n'est autre chose qu'une vis d'Archimède dont le canon est remplacé par un coursier demi-circulaire fixe. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est fort usitée en Hollande, où on l'emploie pour rejeter par-dessus les digues les eaux pluviales ou d'infiltration. Les vis destinées à cet usage sont mues par des moulins à vent. La vis d'Archimède s'emploie quelquefois dans les usines, pour transporter des substances pulvérulentes à de petites distances.

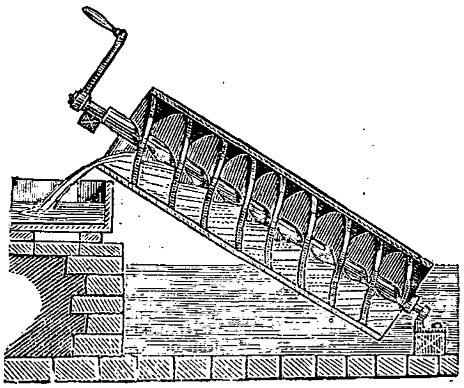
Fig. 5.

VI. Les anciens donnaient le nom de *Tympan* à une machine hydraulique qui consistait en un grand tambour de bois divisé en 8, 12 ou 16 compartiments, par des cloisons dirigées suivant le rayon. Chaque compartiment était muni, au pourtour du tambour, d'une ouverture qui permettait à l'eau d'entrer dans le compartiment quand cette ouverture était noyée. Comme cette ouverture était située sur la partie de la paroi convexe du tambour qui sortait la première de l'eau, une certaine quantité de liquide se trouvait emprisonnée, et le tympan, en tournant, l'élevait jusqu'à la hauteur de son axe. Des rainures pratiquées suivant la longueur de ce dernier, et se prolongeant dans un des fonds du tambour, formaient des canaux qui permettaient à l'eau de sortir. Au commencement du siècle dernier, Lafaye imagina de courber les cloisons suivant les développantes du cercle extérieur de l'axe, ce qui lui permit de supprimer l'enveloppe convexe du tympan. En effet, lorsque la machine est en mouvement (Fig. 6), les cloisons hélicoïdales plongent dans l'eau, en emprisonnent une certaine partie, et, l'entraînant avec elles, la forcent à s'échapper par deux ouvertures placées au centre et de chaque côté de l'axe du tambour. Cet appareil a l'inconvénient de n'élever l'eau qu'à la hauteur de l'axe du tympan, ce qui oblige à donner à celui-ci des dimensions très-grandes ; mais le travail utile qu'il produit, relativement à la dépense, est beaucoup plus considérable que celui qu'on obtient à l'aide du chapelet.

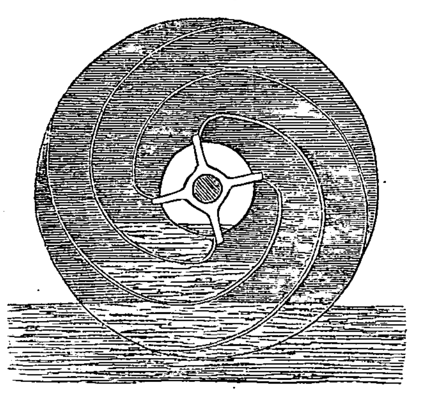
Fig. 6.

NORMAL, ALE. adj. (lat. *norma*, règle). Dans le langage de la science, Qui est conforme à la règle commune. *Ceci n'est point un phénomène n. A l'état n., cet organe offre telle apparence.* || Qui règle, sert de règle. *Établissement n.*, Établissement qui sert de modèle pour en former d'autres du même genre. = Normale. s. f. T. Géom. Syn. de Perpendiculaire ; ne se dit que dans la théorie des courbes. *La n. à une courbe dans un point quelconque est une ligne droite perpendiculaire à la tangente en ce point.*

Enc.—On appelle *Écoles normales*, des établissements d'instruction destinés à former des maîtres pour l'enseignement de certaines branches des connaissances humaines. Plusieurs des écoles ainsi nommées ressortissent au Ministère de la guerre ; les autres dépendent du département de l'Instruction publique. Il a été déjà question des premières (v. Militaire) ; nous n'avons donc à parler ici que des secondes.

I. La Constituante ayant, par la loi du 3-14 septembre 1791, résolu d'organiser l'instruction publique de telle sorte que tous pussent jouir de ses bienfaits, décréta qu'il serait créé à Paris une *École normale* destinée « à répandre d'une manière uniforme, dans toute la république, l'instruction nécessaire à des citoyens français. » Cependant cette école ne fut organisée que par la Convention. Aux termes du décret du 9 brumaire an III (30 oct. 1794), il devait y être appelé, de toutes les parties du territoire, « des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner. » Les cours commencèrent le 29 nivôse an IV (19 janvier 1795) et durèrent jusqu'au 30 floréal suivant (18 mai 1795), où ils furent fermés. L'école n'eut donc que quatre mois d'existence. En 1808, quand le gouvernement impérial organisa l'Université, il établit à Paris un pensionnat où 300 jeunes gens devaient être formés « à l'art d'enseigner les arts et les sciences », pour être ensuite envoyés, comme professeurs, dans les lycées. C'est de cet établissement, qui fut ouvert en 1810, sous le nom d'*École normale*, que date l'institution actuelle. Supprimé le 6 sept. 1822, il fut remplacé en 1826 par une *École préparatoire*, annexée au collége de Louis le Grand, et enfin rétabli, le 6 août 1830, sous son ancienne dénomination. Depuis cette époque, l'École normale n'a jamais cessé d'exister, mais non sans recevoir de nombreuses modifications, tant sous le rapport de son organisation intérieure que sous celui de son objet lui-même. L'enseignement de l'École normale est essentiellement littéraire et scientifique, et la philosophie ne figure dans ses cours que comme une méthode d'examen pour connaître les procédés appliqués par l'esprit humain à l'acquisition des différentes connaissances. Les conditions d'admission sont : d'avoir 18 ans au moins et 24 ans au plus, de signer un engagement de se vouer pour 10 ans à l'instruction publique, de produire le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, selon la section d'études à laquelle se destinent les candidats, et de subir deux séries d'épreuves, les premières écrites et simplement éliminatoires, les secondes orales et définitives. Chaque année le nombre des places à donner est déterminé par le Ministre, suivant les besoins du service. L'entretien de l'école est entièrement à la charge de l'État. Les cours durent trois ans, après lesquels les élèves qui ont subi avec succès les examens de sortie sont chargés de cours dans les lycées. Depuis 1854, on forme, avec les meilleurs élèves de troisième année, une division supérieure dont les membres se préparent, pendant une ou deux années, soit dans l'intérieur de l'école, soit près des grands établissements du gouvernement, soit même à l'étranger, au grade du doctorat ès lettres ou du doctorat ès sciences, et à l'enseignement dans les facultés.

II. Les *Écoles normales primaires* sont spécialement destinées au recrutement des instituteurs communaux. Ces établissements, qui datent de 1833, sont à la charge des départements, mais un seul peut servir pour plusieurs de ces derniers. Les communes et l'État y entretiennent habituellement des bourses et des fractions de bourses. Chaque école est administrée par un *Directeur*, qui est en même temps chargé de la principale partie de l'enseignement. Ce directeur est nommé par le Ministre, ainsi que les *Maîtres adjoints* qui l'assistent. Les écoles normales primaires sont placées sous la surveillance d'une *Commission*, dont les membres sont désignés par le recteur de l'Académie, sur la proposition du Conseil académique. Il faut, pour être admis dans une école normale primaire, subir un examen préalable, et avoir 18 ans au moins et 22 au plus. Indépendamment des leçons qu'ils reçoivent sur les diverses branches de l'instruction primaire, les *Élèves-maîtres*, ainsi nomme-t-on les élèves, sont exercés à la pratique des méthodes d'enseignement dans des écoles primaires annexées à l'établissement. A l'expiration des cours qui durent trois ans, et après qu'ils ont obtenu un *brevet de capacité*, ils peuvent être chargés de la direction d'une école communale.—Il existe aussi des écoles du même genre pour les institutrices ; mais elles sont en très-petit nombre. Dans quelques villes, les aspirantes au titre d'institutrices suivent des *Cours spéciaux*, qui ont à peu près la même destination que les écoles normales.

* **NORMALEMENT.** adv. D'une manière régulière.

NORMAND, ANDE. s. et adj. Qui habite la Normandie, ou Qui est propre aux habitants de ce pays. Par allusion à la réputation de ruse et même de fourberie que l'on a faite à ces habitants, on dit fam. D'un homme adroit et à qui il ne faut pas se fier, *C'est un fin Normand ;* et De quelqu'un qui ne répond ni oui ni non, qu'*Il répond en Normand.* — On dit de même : *Réponse normande*, Réponse ambiguë ; et *Réconciliation normande*, Réconciliation simulée.

NOS. plur. de l'adj. poss. *Notre.* Voy. ce mot.

* **NOSOCOMIAL, ALE.** adj. (grec. νόσος, maladie ; κομεῖν, soigner). Qui est relatif aux hôpitaux. *Établissement n.* — *Fièvre nosocomiale*, synon. de Typhus des hôpitaux.

* **NOSODENDRE.** s. m. (gr. νόσος ; δένδρον, arbre). T. Entom. Voy. Clavicornes.

NOSOGRAPHIE et **NOSOLOGIE.** s. f. (gr. νόσος ; γραφὴ, description ; λόγος, discours). Voy. Médecine.

NOSTALGIE. s. f. (gr. νόστος, retour ; ἄλγος, douleur).

Enc. — La *Nostalgie*, plus connue sous le nom vulgaire de *Mal du pays*, est un désir si ardent de voir le sol natal, qu'il prend véritablement le caractère d'une monomanie, et peut, en amenant graduellement l'altération des fonctions de nutrition, déterminer la mort. Cette affection s'observe surtout chez les jeunes gens brusquement enlevés aux habitudes de leur vie passée, et sévit principalement à l'armée, sur les navires, dans les colléges. Le seul traitement que comporte la n. est le traitement moral. Au début, la bienveillance de ceux avec qui l'on vit, les distractions, un travail convenable, les habitudes du passé non violemment heurtées par celles du présent, peuvent parfois arrêter les progrès de la maladie. Mais si ces moyens échouent, il n'est qu'un remède efficace, le retour au pays, et bientôt on voit la santé revenir. La mort fait toujours prompte justice de toute temporisation irréfléchie.

NOSTOC. s. m. T. Bot. Voy. Confervacées.

NOTA. loc. lat. qui signifie, *Remarquez*, et qui s'emploie famil. dans la conversation. *Il voulait me raconter son procès ; nota qu'il était tard et que je n'avais pas dîné.* — On dit aussi, *Nota bene*, qui signifie, *Remarquez bien.* = Nota. s. m. Remarque, note qu'on met à la marge d'un écrit, d'un livre, etc. *Mettez là un n. Tel article de compte est alloué, mais avec un n. Je vois là plusieurs nota.*

* **NOTABILITÉ.** s. f. Personne notable. *Toutes les notabilités de la ville s'y trouvaient. J'y ai vu plusieurs des notabilités de la presse, de la littérature.*

NOTABLE. adj. 2 g. (lat. *notabilis*). Remarquable, considérable. *Ce sont des faits notables. Les dits notables des anciens. Gain, perte, dommage, préjudice, lésion n. La somme est n. Il y a entre les deux textes une différence n. Cela est n. Notre armée a remporté un avantage n. sur les ennemis. Il reçoit chez lui tous les gens notables, toutes les personnes notables de la ville. La liste des notables commerçants.* — * *Arrêts notables*, se disait autrefois Des arrêts qui fixaient un point de jurisprudence. = Notable. s. m. Se dit Des citoyens les plus considérables d'une ville, d'une province, d'un État. *Une assemblée de notables.*

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, on appelait *Assemblées des notables*, des réunions politiques qui avaient les mêmes attributions que les états généraux, mais qui en différaient en ce que leurs membres étaient nommés par le roi et choisis principalement dans la haute noblesse, dans le clergé supérieur et dans la magistrature, tandis que les membres des *états généraux* étaient élus par les trois ordres. En outre, les notables n'avaient en général que voix consultative. Les rois convoquaient ordinairement ces assemblées quand ils voulaient faire approuver des mesures qui auraient pu rencontrer de l'opposition de la part des états généraux. C'est ainsi que François Iᵉʳ assembla les notables à Cognac, en 1526, pour leur faire ratifier le traité *de Madrid*, par lequel il avait cédé la Bourgogne à l'Espagne ; néanmoins les membres de l'assemblée furent unanimes pour rejeter cette clause. L'assemblée des notables convoquée par Henri IV, à Rouen, en 1596, aida loyalement ce prince à réformer divers abus. La dernière assemblée de ce genre est celle qui fut réunie à Versailles, en 1787, par Louis XVI, afin de remédier au désordre des finances. Elle était composée de 144 membres, savoir : princes du sang, 7; archevêques et évêques, 14 ; ducs et pairs, maréchaux de France et gentilshommes, 36; conseillers d'État, 12; premiers présidents et autres magistrats supérieurs, 38 ; députés des pays d'états, dont 4 appartenant au clergé, 6 à la noblesse, et 2 au tiers état, 12 ; officiers municipaux, 25. La première session de cette assemblée n'ayant donné aucun résultat, elle en tint une seconde en 1788. Enfin, la résistance qu'elle opposa à tout projet de réforme détermina la convocation des états généraux.

NOTABLEMENT. adv. Grandement, considérablement. *Il est n. lésé dans cette affaire.*

***NOTACANTHES.** s. m. pl. (gr. νῶτος, dos ; ἄκανθα, épine). T. Entom.

Enc. — Les *Diptères* ainsi appelés par Latreille ressemblent aux Tabaniens par leurs antennes ; mais ils en diffèrent par leur suçoir, qui se compose seulement de quatre pièces, et par la brièveté de leur trompe, qui est presque entièrement retirée dans la cavité buccale. En outre, et c'est de cette circonstance qu'ils tirent leur nom, leur écusson est souvent armé de dents ou d'épines.— Latreille partage sa famille des Not. en trois tribus, les *Mydasiens*, les *Xylophages* et les *Stratiomydes*. — Les Mydasiens n'ont jamais d'épines à l'écusson ; leur corps est oblong, avec l'abdomen conique. Leurs antennes sont toujours composées de cinq articles, dont les trois derniers forment, chez les uns, une massue, et, chez les autres, une tige cylindrique un peu subulée. Les *Mydas*, qui donnent leur nom à la tribu, sont les plus grands Diptères connus ; ils sont propres à l'Amérique. Au reste, nous n'avons chez nous aucune espèce de cette section. Nous citerons toutefois comme exemple le *Céphalocère longirostre* (*Cephalocera longirostris*) [Fig. 1, grossie], qui habite l'Afrique australe. — Les *Xylophages* ont les antennes composées de trois articles, dont le dernier, plus long que les autres, est divisé en huit anneaux. Leurs ailes sont généralement couchées sur le corps. Parmi les genres indigènes, nous mentionnerons le g. *Xylophage* (*Xylophagus*) proprement dit [Fig. 2. *Xyloph. noir*, grossi] et le g. *Cœnomyie* (*Cœnomyia*). Le premier a été ainsi nommé parce que ses larves vivent dans les parties cariées ou humides des arbres. La *Cœn. ferrugineuse* répand une forte odeur de mélilot qui dure même longtemps après sa mort. — Les *Stratiomydes* ont, comme les Xylophages, des antennes de trois articles seulement ; mais le dernier ne se compose que de cinq ou six anneaux ; de plus, il porte presque toujours une soie ou un stylet. Leurs ailes sont toujours couchées l'une sur l'autre. Les larves des *Stratiomes* (*Stratiomys*) vivent dans l'eau, à la manière de celles des *Cousins*. Elles sont longues, aplaties, avec leurs derniers segments atténués en forme de queue terminée par des poils roides. Lorsqu'elles se métamorphosent, la peau de la larve se durcit, et sert de coque à la nymphe. Le *Str. caméléon* (Fig. 3) est assez commun en France. Cet insecte est noir, avec l'extrémité de l'écusson jaune et trois taches citron de chaque côté du dessus de l'abdomen. Les espèces du g. *Sargue* (*Sargus*) sont remarquables par leurs couleurs métalliques. A l'état de larves, elles vivent dans la terre ou dans les bois pourris. Celle du *S. cuivreux*, fort répandu chez nous, vit dans les bouses de vache.

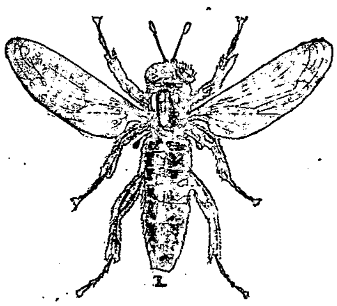

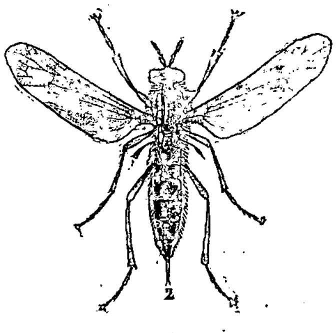

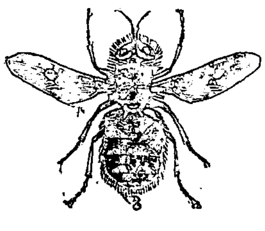

NOTAIRE. s. m. (lat. *notarius*, de *nota*, note).

Enc. — A Rome, on appelait *Scribes* (*Scribæ*), des greffiers payés par le Trésor public qui étaient surtout chargés de tenir les comptes de l'État, de transcrire les lois, de consigner dans des registres spéciaux les actes des différents magistrats, et de rédiger, de manière à assurer leur validité, les actes des citoyens qui avaient recours à eux. On désignait leurs fonctions par l'expression *scriptum facere*. Comme ils étaient très-nombreux, ils étaient divisés en compagnies (*decuriæ*), et se distinguaient en *scribæ quæstorii, scr. ædilitii, scr. prætorii, etc.*, suivant les magistrats auxquels ils étaient attachés. Tantôt l'emploi de scribe était à la nomination du magistrat dont il dépendait; tantôt il constituait un véritable office vénal. Ainsi, par ex., Tite-Live parle, dans un passage, d'un scribe nommé par un préteur, et, dans un autre, il se sert des termes *decuriam emere*, acheter une décurie, pour dire acheter un office de scribe. Les emplois de scribes étant accessibles à tout le monde, moyennant finance, du temps de Cicéron, la plupart étaient occupés par des affranchis et des fils d'affranchis : de là le peu d'estime dans lequel on tenait ces fonctions. Cependant Cicéron dit que les scribes formaient un corps très-respectable. Or, il devait avoir de bonnes raisons pour parler ainsi, car il savait qu'il contrariait un préjugé populaire. Les scribes subsistèrent jusqu'à la fin de la république. Sous l'empire, on les remplaça par les *Tabellions* (*tabularii* et *tabelliones*), qui avaient pour attributions principales d'appliquer aux actes des particuliers les dispositions légales qui pouvaient en assurer la validité. Ces officiers formaient une corporation spéciale, et, pour être plus facilement accessibles à leurs clients, ils plaçaient ordinairement leurs bureaux aux abords des places publiques.

En France, rien n'est plus obscur que l'histoire du notariat jusqu'au règne de saint Louis. Cependant il est assez naturel de présumer qu'avant lui la fonction de constater et de rédiger les conventions intervenant entre les particuliers appartenait aux seigneurs, comme celle de rendre la justice, et qu'elle était de même remplie par leurs baillis. Saint Louis attacha au Châtelet de Paris 60 clercs qui furent, sous le titre de *Notaires royaux*, chargés de recevoir tous les actes de la juridiction volontaire. Cette institution eut de si bons résultats, que Philippe le Bel l'étendit à toutes les terres de la couronne, et, par une ordonnance de 1302, défendit à tous les juges d'employer leurs greffiers aux fonctions du notariat, se réservant ainsi que pour ses successeurs, le droit exclusif de nommer des notaires partout où besoin serait. Au mois de nov. 1542, un édit de François Iᵉʳ créa, sous le nom de *Tabellions*, de nouveaux officiers publics, qui eurent pour fonctions de mettre en grosse et de sceller les actes des notaires. En 1575, Henri III créa encore, sous le titre de *Gardes-notes*, de nouveaux officiers publics auxquels, à la mort d'un notaire, toutes les minutes de ce dernier devaient être remises, et qui avaient pour mission de les conserver. Enfin, en 1597, Henri IV remania toute la législation antérieure, et, supprimant les trois classes d'officiers institués par ses prédécesseurs, les remplaça par une classe unique dont les titulaires réunissaient les dénominations et les attributions des notaires, des tabellions et des gardes-notes. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la révolution. Le 6 octobre 1791, un décret de l'Assemblée constituante transforma les *notaires royaux* en *notaires publics*. Enfin, douze ans plus tard, la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) donna au notariat une organisation nouvelle, organisation qui subsiste encore aujourd'hui.

Suivant cette loi, « les notaires sont des fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique ; ils en assurent la date, en conservent le dépôt, et en délivrent des grosses et expéditions. » Ils sont tenus de prêter leur concours toutes les fois qu'ils en sont requis; mais ils doivent le refuser pour les actes contraires aux mœurs et aux lois, pour ceux des mineurs ou interdits non assistés de leurs tuteurs, etc. La loi veut, sous peine de nullité, que les actes soient rédigés par deux notaires, ou par un n. assisté de deux témoins. A l'exception des actes de peu d'importance et d'un intérêt passager, elle veut aussi que le n. conserve la minute de tous les contrats qu'il a rédigés. Il est responsable de cette pièce et il la transmet avec la même responsabilité à tous ses successeurs. Il ne peut s'en dessaisir que dans des cas excessivement rares et seulement en vertu d'un jugement. Indépendamment des fonctions qui leur sont propres, les notaires peuvent être désignés par les tribunaux pour représenter les présumés absents, être commis aux partages ou concourir aux ventes judiciaires. Ils peuvent encore signifier certains actes extra-judiciaires, tels que les protêts et les actes respectueux, procéder aux ventes publiques de meubles, etc. Ils délivrent en outre les certificats attestant la propriété d'inscriptions au grand-livre, et les certificats de vie nécessaires aux pensionnés de l'État.

Dans chaque département, le nombre des notaires et leur résidence sont déterminés par le gouvernement, de manière que, dans les villes de 100,000 habitants et au-dessus, il n'y ait pas plus d'un not. par 6000 habitants, et que, dans les autres villes, bourgs et villages, il n'y ait jamais moins de deux notaires par chaque ressort de justice de paix, ni plus de cinq. Ces officiers sont divisés en trois classes. La première comprend ceux qui résident dans les villes où siége une Cour d'appel ; ils ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort de la Cour. La seconde comprend les notaires des villes qui possèdent un tribunal de première instance, et ils exercent dans l'étendue de son ressort. Tous les autres notaires composent la troisième catégorie. Chacun d'eux peut instrumenter dans toute l'étendue du canton où il réside. Tout not. sans exception est tenu de résider dans le lieu fixé par l'acte de sa nomination. Ce que nous venons de dire du ressort des notaires ne s'applique point aux parties. En effet, celles-ci sont libres de recourir au ministère de quelque not. que ce soit, et l'acte est valable, pourvu que le not. l'ait dressé dans l'étendue de sa circonscription.

Pour être admissible aux fonctions de not., il faut jouir de ses droits civils, être âgé de 25 ans accomplis, et justifier, sauf quelques exceptions spécifiées par la loi, d'un stage qui, en règle générale, doit être de six années entières et non interrompues, dont une des deux dernières au moins en qualité de maître clerc, chez un not. de la classe où l'on veut entrer. Il faut, en outre, produire un certificat de moralité et de capacité délivré par la chambre des notaires du ressort. Enfin, comme tous les officiers publics sont admis à présenter leurs successeurs, le candidat doit joindre à sa demande la démission du not. qu'il veut remplacer, le traité qui fixe les conditions auxquelles cette démission est donnée, et un état du produit de l'office pendant les cinq dernières années. En cas de décès, la présentation est faite par les héritiers. Dans le cas de destitution, c'est le gouvernement qui nomme d'office et qui fixe lui-même l'indemnité à payer aux ayants droit par le nouveau titulaire. Les notaires sont institués par un décret rendu sur le rapport du Ministre de la justice, qui est toujours libre de refuser le candidat présenté, s'il ne lui paraît pas offrir les garanties désirables. Enfin, avant d'entrer en fonctions, le nouveau not. est tenu de prêter serment et de verser le cautionnement fixé par la loi.

Les fonctions de not. sont incompatibles avec celles de juge, membre du parquet, greffier, avoué, huissier, avocat, commissaire-priseur, et toute autre fonction publique salariée. D'un autre côté, les attributions qui leur sont conférées par la loi leur appartiennent exclusivement, et aucune autre personne ne peut recevoir les actes dont la rédaction leur est attribuée. Quant aux honoraires auxquels les notaires ont droit, ils n'ont été jusqu'à présent fixés par aucun document officiel, et les tarifs établis par les chambres de notaires dans quelques localités n'ont aucun caractère obligatoire. En conséquence, ces honoraires sont réglés amiablement entre les notaires et les parties. En cas de dissentiment, les contendants se pourvoient devant le président du tribunal de première instance, qui prononce définitivement.

Sous le rapport disciplinaire, les notaires sont organisés par arrondissement. Les notaires de chaque arrondissement se réunissent, à certaines époques, en *Assemblées générales*. Ces assemblées peuvent faire des règlements sur les affaires qui intéressent la profession ; mais leur principale attribution est la nomination des membres qui doivent composer la *Chambre de discipline*. Ainsi que l'indique son nom, cette chambre est chargée de maintenir la discipline et de prononcer ou de provoquer à cet effet l'application des peines prévues par les lois et règlements. Elle a aussi pour mission de prévenir ou concilier tous différends, soit entre notaires, soit entre les tiers et les notaires, de délivrer ou de refuser les certificats de capacité et de moralité aux aspirants, et de représenter la corporation sous le rapport de ses droits et de ses intérêts. Les chambres des notaires peuvent prononcer, suivant la gravité des cas, le rappel à l'ordre, la censure simple, la censure avec réprimande, la privation de voix délibérative dans les assemblées générales, l'interdiction de l'entrée de la chambre pendant trois ans au plus, ou six ans en cas de récidive. Quant à la suspension, à la destitution, et autres peines proprement dites, c'est aux tribunaux seuls qu'il appartient de les prononcer.

NOTAIRES APOSTOLIQUES.—Les premiers notaires ainsi nommés furent institués par le pape saint Clément, vers la fin du premier siècle, pour dresser et conserver les actes des martyrs. Plus tard, on désigna sous le même nom des officiers publics établis par les papes pour dresser les actes qui étaient relatifs aux matières ecclésiastiques. Enfin, lorsque la puissance pontificale fut devenue la puissance prépondérante de l'Europe, les notaires apostoliques acquirent le droit d'instrumenter dans tous les pays catholiques. C'est ainsi qu'ils furent admis en France, en Espagne et en Angleterre. A l'exemple du pape, les évêques instituèrent aussi, sous le nom de *Notaires épiscopaux*, *Notaires jurés de l'officialité*, etc., des officiers qui, à l'origine, furent d'abord uniquement chargés de rédiger les actes concernant les matières ecclésiastiques. Les uns et les autres ne tardèrent pas à sortir de leurs attributions, et à rédiger et recevoir toutes sortes d'actes. Les notaires royaux s'en étant plaints, un arrêt du parlement, en 1421, limita les attributions des notaires apostoliques aux choses purement spirituelles. Enfin, par un édit de déc. 1691, Louis XIV régla la matière concernant les notaires apostoliques. Aujourd'hui, il n'y a plus de notaires apostoliques qu'à Rome même, où ils sont chargés de faire toutes les expéditions en fait de matières ecclésiastiques. Il existe en outre au-dessus d'eux, sous le nom de *Collége des Protonotaires*, un corps de 12 notaires dont les fonctions consistent à rédiger les procès-verbaux d'intronisation des papes, à transcrire toutes les délibérations et décisions des consistoires publics, et à en faire des expéditions. Ils ont rang de prélat et portent le violet. Le collége des protonotaires est le premier des colléges des prélats qui ne sont pas évêques.

NOTAMMENT. adv. Spécialement. *Il a accusé plusieurs personnes, et n. un tel. Il a cité plusieurs lois, et n. celle-là.*

NOTARIAT. s. m. Charge, fonction de notaire.

NOTARIÉ, ÉE. adj. Passé devant notaire.

NOTATION. s. f. Action, manière d'indiquer, de représenter par des signes convenus. *N. musicale. N. prosodique. — N. algébrique*, Voy. ALGÈBRE.

Enc. — La *Notation musicale* est cette partie de la science qui s'occupe de la représentation des sons au moyen de signes spéciaux. Ces signes se rapportent à l'*intonation*, à la *durée* ou à l'*expression*. Les deux premières catégories de signes sont absolument indispensables ; car il ne suffit pas de connaître la son que représente tel ou tel signe, il faut encore en connaître la durée et pouvoir la mesurer.

I. Les *signes d'intonation* sont de trois espèces, les *notes*, les *clefs* et les *accidents*.

Les *Notes* sont les signes particuliers de chaque son. On leur donne des formes un peu diverses; mais la diversité qu'elles présentent, quant à leur figure, ne se rapporte pas à l'intonation : c'est la position assignée aux notes relativement les unes aux autres qui détermine leur signification, quant au son. A cet effet, on dispose sur le papier cinq lignes parallèles dont la réunion constitue ce qu'on appelle une *Portée*, et les notes se placent tantôt sur les lignes, tantôt dans les interlignes:

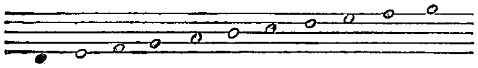

La note placée sur la ligne inférieure de la portée représente un son comparativement plus grave que celles qui occupent d'autres positions sur la même portée. Ainsi, la note qui est dans l'espace entre la première et la deuxième ligne exprime un son plus élevé que celle qui est sur la première; la note placée sur la seconde ligne représente une intonation plus élevée encore, et ainsi de suite. Si donc nous appelons *ré* la note placée immédiatement au-dessous de la première ligne de la portée (on nomme ces lignes en commençant pa en bas), nous donnerons le nom de *mi* à la note écrite sur la première ligne, celui de *fa* à la note placée dans le premier intervalle, et ainsi de suite, en suivant l'ordre de la gamme. Dans l'exemple ci-dessus, la série des notes sera donc *ré, mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi, fa, sol.* Il en sera de même si, au lieu d'un *ré*, c'est un *fa*, un *mi* ou toute autre note qui se trouve placée au-dessous de la première ligne. La portée offre donc à l'œil une figure qui représente une échelle ascendante et descendante. Lorsque les cinq lignes de la portée deviennent insuffisantes pour la représentation des sons que l'on veut exprimer, et c'est ce qui a lieu pour tous les instruments, ainsi que pour un grand nombre de voix, on ajoute des fragments de ligne à la portée, soit au-dessus, soit au-dessous, au fur et à mesure du besoin, et on les supprime lorsqu'ils cessent d'être utiles. Ces *lignes supplémentaires* forment de nouveaux interlignes sur lesquels on pose aussi des notes, comme on le voit par l'exemple ci-après :

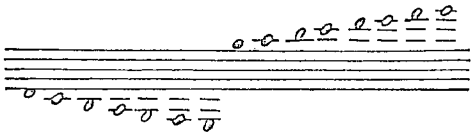

Nous venons de dire qu'une note placée sur une ligne ou dans un interligne de la portée pouvait recevoir différents noms et représenter des sons différents. Or, les *Clefs* ont pour objet de nous faire connaître quel son particulier représente chaque note dans la gamme donnée. En effet, toute note placée sur la même ligne que la clef prend le nom de cette clef, et sert de point de comparaison pour nommer toutes les autres notes. On emploie trois sortes de clefs, 𝄢 𝄡 𝄞, qu'on nomme *clef de fa*, *clef d'ut* et *clef de sol*, et dont la figure n'est qu'une simple altération des lettres gothiques *f*, *c* et *g*. Chacune de ces clefs peut occuper plusieurs positions sur la portée, savoir : la clef de *fa*, deux, la clef d'*ut*, quatre, et la clef de *sol*, deux. Cependant, aujourd'hui on n'emploie guère que la clef de *fa* sur la 4e ligne, la clef de *sol* sur la 2e ligne, et la clef d'*ut* sur la 1re ligne, sur la 3e et sur la 4e, comme le montre l'exemple ci-joint :

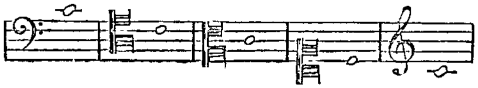

La note qui accompagne chaque clef est un *ut*; c'est l'*ut* grave de la voix de femme, ou l'*ut* qui est à la sixte inférieure du *la* du diapason. Ces cinq positions représentent donc un son identique ou du même nombre de vibrations. On comprend, d'après cela, que la clef de *sol* doit servir pour les voix et les instruments aigus, la clef de *fa* pour les voix et les instruments les plus graves, et les clefs d'*ut* pour les voix et les instruments intermédiaires.

Les *Accidents* sont des signes qui, dans la gamme diatonique, indiquent le déplacement momentané du lieu ordinaire où se rencontrent les semi-tons. Ce déplacement s'opère, soit en élevant la note inférieure d'un semi-ton, soit en abaissant la note supérieure d'une semblable quantité. Dans le premier cas, on place le signe ♯, appelé *Dièse*, devant la note altérée; dans le second, on fait usage d'un autre signe ♭, nommé *Bémol*. Leur effet cesse par l'apposition d'un nouveau signe ♮, appelé *Bécarre*, qui remet la note diésée ou bémolisée dans son état primitif. Lorsqu'on veut que l'effet des dièses ou des bémols s'étende à tout un morceau de musique, on dispose ces signes, dans un ordre convenu, à la suite de la clef : c'est ce qui s'appelle *armer la clef*. Si les notes modifiées par l'armure doivent être ramenées à leur position primitive dans le cours du morceau, on emploie le bécarre. Si, au contraire, elles doivent être de nouveau élevées ou abaissées d'un demi-ton dans le sens où elles l'ont déjà été, on se sert du *double dièse* 𝄪 et du *double bémol* 𝄫.

II. Toute mélodie se compose de deux choses : d'une succession de sons faisant des intervalles divers, et d'une suite de *durées* variables appliquées aux sons que l'on chante. On exprime la durée relative des notes par certaines modifications qu'on fait subir à la forme, soit de leur *tête*, soit de leur *queue*. La note qui a la durée la plus longue étant représentée par 𝅝, que l'on appelle une *Ronde*, on a d'abord, en la partageant en deux moitiés égales, les deux notes 𝅗𝅥 𝅗𝅥, qu'on nomme *Blanches* : en conséquence, on dit que deux blanches valent une ronde, ou qu'une ronde vaut deux blanches. Si, au contraire, on suppose la ronde divisée en quatre notes égales, chacune de celles-ci reçoit le nom de *Noire* ♩. En continuant, on a successivement la *Croche* ♪, la *Double croche* 𝅘𝅥𝅯, la *Triple croche* 𝅘𝅥𝅰, la *Quadruple croche* 𝅘𝅥𝅱, etc., toute valeur de note étant toujours divisible par deux. Les durées exprimées par la blanche, la noire, la croche, jusqu'à la quadruple croche, sont donc à la ronde comme 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32 et 1/64 sont à l'unité. Dans la copie et dans la gravure, lorsque plusieurs notes de moindre durée que la noire se suivent sans interruption, on les attache ensemble par un trait simple, double, triple, etc., selon qu'il s'agit de croches simples, doubles, etc.

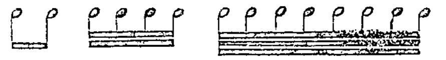

Mais les sons qui constituent un morceau de musique, soit vocale, soit instrumentale, ne se succèdent pas toujours immédiatement et sans interruption. La clarté de la phrase musicale, le besoin de varier les effets, et la nécessité de donner aux exécutants le temps de reprendre haleine, a fait introduire dans la musique des repos de durées différentes, qu'on désigne sous le nom commun de *Silences*. De plus, ces silences devant être soumis à des règles de proportion semblables à celles des notes, on a imaginé de les diviser comme les figures de celles-ci et de les représenter par des signes de valeur correspondante. Or, de même qu'on avait pris la ronde pour unité de durée des notes, on adopta la *Pause* pour unité de durée des silences. La moitié de la pause reçut le nom de *Demi-pause*; la moitié de la demi-pause fut appelée *Soupir*. Enfin, du soupir on dériva le *Demi-soupir*, le *Quart de soupir*, le *Demi-quart* ou *Huitième de soupir*, le *Seizième de soupir*, etc. Les deux portées qui suivent indiquent la correspondance des silences et des notes quant à leur durée.

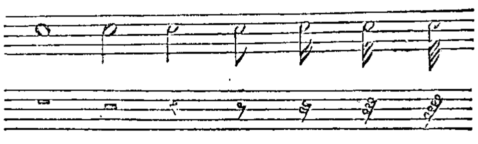

La musique ne consiste pas en une simple succession de sons ou de silences : ce qui la caractérise essentiellement, c'est le phénomène de la périodicité. Pour que l'oreille se reconnaisse dans cette succession, il est indispensable qu'elle perçoive à des intervalles égaux un son plus fort qui lui sert, pour ainsi dire, de jalon ou de point de repère. Or, l'intervalle qui sépare un son fort d'un autre son fort est ce qu'on appelle une *Mesure*, et selon que la note prise pour unité de durée se reproduit deux ou trois fois dans cet intervalle, on dit que la mesure est *binaire* ou *ternaire*. L'unité de durée elle-même reçoit le nom de *Temps*; de là la distinction de la *mesure à deux temps* et de la *mesure à trois temps*. Quant à la mesure dite *à quatre temps*, elle n'est en réalité qu'une double mesure à deux temps. Dans la mesure à deux temps, on observe une succession régulière d'un *temps fort* et d'un *temps faible*; dans celle à trois temps, le *temps fort* est suivi de deux *temps faibles*. Dans la notation musicale, chaque mesure est indiquée par une *barre verticale* : aussi les musiciens, confondant le signe avec la chose signifiée, définissent-ils communément la mesure, l'espace qui se trouve compris entre deux barres de séparation. Le signe indicatif de la mesure d'un morceau se place en tête du morceau, à la droite de la clef. La mesure à deux temps s'exprime par le signe 𝄴 ou par le chiffre $\frac{2}{4}$; celle à quatre temps par le même signe traversé d'une barre 𝄵. Si la mesure est à trois temps, le signe est 3 ou $\frac{3}{4}$. Cependant on fait encore usage de plusieurs autres signes, tels que $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{9}{4}$, $\frac{12}{4}$, $\frac{2}{8}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{9}{3}$, $\frac{12}{3}$. Ces symboles fractionnaires ont pour objet de faire connaître quels sont les éléments de la mesure ; ils indiquent que l'espace compris entre deux barres renferme deux quarts, trois quarts, six quarts, douze quarts de ronde (la ronde, comme nous l'avons vu, est considérée comme l'unité de durée), ou deux huitièmes, trois huitièmes, six huitièmes, douze huitièmes de la même unité. Parmi ces quantités, celles qui sont susceptibles d'être divisées par deux, comme $\frac{2}{4}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{2}{8}$, $\frac{6}{8}$, appartiennent à la mesure à deux temps, qui se marque en levant et en baissant alternativement la main. Celles qui ne peuvent être divisées que par trois, comme $\frac{3}{4}$, $\frac{9}{4}$, $\frac{3}{8}$ et $\frac{9}{8}$, sont de l'espèce des mesures à trois temps où la main fait trois mouvements, l'un en baissant, le second à droite et le troisième en levant; enfin les quantités $\frac{12}{9}$ et $\frac{12}{8}$, qui peuvent se diviser par quatre, appartiennent à la mesure à quatre temps, qui se bat par quatre mouvements de la main, en baissant, à gauche, à droite et en levant.

On donne le nom de *Point augmentatif*, ou simplement de *Point*, à un signe d'abréviation qui, placé à la suite d'une note quelconque, indique que cette note doit être prolongée de la moitié de sa durée ordinaire. Ainsi, par exemple, une blanche suivie d'un point 𝅗𝅥 • équivaut en durée à une blanche plus une noire. Après une noire, il représente une croche, et ainsi de suite. Quand une note est suivie de deux points, le second point augmente la valeur du premier de la même manière que celui-ci avait augmenté la durée de la note. Ainsi, une blanche suivie de deux points 𝅗𝅥 • • équivaut à une blanche, une noire et une croche. Le point a le même effet à la suite des silences. Il arrive encore assez fréquemment que trois notes quelconques ne doivent avoir que la durée de deux notes du même nom : dans ce cas, on donne à ce petit groupe de notes le nom de *Triolet*, et on le signale au moyen du chiffre 3. Deux triolets réunis ensemble portent le chiffre 6 et s'appellent *Sixains* ou *Sextolets*.

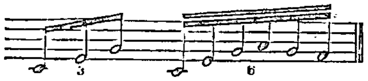

III. Les signes d'expression sont les *Accents*, le *Lié*, le *Détaché*, etc. Les accents (v. ce mot) servent à indiquer les variations d'intensité que l'on doit donner à une ou à plusieurs notes. Le *Lié* indique qu'une série de sons plus ou moins étendue doit être *coulée*, c'est-à-d. rendue, dans le chant, par un seul coup de gosier; dans les instruments, par un seul coup de langue, d'archet, etc. Ce signe a la forme d'une ligne courbe, et s'appelle *Liaison* ou *Ligature*. (Cette ligature s'emploie aussi pour réunir en une seule articulation deux notes de même valeur tonale, qui, en raison de la coupe de la mesure, ne sauraient être exprimées par une note unique ou par une note suivie d'un point : dans ce cas, la ligature fait la fonction de signe de durée.) Lorsque, au contraire, une série de notes doit être *détachée*, c.-à-d. lorsque chacune d'elles doit être articulée bien distinctement, on les surmonte par un *Point*. Enfin, si l'on veut que cette articulation ait une grande vigueur, on allonge les points en forme de clous.

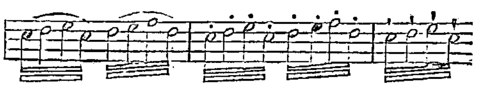

Les autres signes d'expression concernent plus spécialement l'agrément du chant, et consistent le plus souvent en *petites notes* qui s'intercalent dans l'exécution. Voy. APPOGIATURE, GRUPPETTO, TRILLE, etc.

IV. On fait encore usage, dans la musique, de différents signes de convention qui remplissent des indications diverses, et qui sont proprement des symboles abréviatifs. Nous nous contenterons de citer les *barres obliques*, les *doubles barres* et le *renvoi*. Les *Barres obliques* sont simples, doubles, triples ou quadruples, et se placent après des traits en croches simples, doubles, triples ou quadruples, pour indiquer qu'il faut répéter ces traits autant de fois qu'il y a de groupes de barres. La *Double barre* verticale traverse la portée, et se place à la fin et quelquefois dans le courant d'un morceau de musique. Elle indique que la pièce est terminée, soit dans son entier, soit dans une de ses parties. Lorsque la double barre est accompagnée de points tant à droite qu'à gauche, ces points avertissent l'exécutant qu'arrivé là, il doit reprendre depuis le commencement ou depuis la dernière double barre avec points qu'il aura rencontrée. Il doit ensuite poursuivre jusqu'à une double barre, également accompagnée de points et reprendre à la précédente. Si les points ne sont placés que d'un seul côté de la barre soit à droite, soit à gauche, on répète seulement la partie du morceau vers laquelle ils se trouvent. Le *Renvoi* 𝄋 annonce la répétition d'un nombre quelconque de mesures. Son apparition dans un morceau de musique renvoie à un signe semblable, marqué précédemment, où doit se reprendre la continuation du morceau jusqu'à la rencontre du signe final.

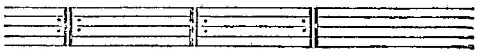

V. Nous n'essaierons pas de débrouiller l'histoire fort obscure de l'invention du système de not. musicale que nous venons d'exposer. Ce système en effet s'est formé progressivement et par additions successives, sans qu'une conception générale ait présidé à sa formation. De là son extrême complication et l'absence de corrélation entre ses diverses parties. Pour n'en citer qu'un exemple, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner quand on voit, dans une simple série de deux gammes, les notes qui se trouvent à l'octave l'une de l'autre occuper des positions différentes sur la portée, tandis que, comme l'a fait observer Fourier, il eût suffi de donner six lignes à la portée, en les divisant en deux groupes, pour éviter cet inconvénient et pour, en même temps, simplifier beaucoup la solmisation.

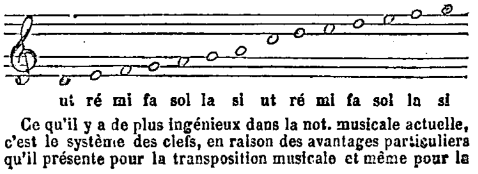

Ce qu'il y a de plus ingénieux dans la not. musicale actuelle, c'est le système des clefs, en raison des avantages particuliers qu'il présente pour la transposition musicale et même pour la composition. Mais cet artifice, qui est bon, excellent même pour des musiciens consommés, « lesquels, comme dit Kreutzer, ont consacré vingt années de travaux assidus à se rendre maîtres du déchiffrement des hiéroglyphes musicaux, » a jeté la musique dans une impasse. Tandis que la lecture et l'écriture musicales devraient faire partie de l'éducation primaire, comme la lecture et l'écriture *littérales*, l'art de lire couramment la musique n'est le privilége que de quelques-uns seulement, et celui de l'écrire, sur une simple audition, est mille fois plus rare encore. L'obstacle réel à la vulgarisation de la musique résidant, ainsi que le montre l'expérience de chaque jour, dans la complication du mode de not. en usage, il y avait nécessité d'y substituer un système moins compliqué et, s'il est possible, aussi simple que la not. actuelle l'est peu. Vers le milieu du XVIII^e siècle, J.-J. Rousseau, reprenant une idée de Souhaitty, proposa un nouveau mode de not. essentiellement fondé sur l'emploi des sept premiers chiffres pour représenter les sept sons de la gamme diatonique. Perfectionnée par Galin (1818) et par Aimé-Paris (1829), la nouvelle écriture musicale, grâce aux efforts persévérants de ce dernier et d'Em. Chevé, est devenue la base d'un enseignement dont le succès est tellement merveilleux et dont la diffusion promet de si heureux résultats, que nous ne pouvons nous dispenser d'en dire au moins quelques mots.

Les notes *ut ré mi fa sol la si* sont représentées par les chiffres $1\,2\,3\,4\,5\,6\,7$. Cette not. s'emploie pour la gamme du médium de la voix du chanteur; quand le chant passe à l'octave supérieure ou à l'octave inférieure, le chiffre est marqué d'un point au-dessous ou au-dessus, $\underset{\cdot}{1}\underset{\cdot}{2}\underset{\cdot}{3}\underset{\cdot}{4}\underset{\cdot}{5}\underset{\cdot}{6}\underset{\cdot}{7}$ et $\dot{1}\dot{2}\dot{3}\dot{4}\dot{5}\dot{6}\dot{7}$. Comme trois octaves sont l'étendue maximum de la voix d'un chanteur (les exceptions sont extrêmement rares), on voit que ces trois séries de chiffres répondent à tous les besoins. Quant aux altérations de notes représentées, dans la not. ordinaire, par les dièses et les bémols, on les indique par une barre oblique $\cancel{1}\cancel{2}\cancel{3}\cancel{4}\cancel{5}\cancel{6}\cancel{7}$ et $\bcancel{1}\bcancel{2}\bcancel{3}\bcancel{4}\bcancel{5}\bcancel{6}\bcancel{7}$. Les notes de la première des gammes qui précèdent sont diésées, celles de la dernière sont bémolisées. Le double dièse et le double bémol sont représentés par une double barre. Le bécarre devient inutile. Enfin, on écrit en tête du morceau la tonique, c.-à-d. la note à laquelle on donnera le *nom d'ut*. Pour les silences, tous sont également indiqués par le 0, lequel se répète autant de fois qu'il est nécessaire. Comme dans la not. ordinaire, les mesures sont séparées par une barre verticale. La manière d'exprimer les durées est un chef-d'œuvre de simplicité. Tout signe isolé représente une unité de temps. Or, l'unité de temps peut être : un son articulé, une prolongation, un silence. Le son articulé s'exprime par un chiffre, la prolongation d'un son par un point, le silence par un zéro. Les diverses parties de l'unité de durée sont toujours réunies en un seul groupe, sous une barre horizontale, et un groupe quelconque contient toujours les deux ou les trois parties de l'unité, jamais plus, jamais moins. Ainsi, les moitiés s'écrivent $\overline{12}$; les tiers $\overline{123}$. En outre, comme l'oreille n'apprécie que les divisions binaires ou ternaires, les dérivés des moitiés et des tiers s'écrivent de la manière qui suit : dans la souche binaire, pour les quarts $\overline{\overline{12}\,\overline{34}}$, pour les sixièmes $\overline{\overline{123}\,\overline{432}}$; dans la souche ternaire, pour les sixièmes $\overline{\overline{12}\,\overline{34}\,\overline{32}}$; pour les neuvièmes $\overline{\overline{123}\,\overline{432}\,\overline{345}}$. En continuant l'application de ce procédé, on arrive tout aussi facilement à exprimer les huitièmes, $\overline{\overline{\overline{12}\,\overline{34}}\,\overline{\overline{54}\,\overline{32}}}$; les dix-huitièmes, $\overline{\overline{\overline{12}\,\overline{34}\,\overline{54}}\,\overline{\overline{32}\,\overline{34}\,\overline{54}}\,\overline{\overline{32}\,\overline{34}\,\overline{32}}}$; les vingt-septièmes, $\overline{\overline{\overline{123}\,\overline{454}\,\overline{323}}\,\overline{\overline{432}\,\overline{123}\,\overline{454}}\,\overline{\overline{323}\,\overline{432}\,\overline{345}}}$, et ainsi de suite. Il en est de même pour les points et les zéros.

Le procédé de not. des durées est l'œuvre de Galin; mais on doit à Aimé-Paris la *langue des durées* qui, avant de formuler les sons musicaux, fait épeler aux élèves des monosyllables correspondant aux durées. Cette dernière invention amène les élèves à se rendre compte avec facilité des mesures les plus compliquées, et à écrire la musique sous la dictée comme nous écrivons sous la dictée un passage de Racine ou de Bossuet. On peut dire véritablement que par elle l'art de l'enseignement musical a atteint toute la perfection dont il était susceptible. Nous ne l'exposerons pas ici, car ce serait sortir de notre cadre; d'ailleurs, elle n'appartient pas au système de notation proprement dit.

NOTE. s. f. (latin. *nota*). Marque que l'on fait en quelque endroit d'un livre, d'un écrit. *Mettre une n. à la marge d'un livre. J'ai mis une n. sur mon exemplaire pour retrouver ce passage.* ‖ Remarque, commentaire sur un passage d'un écrit, d'un livre. *On a fait imprimer ce poëme avec des notes. Les notes sont renvoyées à la fin du volume.* — Observation qu'on fait sur un mot, sur une phrase. *Il faut mettre ce mot dans le dictionnaire, avec la n.* vieux, bas, etc. ‖ Extrait sommaire, indication succincte. *Remettez-moi une n. de votre affaire afin que je ne l'oublie pas. Prenez n. de cette commission. Les agents de change doivent tenir n. de toutes les négociations qu'ils effectuent. Envoyez-moi la n. de ce que je vous dois.* — Se dit aussi absol., dans ce dernier sens, *Je viens de recevoir la n. de mon tailleur.* ‖ *N. d'infamie*, ou simpl., *Note*, Flétrissure morale imprimée à quelqu'un par un jugement qui emporte une certaine peine. *Autrefois le blâme en justice était une n. infamante.* — Par extens., se dit De toute atteinte portée à l'honneur et à la réputation de quelqu'un, et qui résulte soit d'une action blâmable, soit de l'exercice d'une profession honteuse. *Son inexplicable conduite dans cette affaire est une n. dans sa vie. Il a été espion de police; c'est une n. qu'il n'effacera jamais.* ‖ T. Mus. *Note* se dit Des caractères dont on se sert dans l'écriture musicale, pour représenter les sons, et Des sons représentés par ces caractères. *Cet enfant connaît déjà toutes ses notes. Il n'observe pas la valeur des notes.* — *Chanter la n.*, Solfier. On dit aussi, *Ce musicien chante la n.*, Il chante juste, mais sans expression. — Fig. et fam., *Chanter toujours sur la même n.*, Dire toujours la même chose, proposer toujours le même expédient. *Changer de n.*, ou *Chanter sur une autre n.*, Changer de façons d'agir ou de parler. *Cela change la n.*, Cela change l'état des choses.

Enc. — En Diplomatie, on donne le nom de *Note* à toute communication écrite entre agents diplomatiques : c'est en général par un échange de notes qu'on arrive à la conclusion d'une négociation. Les notes actuellement en usage sont ordinairement écrites à la troisième personne, mode qui laisse toute latitude pour le fond même de la rédaction, soit qu'il s'agisse de simples communications, soit qu'il y ait lieu de suivre une négociation proprement dite. Les réponses que l'on fait aux notes s'expédient habituellement dans la même forme. Quand un agent diplomatique reçoit de son gouvernement l'ordre exprès de faire une communication par écrit, il remet une *N. signée*, qu'on appelle *N. officielle*, ou simplement *Office*. Dans le cas où la nature de la communication exige une précision plus grande que celle dont est susceptible une simple communication verbale, laquelle d'ailleurs peut s'effacer plus ou moins de la mémoire, l'agent peut remettre, sous forme d'un simple exposé, une n. non signée, qui prend le nom de *N. verbale* ou de *N. confidentielle*.

NOTER. v. a. (lat. *notare*). Faire une note sur quelque chose. *J'ai noté deux passages dans ce poëme. J'ai noté cette pensée sur mes tablettes.* ‖ Fig., Remarquer. *Notez bien cela. Notez que c'est son ennemi. Ce fait est bon à n.* ‖ Fig., Marquer d'une manière défavorable. *Cette action le note bien mal dans mon esprit.* — *Ce jugement l'a noté d'infamie.* ‖ T. Musiq. Écrire de la musique avec les caractères destinés à cet usage. *N. un chant, un air.* = NOTÉ, ÉE. part. ‖ *Homme noté*, Qui a une mauvaise réputation méritée par quelques fautes qui ont fait de l'éclat.

* **NOTÈRE.** s. m. (gr. νοτερὸς, humide). T. Entom. Voy. HYDROCANTHARES.

NOTEUR. s. m. Copiste de musique. Inus.

* **NOTHOCHLÆNA.** s. m. (gr. νόθος, faux; χλαῖνα, tunique). T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

NOTICE. s. f. (lat. *notitia*, de *noscere*, connaître). Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un royaume, d'une province, d'un pays. *La n. de l'Empire. La n. des Gaules.* ‖ Indication, extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit, pour faire connaître l'auteur, le temps où il a vécu, et pour donner une idée générale de l'ouvrage. *On travaille à faire les notices des manuscrits de la Bibliothèque.* ‖ Par ext., Compte rendu succinct que l'on fait d'un ouvrage quelconque. *Ce journal contient de bons extraits et des notices exactes.* — *N. historique, biographique*, Écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc. *N. nécrologique*, Celle qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps. ‖ T. Libr. Liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez étendue pour s'appeler Catalogue. *On vient de distribuer la n. des livres de monsieur un tel.*

NOTIFICATION. s. f. Action de notifier, acte par lequel on notifie.

NOTIFIER. v. a. (lat. *notificare*). Donner connaissance de quelque chose dans les formes légales ou juridiques. *Le ministère public doit faire n. à l'accusé la liste du jury vingt-quatre heures avant les débats. Cet acte doit lui être notifié. On lui notifia qu'il eût à quitter la ville dans les vingt-quatre heures. L'ambassadeur a notifié les ordres dont il était chargé.* = NOTIFIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

Syn. — *Signifier.* — *Notifier* veut dire simplement faire savoir; *signifier* ajoute à cette idée celle d'injonction à se soumettre à la volonté, à l'ordre, à la loi que l'on fait connaître. A l'égard de ce qui vous a été *notifié*, vous n'êtes plus dans l'ignorance; à l'égard de ce qui vous a été signifié, vous n'êtes plus libre, il faut obéir. Un prince *notifie* aux autres princes son avénement au trône; il *signifie* ses volontés à ses ministres. On *notifie* un jugement à un tiers qui y a intérêt; on le *signifie* à celui contre lequel il a été rendu.

NOTION. s. f. (lat. *notio*). Connaissance, idée qu'on a d'une chose. *N. claire, distincte, précise, faible, vague, confuse, imparfaite. Il vous donnera des notions sur cette matière. Je n'en ai aucune n. Je n'en ai pas la première n., la moindre n.* = Syn. Voy. IDÉE.

* **NOTIOPHILE.** s. m. (gr. νοτία, humidité; φίλος, ami). T. Entom. Voy. CARABIQUES.

NOTODONTE. s. m. (gr. νῶτος, dos; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Entom. Voy. BOMBYCITES.

NOTOIRE. adj. 2 g. (lat. *notorius*). Public, manifeste, connu d'une manière générale. *Le fait est n. C'est une vérité n. Preuve n. Rendre n.* ‖ * *Art n.*, V. ART. = Syn. V. MANIFESTE.

NOTOIREMENT. adv. Évidemment, manifestement. *Cela est n. vrai, n. faux. Il est n. coupable de ce crime.*

* **NOTONECTE.** s. m. (gr. νῶτος, dos; νηκτὴς, nageur). T. Entom. Voy. HYDROCORISES.

* **NOTOPTÈRE.** s. m. (gr. νῶτος, dos; πτέρον, aile). T. Ichth. Voy. CLUPES.

* **NOTORHIZÉES.** s. f. pl. (grec. νῶτος, dos; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

NOTORIÉTÉ. s. f. Connaissance publique d'une chose de fait. *Il est de n. que... Cela est de n. publique, de toute n.* — *Acte de n.*, Voy. ACTE.

NOTRE. adj. possess. 2 g. qui fait *Nos* au plur. (lat. *noster*). Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. *N. père. Notre patrie. Nos aïeux. Nos amis. Nos biens. Un de nos plus grands poëtes.* ‖ S'emploie quelquefois au lieu de *Mon*, soit dans le langage popul., *N. ménagère, N. maître;* soit dans certaines formules officielles en usage dans le style de la chancellerie et des affaires ecclésiastiques, *N. conseil d'Etat entendu, N. officialité consultée.*

NÔTRE. pron. possess. 2 g. qui fait *Nôtres* au plur. Qui est à nous. Se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé, et reçoit ordinairement l'article. *C'est votre avis, ce n'est pas le n. Leur famille est alliée de la n. Vous avez vos raisons et nous les nôtres. Vos intérêts sont les nôtres.* — Familièr., *Nous pouvons compter sur lui, il est n.*, Il est de notre parti, il nous est dévoué. *Ces effets sont nôtres*, Ils nous appartiennent. ‖ *Nôtre* s'emploie quelquefois comme subst. masculin, et signifie, Ce qui est à nous, ce qui nous appartient. *Nous défendons le n. Il n'y a rien du n. Le vôtre et le n., chacun le sien.* — *Dans le récit que nous vous avons fait, nous n'avons rien mis du n.*, Nous n'avons rien ajouté de notre invention. ‖ *Nôtres*, au plur., se dit aussi subst., pour désigner Ceux qui sont de notre famille, de notre pays, de notre parti, de notre compagnie, etc. *Nous devons aimer et secourir les nôtres. Les nôtres remportèrent la victoire. L'avantage fut d'abord du côté des nôtres. Il n'est pas des nôtres, il s'entend avec nos ennemis. Ne serez-vous pas des nôtres?* — Famil., *Nous avons bien fait des nôtres*, Nous avons fait beaucoup de folies, nous nous sommes bien divertis.

NOTRE-DAME. s. f. Fête de la sainte Vierge. *La Notre-Dame d'août, de septembre.* ‖ Église consacrée à la sainte Vierge. *Notre-Dame de Paris.* ‖ Se dit encore de Certaines images de la Vierge qui sont l'objet d'une vénération particulière. *La N.-Dame de Lorette.*

NOUE. s. f. T. Techn. L'angle rentrant formé par la rencontre des surfaces inclinées de deux combles. — Lame de plomb placée en pente dans la noue. — Tuile creuse qui sert à laisser écouler les eaux. ‖ T. Agric. Sol humide et gras, cultivé en prairie pour la pâture des bestiaux.

NOUEMENT. s. m. Action de nouer; ne se dit que dans la loc., *N. de l'aiguillette.*

NOUER. v. a. Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. *N. un ruban. N. ses cheveux.* — Figur. et pop., *N. l'aiguillette*, Voy. AIGUILLETTE. ‖ *Nouer* signifie encore Envelopper une chose dans un linge et l'y retenir au moyen d'un nœud. *N. de l'argent dans le coin d'un mouchoir. Nouez cette poudre dans un linge et faites-la bouillir dans l'eau.* ‖ Fig., *N. une partie*, Lier une partie. *N. amitié*, Lier amitié; vieux. *N. une intrigue*, Former une intrigue. *N. l'action, l'intrigue d'une pièce, d'un roman*, Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue. On dit encore, *Il a bien noué, mal noué sa comédie, sa tragédie.* = SE NOUER. v. pron. En parl. Des arbres fruitiers, se dit, lorsque la fleur a été fécondée, Du premier développement du fruit. *Les pommes, les pêches commencent à se n. C'est le temps où les fruits se nouent.* — On dit aussi, neutral., *Nouer. Les abricots ne nouent pas encore.* ‖ En parlant D'un enfant scrofuleux, on dit qu'*Il se noue*, Lorsque les extrémités articulaires commencent à se gonfler. ‖ En parl. D'une personne qui est atteinte de la goutte, on dit que *La goutte se noue*, que *La goutte est nouée*, Lorsque des concrétions tophacées se forment ou se sont formées au pourtour des articulations. = Noué, ée. part. *Les fruits sont noués. Cet enfant est noué. Cet homme est noué de goutte.* = Conj. V. Jouer.

NOUET. s. m. Linge dans lequel on enferme, au moyen de quelques tours de fil, une substance qu'on veut faire bouillir ou infuser, et ensuite retirer à volonté.

NOUEUX, EUSE. adj. Se dit D'un bois qui a beaucoup de nœuds. *Le hêtre n'est pas si n. que le chêne. Un bâton noueux.*

NOUGAT. s. m. (lat. *nucatus*, fait de noix). Espèce de gâteau qu'on fait le plus souvent avec des amandes et du caramel unis ensemble. *Du n. blanc de Provence. N. à l'italienne.*

NOUILLES. s. f. pl. Espèce de pâte faite avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en forme de vermicelle. *Les n. sont un mets fort usité en Allemagne.* Dans les livres de cuisine, on écrit *Noules.*

NOULET. s. m. T. Techn. Canal pour l'écoulement des eaux fait avec des noues, c'est-à-d. avec des tuiles creuses, des lames de plomb courbées, etc. ‖ Se dit aussi Des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles.

NOURRAIN. s. m. Synon. d'*Alevin.*

NOURRICE. s. f. (lat. *nutrix*). Femme qui allaite un enfant. *C'est une bonne n. Elle a été la n. de tous ses enfants.* ‖ Se dit le plus souvent D'une femme qui allaite l'enfant d'un autre. *Mettre un enfant en n.*, Le donner à une nourrice hors de chez soi. *Retirer un enfant de nourrice*, Le retirer de chez la nourrice. ‖ Fig., se dit D'un territoire qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. *La Sicile était la n. de Rome.*

Enc. — Il existe à Paris, sous le nom de *Bureau des nourrices*, une institution de bienfaisance, qui a pour objet de procurer à la population de cette ville de bonnes nourrices à des prix modérés ; de s'assurer de la manière dont elles remplissent leurs devoirs; de fournir aux parents des informations exactes et fréquentes sur l'état de leurs enfants, et enfin, de garantir aux nourrices le paiement de leurs salaires. Cette institution, qui date des premières années du XVIII^e siècle, dépend aujourd'hui de l'administration de l'assistance publique. Le Bureau des nourrices est représenté, dans les arrondissements où il place des enfants, par des agents qui sont chargés de visiter régulièrement les nourrissons, de pourvoir à leurs besoins, de payer les mois de nourrice, etc. Il y a, en outre, dans chaque arrondissement, un ou plusieurs médecins qui surveillent les enfants et les nourrices, et leur donnent gratuitement, en cas de maladie, les soins et les médicaments nécessaires. Les nourrices qui se proposent au bureau ne sont agréées qu'après avoir subi une visite minutieuse. Le bureau laisse aux parties intéressées le soin de débattre à l'amiable le prix des mois de nourrice ; il se contente d'en garantir le paiement aux ayants droit, mais seulement jusqu'à concurrence de 12 fr. par mois, et sa garantie cesse quand les enfants ont sept mois révolus.

NOURRICIER. s. m. Le mari de la nourrice. *Le n. d'un enfant.* On dit plus souvent adjectiv., *Le père n.* ‖ Fig. et fam., *C'est son père n.*, se dit D'un homme qui en fait subsister un autre. *Cet homme était le père n. des pauvres.*

NOURRICIER, IÈRE. adj. Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition. *Le suc n. La séve nourricière.* ‖ * T. Anat. *Artères nourricières, conduits nourriciers des os*, Voy. Os. = Syn. V. Nutritif.

NOURRIR. v. a. (lat. *nutrire*). * Au sens physiologique, Fournir aux diverses parties d'un corps organisé quelconque des matières susceptibles de s'assimiler à elles, pour réparer leurs pertes. *C'est le sang qui, après avoir reçu les produits de la digestion, va n. tous les organes du corps humain.* ‖ Dans sa signific. la plus ordinaire, *Nourrir* veut dire Servir d'aliment. *Dieu a créé les fruits de la terre pour n. l'homme et les animaux. Les légumes ne nourrissent pas autant que la viande. Le pain nourrit beaucoup. Le vin nourrit.* ‖ Dans un sens partic., signifie Allaiter. *Une mère qui nourrit son enfant est doublement sa mère. Elle lui a nourri trois enfants. Ma mère ne put me n. qu'à moitié, sa santé l'obligea de me confier à une nourrice.* ‖ Entretenir d'aliments. *Les enfants sont obligés de n. leur père et leur mère dans le besoin. Il nourrit et loge ses ouvriers pendant le temps de la vendange. Il ne nourrit pas ses domestiques, il leur donne leurs vivres en argent. Il nourrit bien, il nourrit mal ses domestiques. Si l'on veut que les chevaux travaillent bien, il faut les bien n. N. des bestiaux, des poulets.* — Par exagérat., on dit, *N'être pas nourri*, pour N'être pas suffisamment nourri, être mal nourri. *Les enfants ne sont pas nourris dans cette pension.* ‖ Se dit D'un pays qui en fournit un autre de vivres; D'une terre, d'une profession qui fournit de quoi subsister à celui qui la possède, qui l'exerce. *La Sicile nourrissait Rome. Cette terre le nourrit lui et sa famille. Je veux un métier qui me nourrisse moi et mes enfants.* Prov., *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître.* ‖ Se dit aussi D'un pays, etc., par rapport aux êtres organisés qui l'habitent. *L'Afrique nourrit beaucoup d'animaux féroces. Cette terre nourrit une race d'hommes forts et courageux. Cette mer nourrit des poissons voraces et dangereux.* ‖ Se dit encore De certaines choses où les plantes puisent diverses substances nécessaires à leur nutrition. *La bonne terre nourrit les plantes. Mettre du fumier au pied d'un arbre pour le n.* ‖ Entretenir, maintenir dans son état. *Le bois nourrit le feu. La pommade nourrit les cheveux. On a amené plusieurs ruisseaux pour n. ce canal.* ‖ Instruire, élever. *Il faut n. les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur. Il a été nourri dans l'amour de la vertu, dans la haine du vice. Il a été nourri dans la mollesse, dans les fatigues de la guerre.* — Fig. et prov., *Il nourrit un serpent dans son sein*, Il élève, il protége, il assiste un ingrat, un méchant qui le perdra, qui le ruinera quelque jour. ‖ Fig., *L'étude, la lecture, la conversation des hommes éclairés nourrit l'esprit. N. son imagination de chimères. Les services mutuels nourrissent l'amitié. L'espérance nourrit l'amour. N. l'espoir, le mécontentement de quelqu'un. N. dans son âme une passion malheureuse. N. la haine dans son cœur. N. la discorde, les troubles.* ‖ T. Peint. *N. un tableau de couleurs*, Mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les empâter. *N. le trait*, Éviter la maigreur et la sécheresse. ‖ T. Musiq. *N. les sons*, Faire qu'ils soient pleins et sonores, et les soutenir bien également pendant leur durée. ‖ T. Fin. *N. une action*, Fournir un supplément de finance au capital d'une action. = se Nourrir. v. pron. Se dit Dans plusieurs des acceptions précédentes tant au propre qu'au figuré. *L'homme se nourrit de pain, de viande, de légumes, etc. Cet homme se nourrit bien. Il se nourrit de la lecture des bons livres. Se n. de saines doctrines. Se n. de la parole de Dieu. Se n. d'idées tristes.* ‖ *Cet enfant, cet animal se nourrit bien, se nourrit mal*, Les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas. ‖ *Cet arbre n'a pas de quoi se n.*, Il est dans une mauvaise terre où il ne trouve pas de matériaux suffisants pour son développement. = Nourri, ie. part. *Cet homme est bien nourri*, Il a beaucoup d'embonpoint ; ne se dit que par plaisant. ‖ *Ce blé, ce grain est bien nourri*, Il est bien plein, bien rempli. ‖ Figur., *Un style nourri*, Un style riche, plein, abondant. *Un ouvrage nourri de pensées, de réflexions*, Un ouvrage où abondent les pensées justes, les réflexions profondes. *Un écrivain nourri des bons auteurs*, Qui montre une grande connaissance des bons auteurs. ‖ * Fig., *Nourri dans les camps, dans les alarmes, etc.*, Élevé dans les camps, etc. *Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.* ‖ T. Calligr. *Cette lettre est bien nourrie*, Les traits qui la forment ont beaucoup de corps. *Elle n'est pas bien nourrie*, Elle est trop déliée. ‖ T. Peint. *Une couleur nourrie*, Une couleur bien empâtée. *Un trait nourri*, Un trait qui n'est pas trop fin. = Syn. Voy. Alimenter.

NOURRISSAGE. s. m. T. Économ. rurale. Ne se dit que dans cette locut., *Le n. des bestiaux*, Le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux.

NOURRISSANT, ANTE. adj. Qui nourrit beaucoup. *La viande est nourrissante. Ce consommé est fort n. Cela n'est pas assez n.* = Syn. Voy. Nutritif.

NOURRISSEUR. s. m. A Paris et dans les autres grandes villes, Celui qui nourrit des vaches dans l'étable, pour faire commerce de leur lait.

NOURRISSON. s. m. Enfant qui est en nourrice. *Cette femme soigne bien ses nourrissons. Elle a rendu son n.* ‖ Fig., dans le style soutenu, se dit quelquefois pour Élève. *Télémaque fut le n. de Mentor. Les nourrissons des Muses*, Les poëtes.

NOURRITURE. s. f. Alimentation. *Une bonne, une mauvaise n. Une n. succulente. Cette racine ne fournit qu'une maigre n. La moindre n. lui suffit. Il refuse toute n. Son travail lui procure sa n. Il ne peut prendre de n. Il meurt faute de n. Il dépense tout pour sa n. La n. de ses chiens lui revient fort cher.* ‖ *Stipuler par contrat de mariage tant d'années de n.*, Stipuler que les conjoints seront nourris pendant tant d'années par les parents de l'un d'eux. ‖ Figur., au sens moral, *L'esprit a besoin de n. aussi bien que le corps. La science est la n. de l'âme.* — Prov., *N. passe nature*, V. Nature. ‖ Se dit aussi Des sucs qui servent au développement des corps animés et des végétaux. *Son bras était amaigri, mais il recommence à prendre n. Cet arbre ne prend point de n.* ‖ Allaitement, action de nourrir un enfant de son lait. *La première n. de cette femme n'a pas réussi, elle avait trop peu de lait. Cette femme en est à sa troisième n. Elle a fait deux nourritures.* ‖ Figur., Celui qu'on a élevé, le disciple qu'on a formé. *Sa chère n.* Ironiq., *Vous avez fait là une belle n.* Vieux. ‖ *Faire des nourritures*, Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. *C'est une terre propre à y faire des nourritures.* = Syn. Voy. Aliment.

NOUS. pron. pl. 2 g. de la première personne (lat. *nos*). Il fait au singul. *Je* ou *Moi*. *Nous* peut être, dans la même phrase, sujet et régime direct, ou sujet et régime indirect. *Nous nous voyons souvent. Nous nous parlons rarement.* — Joint à un subst., *Nous* se répète avec ou sans la préposition *à*. *Il nous doit cette somme, à nous et à nos associés. Il nous a bien accueillis, nous et nos amis.* ‖ Famil., *Nous autres*, Nous qui sommes du même côté, du même avis, du même rang. *Vous allez jouer, nous autres nous allons à la promenade. Vous aimez les fêtes du monde, nous autres nous n'aimons que la vie de famille.* ‖ Dans certaines formules usitées dans le préambule des lois, ordonnances et jugements, on dit *Nous*, au lieu du sing. *Je* ou *Moi*. *Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit. Nous, président du tribunal... Nous, maire de telle commune, certifions.* — S'emploie encore de même Par un orateur ou par un auteur. ‖ Fam., se dit quelquefois au lieu du pronom de la 3^e pers. *Il* ou *Elle*. *J'ai déjà fait cette observation à votre fils ; mais nous sommes négligent et nous avons laissé passer le moment opportun.*

Obs. gram. — Quand il est sujet, *Nous* se place avant le verbe, excepté dans les phrases interrogatives où il se place après: *Quand partons-nous ? Nous en irons-nous?* et dans celles où, pour donner plus d'énergie à l'affirmation, on répète le sujet après le verbe : *Nous voulons, nous, que cela se fasse ainsi.* — Quand il est régime direct ou indirect, il se place également avant le verbe : *Il nous examine. Il nous fait signe. Ne nous regardez pas. Ne nous parlez pas. Nous regarde-t-il ? Nous parle-t-il?* Il faut en excepter les phrases impératives sans négation, dans lesquelles il se place après le verbe : *Regardez-nous. Parlez-nous.* Enfin, quand *Nous* régime est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe dont il est le complément : *Il parle de nous. Il s'en rapporte à nous. Il est injuste envers nous. Que vous a-t-il dit relativement à nous. Je vous l'avouerai entre nous.* On dit pourtant dans le langage familier : *Entre nous soit dit.*

NOUVEAU ou **NOUVEL, NOUVELLE.** adj. (latin. *novus*). [*Nouveau* s'emploie devant un nom masc. qui commence par une consonne ou une H aspirée, et *Nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou une H muette.] Qui commence d'être ou de paraître, ou qui n'est connu que depuis peu. *Un n. livre. Un ouvrage n. Un nouvel ouvrage. Un nouvel instrument. Du fruit n. Une nouvelle invention. Une mode nouvelle. Nouvelle édition. Les auteurs anciens et les nouveaux. Que savez-vous de n.? Qu'y a-t-il de n.? Quoi de n.? Il a formé de nouveaux nœuds. Il mène une vie nouvelle. Il recommence sur nouveaux frais.* Prov., *Tout ce qui est n. paraît beau.* ‖ *Mots nouveaux*, Mots qui commencent à se répandre, et que l'usage n'a pas encore autorisés. ‖ *Un habit nouveau*, Un habit d'une nouvelle mode. *Un nouvel habit*, Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. *Voici du vin n.*, Du vin nouvellement fait. *Goûtez-moi ce n. vin*, Ce vin dont je ne vous ai pas encore offert. *Envoyez-moi de nouveaux livres*, Des livres que je n'aie pas encore lus. *Il reçoit tous les livres nouveaux*, Tous les livres qui paraissent. *Le nouvel an*, et *L'an n.*, Le commencement de l'année. *La saison nouvelle, La nouvelle lune, Le n. monde, Le n. style, Le Nouveau Testament*, V. Saison, Lune, etc. ‖ T. Pratiq. *Passer titre nouvel* (c'est le seul exemple où *Nouvel* s'emploie après le subst.). On dit aussi, dans le même style, *Articuler faits nouveaux.* ‖ *Un homme n.*, Celui qui a fait fortune, qui s'est élevé par lui-même ; le premier de sa race qui se fasse remarquer. *Cicéron était un homme n.* ‖ T. Dévot. *Nouvel homme*, et *Homme n.*, Le chrétien régénéré par la grâce. ‖ *Un n. visage*, Une personne qu'on n'a pas encore vue. *Il aime cette société parce qu'on y voit toujours de nouveaux visages.* ‖ Qui ressemble, qui a de la conformité avec une personne, avec une chose. *C'est un n. César, un nouvel Alexandre. La terre semblait menacée d'un déluge n.* ‖ Figur., au sens moral, Novice, inexpérimenté. *Cet homme paraît bien n. dans son métier. Il est bien n. dans le monde. Il est tout n. dans les affaires.* ‖ *Nouveau*, joint à certains adjectifs pris substant., signifie que La qualité indiquée par l'adjectif est nouvelle, récente. *Un n. marié. Une nouvelle mariée. De nouveaux mariés. De nouveaux convertis. Les nouvelles converties. Nous avons fêté la nouvelle venue.* = Dans le même sens, s'emploie quelquefois adverb., *Du beurre n. battu. Du vin n. percé.* Cependant il ne se dit pas avec un subst. fémin., excepté dans la locut., *Une fille nouveau-née.* = Nouveau. s. m. *Voici du n. Il nous faut du n. Les hommes en général sont plus frappés du n. que de l'excellent.* = De nouveau. loc. adv. Encore une fois. *On l'a arrêté de n.* = A nouveau. loc. adverb. T. Comm. Sur un nouveau compte. *Créditer, débiter, porter à nouveau.*

NOUVEAUTÉ. s. f. (lat. *novitas*). Qualité de ce qui est nouveau. *La n. nous plaît. La n. d'une opinion, d'une doctrine, d'un sentiment. La n. du fait me surprend. Cette mode est encore dans toute sa n. J'ai vu cet opéra dans sa n.* ‖ Chose nouvelle. *Je n'avais jamais entendu parler de cela, c'est une n. pour moi.* — Fam., *C'est une n. que de vous voir*, se dit A une personne qu'on avait coutume de voir souvent, et qu'il y a longtemps qu'on n'a vue. ‖ Innovation en matière de religion, de philosophie, de politique, etc. *Toute n. trouve des partisans. Le peuple court après les nouveautés. On ne doit introduire qu'avec prudence les nouveautés dans l'État. C'est une n. dangereuse.* ‖ Se dit Des productions de l'industrie, et particulièr. des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. *Ce marchand est toujours fourni de nouveautés. Magasin de nouveautés. Marchand de nouveautés. Cette femme se ruine en nouveautés, à acheter des nouveautés.* ‖ Se dit aussi Des livres qui viennent de paraître. *Il n'a guère paru de nouveautés ce mois-ci. Il lit toutes les nouveautés.* On dit aussi, en ce sens, *Marchand de nouveautés. Cette brochure se vend chez tous les marchands de nouveautés.* ‖ Se dit aussi D'un spectacle, d'une pièce nouvelle qui a une certaine vogue. *Cette n. fait courir tout Paris. Je n'ai pas encore vu la n.* ‖ Se dit encore Des légumes, des fruits dans leur primeur. *Des pois au commencement d'avril, c'est de la n., c'est une nouveauté.*

NOUVEL. adj. Voy. Nouveau.

NOUVELLE. s. f. Le premier avis qu'on reçoit d'une chose récemment arrivée. *Une bonne, une mauvaise n. Une n. fâcheuse. Une n. importante. Voici une agréable n. Cette n. est vraie, fausse, douteuse, apocryphe. C'est une n. toute fraîche. C'est là une vieille n. Cette n. n'a aucun fondement. Cette n. a besoin de confirmation. Quelle n.? Savez-vous quelques nouvelles? Semer, répandre, faire courir une n. Inventer, fabriquer, forger, débiter des nouvelles. Il est curieux de nouvelles. Il m'a donné des nouvelles de son voyage, de sa santé. Savez-vous la grande n.? On a eu la n. que l'ennemi a été battu.*—Fam., *Être à la source des nouvelles*, Être au lieu où se passent les choses les plus importantes, et où l'on est le plus tôt instruit des événements. *Vous pouvez en dire des nouvelles*, Vous devez être mieux instruit de cela que personne. *Je puis en dire des nouvelles*, Je le sais pertinemment.—*Recevoir des nouvelles de quelqu'un*, Recevoir de ses lettres. *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*, Envoyer demander quel est l'état de sa santé. *Mandez-moi de vos nouvelles*, Écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouvez, ce que vous ferez. *Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles*, Que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit. Par plaisant., *Je sais de vos nouvelles*, Je sais de vos aventures secrètes, je sais des particularités que vous m'aviez cachées. Par menace, *Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles*, Je me vengerai de vous.—*On ne sait pas de nouvelles, on est sans nouvelles de ce pays, de cette armée*, On n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe. *N'avoir ni vent, ni nouvelles d'une personne*, N'en point entendre parler, et ne savoir ce qu'elle est devenue. *Il y a bien des nouvelles, voici bien des nouvelles, on dit de grandes nouvelles*, Il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important. —*Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, Quand on ne reçoit point de nouvelles d'une personne ou d'une chose, on doit présumer qu'il n'est rien arrivé de fâcheux. On dit aussi absol., *Point de nouvelles*, Quand on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse, etc. *Il m'a promis cent fois de me payer, mais, pour de l'argent, point de nouvelles.* ‖ T. Guerre. *Envoyer aux nouvelles*, Envoyer quelqu'un pour s'instruire de la force, de la position de l'ennemi. ‖ Fig. et fam., *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour, nouvelles de l'arbre de Cracovie*, Nouvelles fausses, ridicules. ‖ *Nouvelles à la main*, se disait autrefois D'un journal manuscrit ou imprimé clandestinement qui faisait circuler les nouvelles dont la censure eût empêché la publication. = Nouvelle. s. f. Sorte de composition littéraire, qui tient le milieu entre le conte et le roman, et qui souvent ne se distingue de ce dernier que par sa moindre étendue. *N. historique. N. espagnole, italienne. Les Nouvelles de Boccace. Les Nouvelles de la reine Marguerite. Les Nouvelles de Ch. Nodier. Les cent Nouvelles nouvelles.*

NOUVELLEMENT. adv. Depuis peu. *Maison n. bâtie. Des arbres n. plantés. Pays n. découvert. Livre n. imprimé. Cela est arrivé tout nouvellement.*

NOUVELLETÉ. s. f. T. Jurisprud. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, trouble dans la possession. *Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et nouvelleté.*

NOUVELLISTE. s. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles; et Celui qui aime à en débiter. *C'est un n. Les nouvellistes sont crédules.* ‖ *N. à la main*, Rédacteur de nouvelles à la main.

NOUURE. s. f. (R. *nouer*). État d'un enfant rachitique, dont les extrémités articulaires sont gonflées. ‖ Se dit aussi Des fruits lorsqu'ils commencent à se former, après la fécondation. *Le temps de la nouure.*

NOVALE. adj. et s. f. (lat. *novalis*). Terre nouvellement défrichée, nouvellement mise en valeur. *Terre n. Il a défriché cette terre et l'a mise en n.* ‖ *Dîmes novales*, ou simpl. *Novales*, Voy. Dîme.

NOVATEUR. s. m. (lat. *novator*). Celui qui fait ou qui tente de faire des innovations. *Un hardi n. Un n. imprudent. Il y a des novateurs en religion, en politique et en philosophie, comme en grammaire et en orthographe.* ‖ * Adj., *Un esprit, un génie n.* =* Novatrice. adj. et s. f. *Les femmes sont naturellement peu novatrices. Ces tendances novatrices alarmèrent le pays.*

NOVATION. s. f. (lat. *novatio*). T. Jurispr.

Enc. — En Droit civil, on appelle *Novation*, le changement d'une obligation en une autre, ou, en d'autres termes, l'extinction d'une dette par la création d'une dette nouvelle. Elle s'opère de trois manières : 1° lorsque le débiteur contracte envers son créancier une nouvelle dette qui est substituée à l'ancienne, laquelle est éteinte ; 2° lorsqu'un nouveau débiteur est substitué à l'ancien qui est déchargé par le créancier ; 3° lorsque, par l'effet d'un nouvel engagement, un nouveau créancier est substitué à l'ancien envers lequel le débiteur se trouve déchargé. La n. ne peut s'opérer qu'entre personnes capables de contracter. En outre, elle ne se présume pas, il faut qu'elle résulte clairement des actes. La simple indication faite par le débiteur d'une personne qui doit payer à sa place ne constitue pas une n. Il en est de même de la délégation, lorsque, par ex., un nouveau débiteur qui s'oblige envers le créancier lui est donné par le premier. La délégation n'opère de n. qu'autant qu'il y a décharge du premier débiteur. Enfin, la n. éteint tous les accessoires de l'ancienne dette, tant à l'égard du débiteur et de ses coobligés qu'à l'égard du créancier. (C. Nap., art. 1271 à 1281.)

NOVELLES. s. f. pl. (lat. *novellæ*, de *novus*, nouveau).

Enc. — On donne le nom de *Novelles* à une collection de lois qui forment la dernière partie du *Corpus juris*. La plupart ont été publiées en grec, quelques-unes en latin, et d'autres dans les deux langues. La première *Novelle* de Justinien appartient à l'année 535, et la dernière, qui est la 137ᵉ, à l'année 565. Ces constitutions furent publiées après l'achèvement de la seconde édition du Code, dans le but de combler les lacunes qui s'y trouvaient. Le texte grec que nous possédons aujourd'hui comprend 168 novelles, dont 159 appartiennent à Justinien et les autres à Justin II et à Tibère : elles sont généralement divisées par chapitres. Il existe un *Epitome* latin de ces novelles, rédigé par Julien, professeur de droit à Constantinople : il contient 125 novelles, et paraît avoir été fait du temps même de Justinien. Il existe encore une autre collection de 134 novelles, dans une version latine faite sur le texte grec. Cette compilation, dont on ne connaît ni l'auteur ni l'époque, est généralement connue sous le nom de *Livre des Authentiques*, ou simplement d'*Authentiques*. Elle est divisée en neuf *collations*, et ces collations se subdivisent en *chapitres*. Plusieurs fragments de cette collection ont été insérés, au moyen âge, dans le Code, et intercalés aux endroits mêmes où les novelles abrogeaient ou modifiaient les dispositions primitives de celui-ci. Depuis lors, on les a toujours reproduits dans le Code lui-même, en les distinguant par le titre d'*Authentiques*.

NOVEMBRE. s. m. (latin. *november*). Le onzième mois de l'année selon notre manière actuelle de compter. *Il est né en n. Les froides pluies de n. Le nom de n. vient de ce que ce mois était le neuvième de l'année de Romulus.*

NOVICE. s. 2 g. (lat. *novus*). Celui, celle qui passe dans un couvent un temps d'épreuve avant de prononcer ses vœux. *Un jeune n. Une jeune n. Le directeur, la maîtresse des novices. Ferveur de n.* — Fig. et fam., *Ferveur de n.*, se dit encore Du zèle, de l'ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. ‖ * T. Marine. Apprenti matelot. = Novice. adj. Qui est nouveau, peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession. *Un avocat n. Une chanteuse n. Cet homme est bien n. dans sa profession. Elle est bien n. à ce métier.* — *N'être pas n.*, Avoir une habileté, une expérience portées trop loin. *Il est loin d'être n. en affaires. La femme qu'il a épousée n'est pas n.* — Par extens., se dit Des choses prises pour la personne. *Une main n. Une plume n.* ‖ Dans un sens partic., signifie Qui n'a point la connaissance, l'expérience du monde. *Un jeune homme tout n. Une jeune personne encore n.*

NOVICIAT. s. m. État des novices avant qu'ils fassent profession ; Le temps pendant lequel ils sont dans cet état. *Un long, un rude n. Faire, achever son n. Sortir de n.* ‖ Maison religieuse, ou La partie de la maison qui est affectée aux novices, et où ils font leurs exercices pendant l'année de probation. *Il demeure au n.* ‖ Fig., Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. *Il a fait son n. à la guerre sous un excellent général.*

NOVISSIMÉ. adv. emprunté du latin, et qui signif. Tout récemment. *Ce fait est arrivé n., tout n.* Fam.

***NOYADE.** s. f. Action de noyer plusieurs personnes à la fois. *Les noyades de Carrier.*

NOYALE. s. f. Toile de chanvre écrue très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles. *Noyales à quatre, à six fils. Noyales courtes, simples, rondelettes. Les noyales tirent leur nom du bourg de Noyal, près de Rennes, où il s'en fabrique beaucoup.*

NOYAU. s. m. (lat. *nucleus*). La partie dure et ligneuse du péricarpe qu'on observe dans certains fruits charnus, et qui contient une amande. *Un n. de prune, de pêche, d'abricot. Casser un n. pour en avoir l'amande. Ce pêcher est venu de n.* V. Fruit. — Fig. et pop., *Il a amassé des noyaux*, Il a gagné bien des écus. ‖ T. Distillateur. *Eau de n.*, V. Eau. ‖ T. Archit. Toute partie plus ou moins brute et massive qui est enveloppée d'un revêtement. *Le n. de ce piédestal est de maçonnerie ; le revêtement seul est de marbre. Le n. de cette colonne est de fonte. N. d'escalier*, V. Escalier. ‖ T. Fonderie. La masse d'argile, de plâtre, de brique ou autre matière qui remplit l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion. *Le n. d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier*, etc. V. Bouche *à feu*, etc. ‖ T. Minér. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une autre. — Se dit encore De la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains minéraux, et De la partie centrale d'un cristal, dont la forme diffère souvent beaucoup de celle du cristal lui-même. ‖ T. Anat. Voy. Histologie. ‖ T. Astr. *Le n. d'une comète*, Voy. Comète. ‖ Figur., L'origine, le fond, le commencement d'un établissement, d'une société, d'une compagnie, etc. *Quelques hommes s'étaient réunis ; ce n. grossit insensiblement et devint un rassemblement considérable.*

NOYER. s. m. T. Botan. Voy. Juglandées.

NOYER. v. a. (lat. *necare*, tuer?). Faire mourir par asphyxie dans l'eau ou dans quelque autre liquide. *N. un homme, un chien.* ‖ Figur., *N. son chagrin dans le vin*, Perdre le souvenir de son chagrin en buvant. *N. sa raison dans le vin*, Perdre la raison à force de boire. *N. sa pensée dans un déluge de mots, de paroles*, L'exprimer avec diffusion, l'affaiblir en prodiguant inutilement les mots. On dit, dans un sens anal., *Il y a dans cet ouvrage des idées neuves, des traits ingénieux ; mais tout cela est noyé dans un déluge de phrases.* ‖ Inonder. *Les pluies ont noyé la campagne. On lâcha les écluses et l'on noya plusieurs lieues de pays.*—Fig., *N. son vin d'eau*, Mettre trop d'eau dans son vin. ‖ T. Jeu de boule. *N. une boule*, La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au delà du but. *Il a noyé la boule de celui qui a joué avant lui.* || T. Peinture. *N. les couleurs,* En mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, de manière qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. = se Noyer. v. pron. Mourir asphyxié dans l'eau ou dans un autre liquide. *Il s'est noyé dans la Marne. Il tomba dans une cuve de vin et s'y noya. Les mouches se noient dans le lait.* — Proverb., *Il se prend à tout comme un homme qui se noie,* se dit D'un homme qui a recours à tous les expédients possibles pour éviter sa ruine. || Fig. *C'est un homme qui se noie,* C'est un homme qui se ruine, qui se perd. || Fig., *Se n. dans les larmes,* Pleurer excessivement. *Se n. dans le sang,* Commettre d'horribles cruautés. *Se n. dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin,* Faire de grands excès de débauche, etc. || * Fig., *C'est un écrivain qui se noie dans les détails,* Il entre dans tant de détails que le plan et l'unité de son livre cessent d'être reconnaissables. || T. Jeu de boule. Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but. *Il a trop poussé sa boule et s'est noyé.* = Noyé, ée. part. *Des yeux noyés de larmes,* Pleins de larmes. || Fig. et fam., *C'est un homme noyé,* C'est un homme dont les affaires sont désespérées, qui n'a plus de ressources. On dit aussi D'un homme qui doit plus qu'il n'a de bien, *C'est un homme noyé de dettes.* = Noyé, ée. Se dit quelquefois subst. en parl. Des personnes. *Secours pour les noyés et pour les asphyxiés. C'est une noyée qu'on vient de retirer de l'eau.* = Conj. Voy. Employer.

Enc. — Lorsqu'un individu reste un certain temps immergé dans l'eau, il périt inévitablement par asphyxie ; néanmoins, quand la submersion n'a duré que quelques instants, il est en général facile de ramener le noyé à la vie, au moyen de secours administrés judicieusement. A Paris et dans toutes les grandes villes, il existe divers établissements créés par les soins de l'autorité municipale, où l'on trouve réunis tous les objets nécessaires en pareille circonstance. En outre, le Conseil de salubrité a publié une instruction détaillée sur les procédés à suivre dans ce cas. Ce qui suit est le résumé des règles principales qu'elle contient ; ces prescriptions d'ailleurs peuvent s'appliquer en tous lieux et en tout état de cause. — Dès qu'un noyé vient d'être retiré de l'eau, on le couche sur le côté droit, en faisant légèrement pencher sa tête pendant quelques secondes et en écartant les mâchoires. En même temps, on comprime doucement et alternativement le bas-ventre de bas en haut, ainsi que chaque côté de la poitrine. Si le lieu destiné aux secours, ou si la maison où l'on doit transporter le noyé pour le traiter méthodiquement est éloignée de l'endroit où le corps a été retiré de l'eau, on le dépouille de ses vêtements, on l'essuie avec soin, puis on l'enveloppe dans plusieurs couvertures et on le transporte au lieu voulu, en maintenant la tête et la poitrine dans une position plus élevée que le reste du corps. Arrivé à sa destination, on pose le corps sur un matelas entre deux couvertures, et on le revêt en outre d'un peignoir et d'un bonnet de laine. On recommence les opérations dont nous avons parlé plus haut, en cherchant, par des pressions douces, à imiter les mouvements que font la poitrine et le ventre quand on respire ; on réitère ces pressions quinze à vingt fois de suite, et on les suspend pendant dix minutes. On réchauffe alors le corps à l'aide d'une bassinoire pleine d'eau chaude ou d'un fer à repasser chauffé comme pour repasser du linge, qu'on promène par-dessus la chemise, sur la poitrine, le long de l'épine dorsale, etc. On a également recours aux frictions avec un frottoir de laine chauffé, principalement sur l'épine du dos, sur la région du cœur, et sur les extrémités inférieures ; en outre, on brosse doucement, mais longtemps, la plante des pieds et le creux des mains. Si le noyé fait des efforts pour respirer, on discontinue ; s'il veut vomir, on favorise le vomissement en chatouillant le fond de la gorge avec les barbes d'une plume. On ne doit pas lui donner de boisson avant qu'il puisse facilement avaler ; mais, pour le ranimer, on peut lui introduire dans la bouche quelques gouttes d'eau-de-vie ordinaire ou camphrée. Quand la chaleur est rétablie, si le ventre est tendu, on peut administrer au noyé un lavement d'eau tiède avec une forte cuillerée de sel. Dans le cas où, au bout d'une demi-heure, le noyé n'a donné aucun signe de vie, on a recours à l'*insufflation* d'une fumée aromatique par le fondement. Enfin, quand le noyé a recouvré la vie, on le met dans un lit bien chaud et on le laisse dormir une heure ou deux. Si l'état de somnolence est accompagné de fortes couleurs au visage, ce qui peut faire redouter une congestion cérébrale, on applique des sinapismes entre les épaules, sur les cuisses ou sur les mollets ; parfois même on a recours à une application de 6 à 8 sangsues derrière chaque oreille. Dans le cas où le corps du noyé a été soumis à une température très-basse, comme lorsqu'il a été retiré de dessous la glace, le meilleur moyen de le réchauffer graduellement consiste à le plonger dans un bain d'eau froide, qu'on chauffe peu à peu jusqu'à 20 degrés. Il est expressément recommandé de persévérer avec patience dans les soins qu'on donne aux noyés, lors même que d'abord ils paraissent infructueux, car on a vu des individus qui pendant 6 heures n'avaient donné aucun signe de vie, être rappelés à l'existence. Les gens du peuple croient encore qu'il faut *suspendre les noyés par les pieds,* afin de leur faire rendre l'eau qu'ils ont avalée. C'est là une pratique meurtrière qui tue infailliblement l'homme qu'on prétend sauver. — C'est vers le milieu du siècle dernier qu'on songea pour la première fois à prendre des mesures administratives pour secourir les noyés et asphyxiés. En 1740, Réaumur rédigea, par ordre du gouvernement, une instruction détaillée sur ce sujet, qui fut répandue avec profusion. Enfin, en 1772, Pia, échevin de la ville de Paris, organisa le service des secours publics et établit les *boîtes-entrepôts.* Ce service est régi aujourd'hui, à Paris, par l'ord. de police du 17 juillet 1850, et par les instructions du Conseil de salubrité des 19 avril et 6 sept. de la même année.

NOYON. s. m. [On pron. populair. *Néyon.*] T. Jeu de boule. Ligne qui borne le jeu et au delà de laquelle la boule est noyée.

NU, NUE. adj. (lat. *nudus*). Qui n'est couvert d'aucun vêtement ; ne se dit proprem. que De l'espèce humaine. *Un homme nu. Une femme nue. Être tout nu, nu comme la main, nu comme un ver. Ces sauvages vont tout nus. Avoir la tête nue, les bras nus. Aller pieds nus, les jambes nues. Nu* est invar. quand il précède le subst. *Il était nu-tête, nu-pieds, nu-jambes.* — Figur., *C'est la vérité toute nue. Il lui a montré son âme toute nue.* — *Être nu en chemise,* N'avoir que sa chemise. || Par exagér., *Être tout nu,* Avoir de méchants habits tout déchirés, ou N'être pas vêtu comme l'exigerait la saison ou la bienséance. — Fig., *Il est arrivé tout nu, je l'ai pris tout nu,* se dit D'un homme qui était dans le dénûment, et à qui l'on a prodigué des bienfaits. || Se dit D'un cheval qu'on vend ou qu'on achète sans selle ni bride. *Ce cheval tout nu me coûte mille francs.* || Par ext., Qui est dépourvu d'enveloppe, qui n'a pas sa couverture, son ornement ordinaire. * *Fleur nue,* Celle qui est dépourvue d'enveloppes florales. * *Graine nue,* Celle qui n'est point enfermée dans un péricarpe. * *Branchies nues,* Celles qui ne sont point logées dans une cavité. — *Une épée nue,* Une épée hors de son fourreau. *Une muraille nue,* Une muraille sans boiserie ni tenture. *Une maison nue,* Une maison dégarnie de meubles. *Les arbres sont nus en hiver,* Ils sont dépouillés de leur feuillag . *Pays nu,* Pays qui est sans arbres, sans verdure. || . Chimie. *Feu nu,* Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille. || T. Phys. *Observer quelque chose à l'œil nu,* Sans l'assistance d'aucun instrument optique. || Qui manque des ornements convenables. *Il n'y a ni rubans ni ganses sur cette robe, c'est bien nu. Cette reliure est trop nue. La façade de cet édifice est trop nue.* — Figurément, au sens moral. *Une morale nue cause de l'ennui. La vérité toute nue risque de déplaire. Ce style est trop nu,* Il a trop peu d'ornements. || T. Jurispr. *Nue propriété,* V. Propriété. = Nu. s. m. T. Peint. et Sculpt. Se dit Des figures ou parties de figures qui ne sont pas drapées, ainsi que Des formes que les draperies laissent reconnaître. *Le nu de cette figure n'est pas correct. De beaux nus. Cette draperie suit bien le nu, elle fait bien sentir le nu.* || T. Archit. Absence d'ornements. *Il y a trop de nu dans cette façade.* — *Le nu du mur,* La partie du mur qui est plane, où il n'y a point d'ornements. *Ces pilastres ne font pas assez de saillie sur le nu du mur.* || En T. Dévot. Se dit quelquefois, au plur., *C'est une œuvre de miséricorde que de vêtir les nus,* Que de vêtir les pauvres. = A nu. loc. adv. A découvert. *Toucher un bras à nu.* — *Monter un cheval à nu, à dos nu,* Le monter sans selle. || Fig., *Découvrir, faire voir son cœur à nu,* Ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

NUAGE. s. m. (lat. *nubes*). Amas de vapeurs d'eau suspendues dans l'atmosphère. *Un ciel couvert de nuages. Le soleil dissipa les nuages. La lune sort d'un n.* — Figur., *Se perdre dans les nuages,* se dit D'un écrivain, d'un orateur qui, s'aventurant à parler de choses qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît mal, n'exprime que des idées vagues, obscures et inintelligibles. || Fig., Ce qui offusque la vue et empêche de voir distinctement les objets. *Il a un n. devant les yeux. Mes yeux étaient couverts d'un n. Un n. d'encens. Un n. de fumée. La poussière formait un n. qui empêchait de voir les combattants.* || Figur., au sens moral, Ce qui empêche d'apercevoir distinctement le vrai. *La vérité dissipe peu à peu les nuages de l'erreur. Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des nuages dans notre esprit.* — Se dit aussi Des soupçons que l'on conçoit au sujet de quelqu'un, de la mésintelligence qui survient entre deux personnes. *Il a dissipé par des explications franches les nuages qui s'étaient élevés sur sa conduite. Leur querelle n'était qu'un n. passager. Ils se réconcilieront facilement, il ne reste plus entre eux que de légers nuages.* — Se dit encore pour Chagrin, tristesse, mauvaise humeur. *Aucun n. ne trouble la sérénité de son âme. Un n. de tristesse s'est répandu sur son front.* || T. Phys. Se dit Des flocons légers qui se forment et se tiennent en suspension dans certains liquides.

Syn. — *Nue, Nuée.* — Ces trois mots désignent également des amas de vapeurs condensées et suspendues dans l'atmosphère ; cependant il semble qu'on emploie plus particulièrement le mot *nue,* quand on considère l'élévation de ces vapeurs ; *nuée,* quand on envisage leur quantité et leur contenu ; *nuage,* quand on envisage leur épaisseur et l'obscurité qu'elles engendrent. Ces différences sont surtout apparentes lorsque ces mots s'emploient au figuré. Ainsi, quand on dit : élever quelqu'un aux *nues,* tomber des *nues,* se perdre dans les *nues,* ce qui domine, c'est l'idée d'élévation. C'est l'idée de la quantité ou de quelque chose de sinistre qui se présente à l'esprit, quand on dit : une *nuée* se forme et ne tardera pas à éclater ; une *nuée* d'hommes, d'oiseaux. Enfin, on dit : un *nuage* de traits ; un *nuage* de poussière ; avoir un *nuage* devant les yeux ; avoir des *nuages* dans l'esprit, et alors l'idée principale qu'on envisage est celle d'obscurité.

Enc. — I. On a cru longtemps que les petites gouttes, dont sont composés les nuages, étaient creuses et formaient des vésicules sphériques semblables à des bulles de savon. Le contraire est théoriquement prouvé par l'attraction de l'eau pour elle-même, attraction qui doit nécessairement tendre à diminuer le diamètre de ces prétendues vésicules, et forcer la sortie de l'air par voie de dissolution successive dans la couche liquide. En second lieu, si l'on arrête une goutte d'eau par quelque corps léger, on voit qu'elle remplit l'office de lentille, ce qui prouve qu'elle est tout à fait pleine. Enfin, si les vapeurs qui constituent les nuages se composaient en effet de gouttelettes creuses, ils n'altéreraient pas sensiblement la direction des rayons lumineux, et l'on verrait, quoique confusément, les montagnes placées derrière les nuages, quand ceux-ci n'auraient pas une trop grande épaisseur. Quoi qu'il en soit, creuses ou non, il est difficile de comprendre la suspension de ces gouttelettes dans l'atmosphère, car l'air est toujours plus léger qu'elles, et plus particulièrement à l'élévation où se trouvent les nuages. On a fait de nombreuses hypothèses pour expliquer cette suspension. D'après la plus vraisemblable, elle résulte de l'état d'agitation où sont les nuages. Lorsqu'ils sont emportés par le vent, le spectateur placé sur une montagne et enveloppé par eux, voit les gouttelettes animées de vitesses horizontales suivre le courant d'air, comme le ferait une poussière légère, et, dans ce cas, on comprend aisément leur suspension momentanée. Mais il n'en est pas de même, lorsque nul souffle n'agite l'air, et que le nuage semble absolument immobile. Cependant, si alors on examine avec attention le contour d'un n., on le voit se modifier assez vite ; certaines parties disparaissent sur un point, tandis que sur un autre il s'en produit de nouvelles ; le n. s'agrandit ou diminue ; il change de forme et parfois même disparaît tout à fait. Ainsi, malgré l'immobilité du n. dans son ensemble, il y a mouvement perpétuel dans les éléments dont il se compose. Or, à quelle cause attribuer ces mouvements ? Selon Saigey, les gouttelettes dont se compose le n. pèsent plus que l'air, et tombent en réalité, mais avec une extrême lenteur. Toutefois elles tomberaient nécessairement jusque sur la terre, si rien ne les retenait. Parmi les causes qui empêchent leur chute, l'une est la température des couches d'air inférieures, qui est supérieure à celle du n., l'autre est la non-saturation de ces couches inférieures. Supposons une gouttelette qui soit, par ex., à 5 degrés, et qui s'échappe du n. en vertu de son poids ; dans sa chute, elle traverse de l'air à 6 degrés, puis à 7, à 8, et ainsi de suite. Or, comme cet air plus chaud n'est pas saturé de vapeur, cette petite goutte doit s'évaporer, et elle s'évapore en effet. Dans cette chute plus ou moins prolongée, la gouttelette a perdu de son poids, et alors elle remonte vers le n. pour s'y agréger de nouveau, mais en un point qui peut n'être pas le même que celui de son départ : cette réascension a lieu en vertu des courants ascendants chauds qui se produisent incessamment de la surface du sol vers l'espace. Ces courants ascendants sont surtout bien manifestes le long des flancs des hautes montagnes. Fresnel supposait que la chaleur solaire pouvait s'accumuler dans les nuages et en former des espèces de montgolfières qui s'élevaient alors à de grandes hauteurs, jusqu'à ce qu'elles rencontrassent des couches d'air assez rares pour faire équilibre à leur poids. Cette théorie expliquerait la grande élévation où se soutiennent certains nuages blancs et floconneux.

II. Quoique les nuages soient toujours formés par de la vapeur condensée, ils peuvent se produire de différentes manières. « Lorsque, pendant une soirée d'été, dit le prof. Lecoq, on se trouve isolé sur une montagne, on voit bientôt, à mesure que l'atmosphère se refroidit, des nuages translucides se former sur les prairies et dans tous les lieux humides ; peu à peu ils augmentent de densité, et cachent la terre aux yeux de l'observateur. Si alors un vent s'élève, il arrive que ces nuages bas sont emportés dans les hautes régions de l'atmosphère. Souvent ils se forment de cette manière au-dessus des forêts, sur les plateaux élevés, sur la cime des pics isolés, et ils se déplacent ensuite pour flotter dans l'air. Ces nuages sont le résultat du refroidissement de l'air ; ils augmentent en général pendant la nuit, au point même de couvrir le ciel, et le matin, quand le soleil commence à réchauffer l'atmosphère, ils s'y dissolvent et lui rendent sa transparence. D'autres causes peuvent aussi donner naissance aux nuages. Ils peuvent se former directement au milieu des airs par la condensation des vapeurs qui s'élèvent à une grande hauteur dans des couches d'air plus froides, ou par la rencontre de deux vents humides inégalement chauds. C'est presque toujours de cette manière que se produisent les nuages qui apparaissent tout à coup au milieu d'un ciel pur. On observe encore fréquemment plusieurs couches de nuages superposées, et qui même marchent quelquefois dans des directions opposées. En général, ces couches sont d'autant plus élevées qu'elles sont plus blanches. Elles peuvent être produites indépendamment l'une de l'autre ; mais fort souvent, c'est la couche inférieure qui donne naissance à la supérieure. La couche inférieure constitue alors, pour ainsi dire, un nouveau sol ou une nouvelle mer qui intercepte les rayons calorifiques, tant ceux qui viennent du soleil que ceux qui viennent de la terre. L'évaporation y acquiert une nouvelle activité, et produit, à une certaine hauteur, une seconde couche de nuages qui peut elle-même en produire une troisième, et ainsi de suite. »

III. Nous avons supposé jusqu'ici que les nuages se composent uniquement de vapeur d'eau. « Néanmoins, dit Kæmtz, si l'on songe qu'ils flottent parfois dans des régions dont la température est à plusieurs degrés au-dessous de zéro, on comprend qu'ils puissent se composer de particules glacées. En hiver, par un froid rigoureux, *on reconnaît souvent que les vapeurs qui* s'élèvent se composent d'aiguilles brillantes qui reluisent au soleil et ressemblent à de petits flocons de neige. La même chose doit se passer dans les hautes régions de l'atmosphère. Il existe donc nécessairement des nuages de neige comme des nuages de vapeur d'eau. »

IV. A considérer les formes, les apparences et les dispositions si variées des nuages, il semble que toute classification soit impossible. Cependant plusieurs météorologistes se sont efforcés de les ramener à quelques types principaux. Ainsi, Howard a distingué, d'après leurs formes, 3 sortes de nuages, les *Cirrus*, les *Cumulus* et les *Stratus*, auxquels on rattache 4 formes de transition, les *Cirro-cumulus*, les *Cirro-stratus*, les *Cumulo-stratus* et les *Nimbus*. Le *Cirrus*, ou *Queue de chat* des marins, se compose de filaments déliés dont l'ensemble ressemble, tantôt à un pinceau, tantôt à des cheveux crépus, tantôt à un réseau délié. Le *Cumulus*, ou *Balle de coton* des marins, se montre souvent sous la forme d'une moitié de sphère *reposant sur une* base horizontale. Ces demi-sphères s'amoncellent parfois les unes sur les autres, et forment alors ces gros nuages accumulés à l'horizon, qui ressemblent de loin à des montagnes couvertes de *neige*. Le *Stratus* a l'aspect d'une bande horizontale qui se forme au coucher du soleil et disparaît à son lever. La dénomination de *Cirro-cumulus* s'applique à ces petits nuages arrondis qu'on nomme souvent *nuages moutonnés*. Quand le ciel en est couvert, ont dit qu'il est *pommelé*. Le *Cirro-stratus* se compose de petites bandes formées de filaments plus serrés que ceux du cirrus. Ces nuages forment des couches horizontales, qui, au zénith, semblent composées d'un grand nombre de nuages déliés, tandis qu'à l'horizon où nous apercevons leur projection verticale, *on voit une bande longue et fort étroite*. Lorsque les *cumulus* s'entassent et deviennent plus denses, ils forment ce qu'on appelle le *Cumulo-stratus*, qui devient à son tour le *Nimbus* ou nuage pluvieux. Celui-ci est caractérisé par sa teinte d'un gris uniforme et ses bords frangés ; il se compose de nuages tellement confondus, qu'on ne peut les distinguer. La Fig. ci-dessus représente les aspects les plus remarquables qu'offrent les nuages. Les *Cirrus* sont les nuages les plus élevés : Kæmtz leur assigne une élévation de 6500 mètres. C'est au milieu de ces nuages que se forment les halos et les parhélies, et, comme ces phénomènes sont dus à la réfraction de la lumière dans des particules glacées, on peut en conclure que les *cirrus* se composent eux-mêmes de flocons de neige qui flottent à une grande hauteur *dans l'atmosphère*. L'apparition des *cirrus* précède souvent un changement de temps. En été, ils annoncent de la pluie ; en hiver, de la gelée ou du dégel. Même lorsque les girouettes sont tournées vers le nord, ils sont souvent entraînés par les vents du sud ou du sud-ouest, qui bientôt se font sentir aussi à la surface de la terre. Dove admet que ces nuages sont amenés par les vents du sud, qui déterminent la baisse du baromètre et dont les vapeurs se précipitent à l'état de pluie. Quand le sud-ouest l'emporte et s'étend aux régions inférieures de l'atmosphère, *les cirrus*, en raison de la plus grande humidité de l'air, deviennent de plus en plus denses. Ils passent alors à l'état de *cirro-stratus*, qui présentent d'abord l'aspect d'une masse de coton cardé à filaments étroitement entrelacés, et peu à peu ils prennent une teinte grisâtre. En même temps, le n. semble s'abaisser et la vapeur ne tarde pas à se précipiter sous forme de pluie. « Les mêmes circonstances météorologiques, dit Kæmtz, déterminent quelquefois la formation de *cirro-cumulus* légers, singulièrement transparents. Quand ils passent devant le soleil ou la lune, ces astres sont entourés d'une couronne admirable. *Les cirro-cumulus sont un présage de chaleur.* » Tandis que les nuages dont il vient d'être parlé sont un produit des vents du sud, les *cumulus* doivent leur existence aux courants ascendants. Ils se forment lorsque ces courants entraînent les vapeurs dans les régions supérieures de l'atmosphère, où l'air étant très-froid, se sature rapidement. Leur hauteur varie beaucoup, mais elle est toujours moins considérable que celle des *cirrus*. « C'est dans les beaux jours d'été que les *cumulus*, continue Kæmtz, sont le mieux caractérisés. Lorsque le soleil se lève sur un ciel serein, on voit paraître vers les huit heures du matin quelques petits nuages qui semblent croître de dedans en dehors, grossissent, s'accumulent, et forment des masses nettement circonscrites et limitées par des lignes courbes qui se coupent dans différentes directions. Leur *nombre et leur grandeur* augmentent jusqu'à l'heure de la plus grande chaleur du jour, puis ils diminuent, et, au coucher du soleil, le ciel est de nouveau parfaitement serein. Cependant les *cumulus* ne disparaissent pas toujours vers le soir ; souvent, au contraire, ils *deviennent plus nombreux* ; leurs bords sont moins brillants, leur teinte plus foncée, et ils passent à l'état de *cumulo-stratus*, surtout s'il existe au-dessus d'eux une couche de *cirrus*. On doit alors s'attendre à des pluies ou à des orages, car, dans les régions supérieures et moyennes, *l'air est* voisin du point de saturation. Les vents du sud et les courants ascendants donnent lieu à des changements de température qui déterminent la précipitation de la vapeur aqueuse sous forme de pluie. Les *cumulus* qui s'entassent à l'horizon dans les beaux jours d'été présentent les aspects les plus variés, et prêtent beaucoup aux jeux de l'imagination. Qui n'a cru reconnaître, dans les contours changeants de ces nuages, des hommes, des animaux, des arbres, des montagnes ? »

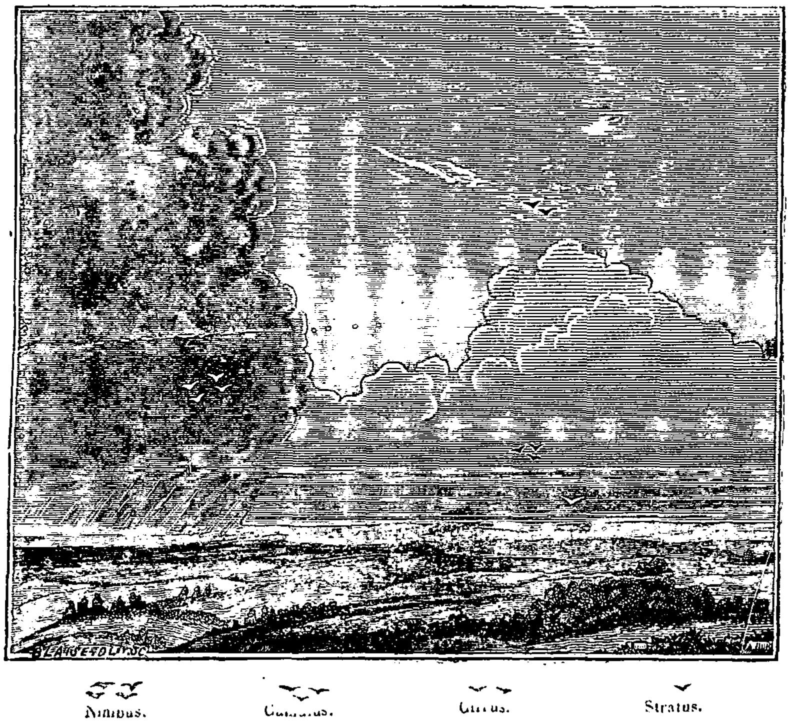

NUAGEUX, EUSE. adj. Couvert de nuages. *Un ciel n.* ‖ T. Joaill. *Pierre nuageuse*, Pierre précieuse qui manque de transparence en quelques endroits.

NUAISON. s. f. T. Marine. Durée du vent pendant un certain temps sur une direction déterminée.

NUANCE. s. f. (R. *muance*, du lat. *mutare*, changer). Chacun des degrés par lesquels peut passer une couleur sans perdre le nom qui la distingue. *La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de nuances. Les nuances par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière sont insensibles.* ‖ Se dit quelquefois pour Couleur, en parl. D'un mélange, d'un assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. *Les nuances de cette marqueterie ne sont pas bien assorties.* — * Figur., *Il n'y a pas de nuances dans son style*, Il écrit tout dans le même ton. On dit de même, *Il n'y a pas de nuances dans le chant de cet artiste.* ‖ Fig., Différence délicate et presque insensible que présentent deux choses du même genre. *Il y a entre ces deux synonymes une n. presque imperceptible. Ces deux idées diffèrent par une n. qu'il n'est pas aisé de saisir. La n. qui sépare ces deux opinions est bien légère.*

NUANCER. v. a. *N. des couleurs*, Les assortir, les disposer de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. ‖ Fig., *Cet auteur sait bien n. les caractères de ses personnages.* — * *Cette cantatrice ne sait pas n. son chant.* = Nuancé, ée. p. *Voici une guirlande de fleurs bien nuancée.* = Conj. Voy. Avancer.

NUBÉCULE. s. f. (lat. *nubecula*). T. Méd. Syn. de *Néphélion.*

NUBILE. adj. 2 g. (lat. *nubere*, se marier). Qui est en âge de se marier ; se dit surtout Des filles. *D'après le Code civil, les filles sont réputées nubiles à quinze ans révolus, et les garçons à dix-huit.* ‖ *Age n.*, Age auquel on est en état de se marier.

NUBILITÉ. s. f. (lat. *nubilitas*). État d'une personne nubile ; Age nubile. *On ne doit pas confondre la puberté et la n. ; celle-ci est de trois à cinq ans plus tardive que celle-là.*

* **NUCELLE.** s. m. (lat. *nucella*, petite noix). T. Bot. Voy. Graine et Pistil.

* **NUCULAINE.** s. f. * **NUCULE.** s. f. (lat. *nux, nucis*, noix). T. Bot. Voy. Fruit.

* **NUDIBRANCHES.** s. m. plur. (latin. *nudus*, nu ; *branchiæ*, branchies). T. Zool.

Enc. — Les Mollusques ainsi nommés constituent, dans la méthode de Cuvier, le deuxième ordre de la classe des *Gastéropodes*. Ils sont essentiellement caractérisés par l'absence de coquille et de cavité pulmonaire, leurs branchies étant toujours à nu sur le dos, sur la tête ou sur les côtés. Les *Nudibranches* sont tous hermaphrodites et marins ; souvent ils nagent renversés en s'aidant des bords de leur manteau et de leurs tentacules, comme de rames. Les genres qui composent cet ordre étant assez nombreux, nous citerons seulement les principaux. Chez les *Doris*, les branchies forment une rosace autour de l'anus, lequel est situé sur la partie postérieure du dos. Leur bouche, en forme de petite trompe, est située sous le bord antérieur du manteau et garnie de deux petits tentacules coniques. Les *Tritonies* (*Tritonia*) ont leurs branchies en forme de petits arbres, rangées tout le long des deux côtés du dos, et leur bouche est armée de deux mâchoires latérales cornées et tranchantes. Nous en avons dans la Manche une grande espèce couleur de cuivre : c'est la *Tritonie de Homberg* (*Trit. Hombergii*). Les *Téthys* ont les branchies latérales et en forme de panaches, et la tête recouverte d'un grand voile frangé ; leur bouche consiste en une trompe dépourvue de mâchoires. La Méditerranée en nourrit une belle espèce grise, tachetée de blanc, appelée *T. fimbria*. Les *Scyllés* (*Scyllæa*) ont le pied canaliculé pour se fixer sur les tiges des fucus, et, sur le dos, quatre crêtes membraneuses qui portent à leur face interne les houppes branchiales. Les *Éolides* (*Eolidia*) ressemblent à de petites Limaces avec quatre tentacules au-dessus et deux aux côtés de la bouche. Leurs branchies sont des lames disposées comme des écailles des deux côtés de leur dos (Fig. ci-jointe). Il y en a dans toutes les mers. Enfin les *Cavolines* (*Cavolina*) ont, avec les tentacules des Éolides, les branchies en forme de filets, disposées en rangées transversales sur le dos. Ces animaux rampent sur les corps solides et nagent à la surface de l'eau dans une position renversée.

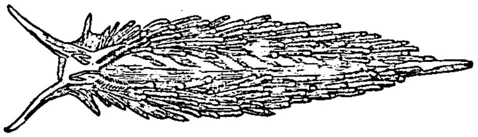

NUDITÉ. s. f. (lat. *nuditas*). État d'une personne qui est nue. *La charité ordonne de couvrir la n. du pauvre. Ils le laissèrent dans la plus complète n.* ‖ Se dit Des parties que la pudeur oblige de cacher. *Couvrir, cacher sa n.* ‖ T. Peint. Figure nue. *Ce peintre se plaît à faire des nudités. Ce ne sont point les nudités qui font l'indécence d'un tableau, c'est le caractère de la peinture.*

NUE. s. f. (lat. *nubes*). Nuage fort élevé au-dessus de la terre. *Nue lumineuse. L'éclair sort de la nue. Le tonnerre gronde dans la nue. Le soleil perça tout à coup la nue. Cet oiseau se perd dans les nues.* ‖ Fig., *Porter, élever une personne, une action aux nues, jusqu'aux nues*, La louer à l'excès. *Cette pièce a été aux nues*, Elle a obtenu un très-grand succès. — *Se perdre dans les nues*, S'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres et à perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite, ou la chose qu'on a entrepris de prouver. — *Faire sauter quelqu'un aux nues*, Le faire mettre en colère, faire qu'il s'emporte. *Quand on lui parle de son procès, on le fait sauter aux nues.* — *Tomber des nues*, Voy. Tomber. = Syn. Voy. Nuage.

NUÉE. s. f. (lat. *nubes*). Nuage étendu et épais qui semble porter l'orage. *Le ciel se couvre d'épaisses nuées. Il pleuvra furieusement à l'endroit où cette n. crèvera. Le vent chasse la n. La n. passe.* ‖ Par anal., Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes. *Il vint une nuée de barbares qui désolèrent tout le pays. Une n. de pigeons, de corbeaux. Des nuées de sauterelles, etc.* — Par exag., *Il est tombé chez lui une n. de parents qui le grugent. Il s'est fait une n. d'ennemis.* ‖ Figur., se dit D'une entreprise, d'un complot, d'une vengeance, etc., qui se prépare et qui est près d'éclater. *La n. se forme, on ne sait où elle crèvera. L'ennemi* *menaçait plusieurs provinces; la n. a crevé sur le point où l'on était le moins préparé.* = Syn. Voy. Nuage.

NUEMENT. adv. Voy. Nûment.

NUER. v. a. (lat. *mutare*, changer). Assortir et distribuer sur un fond ou dans un tissu, les couleurs ou leurs teintes, selon les rapports qu'elles ont entre elles et avec le fond, ou avec les objets qu'elles imitent. *Cela est parfaitement nué. Cet ouvrier sait bien n.* = Nué, ée. = Conj. Voy. Puer.

NUIRE. v. n. [UI forme, dans ce mot et les suivants, une diphthongue, qui ne compte en vers que pour une syllabe.] (lat. *nocere*). Faire tort, porter dommage, incommoder. *Il cherche à me n. Il a l'intention, les moyens, le pouvoir de vous n. Les hommes ne manquent jamais de prétextes pour se n., quand ils n'en ont plus de cause. Cette affaire a nui à sa réputation, à sa fortune. Cet aliment nuit à la santé. Cela m'a bien nui. Il s'est beaucoup nui dans mon esprit par son indiscrétion. Je veux faire abattre cette muraille, elle me nuit. Cela ne nuit en rien, ne nuit à rien.* Prov., *Trop parler nuit.* || Par litote, *Ne pas n.*, sign. quelquefois Aider, servir, être utile. *Je ne lui ai pas nui dans cette affaire. Ma recommandation ne lui a pas nui.* Prov., *Abondance de biens ne nuit pas.* — Impersonn., *Il ne nuit pas d'avoir étudié, d'avoir voyagé.*

Conjug. — *Je nuis, tu nuis, il nuit; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais; nous nuisions. Je nuisis; nous nuisîmes. Je nuirai; nous nuirons. — Je nuirais; nous nuirions. — Nuis; nuisons. — Que je nuise; que nous nuisions. Que je nuisisse; que nous nuisissions. — Nuisant. Nui.* — Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*..

NUISIBLE. adj. 2 g. Dommageable, qui nuit. *Cela est nuisible à vos intérêts. Tout cela est nuisible à la santé. Il faut détruire les animaux nuisibles.*

NUIT. s. f. (lat. *nox, noctis*). Espace de temps pendant lequel le soleil reste sous l'horizon d'un lieu. *N. obscure, claire, profonde. A la n. tombante. A n. close. Les ténèbres, l'obscurité, les ombres, la solitude, le calme, le repos, le silence de la n. La n. nous surprit à deux lieues de la ville. Il est n. Il fait n. Il se fait n. Au milieu de la n. Pendant, durant la n. Bien avant dans la n. A la faveur de la n. Une belle n. d'été. Une longue n. d'hiver. La n. de Noël. Sous les pôles, la n. dure six mois. Il veille toutes les nuits. Faire de la n. le jour et du jour la n. Le hibou est un oiseau de n.* — Poétiq., *Les feux de la n.*, Les étoiles. *L'astre des nuits*, La lune. *Les voiles de la n.*, L'obscurité de la nuit. *La n. venait de déployer ses voiles.* — *Bonnet de n.*, Bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. *Chemise de n.*, Chemise que l'on met le soir en se couchant, et que l'on quitte le jour, pour en prendre une autre. *Table de n.*, Table que l'on place la nuit à côté de son lit pour divers besoins. *Sac de n.*, Sac dans lequel on emporte tout ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit. || Famil., on dit, en prenant congé le soir des personnes : *Bonne n.; Je vous souhaite une bonne n.* || *Passer une bonne n.*, Bien dormir dans son lit; *Passer une mauvaise n.*, Mal dormir, être agité, souffrant dans son lit. On dit de même : *Bien passer, mal passer la n.* On dit aussi D'un malade, *Comment a-t-il passé la n.? Il a eu une bonne n., une mauvaise n.* On dit encore, *Passer une n. blanche*, Passer la nuit sans dormir. — *Passer la n. à étudier, à jouer, etc.*, Étudier, jouer toute la nuit. — Absol., *Passer la n.*, Veiller hors de son lit. *Il a passé la n. auprès de ce malade.* — *Ce malade ne passera pas la n.*, Il mourra dans la nuit. || Fam., *Se mettre à la n.*, Se mettre au hasard d'être surpris par la nuit, avant qu'on soit arrivé au lieu où l'on veut aller. *Il est tard, partez, ne vous mettez pas à la n.* || Fig. et poét., *La n. du tombeau, l'éternelle n.*, La mort. *La n. des temps*, Les temps les plus reculés et dont on n'a aucune connaissance certaine. — *La n. de l'ignorance*, se dit Des époques et des pays où régnait la barbarie. *Le flambeau des lettres a dissipé la n. de l'ignorance.* || T. Peint. *Effet de n.*, Tableau représentant une scène de nuit. = De nuit. loc. adv. Pendant la nuit. *Aller, marcher, partir de nuit.* = Nuit et jour, ou Jour et nuit. loc. adv. Sans cesse. *Il travaille n. et jour. Cette lampe brûle jour et n.* = Ni jour, ni nuit. loc. adv. En aucun moment. *Il n'a de repos ni jour, ni n.*

Syn. — *Obscurité, Ténèbres.* — La *nuit* est la cessation du jour, c'est-à-d. le temps où le soleil n'éclaire plus. L'*obscurité* est une pure cessation de lumière. Les *ténèbres* sont une obscurité épaisse et profonde; ce mot semble signifier quelque chose de réel et d'opposé à la lumière. On dit de la *nuit* qu'elle est sombre, de l'*obscurité* qu'elle est profonde, des *ténèbres* qu'elles sont épaisses.

Enc. — Les anciens avaient fait de la *Nuit* une divinité. Suivant Hésiode et les poëtes postérieurs, elle était fille du Chaos, la sœur de l'Érèbe, et la mère du Sommeil, des Songes, de la Mort, des Parques, de Némésis, etc. Cette déesse avait des temples dans la Grèce, et on lui sacrifiait des brebis noires et des coqs. Euripide la représente couverte d'un grand voile noir parsemé d'étoiles, et parcourant sur son char la vaste étendue des cieux.

NUITAMMENT. adv. De nuit; ne se dit guère qu'en parlant De quelque mauvaise action faite de nuit. *Un vol commis n. Après l'avoir tué, ils l'enterrèrent n.*

NUITÉE. s. f. L'espace d'une nuit; ne se dit guère que relativement A ce qu'on paie pour passer la nuit dans une auberge, ou Au salaire qu'on paie à des ouvriers pour le travail fait pendant une nuit. *Nous avons payé tant pour notre n. Les maçons ont reçu tant par n.*

NUL, NULLE. adj. (lat. *nullus*). Aucun. *Nul homme. Nulle femme. Il n'a nulle exactitude. Je n'en ai nulle connaissance. Cela n'est de nul usage, de nul secours. Cela est de nulle conséquence. En nulle manière. En nulle façon. Nulles troupes ne pourraient enlever cette place.* — S'emploie absol., au masc., et signifie alors Personne. *Nul n'est exempt de mourir. De tous ceux qui ont fait ce voyage, nul n'en est revenu.* || Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. *Votre observation est nulle. Le résultat de ces négociations a été nul. Ce testament est nul dans le fond comme dans la forme. Leur mariage a été déclaré nul. Toutes ces procédures sont nulles.* — *Son crédit est nul, son talent est nul*, Il n'a point de crédit, point de talent. — Figur., *C'est un homme nul*, C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien. *C'est un homme nul dans sa compagnie*, Il n'y a ni considération, ni influence. || * T. Hist. nat. S'emploie fréquemment dans une énumération de parties pour indiquer Que telle ou telle partie fait défaut, n'existe pas. *Canines nulles. Bractées nulles. Périanthe nul.* = Syn. Voy. Aucun.

NULLE. s. f. Voy. Stéganographie.

NULLEMENT. adv. En aucune manière. *Y consentez-vous? N. Je ne suis n. instruit de cette affaire. Il n'est n. question de cela. Je ne lui en veux nullement.*

***NULLIPENNES.** s. m. pl. (latin. *nullus*, aucun; *penna*, aile). T. Ornith. Voy. Brévipennes.

NULLITÉ. s. f. T. Jurispr. Vice, défaut qui rend un acte de nul effet, de nulle valeur. *N. de forme. N. de droit. N. au fond. N. essentielle. Moyen de n. A peine de n. Je vous prouverai la n. de cet acte. Il y a plusieurs nullités dans ce testament.* || Fig., *Cet homme est d'une complète n.*, Il est sans aucun talent, sans aucun mérite.

NÛMENT. adv. Sans déguisement. *Je vous conterai n. le fait.*

NUMÉRAIRE. s. m. (lat. *numerare*, compter). Se dit Des espèces métalliques monnayées. V. Monnaie.

NUMÉRAL, ALE. adj. (lat. *numerus*, nombre). Qui désigne un nombre. *Nom n. Adjectif n. I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres numérales dans le chiffre romain.* || *Vers numéraux* ou *chronologiques*, Vers dont toutes les lettres numérales servent à marquer le millésime de quelque événement. V. Chronogramme.

Obs. gram. — Les *adjectifs numéraux* servent à exprimer la quantité ou l'ordre des personnes et des choses. Ceux qui expriment simplement la quantité sont appelés *cardinaux*, parce qu'ils sont le principe des autres nombres, et qu'ils servent à les former : tels sont *un, deux, trois, dix, vingt, quarante, cent, mille*, etc. Les seconds sont nommés *ordinaux*, parce qu'ils marquent l'ordre et le rang que les personnes et les choses occupent entre elles : tels sont *premier, second, deuxième, troisième, quatrième, vingtième, centième, millième*, etc. A l'exception de *premier* et de *second*, qui viennent du latin *primus* et *secundus*, tous les adjectifs de nombre *ordinaux* sont dérivés des nombres *cardinaux*. L'adjectif ordinal *unième* n'est usité qu'après un autre nombre : le *vingt et unième*; le *trente et unième*. — Les adjectifs cardinaux se substituent fréquemment aux adjectifs ordinaux : 1° En parlant des heures et des années courantes : *Il est huit heures; Nous sommes en mil huit cent soixante et un.* 2° En parlant du jour du mois : *Le deux mars; Le quatre mai;* néanmoins on dit toujours avec l'adjectif ordinal, *Le premier janvier, Le premier mai*, et non le *un janvier*, le *un mai*. 3° En parlant des souverains et des princes, comme *Charles six, Henri quatre, Louis quatorze;* cependant, au lieu de *Henri un, François un*, on dit : *Henri premier, François premier*. Quelquefois encore on les emploie substantivem., comme : *Le huit de cœur; Le douze du mois; Un cent d'œufs*, etc. — De tous les adjectifs cardinaux, il n'y a que *vingt* et *cent* qui, précédés d'un adjectif de nombre par lequel ils sont multipliés, prennent un *s* au pluriel. *Quatre-vingts chevaux; Cinq cents francs.* Il en est de même quand on sous-entend le substantif après *vingt* et *cent*, précédés d'un adjectif numéral. C'est ainsi qu'on écrit *quatre-vingts, deux cents*. Cependant *vingt* et *cent* s'écrivent toujours sans *s* lorsqu'ils sont suivis d'un autre nombre : *Quatre-vingt-deux; Deux cent vingt.* Quand il s'agit de dater les années, on supprime également la marque du pluriel : *L'an mil sept cent, L'an mil sept cent quatre-vingt*, bien que *cent* et *vingt* soient précédés d'un autre adjectif de nombre, parce qu'alors ces nombres sont employés comme ordinaux. Enfin, l'adjectif cardinal *un* est le seul dont la terminaison varie selon le genre : *Un cheval, Une bouteille.*

Lorsque le substantif auquel se rapporte l'adjectif numéral cardinal est représenté par *en* placé avant le verbe précédent, ou lorsque le substantif est sous-entendu, l'adjectif ou le participe qui suit le nombre cardinal doit être précédé de la préposition *de: Sur mille habitants, il n'y en a pas un de pauvre; Sur cent combattants, il y en eut trente de tués.* Mais on n'emploie pas la préposition quand l'adjectif cardinal est suivi du substantif avec lequel il est en rapport : *Sur mille combattants, il y en a cent qui furent tués.*

NUMÉRATEUR. s. m. T. Arithm. Voy. Fraction.

***NUMÉRATIF.** s. m. Se dit Des adjectifs ou noms de nombre cardinaux. *Le n. quatre, neuf, trente, cent.*

NUMÉRATION. s. f. (lat. *numeratio*). T. Arithm. Voy. ci-après. || T. Prat. Action de compter. *La n. des deniers a eu lieu en présence des notaires.*

Enc. — La *Numération* est cette partie de l'arithmétique qui a pour objet l'art d'*énoncer* et d'*écrire* les nombres. En conséquence, on distingue deux sortes de n., la *n. parlée* et la *n. écrite*.

I. *N. parlée.*—La suite des nombres étant illimitée, il était absolument impossible de désigner chaque nombre par un nom particulier. Le problème à résoudre consistait donc à les énoncer tous au moyen du plus petit nombre de mots possible. On y est parvenu au moyen d'un artifice d'une extrême simplicité. Le point de départ de la n. parlée est l'*unité*. On lui donne un nom particulier; l'unité répétée un certain nombre de fois reçoit aussi une appellation spéciale. On a ainsi les nombres *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit* et *neuf*. La collection de *dix* unités, qui vient après, est prise pour point initial d'une nouvelle série, de sorte qu'en considérant les *dizaines* comme de nouvelles espèces d'unités, on a les nombres *dix, vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, septante* (soixante et dix), *octante* (quatre-vingts) et *nonante* (quatre-vingt-dix). Cette nouvelle série d'unités constitue les *unités du 2e ordre*. Mais chacune d'elles peut se combiner avec celles du 1er ordre, de façon à produire des nombres intermédiaires appelés *dix-un* (onze), *dix-deux* (douze), *dix-trois* (treize), *dix-quatre* (quatorze), *dix-cinq* (quinze), *dix-six* (seize), *dix-sept, dix-huit, dix-neuf; vingt-un, vingt-deux*, etc., jusqu'à *nonante-neuf* ou *quatre-vingt-dix-neuf*. Les collections de dix dizaines sont appelées *cent* ou *centaines :* ce sont les *unités du 3e ordre*. On les compte avec les noms affectés aux unités du 1er, et l'on dit : *deux cents, trois cents, neuf cents*. Les nombres intermédiaires s'énoncent comme précédemment : *cent cinq, cent dix-huit, cent vingt-deux, cent soixante-six, cent nonante-sept* (cent quatre-vingt-dix-sept), etc. Les dizaines de centaines constituent une nouvelle série d'unités, appelées *unités du 4e ordre*. On donne au nombre de dix centaines le nom de *mille*, et l'on compte ensuite les mille, soit avec les noms affectés aux neuf premiers nombres, soit par dizaines et centaines; ainsi l'on dit : *mille, deux mille, trois mille, neuf mille; dix mille, vingt mille, trente mille*, etc.; *cent mille, deux cent mille*, etc. Les collections de dix centaines de mille, ou de mille fois mille, portent le nom de *millions*, et se comptent comme les mille. Les collections de dix centaines de millions, ou de mille millions, se nomment *billions* (on dit *milliards* dans les calculs de finance), et se comptent comme les millions. Les collections de dix centaines de billions sont appelées *trillions*, et ainsi de suite. Comme on le voit, à l'aide de ce simple procédé qui consiste à ne donner un nom particulier qu'aux neuf premiers nombres, puis aux unités d'ordre supérieur, on pourrait énoncer tous les nombres jusqu'aux trillions inclusivement avec 23 mots seulement. Nous en employons en français 26; mais cela dépend de quelques irrégularités introduites par l'usage dans la nomenclature normale.

II. *N. écrite.*—Neuf caractères ou chiffres, qui représentent les neuf premiers nombres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, suffisent à représenter tous les nombres possibles, grâce à cette simple convention, « que tout chiffre placé à la gauche d'un autre exprime des unités dix fois plus grandes, c.-à-d. représente des unités de l'ordre immédiatement supérieur à l'ordre représenté par le chiffre de droite. » En conséquence, chaque chiffre a deux valeurs, une *valeur absolue* comme représentant un certain nombre d'unités d'un ordre quelconque, et une *valeur relative* ou *valeur de position*, comme exprimant des unités du 2e ordre, du 3e ordre, etc., selon qu'il est plus ou moins reculé à la gauche. Ainsi, quand un nombre est composé de dizaines et d'*unités*, on écrit successivement de gauche à droite les dizaines et les unités, par le caractère qui représente le nombre de chacune d'elles. Le nombre *trente-huit*, par ex., s'écrit 38 : le premier chiffre à droite, 8, exprime le nombre d'unités simples, et le second, à gauche, 3, marque les dizaines qui sont au nombre de trois. Ce dernier chiffre a donc une valeur dix fois plus grande que celle qu'il aurait s'il était seul. Dans le nombre six cent soixante-six, qui s'écrit 666, le chiffre 6 répété trois fois a chaque fois une valeur différente. Le premier, à droite, représente 6 unités simples, et les autres, en allant à gauche, représentent successivement 6 dizaines et 6 centaines. Si l'on veut représenter *cinquante* ou *cinq dizaines*, comme il n'y a point d'unités simples dans ce nombre, on a imaginé un caractère particulier pour indiquer l'absence de cet ordre d'unités, et marquer en même temps que le chiffre 5 doit occuper la première place à gauche : ce caractère, 0, est appelé *zéro*. Ainsi qu'on le voit, il n'a aucune valeur par lui-même, et ne sert qu'à remplir la place de l'ordre d'unités qui manque dans l'énonciation du nombre proposé. Le nombre *cinquante* s'écrira donc 50; le nombre *cinq cents*, 500; *cinq mille*, 5000. De même *cent un*, où il n'y a pas de dizaines, s'écrira 101; soixante mille trois cent sept, où il n'y a ni dizaines, ni mille, s'écrira 60307, etc. « Lorsqu'un nombre est écrit en chiffres, dit Lacroix, pour l'énoncer ou le traduire dans la langue ordinaire, il faut substituer à chacun des chiffres le mot qu'il représente, et, d'après la place qu'occupe ce chiffre, désigner l'ordre auquel appartiennent ses unités. L'exemple suivant éclaircira ceci :

2	Dizaines de trillions.
4,	TRILLIONS.
8	Centaines de billions.
9	Dizaines de billions.
7,	BILLIONS.
3	Centaines de millions.
2	Dizaines de millions.
1,	MILLIONS.
5	Centaines de mille.
8	Dizaines de mille.
0,	MILLE.
3	Centaines.
4	Dizaines.
6	UNITÉS.

Les chiffres de ce nombre sont partagés, par des virgules, en groupes ou *tranches* de trois en trois, en commençant par la droite ; mais la dernière tranche à gauche qui, dans l'ex. actuel, n'a que deux chiffres, pourra quelquefois n'en avoir qu'un seul. Chacune de ces tranches répond aux collections désignées par les mots *unité*, *mille*, *million*, *billion*, *trillion*, et ces chiffres en expriment successivement les unités, les dizaines et les centaines. On forme, par conséquent, l'expression en toutes lettres du nombre proposé, *en énonçant chaque tranche comme si elle était seule*, et en ajoutant après ces unités le nom qu'elles portent. Dans l'ex. ci-dessus, on lit : vingt-quatre *trillions*, huit cent quatre-vingt-dix-sept *billions*, trois cent vingt et un *millions*, cinq cent quatre-vingt *mille*, trois cent quarante-six *unités*. »

III. Le système de n. que nous venons d'exposer est celui de la *n. décimale*, qui est en usage chez tous les peuples civilisés. Il est ainsi appelé parce qu'il a pour base le nombre *dix*, c.-à-d. parce que le nombre dix est pris pour unité du 2ᵉ ordre, et que les unités d'ordre supérieur sont constituées par les multiples successifs de dix. On aurait pu prendre tout autre nombre pour base du système de n.; mais, vraisemblablement, celui de dix a été adopté, à cause des dix doigts de la main. V. Arithmétique, Chiffre, Binaire et Duodécimal.

NUMÉRIQUE. adj. 2 g. (lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres. *Opération n. Rapport n. Unité n.* — *Calcul n.*, Celui qui se fait avec des nombres et qu'on appelle Arithmétique, par opposition à *Calcul littéral*, qui se fait avec des lettres, et qu'on appelle Algèbre. || * Qui est considéré sous le rapport du nombre. *La force n. des ennemis. La supériorité n. de l'ennemi ne nous empêcha pas de l'attaquer.*

NUMÉRIQUEMENT. adv. En nombre exact.

NUMÉRO. s. m. (lat. *numerus*). Le chiffre, le nombre, la cote qu'on met sur quelque chose et qui sert à la reconnaître. *Le n. d'une page. Le n. d'une maison. Le n. d'une voiture de place. Il a pris tant de numéros à la loterie. Il sait tous les numéros de ses ballots.* || T. Comm. Marque particulière qu'un marchand met sur ses étoffes ou autres marchandises, marque qui n'est connue que de lui et qui sert à le faire souvenir du prix. — Fig. et pop., *Cet homme entend le n.*, Il est habile dans le commerce dont il se mêle, et son habileté lui est profitable. || T. Comm. Se dit aussi De la grosseur, de la longueur, de la largeur et de la qualité de certaines marchandises, que les fabricants indiquent par des numéros. *Les épingles des numéros trois, quatre et cinq sont les plus petites de toutes. Donnez-moi du fil de coton de tel n. Prenez ces lunettes, c'est le n. qui vous convient.* — Figur. et fam., *Cette marchandise est du bon n.*, Elle est de bonne qualité. || Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers, par feuilles. *Un n. de la Revue des Deux-Mondes. Il manque un n. à mon journal.*

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter; Le résultat de cette action. *On procède au n. des maisons de la rue. Le n. des pages de ce livre n'est pas exact.*

NUMÉROTER. v. a. Mettre un numéro, une cote, distinguer par des numéros. *On n'a pas numéroté ces échantillons. On a numéroté les maisons de cette rue.* = Numéroté, ée. part.

NUMISMATE et ***NUMISMATISTE.** s. m. Celui qui est versé dans la numismatique.

NUMISMATIQUE. s. f. (gr. *νόμισμα*, ou lat. *nummus*, pièce de monnaie). La science des médailles. || On dit aussi adject., *L'art n. La science numismatique.*

Enc. — La *Numismatique* est la science qui a pour objet l'étude, la description, l'explication et le classement des monnaies et des médailles. Cette science est un auxiliaire indispensable de l'histoire, dont elle contrôle le témoignage, et dont elle comble souvent les lacunes. Elle fournit les renseignements les plus précieux sur les religions de l'antiquité, sur la géographie ancienne, sur l'état politique des peuples anciens. Elle est en outre d'un haut intérêt sous le rapport de l'art, et souvent, rien qu'à l'inspection des médailles d'un peuple, on peut juger du degré de civilisation auquel il s'est élevé. La num. étant essentiellement une science d'application et de critique, tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'indiquer la signification des termes les plus usités dans cette science, et d'exposer la méthode la plus généralement suivie dans le classement des monnaies et des médailles.

I. *Définitions.*— Dans toute monnaie ou médaille, on distingue : le *flan*, qui est le fragment même de métal qui constitue la pièce; la *tranche*, ou le bord extérieur ; l'*Avers*, ou le côté destiné à recevoir l'effigie du souverain ou de la divinité, ou les figures principales : l'avers est encore appelé *Face*, *Droit* et *Tête*; et le *Revers*, appelé aussi *Obvers* par quelques numismatistes, qui est le côté opposé à l'avers. On entend par *Type* tout sujet représenté sur la pièce ; il est quelquefois entouré d'une série de points concentriques qui porte le nom de *Grènetis*. On appelle *Champ* la partie de la pièce qui est occupée par le type, et *Exergue* la partie inférieure du champ, quand elle en est séparée par une barre ou tout autre signe. (Fig. 1. Monnaie d'argent de Syracuse en Sicile. Avers : tête de face de la nymphe Aréthuse; lég. ΑΡΕΘΟΣΑ. Revers : la victoire couronnant un personnage placé dans un quadrige; exerg. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ.) Les monnaies les plus antiques n'ont point de type gravé au revers, parce que les procédés de fabrication alors usités ne permettaient pas de marquer d'une empreinte les deux côtés du flan. Dans les monuments postérieurs, on trouve souvent le type du revers ou de l'avers, ou de tous les deux à la fois, remplacé par des mots disposés sur une ou plusieurs lignes horizontales : ces mots forment l'*Inscription*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Légende*. Celle-ci en effet est exclusivement formée par les mots placés circulairement autour du type. (Fig. 2. Monnaie d'argent d'Athènes. Avers : tête de Minerve casquée, avec un Pégase sur le casque. Revers : une chouette sur un diota, accompagnée d'un cerf, le tout dans une couronne de laurier; inscription, ΑΘΕ, initiales du nom de la ville, et deux noms de magistrats ΝΕΣΤΩΡ et ΜΝΑΣΕΑΣ.) Les inscriptions et les légendes étant considérées comme l'âme des médailles, on qualifie de *muettes*, d'*inanimées* ou d'*anépigraphes*, les pièces qui en sont entièrement dépourvues. Les *Marques*, *Symboles* ou *Différents*, sont des signes de nature très-diverse, souvent de simples lettres, d'autres fois de petites représentations de plantes, d'astres, d'animaux, etc., qui servent à faire connaître différentes particularités, telles que le titre du métal, le lieu ou la date de la fabrication, le graveur des coins, etc. (dans les Figures qui précèdent, l'épi et le cerf sont des signes de cette espèce). En France, pendant le moyen âge, les hôtels des monnaies ou les différentes émissions des monnaies au même type étaient quelquefois indiquées au moyen d'un ou de plusieurs points, dont la signification n'était connue que des agents de l'État et qu'on nommait pour cela *Points secrets*. (Fig. 3. Gros du roi Jean. Avers : croix pattée ; légende Ioannes. dei. gra. Revers : châtel tournois ; légen. Francorum rex ; cercle de fleurs de lis. Des points secrets dans les O des deux côtés.) Enfin, on nomme *Contremarques* de petites figures frappées après coup sur certaines monnaies anciennes, soit pour en changer la valeur, soit pour leur donner cours dans un autre pays que celui pour lequel elles avaient été primitivement frappées. (Fig. 4. Avers d'une monnaie de Sidé de Pamphylie : tête casquée de femme à droite ; sur la figure une contremarque représentant un arc et un carquois avec le mot ΠΕΡΓΑ.)

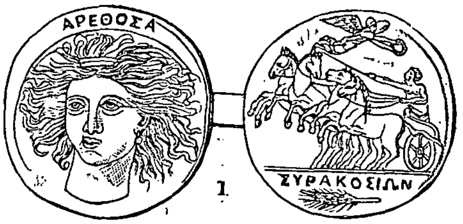

1

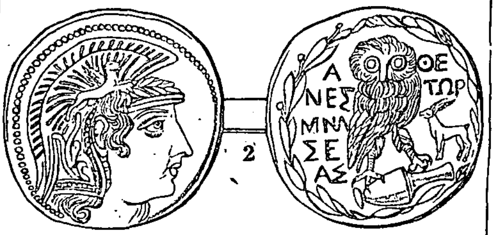

2

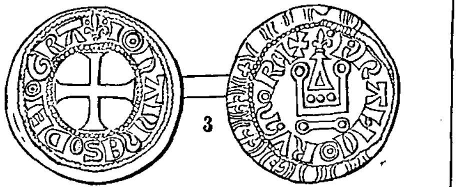
3

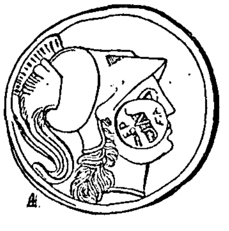
4

Un grand nombre de monnaies ou médailles portent des dénominations particulières qu'elles tirent, soit des princes qui, les premiers, les ont fait fabriquer, comme les *Dariques*, de Darius, roi de Perse (v. Monnaie, fig. 3), et les *Philippes*, de Philippe, roi de Macédoine (v. Monnaie, fig. 4); soit du lieu de leur fabrication, comme les *Éginètes* (*Ægineti*), d'Égine ; les *Besants*, de Byzance ; les sols *Melgoriens*, du château de Melgueil, etc.; soit de la figure qui s'y trouve représentée, comme les *Tortues*, du Péloponnèse (v. Monnaie, fig. 2), les *Chouettes*, d'Athènes (Fig. 2) ; les *Cistophores*, de l'Asie Mineure ; les *Bigati*, les *Quadrigati* (v. Monnaie, fig. 6) et les *Victoriati*, de Rome ; les *Écus*, les *Moutons* ou *Agnels*, et les *Couronnes*, de France, etc. On range dans cette catégorie les médailles romaines appelées *Panthées* ou *Panthéons*, parce qu'elles portent des têtes humaines chargées des attributs de plusieurs divinités. Nous ferons remarquer en passant que lorsqu'une médaille offre deux têtes humaines, on dit que celles-ci sont *affrontées*, si elles se regardent ; *opposées*, si elles se tournent le dos ; et *conjuguées*, si, étant placées l'une sur l'autre, elles font face du même côté. — Les monnaies ou médailles reçoivent encore diverses qualifications tirées de certaines particularités de fabrication. On appelle *refrappées*, celles dont le type est double par suite du mouvement du flan sous le marteau ; *surfrappées*, celles qui ont reçu un second type légal, ce qui arrivait, par ex., quand une nation voulait s'approprier la monnaie d'une autre ; *éclatées* ou *fendues*, celles dont le choc du marteau a fendu les bords. On nomme *incuses* les pièces qui ont le type en relief d'un côté et en creux de l'autre ; néanmoins ces médailles ne doivent pas être confondues avec les pièces appelées par les Romains *scyphati nummi*, c'est-à-d. en forme de coupe, parce qu'une de leurs faces est concave et l'autre convexe. Les pièces *fourrées*, appelées aussi *Bractéates*, sont des pièces de cuivre ou de plomb recouvertes d'une mince pellicule d'or ou d'argent; elles constituent la fausse monnaie des anciens. Il y en a qui ont été fabriquées avec tant d'habileté, qu'on ne peut les reconnaître qu'en les coupant. Les pièces *saucées* sont de cuivre étamé. On donne le nom de *sciées*, *dentées*, *dentelées* ou *crénelées*, aux monnaies dont les bords ont été découpés en forme de scie, soit par pur caprice, soit pour dérouter les faux monnayeurs ; on en trouve un grand nombre dans la num. romaine du temps de la république. Les médailles *en biseau* ont le flan plus large d'un côté que de l'autre ; elles appartiennent presque toutes à l'Égypte et à la Syrie. Les médailles à *point creux* et à *carré creux* doivent leur nom à l'usage où l'on était, dans les premiers temps du monnayage, de ménager au milieu du coin inférieur une petite saillie en pointe ou en carré pour empêcher le flan de se déplacer sous l'action du marteau : elles datent toutes d'une époque très-ancienne. Les médailles *enchâssées* sont formées de deux variétés de bronze, l'une pour le centre, l'autre pour les bords ; elles appartiennent toutes à l'empire romain. Les pièces qui contiennent quelque erreur d'orthographe ou de fabrication sont dites *fautives*. Quant aux pièces *fausses*, les unes ont été fabriquées, dans les temps antiques, pour les mettre en circulation; les autres ont été faites, dans les temps modernes, pour spéculer sur la crédulité et la passion des collectionneurs. Les pièces fausses d'origine moderne forment plusieurs catégories. Les unes sont des pièces antiques qui ont été retouchées au burin afin de les faire paraître mieux conservées ou de les transformer, à l'aide de quelques changements, en pièces d'espèce différente et plus rare. Les autres sont des pièces également antiques, dont le revers a été enlevé et remplacé par un autre de composition moderne : les médailles ainsi modifiées sont dites *martelées*. On appelle *encastées*, des pièces fausses fabriquées en soudant l'avers d'une pièce antique avec le revers d'une autre pièce antique. Enfin, on rencontre une foule de médailles qui ont été faites de toutes pièces par les faussaires, et qui sont, tantôt des imitations plus ou moins parfaites de médailles antiques, tantôt des créations purement imaginaires. — Les médailles qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la conservation, sont dites *à fleur de coin* ; on appelle *Frustes*, au contraire, celles qui sont tellement endommagées, qu'il est impossible de déchiffrer leurs légendes et leurs types. On dit d'une pièce fruste qu'elle est *réparée*, quand par quelque procédé on est parvenu à la rendre lisible.

II. *Classification.*— On divise la num. en trois branches principales : la *N. ancienne*, qui comprend toutes les monnaies frappées jusqu'à la chute de l'empire d'Occident ; la *N. du moyen âge*, qui finit avec l'empire d'Orient, c.-à-d. au milieu du XVᵉ siècle ; et la *N. moderne*, qui étudie les pièces fabriquées depuis l'époque de la renaissance. — La *N. ancienne*, la première et la seule qu'on ait d'abord cultivée, forme deux grandes sections, la *N. des peuples, villes et rois*, et la *N. romaine*.

A. Les *Monnaies et médailles des peuples, villes et rois*, sont fort souvent désignées sous le nom de *Médailles grecques*, parce que la plupart ont été frappées dans les pays où dominait la civilisation grecque. On les distingue en *Autonomes* et en *Impériales*, suivant qu'elles datent des temps antérieurs ou postérieurs à la conquête romaine. On les classe habituellement d'après l'ordre géographique. D'abord les villes de chaque pays sont rangées alphabétiquement. En outre, pour chaque ville, les pièces forment trois séries, suivant la nature des métaux, or, argent et bronze. Enfin, chaque série est classée dans un ordre méthodique. En tête on range les types primitifs ; puis viennent les types des divinités, en commençant par les dieux du ciel et en continuant par ceux de la terre, des eaux, et des enfers. On place à la suite les types allégoriques, les types historiques, les types empruntés à la nature, les types inanimés et les types muets. Les médailles des colonies sont placées après celles de leurs métropoles. On fait de même pour les impériales.

B. Les *médailles latines*, ou *de coin romain*, forment trois grandes sections : les *As*, les *Consulaires* et les *Impériales*. — Les *As* sont les premiers monuments de la num. romaine. Comme nous l'avons dit ailleurs (v. Monnaie, fig. 5), ils sont tous de

bronze. Pendant longtemps, les plus anciens as connus remontaient à l'an 350 av. J.-C.; mais, dans ces dernières années, le P. Marchi en a découvert aux environs de Rome, qui datent d'une *époque beaucoup plus reculée.*—Les *Médailles consulaires* ont été frappées sous la république. On les appelle aussi *médailles des familles*, parce qu'elles rappellent toujours quelqu'un des grands noms des familles romaines. Elles sont le plus souvent *d'argent, quelquefois de bronze, assez rarement d'or.* La plupart n'ont été fabriquées, ni par ordre, ni du vivant des personnages dont elles offrent les noms. Ces derniers y ont été introduits par les triumvirs monétaires, et par le préteur urbain, qui, chargés *exclusivement de la partie iconographique du monnayage, faisaient* graver sur les coins les noms de leurs ancêtres, ou ceux des ancêtres des familles qu'ils voulaient flatter. Or, comme ces magistrats se renouvelaient chaque année, deux ou trois siècles *suffirent pour que tous les personnages plus ou moins célèbres* de Rome se trouvassent nommés sur les monnaies. Ce que nous disons des noms s'applique aussi aux effigies que l'on remarque sur certaines consulaires. Ces effigies ont été placées sur les pièces par *quelqu'un des descendants de ceux dont ils rappellent* les traits. Jules César est le premier qui se soit fait représenter de son vivant sur les monnaies, et son exemple fut suivi par les divers compétiteurs qui se disputèrent le pouvoir jusqu'à l'avénement d'Auguste. Les consulaires ne portant aucune date, on ne peut les classer chronologiquement. En général, on les range suivant l'ordre alphabétique du nom des familles, et l'on rejette à la fin de la dernière série celles qui n'offrent aucune indication de ce genre : ces dernières sont désignées par quelques numismatistes sous le nom de *Monnaies ordinaires de la république.* — La suite des *Impériales* commence avec Auguste, et se termine à la prise de Constantinople par les Turcs. On les dit du *Haut-Empire* ou du *Bas-Empire*, suivant que leur fabrication est antérieure ou postérieure au commencement du règne d'Aurélien. Elles sont d'or, d'argent ou de bronze ; mais celles de ce dernier métal se divisent en trois sections, suivant la grandeur de leur diamètre : *grand bronze* (30 à 35 millim.), *moyen bronze* (20 à 25 millim.), *petit bronze* (18 millim. et au-dessous). Les impériales constituent une des sources les plus importantes de l'histoire de l'empire ; leur nombre est très-considérable et leurs variétés sont presque infinies. On appelle *Médailles de consécration*, les pièces dont les types et les légendes sont relatifs à l'apothéose des empereurs ou des membres de leur famille. Le droit de ces monnaies représente l'effigie du souverain accompagnée de divers accessoires, suivant les époques, mais le plus souvent voilée ou ayant une couronne radiée. Les épithètes *divus, pater, deus*, se montrent dans la légende. Le revers porte, tantôt une aigle s'envolant seule ou emportant l'âme du défunt, tantôt un bûcher, un autel, un phénix, tantôt un quadrige, un temple ou le lectisternium de Junon. Quant à la légende, on y voit toujours le mot *Consecratio.* (Fig. 5. Monnaie d'argent de Caracalla. Avers : tête nue et barbue du prince ; légende DIVO ANTONINO MAGNO. Revers : aigle éployée sur un globe; lég. CONSECRATIO.) Nous avons parlé ailleurs des médailles désignées sous le nom d'*Allocutions*. Les *Monnaies votives* sont relatives à un usage qui s'établit dès le commencement de l'empire, et qui consistait à faire des vœux pour le salut du prince régnant. Ces vœux se renouvelaient tous les dix ans, puis tous les cinq ans, et en même temps on célébrait des jeux appelés de leur périodicité, *décennaux* et *quinquennaux*. Jusqu'à Commode, le type de ces monnaies votives et commémoratives représente l'empereur sacrifiant. Sous ce prince, on se contenta d'inscrire la légende votive d'abord dans une couronne, puis sur un bouclier tenu par une ou deux victoires. Les monnaies dites *restituées, et que l'on reconnait* à la présence du mot *restituit*, sont des pièces dont le sujet se rapporte à une époque plus ou moins éloignée du prince qui les a fait frapper. Les plus anciennes ne sont pas antérieures à Titus, et les plus modernes ne dépassent *pas le règne de* Marc Aurèle et de Lucius Vérus. Ce qui les caractérise, c'est qu'elles sont semblables aux types primitifs, sauf la légende destinée à constater la restitution. L'origine de ces pièces est fort incertaine et fort controversée.— Presque tous les *monuments de la num.* ancienne ont été frappés pour servir de monnaie. Il en est cependant quelques-uns qui paraissent avoir eu une destination différente, comme nos médailles modernes. Ces pièces, qu'on appelle communément *Médaillons*, se reconnaissent *à leur module*, qui est plus grand que celui des monnaies usuelles. Il y en a de tous les métaux, et l'on en trouve dans la num. de presque tous les peuples anciens. Néanmoins c'est dans la num. de l'empire romain qu'ils sont le plus nombreux. *Ces pièces paraissent avoir été employées, soit comme* pièces de largesse, soit comme récompenses ou souvenirs, que l'on distribuait dans certaines circonstances. Nous avons parlé ailleurs des médailles connues sous le nom de *Contorniates. Nous mentionnerons encore les* *Spinthriennes*. Ce sont des pièces de bronze qui tiennent le milieu entre les petits et les moyens bronzes, et dont le type représente quelque image obscène. On suppose qu'elles ont été fabriquées par ordre de Tibère, quand ce prince habitait *l'île de Caprée.*

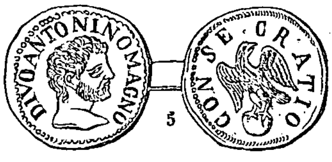

5

C. *Num. française.*—Après avoir parlé de la num. classique, c.-à-d. de la n. grecque et de la romaine, nous terminerons par quelques mots sur la n. de notre pays.—Les anciennes monnaies de la Gaule antérieures à *la conquête romaine appartiennent* proprement à la n. grecque, car les unes ont été frappées par les colonies grecques des bords de la Méditerranée, et les autres sont, pour la plupart, des imitations des monnaies grecques, et particulièrement des *statères de Philippe. De même, les* monnaies fabriquées dans notre pays après la conquête de César, rentrent, à quelques exceptions près, dans la classe de la n. romaine. La n. propre de la Gaule ne commence qu'après l'invasion franke. Les pièces qui lui appartiennent forment plusieurs grandes catégories. — Les *Monnaies royales* sont celles qui portent un nom de roi. On les distingue en *mérovingiennes, carlovingiennes* et *capétiennes.* Nous avons indiqué ailleurs les principales (v. MONNAIE); nous nous contenterons de faire remarquer ici que, comme c'est seulement à partir de Henri II que le millésime a été régulièrement indiqué, et le nom royal régulièrement accompagné d'un numéro d'ordre destiné à faire connaître la succession des règnes, il est impossible, pour la première race, généralement très-difficile pour la seconde, et quelquefois très-embarrassant pour la troisième, de savoir à quel prince il faut réellement attribuer les monnaies qui portent un nom commun à plusieurs rois. — Les *Monnaies seigneuriales* sont le produit du monnayage féodal. Il arrive assez souvent qu'elles portent le nom du seigneur qui les a fait fabriquer. On les dit *ducales, vicomtales, baronniales, épiscopales, abbatiales*, etc., suivant le titre ou la qualité du pouvoir auquel elles ont dû leur origine. On range communément dans cette section les monnaies des *monétaires*, c'est-à-dire celles *qui portent le nom des officiers royaux* ainsi appelés. — On désigne sous le nom de *Monnaies historiques* les monnaies frappées en France par des princes étrangers, comme celles des rois d'Angleterre au XVᵉ siècle; les pièces frappées, pendant les *révoltes, par les révoltés, comme celles* de la Jaquerie et de la Ligue; les monnaies frappées hors de France par des princes ou des seigneurs français, comme celles des croisés en Morée et en Palestine; de Louis XII, de Charles VIII et de François Iᵉʳ, *en Italie*; de Louis XIII et de Louis XIV, en Catalogne, etc. A cette classe appartiennent aussi les *Monnaies obsidionales* et les *Monnaies de confiance*, parmi lesquelles on range les *Assignats* et les *Monnerons* de la révolution. — Les *Médailles proprement dites forment une classe particulière dont l'étendue*, on le comprend sans peine, est illimitée. Relativement aux monuments de cette espèce, nous dirons seulement que la première médaille d'origine française a été frappée en 1451, en mémoire et en *réjouissance de l'expulsion des Anglais.* C'est une magnifique pièce d'or de 82 millim. de diamètre, qui appartient au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. — Enfin, on comprend dans une dernière catégorie diverses sortes de pièces *qui, en raison de leur nature, ne peuvent trouver* place dans les précédentes. Les *Piéforts* sont des monnaies d'honneur que l'on distribuait, sous l'ancienne monarchie, à certains grands personnages, toutes les fois qu'il y avait une émission de nouvelles espèces. *On les frappait avec les coins* des monnaies usuelles; mais leur poids était quatre fois plus considérable, et l'on mettait en relief sur la tranche quelque légende particulière, comme *Exemplar probati numismatis, Soli Deo honor*, etc. Les pièces qu'on appelle *Essais monétaires* sont les premières monnaies fabriquées avec les coins nouveaux. Il en est un très-grand nombre qui n'ont jamais été mises en circulation. On nomme *Visites de monnaie*, les pièces frappées avec les coins ordinaires à l'occasion de la visite d'un prince dans les hôtels monétaires. Les *Jetons* sont de petites pièces, ordinairement de bronze ou de cuivre, soit argenté, soit doré, qui, après avoir primitivement servi pour faciliter certains calculs, ont reçu plus tard des applications assez diverses, celle entre autres de servir de moyen d'émulation. A cet effet, on les distribuait aux membres de diverses compagnies littéraires ou savantes qui assistaient aux réunions ou prenaient part à certains travaux, et on les remboursait ensuite en monnaie courante. Les *Mereaux* remplissaient, dans les chapitres, le même rôle que les jetons dans les académies; on les appelait, au XIIIᵉ siècle, *Nummi matutinales*, parce qu'on les distribuait aux chanoines qui assistaient à l'office de matines. Les *Pièces de mariage*, comme leur nom l'indique, sont des pièces fabriquées à l'occasion d'un mariage. Enfin, sous l'ancienne monarchie, on donnait le nom de *Besants* à des pièces d'or (qu'il ne faut pas confondre avec les monnaies de même nom si usitées au moyen âge), que les rois de France présentaient à l'offrande le jour de leur sacre.

III. *Collections et ouvrages relatifs à la num.*—Divers passages des auteurs anciens prouvent que, chez les Romains, quelques personnages recueillaient des séries de monnaies comme objets de curiosité; mais l'étude proprement dite de la n. ne date véritablement que de l'époque de la Renaissance. L'illustre Pétrarque paraît être un des premiers qui se soient occupés de cette science. Il forma une nombreuse collection de monnaies antiques, et son exemple fut suivi par les Médicis de Florence, par Mathias Corvin, roi de Hongrie, par Alphonse, roi d'Aragon, etc. Des collections plus riches encore furent formées au XVIIᵉ siècle et au XVIIIᵉ, les unes par les gouvernements, les autres par des particuliers opulents. Parmi les premières, nous citerons surtout les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Munich, de Berlin, de Milan, de Florence et de Rome, que l'on regarde avec raison comme les plus importants. Le Cabinet de Paris est placé dans les bâtiments de la Bibliothèque impériale, dont il forme une dépendance sous le nom de *Cabinet des médailles et antiques.* Son origine remonte à François Iᵉʳ; cependant il n'a commencé à prendre un grand développement que dans la seconde moitié du dernier siècle. Parmi les collections particulières les plus célèbres, nous citerons particulièrement celles de Groslier, au XVIᵉ siècle ; de Patin, de J. de Wilde, de E. de Camps, au XVIIᵉ; de Hunter, de Pellerin, au XVIIIᵉ; de Hauteroche, de Rollin, de Durand, au XIXᵉ. — Les ouvrages relatifs à la n. sont très-nombreux. Les principaux sont ceux d'Eckel, *Doctrina nummorum veterum;* de J. Ch. Rasche, *Lexicon universæ rei nummariæ veterum;* de Mionnet, *Description des médailles antiques, grecques et romaines;* de H. Cohen, *Description historique des monnaies romaines;* de Leblanc, *Traité historique des monnaies de France;* de Tobiesen-Duby, *Traité des monnaies des prélats et des barons;* de Poey d'Avant, *Traité des monnaies féodales;* de Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique et de glyptique.* Nous signalerons encore les *Manuels de numismatique* d Hennin et de Barthélemy, les ouvrages de Lelewel sur la n. du moyen âge; de Saulcy, sur la n. judaïque; de Frœhn, de Longpérier et de Langlois, sur la n. orientale, et enfin de Beulé, sur les monnaies d'Athènes.

*** NUMISMATISTE.** s. m. Voy. NUMISMATE.

NUMISMATOGRAPHIE. s. f. (gr. νόμισμα; γραφὴ, description). Description des médailles antiques. Inus.

NUMMULAIRE. s. f. T. Bot. Voy. PRIMULACÉES. ‖ T. Zool. Genre de coquilles de l'ordre des Foraminifères hélicostègues. On l'appelle aussi *Nummuline* et *Nummulite.*

NUNCUPATIF. adj. m. (lat. *nuncupare*, déclarer). T. Jurispr. Voy. TESTAMENT.

NUNDINAL, ALE. adj. *** NUNDINES.** s. f. pl. Antiq.

Enc. — Le terme de *Nundines*, qui désignait à Rome les jours de marché, signifie littéralement le neuvième jour (*nonus dies*). Cependant les jours de marché revenaient chaque huitième jour, et si les Romains disaient le neuvième, c'est qu'ils comptaient pour un le *jour nundinal* précédent. Il y avait entre deux jours de marché 7 jours sans marché. Au reste, des façons analogues de parler subsistent encore chez nous, car nous employons souvent le terme de huitaine pour signifier une semaine, et celui de quinzaine pour désigner un espace de deux semaines ou de 14 jours seulement. Les Romains, pour indiquer le retour des nundines, faisaient usage des huit premières lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, F, G et H, à peu près de la même manière que nous employons les lettres dominicales, dans le calendrier ecclésiastique, pour trouver tous les dimanches de l'année. Dans l'ancienne année de 10 mois, il n'y avait que 38 nundines *dans l'année; on en compta 45, lorsque* l'année fut composée de 12 mois. Dans tous les cas, on avait soin que le jour n. ne tombât jamais, ni sur les calendes de janvier, ni sur les nones d'aucun mois. Pour cela, le 355ᵉ jour de l'année lunaire était *intercalé de manière à éviter cette coïncidence.* D'après Macrobe, les Romains croyaient que de grandes calamités signaleraient l'année, si les nundines venaient à coïncider avec les calendes de janvier. Quant au motif qui faisait éviter leur coïncidence *avec les nones de chaque mois, c'est la célébration du* jour de naissance de Servius Tullius, qui se répétait aux nones de chaque mois, car on savait que ce prince était né un jour de nones, bien qu'on ignorât dans quel mois de l'année.

*** NUPHAR.** s. m. T. Bot. Voy. NYMPHÉACÉES.

NUPTIAL, ALE. adj. (lat. *nuptiæ*, noces). Qui est relatif au mariage. *Bénédiction nuptiale. Anneau n. Habits nuptiaux. Chambre nuptiale. Couche nuptiale. Junon, Vénus étaient des divinités nuptiales.* Si l'on excepte l'expression *Bénédiction nuptiale*, le mot *Nuptial* ne se dit guère que dans le style soutenu. ‖ T. Jurispr. *Gains nuptiaux* ou *de survie*, Voy. GAIN.

NUQUE. s. f. La partie postérieure du cou, située immédiatement au-dessous de l'occiput. *Donner un coup sur la n. Appliquer un vésicatoire sur la nuque.*

*** NURHAG.** s. m. T. Archéol.

Enc. — On nomme ainsi des constructions antiques qui se trouvent en très-grand nombre dans l'île de Sardaigne. Les *Nurhags* présentent tous une forme unique; ils sont bâtis de pierres brutes ou taillées, posées à sec et par assises horizontales. Leur hauteur est d'environ 16 mètres, et la plupart sont élevés sur un terre-plein entouré d'un mur construit de la même manière : cette sorte de rempart a quelquefois 120 mèt de circuit. On pénètre dans ces édifices par une petite porte orientée au sud-est, et si basse, qu'on ne peut y entrer qu'à plat ventre; mais au delà de la première pierre formant l'encadrement de la porte, le passage s'élève. Ce corridor conduit à des chambres renfermant presque toujours deux ou trois cellules ou niches dans l'épaisseur du mur. Le plafond de ces pièces est en ogive ou en plate-bande. Enfin le n. est quelquefois percé, le long de son corridor, de petites ouvertures carrées, destinées à donner un peu d'air et de lumière à ce passage. La figure ci-jointe, que nous empruntons à Batissier, *Histoire de l'art monumental*, représente la coupe d'un de ces monuments. Malgré les recherches des archéologues, l'origine et la destination des nurhags sont encore inconnues. Petit-Radel les attribue aux Pélasges (XIVᵉ siècle avant notre ère) et les regarde comme des monuments

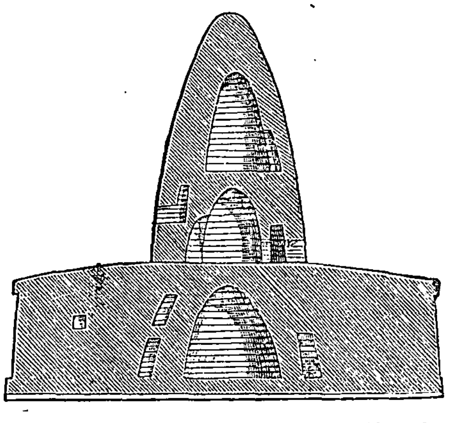

funéraires. Arri pense qu'ils ont été élevés par les Phéniciens et qu'ils servaient au culte du feu et des astres. Le général A. de la Marmora croit que la plupart étaient des lieux de sépulture *destinés aux prêtres et aux chefs de famille.*

*** NUTANT, ANTE.** adj. (lat. *nutans*). **T. Bot.** Penché sous le poids de l'extrémité supérieure.

NUTATION. **s. f.** (lat. *nutatio*, balancement). **T. Astr.** Voy. Précession. || T. Bot. *N. des plantes*, L'habitude qu'ont certaines plantes de pencher ou de redresser leurs fleurs et leurs feuilles dans certains moments du jour. || * T. Médec. L'oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée Branlement de tête.

NUTRITIF, IVE. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment. *Substance nutritive. Il y a dans cet aliment beaucoup de parties nutritives.*

Syn.—*Nourricier, Nourrissant.*—Ces trois mots sont relatifs à la nutrition. *Nutritif* signifie qui a la faculté de nourrir, de se convertir en la substance d'un être organisé. On dit : Cette substance est *nutritive;* cette racine contient peu de parties *nutritives. Nourrissant* veut dire qui nourrit beaucoup, qui renferme beaucoup de parties *nutritives :* La viande est l'aliment le plus *nourrissant. Nourricier* signifie qui concourt à la nutrition. Les plantes puisent dans le sol certains sucs *nourriciers;* les vaisseaux *nourriciers* d'un organe sont ceux qui lui portent le sang où il puisera les éléments *nutritifs* qui lui sont nécessaires.

NUTRITION. **s. f.** (lat. *nutritio*). **T. Physiol.**

Enc. — La *Nutrition* est la fonction première et, l'on peut dire, élémentaire de l'être vivant : c'est par elle que toute substance organisée vit, se maintient, s'accroît et se développe, depuis la simple cellule qui vient de se détacher de la cellule mère, jusqu'au végétal le plus gigantesque, jusqu'à l'animal le plus complexe par sa structure et la multiplicité de ses fonctions. La n. consiste essentiellement dans le renouvellement des éléments constitutifs de l'organisme, dans la substitution de matériaux nouveaux et aptes à perpétuer la vie, aux matériaux devenus incapables de remplir cet objet, par cela même qu'ils y ont déjà servi. Elle se produit par le double phénomène de l'absorption et de l'excrétion, ou, si l'on veut, par un phénomène unique à double face, celui de l'endosmose et de l'exosmose. Chaque tissu organique puise dans les fluides circulatoires (dans le sang, chez l'homme et les animaux) les matériaux nécessaires à sa rénovation, et leur *restitue en même temps les éléments inutiles* qui résultent de sa décomposition partielle. La circulation est donc une fonction indispensable à la n., et sans laquelle celle-ci ne pourrait s'opérer. La respiration et, dans les êtres supérieurs, la digestion, sont également des fonctions indispensables ; mais elles ne font que préparer et élaborer les matériaux introduits du dehors afin de les rendre propres à la n. elle-même. C'est exclusivement sous la forme liquide que les matières destinées au renouvellement des parties sont absorbées par les tissus organiques, et c'est également sous cette forme que s'opère la restitution des résidus, c.-à-d. des matériaux destinés à l'élimination. En effet, les capillaires les plus déliés étant pourvus de parois, rien ne peut aller du sang aux molécules des organes ou revenir de celles-ci au sang, sans traverser, à l'état liquide, les parois de ces vaisseaux, parois, du reste, qui se distinguent éminemment par leur perméabilité. Mais ce n'est pas tout. Pour que la n. s'accomplisse, il ne suffit pas que les molécules constituantes des tissus et des organes attirent à elles le fluide sanguin, il faut qu'elles retiennent tel ou tel des nombreux principes dissous dans le sang et l'incorporent à leur propre substance. Lorsqu'il y a identité de composition chimique entre la molécule d'un tissu et l'un des éléments dissous dans le sang, on peut supposer que la n. est le résultat d'une simple affinité élective, d'une pure attraction chimique, entre des parties homogènes et identiques ; mais, le plus souvent, il n'en est point ainsi. Les principes que chaque élément histologique attire à lui, lui sont assurément analogues ; mais il n'y a pas identité entre eux. L'élément histologique, soit cellule, soit fibre, doit modifier et transformer de façon à rendre semblable à lui-même l'élément qu'il a puisé dans le sang. Il faut qu'il l'*assimile* à sa propre substance, en le faisant participer aux forces dont lui-même est doué. Ainsi, le nerf forme de la substance nerveuse, le muscle de la substance musculaire, etc. Il n'y a pas jusqu'aux produits pathologiques organisés qui ne s'assimilent de nouveaux matériaux : la verrue cutanée grossit, l'ulcère nourrit son fond et ses bords de la manière *exigée par son mode particulier de vie et* de sécrétion ; enfin, la conversion des matériaux nutritifs en un organe doué de productivité morbide, peut aller jusqu'à la ruine de l'être vivant tout entier. Outre l'*assimilation*, certains éléments histologiques ont encore la propriété de combiner et de métamorphoser leur contenu même, qui souvent diffère tout à fait de la substance dont leurs parois sont formées. Ainsi, il se dépose de l'amidon dans les cellules des végétaux, de la graisse dans certaines cellules d'animaux. La nécessité du renouvellement *de la matière dans les parties organisées ressort déjà des* changements continuels que subit la forme de ces dernières. A partir de l'enfance, les organes changent continuellement de forme, et ce changement ne peut être opéré que par la mutation incessante des molécules organiques situées entre les vaisseaux capillaires. Les os eux-mêmes, qui cependant semblent être ce que l'économie animale renferme de plus stable, prouvent que cette rénovation de la matière est un phénomène universel. Ici se rangent, par ex., la formation des cellules dans les os, celle des sinus frontaux et sphéroïdaux dans l'enfance, la résorption des os soumis à la pression d'une tumeur, etc. On ne peut non plus comprendre l'agrandissement des cavités des os à mesure que ceux-ci croissent, et en général l'accroissement de ces organes si solides et les changements que leur forme subit aux diverses époques de la vie, qu'en admettant un renouvellement continuel de matière, par soustraction d'atomes osseux sur certains points et apposition de nouveaux atomes osseux sur d'autres points. Quant à la rapidité avec laquelle s'opère le renouvellement *des matériaux dans les divers tissus*, la science ne possède pas à cet égard de données exactes et positives. Néanmoins il est évident qu'en général, c'est durant la jeunesse qu'il est le plus actif, et l'on admet qu'il va en diminuant avec les progrès de l'âge. —La n. est le résultat d'une force élémentaire inhérente à toute molécule vivante, et qui, dans les animaux, est entièrement indépendante de l'action nerveuse. Si l'on voit parfois la n. s'affaiblir dans les parties affectées de paralysie, cet affaiblissement est un effet secondaire, qui dépend uniquement de l'influence des *nerfs sur la circulation ou sur quelque autre fonction connexe* à celle de la nutrition.

*** NYCTAGE.** **s. m.** (gr. νὺξ, nuit). **T. Bot. V.** Nyctaginées.

*** NYCTAGINÉES.** **s. f. pl. T. Bot.**

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs monochlamydées, dont le périanthe tubuleux est souvent coloré *et dont la* base constitue un faux péricarpe, à placentas centraux libres, et à embryon externe qui entoure un petit albumen farineux. — *Caractères bot. :* Plantes herbacées ou ligneuses, annuelles ou vivaces, souvent à racine tubéreuse, ordinairement à rameaux noueux-articulés. (D'après Unger, le système vasculaire est double ; la partie centrale se compose de faisceaux répandus dans la moelle, et la partie périphérique de faisceaux qui n'adhèrent pas les uns aux autres.) Feuilles opposées et presque toujours inégales, quelquefois alternes. Fleurs axillaires ou terminales, tantôt agrégées, tantôt solitaires, quelquefois imparfaites, munies d'un involucre uniflore ou pluriflore, monophylle ou polyphylle, dont les pièces, généralement très-grandes, sont quelquefois agréablement colorées. Périanthe tubuleux, un peu coloré, contracté au milieu, avec un limbe entier ou denté, plissé dans la préfloraison, s'indurant à sa base et perdant son limbe qui se détache. Étamines définies, hypogynes, quelquefois sur un seul côté ; anthères biloculaires. Ovaire supère avec un ovule unique dressé, dont le foramen est infère ; style 1, terminal ou un peu latéral ; stigmate 1. Fruit représentant une utricule mince, renfermé dans la base accrescente et persistante du périanthe. Graine dépourvue de tégument propre, le testa étant soudé avec l'utricule ; embryon à cotylédons foliacés, qui enveloppent l'albumen farineux ; radicule infère, et plumule peu apparente. [Fig. 1. *Abronia mellifera;* 2. Fleur séparée ; 3. Étamines et pistil ; 4. Pistil séparé ; 5. Fruit ; 6. Graine grossie ; 7. Sa coupe transversale. —8. Fleur de *Nyctago hortensis;* 9. Base de la fleur coupée longitudinalement ; 10. Fruit accompagné par l'involucre et la base du tube calicinal ; 11. Le même sans involucre ; 12. Sa coupe perpendiculaire. — 13. Fleur de *Pisonia grandis;* 14. Groupe de fruits.]

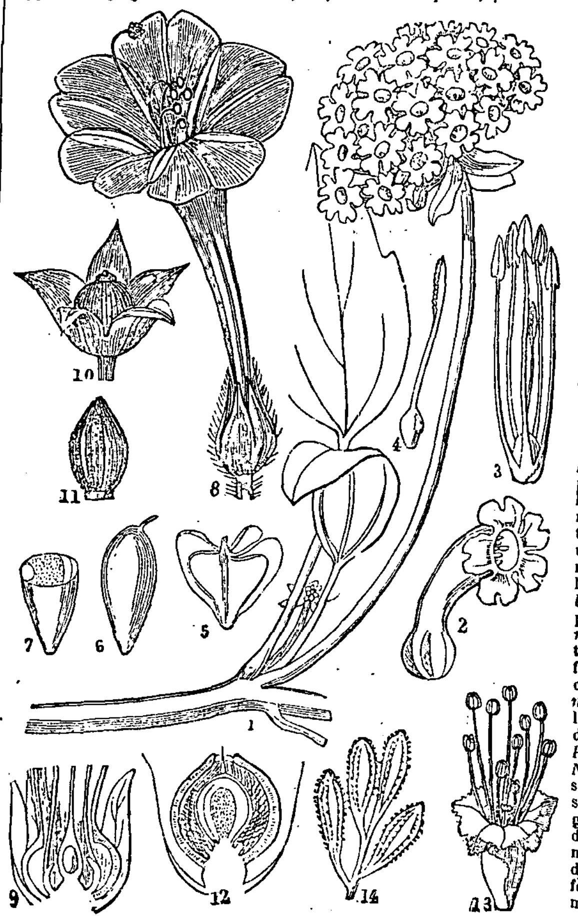

Cette famille se compose aujourd'hui de **14 genres et d'une** centaine d'espèces, qui sont originaires des contrées les plus chaudes des deux hémisphères, et dépassent à peine les tropiques. Il n'y a d'exception que pour les *Abronia*, qu'on trouve dans le nord-ouest de l'Amérique, et pour quelques *Boerhaavia*, qui s'étendent dans l'hémisphère méridional. — Les racines des Nyct. possèdent en général des propriétés purgatives. Longtemps même on a cru que le vrai *Jalap* provenait du *Mirabilis jalapa*, qui appartient à cette famille ; mais aujourd'hui on a reconnu que c'était une erreur. Les racines des diverses espèces du genre *Boerhaavia* sont douées de propriétés émétiques et purgatives. La *Boerhaavie hérissée* (*Boerh. hirsuta*) s'emploie *dans l'ictère. La B. tubéreuse* (*B. tuberosa*), *espèce douteuse de* la famille, qu'on appelle au Pérou *Yerba de la purgacion*, passe pour antisyphilitique ; néanmoins on en fait usage comme d'une plante potagère. Le *B. procumbens*, espèce des Indes orientales, jouit de propriétés fébrifuges. Suivant Aublet, la racine du *Boerh. decumbens* est émétique : on lui donne à la Guyane le nom d'*Ipécacuanha*, et à la Jamaïque, celui de *Pain-de-pourceau* (*Hogmeat*). D'après Schomburgck, cette espèce est astringente, et s'emploie, sous forme de décoction, dans la dyssenterie Le *Nyctage dichotome* (*Mirabilis dichotoma*), ou *Merveille du Pérou*, que l'on désigne souvent sous le nom de *Fleur de quatre heures*, et le *Nyct. à longues fleurs* (*Mir. longiflora*), sont des drastiques énergiques. Le *Nyct. odorant* (*Mir. suaveolens*), qui se distingue par son odeur d'anis, est usité au Mexique contre la diarrhée et les douleurs rhumatismales. Les racines des diverses espèces du genre *Pisonia* jouissent de propriétés éméto-cathartiques analogues à celles des *Boerhaavia*. Beaucoup de Nyctaginées se cultivent comme plantes d'ornement. Les fleurs de plusieurs espèces de *Mirabilis*, vulg. appelées *Belles-de-nuit*, sont en effet remarquables par leur beauté. Il en est de même de quelques espèces du genre *Abronia*. Enfin, les involucres colorés des *Bougainvillea* les font également rechercher comme plantes d'agrément.

NYCTALOPE. adj. et s. 2 g. T. Méd. Qui est affecté de nyctalopie.

NYCTALOPIE. s. f. (*grec.* νὺξ, nuit ; ὤψ, œil). T. Méd. Voy. Amaurose.

*** NYCTANTHÈS.** **s. m.** (gr. νὺξ ; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Jasminacées.

*** NYCTÉRIBIE.** s. f. (gr. νυκτερὶς, chauve-souris ; βιός, vie). T. Entom. Voy. Pupipares.

*** NYCTÉRIENS.** s. m. pl. (gr. νυκτερὶς). T. Mamm. Voy. Chéiroptères.

***NYCTHÉMÈRE** et **NYCHTHÉMÈRE.** s. m. (gr. νὺξ, nuit ; ἥμερα, jour). T. Astron. V. Jour.

***NYCTICÈBE.** s. m. (gr. νὺξ ; κῆδος, singe). T. Mamm. Voy. Lémuriens.

*** NYCTINOME.** s. m. (gr. νὺξ ; νόμος, habitation). T. Mamm. Voy. Chéiroptères.

***NYCTIPITHÈQUE.** s. m. (gr. νὺξ ; πίθηκος, singe). T. Mamm. Voy. Géopithèque.

*** NYLGAU.** s. m. T. Mamm. V. Antilope.

*** NYMPHÆA.** s. m. Bot. V. Nymphéacées.

*** NYMPHALE.** s. m. ***NYMPHALIDES.** s. m. pl. T. Entom. Voy. Diurnes.

NYMPHE. s. f. (gr. νύμφη, lat. *nympha*). T. Myth. V. ci-après. || T. Entom. V. Insecte. || T. Anat. *Nymphes*, au plur., Les petites lèvres de la vulve.

Enc. — Dans la mythologie gréco-romaine, les *Nymphes* étaient des déesses d'un rang inférieur qui *personnifiaient certaines forces de la nature*, surtout le principe humide. Aussi leur donnait-on généralement l'Océan pour père, et faisait-on la plupart d'entre elles mères des fleuves et des rivières. Quelques-unes habitaient le ciel, mais le plus grand nombre résidaient sur la terre ou au sein des mers : de là trois classes de nymphes. Les *Nymphes célestes* ou *Uranides* étaient l'âme des astres. A cette classe appartenaient les *Hyades*, les *Pléiades* et les *Hespérides. Celles-ci demeuraient aux limites occiden*tales de la terre, au delà de l'Océan, et gardaient les fameuses pommes d'or qui devinrent la proie d'Hercule. Les *Nymphes des eaux* comprenaient : les *Océanides*, filles de l'Océan et de Téthys, qui habitaient les mers extérieures ; les *Néréides*, filles de Nérée et de Doris, qui habitaient les mers intérieures ; les *Potamides*, nymphes des fleuves et des rivières ; les *Naïades* et les *Crénées* ou *Pégées*, nymphes des ruisseaux et des fontaines ; et enfin les *Limnades*, qui présidaient aux lacs et aux étangs. Ces nymphes étaient généralement considérées comme des divinités fatidiques : elles rendaient des oracles et pouvaient communiquer à ceux qu'elles favorisaient le don de prédire l'avenir. De plus, l'eau étant le principe de la fécondation et produisant un effet salutaire dans les maladies, on les invoquait, d'un côté, comme génies tutélaires des prairies, des fleurs et des troupeaux ; de l'autre, comme déesses de la guérison. Les *Nymphes terrestres* se distinguaient en *Oréades* ou *Orestiades*, nymphes des montagnes ; *Napees*, *Autoniades*, *Hyléores* ou *Alséides*, nymphes des vallons et des bosquets ; *Mélies*, nymphes des prairies ; ***Dryades* et *Hamadryades***, nymphes des bois et des forêts. Beaucoup de nymphes tiraient aussi leurs noms des lieux particuliers auxquels elles présidaient, comme les *Achéloïdes*, les *Castalides*, les *Dodonides*, les *Cythéroniades*, etc. Les poëtes et les mythographes attribuent encore à un grand nombre de nymphes de véritables noms propres : telles sont les nymphes Amalthée, Callisto, Calypso, Écho, Égérie, etc. Les nymphes formaient, on peut le dire, une multitude innombrable ; suivant Hésiode, il n'y avait pas moins de 3000 Océanides. — Le culte des nymphes était répandu dans toutes les parties de la Grèce, ainsi qu'à Rome. On leur offrait de l'huile, du miel et du lait ; quelquefois même on leur immolait des chèvres et des moutons. On leur élevait des temples et des autels, soit dans l'intérieur des villes, soit dans les forêts et sur le bord des sources. Les Romains appelaient *Nymphée* (*Nymphæum*) tout édifice consacré aux nymphes ; mais en outre ils appliquaient ce nom à des grottes et à des bosquets ornés de statues, de vases, de bassins, de fontaines, d'eaux jaillissantes, où ils aimaient à se retirer pour prendre le frais durant la grande chaleur du jour. Il n'y avait guère de villa sans nymphée. — Les anciens représentaient toujours les nymphes sous la forme de jeunes filles nues ou demi-nues. La Figure ci-jointe est la reproduction d'une Néréide peinte sur la muraille d'une maison de Pompéi.

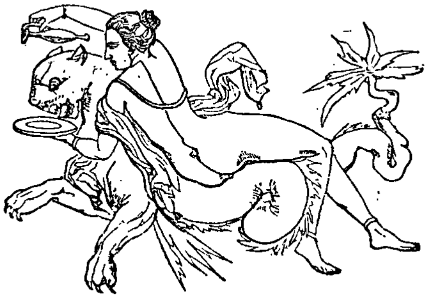

On terminait souvent en queue de poisson la partie inférieure des Océanides. Enfin, dans les derniers temps, les poëtes donnaient quelquefois à ces divinités une chevelure glauque, c'est-à-dire couleur vert de mer.

***NYMPHÉACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à étamines indéfinies, à placentation pariétale, et à fruit pluriloculaire. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, à feuilles charnues, peltées ou cordiformes à leur base, naissant d'un rhizome noueux et charnu, et croissant dans les eaux douces tranquilles. Fleurs larges, belles, souvent odorantes. Sépales ordinairement au nombre de 4, libres, rarement soudés ; pétales nombreux, imbriqués, présentant souvent l'exemple d'une transformation graduelle en étamines ; les premiers persistants ; les seconds caducs, et insérés sur le disque, de manière à former quelquefois une corolle monopétale. Étamines nombreuses, insérées devant les pétales dans le disque ; filets pétaloïdes ; anthères adnées, s'ouvrant en dedans par une double fente longitudinale. Disque large, charnu, entourant plus ou moins l'ovaire. Ovaire polysperme, pluriloculaire, à stigmates rayonnants, alternant avec les cloisons ; ovules nombreux, anatropes, attachés aux côtés des cloisons. Fruit pluriloculaire, indéhiscent. Graines très-nombreuses attachées à des cloisons spongieuses ; albumen farineux ; embryon petit situé sur le côté de la base de l'albumen, et renfermé dans un vitellus charnu ; cotylédons charnus, concaves ; plumule oblique. [Fig. 1. *Nymphæa alba ;* 2. Pistil ; 3. Coupe verticale d'une graine ; 4. Moitié d'embryon, pour montrer la plumule logée dans la cavité d'un cotylédon.]

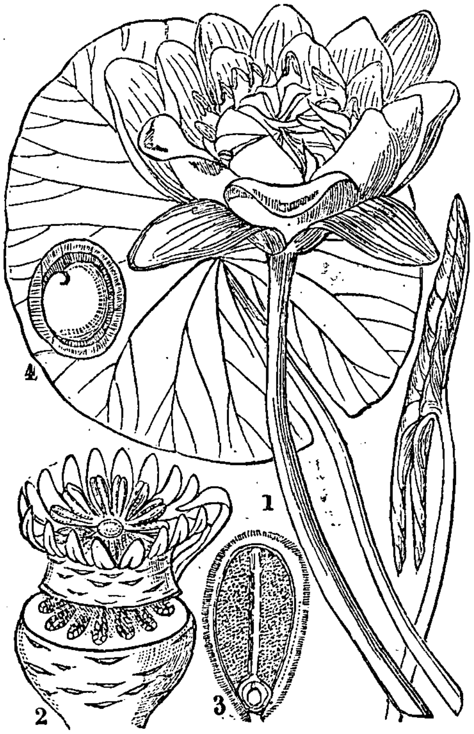

Cette famille se compose de 5 genres et de 50 espèces, qui toutes habitent l'hémisphère boréal. Bien qu'on en rencontre quelques-unes à l'extrémité australe de l'Afrique, elles sont, en général, rares dans l'hémisphère méridional. Dans l'Amérique du Sud, les Nymph. sont représentées par le genre *Victoria*. — Ces plantes passent pour antiaphrodisiaques, sédatives et narcotiques ; mais les vertus qu'on leur attribue paraissent être purement imaginaires. Ce qui leur a valu cette réputation, c'est sans doute la chaste blancheur des fleurs de certaines espèces, et leur habitation dans des eaux paisibles et fraîches. Les Turcs font une boisson rafraîchissante avec les fleurs du *Nuphar* ou *Nénuphar jaune* (*Nuphar luteum*), qu'ils appellent *Pufer ciceghi*. Les feuilles de cette plante passent pour astringentes. Les rhizomes des Nymphéacées ont un léger degré d'amertume et d'astringence ; aussi les a-t-on employés dans la dysenterie. Ils contiennent une quantité considérable de fécule, et, après plusieurs lavages successifs, on peut s'en nourrir sans inconvénient. Leurs graines sont recherchées, dans les temps de disette, par les peuples sauvages des contrées où croissent ces végétaux. Elles ont le goût des graines de Pavot, et on les mange bouillies ou crues comme le Millet. Le *Victoria regina*, la plus belle et la plus gigantesque des plantes aquatiques, est appelé *Maïs d'eau* dans l'Amérique du Sud, à cause des propriétés nutritives de la fécule qu'il contient en abondance. Les graines de l'*Euryale* sont également fort recherchées par les Indiens et par les Chinois. Les rhizomes de différentes espèces du genre *Nymphæa* sont estimés par les nègres du Sénégal, qui les font cuire et les mangent comme des Patates. Dans l'Inde, on mange leurs graines farineuses, soit crues, soit après les avoir fait rôtir dans le sable chaud. Suivant Fée, les rhizomes du *Nymphæa blanc* (*Nymphæa alba*), vulg. appelé *Nénuphar* et *Lis d'étang*, sont préférables à la noix de galle pour teindre en gris. On les a aussi employés avec avantage dans le tannage du cuir ; enfin on en prépare une espèce de bière qui est supportable.

Le *Victoria regina*, dont nous avons déjà parlé, peut être rangé parmi les merveilles du règne végétal. Cette plante gigantesque croît dans les grands fleuves de la Guyane et du Brésil septentrional. Ses feuilles peltées, de 1 à 2 mètres de diamètre, flottent sur l'eau, en forme de larges disques orbiculaires, lisses et verts en dessus, avec un bord relevé de 6 centimètres tout autour, comme celui d'un large plateau. Elles sont en dessous rougeâtres, gaufrées ou divisées en une foule de compartiments par des nervures très-saillantes qui laissent entre elles des espaces triangulaires ou quadrangulaires, dans lesquels il peut rester de l'air qui contribue à maintenir les feuilles sur l'eau. Le pétiole, qui part du fond des eaux, est tout hérissé d'épines, longues d'environ 20 mill., ainsi que les plus fortes nervures du dessous des feuilles, le pédoncule et le calice de la fleur. Les fleurs, larges parfois de plus de 33 centimètres, ont le calice formé de quatre feuilles longues de 16 à 18 centim. et larges de 8, d'un rouge brunâtre en dehors et blanches en dedans. En dedans de ces feuilles s'étale, circulairement et avec symétrie, un nombre considérable de pétales blancs d'abord, puis devenant de plus en plus rouges à mesure que la fleur est plus avancée. Cette fleur exhale un parfum délicieux. Le fruit qui lui succède est sphérique et, dans sa maturité, gros comme la moitié de la tête : il est rempli, comme nous l'avons dit, de graines arrondies et farineuses propres à servir d'aliment.

NYMPHÉE. s. f. T. Archit. Voy. NYMPHE.

***NYMPHOMANE.** s. et adj. f. T. Méd. Celle qui est atteinte de nymphomanie.

NYMPHOMANIE. s. f. (gr. νύμφη, nymphe ; μανία, passion). T. Méd. Penchant insatiable et irrésistible à l'acte vénérien, chez les femmes.

***NYSSA.** s. m. (grec. νύσσω, piquer). T. Bot. Voy. ALANGIACÉES.

***NYSSON.** s. m. T. Entom. Voy. FOUISSEURS.

O

O. s. m. La quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles. *Un grand O. Un o italique.*

Enc. — Dans l'épigraphie latine, la lettre O s'emploie souvent, par abréviation, pour les mots *Optimus*, *ossa*, *omnibus*, *officium*, *ordo*, *opus*, etc. Dans la numération romaine, elle exprimait le nombre 11; mais quand elle était surmontée d'un trait horizontal, elle signifiait 11,000. Sur nos cartes et dans nos traités de géographie, O. est l'abréviation du mot *Ouest*. Chez les Irlandais, beaucoup de noms propres sont précédés d'un O suivi d'une apostrophe; tels sont *O'Connel*, *O'Brien*, etc. On considère cette initiale comme l'équivalent de *Fitz* en Angleterre, et de *Mac* en Écosse; elle signifie donc simplement *fils de*. Quelques-uns toutefois pensent qu'elle indique une origine noble.

Obs. gram. — La voyelle *O* représente deux sons, celui d'*o* bref, comme dans *fiole*, et celui d'*o* long, comme dans *dôme*, qui correspondent aux deux sons représentés par les deux voyelles grecques O (*omicron*, c.-à-d. *petit o*) et Ω (*oméga*, c.-à-d. *grand o*). Au commencement et dans le corps des mots, elle a presque toujours le son bref : *Orateur*, *odorat*, *coquet*, *mobile*. Surmontée d'un accent circonflexe, elle est toujours longue : *Rhône*, *Jérôme*, *prône*. En outre, on observe encore, dans la prononciation de l'*O* simple, certaines nuances que l'usage seul peut apprendre. Ainsi, on ne lui donne pas la même intonation dans les mots : *Mobile*, *sot*, *zéro*, *repos*, *rose*, *rosée*, etc. Quelquefois la lettre *O* est muette, c.-à-d. qu'on n'en tient pas compte dans la prononciation, comme dans les mots : *Paon*, *faon*, *Laon*, *bœuf*, *cœur*, *Œdipe*, *œil*, etc. Dans le latin et les langues qui en sont dérivées, le son de l'*O* a une grande affinité avec ceux que représentent la voyelle *U* et les voyelles composées AU, EU et OU. Cette affinité explique une foule de transformations que l'on constate à chaque instant en recherchant les étymologies. De plus, *O* forme avec la voyelle *I* une diphthongue (*oi*) dont le son est variable, selon les mots. Dans le vieux français, cette diphthongue avait le son *oué*; mais actuellement le son de cette diphthongue est représenté approximativement par le son *oua* dans : *Loi*, *moi*, *toi*, et par le son *ouâ* dans : *Bois*, *mois*, *pois*, *soie*, *voie*, etc. Mais *oi* n'est pas diphthongue et remplit la fonction de simple voyelle dans une foule de mots qu'on écrivait naguère par *oi* et qu'aujourd'hui on écrit par *ai*. En conséquence, ces mots se prononcent avec le son de l'*e*, soit fermé, soit ouvert, tels que : *J'aimois*, *j'aimais*; *François*, *Français*; *Anglois*, *Anglais*, etc.

Ô. interj. qui sert à marquer le vocatif, l'apostrophe, ainsi que divers mouvements de l'âme. *O mon fils! O mon Dieu! O temps! ô mœurs! O douleur! O le malheureux!* || *Les O de Noël*, Certaines antiennes qui commencent par l'exclamation O, et que l'on chante dans les neuf jours qui précèdent Noël. *Les O de Noël sont au nombre de sept, dans le rite romain.*

OASIS. s. f. [On pron. l'S finale.] (copte. *ouah*; ar. *wâh*). T. Géogr. Voy. DÉSERT.

* **OB.** Prépos. latine qui marque opposition, et qui entre dans la composition de différents mots qualificatifs exprimant une forme quelconque, et usités surtout dans le langage des sciences naturelles. *Ob* indique alors que la forme désignée est renversée. Ainsi *Obconique* signifie en forme de cône renversé; *Obcordé*, *obcordiforme*, en forme de cœur renversé; *Obovale*, en forme d'ovale renversé, c'est-à-d. dont la grosse extrémité est opposée au support, etc.

* **OBANG.** s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

OBÉDIENCE. s. f. (latin. *obedientia*). Obéissance. Ne se dit qu'en parl. Des choses religieuses. || Permission, ordre par écrit qu'un supérieur donne à un religieux ou à une religieuse pour aller quelque part, pour passer d'un couvent à un autre. *Il ne peut partir sans o. Elle a montré son o.* On dit aussi, dans ce sens, *Lettre d'o.* || Service particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans un couvent. *Cette religieuse est cellérière, c'est son o.* || * Succursale d'une abbaye. Voy. ABBAYE. || *Ambassadeur d'o.*, Ambassadeur que le roi envoie vers le pape pour l'assurer de son obéissance filiale. *L'ambassadeur fut reçu à l'o.*, Il fut reçu par le pape en plein consistoire, avec les cérémonies accoutumées. || *Pays d'o.*, Pays dans lequel le pape nomme aux bénéfices qui viennent à vaquer dans certains mois de l'année. *La Bretagne était un pays d'o.* || Pays qui, dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, reconnaissait l'un ou l'autre pape. *L'o. d'Urbain et l'o. de Clément.*

OBÉDIENCIER. s. m. Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui est relatif à l'obédience.

OBÉIR. v. n. (lat. *obedire*). Se soumettre à la volonté, aux ordres d'un autre, et les exécuter. *O. à Dieu, aux lois, au prince, à la justice, aux ordres de quelqu'un. O. de gré, de force. Il s'est fait o. par force. Il sait bien se faire o. Ce chien obéit docilement à la voix de son maître.* || Figur., *O. à la force, à la nécessité*, Faire ce que la force, ce que la nécessité contraint de faire. — *Il faut que les passions obéissent à la raison*, Il faut qu'elles lui soient assujetties. — *Tous les corps obéissent à la loi de l'attraction*, Ils suivent les mouvements qui leur sont imprimés par la force naturelle qu'on appelle attraction. — *Ce cheval obéit bien à l'éperon, à la main, aux aides*, Il se laisse gouverner aisément. || En parl. Des peuples, des provinces, des villes, Reconnaître l'autorité d'un prince, d'un État, en être sujet. *Les peuples qui obéissaient à l'empire romain.* || En parl. De certaines choses inanimées, sign. quelquefois Céder, plier. *Le fer obéit sous le marteau. Ce bois obéit sans se rompre.* Peu us. = OBÉI, IE. part. *Il veut être obéi. Il est obéi sans condition. Il lui suffit d'un mot pour qu'elle soit obéie.* Dans ces exemples, *Obéi* est participe passif, comme si *Obéir* était verbe actif.

OBÉISSANCE. s. f. (lat. *obedientia*). Action de celui qui obéit. *Un acte d'o. Vous n'apaiserez votre père que par une prompte o.* || Disposition à obéir, habitude d'obéir, soumission d'esprit aux ordres des supérieurs. *Une entière o. O. servile, aveugle, passive. O. filiale. Faire vœu de pauvreté, de chasteté et d'o.* || En parlant Des princes, Domination, autorité. *Vivre sous l'o. d'un prince. Il a rangé ces peuples sous son o. Cette loi existe dans toutes les terres de son o. Rentrer dans l'o., sous l'o. de son prince.* — *Prêter o. à un prince*, Se soumettre solennellement à sa domination. || *Être sous l'o. de père et de mère*, Être soumis à l'autorité légale de son père et de sa mère.

OBÉISSANT, ANTE. adj. Qui obéit. *Une fille obéissante. Il a toujours été très-o. à son père. Des sujets obéissants. Un cheval o.*—Par formule de politesse, on dit souvent en terminant une lettre, *Votre très-humble et très-o. serviteur.* || Figur., au sens moral, Soumis, docile. *Rendre ses passions obéissantes à la raison.* || Fig., en parl. De certaines choses inanimées, Souple, maniable, qui se plie facilement. *Du cuir, du bois o.* Peu us.

* **OBÈLE.** s. m. (gr. ὀϐελός, aiguille). T. Paléogr. Signe en forme de barre transversale (—) qui est employé dans les anciens manuscrits pour indiquer les répétitions, les fausses leçons, les mots surabondants.

OBÉLISQUE. s. m. (gr. ὀϐελίσχος, de ὀϐελὸς). T. Ant.

Enc. — On désigne sous ce nom des monuments qui ont la forme d'un long prisme quadrangulaire se rétrécissant insensiblement de la base au sommet, où il se termine en pyramide. Ces monuments sont toujours monolithes et paraissent être particuliers à l'Égypte. Leur hauteur est très variable; mais les plus grands n'excèdent pas 40 mèt. La plupart sont de granit rose tiré des environs de Syène, dans la haute Égypte. Leur destination était essentiellement historique. On les plaçait devant la façade des temples et des palais pour indiquer, au moyen d'inscriptions, le motif de leur érection, le nom de leur auteur, et la divinité à laquelle ils étaient consacrés. L'ob. qui porte la date la plus ancienne a été élevé par Osortasus Iᵉʳ, qui régnait vers l'an 2530 avant J.-C. A cause des inscriptions dont ces monuments étaient revêtus, les Égyptiens les appelaient *djeri anschaï*, c.-à-d. colonne écrite. On distingue deux parties dans l'ob.: le *fût*, qui est la partie quadrangulaire, et le *pyramidion*, qui constitue le sommet pyramidal. L'extraction d'un monolithe de ce genre était des plus simples. On le taillait, dans la carrière, sur trois de ses faces, tandis qu'il tenait encore par la quatrième au reste du banc. Pour l'isoler entièrement, on pratiquait, sur toute sa longueur, une rainure profonde dans laquelle on enfonçait des coins de bois bien secs. En mouillant ensuite ces derniers, l'augmentation de volume qui en résultait suffisait pour détacher le bloc. Alors on plaçait l'ob. sur un traîneau attelé d'hommes et d'animaux, et on le conduisait dans le lieu où il devait être érigé. Des sculpteurs y gravaient les inscriptions, après quoi on le dressait sur sa base. Mais on ignore par quels procédés les architectes égyptiens parvenaient à dresser ces masses prodigieuses.

Plusieurs obélisques ont été enlevés à l'Égypte pour servir de décoration à des villes d'Europe. Rome en possède onze à elle seule. Ils y ont été transportés par divers empereurs, mais ce sont les papes qui les ont fait mettre aux endroits où on les voit aujourd'hui. Le plus grand est celui de la place Saint-Jean-de-Latran; il a 32 mètres 35 centimètres de hauteur, et il est placé sur un piédestal qui en a lui-même 7,36. Ce monument provient des ruines de Thèbes; il fut conduit de cette ville à Alexandrie par Constantin, puis d'Alexandrie à Rome par Constance, qui en orna le grand cirque. Après la destruction de cet édifice, il resta enseveli sous les décombres pendant plusieurs siècles. Enfin Sixte-Quint le fit déterrer, et chargea Fontana de le placer dans le lieu qu'il occupe actuellement. C'est également le même pape et le même ingénieur qui exhumèrent et élevèrent l'ob. de la place de Saint-Pierre et celui de la place du Peuple. Le premier compte un peu plus de 25 m. 30 de hauteur, et son piédestal a près de 8 m. 50. Il avait été transporté à Rome par Caligula, pour orner le cirque du Vatican. Le second est haut de 24 m. 60, et son piédestal a près de 7 m. Il avait été amené à Rome, après la bataille d'Actium, par l'empereur Auguste. Parmi les autres monuments de ce genre qui existent en Europe, nous citerons seulement celui de la place de la Concorde, à Paris (Fig. ci-jointe). Ce monolithe a été donné au gouvernement français par le vice-roi Méhémet-Ali. Il se trouvait au village de Louqsor, au milieu des ruines de Thèbes, où il ornait, avec un autre, qui est encore en place, l'entrée d'un palais construit par le roi Rhamsès III, dans le XVIᵉ siècle avant l'ère chrétienne. Sa hauteur totale est de 22 mèt. 83 centim., dont 20,89 pour le fût, et 1,94 pour le pyramidion. Sa largeur à la base est de 2 m. 44 sur une face, et de 2,42 sur chacune des trois autres; et au pyramidion, de 1,50 sur deux côtés, et 1,58 sur les deux autres. Son poids est évalué à 230,000 kilogr. environ. Enfin, il est placé sur un piédestal haut de 8 m. 10 centim. L'ob. a été transporté à Paris sous la direction de l'ingénieur Lebas et du capitaine de vaisseau Verninhac de Saint-Maur. Son érection a eu lieu le 26 octobre 1836, par les soins de Lebas.—V. STÈLE.

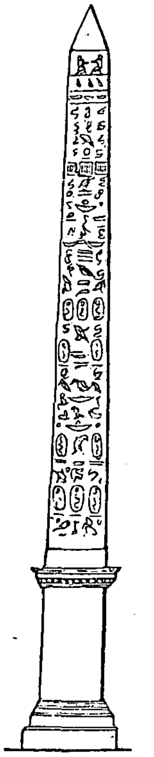

OBÉRER. v. a. (lat. *ob*, à cause de; *æs*, *æris*, monnaie?). Endetter. *Il a fort obéré sa maison. Ses folles dépenses l'ont obéré.* = s'OBÉRER. v. pron. *Je crains de m'o.* = OBÉRÉ, ÉE. part. *Des gens obérés. Une succession obérée. Un État obéré.* = Conj. Voy. CÉDER.

* **OBÈSE.** adj. 2 g. Qui a un embonpoint excessif. *Les gens obèses doivent s'abstenir de farineux.*

OBÉSITÉ. s. f. (lat. *obesitas*). Embonpoint excessif. Voy. ADIPEUX.

OBIER. s. m. T. Bot. Voy. CAPRIFOLIACÉES.

OBIT. s. m. [On fait sentir le T.] (lat. *obitus*, décès). T. Lit. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées. *Fonder un o. Chanter un obit.*

OBITUAIRE. s. m. Livre des obits. — On dit aussi adjectiv., *Registre o.*, Voy. NÉCROLOGE. = OBITUAIRE. s. m. Celui qui était pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort, *per obitum*, en termes de daterie.

OBJECTER. v. a. (lat. *objicere*, mettre au-devant). Opposer comme raison contraire, comme argument, comme difficulté, à une proposition, à une prétention. *Il objecta à cette hypothèse les raisons les plus graves. Qu'avez-vous à ob.? Je sais tout ce que vous pouvez m'ob. On lui objecta sa jeunesse, sa naissance. On lui objecta la corruption de ses mœurs. On lui a objecté qu'il avait été repris de justice.* = OBJECTÉ, ÉE. part.

OBJECTIF, IVE. adj. T. Phys. *Verre ob.*, Celui des verres d'un appareil optique qui est tourné vers l'objet. On dit mieux, subst., *L'objectif.* ‖ * T. Chir. *Cautérisation objective*, Voy. Cautérisation. ‖ * T. Art milit. *Objectif* s'emploie quelquefois subst., pour désigner Le point qui est comme le but central d'une ou de plusieurs opérations militaires.

Enc.— Les deux mots *Objectif* et *Subjectif* sont des termes corrélatifs qu'on ne saurait définir isolément. Tout acte de l'intelligence suppose nécessairement deux conditions : l'esprit même dans lequel cet acte s'accomplit et qui en a conscience, et la chose qu'il affirme, qu'il nie ou qu'il représente. Le premier constitue le *sujet* pensant, et le second l'*objet* pensé ou perçu. En conséquence, on appelle *subjectif* tout ce qui est identique au sujet connaissant ou au moi, et l'on nomme *objectif* tout ce qui ne lui est pas identique, c.-à-d. tout ce qui constitue le non-moi. En d'autres termes, le subjectif ou la réalité subjective n'est autre que le sujet pensant, le principe intelligent, sensible et volontaire, l'âme humaine ; l'objectif ou la réalité objective est tout ce qui est le non-moi, soit matériel, soit immatériel. Le subjectif et l'objectif ne se conçoivent donc pas l'un sans l'autre ; ils se produisent constamment et nécessairement en antithèse l'un avec l'autre. Cette antithèse se manifeste même dans le cas où le sujet pensant s'étudie lui-même, où l'âme considère ses propres états et ses propres conceptions : le moi est alors *sujet-objet*, et ce langage est exact, quelque étrange qu'il puisse paraître au premier abord. Alors le sujet s'*objective* lui-même. On dit aussi de l'artiste qu'il *objective* ses idées, lorsqu'il les traduit sous une forme *objective*. Des mots subjectif et objectif sont dérivés les substantifs *Subjectivité* et *Objectivité* qui désignent l'ensemble des propriétés ou qualités subjectives, et des propriétés ou qualités objectives, ainsi que les adverbes *subjectivement* et *objectivement*, qui veulent dire en faisant abstraction de tout élément objectif ou de tout élément subjectif.— Le terme d'*objectif* s'emploie encore en théologie. Ainsi l'on dit que *Dieu est notre béatitude objective*, pour signifier qu'il est le seul objet qui puisse faire le bonheur de l'homme.

OBJECTION. s. f. (lat. *objectio*). Difficulté qu'on oppose à une proposition, à une prétention. *Ob. solide, forte, sans réplique. Ob. spécieuse, faible, frivole. Faire, repousser, résoudre une ob. Répondre à une ob. Cette ob. se détruit, tombe d'elle-même. Il n'y a pas d'ob. à cela.*

* **OBJECTIVEMENT.** adv. * **OBJECTIVER.** v. a. * **OBJECTIVITÉ.** s. f. T. Philos. V. Objectif.

OBJET. s. m. (lat. *objectum*). Tout ce qui affecte les sens ; particul., Tout ce qui est présenté à la vue. *Les objets qui affectent nos sens. Les saveurs sont l'ob. du goût. Un ob. agréable, horrible. Les plus beaux objets du monde. Quel ob. a frappé mes yeux ! Il s'arrêta à la vue de tant d'objets charmants. Les objets se peignent sur la rétine.* ‖ Fig., se dit De tout ce qui occupe les facultés de l'âme, l'esprit. *Le vrai est l'ob. de l'entendement. Le bien est l'ob. de la volonté. Il est éloquent quand il parle des objets qui le touchent. Il a la tête occupée de mille objets. Son esprit troublé confond et défigure les objets.* ‖ Tout ce qui forme la matière d'une science, d'un art. *Les corps naturels sont l'ob. de la physique. Chaque science a son ob. La logique a pour ob. les opérations de l'entendement.* ‖ Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une action. *L'ob. de son amour, de son respect, de sa passion. Être un ob. de douleur, d'affliction, de tristesse, de pitié. Être l'ob. de la raillerie, de la calomnie. La conversation a changé d'ob.* ‖ Le but, la fin qu'on se propose. *Cet homme n'a pour ob. que sa fortune, que son intérêt. L'ob. que j'ai en vue. L'ob. de ma remarque. Discours, action sans ob.* ‖ Se prend encore dans un sens tout à fait indéterminé, et répond alors à l'expression Chose. *C'est un ob. considérable, un ob. de peu de valeur. Un ob. de première nécessité. Il vend toutes sortes d'objets.*

OBJURGATION. s. f. (latin. *objurgatio*). Reproche violent, réprimande vive et sévère. Ne se dit qu'en parl. Des reproches véhéments qui entrent dans un discours.

* **OBLADE.** s. f. T. Ichth. Voy. Sparoïdes.

OBLAT. s. m. (lat. *oblatus*, offert).

Enc. — Dans l'histoire ecclésiastique, le nom d'*Oblat* a servi à désigner : 1° Des religieux qui, en embrassant la vie monastique, faisaient don de tous leurs biens à la communauté ; 2° des enfants qui, dès leur bas âge, étaient voués à Dieu, c.-à-d. à entrer dans quelque ordre religieux ; 3° des laïques qui se retiraient dans un couvent pour y vivre comme pensionnaires, en lui payant une certaine somme ou en lui faisant abandon de leurs biens ; 4° des laïques qui se donnaient, eux, leur famille et leurs biens, à une abbaye dont ils devenaient ainsi les serfs ; 5° les soldats invalides que le roi plaçait dans les abbayes pour y être nourris et entretenus aux frais de la communauté. Enfin, il existait anciennement deux congrégations religieuses, l'une d'hommes, l'autre de femmes, qui avaient adopté, la première le nom d'*Oblats de Saint-Ambroise*, et la seconde celui d'*Oblates*. Celle-ci avait été fondée en 1425, par sainte Françoise ; celle-là avait été instituée à Milan, en 1578, par saint Charles Borromée.

OBLATION. s. f. (lat. *oblatio*). Offrande, action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. *Jésus-Christ, étant sur la croix, fit une o. de lui-même à son père. L'o. du pain et du vin.* ‖ Se dit encore Des choses qui sont offertes à Dieu. *Les prêtres ne vivaient autrefois que des oblations des fidèles.* ‖ T. Liturg. Voy. Messe.

Syn.— *Offrande.*— L'*oblation* est l'action d'offrir ; l'*offrande* est la chose offerte ou la chose destinée à être offerte. Ainsi, dans un sacrifice, l'*offrande* est la victime, l'*oblation* est l'action d'en faire don ou de l'immoler. Toutefois ces deux mots s'emploient souvent dans le même sens, celui de chose offerte. Ce qui les distingue alors, c'est qu'*offrande* appartient au langage ordinaire, tandis qu'*oblation* est un terme du langage religieux.

OBLIGATION. s. f. (lat. *obligatio*, action de lier). Lien, engagement d'où découle quelque devoir relatif à la religion, à la morale ou à la vie civile. *La nature nous impose des obligations. O. de conscience. O. d'honneur. O. de droit naturel. Remplir ses obligations. S'acquitter de toutes ses obligations. Satisfaire aux obligations de son état. Cela est d'o. stricte. Vous êtes dans l'o. de lui répondre.* ‖ T. Jurispr. Lien de droit qui astreint une personne à une prestation quelconque au profit d'une autre personne. *Les obligations naissent de la loi, des contrats, des quasi-contrats, des délits et des quasi-délits.* Voy. Contrat. — Par ext., L'acte par lequel une personne s'engage à donner, à faire ou à ne pas faire. *Faire, souscrire une o. Il lui en a passé o. devant notaire. Une o. de dix mille francs. Prêter de l'argent par o. Acquitter une o.* — *Faire honneur à ses obligations*, Acquitter ses engagements, payer ses dettes. ‖ Par anal., se dit De l'engagement tacite, du lien de reconnaissance qui naît des services, des bons offices, des plaisirs qu'on a reçus de quelqu'un. *Il vous a o. de la vie. C'est une nouvelle o. que je lui ai. Je lui en aurai une grande o. C'est un homme à qui j'ai les plus grandes obligations. Prêtez-moi ce livre quelques jours ; je vous en aurai bien de l'o.* = Syn. Voy. Devoir.

OBLIGATOIRE. adj. 2 g. Qui a la force d'obliger suivant la loi. *Ce traité est o. Clauses obligatoires.*

OBLIGEAMMENT. adv. D'une manière obligeante. *Il m'a reçu o. Il en a usé fort o. à mon égard. Il parle o. de vous.*

OBLIGEANCE. s. f. Disposition, penchant à rendre service, à faire plaisir aux autres. *Il a mis beaucoup d'o. dans cette affaire. Il est d'une extrême obligeance.*

OBLIGEANT, ANTE. adj. Officieux, qui aime à obliger, à faire plaisir. *C'est un homme extrêmement o. Il a les manières obligeantes, un ton, un air, un accueil o. Il ne lui a pas dit une seule parole obligeante. Ce que vous dites n'est pas o.* = Syn. Voy. Serviable.

OBLIGER. v. a. (lat. *obligare*). Imposer l'obligation de dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose. *La loi divine nous oblige à honorer notre père et notre mère. L'équité, le devoir vous y oblige. Le jugement l'oblige à rapporter...* ‖ Lier quelqu'un par un acte en vertu duquel on puisse l'appeler en justice s'il n'exécute pas la chose à laquelle il s'est engagé. *Son contrat l'oblige à faire remploi. Il est obligé par le contrat de faire telle chose.*—En parl. Des biens, signifie, Les engager pour sûreté. *Il a obligé tous ses biens.* ‖ Contraindre, forcer. *Après un mois de siége, le gouverneur fut obligé de se rendre. La nécessité de payer l'a obligé de vendre sa maison. La crainte l'oblige à se taire. Vous m'obligerez à me fâcher. Je vous obligerai à marcher droit.* ‖ Porter, engager à faire une chose. *L'envie de parvenir l'a obligé d'étudier. Quelle raison vous obligeait à faire ce que vous venez de faire? Cela doit vous o. à observer de plus près.* ‖ Rendre service, faire plaisir. *Vous m'obligerez beaucoup en me prêtant cet argent. Je saisirai toutes les occasions de vous o. Il oblige tout le monde. Il m'a obligé de son crédit, de sa bourse. Vous m'obligerez beaucoup de me recommander à telle personne.* = s'Obliger. v. pron. Se lier par un acte. *S'o. solidairement. S'o. par-devant notaire. S'o. corps et biens.* — *S'o. pour quelqu'un*, Lui servir de caution, se rendre responsable pour lui. ‖ Se lier par une simple promesse. *Prêtez-moi ce livre, je m'oblige à vous le rendre dans deux jours.* = Obligé, ée. part. *Je vous suis fort obligé de votre attention, de la peine que vous avez prise*, Je vous en suis fort redevable. On dit aussi par forme de remercîment, *Je vous suis bien obligé*, ou ellipt., *Bien obligé.* = Obligé, ée. s. *Le principal obligé*, Le principal débiteur, par oppos. à la Caution. ‖ Fam., on dit aussi à quelqu'un dont on a reçu un service, *Je suis votre obligé, votre obligée.* = Obligé, ée. adj. Qui est d'usage, dont il est difficile de se dispenser. *C'est un compliment obligé. La formule obligée d'une lettre, d'une pétition.* ‖ T. Musiq. *Partie obligée*, Celle qu'on ne pourrait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. *Récitatif obligé*, Récitatif accompagné et coupé par les instruments. = Conj. Voy. Manger. = Syn. Voy. Contraindre.

OBLIQUE. adj. 2 g. (lat. *obliquus*). Qui s'écarte de la direction droite ou perpendiculaire, qui est de biais ou incliné. *Ligne o. Plan o. Les rayons du soleil sont plus obliques en hiver qu'en été. Il a le regard o.* — *Sphère o.*, V. Sphère. ‖ Figur., Indirect, détourné. *Une louange o. Une accusation o.* Peu us. ‖ Figur., au sens moral, Qui manque de droiture, de franchise. *Sa conduite est o. Il suit une marche o. Il emploie des moyens obliques.* ‖ T. Gram. *Cas obliques*, V. Cas. *Modes obliques*, Ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition subordonnée, tels que le subjonctif et le conditionnel. *Propositions obliques*, Les propositions subordonnées qui sont annoncées par ces modes. ‖ T. Tactiq. *Ordre o.*, V. Ordre. *Pas o.*, Celui d'une troupe qui marche sur une ligne diagonale, supposée tirée du point d'où elle part à celui d'où elle tend, de manière que le front reste toujours parallèle à lui-même.—*Feux obliques*, Feux dirigés à droite et à gauche, au lieu d'être directs. *Feux obliques à droite ; Feux obliques à gauche. Tir o.*, Tir en écharpe, dans lequel les boulets frappent diagonalement un objet. = * Oblique. s. m. T. Anat. Se dit De certains muscles dont les fibres ont une direction oblique par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux moitiés symétriques. *L'o. externe* ou *grand o. de l'abdomen. L'o. interne* ou *petit o. de l'abdomen. L'o. supérieur, l'o. inférieur de l'œil.*

OBLIQUEMENT. adv. De biais. *Une ligne tirée o. Les voiles de ce vaisseau sont orientées o. Il me regardait o.* ‖ Fig., Indirectement. *Louer, blâmer o.* Peu us. ‖ Fig., au sens moral, D'une manière insidieuse, contraire à la droiture, à la probité. *Il agit toujours o.*

* **OBLIQUER.** v. n. T. Tact. Aller en ligne oblique. *Obliquez à droite, à gauche.*

OBLIQUITÉ. s. f. T. Mathémat. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre. *O. d'une ligne. L'o. des rayons du soleil. L'o. de l'écliptique*, V. Écliptique. — * Par extens., *L'o. de la matrice. L'o. du corps du fémur.* ‖ Figur., *L'o. de sa conduite, de ses démarches, de ses moyens, etc.*, La fausseté, l'astuce, le manque de droiture de sa conduite, etc.

OBLITÉRATION. s. f. Action d'oblitérer ; État de ce qui est oblitéré.

OBLITÉRER. v. a. (lat. *obliterare*). Effacer insensiblement et de manière à laisser des traces ; se dit principalement De ce qui a souffert du laps de temps ou de quelque autre cause naturelle. *Le temps a oblitéré cette inscription, quelques mots de ce manuscrit. La circulation des monnaies oblitère insensiblement leur effigie.* — Fig., *L'habitude du vice a oblitéré en lui le sens moral.* ‖ T. Méd. Effacer une cavité soit par adhérence des parois, soit par dépôt de quelque matière. *L'inflammation avait oblitéré ce vaisseau. Cette cavité a été oblitérée par un dépôt de substance amorphe.* = s'Oblitérer. v. pron. *Ces caractères se sont oblitérés. Cette veine s'est tout à fait oblitérée.* ‖ Figur., *Cette coutume s'est oblitérée avec le temps. Cette opinion s'oblitère de jour en jour.* Peu us. = Oblitéré, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

OBLONG, ONGUE. adj. Qui est plus long que large. *Un carré o. Un jardin o. Figure oblongue.* ‖ Se dit Des livres moins hauts que larges. *Un in-folio o. En Italie on emploie le format o. pour la musique.*

OBOLE. s. f. (gr. ὀβολὸς). T. Métrol. Voy. Monnaie et Poids.

OBOMBRER. v. a. (latin. *obumbrare*). Couvrir de son ombre ; ne se dit que Dans le style mystique. *Les anges l'obombraient de leurs ailes.* = Obombré, ée. p.

OBREPTICE, OBREPTICEMENT, OBREPTION, Voy. Subreptice, etc.

OBSCÈNE. adj. 2 g. (latin. *obscenus*). Qui blesse la pudeur. *Des propos obscènes. Une chanson ob. Des livres, des peintures obscènes. Ce poëte est fort ob.* = Syn. Voy. Déshonnête.

OBSCÉNITÉ. s. f. Parole, action, image qui blesse la pudeur. *Cette chanson est pleine d'obscénités. Il y a de l'ob. dans cette danse. Cette gravure est une ob.*

OBSCUR, URE. adj. (lat. *obscurus*). Sombre, ténébreux, privé de lumière. *Un antre ob. Une prison obscure. Nuit obscure. Le temps est ob. — Il fait ob.*, Le jour est sombre. *Il fait ob. dans cet endroit*, Ce lieu n'est pas éclairé, on y voit peu clair. ‖ En parlant De couleurs, Qui est moins clair, moins vif, plus foncé, plus chargé. *Je n'aime pour mes vêtements que les couleurs obscures. Bleu ob. Cheval bai ob.* ‖ Fig., Qui n'est pas bien clair, bien intelligible, qui se fait difficilement comprendre. *Discours, passage, terme ob. Le commentaire de ce livre est plus ob. que le texte. Les oracles étaient obscurs. Cet auteur affecte d'être ob.* ‖ Fig., Peu connu, caché. *C'est un homme ob. Il mène une vie obscure. Il est d'une condition obscure, C'est un mérite ob. — C'est un homme d'une naissance, d'une famille obscure, il est né de parents obscurs*, Il n'est pas né dans une classe distinguée. — *Vivre ob.*, Mener une vie retirée. ‖ T. Phys. *Chambre obscure*, V. CHAMBRE. ‖ T. Peint. *Clair-obscur*, Voy. ce mot.

Syn.—*Sombre, Ténébreux.*—Ce qui est *obscur* manque de clarté; ce qui est *sombre* manque de jour; ce qui est *ténébreux* manque de toute lumière. Un lieu est *obscur*, quand il n'est pas assez éclairé; un bois est *sombre*, lorsque l'épaisseur du feuillage, interceptant le jour, n'y laisse pénétrer qu'une faible lumière. Un antre profond est *ténébreux* parce que nulle lumière n'y pénètre. L'*obscurité* inspire des pensées et des sentiments différents, selon ses degrés et ses modifications. Le *sombre* inspire la tristesse et la crainte; les *ténèbres* inspirent l'horreur et l'effroi. Au figuré, un homme *obscur* est celui qui n'est pas connu, qui est confondu dans la foule; un homme dont l'humeur est *sombre*, est inquiet, rêveur, mélancolique, atrabilaire; un homme *ténébreux* est odieux par ses noires machinations, par ses projets enveloppés de voiles impénétrables.

* **OBSCURANTISME.** s. m. Système de ceux qui supposent que la diffusion des lumières et des sciences est un danger et un mal pour la société.

OBSCURCIR. v. a. Faire perdre à une chose sa lumière, son éclat. *Les nuages obscurcissent le jour, le soleil. Les vapeurs obscurcissent l'air. Ce mur élevé devant ma maison l'obscurcit entièrement.* ‖ Figur., *Les passions, les préjugés qui obscurcissent notre esprit. Cette action a beaucoup obscurci sa gloire. Ce commentaire obscurcit le texte en voulant l'éclairer.* = S'OBSCURCIR. v. pr. Devenir obscur, perdre sa clarté. *L'air, le jour, le temps s'obscurcit. — La vue s'obscurcit dans la vieillesse*, Elle diminue, s'affaiblit. ‖ Fig., *Son esprit s'obscurcit. Sa gloire s'est obscurcie peu à peu.* = OBSCURCI, IE. part.

OBSCURCISSEMENT. s. m. Affaiblissement de lumière. *L'ob. du soleil. L'ob. de la vue.* ‖ Fig., *L'ob. de ce passage vient d'un mot omis. Sa gloire en reçut un grand ob.* Peu usité.

OBSCURÉMENT. adv. Avec obscurité; se dit au propre et au figuré. *On ne voyait les objets qu'ob. Il parle, il écrit ob. Nous ne voyons qu'ob. les choses de la foi. Vivre obscurément.*

OBSCURITÉ. s. f. Absence, privation de lumière. *Une profonde ob. L'ob. de la nuit, du temps, d'une chambre, d'une forêt. Percer, chasser, dissiper l'ob. A travers l'ob. A la faveur de l'ob.* — Figur., *L'ob. des temps, l'ob. de l'avenir*, Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir. ‖ Figur., Défaut de clarté dans les idées, dans les expressions. *Son discours est plein d'ob., d'obscurités. Cet auteur affecte l'ob. Perse est d'une grande ob. L'ob. des oracles. La sainte ob. des mystères.* ‖ Fig., Absence de célébrité, d'éclat. *Vivre, demeurer dans l'ob. Il préfère l'ob. à l'éclat. Il est sorti de son ob. Il est rentré dans son ob. L'ob. de sa naissance, de sa famille, de sa condition, de son état.* = Syn. Voy. NUIT.

OBSÉCRATION. s. f. (lat. *obsecratio*). T. Rhétor. Figure de pensée, par laquelle l'orateur implore l'assistance de la Divinité ou de quelque personne. ‖ T. Antiq. A Rome, on donnait le nom d'*Obsécrations* à des Prières publiques qu'on ordonnait pour apaiser les dieux, lorsque la république était affligée de quelque calamité.

OBSÉDER. v. a. (lat. *obsidere*, assiéger). Être assidûment auprès de quelqu'un pour empêcher que d'autres n'en approchent, et pour se rendre maître de son esprit. *Ce ministre obsédait le prince. Ses héritiers l'obsèdent si fort, qu'ils ne laissent approcher personne de lui.* ‖ Importuner quelqu'un par ses assiduités, par ses démarches. *Il est obsédé par la foule des solliciteurs. Il m'obsède avec ses visites.* ‖ Dans un sens partic., se dit D'une personne qu'on suppose tourmentée par quelque démon. *Il y a un malin esprit qui l'obsède.* — ploie encore absolum., au passif. *On prétend que cet homme est obsédé.* = OBSÉDÉ, ÉE. p. = Conj. V. CÉDER.

OBSÈQUES. s. f. pl. Les derniers devoirs qu'on rend à quelqu'un. On *lui fit de magnifiques ob. J'ai assisté à ses obsèques.*

Syn.—*Funérailles.*—*Obsèques*, du latin *obsequium*, devoir, hommage, exprime les derniers devoirs et les derniers honneurs qu'on rend à un mort. *Funérailles*, de *funale*, torche funèbre, comprend l'ensemble de tout ce qui sert à solenniser extérieurement la mort de quelqu'un. On fait des *obsèques* à tout le monde; on ne fait de *funérailles* qu'aux grands personnages et aux riches particuliers. Les *funérailles* sont des *obsèques* pompeuses.

OBSÉQUIEUSEMENT. adv. D'une manière obséquieuse.

OBSÉQUIEUX, EUSE. adj. Qui porte à l'excès le respect, la complaisance, les attentions. *Un homme ob. Un esprit ob. Une humeur obséquieuse.* — * On dit aussi *Complaisance obséquieuse. Manières obséquieuses.*

* **OBSÉQUIOSITÉ.** s. f. Défaut de celui qui est obséquieux. *Il est d'une ob. fatigante.*

OBSERVABLE. adj. 2 g. Qui peut être observé. *La différence de ces deux quantités n'est pas ob.* Peu us.

OBSERVANCE. s. f. Ce mot n'est usité qu'en matière de Religion. Exécution de ce que prescrit la loi, la règle. *L'abbé tenait la main à l'ob. de la règle. Les pharisiens se piquaient de l'exacte ob. des cérémonies prescrites par la loi.* ‖ La chose, la cérémonie même prescrite par la loi. *Le judaïsme était chargé d'un nombre infini d'observances. Se dispenser des observances de la vie religieuse.* — On dit aussi, en parl. Des pratiques prescrites par la loi mosaïque, *Les observances légales. L'Évangile nous a délivrés du joug des observances légales.* ‖ Se dit encore Des ordres religieux selon qu'ils pratiquent une règle plus ou moins sévère. *Ob. relâchée. Ob. mitigée. L'étroite ob. de Cîteaux. Les cordeliers de l'étroite observance.*

OBSERVANTIN. adj. et s. m. Religieux de l'observance de Saint-François. Voy. CORDELIER.

OBSERVATEUR, TRICE. s. (lat. *observator*). Celui, celle qui accomplit ce que prescrit la loi, la règle. *Religieux ob. des commandements de Dieu. Socrate fut un fidèle ob. des lois de son pays. C'est un fidèle ob. de sa parole. Cette religieuse est une exacte observatrice de sa règle.* ‖ Qui s'applique à observer les phénomènes de la nature, les événements du monde, les mœurs et les actions des hommes. *Un bon, un excellent ob. Ob. de la nature. Ob. de la société. Un profond ob. du cœur humain.* — On dit aussi adjectiv., *Un esprit ob. Un médecin ob.* ‖ Se dit quelquefois De celui qui assiste à une chose en simple curieux, par opposit. à Celui qui y prend part. *Je n'ai pris aucune part à ce qui se faisait, j'étais là comme observateur.*

OBSERVATION. s. f. (lat. *observatio*). Action par laquelle on accomplit ce que prescrit la loi, la règle, la conscience. *L'ob. des commandements de Dieu, des lois. L'ob. de sa parole est le premier devoir d'un homme d'honneur.* ‖ Action de considérer avec attention, d'étudier les choses physiques et morales; Résultat de cette étude. *Une ob. exacte, attentive, minutieuse. L'ob. est le premier fondement des sciences. Une ob. bien faite. Des observations astronomiques, météorologiques, physiologiques, médicales. Faites-moi part de vos observations. Pascal a fait de profondes observations sur le cœur humain. — Avoir l'esprit d'ob.*, Être particulièrement apte à rechercher les causes, les effets, la liaison des phénomènes, des événements, des actions humaines. Voy. EXPÉRIENCE. ‖ *Être en ob., se tenir en ob.*, Être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille les actions de quelqu'un, les choses qui se passent. — *Armée d'ob., Escadre d'ob.*, Voy. ARMÉE, etc. ‖ Remarque sur les écrits d'un auteur. *Observations sur la Rhétorique d'Aristote. Il a fait imprimer tel auteur avec de savantes observations.* ‖ Réflexion, remarque, considération. *Je demande à faire une ob. Avez-vous encore quelque ob. à faire? Votre ob. me paraît juste.*

OBSERVATOIRE. s. m. Édifice, établissement destiné aux observations astronomiques.

Enc.—Il est probable qu'il y a eu des *Observatoires* dès que les hommes ont commencé à étudier d'une façon régulière et suivie les phénomènes célestes. On pense généralement que la fameuse tour de Bélus, à Babylone, servait d'obs. aux astronomes chaldéens. Le tombeau d'Osymandias est célèbre dans l'histoire de l'ancienne Égypte, comme ayant eu une semblable destination. Les Chinois et les Indiens paraissent avoir possédé des observatoires dès les temps les plus reculés. Au commencement du x^e siècle de notre ère, le calife Hakem fit bâtir un obs. sur le mont Mokattam, à l'orient du Caire. L'obs. de Bagdad a été rendu célèbre par les observations d'Aboul-Wéfa (975). Le khan mongol Houlagou érigea, vers 1250, le fameux obs. de Meragah. Celui de Samarcande fut construit, vers 1475, par l'illustre Ouloug-beg, qui y fit lui-même de nombreuses observations. Le premier obs. qui ait été élevé en Europe, est celui de Cassel (1561); il fut construit par les soins de Guillaume IV, landgrave de Hesse. Vient ensuite celui que Tycho-Brahé fit ériger dans l'île de Hween (1576), et qu'il appela Uranienbourg. L'obs. de Paris fut construit en 1667, et celui de Greenwich en 1675. A la fin du XVIII^e siècle, il n'y avait pas une seule capitale et même une seule ville importante en Europe qui n'eût son obs. Enfin, depuis le commencement de celui-ci, il a été érigé dans différents pays hors d'Europe plusieurs observatoires qui ont déjà rendu de grands services à la science. Il nous suffira de nommer ceux de Boston, de Washington et d'Albany, aux États-Unis; celui du Cap dans l'Afrique australe; celui de Madras, dans l'Inde, et celui de Paramatta, dans l'Australie. V. LATITUDE.

OBSERVER. v. a. (lat. *observare*). Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque autorité. *Ob. les commandements de Dieu. Ob. les lois, la discipline, les coutumes, les bienséances. Ob. le jeûne, le silence. Observez l'ordonnance de votre médecin.* — T. Man. *Ce cheval observe parfaitement sa ligne, etc. Ce cavalier observe bien son terrain.* — Fig. et prov., *Ob. les longues et les brèves*, Être très-cérémonieux, être extrêmement exact dans les plus petites choses. On dit aussi, *Ob. les points et les virgules.* ‖ Considérer, étudier avec soin les choses physiques ou morales. *Ob. le cours des astres, le changement du temps, le vol des oiseaux. Ob. la nature. Ob. les phénomènes atmosphériques, les symptômes, la marche d'une maladie. Ob. une éclipse. Ce moraliste observe la société, le cœur humain, les mœurs des nations.* — Absolum., *Ce savant a beaucoup observé. Il a l'habitude d'ob.* ‖ Remarquer, faire attention. *J'ai observé qu'il vous adresse toujours la parole. J'ai observé dans tel auteur que... Avez-vous observé ce passage? Je vous prie d'ob. la différence qu'il y a entre ces deux choses. Je vous ferai ob. que ce mot est peu usité. La cour observera que...* ‖ Surveiller, épier les actions, les discours, les démarches de quelqu'un. *On a mis autour de lui des gens qui l'observent. On vous observe depuis longtemps. On observe toutes vos démarches. Un bon général doit ob., faire ob. tous les mouvements des ennemis.* * On dit de même, *Ob. une route. Ob. un défilé, etc.* = S'OBSERVER. v. pron. * Être suivi, pratiqué. *Cette coutume s'observe religieusement dans ce pays.* ‖ Se regarder l'un l'autre avec attention. *Ces deux champions, avant d'en venir aux mains, s'observèrent attentivement.* ‖ Dans un sens particul., Mettre beaucoup de circonspection dans ses actions, dans ses paroles. *C'est un homme qui s'observe beaucoup.* = OBSERVÉ, ÉE. part.

Syn.—*Remarquer.*— On *remarque* les choses par attention pour s'en ressouvenir; on les *observe* par examen pour en juger. Le voyageur *remarque* ce qui le frappe le plus; le savant *observe* un phénomène sous ses diverses conditions et sous différents points de vue pour parvenir à l'expliquer. Le général doit *remarquer* ceux qui se distinguent dans son armée et *observer* les mouvements de l'ennemi. On peut *observer* pour *remarquer*, mais l'usage ne permet pas de retourner la phrase. Ceux qui *observent* la conduite des autres pour en *remarquer* les fautes, le font bien plus souvent pour censurer que pour apprendre à rectifier leur propre conduite.—V. ACCOMPLIR.

OBSESSION. s. f. (lat. *obsessio*). Action de celui qui obsède quelqu'un: État de celui qui est obsédé. *Il ne le quitte point; on n'a jamais vu pareille ob.* ‖ Dans un sens partic., État d'une personne qu'on croit tourmentée par le malin esprit.

OBSIDIENNE. s. f. T. Minér.

Enc. — L'*Obsidienne* est une roche agrégée à base de feldspath, presque opaque, mais à contexture vitreuse, émaillée ou piciforme. Elle raie le verre et possède une densité de 2,36. Elle est ordinairement noire; néanmoins on en trouve de verte, et même de rouge et de jaune. L'obs. appartient aux terrains volcaniques récents. Elle est commune aux îles Lipari, en Islande, au Mexique et au Pérou. Suivant Pline, cette substance a été ainsi appelée d'un certain Obsidius qui le premier la trouva en Éthiopie. Plusieurs peuples anciens, notamment les Péruviens, employaient des fragments d'obs. en guise de couteaux et de miroirs; de là le nom vulgaire de *Miroir des Incas* sous lequel on la désigne quelquefois.

OBSIDIONAL, ALE. adj. (latin. *obsidium*, siége). Qui concerne les siéges. Ne se dit que dans les locut., *Couronne* et *Monnaie obsidionale.* — Voy. COURONNE et MONNAIE.

OBSTACLE. s. m. (lat. *obstaculum*). Empêchement, opposition; ce qui empêche qu'une chose ne soit, ne se fasse, ne réussisse. *Un grand ob. Un ob. invincible, insurmontable. Vaincre, surmonter, franchir, renverser, forcer un ob. Former, faire naître, opposer des obstacles. Vous n'y trouverez point d'ob. Mettre ob. à une chose, à un dessein. Aucun ob. ne l'arrête.* = Syn. Voy. Difficulté.

* **OBSTÉTRIQUE.** s. f. (lat. *obstetrix*, sage-femme). T. Méd. Voy. Accouchement et Médecine.

OBSTINATION. s. f. (lat. *obstinatio*). Entêtement, opiniâtreté. *Étrange ob. au mal, dans le mal. L'ob. d'un pécheur.* = Syn. Voy. Entêté.

OBSTINÉMENT. adv. Avec obstination. *Soutenir ob. un mensonge.*

OBSTINER. v. a. (lat. *obstinare*). Rendre opiniâtre, faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose. *Cela ne fait que l'ob. N'obstinez pas cet enfant.* Fam. = s'Obstiner. v. pron. S'opiniâtrer, s'attacher opiniâtrément à quelque chose. *Plus on le prie, plus il s'obstine. Il s'obstine dans son opinion. Il s'est obstiné à ne suivre aucun conseil.* = Obstiné, ée. p. ‖ Adject., Qui s'obstine. *Un enfant obstiné. Un plaideur obstiné.* —On dit aussi subst., *C'est un petit obstiné, une petite obstinée.* ‖ *Un rhume obstiné,* Un rhume qu'on ne peut faire cesser. ‖ * *Un travail obstiné,* Un travail assidu. *Des efforts obstinés,* Des efforts persévérants. = Syn. Voy. Entêté.

OBSTRUCTIF, IVE. adj. Qui peut causer des obstructions. Inusité.

OBSTRUCTION. s. f. (lat. *obstructio*). T. Méd.

Enc. — Cette expression, si usitée dans la pathologie humorale et mécanique, était définie : un engorgement, un embarras qui se forme dans les vaisseaux ou les conduits du corps vivant, soit par suite du rétrécissement de ces vaisseaux, soit à cause de l'afflux de quelque humeur altérée dans sa quantité, dans sa qualité ou dans son mouvement. On attribuait à l'*obstruction* un grand nombre de maladies, particulièrement de celles qui affectent les viscères abdominaux ; et ce nom est encore resté, dans le langage vulgaire, à des affections très-différentes, notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées.

OBSTRUER. v. a. (lat. *obstruere*, boucher). Interposer un obstacle. *Vous obstruez le passage. La rue était obstruée par les voitures.* ‖ Causer une obstruction, un engorgement. *Cela peut ob. les vaisseaux. Le dépôt des eaux a obstrué les conduits de cette fontaine.* = * s'Obstruer. v. pron. *Cette rue si étroite s'obstrue facilement. Les conduits s'étaient obstrués.* = Obstrué, ée. part. = Conj. Voy. Puer.

OBTEMPÉRER. v. n. (lat. *obtemperare*). T. Jurisp. Obéir ; n'est guère usité qu'en style de Palais. *Ob. à un ordre, à une sommation, à un jugement. Ob. aux magistrats. A quoi obtempérant.*

OBTENIR. v. a. (lat. *obtinere*). Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande. *Ob. une place, un emploi, une grâce, une permission. Ob. les suffrages du public, l'amitié, l'estime de quelqu'un. J'ai obtenu de le voir. On a obtenu de lui qu'il se désisterait.* ‖ Parvenir à un effet, à un résultat. *Par ce procédé chimique, j'ai obtenu tel résultat. Pour ob. de l'hydrogène très-pur, il faut... A l'aide de cette nouvelle machine, on obtient de plus beaux produits. En greffant tel arbre sur tel autre, il a obtenu une nouvelle variété de fruits.* ‖ T. Pratiq. *Ob. un arrêt,* Parvenir à avoir un arrêt qu'on poursuivait. *Ob. ses fins et conclusions,* Obtenir en justice ce qu'on demande par ses conclusions. = s'Obtenir. v. pron. *Ces sortes de grâces ne s'obtiennent pas aisément. Le succès ne s'obtient pas sans efforts. Ce sel s'obtient par double décomposition. Ces variétés s'obtiennent au moyen de croisements.* = Obtenu, ue. part. = Conj. Voy. Tenir.

OBTENTION. s. f. (lat. *obtentio*). T. Chancell. et Palais. Impétration, action d'obtenir. *L'ob. d'une grâce, d'un privilége, d'un arrêt.*

OBTURATEUR. s. m. Qui sert à boucher. ‖ T. Chir. Lame d'or ou de platine destinée à boucher un trou résultant d'une perte de substance à la voûte du palais, aux os du crâne, etc. ‖ T. Chim. et Techn. Pièce quelconque destinée à empêcher l'écoulement d'un fluide. ‖ T. Anat. Se dit adject., Des parties qui bouchent le trou ovale de l'os iliaque. *Ligament ob. Muscle ob.* On donne aussi les noms de *Nerf ob.* et d'*Artère obturatrice,* A un nerf et à une artère qui passent par le trou ovale.

OBTURATION. s. f. (lat. *obturare*, clore). Action de boucher un trou, une cavité ; État d'un trou qui est bouché, etc.

OBTUS, USE. adj. (lat. *obtusus*). T. Géom. *Angle ob.,* Celui qui est plus grand qu'un angle droit. ‖ Par anal., Qui est arrondi, émoussé, au lieu d'être anguleux ou pointu. *Feuille obtuse. Cet oiseau a le bec ob.* ‖ Figur., *Esprit ob.,* Esprit peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir. — *Sens ob.,* Sens dont les perceptions manquent de netteté, de vivacité. *Dans la vieillesse, nos sens deviennent. ob. Le chat a l'odorat obtus.*

OBTUSANGLE. adj. 2 g. T. Géométr. *Triangle ob.,* Triangle qui a un angle obtus.

OBUS. s. m. [On prononce *Obuze.*] Obusier. s. m. (all. *haubitze*). T. Artill. Voy. Bouche *à feu.*

OBVENTION. s. f. (lat. *obventio*). T. Droit canon. Sorte de redevance qui se payait autrefois aux ecclésiastiques.

* **OBVERS.** s. m. Voy. Numismatique.

OBVIER. v. n. (lat. *obire*, aller au-devant). Prendre les précautions, les mesures nécessaires pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux. *Ob. à un malheur. On ne saurait ob. à tous les inconvénients. Il faut ob. à cela.* = Conj. Voy. Prier.

* **OBVOLUTÉ, ÉE.** adj. (lat. *obvolutus*). T. Botan. Se dit Des parties qui s'enroulent les unes sur les autres. *Feuille obvolutée.*

* **OC** (Langue d'). Voy. Langue.

OCCASE. adj. f. (lat. *occasus*, coucher). T. Astron. Voy. Amplitude.

OCCASION. s. f. (lat. *occasio*). Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour quelque chose. *Belle o. Une o. favorable. Chercher, attendre une o. Fuir, éviter les occasions. Manquer, perdre l'o. Profiter de l'o. Je lui rendrai service dans l'o., à la première o., quand l'o. s'en présentera. Se conduire suivant les occasions. Il se présente toujours dans les bonnes occasions. Je n'ai pas souvent l'o. de lui parler. Je pris de là o. pour lui en dire mon avis. En toute o. comptez sur moi.* — Fig. et prov., *L'o. fait le larron,* Voy. Larron. ‖ Les anciens avaient personnifié l'*Occasion* et la représentaient sous la figure d'une femme qui avait un toupet de cheveux au-dessus du front, mais qui était chauve par derrière ; de là les locut. : *Il faut prendre l'o. aux cheveux,* Dès que l'occasion se présente, il faut la saisir et en profiter ; et, *L'o. est chauve,* Elle est difficile à saisir. ‖ Sujet, ce qui donne lieu à quelque chose. *Ce fut l'o. de sa perte. Il n'en est pas la cause, il n'en est que l'o. Ce fut une o. de dispute. Fuir les occasions du péché. Cela arriva à l'o. d'un tel.* — *Occasions prochaines de péché,* ou simpl., *Occasions prochaines,* Celles qui sont présentes, ou qui peuvent porter facilement au péché. ‖ Autrefois, *Occasion* se disait pour Combat, rencontre de guerre. *Une o. bien chaude. Il s'est trouvé aux occasions.* Inusité. = D'occasion. loc. adv. Par occasion ; se dit De choses que l'on achète à bon marché, soit parce qu'elles ont déjà servi, soit parce que le marchand est pressé de s'en défaire. *Je viens d'acheter ce livre d'o. C'est un meuble d'o. Marchandises d'occasion.*

* **OCCASIONALISME.** s. m. T. Philos. Le système des causes occasionnelles.

OCCASIONNEL, ELLE. adj. T. Didact. Qui occasionne, qui sert d'occasion. — *Cause occasionnelle,* Voy. Cause et Ame.

OCCASIONNELLEMENT. adv. Par occasion.

OCCASIONNER. v. a. Donner lieu à, être cause de. *C'est lui qui occasionne mon chagrin. Cet événement occasionna bien des malheurs.* = Occasionné, ée. part.

OCCIDENT. s. m. (lat. *occidens*, couchant). Celui des points de l'horizon qui est du côté où le soleil se couche. *L'oc. est opposé à l'orient. Aller vers l'oc. La terre tourne d'oc. en orient.* ‖ La partie de notre hémisphère qui est au couchant par rapport aux Orientaux. *Les régions d'Oc. L'empire d'Oc. L'Église d'Occident.*

OCCIDENTAL, ALE. adj. Qui est à l'occident. *Les provinces occidentales de la France. Les peuples occidentaux. Les langues occidentales.* — *Les Indes occidentales,* Les îles du golfe du Mexique. ‖ Subst., *Les Occidentaux,* Les Européens.

OCCIPITAL, ALE. adj. T. Anat. Qui appartient à l'occiput. *Trou oc. Protubérance occipitale. Les muscles occipitaux. Artère occipitale.* — *L'os oc.,* ou subst., *L'occipital,* Voy. Crane.

OCCIPUT. s. m. [On pron. le T.] (lat. *occiput*, la tête postérieure). T. Anat. Le derrière de la tête.

OCCIRE. v. a. (lat. *occidere*). Tuer. = Occis, ise. part. = Occiseur. s. m. Tueur. = Occision. s. f. Action de tuer. — Tous ces mots sont vieux et inusités, à l'exception d'*Occire*, qui se dit quelquefois par plaisanterie.

OCCLUSION. s. f. (lat. *occludere*, fermer). T. Méd. *Action de tenir fermé. *L'oc. des paupières est presque indispensable dans la kératite.* ‖ Oblitération d'un conduit ou d'une cavité par adhérence de leurs parois. *L'oc. des intestins, du vagin, etc.*

OCCULTATION. s. f. T. Astron. Voy. Éclipse.

OCCULTE. adj. 2 g. (lat. *occultus*). Caché. *Cause oc. Vertu, propriété, qualité oc. Philosophie oc.* — *Sciences occultes,* Sciences imaginaires, telles que l'alchimie, l'astrologie, la divination, la magie, etc.

* **OCCULTER.** v. a. T. Astron. Cacher. *Tel jour, à telle heure, la lune occultera telle étoile.* = Occulté, ée. part.

OCCUPANT, ANTE. adj. Qui occupe, qui est en possession. *Nous étions occupants, nous avons été dépossédés.* ‖ Se dit D'un avoué qui occupe pour une partie dans un procès. *Une même personne ne peut avoir sur une même demande deux avoués occupants.* ‖ Subst., *Le premier oc.,* Celui qui se saisit le premier, qui se met le premier en possession. *Le droit du premier occupant.*

OCCUPATION. s. f. (lat. *occupatio*). Emploi, affaire à laquelle on est occupé. *Oc. importante, sérieuse, frivole, légère. Avoir de l'oc. Manquer d'oc. Être sans oc. Il est écrasé d'occupations. Donner de l'oc. à quelqu'un.* —Fam., *Donner de l'oc. à quelqu'un,* Lui susciter de l'embarras, des difficultés. ‖ T. Droit. L'action de se saisir d'une chose qui n'a pas de maître, d'en prendre possession. *L'oc. est le fait initial de l'appropriation.* V. Propriété. — Habitation, jouissance. *Il a été forcé de payer les loyers des lieux, à proportion du temps et de l'oc. qu'il a faite.* ‖ T. Guerre. Action de se rendre maître d'un pays, d'une place, d'en prendre possession militairement. *L'occupation de cette province assurait l'approvisionnement de l'armée.* — *Armée d'oc.,* Armée destinée à contenir un pays nouvellement conquis ou envahi.

OCCUPER. v. a. (lat. *occupare*). Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps. *Ce meuble occupe trop de place. Les eaux occupent toujours les parties les plus basses. Ce travail a occupé les plus belles années de ma vie. Ce rapport a occupé une heure entière de la séance. Une forêt occupe le fond du tableau.* ‖ Habiter. *Oc. une maison, un appartement. Il occupe le premier. Les bâtiments qu'on n'occupe pas dépérissent promptement.* ‖ Se rendre maître, demeurer maître d'un pays, d'un poste militaire. *Les Arabes ont occupé l'Espagne pendant plusieurs siècles. Nos troupes occupèrent les hauteurs. Il fit occuper le défilé par un fort détachement.* ‖ T. Dr. S'emparer, prendre possession. *Il a occupé le premier cette alluvion. On peut oc. sans devenir propriétaire.* ‖ Remplir, posséder. *Oc. une place, un emploi. Il occupe un rang distingué dans la société. Cette affaire occupe toute ma pensée.* ‖ Donner de l'occupation, employer. *Il faut oc. les jeunes gens. Il y a là de quoi oc. plusieurs ouvriers.* ‖ Se dit Des choses qui sont l'objet d'un travail physique ou intellectuel. *Son métier l'occupe beaucoup. Cette affaire l'a occupé une journée entière. Cette étude m'occupe sans me fatiguer. Cette nouvelle occupe tous les esprits.* = Occuper. v. n. T. Pal. Se dit D'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. *Cet avoué occupe pour moi dans cette affaire.* = s'Occuper, v. pron., a deux significations différentes, suivant qu'il est suivi de la prép. *de* ou de la prép. *à*. ‖ *S'oc. de quelque chose,* En faire son occupation ordinaire, y songer sans cesse, y donner toute son attention. *Il s'occupe exclusivement de ses affaires. Il ne s'occupe que de faire sa fortune. Il s'occupe de détruire les abus. Il ne s'occupe que de bagatelles. Cette femme ne s'occupe que de son ménage. Elle n'était occupée que du danger de son enfant.* ‖ *S'oc. à quelque chose,* Y travailler, y employer son temps. *Il s'occupe à détruire les abus. Il s'occupe à jardiner, à lire. Elle s'occupe à broder. Il ne sait à quoi s'oc.* —Absol., *Aimer à s'oc.,* Aimer e travail. = **Occupé, ée.** p. ‖ Adject., Qui a de l'occupation. *C'est un homme très-occupé. Une vie fort occupée.*

OCCURRENCE. s. f. (latin. *occurrere*, rencontrer). Rencontre, événement fortuit, occasion. *Une oc. favorable. Une fâcheuse oc. Je m'en souviendrai dans l'oc. Il sait changer de conduite selon les occurrences.*

OCCURRENT, ENTE. adj. Se dit Des choses, des circonstances qui surviennent. *Il faut se gouverner selon les cas occurrents. Les affaires occurrentes.* Peu us.

OCÉAN. s. m. (lat. *Oceanus*). L'immense étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre. *L'Océan enveloppe les deux continents.* — Se dit aussi De certaines grandes portions de l'Océan. *L'o. Atlantique. L'o. Pacifique. L'o. Arctique.* ‖ Figurém., Une grande quantité, une grande étendue. *Un o. de lumière. Ce désert est un o. de sable.* — V. Mer.

***OCÉANIDE.** s. f. T. Myth. Voy. Nymphe.

***OCÉANIQUE.** adj. 2 g. Qui vit dans l'Océan, qui appartient à l'Océan.

***OCELLE.** s. m. (lat. *ocellus*, petit œil). T. Zool. Se dit Des yeux lisses des insectes. ‖ Tache arrondie dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui lui donne quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil. = ***Ocellé, ée.** adj. Qui est marqué de taches de ce genre.

***OCELOT.** s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

***OCHAVO.** s. m. (lat. *octavus*, huitième). T. Métrol. Voy. Monnaie.

OCHLOCRATIE. s. f. (gr. ὄχλος, foule; κράτος, gouvernement). Gouvernement où le pouvoir est dans les mains de la multitude turbulente, du bas peuple. *L'o. est l'abus du gouvernement démocratique.*

***OCHNACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et symétriques, à calice et à corolle imbriqués dans l'estivation, à étamines ordinairement définies, à placentation axile, à disque conique charnu, à fruit apocarpe, monosperme, dont le péricarpe ne se sépare pas en lames. — *Caractères bot.:* Arbres très-lisses, ou plus généralement sous-arbrisseaux, parfois cotonneux, contenant un suc aqueux. Feuilles alternes, simples, entières ou dentées, munies de deux stipules à la base, ou d'une seule à l'aisselle. Fleurs ordinairement en grappes, avec une articulation au milieu des pédoncules. Sépales 5, persistants, imbriqués dans la préfloraison. Pétales hypogynes, définis, quelquefois en nombre double des sépales, caducs, étalés, et à préfloraison imbriquée. Étamines 5, opposées aux sépales, ou 10, quelquefois indéfinies, naissant d'un disque hypogyne; filets persistants; anthères biloculaires, innées, s'ouvrant par des pores ou longitudinalement. Carpelles en nombre égal aux pétales, reposant sur un disque large et charnu; styles soudés en un seul; ovule dressé ou suspendu, anatrope. Fruit composé d'autant de pièces qu'il y a de carpelles, indéhiscent, quelquefois drupacé, monosperme, articulé avec le gynobase, qui s'accroît avec lui. Graines à albumen très-petit ou nul; embryon droit; radicule près du hile; cotylédons épais. [Fig. 1. *Ochna dubia;* 2. Fleur étalée; 3. Coupe du pistil et des étamines; 4. Pistil; 5. Coupe d'un carpelle mûr.]

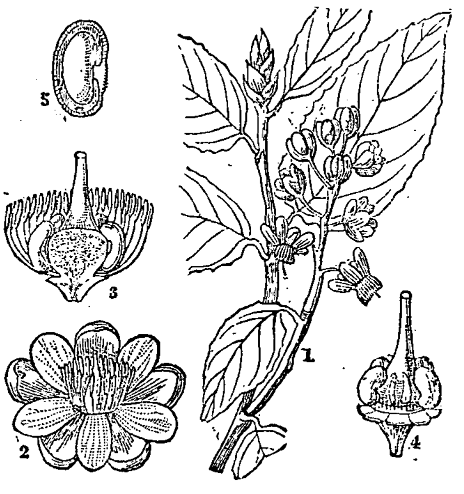

Cette famille ne comprend que 6 genres, mais elle renferme 82 espèces qui habitent pour la plupart les régions tropicales de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique; quelques-unes cependant appartiennent au cap de Bonne-Espérance. Ces plantes sont généralement caractérisées par une amertume prononcée. Ainsi le *Castela Nicholsoni* est, dit-on, aussi amer que le Quassia lui-même. La racine et les feuilles du *Walkera serrata* sont également fort amères; au Malabar, on les fait bouillir dans du lait ou dans de l'eau, et l'on administre cette décoction comme tonique, stomachique et antiémétique. Au Brésil, on emploie l'écorce de l'*Ochna hexasperma* pour guérir les ulcères des bestiaux produits par la piqûre des insectes: elle agit sans doute comme astringente. La racine et les feuilles du *Gomphia angustifolia* sont amères, et on les emploie, également au Malabar, pour le même usage et de la même façon que le *Walkera*. Le *G. hexasperma* et le *G. jabotapita* sont usités, au Brésil, dans les divers cas où les amers sont indiqués. Enfin, dans le même pays, l'huile du *G. parviflora* sert à assaisonner la salade.

***OCHTHÉBIE.** s. f. (gr. ὄχθη, rivage; βίος, vie). T. Entom. Voy. Palpicornes.

***OCQUE** ou ***OKE.** s. f. T. Métrol. Voy. Poids.

OCRE. s. f. (gr. ὠχρὸς, jaune). T. Minér. V. Argile.

OCREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'ocre.

OCTAÈDRE. s. m. (grec. ὀκτὼ, huit; ἕδρα, base). Corps solide à huit faces. Voy. Cristallographie.

OCTAÉTÉRIDE. s. f. (gr. ὀκτὼ; ἔτος, année). T. Astron. et Chron. Voy. Année.

OCTANDRIE. s. f. (gr. ὀκτὼ; ἀνὴρ, mâle). V. Botanique.

OCTANT. s. m. (lat. *octans*). T. Géom. La huitième partie d'un cercle. ‖ T. Astron. V. Lune et Sextant.

OCTANTE. adj. num. 2 g. (lat. *octoginta*). Quatre-vingts. = **Octantième.** adj. 2 g. Quatre-vingtième. — Ces mots sont peu usités.

OCTAVE. s. f. (lat. *octavus*, huitième). T. Liturg. Espace de huit jours consacré à solenniser quelque grande fête; et plus partic., Le huitième jour qui suit cette fête. *L'oc. de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu. Pendant l'oc. du Saint-Sacrement. C'est aujourd'hui l'oc. de telle fête. Prêcher l'oc., une oc.* ‖ T. Mus. V. Intervalle. — *Se dit aussi pour Octavin. ‖ T. Poésie. Stance de huit vers. *Les octaves sont fort usitées en italien, en espagnol et en portugais. Les poëmes du Tasse, de l'Arioste, de Ercilla et du Camoëns sont écrits en octaves.*

OCTAVIN. s. m. T. Mus. Voy. Flûte.

***OCTAVIER.** v. n. T. Mus. Se dit Des instruments à vent lorsque, en forçant le souffle, ils font entendre un son plus haut d'une octave que le son voulu. *Ce n'est que par un long exercice que les instrumentistes parviennent à ne pas octavier.*

***OCTAVO.** adv. latin qui signif. Huitièmement. Se dit en parl. Du huitième objet d'une série quand on a commencé par *primo, secundo*, etc. ‖ T. Librair. *In-octavo*, Voy. Format.

OCTAVON, ONNE. s. Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne.

OCTIDI. s. m. (lat. *octo*, huit; *dies*, jour). Le huitième jour de la décade. Voy. Calendrier.

OCTIL. adj. m. T. Astron. On appelait *Aspect oc.*, La position de deux planètes qui étaient éloignées l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque, ou de 45 degrés.

OCTOBRE. s. m. (latin. *october*, de *octo*, huit). Le huitième mois dans l'année de Romulus, qui commençait par mars, et le dixième de l'année qui commence par janvier. *Premier oc. Le deux d'oc. Le deux oc. Au mois d'oc. En oc. Oc. a trente et un jours.*

OCTOGÉNAIRE. adj. et s. 2 g. (lat. *octogenarius*). Qui a quatre-vingts ans; ne se dit guère qu'en parlant De l'espèce humaine. *Un vieillard oc. C'est octogénaire.*

OCTOGONE. adj. 2 g. (gr. ὀκτὼ, huit; γωνία, angle). T. Géom. Qui a huit angles et huit côtés. *Figure oc.* ‖ Subst., au masc., *Un oc. régulier.* — Voy. Polygone et Aire.

***OCTOGYNIE.** s. f. (gr. ὀκτὼ; γυνὴ, femme). Voy. Botanique.

OCTOSTYLE. adj. 2 g. (gr. ὀκτὼ; στύλος, colonne). T. Architect. Qui a huit colonnes de face. *Façade oc. Temple octostyle.*

OCTROI. s. m. (bas latin. *auctorium*, d'*auctoritas*, autorité). T. Chancell. Concession. *L'oc. des lettres de noblesse appartient au prince. Le prince a révoqué cet oc. L'oc. de la charte par Louis XVIII.*

Enc. — Avant la révolution, quand une ville ne pouvait subvenir à l'acquittement de ses charges au moyen du produit de ses biens propres, elle sollicitait l'autorisation d'établir à son profit certaines taxes sur les objets destinés à la consommation locale. Ces taxes reçurent le nom d'*Octrois*, parce qu'elles ne pouvaient être établies que moyennant une concession royale. Dans le principe, elles furent exclusivement perçues au profit des villes; mais, à partir de 1663, le Trésor en préleva une partie à son profit. Les octrois furent supprimés, en 1791, par la Constituante, mais, comme cette mesure privait une foule de villes de la partie la plus considérable de leurs revenus, ils furent rétablis en principe par la loi du 9 germinal an V (29 mars 1797). Depuis lors, cette importante matière a été l'objet d'un grand nombre de lois, décrets et ordonnances. Nous citerons seulement la loi du 11 frim. an VII (1ᵉʳ déc. 1798), le décret du 17 mai 1809, l'ord. du 9 déc. 1814, les lois du 28 avril 1816 et du 25 mars 1817, celles du 21 avril 1832 et du 11 juin 1842, et enfin le décret du 17 mars 1852, qui a supprimé le prélèvement du dixième attribué au Trésor depuis 1806 sur le produit net des octrois.

Les octrois sont établis, sur la demande des conseils municipaux, par des décrets qui doivent être rendus dans la forme des règlements d'administration publique, c.-à-d. le Conseil d'État entendu. *Leur suppression est soumise aux mêmes formalités.* La désignation des objets imposés, le tarif, le mode et les limites de la perception sont également délibérés par les conseils municipaux et approuvés par le gouvernement. En ce qui concerne les objets, ils doivent être destinés à la consommation locale et *appartenir à une des cinq classes suivantes: boissons et liquides*, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux. Sous le rapport de la perception, on distingue: la *régie simple*, qui a lieu sous l'administration immédiate des maires; la *régie intéressée*, qui se fait par un entrepreneur, lequel s'engage à payer à la commune un prix fixe, plus une partie *déterminée* des produits excédant ce prix, défalcation faite de la somme abonnée pour les frais; la *ferme*, qui est l'adjudication pure et simple, moyennant un prix convenu, sans partage de bénéfices et sans allocation de frais; et l'*abonnement* avec l'administration des contributions indirectes, qui se charge alors du recouvrement, moyennant un traité qu'elle fait avec les communes. De quelque manière que la perception se fasse, les objets assujettis aux droits ne peuvent être introduits que par les barrières ou bureaux désignés à cet effet. Les contraventions sont punies de la confiscation des objets saisis et d'une amende de 100 à 200 fr. En outre, il y a lieu à l'application de peines correctionnelles et autres, si la fraude a été opérée par escalade, par souterrain, à main armée, etc. En réalité, les droits ne sont dus que pour les objets qui doivent être consommés dans la commune. Ceux qui, étant destinés à d'autres localités, ne font que la traverser ou n'y font qu'un séjour temporaire, sont soumis à des formalités spéciales, suivant qu'ils sont en passe-debout, en transit ou en entrepôt. L'administration des contributions indirectes est chargée de la *surveillance générale* de l'administration et de la perception des octrois. Elle l'exerce sous l'autorité du Ministre des finances, qui prescrit à cet effet les mesures nécessaires pour assurer l'unité et la régularité du service, et régler l'ordre de la comptabilité.

La question des octrois a été l'objet de nombreuses discussions. Ces taxes présentent au plus haut degré les défauts que l'on reproche aux contributions indirectes, et l'on ne peut véritablement les justifier que par la nécessité. Cependant un grand pays voisin, l'Angleterre, ne les connaît pas, et un autre, plus près de nous encore, la Belgique, vient de les supprimer. V. *Impôt.*

OCTROYER. v. a. T. Chancell. Concéder, accorder. *Oc. une demande, une grâce.* = **Octroyé, ée.** part. = Conj. Voy. Employer.

OCTUPLE. adj. 2 g. Qui contient huit fois. = **Octupler.** v. a. Répéter huit fois. = **Octuplé, ée.** p. Peu us.

OCULAIRE. adj. 2 g. (lat. *oculus*, œil). T. Anatom. Qui appartient à l'œil. *Globe o. Nerfs oculaires.* ‖ T. Phys. *Verre o.*, ou substant., *Oculaire*, Voy. Lunette. ‖ *Témoin o.*, Celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux.

OCULAIREMENT. adv. Par le secours de ses propres yeux. *Je m'en suis convaincu o.* Peu usité.

***OCULI.** T. Lit. On appelle *Dimanche d'o.*, Le troisième dimanche de carême, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par ces mots: *Oculi mei semper.*

***OCULINE.** s. f. T. Zool. Voy. Zoanthaires.

OCULISTE. adj. et s. m. (lat. *oculus*, œil). Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. *Médecin o. C'est un bon oculiste.*

***OCYMÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Labiées.

***OCYPODE.** s. m. (gr. ὠκὺς, rapide; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Zool. Voy. Brachyoures.

***ODACANTHE.** s. m. (grec. ὀδοὺς, dent; ἄκανθα, épine). T. Entom. Voy. Carabiques.

ODALISQUE. s. f. (corrupt. du mot turc *odalik*, qui est dérivé de *oda*, chambre, et qui signifie Chambrière). Se dit Des femmes qui, dans le sérail du Grand Seigneur, remplissent les fonctions domestiques auprès des kadines.

ODE. s. f. (gr. ᾠδὴ, chant). T. Poésie.

Enc. — En parlant de la *poésie lyrique*, nous avons dit les divers caractères qu'elle peut revêtir, et notamment celui qui distingue l'espèce de poëme que nous désignons sous le nom d'*Ode*. Mais, à l'origine, l'ode n'était point ce qu'elle est aujourd'hui. C'était un poëme religieux qui, ainsi que l'indique l'étymologie, se chantait avec accompagnement d'instruments. Bien plus, les noms imposés aux différentes parties de l'ode attestent que, dans le principe, elle s'accompagnait en outre de certaines évolutions chorégraphiques, qui se faisaient autour de l'autel. En effet, les mots *Strophe*, *Antistrophe* et *Épode*, qui désignaient les trois parties de l'ode, signifient évolution dans un sens, évolution en sens contraire, et par-dessus le chant. De plus, la strophe et l'antistrophe avaient chacune le même nombre de vers correspondant l'un à l'autre par la mesure, parce qu'elles se chantaient sur le même air et donnaient lieu au même mouvement chorégraphique, seulement en sens inverse, tandis que les vers de l'épode, qui sans doute se chantait sur un autre air et sans aucune évolution orchestique, étaient d'une autre mesure et différaient en outre par le nombre. C'est ce que l'on peut voir par les œuvres de Pindare, quoique les odes du grand lyrique grec n'aient pas été composées pour être chantées ni dansées; mais, à son époque, on conservait encore religieusement la forme primitive du poëme dithyrambique. Bientôt après cependant, les poëmes lyriques qualifiés d'odes cessèrent de présenter cette coupe ternaire; ils se composèrent d'un nombre indéterminé de stances de même rhythme et de même mesure qu'on appela simplement *strophes*, comme nous le faisons encore aujourd'hui. —V. LYRIQUE et CHŒUR.

ODÉON ou **ODÉUM.** s. m. (gr. ᾠδεῖον).

Enc. — Dans l'ancienne Grèce, on nommait ainsi un édifice où les poëtes et les musiciens se faisaient entendre et se disputaient les prix. Il était aussi consacré aux répétitions des pièces destinées à être représentées sur le théâtre, répétitions qui avaient lieu sous la direction des choréges. Le plus ancien *Odéon* paraît être celui que Périclès construisit à Athènes. Ce monument, qui était circulaire et orné de colonnes, servit de modèle à tous ceux qu'on érigea plus tard dans les principales villes de la Grèce et de l'Asie Mineure. Rome, qui se plaisait à copier la Grèce, eut aussi deux odéons, l'un bâti par Domitien, et l'autre par Trajan, sur les plans d'Apollodore. Aujourd'hui, Munich possède une salle de concert qu'on désigne sous le nom d'*Odéon*, ce qui est conforme à l'étymologie du mot. A Paris, nous avons un beau théâtre qui porte également ce nom, parce qu'à l'origine on le destinait à la représentation d'opéras et de pièces mêlées de chant; mais, comme depuis longtemps on n'y joue que la tragédie, le drame et la comédie, le titre d'Odéon ne lui convient en aucune manière.

ODEUR. s. f. (latin. *odor*). Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat par leurs émanations volatiles. *Une bonne, une mauvaise o. Une o. forte, suave, agréable. L'o. de la rose, des parfums.* — S'emploie absol., au plur., en parlant Des odeurs agréables. *Elle aime les odeurs. Il craint les odeurs.* ‖ Figur. et famil., *Être en bonne o., en mauvaise o.*, Avoir une bonne, une mauvaise réputation. — *Mourir en o. de sainteté*, se dit D'une personne qui, ayant vécu saintement, meurt de même. On dit aussi prov., *N'être pas en o. de sainteté auprès de quelqu'un*, N'être pas bien dans son esprit. = Syn. V. SENTEUR.

ODIEUSEMENT. adv. D'une manière odieuse.

ODIEUX, EUSE. adj. (lat. *odiosus*). Qui excite l'aversion, l'indignation. *C'est un homme o. Se rendre o. C'est une chose odieuse. Les méchants sont o. à tout le monde. La vie lui est devenue odieuse.* — * Par ellipse, on dit subst., *On a rejeté sur lui tout l'o. de cette action.* = Syn. Voy. HAÏSSABLE.

* **ODINA.** s. m. T. Bot. Voy. ANACARDIACÉES.

ODOMÈTRE. s. m. (gr. ὁδὸς, chemin; μέτρον, mesure).

Enc. — On nomme ainsi un instrument qui sert à mesurer la distance parcourue par un voyageur dans un temps donné. Il se compose essentiellement d'un mécanisme qui fait mouvoir des aiguilles sur un cadran gradué, et qui est lui-même mis en mouvement par une chaînette dont un des bouts est attaché à la jambe du voyageur, si celui-ci va à pied, ou bien, s'il est en voiture, à un levier sur lequel agit la roue du véhicule. Dans le premier cas, l'od. se porte dans la poche; dans le second, il s'adapte à la roue de la voiture. L'od. de poche se nomme aussi *Pédomètre* et *Compte-pas*. L'invention de cet instrument n'est pas récente, car Vitruve le cite comme l'une des choses les plus ingénieuses imaginées par les anciens. Oublié pendant tout le moyen âge, l'od. reparut au XVIe siècle en France et en Italie. On sait que l'illustre médecin Fernel, vers 1525, mesura la distance de Paris à Amiens au moyen d'un od. Nonobstant la grossièreté de son appareil, il obtint une approximation fort rapprochée. Malgré les efforts de l'Anglais Betterfield au XVIIe siècle, et des Français Meynier et Outhier au XVIIIe, pour perfectionner cet instrument, on n'en fait plus aucun usage; car il a un défaut auquel on ne peut remédier : il tient compte de toutes les ondulations du terrain et allonge d'autant la distance vraie.

ODONTALGIE. s. f. **ODONTALGIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (grec. ὀδοὺς, ὀδόντος, dent; ἄλγος, douleur). T. Méd. Voy. DENT.

* **ODONTITE.** s. f. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος). T. Médec. Inflammation de la pulpe dentaire.

* **ODONTOGNATHE.** s. m. (grec. ὀδοὺς, ὀδόντος; γνάθος, mâchoire). T. Ichth. Voy. CLUPES.

ODONTOÏDE. adj. 2 g. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος; εἶδος, forme). T. Anat. Qui a la forme d'une dent. *Apophyse o.*

ODONTOLOGIE. s. f. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des dents.

ODORANT, ANTE. adj. Qui répand une odeur. *Les fleurs odorantes. Le cèdre est un bois odorant.*

ODORAT. s. m. (lat. *odoratus*). T. Physiol.

Enc. — L'*Odorat* est le sens qui nous donne la notion des *odeurs*. Celles-ci sont le produit de la volatilisation de particules matérielles, excessivement ténues, qui se séparent des corps. Tous les corps odorants sont donc plus ou moins volatils, tandis que les corps réellement fixes sont inodores. L'air est le véhicule ordinaire des effluves odorantes; aussi, chez les animaux vertébrés à respiration aérienne, l'organe *olfactif* est-il placé sur l'une des voies que l'air traverse pour arriver aux poumons, c'est-à-d. dans les fosses nasales. La muqueuse qui les revêt, et qu'on nomme *membrane pituitaire*, reçoit beaucoup de vaisseaux sanguins et de nombreux filets nerveux. De plus, elle est lubrifiée par un mucus assez consistant que sécrètent de nombreuses glandes mucipares dont elle est pourvue. L'air chargé des particules odorantes pénètre dans les fosses nasales à chaque inspiration, le mucus nasal s'imprègne de ses effluves, et les filets nerveux que contient la pituitaire en perçoivent les qualités pour les transmettre à l'encéphale. Dans ce cas, l'*Olfaction* est passive et involontaire; au contraire, cette fonction est active et volontaire dans l'action de *flairer*, qui consiste, la bouche étant fermée, soit en une inspiration longue et soutenue, soit en une série d'inspirations brèves et fréquentes. Les filets nerveux que reçoit la pituitaire proviennent du nerf *olfactif* et du nerf trijumeau; mais c'est le premier qui est proprement le nerf de l'odorat. En effet, les portions de la muqueuse qui reçoivent les divisions de ce nerf, savoir : la voûte des fosses nasales au niveau de la lame criblée de l'ethmoïde, la surface supérieure de la cloison, le cornet supérieur, le cornet moyen et le méat qui le sépare, sont les seules qui jouissent de la faculté d'être impressionnées par les odeurs. Lorsque le nerf olfactif manque ou lorsqu'il a été détruit, l'od. est aboli, et l'on dit alors qu'il y a *Anosmie*. Le trijumeau préside à la sensibilité générale de la muqueuse nasale, et influence la sécrétion du mucus nasal nécessaire à l'intégrité de la fonction. Sous le rapport de la finesse et de l'étendue, l'od. diffère sensiblement dans les divers individus d'une même espèce. Les races mongole, nègre et américaine, paraissent avoir l'odorat plus parfait et plus étendu que les peuples d'Europe; mais ces différences sont encore plus frappantes quand on examine l'od. chez les animaux des différentes classes. On peut dire en général que le développement de ce sens est toujours en proportion de l'étendue de la surface olfactive; sous ce rapport, un grand nombre de Mammifères sont beaucoup plus heureusement doués que l'Homme. Ainsi les Carnassiers et les Ruminants, par ex., possèdent des cavités plus grandes, et leurs cornets présentent un développement et une complication dont ceux de l'Homme ne donnent aucune idée. Quant aux Oiseaux, malgré les faits surprenants qu'on a coutume de citer pour prouver leur extrême sensibilité olfactive, nous croyons qu'elle est moindre que chez la plupart des Quadrupèdes : c'est à leur vue qu'il faut rapporter les effets attribués à leur od. Au reste, leurs cavités nasales sont peu développées. Elles le sont moins encore chez les Poissons. Dans les animaux invertébrés, Articulés, Mollusques et Rayonnés, on ne trouve plus d'organe spécial pour percevoir les odeurs; cependant certains Insectes ont évidemment l'od. très-développé. Parmi les zoologistes, les uns placent son siége dans les antennes, les autres dans les stigmates, etc. Enfin, pour les animaux inférieurs, s'ils sont sensibles aux odeurs, on peut supposer qu'ils les perçoivent par leur surface tégumentaire, quand elle est molle et lubrifiée.

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. (lat. *odor*, odeur; *ferre*, porter). Qui répand une odeur agréable. *Plantes odoriférantes.*

* **ODYNÈRE.** s. f. (grec. ὀδυνηρὸς, douloureux). T. Entom. Voy. PORTE-AIGUILLON.

ODYSSÉE. s. f. (grec. Ὀδυσσεὺς, Ulysse). Poëme épique d'Homère qui contient le récit des aventures d'Ulysse, et dont on applique le nom par plaisanterie, A tout voyage semé d'aventures variées et singulières. *Vous avez fait là une étrange o. Il nous a raconté son o.*

* **OECOPHORE.** s. m. (gr. οἶκος, maison; φορὸς, porteur). T. Entom. Voy. TINÉITES.

OECUMÉNICITÉ. s. f. [OE se prononce É dans ce mot et dans les suivants.] Qualité de ce qui est œcuménique. *L'œ. d'un concile.*

OECUMÉNIQUE. adj. 2 g. (gr. οἰκουμενικὸς, de οἰκουμένη, toute la terre habitable). Universel. V. CONCILE et PATRIARCHE.

OECUMÉNIQUEMENT. adv. D'une manière œcuménique.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'œdème. *Gonflement œ.* ‖ Qui est affecté d'œdème. *Membre œ.* — * On dit aussi, dans ce dernier sens, *OEdématié, ée.*

OEDÈME. s. m. (gr. οἴδημα, enflure). T. Méd.

Enc. — L'*Œdème* est un gonflement qui résulte d'une infiltration de sérosité dans le tissu cellulaire. Il n'offre ni rougeur, ni tension, ni douleur; il cède à la pression du doigt et la conserve pendant quelque temps. Cette affection se distingue du phlegmon par l'absence de symptômes inflammatoires. Lorsque le gonflement œdémateux est général, il reçoit le nom d'*Anasarque* (v. HYDROPISIE). L'œd. peut être le résultat de quelque cause locale; mais le plus souvent il n'est qu'un effet secondaire d'une autre maladie, et alors son traitement est subordonné à celui de l'affection principale. On prescrit communément contre l'œd. les laxatifs, les diurétiques et les diaphorétiques. Quelquefois on a recours aux vésicatoires et aux scarifications. Toutefois il convient de n'user de ces dernières qu'avec précaution.

* **OEDÉMÈRE.** s. m. (gr. οἶδος, renflement; μηρὸς, cuisse). T. Entom. Voy. STÉNÉLYTRES.

OEDICNÈME. s. m. (grec. οἶδος; κνήμη, jambe). T. Ornith. Voy. PLUVIER.

OEDIPE. s. m. Nom propre de celui qui devina les énigmes du Sphinx. S'emploie fam. pour désigner Un homme qui trouve facilement la solution de questions obscures. *Il faudrait être un OEdipe pour deviner ce que cela veut dire. Je ne suis pas un OEdipe.* Fam.

* **OEDIPODE.** s. m. (gr. οἶδος; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Entom. V. CRIQUET.

OEIL. s. m. [On pron. *Euil*, et l'on dit *Yeux* au plur.] (lat. *oculus*). L'organe de la vue. *Regarder du coin de l'œil. Cligner les yeux. Avoir les larmes aux yeux. Avoir mal à l'œil. L'œil lui pleure. Avoir la larme à l'œil, les larmes aux yeux. Des yeux baignés, noyés de larmes.* — *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux*, L'aimer beaucoup. — Fam., *Avoir des yeux de chat*, Avoir les yeux entre gris et roux. *Avoir des yeux de bœuf*, Avoir de gros yeux. ‖ Figur., *Avoir des yeux*, Ne pas être dupe, s'apercevoir de ce qui se passe. *J'ai des yeux, Dieu merci, et je vois fort bien ce dont il s'agit.* Fam. On dit aussi A quelqu'un qui n'a pas aperçu ce qui aurait dû le frapper : *Où aviez-vous donc les yeux? Aviez-vous les yeux aux talons? Avoir des yeux au bout des doigts*, V. DOIGT. — *N'avoir des yeux que pour une personne*, N'avoir d'affection que pour elle, lui accorder une préférence exclusive. — *Blesser les yeux*, Déplaire, choquer, causer de la jalousie. *L'indécence de ces gravures, la saleté de cet appartement blesse les yeux. Cet homme est dévoré d'envie, le bonheur d'autrui lui blesse les yeux.* — *Crever les yeux*, V. CREVER. — *Frapper les yeux*, Être fort visible. *Cette tache frappe les yeux et vous ne la voyez pas!* Au sens moral, Être évident. *Cette vérité frappe les yeux.* Fam., on dit, dans le même sens, *Sauter aux yeux. Il y a dans cet ouvrage des défauts qui sautent aux yeux.* — *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*, La soumettre à son examen, à sa décision. *On a mis votre demande sous les yeux du ministre.* — *Donner dans l'œil à une personne*, Faire une vive impression sur elle, lui inspirer un tendre sentiment. Fam. *Donner dans les yeux de quelqu'un, à quelqu'un*, L'éblouir, le séduire par un certain éclat qui fait illusion. — *Jeter de la poudre aux yeux*, V. JETER. — *Avoir un bandeau sur les yeux*, V. BANDEAU. — *Fasciner les yeux*, Les éblouir par des tours de subtilité; ou Tromper quelqu'un par un faux éclat, une fausse apparence. — *Dessiller les yeux à quelqu'un*, V. DESSILLER. — *Se battre l'œil de quelqu'un, de quelque chose*, S'en moquer, n'en faire aucun cas. Pop. — *Être près de s'arracher les yeux*, se dit De deux personnes qui ont ensemble une altercation violente. Fam. On dit, dans le même sens, *Se sauter aux yeux; Se manger les yeux; Se manger le blanc des yeux.* ‖ Prov., *OEil pour œil, dent pour dent*, se dit De la peine du talion. = *OEil*, se dit De l'organe de la vue considéré, soit sous le rapport de ses qualités propres ou de son état accidentel, soit comme indice des qualités et des défauts de l'esprit ou du caractère, des passions et des sentiments. *Avoir de beaux yeux, de bons yeux, des yeux excellents. Avoir des yeux bleus, noirs. Avoir de grands yeux, de petits yeux. Avoir des yeux perçants. Avoir les yeux chassieux, louches, de travers. Avoir les yeux malades. Avoir l'œil malin, spirituel*, ou *les yeux malins, spirituels. Avoir l'œil doux, amoureux, mélancolique. Avoir les yeux langoureux, mourants. Avoir l'œil dur, méchant. Avoir les yeux ardents, pleins de feu. Avoir l'œil éveillé, agaçant, fripon*, ou *les yeux éveillés, etc. L'espoir, le courage brille dans ses yeux. Les yeux sont le miroir de l'âme.* — Par ellipse, on dit simpl., *Un bel œil, de beaux yeux, deux beaux yeux*, en parl. Des beaux yeux d'une femme. *Il est de ces hommes qu'un bel œil séduit. Il est épris de deux beaux yeux.* ‖ Fig., *Avoir de bons yeux*, Voir promptement et distinctement de certaines choses qui échapperaient aux autres. *Les défauts de cet homme ne lui ont point échappé, il a de bons yeux.* Fam. — *Avoir bon pied, bon œil*, V. PIED. — *Avoir les yeux plus grands que la panse*, V. PANSE. — *Avoir les yeux malades, les yeux bouchés, les yeux de travers*, Ne pas voir les choses telles qu'elles sont et qu'elles apparaissent à ceux qui ont de bons yeux. Fam.

—*Avoir les yeux pochés, les yeux au beurre noir, les yeux en compote*, Avoir les yeux livides, rouges, meurtris. Popul.—*Avoir des yeux d'aigle, de lynx, d'Argus*, V. Aigle, etc. — *Avoir l'œil exercé*, Avoir acquis, par l'habitude de regarder attentivement, la faculté de voir bien et promptement. *Pour bien corriger les épreuves, il faut avoir l'œil très-exercé. Il a l'œil trop exercé pour que les ridicules de cet homme lui échappent.* ‖ Fam., on dit, *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, pour sign., Uniquement dans le but de lui faire plaisir. *Je ne veux point me compromettre pour vos beaux yeux. Croit-il que je vais l'héberger pour ses beaux yeux?* = *OEil*, se dit fréquemment De l'action de voir, du regard. *Arrêter, fixer, porter ses yeux sur quelqu'un, sur quelque chose. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Avoir les yeux fixés en terre. Ce spectacle arrête les yeux. Détourner les yeux. Parcourir des yeux. Suivre des yeux. Il jeta sur nous un œil de colère. Il a vu son désastre d'un œil ferme.* — *Coup d'œil*, V. Coup. *Clin d'œil*, V. Clin. ‖ Fig., *Avoir l'œil à quelque chose, sur quelque chose*, En avoir soin, Y veiller, y prendre garde. *Ayez bien l'œil à cela. J'aurai l'œil à tout.* — *Avoir l'œil, avoir les yeux sur quelqu'un*, L'observer attentivement, prendre garde à sa conduite. *J'aurai l'œil sur les ouvriers. Tout le monde a les yeux sur l'homme en place.* — *Avoir l'œil au guet*, Prendre garde à tout ce qui se passe, afin d'en profiter ou de s'en garantir suivant l'occurrence. Fam. — *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville*, Prendre garde à tout, être attentif à tout. Fam. — *Avoir quelque chose devant les yeux*, En avoir la pensée tellement remplie, qu'on en fasse la règle de sa conduite. *J'ai mon devoir devant les yeux.* — *Fermer les yeux sur quelque chose*, Faire semblant de ne pas s'en apercevoir, ou se refuser à voir ce qui est évident. *Fermer les yeux à quelqu'un*, L'assister à ses derniers moments. *Fermer les yeux*, Mourir. *Ne pouvoir fermer l'œil, n'avoir pas fermé l'œil, les yeux de toute la nuit*, Ne pouvoir dormir, n'avoir pu reposer de toute la nuit.—*Les yeux fermés, les yeux clos*, Sans avoir besoin du secours de la vue. *Je connais si bien le chemin que j'irais les yeux fermés.* Se dit aussi, au sens moral, Lorsque, par confiance en quelqu'un ou par déférence, on fait ce qu'il désire sans vouloir rien examiner après lui. *Il signa le contrat les yeux clos, les yeux fermés.* — *Ouvrir les yeux*, Découvrir des choses que quelque prévention avait empêché de voir. *Il a commencé à ouvrir les yeux sur les défauts de son fils.* On dit aussi, *Ouvrir les yeux à quelqu'un, faire ouvrir les yeux à quelqu'un sur quelque chose*, Lui faire reconnaître ce qu'une chose est en réalité. *Il m'a ouvert les yeux sur les avantages de cette affaire, sur la conduite de cet homme, etc.* Famil., *Ouvrir de grands yeux*, sign. Être fort étonné. *Quand je lui ai parlé de cela, il a ouvert de grands yeux.*—*Jeter les yeux sur quelque chose*, La regarder rapidement, superficiellement. *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose*, Songer à lui par rapport à cette chose. *On jeta les yeux sur lui pour cette ambassade.* —*Suivre de l'œil, des yeux*, Voy. Suivre. —*Couver des yeux, Manger des yeux, Dévorer des yeux quelqu'un ou quelque chose*, V. Couver, etc. —*Faire les doux yeux, les yeux doux à une personne*, Lui exprimer par ses regards le penchant qu'on a pour elle. Fam. —*Voir une personne de bon œil, de mauvais œil*, La voir avec satisfaction ou avec déplaisir; Avoir à son égard des dispositions favorables ou défavorables. On dit de même, *Voir quelque chose de bon œil, la voir de mauvais œil.*—*Voir une personne, une chose d'un œil indifférent, jaloux, dédaigneux, chagrin, d'un œil de pitié, de compassion, d'envie, de concupiscence, d'indignation, de colère*, Voir cette personne, cette chose avec indifférence, avec des sentiments de jalousie, de dédain, de pitié, etc. On dit de même au plur., *Avoir des yeux indifférents, jaloux, etc.* —*Voir, regarder quelqu'un, quelque chose d'un œil sec*, Sans s'attendrir, sans s'affliger d'une chose qui est propre à émouvoir la compassion. — *Voir les choses d'un autre œil, avec d'autres yeux qu'auparavant*, La voir avec des sentiments différents de ceux qu'on avait. — *Voir tout par ses yeux*, Ne s'en rapporter qu'à soi pour voir les choses et pour en juger. *Ne rien voir que par les yeux d'autrui*, Ne connaître les choses, n'en juger que sur le rapport d'autrui; ne trouver rien de bien ou de mal que suivant le jugement qu'en fait la personne pour qui on est prévenu. — Proverb., *L'œil du maître engraisse le cheval*, Quand un maître va voir ses chevaux, les valets en prennent plus de soin, et, Figur., quand on surveille soi-même ses affaires, elles en vont mieux. = *OEil* se dit métaphoriquement en parlant De Dieu. *L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes, etc.*, Il n'y a rien de caché à Dieu. — On dit aussi, *Voir une chose par les yeux de l'esprit, des yeux de l'esprit*, L'examiner à l'aide des lumières de l'intelligence, de la raison; et, *Voir une chose par les yeux de la foi*, La considérer avec les sentiments et la soumission que donne la foi. Ironiq., on dit quelquefois D'une chose qu'on ne veut pas contester, mais qu'on se refuse à admettre, *Il faut voir cela des yeux de la foi.* ‖ Figur., *La chronologie et la géographie sont les yeux de l'histoire*, La connaissance des dates et des lieux est indispensable à l'étude de l'histoire. ‖ Figur. et famil., on dit quelquefois en parlant De lunettes, *Il porte ses yeux dans sa poche. Il a oublié ses yeux chez lui.* = *OEil* se dit, par anal., en parl. De différents objets que l'on a comparés plus ou moins exactement à cet organe, à cause de leur forme ou de leur aspect. ‖ *OEil de verre* ou *OEil artificiel*, Œil de verre ou d'émail, qui imite l'œil naturel, et qu'on met à la place de ce dernier. ‖ T. Archit. *OEil-de-bœuf*, Ouverture ronde ou ovale destinée à donner du jour. *Les œils-de-bœuf de la cour du Louvre sont ornés de sculptures.* Autrefois, *OEil-de-bœuf* s'employait absol. pour désigner L'antichambre du grand appartement dans le palais de Versailles, parce qu'elle était éclairée par un œil-de-bœuf. *Les courtisans se rassemblaient à l'OEil-de-bœuf. Ce sont des contes de l'OEil-de-bœuf.* — *OEil de dôme*, Ouverture ronde qui est au haut de la coupole d'un dôme. — *L'œil de la volute*, Le milieu de la volute du chapiteau ionique. ‖ * T. Bot. *OEil-de-bœuf*, le Buphthalme à grandes feuilles, V. Composées. *OEil-de-chien*, le Plantain cynops, V. Plantaginées. *OEil de Christ*, l'Aster amellus, V. Composées. ‖ T. Horticult. Syn. de Bouton et de Bourgeon. V. Bourgeon et Greffe. ‖ T. Joaill. *OEil-de-serpent*, Petite pierre qu'on monte en bague, de manière qu'elle ait quelque ressemblance avec un œil de serpent. ‖ * T. Métall. Ouverture située au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous. ‖ T. Minér. *OEil-de-chat* ou *OEil chatoyant*, Voy. Quartz. ‖ T. Techn. Se dit Des ouvertures pratiquées dans divers outils ou appareils. *L'œil d'un marteau, d'une meule, etc.* — *L'œil d'une grue, d'une chèvre*, Le trou par où passent les câbles. ‖ T. Typograph. Voy. Caractère. ‖ T. Zool. *OEil-de-bouc*, Nom vulg. donné à la plupart des Patelles de nos côtes. ‖ Se dit encore De certains vides qui se trouvent dans la mie du pain, dans plusieurs espèces de fromages, ainsi que De certaines marques de graisse qu'on aperçoit dans le bouillon. = Fig., *OEil* se dit encore, à cause de l'impression produite sur cet organe, Du lustre des étoffes, de l'éclat des pierreries, etc.; mais, dans cette acception, il ne s'emploie qu'au sing. *Cette étoffe a un œil verdâtre. Ces perles n'ont pas un bel œil.* ‖ *Ce vin a un œil louche*, Il a une couleur un peu trouble.—Famil., au sens moral, *Cette affaire a un œil louche*, Elle a quelque chose de suspect, une apparence peu satisfaisante. ‖ *Un œil de poudre*, Une légère teinte de poudre mise sur les cheveux. *Elle avait mis un œil de poudre sur ses cheveux pour adoucir leur nuance.* = A l'œil. loc. adv. Avec l'œil, à la vue. *Cette chose se voit à l'œil, on en juge à l'œil*, Il suffit de la regarder pour la connaître, pour en juger. — Fig. et fam., *Faire la guerre à l'œil*, Voy. Guerre. *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*, Voy. Toucher. ‖ T. Optiq. *A l'œil nu*, Voy. Nu. = A vue d'œil. loc. adv. Autant qu'on en peut juger par la vue seule. *Je n'ai jugé de cette distance qu'à vue d'œil et sans la mesurer.* ‖ Par exag., se dit D'un changement en bien ou en mal qui s'opère avec rapidité, qui est très-visible au bout de peu de temps. *Cet enfant croît à vue d'œil. Cette femme embellit à vue d'œil. Ce malade dépérit à vue d'œil.* = Aux yeux, Sous les yeux. loc. prép. Sous les regards, en présence de. *Cela s'est passé aux yeux, sous les yeux de toute la ville. Il a étalé à nos yeux toutes ses pierreries. Cette fille a été élevée sous les yeux de sa mère.* ‖ Fig. et au sens moral, *Aux yeux*, sign. Suivant la manière de voir, selon le sentiment. *Aux yeux du monde, la fortune est le premier titre à la considération. A mes yeux, il a fait une grande faute. Vous pouvez l'excuser; mais, aux yeux de la loi, il est coupable.* = Entre deux yeux, Entre les deux yeux. locut. adv. Fixement. *Regarder quelqu'un entre deux yeux, entre les deux yeux*, Avoir les yeux fixés sur les siens. = Entre quatre yeux. [On pron. ordinairem., par euphonie, *Entre quatre-z-yeux.*] En tête à tête. *Je lui dirai cela entre quatre yeux.* Fam. = Par-dessus les yeux. loc. adv. Figur. et fam., *Avoir d'une chose par-dessus les yeux*, En être accablé, excédé. *J'ai des affaires par-dessus les yeux. Je suis las de toutes ces fêtes, j'en ai par-dessus les yeux.*

Enc. — I. *Anatomie.* — Chez l'Homme et chez les animaux supérieurs, l'*Œil* est un organe pair, sphérique, logé dans les cavités orbitaires de la face, et constitué, d'une part, par des enveloppes membraneuses, et de l'autre, par des milieux solides et liquides. A l'appareil de la vision se trouvent annexés plusieurs autres organes, qui ont pour fonction de le mouvoir et de le protéger contre les agents extérieurs.

A. Le *globe de l'œil* a la forme d'une sphère dont le segment antérieur aurait un rayon de courbure moindre que le segment postérieur (Fig. 1). Les membranes qui le composent sont : la *sclérotique*, la *cornée transparente*, la *choroïde*, l'*iris* et la *rétine;* les milieux sont : l'*humeur aqueuse*, l'*humeur vitrée* et le *cristallin.* — La *Sclérotique*, appelée aussi *Cornée opaque*, est une membrane fibreuse d'un blanc nacré qui enveloppe l'œil extérieurement, excepté en arrière, où elle est perforée pour livrer passage au nerf optique, et en avant, où elle présente une ouverture circulaire dans laquelle est enchâssée la *Cornée transparente.* Celle-ci est incolore, diaphane, et assez semblable à une lame de corne, d'où le nom sous lequel on la désigne. Vers le point d'insertion de ces deux membranes, on trouve un petit anneau fibreux très-riche en vaisseaux sanguins, nommé *Ligament* ou *Cercle ciliaire.* Par ordre de superposition, la *Choroïde* est la seconde enveloppe de l'œil. C'est une membrane cellulo-vasculaire qui se moule sur la sclérotique et dont les deux faces sont tapissées par un pigment noir. En arrière, elle est percée pour le passage du nerf optique; en avant, elle se termine par les *Procès ciliaires*, espèce de replis de la choroïde qui rayonnent autour du cristallin et dont l'ensemble constitue le *Corps ciliaire.* L'*Iris* est un diaphragme membraneux, diversement coloré selon les individus, tendu verticalement derrière la cornée, et percé à sa partie centrale d'une ouverture circulaire chez l'Homme, nommée *Pupille*, à travers laquelle on aperçoit le pigment noir qui tapisse la choroïde. Par sa grande circonférence, l'iris est fixé au bord antérieur de la sclérotique autour de la cornée; sa face profonde est recouverte d'une couche de pigment qu'on a appelée *Membrane uvée.* L'iris est une membrane contractile constituée par deux ordres de fibres musculaires, les unes circulaires, les autres rayonnant du centre à la circonférence : celles-ci dilatent, celles-là contractent la pupille. Ses mouvements sont sous la dépendance des *nerfs ciliaires* ou *iriens*, qui tirent leur origine du nerf nasal, et spécialement de la partie antérieure du ganglion ophthalmique. Chez le fœtus, jusqu'au septième mois de la vie intra-utérine, l'ouverture pupillaire est fermée par la *Membrane pupillaire.* Les anatomistes donnent le nom de *Chambre antérieure* et de *Chambre postérieure* de l'œil, aux espaces compris, d'une part entre la cornée et l'iris, d'autre part entre l'iris et la face antérieure du cristallin, tandis que les physiciens appellent chambre antérieure tout l'intervalle compris entre la cornée et le cristallin, et réservent le nom de chambre postérieure à l'espace occupé par l'humeur vitrée. La *Rétine* est la troisième et la plus importante des enveloppes de l'œil, car c'est à sa surface que viennent se former les images visuelles. On peut la considérer comme la terminaison et l'épanouissement du nerf optique. C'est une membrane grisâtre, très-mince, demi-transparente, dans laquelle les micrographes distinguent cinq couches différentes. Sur le côté externe de l'insertion du nerf optique, on remarque une dépression que Sœmmering considérait à tort comme un véritable trou : c'est le *foramen cæcum* ou *foramen central* de la rétine; il est entouré d'une zone de couleur jaune que l'on nomme *Tache jaune* de Sœmmering.

B. L'*Humeur aqueuse* est un liquide limpide et transparent qui remplit la partie du globe de l'œil comprise entre la cornée et le cristallin. Elle est composée d'eau contenant de très-petites quantités de gélatine et d'albumine : son indice de réfraction est 1,337. Ce liquide est sécrété par une membrane qui l'enveloppe, et à laquelle on donne le nom de *Membrane de Demours.* L'*Humeur vitrée* est une masse gélatineuse, incolore et parfaitement transparente, située dans la partie postérieure du globe de l'œil, en arrière du cristallin, et dont l'indice de réfraction est 1,339. Une membrane transparente très-délicate, appelée *Membrane hyaloïde*, enveloppe l'humeur vitrée, et envoie par sa face interne un grand nombre de prolongements celluleux qui divisent l'humeur vitrée en autant de compartiments. Ce dernier fait a été contesté par quelques anatomistes, qui regardent l'humeur vitrée comme formée de lamelles concentriques. En avant, la membrane hyaloïde se dédouble, l'un de ses feuillets passant au-devant et l'autre en arrière du cristallin. L'espace compris entre ces deux feuillets et le cristallin est désigné sous le nom de *Canal godronné* ou *de Petit.* L'humeur vitrée est traversée, d'arrière en avant, par un canal, le *Canal hyaloïdien*, qui renferme une branche de l'artère centrale de la rétine. Le *Cristallin* est situé derrière l'iris, dans une dépression de l'humeur vitrée. C'est un corps lenticulaire et transparent, qu'enveloppe une membrane mince, nommée *Capsule cristalline.* Il est composé d'albumine et de gélatine, et formé de couches superposées dont la consistance va en augmentant de l'extérieur à l'intérieur. Superficiellement, il est d'une mollesse presque liquide : de là le nom d'*Humeur de Morgagni* donné à ses parties extérieures. L'indice de réfraction des couches extérieures est 1,377; celui des couches moyennes, 1,386, et celui des parties centrales, 1,399. [La Fig. 1 représente un œil humain grossi et coupé verticalement. Ses diverses parties sont indiquées par les chiffres suivants : 1. Nerf optique; 2. Artère centrale de la rétine; 3. Enveloppe du nerf optique se continuant avec la sclérotique; 4. Sclérotique; 5. Cornée transparente; 6. Union de la sclérotique et de la cornée transparente; 7. Choroïde; 8. Ligament ciliaire continuant la sclérotique en avant; 9. Procès ciliaires continuant la choroïde en arrière; 10. Iris; 11. Pupille; 12. Rétine

13. Corps vitré; **14.** Membrane hyaloïde; **15.** Canal hyaloïdien; **16.** Division de la membrane hyaloïde en deux lames qui enveloppent le cristallin; **17.** Canal godronné ou de Petit; **18.** Cristallin; **19.** Chambre antérieure de l'œil contenant l'humeur aqueuse enfermée dans une membrane propre; 20. Chambre postérieure de l'œil.]

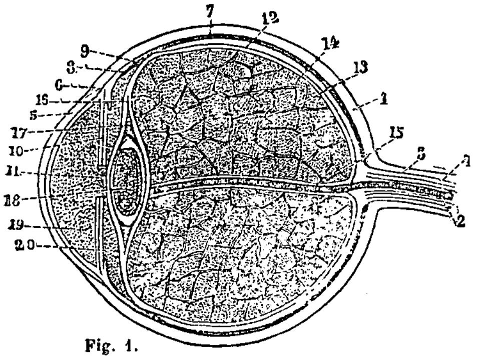

Fig. 1.

C. Les organes moteurs de l'œil sont des *Muscles* et des *Nerfs*. Les premiers sont au nombre de six, savoir : les quatre *muscles droits*, qu'on distingue, d'après leur position, en *supérieur*, *inférieur*, *interne* et *externe;* et les deux *muscles obliques*, distingués en *grand oblique* et *petit oblique*. Tous s'insèrent par l'une de leurs extrémités à la sclérotique, et par l'autre aux parois de la cavité orbitaire. Ces muscles sont mus par des nerfs particuliers. Le *nerf moteur oculaire commun* anime les muscles droits, supérieur, inférieur et interne, ainsi que le petit oblique ; le droit externe est animé par le *nerf moteur oculaire externe;* enfin, le grand oblique est mû par le *nerf pathétique*.

Les parties protectrices de l'œil sont les *sourcils*, les *paupières* et l'*appareil lacrymal*. Les *Sourcils* sont deux éminences arquées et garnies de poils couchés de dedans en dehors, qui s'élèvent au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne de chaque sourcil porte le nom de *tête*, et l'autre extrémité celle de *queue*. Ils ont pour fonction d'arrêter, en s'abaissant en avant de l'œil, les rayons lumineux trop intenses. Les *Paupières* représentent deux voiles mobiles placés en avant du globe de l'œil de manière à pouvoir, en se fermant, le couvrir entièrement. On les distingue en *supérieure* et *inférieure*. Leur commissure interne a reçu le nom d'*Angle interne* ou *Grand angle de l'œil*, leur commissure externe celui d'*Angle externe de l'œil*. Chaque paupière est constituée : par la peau ; par une couche musculeuse appartenant au muscle orbiculaire des paupières ; par un tissu cellulaire dense que l'on nomme *Ligament palpébral;* par un organe fibreux appelé à tort *Fibro-cartilage tarse*, qui s'étend dans l'épaisseur de la paupière et à la face interne de leur bord libre, d'une commissure à l'autre; enfin, par une couche muqueuse, la *Conjonctive*, qui revêt la face interne des paupières et se replie sur la face antérieure de l'œil, qu'elle tapisse entièrement, à l'exception de la cornée transparente. A l'angle interne de l'œil on aperçoit, chez l'Homme, un petit repli en forme de croissant, appelé *Membrane clignotante* ou *nictitante*, qui est le rudiment d'une troisième paupière plus ou moins développée chez divers animaux. On voit aussi, dans le même point, un petit amas de follicules sébacés qui sont recouverts par la conjonctive et forment un petit tubercule rouge auquel on donne le nom de *Caroncule lacrymale*. C'est après avoir recouvert la caroncule que la conjonctive pénètre dans les *Points lacrymaux*. Sur la face postérieure des paupières, on remarque les *Glandes de Meibomius*. Ces glandes, au nombre d'environ 25 à chaque paupière, sécrètent une matière analogue à la cire, nommée *Chassie*, qui empêche que les larmes ne coulent sur les joues. Enfin le bord libre des paupières est garni de trois ou quatre rangées de poils roides, appelés *Cils*, au nombre de 60 à 140 à chaque paupière [Fig. 2.—1. Conjonctive oculaire; 2. Caroncule lacrymale ; 3. Membrane clignotante ; 4. Points lacrymaux]. L'*appareil lacrymal* a été décrit ailleurs. V. LARMES.

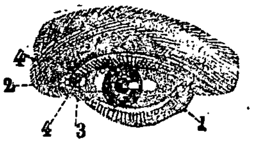

Fig. 2.

II. *Physiologie.* — La *Vue* ou *Vision* est le phénomène par lequel nous connaissons, au moyen des yeux, la forme, la couleur, et en général toutes les qualités des corps qui dépendent de la lumière.

A. Le phénomène physique de la vision consiste dans la formation au fond de l'œil, sur la rétine, de l'image des corps lumineux ou éclairés. L'existence de cette image peut se constater par l'expérience. A cet effet, on prend l'œil d'un animal et l'on amincit la partie postérieure de la sclérotique au point de la rendre translucide, ou mieux, à l'exemple de Magendie, on choisit l'œil d'un animal albinos, tel qu'un Lapin blanc, dont l'œil est naturellement translucide. Si alors on engage l'organe dans une ouverture pratiquée au volet d'une chambre obscure, on voit à travers la rétine et la sclérotique l'image très-nette, très-petite et renversée des objets extérieurs. En raisonnant sur les milieux réfringents de l'œil comme on est en droit de le faire sur tout appareil lenticulaire, il est facile de se rendre compte de la formation de ces images. Soit (Fig. 3) un objet éclairé *ll'*. Un point *l* de cet objet envoie des rayons dans toutes les directions. Ceux qui tombent sur la cornée forment un cône divergent dont le sommet est en *l* et la base sur la cornée. La lumière est réfractée en passant dans la cornée ; les rayons arrivent en traversant l'humeur aqueuse à la face antérieure de l'iris où ils sont en partie absorbés et en partie réfléchis ; ceux qui ont reçu un degré suffisant de convergence pénètrent dans la pupille et parviennent à la face antérieure du cristallin. Leur convergence augmente en traversant cette lentille, au sortir de laquelle ils se réfractent encore pour acquérir un nouveau degré de convergence, et le faisceau conique parti du point *l* acquiert enfin son maximum de ténuité au sommet d'un cône, en un point *m*, placé sur la rétine et qui est le foyer du point *l*. Si l'on fait, pour chacun des points de l'objet *ll'*, le raisonnement précédent, il est clair que l'on arrivera à la construction de l'image *mm'*, qui sera la reproduction réduite du corps situé devant l'œil. En conséquence, l'ensemble des milieux transparents de l'œil joue le rôle d'une lentille composée dont le foyer est sur la rétine. Mais de même que pour toute lentille ou tout système de lentilles, il doit aussi exister pour l'œil une ligne droite indéfinie, tombant perpendiculairement sur le centre de figure de la cornée, pénétrant normalement tous les milieux réfringents, et pouvant être considérée comme représentant la direction de l'axe principal du système : cette ligne est ce qu'on nomme l'*Axe optique*. On doit également rencontrer dans l'œil un point situé sur cet axe dans une position telle, que tout rayon lumineux qui passe par ce point ne subit aucune déviation : ce point est ce qu'on nomme le *Centre optique* de l'œil. Il est situé dans l'intérieur du cristallin, en un point voisin de la face postérieure de cette lentille. Enfin toute ligne droite indéfinie, passant par le centre optique et par le point lumineux, peut être considérée comme la direction d'un *axe secondaire* sur lequel se trouve le foyer conjugué.

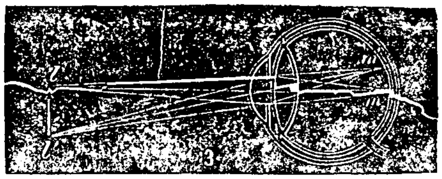

Si nous pénétrons plus avant dans l'examen des diverses conditions physiques de la vision, nous verrons que l'œil est l'instrument d'optique le plus parfait que l'on puisse imaginer. D'abord l'œil est dépourvu d'*aberration de sphéricité*, car les images se forment sur la rétine avec une grande netteté. Cette perfection des images tient surtout à ce que les courbures de la surface de la cornée et des faces du cristallin appartiennent à des ellipsoïdes de révolution. En second lieu, le diaphragme qui est constitué par l'iris est infiniment plus parfait que les diaphragmes de nos instruments d'optique, car son ouverture varie suivant les circonstances d'illumination et de distance des objets. Tout le monde peut constater que la pupille se rétrécit quand on cherche à voir des objets très-éclairés, tandis qu'elle se dilate dans le cas contraire. L'iris est donc chargé de ne laisser pénétrer dans l'œil que la quantité de lumière proportionnée à la sensibilité de la rétine. Par la même raison, la pupille se dilate aussi dans la vision des objets éloignés et se resserre dans celle des objets rapprochés, la clarté des objets s'affaiblissant avec leur éloignement et augmentant quand ils se rapprochent. Pendant longtemps les physiciens ont cru que l'œil était un appareil parfaitement achromatique. Il est aujourd'hui démontré que cet achromatisme n'est point absolu. Néanmoins le léger défaut que présente l'œil sous ce rapport ne se manifeste pas dans les circonstances ordinaires de la vision ; il faut presque toujours se mettre en dehors des conditions communes pour voir apparaître les couleurs qui en sont le résultat.

Pour que la vision soit nette, il est indispensable que les images des objets se forment sur la rétine. Or, dans nos instruments d'optique, quand l'objet lumineux s'éloigne, l'image formée au foyer se rapproche de la lentille et l'image s'éloigne quand l'objet se rapproche. Comment donc se fait-il que, dans l'œil, l'image coïncide toujours au même point pour toutes les distances de l'objet? C'est parce qu'il s'opère dans les milieux de cet organe des modifications particulières suivant les cas ; en d'autres termes, c'est parce que l'œil possède la faculté de s'adapter pour la vision aux diverses distances. Cette *adaptation* ou *accommodation*, comme disent les physiologistes, est facile à constater. En effet, si l'on regarde un objet rapproché, les objets éloignés placés dans la même direction seront vus confusément. Réciproquement, si l'on regarde un objet éloigné, ceux qui sont plus rapprochés paraîtront confus à leur tour. Quand on a fixé pendant longtemps un objet très-rapproché, il faut un certain temps pour que l'œil redevienne apte à distinguer les objets éloignés. Les physiciens et les physiologistes ont imaginé, pour expliquer ce singulier phénomène, une foule d'hypothèses plus ou moins ingénieuses ; mais tout récemment deux physiologistes éminents, Cramer et Helmholtz, ont, chacun de leur côté, donné la solution expérimentale du problème, en démontrant que l'adaptation de l'œil pour la vision distincte à des distances différentes, est le résultat d'un changement dans la forme du cristallin. Si l'on approche une bougie de l'œil d'une personne placée dans une chambre obscure et à laquelle on fait regarder un objet éloigné, on constate, à l'aide d'une loupe, qu'il se forme dans son œil trois images de la bougie : la première, droite et virtuelle, est formée par la cornée ; la seconde, droite aussi, placée derrière la première, se fait par réflexion sur la surface antérieure du cristallin ; la troisième, plus petite, réelle et *renversée*, est produite par la surface postérieure du cristallin, agissant comme un miroir concave. Maintenant, si l'on invite la personne à regarder un objet rapproché, on voit tout à coup la seconde image devenir plus vive, plus petite et s'avancer vers la première, qui ne change pas de position, ce qui indique que la surface antérieure du cristallin est devenue plus convexe. En même temps, la troisième image devient aussi plus vive et plus petite, ce qui démontre que la courbure de la face postérieure devient aussi plus prononcée. Ces changements dans la forme du cristallin sont produits par la contraction d'un petit muscle, le *Muscle ciliaire*, qui affecte la forme d'un anneau aplati, dont la petite circonférence répond à l'union de la cornée avec la sclérotique, et dont la grande circonférence se confond insensiblement avec les couches extérieures de la choroïde. En se contractant, ce muscle refoule vers le centre les bords du cristallin et augmente ainsi le diamètre antéro-postérieur de cette lentille. Il résulte de là que, dans l'état de repos, l'œil est naturellement adapté pour la vision des objets éloignés, et que l'effort d'accommodation s'opère à mesure que la distance des objets diminue. Nous avons conscience de cet effort, et nous sentons qu'il devient pénible lorsque les objets sont très-rapprochés de l'œil. Il existe une distance pour laquelle on voit, sinon plus nettement, du moins sans grande fatigue, c'est la distance à laquelle on place la page qu'on veut lire : elle est de 15 à 20 centim. pour les bonnes vues. Cette distance est différente pour les personnes affectés de *myopie* ou de *presbytie ;* mais nous avons dit ailleurs en quoi consiste cette défectuosité de l'œil, et par quels procédés on y remédie. V. LENTILLE.

B. Jusqu'ici nous avons uniquement étudié le phénomène de la vision dans un œil isolé ; mais nous avons deux yeux, dans chacun desquels le même objet extérieur forme une image : or, comment se fait-il que ces deux images ne nous donnent que la sensation d'une seule ? Lorsque nous dirigeons les deux yeux sur un objet, nous le voyons *simple*, toutes les fois qu'ils sont dirigés de telle façon que leurs axes optiques convergent vers l'objet et se réunissent en lui ; au contraire, nous le voyons *double*, quand l'adaptation des yeux a lieu pour une distance différente, plus grande ou plus petite. Soient (Fig. 4) A et B deux objets situés à des distances différentes des deux yeux. Quand nous fixons l'objet A, les deux axes optiques convergent en A, en faisant ensemble un angle appelé *Angle optique*, de telle sorte que l'image de A se produit dans chaque œil sur le milieu de la rétine. Maintenant si nous fixons l'objet plus éloigné B, comme le représente la Fig. 5, l'angle optique est simplement plus petit, mais l'image de B se forme également dans chaque œil sur le milieu de la rétine. Lorsque nous fixons l'objet A, comme dans la Fig. 4, l'image de l'objet B tombe, dans l'œil droit, à gauche, et, dans l'œil gauche, à droite du milieu de la rétine. Par conséquent, les images *b* et *b'* ne tombent pas, dans les deux yeux, sur des points correspondants de cette membrane, et l'objet B nous paraît double.

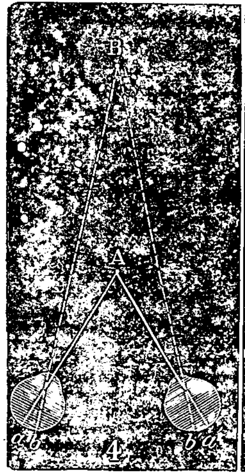

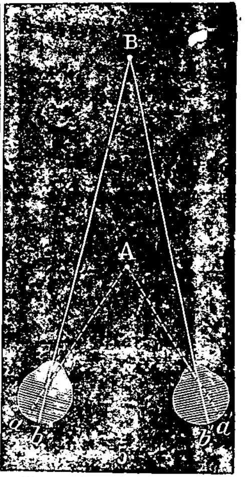

En effet, comme dans l'œil gauche l'image *b* se forme à la droite de *a*, l'objet B nous paraît situé à la gauche de l'objet A, tandis que l'œil droit voit l'objet B à la droite de A, parce que l'image *b'* se forme sur la rétine à la gauche de *a'*. Ainsi donc, si l'on fixe l'objet A avec les deux yeux, de façon à le voir simple, l'objet B paraîtra double, et l'on peut faire disparaître l'image gauche ou l'image droite de B, en interceptant les rayons émanés de B qui tombent sur l'œil gauche ou sur l'œil droit. Par la même raison, si l'on fixe l'objet plus éloigné B (Fig. 5), l'objet A paraîtra double, et l'on pourra également faire disparaître, au moyen d'un écran interposé entre A et l'œil gauche ou droit, l'une des images doubles de cet objet. Cependant, pour que la vision binoculaire donne la sensation d'un objet simple, il n'est pas nécessaire, comme nous l'avons supposé, que les deux axes optiques soient dirigés sur l'objet de telle manière que son image tombe dans chaque œil sur le milieu de la rétine, car alors quand nous regardons un paysage, par ex., nous ne pourrions voir simple qu'un objet unique, et tous les autres nous paraîtraient doubles. Nous pouvons avec les deux yeux et à la fois voir simple une série immense d'objets : il suffit pour cela que les images de ces objets se forment dans chacun des yeux sur des points *correspondants* de la rétine. Les *points correspondants* des deux rétines qu'on nomme aussi *points identiques*.

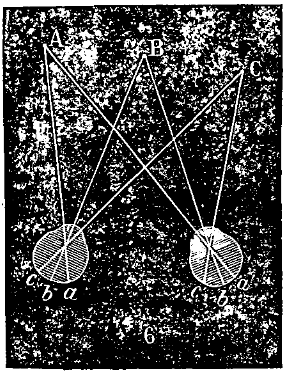

sont ceux qui coïncideraient en supposant les deux membranes superposées. En conséquence (Fig. 6), les trois objets A, B et C paraîtront simples, car les trois images qu'ils forment dans chacun des deux yeux *a*, *b*, *c* et *a' b' c'*, se trouvent dans le même ordre et à des distances égales l'une de l'autre, c.-à-d. appartiennent à des points correspondants des deux rétines. Lorsqu'en regardant un objet avec les deux yeux, on le voit simple, il paraît en outre plus éclatant que si on le regarde avec un seul œil. Pour vérifier ce fait, il suffit de regarder une bande de papier blanc avec l'un des yeux, et de placer devant l'autre œil un écran qui nous cache la moitié du papier : la partie qui est vue par les deux yeux à la fois paraît beaucoup plus éclairée que celle qui n'est vue que par un seul. — Le lieu des points lumineux qui jouit de la propriété de former dans les deux yeux des images qui donnent une sensation unique, a reçu le nom d'*Horoptre* ou *Horoptère*. Vieth et Müller ont trouvé que, si l'on suppose le centre optique de l'œil confondu avec le centre de la sclérotique, ce qui a lieu approximativement, l'horoptre n'est autre chose que la circonférence passant par les centres optiques des deux yeux, et par le point de convergence des axes optiques. Ainsi (Fig. 7) *a* et *b* étant les centres optiques des deux yeux, le cercle *f* est l'horoptre pour le point de convergence des axes oculaires en *c*; le cercle *g* est celui du point de convergence *d*, etc.—Nous venons d'exposer les conditions dans lesquelles nous voyons un objet simple en le regardant avec les deux yeux ; mais nous n'avons point donné la cause de ce singulier phénomène, qui jusqu'ici est resté inexpliqué. Plusieurs physiologistes ont essayé de l'expliquer par le *Chiasma* des nerfs optiques. On sait que les nerfs optiques naissent par des racines qui proviennent de la lame superficielle de la couche optique et du corps genouillé interne. Or, ces deux nerfs, après un court trajet, se réunissent sur la ligne médiane et entrecroisent une partie de leurs fibres, c.-à-d. que les fibres les plus internes du nerf optique droit passent dans le nerf optique gauche, et réciproquement, les autres fibres ne subissant pas ce chiasma ou entrecroisement. D'après cette théorie (Fig. 8), les fibres *a* et *a'*, venant de points correspondants des deux yeux, deviennent, dans le chiasma, partie intégrante de la racine du nerf optique d'un côté, et communiquent ensemble par une anse dans le cerveau, ou bien naissent du même point du sensorium, du même corpuscule ganglionnaire de l'encéphale. Il en est de même pour les fibres correspondantes *b* et *b'*. En conséquence, l'image des deux moitiés gauches des yeux se représenterait dans la moitié gauche du cerveau, et celle des deux moitiés droites dans la moitié droite de l'organe cérébral.

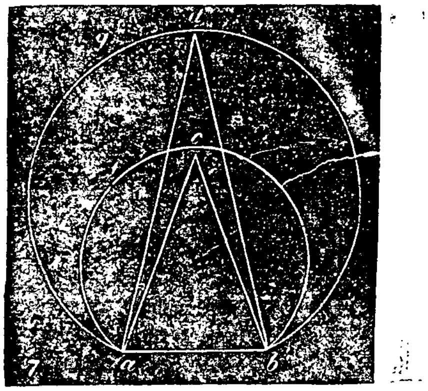

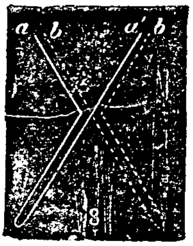

C. Le sens de la vue, comme tous les autres sens, a besoin d'une véritable éducation pour ne pas nous exposer à un certain nombre d'illusions que la réflexion seule peut détruire ; mais cette éducation s'accomplit sans effort. C'est ainsi que, relativement à l'*estimation de la distance* des objets, nous savons, par un effet de l'habitude, tenir compte de la clarté de ces objets, de l'état d'accommodation de l'œil, et de la valeur de l'*angle visuel*, c.-à-d. de l'angle *x* formé par les rayons *o*A et *o*B menés du centre optique de l'œil *o* aux extrémités opposées d'un objet (*Fig. 9*). Pour une même distance, cet angle décroît avec la grandeur de l'objet, et pour un même objet, il décroît avec la distance. Dans le jugement de la *grandeur* des objets nous faisons toujours intervenir la notion de distance, car nous savons que plus un objet s'éloigne, plus son image devient petite sur la rétine, et que des objets de grandeurs inégales, tels que *c*, *d*, *e*, compris dans un même angle visuel, forment sur la rétine des images d'égales dimensions, puisque les angles *x* et *y* sont égaux. Cependant, comme les idées de grandeur ou de petitesse, d'éloignement ou de proximité, n'existent que par comparaison, nous ne pouvons juger de la grandeur et de la distance des objets quand il n'existe pas entre eux et nous d'autres objets intermédiaires. C'est pour cela que la vue ne peut nous donner aucune idée des dimensions réelles des astres, ni de la distance qui les sépare de notre globe.— La question du renversement des images n'a pas donné lieu, parmi les physiciens et les physiologistes, à moins de controverses que la vision binoculaire. Comment se fait-il que nous voyons les objets droits, lorsqu'ils se peignent renversés sur la rétine? Les hypothèses émises à ce sujet sont, suivant Müller, tout à fait oiseuses. « Nous n'avons pas besoin, dit-il, d'une explication de la vision droite, puisque nous voyons tout renversé, et non pas uniquement un objet parmi d'autres. Rien ne peut être renversé quand rien n'est droit, car les deux idées n'existent que par opposition. Nous ne pouvons jamais acquérir la conscience du renversement des images dans l'œil que par des recherches d'optique. Or, voyant tout de la même manière, l'ordre des objets ne s'en trouve nullement altéré. Il en est ici comme du renversement des objets avec la terre entière, dont on ne s'aperçoit qu'en observant la situation des astres, et cependant il est incontestable que, dans l'espace de 24 heures, une chose qui était en bas par rapport aux astres, finit par se trouver en haut.

D. Le nerf optique, dont la rétine n'est que l'épanouissement, est le nerf exclusif de la vision, et nul autre ne peut le suppléer dans cette fonction. Les rayons lumineux sont l'excitant normal de ce nerf ; cependant, quelle que soit la nature de l'excitant qui agit sur lui, il réagit constamment et exclusivement de la même manière : en d'autres termes, il ne donne jamais lieu qu'à une sensation lumineuse. Ainsi, par ex., lorsqu'on irrite le nerf optique par un agent mécanique, par un agent chimique, par l'électricité, etc., cette irritation ne détermine jamais aucune sensation de douleur, et l'action de l'irritant se traduit toujours et exclusivement par une impression subjective de lumière. Ces impressions lumineuses subjectives sont généralement désignées sous le nom de *Phosphènes*. Chacun peut à volonté déterminer leur apparition dans l'œil ; il suffit de fermer les yeux et de comprimer légèrement avec le doigt le globe oculaire d'avant en arrière ou sur les côtés : aussitôt on éprouve la sensation de lueurs qui affectent souvent une forme analogue à celle du corps comprimant. Ces sensations lumineuses se produisent fréquemment sous l'influence de causes internes, et particulièrement des congestions sanguines vers l'encéphale. — L'impression déterminée par la lumière sur la rétine dure encore après que la cause qui l'a produite a cessé d'agir. De là résulte la production d'un certain nombre d'illusions d'optique : c'est ainsi, par ex., qu'un objet brillant, qu'on fait tourner avec rapidité devant notre œil, y détermine la sensation d'un cercle de feu. D'après les expériences de divers observateurs, on évalue à un tiers de seconde la durée de l'impression produite sur la rétine. Dans certains cas, la durée de l'ébranlement peut se prolonger beaucoup au delà ; en général, elle est proportionnée au temps pendant lequel agit l'excitant. D'un autre côté, le phénomène de l'*irradiation* (v. ce mot) prouve que l'ébranlement de la rétine se propage au delà des points de cette membrane qui sont directement frappés par la lumière. — On appelle *couleurs accidentelles* les apparences visuelles qui succèdent à la contemplation d'objets vivement éclairés. Lorsque, par ex., après avoir fixé pendant quelque temps un écran rouge, on porte les yeux sur une surface blanche, on aperçoit une tache de même forme que l'écran, mais qui offre la couleur complémentaire de celui-ci, c.-à-d. la couleur verte. Bientôt cette tache repasse au rouge, puis elle redevient verte, et ainsi de suite. Les *auréoles accidentelles*, sont des couleurs qui, au lieu de succéder à l'impression d'un objet, apparaissent autour de l'objet lui-même lorsqu'on le regarde fixement. Enfin, le *Contraste des couleurs* est une réaction réciproque qui s'exerce entre deux couleurs voisines, réaction en vertu de laquelle à chacune d'elles s'ajoute la couleur complémentaire de l'autre.

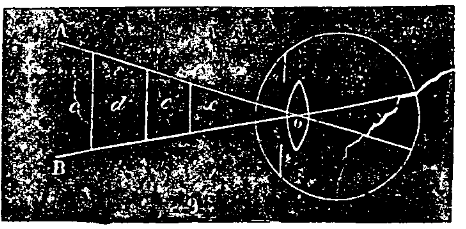

III. *Organe de la vue dans la série animale.*—La structure de l'organe de la vue est, à peu de chose près, la même chez l'Homme et chez tous les Mammifères. Il n'y a guère de différence que dans le volume relatif du globe oculaire et dans la forme de la pupille qui, en se rétrécissant, ne conserve pas sa forme circulaire, mais prend ordinairement l'apparence d'une fente. Chez les Mammifères qui passent leur vie sous terre, comme la Taupe, le globe de l'œil est remarquable par sa petitesse; chez le Zemmi, il se trouve même réduit à un très-petit bulbe rudimentaire recouvert par la peau. Quant à ceux qui vivent dans l'eau, leur cristallin est plus ou moins sphérique, et se rapproche de celui des Poissons. Cette disposition a évidemment pour but d'accroître le pouvoir réfringent de l'œil. Chez beaucoup de Mammifères, une portion de la choroïde est dépourvue de pigment ; elle est brillante et d'aspect métallique : on lui donne alors le nom de *Tapis*. Suivant quelques physiologistes, le tapis donne à l'œil une plus grande sensibilité pour les rayons lumineux. — Les Oiseaux ont l'appareil visuel très-développé ; leur œil est proportionnellement plus grand que celui des Mammifères. De la face interne de ce nerf, naît un corps noir plus ou moins comprimé, quelquefois mince et portant sur les deux faces des plis parallèles qui l'ont fait comparer à un *Peigne* et lui ont valu le même nom. Ce corps, qui est de nature vasculaire, se porte jusqu'à la capsule du cristallin. Les Oiseaux possèdent une troisième paupière mince et non musculaire, appelée *Membrane clignotante* ou *nictitante*, qui naît de l'angle interne et peut s'étendre comme un rideau sur le globe oculaire.—Tandis qu'on rencontre cette troisième paupière chez la plupart des Reptiles, les Serpents manquent totalement de paupières : cependant leur œil est recouvert par la peau qui, étant sèche et transparente, lui forme en quelque sorte une paupière non fendue.—Les Poissons ont les yeux généralement nus ; leur cristallin est sphérique, leur cornée presque plate. La rétine des Poissons carnassiers, qui distinguent leur proie à de grandes distances, présente des plis qui rappellent le peigne des Oiseaux.—Chez les Mollusques, l'œil est le plus souvent rudimentaire ; néanmoins, dans certaines espèces, les Céphalopodes par ex., l'organe visuel renferme toutes les parties essentielles de l'œil des animaux supérieurs.— La plupart des Articulés possèdent le sens de la vue : leurs yeux se distinguent en *simples* et en *composés*. Les *yeux simples*, appelés aussi *Ocelles* et *Stemmates*, consistent souvent en une rétine enduite de pigment, un corps vitré et une cornée ; d'autres fois, on y trouve un cristallin sphérique. Il est probable que ces yeux sont uniquement destinés à la vision des objets rapprochés. Quant aux *yeux composés* ou à *facettes*, qui appartiennent presque exclusivement aux Crustacés et aux Insectes, ils sont constitués par l'agglomération d'un nombre considérable de petits cônes creux et divergents, dont l'ensemble vient se terminer extérieurement à une surface très-convexe offrant une multitude de petites facettes planes et hexagonales, qu'on peut considérer comme autant de petites cornées. [Fig. 10. Coupe de l'œil composé du Hanneton, d'après Strauss-Durckheim : *a*, Facettes de la cornée ; *b*, cônes transparents entourés de pigment ; *c*, fibres du nerf optique ; *d*, tronc du nerf optique. —Fig. 11. Portion de l'œil du même insecte, d'après J. Müller : *a*, Segments prismatiques, ou facettes de la cornée ; *b*, corps coniques transparents ; *c*, fibres du nerf optique.] Chaque tube est tapissé intérieurement par un pigment très-foncé, renferme une humeur analogue au corps vitré, et reçoit par son extrémité profonde un petit filet nerveux. Il y a des insectes chez lesquels on compte jusqu'à 25,000 de ces tubes dans un même œil. Il est facile de comprendre le mécanisme de la vision dans ces appareils. Les tubes ne laissent parvenir à la terminaison nerveuse placée dans leur fond, que les rayons dirigés suivant leur axe ; tous les autres rayons sont absorbés par le pigment. La représentation de l'image se fait donc sur des milliers de points, qui correspondent chacun à des points isolés de l'objet extérieur. La plupart des Articulés possèdent à la fois des yeux simples et des yeux composés. — Les yeux, s'ils existent encore dans les animaux Rayonnés, sont réduits à une extrême simplicité : ce sont de petits points colorés placés, soit vers l'extrémité des tentacules, soit sur diverses parties du corps, et dans lesquels vient se rendre un petit filet nerveux. (Fig. 12. Œil de Néréide, d'après Müller.) L'animal qui en est pourvu jouit simplement de la faculté de distinguer la lumière d'avec les ténèbres.

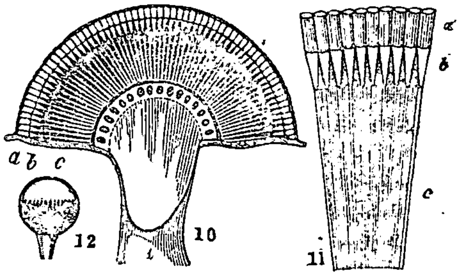

IV. *Pathologie.*—Les maladies qui peuvent affecter les diverses parties de l'organe visuel sont extrêmement nombreuses, et leur étude constitue une branche spéciale de l'art de guérir qu'on désigne sous le nom d'*Ophthalmologie.* — L'inflammation est l'affection qui s'observe le plus fréquemment. On applique communément la dénomination générique d'*Ophthalmie* à toutes les affections inflammatoires du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive, et même à la phlegmasie pure et simple de cette membrane, c.-à-d. à la *Conjonctivite* proprement dite. Toutefois, lorsque l'inflammation de la conjonctive est limitée à la portion de la muqueuse qui revêt la face interne des paupières, on l'appelle *Blépharite*. La conjonctivite peut être aiguë ou chronique, et présente, dans le premier cas, des degrés d'intensité extrêmement variables. Lorsqu'elle est aiguë, on voit souvent la conjonctive se boursoufler et former autour de la cornée un bourrelet circulaire, rouge et saillant, qui fait paraître celle-ci comme enfoncée : de là le nom de *Chémosis* qu'on donne à cet accident. Quelquefois il se produit une hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire. Lorsque cet épaississement se présente sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée, on le nomme *Ptérygion*, *Ongle*, *Onglet*, ou *Drapeau*. Quand il existe plusieurs ptérygions réunis qui recouvrent la cornée comme d'un voile épais, ils forment ce qu'on appelle *Pannus*. Lorsque la phlegmasie s'étend aux parties profondes de l'œil, on l'appelle *Ophthalmie interne*. La maladie est alors d'une extrême gravité, et le patient éprouve des douleurs atroces. Dans ce cas, il se forme ordinairement des abcès qu'on appelle *Unguis*, quand ils siégent entre les lames de la cornée ; *Hypopyon*, quand ils se produisent dans la chambre antérieure ou postérieure de l'œil. —On doit distinguer avec soin des inflammations franches et purement phlegmoneuses de la conjonctive, les conjonctivites ou ophthalmies dites *spécifiques*. L'*Ophth. purulente des nouveau-nés* est d'une extrême gravité. En effet, lorsqu'on ne s'en rend pas maître promptement, la phlegmasie se propage aux autres tissus de l'œil, principalement à la cornée et à l'iris : alors la cornée devient opaque, ou même l'œil se vide par ramollissement et rupture de cette partie. En outre, cette maladie est éminemment contagieuse. L'*Ophth. diphthéritique* est caractérisée par la formation de fausses membranes fibrineuses, comme dans le croup. Elle se développe surtout chez les enfants âgés de 2 à 3 ans, et survient ordinairement pendant le cours d'une autre affection, comme le croup, la rougeole, la coqueluche, etc. On admet généralement son caractère contagieux. On appelle *Ophth. épidémique* et *Ophth. d'Égypte*, une conjonctivite purulente qui sévit principalement dans les armées, et qui a été observée pour la première fois sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte. Elle est très-rapide, très-douloureuse et très-grave, la conjonctive et la cornée s'ulcérant en peu d'heures et amenant l'évacuation de l'humeur aqueuse et la cécité. Le caractère contagieux de cette affection est très-marqué. Il en est de même de l'*Ophth. blennorrhagique*, qui entraîne souvent la fonte de l'œil. L'*Ophth. scrofuleuse*, ou *Conjonctive pustuleuse*, n'a pas la gravité des précédentes ; mais elle guérit lentement et récidive aisément, attendu la dépendance où elle est de la cachexie scrofuleuse. — Les autres parties de l'organe visuel peuvent être également le siége de phlegmasies, tantôt simples, tantôt compliquées : on les nomme *Rétinite*, *Choroïdite*, *Iridite* ou *Iritis*, *Kératite*, etc., suivant la partie affectée. Les affections de la cornée, soit aiguës, soit chroniques, sont souvent accompagnées de taches communément appelées *Taies*. On nomme *Albugo* une tache blanchâtre qui intercepte les rayons lumineux, et qui résulte d'un épanchement de fines granulations graisseuses entre les lames de la cornée. Lorsque la tache est légère et laisse encore apercevoir les objets comme à travers une gaze, on l'appelle *Néphélion*, *Nuage* ou *Nubécule*. Le *Leucome* offre aussi l'aspect d'une tache blanche ; mais il diffère de l'albugo, en ce qu'il succède toujours à une plaie de la cornée et présente une dépression sensible. C'est une véritable cicatrice de couleur lisse et luisante. En conséquence, le leucome est incurable.—Le terme de *Staphylôme* sert à désigner : la convexité très-saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de sa transparence ; l'amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris et la protrusion de ces membranes par les membranes de l'œil ; la saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée ; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc De là des *staphylômes de la cornée*, distingués en transparents et opaques, des *staphylômes de l'iris* et des *staphylômes de la sclérotique*. Le *Glaucome* est une maladie de l'œil qui consiste en un grand affaiblissement de la vue, avec élargissement et déformation de la pupille, diminution des mouvements de l'iris, et couleur verdâtre du fond de l'œil. Cette affection paraît être le résultat d'une choroïdite aiguë ou chronique, qui a determiné un épanchement entre la choroïde et la rétine. L'*Hydrophthalmie* est une hydropisie de l'œil qui dépend de la surabondance de l'humeur aqueuse ou de l'humeur vitrée, ou des deux à la fois, par suite d'une augmentation de la sécrétion de ces humeurs. Le globe oculaire acquiert plus de dureté et de volume que dans l'état naturel, et finit par faire saillie hors de l'orbite : il y a alors *Exophthalmie*. L'exophthalmie peut encore résulter d'une blessure, de l'exostose des parois orbitaires, du développement d'un polype dans les fosses nasales, etc. Parmi les dégénérescences dont l'œil est susceptible, la plus fréquente et la mieux connue est le *Cancer*, qui entraîne généralement la mort de l'individu. Nous avons parlé ailleurs des altérations du cristallin qui constituent la *Cataracte*, et des affections de la rétine qu'on désigne sous les noms d'*Amaurose* ou *Goutte sereine*, *Héméralopie*, *Nyctalopie*, etc. (v. CATARACTE et AMAUROSE) ; en conséquence, nous ne reviendrons pas sur ces maladies.

Les maladies des annexes de l'œil sont également nombreuses et diverses. L'inflammation de la conjonctive palpébrale, ainsi que nous l'avons déjà dit, constitue la *Blépharite*. On nomme *Orgelet*, *Orgeolet* ou *Grain d'orge*, un petit furoncle qui s'observe fréquemment au bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne de l'œil, et plus souvent à la paupière supérieure qu'à l'inférieure. On applique les noms de *Chalaze*, *Chalazion* et *Grêle*, à une autre sorte de tumeur qui occupe également le bord libre des paupières, mais qui est indolente, transparente ou rosée, et peu ou point mobile. On trouve souvent à son centre un petit kyste provenant d'une glande ou d'une portion de glande de Meibomius. L'*Encanthis* est une tumeur qui résulte, tantôt du gonflement inflammatoire de la caroncule lacrymale, tantôt d'une production nouvelle dans ce tissu. La tumeur appelée *Anchilops* a toujours son siége vers le grand angle de l'œil, au devant ou à côté du sac lacrymal (v. ANCHILOPS). Les paupières peuvent se renverser, soit en dehors, soit en dedans ; la première espèce de renversement constitue l'*Ectropion*, et la seconde l'*Entropion*. Ces renversements sont ordinairement causés par une blépharite ou par une cicatrisation vicieuse. L'entropion s'accompagne toujours de *Trichiasis*, c.-à-d. du renversement des cils vers l'œil, de telle sorte qu'ils irritent vivement la conjonctive et déterminent des accidents graves, si l'on ne remédie à la lésion. L'occlusion, soit congénitale, soit accidentelle des paupières entre elles, par suite de l'adhérence de leurs bords libres, est appelée *Ankyloblépharon*, et l'on nomme *Symblépharon* l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil. Les maladies les plus fréquentes de l'appareil lacrymal sont les *Tumeurs lacrymales* et les *Fistules* de même nom ; mais, en raison de leur importance, nous leur avons consacré un article particulier (V. LARME). Nous ferons de même pour le *Strabisme*.

Nous n'entrerons dans aucun détail, soit sur le diagnostic, soit sur le traitement des maladies de l'œil. Ce que nous pourrions en dire ne serait d'aucune utilité pour le lecteur étranger aux études médicales, et tout à fait insuffisant pour celui qui fait profession de l'art de guérir. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de recommander une extrême vigilance pour toutes les affections qui intéressent un organe aussi délicat, et de conseiller de recourir sans tarder à l'homme de l'art ; car si la maladie est aiguë, elle peut entraîner des conséquences graves dans un espace très-court, et, si elle est chronique, elle est d'autant plus rebelle au traitement, qu'on l'a négligée plus longtemps.

OEILLADE. s. f. Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, mais à dessein et avec une expression marquée, en signe de tendresse ou de bienveillance. *Une œil. amoureuse. Jeter une œil. Lancer des œillades à la dérobée.*

* **OEILLÉ, ÉE.** adj. T. Hist. nat. Qui offre des taches colorées comparables à des yeux. *Agate œillée.*

OEILLÈRE. adj. et s. f. T. Anat. Voy. DENT.

OEILLÈRE. s. f. Chacune des deux petites pièces de cuir qu'on attache à la têtière d'un cheval, pour l'empêcher de voir de côté, l'obliger à regarder devant lui, et lui garantir les yeux des coups de fouet. ‖ Petit vase ovale, monté sur un pied, dont on se sert pour se baigner les yeux.

OEILLET. s. m. Petit trou circulaire, entouré de fil, de soie ou de laiton, etc., qu'on pratique dans un tissu pour y passer un cordon, un lacet, etc.

OEILLET. s. m. T. Bot. V. CARYOPHYLLÉES. ‖ *OEil. d'Inde*, Voy. COMPOSÉES.

OEILLETON. s. m. Rejeton d'œillets. ‖ Se dit aussi Des bourgeons qui se développent au collet des racines de certaines plantes, telles que les artichauts, et qu'on détache afin de multiplier ces plantes. *Lever des œilletons d'artichaut.*

OEILLETTE. s. f. T. Bot. Voy. PAPAVÉRACÉES.

* **OENANTHE.** s. f. (grec. οἶνος, vin ; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. CIGUË.

* **OENOCARPE.** s. m. (gr. οἶνος ; χαρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. PALMIERS.

* **OENOLÉ.** s. m. (gr. οἶνος). T. Pharm. Se dit Des médicaments liquides qu'on obtient en faisant macérer certaines substances dans le vin, ou en y faisant dissoudre certains principes.

OENOLOGIE. s. f. (gr. οἶνος ; λόγος, discours). Art de faire le vin ; Traité sur cette matière.

OENOMANCIE. s. f. (gr. οἶνος ; μαντεία, divination). T. Antiq. Sorte de divination qui se pratiquait avec le vin destiné aux libations.

* **OENOMEL.** s. m. (gr. οἶνος ; μέλι, miel). Voy. HYDROMEL.

OENOMÈTRE. s. m. (gr. οἶνος ; μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer le degré de force du vin.

* **OENOPHILE.** adj. 2 g. (grec. οἶνος ; φίλος, ami). Qui s'occupe des vins, de l'art de les préparer et de les soigner.

OENOPHORE. s. m. (gr. οἰνοφόρος, qui porte le vin). T. Antiq. Grand vase où les anciens mettaient du vin. ‖ L'officier qui avait soin du vin, qui portait le vin.

* **OENOTHÈRE.** s. m. (gr. ὄνος, âne ; θήρα, proie). T. Bot. Voy. ONAGRARIÉES.

OESOPHAGE. s. m. (gr. οἰσοφάγος, de οἴσειν, porter, et φαγεῖν, manger). T. Anat.

Enc.—L'*Œsophage* est un conduit cylindrique qui s'étend du pharynx à l'estomac auquel il conduit les aliments. Sa partie supérieure est située au-devant et un peu à gauche du corps des vertèbres cervicales, derrière la partie gauche de la trachée ; sa partie inférieure est logée dans le médiastin postérieur jusqu'à l'ouverture du diaphragme. Aussitôt qu'il a traversé cet orifice, il se porte de droite à gauche et d'arrière en avant pour aboutir à l'estomac. L'œs. est formé de deux membranes, l'une musculeuse, l'autre muqueuse, unies par un tissu cellulaire dense et serré. Celle-ci est le prolongement de la muqueuse du pharynx et se continue avec celle de l'estomac. Celle-là est composée de deux plans de fibres charnues, les unes extérieures et longitudinales, les autres intérieures et transversales.—Ce conduit est peu sensible et peu susceptible de maladies. L'inflammation de l'œs., ou l'*Œsophagite*, est fort rare, et ne s'observe guère qu'à la suite de l'ingestion de substances corrosives. Toutefois l'œs. est quelquefois affecté de squirrhe, de cancer et de paralysie.

* **ŒSOPHAGIEN, IENNE.** adj. Qui appartient à l'œsophage. *Artère œsophagienne.* ‖ Qui est destiné à l'œsophage. *Sonde œsophagienne.*

* **OESOPHAGITE.** s. f. T. Méd. V. ŒSOPHAGE.

* **OESOPHAGOTOMIE.** s. f. (gr. οἰσοφάγος ; τομὴ, section). T. Chir. Opération qui consiste à pratiquer une incision à la partie supérieure de l'œsophage, pour en retirer quelque corps étranger qui s'y est introduit et arrêté.

OESTRE. s. m. T. Entom. Voy. ŒSTRIDES. ‖ Figur., Fureur, enthousiasme. *L'œstre poétique et musical.* Peu usité.

* **ŒSTRIDES.** s. m. pl. (gr. οἶστρος, taon). T. Ent.

Enc. — Les *Œstrides* forment la deuxième tribu de la famille des Athéricères. Les Diptères qui la composent sont caractérisés par leur trompe nulle ou très-rudimentaire, par leurs antennes courtes et grêles, à dernier article globuleux avec le style dorsal, et par leur corps épais et velu. Ces insectes habitent les bois et les pâturages fréquentés par différentes espèces de Ruminants, telles que le Cheval, l'Ane, le Bœuf, le Mouton, le Chameau et le Renne. Les uns déposent leurs œufs, soit sous la peau de ces animaux après l'avoir percée avec leur tarière, soit dans quelque cavité naturelle du corps, comme les fosses nasales. Les autres collent leurs œufs sur le poitrail ou les jambes de ces Ruminants, de telle sorte que ces derniers les avalent, quand ils viennent à se lécher. Les œufs, transportés de cette manière dans l'estomac, y éclosent, et les larves qui en résultent s'attachent aux parois de ce viscère. Ces larves ont en général le corps conique et composé de onze anneaux garnis de tubercules ou de petites épines ; elles n'ont pas de pattes, et leur bouche est tantôt garnie de mamelons, tantôt armée de deux forts crochets qui leur servent à se fixer. Quand elles ont terminé leur croissance, elles sortent de leur demeure. Celles qui ont vécu dans l'estomac descendent dans l'intestin avec les matières excrémentitielles et s'échappent par l'anus ; elles se laissent alors tomber à terre et se transforment en nymphes comme les autres Diptères. Le type du genre *Œstre* (*Œstrus*) est l'*Œ. du Cheval* (Fig. 1, grossie). Cette espèce est de couleur ferrugineuse, avec les ailes blanchâtres ; sa longueur est d'environ 10 millim. Quant à sa larve, qui se trouve fréquemment dans l'estomac des Chevaux, elle est ovalaire et garnie d'épines (Fig. 2) La *Céphalémyie des Brebis* (*Cephalemyia ovis*) dépose ses œufs dans le nez des moutons. Les larves qui en naissent se logent dans les sinus frontaux et maxillaires, et c'est aux douleurs qu'elles causent qu'il faut attribuer les accès de vertige qui s'emparent parfois de ces animaux. Cet insecte, à l'état parfait, est long de 10 millim Il a le thorax grisâtre et l'abdomen jaunâtre tacheté de noir. L'*Hypoderme du Bœuf* (*Hypoderma bovis*) dépose ses œufs dans l'épaisseur de la peau des Bœufs. Ce Diptère a le thorax jaune avec une bande noire ; son abdomen est blanc à la base et fauve à l'extrémité. A l'état de larve, le type du genre *Œdémagène* (*Œdemagena tarandi*) vit sous la peau des Rennes. Il est commun en Laponie.

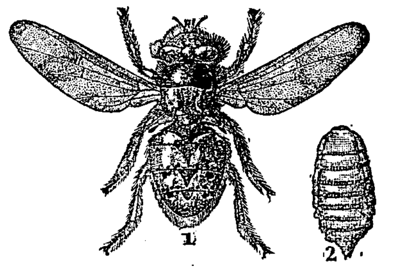

ŒUF. s. m. [On ne pron. l'F qu'au singulier.] (lat. *ovum*). Corps qui se forme dans les ovaires des femelles des animaux, et qui renferme le germe d'un animal futur. *OE. de poule, de pigeon, d'autruche, etc. OEufs de carpe, de brochet, de hareng. OEufs de tortue, de couleuvre, de fourmi, de vers à soie. OE. stérile, fécondé. Couver des œufs. L'œ. vient d'éclore.* ‖ *OEuf*, employé sans aucune désignation particulière, s'entend presque toujours Des œufs de poule. *Un œ. frais. Des œufs couvis. Une douzaine d'œufs. Faire cuire des œufs.* — *OEufs rouges, œufs de Pâques*, Œufs durcis dans de l'eau bouillante et colorés en rouge, qu'il est d'usage de vendre vers le temps de Pâques. * On appelle aussi *OEufs de Pâques*, Des œufs de sucre, renfermant des petits présents, qu'on donne aux enfants. ‖ Figur. et fam., *Mettre tous ses œufs dans un panier*, Placer tous ses fonds dans une même affaire, ou Faire dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune, son bonheur, etc. *Marcher sur des œufs*, Se conduire, dans une circonstance délicate, avec une extrême circonspection.

Enc. — Dans le langage ordinaire, on désigne sous le nom d'*Œufs*, certains corps qui, chez plusieurs classes d'animaux, comme les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, se forment dans les ovaires des femelles, et qui, dans une enveloppe dure ou molle, renferment les éléments qui, sous l'influence de la fécondation et, pour plusieurs, de l'incubation, produiront le germe d'où naîtra l'embryon et l'animal futur. Chez les Mammifères, l'œuf, à cause de sa petitesse extrême, est appelé *Ovule*. Mais tandis que, dans les trois premières classes que nous venons de nommer, l'œuf se développe en général au dehors du corps maternel, dans la dernière son évolution s'opère complétement à l'intérieur. Quel que soit le milieu dans lequel ait lieu le développement de l'œuf, les phénomènes dont il est le siége nous offrent un spectacle des plus admirables et des plus propres à démontrer l'existence de cette sagesse et de cette providence infinie qui a créé toutes choses et a établi les lois invariables auxquelles obéissent tous les êtres sans exception. Des considérations de diverse nature qu'il est facile de comprendre, nous interdisent d'entrer dans l'exposition des phénomènes que présente le développement de l'œuf, tel qu'il s'observe dans les diverses classes de la serie animale. Cependant, comme il n'est personne qui ignore que le jeune Oiseau procède d'un œuf, nous ne voyons aucun inconvénient à dire quelques mots de la manière dont s'opère la formation du nouvel être dans cette classe particulière d'animaux. Nous prendrons pour type l'œuf de Poule : c'est d'ailleurs celui qui a été l'objet du plus grand nombre de recherches et qui est le mieux connu.

L'œuf des Oiseaux (Fig. 1, représentant, d'après Baer et Wagner, une coupe idéale de l'œuf de Poule) se compose de plusieurs parties distinctes. La partie fondamentale est le *Jaune* ou *Vitellus*, 8, qui est entouré d'une membrane propre appelée *Membrane vitelline*. Autour du jaune on observe une couche épaisse d'albumine, qu'on nomme *Albumen* ou *Blanc de l'œuf*. Cette masse albumineuse est formée de trois dépôts successifs. Sa consistance va en augmentant de la couche superficielle à la couche profonde : 6 indique la limite de la plus grande densité, et 5, celle de la densité moyenne. L'albumen est également enveloppé par une pellicule mince et transparente, 3, nommée *Membrane testacée*, qui, en 4, se divise en deux feuillets. La *Coque* ou *Coquille*, 1, est constituée par une couche de matière

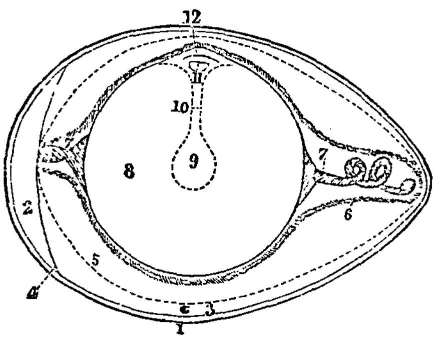

Fig. 1.

animale incrustée de carbonate calcaire. Du côté du gros bout, il existe, entre les deux feuillets de la membrane testacée, un espace, 2, dans lequel l'air s'accumule, et qu'on désigne pour cela sous le nom de *Chambre à air : cette introduction de l'air* dans l'œuf démontre la perméabilité de la coquille. A chaque extrémité du jaune, on remarque deux espèces de ligaments glaireux, 7,7, qu'on appelle *Chalazes*, et qui servent de moyen d'union entre le jaune et la membrane testacée; la torsion qu'ils présentent est le résultat d'un mouvement de rotation qu'a éprouvé le jaune dans l'albumen lui-même. Au milieu du jaune se trouve une cavité, 9, appelée *Cavité centrale du jaune*, qui est *remplie d'une matière plus* claire et qui est pourvue d'un canal, 10, à l'extrémité duquel on observe une masse de cellules nommée *Cumulus proligère*, 11. Enfin, on appelle *Cicatricule*, 12, une tache blanche, adhérente *à la surface du jaune.*

Avant la ponte, on pouvait voir, au centre de la cicatricule, une petite vésicule, nommée *Vésicule germinative* ou de *Purkinje*, qui contient un liquide transparent et présente en un de ses points une tache, la *Tache germinative*, composée d'un ou de plusieurs corpuscules de couleur obscure. C'est aussi pendant que l'œuf est encore contenu dans le corps de l'oiseau que s'opère la segmentation du jaune, ou, pour mieux dire, de la partie du jaune qui est *représentée par la cicatricule. Par l'effet de ce* fractionnement, la portion du jaune dont nous parlons se divise en deux, puis en quatre parties, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il se soit formé un nombre considérable de petites sphères qui deviennent bientôt de véritables cellules. Ces cellules se rassemblent contre la surface interne de la membrane vitelline, et finissent par former une membrane incluse dans celle-ci et circonscrivant elle-même un espace central plein d'un liquide granuleux *et* albumineux. Cette membrane constitue ce qu'on appelle le *Blastoderme* ou la *Vésicule blastodermique :* c'est elle qui doit former l'embryon et ses membranes; par conséquent elle constitue le *germe* de l'animal futur. *Quant à la masse du jaune* qui n'a pas pris part à la segmentation, elle servira à la nutrition de l'embryon. A peine le blastoderme a-t-il pris la forme membraneuse que les cellules se condensent en un point de sa surface qui s'obscurcit : ce point a reçu les noms de *Tache embryonnaire* et de *Membrane proligère*. C'est lorsque l'œuf est parvenu à cet état qu'a lieu la ponte; mais comme alors il a besoin, pour que son développement continue de s'effectuer, d'une certaine température (35 à 40 degrés centigrades), l'oiseau s'applique sur lui et le couve. Le premier changement qu'on aperçoit, par suite de l'incubation, est le développement en diamètre de la membrane proligère; puis sa *partie moyenne devient transparente* (Fig. 2). Cette partie moyenne, qu'on nomme pour cela *Aire transparente*, présente une forme elliptique, *a*; le reste de la membrane est trouble. En outre, à mesure que la membrane proligère se divise en une portion centrale transparente et une portion périphérique trouble, il s'opère aussi, dans le sens de son épaisseur, une autre séparation qui fait qu'elle ne tarde pas à être composée de deux couches. Ces couches ne sont pas, il *est vrai, séparées l'une de l'autre;* mais elles se distinguent par la différence de leur structure. La supérieure ou externe, celle qui regarde la membrane vitelline, porte le nom de *Feuillet séreux* ou *animal;* l'inférieure ou interne, qui est tournée vers le jaune, celui de *Feuillet muqueux* ou *végétatif.* Ces feuillets ont été ainsi nommés, parce que du premier procèdent les *téguments et les organes de la vie animale*, et du second l'appareil intestinal et la vésicule ombilicale. La différence entre l'aire transparente et le reste de la membrane proligère n'est pas la seule particularité que nous offre cette membrane dans son expansion en surface. Peu après, en effet, on *aperçoit*, autour de l'aire transparente, non plus une seule zone, mais deux zones annulaires (Fig. 3). La zone située en dedans du cercle *b*, et qui entoure l'aire transparente *a*, est appelée *Aire vasculaire*, parce que *c'est dans son intérieur que se forment* les vaisseaux sanguins ; la zone extérieure *c* porte le nom d'*Aire vitelline*. Cette dernière s'étend de plus en plus, de telle sorte qu'elle finit par envelopper le jaune tout entier. Alors la membrane proligère représente un sac clos qui renferme le jaune, tandis que la membrane vitelline primitive disparait. La séparation de l'aire vasculaire et de l'aire vitelline est le résultat d'un travail qui s'accomplit dans la substance de la membrane *proligère. Il se forme, entre le feuillet externe et le feuillet interne* de cette membrane, un nouveau dépôt dans lequel apparaissent les premiers rudiments des vaisseaux sanguins : de là le nom de *Feuillet vasculaire* qu'on lui donne, bien qu'on ne puisse l'isoler comme feuillet distinct. Ce troisième feuillet ne s'étend pas au delà du bord interne de l'aire vitelline. L'ensemble de ces trois feuillets constitue le *Blastème* de l'embryon.

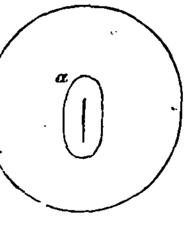

Fig. 2.

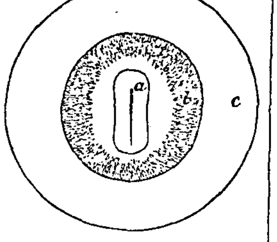

Fig. 3.

C'est dans l'axe de l'aire transparente qu'apparait, au bout de 12 heures d'incubation, le premier vestige de l'*embryon*, sous la forme d'une strie blanche un peu plus épaisse en avant qu'en arrière, appelée la *Ligne primitive*. Sur les côtés de cette ligne s'élèvent *bientôt deux crêtes qu'on nomme Lames dorsales, et* qui, suivant Reichert, constituent les moitiés latérales du système nerveux central. Au-dessous apparait la *Corde dorsale*, petite languette gélatiniforme qu'on regarde comme l'état transitoire du corps des vertèbres. Ces rudiments de l'axe de l'embryon sont intimement unis au feuillet externe de la membrane proligère, et sont d'abord situés dans le même plan qu'elle. Mais bientôt l'embryon, avec la portion immédiatement contiguë *de la membrane proligère, se soulève en forme de petite nacelle* au-dessus de la surface. La cavité qui en résulte, et qui est d'abord ouverte inférieurement, représente le premier état de la cavité du tronc de l'animal futur. Mais l'*inflexion de la membrane* proligère se continuant en avant, en arrière et sur les côtés de l'embryon rudimentaire, cette cavité s'isole de plus en plus et acquiert ainsi des parois latérales et une paroi inférieure. [La Fig. 4 représente la coupe idéale d'un embryon de 36 heures *d'incubation : a*, embryon; *b*, feuillet externe de la membrane proligère; *c*, feuillet interne de cette membrane; *x*, indique le lieu où apparait le cœur.] A mesure que l'embryon se courbe, le feuillet externe *de la membrane proligère se relève en avant et* en arrière, de manière à former deux replis, appelés d'après leur position, *Capuchon céphalique* et *Capuchon caudal*. [Fig. 5. *a*, embryon; *b*, feuillet externe de la membrane proligère; *c*, son feuillet interne; *d*, cavité du système organique de l'embryon; *c'*, point d'union de ce système avec le feuillet interne; *x*, cœur.] D'autres replis semblables se produisent sur les côtés; tous tiennent les uns avec les autres, et viennent se souder ensemble *au-dessus du dos* de l'embryon. Cette soudure accomplie, celui-ci

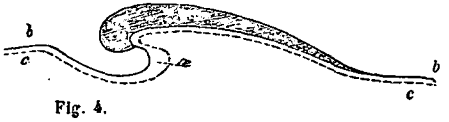

Fig. 4.

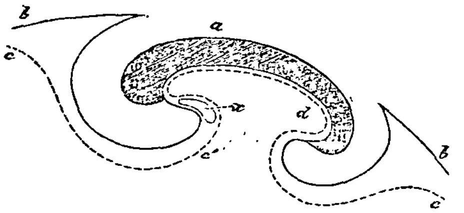

Fig. 5.

se trouve enfermé dans une vésicule qu'on nomme *Amnios*, et qui est pleine d'un liquide appelé *liquide amniotique*. L'amnios se développe dans le courant du *troisième jour de l'incubation.* Tandis que le feuillet externe accomplit l'évolution que nous venons d'indiquer, l'embryon lui-même se développe avec rapidité. *Les changements subis par le feuillet moyen* de la membrane proligère dans l'aire vasculaire ont donné naissance aux premiers rudiments du système vasculaire et du sang. A la circonférence de l'aire vasculaire, on voit apparaître des espèces d'îles et de canaux qui s'unissent pour former une sorte de réseau rempli d'un liquide transparent et jaune pâle. Vers la même époque, c.-à-d. au bout de 36 heures d'incubation environ, le cœur apparait dans la couche moyenne de la membrane proligère, à l'endroit *où cette membrane se réfléchit de la partie* antérieure de l'embryon pour aller revêtir la région antérieure de la cavité du tronc. Le cœur lui-même a la forme d'un tube *allongé, qui se prolonge infiérieurement* en deux troncs veineux, et supérieurement en pluseiurs arcs aortiques (au moins trois de chaque côté), qui s'unissent au-dessous de la colonne vertébrale pour produire l'aorte. En outre, le réseau vasculaire ne tarde point à se ramifier dans l'embryon tout entier, tant dans le système animal que dans le système organique, où il joue un rôle essentiel dans tous les développements ultérieurs. [La Fig. 6 représente, d'après Wagner, un embryon de Poulet au *commencement du troisième jour de l'incubation ; il est très-grossi, et* vu du côté abdominal — 1, capuchon céphalique; 2 capuchon caudal; 3, passage du capuchon céphalique aux replis latéraux *de la membrane proligère*; 4, saillie des corps quadrijumeaux ou des lobes optiques du cerveau; 5, masse cérébrale antérieure ou hémisphères; 6, cœur; 7, entrée des grands troncs veineux dans l'oreillette; 8, 9, 10 et 11, arcs aortiques; 12, aorte descendante; 13, artères de la membrane proligère; 14, lames dorsales rendues légèrement sinueuses par l'action de l'eau; 15, rudiments des vertèbres.] — Du côté *du système végétatif*, le développement de l'embryon ne marche pas avec moins de rapidité. Le feuillet interne de la membrane proligère s'étrangle par l'incurvation de l'embryon, et se développe pour constituer la *Vésicule ombilicale*. L'ouverture, appelée *Ombilic*, par laquelle cette vésicule communique avec la cavité intestinale de l'embryon, se rétrécit graduellement, et représente alors une *sorte de collet allongé* qu'on nomme *Canal vitellino-intestinal*, le feuillet interne de la membrane proligère ayant à cette période enveloppé le jaune tout entier et étant devenu le sac vitellin. La masse du jaune contenue dans la vésicule ombilicale sert exclusivement à la nutrition de l'embryon. Aussi, à mesure que ce dernier se développe et que les tissus des *différents* organes se produisent, le sac vitellin diminue peu à peu de volume. Un moment arrive où il rentre tout entier dans l'abdomen, mais il reste en communication avec l'intestin par le moyen du canal vitellin, tandis que l'ombilic se ferme. Mais pendant que la vési*cule ombilicale* s'isole de l'intestin, on voit naître de l'extrémité postérieure de ce même intestin une petite vésicule d'abord ronde, puis pyriforme, très-vasculaire, destinée à jouer un rôle *fort* important dans *les phénomènes ultérieurs du développement* de l'œuf : c'est l'*Allantoïde*. Son pédicule qui, de même que le conduit vitellino-intestinal, traverse l'ombilic, a reçu le nom d'*Ouraque* [Fig. 7. *a*, partie dorsale de l'embryon; *b*, amnios; *c*, sac du jaune; *c'*, canal vitellin; *o*, allantoïde; *o'*, ouraque.] L'allantoïde prend rapidement un accroissement considérable qui lui permet d'envelopper entièrement l'embryon; elle

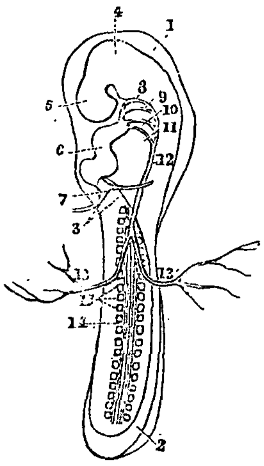

Fig. 6.

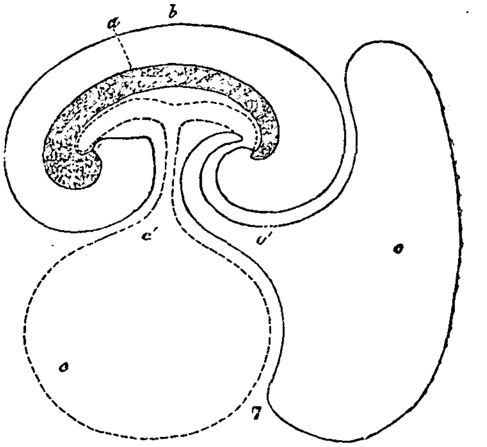

Fig. 7

est destinée à l'exercice de la respiration. En effet, tous les phénomènes que nous venons de passer en revue ne peuvent s'accomplir qu'autant que l'œuf est entouré par *l'air* atmosphérique. L'œuf qui croît, respire à travers la paroi calcaire qui l'entoure; il y entre de l'air et il s'en échappe de l'acide carbonique. La formation de l'allantoïde appartient au troisième jour de l'incubation. C'est également le troisième jour que le foie commence à se former; ses rudiments sont deux vésicules à parois vasculaires annexées à l'intestin. Les quatre extrémités commencent aussi à germer à la fin de cette période.

Les phénomènes successifs que nous venons d'observer dans l'œuf, peuvent être considérés comme constituant la première phase de son développement; ils forment l'objet de l'*Ovologie* proprement dite, à laquelle succède l'*Embryogénie*, qui étudie le développement des divers organes et des différentes parties de l'embryon. Quand il est achevé et que le moment de l'éclosion est venu, le Poulet déchire l'allantoïde et la membrane de la coque qui le séparaient de l'espace aéré où il commence à respirer. Une petite proéminence très-dure qu'il *porte sur son bec* supérieur encore mou, et qui tombera bientôt après l'éclosion, est l'instrument dont il se sert pour briser sa prison comme avec *un diamant. Il sort enfin couvert de plumes, et peut* presque aussitôt courir et manger. Au reste, ce degré avancé du développement du Poulet est loin d'être celui de tous les Oiseaux. La plupart naissent faibles, presque entièrement dénués de plumes, et ont besoin de rester encore assez longtemps dans le nid avant de pouvoir prendre leur essor.—Nous ne décrirons pas les évolutions que subit l'embryon de l'Oiseau durant cette seconde phase : ce serait sortir des limites que nous impose la nature de ce livre. Il nous suffit d'avoir montré combien est mal fondée la croyance vulgaire que l'être nouveau apparaît dans le principe avec toutes ses parties, seulement à un état de ténuité microscopique, et d'avoir établi que la production de l'animal futur se fait par genèse graduelle, c'est-à-d. que ses organes se forment successivement et de toutes pièces. Il ressort en outre de là une conséquence importante au point de vue philosophique, c'est que la force organique ne saurait être le résultat de la structure des organes, car, dans l'œuf, nous voyons cette force elle-même produire les organes dans un ordre rationnel et absolument invariable. V. MATIÈRE et GÉNÉRATION.

OEUVÉ, ÉE. adj. Se dit Des poissons qui ont des œufs. *Hareng œuvé. Carpe œuvée.*

OEUVRE. s. f. (lat. *opus*). Ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent et qui subsiste après l'action. *Les œuvres de Dieu. Les œuvres de la nature. Les œuvres de la grâce. Dieu est admirable dans ses œuvres. L'œ. de la création, de la rédemption. Travailler à l'œ. de son salut. Il a laissé son œ. imparfaite.* Prov., *A l'œ. on connaît l'ouvrier. La fin couronne l'œ.*, se dit Lorsque la fin correspond au commencement, soit en bien, soit en mal. *Il a vécu en dissipateur, et il est mort à l'hôpital ; la fin couronne l'œ. Après une vie toute chrétienne, il est mort comme un saint ; la fin couronne l'œ.* — Famil., *Ne faire œ. de ses dix doigts*, Ne rien faire du tout. — Ironiq., *Voilà de vos œuvres*, se dit à quelqu'un qui a gâté quelque chose. ‖ *Mettre en œ.*, Employer à quelque usage. *Mettre du bois, des pierres en œ.* Fig., *Il a fort bien mis en œ. le sujet qu'on lui avait indiqué. C'est dommage qu'on ne mette pas en œ. cet excellent ouvrier. Il a tout mis en œ. pour réussir*, Il a eu recours à tous les moyens en son pouvoir. — *Mettre à l'œ.*, Faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. On dit de même, *Se mettre à l'œ.*, et *Être à l'œ., en œ.* ‖ *Main-d'œ.*, V. MAIN. *Chef-d'œ.*, V. CHEF. ‖ *Maître des œuvres*, Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie. — *Maître des basses œuvres*, Vidangeur. *Maître, exécuteur des hautes œuvres*, Le bourreau. ‖ Dans le langage de l'Écriture, *L'œ. de la chair*, V. CHAIR. — Famil., *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel*, Elle est grosse du fait d'un tel. ‖ T. Admin. ecclés. Se dit De la fabrique d'une paroisse, Du revenu de la fabrique, etc. Voy. FABRIQUE. ‖ T. Joaill. L'enchâssure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. *Mettre un diamant en œ. L'œ. de ce diamant est fort délicate.* On dit aussi D'un diamant qui n'est pas encore monté ou qui est sorti de la sertissure, qu'*Il est hors d'œ., hors de l'œ.* ‖ T. Marine. *OEuvres de marée*, Radoub, carénage que l'on donne aux vaisseaux quand la mer est retirée. *OEuvres mortes*, Parties d'un vaisseau qui sont hors de l'eau, par opp. à *OEuvres vives*, Celles qui sont dans l'eau. = *OEuvres*, au plur., se dit Des productions de l'esprit. *OEuvres philosophiques, morales, poétiques. OEuvres posthumes, inédites, complètes, choisies. Les OEuvres de Platon, de Cicéron, de Corneille, de Bossuet.* ‖ Se dit aussi Des actions morales, et particul. De celles qui ont rapport au salut. *OE. méritoire. OE. de miséricorde, de charité. OE. pie. OE. de surérogation. Chacun sera jugé selon ses œuvres. Vous avez fait une bonne œ. Gagner les œuvres de miséricorde*, V. GAGNER. = OEUVRE. s. m. Dans le style soutenu, se dit quelquefois, au singul., dans la première des acceptions qui précèdent. *Un si grand œ. Un saint œ.* ‖ Le plus souvent, *OEuvre* s'emploie ainsi pour désigner L'ensemble des ouvrages d'un peintre, d'un graveur, d'un musicien, *Tout l'œ. de Raphaël, d'Albert Durer, de Marc-Antoine. Le premier, le second œ. de Beethoven.* ‖ T. Alchim. *Le grand œ.*, La pierre philosophale. ‖ T. Métal., *Plomb d'œ.*, Plomb qui contient de l'argent. = DANS ŒUVRE, HORS D'ŒUVRE. loc. adv. T. Archit. Dans le corps, hors du corps du bâtiment. *Ce petit escalier est pratiqué dans œ., est dans œ.*, On l'a ménagé dans le corps du bâtiment. *Il est hors d'œ.*, Il est en saillie, hors de l'aplomb des gros murs. On dit encore, quand on parle De mesures relatives à une construction. *Cette chambre, cette pièce a tant de mètres dans œ.* ou *hors d'œ.*, Selon qu'on la mesure à l'intérieur des murs ou en y comprenant l'épaisseur de ces derniers. ‖ Fig., en parl. D'ouvrages littéraires ou de productions de l'art. *Hors d'œ.* se dit De ce qui ne fait point partie essentielle du sujet, de ce qui pourrait en être retranché sans nuire à l'ensemble. *Cet épisode est hors d'œ. Le groupe de droite de son tableau détruit l'unité de la composition ; il est hors d'œ.* = HORS-D'ŒUVRE. s. m. Se dit dans le sens précédent. *Ce morceau d'architecture est un hors-d'œ. Cet épisode est un hors-d'œ.* ‖ Se dit aussi De certains mets qu'on sert avec le potage. *Les radis, le beurre, les anchois, etc., se servent en hors-d'œ. On servit plusieurs hors-d'œ.* = SOUS ŒUVRE. loc. adv. T. Archit. *Reprendre sous œ.*, ou *en sous œ., un mur, un bâtiment*, En réparer les fondations sans l'abattre, et en le soutenant. — Figur. et fam., *Il a reconnu que son drame péchait par le plan, il l'a repris sous œ.* = A PIED D'ŒUVRE. locut. adv. T. Maçon. Très-près de la construction qu'on élève. *Il tire la pierre à pied d'œ. Amener des matériaux à pied d'œuvre.*

Syn. — *Ouvrage.* — *Œuvre* a rapport à l'action de la puissance qui agit, qui produit, et *ouvrage*, au travail exécuté, au produit qui en résulte, à l'objet réalisé. L'*œuvre* de la création est l'*ouvrage* de six jours. La création est elle-même l'*œuvre* de la Toute-Puissance. L'*œuvre* de la rédemption est ce que Jésus-Christ a fait pour le salut des hommes, et son *ouvrage* est leur salut. On dit l'*œuvre* et non l'*ouvrage* de la chair. L'artisan fait des *ouvrages*, et son chef-d'*œuvre* est la plus belle production de son talent. *Œuvre* est le titre de certains *ouvrages*. Les *œuvres* annoncent l'auteur ; les *ouvrages* le supposent. L'*œuvre* est la production ; le livre est son *ouvrage*, c.-à-d. le résultat de l'*œuvre*.

OFFENSANT, ANTE. adj. Qui offense, qui est injurieux. *Discours, procédé off. Paroles offensantes. Cela est offensant.*

OFFENSE. s. f. (lat. *offensa*). Injure de fait ou de parole. *Of. légère, mortelle, irréparable. Faire, recevoir, souffrir, repousser une of. Mépriser, oublier, pardonner les offenses. Tenir à of.* ‖ En style de dévotion, Faute, péché. *Expier ses offenses. Seigneur, pardonnez-nous nos offenses.*

Enc. — D'après la loi du 18 juin 1853, qui modifie les articles 86 et 87 du C. Pénal, toute *Offense* commise publiquement envers la personne de l'Empereur est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 500 à 10,000 fr. En outre, le coupable peut être privé de tout ou partie des droits mentionnés en l'art. 42 du C. Pén., pendant un temps égal à celui de l'emprisonnement auquel il a été condamné. Toute off. commise publiquement envers les membres de la famille impériale est punie d'un emprisonnement d'un mois à 3 ans, et d'une amende de 100 à 5000 fr. — Les offenses commises envers les particuliers prennent le nom d'*Injure*. V. ce mot.

OFFENSER. v. a. (lat. *offendere*). Faire une offense. *Il l'a grièvement, mortellement offensé. Il l'a offensé dans son honneur, dans sa personne. Je n'ai rien dit qui pût l'of. On a offensé la mémoire de son père.* — Prov., *Il n'y a que la vérité qui offense*, Les reproches les plus sensibles sont ceux que l'on mérite, parce qu'on en reconnaît soi-même la justice. ‖ *Of. Dieu*, Pécher. *Of. Dieu mortellement. C'est of. Dieu.* ‖ Blesser, léser. *Ce coup lui a offensé le cerveau. Une trop vive lumière offense la vue. Un son trop aigre offense l'oreille.* ‖ Fig., Choquer. *Ces paroles offensent les oreilles chastes. Les louanges excessives offensent la modestie. Il est facile d'of. sa vanité, son amour-propre. Cela offense ma délicatesse.* = s'OFFENSER. v. pron. Se piquer, se fâcher. *Il s'offense de ce que je ne le vais pas voir. Il s'offense de tout, de rien, d'un rien. Il ne s'offense de rien.* = OFFENSÉ, ÉE. part. ‖ Substant., *L'offensé et l'offenseur. C'est elle qui est l'offensée.*

OFFENSEUR. s. m. Celui qui offense ou qui a offensé. *L'offenseur et l'offensé se sont réconciliés.*

OFFENSIF, IVE. adj. Qui attaque, qui sert à attaquer, qui a l'attaque pour objet. Ce mot est corrélatif de *Défensif. Guerre offensive*, V. GUERRE. *Armes offensives*, Voy. ARME. *Alliance offensive, Traité of.*, Voy. ALLIANCE. = OFFENSIVE. s. f. Attaque. *Prendre l'offensive. Notre armée reprit alors l'offensive.*

OFFENSIVEMENT. adv. D'une manière offensive. *Agir of. contre l'ennemi, contre quelqu'un.*

OFFERTE. s. f. ou **OFFERTOIRE.** s. m. (lat. *offerre*, offrir). T. Liturg. Voy. MESSE.

OFFICE. s. m. (lat. *officium*). Devoir de la vie humaine, de la société civile. *C'est of. d'un bon père, d'un bon mari, d'un véritable ami. Il est de l'of. d'un bon magistrat, d'un bon pasteur, d'un bon citoyen de... Les offices de la vie civile. Cicéron a fait un traité des Offices.* — Fig., *Faire quelque chose d'of.*, De son propre mouvement, sans en être requis. — T. Palais. *Le juge a informé d'of.*, Sans en être requis, et par cela seul que c'est le devoir de sa charge. *Avocat nommé d'of.*, Celui qui est désigné par le juge pour défendre un accusé. On dit de même, *Expert nommé d'of. Les parties conviendront d'experts, sinon il en sera nommé d'of.* ‖ Service, assistance. *C'est un bon office, c'est un of. d'ami que vous lui avez rendu. Accordez-moi vos bons offices auprès d'un tel.* — Par opposit., *Rendre de mauvais offices à quelqu'un*, Le desservir, lui nuire. = Le service de l'église, les prières publiques et les cérémonies qu'on y fait. *L'of. divin. L'of. de la nuit, du matin, du soir. Dire, entendre l'of. Assister à l'of.* ‖ La manière particulière de célébrer l'office, selon le degré de solennité du jour. *Of. simple, double, semi-double, solennel. L'of. du saint sacrement, du Saint-Esprit, de la Vierge. Le petit of.*, Office abrégé de la Vierge. — *L'of. des morts*, Les prières qui se font à l'église en commémoration des morts. ‖ *Livre d'of.*, Livre contenant les prières récitées ou chantées au service divin. ‖ T. Liturg. Voy. BRÉVIAIRE. = *Office*, se disait autrefois De certaines dignités, de certaines charges avec juridiction. *L'of. de connétable, de maréchal de France. Of. de chancelier, de grand aumônier, de président, de conseiller, de notaire, de contrôleur. Of. de judicature, de finance. Of. royal, municipal. Of. vénal, héréditaire, triennal, etc. La vénalité des offices. Acheter, remplir, exercer un of. Créer des offices. Of. de nouvelle création. Suppression d'offices.* ‖ T. Droit can. On donnait autrefois le nom d'*Office* à un Bénéfice sans juridiction, et l'on appelait *Of. claustral*, Celui qu'on donnait à des religieux pour avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, etc. — *Le saint of.*, Voy. INQUISITION. ‖ *Office* se dit quelquefois pour Fonction. *Il n'a plus de secrétaire, c'est un de ses fils qui en fait l'of. Mon estomac fait fort bien son of. Mes jambes me refusaient leur of.* = * *Office* se dit encore pour Bureau, Agence. *Of. de correspondance. Of. de publicité.* = Syn. Voy. CHARGE.

OFFICE. s. f. et m. Ce mot est masculin, lorsqu'il signifie L'art de faire, de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert : *Ce domestique entend très-bien l'of.* ; fém., quand il désigne Le lieu où l'on prépare ce qui se met sur la table pour le dessert, et celui où mangent certains domestiques : *Cette of. est placée bien commodément* ; et masc., quand il se dit de La classe de domestiques qui mangent à l'office. *Dans cette maison, l'of. est très-nombreux.* ‖ Enfin, le mot *Offices*, au fém. et au plur., comprend Tous les lieux où l'on prépare, où l'on garde les diverses choses nécessaires pour le service de la table. *Il y a dans ce palais de grandes offices, des offices bien éclairées.*

OFFICIAL. s. m. **OFFICIALITÉ.** s. f. T. Dr. can.

Enc. — Avant la révolution, on donnait le nom d'*Officialités* à des tribunaux ecclésiastiques institués par les évêques pour exercer la juridiction contentieuse en leur nom. Ils connaissaient de toutes les fautes relatives à la foi, à la morale, au culte et à la discipline, ainsi que des délits et des abus de pouvoir commis en matière religieuse, et leurs jugements avaient, dans certains cas, des effets civils. Les officialités siégeaient au chef-lieu du diocèse, avec tout l'appareil d'un tribunal public. Elles étaient diocésaines, métropolitaines ou primatiales. Les officialités métropolitaines jugeaient les appels des sentences rendues par celles des diocèses suffragants, et leurs propres décisions étaient soumises au contrôle des officialités primatiales. Dans chaque officialité, les fonctions de juge étaient remplies par un *Official*, qui était ordinairement un grand-vicaire, et celles du ministère public, par un *Promoteur* désigné par l'évêque. L'official constituait à lui seul le tribunal. Les *assesseurs* qu'il prenait ou que l'évêque lui donnait dans certains cas, n'avaient que voix consultative. Les fonctions du promoteur consistaient à veiller au bon ordre, à réprimer les abus, à instruire les procès, à poursuivre les délinquants, à citer et à faire comparaître les accusés et les témoins. Les accusés ne pouvaient être mis en jugement qu'après trois *monitions* faites à certains intervalles. Ils avaient aussi le droit de récusation pour des motifs déterminés. Les officialités furent supprimées par la loi du 7-11 sept. 1790. Depuis le concordat, on a plusieurs fois essayé de les rétablir, mais les tentatives faites jusqu'à présent ont eu peu de succès.

OFFICIANT. adj. et s. m. Celui qui officie à l'église. *Le prêtre of. L'of. encense l'autel.* ‖ Dans les monastères de femmes, on appelle *Officiante*, La religieuse qui est de semaine au chœur.

OFFICIEL, ELLE. adj. T. Administ. Qui émane du gouvernement, qui est déclaré, publié par lui. *Déclaration, proposition, réponse officielle. Cette nouvelle est officielle. J'en ai reçu l'avis of. La partie officielle du Moniteur.*

OFFICIELLEMENT. adv. D'une manière officielle. *Le gouvernement n'a pas été of. instruit de ce traité. Je n'en ai pas encore reçu l'avis officiel.*

OFFICIER. v. n. [Ce mot est de 4 syllabes.] Faire l'office divin à l'église. *Ces prêtres officient bien.* — Se dit plus particulièr. De celui qui célèbre une grand'-messe, qui préside à l'office divin. *C'est l'évêque lui-même qui officiait à cette cérémonie.* ‖ Fig. et par plaisanterie, *Cet homme officie bien*, Il mange et boit bien à table. = Conj. Voy. PRIER.

OFFICIER. s. m. [Ce mot n'est que de 3 syllabes.] Celui qui a un office, une charge, un emploi, qui est à la tête de quelque compagnie. — Mais le plus ordin., Il se dit D'un homme de guerre qui a quelque commandement. *O. d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, de marine. O. de dragons, de chasseurs, de grenadiers. O. de la garde nationale. O. d'état-major. Sous-o. Officiers supérieurs. Officiers généraux.* V. MILITAIRE. || *Officier* signifie aussi Le domestique d'une grande maison qui a soin de l'office, garde le linge, la vaisselle, etc. *C'est un o. de maison.* — Au plur., se dit De l'officier proprement dit, du cuisinier et du maître d'hôtel. *Il est bien servi, il a de bons officiers. Chez le roi, on distingue les officiers de la bouche, les officiers du gobelet, et les officiers du commun.* V. BOUCHE, etc.

Enc. — Les fonctionnaires ou chargés d'office qu'on désigne sous le titre générique d'*officiers*, peuvent se diviser en trois classes : les *officiers civils*, les *officiers militaires* et les *officiers de la couronne.* — Les *Officiers civils* comprennent certains dépositaires ou agents de l'autorité civile. Ce sont les *Off. de l'état civil* et les *Off. municipaux*, dont nous avons parlé aux mots ÉTAT *civil* et MUNICIPAL ; les *Off. ministériels*, tels que les notaires, les avoués, les grefliers, les huissiers ; les *Off. de paix*, les *Off. de police* et les *Off. de police judiciaire*, dont il sera question au mot POLICE. — Les *Officiers militaires* appartiennent à l'armée de terre (V. MILITAIRE), ou à la *marine* (V. ce mot). Dans la marine, on appelle encore *Off. mariniers*, tous les bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, tels que les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres, et *Off. de port*, les capitaines et lieutenants qui sont chargés de veiller à la police des rades et des ports. Les *Off. d'administration* se composent, tant des membres de l'intendance militaire que de ceux du commissariat de la marine, dont les grades sont assimilés hiérarchiquement à ceux des officiers militaires de terre et de mer. Quant au titre d'*Off. de santé*, il appartient, dans les armées de terre et de mer, aux médecins, chirurgiens et pharmaciens indistinctement, tandis que, dans l'ordre civil, il s'applique seulement aux individus autorisés à exercer la médecine, sans être pourvus du diplôme de docteur. — Avant la révolution, on nommait *Grands officiers de la couronne*, les grands dignitaires qui approchaient le plus du roi et faisaient le service de sa personne : tels étaient le Grand chambellan, le Grand maître des cérémonies, le Grand chancelier, le Connétable et le Grand aumônier. La révolution ayant aboli ces dignités et ces titres, Napoléon les rétablit par le sénatus-consulte du 18 mai 1804, mais en les multipliant et en les partageant en trois catégories, savoir : 1° les *Grands dignitaires de l'empire*, au nombre de six, le Grand électeur, l'Archichancelier de l'empire, l'Archichancelier d'État, l'Architrésorier, le Connétable et le Grand amiral ; 2° les *Grands officiers de l'empire*, qui comprenaient les seize maréchaux de l'empire, et huit inspecteurs et colonels généraux de l'artillerie, du génie, des troupes à cheval et de la marine ; 3° les *Grands officiers civils de la couronne*, qui étaient le Grand chambellan, le Grand aumônier, le Grand veneur et le Grand maréchal du palais. La restauration ne conserva que les *Grands officiers de la couronne* ; néanmoins ils disparurent de nouveau sous la monarchie de 1830, pour être encore une fois rétablis par le second empire.

OFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière officieuse. *Il s'est offert à moi fort officieusement.*

OFFICIEUX, EUSE. adj. Qui est prompt à rendre de bons offices, serviable. *Il est trop o. Une personne officieuse. Civil et o.* — Se dit aussi subst., mais dans un sens ironique. *Faire l'o. Il faut écarter tous les o.* || Se dit aussi Des choses qui ont pour objet de rendre de bons offices. *Démarches officieuses. Mensonge o.* || * T. Palais. *Défenseur o.*, Voy. DÉFENSEUR. = Syn. Voy. SERVIABLE.

OFFICINAL, ALE. adj. T. Pharmac. *Préparations, compositions officinales*, V. FORMULE. || T. Bot. *Plantes, espèces officinales*, Celles qui sont usitées en médecine.

OFFICINE. s. f. (lat. *officina*, atelier). Laboratoire d'un pharmacien. || * Figur. et en mauvaise part, *L'o. d'un libraire. Ce lieu est une o. de complots.*

OFFRANDE. s. f. (latin. *offerenda*). T. Relig. Don, présent que l'on fait à Dieu, à quelque divinité, ou à ses ministres. *L'o. d'Abel fut agréable à Dieu. Les fruits de la terre ont été chez tous les peuples les plus anciennes offrandes.* || T. Liturg. Cérémonie qui se pratique aux messes de paroisse et à quelques autres, où le prêtre, tourné vers le peuple, présente la patène à baiser et reçoit les offrandes. *C'est à l'o. qu'on présente le pain bénit. Ceux qui vont à l'o. portent un cierge qu'ils donnent au prêtre, sans doute pour indiquer que les fidèles doivent pourvoir au luminaire.* || Ce qu'on offre à quelqu'un pour lui marquer son respect, son dévouement, son zèle. *Veuillez agréer mon o.* = Syn. V. OBLATION.

OFFRANT. adj. m. Ne se dit que dans cette loc., *Au plus of.*, A celui qui offre le plus haut prix d'une chose mise à l'enchère.

OFFRE. s. f. Action d'offrir. *Faire, recevoir une o. Il m'a fait l'o. de me présenter au ministre.* || Ce que l'on offre, la chose offerte. *De belles, de grandes offres. Des offres avantageuses, magnifiques, séduisantes. Agréer, refuser, rejeter, repousser des offres. Mon o. a été mal reçue. J'ai accepté ses offres de service.* || T. Jurispr. V. PAYEMENT. || * T. Écon. polit. V. VALEUR.

OFFRIR. v. a. (latin. *offerre*). Présenter, proposer quelque chose à quelqu'un afin qu'il l'accepte. *O. un présent. O. de l'argent. O. sa bourse, son crédit, ses services, sa maison.* — *O. ses amis à quelqu'un*, Lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. — *O. son épée à quelqu'un*, Lui témoigner qu'on est prêt à tirer l'épée pour sa querelle. *O. le choix des armes à son ennemi*, Lui en laisser le choix. *O. le combat*, Présenter la bataille, défier son ennemi. — *O. la main à une dame*, Lui présenter la main pour l'aider à marcher, ou par civilité. — *O. ses hommages, l'hommage de son respect à quelqu'un*, se dit, par formule de civilité, Aux personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération. || En matière de religion, on dit : *O. un sacrifice. O. de l'encens, des victimes. O. en sacrifice, en holocauste. O. ses actions de grâce à Dieu.* — *O. à Dieu ses maux, ses douleurs, ses maladies, ses pertes, etc.*, Les supporter avec résignation pour l'amour de Dieu. || Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition. *Il offre tant de cette maison. Il offre cent mille écus de cette étude de notaire. J'ai refusé de cette terre plus que vous ne m'en offrez. Il m'a offert de me vendre sa propriété.* || Montrer, présenter, soit à la vue, soit à l'esprit. *Jamais femme n'a offert à ma vue, à mes regards, tant de charmes. Cette campagne n'offre qu'une triste solitude. Cette ville offre beaucoup de ressources. Ce poëme offre de nombreuses beautés. Cette question offre de grandes difficultés.* = S'OFFRIR. v. pron. Se proposer, se présenter. *Il s'est offert de lui-même à me servir.* JÉSUS-CHRIST *s'est offert lui-même en sacrifice à son père. Ne vous offrez jamais à ma vue. Il a pris le premier parti qui s'est offert. Il ne s'offrira jamais d'occasion plus favorable. Il s'offre une grande difficulté.* = OFFERT, ERTE. part. = Conj. V. OUVRIR. = Syn. Voy. DONNER.

OFFUSQUER. v. a. (latin. *ob*, devant ; *fuscus*, sombre). Intercepter la vue. *Ce nuage offusque le soleil*, Il empêche de le voir. *Otez-vous de devant moi, vous m'offusquez la vue*, Vous m'empêchez de voir. *Ces arbres offusquent votre maison*, Ils empêchent qu'on ne voie la maison et que de la maison on ne voie les environs. — Figur., *Les vapeurs du vin offusquent le cerveau, les passions offusquent la raison, etc.*, Les vapeurs du vin troublent le cerveau, les passions troublent la raison, etc. || Empêcher de voir en éblouissant, éblouir. *Le soleil m'offusque les yeux. Une trop grande clarté offusque.* || Figur., Choquer, déplaire, donner de l'ombrage. *Qu'est-ce qui vous offusque en cela? Il est extrêmement jaloux, tout l'offusque. Cet artiste a un rival qui l'offusque. Votre réputation l'offusque.* = OFFUSQUÉ, ÉE. part.

OGIVE. adj. et s. f. T. Archit. ***OGIVAL, ALE.** adj.

Enc. — Dans le principe le mot *Ogive* désignait, conformément à son étymologie (*augere*, augmenter), les nervures diagonales qui, dans la plupart des édifices construits depuis la fin du XII° siècle, renforcent les voûtes d'arêtes. En conséquence, toute voûte ainsi renforcée, alors même qu'elle était en plein cintre, était appelée *voûte en croisée d'ogives, voûte d'ogives* ou *d'augives.* Aujourd'hui le terme d'*ogive* s'emploie le plus souvent pour désigner une arcade formée par deux arcs de cercle d'un rayon égal qui se croisent à leur sommet et forment ainsi un angle plus ou moins aigu. Dans ce sens on dit, *arc, arcade, voûte, fenêtre ogive*, ou *arc, arcade, voûte, fenêtre en ogive*, d'où le nom d'*ogival* donné depuis le commencement de ce siècle au style d'architecture caractérisé par l'emploi de l'arc brisé, et aux édifices construits dans ce style : *style ogival, architecture ogivale, monument ogival.*

Il n'y a pas, dans l'histoire de l'architecture, de question qui ait été plus controversée que celle de l'origine de l'og. Les Anglais, les Allemands, les Français, s'en sont disputé l'invention avec un patriotisme fort louable sans doute, mais qui ne devrait rien avoir à faire en pareil cas. Quant à nous, nous estimons qu'il est facile de mettre tout le monde d'accord, car il nous paraît incontestable, ainsi qu'aux savants antiquaires et architectes, Ch. Lenormant, Hittorff, Gally-Knight, etc., que l'og. est d'origine orientale. D'abord l'arc curviligne se rencontre dans divers monuments qui remontent à la plus haute antiquité, tels que certaines constructions pélasgiques (v. ARCHITECTURE, Fig. 10), divers tombeaux de l'Asie Mineure (v. TOMBEAU, Fig. 2), de la Grèce et de la Sicile, l'ouverture de l'aqueduc de Tusculum, etc. On peut dire, il est vrai, que, dans tous ces cas, la présence de l'arc en og. est le résultat, soit d'un caprice, soit d'une nécessité accidentelle. Mais est-il possible de faire cette objection aux grandes mosquées du Caire où toutes les arcades sont en og. et où l'emploi de cette forme d'arc imprime un caractère si particulier à l'édifice tout entier. Or, les mosquées qui nous offrent cet emploi général de l'arc brisé sont de beaucoup antérieures à l'époque ou l'og. apparaît en Europe. La mosquée d'Amrou date du VIII° siècle, celle d'Ebn-Touloun du IX° (877), celle d'El-Azhar du X° (981). Des ogives semblables se retrouvent aussi au palais de la Ziza construit à Palerme, dans le courant du X° siècle, par les conquérants arabes de la Sicile.

La question de l'origine de l'og. ainsi résolue par la chronologie, il s'élève une nouvelle question : Comment s'est opérée son introduction dans l'art de l'Europe occidentale? L'éminent archéologue que nous venons de citer, Ch. Lenormant, paraît croire qu'elle s'est faite par le midi de l'Europe, et qu'elle est l'œuvre des Normands. Dans cette hypothèse, elle aurait passé directement de la Sicile en Normandie ; car d'une part, la chapelle royale et plusieurs églises de Palerme, construites par les rois normands dans la première moitié du XII° siècle, montrent, à une ou deux exceptions près, la plus ancienne application de l'og. à l'art chrétien, et, d'autre part, c'est dans le nord de la France que la nouvelle architecture appelée aujourd'hui ogivale a pris tout son essor. Quelque spécieuse que soit cette théorie, nous ne saurions l'admettre. Les architectes chrétiens, à notre avis, n'ont emprunté à l'art oriental qu'une seule chose, l'idée de l'arc brisé ; ils n'ont, ni copié, ni même imité les monuments du Caire. L'og. devint entre leurs mains ce qu'elle n'avait jamais été entre celles des architectes de l'Orient, le point de départ d'une architecture toute nouvelle. En effet, ce n'est pas seulement l'og. qui caractérise l'art du moyen âge ; elle n'en est qu'un élément, bien que l'élément fondamental, sans lequel les autres n'auraient pu se produire. Le mode de construction et le système de décoration diffèrent complétement de ce qu'on observe dans l'architecture orientale. — Maintenant, si l'on veut rechercher chez quel peuple de l'Europe a pris naissance, non point l'og., mais le système architectonique appelé *ogival* ou *gothique*, le débat ne peut être qu'entre la France et l'Allemagne. L'Angleterre, malgré ses prétentions, a été mise hors de cause, la comparaison des dates prouvant que l'Allemagne et la France ont des cathédrales ogivales plus anciennes que celles de la Grande-Bretagne. Quant à la France et à l'Allemagne, le procès entre les deux pays est encore pendant. Néanmoins la balance penche très-fortement en faveur de notre pays, de l'aveu même des archéologues allemands Au reste, il nous semble qu'il n'y aurait rien de déraisonnable à admettre que l'architecture ogivale s'est développée presque simultanément dans les deux contrées, grâce à l'existence des loges maçonniques où les artistes français et allemands étaient fraternellement réunis. Ce qui nous paraît venir à l'appui de cette manière de voir, c'est qu'il est impossible d'établir chronologiquement l'antériorité, soit des admirables monuments gothiques de l'Allemagne, soit des merveilleuses cathédrales des provinces du nord de la France.

OGNON. s. m. Voy. OIGNON.

OGRE. s. m. **OGRESSE.** s. f. C'est le fém. d'*Ogre.*

Enc. — Le nom d'*Ogre*, dans les contes de fées, désigne un monstre imaginaire, avide de chair humaine et qui surtout mange avec délices celle des enfants. Évidemment ce terme est une altération d'*Oïgour*, nom originaire de la race hongroise. Les horribles dévastations que commirent, principalement au IX° siècle, les Hongrois dans leurs invasions en Allemagne, en Italie et en France, sont sans aucun doute l'origine de cette conception fantastique. L'amour de l'ogre pour la chair fraîche est le reste de cette tradition populaire d'après laquelle les Oïgours ou Hongrois buvaient le sang de leurs ennemis et les mères mordaient leurs propres enfants au visage.

OH. interj. qui marque la surprise. *Oh ! quelle chute! Oh ! oh ! je n'y prenais pas garde.* || Sert aussi à augmenter l'énergie de ce que l'on dit. *Oh ! je me vengerai. Oh ! vraiment oui. Oh ! pour cela, non. Oh ! si je pouvais réussir !*

***OHÉ.** interj. qui sert à appeler. *Ohé ! garçon.*

***OÏDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. MUGUET et VIGNE.

OIE. s. f. Oiseau palmipède plus grand et plus gros que le canard. — Famil., on dit D'une personne fort niaise, fort bête, *Elle est bête comme une oie ;* et Fig., *C'est une oie.* — *Contes de ma mère l'Oie*, Voy. CONTE. || *Tirer l'oie*, se dit De différentes sortes de jeux barbares où il s'agit, une oie vivante étant suspendue à une corde ou à un pieu, de séparer sa tête d'avec le corps. || *Jeu de l'oie*, Jeu que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies placées dans un certain ordre. || *Merde d'oie*, Voy. MERDE. || *Patte-d'oie*, Voy. PATTE-D'OIE. || *Petite-oie*, se dit Du cou, des ailerons et de ce qu'on retranche d'une oie ou de quelque autre volaille qu'on prépare pour la faire cuire. — Fig. et fam., *Petite-oie*, Les faveurs qui, en amour, précèdent la dernière.

Enc. — Le genre *Oie* (*Anser*) appartient à l'ordre des *Palmipèdes*, famille des *Lamellirostres* de Cuvier. Les ornithologistes modernes l'ont érigé en tribu sous le nom d'*Ansérinées.* Les espèces dont se compose cette tribu sont essentiellement caractérisées par leur bec médiocre et court, plus étroit en avant qu'en arrière, plus haut que large à sa base. Leurs jambes, plus élevées que celles des Canards et plus rapprochées du milieu du corps, facilitent leur marche. Enfin leur trachée ne présente ni renflements ni replis. Ces oiseaux sont moins aquatiques que les Cygnes et les Canards : ils nagent peu, ne plongent point, et viennent rarement sur le bord de l'eau, excepté le soir, pour y passer la nuit. Le jour ils fréquentent les terrains bas, humides et marécageux. La plupart se nourrissent d'herbes et de graines, de végétaux aquatiques, de racines bulbeuses. A l'état sauvage, ils vivent en troupes, sont farouches à l'extrême et très-difficiles à approcher. A l'état de domesticité, les Oies conservent ce caractère vigilant. La nuit, leur sommeil est si léger, que le moindre bruit les éveille et provoque leurs criailleries. Aussi les anciens les regardaient-ils comme plus vigilantes que les Chiens, et les légendes romaines leur attribuaient le salut du Capitole. Les Oies sont des oiseaux voyageurs. La plupart des espèces d'Europe émigrent du nord au midi en automne, et du midi au nord au printemps. Elles volent presque toujours fort haut, rangées sur une ligne, si la bande est peu considérable, et, si elle est nombreuse, sur deux lignes formant un angle à peu près comme un V. Les races domestiques sont généralement polygames ; cependant, à l'état de liberté, elles se forment ordinairement par couples quand vient le moment de la reproduction. — Cuvier subdivise le genre Oie en trois sous-genres, *Oies propres*, *Bernaches* et *Céréopses*.

Les *Oies* proprement dites (*Anser*) ont le bec aussi long que la tête et garni, sur ses bords, de lamelles qui se montrent à l'extérieur comme des dents pointues. L'espèce type est l'*Oie cendrée* (*A. cinereus*), qui est grise, à manteau brun ondé de gris, avec le bec tout orangé. Elle est originaire des contrées orientales de l'Europe, se tient sur les bords de la mer ou dans les marais, *et s'avance rarement vers le nord au delà du* 53° *degré*. Cette espèce est regardée comme la souche de nos Oies domestiques, si utiles comme aliment et par leurs plumes dont on fait grand usage ; mais, à l'état de domesticité, le plumage de ces oiseaux est très-variable. Dans certaines parties de la France, telles que la Normandie, le Maine, la Guyenne, on les élève en très-grand nombre. Un seul mâle, appelé *Jars*, suffit pour plusieurs femelles, et une même femelle pond quelquefois de 40 à 50 œufs de suite, de deux jours l'un. La femelle peut couver 14 à 15 œufs à la fois ; l'incubation dure 30 jours. Pour engraisser les Oies, on les renferme dans un lieu tranquille, obscur, peu spacieux, et on les gorge de nourriture plusieurs fois par jour. Au bout de trois semaines ou d'un mois de ce régime, elles sont tellement surchargées de graisse, qu'elles ne peuvent plus respirer, et que le foie, devenu malade, prend un grand volume et un goût particulier qui le fait rechercher des gourmets sous le nom de *Foie gras*. L'*Oie des moissons* (*A. segetum*) ressemble beaucoup à l'Oie cendrée ; cependant elle s'en distingue par quelques taches blanches au front et le noir que présente son bec à la base et au bout. L'*Oie rieuse* ou *à front blanc* (*A. albifrons*) est grise, avec le ventre noir et le front blanc. Ces deux espèces habitent les régions arctiques, et se rencontrent assez souvent en France lorsqu'elles font leur migration au sud.

Les *Bernaches* (*Bernicla*) se distinguent des Oies ordinaires par un bec plus court, plus menu, et dont les bords ne laissent pas paraître au dehors les extrémités des lamelles. L'*Oie Bernache* (*Bern. leucopsis*) [Fig. ci-dessus] a le manteau cendré, le cou noir, le front, les joues, la gorge et le ventre blancs, le bec noir et les pieds gris. Elle habite les régions polaires des deux continents. Elle est de passage chez nous en automne et en hiver. Le *Cravant* (*Bern. Brenta*) habite les mêmes contrées. Il a la tête, le bec, le cou, les pennes des ailes noirs, le dos d'un gris très-foncé, une tache de chaque côté du cou, le dessous de la queue blanc et les pieds bruns. Enfin, la *Bern. armée* (*Bern. ægyptiaca*), appelée encore *Oie d'Égypte*, *d'Afrique* ou *du Cap*, est remarquable par l'éclat de ses couleurs et par le petit éperon de ses ailes : c'est le *Chenalopex*, ou *Oie-renard*, si révéré des anciens Égyptiens, à cause de son attachement pour ses petits. On peut élever cette espèce en domesticité, mais elle a toujours du penchant à s'enfuir.

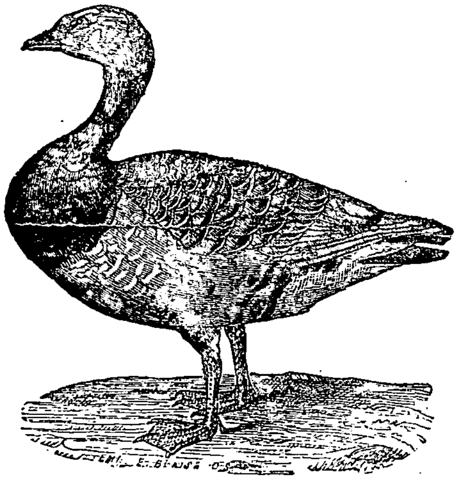

La seule espèce connue du genre *Céréopse* (*Cereopsis*) est propre à la Nouvelle-Hollande. Elle ressemble beaucoup aux Bernaches, mais elle a le bec plus petit, et sa membrane, beaucoup plus large, se porte un peu sur le front. Elle est de la taille de l'Oie, et de couleur grise ; d'où le nom de *Cér. cendré* (*C. cinereus*) qu'on lui a donné.

OIGNON. s. m. [On ne pron. pas l'I, il sert à mouiller le G.] T. Bot. Plante potagère, à racine bulbeuse et sphérique, composée de plusieurs tuniques s'enveloppant les unes dans les autres, et ayant communément une odeur et une saveur fortes. *Soupe à l'o. Une botte d'oignons.* — *Chapelet d'oignons*, Une grande quantité d'oignons attachés ensemble. || Fig. et prov., *Regretter les oignons d'Egypte*, Regretter son ancien état, quoiqu'on soit dans un état meilleur. = EN RANG D'OIGNON. locut. adv. et famil. Se dit De plusieurs personnes qui sont rangées sur une même ligne. *Ils étaient tous en rang d'o. Se mettre en rang d'oignon.*

Enc. — L'*Oignon* (*Allium Cepa*) est une espèce du genre Ail (*Allium*), et par conséquent appartient à la famille des *Liliacées*. Cette espèce est caractérisée par sa hampe cylindrique et fistuleuse, ventrue par la base, et s'élevant parfois à plus d'un mètre ; par ses feuilles également fistuleuses, par son bulbe radical, ordin. grand et aplati, formé de tuniques concentriques, charnues, tantôt blanches, tantôt rougeâtres, et recouvert d'une pellicule qu'on appelle *Pelure d'oi.* ; par son ombelle globuleuse, sa spathe à deux folioles courtes, et ses fleurs blanches à segments plus courts que les étamines et le pistil. Toutes les parties de la plante renferment une huile volatile, blanche, et d'une odeur âcre et pénétrante. Cette huile abonde surtout dans le bulbe ; aussi ce dernier a-t-il une action irritante assez énergique pour rubéfier la peau sur laquelle on l'applique après l'avoir pilé. La cuisson lui enlève son âcreté : elle en fait un aliment *sain et un très-bon topique émollient. Au reste*, l'Oi. est plus doux et en même temps plus gros dans les pays chauds que dans les contrées du Nord. Les Égyptiens nourrissaient leurs esclaves d'Oignons crus ; les soldats romains en faisaient une partie de leur nourriture, et dans tous les pays méridionaux il s'en fait une consommation prodigieuse, même à l'état cru. Dans le nord de la France, on ne le mange que cuit ; mais il entre dans une multitude de préparations culinaires. On en cultive un grand nombre de variétés, parmi lesquelles nous citerons : l'*Oi. rouge*, qui a les tuniques du bulbe d'un jaune orangé ; l'*Oi. blanc* dont les tuniques sont blanches ; l'*Oi. d'Espagne* au bulbe allongé ; et l'*Oi. vivipare*, qui se multiplie par les bulbilles qu'il porte au lieu de fleurs, etc. — Dans le langage ordinaire, on applique la dénomination d'*Oignon* aux parties que les botanistes désignent sous celle de *Bulbe* (v. BOURGEON) : c'est dans ce sens qu'on dit : des *oignons de Tulipe*, des *oignons de Jacinthe*, etc. Enfin, la *Scille maritime* est souvent appelée du nom vulg. d'*Oi. de mer*.

En termes de Médecine, on donne le nom d'*Oignons* (*tubera verrucosa*) à des tumeurs dures et douloureuses qui viennent au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse, et qui consistent en un gonflement des os eux-mêmes. Il n'y a rien à faire contre ces tumeurs. Il faut simplement porter une chaussure large et molle, et lorsqu'elles sont rouges et douloureuses, avoir recours au repos, aux bains de pied et aux cataplasmes émollients.

OIGNONET. s. m. T. Hortic. Sorte de poire d'été.

OIGNONIÈRE. s. f. Terre semée d'oignons.

* **OIL** (LANGUE D'). Voy. LANGUE.

OILLE. s. f. [On ne pron. pas l'I, mais on mouille les deux L.] Voy. OLLA, d'où ce mot dérive.

OINDRE. v. a. (lat. *ungere*). Enduire de quelque substance grasse et molle. *Autrefois on oignait les athlètes pour la lutte. Les anciens se faisaient oin. au sortir du bain. Oin. une tumeur avec de l'onguent pour l'amollir.* || Se dit de L'huile consacrée dont on se sert dans les cérémonies religieuses et dans l'administration de quelques sacrements. *Samuel oignit Saül. On oignait les rois de France à leur sacre avec l'huile de la sainte ampoule. Oin. un malade avec les saintes huiles. On oint les évêques à leur sacre.* = OINT, OINTE. part. || En T. de l'Écrit. sainte, on dit subst. : *Les rois sont les oints du Seigneur.* JÉSUS-CHRIST *est appelé par excellence l'Oint du Seigneur.* — Conj. V. PEINDRE.

OING. s. m. [On ne pron. pas le G.] (lat. *unguentum*). Ne se dit que dans cette loc., *Vieux o.*, Vieille graisse de porc fondue dont on se sert pour graisser les essieux des voitures, etc.

OISEAU. s. m. (lat. *avis*). Animal vertébré et ovipare qui est revêtu de plumes et qui a deux pieds et deux ailes. — Poétiq., *L'oi. de Jupiter*, l'Aigle. *L'oi. de Junon*, le Paon. *L'oi. de Minerve*, la Chouette. *L'oi. de Vénus*, le Pigeon ou la Colombe. Fig. et Pop., *L'oi. de saint Luc*, le Bœuf. || Figur. et famil., *L'oi. n'y est plus*, ou *L'oi. s'est envolé*, se dit D'un homme qui s'est évadé, qui n'est plus où on va le chercher. On dit de même, *Les oiseaux sont dénichés.* — *Ne voilà-t-il pas un bel oi.?* se dit pour se moquer D'un homme laid qui se pavane, ou d'un fat qui fait l'important. || T. Faucon. Se dit absol. pour désigner Un oiseau de proie. *Oi. niais, hagard. Oi. de haut vol. Dresser un oi. L'oi. prend son essor.* — Fig., *Être battu de l'oi.*, V. BATTRE. || *Tirer l'oi.*, se dit D'un exercice où l'on propose un prix pour celui qui abat d'un coup de fusil ou d'arbalète la figure d'un oiseau attachée au haut d'une perche. || T. Astr. *Oi. de paradis*, Voy. CONSTELLATION. = A VOL D'OISEAU. loc. adv. En ligne droite. *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt lieues à vol d'oi.* = A VUE D'OISEAU. loc. adv. T. Perspect. De la manière dont on verrait l'objet dont il s'agit, si l'on planait au-dessus comme un oiseau. *Un plan à vue d'oi. Il a dessiné cette ville à vue d'oiseau.*

Enc. — Dans la série zoologique, les oiseaux viennent immédiatement après les Mammifères, et, par conséquent, constituent la deuxième classe des Vertébrés. On peut les définir simplement des Vertébrés ovipares à sang chaud, à circulation et à respiration doubles. Si l'on ajoute qu'ils ont un bec corné, dépourvu de dents proprement dites, la peau garnie de plumes, et les membres antérieurs disposés en ailes généralement destinées au vol, *ces caractères extérieurs suffisent pour caractériser la* classe tout entière, et distinguer les Oiseaux de toutes les autres espèces d'animaux.

I. Les Oiseaux, destinés à s'élever dans un milieu gazeux, à y demeurer suspendus et à sillonner l'air en tous sens, sont admirablement organisés pour cette fin. Leur corps est taillé de la manière la plus favorable pour fendre l'air sans éprouver trop de résistance et pour s'y soutenir sans effort : tout y est disposé pour une progression rapide et un équilibre parfait. La présence d'une quantité considérable d'air dans leur corps les rend très-légers. Quant à ceux qui vivent habituellement dans l'eau, ils ont, avec un corps semblable, bien que plus allongé et taillé par le bas en forme de carène, des membres disposés en rames. Chez quelques-uns même, tels que les Manchots, etc., les ailes ne servent plus qu'à la progression aquatique.

Les *Plumes* qui couvrent le corps des Oiseaux constituent à la fois un organe de protection propre à retenir la chaleur qui s'exhale du corps de l'animal, et un organe de locomotion. Ce sont des productions cornées comme les poils, mais d'une structure plus compliquée. Elles se composent d'un *Tuyau* corné à la partie inférieure, d'une *Tige* qui surmonte ce tube, enfin de *Barbes* qui en portent elles-mêmes de plus petites appelées *Barbules*, lesquelles sont généralement pourvues de crochets destinés à retenir les barbes les unes à côté des autres, de manière à en former une lame solide et impénétrable à l'air. Au reste, la forme de ces appendices tégumentaires varie beaucoup. Les plumes sont sécrétées par un organe particulier auquel on a donné le nom de *Capsule*. En général, elles ne prennent pas naissance sur toutes les parties du corps : chez la plupart des Oiseaux, la poitrine et le ventre en sont *plus ou moins complétement* dépourvus. En outre, leur implantation a toujours lieu de la tête à la queue, c.-à-d. de la partie qui doit être projetée en avant à celle qui doit être entraînée. Elles sont disposées régulièrement par plaques, par bandes, par rayons, etc., et mises en mouvement par des muscles particuliers. On appelle *Pennes* les plumes qui s'attachent aux ailes et au croupion ; les autres sont les *plumes* proprement dites. Celles-ci, plus particulièrement destinées à protéger le corps, sont en général courtes, squamiformes et duveteuses à leur base ; toutefois, dans quelques espèces, elles s'allongent et prennent des dispositions spéciales. Les *pennes*, au contraire, sont toujours plus ou moins longues, roides et élastiques ; elles peuvent être étroites ou larges, aiguës ou obtuses. Les pennes de l'aile ont reçu le nom de *Rémiges*, et celles de la queue celui de *Rectrices*. On appelle *primaires* les pennes qui adhèrent à la main de l'aile, et il y en a toujours dix ; *secondaires*, celles qui tiennent à l'avant-bras ; leur nombre varie. Les plumes moins fortes qui s'attachent à l'humerus sont appelées *scapulaires*. L'os qui, dans l'aile, représente le pouce, porte encore quelques pennes nommées *bâtardes*. Sur la base des pennes règne une rangée de plumes nommées *Couvertures* ou *Tectrices*. Les pennes de la queue ou *rectrices* sont ordinairement au nombre de douze, quelquefois de quatorze ; dans les Gallinacés, leur nombre va jusqu'à dix-huit. [La Fig. 1, que nous empruntons au *Règne animal* de Cuvier, représente l'ensemble d'un Oiseau, avec l'indication du nom des plumes et des diverses parties du corps, pour servir à l'intelligence des descriptions données par les auteurs.] — Si les plumes varient beaucoup sous le rapport de la forme et de la contexture, elles présentent des différences non moins remarquables sous le rapport de leurs couleurs et de leur éclat : ces différences sont ordinairement subordonnées à des circonstances d'âge, de sexe, et à des conditions de température. En général, les Oiseaux des pays froids ont des couleurs ternes, tandis qu'au contraire ceux des climats chauds ont un plumage brillant et varié. Ces couleurs varient à l'infini, et surpassent souvent en éclat et en beauté celles des fleurs les plus belles et des pierres les plus brillantes. Les femelles ont ordinairement un plumage moins riche que celui des mâles ; en outre, il est rare que le jeune Oiseau présente les couleurs qu'il conservera toute sa vie. Chez un grand nombre d'espèces, l'adulte a un plumage d'été tout à fait différent de celui de l'hiver (v. MUE). Chez les Oiseaux aquatiques, les plumes sont toujours enduites d'une matière grasse qui les rend imperméables à l'eau, et préserve le corps de l'animal du contact du liquide dans lequel il est en partie plongé. — Indépendamment des plumes proprement dites, on trouve encore chez les Oiseaux de véritables *poils* tels sont ceux qui réunis en bouquet, ornent la poitrine du Dindon ; tels sont encore, ceux qu'on observe à la base du bec du Corbeau, des Guêpiers, etc. : ces derniers ont reçu le nom particulier de *Vibrisses*. Enfin, le *duvet* qui protége les jeunes Oiseaux est le plus souvent formé par des poils extrêmement fins et élastiques.

II. Le *squelette* des Oiseaux se compose à peu près des mêmes éléments que chez les Mammifères ; néanmoins on observe d'assez grandes différences dans la forme et la disposition des os. Les os, si lourds dans les autres Vertébrés et remplis d'une substance huileuse qui ne contribue nullement à en diminuer le poids, non-seulement sont presque tous vides dans les *Oiseaux*, *mais* encore ils sont parcourus en tous sens par de vastes cellules aériennes. Il n'est pas jusqu'à ceux de la tête qui ne présentent ce caractère. Cette organisation a évidemment pour but d'augmenter la légèreté de l'animal, car, chez les espèces dont le vol est pénible ou nul, les os n'offrent que peu ou point cette structure celluleuse.

En général, la *tête* des Oiseaux est petite. Chez les adultes, les os qui forment le crâne se soudent de fort bonne heure ensemble et cessent d'être reconnaissables. La face est constituée en majeure partie par deux mâchoires très-allongées dont la forme est très-variable. La mandibule supérieure est unie au front de manière à conserver quelque mobilité ; l'inférieure, au lieu de s'articuler directement avec le crâne, est suspendue à un os intermédiaire et mobile, nommé *Os tympanique* ou *Os carré.* L'articulation de la tête avec la colonne vertébrale permet des mouvements plus étendus que chez les Mammifères. Le bec servant d'organe à la préhension, la longueur du *cou* est ordinairement en rapport avec celle des pattes. Toutefois certaines espèces ont un cou fort long et des jambes fort courtes, comme le Cygne, tandis que d'autres ont les jambes très longues avec un cou très-court, comme l'Échasse. Ces anomalies apparentes ont une raison d'être. En effet, le Cygne cherche sa nourriture au fond de l'eau, tandis que l'Échasse la prend à la surface. Le nombre des vertèbres cervicales varie de 9 à 23, selon les espèces. Comme, dans la classe qui nous occupe, la *colonne vertébrale* doit soutenir les côtes et fournir un point d'appui aux ailes, il est nécessaire qu'elle forme un levier inflexible. En conséquence, les vertèbres dorsales et sacrées sont soudées ensemble. Les vertèbres coccygiennes, dont le nombre varie de 8 à 10, redeviennent mobiles afin de permettre les mouvements de la queue. Mais elles offrent une particularité remarquable, c'est qu'elles conservent le même volume jusqu'à la dernière, qui s'élargit tout à coup et présente des crêtes saillantes pour l'attache des muscles et l'insertion des pennes. Les *côtes* sont fixées au sternum par des os, au lieu des cartilages qu'on rencontre chez les Mammifères. En outre, chacune d'elles porte à sa partie moyenne une apophyse aplatie qui se dirige obliquement en arrière au-dessus de la côte suivante, de façon que tous ces os prennent des points d'appui les uns sur les autres. Le *sternum*, étant destiné à l'insertion des muscles qui servent à la locomotion aérienne, a acquis, chez les Oiseaux, particulièrement chez ceux de haut vol, un développement singulier. Non-seulement il représente une sorte de vaste bouclier convexe qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen, mais encore il est muni d'une longue crête osseuse appelée *Bréchet*, qui sert à donner plus de force aux muscles abaisseurs de l'aile : cette crête osseuse manque complétement chez les Oiseaux qui ne volent pas, comme le Casoar, l'Autruche, etc. Les os de l'épaule, par la disposition particulière qu'ils affectent, concourent également à favoriser les mouvements de la locomotion aérienne. D'abord, les clavicules sont soudées ensemble à leur extrémité sternale de manière à présenter la forme d'un V ; de là le nom de *Fourchette* que l'on donne à ces deux os ainsi soudés. De plus, l'omoplate, qui est étroite, mais très-allongée dans le sens de l'épine dorsale, s'appuie sur le sternum, non-seulement à l'aide de la clavicule proprement dite, c'est-à-dire de la fourchette, mais encore à l'aide d'une seconde clavicule appelée *os coracoïdien*, parce qu'il correspond à l'apophyse coracoïde de l'omoplate de l'Homme. [Fig. 2. *b*, Bréchet ; *f*, Fourchette ; *o*, Omoplate ; *c*, Os coracoïdien.] La fourchette et les os coracoïdiens servent à maintenir l'écartement des deux ailes, et offrent à l'humérus un point d'appui d'une extrême solidité.

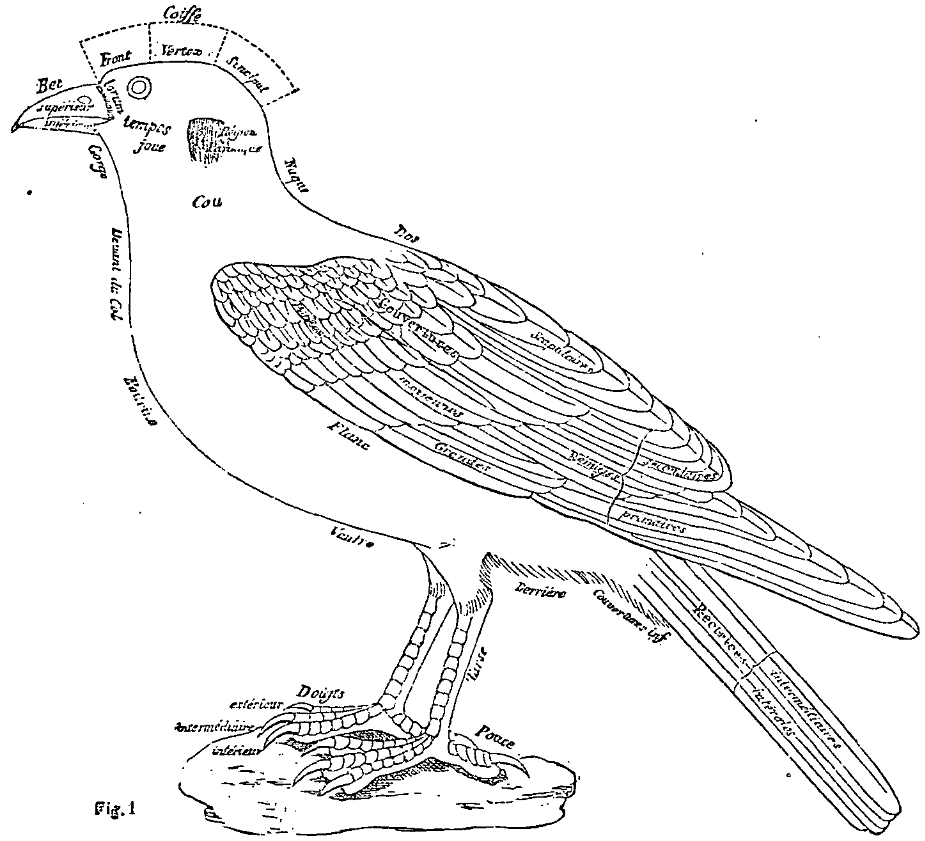

Fig. 1

III. Les membres antérieurs des Oiseaux, c'est-à-d. les *Ailes*, présentent un bras, un avant-bras et une main [Fig. 3. *l*, Humérus ; *m*, Radius ; *n*, Cubitus ; *o* et *b*, Carpe ; *pp*, Métacarpe ; *qq*, Phalanges]. La main a la forme d'une espèce de moignon aplati et presque immobile. Le radius et le cubitus ne peuvent tourner l'un sur l'autre, et sont en général d'autant plus longs, que le vol est plus puissant. Aussi, non-seulement les Oiseaux à longues ailes volent plus vite que ceux à ailes courtes, mais encore ils se soutiennent plus longtemps dans l'air et se fatiguent moins, parce qu'ils ne sont pas obligés à répéter si souvent leurs mouvements. Parmi les espèces remarquables par leur vol, nous citerons le Condor des Andes, qui a environ 4 mèt. d'envergure et s'élève à 7000 m. de hauteur, et la Frégate, dont les ailes sont encore plus longues proportionnellement à la taille, et qui peut s'éloigner de terre à des distances de plus de 400 lieues. Cependant la rapidité du vol ne coïncide pas toujours avec une aile large, vaste et dont les leviers sont longs ; on la rencontre aussi avec des ailes étroites et des os excessivement courts. Si la grandeur de l'aile indique une grande étendue dans le vol, c'est ordinairement avec des leviers courts que l'action est prompte, et plus ils le sont, plus la rapidité est grande : c'est ce qui a lieu pour le Martinet. Le vol s'exécute par les chocs successifs que les ailes impriment à l'air. La longueur relative des rémiges influe sur la facilité avec laquelle les Oiseaux peuvent s'élever dans l'air. Ceux dont les rémiges antérieures sont plus longue et plus résistantes à leur extrémité, ont le vol plus oblique que ceux dont l'aile est tronquée au bout. Les Faucons, par ex. qui ont les ailes pointues, ne s'élèvent qu'en zigzag ou contre le vent, tandis que les Aigles et les Éperviers, dont les ailes sont tronquées au bout, s'élèvent verticalement. Pour s'élever, les Oiseaux prennent leur premier élan en sautant sur leurs pieds et en étendant leurs ailes de façon à frapper l'air avant de retomber sur le sol. Plus leurs ailes sont longues, plus il leur faut d'espace pour les abaisser ; aussi, quand leurs pieds sont trop courts pour qu'ils puissent sauter à une hauteur suffisante, ils ne prennent que difficilement leur essor. Après s'être élevés, les Oiseaux se dirigent dans l'espace à l'aide des pennes de la queue qui agissent comme le gouvernail d'un navire et en diminuant aussi le mouvement de l'une ou de l'autre aile. Ils planent en étalant largement les rémiges et les rectrices et en remplissant d'air leurs cellules aériennes. Enfin, quand ils veulent descendre et fondre sur un objet avec plus ou moins de rapidité, ils compriment ces mêmes cellules, rapprochent les ailes du corps et les laissent dans l'inaction. Pendant que l'Oiseau nage dans l'espace, ce sont ses ailes qui soutiennent tout le poids de son corps. Or, pour qu'il puisse conserver son équilibre dans cette position, il faut que son centre de gravité soit placé à peu près sous les épaules et aussi bas que possible. En conséquence, il porte alors la tête en avant en étendant le cou. Par leur vol, les Oiseaux dépassent en vitesse tous les autres Vertébrés. D'après Buffon, on perd un Aigle de vue en moins de 3 minutes, bien qu'il présente une étendue dont le diamètre dépasse 1 mèt. 33 cent., d'où l'on doit inférer que l'oiseau parcourt plus de 1465 mèt. par minute. Un Faucon des Canaries, envoyé au duc de Lerme, revint d'Andalousie à l'île de Ténériffe en 16 heures, ce qui fait un trajet de 250 lieues. A la Barbade, les Mouettes vont se promener à plus de 90 lieues de distance et reviennent le même jour.

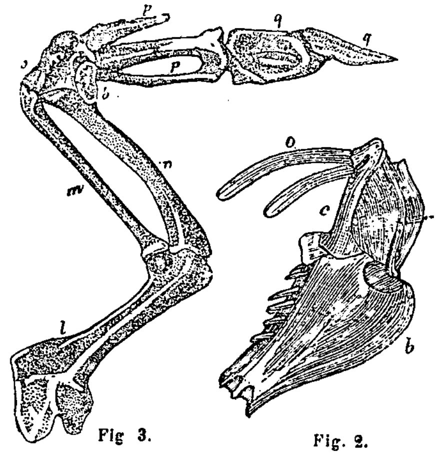

Fig 3.

Fig. 2.

Les *membres postérieurs* des Oiseaux sont les seuls qui servent à la station terrestre : ces animaux sont donc *bipèdes.* En outre, comme ils prennent les objets à terre avec leur bec, il fallait que leur corps pût aisément se pencher en avant de leurs pieds. A cet effet, les cuisses se portent en avant et les doigts s'allongent pour lui former une base suffisante. Le bassin est très-étendu en longueur pour fournir des attaches aux muscles qui supportent le tronc sur les cuisses. Il existe même une suite de muscles allant du bassin aux doigts, et passant sur le genou et le talon de manière que le simple poids de l'animal suffit pour faire fléchir les doigts : c'est ainsi qu'ils peuvent dormir perchés sur un pied. L'os de la cuisse est court et droit ; la jambe se compose d'un tibia, d'un péroné, et d'une rotule ; le tarse et le métatarse sont réunis en un seul os, comparable à l'os du canon des Ruminants, c'est-à-d. qu'il est long et sert à augmenter la hauteur de la jambe. Quant aux doigts, ils sont au nombre de 4, et il est rare que l'un d'eux manque ou soit à l'état rudimentaire. Ces doigts sont en général bien distincts les uns des autres et terminés chacun par un ongle plus ou moins épais et recourbé. Chez la plupart des Oiseaux, trois de ces doigts sont placés en avant, tandis que le quatrième, appelé *pouce*, est en arrière, de façon à élargir la base sur laquelle repose le corps. Dans quelques espèces, il y a deux doigts en avant et deux en arrière, le pouce et le doigt extérieur. Cette disposition, qui donne à l'animal la facilité d'embrasser les corps cylindriques, s'observe surtout chez les Oiseaux grimpeurs, comme les Perroquets et les Pics. Chez d'autres, les doigts sont *palmés*, c.-à-d. réunis entre eux dans une partie ou dans toute leur longueur, au moyen d'une membrane lâche qui donne à la patte la forme d'une rame. Cette conformation est propre à tous les Oiseaux qui vivent sur le bord ou à la surface des eaux. Les *ongles* varient selon les besoins de l'espèce. Leur connaissance est importante parce qu'ils peuvent servir de caractères génériques et spécifiques, et que leur forme peut servir à distinguer d'une façon précise quelques points caractéristiques de leur organisation. Ainsi, la serre crochue et puissante d'un Faucon indique qu'elle est l'auxiliaire nécessaire de l'organe de la préhension, et qu'elle doit servir à saisir et déchirer une proie vivante. L'ongle est bien plus faible et moins crochu chez les espèces qui vivent habituellement sur les arbres. Enfin, les Oiseaux marcheurs et nageurs ont généralement l'ongle droit, épais et mousse ou aplati. Les *écailles* qui revêtent le tarse et les doigts fournissent aussi à l'ornithologiste, par la forme qu'elles affectent, un moyen de classer un grand nombre d'espèces par groupes naturels. En effet, ces écailles, placées les unes à côté des autres ou légèrement imbriquées et recouvrant les pattes, sont d'assez bons caractères, soit que, régulièrement disposées, elles prennent une forme *écussonnée*, soit que, *réticulées*, elles présentent la disposition des mailles d'un filet.

IV. Le *Bec* sert à la préhension et à la trituration des aliments. Plus que tous les autres organes de l'Oiseau, il paraît être en rapport avec son genre de vie, et offre, quant à sa forme, des différences considérables. Aussi est-ce sur cette variété de formes que reposent en grande partie les divers systèmes de classification ornithologique. Une corne solide, plus ou moins dure, le revêt extérieurement et rend ses bords tranchants ; mais il n'est jamais armé de véritables dents. En conséquence, la mastication est en général entièrement nulle. Chez les Oiseaux qui vivent de chair et qui déchirent leur proie, comme le Faucon, l'Aigle, le Vautour, le bec est courbé, et la mandibule supérieure, forte, courte, crochue, se termine par une pointe aiguë : parfois même ses bords offrent des dentelures. Les piscivores présentent un bec droit qui s'allonge et ressemble à une pince à longues branches, comme on le voit dans les Cigognes et les Martins-pêcheurs. Chez ceux qui barbotent dans la vase ou sondent la terre pour en extraire leur nourriture, tels que les Canards, les Bécasses, etc., l'enveloppe cornée, molle et comme pulpeuse, est pourvue de saillies dentiformes qui n'ont d'autre usage que de palper et de retenir. Les Oiseaux qui vivent d'insectes et de vers ont en général le bec grêle, allongé et droit. Les Granivores, au contraire, l'ont court, épais, bombé ou conique en dessus. Les becs présentent parfois des dispositions bizarres : tel est celui du Calao, qui est surmonté d'une espèce de casque, et celui du Pélican qui présente, entre les branches de la mâchoire inférieure, une poche cutanée très-extensible dans laquelle il accumule de la nourriture. Le bec est encore, pour beaucoup d'Oiseaux, un puissant moyen de défense ou d'attaque. Enfin, c'est le principal instrument dont il se sert pour construire le lit, souvent si admirable, qu'il prépare à sa jeune famille. Chez plusieurs espèces, et particulièrement chez les Oiseaux de proie, la base de la mandibule supérieure du bec est recouverte par une membrane ordinairement colorée qu'on nomme *Cire*. La couleur et les proportions de cette membrane offrent parfois à l'ornithologiste d'assez bons caractères spécifiques. Nous avons déjà signalé ailleurs les différences qu'on observe chez les Oiseaux, dans la disposition et dans la structure des principaux organes qui constituent l'appareil digestif; en conséquence, il est inutile de répéter ce qui a été dit aux mots LANGUE, ESTOMAC, INTESTIN, FOIE, etc.

La *respiration* est, chez les Oiseaux, la fonction qui domine toutes les autres. Elle est chez eux plus étendue que dans aucune autre classe d'animaux, car elle s'exécute dans presque toutes les parties du corps. Les *poumons*, remarquables par leur volume, sont au nombre de deux, et forment chacun une masse sans lobes distincts. Ils sont adhérents aux côtes et enveloppés d'une membrane percée de grands trous par lesquels l'air inspiré passe de l'intérieur du poumon dans de grandes cellules appelées *cellules aériennes* et *sacs aériens*. Ces cavités, dont la disposition et le nombre varient selon les espèces, sont formées par des cloisons membraneuses et communiquent les unes avec les autres; on en voit dans le tronc, entre les viscères, qui présentent des dimensions très-considérables, et d'autres qui se prolongent vers la tête et entre certains muscles des membres; l'air se répand ainsi jusque dans la substance des os. De cette façon le fluide extérieur baigne, non-seulement la surface des vaisseaux pulmonaires, mais encore celle d'une infinité de vaisseaux du reste du corps, et l'on peut dire que les Oiseaux respirent, à certains égards, par les rameaux de leur aorte comme par ceux de leur artère pulmonaire. La communication de toutes ces cavités ou cellules entre elles est facile à constater. En effet, si l'on pratique un trou soit au fémur, soit à l'humérus, on peut insuffler en entier le corps de l'animal; et, par suite, si on lèse une cellule, l'air chaud et dilaté s'échappant par cette lésion, il devient incapable de voler plus longtemps. L'examen des cellules aériennes montre que la quantité d'air distribuée aux différentes parties du corps varie en raison de l'énergie et de la continuité des mouvements de l'espèce. Les Oiseaux étant les animaux dont la respiration est la plus active, ils doivent nécessairement consommer plus d'oxygène, et par conséquent produire plus de chaleur. C'est en effet ce qui a lieu. Dans cette classe, la température du corps ne s'abaisse jamais au-dessous de 38° centigr., et s'élève même jusqu'à 44°. — Comme il existe une corrélation constante entre la fonction respiratoire et la circulation, celle-ci est, de même que celle-là, plus active chez ces animaux que dans toute autre classe de Vertébrés. Le *cœur* de l'Oiseau est beaucoup plus grand que chez ces derniers, proportionnellement au volume de son corps. Le nombre de ses battements varie de 100 à 140 par minute. La structure de ce viscère (v. CŒUR) rappelle exactement celle du même organe dans l'espèce humaine. Le système circulatoire est également construit, sauf quelques particularités secondaires, sur le type de celui des Mammifères. Mais un fait qui mérite d'être remarqué, c'est l'existence de plexus artériels sur plusieurs points du corps des Oiseaux. Le plus intéressant de tous est le *plexus incubateur*, dont la découverte est due à Barkow. Ce réseau, qui est composé par une multitude d'artères et de veines flexueuses fréquemment anastomosées entre elles, est situé au-dessous de la peau, à la partie de l'abdomen voisine de l'anus, partie qui est le plus souvent dépourvue de plumes. Il a évidemment pour fonction de fournir en abondance du sang à la région qui, appliquée immédiatement sur les œufs, est destinée à leur communiquer la chaleur dont ils ont besoin.

Les Oiseaux, comme chacun le sait, sont *ovipares*. La *ponte* a lieu généralement une fois par an, quelquefois deux; mais dans l'état de domesticité, la fécondité devient plus grande encore. En outre, la fécondité est toujours plus considérable dans les petites que dans les grandes espèces. La Mésange pond de 15 à 20 œufs, tandis que les Vautours et les Aigles n'en pondent qu'un ou deux. Les œufs varient, selon les espèces, de couleur et même de forme. La durée de l'*incubation* est également très-variable; en d'autres termes, le germe qui est contenu dans l'œuf met un temps différent, suivant l'espèce dont il provient, pour arriver au terme de son développement. Ainsi, par ex., l'incubation dure 12 jours pour l'Oiseau Mouche, 15 à 16 pour les Serins, 21 pour les Poules, 25 pour les Canards, 40 à 45 pour les Cygnes, etc. (v. ŒUF). C'est généralement la mère qui est chargée du soin pénible de l'incubation. Alors pendant qu'elle *couve*, c.-à-d. qu'elle reste accroupie sur ses œufs pour leur communiquer la chaleur dont ils ont besoin, c'est le mâle qui lui apporte à manger. Cependant, d'une part, il y a des espèces où le mâle partage avec la mère le soin de couver, et, de l'autre, il en est plusieurs où celle-ci est complétement abandonnée par le père et se trouve obligée de pourvoir elle-même à sa nourriture. Les premières appartiennent en général aux Oiseaux monogames, et les secondes aux Oiseaux polygames.

V. Nous avons peu de chose à dire des organes de la vie de relation dans la classe qui nous occupe. Au mot ENCÉPHALE, nous avons signalé les différences essentielles qui distinguent le système nerveux central des Oiseaux d'avec celui des autres Vertébrés. Au mot ŒIL, nous avons de même indiqué les particularités qui caractérisent cet organe chez les Oiseaux, telles que le *peigne* et la *membrane clignotante*, appelée aussi *nictitante*, parce qu'elle sert à protéger la rétine contre l'action trop vive des rayons solaires. Bien que l'appareil visuel possède, dans toute la classe, une perfection extraordinaire, on observe cependant de notables inégalités entre les différentes espèces. Les Oiseaux de proie et les insectivores sont ceux qui sont le mieux doués sous ce rapport. D'après Spallanzani, la vue du Martinet est tellement, perçante qu'il peut distinctement apercevoir un objet de 11 millim. à plus de 100 mètres de distance. Chez les Oiseaux qualifiés de Nocturnes, qui cherchent leur nourriture après que le soleil est descendu sous l'horizon, la rétine paraît douée d'une sensibilité prodigieuse. Au reste, leur pupille peut se dilater très-largement. Après la vue, l'*ouïe* est, dans les Oiseaux, le sens qui est le plus développé : leur appareil auditif (v. OREILLE) n'est remarquable que par sa simplicité. Les Oiseaux de nuit sont les seuls qui, dans cette classe, aient une *conque* extérieure ; mais elle ne fait point saillie au dehors, comme chez les Mammifères terrestres. L'ouverture de l'oreille est généralement recouverte de plumes à barbes plus effilées que les autres. Le peu de développement qu'offrent les fosses nasales des Oiseaux tend à établir que l'*odorat* doit être peu développé dans la série ornithologique. C'est d'ailleurs ce que démontre l'expérience, car ce n'est point au moyen de l'odorat, mais à l'aide de leur puissance visuelle extraordinaire, que les Vautours et les espèces voisines découvrent de si loin l'existence d'une proie. Les narines des Oiseaux sont ordinairement percées au-dessus du bec ; mais elles sont fort souvent recouvertes par des plumes, des poils ou des écailles, qui opposent, en général, un obstacle plus ou moins grand à l'arrivée des molécules odorantes. La langue de ces animaux étant ordinairement cartilagineuse et dépourvue de papilles nerveuses, le *goût* est chez eux fort obtus. D'ailleurs, la plupart d'entre eux ne mâchent pas les aliments dont ils se nourrissent, et les avalent presque toujours à la hâte. Un sens peut-être encore plus émoussé chez eux, c'est la *sensibilité tactile*. Il est facile de le comprendre, quand on considère les plumes dont leur corps est couvert, la transformation de leurs membres antérieurs en ailes, la corne qui recouvre leur bec, les écailles qui enveloppent leurs pieds, et les ongles qui arment leurs doigts.

Parmi les fonctions qui appartiennent à la vie de relation, nous ne saurions omettre la *voix* des Oiseaux. Ces animaux sont pourvus de deux larynx, l'un *supérieur*, analogue à celui des Mammifères, et l'autre *inférieur*, situé à la naissance des bronches, au point de bifurcation de la trachée-artère. Le premier est fort simple et ne sert que peu ou point à la production des sons. Son ouverture a la forme d'une fente, dont les bords ne peuvent ni s'étendre, ni se relâcher, et il ne possède ni cordes vocales, ni ventricules. Il en est autrement du second : sa structure est d'autant plus compliquée que l'Oiseau module mieux son chant. Chez les Oiseaux chanteurs, cet appareil se compose d'une espèce de tambour osseux dont l'intérieur est divisé inférieurement par une traverse de même nature que surmonte une membrane mince de forme semi-lunaire. Ce tambour communique inférieurement avec deux glottes formées par la terminaison des bronches, et pourvues chacune de deux lèvres ou cordes vocales. Enfin, des muscles plus ou moins nombreux s'étendent entre les divers anneaux dont se composent ces parties, et les meuvent de manière à tendre plus ou moins fortement les membranes qu'elles soutiennent. Dans les espèces qui ne chantent pas, il n'existe pas de muscles propres du larynx inférieur. Nous ne parlerons ni des différences si remarquables que présente la voix dans les diverses classes d'Oiseaux, ni du chant si inimitable des espèces appelées spécialement Oiseaux chanteurs, ni de ces cris, bien différents de leur voix ordinaire ou de leur chant, par lesquels ils semblent se communiquer entre eux leurs craintes et leurs émotions, ni de la faculté que possèdent certaines espèces d'imiter les sons étrangers et jusqu'à la parole humaine : ces détails nous entraîneraient trop loin. Nous nous bornerons à citer l'observation qu'a faite Buffon sur la puissance de la voix dans cette classe d'animaux. « L'Oiseau, dit-il, en se faisant entendre d'une lieue (comme les Cigognes, les Oies, les Canards, etc.) du haut des airs, et produisant des sons dans un milieu qui en diminue l'intensité et en raccourcit de plus en plus la propagation, a, par conséquent, la voix quatre fois plus forte que l'Homme ou le Quadrupède, qui ne peut se faire entendre à une demi-lieue à la surface de la terre, et cette estimation est peut-être plus faible que trop forte. En effet, le son rendu au milieu des airs doit, en se propageant, remplir une sphère dont l'Oiseau est le centre, tandis que le son produit à la surface de la terre ne remplit qu'une demi-sphère, et que la partie du son qui se réfléchit contre la terre aide et sert à la propagation de celui qui s'étend en haut et à côté. »

VI. Les Oiseaux diffèrent singulièrement entre eux par leurs mœurs et par leurs habitudes, ainsi que nous le verrons en faisant l'histoire particulière des principales espèces. Il en est de même de leur instinct et de leur intelligence, qui sont plus ou moins développés suivant leurs besoins et leurs aptitudes. Tout le monde connaît l'industrie variée que ces animaux mettent à la construction de leur nid, la constance avec laquelle ils gardent leurs œufs et leurs petits, les soins qu'ils leur prodiguent et que se partagent quelquefois les deux parents, le courage avec lequel ils les défendent, l'espèce d'éducation qu'ils leur donnent pour leur apprendre à se servir de leurs ailes et à chercher leur nourriture : c'est la principale partie de leur instinct. Parmi les phénomènes qui appartiennent aussi à cette faculté, nous citerons cette sensibilité spéciale qui permet à certaines espèces de pressentir les variations atmosphériques, et qui paraît déterminer leurs migrations alternatives du nord au sud et du sud au nord (v. MIGRATION). Quant à leur intelligence, elle se manifeste surtout par leur mémoire, ainsi que par la facilité merveilleuse avec laquelle ils s'orientent dans un pays inconnu, et savent reconnaître, à des distances immenses, la route à suivre pour regagner leur nid. Enfin, personne n'ignore non plus combien il est en général aisé de les apprivoiser, de les dresser à différents services, et de leur apprendre, quand la conformation de leur organe vocal le permet, à répéter des airs et des paroles.

VII. Le plus ancien ouvrage de zoologie que nous ait légué l'antiquité, l'*Histoire des animaux* d'Aristote, contient déjà quelques indications fort exactes pour une bonne classification des Oiseaux. Aristote les partage d'abord en deux grandes sections, d'après la considération de la forme de leurs pieds, c.-à-d. selon qu'ils ont les doigts divisés ou réunis, et cette distinction fondamentale est restée dans la science. Ensuite il pense qu'on peut encore, en ayant égard au genre de nourriture, distinguer les Oiseaux qui se nourrissent de chair, ceux qui ont un régime frugivore, et ceux qui sont polyphages. Enfin, il estime que l'habitat peut également fournir un élément de classification, en distinguant les espèces qui vivent à terre, celles qui fréquentent les lacs et les fleuves, et celles qui habitent les bords de la mer et cherchent leur nourriture dans ses eaux. Pline ne fit guère que reproduire les divisions d'Aristote. Cependant il subdivise les espèces à doigts non palmés, en *Oscines* (Oiseaux chanteurs) et en *Alites* (Oiseaux de grande taille). De plus, il classe à part les Perroquets et les autres Oiseaux qui ont la faculté de prononcer des mots. Après Pline, il faut franchir un intervalle de près de 1500 ans, c.-à-d. arriver jusqu'au milieu du XVIe siècle, pour trouver un travail sérieux et original sur les animaux dont nous parlons. Ce travail est celui de Pierre Belon, qui fut publié en 1555. Non-seulement l'*Histoire de la nature des Oiseaux* renferme des observations intéressantes, mais encore, bien que les Oiseaux n'y soient point partagés en genres, ils y sont groupés en grandes sections qui correspondent aux ordres des auteurs modernes. Ainsi, il consacre un de ses livres aux Rapaces tant diurnes que nocturnes; un autre aux Oiseaux à pieds palmés; un troisième aux Oiseaux de rivage qui ne sont pas organisés pour nager (Échassiers); un quatrième aux Oiseaux des champs qui font leur nid à terre (Gallinacés); enfin, il réserve ses deux derniers livres aux espèces qu'il est difficile de caractériser d'une manière générale, c.-à-d. aux Passereaux. Laissant de côté les compilations de Gesner (1555), d'Aldrovande (1559), de Johnston (1659), nous arrivons à Willoughby (1676), qui le premier essaya d'établir une classification des Oiseaux, en prenant pour base principale les caractères extérieurs qu'ils offrent à l'observation, et notamment les caractères tirés des pattes et du bec. Sur les 20 groupes qu'il obtint de cette manière, 18 sont composés d'Oiseaux terrestres, et les deux derniers comprennent les espèces aquatiques. La classification du savant ornithologiste anglais domina jusqu'à l'apparition de celle de Linné (1740). « Les réformes, dit Z. Gerbe, que le grand naturaliste suédois introduisit dans la méthode ornithologique sont, si nous pouvons dire, l'abolition complète de tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Tirant ses caractères du bec et des pieds seulement, il établit 6 ordres : 1° Le premier (*Accipitres*) pour les espèces qui ont le bec un peu courbé en bas; la mandibule supérieure dilatée de chaque côté ou armée d'une dent; des pieds courts, robustes, et des ongles arqués et très-pointus. 2° Le second (*Picæ*) pour les Oiseaux qui, avec un bec convexe et arrondi en dessus, aminci et tranchant sur sa partie inférieure, ont des pieds courts, robustes, et des doigts lisses. 3° Le troisième (*Anseres*) pour ceux qui ont le bec lisse, couvert d'un épiderme épaissi à sa pointe ; les pieds propres à la natation et les doigts palmés 4° Le quatrième (*Grallæ*) pour les espèces à bec presque cylindrique, à tarses allongés et à jambes demi-nues. 5° Le cinquième (*Gallinæ*) pour celles à bec convexe, à mandibule supérieure voûtée sur l'inférieure; à pieds propres à la course et à doigts rudes en dessous. 6° Enfin, le sixième (*Passeres*) pour celles qui, avec un bec en cône acuminé, ont des pieds propres à sauter, grêles et à doigts séparés. » Parmi les ornithologistes systématiques qui vinrent après Linné, les uns tentèrent de renverser sa classification et n'aboutirent qu'à produire des méthodes ridiculement arbitraires, les autres ne songèrent qu'à l'améliorer, et plusieurs y ont en effet apporté quelques modifications heureuses, surtout en introduisant diverses subdivisions fort naturelles dans les six ordres de l'illustre Suédois, et en répartissant mieux les genres qu'il ne l'avait fait : tels furent surtout Brisson (1760), Latham (1781), et enfin G. Cuvier (1798). La classification de ce dernier, que son auteur n'a cessé de perfectionner, est celle qui est le plus généralement suivie et que nous avons adoptée dans ce livre. Tirant ses caractères généraux des organes de la manducation et de la préhension, c.-à-d. du bec et des pieds, et procédant par voie d'exclusion, l'auteur du *Règne animal* a divisé la classe des Oiseaux en 6 ordres : les *Oiseaux de proie* ou *Rapaces*, les *Passereaux*, les *Grimpeurs*, les *Gallinacés*, les *Échassiers* et les *Palmipèdes*. Chacun de ces ordres est ensuite subdivisé, d'après la conformation du bec, des pattes, des ailes, etc., en groupes distincts que Cuvier nomme familles, genres et sous-genres. Après Cuvier, une grande réforme, dit-on, a été introduite dans la méthode ornithologique. Cela est exact, si changer des mots est faire progresser la science. Les grands genres de Linné et de Cuvier ont été érigés en familles, et les sous-genres ou sous-divisions des mêmes auteurs considérés comme des genres ou même des sous-familles; puis ces familles et sous-familles ont reçu des noms formés à l'imitation de la nomenclature botanique. Cette innovation, proposée par Boié en 1822, a été généralement acceptée. Mais aussitôt, comme il n'y a rien de plus aisé que de fabriquer des noms et d'imaginer des coupes génériques pour la moindre différence que présentent les espèces les plus voisines, on a multiplié ces coupes de telle sorte, qu'on en est venu, pour environ 5000 espèces d'oiseaux connues, à établir 49 familles, 176 sous-familles, et 1175 genres.

VIII. Comme dans le langage vulgaire, on emploie fréquemment le mot *Oiseau* avec quelque épithète plus ou moins caractéristique pour nommer certaines espèces, nous terminerons cet article en donnant la liste des plus usitées parmi ces dénominations, avec l'indication des espèces qu'elles désignent et des articles où il en est parlé dans notre livre. — *O. abeille*, l'Ornismya minima, V. COLIBRI. *O. d'Afrique*, la Pintade, V. ce mot. *O. arctique*, le Labbe, V. GOELAND. *O. bleu*, la Poule sultane, V. FOULQUE, et le Martin-pêcheur, V. ce mot. *O. de bœuf*, le Crabier, V. HÉRON. *O. de Bohême*, le Jaseur, V. COTINGA. *O. boucher*, la Pie-grièche commune, V. ce mot. *O. de cadavre*, la Chevêche commune, V. CHOUETTE. *O. des cerises*, le Loriot, V. ce mot. *O. chameau*, l'Autruche, V. ce mot. *O. de cimetière*, le Grimpereau des murailles, V. ce mot. *O. de combat*, le Combattant, V. ce mot. *O. de Curaçao*, le Hocco, V. ALECTOR. *O. fétiche*, le Butor, V. HÉRON. *O. jaune*, le Bruant et le Loriot, V. ces mots. *O. de Libye*, la Grue commune, V. ce mot. *O. lyre*, le Ménure, V. ce mot. *O. de mai*, la Calandre, V. ALOUETTE. *O. de neige*, le Lagopède, V. TÉTRAS. *O. niais*, le Canard siffleur, V. CANARD. *O. Notre-Dame*, le Martin-pêcheur, V. ce mot. *O. de Numidie*, la Pintade, V. ce mot. *O. d'or*, le Monaul, V. PAON. *O. de Palamède*, la Grue commune, V. GRUE. *O. de paradis*, V. PARADISIER. *O. pêcheur*, le Balbusard, V. AIGLE. *O. de la Pentecôte*, le Loriot commun, V. LORIOT. *O. à pierre*, le Pauxi, V. ALECTOR. *O. pluvial*, le Pic vert, V. ce mot. *O. rhinocéros*, le Calao, V. ce mot. *O. roi*, le Roi des Gobe-mouches, V. GOBE-MOUCHE. *O. royal*, la Grue couronnée, V. ce mot. *O. des Savanes*, l'Ani des Savanes, V. ANI. *O. Saint-Martin*, le Busard, V. ce mot *O. Saint-Pierre*, le

Pétrel, V. ce mot. *O. du soleil*, le Caurale, V. Grue, et le Grèbe-foulque, V. Brachyptères. *O. teigne*, le Martin-pêcheur, V. ce mot. *O. de tempête*, le Pétrel, V. ce mot. *O. tout-bec*, le Toucan, V. ce mot. *O. trompette*, l'Agami et le Calao, V. ces mots. *O. des tropiques*, le Phaéton, V. ce mot.

OISEAU. s. m. Instrument dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules. *Cet architecte a commencé par porter l'oiseau.*

OISELER. v. a. T. Fauconn. Dresser un oiseau pour le vol. = Oiseler. v. n. T. Chasse. Tendre des filets, des gluaux, etc., pour prendre des oiseaux. = Oiselé, ée. participe.

OISELEUR. s. m. Celui qui fait le métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets ou autrement. || Autrefois, se disait aussi de Celui qui était passionné pour la fauconnerie. *Henri l'Oiseleur.*

OISELIER. s. m. Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants.

OISELLERIE. s. f. Art de prendre et d'élever les oiseaux.

OISEUX, EUSE. adj. (lat. *otiosus*). Qui, par goût ou par habitude, ne fait rien ou ne fait que des riens. *Des gens oi. et fainéants.* || En parlant Des choses, Inutile, vain, qui ne sert à rien, qui ne saurait avoir de résultat. *Des disputes, des questions, des occupations des considérations, des paroles oiseuses. Se livrer à des goûts oi. Sa versification abonde en épithètes oiseuses. Mener une vie oiseuse.*

Syn. — *Oisif.* — *Oisif* exprime un état passager, l'inaction actuelle; *oiseux marque l'habitude, l'état permanent d'inaction*, l'inertie. On est *oisif* dès qu'on a du loisir, quand on se repose; on est *oiseux* quand on croupit dans l'inaction. En parlant des choses, *oiseux* se dit de ce qui est inutile, de ce qui n'est bon à rien, comme les discours, les questions qui n'aboutissent à rien, les épithètes banales qui n'ajoutent ni à la force ni à l'agrément du vers. *Oisif*, au contraire, désigne les choses qu'on néglige d'employer, bien qu'elles puissent servir à quelque chose. C'est ainsi que de l'argent est *oisif* dans un coffre; qu'on trouve un grand nombre de talents *oisifs*.

OISIF, IVE. adj. (lat. *otiosus*). Qui ne fait rien, qui est sans occupation. *Il ne faut pas qu'un jeune homme reste oi. Les gens oisifs sont le fléau des gens occupés.* — Subst., *Les oisifs sont insupportables.* || Qui ne sert pas, dont on ne fait pas usage. *Il y a bien des talents oisifs. La valeur est oisive pendant la paix.* — *Laisser son argent oi.*, Le laisser improductif. *Mener une vie oisive*, Une vie inoccupée. = Syn. Voy. Oiseux.

OISILLON. s. m. Petit oiseau. Fam.

OISIVEMENT. adv. D'une manière oisive.

OISIVETÉ. s. f. État d'une personne qui est oisive. *Demeurer, languir, croupir dans l'oi. Vivre dans une molle oi.* Prov., *L'oi. est la mère de tous les vices.* = Syn. Voy. Loisir.

OISON. s. m. Le petit d'une oie. *Un jeune oi.* || *Oi. bridé*, Oison auquel on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés de haies; Figur. et fam., se dit D'un homme très-simple à qui l'on fait croire ou faire tout ce qu'on veut.

* **OKE.** s. f. T. Métrol. Voy. Poids.

* **OLACINÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, régulières et symétriques, à corolle valvée dans l'estivation, à étamines définies alternant avec les pétales, à placentas axiles, à ovules suspendus et à embryon renfermé dans un albumen charnu et abondant. — *Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux, souvent épineux. Feuilles simples, alternes, entières, sans stipules, parfois manquant entièrement. Fleurs petites, axillaires, souvent odorantes. Calice petit, entier ou légèrement denté, quelquefois accrescent. Pétales définis, hypogynes, à préfloraison valvaire, *tantôt entièrement séparés, tantôt réunis* deux à deux par l'intervention des étamines. Étamines ordinairement en partie fertiles, en partie stériles; les premières variant de 3 à 10, hypogynes, ordinairement soudées aux pétales et alternant avec eux; les dernières opposées aux pétales auxquels elles adhèrent en partie, leur extrémité ressemblant à un appendice; filets comprimés; anthères adnées, oblongues, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre ou adhérent *en partie, placé sur un disque qui est, tantôt petit, tantôt élargi* et soudé au calice; uniloculaire, ou parfois 3-4-loculaire. Ovules 2 ou 3 seulement, ou même 1, tantôt pendant du sommet des placentas libres, *tantôt adhérant à l'ovaire ou aux fausses cloisons*; suspendus et anatropes. Style filiforme; stigmate simple. Fruit à sarcocarpe mince, indéhiscent, souvent entouré par le calice accrescent, uniloculaire, monosperme. Graine pendante. Albumen large, charnu; embryon petit, situé à la base ou dans l'axe de l'albumen; cotylédons très-courts; radicule près du hile. [Fig. 1. *Apodytes dimidiata;* 2. Fleur; 3. Corolle étalée; 4. Pistil; 5. Coupe d'un ovaire; 6. Coupe du fruit mûr.]

Cette famille se compose de 21 genres et de 48 espèces, qui habitent en général les régions tropicales ou les régions voisines, aux Indes orientales, à la Nouvelle-Hollande et en Afrique. Aucune d'elles n'est d'une grande utilité. Les fruits du *Ximenia americana* ont un goût aromatique, mais ils sont un peu âpres au palais: on les mange au Sénégal. Ses fleurs exhalent une odeur très-agréable. Le bois de l'*Olax zeylanica* a une odeur fétide et une saveur salée: on l'emploie dans les fièvres putrides; en outre, ses feuilles se mangent en salade. *On a souvent répété* que le *Bois de perdrix* des tabletiers provient de l'*Heisteria coccinea;* mais c'est une erreur.

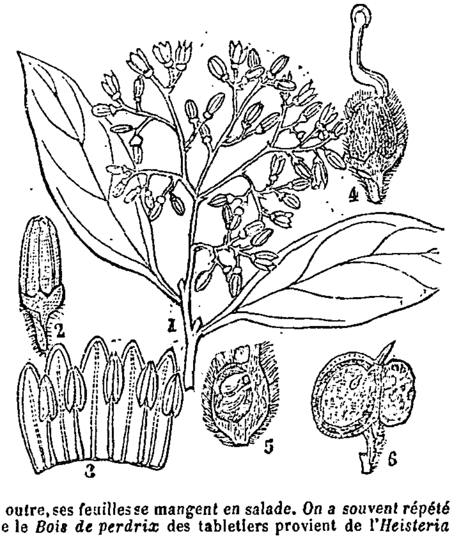

* **OLDENLANDIA.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

* **OLÉACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et symétriques, à étamines libres et au nombre de 2 ou de 4, à placentas axiles, et à fruit biloculaire. — *Caractères botan.* : Arbres ou arbrisseaux. Branches ordinaire*ment dichotomes et se* terminant brusquement par un bourgeon. Feuilles opposées, simples, quelquefois pennées avec impaire. Inflorescence en grappes ou en panicules terminales ou axillaires. Fleurs hermaphrodites ou unisexuées. Calice divisé, persistant, infère. *Corolle hypogyne*, monopétale, quadrifide, parfois à 4 pétales unis en paires par l'intervention des filets staminaux, quelquefois nulle. Préfloraison *un peu valvaire.* Étamines 2 (4 dans le *Tessarandra*) alternant avec les segments de la corolle ou avec les pétales; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire simple, sans disque glanduleux, à 2 loges, dont chacune contient 2 ovules; ovules suspendus et collatéraux; style 1 ou nul; stigmate bifide ou indivis. Fruit drupacé, bacciforme ou capsulaire, sou*vent monosperme par* avortement. Graines à albumen dense, charnu et abondant; embryon dressé; cotylédons foliacés; radicule supère, plumule à peine visible à l'œil nu. [Fig. 1. *Notelæa ovata;* 2. Fleur; 3. Fruit. — 4. Fleur de l'*Olea europæa;* 5. Coupe verticale du pistil; 6. Olive coupée verticalement; 7. Coupe verticale du noyau.]

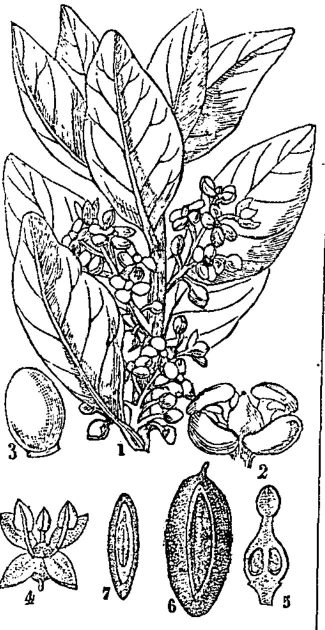

La famille des *Oléacées*, qu'on nomme aussi *Oléinées*, comprend 24 genres et 130 espèces, *qui se partagent en deux tribus*, les *Oléées*, à fruit drupacé ou bacciforme, et les *Fraxinées*, à fruit samaroïde. La plupart sont originaires des latitudes *tempérées, en inclinant vers les tropiques* : il est rare d'en trouver au delà du 65° degré de latit. nord. Les *Phillyréas* et les *Lilas* appartiennent tous à l'Europe ou à l'Orient. Le *Frêne* abonde dans l'Amérique du Nord. — L'espèce de cette famille qui nous rend le plus de services est incontestablement l'*Olivier commun*, appelé par les botanistes *Olea europæa*, bien qu'il soit originaire de l'Orient, sans doute parce que sa culture est surtout répandue dans toute la région méditerranéenne de l'*Europe. Son fruit, qu'on nomme Olive, fournit la meilleure* huile que nous connaissions; son écorce est amère et astringente: suivant De Candolle, elle constitue un excellent succé*dané du Quinquina. Elle exsude aussi une sorte de gomme*-résine qu'on dit jouir de propriétés vulnéraires. Enfin, son bois est remarquable par la finesse de son grain et par sa dureté. Les fleurs de certaines espèces du même genre ont une odeur suave. En Chine, par ex., on emploie celles de l'*Ol. odorant* (*Ol. fragrans*, ou *Osmanthus* de Lour.) pour aromatiser le thé. Le purgatif si connu sous le nom de *Manne* est une sécrétion qui exsude spontanément de l'écorce de plusieurs espèces du genre *Frêne (Fraxinus)*, telles que l'*Orne* ou *Fr. à fleurs (Fr. Ornus)*, et surtout le *Fr. à feuilles rondes* (*Fr. rotundifolia*). Le *Fr. commun* (*Fr. excelsior* ou *Fraxinaster*) donne également de la manne dans les climats chauds du midi de l'Europe; *en outre* son écorce est réputée tonique et fébrifuge, et ses feuilles passent pour jouir de propriétés cathartiques égales à celles du Séné. Le *Lilas* (*Syringa*) n'est pas seulement un de nos plus charmants arbustes d'ornement; les vertus fébrifuges des capsules du *Lilas commun* (*Syr. vulgaris*) le placent au rang des végétaux utiles. Dans la partie de la Touraine qu'on appelle Brenne, et qui est marécageuse et insalubre au plus haut degré, *les paysans n'emploient pas d'autre remède contre les fièvres* intermittentes. Selon Meillet, le Lilas doit cette propriété à un principe cristallisable et amer qu'il a nommé *Lilacine*. Les feuilles du *Troëne commun* (*Ligustrum vulgare*) passent pour être astringentes et vulnéraires. Ses baies teignent en noir. Le *Chionanthe de Virginie* (*Chionanthus virginica*), appelé vulgairement *Arbre à franges* et *Arbre de neige*, à cause de l'immense quantité de belles et grandes fleurs blanches qui ornent *sa cime, donne une écorce très-amère et qu'on* dit fébrifuge. — Nous terminerons par quelques mots sur l'*Olivier*. Cette espèce, dont on cultive chez nous plusieurs variétés, ne prospère que dans le voisinage de la mer; en outre, elle est très-sensible au froid. Elle souffre par une température de 4° ou 5° au-dessous de zéro, et gèle par un froid plus intense. En France, sa culture est limitée par une ligne oblique qui part de la frontière nord des Pyrénées-Orientales, passe dans l'Aude un peu au-dessous de Carcassonne, coupe obliquement l'Hérault un peu au-dessous de Lodève, et va se terminer dans l'Isère, à quelques lieues plus bas que Grenoble. L'huile d'olive, comme tout le monde le sait, s'extrait du périsperme du fruit de l'Olivier. *On écrase les* fruits sous une meule verticale, après les avoir renfermés dans un sac. L'huile ainsi obtenue est très-douce, verdâtre, et de qualité supérieure : on l'appelle *Huile vierge.* La pâte qui forme le résidu de cette opération est soumise d'abord à l'action de l'eau bouillante, puis à une nouvelle pression plus considérable : l'huile qui résulte de cette seconde opération constitue l'*Huile d'olive ordinaire.* L'olive trop mûre donne une huile pâ*teuse, et l'olive encore verte fournit une* huile amère qui a reçu des anciens le nom d'*Huile omphacine.* La meilleure est celle des arbres qui ont végété dans des terres calcaires ou caillouteuses, surtout lorsqu'elle a été obtenue de fruits *cueillis* un peu avant leur maturité. Les nombreux et importants usages de l'huile d'olive dans l'art culinaire, la médecine et l'industrie, sont trop connus pour que nous ayons à les rapporter ici. Les olives vertes ou cueillies avant leur maturité se mangent après avoir été débarrassées de leur amertume, qui est extrême. Pour cela on les soumet pendant quelques heures à l'action d'une forte lessive, puis on les fait tremper dans l'eau douce qu'on *renouvelle, et on les sale légèrement pour les conserver :* les meilleures sont celles qu'on appelle *Picholines*, et qui sont produites par la variété d'Olivier désignée par Gouan sous le nom d'*Olea europæa oblonga.*

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. (lat. *oleum*, huile). Qui contient de l'huile, qui a l'aspect de l'huile. *Des fruits o. Liquide o. Substance oléagineuse.*

OLÉANDRE ou OLEANDER. s. m. T. Botan. Voy. Apocynées.

* **OLÉATE.** s. m. T. Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases.

* **OLÉCRÂNE.** s. m. (grec. ὠλένη, coude; κάρηνον, tête). T. Anat. V. Squelette. = * Olécrânien, ienne. adj. Qui a rapport à l'olécrâne.

* **OLÉFIANT, ANTE.** adj. (lat. *oleum*, huile; *fieri*, devenir). T. Chim. *Gaz ol.* Voy. Hydrogène.

* **OLÉINE.** s. f. * **OLÉIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Huile.

* **OLÉOMÈTRE.** s. m. (lat. *oleum;* gr. μέτρον, mesure). T. Physiq. Voy. Falsification.

* **OLÉOSACCHARUM** et * **OLÉOSUCRE.** s. m.

Enc. — On appelle ainsi un mélange de sucre avec une huile volatile. Ce mélange s'obtient, soit *en frottant un morceau de* sucre sur l'écorce fraiche d'un citron ou d'une orange, soit en triturant du sucre pulvérisé avec une quantité déterminée d'huile volatile extraite de l'écorce de l'un de ces fruits.

* **OLÉRACÉ, ÉE.** adj. (lat. *oleraceus*, de *olus*, légume). T. Bot. Se dit Des plantes potagères.

OLFACTIF, IVE. adj. T. Anatom. Qui a rapport à l'odorat. *Nerf olf. Membrane olfactive.*

OLFACTION. s. f. (lat. *olfactio*). T. Physiol. Exercice actif du sens de l'odorat. Voy. Odorat.

OLIBAN. s. m. Voy. Encens.

OLIBRIUS. s. m. [On pron. l'S.] Nom d'un sénateur romain porté à l'empire par Ricimer, et détrôné pour son incapacité au bout de trois mois. Devenu nom commun, il sert à désigner Un pédant qui fait l'entendu, un suffisant, un fanfaron. *C'est un o. Il fait l'o.* Fam.

* **OLIFANT.** s. m. (corruption d'*éléphant*, employé pour *ivoire*). Petit cor d'ivoire dont sonnaient les paladins pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGARCHIE. s. f. (grec. ὀλίγος, peu; ἀρχὴ, commandement). Gouvernement politique dans lequel le pouvoir est entre les mains d'un petit nombre d'individus ou de familles. *L'o. est l'exagération de l'aristocratie. L'o. de Venise. L'o. bernoise.*

OLIGARCHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'oligarchie. *État o. Gouvernement oligarchique.*

* **OLIGARQUE.** s. m. Celui qui fait partie d'une oligarchie. *Les oligarques d'Athènes.*

* **OLIGISTE.** adj. m. (grec. ὀλίγιστος, très-peu). T. Minér. Voy. Fer.

OLIGOSPERME. adj. 2 g. (grec. ὀλίγος, peu; σπέρμα, graine). T. Bot. Qui renferme peu de graines.

OLIM. Mot latin qui signifie *autrefois*, et dont on s'est servi pour désigner Les anciens registres du parlement de Paris. *Consulter les olim, les registres olim. Les olim furent commencés en* 1313 *par Montluc, greffier du parlement.*

OLINDE. s. f. Sorte de lame d'épée. *Les olindes viennent de la ville d'Olinda, au Brésil.*

OLIVAIRE. adj. 2 g. En forme d'olive. *Bouton o. Cautère o.* || T. Anat. *Corps olivaires*, Voy. Encéphale.

OLIVAISON. s. f. La récolte des olives, et La saison où elle se fait.

OLIVÂTRE. adj. 2 g. Qui est de couleur d'olive; ne se dit guère qu'en parl. De la couleur de la peau. *Peau, visage, teint olivâtre.*

OLIVE. s. f. (lat. *oliva*). Fruit à noyau qui est produit par l'olivier, et dont on tire de l'huile. *Cueillir les olives. Fouler les olives. Huile d'o.*, V. Oléacées. — *Baril d'olives, plat d'olives*, Baril, plat d'olives vertes confites dans la saumure. — *Couleur d'o.*, ou *Couleur o.*, Couleur verdâtre qui tire un peu sur le jaune. — *Boutons en o.*, ou simpl. *Olives*, Boutons qui ont la forme d'une olive. || Se dit quelquefois pour Olivier. *Le jardin des Olives. L'o. est le symbole de la paix.* — Fig. et poét., *Joindre l'o. aux lauriers*, Faire la paix après des victoires. || T. Archit. Ornement en forme d'olive, c.-à-d. oblong et arrondi, qu'on taille sur les baguettes, sur les astragales, ou dans les cannelures. || * T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

OLIVÈTE et * **OLIVETTE.** s. f. (lat. *olivetum*). T. Bot. Voy. Papavéracées. || * Champ planté en oliviers.

OLIVETTES. s. f. pl. Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives. *Danser les olivettes.*

OLIVIER. s. m. T. Bot. Voy. Oléacées.

OLIVINA. s. f. T. Minér. Voy. Péridot.

OLLAIRE. adj. f. (lat. *olla*, marmite). T. Min. On appelle *Pierres ollaires*, Diverses sortes de pierres tendres, faciles à travailler, et qui prennent aisément au tour la forme qu'on veut leur donner.

* **OLLA PODRIDA.** s. f. [On mouille les L.] Mots espagnols qui signifient *Pot-pourri*, et qui désignent Un mets national composé de différentes espèces de viandes et de légumes. On dit quelquefois *Oille*, en francisant le mot *olla*.

OLOGRAPHE. adj. 2 g. (grec. ὅλος, tout; γράφειν, écrire). Voy. Testament.

OLYMPE. s. m. (gr. Ὄλυμπος). T. Mythol.

Enc. — Les Grecs donnaient le nom d'*Olympe* à une montagne célèbre de la Thessalie, sur laquelle ils plaçaient la demeure de Jupiter et de divers autres dieux. Dans la mythologie homérique, Jupiter habite le sommet le plus élevé de la montagne, dans un palais construit par l'art de Vulcain, qui a placé les demeures des dieux sur les diverses cimes de la montagne. Néanmoins, dans Homère même, on voit déjà apparaître l'idée du ciel comme séjour des divinités, et bientôt la montagne perdit ses glorieux habitants. Son nom devint un des noms du ciel lui-même, et il n'y eut plus que les poëtes qui, dans leurs vers, continuèrent à faire résider les dieux sur le mont Thessalien. Les divinités qui habitaient l'Ol., et que, pour cette raison, on appelait *Olympiennes*, étaient au nombre de douze : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. Jupiter recevait encore le surnom d'*Olympien* dans un sens particulier, c.-à-d. à cause du temple célèbre qui lui était consacré à Olympie, dans l'Élide.

OLYMPIADE. s. f. (gr. ὀλυμπιὰς). Chronol. V. Ère.

OLYMPIEN, IENNE. adj. T. Mythol. V. Olympe.

OLYMPIQUE. adj. 2 g. T. Antiq. grecq. Voy. Jeu.

* **OMALIE.** s. f. (gr. ὁμαλος, uni). T. Entom. Voy. Brachélytres.

* **OMALISE.** s. m. T. Entom. Voy. Malacodermes.

OMBELLE. s. f. (lat. *umbella*, parasol). T. Botan. Voy. Inflorescence.

OMBELLIFÈRES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs dichlamydées polypétales, à inflorescence en ombelle, à fruit didyme avec un double disque épigyne, et à graines pourvues d'un albumen. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées, souvent laiteuses, à tige cannelée solide ou fistuleuse. Feuilles ordinairement divisées, quelquefois simples, engaînantes à la base, parfois avec de simples veines parallèles. Fleurs en ombelles, blanches, rougeâtres, jaunes ou bleues, généralement entourées d'un involucre. Calice supère, tantôt entier, tantôt à 5 dents. Pétales 5, insérés sur le contour d'un disque charnu, épigyne, généralement infléchis par leur pointe, à préfloraison imbriquée, rarement valvaire. Étamines 5, alternant avec les pétales, infléchis dans la préfloraison. Ovaire infère, biloculaire, à ovules solitaires, pendants, couronnés par un double disque charnu; styles 2, distincts; stigmates simples. Fruit composé de deux carpelles, se séparant en deux coques, ou *Méricarpes*, qui restent suspendues au sommet d'un prolongement filiforme de l'axe, nommé *Columelle* ou *Carpophore*, lequel est tantôt simple et tantôt dédoublé. La surface de chaque carpelle présente des nervures ou côtes saillantes dont 5 sont appelées *côtes primaires*, et 4 autres, qui alternent avec elles, *côtes secondaires*. Ces côtes sont séparées par des lignes déprimées appelées *Vallécules*, au-dessous desquelles il existe souvent, dans la substance même du péricarpe, des canaux, nommés *Bandelettes*, remplis d'une matière huileuse et colorée. Graine pendante, le plus souvent adhérente au péricarpe, rarement détachée; embryon petit et situé à la base d'un albumen abondant et corné; radicule supère. [Fig. 1 *Athamanta cervariæfolia*; 2. Fleur séparée, avec pétales poilus; 3. Pétale détaché; 4. Fruit mûr avec les deux carpelles se séparant du carpophore double; 5. Graine dépouillée de ses téguments et divisée verticalement pour faire voir la position de l'embryon. — 6. Fleur d'*Angelica*. — 7. Moitié d'un fruit de *Petroselinum*; 8. Coupe transversale du même. — 9. Fruit du *Coriandrum sativum*; 10. Coupe transversale d'un carpelle.]

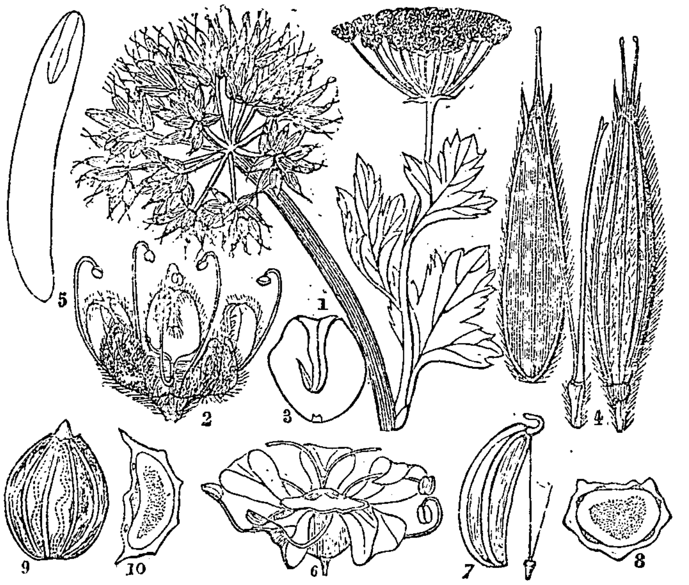

La famille des *Ombellifères* (*Apiacées* de Lindley) est fort nombreuse, car elle comprend 267 genres et environ 1500 espèces. On la partage en 3 sections et en 17 tribus. Les trois sections sont : les *Omb. orthospermées*, où les faces internes appelées *commissures*, par lesquelles les deux carpelles sont d'abord réunis, sont planes ou convexes; les *Omb. campylospermées*, où ces mêmes faces sont concaves par l'inflexion de leurs bords ou côtes latérales; et les *Omb. cœlospermées*, où ces faces sont également concaves, mais parce qu'elles se recourbent à leurs deux extrémités. Les Omb. habitent, pour la plupart, les régions tempérées et un peu froides de l'hémisphère septentrional. Elles croissent de préférence dans les lieux ombragés, les halliers, les marais, les plaines et les lieux incultes. Elles sont extrêmement rares dans les contrées tropicales, excepté à des élévations considérables où elles augmentent en nombre à mesure que les autres parties de la végétation prennent un caractère extra-tropical ou alpestre. Ainsi, bien qu'elles soient à peine connues dans les plaines de l'Inde, elles abondent sur les monts Himalaya. Les espèces qu'on rencontre dans l'hémisphère sud appartiennent principalement à la tribu des *Hydrocotylées* et à celle des *Mulinidées*. — Les *Omb.* constituent une de ces grandes familles dans lesquelles les plantes présentent des sécrétions extrêmement variées. Celles-ci semblent appartenir à trois principes distincts : le premier est une substance âcre et aqueuse; le second une substance gommo-résineuse; et le troisième une substance huileuse et aromatique. Quand le premier de ces principes domine, ces plantes sont vénéneuses; quand c'est le second qui est en excès, elles acquièrent des propriétés stimulantes; le troisième leur communique des propriétés carminatives et en fait d'agréables condiments. Lorsque les deux premiers principes manquent et que le dernier se trouve mitigé, les végétaux deviennent comestibles et alimentaires. Mais ce sont surtout les parties soustraites à la lumière, et particulièrement les racines, comme celles de la *Carotte*, du *Panais*, de l'*Arracacha*, qui acquièrent cette dernière qualité. Nous ne saurions énumérer ici toutes les espèces de la famille des Omb. qui peuvent être de quelque utilité pour l'homme; nous nous contenterons donc de mentionner les principales, particulièrement celles qui croissent dans nos pays.

Parmi les espèces inoffensives qui n'ont que peu d'arome, et qui en même temps ne contiennent qu'une proportion insignifiante de gomme-résine ou de substance âcre, nous nommerons d'abord la *Carotte* (*Daucus carota*), le *Panais* (*Pastinaca sativa*), le *Céleri* (*Apium graveolens*), le *Cerfeuil cultivé* (*Anthriscus cerefolium*). D'autres espèces également alimentaires sont d'un usage moins général. Tels sont le *Panicaut champêtre* (*Eryngium campestre*), appelé vulg. *Chardon Roland*, et le *Pan. maritime* (*E. maritimum*), dont la racine est douce, sucrée, aromatique et tonique. Boerhaave la considère comme la première des racines apéritives et diurétiques. On l'a recommandée dans la gonorrhée, la suppression des menstrues, les obstructions des viscères, surtout du foie et de la vésicule biliaire. Il s'en vend beaucoup à l'état confit. Le *Maceron* (*Smyrnium olus atrum*) se cultivait autrefois comme le Céleri; ses feuilles ont une odeur légèrement et agréablement aromatiques. Les tubercules du *Bunium bulbo castanum*, vulg. appelé chez nous *Châtaigne de terre*, *Noix de terre* et *Terre-noix*, sont comestibles. En Grèce, on mange, sous le nom de *Topana*, ceux du *Bun. ferulaceum*. La racine du *Fenouil commun* (*Fœniculum vulgare*) est nutritive et aromatique. On peut aussi manger sans inconvénient les tubercules de l'*Œnanthe boucage* (*Œnanthe pimpinelloïdes*). Les tiges de l'*Archangélique officinale* (*Archangelica officinalis*), plus connue sous le nom vulgaire d'*Angélique*, ont une odeur aromatique prononcée et une saveur chaude. Chez nous, elles ne se mangent que confites avec le sucre; mais les Lapons en font usage comme substance alimentaire et médicinale. Dans les rhumes et autres affections de poitrine, ils les mangent après les avoir fait cuire sous les cendres chaudes. Ils font également bouillir ses fleurs dans du lait jusqu'à ce qu'elles aient acquis la consistance d'un extrait, qu'ils administrent comme sudorifique dans les fièvres catarrhales, et comme stomachique et tonique dans la diarrhée. Au cap de Bonne-Espérance, l'*Anesorhiza capensis*, et le *Fenouil du Cap* (*Fœniculum capense*) sont usités comme plantes alimentaires. Dans plusieurs contrées on mange en salade les jeunes pousses de l'*Egopode* (*Ægopodium podagraria*), vulg. appelée *Podagraire* et *Herbe aux goutteux*, parce qu'on lui attribuait jadis des propriétés antigoutteuses : ses feuilles possèdent une saveur aromatique, analogue à celle de l'Angélique. L'*Arracacha esculenta*, plante indigène du plateau de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale, produit de grosses racines comestibles qui ressemblent au Panais, mais qui sont bien meilleures. En les faisant fermenter, on obtient une liqueur stomachique. Les indigènes du nord de l'Asie estiment beaucoup la racine âcre et douceâtre de l'*Heracleum sphondylium*, appelé vulgair. *Berce*, *Branc-ursine bâtarde* et *Acanthe d'Allemagne*. Sa tige sucrée et fermentescible sert à préparer une liqueur très-enivrante qu'on nomme *Parst* Les Hottentots préparent également une boisson enivrante avec les racines du *Lichtensteinia pyrethrifolia*. Enfin, le *Prangos pabularia*, espèce herbacée qui habite les plaines arides de la Tartarie méridionale et les contrées voisines, a une grande réputation comme plante fourragère, réputation qu'elle ne semble pas mériter. Le docteur Royle considère le Prangos comme étant l'espèce de *Sylphion* dont parle Arrien, qui dit que ce Sylphion croît seulement avec les Pins dans la chaîne du Paropamisus, où il nourrit de nombreuses troupes de bœufs et de moutons. Le lieutenant Burnes, en croisant la direction de la route suivie par Alexandre, a trouvé cette plante dans les mêmes localités, où elle était avidement broutée par les bestiaux. Ses compagnons de voyage en cueillirent même pour la manger.

Au premier rang des espèces d'Ombell. dont on fait surtout usage comme condiments, vient se placer le *Persil cultivé* (*Petroselinum sativum*), dont le suc paraît en outre jouir de propriétés diurétiques. Une de ses variétés, le *P. à larges feuilles* (*Petr. latifolium*), a une racine charnue et de saveur douce. Les feuilles du *Crithme maritime* (*Crithmum maritimum*), qu'on désigne souvent sous les noms de *Criste-marine*, de *Fenouil marin*, de *Bacile*, de *Passe-pierre*, etc., se confisent au vinaigre, et servent d'assaisonnement dans les salades, les sauces, etc. On prétend que le suc de la plante est vermifuge. On emploie aussi comme condiment le *Myrrhis odorant* (*Myrrhis odorata*), sous le nom impropre de *Cerfeuil musqué*, car ce n'est point un Anthriscus. Le fruit du *Carvi* (*Carum carvi*), ou *Anis des Vosges*, sert dans ce pays à aromatiser les fromages. En Orient, on fait un grand usage, comme assaisonnement, des graines de l'*Aneth oderant* ou *Fenouil bâtard* (*Anethum graveolens*), de celles du *Cumin officinal* (*Cuminum cyminum*), de celles de la *Coriandre cultivée* (*Coriandrum sativum*), ainsi que des fruits et des graines du *Boucage anis* (*Pimpinella anisum*). La graine de cette dernière espèce, qui porte aussi le nom d'*Anis*, sert à fabriquer de petites dragées, et s'emploie très-fréquemment comme carminative. Parmi les nombreuses espèces auxquelles on attribue des propriétés médicinales plus ou moins prononcées, nous nommerons rapidement : l'*Hydrocotyle commune* ou *Écuelle-d'eau* (*Hydrocotyle vulgaris*), qui passe pour détersive, vulnéraire et diurétique; la *Sanicle* (*Sanicula europæa*), qui est aussi regardée comme vulnéraire; le *Buplèvre en faux* ou *Oreille-de-lièvre*, et le *Bupl. à feuilles rondes* (*Bupleurum falcatum* et *rotundifolium*), qu'on prétend être astringents et febrifuges; l'*Ache commune* (*Apium graveolens*), le *Boucage à grandes fleurs* et le *Bouc. saxifrage* (*Pimpinella magna* et *saxifraga*), l'*Ammi majeur* et l'*A. visnage* (*A. majus* et *A. visnago*), qu'on dit apéritifs et diurétiques; la *Berle à larges feuilles* (*Sium latifolium*), l'*Orlaya à grandes fleurs* (*Orlaya grandiflora*), et la *Bérule à feuilles étroites* (*Berula angustifolia*), également diurétiques : cette dernière passe même pour emménagogue; l'*Athamante de Crète* (*Athamanta cretensis*), la *Livèche officinale* (*Levisticum officinale*), l'*Impératoire* (*Imperatoria*), le *Sison amome* (*Sison amomum*), le *Séséli annuel* (*Seseli annuum*), le *Laser* (*Laserpitium Siler*), le *Ptychotis ajowan*, qui jouissent de propriétés aromatiques et stimulantes assez prononcées; la *Cachryde odontalgique* (*Cachrys odontalgica*), dont la racine s'emploie comme le Pyrèthre dans les steppes du Volga; le *Chervi* (*Sium sisarum*), dont la racine a été recommandée dans l'hémoptysie et l'hématurie; le *Meum athamante* et le *M. mutellina*, vulgair. nommé *Mutelline*, dont les racines aromatiques et douces entrent dans la composition de la thériaque de Venise; enfin, l'*Astrance majeure* (*Astrantia major*), et la *Thapsie velue* (*Thapsia villosa*), vulgair. appelée *Malherbe*, dont les racines sont âcres et purgatives.

Parmi les Omb. résineuses, celles qui produisent la gomme-résine appelée *Asa fœtida*, occupent le premier rang. On pense que l'odeur fétide de ces plantes tient à la combinaison d'une certaine proportion de soufre avec leur huile essentielle. L'*Asa fœtida* n'est autre chose que le suc laiteux de différentes espèces du genre *Férule* (*Ferula*) qu'on trouve en Perse et dans les contrées environnantes. L'une de ces plantes est le *Fer. asa fœtida*, décrit par Kæmpfer; mais il est aujourd'hui démontré que cette gomme-résine provient également de la *Fér. de Perse* (*Fer. persica*) et autres espèces qui abondent dans les montagnes de l'Hindou-Khosch. L'*Asa dulcis*, ou le *Laser* de la Cyrénaïque était fourni par une espèce du genre *Thapsia*, probablement par le *Th. garganica*. Cette substance était en grande réputation chez les anciens, qui lui attribuaient des vertus merveilleuses, comme de neutraliser les effets du poison, de guérir les blessures envenimées, de rendre la vue aux aveugles, la jeunesse aux vieillards, etc. On la regardait en outre comme antispasmodique, désobstruante, diurétique, etc. Telle était sa réputation, que les princes de Cyrène firent représenter cette plante sur le revers de leurs monnaies, et qu'on l'estimait son poids d'or. En réalité, les espèces du g. *Thapsia* possèdent tout simplement des propriétés purgatives prononcées. Le *Galbanum*, autre gomme-résine fétide, a été rapporté au *Galbanum officinale*, espèce d'Ombellifère qui croît en Syrie; mais aujourd'hui il est prouvé qu'il provient d'une autre espèce d'Ombellifère, l'*Opoidia galbanifera*, qui appartient à la Perse. L'*Opopanax* est le suc concret de l'*Opopanax de Chiron* (*Opopan. Chironum*), plante qui offre la plus grande analogie avec le Panais, et qui se trouve dans le Levant. L'origine de la *Gomme Ammoniaque* est plus douteuse. La sorte qui nous vient de la Perse paraît être produite par le *Dorema ammoniacum*. Mais comme Dioscoride dit que la plante qui donne l'Ammoniaque croît en Libye près du temple de Jupiter Ammon, il est probable que la gomme Ammoniaque des anciens était fournie par la *Férule orientale* (*F. orientalis*), dont aujourd'hui encore on tire, au Maroc, une substance de ce genre. L'origine du *Sagapenum*, gomme-résine intermédiaire au Galbanum et à l'Asa fœtida, n'est pas non plus connue avec certitude. On pense qu'il provient d'une espèce de Férule, soit le *Ferula persica* soit le *Fer. Szowitsiana*. Les substances que nous venons de nommer sont toutes douées de propriétés stimulantes, et regardées comme antispasmodiques. L'*Asa fœtida* et l'*Ammoniaque* s'emploient encore assez fréquemment, la première comme antispasmodique, et la seconde comme expectorante. En outre, les Persans recherchent l'*Asa fœtida* comme condiment. L'*Opapanax*, le *Galbanum* et le *Sagapenum* ne figurent guère que dans quelques préparations complexes des vieilles pharmacopées. Au reste, des sécrétions analogues, mais presque inusitées, sont encore produites par diverses Omb. Le *Bolax glebaria*, vulg. appelé *Gommier des Malouines*, qui croît dans les îles de ce nom ainsi que dans les parties méridionales du Chili, donne une substance gommo-résineuse siccative, désignée sous le nom de *Gomme de Bolax* : cette plante est très-basse et présente l'aspect d'une petite ruche à abeilles posée sur le sol. La racine du *Peucedanum montanum* contient en abondance un suc blanc, amer, fétide, qui s'emploie en Courlande contre l'épilepsie. Les racines de l'*Heracleum gummiferum*, du *Bubon galbanum*, du *Laser glabre* (*Laserpitium glabrum*), renferment un suc extrêmement âcre, auquel elles doivent des propriétés drastiques très-énergiques. Le *Bdellium de Sicile* des anciennes pharmacopées provient de la *Carotte porte-gomme* (*Daucus gummifer*). Enfin, la racine appelée *Musc de Perse* (*Radix sumbul*), qu'on emploie comme préservatif contre les vapeurs méphitiques, et qui exhale en effet une forte odeur musquée, appartient, selon Reinsch et Büchner, à une grande plante de la famille qui nous occupe. La résine qu'on en extrait a été administrée en Europe comme tonique dans les affections chroniques des voies pulmonaires et génito-urinaires.

Quant aux plantes de cette famille qui possèdent des propriétés délétères et vénéneuses, nous leur avons consacré un article particulier au mot *Ciguë*, soit parce que, dans le langage vulgaire, on leur applique à toutes cette dénomination commune, *grande Ciguë, petite Ciguë, Ciguë maculée, Ciguë vireuse, Ciguë aquatique*, etc., soit parce que leur mode d'action est analogue, et le traitement de l'empoisonnement qu'elles déterminent, toujours le même. Nous ajouterons ici le nom de deux espèces qui sont fort suspectes, savoir l'*Anthrisque sauvage* (*Anthriscus sylvestris*), vulg. appelé *Persil d'âne*, et le *Cerfeuil penché* (*Chærophyllum temulum*).—On ne cultive guère les Omb. comme plantes d'ornement; cependant nous mentionnerons le *Didisque bleu* (*Didiscus cæruleus*), charmante espèce apportée de l'Australie.

***OMBELLULE.** s. f. T. Bot. Voy. INFLORESCENCE.

OMBILIC. s. m. (lat. *umbilicus*). T. Anat. Cicatrice arrondie, déprimée ou saillante selon les espèces, située sur la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères, où elle remplace le trou, appelé aussi *Ombilic*, par lequel passaient, dans le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. || T. Bot. Voy. GRAINE. || *T. Zoolog. Voy. CONCHYLIOLOGIE.

OMBILICAL, ALE. adj. T. Anat. et Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'ombilic. *Cordon om. Région ombilicale. Vaisseaux ombilicaux.*

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. T. Bot. et Zool. Qui présente à son centre une dépression plus ou moins marquée en forme d'ombilic. *Feuille ombiliquée.*

OMBRAGE. s. m. L'ombre que font les arbres par leur feuillage. *Om. agréable, épais, impénétrable aux rayons du soleil. Promenons-nous sous cet om.* — Poét., *Les ombrages verts*, L'ombrage que font les arbres quand ils sont bien garnis de feuilles. || Fig., Défiance, soupçon. *Donner de l'om. à quelqu'un. Prendre de l'om. Tout lui porte ombrage.*

OMBRAGER. v. a. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. *Ce grand arbre ombrageait sa maison.*—Poét., *Un panache ombrageait sa tête, son front.* Fig. et poét., *Les lauriers ombragent sa tête, son front*, se dit D'un guerrier qui a remporté plusieurs victoires, d'un poëte qui a obtenu de grands succès. = OMBRAGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

OMBRAGEUX, EUSE. adj. Au Propre, se dit Des chevaux, des mulets, et signifie, Qui est sujet à avoir peur, à s'arrêter ou à se jeter subitement de côté quand il voit son ombre ou quelque objet qui le surprend. *Un cheval om. C'est une bête ombrageuse.* || Figur., se dit Des personnes, et sign. Qui prend trop légèrement des soupçons, de l'ombrage sur quelque chose qui le regarde, qu'il l'intéresse. *Un esprit om. C'est un homme fort ombrageux.*

Syn. — *Soupçonneux.* — L'*ombrageux* est celui qu'un rien offusque; tout l'effraie jusqu'à son ombre. Le *soupçonneux* vit au milieu des soupçons et conjecture toujours le mal. Le *méfiant* se tient toujours en garde et craint sans cesse qu'on ne veuille le duper. L'*ombrageux*, dès qu'il a vu de près ce qui l'effrayait à tort, se rassure. Le *soupçonneux*, au contraire, est toujours inquiet, lors même que rien ne justifie ses craintes.

OMBRE. s. f. (lat. *umbra*). Obscurité que cause un corps opaque en interceptant les rayons de la lumière. *Les ombres s'allongent quand le soleil approche du couchant. L'om. du style marque les heures sur un cadran solaire. Chercher l'om. Se mettre, se coucher, se reposer, se promener à l'om. Cet arbre donne peu d'om. Cette plante aime l'om., vient mieux à l'om. qu'au soleil.* — Prov., on dit D'un homme qui en suit un autre partout, *Il le suit comme l'om. fait le corps, Il ne le quitte pas plus que son ombre*; ou, Fig., *C'est son om.* || Fig., on dit De deux personnes qui sont inséparables, *C'est l'om. et le corps.* — *Prendre l'om. pour le corps*, Prendre l'apparence pour la réalité. *Courir après une om.*, Se livrer à une espérance chimérique. — *Passer comme l'om., comme une om.*, se dit Des choses de courte durée. *Les grandeurs du monde ne sont qu'om. et que fumée*, Elles n'ont rien de solide. — *Tout lui fait om.*, Il se défie de tout. *Faire om. à quelqu'un*, Obscurcir le mérite, le crédit de quelqu'un par un mérite plus éclatant, par un plus grand crédit. *Il fait om. à tous ses concurrents.* — *Mettre un homme à l'om.*, Le mettre en prison, ou Le tuer. Popul. || Poétiq., *Les ombres de la nuit*, L'obscurité causée par l'absence du soleil. Fig., *Les ombres du mystère*, L'obscurité qui couvre les choses secrètes. *Les ombres de la mort, l'om. du tombeau*, La mort, le tombeau. || Figur., *A l'om.*, se dit quelquefois pour, Sous la protection, à la faveur de. *Qu'a-t-il à craindre à l'om. d'un si puissant protecteur? L'industrie et les arts ne florissent qu'à l'om. de la paix. Il se croyait en sûreté à l'om. de son innocence.* || Apparence. *Il n'y a pas om. de doute, l'om. du doute. Il n'y a pas l'om. de bon sens. L'om. même du mal lui fait peur. Une om. d'espérance. Rome n'avait plus alors que l'om. de son antique liberté.* — Figur., *Sous l'om., sous om.*, Sous apparence, sous prétexte. *Il a dupé bien des gens sous om. de dévotion, sous l'om. d'une piété affectée.* || En parl. De l'ancienne loi par rapport à la nouvelle, se dit quelquefois pour Type, figure. *Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les ombres des mystères et des vérités du Nouveau.* || Poétiquem., dans le langage de la mythologie gréco-romaine, le mot *Ombre* désignait quelque chose d'intermédiaire entre l'âme et le corps, ou plutôt l'âme matérialisée, ayant l'apparence et la figure de celui-ci, mais néanmoins impalpable. *Après la mort, l'om. de chaque homme descendait au Tartare. Le royaume des ombres. Les pâles ombres, les ombres vaines. L'om. d'Achille lui apparut.* — Par plaisant., les Romains appelaient *Ombres*, Les personnes que les convives invités amenaient avec eux. — Fig., *Depuis sa maladie, il n'est plus que l'om. de lui-même. Athènes n'était plus que l'om. de ce qu'elle avait été autrefois.* || T. Peint. Se dit Des couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau pour représenter les parties des objets les moins éclairées, et qui servent à donner du relief aux autres. *Ménager les ombres. Les ombres sont bien entendues dans ce tableau.* — Fig., *C'est une om. au tableau*, se dit D'un léger défaut qui n'efface point les beautés d'un ouvrage, le mérite de quelqu'un. || *Terre d'om.*, ou simpl., *Ombre*, Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture. || *Ombres chinoises*, Voy. CHINOIS.

***OMBRE.** s. f. T. Ichth. Voy. SALMONES.

OMBRE. s. m. T. Jeu. Voy. HOMBRE.

OMBRELLE. s. f. (lat. *umbella*). Voy. PARASOL.

OMBRER. v. a. T. Peint. Distinguer, par des teintes plus foncées, ce qui dans la nature n'est pas frappé par la lumière, d'avec ce qui en est frappé. = OMBRÉ, ÉE. p.

***OMBRETTE.** s. f. T. Ornith. Voy. CIGOGNE.

OMBREUX, EUSE. adj. Qui donne de l'ombre. *Des bois om. Les forêts ombreuses.* || Qui est couvert d'ombre. *Les vallées ombreuses.* — Ce mot ne s'empl. qu'en poésie.

***OMBRINE.** s. f. T. Ichth. Voy. SCIÉNOÏDES.

***OMBROMÈTRE.** s. m. (gr. ὄμβρος, pluie; *μέτρον*, mesure). T. Phys. Voy. PLUIE.

OMÉGA. s. m. Voy. ALPHA.

OMELETTE. s. f. Œufs battus et cuits dans la poêle avec du beurre, du lard ou de l'huile.

OMETTRE. v. a. (lat. *omittere*). Manquer, soit volontairement, soit involontairement, à faire ou à dire ce qu'on pouvait ou devait faire ou dire. *Je n'omettrai aucune des démarches nécessaires. Il a omis deux ou trois mots dans sa lettre. Je n'omettrai rien de ce qui dépendra de moi pour vous servir. Prenez garde de rien o. C'est un homme qui n'omet rien pour arriver à ses fins. J'ai omis de vous dire. J'omettais qu'il a fait, qu'il a dit telle chose.* = OMIS, ISE. part. = Conj. Voy. METTRE.

OMISSION. s. f. Action d'omettre, ou La chose omise. *O. volontaire, involontaire, grave, coupable. Une faute d'o. Signaler une o. Suppléer aux omissions. Sauf erreur ou omission.* || T. Théol. *Péché d'o.*, V. PÉCHÉ.

OMNIBUS. s. m. [On fait sentir l'S.]

Enc.— Les voitures appelées *Omnibus* d'un mot latin qui veut dire *pour tous*, sont d'origine française et datent de la seconpe moitié du XVII^e siècle. La bourgeoisie avait déjà des carrosses et des fiacres pour se faire transporter d'un point de Paris à l'autre; mais il manquait encore pour les classes peu aisées, un système de voitures publiques destinées à faire communiquer d'une manière régulière et économique les différents quartiers de cette grande ville, tout en suivant invariablement un itinéraire tracé d'avance. C'est à ce besoin que trois gentilshommes de la cour de Louis XIV, le duc de Roannès, le marquis de Sourches et le marquis de Crénan, voulurent répondre. En conséquence, ils furent autorisés par lettres patentes de janvier 1662, à « faire un establissement de carrosses qui feroient toujours les mêmes trajets de Paris d'un quartier à autre, et partiroient toujours à heures réglées, quelque petit nombre de personnes qui s'y trouvassent aux dites heures et même à vuide. » Ces voitures reçurent le nom de *Carrosses à cinq sous*, parce qu'il fallait payer « cinq sous marquez » pour y monter. Elles commencerent leur service le 18 mars 1662, et obtinrent immédiatement une grande vogue; mais bientôt le gouvernement ayant eu la malheureuse idée d'en interdire l'usage aux ouvriers, aux militaires et à quelques autres classes de la population, ceux qui purent en profiter ne furent plus assez nombreux pour couvrir les frais, ce qui obligea la compagnie à se dissoudre. Les carrosses à cinq sous étaient restés oubliés pendant un siècle et demi, lorsque des spéculateurs anglais songèrent à les faire revivre. C'est à Londres, en 1820, que le nouveau système de voitures fut organisé. Sur le continent, les villes de Nantes (1827) et de Paris (1828) furent les premières à l'imiter; c'est à Paris que ces voitures ont été baptisées de ce nom d'*omnibus* si bien approprié à leur destination. Le prix en avait été d'abord fixé à 5 sous (25 centimes); mais on ne tarda pas à l'élever à 6 (30 cent.). A cette heure, toutes les grandes villes d'Europe possèdent des entreprises d'omn. parfaitement organisées. Divers auteurs attribuent à Pascal l'invention des carrosses à cinq sous ; mais ce fait n'a jamais été établi : tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ce grand géomètre avait engagé des fonds dans l'entreprise du duc de Roannès, son ami.

OMNIPOTENCE. s. f. (lat. *omnipotentia*, de *omnis*, tout, et *potentia*, puissance). Toute-puissance. *L'om. est un des attributs de Dieu.* ‖ Faculté de décider souverainement en certaines matières. *L'om. parlementaire. L'om. du jury.*

* **OMNIPOTENT, ENTE.** adj. Tout-puissant. *Dieu est om. Le jury est omnipotent.*

OMNISCIENCE. s. f. T. Théol. La science infinie de Dieu.

OMNIVORE. adj. 2 g. (lat. *omnis; vorare*, dévorer). T. Zool. Qui se nourrit de substances végétales et de substances animales. *L'homme, l'ours, le corbeau, etc., sont omnivores.*

* **OMOPHRON.** s. m. (gr. ὠμόφρων, cruel). T. Ent. Voy. Carabiques.

OMOPLATE. s. f. (gr. ὦμος, épaule, πλάτη, surface plate). T. Anaton. Voy. Squelette.

* **OMPHALEA.** s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

* **OMPHALOBIUM.** s. m. (grec. ὀμφαλὸς, ombilic; βίος, vie). T. Bot. Voy. Connaracées.

* **OMPHALOCÈLE.** s. f. (gr. ὀμφαλὸς; κήλη, hernie). T. Méd. Hernie ombilicale.

ON. s. m. indéf. (dérivé de *hom*, pour *homme*).

Obs. gram. — Ce mot, qu'on qualifie communément de pronom personnel indéfini, est véritablement un substantif indéfini, car il n'est autre que le nom *hom*, dérivé du latin *homo*. Il est toujours sujet d'un verbe; mais tantôt il se prend dans un sens collectif, et, dans ce cas, on pourrait lui substituer un équivalent, comme *les gens, le monde;* et tantôt il se prend dans un sens indéterminé, et alors on pourrait lui substituer l'expression *quelque homme, quelque personne.* C'est ce qu'il est facile de voir par ces phrases : *On n'est pas toujours heureux. On dit. On raconte. Que fait-on ici? Qu'en dira-t-on? On lui a écrit. On lui a confié un secret.* D'après ce qui précède, *On* ne se dit absolument que des personnes, et il doit naturellement être du genre masculin ; cependant quand la phrase où *On* est employé marque d'une façon très-précise qu'il s'agit d'une femme, l'adjectif qui le qualifie doit se mettre au féminin. *Quand on est belle, on ne l'ignore pas.* Bien plus, il s'emploie aussi quelquefois avec le pluriel : *On n'est point des esclaves pour essuyer de pareils traitements. Quand on est jeunes et jolies, mesdames, on n'en est pas réduites à l'artifice.* Enfin, l'usage veut que *On* soit répété avant tous les verbes auxquels il sert de sujet : *On le loue, on le menace, on le caresse tour à tour.*

En raison de son indétermination, le substantif *On* s'emploie ordinairement sans article. Néanmoins, dans certains cas, on dit *L'on*, mais uniquement par euphonie : c'est ce qui a lieu surtout lorsque *On* vient après certains monosyllabes, et principalement après *et, si, ou* et *que. Si l'on réfléchit à cette circonstance. Il faut que l'on consente.* Etc. Lorsque le mot *On* est suivi de *le, la, les*, il ne faut plus faire usage de l'article *le*, afin d'éviter à l'oreille un son désagréable. On dira donc : *Si on ne le voit pas, on l'entend; Je ne veux pas qu'on le tourmente;* et non, *Si l'on ne le voit pas; Je ne veux pas que l'on le tourmente.* Enfin, *On* étant purement euphonique, il ne convient pas de commencer une phrase ou un alinéa par *L'on*. Il faut donc dire : *On assure que la paix est faite*, et non, *L'on assure que la paix est faite.*

* **ONAGRARIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs polypétales ou apétales, à étamines définies, à ovaire pluriloculaire, à placentation axile, à ovules horizontaux ou ascendants. — *Caractères bot. :* Plantes herbacées ou frutescentes. Feuilles alternes ou opposées, simples, entières ou dentées. Fleurs rouges, pourpres, blanches, bleues ou jaunes, axillaires, régulières, rarement irrégulières. Calice tubuleux avec un limbe à 4 lobes soudés à divers degrés; préfloraison valvaire. Pétales généralement en nombre égal aux lobes du calice, et s'insérant à la gorge de ces derniers, réguliers, à préfloraison tordue. Étamines 4 ou 8, insérées dans le calice; filets libres; anthères biloculaires ; pollen à grains triangulaires, ordinairement agglutinés par une substance filamenteuse. Ovaire à 2 ou 4 loges, généralement couronné par un disque; style filiforme, stigmate capité ou 4-lobé; ovules anatropes, horizontaux, ascendants ou peltés. Fruit bacciforme ou capsulaire, polysperme, avec 2 ou 4 loges. Graines nombreuses, sans albumen; embryon droit; radicule longue et conique; cotylédons plus courts. [Fig. 1. *Jussiæa grandiflora.* — 2. Coupe d'une fleur de *Fuchsia gracilis;* 3. Deux étamines avec un pétale et un lobe calicinal; 4 et 5. Anthère vue de deux côtés différents; 6. Stigmate; 7. Coupe transversale de l'ovaire.]

Cette famille, qui a reçu de Jussieu le nom d'*Onagraires*, de Ventenat celui d'*Épilobiées*, et d'Endlicher celui d'*Œnothérées*, se compose de 28 genres et d'environ 450 espèces, qui, pour la plupart, sont originaires des régions tempérées du globe, et particulièrement de l'Amérique. On en trouve beaucoup dans l'Inde et un très-grand nombre en Europe. Elles sont plus rares en Afrique, où elles sont presque toutes confinées au Cap, à l'exception de quelques *Jussiæa* qui se rencontrent dans d'autres parties de ce continent. — Les Onagrariées possèdent peu de propriétés utiles à l'homme; mais un assez grand nombre sont cultivées comme plantes d'ornement : ces espèces appartiennent surtout aux genres *Epilobium, Fuchsia, Œnothera* et *Clarkia.* Dans quelques pays, notamment en Allemagne, on mange les racines de l'*Onagre commune* (*Œnothera biennis*), vulg. appelée *Herbe aux ânes*, et de quelques autres espèces.

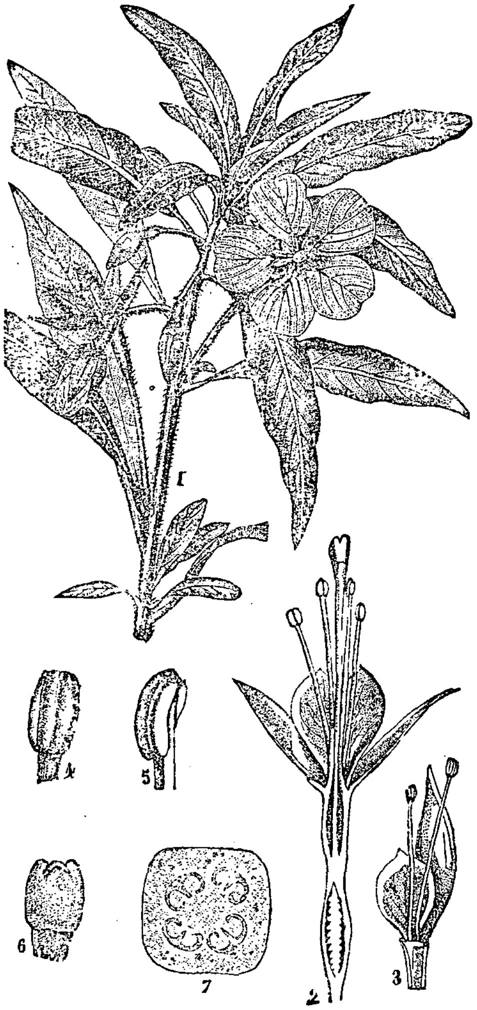

On mange de même les racines et les jeunes pousses de l'*Épilope à épi* (*Epilobium spicatum*), aussi connu sous les noms vulg. d'*Antonine* et de *Laurier de Saint-Antoine.* Dans quelques endroits, on emploie ses feuilles dans la préparation de la bière. La *Circée des Parisiens* (*Circæa lutetiana*), communément appelée *Herbe aux sorciers* ou *Herbe de Saint-Étienne*, était jadis employée dans les enchantements, ainsi qu'en médecine, où on la regardait comme résolutive et vulnéraire. Les feuilles de la *Jussie* ou *Jussiée du Pérou* (*Jussiæa peruviana*) s'emploient en cataplasmes émollients. En somme, cette famille se compose en général de plantes mucilagineuses. Cependant les *Montinias* sont acides, et la racine de l'*Isnardie à feuilles alternes* (*Isnardia alternifolia*) passe pour être émétique. Quelques espèces sont astringentes, et ont été employées dans la teinture en noir : telles sont, au Brésil, deux espèces du g. Jussiæa, *J. caparosa* et *J. scabra.* Le bois des *Fuchsias* sert, dit-on, au même usage dans le Chili; et, au Brésil, on extrait une couleur jaune de la *Jussie poilue* (*Jussiæa pilosa*). Plusieurs *Fuchsias* portent des fruits aigrelets et mangeables.

ONAGRE. s. m. (grec. ὄνος, âne; ἄγριος, sauvage). T. Mamm. Voy. Ane. ‖ T. Antiq. Machine de guerre qui servait à lancer des pierres.

* **ONAGRE.** s. f. T. Bot. Voy. Onagrariées.

ONANISME. s. m. Genre de pollution qui trompe le vœu de la nature. On dit aussi *Masturbation.*

ONC ou **ONCQUES.** adv. de temps (lat. *unquam*). En quelque temps que ce soit. *Je ne vis onc un si méchant homme. C'est le plus méchant homme qui fut oncques.* Vieux et fam.

ONCE. s. f. (lat. *uncia*). T. Métrol. Voy. Poids et Monnaie.

* **ONCE.** s. f. T. Mamm. Voy. Chat.

ONCIALE. adj. f. Voy. Paléographie.

ONCLE. s. m. (lat. *avunculus*). Frère du père et de la mère. *On. paternel, maternel. L'on. et le neveu.* — *Grand-on.*, Le frère du grand-père où de la grand'-mère. ‖ *On. à la mode de Bretagne.* Voy. Mode.

* **ONCOBA.** s. m. T. Bot. Voy. Flacourtiacées.

ONCTION. s. f. (lat. *unctio*). Action d'oindre, d'enduire quelque partie du corps avec une substance grasse, huileuse. — Se dit aussi en parl. De quelques sacrements et de certaines cérémonies de l'Église. *Onc. du baptême, de la confirmation. L'onc. des evêques, des rois. Les onctions sacrées. Extrême-onc.*, V. Extrême. ‖ Figur., se dit Des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit. *Onc. intérieure. L'onc. de la grâce, du Saint-Esprit.* — Par extens., Ce qui, dans un discours ou dans un écrit religieux, touche le cœur, porte à la dévotion ou à une sorte d'attendrissement. *Ce livre, ce sermon est plein d'onc. Ce prédicateur parle avec onction.*

ONCTUEUSEMENT. adv. Avec onction. *Il écrit, il parle onctueusement.*

ONCTUEUX, EUSE. adj. Qui produit au toucher une sensation analogue à celle que causerait une substance grasse. *Une terre onctueuse. Cette liqueur a quelque chose d'onc.* ‖ Figur., Qui a de l'onction. *Un prédicateur onc. Un style, un sermon onc. Il parle de la manière la plus onctueuse.*

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui paraît gras au toucher.

* **ONDATRA.** s. m. T. Mamm. Voy. Campagnol.

ONDE. s. f. (lat. *unda*). Mouvement d'élévation et d'abaissement qui se produit dans l'eau sous l'action du vent, etc. *Le vent fait des ondes sur les rivières. J'observais la propagation des ondes à la surface du lac.* ‖ Poétiq., se dit De l'eau en général, et particulièr. De la mer. *L'onde transparente, paisible d'un ruisseau. Le cristal d'une onde pure. L'onde amère. Le vaisseau vogue sur les ondes. Le soleil se cache dans les ondes. A la merci des ondes.* — *L'onde noire*, Le Styx, le Cocyte. *Passer l'onde noire*, Mourir. ‖ Figur., au plur., Ce qui ressemble à des ondes. *Les ondes d'une moire. Moire à grandes, à petites ondes. Les ondes d'un bois veiné. Des cheveux en ondes.* ‖ * T. Physique. *Ondes lumineuses*, Voy. Lumière. *Ondes sonores*, Voy. Acoustique.

Syn. — *Flots, Vagues.* — Le mot *ondes* présente à notre esprit l'idée d'une eau paisible ou qui n'offre dans son mouvement que des courbures plus ou moins arrondies. Poétiquement, il se dit pour signifier les eaux, qu'elles soient ou non agitées. Les *flots* désignent des eaux qu'agite un mouvement plus rapide, comme celles d'un fleuve qui se poussent les unes les autres ; mais il se dit particulièrement des eaux de la mer agitées par les vents. Les *vagues* se disent aussi des eaux agitées de la mer; elles se distinguent des flots par la masse et par l'élévation. On coule sur les *ondes;* on est ballotté par les *flots;* on est entraîné par les *vagues.*

ONDÉ, ÉE. adj. Qui offre des dessins, des lignes, etc., en forme d'ondes.

ONDÉE. s. f. Grosse pluie qui vient tout à coup et qui ne dure qu'un instant. *Il faut laisser passer l'on. Il pleut par ondées.*

ONDIN, INE. s. Se dit De certains génies élémentaires qu'on supposait habiter les eaux.

ONDOIEMENT. s. m. T. Théol. Voy. Baptême.

ONDOYANT, ANTE. adj. Qui a un mouvement par ondes, ou qui représente un mouvement de ce genre. *Vagues ondoyantes. Fumée ondoyante. Plaines ondoyantes. Les flammes ondoyantes. Des cheveux ondoyants. Ligne, draperie ondoyante. Des contours ondoyants.*

ONDOYER. v. n. Se mouvoir en décrivant des ondes. *Les flammes ondoient. Les étendards ondoyaient dans la plaine. Ses cheveux ondoient sur son cou.* = Ondoyer. v. a. *On. un enfant*, Administrer le sacrement du baptême, sans observer les cérémonies ordinaires. V. Baptême. = Ondoyé, ée. part. = Conj. Voy. Employer.

ONDULATION. s. f. T. Physiq. Mouvement oscillatoire dans un fluide dont les molécules s'élèvent et s'abaissent alternativement. *Une pierre lancée dans l'eau y produit une on. circulaire. L'on. des flots.* — Par anal., se dit aussi De l'air et de l'éther. Voy. Acoustique et Lumière. ‖ Par ext., Tout mouvement qui imite celui des ondes. *Les ondulations des moissons agitées par le vent.* ‖ T. Peint. et Sculpt. Se dit aussi Des lignes, des contours des draperies. *Les ondulations des draperies sont admirablement rendues.*

ONDULATOIRE. adj. 2 g. T. Phys. *Mouvement on.*, Qui se propage en ondulations.

ONDULÉ, ÉE. adj. Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations. *La surface du lac était légèrement ondulée. Cette moire est bien ondulée.*

ONDULER. v. n. Avoir un mouvement d'ondulation lent, mais sensible. *Le vent faisait on. l'eau du lac. Des moissons qui ondulent mollement.* || * T. Botan. Se dit pour *Onduleux.*

ONDULEUX, EUSE. adj. Qui forme, qui présente des plis arrondis, des sinuosités. *Draperie onduleuse. Des replis on. Les feuilles du chou sont onduleuses.*

* **ONÉIROCRITIE, ONÉIROMANTIE.** s. f. (gr. ὄνειρος, songe; κρίσις, jugement; μαντεία, divination). L'art d'expliquer les songes; Divination par les songes. Voy. Divination.

ONÉRAIRE. adj. 2 g. (lat. *onus*, charge). T. Jurispr. Qui a le soin et la charge d'une chose; se dit par opp. à *Honoraire. Tuteur o. Syndic o. Marguillier onéraire.*

ONÉREUX, EUSE. adj. Qui est à charge, qui est incommode. *Condition onéreuse. Charge, tutelle onéreuse. Succession onéreuse. Le voisinage de ces gens est fort o.* || T. Jurispr. *Titre o.*, Voy. Titre.

ONGLE. s. m. (lat. *unguis*). Lame dure et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts. *Les ongles des mains, des pieds.* || Fig. et prov., *Avoir bec et ongles*, V. Bec. *Rogner les ongles à quelqu'un*, V. Rogner. *On lui a donné sur les ongles* ou *sur les doigts*, V. Doigt. *Il a bien rongé ses ongles*, se dit De quelqu'un qui, travaillant à un ouvrage d'esprit, ne l'a pas fait sans beaucoup rêver, sans beaucoup s'appliquer. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*, En avoir beaucoup. || Se dit Des parties analogues que présentent plusieurs animaux. *Les ongles des lions, des tigres, des chats. Les ongles d'un aigle, d'un vautour. Ce cheval est perdu; son on. vient de tomber.* — Figur. et prov., *A l'on. on connaît le lion*, Par les moindres choses on juge de quoi un homme est capable. *C'est l'on. du lion*, se dit D'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère. || T. Méd. Voy. Œil.

Enc.—I. On désigne sous ce nom générique l'appareil corné, élastique et translucide qui protége l'extrémité des membres de l'Homme et des animaux supérieurs. En conséquence, on applique cette dénomination non-seulement aux *Ongles proprement dits* de l'Homme et des Quadrumanes, mais encore aux *Griffes* ou *ongles rétractiles* des Féliens, aux *Sabots* et aux *Onglons* des Pachydermes et des Ruminants, aux *Serres* des Oiseaux, et même aux *crochets* des tarses des Insectes.—Chez l'Homme, l'on. recouvre la face dorsale de la troisième phalange des doigts et des orteils. On y distingue un *corps* et deux *extrémités*. La face profonde du *corps* de l'on. adhère fortement à la peau sous-jacente: son extrémité *antérieure* est libre; mais son extrémité postérieure, appelée *racine de l'on.*, et ses bords latéraux sont enchâssés dans un repli cutané. La racine de l'on. constitue à peu près le quart de cet organe; son bord postérieur est mince et dentelé, et, en avant, on remarque une surface blanchâtre, demi-circulaire, qu'on nomme *Lunule*. Le repli cutané dans lequel adhèrent la racine et les bords latéraux, constitue ce qu'on appelle la *Matrice de l'on*. Les ongles, chez les animaux supérieurs, sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qu'on trouve chez l'Homme. V. Corné.

II. Le tissu corné étant un produit sécrétoire privé de vitalité, l'on. lui-même ne saurait être, à proprement parler, le siége d'aucune maladie. Néanmoins il peut être altéré dans sa texture, et les parties contiguës, c'est-à-dire la matrice et le derme sous-jacent, peuvent être affectées de diverses lésions qui causent des douleurs très-vives à raison de ce que l'on. lui-même agit alors comme un corps étranger. Telle est surtout la lésion qu'on désigne sous le nom d'*Onyxis*, ou d'*Ongle incarné*, ou d'*Ongle entré dans la chair*. Cette lésion se montre presque constamment au gros orteil. En général, elle est produite par l'irritation mécanique que détermine un on. vicieusement conformé; quant à cette déformation même de l'on., elle provient ordinairement de l'usage de chaussures trop serrées. L'onyxis débute souvent d'une manière lente par une tuméfaction livide, que remplacent bientôt des ulcérations au pourtour de l'ongle. Mais d'autres fois il se déclare d'une manière aiguë: la partie malade devient alors rouge, tendue, très-douloureuse, et l'inflammation se termine le plus souvent par suppuration. Dans ce cas, le derme s'ulcère et devient fongueux; il semble que l'on. s'enfonce dans les parties molles, tandis que ce sont au contraire les parties molles qui se boursouflent autour de lui. La maladie est rarement dangereuse, mais elle occasionne des douleurs extrêmement vives, et condamne les malades à un repos forcé. On a vu cependant, dans certains cas, l'inflammation se propager au périoste et nécessiter le sacrifice d'une portion de l'orteil affecté. Le traitement le plus sûr de cette affection consiste dans l'avulsion de l'on. Néanmoins, comme cette opération est des plus douloureuses, on tâche souvent de l'éviter, en réprimant les chairs boursouflées par la cautérisation, et en les refoulant au moyen de petits rouleaux de charpie.

ONGLÉ, ÉE. adj. T. Blas. Se dit Des animaux dont les ongles ou les griffes sont d'un autre émail que le corps. *Il porte d'azur à trois coqs d'argent ongles de sable.*

ONGLÉE. s. f. Engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts. V. Congélation.

ONGLET. s. m. T. Relieur. Bande de papier ou de parchemin que l'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des cartes, des estampes, ou des cartons, c'est-à-d. des feuillets destinés à remplacer des pages fautives. — Par ext., se dit aussi D'un carton de deux pages. || T. Arts et Métiers. L'extrémité d'une planche, d'une moulure, qui, au lieu d'être terminée à angle droit, forme un angle de quarante-cinq degrés. *Tailler, couper d'on. Assemblage à on.* ou *en on. Ces onglets ne sont pas d'équerre.* — Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. — * Petite entaille pratiquée à la lame d'un canif, d'un couteau, au couvercle d'une boite ajustée à coulisse, etc., pour l'ouvrir plus facilement. — Espèce de petit burin dont se servent les graveurs sur métaux, etc. On dit aussi *Onglette.* || T. Bot. Voy. Fleur. || T. Méd. Voy. Œil.

ONGLETTE. s. f. Voy. Onglet.

ONGLON. s. m. T. Zool. Voy. Ongle.

ONGUENT. s. m. (lat. *unguentum*, de *ungere*, oindre). Nom générique Des médicaments externes d'une consistance molle qui ne s'agglutinent pas, mais se liquéfient à la chaleur de la peau. || Autrefois, *Onguent* se disait Des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait, et dont on embaumait les corps. *Les trois Maries apportèrent des onguents précieux pour embaumer le corps de Notre-Seigneur.*

Enc. — La base des *Onguents* est toujours un corps gras, le plus ordinairement l'axonge, mais aussi quelquefois l'huile, la cire, etc. Quant aux substances actives auxquelles ils doivent leurs propriétés, elles varient suivant le résultat que l'on veut obtenir. On désigne souvent sous le nom d'ong. des préparations externes qui constituent réellement des *emplâtres* ou des *pommades*. Parmi les onguents vrais, les plus usités sont les suivants. L'*O. basilicum*, ou *O. de poix et de cire* du Codex, est composé de poix noire, de colophane, de cire jaune, de chaque 32 gram., et d'huile d'olive, 128 gram. Il est employé pour exciter la suppuration; aussi l'appelle-t-on fréquemment *O. suppuratif*. Pour le rendre plus actif, on peut y ajouter 2 gram. d'oxyde rouge de mercure sur 32 gram. d'ong.; il prend alors le nom d'*O. brun*. — L'*O. blanc de Rhazès* est un mélange d'une partie de carbonate de plomb avec 5 p. d'axonge; il s'emploie comme dessiccatif.—*O. citrin*, v. Mercure.—L'*O. égyptiac* se compose de 14 parties de miel blanc, 7 de fort vinaigre et 5 de sous-deuto-acétate de cuivre (vert-de-gris), que l'on fait chauffer jusqu'à ce que l'acétate soit fondu, et que le miel ait pris une couleur rouge et la consistance d'ong. On l'emploie comme excitant et styptique.—*O. épispastique*, v. Vésicatoire. *O. gris*, v. Mercure. *O. de la mère*, v. Emplatre. *O. napolitain*, voy. Mercure. — L'*O. populéum* est ainsi composé: bourgeons de peuplier récents, 250 gram.; axonge, 500 gr.; feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire, 128 gram. de chaque. On l'applique comme calmant sur les tumeurs hémorrhoïdales, les gerçures du sein, etc.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. [On pron. UI diphthongue.] T. Zool. Voy. Mammifère. || T. Bot. Voy. Fleur.

ONGULÉ, ÉE. adj. T. Zool. Voy. Mammifère.

ONIROCRITIE, ONIROMANTIE. V. Onéirocritie.

ONOCROTALE. s. m. (gr. ὀνοκρόταλος). T. Ornith. Voy. Pélican.

* **ONOMAMANCIE.** s. f. (gr. ὄνομα, nom; μαντεία, divination). Voy. Divination.

* **ONOMASTICON.** s. m. (gr. ὀνομαστικὸν, de ὄνομα). Lexique, dictionnaire. *L'on. de Pollux.*

ONOMATOPÉE. s. f. (gr. ὄνομα; ποιέω, je fais).

Enc. — Bien que le mot *Onomatopée* signifie littéralement formation d'un mot, il ne se dit que de la formation de certains mots, comme *cliquetis, glouglou, craquer*, dont le son imite les choses qu'ils désignent. Par extension, ces mots imitatifs eux-mêmes sont appelés *Onomatopées*. Les mots qui présentent ce caractère sont assez peu nombreux dans toute langue. En effet, il n'y a d'onomatopées vraies que les mots qui sont relatifs aux sons, aux bruits et aux choses qui produisent ces sons ou ces bruits. D'après cela, il est facile de voir combien est absurde l'hypothèse des prétendus linguistes qui parlent du grand rôle que l'on. a dû jouer dans les langues primitives, et qui s'imaginent que le langage humain a débuté par l'imitation des sons extérieurs, de même que l'écriture a débuté par la représentation graphique des objets. On doit à Ch. Nodier un *Dictionnaire des onomatopées françaises*, ouvrage spirituel assurément, mais sans profondeur.

* **ONOPORDE.** s. m. (gr. ὄνος, âne; πορδὴ, pet). T. Bot. Voy. Composées.

* **ONOSMA.** s. f. (gr. ὄνος; ὀσμὴ, odeur). T. Bot. Voy. Borraginées.

* **ONTHOPHAGE.** s. m. (gr. ὄνθος, fiente; φάγος, mangeur). T. Entom. Voy. Scarabéides.

* **ONTHOPHILE.** s. m. (gr. ὄνθος; φίλος, ami). T. Entom. Voy. Clavicornes.

ONTOLOGIE. s. f. (gr. ὤν, ὄντος, être; λόγος, discours). T. Philos. Voy. Métaphysique.

ONTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ontologie. *Termes ontologiques.*

ONYX. s. m. (gr. ὄνυξ, ongle). T. Minér. V. Agate.

* **ONYXIS.** s. m. T. Méd. Voy. Ongle.

ONZE. adj. numéral 2 g. (latin. *undecim*). Nombre qui contient dix et un. *Onze chevaux. Il est onze heures. Nous étions onze à table.* || Se dit quelquefois pour Onzième. *Page onze. Numéro onze. Louis onze.* On écrit ordin., *Louis XI.* — Ellipt., *Le onze du mois.* = Onze. s. m. Le nombre onze. *Onze multiplié par trois.*

Obs. gram.—Bien que le mot *Onze* et son dérivé *Onzième* commencent par une voyelle, on les prononce généralement comme s'ils commençaient par une H aspirée, et on les écrit de même sans élider l'*e* muet du mot qui les précède. *Vers les onze heures. De onze enfants qu'ils étaient, il en est mort dix. De vingt il n'en est resté que onze. Vous êtes le onzième sur la liste.* Néanmoins on dit quelquefois dans la conversation familière, *Il n'en est resté qu'onze. Vous êtes l'onzième.*

ONZIÈME. adj. 2 g. [On aspire ordin. la première syllabe.] (lat. *undecimus*). Nombre ordinal de onze. *Le on. jour. Il vivait au on. siècle.* — Ellipt., *Être le on. sur la liste.* || Se dit subst., au masc., pour désigner La onzième partie d'un tout. *Il est héritier pour un on. Il a deux onzièmes dans cette affaire.* = * Onzième. s. f. T. Musiq. Voy. Intervalle.

ONZIÈMEMENT. adv. En onzième lieu.

* **OODE.** s. m. (grec. ὠὸν, œuf; εἶδος, aspect). T. Entom. Voy. Carabiques.

OOLITHE. s. m. (gr. ὠὸν; λίθος, pierre). Concrétion pierreuse, ordinairement calcaire, qui offre l'aspect de granulations semblables aux œufs de poissons. —* S'emploie aussi au fém., pour désigner Une formation géologique qui abonde en oolithes. *La grande o.*, Voy. Géologie. = * Oolithique. adj. 2 g. Qui est composé d'oolithes. *Terrain oolithique. Système oolithique.* || T. Minér. *Fer oolithique*, Voy. Fer.

* **OOLOGIE.** s. f. (gr. ὠὸν; λόγος, discours). Traité sur la connaissance des œufs des oiseaux.

* **OOSCOPIE.** s. f. (grec. ὠὸν; σκόπειν, regarder). Voy. Divination.

OPACITÉ. s. f. Qualité des corps qui ne laissent point passer les rayons lumineux à travers leur masse.

OPALE. s. f. (lat. *opalus*). T. Minér.

Enc.—L'*Opale*, ou *Quartz résinite*, est une espèce de quartz composé de toutes les variétés qui renferment une certaine quantité d'eau, qui ont un éclat résineux, et qui sont fragiles au point de ne pouvoir faire feu sous le briquet comme les autres quartz. Ces variétés sont nombreuses: les unes sont exclusivement composées de silice et d'eau; les autres renferment en outre du peroxyde de fer et de l'alumine. La plus intéressante de toutes est l'*O. irisée*, appelée aussi *O. noble* et *O. orientale*, qui est incolore, mais qui produit de beaux reflets d'iris qui brillent des teintes les plus vives et les plus variées. Cette pierre est fort recherchée par les joailliers, qui en font toutes sortes de bijoux. Ils emploient encore le *Girasol*, ou *O. chatoyante*, à transparence laiteuse et à beaux reflets chatoyants, et l'*O. de feu* ou *O. miellée*, qui offre un fond d'un rouge orangé avec des reflets d'un rouge de feu. L'*Op. hydrophane* est blanche, poreuse et légèrement translucide. Elle devient souvent transparente et acquiert des reflets irisés, quand on la plonge dans l'eau. L'*Op. commune* n'a aucun reflet particulier, et ses couleurs varient à l'infini. L'op. se présente généralement en stalactites ou en rognons, au milieu de roches argileuses, surtout de celles qui proviennent de terrains trachytiques remaniés par les eaux. L'absence de toute trace de cristallisation dans les différentes variétés d'op., leur aspect particulier et leur disposition en rognons dans le sein de la terre, semblent démontrer que les opales se sont formées par voie de dépôts gélatineux, et nullement par la voie de la cristallisation, comme le quartz. La plupart des opales qui se trouvent aujourd'hui dans le commerce sont fournies par la Hongrie.

* **OPALIN, INE.** adj. Qui a une teinte laiteuse et bleuâtre avec des reflets irisés.

OPAQUE. adj. 2 g. (lat. *opacus*). Qui n'est point transparent, qui ne laisse point passer la lumière. Voy. Diaphane.

* **OPATRE.** s. m. T. Entom. Voy. Mélasomes.

OPÉRA. s. m. (ital. *opera*, œuvre, ouvrage).

Enc.—On donne le nom d'*Opéra* à une œuvre musicale composée sur les paroles d'un poëme dramatique, et qu'on chante sur le théâtre, où les danses et la variété des décorations lui apportent leur puissant concours. On désigne encore sous ce nom, tantôt la *partition* sans les paroles, quelquefois au contraire les paroles seules, c.-à-d. le *poëme*, *libretto* ou *livret*, tantôt enfin le théâtre qui est destiné à représenter ces compositions. En France on distingue deux sortes d'opéras, les *Grands opéras* et les *Opéras-comiques*. Les premiers sont des drames musicaux dans lesquels toutes les parties sont chantées, les parties dialoguées elles-mêmes étant mises sous la forme de *récitatifs* : ils se distinguent par la gravité, par la noblesse, et, surtout en France, par la magnificence de la mise en scène. Les seconds sont les ouvrages où le dialogue parlé alterne avec le chant, quel que soit d'ailleurs le caractère du poëme dramatique. Le grand op. se rapproche de la tragédie, tandis que l'op.-comique se rapproche de la comédie. Simple vaudeville à son origine, il constitue aujourd'hui un genre mixte qui le plus souvent tient à la fois du drame et du vaudeville.—En Italie on distingue de même deux sortes d'opéras : l'*Op. seria* et l'*Op. buffa;* mais celui-ci ne saurait se confondre avec notre op.-comique, bien que celui-là corresponde à notre grand op. En effet, dans l'*op. bouffe*, toutes les parties du poëme sont chantées. Le nom d'op. buffa, donné à cette sorte de drame lyrique, lui vient d'un personnage ridicule et grotesque, le *buffo* ou bouffon, qui sert à égayer la pièce. Une gaieté folâtre fait toujours le fond de ce drame, et c'est à ce point de vue que le musicien doit toujours envisager son sujet. L'*Op. semi-seria* des Italiens constitue, ainsi que l'indique son nom, un genre intermédiaire entre les deux genres ci-dessus. Le buffo n'est plus un personnage essentiel de la pièce ; il n'y remplit qu'un rôle épisodique, et sert à varier le caractère des scènes qui se déroulent successivement.

L'op. nous vient d'Italie. C'est à Florence, vers 1590, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (V. MUSIQUE), que parut le premier op. véritable, celui de *Daphné* par Péri. Les premiers opéras joués en France furent des opéras italiens. En 1645, le cardinal Mazarin fit représenter la *Finta spazza* de Strozzi, pièce entièrement en musique. Mais ce fut Lulli qui parvint à acclimater, si l'on peut dire, l'op. en France. Après avoir fait jouer *Pomone*, il obtint, le 29 mars 1672, le privilége de l'*Académie royale de musique*, nom que conserve encore aujourd'hui le théâtre du grand Op. Le premier op. buffa paraît avoir été représenté à Venise en 1624 : ce genre d'op. fut également introduit en France par Mazarin. Quant à notre op.-comique, c'est aux théâtres de la Foire qu'il faut en chercher l'origine. Une pièce à ariettes, intitulée l'*Inconstant*, qui fut jouée à la Foire en 1662, est généralement considérée comme la première composition de ce genre, attendu que les vaudevilles intercalés dans la pièce, au lieu d'être chantés sur des airs connus, furent mis sur des airs nouveaux composés tout exprès.

OPÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait certaines opérations de chirurgie. *Ce n'est pas un bon chirurgien, mais c'est un habile o.* || Celui qui arrache des dents, qui débite ses remèdes en place publique.

OPÉRATION. s. f. Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour produire un effet. *Les opérations de Dieu. Les opérations de la nature. L'opération du Saint-Esprit, de la grâce. Les opérations de l'esprit, de l'entendement.* || En parl. D'un remède, d'une médecine, L'action, l'effet qui résulte de leurs propriétés. *L'o. de ce remède est lente.* Peu us. || Action qui suppose du travail et des combinaisons, et qui tend à produire ou à changer une chose; Dessein qui est ou doit être mis à exécution. *Méditer, tenter, manquer une o. Les opérations du commerce. Régler les opérations d'une campagne. L'extinction de la mendicité est une o. qui exige beaucoup de temps et d'efforts.* — Famil. et ironiq., on dit A quelqu'un qui a fait une sottise, qui n'a rien fait qui vaille, *Vous avez fait là une belle o. Voilà une belle o.* || *O. de chirurgie, o. chirurgicale*, Tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide d'instruments, soit qu'il divise des parties continues ou réunisse des parties séparées, soit qu'il fasse l'extraction d'une partie quelconque ou qu'il substitue une partie artificielle à une partie naturelle qui manque. *Pratiquer l'o. du trépan. Faire l'o. césarienne.* || *O. de chimie, o. chimique, o. pharmaceutique*, Tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser les corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. || T. Math. Se dit Des combinaisons, des calculs qu'on fait pour arriver à un certain résultat. *O. d'arithmétique. O. algébrique.*

* **OPÉRATOIRE.** adj. 2 g. T. Chirurg. *Médecine o.*, V. CHIRURGIE. || *Procédé o.*, Celui qu'on suit pour exécuter une opération donnée.

OPERCULE. s. m. (lat. *operculum*, couvercle). T. Hist. nat. Toute pièce mobile qui sert à fermer une ouverture, à recouvrir une cavité. = OPERCULÉ, ÉE. adj. Qui est fermé par un opercule.

OPÉRER. v. a. (lat. *operare*). Faire, produire quelque effet. *C'est Dieu qui a opéré ces miracles. Ce ministre a opéré beaucoup de réformes. Cette division a opéré sa jonction avec le corps d'armée. Jamais l'éloquence n'opéra de si grandes choses.* Absol., *Il faut laisser o. la nature. La grâce a opéré dans son âme.* — Prov. et ironiq., on dit De quelqu'un qui n'a rien fait qui vaille, *Il a bien opéré.* || En parl. D'une substance médicamenteuse qu'on a prise, se dit De l'effet qu'elle produit. *Cette médecine a bien opéré. Le remède commence à o.* || Exécuter une opération, des opérations. *Ce chirurgien opère avec une grande dextérité. Il vient d'o. un calculeux. On ne peut être chimiste sans o.* || *Être opéré, se faire o.*, Subir une opération. *Il a été opéré par un habile chirurgien. Il a été mal opéré. Se faire o. de la taille.* = s'OPÉRER. v. pron. S'effectuer, s'accomplir. *Il s'est opéré en lui un grand changement. Cette réforme ne s'est pas opérée sans résistance.* = OPÉRÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. CÉDER.

* **OPÉRETTE.** s. f. Diminutif d'opéra.

OPES. s. m. pl. (gr. ὀπὴ, trou). T. Archit. Se dit Des trous des boulins qui restent dans les murs, et de ceux où sont posés les bouts des solives. *Les métopes sont entre les opes de la frise dorique.*

* **OPHICÉPHALE.** s. m. (gr. ὄφις, serpent; κεφαλὴ, tête). T. Ichth. Voy. PHARYNGIENS.

OPHICLÉIDE. s. m. (gr. ὄφις; κλεὶς, κλειδὸς, clef).

Enc.—L'*Ophicléide*, ou *Serpent à clefs*, est un instrument à vent de cuivre, qui, selon les dimensions qu'on lui donne, peut être considéré comme l'alto ou la base de la trompette à clefs; d'ailleurs, comme la trompette, il se joue au moyen d'un bocal. L'oph. a été inventé en Allemagne. Il fut d'abord, ainsi que l'indique son nom, un simple perfectionnement du *Serpent*, instrument dont on se sert encore dans quelques églises, malgré son défaut de sonorité et son peu de justesse. Des musiciens allemands le firent connaître en France en 1816. Mais depuis lors il a été singulièrement perfectionné par les facteurs français, notamment par Halary et par Ad. Sax. Aujourd'hui, non-seulement il a remplacé généralement le serpent dans les églises, mais encore il a été introduit dans les orchestres et dans les musiques militaires. Dans celles-ci, l'*oph. monstre*, dont la longueur développée atteint jusqu'à 4 mètres, remplit le rôle de la contre-basse des orchestres.

* **OPHIDIENS.** s. m. pl. (grec. ὄφις; εἶδος, forme) T. Zool. Voy. SERPENT et REPTILE.

* **OPHIOGLOSSACÉES.** s. f. pl. (gr. ὄφις; γλῶσσα, langue). T. Bot.

Enc. — Famille de fougères à sporanges distincts, dépourvus d'anneau et à deux valves, qui se forment aux dépens du limbe d'une feuille contractée.—*Caractères bot. :* Tige droite ou suspendue, avec une cavité au milieu au lieu de moelle, et deux ou trois faisceaux ligneux disposés tout autour en forme d'anneau. Inférieurement, les pétioles des feuilles et l'épi sont soudés ensemble. Feuilles à nervures réticulées, parfois bifurquées. Sporanges réunis en un épi formé par le limbe d'une feuille contractée, bivalves, sans la moindre trace d'anneau élastique. Spores semblables à une fine poussière. [Fig. 1. *Botrychium lunaria;* 2. Feuille transformée en sporanges.] Cette division de l'ordre des Fougères ne comprend que 4 genres et environ 25 espèces, qui sont surtout abondantes dans les îles de l'Asie tropicale. On les trouve aussi dans les Indes occidentales, ainsi que dans les régions tempérées des deux continents. Elles paraissent inconnues dans les parties tropicales de l'Afrique et de la Barbarie. Enfin, elles sont fort rares au cap de Bonne-Espérance et dans la Tasmanie. Ces plantes sont généralement mucilagineuses. Aussi plusieurs peuvent-elles s'employer comme espèces potagères. L'*Ophioglosse vulgaire* (*Ophioglossum vulgare*) et la *Lunaire botryoïde* (*Lunaria botryoides*), étaient jadis usitées comme vulnéraires; mais il y a lieu de croire que cette propriété leur est aussi étrangère que les vertus magiques qu'on leur attribuait autrefois. Aux Moluques, l'*Helminthostachys dulcis* est regardé comme un apéritif; on l'utilise comme herbe potagère et l'on mange ses jeunes pousses en guise d'Asperges. A Haïti, le *Botrychium cicutarium* passe pour alexipharmaque.

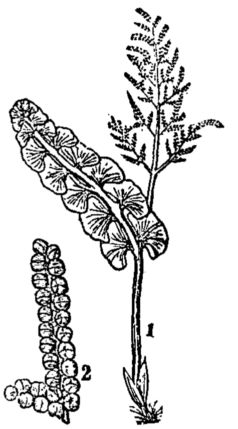

* **OPHIOLITHE.** s. m. (gr. ὄφις; λίθος, pierre). T. Minér. Syn. de *Serpentine*. Voy. ce mot.

* **OPHIOMANCIE.** s. f. (gr. ὄφις; μαντεία, divination). Voy. DIVINATION.

* **OPHION.** s. m. (gr. ὄφις). T. Ent. V. PUPIVORES.

* **OPHIOPOGONÉES.** s. f. pl. (grec. ὄφις; πώγων, barbe). T. Bot. Voy. LILIACÉES.

* **OPHIORRHIZA.** s. m. (gr. ὄφις, serpent; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

* **OPHIOXYLON.** s. m. (grec. ὄφις; ξύλον, bois). T. Bot. V. APOCYNÉES.

* **OPHISAURE.** s. m. (grec. ὄφις; σαῦρος; lézard). T. Erpét. Voy. ANGUIS.

* **OPHISURE.** s. m. (gr. ὄφις; οὐρὰ, queue). T. Ichth. Voy. ANGUILLE.

OPHITE. s. m. (gr. ὄφις). T. Minér. Synon. de *Serpentine*. Voy. ce mot.

* **OPHIURE.** s. f. (gr. ὄφις; οὐρά, queue). T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

* **OPHONE.** s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

* **OPHRYDE.** s. f. ou * **OPHRYS.** s. m. (gr. ὀφρὺς, sourcil). T. Bot. Voy. ORCHIDÉES.

OPHTHALMIE. s. f. (gr. ὀφθαλμὸς, œil). T. Méd. Voy. ŒIL.

OPHTHALMIQUE. adj. 2 g. T. Anat. et Méd. Qui a rapport ou qui appartient aux yeux. *Artère oph. Ganglion oph.* || Qui est propre aux maladies des yeux. *Remèdes ophthalmiques.*

OPHTHALMOGRAPHIE. s. f. (gr. ὀφθαλμὸς, œil; γραφὴ, description). Partie de l'anatomie qui décrit la structure et la composition de l'œil.

* **OPHTHALMOLOGIE.** s. f. (gr. ὀφθαλμὸς; λόγος, discours). T. Méd. Voy. ŒIL.

* **OPHTHALMOSCOPE.** s. m. (gr. ὀφθαλμὸς; σκοπεῖν, examiner). T. Chirur.

Enc. — Ainsi que son nom l'indique, l'*Ophthalmoscope* est un instrument qui sert à examiner l'intérieur de l'œil. Il a été imaginé par Helmholtz, et perfectionné par divers oculistes. Ces instruments se composent généralement d'un miroir plan ou concave, muni d'un trou central ou mieux de deux trous latéraux, et monté sur un manche. On concentre sur le miroir les rayons lumineux provenant d'une bonne lampe, de telle sorte qu'ils traversent la pupille, préalablement dilatée au moyen de la belladone, pour aller éclairer l'intérieur de l'organe visuel. L'observateur regarde l'œil à travers le trou du miroir, et, pour grossir les parties qu'il examine, il interpose au besoin une lentille biconvexe entre l'œil et le miroir.

OPIACÉ, ÉE. adj. T. Méd. Se dit Des médicaments qui contiennent de l'opium.

OPIAT. s. m. [On pron. le T.] Voy. ÉLECTUAIRE.

OPILATIF, IVE. adj. (lat. *oppilare*, boucher). T. Méd. anc. Qui a pour effet d'obstruer les conduits intérieurs du corps. = OPILATION. s. f. Obstruction. = OPILER. v. a. Obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps. = OPILÉ, ÉE. p. Ces mots sont inusités.

OPIMES. adj. f. pl. (lat. *opimus*, riche). T. Antiq. Les Romains appelaient *Dépouilles opimes*, Celles que remportait un général d'armée qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie. *Les dépouilles o. étaient suspendues par le vainqueur dans le temple de Jupiter Férétrien.*

OPINANT. s. m. Celui qui opine dans une délibération. *Le premier o. Tous les opinants furent de cet avis.*

OPINER. v. n. (latin. *opinari*, penser). Donner son avis dans une assemblée sur un sujet qui a été mis en délibération. *Quand on eut opiné sur cette affaire. Il a opiné contre la proposition. Il refusa d'o.* || Fig., *O. du bonnet*, Voy. BONNET. = Syn. Voy. DÉLIBÉRER.

OPINIÂTRE. adj. 2 g. Obstiné, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté. *Un esprit o. Un enfant o. Il est trop o.* — Subst., on dit, *C'est un o.* || Se dit Des choses où l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. *Garder un silence o. Un travail o. vient à bout de tout. Un combat, une résistance o. Faire une défense o.* || *Un mal, une fièvre, un rhume o., etc.*, Un mal, etc., qui dure longtemps, qui résiste aux remèdes. = Syn. Voy. ENTÊTÉ.

OPINIÂTRÉMENT. adv. Avec opiniâtreté. *Il soutint o. son erreur.*

OPINIÂTRER. v. a. Contredire, contrarier quelqu'un de manière à le rendre opiniâtre. *N'opiniâtrez pas cet enfant.* Vx et peu us. = s'OPINIÂTRER. v. pron. S'obstiner fortement. *S'o. à soutenir une erreur, une mauvaise cause. Il s'est opiniâtré à défendre la citadelle.* = OPINIÂTRÉ, ÉE. part.

OPINIÂTRETÉ. s. f. Obstination extrême, entêtement invincible. *Cet enfant est d'une o. extraordinaire. Il soutient son mensonge avec o. Il essaya de vaincre ma patience à force d'o.* || Fermeté, constance. *Nos troupes* *lassèrent l'ennemi par l'o. de leur défense. Il poursuit son entreprise avec une o. que rien ne peut vaincre.*

OPINION. s. f. (lat. *opinio*). Avis, sentiment de celui qui opine sur quelque affaire mise en délibération. *Prendre les opinions. Aller aux opinions. Les juges sont aux opinions. Les opinions sont partagées. L'o. de la majorité, de la minorité. Appuyer son o. de plusieurs autorités.* ‖ Sentiment particulier qu'on se forme d'une chose en la considérant en soi-même. *O. ancienne, nouvelle, raisonnable, problématique, erronée, extravagante. La diversité, l'incertitude des opinions. Les opinions sont libres. C'est mon o. Je partage votre o. Cette o. est généralement reçue, établie. C'est l'o. la plus sûre. C'est l'o. commune, générale. Attaquer, combattre l'o. de quelqu'un. Défendre, abandonner son o. Adopter, suivre, soutenir une o. Mon o. n'est pas encore fixée sur ce point. J'ai changé d'o. La vérité jaillit souvent du choc des opinions. Opinions philosophiques, religieuses. Les opinions des stoïciens, des péripatéticiens. Les opinions des luthériens, des calvinistes. — Ce n'est qu'une o.*, C'est une assertion qui n'est pas sûre. *C'est une affaire d'o.*, C'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît. — *L'o. publique*, ou simpl. *L'opinion*, Ce que le public pense sur quelque chose, sur quelqu'un. *Respecter, braver l'o. publique. Le pouvoir, l'empire de l'o.* Prov., *L'o. est la reine du monde.* ‖ Jugement que l'on porte d'une personne ou d'une chose. *Il a fort bonne o. de lui-même. J'ai une mauvaise o. de cet homme. J'ai une grande o. de son talent. Quelle o. avez-vous de cette affaire? J'ai o. qu'elle tournera mal.* — Absol., *Avoir o. de quelqu'un, de quelque chose*, En bien augurer. *J'ai o. d'un tel. Je n'ai pas o. du succès de cet ouvrage.* ‖ T. Logiq. Croyance probable. *La démonstration engendre la science, et l'argument probable engendre l'o.* Vieux.

***OPISTHOGRAPHE.** adj. 2 g. (grec. ὄπισθεν, par derrière; γραφεῖν, écrire). T. Diplom. Qui est écrit par derrière, au verso de la page. *Charte opisthographe.*

OPIUM. s. m. [On pron. *Opiome.*] (lat. *opium;* **gr.** ὄπιον, de ὀπὸς, suc). T. Pharm.

Enc. — I. L'*Opium* est un suc gommo-résineux qu'on extrait des capsules du Pavot somnifère (*Papaver somniferum*). C'est une substance solide, flexible, homogène à l'intérieur, d'une couleur jaunâtre, brune ou rougeâtre, d'une odeur forte et nauséabonde, d'une saveur amère persistante, colorant la salive en vert et la rendant écumeuse. Sec, l'op. présente une cassure nette et un peu brillante; il raie le papier en brun, et brûle au contact d'une bougie. Le temps est sans action sur lui.

L'analyse chimique a démontré dans l'op. l'existence d'un grand nombre de principes différents. Indépendamment des matières grasse, résineuse, extractive, gommeuse, etc., qu'on y trouve, on y a découvert plusieurs alcaloïdes et un acide dont quelques-uns participent des propriétés générales de l'op. Ce sont : la *morphine*, la *codéine*, la *narcotine*, la *méconine* et l'*acide méconique.* — La *Morphine*, entrevue dès 1688 par Ludwig, obtenue en 1803 par Derosne, et étudiée avec soin par Sertuerner, s'obtient sous forme d'aiguilles prismatiques, blanches, assez dures, inodores, de saveur amère, très-peu solubles dans l'eau et dans l'éther, un peu plus dans l'alcool. Les acides étendus la dissolvent en se combinant avec elle. L'acide azotique concentré jaunit d'abord la morphine, puis lui donne une couleur rouge de sang. Elle devient bleue, au contraire, par les sels de peroxyde de fer. Les sels de morphine sont solubles dans l'eau et dans l'alcool, mais insolubles dans l'éther, et leurs solutions sont précipitées par l'acide tannique. Cent parties d'op. en renferment 15 à 16 de cet alcaloïde. — La *Codéine* se présente aussi sous la forme d'aiguilles cristallines dures, incolores et fort amères. Elle se distingue de la morphine en ce qu'elle est assez soluble dans l'eau, et se dissout très-bien dans l'alcool et dans l'éther, et en ce qu'elle n'est ni rougie par l'acide azotique, ni bleuie par les sels de fer. Elle donne, comme la morphine avec les acides, des sels bien cristallisables. La codéine a été découverte, en 1832, par Pelletier. — La *Narcotine* s'obtient en traitant l'op. par l'éther qui la dissout, tandis qu'il ne dissout pas la morphine. Les cristaux de narcotine sont inodores, insipides, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, mais très-solubles dans l'éther. La narcotine n'est pas colorée en bleu par les sels de fer, mais elle se colore en rouge de sang par l'acide sulfurique contenant des traces d'acide azotique. Cet alcaloïde est quelquefois appelé *sel de Derosne*, du nom du chimiste qui l'a découvert en 1803. — La *Méconine*, découverte en 1832 par Couerbe, se rapproche beaucoup de la narcotine. Elle est blanche, cristallise en prismes à six pans, et se dissout, dans l'eau, l'alcool, l'éther et dans quelques acides, sans subir d'altération. — Enfin, l'*Acide méconique* existe dans l'extrait d'op. à l'état de *Méconate acide de morphine.* A l'état de pureté, il se présente sous l'aspect de longues aiguilles, de lames carrées ou de ramifications formées d'octaèdres très-allongés. Très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, il fait prendre à la dissolution de sulfate de cuivre une belle teinte vert d'émeraude, et à celle de peroxyde de fer une couleur cramoisie. L'acide méconique, entrevu par Séguin, a été pour la première fois exactement décrit par Robiquet.

II. L'op. est le médicament le plus employé de la matière médicale. Administré à petites doses (3 à 10 centigr. d'extrait aqueux), il agit comme sédatif et produit un état de calme qui porte au sommeil. Aussi l'emploie-t-on le plus souvent pour combattre l'insomnie, pour calmer les douleurs, pour diminuer l'exaltation de sensibilité qui accompagne un si grand nombre de maladies. C'est l'agent le plus utile contre les névralgies. On l'administre encore fréquemment dans la diarrhée, la dysenterie, etc. En un mot, on peut presque dire que, sans l'op., la médecine serait impossible. Pris à doses un peu plus fortes qu'il *ne convient, l'op. agit d'abord comme stimulant, en exaltant les* fonctions intellectuelles, en déterminant une sorte d'ivresse, puis il amène un sommeil profond et agité. L'ivresse provoquée par l'op. paraît avoir un grand charme pour les peuples orientaux, et particulièrement les Chinois. Elle devient, pour ceux qui y ont goûté, une passion incurable et nécessairement fatale. Les *mangeurs* ou *fumeurs* d'op., car manger ou fumer cette funeste drogue sont les moyens les plus usités pour se procurer l'*ivresse opiatique*, voient bientôt s'éteindre leurs facultés intellectuelles, puis tombent plus ou moins rapidement dans un marasme effrayant qui les rend semblables à des cadavres. Enfin, à haute dose, l'op. *produit les phénomènes du narcotisme* et peut causer la mort. Les symptômes observés chez l'homme à la suite d'empoisonnement par l'op. sont très-variables selon l'idiosyncrasie des sujets : cependant l'un des plus constants et des plus remarquables est la contraction de la pupille. La dose nécessaire pour déterminer ces accidents varie aussi singulièrement suivant les individus. Il est des personnes qui ne peuvent prendre la moindre dose d'op. sans éprouver une agitation plus ou moins violente : de là la nécessité d'une extrême prudence dans l'administration de ce médicament. Il résulte d'expériences faites sur les animaux, que l'*Op. brut*, à la dose de 12 grammes, donne la mort en 24 heures ; la préparation connue sous le nom d'*Extrait gommeux*, à la dose de 8 grammes, tue en 12 heures. La *Morphine*, à la dose de 15 à 30 centigr., donne lieu à des symptômes narcotiques analogués à ceux que produit l'op.; mais en outre elle provoque presque toujours une démangeaison à la peau, ordinairement accompagnée de sueur, et quelquefois même d'une éruption de très-petites élevures arrondies et incolores. En médecine, au lieu de la morphine pure, on emploie généralement l'un de ses sels, surtout le *Sulfate* et le *Chlorhydrate*, à cause de leur solubilité. Son action ne diffère pas de celle de l'op.; aussi estime-t-on généralement la valeur de l'op. d'après sa teneur en morphine : on estime que 1 centigr. de morphine équivaut à 5 centigr. d'op. Les effets, soit thérapeutiques, soit toxiques, de la *Codéine* sont à peu près les mêmes que ceux de la morphine ; néanmoins les auteurs s'accordent à dire que la codéine procure un sommeil plus agréable, et ne laisse pas de fatigue comme les autres préparations d'op. Les sels de morphine et de codéine offrent cet avantage, qu'ils peuvent être administrés par la *méthode endermique*, c.-à-d. qu'on peut les faire absorber par la peau dénudée de son épiderme, dans les cas où l'estomac rejette tout ce qu'on lui confie.

Les formes sous lesquelles on administre l'op. ou l'un de ses alcaloïdes sont très-variées : les diverses pharmacopées européennes contiennent plus de 400 formules de préparations dans lesquelles entre ce médicament héroïque. Parmi ces préparations nous nommerons : l'*Extrait aqueux d'op.*, appelé aussi *Extrait thébaïque*, et improprement *Extrait gommeux*, qui n'est autre chose que de l'op. purifié et dépouillé en outre d'une partie de sa narcotine ; le *Laudanum de Sydenham* ou *Vin d'op. composé*, si souvent employé, soit à l'intérieur, à la dose de 12 à 30 gouttes, et à l'extérieur pour arroser les cataplasmes afin de leur donner des propriétés calmantes (20 gouttes de ce laudanum pèsent environ 1 gramme et représentent 5 centigr. d'extrait aqueux d'o.); le *Laudanum de Rousseau*, qui s'emploie aux mêmes usages, mais à dose moitié moindre ; les *Pilules de cynoglosse*, si usitées comme sédatives, à la dose de 10 à 20 centigr., et qui doivent presque toute leur énergie à l'op. qu'elles contiennent ; et le *Sirop diacode* qu'on prépare avec l'extrait alcoolique obtenu du Pavot blanc, et qu'on administre chaque jour dans les potions calmantes à la dose de 15 à 30 grammes.

III. Lorsqu'on a affaire à un empoisonnement par une préparation opiacée quelconque, le traitement est des plus simples. S'il y a lieu de croire que le poison n'a pas été absorbé en totalité et qu'il en reste une quantité quelconque dans l'estomac, il faut se hâter, pour l'évacuer, de provoquer le vomissement, soit en administrant 10 à 15 centigr. d'émétique dans un verre d'eau tiède, soit au moyen de quelque procédé mécanique, en irritant, par ex., la luette à l'aide d'une plume munie de ses barbes. Il convient au préalable de faire avaler au malade une assez grande quantité d'eau tiède ou froide, car cette eau, en délayant la substance toxique, en rend l'absorption moins rapide et permet d'attendre que le vomitif fasse son effet. Lorsqu'il est trop tard pour évacuer le poison, ou lorsqu'il a été déjà absorbé en proportion suffisante pour déterminer les phénomènes du narcotisme, on doit recourir aux stimulants tant internes qu'externes. En conséquence, tandis qu'on administre au malade une forte décoction de café à l'eau non sucrée, on promène sur les extrémités de larges sinapismes. Il faut avoir soin de tenir le patient constamment éveillé, quand bien même il manifeste le désir de se reposer. Enfin il faut, et sans trop attendre, pratiquer une saignée assez abondante. Cette question de la convenance de la saignée a été, nous le savons, fort controversée ; cependant il est très-facile de résoudre la question et de mettre d'accord ses champions et ses adversaires. En effet, la saignée est préjudiciable et peut être mortelle, si on la pratique tandis que le poison est encore dans les voies digestives, c.-à-d. lorsqu'il n'a pas encore été entièrement absorbé, parce que, dans ce cas, l'évacuation sanguine favorise et accélère l'absorption de la substance toxique. Quand, au contraire, on s'est assuré qu'il n'y a plus moyen d'évacuer celle-ci, et qu'elle est complétement absorbée, la saignée est non-seulement fort utile, mais encore sauve souvent le malade, en diminuant ou faisant cesser la congestion cérébrale, l'un des phénomènes essentiels de l'empoisonnement par les narcotiques.

IV. D'après la manière dont on l'obtient, l'op. constitue trois espèces : l'*Op. en larmes*, qu'on retire par incision des capsules de Pavot ; l'*Op. thébaïque*, qui se prépare en évaporant le suc de ces capsules jusqu'à consistance solide ; et le *Méconium*, qui s'extrait de ces mêmes capsules, peut-être même du marc, après en avoir retiré le suc. L'op. du commerce est un mélange du premier et du second. Le méconium, dont on se sert pour le falsifier, doit être rejeté comme ne possédant qu'à un degré beaucoup trop faible les propriétés du véritable op. L'op. du commerce provient surtout des contrées chaudes de l'Orient, c'est-à-d. de l'Asie Mineure, de la Turquie, de la Perse, de l'Égypte, de l'Inde, etc. L'op. de l'Asie Mineure, appelé dans la droguerie, *Op. de Smyrne*, est en masses inégales, dont la couleur primitive est le brun clair, mais il noircit avec le temps. Cette sorte est la plus estimée, car elle paraît obtenue par le simple procédé de l'incision : c'est celle qui fournit le plus de morphine. L'*Op. de Constantinople* ou *de Turquie*, est en gros pains ou en petits pains ; sa consistance est molle, son odeur vive ; mais il est moins estimé que le précédent. La plus grande partie de cet op. se consomme dans l'empire turc ou s'expédie en Perse et dans quelques autres contrées de l'Asie. L'*Op. d'Égypte*, appelé aussi *Extrait thébaïque* ou *Op. thébaïque*, est *d'une couleur rougeâtre. Il est très-inférieur en qualité à l'op.* de Smyrne, et même à celui de Constantinople. L'*Op. de Perse* a la couleur, l'odeur et la saveur de l'op. d'Égypte : il va surtout en Angleterre. L'*Op. de l'Inde* a une couleur noirâtre et se trouve en masses arrondies ; sa consistance est solide ; son odeur est faiblement vireuse, quoique forte. Les Indes anglaises en produisent d'immenses quantités, dont la presque totalité est absorbée par la Chine, par le Japon et par les îles de la Sonde. Cet op. se distingue en trois sortes principales, le *Malwa*, le *Patna* et le *Bénarès;* la première est aussi appelée *Op. de Bombay*, et les deux autres sont souvent confondues sous la dénomination *commune d'Op. du Bengale. Enfin, on a essayé de récolter de* l'op., en France, en Algérie, etc. On l'obtient en incisant les têtes des Pavots blancs d'Europe. Cet *Op. indigène* a une teinte brunâtre, une odeur moins forte que celle des autres espèces, et une saveur amère plus ou moins âcre. Bien qu'il soit comparable au meilleur op. de Smyrne, par la proportion de morphine qu'il contient, ce produit n'a pas encore pris rang dans le commerce.

La consommation d'op. qui se fait en Europe pour l'usage médical ne peut en aucune façon se comparer à celle qui a lieu dans tout l'Orient, et principalement en Chine, où l'op. est devenu, plus encore que chez nous le Tabac et le Café, un objet de première nécessité. En 1853, *les Anglais évaluaient la con*sommation de l'op. en Chine à 35,000 caisses (la caisse pèse environ 58 kilogr.). L'année suivante, l'importation s'élevait à 67,000 caisses, représentant une valeur de 170 millions de francs; et depuis cette époque les quantités importées sont toujours allées en croissant. Les chiffres ci-dessus ne comprennent que le seul op. de l'Inde. En y ajoutant le prix de l'op. importé de Turquie, on arriverait certainement à un total d'au moins 200 millions de francs.

***OPLITE.** s. m. T. Antiq. Voy. HOPLITE.

***OPLOMAQUE.** s. m. T. Antiq. Voy. GLADIATEUR.

***OPOBALSAMUM.** s. m. (gr. ὀπὸς, suc; *βάλσαμον*, baume). T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

***OPODELDOCH.** s. m. T. Pharm. *Baume op.*, ou simplem. *Opodeldoch*, Sorte de baume demi-solide et d'aspect opalin qui est formé d'alcool tenant en dissolution du savon, du camphre, de l'ammoniaque, et des huiles essentielles de thym et de romarin. *Le baume op. s'emploie en frictions dans les entorses et les douleurs rhumatismales.*

***OPOÏDIA.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

***OPOPANAX.** s. m. (gr. ὀπὸς, suc ; πανακής, panacée). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

***OPORANTHE.** s. m. (grec. ὀπὸς; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. AMARYLLIDÉES.

***OPOSSUM.** s. m. T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

OPPORTUN, UNE. adj. (lat. *opportunus*). Qui est à propos, selon le temps et le lieu. *Dans un temps plus op. L'occasion est opportune.*

OPPORTUNITÉ. s. f. Qualité de ce qui est opportun. *L'op. de la circonstance, de la conjoncture, du lieu.* — Absolum., se dit pour Occasion favorable. *Il a profité de l'opportunité.*

***OPPOSABLE.** adj. 2 g. T. Zool. Qui peut s'opposer. *Chez les singes, le pouce du pied est op. aux autres doigts.*

OPPOSANT, ANTE. adj. T. Jurispr. Qui s'oppose suivant les formes judiciaires, à l'exécution de quelque sentence, de quelque acte. *Il s'est rendu op. à l'exécution de cet arrêt. Elle a été reçue opposante.* ‖ Qui s'oppose à une mesure, qui combat une opinion, etc. *Le parti op. est fort bien discipliné.* ‖ S'emploie substant. dans les deux sens. *Un nouvel op. Un tiers op. Les opposants sont en petit nombre dans cette assemblée.*

OPPOSER. v. a. (lat. *opponere*). Placer une chose ou une personne de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. *Op. une digue à l'impétuosité de la mer. Op. une batterie à une autre. On lui opposa un dangereux adversaire. On opposa des troupes fraîches à nos bataillons épuisés.* ‖ Figur., se dit Des choses et des personnes dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre, etc. *Op. un obstacle aux entreprises de quelqu'un. L'argument que vous m'opposez n'est que spécieux. A ces raisons j'opposai que... Op. la force à la force. Op. l'autorité d'Aristote à celle de Platon. Op. Aristote à Platon.* ‖ Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, ou Placer plusieurs choses de manière à faire contraste. *Op. un trumeau à une cheminée. Op. dans un tableau des bruns aux clairs.* — Figur., Mettre en comparaison, en parallèle. *Op. les modernes aux anciens. Quel orateur avons-nous qu'on puisse op. à Cicéron, à Démosthène?* = s'Opposer. v. pron. Être contraire, se rendre contraire. *Il s'est toujours opposé à mes desseins. La fortune s'oppose à toutes mes entreprises.* ‖ T. Jurispr. Déclarer, suivant les formes judiciaires, qu'on met empêchement à l'exécution de quelque sentence, de quelque acte, etc. *S'op. à l'exécution d'un arrêt, à une saisie, à un mariage.* = Opposé, ée. part. *Les armées opposées l'une à l'autre étaient de force égale. Deux rivages opposés.* ‖ * T. Blas. Se dit De deux pièces peintes sur l'écu, quand la pointe de l'une regarde le chef, et celle de l'autre le bas. ‖ T. Géométr. *Angles opposés au sommet*, Voy. Angle. ‖ * T. Botan. *Opposé, ée*, se dit D'une partie située en face d'une autre. V. Feuille et Fleur. = Opposé, ée. adj. Contraire, de différente nature. *Deux esprits, deux caractères diamétralement opposés. Leurs intérêts sont tout à fait opposés. Ils sont toujours opposés l'un à l'autre. Ils ont des sentiments opposés à ce sujet.* ‖ T. Log. Se dit De termes relatifs ou contraires l'un à l'autre. Ainsi, le mot *fils*, qui est relatif, est opposé à celui de *père*; et le terme de *chaud* est opposé à celui de *froid*, qui est son contraire. On dit, dans ce sens, *Tous les contraires sont opposés, mais tous les opposés ne sont pas contraires;* mais dans le second membre de cette phrase, *Opposé* est employé substantiv. ‖ On dit encore subst., en parl. De choses ou d'individus complétement différents. *La manière de ce peintre est tout l'opposé de celle de tel autre. Ce que vous dites maintenant est justement l'opposé de ce que vous venez de dire. Cette personne est tout l'opposé de telle autre.*

OPPOSITE. s. 2 g. (lat. *oppositus*). L'opposé. *Ce caractère est l'op., tout l'op. de l'autre. Ce que vous soutenez aujourd'hui est absolument l'op. de ce que vous disiez hier.* Peu us. = A l'opposite. loc. prép. Vis-à-vis. *Leurs maisons sont situées à l'op. l'une de l'autre. Le château est sur la hauteur, et le bois à l'opposite.*

OPPOSITION. s. f. (lat. *oppositio*). Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose. *Op. formelle. Je n'y mettrai aucune op. Vous n'y trouverez aucune op. Cela éprouvera de l'op. Il s'empara du pouvoir sans op.* ‖ Antagonisme, contrariété dans la nature des choses ou des personnes, dans la manière d'être, de sentir, d'agir de ces dernières. *Op. d'intérêts. Il y a une grande op. entre ces deux systèmes. Op. d'humeurs, de sentiments. Ces deux savants sont toujours en op.* — *Esprit d'op.*, Esprit de contrariété qui fait qu'on critique ou qu'on dispute sans cesse. ‖ Dans le langage parlementaire, La partie de l'assemblée qui parle et vote contre une mesure proposée, et, plus partic., Celle qui parle et vote systématiquement contre un ministère et contre toutes les mesures qui en émanent, comme étant l'organe et l'expression d'un système particulier. *L'op. l'a emporté, et le ministère a donné sa démission. Le chef de l'op. a été mandé par le roi et chargé de former un nouveau cabinet. L'op. n'est pas homogène. L'op. de droite et celle de gauche se sont divisées sur cette question.* — Par ext., se dit De ceux qui, en dehors de l'assemblée, professent les mêmes opinions que l'opposition et qui la soutiennent. *Le parti de l'op. Je suis de l'op. Les électeurs de l'op. Un écrivain de l'op.* On dit de même, *Journal de l'op. Etc.* ‖ T. Rhétor. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires, comme : *Une folle sagesse. Un avare fastueux.* ‖ T. Astronom. Position de deux corps célestes qui sont diamétralement opposés l'un à l'autre, c'est-à-d. à 180 degrés l'un de l'autre. Voy. Conjonction, Éclipse et Lune.

Enc.—En termes de Droit, on appelle *Opposition*, l'obstacle que quelqu'un met, suivant les formes judiciaires, à une chose ou à l'exécution d'une chose. C'est ainsi qu'on forme op. aux scellés, ou à la levée des scellés, à un mariage, à un commandement de payer, aux deniers de la vente d'objets saisis, etc. L'op. ne peut être levée que par le consentement de la partie qui l'a faite ou par un jugement valable.—Dans le cas de jugement rendu par défaut, on peut se pourvoir en y faisant op. Si le jugement est rendu contre une partie ayant un avoué, l'op. n'est recevable que pendant huitaine à partir du jour de la signification à avoué; s'il est rendu contre une partie qui n'a pas d'avoué, l'op. sera recevable jusqu'à l'exécution du jugement (C. Proc. civ. 157-163). Enfin, quand un jugement porte préjudice aux droits d'une personne, et que ni elle ni ses représentants n'ont été appelés, elle est en droit d'y former op. Cette op., qui prend le nom de *Tierce op.*, peut être formée, soit par action principale, soit incidemment à une question dont un tribunal est saisi. Dans le premier cas, la tierce op. est portée devant le tribunal qui a rendu le jugement; dans le second, elle a lieu par requête devant le tribunal saisi, s'il est égal ou supérieur à celui qui a rendu le jugement. Le *Tiers opposant* dont l'op. est rejetée, est condamné à une amende qui ne peut être moindre de 50 fr., sans préjudice des dommages et intérêts, s'il y a lieu (C. Proc. civ. 474-479).

OPPRESSER. v. a. (lat. *opprimere*). Presser fortement; se dit De certaines affections dans lesquelles il semble qu'on ait un poids sur la poitrine, etc. *Je sens quelque chose qui m'oppresse et qui m'ôte la respiration. Je me sens tout oppressé.* ‖ Fig., *Son âme est oppressée par le remords. La douleur qui l'oppresse.* = Oppressé, ée. part.

OPPRESSEUR. s. m. Celui qui opprime. *Il fut l'op. du peuple.* ‖ * On dit adject., *Un gouvernement op. Un régime oppresseur.*

OPPRESSIF, IVE. adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. *Système op. Loi oppressive. Mesures oppressives.*

OPPRESSION. s. f. T. Méd. État d'un malade qui éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est par cela même embarrassée. *J'éprouve de l'op. dans l'estomac.* — Pris absol., le mot *Oppression* désigne L'oppression de la poitrine. *Sentez-vous de l'op.?* ‖ Fig., Action d'opprimer, État de celui qui est opprimé. *L'op. fut poussée si loin, qu'elle provoqua un soulèvement général. Ce peuple gémit sous l'op. étrangère. Pour se dérober à l'op., il résolut de s'expatrier.*

OPPRIMER. v. a. (latin. *opprimere*). Accabler par violence, par autorité. *Les puissants oppriment souvent les faibles. Ce prince opprime les peuples. Op. l'innocence.* Absol., *Malheur à ceux qui oppriment.* ‖ Figur., *La sottise prétend en vain op. la vérité.* = Opprimé, ée. part. ‖ Substant., *Prendre la défense des opprimés.*

OPPROBRE. s. m. (lat. *opprobrium*). Ignominie, honte extrême. *Un op. éternel. Souffrir un op., des opprobres.* — *Être l'op. de sa famille, de sa nation, du genre humain*, Faire honte à sa famille, à sa nation, au genre humain.

Syn.—*Ignominie.*—*Opprobre* et *ignominie* expriment également l'idée d'une grande honte, d'un grand déshonneur. Mais *opprobre* (de *ob*, devant, et *probrum*, reproche) indique surtout les dérisions, les injures, qui ont pour objet d'attirer le mépris, tandis que *ignominie* (de *in* privatif, et *nomen*, nom) marque l'état de celui qui est déshonoré. Aussi le premier est-il fréquemment usité au pluriel, tandis que le second s'emploie le plus souvent au singulier. En outre, *opprobre* renferme souvent une idée de mortification, tandis qu'une idée d'abaissement s'attache à l'*ignominie*.

OPTATIF, IVE. adj. Qui exprime le souhait. *Proposition optative.* ‖ T. Gramm. *Mode op.*, ou simplem. *Optatif*, Voy. Mode.

* **OPTATION.** s. f. T. Rhét. Figure de pensée qui consiste dans l'expression d'un souhait sous forme d'exclamation.

OPTER. v. n. (lat. *optare*). Choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble. *Il faut op. entre ces deux places, entre ces deux partis. Je vous laisse le temps d'op.* = Opté, ée. part.

OPTICIEN. s. m. Celui qui est versé dans l'optique. Peu us. ‖ Plus ordin., Celui qui fait ou qui vend des instruments d'optique.

OPTIMÈ. Mot latin qui signifie *Très-bien*, et qui s'emploie quelquefois, dans le langage familier, Pour marquer qu'on approuve ce qu'une personne a dit ou a fait.

OPTIMISME. s. m. (lat. *optimus*, le meilleur). T. Philos. Système des philosophes qui soutiennent que tout est le mieux possible. Voy. Mal. ‖ * Fam., se dit De la manière de voir d'une personne qui est disposée à prendre toutes choses par le bon côté. *Mon op. ne va pas jusque-là.*

OPTIMISTE. s. et adj. 2 g. Qui est partisan de l'optimisme. ‖ Famil., Celui, celle qui est naturellement disposé à voir toutes choses par le bon côté, à être content de tout. *Je voudrais pouvoir être op. comme vous.*

OPTION. s. f. (lat. *optio*). Pouvoir ou action d'opter. *Vous avez l'op. Je laisse cela à votre op. Je vous donne l'op. de ces deux choses, entre ces deux partis. Il a fait son op. dans le temps prescrit.*

OPTIQUE. s. f. (gr. ὀπτικὴ, de οπτομαι, je vois). Partie de la physique qui traite de la lumière et des lois de la vision. ‖ Se dit De l'aspect des objets vus dans l'éloignement ou dans certaines conditions particulières. *Le mirage est une illusion d'op. L'op. du théâtre exige que les décors soient peints très-largement.* ‖ On nomme encore *Optique*, Une espèce de boîte dans laquelle on regarde, à travers une grande lentille biconvexe, des estampes enluminées qui, placées horizontalement au fond de la boîte, paraissent perpendiculaires par l'effet d'un miroir incliné à 45 degrés. On dit aussi *Chambre optique.*

Enc. — L'étude de l'*Optique* est généralement partagée en deux grandes sections, la *Catoptrique*, qui a pour objet les lois de la réflexion de la lumière, et la *Dioptrique*, qui observe les phénomènes que présente la lumière lorsqu'elle traverse les corps et les modifications que ceux-ci lui font subir. Quelques auteurs y ajoutent la *Catadioptrique*, qui s'occupe des effets réunis de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée, comme ceux qu'on observe dans les télescopes à réflexion. Enfin, on pourrait encore considérer la *Perspective* comme une section particulière de l'optique; mais les physiciens laissent cette étude aux mathématiciens, et particulièrement aux géomètres.

C'est dans l'école de Platon qu'on trouve les premières traces de connaissances théoriques sur l'optique. Ces connaissances se bornaient à la propagation de la lumière en ligne droite et à la propriété qu'elle a de se réfléchir en faisant un angle d'incidence égal à l'angle de réflexion. L'usage des miroirs, connu de tout temps, avait été sans doute l'origine de ces observations. On prétend qu'Empédocle (445 av. J.-C.) est le premier philosophe qui ait écrit sur la lumière; cependant le plus ancien ouvrage sur ce sujet qui nous soit parvenu, est un traité attribué à Euclide (320 avant J.-C.), mais il ne nous est arrivé que très-défiguré. En outre, il ne traite que de la propagation et de la réflexion de la lumière. Plus tard (130 ans ap. J.-C.), Ptolémée écrivit sur cette science un ouvrage plus étendu, dont le livre de l'arabe Alhazen (IXe siècle) n'est qu'un commentaire : on y trouve les premières recherches sur les phénomènes de la réfraction. Vitellion, géomètre polonais, et le célèbre moine anglais, Roger Bacon (XIIIe siècle), ne firent guère que résumer les connaissances acquises avant eux, et il faut arriver à la seconde moitié du XVIe siècle pour voir l'op. sortir de son état stationnaire. Maurolico de Messine (1575) ouvre la voie par ses recherches curieuses sur la vision. Après lui, Porta (1589) découvre la chambre noire, Képler (1609) établit la théorie complète de la vision, M. Ant. de Dominis (1621) ébauche celle de l'arc-en-ciel. En 1637, Descartes, dans sa *Dioptrique*, vient changer la face de la science en faisant connaître les lois fondamentales de la réfraction. En outre cet ouvrage a pour effet de diriger sur l'op. l'attention des savants, et l'on voit paraître successivement les traités de Gregory (1663), de Barrow (1667) et d'Huygens (1678), dont le dernier pose les bases de la théorie des ondulations. Les principales propriétés de la lumière, sa réflexibilité, sa réfrangibilité, sa chaleur, lorsqu'elle est réunie au foyer d'un verre ardent, étaient connues : ce que l'on ignorait, c'est qu'elle pût être décomposée. Newton, par son *Traité d'op.* (1706), découvrit ce phénomène capital qui complétait toutes les recherches antérieures et rendait raison d'une multitude de phénomènes jusque alors inexplicables. En 1747, Euler, cherchant la loi de la dispersion des couleurs produites par la réfraction des verres de lunettes, fut conduit à des résultats différents de ceux de Newton : c'est à la discussion qui s'éleva sur ce sujet qu'on doit l'invention des lunettes achromatiques par Dollond, et l'admirable traité de *Dioptrique* dans lequel Euler ramena à des formules très-simples la théorie de l'aberration de réfrangibilité et celle de l'aberration de sphéricité. Depuis cette époque l'op. n'a cessé de s'enrichir de nouvelles découvertes dont plusieurs ont renouvelé la face de la science. Nous citerons particulièrement les recherches si remarquables d'Young et de Fresnel sur les interférences; la démonstration par Malus et Wollaston de la loi de la double réfraction, loi confirmée par les belles expériences de Fresnel, d'Arago, etc.; la découverte par Malus d'une propriété nouvelle de la lumière, la *polarisation*, et celle des propriétés chimiques des rayons lumineux, découverte qui a suscité l'invention de la *photographie* par Niepce et Daguerre. Nous aurions encore à nommer plusieurs savants contemporains et encore vivants; mais nous mentionnerons leurs noms en même temps que leurs travaux dans les articles consacrés dans ce livre aux grands phénomènes de l'optique.

OPTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la vue, à la vision, à l'optique. *Le nerf op. Illusion op. Angle op. Verres optiques.*

* **OPTOMÈTRE.** s. m. (gr. ὄπτομαι; μέτρον, mesure).

Enc. — On désigne sous ce nom les instruments qui ont été imaginés pour mesurer la force de l'œil, c.-à-d. la distance de la vision distincte chez les divers individus. L'*Optomètre* le plus simple consiste en une règle horizontale et longue de 1 mètre, sur laquelle est tracée une raie noire longitudinale, et qui porte à l'une de ses extrémités un écran vertical percé de deux fentes étroites dont la distance est moindre que le diamètre de la pupille. On regarde la raie à travers ces fentes en appliquant l'œil aussi près que possible. Les rayons envoyés à l'œil par les parties de la raie les plus voisines de l'écran vont faire leur foyer derrière la rétine, et peindraient sur cette membrane un cercle d'une étendue appréciable si l'écran n'existait pas; mais la présence de celui-ci arrête une partie des rayons : les deux petits pinceaux qui passent par les fentes rencontrent la rétine en deux points seulement, et la raie paraît double. L'écart est le plus grand pour les points voisins de l'œil. Au delà, les deux lignes convergent l'une vers l'autre, puis se confondent à une distance qui est précisément la limite inférieure de la vision distincte

OPULEMMENT. adv. Avec opulence.

OPULENCE. s. f. Grande richesse. *Grande o. Vivre dans l'o. Il y a dans cette maison un air d'opulence.*

OPULENT, ENTE. adj. (latin. *opulentus*, de *opes*, richesses). Qui est dans l'opulence. *Cet homme est fort o.* — *Une maison, une ville opulente* ,Où il y a beaucoup de richesses.

OPUNTIA. s. m. * **OPUNTIACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Cactacées.

OPUSCULE. s. m. (lat. *opusculum*, dimin. d'*opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature. *Les opuscules de Plutarque. Il n'a écrit que quelques opuscules.*

OR. conj. (latin. [*hâc*] *horâ* [à cette] heure). Se dit pour Lier un discours ou une proposition à une autre. *Or, pour revenir à notre sujet. Tous les hommes sont mortels; or Paul est homme, donc Paul est mortel.* ‖ Fam., s'empl. quelquefois Pour exhorter, pour inviter. *Or sus, travaillons. Or dites-nous. Or çà, monsieur.*

OR. s. m. (latin. *aurum*). Métal jaune, brillant et très-ductile. *Or natif. Or fin. Or mat. Or poli, bruni. Mine d'or. Lingot d'or. Or en lingot. Affiner de l'or. Anneau d'or. Médaille d'or. Vaisselle d'or. Monnaie d'or.* — *Or*, s'emploie quelquefois au pluriel, quand on parle Des différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. *Une tabatière de deux ors.* ‖ Se dit souvent pour Monnaie d'or, par opposit. à Monnaie d'argent, etc. *Il m'a payé tout en or. Allez me changer ce billet contre de l'or.* ‖ Figur., Richesse, opulence. *La soif de l'or. L'or, dans notre siècle, tient lieu de mérite et de vertu.* ‖ Fig. et fam., *Avoir des monceaux d'or*, Être dans l'opulence. On dit, dans le même sens, *Être tout cousu d'or, Marcher sur l'or et sur l'argent.* — On dit aussi D'une chose extrêmement rare, *On n'en peut avoir ni pour or, ni pour argent ;* et D'une chose qu'on ne consentirait pas à faire pour quelque avantage que ce soit, *Je ne ferais cela ni pour or ni pour argent, Je ne ferais pas cela pour tout l'or du monde.* — *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*, L'acheter ou la vendre très-cher. — *Or* s'emploie encore dans une foule de phrases figurées et proverbiales que l'on trouvera aux mots Adorer, Barre, Cœur, Marché, Parler, Pesant, Pont, Promettre, Reluire, etc. ‖ *Or* se dit Du fil d'argent doré dont on fait des galons, des franges, des broderies, etc. *Dentelle d'or. Franges d'or. Etoffe brochée d'or.* — Fig., *Des jours filés d'or et de soie*, Voy. Filer. ‖ Fig. et poét., se dit de Certaines choses qui sont jaunes et brillantes. *L'or de sa chevelure. L'or des moissons.* ‖ *L'âge d'or, le siècle d'or*, V. Age. ‖ T. Blas. V. Émail. ‖ T. Techn. *Or de Manheim*, V. Cuivre. *Or musif* ou *mussif*, V. Étain. ‖ T. Chron. *Nombre d'or*, V. Comput.

Enc. — I. L'*Or* est un corps simple métallique d'une belle couleur jaune. Il a peu de dureté, mais c'est le plus ductile et le plus malléable de tous les métaux. On peut le réduire en feuilles tellement minces, qu'il en faut 10,000 pour faire l'épaisseur d'un millimètre, et avec un gramme d'or on peut obtenir un fil de 3000 mètres de longueur. Sa ténacité est considérable, car un fil d'or de 64 centim. de long sur 3/5 de millim. de diamètre peut supporter sans se rompre un poids de 8 kilogr. En feuilles très-minces, l'or est transparent et laisse passer une lumière d'un beau vert. On peut le faire cristalliser par fusion, il affecte alors différentes formes géométriques qui toutes dérivent du cube. Il fond à 32° du pyromètre de Wedgwood, c'est-à-dire à environ 1200° du thermomètre centigr. Maintenu en fusion à une haute température, il émet des vapeurs facilement appréciables et diminue de poids. Il partage avec le platine, l'argent, le fer, etc., la propriété de se souder à lui-même, sans fusion préalable. Sa densité = 19,5; son équivalent = 1227,19, et son symbole est *Au.* — L'or est le plus inaltérable des métaux; jamais il ne s'oxyde au contact de l'air. Le chlore et le brome seuls, parmi les métalloïdes, l'attaquent à froid; le phosphore et l'arsenic ne se combinent avec lui qu'à l'aide de la chaleur. En revanche, il s'allie avec la plupart des métaux, et se dissout aisément dans le mercure. Il n'est attaqué par aucun acide, à l'exception de l'acide sélénique. Il résiste également à l'action des alcalis ; mais il se dissout dans tous les mélanges capables de dégager du chlore, et particulièrement dans l'eau régale, mélangé d'acide chlorhydrique et d'acide azotique. L'hydrogène sulfuré ne le ternit pas, mais les polysulfures alcalins le dissolvent en formant des sulfosels dans lesquels le sulfure d'or joue le rôle d'acide.

II. *Combinaisons de l'or avec l'oxygène.* — On en connaît deux, un *protoxyde* et un *sesquioxyde.* — Le *Protoxyde d'or* (Au^2O) s'obtient en décomposant le protochlorure d'or par une dissolution étendue de potasse caustique. Il se présente sous l'aspect d'une poudre violette, insoluble dans l'eau, qui se décompose à une température de 25°, en dégageant de l'oxygène. Les oxacides sont sans action sur ce composé, mais l'acide chlorhydrique le dédouble en sesquichlorure d'or et en or métallique. — Le *Sesquioxyde d'or* (Au^2O^3), qu'on nomme aussi *Acide aurique*, se prépare en faisant bouillir avec de la potasse une dissolution de sesquichlorure d'or, puis en traitant la dissolution par un excès d'acide sulfurique. Le sesquioxyde précipité est sous la forme d'une poudre jaune ou brune. Chauffé à 250°, il se décompose en or et en oxygène. L'alcool et les acides organiques le réduisent en or et en protoxyde. L'acide chlorhydrique le dissout et le transforme en sesquichlorure. Il ne se combine qu'avec les bases, et particulièrement avec la potasse pour former des *Aurates.*

III. *Combinaisons de l'or avec les métalloïdes.* — Les seuls composés de cette catégorie qui offrent quelque intérêt sont le *sesquichlorure* et le *cyanure* double d'or et de potassium.

Quand on dissout de l'or métallique dans l'eau régale, on obtient une dissolution jaune de *Sesquichlorure d'or* (Au^2Cl^3), laquelle, évaporée lentement à l'air sec, laisse déposer des cristaux jaunes qui constituent une combinaison de sesquichlorure d'or et d'acide chlorhydrique. Si l'on évapore cette dissolution pour chasser l'excès d'acide, on obtient une masse cristalline rouge foncé de sesquichlorure d'or, qui attire l'humidité de l'air et se résout en un liquide de même couleur. Le sesquichlorure d'or est également soluble dans l'alcool et surtout dans l'éther. Quand on agite avec ce dernier une dissolution aqueuse de chlorure, l'éther s'empare de la presque totalité du sel que contenait l'eau. La dissolution du sesquichlorure d'or dans l'éther ou dans les huiles essentielles constitue ce qu'on appelait autrefois l'*Or potable.* En chauffant le sesquichlorure d'or à une température de 200° environ, il se dégage du chlore, et il reste une poudre verdâtre, insoluble dans l'eau, qui est un *Protochlorure d'or* (Au^2Cl). Le sesquichlorure forme avec un grand nombre d'autres chlorures métalliques, des chlorures doubles cristallisables. Il suffit, pour les obtenir, d'évaporer les dissolutions mélangées des deux chlorures. Si l'on verse une petite quantité d'ammoniaque dans une dissolution de sesquichlorure d'or, il se forme un précipité jaune brunâtre qui renferme à la fois de l'oxyde d'or, du chlore, de l'ammoniaque, et qui, chauffé à 140° cent., détone avec violence : de là le nom d'*Or fulminant* sous lequel on désigne ce composé. Mais si on le fait encore digérer avec un excès d'ammoniaque additionnée de potasse, tout le chlore est enlevé par celle-ci, et l'on a un précipité brun foncé qui devient pourpre, quand il est desséché. Ce dernier détone quelquefois par le plus léger frottement. Si on le chauffe à 100°, la violence de l'explosion est telle que, lorsqu'on fait l'expérience sur une lame métallique, cette lame se trouve percée.

Lorsqu'on verse dans une dissolution concentrée et chaude de sesquichlorure d'or une dissolution de cyanure de potassium jusqu'à ce que la liqueur soit décolorée, celle-ci donne, par le refroidissement, des cristaux prismatiques d'un *Cyanure d'or et de potassium* qui est représenté par la formule KCy, Au^2Cy^3. Ces cristaux sont très-efflorescents et très-solubles dans l'eau. Ce sel double est fort employé dans la dorure galvanique.

IV. *Pourpre de Cassius.* — On appelle ainsi un précipité qui renferme de l'or, de l'étain et de l'oxygène, et qui s'emploie dans la peinture sur porcelaine et sur verre, pour obtenir les couleurs roses et pourprées. Il doit son nom à Cassius, médecin à Zurich, qui l'obtint en 1683. Les chimistes ne sont pas d'accord sur sa composition, parce que les divers procédés dont l'industrie se sert pour l'obtenir ne donnent pas identiquement le même produit. Toutefois sa composition la plus probable semble en faire un stannate double de protoxyde d'or et d'étain. Parmi les recettes proposées pour sa préparation, nous nous contenterons de citer la suivante qui donne un pourpre magnifique. On dissout 50 centigr. d'or fin dans 9 grammes d'eau régale préparée avec 16 gr. 8 d'acide chlorhydrique et 10 gr. 2 d'acide azotique, et l'on étend la solution avec 14 litres d'eau pure. D'un autre côté, on ajoute par petites portions 3 gram. d'étain fin laminé à 18 gram. de la même eau régale additionnée de 3 à 5 grammes d'eau distillée, puis on verse goutte à goutte la partie claire de cette liqueur dans la dissolution d'or. Le précipité qui se manifeste est d'une belle couleur de vin vieux. — Il est nécessaire, dans cette préparation, d'employer de l'or chimiquement pur. Celui du commerce n'est pas dans cet état, mais il est facile de le purifier A cet effet, on traite une dissolution de sesquichlorure d'or sans excès d'acide par le sulfate de fer. Ce sel, qui a une grande tendance à se suroxyder, s'empare de l'oxygène de l'eau, tandis que l'hydrogène de celle-ci se combine avec le chlore du chlorure métallique pour former de l'acide chlorhydrique, et l'or se précipite à l'état pulvérulent. On lave ce précipité avec de l'acide chlorhydrique faible, puis avec de l'eau; enfin on le fond avec un peu de borax et de nitre, et l'on a un culot d'or d'une pureté parfaite.

V. *Sels d'or.* —Les oxydes d'or ne sont pas directement salifiables. Cependant Gelis et Fordos ont obtenu indirectement une combinaison de protoxyde d'or avec l'acide hyposulfureux, et un hyposulfite double de protoxyde d'or et de sodium, qui s'emploie pour fixer les images daguerriennes. Ce dernier se prépare en précipitant par l'alcool un mélange de deux dissolutions, toutes deux concentrées, l'une de sesquichlorure d'or, l'autre d'hyposulfite de soude. L'or est dissimulé dans ce composé et échappe aux réactifs ordinaires des dissolutions d'or. —Les caractères des dissolutions d'or sont ceux que nous avons notés en traitant du sesquichlorure d'or ; nous ajouterons seulement que l'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins les précipitent en noir et que ce précipité est soluble dans le sulfhydrate d'ammoniaque.

VI *Alliages d'or.* — L'or forme avec les métaux un grand nombre d'alliages. Ainsi, il peut s'allier avec l'argent, le platine, le cuivre, le bismuth, le fer, etc. Avec ce dernier, il est susceptible de prendre la trempe et de recevoir un très-beau poli. Il fournit, dit-on, des outils supérieurs à ceux d'acier : on en a fait des rasoirs. Mais le métal avec lequel on allie le plus souvent l'or est le cuivre. En effet, dans l'industrie, on ne peut guère employer l'or à l'état de pureté; il est alors trop mou. Mais l'addition d'une faible proportion de cuivre a pour résultat d'augmenter à la fois la dureté et la fusibilité. L'autorité publique, afin d'éviter les fraudes si faciles en pareille matière, a déterminé les proportions suivant lesquelles ces alliages doivent se faire. V. Monnaie, Orfévrerie et Essai.

VII. *Usages de l'or.* — Les usages de l'or dans la vie sociale et dans l'industrie sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici : d'ailleurs nous avons consacré des articles aux principaux d'entre eux. Mais on ignore généralement que l'or occupe aussi un certain rang dans la matière médicale. Autrefois les alchimistes attribuaient au roi des métaux, et principalement à l'*or potable*, des vertus merveilleuses. Un autre médicament célèbre était le *bouillon d'or*, qui se préparait en faisant cuire pendant vingt-quatre heures un ducat d'or avec une vieille poule. Nous ne nions pas que ce fameux bouillon ait produit des cures miraculeuses ; mais, ce que nous affirmons, c'est qu'il ne contenait pas le moindre atome d'or. Les propriétés médicales de l'or n'ont été véritablement étudiées que dans notre siècle, surtout par le Dr Chrestien, de Montpellier. On a expérimenté diverses préparations de ce métal ; mais la plus facile à employer est le *chlorure double d'or et de sodium.* Elles ont été administrées avec succès dans le traitement des affections syphilitiques et scrofuleuses, et paraissent agir à la manière de l'iode et du mercure. A haute dose, elles agissent même à la façon des poisons corrosifs.

VIII. *Minéralogie.*—L'or est un des métaux les plus répandus dans la nature; néanmoins il est un des plus rares parce que ses gîtes ne sont pas en général d'une grande richesse. On le rencontre ordinairement à l'état natif : très-rarement il est pur; le plus souvent il est allié avec d'autres métaux, tels que l'argent, le palladium, le rhodium, l'iridium, surtout le tellure. Avec ce dernier, il forme plusieurs espèces minérales distinctes: le *Tellure auro-plombifère* ou *Élasmose*, qui renferme de 7 à 9 p. 100 d'or ; le *Tell. gris-jaunâtre, Or gris*, ou *Mullérine*, qui en contient 26 p. 100; et le *Tellure auro-argentifère, Or graphique*, ou *Sylvane*, qui en contient jusqu'à 30 p. 100. L'or natif renferme presque toujours de l'argent, du cuivre, quelquefois du fer. Tantôt il forme des gîtes particuliers; tantôt il fait partie de dépôts métallifères ; le plus souvent il est disséminé dans les sables qui proviennent de la désagrégation des roches cristallines. Les principaux gisements de ces sables se trouvent au Brésil, au Mexique, au Chili, dans l'intérieur de l'Afrique, dans les monts Oural et Altaï, mais principalement en Californie et en Australie. C'est ordinairement sous forme de paillettes ou de petits grains arrondis que l'or est disséminé dans les sables aurifères; les grains ont assez souvent la grosseur d'une noisette; ceux que les mineurs nomment *Pépites* dépassent ce volume, mais ils sont rares. Cependant on en a signalé du poids de 10 et même de 50 kilogrammes. Les fleuves qui sortent des terrains cristallins charrient de l'or: tels sont le Rhône, l'Isère, le Rhin, la Garonne, etc. On connaît sous ce rapport l'antique réputation du Pactole. L'ingénieur Daubrée a établi que le lit du Rhin renferme au moins pour 166 millions d'or. On nomme *Orpailleurs* les hommes occupés à la recherche de l'or charrié par les rivières : c'est un métier pénible et peu lucratif, car il faut remuer jusqu'à 7 millions de kilogr. de sable pour en extraire un seul kil. d'or. Les sables de la Sibérie rendent environ 5 fois, et ceux de l'Oural et de l'Altaï jusqu'à 1300 fois plus que les alluvions du Rhin. Les sables des *placers* de la Californie et de l'Australie sont peut-être plus productifs encore. Il serait trop long de faire ici l'historique de la production de l'or depuis la découverte de l'Amérique, même depuis l'exploitation, cependant toute récente, des gisements aurifères de la Russie asiatique, de la Californie et de l'Australie. Tout le monde sait d'ailleurs que la quantité de ce précieux métal actuellement en circulation augmente chaque année dans une proportion rapide, qui doit nécessairement déterminer une baisse sensible soit dans la *valeur échangeable* de l'or, soit surtout dans sa valeur relativement à l'argent. Tandis qu'au commencement de ce siècle, on évaluait à 14,200 kilog. environ, soit à 47 millions de francs, la quantité annuelle d'or fournie par le nouveau continent, qui était alors le seul grand producteur de ce précieux métal, aujourd'hui la production moyenne annuelle de ces dernières années ne s'élève pas à moins de 246,000 kilog., ou 820 millions de francs. En effet, en continuant à estimer aux mêmes chiffres la production de l'Amérique, nous trouvons que la Russie asiatique fournit annuellement 22,000 kilogr., la Californie 120,000, et l'Australie 90,000. Ajoutant à ces nombres environ 4000 kilog. produits annuellement par l'Afrique, suivant Michel Chevalier, et un peu plus de 2000 kilogr. par l'Europe (cet or est presque entièrement fourni par les mines de Schemnitz et de Kremnitz en Hongrie), on trouve que la production annuelle de l'or dépasse 250,900 kilogr. et approche de 900 millions de francs.

IX. *Métallurgie.*—Le procédé d'extraction de l'or varie avec la nature des minerais. Dans les terrains d'alluvion, l'opération principale consiste à séparer simplement, par des moyens mécaniques, le métal précieux du sable et de l'argile avec lesquels il se trouve mêlé. Cette opération se fait au moyen de l'eau ; aussi l'appelle-t-on *Lavage.* Elle est basée sur la pesanteur spécifique de l'or qui, séparé par l'action de l'eau des matières qui l'enveloppent, se détache et tombe au fond du vase qui le contient. Elle se fait quelquefois avec une sébille de bois ; c'est ainsi qu'opérèrent la plupart des premiers chercheurs d'or de la Californie. Le plus souvent on commence par passer les sables au crible, puis on les lave dans des auges inclinées et dont le fond est muni de petites traverses ou de rainures. Un courant d'eau traverse l'auge et un balai y agite continuellement le sable. L'or tombe dans les rainures et y reste, tandis que la plus grande partie du sable est entraînée par le courant. On obtient ainsi non de l'or pur, mais un sable très-riche en métal que l'on traite ensuite par le procédé de l'*amalgamation.* Lorsque l'on exploite des roches aurifères, on est obligé de les *bocarder*, c'est-à-dire de les broyer à l'aide d'une sorte de moulin qu'on nomme *Bocard.* Une fois la roche réduite en poussière, on la traite comme les sables eux-mêmes, c'est-à-d. qu'on la lave, après quoi on la soumet à l'*amalgamation*, qui s'exécute de la manière suivante. Le minerai réduit en poudre est versé avec de l'eau dans des moulins ayant la forme d'une cuve ronde et munis d'une meule ordinairement de bois qui en occupe presque toute la cavité. Le fond est rempli de mercure. Le minerai coule par un orifice en entonnoir pratiqué au milieu de la meule, et tourne avec la mer cure quelquefois pendant un mois. Le mercure s'empare de toutes les parcelles d'or contenues dans le minerai, et ne laisse que la poussière et les corps étrangers en suspension dans l'eau. L'opération terminée, on fait écouler les matières terreuses avec l'eau, on retire le mercure et on le presse dans une peau de chamois. Le mercure qui était en excès s'échappe en gouttelettes à travers les pores de la peau. Il ne reste plus alors qu'un amalgame solide qu'on soumet à la distillation dans des appareils disposés de manière à recueillir et à condenser les vapeurs mercurielles. L'or plus ou moins pur demeure seul au fond des vases distillatoires.—Dans quelques pays, on exploite, pour en retirer de l'or, certains sulfures de cuivre, de plomb, d'argent. Il suffit, pour que l'opération soit avantageuse, qu'ils renferment un ou deux cent-millièmes du précieux métal. Tantôt on traite ces matières comme on traite les simples roches, par le bocardage, la lévigation et l'amalgamation. Tantôt, au contraire, on grille ces sulfures, puis on les fond pour concentrer l'or dans le métal aurifère. Cela fait, on grille de nouveau ce dernier, et on le fond avec du plomb, ce qui produit un alliage appelé *plomb d'œuvre*. Enfin, on termine en soumettant ce plomb d'œuvre à la *coupellation* pour retirer l'or qu'il contient.—Quel que soit le procédé d'extraction employé, l'or est presque toujours allié à différents métaux. Le fer, le cuivre, l'étain, sont séparés par fusion et oxydation avec le nitrate de potasse. Quant à l'argent combiné avec l'or, la séparation ou le *départ* des deux métaux se fait au moyen de l'*affinage*, opération qui est fondée sur l'insolubilité de l'or dans les acides. — V. AFFINAGE.

ORACLE. s. m. T. Mythol. Réponse que faisait une divinité aux questions qu'on lui adressait. *Rendre des oracles. Expliquer des oracles.* || La divinité même qui rendait des oracles. *Consulter l'o. L'o. de Delphes. L'o. demeura muet.* — Famil., *Parler comme un o.*, Très-bien parler. *Parler d'un ton d'o.*, ou *Avoir un ton d'o.*, Affecter un ton confiant, imposant, sententieux, qui commande la croyance. *S'exprimer en style d'o.*, S'exprimer d'une manière ambiguë, obscure. || Fig., se dit Des vérités énoncées dans l'Écriture sainte, ou déclarées par l'Église. *Les oracles de la sainte Écriture. Les oracles des prophètes. Les oracles divins. L'Église prononce ses oracles dans les conciles.* || Figur., *Les oracles de la justice*, Les arrêts, les sentences, les décisions des tribunaux. || Fig., se dit encore Des décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir. *Ses discours sont des oracles. Les aphorismes d'Hippocrate sont des oracles dans la médecine.* || Figur., se dit aussi Des personnes mêmes qui donnent ces sortes de décisions. *C'est son o. Cet homme-là est l'o. de son pays. Il passe pour un o. dans son parti.*

Enc. — Les Grecs appelaient μαντεία, et les Romains *oracula*, d'où est venu le mot français *Oracle*, les révélations faites à l'homme par la divinité, ainsi que les lieux consacrés par la religion aux consultations de ce genre. Les réponses des dieux se faisaient tantôt par la bouche des prêtres ou des prêtresses, tantôt par des signes qui étaient interprétés par les ministres du temple, tantôt simplement par des songes. La foi aux oracles était universellement répandue chez les peuples anciens: aussi les États et les cités, de même que les simples particuliers, ne manquaient-ils jamais de consulter la divinité dans toutes les circonstances de quelque importance.

I. *Oracles grecs.* — Les oracles grecs étaient en fort grand nombre, car les grands dieux n'avaient pas seuls le pouvoir de prédire l'avenir ; certains héros et même quelques personnages illustres possédaient également ce privilége divin.

1° *Oracles d'Apollon.*—Le plus célèbre était l'*O. de Delphes*, en Phocide. Apollon lui-même, disait-on, en avait été le fondateur, et y annonçait, au nom de Jupiter, son père, les décrets du destin. Cependant il circulait diverses traditions à ce sujet. La légende la plus accréditée était celle d'après laquelle cet o. aurait d'abord appartenu à la Terre ou à Thémis, et ne serait devenu la propriété d'Apollon qu'à la suite d'un combat où il aurait tué un serpent, appelé *Python*, à la garde duquel il était confié. Quoi qu'il en soit, le dieu faisait connaître sa volonté par l'émanation d'une vapeur prophétique qui s'exhalait d'une fissure du sol. Diodore raconte qu'il y avait sur le Parnasse un trou d'où sortait une exhalaison qui faisait danser les chèvres. Un berger, curieux de connaître la cause d'un phénomène si extraordinaire, s'en étant approché, fut saisi de mouvements convulsifs et se mit à prédire l'avenir. D'autres ayant fait la même épreuve, on n'approcha plus de cette fissure qu'avec respect, et l'on conclut qu'il y avait quelque chose de divin dans l'exhalaison qui s'en échappait. En conséquence, on construisit sur le lieu même où elle se produisait un temple qui, dans la suite, devint magnifique et le plus riche de toute la Grèce. On érigea dans le sanctuaire une statue d'Apollon, qui, dans les derniers temps, était d'or pur, et, devant la statue, un autel sur lequel on entretenait perpétuellement un feu de bois résineux. Le plafond du temple était orné de guirlandes de laurier, et à son centre se trouvait l'ouverture dont nous avons parlé plus haut. Enfin, sur cette ouverture était placé un trépied élevé, appelé *cortina* par les Romains, probablement parce qu'il était recouvert d'une peau, et c'est sur ce siége que s'asseyait la *Pythie* ou *Pythonisse*, c.-à-d. la prêtresse chargée de rendre les oracles au nom d'Apollon. — La Pythie était entourée de prêtres qu'on nommait *Prophètes*, parce qu'ils recueillaient ses réponses et les communiquaient ensuite aux consultants. Elle devait toujours être née à Delphes, et, une fois attachée au service du dieu, elle ne pouvait ni l'abandonner, ni se marier. Dans le principe, on choisissait invariablement une jeune fille ; mais après le sacrilége du Thessalien Echécrate qui viola une de ces prophétesses, on ne conféra plus cette fonction qu'à des femmes âgées de 50 ans. D'abord il n'y eut qu'une Pythie; mais quand l'affluence des consultants devint plus considérable, on en désigna trois. Deux montaient alternativement sur le trépied sacré, et la troisième les remplaçait en cas de mort ou de maladie. A l'origine, on ne pouvait consulter qu'une fois chaque année, le 7 du mois de Bysius, qu'on croyait être l'anniversaire de la naissance d'Apollon. Plus tard, on fut obligé de désigner plusieurs jours dans chaque mois, et en même temps de régler l'ordre d'admission auprès de l'o. On avait pour cela recours à la voie du sort ; néanmoins les magistrats de Delphes conservèrent le droit de faire passer hors tour et avant les autres qui bon leur semblait. Il paraît aussi que les consultants étaient tenus de payer une certaine somme, car Hérodote fait remarquer que les habitants de Delphes avaient accordé aux Lydiens l'exemption de toute espèce de droits.

La Pythie ne pouvait prophétiser qu'après avoir été enivrée par la vapeur qui sortait du sanctuaire. Avant de monter sur le trépied, elle s'y préparait pendant trois jours par des purifications, par le jeûne et diverses cérémonies. Quant à ceux qui venaient consulter l'o., ils devaient préalablement offrir en sacrifice un bœuf, une chèvre ou un mouton. La Pythie, une fois montée sur le trépied, était soumise à l'action de la vapeur divine qui s'exhalait du trou sacré. Sous cette influence, elle était prise de vertiges; son regard devenait farouche, sa bouche écumait, un tremblement violent s'emparait de tous ses membres ; elle ressentait tous les symptômes d'une personne agitée de fureur. Elle proférait par intervalles des paroles mal articulées, que les prophètes recueillaient avec soin. Enfin, quand elle avait été un certain temps sur le trépied, on la ramenait dans sa cellule, où elle était ordinairement plusieurs jours à se remettre de cette épreuve ; souvent même, dit Lucain, une mort prompte était le prix ou la peine (*aut pretium aut pœna*) de ses fatigues. — Dans les beaux temps de la Grèce, la Pythie rendait ses oracles en vers hexamètres et le plus souvent dans le dialecte ionien, quoiqu'elle fît parfois usage du dorien. Comme il arrivait assez fréquemment que les lois de la prosodie et de la métrique étaient mal observées dans ces vers, cela donna lieu de dire qu'il était étonnant qu'Apollon, qui présidait au chœur des Muses, inspirât si mal sa prêtresse. Mais déjà, à l'époque de Théopompe (330 environ av. J.-C.), la coutume de rendre les oracles en vers commençait à tomber en désuétude, et plus tard, on ne les écrivit plus qu'en prose et dans la branche du dialecte dorique qui se parlait à Delphes. — L'administration de l'o. et du temple de Delphes était entre les mains de l'aristocratie de cette ville, et particulièrement de cinq familles qui prétendaient descendre de Deucalion. Chacune de ces familles avait le privilége de fournir un des cinq prêtres appelés ὅσιοι, c'est-à-dire les *Saints*, qui, nommés à vie, comme les prophètes, avaient pour attributions spéciales la surveillance et le contrôle de tout ce qui regardait les sacrifices et les affaires du sanctuaire. Par cela même, ces familles jouissaient d'une influence très-considérable, car c'était elles qui en réalité inspiraient la Pythie et dictaient les oracles d'Apollon.—Durant plusieurs siècles, l'o. de Delphes jouit d'une autorité sans exemple, et fut véritablement le centre religieux, national, et même jusqu'à un certain point politique, des différentes races helléniques. De toutes les parties de la Grèce, on affluait au sanctuaire d'Apollon pour consulter sa prêtresse. Pas une guerre ne s'entreprenait que la Pythie n'eût donné ses conseils ; il ne se fondait pas une colonie sans qu'on eût obtenu son avis ; toutes les querelles entre les cités grecques, toutes les dissensions entre les colonies et leur métropole étaient soumises, pour ainsi dire, à son arbitrage. Son crédit n'était pas moindre chez les peuples appartenant aux races non helléniques qui peuplaient les bords de la Méditerranée. Rome consulta maintes fois la Pythie, comme l'avait fait Crésus et d'autres souverains barbares. Ce crédit ne commença à s'affaiblir qu'à l'époque où Athènes et Sparte luttèrent entre elles pour la suprématie sur la Grèce. Comme les Phocidiens étaient issus de race dorienne, la Pythie avait toujours eu une affection particulière pour les cités dont les habitants appartenaient à la même race; mais alors elle manifesta trop visiblement ses préférences, au détriment de l'impartialité et de la justice. Ce fut bien pis encore lorsqu'elle devint l'instrument de l'ambition de Philippe de Macédoine, lorsque Démosthène, aux applaudissements de ses compatriotes, put l'accuser publiquement et avec raison de *philippiser*. Le respect et le prestige qui jusque-là avaient entouré l'o. une fois disparus, elle perdit cette influence religieuse et politique qui, dans tant de circonstances, avaient été si utiles aux peuples de la race hellénique. Les particuliers eux-mêmes cessèrent de la consulter ; aussi, à l'époque de Plutarque comme dans les temps primitifs, une seule Pythie suffisait à tous les besoins, et elle ne rendait d'oracles qu'un jour par mois. Cet état de choses subsista jusqu'au règne de Julien (361 ap. J.-C.). Trente ans après, sous Théodose, la Pythie devint muette.

Parmi les autres *oracles d'Apollon*, au nombre de 21, que mentionnent les auteurs anciens, les plus importants étaient ceux d'Abæ en Phocide, de Didyme, sur le territoire de Milet, et de Claros, sur le territoire de Colophon, ces deux derniers dans cette partie de l'Asie Mineure qu'on appelait Ionie.—L'*O. d'Abæ* passait pour un des plus anciens de la Grèce, et il était en grande vénération chez les Phocidiens. Le temple d'Abæ fut brûlé par Xercès, et, comme beaucoup d'autres, ne fut pas rebâti ; néanmoins l'o. continua de subsister, et, avant la bataille de Leuctres, il promit la victoire aux Thébains. Par respect pour la sainteté du lieu, les Romains accordèrent aux habitants de la ville le droit de se gouverner eux-mêmes. Enfin, Adrien fit élever un petit temple à côté de l'ancien, dont les ruines se voyaient encore au temps de Pausanias.—L'*O. de Didyme*, appelé ordinairement *O. des Branchides*, était celui que les Ioniens et les Eoliens consultaient de préférence. La construction du temple de Didyme était attribuée à un citoyen de Delphes, appelé Branchus, qui passait pour fils d'Apollon. Les prêtres qui le desservaient se disaient les descendants de Branchus, et portaient, pour ce motif, le nom de *Branchides*. Leur chef était revêtu du titre de *Stéphanophore*. Enfin, une branche de la famille, nommée les *Évangélides*, possédait héréditairement le don de prophétie. C'est parmi ses membres qu'on choisissait l'individu chargé de rendre les oracles. Les Perses pillèrent et brûlèrent le temple de Didyme, mais il fut bientôt reconstruit et enrichi d'une belle statue d'Apollon, de bronze, que Xercès, lors de sa retraite, emporta à Ecbatane. Plusieurs des Branchides, ayant livré à ce prince les trésors du temple, obtinrent de lui d'être transportés dans la Bactriane, afin d'échapper à la vengeance de leurs concitoyens. Mais lorsque Alexandre eut défait Darius, il détruisit entièrement la ville où ces prêtres étaient établis et où leurs descendants demeuraient encore, punissant ainsi dans les enfants le crime sacrilége des pères. Enfin, Séleucus, roi de Syrie, renvoya à Didyme la statue enlevée par Xercès, en reconnaissance de ce que l'o. l'avait salué roi. — L'*O. de Claros* paraît avoir été, comme le précédent, une sorte de rameau de l'o. de Delphes. En effet, suivant la tradition, il devait son origine à Manto, fille de Tirésias, qui serait venue de Delphes à Claros, aurait épousé Rhacius, chef d'une colonie crétoise établie dans le pays, et aurait donné naissance à Mopsus, duquel descendaient les prophètes de Claros. Cet o. jouissait d'une grande célébrité ; on le consultait encore du temps des empereurs romains. Les réponses du dieu étaient transmises par un prophète. Après avoir reçu simplement le nom de la personne qui venait le consulter, il descendait dans une caverne, buvait de l'eau d'une source cachée, et prononçait son o. en vers.

2° *Oracles de Jupiter.*— Dans les oracles de Jupiter, au contraire de ce que nous venons de voir dans les oracles d'Apollon, ce n'était jamais par inspiration que ce dieu se révélait, mais simplement par des signes que les hommes devaient interpréter. —A l'*O. d'Olympie*, en Élide, celui qui venait consulter le dieu offrait un sacrifice sur l'autel du temple, et le prêtre donnait ses réponses d'après l'examen des parties de la victime ou d'après les circonstances qui avaient accompagné la cérémonie. Les prêtres qui remplissaient ces fonctions appartenaient à la famille des Jamides. Dans le principe, cet o. fut très-fréquenté, et Sophocle en parle comme un des plus célèbres ; il fut ensuite presque entièrement abandonné, probablement à cause de la faculté qu'on avait de demander en tous lieux des présages aux victimes. —A *Dodone*, dans la Thesprotie, en Épire, c'était aux sons produits par le vent qu'on demandait les secrets de l'avenir. Le temple de Jupiter était situé sur une hauteur couverte de grands chênes, et le dieu faisait connaître sa volonté, c.-à-d. l'avenir, par le bruissement de leur feuillage. Souvent, afin d'obtenir des sons plus distincts que ceux produits par les feuilles agitées par le vent, on suspendait aux branches des vases d'airain qui résonnaient en se choquant les uns contre les autres sous l'influence de l'agitation de l'air. Dans quelques cas, on procédait d'une autre manière. Il y avait à Dodone deux colonnes très-rapprochées l'une de l'autre, et surmontées, l'une d'un bassin de métal, l'autre d'une statue représentant un enfant qui tenait à la main un fouet aux lanières duquel étaient suspendus des osselets, de sorte que ces derniers venaient frapper le bassin quand le vent soufflait. Enfin, suivant Denys d'Halicarnasse, on observait encore les oracles par le moyen de colombes qui, perchées sur les chênes sacrés, annonçaient la volonté du Dieu. Dans le principe, les signes divins étaient interprétés par des prêtres connus sous le nom de *Selles*. Plus tard, quand le culte de Dioné ou Vénus eut été associé à celui de Jupiter, cette fonction fut attribuée à deux ou trois prêtresses qu'on appela *Péléiades* ou *Pélées*, c'est-à-d. *colombes*, parce que, disait-on, c'étaient des colombes qui avaient apporté l'ordre de fonder l'o. L'o. de Jupiter à Dodone était peut-être le plus ancien de la Grèce, car il paraît remonter à l'époque des Pélasges et être antérieur à l'arrivée des Hellènes. Cependant, durant les âges héroïques, cet o. était moins influent qu'il ne le devint plus tard. A toutes les époques, il fut inaccessible à la corruption, et il refusa de prêter aux Doriens une assistance utile à leurs intérêts. Il était surtout consulté par les peuples voisins, les Étoliens, les Acarnaniens, les Épirotes, et plus tard par ceux que la partialité de la Pythie pour les Doriens avaient éloignés de Delphes. Ses réponses étaient rendues ordinairement en hexamètres ; cependant quelques-unes de celles que les auteurs nous ont conservées sont en prose. En 219 av. J.-C., le temple de Dodone fut détruit et les chênes sacrés abattus par les Étoliens ; néanmoins l'o. continua d'être fréquenté, et il ne paraît avoir totalement disparu qu'au troisième siècle de notre ère. — L'*O. de Jupiter Ammon* était placé dans une des oasis de la Libye, à une petite distance de l'Égypte. Suivant certaines traditions qui avaient cours à Dodone et à Thèbes l'égyptienne, ce fut cette dernière ville qui le fonda ; le dieu était du reste représenté de la même manière, c.-à-d. avec une tête de bélier, à Thèbes et au temple de l'oasis, temple qu'on appelait *Ammonium*. Les Grecs connurent cet o. par les Cyrénéens, et ce furent les Spartiates qui entrèrent les premiers en communication avec lui. Les autres peuples suivirent cet exemple, entre autres ceux de Dodone, d'Olympie, de Thèbes et d'Élis, et, dès avant la 91ᵉ olympiade, les Athéniens envoyaient de nombreuses théories au temple d'Ammon. Enfin, plus tard, des temples furent élevés à Jupiter Ammon sur divers points de la Grèce. L'o. était dirigé par des prêtres, qui répondaient aussi aux consultants. Le nombre de ces prêtres paraît avoir été très-grand, puisqu'on en compta jusqu'à 80 dans les processions qu'ils faisaient en promenant la statue du dieu. A l'époque de Strabon, cet o. était en pleine décadence.

3° *Oracles des autres dieux.* — Les autres dieux qui rendaient des oracles étaient exclusivement consultés sur les choses auxquelles ils présidaient. Ainsi, *Cérès* en avait un à Patræ en Achaïe, qui attirait une foule de malades. Devant le temple de la déesse se trouvait un puits au fond duquel on descendait un miroir qu'on faisait flotter à la surface de l'eau. On faisait des prières, on brûlait de l'encens, après quoi, regardant dans le miroir, on y voyait l'image du malade, soit mort, soit en bonne santé. — Nous nous contenterons de mentionner l'o. de *Mercure* à Pharæ en Achaïe; celui de *Junon Acræa*, près de Corinthe, et celui de *Pluton et Proserpine* à Charax, non loin de Nysa en Carie. Ces deux divinités avaient là un temple et un bois sacré dans le voisinage duquel se trouvait une caverne qu'on appelait la *caverne de Caron*. Les prêtres passaient une nuit dans cette grotte, puis ils prescrivaient aux malades les *remèdes qui leur avaient été révélés en songe. D'autres fois* ils conduisaient les malades dans la grotte même, et les y laissaient plusieurs jours livrés à un repos complet et à une diète absolue. Quelquefois, enfin, les malades conduits dans la grotte tombaient dans un sommeil prophétique; mais il fallait qu'ils y fussent préparés par les prêtres.

4° *Oracles des demi-dieux.* — Le plus célèbre était celui de *Trophonius,* à Lebadée en Béotie. Ceux qui voulaient le consulter devaient d'abord se purifier en passant quelques jours dans le sanctuaire du Bon Génie et de la Bonne Fortune, vivre dans la sobriété et la continence, s'abstenir de bains chauds, *mais se baigner dans la rivière Hercyna, enfin offrir à Trophonius* et à ses enfants, à Apollon, à Jupiter, des sacrifices pendant lesquels un devin consultait les entrailles des victimes pour savoir s'il plaisait à Trophonius de recevoir le consultant. La nuit où celui-ci devait adresser sa demande à l'o., il faisait encore un sacrifice, mais cette fois à Agamède, frère de Trophonius. Si les signes étaient favorables, on l'introduisait dans le lieu sacré de la *manière suivante : Deux enfants,* âgés de treize ans, le conduisaient à la rivière Hercyna, le baignaient et le frottaient d'huile; ensuite les prêtres lui faisaient boire de l'eau de la fontaine de l'*Oubli* (Λήθη), afin qu'il oubliât ses pensées antérieures, et de la fontaine du *Souvenir* (Μνημοσύνη), afin qu'il se rappelât la vision qu'il allait avoir. Ils lui montraient alors une image mystérieuse de Trophonius, et enfin ils l'*introduisaient dans le sanctuaire, après l'avoir préalablement* vêtu d'habits de lin, entouré de bandelettes, et chaussé avec une sorte de chaussure particulière en usage à Lébadée. Le sanctuaire, qui s'élevait sur une éminence, était construit au-dessus de l'orifice d'une caverne dans laquelle on descendait au moyen d'une échelle. Arrivé au fond de la caverne, on trouvait une ouverture dans laquelle on passait les pieds, et aussitôt une puissance invisible entraînait le reste du corps. Ce qu'on voyait alors différait suivant les personnes. Le consultant revenait par la même ouverture : aussitôt les prêtres le plaçaient sur le trône de Mnémosyne, lui demandaient ce qu'il avait vu, et écrivaient *tous les détails de sa vision sur de petites* tablettes qu'on suspendait dans le temple. Quant aux réponses, il est probable qu'elles étaient données par les prêtres d'après la nature des visions qu'avait eues le consultant pendant son voyage souterrain. L'o. de Trophonius jouissait d'un grand crédit, et il subsista fort longtemps, bien que son temple eût été détruit par les soldats de Sylla. A l'époque où écrivait Plutarque, il était le seul des oracles de la Béotie qui n'eût pas encore été réduit au silence. — *Esculape* était de tous les demi-dieux celui qui avait le plus grand nombre d'oracles; mais le plus célèbre était celui d'Épidaure. Les murs du temple de ce dernier étaient *couverts de tablettes* votives sur lesquelles les malades avaient constaté leur guérison, obtenue en passant une nuit dans le sanctuaire. *Hercule* avait aussi un o. à Bura en Achaïe; *Amphiaraüs* en avait deux, l'un entre Lotnies et Thèbes, à l'endroit où, disait-on, la terre avait englouti le héros; l'autre, à Oropus, entre la Béotie et l'Attique. Dans tous les deux, la volonté divine se manifestait en songe aux malades qui passaient une *nuit dans le sanctuaire. Amphilochus,* fils d'Amphiaraüs, avait, à Mallus en Cilicie, un o. que Pausanias mentionne comme le plus digne de foi des oracles qui subsistaient de son temps. Les autres oracles des demi-dieux n'ont pas assez de célébrité pour que nous en fassions même la simple énumération.

II. *Oracles italiques.*—Il n'y avait pas en Italie de ces oracles dans lesquels un mortel inspiré révélait la volonté divine, car ceux d'*Esculape* et de *Calchas,* qui existaient, celui-ci en Daunie, celui-là à Rome, étaient d'origine grecque. Les Romains n'éprouvaient pas le besoin d'oracles semblables à ceux de la Grèce, parce qu'ils avaient une foule d'autres moyens de consulter les *dieux, tels que les livres sibyllins,* les augures, les haruspices, les signes célestes, etc. Les seuls oracles italiques qui soient connus sont ceux de *Faunus*, de la *Fortune* et de *Mars.—Faunus,* petit-fils de Saturne et ancien roi du Latium qu'il avait civilisé, manifestait sa volonté dans deux bois sacrés qui étaient situés, l'un à Tibur, près la fontaine Albunée, et l'autre à Rome même, sur le mont Aventin. Celui qui allait le consulter dans le premier bois devait rester chaste et s'abstenir de *toute nourriture* animale pendant plusieurs jours; puis, vêtu simplement, sans bagues aux doigts, et après s'être arrosé trois fois la tête avec de l'eau de la fontaine, il passait la nuit sur la peau de la *victime qu'il avait offerte* au dieu en sacrifice; enfin, pendant son sommeil, il recevait la réponse demandée, dans une vision merveilleuse où il s'entretenait avec Faunus lui-même. — La *Fortune* possédait des oracles dans plusieurs villes de l'Italie, notamment à Antium et à Préneste, dans le Latium. A Antium, il y avait deux statues de la Fortune, qui s'inclinaient en avant quand l'o. donnait ses réponses. A Préneste, la déesse rendait ses oracles par la voie des *sorts. Pour cela, on se servait de* petits bâtons de chêne sur lesquels étaient gravés d'anciens caractères. Un enfant mêlait ensemble ces bâtons, et le consultant en prenait un au hasard. Les *Sorts de Préneste,* comme on les appelait, *jouirent* d'une grande vogue, au moins parmi le peuple, jusqu'à l'époque de Cicéron.—L'o. de *Mars* était établi à Tiora Matiena, près de Reate, dans le pays des Sabins. Un pivert (*picus*), oiseau consacré à Mars, était envoyé par ce dieu et se posait sur une colonne de bois, d'où il rendait l'o., comme les colombes de Dodone.

III. *De la croyance aux Oracles.* — La croyance universelle aux oracles que *nous savons avoir régné dans* l'antiquité, n'a rien, ce nous semble, qui doive nous surprendre. Les anciens étaient, comme le seront toujours les hommes, curieux de connaître l'avenir, et ce désir donnera toujours lieu, au moins pour quelques-uns, à rechercher les moyens d'arriver à la science des choses futures. En outre, d'un côté, les peuples de l'antiquité étaient dans une ignorance complète des lois de la nature; de l'autre, la religion dans laquelle ils étaient élevés *leur représentait* les dieux comme des êtres semblables à l'homme, quoique supérieurs à lui, et comme ayant avec l'espèce humaine des communications de diverse nature. Il était donc fort naturel qu'ils ajoutassent foi non-seulement aux oracles proprement dits, c'est-à-dire aux manifestations orales par lesquelles les dieux révélaient leur volonté à ceux qui les consultaient, mais encore à toutes les espèces de divinations que peut imaginer la superstition. *Les oracles par les sorts n'avaient rien de plus particulier* que ceux que rendent chaque jour nos tireuses de cartes. Le désir du consultant connu, le devin peut dire au hasard : ce désir sera accompli ou ne le sera pas. Il a chance que sa prédiction soit vraie une fois sur deux; mais il suffit qu'elle se réalise une fois sur dix pour que son crédit ne souffre aucune atteinte. En effet, on ne fait pas attention aux cas négatifs, tandis qu'on *exalte la science divinatoire et l'art du devin pour* le cas unique où le fait s'est trouvé d'accord avec la prédiction. Il en est de même pour les oracles par songes. Les oracles verbaux ne paraissent plus merveilleux qu'en apparence. Ainsi, prenant pour exemple les oracles les plus célèbres, ceux de la Pythie, nous voyons que, les jours où elle prophétisait, on la jetait, soit au moyen de vapeurs narcotiques, soit au moyen de breuvages appropriés, dans un état convulsif approchant de l'hystérie. Les sons inarticulés qu'elle émettait étaient arrangés par les prophètes, qui étaient ainsi les véritables fabricateurs des oracles. Parfois les inspirateurs de l'o. pouvaient prédire les événements *en se guidant d'après les simples règles de la prévoyance naturelle.* Mais le plus souvent, pour que le crédit de la Pythie, quel que fût l'événement, ne reçût aucune atteinte, les oracles étaient rendus en termes ambigus et susceptibles d'interprétations diverses. Tout le monde connaît la réponse que fit la Pythie à Crésus, roi de Lydie, quand ce prince la consulta pour savoir quel serait le succès de l'entreprise qu'il méditait contre les Mèdes : « Crésus en franchissant l'Halys renversera un grand empire. » Or, que ce fût l'empire des Mèdes ou celui de Crésus lui-même, ainsi qu'il arriva, qui vint à périr, la prédiction se trouvait accomplie. La réponse que reçut de Delphes Pyrrhus, *roi d'Épire, lorsqu'il se préparait à attaquer le peuple romain,* présente une amphibologie du même genre : « *Aio te Æacida Romanos vincere posse.* » Nous avons vu aussi que la Pythie n'était inaccessible ni à l'esprit de parti ni à la corruption. Or, il est assez naturel de penser qu'en faisant parler Apollon en faveur de telle ou telle ville, par ex., elle créait par cela même une chance singulière de succès pour la ville favorisée, et concourait *ainsi à réaliser sa propre prédiction. Enfin,* il est aujourd'hui bien démontré par les recherches du savant Clavier, que le plus ordinairement les oracles qui s'accordent avec les événements qu'ils paraissent prédire ont été modifiés, interpolés et arrangés d'après les événements eux-mêmes. Au reste, dans l'antiquité elle-même, les hommes les plus éclairés et les plus affranchis des superstitions religieuses de leur pays, n'ajoutaient aucune foi aux oracles les plus révérés. Tels furent Aristophane, Démosthène, Cicéron, César, Caton d'Utique, etc. Ce dernier, par ex., répondit à ses amis qui le pressaient de consulter l'o. de Jupiter Ammon, que les oracles n'étaient bons que pour les *femmes, les esprits faibles et les ignorants. Enfin, Eusèbe de Césarée,* qui écrivait au commencement du III^e siècle de notre ère, attribue aux païens eux-mêmes 600 traités polémiques contre les oracles.—V. DIVINATION et SIBYLLE.

ORAGE s. m. Violente agitation de l'air, accompagnée de pluie, d'éclairs, de tonnerre, etc. *Un grand o. Un o. mêlé d'éclairs et de tonnerre. Nous aurons de l'o. Le temps est à l'o. Il s'éleva un o. furieux. L'o. gronde. L'o. s'apaise. L'orage a cessé. Les orages sont très-fréquents dans cette saison, sur cette mer.* — Figur., se dit Du tumulte de la société et des agitations du cœur humain. *Il s'est dérobé aux orages du monde. Les orages des passions, de la jeunesse. — Les orages d'une révolution,* Les tumultes, les désordres qui accompagnent généralement une révolution. ‖ Figur., se dit Des malheurs soit publics, soit particuliers, dont on est menacé, ou qui surviennent tout à coup. *A force de prudence, le gouvernement parvint à conjurer, à dissiper l'o. qui menaçait le pays. Laissez passer l'o., vos ennemis se lasseront de vous persécuter.* ‖ Fig., se dit encore Des reproches et des emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs. *Votre père est fort en colère, vous allez essuyer un grand orage.*

Enc. — Tous les *Orages,* selon Kæmtz, peuvent se diviser en deux classes : les uns sont dus à l'action d'un courant ascendant, les autres sont un résultat de la lutte de deux vents opposés; les premiers se montrent pendant la saison chaude, les seconds ont lieu surtout pendant l'hiver.

En été et dans *nos climats, trois conditions sont indispensables* à la formation d'un or.: un grand calme de l'atmosphère, un temps serein et un sol plus ou moins humide. Cependant ce calme de l'air ne s'étend pas jusqu'aux limites de l'atmosphère, car en général le baromètre baisse lentement pendant un jour ou deux, preuve que l'air se raréfie et s'écoule de tous côtés. Le plus souvent les nuages orageux sont d'abord petits, grossissent *rapidement et recouvrent en peu de temps* le ciel dont le bleu est ordinairement très-pâle. Dans d'autres cas, il se forme sur différents points de l'horizon des nuages qui restent isolés ou finissent par se réunir; ils sont caractérisés en ce que les cirrus des parties élevées de l'atmosphère passent à l'état de cirro-cumulus épais, et les cumulus forment une masse compacte et uniforme de cumulo-stratus : c'est ce qui se voit très-bien quand l'or. se forme à l'horizon. La masse entière présente des oppositions de lumière fort remarquables; dans quelques points elle est d'un gris foncé, et, dans d'autres, elle offre des couleurs brillantes passant au jaune : on y voit des stries allongées d'un gris *cendré. Souvent l'or. se forme plusieurs heures avant d'éclater.* Le matin, le ciel est parfaitement pur; vers midi, on observe des cirrus isolés qui donnent au ciel un aspect blanchâtre : le soleil en même temps est pâle et blafard, et il se forme autour de lui des parhélies ou des couronnes. Plus tard il apparaît des cumulus qui, en s'étendant, se confondent avec la couche supérieure. Le calme de l'air et une chaleur étouffante sont des circonstances caractéristiques de l'approche d'un or. Cette chaleur *n'affecte pas proportionnellement le thermomètre, car elle* ne nous paraît si forte que par suite du manque d'évaporation à la surface de notre corps. En outre, elle est propre aux couches inférieures de l'air, et décroît rapidement avec la hauteur. Il résulte de ces circonstances que les masses d'air en contact avec le sol acquièrent une force d'ascension d'autant plus grande que les couches inférieures possèdent une température plus élevée. Les vapeurs se condensent alors dans le haut de l'atmosphère : de là l'augmentation du volume des cirrus à la région supérieure de l'atmosphère et la formation simultanée dans le bas de cumulus qui passent à l'état de nuages très-denses : souvent *alors la température baisse; et le soleil cesse d'agir fortement* sur le sol et sur l'air. Sous l'influence de ces circonstances, il peut très-bien arriver que les nuages soient dissous de nouveau par les courants d'air chaud qui s'élèvent vers eux : si cet air est sec, ce résultat est inévitable. Mais le plus souvent, ces nuages interceptant les rayons solaires, la masse d'air située au-dessous se refroidit, et il se produit sur les côtés des courants d'air chaud *qui se dirigent vers les nuages et dont la présence* est ordinairement trahie par de petits nuages, tandis qu'à la surface du sol des courants divergent dans tous les sens en partant de l'orage comme d'un centre. Lorsque la différence de température est très-grande, ces vents deviennent assez forts, et si le mouvement s'étend en hauteur, des masses d'air froid se précipitent vers la terre, déterminent la rapide condensation des vapeurs, et donnent lieu à un développement considérable d'électricité. Ainsi qu'on le voit, une rapide condensation des vapeurs est la condition essentielle de la formation des orages. L'électricité développée est-elle assez forte, alors il y a or.; sinon, ce sont de sim*ples averses passagères accompagnées de signes d'électricité* très-marqués. « Si donc, dit Kæmtz, on examine toutes les circonstances qui accompagnent le développement d'électricité, nous devons considérer la condensation des vapeurs comme la cause de sa production, et en conclure que c'est l'or. qui produit l'électricité et non la tension électrique qui engendre l'or., comme on le croit habituellement. Des pluies violentes sans tonnerre ni éclairs se distinguent des orages uniquement par un moindre développement d'électricité, d'où résulte l'absence des éclairs et du tonnerre. »—On croit communément que les nuages orageux sont fort peu élevés. Kæmtz professe une opinion contraire. Sur *les Alpes, dit-il, je n'ai jamais vu d'or. au-dessous de mes pieds;* souvent toute la masse était au-dessus de ma tête. D'autres fois, j'étais enveloppé de nuages, le tonnerre et les éclairs n'éclataient pas loin de moi; mais je me trouvais seulement dans la partie inférieure de la masse orageuse, qui échangeait des étincelles avec la masse supérieure. Toutefois il se forme souvent, à l'approche de l'or., des nuages bas au sommet des montagnes peu élevées. L'or. le plus bas observé par ce savant météorologiste était à une hauteur de 1300 mèt., et il pense que, lorsque les orages sont aussi peu élevés, les nuages qu'on voit alors se sont formés après les couches supérieures qui constituent principalement l'or. *La rapidité avec laquelle ces nuages inférieurs se* condensent, ajoute-t-il, donne lieu à une forte tension électrique qui se manifeste par des décharges répétées; elle tient à l'action par influence des masses supérieures sur les inférieures.

Dans un or., les couches de nuages superposées agissent et réagissent les unes sur les autres et sur la terre, de manière que les électricités se développent et se neutralisent tour à tour. Les *condensations successives qu'éprouvent ces couches sous* l'influence des vents déterminent non-seulement des torrents de pluie ou de grêle, mais encore la manifestation de phénomènes électriques, c.-à-d. des éclairs et des coups de tonnerre. On croit communément que le redoublement de pluie qu'on observe alors après l'apparition de l'éclair résulte du déchirement de la nue par ce dernier. Il n'en est point ainsi. Ce qui prouve que la condensation des vapeurs a précédé l'éclair, c'est que la pluie tombe souvent avant qu'on entende le bruit du tonnerre. Or celui-ci parcourt 337 mèt. par seconde; si donc la pluie était un effet de l'éclair, il s'ensuivrait que les gouttes d'eau seraient *tombées avec une vitesse au moins égale, vitesse qu'elles n'ont* jamais, même à la fin de leur chute. Dans les pays de montagnes, les orages sont en général plus fréquents et beaucoup plus violents que dans la plaine, parce que les vents produisent une condensation plus rapide des vapeurs. En même temps les montagnes s'opposent au mouvement des nuages, et l'électricité produite s'accumule pour ainsi dire dans un seul point. Dans quelques pays, les montagnes constituent de véritables lignes de partage pour les orages. Souvent en effet on voit un or. formé dans la plaine ou dans une vallée être poussé par le vent vers une chaîne de montagnes, s'y arrêter, ou être ensuite entraîné dans une *autre direction et s'y ramifier en divers sens.*

La formation des orages est, comme nous l'avons vu, accompagnée d'une baisse lente et continue du baromètre, ce qui prouve que les vents du sud règnent dans le haut de l'atmosphère. Lorsque le courant ascendant élève les vapeurs à une grande hauteur, elles se condensent rapidement. Le vent les entraîne ensuite avec lui; c'est pourquoi les orages en *hiver* viennent *toujours* avec le vent de sud-ouest. Dans d'autres cas, l'or. se forme au point de rencontre de deux vents opposés. Il est alors très-violent et accompagné de condensation de vapeurs et de développement d'électricité. Les nuages se meuvent avec vitesse dans un point, tournent sur eux-mêmes, deviennent de plus en plus opaques, et les éclairs se succèdent avec rapidité. C'est ainsi que se forment tous les orages en hiver, lorsque deux vents opposés viennent à lutter ensemble, et surtout quand un or. arrivant du sud-ouest est refoulé par un vent d'est. Au moment où l'or. éclate, le baromètre recommence ordinairement à monter. Mais il est rare que ces orages soient violents dans nos contrées, *parce que l'air n'est pas assez chargé de vapeurs pour qu'il se* développe une quantité notable d'électricité. Ils sont cependant plus communs dans le voisinage des côtes où, en hiver, la température est plus élevée, et où, par conséquent, l'évaporation est plus abondante que dans l'intérieur du pays. Au reste, leur durée n'est pas longue, car l'électricité produite s'épuise rapidement et l'équilibre se rétablit aussitôt.

Nulle part les orages ne se montrent avec autant de force qu'entre les tropiques, pendant la saison humide et au changement des moussons. Le matin le ciel est serein, mais vers midi il se couvre rapidement de nuages, et dans le bas l'électricité est plus forte que dans les latitudes plus septentrionales. Les éclairs se succèdent sans interruption, et les roulements du tonnerre sont plus forts que chez nous. Suivant les voyageurs, on ne peut, dans nos climats, se faire une idée de la violence de ces orages. Dans la région des calmes il y a un or. presque tous les jours : aussi pourrait-on l'appeler la région des orages éternels. Dans nos contrées tempérées, il n'y a guère d'orages que dans la saison chaude. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte que Berghaus a donnée de la distribution géographique des orages à la surface de l'Europe, on reconnaît que l'Italie, entre Milan et Naples, la mer Adriatique, la Dalmatie et l'Albanie, forment une région elliptique où les orages sont au nombre de 42 à 45 par an. Mais à mesure qu'on s'avance vers le pôle, les orages deviennent plus rares, et au delà du 70° de latit., ils sont presque inconnus. « Dans le nord de la France, dit le professeur Ch. Martins, si l'on trace deux lignes, dont l'une passe par Brest, Cherbourg et Dunkerque, et l'autre par la Rochelle, Orléans et Châlons-sur-Marne, toute la zone comprise entre ces deux lignes compte de 12 à 20 orages par an, le nombre des orages allant en croissant du nord au midi. Au sud de la seconde ligne, et à l'ouest de la chaîne des Cévennes, on compte 10 à 20 orages dans l'année, et d'autant plus qu'on s'avance davantage du midi vers le nord. Enfin, dans la région comprise entre Lyon, Arles, les Cévennes et le Piémont, région qui embrasse tout le groupe des Alpes françaises, le nombre annuel des orages est en moyenne de 25 ; à Marseille, il n'est que de 11. En outre, on peut dire d'une manière générale qu'à latitudes égales, les orages deviennent plus nombreux à mesure qu'on s'avance de l'ouest à l'est. Enfin, le nombre relatif des orages d'été croît à mesure qu'on s'éloigne de l'Océan, tandis que celui des orages d'hiver diminue. Vers les côtes de la Méditerranée cependant, la proportion des orages d'automne tend à devenir prédominante. Ces généralités sont sujettes à des exceptions locales, où les montagnes jouent un rôle immense. » — V. KÆMTZ, *Météorologie*, et, pour les orages en France, dans l'ouvrage intitulé *Patria*, la Notice donnée par Martins sur la météorologie de notre pays.

ORAGEUX, EUSE. adj. Qui menace d'orage. *Un temps o. Le ciel est o.* — Sujet aux orages. *Une mer, une saison orageuse.* — Troublé par l'orage. *Nous avons eu une année orageuse, une journée fort orageuse.* || Fig., se dit, dans les mêmes acceptions qu'au propre, en parl. De la vie, de la société, des États, des assemblées, de l'âme, de la santé. *Mener une vie orageuse. Les premières années de son règne furent orageuses. Ce peuple ne connut qu'une liberté orageuse. La séance a été fort orageuse. Des passions orageuses. Une jeunesse orageuse. Ce malade a passé une nuit bien orageuse.*

ORAISON. s. f. (lat. *oratio*, discours). T. Gramm. Langage, discours. *Les parties d'o.* ou *de l'o. sont les différentes espèces de mots. Le solécisme est un vice d'o.* Voy. MOT. || Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. *O. dans le genre démonstratif. L'exorde est la première partie de l'o. Les oraisons de Démosthène, de Cicéron. Les oraisons funèbres de Bossuet. L'o. funèbre de Turenne, par Fléchier.* — *Oraison* ne se dit en ce sens qu'en termes de Rhétorique, ou lorsqu'on parle Des discours des anciens orateurs ; mais, pour les ouvrages modernes, il n'est plus usité que dans l'expression *O. funèbre*, qui désigne Un discours prononcé à la louange d'un mort. || Se dit encore D'une prière adressée à Dieu ou aux saints. *O. vocale, mentale, jaculatoire. O. dominicale. L'o. de la messe. L'o. de la Vierge. Faire une o. Être en o. Se mettre en o. Livre d'oraisons.*

ORAL, ORALE. adj. (lat. *os*, *oris*, bouche). * Qui a rapport à la bouche. *Cavité orale.* || * Qui se forme dans la bouche. *Son o.* || Qui passe de bouche en bouche, qui s'est transmis seulement par la bouche. || *Loi orale, tradition orale.* || Qui est dit de vive voix, par oppos. à Écrit. *Enseignement o. Instructions orales.*

ORANG. s. m. T. Mammal.

Enc. — A la tête de l'ordre des Quadrumanes viennent se placer quatre genres évidemment supérieurs à tous les autres, et qui, sous quelques rapports, se rapprochent tellement de l'espèce humaine, que plusieurs auteurs en ont fait une famille distincte sous le nom de *Singes anthropomorphes*. Bien plus, les Malais des îles de la Sonde désignent l'un d'eux, qui est propre à ces îles, sous celui d'*orang-outan*, c'est-à-d. d'homme des bois. Ces quatre genres, admis aujourd'hui par tous les zoologistes, sont le *Chimpanzé*, l'*Orang*, le *Gorille* et le *Gibbon*. Tous sont dépourvus de queue et d'abajoues, et appartiennent à l'ancien continent.

I. On ne connaît qu'une espèce du genre *Chimpanzé*, appelé aussi *Troglodyte* (*Troglodytes*). Cette espèce, qui paraît propre à la partie occidentale de l'Afrique, car jusqu'ici on ne l'a trouvée que dans la Guinée et le Congo, est caractérisée par sa haute taille, son corps trapu, la longueur médiocre de ses bras qui atteint seulement le bas des cuisses, ses mains assez bien proportionnées, ses ongles aplatis, sa face nue, son museau court, et ses oreilles analogues à celles de l'homme, mais grandes. Ce singe paraît atteindre près de 5 pieds (1 m. 60) de hauteur ; mais son corps est plus fort et plus trapu que celui d'un homme de même taille. Son pelage noir, assez fourni sur le dos et les épaules, est formé de poils assez rares aux parties antérieures du corps et internes des jambes. Les fesses présentent des callosités évidentes, mais étroites. Les jambes offrent une espèce de mollet formé, comme chez l'homme, par les muscles jumeaux et soléaire. Enfin, ses pieds diffèrent plus des mains et se rapprochent davantage du pied humain que chez les autres singes. Cette organisation des membres inférieurs permet au Chimpanzé, plus qu'aux autres Quadrumanes, la station verticale, sans que pour cela on puisse méconnaître les caractères d'un animal grimpeur (Fig. 1. Chimpanzé, jeune). Comme on le voit, ce singe est de tous les animaux celui qui se rapproche le plus de l'homme par ses proportions générales. Il s'en rapproche même par son intelligence, bien qu'il y ait un abîme entre cette intelligence rudimentaire et les facultés intellectuelles et morales de l'homme. A l'état sauvage, les Chimpanzés habitent ordinairement les forêts les plus touffues et les plus sauvages, et l'on a prétendu qu'ils se construisent sur les arbres une sorte de hutte où ils passent la nuit. Ils se nourrissent principalement de fruits, mais il est probable qu'ils y joignent les œufs et les petits oiseaux qu'ils sont habiles à dénicher. Ils vivent ordinairement en troupes. Quand ils sont poursuivis, ils échappent le plus souvent à la vue en se réfugiant à la cime des arbres de la forêt dont ils parcourent le faîte. Il est rare qu'ils descendent des arbres pour attaquer ceux qui les poursuivent, quoiqu'on cite plusieurs exemples de naturels terrassés et tués par ces animaux qui sont doués d'une force prodigieuse. Malgré le volume et le poids de leur corps, ils grimpent aux arbres avec beaucoup de rapidité et s'élancent d'une branche à l'autre avec autant de facilité et d'adresse que le font les petits singes d'Amérique. Sur le sol, au contraire, ils ne marchent qu'avec difficulté, s'aident parfois d'un bâton, ou posent fréquemment leurs mains à terre, mais en les tenant fermées et en s'appuyant sur leur face dorsale. A l'état de domesticité, on n'a jamais pu observer que de jeunes sujets dont on s'était emparé en tuant la mère. Alors ils s'apprivoisent avec une facilité merveilleuse, et sont remarquables par leur extrême douceur et même par leur docilité, bien qu'ils soient un peu capricieux. On leur apprend à se tenir à table comme le fait l'homme ; à manier le couteau, la cuiller, la fourchette ; à servir les convives ; à saluer et à reconduire poliment les visiteurs. Ils prennent aussi très-facilement les mauvaises habitudes de l'homme civilisé et s'accoutument volontiers à l'usage des liqueurs fortes. Ils mangent de tout, et sont très friands de sucreries. Buffon a fait la biographie détaillée d'un jeune Chimpanzé qui lui a appartenu ; mais, comme malheureusement ces animaux ne peuvent vivre longtemps sous nos climats, quels que soient les soins dont on les entoure, on n'a pas pu continuer leur étude aux diverses périodes de la vie. Toutefois il y a lieu de croire que cette douceur d'habitudes, cette facilité avec laquelle les jeunes s'apprivoisent, disparaissent avec l'âge, ainsi qu'on l'observe pour les autres singes, qui, en vieillissant, deviennent irritables, farouches et dangereux.

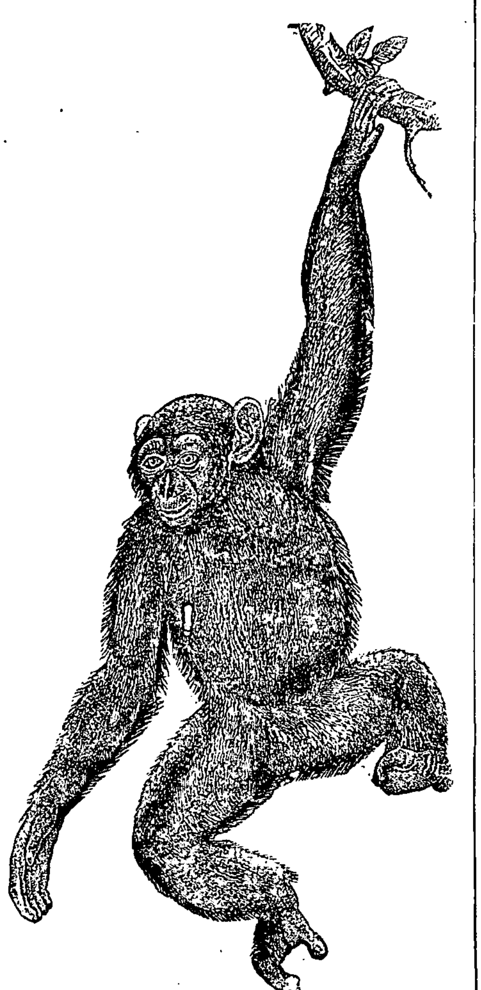

Fig. 1.

II. L'*Orang* (*Satyrus*) a été jusqu'à Buffon confondu avec le Chimpanzé. L'illustre naturaliste lui-même avait pensé d'abord que ces deux animaux appartenaient à la même espèce ; mais plus tard il les distingua l'un de l'autre, le Chimpanzé sous le nom de *Jocko*, et l'Orang sous celui de *Pongo*. En effet, non-seulement l'Orang est étranger à l'Afrique et paraît propre aux îles de Sumatra et de Bornéo, mais encore il diffère du Chimpanzé par des caractères bien déterminés. Bien qu'il ressemble à l'espèce précédente par la taille et la forme du corps, il a les bras beaucoup plus longs, car ils descendent jusqu'aux malléoles, et ses doigts, longs et grêles, sont garnis d'ongles à demi cylindriques, à l'exception de ceux des pouces qui sont plus aplatis. D'autre part, il n'a point de callosités aux fesses, et ses oreilles sont plus petites que celles du Chimpanzé. N'existe-t-il qu'une seule espèce d'Orang, ou bien en existe-t-il plusieurs ? Les auteurs ne sont point d'accord à ce sujet : les uns en admettent deux ou trois ; les autres n'en admettent qu'une, et pensent que ces prétendues espèces sont fondées sur les différences que présente l'Orang dans ses divers âges. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que l'Orang, et la même observation a été faite pour le Chimpanzé, éprouve avec l'âge des modifications profondes, notamment dans la forme des parties osseuses de la tête. Ainsi, ces animaux ont, dans le jeune âge, le crâne arrondi, et un angle facial de 55° à 65° (Fig. 2. Tête d'un jeune Orang vue de face) ; mais à mesure qu'ils avencent en âge, les crêtes sourcilières prennent un développement plus considérable, le front s'abaisse, les maxillaires acquièrent un volume et une saillie extraordinaires, de telle sorte que l'angle facial, dans la vieillesse, ne dépasse guère 35 degrés. Ce que nous avons dit de l'intelligence, de la douceur et de la docilité du Chimpanzé durant l'enfance, paraît s'appliquer également à l'Orang. On dit aussi que son naturel change avec l'âge, et les modifications anatomiques que nous venons de décrire rendraient assez bien raison de cette sorte de transformation morale. La seule espèce un peu connue du genre Orang est l'*Orang roux* (*Satyrus rufus*), ainsi nommé de la couleur de son pelage. Sa taille, dit-on, dépasse quelquefois 4 pieds et demi (1 m. 50). Il vit dans les forêts les plus épaisses de certaines îles de la Sonde, et on lui attribue, à l'état sauvage, les mêmes habitudes qu'au Chimpanzé.

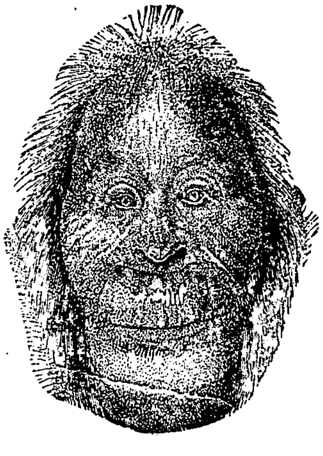

III. Le *Gorille* (*Simia gorilla*) est un singe récemment découvert sur la côte occidentale d'Afrique, qui paraît constituer un genre nouveau : on l'a ainsi appelé par allusion au nom que les navigateurs carthaginois, dans leur périple autour de l'Afrique sous la conduite d'Hannon (500 av. J.-C.), avaient donné à de grands singes qu'ils prirent pour des femmes sauvages et dont ils envoyèrent les dépouilles velues à Carthage. On ne l'a point encore vu vivant, et l'on ne connaît rien de ses mœurs. En 1849, le Musée d'Histoire naturelle avait seulement reçu le squelette d'un sujet adulte, lorsque, en janvier 1852, on lui expédia deux individus de la même espèce conservés avec leur chair (la Fig. 3 représente ces deux sujets). Le premier avait été rapporté de la côte du Gabon par le capitaine Penaud de la marine royale. C'était un jeune sujet qui avait été embarqué vivant, mais qui avait succombé pendant la traversée. Le second avait été expédié du même pays par le Dr Franquet, médecin de la marine. Ce dernier était adulte, et avait été acheté sur la côte à des naturels qui se disposaient à l'enterrer. Ses dimensions sont extraordinaires. En effet, bien que sa taille soit seulement celle d'un Homme de moyenne stature, c.-à-d. de 1 mèt. 67 ou environ 5 pieds 2 pouces, son corps est fort grand, car ses membres postérieurs sont relativement très-courts. De plus, sa circonférence à la poitrine n'est pas moindre de 1 m. 35. Celle de son cou est de 75 centim., et ses bras étendus (son envergure mesurent 2 m. 18. En un mot, le Gorille est le plus grand des singes connus. A en juger par sa corpulence et par ses bras, sa force musculaire doit aussi être supérieure même à celle de l'Orang et du Chimpanzé. On dit que les Nègres de la côte d'Afrique, qui ne craignent pas de s'aventurer dans les forêts habitées par ce dernier, n'osent entrer dans celles où habite le Gorille. A en juger par les caractères extérieurs seulement, cette espèce nouvelle serait, sous quelques rapports, supérieure aux autres singes anthropomorphes ; sous d'autres, au contraire, elle semble devoir être rangée après le Chimpanzé, peut-être même après l'Orang-outan.

IV. Le genre *Gibbon* (*Hylobates*) est évidemment bien inférieur aux précédents. Il a de fortes callosités aux fesses, le pelage très-épais et laineux, les avant-bras fort allongés, ainsi que les mains, l'angle facial beaucoup moins ouvert. Cependant ses oreilles sont de moyenne grandeur et de forme presque humaine [**Fig. 4.** Tête de *Gibbon noir* (*Hylob. niger*), vue de profil]. Ce genre renferme une dizaine d'espèces qui, pour la plupart, sont propres aux îles de la Sonde; quelques-unes néanmoins habitent la presqu'île Malaise et la partie méridionale de l'Inde. Ces singes vivent en troupes dans les forêts presque impénétrables de ces contrées. Moins intelligents que les Chimpanzés et les Orangs, ils sont criards et font entendre continuellement leur voix en sautant d'une branche à l'autre ou en marchant. Ils se suspendent par les bras et peuvent s'élancer à de grandes distances après s'être balancés deux ou trois fois pour prendre l'élan convenable. *La femelle porte son petit* cramponné autour de son corps lorsqu'il est assez fort pour se tenir seul dans cette position, et le soutient avec un de ses bras pendant son bas âge. Les Gibbons en général s'apprivoisent aisément. Ils sont plus doux, même dans un âge avancé, que la plupart des autres singes. Plusieurs espèces de ce genre, telles que le *Gib. siamang*, le *G. entelloïde* et le *G. noir*, présentent aux membres postérieurs un caractère particulier. Il consiste en ce que les doigts indicateur et médian sont réunis, dans une partie de leur étendue, par une membrane qui est une expansion du tégument.

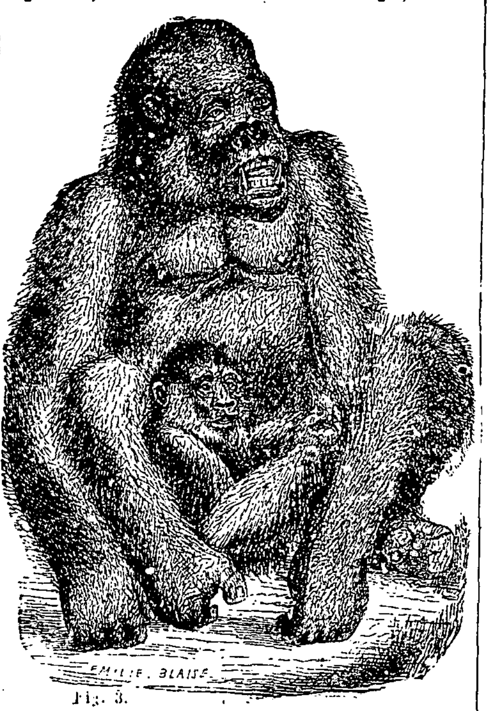

Fig. 3.

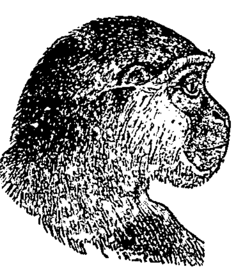

Fig. 4.

ORANGE. s. f. (latin. *aurantium* [*pomum*], [fruit] qui a une couleur d'or). Le fruit de l'oranger. || * Se disait autrefois dans le sens d'Oranger; de là ces locutions encore usitées : *Bouquet de fleurs d'orange*, et *Eau de fleurs d'orange.* || *Couleur d'o.*, ou *couleur o.*, Couleur approchant de celle de l'orange. *Taffetas couleur d'o.*, *couleur o.* On dit de même, *Taffetas*, *robe o.*

ORANGÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'orange. || Subst., *L'o. est une des sept couleurs du spectre.*

ORANGEADE. s. f. Boisson rafraîchissante qu'on prépare en mêlant le suc d'orange avec de l'eau, et en édulcorant.

ORANGEAT. s. m. Espèce de confiture sèche faite de petits morceaux d'écorce d'orange. || Se dit aussi De certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER. s. m. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

ORANGER, ÈRE. s. et adj. Celui, celle qui vend des oranges. *Un fruitier o. Une fruitière orangère.*

ORANGERIE. s. f. Sorte de serre où, dans les pays froids et tempérés, on dépose et conserve les orangers en caisse pendant toute la durée de la mauvaise saison. *L'o. de Versailles.* || La partie d'un jardin où les orangers sont placés pendant la belle saison.

ORATEUR. s. m. (lat. *orator*). Celui qui prononce un discours devant des hommes assemblés. *Un o. éloquent. Un froid o. C'est un grand o. Les orateurs grecs, latins, français.* — Absol., *C'est un o.*, C'est un orateur qui parle avec talent. *Ce n'est pas un o.*, C'est un orateur qui n'a pas les qualités requises pour ce rôle. || *O. sacré*, Auteur de sermons, d'oraisons funèbres. On dit, dans le même sens, *O. évangélique*, et *O. de la chaire.* — *O. du barreau*, Avocat plaidant. || En Angleterre, on appelle *Orateur* (*Speaker*), Le président de chacune des deux chambres du parlement.

ORATOIRE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'éloquence ou à l'orateur. *L'art o. Discours, style, figure, débit o. Précautions oratoires. Accent o.*, Voy. ACCENT.

ORATOIRE. s. m. (lat. *orare*, prier). Lieu qui, dans une maison, est destiné à la prière en particulier.

Enc. — Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le Florentin saint Philippe de Néri, établit à Rome, sous le nom d'*Oratoire de Sainte-Marie*, une congrégation d'ecclésiastiques destinés à vivre en communauté, sans être liés par aucun vœu particulier. Cette congrégation, qui fut appelée par abréviation *Oratoire*, n'eut d'abord qu'une seule maison, celle de Rome; mais peu à peu elle en établit d'autres dans différentes parties de l'Italie. Toutes ces maisons cependant furent indépendantes les unes des autres, et soumises à la juridiction des évêques. Les prêtres qui les composaient, et qui étaient désignés sous le nom d'*Oratoriens*, se livraient à l'instruction de la jeunesse, à la prédication et aux autres fonctions du sacerdoce. Les services rendus par cette congrégation à la religion et au peuple frappèrent le cardinal Philippe de Bérulle. En conséquence, il résolut d'en établir une semblable à Paris (1611), et il lui donna le nom d'*Oratoire de Jésus*, pour la distinguer de la précédente. Le pape Paul V ayant approuvé l'institution en 1613, les Oratoriens français se répandirent dans les provinces et y formèrent un grand nombre d'établissements. Comme ceux de Rome, ils étaient, non des religieux, mais de simples prêtres vivant librement en communauté, et soumis à la juridiction de l'ordinaire dans le diocèse duquel ils se trouvaient. Néanmoins, à la différence de la congrégation italienne, leurs maisons étaient subordonnées à un *Supérieur général*, qui résidait à Paris et qui les administrait de concert avec trois *Assistants*. Les pères de l'O. vaquaient aux diverses fonctions du culte, mais ils se vouaient plus particulièrement à l'instruction de la jeunesse. Ils possédaient de nombreux colléges dont plusieurs jouissaient d'une grande et légitime réputation. En outre, les Oratoriens se firent toujours remarquer par la pureté de leurs mœurs et leur désintéressement. Parmi les hommes distingués que cette congrégation a possédés dans son sein, il nous suffira de citer, Malebranche, Massillon, Lami et Thomassin. La congrégation de l'O. fut supprimée en 1790, avec toutes les autres institutions analogues. Dans ces dernières années, elle s'est reconstituée sous le nom d'*O. de l'Immaculée Conception.*

ORATOIREMENT. adv. D'une manière oratoire.

ORATORIEN. s. m. Voy. ORATOIRE.

ORATORIO. s. m. (it. *oratorio*). T. Mus.

Enc. — *On appelle ainsi une pièce de musique religieuse*, qui se compose d'airs, de récitatifs, de duos, de trios, de chœurs, etc., et dont le sujet est toujours tiré de l'Écriture sainte. En général, le texte de ces compositions a la forme dramatique, comme dans le *Samson* de Hændel; quelquefois il a la forme narrative, comme dans l'*Israël en Egypte*, du même; parfois il présente un caractère mixte, comme dans la *Création* d'Haydn; enfin, d'autres fois, il se compose uniquement de passages détachés de l'Écriture, comme dans le *Messie* d'Hændel. *On attribue* communément l'idée de cette sorte de drame musical à saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, d'où serait venu le nom même donné à ce genre de composition. Les compositeurs qui se sont le plus distingués dans l'or. sont Hændel, Jomelli, Haydn, Mozart, Cimarosa, Beethoven et Mendelssohn. Aujourd'hui, on n'exécute que rarement ces grandes œuvres musicales, parce qu'il n'y a plus ni artistes capables de les exécuter dignement, ni public capable de les comprendre.

ORBE. s. m. (latin. *orbis*, cercle). T. Astron. La ligne courbe que décrit une planète dans sa révolution autour du soleil. *L'o. de la terre, de Saturne, de Vénus.* || Se dit quelquefois, surtout dans le style poétique, pour désigner Le corps même ou le contour d'un astre. *L'o. du soleil, de la lune.*

ORBE. adj. 2 g. T. Chir. *Coup o.*, Coup qui n'entame pas les parties molles, mais qui fait une forte contusion.

ORBICULAIRE. adj. 2 g. Qui a une forme aplatie et arrondie. *Surface o. Coquille o.*—T. Anat. *Le muscle o. des lèvres.* On dit aussi substant., *L'o. des lèvres, des paupières*, Le muscle orbiculaire des lèvres, etc.

ORBICULAIREMENT. adv. En rond, en cercle.

* **ORBICULE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHIOPODES.

* **ORBICULÉ, ÉE.** adj. Qui est plat et rond.

* **ORBICULINE.** s. f. T. Zool. Voy. FORAMINIFÈRES.

ORBITAIRE. adj. 2 g. T. Anatom. Qui a rapport à l'orbite de l'œil. *Arcade or. Nerf, artère orbitaire.*

ORBITE. s. f. [Quelques-uns le font masculin.] (lat. *orbis*). T. Astron. La ligne courbe que décrit un astre autour de son centre d'attraction. *L'or. de Saturne, de Jupiter. Les orbites que décrivent les étoiles.* || T. Anat. Voy. CRÂNE et ŒIL.

* **ORBITOÏDE.** s. f. T. Zool. Voy. FORAMINIFÈRES.

* **ORBULITE.** s. f. T. Zool. Voy. AMMONIDÉES.

ORCANÈTE ou * **ORCANETTE.** s. f. T. Bot. Voy. BORRAGINÉES.

* **ORCHESTE.** s. m. [CH se pron. comme K dans ce mot et dans les suivants.] (grec. ὀρχεῖσθαι, danser, sauter). T. Entom. Voy. CURCULIONITES.

ORCHESTIQUE. s. f. T. Antiq. L'art des mouvements rhythmiques du corps. On dit aussi, adjectiv., *Genre o.* Voy. DANSE.

* **ORCHESTRATION.** s. f. T. Mus. L'art et la manière de combiner entre elles les parties que doivent jouer les musiciens d'un orchestre.

ORCHESTRE. s. m. T. Ant. et Archit. V. THÉATRE. || Dans nos théâtres, Le lieu où l'on place les musiciens. — Par extens., Tous les musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. *L'or. de l'Opéra. Un excellent or. Accompagnement à grand or.*, Voy. ACCOMPAGNEMENT. || Se dit encore De plusieurs rangs de banquettes placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. *Une place, un billet d'or. Aller à l'orchestre.*

* **ORCHESTRER.** v. a. T. Mus. Arranger pour l'orchestre les parties instrumentales d'une composition musicale. = ORCHESTRÉ, ÉE. part.

* **ORCHIDACÉES** ou * **ORCHIDÉES.** s. f. pl. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à fleurs irrégulières et gynandres, avec trois étamines épigynes, et à placentas pariétaux. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées, très-rarement sous-frutescentes, mais toujours vivaces. Racines fibreuses et *fasciculées*, souvent accompagnées de tubercules ovoïdes ou palmés, remplies de fécule ou de nodules cornés de bassorine. Tige nulle, ou longue et annuelle, ou vivace et ligneuse, formant un rhizome ou des branches articulées. Feuilles planes, arrondies ou équitantes, ordinairement engaînantes, membraneuses, coriaces ou dures, jamais lobées, quelquefois bordées de dents cartilagineuses; veines parallèles, très-rarement un peu réticulées. Fleurs hermaphrodites, irrégulières, de forme extrêmement variable, solitaires, disposées en grappes, en épis, ou en panicules, toujours munies d'une bractée solitaire; très-souvent d'une odeur agréable, quelquefois d'une odeur fétide ou bien encore sans odeur. Périanthe adhérent, variable, herbacé ou coloré, membraneux ou charnu, persistant et marcescent ou caduc; folioles du périanthe disposées sur deux rangs, rarement sur trois, libres ou soudés de diverses manières. Sépales (qui, morphologiquement parlant, sont des pétales) 3, égaux à la base, ou diversement étendus ou étalés; les deux latéraux deviennent antérieurs quand l'ovaire est tordu, et le troisième est alors dorsal ou près de l'axe; parfois entourés d'un calicule (ou vrai calice). Pétales (qui doivent être regardés comme des étamines stériles) ordinairement 3; très-rarement un seul, placé entre les sépales; les pétales latéraux ordinairement semblables au sépale dorsal; le troisième, appelé *Labelle* ou *Tablier*, généralement plus grand que les autres pétales, entièrement dissemblable de ces derniers par la forme, et présentant des modifications extrêmement variées. Étamines et style soudés ensemble en une colonne centrale (*Gynostème*), *de telle sorte que le style est opposé* au labelle, tandis que les étamines sont opposées au sépale dorsal. Étamines 3, opposées aux sépales; celle du centre étant seule fertile, excepté dans les *Cypripédiées*, où l'étamine centrale est avortée et les deux latérales fertiles; anthères parfois uniloculaires, mais le plus souvent à 2 loges subdivisées en logettes par 2 ou 4 cloisons secondaires. L'anthère est tantôt presque verticale, tantôt comme rabattue sur le sommet de la colonne (*Clinandre*), sessile ou brièvement stipitée, grâce à l'existence *d'un petit rétrécissement terminal de la colonne.* Pollen réunit en masses (*Pollinies*), tantôt presque pulvérulentes, à cause du peu de cohérence de leurs granules, tantôt composées de granules volumineux, anguleux, unis au moyen d'une matière glutineuse, élastique, dont le prolongement forme un pédicelle (*Caudicule*) qui se fixe au style par l'intermédiaire d'une glande visqueuse (*Rétinacle*) appartenant au sommet du stigmate et logée dans une petite fossette appelée *Bursicule*. Ovaire infère, uniloculaire, composé de 6 carpelles, dont 3 sont opposés aux pétales et ont des placentas pariétaux didymes, polyspermes, mais sans stigmates, tandis que les 3 autres sont opposés aux sépales et ont autant de stigmates, mais pas de placentas. Style jamais distinct, excepté dans les *Cypripédiées* et quelques *Néottiées*; stigmates ordinairement soudés en un disque concave et mucilagineux; le stigmate dorsal ayant à son bord supérieur une ou deux glandes qui sont séparées dans les *Vandées* et les *Néottiées*, souvent se développant en pointe crochue (*Rostellum*), ou creusé en poche, ou quelquefois émettant comme deux *bras parallèles* ou divergents; stigmates latéraux ordinairement avortés, mais parfois unis à la base du labelle sous la forme d'un appendice ou d'une paire de lames. Fruit capsulaire, très-rarement charnu, indéhiscent et en forme de gousse, s'ouvrant habituellement en 6 valves, sèches, ligneuses, à loges horizontales, dont 3 seulement portent des graines. Graines innombrables, très-petites, à test lâche et réticulé, très-rarement à test dur et crustacé, formant parfois une aile circulaire autour de la graine; embryon solide, charnu, sans albumen; chalaze au sommet de la graine, et par suite radicule près du hile. [Fig. 1. *Herminium monorchis*; 2. Colonne d'*Arethusa;* 3. Col. de *Stenorhynchus;* 4. Col. du *Brassia maculata* ; 5. Col. de l'*Orchis mascula* ; 6. Coupe d'une capsule d'*Ophrys apifera* ; 7. Graine d'*Ophrys;* 8. Graine du *Pterygodium atratum;* 9. Graine du *Vanilla aromatica;* 10. Masses polliniques d'*Ophrys apifera;* 11. Masses pollin. du *Phaius Tankervillia;* 12. Masses pollin. du *Brassia maculata;* 13. Masses pollin. du *Malaxis paludosa;* 14. Pollen du *Stenorynchus speciosus.*]

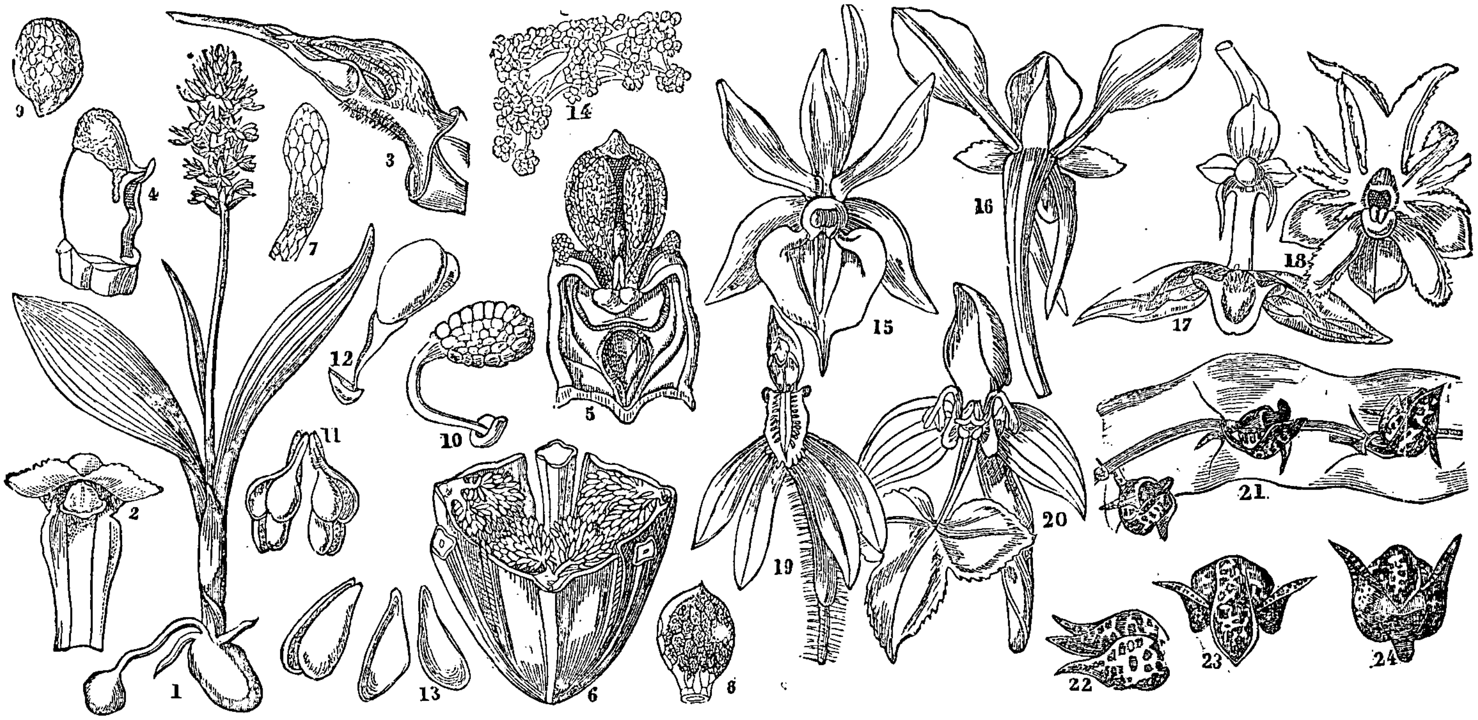

Les particularités qui caractérisent les Orchidées dépendent: 1° de la soudure des étamines et du pistil en une seule masse appelée *colonne* ou *gynostème*; 2° de l'avortement de deux anthères sur trois, sauf les rares exceptions que nous avons signalées et où il n'y a qu'une étamine abortive; 3° de l'état particulier du pollen et de l'étamine qui le contient; 4° du développement excessif et de la forme souvent si bizarre que prend l'une des folioles internes du périanthe (le *labelle*). Or, comme ces anomalies apparentes sont capables de dérouter le botaniste inexpérimenté qui veut essayer de déterminer les diverses parties d'une Orchidée, nous ajouterons à la description générale qui précède quelques détails sur la colonne et sur l'enveloppe florale. Quand on examine la colonne d'une Orchidée, on trouve qu'elle est composée d'un corps charnu opposé au labelle, corps qui porte une anthère solitaire à son sommet et qui présente au devant une cavité visqueuse sur le bord supérieur de laquelle il existe souvent une petite callosité, appelée *rostellum*. Cette cavité est le stigmate, tandis que le rostellum est le point auquel sont attachées les masses polliniques, dans les espèces où il y a adhérence entre ces dernières et le stigmate. Ainsi donc, la colonne ne consiste point en un seul filet soudé avec le style, mais en trois filets intimement soudés, dont le central porte une anthère, les latéraux étant stériles. Les fleurs des Orchidées présentent, avons-nous dit, les formes les plus variées et les plus bizarres. Souvent elles imitent diverses sortes d'objets, et surtout de petits animaux, tels que Mouche, Abeille, Araignée, etc. Mais, dans tous les cas, elles se composent de 3 pièces extérieures qui représentent le calice, et de 3 pièces intérieures qui représentent la corolle. Les déviations de ce nombre, 6, dépendent généralement de la soudure des parties contiguës. Quelquefois deux des sépales se soudent en un seul, comme dans certaines espèces d'*Oncidium*, et alors le calice semble formé de 2 sépales seulement. Chez d'autres, comme dans les genres *Gongora* et *Lepanthes*, les pétales latéraux se soudent avec la colonne qui semble alors munie de deux ailes. Cependant il y a quelques exceptions à cette règle. Ainsi, par exemple, si l'on ne trouve qu'un pétale dans le genre *Monomeria*, ce n'est point qu'il y ait ici quelque soudure : il y a au contraire avortement complet des deux pétales latéraux. [Fig. 15. Fleur d'*Angræcum eburneum* ; 16. Fl. de *Diuris;* 17. Fl. de *Drymoda picta;* 18. Fleur d'*Oberonia Griffithiana;* 19. Fl. de *Caladenia;* 20. Fl. de *Disa spathulata;* 21. Portion d'un épi de *Megaclinium bufo*, grossi; 22, 23, 24. Fleur du même, vue dans diverses positions, et un peu plus grossie.]

La famille des Orchidées se compose, suivant Lindley, de 394 genres et d'environ 3000 espèces, qui sont répandues dans presque toutes les parties du monde, excepté sur les confins de la zone glaciale et dans les climats remarquables par leur sécheresse. En Europe, en Asie, dans l'Amérique du Nord, on en rencontre partout dans les bocages, dans les marais, et dans les prairies. Au cap de Bonne-Espérance, elles abondent dans des situations semblables à celles qu'elles affectionnent en Europe. Mais dans les parties chaudes et humides des Indes orientales et occidentales, du Brésil, de l'Amérique centrale et du Mexique, à Madagascar et dans les îles environnantes, les Orchidées se montrent avec la plus grande variété et la plus remarquable profusion. Là, une foule d'espèces ne cherchent plus leur nourriture sur le sol, mais on les voit se cramponner aux troncs et aux branches des arbres, aux pierres et aux rochers nus sur lesquels elles poussent par milliers. Parmi les Orchidées *Epiphytes*, une seule remonte au nord jusqu'à la Caroline du Sud, où on la trouve sur les branches du Magnolier. Il faut en excepter aussi certaines espèces propres au Japon, pays qui possède un climat particulier et bien différent de celui des régions situées sous la même latitude. Les Orch. qui descendent le plus au sud sont l'*Earina mucronata*, qui croît à la Nouvelle-Zélande, par 35° lat. australe, et le *Gunnia australis*, qu'on trouve dans la terre de Van-Diemen, par 41° lat. Cette nombreuse famille a été partagée par Lindley en sept tribus, savoir : 1° *Malaxidées :* Masses polliniques céracées ; pas de caudicule ou de glande stigmatique séparable ; 2° *Epidendrées :* Masses polliniques céracées; caudicule distinct, mais pas de glande stigmatique séparable ; 3° *Vandées:* Masses polliniques céracées; caudicule distinct et uni à une glande stigmatique; 4° *Ophrydées :* Pollen pulvérulent, granuleux ou sectile; anthère terminale dressée ; 5° *Aréthusées :* Pollen id.; anthère terminale et operculée ; 6° *Néottiées:* Pollen id.; anthère dorsale ; 7° *Cypripédiées :* Deux anthères fertiles.

Il arrive assez souvent que les productions végétales qui nous charment par leur beauté et par leurs parfums sont d'ailleurs peu propres à la satisfaction de nos besoins, tandis qu'au contraire celles qui possèdent les qualités les plus utiles ou qui contiennent les sucs les plus délétères, sont dépourvues d'éclat extérieur et n'ont rien qui attire nos regards. C'est ainsi qu'à quelques exceptions près, les Orch. sont des plantes de nulle utilité, bien qu'elles soient des plus remarquables par leur beauté, et qu'elles exhalent pour la plupart une odeur délicieuse. La substance alimentaire connue sous le nom de *Salep* s'extrait des tubercules de l'*Orchis mâle* (*Orchis mascula*) et de quelques autres espèces de la tribu des Ophrydées. Le *Salep* de l'Inde est fourni par les tubercules d'une espèce d'*Eulophia*. Il se compose presque entièrement de bassorine. Les indigènes de la Nouvelle-Hollande recherchent avidement les racines féculentes de diverses espèces d'Orchidées. La *Gastrodie sésamoïde* (*Gastrodia sesamoides*) produit un chapelet de tubercules semblables à des pommes de terre, et qui se termine par une masse épaisse de fibres ramifiées : les naturels de la Tasmanie mangent ces tubercules, qu'on appelle quelquefois pommes de terre indigènes, mais qui sont aqueux et insipides. Tout le monde connaît la *Vanille*, à l'odeur si suave et qu'on emploie chaque jour pour aromatiser le chocolat, les liqueurs et une foule d'articles de confiserie. La substance désignée sous ce nom dans le commerce n'est autre chose que le fruit en forme de gousse et desséché de la *Vanille à feuilles planes* (*Vanilla planifolia*) et de quelques autres espèces. Ces gousses contiennent une grande quantité d'huile essentielle et une forte proportion d'acide benzoïque. Le Dr Bird dit que les émanations de la Vanille enivrent les ouvriers qui la récoltent. Les feuilles de l'*Angrec odorant* (*Angræcum fragrans*), vulg. appelé *Faham* aux îles Bourbon et Maurice, ont une odeur très-agréable qui tient de celle de la Vanille et de la Fève tonka, et qui est due à la *coumarine*, et une saveur parfumée. Elles s'emploient en infusion théiforme comme digestif et tonique : aussi les nomme-t-on quelquefois *Thé de l'île Bourbon*. On a attribué diverses propriétés médicinales à quelques Orch. ; mais ces propriétés offrent peu d'intérêt. Ainsi l'*Aréthuse bulbeuse* (*Arethusa bulbosa*) s'emploie aux États-Unis comme antiodontalgique et comme maturatif. Le *Spiranthe diurétique* (*Spiranthes diuretica*) doit son nom à la propriété qu'on lui attribue et à l'usage qu'on en fait au Chili. Les habitants de ce pays prétendent aussi que la *Chlorée disoïde* (*Chloræa disoides*) favorise la sécrétion du lait. Les rhizomes de la *Blétie respectable* (*Bletia verecunda*) possèdent une amertume prononcée et paraissent constituer un bon stomachique. D'après Schomburgk, le suc exprimé de l'*Épidendre bifide* (*Epidendrum bifidum*) est purgatif à la dose d'une cuillerée à bouche : on l'emploie à Tortola comme diurétique et vermifuge. Le *Cypripède pubescent* (*Cypripedium pubescens*) remplace la *Valériane* dans l'Amérique du Nord ; le *Cypr. à gouttes* (*Cypr. guttatum*) s'administre, en Sibérie, contre l'épilepsie ; et autrefois, chez nous, on employait contre la même maladie le *Cypr. sabot* (*Cypr. calceolus*), communément appelé *Sabot de Vénus* ou *Soulier de Notre Dame*, à cause de la forme de son labelle. On vantait aussi jadis l'*Épipactis à larges feuilles* (*Epipactis latifolia*) comme calmant dans les douleurs de goutte. L'*Orchis à éperon* (*Orchis conopsea*, ou *Gymnadenia*, Rich.) passait pour antidysentérique. La *Vanille claviculée* (*Vanilla claviculata*) est à la fois amère et odorante, et ses feuilles s'emploient, aux Indes occidentales, comme antisyphilitique et comme vulnéraire ; d'où le nom vulg. de *Liane à blessures*, sous lequel on la désigne. La *Listère ovale* (*Listera ovata*) et le *Sérapias à languette* (*Serapias lingua*), vulg. *Helléborine*, étaient regardés jadis comme vulnéraires. Il en était encore de même de la *Néottie nid d'oiseau* (*Neottia nidus avis*) ; en outre, ses fibres radicales étaient autrefois estimées comme vermifuges. — Enfin, quelques espèces de l'Amérique du Sud, telles que les *Catasetum*, les *Cyrtopedium*, etc., contiennent un suc visqueux qu'on fait épaissir par l'ébullition, et qui constitue alors une sorte de glu végétale fort employée au Brésil pour divers usages économiques. Les tubercules de l'*Aplectrum hyemale* sont tellement visqueux, qu'aux États-Unis on les appelle *Racine-mastic*. On s'en sert pour raccommoder la vaisselle.

ORCHIS. s. m. (gr. ὄρχις, testicule, à cause de la forme des bulbes). T. Bot. Voy. ORCHIDACÉES.

* **ORCHITE.** s. f. T. Médec. Inflammation du testicule. On l'appelle aussi *Didymite*.

* **ORCINE.** s. f. T. Chim. Voy. LICHEN.

ORD, ORDE. adj. (lat. *sordidus*). Sale, malpropre. Vieux et inusité.

ORDALIE. s. f. T. Jurispr. ancienne.

Enc. — Pendant le moyen âge, on appelait *Ordalie* (*ordalium*), de l'allemand *urtheil*, jugement, certaines épreuves judiciaires auxquelles étaient soumises les parties contendantes, soit dans les affaires civiles, soit dans les affaires criminelles, afin de découvrir de quel côté étaient le droit et l'innocence, l'injustice et le crime. Il y avait trois espèces d'épreuves de ce genre, le *serment*, le *combat*, et l'*épreuve par les éléments*.

I. D'après les lois barbares, la loi des Francs Saliens exceptée, celui contre qui on formait une demande ou une accusation, pouvait, dans la plupart des cas, se justifier en jurant qu'il n'avait point fait ce qu'on lui imputait. Ordinairement, l'accusé (*jurator, sacramentalis*) prêtait le serment exigé sur les autels, sur des reliques, mais le plus souvent sur les Évangiles. Cette *épreuve par le serment* était aussi appelée *purgation canonique.* On supposait que Dieu n'aurait pas manqué de faire un miracle pour punir le parjure ; de là la confiance qu'on accordait à cette épreuve solennelle. Quelquefois elle se faisait d'une manière différente. Ainsi, dans certains lieux, l'accusé prenait une poignée d'épis et les jetait en l'air en attestant le ciel de son innocence. Dans les affaires importantes, ce dernier ne se bornait pas à jurer seul. Il se faisait accompagner de parents et d'amis qui juraient avec lui. Le nombre de ces *conjurateurs (conjuratores)* était fixé par les lois. Gontran, roi de Bourgogne, ayant exprimé le doute que Clotaire, alors âgé de quatre mois, fût réellement le fils de Chilpéric, « Frédégonde, rapporte Grégoire de Tours, fit venir trois évêques et trois cents des principaux du royaume, qui firent serment que l'enfant était bien issu de Chilpéric. De cette manière, les soupçons furent effacés. » L'accusateur était également soumis au même serment que l'accusé, et il arriva plus d'une fois que des luttes sanglantes s'engagèrent entre les conjurateurs des deux parties. Le serment judiciaire subsista en France jusqu'au XIII^e siècle; mais ailleurs il disparut beaucoup plus tard. En Allemagne, par ex., au XVI^e siècle, on avait encore recours aux conjurateurs.

II. Lorsque, en l'absence de preuves positives et après le serment de l'accusé, l'accusateur persistait dans son dire, on avait recours au *combat.* « La loi qui institua le combat judiciaire, dit Montesquieu, était une suite naturelle et le remède de la loi qui établissait les preuves négatives. Quand on faisait une demande, et qu'on voyait qu'elle allait être injustement éludée par un serment, que restait-il à un guerrier qui se voyait sur le point d'être confondu, qu'à demander raison du tort qu'on lui faisait, et de l'offre même du parjure ? » Le premier exemple de duel judiciaire que présente notre histoire remonte à l'année 590. L'Église s'opposa constamment à cette coutume barbare; mais ses efforts furent à peu près infructueux. Cependant en 1145, Louis VI abolit l'usage en vertu duquel le prévôt de Bourges pouvait appeler en duel quiconque n'obéissait pas à ses mandats. En 1167, ce même prince défendit le combat dans toutes les causes où la chose en litige ne valait pas plus de cinq sous. En 1306, Philippe le Bel, revenant sur une ordonnance de 1303 par laquelle il avait aboli les duels judiciaires en matière civile, en autorisa le rétablissement, mais en le limitant à quatre cas, et il le conserva en matière criminelle. Enfin, en 1409, Charles VI interdit le duel dans toutes les causes, à moins d'autorisation de la part du roi et du parlement. Cette autorisation fut même exclusivement réservée au roi à partir du commencement du XVI^e siècle. Le dernier duel qui ait eu lieu en France avec les formes officielles paraît être celui d'Albert de Luynes et du capitaine Lanier, exempt des gardes du corps, qui fut autorisé par Charles IX, en 1569. Remarquons en passant que la législation relative au duel judiciaire n'a été abolie, en Angleterre, qu'en 1819. — Les combats ou duels judiciaires étaient soumis à un cérémonial particulier, qui varia suivant les époques : les formalités usitées au commencement du XVI^e siècle étaient les suivantes. Celui qui offrait le combat le déclarait symboliquement en jetant son gant à son adversaire ; celui-ci en le ramassant indiquait qu'il acceptait le *défi :* le gant ainsi jeté et ramassé était ce qu'on appelait le *gage de bataille.* De plus, chaque combattant se faisait accompagner par des témoins ou *parrains*, qui, d'abord simplement chargés de faire observer les règles du combat, furent plus tard obligés d'y prendre part. Le jour fixé pour le combat, les deux adversaires, après avoir entendu la messe et souvent même après avoir communié, étaient conduits dans le *champ clos* qui devait être le théâtre de la lutte. On visitait et l'on mesurait les armes; on partageait également entre eux l'espace, le vent et le soleil : après quoi, les deux combattants en venaient aux mains au signal donné par le maréchal du camp, qui criait : « *Laissez aller les bons combattants !* » Après le combat, le vainqueur revenait à l'église faire ses actions de grâce, et y déposait parfois, comme *ex voto*, les armes de son ennemi. Quant au vaincu, il n'en était pas quitte pour les coups qu'il avait reçus : en matière civile, il était encore tenu de payer une grosse amende, et c'est de cet usage que vient le proverbe : « *Les battus paient l'amende.* » En matière criminelle, il était pendu ou brûlé aussitôt après le combat. Dans certains cas, notamment lorsque les parties étaient des femmes ou des ecclésiastiques, le combat pouvait avoir lieu par procureurs, et l'on donnait le nom de *champions* à ceux qui consentaient à se battre pour le compte d'autrui. Les armes ordinaires étaient, pour les nobles, une épée large et à deux tranchants appelée espadon, quand le combat avait lieu à pied ; la cuirasse, le bouclier et la lance, quand on combattait à cheval. Enfin, un noble pouvait appeler un roturier au combat, mais il n'était pas tenu de répondre à l'appel du roturier.

III. Les *épreuves par les éléments* étaient plus particulièrement nommées *Jugements de Dieu,* bien que cette dénomination s'appliquât aussi aux précédentes. On en distinguait deux espèces principales, l'*Épr. par le feu* et l'*Épr. par l'eau.* — L'*Épr. du feu* se faisait de plusieurs manières. L'*Épr. du fer chaud*, qui était surtout réservée aux nobles, aux prêtres et autres personnes libres que l'on dispensait du combat, consistait à porter à une certaine distance une barre de fer pesant environ un kilogramme et demi et que l'on avait préalablement fait plus ou moins chauffer, suivant la gravité du cas. On enfermait ensuite la main du patient dans un sac sur lequel le juge et la partie adverse apposaient leurs sceaux, et si, au bout de trois jours, on n'apercevait aucune trace de brûlure, l'accusé était déclaré absous. D'autres fois, et c'était le mode le plus souvent usité pour les roturiers, l'accusé devait introduire la main dans un gantelet de fer rouge, ou marcher nu-pieds sur un certain nombre de barres de fer ou de socs de charrue rougis au feu. Enfin, une autre procédé, rarement employé, consistait à passer au travers d'un bûcher ou entre deux bûchers allumés. Le feu servit aussi quelquefois d'épreuve pour reconnaître l'authenticité ou l'orthodoxie de certains écrits. — L'*Épreuve par l'eau* se faisait de deux manières, par l'*eau chaude* ou par l'*eau froide.* Dans la première, l'accusé plongeait la main dans une cuve d'eau bouillante pour y prendre un anneau bénit ; si la main ne portait aucune trace de brûlure, il était réputé innocent. Dans la seconde, qui était réservée aux classes inférieures, on jetait l'accusé dans un bassin d'eau froide, après lui avoir préalablement attaché la main droite avec le pied gauche, et la main gauche avec le pied droit. S'il surnageait, il était déclaré coupable; s'il enfonçait, on proclamait son innocence. Toutefois, il paraît que, dans certaines localités, l'interprétation était toute différente : la sentence de culpabilité était prononcée contre le patient qui allait au fond de l'eau.

IV. Outre les épreuves qui précèdent, il y en avait encore d'autres dont l'usage paraît avoir été moins fréquent. Nous nous contenterons d'en citer deux ou trois. Dans l'*Épr. par la croix*, les deux adversaires se plaçaient auprès d'une croix, les bras étendus, pendant que l'on récitait des prières; le premier qui, par lassitude, remuait ou abaissait les bras, perdait son procès ou était déclaré coupable. L'*Épr. de l'eucharistie* se faisait en recevant la communion, après avoir juré qu'on n'avait pas commis le crime dont on était accusé. L'*Épr. du pain et du fromage* consistait à donner à l'accusé un morceau de pain d'orge d'une certaine grosseur et un morceau de fromage, sur lesquels on avait dit la messe, et l'on proclamait son innocence s'il les avalait. Le *jeûne* servait aussi quelquefois d'épreuve judiciaire, et cette épreuve était assez rigoureuse.

Des cérémonies religieuses précédaient ou accompagnaient toutes les épreuves judiciaires, et cela était indispensable. En effet, si l'on tenait l'issue de ces épreuves comme décisive en faveur de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé, c'est qu'il était universellement admis que Dieu intervenait infailliblement pour sauver les innocents. Cependant il y eut à toutes les époques du moyen âge quelques esprits éclairés qui osèrent combattre la croyance générale : tels furent, au IX^e siècle, Agobard, archevêque de Lyon, et, au XI^e, saint Yves, évêque de Chartres. Agobard s'éleva avec force « contre la détestable opinion de ceux qui prétendaient que Dieu fait connaître sa volonté et son jugement par les épreuves de l'eau et du feu, et autres semblables », et au sujet du nom de *Jugement de Dieu* qu'on leur attribuait, il s'écrie : « Comme si Dieu les avait ordonnées, ou s'il devait se soumettre à nos préjugés et à nos sentiments particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous conviendrait de savoir. » Néanmoins il fallut plusieurs siècles et les efforts réunis du clergé et de la puissance royale pour arriver à substituer une justice régulière à cette sorte de justice qui donnait gain de cause au parjure, à la force, à la fourberie, ou tout au moins au hasard. L'épreuve par l'eau froide fut la plus persistante, car nous la voyons encore appliquée, dans les cas de sorcellerie, en 1590 et même en 1617, bien que le parlement de Paris, par arrêt du 1^{er} déc. 1601, l'eût interdite dans son ressort.

ORDINAIRE. adj. 2 g. (lat. *ordinarius*, qui est dans l'ordre). Qui a coutume d'être, de se faire ; qui arrive fréquemment ; dont on se sert habituellement. *L'état or. des choses. Le cours or. de la nature. Le train or. de la vie. L'effet or. d'une cause. Un événement or. C'est sa vie, sa conduite, sa manière d'agir or. La dissimulation est or. dans les cours. Ses dépenses ordinaires s'élèvent à tant par année. Le budget or. des travaux publics. Il est assez or. de se fâcher quand on a tort. L'usage or. Le langage or. C'est là sa place or. J'ai marché de mon pas or.* ‖ Vulgaire, médiocre. *C'est un homme or., un esprit or. Une pensée or.* ‖ En parl. De certains fonctionnaires et employés, se dit De ceux qui remplissent des fonctions permanentes, régulières, par oppos. à Ceux qui servent extraordinairement ou par quartier. *Ambassadeur or. Conseiller d'État en service or. Médecin or. de l'empereur. Maître d'hôtel or. Musicien or. de la chapelle du roi. Commissaire or. des guerres.* ‖ T. Jurispr. *Tribunaux, juges ordinaires*, V. Juge. *Question or.*, V. Question. = A l'ordinaire. loc. adv. Selon la manière accoutumée. *Agissez comme à l'or. Traitez-moi à l'or. Je vous parle franchement, comme à mon or.* ‖ T. Jurispr. *Régler un procès, une affaire à l'or.*, Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. On dit, dans le même sens, *Recevoir les parties à l'or.* = D'ordinaire, Pour l'ordinaire. loc. adverb. Habituellement, en général. *D'or. il se lève à six heures. On se repent d'or. d'avoir trop parlé. Pour l'or., les bienfaits ne font que des ingrats.* = Syn. Voy. Commun.

ORDINAIRE. s. m. Ce qu'on a coutume de faire, ce qui est, ce qui arrive communément. *Ne vous en étonnez pas, c'est son or. C'est l'or. des princes d'en user ainsi. L'or. de la multitude est de juger des choses sur les apparences. C'est un homme au-dessus de l'or.* ‖ Ce que l'on sert régulièrement pour les repas. *Un or. bourgeois. Il y a toujours un bon or. dans cette maison. Il n'a qu'un mince or. Il n'a que deux plats à son or. Diminuer, augmenter son or. Se contenter de l'or.* — *Vin d'or.*, Le vin qu'on sert habituellement à table dans une maison, par oppos. aux Vins de qualité supérieure qu'on boit à l'entremets et au dessert. *Voilà un bon vin d'or.* ‖ La portion d'aliments que, dans les auberges ou chez les traiteurs, on donne à une personne pour un repas. *Faire venir un or. de chez le traiteur.* ‖ La mesure de vin qu'on donne pour chaque repas aux domestiques; La mesure d'avoine qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. *Ce domestique a eu son or. Mon cheval a-t-il eu son or. ?* ‖ T. Droit can. L'évêque diocésain considéré au point de vue du droit de juridiction qu'il possède, ou L'autorité diocésaine, quand le siége épiscopal est vacant. *Il s'est pourvu par-devant l'or. Ce monastère n'est pas soumis à l'or.* ‖ T. Liturg. *L'or. de la messe*, Les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais. ‖ T. Admin. milit. *L'or. des guerres*, ou simplement *L'ordinaire*, se disait autrefois D'un fonds spécial établi pour payer la dépense de la maison du roi, les commissaires des guerres, et les compagnies de gendarmerie. *Sa pension était assignée sur l'or. des guerres. Le trésorier de l'or.* ‖ T. Admin. postale. Le courrier de la poste, qui arrive et qui part à certains jours précis. *L'or. de Lyon. Je vous écrirai par le premier or.* — Le jour où ce courrier part ou arrive. *Je vous écrirai au premier or. Il s'est passé trois ordinaires sans que j'aie eu de vos nouvelles.* Ces locutions vieillissent. = Ordinaires. s. f. pl. Les purgations menstruelles des femmes.

ORDINAIREMENT. adv. Communément, le plus souvent. *Cela arrive ordinairement.*

ORDINAL. adj. m. (lat. *ordinalis*). Voy. Numéral.

ORDINAND, ORDINANT, ORDINATION. T. Théol. Voy. Ordre.

ORDO. s. m. Voy. Bref.

ORDONNANCE. s. f. (lat. *ordinare*, mettre en ordre). Disposition, arrangement. *L'or. d'une bataille. L'or. d'un poëme, d'un tableau. Ce palais est d'une belle or. L'or. d'un ballet, d'un festin.* ‖ Règlement, décision, ordre, qui émane d'une autorité compétente. *Or. juste, injuste, utile, inutile. Or. du roi, de l'évêque, du préfet de police, du tribunal, du juge d'instruction. Faire, rendre, publier, afficher une or.* V. Décret et Loi. ‖ *Habit d'or.*, L'habillement uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire ou dans une certaine compagnie. ‖ Famil., *Cela est contraire à l'or.*, Cela est contraire à la règle, à l'ordre donné, à la coutume. *Être meublé suivant l'or.*, N'avoir absolument que les meubles que la loi défend de saisir; ou, par extens., Être fort mal meublé. ‖ T. Fin. Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. *Or. de cinq cents francs. Contrôler, viser une or.* ‖ T. Méd. Prescription d'un médecin, soit pour le régime à suivre, soit pour les remèdes à faire. *Il a fait cela par or. du médecin. Suivez exactement mon or.* — L'écrit dans lequel le médecin a formulé sa prescription. *Portez l'or. chez le pharmacien.* ‖ Dans l'armée, Militaire qui est placé près d'un officier supérieur ou d'un fonctionnaire public pour porter ses ordres et ses messages. *Le général l'envoya chercher par son or. La lettre du ministre lui fut remise par une or.* On dit, dans un sens anal., *Officier d'ordonnance.*

ORDONNANCER. v. a. T. Fin. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. *Or. un état de dépense. Or. un mémoire.* = Ordonnancé, ée. part.

ORDONNATEUR. s. m. Celui qui ordonne, qui dispose. *Dieu est l'or. de l'univers. Le suprême or. de l'univers. Quel est l'architecte qui a été l'or. de ce bâtiment? C'est lui qui est l'or. du ballet.* — Au fémin., *Elle a été l'ordonnatrice de la fête, du festin.* ‖ Celui qui ordonne des paiements. *Chaque ministre est l'or. des dépenses de son département.* ‖ Adject., se dit De certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée, de la marine. *Commissaire or. des guerres, de la marine.* ‖ * T. Math. *Lettre ordonnatrice*, Voy. Algèbre.

***ORDONNÉE.** s. f. T. Géom. Voy. Abscisse.

ORDONNER. v. a. Ranger, disposer, mettre en ordre. *Dieu a ordonné toutes choses. Or. une fête, un festin. Cet auteur a fort bien ordonné le plan de son livre.* ‖ Commander, prescrire. *Il est plus aisé d'or. que d'exécuter. On vous a ordonné de faire telle chose. Le général a ordonné cette marche. La cour a ordonné la confrontation des témoins. Le médecin lui a ordonné la diète. Il a ordonné par son testament qu'on fasse telle chose. Mon devoir me l'ordonne.* ‖ T. Fin. Donner à un trésorier l'ordre, le mandement de payer une certaine somme. *Quelle somme vous a-t-on ordonnée pour votre voyage?* Vieux; on dit *Ordonnancer.* ‖ T. Mat. ecclés. Conférer les ordres de l'Église. *C'est tel évêque qui l'a* *ordonné prêtre.* — Absol., *Un évêque ne peut or. dans le diocèse d'un autre sans sa permission.* = ORDONNER. v. n. Disposer de. *Vous n'avez qu'à or. de toutes choses comme il vous plaira. La destinée en a ordonné autrement.* = ORDONNÉ, ÉE. part. *Une tête bien ordonnée,* Un esprit juste et méthodique, une tête dans laquelle les idées sont nettes et bien classées. Dans le sens contraire, on dit, *Une tête mal ordonnée.* ‖ *Une maison bien ordonnée,* Une maison tenue avec beaucoup d'ordre. = Syn. Voy. COMMANDER.

ORDRE. s. m. (lat. *ordo*). Arrangement, disposition des choses mises en leur rang, à la place qui convient. *Or. naturel, nécessaire. L'or. de l'univers. L'or. et l'enchaînement des causes. Or. des pensées, des mots, des matières. Or. alphabétique, chronologique. Ce livre manque d'or. Parler, écrire avec or. Mettre ses papiers en or. Mettre de l'or. dans ses papiers. Maintenir l'or. Troubler l'or. Intervertir l'or. Tenir en or. Remettre en or. Procéder par or. Marcher en or., en bon or., sans or. Monter selon l'or. de la réception, de l'ancienneté,* ou *selon l'or. de réception, d'ancienneté.* ‖ Se dit D'une maison, d'un jardin, etc., en parl. De l'arrangement, de l'état des choses qu'ils contiennent. *Sa maison est bien en or. Sa chambre n'est jamais en or. Son jardin est mal en or., est en mauvais or.* ‖ En parl. D'un État, d'une prison, d'une armée, etc., se dit pour Tranquillité, discipline, subordination. *Les magistrats sont institués pour maintenir l'or., le bon or. Ce général a rétabli l'or. dans son armée. L'or. public a été troublé dans cette ville. Contenir les peuples dans l'or. Faire rentrer les mutins dans l'or.* ‖ En parlant Des finances d'un État, des affaires d'un particulier, sign. Régularité, exactitude, économie. *Sully rétablit l'or. dans les finances du royaume. Les affaires de cet homme sont en or., en bon or., en mauvais or., bien en or., mal en or. Il a mis ses affaires en or. Il n'y a point d'or. dans cette maison, tout y est au pillage. C'est un homme d'or.* ‖ *Mettre, donner or., apporter or.,* Pourvoir à ce que réclame une chose, corriger les abus, etc. *Votre intendant vous ruinera, si vous n'y mettez or. Voilà une mauvaise affaire, il est urgent d'y apporter or. Donnez or. à votre indisposition, de crainte qu'elle ne devienne sérieuse. Il est temps qu'il mette or. à sa conscience. Mettez or. à ce que je sois payé. J'y mettrai bon or.* = Loi, règle établie par la nature, par l'autorité, par l'usage, etc. *Cela est dans l'or. de la nature, de la Providence. Il n'est pas dans l'or. des choses que les enfants meurent avant leurs parents. Il n'est pas dans l'or. qu'on soit juge dans sa propre cause. Je ne vous demande rien qui ne soit dans l'or. C'est un or. établi, un or. invariable.* — *L'or. social,* La société considérée relativement aux lois qui lui servent de fondement. — *Or. de choses,* se dit D'un système, d'un régime particulier, et le plus souvent en parlant D'un système de gouvernement, d'administration. *Dans un pareil or. de choses, il ne peut y avoir de sécurité pour personne. Il regrette l'ancien o. de choses.* — *Or. d'idées,* Système, ensemble d'idées relatives à un objet déterminé. *Cette objection est étrangère à la question, elle appartient à un autre or. d'idées.* ‖ Se dit Des différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation. *Il y avait à Rome l'or. des patriciens, l'or. des chevaliers et l'or. plébéien. En France, les États étaient composés de trois ordres : l'or. du clergé, l'or. de la noblesse et l'or. du tiers état. Député du premier or., du second or.* — *L'or. hiérarchique,* Les différents degrés de dignité, d'autorité, de pouvoir, considérés dans leurs rapports mutuels. — *L'or. judiciaire,* V. JUDICIAIRE. *L'or. des avocats,* V. BARREAU. — En parlant Des anges, se dit dans le même sens que *Chœur.* ‖ Fig., se dit Des différents degrés qu'on établit par comparaison entre les esprits, les talents, les ouvrages. *Un génie, un talent du premier or. Un ouvrage d'un or. supérieur. C'est une tragédie du second or.* ‖ Se dit Des corporations ou associations composées de membres qui s'obligent de vivre sous de certaines règles, et qui, le plus souvent, portent certaines marques extérieures qui les distinguent. *L'or. de Saint-Benoît, des Frères prêcheurs, etc. Le fondateur de l'or. Les règles d'un or. Or. militaire. Or. de chevalerie. L'or. des Templiers. L'or. de Malte.* ‖ *Ordres de chevalerie,* V. CHEVALERIE. — Par ext., se dit Du collier, du ruban ou autre insigne d'un ordre de chevalerie. *Le roi a envoyé son or., a donné l'or. à un tel. Il porte l'or. de la Toison d'or. Il a reçu l'or. de l'Aigle rouge. Être décoré de plusieurs ordres.* = Commandement émané de l'autorité. *Or. exprès, verbal, par écrit. Donner des ordres, ses ordres. C'est un or. auquel il faut se soumettre. De quel or. faites-vous cela? Il l'a fait sans son or. J'attends vos ordres. Je suis à vos ordres. Jusqu'à nouvel or. Porter, recevoir, exécuter l'or., les ordres de quelqu'un. Expédier des ordres. Vos volontés sont des ordres pour moi.* ‖ Par ext., Le moment où un général distribue ses ordres à son armée. *Qu'y avait-il de nouveau à l'or.?* ‖ Se dit aussi Des publications qui se font par ordre du général. *Ce trait de bravoure a été mis à l'or. de l'armée. Cette défense a été mise à l'or. Or. du jour.* ‖ Se dit encore absolum. pour *Mot d'or.*, Voy. MOT. ‖ T. Banque et Comm. Sign. Endossement. *Mettez votre or. au dos du billet. Billet à or.* V. BILLET et CHANGE. ‖ T. Guerre. *Or. de marche, de bataille. Or. mince, profond, oblique.* Voy. TACTIQUE. ‖ T. Jurispr. *Or. des créanciers,* État qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque. Voy. HYPOTHÈQUE. ‖ Dans le langage parlementaire, on appelle *Or. du jour,* Le règlement fait pour chaque jour qui détermine la succession des objets dont on doit s'occuper dans la séance. *Passer à l'or. du jour,* signifie Clore la discussion sur la question en délibération, pour s'occuper de celle qui doit venir immédiatement après dans le programme. ‖ Dans le lang. des sciences, *Ordre* s'emploie fréquemment pour dénommer certaines divisions, soit naturelles, soit artificielles, établies parmi les choses que l'on considère. *Cette classe se subdivise en trois ordres.* = EN SOUS-ORDRE. loc. adv. Voy. SOUS-ORDRE.

Enc. — ARCHITECT. — I. *Des Ordres en général.* — Parmi les peuples de l'antiquité, les Grecs et les Romains sont ceux dont l'architecture a été plus particulièrement soumise à des règles fixes et à des lois rationnelles. En conséquence, les édifices qu'ils ont élevés peuvent se ramener à un petit nombre de systèmes architectoniques, caractérisés par les proportions rigoureusement définies que présentent les diverses parties des éléments principaux de la construction, la *colonne* et l'*entablement*. Ce sont ces systèmes architectoniques que l'on désigne sous le nom générique d'*Ordres*. Ces ordres sont au nombre de 5 : le *Toscan*, le *Dorique*, l'*Ionique*, le *Corinthien*, et le *Composite*. On pense que le premier et le dernier sont d'origine romaine, et les trois autres d'origine grecque. Dans chacun de ces ordres, les dimensions proportionnelles de leurs parties constituantes, la forme qu'affectent celles-ci, et la nature des ornements qui servent à les décorer, impriment à l'ensemble un caractère propre de force et de noblesse, ou de légèreté et de grâce, ou d'élégance et de richesse, etc. Chacun d'eux possède donc une qualité dominante, mais non point une qualité exclusive.

1° *Colonne.* — Dans tous les ordres, la colonne constitue la partie essentielle, car c'est d'après elle que se déterminent les proportions de toutes les autres parties. Suivant Vitruve, les anciens avaient coutume d'assigner à la colonne Toscane 7 de ses diamètres en hauteur ; à la Dorique, 8 diamètres ; à l'Ionique, 9 ; à la *Corinthienne et à la Composite*, 10. Scamozzi adopte les mêmes proportions ; cependant ces rapports n'ont rien d'absolu, ainsi qu'on le verra plus loin, notamment quand nous traiterons de l'o. Dorique. Le diamètre de la colonne est toujours plus grand à la base qu'au sommet, à l'imitation des troncs d'arbres qui ont fourni le type de ce membre d'architecture. Tantôt la colonne diminue à partir de sa base ; tantôt la diminution ne commence qu'au quart ou au tiers de la hauteur de la colonne : dans ce cas, la partie inférieure de celle-ci représente un cylindre parfait. Quoique cette dernière méthode ait été généralement adoptée par les architectes modernes, la plupart des anciens ont suivi la première. Dans les monuments de l'antiquité, la diminution de la colonne est rarement inférieure à 1/8e de son diamètre inférieur, et rarement aussi elle dépasse 1/6e. Cette dernière proportion est celle que recommande Vitruve, et que Vignole a suivie dans tous ses ordres, le Toscan excepté. Quant à la méthode qui consiste à renfler légèrement le fût dans sa partie moyenne, c'est un raffinement qui ne s'est produit qu'assez tard. Ce renflement, que les Grecs nommaient ἔντασις, n'excédait pas 1/32e du diamètre inférieur de la colonne. Nous ne disons rien ici des *chapiteaux* en général ; comme c'est par la forme que présente ce membre de la colonne et par les ornements qui le décorent que les divers ordres se distinguent au premier coup d'œil, nous le décrirons en parlant de chaque o. en particulier.

2° *Entablement.* — Il semble que les anciens aient admis comme une règle générale de donner à l'entablement une hauteur égale au quart de celle de la colonne. En effet, quand on observe la hauteur de cette partie de l'édifice dans les divers ordres, depuis le Toscan jusqu'au Composite, on trouve qu'ils se sont fort peu écartés de cette proportion, soit en plus, soit en moins. Cependant la plupart des architectes modernes, tels que Alberti, Palladio, Scamozzi, Vignole, Delorme, etc., ont fait leurs entablements beaucoup plus légers dans les ordres Ionique, Corinthien et Composite que dans le Dorique ou le Toscan. Leur motif pour diminuer dans les premiers la hauteur relative de l'entablement, c'est que la légèreté des colonnes les rend peu propres à recevoir une lourde charge. En général, les proportions des membres de l'entablement, c.-à-d. de l'*architrave*, de la *frise* et de la *corniche*, s'obtiennent en divisant en 10 parties la hauteur de l'entablement lui-même : on en donne 3 à l'architrave, 3 à la frise, et 4 à la corniche. Mais il y a exception pour l'o. Dorique. Dans celui-ci, la hauteur totale de l'entablement est divisée en 8 parties, dont on donne 2 à l'architrave, 3 à la frise et 3 à la corniche. On trouve, soit dans les monuments antiques, soit dans les édifices modernes, des écarts en plus ou en moins ; mais ces variations sont ordinairement peu considérables. C'est aussi une règle générale de donner à la corniche une projection ou saillie égale à sa hauteur. V. ENTABLEMENT.

3° *Piédestal.* — Le piédestal fait-il partie intégrante des ordres d'architecture? Cette question a été diversement résolue par les auteurs. Vitruve, dans ses descriptions des ordres Toscan, Dorique et Corinthien, ne fait nulle mention du piédestal, et, quand il parle de l'o. Ionique, il semble le considérer plutôt comme une partie nécessaire dans la construction d'un temple que comme appartenant à l'o. lui-même. Mais attendu que, dans bien des cas, l'emploi des piédestaux est indispensable, et qu'alors il doit exister entre eux et les colonnes qu'ils supportent certaines proportions déterminées, il convient de ne pas séparer deux choses aussi étroitement unies. Un piédestal (Fig. 1) se compose de 3 parties : le *Dé*, *a*, la *Base*, *b*, et la *Corniche*, *c*. — Plusieurs architectes réprouvent l'usage des piédestaux, et comparent une colonne portée sur un piédestal à un homme monté sur des échasses. Cette condamnation est trop exclusive. Ainsi, par ex., on ne peut se dispenser d'y avoir recours pour les colonnes isolées, comme la Colonne Trajane, et pour celles qui décorent les arcs de triomphe. Au contraire, à moins de circonstance extraordinaire, les colonnes qui sont placées à une certaine distance des murs principaux des édifices, comme dans les porches, les péristyles ou les portiques, ne doivent jamais être juchées sur des piédestaux. Dans ce cas, on fait reposer les colonnes, tantôt sur une moulure plate et carrée, appelée *Plinthe*, tantôt sur une espèce de *Soubassement* continu, ayant base et corniche, qu'on nomme *Stylobate*, et qui se prolonge sous l'o. tout entier. Le soubassement est quelquefois racheté par deux ou trois degrés. D'autres fois, il ne présente qu'un seul plan vertical, soit uni, soit orné de moulures. D'autres fois encore, il comprend toute la hauteur d'un étage, comme on en voit un exemple à la colonnade du Louvre.

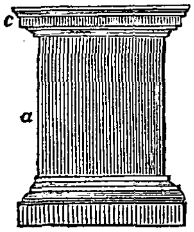

Fig. 1.

4° *Moulures.* — Le nombre et la disposition des ornements ou moulures qui servent à décorer les diverses parties des ordres varient pour chacun d'eux. Quant aux formes qui caractérisent ces moulures et aux dénominations sous lesquelles on les désigne, nous les connaissons déjà. V. MOULURE.

II. *Description des Ordres.* — Bien que, chez les anciens, chaque o. ait toujours sa physionomie propre, ce serait une erreur de croire qu'ils s'astreignissent à des règles absolues, soit dans les proportions qu'ils donnaient aux diverses parties des ordres, soit dans la manière dont ils les décoraient. Il suffit, par ex., de comparer deux édifices quelconques d'o. Dorique, d'o. Ionique ou d'o. Corinthien, pour y reconnaître des différences assez sensibles. Les architectes, soit grecs, soit romains, ne copiaient donc pas un modèle calculé mathématiquement ; loin de là, ils modifiaient librement l'o. qu'ils adoptaient, suivant les lieux et la destination des édifices. Cependant l'idée typique de l'o. reste toujours profondément empreinte dans ses diverses parties, de telle sorte que l'art réalisait véritablement cette définition générale et philosophique de l'ordre, l'unité dans la variété. Or, comme il nous est impossible d'indiquer toutes les variations de formes et de proportions auxquelles nous faisons allusion, nous nous contenterons de donner un exemple de chaque o. D'ailleurs nous ne nous proposons pas de faire des architectes, mais simplement de signaler les traits principaux des divers ordres, afin que les mots d'o. Dorique, d'o. Ionique, etc., aient pour le lecteur une signification claire et précise. Dans ce qui va suivre, nous adopterons le système admis par Vignole pour exprimer les proportions des différentes parties constitutives de chaque o., tel que nous l'avons exposé à l'article MODULE.

1° *O. Toscan.* — Cet o. a été ainsi appelé, parce qu'on le regarde comme originaire de l'ancienne Étrurie. C'est celui dont les Romains se servirent avant la conquête de la Grèce. Cet o. offre une très-grande analogie avec le Dorique, dont plusieurs auteurs le regardent même comme une variété ; mais il a une certaine lourdeur et n'a pas la noblesse de ce dernier. En outre

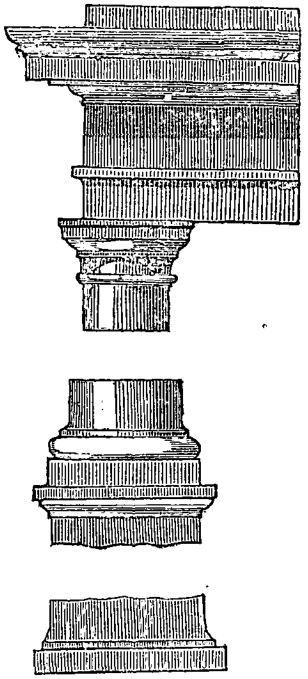

Fig. 2.

Il n'admet aucune espèce d'ornement. Il n'existe aucun édifice antique que l'on puisse regarder comme appartenant à l'o. Toscan. On a seulement découvert à Volci, à Bomarzo, etc., quelques fragments que l'on croit pouvoir lui rapporter. Cet o. ne nous est donc réellement connu que par quelques passages tout à fait insuffisants de Pline et de Vitruve. D'après Vitruve, le chapiteau toscan se compose d'un tailloir, d'un quart de rond et d'un *Gorgerin*, c.-à-d. d'un espace uni qui est séparé du fût par un astragale accompagné d'un filet. Les profils donnés par les maîtres de l'architecture moderne, tels que Vignole, Palladio, Serlio et Scamozzi, présentent entre eux des différences considérables, circonstance facile à expliquer par l'absence des données nécessaires pour opérer la restitution exacte de cet o. Quoi qu'il en soit, nous choisirons, comme exemple, le profil donné par Vignole (Fig. 2). Cet auteur assigne à son o. Toscan les proportions ci-après : Entablement, 3 modules 6 minutes ou 3 mod. et 1/2, dont 1 mod. 4 min. pour la corniche, 1 mod. 2 min. pour la frise, et 1 mod. pour l'architrave; Colonne, 14 mod., dont 12 pour le fût, 1 pour la base et 1 pour le chapiteau ; Piédestal, 4 mod. 8 min., dont 3 mod. 8 min. pour le dé, 6 min. pour la base, et 6 pour la corniche ; Diminution de la colonne de la base au sommet, 6 min.; Entre-colonnement, 4 mod. 8 min.—Les architectes modernes ont fait un fréquent usage de cet o. Assez souvent même ils ont décoré ses colonnes de ceintures rustiques, comme le palais Pitti, à Florence, et celui du Luxembourg, à Paris, en offrent des exemples célèbres, ainsi que de différentes sortes de bossages, de vermiculations, de congélations, etc. Les ornements de ce genre ont pour effet d'altérer la forme et les proportions naturelles de la colonne, de détruire la simplicité de l'ordonnance tout entière, et d'alourdir singulièrement toute la construction. On donne quelquefois à ce Toscan défiguré le nom d'*O. rustique.* Malgré l'autorité des maîtres qui ont mis en pratique ce genre d'ornementation, nous pensons qu'il n'est admissible que dans des cas fort rares.

2° *O. Dorique.* — C'est le plus ancien des ordres grecs. Une tradition rapportée par Vitruve en attribuait l'invention à Dorus, fils d'Hellen, roi de l'Achaïe et du Péloponèse. Dans le principe, il était court et massif ; mais, par la suite, les architectes lui donnèrent ce caractère de force et de grandeur qu'il présente à un si haut degré. On reconnaît le dorique à une décoration particulière que porte sa frise. Cette décoration consiste en une moulure rectangulaire qui présente deux cannelures triangulaires, ou *glyphes*, et deux demi-cannelures séparées par un listel ; d'où le nom de *Triglyphe* donné à cette sorte de moulure. L'espace carré qu'on remarque entre les triglyphes est appelé *Métope ;* il est fort souvent orné de têtes d'animaux, de patères, de groupes de figures, etc. Au-dessous de chaque triglyphe, le listel ou ténia qui termine supérieurement l'architrave, présente 5 ou 6 petites pyramides appelées *Gouttes.* En outre, dans cet o., le fût est généralement décoré de 20 cannelures, séparées l'une de l'autre par une arête vive, et non par un filet comme dans les autres ordres. Les architectes de la Renaissance distinguaient dans l'o. Dorique deux espèces principales, le *Dorique mutulaire* et le *Dorique denticulaire*, d'après la décoration de la corniche. En effet, tantôt la *Soffite*, c.-à-d. le plafond de la corniche, est ornée de modillons carrés, appelés *Mutules*, qui correspondent à chaque triglyphe (Fig. 3, d'après Vignole) et même aux intervalles des triglyphes, comme on le voit au Panthéon, et qui portent en outre des gouttes à leur partie inférieure ; tantôt elle présente une série de moulures à peu près cubiques, auxquelles on donne le nom de *Denticules* (Fig. 4, d'après Vignole), tandis qu'on appelle *Métatomes* les intervalles qui les séparent. Vignole donne à l'entablement de son Dorique mutulaire une élévation de 4 modules, savoir : 1 mod. 6 min. pour la corniche, autant pour la frise, et 1 mod. pour l'architrave. Pour son Dorique denticulaire, les proportions de la corniche et de la frise sont les mêmes, mais l'architrave a 10 mod. seulement. Pour la colonne et le piédestal, les dimensions sont les mêmes dans les deux variétés. La colonne a 16 mod. dont 14 pour le fût, 1 pour la base et 1 pour le chapiteau. Enfin, le piédestal a 5 mod. 4 min., dont 4 mod. pour le dé, 6 min. pour la corniche, et 10 min. pour la base.

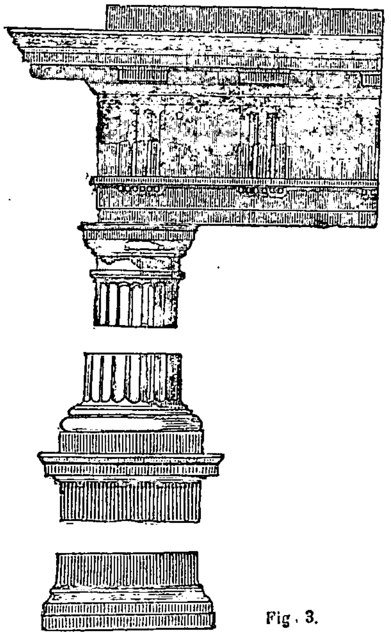
Fig. 3.

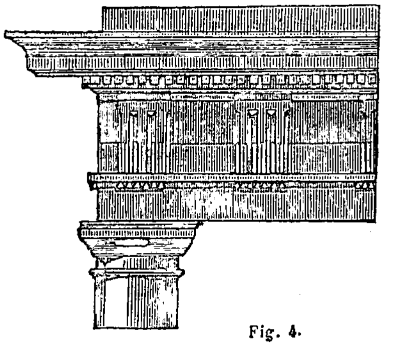
Fig. 4.

Le Dorique mutulaire de Vignole et des modernes représente assez bien le *Dorique grec ;* cependant il n'est pas aussi sévère que ce dernier (Fig. 5. Profil de l'o. Dorique grec du Parthénon, à Athènes). De même, le Dorique denticulaire est une reproduction assez exacte du *Dorique romain*, lequel est également un peu plus orné que le Dorique grec. Sans insister sur les différences que l'on observe entre les monuments doriques grecs et romains, il en est une que nous ne pouvons passer sous silence, car elle est caractéristique : c'est la manière de placer les triglyphes. Il est de règle que l'axe des triglyphes tombe à l'aplomb de l'axe des colonnes ou au milieu de l'entre-colonnement. Cette disposition ne souffre pas d'exception dans le Dorique romain ; mais, dans le grec, le dernier triglyphe à chacune des extrémités de la frise (Fig. 5) est à l'angle du membre et non à l'aplomb de la colonne, de façon que chaque angle de la frise est renforcé par deux triglyphes. Les principaux exemples du Dorique grec sont le temple de Jupiter Panhellénien, à Egine (V. ARCHITECTURE, Fig. 33); le Parthénon (V. id. Fig. 35 et 36), le temple de Thésée, les propylées et le portique de l'Agora, à Athènes; le temple de Minerve à Sunium ; le temple de Jupiter Néméen, entre Argos et Corinthe ; le temple d'Apollon et le portique de Philippe, à Délos ; le temple d'Apollon Epicurius, à Phigalie ; les deux temples de Sélinonte; celui de Junon Lucine et de la Concorde à Agrigente ; le temple d'Egeste et les trois temples de Pæstum. Les derniers nommés sont construits dans un style qui indique une haute antiquité : ils ont évidemment précédé les monuments doriques d'Athènes; mais c'est à tort que quelques érudits ont voulu, à leur sujet, établir un nouvel o. sous le nom d'*O. de Pæstum.* Cependant si l'on veut distinguer l'ordonnance de ces temples de celle qui a prédominé plus tard à Athènes et à Rome, on peut l'appeler *Dorique antique.* Il reste peu d'édifices romains d'o. Dorique; les principaux débris qui subsistent encore sont ceux du temple d'Hercule à Cora, d'un temple à Albano, du théâtre de Marcellus, et du Colisée à Rome (V. AMPHITHÉATRE, Fig. 3); mais, dans ce dernier, la corniche est sans mutules ni denticules, et la frise sans triglyphes. Les modernes ont peu employé l'o. Dorique, sans doute à cause de la difficulté que présente la distribution des triglyphes. En effet, l'architecte est obligé de faire ses entre-colonnements divisibles par deux modules et demi, ce qui donne des vides trop grands ou des intervalles trop étroits, des entre-colonnements comme ceux du Parthénon ne laissant pas assez d'espace à la lumière sous nos climats souvent brumeux.

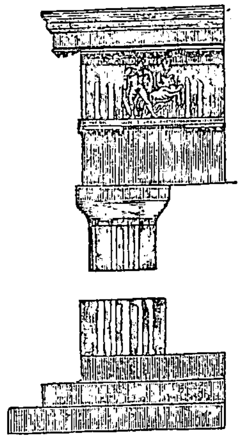
Fig. 5.

3° *O. Ionique.* — En parlant de l'origine des ordres, Vitruve dit que les Ioniens d'Asie, ayant voulu élever un temple que l'on croit être celui d'Éphèse, imitèrent dans cette nouvelle construction les proportions plus sveltes et plus gracieuses de la femme ; que, dès le principe, ils donnèrent 8 diamètres d'élévation à la colonne, qu'ils y ajoutèrent une base qui représentait la chaussure; qu'ils décorèrent les chapiteaux d'enroulements figurant les cheveux relevés et nattés, et qu'ils exécutèrent le long du fût, des cannelures pour rappeler les plis des vêtements de la femme. Cette tradition n'est évidemment qu'une fable, qu'une ingénieuse interprétation destinée à faire comprendre l'élégance et la grâce qui caractérisent l'o. Ionique. Cet o. en effet tient le milieu entre le Dorique et le Corinthien, c'est-à-dire entre la force et la sévérité d'un côté, et le luxe et la richesse de l'autre. Il a été très-probablement imaginé, comme son nom l'indique, dans cette partie de l'Asie Mineure qu'on appelait Ionie, mais on ne possède aucun document certain à ce sujet. Quant aux Grecs d'Europe, ils paraissent ne l'avoir employé qu'après les guerres médiques, et l'on regarde comme un des premiers monuments auxquels ils l'appliquèrent le temple de la Victoire sans ailes que Cimon fit élever à Athènes, après sa victoire sur les Perses, en 470, près de l'Eurymédon, en Pamphylie. L'o. Ionique est surtout caractérisé par son chapiteau (Fig. 6. Chapiteau ionique du temple d'Erechthée, à Athènes) qui est décoré à chacun de ses angles par un enroulement en spirale, qu'on appelle *Volute* ou *Hélice.* Cet ornement représente assez bien une bande qui formerait plusieurs révolutions sur elle-même à ses deux extrémités. Ces enroulements, dont le centre est appelé *axe* ou *œil de la volute*, sont séparés par un canal, qui est quelquefois accompagné de listels. La partie moyenne de la bande qui par son enroulement produit les volutes, a reçu les noms de *Balustre* et de *Coussinet.* Ce dernier lui vient sans doute de ce que, dans l'Ionique grec, elle présente à son centre un élargissement et un affaissement, comme ferait un coussin qui serait chargé d'un poids. Après la volute, le principal ornement du chapiteau ionique est l'échine ou quart de rond qu'on remarque au-dessous du coussinet, et qui est presque toujours orné de moulures, particulièrement d'oves, lesquels correspondent aux cannelures de la colonne. Fort souvent aussi l'abaque qui surmonte le chapiteau est profilé avec des moulures. Enfin, dans quelques exemples grecs, il existe au-dessous de l'échine un gorgerin décoré de feuilles et de fleurs. La hauteur du fût de la colonne varie de 8 modules et quart à 9 modules et demi; quant à son rétrécissement supérieur, il est moins considérable que dans l'o. Dorique : il n'est guère que d'un septième. La colonne peut être lisse ; mais le plus souvent elle est ornée de 24 cannelures qui sont séparées par de petits filets, tandis que dans le Dorique elles le sont simplement par des arêtes vives. L'entablement, dans quelques anciens édifices, est ordinairement dépourvu d'ornements (Fig. 7. Temple sur les bords de l'Ilyssus, près d'Athènes). Mais il en est d'autres dans lesquels certaines moulures sont sculptées. Souvent aussi l'architrave est divisée en 3 plates-bandes superposées, placées en retraite l'une de l'autre. Pour la base, sa forme était variable. Dans plusieurs monuments, le fût de la colonne repose sur une base attique aussi simple qu'élégante (V. ATTIQUE); dans d'autres, l'architecte a employé la base ionique proprement dite, qui présente plusieurs variétés, mais que Vignole formule ainsi : filet, tore, filet, scotie, filet, deux baguettes, filet, scotie,

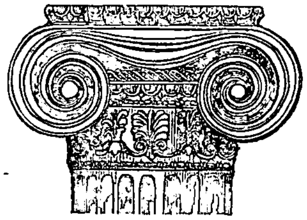
Fig. 6.

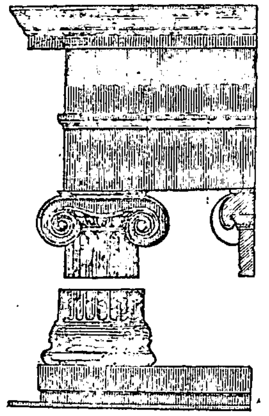
Fig. 7.

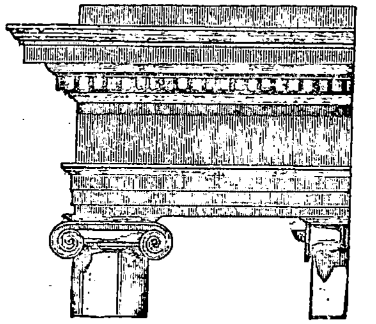

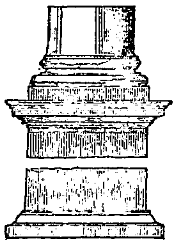
Fig. 8.

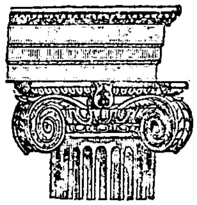
Fig. 9.

filet, plinthe. Les principaux édifices ioniques de la Grèce sont les temples de Minerve Poliade et d'Érechthée, à Athènes (V. ARCHITECTURE, Fig. 37), le petit temple de l'Ilyssus que nous venons de citer; le temple de Minerve Poliade, à Priène; celui de Bacchus à Théos et celui d'Apollon Didyméen à Milet. Plus tard, les architectes romains, en adoptant l'ordonnance ionique pour quelques-uns de leurs édifices, modifièrent le chapiteau et ornèrent l'entablement plus que ne le faisaient les Grecs : le plus souvent leur corniche est décorée de denticules et même encore d'oves et de modillons. Le profil de Vignole que représente notre Fig. 8 se rapproche plus de l'Ionique romain que de l'Ionique grec. Mais une altération plus considérable de cet o. est celle qu'ont imaginée les architectes modernes, et qui a été appliquée dans divers édifices français du XVII^e^ siècle et du siècle suivant. Le chapiteau (Fig. 9) n'a de l'Ionique proprement dit que l'échine et l'astragale, placés immédiatement l'un au-dessus de l'autre. Le coussinet manque; de plus, le tailloir ou abaque est à angles coupés, et ses faces sont échancrées suivant une portion de cercle. En outre, au centre de chaque face, au-dessus de l'échine, dans le vide formé par l'échancrure du tailloir, s'élève un fleuron, de chacun des côtés duquel naît un rinceau en volute formé par trois circonvolutions avec un œil au centre. Ces rinceaux vont se réunir deux par deux à chacun des angles du chapiteau, et figurent ainsi sur chacune de ses quatre faces quelque chose de semblable aux volutes qui se voient seulement sur deux des faces du véritable chapiteau ionique. Enfin le dos de chaque volute est orné d'une petite guirlande de feuilles ou de fleurs appelée *gousse*.—Les proportions assignées par Vignole aux diverses parties de son o. Ionique, tel que le représente la Fig. 8, sont les suivantes: Entablement, 4 modules 9 min., c.-à-d. 4 mod. 1/2, dont 1 mod. 16 min. pour la corniche, 1 mod. 9 min. pour la frise, et 1 mod. 4 min. 1/2 pour l'architrave; Colonne, 18 mod. 6 min. 1/2, dont 16 mod. 6 min. pour le fût, 17 min. pour le chapiteau, et 1 mod. 1 min. 1/2 pour la base; Piédestal, 5 mod. 3 min. 3/4, dont 4 mod. pour le dé, 10 min. pour la base, et 11 min. 3/4 pour la corniche.

4° *O. Corinthien.*— Cet o. est le plus svelte, le plus riche et le plus magnifique de tous les ordres grecs, cependant il n'en existe que de très-rares exemples dans la Grèce ancienne, et il faut reconnaître qu'il n'a atteint tout son développement qu'entre les mains des artistes romains, après l'époque d'Auguste. L'o. Corinthien est surtout caractérisé par la forme et la disposition de son chapiteau qui, suivant une tradition que nous avons rapportée au mot ACANTHE, aurait été imaginé par l'architecte Callimaque de Corinthe, d'où le nom qu'on lui a donné. Ce chapiteau (Fig. 10. Profil de l'o. Corinthien, d'après Vignole) consiste essentiellement en une partie centrale qu'on appelle *Corbeille*, *Tambour*, *Vase* ou *Cloche*, car elle ressemble à une corbeille un peu évasée ou à une cloche renversée, et qui est toujours recouverte de deux rangs de feuilles, chaque rang composé de 8 feuilles et de 8 volutes. Les feuilles prennent naissance au-dessus de l'astragale du chapiteau; le premier rang s'élève au tiers, et le second aux deux tiers du tambour. Les volutes sortent et semblent prendre naissance de *Tigettes* ou *Culots*, qu'on nomme aussi *Caulicoles*, dont la partie inférieure est cachée sous le premier rang de feuilles, et dont la partie apparente s'élève au-dessus de ce premier rang. Ces tigettes sont au nombre de 4, et de chacune d'elles sortent, entre un bouquet de feuilles, 2 volutes, l'une plus petite, qui s'élève jusqu'au bord ou *Bourlet* de la corbeille, sous le milieu du tailloir, et l'autre, plus grande, qui atteint l'angle de ce dernier, de telle sorte que chacun des angles du tailloir se trouve soutenu par 2 grandes volutes, tandis que 2 volutes moins grandes vont se réunir sous le milieu de chacune de ses quatre faces. Les faces du tailloir sont échancrées, et ses angles sont coupés comme dans l'Ionique moderne; enfin, une rose, ou quelque autre ornement équivalent, qu'on nomme *œil* ou *rose du tailloir*, occupe le centre de l'échancrure de chacune de ses faces. Les feuilles du chapiteau corinthien imitent généralement celles de l'Acanthe sauvage; cependant elles représentent aussi parfois celles du Persil ou de l'Olivier. En outre, les anciens ont beaucoup varié la forme et la nature des autres ornements de ce chapiteau, tout en conservant les masses et les dispositions principales, de manière qu'il est toujours facile de le reconnaître. Le fût de la colonne corinthienne peut être lisse; néanmoins il admet fréquemment les cannelures, qui sont alors semblables à celle de l'o. Ionique. La base corinthienne offre une assez grande analogie avec la base attique; souvent même les architectes lui substituaient cette dernière. Les moulures de son entablement peuvent être sculptées de la même manière que celles de l'Ionique. La corniche est souvent ornée de modillons en forme de consoles et de denticules. La frise reçoit volontiers des guirlandes, et mieux encore des enroulements, qui sont en harmonie avec les feuilles du chapiteau. Enfin, l'architrave est généralement formée de 3 faces ou plates-bandes. Les principaux modèles où l'on peut étudier l'o. Corinthien tel que l'ont compris les anciens sont, pour le Corinthien grec, la Tour des vents et le monument choragique de Lysicrate, à Athènes; pour le Corinthien romain, les temples de Jupiter Stator et de Jupiter Tonnant, ainsi que le Panthéon à Rome, le temple de la Sibylle, à Tivoli (V. ARCHITECTURE, Fig. 38), et l'arc d'Adrien, à Athènes. Nous terminerons en donnant les proportions que Vignole assigne aux membres de cet o. Entablement, 5 modules, dont 2 mod. pour la corniche, 1 mod. 9 min. pour la frise, et autant pour l'architrave; Colonne, 20 mod. 4 min., savoir : 17 mod. 1 min. 1/2 pour le fût, 2 mod. 6 min. pour le chapiteau, et 14 min. 1/2 pour la base; Piédestal, 6 mod. 12 min., dont 5 mod. 1 min. 1/2 pour le dé, 14 min. 1/4 pour la base, et autant pour la corniche.

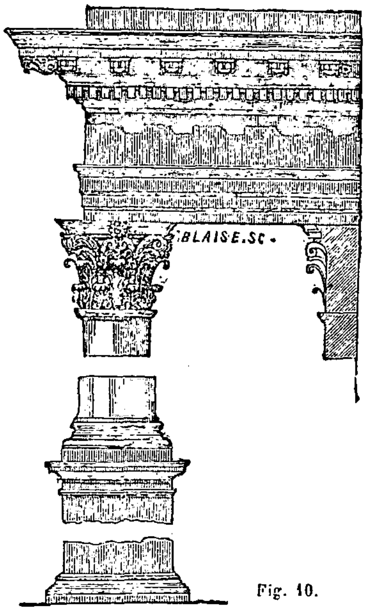

Fig. 10.

5° *O. Composite.* — Cet o., qu'on appelle aussi *O. romain*, parce qu'il a été imaginé par les architectes de Rome, vers le règne d'Auguste, n'est autre chose qu'une combinaison de deux ordres grecs, savoir, l'Ionique et le Corinthien, ou, pour mieux dire, c'est tout simplement l'o. Corinthien sur le chapiteau duquel on a greffé le chapiteau ionique. En effet, les dimensions du chapiteau composite sont ordinairement les mêmes que celles du corinthien dont il a l'astragale, le tambour, les deux rangs de feuilles et les tigettes; mais ces tigettes engendrent, au lieu de volutes, une petite rose, et la partie supérieure du chapiteau est composée d'un astragale, d'une échine, de 4 volutes, d'un fleuron, d'un tailloir, semblables en tout à ceux du chapiteau ionique moderne, et seulement un peu plus resserrés. Les artistes romains, en créant cet o., ont voulu faire quelque chose de plus riche encore que l'o. Corinthien; ils y ont réussi, mais aux dépens de l'élégance, qui disparaît toujours sous la profusion des ornements. Le même principe qui avait suggéré l'idée de combiner les deux ordres grecs les plus riches, porta aussi les Romains à surcharger d'ornements et de sculptures les diverses parties de l'entablement; mais toujours aussi, ce qu'ils gagnaient en magnificence, ils le perdirent du côté de la simplicité et de la noblesse. Au reste, rien n'est plus varié que la décoration de l'o. Composite, comme on le voit par divers monuments de Rome, tels que le temple de Bacchus, les arcs de Titus, de Septime-Sévère, des Orfévres, les thermes de Dioclétien, etc. Le profil que représente la Fig. 11 est celui de Vignole; on voit que l'architecte a éloigné l'exubérance d'ornements qu'on remarque souvent dans l'emploi de cet o. Les dimensions qu'il assigne au Composite sont comme il suit : Entablement, 5 modules, dont 2 pour la corniche, 1 1/2 pour la frise, et autant pour l'architrave; Colonne, 20 modules, dont 2 mod. 6 minutes pour le chapiteau, 16 mod. 12 min. pour le fût, et 1 mod. pour la base; Piédestal, 6 mod. 12 min., dont 14 min. pour la corniche, 5 mod. 4 min. pour le dé, et 12 min. pour la base.

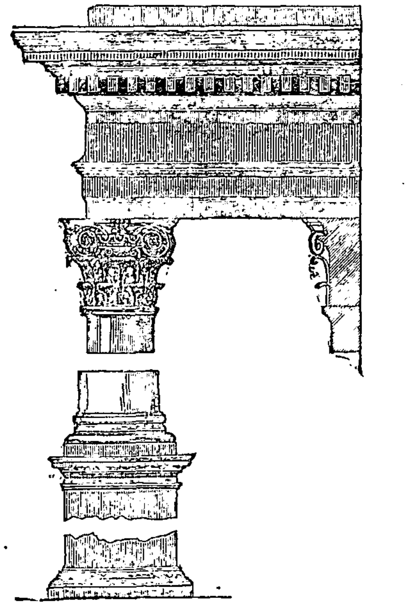

III. *Observations.* — Les cinq ordres dont nous venons d'indiquer les caractères sont les seuls qu'admette l'architecture classique; encore les peut-on rationnellement réduire à trois, c'est-à-d. au Dorique, à l'Ionique et au Corinthien. Quelquefois encore on désigne sous le nom d'*O. Rustique*, l'o. Toscan et l'o. Dorique quand on les orne de bossages ou autres décorations semblables; sous celui d'*Or. persique* ou *caryatide*, l'ordonnance où les colonnes sont remplacées par des figures d'esclaves ou de femmes (v. CARYATIDE); et sous celui d'*O. Attique*, le système de pilastres et d'entablement qu'on élève au-dessus d'un or. principal pour former la partie supérieure d'un édifice (v. ATTIQUE); mais ces expressions, ainsi qu'il est facile de le comprendre, sont tout à fait impropres.

Nous avons dit ailleurs (v. ARCHITECTURE) la décadence rapide qu'éprouva l'art architectural dans les derniers siècles de l'empire, et la désuétude dans laquelle tombèrent toutes les règles relatives à l'emploi des ordres durant la période où régna ce qu'on appelle l'architecture romane (v. aussi COLONNE), auquel succéda le style ogival qui domina jusqu'au XVI^e^ siècle. Ce fut seulement à l'époque de la Renaissance où l'Italie, bientôt imitée par toute l'Europe occidentale, se prit de belle passion pour l'antiquité, que les artistes italiens qui avaient sous les yeux les plus précieux débris de l'architecture gréco-romaine, comprirent la nécessité de certaines proportions définies entre les diverses parties de l'ordonnance architectonique, la raison d'être des diverses ordonnances dont l'antiquité leur offrait le modèle, et remirent en honneur les cinq ordres grecs et romains. En ce qui concerne la France, on a signalé un fait assez singulier, c'est que les grands artistes des règnes de Louis XIII et de Louis XIV ont manifesté une prédilection particulière pour l'ionique et surtout pour le corinthien, tandis que c'est seulement sous Louis XV que le dorique a commencé à paraître souvent dans nos monuments.

On a fait, au sujet des ordres classiques, une remarque que nous ne pouvons passer sous silence, car elle doit mettre en garde contre la manie de les employer à tout propos, et, par conséquent, le plus souvent hors de propos : c'est que si les ordres étaient parfaitement appropriés au climat de la Grèce et aux mœurs de ses habitants, ils sont loin de satisfaire aussi bien aux convenances de climats moins tempérés, et surtout aux habitudes et aux besoins des nations modernes. Déjà, au temps même des empereurs, un simple rez-de-chaussée entouré d'un portique ne suffisait plus pour les temples et les palais. Afin de soutenir des constructions plus hardies et plus compliquées, on avait imaginé les arcades et les voûtes; puis, pour couvrir ces hautes façades, on élevait les ordres grecs l'un au-dessus de l'autre. Ce système a été adopté par les architectes modernes, en suivant la règle ancienne de placer les ordres les plus forts inférieurement et les plus légers supérieurement, c.-à-d. en superposant le Corinthien à l'Ionique, et l'Ionique au Dorique ou au Toscan. On voit cette ordonnance d'*ordres sur ordres* appliquée à une foule d'églises et de palais depuis la Renaissance jusqu'à ce jour; mais combien d'édifices où ni ce système, ni l'emploi même d'un or. isolé n'est applicable! Quelle raison d'être ont ces portiques prétendus grecs ou romains, étroits et sans profondeur, plaqués contre la face principale d'une multitude de constructions? Ce qu'il y a de plus inepte dans l'art, c'est de ne pas comprendre l'effet déplorable que produit l'accouplement d'éléments hétérogènes. Différentes tentatives ont été faites, même par des hommes d'un talent incontestable, pour créer des types architectoniques nouveaux capables de satisfaire aux habitudes, aux mœurs et aux besoins de la civilisation moderne : toutes ont échoué. Ces créations nouvelles n'ont jamais été autre chose que des altérations plus ou moins malheureuses des types anciens, des espèces d'ordres composites, dont aucun n'égale en beauté et en bon goût même le composite romain. L'esprit humain est-il donc condamné à ne pouvoir dépasser, dans l'art architectural, les conceptions de la Grèce antique? Peut-être en effet est-il impossible de sortir du cercle étroit tracé par le génie grec, alors que, comme les architectes anciens, nous employons uniquement les mêmes matériaux dont ils faisaient usage. Mais il faut espérer dans les progrès de la science et de l'industrie, et alors l'art, disposant de forces et de matières nouvelles, pourra sans doute produire des formes inconnues au monde antique et non moins belles, c'est-à-d. non moins en harmonie avec la nature des choses et avec la nature de l'esprit humain.

THÉOLOGIE.—I. On entend par *Ordre*, le rang, le grade qu'on occupe dans la hiérarchie ecclésiastique, et, par *Ordination*, la cérémonie par laquelle on reçoit un ordre, avec un certain pouvoir plus ou moins grand d'exercer les fonctions qui se rapportent au culte divin. L'Église catholique distingue 7 grades ou ordres, savoir : 3 *ordres sacrés* ou *majeurs*, qui sont le *sacerdoce*, lequel comprend la *prêtrise* et l'*épiscopat*, le *diaconat* et le *sous-diaconat;* et 4 *ordres mineurs*, qui sont ceux d'*acolyte*, d'*exorciste*, de *lecteur* et de *portier*. Les trois premiers sont appelés *majeurs*, c.-à-d. principaux, à cause de la grandeur des fonctions qui y sont attachées, et *sacrés*, en raison du pouvoir qu'ils donnent de toucher les choses sacrées. Les autres sont qualifiés de *mineurs*, parce qu'ils sont inférieurs aux précédents, et qu'ils ont été institués comme pour servir d'épreuve avant d'être admis dans ces derniers. Quant à la *tonsure*, ce n'est point un ord. proprement dit, mais une simple préparation aux ordres. Les ordres se classent ainsi qu'il suit, en allant du plus humble au plus élevé : portier, lecteur, exorciste, acolyte, sous-diaconat, diaconat, sacerdoce. Cette hiérarchie a existé de tout temps dans l'Église, comme cela résulte du témoignage des conciles et des écrivains sacrés. En conséquence, les Pères du saint concile de Trente, prononcent l'anathème contre celui qui prétendrait « qu'outre le sacerdoce il n'y a pas dans l'Église catholique d'autres ordres majeurs et mineurs par lesquels, comme par certains degrés, on monte au sacerdoce. »

II. Il est de foi que l'*ordre* ou l'*ordination* sacrée est un vrai sacrement de la loi nouvelle, qui a été institué par N.-S. J.-C., et qui donne le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques, ainsi que la grâce nécessaire pour les exercer saintement. Cette doctrine se fonde sur le témoignage de l'Écriture, la tradition des apôtres, et le consentement unanime des Pères de l'Église. Enfin, à leur autorité vient se joindre la croyance universelle et non interrompue de toutes les Églises, soit d'Occident, soit d'Orient. Mais, quoiqu'il soit de foi que l'or. est un sacrement, l'Église n'a cependant pas défini que tous les ordres aient la qualité de sacrement. Les théologiens ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns, d'après saint Thomas, pensent que tous les ordres, même les mineurs pris en particulier, sont plusieurs sacrements, qui, pris en général, constituent un seul et même sacrement; d'où ils concluent que chaque or. imprime dans celui qui le reçoit un caractère en vertu duquel on ne les confère qu'une seule fois. Les autres, avec le cardinal Cajetan, croient que le sacerdoce et le diaconat méritent seuls le nom de sacrement, que seuls, par conséquent, ils impriment un caractère, et *que la défense* de réitérer les autres ordres vient simplement d'une loi ecclésiastique, et non du caractère qu'ils communiquent. C'est cette dernière opinion qui est généralement adoptée comme la plus probable par les plus savants théologiens de notre époque.

III. Comme dans tous les sacrements, on distingue dans celui de l'o., le *sujet*, le *ministre*, la *matière*, la *forme* et les *effets*.

A. Les hommes seuls peuvent recevoir les ordres, et il faut que les candidats réunissent certaines conditions qui regardent, les unes la validité, les autres la légitimité de l'ordination. Pour que l'ordination soit valide de la part du sujet, l'*Ordinand*, c'est-à-dire le candidat qui sollicite son admission à un o. quelconque, doit être baptisé, avoir l'usage de la raison, et consentir à être ordonné. Pour qu'elle soit licitement reçue, il faut qu'il soit tonsuré, qu'il ait atteint l'âge prescrit pour chaque ordre, qu'il se trouve en état de grâce et libre de toute censure ou irrégularité; enfin, qu'il possède les connaissances prescrites par les canons. Les ordres mineurs ne se confèrent généralement que lorsque les sujets approchent de l'âge fixé pour la collation des ordres sacrés. Or, il faut pour le sous-diaconat 21 ans accomplis, pour le diaconat 23, pour la prêtrise 24. Par rapport à l'épiscopat, le concordat de Léon X et de François Ier n'exigeait que 27 ans; celui de 1801 a fixé l'âge de 30. Il n'appartient qu'au Souverain Pontife de dispenser de l'âge prescrit pour la réception des ordres *sacrés. L'Église met un certain intervalle entre* la collation des différents ordres. Cet intervalle, ou *interstice* comme l'on dit, *est d'un an entre les ordres mineurs et le sous-diaconat*, entre celui-ci et le diaconat, entre ce dernier et la prêtrise. Pour les *ordres mineurs, l'usage général en France est de les conférer* tous le même jour. Au reste, l'évêque peut dispenser des interstices, *sans qu'on puisse toutefois conférer à un sujet deux or*dres sacrés le même jour. On appelle ordination *per saltum*, celle par laquelle *on reçoit un o. supérieur sans avoir reçu préa*lablement les ordres inférieurs. Une pareille ordination est valide, *bien que contraire aux lois de l'Église*; mais, dans ce cas, il est prescrit de conférer au sujet les ordres qui ont été omis. —Les évêques seuls *sont les ministres des ordres sacrés*; seuls ils ont le droit d'ordonner d'autres évêques, les prêtres et les diacres. *Quant au sous-diaconat, on admet communément que le* pape peut déléguer un simple prêtre pour l'ordination; et il *en est de même, à plus forte raison, des ordres mineurs et de la* tonsure. Dans tous les cas, l'ordination une fois faite, on expédie des *lettres d'ordres* (*lettre de prêtrise, de diaconat*, etc.) à ceux qui l'ont reçue.—On peut donner la tonsure tous les jours *de l'année, à toute heure et en tout lieu. Pour les quatre ordres* mineurs, on peut les conférer, du moins à un certain nombre *de clercs, les jours de dimanche et de fêtes doubles, mais seu*lement le matin. Les sous-diacres, les diacres et les prêtres ne *peuvent être ordonnés qu'aux samedis des Quatre-Temps et aux* samedis qui précèdent immédiatement le dimanche de la Passion *et le jour de Pâques. Le sacre d'un évêque ne peut se faire qu'un* jour de dimanche ou de fête d'apôtre. Il faudrait une dispense *du Souverain Pontife pour procéder à ces ordinations d'autres* jours que ceux fixés par les canons.

*B. Le cérémonial usité dans l'Église pour la collation des or*dres diffère selon qu'il s'agit des ordres inférieurs ou des ordres *supérieurs. Les premiers, c.-à-d. ceux de portier, de lecteur*, d'exorciste, d'acolyte et de sous-diacre, se confèrent par la pré*sentation ou, selon le terme consacré, par la porrection* que l'évêque fait à l'ordinand, des instruments relatifs aux fonctions *auxquelles il est appelé. Les seconds, ou les ordres du diaconat*, de la prêtrise et de l'épiscopat, se confèrent par l'imposition des *mains, ainsi que par la présentation des insignes de leurs fonc*tions. L'ordination pour la prêtrise se fait de la manière suivante. *L'archidiacre présente les ordinands à l'évêque, qui lui* demande s'il les croit dignes. Après la réponse de l'archidiacre *qui se donne pour garant de leurs bonnes dispositions, l'évêque* consulte le peuple en invitant les assistants à dire librement ce *qui peut s'opposer à l'ordination. Ensuite, l'évêque rappelle aux* ordinands les obligations qu'ils vont contracter, invoque la cour *céleste sur eux, leur impose les mains avec les prêtres qui l'as*sistent, et leur met l'étole qu'il fait descendre sur la poitrine en *forme de croix, en disant: « Recevez le joug du Seigneur, car* son joug est doux et son poids est léger. » Puis il leur donne la *chasuble, en prononçant ces paroles: « Recevez ce vêtement* sacerdotal, qui est le symbole de la charité, car Dieu est puissant, *pour qu'il augmente votre charité et rende son ouvrage* parfait. » Enfin, il leur fait l'onction aux mains avec l'huile des catéchumènes, *en même temps qu'il leur dit: « Daignez, Sei*gneur, par cette onction et notre bénédiction, consacrer et sanc*tifier ces mains, afin que ce qu'elles auront béni soit béni*, et ce qu'elles auront consacré soit consacré et sanctifié, au nom de N.-S. J.-C. » Après quoi, l'évêque leur présente un calice avec du vin, et la patène avec une hostie, et les leur fait toucher, en disant: « *Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu* et de célébrer la messe tant pour les vivants que pour les morts. Au nom du Seigneur. » Au moment où l'évêque offre la sainte hostie, les nouveaux prêtres disent avec lui la messe jusqu'à la fin, en ayant soin toutefois de ne pas le précéder. Quand il a donné la sainte communion, et s'est purifié les doigts, l'*Ordinant*, c.-à-d. l'évêque, dit le répons: « *Désormais je ne vous appellerai plus mes* serviteurs, mais mes amis, parce que vous connaissez tout ce que j'ai fait au milieu de vous. » Ce répons achevé, les prêtres nouvellement ordonnés font leur profession de foi, en récitant le symbole des Apôtres; puis ils viennent l'un après l'autre se mettre à genoux aux pieds de l'évêque qui *leur impose les mains, en di*sant: « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à *ceux à qui vous les* retiendrez. » Après ces paroles, il déplie la chasuble, pour annoncer que l'ordination est complète, en même *temps qu'il dit*: « Que le Seigneur vous revête de la robe d'innocence, » et demande à chacun la promesse d'obéissance, de déférence ou de respect qu'il lui doit. Le prêtre répond: « Je le promets, » et l'évêque l'embrasse en lui disant: « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous. » Après l'ordination, l'évêque recommande aux nouveaux prêtres de dire, après leur première messe, trois autres messes, la première de *Spiritu sancto*, la seconde de *Beata Virgine*, et la troisième *pro defunctis*.

Les docteurs ne sont pas d'accord entre eux sur les choses qui, dans l'ordination, constituent la *matière* et la *forme* du sacrement. La plupart regardent l'imposition des mains comme la seule matière essentielle du diaconat et du sacerdoce, et la prière qui accompagne cette cérémonie comme la seule forme sacramentelle. D'autres y ajoutent la présentation des instruments avec lesquels on doit remplir les fonctions sacrées, et les paroles dont cette présentation est accompagnée. Néanmoins la première opinion est la plus généralement admise. « Il est certain, dit l'un de nos plus savants docteurs, le cardinal Gousset, que l'imposition des mains est essentielle au sacrement de l'or., ainsi que la prière ou les paroles qui accompagnent cette imposition. En effet, nous voyons dans l'Écriture que c'est par l'imposition des mains que les apôtres ordonnèrent les évêques, les prêtres et les diacres. D'ailleurs, les pères et les conciles se servent des mots « imposition des mains » pour exprimer l'ordination des prêtres. Le concile de Trente dit formellement que l'extrême onction ne peut être administrée que par les évêques ou les prêtres ordonnés par l'*imposition des mains*. Il est même très-probable, moralement certain, que ce rit constitue toute la matière du sacrement; car il n'est parlé de la présentation des instruments pour l'ordination, ni dans l'Écriture sainte, ni dans les anciens conciles, ni dans les Pères des neuf premiers siècles de l'Église. »

C. Les effets principaux du sacrement de l'or. sont la *grâce* et le *caractère*. L'or. confère à celui qui le reçoit une grâce sanctifiante, non la grâce qui justifie, c.-à-d. qui d'un pécheur fait un juste, puisqu'on doit la supposer comme une disposition nécessaire dans l'ordinand, mais une augmentation de cette dernière qui, en rendant le sujet plus digne, le rend par cela même plus propre à exercer les fonctions sacrées. « Ne négligez point, écrivait saint Paul à Timothée qu'il avait consacré évêque d'Éphèse, la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par une révélation prophétique, par l'imposition des mains des prêtres. Je vous exhorte à ranimer la grâce de Dieu, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. » Le second effet du sacrement de l'or. est d'imprimer, dans l'âme de celui qui le reçoit, un *caractère*, c.-à-d. un signe spirituel et indélébile, qui ne permet pas de réitérer l'ordination. Ce caractère a la triple propriété de conférer une puissance véritable pour l'administration des sacrements et autres fonctions relatives à l'Eucharistie, de rendre semblable à J.-C. celui qui est ordonné, et de le distinguer des laïques. En conséquence de l'indélébilité du caractère, il est impossible qu'un prêtre cesse d'être prêtre; les diverses condamnations qu'il peut subir, comme la déposition et la dégradation, lui font perdre seulement le droit d'exercer licitement les fonctions de son ordre. Ainsi, un prêtre, quelque indigne qu'on le suppose, peut toujours consacrer validement le corps et le sang de J.-C.; et un évêque hérétique, schismatique ou déposé, peut toujours conférer validement les ordres et la confirmation. Mais il n'y a que les ordres qui participent à la nature du sacrement qui produisent la grâce sacramentelle et impriment le caractère. « Ainsi, dit le cardinal Gousset, quoique le sous-diaconat constitue un lien qui ne permet pas à celui qui l'a reçu de rentrer dans l'état séculier, comme il est plus probable qu'il n'est point un sacrement, il est par là même plus problable qu'il ne produit ni la grâce sacramentelle, ni le caractère. »

Actuellement les *ordres mineurs* ne servent plus que de préparation aux ordres majeurs; car, ainsi que nous l'avons vu, il est d'usage de les conférer tous le même jour; les fonctions qui, dans la primitive Église, étaient attribuées à ces titres, sont à cette heure remplies par de simples laïques, et, dans certains cas, par des prêtres. Le *Portier* (*ostiarius*) veillait aux portes de l'église; plus tard il fut chargé de sonner les cloches pour avertir les fidèles de l'heure des offices divins. Dans le principe, le *Lecteur* (*lector*) avait pour attribution principale de lire à haute voix les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament à l'office qui se faisait pendant la nuit. Il bénissait le *pain et les fruits nouveaux, gardait les livres sacrés pendant* les temps de persécution, et servait de secrétaire à l'évêque et aux prêtres. La *principale fonction de cet or. consiste maintenant* à chanter les leçons. Nous avons parlé ailleurs des fonctions de l'*Exorciste* et de l'*Acolyte, et nous avons consacré des* articles particuliers aux ordres majeurs; en conséquence, nous *ne répéterons point ici ce que nous avons déjà dit.*

HISTOIRE RELIGIEUSE. — I. On désigne sous le nom d'*Ordres religieux, des associations d'hommes ou de femmes qui ont fait* vœu de vivre sous une règle approuvée par l'Église. Les *premières sociétés de ce genre datent du commencement du* IVe siècle, où saint Antoine réunit dans des monastères une *foule de solitaires qui vivaient dispersés dans les déserts de la* Thébaïde. Après lui, son disciple saint Pacôme unit ces monas*tères par des coutumes et des observances communes. Bientôt* la vie monastique s'introduisit dans toutes les parties chrétiennes de l'*Orient. Saint Jacques de Nisibe la propagea dans l'Armé*nie; saint Jérôme dans la Palestine, et saint Basile de Césarée *dans plusieurs provinces de l'Asie Mineure. Ce dernier rédi*gea pour ces monastères une règle qui fut généralement adop*tée dans tout l'Orient, et qui aujourd'hui encore est communé*ment suivie par les associations monastiques de l'Église grecque. Vers 415, Cassien, qui, *dans sa jeunesse*, avait habité *dans un* monastère à Bethléem, en Judée, fit connaître la vie monastique en *Occident: le premier, il rassembla dans deux couvents qu'il fonda à Marseille, une partie des ermites qui étaient répandus* dans le midi de la Gaule. Néanmoins on peut dire que le véri*table fondateur des ordres monastiques en* Occident a été saint Benoît de Nursie, car ce fut lui qui imprima à ces associations *religieuses cette direction utile et pratique qui*, depuis cette époque, les a généralement caractérisées. Ce fut aussi saint *Benoît qui, dit-on, imposa le premier à ceux qui* voulaient entrer dans la vie monastique, les trois vœux de pauvreté, de chasteté *et d'obéissance. Il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse* l'immensité des services rendus à la religion et à la civilisation *par les ordres monastiques; au reste, nous en avons parlé, soit* au mot ABBAYE, soit dans les divers articles que nous avons *consacrés aux principaux d'entre ces ordres.*

II. Au moyen âge, on vit se former une nouvelle sorte d'ordres *religieux qui se consacrèrent à combattre, par les armes*, les ennemis du nom chrétien: on les appelle communément *Ordres militaires* et *Ordres de chevalerie, parce que les mem*bres se recrutaient presque exclusivement dans les classes nobles. *Plusieurs de ces corporations religieuses et militaires étaient* en même temps *hospitalières*, c.-à-d. chargées du service d'établissements destinés aux malades. *Ces ordres ont tous eu le* même sort; tous ont disparu après avoir rempli avec plus ou moins de succès l'objet *de leur fondation. Si quelques-uns sub*sistent encore, c'est seulement de nom, et le titre de membre de ces ordres n'est plus qu'une *distinction purement honorifique.*

A. Le plus ancien était l'*O. de Saint-Jean de Jérusalem*, dont l'origine remonte au milieu du XIe *siècle*. Vers 1048, des négociants d'Amalfi avaient obtenu des califes d'Égypte la permission de construire à Jérusalem une chapelle qu'ils dédièrent à la Vierge, et à côté de laquelle ils élevèrent un hospice desservi par des moines, et destiné à recevoir les pèlerins malades ou nécessiteux: l'hospice fut placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Ces moines, qu'on appela *les Hospitaliers*, rendirent de si grands services, et leur supérieur, le provençal Gérard Tunc, qui les gouvernait avec le titre de *prévôt* ou de *prieur*, déploya tant de zèle pendant la première croisade, qu'en reconnaissance Godefroy de Bouillon et les autres princes chrétiens firent à l'institution des donations qui lui permirent de prendre un très-grand développement. Bientôt, les frères ne se bornèrent plus à soigner les malades; ils formèrent aussi des escortes pour défendre les pèlerins contre les bandes ennemies qui infestaient la campagne, et se donnèrent une organisation en rapport avec cette nouvelle destination. Enfin, leurs statuts furent fixés, en 1118, par Raymond du Puy, qui succéda à Gérard Tunc, avec le titre de *Grand maître des hospitaliers*. Dès ce moment, l'*O. de Saint-Jean de Jérusalem*, comme il s'appela du nom du protecteur de son hospice, se trouva définitivement constitué. Au triple vœu d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, ses membres joignaient l'obligation de concourir personnellement à la défense de l'Église, et, plus particulièrement, de faire la guerre aux infidèles. Pendant tout le XIIe siècle et une grande partie du XIIIe, ils contribuèrent beaucoup aux succès des armes chrétiennes en Orient, et durent à leurs exploits, outre une gloire méritée, des possessions territoriales immenses dans toutes les parties de l'Europe. En 1295, forcés, à la suite des victoires de Saladin, d'abandonner la Palestine, ils trouvèrent d'abord un asile dans l'île de Chypre; mais n'ayant pu s'entendre avec le souverain du pays, ils allèrent s'établir dans l'île de Rhodes, dont ils avaient réussi à s'emparer en 1309. Chassés de leur nouvelle résidence par les Turcs, en 1522, malgré les efforts les plus héroïques, ils cherchèrent un refuge, d'abord dans l'île de Candie, puis en Italie. Enfin, en 1530, Charles-Quint leur céda l'île de Malte, sous la double condition qu'ils la restitueraient à ses descendants, s'ils venaient à reprendre Rhodes, et qu'ils feraient une guerre perpétuelle aux Musulmans, surtout aux corsaires barbaresques. L'or. qui, pendant son séjour à Rhodes, s'était intitulé *O. des chevaliers de Rhodes*, prit alors celui d'*O. des chevaliers de Malte*, ou plus simplement d'*O. de Malte*, sous lequel il a été presque exclusivement désigné depuis. Mais les temps étaient changés: les chevaliers de Malte ne purent ni recouvrer l'île de Rhodes, ni chasser les Turcs d'aucun des pays tombés sous leur joug. Toutefois ils firent jusqu'au XVIIe siècle une guerre persévérante et souvent heureuse à leurs corsaires. A cette époque, les changements survenus dans les rapports que les nations chrétiennes entretenaient avec les peuples musulmans enlevèrent à l'o. presque toute son importance militaire. Enfin, la prise de Malte par la flotte française lors de l'expédition d'Égypte, le 10 juin 1798, mit un terme à son existence réelle. Aussitôt après cet événement, plusieurs chevaliers qui s'étaient réfugiés en Sicile entreprirent, il est vrai, de perpétuer l'institution; mais le soi-disant or. de Malte actuel n'a aucune raison d'être, car il n'a plus de destination et ne remplit aucune fonction dans la chrétienté. C'est une simple association particulière, qui a son siége à Rome, et où l'on est admis en justifiant de certaines conditions d'âge, de naissance, etc.

L'o. de Malte se composait primitivement de trois classes de membres: les *Chevaliers*, pour le service militaire; les *Prêtres* et *Chapelains*, pour le service divin et l'administration de l'hôpital; et les *Servants*, les uns attachés au service militaire (*servants d'armes*), les autres au service de l'hôpital (*servants d'office*). Ces trois classes formaient ce qu'on appelait le *triumvirat*, et concouraient seules à l'élection du grand maître et aux assemblées de l'o.; mais leur organisation reçut par la suite d'assez nombreuses modifications. Ainsi, au XVIIIe siècle, on distinguait plusieurs espèces de chevaliers. Les *Chevaliers de justice* devaient faire preuve de huit quartiers de noblesse, quatre du côté paternel et autant du côté maternel; on les appelait ainsi, par opposition aux *Chevaliers de grâce* ou *Chevaliers honoraires*, dont le mérite personnel avait fait passer sur l'insuffisance ou même l'absence totale des titres généalogiques. Les chevaliers étaient reçus de *majorité*, c'est-à-d. à 16 ans accomplis, ou de *minorité*, c.-à-d. au-dessous de cet âge, mais, dans ce cas, avec une dispense du pape. A 18 ans ils pouvaient, s'ils le désiraient, *faire profession*, en d'autres termes, s'engager définitivement dans l'o. au point de vue religieux, en faisant les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais le nombre des *profès* était toujours beaucoup moins considérable que celui des *reçus*. C'était parmi les chevaliers de justice, ayant fait au moins quatre *Caravanes*, c'est-à-d. quatre expéditions contre les Turcs ou contre les corsaires, que se recrutaient les grands dignitaires de l'o. Ces expéditions étaient ainsi nommées, parce que les galères de l'o. s'étaient plus d'une fois emparées de la caravane qui se rendait tous les ans de Constantinople à Alexandrie pour gagner ensuite la route de la Mecque. Les *Chapelains conventuels* étaient des religieux qui étaient chargés des diverses églises de l'o.; ils fournissaient aussi des aumôniers aux galères. Il n'était pas nécessaire qu'ils fussent nobles; il suffisait qu'ils justifiassent d'une naissance légitime et qu'ils appartinsent à une famille honorable. Les mêmes conditions d'origine étaient exigées des *frères servants d'armes*. Ces derniers étaient considérés comme les écuyers des chevaliers, qu'ils accompagnaient à la guerre, quand ils n'étaient pas attachés au service de l'hôpital. Enfin, ils pouvaient être nommés chevaliers de grâce. Comme au XIIIe siècle, les chevaliers, les chapelains et les servants d'armes constituaient l'o. proprement dit. Il existait aussi, pour le service spirituel et pour celui de l'hôpital, des *frères d'obédience*, des *frères servants d'office*, et des *frères donats* ou *frères servants de stage;* mais ces trois classes, qui se recrutaient dans toutes les conditions sociales, étaient considérées comme très au-dessous des précédentes. L'o. était administré par un *Grand maître* et par une commission permanente, qu'on appelait le *Sacré conseil*. Le grand maître était électif, avait le rang de prince souverain, recevait les titres d'*altesse* et d'*éminence*, et pouvait déléguer une partie de ses attributions à un adjoint appelé *lieutenant de magistère*. Son pouvoir était rigoureusement limité par les statuts, et ceux-ci ne pouvaient être modifiés que par le conseil. Pour la facilité de leur administration, les possessions de l'o. étaient divisées en 8 circonscriptions appelées *Langues:* c'étaient les langues de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Aragon, de Castille, d'Allemagne et d'Angleterre. Celle-ci ayant disparu, en 1537, à l'époque de la réforme de Henri VIII, fut remplacée, en 1782, par une nouvelle langue qui reçut le nom de bavaroise ou anglo-bavaroise. Chaque langue était ensuite subdivisée en *Grands prieurés*, ceux-ci en *Bailliages*, et ces derniers en *Commanderies*. Les commanderies étaient de justice ou de grâce. La plupart étaient données aux chevaliers; quelques-unes étaient réservées aux chapelains et aux servants. Enfin, dans chaque grand prieuré, il y en avait une qu'on appelait *commanderie magistrale*, parce qu'elle était annexée à la grande maîtrise. En outre, chaque commanderie était tenue de payer au trésor de l'o. un tribut annuel appelé *Responsion*. On comptait, en France, 240 commanderies. Chaque langue possédait à Malte un hôtel particulier, nommé *Auberge*, où les chevaliers qui lui appartenaient se réunissaient et prenaient leurs repas. Elle avait à sa tête un grand dignitaire, qui portait le titre de *Pilier* et de *Bailli conventuel*. Les piliers résidaient à Malte, et, depuis 1646, certaines grandes charges de l'o. étaient attachées à leur titre. Ainsi, le pilier de la langue de Provence était *Grand commandeur;* celui de la langue d'Auvergne, *Grand maréchal;* celui de la langue de France, *Grand hospitalier;* celui de la langue d'Italie, *Grand amiral;* celui de la langue d'Aragon, *Grand conservateur* ou *Drapier;* celui de la langue de Castille, *Grand chancelier;* celui de la langue d'Allemagne, *Grand bailli;* celui de la langue bavaroise, *Turcopolier* ou commandant de la cavalerie. Le cri de guerre de l'o. était: *Saint Jean! saint Jean!*, et sa bannière était une croix pleine d'argent en champ de gueules. A la guerre, les chevaliers revêtaient, par-dessus leur habit, une soubreveste rouge, en forme de dalmatique, chargée devant et derrière d'une grande croix blanche. En temps de paix, ils portaient un long manteau sur lequel était à gauche une croix blanche à huit pointes, et dont les quatre branches d'égale longueur allaient en s'élargissant du centre aux bords. Ils portaient aussi sur le milieu de la poitrine une croix d'or de même forme et émaillée de blanc, attachée à un ruban noir. Les donats n'avaient qu'une croix à trois branches, d'où le nom de *Demi-croix* sous lequel on les désignait habituellement. Dans leurs armoiries, les chevaliers portaient en chef les armes de l'o., c.-à-d. de gueules à la croix pleine d'argent. Les commandeurs et grands-croix mettaient, en outre, derrière l'écu de leurs armes la croix de l'o. avec un chapelet autour. Enfin, le grand maître portait écartelé, au 1 et 4 de gueules à la croix d'argent, pour l'o. de Malte; au 2 et 3 des armes de sa maison; de plus, il timbrait son écu d'une couronne de duc et enveloppait ses armoiries d'un manteau ducal. — L'o. de Malte comprenait aussi des femmes, soumises à la même règle que les hommes; on les appelait *Dames chanoinesses de Malte*. Leur institution datait des premiers temps de la fondation de l'hôpital de Saint-Jean. Elles avaient 3 maisons dans le midi de la France.

B. L'*O. du Temple* fut fondé à Jérusalem, en 1118, par Hugues de Payens et huit autres chevaliers français, dans le but de soigner, de secourir et de protéger les pèlerins sur les routes de la Palestine, devoir auquel ils ajoutèrent plus tard celui de défendre la religion chrétienne et le Saint-Sépulcre contre les Infidèles. Les membres de l'association firent en outre vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Le roi Baudouin II leur ayant donné pour demeure un hôtel attenant à l'emplacement de l'ancien temple de Salomon, leur institut fut appelé de là *O. du Temple*, et ils prirent eux-mêmes le nom de *Templiers*. Toutefois l'o. ne reçut une organisation véritablement régulière qu'en 1128, époque à laquelle le pape Honorius II les approuva et chargea saint Bernard de dresser leur règle. Dès ce moment ils renoncèrent au soulagement des pèlerins malades pour se consacrer exclusivement à la guerre contre les Musulmans. L'o. du Temple se multiplia avec rapidité, et ses membres firent des prodiges de valeur dans la Palestine. La renommée de leurs exploits leur valut d'immenses donations territoriales et autres, tant en Orient qu'en Europe. L'o. atteignit son apogée vers le milieu du XIIIe siècle. Il possédait alors des richesses prodigieuses, et constituait une force militaire redoutable. Mathieu Paris assure qu'au commencement du XIVe siècle, le Temple avait 9000 couvents ou seigneuries. Avec la prospérité, le relâchement s'était introduit dans son sein: il avait même tellement oublié le but de son institution, qu'il était allé jusqu'à traiter avec les Infidèles pour sauver ses possessions de la Palestine. C'est même en très-grande partie à son inimitié pour l'o. rival de Saint-Jean, que les chrétiens durent la perte de la terre sainte. L'o. du Temple était affranchi de toute juridiction temporelle ou spirituelle, et relevait directement du saint-siége. Il ne se recrutait que dans la noblesse et avait pour chef un *Grand maître* électif, qui se regardait comme l'égal des souverains. Dans le principe, il se composait de trois classes de membres: les *Chevaliers* et les *Écuyers*, pour le combat, et les *Frères lais*, pour le service intérieur des maisons. En 1172, il en admit une quatrième, celle des *Prêtres*, qui étaient spécialement chargés des choses du culte et de la correspondance. Pour la facilité de leur administration, ses propriétés étaient divisées en *Prieurés*, *Commanderies* et *Grands prieurés*, dont les chefs se nommaient respectivement *Prieurs*, *Commandeurs* et *Grands prieurs*. Ces dignitaires étaient nommés dans les chapitres de l'o., ainsi que les *Maréchaux* et les *Chevaliers bannerets*, qui commandaient en temps de guerre, les *Drapiers*, qui avaient dans leurs attributions tout ce qui concernait le costume, etc. Les Templiers portaient tous une ceinture de lin qui devait leur rappeler leur vœu de chasteté. Le reste du costume différait, pour chaque classe, sinon de forme, du moins de couleur. Les chevaliers mettaient par-dessus l'armure, qui devait toujours être très-simple, un manteau blanc de laine ou de lin sur lequel était brodée une croix latine rouge, pour signifier qu'ils étaient tenus de verser leur sang pour la défense de l'Église. Enfin leur bannière, qui se nommait le *Beaucéant*, était blanche à raies noires. Les Templiers quittèrent la terre sainte en 1291, et, après un très-court séjour dans l'île de Chypre, se dispersèrent dans les divers États de l'Europe où ils avaient des maisons, mais surtout en France, car le plus grand nombre des chevaliers étaient français. Nous avons déjà dit combien l'opulence et l'ambition avaient fait oublier à l'o. le but de son institution. Lorsque les chevaliers furent de retour en Europe, ce fut bien pis encore. Ils s'abandonnèrent à toutes sortes de débauches, comme pouvaient le faire des soldats grossiers et oisifs, jouissant d'une opulence inouïe. Aussi, tandis que leur orgueil, leur puissance et leur indépendance inspiraient des inquiétudes au roi Philippe le Bel, l'Église les voyait avec douleur se perdre, s'abîmer dans le vice et dans l'impiété, sa compagne ordinaire. En conséquence, Philippe résolut la destruction de l'o.; mais, comme le pape seul avait le droit de le dissoudre, il fit poursuivre les Templiers pour leurs impiétés et leurs débauches (13 oct. 1307), afin que, celles-ci étant prouvées, il pût aisément amener le Souverain Pontife à coopérer avec lui. L'histoire de la procédure instruite contre les Templiers par ordre de Philippe le Bel, et de la suppression de l'o. par le pape Clément V, a donné lieu à de longues controverses, les uns se portant les défenseurs quand même des Templiers, les autres maintenant la légalité de la procédure instruite contre eux et la légitimité de leur condamnation. Or, en laissant de côté tous les aveux arrachés par la torture, et en ne tenant compte que des témoignages non suspects et des aveux obtenus par les voies judiciaires aujourd'hui admises par tous les criminalistes, il est à cette heure incontestable, comme le prouve l'étude des pièces originales du procès, qu'un grand nombre de membres de l'o. se souillaient de débauches infâmes, et professaient le plus profond mépris pour le christianisme. Le Temple ne devait donc plus subsister comme o. religieux, et Clément V ne pouvait pas ne pas le dissoudre. En effet, la bulle qui supprimait l'o. fut dressée le 22 mars 1312, dans un consistoire secret du concile général, qui siégeait alors à Vienne en Dauphiné. Bientôt après, le 3 avril, elle fut publiée en plein concile, en présence de Philippe le Bel et de ses trois fils. Le pape y déclarait, de l'agrément du concile, *sacro approbante concilio*, l'institut des Templiers proscrit et aboli. Mais, si la conduite de Clément V ne mérite aucun des reproches que des critiques prévenus lui ont adressés, il n'en est point de même de celle de Philippe le Bel. La fourberie dont il usa d'abord à l'égard des Templiers, puis la violence qu'il déploya à leur égard, les supplices cruels auxquels il livra plusieurs d'entre eux, notamment le dernier grand maître de l'o., Jacques de Molay, ont été justement flétris par l'histoire. Il avait assurément des motifs légitimes pour désirer et provoquer la dissolution de l'o.; mais, avec l'assistance du Souverain Pontife, il pouvait y parvenir par les voies droites et régulières de la justice ecclésiastique. Les biens-fonds de l'o. furent abandonnés aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; quant à leurs trésors qui étaient destinés, suivant le désir du pape, à une nouvelle croisade, on prétend qu'une grande partie fut usurpée par Philippe le Bel. Quoi qu'il en soit, l'o., en vertu de la bulle de Clément V, fut obligé de se dissoudre également en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Beaucoup de membres entrèrent alors dans l'o. de Saint-Jean; d'autres, particulièrement les chevaliers du Temple d'origine espagnole, entrèrent dans les ordres destinés à combattre les Maures alors maîtres d'une partie de la Péninsule.

C. L'*O. Teutonique*, ainsi appelé de ce qu'il se recrutait exclusivement parmi les Allemands, fut fondé, en 1190, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, par Frédéric, duc de Souabe. Il avait la même destination que l'o. du Temple et une organisation analogue. H. Walpot de Bassenheim fut son premier grand maître. Le costume des chevaliers se composait d'une tunique noire et d'un manteau blanc, sur lequel se dessinait une croix noire entourée d'une broderie d'argent. Les revers des chrétiens en Orient ayant forcé les chevaliers Teutoniques à quitter la Palestine, ils se retirèrent en Europe, où la faveur des papes et des empereurs leur firent obtenir des terres et des priviléges. Le siége du chapitre fut fixé à Venise, et l'o. paraissait condamné à une longue inactivité, lorsque, en 1228, Conrad, duc de Mazovie, invoqua son assistance pour combattre les populations idolâtres de la Prusse et les convertir au christianisme. Il fut convenu que l'o. posséderait en toute souveraineté les territoires dont il réussirait à s'emparer. La conquête du pays ayant été achevée en 1283, le siége de la grande maîtrise fut transféré, en 1309, au château de Marienbourg. Le XIVe siècle fut l'époque la plus brillante de l'o. Teutonique: il acquit de nouvelles possessions, développa le commerce et l'agriculture, et fit connaître au pays les bienfaits de la civilisation. Malheureusement, au siècle suivant, il engagea avec les rois de Pologne une lutte qui lui devint funeste. En 1466, le grand-maître L. d'Erlichshausen fut obligé de conclure avec Casimir IV le traité de Thorn, qui enleva à l'o. la moitié de ses États et ne lui laissa le reste qu'à titre de fief de la couronne de Pologne. En 1511, dans l'espoir de se ménager l'appui d'une maison puissante, les chevaliers Teutoniques conférèrent la dignité de grand maître à Albert, margrave de Brandebourg; mais celui-ci, à l'époque où Luther commença de prêcher ses doctrines, ne tarda point à se déclarer le champion de la prétendue réforme: il se maria, et, avec l'appui du roi de Pologne dont il accepta la suzeraineté, il se déclara duc héréditaire de la Prusse (1525). Un certain nombre de chevaliers suivirent leur grand maître dans son apostasie; ceux qui restèrent fidèles au catholicisme se retirèrent en Allemagne et élurent un nouveau grand-maître, Walter de Kronberg, qui fixa son séjour à Mergentheim en Franconie. Mais, dès ce moment, l'o., réduit à quelques possessions éparses çà et là, cessa de compter parmi les puissances effectives de l'Allemagne et perdit toute espèce d'influence. Enfin, un décret de Napoléon (24 avril 1809) le supprima définitivement. Cependant il existe encore à cette heure, en Autriche, une association composée de laïques et de prêtres, qui prennent le titre de chevaliers Teutoniques. Les membres font vœu de chasteté et de célibat, et l'admission dans l'o. est subordonnée à des preuves de noblesse. Dans les derniers temps, l'insigne de l'o. consistait en une croix latine pattée, émaillée de noir avec un filet blanc sur les bords.

D. Les autres ordres religieux et militaires n'ont joué dans l'histoire qu'un rôle fort secondaire comparativement à ceux dont nous venons de parler. Il nous suffira de mentionner brièvement les principaux. — L'*O. des chevaliers porte-glaives* fut créé, en 1204, par Albert, évêque de Riga, en Livonie, afin de soumettre et de convertir les populations idolâtres des contrées du Nord. Le pape Innocent III approuva cet institut, en lui donnant pour règle celle de l'o. des Templiers. Les chevaliers portaient une robe de serge blanche et un manteau noir, orné sur l'épaule gauche de deux épées en croix, l'une rouge et l'autre noire; ils avaient deux épées semblables sur la poitrine. De là le nom qu'on leur donna, car, dans le principe, ils portaient le titre de *Frères de la milice du Christ*. L'o. des Porte-glaives, après avoir conquis la Livonie et l'Esthonie, eut des démêlés tels avec l'évêque de Riga, auquel il était subordonné, que le grand maître négocia sa fusion avec l'o. des chevaliers Teutoniques. Cette fusion eut lieu en 1237, à la condition que la Livonie et l'Esthonie formeraient une maîtrise particulière gouvernée par un *maître provincial:* ce maître particulier résidait ordinairement à Wenden, dans la Livonie. Mais, lorsque Albert de Brandebourg, grand maître de l'o. Teutonique, abandonna le catholicisme afin de satisfaire son ambition en faisant de la Prusse une propriété héréditaire dans sa famille, le maître particulier de la langue de Livonie, Walter de Plettenberg, reconstitua l'o. des Porte-glaives; néanmoins l'o. ainsi rétabli n'acquit jamais une grande influence. Enfin, en 1562, Gotlar Kettler, alors grand maître, embrassa le luthéranisme, céda la Livonie au roi de Pologne Sigismond II, et obtint la cession du duché de Courlande et de Sémégalle, pour en jouir à titre héréditaire sous la suzeraineté de la Pologne.

La longue lutte que les populations chrétiennes de la Péninsule ibérique eurent à soutenir pour reconquérir leur patrie envahie par les Maures, donna lieu à la création de plusieurs ordres militaires dont les membres se vouaient à la mission à la fois patriotique et religieuse d'expulser le peuple conquérant. L'*O. d'Avis* fut d'abord une simple association de gentilshommes portugais qui, vers 1143, réunirent leurs efforts pour combattre l'ennemi commun. Le roi Alphonse-Henriquez, en approuvant cette institution, lui donna une organisation régulière. Les nouveaux chevaliers s'appelèrent d'abord *Frères d'Évora*, du nom d'un château fort de l'Alemtejo, qui fut le premier siége de l'o.; mais ils prirent le nom de *chevaliers d'Avis*, quand le roi Alphonse II leur eut donné la ville d'Avis, qu'il venait d'enlever aux Maures. La grande-maîtrise de l'o. fut réunie à la couronne en 1550, et sa sécularisation prononcée en 1789. A cette dernière époque, l'institution fut réduite à ne plus être qu'un simple o. de mérite destiné à récompenser les services militaires. — L'*O. de Calatrava* date de la seconde moitié du XIIe siècle. En 1157, lorsque les Maures s'apprêtaient à assiéger la petite ville de Calatrava, dans la Manche, dom Ramon, abbé de Cîteaux, se mettant à la tête de tous ceux qui voulurent le suivre, se jeta dans la place et parvint à repousser l'ennemi. En récompense de sa conduite, il obtint du roi d'Aragon, Sanche III, pour lui et ses compagnons, la possession de la ville qu'il avait sauvée; puis, pour assurer désormais sa défense, il constitua ces derniers en un o. religieux et militaire (1158). Dans le principe, l'o. se composait de moines et de laïques, mais, après la mort du fondateur arrivée en 1163, les chevaliers laïques éloignèrent les moines, et se donnèrent une nouvelle organisation qui fut approuvée par le pape Alexandre III. L'o. de Calatrava conserva son indépendance jusque vers la fin du XVe siècle, où le roi Ferdinand le Catholique s'empara de son administration et réunit sa grande maîtrise à la couronne (1495). — L'*O. d'Alcantara* date aussi de la seconde moitié du XIIe siècle. Vers 1176, un chevalier castillan, nommé Gomez Fernand, créa, dans sa province natale, une association religieuse et militaire qui se voua spécialement à l'expulsion des Maures du royaume de Léon, et qu'il appela *O. de Saint-Julien du Poirier*, parce qu'elle avait son siége dans une chapelle de ce nom. Mais, en 1212, Alphonse IX, roi de Castille, ayant fait la conquête de la ville d'Alcantara, dans l'Estramadure, et l'ayant donnée à l'o. de Calatrava, celui-ci, ne pouvant suffire à la défense de ses nombreuses possessions, la remit aux chevaliers de Saint-Julien qui y transportèrent leur résidence et en prirent le nom. Ferdinand le Catholique agit avec l'o. d'Alcantara comme avec celui de Calatrava, et réunit (1495) la grande maîtrise de l'o. à la couronne d'Espagne. Depuis lors, ces deux ordres furent réduits à la condition de simples institutions honorifiques destinées à la noblesse.—L'*O. de Montesa* fut fondé, en 1316, par Jacques II, roi d'Aragon, pour remplacer celui du Temple. Il fut ainsi nommé d'un château fort du royaume de Valence, où son siége avait été placé. Il conserva sa grande maîtrise jusqu'au règne de Philippe II, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Comme les précédents, c'est aujourd'hui un simple o. de noblesse. — L'*O. du Christ*, en Portugal, fut également institué pour remplacer celui du Temple (1319). Le roi Jean III réunit sa grande maîtrise à la couronne en 1551, et, en 1789, la reine Marie prononça sa sécularisation. Depuis cette dernière époque, il ne constitue plus qu'un o. de mérite, soit civil, soit militaire, dans lequel les étrangers peuvent être admis aussi bien que les sujets portugais.—L'*O. de Saint-Jacques de l'Épée* date de la seconde moitié du XIIe siècle, vers 1170. Il fut d'abord destiné à protéger les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle ; mais bientôt il étendit le cercle de son action et acquit promptement la même importance que les autres institutions analogues. Sa grande maîtrise fut réunie à la couronne en 1522. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un o. de noblesse, mais il est regardé comme le premier de la monarchie. — L'o. portugais de même nom résulte d'un démembrement qui eut lieu, dans l'o. espagnol, au commencement du XIVe siècle, où les chevaliers d'origine portugaise se déclarèrent indépendants. Depuis 1789, où il a été sécularisé, l'admission dans cet o. constitue une simple récompense honorifique destinée au mérite civil.

En Italie, nous avons à citer deux ordres de cette classe : l'*O. de Saint-Lazare* et l'*O. de Saint-Étienne*. Celui-ci doit sa création (1562) à Cosme Ier de Médicis, duc de Toscane, qui le destina à faire la guerre aux corsaires barbaresques. Il fut appelé o. de Saint-Étienne, en mémoire d'une victoire que les Florentins avaient remportée sur les Français, le 2 août 1554, jour de la fête de ce saint. Supprimé à la révolution, le grand-duc Frédéric III le rétablit en 1817, ou plutôt institua sous cet ancien nom un nouvel o. chevaleresque purement honorifique.—L'*O. de Saint-Lazare* fut fondé à Jérusalem, en 1119. Dans le principe, ses membres se vouèrent au service des hôpitaux, et surtout au soin des lépreux, dont saint Lazare était regardé comme le patron. Plus tard, ses membres se constituèrent en o. religieux et militaire. Quand la Palestine fut définitivement perdue pour les chrétiens, ils se réfugièrent en France. Enfin, après différentes vicissitudes, l'o. allait totalement disparaître, lorsque Grégoire XIII le réunit à l'o. de Saint-Maurice de Savoie (1572), et Henri IV à l'o. de Notre-Dame du mont Carmel (1608). Ce dernier prit dès lors le nom d'*Ordres royaux de Saint-Lazare et du Mont-Carmel réunis;* il fut supprimé en 1791. Quant à l'*O. de Saint-Maurice et de Saint-Lazare*, il subsiste encore de nom dans les États sardes, mais ce n'est plus qu'un o. de mérite.

ORDURE. s. f. (lat. *sordidus*, sale). Se dit De tout ce qui rend un lieu ou un objet sale, malpropre. *Balayez cette chambre, elle est toute pleine d'ordures. Nettoyez votre manteau, il est tout plein d'ordures. Jetez cela aux ordures.* ‖ Dans un sens particul., se dit Des excréments. *Ce chien a fait là son or., ses ordures.* — On dit aussi quelquefois, *Cet abcès a jeté beaucoup d'or.* ‖ Fig., se dit en parl. D'actions d'une turpitude qu'on ne peut qualifier. *Il y a de l'or. là-dessous. Ne parlez point de cela, il ne faut pas remuer cette or.* ‖ Fig. et fam., se dit aussi Des paroles et des écrits obscènes. *Il se plaît à dire des ordures. Un conte plein d'ordures.*

ORDURIER, IÈRE. adj. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures. *Cet homme est bien or. Un poëte or.* — Substantiv., *C'est un or.* ‖ En parl. Des choses, Qui contient des ordures, des choses obscènes. *Un conte or. Une chanson ordurière.*

ORÉADE. s. f. (grec. ὄρος, montagne). T. Mythol. Voy. NYMPHE.

ORÉE. s. f. (lat. *os, oris*, bord). Lisière d'un bois. *Il était à l'orée du bois.* Vieux.

OREILLARD, ARDE. adj. *Cheval o., jument oreillarde*, Dont les oreilles sont longues, basses, pendantes, ou mal plantées. On dit aussi *Orillard.* = *OREILLARD. s. m. T. Mamm. Voy. CHÉIROPTÈRES.

OREILLE. s. f. (lat. *auris*). Organe de l'ouïe, organe pair placé de chaque côté de la tête. *L'o. droite, l'o. gauche. Se boucher les oreilles. Avoir mal aux oreilles. Avoir un bourdonnement d'o.* ‖ Famil., *Parler à l'o., Dire un mot à l'o. de quelqu'un*, Lui parler de fort près, de manière à n'être entendu que de lui. ‖ Fig., *Ouvrir l'o., les oreilles*, Écouter avec attention ; et, au sens moral, Écouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt. Famil., on dit aussi, *Ouvrir de grandes oreilles*, Entendre, écouter avec étonnement, avec curiosité. — *Prêter l'o.*, Être attentif; et, au sens moral, Écouter favorablement, avec bienveillance. — *Fermer l'o. à quelque discours*, Ne vouloir pas l'écouter. — *Venir aux oreilles*, se dit Des choses dont on entend parler. — *Cela lui entre par une o. et lui sort par l'autre*, se dit famil. D'une personne qui oublie facilement les conseils, les remontrances, les ordres, ou qui, en général, ne fait aucune attention à ce qu'on lui dit. — *N'avoir point d'o. pour quelque chose*, Ne vouloir point la faire. Famil. — *Avoir l'o. de quelqu'un*, Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. — *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, La lui suggérer secrètement et avec adresse. —*Étourdir, rompre les oreilles à quelqu'un*, Lui tenir des discours qui l'importunent. Fam. — *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose*, En être fatigué pour en avoir souvent entendu parler. Famil. — *Corner aux oreilles de quelqu'un*, et *Les oreilles vous cornent, ont dû vous corner*, Voy. CORNER. *Ventre affamé n'a pas d'oreilles*, V. AFFAMÉ. *Les murs ont des oreilles*, V. MUR. = Se dit aussi pour L'ouïe, le sens de la perception des sons. *Avoir l'o. fine, bonne. Il a l'o. un peu dure. Il est dur d'o. Avoir une dureté d'o. Avoir l'o. fausse, juste, délicate. Il a l'o. très-exercée. Avoir l'o. sensible à l'harmonie, à la mesure des vers. Je n'ai pas l'o. faite à cette musique. Mes oreilles ne sont pas accoutumées au bruit. Cette musique flatte, charme l'o. Ce bruit choque, offense l'o.* — Absolum., *Avoir de l'o.*, Avoir l'ouïe sensible et capable d'apprécier les moindres différences d'intonation et de mesure. *N'avoir point d'o.*, Être privé de cette faculté. ‖ Fam., *Faire la sourde o.*, Faire semblant de ne pas entendre ce qu'on nous dit, et n'y avoir point d'égard. ‖ Figur., *Avoir les oreilles délicates*, Se fâcher aisément, se choquer des moindres choses. — *Avoir les oreilles chastes*, Ne pouvoir souffrir les paroles qui blessent tant soit peu la pudeur. = *Oreille* se dit très-souvent pour désigner simplement L'oreille externe, la partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. *Il a l'o. petite. Elle a de grandes oreilles. Des oreilles plates, rouges, pointues. Tirer les oreilles à quelqu'un. Se faire percer les oreilles. Boucles, pendants d'oreilles. Ce cheval dresse les oreilles. Un chien qui secoue les oreilles. On lui a déchiré l'o. Manger des oreilles de veau.* ‖ Figur. et fam., *Baisser l'o.*, et *Avoir l'o. basse*, Être mortifié, découragé par quelque perte, par quelque mauvais succès. *Avoir l'o. basse*, sign. encore, Être fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie. On dit, dans le même sens, *En avoir sur l'o.* Par ext., se dit aussi Des arbres fruitiers, des blés, etc., qui sont endommagés par les mauvais temps. *Les blés ont eu sur l'o. Mes fleurs en ont sur l'o.* — *Secouer les oreilles*, Ne pas tenir compte d'une chose, s'en moquer. *Quand on lui représente son devoir, il secoue les oreilles.* Se dit encore De quelqu'un à qui il est arrivé quelque accident, quelque affront, et qui témoigne ne s'en point soucier. *Il n'a fait que secouer les oreilles.* — *Se gratter l'o.*, Avoir quelque souci ; Avoir de la peine à se souvenir de quelque chose. — *Avoir la puce à l'o.*, Être inquiet, préoccupé de quelque chose au point d'en perdre le sommeil. — *Se faire tirer l'o.*, Avoir de la peine à consentir à quelque chose. — *Échauffer les oreilles à quelqu'un*, Le mettre en colère par quelque discours. — *Frotter les oreilles à quelqu'un, donner sur les oreilles à quelqu'un*, Le frapper, le battre ou le maltraiter. On dit de même De quelqu'un qui a été maltraité, *Il a eu sur les oreilles.* — *Y laisser ses oreilles*, Être maltraité, ne pas revenir sain et sauf de quelque occasion périlleuse. *Il y laissera ses oreilles.* On dit, dans le sens opposé, *Il sera bien heureux s'il en rapporte ses oreilles.* — *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, Être assidu à le suivre, à lui parler ; ou L'obséder pour lui suggérer quelque chose. — *Dormir sur les deux oreilles*, Voy. DORMIR. *Tenir le loup par les oreilles*, Voy. LOUP. *Chien hargneux a toujours l'o. déchirée*, Voy. CHIEN. = Par anal., *Oreille* se dit encore De plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la figure de l'oreille ou qui sont doubles comme les oreilles. *Les oreilles d'un soulier, d'une écuelle, d'une ancre, d'une charrue.* — Pli qu'on fait à un feuillet de livre au coin d'en haut ou d'en bas, pour marquer cette page. — La partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter plus facilement. — Chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités, et qui, étant plus fortes que les autres, servent à les maintenir et à les préserver. ‖ T. Bot. *O.-d'âne*, Nom vulgaire de la grande Consoude, Voy. BORRAGINÉES. *O.-de-lièvre*, le Buplèvre en faux, OMBELLIFÈRES. *O.-d'ours*, la Primevère auricule, PRIMULACÉES. *O.-de-souris*, le Céraïste tomenteux, CARYOPHYLLÉES. Voy. aussi MYOSOTIS. ‖ T. Zool. *O. de Midas*, Nom vulg. des Auricules, V. PULMONÉS. = JUSQU'AUX OREILLES. loc. adv. Des pieds à la tête. *Il était crotté jusqu'aux oreilles.* Fam. ‖ Figur. et famil., Bien avant, *Il est dans les procès jusqu'aux oreilles.* = PAR-DESSUS LES OREILLES. locut. adv. et fig. Plus qu'on ne peut supporter ou endurer. *Il est endetté par-dessus les oreilles. J'ai de cet homme-là par-dessus les oreilles.* Fam.

ENC. — I. *Anatomie.* — L'*Oreille* est l'organe de l'ouïe, c'est-à-dire du sens qui nous donne la sensation du son. Chez l'Homme, on y distingue trois parties : l'or. *externe*, l'or. *moyenne*, et l'or. *interne*.

A. L'*Or. externe* se compose du *pavillon* et du *conduit auditif externe*. Le *Pavillon* est une lame cartilagineuse formée de plusieurs pièces réunies entre elles par des ligaments fibreux et par des muscles rudimentaires, puis recouverte par une couche cutanée. Elle s'insère aux parties latérales de la tête sous un angle de 30 à 40 degrés, et présente plusieurs saillies et dépressions, dont chacune a reçu un nom particulier. [La Fig. 1 représente le pavillon de l'or., avec l'indication des noms donnés à ses différentes parties : 1. *Hélix;* 2. Rainure de l'hélix; 3. *Anthélix;* 4. *Fosse naviculaire;* 5. *Tragus;* 6. *Antitragus;* 7. *Conque;* 8. *Lobule.*] Le *Conduit auditif externe* a son orifice au fond de la conque. C'est un canal long de 3 centimèt. environ, légèrement coudé, cartilagineux en dehors, osseux en dedans, et qui se termine à la membrane du tympan. Il est tapissé par une peau fine transparente, couverte de poils e contenant un grand nombre de follicules sébacés qui sécrètent une matière jaune, épaisse, onctueuse et très-amère, qu'on nomme *Cérumen*.

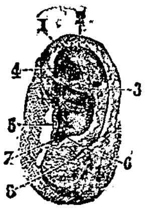

F

B. L'*Or. moyenne*, ou *Caisse du tympan*, occupe la partie antérieure de la base du rocher. Sa paroi externe est formée par une membrane fibreuse, appelée *Membrane du tympan*, qui est enchâssée comme un verre de montre dans l'os temporal, et qui fait un angle d'environ 45° avec la direction du conduit auditif externe (Fig. 2. *a*, Conduit auditif externe ; *t*, Membrane du tympan). Sa paroi interne présente deux ouvertures, l'une en haut, appelée *Fenêtre ovale;* l'autre en bas, nommée *Fenêtre ronde*, qui font communiquer l'or. moyenne avec l'or. interne, mais qui cependant sont toutes deux fermées par une membrane (Fig. 2. *f*, Fenêtre ovale ; *o*, Fenêtre ronde). En arrière, on voit l'ouverture des cellules mastoïdiennes ; et en avant, l'orifice de la *Trompe d'Eustache* (Fig. 2, *b*), canal rectiligne et infundibuliforme, qui va s'ouvrir à la partie supérieure et latérale du pharynx par un orifice évasé que l'on nomme *Pavillon de la trompe*. La caisse du tympan est traversée par une chaîne de quatre petits os appelés *Osselets de l'ouïe*, et dont chacun a reçu un nom particulier tiré de sa forme. Ce sont (Fig. 2): le *Marteau*, *d;* l'*Enclume*, *e;* l'*Étrier*, *f*, et l'*Os lenticulaire*. On distingue au marteau un *manche* qui adhère à la membrane du tympan, et une *tête* qui s'articule avec l'enclume. Celle-ci présente un corps et deux branches, dont l'une se termine par un petit tubercule arrondi (c'est l'*os lenticulaire*) qui s'articule avec la tête de l'étrier. Enfin, ce dernier os s'applique par sa base sur la fenêtre ovale. La chaîne des osselets de l'ouïe est maintenue en place par des ligaments ; mais, en outre, on y remarque quatre petits muscles, dont trois s'insèrent au marteau et un sur l'étrier.

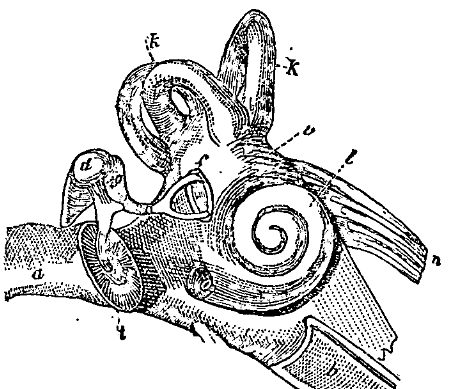

Fig. 2.

C. L'*Or. interne*, appelée plus communément *Labyrinthe* (Fig. 3), est entièrement logée dans la portion pierreuse de l'os temporal. On y distingue trois parties, une centrale, ou *Vestibule*, *vv;* une antérieure, ou *Limaçon*, *ll;* et une postérieure, ou *Canaux semi-circulaires*, *kkk*. (Dans la Fig. 2, les lettres *v*, *l* et *k* indiquent également le vestibule, le limaçon, et les canaux semi-circulaires, mais vus extérieurement.) Le *Vestibule* est irrégulièrement ovoïde. Son nom lui vient de ce que, indépendamment de la fenêtre ovale qui le fait communiquer avec l'or. moyenne, il présente différents orifices au moyen desquels il communique avec les canaux circulaires et avec le limaçon. — Les *Canaux semi-circulaires* sont au nombre de trois, l'un horizontal et les deux autres verticaux. — Le *Limaçon* est un canal spiral qui décrit deux tours et demi de spire. Il est divisé en deux parties appelées *Rampes*, par une cloison qu'on nomme *Lame spirale*, et qui, commençant au niveau de la fenêtre ronde, se contourne autour de la *Columelle*, c.-à-d. de l'axe du limaçon. Cette lame adhère par son bord interne à la columelle, excepté à la partie supérieure où les deux rampes communiquent ensemble; par son bord externe, elle adhère à la *Lame des contours*, qui limite extérieurement le limaçon. Des deux rampes du limaçon, l'une, la *rampe tympanique*, aboutit à la fenêtre ronde; l'autre, la *rampe vestibulaire*, s'ouvre dans le vestibule. Le vestibule et les canaux semi-circulaires contiennent à leur intérieur des parties membraneuses continues entre elles, qui représentent un sac dans celui-là, et des tubes membraneux dans ceux-ci. Le vestibule et les canaux semi-circulaires membraneux constituent en quelque sorte un autre vestibule et d'autres canaux semi-circulaires inclus dans le vestibule et dans les canaux semi-circulaires osseux. Les canaux semi-circulaires membraneux présentent des renflements ampulliformes qui correspondent aux ampoules des canaux osseux. Quant à la membrane du vestibule, elle se compose de deux parties, dont l'une, nommée *utricule*, est le confluent des canaux semi-circulaires, et l'autre, appelée *saccule*, occupe la partie hémisphérique du vestibule. Au reste, cette oreille interne membraneuse n'adhère pas aux parois osseuses: elle en est séparée par un liquide appelé *Périlymphe* ou *Humeur de Cotugno*, et elle contient elle-même un autre liquide, qu'on nomme *Endolymphe* ou *Humeur de Scarpa*, et dans lequel se trouve suspendue une poussière fine composée de cristaux microscopiques de carbonate de chaux, qui a reçu le nom de *Poussière auditive* et d'*Otoconie*. Le limaçon n'a pas de partie intérieure membraneuse; il ne contient qu'un seul liquide qui communique avec la périlymphe du vestibule par l'aqueduc vestibulaire du *limaçon*. — Le système nerveux de l'appareil auditif est formé par le *nerf acoustique* ou de la huitième paire. Ce nerf naît de la paroi antérieure du quatrième ventricule et pénètre dans l'or. interne par un canal osseux, appelé *Conduit auditif interne*. Arrivé au fond de ce conduit, il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux semi-circulaires. Suivant Kœlliker, les fibres nerveuses terminales de la première ne sont qu'appliquées sur la lame spirale du limaçon et flottent ainsi librement dans le liquide qui le remplit, tandis que les ramifications terminales de la seconde se trouvent contenues dans l'épaisseur des membranes vestibulaire et ampullaire. Indépendamment de ce nerf de sensibilité spéciale, l'appareil de l'audition reçoit des nerfs de mouvement et de sensibilité générale qui lui sont fournis par le nerf facial et par le nerf maxillaire inférieur. La Figure 4 représente une coupe réelle et de grandeur naturelle de l'os temporal et du rocher, afin de faire mieux saisir les rapports de position qui existent entre les diverses parties que nous venons de décrire : *a* est la coupe du limaçon; *b*, un des canaux demi-circulaires; *n*, le nerf acoustique; *t*, le tympan; *s*, le muscle de l'étrier. Il est facile de reconnaître ce dernier osselet, ainsi que l'enclume et le marteau.

Fig. 3.

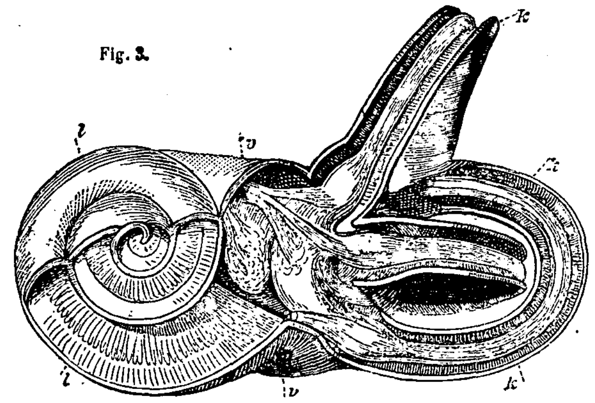

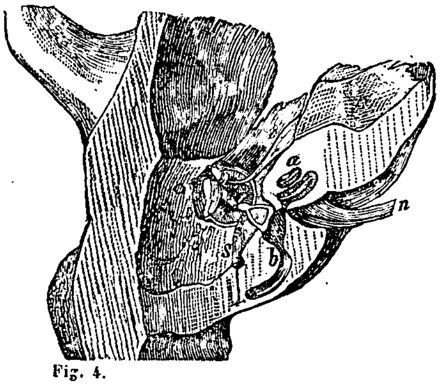

Fig. 4.

II. *Physiologie.* — Toute impulsion mécanique communiquée au nerf acoustique produit la sensation de *bruit*, et, quand elle se répète avec une certaine vitesse et d'une manière régulière, celle d'un bruit *déterminable*, appelé *son*, dont l'élévation ou l'acuité croît en proportion du nombre des impulsions dans un temps donné. La sensation du son est produite par des oscillations ou des secousses *dont la propagation s'effectue toujours* d'après les lois du mouvement oscillatoire. Ceci posé, l'organe auditif se compose de deux parties : 1° un nerf *spécial*, le seul qui ait la propriété de percevoir les chocs comme son; 2° un appareil capable de bien conduire les chocs à ce nerf. Pour l'audition en elle-même, l'appareil conducteur n'est point indispensable ; car tout corps quelconque conduisant les ondes sonores, et tous les milieux, sans excepter les entourages immédiats du nerf, les recevant dans le même ordre que le milieu conducteur du son les propage, puis conduisant eux-mêmes, sans le moindre trouble et malgré les croisements les plus variés, les ondes sonores les plus diversifiées, eu égard à leur direction et à leur succession, il résulte de là que, pourvu que ces ondes rencontrent le nerf, elles arrivent infailliblement à la perception. Aussi toutes les pièces qui constituent l'organe auditif chez l'homme peuvent-elles manquer sans que l'animal soit privé de la faculté d'entendre : toutes, le pavillon, la membrane du tympan, la caisse, les osselets, le limaçon, les canaux semi-circulaires, le vestibule, la lymphe du labyrinthe, n'ont qu'un but, *celui de* faciliter la transmission des sons, de les multiplier par résonnance, d'en accroître la netteté et l'intensité absolue. Chacune d'elles remplit, à cet égard, un office particulier; mais il n'est *pas toujours exactement déterminé.*

L'or. externe, conque et conduit auditif, n'est autre chose qu'un simple appareil collecteur des sons. La perte du pavillon n'entraîne qu'une diminution à peine sensible dans la délicatesse de l'ouïe. Quant au conduit auditif externe, suivant J. Müller, *il a pour effet*, grâce à sa longueur, de renforcer les sons à la manière des tuyaux sonores. — La membrane du tympan reçoit les vibrations sonores à la fois, et par sa surface externe, et par sa circonférence. La faculté qu'elle possède d'être mise dans un état de tension variable et en rapport avec la hauteur et l'intensité des sons qui lui arrivent, fait qu'elle entre plus facilement en vibration, et transmet mieux à l'or. interne le mouvement vibratoire qui lui a été communiqué à elle-même. La tension de la membrane du tympan est subordonnée à la chaîne des osselets, qui sont mis en mouvement par les muscles du marteau et de l'étrier. Ces mouvements sont généralement involontaires. Cependant il est des personnes qui peuvent à leur gré tendre plus ou moins la membrane du tympan. La trompe d'Eustache, outre qu'elle sert de conduit d'écoulement pour le mucus sécrété dans l'or. moyenne, a pour fonction de mettre celle-ci en communication avec l'air atmosphérique, de telle sorte que l'air contenu dans la caisse soit sensiblement soumis à la même pression que l'air extérieur en contact avec la face externe du tympan. En effet, toute différence de pression entre les *deux sons* de la membrane tympanique *entrave* le jeu des vibrations. L'oblitération de la trompe entraîne toujours une dureté notable de l'ouïe. Au contraire, la membrane du tympan n'est pas indispensable à l'exercice de ce sens. Elle peut être perforée, par ex., et l'ouïe n'en persiste pas moins. De même, *la destruction de la chaîne des osselets n'amène pas nécessairement* la surdité; mais la faculté d'apprécier les sons est considérablement affaiblie. Dans tous les cas, l'étrier doit rester en place. Sa chute entraîne la déchirure de la membrane de la fenêtre ovale, et, par suite, l'écoulement du liquide du *labyrinthe* et la perte de l'ouïe. — *Le liquide qui remplit le* labyrinthe a évidemment pour fonction de transmettre au nerf acoustique les vibrations qui lui sont communiquées; or, tout le monde sait avec quelle facilité les liquides transmettent les mouvements vibratoires. Mais quelle est la fin de cette structure si compliquée qu'offre l'or. interne? *Quelles* sont les fonctions propres du limaçon? Quelles sont celles des canaux semi-circulaires, etc.? Ce sont là des questions auxquelles la science n'a pas encore répondu d'une manière précise. Nous mentionnerons néanmoins une observation ingénieuse de Gavarret, qui tend à établir que cette complication de structure a pour objet général d'accroître l'intensité des vibrations sonores. Quand on ébranle un liquide renfermé dans une caisse prismatique, en frappant perpendiculairement à la surface du liquide, celui-ci vibre peu; mais si on l'attaque longitudinalement, les vibrations transmises sont énergiques. Or, les conduits de l'or. interne sont disposés de telle sorte qu'ils sont toujours perpendiculaires entre eux, de quelque côté que viennent les ondes sonores. Par conséquent, celles-ci trouvent toujours un canal qu'elles font vibrer dans le sens longitudinal, c'est-à-*dire avec* beaucoup plus de force que dans toute autre direction.

Le *nerf acoustique*, ainsi que nous l'avons déjà vu, est un nerf de *sensibilité spéciale*. En conséquence, quel que soit le mode d'excitation qui agisse sur lui, il réagit *son*, et donne lieu à la *production d'une sensation auditive. Ainsi, par ex., lorsque* l'on comprend l'or. interne dans un courant galvanique un peu énergique, en plaçant l'un des pôles dans le conduit auditif externe, et l'autre dans l'arrière-bouche du côté de la trompe d'Eustache, le passage du courant fait naître un bourdonnement continu. Il résulte encore de ce *mode de réaction*, que le sens de l'ouïe est sujet, comme celui de la vue, à des sensations subjectives, qui, de même que les sensations subjectives optiques, se manifestent surtout dans les congestions vers le cerveau. Les sons un peu intenses font également naître à leur suite dans l'or. un bruit particulier, appelé *tintement* d'or., qui rappelle les images consécutives de la vision. Nous avons vu ailleurs (v. ACOUSTIQUE) que la limite inférieure des sons perceptibles correspond à 32 oscillations simples par seconde. Il s'ensuit de là que l'on peut estimer la durée de l'impression auditive à un 32e de seconde. Quant à la délicatesse de l'ouïe, c.-à-d. à la faculté de distinguer les uns des autres les différents tons, elle varie extraordinairement suivant les individus. Lorsque deux tons sont très-rapprochés, il faut une or. exercée pour apprécier leur différence. *Seebeck affirme que, par l'exercice, on peut arriver* à distinguer deux tons qui ne diffèrent que par un 1200e dans le nombre des vibrations. La faculté d'apprécier la direction et la distance du son ne dépend en aucune façon de la structure de l'appareil auditif ou des propriétés du nerf acoustique. Nous y arrivons uniquement par une opération de l'esprit fondée *sur la* comparaison des cas observés, c.-à-d. sur les rapports que nous savons par expérience exister habituellement entre l'intensité des sons d'une part, leur direction et leur distance de l'autre.

III. *Sens de l'ouïe dans la série animale.*—Toutes les parties qui composent l'oreille externe et l'oreille moyenne ne servent qu'au perfectionnement de l'audition sans être absolument nécessaires à l'exercice de ce sens : aussi disparaissent-elles peu à peu à mesure qu'on étudie l'or. chez les animaux de moins en moins élevés dans l'échelle des êtres. Chez les *Mammifères*, l'appareil auditif diffère peu de celui de l'Homme, et même le sens de l'ouïe est généralement plus développé chez ces animaux que chez nous. L'appareil collecteur du son notamment est plus parfait, car sa forme et sa mobilité lui permettent de percevoir des sons d'intensité très-faible et d'en apprécier plus aisément la direction. Les *Oiseaux* manquent de pavillon; du reste, leur oreille est peu différente de la nôtre, sauf en ce qui concerne le limaçon, qui est peu développé. Les *Reptiles* n'ont ni conque, ni conduit auditif externe. La membrane du tympan est à fleur de tête *ou cachée sous la peau*; elle manque même dans certaines espèces inférieures, Protée, Axolotl, etc. L'or. interne est complète chez les Sauriens et les Ophidiens, néanmoins le limaçon est à peu près droit. Quant aux Batraciens et autres Reptiles nus, on ne trouve plus chez eux de limaçon. Les Poissons ne *possèdent ni oreille externe, ni oreille moyenne, ni limaçon :* chez eux, l'or. est réduite à la partie membraneuse du vestibule et des canaux semi-circulaires. Dans la classe des *Mollusques*, les Céphalopodes sont les seuls où l'on ait constaté l'existence d'un appareil auditif. Il consiste chez eux en une petite vésicule membraneuse et remplie de liquide, qui est placée de chaque côté dans l'épaisseur du cartilage céphalique. Les *Crustacés* possèdent un appareil du même genre situé à la base des antennes extérieures. Mais les *Insectes* ne présentent aucun appareil qui ressemble à un organe de l'ouïe, et pourtant ces animaux paraissent sensibles aux vibrations sonores. Il est probable que chez ces animaux, comme chez tous ceux où il n'existe pas d'appareil auditif particulier, les vibrations sonores sont senties comme ébranlements du toucher, ou, en d'autres termes, comme sensations tactiles.

IV. *Pathologie.*—Les maladies de l'or. sont encore assez mal connues, attendu qu'elles ne se révèlent en général que par des symptômes communs, et que nous ne possédons aucun moyen de porter nos recherches sur un appareil profondément caché dans les parties osseuses de la base du crâne. L'affection qu'on observe le plus fréquemment est l'inflammation de la membrane muqueuse de l'or., inflammation qu'on désigne sous le nom d'*Otite*. On la distingue en *Otite externe*, qui ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan, et en *Otite interne*, qui a son *siége dans la caisse et dans la trompe* d'Eustache. Chacune de ces deux otites se distingue encore, d'après sa forme et son intensité, en *Otite aiguë* et en *Otite chronique*. L'otite externe et l'otite interne, quand elles sont aiguës, donnent lieu à des symptômes analogues, mais plus graves dans le deuxième cas que *dans le premier. Le phénomène le plus saillant est une douleur* en général extrêmement violente, parfois intolérable, qui s'accompagne ordinairement d'une suppuration plus ou moins abondante. L'otite interne est le plus souvent suivie de la rupture de la membrane du tympan. L'otite aiguë, tant interne qu'externe, est communément déterminée par des causes accidentelles. Au contraire, l'otite chronique est le plus souvent liée à une affection générale : son symptôme habituel est un écoulement fétide, d'où le nom d'*Otorrhée* que l'on donne fréquemment à cette forme de l'otite. Le traitement de l'otite aiguë doit être très-énergique ; il faut, au contraire, procéder avec prudence à celui de l'otorrhée. D'ailleurs celle-ci, le plus souvent, réclame un traitement général plus encore qu'un traitement local. L'or. peut être affectée de douleurs purement nerveuses : cette affection, qui constitue l'*Otalgie*, se traite comme les autres douleurs névralgiques. L'organe de l'audition est encore susceptible d'affections singulières qui paraissent dépendre de quelque état particulier du nerf acoustique : tels sont le bourdonnement d'oreille, certaines sensations subjectives où l'on entend des bruits imaginaires (*Paracousie*). Enfin la *Surdité*, c'est-à-d. l'abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe, peut être la conséquence de causes fort diverses, d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la pulpe auditive ou du tronc même du nerf acoustique, d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des *sons, etc. Il est même des surdités dont on ne peut assigner* l'origine; dans ce cas, on ne peut essayer de les guérir qu'en tâtonnant et au moyen de procédés empiriques.

OREILLER. s. m. Coussin carré qui sert à soutenir la tête quand on est couché. *O. de crin, de plume. Taie d'o.* ‖ Fig. et prov., *Une conscience pure est un bon o.*, On dort en repos quand on n'a rien à se reprocher.

OREILLETTE. s. f. T. Anat. Voy. Cœur.

OREILLONS. s. m. pl. T. Méd. Voy. Parotide.

ORÉMUS. s. m. [On fait sentir l'S.] Mot latin qui signifie *Prions*, et qui se dit fam. pour Prière, oraison. *Dire des orémus.*

***ORÉODAPHNÉ.** s. m. (grec. ὄρος, ὄρτος, montagne ; δάφνη, laurier). T. Bot. Voy. Laurinées.

ORÉOGRAPHIE. s. f. Voy. Orographie.

ORFÉVRE. s. m. (lat. *auri faber*, travailleur d'or). **Enc.**—L'*Orfévre* est celui qui fait et vend toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent ; mais, par suite de la division que les progrès de l'industrie et du commerce ont amenée dans ce genre de travail, on distingue aujourd'hui l'*Orfévre* proprement dit, l'*Or.-bijoutier* et l'*Or.-joaillier*. Le premier se livre à la fabrication de la vaisselle, des couverts, des coupes, des vases sacrés, des ornements d'église, et en général de tous les ouvrages d'un certain volume qui servent à l'ameublement et à la décoration des habitations et des édifices. En raison même de la nature de ces ouvrages, il travaille plus souvent l'argent que l'or. Le *Bijoutier* exécute les objets plus spécialement destinés à la parure des personnes, comme bracelets, chaînes, broches, agrafes, peignes, boucles d'oreilles, anneaux, tabatières, etc. La bijouterie travaille l'or et l'argent, mais surtout l'or. Elle monte aussi les émaux, les nielles et les pierres de couleur. Le *Joaillier* s'occupe spécialement de la mise en œuvre des diamants, des pierres précieuses et des perles.—L'orfévrerie française, d'après la loi de brumaire an VI (9 nov. 1797), est soumise au contrôle de la Monnaie, qui en garantit le titre au moyen d'empreintes particulières apposées sur chaque pièce après vérification par les agents de l'État. Selon la loi de brumaire, il y a trois titres ou alliages pour l'or, et deux pour l'argent. Or : 1er titre, 920 millièmes; 2e titre, 840 mill.; 3e titre, 750 mill. Argent : 1er titre, 950 millièmes; 2e titre, 800 mill. Il est accordé une tolérance de 3 mill. pour l'or et de 5 mill. pour l'argent. Aujourd'hui la plupart des bijoux d'or se font au 3e titre, c'est-à-dire avec de l'or contenant 1/4 de cuivre et 3/4 de fin. Cet alliage a une très-belle couleur d'un jaune rouge. Quand on veut obtenir la couleur naturelle de l'or fin, il suffit de laisser tremper 10 à 15 minutes le bijou dans une dissolution bouillante de nitre, de sel marin et d'alun. Ce mélange décompose le cuivre à la surface du bijou, où il ne reste plus qu'une couche d'or fin, qu'on peut ensuite polir au brunissoir. Cette opération se nomme *mise en couleur*. Autrefois on faisait des bijoux de différentes couleurs. L'or pur formait alors ce qu'on appelait l'*or jaune*. L'*or blanc* était un alliage d'or et d'argent, mais où celui-ci dominait assez pour lui donner sa coloration. L'*or rouge* était composé d'or fin, 750 parties, et de cuivre rosette, 250. En remplaçant le cuivre de ce dernier par une égale quantité d'argent, on avait l'*or vert*. L'*or vert d'eau* et l'*or feuille-morte* renfermaient les mêmes métaux, mais en proportions différentes, savoir : pour le premier, or fin 600, argent 400; pour le second, or fin 700, argent, 300. Enfin, l'*or bleu* contenait 750 d'or fin et 250 de fer. Ces alliages sont peu usités aujourd'hui; le bureau de garantie, en inquiétant souvent les fabricants parce que ces alliages n'ont pas en général le titre légal, a beaucoup contribué à en faire passer la mode. La bijouterie emploie aussi, pour les soudures, plusieurs alliages particuliers qui sont plus fusibles que les parties à réunir, et dont le titre est également fixé par la loi. Les alliages adoptés pour l'or sont connus sous les noms de *soudure au quart*, *soudure au tiers* et *soudure au deux*, selon la proportion de leurs éléments constitutifs. Le premier se compose de 3 parties d'or et 1 p. d'un alliage formé de 2/3 d'argent fin et 1/3 de cuivre; le second, de 2 parties d'or et 1 p. du même alliage; le troisième, d'une partie d'or et d'un alliage formé de moitié argent, moitié cuivre. Les soudures pour l'argent sont : la *soudure au six*, 5 part. d'argent et 1 de cuivre; la *soudure au quart*, 3 d'argent et 1 de cuivre; et la *soudure au tiers*, 2 d'argent et 1 de cuivre.

ORFÉVRERIE. s. f. L'art de l'orfévre. *Un chef-d'œuvre d'or.* ‖ Se dit aussi Des ouvrages faits par l'orfévre. *Il y a dans sa boutique pour cent mille francs d'or.*

ORFÉVRI, IE. adj. Se dit De l'or et de l'argent travaillés par l'orfévre. *L'argent orfévri.*

ORFRAIE. s. f. T. Ornith. Voy AIGLE.

ORFROI. s. m. (ital. *orifrigio*, du lat. *aurum phrygium*, or phrygien). Nom qu'on donnait autrefois aux étoffes tissues d'or, et qui s'est conservé dans l'Église pour désigner Les parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGANDI. s. m. Voy. BÉTILLE.

ORGANE. s. m. (latin. *organum*, et gr. ὄργανον, instrument). Partie d'un corps organisé remplissant une fonction. *L'œil est l'or. de la vue. Les organes des sens. Les organes de la locomotion, de la nutrition, de la génération. La conformation, le jeu des organes. Les organes de la végétation.* — Absol., se dit quelquefois De la voix. *Ce chanteur a un bel or. Cette femme a un or. bien désagréable. Cet orateur manque d'or.* ‖ Fig., La personne par l'entremise de laquelle on déclare ses volontés, ou l'on fait quelque chose. *Il est l'or. du prince. Il m'a servi d'or. auprès du ministre. Il ne fait rien que par l'or. d'un tel.* — Au sens moral, *Ce magistrat est un digne or. des lois, de la justice. Sa bouche est l'or. de la sagesse. Un cœur droit est le premier or. de la vérité.*

ORGANEAU. s. m. T. Mar. Voy. ANCRE.

* **ORGANICISME.** s. m. T. Médec. Théorie qui rattache toute maladie à une lésion organique.

ORGANIQUE. adj. 2 g. Qui est pourvu d'organes, ou Qui se rapporte aux organes, à l'organisation. *Corps or.*, *matière or.*, V. MATIÈRE. *Règne or.*, V. RÈGNE. *Vie or.*, *fonctions organiques*, V. VIE. *Chimie or.*, V. CHIMIE. ‖ T. Méd. *Maladie or.*, Celle qui se manifeste par une altération apparente capable de gêner la fonction de l'organe affecté. ‖ T. Législ. *Loi or.*, V. LOI.

ORGANIQUE. s. f. T. Antiq. Partie de la musique qui, chez les anciens, s'exécutait avec les instruments.

* **ORGANISATEUR, TRICE.** adj. et s. Qui organise, qui règle, qui dispose. *La puissance créatrice et organisatrice de l'univers. Ce ministre avait un génie or. Les nouveaux organisateurs de sociétés artificielles. C'est sa femme qui a été l'organisatrice de la fête.*

ORGANISATION. s. f. T. Physiol. État d'un corps organisé, et La manière dont un corps est organisé. *Les substances inorganiques absorbées par les plantes deviennent susceptibles d'or. L'or. des végétaux, des animaux.* — Dans un sens partic., La structure propre d'une partie d'un corps vivant. *L'or. du cœur, du poumon.* ‖ Figur., se dit en parl. De la société, des institutions politiques, des établissements publics et particuliers. *L'or. sociale. L'or. du corps politique. L'or. de la magistrature, de l'armée. L'or. de l'industrie, du travail. L'or. de cette manufacture peut servir de modèle.*

ORGANISER. v. a. Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. *La nature est admirable dans la formation des corps qu'elle organise. Il y a dans les corps vivants une force qui organise les matériaux venus du dehors.* ‖ Fig., Régler toutes choses dans un établissement, de manière qu'elles concourent ensemble au but qu'on se propose. *Or. un ministère, une administration, un tribunal, une armée, une compagnie de chemin de fer.* — * Par extens., *Or. une partie de plaisir, une fête, etc.* ‖ T. Mus. Joindre, unir un petit orgue à un piano ou à quelque instrument de ce genre, de sorte qu'en abaissant les touches de celui-ci, on fasse en même temps parler l'orgue. *Or. un piano, un clavecin.* = S'ORGANISER. v. pronom. Ne se dit qu'au Figuré. *L'armée commence à s'or. L'établissement s'organise rapidement.* = ORGANISÉ, ÉE. part. *Les êtres organisés. Les animaux sont diversement organisés. C'est un homme bien organisé. Une administration, une armée, une fabrique mal organisée. Un piano organisé.* ‖ Fig. et famil., on dit, D'une personne dont l'esprit a de la justesse et de la netteté, de la force et de l'étendue, *C'est une tête, elle a une tête bien organisée.*

ORGANISME. s. m. T. Physiol. L'ensemble des organes, ou des fonctions qu'exécutent les organes. *L'or. animal. L'or. végétal.* ‖ * Tout corps organisé qui a ou peut avoir une existence séparée. *A ces premiers organismes succédèrent des organismes supérieurs.*

ORGANISTE. s. 2 g. T. Musiq. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue.

* **ORGANOGRAPHIE.** s. f. (grec. ὄργανον, organe; γραφὴ, description).

Enc. — Bien que ce mot signifie proprement la description des organes d'un corps vivant quelconque, il ne s'emploie guère qu'en termes de Botanique. En conséquence, l'*Organographie végétale* est cette branche de la botanique qui a pour objet la structure des végétaux et décrit leurs différents organes, tant simples que composés. L'org. correspond à ce que, dans l'étude de l'organisme animal, on appelle *anatomie*, et, comme celle-ci, elle se divise en *Org. générale* et en *Org. descriptive*. La première, qu'on pourrait encore nommer *Histologie* et *Histogénie végétales*, considère les éléments primordiaux et les tissus en résultant qui entrent dans la formation des organes composés, tandis que la seconde traite de cette dernière classe d'organes. C'est encore à l'org. descriptive que la plupart des auteurs rapportent la *Morphologie*, ou la branche de la science qui étudie les transformations diverses que peuvent éprouver les organes végétaux. L'org. est donc une science fort étendue et que nous ne pouvions embrasser dans un seul et même article. En conséquence, sous ce titre général, nous nous bornerons à étudier les organes élémentaires et communs des végétaux, et des articles spéciaux seront consacrés à chacun des organes composés, tels que *Feuille*, *Fleur*, *Étamine*, *Fruit*, *Tige*, *Racine*, etc.

I. *Structure des organes élémentaires.* — Lorsque, l'œil armé du microscope, on examine la structure d'un végétal quelconque, on trouve qu'il se compose : 1° de cellules à parois minces et diaphanes, d'une petitesse extrême, et d'une forme variable, tantôt régulière et tantôt irrégulière; 2° de tubes plus ou moins allongés et terminés en pointe à leurs deux extrémités; 3° de tubes cylindriques ou anguleux, épars ou réunis en faisceaux. Ces trois formes élémentaires paraissent au premier abord fort différentes l'une de l'autre. Cependant quand on étudie leur développement, on ne tarde pas à se convaincre que les deux dernières ne sont que des modifications de la première, et que l'élément organique primitif du végétal est la *cellule*. C'est donc cet organe seul qui, modifié de diverses manières, suivant des lois que nous exposerons, donne naissance à toutes les variétés de tissus décrites par l'anatomie végétale. Nous distinguerons 5 sortes de tissus : le *Tissu cellulaire*, le *T. ponctué*, le *T. ligneux*, le *T. vasculaire*, et le *T. laticifère*.

1° *Tissu cellulaire.* — Ce tissu constitue la base de l'organisation végétale, et se rencontre dans tous les végétaux; les organismes inférieurs en sont même exclusivement formés. Ainsi que son nom l'indique, il est composé de *Cellules* qu'on nomme encore indifféremment *Vésicules* et *Utricules*, et dont chacune représente un individu distinct, car elle possède une vie propre. A l'origine, la membrane qui forme la limite et la paroi de chaque cellule ne présente point de pores visibles. De plus, comme toute cellule se soude en général aux autres cellules avec lesquelles elle se trouve en contact, la membrane en apparence simple qui sépare deux cellules contiguës est double en réalité. Lorsque la soudure des cellules contiguës est incomplète, on observe entre elles de petits espaces, qu'on appelle *Méats intercellulaires*. Quand elles sont isolées, les vésicules du tissu cellulaire sont sphériques ou bien affectent la forme d'un sphéroïde allongé (Fig. 1, 2 et 3); mais lorsque plusieurs cellules, en se développant, se trouvent en contact et se compriment les unes les autres, elles prennent une forme polygonale en conséquence de la pression qu'elles éprouvent (Fig. 4). En général, la forme qu'elles présentent alors est celle d'un dodécaèdre : de là la figure hexagonale que montrent les utricules d'une masse celluleuse coupée transversalement. Mais il arrive bien souvent aussi que, dans leur agencement général, les utricules prennent la forme de prismes anguleux, juxtaposés les uns sur les autres, de manière à ressembler, qu'on nous permette cette comparaison, à des masses de basalte prismatique : c'est ce que l'on observe fréquemment dans les coupes faites suivant la longueur de l'organe, dans le tissu cellulaire des tiges par exemple. D'autres fois elles affectent des formes très-variées : ainsi elles peuvent devenir cylindriques, fusiformes, coniques, sinueuses, étoilées (Fig. 5), etc. Lorsque le tissu cellulaire est composé d'utricules unies ensemble par leurs faces planes, on le désigne communément sous le nom de *Parenchyme*, tandis qu'on l'appelle *Prosenchyme*, quand les utricules sont fusiformes. Quelques auteurs ont imaginé de créer des dénominations particulières pour désigner les diverses formes sous lesquelles peut se présenter le tissu qui nous occupe. C'est ainsi qu'ils ont nommé *Mérenchyme* celui où les utricules ont conservé la forme sphéroïdale; *Conenchyme*, celui où elles ont la forme conique; *Ovenchyme*, celui où elles sont ovales; *Cylindrenchyme*, celui où elles sont cylindriques, etc. Le parenchyme constitue toutes les parties pulpeuses des végétaux, la moelle, les rayons médullaires, une portion de l'écorce et tout le tissu qu'on trouve entre les veines des feuilles et autres appendices de l'axe. Par conséquent, on le rencontre dans toutes les parties d'une plante, et principalement dans celles qui sont succulentes. Le prosenchyme est limité à l'écorce et à la partie ligneuse, où d'ailleurs il ne se rencontre qu'occasionnellement.

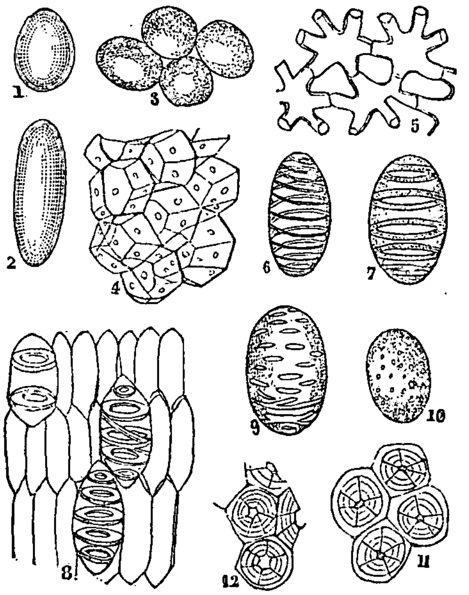

Les parois des cellules sont ordinairement formées par une membrane unie et parfaitement homogène; mais souvent aussi elle semble doublée à l'intérieur par un fil ou une petite bandelette qui décrit une spirale (Fig. 6). Les cellules de ce genre sont appelées par quelques auteurs *Cellules fibreuses*, et l'on donne au tissu qui résulte de leur réunion le nom de *Tissu fibroso-utriculaire* ou *fibro-utriculaire*, ou encore celui d'*Inenchyme*. Il arrive fréquemment que la membrane qui unit ces fibres hélicoïdales est résorbée, de sorte qu'il ne reste plus que les fibres pour constituer la cellule, comme la membrane qui tapisse les anthères nous en offre un exemple. D'autres fois les spires cessent d'être continues, et se brisent de façon à représenter des anneaux ou même de simples raies (Fig. 7, 8 et 9). Cette apparence fibreuse est extrêmement commune dans le tissu cellulaire; quelques auteurs même pensent qu'elle est générale. Si on ne l'observe pas constamment, c'est que souvent elle n'est visible que lorsque le tissu est humide. Schleiden a plus particulièrement démontré ce fait en étudiant les poils du sommet de la tige des Melocactus. Quelquefois aussi les parois des cellules présentent de petits points transparents, que l'on regarde comme analogues aux spires du tissu fibro-cellulaire (Fig. 10). Le plus souvent le filament spiral adhère à la paroi de la cellule; parfois cependant il est libre, ainsi qu'on l'observe dans certaines espèces de poils. Dans ce dernier cas, il forme les prétendus *spermatozoïdes* des anthéridies des Mousses, etc.; et alors son élasticité et ses propriétés hygrométriques lui donnent l'apparence du mouvement spontané. — La fonction du tissu cellulaire consiste à transmettre les fluides dans toutes les directions. La membrane qui forme les parois des utricules est donc perméable, bien qu'en général on n'y puisse découvrir aucune espèce de pores. Lorsqu'elle vient à s'épaissir par suite d'un dépôt de substance plus ou moins solide, il se produit ordinairement, dans la substance déposée, des passages libres qui vont de la cavité centrale de la cellule à sa paroi (Fig. 11 et 12), de telle sorte que cette paroi elle-même semble parfois creusée ou perforée.

2° *Tissu ponctué.*—Ce tissu, que quelques auteurs nomment *Bothrenchyme*, n'est autre chose qu'une modification du précédent. Il se compose, tantôt de courtes cellules cylindriques placées bout à bout et s'ouvrant l'une dans l'autre, tantôt de longues cellules tubuleuses. Ce qui le caractérise essentiellement, c'est que les parois de ces cellules sont marquées de points transparents, lesquels résultent de la manière inégale dont la matière organique s'est déposée à l'intérieur des utricules (Fig. 13 et 14). Ce tissu est extrêmement commun dans l'organisation végétale, principalement dans la partie ligneuse de la tige des végétaux exogènes au milieu de laquelle il se trouve épars. C'est à lui que cette partie ligneuse doit surtout sa porosité. En effet, il a pour fonction de transporter rapidement les fluides dans la direction du tissu ligneux qui l'entoure. Naguère on considérait cette variété de tissu comme une forme du tissu vasculaire, et on le désignait sous les noms de *Vaisseaux ponctués*, de *Vaisseaux poreux* et de *Tissu vasiforme*.

3° *Tissu ligneux.* — Le tissu ligneux, ou *Pleurenchyme* de quelques auteurs, se compose de tubes allongés, qui s'amincissent à leurs deux extrémités de manière à présenter fréquemment la forme d'un fuseau (d'où le nom de *Clostres* que leur donnait Dutrochet), et qui, comme les utricules du tissu cellulaire, paraissent imperforés. C'est en réalité une simple forme du tissu cellulaire, auquel on le rapporte généralement; mais, au point de vue anatomique, il s'en distingue par la forme cylindrique de ses éléments, par leur grande longueur, par leur ténuité, et par leur dureté singulière (Fig. 15 et 16). La dernière de ces propriétés est le résultat de l'épaisseur des parois de sortes de tubes, dont en revanche la cavité est souvent presque nulle. De là encore le nom de *Fibres* végétales sous lequel on les désigne communément. Plusieurs auteurs confondent ce tissu avec le tissu cellulaire à utricules fusiformes que nous avons déjà décrit sous le nom de *prosenchyme*, et lui appliquent également cette dénomination; mais nous pensons que ce nom doit être réservé au tissu cellulaire formé de courtes cellules fusiformes. Cette espèce de tissu s'observe dans le bois, au milieu du parenchyme du liber, et dans les nervures des feuilles et autres appendices de l'axe. C'est elle qui constitue toutes les fibres textiles extraites des végétaux, et en particulier du Lin et du Chanvre. Le pleurenchyme paraît destiné à donner plus de solidité à l'organisme végétal, et à servir d'intermédiaire pour le passage des fluides des extrémités inférieures aux extrémités supérieures.

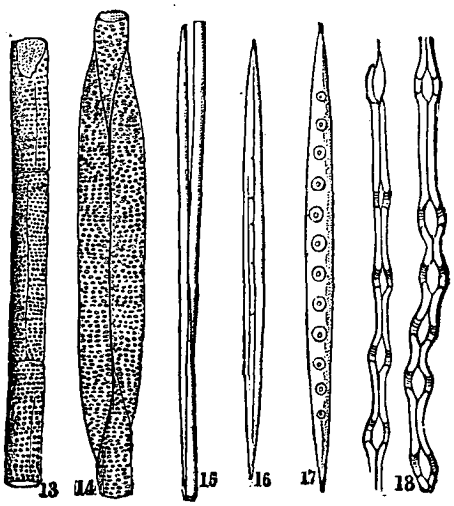

Le pleurenchyme ordinaire a des parois homogènes; mais il en existe une variété, appelée *pleurenchyme glanduleux*, dont les parois semblent être munies de disques circulaires. Cette variété s'observe surtout chez les végétaux de la famille des Conifères et chez certaines espèces qui produisent des sécrétions aromatiques. Cette apparence est produite par l'accolement de tubes dont les parois présentent extérieurement une dépression semblable à un verre de montre (Fig. 17). Comme les dépressions des deux tubes accolés correspondent exactement entre elles, elles enclosent un espace vide formé de deux concavités. La partie de ces espaces où la paroi est le plus amincie, est le centre même de chaque concavité, de telle sorte que, par suite du jeu de la lumière, on croirait à l'existence d'une perforation dans ce point. La Fig. 18 représente l'aspect du pleurenchyme glanduleux d'un arbre résineux, où les prétendues glandes sont vues latéralement. On pense généralement que ces dépressions disciformes sont destinées, par l'amincissement des parois des tubes qui en résulte, à permettre à ceux-ci de faire passer leur contenu de l'un à l'autre ou dans les espaces intercellulaires.

4° *Tissu vasculaire.* — Le tissu vasculaire, ou *Trachenchyme*, se compose de cylindres à parois très-minces, qui s'atténuent à chacune de leurs extrémités, et à l'intérieur desquels existe un ou plusieurs filets enroulés en spirale. Les *Vaisseaux spiraux*, appelés *Trachées* par la plupart des botanistes, sont le type de cette sorte de tissu. La *Spiricule*, ou filet en spirale qui les caractérise, ne peut être mieux comparée qu'à une élastique de bretelle fort serrée de façon à former un tube continu par le contact des spires métalliques. Cette fibre végétale est également remarquable par son extrême élasticité; elle peut même s'étendre et se dérouler, ce qui ajoute encore à l'exactitude de la comparaison (Fig. 19. Deux vaisseaux spiraux accolés ensemble; la spire du bout du vaisseau inférieur est déroulée).

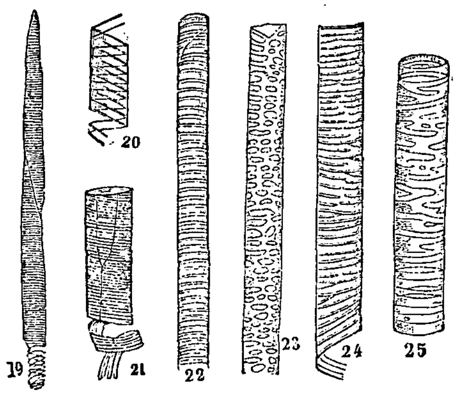

La spiricule est quelquefois simple et indivise; d'autres fois elle est double et comme dichotome (Fig. 20). Enfin, dans quelques cas, quand on la déroule, on voit que chaque tour se compose de plusieurs rubans réunis et soudés de manière à former un ruban composé (Fig. 21). Les vaisseaux spiraux se dépassent l'un l'autre à leurs extrémités, qui s'accolent et se soudent au point de contact (Fig. 19). La membrane externe très-mince qui existait en ce point est résorbée, de manière qu'ils communiquent librement ensemble par les petits intervalles qu'on observe entre les tours de la fibre spirale qui, dans cette partie, ne se touchent pas. Ce genre de vaisseaux se rencontre dans l'étui médullaire, et dans toutes les parties qui en émanent, notamment les veines ou nervures des feuilles, et dans les diverses parties de la fleur qui ne sont que des modifications des feuilles. Le bois et l'écorce en sont ordinairement dépourvus; néanmoins, dans quelques cas rares, on le trouve, soit dans le bois, soit dans d'autres parties où il n'existe pas habituellement, comme le bois, l'écorce et la moelle du Népenthès. Les vaisseaux spiraux paraissent destinés au transport de l'air; ce sont proprement les *Vaisseaux aériens* des végétaux : l'air qu'on y trouve contient de 7 à 8 pour 100 d'oxygène de plus que l'air atmosphérique. Quant à la spiricule, elle semble avoir pour objet d'empêcher l'introduction de l'eau dans la cavité du vaisseau.

Les vaisseaux spiraux présentent diverses modifications remarquables, et, selon ces modifications, ils reçoivent des dénominations particulières. Ainsi, on appelle *Vaisseaux annulaires* ceux qui sont formés d'un tube membraneux transparent soutenu à l'intérieur par des cerceaux plus épais, placés les uns au-dessus des autres (Fig. 22). On observe assez souvent entre ces anneaux des portions de spire qui quelquefois les lient entre eux; mais, dans tous les cas, ces anneaux et ces fragments de spire se distinguent en ce qu'ils ne sont pas susceptibles de se dérouler. Lorsque les spires sont brisées irrégulièrement, se bifurquent, s'anastomosent de manière à produire une sorte de réseau à mailles fort irrégulières et inégales, les vaisseaux qui présentent cette disposition sont dits *réticulés* (Fig. 23). On appelle *Vaisseaux rayés* ceux qui, au lieu d'anneaux ou de fragments de spire irregulièrement brisés, présentent des raies transversales qui n'occupent qu'une portion de la circonférence des vaisseaux, et sont superposés avec une certaine symétrie (Fig. 24 et 25). Les *Vaisseaux scalariformes* ne sont autre chose que des vaisseaux rayés, rendus prismatiques par la compression, et dont les raies, régulièrement superposées, occupent toute la largeur de l'une des faces du tube, de façon à figurer une espèce d'échelle (Fig. 26). Ces différentes modifications des vaisseaux spiraux se rencontrent dans le tissu ligneux des plantes herbacées; ils abondent, par exemple, dans la tige des espèces supérieures de végétaux cellulaires, comme les Fougères, et particulièrement les Lycopodiacées. Leurs extrémités sont souvent en connexion immédiate avec le tissu cellulaire lâche qui occupe les parties les plus déliées des racines. Les fonctions de ces vaisseaux n'ont pas encore été déterminées d'une manière bien précise. Très-vraisemblablement ils servent au transport des fluides, quand toutefois ils ne sont pas clos de toutes parts. On admet généralement que ces transformations des vaisseaux spiraux résultent de ce que le tube membraneux s'est développé plus rapidement que la spiricule. Dans ce cas, au lieu d'être propres à la fonction aérifère, ils ne sont plus aptes qu'à la circulation des liquides. De vaisseaux aériens, ils sont devenus des vaisseaux séveux.

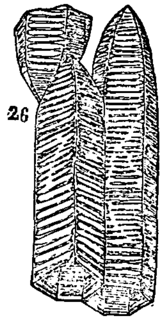
26

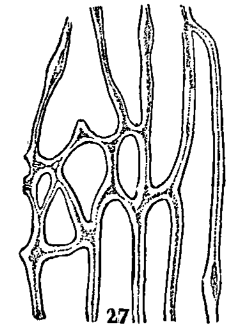
27

5° *Tissu laticifère.*—Ce tissu, appelé aussi *Cinenchyme*, se compose de tubes continus et anastomosés entre eux, dont les parois sont homogènes et fort épaisses, bien que d'inégale épaisseur sur les divers points de leur étendue (Fig. 27). Ces tubes ont été appelés *Vaisseaux laticifères* et *Vaisseaux propres*, parce qu'ils contiennent le *latex* ou suc propre de la plante. On a cru que cet ordre de vaisseaux avait une structure toute différente de celle des autres, d'abord parce que ses ramifications s'ouvrent librement l'une dans l'autre, ensuite parce que les parois des tubes ne présentent aucune apparence d'articulation. Cependant, comme dans certains cas, dans le fruit du Bananier par ex., on voit ces tubes se briser en articles, il est probable qu'à l'origine ils sont constitués par de courtes cellules disposées en série. Les vaisseaux laticifères s'observent généralement dans le liber des végétaux exogènes, principalement dans les racines, et de là ils s'étendent, au moyen de leurs ramifications sans nombre, jusqu'à la surface des autres organes. Le latex ou suc propre qu'on trouve dans ces vaisseaux est un liquide spécial parfois incolore, mais le plus souvent trouble ou coloré, lactescent, jaune, rouge, etc.

Telles sont les formes élémentaires de tous les tissus qui entrent dans la composition de l'organisme végétal : il n'en existe pas d'autres. Les autres organes qu'ont décrits différents auteurs, sous les noms de *vaisseaux aériens*, de *cystes*, de *réservoirs à huile*, etc., sont tout simplement, ou des méats intercellulaires dilatés, ou des cavités creusées dans le tissu cellulaire lui-même, ou de larges cellules remplies de quelque produit sécrétoire particulier. Lorsque des cavités de ce genre sont essentielles à l'existence d'une espèce particulière, elles sont formées par quelque disposition régulière et invariable du tissu cellulaire, ainsi qu'on l'observe pour les *Lacunes* ou grands espaces intercellulaires remplis d'air qui se voient dans les végétaux aquatiques, dont ils servent à diminuer la pesanteur spécifique (Fig 28), pour les cavités remplies d'huile essentielle qu'on remarque dans l'écorce de l'Oranger (Fig. 29), etc. Quand, au contraire, elles ne sont pas essentielles à l'existence d'une espèce, elles sont simplement produites par la lacération ou la distension irrégulière du tissu : la moelle du Noyer et les cavités qu'on trouve dans les tiges des Graminées, des Ombellifères, etc., nous en offrent des exemples bien connus.

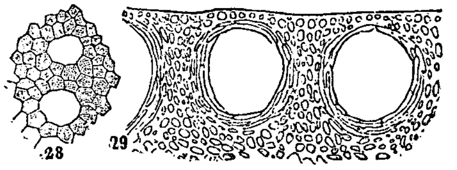

II. *Développement des tissus végétaux.* — La manière dont s'opère le développement primordial des organes élémentaires est encore un sujet de discussion parmi les observateurs. Cependant il est généralement admis que ces éléments, c.-à-d. les cellules primitives, sont distincts les uns des autres quand ils sont complétement formés, quoique alors ils soient unis entre eux, car il est certain qu'ils sont séparables. En outre, les cellules, lorsqu'elles ont pris tout leur développement, portent généralement à leur paroi un disque en forme de lentille, appelé *Nucléus* ou *Noyau* par la plupart des auteurs, et que Schleiden nomme *Cytoblaste*, c'est-à-dire germe de cellule (Fig. 30). Les principales théories émises au sujet du développement des cellules sont les suivantes : Les cellules sont produites par une substance gazeuse, laquelle se dégage du mucilage végétal qui représente la sève à l'état parfait. Cette théorie est purement hypothétique.—Les nouvelles cellules sont engendrées par les cellules plus anciennes, et se développent à la surface externe de celles-ci. Cette opinion est vraie pour certains cas, ainsi que le démontre le développement de diverses espèces d'Algues, et surtout du Marchantia, parmi les Hépatiques. — Les nouvelles cellules se produisent par la segmentation interne d'une cellule mère, par suite de la formation d'un repli, d'une cloison, qui fait saillie à l'intérieur de celle-ci et finit par la partager en plusieurs cellules, lesquelles représentent alors autant d'individus distincts. Les

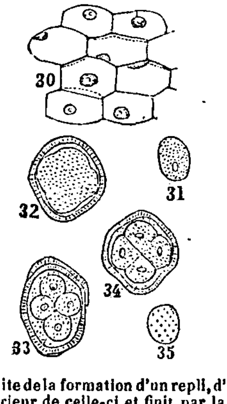

Fig. 31 à 35 représentent la division progressive d'une cellule mère en quatre cellules, telle qu'on l'observe dans la formation des grains polliniques de la Mauve. Ce mode de développement, qui est désigné sous le nom de développement *fissipare* ou *mérismatique*, a été surtout observé dans les Algues, ainsi que dans les cellules qui engendrent les grains polliniques. Unger a prétendu ériger ces cas particuliers en loi générale ; mais cette théorie compte aujourd'hui peu de partisans. D'après Mohl, dont l'opinion ne se distingue pas essentiellement de celle d'Unger, *la production des nouvelles cellules résulte d'une constriction* des parois de la cellule mère, constriction qui partage fréquemment celle-ci en deux cavités. — Suivant Schleiden, les cellules naissent au sein du mucus végétal de petits corps arrondis, que Robert Brown avait appelés *Noyaux* et qu'il nomme lui-même *Cytoblastes*. Le cytoblaste est généralement de couleur jaunâtre, et présente intérieurement une structure granuleuse. Schleiden *a découvert dans son intérieur* un second noyau, qui ressemble, tantôt à une simple tache, et tantôt à un globule creux. Ce second noyau est nommé *Corpuscule de noyau* par Schleiden ; mais on l'appelle généralement *Nucléole*. Les cytoblastes se développent dans une masse de granules muqueux provenant du contenu de cellules antérieures. Aussitôt qu'ils ont atteint tout leur développement, on voit apparaître à la surface de chacun d'eux une vésicule mince et transparente qui le recouvre à la manière d'un verre de montre : c'est la jeune *Cellule*. Cette cellule s'accroît en volume par l'assimilation du liquide ambiant, et alors le noyau, dont l'accroissement est peu sensible, s'applique *à la paroi interne de la cellule et y reste attaché sous la* forme d'un disque circulaire, qui parfois est résorbé plus tard. Les cellules de nouvelle formation restent libres dans la cavité de la cellule mère ou *Cytoblastème*, et à mesure qu'elles croissent et se compriment mutuellement, elles prennent la forme polyédrique. (Les Figures qui suivent, empruntées à Schleiden, montrent les diverses époques du développement des cellules, d'après la théorie de l'illustre physiologiste : 36, Mucus végétal, matière moléculaire, noyaux de cytoblastes, et cytoblastes. 37, Cellules de l'albumen du Chamædorea Schiedieana : *a*, première période du développement, mucus, noyaux et cytoblastes ; *b*, jeunes cellules ; *c*, *d*, *e*, cellules *plus avancées, avec leurs cytoblastes attachés* à leurs parois. 38, 39 et 40, Cytoblastes de différents âges ; le dernier avec deux nucléoles. 41, Cytoblaste avec la cellule qui se forme autour de lui. 42, Cellule d'une feuille de Crassula portulaca, contenant cinq autres cellules. 43, Trois cellules d'un poil de Solanum tuberosa, avec leurs cytoblastes et les filaments muqueux qui en naissent : les flèches indiquent les directions des courants.) La théorie de Schleiden est aujourd'hui généralement adoptée, et les observateurs qui sont venus après lui n'y ont apporté que des modifications de détail peu importantes. Ainsi, par ex., Thwaites considère la paroi primitive de la cellule comme *une simple enveloppe tégumentaire, qui ne remplit* qu'une fonction subordonnée. Suivant lui, c'est dans le cytoblaste et dans la matière colorante contenue dans la cellule que réside toute l'énergie vitale qui se manifeste dans le développement des végétaux. Il suppose que la membrane de la cellule est produite par l'action de courants électriques sur le mucus primordial, courants qui seraient eux-mêmes le résultat des phénomènes vitaux dont le contenu de la cellule est le théâtre. *Enfin*, il pense que la division fissipare ou mérismatique est déterminée par la présence de deux centres de force électrique, dont chacun donne naissance à une série de courants et provoque la formation de deux membranes celluleuses au lieu de l'unique membrane primitive.

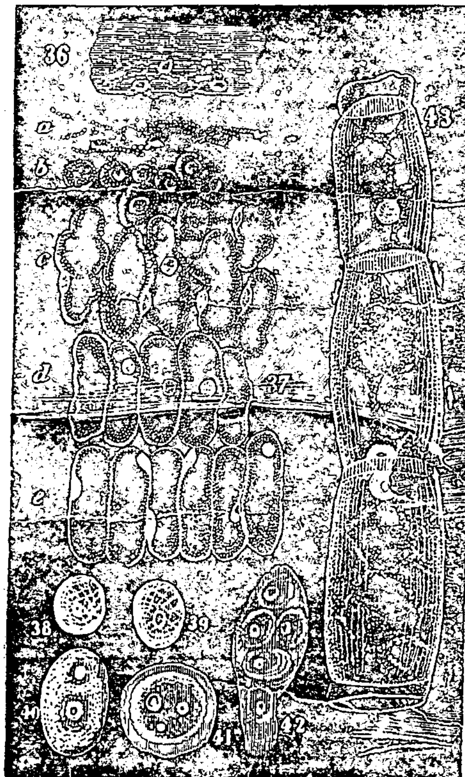

Les tissus tubuleux, ainsi que nous l'avons déjà dit, paraissent être de simples modifications du tissu cellulaire ; leur formation paraît due, soit à ce que les cellules se sont développées exclusivement dans des directions particulières, soit à ce que les parties où elles se trouvaient se sont allongées rapidement dans la première période de leur croissance. Pour le tissu laticifère, *tout fait présumer qu'il résulte de cellules tronquées* disposées bout à bout, de façon à représenter un tube continu. Enfin, quant aux filaments spiraux et aux segments de spire qui caractérisent certains ordres de cellules, ainsi que les vaisseaux qui en dérivent, ils sont formés par des dépôts secondaires qui s'opèrent à l'intérieur de ces cellules et de ces tubes. Dans quelques cas, ces dépôts paraissent être de la nature de la gomme, et celle-ci proviendrait alors de la transformation de la fécule. A l'appui de cette manière de voir, on peut invoquer les observations de Schleiden, qui, sur l'ovule du Collomia, a trouvé les jeunes cellules remplies de fécule, les cellules plus avancées *renfermant de la gomme, laquelle affectait une direction spirale*, et les cellules complètes formées uniquement d'une fibre élastique en forme de spire.

III. *Contenu des cellules.* — Nous avons vu ailleurs que la membrane propre des cellules est constituée par une substance non azotée, appelée *Cellulose*, dont la composition chimique est exprimée par la formule $C^{12}H^{10}O^{10}$. Aussitôt que cette enveloppe est formée, elle se tapisse immédiatement d'une matière sédimentaire qui a reçu le nom de *Protoplasme*. Lorsque la cellule est jeune et qu'on la traite par une solution affaiblie d'iode, cette matière se colore en brun, se contracte, abandonne la paroi cellulaire, et forme un sac à *l'intérieur de celle-ci* ; plus tard, elle ne se sépare plus de cette dernière. Le protoplasme ne se dépose point en couches uniformes, mais laisse des passages qui servent à faire communiquer les cellules entre elles nonobstant l'épaississement de leurs parois (Fig. 11). Nous avons déjà signalé l'existence dans les jeunes cellules du noyau ou cytoblaste, qui disparaît dans les vieilles cellules. Les noyaux contiennent de l'*azote, et il est probable qu'ils sont* le siége de la *protéine*. Leur disparition expliquerait ainsi l'absence générale d'azote dans les tissus anciens. Le tissu végétal est en outre modifié par l'addition de couches d'une substance appelée *Sclérogène*, dont la composition, suivant Payen, est représentée par la formule $C^{35}H^{24}O^{10}$, et qui est soluble dans l'acide nitrique chaud : c'est à elle que les parties ligneuses des plantes doivent leur dureté.

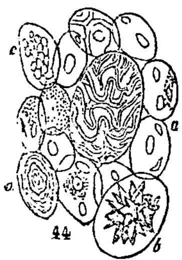

44

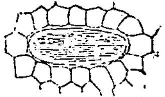

45

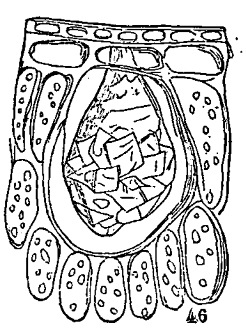

46

Indépendamment de ces éléments essentiels, diverses matières inorganiques se trouvent incorporées aux molécules des tissus végétaux, de telle sorte qu'on ne peut les découvrir qu'en détruisant la trame organique, soit par incinération, soit par tout autre procédé chimique. Les principales sont, le *soufre*, le *phosphore*, la *potasse*, la *soude*, la *chaux*, l'*alumine*, la *magnésie*, la *silice*, l'*iode*, le *brome*, le *chlore*, le *fer*, le *cuivre* et le *manganèse*. Parmi ces matières, la plupart se rencontrent seulement dans telles ou telles espèces de végétaux ; mais le soufre, le phosphore, la potasse et la soude paraissent exister dans toutes les plantes sans exception. — On rencontre quelquefois, dans les tiges de certains Cactus, par exemple, des cellules qui sont remplies d'une sorte de mucilage, appelée *gelée végétale* par Schleiden. Cette substance, lorsqu'elle est desséchée, paraît homogène et de nature cornée ; elle se dissout lentement dans l'eau, et n'est pas modifiée par l'iode. (Fig. 44. Fragment de tissu cellulaire du *Cereus variabilis*, contenant : *aa*, gelée *végétale* ; *b*, *cristaux* ; *c*, *grains de fécule. D'après Schleiden.*) On trouve aussi cette substance dans les tubercules de l'Orchis, où elle remplit de larges cellules anguleuses. La masse contenue dans chaque cellule semble homogène ; néanmoins elle se compose elle-même de cellules naissantes. C'est encore cette gelée qui constitue la matière gélatineuse de beaucoup d'espèces d'Algues, notamment de la famille des Céramiacées, etc. — Mais parmi les substances que l'on rencontre dans les cellules végétales, il n'en est point d'aussi intéressante que la *Fécule*. La fécule existe dans toutes les plantes, au moins durant une certaine période de leur existence ; sa pré*sence constitue peut-être le caractère différentiel le plus positif* entre le règne végétal et le règne animal. Elle se présente, comme tout le monde le sait, sous forme de granules de grosseur et de figure très-variables, mais, dans tous les cas, faciles à reconnaître par l'action de l'iode qui les colore en bleu ou en violet. Les grains de fécule se rencontrent dans toutes les parties celluleuses des végétaux parvenus à leur développement complet, à l'exception des cellules de l'épiderme. On n'en trouve point, au contraire, dans les parties jeunes, non plus que dans les méats intercellulaires, ni dans les vaisseaux, ces derniers n'étant pas des organes sécréteurs. Ils sont comparativement rares dans les parties végétales qui sont les plus exposées à l'ac*tion de la lumière, tandis qu'ils abondent dans les organes in*ternes ou cachés dans le sol, comme la moelle des branches, les graines, les racines, les rhizomes, les bulbes et les tubercules. Tous les grains de fécule, de quelque côté qu'on les examine, offrent des lignes concentriques irrégulières, qui indiquent les couches successives dont ils sont formés, couches qui diffèrent de densité suivant leur degré d'hydratation. On observe ordinairement sur un point quelconque de ces grains une dépression ou une fente irrégulière qui paraît être le résultat d'une rupture des couches produite par leur distension. Cette fente ne se trouve pas dans les grains très-jeunes ; néanmoins plusieurs auteurs *la regardent comme le point* par lequel *le grain est primitivement* attaché à la paroi cellulaire, et, en conséquence, ils lui donnent le nom de *Hile*. L'origine des grains de fécule est encore incertaine. Les uns pensent que ce sont des cytoblastes modifiés sous une influence vitale particulière ; d'autres supposent qu'ils sont produits par les parois des cellules. Quekelt est d'opinion qu'ils naissent du cytoblaste, tantôt à l'extérieur, *tantôt à l'intérieur de celui-ci. — Certaines* cellules, telles que celles des feuilles, des pétales, etc., contiennent des matières colorantes auxquelles ces parties doivent les teintes verte, rouge, bleu, jaune, etc., qu'elles présentent. Plusieurs botanistes distinguent la matière colorante verte des feuilles, qu'ils nomment *Chlorophylle*, d'avec les autres qu'ils réunissent sous la dénomination générique de *Chromule*. D'autres n'établissent entre ces diverses matières aucune distinction essentielle, et les désignent toutes par ce dernier nom. Quoi qu'il en soit, cette matière se présente sous la forme de flocons nuageux qui nagent dans le liquide incolore contenu dans la cellule, et se déposent, *en y adhérant ou sans y adhérer, sur les parois de la cellule et* sur les grains de fécule qu'elle peut contenir. « Le flocon nuageux, vu à un très-fort grossissement, dit le Dr E. Germain, paraît se résoudre en de très-petits granules de grosseur inégale, dont les plus petits m'ont paru être eux-mêmes colorés. » L'alcool décolore la chromule en la dissolvant à la manière des substances résineuses : aussi les fleurs et les feuilles plongées dans l'alcool sont-elles promptement décolorées. — Il existe encore, dans certaines parties d'un grand nombre de végétaux, des substances de nature très-variée et très-différente, telles que les huiles fixes et essentielles, les matières résineuses, les gommes-résines, le caoutchouc, les alcaloïdes, etc. ; mais nous ne savons rien, ni de l'origine, ni du mode de production de ces matières. — On rencontre fréquemment dans les utricules végétales de véritables cristaux qui affectent des formes variables dans les divers végétaux. Dans le plus grand nombre des cas, ils représentent des aiguilles très-déliées ou de longs prismes excessivement grêles et terminés à leurs deux extrémités par des sommets pyrami*daux très-fins. Ces cristaux aciculaires, auxquels De Candolle* a donné le nom de *Raphides*, sont réunis en très-grand nombre et assemblés parallèlement dans une même cellule, laquelle a ordinairement des dimensions plus considérables que les utricules voisines et manque en général de chlorophylle (Fig. 45). D'autres fois, ces cristaux sont plus gros et plus courts, et leur agglomération représente une sorte de noyau sphérique ou ovale tout hérissé de pointes (*Fig.* 44, *b*). Enfin, dans certains cas, les cristaux, ainsi que l'a observé Payen, sont réunis dans un amas de tissu cellulaire irrégulier qui est suspendu au milieu de la cellule par une sorte de pédicule composé lui-même de cellules *excessivement ténues (Fig. 46. Cristaux agglomérés d'une* cellule sous-épidermique de Noyer, d'après A. Richard). La composition chimique des cristaux qu'on trouve dans les cellules végétales est très-variable ; néanmoins ils sont le plus souvent formés d'oxalate, de carbonate, ou de phosphate de chaux. Quant à l'existence et à la production de différents sels à l'état cristallin dans l'intérieur des tissus végétaux, elle est facile à expliquer. En effet, d'une part, non-seulement la plante puise l'acide carbonique dissous dans l'eau de l'atmosphère et du sol, mais encore il se forme dans ses organes, par l'acte même de la végétation, un certain nombre d'acides particuliers, comme les acides oxa*lique*, malique, etc. ; d'autre part, elle absorbe un grand nombre de substances minérales, telles que la chaux, la potasse, la silice, le phosphore, etc., que ses racines rencontrent dans la terre à l'état de dissolution. Or, quand ces divers éléments chimiques viennent à se rencontrer à l'intérieur des cellules végétales, s'ils sont de nature à former en se combinant des sels insolubles, il doit nécessairement se déposer des cristaux de nature *et de formes variables.*

* **ORGANOLEPTIQUE.** adj. 2 g. (grec. ὄργανον, organe ; ληπτὸς, pris). T. Physiol. Voy. CORPS.

ORGANSIN. s. m. T. Techn. Voy. SOIE. = ORGANSINAGE. s. m. Action d'organsiner. = ORGANSINER. v. a. Transformer la soie en organsin. = ORGANSINÉ, ÉE. p.

ORGASME. s. m. (gr. ὀργάω, désirer avec ardeur). T. Physiolog. État d'excitation d'une partie, quand il s'accompagne de turgescence ; ne se dit guère que Des organes génitaux.

ORGE. s. f. (lat. *hordeum*). T. Bot. Sorte de grain, et Plante qui porte ce grain. — Se dit, au masc., dans les loc., *O. mondé* et *O. perlé*. ‖ Figur. et pop., *Faire ses orges, faire bien ses orges*, Faire son profit, faire bien ses affaires ; ne se dit qu'en mauvaise part. ‖ *Grain d'o.*, ou *Toile, linge grain d'o., à grain d'o.*, Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. On dit aussi, *Futaine, broderie à grain d'o. — Lancette à grain d'o.*, Voy. LANCETTE. ‖ *Sucre d'o.*, Voy. SUCRE.

Enc. — L'*Orge* (*Hordeum*) appartient à la famille des *Graminées* et à la tribu des *Hordéacées*, à laquelle elle donne son nom, et dont elle forme un genre distinct. Ce genre se compose de plantes herbacées annuelles, dont les fleurs sont disposées en un épi simple. L'axe de celui-ci est denté et porte à chacune de ses dentelures 3 épillets biflores dans chacun desquels une des deux fleurs, placée du côté supérieur, est réduite à un simple rudiment subulé. L'épillet du milieu est hermaphrodite et directement attaché à l'axe de l'épi, tandis que les deux autres sont pédiculés et souvent mâles ou neutres par avortement. Ce genre se divise en 2 sous-genres, appelés par les botanistes *Hordeum* et *Zeocriton*. Le premier comprend les *Orges hexastiques* dont tous les épillets sont hermaphrodites et fertiles, et le second les *Orges distiques*, dans lesquelles les épillets latéraux sont mâles ou neutres, et imberbes. (Fig. 1. *O. distique* avec trois épillets séparés, dont les deux latéraux sont stériles, et le médian seul est parfait.) — A. Le sous-genre *Hordeum* comprend 3 espèces. 1° L'*O. commune*, ou *grosse O.* (*H. vulgare*) [Fig. 2], a l'épi allongé, flexible et un peu arqué ; sa tige est droite et haute de 40 à 60 centim.; ses fleurs sont disposées sur 6 rangs peu réguliers, dont 4 seulement sont bien saillants, d'où le nom d'*O. carrée* ou *quadrangulaire* qu'on lui donne quelquefois.

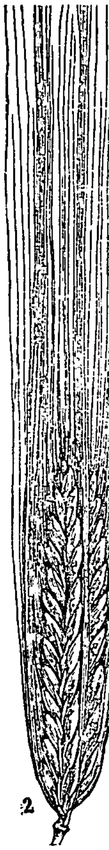
2

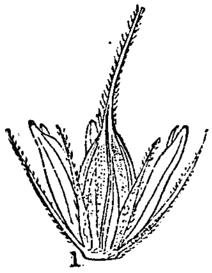
1

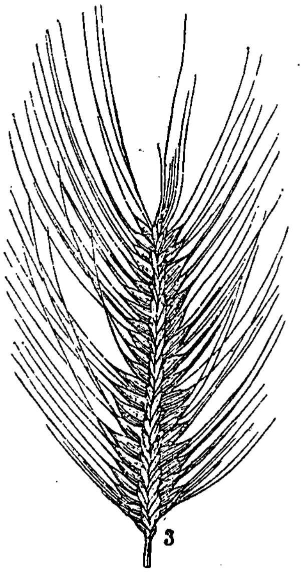
3

Ses deux variétés principales sont l'*O. commune pâle*, dont l'épi a une teinte jaune pâle, et l'*O. commune bleuâtre*, ou *O. à épi violet*, qui se distingue par la couleur bleuâtre ou violacée de son épi. 2° L'*O. escourgeon* (*H. hexastichon*), qui n'est peut-être qu'une variété de la précédente, est caractérisée par son épi, qui est court et roide, et par ses fleurs, dont les rangs sont réguliers et très-distincts. L'*O. escourgeon serré*, vulg. appelée *O. anguleuse*, *O. à six côtés* ou *à six rangs*, est la variété la plus importante de l'espèce : c'est aussi la sorte d'o. qu'on cultive le plus généralement chez nous. 3° L'*O. céleste* (*H. cœleste*) a aussi les fleurs disposées sur six rangs ; mais les glumelles, au lieu d'être épaisses, fermes et étroitement appliquées sur le grain, comme dans les espèces précédentes, sont minces, très-fragiles et laissent tomber le grain nu comme le Froment. Pour ce motif, cette o. s'égrène facilement, surtout dans les années sèches. On remédie à cet inconvénient en faisant la récolte un peu avant la maturité. Ses variétés principales sont l'*O. céleste barbue*, dite vulgairement *O. nue*, *O. de Jérusalem*, *O. de Sibérie*; et l'*O. trifurquée*, appelée aussi *O. de l'Himalaya* et *O. Nampto*. — B. Dans le sous-genre *Zeocriton*, on distingue également 3 espèces. 1° L'*O. éventail* (*Zeocr. vulgare*) [Fig. 3], qu'on désigne encore sous les noms vulgaires d'*O. à large épi*, *O. de Russie*, *O. faux riz*, *O. pyramidale*, *O. rustique* et *Riz d'Allemagne*, se reconnaît facilement à ses longues arêtes qui divergent en forme d'éventail. 2° L'*O. à deux rangs* (*Z. distichon*), appelée aussi *Pamelle* ou *petite O.*, a les grains disposés sur deux rangs, l'épi long, comprimé et à arêtes parallèles. Les variétés les plus intéressantes sont l'*O. pamelle lâche* et l'*O. pamelle serrée;* celle-ci est communément appelée *O. plate*, et celle-là *Baillarge* et *O. de mars*. 3° L'*O. à café* (*Z. cœlestoides*) est une o. à deux rangs, qui diffère de la précédente comme l'O. céleste diffère de l'O. commune, par ses grains qui tombent nus sous le fléau.

L'o. s'accommode de toute espèce de terrains, pourvu qu'ils ne soient pas très-humides ; mais elle donne ses plus beaux produits dans les sols de consistance moyenne. C'est la céréale dont la culture s'avance le plus au nord et au midi parce que la rapidité de sa végétation lui permet de mûrir, avant la sécheresse de l'été, dans les pays chauds, et avant les premières gelées de l'automne, dans les pays froids. — Les usages des différentes espèces d'orges sont nombreux et importants. Semées dru, puis fauchées un peu avant la floraison, elles fournissent un bon fourrage pour les bêtes à lait. Leur grain reçoit aussi la même destination ; c'est même avec lui qu'au nord de l'Afrique, et dans plusieurs parties de l'Europe méridionale et de l'Asie, on nourrit habituellement les chevaux. Réduite en farine, l'o. donne un pain très-inférieur à celui de blé et de seigle ; néanmoins on l'emploie dans les pays du Nord. On sait, en outre, que le grain d'o. germé forme la base de la bière, et cette seule application en fait consommer d'énormes quantités dans les pays où cette boisson est habituelle. Quant à la paille, elle ne peut servir que pour litière. Outre son emploi dans l'économie domestique, l'o. est encore usitée en médecine, soit sous forme de farine, comme résolutive, soit sous forme de grain, pour faire des tisanes. Dans ce dernier cas, les grains reçoivent en général une préparation préalable. Quelquefois on se contente, au moyen d'une meule courante qui ne fait que rouler le grain, de dépouiller celui-ci de son tégument, pour lui enlever un principe un peu âcre qui réside dans ce dernier : on obtient ainsi ce qu'on appelle l'*Orge mondé*. D'autres fois, on use les grains au moyen d'un moulin renfermant des râpes de manière à les réduire en petits corps ovoïdes taillés dans l'albumen dénudé : on a alors ce qu'on nomme l'*Orge perlé*. Le produit de cette dernière opération sert quelquefois à la confection des potages.

ORGEAT. s. masc. (R. *orge*, parce qu'autrefois il y entrait une décoction d'orge). Sorte de sirop qu'on prépare avec des amandes et du sucre. Voy. AMANDE et ÉMULSION. || Boisson rafraîchissante qu'on prépare avec ce sirop et de l'eau. || Fig. et fam., on dit D'un homme extrêmement froid que rien n'émeut, ainsi que d'Un écrivain ou d'un acteur qui manque absolument de chaleur, *Il est froid comme une carafe d'orgeat.*

ORGELET. s. m. (R. *orge*). T. Méd. Voy. ŒIL.

ORGIES. s. f. pl. (gr. ὀργὴ, fureur). T. Antiq. Fêtes consacrées à Bacchus. Voy. BACCHANALES. || Débauche de table ; en ce sens, il a un singulier. *Ils ont fait une o. Ce sont des orgies continuelles.*

ORGUE. s. m. et **ORGUES.** s. f. pl. (grec. ὄργανον). Instrument de musique à vent et à touches, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui fournissent du vent. *Cet or. est excellent. Voilà de belles orgues.* — * Par extens., Lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. = ORGUE. s. m. T. Art milit. Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire en ce qu'elle se compose de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombent d'en haut séparément. — Espèce d'arme qui consistait en un assemblage de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, et dont les lumières se communiquaient. *L'o. s'employait pour défendre la brèche d'une place assiégée.* || T. Zool. *O. de mer*, Nom vulgaire du *Tubipore musique*. Voy. ALCYONIENS.

Enc. — L'*Orgue* présente à considérer deux parties principales, une partie *résonnante*, qui comprend les tuyaux, et une partie *mécanique*, dont les principaux appareils sont la soufflerie, les sommiers, les registres et les claviers.

I. Les *tuyaux* d'un o. reçoivent tous le vent par leur partie inférieure : du reste, ils se divisent en *Tuyaux à bouche* et en *Tuyaux à anche*, selon la manière dont le son y est produit. En effet, dans les premiers, il est produit par la colonne d'air qui vibre dans le tuyau ; et dans les seconds, par les battements d'une lame vibrante. — Les *Tuyaux à bouche* sont, les uns de bois et les autres de métal. Le métal employé pour ceux-ci est l'étain, ou un alliage de plomb et d'étain appelé *Étoffe*. La Fig. 1 représente un tuyau d'étain : on y distingue le *Pied* FF, et le *Corps du tuyau* RR Ce dernier offre à sa partie inférieure une ouverture F' appelée *Embouchure*, par laquelle le vent s'introduit dans le tuyau sonore. Le pied et le corps du tuyau sont séparés par une lame mince d'étain, qui a la forme d'un segment de cercle, et qui est soudée aux parois du tuyau par la portion circulaire de son contour, tandis que sa portion rectiligne est libre et coupée en talus de haut en bas, d'où le nom de *Biseau* sous lequel on la désigne. La paroi du pied qui fait face à ce talus est aplatie et se rapproche du biseau de manière à ne laisser entre elle et lui qu'une fente étroite à laquelle on donne le nom de *Lumière;* cette partie aplatie se nomme *Lèvre inférieure :* elle correspond à une partie de même forme qui se trouve dans une échancrure du corps du tuyau, et que l'on appelle *Lèvre supérieure*. L'ensemble des deux lèvres et la lumière constituent la *Bouche*, *ab*, du tuyau. C'est, en effet, cette réunion d'organes qui permet à celui-ci de *parler*, c.-à-d. de produire un son sous l'action du vent qui arrive par l'embouchure. Quelquefois, pour modifier le timbre du tuyau, on termine le corps cylindrique par un pavillon évasé, ou bien on lui donne une forme conique s'évasant de bas en haut, ou encore on le fait fusiforme. Les tuyaux sont dits *ouverts*, quand leur extrémité supérieure est entièrement libre ; et *bouchés*, quand elle est fermée, soit par un fond de métal soudé sur le contour du tuyau, soit de toute autre manière. Les tuyaux bouchés ont le son plus sourd que les autres et offrent, en outre, cette particularité, qu'à longueur égale, ils donnent exactement l'octave plus bas que les tuyaux ouverts. Il y a aussi des *Tuyaux à cheminée*, c.-à-d. dont la partie supérieure est fermée partiellement par un fond annulaire au centre duquel s'élève un tuyau plus étroit, qu'on appelle la *cheminée*. — Les *Tuyaux de bois* sont construits d'après les mêmes principes, mais leur forme n'est pas la même, ainsi que le montre la Fig. 2, qui représente la coupe d'un tuyau de ce genre. L'air introduit par le pied pénètre dans le reservoir K, en sort par la fente ou lumière *cd*, et vient se briser contre l'angle *ab* de la lèvre supérieure. — Dans les *Tuyaux à anche*, ainsi que nous l'avons dit, le son est produit par l'action de l'air sur une lame vibrante. Ces tuyaux sont *à anche battante* ou *à anche libre*. Dans les premiers, l'organe sonore est ajusté comme le représente la Fig. 3. Le pied est fermé à sa partie supérieure par un bouchon de bois *ss*, percé de part en part, qu'on appelle *Noyau*, et dans l'ouverture inférieure duquel entre à force une gouttière semi-cylindrique, *rr*, ouverte supérieurement et fermée inférieurement, qui a reçu le nom de *Rigole*. Sur cette gouttière est appliquée une languette de laiton écroui *l*, qui la fermerait exactement, si elle était rigoureusement planée ; mais cette languette est légèrement courbée de manière à laisser un petit intervalle entre sa surface et le bord de la rigole. En conséquence, lorsque le vent arrive par le pied, il passe entre la gouttière et la languette et met celle-ci en vibration. L'ensemble de la gouttière et de la languette forme ce qu'on appelle l'*Anche*. Au-dessus de la languette, on remarque un coin de bois qui sert à assujettir la languette, et contribue à fixer la rigole dans l'ouverture du noyau. On règle le ton de l'anche au moyen d'un fil de fer *d*, appelé *Rasette*, qui passe à travers le noyau et dont l'extrémité recourbée passe sur la languette de façon à limiter, comme on le veut, l'amplitude de ses excursions. Enfin, la partie supérieure du noyau présente une section *v*, qu'on appelle la *Boîte*, et dans laquelle s'engage le corps du tuyau qui est ordinairement conique. Les tuyaux à anche libre offrent une disposition analogue ; ils diffèrent surtout des précédents en ce que la languette pénètre librement dans l'ouverture de la rigole, au lieu de venir s'appliquer contre les bords de cette ouverture. Par conséquent, elle peut exécuter des vibrations complètes.

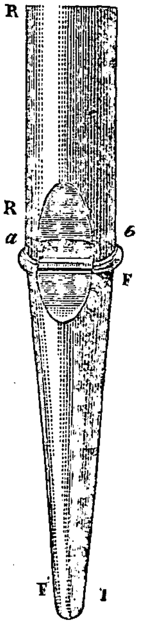

1

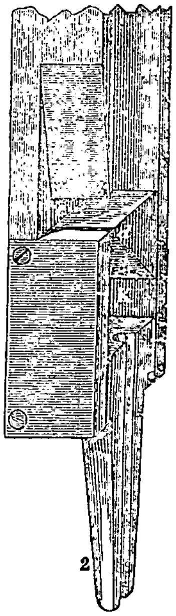
2

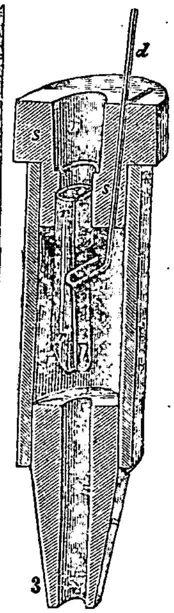

3

Cette multitude de tuyaux qui composent les grandes orgues forme un certain nombre de séries qui diffèrent entre elles par leur tonalité, leur intensité et leur timbre, et que l'on nomme *Jeux*. Chaque jeu donne une suite chromatique plus ou moins étendue de sons généralement homogènes. Les jeux *complets* ont quatre octaves, les *incomplets* en ont deux, trois, etc. Tous ces jeux, quand on les considère d'après l'organe producteur du son, se divisent en deux grandes sections, les *Jeux à bouche*, appelés aussi *Jeux de flûte*, à cause de leur analogie avec cet instrument, et les *Jeux d'anches*. Les premiers se subdivisent en outre en *Jeux de fond* et en *Jeux de mutation*, suivant qu'ils sont à l'octave les uns des autres, ou qu'ils forment entre eux des intervalles autres que l'octave. Les organistes ont imposé à chaque jeu, soit jeu de bouche, soit jeu d'anches, une dénomination particulière. Quelques-uns de ces jeux sont nommés d'après la longueur du tuyau le plus grave de la série, lequel sonne ordinairement *ut*. Il n'est pas besoin de rappeler ici que la longueur des tuyaux va en décroissant à mesure que les notes s'élèvent. — Les *Jeux de fond* sont composés, les uns de tuyaux ouverts, les autres de tuyaux bouchés ou *Bourdons*. Les jeux ouverts sont au nombre de 5, savoir, en allant du grave à l'aigu : le *Trente-deux-pieds* ou *Flûte ouverte de* 32, le *Seize-pieds*, le *Huit-pieds*, le *Prestant*, dont le plus grand tuyau est un tuyau ouvert de quatre pieds, et la *Doublette*, où il n'a que deux pieds. Le *jeu de* 32 *pieds* s'étend depuis l'*ut* pris deux octaves plus bas que l'*ut* grave du violoncelle jusqu'aux notes les plus aiguës du clavier. La note inférieure des jeux suivants est successivement d'une octave plus élevée : en d'autres termes, chacun d'eux sonne à l'octave du précédent. Le *Prestant* est ainsi appelé du latin *præstans*, excellent, parce que c'est le jeu qui résonne avec le plus de netteté et qui conserve le mieux son accord. Les trois premiers jeux que nous venons de nommer sont accompagnés de 3 jeux bouchés de même intonation ; on les appelle respectivement *Bourdon de* 32 *pieds* ou *Gros bourdon*, ou *Flûte bouchée de* 16 ; *Bourdon de* 16 *pieds*, ou *Flûte bouchée de* 8, et *Bourdon de* 8 *pieds*, ou *Flûte bouchée de* 4 *pieds*. Les jeux bouchés, bien qu'ayant la même intonation que les jeux ouverts de longueur double, ne font pas double emploi avec eux, car ils ont, comme nous l'avons déjà fait observer, une qualité de son et un timbre différents. Remarquons en outre que, dans les grandes orgues d'église, plusieurs de ces jeux sont souvent doublés et triplés, afin d'augmenter à volonté la puissance sonore de l'instrument. Indépendamment des jeux ordinaires que nous venons de mentionner, il existe encore dans certaines orgues des jeux à bouche dits *octaviants*, dont les tuyaux sont percés de telle manière que, lorsqu'on les fait parler, ils donnent d'abord un ton, puis passent immédiatement à l'octave supérieure. D'autres jeux sont disposés de façon à donner les harmoniques de leur note fondamentale : on les désigne sous le nom de *Jeux harmoniques*. — Les jeux à bouche, appelés *Jeux de mutation*, sont dits *simples*, quand la note qu'ils expriment est produite par un seul tuyau ; et *composés*, quand plusieurs tuyaux aliquotes l'un de l'autre parlent en même temps et s'unissent de manière à paraître ne former qu'un seul et même son : les tuyaux ainsi disposés sont dits *sur marche*. Les jeux de mutation *simples* sont à la quinte ou à la tierce des jeux principaux dont nous venons de parler. Ce sont le *Gros nazard*, dont tous les tuyaux donnent la quinte des tuyaux correspondants du jeu ouvert de 8 pieds ; le *Nazard*, qui donne la quinte de ceux du jeu de pieds, c.-à-d. du prestant ; la *Grosse tierce*, qui donne la tierce du même, et la *Tierce*, qui est à la tierce de la doublette. Les jeux de mutation composés sont, la *Fourniture*, la *Cymbale* et le *Cornet*. Chaque note de la *Fourniture* est formée de 4 ou 5, et quelquefois 7 tuyaux qui parlent à la fois, et donnent, le premier un son ayant l'intonation de la touche correspondante du clavier, c.-à-d. un *ut*, si cette touche est un *ut*, puis la quinte de cette même note, puis l'octave, puis la quinte de cette octave, et ainsi de suite. La *Cymbale* présente une composition analogue. Ces deux jeux ne se jouent jamais seuls ; on y joint toujours les 32-pieds, les 16-pieds et les 8-pieds, et cet ensemble forme ce qu'on appelle le *Plein jeu*. Le *Cornet* renferme, comme les précédents, plusieurs rangées de tuyaux dont le nombre peut s'élever jusqu'à 7 ; mais il ne s'étend ordinairement que dans la moitié supérieure du clavier, et les différentes rangées dont il est composé sont à l'unisson des 8-pieds. Quoique chacune de ses notes se compose de plusieurs tuyaux, elle ne donne qu'un seul son, celui du tuyau le plus grave ; seulement le timbre a un caractère tout particulier qui est celui des tuyaux à anche, et c'est de cette circonstance que lui vient sa dénomination. — Les *Jeux d'anches*, comme nous l'avons vu, se distinguent en jeux *à anches battantes*, et en jeux *à anches libres*. Le plus volumineux des jeux à anches battantes est la *Bombarde*, dont le premier tuyau a 16 pieds et forme l'unisson du 16-pieds ouvert. La *Trompette* est un jeu de 8 pieds qui forme l'unisson du 8-pieds ouvert. Le *Clairon* sonne l'octave de la trompette. Dans ces trois jeux, les corps de tuyaux sont coniques. Le *Cromorne* est un jeu de 8 pieds à corps cylindrique, qui est à l'unisson de la trompette ; mais il a un timbre moins éclatant que celle-ci, et, dans quelques parties de son étendue, il rappelle la clarinette. Le *Hautbois* et le *Basson* sont ainsi appelés parce qu'ils imitent assez bien les deux instruments de ce nom. Enfin, la *Voix humaine* est un jeu qui sonne l'unisson de la trompette et du cromorne : il est rare que ce jeu soit bon et qu'il justifie la dénomination sous laquelle on le désigne. Tous les jeux qui précèdent sont à anches battantes. Les jeux à anches libres sont peu nombreux ; les plus employés sont le *Cor anglais* et l'*Euphone*. Le timbre des jeux à anches libres a plus de douceur que celui des jeux à anches battantes ; mais il manque de mordant et d'éclat. La réunion de tous les jeux d'anches est appelée par les organistes *Grand jeu* ou *Grand chœur*, tandis qu'ils appellent *Fond d'orgue* la réunion de tous les jeux de flûte, et *Plein jeu*, ainsi que nous venons de le dire, celle des jeux de mutation avec les 32, les 16 et les 8-pieds.

II. On sait que les tuyaux d'orgue reçoivent l'air par l'embouchure qui se trouve à l'extrémité de leur pied. On les implante dans des trous *ad hoc* pratiqués dans une pièce de bois appelée *Sommier*, au-dessus d'un réservoir d'air en forme de boîte rectangulaire qu'on nomme *Laie* ou *Laye*. Un orgue a toujours autant de sommiers distincts que de claviers. Les réservoirs d'air sont alimentés par un certain nombre de soufflets d'une construction particulière qui sont mis en mouvement par des hommes. Des conduits appelés *Porte-vent* amènent à chaque réservoir l'air aspiré par les soufflets, et il pénètre dans la laie au moyen de soupapes qui correspondent au clavier. A chaque série de tuyaux sonores ou, en d'autres termes, à chaque jeu, correspond une réglette de bois, nommée *Registre*, qui est aussi percée de trous à des distances égales à ceux du sommier, et qui est disposée de manière à pouvoir glisser facilement quand elle est tirée ou poussée par l'exécutant. Quand le registre est poussé, ses trous ne correspondent pas aux trous du sommier, et l'air ne peut pénétrer dans les tuyaux. Quand, au contraire, il est tiré, les deux systèmes de trous se trouvent en parfaite correspondance, et l'air peut entrer dans les tuyaux. Dans ce dernier cas, si l'organiste pose le doigt sur la touche d'un *clavier*, celle-ci, en s'enfonçant, fait mouvoir un mécanisme qui ouvre une soupape correspondante au trou du registre, le vent se précipite dans le passage qui lui est ainsi ouvert, et le tuyau de la note rend le son qui appartient à cette note. Quand, au lieu d'un registre, il y en a plusieurs de tirés à la fois, tous les tuyaux de ces registres qui correspondent à la note touchée résonnent en même temps. Un grand orgue a ordinairement 5 ou 6 *Claviers*, dont 4 ou 5 pour les mains et le dernier pour les pieds : chacun d'eux correspond à un sommier particulier. Le premier clavier appartient à un petit orgue séparé qu'on nomme le *Positif ;* le deuxième est celui du *Grand orgue ;* le troisième est appelé *clavier de bombarde*, parce qu'il sert à faire parler les jeux d'anches les plus forts ; le quatrième est le *clavier de récit :* il est employé pour les solos ; le cinquième est nommé *clavier d'écho :* son nom indique le genre d'effets qu'il est destiné à produire. Enfin, le *clavier de pédales* sert à l'organiste pour jouer la basse, lorsqu'il veut avoir la libre disposition de sa main gauche pour exécuter les parties intermédiaires.

L'orgue est ordinairement renfermé dans un meuble de menuiserie, appelé *Buffet*, qui a quelquefois les proportions d'un vaste édifice. Dans les grandes orgues, la façade de ce meuble est divisée en plusieurs sections ou *Plates-faces*, sur lesquelles sont juxtaposés les tuyaux dits de *montre*, c.-à-d. ceux qui regardent le public et dont plusieurs sont souvent un simple ornement. Entre ces plates-faces se trouvent les *Tunelles*, ou en d'autres termes, des groupes de tuyaux disposés en faisceaux sur une base semi-circulaire ou triangulaire. Le buffet est en général composé de deux parties : l'une, le *Grand buffet*, contient les sommiers du grand orgue, du récit, des bombardes et des pédales ; l'autre, appelé *Petit buffet*, ne contient que le sommier du positif : aussi le nomme-t-on plus ordinairement *Buffet de positif*. En général, ce dernier est suspendu sur un encorbellement en avant et au milieu de la tribune de l'orgue. Dans les orgues ainsi disposées, les claviers sont appliqués contre la face inférieure du grand buffet, de telle sorte que l'organiste tourne le dos à l'autel, auquel il est caché par le buffet de positif. Mais, aujourd'hui, on supprime le plus souvent ce dernier buffet, et les tuyaux qui y correspondent sont répartis à l'extérieur de l'instrument. Le clavier est alors placé sur une console, et l'exécutant regarde l'autel.

III. On admet généralement que l'orgue doit son origine à la syrinx ou flûte de Pan, mais on ignore absolument l'époque de son invention. On trouve déjà dans Pindare, qui vivait au Vᵉ siècle avant notre ère, un passage qui semble s'appliquer à un instrument de ce genre, bien que sans doute il fût alors à un état fort rudimentaire. Quoi qu'il en soit, sa construction paraît avoir fait de grands progrès, et l'orgue paraît avoir acquis des dimensions considérables deux siècles avant notre ère, car les auteurs anciens sont d'accord pour attribuer à Ctésibius, qui florissait environ 200 ans avant J.-C., l'emploi de la pression de l'eau pour mettre en mouvement la soufflerie de l'appareil, d'où le nom d'*Hydraulis*, littéralement flûte à eau, qu'on donna dès lors à cet instrument. Jusqu'à ce jour il a été impossible, par suite de l'insuffisance des détails qu'on trouve à ce sujet dans les écrivains de l'antiquité, tels qu'Athénée, Pline et Vitruve, qui ont parlé de l'hydraulis, de se faire une idée complète de sa construction. Néanmoins il est facile de reconnaître qu'il renfermait un clavier, des soupapes pour ouvrir et fermer les tuyaux, des leviers coudés qui aboutissaient du clavier à ces soupapes, et des registres pour les divers jeux dont l'instrument était composé. Ses tuyaux étaient en très-grand nombre : les uns étaient de bois, et les autres de bronze. La complication du mécanisme de cet instrument faisait alors, comme aujourd'hui, l'étonnement de ceux qui le voyaient et l'entendaient. « Considérez, dit Tertullien, cette machine étonnante et magnifique qu'on appelle hydraulis, composée de tant de conduits et de parties différentes, de tant de pièces, formant un si grand assemblage de sons et comme une armée de tuyaux ; et cependant le tout pris ensemble n'est qu'un seul instrument. » Les deux passages suivants méritent encore d'être cités ; le premier est de l'empereur Julien : « Je vois ici une tout autre espèce de tuyaux ; ils ont pris racine dans un sol de bronze ; leurs sons bruyants ne sont point produits par notre souffle, mais le vent, s'élançant d'un antre formé de peau de taureau, pénètre dans tous les conduits, tandis qu'un artiste habile promène ses doigts agiles sur les touches qui y correspondent, et produit aussitôt des sons mélodieux. » Le second est du poëte Claudien : « Sous l'impulsion légère des doigts errants, on fera résonner les voix innombrables d'une moisson d'airain (*seges ænea*), et l'onde agitée par un levier pesant enfantera d'harmonieux concerts. » Il paraît que, sous les empereurs romains, l'orgue dont nous venons de parler figurait dans les grandes solennités du cirque et dans les théâtres. Néron, cet étrange mélomane couronné, était, au rapport de Suétone, passionné pour le jeu de l'orgue. On voit cet instrument représenté sur une contorniate de cet empereur (Fig. 4). La branche de laurier qui y figure semble indiquer qu'elle a été frappée à l'occasion de quelque concours musical. L'usage tout profane auquel l'orgue avait d'abord servi sous l'empire, le fit d'abord repousser des temples chrétiens ; mais une fois le paganisme détruit, il fut introduit dans le culte. Ainsi Venantius Fortunatus, évêque de Poitiers, qui vivait au VIᵉ siècle, met l'orgue au nombre des instruments dont on se servait dans les églises pour accompagner les voix. On ignore à quelle époque l'orgue hydraulique de Ctésibius fut remplacé par le système actuel, qui constitue l'*orgue pneumatique* proprement dit. La seule chose que l'on sache positivement à ce sujet, c'est que le premier instrument de ce genre que l'on ait vu en France, est celui que l'empereur grec Constantin Copronyme envoya, en 757, à Pepin le Bref, qui le fit placer dans l'église Saint-Corneille, à Compiègne. Il était de très-petite dimension et portatif. A partir du IXᵉ siècle, les orgues du nouveau système se répandirent de plus en plus ; néanmoins il paraît qu'on les tira d'abord de Constantinople. On cite le moine vénitien Grégoire, qui vivait sous Louis le Débonnaire, comme le premier qui se soit occupé avec succès de leur construction dans l'Europe occidentale. Au reste, l'histoire des perfectionnements qu'a reçut peu à peu la construction de l'orgue est singulièrement obscure. On affirme qu'il fut grandement amélioré, au XIVᵉ siècle, par l'Italien François Landino, surnommé, à cause de son habileté comme facteur et comme organiste, *Francesco degli Organi ;* mais on ne sait pas bien en quoi consistèrent ses travaux. Au siècle suivant, un Allemand, nommé Bernard, inventa les pédales (1470). D'autres inventions, qui eurent lieu plus tard, permirent d'introduire une plus grande masse d'air dans les tuyaux, et de la répartir également entre les divers jeux. Notre siècle a apporté de notables perfectionnements dans la construction des orgues, tant dans leur partie sonore que dans leur mécanisme et surtout dans cette dernière. Pour la première, la science a substitué des indications positives et sûres à l'emploi des procédés purement empiriques ; pour la seconde, la mécanique a donné les moyens de régulariser exactement le jeu des soufflets et la force du vent, d'améliorer les organes de transmission qui du clavier aboutissent aux soupapes des sommiers, de faciliter le jeu des registres, en un mot de rendre l'instrument tout entier plus docile à la volonté de l'organiste. Parmi les facteurs qui ont le plus contribué à ces améliorations, nous mentionnerons Davies, Elliot, Barker, John Abbey, et par-dessus tous, Aristide Cavaillé-Coll, auquel on doit les orgues de Saint-Denis, de la Madeleine, de Saint-Vincent de Paul, etc.

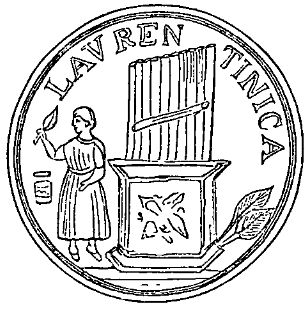

Fig. 4.

IV. On a longtemps regretté que l'orgue ne fût point *expressif*, c.-à-d. fût dépourvu du moyen d'augmenter et de diminuer graduellement l'intensité du son, seul avantage essentiel dont cet instrument soit privé. On y est parvenu pour les jeux de petite dimension, comme les jeux de récit, en les renfermant dans une boîte de bois qui présente à sa partie antérieure une jalousie à lames mobiles, que l'organiste ouvre ou ferme plus ou moins à son gré au moyen d'une pédale particulière. Une autre invention, conçue dans le même but, est celle de Granié, qui imagina de placer l'expression dans les soufflets. En 1810, il construisit un petit orgue de chambre qui consistait en un simple jeu d'anches libres. L'expression était produite par l'action de soufflets subissant des pressions variables, dont l'intensité, transmise aux tuyaux, leur donnait le caractère et l'accent des instruments à vent. C'est d'après ce système, perfectionné par l'inventeur lui-même, puis par Müller, Martin de Provins, Debain et Alexandre, que sont aujourd'hui construits ces nombreux instruments connus sous les noms divers de *Mélodium*, *Harmonium*, *Piano-orgue*, etc. ; mais il en sera parlé plus en détail au mot *Lames* VIBRANTES.

V. Les *Orgues à cylindre*, dont se servent les musiciens ambulants, sont des instruments portatifs conçus exactement sur le principe de l'orgue ordinaire, mais que l'on fait parler en agissant sur une manivelle. Cette manivelle met en mouvement le soufflet, et fait en même temps tourner un cylindre sur lequel sont fixées de petites pointes de cuivre qui font lever des bascules destinées à permettre l'introduction de l'air dans les tuyaux. Les points extrêmes de l'axe de ce cylindre sont mobiles, en sorte qu'on peut y noter plusieurs airs qui s'exécutent en raison du lieu où le cylindre est momentanément fixé. Ces instruments, lors même qu'ils sortent justes des mains du facteur, sont bientôt dérangés par les variations de la température, et deviennent alors d'un faux insupportable : de là sans doute le nom d'*Orgues de Barbarie* sous lequel on les désigne habituellement. Les *Serinettes* ou *Merlines*, dont on fait usage pour apprendre des airs aux oiseaux, sont des instruments du même genre, mais de dimensions beaucoup plus petites. On appelle *Tonotechnie*, l'art de noter ou piquer les cylindres, c.-à-d. d'y implanter les pointes métalliques qui doivent faire résonner les tuyaux.

ORGUEIL. s. m. [On pron. la finale comme celle de *Deuil.*] (gr. ὀργάω, je désire avec impatience). Opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même, présomption excessive. *Or. étrange, insupportable. Être plein d'or., bouffi d'or. Il crève d'or. Enfler, nourrir, flatter l'or. de quelqu'un. Avoir des mouvements d'or. L'or. perce à travers son apparente modestie. Il est sans or.* — lipt., *L'or. de sa naissance, de ses richesses, de ses belles actions*, L'orgueil que lui inspire sa naissance, etc. ‖ *Orgueil* se prend quelquefois en bonne part, et sign. alors Un sentiment noble et élevé, qui donne une raisonnable confiance en son propre mérite, qui porte à faire de grandes choses, et qui éloigne de toute sorte de bassesse. *Un légitime or. J'ai l'or. de croire que je ne suis pas indigne de votre estime.*

Syn. — *Présomption*, *Vanité*. — L'*orgueil* fait que nous nous estimons ; la *vanité* fait que nous voulons être estimés ; la *présomption* fait que nous nous flattons d'un pouvoir que nous n'avons pas. L'*orgueilleux* se considère dans ses propres idées ; plein de lui-même, il est uniquement occupé de sa personne. L'homme *vain* se regarde dans les idées d'autrui ; avide d'estime, il désire d'occuper la pensée de tout le monde. Le *présomptueux* porte son espérance audacieuse bien au delà de ses forces et de sa puissance : hardi à entreprendre, il s'imagine pouvoir venir à bout de tout.

ORGUEILLEUSEMENT. adv. D'une manière orgueilleuse. *Parler or. Il lui répondit orgueilleusement.*

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. Qui a de l'orgueil. *Un esprit or. Il est or. et insolent. Il est or. de ses succès. Une beauté orgueilleuse.* — Substantiv., *Dieu se plaît à abaisser les or. C'est une orgueilleuse.* ‖ Se dit Des choses que l'orgueil inspire ou dans lesquelles il se montre. *Un ton or. Une réponse orgueilleuse. Il abaissa sur lui un regard or. Une entreprise orgueilleuse et téméraire. Il osa braver l'orgueilleuse puissance de Rome.* ‖ Fig. et poétiq., se dit De certaines choses inanimées. *Les flots or. L'or. Apennin. Les cimes orgueilleuses des Alpes.*

Syn.—*Fier, Glorieux.*—L'*orgueilleux* est plein de son propre mérite; il se contemple, il s'admire: l'estime qu'il a pour lui-même paraît lui suffire; il ne songe pas qu'il y a d'autres hommes. Le *glorieux* est rempli de vanité, il veut paraître; en conséquence, il tient surtout à faire partager aux autres l'excessive bonne opinion qu'il a de lui-même. Le *fier* est un orgueilleux plein de dédain pour les autres; par ce motif, il ne se communique pas, ne se familiarise jamais, et met une grande distance entre lui et les autres hommes. L'*orgueilleux* croit être quelque chose; le *glorieux* veut paraître quelque chose; le *fier* s'imagine que lui seul est quelque chose, et que les autres ne sont rien.

***ORGYIE.** s. f. T. Métrol. anc. Voy. Mesure. || T. Entom. V. Bombycites.

ORIENT. s. m. (lat. *oriens*, de *oriri*, naître). Celui des points de l'horizon qui est du côté où le soleil se lève. *Aller vers l'o. La terre tourne d'occident en o. Ce pays est à l'o. de tel autre*, Il est situé, à son égard, du côté de l'orient. || Se dit absol. pour désigner l'Asie, et souvent même pour désigner l'Asie orientale, par oppos. à l'Asie occidentale, et surtout à cette partie de celle-ci qui est baignée par la Méditerranée. *Les régions, les peuples, les princes de l'O. Voyager en O. L'O. est le berceau des fables. Commerce d'O.*, Le commerce qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan, à la différence du *Commerce du Levant*, qui se fait dans l'Asie occidentale par la Méditerranée. || *L'empire d'O.*, L'empire romain, après la translation du siége impérial à Byzance, et surtout après son partage en deux moitiés, vers la fin du IVe siècle. || T. Joaill. *L'o. d'une perle*, Voy. Perle. || * *Le Grand Orient*, Voy. Franc-Maçonnerie.

ORIENTAL, ALE. adj. Qui est du côté de l'orient, qui appartient à l'Orient. *Régions orientales. Peuples orientaux. Mœurs orientales.* — *Les Indes orientales*, L'Inde proprement dite. — *Langues orientales*, Les langues mortes ou vivantes de l'Asie, telles que l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, le turc, le persan, le sanscrit, le chinois, etc. — *Style or.*, Le style métaphorique et hyperbolique dont les peuples de l'Asie font usage. — *Luxe or., pompe orientale*, Luxe, pompe digne des princes orientaux. || Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. *Les plantes orientales. Des perles orientales.* || Substant., *Les Orientaux*, Les peuples de l'Asie, et plus communément Les Turcs, les Persans, les Arabes. *Les coutumes des Orientaux. Le style des Orientaux.*

ORIENTALISTE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales. *Un savant or.*

***ORIENTATION.** s. f. Art de reconnaître le lieu où l'on se trouve. || L'action de régler la position d'un objet relativement aux quatre points cardinaux.

ORIENTER. v. a. Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux. *O. avec la boussole. O. un édifice, un cadran, une carte.* || T. Archit. *O. un plan, un dessin, etc.*, Y placer la rose des vents pour indiquer comment sont ou devront être orientés, dans la nature, les objets que représente le plan, le dessin. || T. Mar. *O. les voiles*, Les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent le plus avantageusement possible pour la route à suivre. = s'Orienter. v. pron. Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est. *Orientez-vous. Laissez-moi m'o.* || Fig., Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces et examiner ce qu'il faut faire pour réussir. *Ne me pressez pas tant de conclure, donnez-moi le temps de m'o. Je commence à m'o.* = Orienté, ée. p. || *Maison bien orientée, mal orientée*, Maison qui est dans une bonne ou dans une mauvaise exposition.

ORIFICE. s. m. (lat. *orificium*; de *os*, bouche, et *facere*, faire). Toute ouverture que présente un objet, et qui sert d'entrée, de sortie, de moyen de communication. *Les deux orifices d'un tube. L'o. d'un matras, d'une retorte. L'o. est bouché par une soupape. L'o. de la vessie. L'o. inférieur de l'estomac. Si l'on pratique un o. dans la paroi du réservoir. L'o. d'un volcan.*

ORIFLAMME. s. f. (latin. *aurum*, or; *flamma*, flamme). Voy. Bannière.

ORIGAN. s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

ORIGINAIRE. adj. 2 g. Se dit Des personnes, des animaux et des plantes, lorsqu'on désigne les lieux d'où ils tirent leur origine. *Les Francs qui conquirent les Gaules étaient originaires de Germanie. Sa famille est o. du Poitou. Il est o. d'Italie. Le lama est o. de l'Amérique. L'abricotier est o. de l'Asie.*

ORIGINAIREMENT. adv. Primitivement, dans l'origine. *Cet homme, cette famille est o. d'Allemagne. Ce mot vient o. du grec.*

ORIGINAL, ALE. adj. Primitif, qui n'est d'après aucun modèle, d'après aucun exemplaire de la même nature. *Tableau o. Statue originale. L'acte, le titre o. a été détruit. J'ai vu la lettre originale. Le manuscrit o. se trouve dans telle bibliothèque. — Le texte o. de la Bible*, Le texte hébreu. || Par extens., se dit D'une copie qui, ayant été faite sur l'exemplaire primitif, sert elle-même d'exemplaire, quand l'original n'existe plus. *A défaut du manuscrit, on a consulté l'édition originale. Il ne reste plus de ce tableau qu'une copie originale, d'après laquelle toutes les autres ont été faites.* || Qui paraît inventé, imaginé sans aucun souvenir qui précède. *Cette pensée, cette expression est originale. Cela est o., porte un caractère original. Le tour en est o.* — *Avoir un caractère o.*, Avoir une manière de penser et d'agir qui est singulière, et qui ne ressemble pas à celle des autres. || En parl. Des auteurs, des artistes, signif. Qui travaille d'une manière neuve, non imitée. *Un esprit, un génie o. C'est un écrivain o., un peintre, un compositeur o.* = Original. s. m. La minute, le manuscrit primitif d'un contrat, d'un traité, d'une charte, etc. *Voilà l'o. du contrat. L'o. est perdu. Collationné à l'o. On m'a dérobé mes originaux.* || Se dit Des ouvrages d'esprit et des œuvres d'art, par opposit. à Traduction, à copie. *Ce traducteur a pris de grandes libertés avec son o. La traduction s'éloigne ici de l'o. Voilà une belle statue, l'o. est à Rome. Sa galerie renferme des originaux des plus excellents peintres. On ne saurait distinguer la copie de l'o. — L'o. hébreu*, Le texte hébreu de la Bible. || Se dit aussi Des personnes dont on a fait le portrait et des choses qui servent de modèle. *Je ne puis juger de la ressemblance de ce portrait, je n'ai pas vu l'o. Ce peintre n'imite aucun maître, la nature est son unique o.* || Fig., se dit D'un auteur ou d'un artiste qui excelle en quelque genre, sans s'être formé sur aucun modèle. *Les anciens sont les vrais originaux qu'il faut étudier.* || Fig., au sens mor., en parlant D'un homme singulier, bizarre, on dit, par raillerie, *C'est un o., un franc o., un grand o.* = En original. locut. adv. *Ce traité existe en o. dans les archives. Les actes doivent rester en o. chez le notaire.* — Famil., *C'est lui-même, en propre o.*, C'est lui en personne. = D'original. locut. adv. *Savoir une chose d'o.*, L'avoir apprise de ceux qui doivent en être les mieux informés. Peu usité.

ORIGINALEMENT. adv. D'une manière originale. *Il pense et s'exprime o.* Peu usité.

ORIGINALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est original; caractère de ce qui est neuf, sans modèle de même nature. *L'o. d'une pensée, d'une expression. Son style a de l'o. Il a de l'o. dans l'esprit.* || Singularité, bizarrerie. *L'o. de son caractère, de ses manières le rend fort ridicule. Ses originalités me déplaisent souverainement.*

ORIGINE. s. f. (latin. *origo*, de *oriri*, naître). Principe, commencement, cause de quelque chose. *L'o. du monde n'est explicable que par la création. L'o. d'une coutume, d'une cérémonie. Chercher, découvrir l'o. d'une chose. Aller, remonter à l'o. des choses. L'o. des sciences, des arts. L'o. d'une erreur, d'un préjugé. L'intempérance est l'o. de la plupart des maladies. Telle fut l'o. de cette longue guerre.* || L'extraction d'une personne, d'une race, d'une nation. *L'o. de ce peuple se perd dans la nuit des temps. L'o. de cette maison est fort obscure. Il est Allemand d'o. Il est de basse o., de noble o. D'où tire-t-il son o.?* || Se dit Des choses dont une autre dérive. *Connaissez-vous l'o. de ce mot, de ce proverbe? Les origines d'une langue.* = Dans l'origine. loc. adv. Au commencement, dans le principe. *Dans l'o. son mal n'était rien.* = Dès l'origine. loc. adv. Dès le commencement, dès le principe. *Dès l'o. j'ai prévu que l'affaire échouerait.*

Syn. — *Source.* — L'*origine* est le premier commencement des choses qui ont une suite; la *source* est le principe ou la cause qui produit une succession de choses. L'*origine* met au jour ce qui n'y était point; la *source* répand au dehors ce qu'elle renfermait dans son sein. Les choses prennent naissance à leur *origine*; elles tiennent leur existence de leur *source*. L'*origine* nous apprend dans quel temps, en quel lieu, de quelle manière les objets ont paru au jour. La *source* nous découvre le principe fécond d'où les choses découlent, procèdent, émanent avec plus ou moins de continuité ou d'abondance.

ORIGINEL, ELLE. adj. Qui vient de l'origine, qu'on apporte en naissant. *Il y a dans cette famille un vice o. Elle a conservé son innocence, sa candeur originelle.* || T. Théol. *Justice originelle, grâce originelle*, L'état d'innocence où Adam a été créé. *Péché o.*, V. Péché.

ORIGINELLEMENT. adv. Dans l'origine; n'est us. que dans le langage théolog. *L'homme est o. pécheur.*

ORIGNAL. s. m. T. Mamm. Voy. Cerf.

ORILLARD, ARDE. adj. Voy. Oreillard.

ORILLON. s. m. [On mouille les L.] Petite oreille; ne se dit qu'au fig. *Les orillons d'une charrue. Écuelle à orillons.* || *Bastion à orillons*, Voy. Fortification. = Orillons ou Oreillons. s. m. pl. T. Méd. Voy. Parotide.

ORIN. s. m. T. Mar. Voy. Ancre.

ORION. s. m. T. Astron. Voy. Constellation.

ORIPEAU. s. m. (ital. *oro*, or; *pelle*, peau). Lame de cuivre, très-mince, polie et brillante, qui, de loin, a l'éclat de l'or. || Ne se dit qu'en termes de mépris, en parl. Des broderies, des passements de faux or, de faux argent, ou même d'or, d'argent vrai, quand leur éclat est passé. *Des acteurs couverts d'o. Voilà beaucoup de vieux galons d'or; pourquoi conservez-vous tous ces oripeaux?* || Fig. et famil., se dit Des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants. *Tout n'est pas or pur dans ce poëme, il y a bien de l'oripeau.*

***ORLAYA.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

ORLE. s. m. (ital. *orlo*, ourlet). T. Archit. Filet sous l'ove d'un chapiteau. || T. Blas. Voy. Héraldique.

ORMAIE ou **ORMOIE.** s. f. Lieu planté d'ormes.

ORME. s. m. T. Bot. Voy. Ulmacées.

ORMEAU. s. m. Jeune orme. || Se dit quelquefois pour Orme. *Danser sous l'or. De vieux ormeaux.*

***ORMIER.** s. m. T. Zool. Voy. Scutibranches.

ORMILLE. s. f. coll. [On mouille les L.] Plant de petits ormes.

ORMIN ou ***HORMIN.** s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

***ORMOCARPUM.** s. m. (gr. ὅρμος, collier; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. Légumineuses.

ORNE. s. m. T. Bot. Voy. Oléacées.

ORNEMANISTE. s. m. T. B.-Arts. Artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements.

ORNEMENT. s. m. (lat. *ornamentum*). Parure, embellissement; ce qui orne, ce qui sert à orner). *Or. de bon, de mauvais goût. Des ornements superflus. Une chose dépourvue d'ornements. Un habit uni et sans ornements. Prodiguer les ornements. Cette femme est assez belle pour se passer d'ornements.* || Figur., au sens moral, Ce qui sert à faire honneur, à donner du lustre à un pays, à une famille, etc. *Il est l'or. de son pays, de son siècle, de sa famille. Elle était l'or. de son sexe. La modestie est le plus bel or. du mérite.* || En Rhétor. et en Poésie, se dit Des figures, des formes de style dont on se sert pour embellir le discours. *Ornements naturels, superflus. Ornements affectés, recherchés, ambitieux. Les ornements du style. Ce récit est trop chargé d'ornements.* || T. Beaux-Arts. Se dit Des sculptures, moulures, figures de fantaisie sculptées ou peintes, qui servent à embellir un objet principal, qui l'accompagnent pour ajouter à son agrément, etc. *La peinture, la sculpture d'or. Dessiner l'or. Ce menuisier exécute fort bien les ornements. Un recueil d'ornements. Un peintre d'ornements. Les ornements de cet édifice n'ont pas été bien exécutés. Cette façade est trop chargée d'ornements. — Or. courant*, Tout ornement qui se répète de manière à former un tout continu, comme les entrelacs, les rinceaux. || Dans le culte, *Ornement* se dit encore Des habits sacerdotaux et autres, dont on se sert pour l'office divin. En ce sens, il se met toujours au plur., car il comprend plusieurs pièces différentes, comme la chasuble, l'étole, etc. *Le prêtre revêtu de ses ornements. L'évêque officia avec les ornements pontificaux.* — S'emploie aussi au sing., mais dans un sens coll., et se dit alors De plusieurs pièces d'une même couleur, faisant un assortiment entier dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autel sont compris. *Or. blanc, rouge. Un or. riche, magnifique, superbe. Dans cette sacristie, il y a quantité de beaux ornements.* || * T. Blas. Se dit Des pièces accessoires qui se trouvent en dehors de l'écu.

***ORNÉODE.** s. m. (gr. ὄρνις, oiseau; εἶδος, forme). T. Entom. Voy. Nocturnes.

ORNER. v. a. (latin. *ornare*). Parer, embellir une chose, y en joindre d'autres qui lui donnent plus d'éclat, plus d'agrément. *Les glaces, les tapis, les beaux meubles ornent bien un appartement. Or. une église, un autel.* ‖ Se dit aussi au sens moral. *Les vertus ornent l'âme. Il avait orné son esprit des plus belles connaissances. On peut or. la vérité, mais il ne faut pas la déguiser. Les grands hommes qui ont orné le siècle de Louis XIV. Or. la raison des charmes de la poésie. Or. son langage, son style. Les figures ornent le discours.* = Orné, ée. part. *Avoir l'esprit orné. Son style est trop orné.*

ORNIÈRE. s. f. (lat. *orbita*, trace d'une roue). Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins. *Un chemin plein d'ornières.* ‖ Fig., se dit De la routine, de la manière de penser, d'agir, de se conduire du vulgaire, d'une habitude invétérée dont on ne peut se défaire. *L'or. des préjugés, de l'habitude, de la routine. Il suit l'or. commune. Il ne sortira jamais de l'or. Il est retombé dans l'or., dans son ornière.*

ORNITHOGALE. s. m. (gr. ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau; γάλα, lait). T. Bot. Voy. Liliacées.

***ORNITHOLITHE.** s. m. (gr. ὄρνις; λίθος, pierre). T. Paléontol. Se dit Des ossements fossiles d'oiseaux, parce qu'on les trouve généralement incrustés dans les couches pierreuses.

ORNITHOLOGIE. s. f. (gr. ὄρνις; λόγος, discours). Partie de la zoologie qui traite des oiseaux. V. Oiseau. ‖ Traité fait sur cette matière. *L'or. de Lesson.* = *Ornithologique. adj. 2 g. Qui a rapport à l'ornithologie. *Système or. Recherches ornithologiques.*

ORNITHOLOGISTE ou **ORNITHOLOGUE.** s. m. Naturaliste qui s'applique spécialement à l'étude des oiseaux.

ORNITHOMANCIE. s. f. (gr. ὄρνις; μαντεία, divination). Voy. Augure et Auspice.

***ORNITHOPE.** s. m. (grec. ὄρνις; ποῦς, pied). T. Bot. Voy. Légumineuses.

***ORNITHORHYNQUE.** s. m. (gr. ὄρνις; ῥύγχος, bec). T. Mamm. Voy. Monotrèmes.

OROBANCHE. s. f. (gr. ὄροβος, orobe; ἄγχω, j'étouffe). T. Bot. Voy. Orobanchées.

***OROBANCHÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées monopétales, à placentas pariétaux, à stigmate simple, à étamines didynames, et à embryon petit logé dans un albumen abondant. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées sans feuilles ni stipules, croissant en parasites sur les racines de divers végétaux. Tiges couvertes d'écailles brunes ou incolores. Calice divisé, persistant, infère. Corolle monopétale, hypogyne, irrégulière, persistante, et à préfloraison imbriquée. Étamines 4, didynames. Anthères parfois uniloculaires, mais en général biloculaires; les cellules distinctes, parallèles, souvent mucronées ou barbues à la base. Ovaire supère, uniloculaire, situé sur un disque charnu, avec deux ou plusieurs placentas pariétaux polyspermes; les 2 carpelles dont il se compose placés à droite et à gauche de l'axe; style 1, stigmate bilobé. Fruit capsulaire renfermé dans la corolle marcescente, uniloculaire, bivalve; chaque valve portant au milieu 1 ou 2 placentas. Graines indéfinies, très-petites; embryon petit à la base d'un albumen charnu.

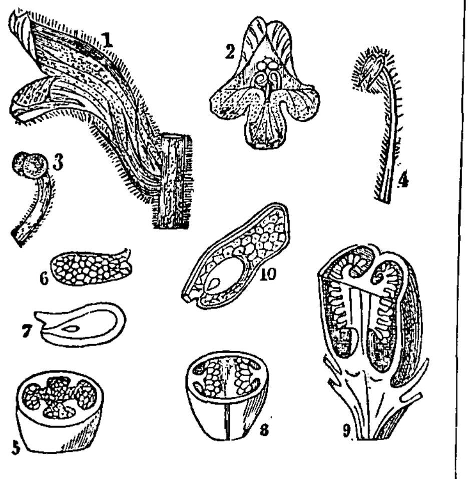

[Fig. 1. *Phelipæa arenaria*, Fleur vue de profil; 2. Corolle vue de face; 3. Style et stigmate; 4. Étamine. — 5. *Anoplanthus uniflorus*, Coupe de l'ovaire; 6. Graine; 7. Coupe de la même pour montrer l'embryon. — 8. Coupe de l'ovaire de l'*Epiphegus americana*. — 9. Coupe du fruit de l'*Hyobanche sanguinea*. — 10. Graine et embryon du *Conopholis americana*.]

Cette famille se compose de 12 genres et de 116 espèces. Les Orobanchées ne sont pas rares en Europe, surtout dans les régions du Midi. On les rencontre aussi dans la Barbarie, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Asie centrale et septentrionale, ainsi que dans l'Amérique du Nord. Elles sont très-rares dans l'Inde. Les Orob. sont redoutées des agriculteurs, parce qu'elles s'attachent parfois en grande quantité à certaines plantes cultivées, comme, par ex., l'*Orobanche rameuse* (*Orobanche ramosa*) au Chanvre, d'où le nom de *Mort-au-Chanvre* qu'on lui donne vulgairement. Suivant Vaucher, de Genève, les graines de cette espèce peuvent rester plusieurs années inertes dans le sol, jusqu'à ce qu'elles viennent à se trouver en contact avec les racines du Chanvre; alors elles s'y attachent et germent immédiatement. Plusieurs espèces de cette famille s'employaient autrefois en médecine; mais aujourd'hui elles ne sont plus d'aucun usage. L'*Or. majeure* (*Or. major*) est réellement amère et astringente. En conséquence, elle était usitée pour déterger les plaies de mauvaise nature, et s'administrait également à l'intérieur pour arrêter les flux diarrhéiques. L'*Epiphegus virginiana* entrait, dit-on, avec l'oxyde blanc d'arsenic, dans la composition de la fameuse poudre anticancéreuse, connue dans l'Amérique du Nord sous le nom de *poudre anticancéreuse de Martin*. Cette espèce paraît posséder les mêmes propriétés que l'*Or. majeure*. L'*Or. du Serpolet* (*Or. epithymum*) s'employait autrefois comme tonique, amer, et vulnéraire: ses fleurs odorantes sont encore quelquefois usitées dans les affections spasmodiques. On attribuait jadis des vertus spéciales contre l'épilepsie aux racines de la *Lathrée écailleuse* (*Lathræa squamaria*), tandis que celles de la *Clandestine* (*L. clandestina*) étaient réputées propres à combattre la stérilité chez la femme. L'*Æginétie de l'Inde* (*Æginetia indica*) entre, avec la Noix muscade, dans la composition d'un remède qui s'emploie comme antiscorbutique. Enfin, le *Phelipæa lutea* sert à teindre en noir les cordes qu'on fabrique avec les fibres du Palmier doum.

OROBE. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

***OROGRAPHIE.** s. f. (gr. ὄρος, montagne; γραφὴ, description). V. Géographie. = *Orographique. adj. 2 g. Qui concerne l'orographie. *Carte o.*

***ORONCE.** s. f. T. Bot. Voy. Orontiacées.

ORONGE. s. f. T. Bot. Voy. Champignon.

***ORONTIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à fleurs hermaphrodites et en spadice, et à embryon axile entouré d'un albumen abondant. — *Caractères botaniq.:* Plantes herbacées, à feuilles larges, entières ou profondément divisées, qui cependant sont parfois ensiformes et équitantes. Les unes sont acaules, d'autres grimpent sur les arbres, auxquels elles s'attachent par leurs racines; quelques-unes sont aquatiques. Fleurs hermaphrodites, portées sur un spadice muni d'une spathe, blanches, verte ou rouge. Calice et corolle absents, ou représentés par 4, 5, 6, 8 écailles. Étamines en même nombre, tantôt hypogynes, tantôt périgynes; anthères biloculaires. Ovaire libre, à 1 ou plusieurs loges; ovules dressés, anatropes ou campylotropes, ou suspendus et orthotropes; stigmate capité, sessile ou porté par un style subulé. Fruit bacciforme. Embryon fendu sur un de ses côtés et situé dans l'axe d'un albumen charnu, corné ou farineux (l'albumen manque dans les genres *Scindapsus*, *Dracontium*, *Symplocarpus* et *Orontium*. Endlicher). [Fig. 1. *Calla palustris*; 2. Fleur; 3. Coupe de l'ovaire; 4. Coupe verticale du fruit mûr; 5. Graine; 6. La même coupée longitudinalement.]

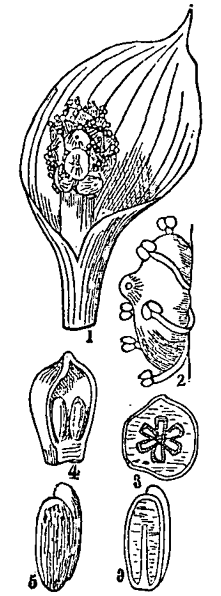

Cette famille, que divers auteurs désignent sous les noms d'*Acoracées*, *Acorées* et *Acoroïdées*, se compose de 13 genres et de 70 espèces, qui habitent principalement les régions boisées intertropicales des deux hémisphères; quelques-unes néanmoins se rencontrent dans des latitudes plus froides. Le *Symplocarpus*, par ex., est commun dans les marécages des États-Unis; la *Calle des marais* (*Calla palustris*) se trouve jusque dans les marais glacés de la Laponie, par 64° lat. nord; enfin, dans les Andes, le *Pothos pedatus* et le *P. quinquenervius* s'élèvent à la hauteur de 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Les usages des Orontiacées sont peu importants. A Demerary, dans la Guyane, les feuilles fraîches du *Monstera pertusa* sont employées par les indigènes en guise de vésicatoires et de rubéfiants dans les cas d'hydropisie. Dans l'Amérique du Nord, les racines et les graines du *Symplocarpe fétide* (*Symplocarpus fœtidus*), appelé ainsi de son odeur détestable, sont usitées comme antispasmodiques et expectorantes, particulièrement dans les accès d'asthme. Le *Dracontium polyphyllum* possède, dit-on, des propriétés analogues. L'*Oronce aquatique* (*Orontium aquaticum*) est âcre, quand elle est fraîche; mais on peut manger sans inconvénient sa racine après qu'on l'a fait dessécher. La racine tubéreuse du *Richardia africana*, belle espèce remarquable par sa spathe neigeuse et son spadice doré, figurait autrefois dans les officines sous le nom de *radix Ari æthiopii*. Suivant Linné, les Lapons préparent une espèce de pain, qu'ils nomment *Missebrœd*, avec les rhizomes de la *Calle des marais* (*Calla palustris*), malgré leur extrême âcreté. A cet effet, après avoir séché et broyé ces racines, ils les font bouillir et macérer jusqu'à ce qu'elles aient perdu toute leur âcreté; puis ils les font cuire au four comme les autres substances farineuses. Cette même plante passe pour être un diaphorétique très-énergique. Le fruit du *Scindapsus officinalis*, coupé en morceaux transversaux et desséché, se trouve dans toutes les pharmacies de l'Inde, où on le désigne sous le nom de *Gudj-pippul*. Le *Pothos scandens* s'emploie dans l'Inde dans les cas de fièvres putrides. Le rhizome de l'*Acore odorant* ou *Ac. vrai* (*Acorus calamus*) renferme un principe amer et aromatique, auquel il doit des propriétés toniques. On l'a employé avec quelque succès dans les cas de catarrhe chronique et d'asthme humide. A Constantinople, on en fait une sorte d'électuaire qu'on regarde comme un excellent stomachique et qu'on emploie comme préservatif lorsqu'il règne quelque maladie épidémique. Cette espèce, chez nous, est surtout employée par les parfumeurs, qui la font entrer dans la préparation de la poudre à poudrer, à cause de l'odeur qu'elle exhale et qu'elle doit à une huile essentielle mêlée avec la fécule qu'elle contient.

ORPAILLEUR. s. m. (R. *or* et *paille*). Celui qui recueille les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières. Voy. Or.

ORPHELIN, INE. s. (gr. ὀρφανὸς). Enfant en bas âge qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux. *Un pauvre or. Il est or. de père et de mère.* — Ne se dit guère d'un enfant à qui il reste son père.

Enc. — Dans tous les temps et dans tous les pays, on s'est occupé de venir en aide aux enfants à qui la mort a enlevé leurs parents. Dans plusieurs passages de ses livres, le législateur des Hébreux recommande de secourir la veuve et l'orphelin. A Athènes, Solon et Pisistrate ordonnèrent que les enfants d'un père mort pour la patrie fussent élevés dans le Prytanée aux frais de l'État. A Rome, la loi prit de bonne heure les orphelins sous sa protection, et, à partir d'Auguste, ils furent compris dans les distributions d'argent et de vivres que l'on faisait au peuple. Enfin, Nerva, Trajan, Adrien, et plusieurs autres empereurs, créèrent pour eux des asiles spéciaux. La charité chrétienne a toujours entouré les orphelins de la sollicitude la plus vive. Dès l'an 335, nous trouvons un *Orphanotrophe* à Constantinople. Des établissements analogues furent érigés à Rome au VIe siècle, et en Gaule au VIIe. Les abbayes et les ordres hospitaliers se firent aussi remarquer par leur dévouement pour ces infortunés. Néanmoins, dans le principe, les orphelins furent confondus et élevés avec les enfants trouvés. C'est seulement au XVIe siècle qu'on créa pour les orphelins des maisons distinctes. Les premiers *Orphelinats*, comme on les appelle aujourd'hui, furent fondés en Italie, à Rome vraisemblablement. L'hospice *dei Orfanelli* et celui de Saint-Michel, qui subsistent encore, remontent à cette époque. Cet exemple fut imité dans les divers pays de l'Europe. Dans les uns, c'est la charité privée qui en prit l'initiative; dans les autres, ce fut la bienfaisance publique qui se chargea du soin des orphelins. Sauf quelques exceptions, les enfants ainsi recueillis par la charité sont exclusivement élevés pour les professions industrielles. En France, ce sont les administrations locales qui doivent, en vertu des lois générales, secourir les orphelins qui n'ont point de moyens d'existence. Quand elles n'ont point de ressources suffisantes pour les placer dans des orphelinats spéciaux, elles les recueillent à titre d'enfants abandonnés. Parmi les orphelinats de l'Europe, nous citerons les deux établissements de Milan, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, celui d'Aversa près de Naples, ceux de Berlin, de Halle et de Wurtzbourg, en Allemagne, et l'*Orphelinat du Prince impérial*, à Paris. La fondation de ce dernier date seulement de 1856. Elle est due à une pieuse inspiration de S. M. l'Impératrice, qui désira que les sommes souscrites par le commerce de Paris pour lui offrir un présent à l'occasion de la naissance du Prince impérial, fussent employées à la création d'un établissement en faveur des orphelins. Cet orphelinat est placé sous la surveillance d'une commission présidée par le ministre de l'intérieur. A l'exemple de ce qui se pratique dans plusieurs villes de l'Allemagne et de la Suisse, les enfants recueillis par cet orphelinat, au lieu d'être élevés en commun, sont placés dans des familles ouvrières qui les adoptent pour ainsi dire et les élèvent comme leurs propres enfants, moyennant une allocation annuelle que leur paie la caisse de l'établissement. De cette manière, les enfants retrouvent en quelque sorte la famille qu'ils ont perdue, et la commission les protége de son appui et de ses conseils, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'homme. L'orphelinat est ouvert aux orphelins de toutes les parties de l'empire.

***ORPHÉON.** s. m. (R. *Orphée*, nom propre). Nom adopté par une société chorale, qui est composée des meilleurs élèves, pour le chant, des écoles primaires de Paris. *Les membres de l'Or. se nomment eux-mêmes Orphéonistes.*

***ORPHIE.** s. m. T. Ichth. Voy. Ésoces.

ORPHIQUE. adj. 2 g. T. Antiq. Se dit Des ouvrages, ainsi que Des doctrines religieuses et morales qu'on attribuait à Orphée. *Les poëmes, les doctrines orphiques. Vie or.*, Vie sage et réglée par l'amour de la vertu.

‖Se dit encore, subst. et au mascul., De certains philosophes pythagoriciens qui prétendaient avoir reçu d'Orphée les doctrines qu'ils professaient. *Ce philosophe était de la secte des orphiques.* = Orphiques. s. f. plur. Les fêtes de Bacchus. *Ces fêtes étaient nommées* Orphiques, *suivant les uns, parce qu'Orphée avait péri dans une de ces solennités, et, suivant les autres, parce qu'il les avait instituées.*

ORPIMENT et **ORPIN.** s. m. (latin. *auri pigmentum*, couleur d'or). T. Chim. et Min. Voy. Arsenic.

ORPIN. s. m. T. Bot. Voy. Crassulacées.

ORQUE. s. f. Synon. d'*Épaulard.* Voy. Dauphin.

ORSEILLE. s. f. T. Bot. Voy. Lichens.

* **ORSODACNE.** s. m. (grec. ὀρσὸς, jeune pousse; δάκνω, je mords). T. Entom. Voy. Eupodes.

ORT. adj. invariable. T. Comm. Ne se dit que dans cette loc., *Peser ort*, Peser brut, avec l'emballage.

* **ORTALIS.** s. m. T. Entom. Voy. Muscides.

ORTEIL. s. m. (lat. *articulus*, article). Doigt du pied. *Se dresser sur les orteils.* ‖ Employé absol., sign. Le gros orteil. *Il a la goutte à l'orteil.*

* **ORTHANTHERA.** s. m. (gr. ὀρθὸς, droit; lat *anthera*, anthère). T. Bot. Voy. Asclépiadées.

***ORTHOCÈRES.** s. m. pl. (gr. ὀρθὸς; κέρας, corne). T. Entom. Voy. Curculionites.

ORTHODOXE. adj. 2 g. (gr. ὀρθὸς; δόξα, croyance). T. Théol. Conforme à la droite et saine opinion en matière de religion. *Doctrine, proposition or. Ce sentiment est or. Cet auteur n'est pas or.* ‖ Par anal., se dit Des doctrines morales ou littéraires. *Ses principes sur l'art ne sont pas orthodoxes. Il n'est pas or. en matière de littérature. Il a des goûts peu orthodoxes.* ‖Se dit substant. De ceux qui professent des croyances conformes à l'enseignement de l'Église catholique. *Les orthodoxes et les hérétiques.*

ORTHODOXIE. s. f. Conformité à la saine et droite doctrine en matière de religion, telle que l'enseigne l'Église catholique. *L'or. de cette proposition me paraît douteuse.* Voy. Église. ‖ Par anal., se dit Des doctrines morales et littéraires. *Je doute fort de l'or. de ses principes en matière de morale.*

ORTHODROMIE. s. f. (gr. ὀρθὸς; δρόμος, course). T. Mar. Route que fait un navire quand il suit un méridien ou un parallèle. Peu usité.

* **ORTHOÉPIE.** s. f. (gr. ὀρθὸς; ἔπος, parole). T. Gramm. Correction du style. *Manuel d'or.* Peu usité.

ORTHOGONAL, ALE. adj. (gr. ὀρθὸς; γωνία, angle). T. Géom. Syn. de *Rectangulaire.*

ORTHOGRAPHE. s. f. (gr. ὀρθὸς; γράφειν, écrire). L'art et la manière d'écrire les mots d'une langue correctement, selon l'usage établi. *Enseigner, apprendre l'or. Il ne sait pas l'or. Il ne met pas un mot d'or. Une faute d'or.* ‖ Se dit Des systèmes orthographiques proposés par différents écrivains. *L'or. de Dumarsais, de Voltaire, de Marle.* ‖ Se dit aussi De la manière quelconque dont on écrit les mots d'une langue. *Son or. est correcte. Une mauvaise or. Une or. détestable.*

Enc. — L'écriture étant, comme on l'a dit, l'art de peindre la parole, et la peinture étant d'autant plus parfaite qu'elle est plus ressemblante, il semble au premier abord que l'on devrait toujours écrire les mots comme on les prononce. C'est en effet ainsi que les choses se passent dans les langues qui commencent; mais à mesure qu'elles s'éloignent de leur origine, et que, par la multiplication des monuments écrits, elles s'adressent autant aux yeux et à l'intelligence qu'aux oreilles, il se fait une espèce de divorce entre le langage parlé et le langage écrit. On veut alors que celui-ci reproduise, non plus seulement le son des mots, mais encore la physionomie particulière que leur ont donnée la logique et même l'usage suivi par les écrivains qui font autorité. Ce divorce est plus ou moins complet suivant les langues, mais il existe toujours. Ainsi, dans l'italien, l'espagnol et l'allemand, l'orthographe se rapproche beaucoup de la prononciation, tandis qu'elle s'en éloigne singulièrement dans le français, et plus encore dans l'anglais. En général, ce rapprochement est plus considérable dans les langues primitives que dans les langues dérivées. Dans certaines langues, en outre, le désaccord entre l'écriture et le langage parlé résulte en partie de l'imperfection de l'alphabet employé. C'est ce qu'on observe, par ex., dans plusieurs langues slaves, telles que le tchèque et le polonais, qui se servent des caractères latins et allemands, lesquels ne peuvent suffire pour représenter simplement toutes leurs articulations simples, tandis que le même inconvénient n'existe pas dans le russe, le serbe et le vieux slavon, parce qu'ils ont leur propre alphabet.

A diverses époques, il s'est rencontré, tant en France qu'en Angleterre, des novateurs qui ont proposé de faire disparaître les irrégularités que présente le langage écrit comparé au langage parlé; mais ils ont toujours échoué, d'abord parce qu'ils ne tenaient aucun compte de l'étymologie et de l'usage, ensuite parce qu'ils n'étaient pas eux-mêmes fixés sur la prononciation qu'ils prétendaient donner pour type. Cette dernière variant suivant certaines grandes divisions territoriales, il aurait fallu, *conformément aux principes admis par plusieurs d'entre eux*, créer autant d'orthographes particulières que de prononciations différentes, c'est-à-d. introduire le chaos dans la langue écrite. De plus, la prononciation changeant suivant les époques, l'orth. *aurait dû éprouver les mêmes variations, ce qui n'aurait pas peu* contribué à augmenter les difficultés. Cependant, si les partisans de la réforme orthographique n'ont mis au jour que des systèmes inadmissibles, il ne s'ensuit nullement qu'il n'y ait rien à *faire*, seulement c'est au temps qu'il *faut laisser le soin d'opérer* les modifications nécessaires. Lorsqu'une langue commence à se fixer par des monuments écrits, elle tend à se surcharger de lettres inutiles, que la prononciation n'admet pas ou qu'elle rejette peu à peu. La force de l'habitude *fait* d'abord conserver dans l'écriture ces lettres superflues; néanmoins l'influence lente, mais sûre, du langage parlé finit toujours, à la longue, par les faire bannir du langage écrit. Notre langue offre un exemple remarquable de ce rapprochement qui, avec le temps, s'opère insensiblement entre le langage et l'écriture. Avant François Ier, ni son orth. ni sa prononciation n'étaient soumises à des règles fixes; le désordre était poussé à ce point, que l'on trouve souvent dans le même manuscrit plus de vingt variantes pour le même mot. L'imprimerie commença la réforme, mais ce fut surtout le XVIe siècle qui régularisa définitivement le langage parlé et le langage écrit, en ramenant ce dernier dans la voie de l'étymologie, et en fixant le premier d'après l'usage de la cour. Les règles posées à cette époque et complétées par l'Académie française, au commencement du siècle suivant, furent, un peu plus tard, légèrement modifiées par Voltaire et Beauzée, et ce sont elles qui règnent encore aujourd'hui. Par suite de cette réforme, plusieurs milliers de mots ont perdu quelques-unes de leurs lettres; d'autres en ont ajouté ou repris. L'*è* ouvert, qui ne prenait jamais l'accent, l'a pris dans presque tous les cas. Le *c*, qui ne recevait jamais de cédille, la reçoit maintenant. La diphthongue *oi* a été remplacée par *ai* partout où elle se prononçait *è*. Le *z*, qui marquait le pluriel dans les mots terminés par un *é* fermé, a cédé la place à l'*s*. L'*y*, qui terminait les diphthongues à la fin des mots (*luy*, *moy*), a été remplacé par un *i*. Enfin, les mots composés, qui restaient entiers dans leurs éléments, ont abandonné la dernière lettre du premier élément. A ces changements généraux, sont venus se joindre une multitude d'autres, particuliers ou accidentels, dont l'énumération nous entraînerait trop loin. Nous concluons donc qu'il faut laisser agir le temps, et nous dirons, avec les grammairiens de Port-Royal, que « l'orth. doit suivre la raison et l'autorité: la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire des bons auteurs. »

ORTHOGRAPHIE. s. f. T. Archit. Dessin représentant la façade d'un bâtiment dans ses véritables proportions, sans aucun effet de perspective; élévation géométrale. ‖ Le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification.

ORTHOGRAPHIER. v. a. Écrire les mots suivant l'orthographe. *Comment orthographiez-vous ce mot-là? Vous avez mal orthographié ce mot.* — Absol., *Il orthographie correctement.* = Orthographié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

ORTHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'orthographe. *Dictionnaire or.* ‖ Qui appartient à l'orthographie. *Dessin or.* ‖ *T. Géométr. *Projection or.*, Voy. Projection.

* **ORTHOLOGIE.** s. f. (gr. ὀρθὸς; λόγος, discours). L'art de parler correctement une langue. *Traité d'or. française.* Peu usité.

ORTHOPÉDIE. s. f. (gr. ὀρθὸς, droit; παιδεία, éducation). T. Méd.

Enc. — L'*Orthopédie* est l'art de prévenir et de corriger, à l'aide d'exercices méthodiques ou de moyens mécaniques, les vices de conformation que présentent les enfants, et surtout ceux qui résultent d'une mauvaise direction des os ou des surfaces articulaires. D'après cette définition, on peut diviser l'orth. en deux grandes branches, l'*orth. prophylactique* ou *préventive*, et l'*orth. curative* ou *orth. proprement dite.*—L'orth. *préventive* spécialement pour objet d'empêcher les déviations de se produire en dirigeant avec prudence l'éducation physique des enfants à partir de la naissance: elle est tout entière du domaine de l'hygiène. Parmi les règles qu'elle prescrit, nous nous contenterons d'en rappeler trois dont la violation est une des causes les plus fréquentes de difformités. Elle recommande d'abord de ne pas faire subir aux nouveau-nés le supplice des ligaments; *en second lieu*, elle défend de faire tenir les enfants debout ou de les faire marcher avant que les parties inférieures du corps aient acquis assez de force pour ne point fléchir sous le poids des parties supérieures, et en conséquence, elle veut qu'on attende qu'ils marchent d'eux-mêmes et sans aucun secours étranger; enfin, elle prescrit, lorsque l'âge des études sédentaires ou de l'apprentissage d'un travail quelconque est arrivé, de veiller à ce que les enfants fassent un exercice suffisant, et à ce qu'ils *ne prennent pas l'habitude d'attitudes mauvaises et nuisibles.* C'est ici que la gymnastique est de la plus grande utilité: cependant, pour qu'elle produise les résultats qu'on en attend, il est indispensable d'y recourir aussitôt qu'une tendance aux déviations se *manifeste; car, un peu plus tard*, le *remède devient* ordinairement insuffisant. — L'orth. *curative* combat les difformités, tantôt par les moyens gymnastiques et même simplement par la situation qu'elle fait garder au malade, tantôt par l'emploi d'appareils mécaniques appropriés, tantôt par la ténotomie. Les moyens mécaniques sont ceux auxquels elle est le plus souvent obligée d'avoir recours. Les machines usitées dans les établissements orthopédiques sont fort nombreuses, car chaque genre de difformité réclame des appareils spéciaux. En outre, toutes doivent être combinées de façon à agir d'une manière graduelle et continue. Ce sont surtout les déviations de la colonne vertébrale qui ont mis en jeu l'esprit inventif des orthopédistes; de là la multitude d'espèces de ceintures, de corsets et de lits mécaniques qu'ils ont imaginés. Enfin la *Ténotomie*, ou section des tendons, est un moyen presque infaillible dans les cas où la difformité est le résultat d'un état de contraction permanente ou de raccourcissement des muscles, soit fléchisseurs, soit extenseurs, comme dans le cas de pied bot. Cette opération, qui autrefois, alors qu'on la pratiquait en divisant la peau et les tissus de manière que la plaie se trouvait exposée au contact de l'air, n'était pas sans dangers, est aujourd'hui d'une innocuité merveilleuse, grâce au procédé de la *section sous-cutanée.* Dans cette méthode, le chirurgien ne fait à la peau qu'une très-petite incision *par où il introduit un scalpel* à lame étroite, *appelé Ténotome*, avec lequel il divise les parties profondes. La plaie extérieure se cicatrise promptement comme toutes celles qui ont peu d'étendue, et la solution de continuité profonde guérit à la manière des *ruptures accidentelles de tendons ou d'aponévroses, c.-à-d. sans* inflammation, sans suppuration, sans accidents. L'opération achevée, on place un appareil qui maintient pendant le temps convenable la position obtenue par la section, et qui, souvent *même, augmente et complète le redressement. Quel que soit le* mode de traitement adopté, on ne néglige point, quand ils peuvent être utiles, les agents auxiliaires, tels que les bains, les frictions, les massages, etc. Le régime alimentaire est aussi d'une *haute importance. Enfin, selon les cas, on a recours à diverses* médications, plus souvent à une médication tonique et fortifiante, quelquefois à une médication débilitante, etc. — L'orth. est une branche de l'art de guérir qui était à peu près inconnue *aux anciens, chez lesquels l'usage universel des exercices gym*nastiques et les habitudes sociales prévenaient en général les difformités aujourd'hui si communes. Le premier traité spécial sur cette matière est celui qu'Andry publia, en 1741, sous le titre d'*Orthopédie, ou l'art de prévenir et de corriger chez les enfants les difformités du corps.* Néanmoins c'est seulement depuis une trentaine d'années que l'orth. est sortie de la voie purement empirique et a pris rang dans la science. Ce résultat est dû surtout aux recherches et aux travaux du prof. Delpech, qui posa véritablement les bases de l'art dans son *Orthomorphie*, publiée en 1828. Après lui, nous citerons, parmi les médecins auxquels cette branche de l'art est le plus redevable, Jalade-Lafond, Pravaz, Bouvier, V. Duval et Jul. Guérin. C'est à ces trois derniers en particulier que la ténotomie sous-cutanée doit le rôle éminent qu'elle joue aujourd'hui dans le traitement des difformités.

ORTHOPÉDIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'orthopédie. *Établissement or. Lit orthopédique.*

* **ORTHOPÉDISTE.** s. m. Celui qui a écrit sur l'orthopédie, ou qui exerce l'orthopédie.

* **ORTHOPLOCÉES.** s. f. pl. (grec. ὀρθὸς; πλοκὴ, nœud). T. Bot. Voy. Crucifères.

ORTHOPNÉE. s. f. (grec. ὀρθὸς; πνέω, je respire). T. Méd. Dyspnée dans laquelle le malade ne peut respirer que debout ou assis.

***ORTHOPTÈRES.** s. m. pl. (gr. ὀρθὸς; πτέρον, aile).

Enc. — L'ordre des *Orthoptères* comprend tous les insectes dont les ailes vraies ou postérieures sont plissées longitudinalement pendant le repos. Outre ce caractère essentiel d'où l'ordre tire son nom, les espèces qui en font partie en présentent d'autres qui ne sont pas d'une moindre importance. Leur corps est en général moins consistant que celui des Coléoptères; leurs élytres sont molles, demi-membraneuses, chargées de nervures, et ne se joignent pas, dans la plupart, à la suture, par une ligne droite; les ailes postérieures sont pliées dans leur longueur, le plus souvent en éventail, et divisées par des nervures membraneuses qui courent dans la même direction. La conformation générale de la bouche est la même que dans les Coléoptères. Les mandibules sont toujours très-fortes, cornées, et armées de dents; les mâchoires sont toujours terminées par une pièce cornée, dentelée, et recouverte d'une *galette*, lame voûtée qui correspond à la division extérieure des mâchoires des Coléoptères; les palpes maxillaires ont constamment 5 articles, tandis que les labiaux n'en ont que 3; enfin, la languette est toujours divisée en 2 ou en 4 lanières. La forme des antennes varie moins que chez les Coléoptères, mais ces organes sont ordinairement composés d'un plus grand nombre d'articles. Plusieurs, outre leurs yeux à réseau, ont 2 ou 3 ocelles. La face inférieure des premiers articles des tarses est souvent charnue ou membraneuse. Un grand nombre de femelles sont munies d'une véritable tarière qui leur sert à déposer leurs œufs, et qui est formée de 2 lames, souvent renfermées dans une enveloppe commune. La partie postérieure du corps offre, chez la plupart, des appendices. Les Orth. sont des insectes à demi-métamorphose. Toutes les mutations qu'ils présentent se réduisent à la croissance et au développement des élytres et des ailes, car on les trouve déjà dans la nymphe, bien qu'à l'état rudimentaire. Cette nymphe et la larve ressemblent d'ailleurs à l'insecte parfait; elles marchent et se nourrissent de la même manière. — Tous les Orth. connus, sans exception, sont terrestres, même dans leurs deux premiers états. Quelques-uns sont carnivores ou omnivores; mais la plupart se nourrissent de plantes vivantes.—Latreille a partagé cet ordre en deux grandes sections, qu'il appelle familles, et qu'il distingue d'après la forme de leurs pieds: ce sont les *Orth. cou-*

reurs et les *Orth. sauteurs*. D'autres ont proposé une autre coupe, celle des *Labidoures* et celle des *Dermaptères* : la première comprenant le seul genre Forficule, et la seconde tous les autres genres de l'ordre.

I. Les Orth. *coureurs* ont tous les pieds semblables et uniquement propres à la course. La plupart ont les ailes et les étuis couchés horizontalement sur le corps, et la femelle est toujours dépourvue de tarière cornée. Cette section se compose de quatre grands genres, *Forficule*, *Blatte*, *Mante* et *Phasme*, qui tous ont été érigés en familles par les entomologistes contemporains. — 1° La famille des *Forficuliens* ne renferme que le seul genre *Forficule*, vulgairem. appelé *Perce-oreille*. Les espèces qui le composent se reconnaissent aisément à leur corps presque linéaire, à leurs élytres qui ne se recouvrent pas l'une l'autre, mais se rapprochent exactement sur la ligne médiane, et surtout à leurs ailes d'abord pliées en éventail dans le sens de la longueur, puis repliées en deux dans le sens inverse, de manière à pouvoir se loger sous les élytres. De plus, leurs pattes grêles se terminent par des tarses composés de 3 articles seulement, tandis qu'il y en a 5 chez tous les autres Orth. Enfin, l'*extrémité* postérieure de leur abdomen est armée de deux appendices *cornés*, *formant le crochet*, et *parfois munis de dents*. Ces animaux sont très-communs dans les lieux frais et humides. Ils se rassemblent souvent en troupes sous les pierres, sous l'écorce des arbres, et font du tort aux fruits de nos jardins. Ils volent avec beaucoup d'agilité. Les femelles veillent avec grand soin sur leurs œufs, et, si quelque danger paraît les menacer, elles les transportent ailleurs. Le nom vulgaire sous lequel ces insectes sont désignés vient de ce que les habitants des campagnes croient généralement qu'ils cherchent à s'insinuer dans les oreilles : mais c'est là une erreur populaire qui ne mérite aucune attention. L'espèce type du genre est la *Forf. perce-oreille* (*Forficula auricularia*) [Fig. 1], qui est commune dans toute l'Europe. Cet insecte est long de 15 à 20 millim., brun, avec la tête rousse, les bords du corselet grisâtres et les pieds d'un jaune d'ocre. — 2° Le genre *Blatte* a été l'objet d'un article spécial, attendu que les animaux utiles ou nuisibles méritent une attention plus particulière. — 3° Les *Mantiens* sont essentiellement caractérisés par la forme de leurs pattes antérieures qui sont beaucoup plus grandes que les autres et constituent des organes de préhension très-puissants. En effet, dans cette paire, la cuisse et la jambe sont armées de fortes épines et peuvent se replier de façon à former une pince très-propre à saisir une proie. Ces insectes ont en outre le corps étroit et allongé, la tête libre, et le prothorax beaucoup plus long que les deux autres parties du thorax. La conformation de ces Orth. suffit pour nous apprendre qu'ils sont carnassiers. Ils se trouvent ordinairement sur les arbustes ou sur les broussailles où ils demeurent des heures entières dans une immobilité complète, en guettant les insectes qui peuvent passer à leur portée, car ils ne vivent que de proie vivante. L'attitude singulière que prennent les *Mantes* proprement dites, lorsqu'elles font ainsi le guet, a donné lieu à une superstition fort répandue : le peuple se figure qu'elles prient ; de là le nom de *Prie-Dieu*, sous lequel, dans le midi de l'Europe, on désigne ces insectes. C'est pour ce motif que l'espèce type du genre est appelée par les entomologistes, *Mante religieuse* (*Mantis religiosa*). Cette espèce est longue de 6 cent., et de couleur vert clair. La *M. striée* (Fig. 2) est de la même taille, mais elle est jaune grisâtre, avec les élytres et le corselet bordés de jaune. Auprès des Mantes propres, se place le genre *Empuse* dont nous avons, dans le midi de la France, une espèce appelée *Emp. appauvrie* (*Empusa depauperata*). C'est un insecte long de 6 à 7 centim., dont le prothorax fort grêle fait la moitié de la longueur. Il est entièrement d'un vert pâle, avec les élytres vert d'eau, et les cuisses postérieures munies d'une petite membrane à leur extrémité. — 4° Les *Phasmiens* ou *Spectres* se distinguent des Mantiens par leur prothorax plus court que les deux autres parties du thorax, et par leurs pattes qui toutes sont exclusivement propres à la course. Ces insectes ont d'ailleurs des formes très-singulières. Les uns ont le corps filiforme ou linéaire, semblable à une petite branche d'arbre : ce sont les *Phasmes* (*Phasma*); les autres ont le corps très-aplati et membraneux, ainsi que les pieds, de manière à ressembler plus ou moins a une feuille : de là le nom de *Phyllie* (*Phyllium*) donné à ces espèces. En général, ces insectes sont de grande taille. Certains Phasmes atteignent 30 centimèt. de longueur; nous en possédons une espèce dans le midi de la France : c'est le *Ph. de Rossi*, long de 8 à 9 centim., vert jaunâtre ou d'un brun cendré, et dépourvu d'ailes dans les deux sexes. Toutes les *Phyllies* sont exotiques Nous citerons comme type du genre la *Phyllie feuille sèche* (Fig. 3. Femelle ; réduite d'un tiers), remarquable par son corps aplati, son corselet court et dentelé sur les bords, et les feuillets dentelés de ses cuisses : sa couleur est vert pâle ou jaunâtre. Les habitants des îles Seychelles élèvent cette espèce comme objet de commerce. Les Phasmiens paraissent être exclusivement phytophages.

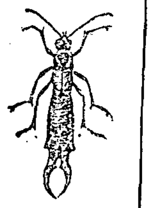
Fig. 1.

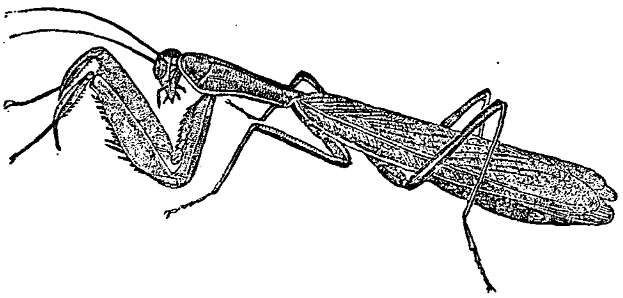

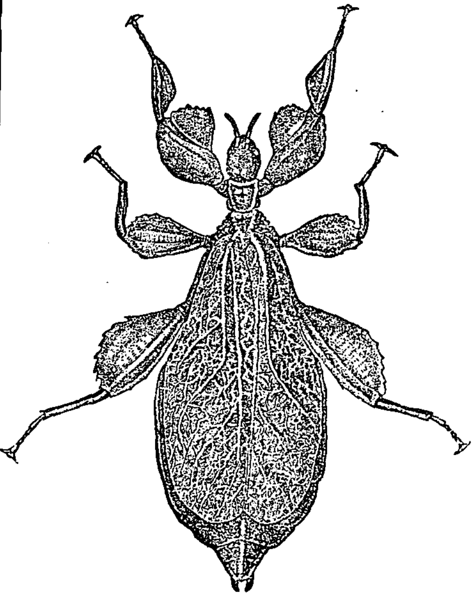

II. Les Orth. *sauteurs* sont caractérisés par leurs pattes postérieures qui sont très-longues, avec une cuisse très-forte, et par conséquent propres au saut. Les mâles appellent leurs femelles en faisant entendre un son bruyant, auquel le vulgaire donne le nom de chant, et qu'ils produisent au moyen du frottement de diverses parties de leur corps les unes contre les autres. La plupart des femelles déposent leurs œufs dans la terre. La *section des sauteurs* se partage en trois grands genres ou familles, savoir : les *Sauterelles* ou *Locustiens*. les *Grillons* ou *Grylliens*, et les *Criquets* ou *Acridiens*. V. CRIQUET, GRILLON et SAUTERELLE.

* **ORTHOSE.** s. f. T. Minér. Voy. FELDSPATH.

* **ORTHOSPERMÉES.** s. f. pl. (gr. ὀρθὸς; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **ORTHOTROPE.** adj. 2 g. (grec. ὀρθὸς; τρέπειν, tourner). T. Bot. Voy. GRAINE.

ORTIE. s. f. (latin. *urtica*). T. Bot. Voy. URTICÉES. *Or. blanche*, *Or. jaune*, Voy. LABIÉES. || T. Zool. *Or. de mer*, Voy. ACALÈPHES et ACTINIE. || T. Art vét. Mèche qu'on insinue par le moyen d'une incision entre le cuir et la chair d'un cheval pour dégorger la partie malade.

* **ORTIÉE.** adj. f. T. Méd. *Fièvre ortiée*, V. EXANTHÈME.

ORTIVE. adj. f. (lat. *ortivus*, qui se lève). T. Astron. Voy. AMPLITUDE.

ORTOLAN. s. m. (lat. *hortulanus*, qui fréquente les jardins). T. Ornith. Voy. BRUANT.

ORVALE. s. f. T. Bot. V. LABIÉES.

* **ORVET.** s. m. T. Erpétol. Voy. ANGUIS.

ORVIÉTAN. s. m. Drogue composée, analogue à la thériaque, qui avait autrefois beaucoup de vogue. *Prendre de l'or. Marchand d'or. Le premier or. fut fait à Orviète, ville d'Italie.* || *Marchand d'or.*, se dit aujourd'hui De tout charlatan qui débite des drogues en public. || Figur. et famil., on dit D'un homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde : *C'est un marchand d'orviétan.*

* **ORYCTE.** s. m. T. Entom. Voy. SCARABÉIDES.

* **ORYCTÈRE.** s. m. (gr. ὀρυκτὴρ, fouisseur). T. Mamm. Voy. SPALAX.

* **ORYCTÉROPE.** s. m. (gr. ὀρυκτὴρ; ποῦς, pied). T. Mamm. Voy. ÉDENTÉS.

* **ORYCTOGNOSIE, ORYCTOGRAPHIE, ORYCTOLOGIE.** s. f. (gr. ὀρυκτὸς, fossile; γνῶσις, connaissance; γραφὴ, description; λόγος, discours). Ces mots, qui signifient Connaissance, description et science des fossiles, sont à peu près synonymes de Minéralogie, et sont en outre presque inusités.

* **ORYX.** s. m. T. Mamm. Voy. ANTILOPE.

* **ORYZÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

OS. s. m. (lat. *os*). Partie solide et dure du corps des animaux, qui sert à soutenir toutes les autres parties. *L'os a été brisé. Des os cariés. Des os de veau, de mouton, de poulet. Un couteau à manche d'os. Les os grêles des poissons s'appellent communément arêtes.* — Fam., on dit De quelqu'un qui s'engage dans quelque entreprise périlleuse où l'on pense qu'il périra, ou D'une personne qui va ou qui est allée dans un pays d'où l'on croit qu'elle ne reviendra pas, *Il y laissera ses os.* On dit aussi De quelqu'un que l'on pense devoir mourir jeune ou devoir mourir bientôt, *Il ne fera pas de vieux os.* On dit encore de quelqu'un que le froid a pénétré profondément, *Le froid l'a pénétré jusqu'à la moelle des os.* — Fig. et fam., *Briser, rompre les os à quelqu'un*, Le battre cruellement. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os, Sucer quelqu'un jusqu'à la moelle des os*, Le ruiner petit à petit et complétement. *Il est avare, chicaneur, etc., jusque dans la moelle des os*, Il est avare, etc., autant qu'il est possible de l'être. || T. Vénerie. Se dit Des ergots du cerf sur lesquels cet animal ne porte que lorsqu'il court. *Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre.* || T. Zool. *Os de seiche*, Voy. CÉPHALOPODES.

Enc. — I. Les *Os* sont des organes solides et durs qui forment par leur union la charpente du corps, ou *squelette*, reçoivent l'attache des muscles et servent de soutien a toutes les parties molles. — Les anatomistes distinguent des *os longs*, des *os larges* et des *os courts*. Les os *longs* occupent l'axe des membres; ils présentent tous une partie moyenne, *Corps* ou *Diaphyse*, et deux extrémités renflées qui s'articulent avec les os voisins. La diaphyse est creusée interieurement d'un canal qui loge la moelle et porte le nom de *Canal médullaire*. Les os *plats* forment en général les parois des cavités splanchniques; aussi présentent-ils une face concave presque toujours interne et une face convexe : en outre, ils sont plus épais vers leurs bords qu'à la partie centrale. On trouve les os *courts* dans les régions où la variété des mouvements doit se concilier avec une grande solidité : telles sont les articulations de la main et du pied, et la colonne vertébrale. — Quelle que soit la forme d'un os, sa surface est rarement régulière dans toute son étendue; elle offre tantôt des enfoncements, des sillons, des échancrures, qui logent des vaisseaux, des nerfs, des tendons, etc., tantôt des éminences ou saillies de forme très-variable et qu'on désigne sous la dénomination générique d'*Apophyses*. Parmi ces apophyses, les unes sont articulaires, c.-à-d. se trouvent en rapport avec la surface articulaire d'un os voisin; les autres sont destinées à des insertions musculaires. Quand une éminence est unie au corps de l'os par une couche cartilagineuse, on lui donne le nom d'*Épiphyse* ; mais les épiphyses finissent toujours par se transformer en apophyses par l'ossification de la couche cartilagineuse : ce phénomène est connu sous le nom de *soudure des épiphyses*.

II. Lorsqu'on pratique une section sur un os pour en étudier la structure, on voit qu'il est formé, superficiellement, par un tissu serré, compacte, d'une couleur et d'une dureté analogues à celles de l'ivoire, et intérieurement, par des filaments et des lamelles qui s'entrecroisent pour former des cellules : ces deux aspects du tissu osseux sont désignés sous les noms de *Tissu compacte* et de *Tissu spongieux*. Quand les aréoles de ce dernier sont très-grandes, on l'appelle *Tissu réticulaire*. Dans les os longs, le corps de l'os est principalement constitué par la substance compacte, tandis que la substance spongieuse prédomine dans leurs extrémités. En outre, dans la cavité médullaire on observe un réseau délicat formé par du tissu réticulaire, dans lequel la *moelle* est comme suspendue. Dans les os larges, la substance compacte constitue deux plans ou tables entre lesquelles se trouve comprise une couche de tissu spongieux que l'on nomme *Diploé*; vers la partie centrale de ces os le diploé fait défaut, et les deux tables se touchent et se confondent. Enfin, dans les os courts, le tissu compacte forme une mince enveloppe renfermant le tissu spongieux. — Quelle que soit sa forme, le tissu osseux est creusé d'un très-grand nombre de petits canaux, appelés *canalicules de Havers*, qu'on observe non-seulement dans la substance compacte, mais encore dans les lamelles qui circonscrivent les cellules de la substance spongieuse : toutefois leur direction et leurs dimensions varient. Ces canaux contiennent des vaisseaux, et ils se ramifient et s'anastomosent entre eux comme les vaisseaux qu'ils renferment. L'entrecroisement de ces canaux produit des mailles dont le grand axe est parallèle, dans les os longs, à celui de la diaphyse; il en résulte que l'os paraît strié dans le sens de sa longueur, et formé de fibres longitudinales juxtaposées. Dans les os plats, ces fibres paraissent rayonnées, tandis que, dans les os courts, les canalicules s'entrecroisent trop irrégulièrement pour que l'apparence fibreuse soit bien nette. Cependant, que l'os soit long, court ou plat, il résulte des recherches de Jarjavay que, lorsqu'il a à supporter des charges ou des tractions dans des sens déterminés, les fibres osseuses se trouvent toujours dirigées suivant l'axe d'action de la force elle-même. V. HISTOLOGIE.

III. *Considéré au point de vue de sa composition chimique*, le tissu osseux est formé de deux parties, l'une organique, qui y entre dans la proportion d'environ 33 pour 100, et l'autre inorganique, qui en constitue les 67 centièmes. La première, appelée *Osseine*, est insoluble dans l'eau froide ; mais, par l'action de l'eau bouillante, elle se transforme en gélatine : au reste elle offre la même composition élémentaire que celle-ci. On l'isole aisément de la partie inorganique, en faisant digérer l'os dans l'acide chlorhydrique étendu. La partie inorganique se compose surtout de phosphate tribasique de chaux (53,04 p. 100) et de carbonate de chaux (11,30). Enfin, le fluorure de calcium, les phosphates de soude et de magnésie, le chlorure de sodium, les oxydes de fer et de manganèse y entrent aussi pour 3 centièmes environ. Quoique la proportion de l'élément organique et de l'élément inorganique soit à peu près constante, elle varie cependant légèrement suivant l'espèce et l'âge de l'animal, et même suivant les parties auxquelles appartient l'os que l'on examine. Ainsi, par ex., les os d'un enfant nouveau-né sont un peu moins riches en matière minérale que ceux de l'adulte, et, chez ce dernier, les os du crâne et les os longs des membres sont plus minéralisés que ceux des autres parties du squelette.

IV. Tous les os sont entourés d'une membrane de nature fibreuse, appelée *Périoste*, qui adhère intimement à leur surface et dans laquelle rampent de nombreux vaisseaux. Les expériences de Duhamel, répétées par Flourens et d'autres physiologistes, ont démontré que la substance osseuse est incessamment le siége d'un double mouvement de composition et de décomposition, le premier occupant surtout les parties superficielles, et le second les parties centrales de l'os. Si, à l'exemple de ces expérimentateurs, on nourrit de jeunes animaux avec des aliments alternativement mêlés et non mêlés de suc de garance, on remarque que le corps des os est formé de couches rouges et blanches qui se succèdent dans l'ordre suivi par les deux modes d'alimentation. Mais on remarque en outre que, si l'animal a été sacrifié pendant la durée de l'alimentation non colorée, la couche externe des os est blanche, la seconde rouge, et ainsi de suite. Le contraire a lieu quand l'animal est tué pendant la période d'alimentation colorée. Ce fait démontre que la couche superficielle est celle dont la formation est la plus récente, et, par conséquent, que chaque couche nouvelle a pour organe producteur l'enveloppe externe des os ou le périoste. D'après cela, Flourens a pensé que si, dans certains cas où l'ablation d'un os est indispensable, il était possible de l'enlever en conservant le périoste, l'os devrait se reproduire intégralement. Cette suggestion de l'illustre physiologiste a été comprise par d'habiles chirurgiens, et la chirurgie vient de s'enrichir d'un procédé d'un prix inestimable. Tout récemment, le Dr Maisonneuve a présenté à l'Académie des sciences un exemple fort intéressant de cette sorte d'autoplastie spontanée. Un jeune ingénieur, à la suite d'un grave accident, avait la jambe dans un tel état de désorganisation, que l'amputation avait été jugée nécessaire. Cependant, au lieu d'amputer le membre au-dessus de l'articulation du genou, conformément à la pratique ordinaire, Maisonneuve pratiqua le long de la jambe une large ouverture longitudinale, détacha, à l'aide de la scie, le tibia en le reséquant à ses deux extrémités, et conserva dans toute son intégrité le périoste qui pouvait régénérer un os nouveau et sain à la place de l'os malade enlevé. Un étonnant succès a suivi cette opération, car l'os s'est reproduit d'une manière complète. Le sujet de cette observation jouit aujourd'hui d'une parfaite santé. La jambe anciennement malade ne diffère en aucune manière de l'autre, et ne s'en distingue que par une longue cicatrice, seule trace d'une opération salutaire. Ce jeune homme peut courir, sauter, chasser, comme s'il n'avait jamais subi d'opération, et sans que l'on puisse reconnaître quelle a été la jambe antérieurement malade. Mais ce n'est pas tout, la propriété du périoste est telle, que si, comme le Dr Ollier l'a expérimenté le premier, on transporte des lambeaux de périoste détachés d'un os, au milieu d'autres tissus normalement dépourvus de toute ossification, on voit apparaître de véritables os au sein de ce milieu inaccoutumé.

Nous avons dit que la cavité du corps des os longs logeait une matière grasse jaunâtre ou rougeâtre, molle et demi-transparente, que l'on appelle *Moelle*. Mais cette substance n'est pas exclusivement propre à la diaphyse des os longs : elle se rencontre aussi dans les cellules des extrémités de ces os, dans le diploé des os plats, et même dans les canaux de Havers. Elle diffère du tissu adipeux par sa moindre consistance et par sa composition anatomique, ainsi que l'a démontré Ch. Robin. La moelle est appliquée immédiatement contre la substance osseuse, ou bien n'en est séparée que par un réseau vasculaire. La prétendue *membrane médullaire*, qu'on disait contenir la moelle, n'existe point.

De nombreuses *artères* se distribuent dans le tissu osseux. Elles sont destinées à tous les éléments que l'os peut renfermer, c.-à-d. les unes au tissu compacte, les autres au tissu spongieux, d'autres encore à l'organe médullaire. Ces dernières, improprement appelées *artères nourricières*, pénètrent jusqu'à la moelle par un canal oblique appelé *canal nourricier*. Les *veines* suivent en général la direction des artères. On n'a pas encore observé de *lymphatiques* dans le tissu osseux ; mais les phénomènes dont il est le siége permettent de considérer leur existence comme vraisemblable. De même, c'est la sensibilité vive que possèdent les os, dans certaines circonstances pathologiques, qui donne lieu de supposer qu'ils contiennent des *filets nerveux :* cependant jusqu'ici on n'a pu suivre ces derniers que jusque dans l'épaisseur du périoste.

V. Les phénomènes observés pendant l'*accroissement* des os ont été rattachés à trois états successifs, qu'on a nommés *état muqueux*, *état cartilagineux* et *état osseux* proprement dit. Le premier de ces états est celui sous lequel les os se présentent lorsqu'ils sont uniquement composés par les parties molles, tissu cellulaire et vaisseaux : alors ils se distinguent à peine des tissus ambiants. Cet état, chez l'homme, dure 1 mois ou 6 semaines. L'état cartilagineux commence au moment où les os acquièrent une consistance supérieure à celle des tissus environnants, et présentent l'aspect d'un blanc nacré qui est propre à l'osséine. Un fait à noter, c'est que la cartilaginification des os s'accomplit en même temps, non-seulement dans toutes les parties d'un même os, mais encore dans toutes les pièces du squelette. Au contraire, l'*Ossification*, ou l'envahissement du tissu cartilagineux par les sels calcaires, s'opère graduellement. Elle débute par des points isolés qu'on appelle *points d'ossification*, d'où elle se propage comme par irradiation. Les points d'ossification affectent en général un siége déterminé et constant. Dans les os longs, il en existe un pour la partie moyenne, et un pour chaque extrémité de l'os. Dans les os plats et courts, ce point est central lorsqu'il est unique. Pour les os situés sur la ligne médiane du corps, comme les vertèbres, on admettait naguère que la plupart d'entre eux se développaient par un seul point osseux médian ; mais Serres a fait voir que tous les os impairs sont primitivement doubles, et qu'il existe deux points d'ossification, l'un pour la moitié droite, l'autre pour la moitié gauche de l'os. Toutefois ces deux points étant très-rapprochés, ils ne tardent pas à se confondre. Serres a donné le nom de *loi de symétrie* au phénomène de la duplicité des os médians. Quant aux saillies et aux dépressions qu'offrent les os, elles sont assujetties dans leur développement à des lois dont la découverte appartient au même observateur. La plupart des éminences se développent par un point particulier d'ossification : c'est la *loi des éminences* de Serres. Les cavités, au contraire, se forment par la réunion de deux ou de plusieurs pièces osseuses : c'est la *loi de conjugaison*. L'exemple le plus frappant de ce dernier phénomène nous est présenté par la cavité cotyloïde, qui se forme au point de convergence des trois pièces primitives qui composent l'os coxal. L'apparition des points d'ossification commence, dans l'espèce humaine, au second mois de la grossesse. Celui de la clavicule se montre le premier. Les os n'atteignent le terme complet de leur développement que de 21 à 25 ans. A cette dernière époque, la soudure de toutes les parties qui doivent être unies ensemble est entièrement achevée.

VI. Les os sont susceptibles d'un grand nombre d'*affections*. Après les *fractures* et les *luxations* dont il a été parlé ailleurs, la plus fréquente est l'inflammation. L'inflammation des os, ou *Ostéite*, attaque plus particulièrement les os spongieux. Elle se manifeste, tantôt à la suite de causes externes, comme plaies et contusions, tantôt sous l'influence de causes internes, telles que la cachexie scrofuleuse, la syphilis et le rhumatisme. La maladie peut, comme dans toute inflammation, se terminer par résolution, par induration, par suppuration ou par gangrène ; ces deux derniers modes de terminaison constituent, le premier la *Carie* des os, le second la *Nécrose* (v. CARIE et GANGRÈNE). Quand l'inflammation du tissu osseux se propage à la moelle de l'os, on lui donne le nom d'*Ostéomyélite*. L'affection appelée *Mal vertébral de Pott*, du nom d'un chirurgien anglais qui en a donné une excellente description, n'est autre chose qu'une carie d'une ou de plusieurs vertèbres consécutive à l'ostéite. La vertèbre se ramollit et devient dès lors incapable de supporter le poids du tronc : de là résulte tout au moins une gibbosité, si les progrès de l'affection n'emportent pas le malade. On nomme *Ostéomalacie*, une autre maladie des os dont le symptôme caractéristique est non point le ramollissement du tissu osseux, comme le dit l'étymologie du mot, mais la diminution de sa force de résistance. Dans cette affection, qu'il ne faut pas confondre avec le rachitisme, affection de tout l'organisme qui est propre aux enfants, si l'os, en tant qu'organe, a pris de la souplesse et perdu sa résistance, c'est que son tissu s'est résorbé de toutes pièces, de manière que ses parties lamelleuses et sa portion compacte se sont amincies jusqu'au point quelquefois de prendre la minceur et la souplesse du parchemin. Dans cette affection, suite de mauvaise alimentation, de troubles dans la nutrition, le malade éprouve souvent des douleurs très-vives dans les os, et l'urine, qui devient trouble et jumenteuse, renferme une proportion considérable de phosphate de chaux. On comprend sous les noms d'*Ostéosarcome* et d'*Ostéostéatome*, des tumeurs diverses qui se développent dans les os, et qui sont parfois de nature cancéreuse (v. CANCER). Ces organes peuvent aussi devenir le siége de tubercules, de kystes, d'anévrysmes, etc. Les tumeurs de nature osseuse qui se développent à la surface des os sont appelées *Exostoses*. Le tissu de ces tumeurs est tantôt dur et presque éburné ; tantôt celluleux et couvert seulement d'une couche mince de substance compacte. Les exostoses reconnaissent le plus souvent pour cause une maladie générale, et particulièrement la syphilis. Le *périoste*, de son côté, devient quelquefois le siége d'une tuméfaction particulière qu'on nomme *Périostose*, et qui est souvent accompagnée de nécrose des lames superficielles de l'os. Cette tuméfaction est en général le résultat d'une *Périostite* ou *Périostéite*, c.-à-d. d'une phlegmasie du périoste, par suite de laquelle une matière gris blanchâtre, tantôt molle, tantôt compacte, quelquefois friable, et produite par le périoste lui-même, se dépose à la face interne de cette membrane. Souvent cette matière se convertit en exostose ; parfois elle reste stationnaire ou est résorbée ; dans quelques cas, elle se termine par inflammation et suppuration. — V. SQUELETTE.

*** OSANORE.** adj. f. T. Chir. dentaire.

Enc. — Sous le nom de *Dents osanores*, on désigne des dents artificielles qui n'ont pas besoin d'être fixées à la gencive au moyen de crochets ou de ligatures métalliques (*os sans or*). L'inventeur de ce système ingénieux et de ce nom baroque, W. Rogers, fabriquait ses dents avec des dents d'hippopotame, en les taillant de manière que leur *cuvette*, c.-à-d. la partie qui doit être en contact avec la gencive, offrît exactement les reliefs et les dépressions de celle-ci. Or l'hippopotame, joignant à la légèreté la propriété de happer fortement les surfaces mouillées, il en résulte que la cuvette adhère intimement aux parties qu'elle touche. La gencive elle-même, excitée par ce contact, se gonfle un peu, et, remplissant les vides que l'ouvrier a laissés dans la cuvette, contribue beaucoup à fixer l'appareil. Ces dents possèdent le précieux avantage de n'exiger aucun mécanisme pour être tenues en place, et de pouvoir s'ôter à volonté ; mais elles ont le grave défaut de jaunir dans l'espace de 3 à 12 mois, suivant les personnes. C'est pour ce motif que plusieurs dentistes remplacent l'hippopotame par des pâtes diversement composées qui conservent plus longtemps leur blancheur primitive.

*** OSBECKIA.** s. m. T. Bot. Voy. MÉLASTOMACÉES.

*** OSCABRION.** s. m. T. Zool. Voy. CYCLOBRANCHES.

*** OSCHÉOCÈLE.** s. f. (gr. ὄσχεον, scrotum ; κήλη, tumeur). T. Chir. Voy. HERNIE.

*** OSCILLARIÉES.** s. f. pl. [On prononce les deux L sans les mouiller, dans ce mot et dans les suivants.] T. Bot. Voy. CONFERVACÉES.

OSCILLATION. s. f. T. Physiq. et Mécan. Mouvement alternatif d'un corps mobile qui se balance autour d'un point fixe. *Les oscillations du pendule sont isochrones. Axe, centre d'osc. Les oscillations d'un corps sonore, d'une cloche. Les oscillations d'une escarpolette, d'un navire. Le flux et le reflux sont de véritables oscillations de la mer.* || Figur., au sens moral, Fluctuation. *Les oscillations de l'opinion publique, des fonds publics.*

OSCILLATOIRE. adj. 2 g. Qui procède, qui se meut par oscillation. *Mouvement oscillatoire.*

OSCILLE. s. m. (lat. *oscillum*). T. Antiq.

Enc. — Les Romains désignaient sous ce nom, dérivé du mot *osculum*, qui signifie petite figure, de petits masques de Bacchus que l'on suspendait dans les vignes, où le vent les faisait aller dans tous les sens. Ils annonçaient une bonne récolte pour la partie du champ qu'ils regardaient. La Fig. 1 représente un osc. de marbre blanc qui appartient au Musée Britannique. La partie postérieure de la tête manque ; mais on voit que celle-ci était creuse à l'intérieur. Les yeux et la bouche sont percés. L'anneau de bronze qui servait à le suspendre existe encore. La Fig. 2 est la reproduction d'une pierre antique. Elle représente un arbre aux branches duquel quatre oscilles sont suspendus. C'est de cet usage antique qu'est venu notre verbe *osciller* (*oscillare*), dont le radical primitif est par conséquent le mot *os*, visage.

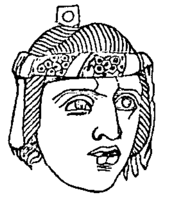

Fig. 1.

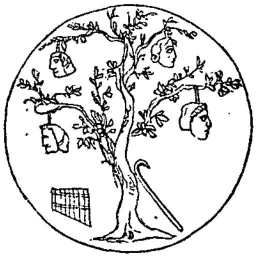

Fig. 2.

OSCILLER. v. n. (lat. *oscillare*). Se mouvoir alternativement en deux sens contraires autour d'un point fixe. *Ce pendule oscille lentement.* || * Figur., au sens moral, *Il ne sait pas se décider, il oscille entre les deux systèmes, entre les deux partis.*

*** OSCINE.** s. f. (latin. *oscen*, oiseau chanteur). T. Entom. Syn. de *Chlorops*. Voy. MUSCIDES.

*** OSCITATION.** s. f. (lat. *oscitare*, bâiller). T. Méd. Bâillement.

*** OSCULATEUR, TRICE.** adj. T. Géométr. *Rayon osc. d'une courbe*, Le rayon de la développée de cette courbe. *Cercle osc.*, Le cercle décrit avec ce rayon.

***OSCULATION.** s. f. (lat. *osculari*, baiser). T. Géom. Dans la théorie des développées, Le contact d'une courbe avec le cercle décrit sur le rayon de sa développée. *Le point de ce contact se nomme Point d'osc.* — *Point d'osc.*, se dit aussi du Point de contact de deux branches d'une courbe qui se touchent sans se couper.

OSEILLE. s. f. (lat. *oxalis*). T. Bot.

Enc. — L'*Oseille*, ou le *Rumex* des botanistes, forme dans la famille des Polygonées un grand genre composé de 120 à 130 espèces. Ce sont des plantes généralement herbacées, qui sont caractérisées par leur périanthe à 6 sépales en deux séries dont l'extérieure est herbacée, par leurs étamines au nombre de 6, par leurs styles au nombre de 3, et par leur graine triangulaire. On les partage en deux sous-genres, la *Patience* (*Lapathum*) et l'*Oseille* (*Acetosa*). Le premier se distingue par ses styles libres, ses feuilles non hastées ni sagittées, et sa saveur amère, tandis que le second a les styles soudés aux angles de l'ovaire, les feuilles en hallebarde ou en flèche, et une saveur aigre, qui est due à la présence de l'acide oxalique. Parmi les espèces de ce dernier, la plus intéressante est l'*Os. commune* (*Rum. acetosa*), qui se cultive dans tous les jardins potagers. Tout le monde sait la consommation considérable qu'on en fait comme aliment. Elle sert également, en médecine, comme rafraîchissante et antiscorbutique. C'est avec elle que se prépare le *Bouillon aux herbes*. On en retirait autrefois du bioxalate de potasse, ou *Sel d'oseille*; mais aujourd'hui on préfère extraire ce sel d'une espèce d'Oxalide. La *Petite Oseille* (*Rum. acetosella*), appelée aussi *Os. de brebis* et *Surelle*, possède les mêmes propriétés et peut la remplacer. — Par extension, on donne encore vulgairement le nom d'*Oseille* à diverses plantes qui appartiennent à plusieurs autres familles, et qui n'ont avec l'Os. vraie qu'un caractère commun, celui de posséder une saveur acide. C'est ainsi que l'on appelle *Petite Oscille* et *O. de bûcheron*, l'*Oxalis acetoselia* (Oxalidées); *O. de Guinée*, le *Basella rubra* (Basellacées) et l'*Hibiscus Sabdariffa* (Malvacées), etc.

*** OSELLE.** s. f. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

OSER. v. a. (lat. *audere*). Avoir la hardiesse, l'audace de... *Oseriez-vous l'affirmer? Osera-t-elle lui résister? Je l'oserai. Je ne l'ose pas. C'est un homme à tout o. Il ose beaucoup, c'est le moyen de réussir.* — Absol., *Il faut o. Je n'ose. On n'oserait. Vous n'oseriez.* — On dit souvent, lorsqu'on avance une idée ou lorsqu'on se sert d'une expression qui pourrait choquer, *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi.* ‖ *Oser*, s'emploie encore fréquemment, avec la négation, pour marquer Que, par circonspection, on ne veut pas faire ou dire quelque chose. *Personne n'ose lui apprendre cette fâcheuse nouvelle.* = OSÉ, ÉE. part. ‖ S'emploie quelquefois adject., dans le sens de Hardi, audacieux. *Serez-vous si osé que de dire..., assez osé pour dire... Cela est bien osé, trop osé.*

OSERAIE. s. f. Lieu planté d'osiers.

OSIER. s. m. (gr. οἰσύα). T. Bot. Nom vulg. de plusieurs espèces d'arbrisseaux du genre Saule. V. SALICINÉES. ‖ Se dit aussi Des jets de ces arbrisseaux. *Une botte d'o. Une corbeille d'o., faite avec de l'o. Cela plie, est pliant comme de l'o.* — Fam., *Être pliant comme de l'o.*, Avoir l'esprit souple et accommodant. *Être franc comme l'o.*, Être sincère et sans dissimulation.

OSMAZÔME. s. f. (gr. ὀσμὴ, odeur; ζωμὸς, bouillon). V. VIANDE.

*** OSMIE.** s. f. T. Entom. Voy. APIAIRES.

*** OSMIUM.** s. m. T. Chim. et Minér.

Enc. — L'*Osmium* est un corps simple métallique, d'une couleur blanche, et d'une densité de 10 environ, qui a été découvert, en 1803, par Smithson-Tennant. On ne l'a rencontré jusqu'à ce jour que dans le minerai de platine, où on le trouve combiné avec l'iridium, sous la forme de grains blancs doués d'un éclat métallique, très-durs, tantôt arrondis et inégaux, tantôt anguleux et cristallins. Le caractère le plus important de l'osm. est de former avec l'oxygène un acide particulier, appelé *Acide osmique*, qui est volatil à une température peu élevée, et dégage alors, en même temps qu'une vapeur irritante et délétère, une odeur âcre et pénétrante, qui a de l'analogie avec celle du raifort; de là le nom donné au métal lui-même. Jusqu'à cette heure, l'osm. est sans usages.

OSMONDE. s. f. T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

*** OSPHROMÈNE.** s. m. (gr. ὄσφρησις, narine; μήνη, croissant). T. Ichth. Voy. PHARYNGIENS.

*** OSSATURE.** s. f. (lat. *ossa*, ossements). L'ensemble des os d'un homme ou d'un animal; ne se dit que quand on considère cet ensemble au point de vue des dimensions et de la solidité. *J'admirais l'os. prodigieuse de ces monstres antédiluviens.*

OSSELET. s. m. Petit os. *Les osselets de l'oreille.* ‖ Au plur., se dit Des petits os en forme d'S avec lesquels les enfants jouent, et qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. *Jouer aux osselets. Des osselets d'ivoire.* — Se disait aussi autrefois D'un instrument de torture qui se mettait entre les doigts. *Donner les osselets.* ‖ T. Art vét. Exostose du boulet. *Ce cheval a un os.*

OSSEMENTS. s. m. pl. Os décharnés d'hommes ou d'animaux morts. *Des os. humains. Un monceau d'os. Cette caverne est riche en os. fossiles.*

OSSEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des os. *Substance osseuse. Tumeur osseuse.* ‖ * Qui a rapport aux os. *Système os.* ‖ * Qui a la dureté de l'os. *Péricarpe os.* ‖ * T. Ichth. *Poisson os.*, Voy. POISSON.

OSSIFICATION. s. f. T. Anat. et Méd.

Enc. — Ce mot signifie proprement la génération des os, la formation du tissu osseux, telle que nous l'avons exposée tout à l'heure (v. OS). Cependant on l'emploie encore pour désigner une altération morbide par laquelle certains tissus acquièrent accidentellement la dureté, la blancheur, etc., des parties osseuses. Mais ces prétendues ossifications ne sont autre chose que de simples *incrustations* calcaires entre les fibres d'un autre tissu, lesquelles finissent assez souvent elles-mêmes par être résorbées. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les expressions *Oss. des artères, Oss. du cœur*, etc., car ces organes ne sont jamais transformés en os véritables. On donne quelquefois le nom d'*Ostéides* à ces incrustations accidentelles.

OSSIFIER. v. a. (latin. *os*; *facere*, faire). Changer en os les parties membraneuses et cartilagineuses. *Plusieurs causes contribuent à os., dans la vieillesse, certaines parties du corps qui auparavant étaient molles.* = S'OSSIFIER. v. pron. *Les membranes et les cartilages s'ossifient quelquefois.* V. OSSIFICATION. = OSSIFIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

OSSUAIRE. s. m. Lieu où l'on range les ossements. *Les catacombes furent transformées en os.* ‖ *Os. de Morat*, Monument que les Suisses formèrent avec les os des Bourguignons tués à la bataille de Morat, en 1476. *Cet os. fut détruit par les Français en* 1798.

*** OST.** s. m. (lat. *hostis*, ennemi). Vieux mot qui signifiait Armée, expédition militaire, service de guerre que le vassal devait à son seigneur. *Service de l'ost.*

*** OSTÉIDE.** s. m. et adj. 2 g. (gr. ὀστέον, os; εἶδος, apparence). T. Anat. Qui a l'apparence des os, sans être de nature osseuse. *Les dents sont des ostéides.* ‖ T. Méd. Voy. OSSIFICATION.

*** OSTÉITE.** s. f. (gr. ὀστέον). T. Méd. V. OS.

OSTENSIBLE. adj. 2 g. (lat. *ostendere*, montrer). Qui peut être montré, qui est fait pour être montré. *Lettre, réponse os. On lui donna des instructions ostensibles et des instructions secrètes.*

OSTENSIBLEMENT. adv. D'une manière ostensible.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE.** s. m. T. Lit.

Enc. — L'*Ostensoir*, appelé anciennement *Monstranse*, est un vaisseau d'or, d'argent ou de tout autre métal, qui sert à exposer la sainte hostie à l'adoration des fidèles. Dans le principe, l'ost. consistait en un coffret garni de verre sur le devant, surmonté d'une croisette, et entouré quelquefois de rayons. D'autres fois il représentait une tour, une chapelle, une croix, etc. Mais depuis le XVIe siècle, on lui donne universellement la forme d'un soleil rayonnant, d'où le nom de *Soleil* qu'on lui donnait autrefois. La boîte de cristal qui occupe le centre du soleil, et qui renferme l'hostie, est appelée *Lunule*. Le plus ancien ost. connu fait partie du trésor de la cathédrale de Reims; on le croit du XIIIe siècle.

OSTENTATION. s. f. (lat. *ostentatio*). Affectation de montrer quelque qualité ou quelque avantage dont on veut faire parade. *Grande os. Il est plein d'os. Il est sans os. et sans faste. Faire os. de ses richesses. Il y a de l'os. dans tout ce qu'il fait. Sa générosité n'est que de l'ostentation.*

OSTÉOCOLLE. s. f. (gr. ὀστέον, os; κόλλα, colle). Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel. *Autrefois on attribuait à l'os. la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.*

OSTÉOCOPE. adj. (grec. ὀστέον; κόπτειν, briser). T. Médec. *Douleur os.*, Douleur aiguë qui a son siége dans les os, et dépend en général d'une cause syphilitique.

*** OSTÉOGÉNIE.** s. f. (gr. ὀστέον; γένεσις, génération). Partie de l'anatomie qui traite de la formation et du développement des os. Voy. HISTOLOGIE.

*** OSTÉOGLOSSE.** s. m. (gr. ὀστέον; γλῶσσα, langue). T. Ichth. Voy. CLUPES.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. (gr. ὀστέον; γράφειν, décrire). Partie de l'anatomie qui traite de la description des os.

OSTÉOLITHE. s. m. (grec. ὀστέον; λίθος, pierre). T. Hist. nat. Se disait autrefois Des ossements fossiles. Inusité.

OSTÉOLOGIE. s. f. (grec. ὀστέον; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des os. = * OSTÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'ostéologie.

*** OSTÉOMALACIE.** s. f. *** OSTÉOMYÉLITE.** s. f. (g. ὀστέον; μαλακὸς, mou; μυελὸς, moelle). T. Méd. V. OS.

*** OSTÉOPLASTE.** s. m. (gr. ὀστέον; πλάστης, formateur). T. Anat. Voy. HISTOLOGIE.

*** OSTÉOSARCOME** et **OSTÉOSTÉATOME.** s. m. (gr. ὀστέον; σάρξ, chair; στέαρ, graisse). T. Méd. Voy. CANCER.

OSTÉOTOMIE. s. f. (grec. ὀστέον; τομὴ, section). T. Anat. Dissection des os.

*** OSTÉOZOAIRES.** s. m. pl. (gr. ὀστέον; ζῶον, animal). T. Zool. Synon. de *Vertébrés*.

OSTRACÉS. s. m. pl. (gr. ὄστρεον, huître). T. Zool.

Enc. — Les *Ostracés* forment, dans la méthode de Cuvier, la première famille de ses *Acéphales testacés*. Ces Mollusques, dont tout le monde connaît l'espèce type, c.-à-d. l'Huître, se distinguent de tous les autres Acéphales, en ce qu'ils ont le manteau ouvert en arrière aussi bien qu'en avant, et en ce qu'ils ne présentent dans leur manteau ni tubes ni ouvertures particulières. En outre, ces Mollusques manquent de pied ou n'en ont qu'un petit, et ils sont pour la plupart fixés, soit par leur coquille, soit par leur byssus, aux rochers et aux autres corps plongés dans l'eau. Ceux qui sont libres ne se meuvent guère qu'en choquant l'eau par une fermeture subite de leurs valves. Les Ostracés peuvent se subdiviser en deux tribus, suivant qu'ils sont *monomyaires* ou *dimyaires*, c.-à-d. selon qu'ils possèdent un ou deux muscles allant d'une valve à l'autre.

I. Parmi les Ostr. monomyaires, le genre *Huître* (*Ostrea*) est de beaucoup le plus intéressant; mais précisément à cause de son importance, nous lui avons consacré un article particulier (v. HUÎTRE). — Les *Peignes* (*Pecten*) ont la charnière semblable à celle des Huîtres, c.-à-d. sans dents ni lames saillantes; mais ils se distinguent aisément de ces dernières par leur coquille inéquivalve, demi-circulaire, presque toujours sillonnée de côtes qui vont en rayonnant de chaque valve vers ses bords, et munie de deux productions anguleuses, appelées *oreillettes*, qui élargissent les côtés de la charnière. Leur coquille en outre est souvent peinte des couleurs les plus vives. Le manteau est entouré de deux rangées de filets; et la bouche est garnie de beaucoup de tentacules qui tiennent lieu des feuillets labiaux ordinaires; enfin le pied est petit et ovalaire. Quelques espèces sont munies d'un byssus; les autres n'adhèrent point et nagent même avec assez de vitesse, en ouvrant et en fermant leurs valves. *La plus grande espèce de nos côtes*, *P. jacobæus*, est connue de tout le monde sous les noms de *Coquille de Saint-Jacques*, de *Pèlerine* et de *Manteau*, à cause de l'usage où étaient les pèlerins de décorer leurs manteaux avec ses valves de couleur roussâtre. L'animal, quoique coriace, se mange, et aujourd'hui ses coquilles sont usitées en guise de plats pour servir certains mets. Nous nommerons encore le *Peig. operculaire* (Fig 1), fort commun dans la Manche. La couleur de ses valves est extrêmement variable, blanche, jaune, rose, pourpre, ou d'un rouge roussâtre en dehors, constamment blanche ou blanchâtre en dedans. — Les *Limes* (*Lima*) diffèrent des Peignes par une coquille plus allongée dans le sens perpendiculaire à la charnière et qui forme un ovale oblique. Les valves ne peuvent se joindre dans l'état de vie. Nous en avons, dans la Méditerranée, une espèce d'un beau blanc qui se mange. Le genre *Houlette* (*Pedum*) a la coquille oblongue, oblique, et à petites oreillettes des Limes; mais les valves sont inégales. — Les *Spondyles* (*Spondylus*), vulg. nommés *Huîtres épineuses*, à cause des épines ou des feuillets que présente leur coquille, se distinguent des genres précédents par leur charnière où l'on observe à chaque valve deux dents qui entrent dans des fossettes de la valve opposée. Ces Mollusques se mangent comme les Huîtres. Leurs coquilles sont souvent teintes de vives couleurs. Nous citerons comme type le *Sp. américain* (Fig. 2), dont la coquille est blanche et d'un pourpre orangé à la base. Il y en a dans la Méditerranée une espèce assez grande : c'est le *Sp. pied-d'âne*. — Le genre *Marteau* (*Malleus*) doit son nom à sa forme singulière. Les deux bouts de la charnière sont très-développés de manière à former comme une tête de marteau, tandis que ses valves, allongées dans le sens transverse, représentent le manche. Toutes les espèces de ce genre appartiennent aux mers de l'Inde. — Les *Pernes* (*Perna*) ont en travers de leur charnièr : plusieurs fossettes parallèles, opposées d'une valve à l'autre, et logeant autant de ligaments élastiques.

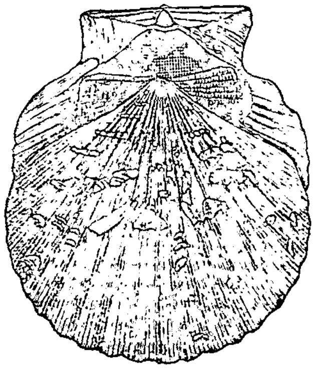

Fig. 1.

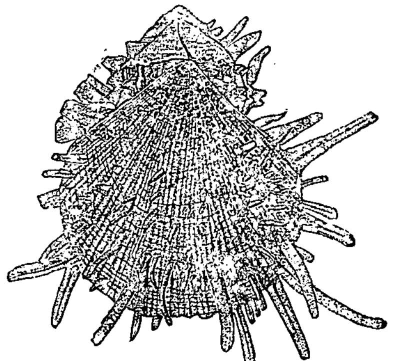

Fig. 2.

II. Les Ostr. de la seconde tribu comprennent, ainsi que nous l'avons déjà dit, les espèces dimyaires, par conséquent celles dont la coquille offre, à chaque valve, deux impressions qui correspondent à l'insertion des deux muscles. — Le genre *Éthérie* (*Etheria*) ne diffère guère du genre Huître que par la présence de deux muscles. — Les *Arondes* ou *Avicules* ont deux valves égales, à charnière rectiligne, et fort souvent allongée en ailes à chacune de ses extrémités. Le ligament est étroit et allongé, et le côté antérieur de la coquille, un peu au-dessous de l'angle du côté de la bouche, a une échancrure pour le byssus. On a distingué ces Mollusques en deux sous-genres : on réserve le nom d'*Avicules* (*Avicula*) aux espèces dont les oreillettes sont plus pointues et la coquille plus oblique, et l'on désigne sous celui de *Pintadines* (*Pintadina*) les espèces à oreilles moins saillantes. C'est à ce dernier sous-genre qu'appartient la coquille célèbre qui produit les perles d'Orient (v. PERLE). Quant aux Avicules proprement dites, nous citerons comme type l'*Av. demi-flèche*. (Fig. 3).–Les *Jambonneaux*, ou *Pinnes* (*Pinna*), ainsi nommés à cause de leur aspect, ont deux valves égales en forme d'éventail à demi-ouvert, et réunies par un ligament le long d'un de leurs côtés. Le pied de l'animal représente une petite langue conique et creusée d'un sillon. Ces coquilles se tiennent à demi enfoncées dans le sable et ancrées au moyen de leur byssus. Chez certaines espèces, ce byssus est fin et brillant comme de la soie, mais plus résistant, et s'emploie pour fabriquer des étoffes précieuses. Tel est celui de la *P. hérissée* (*P. nobilis*) [Fig. 4], qui se trouve dans la Méditerranée. Les valves de ce Mollusque sont munies de côtes et hérissées d'écailles relevées et semi-tubuleuses. — Chez les *Arches* (*Arca*), les valves sont égales et, de plus, transverses, c.-à-d. que la charnière en occupe le long côté. Cette charnière est munie d'une nombreuse série de petites dents qui s'engrènent entre elles ; mais le milieu des valves ne ferme pas bien, parce que l'animal a au devant de l'abdomen une plaque cornée ou un *ruban tendineux qui lui sert de pied et avec lequel* il adhère aux corps sous-marins. La Méditerranée renferme plusieurs espèces de ce genre : on les mange, mais elles sont peu recherchées. — Les *Pétoncles* (*Pectunculus*) ont la charnière denticulée comme les Arches, mais elle est en ligne courbe ; la coquille est lenticulaire, et les valves ferment toujours exactement. L'animal a un grand pied comprimé, à bord inférieur double, dont il se sert pour ramper. Ces Mollusques vivent dans la vase, et sont répandus dans toutes les mers. L'espèce type est le *Pét. flammulé* (*Pect. pilosus*), qui habite la Méditerranée. Son nom lui vient des flammes brunes qui varient son fond blanchâtre.—Enfin, les *Trigonies* (*Trigonia*) *sont remarquables par* leur charnière munie de deux lames en chevron, crénelées à chaque face, dont chacune pénètre dans deux fossettes du côté opposé, crénelées de même sur leurs parois internes (Fig. 5. Valve de la *Trig. à côtes*, vue en dedans pour montrer la charnière). *Toutes les espèces connues de ce genre, à l'exception* d'une seule, sont fossiles. La famille des Ostr. renferme en outre un grand nombre de genres fossiles, parmi lesquels nous nommerons les genres *Gryphée*, *Radiolite*, *Acarde* ou *Ostracite*, *Sphérulite*, *Gervillie*, *Hinnite*, *Plagiostome*, etc., mais il sera parlé ailleurs de ceux qui sont particulièrement intéressants au point de vue géologique. V. PALÉONTOLOGIE.

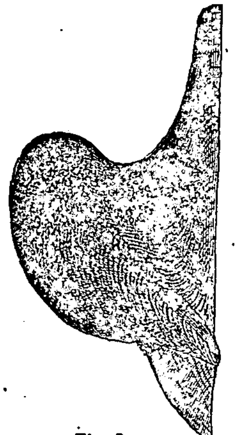

Fig. 3.

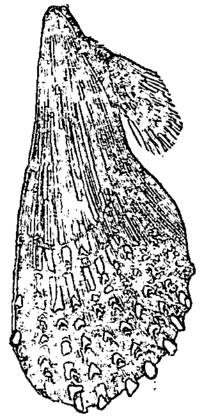

Fig. 4.

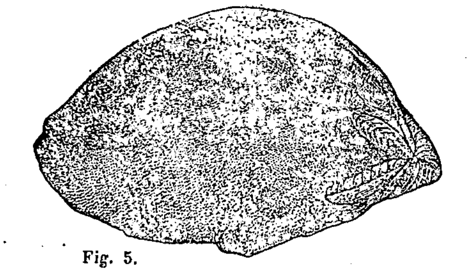

Fig. 5.

III. Cuvier rangeait encore dans sa famille des Ostr. les deux genres *Anomie* et *Placune;* mais ils doivent en être séparés, bien que tous les auteurs ne soient point d'accord sur le lieu où ils doivent être rangés. Les *Anomies* (*Anomia*) ont deux valves *minces, inégales et irrégulières, dont l'inférieure est profondément* échancrée du côté du ligament. L'animal est pourvu de deux muscles : l'un sert à fermer les valves ; l'autre, qui constitue en quelque sorte un biceps, s'insère sur la valve supérieure par ses deux branches et par son extrémité unique sur un osselet qui passe à travers l'échancrure que nous venons de signaler, et au moyen duquel l'animal s'attache aux corps sous-marins. Le pied est tout à fait rudimentaire. Il y a des Anomies dans toutes les mers ; l'espèce type est l'*An. pelure d'oignon* (*An. ephippium*) [Fig. 6, vue par la valve inférieure, pour montrer son échancrure], qui se trouve sur les côtes de l'Angleterre, de la Bretagne et de la Méditerranée. Les habitants du Languedoc préfèrent ce Mollusque aux Huîtres. — Les *Placunes* (*Placuna*) ont des valves minces, inégales, et souvent irrégulières comme les Anomies, mais entières l'une et l'autre. Près de la charnière, en dedans, on voit à l'inférieure, deux côtes saillantes formant chevron. L'animal est monomyaire. Les trois espèces connues de ce genre sont propres à l'océan Indien et à la mer Rouge.

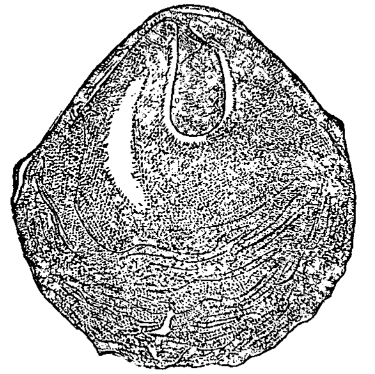

OSTRACISME. s. m. (gr. ὄστρακον, coquille).

Enc. — Dans plusieurs cités de la Grèce, on donnait le nom d'*Ostracisme* à une sorte de bannissement temporaire que le peuple assemblé prononçait contre un citoyen, non comme peine, mais comme mesure de sûreté publique. Aucun déshonneur n'était attaché à l'ost. ; le condamné conservait la propriété de ses biens, tandis qu'ils étaient confisqués dans le cas de bannissement pour crime ; il jouissait de ses revenus à l'étranger, et, le temps légal de son éloignement expiré, il rentrait dans sa patrie avec tous ses droits de citoyen. A Athènes, la durée de l'ost. était de 10 ans, mais le peuple pouvait rappeler de l'exil les citoyens *ostracisés*, lorsqu'il croyait avoir besoin de leurs services. Les anciens attribuaient l'institution de l'ost. à Athènes, les uns à Solon, les autres à Clisthènes, après l'expulsion des Pisistratides, vers l'an 500 avant notre ère. L'ost. ne se prononçait que contre les citoyens dont la supériorité paraissait menaçante, et dont la présence dans la cité semblait constituer un danger pour le maintien du gouvernement démocratique. A Athènes, où le nombre des citoyens possédant le droit de suffrage pouvait monter à 20,000 environ, il fallait 6000 voix pour *ostraciser*, c.-à-d. pour éloigner l'homme jugé dangereux. Lorsqu'il s'agissait de prononcer l'ost. contre quelqu'un, le peuple ne votait pas en levant la main, ou en jetant dans l'urne un petit caillou ; chaque citoyen écrivait sur une coquille ou sur un morceau de terre cuite, ὄστρακον, le nom du personnage contre lequel il votait. En effet, on n'avait recours à cette mesure que dans le cas où la cité se trouvait divisée en deux partis violents, comme par ex. dans le cas de la rivalité de Thémistocle et d'Aristide, et alors, en même temps que les partisans de Thémistocle écrivaient le nom d'Aristide sur leur *ostracon*, les partisans de ce dernier écrivaient sur le leur *le nom de Thémistocle* : de cette manière, celui des deux adversaires contre lequel il y avait 6000 suffrages exprimés était banni. C'est ainsi qu'à Athènes, l'ost. fut successivement prononcé contre Aristide, Thémistocle, Cimon et Alcibiade. Hyperbolus, démagogue sans influence, fut le dernier qui fut frappé d'ost. (338 av. J.-C.), non pas qu'on le jugeât dangereux, mais par une sorte de plaisanterie, à la suite d'un compromis intervenu entre les partis qui divisaient alors Athènes. L'ost. existait aussi à Argos, à Mégare, à Milet et à Syracuse. Dans cette dernière ville, on l'appelait *Pétalisme*, parce que les votants se servaient de feuilles d'olivier (πέταλον) pour écrire le nom du citoyen qu'ils voulaient bannir. *Mais la durée de ce bannissement* n'était que de 5 ans. — L'institution de l'ost. a été jugée très-diversement par les auteurs. La plupart l'ont critiquée sans la comprendre ; mais Machiavel, Montesquieu et Grote, la trouvent admirablement appropriée à une petite république comme était Athènes, qui avait à garder sa démocratie contre les tentatives des aspirants à la tyrannie.—V. GROTE, *History of Greece*.

OSTRACITE. s. f. T. Zool. Voy. OSTRACÉS.

*** OSTRACODES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc.—Les *Ostracodes* de Latreille, ou *Ostrapodes* de Strauss, constituent la 5ᵉ division de la classe des Crustacés. Ces animaux, tous remarquables par leur extrême petitesse, sont essentiellement caractérisés par leur corps sans divisions annulaires distinctes et qui est renfermé dans un test bivalve, d'où le nom qu'on leur a donné. En outre, leur tête est confondue avec le thorax, et ils ont deux ou trois paires de pattes thoraciques.— Trois genres seulement composent cette section. Nous nous contenterons de citer comme exemple une espèce du genre *Cypris*, le *Cyp. brun* (Figures ci-jointes. 1. L'animal de grandeur naturelle. 2. Le même, grossi : *aa*, les deux valves ; *b*, l'œil ; *c*, antennes ; *d*, pattes antérieures ; *e*, pattes postérieures ; *f*, queue. D'après Strauss). Ces Crustacés se nourrissent de substances animales mortes, mais non putréfiées, ainsi que de conferves. Après la ponte, les femelles déposent leurs œufs sur quelque corps solide et les y fixent au moyen d'une substance filamenteuse verte, semblable à de la mousse, et les abandonnent. Le cinquième jour, les petits naissent avec l'organisation qu'ils doivent toujours conserver, et ne sont pas sujets à des métamorphoses. *On observe fréquemment que des mares, après avoir été* plus ou moins longtemps desséchées, se trouvent tout à coup peuplées de Cypris, aussitôt qu'une forte pluie est venue de nouveau les remplir. Ce phénomène s'explique par la faculté qu'ont ces animaux de pouvoir s'enfoncer dans la vase humide et d'y rester vivants jusqu'au retour des pluies.

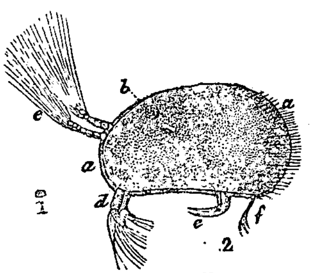

OSTROGOT ou ***OSTROGOTH.** s. m. [On prononce *Ostrogô.*] (allem. *ost*, est ; et *Goth*). Ce nom, qui désigne proprement les Habitants des parties orientales de la Gothie, se dit, dans le langage famil., en parlant D'un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances, tel que serait un barbare venu d'un pays lointain. *Il parle, il écrit, il est vêtu comme un os. C'est un os. Vous me prenez pour un os.* ‖ Adject., *Cela est d'un goût bien ostrogot.*

*** OSYRIS.** s. m. T. Bot. Voy. SANTALACÉES.

OTAGE. s. m. (bas lat. *hospitagium*).

Enc. — On entend par *Otage*, une personne qui est remise *au pouvoir d'une autre pour assurer l'exécution d'une* promesse ou d'un engagement. Ce mot dérive du latin *hospes*, hôte, par l'intermédiaire du terme de la basse latinité, *hospitagium*, parce que l'ot. devait être traité par celui à qui il était remis avec tous les égards qu'impose l'hospitalité. L'usage des otages était général chez les nations de l'antiquité, et il l'est encore chez les peuples peu avancés en civilisation. Dans l'antiquité, lorsque deux nations ennemies voulaient traiter de la paix, elles commençaient par se remettre mutuellement un certain nombre d'otages comme garantie de leur bonne foi réciproque. De même quand une des parties avait contracté quelque engagement, elle *remettait des otages qui restaient entre les mains de l'autre* partie jusqu'à l'exécution complète de la convention. Si celle qui avait fourni des otages refusait ensuite d'exécuter les stipulations convenues, les otages étaient considérés comme prisonniers de guerre et mis à mort. Aujourd'hui, les peuples civilisés ont d'un commun accord renoncé à exiger des otages ; ils n'y ont plus recours que lorsqu'ils traitent avec des peuples de mauvaise foi ou avec des nations barbares qui ont d'autres idées sur les droits de la guerre : c'est, par exemple, ce que la France est obligée de faire en Afrique.—*Otage* se dit encore des villes ou des portions de territoire qui étaient cédées à l'une ou à l'autre des deux parties, *mais seulement à titre de gage, et qui devaient* être rendues aussitôt après l'exécution des clauses du contrat.

Dans l'histoire de la Révolution française, on désigne sous le nom de *Loi des otages*, une loi rendue sous le Directoire, le 24 mess. an VII (22 juill. 1799), loi qui rendait les parents des émigrés responsables de la fuite et des complots de ces derniers. Mais cette loi inique ne subsista pas longtemps, car elle fut abolie le 22 brum. (13 nov.) de la même année.

OTALGIE. s. f. (gr. οὖς, ὠτὸς, oreille ; ἄλγος, douleur). T. Méd. V. OREILLE.

*** OTARIE.** s. f. T. Mamm. Voy. PINNIPÈDES.

*** OTELLE.** s. f. T. Blason. Figure ovale et pointue que l'on regarde comme un fer de pique, mais que quelques auteurs appellent *Amande pelée*, à cause de sa forme. *La maison de Comminges portait de gueules à 4 otelles d'argent en sautoir.*

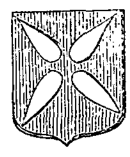

ÔTER. v. a. Tirer une chose de la place où elle est. Se dit aussi Des personnes et des animaux. *Je vous prie d'ô. cette table de là. Otez-moi tous ces papiers. On vient d'ô. le couvert, la nappe. Il faut ô. cet enfant d'auprès du feu. Il a ôté les chevaux de la voiture.* — En parl. Des parties du vêtement, Les quitter, les déposer. *Il ôta son habit et son gilet. Je vais ô. mes gants, mon manteau, mon chapeau. O. son chapeau à quelqu'un*, Le saluer en se découvrant la tête. ‖ Fig., au sens moral, *O. à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête, de la fantaisie*, Faire en sorte qu'il n'y songe plus, qu'il ne soit plus attaché à la pensée, à l'opinion, au dessein qu'il avait. *Vous ne lui ôterez jamais cela de l'esprit. Je ne puis m'ô. cela de la tête. — O. quelqu'un de peine, d'inquiétude, de doute, d'incertitude, etc.*, Le tirer de peine, le délivrer d'inquiétude, etc. ‖ Ravir, enlever, prendre quelque chose à quelqu'un, l'en priver. *Les voleurs lui ont ôté son manteau. On lui a ôté le champ qu'il possédait. On lui a ôté sa place, son emploi, toutes ses dignités. On lui ôterait plutôt la vie que de... On a ôté le pain à cette famille. Vous m'ôtez le soleil. Ce mur ôte la vue de la rivière.*—Au sens moral, on dit : *Ne m'ôtez point la liberté, le plaisir de faire telle chose. L'amour lui a ôté la raison, le jugement. Son maître lui a ôté sa confiance. Ne m'ôtez pas cette illusion. O. l'honneur à quelqu'un*, Le diffamer soit par des calomnies, soit par des médisances. *O. l'honneur à une femme*, La séduire. — Fig. et prov., *O. le pain de la main à quelqu'un*, Lui ôter les moyens d'exister. || Retrancher. *Ce morceau de bois est trop long, il en faut ô. quelques centimètres. Qui de trois ôte deux, reste un. Vous ôtez tous les plaisirs de la vie.* || Faire cesser, faire passer; délivrer quelqu'un de quelque chose qui l'incommode. *Le quinquina ôte la fièvre. Ce remède m'a ôté mon mal. Cette eau ôte les taches, ôte les rousseurs. Otez-moi cette inquiétude, cette incertitude. J'ai ôté tous les empêchements.* = s'Ôter. v. pron. Se retirer, s'éloigner. *Il ne veut pas s'ô. de là. Otez-vous du chemin. Otez-vous de ma place, de mon soleil, de devant moi.* = Ôté, ée. part. || S'emploie quelquefois en manière de prépos., et signifie Excepté, hormis. *Oté deux ou trois chapitres, cet ouvrage est excellent.*

* **OTITE.** s. f. (gr. οὖς, ὠτὸς, oreille). V. Oreille.

* **OTOMYS.** s. m. (grec. οὖς, ὠτὸς; μῦς, rat). T. Mamm. Voy. Campagnol.

* **OTORRHÉE.** s. f. (grec. οὖς, ὠτὸ;; ῥεῖν, couler). T. Méd. Voy. Oreille.

* **OTTILIA.** s. f. T. Bot. Voy. Hydrocharidées.

OTTOMANE. s. f. Sorte de grand siége sans dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises à la fois. *L'ott. est ainsi nommée des* Ottomans, *qui en font un grand usage.*

OU. conj. alternative. (lat. *aut?*) *L'un ou l'autre. Oui ou non. Le bien ou le mal. Aujourd'hui ou demain. Vaincre ou mourir. Soit qu'il parte ou qu'il reste. Vous ou moi nous ferons telle chose. Lui ou elle viendra avec moi. La peur ou la misère lui a fait commettre cette faute. Ou la douceur ou la force en viendra à bout. Le temps ou la mort sont le remède à nos misères.* || Autrement, d'une autre façon, en d'autres termes. *La logique, ou la dialectique. Son beau-frère, ou le mari de sa sœur. Byzance, ou bien Constantinople.*

Obs. gram.—La conjonction *Ou* ne peut lier que les termes d'une proposition affirmative. On ne doit donc pas dire, *Un tel ou son frère n'est pas venu;* mais, *Un tel ni son frère ne sont venus.* — Lorsque les mots composant le sujet d'un verbe sont unis par *ou*, cette conjonction excluant l'un des deux sujets, c'est le second seul qui donne l'accord au verbe parce qu'il frappe le plus l'esprit, et qu'en outre ces sortes de phrases étant elliptiques, le même verbe est sous-entendu dans la première proposition. *C'est Cicéron ou Sénèque qui a dit cela. Ce sera le général ou ses deux aides de camp qui seront chargés de cette mission.* Toutefois l'Académie admet qu'on puisse, en certains cas, faire accorder le verbe avec les deux sujets: *La peur ou la misère font commettre bien des fautes.* Dans cet exemple, il est évident que l'alternative n'exclut pas la pluralité, car le sens est elliptique: *Deux choses, la peur et la misère*, etc. Si le pronom régime direct du participe a deux antécédents unis par la conjonction *ou*, le participe s'accorde avec le dernier. *Est-ce une pêche ou un abricot qu'il a mangé? Est-ce un abricot ou une pêche qu'il a mangée?* Ces phrases en effet sont elliptiques; elles équivalent à: *Est-ce un abricot qu'il a mangé* ou *une pêche qu'il a mangée?*—Enfin, lorsque les deux sujets unis par *ou* sont des pronoms personnels, on emploie le singulier, si ces pronoms sont tous deux de la troisième personne: *Lui ou elle viendra avec moi;* mais si les pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel: *Vous ou moi irons à Paris. Vous ou lui êtes coupables. Ni moi ni personne n'avons pu nous plaire en ce pays.*

OÙ. adv. de lieu (lat. *ubi*). En quel lieu, en quel endroit. *Où allez-vous? Où demeurez-vous? Où suis-je? Où a-t-il pris cela? Il est allé je ne sais où. Il ne savait plus où il était.* — *Où que*, En quelque lieu que, en quelque endroit que. *Où que vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. Où qu'il soit, il sait se tirer d'affaire.* || Se dit aussi dans certaines phrases figurées, pour sign. A quel but, dans quelle situation, dans quel état. *Où tend ce discours? Où le métier du poëte vous mènera-t-il? Où en est-il de son affaire? Où me réduisez-vous?* || Avec la prépos. *De*, il marque Le lieu, la cause. *D'où venez-vous? Savez-vous d'où il arrive? Je ne sais d'où lui vient cet orgueil. D'où vient que vous faites cela?* Et, par une ellipse que l'usage autorise, *D'où vient faites-vous cela?* || Avec la préposit. *Par*, il sign. Par quel endroit, par quel moyen. *Par où avez-vous passé pour aller là? Par où commencerez-vous? Je ne sais par où je me tirerai de cette affaire.*

Obs. gram.—*Où* s'emploie fréquemment en place des pronoms relatifs *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*, précédés des prépositions *dans*, *à*, *vers*, etc., comme on le voit dans les phrases suivantes: La maison *où* je demeure. Le moment *où* je parle. L'état *où* il se trouve. Le lieu *où* nous allons. Le but *où* il tend. Le piége *où* il s'est laissé prendre. Les affaires *où* nous sommes intéressés. C'est un procès d'*où* dépend ma fortune. Le mauvais pas d'*où* il s'est tiré. Les endroits *par où* nous passons (Acad.). Voilà donc l'hymen *où* j'étais destinée (Rac.) Pardonne à cet hymen *où* j ai pu consentir. Sais-tu l'excès d'horreur *où* je me vois livrée? (Volt.) Cette corde *où* je ne puis atteindre (Pasc.). Les lieux *où* fréquentait l'auteur (Boil.). L'affront *où* ton mépris l'expose. C'est une chose *où* l'on doit avoir de l'égard. C'est une chose *où* vous ne me réduirez point. L'engagement *où* j'ai pu consentir. C'est ici une aventure *où* je ne m'attendais pas (Mol.). D'après tous ces exemples, on voit que la particule *où* ne s'emploie pronominalement qu'en parlant des choses; mais au commencement du XVII^e siècle, on s'en servait aussi en parlant des personnes. Ainsi Regnier a dit: Le logis d'une fille *où* j'ai ma fantaisie.

OUAICHE. s. m. T. Mar. Voy. Houache.

OUAILLE. s. f. (lat. *ovicula*, dimin. de *ovis*, brebis). Brebis; ne se dit que fig., en parl. D'un chrétien par rapport à son pasteur, à son supérieur spirituel, à son évêque. *Un bon pasteur va chercher son ou. égarée. Les ouailles connaissent la voix de leur pasteur.*

OUAIS. interject. familière qui marque la surprise. *Ouais! cet homme-là fait bien le fier.*

* **OUANDEROU.** s. m. T. Mamm. Voy. Macaque.

OUATE. s. f. [Suivant l'Acad., il faut pron. *Ouète;* nous croyons qu'il vaut mieux pron. ce mot comme il est écrit.] Espèce de coton cardé fin et soyeux, dont on se sert surtout pour garnir un vêtement, une couverture, etc., en la plaçant entre la doublure et le dessus. *Une camisole, une couverture d'ou. Acheter de l'ou.* Quelques-uns écrivent, *De la ou.* || *Ou. de soie*, Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que l'ouate de coton. On dit de même, *Ou. de laine, de chanvre, etc.* || * T. Bot. *Herbe à la ou.*, Nom vulg. de l'*Asclepias syriaca*, Voy. Asclépiadées.

OUATER. v. a. [Même observ. pour la prononciation.] Mettre de l'ouate entre une étoffe et la doublure. *Ou. une robe, un couvre-pied.* = Ouaté, ée. part.

OUBLI. s. m. (lat. *oblivio*). Manque de souvenir. *Long, profond, éternel ou. Mettre en ou. Ensevelir dans l'ou. Tirer de l'ou. Ses écrits sont condamnés à l'ou. Si je n'ai pas fait cela, ce n'est qu'un ou.* || *L'ou. des injures*, L'action d'oublier les injures, les offenses, de les pardonner, de n'en garder aucun ressentiment. *L'ou. de ses devoirs*, L'action de négliger ses devoirs ou d'y manquer. *L'ou. de soi-même*, L'abnégation de ses droits, de ses intérêts, de ses affections. || T. Myth. *Le fleuve d'ou.*, Le Léthé. Voy. ce mot.

OUBLIANCE. s. f. Oubli, faute de mémoire. Vx.

OUBLIE. s. f. (latin. [*res*] *oblata*, [chose] offerte). Sorte de pâtisserie fort mince que l'on cuit entre deux fers, et qui est ordinairement roulée en cornet. *La pâte des oublies se fait avec de la farine de choix, des œufs, et du sucre ou du miel.*

OUBLIER. v. a. (lat. *oblivisci*). Perdre le souvenir d'une chose. *Ou. sa leçon. Je savais tout cela par cœur, je l'ai oublié. J'ai oublié cette langue. Il a oublié votre commission. Il oublie aisément. Vous avez oublié de venir au rendez-vous. N'oubliez pas que je vous attends.* — *Ou. l'heure*, Laisser passer, par inattention, l'heure où l'on avait quelque chose à faire. || Mettre en oubli. *Ou. une injure, une offense. Oublions le passé, tout ce qui s'est passé. Prions Dieu d'ou. nos fautes. Il a oublié tout ce que j'ai fait pour lui. Il n'oubliera jamais vos bienfaits. Je n'oublierai jamais ce que je vous dois.* || Laisser, par inadvertance, quelque chose en quelque endroit. *J'ai oublié ma bourse, ma canne.* || Omettre par inattention. *Vous avez oublié son nom sur votre liste. Vous avez oublié une phrase importante dans ce passage. Il a oublié de parler de telle chose* || * Ne plus faire attention. *Elle oublia un instant sa douleur. Il oubliait le danger auquel il s'exposait.* || Négliger une chose, manquer à une obligation. *On n'a rien oublié de ce qui pouvait lui être utile ou agréable. Il oublia le soin de sa fortune. Ou. ses devoirs. Ou. le respect, les égards qu'on doit à quelqu'un.* — *Ou. quelqu'un*, Ne pas songer à lui, manquer à lui faire du bien dans l'occasion, etc. *Depuis qu'il a fait fortune, il oublie ses parents, ses amis. Il m'a oublié dans son testament. Ne m'oubliez pas. Comptez sur moi, je ne vous oublierai pas.* On dit aussi, par forme de reproche obligeant, *Vous ne venez plus nous voir, vous nous oubliez.* — *N'oubliez pas les pauvres, n'oubliez pas l'œuvre, n'oubliez pas les besoins de l'église, etc.*, Espèces de formules qui s'emploient à l'église, quand on quête pour les pauvres, pour les besoins de l'église, etc. || Ne pas se prévaloir. *Nous soupons souvent avec un grand prince qui oublie avec nous sa grandeur et sa gloire.* — On dit, dans un sens opposé, *Ou. qui l'on est*, Se méconnaître, vouloir s'élever par orgueil au-dessus de sa condition. *Vous oubliez qui vous êtes.* On dit aussi, *Vous oubliez qui je suis*, Vous n'avez pas pour moi le respect que vous me devez. = s'Oublier. v. pron. * Sortir de la mémoire. *Une erreur involontaire se pardonne et s'oublie aisément.* || Manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même. *Vous êtes-vous oublié jusqu'à ce point? Elle s'est oubliée jusqu'à le frapper. Vous vous oubliez lorsque vous osez me parler ainsi. On s'oublie un moment, et l'on est perdu.* || Oublier son origine, sa première condition. *Les parvenus s'oublient aisément.* || Négliger ses intérêts, ne pas se servir de l'occasion, n'en pas profiter. *Il fait le compte des autres, il ne s'oubliera pas. Il ne s'est pas oublié.* Prov., *Est bien fou qui s'oublie.* = Oublié, ée. part. = Conj. V. Prier.

OUBLIETTES. s. f. pl. (R. *oubli*).

Enc. — On appelle ainsi des cachots souterrains qui étaient établis dans certains châteaux forts féodaux pour recevoir des prisonniers condamnés à mort. Le plus souvent, le malheureux qu'on y enfermait était destiné à périr de faim, car on les y oubliait véritablement. D'autres fois, on leur faisait passer du pain sec et de l'eau, de manière à prolonger leur supplice. Plusieurs écrivains modernes ont ni él'existence des oubl., mais leur opinion est formellement contredite par le témoignage des textes anciens, et, mieux que cela, par l'examen de plusieurs des forteresses féodales qui n'ont pas été entièrement détruites. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'usage de ces cachots n'a pas été aussi général qu'on le croit communément, et que l'on a souvent pris pour des oubliettes, des caves ou d'autres magasins souterrains. Les oubliettes affectaient des dispositions différentes. Les unes étaient de simples chambres voûtées dans lesquelles on pénétrait par une ouverture pratiquée à la voûte. Les autres consistaient en un puits profond, ménagé dans un massif de maçonnerie, recouvert par un plancher, et muni d'une porte ouverte dans la partie supérieure d'une des parois ou dans le plancher lui-même. D'autres encore, comme celles de la Bastille, avaient la forme d'un entonnoir, de façon que le malheureux qui y était enfermé ne pouvait s'y tenir debout. Les manoirs féodaux n'étaient pas les seuls qui eussent des oubl. Quelques couvents en avaient aussi: mais ces dernières s'appelaient *in pace*, par abréviation de la formule *vade in pace* (allez en paix), que l'on récitait quand on y enfermait un condamné.

OUBLIEUR. s. m. [On pron. *Oublieux.*] Celui qui va par les rues crier des oublies.

OUBLIEUX, EUSE. adj. Sujet à oublier. *Les vieillards sont ou. Vous êtes bien ou.* Fam.

OUEST. s. m. (all. *west*). Le point de l'horizon qui est au soleil couchant. *Cette province a tant de lieues de l'est à l'ou. Le ballon se dirige à l'ou., vers l'ou. Un vent d'ou.* — *Le vent est à l'ou., est ou.*, Il vient de l'ouest. *On dit aussi, *L'ouest*, pour Le vent d'ouest. || La partie d'un pays située du côté de l'ouest. *Les provinces de l'Ou. Il voyage dans l'ou. de la France.* — Ellipt., *La côte ou. de l'Amérique.*

OUF. interj. qui sert à marquer une douleur subite, ou qui exprime l'étouffement, l'oppression.

OUI. partic. affirmative opposée à Non. (Cette partic. n'est autre chose que le participe *Ouï*, entendu). *Avez-vous fait cela? Oui. Opiner par oui ou par non. Je crois que oui.*—Famil., *Il ne dit ni oui ni non*, Il ne veut pas s'expliquer sur la chose dont il s'agit. On dit de même: *Il ne m'a répondu ni oui ni non.* || Se dit parfois d'une manière simplement affirmative, sans opposit. directe à *Non;* et alors il ne se met guère qu'au commencement d'un discours, d'une phrase. *Oui, je veux que tout le monde le sache.* Il se redouble parfois pour marquer davantage l'affirmation. *Oui, oui, je le ferai. Oui, oui, je m'en souviens.* || Se joint quelquefois avec les adverbes *Certes*, *Vraiment*, *Certainement*, *etc.*, pour affirmer davantage. *Oui certes. Oui vraiment. Vraiment oui. Eh! mais oui.* Ces deux derniers sont familiers. — Fam., *Oui-da*, De bon cœur, volontiers. || *Oui* marque quelquefois la surprise, et signifie, Quoi, cela est vrai? *Il vous a dit cela; oui?* Dans ce sens, *Oui* est toujours suivi d'un point d'interrogat., et se prononce avec l'accent interrogatif. = Oui s'emploie aussi substantivement, et alors il n'admet ni élision, ni liaison. *Le oui et le non. Elle a dit ce oui-là de bon cœur. On ne vous demande qu'un oui ou un non.* || *Je veux savoir le oui ou le non de la proposition que je vous ai faite*, Je veux savoir positivement si vous acceptez ou si vous refusez. || Prov., *Dire le grand oui*, Se marier.

OUÏCOU. s. m. Boisson faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre, dont se servent les sauvages de l'Amérique.

OUÏ-DIRE. s. m. invariable. Ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne ou par le bruit public. *Je n'en parle que par ouï-dire. Il ne faut pas s'arrêter aux ouï-dire.*

OUÏE. s. f. (lat. *auditus*). Celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. V. Oreille. = Ouïes. s. f. plur. T. Hist. nat. Voy. Poisson.

* **OUILLER.** v. a. *Ouiller un tonneau*, Ajouter à un tonneau de vin en fermentation la quantité de vin nécessaire pour remplacer le déchet et maintenir le vase plein.

OUÏR. v. a. (lat. *audire*). Entendre. *Avez-vous ouï ce grand bruit? Je l'ai ouï prêcher. J'ai ouï les principaux orateurs de la chambre. Je suis las d'ouïr tous ces caquets. Avez-vous ouï dire cette nouvelle? Ouïr en confession. Ouïr la messe*, Assister à la messe. ‖ Écouter, prêter attention. *Le roi n'a pas voulu ouïr ces députés. Un juge doit ouïr les deux parties. Seigneur, daignez ouïr les prières de votre peuple.* Vx dans tous ces sens. ‖ T. Palais. *Ouïr des témoins*, Recevoir leurs dépositions. *Les témoins ont été ouïs.* = Ouï, ouïe. part. ‖ T. Palais. *Ouï le rapport d'un tel. Ouï le procureur impérial en ses conclusions.* = Syn. Voy. Écouter.

Conjug. — *J'ois, tu ois, il oit; nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais. J'ouïs. J'oirai.* — *J'oirais.* — *Que j'oie* ou *que j'oye. Que j'ouïsse.* — *Oyant. Ouï.* — Ce verbe ne s'emploie guère aujourd'hui qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe *Ouï* et du verbe *Avoir*.

OUISTITI. s. m. T. Mamm. Voy. Hapaliens.

* **OUKASE.** s. m. Voy. Ukase.

* **OULÉMA.** s. m. Voy. Mahométisme.

OURAGAN. s. m. (R. *orage*). Voy. Vent.

* **OURAQUE.** s. m. (gr. οὖρον, urine; ἔχειν, contenir). T. Anat. Voy. Œuf.

* **OURARI.** s. m. T. Bot. Voy. Loganiacées.

OURDIR. v. a. (lat. *ordiri*, commencer). T. Technol. Préparer ou disposer sur une machine, faite exprès, les fils de la chaîne d'un tissu pour mettre cette chaîne en état d'être montée sur le métier. *Our. de la toile. Our. la trame d'un drap.* ‖ Figur., *Our. une trame odieuse. Our. un complot, une conspiration, une trahison*, Préparer une intrigue odieuse, prendre des mesures pour organiser un complot, pour exécuter une trahison, etc. = Ourdi, ie. part.

Syn. — *Tramer.* — Au propre, *ourdir* signifie disposer des fils pour faire une toile, et *tramer* passer des fils entre et à travers les fils tendus sur le métier. Au figuré, *tramer* dit plus qu'*ourdir;* c'est un dessein plus arrêté, une intrigue plus forte, des mesures plus concertées, des apprêts plus avancés pour l'exécution. *Ourdir*, c'est commencer : on *ourdit* même une *trame. Tramer*, c'est avancer l'ouvrage de manière à lui donner la consistance convenable : la chose étant *tramée*, elle est toute prête pour l'exécution.

OURDISSAGE. s. m. Action d'ourdir, et la Façon d'une chose ourdie.

OURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ourdit.

OURDISSOIR. s. m. T. Technol. V. Tissage.

OURLER. v. a. Faire un ourlet à du linge ou à quelque autre étoffe. *Our. des mouchoirs, des serviettes.* = Ourlé, ée. part.

OURLET. s. m. (it. *orlo*, de *ora*, bord). Repli qu'on assujettit, en le cousant, au bord d'une toile ou d'une étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile. ‖ * Par anal., dans quelques Arts et Métiers, se dit D'un repli qui forme le bord d'un objet.

OURS. s. m. (lat. *ursus*). T. Mamm.

Enc. — I. Les *Ours* constituent le genre le plus intéressant de la section des *Carnivores Plantigrades* de Cuvier. Les animaux qui le composent ont, comme tous les Plantigrades, 5 doigts à tous les pieds et manquent de cæcum. Tous atteignent une taille fort élevée; certaines espèces égalent sous ce rapport les Lions et les Tigres. Leurs formes trapues, l'épaisseur de leur corps et de leurs membres, que rend plus frappante encore l'absence presque totale de queue, et la pesanteur de leurs allures semblent annoncer un naturel grossier et sauvage. Cependant leur front large, leur museau fin, leur tête qu'ils portent ordinairement haute, détruisent en partie cette impression, et en effet ils se distinguent par leur intelligence. Ce sont les moins carnassiers de tous les Carnivores, ainsi que le démontre leur système dentaire. Ils ont en tout 42 dents, 20 à la mâchoire supérieure, qui consistent en 6 incisives, 2 canines, 6 fausses molaires, 2 molaires carnassières et 4 molaires tuberculeuses, et 22 à la mâchoire inférieure, savoir, 6 incisives, 2 canines, 8 fausses molaires, 2 carnassières et 4 tuberculeuses. Les organes locomoteurs de ces animaux rendent bien raison de la pesanteur de leurs allures : au lieu de marcher sur le bout des doigts, comme les Mammifères légers et coureurs, ils marchent sur la plante entière des pieds. Chacun de leurs doigts est d'ailleurs armé d'ongles forts et crochus, très-propres à fouir. Mais, si leur marche plantigrade s'oppose à l'extrême rapidité des mouvements, la structure de leurs membres leur donne la faculté de se tenir debout avec une singulière facilité, de monter sur les arbres dont ils peuvent embrasser le tronc ou saisir les branches. En outre, la forme de leur corps et leur graisse abondante en font d'excellents nageurs. Les Ours ont une très-bonne vue et l'ouïe très-fine ; néanmoins c'est l'odorat qui, chez eux, est le sens le plus développé. Outre l'allongement de leur museau, ils ont les narines fort grandes et entourées d'un mufle dont le cartilage a une mobilité singulière. Leurs lèvres sont également d'une extrême mobilité, et leur langue est fort longue et fort douce. Ces animaux se nourrissent de substances végétales et animales. Le plus souvent ils mangent les jeunes pousses, les fruits et les racines succulentes ; ils aiment surtout le miel avec passion, et vont le chercher sur les arbres en détruisant les ruches. Ce n'est que lorsque la faim les presse qu'ils attaquent d'autres espèces animales. Les Ours aiment la retraite et la solitude. Ils habitent généralement dans des trous d'arbres et de rochers, où ils passent, assure-t-on, l'hiver dans un engourdissement plus ou moins profond, et sans prendre d'aliments. Néanmoins, dans nos ménageries, ils sont presque aussi éveillés en hiver qu'en été : seulement ils mangent beaucoup moins ; parfois même ils passent plusieurs jours sans prendre de nourriture. C'est au mois de juin ou de juillet, en Europe du moins, que les mâles et les femelles se recherchent. La gestation dure 7 mois, et la portée est de 2 à 5 ou 6 petits. Le caractère de l'Ours se distingue par la prudence et la circonspection. Ce n'est pas cependant qu'il manque de courage ou de résolution; il paraît peu susceptible de peur; on ne le voit point fuir : il oppose la force à la force, et sa fureur, comme ses efforts, peuvent devenir terribles, si sa vie est menacée. Mais c'est surtout pour défendre leurs petits que les femelles déploient toute leur force musculaire et toute l'énergie de leur courage. Ces animaux sont recherchés à cause de leur fourrure, principalement en hiver, dans les pays froids, parce qu'alors elle est plus épaisse et plus brillante. En automne, la chair des jeunes est succulente, et l'on dit que les pattes sont un mets délicat. Partout où les armes à feu sont connues, ce sont celles qu'on préfère pour aller à la chasse des Ours. Il est cependant des contrées où l'homme va les attaquer corps à corps, ce qu'il peut faire avec succès, parce que, pour se défendre comme pour attaquer, l'animal se dresse sur ses pieds de derrière et présente au pieu dont son adversaire est armé les parties les plus vulnérables de son corps. On emploie aussi certains piéges; mais l'extrême défiance de l'Ours rend souvent ce moyen inutile. On rencontre des Ours dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes, excepté en Afrique et dans les terres Australiennes.

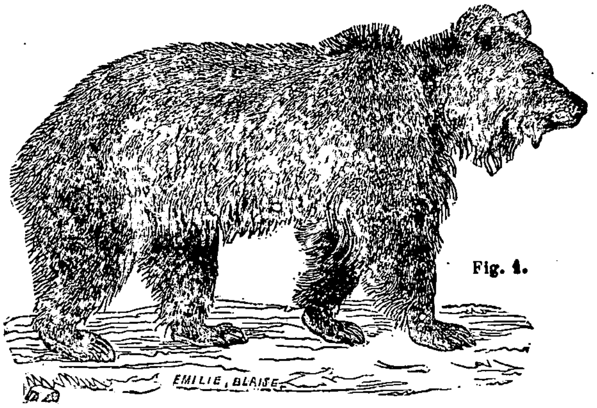

Fig. 1.

II. Les auteurs admettent 15 ou 16 espèces d'Ours; mais vraisemblablement plusieurs de ces prétendues espèces ne sont que de simples variétés. Quoi qu'il en soit, on peut les répartir en 4 sous-genres. — 1° L'*O. brun d'Europe* (*Ursus arctos*) [Fig. 1], le type du premier sous-genre, habite dans les hautes montagnes et dans les grandes forêts de toute l'Europe et d'une grande partie de l'Asie. Il atteint une hauteur de plus d'un mètre, mesurée au garrot, et une longueur de 1 mèt. 30 à 1 mèt. 60. Son front est convexe au-dessus des yeux, et son museau diminue de grosseur d'une manière brusque. Son pelage est ordinairement brun ou d'un brun jaunâtre. Assez laineux dans la jeunesse, il devient plus lisse avec l'âge. La livrée des jeunes consiste en un collier blanchâtre, qui parfois persiste plus ou moins longtemps et même toute la vie. Cette espèce est très-connue en France, grâce aux montagnards qui descendent quelquefois des Alpes ou des Pyrénées, pour venir promener dans les villes et dans les villages, de jeunes Ours qu'ils ont apprivoisés et auxquels ils ont appris à marcher debout, à faire des culbutes et à danser d'un pas lourd au son de la flûte à bec et du tambourin. Quoiqu'ils obéissent à leur maître, ce n'est jamais qu'à contre-cœur et en grognant. Chaque fois qu'on les oblige à montrer leur savoir, ils s'irritent et font entendre un murmure sourd qu'ils accompagnent d'un frémissement de dents significatif. Aussi les tient-on constamment muselés, et se met-on en garde contre leurs accès de fureur. Jadis on attribuait à la graisse d'Ours diverses propriétés merveilleuses, comme de guérir les rhumatismes, de faire pousser les cheveux, etc. Ces vertus, il n'est pas besoin de le dire, sont purement imaginaires, et les pommades de graisse d'Ours, vantées encore par quelques parfumeurs, sont faites tout simplement avec de vulgaire graisse de Porc. L'*O. noir d'Amérique* (*U. americanus*) a le front plat, presque sur la même ligne que le museau, et le pelage noir, long, lisse et très-luisant. On a vu des individus entièrement fauves. L'*O. orné* (*U. ornatus*) habite les Cordillères du Chili. Il est noir, à gorge et museau blancs, avec de grands sourcils fauves qui s'unissent sur le chanfrein. L'*O. du Thibet* (*U. thibetanus*) est noir, avec les poils lisses ; il se distingue par une tache blanche, en forme d'Y, qui orne sa poitrine. — 2° L'*O. gris d'Amérique* (*U. cinereus* ou *Danis* de Gray), ainsi appelé de sa couleur, qui du reste varie du gris au brun, ne paraît différer de l'O. d'Europe que par sa grande taille et par sa force superieure. Il atteint souvent et même dépasse, dit-on, 2 m. 75 de longueur. Les voyageurs qui ont parcouru les solitudes de l'Amérique septentrionale font de merveilleux récits de la force prodigieuse ainsi que de la férocité de cette espèce; mais il faut faire sans doute une certaine part à l'exagération, surtout sous ce dernier rapport. — 3° L'*O. jongleur*, ou *O. à grandes lèvres* (*U. labiatus* ou *prochilus*), est caractérisé par ses lèvres lâches et très-extensibles, par son museau fort allongé et assez gros, et par son nez qui est soutenu par un cartilage mobile et fort large. Sa langue est également remarquable par sa longueur. Quant à son pelage, il est d'un noir foncé, et, indépendamment d'une tache blanche en forme de V sur la poitrine, il présente quelquefois des taches éparses un peu brunâtres. Cette espèce habite les montagnes de l'Inde. L'*O. malais* (*U. malaianus*), qui se trouve dans les îles de l'Archipel indien, paraît n'être qu'une variété plus petite du précédent. Cet animal a le pelage noir et lisse, le museau court et fauve, et une tache fauve en forme de cœur sur la poitrine. Ces deux sortes d'Ours sont dressées par les bateleurs indiens aux mêmes exercices que notre Ours brun d'Europe. — 4° L'*O. blanc* (*U. maritimus*, *Thalarctos* de Gray) [Fig. 2] se reconnaît non-seulement à son pelage constamment blanc et lisse, mais encore à son crâne allongé et aplati, à son museau fin, à son corps allongé, et à ses ongles courts et peu recourbés. Il atteint 2 mètres de longueur, et sa force est en raison de sa taille. Habitant les neiges éternelles du cercle polaire, les Ours blancs ont des habitudes en harmonie avec ces climats rigoureux. La végétation faisant défaut, ils vivent le plus souvent de substances animales, et font la chasse aux Phoques, aux jeunes Cétacés et aux Poissons, car ils nagent et plongent avec une facilité merveilleuse. La réputation de férocité que leur ont faite les marins n'est donc justifiée que jusqu'à un certain point. En captivité, ils s'habituent facilement à une nourriture végétale, semblable à celle qu'on donne aux autres Ours. Cette espèce est infiniment moins intelligente que les espèces précédentes. Dans nos ménageries, elle ne se montre susceptible d'aucune éducation, d'aucun attachement, et reste constamment d'une sauvagerie brutale et stupide. Cependant les auteurs ont signalé chez les Ours blancs une espèce de sociabilité qui les porterait à se réunir et à vivre en troupes plus ou moins nombreuses. Mais ce phénomène s'explique aisément par la nécessité, sans qu'il soit besoin d'attribuer à l'espèce qui nous occupe aucune faculté particulière. En effet, on ne rencontre ces animaux réunis par troupes que lorsque l'intensité du froid les force de chercher les rivages où la mer est libre et où ils peuvent trouver leur nourriture.

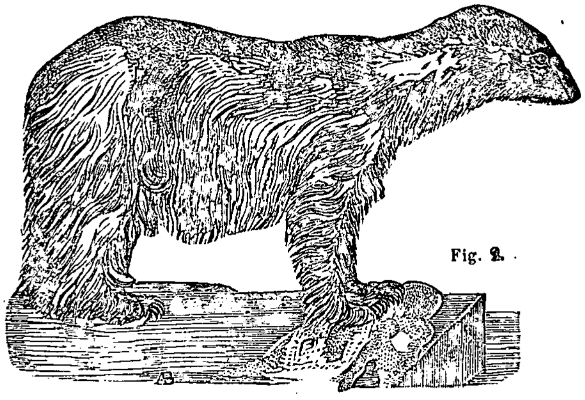

Fig. 2.

III. Le genre Ours constitue, dans les classifications zoologiques modernes, le type d'un groupe appelé, selon les auteurs, tribu ou famille, et désigné par les noms d'*Ursiens*, *Ursidés* ou *Ursinés*. Les genres qui, avec le genre Ours, composent ce groupe, sont le *Raton* et le *Coati*. Les caractères communs à ces trois genres sont la marche plantigrade, la brièveté des membres et la similitude du système dentaire.

OURSE. s. f. La femelle de l'ours. ‖ T. Astr. Voy. Constellation. — Poétiq., se dit quelquefois pour Le septentrion, parce que l'étoile polaire se trouve dans la petite Ourse. *Du midi jusqu'à l'Ourse.*

OURSIN. s. m. T. Zool. Voy. Échinodermes. ‖ * T. Comm. Peau d'ours garnie de son poil. *Un bonnet d'o.* — * Sorte de coiffure élevée, faite de peau d'ours, usitée dans certains corps militaires. *Aujourd'hui l'o. est porté par les gendarmes de la Seine et les grenadiers de la garde impériale.* On dit aussi, *Bonnet à poil.*

OURSON. s. m. Le petit d'un ours.

OURVARI. s. m. Voy. HOURVARI.

OUTARDE. s. f. **OUTARDEAU.** s. m.

Enc. — Les *Outardes* (*Otis*) se rapprochent des Gallinacés par leur port massif, leur bec médiocre, leur mandibule supérieure légèrement arquée et voûtée, et les petites palmures qui unissent les bases de leurs doigts; mais elles tiennent davantage des Échassiers par la longueur de leur cou et de leurs pieds, la nudité du bas de leurs jambes, la brièveté de leurs ailes, etc. Les oiseaux qui composent ce genre ont les tarses réticulés, et trois doigts seulement, sans vestige de pouce: aussi Cuvier les range-t-il à côté des Pluviers, dans sa famille des *Pressirostres*. Les Outardes, ainsi que l'indique l'étymologie de leur nom, *otis tarda*, sont des oiseaux pesants, plus propres à la locomotion terrestre qu'à la locomotion aérienne. En conséquence, elles volent peu, mais elles courent avec beaucoup de vitesse, en s'aidant de leurs ailes, comme les Autruches, pour accélérer leur course. Leur naturel est très-farouche et très-sauvage. Leurs habitudes et leurs besoins les portent à vivre dans les campagnes maigres et pierreuses où elles se nourrissent également de grains, d'herbes, de vers et d'insectes. Elles déposent leurs œufs à terre dans un trou au milieu des blés ou de l'herbe. Les petits de l'Out. se nomment *Outardeaux*.—Toutes les Outardes connues appartiennent à l'ancien monde. **La** *Grande Outarde* (*Otis tarda*) a le plumage d'un fauve vif et traversé d'une multitude de traits noirs sur le dos, et grisâtre sur tout le reste du corps. Le mâle a les plumes des oreilles allongées de manière à former des deux côtés des espèces de grandes moustaches: il atteint 1 mètre de longueur. La femelle est d'un tiers moins forte et n'a pas les moustaches du mâle. Cette espèce est commune en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc.; on la trouve en France, pendant l'hiver, surtout dans la Champagne et dans le Poitou. Sa chair est très-estimée.—La *Petite Outarde*, appelée aussi *Out. canepetière* (*O. tetrax*) [Fig. ci-dessus], est plus de moitié moindre que la précédente et beaucoup plus rare. Elle est brune, piquetée de noir dessus, blanchâtre dessous. Le mâle a le cou noir avec les deux colliers blancs. Cette espèce arrive chez nous au printemps et nous quitte à la fin de septembre. On la recherche comme gibier. — Parmi les Outardes étrangères, qui ont le bec plus grêle que les nôtres, nous citerons l'*Out houbara* (*O. houbara*), remarquable par l'espèce de mantelet, formé de plumes allongées, qui orne les deux côtés de son cou. On la trouve en Afrique et en Arabie; elle n'apparaît qu'accidentellement en Europe.

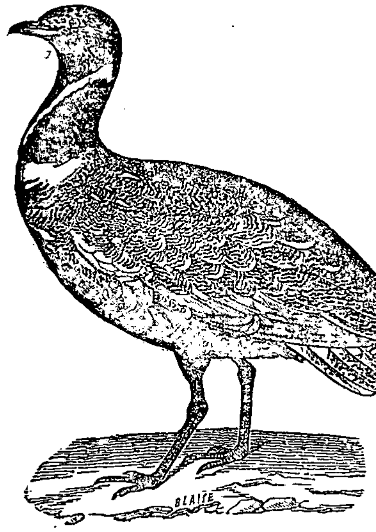

OUTIL. s. m. [On pron. *Outi.*] (lat. *utensile*, ustensile). Tout instrument dont les ouvriers et les artisans se servent pour leur travail. *Les outils d'un maçon, d'un menuisier, d'un serrurier. Outils de labourage, de jardinage. Les outils d'un sculpteur. Les outils nécessaires aux occupations personnelles de ceux auxquels ils appartiennent sont insaisissables.*‖Syn. V. INSTRUMENT.

* **OUTILLAGE.** s. m. coll. L'ensemble de tous les outils et de toutes les machines nécessaires à un atelier, à une usine.

OUTILLER. v. a. Garnir, fournir d'outils. *Il a fallu l'ou. On l'a outillé comme on a pu.* — *On dit aussi pron., *S'outiller. Il s'est outillé petit à petit.* Fam. = OUTILLÉ, ÉE. p. ‖ Adjectiv., *Cet atelier est bien outillé. Ce menuisier me paraît assez mal outillé. Je suis outillé tant bien que mal.*—Figur. et popul., *Bien outillé, mal outillé,* se dit D'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend. *Vous n'êtes pas assez bien outillé pour réussir dans cette entreprise.*

OUTRAGE. s. m. (lat. *ultra,* au delà; *agere*, agir). Injure grave de fait ou de parole. *Grand, cruel, sanglant ou. Faire ou. à quelqu'un. Faire, recevoir, souffrir un ou. Se venger d'un ou.* ‖ Fig., *Faire ou. à la raison, au bon sens, à la grammaire, à la morale publique,* Faire ou dire quelque chose qui y soit contraire. ‖ Poétiq., *L'ou. des ans, les outrages du temps,* Le dommage que la durée du temps cause à la solidité, à la beauté de certaines choses. = Syn. Voy. AFFRONT.

Enc. — En Droit pénal, on qualifie d'*Outrage* une injure grave commise envers les magistrats de l'ordre administratif et judiciaire, les agents dépositaires de la force publique ou les commandants de cette force dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ou même envers les citoyens chargés d'un ministère de service public, pendant qu'ils exercent leur ministère ou à cette occasion. L'out. peut avoir lieu par paroles, par gestes ou par menaces. Les art 222 à 227 du C. Pénal, et les lois du 17 mai 1819 et du 25 mars 1823, le punissent plus ou moins sévèrement, selon la gravité des circonstances.—Tout *out. à la morale publique et religieuse*, soit par des discours, des cris, des menaces, proférés dans des lieux ou réunions publiques, soit par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou des emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux publics, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. — L'*out. public à la pudeur* est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 200 fr.

OUTRAGEANT, ANTE. adj. Qui outrage; ne se dit que Des choses. *Procédé ou. Paroles outrageantes. Cela est outrageant.*

OUTRAGER. v. a. Offenser cruellement, faire outrage. *Il ne l'a pas seulement offensé, il l'a outragé. On ne s'est pas contenté de maltraiter ses domestiques, on l'a outragé dans sa personne. Il a été outragé en son honneur. Ou. de paroles.*‖Figur., *Ou. la pudeur, le bon sens, la raison, la grammaire.* = OUTRAGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

OUTRAGEUSEMENT. adv. Avec outrage, d'une manière outrageuse. *Il l'a traité ou.* ‖ Avec excès, à outrance. *On l'a battu outrageusement.*

OUTRAGEUX, EUSE. adj. Qui outrage. *Paroles outrageuses. Il est ou. en paroles. On l'a traité d'une manière outrageuse.*

OUTRANCE. s. f. (R. *outre*). Ne se dit que dans ces locut. adverbiales : *A ou.; à toute ou.*, Jusqu'à l'excès. *Plaideur, chicaneur à ou. Je le poursuivrai à ou. Soutenir une opinion à toute ou.—Combat à ou.*, Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants.

OUTRE. s. f. (lat. *uter*). Peau de bouc préparée et cousue en forme de sac pour recevoir des liquides. *Une ou. de vin, d'huile.* ‖ *T. Bot. Sorte d'urne que présentent certaines plantes, et qui résulte de la transformation d'une feuille.

OUTRE. prép. de lieu. (lat. *ultra*). Au delà; se dit dans certains mots composés, comme *Ou.-Meuse, Ou.-Rhin, Ou.-mer. Les guerres, les voyages d'ou.-mer.* ‖ Par-dessus. *On lui donna cent écus, et ou. cela on lui promit... Ou. sa dot, elle a encore reçu tant.* ‖ T. Jur. *Lésion d'ou. moitié*, Lésion de plus de la moitié. = OUTRE. adv. Se dit au prop. et au fig. *La nuit l'empêcha de passer ou. Malgré les défenses et les oppositions, ils n'ont pas laissé de passer ou. Il n'alla pas plus ou. Les juges ont passé ou. à l'instruction de son procès.* = OUTRE MESURE. loc. adv. V. MESURE. = EN OUTRE. loc. adv. De plus, davantage. *Je lui ai donné tant, et en ou. je l'ai nourri.* = D'OUTRE EN OUTRE. loc. adv. De part en part. *Il fut percé d'ou. en ou.* = OUTRE QUE. loc. conj. *Ou. que votre père vous le commande, l'honneur vous y oblige.*

OUTRECUIDANCE. s. f. (R. *outre, cuider*). Présomption, témérité. *Parler avec ou. Je n'ai jamais vu tant d'ou.* Fam.

OUTRECUIDANT, ANTE. adj. Présomptueux, téméraire. *Personnage ou. Propos ou.* Fam.

OUTRECUIDÉ, ÉE. adj. Présomptueux, téméraire. *Vous êtes bien ou.* Vieux.

OUTRÉMENT. adv. D'une manière outrée. *Il l'a battu ou. Il s'est fatigué ou.* Peu usité.

OUTREMER. s. m. T. Minér. Voy. LAPIS.

OUTRE-PASSE. s. f. T. Admin. forest. Abatis que l'adjudicataire d'une coupe de bois fait au delà des limites qui lui ont été marquées.

OUTRE-PASSER. v. a. Aller au delà de. *Vous avez outre-passé sa maison. Ce mur outre-passe l'alignement.* ‖ Fig., *Ou.-passer les ordres qu'on a reçus. Cet ambassadeur a outre-passé ses pouvoirs.* = OUTRE-PASSÉ, ÉE. participe.

OUTRER. v. a. Porter les choses au delà de la juste raison. *Ces maximes sont bonnes, mais il ne faut pas les ou. Ou. une pensée, un sentiment, une comparaison. C'est un homme qui outre tout. Il ne faut rien ou.* Absol., *Il ne faut jamais ou. Vous outrez.* ‖ Excéder de travail, de fatigue. *C'est ou. des ouvriers que de les faire travailler ainsi. Mener un cheval si longtemps au galop, c'est l'ou.* ‖ Offenser quelqu'un grièvement, pousser sa patience à bout. *Vous l'avez outré. Vous l'avez tellement outré, qu'il ne vous le pardonnera pas.* = s'OUTRER. v. pronom. Excéder ses forces. *Il faut travailler, mais il ne faut pas s'ou.* = OUTRÉ, ÉE. part. *Un cheval outré*, Excédé. ‖ *Outré de douleur, de dépit, de colère*, Pénétré, transporté de douleur, de dépit, de colère, etc. ‖ *Il est outré de vos refus, de vos injures, etc.*, Vos refus, vos injures l'irritent, le révoltent. En ce sens, on dit aussi absol., *Il est outré. Je suis outré.* ‖ S'emploie aussi adjectiv., et signifie Exagéré, excessif, qui passe les bornes prescrites par la raison. *Une morale outrée. Des sentiments outrés. Des louanges outrées. Le caractère de ce personnage est outré. Cet homme est outré, il est outré en tout.* = Syn. Voy. EXCESSIF.

OUVERTEMENT. adv. Hautement, franchement, sans déguisement. *Il s'est déclaré ou. pour moi. Il m'a déclaré ou. tout ce qu'il pense. Il ne faut pas choquer trop ou. les préjugés.*

OUVERTURE. s. f. Fente, trou, espace vide dans ce qui est solide et continu. *Ou. grande, petite, large, étroite. Faire, laisser une ou.* — T. Archit. Se dit généralement Des baies qu'on pratique dans le plein du mur d'un édifice. *Ce bâtiment a trop d'ouvertures.* — On dit aussi, *Cette porte, cette fenêtre n'a pas assez d'ou., a trop d'ou.*, La baie de cette porte, de cette fenêtre est trop petite, est trop grande. ‖ Action par laquelle on ouvre. *L'ou. des portes. L'ou. d'un coffre, d'une fosse. L'ou. de la veine, d'un corps. L'ou. d'une dépêche, d'un testament. A l'ou. de la lettre. A l'ou. du livre*, En ouvrant le livre au hasard. — T. Guerre. *L'ou. de la tranchée*, Le premier travail que l'on fait pour pratiquer, pour creuser la tranchée. ‖ Figur., Le commencement de certaines choses. *L'ou. de l'assemblée, des chambres, de la session. L'ou. du concile. Le discours d'ou. L'ou. de la chasse, de la foire, du théâtre, de la scène.* ‖ Fig., Première proposition que l'on fait pour faire connaître qu'on est disposé à négocier, à traiter, à consentir à quelque chose. *Faire des ouvertures de paix. Faire les premières ouvertures d'un mariage. Ces ouvertures furent accueillies favorablement. Se refuser à des ouvertures. — Faire l'ou. d'un avis, d'un expédient*, Proposer le premier un avis, un expédient. ‖ Fig., se dit aussi pour Expédient, moyen de terminer une affaire, de sortir d'une affaire. *Voilà une bonne ou. pour vous dégager de cette affaire. C'est une ou. que je vous donne. Je profiterai de l'ou. Je ne vois aucune ou. pour parvenir à mon but.* ‖ Figur., se dit encore quelquefois dans le sens De confidence, d'aveu. *Faire des ouvertures inutiles, indiscrètes.* ‖ Figur., *Ou. de cœur*, Franchise, épanchement amical. *Il m'a parlé avec une grande ou. de cœur.* ‖ Figur., *Ou. d'esprit*, La facilité de comprendre, de saisir. *Il n'a aucune ou. d'esprit. Il a beaucoup d'ou. d'esprit pour les mathématiques.* On dit aussi absol., *Il a beaucoup d'ou. pour les sciences, etc.* ‖ T. Jurispr. *L'ou. d'une succession*, Le moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. *L'ou. de la succession se fait au lieu du dernier domicile du mort.—Il y a ou. à la substitution*, La substitution commence d'avoir lieu en faveur de quelqu'un. — *Il y a ou. à cassation, à requête civile*, Il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile. ‖ T. Jurispr. féod. *Ou. de fief*, Voy. FIEF. ‖ T. Géom. *L'ou. d'un angle*, L'écartement des deux lignes droites qui le forment. On dit, dans un sens anal., *L'ou. d'un compas*, L'écartement plus ou moins grand de ses deux branches.—Se dit aussi dans le sens de Diamètre. *Plus l'objectif d'une lunette a d'ou., plus l'instrument a de champ.* ‖ T. Mus. Sorte de symphonie qui sert de début à un opéra ou à un ballet. *J'arrivai quand on finissait l'ou. L'ou. de Guillaume Tell.*

OUVRABLE. adj. m. (R. *ouvrer*). *Jour ou.*, Jour qui n'est pas férié, où il est permis de travailler.

OUVRAGE. s. m. (lat. *opus, operis*). Le résultat du travail d'un ouvrier. *Un grand ou. Un bel ou. Un ou. merveilleux. Ou. de menuiserie, de charpenterie, de ma-*

çonnerie, de marqueterie, de mosaïque, de sculpture, de peinture, de broderie. Entreprendre, commencer, continuer, achever, finir un ou. Laisser un ou. imparfait. Travailler, s'appliquer à son ou. Le monde est l'ou. de Dieu. Le miel est l'ou. des abeilles. Cette grotte est l'ou. de la nature. Famil., *C'est un ou. de patience*, Voy. Patience.—Figur., au sens moral, *Ce succès fut l'ou. du hasard. Les transformations sociales sont l'ou. du temps, ne peuvent être que l'ou. du temps. Mes malheurs ont été votre ou.* || Se dit particul. Des productions de l'esprit. *Ou. instructif. Ou. d'imagination, d'érudition, de jurisprudence, de politique, de morale. Ou. en prose, en vers. Ou. anonyme, posthume. Composer, publier, mettre au jour un ou. Polir, corriger un ou. Admirer, applaudir, critiquer, goûter un ou. Cet ou. a eu un grand succès.*—Par anal., se dit Des lois, des institutions, etc. *La législation d'Athènes fut l'ou. de Solon. Cet établissement est son ou.* || Le travail qu'exige l'exécution de quelque ouvrage. *Il y a beaucoup d'ou. à cette gravure. Ce bâtiment sera l'ou. de deux ans. L'ou. l'emporte sur la matière.* — Se dit aussi absol. pour Travail, action de travailler. *Se mettre à l'ou. Il a trop d'ou. Cet ouvrier est sans ou. Changer d'ou.* — Fam., *Avoir cœur à l'ou.*, V. Cœur. || T. Génie milit. Se dit De tous les travaux exécutés pour fortifier une place, un camp, etc. *Ou. à cornes, à couronne. Les ouvrages avancés.* Voy. Fortification. || T. Maçonn. *Les gros ouvrages*, Les murs de fondation, de face. de refend, les contre-murs. *Les menus ouvrages*, Les cheminées, les plafonds, les carrelages, etc. || * T. Typogr. *Ouvrages de ville*, Impressions de peu d'importance, comme affiches, circulaires, lettres de faire part, etc.

OUVRAGÉ, ÉE. part. du verbe *Ouvrager*, qui n'est point en usage. Ne se dit proprement que De certains ouvrages qui demandent beaucoup de travail de la main, comme les ouvrages de damasquinerie, de filigrane et de broderie. *La garde de cette épée est fort ouvragée.*

OUVRANT, ANTE. adj. Ne se dit guère que dans les locut. : *A porte ouvrante*, A l'heure où l'on ouvre la porte d'une ville; et *A jour ou.*, Dès que le jour commence à paraître. Cette dernière locution est peu usitée.

OUVREAUX. s. m. pl. T. Techn. Voy. Verre.

OUVRER. v. n. (lat. *operare*). Travailler. *Les règlements de police défendent d'ou. les fêtes et les dimanches.* Vx. = Ouvrer. v. a. Fabriquer, façonner. *Ou. la monnaie.* = Ouvré, ée. part. *Du fer ouvré, du cuivre ouvré*, Du fer, du cuivre façonné en ouvrages, par opposition à Fer en barres, à cuivre en lames.—*Du linge ouvré*, Du linge façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments. *Des serviettes, des nappes ouvrées.*

OUVREUR, EUSE. s. Se dit surtout Des personnes chargées d'ouvrir les loges dans les théâtres. *L'ou., l'ouvreuse de loges*, et absolum., *L'ouvreuse.* — On dit aussi, *Ouvreuse d'huîtres.*

OUVRIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille de quelque métier que ce soit. *Un excellent ou. Une mauvaise ouvrière. Ou. en bâtiments. Ou. en soie. Ouvrière en dentelles, en linge. Ou. à la journée, à la tâche. Employer, payer des ouvriers.* Prov., *A l'œuvre on connaît l'ou.* — *Ou. à façon*, Celui auquel on fournit la matière de son travail. *Ou. aux pièces*, Celui qu'on paye à raison du travail qu'il fait. *Ou. en conscience*, Celui qui, dans une imprimerie, est payé à l'heure ou à la journée, et à la conscience duquel on se rapporte pour son travail. || Fig. et fam., se dit quelquefois en parl. D'un écrivain, d'un poëte. *On reconnaît à la contexture de ce drame qu'il est d'un bon ou.* || T. Écrit. sainte. *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers*, Il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais il y a peu de personnes pour y travailler. — *Les ouvriers d'iniquités*, Les méchants. = Syn. Voy. Artisan.

Enc. — En termes d'Économie politique, on attache au mot *Ouvrier* une signification plus spéciale. L'ouv. n'est pas seulement celui qui travaille d'un métier, c'est tout individu qui, ainsi que le dit J.-B. Say, loue sa capacité industrielle, c.-à-d. vend son travail, moyennant un salaire. En conséquence, celui qui confectionne un produit quelconque et le vend lui-même, ne saurait être rangé dans la catégorie des ouvriers, quel que soit le métier qu'il exerce. Nous avons parlé, au mot Corporation, des entraves qui naguère gênaient et souvent paralysaient l'essor et le travail de cette nombreuse classe d'hommes qui n'ont pour vivre que leur capacité industrielle ; au mot Compagnonage, des sociétés particulières que forment entre eux les ouvriers de certaines catégories ; au mot Louage, de la nature du contrat par lequel l'ouvrier et l'entrepreneur s'engagent mutuellement; au mot Coalition, des dispositions pénales qui frappent la ligue des ouvriers concertés pour obtenir par la contrainte une augmentation de salaire ; aux mots Apprentissage et Livret, des principales mesures de police concernant particulièrement la classe ouvrière. Au mot Salaire, nous traiterons de ce mode de rémunération du travail et des lois économiques qui le régissent. Nous verrons alors que la condition souvent si pénible et si précaire des ouvriers, n'est point le résultat du caprice arbitraire des maîtres et des entrepreneurs, et qu'elle va en s'améliorant à mesure que les principes de la science économique sont mieux connus et pratiqués. Enfin, au mot Socialisme, nous établirons l'impossibilité absolue de changer ou d'améliorer leur condition par aucune de ces organisations sociales factices qui ont été si fort préconisées dans ces dernières années, et qui ont troublé tant d'intelligences. Les moyens d'améliorer progressivement le sort des classes ouvrières ressortent de l'étude même des phénomènes économiques, et ne sauraient se trouver en dehors de la science, car dès qu'on méconnait les lois naturelles de la production et de la distribution de la richesse, on tombe nécessairement dans le domaine de l'arbitraire et de la fantaisie. Sans revenir ici sur des questions qui sont l'objet d'articles spéciaux, nous rappellerons, parmi les moyens essentiels de l'amélioration du sort des classes ouvrières, la diffusion des habitudes de moralité, d'économie et d'*Épargne*, l'accroissement du *Capital*, le développement des institutions de *Crédit*, la liberté du travail (v. Concurrence) et du *Commerce*, la généralisation de l'esprit d'*Association*, etc. Outre ces moyens généraux, il est des circonstances locales ou temporaires qui réclament des remèdes particuliers. C'est à quelques-uns de ces besoins que répondent les *Crèches*, les salles d'*Asiles*, les *Cités* ouvrières, les sociétés de *Secours* mutuels, les caisses de *Retraite* pour la vieillesse, les maisons d'*Orphelins*, les *Hôpitaux* et hospices, etc. : mais cet ordre d'établissements appartient pour la plus grande partie à la sphère de la bienfaisance, soit publique, soit privée.

OUVRIER, IÈRE. adj. *La classe ouvrière*, La partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans. || **Cité ouvrière*, V. Cité. || *Jour ou.* ou *ouvrable*, Jour non férié et où il est permis de travailler. || *Cheville ouvrière*, Voy. Cheville. || * T. Zool. *Abeille ouvrière*, ou simpl. *Ouvrière*, Voy. Abeille.

OUVRIR. v. a. (lat. *aperire*). Faire que ce qui était fermé ne le soit plus. *Ou. une chambre, une armoire. Ou. une porte, une fenêtre, une écluse. Ou. une serrure, un cadenas, Ou. sa bourse. Ou. un paquet. Ou. une lettre. Cette clef n'ouvre pas la serrure. L'épicier n'a pas ouvert sa boutique.* — S'emploie quelquefois absolum., dans le sens d'Ouvrir la porte, d'ouvrir une boutique. *Passé minuit, le portier n'ouvre pas. Ouvrez-moi. Ce marchand n'ouvre pas le dimanche.* || Figur., *Ou. sa maison à quelqu'un*, L'accueillir, le recevoir chez soi. — *Ou. la porte aux abus, aux désordres, etc.*, Donner lieu, donner occasion aux abus, aux désordres. — *Ou. la bouche*, Parler. *Il n'ose pas ou. la bouche.* — *Ou. l'oreille, les oreilles*, Voy. Oreille. *Ou. les yeux*, V. Œil. — *Ou. son cœur à quelqu'un*, Lui confier ses plus secrets sentiments. * *Ou. son cœur à l'amour, à la joie, à l'espérance, à la haine*, Concevoir des sentiments d'amour, de joie, etc. — *Ou. l'esprit*, Le rendre plus capable de penser, de comprendre, de juger sainement des choses. *Ce mets ouvre l'appétit*, Il donne de l'appétit, il excite à manger. — *Ce remède ouvre le ventre*, Il relâche le ventre. || Pratiquer une ouverture, une percée. *Ou. une porte, une fenêtre dans un mur. On a ouvert beaucoup de chemins dans cette forêt, dans cette province.* On dit dans le même sens, *Ou. un mur, une forêt, un bois.* || Fendre, couper, percer quelque chose. *Ou. un pâté, un melon. Ou. un abcès. Ou. la veine. Il s'est ouvert la tête en tombant. Il fallut lui ou. la cuisse pour extraire la balle qui s'y était logée. Ou. un cadavre.* — *Ou. quelqu'un*, Ouvrir son corps après sa mort. *Sa famille l'a fait ou.* || Commencer à creuser, à fouiller. *Ou. la terre pour faire un fossé. Ou. la tranchée. Ou. un canal. Ou. une mine, une carrière.* || Séparer, écarter ce qui auparavant était contigu ou rapproché. *Ou. des noix, des huîtres. Ou. un livre. Ouvrez les rideaux. Ou. les rangs, les files d'un bataillon. Ou. les jambes, les bras.* —Figur., *Ou. les bras à quelqu'un*, Voy. Bras. || Rendre une chose libre, en rendre facile l'abord, le passage, l'occupation. *Ou. les mers, les ports, les chemins. La prise de cette place nous ouvrit toute la province.* — Figur., *Il lui a ouvert la carrière des emplois, le chemin des dignités, la route de la fortune. Il s'ouvrit un passage l'épée à la main. Quand nos batteries ouvrirent le feu sur la place.* || Figur., Commencer. *Ou. la campagne par un siége. Ou. le parlement. Ou. un concile. Ou. une session, une séance. Ou. un cours. Ou. un carrousel. Ou. le jubilé. Ou. le bal, la danse. Ou. la foire. C'est son nom qui ouvre la liste.* — *Ou. la chasse*, Déterminer l'époque où il sera permis de chasser. — *Ou. la lice*, Entrer le premier dans la lice. — * *Ou. la marche*, Marcher le premier, marcher en tête. Ces locut. se disent au prop. et au fig. — *Ou. une école, une maison de commerce, une auberge, un café, etc.*, Commencer à tenir une école, une maison de commerce, etc. On dit de même, *Ou. boutique.* — *Ou. sa maison*, Commencer ou recommencer à tenir table ouverte, à tenir des cercles, des assemblées. — *Ou. un avis*, Être le premier à proposer un avis. — T. Comm. *Ou. un compte, un crédit à quelqu'un*, Voy. Compte et Crédit. || T. Jeu de renvi. *Ou. le jeu*, Faire la première vade. = Ouvrir. v. n. *Cette porte n'ouvre jamais. Le spectacle ouvre tard. La campagne ouvrira de bonne heure. Le corps législatif ouvrira tel jour.* || *Cette porte ouvre sur le jardin, sur la cour*, Elle donne accès sur le jardin, etc. = s'Ouvrir. v. pron. Se dit au prop. et au fig. *Cette porte ne s'ouvre pas aisément. Les tombeaux s'ouvrirent à la mort de Notre-Seigneur. La terre s'ouvrit pour engloutir Coré, Dathan et Abiron. La mer Rouge s'ouvrit pour laisser passer les Israélites. Les fleurs s'ouvrent au soleil. La foule s'ouvrit devant lui. Les rangs du bataillon s'ouvrirent pour laisser tirer l'artillerie. Une belle carrière s'ouvre devant lui. Après avoir passé le détroit, la mer s'ouvre et s'élargit. Quand on a passé les monts, le pays s'ouvre. Son cœur s'ouvre à la joie, à l'espérance. Son âme s'ouvrit au repentir.* || *S'ou. à quelqu'un*, Lui confier, lui déclarer ce qu'on pense sur quelque chose. *Il faut que je m'ouvre à vous. Il est bien dissimulé, il ne s'ouvrira pas. Je brûlais de m'ou. à vous de ce secret.* = Ouvert, erte. p. *Porte ouverte. Chambre ouverte. Livre ouvert. La séance est ouverte. J'avais la bouche ouverte pour vous le dire. Dormir les yeux ouverts. Avoir l'esprit ouvert. Il a l'appétit ouvert dès le matin. La banque paye à bureau ouvert*, Dès qu'on se présente. *Il nous a reçus à bras ouverts*, Avec joie et cordialité. *Il m'a parlé à cœur ouvert*, Sans déguisement, avec effusion. *Traduire à livre ouvert*, Sans étude préalable. || *Ce port est ouvert à tous les étrangers*, Ils peuvent y venir commercer librement et avec sûreté. — *La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens*, Tous les honnêtes gens y sont bien reçus. — *Cette ville est ouverte*, Elle n'est pas fortifiée. *Ce pays est ouvert*, Il n'y a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes, qui empêchent l'ennemi d'y entrer. — *Ce cheval est bien ouvert*, Il a les jambes, particulièrement celles de devant, éloignées comme il faut l'une de l'autre. || T. Jurispr. *La succession, la substitution est ouverte ; elle est ouverte à un tel, au profit d'un tel*, La personne dont il s'agit est dans le cas de recueillir la succession, d'entrer en jouissance de la chose substituée. || T. Comm. *Compte ouvert*, Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles. || T. Jeu. *Les paris sont ouverts*, V. Pari. = Ouvert, erte. adj. Franc, sincère. *Un homme ouvert. Caractère ouvert. Il a l'air ouvert, le visage ouvert, la physionomie ouverte.* — *Guerre ouverte*, Guerre déclarée. *A force ouverte*, Les armes à la main.

Conj. — *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. J'ouvrais; nous ouvrions. J'ouvris; nous ouvrîmes. J'ouvrirai; nous ouvrirons. — J'ouvrirais; nous ouvririons. — Ouvre; ouvrons. — Que j'ouvre; que nous ouvrions. Que j'ouvrisse; que nous ouvrissions. — Ouvrir. Ouvrant. Ouvert, erte.*

OUVROIR. s. m. (R. *ouvrer*).

Enc. — Sous le nom d'*Ouvroir*, on désignait autrefois l'endroit où quelques ouvriers ou ouvrières se réunissaient pour travailler. Aujourd'hui le sens de ce mot s'est particularisé. Il se dit, dans les couvents de femmes, du lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à divers ouvrages, ou bien encore du lieu où certaines communautés religieuses occupent des personnes étrangères à leur ordre à des travaux qui leur sont confiés. Dans le langage ordinaire, il désigne certains établissements de travail fondés par la charité, soit publique, soit privée, en faveur des femmes. Telles sont les maisons de travail destinées à donner aux jeunes filles le bienfait d'une instruction professionnelle spéciale, et à leur fournir gratuitement les matières premières des divers objets qu'elles apprennent à confectionner. Tels sont encore les asiles où les femmes pauvres trouvent, avec du travail à leur portée, l'abri, le feu, la lumière, et parfois même des secours.

OVAIRE. s. m. (latin. *ovarium*, de *ovum*, œuf). T. Anat. L'organe des animaux femelles qui sécrète les ovules. || T. Bot. Voy. Pistil.

OVALAIRE. adj. 2 g. Qui est de forme ovale.

OVALE. adj. 2 g. (latin. *ovum*). Qui est de figure ronde et oblongue à peu près semblable à celle d'un œuf. *Figure o.* || Se dit aussi pour Elliptique. *Table o.* = Ovale. s. m. S'emploie dans les deux sens qui précèdent. *Décrire un o. Ce bassin a la forme d'un o. régulier. Un o. fort allongé.*

*** OVARIEN, IENNE.** adj. *** OVARIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'ovaire. *Artère ovarienne. Fonction ovarique.*

*** OVARISME.** s. m. T. Physiol. Doctrine de ceux qui attribuent l'origine de tous les animaux, et même de tous les êtres organisés, au développement d'un œuf. = * OVARISTE. s. m. Partisan de l'ovarisme. V. GÉNÉRATION.

*** OVARITE.** s. f. T. Méd. Inflammation de l'ovaire ou des ovaires.

OVATION. s. f. (latin. *ovatio*, de *ovis*, brebis). T. Antiquité rom. Espèce de triomphe où le triomphateur entrait dans la ville à pied ou à cheval, et sacrifiait simplement une brebis. ‖ Fam. et par extens., se dit Des honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre en lui faisant cortége, en la saluant par des acclamations, etc. *Il se déroba à l'o. qu'on lui préparait.* — V. TRIOMPHE.

OVE. s. m. (lat. *ovum*, œuf). T. Archit., etc. Ornement taillé en forme d'œuf. ‖ * Moulure ronde dont le profil représente un quart de cercle. Voy. MOULURE.

*** OVÉ, ÉE.** adj. Qui a la forme d'un œuf.

***OVIBOS.** s. m. (lat. *ovis*, brebis; *bos*, bœuf). Mam.

Enc.—En séparant du genre Bœuf le *Bœuf musqué* d'Amérique pour l'ériger en genre distinct, l'illustre de Blainville lui a donné le nom d'*Ovibos*, qui indique exactement la double relation qui existe entre cet animal et les genres voisins du Bœuf et du Mouton. Les Ovibos ont le chanfrein fortement busqué, et manquent de mufle et de barbe comme le Mouton ; leurs cornes très-élargies se touchent à leur base, comme celles du Buffle, puis elles s'appliquent sur les côtés de la tête pour se relever ensuite brusquement en arrière et de côté. Leur taille est plus petite que celle du Bœuf, dont ils ont les membres robustes, mais plus courts. Leur pelage, dont la couleur générale est le brun foncé, se compose de deux sortes de poils, l'un de soie très-fine, l'autre de bourre longue et épaisse. Enfin, leur queue, très-courte, reste cachée dans l'épaisseur du poil (Fig. ci-dessous). Ces animaux habitent exclusivement les parties boréales de l'Amérique du Nord, jusque dans l'île Melville, par 75° de lat.; mais ils font de longues migrations dans les déserts immenses de ces régions glacées. Ils vivent par troupes d'une centaine d'individus, recherchent les pâturages voisins des bois, choisissent les quartiers montueux et se plaisent à franchir des ravins, à grimper avec la légèreté des Chèvres sur des roches escarpées: la rapidité et l'élégance de leurs mouvements offrent alors un singulier contraste avec la pesanteur apparente de leur forme. Les Esquimaux font la chasse à l'Ovibos; mais cette chasse n'est point sans danger. Sa chair paraît être assez bonne, malgré l'odeur de musc très-prononcée qu'elle exhale.

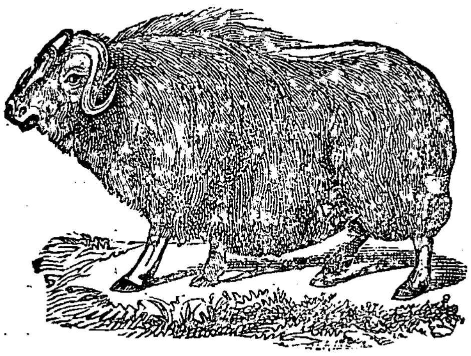

*** OVIDUCTE.** s. m. (lat. *ovum*, œuf; *ducere*, conduire). T. Anat. Le conduit qui donne passage à l'ovule et le conduit à l'utérus; se dit surtout en parlant Des oiseaux.

*** OVINE.** adj. f. (lat. *ovis*, brebis). Qui appartient au genre mouton. *Race, espèce o. Les bêtes ovines.* = Voy. MOUTON.

OVIPARE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *ovum*, œuf; *parere*, engendrer). T. Zoolog. Se dit De tous les animaux qui pondent des œufs, comme les oiseaux, les reptiles, les poissons, etc.

*** OVOGÉNIE.** s. f. (latin. *ovum;* grec. γένεσις, naissance). Syn. d'*Ovologie.*

OVOÏDE. adj. 2 g. (latin. *ovum;* gr. εἶδος, forme). Qui a la forme d'un œuf.

***OVOLOGIE.** s. f. (lat. *ovum*; gr. λόγος, discours). T. Anat. et Physiol. La branche de l'histoire naturelle qui traite de la formation et du développement de l'ovule, de l'œuf, de l'embryon et du fœtus. *O. humaine. O. des oiseaux.* — Voy. ŒUF.

*** OVOVIVIPARE.** adj. 2 g. et s. m. (lat *ovum; vivus*, vivant; *parere*, enfanter). T. Zool. Se dit Des animaux ovipares chez lesquels les œufs éclosent dans l'intérieur du corps de la mère, de sorte que celle-ci pond ses petits vivants. *La vipère est ovovivipare.*

OVULATION. s. f. T. Physiol. Se dit, chez l'homme et chez les mammifères, De l'expulsion périodique des ovules sécrétés par l'ovaire. Voy. MENSTRUATION.

*** OVULE.** s. m. (dim. d'*ovum*). T. Anat. et Physiol. Le produit sécrété par l'ovaire, avant qu'il se soit développé sous l'influence de la fécondation. ‖ T. Bot. Voy. PISTIL.

*** OVULE.** s. f. T. Zool. Voy. BUCCINOÏDES.

*** OXACIDE.** s. m. (R. *ox*, pour *oxygène*, et *acide*). Voy. ACIDE.

*** OXALATE.** s. m. T. Chim. Voy. OXALIQUE.

*** OXALIDÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, hypogynes, à fleurs dichlamydées, symétriques, polypétales, à calice imbriqué et à corolle tordue, à étamines définies et à styles distincts, à carpelles plus longs que le torus, à placentas axiles, et à embryon situé dans un albumen abondant. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes, rarement frutescentes ou arborescentes. Feuilles simples ou composées, alternes, ordinairement dépourvues de stipules ; rarement opposées. Sépales 5, quelquefois légèrement soudés à la base, persistants, imbriqués. Pétales 5, hypogynes, égaux, onguiculés, à préfloraison tordue en spirale ; parfois nuls. Étamines 10, habituellement plus ou moins monadelphes, celles opposées aux pétales formant une série interne et plus longue que les autres; anthères biloculaires, innées. Ovaire à 3 ou 5 cellules; styles en nombre égal, filiformes; stigmates capités ou légèrement bifides; ovules anatropes. Fruit capsulaire, membraneux ou drupacé, à 3-5 cellules, et valves en nombre égal ou double, quand il est déhiscent. Graines peu nombreuses, fixées à l'axe, parfois enfermées dans un tégument charnu qui, à la maturité du fruit, les lance en se contractant élastiquement. Albumen cartilagineux et charnu. Embryon de la longueur de l'albumen, avec une longue radicule dirigée vers le hile, et des cotylédons plats. [Fig. 1. *Oxalis violacea;* 2. Pistil et étamines; 3. Pistil ; 4. Coupe verticale d'un carpelle ; 5. Fruit ; 6. Coupe horizontale du même ; 7. Coupe verticale d'une graine.]

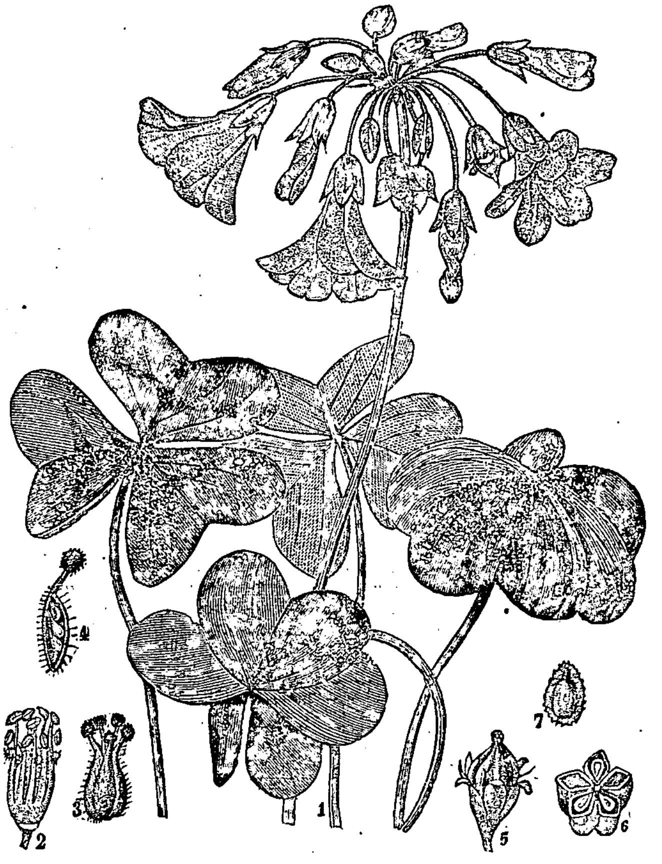

Cette famille se compose de 6 genres renfermant 385 espèces qui se trouvent réparties dans toutes les contrées chaudes et tempérées du globe. Toutefois elles sont surtout communes en Amérique et au cap de Bonne-Espérance ; plus rares dans les Indes orientales et dans l'Afrique équinoxiale, elles le sont encore davantage dans les régions tempérées de l'Asie et de l'Europe. Les espèces frutescentes sont propres aux climats chauds. — La qualité dominante dans les principales espèces de cette famille consiste dans leur acidité, laquelle est due à la présence de l'acide oxalique, qui s'y forme en grande quantité : aussi s'en sert-on pour remplacer l'Oseille. Le *Bilimbi* (*Averrhoa bilimbi*) et le *Carambolier* (*Av. carambola*), dont on mange le fruit dans les Indes orientales, possèdent une acidité intolérable pour les Européens; aussi ces derniers emploient-ils exclusivement ces fruits pour préparer des conserves. L'*Oxalide crénelée* (*Oxalis crenata*), qui est indigène de la Colombie, produit des tubercules analogues à ceux de la Pomme de terre; mais ils sont insipides, peu nourrissants, et ne valent pas la peine d'être cultivés, bien qu'on ait essayé d'introduire cette culture en Europe. Ses feuilles ont une acidité analogue à celle de l'Oseille. Une autre espèce du même genre, l'*Ox. de Deppe* (*Ox. Deppei*) a des racines charnues, de la grosseur d'un petit Panais, et entièrement dépourvues d'acidité, qui contiennent une substance analogue au Salep. Diverses autres espèces, telles que les *Ox. crassicaule, tétraphylle, comestible* ou *tubéreuse* (*Ox. crassicaulis, tetraphylla, esculenta* ou *tuberosa*), produisent aussi des racines ou des tubercules alimentaires. L'*Ox. petite oseille* (*Ox. acetosella*), vulgairement connue sous les noms d'*Alleluia*, de *Surelle* et de *Pain-de-coucou*, est regardée comme rafraîchissante. C'est de son suc que s'extrait le bioxalate de potasse, communément appelé *Sel d'oseille*, qui a divers usages, soit économiques, soit médicinaux. On trouve un peu d'amertume dans l'*Ox. sensitive* (*Ox. sensitiva*), dont les feuilles passent pour être toniques et légèrement stimulantes. L'*Hugonia mystax*, plante anormale de cette famille, possède, dit-on, les mêmes propriétés, mais à un moindre degré. Sa racine, qui a l'odeur de la Violette, est réputée diurétique, diaphorétique et anthelminthique. Certaines espèces d'*Oxalidées* sont remarquables par les phénomènes d'irritabilité que présentent leurs feuilles. L'*Averrhoa bilimbi*, l'*Ox. sensitive* (*Ox. sensitiva*) et l'*Ox. pennée* (*Ox. pinnata*, ou *Biophytum*, DC.), se distinguent particulièrement sous ce rapport. Le prof. Morren a trouvé la même irritabilité dans une espèce d'Europe, l'*Ox. droite* (*Ox. stricta*). Plusieurs espèces de cette famille sont cultivées comme plantes d'ornement.

*** OXALIQUE.** adj. T. Chim.

Enc. — I. L'*Acide oxalique* est un des produits les plus fréquents de l'oxydation des matières organiques ; aussi est-il très-répandu dans la nature. On le trouve à l'état de liberté dans les poils du pois chiche ; à l'état de bioxalate de potasse, dans les diverses espèces des genres Oxalis et Rumex ; à celui d'oxalate de soude, dans la Barille ; et à celui d'oxalate de chaux, dans les Lichens qui croissent sur les pierres calcaires. Ce dernier sel constitue encore les calculs urinaires connus sous le nom de *calculs mûraux.* Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, c'est de l'*Oxalis acetosella* que l'on extrait la plus grande partie du bioxalate de potasse et de l'acide ox. qui se trouvent dans le commerce. A cet effet, on clarifie le suc de la plante en y délayant de l'argile que l'on sépare ensuite par décantation; après quoi on soumet ce suc à l'évaporation, et il se dépose des cristaux d'oxalate de potasse. En traitant par l'acétate de plomb le sel ainsi produit, on obtient un précipité d'oxalate de plomb que l'on décompose par l'acide sulfurique étendu pour mettre l'acide ox. en liberté. On prépare encore fréquemment l'acide ox. par un procédé tout différent, qui consiste à faire réagir, à la température de l'ébullition, sur une partie d'amidon ou de sucre de basse qualité, 8 parties d'acide azotique étendues de 10 parties d'eau. C'est en traitant du sucre par l'acide azotique bouillant que Bergman le premier (1776) a obtenu l'acide ox.; quelques années après (1784), Scheele parvint à l'extraire du bioxalate de potasse.

II. L'*Acide oxalique* cristallise en longs prismes carrés, incolores et transparents, qui contiennent quatre équivalents d'eau. Il est soluble dans l'eau et l'alcool ; sa dissolution aqueuse est fort acide et rougit énergiquement le papier de tournesol. A 100°, l'acide ox. cristallisé entre en fusion et perd les deux tiers de son eau de cristallisation : sa composition est alors représentée par la formule C^2O^3,HO. A une température plus élevée, une partie de ce corps se sublime sans altération, et l'autre se décompose. Traité par l'acide sulfurique, il se dédouble en volumes égaux d'acide carbonique et d'oxyde de carbone. Chauffé à 100°, avec de la glycérine, il se décompose en acide formique et en acide carbonique. L'acide azotique bouillant et tous les corps oxydants le transforment en acide carbonique. Enfin, quand on le met en contact avec du chlorure d'or, il détermine la précipitation du métal ; mais il ne réduit pas le chlorure de platine.—L'acide ox. forme avec les bases des *Oxalates* neutres, des *Bioxalates* et des *Quadroxalates.* Les oxalates les plus importants sont les *oxalates de potasse, d'ammoniaque* et *de chaux.* Le *Sel d'oseille* du commerce est un mélange de bioxalate et de quadroxalate de potasse. On reconnaît les oxalates à la réaction qu'ils présentent quand on les chauffe avec l'acide sulfurique concentré. Ils dégagent, comme l'acide ox., des volumes égaux d'acide carbonique et d'oxyde de carbone. Avec les sels de chaux, ils donnent un précipité insoluble d'oxalate de chaux.

III. Le plus grand usage de l'acide ox. est dans la teinture, où on l'emploie comme rongeant, c.-à-d. pour détruire le mordant sur les parties où la couleur ne doit pas prendre. On s'en sert aussi comme décolorant, dans la préparation de la paille destinée à la confection des chapeaux. Dans l'économie domestique, on y a souvent recours pour enlever les taches de rouille et d'encre : on vend pour cela dans de petites bouteilles une solution concentrée de cet acide, sous le nom d'*Encrivore*. Enfin, il s'emploie encore, mais en dissolution étendue, pour nettoyer les ustensiles de cuivre : on donne à cette dissolution le nom d'*Eau de cuivre*. En Médecine, l'acide ox. s'administre quelquefois comme tempérant et rafraîchissant, sous forme de limonade sèche ou de pastilles. Mais il est vénéneux à haute dose, et agit comme poison corrosif. Pris par mégarde pour du sulfate de magnésie, il a produit la mort en quelques minutes. L'empoisonnement par l'acide ox. se combat au moyen de la magnésie calcinée délayée dans l'eau.

*** OXAMIDE.** s. f. T. Chim. organ.

Enc. — Dumas a donné ce nom, qui est formé d'*oxalique* et d'*ammoniaque*, à une poudre blanche, neutre, incolore, inodore, presque insoluble dans l'eau, à peine soluble dans l'alcool et dans l'éther, qu'il a obtenue en distillant à sec l'oxalate neutre d'ammoniaque. Ce corps, qui a pour formule $C^2H^2AzO^2$, représente les éléments de l'oxalate d'ammoniaque (C^2O^3,AzH^3HO) moins un atome d'eau. Mais on peut régénérer le sel ammoniacal en soumettant l'ox. à des influences qui déterminent la fixation des éléments de l'eau, par ex. en la faisant bouillir avec de l'eau. L'ox. est le type d'une classe très-nombreuse de corps, que Dumas a appelés *Amides*, à cause de leur rapport avec l'ammoniaque, et qui tous représentent un sel ammoniacal moins un atome d'eau ou de ses éléments, et qui tous peuvent, par l'addition de cet atome, régénérer les sels auxquels ils correspondent respectivement. Nous venons de dire par quelle méthode Dumas obtint le premier amide connu, l'*Oxamide*. Aujourd'hui, on prépare ordinairement ce corps par un autre procédé, à savoir, en versant de l'ammoniaque liquide sur de l'éther oxalique.

***OXHOFT.** s. m. T. Métrol. V. CAPACITÉ.

***OXLEYA.** s. m. T. Bot. Voy. CÉDRÉLACÉES.

*** OXY—.** Ce mot, qui vient du gr. ὀξὺς, *aigre*, *acide*, *aigu* et *pointu*, entre comme préfixe dans un grand nombre de termes scientifiques avec la signification qui lui est propre. Indépendamment des mots qui suivent, nous citerons comme exemples : *Oxycéphale*, *Oxycère*, *Oxydendron*, *Oxyglosse*, *Oxymère*, *Oxypétale*, *Oxypode*, *Oxysaccharum*, *Oxysterne*, etc.

*** OXYBÈLE.** s. m. (grec. βέλος, trait). T. Entom. Voy. FOUISSEURS.

*** OXYCHLORURE.** s. m. T. Chimie. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde. *L'ox. de plomb.*

*** OXYCOCCOS.** s. m. (gr. κόκκος, grain). T. Botan. Voy. VACCINIÉES.

OXYCRAT. s. m. (grec. κρᾶσις, mélange). Mélange d'eau et de vinaigre. *L'ox. s'emploie comme boisson rafraîchissante et antiseptique.*

OXYDABLE. adj. 2 g. T. Chim. Qui peut s'oxyder. *Le manganèse est un métal très-oxydable.*

OXYDATION. s. f. T. Chimie.

Enc. — Les mots *Oxydation* et *Oxygénation* ne doivent pas se prendre l'un pour l'autre. En effet, le premier désigne proprement l'acte par lequel l'oxygène s'unit à un autre corps en proportions déterminées, de manière à produire un oxyde ou un acide, tandis que le second s'applique à toute combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque, soit qu'il y ait production directe de composés oxygénés nouveaux, comme dans le cas de l'oxydation, soit qu'il ne s'en produise aucun, du moins directement, comme dans le cas de certaines huiles siccatives. C'est dans ce dernier sens qu'on dit, *oxygénation du sang*, et non *oxydation du sang*.

OXYDE. s. m. T. Chimie.

Enc. — Les chimistes donnent le nom d'*Oxyde* à toute combinaison d'un corps simple avec l'oxygène, quand le composé qui en résulte ne possède pas les caractères d'un acide, c.-à-d. lorsqu'il est neutre ou n'a qu'une réaction alcaline. Les oxydes présentent les caractères les plus variés d'une espèce à l'autre et possèdent également des propriétés fort différentes. On les divise généralement en cinq classes.—1° *Oxydes basiques*. Ces oxydes se combinent avec les acides en donnant des sels à composition définie. Ils diffèrent beaucoup entre eux sous le rapport de leur énergie chimique : ainsi les uns, comme la potasse et la soude, masquent entièrement les propriétés des acides les plus puissants, tandis que d'autres, l'oxyde de cuivre par ex., n'empêchent pas les acides énergiques de rougir le tournesol. On distingue les oxydes basiques en *Ox. alcalins* (soude, potasse, lithine, etc.), *Ox. terreux* (chaux, baryte, magnésie, strontiane), et *Ox. basiques métalliques* (ox. de fer, de cuivre, de plomb, de mercure, de zinc, etc.). En général, on peut représenter la composition des oxydes basiques par la formule MO, M étant un métal quelconque. — 2° *Oxydes indifférents*. Ils jouent le rôle de bases en présence des acides énergiques, et le rôle d'acides avec les bases puissantes. Telle est l'alumine, qui forme avec l'acide sulfurique du sulfate d'alumine, et avec la potasse de l'aluminate de potasse. La composition de ces oxydes est souvent représentée par la formule M^2O^3.— 3° *Oxydes acides* ou *Oxydes métalliques*. Ils ne se combinent pas avec les acides, mais forment avec les bases des sels bien définis. Ils sont donnés en général par les derniers degrés d'oxydation des métaux ; un certain nombre d'entre eux peuvent être représentés par la formule MO^2; les autres sont encore plus riches en oxygène : exemples, l'acide stannique, le peroxyde de plomb, les acides chromique, manganique, etc. — 4° *Oxydes singuliers*. Ils ne se combinent ni avec les acides, ni avec les bases ; mais, en présence des premiers, ils jouissent de la curieuse faculté de perdre de l'oxygène et de se transformer ainsi en oxydes basiques. Tels sont les bioxydes de baryum, de manganèse, de cuivre, etc. La formule MO^2 exprime aussi leur composition.—5° *Oxydes salins.* Ces derniers résultent de l'union de deux oxydes d'un même métal, l'un jouant le rôle d'acide, l'autre celui de base ; ce sont donc de véritables sels. Ils ont ordinairement pour formule M^3O^4. Tels sont l'oxyde de fer magnétique, et l'oxyde rouge de manganèse, dont les formules doivent s'écrire, $FeO.Fe^2O^3$, $MnO.Mn^2O^3$. L'oxyde brun de chrome CrO^2 appartient à la même classe : il doit s'écrire $Cr^2O^3.CrO^3 = 3CrO^2$. — Nous avons dit ailleurs, en parlant de la nomenclature chimique (v. CHIMIE), la signification relative des mots *protoxyde*, *sesquioxyde*, *bioxyde* ou *deutoxyde*, *tritoxyde*, *peroxyde*, etc. Nous ajouterons ici qu'on désigne fréquemment sous les noms d'*Oxydules* et de *Sous oxydes*, certains oxydes dans lesquels l'oxygène est au métal comme 1/2 est à 1. Les chimistes qui emploient ces expressions, réservent alors la dénomination de *protoxyde* aux corps où l'oxygène est au métal comme 1 est à 1. Mais nous croyons avec les auteurs les plus éminents, qu'il vaut mieux désigner par le terme de *protoxyde* tout corps considéré à son premier degré d'oxydation, quelle que soit la proportion d'oxygène.

OXYDER. v. a. T. Chimie. Faire passer à l'état d'oxyde. *L'air oxyde le fer.* = S'OXYDER. v. pron. *Le fer s'oxyde à l'air.* = OXYDÉ, ÉE. part.

***OXYDULE.** s. m. T. Chim. Voy. OXYDE.

OXYGÉNATION. s. f. T. Chim. Voy. OXYDATION.

OXYGÈNE. s. m. (gr. γεννάω, je produis). T. Chim.

Enc. — L'*Oxygène* est un gaz incolore, sans saveur et sans odeur, qu'on n'est pas encore parvenu à liquéfier. Sa densité est supérieure à celle de l'air, la densité de ce dernier étant 1, celle de l'ox. est 1,10563. Un litre d'ox. pèse à Paris 1 gr. 4298 à 0°, et sous la pression de 76 centim. Ce gaz est médiocrement soluble dans l'eau. A la température de 15°, un litre d'eau dissout 46 centim. cubes d'ox. ; en d'autres termes, 1 kilog. d'eau dissout 64 milligr. 4 de ce gaz. L'ox. a pour symbole O, et pour équivalent 100.

I. *Propriétés.* — L'ox. est essentiellement propre à la combustion ; c'est le gaz comburant par excellence. Si l'on plonge dans une atmosphère d'ox. une allumette présentant seulement quelques points en ignition, elle se rallume aussitôt et brûle avec éclat. Tous les corps combustibles, tels que le soufre, le charbon, le phosphore, etc., brûlent dans l'ox. plus rapidement et avec une lumière plus vive que dans l'air. Ainsi, par ex., si l'on place un morceau de charbon allumé dans une petite capsule de porcelaine fixée elle-même à l'extrémité d'un fil de fer traversant un bouchon de liége (Fig. 1), puis qu'on plonge la capsule avec le charbon dans un flacon contenant 2 à 3 litres d'ox., la combustion du charbon devient extrêmement active, produit une lumière très-vive, et le charbon se consume rapidement. Certains métaux peuvent aussi brûler dans l'ox. pourvu que leur température soit suffisamment élevée. L'expérience réussit particulièrement avec le fer. On prend un ressort de montre ; après l'avoir fait recuire, on le contourne en hélice puis, à son extrémité, on ajoute un fragment d'amadou qu'on allume au moment de l'introduire dans le flacon d'ox. (Fig. 2) Dès que le fil ainsi préparé est plongé dans le flacon, la combustion de l'amadou devient très-vive et détermine l'incandescence de la lame d'acier, qui brûle aussitôt avec une vive lumière et en lançant de brillantes étincelles, qui ne sont autre chose que des globules fondus d'oxyde de fer. — C'est également à titre de corps comburant que l'ox. est l'agent indispensable de la respiration, qui n'est elle-même, comme tout le monde le sait, qu'une véritable combustion. Lorsqu'on plonge un petit animal, un oiseau, par ex., dans de l'ox. pur, sa respiration devient beaucoup plus active : de là les noms d'*Air vital* et d'*Air éminemment respirable*, qu'on donna dans le principe à ce gaz. Néanmoins les animaux auxquels on fait respirer de l'ox. pur ne tardent pas à périr, car l'excitation qu'il produit dans l'appareil respiratoire y détermine une violente inflammation et désorganise les poumons. — A l'état de liberté, l'ox. se rencontre dans l'air atmosphérique ; à l'état de combinaison, il fait partie d'une multitude de substances, comme l'eau, les oxydes, les oxacides, les sels, et la plupart des matières végétales et animales : son rôle dans la nature est donc d'une extrême importance. — Jusqu'à ces dernières années, ce gaz n'avait reçu aucune application : c'est à peine si on l'avait utilisé en médecine pour combattre le choléra et l'asphyxie produite par l'inhalation du chloroforme ; mais dernièrement Deville et Debray l'ont employé dans la métallurgie du platine pour produire des températures capables de fondre ce métal si réfractaire. Il sera parlé de cette belle application lorsque nous traiterons du platine.

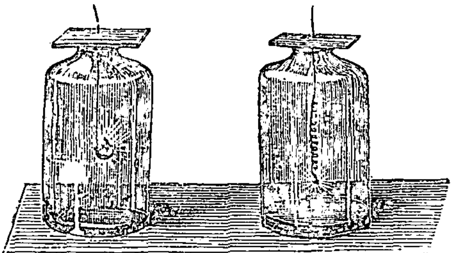
Fig. 1. Fig 2.

II. *Préparation.*—Les procédés usités pour obtenir l'ox. sont en assez grand nombre.—1° Le plus simple consiste à chauffer dans une petite cornue (Fig. 3) l'oxyde rouge de mercure, qui abandonne facilement son ox. Sous l'influence de la chaleur, l'oxyde se décompose en mercure métallique et en gaz ox., qui sort par le tube de dégagement ajusté au col de la cornue. — 2° Mais l'oxyde de mercure est d'un prix trop élevé pour qu'on en fasse généralement usage. Le plus souvent on lui substitue le bioxyde de manganèse que l'on trouve abondamment répandu dans la nature, et qui, à une température élevée, cède le tiers de son ox. On verse ce bioxyde dans une cornue de grès, que l'on chauffe dans un fourneau à réverbère. Après la calcination, il reste dans la cornue un oxyde de manganèse moins riche en ox. que le bioxyde, et dont la composition est représentée par la formule Mn^3O^4, celle du bioxyde étant, comme son nom l'indique, MnO^2. L'équation suivante rend compte de la transformation : $3MnO^2 = Mn^3O^4 + O^2$. Cependant le gaz ox. obtenu par ce procédé contient souvent de l'acide carbonique provenant de la décomposition du calcaire que renferme d'habitude le bioxyde de manganèse naturel. Pour le purifier, on le fait passer dans un flacon laveur contenant une lessive de potasse ou un lait de chaux qui absorde l'acide carbonique (Fig. 4).

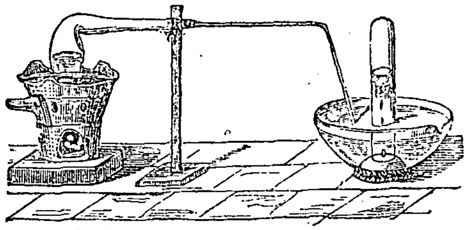
Fig. 3.

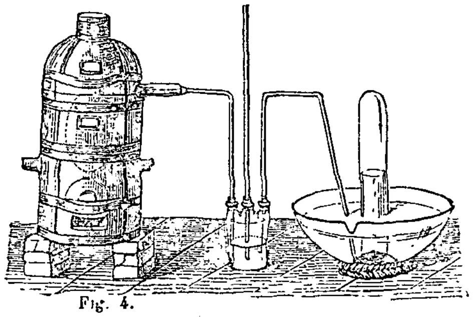
Fig. 4.

Un kilogr. de bioxyde fournit à peu près 85 litres d'ox. On peut même retirer du bioxyde de manganèse la moitié de l'ox. qu'il contient en le chauffant avec de l'acide sulfurique concentré dans un ballon de verre muni d'un tube de dégagement. Il se produit alors un sulfate de protoxyde de manganèse et de l'ox. libre : $MnO^2 + SO^3 = MnO.SO^3 + O$. — 3° Dans ce procédé, l'oxyde de manganèse peut se remplacer par certains sels très-riches en oxygène, et capables de former, en se désoxydant, des composés qui se combinent avec l'acide sulfurique. Le bichromate de potasse, par ex., se transforme en ox., sulfate de potasse et sulfate de sesquioxyde de chrome. — 4° Le procédé le plus ordinairement suivi dans les laboratoires pour obtenir l'ox. pur, consiste à retirer ce gaz du chlorate de potasse. On introduit dans une cornue de verre une certaine quantité de ce sel que l'on chauffe, soit sur un fourneau, soit au moyen d'une lampe à esprit de vin. Le chlorate de potasse se décompose en ox. et en chlorure de potassium. L'égalité suivante explique le phénomène : $KO.ClO^5 = KCl + O^6$. Un kilogramme de chlorate de potasse produit environ 274 litres d'ox. On facilite la décomposition du chlorate en ajoutant à ce sel une petite quantité de bioxyde de manganèse ou d'oxyde de cuivre. Ces substances hâtent la décomposition en vertu d'une action de présence. — 5° Boussingault est encore parvenu à extraire directement l'ox. de l'atmosphère par l'intermédiaire de la baryte caustique. Au rouge sombre, cette substance absorbe l'ox. de l'air et se transforme en bioxyde de baryum ; mais au rouge vif elle redevient baryte, et perd le gaz dont elle s'était emparé. Si donc on l'introduit en certaine quantité dans un tube de porcelaine chauffé au rouge sombre, et qu'on dirige sur elle un courant d'air, l'ox. se fixe et l'azote se dégage seul à l'autre extrémité du tube. Aussitôt que la suroxydation est complète, il suffit d'interrompre le courant d'air et de porter le tube au rouge vif pour obtenir tout l'ox. primitivement absorbé. — 6° Enfin, tout récemment, Deville et Debray ont proposé une méthode de préparation de l'ox. excessivement économique. Elle consiste à décomposer, dans une petite cornue de verre chauffée au rouge et remplie de feuilles minces de platine, un petit filet d'acide sulfurique. Il se dégage de la cornue un mélange d'ox. et de gaz acide sulfureux. On retient celui-ci au moyen d'un flacon laveur d'où l'ox. sort pur et sans mélange.

III. L'ox. peut, sous certaines influences, éprouver une modification particulière dont la nature est encore inconnue, mais par suite de laquelle il *acquiert des propriétés extraordinaires.* L'ox. ainsi modifié est appelé *Ox. ozonisé*, ou simplement *Ozone*, à cause de l'odeur pénétrante qu'il répand, odeur qui rappelle celle du phosphore ou celle qui s'échappe des plateaux d'une machine électrique en mouvement. Il existe plusieurs procédés pour faire passer l'oxyg. à l'état d'ozone. *L'un consiste à faire* passer un grand nombre d'étincelles électriques dans un tube *rempli* d'ox. *pur.* Dans un autre, on prend un ballon de verre de 12 à 15 litres de capacité, puis on y abandonne, pendant plusieurs heures et à la température ordinaire, un peu d'eau et des bâtons de phosphore immergés seulement en partie. On a encore observé que l'ox., quand il se dégage à une basse température, acquiert les propriétés de l'ozone, comme, par ex., lorsqu'on verse de l'acide sulfurique concentré sur du bioxyde de baryum. L'ox. qui se dégage alors est ozonisé en partie. Lorsqu'on décompose de l'eau fortement acidulée par l'acide sulfurique, au moyen de quelques éléments de Bunsen et à l'aide d'électrodes de platine, l'ox. qui se rend au pôle positif contient environ 1/250^e de son poids d'ozone. Enfin, l'électricité atmosphérique est également une cause puissante de production d'ozone.

L'ozone possède, comme le chlore, la propriété de détruire très-rapidement les matières colorantes d'origine organique. En présence de l'eau, il oxyde directement l'iode, le brome et le chlore, et produit des acides iodique, bromique et chlorique. *Sous l'influence d'une base énergique*, il s'unit directement et rapidement à l'azote en produisant des azotates. Il oxyde à froid tous les métaux oxydables et même l'argent. Il suroxyde les oxydes et les acides inférieurs : ainsi, par exemple, il transforme l'acide sulfureux en acide sulfurique et les sels de protoxyde de fer en sels de peroxyde. *Il convertit un grand nombre de sulfures* en sulfates et change le gaz ammoniac en acide azotique. Enfin, il chasse immédiatement l'iode de sa combinaison avec les métaux, en le mettant en liberté. Un mélange d'iodure de potassium et d'amidon, par ex., bleuit instantanément quand il se trouve en présence de l'ozone. Aussi est-ce *à cette réaction* que l'on a généralement recours pour déceler la présence de l'ozone. Afin de faciliter les recherches de ce genre, on prépare un papier, appelé *papier ozonométrique*, en trempant du papier à filtre dans une dissolution récente de 1 partie d'amidon dans 100 p. d'eau, puis dans une dissolution saturée à froid d'iodure de potassium. Quand le papier est sec, on le coupe en bandelettes. Ces bandes de papier exposées à l'action de l'ozone prennent une couleur d'autant plus foncée que la quantité d'ozone est plus considérable et que ce principe agit plus longtemps sur elles. On prépare encore un papier ozonométrique en trempant du papier à filtre dans une dissolution alcoolique de résine de gaïac, puis en le desséchant dans l'obscurité. La couleur feuille-morte de ce papier passe au bleu sous l'influence de l'ozone. On se sert de ces différents papiers dans les observatoires météorologiques pour apprécier les variations que l'air présente sous le rapport de sa richesse en ozone.—Chauffé à 240°, l'ozone perd ses propriétés. Il en est de même lorsqu'on l'agite avec de l'eau de chaux, de baryte, ou avec du bioxyde de manganèse.

L'énergie chimique de l'ozone permet de supposer que ce corps joue un grand rôle dans la nature. Sa présence dans l'air atmo*sphérique* n'est pas douteuse, et l'on a pensé qu'il concourt à purifier l'air des miasmes qui le souillent, car lorsqu'on fait passer un courant d'air ozonisé sur de la chair en putréfaction toute odeur disparaît en peu de temps. L'ozone joue un certain rôle dans la vie des végétaux : suivant Schœnbein, c'est lui qui *colore en bleu certains champignons* lorsqu'on expose leur tissu au contact de l'air. Mais les questions qui se rapportent à l'ozone sont encore à l'étude, il faudra sans doute de longues recherches pour les résoudre d'une manière positive. — L'ozone a été découvert, en 1840, par le professeur Schœnbein, de Bâle, qui le considéra d'abord *comme un peroxyde d'hydrogène ayant pour* composition HO^2. Mais bientôt après, Marignac et de La Rive constatèrent la production de l'ozone par l'électrisation de l'oxygène sec, et établirent qu'il n'était qu'une modification allotropique de l'oxygène ordinaire, opinion qui a été généralement adoptée après les expériences *précises* et *multipliées* de Becquerel et Fremy (1852). Enfin, en 1855, Houzeau a reconnu que l'oxygène naissant dégagé à froid possède les propriétés de l'ozone. Disons cependant qu'un savant chimiste, Hœfer, regarde l'ozone comme un oxyde d'oxygène. V. Air, Eau et Hydrogène.

OXYGÉNER. v. a. T. Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. Voy. Oxydation. = Oxygéné, ée. part.= Conj. Voy. Céder.

OXYGONE. adj. 2 g. (gr. γωνία, angle). T. Géom. Se dit Des figures dont tous les angles sont aigus. Ne s'emploie guère que dans l'expression, *Triangle ox.*

OXYMEL. s. m. (gr. μέλι, miel). T. Pharm.

Enc. — L'*Oxymel* est une espèce de sirop qu'on prépare en faisant dissoudre du miel dans du vinaigre. On distingue, en pharmacie, l'*Ox. simple*, que l'on fait en faisant cuire ensemble 2 parties de miel dans 1 partie de vinaigre ; et l'*Ox. scillitique*, que l'on obtient par *le même procédé, mais en substituant au* vinaigre pur du vinaigre dans lequel on a fait macérer des squames de scille. Le premier s'emploie comme rafraîchissant et pour exciter la muqueuse pulmonaire ; on le donne surtout en gargarisme dans les angines. Le second excite plus vivement les muqueuses que le premier ; de plus, il est diurétique.

* **OXYPORE.** s. m. (gr. πόρος, passage). T. Entom. Voy. Brachélytres.

* **OXYRHYNQUE.** s. m. (gr. ῥύγχος, bec). **T. Zool.** Voy. Cassique et Brachyoures.

* **OXYSEL.** s. m. T. Chim. Voy. Sel.

* **OXYSTELME.** s. m. (gr. στέλμα, ceinture). T. Bot. Voy. Vacciniées.

* **OXYSTOMES.** s. m. pl. (grec. στόμα, bouche). T. Zool. Voy. Brachyoures.

* **OXYSULFURE.** s. m. T. Chim. Combinaison d'un acide avec un sulfure. *Le kermès minéral est un ox. d'antimoine.*

* **OXYTÈLE.** s. m. (gr. τῆλε, loin). T. Entom. Voy. Brachélytres.

* **OXYURE.** s. m. (gr. οὐρὰ, queue). T. Zool. Voy. Cavitaires.

OYANT, ANTE. part. du v. *Ouïr.* S'emploie subst., en T. Prat., pour sign. Celui, celle à qui l'on rend un compte en justice. *Le compte de tutelle se rend aux dépens des oyants. Les oyants compte.*

* **OZÈNE.** s. m. (gr. ὄζειν, sentir mauvais). T. Méd.

Enc.—On appelle ainsi une affection de la muqueuse pituitaire, qui est essentiellement caractérisée par l'odeur *infecte* qu'exhale alors cette membrane. Cette odeur, comparable à celle d'une punaise écrasée, fait vulgairement désigner sous le nom de *Punais* ceux qui sont atteints d'*Ozène.* Cette affection peut provenir d'ulcérations de la muqueuse, d'une maladie des os ou des cartilages du nez, ou encore de quelque vice de conformation de ces dernières parties. Les ulcérations doivent être combattues par des moyens appropriés. On emploie avec succès les fumigations et les injections astringentes et stimulantes. Parfois *on est obligé* d'avoir recours à la cautérisation. Si les ulcérations dépendent d'une cachexie scrofuleuse ou syphilitique, il faut au traitement local joindre le traitement général convenable à la circonstance. Les altérations des os et des cartilages accompagnées d'oz. étant le plus souvent de nature cachectique, syphilitique, *scrofuleuse ou cancéreuse, on doit* avant tout attaquer la maladie principale. Enfin, lorsque l'oz. dépend d'une conformation vicieuse des parties, par suite de laquelle les matières sécrétées par la pituitaire séjournent et se corrompent dans les anfractuosités nasales, il est incurable : toutefois on peut diminuer les inconvénients de cette *incommodité, en faisant* dans les fosses nasales des injections d'eau chlorurée.

* **OZONE.** s. m. (gr. ὄζειν). T. Chim. V. Oxygène.

P

P. s. m. La seizième lettre de notre alphabet et la douzième de nos consonnes. On la nomme *Pé* ou *Pe*, selon qu'on adopte l'appellation ancienne ou la moderne. *Un grand* P. *Un petit* p.

Obs. gram.—La consonne *P* conserve le son qui lui est propre au commencement des mots, soit avant une voyelle (*pomme, pain, punir*), soit avant une consonne (*place, prendre, psaume*). Dans ce dernier cas cependant, si la lettre qu'elle précède est une *H*, elle se combine avec elle et forme la même articulation que nous représentons ordinairement par *F*: *Phénomène, philosophie, physique*. *P* conserve également le son qui lui est propre dans le corps des mots; néanmoins il ne se fait pas toujours sentir. Ainsi, il sonne dans *Adoption, inepte, captif, reptile, septuagénaire;* mais il ne sonne pas dans *Baptiste, cheptel, exempt, compte, corps, temps, sept*, et autres, où le plus souvent le *P* n'a été conservé que par raison d'étymologie. *P* final se fait entendre dans *Gap, Alep, cap, jalap*, ainsi que dans *beaucoup* et *trop*, quand ces deux adverbes sont suivis d'un mot commençant par une voyelle, mais il ne se prononce jamais dans *Camp, champ, drap, galop, loup*, etc. Enfin, quand il existe deux *P* de suite dans un mot, on n'en fait sonner qu'un, comme dans *Apprendre, frapper, supposer*.

Enc. — La consonne *P* se rencontre dans toutes les langues; cependant elle manque à l'arabe, et la plupart des autres langues sémitiques la modifient habituellement en *ph*, car on la prononce presque comme une *f*. Les grammairiens en font une labiale forte, très-voisine du *b*, labiale faible ou douce. De même que le *B*, le *P* a une affinité marquée avec l'F, ainsi qu'on le voit en comparant une foule de mots, soit dans la même langue, soit dans des langues de même famille, comme les langues indo-germaniques. La forme de notre *P*, analogue à celle qu'il offre dans l'alphabet sanscrit, où toutefois on voit à gauche le trait arrondi qui est ici à droite, paraît être empruntée à celle du Π grec conservé dans l'alphabet russe. Seulement le second trait, d'abord simplement raccourci de moitié, a fini par s'arrondir vers le premier.—Dans les inscriptions latines, *P* signifie *Publius, populus, prætor, princeps, pater, pius, posuit*, etc.; *P. C.* veut dire *patres conscripti; P. F., pius felix; P. K.* ou *Kal., pridie kalendas; P. M., pontifex maximus, passus mille, post mortem, posuit merenti; P. P., pater patriæ, pecunia publica, propria pecunia, publice posuit*, etc.; *P. R., populus romanus; P. R. C., post Romam conditam; R. P., respublica; S. P. Q. R., senatus populusque romanus*. Dans la numération romaine, *P* exprime quelquefois 400, et avec un trait horizontal au-dessus 400,000. En français, *P* devant un nom propre indique les prénoms *Paul* ou *Pierre*. *Ph.* est l'abréviation de *Philippe*. Devant un nom de religieux, *P* s'emploie pour *Père* (le P. Sirmond); il se met aussi quelquefois pour *Patriarche*. *P* s'emploie encore pour abréviation de *pour* et de *par :* p. c., *pour cent;* p. p. c., *pour prendre congé;* p. e., *par exemple*. On écrit encore : p., pour *page;* pp., pour *pages*. Au bas d'une lettre, *P. S.* signifie *postscriptum*. Dans les écritures de commerce, *P* veut dire *protêt* ou *protesté; A P., à protester*. Enfin, dans les anciennes mesures françaises, *P* majuscule veut dire *pied*, et *p* minuscule *pouce*.

***PACA.** s. m. T. Mamm.

Enc. — Le *Paca* est un *Rongeur* de la famille des *Caviens*. Il a pour caractères, des dents assez semblables à celles des Agoutis, un très-petit doigt de plus qu'eux au bord interne du pied de devant, et un de chaque côté, également très-petit, au pied de derrière, ce qui fait cinq doigts partout. Mais le caractère le plus remarquable des Pacas, c'est que la peau des joues se replie sous les arcades zygomatiques, qui sont très-saillantes, et y forme une espèce de poche ouverte au dehors et par en bas, d'où le nom scientifique de *Cœlogenys* (χοῖλος, creux; γένυς, joue) sous lequel Fr. Cuvier désigne ce genre.—Les *Pacas* sont propres à l'Amérique méridionale. Ils habitent les forêts basses et humides où ils creusent des terriers. Leur cri ressemble au grognement d'un petit Cochon. Leur nourriture consiste en fruits et en racines. Ces animaux sont très-propres, très-doux et s'apprivoisent aisément. Leur chair est fort estimée et de bon goût.

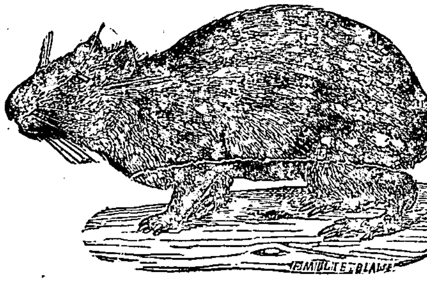

On en connaît 2 espèces, le *P. brun* et le *P. fauve*. Le premier [Fig. ci-dessus] est d'un pelage brun en dessus avec 9 ou 10 bandes blanches longitudinales formées de taches disposées en séries. Sa longueur totale est d'environ 56 centimètres.

PACAGE. s. m. (lat. *pascua*). Lieu où l'herbe est plus ou moins abondante et où l'on mène paître les bestiaux. *Mettre des bœufs au pa. Pays de pacages.* || *Droit de pa.*, Voy. PÂTURAGE.

Syn. — *Pâturage, Pâtis, Pâture.*—Le *pacage* est un lieu où l'on mène paître les troupeaux pour les engraisser : c'est un terme de coutume qui désigne surtout le droit de faire paître. Le *pâturage* est une terre rendue propre à nourrir le bétail, et où celui-ci vient paître habituellement. Le *pâtis* est une lande dont l'herbe ne se fauche pas et où l'on met paître le bétail. Enfin *pâture*, qui signifie proprement la nourriture que l'on trouve dans les pacages, les pâturages et les pâtis, s'emploie dans le sens d'une terre inculte et le plus souvent banale, où le bétail trouve quelque chose à paître. On dit de *bons pacages*, de *gras pâturages*, un *simple pâtis*, une *vaine pâture*.

PACAGER. v. n. Faire paître, faire pâturer. *Il est permis de pa. en terre vaine et vague.* = Conjug. Voy. MANGER.

***PACANIER.** s. m. T. Bot. Voy. JUGLANDÉES.

PACANT. s. m. (lat. *paganus*, villageois). Un manant, un homme grossier. Vx, et ne se dit qu'en t. de mépris.

PACE (IN). s. m. [On prononce *Ine pacé.*] Voy. OUBLIETTES.

PACHA. s. m. (pers. *pa*, pied; *chah*, roi).

Enc. — En Turquie, on donne le titre de *Pacha* à tout haut fonctionnaire politique et militaire. L'insigne caractéristique de la dignité des pachas consiste dans une queue de cheval flottant au bout d'une lance, surmontée d'une boule dorée, qu'ils font porter devant eux à la guerre. On les distingue, d'après leur rang, en pacha *à une, à deux* et *à trois queues*. Ces derniers portent également le titre de *vizir*. Au lieu de *pacha*, les Arabes disent et écrivent *Bacha*, parce que la lettre *P* manque dans la langue arabe.

PACHALIK. s. m. Le territoire soumis au gouvernement d'un pacha.

***PACHIRIER.** s. m. T. Bot. Voy. STERCULIACÉES.

PACHYDERME. s. et adj. m. (grec. παχὺς, épais; δέρμα, peau). T. Mamm.

Enc.—I. Les animaux qui composent l'ordre des *Pachydermes* doivent leur nom à l'épaisseur de leur peau; toutefois ce caractère n'est que secondaire, car il appartient aussi à l'ordre des Ruminants. Les Pach. sont des animaux non ruminants, à sabots, et se servant de leurs pieds uniquement comme de soutiens. Ils n'ont jamais de clavicule; leurs avant-bras restent toujours dans l'état de pronation, et leurs doigts, excepté chez le Cheval, sont enveloppés par la peau jusqu'à la racine des ongles : ces derniers sont les seules parties du pied qui soient apparentes au dehors. C'est à l'ordre des Pach. qu'appartiennent les plus gros animaux terrestres connus, tels que l'Éléphant, le Rhinocéros et l'Hippopotame. En général, ils habitent les contrées brûlantes de la zone torride et préfèrent les lieux marécageux, où ils peuvent se vautrer, aux endroits découverts et exposés à la forte chaleur du soleil. Le Cheval, par exception, est originaire des pays chauds et des climats secs. Quant à leur distribution géographique, on peut dire qu'ils se trouvent dans presque toutes les contrées du globe. Presque tous se nourrissent exclusivement de substances végétales. A l'exception du Cheval et de l'Éléphant, ils n'offrent rien de remarquable sous le rapport intellectuel. Ils sont d'un naturel plutôt brutal que féroce. Les femelles des plus grandes espèces ne font qu'un petit à la fois, et leur gestation est plus longue que dans les autres Mammifères. Les femelles des espèces moyennes, comme celles des Cochons par exemple, font des portées plus nombreuses, surtout en domesticité. Cet ordre renferme le Cheval, l'Ane, l'Éléphant et le Cochon, quatre Mammifères des plus utiles à l'homme, soit en l'aidant dans ses travaux, soit en lui procurant une nourriture abondante ou des matières propres à être employées dans les arts.

II. Cuvier divise l'ordre des Pach. en 3 grandes familles, les *Proboscidiens* ou *Pach. à trompe et à défenses*, les *Pach. ordinaires* et les *Solipèdes*. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, au contraire, le partage en 7 familles, les *Hyracidés*, les *Éléphantidés*, les *Tapiridés*, les *Rhinocéridés*, les *Hippopotamidés*, les *Suidés* et les *Équidés;* mais ses Éléphantides répondent aux Proboscidiens, et ses Équidés aux Solipèdes de Cuvier. Quant aux 5 autres familles, elles rentrent dans la section des Pach. ordinaires; seulement chacun des genres de Cuvier est érigé en famille. — Les *Proboscidiens* ont 5 doigts à chaque pied, bien distincts dans le squelette, mais tellement encroûtés dans la peau calleuse qui entoure le pied chez l'animal vivant, qu'ils n'apparaissent au dehors que par les ongles attachés sur le bord de cet espèce de sabot. Les canines et les incisives proprement dites manquent; à la place de ces dernières, les os incisifs portent deux défenses qui prennent souvent un accroissement énorme. La grandeur nécessaire aux alvéoles de ces défenses rend la mâchoire supérieure si haute et raccourcit tellement les os du nez que les narines se trouvent dans le squelette vers le haut de la face; mais ces dernières se prolongent dans l'animal vivant en une trompe cylindrique. Les intestins sont très-volumineux, l'estomac simple, le cæcum énorme, et les mamelles, au nombre de deux, sont pectorales. Cette famille ne se compose que d'un seul genre vivant, le genre *Éléphant*. — Les *Pach. ordinaires* ont 4, ou 3, ou 2 doigts aux pieds. Cuvier les subdivise en deux sections : 1° Ceux qui ont les doigts en nombre pair, le pied en quelque sorte fourchu, et se rapprochent à plusieurs égards des Ruminants : ils comprennent le genre *Hippopotame* et le genre *Cochon*. 2° Ceux qui n'ont pas le pied fourchu, et qui sont très-semblables entre eux par les mâchelières : à cette section appartiennent les genres *Rhinocéros, Daman* et *Tapir*.—Enfin, les *Solipèdes* n'ont qu'un doigt apparent et un seul sabot à chaque pied, bien qu'ils portent sous la peau, de chaque côté du métacarpe et du métatarse, des stylets qui représentent deux doigts latéraux. Cette famille ne comprend qu'un seul genre, le g. *Cheval*, dont l'Ane, le Zèbre, etc., sont des sous-genres

PACIFICATEUR. s. m. Celui qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les dissensions d'une ville, d'une famille, etc. *C'est le pa. de l'État. Il a été le pa. de leurs différends. Faire l'office de pa.* — Adj., *Un pouvoir pa.* || * Le fém. *Pacificatrice* peut s'employer dans certains cas. *Catherine, par la plus cruelle des ironies, se disait la pacificatrice de la Pologne. Une puissance pacificatrice.*

PACIFICATION. s. f. Le rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. *On dut à Henri IV la pa. du pays. La pa. des troubles. Édit de pa.* || Se dit quelquefois en parlant De la cessation de dissensions domestiques, de différends entre particuliers. *Il a travaillé à la pa. des deux familles, à la pa. de leurs différends.*

PACIFIER. v. a. (latin. *pax*, paix; *facere*, faire). Apaiser, calmer en rétablissant la paix. *Pa. un État. Pa. les troubles. Pa. des différends.* = PACIFIÉ, ÉE. p. = Conj. Voy. PRIER.

PACIFIQUE. adj. 2 g. Qui aime la paix, qui est favorable à la paix. *Un prince pa. Un esprit doux et pa. Humeur pa. Ses vues, ses desseins sont tout pacifiques.* || Paisible, tranquille, exempt de guerre. *Son règne fut pa. Mener une vie pa.* || *L'océan Pa.*, La mer qui est au couchant de l'Amérique, et qu'on nomme *Mer du Sud.*

Syn.—*Paisible.*—L'homme *paisible* est ou demeure en paix; l'homme *pacifique* l'aime et la procure. On est plutôt *paisible* de fait; on est surtout *pacifique* par le caractère, par les vues, par les intentions. Enfin, *pacifique* s'emploie principalement par opposition à guerre, et *paisible* à trouble, agitation. Un règne *paisible* est celui qui n'est agité par aucun trouble; un règne *pacifique* est celui qui n'a eu nulle guerre à subir.

PACIFIQUEMENT. adv. D'une manière pacifique, tranquillement. *Cette entrevue se passa fort pa. Vivre pacifiquement.*

*** PACO.** s. m. T. Bot. Voy. AMOMÉES.

PACOTILLE. s. f. [On mouille les deux L.] (R. *paquet*). Une certaine quantité de marchandises, qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau, comme officiers, matelots, passagers, etc., d'emporter avec eux afin d'en faire commerce pour leur propre compte. *Une pa. de quincaillerie, de montres, etc. Il a bien vendu sa pa.* || Dans le Comm., se dit De certaines marchandises qui font partie de la cargaison d'un navire. *Ce navire a des pacotilles de quincaillerie, de bijouterie, etc.* — *Marchandises de pa.*, Marchandises de qualité inférieure qu'on ne pourrait débiter dans les marchés de l'Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies. *Ce que vous m'offrez n'est que de la marchandise de pa.*, ou simpl., *n'est que de la pa.* || Fig. et famil., se dit D'une quantité considérable d'objets quelconques. *Vous vous plaignez de n'avoir pas assez d'habits; vous en avez pourtant une belle pacotille.*

*** PACOTILLEUR.** s. m. Celui qui fait le commerce de pacotille, soit par lui-même, soit comme commissionnaire.

*** PACOURIER.** s. m. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

*** PACQUAGE.** s. m. L'art et l'action de pacquer. = * PACQUER. v. a. Trier et disposer le poisson salé dans les barils pour le transporter. = PACQUÉ, ÉE. p.

PACTA CONVENTA. s. m. pl. [On pr. *Convainta.*] Expression latine qui signifie *Pactes consentis*, et qui se disait Des conventions que le roi de Pologne, nouvellement élu, et la république, s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir. *Signer les pacta c.*

PACTE. s. m. (latin. *pactum*). Convention. *P. exprès, tacite, illicite, secret. Il y a p. entre eux. On disait qu'il avait fait un p. avec le diable. Rompre un p. Renoncer à un p. P. commissoire*, V. COMMISSOIRE. ‖ *P. de famille*, Convention politique faite par plusieurs souverains unis par les liens du sang. *Un p. de famille fut conclu en 1761 entre la France et l'Espagne.* ‖ * *P. fédéral*, La constitution fédérale de la Suisse.

PACTISER. v. n. Faire un pacte, une convention. *Il est interdit aux avoués de p. avec leurs clients sur le montant des sommes qui font la matière d'un procès.* ‖ Fig., Transiger. *Il ne faut jamais p. avec ses devoirs, avec sa conscience. P. avec le crime, avec la rébellion.*

* **PACTOLE.** s. m. Petite rivière de Lydie fameuse, chez les anciens, par l'or qu'elle charriait dans son lit. ‖ Fig., *Posséder le P.*, Être fort riche. *Avoir tout l'or du P.*, Avoir de grandes richesses.

* **PADICHAH.** s. m. (pers. *pad*, trône; *chah*, prince). Titre d'honneur que porte le sultan, et qu'il donne, en leur écrivant, aux souverains de la France, de la Russie et de l'Autriche.

PADOU. s. m. T. Manuf. Voy. RUBAN.

PADOUANE. s. f. Nom donné à certaines médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par deux graveurs de Padoue. *Cette médaille n'est pas antique, c'est une p. Les coins des padouanes se trouvent aujourd'hui au cabinet impérial.*

* **PÆAN.** s. m. (gr. παιὰν, de παίω, je frappe).

Enc.—Dans le principe, les Grecs donnaient ce nom de *Pæan* aux hymnes en l'honneur d'Apollon, vraisemblablement parce que ces hymnes rappelaient la victoire de ce dieu sur le serpent Python. Plus tard ils l'appliquèrent, par analogie, aux chansons guerrières qu'ils chantaient en allant au combat. Le scoliaste de Thucydide dit que le pæan chanté par les Spartiates avant le combat était consacré à Mars, et que celui qu'ils chantaient en revenant de combattre était consacré à Apollon. Au reste, dans les derniers temps, le nom de *pæan* fut étendu à certains hymnes que l'on chantait en l'honneur d'autres divinités.

* **PÆDÈRE.** s. m. (gr. παιδέρως, vermillon). T. Ent. Voy. BRACHÉLYTRES.

* **PÆDÉRIA.** s. f. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

PAGAIE. s. f. Voy. AVIRON.

PAGANISME. s. m. (lat. *paganus*, paysan).

Enc. — Le christianisme avait depuis longtemps triomphé dans les villes que l'ancienne religion dominait encore dans les villages. De là le nom de *païens* (*pagani*, villageois) sous lequel, vers l'époque du règne de Théodose le jeune, on commença à désigner les adorateurs des faux dieux, jusqu'alors appelés *gentils*, et celui de *Paganisme*, qui devint alors synonyme de polythéisme. Au moyen âge, on appliqua abusivement ces termes de mépris à la religion et aux peuples musulmans, bien qu'ils soient strictement monothéistes. Aujourd'hui, comme on distingue avec plus de soin les divers systèmes religieux qui règnent à la surface du globe, les termes de paganisme et de païens sont rarement appliqués aux nations même qui adorent de fausses divinités. Toutefois on peut légitimement les appliquer aux religions et aux peuples qui admettent la pluralité des dieux, comme le fait, par ex., le brahmanisme dégénéré. — V. MYTHOLOGIE.

* **PAGAYER.** v. n. Ramer avec la pagaie. = Conj. Voy. PAYER.

PAGE. s. f. (lat. *pagina*). Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. *Une grande p. Le haut, le bas, le bord de la p. Numéroter les pages d'un registre.* ‖ L'écriture, l'impression contenue dans la page même. *Cette p. a trente lignes. Une page à deux, à trois colonnes. Il est payé à tant la p.* ‖ Le contenu d'une page considéré sous le rapport littéraire. *La première p. de ce discours est admirable. Il y a quelques belles pages dans ce livre.* — Fig., *C'est la plus belle p. de son histoire*, C'est l'action qui lui fait le plus d'honneur, c'est le moment le plus honorable de sa vie. ‖ T. Typogr. *Metteur en pages*, Voy. METTEUR.

PAGE. s. m. (ital. *paggio*, du gr. παῖς, enfant).

Enc. — Au moyen âge, c'était l'usage, dans les familles nobles, d'envoyer les enfants apprendre le métier des armes et se former à ce qu'on appelait les vertus chevaleresques, à la cour des gentilshommes les plus renommés. Les enfants ainsi attachés à la suite d'un grand seigneur recevaient le nom de *Pages*. Ils portaient la livrée de leur maître, l'accompagnaient, lui et sa femme, dans ses voyages ou ses promenades, faisaient ses messages, le servaient à table, et contribuaient à l'éclat de sa maison. On était reçu p. à 7 ans, et à 14 on était mis *hors de page* et reçu écuyer. Le jeune gentilhomme devenait alors libre de ses actions : de là la locution familière *mettre hors de p.*, pour dire mettre hors de la puissance, de la dépendance d'autrui. Les pages disparurent avec la chevalerie. Au XVII^e siècle, il n'y avait plus guère de pages que chez les rois et les princes du sang. Ils avaient des gouverneurs et recevaient une éducation propre à les préparer aux fonctions civiles et militaires qu'ils pouvaient être plus tard appelés à remplir. En France, l'institution des pages fut supprimée par la révolution. Napoléon I^{er} essaya de la faire revivre en la modifiant, mais elle ne tarda pas à disparaître de nouveau. Elle est également tombée en désuétude dans la plupart des cours de l'Europe. — V. CHEVALERIE.

* **PAGEL.** s. m. T. Ichth. Voy. SPAROÏDES.

PAGINATION. s. f. T. Typogr. Série des numéros des pages d'un livre. *Voici une faute de pa., la page porte 24 au lieu de 124.*

PAGINER. v. a. Numéroter les pages d'un livre. *La préface est paginée en chiffres romains, et le reste du livre en chiffres arabes.* = PAGINÉ, ÉE. part.

PAGNE. s. m. (lat. *pannus*). Morceau d'étoffe dont les nègres et les Indiens, qui sont nus, se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

PAGNON. adj. et s. m. *Drap pa.*, ou simplem. *Pagnon*, Sorte de drap noir très-fin, qui se fabrique à Sedan, et tire son nom du fabricant qui en a fait le premier.

PAGNOTE. s. m. Poltron, lâche. *C'est un vrai pa.*, Vieux et fam. ‖ Fig. et famil., *Mont pa.*, Tout lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. *Pendant l'action, il se tint sur le mont pa.* Vieux.

PAGNOTERIE. s. f. Poltronnerie. Vieux et famil. ‖ * Sottise, impertinence. *Cette pag. fait rire le public.* Famil.

PAGODE. s. f. (pers. *pout*, idole; *gheda*, temple). Nom générique que l'on donne aux temples de certains peuples de l'Asie, particulièrement de ceux qui professent le brahmanisme et le bouddhisme. *Une vaste pa. Cette ville est remplie de pagodes.* Voy. ARCHITECTURE *indienne.* ‖ Par ext., se dit aussi Des idoles qu'on adore dans ces temples. *Une pa. d'or.* ‖ Par analogie, Petite figure, ordinairement de porcelaine ou de stéatite, et qui parfois a la tête mobile. *Je n'aime point toutes ces pagodes.* — Figur. et fam., on dit D'une personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants, *Ce n'est qu'une p.* ‖ T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **PAGODITE.** s. f. T. Minér. Voy. TALC.

* **PAGRE.** s. m. T. Ichth. Voy. SPAROÏDES.

* **PAGURE.** s. m. T. Zool. Voy. DÉCAPODES.

PAIE, PAIEMENT. Voy. PAYE, etc.

PAÏEN, ENNE. adj. (latin. *paganus*, paysan). Idolâtre, adorateur des faux dieux; se dit surtout par opposit. à Chrétien, et en parl. Des anciens peuples qui demeurèrent idolâtres après la publication de l'Évangile. *Les prêtres païens. Les philosophes païens.* — Par ext., se dit aussi Des peuples modernes qui adorent les idoles. *La plupart des habitants de l'Inde sont encore païens.* — Se dit substantiv. dans ces deux acceptions : *Les coutumes des païens. Il avait épousé une païenne. La conversion des païens. Jurer comme un pa.* ‖ Qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. *La religion païenne. Un temple pa. Les superstitions païennes.*

PAILLARD, ARDE. adj. et s. (R. *paille*). Luxurieux, adonné aux plaisirs charnels. *C'est un p., une paillarde. Il est d'humeur paillarde.* — On dit aussi, *Avoir les yeux paillards, la mine paillarde, etc.* Ce mot est libre, ainsi que ses dérivés.

PAILLARDER. v. n. Faire des actes d'impudicité. Vieux, et ne se dit que par pure plaisanterie.

PAILLARDISE. s. f. Goût, habitude de l'impudicité. *Être adonné à la p.* ‖ Se dit au plur., en parlant Des actes de luxure effrénée. *Il se livrait à toutes sortes de paillardises.*

PAILLASSE. s. f. Amas de paille enfermée dans une toile, et qui se place immédiatement sur le fond d'un lit. ‖ Par extension, La toile où la paille est enfermée. *Il faut vider cette p. et y mettre d'autre paille.* ‖ * T. Maçon. Le dallage à hauteur d'appui sur lequel on pose les fourneaux, ou sur lequel on monte les appareils.

PAILLASSE. s. m. Bateleur dont le rôle est d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades. *Cette variété du bateleur doit son nom de p. à la toile à carreaux dont il est vêtu, et qui ressemble à celle dont on fait les paillasses de lit.*

PAILLASSON. s. m. Sorte de paillasse plate et piquée entre deux coutils, qu'on met au devant des fenêtres pour garantir une chambre du soleil ou du bruit. ‖ T. Jardin. Espèce de claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, qui sert à garantir de la gelée les couches et les espaliers. ‖ Natte de paille ou d'autre matière qu'on met à l'entrée d'un appartement pour servir à essuyer les pieds.

PAILLE. s. f. (lat. *palea*). Le chaume desséché des Graminées, et surtout des céréales, après qu'on a séparé le grain de l'épi. *P. de blé, de seigle, d'avoine. Hacher de la p. Des pailles pour le fumier. Une botte, une charretée de paille. Ouvrages de p. Chapeau, cordon, chaise de p.* — *Un cent, un millier de p.*, Un cent, un millier de bottes de paille. — Par exagér. et fam., *Coucher sur la p., être à la p.*, se dit De quelqu'un qui est dans une grande misère. *Mettre quelqu'un à la p.*, Le réduire à la misère. On dit encore De quelqu'un qui est en train de se ruiner, *Il mourra sur la p.* ‖ Figur. et famil., *Ils sont là comme des rats en p.*, se dit Des gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, où ils font grand'chère, sans qu'il leur en coûte rien. — *Tout y va, la p. et le blé*, se dit D'une dépense ruineuse pour celui qui la fait. — *Homme de p.*, Homme de néant, de nulle considération. Cette expression s'empl. plus particul. en parl. De ces gens de rien qui prêtent leur nom et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt. — *Feu de p.*, V. FEU. ‖ *Paille* se dit souvent pour désigner Un brin, un fétu de paille. *Il m'est entré une p. dans l'œil.* — *Tirer à la courte p.*, Tirer au sort avec des brins de paille de longueur inégale. ‖ Fig. et fam., on dit De certaines choses excellentes en leur genre, *Cela lève, enlève, emporte la p. Ce conte-là est excellent, il enlève la p.* — Prov., dans le langage de l'Évangile, *Voir une p. dans l'œil de son voisin, et ne pas voir une poutre dans le sien*, Remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient. ‖ *P. d'avoine*, se dit, non-seulement De la tige, mais encore De la balle du grain que l'on en sépare par le van ou par le crible. ‖ *Vin de p.*, Vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille après la récolte. ‖ T. Métall. Défaut de liaison dans la fusion des métaux, et particulièrement dans le fer et l'acier, qui les expose à se briser. *Cette lame n'est pas solide, il y a une p.* ‖ T. Joaill. Défaut qui diminue l'éclat d'une pierre précieuse, d'un diamant. ‖ T. Ornith. *P.-en-cul* ou *P.-en-queue*, Voy. PHAÉTON.

PAILLER. s. m. La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. *Chapon, poularde de p.* — On dit aussi adjectiv., *Chapon p. Poularde paillère.* ‖ * Dans quelques provinces, sign. Meule de paille. — Fig. et famil., *Être sur son p.*, Être en lieu où l'on est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier. *Un homme est bien fort sur son p.* On dit aussi, *C'est un coq sur son pailler.*

PAILLET. adj. m. (R. *paille*). *Vin p.*, Sorte de vin rouge peu chargé de couleur.

* **PAILLETÉ, ÉE.** adj. Orné, brodé de paillettes. *Un habit pailleté.*

PAILLETTE. s. . * T. Botan. Se dit De chacune des pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe de la fleur, et Des bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des Composées. ‖ T. Minér. Se dit Des lamelles métalliques qui semblent s'être détachées par exfoliation, et particul. des Petites parcelles d'or qu'on trouve dans le sable de quelques rivières. ‖ T. Quincaill. Petit morceau d'une lame d'or ou d'argent, vrai ou faux, d'acier, etc., qui est mince, percé au milieu, ordinairement rond, et qu'on applique sur quelque étoffe pour l'orner. *Paillettes d'or, d'acier, de clinquant. Un habit à paillettes. Paillettes en losange.*

PAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX. adj. m. Se dit Du fer et des autres métaux qui ont des pailles. *Du fer, de l'acier pailleux.*

PAILLON. s. m. T. Joaill. Lamelle de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté, que l'on met au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux. — Petit morceau d'alliage dont les orfévres se servent pour fondre leurs ouvrages. ‖ T. Quincaill. Grosse paillette. *Un habit brodé de paillons.* ‖ * T. Technol. Voy. HORLOGERIE.

PAIN. s. m. (lat. *panis*). Aliment fait de farine pétrie et cuite. *P. blanc, bis, noir. P. tendre, frais, rassis, sec, dur. P. long, rond, en couronne. P. azyme. P. de froment, de seigle, d'orge, etc. P. de pommes de terre. P. de châtaignes. P. de ménage. P. de boulanger. Croûte, mie de p. Un morceau de p. Jeûner au p. et à l'eau.* ‖ Famil., *Manger du p. d'un autre,* Être son domestique. *Il a mangé de mon p. pendant dix ans. — Il a mangé de plus d'un p.,* Il a beaucoup couru le monde. *Il ne vaut pas le p. qu'il mange,* C'est un fainéant, un homme qui n'est bon à rien.—On dit aussi D'un homme habile et intelligent, *Il sait son p. manger,* et même, *Il sait plus que son p. manger.* — Pop., *Faire passer le goût du p. à quelqu'un,* Le faire mourir. ‖ Figur. et fam., *Il a mangé son p. blanc le premier,* Il a été dans un état heureux et n'y est plus. — *Manger son p. dans sa poche,* Manger tout ce qu'on a, sans en faire part à qui que ce soit.— *Il a du p. quand il n'a plus de dents,* se dit De quelqu'un à qui le bien arrive quand, par son âge ou ses infirmités, il n'est plus en état d'en faire usage. — *P. omettre plus de beurre que de p.,* V. Beurre. — *Avoir son p. cuit,* Avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre en repos. *Liberté et p. cuit,* Les deux plus grands biens de la vie sont d'être libre et d'avoir sa subsistance assurée. *C'est autant de p. de cuit,* ou *Voilà du p. cuit,* se dit D'un travail qu'on a fait par avance et qui servira plus tard, ainsi que De diverses choses qui se font par esprit de précaution. — *C'est du p. bien long,* se dit D'un travail, d'une entreprise, d'une affaire qui exigera bien du temps avant de donner aucun profit. — *C'est du p. bien dur,* se dit D'une condition fâcheuse où le besoin contraint à rester. — *Donner une chose pour un morceau de p.,* La vendre à très-bas prix, au-dessous de sa valeur. *Mettre à quelqu'un le p. à la main,* Être le premier artisan de sa fortune, de son bien-être. *Oter le p. de la main à quelqu'un,* Lui ôter les moyens de subsister.—En T. Écrit. sainte, *Il ne faut pas donner aux chiens le p. des enfants,* Il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes. — *P. quotidien,* V. Quotidien.— *P. des prisonniers,* Celui qu'on distribue journellement aux prisonniers. On dit aussi dans ce sens, *Le p. du roi. Cet individu a mangé le p. du roi,* pour faire entendre qu'Il a subi une condamnation à la prison ou aux galères. — *P. de chien,* Pain grossier destiné à la nourriture des gros chiens. *P. de cretons,* La même espèce de pain où l'on a mis les pellicules qui restent après la fonte des graisses de porc, de mouton, etc. — *P. bénit,* Pain qui a été béni avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue à la grand'messe, dans les églises paroissiales. *Distribuer le p. bénit,* V. Agape et Eulogie. Figur. et fam., on dit, *C'est p. bénit,* Lorsqu'il arrive quelque petit mal à quelqu'un qui l'a bien mérité. — *P. à cacheter,* Sorte de petit pain sans levain et très-mince, dont on se sert pour cacheter les lettres. — *P. à chanter,* Pain sans levain, portant l'empreinte de la figure ou de quelque symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. — *P. d'épice,* V. Épice. — *P. aux champignons, à la crème, etc.,* Sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, de la crème, etc. — Dans l'Ancien Testament, *Pains de proposition,* Les douze pains sans levain qu'on offrait tous les jours de sabbat sur la table d'or placée vis-à-vis de l'arche d'alliance, et dont les seuls prêtres avaient le droit de manger. *Le nombre des pains de proposition figurait les douze tribus.* ‖ *Pain* se dit aussi pour sign. La nourriture, la subsistance en général. *Gagner son p. à la sueur de son front. Il a son p. assuré. Il est sans p. On veut lui ôter son p. Je lui ai donné du p. Chaque jour amène son p.* — Figur., *Le p. des anges, le p. céleste,* L'Eucharistie. On dit aussi : *La parole de Dieu est le p. des fidèles. Le p. de la parole de Dieu,* ou simpl., *Le p. de la parole.* ‖ Dans les Arts et Métiers, *Pain* se dit encore De certaines choses qui forment une masse solide de manière à figurer plus ou moins exactement un pain, un gâteau. *P. de cire. P. de savon. P. de beurre. P. de sucre. Du sucre en p. P. d'émail.* — *P. de noix, d'olives, de roses,* Masse formée du résidu des noix, des roses, etc., quand on a extrait l'huile qu'elles contenaient. On dit de même, *P. de lie, etc.* ‖ T. Bot. *Arbre à p.,* V. Artocarpées. * *P. de Cafre* ou *de Hottentot,* V. Cycadées. *P.-de-coucou,* V. Oxalidées. *P.-de-pourceau,* V. Aracées et Primulacées. *P.-de-singe,* V. Sterculiacées. * *P.-de-vache,* V. Scrofularinées.

Enc.—Le *Pain* est un composé de farine, d'eau et de levain. Le meilleur p. est celui qui se fait avec la farine de froment : c'est aussi celui dont il se fait la plus grande consommation. L'u[illegible] cet aliment est fort ancien, car nous voyons Abraham en offrir aux trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré; et nous savons encore, par les Livres saints, que les Égyptiens, au temps de Moïse, se servaient de levain pour donner au p. plus de légèreté et de saveur.

I. Les diverses opérations dont l'ensemble constitue la *Panification* sont : l'*hydratation,* le *pétrissage,* la *fermentation,* l'*apprêt* et la *cuisson.* L'hydratation de la farine se fait en travaillant la farine avec de l'eau de manière à pénétrer d'eau l'amidon et le gluten, et à dissoudre ses principes solubles, tels que la dextrine, la glycose et les substances albuminoïdes. Mais si l'on se contentait de pétrir la farine avec de l'eau, on ne produirait qu'un p. compacte, lourd et de difficile digestion. On remédie à cet inconvénient en ajoutant à la pâte une substance propre à y déterminer, par son action sur la dextrine et sur la glucose, la *fermentation* alcoolique, laquelle donne lieu à un dégagement d'acide carbonique. Ce gaz, en se dégageant, boursoufle la masse, et ses bulles, qui y demeurent emprisonnées, y produisent des vides, appelés *yeux,* qui la rendent plus légère. Pour faire *lever* la pâte, comme on dit, on se sert, soit de *levain,* soit de *levûre de bière.* Le *Levain* est une portion de pâte qui a été prélevée à la fin de chaque opération, et qui a été abandonnée quelque temps à elle-même pour que la fermentation spontanée s'y développe. En conséquence, on met la portion de pâte ainsi prélevée dans un endroit où la température soit douce et uniforme ; on l'y laisse 7 à 8 heures, pendant lesquelles son volume augmente graduellement sans altérer sa forme. Elle est alors plus légère que l'eau, dégage une odeur alcoolique agréable, et constitue ce que l'on appelle le *levain en chef.* Quand le levain est arrivé à ce point, on le pétrit avec une quantité d'eau et de farine suffisante pour doubler son volume, en lui conservant la consistance d'une pâte ferme, et on l'abandonne encore pendant 6 heures, au bout desquelles la pâte est devenue *levain de première.* Alors on y ajoute une nouvelle quantité d'eau et de farine (mais ici on augmente la proportion d'eau comparativement à celle de la farine pour avoir une pâte plus molle), et l'on malaxe de nouveau. On obtient ainsi le *levain de seconde.* Enfin, après une dernière addition qui double encore le volume acquis, on travaille la pâte avec beaucoup de soin, et l'on a le *levain de tous points.* C'est à ce moment qu'on ajoute ordinairement le sel qui doit relever le goût du pain. A Paris, on emploie 500 grammes de sel pour 150 kilogr. de farine. Le levain est alors prêt à être employé. Quand on le remplace par la levûre, il faut beaucoup moins de celle-ci, parce qu'elle agit avec plus d'énergie; mais elle a le défaut, si elle est en trop forte proportion, de communiquer au p. une partie de l'amertume et de l'odeur spéciale de la bière. Cela fait, on procède au pétrissage. Pour cela, on commence par verser sur le levain l'eau nécessaire à la préparation de toute la pâte; après quoi on malaxe de manière à obtenir une masse fluide, sans grumeaux, et aussi homogène que possible, à laquelle on introduit, portion par portion, la farine qu'on veut convertir en p. C'est de cette manipulation, qu'on appelle la *Frase,* que dépend le bon pétrissage. Lorsque la pâte a été suffisamment travaillée, on procède à la *Contre-frase.* On réunit la pâte en une seule masse, puis on la relève de droite à gauche, en la retournant en gros blocs ou *Pâtons,* qu'on travaille successivement pour les reporter de gauche à droite. L'ouvrier soulève une grosse partie et la laisse retomber de tout son poids en *geignant* (d'où le nom vulgaire de *Geindre* donné à ces ouvriers, bien que, dans la boulangerie, on appelle ainsi celui qui enfourne), afin d'y introduire l'air qui favorise la fermentation. Le pétrissage terminé, on divise la pâte en pâtons auxquels on donne la forme que les pains doivent avoir ; après quoi on procède au *Fleurage,* c'est-à-dire qu'on les saupoudre avec un peu de remoulage, ou mieux avec de la farine de maïs, pour qu'ils ne puissent s'attacher, ni aux mains, ni aux objets. Enfin, on les place dans les plis d'une longue toile ou dans des corbeilles, appelées *Panetons,* garnies d'une grosse toile, où ils prennent l'*apprêt,* c.-à-d. fermentent et gonflent avant d'être enfournés. L'apprêt doit se faire dans un lieu dont la température soit assez élevée pour favoriser la fermentation, mais il ne doit pas être trop prolongé, parce qu'il se développerait de l'acide acétique qui, en liquéfiant une partie du gluten, ferait perdre à la masse sa ténacité. De plus, les gaz pourraient se dégager, ce qui entraînerait l'affaissement de la pâte.—Lorsque l'apprêt est arrivé au point convenable, on procède à l'*enfournement.* La cuisson du pain s'opère dans des *fours* ordinairement construits en briques et de forme elliptique, avec une sole plane et une voûte surbaissée. Un four de 3 mètres de profondeur, a ordinairement 2 m. 70 de largeur et 36 à 40 centim. de hauteur. Pour rendre la combustion plus complète, on pratique vers le fond quatre conduits nommés *Ouras,* qui passent au-dessus de la voûte et aboutissent à la cheminée. On les chauffe habituellement avec des bois blancs refendus ou des broussailles de peu de valeur, mais qui donnent une flamme claire et vive. On arrange le combustible de manière que la chaleur soit à peu près uniforme partout. On évalue à 300° la température la plus convenable pour la cuisson des pains ordinaires. Aussitôt que le feu est allumé, on ferme la partie supérieure de la bouche du four, l'air pénètre alors par l'ouverture restée libre au-dessous, passe avec les gaz de la combustion dans toute la longueur du four, puis dans les ouras pour se rendre à la cheminée, qui détermine le tirage. Quand le four est assez chaud, on retire la *braise,* qui forme environ 30 à 35 pour 100 du combustible employé, on écouvillonne la sole avec soin; puis on introduit les pains, en commençant par les plus gros, que l'on place au fond, et terminant par les plus petits, qui, devant être cuits les premiers, doivent se placer près de la *bouche* du four. On ferme ensuite celle-ci avec une porte de tôle. La chaleur dilate les gaz, arrête la fermentation, vaporise une partie de l'eau, et donne de la consistance au gluten et à la matière amylacée qui se fixent dans la forme qu'ils ont prise. La température de l'intérieur de la pâte ou de la *mie,* ne s'élève pas au-dessus de 100°, à cause du dégagement continuel de la vapeur ; mais la partie extérieure se dessèche complétement, atteint bientôt une température de 200°, et se torréfie : c'est la *croûte.* C'est à la couleur de cette dernière que l'on juge de l'avancement de l'opération, et, par conséquent, du moment où l'on doit retirer le p. Les pains fendus de 2 kil. demandent de 36 à 40 min. de cuisson; ceux de 4 kil. exigent de 50 à 60 min. Au sortir du four, on pose les pains de champ, pour que la croûte résiste sans éprouver une dépression notable, et isolés, pour que la vapeur se dégage plus aisément.

II. Les pains varient de forme et de dénomination, suivant les localités. A Paris, par ex., on distingue les *Jocos* ou *pains fendus,* longs ou courts, qui ont une fente longitudinale sur la surface supérieure ; les *pains à grignons,* dont la fente, au lieu d'être dessus, est sur le côté ; les *pains rondins,* qui sont demi-longs et non fendus ; les *pains ronds* et les *couronnes,* dont l'épaisseur est peu considérable, et qui sont, les premiers pleins, les seconds évidés au centre, etc. Outre les pains ordinaires, on en fait encore d'autres, appelés *pains de luxe,* dont la forme varie à l'infini, et dont la vente est beaucoup plus productive que celle des précédents, parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe. De ce nombre sont les *pains de gruau,* qui sont fabriqués avec les farines dites de gruau blanc ; les *pains de dextrine,* qui sont faits avec des farines de première qualité auxquelles on ajoute 2 à 4 pour 100 de glucose ou de dextrine sucrée ; les *pains viennois,* qui se préparent avec de la farine très-blanche et en remplaçant l'eau du pétrissage par un mélange d'une partie de lait et de 4 parties d'eau, etc. — Dans beaucoup de localités, et particulièrement dans toutes nos campagnes, les habitants consomment un p. de froment, qu'on désigne sous le nom de *p. bis,* à cause de sa couleur gris jaunâtre, qui provient de ce que les parties corticales n'ont pas été séparées de la farine. Le *p. de munition,* ainsi appelé parce qu'il est spécialement destiné à la nourriture des troupes, est une variété de p. bis. Les farines avec lesquelles on le fabrique sont de bonne qualité ; mais elles ne sont pas blutées au même degré que celles qu'on emploie pour la confection du p. blanc. Depuis quelques années cependant, comme on blute à 20 pour 100 les farines pour p. de munition, cette sorte de p. serait meilleure encore si la pâte était mieux manipulée, et si la cuisson n'en était pas souvent défectueuse. En général, ce p. renferme une quantité d'eau trop considérable, *ce qui l'expose à s'altérer rapidement. Enfin, pour l'usage de la* marine, comme aussi pour celui des armées en campagne, on prépare une espèce de pain inaltérable que l'on appelle *Biscuit.* Ce produit se fait comme à l'ordinaire ; seulement la pâte doit être beaucoup plus ferme, et quand elle est terminée, on la découpe mécaniquement ou à la main en petites galettes rectangulaires ou rondes, épaisses de 4 centimètres, et percées de quelques trous pour favoriser l'évaporation et le dégagement des gaz, ce qui permet d'éviter le soulèvement de la croûte. Ces galettes sont ensuite maintenues pendant 15 à 25 minutes dans un four plus surbaissé et moins chauffé que le four ordinaire ; après quoi on achève leur dessiccation dans une étuve. On n'y ajoute pas de sel, cette substance renfermant toujours des chlorures déliquescents qui, en attirant l'humidité, nuiraient à la conservation du biscuit. En France, le p. se fait généralement avec la farine de froment. Dans quelques pays, on le fabrique aussi avec le seigle, le maïs, l'orge, ou des mélanges de ces différentes céréales, mais le p. ainsi obtenu est, sous tous les rapports, de qualité inférieure et de digestion difficile. On a aussi cherché, mais sans succès, à panifier la pomme de terre. Le seul avantage qu'on retirerait de la panification de ce tubercule serait de le mettre sous un plus petit volume, et de diminuer ses frais de transport. Au reste, la pomme de terre est un p. tout fait qu'on peut consommer sous un grand nombre de formes différentes, ce qu'on ne pourrait pas faire une fois qu'elle serait panifiée. Nous en dirons autant du riz. Quant aux farines de légumineuses que l'on a cherché aussi à convertir en p., on n'a pas non plus obtenu des résultats satisfaisants. C'est toujours dans les temps de disette que ces essais ont été tentés ; et, malheureusement, il faut *le dire, ça été le plus souvent dans un but coupable, afin* d'adultérer la farine de froment.

III. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses améliorations ont été introduites dans la fabrication du p. et en ont fait une opération tout à fait industrielle. C'est par l'emploi des *pétrins mécaniques* que ce progrès remarquable s'est réalisé. Ces pétrins se composent essentiellement d'un grand cylindre, quelquefois de bois, le plus souvent de fonte, dans l'intérieur duquel tourne un arbre horizontal mis en mouvement par un moteur quelconque, et armé de palettes diversement disposées. Ce sont ces palettes qui agitent et triturent la pâte. Les meilleurs appareils de ce genre paraissent être ceux de Moret et Fontaine. Des perfectionnements très-importants ont également été introduits dans la cuisson. Aux anciens fours, qui avaient le défaut de dépenser beaucoup de combustible et de se nettoyer difficilement, on en a substitué d'autres à l'aide desquels la cuisson s'opère avec beaucoup plus de régularité, d'économie et de propreté. Dans les nouveaux fours, le foyer est situé à l'extérieur ; mais les uns sont échauffés par un courant d'air chaud, d'où le nom de *fours aérothermes* sous lequel on les désigne, tandis que les autres sont disposés comme un moufle autour duquel circulent la flamme et les produits de la combustion. Les premiers ont été inventés par Lamare et Jametel, puis perfectionnés par Mouchot et Grouvelle. Parmi les seconds, nous citerons seulement ceux de Rolland et de Calville. Plusieurs de ces appareils sont à sole tournante, c.-à-d. que leur sole porte sur un pivot et se meut de manière à présenter successivement chacune de ses parties à la bouche, ce qui facilite singulièrement l'*enfournement* et le *défournement.* Enfin, tout récemment, Mège-Mouriès a proposé *un procédé de panification qui a obtenu l'approbation* de l'Académie des sciences et de tous les hommes compétents, et qui a pour résultat capital de réaliser une économie notable dans la fabrication du p. Nous avons dit que, pour obtenir le p. blanc ordinaire, on blutait la farine à 30, c.-à-d. qu'on enlève au grain 30 pour 100 de la matière qu'il contient : ce sont les parties latérales et extérieures qui sont ainsi enlevées, sous le nom de *son.* On enlève toutes ces parties, soit parce qu'elles sont peu nutritives, soit surtout parce qu'elles donnent au p. une coloration grisâtre que le consommateur repousse. Or, d'une part, le son est loin d'être une matière privée de propriétés alimentaires, et d'autre part, ce n'est point lui qui, suivant Mège-Mouriès, colore désagréablement le p., mais bien une substance particulière qu'il appelle *Céréaline*, et qui n'existe que sous la partie corticale du blé. *D'après l'analyse la plus récente faite par Poggiale*, le son est ainsi composé :

Eau	12,669
Sucre	1,909
Matières solubles non azotées (dextrine ou substances congénères)	7,709
Matière soluble azotée	5,615
Matières azotées insolubles, mais assimilables	3,867
Matières azotées insolubles non assimilables	3,516
Matières grasses	2,877
Amidon	21,692
Ligneux	34,575
Matières minérales	5,514
	99,943

Mège-Mouriès propose donc de n'enlever que la partie la plus grossière de la substance corticale, y compris la céréaline, de manière à obtenir du p. aussi blanc et d'aussi bonne qualité que le p. de Paris en y laissant encore une partie du son. Le procédé dû à cet ingénieux expérimentateur n'introduit que des modifications fort légères dans les modes de mouture et de pétrissage *ordinaires, et il offre l'immense avantage de faire entrer*, dans la préparation du p., 82 pour 100 de la substance même du blé, au lieu de 70, comme cela a lieu en suivant l'ancien procédé. Ce qui revient à dire que, pour fournir une même quantité de p. d'une nuance et d'une qualité égales à une population déterminée, il ne faut que 87 kilogr. de blé avec le nouveau système, tandis que l'ancien en exige 100 : l'économie réalisée est donc *d'un huitième. Une instruction détaillée a été publiée* à ce sujet par le Gouvernement dans le *Moniteur* du 23 déc. 1860.

PAIR. adj. m. (latin. *par*). Égal, semblable, pareil. *Il est p. et compagnon avec lui, c'est un homme sans p.* — On dit substant., *Vivre avec ses pairs. Tout citoyen était jugé par ses pairs. Traiter quelqu'un de p. à compagnon.* ‖ *Pair* se dit encore subst., en parl. Du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, et particul. de la tourterelle. *Lorsque la tourterelle a perdu son p.* ‖ T. Arithm. *Nombre p.*, Nombre qui est exactement divisible par deux. — Elliptiq., *P. ou non*, Sorte de jeu dans lequel on donne à deviner si le nombre des choses que l'on tient dans la main est pair ou impair. *Jouer à p. ou non. Que prenez-vous, p. ou non?* On appelle aussi *P. et impair*, Une sorte de jeu qui se joue avec trois dés. ‖ * T. Anat. *Organes pairs*, Organes doubles et symétriques. = Pair. s. m. T. Fin. et Comm. *Le p. du change*, V. Change. *Le p. de la rente, etc.*, Voy. Bourse et Dette. — Fig. et fam., *Être au p.*, N'avoir point de travail en arrière. *J'étais en arrière dans mon travail, maintenant je suis au p.* = De pair. loc. adv. D'égal, d'une manière égale. *Il va de p. avec les plus grands seigneurs. Il marche de p. avec les plus savants.* = Hors du pair, Hors de pair. locut. adv. Au-dessus de ses égaux. *Il s'est mis hors du p., hors de pair.*

PAIR. s. m. Voy. Pairie.

PAIRE. s. f. (lat. *par*). Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle ; se dit surtout De certains oiseaux. *Une p. de pigeons, de tourterelles, de poulets, de dindons.* ‖ Se dit aussi De deux animaux ou de deux choses semblables qui vont ou nécessairement ou ordinairement ensemble. *Une p. de bœufs. Une p. de chevaux. Les nerfs de la quatrième p. Une p. de folioles. Une p. de gants, de souliers. Une p. de pistolets.* On dit familièr., *Une p. de joues. Une p. d'oreilles. Une p. d'amis ;* et abusiv., *Une p. d'heures. — Les deux font la p.*, se dit familièr. et ironiq. De deux personnes, de deux ouvrages qui ont les mêmes défauts. ‖ Se dit encore De certaines choses qui sont essentiellement composées de deux pièces. *Une p. de lunettes, de ciseaux, de tenailles, de pincettes. Une p. de culottes.*

PAIREMENT. adv. T. Arithmétiq. *Nombre p. pair*, Nombre pair dont la moitié est aussi un nombre pair, ou, ce qui revient au même, nombre qui peut se diviser par quatre, c'est-à-dire en quatre parties égales. *Huit, douze, etc., sont des nombres p. pairs.*

PAIRESSE. s. f. Femme qui, en Angleterre, possède une pairie femelle. Par courtoisie, on donne aussi ce titre aux femmes de pair.

PAIRIE. s. f. La dignité de pair. ‖ Par extens., Le fief, le domaine auquel cette dignité était autrefois attachée.

Enc.—I. Sous les deux premières races, on se servait du mot *Pair*, conformément à son étymologie, pour désigner des hommes *d'égale condition*. Ainsi les princes se *donnaient mutuellement* ce titre, ainsi que les évêques et les membres d'un même corps ou d'une même association. De là vint l'usage, dès l'origine du régime féodal, d'appeler *pairs*, parce qu'ils étaient effectivement égaux entre eux, tous les vassaux immédiats d'un même suzerain, tenus de siéger avec lui pour rendre la justice. Les *Pairs de France*, quoiqu'ils ne portassent pas encore ce nom, étaient donc, à la fin de la seconde race, les hauts seigneurs qui relevaient immédiatement du roi, et qui devaient se réunir à lui en cour de justice pour les jugements importants. C'étaient les ducs de France, de Bourgogne, de Normandie, et d'Aquitaine ; les comtes de Toulouse, de Flandre, et ceux de Vermandois, auxquels succédèrent les comtes de Champagne. A cette époque, le roi ne possédait plus qu'un petit territoire, dont Reims et Laon *étaient les villes principales, et qui s'étendait entre* la Meuse, la Marne et l'Oise, sans même atteindre, vers l'ouest, la ville de Soissons, qui appartenait au comte de Vermandois. L'élévation du duc de France au trône réduisit à six le nombre de ces grands feudataires. Mais, en succédant au dernier prince de la race de Charlemagne, le nouveau souverain se trouva avoir pour vassaux, d'un côté, les anciens feudataires de la couronne, en sa *qualité de roi*, et, de l'autre, les anciens tenanciers particuliers de son fief, en sa qualité de duc de France. En outre, en passant sous l'autorité du nouveau gouvernement, plusieurs évêques possesseurs de fiefs relevèrent immédiatement du roi, et devinrent, par conséquent, pairs de France. Or, comme ils appartenaient presque tous à la province *ecclésiastique de Reims, ce fut* cette province qui fournit presque tous les pairs ecclésiastiques, savoir : l'archevêque de Reims, et les évêques de Laon, de Noyon, de Beauvais et de Châlons-sur-Marne. Un seul pair ecclésiastique fut choisi dans une autre partie du territoire : ce fut l'évêque de Langres, qui relevait immédiatement du roi, et qui, loin d'être le vassal du duc de Bourgogne, comme on pourrait le *croire, en recevait, au contraire, l'hommage pour plusieurs* terres. Ainsi se trouva complété le nombre des *douze Pairs de France*, mais on ne connaît pas les raisons qui fixèrent ainsi ce nombre. On ne sait pas non plus à quelle époque précise le titre de *pairs de France* fut attribué à ces douze vassaux immédiats du roi, exclusivement à tous autres ; il est seulement certain qu'elle remonte à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e. Les *pairs de France* étaient tenus envers le roi aux devoirs généraux que les lois féodales imposaient aux vassaux. Ainsi, c'est comme tenus d'assister le roi pour rendre la justice, qu'en 1203 les pairs de France condamnèrent Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et lui-même pair de France comme duc de Normandie, *et prononcèrent la confiscation de son fief. Ils jouissaient aussi* de certains droits qui les plaçaient au-dessus de tous les autres seigneurs. Au sacre des rois, chacun d'eux y remplissait une fonction particulière. L'archevêque duc de Reims, premier pair de France, sacrait le roi, le couronnait et l'oignait de l'huile de la sainte ampoule ; l'évêque duc de Laon portait la sainte ampoule, et celui de Langres le sceptre. L'évêque comte de Beauvais portait le manteau, celui de Châlons l'anneau, et celui de Noyon le baudrier. Le duc de Bourgogne portait la couronne royale et ceignait l'épée au roi ; le duc d'Aquitaine ou de Guyenne portait la première bannière carrée ; le duc de Normandie portait la seconde. Le comte de Champagne portait la bannière *royale ou étendard de guerre ; enfin, le comte de Toulouse portait* les éperons, et celui de Flandre l'épée.

Les pairies féodales s'éteignirent successivement à mesure que les fiefs auxquels elles étaient attachées furent réunis à la couronne. Toutefois, la dignité de pair ne disparut pas pour cela ; elle changea seulement de caractère. Les rois la conférèrent alors, moins pour récompenser des services réels que pour flatter l'amour-propre des grandes familles. Cette innovation commença à la fin du XIII^e siècle, où Jean II, duc de Bretagne, fut élevé à la dignité de pair de France. Mais à cette époque, plusieurs des anciennes pairies subsistaient encore ; ce fut seulement trois cents ans plus tard que ces créations de pairs se multiplièrent. Au reste, les *nouveaux pairs conservèrent la plupart* des prérogatives de leurs prédécesseurs, notamment celle d'assister au sacre, où douze d'entre eux étaient chargés de représenter les anciennes pairies et d'en exercer les attributions. Mais la plus importante de toutes fut la faculté de prendre part, avec voix délibérative, aux séances du parlement de Paris, à l'exemple des pairs féodaux qui siégeaient au tribunal du roi : c'est à *cette circonstance, c.-à-d.* à la présence des pairs, que le parlement dut d'être souvent appelé *Cour des pairs*. Les pairs avaient encore le privilége de ne pouvoir être jugés que par cette cour souveraine, *suffisamment garnie de pairs*, c'est-à-d. ayant au moins, parmi les membres siégeant pour la cause, douze seigneurs du rang de l'accusé. *Lorsque les rois commencèrent* à créer des pairs, ils ne conférèrent ce titre qu'aux membres des familles les plus illustres du royaume, et en vertu de lettres patentes qui érigeaient en *pairie* leur fief ou leur domaine. En 1576, Henri III l'accorda à tous les princes de la famille royale, qui, dès ce moment, furent pairs-nés, et ordonna, en outre, qu'ils précéderaient tous les autres pairs ; ils devinrent ainsi premiers pairs de France, qualification qui jusqu'alors avait appartenu à l'archevêque de Reims. Une autre innovation eut lieu au XVII^e siècle : le roi fit des pairs par simple *brevet*. Dès lors on distingua deux espèces de pairies : les pairies héréditaires, qui étaient assises sur des terres, dont les lettres d'érection étaient en*registrées au parlement, et qui donnaient entrée dans cette* assemblée ; et les pairies non héréditaires, qui n'étaient délivrées qu'en brevet, ne donnaient pas droit d'entrée au parlement, et s'éteignaient à la mort des titulaires. Les pairies héréditaires ne passaient pas seulement aux mâles ; elles étaient quelquefois transmissibles aux femmes : celles qui se trouvaient dans ce cas étaient appelées *pairies femelles*. A l'origine, les femmes devenues pairs jouissaient de tous les priviléges attachés à ce titre et en remplissaient les fonctions. En conséquence, elles siégeaient au parlement, concouraient au sacre du roi, etc. ; mais, vers la fin du XIV^e siècle, on distingua la possession de la pairie d'avec l'exercice des droits de pair, et les femmes ayant le titre de pair furent *privées de la faculté d'en exercer les droits. Quant au nombre des* pairies, il n'avait rien de fixe. Ainsi, par ex., il y avait 72 pairs en 1765, tandis qu'on n'en comptait que 51 en 1789. L'institution fut supprimée à cette dernière époque, dans la célèbre nuit du 4 août. — Les pairs avaient pour insigne héraldique un manteau fourré d'hermine et armorié sur les replis, dont ils entouraient leur écu.

II. En 1814, on donna le nom de *Chambre des Pairs* à la première des deux assemblées législatives créées par la Charte. Les membres de cette assemblée étaient en nombre illimité, et exclusivement à la nomination du roi. Ils pouvaient être nommés 25 ans, mais ils n'avaient voix délibérative qu'à 30. Outre la discussion des lois, la chambre avait la connaissance exclusive des crimes de haute trahison et des attentats contre *la sûreté de l'État*, dans ce dernier cas, elle se constituait en cour de justice : on l'appelait alors *Cour des pairs*. Le 19 août 1815, une ordonnance royale déclara la dignité de pair héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et institua chaque pairie sur un titre de noblesse. Deux ans après, l'ord. du 25 août 1817, afin d'assurer à perpétuité, dans les familles honorées de la pairie, les moyens de *soutenir convenablement cette dignité, établit qu'à l'avenir nul ne* pourrait être nommé pair, s'il n'avait préalablement créé un majorat d'un revenu déterminé, pour devenir la dotation héréditaire de son titre. La pairie ainsi constituée subsista jusqu'à la révolution de 1830. A cette époque, l'hérédité de la pairie fut abolie, et, avec l'hérédité, furent supprimées les diverses *dispositions légales* qui étaient destinées à l'entourer d'un éternel prestige de fortune et de durée. Enfin, la révolution de février 1848 emporta la chambre des pairs mutilée par la révolution précédente.

*** PAIRLE.** s. m. T. Blas. Voy. Héraldique.

PAISIBLE. adj. 2 g. Qui aime la paix, qui est doux et pacifique. *C'est un homme p. Cet enfant est p. Il a le caractère, l'humeur p.* — Se dit aussi Des animaux. *Un cheval doux et p. Le mouton est un animal p.* ‖ Qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. *P. possesseur d'une terre, d'un héritage.* ‖ Où l'on jouit de la paix, de la tranquillité. *Retraite, habitation, séjour p. Forêts paisibles.* ‖ Qui n'est point troublé, agité, qui est calme et tranquille. *Le royaume est p. Mener une vie p. Un sommeil p. Une situation p. Des entretiens paisibles. Un ruisseau p.* = Syn. Voy. Pacifique.

PAISIBLEMENT. adv. D'une manière paisible, sans trouble. *Dormir p. Jouir p. d'un bien. Vivre p. Discuter paisiblement.*

PAISSON. s. m. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, particul. dans les forêts.

PAÎTRE. v. a. (lat. *pasci*). Se dit Des animaux, et signifie Brouter l'herbe, la manger sur la racine ou se nourrir de certains fruits tombés par terre. *Les vaches, les moutons paissent l'herbe. Les cochons paissent le gland.* ‖ Faire paître, mener paître. *Joseph et ses frères paissaient les troupeaux.* — En T. Fauconn., on dit aussi, *P. un oiseau*, Lui donner à manger. — Fig., en style religieux, *Il faut qu'un curé ait soin de p. son troupeau, de p. ses ouailles du pain de la parole.* = Paître. v. n. *Mener p. des moutons. Il y a des espèces d'oiseaux qui paissent : telles sont les grues, les oies, etc.* ‖ Figur. et popul., *Envoyer p. quelqu'un*, Le renvoyer avec mépris. **Envoyer p. un travail, une affaire*, Les repousser, les abandonner avec dégoût. = se Paître. v. pr. Se nourrir ; ne se dit que Des oiseaux carnassiers. *Les corbeaux se paissent de charogne.* ‖ Fig., *Se p. de vent*, Aimer les louanges. *Se p. de chimères*, Se livrer à de vaines imaginations. On dit plus ordinair., *Se repaître de vent, de chimères.* = Pu. part.

Conj.—*Je pais, tu pais, il paît ; nous paissons, vous paissez, ils paissent. Je paissais ; nous paissions. Je paîtrai ; nous paîtrons. — Je paîtrais ; nous paîtrions. — Pais ; paissons, paissez. — Que je paisse ; que nous paissions. — Paissant. Pu.* Ce verbe n'a ni prétérit défini, ni imparfait du subjonctif. Quant au participe passé *pu*, il n'a pas de féminin ; en outre, il n'est guère en usage qu'en termes de fauconnerie, ou avec le réduplicatif *repu : Un faucon qui a pu. Il a pu et repu.*

PAIX. s. f. (latin. *pax*). Situation tranquille d'un peuple, d'un État qui n'a pas d'ennemis à combattre. *P. générale. P. perpétuelle. P. longue, heureuse, ferme, stable. Demander, offrir, faire, donner, refuser la p. Entretenir, troubler la p. Mettre la p. entre deux princes. Nous avons la p. Ce prince aime la p. Il est en p. avec tous ses voisins. La p. régnait alors dans toute l'Europe. Durant la p. En temps de p. En p. et en guerre. L'olivier est le symbole de la p. La déesse de la p. Les arts de la p.*, Ceux qui fleurissent pendant la paix, par oppos. aux *Arts de la guerre*, Qui sont relatifs à la guerre. ‖ Absol., se dit souvent pour Traité de paix. *Faire une p. avantageuse, glorieuse, honteuse. Propositions de p. Négocier une p. Conclure, signer la p. Enfreindre, violer, rompre la p. Les préliminaires, les conditions, les articles de la p. Faire des réjouissances pour la p. Le vainqueur a dicté la p. On fit une p. forcée, simulée. La p. est ratifiée.* On dit aussi, *La p. de Westphalie, des Pyrénées, d'Amiens, etc.*, pour signif. Les traités de paix conclus en Westphalie, etc. — Fig. et famil., *P. fourrée*, et *P. plâtrée*, Paix faite de mauvaise foi par les deux parties, et avec intention de la rompre lorsqu'il leur paraîtra utile de le faire. ‖ Concorde, tranquillité intérieure qui règne dans les États, dans les familles, etc. *Le royaume était agité, il y a mis* *la p. La p. a été promptement rétablie dans cette ville. Ayez soin d'entretenir la p. dans votre famille. Vivre en p. Cet homme aime la p., est un ami de la p.* — En parlant Des animaux, on dit de même, *Ces deux espèces d'animaux vivent en p. l'une avec l'autre.* — Fig., on dit De deux personnes qui étaient brouillées ensemble et qui se réconcilient, *Elles ont fait la p.*; et De quelqu'un qui est rentré dans les bonnes grâces de son maître, de son protecteur, *Il a fait sa p.* On dit aussi, *Ne donner ni p. ni trêve à quelqu'un*, Le harceler, le poursuivre continuellement. || Tranquillité de l'âme. *Dieu vous maintienne en p. La p. soit avec vous. P. de l'âme. P. intérieure. Être en p. avec soi-même. Mettre sa conscience en p.* || Dans l'Écrit. sainte, *L'ange de p.*, Jésus-Christ. — Fig., *C'est un ange de p.*, se dit D'une personne qui porte toujours les esprits à l'union, à la concorde. || *Baiser de p.*, V. Baiser. || Calme, repos, silence, éloignement du bruit et des affaires. *On vit ici dans une p. profonde. Jouir en p. du fruit de ses travaux. La p. des forêts, des campagnes. La p. des tombeaux.* — *Laisser quelqu'un en p.*, Le laisser en repos, cesser de le molester, de l'importuner. Prov., *Être en p. et aise*, Être à son aise et jouir paisiblement de la vie. — Figur. et prov., *Il faut laisser les morts en p.*, Il ne faut pas en dire du mal. || Poét., *Le séjour de l'éternelle p.*, Le lieu où vont les âmes des justes après leur mort. On dit aussi, en forme de souhait pieux, et en parlant D'une personne qui est morte, *Dieu lui fasse p.* || *Juge de p.*, V. Judiciaire. || *Paix* s'emploie quelquefois, en manière d'interjection, Pour ordonner de faire silence. *P.-là! P. donc, messieurs!* || T. Liturg. cathol. La patène que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande, et La plaque que l'acolyte, après l'*Agnus Dei*, porte à baiser aux principales personnes du chœur. *Baiser la p. Donner la p. à baiser.* = Syn. Voy. Calme.

Enc. — Les bienfaits de la paix ont été de tout temps appréciés par les peuples : aussi les anciens Grecs l'avaient-ils divinisée. Ils la représentaient avec une branche d'olivier à la main, et tenant Plutus sur ses genoux. Mais, non contents de montrer ainsi qu'ils la regardaient comme la source de la richesse, ils la disaient fille de Jupiter et de Thémis, c.-à-d. de la Justice. Cependant pour que la paix règne sur la terre, il ne suffit pas que les peuples comprennent que la paix est la source de toute prospérité, et même qu'elle doit avoir pour base la justice : l'histoire est là pour nous apprendre que cet état, qui devrait être l'état normal des peuples, est au contraire un état exceptionnel. A Rome, dans un espace de plus de 600 ans, c.-à-d. depuis Tullus Hostilius jusqu'au temps d'Auguste, le temple de Janus n'avait été fermé qu'une fois, après la première guerre punique. En parcourant les lugubres annales de l'humanité, il semblerait en vérité que la guerre soit véritablement l'état naturel de l'espèce humaine, et que Hobbes a eu raison de dire : *Homo homini lupus*. Malgré cela, il n'y a point à désespérer : la paix doit être et sera un jour la situation normale et habituelle des peuples civilisés. Ce que n'a pu faire aucune considération de morale et de justice, sera accompli par la puissance de l'intérêt. Chaque jour l'industrie et le commerce établissent entre les différentes nations des liens de plus en plus forts; chaque jour, les classes qui produisent prennent une part plus large aux affaires politiques, et, si la guerre ne disparaît pas tout à fait, elle deviendra de plus en plus rare, car les maux qu'elle cause devenant plus sensibles, les peuples n'y auront recours qu'à la dernière extrémité. Dans les premières années du XVIIIe siècle, l'abbé de Saint-Pierre, dans son *Projet de paix perpétuelle*, avait proposé l'établissement d'une sorte de tribunal européen qui devait avoir pour objet de régler à l'amiable les différends entre gouvernements, et de prononcer comme arbitres dans leurs prétentions respectives. De nos jours, ce rêve d'un homme de bien a été reproduit par des hommes généreux, d'abord aux États-Unis, puis en Angleterre et en France. Des sociétés se sont formées, sous le nom d'*Amis de la paix*, pour propager les idées pacifiques et combattre les instincts belliqueux; mais jusqu'à ce jour, leurs efforts ont eu peu de succès. Pour que la conception de l'abbé de Saint-Pierre et de ses nobles successeurs ait quelque chance de réalisation, il faut, non-seulement que la solidarité des peuples soit devenue plus étroite encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais encore que les divers gouvernements de l'Europe reposent sur un même principe, et présentent une organisation analogue. — V. Guerre et Commerce.

PAL. s. m. [Il fait *Pals* au plur.] (lat. *palum*). Pieu aiguisé par un bout. *Le supplice du pal.* Voy. Empalement. || T. Blas. Voy. Héraldique.

PALADIN. s. m. (latin. *palatinus*, commensal du palais). Dans les vieux romans de chevalerie, on appelle ainsi Les principaux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre; et, par extens., Les chevaliers qui couraient le monde en cherchant des aventures. *Le p. Roland.* || Fig. et fam., *C'est un vrai p.*, Il a beaucoup de prétentions à la bravoure et à la galanterie.

PALAIS. s. m. (lat. *palatium*). Vaste et somptueux édifice destiné à loger un souverain, un prince, un grand personnage, etc. *Un p. magnifique. P. impérial, royal. P. épiscopal, abbatial. Loger dans un p. Le p. du Luxembourg. Le p. de l'ambassadeur. Les soucis habitent plus ordinairement les p. que les chaumières.* — *Maire du p.*, Voy. Maire. || Par exagér., *Palais* se dit D'une maison particulière qui est remarquable par son étendue et sa somptuosité. *Nos banquiers habitent des p.* — Néanmoins, il se dit habituellement Des maisons considérables de la plupart des villes d'Italie. *Le p. Pitti. Le p. Farnèse.* || *Le p. de justice*, ou simpl., *Le palais*, Le lieu où les tribunaux rendent la justice. *La grande salle du p. de Paris. Il est fête au p.* Fig., *Suivre le p.*, Exercer la profession d'avocat. — *Jours de p.*, Les jours où l'on plaide au palais. — *Style du p., termes de p.*, Les formules, les termes de pratique dont on se sert dans les actes judiciaires, dans les plaidoiries. — *Gens de p., les gens du p.*, Les juges, avocats, avoués, etc. *Les officiers et les gens du p. Tout le p. vous dira que votre cause est mauvaise.*

PALAIS. s. m. (lat. *palatum*). Partie supérieure de la cavité buccale, chez l'homme et chez les animaux vertébrés. V. Bouche. || Fig., *Il a le p. fin, délicat*, Il a le sens du goût fin et délicat. || T. Bot. V. Fleur.

PALAN. s. m. T. Mar. Espèce de moufle dont on se sert sur les bâtiments, soit pour exécuter quelque partie de la manœuvre, soit pour enlever les fardeaux.

***PALANCHE.** s. f. Instrument de bois, long d'environ un mètre, un peu arqué au milieu, et muni d'une entaille à chacune de ses extrémités, dont les porteurs d'eau se servent pour accrocher leurs seaux.

PALANÇONS. s. m. pl. T. Maçonn. Se dit Des morceaux de bois qui servent à retenir les torchis.

PALANQUE. s. f. T. Art milit. Sorte de fortification faite avec des pieux plantés verticalement.

PALANQUIN. s. m. Sorte de chaise, de litière, que des hommes portent sur leurs épaules, et dont les personnes considérables se servent dans l'Inde et à la Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre. || *T. Mar. Petit palan.

PALASTRE. *s. m. T. Technol. Voy.* Serrurerie.

PALATALE. adj. et s. f. Voy. Consonne.

PALATIN. adj. et s. m. (lat. *palatinus*). T. Hist.

Enc. — A la cour de Constantinople, on donnait le titre de *Palatins* (*Palatini*) aux grands officiers qui remplissaient certaines fonctions dans le palais impérial. Cette désignation ne tarda pas d'être adoptée, en France, à la cour des rois de la première race, d'où elle passa ensuite à la cour des empereurs d'Allemagne et à celle des rois d'Angleterre. Mais, tandis qu'en France ce titre tomba assez promptement en désuétude, il subsista dans l'Empire germanique jusqu'au commencement de ce siècle. Les *comtes palatins* étaient les premiers de l'Empire. Parmi eux, le plus puissant était le *comte palatin* ou *électeur palatin du Rhin*, qui possédait le territoire appelé, de son titre, *Palatinat*, et qui sut accroître ses domaines, tandis que les autres palatins disparaissaient. Enfin, le prince possesseur de ce territoire, accru de la Bavière, ayant, en 1805, échangé son titre féodal contre celui de roi de Bavière, ce nom de palatin n'est plus qu'un souvenir historique. — Le titre de *Palatin* était aussi usité en Pologne, avant le partage et l'asservissement de ce noble pays, et il l'est encore en Hongrie. En Pologne, le palatin était le gouverneur d'une voïvodie; mais ni son titre ni sa fonction n'étaient héréditaires. Les palatins étaient nommés par le roi; d'ailleurs ils faisaient de droit partie du sénat. En Hongrie, les gouverneurs des comitats sont également qualifiés de *Palatins*, et le mot de *Palatinat* est synonyme de celui de comitat ou comté. En outre, il y avait autrefois pour toute la Hongrie, un *Grand Palatin*, qui était le représentant du roi, et qui, comme tel, remplissait les fonctions de général en chef de l'armée, de chef suprême de la justice, et enfin remplissait les fonctions de régent en cas d'absence ou de minorité du roi de Hongrie.

PALATIN, INE. adj. T. Anat. Qui appartient, qui a rapport au palais. *Nerfs palatins. Os palatins.*

PALATINAT. s. m. Voy. Palatin.

PALATINE. adj. f. *Maison p.*, La maison, la famille de l'électeur palatin. — *Princesse p.*, ou simpl. *Palatine*, Princesse de la maison palatine, ou La femme d'un palatin.

PALATINE. s. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou et les épaules en hiver. *Cette fourrure a été appelée* palatine *parce que la mode en fut introduite par la femme du duc d'Orléans, fille de l'électeur palatin de Bavière.*

***PALATITE.** s. f. T. Méd. Voy. Angine.

PALE. s. f. [On pron. l'A bref.] (lat. *pala*, pelle). La partie d'un aviron qui est plate et qui entre dans l'eau. || T. Hydraul. Petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer la chaussée d'un étang, le biez d'un moulin, selon qu'on veut lâcher les eaux ou les retenir. || T. Lit. Voy. Messe.

PÂLE. adj. 2 g. (lat. *pallidus*). Blême, décoloré par une teinte de blanc sans éclat; ne se dit guère que Des personnes. *Avoir le visage p., le teint p. Avoir les lèvres pâles. Il est p. comme un mort. Être p. de colère.* — Poétiq., *Les pâles ombres*, Les âmes des morts. || Se dit encore Des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible et terne. *Le soleil est bien p. aujourd'hui. Les pâles rayons de la lune. Cette lampe ne donne qu'une lumière p.* || Se dit aussi Des couleurs qui sont déchargées, qui ne sont pas vives. *Un bleu p. Du jaune p. De l'or p.* || Fig., se dit D'un style qui manque d'éclat, de couleur. *Cet ouvrage est d'un style p. Cette poésie est p.* || T. Méd. *Pâles couleurs*, V. Chlorose.

PALÉACÉ, ÉE. adj. (lat. *palea*, paille). T. Botan. Qui a l'apparence d'une paillette, ou Qui est hérissé de paillettes.

***PALÉE.** s.f. (R. *pal*). Rang de pieux enfoncés en terre à refus de mouton, pour former une digue, soutenir des terres, etc.

PALEFRENIER. s. m. (R. *palefroi*). Valet qui panse des chevaux.

PALEFROI. s. m. Cheval de parade sur lequel le roi, les princes, les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. Se disait aussi Du cheval que montait une dame, une châtelaine. *Le mot de p. paraît dériver, par corruption, de* par le frein, *parce que ces chevaux étaient conduits à la main par des écuyers.*

***PALÉMON.** s. m. T. Zool. Voy. Macroures.

***PALÉOGRAPHE.** s. m. Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science. *Archiviste pal.*

PALÉOGRAPHIE. s. f. (gr. παλαιὸς, ancien; γραφὴ, écriture). T. Archéol.

Enc. — On entend par ce mot l'art de déchiffrer et de décrire les anciennes écritures. Son domaine comprend ce que les diplomatistes appellent caractères extrinsèques des chartes et des manuscrits, mais plus spécialement la forme des caractères graphiques et les symboles d'abréviations. La *Paléographie* se partage en plusieurs branches, *P. orientale*, *P. grecque*, *P. latine*, etc., mais nous ne nous occuperons que de la *P. française*, en nous bornant à indiquer sommairement les caractères généraux des écritures de chaque siècle. L'histoire de l'écriture en France se divise en deux grandes périodes : l'une, appelée *romaine*, qui va jusqu'à la fin du XIIe siècle; et l'autre, appelée *gothique*, qui s'étend jusqu'au XVIe. A partir de cette dernière époque, les écritures présentent des variations si nombreuses, qu'il est impossible de les soumettre à une classification régulière.

I. Les monuments graphiques de la première période présentent 5 genres d'écritures, la *capitale*, l'*onciale*, la *minuscule*, la *cursive* et l'*écriture mixte*. — 1° L'écrit. *capitale* n'est autre chose que la majuscule employée aujourd'hui pour les frontispices et les titres des livres; son type le plus pur se trouve dans les inscriptions lapidaires des beaux temps de l'empire romain. La capitale parfaitement régulière de ces inscriptions est très-rare dans les manuscrits; mais on y trouve fréquemment une capitale irrégulière, qui est le plus souvent tracée avec négligence, et où en outre on rencontre fréquemment des lettres plus petites que les autres, superposées, enclavées ou conjointes. Cette forme d'écriture est connue sous le nom de capitale *rustique*; les plus anciens manuscrits latins, tels que plusieurs exemplaires de Virgile conservés à Rome et à Florence, le Térence du Vatican, et le Prudence de la bibliothèque impériale de Paris, sont écrits de cette manière (Fig. 1. Capitale rustique du Salluste du Vatican, ve siècle : *Qui erant per summa flagitia detractantibus militiam*). Le déchiffrement des manuscrits et des diplômes en capitale rustique présente rarement d'autres difficultés que celles qui résultent de l'indistinction des mots. Quant à leur âge, il est toujours très-difficile à fixer. On pense que les plus anciens remontent au ve siècle, au IVe et même au IIIe. Dans tous les cas, il n'existe aucun manuscrit écrit entier en capitales, qui soit postérieur au VIIIe siècle. Lorsque ces manuscrits n'ont pas les mots séparés par des intervalles, ou lorsque les séparations se trouvent seulement aux endroits où le sens exige un repos, on peut les faire remonter au moins jusqu'aux premières années du VIIe siècle. L'extrême rareté des abréviations est aussi un signe de haute antiquité. Il en est de même de la forme libre et hardie des lettres. L'écriture capitale a été également employée pour les chartes, les sceaux et les inscriptions; mais elle est devenue de plus en plus rare à partir du Xe siècle. Elle disparut des chartes à partir du XIe, des sceaux vers la fin du XIIe, et des inscriptions dans le courant du XIIIe. — 2° L'écrit. *onciale* devrait, d'après son étymologie (*uncia*, douzième du pied romain), désigner des caractères d'un pouce de haut; néanmoins on appelle ainsi une écriture ma

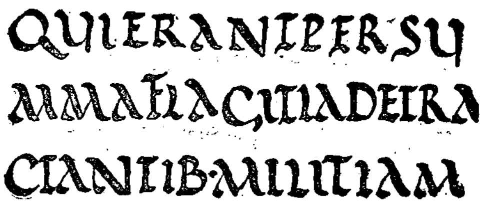

Fig. 1.

uscule dont les éléments affectent souvent des contours arrondis, et qui se distingue de la capitale par la forme des lettres A, D, E, G, H, M, Q, T, V (Fig. 2. Onciale de la fin du Ve siècle : *Discant autem et nostri bonis*). Cette écriture eut beaucoup de vogue sous les deux premières races ; cependant on y peut distinguer plusieurs variétés, selon que les lettres sont à double trait, à simple trait, à plein trait, à traits obliques, etc. Suivant Nat. de Wailly, elle cessa, dès avant le IXe siècle, d'être en usage pour transcrire des manuscrits entiers, si l'on excepte les saintes Écritures, les ouvrages de liturgie, et les livres de luxe copiés pour quelque prince.

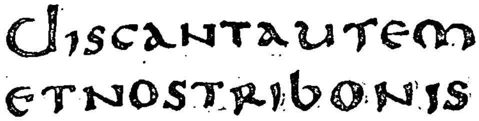
Fig. 2.

« Parmi les différentes espèces d'onciale, ajoute le savant paléographe, celle dont les formes libres et courantes n'excluent pas une élégante simplicité, appartient aux temps les plus reculés. Du Ve au commencement du VIIe, l'onciale est, tantôt plus négligée, tantôt plus correcte, mais aussi tracée avec moins de liberté : ce dernier genre d'écriture se rencontre ordinairement jusqu'au commencement du VIIIe siècle. » Lorsque le travail de l'écrivain est poussé jusqu'à la recherche, on approche du temps où l'usage de l'onciale sera bientôt abandonné. Quant aux diplômes écrits en lettres onciales, ils sont extrêmement rares. — 3° Le besoin de simplifier l'écriture onciale, qui n'était elle-même qu'une simplification de la capitale, produisit l'écriture *minuscule*, qui répond au caractère romain de nos imprimeries. En usage sous les Mérovingiens, la minuscule, que l'on trouve très-souvent, à cette époque, mêlée de cursive, dégénéra beaucoup jusqu'aux premières années du VIIIe siècle ; elle fut alors renouvelée et améliorée par les soins de Charlemagne (Fig. 3. Manuscrit des Heures de Charlemagne, fin du VIIIe siècle : *Hoc opus eximium franckorum scribere carlus rex pius egregia hildegarda cum conjuge jussit*).

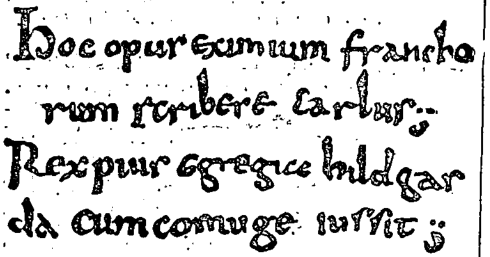
Fig. 3.

D'autres modifications y furent introduites à la fin du Xe siècle et produisirent la variété appelée *capétienne*, qui, après s'être maintenue dans un très-grand état de pureté pendant plus de 250 ans, finit par devenir serrée et anguleuse, et donna ainsi naissance à l'écrit. gothique. La minuscule des chartes et des diplômes est généralement plus hardie, et a des montants plus élevés que celle des manuscrits. La minuscule employée dans ces sortes de pièces, et qu'on a nommée pour cela *minuscule diplomatique*, se distingue de la minuscule ordinaire, surtout depuis le Xe siècle jusqu'au XIIIe par le prolongement exagéré des *hastes* et des *queues :* elle admet en outre plusieurs des caractères de la cursive (Fig. 4. Min. diplomatique de la fin du Xe siècle : *Proinde noverit sanctæ Dei ecclesiæ filiorum*).

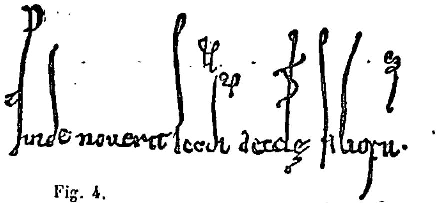
Fig. 4.

— 4° L'écriture *cursive* n'est autre chose que l'écriture liée, expéditive et usuelle, que les Romains appelaient *celer character*. Chaque écrivain la traçait à son gré et suivant les circonstances, tantôt fine et serrée, tantôt grosse et large (Fig. 5. Cursive de la fin du VIe siècle : *Constitutio die tertio*).

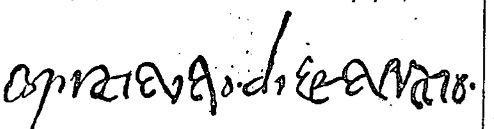
Fig. 5.

Quand elle est très-liée et très-compliquée, elle date du VIIe siècle. On la trouve sur tous les diplômes des rois de la première race ; mais, à partir de la fin du siècle suivant, elle se rapproche de plus en plus de la minuscule non liée. Les manuscrits et les chartes du IXe siècle et du Xe, offrent beaucoup de traces de cette écriture. Au contraire, un acte postérieur au XIe siècle qui en présenterait serait suspect, parce qu'à cette époque on se servait exclusivement de la minuscule diplomatique. A la cursive se rattache l'écriture dite *allongée*, parce qu'elle est d'une hauteur démesurée relativement à sa largeur. On s'en servait pour les invocations et les suscriptions, et elle fut très-employée depuis le VIe siècle jusqu'au XIIIe (Fig. 6. Écrit. allongée du XIe siècle : *Philippus Dei gratia Francorum rex*). On doit encore considérer comme une variété de la cursive l'écrit. *tremblante*. Cette écriture, qui doit son nom aux petites ondulations que présentent la plupart de ses lettres, a été usitée du VIIIe au XIIe siècle. — 5° L'écrit. *mixte* se compose d'emprunts faits à la majuscule, à la minuscule et à la cursive : elle est quelquefois désignée sous le nom de *demi-onciale*. On ne la rencontre que sur des manuscrits antérieurs au IXe siècle.

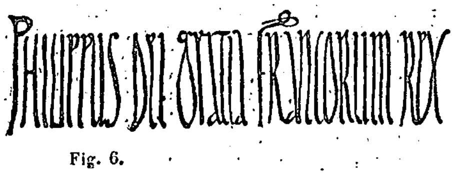
Fig. 6.

II. Les espèces d'écritures propres à la seconde période ne sont autre chose que les précédentes dégénérées et chargées de traits plus ou moins bizarres. Elles ont pour caractères principaux : l'arrondissement des jambages dans les lettres où ils étaient primitivement droits ; l'aplatissement des majuscules, ce qui en fit des minuscules ou des cursives ; le prolongement des bases et des sommets de chaque lettre ; et enfin le contraste des déliés les plus fins avec les pleins les plus massifs. On les distingue en 4 genres principaux, la *capitale gothique*, la *goth. minuscule*, la *goth. cursive* et la *goth. mixte*. — 1° Les formes de la *capitale* ou *majuscule gothique* sont singulièrement arbitraires. Au reste, ce genre de capitale, bien que très-fréquent dans les inscriptions lapidaires, sur les sceaux et sur les monnaies, est excessivement rare dans les monuments écrits, où même il ne se montre que dans les lettres initiales. — 2° Dans la *minuscule gothique*, la plupart des lignes droites et des lignes courbes sont remplacées par des lignes brisées ; cette tendance se manifeste surtout dans les lettres *i*, *m*, *n* et *u*, dont la tête incline vers la gauche et le pied vers la droite, tandis que la partie intermédiaire conserve la position verticale. Les lettres à panse, particulièrement l'*o*, le *b*, le *g*, le *p* et le *q*, sont, pour ainsi dire, taillées à facettes (Fig. 7. Minuscule gothique du commencement du XVe siècle : *ı y commenca la translation de l'empire des grecz à ceulx de germanie desquels charlemaine*).

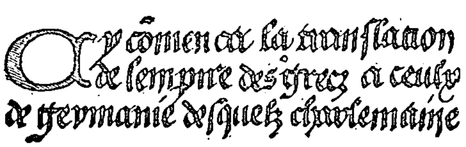
Fig. 7.

Souvent, les caractères sont comme soudés entre eux par le haut. D'autres fois, quand deux lettres à panse se touchent, elles se fondent l'une dans l'autre de manière à n'offrir qu'un trait pour les deux panses. Deux espèces de minuscules ont été usitées pendant l'époque gothique. Dans l'une dominent les formes massives et anguleuses, tandis que l'autre est plus fine et plus déliée. De plus, on en trouve quelquefois dans les diplômes une troisième, qui se distingue des précédentes, lesquelles sont réservées aux manuscrits, soit par le prolongement des hastes, soit par le développement ou la complication des signes abréviatifs. Cette minuscule *diplomatique*, comme on l'appelle, disparut au commencement du XIVe siècle, où elle fut remplacée par la cursive (Fig. 8. Minusc. goth. diplomatique du XIIe siècle : *Ego hugo de crievecuer omnibus tam futuris quam præsentibus*).

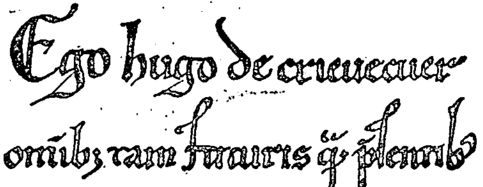
Fig. 8.

— 3° La *cursive* de la première période étant tombée peu à peu en désuétude pendant le Xe siècle, il n'y eut point d'écriture analogue pendant les deux siècles suivants, où la minuscule en tint lieu. Mais, au XIIIe siècle, on vit apparaître la *cursive gothique* (Fig. 9. Écrit. goth. cursive du XIVe siècle : *Sachent touz que nous bertein guesclin conte de longue ville et conestable de france confessons*).

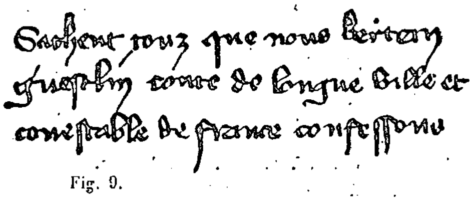
Fig. 9.

Cette écriture est rarement aussi soignée que l'exemple ci-dessus. Elle est en général très-négligée : les lettres affectent les formes les plus irrégulières ; les signes abréviatifs, isolés et indépendants dans la minuscule, se rattachent souvent aux lettres qu'ils sont destinés à compléter, et leur figure est tellement altérée, qu'elle n'a plus aucun rappor avec leur signification ; enfin, ces divers caractères sont d'autant plus prononcés que l'on se rapproche du XVIe siècle. Les manuscrits et les diplômes écrits en cursive gothique présentent des différences considérables, même quand ils portent la même date, parce que chaque écrivain était libre de suivre les caprices de sa plume. — 4° L'écrit. appelée *mixte gothique* est née, au XIVe siècle, du besoin d'une écriture plus expéditive que la minuscule et ayant en même temps sa régularité. Elle se compose d'emprunts faits à cette dernière et à la cursive. Elle tient de celle-ci par la forme des lettres *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *l* et *s*, et de celle-là par la régularité des caractères et l'absence des liaisons.

III. Pour terminer, nous présenterons quelques observations sur l'indistinction des mots dans les manuscrits et les diplômes, et sur l'usage des abréviations. — 1° Dans les plus anciens monuments écrits, les mots sont tracés immédiatement à la file et sans aucun intervalle, à l'exception toutefois des endroits où le sens est suspendu ou fini. L'usage contraire commença, pour les manuscrits, au Ve siècle, et, pour les diplômes, au temps de Pepin le Bref ; mais il ne devint général, pour les uns et pour les autres, qu'au milieu du Xe siècle. Suivant les Bénédictins, l'indistinction totale des mots dans un manuscrit doit faire présumer qu'il remonte au moins au VIIe siècle, tandis que l'indistinction partielle annonce le VIIIe ou le IXe. — 2° Lorsqu'on examine les monuments écrits du moyen âge, on remarque un fait général dans la matière de l'écriture, c'est que l'écrivain était préoccupé, avant tout, de la pensée d'aller vite et de mettre beaucoup de mots dans le moindre espace possible ; de là l'invention et l'usage d'une multitude d'abréviations. Les diplômes les plus anciens, c.-à-d. ceux qui datent du Ve et du VIe siècle, sont déjà remplis de mots abrégés, tandis que les manuscrits de la même époque n'en ont que très-peu. Les signes abréviatifs furent relativement peu nombreux jusqu'au XIe siècle ; mais ils prirent alors une extension démesurée qui dura jusqu'au XVIe. C'est la profusion de ces signes qui rend parfois si difficile le déchiffrement des textes de la période gothique, et la difficulté est d'autant plus grande que, dans les derniers temps, au lieu de suivre un système uniforme d'abréviations, chaque écrivain, pour ainsi dire, s'en faisait un particulier pour son propre usage.

***PALÉOLE.** s. f. T. Bot. Syn. de *Glumellule*.

***PALÉONTOLOGIE.** s. f. (gr. παλαιὸς, ancien ; ὤν, ὄντος, être ; λόγος, discours). T. Hist. nat.

Enc. — La *Paléontologie* est la science qui traite des êtres dont la dépouille se trouve enfouie dans le sein de la terre, et qui ont vécu avant les êtres qui habitent actuellement sa surface. Bien qu'on emploie souvent ce terme pour désigner l'étude exclusive de la zoologie fossile, nous le prendrons ici dans son acception la plus large, c.-à-d. comme embrassant aussi les végétaux fossiles. La pal. peut être considérée en elle-même, c.-à-d. comme zoologie et botanique pures, ou dans ses rapports avec la géologie, c.-à-d. comme servant surtout à caractériser les différentes couches qui constituent l'écorce du globe. Comme, dans notre article *Géologie*, nous avons déjà mentionné les espèces principales propres à chaque terrain, nous suivrons ici l'ordre sériaire adopté par les botanistes et les zoologistes, en nous bornant toutefois à un petit nombre d'espèces plus curieuses et plus intéressantes. En même temps, nous rappellerons succinctement les couches où elles se trouvent, ce qui fera connaître l'âge relatif de ces espèces.

BOTANIQUE. — Pour les végétaux vivants, le botaniste a la faculté d'étudier les organes de la végétation et de la fructification, dans le but de déterminer la classe, la famille, le genre et l'espèce auxquels appartient le spécimen qu'il a sous les yeux ; mais, dans une plante fossile, les seules parties que l'on puisse examiner sont l'aspect extérieur de la tige et sa structure interne, ainsi que la position, la division, le contour et la nervation des feuilles.

I. Lorsque, par ex., en étudiant un fragment de tige fossile de quelque arbre inconnu, on n'y peut découvrir aucun vestige certain de sa structure anatomique, il est en général possible de constater si le bois était déposé en zones concentriques, ou s'il s'est formé de la même manière que dans le Bambou : dans le premier cas, on a affaire à un végétal exogène ou dicotylédoné, et, dans le second, à un végétal endogène ou monocotylédoné. Si la coupe horizontale de la tige montre les restes de couches sinueuses non unies entre elles, ressemblant à des arcs ou à des segments de cercle avec leurs extrémités à l'extérieur, on peut être assuré que cette tige appartenait à une Fougère arborescente. Quand le tissu est complétement cellulaire et ne laisse apercevoir aucun élément de tissu vasculaire, il y a toute probabilité que l'on a sous les yeux une plante cryptogame. Si le tissu que l'on considère se compose de tubes parallèles, sans aucune trace de rayons marchant du centre à la circonférence, le végétal examiné est endogène, alors même que le bois présenterait une apparence de cercles concentriques ; mais si l'on y peut reconnaître quelque trace de rayons croisant à angles droits les tubes longitudinaux, on peut tenir pour certain que le spécimen appartient à un végétal exogène, soit que l'on y découvre, soit que l'on n'y découvre point de cercles concentriques : en effet, cette disposition rayonnante du tissu indique la présence de rayons médullaires. Lorsque, dans un échantillon qui montre ces rayons médullaires, les tubes longitudinaux présentent tous les mêmes dimensions, caractère qui se reconnaît aisément sur une coupe transverse de la tige, le végétal appartient à la famille des Conifères ou des Cycadées ; mais si, parmi les petits tubes qui, en fait, sont les fibres ligneuses, on en observe de plus grands entremêlés d'une manière régulière, l'échantillon, dans ce cas, provient de quelque autre famille d'exogènes. Il est indispensable que l'arrangement de ces tubes plus grands soit régulier, car on rencontre des apparences semblables dans le bois de la plupart des Conifères ; seulement ici elles sont dispersées irrégulièrement au milieu des petits tubes, et représentent non des vaisseaux, comme dans les exogènes ordinaires, mais des cavités cylindriques qui contenaient les substances résineuses que sécrètent les végétaux de cette famille. Quand les parois des tubes longitudinaux d'un échantillon fossile quelconque offrent l'apparence de petites verrues ou d'excroissances, il appartient à une Conifère ou à une Cycadée, attendu que les autres familles n'offrent rien de semblable. Si l'on découvre un vestige d'étui médullaire, cette circonstance seule prouve que l'on a affaire à un végétal exogène ; toutefois il faut se rappeler que les racines des exogènes étant dépourvues de moelle, si l'on a sous les yeux un fragment de racine, l'absence de moelle ne prouvera pas que la plante n'appartient pas à cette classe. Dans le cas où la tige est dans un état tel qu'on ne peut pas arriver à une détermination par l'examen des caractères précédents, on a recours à une autre série de caractères. D'abord on recherche si l'échantillon avait une écorce séparable de sa tige ; alors la plante est exogène. Si, au lieu d'une écorce séparable, le végétal présente un tégument cortical différent du bois par son organisation, c'est un endogène. Enfin, s'il n'offre aucun de ces deux caractères, c'est une plante acotylédone, en supposant que sa tige ait mis plusieurs années à se former. Cependant le caractère que nous venons d'indiquer pour distinguer les deux dernières classes, n'est pas aussi décisif qu'on pourrait le désirer, attendu que les Fougères arborescentes ont une enveloppe corticale. Mais, d'autre part, ces dernières se reconnaissent aisément aux longues cicatrices rugueuses que laissent leurs feuilles, et l'on ne rencontre de fausse écorce chez aucune autre famille de la classe des Cryptogames. Les cicatrices que la chute des feuilles laisse sur les tiges fournissent encore un caractère d'une haute importance dans beaucoup de cas. En effet, bien que ces cicatrices ne nous apprennent rien, ni de la forme, ni des autres caractères des feuilles elles-mêmes, elles indiquent au moins avec précision, leur position, la forme de leur point d'insertion, et quelquefois même leur direction probable. Par le moyen de ces simples cicatrices, nous reconnaissons si les feuilles étaient opposées ou verticillées, alternes ou disposées en spirale, caduques ou persistantes, imbriquées ou distantes, caractères qui sont d'un haut intérêt pour distinguer certaines familles, et qui, en outre, sont souvent utiles comme fournissant des preuves négatives. Quant aux feuilles à l'état fossile, on ne peut guère y reconnaître, du moins dans la plupart des cas, que leur arrangement, le mode de nervation et la forme du limbe : quelquefois cependant on peut apprécier leur texture et leur surface. La distribution des nervures rapprochée du mode de division des feuilles fournit des indications de la plus haute valeur. Lorsque les veines sont toutes parallèles et non ramifiées, ou simplement unies par de petites lignes transversales, et qu'en même temps la feuille est indivise, c'est probablement une feuille d'endogène ; et si, au lieu de marcher côte à côte de la base au sommet, les veines divergent des côtes médianes et vont se perdre au bord du limbe, en formant une série de doubles courbures, la plante qui a produit cette feuille était certainement analogue à celles qui forment les familles actuelles des Scitaminées, des Marantacées ou des Musacées. Dans le cas où la disposition parallèle des veines simples se combine avec un feuillage pinné, alors il y a lieu de croire que la plante a appartenu à la famille des Cycadées. Quand les veines sont toutes d'égale épaisseur et dichotomes, ce caractère indique qu'on a affaire à un végétal de la famille des Fougères, et ce caractère est rarement trompeur. Cependant il faut se rappeler que les feuilles flabelliformes, soit dans les Endogènes, soit dans les Exogènes, présentent parfois cette sorte de nervation. Bien plus, si les veines, sans être dichotomes, sont toutes d'épaisseur presque égale et très-ténues, ou divisées d'une manière très-simple, il est probable que la feuille provient également de quelque espèce de Fougère. Lorsque, au contraire, les veines sont d'épaisseur inégale, et se ramifient de manière à représenter les mailles d'un réseau, ce seul caractère indique une feuille d'endogène. Enfin, lorsqu'une feuille ne nous laisse apercevoir aucune espèce de veines, on doit fonder son diagnostic non sur leur absence, mais sur d'autres circonstances. Quand les feuilles sont petites, l'absence de nervures peut être due à leur développement incomplet ; mais si elles sont larges et irrégulièrement divisées, il y a lieu de croire que l'on a sous les yeux quelque espèce de plante marine. — Malgré toutes les ressources dont la science dispose, la botanique fossile est beaucoup moins avancée que la zoologie paléontologique. Cette circonstance tient à deux causes, l'une matérielle, l'autre physiologique. La première, c'est l'état d'altération où se rencontrent la plupart des végétaux fossiles, soit par suite de leur décomposition ou de leur altération par les milieux ambiants, soit en conséquence des violentes actions mécaniques auxquelles ils ont été soumis et qui les ont réduits en fragments tels que les tiges, les feuilles, les fruits, sont dispersés çà et là, sans jamais former un tout continu. La seconde, c'est qu'en raison de l'immobilité des plantes et de la simplicité de leurs fonctions, l'unité de plan est beaucoup moins apparente dans le règne végétal que dans le règne animal. Dans ce dernier, toutes les parties de l'organisme sont tellement liées entre elles, tellement subordonnées les unes aux autres, que l'une étant connue, il est aisé de déterminer les inconnues.

II. Les Cryptogames purement cellulaires, ou *Thallogènes*, c.-à-d. les *Algues*, les *Champignons*, les *Lichens*, se rencontrent très-rarement à l'état fossile, et, dans tous les cas, sont fort difficiles à déterminer. Nous nous contenterons de citer, parmi les fossiles considérés comme des Algues, le *Fucoïdes Targionii* (Fig. 1), qui a été découvert par le Dr Mantell dans la craie verte des terrains crétacés inférieurs. Nous mentionnerons aussi les fruits des *Characées*, anciennement décrits par Lamarck sous le nom de *gyrogonites* (Fig. 2. Graine de *Chara tuberculata* grossie); A, la même, de grand. nat.), et qui se rencontrent abondamment dans les meulières du terrain d'eau douce supérieur des environs de Paris. Ces fruits sont ovales ou sphéroïdaux, et composés de 5 valves contournées en spirale, avec une petite ouverture à chaque extrémité. Quant aux tiges des Characées, elles sont friables, articulées, et composées de tubes droits formant un cylindre.

III. A la différence des Cryptogames cellulaires, les Cryptogames vasculaires, ou *Acrogènes*, constituent la plus grande partie de la flore fossile. Les Mousses, il est vrai, sont fort rares ; mais, les Équisétacées, les Lycopodiacées et les Fougères, sont extrêmement répandues, et ces dernières surtout sont très-nombreuses. — Les *Équisétacées* actuelles sont de petites plantes qui n'ont guère plus d'un centim. de diamètre, tandis que, parmi les espèces fossiles qui abondent dans le terrain houiller, il y en a dont la tige dépasse 30 centim. de diamètre. L'*Equisetum columnare* (Fig. 3) et le *Calamites cannæformis* (Fig. 4) sont les types des deux genres les plus répandus de cette famille. — Nous venons de dire que les *Fougères* fossiles sont fort nombreuses. En effet, tandis que les espèces de cette famille qui vivent actuellement en Europe sont au nombre de 50 seulement, on en compte au moins 250 fossiles, rien que dans les terrains carbonifères de la même partie du monde. Les auteurs qui ont écrit sur la botanique fossile répartissent ces espèces en un plus ou moins grand nombre de genres, parmi lesquels nous mentionnerons quelques-uns des plus répandus. Le g. *Nevropteris* (Fig. 5. *Nevr. Loshii;* A, foliole grossie) est caractérisé par ses frondes pinnées ou bipinnées, à folioles ordinairement un peu contractées à leur base et insérées au rachis commun par leur partie médiane seulement. La côte médiane s'évanouit vers le sommet, et les veines secondaires sont obliques, arquées, très-fines et dichotomes. La fructification consiste en sores lancéolés, lisses, couverts d'un indusium, naissant des veines au sommet des folioles, et souvent placés dans les bifurcations. Des 50 espèces environ comprises dans ce genre, une quarantaine appartiennent au terrain houiller, et les autres au grès bigarré, au terrain oolithique, etc. Les *Odontopteris* (Fig. 6. *Od. minor*) ont les frondes bipinnées et les folioles membraneuses, très-minces et adhérentes au rachis par leur base. La côte médiane est nulle ou rudimentaire, et les veines sont égales, simples, fines, et naissent pour la plupart du rachis commun. Les espèces, au nombre de 10, sont propres à la formation houillère. Dans le g. *Sphenopteris* (Fig. 7. *Sph. crenata*), les frondes sont bi- ou tripinnées, avec folioles rétrécies à la base, non adhérentes au rachis. Ces folioles sont lobées, et les lobes inférieurs sont plus larges, divergents et un peu palmés. Les nervures sont bipinnées et rayonnent, pour ainsi dire, de la base. Les espèces sont au nombre de 70, dont 50 appartiennent à la formation carbonifère. Les *Tæniopteris* (Fig. 8. *Tæn. vittata*) se distinguent par leurs frondes simples, entières, pourvues d'une côte médiane forte et épaisse, avec des veines perpendiculaires, simples ou bifurquées à leur base. La fructification est punctiforme, comme celle des Polypodes. On en connaît 3 espèces du lias et des terrains oolithiques. On compte aujourd'hui plus de 150 espèces du g. *Pecopteris*, qui est caractérisé par ses frondes uni-, bi- ou tripinnées, par ses folioles adhérentes au rachis par leur base ou quelquefois distinctes, par sa nervure médiane qui parcourt toute la foliole, et par ses veines partant de la nervure médiane, et simples ou dichotomes (Fig. 9. *Pec. adiantoïdes;* A, foliole grossie). Le plus grand nombre de ces espèces appartient au terrain houiller ; d'autres se rencontrent dans le lias, les formations oolithiques, etc. Les *Lonchopteris* (Fig. 10. *Lonch. Mantelli*) sont propres à la formation houillère. Leur fronde multipinnatifide a des folioles plus ou moins connées à leur base, avec une nervure médiane et des veines réticulées. C'est dans les terrains jurassiques qu'on a trouvé les diverses espèces connues du genre *Pachypteris*. Ce genre (Fig. 11. *Pach. lanceolata*) se reconnait à ses frondes pinnées ou bipinnées, à ses folioles rétrécies à la base, entières, épaisses, coriaces, uninerviées et sans veines secondaires apparentes. On désigne sous le nom de *Caulopteris* des tiges arborescentes de Fougères, dont les frondes, en se détachant, ont laissé des cicatrices caractéristiques de ce genre de plantes, et disposées le plus souvent en séries longitudinales. Le *Caul. Phillipsii* (Fig. 12) peut être regardé comme le type de ce groupe de fossiles.—La famille des *Marsiléacées* est représentée, dans la flore paléontologique, par 5 ou 6 espèces appartenant aux terrains jurassiques. — Celle des *Lycopodiacées*, au contraire, compte environ une centaine d'espèces réparties dans une douzaine de genres. Les *Lycopodites* sont caractérisés par leurs rameaux pinnés, et par leurs feuilles insérées autour de la tige en deux rangées opposées, et ne laissant pas de cicatrices nettes et bien définies. La Figure 13 représente le *Lyc. Williamsonis* (Fig. 14. Cône du même ; 15. Foliole grossie). On a rencontré dans le terrain houiller une dizaine d'espèces de ce genre ; les autres sont du lias et de l'oolithe. Mais les fossiles les plus remarquables de cette famille sont ceux qui composent le g. *Lepidodendron*. Leurs tiges sont arborescentes, cylindriques et dichotomes, et conservent les traces des insertions des feuilles sur leurs parties les plus anciennes. Les feuilles sont insérées en spirale vers le milieu de mamelons rhomboïdaux, ovales ou lancéolés, séparés par des sillons formant un réseau très-régulier. Les feuilles (*Lepidophyllum*) sont de forme linéaire ou subulée, très-entières sur leurs bords, carénées en dessous et souvent très-longues. La fructification est

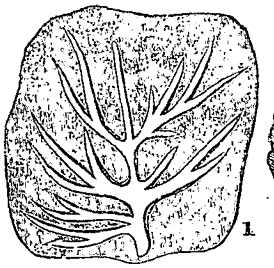
1

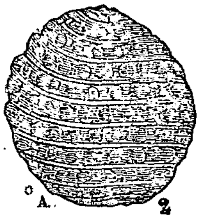
A. 2

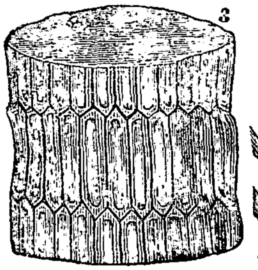
3

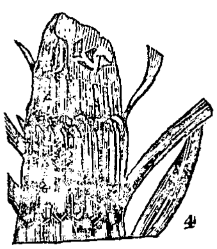
4

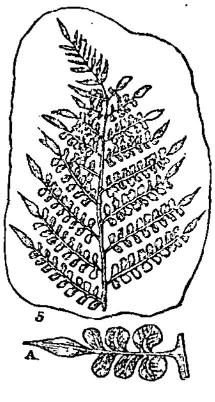
5

A

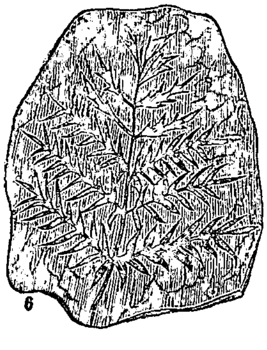
6

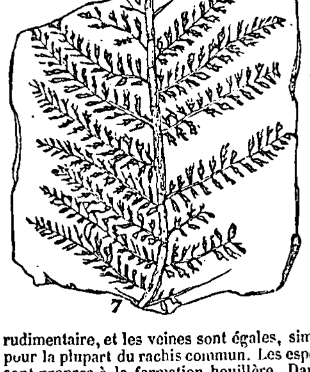
7

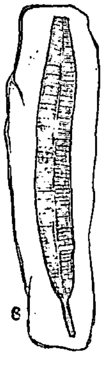
8

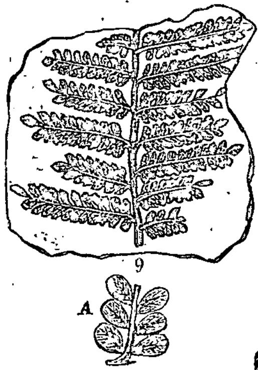
9

A

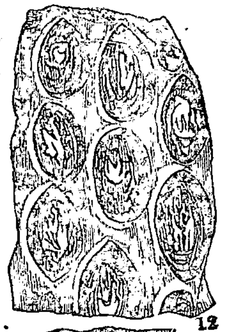
12

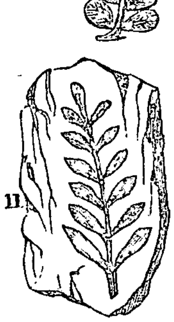
11

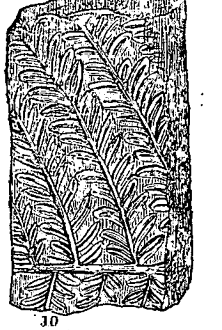
10

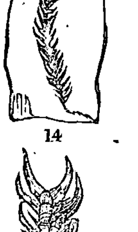
14

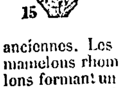
15

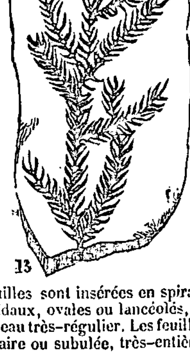
13

en épis terminaux appelés *Lepidostrobus*, et formés d'écailles imbriquées (Fig. 16. Branche de *Lepidod. Sternbergi*; 17. Épi terminal du même). Les espèces de ce genre sont fort nombreuses, car le terrain houiller à lui seul en renferme une quarantaine.

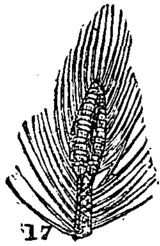
17

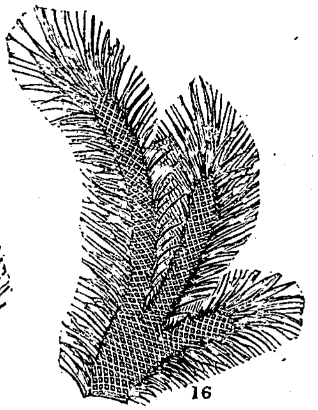
16

IV. Les *Endogènes* herbacés sont très-peu nombreux à l'état fossile ; en outre, les débris qu'on y rencontre sont très-difficiles à rapporter à leurs familles, car, si l'on excepte les Palmiers et un petit nombre de plantes dont les feuilles ont des caractères très-particuliers, ces organes, les plus fréquents à l'état fossile, n'offrent que des caractères différentiels peu importants. Quant aux fruits, leur forme extérieure n'est qu'un indice assez vague, car leur structure interne n'est pas reconnaissable. Les auteurs ont cru néanmoins pouvoir décrire quelques espèces d'Endogènes appartenant aux familles suivantes : Graminées, Cypéracées, Typhacées, Zostéracées, Juncaginées, Amomées ou Scitaminées, Liliacées, etc. Quelques espèces sont aussi rapportées à la famille des Musacées. On a découvert, dans le bassin tertiaire de Londres et de la Belgique, des fruits assez volumineux, qui paraissent avoir appartenu à des espèces, soit du genre Pandanus, soit du genre Nipa, de la famille des Pandanées. La seule famille des Palmiers, parmi les Endogènes, a des représentants nombreux et bien évidents dans les terrains tertiaires; il en existe même un exemple dans les grès de l'époque crétacée. Nous citerons, comme ex. de cette famille, le *Palmacites Lamanonis* (Fig. 18).

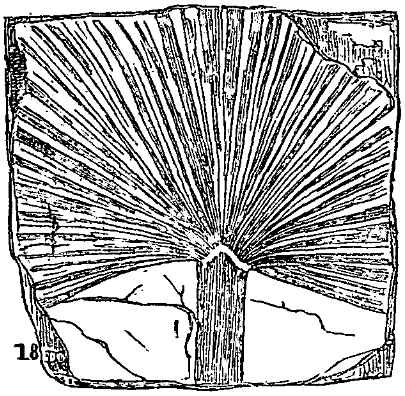
18

V. La classe des *Gymnospermes* ou *Gymnogènes* paraît avoir eu, pendant les périodes antérieures à l'époque actuelle, un développement extraordinaire. Les espèces fossiles découvertes jusqu'à ce jour sont rapportées par les auteurs à 4 familles, les *Astérophyllitées*, les *Sigillariées*, les *Cycadées*, les *Nœggerathiées* et les *Conifères*, dont deux, les Cycadées et les Conifères, ont des représentants dans la flore vivante. Les végétaux qui composent la première, sont remarquables par leurs tiges articulées, ou du moins à organes appendiculaires verticillés, tantôt herbacées, tantôt ligneuses et arborescentes, et à feuilles plus ou moins unies par leur base, de manière à former un anneau ou une courte gaîne que dépasse un limbe foliacé étroit. Les principaux genres de cette famille sont les genres *Asterophyllites* (Fig. 19. *Ast. foliosa*), *Sphenophyllum* et *Annularia* (Fig. 20. *Ann. brevifolia*). La plupart des espèces qui composent ces genres appartiennent au terrain houiller : on y compte en effet 20 Astérophyllites, 8 Sphenophyllum et 10 Annularia. —La famille des *Sigillariées* comprend deux genres principaux, *Sigillaria* et *Stigmaria*, tous les deux extrêmement communs dans le terrain houiller. Les tiges des Sigillaria (Fig. 21. *Sig. organum*) ne sont point articulées ; mais elles sont, tantôt cannelées et tantôt à surface unie ou réticulée, avec des cicatrices foliaires discoïdes, disposées en séries entre les cannelures, et beaucoup plus étroites que l'intervalle qui sépare ces dernières. Les *Stigmaria* (Fig. 22. *Stigm. ficoïdes*) sont des tiges charnues, marquées extérieurement de tubercules arrondis et entourés d'un sillon. Les feuilles, qui naissent de ces tubercules, sont entières, charnues et dépourvues de veines, excepté au centre, où il y a quelque indice d'une nervure médiane. — Les espèces fossiles rapportées à la famille des *Cycadées* se rencontrent surtout dans les terrains compris entre le grès bigarré et la craie : Ad. Brongniart, regarde comme douteuses celles que divers auteurs ont attribuées à la formation houillère.

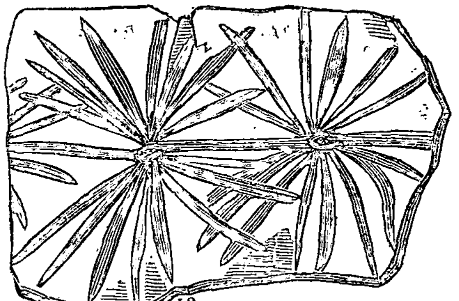
19

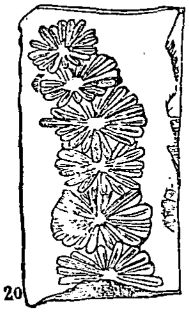
20

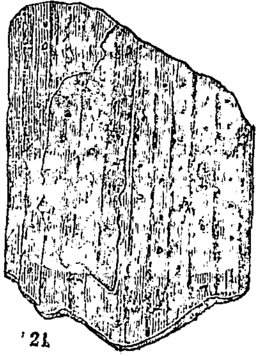
21

On a donné le nom de *Cycadoïdea* à des tiges presque sphéroïdales, couvertes par la base des pétioles, et qui ont la forme extérieure et les principaux caractères internes des tiges bulbiformes des Cycadées : le type de ces tiges est le *Mantellia nidiformis* (Fig. 23), du terrain wealdien (couche de boue) de l'île de Portland.

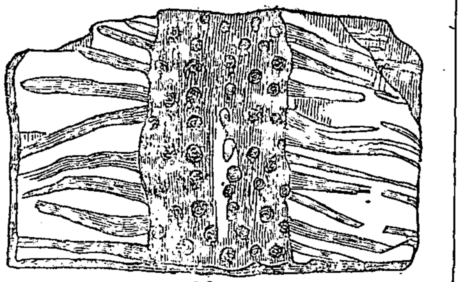
22

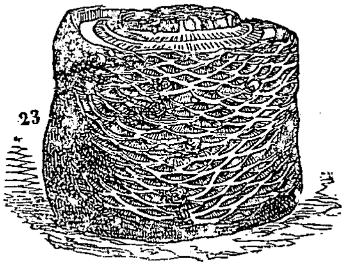
23

Le g. *Zamites* comprend les Cycadées fossiles dont les folioles sont entières, non tronquées au sommet, et nullement ou à peine rétrécies à leur base, avec des nervures fines et parallèles entre, elles ainsi qu'au bord de la foliole. Le type de ce genre est le *Zam. Feneonis* (Fig. 24). Les *Otozamites* se distinguent du genre précédent par leurs folioles ordinairement contiguës ou imbriquées, insérées obliquement sur le rachis, auriculées surtout à leur bord supérieur, contractées et légèrement cordiformes à leur base. Parfois les nervures sont divergentes et se dirigent vers tous les points du bord de la foliole. Les espèces typiques du genre sont l'*Ot. acuminata* (Fig. 25) et l'*Ot. Beanii* (Fig. 26). Les *Pterophyllum* ont les folioles un peu unies par leurs bases (Fig. 27. *Pter. comptum*).—Les *Nœggerathiées*, d'après Brongniart, sont des plantes soit à feuilles pinnées ou profondément pinnatifides, soit à feuilles simples, dont les feuilles ou les folioles sont allongées, linéaires, lancéolées, cunéiformes ou flabelliformes, entières ou profondément lobées à leur extrémité. Elles sont en outre traversées par des nervures fines et nombreuses, presque parallèles et simples ou bifurquées de distance en distance. Ces feuilles sont souvent réunies en grande quantité dans les couches de houille. — La famille des *Conifères* est une des plus importantes pour la botanique fossile, non-seulement à cause du nombre considérable d'espèces qu'elle renferme, mais encore parce qu'elle a des représentants dans toutes les formations, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes, par lesquelles elle se lie à la végétation actuelle. Les tiges des Conifères offrent la structure générale des Exogènes; toutefois leur bois se compose de fibres ligneuses toutes semblables, sans mélange de vrais vaisseaux, mais plus larges et à parois plus minces à l'intérieur de chaque couche annuelle, plus étroites et à parois plus épaisses à l'extérieur de ces couches. Ces fibres longitudinales, disposées en séries rayonnantes, régulières, et séparées par des rayons médullaires étroits et nombreux, offrent sur leurs faces latérales, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. ORGANOGRAPHIE), des pores ou ponctuations entourées d'une aréole circulaire qui se correspondent sur deux fibres contiguës.

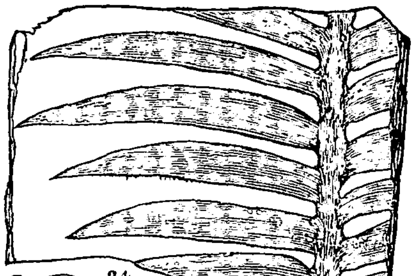
24

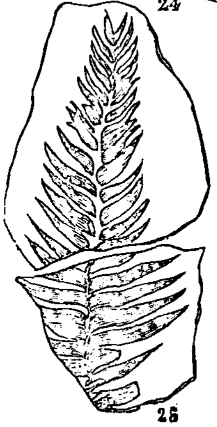
25

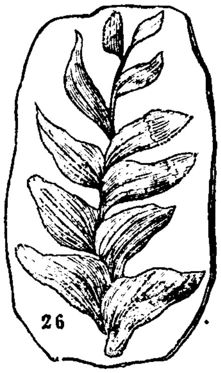
26

La forme et la disposition de ces ponctuations, la structure des rayons médullaires, sont les caractères qui servent à distinguer les bois des diverses tribus et les espèces des Conifères. Les feuilles sont simples, ordinairement circulaires ou planes et linéaires, solitaires ou fasciculées; rarement elles sont planes et larges : cependant quelques espèces forment de remarquables exceptions à cet égard. Quant aux fleurs, les deux sexes sont toujours séparés. Les fleurs mâles forment des chatons d'écailles portant des anthères sessiles; les femelles forment des épis composés d'écailles qui portent l'ovule ou les ovules sur leur face supérieure, et qui deviennent ordinairement ligneuses : elles constituent alors ce qu'on appelle les fruits de ces végétaux, et comme ces prétendus fruits sont souvent en forme de cône, la famille en a tiré son nom.

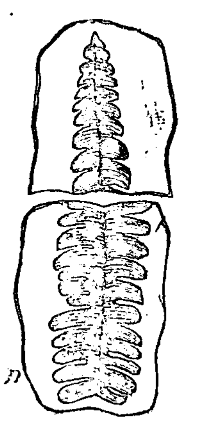
27

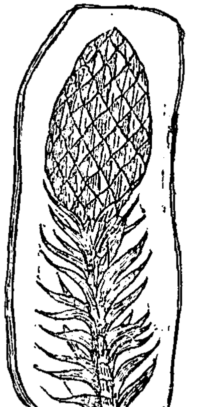
28

Parmi les Conifères fossiles, un grand nombre d'espèces sont analogues à celles qui existent dans la flore actuelle. Ainsi, le genre *Walchia*, dont nous offrons ici un spécimen (Fig. 28. *W. Schlotheimii*), et qui appartient au terrain houiller, se rapproche du genre Araucaria par ses rameaux nombreux, très-rapprochés et régulièrement pinnés, sur lesquels s'insèrent des feuilles serrées, sessiles, élargies à la base et un peu décurrentes, qui paraissent ordinairement tétragones, falciformes, et varient pour la forme et la longueur. Ces rameaux se terminent quelquefois par des cônes oblongs, composés d'écailles aiguës et imbriquées, mais dont les sommets ne sont pas étalés ou recourbés comme dans les Araucaria.

VI. Nous avons vu combien la flore fossile est pauvre en végétaux endogènes; il en est de même pour les *Exogènes proprement dits*, c.-à-d. pour les *Exogènes angiospermes*. En effet, le nombre des espèces que les auteurs ont cru pouvoir établir parmi les espèces fossiles s'élève au plus à 300, tandis que les espèces actuellement vivantes dépassent 60,000. De plus, les vestiges d'Exogènes manquent absolument dans les terrains de transition, et dans les terrains secondaires inférieurs au terrain crétacé. Suivant Brongniart, ces végétaux ne commencent à apparaître que dans le grès vert; ils ne deviennent nombreux que dans les terrains tertiaires, et tout à fait prédominants que dans les formations supérieures aux faluns de la Touraine. Le savant botaniste mentionne 47 familles comme fournissant un plus ou moins grand nombre d'espèces à la flore fossile. Parmi les familles qui comptent les représentants les plus nombreux, on remarque surtout celles qui appartiennent au groupe des *Amentacées*, c.-à-d. les Salicinées, les Bétulacées, les Myricacées, les Corylacées ou Cupulifères, et les Juglandées. On distingue aussi sous ce rapport, les Acérinées, les Ulmacées, les Rhamnées, les Apocynées, les Éricacées, les Protéacées, les Drupacées, les Pomacées et les Légumineuses.

VII. Si, après avoir étudié les végétaux fossiles sous le point de vue de leur organisation, de manière à déterminer leurs rapports avec les végétaux actuellement existants et sans se préoccuper de leur position géologique, on compare entre elles les diverses formes qui ont occupé la surface de la terre aux diverses époques de sa formation, on observe des différences considérables dans la nature des végétaux qui s'y sont successivement développés et qui remplaçaient ceux dont les révolutions du globe et les changements dans l'état physique de sa surface amenaient la destruction. Ces différences ne sont pas seulement des différences spécifiques, des modifications légères des mêmes types : ce sont le plus souvent des différences profondes, telles que des genres ou des familles nouvelles viennent remplacer des genres et des familles détruites et complétement distinctes, ou bien qu'une famille nombreuse et variée se réduit à quelques espèces, tandis qu'une autre, qui était à peine signalée par quelques rares individus, devient tout à coup nombreuse et prédominante. C'est ce qu'on remarque le plus habituellement, en passant d'une formation géologique à une autre. Mais de plus, quand on considère ces transformations dans leur ensemble, un résultat plus général et plus important se manifeste d'une manière incontestable : c'est la prédominance dans les temps les plus anciens des Cryptogames Acrogènes (Fougères et Lycopodiacées); plus tard, la prédominance des Exogènes gymnospermes ou Gymnogènes (Cycadées et Conifères), sans mélange encore d'aucun Exogène angiosperme ; enfin, en dernier lieu, pendant la formation crétacée, l'apparition et bientôt la prédominance des Végétaux angiospermes, tant exogènes qu'endogènes. En conséquence, notre illustre botaniste Ad. Brongniart divise la longue série de siècles qui a présidé à cet enfantement successif des diverses formes du règne végétal, en trois longues périodes qu'il appelle : *Règne des Acrogènes*, *Règne des Gymnospermes*, et *Règne des Angiospermes*. — Le règne des *Acrogènes* embrasse la période qui s'est écoulée depuis la première apparition de la vie organique sur le globe jusques et y compris la formation du calcaire pénéen : ce premier règne comprend donc la formation carbonifère, si remarquable par le développement exubérant qu'y acquiert la vie végétale. Le règne des *Gymnospermes* qui lui succède, s'étend jusqu'à la formation des dépôts wealdiens. Enfin, celui des *Angiospermes* domine depuis cette dernière époque jusqu'au commencement de la période actuelle : il occupe donc tous les étages crétacés et tertiaires. Toutefois ces expressions de Règne des Acrogènes, R. des Gymnospermes et R. des Angiospermes, indiquent simplement la prédominance successive de chacune de ces trois grandes divisions du règne végétal, et non l'exclusion complète des autres. Ainsi, dans les deux premières périodes, les Acrogènes et les Gymnogènes existent simultanément : seulement les premières l'emportent d'abord sur les secondes en nombre et en grandeur, tandis que l'inverse a lieu plus tard. « Néanmoins, durant ces deux premiers règnes, dit Brongniart, les végétaux Angiospermes me paraissent, ou manquer complétement, ou du moins ne s'annoncer que par quelques indices rares, douteux et très-différents de leurs formes actuelles, signalant plutôt la présence de quelques Endogènes que celle des Exogènes angiospermes.

La grande prédominance de la classe des Acrogènes, et particulièrement des familles des Fougères et des Lycopodiacées, le nombre considérable des espèces de la première de ces familles, le grand développement des végétaux de la seconde, et la forme arborescente du Lepidodendron, sont un des caractères les plus saillants de la première grande période, appelée par Brongniart Règne des Acrogènes. Cependant on y doit ajouter la présence de familles tout à fait anomales, Sigillariées, Nœggerathiées et Astérophyllitées, qui appartiennent à la classe des Gymnospermes, bien qu'elles diffèrent évidemment des familles de cette classe actuellement existantes. Mais ces familles anomales ne se montrent plus dans la seconde grande période ou Règne des Gymnospermes. Les Cryptogames Acrogènes et les Exogènes gymnospermes qui se montrent alors rentrent dans des familles encore existantes dont elles ne diffèrent que comme formes génériques. Les Fougères et les Équisétacées, qui représentent les Acrogènes, *sont moins nombreuses* ; les Conifères et les Cycadées les égalent presque en nombre, et les surpassent ordinairement en fréquence, surtout dans le système jurassique ; enfin les Endogènes sont très-peu nombreux, et les Exogènes angiospermes manquent encore complétement. Ce règne des végétaux Gymnospermes est en outre partagé en deux périodes. Dans la première, appelée par Brongniart *Période Vosgienne*, les Conifères prédominent et les Cycadées apparaissent à peine. Au contraire, dans la seconde, qu'il nomme *Période Jurassique*, les Cycadées deviennent prédominantes par le nombre des espèces, leur fréquence et la variété des formes génériques. Le caractère dominant de la troisième et dernière grande période de la végétation fossile, est l'apparition des Exogènes Angiospermes, c.-à-d. de ces espèces qui constituent plus des trois quarts de la création végétale de notre époque, et qui paraissent avoir acquis cette prédominance dès l'origine des terrains tertiaires. « Pendant longtemps, dit encore Brongniart, j'avais pensé que ces végétaux ne commençaient à se montrer qu'après la craie, avec les premières couches des terrains tertiaires ; mais des recherches plus récentes ont constaté que des couches appartenant au terrain crétacé en présentaient déjà quelques exemples bien positifs, et que ces végétaux remontent même au commencement de l'époque crétacée. » On peut donc, avec le savant botaniste, distinguer, dans le Règne des Angiospermes, deux périodes assez tranchées. La première, ou *Période Crétacée*, est une période de transition qui forme le passage entre la végétation des terrains secondaires et celle des terrains tertiaires ; elle offre, comme celle-là, encore quelques Cycadées, et, comme celle-ci, déjà quelques Exogènes angiospermes, et prélude ainsi au développement considérable de ces derniers végétaux dans la période suivante. Cette période crétacée est, en outre, caractérisée par plusieurs Conifères qui lui sont propres. La *Période Tertiaire* est caractérisée par la prédominance des Végétaux angiospermes, soit exogènes, soit endogènes. Néanmoins cette dernière période, de même que les périodes crétacée et jurassique qui la précèdent, peut se subdiviser en plusieurs époques secondaires, correspondant aux divers *étages* des terrains tertiaires, et dont chacune est caractérisée par l'apparition ou la prédominance de telles ou telles familles, de tels ou tels genres. Mais ces subdivisions ne sont point encore établies d'une manière assez rigoureuse, soit parce que les espèces végétales ne sont pas toujours déterminées avec une précision suffisante, soit parce que la position géologique exacte des couches qui les renferment n'est pas déterminée d'une façon incontestable. Enfin, pour terminer, nous ferons observer que, malgré les analogies signalées entre les végétaux de la dernière époque géologique qui a précédé l'époque actuelle, et ceux qui vivent à cette heure dans les régions tempérées, aucun ne paraît identique, du moins, avec les plantes qui naissent encore en Europe. « Si, dans quelques cas rares, dit Brongniart, des identités complètes paraissent exister, c'est entre ces végétaux fossiles et des espèces américaines. Ainsi, la flore de l'Europe, même à l'époque géologique la plus récente, était très-différente de sa flore actuelle. »

ZOOLOGIE. — I. Comme les lois physiologiques qui régissent la forme, la croissance, et le développement des animaux ont toujours été les mêmes depuis la première apparition de la vie animale à la surface de notre globe jusqu'à cette heure, les procédés à l'aide desquels le zoologiste parvient à déterminer et à classer les espèces actuellement existantes s'appliquent avec un égal succès à la détermination et à la classification des espèces éteintes. En outre, comme la distribution des animaux et des plantes à la surface de la terre est aujourd'hui déterminée par les circonstances climatologiques et les lois de la géographie physique, de même c'est dans les conditions physiques de la surface terrestre aux diverses époques, qu'il faut rechercher les causes de la distribution des différentes flores et des différentes faunes actuellement *éteintes*, qui ont vécu aux diverses périodes de l'histoire géologique.

A. L'état de conservation des divers caractères génériques et spécifiques qui servent à distinguer les animaux fossiles varie dans les différentes couches de l'écorce terrestre. De là naissent la plupart des difficultés que rencontre le paléontologiste dans ses tentatives de détermination ; or, ces difficultés mêmes doivent le mettre en garde contre l'erreur trop fréquente qui consiste à tirer des généralisations hâtives de données incomplètes et défectueuses. Quelques rares fossiles sont arrivés jusqu'à nous dans un tel état de conservation, que leur étude et leur détermination n'offrent guère plus de difficultés que celles des espèces vivantes : tels sont les Éléphants et les Rhinocéros conservés avec leur peau, leur poil et leurs muscles, dans les terrains glacés du cercle polaire, ou les squelettes de Chéloniens et de Sauriens renfermés dans les roches oolithiques, crétacées et tertiaires. Dans beaucoup de Mollusques testacés provenant de ces derniers terrains, tous les caractères spécifiques, sauf les couleurs, sont aussi apparents que dans les coquilles qui vivent actuellement au sein des mers. Il n'est pas rare non plus de rencontrer un merveilleux état de conservation dans les coquilles que nous offrent les roches des terrains paléozoïques et secondaires ; mais, dans d'autres couches, la substance calcaire de ces coquillages a disparu par suite des actions chimiques auxquelles elle a été soumise, et il ne reste plus, pour déterminer les genres et les espèces, que les *moules* ou les *empreintes* laissées dans la roche où ils étaient ensevelis. Les squelettes cornés et calcaires des animaux Articulés sont quelquefois conservés en totalité : tels sont les Insectes emprisonnés dans le succin sécrété par certaines sortes de Conifères fossiles, et quelques Crustacés rencontrés dans les roches des terrains de transition, secondaires et tertiaires. Les squelettes compliqués des Rayonnés se trouvent enterrés dans des couches appartenant aux différents âges ; et fort souvent, les plus minutieux détails de leur structure sont si admirablement conservés, que l'on peut décrire les Crinoïdes, les Stellérides et les Échinides fossiles, avec autant de précision que s'il s'agissait d'espèces vivantes. Enfin, les nombreux restes de Zoophytes à polypiers, qui sont disséminés dans les roches de toutes les époques, sont fréquemment conservés avec une perfection inimaginable. Parfois leur présence indique l'existence de récifs de corail dans les mers de l'époque silurienne ou de la période oolithique, tandis que les organismes microscopiques qui ont laissé leurs carapaces siliceuses dans les couches tertiaires témoignent de la permanence des caractères spécifiques des êtres, même dans ce monde que l'œil de l'homme, à moins d'être armé du microscope, est incapable de découvrir.

B. Chacune des périodes par lesquelles le paléontologiste distingue les âges successifs de l'histoire de la terre est caractérisée par une série particulière de débris organiques. Ainsi, les Mollusques, les Crustacés et les Poissons des terrains paléozoïques, diffèrent de ceux des formations secondaires. Les Poissons et les Reptiles des périodes oolithique et crétacée diffèrent de même de ceux de la période tertiaire. Mais cette loi de la *spécificité* des fossiles n'est pas limitée aux familles et aux genres, elle s'étend même aux espèces de la série animale, de telle sorte qu'une série de fossiles étant donnée, l'œil exercé du paléontologiste pourra immédiatement déterminer à quel étage d'un système de roches elle appartient. Depuis le jour où cette loi a été énoncée pour la première fois par Cuvier, elle n'a fait que recevoir d'éclatantes confirmations par les hommes qui ont successivement cultivé le vaste champ de la paléontologie : toutefois aucun n'a plus fait dans cet ordre de recherches que notre savant et infatigable Alc. d'Orbigny. L'association de certaines espèces d'animaux fossiles dans chacun des chapitres, si l'on peut parler ainsi, de l'histoire de l'écorce terrestre, a démontré l'existence d'une série de faunes distinctes, dont chacune, étant propre à un étage, donné sert essentiellement à le caractériser. Au sujet de ces faunes successives, les paléontologistes ont formulé certaines lois principales, au nombre de cinq, dont nous devons dire quelques mots.

1re loi. — *Les* ESPÈCES *animales d'une époque géologique quelconque n'ont jamais vécu ni avant ni après cette époque; chaque formation a ses espèces fossiles qui lui sont propres, et la même espèce ne se trouve jamais dans deux couches d'âges différents.* — Bien que cette loi ne soit pas admise comme absolue par tous les paléontologistes, elle est certainement beaucoup plus générale qu'on ne le supposait aux premiers temps de la science. Chaque jour une étude plus rigoureuse des espèces diminue le nombre de ses exceptions, et l'on peut, sauf le petit *nombre de celles-ci que l'on objecte encore*, tenir cette loi pour l'une des mieux établies qui soient dans les sciences naturelles. Alc. d'Orbigny, l'un de ses plus ardents défenseurs, déclare l'avoir vérifiée sur l'ensemble entier des animaux fossiles connus aujourd'hui, c.-à-d. sur le chiffre de 24,000 espèces, contenues dans 1600 genres différents. Le savant auteur distingue ainsi 27 étages ou âges géologiques, et donne la répartition des espèces qui caractérisent chaque étage et constituent sa faune propre. De plus, il signale ce fait important, c'est que sur 1473 genres renfermant des espèces fossiles (dans ce chiffre ne sont pas compris les genres renfermant les Insectes, les Annélides et autres animaux mous), il n'en est que 16 qui aient des représentants dans tous les étages. Les 1457 autres sont limités à plusieurs étages, et quelquefois même à un seul.

2e loi. — *Les différences qui existent entrent les faunes éteintes et les animaux vivants sont d'autant plus grandes, que ces faunes appartiennent à des époques plus anciennes ;* ou, en d'autres termes, plus les couches sédimentaires sont anciennes, plus les débris animaux qu'elles renferment diffèrent par leurs formes des espèces qui habitent aujourd'hui la surface du globe. — Cette loi nous frappe par son évidence, quand nous comparons les débris fossiles d'animaux appartenant à des époques géologiques différentes. Lorsque, par ex., on examine les Mollusques testacés des terrains tertiaires, on reconnaît dans les étages supérieurs que les formes avec lesquelles nous sommes familiers s'y trouvent en majorité, tandis que, si l'on étudie la faune de la période éocène, c'est-à-d. de l'étage parisien, les formes nouvelles et inconnues y sont beaucoup plus fréquentes. C'est sur ce fait qu'est basée la classification *percentage* des terrains tertiaires proposée par Deshayes et Ch. Lyell.

3e loi. — *La comparaison des faunes des différentes époques montre que la température de la surface du globe est aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était autrefois.* — Les faits sur lesquels cette loi est établie sont les suivants : 1° Nous trouvons que certaines régions du globe ont été jadis habitées par des animaux fossiles dont les analogues n'y sauraient vivre aujourd'hui, à cause de la basse température de ces lieux : tels sont les bords de l'Océan glacial, où l'on rencontre des Éléphants et des Rhinocéros fossiles. De plus, ces contrées ne pourraient pas actuellement fournir une végétation appropriée à ces animaux, et suffisante pour les nourrir. 2° La faune fossile de la période tertiaire, en Europe, présente une plus grande analogie avec la faune actuelle des régions tropicales qu'avec celle de la zone tempérée. On peut citer les débris de la flore fossile en confirmation de cette loi. En effet, l'Europe était, durant la période carbonifère, couverte d'une végétation prodigieusement abondante, qui, par son développement et le caractère de ses espèces végétales, ne peut être comparée qu'à celle qui existe actuellement dans certaines régions de la zone intertropicale.

4e loi. — *Les espèces qui vivaient dans les époques géologiques antérieures à l'époque actuelle avaient une distribution géographique beaucoup plus étendue que celles qui existent de nos jours.* — Cette loi est, en un certain sens, une conséquence de la précédente. La température du globe étant jadis à peu près uniforme sur toute sa surface, ou tout au moins la terre n'étant point alors partagée en zones isothermes comme elle l'est aujourd'hui, il est évident que la diffusion des espèces animales n'était point arrêtée par les obstacles invincibles que leur opposent les différences climatologiques dépendant de la température. Cependant, en dehors de cette considération, l'extension géographique, pour ainsi dire illimitée, de certaines espèces, est un fait incontestable. Ainsi, par ex., les époques géologiques qui ont immédiatement précédé la nôtre, nous montrent des Tatous, des Didelphes, des Crotales, des Alligators fossiles en Europe, quand ils ne vivent aujourd'hui qu'en Amérique ; des Chevaux et des Chameaux fossiles en Amérique, quand ils n'ont vécu aujourd'hui, originairement, que dans l'ancien monde. Les animaux marins, dans tous les embranchements, nous fournissent des faits identiques. Nous voyons au Monte-Bolca en Italie, ainsi qu'en France et en Angleterre, un grand nombre de genres de Poissons qui aujourd'hui sont exclusivement propres aux mers de l'Inde et de l'Amérique. Enfin, parmi les Mollusques, nous trouvons en Europe des Nautiles, des Harpes, des Trigonies, etc., tandis que ces genres sont spéciaux au grand Océan. De tous ces faits, on doit conclure, non-seulement que les mêmes animaux occupaient autrefois des zones géographiques beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui, mais encore que la répartition géographique des êtres fossiles dans tous les âges du monde n'a aucun rapport avec leur répartition actuelle.

5e loi. — *Les faunes des anciennes couches sont composées d'animaux d'une organisation plus simple, et le degré de perfection de ces derniers augmente à mesure qu'ils se rapprochent des époques plus récentes.* — Cette dernière loi est plus que contestable. Elle n'a une apparence de vérité que quand on considère les ordres supérieurs de la classe des Vertébrés, qui, en effet, ne se rencontrent que dans les étages des époques relativement modernes, et qui manquent complétement dans les étages les plus anciens. Mais quand on envisage chaque classe ou chaque ordre en lui-même, cette prétendue loi du perfectionnement des organismes ne subsiste plus. C'est un fait qu'il sera facile de vérifier, en comparant les familles qui composent chaque ordre, et les ordres qui composent chaque classe, dans leur relation avec les couches géologiques auxquelles appartiennent les fossiles.

Dans cette comparaison, que nous tâcherons de faire aussi claire et aussi succincte que possible, nous suivrons l'ordre sériaire des *quatre grands embranchements du règne animal* et des classes qu'ils renferment, en allant des organismes les moins développés aux plus parfaits.

II. L'embranchement des *Zoophytes*, ou des animaux *rayonnés* de Cuvier, nous offre à considérer six grandes classes, les *Spongiaires*, les *Infusoires*, les *Foraminifères*, les *Polypes*, les *Acalèphes* et les *Echinodermes*.

A. On trouve des *Éponges* fossiles dans tous les terrains, depuis l'étage silurien jusqu'à la fin des terrains crétacés. Alc. d'Orbigny fait observer que l'ensemble des Spongiaires a été en progression croissante assez régulière depuis les terrains les plus inferieurs jusqu'à la fin des terrains crétacés, où tout à coup ce développement s'est arrêté. Des 38 genres fossiles qu'énumère le savant paléontologiste, tous sont perdus, à l'exception d'un seul. Les Spongiaires rencontrées à l'état fossile sont, tantôt entières, et tantôt décomposées en spicules. Le plus souvent elles ont été *fossilisées* par la silice, qui a imbibé tout leur tissu à l'état fluide. Nous citerons comme exemple de Spongiaire fossile, le *Coscinopora cupuliformis* (Fig. 29), qui représente souvent une coupe d'un diamètre considérable portée sur une base fixe.

B. Les recherches des micrographes ont fait reconnaître beaucoup d'*Infusoires* fossiles; mais on manque d'observations qui permettent d'attribuer à leur présence dans tel ou tel terrain une signification particulière. De plus, les auteurs ne sont pas d'accord sur divers points importants. Ainsi, par ex., les carapaces fossiles qui constituent d'immenses dépôts en Bohême, en Allemagne, en Suède, etc., et qui forment ce qu'on appelle le *Tripoli* et la *Farine fossile*, proviennent d'Infusoires, suivant les uns, et, suivant les autres, de végétaux appartenant à la famille des *Diatomacées*.

C. Les *Foraminifères* ont plus d'importance, au point de vue géologique, que les animaux de la classe qui précède. Suivant Alc. d'Orbigny, qui a fait une étude spéciale de cette singulière classe d'êtres, elle manque dans les trois premiers étages du monde animé, et ne commence à se montrer que dans les terrains jurassiques; mais, à partir de ces terrains, le nombre des formes génériques va sans cesse en s'accroissant jusqu'à l'époque actuelle, non cependant sans laisser en arrière un certain nombre de genres aujourd'hui tout à fait inconnus et ensevelis dans les couches terrestres. V. FORAMINIFÈRES.

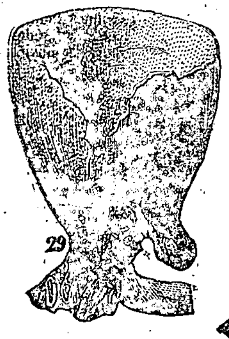
29

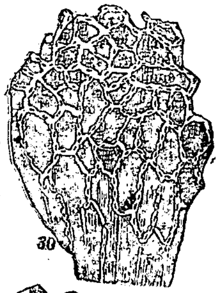
30

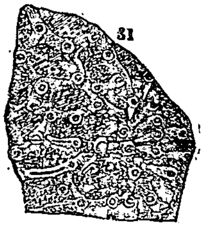
31

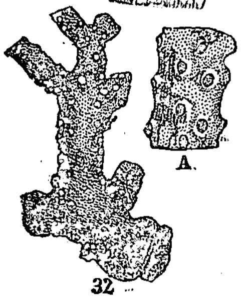
32

A.

D. Dans la classe des *Polypes*, l'ordre des *Zoanthaires* et celui des *Alcyoniens* ont seuls des représentants à l'état fossile. On les rencontre dans tous les étages, depuis le silurien, le plus ancien des terrains animés, jusqu'à l'époque actuelle. Le *Catenipora escharoides* (Fig. 30) et l'*Aulopora serpens* (Fig. 31), l'un de l'étage *silurien supérieur*, et l'autre de l'*étage carbonifère*, appartiennent, le premier à l'ordre des Zoanthaires, et le second à celui des Alcyoniens. « Les genres, dit d'Orbigny, qui apparaissent à chaque étage et se continuent jusqu'à l'époque actuelle, sont, par rapport à ceux qui s'y éteignent dans le rapport de 38 à 176. Il en résulte, dans l'ordre chronologique, un remplacement successif des genres, dont les uns éphémères et les autres persistants durent plus ou moins, mais font généralement place les uns aux autres, depuis la première apparition des animaux jusqu'à nos jours. On trouve encore que, de tous les genres qui naissent durant la période paléozoïque, aucun ne passe aux grandes périodes suivantes; car les premiers genres qui arrivent jusqu'à nous naissent avec le calcaire conchylien. *Il est remarquable même de voir que le nombre de genres qui arrivent jusqu'à nous, comparé à celui des genres qui s'éteignent, n'est pas plus considérable dans les terrains tertiaires les plus rapprochés de nous que dans les terrains jurassiques.* » — La même observation s'applique aux *Bryozoaires*, qui sont, comme nous l'avons vu ailleurs, des *Mollusques agrégés végétant sur un axe fixe* qu'ils produisent eux-mêmes, comme les Polypes vrais. L'espèce que nous présentons ici (Fig. 32. *Echinopora Raulini*; A, le même, grossi) appartient au terrain crétacé.

E. La classe des *Acalèphes* n'a pas encore montré de traces à l'état fossile. Celle des *Echinodermes*, au contraire, est très-nombreuse en espèces. L'ordre des *Holothurides* faisant défaut dans la faune fossile, vraisemblablement à cause de la mollesse du corps des animaux qui le composent (v. ÉCHINODERMES), nous parlerons seulement des Crinoïdes, des Stellérides et des Échinides. — Les *Crinoïdes* présentent un nombre considérable de genres et d'espèces dans les terrains *paléozoïques*, c.-à-d. dans les terrains silurien, devonien, carbonifère et pénéen : c'est même dans le terrain devonien qu'ils atteignent leur maximum de développement, car on trouve *parfois des couches entières formées par* les *débris* de leurs squelettes; puis ils vont en décroissant à tel point, que de 59 genres connus à l'état fossile, on n'en retrouve plus à l'époque actuelle que deux pour représenter les formes si variées des premières mers du monde. L'*Encrinus moniliformis*, dont la Fig. 33 représente *le corps* ou *calice*, abonde dans le calcaire conchylien. Le *Marsupites ornatus* (Fig. 34), espèce de Crinoïde libre, dont le calice forme une sorte de bourse qui contenait les viscères de l'animal, est propre au terrain crétacé supérieur. Les Fig. 35 à 38 représentent quatre espèces différentes d'*Entroques* : c'est ainsi qu'on appelle les segments de tiges des Encrines. — Comme les Crinoïdes, l'ordre des *Stellérides* ou *Astéroïdes*, vulgairem. appelées *Étoiles de mer*, dans lequel nous comprenons les Ophiures, se montre dès le terrain silurien; mais, au lieu d'aller en décroissant depuis les terrains paléozoïques jusqu'à l'époque actuelle, il est, au contraire, en progression croissante de genres et d'espèces, de telle sorte que le maximum se trouve dans les mers actuelles. L'*Asteria lombricalis est un des fossiles caractéristiques de l'étage* liasien. — Quant à l'ordre des *Échinides*, chacune des trois grandes familles qui le composent a atteint son maximum de développement à des époques différentes. Ainsi, les *Clypéastres* ont d'abord apparu dans la formation oolithique; mais le plus grand nombre se trouve dans les terrains tertiaires et dans les mers actuelles. Nous citerons comme types fossiles de cette famille le *Nucleolites clunicularis* (Fig. 39) et le *Galerites albogalerus* (Fig. 40). La première de ces espèces appartient à la formation oolithique, et la seconde aux terrains crétacés supérieurs. Les *Spatangoïdes*, dont les genres *Micraster* (Fig. 41. *Mic. cor-anguinum*) et *Ananchytes* (Fig. 42. *Ananchytes ovata*) sont les types, n'ont paru qu'à la fin de la période oolithique, et ont atteint leur plus grand développement *dans les mers de la période crétacée*. C'est aussi aux formations crétacées supérieures qu'appartiennent les deux espèces ci-dessus. Enfin, les *Cidarides*, qui sont les plus élevés des Échinodermes sous le rapport zoologique, son les plus anciens géologiquement parlant. Cette famille, qui a commencé dans le terrain pénéen et le trias, se trouve aussi dans le lias, mais elle atteint son maximum de développement dans le système *oolithique*. Le *Cidaris crenularis* (Fig. 43) et le *Cid. diadema* (Fig. 44) appartiennent à ce dernier.

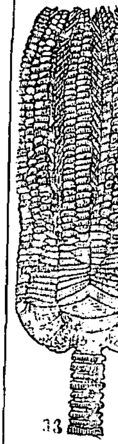
33

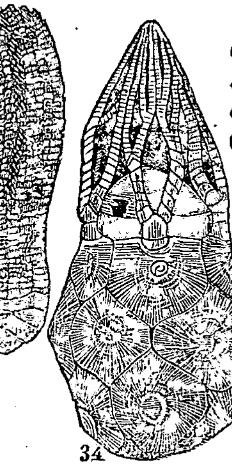
34

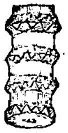
35

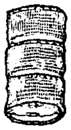
36

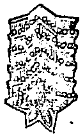
37

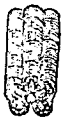
38

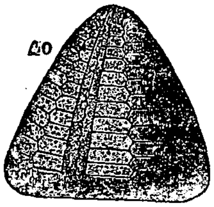
40

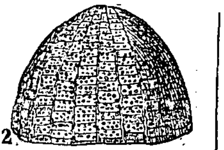
42

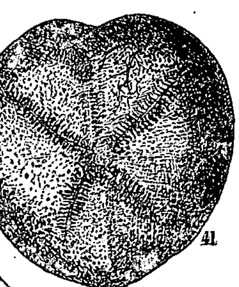
41

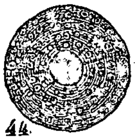
44

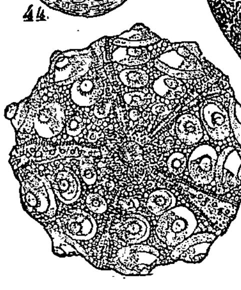
43

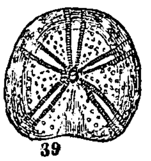
39

III. Les *Mollusques* représentent à eux seuls trois fois l'équivalent numérique de tous les animaux fossiles réunis. Les espèces testacées, les seules dont il soit question en paléontologie, étaient d'ailleurs beaucoup plus susceptibles *de se conserver*, à *travers* toutes les dislocations subies par l'écorce du globe, que les animaux qui appartiennent aux autres embranchements.

A. En laissant de côté les *Bryozoaires* mentionnés tout à l'heure, et les *Tuniciers*, dont le corps mou ne pouvait se conserver dans les couches terrestres, la série des *Mollusques testacés* commence par les *Brachiopodes*. Les genres fossiles de cette classe sont *quatre fois plus nombreux que ceux qui* vivent *dans* les *mers* actuelles. Ces Mollusques ont des représentants dans toutes les époques, et durant la période paléozoïque, ils formaient le quart environ des Mollusques qui habitaient les mers de ces premiers temps de l'animalisation du globe. Dans les périodes suivantes, leur *nombre* va en décroissant presque *régulièrement*, et *enfin*, *dans les* mers tertiaires, ils ne forment plus que un pour cent des espèces qu'on rencontre dans les terrains de cette période. Parmi les Brachiopodes qui sont particulièrement propres aux terrains paléozoïques, nous citerons les genres *Productus*, *Chonetes*, *Leptæna*, *Calceola*, *Atripa*, *Pentamerus*, *Spirifer* et *Orthis*, et nous donnerons comme exemples, le *Productus horridus*, remarquable par les épines tubuleuses qu'il présente (Fig. 45 et 46), le *Pentamerus Knightii* (Fig. 47), l'*Atripa affinis* (Fig. 48), le *Spirifer hystericus* (Fig. 49 et 50), si curieux par le grand développement de ses bras en spirale, l'*Orthis rustica* (Fig. 52) et le *Terebratula sella* (Fig. 51). Ce dernier est le seul, parmi les genres que nous venons de nommer, qui se soit prolongé jusqu'à l'époque actuelle.

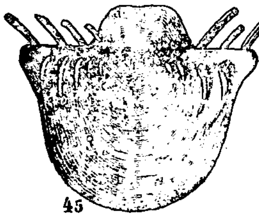
45

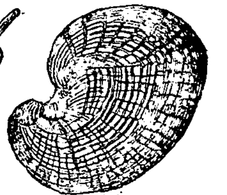
47

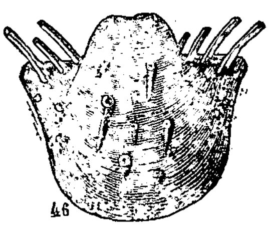
46

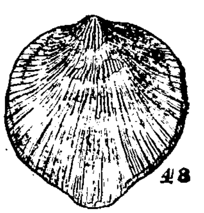
48

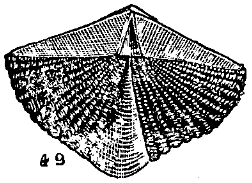
49

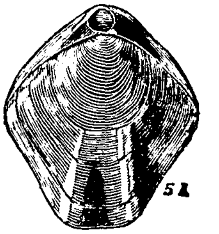
51

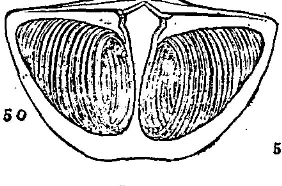
50

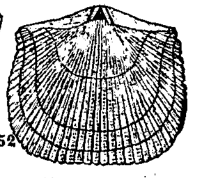
52

B. Les *Acéphales*, ou *Lamellibranches*, ont suivi une marche inverse de celle des Brachiopodes. Cette classe s'est montrée également très-nombreuse dès le commencement du monde animé; mais elle a *toujours été en progression croissante* jusqu'à la période actuelle, et les genres fossiles absolument perdus ne sont qu'en petit nombre. Nous nous contenterons de mentionner quelques-unes des espèces les plus intéressantes, parmi les genres qui n'existent plus ou qui sont surtout nombreux en fossiles. — Ainsi, dans les *Enfermés* de Cuvier, nous citerons les genres *Clavagella*, de l'étage crétacé; *Teredina*, du terrain parisien; *Pholadomya* (Fig. 53. *Phol. scripta* V) de l'oolithe, inférieure; *Osteodesma*, des formations paléozoïques. — Les *Cardiacés*, du même auteur, renferment un nombre considérable de genres fossiles. Ceux d'entre ces derniers qui contiennent le plus d'espèces fossiles sont les genres *Mactra*, *Tellina*, *Donax*, *Leda*, *Venus*, *Cyclas*, *Corbula*, *Astarte* (Fig. 54. *Ast. plana*, du groupe corallien), *Cyprina*, *Lucina*, *Corbis* (Fig. 55. *Cor. corrugata*, de la craie), et *Cardium* (Fig. 56. *Card. Hillanum*, du grès vert). Les genres *Tethis* (Fig. 57. *Tet.*

lævigata, de la formation crétacée), *Opis*, *Megalodon* (Fig. 58. *Meg. cucullatus*, de l'étage devonien), *Cardinia*, *Uniеardium* et *Cardiomorpha*, sont également abondants en espèces, mais toutes sont fossiles.— Dans les *Camacés*, nous remarquons le genre *Conocardium*, qui est propre aux terrains paléozoïques; le *Chama ammonia*, qui appartient au terrain néocomien, et le *Diceras arietina*, qui est caractéristique de l'étage corallien.— Les *Mytilacés* fournissent un grand nombre d'espèces fossiles. Ainsi, le genre *Mytilus* en compte 227, dont les premières sont de l'étage devonien; le g. *Cardita* ou *Venericardia*, 83, dont les plus anciennes se trouvent dans l'étage néocomien; le genre *Cypricardia*, 58, dont quelques-unes sont du terrain silurien, et le genre *Lithodomus*, 36, dont les premières appartiennent à la période jurassique.

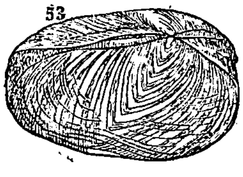
53

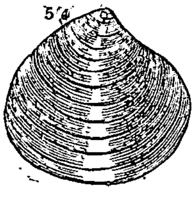
54

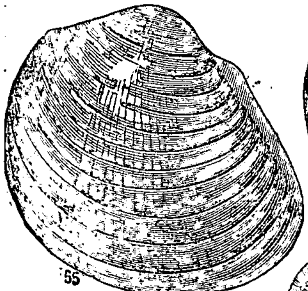
55

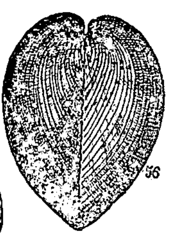
56

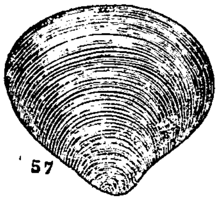
57

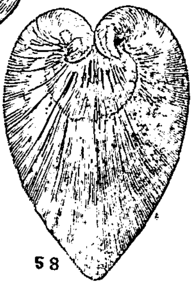
58

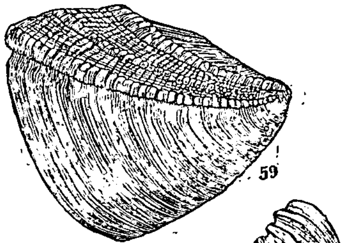
59

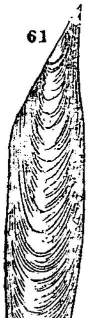
61

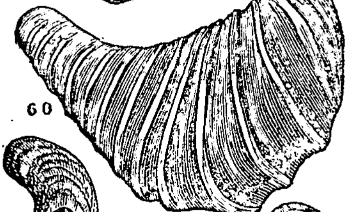
60

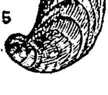
65

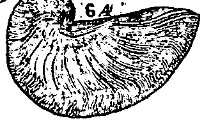
64

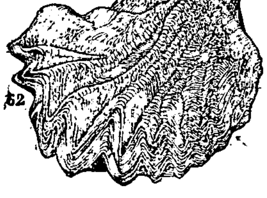
62

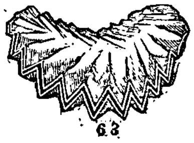
63

— Mais ce sont les *Ostracés* qui comptent le plus de représentants dans la conchyliologie fossile. D'Orbigny, par exemple, reconnaît 45 espèces fossiles dans le genre *Spondylus*, 58 dans le genre *Pinna*, 73 dans le g. *Pectunculus*, 90 dans le g. *Trigonia*, 104 dans le g. *Nucula*, 205 dans le g. *Ostrea* (en y comprenant les *Gryphæa* de Lamark et les *Exogyra* de Say), 216 dans le g. *Lima*, 293 dans le g. *Avicula*, 361 dans le g. *Arca*, et 460 dans le g. *Pecten*. Parmi les Ostracés fossiles, on remarque que certains genres sont tout à fait prédominants dans certaines formations: telles sont les *Trigonies* (Fig. 59. *Trigonia costata*; 60. *Tr. caudata*) dans le système oolithique, et les *Gryphées* (Fig. 64. *Gryphæa arcuata*) dans l'étage néocomien. L'*Ostrea Marshii* (Fig. 62) et l'*Ostr. carinata* (Fig. 63) appartiennent, le premier au groupe oxfordien, et le second à la craie tuffeau. L'*Exogyra virgula* (Fig. 65) est une des coquilles caractéristiques du groupe portlandien. Enfin, le *Gervillia acuta* (Fig. 61), qui appartient à un genre complétement perdu, est un des fossiles propres à l'oolithe inférieure. Mentionnons encore le genre *Radiolites* ou *Sphérulites* (v. ACÉPHALES, Fig. 1), qui n'apparait que dans le terrain crétacé supérieur et ne tarde pas à s'y perdre.

C. Les *Gastéropodes* se montrent en assez grand nombre dans l'étage silurien, et ils croissent régulièrement jusqu'à l'époque actuelle, bien que certains genres se soient complétement perdus.— L'ordre des Gastéropodes *Cyclobranches* renferme un grand nombre d'espèces vivantes appartenant aux genres *Patella* et *Chiton* (*Oscabrion*); mais on n'en connaît à l'état fossile qu'une douzaine répandues dans les divers étages. — Dans celui des *Scutibranches*, les espèces fossiles les plus nombreuses appartiennent aux genres *Fissurella*, *Stomatia* et *Emarginula*. — Les *Tubulibranches* nous offrent quelques espèces fossiles des genres *Vermetus* et *Siliquaria*.— Celui des *Hétéropodes* ne contient qu'une seule espèce fossile, le *Carinaria Hugardi* (Fig. 66), qui est propre à l'étage falunien.—Le genre *Bulla*, de l'ordre des *Tectibranches*, renferme près de 80 espèces perdues. — Dans l'ordre des *Ptéropodes*, nous citerons seulement le genre *Conularia* (Fig. 67. *Con. ornata*), qui est totalement perdu, et appartient aux terrains anciens, depuis le silurien jusqu'au lias. Presque tous les genres de *Pectinibranches* actuellement vivants sont représentés dans les divers étages de l'écorce terrestre. Quelques genres fossiles seulement sont perdus, et encore ces genres étaient-ils peu nombreux en espèces. Les espèces qui forment les genres *Cyclostoma* (Fig. 68. *Cycl. Arnoldi*), *Paludina* (Fig. 69. *Pal. concinna*), *Melania*, *Littorina*, *Rissoa*, *Scalaria*, *Turritella* (Fig. 70. *Turr. edita*), appartiennent pour la plus grande partie aux terrains tertiaires. Le g. *Actéon* est surtout propre à l'étage falunien. Le g. *Loxonema* n'existe que dans les terrains paléozoïques; le g. *Chemnitzia* appartient surtout au trias. Le g. *Avellana* (Fig. 71. *Av. cassis*) est un genre perdu propre aux terrains crétacés. Le g. *Natica* (Fig. 72. *Natica glaucinoïdes*; 79. *Nat. rotundata*) a traversé tous les étages depuis le silurien supérieur. Les *Trochus* et les *Phasianella* commencent avec l'étage devonien. Les genres *Nerita* et *Solarium* ont des espèces dans tous les terrains à partir du jurassique. Les *Evomphalus* se trouvent dans toutes les mers, depuis l'étage silurien jusqu'au crétacé inférieur. Les espèces du g. *Pleurotomaria* (Fig. 73. *Pleur. anglica*) apparaissent aussi dans l'étage silurien et s'élèvent jusqu'au parisien. Les *Buccinum* fossiles sont des terrains crétacés et tertiaires; les *Nerinea* (Fig. 74. *Ner. cingenda*) sont des terrains jurassiques ou crétacés; les *Cypræa* (Fig. 75. *Cypr. elegans*), les *Marginella*, les *Oliva*, les *Ancyllaria*, les *Terebellum*, sont des terrains tertiaires. Les *Voluta* (Fig. 76. *Vol. Lamberti*) et les *Mitra* commencent dans la formation crétacée. Les *Cancellaria* sont tous de l'époque tertiaire. Les espèces des genres *Conus*, *Strombus* et *Rostellaria* (Fig. 77. *Rost. Robinaldi*), commencent dans l'étage crétacé; celles des genres *Pterocera* (Fig. 78. *Pter. retusa*) apparaissent dès l'étage liasien. Les premiers *Pleurotoma* (Fig. 80. *Pleur. prisca*) son de la craie blanche, et les premiers *Fusus* (Fig. 81. *Fusus contrarius*) des terrains jurassiques. Les *Fasciolaria*, les *Murex*, les *Triton*, appartiennent surtout aux terrains tertiaires. Les *Cerithium* (Fig. 82. *Cer. hexagonum*) apparaissent dans le système du lias, et se prolongent jusqu'à l'époque actuelle. Enfin, les espèces des genres *Nassa*, *Terebra*, *Cassis* et *Cassidaria* (Fig. 83. *Cassid. carinata*), sont propres aux divers étages tertiaires.—Les *Gastéropodes pulmonés*, ou *Pulmobranches*, manquent complétement dans les terrains paléozoïques, triasiques, jurassiques et crétacés, et ne commencent que dans les terrains tertiaires, où leur nombre va en croissant jusqu'à l'époque actuelle. Nous citerons comme exemples de fossiles de cet ordre, le *Limnæa pyramidalis* (Fig. 84), le *Physa columnaris* (Fig. 85), et le *Planorbis exomphalus* (Fig. 86).

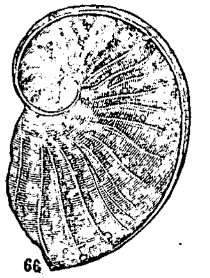
66

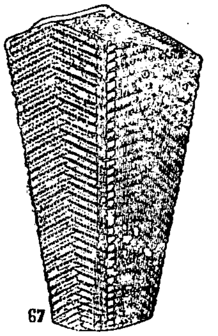
67

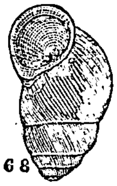
68

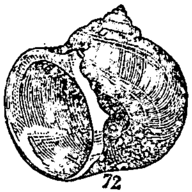
72

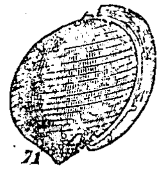
71

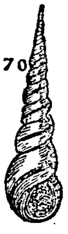
70

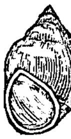
69

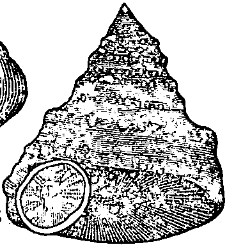
73

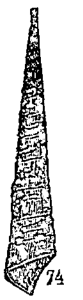
74

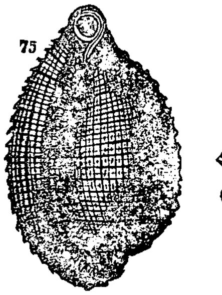
75

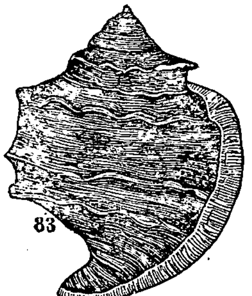
83

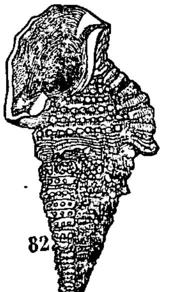
82

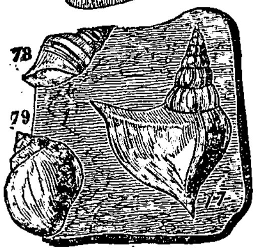

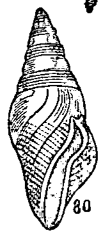
80

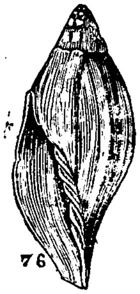
76

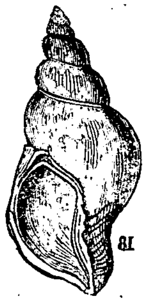
81

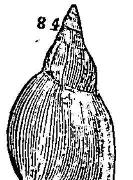
84

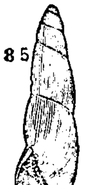
85

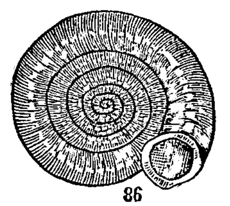
86

D. Les deux grandes catégories de *Céphalopodes*, c.-à-d. les *Tétrabranchiaux* ou *Tentaculifères*, et les *Dibranchiaux* ou *Acétabulifères*, n'ont point paru aux mêmes époques. Tandis que l'étage silurien, le plus ancien des terrains paléozoïques, renferme 22 genres de Céph. tentaculifères, on n'en rencontre plus que 7 dans le trias, autant dans les terrains jurassiques, 14 dans la période crétacée, et 4 seulement dans les étages tertiaires. Enfin, de tous ces genres, un seul, le g. *Nautile*, est représenté dans nos mers actuelles. Les Acétabulifères ont commencé par un seul genre dans l'étage conchylien; on en rencontre 12 dans les terrains oolithiques, et 4 seulement dans les terrains crétacés, ainsi que dans les tertiaires; enfin, 5 subsistent encore aujourd'hui. Toutefois ces calculs comparés ne peuvent être acceptés qu'avec réserve, car la plupart des Acétabulifères vivants étant des Mollusques charnus, il est possible que les vestiges de plusieurs genres anciens ne soient pas parvenus jusqu'à nous.—Les *Tentaculifères* fossiles sont actuellement partagés en 3 familles: les *Nautilides*, qui ont le siphon placé au milieu ou presque au milieu des cloisons que forment les loges aériennes; les *Clyménides*, où le siphon est placé à la partie interne des cloisons qui séparent les loges aériennes de la coquille ; les *Ammonitides*, chez lesquelles le siphon est placé à la partie externe dorsale des cloisons qui séparent les loges aériennes. Nous citerons comme type du genre *Nautilus*, qui donne son nom à la première famille, le *Naut. Koninckii* (Fig. 87). Les espèces de ce genre, qui ont les tours à découvert, sont généralement des terrains paléozoïques ; celles qui sont striées longitudinalement appartiennent le plus souvent aux terrains jurassiques, et les espèces radiées aux terrains crétacés. Les genres *Lituites* (Fig. 88. *Lituites giganteus*), *Hortolus*, *Nautiloceras*, *Aploceras*, *Gomphoceras*, *Orthoceratites* (Fig. 89. *Ort. annulatus*), *Actinoceras* et *Andoceras*, sont des terrains paléozoïques. Parmi les *Clyménides*, les genres *Melia*, *Cameroceras*, *Phragmoceras* et *Clymenia*, appartiennent exclusivement aux étages silurien et devonien. Le genre *Megasiphonia* (Fig. 90 et 91. *Meg. zigzag*), au contraire, est propre aux terrains tertiaires. Dans la famille des *Ammonitides*, le genre *Ammonites*, bien que restreint dans des limites fort étroites par d'Orbigny, renferme encore, suivant lui, 530 espèces. Ces fossiles, fort nombreux dans le trias, abondent surtout dans les étages des périodes oolithique et crétacée. Certaines formes particulières sont caractéristiques de certains terrains. Nous avons représenté ailleurs (v. AMMONIDÉES, Fig. 1 à 4) quelques types de ce genre. Les genres *Oncoceras*, *Cyrtoceras*, *Gyroceras* et *Goniatites* (Id. Fig. 5), appartiennent aux terrains paléozoïques. Le g. *Ceratites* s'étend de l'étage conchylien aux terrains crétacés. Les *Ancyloceras* (Fig. 92. *Anc. matheronianus*) et les *Helicoceras* ont commencé dans les mers de la grande oolithe, et se sont continués jusque dans les étages supérieurs de la craie. Enfin, les *Scaphites*, *Baculites*, *Hamites*, *Turrilites* (v. AMMONIDÉES, Fig. 6, 7, 8 et 9), ainsi que les *Crioceras*, *Heteroceras* et *Ptychoceras*, sont des formes génériques spéciales à la période crétacée.—Parmi les *Acétabulifères*, on ne connaît qu'une seule espèce fossile appartenant à la famille des *Octopodes* : c'est l'*Argonauta hians* de l'étage subapennin du Piémont. La famille des *Sépides*, dont la Seiche commune est le type, ne contient qu'un seul genre fossile, le g. *Sepia*, dont les espèces sont répandues depuis le système oolithique jusqu'aux terrains tertiaires. A l'exception d'une seule espèce vivante, la famille des *Spirulides* ne renferme que des espèces fossiles propres aux terrains tertiaires : elle est caractérisée par sa coquille interne qui est calcaire, formée d'une série de loges aériennes percées d'un siphon. Dans celle des *Loligides*, la lame interne est cornée, penniforme et sans loges aériennes. Les genres fossiles qu'elle renferme apparaissent dans les terrains jurassiques. La coquille interne de la famille des *Teuthides* ne diffère de celle des Loligides que par sa forme, qui est très-allongée et en figure de flèche. On y rapporte trois genres fossiles qui sont propres à l'étage oxfordien de la période oolithique. Enfin, la famille des *Bélemnitides* est aussi caractérisée par sa coquille interne, qui est cornée ou testacée, et pourvue de loges aériennes empilées sur une ligne avec un siphon latéral et marginal : nous avons indiqué ailleurs la distribution de ces fossiles (v. BÉLEMNITE). Cuvier rapprochait du genre Argonaute les coquilles fossiles appelées *Bellérophes* par Montfort ; mais son opinion n'a pas prévalu, sans cependant que les auteurs s'accordent sur le rang à leur assigner. D'Orbigny les place parmi les Tectibranches. Ce genre perdu comprend 42 espèces, dont les premières sont de l'étage silurien, et les dernières de l'étage carboniférien.

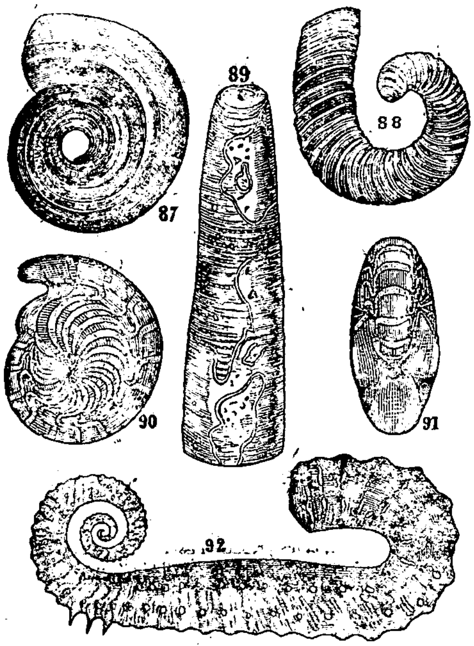

IV. Tout le monde sait combien l'embranchement des *Articulés* l'emporte par le nombre des genres et des espèces sur chacun des trois autres embranchements du règne animal ; cependant il ne fournit pas, à beaucoup près, au paléontologiste, des éléments d'études aussi importants et aussi nombreux que le moins riche de ces derniers. On n'en saurait toutefois conclure que la proportion des Articulés aux autres classes zoologiques fût bien différente de ce qu'elle est actuellement. En effet, la rareté relative des individus fossiles appartenant à la grande division des Articulés, s'explique aisément par la mollesse de leur corps et la facilité avec laquelle il se décompose.

A. La classe des *Annélides* est particulièrement dans ce cas. Ainsi, le seul spécimen bien authentique d'Annélide fossile à corps mou, est l'empreinte d'une *Néréide* découverte en Angleterre dans une roche de l'étage silurien (Fig. 93. *Nereites cambriensis*). Il en est autrement des Annélides tubicoles. On a trouvé dans les mers anciennes des tubes assez nombreux, qui permettent de caractériser les espèces d'animaux qui les ont habités. Le g. *Serpula*, par ex., s'étend depuis l'étage devonien jusqu'aux formations modernes : il atteint son plus grand développement dans la période oolithique, où l'on en connaît plus de 50 espèces. Le g. *Terebella* a des fossiles dans l'oolithe, et le g. *Spirorbis*, dans les terrains crétacés et tertiaires.

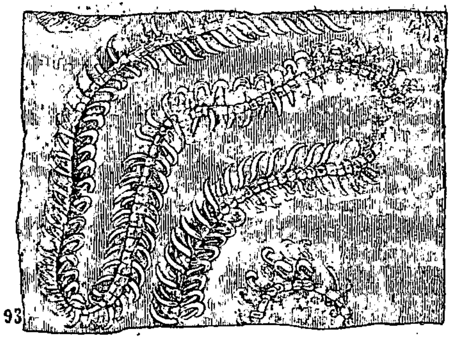

93

B. Les *Cirrhopodes* sont largement représentés dans la faune fossile, ce qui tient à la nature résistante des espèces de coquilles multivalves qui constituent comme leur squelette. On a rencontré une espèce du g. *Anatifa* dans l'étage falunien. Le g. *Polliceps* compte plusieurs espèces dans les terrains crétacés et supracrétacés. On a décrit, dans les terrains tertiaires, diverses espèces appartenant aux genres *Balanus*, *Acasta*, *Coronula*, etc. Enfin, les *Aptychus* d'Alc. d'Orbigny, g. voisin de l'Anatife, apparaissent dans l'étage carboniférien, mais atteignent leur maximum de développement dans les terrains jurassiques, et se continuent dans les étages crétacés.

C. Les *Crustacés* ne paraissent pas, si l'on en juge par les espèces déjà connues, avoir été moins nombreux dans la faune paléontologique que dans la faune actuelle. — L'ordre des *Xiphosures* renferme 3 genres fossiles, savoir : le g. *Halycina*, dans l'étage conchylien ; le g. *Belenurus*, des terrains paléozoïques ; et le g. *Limulus*, qui a commencé dans l'étage oxfordien du système oolithique, et qui subsiste seul aujourd'hui. —L'ordre des *Ostracodes* compte 5 genres fossiles, 2 propres à l'étage carboniférien, et 3 qui ont encore des représentants vivants. De ces derniers, l'un a commencé avec l'étage silurien supérieur, l'autre avec l'étage carboniférien, et le troisième, le g. *Cypris*, avec l'étage néocomien — Les *Branchiopodes* sont représentés par deux genres, *Apus* et *Nebalia*, qui commencent à l'étage carboniférien et se continuent jusqu'à l'époque actuelle.—Les *Trilobites*, qui comptent 22 genres distincts, sont exclusivement propres aux terrains paléozoïques ; aucun ne dépasse l'étage carboniférien. Comme cet ordre sera l'objet d'un article particulier, nous nous contentons de le mentionner ici. — L'ordre des *Isopodes* nous présente à l'état fossile 2 genres terrestres, *Oniscus* et *Porcellio*, des étages tertiaires supérieurs. On y trouve aussi 8 genres marins, dont 6 des terrains jurassiques, 1 de l'étage néocomien, et le dernier, *Palæoniscus*, des terrains tertiaires parisiens. — Les deux ordres des *Amphipodes* et des *Stomapodes* ne sont représentés chacun que par un seul genre fossile, dans les terrains tertiaires, le premier par le g. *Typhis*, et le second par le g. *Squilla*, qui subsistent encore. — Les *Décapodes*, au contraire, sont nombreux en genres et en espèces ; en outre, la plupart des genres fossiles que renferme cet ordre sont perdus. Le g. le plus ancien, *Pemphix*, apparaît dans le calcaire conchylien du trias ; plusieurs se montrent dans le lias ; le plus grand nombre appartient aux terrains oolithiques : tel est le g. *Eryon* (Fig. 94. *Er. arctiformis*), qui est de l'étage oxfordien.

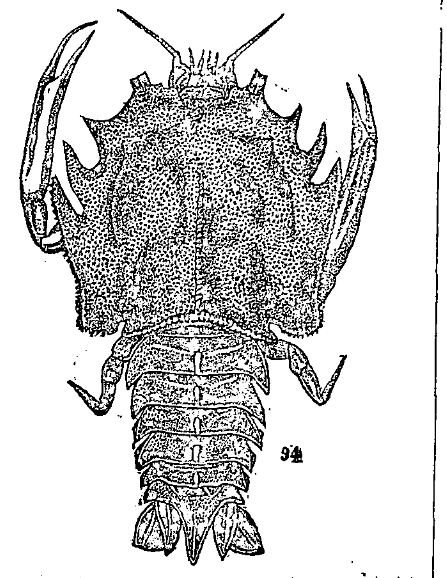

94

D. Les *Arachnides* sont rares à l'état fossile ; cependant la présence du *Cyclophthalmus*, genre de Scorpion aujourd'hui perdu, dans l'étage carbonifère de la Bohême, prouve que cette classe avait des représentants dans la faune de l'époque primaire. On a d'ailleurs trouvé un assez grand nombre d'espèces diverses dans le succin. Koch et Berendt en ont décrit 123 appartenant à 50 genres, dont 13 sont éteints. En outre, aucune des espèces n'est identique avec celles de l'époque actuelle.

E. La classe des *Myriapodes* n'est représentée que par quelques espèces appartenant aux genres *Jule* et *Scolopendre*, qui ont été observés dans le succin par les auteurs que nous venons de nommer.

F. Les *Insectes* fossiles sont en très-petit nombre, si l'on compare les genres et les espèces trouvés aux genres et aux espèces actuellement vivants. Au reste, la faune fossile nous offre des représentants de tous les ordres de cette classe. Seulement, il est un fait que nous devons signaler, c'est que les ordres les plus parfaits sont ceux qui remontent aux périodes paléontologiques les plus anciennes, tandis que les moins parfaits n'apparaissent que dans les formations plus récentes. En effet, on a rencontré des *Diptères* dans le lias inférieur ; les *Lépidoptères*, les *Hémiptères*, et les *Hyménoptères* ne se montrent que dans l'étage oxfordien ; enfin, les *Névroptères*, les *Orthoptères* et les *Coléoptères* (on a décrit de ces derniers une centaine de genres fossiles) commencent dans l'étage carboniférien des terrains paléozoïques. Il semblerait donc que l'apparition des Insectes soit due à deux créations successives, l'une ayant eu lieu à l'époque carboniférienne, et l'autre à l'époque des terrains jurassiques.

V. Bien que les classes d'animaux que nous venons de passer rapidement en revue nous présentent un grand nombre d'espèces et de genres perdus, la présence dans les diverses couches de l'écorce terrestre d'espèces et de genres de *Vertébrés*, aujourd'hui sans représentants à la surface du globe, frappe plus vivement l'attention, soit à cause de l'étrangeté des formes qu'ils affectent, soit parce qu'ils viennent combler, dans la série animale, des hiatus plus apparents.

La classification ichthyologique de Cuvier, si claire et si commode pour arriver à la prompte détermination des genres et des espèces de *Poissons* vivants, n'est cependant pas suffisante, ou du moins n'est pas facilement applicable à tous les cas, quand on essaye de déterminer les animaux fossiles de cette classe. De plus, comme la partie tégumentaire des Poissons est une des parties qui résistent le mieux à la destruction ; et que souvent elle subsiste seule quand les autres sont détruites, le prof. Agassiz a proposé une nouvelle classification de ces animaux, qui se fonde principalement sur la considération de la nature, de la forme et de la disposition des écailles, et qui a été généralement adoptée par les paléontologistes. Agassiz divise les Poissons en quatre grands ordres, qu'il nomme *Placoïdes*, *Ganoïdes*, *Cycloïdes* et *Cténoïdes*. — Les *Placoïdes* (gr. πλὰξ, πλακὸς, large plaque) ont la peau nue, tantôt *irrégulièrement* couverte de plaques d'émail, quelquefois fort grandes, comme dans les Raies, et souvent armées d'une épine centrale, tantôt incrustée de petits corps osseux qui la rendent dure et âpre comme une lime : telle est, par ex., la peau des Requins. Les *Ganoïdes* (gr. γάνος, éclat) sont *régulièrement* revêtus d'écailles de forme angulaire, généralement rhomboïdales, qui consistent en une lame cornée ou osseuse, dont la surface externe est recouverte d'une couche d'émail mince et brillant. Ces écailles s'unissent par leurs bords d'une manière très-régulière et s'enchâssent les unes aux autres au moyen d'une épine et d'un alvéole. Les *Cycloïdes* (gr. κύκλος, cercle) ont les écailles composées de lames cornées ou osseuses, dépourvues d'émail, de forme plus ou moins circulaire, ou elliptique et à bord postérieur presque lisse. En outre, leur surface externe est souvent ornée de reliefs ou dessins divers. Les *Cténoïdes* (gr. κτεὶς, κτενὸς, peigne) ont des écailles cornées et composées de plaques dentelées sur le bord postérieur. Comme ces plaques sont de longueur inégale et superposées les unes aux autres, et qu'ainsi l'inférieure dépasse toujours la supérieure, les pointes des dentelures rendent la surface écailleuse du poisson inégale et rude au toucher. La forme de la queue est prise également en grande considération par Agassiz. Sous ce rapport, les Poissons se partagent en deux grandes classes, selon que leur queue est *hétérocerque* ou *homocerque*. Dans les premiers, cet organe représente deux lobes inégaux, la colonne vertébrale se prolongeant dans le lobe supérieur ; dans les seconds, la queue est simple ou bilobée, et l'épine dorsale ne se prolonge point dans cet organe. Les Figures ci-dessus représentent les quatre sortes d'é-

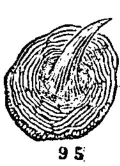

95

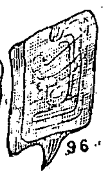

96

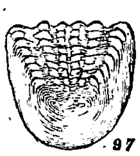

97

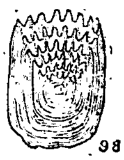

98

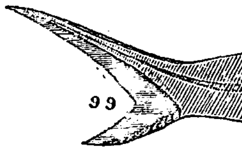

99

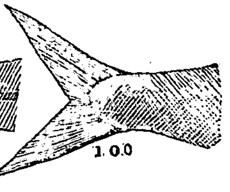

100

écailles et les deux genres de queues dont il vient d'être question. [Fig. 95. Écaille de *Placoïde*; 96. Éc. de *Ganoïde*; 97. Éc. de *Cycloïde*; 98. Éc. de *Cténoïde*; 99. Queue *hétérocerque* de Requin; 100. Queue *homocerque* de Hareng.]

A. Les *Placoïdes* ont les os mous et cartilagineux : ils correspondent en partie aux Chondroptérygiens de Cuvier. Agassiz répartit les espèces fossiles dans six familles. 1° Les *Rajacides* ont pour type la Raie commune. Cette famille comprend 12 genres, dont 7 sont éteints et 5 vivent encore. Un seul appartient à l'étage devonien ; un autre au carboniférien ; deux au lias ; deux au système oolithique, groupe oxfordien, trois au terrain parisien, et le même nombre à l'étage falunien. 2° Les *Pristides*, dont la Scie est le type, ne renferment qu'un genre fossile, le g. *Pristis*, qui est propre au terrain parisien ; il est aujourd'hui perdu. 3° Les *Cestracionides*, dont on ne connaît qu'un seul genre vivant, le *Cestracion* de la Nouvelle-Hollande, comptent 14 genres fossiles. Douze sont des terrains paléozoïques ; les deux autres apparaissent dans le trias. 4° La famille des *Hybodides* est éteinte : les animaux qui la composent sont voisins des Squales ; mais leurs dents sont coniques et non comprimées. Des 4 genres qu'elle renferme, deux sont spéciaux à l'étage carboniférien ; un autre commence dans l'étage conchylien, et le dernier avec le lias. 5° Les *Squalides* ont pour type le Requin. On connaît de cette famille 20 genres fossiles, dont le plus ancien est de l'étage silurien supérieur ; deux sont de l'étage carboniférien, cinq des terrains jurassiques, etc. (Fig. 101. Dent fossile du genre *Otodus*). 6° Les *Chimérides* sont analogues aux Chimères de nos mers. Les genres fossiles, au nombre de 7, commencent dans les terrains oolithiques ; aucun ne subsiste aujourd'hui.—Agassiz appelle *Ichthyodorulites* les rayons épineux des nageoires dorsales des Poissons de l'ordre des Placoïdes (Fig. 102). Ces débris se rencontrent parfois en abondance dans certaines couches : leur étude a servi de base pour l'établissement de plusieurs nouveaux genres.

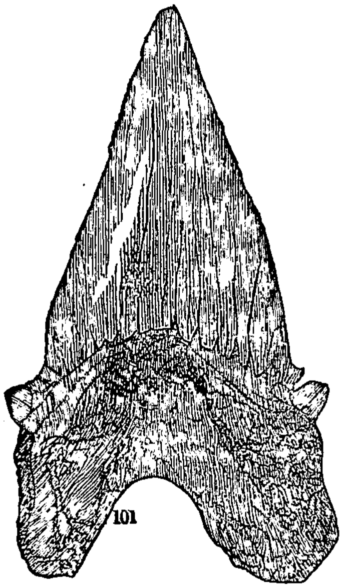
101

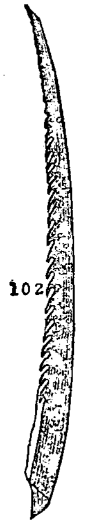
102

B. Les *Ganoïdes* ont le squelette plus dense que les Placoïdes ; néanmoins il n'est pas aussi complétement ossifié que dans les autres ordres : l'Esturgeon même a encore les os cartilagineux. Cet ordre comprend 13 familles. 1° Les *Acipensérides* (*Sturioniens* de Cuv.) ont pour type l'Esturgeon. Des deux genres fossiles que renferme la famille, l'un, le genre *Chondrosteus*, du lias, est perdu ; l'autre, le g. *Acipenser*, vit encore. Ce dernier a été rencontré dans l'étage parisien. 2° *Syngnathides* (*Lophobranches* de Cuv.) : on n'en connaît que 2 genres fossiles, qui sont des terrains tertiaires. 3° *Diodontides* (*Gymnodontes* de Cuv.) : un seul genre fossile des mêmes terrains. 4° *Ostracionides* (*Sclérodermes* de Cuv.). Sur les 7 genres fossiles de cette famille, un seul est de l'étage crétacé supérieur ; tous les autres sont des terrains tertiaires. 5° Les *Céphalaspides* se composent de 5 genres : *Cephalaspis*, *Coccosteus*, *Pterichthys* (Fig. 103), *Polyphractus* et *Pamphractus*, qui tous sont absolument propres à l'étage devonien, et par conséquent sont éteints. Ces poissons ont la tête et la partie antérieure du corps couvertes de plaques osseuses formant quelquefois une cuirasse compliquée. La queue est hétérocerque ou nulle ; la tête est plate et arrondie ; la bouche, située à la face inférieure de la tête, est souvent dépourvue de dents ; le corps est plat ; les nageoires pectorales sont fort longues dans certains genres et manquent dans d'autres ; il n'y a jamais de ventrales. Le squelette est très-simple et réduit au développement rudimentaire de ses parties périphériques ; enfin, la corde dorsale, à laquelle sont attachés deux prolongements osseux, persiste toute la vie. 6° Les *Pycnodontides* ont des dents arrondies et enchâssées dans les mâchoires au moyen d'une racine creuse et adhérente. Les 11 genres, aujourd'hui tous éteints, que renferme cette famille, ont commencé, les plus anciens dans l'étage conchylien, et les autres dans les terrains tertiaires. 7° Les *Célacanthides* ont les os du squelette, et particulièrement ceux des rayons, en forme de tubes creux ; la colonne vertébrale se prolonge dans le milieu de la nageoire caudale de manière à former un long style ; les dents ressemblent à celles de la famille précédente. Des 12 genres, tous perdus, qui composent la famille, huit sont de l'étage devonien, et les autres des terrains triasiques et jurassiques. 8° La famille, aujourd'hui éteinte, des *Acrolépisides*, se compose de grands poissons sauroïdes, à queue hétérocerque, et à larges dents coniques et pointues, alternant avec de petites dents en brosse. Les genres *Saurichthys* et *Megalichthys* étaient les tyrans voraces des eaux qu'ils habitaient. Des 12 genres qui forment la famille, cinq sont du système devonien, et cinq de l'étage carboniférien ; mais aucun n'a dépassé l'étage conchylien. 9° Les *Polyptérides* sont aussi des poissons sauroïdes, mais à queue homocerque. Sur les 16 genres qui composent la famille, quatorze sont éteints et deux subsistent encore. Ces poissons n'ont commencé que dans les terrains oolithiques, c'est-à-d. après la disparition du dernier des Sauroïdes hétérocerques. Ils sont surtout nombreux dans l'étage oxfordien, et l'on en trouve encore deux dans les terrains crétacés. Le Polyptère du Nil et le Lépisostée des lacs et des rivières de l'Amérique sont les seuls types vivants de cette famille. 10° Les *Diptérides* ressemblent aux Acrolépisides par leur queue hétérocerque et la forme de leurs écailles ; mais ils possèdent deux nageoires ventrales et deux dorsales. On y rapporte deux genres perdus, appelés *Osteolepis* et *Dipterus*, le premier de l'étage devonien, et le second du carboniférien. 11° Les *Acanthodides* ont la queue hétérocerque, les dents inégales, et le corps couvert d'écailles presque microscopiques. Les 4 genres de cette famille apparaissent dans l'étage devonien, et s'y éteignent : un seul d'entre eux s'étend jusqu'au carboniférien. 12° Les *Paléoniscides* sont des poissons à queue hétérocerque, et dont le corps est recouvert d'écailles rhomboïdales disposées en lignes parallèles. Ils ont une nageoire dorsale et une ventrale. Leurs dents sont petites et rangées sur plusieurs séries dans l'intérieur de la bouche. Nous en connaissons 6 genres : cinq ont commencé avec l'étage carbonifère, d'où trois d'entre eux ont passé dans le trias ; le dernier est propre à l'étage oxfordien. 13° Les *Lépidotides* ne diffèrent de la famille précédente que par leur queue homocerque. Les 10 genres qui composent ce dernier groupe sont également tous éteints. Sept d'entre eux commencent avec le lias ; le même nombre subsiste encore dans l'étage oxfordien. On en rencontre trois dans les étages de la période crétacée, et un seul, le genre *Lepidotus*, dans l'étage tertiaire inférieur.

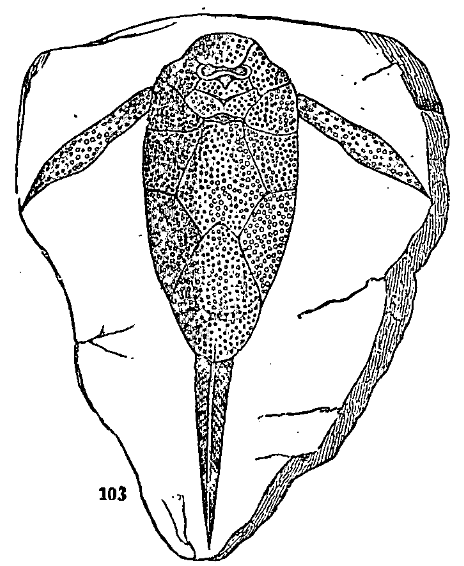
103

C. L'ordre des *Cycloïdes* ne comprend que des poissons osseux. Il renferme le plus grand nombre des *Malacoptérygiens* et une partie des *Acanthoptérygiens* de Cuvier : le Saumon, la Carpe et le Brochet peuvent en être considérés comme les types. Nous avons décrit les écailles qui caractérisent ces poissons ; nous ajouterons ici que celles de la ligne latérale forment des espèces d'entonnoirs emboîtés les uns dans les autres ; leur partie contractée, s'appliquant contre le disque de l'écaille, constitue le tube par lequel coule le mucus qui enduit le corps de la plupart de ces animaux. Onze familles composent cet ordre ; ce sont : les *Anguillides* (*Anguilliformes* ou *Apodes* de Cuv.), les *Clupéides* (*Clupes*, Cuv.), *Esocides* (*Esoces*, Cuv.), les *Cyprinides* et les *Lébiasides* (*Cyprinoïdes*, Cuv.), les *Labrides* (*Labroïdes*, Cuv.), les *Lophides* (*Pectorales pédiculées*, Cuv.), les *Blennides* (partie des *Gobioïdes*, Cuv.), les *Sphyrénides* (partie des *Percoïdes*, Cuv.), les *Xyphides* et les *Scombérides* (*Scombéroïdes*, Cuv.). Aucune de ces familles n'est éteinte, mais toutes renferment des genres perdus. En outre, leur nombre est d'autant plus grand relativement aux genres vivants, et leurs rapports avec ceux-ci d'autant plus éloignés, que les couches où on les rencontre sont plus anciennes. Les Cycloïdes sont d'ailleurs fort modernes comparativement aux ordres précédents.

D. Les *Cténoïdes* ont pour type actuel la Perche commune. Cet ordre ne comprend que des poissons osseux, répartis en 10 familles. Les *Mugilides* correspondent aux *Mugiloïdes* de Cuvier, les *Fistularides* à ses *Aulostomes*, les *Plataxides* à ses *Squammipennes*, les *Naséides* à ses *Theuties*, les *Gobides* à une partie de ses *Gobioïdes*, les *Cottides* à ses *Joues cuirassées*, les *Sciénides* à ses *Sciénoïdes*, les *Sparides* à ses *Sparoïdes*, les *Percides* à ses *Percoïdes*, et les *Pleuronectides* à ses *Pleuronectes*. Toutes ces familles ont aujourd'hui de nombreux représentants ; quelques genres seulement se sont éteints. Au reste, les Cténoïdes sont d'une époque plus récente encore que les Cycloïdes.

L'histoire paléontologique de la classe des Poissons nous montre que chacun des 4 ordres qui la composent a paru à une époque différente. Les *Placoïdes* ont été créés au commencement de la période paléozoïque, c.-à-d. dans l'étage silurien supérieur. Ils ont atteint leur maximum de développement générique dans l'étage carboniférien. Ils ont diminué dans le trias, augmenté de nouveau dans la période oolithique, resté stationnaires jusqu'à la fin de l'époque tertiaire. Les Raies et les Requins sont les seuls représentants de cet ordre dans nos mers. En un mot, il résulte des travaux d'Agassiz que, depuis la fin de l'époque paléozoïque jusqu'à l'époque actuelle, les Placoïdes ont été en décroissant, tant sous le rapport du nombre des familles que sous celui des genres qu'elles renferment. Les *Ganoïdes* n'apparaissent que dans l'étage devonien, qui en possède 28 genres, et que beaucoup ne dépassent pas. L'époque paléozoïque, au reste, nous montre en tout 34 *genres*. Ce nombre diminue un peu dans la période triasique, puis il s'élève à 35, qui est le maximum, dans la période oolithique. Mais ensuite l'ordre décroît rapidement dans les terrains crétacés et tertiaires, et, dans les mers actuelles, il ne nous offre plus que 17 genres. Cet ordre a donc été, comme le précédent, en voie de décroissance presque régulière. Les *Cycloïdes* et les *Cténoïdes* présentent le phénomène inverse. Aucun des poissons fossiles découverts dans les terrains paléozoïques, triasiques et même oolithiques, n'appartient à ces ordres. Les Cycloïdes n'apparaissent que dans les étages supérieurs de la période crétacée, et les Cténoïdes, plus tard encore, dans les terrains tertiaires. Quelques genres seulement, parmi ces derniers, se montrent déjà dans l'étage crétacé supérieur. Mais ces deux ordres vont ensuite en progression croissante de nombre jusqu'à l'époque actuelle, où ils offrent un immense maximum de développement par rapport aux époques passées. Cette revue comparée des 4 ordres de Poissons nous montre que les Placoïdes et les Ganoïdes ont eu leur plus grand développement dans les mers du passé, tandis que les Cycloïdes et les Cténoïdes ont le leur dans les mers actuelles. Les quatre cinquièmes des espèces aujourd'hui vivantes appartiennent à ces deux derniers ordres ; l'autre cinquième se composant de Placoïdes et d'un petit nombre de Ganoïdes. On a remarqué, en outre, que presque tous les Poissons des couches antérieures au lias ont la queue hétérocerque, tandis que, dans les étages supérieurs, l'immense majorité a la queue homocerque. A la différence des Mollusques, dont les formes génériques ont persisté pendant plusieurs périodes successives, les différentes faunes de Poissons sont séparées l'une de l'autre par des genres bien définis, et chaque type paraît avoir été destiné à vivre pendant un temps limité. Aucune des espèces fossiles, au nombre d'un millier environ, connues jusqu'à ce jour, n'est identique avec une espèce actuellement vivante ; bien plus, aucune d'elles ne passe d'un étage à l'autre. Le nombre des genres éteints est très-considérable, même dans les couches qui sont regardées relativement comme modernes. Ainsi, les poissons de Glaris et de Monte-Bolca, qu'on rapporte à l'étage inférieur des terrains tertiaires, appartiennent pour moitié à des genres éteints aujourd'hui. Dans les étages plus récents de cette période, il est vrai, presque toutes les espèces fossiles appartiennent à des genres encore existants ; mais ces espèces elles-mêmes sont éteintes.

VI. Les quatre ordres qui composent la classe des *Reptiles* sont fort inégalement représentés dans la faune fossile.

A. Les *Batraciens* et les *Ophidiens* sont fort peu nombreux en genres et en espèces. De plus, ces ordres sont tout à fait récents, car ils appartiennent exclusivement aux terrains tertiaires. Ainsi, les Batraciens anoures nous offrent seulement trois genres perdus (*Palæobatrachus*, *Palæophrynos* et *Palæophilus*), et les Batraciens urodèles un seul, le g. *Andrias* : tous ces genres éteints sont de l'étage subapennin. On rapporte encore au genre *Rana* (Grenouille) trois ou quatre espèces des étages subapennin et falunien, et à chacun des genres *Salamandra* et *Triton* une espèce des mêmes terrains. Parmi les Ophidiens on ne connaît qu'un genre perdu, le g. *Palæophis*, qui est voisin des Boas, et dont les deux espèces observées sont des terrains tertiaires, l'une de l'étage parisien et l'autre de l'étage falunien. On a également rapporté aux genres *Crotalus*, *Coluber* et *Ophis*, quelques espèces des étages parisien, falunien et subapennin. Nous avons nommé parmi les Batraciens aujourd'hui éteints le g. *Andrias*. La seule espèce connue de ce genre est célèbre dans l'histoire de la paléontologie. Elle fut découverte dans les schistes d'Œningen par le naturaliste allemand Scheuchzer, qui crut y reconnaître un squelette humain fossile, et l'appela *Homo diluvii testis* (Fig. 104). Cuvier le premier signala l'erreur grossière de Scheuchzer, et montra que cet homme prétendu fossile n'était autre chose que le squelette d'une Salamandre gigantesque. La taille de cette espèce, en effet, est de 1 m. 50 cent. de longueur.

B. Les *Sauriens* renferment un grand nombre de genres perdus, et même plusieurs familles complétement éteintes.

1° Tandis que les *Crocodiliens* actuellement existants ont les vertèbres *concavo-convexes*, c.-à-d. concaves en avant et convexes en arrière, la plupart des genres perdus ont les vertèbres *biconcaves*, et deux autres les ont *convexo-concaves*, c.-à-d. convexes en avant et concaves en arrière. Les genres fossiles à vertèbres biconcaves ont vécu dans les différents étages des terrains jurassiques. Nous citerons particulièrement le g. *Teleosaurus*, qui avait la tête et le museau grêle des Gavials : l'une des espèces connues avait près de 5 m. de long. Le plus ancien de ces genres est le *Phytosaurus*, qui a été trouvé dans l'étage triasique. Les deux genres *Streptospondylus* et *Cetiosaurus* sont caractérisés par leurs vertèbres convexo-concaves. Les espèces qu'ils renferment sont de l'étage oolithique supérieur et de l'étage crétacé inférieur. Les *Cetiosaurus* doivent leur nom à leur taille colossale, ces reptiles égalant en grosseur les plus grandes Baleines actuelles ; ajoutons qu'ils ont les os spongieux comme les Cétacés, et que leurs os longs sont dépourvus de cavité médullaire. Les espèces analogues aux genres aujourd'hui vivants, c.-à-d. à vertèbres concavo-convexes, sont des terrains tertiaires ou de l'étage crétacé supérieur.

2° La famille des *Mégalosauriens* se compose de trois genres aujourd'hui éteints, mais remarquables à la fois par leur taille gigantesque et par leurs caractères anatomiques. Ces reptiles ressemblent aux Mammifères par la forme et les dimensions des os de leurs extrémités, dans lesquels existe une cavité médullaire bien

développée; leurs pieds sont courts et analogues à ceux des Pachydermes; le sacrum est formé de 5 vertèbres soudées ensemble comme dans les Mammifères, tandis que, dans tous les autres Reptiles vivants ou fossiles, le sacrum ne se compose que d'un ou deux os; enfin, les dents de quelques-uns ressemblent à celles des Crocodiles, tandis que les dents des autres sont analogues à celles des Lézards. Le *Megalosaurus* avait un museau droit, mince et aplati sur les côtés. Ses dents étaient comprimées, ensiformes et finement dentelées sur les bords (Fig. 105). La manière dont elles étaient attachées à la mâchoire est intermédiaire à ce qu'on observe dans les Crocodiles et dans les Lézards: elles étaient fixées à la paroi externe des os maxillaires dans des alvéoles distincts. La taille de ces animaux, qui étaient évidemment carnivores et paraissent avoir été riverains, pouvait atteindre, selon Cuvier, de 16 à 18 mèt. Ce genre appartient aux terrains oolithique et néocomien. L'*Hylæosaurus* et l'*Iguanodon* sont aussi de l'étage néocomien. Ce dernier genre se rapproche de l'Iguane par la forme de ses dents: au lieu d'être implantées dans des alvéoles distincts, elles sont soudées par un côté de la racine à la surface interne de la mâchoire (Fig. 106. Dent d'*Iguanodon* en partie usée). Owen pense que l'Iguanodon était plus massif et plus élevé sur jambes qu'aucun reptile connu, et il estime sa longueur à 9 m., dont 3,66 pour le tronc, 0,92 pour la tête, et 4,42 pour la queue. Il paraît être parmi les Reptiles ce que sont l'Éléphant et le Mastodonte parmi les Mammifères. Ces deux derniers genres étaient vraisemblablement herbivores.

104

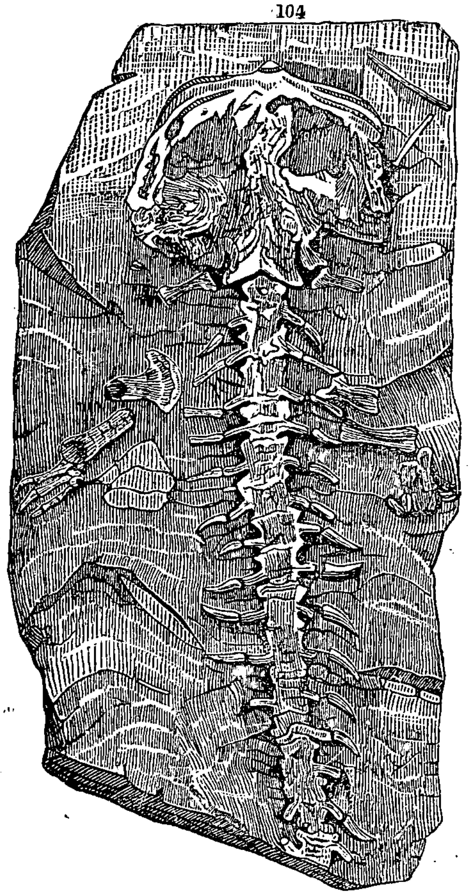

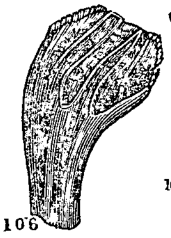

106

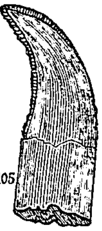

105

3° Les *Lacertiens* renferment un assez grand nombre de genres, soit vivants, soit éteints. Mais, tandis que ces derniers se composent d'animaux terrestres de fort petite taille, les espèces rapportées aux genres perdus étaient des animaux vraisemblablement marins et en général de dimensions colossales. Les genres fossiles les plus intéressants de cette famille sont le *Protorosaurus*, du calcaire pénéen; le *Mosasaurus*, de l'étage crétacé supérieur; le *Palæosaurus* et le *Rhynchosaurus*, du nouveau grès rouge. Le *Mosasaurus* atteignait 8 m. de longueur: ce genre est surtout caractérisé par ses dents pyramidales, un peu arquées, et portées sur des noyaux adhérents dans des alvéols pratiquées dans l'épaisseur du bord de la mâchoire. (Fig. 107. Tête de *Mosasaurus* trouvée à Maestricht).

4° La famille des *Ichthyosauriens* se compose exclusivement d'animaux marins de très-grande taille, qui forment la transition entre les Reptiles et les Cétacés. L'*Ichthyosaurus* avait l'aspect général d'un Marsouin, la tête d'un Lézard, les dents d'un Crocodile, l'arc sternal d'un Ornithorhynque et les pattes-nageoires d'une Baleine (Fig. 108. *Ichth. communis*, restauré). Une particularité remarquable de ce genre est la grandeur de la cavité orbitaire qui, dans l'*Ichth. platyodon*, atteint jusqu'à 38 centim. de diamètre. Quant à la taille des espèces qui le composent, elle n'était guère inférieure à 10 m. La flexibilité de leur colonne vertébrale, la puissance de leur queue et de leurs nageoires les rendaient admirablement propres à la vie aquatique; en même temps le nombre et la forme de leurs dents en faisaient des animaux carnivores fort redoutables. Leur canal intestinal était court et pourvu d'une valvule spirale, comme celui de certains Poissons. C'est du moins ce que donne à croire la forme des coprolithes qu'on trouve en abondance dans les gisements où ont été découverts ces Reptiles. On connaît une espèce d'Ichthyosaure du trias; mais le maximum de développement du genre a eu lieu dans le lias, et l'on trouve encore quelques espèces dans le système oolithique. Le *Plesiosaurus* avait la tête d'un Lézard, les dents d'un Crocodile, un cou d'une longueur énorme comme le corps d'un Serpent, le tronc et la queue d'un Quadrupède, les côtes d'un Caméléon, et les membres-nageoires d'une Baleine (Fig. 109. *Ples. dolichodeirus*, restauré). On a comparé cet animal à un Serpent qui aurait le corps caché dans la carapace d'une Tortue. Son cou avait 33 vertèbres, tandis que, dans les autres genres de cette classe, le nombre de ces os varie de 3 à 8. Cet animal vivait probablement dans les eaux douces, et s'éloignait peu du rivage. La distribution des espèces du g. Plésiosaure est la même que celle des Ichthyosaures. Le *Pliosaurus* était un reptile gigantesque intermédiaire aux deux genres précédents. On en connaît deux espèces des terrains oolithiques. On connaît encore 7 espèces de *Nothosaurus*, des calcaires magnésien et conchylien; le *Diacosaurus*, le *Conchiosaurus*, le *Simosaurus* et le *Pistosaurus*, sont aussi de ce dernier étage; enfin, le *Spondylosaurus* est de l'étage oxfordien, dans le système oolithique.

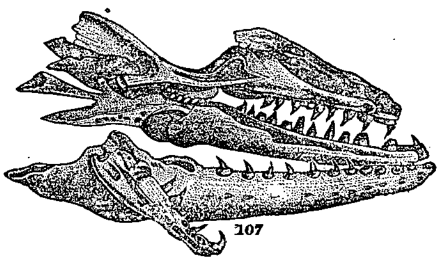

107

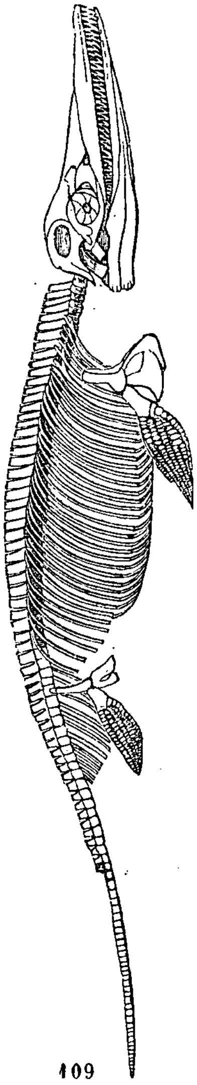

109

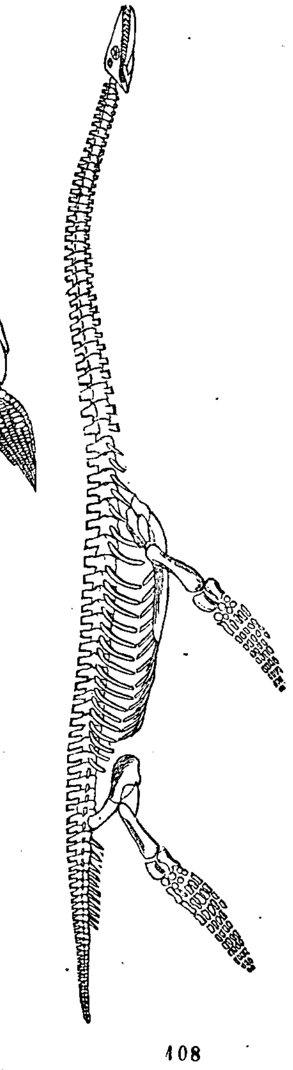

108

5° La famille perdue des *Ptérodactyles* lie les Reptiles aux Chéiroptères, car tous, comme ces derniers, sont conformés pour le vol. Les espèces variaient de la taille de la Bécassine à celle du Cormoran. Mais comme nous avons donné ailleurs la figure et la description de ces Reptiles singuliers, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet. V. DRAGON.

6° Les espèces qui composent la famille des *Labyrinthodontes* avaient la surface des os crâniens plissée. En outre, la structure de leur tête tenait de celle des Sauriens et des Batraciens. La forme de leurs mâchoires, avec leurs larges dents implantées dans des alvéoles, établit une analogie évidente entre ces Reptiles et les Ichthyosauriens, tandis que leurs condyles occipitaux, portés sur des os occipitaux latéraux, les rapprochent des Batraciens. Leurs dents sont coniques, légèrement courbées, et striées à la surface. Examinée au microscope, la substance propre de ces organes présente une disposition labyrinthiforme particulière, d'où le nom que Rich. Owen a donné à la famille. Cette disposition se retrouve chez quelques Poissons, mais le mode d'implantation des dents ne permet point de ranger les Labyrinthodontes dans cette classe. Cette famille comprend actuellement 4 genres, *Labyrinthodon*, *Mastodonsaurus*, *Capitosaurus* et *Metopias*. Quelques-uns renfermaient des animaux de grande taille. Les 5 espèces connues du g. *Labyrinthodon* (Fig. 110. Restauration du *Lab. pachygnathus*, avec empreintes laissées par cet animal) sont du nouveau grès rouge d'Angleterre; les autres genres sont des marnes irisées du trias.

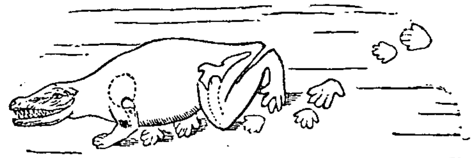

110

C. Les quatre familles qui composent l'ordre des *Chéloniens* sont représentées dans la faune paléontologique.—Les *Chersites*, ou *Tortues terrestres*, nous offrent d'abord un genre perdu, remarquable par sa taille énorme: c'est le g. *Megalochelys* de l'étage falunien de l'Himalaya, dont la carapace avait au moins 6 mèt. de longueur. En outre, on connaît plusieurs espèces fossiles de la grande oolithe, de l'étage crétacé supérieur, de l'étage falunien et du terrain subapennin, qui appartiennent au genre *Testudo* encore vivant.—Les *Émydes* ou *Tortues de marais*, renferment 3 genres éteints, l'un, *Tretosternum*, de l'étage néocomien, et les deux autres, *Idiochelys* et *Eurysternum*, des terrains jurassiques, étage oxfordien. Le genre *Emys* et trois autres encore vivants, sont représentés par plusieurs espèces fossiles réparties depuis l'étage supérieur des terrains jurassiques jusqu'à l'étage subapennin. — Dans la famille des *Potamides*, ou *Tortues fluviatiles*, on ne connaît qu'un genre éteint, *Aspidonectes*, qui est de l'étage falunien, tandis que, d'autre part, les espèces fossiles qui appartiennent au genre *Trionyx* actuellement vivant sont du trias, du lias, et des terrains tertiaires jusqu'au subapennin. — Enfin, les *Chélonées*, ou *Tortues marines*, renferment un genre perdu, *Aplax*, de l'étage oxfordien, et plusieurs espèces du genre vivant, *Chelonia*, qui sont des terrains crétacés et tertiaires.

En comparant les époques de l'apparition des divers ordres de Reptiles, on remarque que cet ordre a suivi une marche analogue à celle des Poissons. En effet, si d'abord on les considère dans leur totalité, on voit qu'ils ont été en progression décroissante, car les genres qui ont vécu dans les diverses périodes paléontologiques, et dont les restes sont enfouis dans les différents étages de l'écorce terrestre, sont trois fois plus nombreux que ceux qui existent aujourd'hui. Ensuite, si l'on considère les ordres de Reptiles entre eux, on trouve que les *Sauriens*, qui sont évidemment les Reptiles dont l'organisation est la plus parfaite, sont précisément ceux dont la création est la plus ancienne, car ils ont paru vers la fin de la période paléozoïque: exemple, le *Protorosaurus* du calcaire pénéen de Tubingue. Les formes génériques de cet ordre se sont multipliées dans le trias, et elles ont atteint leur maximum de développement dans l'oolithe et dans les dépôts wealdiens, pour décroître dans les terrains crétacés et tertiaires. Que si nous descendons à l'examen des familles qui composent cet ordre, nous trouvons que sur six, il en est quatre, les Labyrinthodontes, les Mégalosauriens, les Ichthyosauriens et les Ptérodactyles, et ce ne sont pas les moins élevées sous le rapport zoologique, qui ont complétement disparu. Les *Chéloniens* ont laissé des empreintes de leurs pas dans les couches triasiques, et ils se sont continués dans toutes les époques subséquentes jusqu'à l'époque actuelle, où ils ont atteint leur maximum de développement. Enfin, les *Ophidiens* et les *Batraciens*, au contraire, n'apparaissent que dans la période tertiaire, et atteignent leur maximum dans la période où nous vivons. Ainsi, pour les Poissons et pour les Reptiles, ce sont les ordres les plus imparfaits dont la création est la plus récente.

VII. La classe des *Oiseaux* ne nous présente qu'un petit nombre de genres éteints, et le nombre des espèces fossiles appartenant à des genres encore existants est également fort limité. Ainsi, les ordres des *Rapaces*, des *Passereaux* et des *Grimpeurs*, ne renferment chacun qu'un seul genre perdu: le *Lithornis*, voisin du g. Vautour, dans l'étage parisien; le *Protornis*, de l'étage supracrétacé, et l'*Halcyornis*, de l'étage parisien. Les espèces fossiles de ces trois ordres qui font partie de genres encore vivants sont, les unes des étages parisien et falunien, et les autres des alluvions anciennes. Toutes les espèces fossiles de l'ordre des *Gallinacés* appartiennent à des genres vivants, et sont, ou de l'étage parisien, ou des cavernes ossifères. Dans les *Échassiers* de Cuvier, en mettant à part les Brévipennes, on ne trouve encore qu'une espèce éteinte, le *Palæornis*, du dépôt wealdien; les espèces fossiles *rentrant dans les genres vivants ont été rencontrées dans le terrain* crétacé supérieur, l'étage parisien, le falunien, et les alluvions anciennes. Enfin, les *Palmipèdes* renferment un genre éteint, le *Cimoliornis*, des terrains wealdiens, et quelques espèces de genres vivants trouvées dans le terrain parisien, le falunien et le diluvium. La première section des Échassiers, celle qui renferme les oiseaux appelés par Cuvier *Brévipennes*, et *Coureurs* par d'autres zoologistes, est plus largement représentée dans l'ornithologie paléontologique. Cette section, qui renferme les plus grands oiseaux vivants, avait, dans l'époque qui a précédé la nôtre, des *représentants* bien plus *gigantesques encore que nos* Casoars et *nos* Autruches. Tels étaient les *Dinornis*, trouvés dans le diluvium de la Nouvelle-Zélande, et l'*Epyornis*, découvert à Madagascar, dans les mêmes terrains. La plus grande des cinq espèces connues du g. Dinornis avait au moins 4 mèt. de hauteur : un tibia mesure 72 centim. de long, un fémur 35,60 de longueur et 19 de circonférence. Les Dinornis étaient intermédiaires, pour la forme, entre le Casoar et l'Apteryx. L'Épyornis, dont le Muséum d'Histoire naturelle de Paris possède des œufs qui mesurent 85 centim. dans leur plus grande circonférence, était d'une taille au moins égale *au plus grand des* Dinornis. — Il semble *résulter de ce qui précède*, que les débris fossiles de la classe des Oiseaux sont relativement fort récents, car, à l'exception de quelques genres trouvés dans l'étage crétacé inférieur, tous sont de la formation tertiaire ou de terrains encore plus modernes. Toutefois des empreintes observées dans l'étage conchylien du Massachusetts, aux États-Unis, et qui paraissent ne pouvoir avoir été produites que par des pieds d'oiseaux, souvent gigantesques (*Fig.* 111), portent à supposer que cet ordre aurait été l'objet d'une création bien plus ancienne, mais promptement éteinte.

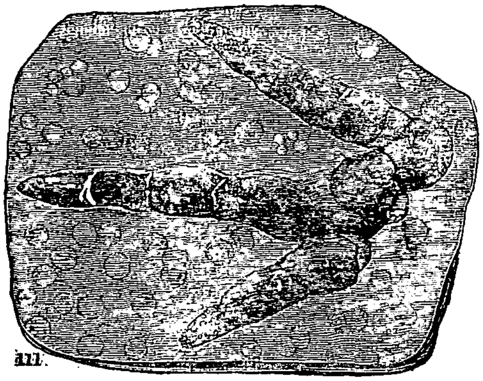
111

« Ces empreintes, dit Alc. d'Orbigny, sont généralement composées de trois doigts, le médian étant plus long que les deux autres. Quelques-unes portent des ongles ; quelques-unes aussi *offrent* un pouce en arrière et toutes retracent bien la marche d'un bipède ; car on ne trouve jamais plus de deux rangées parallèles, une de droite et une de gauche, pour chaque série de pas. Les empreintes se succèdent régulièrement, le pied droit et le pied gauche se montrant toujours à leur place respective. Quelques-unes d'entre elles mesurent des dimensions énormes ; une entre autres semble prouver que le pied qui l'a produite n'avait pas moins de 38 centim. de long et 25,39 de large, sans compter l'ongle de derrière qui avait à lui seul 5 centim. Un intervalle de 120 à 150 centim. sépare la trace de chaque pas, c.-à-d. *marque chaque enjambée de l'animal. Ces inter*valles indiquent des proportions si fort au-dessus de celles des espèces vivantes connues jusqu'à ce jour (les enjambées de l'Autruche n'ont que 25 à 30 centim. de long), que le géologue est porté naturellement à se demander si ce sont bien là de véritables empreintes de pas d'Oiseaux. Une circonstance assez remarquable, qui se rattache au gisement de ces empreintes physiologiques, c'est que, dans les couches où elles se rencontrent, on n'a jamais trouvé le moindre débris osseux d'Oiseaux. Toutefois on y a découvert, dans ces derniers temps, des coprolithes qui paraissent bien, d'après *leur composition chimique, devoir être attribués* à des animaux de cette classe. » Ajoutons que les impressions arrondies que présente la figure ci-dessus sont des gouttes de pluie, qui ont été fossilisées, si l'on peut s'exprimer ainsi.

VIII. L'étude de la classe des *Mammifères* fossiles ne nous offre pas moins d'intérêt que celle des Reptiles, et cela pour les mêmes motifs.

A. L'ordre des *Didelphiens* qui, comme on le sait, est au bas de la série mammalogique, a paru longtemps avant les Mammifères supérieurs. En effet, on a trouvé, en Angleterre, dans les *schistes de Stonesfield*, à la base *de la grande oolithe*, des mâchoires fossiles qu'on croit généralement avoir appartenu à des Didelphiens : telle est du moins l'opinion de Duméril, de Valenciennes, et de Rich. Owen, bien que Grant et de Blainville pensent qu'elles proviennent de quelque Reptile. Ces mâchoires sont rapportées à deux genres perdus, qui ont reçu les noms de *Thylacotherium* et de *Phascolotherium*. Le premier (Fig. 112. Mâchoire de *Thylacotherium* de Stonesfield) est caractérisé par ses nombreuses molaires à deux petites racines ; le second a quatre vraies molaires et trois fausses. Quant aux espèces fossiles appartenant *à des genres encore* vivants, on en cite deux du genre *Didelphis*, trouvées dans l'étage parisien, à Montmartre, en Angleterre, et dans les cavernes du Brésil, et quelques autres espèces des genres *Dasyurus*, *Halmaturus*, etc., qui ont été rencontrées dans les cavernes de la Nouvelle-Hollande.

B. Dans l'ordre des *Cétacés*, les Cétacés ordinaires sont représentés par deux genres perdus, le g. *Ziphius* et le g. *Balænodon*, tous deux de l'étage parisien. D'autres espèces appartenant aux genres *Balænoptera*, *Balæna*, *Physeter*, *Delphinus* et *Monodon*, aujourd'hui vivants, ont été trouvées dans les divers étages des terrains tertiaires. Les Cétacés herbivores renferment aussi deux genres perdus, le *Metaxytherium*, qui réunit au squelette et aux défenses des Dugongs les molaires des Lamantins, et le *Zeuglodon*, remarquable par ses molaires étranglées au milieu. Il existe encore deux espèces perdues des genres *Halycore* et *Manatus*. Tous ces fossiles sont également des terrains tertiaires.

C. Dans les *Ruminants*, on ne mentionne que 4 genres perdus. Le *Leptotherium*, de le famille des Bovidés, a été trouvé dans lea cavernes du Brésil ; le *Mericotherium*, de cells des Camélidés, dans l'étage subapennin des régions glacées de la Siberie, le *Dremotherium* et le *Sivatherium*, de la famille des Cervidés, le premier *dans l'étage subapennin de* l'Auvergne, et le second dans l'étage falunien de l'Himalaya. Le *Sivatherium* formait la transition entre les Ruminants et les Pachydermes. Sa tête était armée de cornes, et, à en juger par la voûte que forment les os du nez, était munie d'une trompe comme l'Éléphant. Quant à ses cornes, elles étaient au nombre de quatre : deux naissaient de l'os frontal, entre les orbites, et se ramifiaient en dehors, les deux autres, probablement plus courtes et plus massives, s'inséraient sur des protubé*rances situées à la partie supéro-postérieure de* la tête. Le crâne égalait presque en volume celui de l'Éléphant, et présentait plusieurs points d'analogie avec lui. Enfin ses molaires, au nombre de 12 à chaque mâchoire, offraient le type de celles des Ruminants. Parmi les genres de Ruminants vivants, plusieurs sont aussi représentés par des espèces fossiles, qui toutes appartiennent aux terrains tertiaires : *Bos*, *Capra*, *Antilope*, *Auchenia* (Lama), *Camelus* (Chameau), *Camelopardalis* (Girafe), *Moschus* (Chevrotain), et *Cervus*. Ce dernier genre surtout renferme un grand nombre d'espèces perdues ; mais la plus remarquable est le *Cerf à bois gigantesque* (*Cervus megaceros*), dont le bois ne mesurait pas moins de trois mètres d'envergure.

D. L'ordre des *Pachydermes* nous offre plusieurs genres éteints, dont quelques-uns sont depuis longtemps célèbres. — Dans la section des *Solipèdes*, nous trouvons l'*Hippotherium*, qui est caractérisé *par ses molaires, dont la lame d'émail forme dans* l'intérieur de la dent des plis nombreux en zigzag, et par la présence, aux pieds antérieurs, d'un quatrième doigt rudimentaire. Ce genre est de l'étage falunien. — Parmi les *Pachydermes ordinaires*, on compte une quinzaine de genres perdus. Nous nous contenterons de nommer les plus importants. L'*Anthracotherium* a sept molaires à chacun des côtés des deux mâchoires : il ressemblait au Cochon par ses molaires de la mâchoire inférieure, à l'Anoplotherium par celles de la supérieure, et au Tapir par la forme de ses canines. Ce genre renferme cinq espèces des terrains tertiaires, étages pa*risien et falunien : il a été ainsi nommé, parce qu'il a été trouvé* pour la première fois dans l'anthracite de Cadibona, en Piémont. Le g. *Lophiodon*, ainsi appelé des éminences pointues que présentent ses molaires, était voisin des Tapirs. On en connait 11 espèces, les unes de la même taille que le Tapir, les autres plus grandes : toutes sont des terrains tertiaires, et la plupart de l'étage falunien.

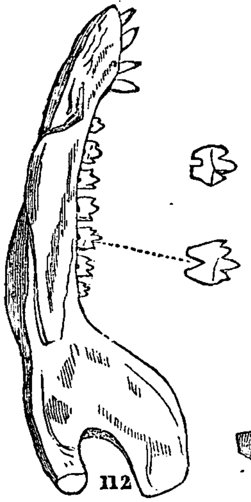
112

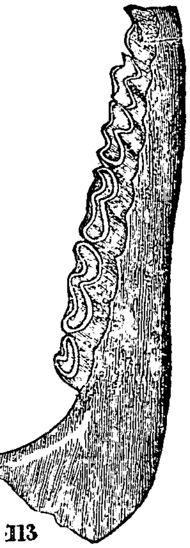
113

Le g. *Palæotherium* a 6 incisives, 1 canine et 7 molaires de chaque côté des deux mâchoires. Les canines sont plus longues que les incisives ; les molaires supérieures sont carrées, et les inférieures offrent un double croissant (Fig. 113. Mâchoire inférieure de *Palæoth. minus*). Les os nasaux sont relevés comme chez les Tapirs, ce qui donne lieu de croire que les animaux qui composaient ce genre *avaient aussi une petite trompe flexible*. Ils avaient en outre, comme les Rhinocéros, trois doigts terminés par un sabot à chaque pied.

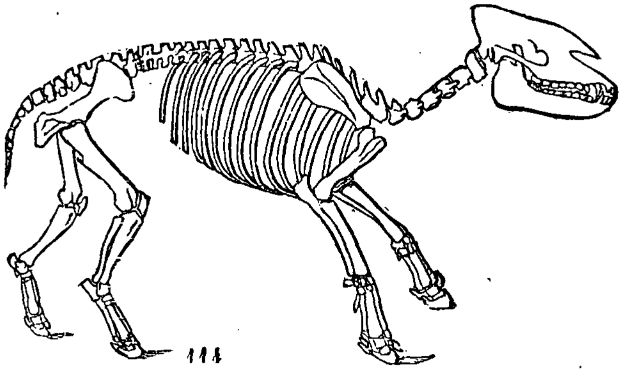
114

On distingue une douzaine d'espèces de ce genre, dont la plus grande, le *Pal. magnum* [Fig. 114. Son squelette restitué], était de la taille du Cheval, et la plus petite, *Pal. minimum*, de celle du Lièvre. Sur ce nombre, sept sont du terrain parisien de Montmartre et de l'île de Wight, et les autres de *l'étage falunien de Sansan*.

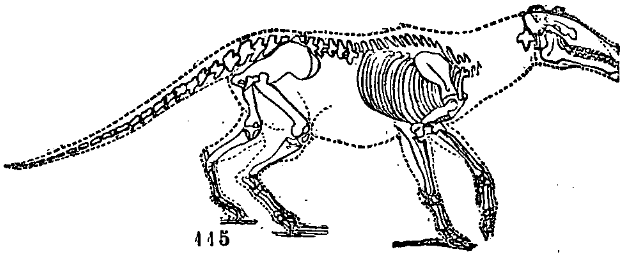
115

Le g. *Anoplotherium* avait des affinités à la fois, avec le Rhinocéros, le Cheval, le Cochon, l'Hippopotame et le Chameau. Il avait 44 dents formant une série continue sans interruption, caractère qu'on ne retrouve que dans l'Homme et les Singes. On compte à chaque mâchoire 6 incisives, 2 canines, qui ne dépassent pas les incisives et leur ressemblent par la forme, et 14 molaires, dont les antérieures sont comprimées, et dont les postérieures sont carrées à la mâchoire supérieure, *tandis qu'elles* sont à deux croissants à l'inférieure. Leurs extrémités n'ont que deux doigts développés, comme chez les Ruminants ; mais quel*ques espèces ont* des doigts accessoires. Enfin, les os du métacarpe et du métatarse restent séparés, au lieu de former un canon, c.-à-d. un os unique. Des 3 espèces connues, deux, qui sont de la taille du Cochon et de l'Ane, appartiennent au terrain parisien, et la troisième est de l'étage subapennin (Fig. 115. Squelette restitué d'*Anopl. commune*). Les autres genres perdus de la section des Pachydermes ordinaires, comme le *Chæropotamus*, l'*Hyracotherium*, le *Toxodon*, etc., sont tous des terrains tertiaires. — Le groupe des *Proboscidiens* nous offre deux genres perdus, *Mastodon* et *Dinotherium*. Le premier ressemblait à l'Éléphant actuel par la forme et par la taille ; mais il en différait essentiellement par la structure de ses dents molaires (Fig. 116. Dent de *Mastodon giganteus*) qui présentent une série d'éminences coniques mamelonnées, au lieu de la surface plane et propre à broyer que l'on voit dans les Éléphants proprement dits.

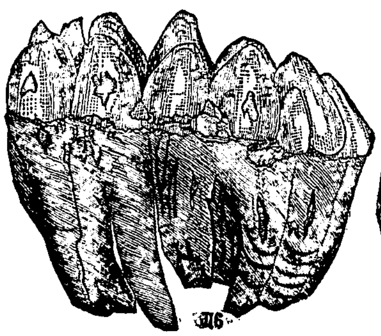
116

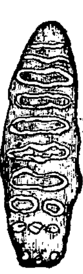
117

En outre, dans le jeune âge, le Mastodonte portait à la mâchoire inférieure deux petites défenses, droites, mais caduques, qui disparaissaient quand l'animal était adulte. Ce genre renfermait plusieurs espèces, dont trois seulement sont bien établies. Le *Mast. giganteus* ou *ohioticus*, a été *trouvé dans l'étage subapennin, en Europe, en Asie*, en Amérique et dans la Nouvelle-Hollande ; le *Mast. angustidens* a été rencontré dans l'étage falunien, en Allemagne, en France, en Amérique et en Asie ; le *Mast. longirostris* a été découvert dans le même étage, en France et en Allemagne ; enfin, les autres espèces ont été trouvées dans l'ancien et dans le nouveau continent. Le

Dinotherium avait une tête énorme, avec l'occipital aplati, une large fosse nasale s'ouvrant supérieurement, des os nasaux voûtés et de grands trous pour le passage des nerfs de la cinquième paire, d'où l'on conclut que cet animal possédait une trompe. La mâchoire inférieure portait deux énormes défenses dirigées en bas ; les dents molaires, au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire, ressemblent à celles des Tapirs et des Lamantins (Fig. 118. Tête de *Dinoth. giganteum.* vue de profil : cette tête, qui a été trouvée à Eppelsheim, mesure 1 m. 10 centim., depuis l'extrémité de l'os de la trompe jusqu'aux condyles). La place que doit occuper le Dinothérium dans la série mammalogique est encore controversée. La plupart le rangent parmi les Proboscidiens, d'autres le *rapprochent du Tapir*; quelques-uns le placent parmi les Édentés ; mais la première opinion est la plus vraisemblable (Fig. 119. Restauration du *Dinotherium* dans cette dernière hypothèse). On distingue deux ou trois espèces dans ce genre singulier : elles sont de l'étage falunien ou du subapennin. — Divers genres encore existants de l'ordre des Pachydermes sont représentés dans la faune fossile, par de nombreuses espèces perdues : ce sont les genres *Cheval*, *Tapir*, *Cochon*, *Pécari*, *Hippopotame*, *Rhinocéros* et *Éléphant : toutes* ces espèces fossiles appartiennent à l'étage falunien ou à l'étage subapennin. Parmi les 10 espèces connues de *Rhinocéros* fossiles, nous citerons le *Rhin. tichorhinus* de Cuvier, qui avait deux cornes, et qui se retrouve partout, jusque dans les régions glacées de la Sibérie C'est ainsi qu'en 1771, on découvrit un individu de cette espèce, entier et encore recouvert de sa peau, sur les bords du Wilouï, l'un des affluents de la Léna, par 64° de lat. nord. On cite également 8 ou 10 espèces *fossiles du genre Éléphant; mais* la plus célèbre est celle qu'on désigne vulgair. sous le nom de *Mammouth*, et que les naturalistes appellent *Elephas primigenius*. Cette espèce est surtout caractérisée par ses molaires à lames étroites, et qui ressemblent à celles de l'Éléphant des Indes plus qu'à celles de l'Él. d'Afrique (Fig. 117. Dent d'*El. primigenius*). En outre, sa taille était plus élevée, son crâne plus large, et ses défenses plus longues et plus recourbées (Fig. 120. Squelette entier de cette espèce). *Les débris qu'on a trouvés de cet animal*, en Europe, en Amérique et en Asie, montrent qu'il habitait une zone immense durant la période qui a précédé la dernière grande révolution du globe. En Sibérie, sur les bords de la mer Glaciale, les restes de Mammouths sont parfois si abondants et l'ivoire de leurs *défenses si bien conservé, que son* exploitation est devenue une industrie. Deux fois même on y a rencontré des individus entiers, recouverts de leur peau et de leurs muscles, dans un tel état de conservation que, lorsqu'ils furent détachés de la glace qui les entourait, les chiens purent encore se nourrir de leurs chairs. La peau de ces individus était revêtue d'une laine grossière et rousse, et de longs poils noirs et roides qui paraissent avoir eu pour objet de les protéger contre le froid glacial de ces climats.

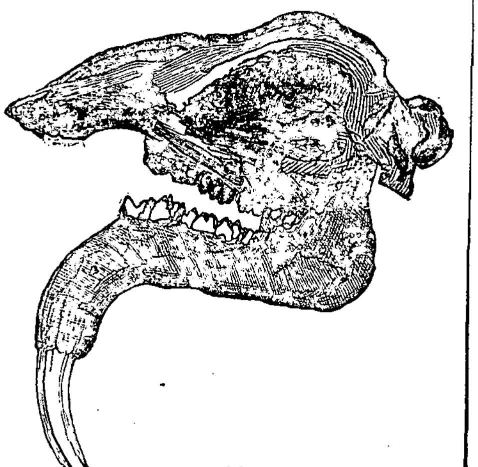
118

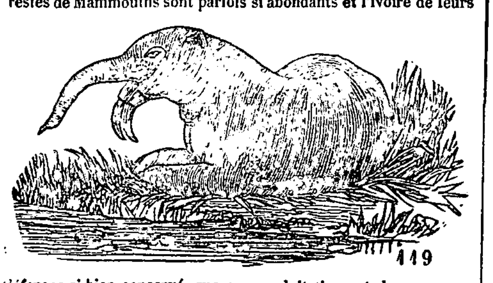
119

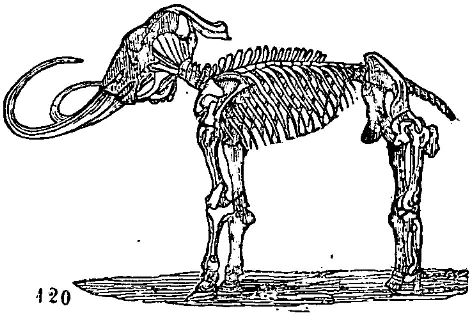
120

E. L'ordre des *Édentés* renferme plusieurs genres fossiles aujourd'hui perdus, tandis que les genres vivants ne sont représentés que par un petit nombre d'espèces éteintes. — La section des *Édentés ordinaires* nous offre 8 genres perdus : le *Glossotherium* des pampas de Buenos-Ayres et des cavernes du Brésil ; le *Macrotherium*, trouvé dans l'étage falunien de Sansan ; le *Chlamydotherium*, l'*Hoplophorus*, le *Pachytherium*, l'*Euryodon*, le *Xenurus*, tous des cavernes ossifères du Brésil ; et le *Glyptodon*, de l'étage subapennin des pampas de Buenos-Ayres. Ce dernier ressemble à un Tatou qui serait de taille gigantesque. Ses dents, au nombre de huit de chaque côté et à chaque mâchoire, ont leur surface externe creusée de deux profonds sillons qui la divisent en trois lobes : d'où le nom qu'on lui a donné. Ses membres postérieurs sont remarquables par leur forme, les os du métatarse étant larges et massifs, tandis que les phalanges sont courtes et aplaties. Son corps était protégé par une cuirasse solide, composée de pièces innombrables unies par des sutures dentées : du côté interne ces pièces paraissent hexagonales, mais vues du côté externe, elles offrent l'aspect d'une mosaïque de rosettes. Les seuls genres vivants représentés par des espèces fossiles sont les genres *Orycteropus*, *Myrmecophaga* (Tamanoir) et *Dasypus* (Tatou). Ces espèces sont de l'étage subapennin ou du falunien : on a trouvé un Tatou fossile en France, dans les faluns de Sansan, que nous avons déjà cité comme renfermant le Macrotherium. — La section des *Tardigrades*, qui ne se compose aujourd'hui que d'un seul genre vivant, le Bradype ou Paresseux, en renferme sept fossiles, qui forment, en paléontologie, la famille des *Mégathériens*. Le plus célèbre de tous est le *Megatherium* (Fig. 121. Squelette de *Megatherium* vu de face). *C'était un animal presque aussi haut qu'un* Éléphant et plus gros qu'un Rhinocéros. Son crâne ressemble à celui du Paresseux, et il est fort petit comparativement au volume de son corps. Ses mâchoires, dépourvues d'incisives et de canines, portaient 18 molaires, 10 à la supérieure et 8 à l'inférieure : ces dents prismatiques, longues de 180 à 210 millim., étaient profondément et solidement enchâssées dans leurs alvéoles, et leur surface était sillonnée de manière à en faire des instruments admirablement propres à broyer les corps les plus durs. Ses mâchoires constituaient en outre une machine d'une puissance prodigieuse. Ses membres étaient extraordinairement massifs : le fémur, par ex., *égalait presque en largeur la moitié de sa longueur. Ses extrémités* antérieures présentaient 4 doigts, dont trois armés d'ongles robustes et non comprimés ; les postérieures avaient également 4 doigts, mais deux seulement munis d'ongles. Enfin, sa queue était composée de 15 vertèbres si puissantes, que l'on suppose avec assez de vraisemblance que l'animal s'en servait pour, avec le concours des deux membres postérieurs, supporter le poids de son corps, tandis que les deux antérieurs fouillaient la terre *afin d'arracher* les racines dont il faisait sa nourriture. Le premier squelette de Magathérium (squelette presque complet) a été découvert, en 1789, sur les bords du Luxan, à environ 16 kilom. de Buenos-Ayres. Le *Megalonyx* était de la taille d'un Bœuf et fort analogue au Paresseux. Comme celui-ci, il avait les membres antérieurs beaucoup plus longs que les postérieurs : il doit du reste son nom à la longueur de ses phalanges unguéales. Enfin, le genre *Mylodon* ressemblait beaucoup au genre Megatherium par les formes extérieures ; mais il était beaucoup moins massif, et, en outre, il s'en distinguait essentiellement par l'appareil dentaire. Tous ces animaux, ainsi que les genres *Scelidotherium*, *Platyonyx*, *Cœlodon* et *Sphenodon*, *n'ont été jusqu'à ce jour rencontrés* que dans l'étage subapennin de l'Amérique méridionale.

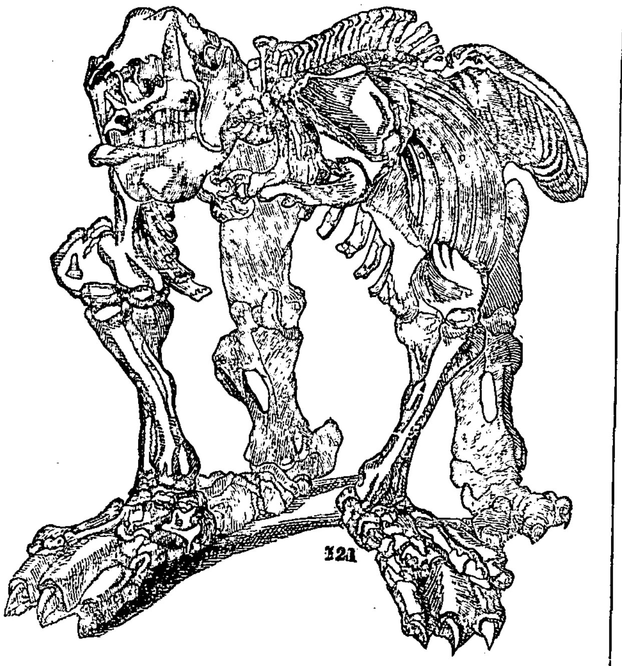
121

F. L'ordre des *Rongeurs* renferme plusieurs genres éteints : le *Trogontherium* ou *Castor gigantesque*, de l'étage parisien ; le *Steneofiber*, le *Palæomys*, le *Chalichomys*, l'*Archæomys*, de l'étage falunien ; et le *Theridomys*, de l'étage parisien. Parmi les genres vivants contenant des espèces perdues, nous nommerons seulement le *Dasyprocta* et l'*Échimys*, rencontrés en Europe dans l'étage subapennin, bien qu'à cette heure ces deux genres n'habitent plus que l'Amérique méridionale.

G. Les trois grandes tribus qui constituent l'ordre des *Carnassiers sont représentées par des genres assez nombreux*. Les *Pinnipèdes*, ou *Amphibies* de Cuvier, nous offrent quelques débris des genres *Phoca* et *Trichechus* (Morse) dans les étages falunien et subapennin. — Au nombre des genres des *Digitigrades* encore existants qui renferment des espèces éteintes, nous nommerons d'abord le genre *Hyæna*, dont il existe plusieurs espèces fossiles ; mais la plus remarquable est l'*H. spelæa*, ainsi nommée parce qu'elle se rencontre dans la plupart des cavernes osseuses de l'Europe. D'autres genres encore, tels que les genres *Canis*, *Felis*, *Viverra*, *Mustela* et *Lutra*, ont laissé des débris assez nombreux dans les formations tertiaires. Quant aux genres éteints de cette section, on en compte 7 ou 8. qu'on a rencontrés dans l'étage falunien ou dans le subapennin : nous citerons comme exemples les genres *Hyænodon*, *Machairodus* et *Amyxodon*. — Les Carnivores *Plantigrades* sont surtout représentés à l'état fossile par plusieurs espèces d'*Ours* aujourd'hui perdues Les deux plus répandues sont l'*Ursus cultridens*, des étages falunien et subapennin, et l'*U. spelæus*, qu'on appelle encore *Ours des cavernes*, des lieux où on le trouve communément, et *Ours à front bombé*, à cause de la protubérance que forme chaque frontal. Cette dernière espèce était d'un quart au moins plus grande que notre Ours brun ordinaire. Une espèce éteinte du genre *Meles* (Blaireau) se montre également dans les cavernes. Enfin, on connaît plusieurs genres de Plantigrades éteints, savoir : l'*Amphiarctos*, l'*Agnotherium*, l'*Amphicyon* et le *Tænotherium*, qui tous sont des terrains tertiaires.

H. Tous les fossiles de l'ordre des *Chéiroptères* appartiennent à des genres actuellement vivants : on les a rencontrés, soit dans les étages parisien et falunien, soit dans les cavernes de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

I. On connaît dans l'ordre des *Quadrumanes* un genre éteint, le *Protopithecus*, découvert par Lund dans les cavernes du Brésil, et plusieurs espèces fossiles appartenant à divers genres existants. Toutes ces espèces sont de l'étage parisien ou du falunien ; mais un fait à noter, c'est que l'on n'a trouvé, parmi ces fossiles, aucun Singe de l'ancien continent dans le nouveau, ni aucun Singe du nouveau dans l'ancien. Néanmoins, la distribution géographique de ces animaux était loin d'être limitée comme elle l'est aujourd'hui, ainsi que le prouvent les débris de *Pithecus antiquus* trouvés en France, dans le Gers, et ceux de *Macacus eocenus* rencontrés dans le comté de Suffolk, en Angleterre.

Si l'on excepte les fragments attribués à deux espèces de Didelphiens rencontrés dans l'étage jurassique, on voit que l'ensemble des Mammifères manque dans les quatre premiers âges géologiques, et qu'ils ne se sont montrés que dans les formations tertiaires. Dès ce moment ils ont toujours été en progression croissante jusqu'à la dernière époque qui nous a précédés sur la terre. D'autre part, cependant, on voit encore que les formes génériques qui, à chacun des étages, ont cessé d'exister, sont souvent en nombre supérieur aux genres qui se sont conservés jusqu'à ce jour. Ainsi, d'un côté, progression croissante de l'ensemble, et de l'autre, extinction de certaines formes animales remarquables par leur développement. Ce fait est surtout évident pour les deux ordres des Édentés et des Pachydermes. Maintenant si nous considérons l'ordre d'apparition des divers ordres relativement à leur rang dans la série animale, nous trouverons qu'en général la série chronologique marche en même sens que la série zoologique. « Ainsi, dit Alcide d'Orbigny, les plus anciens des Mammifères appartiennent à la série la moins parfaite de cette classe d'êtres (les Didelphiens) ; ils ont été suivis, mais seulement dans les terrains tertiaires, des Carnivores, des Rongeurs, des Pachydermes, dans le premier étage ; des Quadrumanes, des Chéiroptères, des Cétacés, dans le second ; des Amphibies, des Insectivores, des Édentés et des Ruminants, dans le troisième. Les Carnassiers, les Quadrumanes surtout, mieux conformés que ceux-ci, appartiennent à la série en voie croissante de développement de forme; et enfin, l'Homme, le plus parfait des êtres, n'a été créé qu'avec l'ensemble de la faune actuelle. »

IX. La paléontologie est une science toute moderne, car on ne peut appeler de ce nom les observations isolées dues aux anciens explorateurs. Nous avons mentionné ailleurs (v. GÉOLOGIE) les idées de Léonard de Vinci et de Bernard Palissy, au sujet des coquillages fossiles, celles de Sténon et d'Ant. de Jussieu sur les végétaux de même genre, les observations de Marsili, de Donati et de Targioni sur la distribution des animaux perdus. Malgré ces travaux partiels, on peut dire que la pal. est sortie tout armée du cerveau de *G. Cuvier, car personne avant lui n'avait conçu l'ensemble de la* science, n'avait compris son importance, et ne lui avait fait faire des progrès aussi rapides et aussi décisifs. Cet illustre naturaliste, faisant de l'anatomie comparée, qu'il venait également de créer, l'application la plus neuve et la plus brillante, tira des mondes entiers de leurs ruines. Il restitua, avec une sagacité que nul n'a égalée, une foule d'espèces éteintes, et établit d'une manière irréfutable qu'elles étaient le produit de créations distinctes et successives. C'est en 1796 que G. Cuvier publia son premier mémoire sur les Éléphants fossiles, et il est à remarquer que ce travail, qui ouvrait la carrière aux plus grandes découvertes, fut lu à l'Institut le jour même où ce corps savant tenait sa première séance publique. Deux ans après, il commençait la publication de ses beaux travaux *sur les ossements* des plâtrières des environs de Paris. Depuis cette époque, il ne cessa de s'occuper de la recherche des ossements fossiles. Mais l'impulsion donnée par notre grand naturaliste à la pal. se propagea rapidement, et une multitude de savants, tant français qu'étrangers, s'élancèrent à sa suite dans la carrière qu'il venait d'ouvrir. Leur nombre est trop grand pour que nous les nommions tous ; néanmoins il nous est impossible de ne pas mentionner Ad. Brongniart, de Blainville, Marcel de Serres, Constant Prévost, Agassiz, Lartet, Croizet, Deshayes, Alc. d'Orbigny, d'Archiac, Buckland, Rich. Owen, Conybeare, Sowerby, Mantell, Goldfuss, Schlotheim, Kaup, Lund, Claussen, Hithcock, etc. La botanique *fossile a été* particulièrement l'objet des recherches de Schlotheim, Sternberg, Presl, Ad. Brongniart, Agardh, Nillson, Cotta, Nœggerath, Martius, Parkinson, Lindley et Hutton. Depuis le commencement de ce siècle, il a été publié une prodigieuse multitude de mémoires et un assez grand nombre d'ouvrages généraux relatifs à la paléontologie ; mais nous recommanderons spécialement, parmi ces derniers, le bel ouvrage de F.-J. PICTET, *Traité de Paléontologie*, et ceux d'ALC. D'ORBIGNY, savoir : sa *Paléontologie française*, et son *Cours élémentaire de Paléontologie et de Géologie stratigraphiques*.

*** PALÉONTOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la paléontologie. *Découvertes paléontologiques.*

*** PALEOSAURUS.** s. m. *** PALÉOTHÉRIUM.** s. m. (gr. παλαιὸς, ancien ; σαῦρος, lézard, et θηρίον, bête farouche). T. Zool. Voy. PALÉONTOLOGIE.

***PALÉOZOIQUE.** adj. 2 g. (gr. παλαιὸς ; ζῶον, animal). T. Géol. Se dit Des terrains anciens qui renferment des êtres organisés, c'est-à-d. des terrains silurien, devonien, carbonifère et pénéen.

PALERON. s. m. (lat. *pala*, pelle). La partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux. *Ce cheval est blessé au p. C'est un morceau de p. de bœuf.*

***PALÈS.** s. f. T. Mythol. romaine.

Enc.—Chez les Romains, *Palès* était la déesse des bergers et des troupeaux. Chaque année, le 21 avril, on célébrait en son honneur une fête appelée *Palilies*. C'était proprement la fête des bergers qui, dès le matin, purifiaient les étables et les troupeaux, faisaient tourner ceux-ci autour de l'autel de la déesse, pour les préserver des maladies et des loups, et offraient à cette divinité du lait, du vin cuit et du millet. Le soir, les bergers faisaient brûler de la paille et du foin et sautaient par-dessus. On croit que le culte de Palès était d'origine sicilienne.

PALESTINE. s. f. T. Typogr. Voy. CARACTÈRE.

PALESTRE. s. f. (grec. παλαίϛρα, de πάλη, lutte). T. Antiq. Voy. GYMNASE.

PALESTRIQUE. adj. 2 g. Se dit Des exercices qui se faisaient dans les palestres. Peu usité.

PALET. s. m. (lat. *pala*, pelle). Pierre plate et ronde ou morceau de métal de la même forme, avec lequel on joue en le jetant le plus près du but qu'on a marqué. *Jouer au palet.*

***PALETOT.** s. m. Espèce de redingote large et lâche qui se porte comme surtout.

PALETTE. s. f. (diminut. de *Pale*). T. Jeu. Instrument de bois plat qui a un manche et avec lequel on peut jouer au volant, à la paume. || T. Peint. Petite planche fort mince, ordinairement de forme ovale, sur laquelle les peintres placent leurs couleurs, et qu'ils tiennent de la main gauche à l'aide d'un trou pratiqué pour y passer le pouce. *P. de noyer. P. de porcelaine. Charger sa p.*, Y mettre des couleurs. —Figur., on dit D'un tableau dont les couleurs sont crues, les teintes trop vives et sans accord, qu'*Il sent la p.* On dit aussi D'un peintre bon coloriste, et, par analog., D'un poëte dont le style a de l'éclat : *Il a une p. brillante. Sa p. est fort riche. Il a bien des couleurs sur sa p.* || T. Chirurg. Vase qui a la forme d'une soucoupe munie d'anses, et dans lequel on reçoit le sang, quand on pratique une saignée. *Une p. contient 4 onces ou 125 grammes de sang.* — Par ext., La quantité de sang qu'on a tirée par la saignée. *On lui a tiré trois palettes de sang.* || *T. Mécan. Se dit Des parties planes et larges de certains mécanismes ou instruments. *Roue à palettes. Cet instrument se termine par une p.* || * T. Entom. Extrémité libre, aplatie et élargie en forme de pelle, dans les antennes et les balanciers des insectes.

PALÉTUVIER. s. m. T. Bot. Voy. RHIZOPHORÉES.

PÂLEUR. s. f. (lat. *pallor*). La couleur blême, décolorée ; ne se dit guère que Des personnes. *La p. de la mort paraissait déjà sur son visage.*

PÂLI. s. m. Langue sacrée de l'île de Ceylan et de l'Indo-Chine. *Le p. est la langue des prêtres de Bouddha. De toutes les langues dérivées du sanscrit, le p. est celle qui s'en rapproche le plus.* || On dit aussi adjectiv., *La langue pâli.*

***PALICOUREA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

PALIER. s. m. (R. *paille*). Espace ou plate-forme servant de repos dans un escalier, dans un perron, dans une rampe douce, ou dans les gradins d'un théâtre. — *P. de communication*, Celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun. On dit en ce sens, *Demeurer sur le même palier.*

PALIFICATION. s. f. (latin. *palum*, pieu ; *facere*, faire). T. Archit. hydraul. Action d'affermir, de fortifier un sol avec des pilotis.

PALIMPSESTE. s. m. (grec. πάλιν, de nouveau ; ψηστὸς, poli). Voy. MANUSCRIT.

PALINGÉNÉSIE. s. f. (gr. πάλιν ; γένεσις, naissance).

Enc. — Ce terme paraît avoir été introduit dans la langue grecque par les philosophes stoïciens. Ils entendaient par là une régénération universelle du monde et de tous les êtres, qui devait avoir lieu au bout d'une certaine période, et par suite de laquelle l'univers devait recommencer un nouveau cycle en tout semblable au premier. Le dogme de la métempsycose, tel que l'entendaient les Égyptiens et les Gaulois, constituait également une sorte de *palingénésie*. A la fin du dernier siècle, Ch. Bonnet, dans un ouvrage resté célèbre, qu'il intitula *Palingénésie philosophique*, admit que Dieu a créé l'univers de manière que tous les êtres peuvent recevoir une nouvelle naissance dans un état futur, et s'y perfectionner assez pour que ceux qui nous paraissent les plus imparfaits y reçoivent un accroissement de faculté qui les égale à ceux d'une espèce supérieure. Ainsi une pierre peut devenir un végétal, celui-ci être changé en animal, etc. Enfin, dans notre siècle, Ballanche, suivant la voie déjà indiquée par Vico, s'efforça d'établir dans sa *Palingénésie sociale*, que les mêmes *révolutions* et les mêmes formes sociales se reproduisent éternellement dans un cercle tracé d'avance.

*** PALINGÉNÉSIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la palingénésie. *Période palingénésique.*

PALINOD. s. m. (gr. πάλιν ; ᾠδὴ, chant).

Enc. — Autrefois on appelait ainsi certains poëmes en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. Chaque année, l'Académie de Rouen, depuis environ 1486, et, plus tard, celles de Caen et de Dieppe, décernaient des prix au meilleur *Palinod*, qui, au gré du poëte, pouvait avoir la forme de chant royal, de ballade, d'ode, de sonnet, etc. — On a encore désigné sous ce nom une pièce de poésie dans laquelle le même vers devait être répété à la fin de chaque strophe.

PALINODIE. s. f. (gr. πάλῖν ; ᾠδὴ).

Enc. — A l'origine, on désignait sous ce nom une pièce de poésie, ode ou satire, dans laquelle le poëte rétractait ce qu'il avait dit ou écrit précédemment. C'est au poëte lyrique Stésichore que les anciens attribuaient la première *Palinodie*. Ayant été frappé de cécité pour avoir fait une satire contre Hélène, il recouvra la vue après avoir composé en l'honneur de celle qu'il avait outragée un poëme rempli d'éloges. On trouve également dans Horace (*Od.* I, 16) une charmante p. en l'honneur de la jeune Tyndaris dont il avait offensé la mère. — Ce mot *Palinodie* n'est guère usité aujourd'hui que dans le langage ordinaire pour désigner un brusque revirement, sinon dans les opinions, du moins dans les actions et dans les discours d'une personne. *Chanter la p.*, c'est dire sans pudeur du bien d'une personne dont on avait d'abord dit du mal ; c'est faire l'éloge des mêmes choses qu'on avait le plus vivement critiquées.

PÂLIR. v. n. (lat. *pallescere*). Devenir pâle. *Il pâlit à l'aspect du danger. La moindre émotion le fait p. Le soleil pâlit. La couleur de cette étoffe a pâli.* || Figur., *Son étoile pâlit*, se dit De quelqu'un dont la prospérité, la puissance, le crédit diminue. = PÂLIR. v. a. Rendre pâle. *La fièvre l'a beaucoup pâli.* = PÂLI, IE. part.

PALIS. s. m. (R. *pal*). Se dit De petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce en terre à la suite les uns des autres pour former une clôture. *Un jardin clos de p., entouré de p.* || Par ext., Lieu entouré de palis. *Entrez dans le palis.*

PALISSADE. s. f. Espèce de barrière faite avec des pieux, ou même avec des planches, fichés en terre. *La contrescarpe était défendue par une bonne p.* — Chacun des pieux qui forment la palissade. *Il fut blessé en regardant entre deux palissades.* || T. Jardinage. Mur de verdure ; suite d'arbres ou d'arbustes feuillus, plantés en ligne, et dont les branches qu'on laisse croître dès le pied forment une espèce de haie qu'on taille de temps en temps. *P. de charme, d'if, de houx. Une p. à hauteur d'appui. Tondre une palissade.*

PALISSADER. v. a. Protéger au moyen d'une palissade, *P. une contrescarpe.* || Dresser, établir des palissades autour des murailles d'un jardin, d'un parc. *P. les murailles d'un jardin avec des ifs.* = PALISSADÉ, ÉE. participe.

PALISSAGE. s. m. Action de palisser un arbre.

PALISSANDRE. s. m. T. Bot. Bois violet propre aux ouvrages de tour et de marqueterie. V. BIGNONIACÉES.

PÂLISSANT, ANTE. adj. Qui pâlit, qui devient pâle. *Front, visage pâlissant.*

PALISSER. v. a. T. Jardin. Étendre et fixer contre une muraille ou un treillage les branches d'un arbre dont on veut faire un espalier. *P. des pêchers, des poiriers.* = PALISSÉ, ÉE. part.

***PALISSON.** s. m. T. Techn. Voy. CUIR.

*** PALIURE.** s. m. T. Bot. Voy. RHAMNÉES.

PALLADIUM. s. m. [On pron. *Palladiome.*] Antiq.

Enc. — Les anciens donnaient le nom de *Palladium* à une image de Pallas, qui était conservée secrètement et honorée comme un gage de salut public. Plusieurs villes avaient des images de ce genre ; mais la plus célèbre était celle que Troie avait possédée. C'était une statue haute de trois coudées, les jambes collées l'une contre l'autre, avec une lance dans la main droite, une quenouille et un fuseau dans la gauche. Troie ne tomba au pouvoir des Grecs que lorsque Ulysse et Diomède eurent enlevé cette image, qui d'ailleurs était regardée comme un gage de victoire pour ceux qui la posséderaient. (Fig. Diomède enlevant le pall., d'après une gemme antique.) Par la suite, plusieurs cités, soit grecques, soit italiennes, telles qu'Athènes, Argos, Rome, Lavinium, Lucerie, etc., prétendirent avoir le palladium de Troie, et chacune imagina les fables les plus invraisemblables pour appuyer ses dires. Ainsi, par exemple, les Romains prétendaient qu'Ulysse et Diomède n'avaient enlevé qu'un simulacre du véritable pall., et que ce dernier avait été sauvé et apporté en Italie par Enée. — Par analogie, le nom de Pall. fut étendu à divers objets auxquels certaines cités attachaient leur durée : tel était, par ex., à Rome, le bouclier sacré qu'on croyait être tombé du ciel sous Numa, et qui était confié à la garde des prêtres Saliens. — Enfin, aujourd'hui, ce mot s'emploie *figurément en parlant de tout ce qu'on regarde comme le garant* de la conservation d'une chose. C'est ainsi que l'on dit communément, que l'acte de l'*habeas corpus* est, en Angleterre, le pall. de la liberté individuelle.

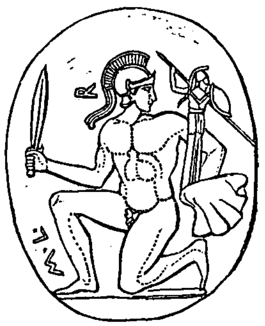

PALLADIUM. s. m. T. Min. et Chim.

Enc. — Le *Palladium* est un corps simple, métallique et d'un blanc intermédiaire entre le platine et l'argent. Sa densité=11,8. Il est ductile, malléable et se laisse souder et forger à la chaleur blanche. Il est en outre facilement fusible à la flamme du chalumeau à gaz oxy-hydrogène, et se volatilise même en répandant des *fumées vertes. Il a pour équivalent* 665,2, et pour symbole Pd. — Le pal. ne se combine pas directement avec l'oxygène, mais on peut l'oxyder en le fondant avec de la potasse ou mieux avec un azotate alcalin. Il forme avec l'oxygène deux composés, un *Protoxyde*, PdO, et un *Bioxyde*, PdO^2. Il s'unit directement au soufre et au chlore, en produisant des *sulfures* et des *chlorures* dont la composition correspond à celles des deux oxydes. Il possède aussi une grande affinité pour le cyanogène. Quand on verse un cyanure soluble dans la dissolution d'un sel de protoxyde de pal., on obtient un *cyanure de pal.* d'un blanc légèrement grisâtre, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les cyanures alcalins. L'a*cide sulfurique n'attaque pas le pal., mais ce métal se dissout dans* l'acide azotique et surtout dans l'eau régale. Les dissolutions des *sels de pal.* sont d'un rouge brun : elles précipitent en brun par la potasse, en noir par l'acide sulfurique et les sulfures alcalins, en blanc grisâtre par le cyanure de mercure. Sous l'influence du fer et du zinc, le pal. se précipite sous forme d'une poudre noire à laquelle le brunissoir donne l'éclat métallique. — Le pal. a découvert en 1803, par chimiste Wollaston.

On rencontre le pal. en petite quantité dans le minerai de platine. Quelquefois il se trouve en grains isolés avec ce dernier métal ; mais le plus souvent il se prépare au moyen de l'*Auro-poudre du Brésil, qui est un alliage d'or, d'argent et de pal. ayant l'ap*parence de petits grains cristallins. Il suffit de dissoudre cet alliage dans l'eau régale, de saturer par la potasse la liqueur acide, puis d'y verser une dissolution de cyanure de mercure qui ne précipite que le pal. Alors on chauffe le cyanure de pal. qui s'est formé, et l'on obtient le pal. sous forme d'éponge métallique. Enfin, on transforme cette éponge en métal malléable par les mêmes procédés que le platine. — Le pal. a peu d'usages. Les dentistes l'emploient allié à un dixième d'argent ; en chimie analytique, on s'en sert souvent pour précipiter l'iode de ses combinaisons.

PALLAS. s. f. [On pron. l'S.] T. Myth. V. MINERVE. || T. Astron. Voy. PLANÈTE.

*** PALLE.** s. f. T. Liturg. Voy. PALE.

PALLIATIF, IVE. adj. [On pron. les deux L dans ce mot et dans les suivants.] Qui pallie. Ne se dit guère que dans les deux locut., *Remède p.*, Remède qui ne guérit pas à fond ; et *Cure palliative*, Cure qui ne soulage que pour peu de temps. || S'emploie aussi subst. *Ce remède n'est qu'un p.* — Figur., on dit aussi, *C* *n'est point avec des palliatifs qu'on peut éviter les révolutions.*

PALLIATION. s. f. Action de pallier, déguisement. *Ce n'est pas une justification, c'est une p.* ‖ T. Méd. Action de pallier un mal, d'en modérer les symptômes et d'en adoucir les souffrances. *Il faut se contenter de la p. du mal.*

PALLIER. v. a. (lat. *palliare*, de *pallium*, manteau). Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, l'excuser en y donnant quelque couleur favorable. *P. un crime. P. ses fautes.* ‖ T. Méd. *P. le mal*, Ne le guérir qu'en apparence. —Figur., au sens moral. *Les moyens employés pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont fait que p. le mal. Ce ministre réussit un instant à p. le désordre des finances.* = PALLIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

PALLIUM. s. m. [On pron. *Palliome.*]

Enc.— Le *Pallium* est un ornement ecclésiastique qui consiste en une bande d'étoffe de laine blanche, large de trois doigts et orné de plusieurs croix de laine noire, qui se porte autour des épaules, une des extrémités tombant devant la poitrine et l'autre derrière. Le p. se fait à Rome avec de la laine fournie par deux agneaux que les religieuses de Sainte-Agnès offrent, chaque année, le jour de la fête de leur patronne, pendant qu'on chante à la messe l'*Agnus Dei*. On ignore à quelle époque précise on a commencé à le porter. Dans tous les cas, il n'y a que le pape qui puisse le donner : il l'envoie régulièrement aux patriarches et aux métropolitains, comme marque de leur dignité et de leur supériorité sur leurs suffragants ; mais en outre il l'accorde quelquefois à des évêques comme faveur particulière. Dans tous les cas, le p. est purement personnel, de manière qu'un prélat ne peut se servir de celui d'un autre prélat ; il doit être inhumé avec le prélat décédé. De plus, il est propre à une église particulière, de sorte qu'un prélat qui serait transféré d'un archevêché à un autre, ne pourrait pas prendre dans son nouveau diocèse le p. qu'il aurait obtenu pour l'ancien. Enfin, les prélats qui ont reçu le p. n'ont le droit de le porter que dans les églises de leur ressort et à certaines fêtes ou cérémonies déterminées. Le souverain pontife seul peut revêtir le p. tous les jours et dans toutes les églises où il se trouve.

PALMA-CHRISTI. s. m. T. Bot. Nom vulgaire du Ricin. Voy. EUPHORBIACÉES.

* **PALMAIRE.** adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport à la paume de la main. *Arcades palmaires. Région p. Le muscle p.*, ou substantiv., *Le palmaire.*

* **PALMATIFIDE.** adj. 2 g. T. Bot. Voy. FEUILLE.

PALME. s. m. (latin. *palma*, paume de la main). T. Métrol. Voy. MESURE.

PALME. s. f. (lat. *palma*). Branche de palmier. *Ils portaient tous une p. à la main. La bénédiction des palmes. La p. est le symbole de la victoire, du triomphe.* — Figur. et poét., *Remporter la p.*, Remporter la victoire soit dans un combat, soit dans une lutte quelconque. On dit dans le même sens : *Il vient d'obtenir une belle p. On lui décerna la p. La p. du vainqueur. La p. du martyre*, La gloire éternelle qui est la récompense de ceux qui ont souffert le martyre pour la foi. ‖ *Ornement qui figure une palme. *Les palmes de ce châle sont trop grandes.* ‖ *Palme* se dit encore quelquefois pour Palmier. *Huile de p. Vin de p.* V. PALMIER.

PALMÉ, ÉE. adj. (lat. *palma*). T. Zool. *Pieds palmés, Doigts palmés*, Pied dont les doigts, bien que distincts, sont réunis par une membrane intermédiaire. ‖ T. Bot. *Feuille palmée*, Voy. FEUILLE.

PALMETTE. s. f. Ornement en feuille de palmier, qu'on taille ou qu'on applique sur des moulures, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc.

PALMIERS. s. m. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à fleurs parfaites, unisexuées ou hermaphrodites, portées sur un spadice écailleux ramifié, et dont les graines sont munies d'un albumen abondant, charnu ou corné, à la surface duquel est logé un petit embryon.

I. *Caractères bot.*—Tige (ou *Stipe*) arborescente, simple, parfois suffrutescente, d'autres fois ramifiée, rendue raboteuse par la présence des bases des feuilles à demi engaînantes ou par leurs cicatrices ; dans les Rotangs, elle est grêle, élastique, et extrêmement longue ; dans quelques espèces, elle est armée de forts piquants. Feuilles (ou *Frondes*) réunies en touffe terminale, habituellement très-larges, pinnées ou flabelliformes, plissées, avec des veines simples et parallèles ; parfois érodées et cunéiformes. Spadice (ou *Régime*) écailleux, terminal, souvent ramifié, enfermé dans une spathe à une ou plusieurs valves, souvent ligneuse. Fleurs petites supportées par des bractées écailleuses, unisexuées ou parfois hermaphrodites. Périanthe à 2 rangs bien distincts, que l'on qualifie de calice et de corolle. Sépales 3, incolores, charnus ou coriaces, persistants ; pétales 3, souvent plus larges et rarement soudés. Étamines insérées sur la base du périanthe ordinairement au nombre de 6, et alors opposées aux segments de ce dernier, rarement 3, parfois en nombre indéfini. Ovaire libre, ordinairement composé de 3 carpelles, complétement unis ou seulement soudés en partie ; parfois composé de 2 ou de 1 carpelle seulement, par suite d'avortement. Ovule unique, très-rarement 2 dressé, orthotrope ou anatrope à différents degrés. Styles continus avec les carpelles. Fruit drupacé, ou semblable à une noix, ou bacciforme, souvent muni d'une enveloppe fibreuse. Graine remplissant la cavité dans laquelle elle s'est développée, souvent réticulée ; albumen cartilagineux, souvent ruminé, et présentant fréquemment une cavité centrale ou ventrale ; embryon logé dans une fossette creusée à la périphérie de l'albumen ; ordinairement assez éloigné du hile, dorsal, et indiqué par un petit mamelon conique ou trochléiforme ; plumule à peine perceptible. A l'époque de la germination, le sommet du cotylédon se développe, pénètre dans la cavité centrale de l'albumen ; celui-ci se ramollit et sa substance est absorbée progressivement, le cotylédon continuant de grossir. [Fig. 1. Inflorescence ou spadice de *Chamærops humilis* dans sa spathe ; 2. Portion de la même avec le fruit en voie de maturation ; 3. Fleur mâle ; 4. Fleur femelle ; 5. Fruit mûr ; 6. Coupe d'une autre variété pour montrer la graine ; 7. Graine avec une partie de sa surface enlevée pour faire voir l'embryon.]

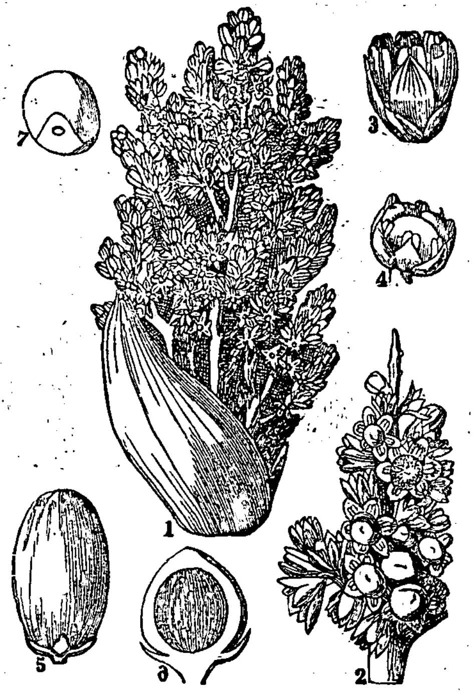

II. Les *Palmiers*, dit Martius, habitent de préférence ces heureuses régions situées entre les tropiques que le soleil échauffe sans cesse de ses rayons. Ils abondent dans les deux hémisphères ; mais ils ne dépassent pas le 35° de lat. dans l'hémisphère sud, et le 40° dans l'hémisphère boréal. Certaines espèces ne se rencontrent que dans une région fort limitée ; aussi est-il peu de contrées favorables à leur végétation où l'on ne trouve quelque espèce qui lui est exclusivement propre. Le petit nombre d'espèces qui sont répandues dans plusieurs pays sont surtout le *Cocos nucifera*, l'*Acrocomia sclerocarpa*, et le *Borassus flabelliformis*. Il est probable que le nombre des espèces de Palmiers répandus à la surface du globe atteint ou même dépasse un millier. Le plus grand nombre aiment les bords humides des ruisseaux ; d'autres habitent les bords de la mer ; plusieurs s'élèvent dans les régions alpines ; les uns se réunissent en forêts épaisses ; les autres vivent isolés ou en petits groupes dans les plaines. Les limites les plus septentrionales des Palmiers sont celles qu'atteignent, dans l'Amérique du Nord, le *Chamærops palmetto* qui s'élève à 34° 36′ lat., et, en Europe, le *Chamærops humilis*, qui remonte jusqu'à 43° 44′, aux environs de Nice. Un fait remarquable, dit Rob. Brown, c'est qu'on ne rencontre aucune espèce de cette famille, ni dans l'Afrique australe, ni sur la côte ouest de la Nouvelle-Hollande, même à l'intérieur du tropique. Les espèces des Palmiers décrites jusqu'à ce jour s'élèvent à 400, qui sont réparties dans 73 genres, formant 5 tribus, savoir : les *Arécées*, les *Calamées* ou *Lépidocaryées*, les *Borassées*, les *Caryotées*, et les *Cocoées* ou *Cocoïnées*. Les végétaux dont se compose cette famille se distinguent entre tous les autres, non-seulement par leur beauté, par leur port élégant et majestueux, qui imprime un si remarquable caractère de grandeur aux paysages des régions qu'ils habitent, mais encore par leur extrême utilité, car toutes leurs parties servent à des usages importants, et, de plus, par le développement prodigieux des organes destinés à la propagation de l'espèce. Une seule spathe de *Dattier* contient environ 12,000 fleurs mâles ; on a calculé que l'*Alfonsia amygdalina* en porte 600,000 sur un seul pied, et que chaque grappe du Palmier *Sejo* de l'Orénoque donne 8000 fruits.— Les Palmiers, bien que se distinguant des autres familles par des caractères botaniques fort tranchés et remarquables par leur uniformité, présentent les plus grandes variétés sous le rapport de leur aspect et de leurs habitudes. « Ainsi, par ex., dit le célèbre de Humboldt, tandis que certaines espèces, telles que le *Kunthia montana*, l'*Aiphanes praga*, l'*Oreodoxa frigida*, ont des troncs aussi grêles que le gracieux Roseau, et plus longs que le plus long câble, comme le *Calamus rudentum* qui atteint 170 mèt., d'autres, tels que le *Jubæa spectabilis* et le *Cocos butyracea*, ont 1 mèt. et 1 m. 60 d'épaisseur ; tandis que quelques Palmiers (*Mauritia flexuosa, Chamærops humilis*) croissent réunis par groupes, d'autres (*Oreodoxa regia, Martinezia caryotæfolia*) vivent isolés et ornent çà et là le paysage de leurs colonnes élancées ; tandis que plusieurs, comme l'*Attalea amygdalina*, sont pour ainsi dire acaules ; d'autres comme le *Ceroxylon andicola*, s'élèvent à la hauteur de 50 et 60 mèt. ; enfin, tandis que la plupart ne prospèrent que dans les chaudes vallées tropicales ou sur les pentes inférieures des montagnes, à une hauteur de 300 m. au plus, certaines espèces s'élèvent à des altitudes considérables et presque jusqu'à la limite des neiges perpétuelles. » Ajoutons à ce tableau que, tandis qu'un grand nombre ont une tige cylindrique et indivise qui représente une colonne plus ou moins grêle, celle du Palmier doum (*Hyphæne thebaica*) de la haute Égypte, ainsi que d'une espèce voisine, l'*Hyphæne coriacea*, se divise dichotomiquement. Quand on place les Bambous à côté des espèces du genre *Rotang* (*Calamus*), qui sont également remarquables par la silice qu'elles contiennent, on reconnaît aussitôt l'affinité qui existe entre les Palmiers et les Graminées, affinité qu'on soupçonnerait à peine en comparant les humbles Graminées de nos prairies avec le magnifique *Cocotier* des Indes. Les Palmiers-rotangs, appelés *Palmijunci* par Rumphius, habitent les forêts épaisses où les rayons du soleil pénètrent à peine ; là ils forment des masses épineuses qui empêchent tout passage ; ensuite ils s'élançent au sommet des arbres les plus élevés, s'y entrelacent, redescendent, puis remontent, formant ainsi des câbles d'une longueur prodigieuse, ornés toutefois de belles feuilles pinnées ou terminées en vrilles gracieuses.

III. Vin, huile, cire, farine, sucre, sel, tels sont, dit Humboldt, les produits de cette famille, auxquels il faut ajouter, continue Martius, cordes, ustensiles, armes et habitations. Une des espèces les plus importantes sous ce rapport est le *Cocotier commun* (*Cocos nucifera*) [Fig. 8]. On mâche quelquefois sa racine en guise de noix d'Arec ; ses fibres servent au Brésil à faire des corbeilles ; son bois s'emploie dans la construction des huttes, et la partie inférieure du tronc est tellement dure, qu'elle peut prendre un beau poli : elle ressemble alors à de l'agate. La substance réticulée de la base des folioles est utilisée pour servir de filtres et de tamis grossiers. Le bourgeon herbacé non développé qui termine le stipe constitue un mets délicat : on lui donne le nom de *Chou-palmiste ;* mais cette dénomination s'applique aussi à tous les bourgeons terminaux de Palmiers, qui possèdent la même propriété, c'est-à-d. qui sont comestibles. Les feuilles servent à couvrir les habitations et à faire diverses sortes d'ustensiles, comme nattes, corbeilles, éventails, parasols, etc. : on s'en sert même pour écrire, et elles font d'excellentes torches. Leur nervure médiane sert à faire des avirons, et leurs cendres contiennent une proportion considérable de potasse. Le suc de la fleur et de l'écorce est extrêmement sucré, et, par la fermentation, se transforme en excellent vin ; soumis à la distillation, il donne une sorte d'alcool qu'on appelle *Arrack ;* on peut aussi extraire le sucre qu'il renferme : ce sucre est connu sous le nom de *Jagery*. Le fruit du *Cocotier* est appelé *Noix de coco*, ou simplement *Coco*. Avant son entière maturité, il renferme un lait très-agréable à boire ; si on le laisse fermenter, on obtient une boisson spiritueuse appelée *Calou*, et même de l'alcool. Lorsqu'il est mûr, la volumineuse amande qu'il contient constitue un aliment sain et agréable. On en extrait une huile émolliente, laxative et vermifuge, nommée *Huile* et *Beurre de coco*, qui s'emploie aussi pour l'éclairage. Avec les coques, on fait des tasses, des plats, des cuillers, des vases d'ornement, des chapelets, etc. La fibre grossière qui revêt la coque, et qu'on nomme *Coir* ou *Caire*, n'est pas moins utile. On en fabrique des tissus grossiers, mais solides, des brosses, des balais ; on l'emploie pour calfater les vaisseaux et pour faire des cordages à l'usage de la marine. Ces fibres, en effet, ont à peu près la solidité du chanvre, et Roxburgh les regarde comme la meilleure des matières propres à faire des câbles, à cause de leur grande élasticité et de leur ténacité. Enfin, en incisant les spathes du Cocotier, on obtient un suc d'une saveur agréable, nommé *vin de Palmier* ou *Toddy*, qui s'emploie comme breuvage. Les spathes du *Borassus flabelliformis*, du *Mauritia vinifera*, du *Raphia vinifera*, vulg. appelé *Sagouier* ou *Sagoutier raphia*, etc., donnent aussi en abondance cette sorte de liqueur. Au reste, le toddy n'est pas seulement usité comme breuvage ; il constitue le plus simple et le meilleur remède que les personnes d'un tempérament délicat, et surtout les femmes européennes, puissent employer pour combattre les constipations qui attaquent généralement les personnes étrangères au climat. Suivant Roxburgh, le *Caryota urens*, ainsi nommé de la saveur âcre et brûlante de la pulpe de son fruit, lequel est une baie de la grosseur d'une petite prune, n'est guère moins utile que le Cocotier. Il produit, pendant la saison chaude, une quantité énorme de ce toddy ; certains arbres en donnent jusqu'à 56 litres en vingt-quatre heures. De plus, la moelle en partie farineuse du tronc des vieux arbres passe pour égaler le meilleur sagou. Elle constitue une partie importante de la nourriture des indigènes des contrées qu'habite cette espèce. Cette fécule est extrêmement nutritive. Roxburgh la trouve aussi agréable au goût que le véritable *Sagou* qui nous vient des îles de la Malaisie. Ce dernier est fourni par le *Sagouier de Rumphius* (*Sagus Rumphii* ou *lævis*), et par le *Palmier-sagou* (*Sag. genuina* ou *Metroxylon sagu*), arbres qui forment d'immenses forêts dans toutes les Moluques, et qui sont si riches en fécule, que chacun d'eux peut produire de 275 à 360 kilogr. de sagou. Cette substance est également produite par le *Sagouier raphia* (*Raphia vinifera*), le *Sag. pédonculé* (*Raph. pedunculata*) [Fig. 9], le *Phœnix farinifera*, et plusieurs autres espèces. Le *Mauritia flexuosa*, vulg. appelé *Palmier bache* et *Palmier ita*, à la Guyane, donne également du vin, une sorte de sagou, et les indigènes boivent sa séve, qui est sucrée. Le *Saguerus Rumphii*, ou *Arenga saccharifera*, mérite aussi d'être mis au premier rang pour son utilité. Suivant Blume, c'est un arbre haut de 7 à 8 mètres, et très-commun dans les îles de l'archipel Indien, les Moluques et les Philippines. On retire, par incision, de ses spadices encore attachés à l'arbre, un liquide sucré fort abondant, qui donne, par la fermentation, un breuvage enivrant et abondant, et, lorsqu'on le fait bouillir, une sorte de sucre qu'on emploie à différents usages. Quand l'arbre est épuisé par le rendement de ce suc, on obtient de son tronc un sagou de bonne qua lité, environ 75 à 100 kil. par pied. Son bois est extrêmement dur et propre à la construction, et les pétioles de ses feuilles donnent annuellement de 2 a 3 kilogr. de fibres noires, solides, assez semblables à du crin de cheval, et qu'on appelle *Comutie*. Ces fibres sont employées pour fabriquer des câbles et différentes sortes de cordages, etc. Les nervures médianes des feuilles sont converties en plumes appelées *Pansuri*, et en ces fines flèches que les Indiens lancent avec des sarbacanes. On trouve encore à la base des feuilles une matière laineuse assez fine qui s'emploie pour calfater les embarcations, rembourrer les coussins et faire des mèches. Enfin, son *chou*, ou bourgeon terminal, est bon à manger. Plusieurs autres espèces de Palmiers fournissent du sucre en plus ou moins grande abondance : sous ce rapport nous citerons particulièrement le *Phœnix sylvestris*, sorte de Dattier sauvage fort commun au Bengale. D'après Roxburgh, on en retirerait chaque année 5 millions de kilogr. de sucre. L'*Areca catechu* est célèbre par son fruit, appelé *Noix d'Arec*, dont il se fait, dans la Malaisie et dans l'Asie orientale, une prodigieuse consommation. Ce fruit est gros comme un œuf de poule. Le brou, fibreux et charnu lorsqu'il est frais, et qu'on mange dans cet état, recouvre une noix ou graine de la grosseur d'une muscade, dont l'amande, de saveur âcre et styptique, entre dans la composition du masticatoire si connu sous le nom de Bétel (v. ce mot). Ces fruits sont encore employés dans la teinture, en raison de la quantité considérable de tannin qu'ils contiennent. Enfin, les frondes, les pétioles, les spathes et le bois de l'*Arec* servent à une foule d'usages domestiques. Les gaînes des feuilles, longues, enveloppantes, dures et ligneuses, nommées *Ampondres dans quelques îles*, forment des vases tout fabriqués, dans lesquels, suivant Bory-Saint-Vincent, on peut faire cuire du riz et bouillir de l'eau. Le nom caractéristique donné à cette espèce indique qu'elle produit du Cachou ; mais cette sorte est peu estimée. L'*Areca oleracea* des Antilles, vulgair. appelé *Palmiste franc*, produit le *chou-palmiste* le plus estimé. En outre, on prépare avec sa moelle une farine analogue au sagou, et ses graines donnent, par expression, une huile qui s'emploie à divers usages. L'***Acrocomia sclerocarpa***, vulg. nommé *Palmier mocaya* à la Guyane, fournit aussi divers produits utiles. Ses jeunes feuilles sont alimentaires : après les avoir fait cuire, on les assaisonne avec de l'huile et du vinaigre ; de l'amande, on extrait une huile que l'on mange ; enfin, on fait avec le péricarpe et l'amande une émulsion qui passe au Brésil pour avantageuse dans les affections catarrhales.—Le fruit de quelques espèces est d'une haute importance comme substance alimentaire. Le premier rang appartient à la *Datte*, qui est le fruit du *Dattier cultivé* (*Phœnix dactylifera*), et qui forme la base de la nourriture de nombreuses peuplades dans le nord de l'Afrique. Les dattes contiennent une grande quantité de sucre, de fécule et de mucilage : aussi, outre leurs propriétés nutritives, possèdent-elles des propriétés adoucissantes. En médecine, on les range parmi les fruits pectoraux, et on les emploie en décoction, soit pure, soit coupée avec du lait ; on en fait encore une pâte analogue à celle de la Jujube. Dans l'Inde, on mange également les fruits de plusieurs espèces du même genre. Nous avons déjà parlé du fruit du *Cocotier*. En Égypte, on mange encore ceux du *Doum* ou *Cucifère* de la Thébaïde (*Hyphœne thebaica*), appelé en Egypte *Arbre à gimblettes*, à cause de la ressemblance de son fruit avec cette sorte de gâteau. C'est le Palmier doum qui produit, par exsudation, la gomme-résine appelée *Bdellium d'Egypte*, autrefois fort usitée en médecine comme diurétique et diaphorétique. Les indigènes de l'Amérique méridionale mangent de même les fruits des espèces du genre *Attalea*. Leur amande sert à préparer une émulsion usitée, au Brésil, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Le *Zalacca edulis* produit un fruit à chair légèrement acidule, qui est fort estimé par les Birmans. On mange encore les fruits de l'*Astrocaryum murumuru*, du *Jubœa spectabilis*, du *Corypha pumos*, du *Chamærops arborescens*, du *Bactris speciosa*, du *Corypha umbraculifera*, vulg. appelé *Talipot*, etc. Les fruits du *Cocos butyracea* sont fort recherchés pour leur lait, quand ils sont jeunes ; quand ils sont mûrs, on les mange. On retire aussi de la pulpe qui entoure l'*amande un beurre ou* une huile appelée *huile de Palmier*, qui sert à assaisonner les mets, et qu'on emploie pour l'éclairage, lorsqu'elle est vieille. Le suc extrait du fruit du *Cocos schizophyllus*, avant sa maturité, s'emploie comme astringent dans les ophthalmies légères. On attribuait jadis des propriétés merveilleuses au fruit singulier du *Lodoicea sechellensis*, qu'on appelait *Coco de mer*, parce que, avant la découverte, dans les îles Séchelles, de l'arbre qui le produit, on croyait qu'il provenait d'une plante sous-marine. Ce fruit contient une amande comestible : mais on ne le recherche que comme objet de curiosité, *à cause de son volume, de sa couleur* et de sa forme, qui lui a valu, de la part des matelots, un nom grossier, mais fort caractéristique. Les fruits de plusieurs espèces de Palmiers sont remarquables par leur extrême âcreté. Nous avons *déjà mentionné, sous ce rapport*, celui du *Caryota urens;* nous citerons encore celui de l'*Arenga Rumphii*. Quand on le mâche, il détermine une violente inflammation de la muqueuse buccale. Son suc constituait le principal ingrédient de l'*eau infernale*, que les habitants des Moluques employaient dans leurs guerres et versaient sur leurs ennemis. Cependant, lorsque le fruit n'est pas encore mûr, son albumen, après avoir été passé à l'eau de chaux, se confit au sucre, et constitue alors une friandise fort estimée par les gens riches dans l'Inde et dans la Chine. — L'huile et la cire se trouvent *moins communément que les sécrétions farineuses*. L'*huile de Palme*, dont on importe en Europe d'énormes quantités pour la fabrication des savons et de la chandelle, provient de l'*Elais guineensis*, ou *Avoira de Guinée*. Cette huile est une substance butyracée qui a la couleur de la cire jaune Elle se liquéfie par la simple chaleur des mains, et fond à 29°. Son odeur est agréable et sa saveur nulle ; mais elle rancit vite et de jaune devient blanche. Le *beurre de Galam* ou de *Bambouc* paraît être le produit de l'*Elais butyracea ;* il diffère peu de l'huile de Palme, mais rancit encore plus vite. On l'obtient, de même que l'huile, en écrasant la pulpe du fruit. Les Nègres de Guinée se servent de ce beurre pour apprêter leurs mets, s'éclairer, et s'oindre le corps. L'*Alfonsia oleifera* de Kunth *Elais melanococca* de Martius, donne aussi une substance huileuse analogue, qui entre dans le commerce sous le nom commun d'*huile de Palme*. Ces espèces d *Elais* passen aussi pour produire la meilleure espèce de *vin de Palme*. On extrait une huile alimentaire de diverses Cocoïnées du Brésil, appartenant au genre *Œnocarpus*, comme l'*Œnoc. bacaba* et l'*Œn. distichus*. On obtient également de ces espèces une liqueur agréable et vineuse, qui leur a valu le nom générique sous lequel on les désigne. Le *Ceroxylon andicola*, ou *Palmier à cire* de Humboldt, a le tronc couvert d'une couche de cire qui exsude des espaces situés entre l'insertion des feuilles. D'après Vauquelin, c'est une substance inflammable et concrète qui se compose de 1/3 de *cire et 2/3 de résine*. La substance connue sous le nom de *Cire de Carnauba*, est produite par le *Copernicia cerifera*, palmier qui habite l'intérieur du Brésil. Cette cire est sécrétée sur les deux surfaces des feuilles par une multitude de glandes spéciales. Dans les lieux où l'arbre reste longtemps exposé aux rayons solaires, elle se fond et se ramasse en gouttes sur la lame et sur le pétiole des feuilles. Les indigènes l'isolent par l'action de la chaleur ou de l'eau bouillante. Le *Calamus draco* donne une des espèces de résine connues sous le nom de *Sang-dragon*, et qu'on emploie, soit en médecine comme astringent, soit dans l'industrie pour la fabrication des vernis. On ignore encore si cette résine s'obtient, comme on l'a supposé, au moyen d'incisions pratiquées à l'écorce de la plante. Les racines du *Palmetto* (*Chamærops glabra*) contiennent une grande quantité de tannin. — On n'en *finirait pas* si l'on voulait énumérer tous les emplois utiles auxquels peut s'appliquer chacune des espèces de cette belle famille. Leurs feuilles larges et résistantes sont universellement employées pour couvrir les habitations. Les Indiens du Brésil, surtout les Puris, les Patachos, les Botocudos, fabriquent leurs meilleurs arcs avec une espèce de *Cocotier* appelé *Airi* ou *Brejenba*. Le *Bois de Palmyre* provient du *Borassus flabelliformis*, qui donne aussi une fibre employée dans l'Inde à faire des cordages. Les bois produits par diverses espèces du genre *Rotang* sont remarquables par leur flexibilité, ainsi que par leur extrême *dureté* · *tout* le monde connaît ces bois en Europe, où l'on s'en sert pour faire des cannes à la fois très-solides et très-élastiques. Nous avons déjà parlé des fibres excellentes et semblables à des crins qu'on obtient

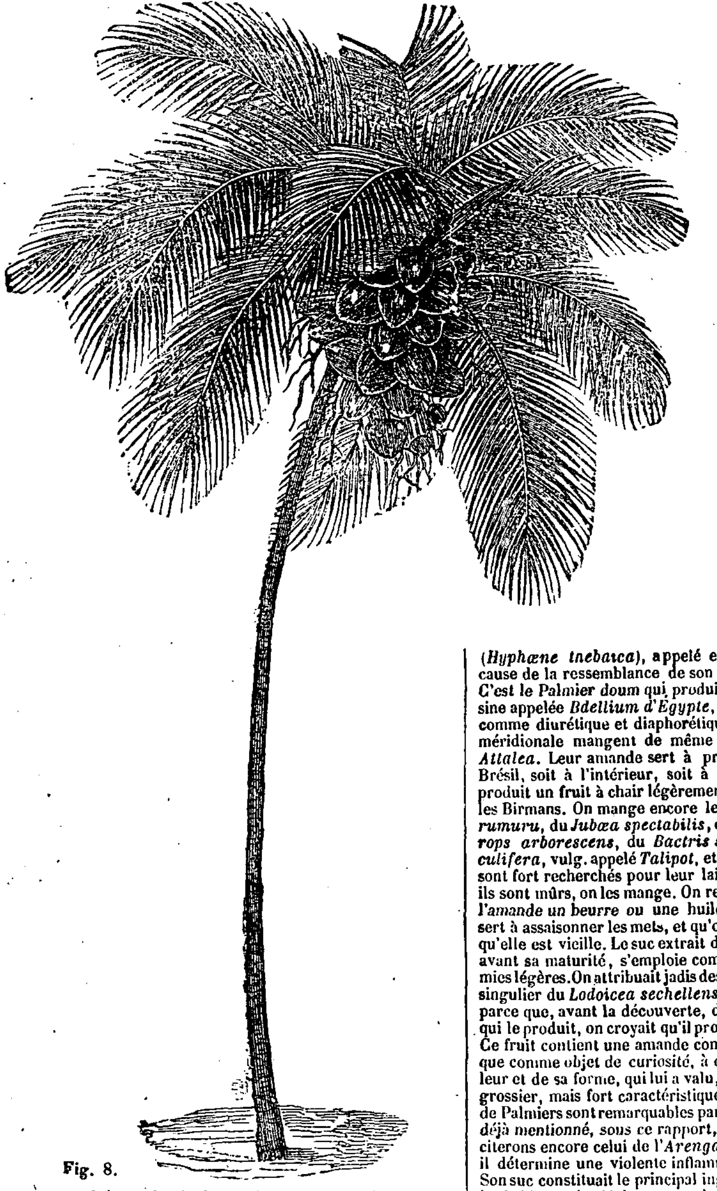

Fig. 8.

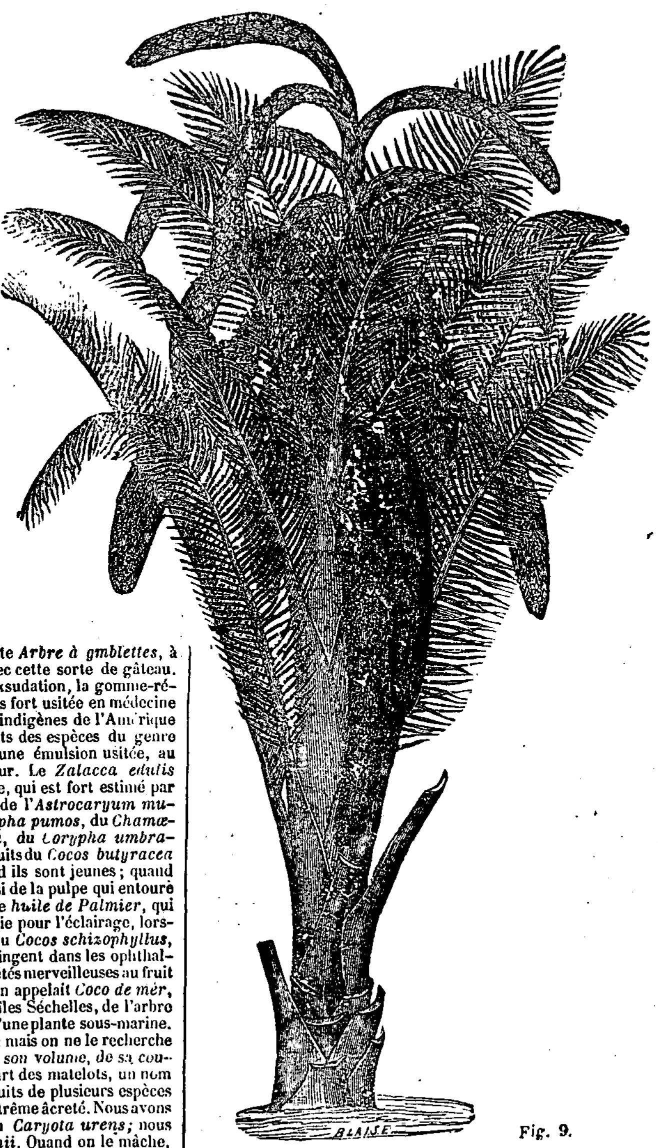

Fig. 9.

u *Saguerus Rumphii*, du *Cocotier*, etc.; mais les fibres de beaucoup d'autres espèces s'emploient utilement. Les fibres longues et solides du *Sagus filaris*, espèce de la Malaisie, servent à coudre les vêtements. Dans l'Afghanistan, on fait des filets et des cordes avec le *Palmier maizurrye*, espèce du g. Chamærops. Le *Mauritia flexuosa*, le *Borassus flabelliformis*, le *Copernicia cerifera*, fournissent de même des fibres solides propres à divers usages. En Égypte, on fabrique des filets, des cordes, avec celles du *Dattier*. Le *Palmier nain* (*Chamærops humilis*), de l'Algérie, donne une fibre élastique qui s'emploie pour remplacer le crin animal. L'*Attalea funifera* du Brésil fournit aussi une matière fibreuse qui sert à fabriquer des cordages. Cette matière porte au Brésil, le nom de *Picaba*. A Java, des milliers d'enfants des deux sexes sont occupés à tresser des sacs et des corbeilles avec les jeunes feuilles du *Gebang* (*Corypha gebanga*), une des espèces les plus utiles de l'Inde. Sa moelle fournit une espèce de sagou ; ses feuilles servent à couvrir les maisons et à faire des chapeaux à larges bords ; on fait des filets et des tissus avec ses fibres, et des cordes avec ses pétioles enroulés ; sa racine est à la fois émolliente et légèrement astringente ; coupée par tranches, on l'emploie dans les diarrhées légères. Les feuilles du *Talipot* (*Corypha umbraculifera*) et du *Latania* (*Latania*) servent à faire des parasols, des chapeaux, des éventails : les Malabares écrivent sur les feuilles du premier avec un stylet de fer, et les caractères ainsi tracés sont ineffaçables. En outre, on fait du vinaigre avec la séve du Latanier, et l'on obtient, par incision, des spathes du Talipot un suc qui, séché et durci au soleil, constitue un vomitif des plus violents. L'albumen corné et comme osseux de certaines espèces trouve également son emploi. Celui du *Doum* sert en Égypte à faire des rosaires. Les tourneurs emploient aussi le noyau de la *Datte*. Enfin, l'*Ivoire végétal*, aujourd'hui fort employé dans l'industrie, provient du *Phytelephas macrocarpa*, grande espèce de Palmier qui habite les bords de la Magdalena, ainsi que les vallées les plus chaudes du Pérou et de la Colombie. Les habitants du pays l'appellent *Tagua* ou *Cabeza de negro* (tête de nègre), vraisemblablement par allusion à la forme de la noix. « Les Indiens, disent Ruiz et Pavon, couvrent leurs cabanes avec les feuilles de cet admirable Palmier. Le fruit contient d'abord un liquide clair et insipide qui sert aux voyageurs pour apaiser leur soif. Plus tard, ce liquide devient laiteux et doux, et il change de goût à mesure qu'il acquiert de la solidité, jusqu'à ce qu'à la fin il devienne aussi dur que l'ivoire. La liqueur contenue dans les jeunes fruits devient aigre, lorsque, après les avoir cueillis, on les conserve quelque temps. Avec les amandes, les Indiens font des pommes de canne, et divers petits joujoux, qui sont aussi blancs et aussi durs que l'ivoire si on ne les met pas dans l'eau, mais qui redeviennent durs et blancs quand on les fait sécher. »

PALMIPÈDES. s. m. pl. (lat. *palma*, paume ; et *pes*, *pedis*, pied). T. Ornith.

Enc. — L'ordre des *Palmipèdes*, le 6ᵉ et dernier de la classe des *Oiseaux*, comprend les espèces aquatiques qui ont les pieds spécialement conformés pour la natation. En effet, ces organes sont *palmés*, portés sur des tarses courts, et implantés à l'arrière du corps. Ces oiseaux ont le plumage serré, très-duveteux, lustré et imbibé d'un suc huileux, ce qui met leur corps à l'abri du contact de l'eau. Leur tronc est généralement trapu, ramassé, bas sur jambes. Ce sont les seuls oiseaux où le cou dépasse, et quelquefois de beaucoup, la longueur des pieds, et cette disposition était indispensable à des espèces destinées à vivre à la surface de l'eau et à chercher leur nourriture dans sa profondeur. Ces oiseaux ont presque tous un gésier musculeux, et des cæcums d'autant plus longs que les espèces sont plus herbivores. Certaines espèces vôlent avec peine ou sont tout à fait privées de la faculté de s'élever dans les airs ; d'autres, au contraire, comme les Mouettes, les Frégates, etc., égalent pour la rapidité du vol les Martinets et les Hirondelles. Plusieurs fournissent à l'industrie des matières d'une grande utilité ; d'autres ont pris place parmi les oiseaux de nos basses-cours ; enfin, quelques-unes, comme le Cygne, font l'ornement de nos lacs et de nos bassins.

Cuvier partage cet ordre en quatre familles. 1° Les *Plongeurs*, ou *Brachyptères*, sont caractérisés par l'extrême brièveté de leurs ailes qui les rend fort mauvais voiliers, et par leurs jambes plantées tellement en arrière, qu'elles leur rendent la marche pénible et les forcent à se tenir à terre dans une position verticale. Cette section comprend trois grands genres, savoir, les *Plongeons*, les *Pingouins* et les *Manchots* : les caractères qui les distinguent sont exposés au mot BRACHYPTÈRES. 2° Les *Longipennes*, au contraire, sont remarquables par l'extrême longueur de leurs ailes et la puissance de leur vol. Cette famille renferme les genres ALBATROS, PÉTREL, GOELAND, STERNE et BEC-EN-CISEAUX. 3° Les *Totipalmes* ont en général les ailes très-longues comme les précédents, mais ils en diffèrent par la disposition de leurs pieds. Tandis que, chez les Longipennes, le pouce est libre ou nul, ce doigt, chez les *Totipalmes*, et c'est de là que vient leur nom, est réuni aux autres doigts dans une palmure commune. A cette famille appartiennent les genres PÉLICAN, CORMORAN, FRÉGATE, ANHINGA et PHAÉTON. 4° Les *Lamellirostres* sont des Pal. qui ont le bec épais, revêtu d'une peau molle et garni sur les bords de lames transversales ou de petites dents. Les genres compris dans cette famille sont décrits aux mots OIE, CYGNE, CANARD et HARLE.

PALMISTE. adj. et s. m. T. Botan. Voy. PALMIERS. || * T. Mamm. Voy. ÉCUREUIL.

PALMITE. s. m. T. Botan. La moelle farinacée des palmiers. Peu usité.

* **PALMURE.** s. f. T. Zool. La membrane qui, chez certains animaux, tels que le castor et les oiseaux appelés palmipèdes, unit les doigts des pieds.

PALOMBE. s. f. (lat. *palumbus*). Nom vulgaire du *Pigeon ramier* et du *Pigeon sauvage*. Voy. PIGEON.

PALONNIER. s. m. (latin. *palus*, pieu). Pièce du train d'une voiture, et à laquelle les traits des chevaux sont attachés. || * Pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOT. s. m. T. Mépris. Villageois fort grossier. *C'est un p., un franc palot.*

PÂLOT, OTTE. adj. dimin. Qui est un peu pâle. *Cet enfant est p. Elle est toute pâlotte.* Fam.

PALPABLE. adj. 2 g. (lat. *palpare*, toucher). Qui se fait sentir au toucher. *Tous les corps sont palpables.* || Figur., Fort évident, fort clair. *Ce que je vous dis est clair et p. C'est une chose p. Cette raison est p. Cette explication rend la chose palpable.*

PALPABLEMENT. adv. D'une manière très-évidente, très-claire. *On lui a montré p. sa méprise.* Inus.

PALPE. s. m. [L'Acad. fait ce mot fém.] (lat. *palpa*, de *palpare*). T. Entom. Voy. INSECTE.

PALPÉBRAL, ALE. adj. (lat. *palpebra*, paupière). T. Anat. Qui appartient aux paupières. *Muscle p. Artères palpébrales. Ligaments palpébraux.*

PALPER. v. a. (lat. *palpare*). Toucher avec la main doucement, à plusieurs reprises, et en pressant légèrement. *Le médecin l'a palpé pour savoir s'il y avait une tumeur. Les oiseaux se servent de leurs doigts, soit pour saisir, soit pour p. les corps.* || Fig. et fam., *P. de l'argent*, Le toucher, le recevoir. *Il a déjà palpé la dot. J'ai palpé l'argent, la somme.* = PALPÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. MANIER.

* **PALPEURS.** s. m. pl. T. Entom. V. CLAVICORNES.

* **PALPICORNES.** s. m. pl. (R. *palpe*, *corne*). T. Ent.

Enc. — Les insectes ainsi nommés constituent la cinquième famille de l'ordre des *Coléoptères pentamères*. Ils sont essentiellement caractérisés par leurs antennes terminées en massue et ordinairement perfoliées, de 6 à 9 articles, insérées sous les bords latéraux et avancés de la tête, guère plus longues qu'elle et que les palpes maxillaires, et souvent même plus courtes que ces derniers organes. Leur corps est généralement ovoïde ou hémisphérique, bombé ou voûté. Les pieds, dans certaines espèces, sont propres à la natation et n'ont alors que 4 articles bien distincts, ou 5, mais dont le premier est beaucoup plus court que le suivant. Chez d'autres, ils sont propres à la marche et les 5 articles sont bien distincts. Les premières forment la tribu des *Hydrophiliens*, et les secondes celle des *Sphæridiotes*.

Les *Hydrophiliens* sont aquatiques et ont les pattes postérieures plus ou moins aplaties et ciliées. Ils se font remarquer par la longueur extrême de leurs palpes, qui est beaucoup plus considérable que celle des antennes, et offrent une pointe sternale très-acérée qui est redoutable chez les grosses espèces, quand on les saisit sans précaution. On les trouve dans tous les pays, mais beaucoup plus rarement dans les pays chauds, sans doute parce que les eaux et les étangs y sont plus vite desséchés. Ils nagent avec facilité, mais ils sont obligés de venir souvent à la surface de l'eau pour y respirer. Les femelles, au moment de la ponte, filent un cocon soyeux où elles logent leurs œufs, au nombre de 50 à 60, et qu'elles fixent aux plantes aquatiques. Les larves, agiles et fort longues, sont très-carnassières, de même, en général, que les insectes parfaits. — Les *Hydrophiles* proprement dits (*Hydrophilus*) ont l'écusson grand, l'épine sternale fortement prolongée en arrière, et chez les mâles, le dernier article des deux tarses antérieurs est dilaté en manière de palette triangulaire. Ce genre se compose de grandes espèces réparties dans les diverses régions du monde. La plus grande est l'*Hydr. brun* (*Hydr. piceus*) [Fig. 1] qu'on trouve communément en France. Cet insecte, long de 3 centimèt., est d'un brun noirâtre olivacé, avec les élytres munies d'une petite dent à l'angle sutural et offrant quelques stries peu prononcées. Il marche mal, mais il vole et nage très-bien. La larve, semblable à un ver mou, est allongée, déprimée, noirâtre, et peut se renverser en arrière, de façon à saisir les petits insectes qui nagent à la surface de l'eau. — Les *Élophores* (*Elophorus*) ont le corps ovale et le corselet transversal. Ce g. se compose de petits insectes que l'on trouve communément dans notre pays sur les plantes aquatiques et les rivages fangeux. L'*El. aquatique* (*El. aquaticus*) [Fig. 2. grossie] est d'un brun verdâtre cuivreux ; on le voit sans cesse agiter les pattes et tenir souvent les antennes cachées sur les côtés de la tête et du corselet. Les *Ochthébies* (*Ochthebius*) ont le corselet presque demi-circulaire et vivent de même sur le bord des eaux. Les genres *Hydrochus*, *Hydræne* (*Hydræna*), *Limnébie* (*Limnebius*), *Hydrobie* (*Hydrobius*), n'offrent rien de particulier. Les *Globaires* (*Globaria*) ont le corps presque sphérique, et qui paraît susceptible de se mettre en boule. Enfin, les *Béroses* (*Berosus*) se distinguent par leurs yeux très-saillants, le rétrécissement brusque de l'extrémité antérieure de leur tête et leur corps très-bombé.

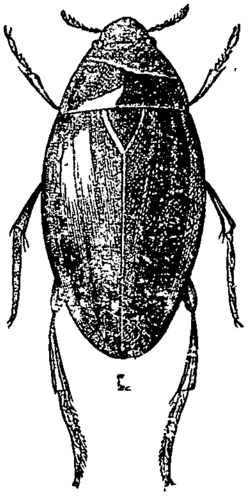

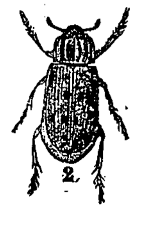

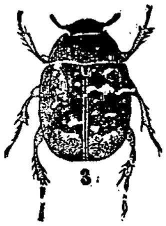

II. Les *Sphéridiotes* sont tous terrestres : d'où le nom de *Géophilides* que leur donne Mulsant. Leur corps est presque hémisphérique, avec le sternum fort saillant. Leurs jambes sont aplaties et fortement denticulées sur les bords. Ce sont des insectes de petite taille qui habitent pour la plupart les bouses et autres matières excrémentitielles. Quelques espèces se tiennent près du bord des eaux. Elles sont pour la plupart européennes. Les *Sphéridies* (*Sphæridium*) forment le principal genre de cette tribu. Parmi les espèces qu'on trouve dans nos climats, nous citerons le *Sph. à quatre taches* (*Sph. scarabæoides*) [Fig. 3. grossie], long de 4 à 5 mill., d'un noir luisant, lisse, avec l'écusson allongé, et une tache d'un rouge de sang à la base de chaque étui. Pendant l'été, cette espèce est commune dans les bouses de vache.

PALPITANT, ANTE. adj. Qui palpite. *Des chairs, des entrailles palpitantes. Des membres palpitants. Le cœur tout p.* — Figurém., *Il était tout p. d'amour, de crainte.* || * Abusiv., on dit, *Une question palpitante d'interêt*, Une question qui est d'un intérêt considérable et actuel.

PALPITATION. s. f. (lat. *palpitatio*).

Enc. — On donne le nom de *Palpitations* à des battements du cœur plus fréquents, plus violents et plus étendus qu'ils ne le sont à l'état normal. Les palpitations, quand elles sont presque continues, dépendent en général d'une lésion des organes de la circulation ; celles qui sont intermittentes proviennent, soit d'une affection nerveuse, soit d'une anémie, ou de toute autre cause souvent difficile à apprécier. Les palpitations de la première espèce ne sont qu'un symptôme, celles de la seconde constituent une incommodité plutôt qu'une maladie. Les moyens curatifs varient selon les causes qui produisent les palpitations. Quand elles sont nerveuses, le repos, une infusion de fleurs d'oranger ou quelques gouttes d'éther suffisent souvent pour les calmer. Quand elles proviennent d'anémie, on les fait disparaître par un régime tonique et fortifiant. — On applique encore quelquefois le nom de *Palpitation* à l'agitation convulsive de quelque partie du corps, de la paupière par exemple, ainsi qu'aux contractions musculaires saccadées qu'on observe sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés.

PALPITER. v. n. Avoir des palpitations. *La paupière lui palpite. Le cœur lui palpite. Les entrailles des victimes palpitaient encore. Le souvenir fait p. son cœur.* — Figur., *Il palpite d'amour, de crainte.* || Se dit encore Des mouvements réguliers du cœur, du sein, etc. *Son sein palpite doucement. Son cœur palpite encore.*

PALTOQUET. s. m. T. Mépris. Un homme épais et grossier. *C'est un franc p.* Popul.

* **PALUDAMENTUM.** s. m. T. Antiq. V. MANTEAU.

* **PALUDÉEN, ENNE.** adj. (latin. *palus*, *udis*, marais). Qui est de la nature du marais. *Terrains paludéens.* || Qui provient des marais. *Miasmes paludéens. Fièvres paludéennes.*

* **PALUDIER.** s. m. Ouvrier qui travaille dans les marais salants.

* **PALUDINE.** s. f. T. Zool. Voy. TROCHOÏDES.

PALUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Géogr. Nom emprunté du latin et qui sign. Marais. Ne se dit que dans le nom ancien de La mer d'Azof. *Le P. Méotide* ou *Les Palus Méotides.*

PÂMER. v. n., et SE **PÂMER.** v. pron. (gr. σπάσμα, convulsion). Tomber en pâmoison, en défaillance. *Il n'en peut plus, il pâme, il se pâme. P. de douleur. P. de plaisir.* || Famil. et par exag., *P. de rire, se p. de rire*, ou *Rire à p., à se p.*, Rire bien fort. On dit de même, *P. de joie, se p. de joie*, Se laisser aller au transport de la joie. = PÂMÉ, ÉE. p. || Fam., *Faire la carpe pâmée*, Feindre de se trouver mal.

PÂMOISON. s. f. Défaillance, évanouissement. *Tomber en p. Elle est revenue de sa pâmoison.*

* **PAMPA.** s. f. Mot qui dans la langue quichua signifie *Plaine*. T. Géogr. Voy. DÉSERT.

PAMPE. s. f. (lat. *pampinus*). La feuille du blé, de l'avoine, de l'orge, etc. Ce terme n'est pas usité en bot.

PAMPHLET. s. m. Mot emprunté de l'anglais, qui paraît lui-même dérivé du hollandais *pampier*, papier.

Brochure de circonstance. *Cette question fit éclore une multitude de pamphlets. Les pamphlets de Courier.*

PAMPHLÉTAIRE. s. m. Auteur de pamphlets; se prend ordin. en mauvaise part, ainsi que *Pamphlet.*

PAMPLEMOUSSE. s. f. T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

PAMPRE. s. m. (lat. *pampinus*). Branche de vigne avec ses feuilles et ses fruits. *On représente Bacchus avec une couronne de p.* ‖ T. Archit. Ornement imitant une branche de vigne.

***PAN.** s. m. (gr. Πὰν, de πάω, paître). T. Mythol.

Enc. — Dans la mythologie grecque, *Pan* était le premier des dieux rustiques : il présidait aux troupeaux et à la vie pastorale. Fils de Mercure, selon quelques-uns, il était né en Arcadie : aussi ce furent les Arcadiens qui, les premiers, lui rendirent un culte religieux. Le culte de ce dieu ne s'introduisit qu'assez tard dans les autres États de la Grèce, et voici à quelle occasion. Un courrier athénien, Philippide, traversant le mont Parthénius, au-dessus de Tégée, peu de temps avant la bataille de Marathon, le dieu Pan lui apparut et lui ordonna de demander aux Athéniens pourquoi ils ne rendaient pas un culte à une divinité qui leur avait toujours été favorable, et qui était encore prête à les assister. Après la défaite des Perses, les Athéniens se rappelant les reproches du dieu, lui élevèrent un temple au-dessous de l'Acropole et célébrèrent chaque année sa fête par des sacrifices et par des courses aux flambeaux. Les Grecs rapportaient encore que ce dieu les avait plus d'une fois assistés dans leurs combats en imprimant à leurs ennemis une frayeur subite et sans cause apparente; d'où le nom de *terreur panique* donné à ces épouvantes sans motifs qui jettent le désordre dans les armées. Pan était représenté avec la tête et la poitrine d'un homme qui n'est plus jeune, et avec les jambes, le poil et les cornes d'un bouc. Il avait pour emblèmes la houlette du berger et la flûte à sept tuyaux, ou *syrinx*, dont il était l'inventeur. La fig. ci-dessus représente, d'après un bas-relief antique, le dieu Pan se reposant à l'entrée de la grotte qui lui était consacrée dans l'Acropole, à Athènes : sa main gauche tient la syrinx, et sa main droite l'espèce de coupe à boire, appelée *Rhiton*. Plus tard, on a fait de ce dieu, vraisemblablement à cause de l'homonymie de son nom avec le mot πᾶν, qui, en grec, signifie *tout*, la personnification de la nature entière envisagée à la fois comme force productive et comme réalité produite. — V. LUPERCALES.

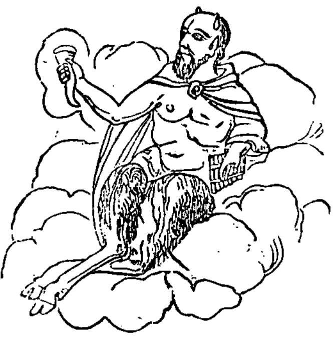

PAN. s. m. (lat. *pannus*). Partie considérable d'un vêtement, d'un habit, d'une robe. *Le pan d'un manteau, d'une robe. Un pan de tapisserie. Quand il pleuvait, les Romains se couvraient la tête d'un pan de leur robe.* ‖ T. Architect. Une partie plus ou moins étendue d'un mur. *Un pan de muraille s'écroula. Le canon avait abattu un pan de la courtine.* — *Pan de bois*, V. CHARPENTERIE. — *Pan*, signif. aussi, Une des faces d'un ouvrage de maçonnerie d'un corps de bâtiment. *Une tour à huit pans.* — *Pan coupé*, Surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. — *Pan de comble*, Un des côtés de la couverture d'un comble. V. COMBLE. ‖ Par ext., se dit encore Des faces que présentent divers ouvrages qui ont plusieurs angles. *Une table à pans. Une salière à pans.*

***PANABASE.** s. f. (grec. πᾶν, tout; βάσις, base). T. Minér. Voy. ARGENT.

PANACÉE. s. f. (grec. πᾶν, tout; ἄκος, remède). Remède universel. Voy. ALCHIMIE. ‖ Autrefois on désignait aussi sous ce nom Certaines préparations pharmaceutiques. *P. antimoniale. P. mercurielle, etc.* ‖ * T. Bot. *P. de Chiron* et *P. des chutes*, Voy. COMPOSÉES.

PANACHE. s. m. (ancienn. *pennache*, du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes, qui sert d'ornement. *Son casque était ombragé d'un p. Les chevaux du char funèbre avaient la tête ornée de panaches. Un dais surmonté de panaches.* ‖ T. Archit. V. PENDENTIF. ‖ T. Techn. V. LAMPE. ‖ *T. Zool. Nom vulgaire donné à certains Annélides tubicoles, comme les Serpules.

PANACHÉ, ÉE. adj. Qui est rayé ou bigarré de couleurs tranchant les unes avec les autres. *Tulipe panachée. Laitue panachée. Buis p. Poule panachée.* ‖ T. Limonadier. *Glace panachée*, Glace composée de plusieurs sortes de glaces de couleurs différentes.

PANACHER. v. n., ou SE **PANACHER.** v. pron. Se dit Des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de couleurs qui tranchent ensemble. *Cette tulipe commence à p. Voilà un œillet qui se panache bien.* = PANACHÉ, ÉE. part.

PANACHURE. s. f. Se dit Des couleurs d'une fleur, d'une feuille, d'un fruit, etc., qui tranchent avec la couleur principale. *De belles panachures.*

***PANACOCO.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

PANADE. s. f. (lat. *panis*, pain). Espèce de potage ordinairement fait avec de l'eau, du sel, du beurre, un jaune d'œuf, et de la croûte de pain, qu'on laisse longtemps mitonner.

PANADER (SE). v. pron. (R. *paon*). Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, à peu près comme un paon quand il fait la roue. *Voyez comme elle se panade.* Fam. et peu usité.

PANAGE. s. m. Droit que l'on paie au propriétaire d'une forêt pour avoir la permission d'y mettre des porcs qui s'y nourrissent de glands, de faînes, etc.

***PANAGÉE.** s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

PANAIS. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

PANAMA. s. m. T. Comm. V. PANDANACÉES.

PANARD. adj. m. T. Man. *Cheval p.*, Cheval dont les pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARIS. s. m. T. Chir.

Enc. — On entend par ce terme, qui est dérivé par corruption du mot grec παρωνυχία, une tumeur phlegmoneuse développée dans un point quelconque de l'étendue des doigts ou des orteils. On distingue trois variétés de *Panaris* : 1° celui qui a son siége entre l'épiderme et la peau : on l'appelle vulgairement *Tourniole*; 2° celui qui réside dans le tissu cellulaire sous-cutané : c'est le *Pan. phlegmoneux*; 3° celui qui occupe la gaîne des tendons, et qui constitue le *Pan. tendineux*. Ces deux dernières espèces, qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Mal d'aventure*, ne sont que des degrés différents de la même maladie. Le pan. sous-épidermique est souvent causé par une piqûre superficielle ou par l'arrachement d'une de ces pellicules épidermiques appelées communément *envies*. Il se manifeste par une douleur vive, accompagnée de prurit et d'un gonflement rosé et luisant, lequel est bientôt suivi du soulèvement de l'épiderme et de la formation d'une vésicule remplie d'une sérosité sanguinolente, qui occupe tantôt le pourtour de l'ongle, et tantôt la surface pulpeuse du doigt. Bien que la plus simple, cette forme de pan. se termine rarement par résolution. Il faut dès le début recourir aux topiques émollients et narcotiques, comme les cataplasmes laudanisés, et si l'on ne peut amener la résolution, inciser les vésicules aussitôt qu'elles se forment, pour donner issue à la sérosité, et continuer l'application des topiques mucilagineux et opiacés. Le pan. phlegmoneux et le tendineux surviennent fréquemment sans cause appréciable. Ils sont caractérisés tous les deux, mais surtout le second, par une douleur plus profonde, plus brûlante, par des élancements intolérables, et par les symptômes inflammatoires les plus intenses. Le premier cède parfois aux saignées locales, à l'emploi des topiques émollients et opiacés; mais le plus souvent, il faut pratiquer une large incision dans la partie enflammée. Dans le pan. tendineux, l'incision de la gaîne tendineuse doit être pratiquée aussitôt que le siége de la phlegmasie est reconnu, et l'on doit en même temps recourir aux moyens antiphlogistiques les plus énergiques. Au reste, cette sorte de pan. entraine en général l'adhérence des tendons, et par suite l'immobilité du doigt, ou la dénudation et la nécrose d'une ou de plusieurs phalanges.

PANATHÉNÉES. s. f. pl. T. Antiq. grecq.

Enc. — Les *Panathénées* (Παναθήναια) étaient la plus solennelle des fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve (Ἀθήνη, protectrice de leur ville. Elles furent, dit-on, instituées par Erichthonius, qui les appela simplement *Athénées* (Ἀθήναια). Mais lorsque Thésée réunit les différentes bourgades de l'Attique en une seule cité, elles reçurent le nom de Panathénées, afin d'indiquer qu'elles étaient une fête commune à tous les peuples de cette partie de la Grèce. Tous les auteurs anciens distinguent les *Grandes Panathénées*, qui étaient quinquennales et avaient lieu la troisième année de chaque olympiade, et les *Petites Panathénées*, qui étaient annuelles. On ne sait pas à quelle époque précise cette distinction commença, mais comme il n'est pas question des grandes Pan. avant la troisième année de la 66e olympiade, il est à présumer qu'elles furent établies peu avant cette époque, peut-être même par Pisistrate, au temps duquel la fête reçut certaines modifications. Les grandes Pan. devaient sans doute cette épithète caractéristique à ce qu'elles se célébraient avec plus de solennité que les petites. Nous savons en effet que, dans les premières, on promenait processionnellement le péplum ou voile de la déesse, cérémonie qui n'avait pas lieu dans les secondes. Proclus dit que les grandes Pan. se célébraient le 28 du mois d'hécatombéon. En indiquant particulièrement ce jour, Proclus n'a évidemment voulu parler que du jour principal, c.-à-d. de celui où avait lieu la procession, et qui était vraisemblablement le dernier, car il est parfaitement établi que la fête durait plusieurs jours. On peut aussi admettre, avec Bœckh, que les grandes Pan. tombaient aux mêmes époques que les petites, et que celles-ci étaient supprimées les années où celles-là revenaient. Maintenant, en rapprochant ces deux circonstances connues, à savoir, que les petites Pan. commençaient le 17 d'hécatombéon, et que les grandes finissaient le 28, on peut supposer que la durée des unes et des autres était également de 12 jours. Cet espace de temps ne paraîtra point exagéré, si l'on se rappelle que les anciens eux-mêmes regardaient les Pan. comme les plus longues de toutes les fêtes, et si l'on songe à la multitude de cérémonies, de jeux et d'exercices dont elles se composaient, comme sacrifices, danses, courses de chars, courses à cheval et à pied, lampadophories, luttes gymniques, concours de musique et de poésie, lectures des poëmes d'Homère et d'autres poëtes épiques, exercices oratoires, etc. Assurément, les Pan. ne se célébraient pas dans le principe avec la même pompe que dans les temps postérieurs ; néanmoins il est déjà fait mention des sacrifices, des luttes gymnastiques, ainsi que des courses à cheval et de chars, dans les légendes relatives à la période antérieure à Thésée. Le prix que l'on donnait alors au vainqueur consistait simplement en un vase rempli d'huile ; mais cette huile provenait des oliviers sacrés de l'Acropole. Dans ces derniers temps, on a trouvé en Grèce, en Sicile, en Toscane, et dans l'Italie méridionale, un grand nombre de ces vases, qu'on appelait *vases panathénaïques*. Ils offrent d'un côté la figure de Minerve, et de l'autre la représentation des exercices et des jeux dans lesquels avaient été vainqueurs ceux auxquels ils étaient décernés. La coutume de lire les poëmes d'Homère aux grandes Pan. avait été introduite par Pisistrate ou par son fils Hipparque, par les soins desquels ces poëmes avaient été recueillis. Dans la suite, on accorda aussi cet honneur à d'autres poëtes épiques. On y joignit également des chants composés à la louange d'Harmodius et d'Aristogiton. Les concours de musique se composaient de deux parties, l'une vocale et l'autre instrumentale. Ce concours fut institué par Périclès; il avait lieu dans l'Odéon : le premier qui y remporta le prix fut le poëte musicien Phrynis. Ce prix, comme celui des luttes gymnastiques, consistait en un vase; mais on y ajoutait une couronne d'olivier. Parmi les espèces de danses qui faisaient partie des fêtes, les auteurs citent nommément la pyrrhique armée. Quant aux exercices oratoires qui figuraient dans le programme, il nous en est parvenu deux spécimens remarquables, l'un d'Isocrate (λόγος Παναθηναϊκὸς) et l'autre d'Aristide. Plusieurs auteurs se fondant sur un passage de Diogène Laërce, ont pensé que des représentations dramatiques avaient également lieu pendant ces fêtes ; mais Bœckh a péremptoirement réfuté cette erreur.

La présidence de ces fêtes était confiée à dix citoyens, appelés *Athlothètes* (ἀθλοθέται), qui étaient élus par chacune des tribus. Quant à l'ordre dans lequel les exercices se succédaient, il est impossible de le déterminer exactement. On peut toutefois présumer que les plus anciens précédaient ceux d'institution récente. Les sculptures du Parthénon, qui se composaient d'une série de bas-reliefs représentant les Pan., et qui sont aujourd'hui au Musée de Londres, peuvent fournir d'utiles renseignements à ce sujet. Malheureusement cette série offre plusieurs lacunes; en outre, il y a lieu de croire que l'artiste, dans l'intérêt de l'harmonie et de la beauté de son œuvre, ne s'est pas rigoureusement astreint à reproduire le cérémonial usité. Il est probable qu'aux Pan. comme dans les autres grandes fêtes, la solennité commençait par les sacrifices. Cette partie de la fête avait toujours lieu avec une très-grande magnificence, les villes de l'Attique, les colonies, et, tant que dura la prépondérance d'Athènes, les villes tributaires contribuant à son éclat par l'envoi d'un taureau chacune. Il paraît que la chair des victimes était distribuée au peuple, et, avant que le festin commençât, un hérault priait pour la prospérité de la république. Après la bataille de Marathon, on ajouta, dans ces prières, le nom de Platée à celui d'Athènes. Mais la cérémonie la plus importante des grandes Pan. consistait dans la procession, qui, comme nous l'avons dit plus haut, se faisait le dernier jour, et qui a été représentée par Phidias sur les frises du Parthénon. Cette procession avait principalement pour objet de porter au temple de Minerve le voile (*peplum*) destiné à la statue de la déesse. Ce voile était de couleur jaune et enrichi de broderies d'or exécutées par les jeunes vierges d'Athènes, et représentant les victoires de la déesse sur Encelade et les Géants. On attachait ce voile au mât d'un navire, qui marchait sur terre, non pas au moyen de chevaux ou d'autres animaux, mais à l'aide d'un mécanisme intérieur dont la nature est inconnue. Le cortége partait du Céramique, se rendait au temple de Cérès à Éleusis, puis, revenant sur ses pas en suivant un itinéraire fixé d'avance, arrivait au Pnyx, puis à l'Acropole, où l'on plaçait le voile sur les épaules de la statue de Minerve. Presque toute la population de l'Attique y prenait part, les uns à pied ou à cheval, les autres en char. Les vieillards portaient des branches d'olivier ; aussi les appelait-on *Thallophores*, c.-à-d. porteurs de rameaux verts. Des dames athéniennes, aussi fort âgées, les accompagnaient dans le même équipage. Après les vieillards, venaient les hommes dans la vigueur de l'âge ; ils marchaient en armes, avec des boucliers et des lances : tel était du moins l'usage dans les premiers temps. Ils étaient suivis des étrangers domiciliés à Athènes, qui portaient de petits navires, symbole de leur origine étrangère : d'où le nom de *Scophéphores* qu'on leur donnait. Le deuxième corps était formé par les femmes mariées ; les femmes des étrangers domiciliés se distinguaient des femmes Athéniennes, en ce qu'elles portaient des vases propres à puiser l'eau : en conséquence, on les appelait *Hydriaphores*. Le troisième corps était composé de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, appartenant aux familles les plus distinguées de la ville. Les jeunes garçons avaient la tête ceinte d'une couronne, et chantaient un hymne particulier en l'honneur de la déesse. Les jeunes vierges portaient des corbeilles recouvertes d'un voile où étaient renfermées les choses sacrées nécessaires à la cérémonie : on les désignait sous le nom de *Canéphores*. C'était un grand honneur pour une jeune fille que d'être choisie pour ce ministère, et un affront insupportable que d'être exclue d'y prendre part. Ces vierges athéniennes étaient suivies des jeunes filles étrangères qui portaient des parasols pour garantir les premières de l'ardeur du soleil : les filles d'étrangers qui remplissaient ce rôle étaient appelées *Schiadéphores*. Enfin, des enfants de l'un et de l'autre sexe faisaient la clôture de cette pompe. — C'est dans la solennité des grandes Pan. que les citoyens qui avaient bien mérité de la république, et auxquels le peuple avait décerné une couronne d'or, recevaient la récompense de leurs services, et le héraut proclamait leurs noms pendant les luttes gymnastiques. Les prisonniers jouissaient aussi de la liberté pendant la durée de la fête.

*** PANAX.** s. m. T. Bot. Voy. Araliacées.

PANCALIERS. s. m. T. Jardin. Voy. Chou.

PANCARTE. s. f. (gr. πᾶν, tout; χάρτης, papier). Placard affiché pour donner au public avis de quelque chose. *Une p. affichée dans un marché.* || Par plaisant., se dit De toutes sortes de papiers et d'écrits. *Enlevez toutes ces pancartes.*

PANCRACE. s. m. **PANCRATIASTE.** s. m. [On pr. *Pancraciaste.*] (gr. πᾶν; κράτος, force). T. Antiq.

Enc.—Les Grecs appelaient ainsi un exercice gymnastique qui consistait dans la réunion de la *lutte* et du *pugilat*. Le *Pancrace* faisait partie de tous les jeux qui avaient lieu aux grandes fêtes nationales; mais il était peu pratique dans les gymnases, à cause des violents efforts qu'il exigeait. Le p. a existé de tout temps et chez tous les peuples; aussi, quand les Grecs en attribuent l'invention à Thésée, cela veut dire simplement que Thésée le premier soumit cette sorte de combat à des règles fixes, afin qu'il pût figurer dans les jeux. Cet exercice, cependant, ne parait pas avoir été en usage avant la 33ᵉ olympiade, où on le voit figurer aux jeux Olympiques; mais ensuite il fut introduit dans les autres jeux de la Grèce. Philostrate dit que le p. était le plus beau de tous les exercices auxquels se livraient les athlètes. Les combattants, qu'on appelait *Pancratiastes*, ne faisaient pas usage du ceste comme dans le pugilat, ce qui leur laissait les mains libres, et en même temps rendait la lutte moins meurtrière. Néanmoins, pour que la victoire fût décidée, il fallait que l'un des combattants fût tué, ou qu'il reconnût sa défaite, soit de vive voix, soit en levant un doigt. Comme dans le p., les adversaires usaient de toutes les ressources de la lutte et du pugilat, et avaient même le droit de recourir aux stratagèmes que comportait la lutte, il arrivait fréquemment que l'un d'eux réussissait à renverser son adversaire sur le sol. Le procédé le plus simple pour arriver à ce résultat, consistait à placer un pied derrière son adversaire, à pousser celui-ci en arrière de façon à lui faire perdre l'équilibre, à le saisir dans ce moment par le milieu du corps et à l'enlever comme le représente la Fig. 1. Le combat qui avait lieu après la chute de l'un des antagonistes était appelé ἀνακλινοπάλη (Fig. 2), et il continuait jusqu'à ce que l'un d'eux fût étranglé ou s'avouât vaincu. Quelquefois l'un des contendants se renversait sur le dos afin de pouvoir repousser plus facilement les attaques de son ennemi: cette sorte de ruse avait reçu le nom de ὑπτιασμὸς. A Sparte, le p. régulier était interdit; mais on y désignait sous ce nom un combat violent, où les adversaires employaient tous les moyens, jusqu'à se mordre et à se déchirer, pour remporter la victoire. Le p. paraît n'avoir été introduit à Rome que sous les empereurs: il en est fait mention pour la première fois à l'occasion des jeux que Caligula donna au peuple; mais il ne tarda pas à devenir très-populaire. Longtemps après, nous voyons même Justinien le mettre au nombre des sept genres de spectacles que les consuls devaient donner à la multitude pour célébrer leur nomination.

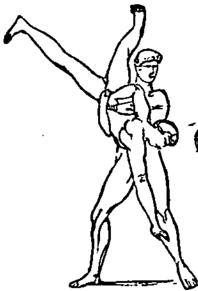
Fig. 1.

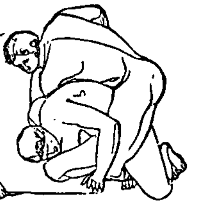
Fig. 2.

***PANCRAIS, *PANCRATIER** ou ***PANCRATIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Amaryllidées.

PANCRÉAS. s. m. [On fait sentir l'S.] (gr. πᾶν, tout; κρέας, chair). T. Anat.

Enc.—Le *Pancréas* est une glande profondément située dans l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale et au milieu des courbures du duodénum. Il présente à sa partie droite un prolongement qu'on nomme quelquefois *petit pancréas*. L'extrémité droite du p. est appelée sa *tête*, et son extrémité gauche sa *queue*. Cette glande a un parenchyme blanc grisâtre, granuleux, d'où naissent, par une infinité de radicules déliées, deux canaux excréteurs. Le plus gros, connu sous le nom de *canal pancréatique principal* ou *canal de Wirsung*, s'ouvre dans le duodénum, au même niveau que le canal cholédoque; le second, appelé *canal accessoire* et *canal de Santorini*, s'anastomose avec le premier par une grosse branche, et s'ouvre du côté pylorique du duodénum en avant et au-dessus du premier. Le p. est une glande en grappe composée ou acineuse. Chaque acinus se compose de culs-de-sac courts, arrondis, larges de 5 centièmes de millimètre, entourés d'une petite quantité de tissu lamineux. Le p. sécrète un liquide limpide, visqueux, inodore et alcalin, appelé *suc pancréatique*, qui, versé dans le duodénum, joue un rôle important dans la digestion, par l'action qu'il exerce sur les substances féculentes, sur les tissus musculaires, et particulièrement sur les corps gras et huileux. V. Digestion.

PANCRÉATIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient au pancréas. *Canal p. Suc p. Artères pancréatiques.*

*** PANDA.** s. m. T. Mamm. Voy. Civette.

*** PANDANACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à fleurs nombreuses, nues et écailleuses, disposées sur un spadice couvert de plusieurs spathes, à anthères portées sur des filets, et à embryon solide.— *Caractères bot.:* Tige tantôt arborescente, d'abord simple, plus tard rameuse, tantôt grimpante en manière de lianes, tantôt rampante, tantôt enfin très-courte et presque nulle. Feuilles imbriquées, disposées sur 3 rangs, longues, linéaires-lancéolées, amplexicaules avec leurs bords presque toujours épineux, tantôt pinnées, tantôt flabelliformes: ces dernières sont de vraies feuilles; les premières ne sont peut-être que de simples pétioles. Feuilles florales ou bractées plus petites, souvent colorées, et ayant la consistance et l'aspect d'une spathe. Fleurs unisexuées ou polygames, nues ou munies de quelques écailles, disposées sur un spadice entièrement enveloppé. Fleurs mâles: Étamines nombreuses; anthères 2-4-loculaires, dont chacune est portée sur un filet. Fleurs femelles: ovaires ordinairement réunis en masses uniloculaires; stigmates aussi nombreux que les ovaires et sessiles; ovules solitaires attachés à la suture, ou très-nombreux et naissant d'autant de placentaires pariétaux qu'il y a de styles, anatropes. Fruit tantôt composé de drupes fibreuses uniloculaires, ordinairement réunies de manière à former une tête, tantôt formé de baies à plusieurs loges polyspermes. Albumen charnu, avec un petit embryon à la base près du hile. [Fig. 1. *Pandanus candelabrum.* —2. *Pandanus utilis*; une moitié de fruit: *a*, placenta; *b*, ovaires; 3. Ovaire isolé; 4. sa coupe horizontale. — 5. *Freycinetia imbricata*: coupe verticale d'une graine pour montrer la position de l'embryon.]

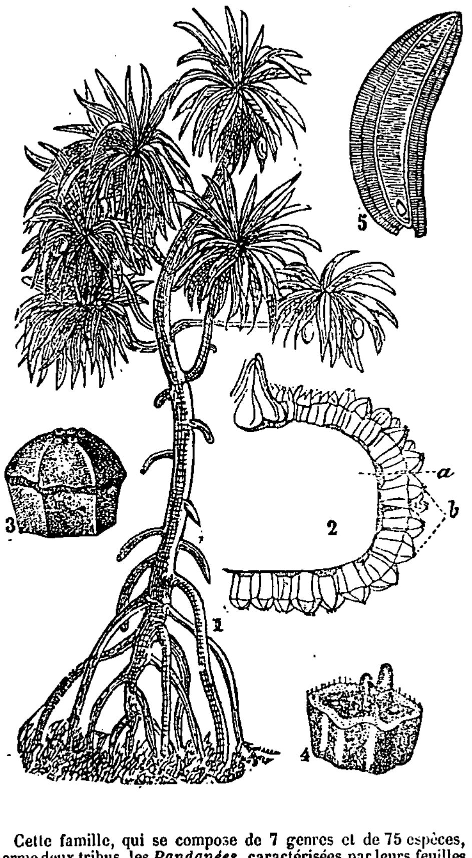

Cette famille, qui se compose de 7 genres et de 75 espèces, forme deux tribus, les *Pandanées*, caractérisées par leurs feuilles simples et leurs fleurs nues, et les *Cyclanthées*, à feuilles flabelliformes ou pinnées, et à fleurs ordinairement munies d'un calice. Les premières sont très-répandues dans l'archipel Indien et dans les îles de la région tropicale de l'ancien monde, comme Madagascar, la Réunion et Maurice; les secondes sont exclusivement américaines, du Pérou et du Brésil. Les graines de plusieurs espèces du g. *Pandanus*, vulg. appelé *Vaquois* ou *Baquois*, sont comestibles, particulièrement celles du *Pand. edulis*. Les fleurs du *Pand. odoratissimus* sont remarquables par l'odeur suave qu'elles exhalent; dans l'Inde, elles sont réputées aphrodisiaques. Le suc obtenu en broyant les spadices du *Nipa fruticans* donne une sorte de vin de palme de qualité inférieure. Le fruit de cet arbrisseau et de plusieurs espèces du genre est également comestible. Ses feuilles, de même que celles du *Pandanus utilis*, et autres végétaux de la famille, servent à faire des nattes, des sacs, des chapeaux, des cordages, et à couvrir les cases des habitants. Le suc fourni par les feuilles du *Nipa* s'emploie encore dans la diarrhée et dans la dyssenterie; enfin, son fruit, avant sa maturité, constitue, dit-on, un purgatif violent. Enfin, c'est avec les feuilles du *Carludovica palmata*, vulg. appelé *Bombonaxa* dans le haut Pérou, l'Équateur et la Nouvelle-Grenade, que se fabriquent les chapeaux connus dans le commerce sous le nom de *Panamas*, vraisemblablement parce que c'est de la ville de Panama que l'on a apporté en Europe les premiers chapeaux de ce genre. On fait aussi, avec les feuilles de ce végétal, des porte-cigares recherchés et autres objets analogues.

PANDECTES. s. f. pl. Voy. Digeste.

PANDÉMONIUM. s. m. [On pron. *Pandémoniome.*] (gr. πᾶν, tout; δαίμων, démon). Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, et où Satan convoque le conseil des démons. *Il y a dans le Paradis perdu de Milton une belle description du Pan.* || Fig., on dit D'un lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre, et D'une réunion de gens qui ne s'assemblent que pour méditer le mal, *C'est un Pandémonium.*

PANDICULATION. s. f. (lat. *pandiculari*, s'étendre).

Enc.— On appelle *Pandiculation*, un mouvement automatique par lequel on étend les bras en haut, en renversant en arrière la tête et le tronc, et en allongeant les membres abdominaux. Ce mouvement est ordinairement accompagné de bâillements, et, dans l'état de santé, indique simplement le besoin de sommeil. On l'observe aussi dans certaines maladies, particulièrement dans les névroses. C'est en outre un des symptômes précurseurs des accès de fièvre intermittente.

*** PANDIT** et ***PUNDIT.** s. m. On appelle ainsi, dans l'Hindostan, les savants de la caste des brahmes qui se livrent à l'enseignement.

***PANDORE.** s. f. (lat. *pandura*). T. Mus. V. Guitare.

*** PANDORE.** s. f. T. Zool. Voy. Enfermés.

PANDOUR ou **PANDOURE.** s. m. Nom de certains soldats hongrois qui étaient organisés en corps francs. *Les pandours avaient été ainsi appelés du nom d'un village* (Pandour) *situé près de Colocza.*

*** PANDURIFORME.** adj. 2 g. (lat. *pandura; forma*, forme). T. Bot. Voy. Feuille.

PANÉGYRIQUE. s. m. (gr. πανήγυρις, assemblée).

Enc.—Le *Panégyrique* est un discours prononcé publiquement à la louange de quelqu'un. Dans la Grèce ancienne, les panégyriques étaient prononcés aux fêtes solennelles, devant le peuple assemblé, par quelque grand orateur chargé d'exalter la gloire nationale: tel est le célèbre *P. d'Athènes* par Isocrate. A Rome, ce genre fut introduit par les rhéteurs, qui, sous l'empire, ne craignirent pas de prononcer le p. des personnes vivantes, surtout des empereurs, et le plus souvent en leur présence: tout le monde connait le *P. de Trajan*, que Pline le jeune composa à l'occasion des victoires remportées par ce prince sur les Daces. Mais tous les empereurs n'étaient pas des Trajan, et tous les panégyristes des Pline. Aussi bientôt ne trouve-t-on plus dans les ouvrages de ce genre que basses flatteries, écrites en une langue corrompue: tels sont les panégyriques composés du IIIᵉ au Vᵉ siècle par les Mamertinus, les Eumenius, les Nazarius, les Drepanius, etc., qu'on a réunis sous le nom de *Panegyrici veteres romani*. Avec le christianisme, le p. eut principalement pour objet l'éloge des saints. On doit à plusieurs de nos grands orateurs de la chaire des panégyriques estimés. Enfin, les *éloges* prononcés dans nos sociétés littéraires et scientifiques, et nos *oraisons funèbres*, se rapprochent du p. classique. — Dans le langage ordinaire, *faire le p. de quelqu'un*, c'est faire son éloge. Quelquefois on emploie aussi cette expression par ironie, dans le sens de discours médisant, malin, comme dans cette phrase: *Il vous aura bien des obligations; vous lui faites là un beau panégyrique.*

PANÉGYRISTE. s. m. Celui qui fait un panégyrique; et Famil., Celui qui fait l'éloge de quelqu'un. Dans ce dernier sens, il ne se dit guère qu'avec une intention de dénigrement. *C'est un éloquent p. Il s'est fait le p. d'un tel.*

PANER. v. a. Couvrir de pain émietté un mets qu'on fait griller ou rôtir. *P. des côtelettes.* = Pané, ée. p. || *Eau panée*, Voy. Eau.

PANERÉE. s. f. Le contenu d'un panier entièrement rempli. *Une p. de raisins.*

PANETERIE. s. f. (lat. *panis*, pain). Le lieu où se fait la distribution du pain dans les grandes maisons, les communautés, les colléges, les hospices, etc. — Absol., se dit De la paneterie du roi. *Il avait une charge à la p.* || Par ext., se dit collectiv. Des officiers qui servaient à la paneterie. *La p. reçut l'ordre de....*

PANETIER. s. m. Celui qui est chargé, dans les communautés, les colléges, les hospices, etc., de garder et de distribuer le pain.

Enc. — Sous l'ancienne monarchie, on appelait *Grand panetier* de France l'officier de la couronne qui commandait à tous les officiers de la paneterie du roi, et qui, avec le grand échanson, servait le monarque à table dans les jours de cérémonie. Le grand p. avait autorité sur tous les boulangers demeurant dedans et hors les portes de Paris, droit de visite et de confiscation, avec une juridiction, nommée la *Paneterie*, dans l'enclos du Palais. Cet office était jadis possédé par un personnage du premier rang: ainsi, par ex., nous voyons qu'en 1333 il était rempli par un Montmorency. La juridiction du grand p. fut supprimée par un édit royal d'août 1711. Le grand p. plaçait au bas de l'écu de ses ar-

mes, comme insignes de son office, la nef d'or et le cadenas qu'on posait autrefois à côté du couvert du roi.

PANETIÈRE. s. f. Petit sac dans lequel les bergers, les bergères, portent du pain en allant garder les moutons. ‖ *Nom vulg. des *Blattes.*

***PANETON.** s. m. T. Boulang. Voy. Pain.

***PANGIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dichlamydées et polypétales, à carpelles supères soudés, à placentas pariétaux, et à embryon logé dans un albumen charnu.—*Caractères bot.:* Tige arborescente. Feuilles alternes, pétiolées, entières ou un peu lobées. Fleurs unisexuées, axillaires, solitaires ou fasciculées, ou en grappes pauciflores. Sépales 5, rarement 2, 3 ou 4. Pétales 5, rarement 6. Écailles en nombre égal, opposées aux pétales. Fleurs mâles : étamines 5 ou en nombre indéfini ; pas de rudiments de fleurs femelles. Fleurs femelles : étamines stériles en nombre égal aux pétales, rarement davantage ; ovaire libre et uniloculaire ; ovules multiples attachés à 2-6 placentaires pariétaux. Fruit capsulaire charnu, indéhiscent, uniloculaire. Graines multiples, grosses, albumen abondant, huileux ; radicule saillante ; cotylédons généralement foliacés et veinés. [Fig. 1. *Pangium edule ;* 2. Fleur mâle ; 3. Ovaire avec les étamines stériles ; 4. Coupe horizontale de l'ovaire ; 5. Coupe verticale d'une graine.]

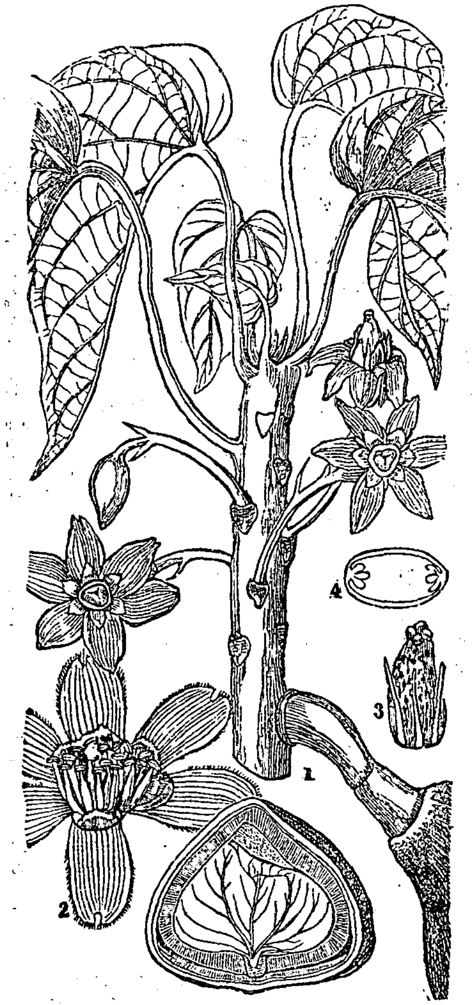

Cette famille ne se composé que de 3 genres et 4 espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Inde. Toutes ces plantes sont vénéneuses. Les indigènes font cependant un grand usage des graines du *Gynocardia odorata*, appelé dans l'Inde *Chaulmougra* et *Pitarkura*, dans le traitement des affections cutanées. Après les avoir dépouillées de leurs téguments, ils les broient avec du beurre clarifié, et en font un topique qu'ils appliquent trois fois par jour sur les parties malades. L'*Hydnocarpus venenatus* donne un fruit vénéneux fort dangereux. On l'emploie à Ceylan pour empoisonner le poisson ; mais alors celui-ci est tellement malsain, qu'on ne peut le manger. Selon Rumphius, le *Pangium* fournit un bois dur et solide. On fait bouillir l'amande de son fruit, puis on la coupe en morceaux que l'on fait macérer dans de l'eau froide pour leur enlever leurs propriétés délétères et narcotiques ; enfin, on les laisse sécher et l'on s'en sert alors comme condiment. L'écorce de cet arbre abandonnée dans l'eau empoisonne le poisson. Le suc des feuilles s'emploie pour tuer les poux et dans certaines affections cutanées. L'huile extraite de ses graines sert cependant à la friture. Mais les graines elles-mêmes sont rarement employées, et le curry, qui en contient, opère comme cathartique sur les personnes qui n'y sont pas habituées.

***PANGOLIN.** s. m. T. Mamm. Voy Édentés.

***PANHARMONICON.** s. m. (gr. πᾶν, tout ; ἁρμονικὸς, harmonique). Sorte d'orgue à cylindre qui reproduit les sons de tous les instruments à vent, avec accompagnement de cymbales, timbale, triangle et grosse caisse. *Le panh. a été inventé, en 1807, par l'Allemand Maelzel.*

***PANIC.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

***PANICAUT.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

PANICULE. s. f. T. Bot. Voy. Inflorescence.

PANICULÉ, ÉE. adj. T. Botan. Qui est disposé en panicule, ou Qui porte une panicule.

PANIER. s. m. (latin. *panis*, pain). Vaisseau fait d'osier, de jonc, etc., qui est assez habituellement muni d'une anse pour le porter au bras, et qui sert principalement à transporter des denrées. *P. couvert. P. d'osier, de jonc. P. à anse, sans anse. Le couvercle, le fond, le cul d'un p. P. à marée. P. à bouteilles, aux verres. P. à ouvrage. Les paniers d'un âne. — P. d'un coche*, Grande caisse faite d'osier qui se mettait par devant ou par derrière le coche, et dans laquelle on plaçait des marchandises, quelquefois des voyageurs. ‖ Figur., prov. et fam., *Faire danser l'anse du p.*, Voy. Anse. *Mettre tous ses œufs dans un p.*, V. Œuf. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, V. Adieu. *A petit mercier, petit p.*, Celui qui a peu de bien doit proportionner sa dépense à son revenu, ou Il ne faut pas faire des entreprises au-dessus de ses forces. —On dit encore D'un dissipateur, *C'est un p. percé ;* D'un homme fort sot, *Il est sot comme un p. ;* et D'un homme qui, ayant été attrapé, est demeuré muet de surprise, *Il est resté sot comme un p.* ‖ Sign. quelquefois, Panerée, contenu d'un panier. *Un p. de raisins, de fraises, de pommes. Combien ce p. de pêches ? — Prendre le dessus du p.*, Prendre ce qu'il y a de plus beau, de meilleur parmi les choses que contient un panier, parce que le marchand met ordinairement en évidence ce qu'il a de mieux pour faire montre. Dans le sens contraire, on dit, *Le fond du p. Il n'y a plus que le fond du p.*, Il ne reste plus que le moins bon, le rebut. ‖ Autrefois, Espèce de jupon garni de verges d'osier, de baleine ou de fer, qui soutenait et étendait d'une façon démesurée les jupes et la robe des femmes. *Il n'y avait que les dames de condition et quelques femmes riches qui fissent usage de paniers. Nos crinolines ne sont que des paniers perfectionnés ; elles sont plus flexibles.* ‖ T. Archit. *Anse de p.*, Voy. Arc et Voûte.

***PANIFIABLE.** adj. 2 g. Susceptible de panification. *Cette fécule n'est pas panifiable.*

PANIFICATION. s. f. Conversion des matières farineuses en pain.

***PANIFIER.** v. a. (lat. *panis*, pain ; *facere*, faire). Convertir en pain. *On a essayé en vain de p. le riz.* = se Panifier. *Cette farine se panifie aisément.* = Panifié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

PANIQUE. adj. f. (R. *Pan*). *Terreur p.*, Frayeur subite et sans fondement *Une terreur p. s'empara des esprits. Inspirer une terreur p.* — On dit quelquefois substantiv., *Une panique*, pour Une terreur panique. *Les ennemis furent frappés de panique.*

***PANKE.** s. m. T. Bot. Voy. Araliacées.

PANNE. s. f. (lat. *pannus*, étoffe). Sorte d'étoffe de soie, de coton, de fil, de laine, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. *P. de soie, de laine, etc.* Employé sans complément, ce mot s'entend toujours de La panne de soie. *P. noire. Voici une p. très-forte.* ‖ Nom vulgaire du pannicule graisseux chez le cochon et quelques autres animaux. Voy. Adipeux.

PANNE. s. f. T. Marine. *En panne*, se dit de L'état d'un bâtiment dont les voiles sont orientées de manière que l'action du vent est balancée par son impulsion sur les autres, et que leurs efforts opposés, étant en équilibre, maintiennent le bâtiment sans vitesse progressive. *Être en p. Mettre en p. Nous restâmes en p. pour attendre l'ennemi.* ‖ Fig. et fam., *Se tenir en p., rester en p.*, Suspendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable. *Trop de précipitation aurait pu gâter mon affaire, je me suis tenu en p.*

PANNE. s. f. T. Techn. Voy. Comble et Marteau.

PANNEAU. s. m. (R. *pan*). Dans les Arts, on appelle ainsi Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui offre un champ, une surface de médiocre grandeur enfermée dans une bordure ou ornée de moulures. *Un p. de lambris, de porte. Une porte à panneaux. Les panneaux d'un carrosse. Tableau peint sur p.* ‖ T. Archit. On nomme particulièrement *Panneau*, Chacune des faces d'une pierre taillée. *P. de douelle*, Celui qui fait la courbure d'un voussoir. *P. de lit*, Celui qui est caché dans les joints. *P. de tête*, Celui qui est au-devant. —Par extens., Plaque de carton, de fer-blanc ou de bois, qui sert à tracer les différentes faces d'une pierre. — *P. de vitre*, Compartiment formé de pièces de verre. *P. de glace*, Celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois. — *P. de fer*, L'ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. — *P. de sculpture*, Panneau dont l'intérieur est sculpté en bas-relief. * *P. d'ornement*, Espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., destiné à décorer un plafond, un lambris. ‖ T. Chasse. Sorte de piége, de filet, pour prendre les lièvres, les lapins, etc. *Tendre un p., des panneaux.* — Figur. et famil., *Tendre un p. à quelqu'un*, Lui tendre un piége pour lui faire commettre quelque faute, quelque méprise qui lui devienne préjudiciable. *Donner dans le p.*, Se laisser duper, attraper. *C'est un homme à donner dans tous les panneaux qu'on lui tendra.* ‖ T. Sellier. Chacun des deux coussinets rembourrés de crin, qu'on met aux côtés d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse.

PANNEAUTER. v. n. T. Chasse. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux.

PANNETON. s. m. T. Techn. Voy. Clef. ‖ *P. d'espagnolette*, Partie saillante sur le corps de l'espagnolette qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur le volet droit, et en appuyant sur l'autre.

***PANNICULE.** s. m. (lat. *panniculus*, diminutif de *pannus*. T. Anat. Voy. Adipeux.

***PANNUS.** s. m. (latin. *pannus*, pièce d'étoffe). T. Méd. Voy. Œil.

PANONCEAU. s. m. Écusson d'armoiries mis sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de juridiction. *Autrefois on affichait les panonceaux royaux sur la porte d'une maison pour indiquer qu'elle était saisie.* ‖ Par extens., se dit Des écussons placés à la porte des notaires, des huissiers, etc.

***PANOPLIE.** s. f. (grec. πᾶν, tout ; ὅπλον, arme). Nom qu'on donnait à l'armure complète d'un chevalier. ‖ Par ext., Sorte de trophée d'armes qu'on suspend aux murs d'un arsenal, d'un musée, etc. ‖ Ouvrage qui traite de l'histoire des armes anciennes. *La p. de Carré.*

***PANOPTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. (gr. πᾶν, tout ; ὄπτομαι, voir).

Enc. — Ce terme a été créé par l'illustre jurisconsulte anglais Jérémie Bentham, dans sa *Théorie des peines*, pour désigner une sorte de prison modèle dont il proposait le plan. Le caractère essentiel de ce plan réside dans la disposition des cellules destinées aux détenus, qui est telle que l'inspecteur peut toujours, sans être vu lui-même, voir chaque prisonnier dans sa cellule—Le chirurgien Serre, d'Alais, a donné aussi le nom de *Lunette panoptique* à une sorte de lunette, ou plutôt à un instrument d'optique sans verres, qui fait disparaître les différences entre les diverses sortes de vues, c'est-à-dire entre les myopes et les presbytes, quant aux limites de la vision distincte.

PANORAMA. s. m. (gr. πᾶν ; ὅραμα, vue).

Enc. — On appelle *Panorama*, un grand tableau circulaire, horizontal et continu, qui représente la vue perspective d'une ville ou d'un paysage. Pour faire un ouvrage de ce genre, l'artiste se place sur un lieu élevé, et peint tous les objets que lui présente l'horizon qui l'entoure. Le tableau terminé est suspendu aux murs d'une salle en forme de rotonde et éclairée par le haut. Quant au spectateur, il est placé au centre de la construction, et se trouve ainsi dans la même position que le peintre lorsqu'il exécutait son œuvre. Grâce à ce simple artifice, il semble au spectateur qu'il est réellement transporté sur les lieux dont il a sous les yeux la représentation. Le p. a été inventé au dernier siècle par le prof. Breysig, de Dantzig. Robert Barker le fit connaître en Angleterre en 1793, et c'est de ce dernier pays que Rob. Fulton l'introduisit à Paris en 1804. Depuis cette époque, ce genre de spectacle a été surtout exploité en France par Thayer, Prévost, Bouton, Daguerre et le colonel Langlois. Personne n'a oublié le succès qu'ont obtenu successivement les œuvres de ces artistes éminents, et surtout les *vues panoramiques* de Paris, d'Athènes, de Jérusalem et du champ de bataille d'Eylau. A cette heure même, le p. qui représente la prise de Malakoff, et qui est l'œuvre du colonel Langlois, ne cesse d'attirer la foule.

***PANORPE.** s. f. (gr. πᾶν; ὀρπή, crochet). T. Entom. Voy. PLANIPENNES.

PANSAGE. s. m. Action de panser un cheval, un mulet, etc. Se dit surtout dans la cavalerie.

PANSE. s. f. (lat. *pantex*). T. Anat. Voy. ESTOMAC. ‖ Se dit famil. pour Ventre. *Avoir la p. pleine. Il a une grosse p.* — Fig. et pop., *Se faire crever la p.*, Se faire tuer à la guerre ou dans un duel. *Avoir les yeux plus grands que la p.*, Après avoir annoncé un appétit vorace, se trouver bientôt rassasié. ‖ *Par analogie, La partie la plus renflée d'une cornue, d'une bouteille. ‖ T. Calligr. *P. d'a.*, La partie arrondie d'un petit *a*. Voy. A.

PANSEMENT. s. m. Action d'appliquer méthodiquement sur une partie malade les appareils ou les remèdes convenables. *Faire un p. Un p. douloureux. Après le p. On a payé tant au chirurgien pour ses pansements.* ‖ Soin que l'on prend des chevaux pour leur propreté et leurs besoins. *Ce domestique entend bien le p. des chevaux.* On dit aussi dans ce sens, pour éviter toute ambiguïté, *P. de la main*, ou *Pansage.*

PANSER. v. a. Appliquer sur une partie malade les topiques ou les appareils nécessaires à sa guérison; Nettoyer une plaie. *On le panse, on panse sa blessure deux fois par jour. P. un cheval blessé.* ‖ *P. un cheval*, L'étriller, le brosser, le nettoyer, lui donner ce qui lui est nécessaire. On dit aussi, *P. de la main.* = PANSÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et pop., *Cet homme est bien pansé*, Il a bien mangé et bien bu.

PANSU, UE. adj. Qui a une grosse panse. *C'est un homme fort p.* ‖ On dit aussi substant., *C'est un gros p., une grosse pansue.* Fam.

PANTALON. s. m. **PANTALONNADE.** s. f.

Enc. — Tout le monde sait que l'on désigne par ce mot une sorte de culotte longue qui descend jusque sur le cou-de-pied. Ce genre de vêtement est fort ancien, et il paraît avoir pris naissance chez les peuples du Nord. Nos ancêtres, les Gaulois, en faisaient usage et l'appelaient *Brak* (v. BRAIE). Son nom actuel, au contraire, est moderne, et lui vient d'un personnage de la comédie italienne, le signor *Pantalone*, qui, en sa qualité de Vénitien, portait le costume usité à Venise, savoir : une robe longue, un habit de dessus garni de larges boutons, et une culotte prolongée jusqu'aux pieds, à laquelle on donna le nom de celui qui la portait. Pantalon était un vieillard, quelquefois plein de bon sens et de raison, mais, le plus souvent, amoureux et dupé : de là vient la loc. proverbiale, *à la barbe de Pantalon*, c.-à-d. en présence et en dépit de celui que la chose intéresse le plus. Plus tard, dans le langage familier, on a appliqué le nom de ce personnage comique à un homme qui prend toute sorte de figures et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins.—De Pantalon est encore dérivé le mot *Pantalonnade*, par lequel on désignait à l'origine les pièces dans lesquelles Pantalon jouait un rôle, et qu'on emploie encore dans le sens de bouffonnerie, de farce plus ou moins grotesque. Enfin, de même que le primitif Pantalon, *Pantalonnade* se dit encore au figuré, en parlant soit des subterfuges ridicules qu'on emploie pour sortir d'embarras, soit des fausses démonstrations de joie, de douleur, de bienveillance. C'est ainsi qu'on dit dans le premier sens : *Il s'est tiré d'affaire par une pantalonnade*; et, dans le second, *Sa douleur, sa joie n'est que pantalonnade.*

PANTELANT, ANTE. adj. Haletant, qui respire avec peine, par secousse. *Il est tout p.* ‖ *Chair pantelante*, La chair d'un animal récemment tué, quand elle palpite encore.

PANTELER. v. n. Avoir la respiration embarrassée et pressée. Vx. = Conj. Voy. APPELER.

***PANTENNE.** s. f. T. Chasse et Pêche. Sorte de filet. ‖ T. Mar. *Être en p.*, se dit D'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre après un combat, un abordage, un coup de vent. *A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues du bâtiment en pantenne.*

PANTHÉE. adj. f. T. Antiq. *Figure p.*, Statue qui réunit les symboles ou les attributs de différentes divinités. *La statue de la déesse syrienne était une figure p.*

PANTHÉISME. s. m. (gr. πᾶν, tout; ϑεὸς, dieu).

Enc.—On désigne sous ce nom toute doctrine qui identifie Dieu et le monde, le créateur et la création. — Notre esprit conçoit nécessairement deux types de l'existence, l'infini et le fini, l'éternité et la durée, l'immensité et l'étendue, l'immuable et le mobile, le parfait et l'imparfait, l'absolu et le relatif. Cette croyance à la coexistence du fini et de l'infini existe chez tout homme sans exception ; malgré qu'il en ait, elle s'impose absolument à son esprit : il ne peut nier ni l'un ni l'autre de ces deux termes. Mais ces termes sont opposés, bien qu'ils se supposent réciproquement, et l'homme ne peut saisir clairement le rapport qui les unit. Cependant l'esprit humain, dans son insatiable curiosité, a voulu sonder ce mystère impénétrable, et il a essayé de se rendre compte de cette coexistence de deux notions également indestructibles. Mais, dans ses vains efforts pour parvenir à ce résultat, il n'a jamais pu faire qu'une chose, supprimer l'un des deux termes. Tantôt il a absorbé le fini dans l'infini, la nature en Dieu; tantôt il a fait l'inverse, c.-à-d. identifié l'infini avec le fini, et absorbé Dieu dans la nature. Dans le premier cas, on aboutit à une sorte de mysticisme vague où l'homme anéantit, autant qu'il le peut, sa propre personnalité, ainsi que celle de tous les êtres créés ; dans le second, Dieu est réduit à n'être que la force qui anime et l'homme et toute la nature, à laquelle on attribue en même temps l'infinitude. Le premier de ces systèmes panthéistes est ce qu'il y a de plus éloigné de l'athéisme, car, dans cette doctrine, les êtres finis sont comme s'ils n'existaient pas : l'infini seul est. Le second est singulièrement voisin du matérialisme et de l'athéisme pur. Ces deux formes du panth., quelle que soit la différence de leur point de départ, offrent en commun plusieurs caractères essentiels. Dans toutes les deux, l'infini et le fini ne sont que deux aspects divers d'une substance unique ; *dans toutes les deux, l'idée d'une cause première libre et intelligente* est supprimée ; dans toutes les deux, elle est remplacée par l'hypothèse d'une nécessité aveugle et sans conscience en *vertu de laquelle s'opère une mutation incessante des choses*, laquelle est elle-même sans but et sans objet ; dans toutes les deux, enfin, il y a impossibilité absolue de trouver une seule idée qui *puisse servir de fondement à une religion*, à un culte, à une morale quelconque ; car, d'une part, il n'existe aucune distinction réelle entre le créateur et la créature, et, de l'autre, la loi de la nécessité *qui régit le tout enveloppe* l'homme comme toutes les choses finies : la liberté de l'homme est détruite par le même principe qui anéantit celle de Dieu. Le panth., sous l'une quelconque des formes dont nous venons de parler, est aussi ancien dans le monde que la spéculation religieuse et philosophique. Nous le trouvons universellement répandu dans l'Inde, soit comme doctrine religieuse, dans le Brahmanisme et dans le Bouddhisme, soit comme doctrine philosophique, dans les systèmes Védanta et Sankhya. Dans la Grèce, tous les philosophes sont ou dualistes ou panthéistes : parmi ces derniers, les uns, comme Xénophane, Parménide, et, plus tard, les Alexandrins, absorbent le fini dans l'infini ; les autres, comme Héraclite, et, après lui, l'école Stoïcienne, absorbent Dieu dans la nature. Au moyen âge, des traces manifestes de panth. apparaissent dans les écrits de Jean Scot Érigène et d'Amaury de Chartres. A l'époque de la renaissance, Jordano Bruno proclame l'identité essentielle du fini et de l'infini. Au XVIIᵉ siècle, Spinoza professe hardiment le panth. avec toutes ses conséquences ; en outre, il s'efforce, en donnant à ses prétendues démonstrations la forme géométrique, de dissimuler les contradictions monstrueuses qu'implique sa doctrine. Au siècle suivant, une soi-disant école philosophique, née pour la honte de la France, prêche, sous le nom de *Philosophie de la nature*, le panth. matérialiste le plus grossier qu'il soit possible de concevoir. Enfin, *dans notre siècle*, le panth. revêt, en Allemagne, entre les mains de Schelling et de Hegel, un caractère nouveau. Le problème particulier qu'il se propose, c'est d'expliquer, en *niant la création, la manifestation du fini au sein de l'infini*, problème bien autrement insoluble que celui de la création ; car, en d'autres termes, il a pour objet d'expliquer la *production des êtres réels et déterminés par un être absolument indéterminé*, sans personnalité, sans conscience, sans intelligence, sans liberté et sans volonté, c.-à-d. par une abstraction pure. *On réfute philosophiquement* le panth. en le mettant en contradiction avec ses propres principes, et en signalant les nombreux paralogismes par lesquels il essaie d'échapper aux *conséquences légitimes de ces mêmes principes*. Mais le simple bon sens suffit : le sentiment indestructible de notre personnalité et de notre liberté est un argument contre lequel viendront toujours se briser *tous les systèmes de ce genre*, car notre personnalité et notre liberté ne peuvent être conçues et subsister qu'autant que nous admettons la personnalité et la liberté d'un Dieu créateur. Nous n'insisterons pas davantage sur le panth. : d'ailleurs, dans plusieurs endroits de ce livre, aux articles CRÉATION, DIEU, IDENTITÉ et LOGIQUE, par ex., nous avons déjà réfuté ses principes fondamentaux. Quant au lecteur qui voudrait faire, des systèmes panthéistes, une étude plus approfondie, il devra recourir aux ouvrages suivants : *Théodicée chrétienne*, par l'abbé Maret; *Essai sur le Panthéisme dans les sociétés modernes*, du même auteur; *Introduction critique aux œuvres de Spinoza*, par Ém. Saisset. Pour le système de Hegel en particulier, on consultera la *Logique* du P. Gratry.

***PANTHÉISTE.** adj. 2 g. Qui appartient au panthéisme. *Philosophie p.* = PANTHÉISTE. s. m. Partisan du panthéisme.

PANTHÉON. s. m. (gr. πᾶν, tout; ϑεὸς, dieu).

Enc.— Dans l'antiquité, on appelait ainsi un temple consacré à tous les dieux, ou du moins aux principaux. Dans les temps modernes, on a appliqué, par analogie, la même dénomination à des édifices destinés à recevoir les cendres de tous les souverains ou de tous les grands hommes d'un pays. Parmi les monuments connus sous ce nom, nous ne mentionnerons que les deux plus célèbres, celui de Rome et celui de Paris.

I. Le *Panthéon* de Rome est le monument circulaire le plus important qui nous reste de l'antiquité. On pense qu'à l'origine il faisait partie des bains d'Agrippa ; mais la chose n'est pas démontrée. On ignore également par qui il a été commencé. Cependant il y a lieu de croire que le corps de l'édifice date du temps de la république, et qu'Agrippa, auquel on attribue vulgairement la construction de ce monument, ne fit qu'y ajouter (an 14 ap. J.-C.) le portique extérieur, et orner de colonnes l'intérieur du temple. (Fig. 1. Plan du *Panthéon*; la partie gauche représente son plan primitif, et la partie droite le plan actuel.) L'intérieur du monument est une rotonde qui mesure 42 m. 36 de diamètre, comptés d'une colonne à l'autre ; la hauteur de celles-ci est d'un peu plus de 10 mèt.; enfin, à 22 mèt. 98 centim. au-dessus du pavé, commence la naissance de la coupole hémisphérique qui couronne l'édifice. Cette coupole est décorée de cinq rangs horizontaux de caissons, et percée au centre d'un œil qui a 8 m. 23 de diamètre et par lequel pénètre la lumière. *La construction tout entière est d'ordre corinthien.* Quant au portique, qui est octastyle, il fait une saillie de 18 mèt. 90 au devant de la rotonde, et supporte un fronton semblable *à celui qui est appliqué contre la paroi de l'édifice lui-même.* Les colonnes de ce portique sont de granit oriental. Elles sont lisses, hautes de 14 mèt. 35, et larges de 1 mèt. 40 à la base. Le *profil de l'ordre est hardi et bien conçu, et son exécution* très-remarquable. Le plafond du portique était primitivement décoré de lames de bronze doré, dont il a été dépouillé à diverses époques.

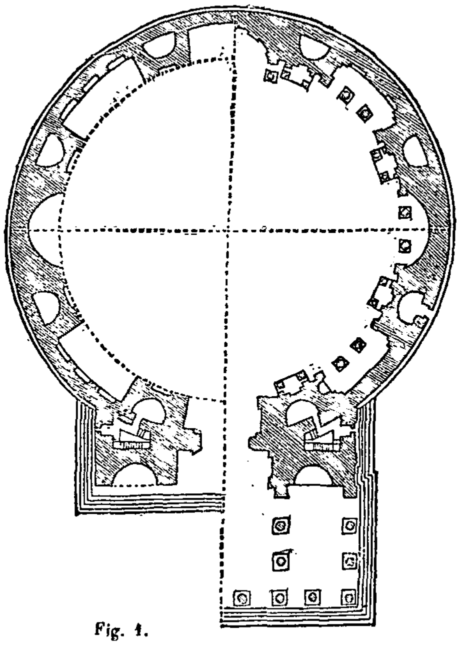

Fig. 1.

Cet édifice, l'un des monuments les plus remarquables de l'art romain, eut beaucoup à souffrir, au IVᵉ et au Vᵉ siècle, des dévastations des barbares qui envahirent Rome à plusieurs reprises. Afin de le préserver d'une ruine complète, le pape Boniface IV, en 610, le transforma en église et le consacra à la Vierge et à tous les saints, d'où lui est venu le nom de *Sainte-Marie aux Martyrs*. Toutefois, à Rome même, il est vulgairement désigné sous le nom de *Rotonde* (Fig. 2. Élévation du Panthéon, tel qu'il est actuellement). Dans le nouveau temple, le maître autel occupe la niche principale où était autrefois logée la statue de Jupiter.

II. Le *Panthéon* de Paris date seulement de la fin du dernier siècle. En 1757, l'ancienne église de sainte Geneviève menaçant ruine, Louis XV résolut de la faire reconstruire sur les plans et sous la direction de l'architecte Soufflot. Ce prince posa lui-même, le 6 sept. 1764, la première pierre de cet édifice ; mais les travaux ne furent terminés qu'en 1790. Le monument représente une sorte de croix grecque. Sa façade, qui est tournée du côté de l'occident, consiste en un vaste portique de 42 mèt. 20 centim. de développement, sur 13 mèt. 64 centim. de profondeur. Ce portique est orné de 22 colonnes corinthiennes, hautes de 19 mèt. 50 centim., dont 6 forment un avant-corps et supportent un fronton triangulaire. L'intérieur présente une grande nef centrale séparée des nefs latérales par une colonnade corinthienne qui supporte une galrie

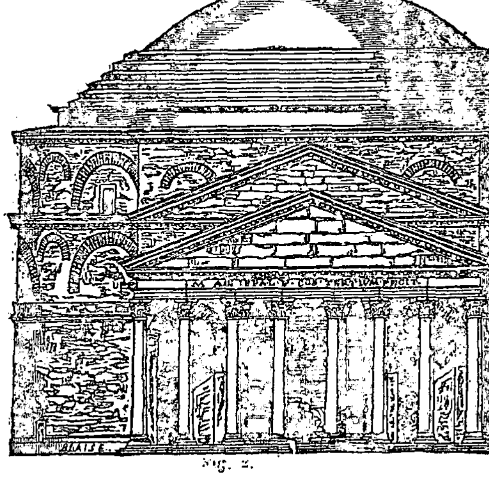

Fig. 2.

continue. Au point d'intersection des bras de la croix, s'élève un dôme dont la hauteur atteint 79 mèt. au-dessus du pavé, et qui a 20 m. 43 de diamètre intérieur. Ce dôme prend naissance à 57 m. 90 de hauteur, et se compose de trois coupoles superposées. La première est décorée de caissons et percée d'une ouverture circulaire de 9 m. 60 de diamètre ; la seconde est ornée de peintures à fresque par Gros, qui représentent l'apothéose de sainte Geneviève ; la troisième, qui forme la paroi extérieure de cette partie de l'édifice, est couronnée par une lanterne que surmonte une croix de fer doré (Fig. 3. Élévation et coupe du Panthéon de Paris). Dans le principe, ce dôme était simplement porté sur 12 colonnes ; mais celles-ci étant insuffisantes pour porter un poids aussi considérable, il fallut y substituer 4 piliers massifs, qui malheureusement rompent en partie l'harmonie de la construction. Enfin, au-dessous de l'édifice, à 5 mèt. 85 centim. en contre-bas de son pavé, règne une crypte dont quelques parties renferment des tombeaux. Le Panthéon est un des plus beaux et des plus importants édifices religieux élevés dans les temps modernes, et, malgré plusieurs reproches qu'on a faits à quelques-unes de ses parties, il n'en mérite pas moins d'occuper la première place après Sainte-Marie aux Fleurs de Florence, Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul de Londres. — Nous avons dit que l'édifice ne fut terminé qu'en 1790 : aussi, avant même qu'il fût consacré au culte chrétien, la révolution changea sa destination. Un décret de la Constituante, en date du 4 avril 1791, décida qu'il serait destiné, sous le nom de *Panthéon français*, à recevoir les cendres de ceux qui auraient rendu de grands services à l'État. En conséquence, on changea son ornementation intérieure, et l'on inscrivit, dans la frise du fronton, cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Sous l'empire, un décret du 20 févr. 1806, rendit cet édifice au culte, en lui laissant toutefois sa haute destination sépulcrale. Ce fut seulement en 1822, que la restauration le restitua complétement à la patronne de Paris, et supprima l'inscription du fronton, en la remplaçant par une autre qui plaçait le temple sous l'invocation de sainte Geneviève. La révolution de 1830 vint encore transformer l'église en Panthéon : l'inscription de la Constituante fut rétablie ; David (d'Angers) fut chargé d'exécuter pour le fronton l'admirable bas-relief qui subsiste encore. Enfin, un décret impérial du 6 déc. 1852 a rendu au noble édifice sa destination primitive.

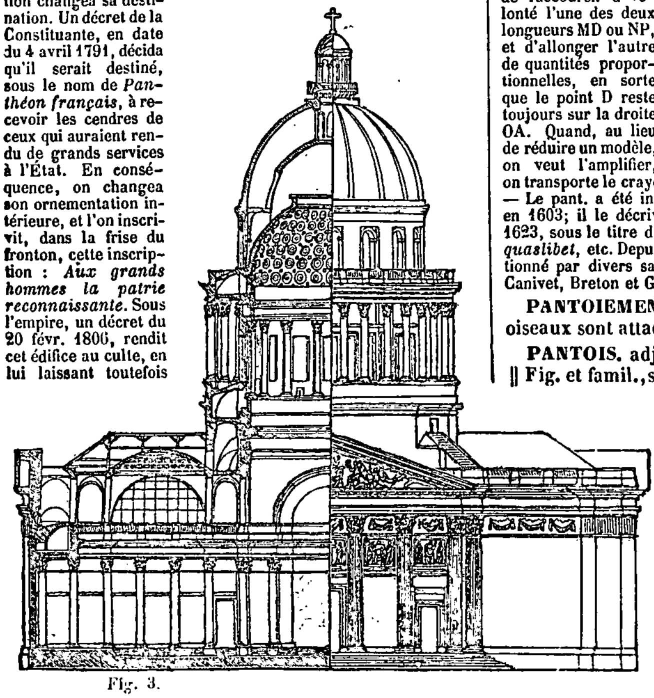
Fig. 3.

PANTHÈRE. s. f. (grec. πᾶν ; θὴρ, bête féroce). T. Mamm. Voy. Léopard.

PANTIÈRE. s. f. (gr. πάνθηρον). T. Chasse. Espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre certains oiseaux. *Les braconniers se servent de la p. pour prendre des compagnies de perdrix pendant la nuit.*

PANTIN. s. m. Petite figure de carton mince et colorié, qui représente un homme ou une femme, et dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil. *Donner un p. à un enfant.* ‖ Fig. et fam., on dit D'un homme qui gesticule sans motif et ridiculement, * et, au sens moral, De quelqu'un dont les opinions changent avec les circonstances, *C'est un p., un vrai pantin.*

PANTOGRAPHE. s. m. (gr. πᾶν ; γράφειν, écrire).

Enc. — Le *Pantographe* est un instrument au moyen duquel on peut copier immédiatement, et d'une manière continue, le trait d'un dessin quelconque, soit en conservant les dimensions de l'original, soit en les amplifiant ou en les réduisant suivant un rapport donné. Il se compose de quatre règles mobiles disposées de manière à former entre elles un parallélogramme (Fig. ci-après). Ainsi, les deux règles ON, AN, sont assemblées au point N, de manière à tourner librement l'une sur l'autre. Deux autres règles DM et DP, sont liées ensemble de la même manière au point A, et de plus s'assemblent avec les deux premières au moyen des petites chevilles M et P, qui leur permettent également de tourner. Ces quatre règles sont ajustées de telle sorte, que les parties correspondantes des règles MD et NP, MN et DP, soient égales l'une à l'autre, et que les points O, D et A soient en ligne droite. Il résulte de là que la figure MDPN est un parallélogramme, et que les droites MD et NA sont parallèles. En conséquence, les triangles OMD et ONP sont semblables, et OD est à OA comme OM est à ON. Mais, quelle que soit la position que prennent les règles, la figure MDPN sera toujours un parallélogramme ; ainsi donc, les relations ci-dessus subsisteront toujours. Or, comme les longueurs OM et ON demeurent invariables, leur rapport demeure constant, et ce rapport étant toujours celui des distances OD et OA, celles-ci demeurent toujours proportionnelles. Maintenant, supposons que le point O reste fixe, et qu'avec un *calquoir*, c.-à-d. avec une pointe placée en A, on suive les contours d'une figure ABC, un crayon fixé en ED tracera sur le papier une figure semblable réduite dans le rapport de ON à OM. Afin de pouvoir changer ce rapport à volonté, on perce les quatre règles de trous équidistants qui permettent de raccourcir à volonté l'une des deux longueurs MD ou NP, et d'allonger l'autre de quantités proportionnelles, en sorte que le point D reste toujours sur la droite OA. Quand, au lieu de réduire un modèle, on veut l'amplifier, on transporte le crayon à la place du calquoir, et réciproquement. — Le pant. a été inventé par le P. jésuite Christophe Scheiner en 1603 ; il le décrivit dans un traité qu'il publia à Rome, en 1623, sous le titre de *Pantographia, sive Ars delineandi res quaslibet*, etc. Depuis son invention, cet instrument a été perfectionné par divers savants et artistes, tels que Wren, Langlois, Canivet, Breton et Gavard.

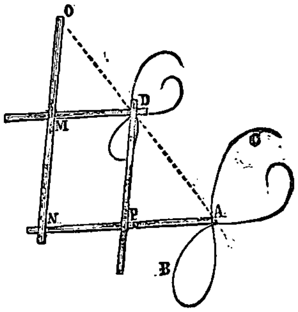

PANTOIEMENT. s. m. T. Faucon. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIS. adj. m. Haletant, hors d'haleine. Vieux. ‖ Fig. et famil., se dit quelquefois pour Stupéfait, interdit. *Il resta tout pantois.*

PANTOMÈTRE. s. m. (gr. πᾶν, tout ; μέτρον, mesure). T. Géom. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs et de hauteurs.

PANTOMIME. s. m. Acteur qui exprime tous les sentiments, toutes les idées, par des gestes et par des attitudes, sans proférer une seule parole.

PANTOMIME. s. f. (gr. πᾶν, tout ; μιμέομαι, imiter).

Enc. — La *Pantomime* est l'art d'exprimer les passions, les sentiments, les idées par des gestes et des attitudes, sans le secours de la parole. Cet art a été cultivé dès la plus haute antiquité, mais c'est à Rome qu'il paraît avoir été porté au plus haut degré de perfection. Ainsi, tandis que l'on rencontre chez tous les peuples des danses mimiques exécutées avec plus ou moins d'art, les Romains désignaient sous le nom de *Pantomimes*, des espèces de drames où les acteurs suppléaient à la parole par le geste. Ce genre de spectacle tirait néanmoins son origine des danses mimiques, ainsi que l'indique l'expression latine, *saltare Nioben, saltare Ledam*, danser Niobé, danser Léda, pour dire jouer le rôle de Niobé ou celui de Léda dans une pant. L'art de la pant. était encore appelé *saltatio*, ὄρχησις παντόμιμος, et *musica muta*, parce que tous les mouvements des acteurs étaient rhythmiques, comme ceux de nos acteurs de ballet. C'est seulement sous Auguste que l'art de la pant. atteignit ce haut degré de perfection dont nous avons parlé. Les plus célèbres pantomimes de cette époque étaient Bathylle, affranchi et favori de Mécène, Pylade et Hylas. Grâce à ces grands artistes, le goût de ce genre de spectacle se répandit promptement, non-seulement en Italie, mais encore dans toutes les provinces. A Rome même, ce goût devint une passion si effrénée, que Tibère voulut y mettre certaines limites. A cet effet, il interdit aux sénateurs de fréquenter les maisons des acteurs de pant., et aux chevaliers de se montrer dans les rues avec eux, et d'assister à leurs représentations ailleurs que dans les théâtres publics, car les citoyens riches engageaient souvent des pantomimes des deux sexes pour amuser leurs convives pendant les festins. Mais, après Tibère, ces acteurs reprirent tout leur ascendant, car Caligula était si passionné pour ce genre de spectacle, qu'il fit son favori du pant. M. Lepidus Mnester. Enfin, Néron, non content de protéger ces acteurs, descendit jusqu'à partager leurs rôles et à jouer avec eux en public. — Il nous est difficile de nous faire une idée de l'art si vanté des pantomimes romains. Sur le théâtre, ils portaient toujours un masque, de sorte que le jeu de la physionomie était complétement annulé, et, malgré cela, disent les anciens, ils exprimaient toutes les actions, tous les sentiments, toutes les passions, d'une manière plus admirable, plus exacte et plus intelligible qu'on ne saurait le faire par la parole ou l'écriture. A l'exception des traits du visage, toutes les autres parties du corps entraient en action, particulièrement les bras et les mains, d'où les expressions connues, *manus loquacissimæ, digiti clamosi*, etc. Une circonstance, il est vrai, favorisait beaucoup le jeu des pantomimes, c'est qu'ils ne représentaient jamais que des personnages mythologiques, déjà parfaitement connus de tous les spectateurs, et le plus souvent que les légendes d'amour qui abondent dans la mythologie gréco-romaine. En outre, il paraît qu'il y avait certains gestes et mouvements dont la signification était, pour ainsi dire, convenue, et qui étaient compris de tout le monde. Chaque représentation était basée sur un texte écrit qu'on appelait *canticum*, et qui correspondait au livret de nos ballets-pantomimes. Le texte de ce canticum était ordinairement rédigé en grec, et il était chanté par un chœur placé au fond du théâtre. Des instruments de musique, mais plus particulièrement des flûtes, accompagnaient le drame tout entier ; enfin, la mesure était indiquée par l'un des personnages du chœur, au moyen du *scabillum* (χρουπέζια), sorte de semelle de bois ou de métal double qui était fixée à la chaussure et dont les battements imitaient ceux des crotales. Le costume des acteurs de pantomimes variait nécessairement selon les personnages qu'ils représentaient ; mais, dans tous les cas, comme celui de nos danseurs de ballet, il était ajusté de manière à faire valoir tous les avantages physiques de celui qui le portait. A l'époque d'Auguste, il n'y avait jamais qu'un acteur à la fois sur la scène ; et il représentait successivement tous les personnages du drame, tant hommes que femmes. Cet usage subsista jusqu'à la fin du second siècle de notre ère, où l'on vit plusieurs acteurs concourir à la représentation d'un même drame, chacun d'eux jouant un rôle particulier. Enfin, ce fut seulement vers les derniers temps de l'empire, qu'on vit des femmes monter sur le théâtre pour y jouer la pant., et parfois même elles ne craignirent pas d'y paraître dans un état de nudité complète. Avant cette époque, il y avait bien des femmes qui exerçaient la profession de joueuses de pant., mais elles ne l'exerçaient que dans l'intérieur des maisons privées. Les anciens écrivains chrétiens nous ont représenté ce genre de spectacle comme une école de débauche et de luxure ; et ce qu'ils en disent n'a certes rien d'exagéré, car déjà nous voyons Juvénal peindre des plus vives couleurs les effets déplorables produits sur les femmes par ces représentations où tout parlait aux sens d'une façon pour ainsi dire irrésistible.

PANTOUFLE. s. f. (all. *pantoffel*). Chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui ne s'attache pas comme le soulier. *P. de maroquin, de lisières. Une paire de pantoufles. — Mettre ses souliers en p.*, Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever. ‖ Fig. et prov., *Raisonner comme une p.*, ou elliptiq., *Raisonner p.*, Parler au hasard, sans savoir ce que l'on dit. ‖ T. Maréchalerie. *Fer à p.*, ou simplem., *Pantoufle*, Fer de cheval forgé de façon qu'il y a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors, et qu'il s'amincit en talus du côté où il s'applique à la corne. = En pantoufles. loc. adv. A son aise, avec toute sorte de commodités. *Rien ne nous manque ; nous pourrons faire le siége de cette place en pantoufles.*

***PANURGE.** s. m. T. Entom. Voy. Apiaires.

***PAOLO.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

PAON. s. m. [On pron. *Pan.*] (lat. *pavo*). T. Ornithol. Oiseau remarquable par la magnificence de son plumage. ‖ Fig. et famil., *Être glorieux comme un p.*, Être fort glorieux, fort vain. *C'est le geai paré des plumes du p.*, se dit D'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas. ‖ T. Astron. V. Constellation. ‖ T. Entom. *Le grand p., Le petit p.*, Voy. Bombycites.

Enc. — I. Les *Paons*, ainsi nommés d'après leur cri, constituent dans l'ordre des *Gallinacés* un genre bien distinct qui a pour caractères : une aigrette sur la tête, des ailes concaves, arrondies, une queue composée de dix-huit pennes, cachées par des tectrices sus-caudales larges, fort longues, très-nombreuses et susceptibles de se relever pour *faire la roue*. On doit au collaborateur de Buffon, Guéneau de Montbéliard, une description du *P. domestique* qui est devenue célèbre : « Si l'empire appartenait à la beauté et non à la force, le Paon serait sans contredit le roi des oiseaux. Il n'en est point sur qui la nature ait versé ses trésors avec plus de profusion. La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête sans la charger ; son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui les éblouit dans les reflets petillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'eclat majestueux de l'arc-en-ciel. Non-seulement la nature a réuni sur le plumage du Paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de la magnificence ; elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. » Cette description ne s'applique qu'au mâle, car la femelle n'a point sa magnifique parure. Quand vient l'époque des beaux jours, le Paon semble étaler avec complaisance les magnifiques plumes ocellées, et à barbes lâches et soyeuses qui recouvrent les pennes caudales. On croirait qu'il se plaît à s'admirer lui-même, et, tout en *se pavanant*, il laisse de temps en temps apercevoir des trépignements qui se décèlent par les mouvements de ses ailes et des plumes de la queue. Le désir de voir dans un oiseau aussi noble quelque chose de peu commun, a fait croire au vulgaire, et longtemps même aux naturalistes, que le Paon jouit des hommages dus à sa beauté, qu'il est sensible à l'admiration, et que le vrai moyen de l'engager à étaler ses belles plumes, c'est de lui donner des regards d'attention et des louanges. « Mais, dit très-bien Z. Gerbe, une observation attentive montre que rien n'est plus fabuleux que cette prétendue satisfaction du Paon, lorsqu'on fait son éloge. Quand il étale tout le luxe de son plumage, il est facile de se convaincre que la présence seule de sa femelle l'influence. Il exprime son amour en déployant les richesses de sa livrée, comme les oiseaux chanteurs expriment le leur en donnant à leur voix toute l'harmonie dont elle est susceptible. » Une opinion non moins erronée est celle qui consiste à dire que cet oiseau est honteux de la perte de sa queue. En effet, la mue, pour toutes les espèces d'oiseaux, est une époque de malaise et de souffrance. Or, le Paon doit sentir avec d'autant plus d'énergie les effets de la perte de ses plumes caudales, qu'elles sont plus profondément implantées dans le derme que chez toute autre espèce. Telle est la cause qui rend le Paon triste et taciturne, et lui fait rechercher, pendant la mue, les lieux sombres et la solitude. Les mœurs du Paon domestique rappellent celles des Gallinacés en général. Un seul peut, comme le Coq, suffire à plusieurs femelles. La *Paonne* est peu féconde : chez nous, elle ne fait chaque année qu'une seule ponte, composée de 6 à 10 œufs. La durée de l'incubation est de 27 à 30 jours. Les *Paonneaux* naissent couverts d'un simple duvet jaunâtre : délicats et frileux, ils exigent de très-grands soins, et ce n'est qu'à 6 ou 7 mois qu'ils peuvent vivre comme les grands. A l'âge d'un an, ils constituent, dit-on, un excellent manger. Enfin ce n'est qu'à trois ans qu'ils revêtent complétement leur plumage adulte et sont aptes à la reproduction. La nourriture habituelle des Paons consiste en graines de toute espèce. En général, ils aiment les lieux élevés, se plaisent sur les combles des maisons ou sur la cime des grands arbres qui sont à leur portée. D'après Willughby, ils vivraient jusqu'à cent ans ; mais la durée ordinaire de leur vie n'est que de 30 ans environ. — Le *Paon*, bien que connu en Europe depuis une très-haute antiquité, ne se répandit un peu qu'après l'expédition d'Alexandre dans l'Inde. On admet généralement que le *P. sauvage* (*Pavo cristatus*), qui habite Java, est la souche d'où notre *Paon domestique* tire son origine. Cependant on observe entre eux quelques différences. Le premier, comme tous les oiseaux abandonnés à eux-mêmes, a la taille un peu moins forte que le second. En revanche, ses couleurs sont encore plus brillantes, et sa queue est encore plus fournie. En outre, le Paon sauvage a les ailes d'un vert foncé à reflet métallique, bordées de vert doré ; tandis que, chez le Paon domestique, elles ont une teinte lie de vin variée irrégulièrement de petites lignes ondulées noirâtres. Ce dernier même, sous l'influence de la domesticité, présente des variations de coloration plus ou moins considérables. Nous citerons particulièrement le *P. blanc*, qui est admirable par son éclat et qui n'est qu'une variété albine de l'espèce commune, variété que l'on a pu rendre constante.—Le *P. spicifère* (*P. spiciferus*), au contraire, constitue une espèce particulière. Cet oiseau (Fig. 1), qui est originaire du Japon, doit son nom à la forme de son aigrette, formée de plumes longues et étroites. Il a le dessus du corps vert noir, les épaules bleues, les ailes noires, chaque plume bordée d'or et le dessous du corps vert-émeraude profond.

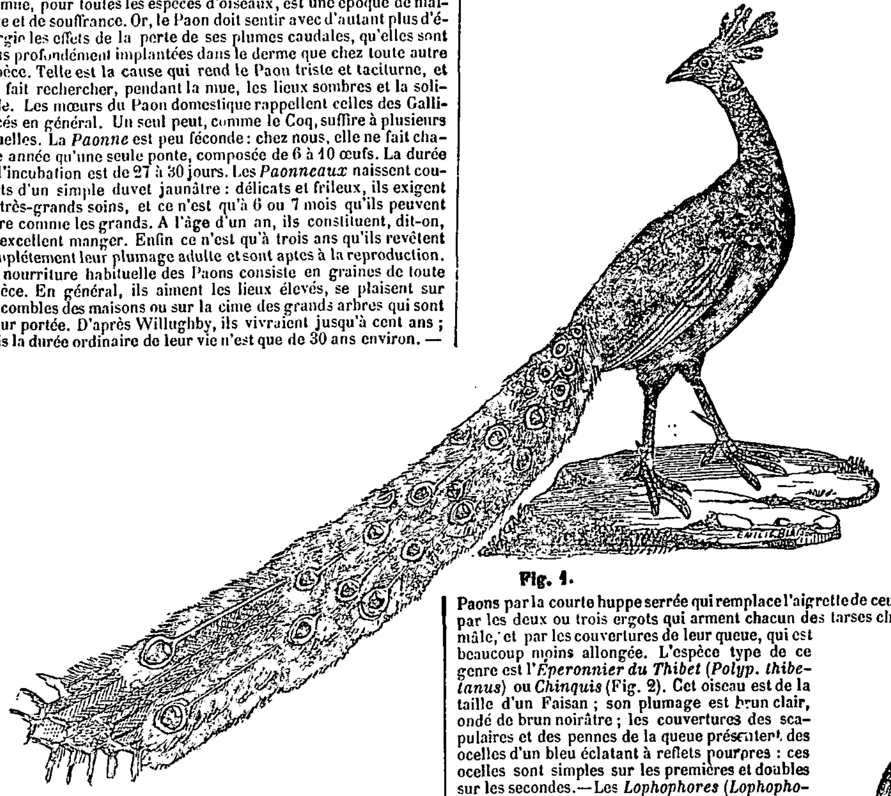

Fig. 1.

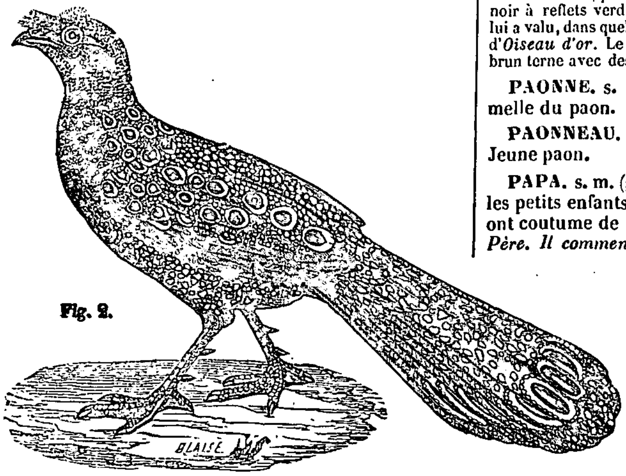

Fig. 2.

II. On doit rapprocher du genre Paon les deux genres *Éperonnier* et *Lophophore*, bien que les espèces qui les composent n'aient pas, comme les Paons, la faculté de relever la queue pour faire la roue. — Les *Éperonniers* (*Polyplectron*) diffèrent en outre des Paons par la courte huppe serrée qui remplace l'aigrette de ceux-ci, par les deux ou trois ergots qui arment chacun des tarses chez le mâle, et par les couvertures de leur queue, qui est beaucoup moins allongée. L'espèce type de ce genre est l'*Éperonnier du Thibet* (*Polyp. thibetanus*) ou *Chinquis* (Fig. 2). Cet oiseau est de la taille d'un Faisan ; son plumage est brun clair, ondé de brun noirâtre ; les couvertures des scapulaires et des pennes de la queue présentent des ocelles d'un bleu éclatant à reflets pourpres : ces ocelles sont simples sur les premières et doubles sur les secondes.—Les *Lophophores* (*Lophophorus*) ont la tête surmontée d'une aigrette semblable à celle du Paon, et une queue plane, mais dont les couvertures ne se prolongent pas. Ils ressemblent d'ailleurs au Paon par l'éclat des couleurs métalliques du mâle. Le tour de l'œil et les joues sont nus, comme dans les Faisans. Ces oiseaux sont originaires des montagnes du nord de l'Hindostan, et leurs mœurs nous sont à peu près inconnues. L'espèce type est le *Lophophore resplendissant* (*L. refulgens*), appelé *Monaul* par Vieillot. Il est de la grandeur d'une Dinde. Le mâle a un panache composé de plumes à tige mince et terminées par une palette dorée ; tout le dessus de son corps est d'un beau vert à reflets à la fois dorés, pourprés et azurés, et le dessous noir à reflets verdâtres : l'éclat de son plumage lui a valu, dans quelques parties de l'Inde, le nom d'*Oiseau d'or*. Le jeune et la femelle sont d'un brun terne avec des taches fauves et rousses.

PAONNE. s. f. [On pr. *Pane.*] La femelle du paon.

PAONNEAU. s. m. [On pron. *Paneau.*] Jeune paon.

PAPA. s. m. (gr. πάππας). Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent ont coutume de se servir au lieu du mot *Père. Il commence à parler, il dit déjà p. et maman.* On dit de même, *Grand-p.*, *bon p.*, au lieu de Grand-père. ‖ Famil., on dit D'un homme d'un certain âge qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur, *C'est un gros p. de bonne mine.*

PAPABLE. adj. m. Qui est propre à être élu pape ; se dit Des cardinaux qu'on regarde comme pouvant parvenir un jour à la papauté. *C'est un sujet p., très-papable.*

PAPAL, ALE. adj. Qui appartient au pape. *Pouvoir p. L'autorité papale.* ‖ *Terres papales*, Terres placées sous la domination temporelle du pape.

PAPAS. s. m. (gr. πάππας, père). Nom des prêtres dans l'Église grecque. *Un p. grec. Un p. arménien.*

PAPAUTÉ. s. f. La dignité de pape. *Aspirer à la p.* ‖ Le temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. *Pendant sa p., l'Église fut tranquille et prospère.*

*** PAPAVÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à calice caduc, à étamines indéfinies, à carpelles soudés, à placentas ordinairement pariétaux. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées ou suffrutescentes, souvent avec un suc laiteux. Feuilles alternes, simples ou divisées, sans stipules. Pédoncules longs, uniflores ; fleurs jamais bleues. Sépales 2 (ou 3) caducs. Pétales hypogynes, tantôt 4 (ou 6), tantôt offrant un multiple de ce nombre, ordinairement chiffonnés avant la floraison, parfois nuls. Étamines hypogynes, indéfinies ; anthères biloculaires, innées. Ovaire uniloculaire, à placentas pariétaux, qui, dans le genre *Romneya*, adhèrent à l'axe ; style court, ou nul ; ovules indéfinis, anatropes. Fruit uniloculaire, tantôt en forme de gousse et avec placentas pariétaux ou suturaux, tantôt capsulaire avec plusieurs placentas. Graines nombreuses ; albumen charnu et huileux ; embryon petit, droit, situé à la base de l'albumen ; cotylédons plano-convexes. [Fig. 1. *Papaver somniferum;* 2. Pistil et étamines ; 3. Étamine grossie ; 4. Fruit ; 5. Coupe transversale du même ; 6. Graine ; 7. Coupe de la graine.]

Cette famille se compose de 18 genres et de 130 espèces, qui, pour les trois quarts, sont propres aux diverses régions de l'Europe. Deux espèces seulement, d'après De Candolle, appartiennent à la Sibérie, trois à la Chine et au Japon, une au cap de Bonne-Espérance, une à la Nouvelle-Hollande et six à l'Amérique tropicale. Plusieurs se trouvent dans l'Amérique septentrionale, au nord du tropique. La plupart des Papavéracées sont annuelles : les espèces vivaces sont en général originaires des contrées monta-

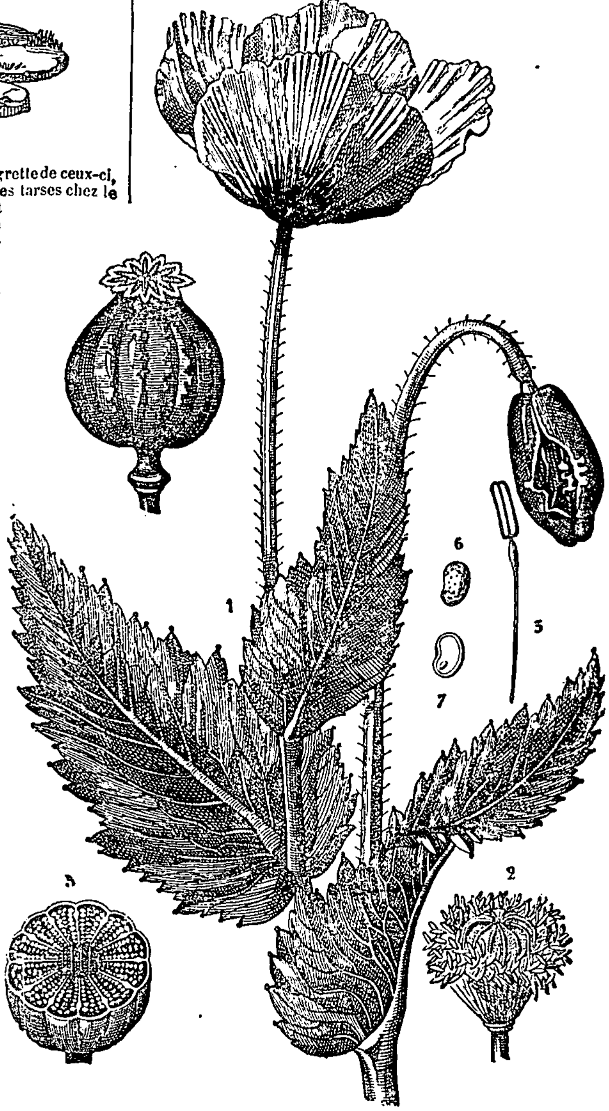

gneuses. — Tout le monde connaît les propriétés narcotiques du genre *Pavot* (*Papaver*); ces propriétés sont d'ailleurs un des caractères dominants *dans la famille. Les graines sont communément* huileuses, et en général ne sont nullement narcotiques. Ainsi, l'huile qu'on obtient des graines du *Pavot somnifère* (*Pap. somniferum*), et qu'on désigne dans le commerce sous les noms d'*Huile blanche* et d'*Huile d'œillette* ou d'*oliette* (mot évidemment dérivé de *oliolum*, diminutif d'*oleum*, huile), est parfaitement saine, et l'on en consomme une quantité considérable pour l'alimentation. Cette huile, qui fut longtemps suspecte à cause de son origine, sert fréquemment à falsifier l'huile d'olive. Le suc concret qu'on obtient par incision des capsules et des pédoncules de cette espèce de Pavot, constitue l'*Opium*. En conséquence, on cultive sur une grande échelle deux variétés de cette espèce, l'une, appelée *Pavot noir*, en Europe, pour l'huile que fournit sa graine; l'autre, appelée *Pavot blanc*, en Orient, pour l'opium qu'elle produit. Le *Pav. coquelicot* (*Pap. rhœas*), vulg. appelé *Coquelicot*, *Pavot-coq* et *Ponceau*, abonde dans les moissons. C'est une des *quatre fleurs pectorales* : ses pétales sont employés en infusion comme diaphorétiques et légèrement calmants. Le *Meconopsis nepalensis*, de la région himalayenne, est extrêmement vénéneux : cette propriété est surtout prononcée dans ses racines. La *Sanguinaire du Canada* (*Sanguinaria canadensis*) est émétique et purgative à haute dose; en plus petite quantité, cette plante agit comme stimulante, diaphorétique, et expectorante. Les graines de l'*Argémone du Mexique* (*Arg. mexicana*), appelée par les Espagnols *Fico del inferno*, passent pour narcotiques, surtout quand on les fume avec du tabac, et pour purgatives. Aux Indes occidentales, on les emploie pour remplacer l'Ipécacuanha. En outre, les médecins indigènes emploient le suc de la plante comme agent de substitution dans les ophthalmies, en instillant quelques gouttes dans l'œil. Enfin, on le dit purgatif et désobstruant. Les Brésiliens administrent même le suc de cette espèce d'Argémone, qu'ils nomment *Cardo santo*, c.-à-d. *Chardon saint*, contre les morsures de serpents venimeux; mais il ne paraît pas que ce soit avec beaucoup de succès. La *Chélidoine éclaire* (*Chelidonium majus*), vulgair. appelée *Grande éclaire* et *Herbe de l'hirondelle*, contient un suc jaune qui est rangé parmi les poisons narcotico-âcres. On l'employait autrefois comme diurétique, sudorifique, etc.; aujourd'hui c'est un remède populaire contre les verrues, et l'on s'en sert encore quelquefois pour dissoudre les taches de la cornée. La *Glaucienne* ou *Glaucière jaune* (*Glaucium corniculatum*) est remplie d'un suc lactescent semblable à celui de la Chélidoine par sa couleur et ses propriétés.

*PAPAYACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dichlamydées, à corolle monopétale, à carpelles supères soudés, à placentas pariétaux, et à embryon situé dans l'axe d'un albumen abondant. — *Caractères bot.*: Arbres ou arbrisseaux donnant parfois un suc âcre et laiteux. Feuilles alternes, lobées, portées sur de longs pétioles. Fleurs en grappes axillaires ou solitaires, unisexuées. Calice infère, petit, 5-denté. Corolle monopétale, 5-lobée. Fleurs mâles : Étamines définies, épipétales; anthères dressées, à déhiscence longitudinale, quelquefois imparfaites en partie. Fleurs femelles : Ovaire libre, uniloculaire, avec 3 ou 5 placentas pariétaux polyspermes; *stigmate 3-5-lobé, laceré. Fruit charnu* et indéhiscent, ou capsulaire et déhiscent, uniloculaire, à placentas pariétaux. Graines logées dans une pulpe lâche, mucilagineuse et munies d'un test crustacé et ponctué. Embryon situé dans l'axe d'un albumen charnu, avec des cotylédons plats et une radicule conique dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Carica papaya* : Fleur mâle; 2. Fleur femelle; 3. Coupe de l'ovaire; 4. Fruit; 5. Coupe du même; 6. Coupe de la graine.]

Cette petite famille se compose de 8 genres et de 25 espèces. Les espèces du genre *Carica* sont originaires de l'Amérique du Sud, et inconnues, excepté comme objet de culture, en dehors de ce continent; les autres genres appartiennent aux parties tempérées et tropicales de l'ancien monde. — Le fruit du *Papayer cultivé* (*Carica papaya*), qui rappelle un peu la forme du Melon, se mange cuit : certaines personnes en font l'éloge; mais la plupart le trouvent fade et insipide. Le suc obtenu de ce fruit, quand il est encore vert, est un vermifuge très-efficace, et sa graine jouit également de cette propriété. Mais ce qui rend surtout ce végétal digne d'attention, c'est que le suc extrait de son fruit, ainsi que de ses feuilles et de son tronc, contient une proportion considérable de fibrine animale, principe qu'on croyait autrefois exclusivement propre aux animaux et aux champignons. En outre, ce suc exerce une action prodigieuse sur la fibre musculaire : par son contact il la ramollit presque instantanément et détermine très-promptement sa putréfaction. Les émanations mêmes de l'arbre suffisent pour produire sur les chairs cet effet singulier. Aussi, dans les pays où le Papayer est cultivé, les habitants sont dans l'usage de suspendre dans la partie supérieure de l'arbre les viandes fraîches qu'ils veulent attendrir. On dit même que les vieux animaux, quand on leur fait manger des feuilles ou des fruits de Papayer, deviennent tendres en quelques heures. La viande soumise aux émanations de l'arbre, ou plongée dans de l'eau additionnée d'une certaine quantité de suc de Papayer, devient, il est vrai, fort tendre; mais elle est sujette à se décomposer très-vite. Les graines, quand on les mâche, possèdent à un très-haut degré l'âcreté et la saveur de la Capucine. L'âcreté excessive, qui fait du Papayer un vermifuge énergique, se révèle par l'odeur nauséabonde de ses racines, qui ressemble assez à celle des Choux pourris. Les nègres se servent de ses feuilles en guise de savon pour blanchir le linge. Le *Papayer digité* (*Carica digitata*), vulgair. appelé *Chamburu* au Brésil, est regardé, par les indigènes de Maynas, comme excessivement vénéneux : il leur inspire la même terreur et les mêmes fables que l'Upas aux Javanais. Pœppig rapporte que les gouttes qui jaillirent sur sa peau, pendant qu'il coupait une branche de cet arbre, lui causèrent de vives démangeaisons et lui firent même venir des pustules sur les mains. Les fleurs mâles de cette espèce ont l'odeur dégoûtante des excréments humains. Il est à remarquer que ses fruits, malgré leur aspect agréable et bien qu'ils soient sans odeur et sans saveur, ne sont touchés ni par les oiseaux, ni par aucun autre animal, excepté par une espèce de Fourmi qui appartient au genre Atte. La racine du *Modecca palmata*, qui appartient aux *régions* tropicales de l'Asie, s'emploie comme topique dans quelques affections externes : on la regarde comme fortifiante. Les feuilles du *M. integrifolia*, bouillies avec du beurre, sont usitées, comme topique, contre les hémorrhoïdes : enfin, le suc de l'arbre passe pour faciliter la parturition.

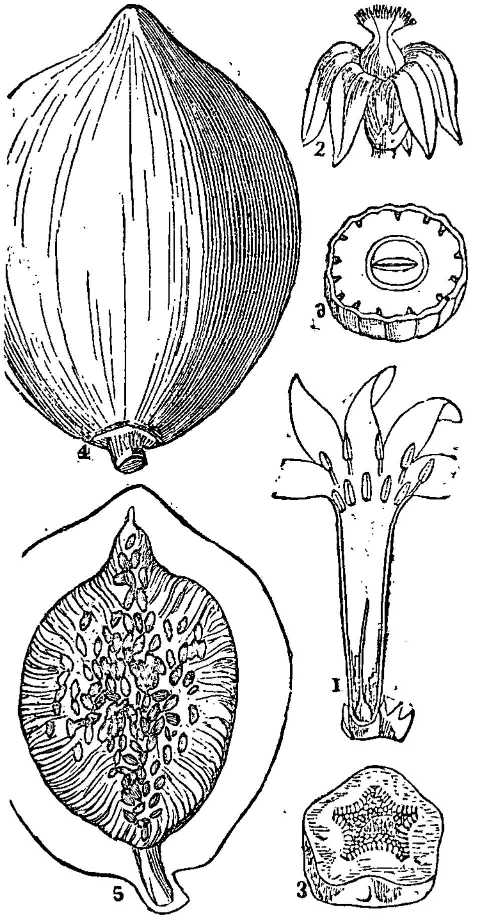

PAPE. s. m. (gr. πάππας, père).

Enc. — Théologie. — I. Le nom de *Pape* fut d'abord donné par les premiers chrétiens, non-seulement aux évêques, mais encore aux simples prêtres, qu'ils considéraient avec raison comme leurs *pères* spirituels : cet usage, qui s'est conservé dans l'Église grecque, ne devint jamais général en Occident, où il ne fut guère attribué qu'à l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, parce qu'il est seul le *père commun* des fidèles. Dès l'an 400, nous voyons le concile de Tolède affecter particulièrement ce titre à l'évêque de Rome, comme souverain pontife; néanmoins, c'est seulement à la fin du XIe siècle, sous le pontificat de Grégoire VII, que le nom de *Pape* fut exclusivement réservé au chef suprême de l'Église.

II. C'est un dogme catholique que saint Pierre a été non-seulement le chef du collége apostolique, mais le pasteur de l'Église universelle; que le pontife romain est le successeur de ce prince des apôtres, qu'il a comme lui autorité et juridiction sur toute l'Église, et que tous les fidèles sans exception lui doivent respect et obéissance.

A. Dans l'Évangile de saint Mathieu, saint Pierre ayant confessé la divinité de J.-C., ce divin maître lui répond : « Je te dis que tu es Pierre, et que sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel. » (XVI, 18 et 19.) Dans un autre endroit, le Sauveur dit à Pierre, en parlant de tous les apôtres : « Voilà que Satan a demandé de vous cribler comme le froment; » puis, s'adressant à Pierre seul, il continue : « Mais j'ai prié pour toi pour que ta foi ne défaille point; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. » (*Luc*, XXII, 31 et 32.) Enfin, après sa résurrection, N.-S., se montrant à ses disciples, dit à Pierre. « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ne m'aiment? Simon répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda de nouveau : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Et celui-ci lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Et Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Et il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre fut affligé de cette troisième demande, et il lui dit : Seigneur, vous connaissez toutes choses; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. » (*Jean*, XXI, 15 à 17.) Voilà donc saint Pierre établi par le Sauveur comme la pierre fondamentale de son Église, investi par les clefs de l'autorité et du gouvernement, possédant le pouvoir de lier et de délier, chargé de confirmer les autres apôtres dans la foi, et enfin de paître non-seulement les agneaux, mais encore les brebis, c.-à-d. établi pasteur de tout le bercail, à savoir de l'Église universelle, qui est ce bercail dont N.-S. lui-même a dit : « Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur. » (*Jean*, X, 16.) En conséquence de l'autorité supérieure dont il a été revêtu, nous voyons après la mort du divin Pasteur, saint Pierre prendre la direction du troupeau tout entier. Après l'ascension, c'est saint Pierre qui, à la tête du collége apostolique, prend la parole, et fait élire un apôtre à la place de Judas; après la descente du Saint-Esprit, il est le premier à prêcher et à annoncer aux Juifs la résurrection de J.-C. C'est lui qui le premier confirme la foi par un miracle, qui rend compte au conseil des Juifs de la conduite des apôtres, qui punit Ananias et Saphira pour leur mensonge, qui confond Simon le magicien, qui parcourt les églises naissantes, qui baptise le centurion Corneille et les siens, qui, dans le concile de Jérusalem, porte la parole et dit son avis le premier, etc.

B. Comme on vient de le voir, les passages de l'Écriture et l'histoire de Pierre démontrent, de la façon la plus évidente, l'incontestable primauté qu'il exerçait parmi les autres apôtres. Le témoignage des anciens Pères et l'histoire tout entière de l'Église, démontrent de même que les évêques de Rome, en leur qualité de successeurs de Pierre, ont toujours été considérés comme les chefs de l'Église universelle. Saint Clément, disciple des apôtres et évêque de Rome, à la fin du Ier siècle, nous apprend, dans sa première lettre aux Corinthiens, que les fidèles de Corinthe avaient réclamé son intervention pour faire cesser les divisions qui troublaient leur Église. Saint Polycarpe, disciple de saint Jean et évêque de Smyrne, va conférer à Rome avec saint Anicet au sujet de la différence qui existait entre les Églises d'Orient et celles d'Occident sur le jour de la célébration de la pâque. Au sujet de cette même différence, le pape saint Victor ordonne aux métropolitains de l'Orient et des Gaules de convoquer des conciles dans leurs provinces, afin d'établir partout l'uniformité. Les Églises d'Orient se seraient-elles adressées à Rome, et l'évêque de Rome eût-il donné des ordres aux Églises d'Orient et d'Occident, s'il n'eût pas été admis par tous, au Ier et au IIe siècle, que l'autorité de l'évêque de Rome était universelle. Au IIe et au IIIe siècle, nous voyons saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien, proclamer la primauté et la suprématie du successeur de saint Pierre. « Nous confondons, dit saint Irénée, tous ceux qui recueillent où il ne faut pas, en leur montrant la très-grande et très-ancienne Église, Église connue de tous, qui a été fondée à Rome par les apôtres Pierre et Paul; qui conserve la tradition qu'elle a reçue des apôtres et la foi qu'elle annonce partout, cette foi qui est venue jusqu'à nous par la succession de ses évêques. C'est à cette Église, à cause de sa principauté suréminente, que doit se réunir toute l'Église, c'est-à-d. tous les fidèles de tous les pays, parce que c'est dans cette Église que s'est conservée la tradition des apôtres. » Tertullien dit : « Souvenez-vous que le Seigneur a laissé les clefs à Pierre, et, par Pierre, à l'Église. » Après sa chute, ce célèbre docteur, critiquant un décret rendu par le pape contre l'hérésie de Montan, écrit : « Voici un édit, et même un édit péremptoire; le souverain pontife, l'évêque des évêques dit, etc. » C'est par ironie, il est vrai, qu'ici Tertullien relève les titres de l'évêque de Rome; mais cette raillerie ne se fût pas présentée à son esprit, si le successeur de saint Pierre n'eût pas été considéré de son temps comme le chef de l'Église et le pasteur de tous, même des évêques. Origène enseigne que l'Église de J.-C. a été fondée sur Pierre, et qu'il a tout pouvoir en ce qui concerne la conduite du troupeau (*Summa rerum de pascendis ovibus*). Saint Cyprien s'exprime d'une manière non moins explicite. Après avoir rappelé les paroles du Sauveur, « Tu es pierre, » et « Pais mes brebis, » il ajoute : « C'est sur *un* que J.-C. bâtit son Église, et c'est à lui qu'il ordonne de paître ses brebis. Et quoique, après sa résurrection, il donne à tous ses apôtres une puissance pareille pour remettre les péchés; cependant, afin de manifester l'unité, il établit une chaire unique, et, par son autorité, il fait descendre d'un seul l'origine de l'unité. Les autres apôtres étaient ce qu'était Pierre; ils participaient au même honneur et à la même puissance; mais le commencement vient de l'unité. La primauté a été donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une seule Église et qu'une chaire... Celui qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'Église, peut-il se flatter d'être dans l'Église. » Ce qu'il vient de dire de la nécessité d'être uni à Pierre pour être dans la communion de l'Église, il l'écrit au pape Corneille : « Être avec toi, c'est être en communion avec l'Église catholique. » Enfin, plus tard, saint Cyprien écrit au pape saint Étienne pour le solliciter d'écrire aux évêques des Gaules, *afin qu*'en vertu de son autorité l'évêque d'Arles, Marcien, soit éloigné de son siége et remplacé par un pasteur plus digne. Il reconnaissait donc que le pape avait autorité sur les évêques des Gaules. Dans le même siècle, nous voyons saint Denis, évêque d'Alexandrie, accusé, devant le saint pape de même nom, par les évêques de la Pentapole, d'enseigner des erreurs. Sommé de se justifier, l'évêque d'Alexandrie obéit, et envoya à Rome une apologie où il démontrait son innocence, qui fut reconnue. Ainsi, accusateurs et accusés, tous reconnaissent le droit du pape. Et ce qui donne une singulière autorité à ce fait, c'est qu'il se passe dans l'Église d'Alexandrie, qui était la seconde de la chrétienté, son évêque *tenant le premier rang parmi* les patriarches d'Orient. Au IVe siècle, plusieurs évêques d'Orient, condamnés par les Ariens, en appellent au pape Jules qui les rétablit, et écrit, à cette occasion aux évêques des Églises d'Orient : « Ignorez-vous qu'il est d'usage de nous informer de ce qui se passe en pareil cas, afin que nous puissions régler ce qui paraît juste? Il fallait donc vous adresser à nous, si vous aviez des sujets de plainte contre un évêque... C'est ce que nous avons appris de l'apôtre saint Pierre, et ce dont je vous crois suffisamment instruits. » Un autre patriarche d'Alexandrie écrit à l'évêque de Rome : « Dieu vous a placé, vous et vos prédécesseurs, sur le haut de la forteresse, et vous a commis le soin de toutes les Églises, *afin que vous veniez à notre* secours... Vous êtes Pierre, et les colonnes de l'Église, c.-à-d. les évêques, sont affermies sur vous comme sur leur fondement. » Saint Basile n'était pas moins persuadé de l'autorité du pontife romain sur les autres églises, car il mande à saint Athanase qu'il *serait à propos, pour remédier aux maux causés par le concile* de Rimini, de s'adresser à l'évêque de Rome, afin qu'il prenne en considération ce qui se passe, et qu'usant de son autorité, il envoie des hommes d'un esprit doux et conciliant qui corrigent ceux *qui se sont détournés du droit chemin, qui prennent toutes les* mesures, et qui soient revêtus de tous les pouvoirs pour dissoudre ce qui a été fait à Rimini. Saint Optat de Milève combat les Donatistes par cette simple observation, qu'ils sont en opposition *avec le siége de Rome : « Tu ne peux ignorer, écrit-il à l'un d'eux,* qu'il est dans la ville de Rome une chaire épiscopale qui a été occupée d'abord par Pierre, le chef de tous les apôtres, appelé Céphas, afin que, dans cette chaire unique, l'unité fût conservée partout, *et que les autres apôtres n'eussent pas leur chaire à part*; en sorte que quiconque élève une autre chaire contre cette chaire spéciale est coupable et schismatique. Pierre, notre prince, a reçu les clefs du salut; il lui a été dit par J.-C.: Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et les portes de l'enfer ne les vaincront point. D'où vient donc que vous prétendez usurper les clefs du royaume, vous qui, par vos prétentions audacieuses et sacriléges, combattez contre la chaire de saint Pierre? Pour le bien de l'unité, Pierre a mérité d'être mis à la tête de tous les apôtres, et il a reçu seul les clefs du royaume céleste pour les communiquer à tous. » Saint Ambroise exprime la même pensée dans plusieurs passages des plus formels : « C'est à Pierre que le Sauveur a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Où donc est Pierre, là est l'Église; et où est l'Église, là est, non la mort, mais la vie éternelle... Ils n'ont point part à l'héritage de Pierre, ceux qui ne reconnaissent pas le siége de Pierre, etc. » Saint Jérôme écrit au pape Damase : « Ne suivant d'autre chef que J.-C., je suis uni de communion à votre béatitude, c.-à-d. à la chaire de Pierre. Je sais que l'Église a été bâtie sur cette Pierre. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane; s'il ne demeure pas dans l'arche de Noé, il périra par le déluge. Je ne connais point Vital, je rejette Mélèce, j'ignore Paulin. Quiconque ne recueille point avec vous, disperse, c.-à-d. celui qui n'est pas à J.-C. est un antechrist. » Saint Augustin n'est pas moins exprès : « Cécilien, dit-il, aurait pu mépriser la multitude de ses ennemis, en se voyant uni par des lettres de communion, et à l'Église romaine en laquelle a toujours résidé la principauté de la chaire apostolique, et avec les autres Églises d'où l'Afrique même a reçu l'Évangile. » Enfin, le pape saint Innocent ayant confirmé les décrets de deux conciles particuliers qui avaient condamné les erreurs de Pélage, saint Augustin s'exprime ainsi : « Sur cette affaire deux conciles ont été envoyés au siége apostolique; celui-ci a donné ses rescrits : la cause est finie. Plaise à Dieu que l'erreur finisse aussi! » — Nous ne pousserons pas plus loin ces citations. Les preuves que l'évêque de Rome était considéré par tous les évêques et par tous les fidèles comme le pasteur suprême de l'Église universelle deviennent de plus en plus nombreuses, à mesure que le nombre des monuments ecclésiastiques augmente; mais les témoignages les plus anciens sont les plus importants, car ils servent à réfuter péremptoirement cette assertion tous les jours répétée par les sectes séparées de l'Église catholique, que les évêques de Rome n'avaient à l'origine aucune autorité hors de leur diocèse, qu'ils étaient en tout semblables aux autres évêques dont ils n'étaient que les égaux, et que leur suprématie n'a été qu'une usurpation favorisée par les circonstances.

C. La primauté du pape est également établie, soit par les actes *et par les décrets des papes eux-mêmes*, usant des droits et attestant les prérogatives que J.-C. leur a confiées en la personne du chef des apôtres, soit par les actes et les déclarations des conciles, bien que certains auteurs aient prétendu voir entre les papes et les *conciles un antagonisme qui n'aurait pu exister qu'en détruisant* l'unité essentielle de l'Église. Le 1er concile de Nicée, de 325, professe la primauté de l'Église romaine, en la déclarant aussi ancienne que le christianisme : « *Ecclesia romana semper habuit primatum.* » *Le concile* de Sardique, de 347, *qui ne fut, pour* ainsi dire, qu'un appendice de celui de Nicée, et où assistèrent 300 évêques de 30 provinces différentes, après avoir reconnu au pontife romain le droit incontestable de recevoir l'appel des évêques qui *se croient injustement jugés dans les conciles provinciaux*, règle ce qui concerne cet appel : « Si quelque évêque jugé croit avoir une bonne cause, et demande que le concile soit convoqué de nouveau; afin d'honorer la mémoire de l'apôtre saint Pierre, ceux qui *ont examiné la cause écriront à l'évêque de Rome.* Si ce pontife décide que le jugement doit être renouvelé, il le sera, et il donnera des juges. S'il juge que ce qui a été fait ne doit pas être recommencé, son décret confirmera le tout. Lorsqu'un évêque déposé par le jugement des évêques voisins aura *déclaré qu'il veut* que son affaire soit portée à Rome, il ne pourra pas être ordonné d'évêque pour son siége, jusqu'à ce que la cause ait été décidée par le jugement de l'évêque de Rome. » L'affaire d'Eustathe, évêque de Sébaste, nous montre bientôt l'application de cette règle. Cet évêque, comme nous l'apprend saint Athanase, avait été déposé par un concile tenu à Mélitine. En conséquence, il s'adressa au pape Libère, qui lui donna des lettres pour être rétabli dans son siége. Sur la simple exhibition de ses lettres, le concile de Thyane le remit en possession de son évêché, quoiqu'on ignorât ce que le pape avait exigé de lui et ce à quoi il avait consenti. Dès avant le concile général d'Éphèse, tenu en 431, le pape saint Célestin avait écrit à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, au sujet de l'hérésie nestorienne : « Revêtu de l'autorité attachée à notre siége, et usant de cette puissance en notre lieu et place, vous exécuterez avec une exacte sévérité notre sentence, savoir que si, dans les dix jours à compter de celui de notre avertissement, Nestorius n'a pas anathématisé en termes exprès sa criminelle doctrine, et promis de professer à l'avenir la foi que prêchent l'Église romaine, la vôtre, et toute la religion chrétienne, aussitôt votre sainteté pourvoie à son Église, et que lui sache qu'il est de toute manière retranché de notre corps. » Cette lettre de Célestin est à la fois un acte de juridiction sur Nestorius, évêque de Constantinople, ainsi que de suprématie sur saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, le premier des patriarches d'Orient; car en même temps qu'elle porte condamnation de celui-là, elle investit celui-ci de l'autorité propre du siége romain et le fait l'exécuteur du jugement du souverain pontife. Or, peu après, le concile d'Éphèse donna une approbation expresse à cette lettre, en l'insérant dans ses actes. De plus, on lit dans les actes du même concile, le discours du légat de saint Célestin, dans lequel il remercie les Pères du concile des saintes *acclamations* avec lesquelles ils ont accueilli les lettres de leur chef, car ils n'ignorent pas que saint Pierre est le chef de la foi et de tous les apôtres. « Il n'est personne, ajoute-t-il, qui ne sache ce qui a été connu de tout temps, savoir : que le saint et bienheureux *Pierre, prince et chef des apôtres, la colonne de la foi et le fondement* de l'Église catholique, a reçu de N.-S. J.-C., le Sauveur du monde, les clefs du royaume des cieux, avec la puissance de lier et de délier les péchés; que le même Pierre vit encore aujourd'hui, *et qu'il vivra toujours dans ses successeurs, exerçant par eux le* droit de juger. » Le quatrième concile œcuménique, qui est celui de Chalcédoine, en 451, nous offre aussi plusieurs preuves de la suprématie du pontife de Rome. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, *ne siégea pas parmi les évêques, et comparut comme accusé*, parce qu'il avait été anathématisé par saint Léon, évêque de Rome. Au contraire, Théodoret, qui avait été condamné dans un concile, fut reçu au rang des évêques, parce que saint Léon l'avait absous et lui avait rendu son évêché. *Parmi les reproches faits à Dioscore*, soit dans le concile par les légats du pape, soit dans le concile par une lettre au pape, on remarque celui « d'avoir osé tenir un synode (le conciliabule d'Éphèse), sans l'autorité du siége apostolique, ce qui n'a jamais été permis et n'a jamais été fait, et d'avoir porté son audace insensée jusqu'à s'élever contre celui à qui le Sauveur a confié la garde de sa vigne, c.-à-d. contre le siége apostolique. » Le pape est appelé dans ce concile, « le chef de toutes les Églises, la pierre et le pivot de l'Église catholique, le fondement de la foi, etc. » En outre, à la lecture de la lettre de saint Léon à saint Flavien, dans laquelle le souverain pontife exposait contre Eutychès la vraie doctrine de l'Église touchant l'incarnation du Verbe, tous les Pères s'écrièrent : « Voilà la foi de nos Pères, la foi des apôtres. C'est ainsi que nous croyons; c'est ainsi que croient tous les orthodoxes. Anathème à celui qui ne croit pas de même! C'est Pierre qui nous a parlé par Léon. » Enfin, les Pères de Chalcédoine écrivirent au pape une lettre synodale, dans laquelle ils déclarent « qu'il a été établi l'interprète du bienheureux Pierre pour tous les fidèles, et par laquelle ils le prient de confirmer leur jugement par ses décrets, afin qu'il supplée par son autorité ce qu'il convient d'ajouter à celle de ses enfants. » Au commencement du VIe siècle, nous voyons les évêques d'Orient souscrire le formulaire qui leur avait été envoyé par le pape Hormisdas, à l'occasion des erreurs d'Acace, partisan d'Eutychès. Or, cette profession de foi porte que N.-S. a fait des promesses particulières à saint Pierre; qu'en vertu de ces promesses, la foi s'est toujours conservée pure et sans tache sur le siége apostolique, et que l'on doit en tout se conformer aux décisions du siége de Rome, sous peine d'être retranché de la communion de l'Église catholique. Tous les conciles généraux proclament les mêmes principes : nous mentionnerons particulièrement le 3e de Constantinople (680), le 2e de Nicée (787), le 4e de Constantinople (869), le 3e et le 4e de Latran (1179 et 1215), le 2e de Lyon (1274), celui de Florence (1439), le 5e de Latran (1512), et celui de Trente (1545). Au concile de Florence, qui avait pour objet la réunion de l'Église grecque schismatique à l'Église catholique, les Grecs et les Latins souscrivirent au décret du pape Eugène IV, ainsi conçu : « Nous définissons que le saint-siége apostolique et le pontife romain a la primauté sur l'univers entier; que ce même pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, *prince des apôtres*; qu'il est le vicaire de J.-C., le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens; et qu'il a reçu de N.-S., dans la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Église universelle, *ainsi qu'il est exprimé dans les actes des conciles œcuméniques et* dans les saints canons. » Enfin, le concile de Trente appelle l'Église romaine « la mère et la maîtresse de toutes les Églises »; il regarde le pape comme « le vicaire de J.-C. sur la terre », comme *ayant « une suprême puissance dans* l'Église *universelle », comme* étant « le souverain pontife qui doit, dans sa prudence et par son autorité, statuer ce qu'il juge utile à l'Église universelle »; et il veut que tout patriarche, primat, archevêque ou évêque, observe *tout ce qui a été décidé dans le concile, et de plus « promette et* professe une vraie obéissance au souverain pontife romain. »

III. Après avoir établi la suprématie du souverain pontife, nous ne pouvons pas ne pas dire quelques mots de deux questions qui *ont été l'objet de nombreuses controverses.*

A. La première est celle de l'*infaillibilité* du pape. En France, les théologiens qui professent l'opinion que le pape est *infaillible*, c.-à-d. ne peut, en aucune manière, *définir rien d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Église de croire*, sont communément qualifiés d'*Ultramontains*, parce que telle est la doctrine reçue par tous les théologiens italiens, tandis que ceux qui, parmi nous, rejettent cette doctrine, sont qualifiés de *Gallicans*, comme si l'Église des Gaules avait toujours professé cette opinion particulière. Or, cette distinction n'est pas fondée : la doctrine de la faillibilité du pape n'a guère été soutenue en France que par l'ancienne Sorbonne et ses adhérents au XVIIe et au XVIIIe siècle. « L'opinion, écrivait le savant de Marca, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, qui attache l'infaillibilité au pontife romain, est la seule qui soit enseignée en Espagne, en Italie, et dans toutes les autres provinces de la chrétienté; de sorte que ce qu'on appelle le sentiment des docteurs de Paris doit être rangé parmi les opinions qui ne sont que tolérées... Toutes les universités, excepté cependant l'ancienne Sorbonne, s'accordent à reconnaître dans les pontifes romains l'autorité de décider les questions de foi par un jugement infaillible. Bien plus, nous voyons encore aujourd'hui enseigner, en Sorbonne même, cette doctrine de l'infaillibilité du souverain pontife; car, le 12 déc. 1660, on soutint publiquement, en Sorbonne, cette thèse, savoir : Que J.-C. a établi le pontife romain juge des controverses qui naissent dans l'Église, et a promis qu'il n'errerait jamais dans les définitions de foi. Cette même thèse fut soutenue, le 7 déc., dans le collége de Navarre. » A cette heure, on peut répéter, avec plus de raison encore, ce que le cardinal Bellarmin disait déjà au commencement du XVIIe siècle, que la doctrine de l'infaillibilité du pape est l'opinion de presque tous les catholiques. « Remarquez, fait observer le cardinal Gousset, que ceux qui sont pour l'infaillibilité du pape ne l'étendent qu'aux définitions dogmatiques, par lesquelles le souverain pontife condamne solennellement une erreur, ou propose un dogme à la croyance de l'Église. Ils conviennent que le pape, soit personnellement, soit comme docteur particulier, peut tomber dans l'erreur. Il n'est infaillible que lorsqu'il parle, enseigne ou définit du haut de la chaire apostolique, *ex cathedrâ.* » — Les adversaires de l'infaillibilité essaient, avec l'illustre Bossuet, d'établir une distinction entre la chaire de saint Pierre et celui qui l'occupe. « Ils admettent, continue l'éminent prélat, l'indéfectibilité du saint-siége dans l'enseignement de la foi, sans admettre l'infaillibilité du pape. La foi de l'Église romaine, disent-ils, est indéfectible; mais son enseignement n'est *point infaillible* : le souverain pontife peut, même lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, enseigner momentanément l'erreur, dans laquelle, ajoutent-ils, il ne persévérera pas, car les promesses de J.-C. sont là. Mais pourquoi invoquent-ils ces promesses plutôt pour empêcher *le pape de persévérer* dans l'erreur que pour l'empêcher d'y tomber? D'ailleurs, ces promesses ne distinguent point entre le siége apostolique et le prince des apôtres. Ni les pères, ni les conciles, ni les souverains pontifes, n'ont jamais distingué entre la *chaire de Pierre et les successeurs* de Pierre. Cette subtilité était inconnue des anciens : l'antiquité ne nous en offre aucun vestige. » —L'opinion qui conteste l'infaillibilité du pape se fonde sur une hypothèse irréalisable. En effet, les catholiques qui la partagent *admettent bien l'infaillibilité de l'Église. Or, comment la pierre* fondamentale pourrait-elle faillir, sans que l'édifice tout entier s'écroulât? Comment, si le pasteur pouvait s'égarer, irait-on demander aux brebis le chemin du salut? Pour réaliser le cas purement hypothétique de la *faillibilité du pape, il faut supposer que le* pape est d'un côté seul et isolé dans une opinion, et le corps épiscopal tout entier de l'autre côté, professant une croyance contraire, car si le pape avait dans son sentiment un nombre plus ou moins grand d'évêques, *ce serait dans ce nombre d'évêques unis* au pape que les fidèles trouveraient l'Église et son jugement, vérifiant ainsi l'oracle de J.-C. : « Il n'y aura qu'un seul bercail et un seul pasteur. » Eh bien! acceptons un instant cette hypothèse que le pape est seul avec sa décision d'un côté, et de l'autre tous les évêques avec une autre décision, et voyons un peu qui, des évêques ou du pape, aura plus de droit d'imposer son jugement. « Si vous répondez, dit le savant cardinal Litta, que ce sont les évêques qui ont ce droit, parce que l'Église est infaillible et que l'assistance du Saint-Esprit lui est promise, je vous prierai de faire attention que les évêques ne sont pas l'Église lorsqu'ils ne se trouvent pas unis au chef de l'Église, et que leur jugement n'est pas celui de l'Église, lorsqu'il n'est pas uni avec le jugement du pape; que ces évêques n'ont plus aucun droit, ni à l'infaillibilité, ni à l'assistance du Saint-Esprit, puisque ces promesses de Jésus-Christ ont été faites au collége des apôtres unis à Pierre, et que ces promesses ne détruisent pas celles qui ont été faites à Pierre seul. Au contraire, dans la supposition dont vous avez parlé, je pourrai plutôt faire valoir les droits du pape, pour ramener les évêques à son jugement; parce qu'il est plus dans l'ordre que le chef ramène les membres et le pasteur les brebis, et parce que le pape aurait toujours en sa faveur les promesses faites à Pierre seul. Mais ne craignez rien; je ne veux tirer aucun avantage du cas que vous supposez. Je dis même que ce cas est impossible; parce qu'il est contraire à toutes les promesses de Jésus-Christ. Je soutiens que le jugement du pape ne sera jamais seul et isolé, et qu'il aura toujours un nombre plus ou moins grand d'évêques avec lui. Or, c'est dans le nombre uni au pape que je reconnais l'Église, l'assistance du Saint-Esprit, les droits et promesses accordés au collége des apôtres. Comment donc, me direz-vous, le jugement de l'Église ne cesse pas de l'être, parce qu'un certain nombre d'évêques serait d'un avis *opposé* : et pourquoi cesserait-il d'être jugement de l'Église et d'en avoir l'autorité, parce que le jugement du pape serait différent? Je ne suis pas obligé de répondre à cette question, qui roule toujours sur la supposition d'un cas *qui ne peut pas arriver*; mais cependant, je réponds : Pourquoi? Parce que Jésus-Christ a voulu donner un chef à son Église; parce que les promesses ont été faites à une Église qui a un chef; parce que si vous lui ôtez ce chef, je ne reconnais plus l'Église de *J.-C. Pourquoi?* Parce que vous pouvez séparer du corps une partie de ses membres, mais vous ne pouvez pas en séparer le chef; parce que vous pouvez ôter d'un édifice les autres pierres, mais jamais la pierre fondamentale sur laquelle il est bâti; parce *que vous pouvez séparer du troupeau* quelques brebis, mais jamais le pasteur. Voilà ma réponse. Mais je dis toujours que le cas que vous supposez est impossible. Le seul cas qui est possible et qui est arrivé, c'est de voir le pape avec un grand nombre d'évêques *d'un côté, et un nombre d'évêques sans le pape de l'autre. Et alors* où est l'Église? Saint Ambroise l'a dit en quatre mots : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*; où est Pierre, là est l'Église; et sans doute aussi, où est le successeur de Pierre, là est l'Église. Vous voyez qu'on *ne peut pas séparer le jugement du pape de celui de l'Église*, qu'il ne peut jamais y avoir deux jugements, l'un du pape, l'autre de l'Église, et que le jugement du pape et celui de l'Église ne sont qu'un seul et même jugement. Alors je n'ai plus besoin de vous apporter les preuves de l'*infaillibilité du pape*; *il me suffit que* vous m'accordiez l'infaillibilité de l'Église, et voici mon argument. Le jugement du pape et celui de l'Église ne sont qu'un seul et même jugement : Or, le jugement de l'Église est infaillible; donc le jugement du pape l'est aussi. *Cela posé, vous ne pouvez* pas croire à l'infaillibilité de l'Église, sans croire en même temps à l'infaillibilité du pape. »

B. Ce qui précède, il est facile de le comprendre, donne la solution d'une autre question jadis fréquemment agitée *par les théologiens*, celle de savoir si les conciles œcuméniques sont supérieurs aux papes, ou si, au contraire, ces derniers sont supérieurs aux conciles. De même que la discussion au sujet de l'infaillibilité du souverain pontife, celle-ci est également une pure discussion d'école, qui ne peut être soulevée que dans l'hypothèse absurde d'un pape en désaccord avec un concile tout entier. Or, même en admettant provisoirement cette hypothèse, il est facile de voir de quel côté est la supériorité. Elle est évidemment du côté où se trouve l'infaillibilité. Or, un concile, quelque nombreux qu'il soit, n'est œcuménique, et partant infaillible, que lorsque Pierre est réuni à lui. Dès que le successeur de Pierre, de celui qui est le fondement de l'Église, n'est pas avec le concile, celui-ci n'est plus rien, c.-à-d. ne jouit plus du privilége de l'infaillibilité, lequel n'a été promis qu'au troupeau réuni sous la direction de son pasteur. Mais les cas hypothétiques qu'on met en avant dans ces discussions ne peuvent jamais se présenter : les questions soulevées à leur sujet ne sont donc, ainsi que nous l'avons dit, que des questions d'école, des questions vaines *et sans objet réel. C'est vraisemblablement pour ce* motif que l'opinion contraire à l'infaillibilité des décisions du saint-siége en matière de foi et à l'autorité du souverain pontife au-dessus du concile œcuménique, n'a point été condamnée. On n'est point séparé de l'Église parce qu'on est dans cette opinion ; toutefois le pape Alexandre VIII a condamné la proposition suivante : « C'est une assertion frivole et cent fois détruite que celle de l'au*torité du pontife romain au-dessus du concile œcuménique*, et de son infaillibilité dans les questions de foi. » En conséquence, il interdit expressément d'enseigner et de soutenir cette proposition, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication à encourir par le fait.

IV. La primauté de Pierre et de ses successeurs une fois établie, il nous suffira d'indiquer les prérogatives essentielles qui en découlent naturellement. Ces prérogatives sont : 1° Que le saint-siége est le centre de l'unité catholique ; 2° que le pape a la principale part aux décisions concernant la foi, et que l'on doit recevoir avec respect et soumission les décrets dogmatiques émanés de la chaire apostolique ; 3° qu'il a le droit de porter, en matière de discipline, des lois qui obligent dans toute l'Église ; 4° qu'il ne peut être jugé par personne, et que ses jugements sont sans appel, irréformables et obligatoires pour tous les fidèles ; 5° qu'il n'y a de vrais et légitimes évêques que ceux qui ont été institués par son autorité ; 6° que le pape élu ne peut être confirmé par personne, parce qu'il n'a personne au-dessus de lui sur la terre. — Parmi les autres prérogatives qui appartiennent au *souverain pontife* seul, nous citerons encore les suivantes : Il a seul le droit de convoquer les conciles généraux ; il n'est pas tenu de se rendre en personne à ces derniers ; il a seul le droit d'ériger une église en cathédrale, et une cathédrale en métropole, de diviser un évêché, de transférer et de juger les évêques, d'accorder partout des indulgences plénières, de créer des cardinaux, de canoniser les saints, *de donner les ordres sacrés* à ceux qui n'ont pas l'âge voulu, etc.

V. Le pape exerce sa puissance au moyen d'actes génériquement appelés *Lettres apostoliques*, et qui se divisent, d'après leur forme, en quatre classes principales : les *Bulles*, les *Brefs*, les *Motu proprio*, et les *Signatures de cour de Rome*. Dans ces actes, le nom du pape est accompagné de titres, qui ont varié suivant les époques. Nous dirons seulement, à propos de ces titres, que celui de *Vicaire de J.-C.*, donné à l'évêque de Rome par saint Jérôme, et étendu plus tard à tous les évêques, même à des rois, ne commença à être réservé aux souverains pontifes que dans le courant du XIIIe siècle. Quant à la célèbre formule *Servus servorum Dei* (serviteur des serviteurs de Dieu), elle se trouve, pour la première fois, dans les lettres de saint Augustin. Grégoire Ier, au VIe siècle, fut le premier pape qui s'en servit, mais son usage ne devint général que sous Innocent III, au XIIIe siècle. Enfin, sous Nicolas V, vers le milieu du XVe siècle, elle fut exclusivement réservée pour les bulles.

Le costume habituel du pape consiste dans une soutane de soie blanche, une ceinture de soie rouge avec des agrafes d'or, un rochet de lin, un camail de velours rouge ou de satin incarnat, un bonnet rouge, et des souliers de drap rouge sur lesquels est brodée une croix d'or. Pendant le carême, l'avent et les jours de jeûne, le souverain pontife porte une soutane de laine blanche et un camail de drap rouge. Du jeudi saint au samedi suivant, il prend un camail de drap blanc. Quand il célèbre la messe, il est paré des ornements ordinaires et coiffé de la mitre. Dans les jours solennels, il porte une calotte rouge et la couronne pontificale, communément appelée *Tiare*, et quelquefois *Règne*, ou *Trirègne* (Fig. ci contre). Dans le principe, la tiare était tout simplement une mitre ronde et élevée. Au XIIe siècle, Alexandre III l'entoura d'une couronne royale d'or en signe de souveraineté. Dans les dernières années du XIIIe siècle, Boniface VIII y ajouta une seconde couronne, pour signifier le pouvoir spirituel et temporel. Enfin, au siècle suivant, Benoît XII, suivant les uns, ou Urbain V, suivant les autres, en ajouta une troisieme, afin de représenter les trois Églises, souffrante, militante et triomphante. Le pape a le pas sur tous les souverains, et c'est pour ce motif que ses nonces et ses légats passent avant tous les ambassadeurs des rois de la chrétienté. — Les insignes héraldiques du pape sont : la tiare, dont il surmonte son écu, comme marque de son autorité, et deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, qu'il place en sautoir derrière ce dernier, comme marque *de sa juridiction (Fig. ci-dessus). Quand il est mort, on* représente ses armes avec la tiare seulement.

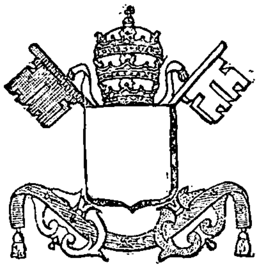

HISTOIRE. — Il n'entre pas dans le plan de ce livre de faire l'histoire de la papauté : il nous est donc interdit de montrer le rôle immense qu'a joué cette grande et admirable institution, même en ne la considérant qu'au point de vue humain, sur la formation de la société moderne et sur les progrès de la civilisation. *Nous nous contenterons de donner ici la chronologie* pure et simple des papes, parce qu'elle constitue un document qu'on est à tout instant obligé de consulter. La liste qui suit est un extrait de la chronologie des souverains pontifes, telle qu'elle a été dressée par les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

S. PIERRE occupe le saint-siége de l'an 42 au 29 juin 66 (martyr). — 1. S. LIN, *Toscan de Volterra, de 66 au 23 sept. 78 (martyr)*. — 2. S. CLET ou ANACLET, Grec d'Athènes, de 78 à 91 (martyr). — 3. S. CLÉMENT Ier, Romain, du 23 janv. 91 à l'an 100 (martyr). — 4. S. ÉVARISTE, Grec d'Antioche, de la fin de l'an 100 au 27 oct. 109 (martyr). — 5. S. ALEXANDRE Ier, Romain ; de 109 au 3 mai 119 (martyr). — 6. S. SIXTE Ier, Romain, de 119 à 127 (martyr). — 7. S. TÉLESPHORE, Grec d'Anachorita, de 127 à 139 (martyr). — 8. S. HYGIN, Grec d'Athènes, de 139 à 142 (martyr). — 9. S. PIE Ier, Italien d'Aquilée, du 9 avril 142 au 11 juill. 157 (martyr). — 10. S. ANICET, Syrien d'Amisa, de 157 à 168 (martyr). — 11. S. SOTER, Campanien de Fondi, de 168 à 177 (martyr). — 12. S. ÉLEUTHÈRE, Grec du bourg de Nicopolis, de 177 à 193 (martyr). — 13. S. VICTOR Ier, Africain, de 193 au 28 juillet 202 (martyr). — 14. S. ZÉPHIRIN, Romain, de 202 au 20 déc. 218. — 15. S. CALIXTE Ier, Romain, de 219 au 14 oct. 222 (martyr). — 16. S. URBAIN Ier, Romain, de 222 au 25 mai 230 (martyr). — 17. S. PONTIEN, Romain, du 22 juill. 230 au 28 sept. 235 (martyr). — 18. S. ANTÈRE, Grec, du 21 nov. 235 au 3 janvier 236. — 19. S. FABIEN, Romain, du 10 janv. 236 au 20 janv. 250 (martyr). Vacance de plus de 16 mois causée par la persécution. — 20. S. CORNEILLE, Romain, du 4 juin 251 au 14 sept. 252 (martyr). — *Novatien*, premier antipape, 251. — 21. S. LUCIUS Ier, Romain ; du 25 sept. 252 au 4 mars 253 (martyr). — 22. S. ÉTIENNE, Romain, de mars 253 au 2 août 257 (martyr). — 23. S. SIXTE II, Grec d'Athènes, du 24 août 257 au 6 août 258 (martyr). Vacance *de près d'un an*. — 24. S. DENIS, *Grec*, du 22 juill. 259 au 26 déc. 269 (confesseur). — 25. S. FÉLIX Ier, Romain, du 29 déc. 269 au 22 déc. 274 (martyr). — 26. S. EUTYCHIEN, Toscan, du 6 janv. 275 au 8 déc. 283 (confesseur). — 27. S. CAÏUS, Dalmate, du 17 déc. 283 au 22 avril 296 (martyr). — 28. S. MARCELLIN, Romain ; du 30 juin 296 au 24 oct. 304 (martyr). Vacance d'environ 3 ans et 7 mois. — 29. S. MARCEL Ier, Romain ; du 19 mai 308 au 16 janv. 310 (martyr). Vacance de plus de 4 mois. — 30. S. EUSÈBE, Grec ; du 20 mai au 26 sept. 310. Vacance de plus de 9 mois. — 31. S. MILTIADE ou MELCHIADE, Africain, du 2 juillet 311 au 10 janv. 314. — 32. S. SYLVESTRE Ier, Romain ; du 31 janv. 314 au 31 déc. 335. — 33. S. MARC, Romain, du 18 janv. au 7 oct. 336. Vacance de 4 mois. — 34. S. JULES Ier, Romain, du 6 fév. 337 au 12 avril 352. — 35. S. LIBÈRE, Romain, du 22 mai 352 au 24 sept. 366. — *Félix*, antipape, 355. — 36. S. DAMASE Ier, Espagnol, du 1er oct. 366 au 10 déc. 384. — *Ursin* ou *Ursicin*, antipape, 366. — 37. S. SIRICE, Romain, du 22 déc. 384 au 25 nov. 398. — 38. S. ANASTASE Ier, Romain, du 5 déc. 398 au 14 déc. 401. — 39. S. INNOCENT Ier, d'Albano, *du 21 déc. 401 au 12 mars* 417. — 40. S. ZOZIME, Grec, du 18 mars 417 au 26 déc. 418. — 41. S. BONIFACE Ier, Romain, du 28 déc. 418 au 4 sept. 422. — *Eulalius*, antipape, 418. — 42. S. CÉLESTIN Ier, Campanien, du 4 sept. 422 au 30 juill. 432. — 43. S. SIXTE III, Romain ; du 31 juill. 432 au 18 août 440. — 44. S. LÉON Ier, surnommé le Grand, Toscan, du 29 sept. 440 au 5 nov. 461. — 45. S. HILAIRE, Sarde, du 10 nov. 461 au 21 fév. 468. — 46. S. SIMPLICIUS, de Tibur, du 25 fév. 468 au 27 fév. 483. — 47. S. FÉLIX II, Romain, du 2 mars 483 au 25 fév. 492. — 48. S. GÉLASE, Africain, du 1er mars 492 au 19 nov. 496. — 49. S. ANASTASE II, Romain, du 24 nov. 496 au 17 nov. 498. — 50. SYMMAQUE, Sarde, du 22 nov. 498 au 19 juill. 514. — *Laurent*, antipape, 498. — 51. HORMISDAS, Campanien de Frosinone, du 26 juill. 514 au 6 août 523. — 52. S. JEAN Ier, Toscan, du 13 août 523 au 18 mai 526. — 53. FÉLIX III, Samnite, de Bénévent, du 24 juill. 526 au 12 oct. 530. — 54. BONIFACE II, Romain, fils d'un Goth, du 15 oct. 530 au 16 oct. 532. — 55. JEAN II, Romain, du 22 janv. 533 au 27 mai 535. — 56. S. AGAPET Ier, Romain, *du 3 juin 535 au 22 avril 536*. — 57. S. SYLVÈRE, *Campanien*, du 8 juin 536 au 20 juin. 538. — 58. VIGILE, Romain, ordonné le 22 nov. 537, du vivant de Sylvère, reconnu ensuite comme légitime, et mort le 10 janv. 555. Vacance de 3 mois environ. — 59. PÉLAGE Ier, Romain, du 16 avril 555 au 2 mars 560. Vacance de 4 mois et demi. — 60. Jean III, Romain, du 18 juill. 560 au 13 juill. 573. Vacance de près de 11 mois. — 61. BENOÎT Ier, Ro*main, du 3 juin 574* au 30 juill. 578. Vacance de 4 mois. — 62. PÉLAGE II, Romain, du 30 nov. 578 au 8 fév. 590. Vacance de près de 7 mois. — 63. S. GRÉGOIRE Ier, surn. le Grand, Ombrien, du 3 sept. 590 au 12 mars 604. Vacance de 4 mois et demi. — 64. SABINIEN, Toscan, du 30 août 604 au 22 fév. 606. — 65. BONIFACE III, Romain, du 25 fév. au 10 nov. 606. Vacance d'environ 9 mois. — 66. BONIFACE IV, Marse de Valérie, du 25 août 607 au 7 mai 615. Vacance de plus de 5 mois. — 67. S. DEUSDEDIT ou DIEUDONNÉ, Romain, du 19 oct. 615 au 3 déc. 618. Vacance de plus d'un an. — 68. BONIFACE V, Napolitain, du 23 déc. 619 au 25 oct. 625. — 69. HONORIUS Ier, Campanien, du 27 oct. 625 au 12 oct. 638. Vacance *de près de 20 mois*. — 70. SÉVÉRIN, *Romain*, du 29 mai au 1er août 640. — 71. JEAN IV, Dalmate, du 24 déc. 640 au 11 oct. 642. — 72. THÉODORE, Grec, né à Jérusalem, du 24 nov. 642 au 13 mai 649. — 73. S. MARTIN Ier, Toscan de Todi, du 5 juill. 649 au 16 sept. 655. — 74. S. EUGÈNE Ier, Romain, élu du vivant de saint Martin exilé, du 9 sept. 655 au 1er juin 657. — 75. VITALIEN, Campanien de Segni, du 30 juill. 657 au 27 janv. *672*. — 76. DIEUDONNÉ *ou* ADÉODAT, Romain, du 22 avr. 672 au 26 juin 676. Vacance de plus de 4 mois. — 77. DONUS Ier, Romain, du 2 nov. 676 au 11 avril 678. — 78. S. AGATHON, Sicilien, du 27 juin 678 au 10 janv. 682. — 79. S. LÉON II, Sicilien, du 16 avr. 682 au 3 juill. 683. Vacance d'un an environ. — 80. BENOÎT II, Romain, du 26 juin 684 au 7 mai 685. — 81. JEAN V, Syrien, du 23 juill. 685 au 1er août 686. — *Pierre* et *Théodore*, antipapes, 686. — 82. CONON, Sicilien, originaire de Thrace, du 21 oct. 686 au 21 sept. 687. — 83. SERGIUS Ier, Palermitain, originaire d'Antioche, du 15 déc. 687 au 8 sept. 701. — *Théodore* et *Pascal*, antipapes, 687. — 84. JEAN VI, Grec, du 28 oct. 701 au 9 janv. 705. — 85. JEAN VII, Grec, du 1er mars 705 au 17 oct. 707. Vacance de 3 mois. — 86. SISINNIUS, Syrien, du 18 janv. au 6 fév. 708. — 87. CONSTANTIN, Syrien, du 25 mars 708 au 9 avril 715. — 88. S. GRÉGOIRE II, Romain, du 19 mai 715 au 10 fév. 731. — 89. GRÉGOIRE III, Syrien, du 18 mars 731 au 27 nov. 741. — 90. ZACHARIE, Grec, du 30 nov. 741 au 14 mars 752. — ÉTIENNE Ier, mort 4 jours après son élection et avant d'être sacré ; n'est pas *compté parmi les papes*. — 91. ÉTIENNE II, Romain, du 26 mars 752 au 25 avril 757. — 92. S. PAUL Ier, Romain, du 29 mai 757 au 28 juin 767. Vacance de plus de 13 *mois*. — *Constantin*, antipape, 767. — *Philippe*, antipape, 768. — 93. ÉTIENNE III, Sicilien du 7 août 768 au 1er fév. 772. — 94. ADRIEN Ier, Romain, du 8 fév. 772 au 25 déc. 795. — 95. S. LÉON III, Romain, du 26 déc. 795 au 11 juin 816. — 96. ÉTIENNE IV, Romain, du 22 juin 816 au 24 janv. 817. — 97. S. PASCAL Ier, Romain, du 25 janv. 817 au 11 mai 824. — 98. EUGÈNE II, Romain, du 5 juin 824 au 27 août 827. — *Zizime*, antipape, 824. — 99. VALENTIN, Romain, du 1er sept. au 10 oct. 827. — 100. GRÉGOIRE IV, Romain, de déc. 827 au 11 janv. 844. — 101. SERGIUS II, Romain, du 27 janv. 844 au 27 janv. 847. — 102. S. LÉON IV, Romain, du 27 janv. 847 au 17 juill. 855. — 103. BENOÎT III, Romain, du 18 juill. 855 au 8 avril 858. — *Anastase*, antipape, 855. — 104. NICOLAS Ier, Romain, du 24 avr. 858 au 13 nov. 867. — 105. ADRIEN II, Romain, du 14 déc. 867 à nov. 872. — 106. JEAN VIII, Romain, du 14 déc. 872 au 15 déc. 882. — 107. MARIN ou MARTIN II, Toscan, du 23 déc. 882 à mai 884. — 108. ADRIEN III, Romain, de mai 884 à sept. 885. (Adrien III est le premier pape qui ait changé de nom en montant *sur la chaire apostolique ; il se nommait* Agapet.) — 109. ÉTIENNE V, Romain, de sept. 885 au 7 août 891. — 110. FORMOSE, Romain, du 19 sept. 891 à avril 896. (Formose était évêque de Porto ; c'est le premier exemple d'un évêque transféré de son siége sur la chaire apostolique.) — 111. BONIFACE VI, Romain, élu après Formose, meurt au bout de 15 jours. — 112. ÉTIENNE VI, Romain, du 8 mai 896 à juill. 897. — 113. ROMAIN, Toscan, d'août à la fin de nov. 897. — 114. THÉODORE II, Romain, du 12 fév. au 3 mars 898. — 115. JEAN IX, de Tibur, du 15 juill. 898 au 30 nov. 900. — 116. BENOÎT IV, Romain, de décemb. 900 à octob. 903. — 117. LÉON V, d'Ardée, du 28 oct. au 6 déc. 903. — 118. CHRISTOPHE, Romain, de déc. 903 à juin 904. — 119. SERGIUS III, Romain, de juin 904 à août 911. — 120. ANASTASE III, Romain, de août 911 à oct. 913. — 121. LANDON, Sabin, du 16 oct. 913 au 26 avr. 914. — 122. JEAN X, de Ravenne, d'avril 914 à mai 928. — 123. LÉON VI, Romain, de juin 928 au 3 février 929. — 124. ÉTIENNE VII, Romain, du 1er mars 929 au 12 mars 931. — 125. JEAN XI, Romain, du 20 mars 931 à janvier 936. — 126. *LÉON VII, Romain, de janvier 936 à juillet 939*. — 127. ÉTIENNE VIII, Allemand, de juillet 939 à novembre 942. — 128. MARIN II ou MARTIN III, Romain, de nov. 942 au 25 janv. 946. — 129. AGAPET II, Romain, de mars 946 à la fin de 955. — 130. JEAN XII (*Octavien*), Romain, de janv. 956 à nov. 963. — 131. LÉON VIII, Romain, du 22 nov. 963 au 17 mars 965. — BENOÎT V, Romain, d'avril à juillet 965 : n'ayant pas été sacré, Benoît *ne compte pas dans la liste des papes*. — 132. JEAN XIII, Romain, du 1er oct. 965 au 6 sept. 972. — 133. BENOÎT VI, Romain, élu le 12 sept. 972, mort en 974. — *Boniface VII* (*Francon*), antipape, 974. — 134. DONUS II, Romain, élu et mort en 974. — 135. BENOÎT VII, Romain, du 28 déc. 974 au 10 juillet 983. — 136. JEAN XIV (*Pierre*, évêque de Pavie), de nov. 983 au 20 août 984. — JEAN XV, mort avant d'être sacré ; n'est pas compté parmi les papes. — 137. JEAN XVI, Romain, de juill. 985 à avril 996. — 138. GRÉGOIRE V (*Brunon*), Allemand, du 3 mai 996 au 4 fév. 999. — *Jean XVII* (*Philagathe*), antipape, 997. — 139. SYLVESTRE II (*Gerbert*), d'Auvergne, du 2 avril 999 au 11 mai 1003. — 140. JEAN XVII (*Sicco*), Romain, *du 9 juin au 31 oct.* 1003. — 141. JEAN XVIII (*Fasan*), Romain, du 26 déc. 1003 au 18 juillet 1009. — 142. SERGIUS IV (*Pierre*, évêque d'Albano), Romain, du 20 août 1009 au 5 juill. 1012. — 143. BENOÎT VIII (*Jean de Tusculum*, évêque de Porto), Romain, du 6 juillet 1012 au 10 juillet 1024. — *Léon* ou *Grégoire*, antipape, 1012. — 144. JEAN XIX (*Jean de Tusculum*), Romain, d'août 1024 à mai 1033. — 145. BENOÎT IX (*Théophylacte de Tusculum*), de juin 1033 au 17 juillet 1044. — 146. GRÉGOIRE VI (*Jean-Gratien*), Romain, de 1044 à 1046. — 147. CLÉMENT II (*Suidger*), Allemand, du 25 déc. 1046 au 9 oct. 1047. — 148. DAMASE II (*Poppon*), Allemand, du 17 juill. au 8 août 1048. Vacance de 6 mois. — 149. S. LÉON IX (*Brunon*), Allemand, du 12 fév. 1049 au 19 avril 1054. Vacance d'un an. — 150. VICTOR II (*Guebhard*), Allemand, de mars 1055 au 28 juill. 1057. — 151. ÉTIENNE IX (*Frédéric*), Lorrain, du 2 août 1057 au 29 mars 1058. Vacance de 9 mois. — *Benoît X*, antipape, 1058. — 152. NICOLAS II (*Gérard*), Savoyard, du 28 déc. 1058 au 21 juill. 1061. — 153. ALEXANDRE II (*Anselme de Bagio*), Milanais, du 30 sept. 1061 au 21 avril 1073. — *Honorius II* (*Cadaloüs*), évêque de Parme), antipape, 1061. — 154. GRÉGOIRE VII (*Hildebrand*), Toscan de Soano, du 22 avril 1073 au 25 mai 1085. Vacance d'un an. — *Clément III* (*Guibert*, archevêque de Ravenne), antipape, 1080. — 155. VICTOR III (*Didier*), Italien de Bénévent, du 24 mai 1086 au 17 sept. 1087. Vacance d'environ 6 mois. — 156. URBAIN II (*Odon*), Français, né près de Châtillon-sur-Marne, du 12 mars 1088 au 29 juill. 1099. — 157. PASCAL II (*Reinieri*), Toscan, du 13 août 1099 au 21 janv. 1118. — *Albert*, *Théodoric*, et *Maginulf* dit *Sylvestre* IV, antipapes après Guibert mort en 1100. — 158. GÉLASE II (*Jean*), Italien de Gaëte, du 25 janv. 1118 au 29 janv. 1119. — *Grégoire VIII* (*Maurice Bourdin*), antipape, 1118. — 159. CALIXTE II (*Guy*), Français, né à Quingey en Bourgogne, du 1er fév. 1119 au 13 déc. 1124. — 160. HONORIUS II (*Lambert de Fagnano*), Bolonais, du 21 déc. 1124 au 14 fév. 1130. — 161. INNOCENT II (*Grégoire Papi*), Romain, du 15 fév. 1130 au 24 sept. 1143. — *Anaclet II* (*Pierre de Léon*), antipape, 1130, et *Victor IV* (*Grégoire*), antipape, 1138. — 162. CÉLESTIN II (*Guy di Castello*), Toscan, du 26 sept. 1143 au 9 mars 1144. — 163. LUCIUS II (*Gérard de Cacciananici*), Bolonais, du 12 mars 1144 au 25 fév. 1145. — 164. EUGÈNE III (*Bernard*), Pisan, du 27 fév. 1145 au 7 juill. 1153. — 165. ANASTASE IV (*Conrad*), Romain, du 9 juill. 1153 au 2 déc. 1154. — 166. ADRIEN IV (*Nicolas Breakspeare*), Anglais, du 3 déc. 1154 au 1er sept. 1159. — 167. ALEXANDRE III (*Roland Bandinelli*), Siennois, du 7 sept. 1159 au 30 août 1181. — *Victor III* (*Octavien*), *Pascal III* (*Guy de Crème*), *Calixte III* (*Jean de Sturm*), *Innocent III* (*Lando Sittino*), successivement antipapes pendant le pontificat d'Alexandre III. — 168. LUCIUS III (*Ubaldo*), Lucquois, du 1er sept. 1181 au 24 nov. 1185. — 169. URBAIN III (*Uberto Crivelli*), Milanais, du 25 nov. 1185 au 19 oct. 1187. — 170. GRÉGOIRE VIII (*Albert*), Italien de Bénévent, du 20 oct. au 17 déc. 1187. — 171. CLÉMENT III (*Paulin Scolaro*), Romain, du 19 déc. 1187 au 27 mars 1191. — 172. CÉLESTIN III (*Hyacinthe Bobocard*), du

30 mars 1191 au 8 janv. 1198. — 173. Innocent III (*Lotario de Segni*), du 8 janv. 1198 au 17 juill. 1216. — 174. Honorius III (*Cencio Savelli*), Romain, du 18 juill. 1216 au 18 mars 1227. — 175. Grégoire IX (*Ugolino de Segni*), Italien d'Anagni, du 19 mars 1227 au 21 août 1241. — Célestin IV (*Geoffroy de Castiglione*), Milanais, mort avant d'avoir été consacré, le 17 nov. 1241. Suit une vacance de plus de 19 mois. — 176. Innocent IV (*Sinibaldo Fieschi*), Génois, du 25 juin 1243 au 7 déc. 1254. — 177. Alexandre IV (*Rainaldo de Segni*), Italien d'Anagni, du 12 déc. 1254 au 25 mai 1261. — 178. Urbain IV (*Jacques Pantaléon*), Français, né à Troyes, du 29 août 1261 au 2 oct. 1264. Vacance de 4 mois. — 179. Clément IV (*Guy Foulques*), Français, né à Saint-Gilles en Languedoc, du 5 fév. 1265 au 29 nov. 1268. Vacance de 33 mois. — 180. Grégoire X (*Thibaud Visconti*), Italien, *de Plaisance, 1er sept.* 1271 au 12 janv. 1276. — 181. Innocent V (*Pierre de Campagny*), Savoyard, du 21 fév. au 22 juin 1276. — Adrien V (*Ottoboni*), Génois, élu le 11 juill. 1276 et mort 18 jours après, n'ayant pas été consacré. — 182. Jean XXI (*Pierre Julien*), Portugais, du 13 sept 1276 au 17 mai 1277. Vacance d'environ 6 mois. — 183. Nicolas III (*Jean Gaëtan Orsini*), Romain, du 25 nov. 1277 au 22 août 1280. Vacance de 6 mois. — 184. Martin IV (*Simon de Brion*), Français, né en Touraine, du 22 fév. 1281 au 28 mars 1285. — 185. Honorius IV (*Jacques Savelli*), Romain, du 2 avril 1285 au 3 avril 1287. Vacance de plus de 10 mois. — 186. Nicolas IV (*Jérôme*), Italien d'Ascoli, du 15 fév. 1288 au 4 avril 1292. Vacance de 27 mois. — 187. S. Célestin (*Pierre de Moron*) Italien d'Isernia, du 5 juill. 1294 au 19 mai 1296. — 188. Boniface VIII (*Benoît Cajetani*), Italien d'Anagni, du 24 déc. 1294 au 11 oct. 1303. — 189. S. Benoît XI (*Nicolas Boccasini*), Italien de Trévise, du 22 oct. 1303 au 7 juill. 1304. Vacance de 11 mois. — 190. Clément V (*Bertrand de Goth*), Français, né à Villaudrant, du 5 juin 1305 au 20 avril 1314. Vacance de plus de 27 mois. — 191. Jean XXII (*Jacques d'Euse*), Français, né à Cahors, du 7 août 1316 au 4 déc. 1334. — *Nicolas V* (*Pierre de Corbario*), antipape, 1328. — 192. Benoît XII (*Jacques Fournier*), Français, né à Saverdun, du *20 déc.* 1334 au 25 avril 1342. — 193. Clément VI (*Pierre Roger*), Français, né à Maumont, près de Limoges, du 7 mai 1342 au 6 déc. 1352. — 194. Innocent VI (*Étienne d'Albert*), Français, né à Beissac en Limousin, du 18 déc. 1352 au 12 sept. 1362. — 195. Urbain V (*Guillaume de Grimoard*), Français, né à Grisac, dans le Gévaudan, d'oct. 1362 au 19 déc. 1370. — 196. Grégoire XI (*Pierre Roger*), Français, *né à Maumont, près de Limoges*, du 30 déc. 1370 au 27 mars 1378. — 197. Urbain VI (*Barthélemy Prignano*), Napolitain, du 9 avril 1378 au 18 oct. 1389. — *Clément VII* (*Robert de Genève*), commence le *Schisme d'Occident :* il fut élu à Fondi, le 21 sept. 1378, par les cardinaux qui, étant la plupart Français, disaient n'avoir pas été libres lorsqu'ils avaient élu Urbain VI : il fut reconnu de son vivant comme pape par la France, l'Espagne, la Sicile, l'Écosse et l'île de Chypre, tandis que les autres États chrétiens reconnaissaient Urbain VI. — 198. Boniface IX (*Perrin Tommacelli*), Napolitain, du 2 nov. 1389 au 1er oct. 1404. — *Benoît XIII* (*Pierre de Lune*), élu le 28 sept. 1394, par les cardinaux de l'obédience de Clément VII, après la mort de ce dernier. — 199. Innocent VII (*Côme de Meliorati*), Italien de Sulmone, Abruzzes, du 17 oct. 1404 au 6 nov. 1406. — 200. Grégoire XII, (*Ange Conrario*), Vénitien, du 30 nov. 1406 au 26 juin 1409. — 201. Alexandre V (*Pierre Philarge*), Candiote, du 26 juin 1409 au 3 mai 1410. — 202. Jean XXIII (*Balthazar Cossa*), Napolitain, du 17 mai 1410 au 29 mai 1415. Vacance de 2 ans 5 mois et 13 jours. — 203. Martin V (*Othon Colonna*), Romain, du 11 nov. 1417 au 20 fév. 1431. — *Clément VIII* (*Gilles de Mugnos*) élu en Aragon, par les cardinaux de l'obédience de Pierre de Lune, après la mort de celui-ci, en 1424 ; il renonça au pontificat en 1429. — 204. Eugène IV (*Gabriel Condolmero*), Vénitien, du *13 mars* 1431 au 23 fév. 1447. — *Félix V* (*Amédée de Savoie*), antipape, élu en 1439 par le concile de Bâle devenu schismatique. — 205. Nicolas V (*Thomas de Sarzane*), Toscan, du 6 mars 1447 au 24 mars 1455. — 206. Calixte III (*Alphonse Borgia*), Espagnol, du 8 avril 1455 au 8 août 1458. — 207. Pie II (*Æneas Sylvius Piccolomini*), Toscan, du 27 août 1458 au 15 août 1464. — 208. Paul II (*Pierre Barbo*), Vénitien, du 31 août 1464 au 28 juill. 1471. — 209. Sixte IV (*François d'Albescola de la Rovère*), Italien, de Savone, du 9 août 1471 au 13 août 1484. — 210. Innocent VIII (*Jean-Baptiste Cibo*), Génois, du 29 août 1484 au 25 juill. 1492. — 211. Alexandre VI (*Roderic Lenzuoli Borgia*), du 11 août 1492 au 18 août 1503. — 212. Pie III (*Antoine Todeschini*), Toscan, de Sienne, du 22 sept. au 18 oct. 1503. — 213. Jules II (*Julien de la Rovère*), Italien, de Savone, du 1er nov. 1503 au 20 fév. 1513. — 214. Léon X (*Jean de Médicis*), Florentin, du 11 mars 1513 au 1er déc. 1521. — 215. Adrien VI (*Adrien Boyers*), d'Utrecht, du 9 janv. 1522 au 24 sept. 1523. — 216. Clément VII (*Jules de Médicis*), Florentin, du 19 nov. 1523 au 26 sept. 1534. (A partir de Clément VII, tous les papes sont italiens.) — 217. Paul III (*Alexandre Farnèse*), Romain, du 13 oct. 1534 au 10 nov. 1549. — 218. Jules III (*Jean-Marie Giocchi del Monte*), d'Arezzo, du 8 fév. 1550 au 23 mars 1555. — 219. Marcel II (*Marcel Cervin*), de Montepulciano, du 9 au 30 avril 1555. — 220. Paul IV (*Jean-Pierre Caraffa*), Napolitain, du 23 mai 1555 au 18 août 1559. Vacance de plus de 4 mois. — 221. Pie IV (*Jean-Ange Medici*), Milanais, du 25 déc. 1559 au 8 nov. 1565. — 222. S. Pie V (*Michel Ghisleri*), de Bosco, du 7 janv. 1566 au 1er mai 1572. — 223. Grégoire XIII (*Hugues Buoncompagno*), Bolonais, du *13 mai 1572 au 10* avril 1585. — 224. Sixte V (*Félix Peretti*), né dans la Marche d'Ancône, du 24 avril 1585 au 27 août 1590. — 225. Urbain VII (*Jean-Baptiste Castagna*), Romain, du 15 au 27 sept. 1590. — 226. Grégoire XIV (*Nicolas Sfondrato*), de Crémone, du 5 déc. 1590 au 15 oct. 1591. — 227. Innocent IX (*Jean-Antoine Facchinetti*), Bolonais, du 29 oct. au 30 déc. 1591. — 228. Clément VIII (*Hippolyte Aldobrandini*), de Fano, du 30 janv. 1592 au 3 mars 1605. — 229. Léon XI (*Alexandre-Octavien de Médicis*), Florentin, du 1er au 27 avril 1605. — 230. Paul V (*Camille Borghese*), Romain, du 16 mai 1605 au 28 janv. 1621. — 231. Grégoire XV (*Alexandre Ludovisio*), Bolonais, du 9 fév. 1621 au 8 juillet 1623. — 232. Urbain VIII (*Maffeo Barberini*), Florentin, du 6 août 1623 au 29 juill. 1644. — 233. Innocent X (*Jean-Baptiste Panfili*), Romain, du 15 sept. 1644 au 6 janv. 1655. Vacance de 3 mois. — 234. Alexandre VII (*Fabio Chigi*), de Sienne, du 7 avril 1655 au 22 mai 1667. — 235. Clément IX (*Jules Rospigliosi*), de Pistoia, du 20 juin 1667 au 9 déc. 1669. Vacance de près de 5 mois. — 236. Clément X (*Émile-Laurent Altieri*), Romain, du 29 avr. *1670 au 22 juill. 1676.* — 237. Innocent XI (*Benoît Odescalchi*), de Côme, du 21 sept. 1676 au 12 août 1689. — 238. Alexandre VIII (*Pierre Ottoboni*), Vénitien, du 6 oct. 1689 au 1er fév. 1691. Vacance de plus de 5 mois. — 239. Innocent XII (*Antoine Pignatelli*), Napolitain, du 22 juill. 1691 au 27 déc. 1700. — 240. Clément XI (*Jean-François Albani*), de Pesaro, du 23 nov. 1700 au 19 mars 1721. — 241. Innocent XIII (*Michel-Ange Conti*), Romain, du 8 mai 1721 au *7 mars* 1724. — 242. Benoît XIII (*Pierre-François Orsini*), Romain, du 29 mai 1724 au 21 fév. 1730. Vacance de près de 5 mois. — 243. Clément XII (*Laurent Corsini*), Romain, du 12 juill. 1730 au 6 fév. 1740. Vacance de plus de 6 mois. — 244. Benoît XIV (*Prosper Lambertini*), Bolonais, du 17 août 1740 au 3 mai 1758. — 245. Clément XIII (*Charles Rezzonico*), Vénitien, du 6 juill. 1758 au 3 fév. 1769. Vacance de 3 mois et demi. — 246. Clément XIV (*Jean-Vincent-Antoine Ganganelli*), de San-Arcangelo près Rimini, du 19 mai 1769 au 22 sept. 1774. Vacance de près de 5 mois. — 247. Pie VI (*Jean-Ange Braschi*), de Césène, du 15 fév. 1775 au 20 août 1799. Vacance de près de 7 mois. — 248. Pie VII (*Grégoire-Barnabé Chiaramonti*), de Césène, du 14 mars 1800 au 22 août 1823. — 249. Léon XII (*Annibal della Genga*), né à la Genga, du 27 sept. 1823 au 10 fév. 1829. — 250. Pie VIII (*François-Xavier Castiglione*), de Cigoli, du 31 mars 1829 au 30 nov. 1830. — 251. Grégoire XVI (*Mauro Cappellari*), de Bellune, du 2 fév. 1831 au 1er juin 1846. — 252. Pie IX (*Jean-Marie de Mastaï-Ferretti*), élu le 16 juin 1846.

PAPE. s. m. T. Ornith. Voy. Pinson.

PAPEGAI. s. m. (it. *papagallo*, perroquet). Oiseau de carton ou de bois peint que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse. *Tirer au p.*

PAPELARD. s. m. Hypocrite, faux dévot. *C'est un p., un franc p.* Famil. || On dit aussi adjectiv., *Ton p. Air p. Voix, mine papelarde.*

PAPELARDISE. s. f. Hypocrisie, fausse dévotion. Familier.

PAPELINE. s. f. Voy. Popeline.

PAPERASSE. s. f. Papier écrit qui ne sert plus de rien, qu'on regarde comme inutile. *Vieille p. Débarrassez-moi de ces paperasses.*

PAPERASSER. v. n. Remuer, feuilleter, arranger des papiers. *Il a passé toute la matinée à p.* Famil. || Faire des écritures inutiles. *Cet avoué aime à p.*

PAPERASSIER. s. m. Homme qui aime à ramasser, à conserver des papiers inutiles. *C'est un grand p.* Fam.

PAPESSE. s. f. Femme pape.

Enc. — D'après de vieilles chroniques monacales, entre Léon IV, mort en 855, et Benoît III, qui mourut en 858, une femme, vulgairement appelée la *papesse Jeanne*, aurait occupé le siége de Rome sous le nom de Jean VIII. Cette fable, dont on trouve pour la première fois mention dans la chronique du moine irlandais Marianus Scotus, écrite en 1083, fut généralement admise comme un fait et tellement accréditée jusqu'à l'époque de la Renaissance, qu'au XVe siècle, le bibliothécaire du Vatican, Barth. Sacchi, plus connu sous le nom de Platina, dans son Histoire des papes entreprise par l'ordre de Sixte IV, la reproduisit encore sans la réfuter. « La papesse Jeanne, dit-il, était une Anglaise qui, après avoir fait de brillantes études à Athènes, vint se fixer à Rome où nul ne la surpassait dans la science des saintes Écritures. Son talent dans les controverses théologiques lui acquit un tel renom, qu'après la mort de Léon IV elle fut nommée son successeur par un suffrage général. » Le naïf historien ajoute qu'elle mourut pendant qu'elle se rendait processionnellement à St-Jean de Latran, et qu'alors seulement on reconnut son sexe. Elle avait, selon lui, *occupé la chaire de Saint-Pierre un an, un mois et quatre jours.* — A l'époque de la Renaissance, plusieurs savants, non-seulement parmi les catholiques, mais encore parmi les protestants, tels que Blondel, Casaubon, Bayle, Leibnitz, etc., démontrèrent l'absurdité de cette fable. En effet : 1° Les manuscrits les plus anciens de Marianus Scotus, de Martinus Polonus, etc., n'en font nullement mention, ce qui prouve que les passages relatifs à la prétendue papesse Jeanne, trouvés dans certains manuscrits, sont des interpolations faites par des copistes postérieurs. 2° Les historiens contemporains, tels qu'Anastase le Bibliothécaire, témoin de l'élection de saint Léon IV et de Benoît III, Odon, Hincmar de Reims, etc., n'ont pas dit un mot de la papesse Jeanne. 3° Enfin, ce prétendu pontificat ne peut être placé entre Léon IV et Benoît III, puisque la vacance du saint-siége, en 855, fut immédiatement remplie par l'élection de Benoît III.

PAPETERIE. s. f. L'art de fabriquer le papier. *La p. lui doit plusieurs procédés nouveaux.* || Manufacture de papier. *La p. des Marais. La p. d'Essonne.* || Le commerce du papier. *Magasin de p.*

Enc. — I. *Historique.* — La *Papeterie* est une des branches les *plus importantes de l'industrie moderne, non-seulement en raison* du développement qu'elle a acquis, mais encore et surtout en raison du rôle que joue le papier comme véhicule des idées. Aujourd'hui le papier se fabrique, soit avec le coton, soit avec le chanvre et le lin ; mais l'emploi de ces trois substances est loin d'avoir commencé à la même époque. Le papier de coton a été inventé dans l'extrême Orient : les Chinois en attribuent l'invention à un de leurs empereurs de la dynastie des Tsing, qui vivait 180 ans avant notre ère. De la Chine, il pénétra dans la Boukharie, où les Arabes le connurent lorsqu'au VIIIe siècle ils s'emparèrent de ce pays. Une centaine d'années plus tard, ils l'introduisirent en Espagne et dans l'empire grec, d'où il pénétra peu à peu et sous divers noms (*charta cottonea*, *bombasina*, *serica*, *damascena*, etc.), dans les autres parties de l'Europe. En France, les plus anciens manuscrits que l'on possède sur papier de coton appartiennent au Xe ou au XIe siècle, et les plus anciens actes au XIIe ; mais ces derniers sont rares, parce qu'on préférait le parchemin pour les pièces importantes. La connaissance du papier de coton conduisit à celle du papier de chiffons, c.-à-d. de chanvre et de lin, mais on ignore absolument dans quel pays et à quelle époque cette invention eut lieu. Une seule chose paraît établie, c'est que le nouveau papier existait en 1156. Les plus anciens documents actuellement connus sur papier de chiffons de lin ou de chanvre, sont une lettre écrite par le sire de Joinville au roi Louis le Hutin, qui régna de 1314 à 1316, et une charte conservée aux archives d'Augsbourg, qui porte la date de 1320. Les plus anciennes papeteries européennes paraissent avoir été celles que les Arabes établirent, au IXe siècle, dans les provinces méridionales de l'Espagne. Celles de Xativa, non loin de Valence, acquirent de bonne heure une très-grande réputation. Les premières qui aient existé en France furent montées dans le Languedoc, à la fin du XIIe siècle : il existe une charte, datée de 1189, par laquelle Guill. Raymond, évêque de Lodève, accorde à diverses personnes le droit de construire des moulins à papier sur l'Hérault. En Italie, les fabriques de Colle, en Toscane, et de Fabriano, dans les États de l'Église, qui existent encore, étaient en pleine prospérité au XIVe siècle. C'est également de ce siècle que datent les premières papeteries allemandes ; il y en avait une renommée à Nuremberg, en 1390. Celles de la Hollande prirent naissance un peu plus tard. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'Angleterre tira presque tout son papier des fabriques du continent. Dans les dernières années du XVe siècle, *il est vrai, un nommé John Tate monta une papeterie près de* Hertford ; mais il paraît qu'il ne réussit pas, car on regarde l'usine établie à Dartford, en 1588, par l'Allemand Spielmann, comme la première qui ait régulièrement fonctionné. Aujourd'hui, les États-Unis, l'Angleterre et la France, sont à la tête de cette grande industrie ; mais le premier de ces pays produit et consomme presque autant que les deux autres ensemble. La France, qui ne *vient qu'en troisième ligne, compte environ* 250 établissements qui fabriquent 80 millions de kilogrammes, tandis que l'Angleterre en fournit près de 100 millions et les États-Unis plus de 180 millions. Nos principaux centres de production se trouvent dans les départ. de la Charente, de Seine-et-Oise, des Vosges, de l'Ardèche, de l'Isère, du Puy-de-Dôme, etc.

II. *Fabrication.* — Ainsi que nous l'avons vu, les fibres textiles du chanvre, du lin et du coton sont les matières premières de la fabrication du papier. Celles du chanvre et du lin donnent seules des produits de qualité supérieure. Quant aux chiffons de coton, ils ne peuvent fournir que des papiers sans consistance : aussi est-on obligé, pour leur donner du corps, d'y ajouter une certaine quantité des deux autres espèces. C'est avec des mélanges semblables que se font tous les papiers ordinaires.

A. Le premier travail dont les chiffons, de quelque nature qu'ils soient, sont l'objet, est le *Triage*. On les sépare en plusieurs lots, selon leur finesse, leur couleur, et le degré de fatigue qu'ils ont éprouvée par l'usage, chacun de ces lots étant destiné à produire des qualités différentes de papier. En même temps, on détruit les plis qu'ils présentent, on les coupe en morceaux de petites dimensions, et l'on enlève les ourlets, et en général toutes les parties dures qui ne se diviseraient pas facilement : cette opération est nommée *Délissage*. Ces deux manipulations sont faites à la main par des femmes, appelées *Chiffonnières*. Quand ils sont triés, *délissés* et assortis suivant leurs qualités, les chiffons sont divisés en petits morceaux à l'aide d'une machine appelée *Coupoir* ou *Coupeuse*, qui ressemble à un hache-paille. On les introduit ensuite dans un grand tambour de toile métallique, nommé *Blutoir*, où ils sont fortement secoués afin de les débarrasser de la poussière et des *matières étrangères qu'ils peuvent encore contenir. Autrefois les* chiffons étaient, après le blutage, portés dans une cave, appelée *Pourrissoir*, où on les faisait fermenter en les humectant d'une quantité suffisante d'eau ; mais aujourd'hui l'opération du *Pourrissage* est généralement abandonnée, parce qu'elle altère profondément les fibres textiles. En conséquence, les chiffons sont immédiatement soumis, au sortir du blutoir, au *Lessivage*, qui consiste à les faire bouillir plus ou moins longtemps dans une chaudière contenant un bain alcalin, afin d'enlever les corps gras ou acides qu'ils renferment, et de rendre plus facile leur blanchissage. Toutefois on lessive seulement les chiffons de grosse toile et ceux de couleur, et non les chiffons blancs, ceux-ci étant ordinairement moins sales et se trouvant exempts des principes acides employés pour teindre les autres. Au lessivage succède le *Lavage* ou *Rinçage*.

B. Vient ensuite le *Défilochage* ou *Effilochage*, qui a pour objet de diviser les chiffons de manière à les réduire en fibrilles, comme de la charpie, mais en les brisant le moins possible. Anciennement, cette opération se faisait au moyen de *Pilons* ou *Maillets* de bois, mus ordinairement par une roue hydraulique, qui battaient les chiffons, suffisamment humectés, et les réduisaient en pâte dans des cuves appelées *Piles* ou *Bachots*. Aujourd'hui, dans la plupart des fabriques, les maillets sont remplacés par des machines appelées par analogie *Piles défileuses et effilocheuses*. Ces machines se composent d'une caisse (*pile*) longue d'environ 3 mètres, et dans laquelle se meut un cylindre horizontal qui tourne avec une extrême rapidité. La caisse et le cylindre sont munis de lames tranchantes qui fonctionnent comme des lames de ciseaux. Le défilochage achevé et le chiffon réduit *en une sorte de* charpie qu'on nomme *Défilé*, on procède au *Blanchiment*, au moyen de l'hypochlorite de chaux ou du chlore gazeux. Cette opération a besoin d'être exécutée avec certaines précautions, car le chlore a l'inconvénient d'altérer la fibre végétale et de compromettre la solidité du papier. Dans la fabrication au moyen des piles effilocheuses, au blanchiment succède l'*Affinage*, qui n'est autre chose qu'un complément de l'effilochage et se fait avec un appareil analogue. Le défilé se trouve alors réduit en une pâte homogène et susceptible d'être étendue en couches minces et uniformes.

C. On obtient ce résultat au moyen de deux procédés. Dans le premier, qui est le plus anciennement usité, le travail se fait entièrement *à la main*. On commence par délayer dans une *cuve* la quantité de pâte nécessaire pour obtenir une bouillie ayant le degré de densité voulue pour la qualité de papier que l'on désire. Une espèce de fourneau, appelé *Pistolet*, sert à entretenir une douce température dans le bain, et un agitateur, mis en mouvement par le moteur général de l'usine, remue constamment la pâte afin de ramener les filaments plus pesants que le repos ferait descendre au fond. Deux *Formes* sont à côté de la cuve. On appelle ainsi un châssis de bois sur lequel est tendue une série de *Vergeures*, c.-à-d. de fils de laiton parallèles et très-rapprochés, qui sont soutenus en dessous par d'autres tringles horizontales, de bois ou de métal, nommées *Pontuseaux*: la trace que ces lignes laissent sur chaque feuille, fait désigner le papier ainsi fabriqué sous le nom de *Papier vergé*. La marque du fabricant est figurée par d'autres fils de cuivre qu'on appelle *Filigranes*. La grandeur du châssis détermine celle de la feuille, et l'épaisseur de celle-ci est donnée par un second châssis très-mince et à jour, nommé *Couverte* ou *Frisquette*, qu'on applique par-dessus. Deux ouvriers sont nécessaires pour opérer. Le premier, appelé *Ouvreur* ou *Puiseur*, prend une forme, la plonge dans la cuve, la charge de toute la matière liquide que la couverte peut recevoir, puis, l'élevant horizontalement avec les deux mains, y égalise la pâte par un tour de main particulier. L'eau s'échappe alors à travers les intervalles des vergeures, et il ne reste sur celles-ci que les filaments réunis en une sorte de tissu qui constitue la feuille. Cela fait, il enlève la couverte d'une main et passe la forme au second ouvrier, appelé *Coucheur*, qui, la retournant sens dessus dessous, dépose la feuille sur une pièce de feutre nommée *Flotre*. Il y a toujours deux formes en jeu, l'une que l'ouvreur donne chargée de la feuille, et l'autre que le coucheur rend vide. De cette manière, l'opération marche avec rapidité. Il faut, suivant la grandeur du papier, 78, 130, 156, 182 ou 208 feuilles placées ainsi, chacune entre deux feutres, pour former ce qu'on appelle une *Porse*, et chaque porse se divise en parties de 26 feuilles nommées *Quets*. A mesure qu'une porse est fabriquée, on la porte sous une presse pour exprimer la plus grande partie de l'eau qu'elle contient. On peut alors enlever les flotres sans craindre que les feuilles s'attachent entre elles: cette opération s'appelle *Relevage*, et l'ouvrier qui l'exécute est désigné sous le nom de *Leveur*. Le papier est ensuite soumis à une nouvelle pression, afin d'achever l'expulsion de l'eau, et de faire disparaître les rugosités produites à sa surface par le contact des feutres. Après ce second pressage, on porte les feuilles pour les faire sécher dans l'*Étendoir*, vaste bâtiment bien aéré et garni d'une série de cordes sur lesquelles *on met les feuilles à cheval, une à une. Au sortir de l'étendoir*, on transporte celles-ci dans la *Salle d'apprêt*, où des *Trieuses* les examinent avec soin pour mettre de côté celles qui sont défectueuses. Les *bonnes* feuilles, c'est-à-d. celles qui n'ont aucun défaut, sont alors soumises à une espèce de laminage, qui leur donne la dernière façon, et produit le papier *lissé*, *satiné* ou *glacé*. Le papier lissé est simplement uni et lissé; satiné, il est doux au toucher, un peu brillant, sans avoir acquis de la transparence; glacé, il est glissant, brillant, un peu transparent. Le *Lissage* et le *Satinage* se font en plaçant les feuilles entre des cartons, et le *Glaçage* en les mettant entre des feuilles de cuivre ou de zinc. *Cela fait*, on divise les *feuilles en mains et en rames;* on met les dernières en presse, et on les enveloppe d'un papier gris très-fort qu'on appelle *Maculature grise*. Le papier ainsi fabriqué est désigné sous les noms de *P. à la main* ou de *P. de cuve*. Ses dimensions sont déterminées par celles des formes employées, et elles ne peuvent être bien considérables, car, si elles dépassaient certaines limites, l'ouvrier ne pourrait pas manœuvrer son instrument.

D. Au contraire, dans le procédé moderne de fabrication, tout le papier résultant d'une même opération se compose d'une feuille unique d'une certaine largeur, et dont la longueur n'est limitée que par l'épuisement de la pâte préparée. Le papier ainsi obtenu est appelé *P. à la mécanique*, parce que c'est à l'aide d'une machine qu'on le produit, et *P. continu* ou *sans fin*, parce que sa longueur est indéfinie. La première machine à fabriquer le papier a été construite, en 1799, par L. Robert, employé à la papeterie de Fr. Didot, à Essonnes. Les essais qu'on en fit n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, on y renonça. Cependant Didot Saint-Léger, fils de Fr. Didot, s'étant rendu acquéreur de l'invention, alla chercher à Londres (1802) ce qui nous manquait alors, c.-à-d. des capitaux, des ingénieurs-mécaniciens et des fabricants aventureux. Enfin, après de longues et dispendieuses expériences, qui eurent lieu à la papeterie des frères Fourdriner, à Dartfort, il parvint, grâce à l'ingénieur Bryan Donkin, à surmonter tous les obstacles, et, en 1803, il établit à Frogmore, dans le Hertfordshire, la première machine qui ait régulièrement fonctionné. Dès ce moment, l'industrie du papier continu se trouva fondée, et, dans les années suivantes, elle s'introduisit successivement dans les divers États du continent. En ce qui concerne la France, c'est en 1811 qu'eut lieu son introduction. La première machine fut construite à cette époque par Calla, sur les dessins de Didot Saint-Léger, et montée à la papeterie de Sorel près d'Anet. En 1827, cependant, nous ne comptions encore que quatre usines travaillant à l'aide de machines, et ce fut seulement à partir de 1834 que nos papeteries entrèrent sérieusement dans la voie nouvelle. Les machines à p. sont aujourd'hui très-nombreuses, mais leur principe est invariablement le même. Après avoir été convenablement préparée, la pâte, à l'état liquide, est introduite dans une cuve où un agitateur la brasse constamment et d'où elle tombe ensuite en nappe sur une toile métallique sans fin, qui la conduit entre des jeux de cylindres garnis de feutre. Cette toile est animée d'un léger mouvement latéral de va-et-vient, qui a pour objet de bien étaler la pâte, et de faire écouler l'eau qu'elle renferme. Celle-ci s'échappe à travers les mailles du tissu et va se réunir dans une caisse placée au-dessous. Deux pompes aspirantes installées à une petite distance de cette caisse sont destinées à activer le départ du liquide, tandis que deux courroies de cuir, fixées sur la toile, une sur chaque bord, servent à maintenir la pâte et à déterminer la largeur du papier. Après son passage entre les cylindres, la pâte se trouve assez consistante pour pouvoir quitter la toile. Elle est alors enlevée par un feutre sans fin, qui la conduit à d'autres cylindres dont la pression achève de lui donner de la consistance. Au sortir de ces cylindres, la feuille a une fermeté suffisante pour qu'elle puisse marcher seule. En conséquence, elle quitte le feutre, et va passer successivement sur deux ou trois tambours de fonte chauffés à la vapeur, qui la sèchent entièrement. D'autres cylindres, qui viennent ensuite, l'apprêtent et la lissent. Enfin, elle va se rouler sur un grand dévidoir, d'où il ne reste plus qu'à l'enlever pour la découper en fragments ou feuilles de dimensions convenables.

III. *Des différentes sortes de papiers.*—A. On divise d'abord les papiers en deux grandes classes selon leur mode de fabrication. Aujourd'hui, la plus grande partie du p. que l'industrie livre à la consommation se fabrique à la mécanique; mais comme le p. à la main, quand son chiffon n'a pas été pulvérisé, présente plus de solidité et, par suite, plus de garanties de durée, on le préfère pour les livres précieux, les registres, les actes, les dessins, les lavis, etc. En France, le p. timbré est exclusivement fait à la main : on n'emploie aussi pour sa pâte que le chanvre ou le lin. Le *P. à la cuve* se reconnaît aux empreintes laissées dans sa pâte par les *vergeures* et les *pontuseaux*, empreintes que l'on désigne par les mêmes noms. Il existe cependant une qualité de p. de cuve qui n'offre pas les marques du *P. vergé* ordinaire. Ce p. se fabrique avec des formes où les vergeures et les pontuseaux sont remplacés par une toile métallique très-serrée, et on le désigne sous le nom de *P. vélin*, parce qu'il est uni comme le parchemin de ce nom. Ce p. a été imaginé, en 1750, par l'Anglais Baskerville. Le *pap. à la mécanique* a toujours l'aspect du vélin. Néanmoins, dans ces dernières années, plusieurs fabricants ont imaginé, quelquefois dans un but peu louable, de modifier la nappe métallique sur laquelle la pâte doit s'étendre, de manière à produire sur les feuilles les empreintes caractéristiques du p. de cuve, c.-à-d. à faire du p. sans fin vergé.

B. Les différentes qualités de p. forment deux grandes catégories, suivant qu'il est ou n'est pas *collé*. Les papiers destinés à l'impression, c.-à-d. à la multiplication des livres, des cartes et des estampes, sont d'un tissu tellement spongieux, que l'humidité les pénètre immédiatement, ce qui est sans inconvénient, parce que l'encre employée dans l'imprimerie est grasse et très-épaisse, mais ils ne peuvent servir pour l'écriture, parce qu'ils *boiraient*, l'encre à écrire étant, au contraire, d'une très-grande fluidité. Les papiers d'écriture doivent donc être préparés de manière qu'ils ne puissent pas boire, et l'on obtient ce résultat au moyen de l'*Encollage*. L'opération ainsi nommée se fait différemment, selon le mode de fabrication du p. Le pap. à la main se colle en feuilles, *au sortir de l'étendoir*, et au moyen de la *gélatine* ou de la colle forte, à laquelle on ajoute de l'alun, afin de la rendre, sinon imputrescible, du moins plus résistante et moins soluble. Pour cela, on dissout la colle et l'alun dans une quantité suffisante d'eau, puis, maintenant le bain à une température de 25° environ, on y plonge les feuilles par *poignées*, après quoi on les fait sécher. Dans la fabrication mécanique, c'est la pâte elle-même qui est encollée, au moyen d'un savon résineux, auquel on ajoute de l'alun et de la fécule. Ce procédé d'encollage est aujourd'hui généralement employé en France. Le pap. à la main n'étant encollé qu'à la surface, quand on le gratte, il devient perméable et l'on *ne peut plus y écrire. Le p. fait à la mécanique, au contraire, ne* perd point, dans ce cas, son imperméabilité, parce que la colle est également distribuée dans toute l'épaisseur. Les deux procédés d'encollage, et, par suite, les deux espèces de p., se reconnaissent facilement par l'analyse chimique. En effet, le p. à la mécanique, contenant toujours de la fécule, prend une teinte bleu-indigo, lorsqu'on le met en contact avec une solution iodée. Le p. à la main se reconnaît à la quantité d'azote qu'il dégage et qui provient de la gélatine employée pour le coller.

C. Le p. est ordinairement blanc : quelquefois, cependant, on lui donne une légère coloration azurée, en introduisant dans la *pâte une petite quantité de bleu de Prusse, de cobalt ou d'outre*-mer. Souvent aussi on lui communique, lorsqu'il est destiné à certains usages spéciaux, comme affiches, couvertures de livres, etc., des nuances plus ou moins foncées qui s'obtiennent par l'addition qu'on fait à la pâte de substances colorantes diverses.

D. Outre les papiers qui servent habituellement pour l'écriture et l'impression, il en existe un grand nombre d'espèces qui ne diffèrent des précédents que par des modifications particulières introduites dans leur fabrication afin de les rendre propres à certains usages spéciaux. — Les *Papiers autographiques*, que l'on emploie en lithographie pour les transports sur pierre ou sur zinc, se font en recouvrant du p. ordinaire avec une légère couche de gomme dissoute dans l'eau et colorée en jaune.—Le *P. brouillard* ou *P. demoiselle* se fabrique avec les chiffons les plus grossiers : il est gris, noir, rougeâtre ou bleuâtre; on l'emploie surtout pour empêcher l'écriture fraîche de maculer, et comme papier à papillotes. — Le *P. de Chine*, ainsi nommé de son pays d'origine, et aussi *P. de riz*, parce qu'on croyait qu'il était fabriqué avec cette sorte de Graminée, se fabrique avec différentes substances. On le fait, tantôt avec l'écorce d'une espèce de Bambou, tantôt avec l'écorce du Mûrier à papier; mais il paraît que le meilleur se fabrique avec la moelle de l'Aralia papyrifera. Ce p. est à la fois sec et moelleux, ce qui le rend éminemment propre à reproduire avec une très-grande pureté les empreintes qu'on y applique : aussi l'emploie-t-on très-souvent pour l'impression des gravures de prix. Il sert aussi pour la peinture à l'aquarelle et pour la confection des fleurs artificielles. — Les *Papiers à filtre* se font avec des matières communes; ils sont plus ou moins consistants, mais non collés et très-perméables, en raison de l'usage auquel ils sont destinés.— Le *P. à gargousses*, pour le service de l'artillerie, se fait avec des substances animales, surtout avec des débris d'intestins : il a l'avantage de mieux résister aux frottements, de bien conserver la poudre, et de ne rien laisser dans le canon après le tir. — Le *P. goudron* se fabrique avec les vieilles cordes goudronnées : on en fait aujourd'hui une énorme consommation pour l'emballage. Depuis quelques années, on l'emploi aussi pour la couverture des hangars et des ateliers : dans ce cas, on recouvre en outre les feuilles d'une couche de goudron minéral ou végétal. — Le *P. joseph*, ainsi appelé du nom de son inventeur, Joseph Montgolfier, et qu'on nomme aussi *P. de soie*, à cause de sa mollesse soyeuse, s'emploie pour recouvrir les gravures, envelopper les bijoux et autres objets précieux; les confiseurs s'en servent aussi pour faire les découpures dont ils garnissent les boîtes de bonbons. — Les *Papiers moirés* et *maroquinés* sont simplement des papiers ordinaires sur lesquels on imprime des dessins au moyen de cylindres gravés.—Le *P. parchemin* est ainsi appelé, parce qu'il offre l'aspect et possède plusieurs des qualités du parchemin, qu'il peut remplacer dans certains emplois, comme la reliure des livres et des registres.—Le *P. pelure d'oignon*, ou simplement *Pelure*, doit son nom à son extrême minceur. Il se fabrique avec des chiffons très-durs; cependant il est très-souple et très-blanc. Il s'emploie aux mêmes usages que le p. joseph. En outre, comme il est *collé*, les banquiers l'emploient aussi pour l'expédition de leurs comptes courants, etc., afin d'économiser les frais de poste.—Le *P. porcelaine*, ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec la poterie de ce nom, n'est autre chose que du p. ordinaire un peu fort, qu'on enduit d'une dissolution de céruse : on l'emploie surtout pour les cartes de visite et les cartonnages.—Le *P. serpente* est sans colle et aussi mince que la pelure la plus fine : blanc, il sert à recouvrir les gravures; de couleur, en toutes nuances, il sert à fabriquer les fleurs. — Les *Papiers de sûreté* ne diffèrent des papiers ordinaires qu'en ce qu'on ajoute à la pâte des substances qui donnent lieu à une coloration particulière, quand on les soumet à un agent chimique quelconque pour enlever l'écriture. Quelquefois, cependant, on se contente de les couvrir, par l'impression, de dessins réguliers ou non, qui disparaissent aussitôt que l'on emploie un de ces agents, et qui ne peuvent ensuite être rétablis. Ces papiers ont été imaginés pour empêcher la falsification des actes, mais aucun de ceux proposés jusqu'à présent n'offre une sécurité absolue.—Les *Papiers translucides*, ou *Papiers à calquer*, forment plusieurs catégories. Le *P. végétal*, qui est le meilleur, se fait avec de la filasse de chanvre ou de lin écru, sans la blanchir. Les variétés appelées *P. huilé* et *P. verni* se préparent avec du p. ordinaire que l'on recouvre, pour le premier, d'une couche d'huile de noix et de terébenthine, et, pour le second, d'une couche mince résineuse, très-cassante. Celui-ci est particulièrement consacré à la peinture orientale. Quant à ce qu'on appelle *P. gélatine*, ce n'est pas un p. proprement dit, mais une feuille très-mince de gélatine, dont on se sert pour calquer. —Le *P. de verre* n'est autre chose que du p. grossier sur lequel on étend une dissolution de colle forte, qu'on saupoudre ensuite avec du verre finement pulvérisé. — On désigne sous le nom de *Papiers médicamentés* certaines préparations topiques qui s'obtiennent en appliquant sur des feuilles de p. certaines substances adhésives auxquelles on incorpore souvent quelque principe médicamenteux plus ou moins actif. Ainsi, on en fait en étendant simplement sur le p. une couche résineuse mince, comme galipot, térébenthine, résine élémi, etc. On en fait surtout beaucoup avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire. — Enfin, nous terminerons en mentionnant le *P. hydrographique*, non qu'il soit d'aucune utilité, mais pour expliquer le petit mystère qu'il présente. Ce p. est ainsi appelé, parce qu'il suffit d'écrire dessus avec de l'eau pour que l'écriture qu'on y a tracée apparaisse aussitôt en noir. Or, pour le préparer, il suffit de prendre du p. ordinaire, de le tremper dans une dissolution de noix de galle gommée, puis, quand il est sec, de le saupoudrer avec du sulfate de fer calciné et réduit en poudre impalpable. Dès qu'on humecte ce p., il s'opère une réaction entre la galle et le fer, et il se forme de l'encre. On voit donc que, lorsqu'on y trace des caractères avec une plume imbibée d'eau ou de salive, il se produit de l'encre dans tous les traits décrits par la plume, tandis que le reste du pap. reste blanc, parce qu'il n'est pas mouillé.

IV. *Des formats.* — Avant l'invention de la papeterie mécanique, les *Formats*, c.-à-d. les dimensions du papier, étaient réglés par la grandeur des formes. L'adoption des machines a fait disparaître cet inconvénient. Il n'existe donc plus aujourd'hui de formats fixes, du moins dans la fabrication à la mécanique. Les anciens formats étaient généralement désignés sous des noms tirés des marques de fabrique qu'ils portaient. Ainsi, par ex., on appelait *Grand aigle*, *Colombier*, *Écu*, *Couronne*, *Coquille*, *Carré*, *Cavalier*, *Cloche*, etc., ceux qui portaient une de ces figures. Le nom de *Jésus* avait une origine semblable. Quant à celui de *Tellière*, il venait de ce que le p. ainsi appelé, et qu'on nommait aussi *P. ministre*, avait été fabriqué, pour la première fois, pour les bureaux de Le Tellier, *marquis* de Louvois, *ministre* de Louis XIV. Plusieurs de ces dénominations sont encore employées aujourd'hui; mais ni les poids ni les qualités n'ont de correspondance avec les formats, car on les fait varier suivant la demande des acheteurs. Le tableau suivant indique la nomenclature et les dimensions des formats les plus usités.

NOMS ET USAGES.	LARG. m.	HAUT. m.
Grand monde (cartes géographiq., dessins, etc.)	1,194	0,870
Grand aigle (cartes géog., grands registres, etc.)	1,014	0,688
Grand *soleil (grands ouvrages)*	*1,000*	*0,690*
Grand colombier (cartes, dessins, gravures)	0,900	0,600
Grand jésus (dessins, impression, écriture)	0,720	0,560
Jésus ordinaire (impression)	0,700	0,550
Grand raisin (id.)	0,640	0,500
Cavalier (id.)	0,600	0,450
Double cloche (écriture)	0,580	0,390
Carré (impression, écriture)	0,560	0,450
Coquille (écriture)	0,560	0,440
Écu (id.)	0,530	0,400
Couronne (écriture, impression)	0,460	0,360

Tellière (tableaux, comptes, dessins, etc.) . . .	0,450	0,350
Florette (exportation)	0,440	0,340
Pot ou Écolier (écriture).	0,400	0,310
Cloche de Paris (id.).	0,390	0,290
Petite cloche normande (id.).	0,360	0,260
Petit à la main (id.)	0,360	0,260

Le p. est livré au commerce en *Rames* de 500 feuilles, distribuées ordinairement en *Mains* de 25 feuilles. Le plus souvent, chaque feuille est ployée en deux. Quelquefois cependant les feuilles sont laissées ouvertes pour éviter le pli du milieu qui disparaît difficilement. Les papiers de très-petit format, dits *Papiers à lettres*, parce qu'ils sont spécialement destinés à la correspondance, se vendent rognés et divisés en *Cahiers* de six feuilles; 20 de ces cahiers font une *Ramette*, et quatre ramettes constituent une rame de 480 feuilles seulement.

V. *Essais nouveaux.*— La papeterie est une de ces industries qui sont appelées à un développement continu et illimité, car elle répond à des besoins qui vont chaque jour croissant, et qui, une fois éveillés, veulent être satisfaits à tout prix. Or, les drilles et chiffons, soit de coton, soit de chanvre et de lin, qui servent aujourd'hui à fabriquer le papier deviennent de plus en plus rares, car, bien que la consommation des tissus de fil et surtout de coton ait considérablement augmenté depuis le commencement du siècle, la consommation du papier a éprouvé un accroissement encore plus rapide. Le problème à résoudre, pour que la fabrication n'éprouve aucun temps d'arrêt, consisterait à transformer directement les fibres végétales en pâte propre à faire du p. De nombreuses tentatives ont été faites dans ce but. On a essayé de faire du pap. avec le duvet des Asclépiades, avec les feuilles du Maïs, avec la paille des Céréales, avec les fibres de l'Agave ou celles que fournissent divers végétaux de la famille des Urticées et de la famille des Palmiers, etc. On a beaucoup vanté, comme propre à la fabrication du p., deux espèces de Graminées qui abondent dans les terrains incultes de l'Afrique septentrionale, le Lygeum spartum et le Macrochloa tenacissima, que les indigènes connaissent sous le nom d'*Alfa*. On a aussi préconisé une espèce de Roseau (*Arundo festucoïdes*) appelé *Diss* dans l'Algérie. Mais, malgré quelques résultats partiels obtenus, soit en France, soit ailleurs, le problème est encore loin d'être résolu. Une des principales difficultés se trouve dans l'impossibilité où l'on a été jusqu'à présent de détruire le principe colorant de ces substances végétales. On est d'ailleurs presque toujours obligé d'ajouter à ces matières une proportion plus ou moins considérable de chiffons. Toutefois il n'y a point à désespérer : l'industrie, nous n'en doutons point, réussira, dans un avenir plus ou moins prochain, à doter la papeterie de matières premières propres à remplacer économiquement celles que jusqu'ici elle a exclusivement employées.

PAPETIER. s. m. Celui qui fabrique le papier, ou qui en fait le commerce.

PAPIER. s. m. (R. *papyrus*). Sorte de membrane faite de diverses substances fibreuses préalablement réduites en pâte. *P. à écrire. P. à filtrer. P. peint* ou *p.-tenture.* Voy. Papeterie et Impression. — *P. libre,* Papier non timbré. — *Mettre, jeter ses idées, ses réflexions sur le p.,* Les mettre par écrit. *Brouiller, barbouiller, gâter du p.,* Écrire des choses inutiles ou ridicules. — Famil., *Cela est beau sur le p.,* se dit D'un projet, d'un plan qui paraît beau en théorie, mais dont l'exécution serait inutile ou dangereuse. On dit aussi, *Le p. souffre tout,* On met sur le papier tout ce qu'on veut; on ne doit pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite ou imprimée. — Fig. et famil., *Visage, figure de p. mâché.* Visage blême qui dénote un manque de force ou de santé. ‖ Se dit De toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures, et particulièr. Du passe-port, des actes qui certifient l'état civil de quelqu'un. *Avez-vous apporté vos papiers? On lui a dérobé ses papiers. Inventorier les papiers d'une succession. On arrêta tous les voyageurs sans papiers. Il attend ses papiers pour se marier. Ces papiers ne sont pas en règle. Mettre de l'ordre dans ses papiers. Je vous montrerai, papiers sur table, que vous êtes dans l'erreur.* — Figur. et fam., *Rayez cela de vos papiers,* Ne comptez pas là-dessus. *Être sur les papiers de quelqu'un,* Lui devoir de l'argent, ou Être noté pour devenir l'objet d'une surveillance particulière : on dit, dans ce dernier sens, *Il est sur les papiers du préfet de police. Être bien, être mal dans les papiers de quelqu'un,* Être bien, être mal dans son esprit. ‖ *Papiers publics, papiers-nouvelles,* Les journaux. ‖ T. Fin. et Comm. Se dit encore Des effets publics, des billets de banque, des titres négociables, des lettres de change. *Papiers publics. Tout son bien est en p. Il m'a payé en p. Le p. de ce négociant n'est pas sûr. Je ne veux pas de son p. Bon p., mauvais p.,* se dit Des effets de commerce dont le signataire est notoirement solvable ou d'une solvabilité douteuse, et qui, par conséquent, perdent peu ou perdent beaucoup sur la place.

Enc. — En termes d'Économie politique, on appelle *Papier-monnaie* un papier créé pour remplir la fonction d'intermédiaire des échanges, c.-à-d. la fonction communément remplie par la monnaie métallique, sans être lui-même convertible en espèces.

I. « Lorsqu'on a reconnu par expérience, dit J. Stuart-Mill, que des morceaux de p. sans valeur, mais sur lesquels il était écrit qu'ils valaient un certain nombre de francs, de dollars ou de livres, pouvaient circuler à ce taux et procurer à ceux qui les émettaient le même avantage que la possession des espèces que ces morceaux de p. étaient censés représenter, les gouvernements ont pensé que ce serait pour eux une bonne affaire de s'approprier ce bénéfice, sans être assujettis à la condition à laquelle les particuliers étaient soumis, savoir : d'échanger à toute réquisition la chose signifiée contre le signe. Ils résolurent d'essayer de s'affranchir de cette obligation désagréable, et de faire passer pour une livre un morceau de p. émis par eux, simplement parce qu'ils l'appelaient une livre et le recevaient pour cette somme en paiement des taxes. Et l'influence de presque tous les gouvernements établis est telle qu'ils ont presque tous réussi dans cette tentative : je crois que je pourrais dire qu'ils ont toujours réussi pendant quelque temps, et qu'ils n'ont perdu le pouvoir de battre monnaie avec du p. qu'après en avoir abusé de la manière la plus évidente.—Dans l'hypothèse où nous nous plaçons, les fonctions de la monnaie sont remplies par une chose qui ne peut les remplir qu'en vertu d'une convention; mais une convention suffit pour que ceci soit possible, car, pour qu'on reçoive une monnaie quelconque, et même à une valeur déterminée, il suffit que l'on soit persuadé qu'elle sera reçue par d'autres aux mêmes conditions. La seule question est de savoir ce qui détermine la valeur d'un tel numéraire, puisque ce ne peut être, comme lorsqu'il s'agit d'or, d'argent ou de p. échangeable sur demande contre les métaux, le coût de production. »

La valeur du p.-m. n'étant pas réglée, comme celle de la monnaie métallique, par le coût de production, il est évident qu'elle ne peut avoir qu'une valeur arbitraire. En inscrivant sur un morceau de p. non échangeable contre espèces, le titre *Bon de 100 francs*, par ex., le gouvernement qui émet ce p. affiche, il est vrai, l'intention de maintenir sa valeur dans la circulation au niveau de celle de 100 francs espèces, mais cette intention est illusoire. Pour qu'un tel chiffon de p. circule réellement pour sa valeur nominale, il faut non-seulement qu'il soit reçu avec pleine confiance par le public, mais encore que les émissions correspondent exactement aux besoins de la circulation, sans jamais les dépasser, car nous savons que la monnaie métallique elle-même baisse de valeur quand sa quantité excède cette limite. Or, ceci est tout simplement impossible, attendu que les besoins de la circulation sont essentiellement variables. Une circulation métallique, et il en est de même, ainsi que nous l'avons vu, d'une circulation mixte, se contracte et se dilate régulièrement, soit en versant au dehors son trop-plein, ou en transformant une partie de ses espèces en capital-marchandise, soit en faisant l'opération contraire, tandis que rien de tout cela ne peut avoir lieu avec une circulation de p. inconvertible, un semblable p. n'ayant qu'une seule fonction, celle d'intermédiaire des échanges, et en outre n'ayant cours que dans l'enceinte du pays pour lequel il a été créé. La dépréciation du p.-m. est donc un phénomène inévitable qui peut tarder plus ou moins, mais qui ne peut manquer de se produire. Nous savons que l'introduction dans un pays d'une circulation de p. convertible, a pour effet de suppléer à la monnaie métallique, sans toutefois la remplacer. D'ailleurs il reste toujours dans le pays une proportion suffisante de métaux monnayés pour faire face aux besoins et aux circonstances imprévues. Elle existe alors, soit à l'état d'encaisse et de réserve entre les mains des banques ou des commerçants, soit à l'état de monnaie circulante pour effectuer les petits paiements et faire la fonction d'appoints, entre les mains de tout le monde. Le p.-m., au contraire, chasse complétement les espèces métalliques de la circulation, de sorte qu'il est seul chargé de remplir la fonction d'agent intermédiaire dans les échanges. Maintenant, en supposant même que l'on ait usé de la plus grande réserve dans la faculté d'émettre du p. non convertible, et que tout le monde l'ait accepté volontairement, en vertu d'une convention expresse ou tacite, il ne se peut pas, comme on l'a vu, qu'il n'y ait à un moment quelconque, et par une cause quelconque, un excès de p. en circulation. Or, si l'on est parvenu à éviter jusque-là les dangers inhérents à une circulation inconvertible, ils se manifestent aussitôt avec plus ou moins d'intensité. Le p.-m. subit donc une dépréciation inévitable, qui même est le plus souvent hors de proportion avec l'excès de l'émission. Nous n'avons pas introduit dans notre définition du p.-m. la circonstance du *cours forcé*, parce que, théoriquement et à la rigueur, on peut concevoir une circulation libre de p. non convertible; mais, en fait, les gouvernements qui ont créé directement du p.-m., ou qui ont autorisé certaines banques privilégiées a émettre des billets non remboursables, ont constamment décrété que ce p. non convertible aurait *cours forcé*, et ce, parfois sous les peines les plus terribles. Toutefois, ni les décrets des gouvernements, ni la terreur inspirée aux citoyens ne peuvent modifier la nature des choses. Rien n'est capable d'empêcher la dépréciation d'un p.-m. émis en excès, quelque petit que soit cet excès. Le seul remède efficace consisterait à détruire une partie du p. émis au fur et à mesure qu'il rentrerait aux mains du gouvernement. Mais comment s'imaginer qu'un gouvernement pourra jamais agir ainsi, puisque c'est toujours quelque nécessité urgente qui oblige à recourir à l'expédient du p.-m. Loin de là, la quantité des émissions augmente en raison même de la dépréciation, car un gouvernement a toujours à faire face à peu près aux mêmes besoins, et plus son p.-m. se déprécie, plus il faut qu'il augmente ses émissions pour obtenir en échange une même quantité de valeurs réelles.

II. « Quoiqu'il n'existe, dit l'éminent économiste que nous avons cité tout à l'heure, aucune théorie économique fondée sur une démonstration plus évidente que celle des inconvénients d'une circulation de p. que, ni la convertibilité, ni une limitation équivalente ne maintient au pair de la monnaie métallique; quoique cette théorie ait enfin, après de longues années de discussion, pénétré dans l'opinion publique; néanmoins on voit surgir de temps en temps (surtout en France) des plans, dont les auteurs proposent de guérir toutes les maladies économiques de la société au moyen d'émissions illimitées de p. non convertible. En vérité ces plans sont séduisants : il serait si beau de payer la dette publique, de pourvoir aux dépenses de l'État, et, en définitive, de faire la fortune de tout le monde, lorsqu'on croit qu'il suffit pour réaliser tout ceci d'imprimer quelques lettres sur des morceaux de p. La pierre philosophale ne donnerait certes pas de résultats plus merveilleux. »

L'argument capital des partisans du papier-monnaie est celui-ci : « Il ne saurait y avoir excès d'émission, et par suite dépréciation du p., lorsque ce p. représente une richesse existante ou repose sur une propriété réelle. » — Il est évident que si celui qui émet le p.-m. est entièrement insolvable, ou même que si l'on doute de sa solvabilité, la dépréciation du p.-m. se manifestera immédiatement et sera énorme, quelque faible que soit la quantité des émissions. Mais, il y a plus; quelle que soit l'hypothèque offerte par le gouvernement qui émet du p.-m., et quelle que soit la confiance que l'on ait dans sa durée et dans sa probité, nous affirmons que la dépréciation d'un p. non convertible est inévitable, par cela seul qu'une circulation non convertible manque de régulateur et tend fatalement à dépasser le niveau variable des besoins de la circulation.

L'histoire des *Assignats*, pendant la révolution, prouve surabondamment cette vérité. En effet, ils représentaient ou, en d'autres termes, ils avaient pour gage une énorme quantité de valeurs très-réelles, savoir : les terres de la couronne, du clergé, des couvents et des émigrés, en tout, un tiers au moins du territoire de la France. C'étaient, en réalité, des ordres ou assignations sur cette masse de terres. Le gouvernement révolutionnaire eut l'idée de monnayer ces terres; cependant il faut lui rendre cette justice, il ne prévoyait pas l'énormité des émissions auxquelles il devait être amené par la suppression de toutes les autres ressources financières. Il pensait que les assignats rentreraient promptement par la vente des terres, et qu'il serait possible de maintenir ce p. au pair jusqu'à ce que toutes les terres fussent vendues, sans jamais avoir en circulation une somme trop forte. Mais son espoir fut complétement déçu. La première émission des assignats (elle date de 1789) ne fut que de 400 millions de francs; mais bientôt après, des émissions de 3, 4 et 800 millions se succédèrent, et ce dans la même année! On créa des billets de 100, 125, 200, 250, 300, 400, 750, 1000, 2000 et 10,000 livres, et des coupons de 90, 80, 70, 50, 40, 25, 15, 5, 4 1/2, 3 livres, et de 50, 40, 30, 25, 15, 18 et 5 sous. Vers la fin de 1790, il y avait 1200 millions d'assignats en circulation. A la fin de la Législative (en août 1792), il y en avait 2 milliards 200 millions, et un rapport lu à la Convention fait connaître qu'il y en avait 6 milliards en mai 1794. En somme, en ajoutant toutes les émissions, on trouve qu'à la fin de 1795, on avait fabriqué plus de 40 milliards d'assignats. La dépréciation commença avec les premières émissions; elle était de 10 pour 100 vers le commencement de 1791, de 37 vers la fin de 1792, de 55 vers la fin de 1793, et de 78 vers la fin de 1794. A cette époque de conflagration universelle, les fonctionnaires publics avaient peine à exister, les rentiers mouraient de faim, et il n'y avait guère que la partie des armées vivant sur le territoire étranger dont le sort fût tolérable. C'est alors que nos pères déboursaient 8 à 10,000 francs en p.-m. pour une paire de bottes, les cuisinières 6 à 700 francs pour une livre de beurre, et les enfants 20 à 30 francs pour un sucre d'orge. Les premiers assignats étaient payables à vue à la caisse de l'extraordinaire, mais, en fait, ils ne furent jamais payés. On les recevait, à la vérité, en paiement des domaines nationaux vendus à l'enchère, mais le prix de ces domaines croissait en raison directe de la dépréciation, à la grande satisfaction du gouvernement qui croyait bien vendre. Aussi, lorsque les derniers assignats ne portèrent plus qu'ils étaient payables à vue, à peine s'aperçut-on du changement, puisqu'ils n'étaient en définitive ni plus ni moins payés que les premiers.

On a dit que l'exemple des assignats n'était pas concluant, parce que l'assignat représentait la terre en général, et non une quantité de terre déterminée. Pour empêcher leur dépréciation, il aurait fallu, ajoute-t-on, évaluer en espèces la totalité des terres confisquées, émettre des assignats jusqu'à concurrence de cette somme, mais point au delà, et donner aux porteurs le droit de demander une pièce de terre quelconque, au prix d'évaluation, contre une somme pareille d'assignats. Or, c'est précisément ce que fit, en 1796, le gouvernement de la révolution, par la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796), qui décréta la création des *Mandats territoriaux.* L'émission de ces mandats fut fixée à 2 milliards 400 millions de francs; ils étaient hypothéqués sur 3 milliards 785 millions de propriétés; enfin, les porteurs du nouveau p.-m. pouvaient se faire délivrer, en échange, une certaine quantité de biens nationaux. Cependant les *promesses de mandats* que le Trésor fut autorisé à délivrer, en attendant les mandats, tombèrent dans un discrédit complet. En juillet 1796, on n'en voulait plus dans les transactions commerciales, et le 16 pluviôse an V (4 février 1797), le gouvernement fut obligé de rapporter le décret qui donnait cours forcé aux mandats, bien qu'à ce moment les caisses publiques les reçussent encore au cours du jour. La déplorable expérience des assignats fut certainement pour beaucoup dans l'insuccès des mandats territoriaux; car, théoriquement, ces derniers n'eussent pas dû subir une dépréciation aussi complète, au moins relativement à la terre contre laquelle ils étaient échangeables. Cependant, bien que ce p.-m. convertible en terre pût être commode en temps de révolution, comme un expédient pour vendre le plus avantageusement possible une grande quantité de terres à la fois, il ne saurait faire la fonction d'une circulation convertible en espèces. En effet, la valeur de la terre est bien plus variable que celle de l'or et de l'argent, et, comme en outre la terre serait pour une multitude de personnes, un très-grand embarras si elle n'était pas elle-même échangeable contre espèces, une circulation de p. gagé sur la terre éprouverait nécessairement, quand bien même les émissions n'excéderaient pas la valeur des terres hypothéquées, une dépréciation considérable avant que les porteurs se décidassent à demander l'échange de leur p. contre un morceau de terre.

III. Au moins, dans le second système de p.-m. que nous venons d'exposer, le porteur, quand la dépréciation devient trop grande, a la ressource suprême de devenir propriétaire de terres malgré lui. Mais que dire de ces projets fantastiques, dont les auteurs proposent de représenter par des chiffons de p. toutes les terres d'un pays (c'est ce qu'ils appellent *monnayer le sol*), puis de mettre ces morceaux de p. en circulation pour remplir la fonction aujourd'hui attribuée à la monnaie métallique et au p. convertible? Le plus connu de ces projets est celui qui est dû à l'imaginative du comte Cieszkowski, et les autres n'en diffèrent que par quelques détails insignifiants. Nous avons déjà critiqué les idées de l'ingénieux auteur relativement à la question du crédit considéré en général : ici nous en allons montrer le vice en les envisageant au point de vue de la circulation proprement dite. D'après le plan de cet économiste, tout propriétaire de valeurs immobilières (terres ou maisons) aurait la faculté d'émettre des bons hypothécaires garantis par ses biens jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur. L'émission de ces bons seraient contrôlée par le gouvernement quant à leur quotité et à la valeur du gage qui les garantirait ; de plus, ils porteraient un intérêt (de 3,65, c.-à-d. de 1 centime pour 100 et par jour). Ces bons, suivant l'auteur, constitueraient une monnaie parfaite, car ils seraient à la fois, dit-il, un *signe parfait*, comme le billet de banque, et un *gage parfait*, comme la monnaie d'or ou d'argent, car ce gage serait adossé à une réalité aussi sûre. Il faut véritablement que les mots exercent sur certains esprits une singulière influence, pour qu'on puisse prendre au sérieux une pareille métaphore. Comment, en effet, est-il possible d'attribuer aux bons hypothécaires du système Cieszkowski les propriétés à la fois du billet de banque et des espèces métalliques. Le billet de banque peut être appelé *signe parfait*, puisqu'il est à vue et à volonté convertible en la chose (monnaie) qu'il signifie. Le bon hypothécaire, au contraire, que signifie-t-il véritablement? Il ne signifie point la monnaie métallique, puisqu'il n'est pas convertible en espèces ; il ne signifie point non plus la terre sur laquelle il est hypothéqué, puisqu'il n'est point échangeable contre elle, le propriétaire du fonds sur lequel ces bons sont hypothéqués n'étant tenu à rien autre qu'à payer l'intérêt attaché à ses bons. Le comte Cieszkowski affirme que ces bons seraient un *gage parfait*. Ceci est au moins une expression incorrecte : qu'on suppose que la terre est un gage parfait, soit ; mais le bon hypothécaire ne saurait être le gage lui-même. En outre, même en admettant l'identification établie par l'auteur entre la valeur hypothéquée et le titre hypothécaire, il est évident que la terre ne saurait être un gage aussi parfait que l'or et l'argent. Ces derniers sont plus qu'un gage ; quand on me les livre, je reçois la valeur même que signifie le p. ; tandis que, pour le bon hypothécaire, je n'ai pas même droit à recevoir la réalité (terre) à laquelle il est, dit-on, adossé, à moins de liquidation forcée, c.-à-d. à moins que le propriétaire de l'immeuble, comme nous venons de le dire, ne manque à payer l'intérêt annuel affecté à ses bons. Maintenant, comme tout propriétaire aura le droit d'émettre de pareils bons hypothécaires (la valeur de la propriété immobilière en France étant estimée à plus de 40 milliards, la quantité de ces bons pourrait s'élever à 20 milliards de francs), dès que l'émission des signes intermédiaires de l'échange dépasserait les besoins réels de la circulation, les bons en question éprouveraient une baisse aussi considérable et plus rapide que celle des assignats, car il n'y aurait pour cet excédant aucune espèce de déversoir, les porteurs ne pourraient les présenter au gouvernement et réclamer en échange le plus petit lopin de terre, celle-ci n'étant, ni aliénée, ni aliénable, et faisant simplement la fonction de gage pour garantir non le maintien des bons au pair, mais seulement le paiement de l'intérêt de ces bons. Mais la dépréciation des bons hypothécaires, nous dit-on, sera arrêtée par cet intérêt même qui y est attaché. Nous ne nions pas que cet artifice n'ait pour résultat d'empêcher leur chute à zéro ; cependant, quand on a vu la rente 5 pour 100 tomber à 50, bien que la dette publique ne dépassât pas quelques centaines de millions, on peut être convaincu que les bons hypothécaires ne subiraient pas une dépréciation moins considérable, et que, sous une foule de rapports, leur dépréciation serait infiniment plus désastreuse, puisque, étant les seuls agents de la circulation, ils interviendraient dans toutes les transactions de la vie civile et commerciale.

IV. Les limites que nous impose notre cadre ne nous permettent pas de poursuivre dans toutes leurs échappatoires les sophistes qui ont prôné la théorie du p.-m., afin de faire accroire aux ignorants, et surtout à ceux qui souffrent, que les souffrances sociales sont dues à la vicieuse organisation de la société, et entre autres à la *royauté* de l'or. Néanmoins ce qui précède suffit à démontrer qu'il n'existe nulle base solide pour organiser une circulation libre de p. non convertible. Quant à ceux qui veulent que ce p. ait *cours forcé*, cette prétention seule, que le gouvernement oblige les citoyens à accepter un p.-m. comme espèces, prouve qu'ils ne comptent pas sur l'efficacité intrinsèque de leur système de réforme monétaire. Au cours forcé viendraient nécessairement se joindre les lois de maximum et toutes les mesures coercitives qui ont pour objet de maintenir un rapport déterminé entre les deux termes de l'échange, savoir, la valeur fictive, le p., et les valeurs réelles, c.-à-d. les produits de toute nature créés par le travail de l'homme.

PAPILIONACÉ, ÉE, ou PAPILLONACÉ, ÉE. adj. (R. *papillon*). T. Bot. Voy. FLEUR. = PAPILIONACÉES. s. f. pl. Voy. LÉGUMINEUSES.

PAPILLAIRE. adj. 2 g. [On fait sentir les deux L.] T. Anat. Qui a des papilles. *Couche p.*, V. PEAU. ‖ T. Anat. et Botan. Qui est en forme de petit mamelon. *Éminence p. Les glandes papillaires.*

PAPILLE. s. f. [On fait sentir les deux L.] (lat. *papilla*). T. Anat. et Bot. On nomme ainsi certaines petites éminences plus ou moins saillantes et de forme conique ou mamelonnée qu'on observe à la surface de certains organes. Voy. PEAU et LANGUE.

PAPILLON. s. m. (lat. *papilio*). T. Entom. Se dit, dans le langage ordinaire, De tous les insectes appelés *Lépidoptères* par les naturalistes. Voy. LÉPIDOPTÈRES et DIURNES. ‖ Fig. et famil., on dit D'un esprit léger qui voltige d'objets en objets, et D'un homme qui, se laissant tromper par des espérances agréables, est près de donner dans un piége, *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon.*

PAPILLONNER. v. n. Figur. et fam., Voltiger d'objets en objets, sans s'arrêter à aucun. *Il ne fait que p.*

PAPILLOTAGE. s. m. Mouvement involontaire et incertain des yeux qui les empêche de se fixer sur les objets. *Le p. des yeux.* ‖ Fig., Effet d'un tableau qui, par des lumières également brillantes et des couleurs également vives, éblouit et fatigue les yeux. *Il y a toujours du p. dans sa peinture.* — Par anal., se dit D'un écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes. *Il y a beaucoup de p. dans son style.* ‖ T. Typogr. Se dit D'une feuille imprimée, quand le caractère a marqué double ou laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTE. s. f. Morceau de papier dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles, pour les faire tenir frisés. *Mettre des papillotes. Fer à papillotes. Avoir la tête en papillotes, être en papillotes*, Avoir les cheveux enveloppés de papillotes. — Fam., on dit D'un écrit sans mérite, d'un papier sans valeur, *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes.* ‖ T. Confiseur. Dragée de sucre, de chocolat, enveloppée dans un morceau de papier. *Une boite de papillotes.* ‖ T. Cuis. *Côtelette de veau en p.*, Côtelette de veau panée que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire.

PAPILLOTER. v. n. Se dit Des yeux quand un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. *Les yeux lui papillotent continuellement.* ‖ Figur., se dit D'un tableau qui fatigue les yeux par des couleurs également vives et des lumières également brillantes, et, par anal., D'un style où les expressions brillantes sont répandues avec trop de profusion. *Ce style papillote.* ‖ T. Typogr. On dit qu'*Une feuille papillote*, Lorsque le caractère a marqué double ou laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

***PAPION.** s. m. T. Mamm. Voy. CYNOCÉPHALES.

PAPISME. s. m. **PAPISTE.** s. m. Termes dont les protestants se servent par dénigrement, pour désigner l'Église catholique romaine, et Ceux qui font profession de catholicisme.

***PAPPEUX, EUSE,** adj. ***PAPPIFÈRE.** adj. 2 g. (lat. *pappus*, aigrette). T. Bot. Qui est muni d'une aigrette. = *PAPPIFORME. adj. 2 g. T. Bot. Qui est en forme d'aigrette. = *PAPPOPHORÉES. s. f. pl. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

***PAPULE.** s. f. (lat. *papula*). T. Méd.

Enc. — Une *Papule* est une petite élevure cutanée morbide, qui a pour caractère essentiel d'être *solide*, c.-à-d. de ne contenir ni pus comme les pustules, ni sérosité comme les vésicules et les phlyctènes. Les papules caractérisent un groupe d'inflammations de la peau, qui comprend le *Lichen*, le *Strophulus* et le *Prurigo*. — Le *Lichen* est une phlegmasie cutanée qui présente une éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres ou de la couleur de la peau, ordinairement disposées en groupes, mais quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps. Un prurit plus ou moins pénible accompagne toujours cette inflammation, qui en général se termine par une desquamation furfuracée, ou plus rarement par des excoriations superficielles très-rebelles. Les auteurs distinguent cinq variétés de lichen, dont les plus fréquentes sont le *L. simplex* et le *L. agrius*. Le premier consiste en petites élevures solitaires, rouges, non transparentes, souvent acuminées, dépassant rarement le volume d'un grain de millet, qui, au bout de 8 jours, pâlissent et disparaissent. Le second s'annonce par l'éruption confluente de pustules saillantes, acuminées et d'un rouge vif, sur une surface érythémateuse. Un liquide transparent suinte du sommet de ces papules qui causent un prurit intolérable, surtout pendant la nuit : aussi le malade les écorche-t-il habituellement avec les ongles. Le liquide exsudé par les papules se concrète en croûtes jaunâtres, un peu rugueuses, mais molles et peu adhérentes. — Le *Strophulus* est fréquent chez les enfants à la mamelle et à l'époque de la première dentition. Cette affection est caractérisée par des papules prurigineuses rouges ou blanches, d'un volume variable, qui affectent le plus souvent la face et les membres. Elles disparaissent et se reproduisent quelquefois d'une manière intermittente, et se terminent par résolution ou par une desquamation furfuracée. — Le *Prurigo* est caractérisé par des papules peu saillantes, plus larges que celles du lichen, et à peu près de même couleur que la peau. Elles se développent le plus souvent dans le sens de l'extension, et s'accompagnent toujours d'une démangeaison très-vive, qui devient quelquefois intolérable : d'où le nom donné à cette affection. On en distingue deux variétés, le *P. mitis* et le *P. formicans*, qui ne diffèrent guère que par l'intensité du prurit, lequel, dans le dernier, cause des tourments difficiles à décrire.—Le traitement des *affections papuleuses* est en général fort simple. Pour le strophulus et la plupart des espèces de lichens, on les fait disparaître le plus souvent au moyen de lotions froides, de bains frais, de boissons légèrement acidulées, et d'un régime adoucissant. Le lichen agrius exige parfois des topiques et des bains mucilagineux, et même des émissions de sang. Enfin, le prurigo, outre les bains frais, réclame souvent des bains alcalins ou savonneux ; et si l'affection, comme on l'observe parfois, se montre rebelle, on a recours aux boissons légèrement laxatives, et enfin aux déplétions sanguines.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. Qui est mince et sec comme du papier. *Nautile p. Membrane papyracée.*

***PAPYRIER.** s. m. T. Bot. V. MORACÉES.

PAPYRUS. s. m. [On fait sentir l'S.] T. Antiq.

Enc. — Avant l'invention du parchemin et du papier moderne, le *Papyrus* constituait la principale substance destinée à recevoir l'écriture. Ce produit était d'origine égyptienne, et se préparait avec les pellicules membraneuses fournies par la tige d'une espèce de Souchet (*Cyperus papyrus*), qui croissait autrefois en abondance sur les bords du Nil. En étendant plusieurs de ces pellicules l'une sur l'autre de manière que leurs fibres s'entrecroisassent, on obtenait une sorte de tissu résistant, que l'on comprimait fortement et qu'on polissait ensuite au moyen d'une dent de cheval. Le p. ainsi fabriqué portait, chez les Romains, le nom de *charta papyracea*, ou simplement de *charta*. On en distinguait plusieurs sortes. Le plus beau se nommait *P. hiératique* ou *sacré*, parce qu'il était réservé à la transcription des livres saints ; plus tard, on l'appela par flatterie *augustal*. Une raison semblable fit appliquer la dénomination de *livien* (de l'impératrice Livie) au pap. de deuxième qualité. Le *P. amphithéâtrique*, le *P. ténéotique* et le *P. saïtique*, étaient fabriqués, celui-ci à Saïs, ceux-là dans deux quartiers d'Alexandrie. Le *P. emporétique*, qui était le plus grossier, correspondait à notre papier d'emballage. Varron prétend que la fabrication du p. fut inventée à l'époque d'Alexandre le Grand, mais cette assertion est formellement démentie par les monuments et par tous les auteurs de l'antiquité. En effet, Cassius Hemina rapporte que des manuscrits sur p. furent placés dans le tombeau de Numa, mort 300 ans avant l'époque d'Alexandre. Une inscription récemment découverte en Grèce nous apprend que le pap. était connu des Athéniens l'an 437 avant J.-C. Enfin, Champollion a trouvé des comptes égyptiens sur p., qui remontent à l'an 1700 avant notre ère. Quoi qu'il en soit, le pap. fut, jusqu'au IVe siècle, la matière principale dont les copistes de tous les pays se servirent. Mais, à partir de cette époque, l'extension donnée à la fabrication du parchemin lui suscita une concurrence sérieuse. La consommation du p. fut encore considérable jusqu'au VIIe siècle, à partir duquel elle diminua par suite des troubles que l'invasion des Arabes en Égypte apporta dans l'industrie de ce pays et dans ses relations avec les nations occidentales. Enfin, l'usage du p. disparut entièrement à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, où il fut remplacé par le papier proprement dit. Nous ferons remarquer, en terminant, que les plus anciens diplômes mérovingiens connus sont écrits sur papyrus.

PÂQUE. s. f. **PÂQUE ou PÂQUES.** s. m. et f.

Enc. — Le mot *Pâque* (s. f.) est dérivé de l'hébreu *passah*, qui signifia d'abord *épargner*, puis *passer en épargnant*, et enfin simplement *passer*. Le substantif *passah*, dont les Grecs ont fait πάσχα, est devenu le nom de la fête la plus solennelle des Juifs, à qui elle rappelait un double *passage* : d'abord celui de l'ange qui, en exterminant tous les premiers-nés des Égyptiens, avait contraint le Pharaon à rendre la liberté au peuple de Dieu ; et ensuite le passage miraculeux de la mer Rouge. Cette fête avait été instituée par Moïse ; elle durait sept jours, et commençait le soir du 14 du mois de Nisan. La cérémonie principale de cette fête consistait dans un repas semblable à celui que les Hébreux avaient fait au moment de la sortie d'Égypte. La veille de cet anniversaire, on goûtait de l'herbe trempée dans du vinaigre pour signifier l'amertume de la servitude. Le soir, dans chaque maison, tous les membres de la famille, debout, les reins ceints, et un bâton à la main comme à l'heure d'un départ, mangeaient un agneau avec du pain azyme, c.-à-d. sans levain. On devait manger l'agneau tout entier sans briser ses os. Cet agneau était le type de N.-S. immolé sur la croix, et l'évangéliste saint Jean fait remarquer que l'on ne brisa point les jambes à Jésus crucifié, parce qu'il était écrit de l'agneau pascal : *Vous ne briserez point ses os*. Le pain devait être sans levain, parce que tel était celui qu'avaient mangé les Hébreux lors de la première pâque où, pressés de fuir l'Égypte, ils n'avaient pas eu le temps de le faire lever : de là le nom de *Fête des azymes* qu'on donnait quelquefois à cette solennité. Dans l'Écriture sainte, le nom de *pâque* est encore appliqué à l'agneau que les Juifs immolaient pour célébrer cette fête : de là les expressions, *immoler* et *manger la p.*, et cette parole de saint Paul : *Le Christ notre Pâque a été immolé.*

Dans l'Église chrétienne, le nom de *Pâque*, ou plus ordinairement *Pâques*, au pluriel (dans ce sens, ce mot est masculin), désigne la fête qui a pour objet de célébrer la glorieuse résurrection de N.-S. Ce nom lui a été donné, soit parce que J.-C. est, comme le dit saint Paul, la pâque des chrétiens, soit parce que, dans les premiers temps, les chrétiens suivaient l'usage juif de faire la pâque, c.-à-d. de manger l'agneau pascal, pour rappeler le dernier repas que les apôtres avaient fait avec leur divin Maître. L'Église d'Asie faisait la Pâque le 14 de la lune de mars, à quelque jour de la semaine qu'il tombât ; les Romains, au contraire, la remettaient au dimanche suivant. Cette divergence donna lieu à une discussion qui dura jusqu'en 325, époque à laquelle le concile de Nicée décida qu'à l'avenir la solennité pascale aurait toujours lieu le premier dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars. Ceux qui résistèrent à cette décision furent considérés comme schismatiques ; on les appela *Quartodécimants*, *Tétradécalites*, *Protopaschites*, etc. — Les plus anciens monuments nous attestent que la solennité de Pâques a été établie par les apôtres eux-mêmes, témoins oculaires de la résurrection. Aussi a-t-elle toujours été regardée comme la plus grande et la plus auguste des fêtes du christianisme.—On donne le nom de *Quin-*

zaine de Pâques au temps compris entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement ; et celui de *Semaine de Pâques*, au temps compris entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo, aussi inclusivement. On appelle *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux, à cause des palmes qu'on y bénit, et celui de Quasimodo *Pâques closes*, parce qu'il termine, en effet, le temps pascal. Enfin, comme l'Église prescrit à tous les fidèles de communier pendant le temps pascal, l'usage a introduit l'expression *Faire ses pâques*, pour dire participer à la sainte eucharistie dans le temps pascal. (Dans ces trois dernières locutions, *Pâques fleuries*, *Pâques closes*, *Faire ses Pâques*, le mot *Pâques* est féminin, et ne s'emploie qu'au pluriel.)

PAQUEBOT. s. m. (anglais. *packet*, paquet, et *boat*, barque).

Enc. — On appelait ainsi, à l'origine, un petit bâtiment uniquement destiné à porter des lettres ou des paquets d'un port à un autre. Avec le temps, les dimensions des *paquebots* ont été accrues ; ils ont reçu des emménagements qui les ont rendus propres à transporter des passagers en même temps que des marchandises, et on leur a attribué des destinations de plus en plus éloignées. Aujourd'hui, presque tous les paquebots sont des bateaux à vapeur. Partout où ils s'établissent, les communications rapides et régulières qu'ils offrent exercent l'influence la plus puissante sur le développement des relations commerciales, sociales et politiques. En France, où l'esprit d'association n'est encore que médiocrement développé, et où le commerce est trop souvent d'une timidité exagérée, le gouvernement a dû encourager et favoriser par des subventions les sociétés qui se sont formées pour relier, au moyen de lignes de paquebots à marche rapide, notre pays avec les contrées où il est opportun d'étendre nos relations commerciales, et où notre industrie peut trouver un débouché considérable pour ses produits.

PÂQUERETTE. s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

PAQUET. s. m. (all. *pack*). Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. *P. de linge, de livres, de lettres. Faire un p. Mettre en p.* — Dans un sens partic., se dit quelquefois De toutes les lettres et dépêches que porte un courrier. *Le p. d'Angleterre vient d'arriver.* ‖ Fig. et fam., on applique le nom de *Paquet* à une personne Qui est grosse, courte, et se remue difficilement ; ou Qui, au lieu d'apporter quelque agrément dans la société, y cause plutôt de la gêne. *Cette femme est devenue un p. Ce n'est qu'un p.* ‖ Fig. et pop., *Faire son p.*, Se préparer à partir ou à sortir de la maison où l'on demeurait. — *Faire un p., des paquets sur quelqu'un*, Tenir sur lui des propos désobligeants, et le plus souvent faux. On dit aussi dans ce sens, *C'est un faiseur de paquets.* — *Donner un p. à quelqu'un*, Lui attribuer, lui imputer d'avoir fait quelque chose qui n'est pas de nature à être avoué. *On le soupçonne d'être l'auteur du libelle, on lui donne ce p.-là.* Vieux. *Donner un p. à quelqu'un*, sign. encore, Lui faire une tromperie, une malice. Dans ce sens, on dit aussi, *Donner dans un p., dans le p.*, Se laisser attraper, duper. — *Donner à quelqu'un son p.*, Lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduit au silence. *Il m'a voulu railler, mais je lui ai donné son p.* On dit de même, *Il a bien eu son p.* — *Hasarder, risquer le p.*, S'engager dans une affaire douteuse. ‖ T. Typogr. Une certaine quantité de lignes de composition, à peu près de l'étendue d'une page ordinaire, mais sans folio ni titre courant, et liée avec une ficelle. *Ce compositeur fait tant de paquets par jour.*

PAQUETIER. s. m. T. Typogr. Compositeur qui fait des paquets. Peu us.

PAR. Prép. de lieu, qui sert à marquer le mouvement et le passage. *Il a passé par Paris, par Bordeaux. Se promener par les rues. Courir par monts et par vaux. Jeter quelque chose par la fenêtre. Entrer par la brèche. Par où a-t-il passé?* — *Par* a encore le même sens, lorsqu'il indique un mouvement renfermé dans un lieu ; mais alors il peut aussi se remplacer par Dans. *Il se promène par la ville, par la rue, par les champs.* — Par anal., on dit : *Cette médecine l'a fait aller par haut et par bas. On le passera par l'étamine. Il a passé par de rudes épreuves. Cela se fait par toute la France, par tout pays, par toute la terre. Il a mal par tout le corps.* Ellipt., on dit quelquefois fam., *De par le monde*, pour *De* (quelque endroit) *par le monde. J'ai de par le monde un cousin qui a fait une grande fortune.* — En T. Mar., on dit : *Nous naviguions par 30 degrés de latitude, nous étions par telle longitude*, pour indiquer Le lieu de la situation d'un navire. ‖ *Par* désigne aussi L'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose qu'on saisit, qu'on tient. *Prenez-le par le bras. Il le mène par la main. On le tira par les pieds. On prend un couteau par le manche. On ne sait par où le prendre.* ‖ *Par* sert encore à désigner : 1° La cause et le motif. *Il a fait cela par crainte, par haine, par bonté. Il l'a épousée par amour. Donner une chose par aumône, par charité. Il se refuse tout par avarice. Cela est dit par ironie. Par quoi* (c'est-à-d. par le motif qu'on vient de dire) *nous résolûmes de décamper.* Cette dernière locut. a vieilli. — 2° L'auteur ou l'agent : *Un tableau peint par Rubens. La Henriade par Voltaire. Cet édifice a été fondé par Louis XIV. Cette guerre a été conduite par un général habile. Il a été tué par son frère. Je lui ai fait dire cela par un tel.* — 3° L'instrument ou le moyen : *Cette blessure a été faite par un instrument contondant. Ce paquet est venu par la poste. J'irai par le chemin de fer. On peut faire le voyage par terre ou par eau. Cet animal ne va que par sauts et par bonds. Il a obtenu cela par force, par adresse, par la faveur, par bonheur, par hasard, par l'intervention d'un tel, par le moyen d'un tel, par tel moyen.* — 4° La manière : *Le singe ressemble à l'homme par les oreilles, par les narines et par les dents. Il commença par m'injurier. J'y travaille par intervalles. Commencer par un bout et finir par l'autre. Elle finit par tomber en syncope. J'ai dit cela par mégarde. Il l'a fait par inadvertance. Disposez vos chiffres par colonnes. Son poëme est divisé par chants. Recevoir par parties. Toucher une rente par quartiers. Ranger des fruits par tas. Couper par morceaux. S'en aller par pièces. Tomber par lambeaux.* ‖ *Par* s'emploie aussi Pour affirmer, jurer, conjurer. *Il en jure par sa foi. Je vous en conjure par notre ancienne amitié.* ‖ *Par* se joint souvent à certaines prépositions et à certains adverbes de lieu, sans ajouter beaucoup à leur signification. *Par delà les mers. Passer par dehors les murailles d'une ville. J'ai passé par devant, par derrière sa maison. Un habit trop large par en haut et trop étroit par en bas.* V. DEÇÀ, DELÀ, DEDANS, DEHORS, DESSUS, DESSOUS, DEVANT, DERRIÈRE, DEVERS. ‖ *Par* est encore usité comme prép. de temps, et sign. Durant. *Il faut tailler la vigne par le beau temps. Où allez-vous par cette pluie-là? Ne sortez pas par ce grand froid.* ‖ La locut. *De par*, qui s'emploie dans le sens de Par l'ordre, par le commandement de, dans ces formules, *De par le roi, De par le roi, la loi et justice*, est dérivée par corruption de l'ancienne loc., *De part le roi, etc.* (*A parte regis*). — La formule actuelle du contre-seing des lois et ordonnances, *Par le roi, Par l'empereur*, est identique avec la formule précédente, la suppression de la prépos. *De* n'ayant eu lieu que parce qu'on avait oublié la signification réelle du mot *par* (*part*). Cependant on peut encore la considérer comme une phrase ellipt. : (Ordonné) *par le roi, par l'empereur.* = PAR ICI. locut. adv. Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci ; se dit en parl. Du lieu où l'on est. *Passez par ici. Venez par ici.* = PAR LÀ. loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là ; se dit en parl. D'un lieu que l'on indique, et autre que celui où l'on est. ‖ Se dit aussi Fig., et sign. alors, Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. *Il a été forcé d'en passer par là. C'est par là qu'il réussira. Qu'entendez-vous par là?* = PAR-CI PAR-LÀ. locut. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. *Nous avons couru par-ci par-là. Ce poëme contient par-ci par-là quelques beaux vers.* ‖ Signifie aussi quelquefois, A diverses reprises, mais sans suite. *Il m'a entretenu de cette affaire par-ci par-là.* = PAR APRÈS. loc. adv. Depuis. *Cela n'est arrivé que par après.* Vieux. = PAR CONSÉQUENT. loc. conj. V. CONSÉQUENT. = PARCE QUE. loc. conj. A cause que, attendu que. *Je le veux parce que c'est juste. La maison s'est écroulée, parce que ses fondements étaient mal assis.*

Obs. gram. — On est souvent embarrassé sur le choix que l'on doit faire entre les prépositions *de* ou *par*, que régit le verbe passif. Voici, à ce sujet, une règle qui, si elle n'est pas universelle, est du moins très-étendue. Quand il s'agit d'un sentiment, d'une passion, en un mot d'une opération de l'âme à laquelle le corps n'a point de part, on emploie *de* : *Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde.* Si, au contraire, le verbe exprime une opération de l'esprit ou une action du corps, on emploie la préposition *par* : *La poudre à canon fut inventée, dit-on, par le cordelier Berthold Schwartz, vers la fin du* XIIIe *siècle. La Gaule fut conquise par César.* Toutefois les poëtes substituent quelquefois la prép. *de* à la prép. *par* : c'est une licence que font pardonner les entraves de notre versification. Ainsi, par ex., Malherbe a dit : *Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages* ; et Racine : *Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.* — Si le verbe passif, outre son régime, est suivi de la prép. *de* et d'un nom, on doit employer *par* devant le régime : *Elle fut accusée de vol par sa maîtresse.* — Enfin, on ne doit pas employer *par* avant le mot Dieu. Ainsi on dira : *Toutes nos actions seront jugées de Dieu à la résurrection*, et non *par* Dieu, à cause de l'équivoque de cette expression avec le jurement *pardieu.*

La préposition *Par*, de même que le mot latin *per*, dont elle dérive, entre comme préfixe dans la composition d'un certain nombre de mots, tels que : *Parachever, Parfaire, Parcourir, Parfondre, Parvenir, Parsemer.* Dans ces mots composés, *par* entre avec sa signification radicale ; ces mots marquent donc une action faite entièrement, d'un bout à l'autre, en passant par tous les points intermédiaires aux deux termes. Ainsi, il ajoute au sens du verbe auquel il sert de préfixe une idée complétive qui n'est point, du moins au même degré, dans le primitif.

PARA. s. m. T. Métr. Voy. MONNAIE.

* **PARABASE.** s. f. (grec. παράβασις, digression). T. Litt. anc. Voy. COMÉDIE.

PARABOLAIN. s. m. (gr. παράβολος, hardi). Nom que l'on donnait autrefois à ceux qui se consacraient au service des malades dans les hôpitaux, et surtout à celui des pestiférés.

PARABOLE. s. f. (grec. παραβολὴ, de παραβάλλω, comparer, égaler). T. Littérat. Voy. ALLÉGORIE. ‖ T. Géom. Voy. CONIQUE et ci-après.

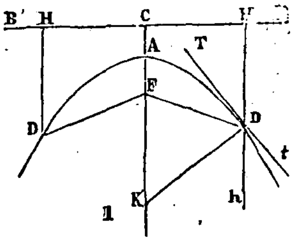

1

Enc. — On nomme ainsi une ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés. Considérée comme courbe plane, la *Parabole* peut se définir de la manière suivante. — Un point F et une ligne droite BB' étant donnés par position dans un plan (Fig. 1), supposons qu'un autre point D se meuve de telle manière que sa distance DF du point donné soit toujours égale à sa distance DH de la ligne droite aussi donnée ; ce point D décrira une parab. La ligne droite donnée BB' est appelée la *Directrice* de la par. ; le point donné F est son *Foyer* ; la ligne droite FC, menée par F perpendiculairement à la directrice, est son *axe* ; toute ligne droite parallèle à CF est un *diamètre* ; le point où le diamètre rencontre la courbe est le *sommet* du diamètre ; enfin, on appelle *Paramètre* une ligne droite qui est égale à quatre fois la distance entre le sommet d'un diamètre quelconque et la directrice. — De la définition qui précède, il est facile de déduire l'équation algébrique de la par. Soit A l'origine des coordonnées rectangulaires, $AK=x$, $KD=y$, et $AF=AC=a$; nous avons DK^2 ou $y^2=DF^2-FK^2$; mais $DF=DH=CK=x+a$, et $FK=AK-AF=x-a$; par conséquent $y^2=(x+a)^2-(x-a)^2$, d'où $y^2=4ax$. En d'autres termes, si nous prenons $p=4a$ (= le paramètre de l'axe), l'équation devient $y^2=px$, c'est-à-dire le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse. Cette propriété appartient à tout autre diamètre aussi bien qu'à l'axe, l'ordonnée étant prise parallèle à la tangente au sommet du diamètre : c'est elle qui a fait donner à la courbe dont il est question le nom sous lequel on la désigne. — Maintenant soient $FD=r$, et l'angle $AFD=\varphi$; on aura $FK=-r\cos.\varphi$, et par conséquent $CK=2a-r\cos.\varphi$. Mais, d'après la définition de la courbe, $CK=FD=r$, par conséquent, $r=2a-r\cos\varphi$, d'où $r=\frac{2a}{1+\cos\varphi}$: c'est l'équation polaire de la par. — Soit encore Tt une tangente à la parab. au point D. C'est une propriété de la courbe que l'angle HDT, et par conséquent l'angle vertical hDt soit égal à FDT. En conséquence, un rayon lumineux qui tomberait sur la courbe dans la direction hD, et qui serait ensuite réfléchi, passerait par le point F. Or, comme il en est de même de tout rayon parallèle à l'axe, il s'ensuit que la surface concave formée par la révolution d'une par. autour de son axe est précisément l'espèce de surface par laquelle tous les rayons lumineux sont réunis en un seul point, qui, pour cette raison même, a reçu le nom de *foyer*. — Une autre propriété remarquable de la par. est la suivante : Soit BP (Fig. 2) une tangente à la courbe en P, et des deux points A et B pris sur cette tangente, menons deux parallèles, AC et BD, au diamètre PMN ; nous aurons $AC:BD::PA^2:PB^2$. En effet, faisant CM et DN parallèles à PB, et prenant p égal au paramètre du diamètre PN, nous aurons, d'après une propriété déjà mentionnée, $MC^2=p\cdot PM$, et $ND^2=p\cdot PN$; par conséquent, $MC^2:ND^2::PM:PN$, ou $PA^2:PB^2::AC:BD$. Ainsi donc, la par. est la courbe que décrit un projectile dans le vide. En effet, un corps lancé du point P dans la direction PA, s'il n'éprouvait aucune résistance, parcourrait dans cette même direction des espaces proportionnels aux temps ; mais, par l'effet de la force accélératrice de la pesanteur, le projectile parcourt dans la direction perpendiculaire à PB des espaces AC, BD proportionnels aux carrés des temps ou proportionnels aux carrés de PA et de PB. — Enfin, la par. est remarquable en ce qu'elle est la première courbe dont on ait trouvé la quadrature indéfinie. Soient PN un diamètre, PB une tangente à son sommet, BD et DN respectivement parallèles à PN et à PB ; Archimède a démontré que l'aire contenue par les droites PN, ND et l'arc parabolique PCD, est égale au deux tiers du parallélogramme PBDN.

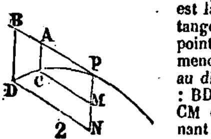

2

La courbe que nous venons de décrire est appelée *par. conique* ou *par. apollonienne* ; mais la dénomination de par. s'applique également à toutes les courbes algébriques d'un ordre supérieur déterminées par une équation de la forme $y^{m+n}=a^m x^n$. La courbe qui a pour équation la formule $y^3=a^2x$, est appelée *par. cubique*, et l'on nomme *par. semi-cubique* celle dont l'équation est $y^2=ax^3$. Cette dernière courbe est célèbre dans l'histoire de l'analyse algébrique comme étant la première courbe que l'on ait *rectifiée*, c.-à-d. que l'on ait trouvée égale en longueur à une ligne droite assignable. Cette découverte a été faite à peu près simultanément par le géomètre anglais Will. Neil et par le géomètre hollandais Heuraet. Jusqu'alors on avait cru qu'il était impossible d'assigner une ligne droite égale à l'arc d'une courbe algébrique quelconque. Mais bientôt la découverte du calcul différentiel vint montrer qu'il existe des classes innombrables de courbes qui sont susceptibles de rectification indéfinie. En fait, toutes les paraboles de cette forme $y^{2n+1} = ax^{2n}$, où n est un nombre quelconque, peuvent être rectifiées.

PARABOLIQUE. adj. 2 g. T. Géom. Qui est courbé en parabole, qui dérive d'une parabole. *Courbe p. Miroir p. Fuseau parabolique.*

PARABOLIQUEMENT. adv. En parabole, par paraboles. *Parler p.* ‖ En décrivant une parabole. *Un corps qui se meut paraboliquement.*

***PARABOLOÏDE.** s. f. T. Géom. Solide engendré par la révolution d'une parabole autour de son axe. ‖ Les paraboles des degrés supérieurs sont aussi appelées quelquefois *Paraboloïdes.*

***PARACENTÈSE.** s. f. (gr. παρὰ, à travers; κεντεῖν, piquer). T. Chir. Voy. Hydropisie.

***PARACENTRIQUE.** adj. 2 g. (gr. παρὰ, auprès; κέντρον, centre). T. Géom. *Courbe p.*, Celle que parcourt un corps grave pour s'approcher ou s'éloigner également, en temps égaux, d'un centre ou d'un point fixe. ‖ *Mouvement p.*, Celui qui s'effectue en se rapprochant d'un centre. Se dit particul., en Astron., De l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

PARACHÈVEMENT. s. m. Fin, perfection d'un ouvrage. Vieux.

PARACHEVER. v. n. Achever, terminer, finir. Vx. = Parachevé, ée. part. = Conj. Voy. Achever.

PARACHRONISME. s. m. Voy. Anachronisme.

PARACHUTE. s. m. (R. *parer, chute*). V. Aérostat.

PARACLET. s. m. (grec. παράκλητος, consolateur). Nom donné au Saint-Esprit dans l'Écriture sainte.

***PARACOUSIE.** s. f. (gr. παρὰ, à côté; ἀκούω, entendre). T. Méd. Voy. Oreille.

***PARACROTTE.** s. m. (R. *parer, crotte*). Bande de cuir qui est fixée de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements de ceux qui y montent ou en descendent ne touchent pas les roues.

PARADE. s. f. (lat. *apparatus*, apparat). Montre, étalage de quelque chose; se dit particul. De tout ce qui est moins pour l'usage ordinaire que pour l'ornement. *Cela est mis pour la p. Chambre de p. Cheval de p. Habit de p. Lit de p.*, Voy. Lit. — Fig., *Faire p. d'une chose*, En faire ostentation, en tirer vanité. *Il fait p. de son savoir. Elle fait p. de sa beauté. Faire p. de beaux sentiments.* ‖ Scène burlesque que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre, pour engager à y entrer. *La p. vaut mieux que la pièce.* — Par extens., se dit D'une imitation ridicule, de l'étalage d'un sentiment qu'on n'éprouve pas. *Cette cérémonie ne fut qu'une p. Ces larmes, cet empressement n'étaient qu'une p.* ‖ Lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer. Voy Montre. ‖ T. Guerre. Espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde.

PARADE. s. f. (R. *parer*). T. Escrime. Action par laquelle on pare un coup. *P. sûre, prompte. Manquer à la p. Manquer la p. Il n'est pas heureux à la p.* ‖ Fig. et familièr., *Il n'est pas heureux à la p.*, se dit De celui qui ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche. ‖ T. Man. L'arrêt d'un cheval qu'on manie. *Ce cheval est sûr à la parade.*

PARADER. v. n. T. Man. *Faire p. un cheval*, Faire manœuvrer un cheval sur la montre. ‖ T. Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

PARADIGME. s. m. (grec. παράδειγμα, exemple). T. Gramm. Se dit Des exemples de déclinaisons et de conjugaisons qui servent de modèle pour les mots analogues d'une même langue.

PARADIS. s. m. Au prop., ne se dit que dans cette expression, *Le p. terrestre*, Le jardin délicieux où Dieu mit Adam aussitôt qu'il l'eut créé. Dans ce sens, il s'emploie souvent absolument. *Adam fut chassé du p.* — Fig. et fam., se dit D'un lieu, d'un séjour délicieux, orné par la nature et par l'art. *Cette vallée, ce jardin est un p. terrestre, est un vrai p., est un p.* ‖ Le séjour des bienheureux. *Gagner le p. Les joies du p.* — Prov., *Faire son p. en ce monde*, Se livrer à toute sorte de plaisirs. — Figur. et fam., on dit D'un chemin étroit, montant et difficile. *C'est le chemin au p.* — *Être en p., croire être en p., dans le p.*, Être dans une extrême joie; ou Se trouver délivré de quelque grande douleur physique ou morale. *Depuis que ma névralgie a cessé, je suis en p., je crois être en p.* ‖ Fig. et au sens mor., L'état le plus heureux dont on puisse jouir, et Le lieu où l'on en jouit. *Un bon ménage est le p. sur la terre. Paris est le p. des femmes.* ‖ Dans les Théâtres, Espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. ‖ *T. Bot. *Graines de p.*, V. Amomées. ‖ T. Hortic. *Pommier de p.*, Voy. Pommier. ‖ T. Ornith. *Oiseau de p.*, Voy. Paradisier.

Enc. — Le mot Παράδεισος, dont nous avons fait *Paradis*, paraît venir du persan ou du chaldaïque *pardès*, qui signifie jardin délicieux. On le trouve employé par les auteurs grecs, tels que Xénophon et Diodore de Sicile, pour désigner les jardins de plaisance ou les parcs des rois de Perse. Les Septante s'en servirent également dans leur traduction de la Genèse (II, 8), pour désigner l'*Éden*, c'est-à-dire le séjour délicieux où Dieu avait placé Adam et Ève après leur création. Ils y demeurèrent tant que dura leur innocence; mais ils en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu en mangeant du fruit défendu.

I. Quelques anciens, comme Philon le Juif, Origène et diverses sectes hérétiques, ont prétendu que le *P. terrestre*, décrit par Moïse dans la Genèse, n'a jamais existé, et qu'il faut entendre dans un sens allégorique tout ce qu'en dit l'Écriture sainte. Mais la tradition d'un séjour de bonheur d'où l'homme a été chassé par suite de sa faute se retrouve, ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, chez tous les peuples de l'ancien et du nouveau continent: on doit assurément voir là une preuve irrécusable de la réalité historique du récit de Moïse, car on ne saurait concevoir que tous les peuples eussent imaginé la même allégorie sur leur origine, et qu'elle se fût ainsi perpétuée de génération en génération. Quant à la question de savoir où était situé ce séjour qu'habitèrent nos premiers parents, elle a été l'objet de longues et nombreuses discussions, soit de la part des Pères de l'Église, soit de la part des savants modernes. L'opinion la plus probable le place dans la Chaldée, sur les deux rives du fleuve appelé aujourd'hui *Schatt el Arab*, et formé par la réunion de l'Euphrate et du Tigre (Phrat et Hiddekel de la Genèse). Cette opinion, qui est celle de Sam. Bochard, d'Ét. Morin et du savant évêque d'Avranches, Huet, présente cependant quelques difficultés qu'un érudit anglais a récemment essayé de résoudre. D'après lui, le fleuve qui arrosait le jardin de l'Éden ne se partageait pas en quatre fleuves, comme on traduit généralement le texte, mais « se divisait vers quatre sources », c.-à-d. était formé par la réunion de quatre rivières. Il n'y a pas de débat au sujet de l'*Euphrate* et du *Tigre*, dont la réunion, comme nous venons de le dire, forme le Schatt el Arab; ce sont donc les rivières nommées par Moïse *Phison* et *Géhon*, qu'il s'agit de reconnaître. Dans ce système, le Géhon n'est autre que le Kherkah, qui se jette dans le Schatt el Arab, et qui, pour la longueur de son cours et le volume de ses eaux, est peu inférieur au Tigre lui-même. Son ancien nom de Géhon semble même se retrouver dans celui de *Koun*, que porte un de ses affluents principaux. Il est dit dans la Bible que ce fleuve arrosait la terre de *Cousch*; or, cette terre de Cousch, au lieu d'être l'Éthiopie, comme on traduit communément, est précisément le *Kohistan* ou *Koschistan* actuel qui est traversé par le Koun. Enfin, l'auteur identifie le *Phison* au *Haflar*, appelé aussi Pasitigris, c.-à-d. Tigre persan, Kâroun, et Djidjlé-Chaster, lequel a sa source au sud-ouest d'Ispahan, non loin de la frontière du Fars ou Pars. Quant à la terre d'*Hevilath* qu'arrosait le Phison, on la retrouve dans le *Ka'aban*, ou terre de *Ka'ab* ou *Chaab*, dont le nom paraît être une simple altération de celui de Chavilath.

II. Il est de foi qu'il existe une autre vie où les bons sont récompensés et où les méchants sont punis: c'est même un dogme, ainsi que nous l'avons vu, admis chez tous les peuples. Les bons auront pour séjour le *Ciel* ou le *Paradis céleste*, et ils y jouiront de la béatitude éternelle, qui sera leur récompense. Saint Paul nous avertit que: « L'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a point éprouvé ce que Dieu réserve à ceux qui l'aiment. » En effet, ainsi que l'a dit J.-C. lui-même: « Ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel », et « ils verront eux-mêmes Dieu. » (*Matt.*, XXII, 30, et v. 8.) Saint Paul dit également: « Maintenant nous voyons Dieu comme dans un miroir et d'une manière obscure, mais alors nous le verrons face à face: maintenant je le connais en partie, mais alors je le connaîtrai comme je suis, moi, connu de lui. » (Iʳᵉ *Cor.*, XIII, 12.) Dieu étant le souverain bien, l'être parfait, c'est cette connaissance parfaite, cette vision immédiate, *intuitive* de Dieu, qui nous mettra en possession du bonheur du ciel: alors il n'y aura plus ni foi ni espérance; la charité seule demeurera pour nous unir à Dieu, et nous faire aimer éternellement le souverain bien. Il est donc évident que, dans l'infirmité de notre nature déchue, nous ne pouvons nous *faire une idée de la béatitude des élus*; *mais il nous suffit de savoir* que les justes seront éternellement heureux, et que la vision de Dieu est la source de leur béatitude. Nous savons de plus qu'il y a des degrés dans cette *vision béatifique*, comme il y en a dans la sainteté. « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père », a dit J.-C. (*Jean*, XIV, 2.) Saint-Paul nous avertit de même que chacun recevra sa récompense suivant son mérite: « Autre est la clarté du soleil, autre celle de la lune, autre celle des étoiles; une étoile même diffère d'une autre en clarté: il en sera de même à la résurrection des morts. » (Iʳᵉ *Cor.*, XV, 41.) En conséquence, dit saint Jean: « Que celui qui est juste se justifie encore, et que celui qui est saint se sanctifie encore. » (*Apoc.*, XXII, 11.) La foi nous enseigne aussi, qu'après la résurrection générale les âmes des bienheureux seront réunies à leurs corps; de plus, saint Paul nous apprend que les corps ressuscités et glorieux participeront de la nature des esprits (Iʳᵉ *Cor.*, XV, 44.) Ainsi, les corps des bienheureux étant dans un état dont nous ne pouvons nous faire aucune idée, toute recherche à ce sujet est nécessairement vaine, si elle n'est pas téméraire. L'état des bienheureux est fait pour être un *objet de foi et non de curiosité*, pour exciter nos espérances et nos désirs, et non pour nourrir des disputes. Il en est de même des questions relatives au lieu où se trouve le p. céleste. « J.-C., dit Bergier, nous apprend que notre récompense est dans le ciel; mais le ciel n'est point une voûte solide: nous ne le concevons que comme un espace immense dans lequel roulent une infinité d'astres, ou lumineux ou opaques. Puisque l'âme de J.-C. jouissait de la gloire céleste sur la terre, ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*; et puisque Dieu est partout, il peut aussi se montrer partout aux âmes saintes et les rendre heureuses par la vue de sa propre gloire. Il paraît donc que le p. est moins un lieu particulier qu'un changement d'état, et qu'il ne faut point s'arrêter aux illusions de l'imagination qui se figure le séjour des esprits bienheureux comme un lieu habité par les corps. Dans le fond, peu nous importe de savoir si c'est un séjour particulier et déterminé par des limites, où si c'est l'univers entier dans lequel Dieu se découvre aux saints et fait leur bonheur éternel. » — Au commencement du Vᵉ siècle, Vigilance, au XIIᵉ les Grecs et les Arméniens schismatiques, au XVIᵉ Luther et Calvin, ont soutenu que les saints ne doivent jouir de la gloire éternelle qu'après la résurrection et le jugement dernier; que jusqu'alors leurs âmes sont à la vérité dans un état de repos, mais qu'elles ne peuvent encore être censées heureuses qu'en espérance. Cette erreur a été condamnée par le deuxième concile général de Lyon, l'an 1275, et par celui de Florence, en 1439, dans le décret touchant la réunion des Grecs à l'Église romaine. L'un et l'autre ont décidé que *les âmes justes, sorties de ce monde en état de grâce, vont incontinent* jouir de la gloire du ciel, et que les âmes décédées dans l'état du péché vont incontinent souffrir les tourments de l'enfer. Le concile de Trente a confirmé cette décision dans son décret concernant l'invocation des saints.

III. La croyance à l'existence d'un lieu particulier où les bons jouiront, après cette vie, d'un bonheur supérieur à celui que l'homme peut obtenir dans ce monde, se retrouve, de même que l'idée d'un p. terrestre, chez tous les peuples et dans tous les temps: cette croyance dérive de la révélation primitive, et elle a son fondement dans la croyance également universelle à l'immortalité de l'âme et à la justice divine. Mais les idées que les divers peuples se font de ce lieu de récompense et de la nature du bonheur dont jouissent ceux qui l'habitent, varient singulièrement suivant l'état moral et intellectuel de ces peuples. C'est ainsi, par ex., que certaines tribus indiennes de l'Amérique du Nord se figurent le p. comme une vaste forêt abondante en gibier, où ils chasseront à loisir; que les Mahométans, dont la religion est née dans les déserts de l'Arabie, s'imaginent le p. céleste comme un jardin délicieux, toujours vert, riche en sources fraîches et en fruits de toute sorte, où les élus goûtent, entre les bras de jeunes vierges, appelées *Houris*, des voluptés sans cesse renaissantes; que les Hindous croient à l'absorption de l'âme humaine dans le sein de la divinité, où elle perd son individualité, etc. Au fond de toutes ces croyances, quelle que soit la forme qu'elles affectent, il y a un fond indestructible, l'idée d'une récompense et d'une punition, *car les mêmes peuples admettent également l'existence pour les* méchants d'un lieu de punition éternelle, ou tout au moins d'expiation temporaire. — V. Chute, Péché, Enfer, Élysée, etc.

***PARADISIER.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Paradisiers*, plus communément appelés *Oiseaux de paradis*, appartiennent à l'ordre des *Passereaux* et à la division des *Conirostres*.

I. Ces oiseaux se rapprochent beaucoup des Corbeaux; comme eux, ils ont le bec droit, comprimé, fort, sans échancrure et les narines couvertes. Ils ont aussi un cri rauque comme le leur, des mœurs et un genre de vie fort analogues; mais l'influence du climat qu'ils habitent a donné aux plumes qui couvrent leurs narines un tissu de velours et souvent un éclat métallique, en même temps qu'il a singulièrement développé les plumes de plusieurs parties du corps. Les *Paradisiers* ont en général les plumes du front, de la gorge et des rectrices plus ou moins courtes, serrées, tomenteuses et veloutées. Leurs flancs sont ornés de faisceaux de plumes longues, décomposées, délicates et fragiles; quelquefois aussi des brins de formes diverses partent de la queue. Chez quelques-uns, le plumage chatoie comme une émeraude ou se recouvre de lames d'or; chez d'autres, il est uniformément et simplement velouté. La plupart de ces attributs sont le partage des mâles; les femelles et les jeunes, ces derniers jusqu'à l'âge de 3 ans, ont un plumage simple et peu propre à attirer les regards. Pendant longtemps, les Paradisiers ne furent connus que *par les individus desséchés, privés de leurs pieds et quelquefois* de leurs ailes, que les naturels de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines livraient au commerce. Cette mutilation était devenue la source des fables les plus absurdes: on prétendait que ces oiseaux n'avaient pas de pieds, qu'ils vivaient toujours dans l'air soutenus par leurs longues plumes, et qu'ils ne se nourrissaient que de rosée et de vapeurs. Tout ce merveilleux a disparu dès que les naturalistes ont pu se procurer des individus complets. — Les *Paradisiers* sont des oiseaux de passage qui changent de district, à ce que l'on suppose, selon les moussons. Tous habitent les forêts profondes de la Nouvelle-Guinée, des îles d'Arou et de Waigiou. Ils sont à la fois frugivores et insectivores, et on les dit très-avides d'épices. On ne sait rien sur leur mode de nidification. Si les plumes longues et souples qui ornent leurs flancs les aident, par un temps propice, à fendre l'air avec la légèreté de l'Hirondelle, ce même luxe de plumes, par un vent violent, devient un obstacle et un danger pour eux, et les force à s'arrêter. Les Papous font le commerce de ces oiseaux depuis un temps immémorial. Leurs dépouilles servaient de parure aux chefs des diverses contrées de l'Inde australe; elles ornent encore le turban des sultans indiens, la coiffure et surtout le yatagan des radjahs malais. Enfin, tout le monde sait qu'en Europe elles ne sont pas moins recherchées qu'en Asie. Toutefois, chez nous, ce sont les femmes seules qui en font un objet d'ornement.

II. Les auteurs divisent le groupe des Paradisiers en 5 genres. 1° Le type du g. *Paradisier* proprement dit est le *Par. grand émeraude* (*Paradisea apoda*) [Fig. 1]. Cet oiseau est de la taille d'une Grive. Il a le dessus de la tête et du cou jaune, le tour du bec et de la gorge vert-émeraude, et tout le dessus du corps marron. C'est le mâle de cette espèce qui porte ces longs faisceaux de plumes jaunâtres, lavées de rouge vineux à leur extrémité,

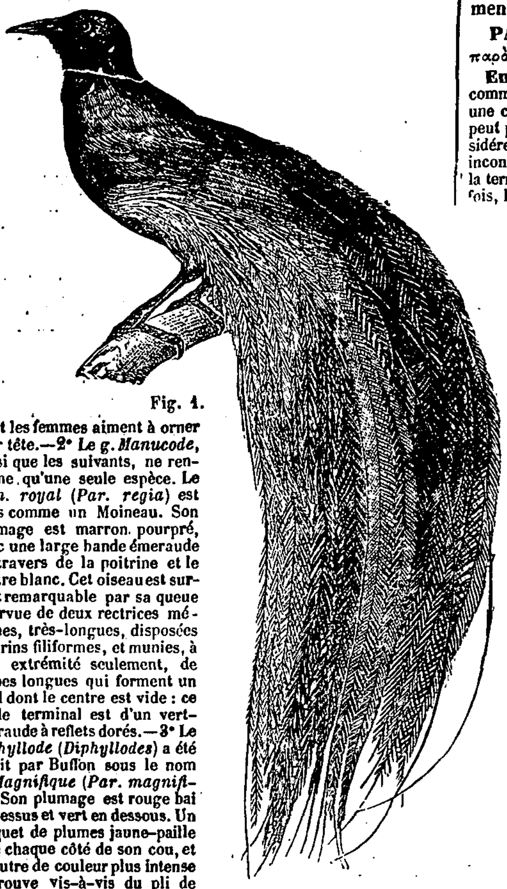

Fig. 1.

dont les femmes aiment à orner leur tête.—2° Le g. *Manucode*, ainsi que les suivants, ne renferme qu'une seule espèce. Le *Man. royal* (*Par. regia*) est gros comme un Moineau. Son plumage est marron pourpré, avec une large bande émeraude en travers de la poitrine et le ventre blanc. Cet oiseau est surtout remarquable par sa queue pourvue de deux rectrices médianes, très-longues, disposées en brins filiformes, et munies, à leur extrémité seulement, de barbes longues qui forment un rond dont le centre est vide : ce cercle terminal est d'un vert-émeraude à reflets dorés.—3° Le *Diphyllode* (*Diphyllodes*) a été décrit par Buffon sous le nom de *Magnifique* (*Par. magnifica*). Son plumage est rouge bai en dessus et vert en dessous. Un bouquet de plumes jaune-paille orne chaque côté de son cou, et un autre de couleur plus intense se trouve vis-à-vis du pli de l'aile. — 4° Le *Siflet à gorge dorée* (*Par. aurea*) est surtout caractérisé par la présence à chaque oreille de trois plumes prolongées en longs filets que termine un petit disque de barbes vert doré. Cet oiseau est de la grosseur d'un Merle. Son plumage est généralement d'un noir profond et a partout la douceur et la nuance du velours ; néanmoins les plumes du front sont gris de perle, et celles de la gorge sont de couleur d'or changeant en violet, avec des reflets de diverses nuances vertes. — 5° Le *Superbe* (*Par. superba*), appelé par Vieillot *Lophorine superbe* (Fig. 2), n'a ni filets ni prolongements aux plumes des flancs ; mais les plumes des scapulaires sont prolongées en une sorte de mantelet pour recouvrir les ailes, et celles de la poitrine en une espèce de cotte d'armes pendante et fourchue. Tout son plumage est noir, excepté sa cotte pectorale, qui est d'un vert brillant d'acier bruni.

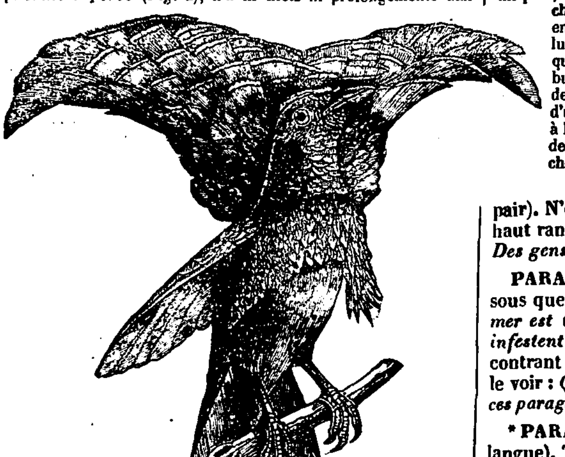

Fig. 2.

PARADOXAL, ALE. adj. Qui tient du paradoxe. *Opinion paradoxale.* ‖ Qui aime le paradoxe. *Esprit p.* ‖ * T. Hist. nat. Se dit Des animaux dont la configuration semble contrarier les lois naturelles généralement connues. *La musaraigne paradoxale.*

PARADOXE. s. m. **PARADOXISME.** s. m. (grec. παρὰ, au delà ; δόξα, opinion).

Enc.—Un *Paradoxe* est une proposition contraire à l'opinion commune et qui choque les idées reçues. Le p. n'est pas toujours une contre-vérité, mais il est toujours un *contre-préjugé*, si l'on peut parler ainsi. Certaines assertions qui longtemps ont été considérées comme paradoxales, sont aujourd'hui tenues pour vérités incontestables. Telles sont, dans l'ordre physique, la rotation de la terre, et, dans l'ordre moral, l'illégitimité de l'esclavage. Toutefois, le plus souvent, les propositions qualifiées de paradoxes méritent d'être tenues pour fort suspectes, car si elles ne sont pas complétement fausses, elles renferment généralement plus de faux que de vrai. De tout temps le p. a été cultivé avec prédilection par certains hommes. Afin de se distinguer par ce qui est nouveau et extraordinaire, on dédaigne le bon sens et les leçons de l'expérience, on s'attache au côté spécieux des choses, et l'on emploie toutes les ressources de son esprit pour le faire prévaloir. Si l'on n'y parvient pas, on a du moins atteint un autre but, lequel est ordinairement le principal, celui de faire parler de soi

En Rhétorique, on donne le nom de *Tour de par.* et celui de *Paradoxisme* à une figure, appelée par les Grecs ὀξύμωρον, qui consiste à affirmer ou à nier d'une même chose les deux contraires, à rapprocher ainsi des idées qui se repoussent, mais en les combinant de façon que, tout en semblant s'exclure, elles frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité. Cicéron nous en offre un exemple dans sa première Catilinaire, lorsqu'il dit : « *Quum tacent clamant.* » En français, nous citerons cette parole de Bossuet à Mademoiselle de la Vallière : « Échappez-vous à vous-même, sortez de vous-même » ; et ce vers de Racine :

« Présente, je vous fuis ; absente, je vous trouve. »

***PARADOXURE.** s. m. (grec. παραδόξος, étrange ; οὐρα, queue). T. Mamm. V. Civette.

PARAFE, ou mieux **PARAPHE.** s. m. Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après sa signature, et qui, en certains cas, se met pour la signature même. *Signer son nom avec p. Mettez-y votre p. Collationné avec paraphe.*

PARAFER, ou mieux **PARAPHER.** v. a. (gr. παρὰ, proche ; γράφειν, écrire). Apposer son paraphe sur quelque acte. *Il faut p. cette pièce. Il y a un renvoi dans cet acte, il faut le p.* ‖ T. Palais. *P. ne varietur*, se dit D'un officier public qui met son paraphe sur un papier, afin qu'on n'en substitue point un autre à sa place. = Parafé ou Paraphé, ée. part.

***PARAFFINE.** s. f. (lat. *parum affinis*, qui a peu d'affinité). T. Chim.

Enc. — La *Paraffine*, ainsi nommée à cause de son peu d'affinité pour les autres corps, est une substance solide, incolore, insipide, d'une densité de 0,870, et qui cristallise en aiguilles blanches, fusibles à 44°. Par le refroidissement, elle se prend en une masse semblable au blanc de baleine. Elle est soluble dans l'eau et très-peu dans l'éther. Cette substance, qui a été découverte en 1831 par Reichenbach, est un carbure d'hydrogène dont la formule est CH. Elle s'extrait des produits de la distillation de la houille, et de celle d'un grand nombre de matières organiques. La p. brûle à l'air avec une flamme brillante. On en fait des bougies de très-bonne qualité ; mais son prix de revient a empêché jusqu'ici de l'employer à ce genre de fabrication.

PARAGE. s. m. (baslat. *paragium*, de *par*, pair). N'est usité que dans cette locut., *De haut p.*, De haut rang, de grande naissance. *Une dame de haut p. Des gens de haut parage.*

PARAGE. s. m. T. Mar. Espace ou étendue de mer, sous quelque latitude que ce soit. *C'est un bon p. La mer est très-orageuse dans ces parages. Les corsaires infestent ces parages.* ‖ Par ext. et fam., on dit en rencontrant quelqu'un dans un lieu où l'on ne pensait pas le voir : *Que venez-vous faire dans nos parages, dans ces parages?*

***PARAGLOSSE.** s. m. (gr. παρὰ, à côté ; γλῶσσα, langue). T. Entom. Voy. Insecte.

PARAGOGE. s. f. **PARAGOGIQUE.** adj. 2 g. (gr. παρὰ, à côté ; ἄγειν, placer). T. Gramm.

Enc. — La *Paragoge* est une figure de diction qui consiste dans l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *egomet*, pour *ego* ; en français, *oui-dà*, pour *oui*, *avecque* pour *avec*, sont des paragoges. C'est encore par p. que nous écrivons : *guères* pour *guère*, *jusques* pour *jusque*, etc. Les lettres et les syllabes qu'on ajoute ainsi sont dites *paragogiques*. La p. s'emploie, tantôt pour donner plus d'énergie à un mot, tantôt par euphonie, tantôt pour permettre à un mot trop court, ou dont la voyelle finale s'élide, d'entrer dans le vers.

PARAGRAPHE. s. m. (gr. παρὰ, à côté ; γράφειν, écrire). Petite section d'un discours, d'un chapitre. *P. premier. P. second. Telle loi est du p. dix. Il y a dans ce chapitre plusieurs paragraphes excellents.* ‖ T. Typog. Signe figuré de cette manière §, que l'on met quelquefois en tête ou au commencement d'un paragraphe.

***PARAGRÊLE.** s. m. (R. *parer*, *grêle*). V. Grêle.

PARAGUANTE. s. f. [On prononce *Paragouante.*] (esp. *para guante*, pour les gants). Présent fait en reconnaissance de quelque service. *Il a eu tant pour sa p. On l'accusa d'avoir pris des paraguantes.* Vieux, et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

***PARAGUAY-ROUX.** s. m. T. Pharm.

Enc. — Ce mot hybride, formé d'un nom de pays et d'un nom d'homme, désigne une mixture odontalgique qui est assez usitée, et qui jouit en effet de propriétés énergiques. En voici la formule : Fleurs de spilanthes oleracea, vulg. cresson de Para, 16 gram. ; racine de pyrèthre, 4 gr. ; feuilles et fleurs d'inula bifrons, 4 gr. Après avoir incisé ces substances, on les fait macérer pendant 15 jours dans 32 gram. d'alcool à 33°, puis on exprime et l'on filtre. —Pour se servir de cette préparation, on en imbibe un morceau de coton qu'on introduit dans la dent cariée, ou bien on en verse quelques gouttes dans un verre d'eau et l'on se gargarise.

PARAÎTRE. v. n. (latin. *parere*). Être exposé à la vue, se faire voir, se manifester. *Les boutons paraissent aux arbres. L'aurore commence à p. Le soleil paraît. L'écriture de cet acte paraît à peine. P. en public. P. sur la scène. Les ennemis ont paru sur la frontière. Il n'ose p. devant vous. Il n'a fait que p. et disparaître. Il n'ose plus p. Alors parut cet homme de génie. Il a fait p. un grand courage. Son innocence a paru dans tout son jour.* — En ce sens, *Paraître* s'emploie quelquefois impersonnellement. *Il paraît une comète. Il paraissait des taches livides en plusieurs endroits de son corps. Il a paru de grands génies dans ce siècle-là.* On dit encore : *Il y paraît*, On le voit bien, il en a des marques, il en reste des marques. *Il a trop bu, il y paraît à sa démarche. Elle a eu la petite vérole, mais il n'y paraît pas. On n'en saurait si peu ôter qu'il n'y paraisse. Il y a des gens qui ont l'art de se moquer sans qu'il y paraisse.* — Fam., *Il n'y a rien qui n'y paraisse*, Cela est encore très-sensible, très-évident. Cette locut. a vieilli. ‖ *Paraître* se dit particul. d'Un livre qui est ou qui doit être publié, mis en vente. *Quand votre ouvrage paraîtra-t-il? Il a déjà paru. Il paraît depuis quelques mois une excellente revue.* ‖ Briller, se distinguer, se faire remarquer. *Les jeunes gens aiment les choses qui paraissent. Il cherche à p. C'est un homme vain qui ne veut que p.* ‖ Sembler, avoir l'apparence. *Cela me paraît beau, me paraît mauvais. Ces raisons paraissent bonnes. Il me paraît fort honnête homme. Ces obstacles paraissaient insurmontables. Il paraissait dans la plus grande inquiétude. Il paraît souffrir beaucoup. Cela me paraît ainsi. Être et p. sont deux. Ce bijou paraît d'or, ce n'est que du cuivre. Ces lunettes font p. les objets beaucoup plus grands qu'ils ne sont.* — Imperson., *Il me paraît que vous vous êtes trompé. Autant qu'il me paraît, à ce qu'il me paraît, cette affaire est fort douteuse. Il paraît que vous avez tort.* = Syn. Voy. Apparaître.

Conj. — *Je parais, tu parais, il paraît ; nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais ; nous paraissions. Je parus ; nous parûmes. Je paraîtrai ; nous paraîtrons. — Je paraîtrais ; nous paraîtrions. — Parais ; paraissez. — Que je paraisse ; que nous paraissions. Que je parusse ; que nous parussions. — Paraissant. — Paru.* Ce verbe, dans ses temps composés, ne se conjugue qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et, en conséquence, son participe ne prend jamais le féminin.

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. (gr. παραλείπομενα, [choses] mises à part). Nom donné à deux des livres historiques de l'Ancien Testament, lesquels forment un supplément aux livres des Rois.

PARALIPSE. s. f. (grec. παράλειψις, omission). T. Rhétor. Syn. de *Prétérition.*

PARALLACTIQUE. adj. 2 g. T. Astron. Qui a rapport à la parallaxe. *Angle p. Triangle p.* ‖ *Machine p.*, Nom qu'on donne quelquefois à l'Équatorial. *Pied p.*, V. Lunette. Dans ce dernier sens, le mot propre serait *Parallatique*, en le faisant dériver, non de *parallaxe*, mais de *parallèle*, car cet appareil est construit pour suivre le mouvement diurne des astres sur le parallèle qu'ils décrivent.

PARALLAXE. s. f. (gr. παράλλαξις, changement).

Enc.—En Astronomie, on appelle *Parallaxe*, la différence qui existe entre le lieu *apparent* et le lieu *vrai* d'un astre, ou, en d'autres termes, entre la position où un spectateur placé à la surface de la Terre voit cet astre, et celle où il le verrait s'il l'observait du centre de la Terre ou du centre de l'orbite terrestre.

Dans le premier cas, c.-à-d. lorsque l'on rapporte la position de l'astre au centre de la Terre, la différence trouvée est appelée *P. diurne;* on l'appelle, au contraire, *P. annuelle*, quand on rapporte au centre de l'orbite terrestre la position de l'astre qu'on observe.

I. *P. diurne.*—Soit C (*Fig.* 1) le centre de la Terre, A le lieu de l'observateur, Z son zénith, et S le corps céleste considéré. En observant ce corps du point A, on le verra dans la direction AS, et par conséquent faisant avec le zénith l'angle ZAS. Mais si l'observateur pouvait se placer en C, au centre de la Terre, il verrait l'astre dans la direction CS, faisant l'angle ZCS avec le zénith. La différence entre les deux angles ZAS et ZCS est la p. de l'astre S, laquelle par conséquent est égale à l'angle ASC. Il suit de là que la p. d'un corps céleste est l'angle compris entre deux lignes tirées de ce corps, l'une au centre de la Terre, et l'autre au lieu de l'observation à sa surface. La p. diurne des étoiles fixes est, à cause de leur éloignement prodigieux, tout à fait nulle, c.-à-d. absolument insensible; celle de la Lune peut s'élever à 1 degré; mais la plus grande p. de la planète la plus rapprochee ne dépasse pas 30 secondes.—D'après l'inspection de la figure, il est évident que, bien que la distance du corps céleste S reste la même, l'angle ASC n'est pas une quantité constante; il est le plus grand possible lorsque S est vu dans la direction de l'horizon H, et il va en diminuant à mesure que l'astre s'élève; enfin, il est nul, c.-à-d. qu'il n'y a point de p., lorsque l'astre est au zénith, car alors les deux lignes AS et CS se confondent avec la ligne CZ. Pour trouver la loi de cette variation, prenons $a = CA$, le demi-diamètre de la Terre; $d = CS$, la distance de l'astre au centre de notre globe; $Z = ZAS$, la distance zénithale apparente; et $P = ASC$, la p. Comme les côtés d'un triangle sont entre eux dans le même rapport que les sinus de leurs angles opposés, nous avons $d : a :: \sin Z : \sin P$, d'où $\sin P = \frac{a}{d} \sin Z$. Mais, comme P est toujours un angle très-petit, on peut, sans erreur sensible, substituer son arc à son sinus; alors la formule devient $P = \frac{a}{d} \sin Z$; c'est-à-dire que la p. est proportionnelle au sinus de la distance zénithale. A l'horizon Z est un angle droit, et $\sin Z = 1$; dans ce cas, par conséquent, l'expression pour la p. devient $P = \frac{a}{d}$: c'est ce qu'on appelle la *P. horizontale*. Ainsi, lorsque la valeur de cette dernière a été déterminée par un moyen quelconque relativement à un astre, on trouve la p. de cet astre à une hauteur quelconque en multipliant la p. horizontale par le cosinus de la hauteur ou par le sinus de la distance zénithale. — Comme la p. d'un astre est donnée en termes de sa distance et du demi-diamètre de la Terre, il s'ensuit réciproquement que sa distance est donnée en termes de sa p. La détermination des parallaxes des différents corps qui font partie du système solaire est un problème d'une grande importance en astronomie; mais, quoique le principe duquel dépend sa solution soit extrêmement simple, celle-ci présente beaucoup de difficultés dans la pratique. Supposons (Fig. 2) deux personnes placées aux points O et O' (dont les latitudes sont censées connues et sont toutes deux sous le même méridien), et observant simultanément les distances zénithales de l'astre M (ce sera la Lune, par hypothèse), leurs observations donneront les angles ZOM et Z'O'M, et, par conséquent MOC et MO'C. L'angle OCO' est également connu, car c'est la différence ou la somme de leurs latitudes, suivant que les observateurs sont placés sur le même côté ou sur des côtés opposés de l'équateur. Mais les deux côtés CO et CO du quadrilatère MOCO' étant des rayons terrestres, ils sont également supposés connus; en conséquence, le quadrilatère est déterminé, et il est facile de calculer sa diagonale CM d'après les règles de la trigonométrie rectiligne. Mais, lorsque CM est trouvé, la p. horizontale est également déterminée, car, d'après ce qui a déjà été démontré, elle est égale au quotient obtenu en divisant le rayon CO par la distance CM. C'est par ce procédé d'observations simultanées que Lacaille et Lalande, au dernier siècle, déterminèrent la p. de la Lune, celui-ci observant à Berlin et celui-là au cap de Bonne-Espérance. Néanmoins il existe d'autres méthodes, au moyen desquelles on peut déterminer la p. de la Lune par des observations faites dans un lieu unique. — Lorsqu'on a déterminé la par. d'un astre, on peut trouver non-seulement sa distance, mais encore son diamètre et sa grandeur réelle. En effet, le diamètre apparent étant obtenu par l'observation, la grandeur réelle est donnée par la proportion suivante: « La par. horizontale est au rayon apparent comme le rayon de la terre est au vrai rayon de l'astre. »— L'effet de la p. est d'*abaisser* le corps céleste dans le cercle vertical, c.-à-d. d'augmenter sa distance au zénith. Si, au moment de l'observation, l'astre est sur le méridien, la p. n'affecte que sa déclinaison; mais s'il n'est pas sur le méridien, l'ascension droite et la déclinaison observées sont toutes deux altérées, et l'effet produit sur chacune de ces coordonnées doit être calculé, d'après la p. horizontale connue, par les règles de la trigonométrie sphérique. Ce calcul, dans le cas de la Lune, est singulièrement compliqué par l'ellipticité de la Terre.

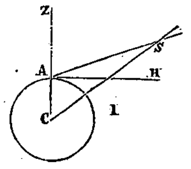

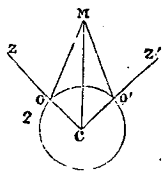

II. *P. annuelle.* — Dans ce qui précède, c'est au centre de la Terre que nous avons rapporté la position de l'astre observé, et *par conséquent c'est relativement à ce point que nous avons considéré* la différence de la position apparente où le voit un observateur placé excentriquement à la surface de notre globe. Mais, ainsi que nous l'avons dit, au lieu et place de la Terre, on peut prendre le Soleil pour y rapporter la position de l'astre que l'on observe; la différence qu'on trouve alors entre la position de l'astre vu de la terre et celle où on le verrait si l'observateur était au centre du Soleil, constitue ce qu'on appelle la *P. annuelle* ou la *P. du grand orbe*. En d'autres termes, la p. annuelle est l'angle sous lequel l'observateur verrait le demi-diamètre de l'orbite terrestre, s'il était placé sur une planète supérieure ou sur une étoile fixe. Or, telle est la prodigieuse distance qui nous sépare des étoiles fixes les plus rapprochées de notre système, que, sauf quelques exceptions, elles ne sont pas sensiblement affectées par la p. annuelle. Mais, comme nous avons traité assez amplement ce sujet dans un autre article, nous y renverrons le lecteur. — V Étoile, Lune, Planètes, etc.

PARALLÈLE. adj. 2 g. (gr. παράλληλος, placé en regard). T. Géom. Se dit D'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue. *Deux lignes parallèles. Ces deux rues sont parallèles l'une à l'autre. Le mur de la terrasse est p. a la rivière.* = Parallèle. s. f. Une ligne parallèle à une autre. *Tirer une p. La théorie des parallèles.* ‖ T. Art mil. V. Fortification. = Parallèle. s. m. T. Astr. et Géogr. Se dit Des cercles parallèles à l'équateur, tirés par tous les degrés du méridien terrestre. *Tous les lieux qui sont sur le même p. ont les jours et les nuits de la même longueur. Notre navire se trouvait par tel p.* ‖ Comparaison, rapprochement qu'on établit entre deux personnes ou entre deux choses pour faire voir leurs ressemblances et leurs différences. *On ne peut établir un p. entre deux choses aussi disparates. Mettez ces deux hommes en p. Je ne veux point entrer en p. avec cet homme-là. Faire le p. d'Alexandre et de César.* — T. Littér. Notice biographique comparée. *Les Parallèles des hommes illustres de Plutarque.*

Enc.—Géométrie.—Deux droites sont dites *parallèles* lorsque, situées dans un même plan, elles ne peuvent se rencontrer, quelque loin qu'on les prolonge: telles sont les droites AB et CD.

Théorème 1er. *Deux droites* AB, CD (Fig. 1) *perpendiculaires sur une même droite* EF, *sont parallèles entre elles.* En effet, si les droites AB et CD se rencontraient en un point quelconque, il en résulterait que de ce point on pourrait abaisser deux perpendiculaires sur la droite EF. Or, cela est impossible. Donc, les droites AB et CD ne se rencontrent pas, et par conséquent, elles sont parallèles. — Postulatum. *Quand deux droites sont, l'une perpendiculaire et l'autre oblique à une même droite, elles se rencontrent si on les prolonge suffisamment.* Cette proposition, qui est connue sous le nom de *postulatum d'Euclide*, est assez évidente pour n'avoir pas besoin de démonstration.—Corollaire. *Par un point on peut mener une parallèle à une droite, et l'on n'en peut mener qu'une.* Si, d'après le théorème qui précède, on mène successivement du point E (Fig. 2), EK perpendiculaire sur CD, et EB perpendiculaire sur EK, nous aurons deux droites parallèles EB et KD. En second lieu, toute autre droite EH menée par le point E ne peut être parallèle à KD, car cette dernière est perpendiculaire sur EK, tandis que EH est oblique par rapport à cette ligne.

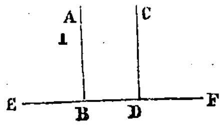

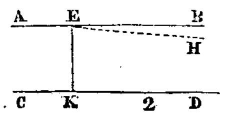

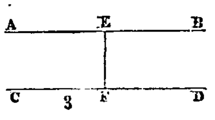

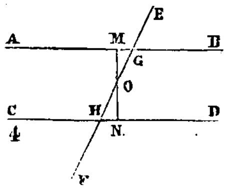

Théor. 2e. *Lorsque deux droites sont parallèles, toute droite perpendiculaire à l'une d'elles est aussi perpendiculaire à l'autre.*—Soit (Fig. 3) la droite EF perpendiculaire à AB; je dis qu'elle est aussi perpendiculaire à la parallèle CD; s'il en était autrement, AB étant perpendiculaire à EF, CD serait oblique à cette droite, et par conséquent AB et CD se rencontreraient, car on sait qu'une oblique rencontre la perpendiculaire.

Théor. 3e. *Deux droites parallèles à une troisième sont parallèles entre elles.* — En effet, si les deux premières droites se rencontraient en un point quelconque, on pourrait par ce point mener deux parallèles à une droite.

Théor. 4e. *Lorsque deux parallèles sont rencontrées par une transversale, les angles alternes-internes sont égaux, ainsi que les angles alternes-externes et les angles correspondants.*—Soient G et H (Fig. 4) les points où la transversale EF rencontre les parallèles AB et CD; par le point O milieu de GH abaissons la perpendiculaire MN sur AB; cette ligne sera également perpendiculaire sur CD, et les deux triangles MOG, NOH seront rectangles; ils seront aussi égaux, car les hypoténuses OG et OH sont égales par construction, et les angles MOG, NOH sont égaux comme opposés par le sommet. De l'égalité de ces triangles on conclut celle des angles *alternes-internes aigus* AGH et DHG. Les deux angles *alternes-internes obtus* BGH et CHG sont aussi égaux, car ils sont respectivement les suppléments des angles alternes-internes aigus AGH et DHG. — Les angles *alternes-externes aigus* BGE et CHF sont égaux, car ils sont opposés par le sommet aux angles alternes-internes aigus; les angles *alternes-externes obtus* AGE et DHF, sont aussi égaux comme opposés par le sommet aux angles alternes-internes obtus. — Les angles *correspondants aigus* BGE et DHG sont égaux, comme ayant tous deux pour égal l'angle AGH. Enfin, les angles *correspondants obtus* sont aussi égaux pour une raison analogue. —Réciproques: *Lorsque deux droites rencontrées par une transversale forment avec celle-ci deux angles alternes-internes, ou deux angles alternes-externes, ou deux angles correspondants, égaux entre eux, ces deux droites sont parallèles.* Soient les deux droites AB et CD (Fig. 5) coupées par la transversale EF, si les angles alternes-internes BGH et CHG sont égaux, AB sera parallèle à CD. En effet, s'il en était autrement, nous pourrions mener par le point G une parallèle A B' à CD; alors les angles B'GH et CHG seraient égaux comme alternes-internes; mais comme, par hypothèse, BGH et CHG sont égaux, il s'ensuivrait que BGH serait égal à B'GH; ce qui est absurde. Si les angles alternes-externes ou les angles correspondants sont égaux, on en conclut l'égalité des angles alternes-internes, ce qui ramène au cas précédent.

Théor. 5e. *Deux parallèles sont partout également distantes.* — Prenons sur la droite CD (Fig. 6) deux points quelconques H et G, et de ces points abaissons sur la parallèle AB les perpendiculaires HF, GE; ces perpendiculaires qui mesurent la distance des points H et G à la droite AB, sont égales. Si nous joignons HE, nous aurons deux triangles rectangles HGE et EFH égaux. En effet, les droites HF et GE perpendiculaires à AB sont aussi perpendiculaires à CD; l'hypothénuse HE est commune aux deux triangles, et leurs angles GHE et FEH sont égaux comme alternes-internes. Donc, le côté HF égale le côté GE. Ainsi tous les points de la parallèle CD sont également distants de la droite AB; c'est ce qu'il fallait démontrer.

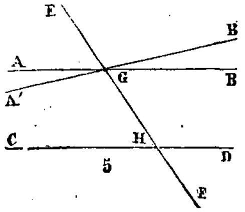

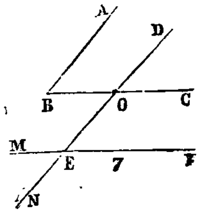

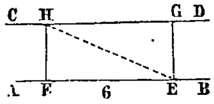

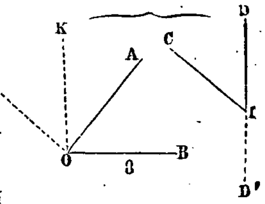

Théor. 6e. *Deux angles qui ont leurs côtés parallèles sont égaux ou supplémentaires.*— 1° Soient ABC, DEF (Fig. 7), deux angles ayant leurs côtés parallèles et dirigés dans le même sens; ils sont égaux comme correspondants à l'angle DOC formé par la rencontre de leurs côtés prolongés.—2° Les angles ABC, MEN, dont les côtés sont parallèles, mais dirigés en sens contraire, sont aussi égaux, car MEN est égal à DEF qui lui est opposé par le sommet, et par conséquent à ABC. — 3° Enfin, les angles ABC, DEM dont les côtés sont parallèles, savoir deux, AB, DE, dirigés dans le même sens M, et deux autres, BC, EM, en sens contraire, sont supplémentaires. En effet, DEM est le supplément de DEF, et ce dernier angle est égal à ABC.

Théor. 7° *Deux angles qui ont leurs côtés perpendiculaires chacun à chacun, sont égaux ou supplémentaires.*—1° Soient AOB, CID (Fig. 8) deux angles dont les côtés sont perpendiculaires chacun à chacun; par le point O, menons OH perpendiculaire à OA, et OK perpendiculaire à OB, ces deux droites seront respectivement parallèles aux droites CI et DI, et dirigées dans le même sens. Les angles HOK et CID seront donc égaux. Mais, d'un autre côté, si l'on ajoute aux deux angles HOK et AOB le même angle KOA, on obtient dans les deux cas une somme égale à un angle droit. Il en résulte que les deux angles HOK et AOB sont égaux, et, comme conséquence, que l'angle AOB est égal à l'angle CID. 2° Si nous considérons l'angle CID' formé par la droite CI et la droite DI prolongée, nous voyons que cet angle est supplémentaire de l'angle CID ou de son égal AOB.

Problème. *Par un point donné* C *on demande de mener une parallèle à une droite donnée* xy. — Du point C comme centre (Fig. 9), avec une ouverture de compas suffisamment grande, on décrit un arc de cercle BE qui coupe la droite donnée *xy* au point B; puis, de ce dernier point comme centre, avec la même ouverture de compas, on décrit un second arc AC qui coupe la

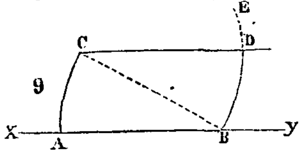

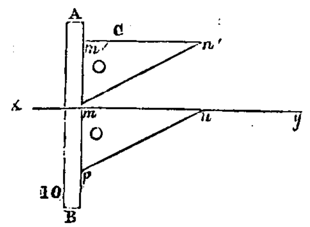

droite donnée en A. Alors on prend sur ces deux arcs de cercle les longueurs égales AC et BD, et l'on trace la droite CD. On a ainsi la parallèle demandée. Car en joignant les points C et B, on voit que les angles alternes-internes CBA et BCD sont égaux; donc les droites AB et CD sont parallèles. — Le plus ordinairement on emploie l'équerre et la règle pour résoudre ce problème. A cet effet, on place sur la droite donnée *xy* l'un des côtés *mn* de l'équerre, et l'on met une règle AB contre le second côté *mp* de l'angle droit de l'équerre (Fig. 10). Alors on fait glisser l'équerre le long de la règle jusqu'à ce que le côté *mn* passe par le point donné C, et l'on trace la droite *m'Cn'*, en suivant le côté de l'équerre. On obtient de cette façon la parallèle demandée, car les angles correspondants *m* et *m'* étant égaux, les droites *mn* et *m'n'* sont parallèles.

PARALLÈLEMENT. adv. D'une manière parallèle. *Ces murs sont construits p. les uns aux autres.*

PARALLÉLIPIPÈDE. s. m. (gr. παράλληλος; ἐπὶ, sur; πεδίον, surface plane). T. Géom. V. Prisme.

PARALLÉLISME. s. m. État de deux lignes, de deux plans parallèles. *Il y a un défaut de p. entre les deux galeries du Louvre.* || T. Astron. *Le p. de l'axe de la terre*, V. Terre.

PARALLÉLOGRAMME. s. m. (grec. παράλληλος; γράμμα, tracé). T. Géom. Figure plane et quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles. Voy. Quadrilatère. || * T. Mécan. *Le p. des forces*, Voy. Force.

PARALOGISME. s. m. (grec. παρὰ, à côté; λόγος, raison). T. Log. Raisonnement faux. *La seule différence qu'on puisse établir entre le p. et le sophisme, c'est que le premier résulte d'un simple défaut de lumière ou d'application, tandis que le second suppose de la mauvaise foi.*

PARALYSER. v. a. Frapper de paralysie. *Cette maladie lui a paralysé tout un côté du corps.* || Fig., Frapper d'inertie, neutraliser. *La frayeur paralysait toutes ses facultés. Une résistance inattendue paralysa tous ses efforts.* = Paralysé, ée. p. *Son bras est paralysé.*

PARALYSIE. s. f. (gr. παράλυσις, de παραλύειν, relâcher). T. Méd.

Enc.—On entend communément par le mot *Paralysie*, l'abolition ou la diminution de la motricité volontaire ou involontaire, se manifestant par la cessation de la contraction des muscles de la vie animale ou de la vie organique. Le plus souvent, on observe dans les parties frappées de p. une diminution notable ou même l'abolition complète de la faculté de sentir, et comme, naguère encore, on ignorait la distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs et l'indépendance relative des deux fonctions, on ne distinguait pas entre l'abolition de la motricité et celle de la sensibilité. Mais aujourd'hui il en est autrement, et l'on réserve le nom de *Paralysie* à la première, tandis que la seconde est appelée *Anesthésie.* Chacune de ces deux formes de la p. peut être *générale* ou *partielle*; seulement, dans le premier cas, l'abolition de la motricité ou de la sensibilité n'est pas complète; elle peut, au contraire, être absolue lorsque la p. ou l'anesthésie n'affecte qu'une partie du corps. Suivant le siége qu'elle occupe, la p. du mouvement reçoit des noms différents. On appelle *Hémiplégie* la p. qui est limitée à la partie droite ou gauche du corps, *Paraplégie*, celle qui affecte les deux membres inférieurs ou toute la partie inférieure du tronc. Quelques auteurs, et entre autres Gendrin, appellent *Paraplexie* toute paralysie survenue à la suite de l'apoplexie, dans laquelle prédomine l'abolition de la motilité volontaire. Certaines anesthésies partielles ont aussi reçu des noms particuliers. Ainsi, l'anesthésie de l'œil, a été appelée *Amaurose*; celle de l'oreille, *Cophose* ou *Surdité*; celle du goût, *Ageustie*; et celle de l'odorat, *Anosmie*, etc. Les anciens auteurs distinguaient les paralysies en *essentielles* ou *idiopathiques*, et en *symptomatiques*; mais cette distinction est sans fondement, car toute p., soit du mouvement, soit du sentiment, est toujours symptomatique; seulement, tantôt, et c'est là le cas de beaucoup le plus fréquent, la p. dépend d'une lésion des nerfs ou des centres nerveux, tantôt elle est la conséquence de lésions de parties autres que les tissus nerveux. Toutes les affections qui ont leur siége dans les centres nerveux, peuvent déterminer la p. des organes qui reçoivent leurs nerfs de la partie lésée. Parmi ces affections, l'apoplexie est la plus fréquente. Au nombre des causes qui déterminent la p. en agissant sur l'économie tout entière, nous mentionnerons particulièrement les affections saturnines. Il suit de ce que nous venons de dire, que le traitement de la p., et il en est de même de celui de l'anesthésie, varie selon les causes et les lésions dont elle dépend. En conséquence, nous n'en parlerons point ici.

PARALYTIQUE. adj. et s. 2 g. Atteint de paralysie. *Elle est p. d'un bras. Il resté est p. C'est un p., une p.*

PARAMÈTRE. s. m. (grec. παρὰ, μέτρον, mesure comparative). T. Géom.

Enc. — D'une manière générale, on appelle *Paramètre*, la constante qui se trouve dans l'équation d'une courbe quelconque. Ainsi, par ex., dans la courbe dont l'équation est $y^2 = axy + 4x^2$, a est le param. et représente une ligne donnée; dans cette autre équation $x^2+y^2=r^2$, c'est r^2 qui est le param. En géométrie, le mot param. désigne une droite constante qui appartient à chacune des sections coniques. Dans la parabole, le param. est une troisième proportionnelle à l'abscisse et à son ordonnée correspondante. Dans l'ellipse et dans l'hyperbole, le param. d'un diamètre est une troisième proportionnelle à ce diamètre et à sa conjuguée.

***PARAMO.** s. m. T. Géogr.

Enc. — Dans l'Amérique méridionale, on donne ce nom, qui signifie campagne inculte, à certains districts montagneux couverts d'arbres rabougris, exposés aux vents, presque toujours enveloppés d'un brouillard épais, et où règne perpétuellement un froid humide. Sous la zone torride, les *Paramos* sont généralement situés à 3 ou 4000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il y tombe souvent de la neige, mais elle n'y reste que quelques heures; sous ce rapport, les paramos diffèrent des *Nevados*, qui se trouvent à la limite des neiges perpétuelles.

PARANGON. s. m. Mot espag. qui sign. *Parallèle.* Se dit pour Modèle, patron. *P. de beauté, de chevalerie.* Vieux. || Comparaison. *Mettre en p. Faire le p. d'une chose avec une autre.* Vx. || T. Joaill. On dit D'un diamant, d'une pierre, d'une perle sans défaut, *Ce diamant est p., cette perle est p.*, et adject., *Voilà un diamant, une perle p.* || T. Typogr. V. Caractère.

PARANGONNAGE. s. m. T. Typ. Action de parangonner. *Faire un parangonnage.*

PARANGONNER. v. a. Comparer, mettre en égalité d'estime. *Vous osez le p. à ce grand homme.* Vieux. || T. Typogr. Faire qu'un caractère qui n'est pas du même corps que celui dont on se sert s'aligne bien avec lui. = Parangonné, ée. part.

PARANT, ANTE. adj. Qui orne, qui pare. *Cette étoffe est très-parante.*

PARANYMPHE. s. m. (gr. παρὰ, auprès; νύμφη, nouvelle mariée). T. Antiq. V. Mariage. || Dans l'ancienne université de Paris, Celui qui conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et, par ext., Le discours solennel que prononçait le paranymphe à la fin des épreuves, et où il faisait l'éloge des licenciés.

PARAPET. s. m. (R. *parer*; et *petto*, poitrine). T. Fortific. La partie supérieure d'un rempart destinée à couvrir ceux qui sont chargés de le défendre. || Par extens., Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, etc., pour servir de garde-fou.

***PARAPÉTALE.** s. m. (grec. παρὰ, auprès de; πέταλον, pétale). T. Bot. Nom donné par quelques auteurs aux appendices internes de la corolle, par ex., aux filets de celle du Ményanthe, aux pièces de la couronne des Borraginées, etc.

PARAPHERNAL. adj. m. (gr. παρὰ, outre; φερνή, dot). T. Jurispr. Ne se dit que dans cette loc., *Bien p., Biens paraphernaux.* V. Dot.

PARAPHIMOSIS. s. m. T. Chir. Voy. Phimosis.

PARAPHRASE. s. f. (grec. παρὰ, à côté; φράζειν, parler). Explication plus étendue que le texte ou que la simple traduction littérale du texte. *La p. d'Horace par le P. Larue. Il y a plusieurs paraphrases sur les psaumes. La p. chaldaïque.* || Par ext. et fam., se dit D'un discours ou d'un écrit verbeux et diffus. *Au lieu de dire la chose en deux mots, il nous a fait une longue p. Dites-nous la chose sans trop de paraphrases.* — Famil., se dit encore Des interprétations malignes que l'on donne à des choses indifférentes. *Il a fait une p. maligne sur un propos très-innocent.*

PARAPHRASER. v. a. Faire une paraphrase, des paraphrases. *On a paraphrasé les Institutes de Justinien. Ce n'est pas là traduire, c'est p.* || Etendre, amplifier dans le récit. *Vous ne rapportez pas le discours comme il est, vous le paraphrasez. Dites la chose comme elle est, sans p.* = Paraphrasé, ée. part.

PARAPHRASEUR, EUSE. s. Celui, celle qui amplifie les choses en les rapportant. *C'est un p. éternel.* Fam. et ne se dit qu'en mauvaise part.

PARAPHRASTE. s. m. Auteur de paraphrases. *Les paraphrastes chaldaïques.*

PARAPLÉGIE et ***PARAPLEXIE.** s. f. (gr. παρὰ, qui marque quelque chose de nuisible; et πλήσσειν, frapper). T. Méd. Voy. Paralysie.

PARAPLUIE. s. m. Voy. Parasol.

PARASANGE. s. f. (sanscr. *parâ*, fin; et persan, *seng*, pierre). T. Métrol. Voy. Itinéraire.

PARASÉLÈNE. s. f. [On pr. *Paracélène.*] (gr. παρὰ, proche; σελήνη, lune). Synon. de *Halo lunaire.*

PARASITE. s. m. (lat. *parasitus*; gr. παράσιτος).

Enc.—I. Dans le principe, les Grecs nommaient *Parasites* des officiers attachés à certains temples et à certains magistrats. Mais nous ignorons quelles fonctions remplissaient ces officiers, qui étaient toujours choisis dans les familles les plus distinguées. On suppose que les *parasites sacerdotaux* étaient chargés de l'administration des terres possédées par les temples; leurs services paraissent avoir été rémunérés par le tiers des victimes offertes au dieu au culte duquel ils étaient attachés. Quant aux *parasites civils*, on croit que leurs fonctions se rapportaient aux festins publics qui se donnaient dans diverses circonstances, car Solon appelle παρασιτεῖν l'action de donner des festins de ce genre à certains magistrats et aux ambassadeurs étrangers. De là sans doute le nom de *Parasite* fut appliqué par dérision à tous ceux qui recherchaient les repas gratuits offerts par l'État, et enfin à tous ceux qui faisaient métier de dîner chez autrui. Toutefois, à en croire Athénée, ce fut le poëte comique Alexis, lequel florissait vers l'an 360 av. notre ère, qui le premier imagina d'appeler ainsi ces écornifleurs. Les parasites payaient leur écot, soit en basses flatteries (κόλακες, *assentatores*), soit en plaisanteries plus ou moins risibles (γελωτοποιοι, *derisores*), etc. Les comiques grecs et latins nous ont tracé des portraits peu flattés de ces diverses catégories. La race des parasites n'est pas éteinte; aussi ce mot est-il passé dans notre langue et dans toutes les langues néo-latines. Il a même pris place, comme adjectif, dans le langage littéraire et scientifique: dans le premier, *Parasite* se dit des mots, des expressions, des ornements superflus ou qui reviennent trop souvent dans un ouvrage; dans le second, il s'applique aux êtres organisés, soit animaux, soit végétaux, qui vivent aux dépens d'autres espèces.

II. En Botanique, on appelle *Plantes parasites* proprement dites, celles qui croissent sur d'autres végétaux et qui puisent dans ces derniers les matériaux nécessaires à leur propre développement: telles sont, la Cuscute, l'Orobanche, le Gui, etc. (Il existe aussi des végétaux parasites qui vivent sur les animaux et à leurs dépens). On nomme *Fausses parasites* les plantes qui établissent leur domicile sur d'autres espèces, sans cependant vivre aux dépens des sucs que celles-ci ont élaborés: beaucoup d'Orchidées et de Mélastomacées sont dans ce cas. Ces dernières sont proprement des végétaux *Épiphytes*. Dans le langage vulgaire, on applique encore, mais abusivement, l'épithète de *parasite* aux espèces végétales qui se développent spontanément dans les terres cultivées, comme la Nielle et le Coquelicot qui se mêlent parmi nos céréales. Ces plantes sauvages sont parasites au même titre que les tribus dispersées d'un peuple indigène chez le peuple conquérant qui a envahi leur pays. — En Zoologie, on distingue aussi diverses catégories de *Parasites*. Ceux qui naissent et se développent dans les animaux vivants constituent les *Entozoaires* proprement dits, parmi lesquels les Helminthes ou Vers intestinaux tiennent le premier rang. On appelle *Parasites mixtes*, ou mieux *Épizoaires*, les espèces qui vivent sur la peau d'autres animaux, et se nourrissent des sucs fournis par ces derniers: tels sont les Poux, les Acarus, les Puces, les Lernées, etc. Enfin, on nomme *Parasites indirects* les animaux qui ne sont parasites que dans la première période de leur développement, c.-à-d. seulement jusqu'à l'époque où ils passent à la vie indépendante. L'Œstre, l'Abeille parasite, etc., appartiennent à cette catégorie. — Le terme de *Parasite* et celui de *Parasitaire* sont encore employés pour désigner certaines classes d'êtres imparfaits, ou de monstres, qui vivent aux dépens d'êtres de la même espèce; mais il en sera question à l'article Tératologie.

***PARASITICIDE.** adj. 2 g. et s. m. (lat. *parasitus*, et *cædere*, tuer). Se dit Des substances et des préparations qui ont la propriété de faire périr les parasites, et particulièrement les espèces végétales qui vivent sur l'homme en parasites. Voy. Teigne.

***PARASITISME.** s. m. État ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps organisé.

PARASOL. s. m. [On pron. *Paraçol.*]

Enc. — Le *Parasol* et le *Parapluie* sont des espèces de pavillons portatifs qu'on déploie au-dessus de la tête pour se mettre à couvert de l'action directe des rayons solaires ou pour se garantir de la pluie. Dans la Chine, ces deux utiles instruments paraissent être en usage depuis un temps immémorial. Le *Parasol*, qu'on appelle plus communément *Ombrelle*, du latin *umbraculum*, et *umbella*, était en outre, chez diverses nations anciennes, une marque de dignité. Aussi, dans un grand nombre de monuments peints ou sculptés de l'ancienne Égypte, de la Perse et de l'Assyrie, voit-on les rois entourés de serviteurs dont l'un tient un par. De nos jours encore, dans le Maroc, l'empereur a seul le droit de se servir d'un p. qu'on étend sur sa tête, quand il donne des audiences publiques. Cette idée n'était pas étrangère à la Grèce, car, dans certaines fêtes de Bacchus, de Cérès, de Mercure, etc., on déployait un p. au-dessus de la statue de la divinité. Néanmoins, chez les Grecs, le p. était surtout un objet de toilette féminine. Le p. grec ne se fermait pas; de plus

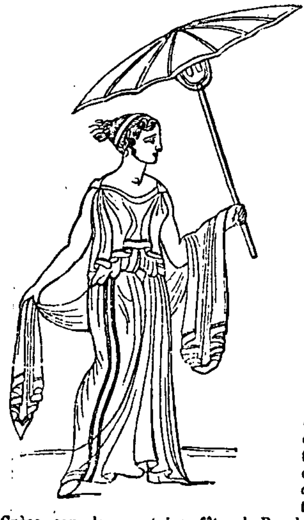

au lieu de le porter elles-mêmes, les dames athéniennes le faisaient porter par une esclave (Fig. ci-dessus, d'après un vase grec). Les matrones romaines suivirent plus tard le même exemple. L'usage du p. se maintint en Italie après la chute de l'empire, mais, dans le reste de l'Europe, il fut exclusivement réservé aux cérémonies du culte, où il tenait lieu du dais actuel, et, après l'invention de ce dernier appareil, vers le XIIIe siècle, il resta encore longtemps un des insignes de la papauté. C'est à partir du XVIe siècle que le p. a commencé à figurer, en dehors de l'Italie, comme objet de toilette. Il se répandit d'abord en Espagne et en Portugal; puis il fut introduit d'Italie en France par les dames de la suite de Catherine de Médicis. Quant au *parapluie*, son usage chez nous date seulement du XVIIe siècle : cet instrument ne diffère guère du parasol que par ses dimensions. En outre, à la différence de celui-ci, il est également employé par les deux sexes. Ces deux appareils, surtout le dernier, étaient d'abord lourds, massifs et disgracieux; aujourd'hui nos fabricants déploient dans leur confection, notamment dans celle des ombrelles, une grande élégance qui n'exclut point la solidité. On *fait entre autres, sous le nom de Marquises, des ombrelles petites*, fort légères, et dont le manche se compose de deux parties réunies par une charnière, de sorte qu'on peut le replier et mettre le tout dans la poche.

PARATITLAIRE. s. m. Auteur de paratitles.

PARATITLES. s. m. pl. (gr. παρὰ, à côté; τίτλος, titre). Explication abrégée de quelques titres ou livres de jurisprudence civile ou canonique. *Les P. de Cujas.*

PARATONNERRE. s. m. (R. *parer, tonnerre*).

Enc. — On appelle ainsi un appareil destiné à préserver de la foudre les objets au-dessus desquels il est élevé, et cela en procurant un écoulement facile à l'électricité du sol attirée par l'électricité *contraire des nuages orageux.* — Un *Paratonnerre* se compose d'une tige métallique pointue qui s'élève dans les airs, et d'un conducteur qui la met en communication avec le sol. Les conditions que doit remplir un p. pour atteindre son but, sont les suivantes : 1° La tige métallique doit se terminer supérieurement par une pointe très-effilée; 2° le corps qui met la tige en communication avec le sol doit être très-bon conducteur, et il ne doit y avoir aucune solution de continuité dans l'appareil depuis le sommet de la tige jusqu'à l'extrémité inférieure du conducteur; 3° toutes les parties de l'appareil doivent avoir les dimensions convenables.—Les choses étant ainsi disposées, lorsqu'un nuage orageux passe au-dessus d'un p., l'électricité naturelle de la tige et du conducteur est décomposée : l'électricité de même nom que celle du nuage est repoussée et va s'écouler librement dans le sol, tandis que l'électricité de nom contraire est attirée vers la tige et s'écoule librement dans l'air par l'extrémité de celle-ci. De cette manière, il est impossible qu'il se fasse aucune accumulation d'électricité dans le p. En conséquence, pendant que le p. est ainsi en activité, c.-à-d. pendant qu'il est parcouru dans les deux directions opposées par les électricités de noms contraires, on peut s'approcher de l'appareil et même le toucher sans danger, car, lorsqu'il n'existe aucune sorte de tension électrique, il n'y a point de décharge à redouter. — Maintenant, « supposons, dit Pouillet, que l'une ou l'autre des deux premières conditions ci-dessus ne soit pas remplie, que la pointe soit trop émoussée, que le conducteur communique mal avec le sol, ou qu'il y ait quelque solution de continuité dans sa longueur, alors il est évident non-seulement que l'accumulation de l'électricité est possible sur le p., mais encore qu'elle *est inévitable; c'est un conducteur qui se charge et* qui peut recevoir une quantité énorme d'électricité. En conséquence, si on l'approche, on en peut tirer des étincelles, tantôt faibles, tantôt fortes, quelquefois foudroyantes. Si c'est la pointe seulement qui est émoussée, et que la foudre frappe le p., il pourra en fondre l'extrémité, mais en général il suivra le fil conducteur et ne fera aucun ravage dans l'édifice. Si c'est le conducteur qui offre une solution de continuité ou qui communique mal avec le sol, et que le tonnerre tombe, il pourra encore fondre une partie plus ou moins grande de la tige; mais il est presque certain qu'il se portera aussi latéralement sur les corps conducteurs voisins et qu'il pourra produire ses effets destructeurs comme si le p. n'existait pas. Mais il y a plus : un p. qui présente ces défauts est extrêmement dangereux, même quand le tonnerre ne tombe pas; car, du moment que l'accumulation de l'électricité sur le conducteur est devenue assez grande, le fluide tend à se porter latéralement sur tous les corps conducteurs voisins, et l'étincelle qui en résulte peut les foudroyer ou les enflammer. On en peut citer un déplorable exemple. Le prof. de physique Richmann, à Saint-Pétersbourg, ayant interrompu, pour étudier les effets de l'électricité des nuages, le conducteur d'un p. qui descendait dans sa maison, fut tué subitement à quelque distance du conducteur par une étincelle qui s'en échappa latéralement. Le graveur Sokolow, qui était présent, vit l'étincelle sortir du conducteur et frapper Richmann au front : elle était, dit-il, *grosse comme le poing.* » — *La tige d'un p. a environ* 9 mètres de longueur; elle se compose habituellement de 3 pièces ajustées bout à bout, savoir : une barre de fer de 8 m. 60., une baguette de laiton de 60 centim., et une aiguille de platine de 5 centim. Leur ensemble forme un cône qui s'amincit régulièrement jusqu'au sommet, et dont la base a 5 centimèt. de diamètre. L'aiguille de platine *a* (Fig. ci-jointe, qui représente la partie supérieure d'un p.) est soudée à la baguette de laiton avec de la soudure d'argent, et l'on enveloppe encore cette jonction avec un petit manchon de cuivre *m*. Enfin, la baguette de laiton se réunit à la barre de fer au moyen d'un goujon, *g*, qui entre à vis dans toutes deux, et qu'on fixe en outre par deux goupilles à angle droit. — On dresse la tige du p. à la partie la plus élevée de l'édifice que l'on veut protéger contre la foudre; puis on met la base de la tige en communication directe avec le sol au moyen d'une barre de fer ou d'un conducteur de cuivre d'une épaisseur suffisante. On obtient ce dernier en faisant une corde avec deux ou trois fils de cuivre de 2 mill. 25 de diamètre. Il est essentiel que la dérivation de l'électricité soit aussi complète que possible. En conséquence, s'il y a une nappe d'eau ou un puits dans le voisinage, on doit faire plonger le conducteur métallique dans l'eau. Dans le cas contraire, il faut au moins conduire ce dernier, par le moyen d'un canal rempli de charbon pulvérisé, jusqu'à l'endroit du sol le plus humide qu'on pourra trouver dans les environs. Un exemple montrera combien la foudre suit avec facilité les corps bons conducteurs. Dans un orage violent qui éclata à Bâle le 9 juin 1849, le tonnerre tomba sur le p. d'une maison et suivit d'abord le conducteur jusque dans le sol; mais ensuite il sauta sur un tuyau hydraulique de fonte de fer qui se trouvait à proximité, broya sur une longueur d'environ 1000 mèt. tous les tubes également de fonte qui continuaient ce tuyau, de telle sorte que toutes les fontaines alimentées par cette conduite cessèrent tout à coup de couler. — Quant à l'électricité qui s'écoule en quantité considérable par la pointe du p., elle est attirée par le nuage orageux, et arrivée là, elle neutralise une partie de l'électricité positive de ce nuage. Lors donc qu'un nuage orageux est assez rapproché du p. pour pouvoir agir sur lui en décomposant l'électricité de ce dernier, immédiatement sa force électrique se trouve affaiblie par le courant d'électricité contraire qui s'écoule par la tige. — L'efficacité d'un p. dépend encore de quelques autres conditions. Ainsi, par ex., lorsqu'il y a dans le voisinage d'autres objets qui dépassent sa hauteur, il peut arriver que l'électricité du nuage agisse plus fortement sur ces derniers, et par conséquent que le tonnerre tombe. La même chose peut encore arriver, quand il existe dans le voisinage du p. des masses métalliques considérables, comme des barres de fer ou une toiture de métal. Dans ce dernier cas, il faut mettre les masses métalliques en communication exacte avec le p. lui-même, pour que l'électricité attirée puisse s'écouler sans obstacle par la pointe de celui-ci. Il est dangereux d'isoler, comme l'ont essayé quelques constructeurs, la tige du p. d'avec la couverture métallique du comble. Enfin l'expérience montre qu'un p. construit dans les conditions et dans les dimensions indiquées ci-dessus protége un espace circulaire ayant 20 à 27 mètres de rayon : en d'autres termes, le cercle de protection d'un p. a pour rayon une longueur double ou triple de celle donnée à la tige.

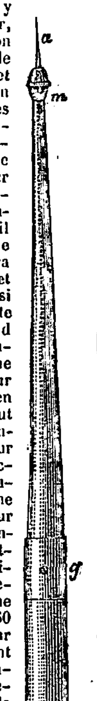

PARAVENT. s. m. Sorte de meuble composé de plusieurs châssis de bois, couverts de papier peint ou d'étoffe, qui s'étendent, se plient l'un sur l'autre, et servent à garantir, en hiver, du vent qui vient des portes. *P. d'étoffe, de tapisserie, de papier. P. à quatre, à six feuilles. P. de la Chine. Châssis, feuille de p.*

PARC. s. m. (celt. *pferch*, lieu clos). Grande étendue de terre close et plantée de bois pour servir au plaisir de la promenade et de la chasse. *Le p. de Versailles, de Fontainebleau. Les murailles d'un p. Son p. est rempli de daims.* ‖ Pâtis entouré de fossés où l'on met les bœufs pour les engraisser. ‖ Clôture faite de claies, et ordinairement mobile, où l'on enferme les moutons en été quand ils couchent dans les champs. ‖ T. Chasse. Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires. ‖ T. Pêche. Clôture que l'on fait pour prendre et pour conserver du poisson, et part., Lieu préparé pour y mettre les huîtres qu'on y laisse grossir et verdir. V. Huître. ‖ T. Guerre. Endroit où l'on place l'artillerie, les fourgons, les munitions, etc., quand une armée est en campagne. *Le p. de l'artillerie. Le p. des vivres.* — Par ext., La réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration. *Faire marcher un p. Enlever un p. à l'ennemi.*

PARCAGE. s. m. T. Agricult.

Enc. — On appelle *Parcage*, le séjour que l'on fait faire à un troupeau dans une enceinte découverte, qui se transporte successivement dans les différentes parties d'un champ, afin de les fertiliser par la fiente et l'urine que les animaux y répandent. Le système du p. s'applique principalement aux bêtes à laine. L'enceinte mobile dans laquelle on établit ces animaux consiste, tantôt en un filet à larges mailles qui est soutenu de distance en distance avec des piquets, tantôt par des treillages d'osier qu'on dresse à la suite les uns des autres sur quatre lignes formant un carré, et que l'on maintient à l'aide de piquets enfoncés dans le sol, tantôt par des claies de bois qu'on dispose de la même manière et que l'on soutient au moyen de bâtons courbés par leur bout inférieur et qu'on appelle *crosses*. Le p. offre l'avantage d'épargner le travail et le charroi des engrais, et cet avantage est d'autant plus grand que *les champs sont plus éloignés et les chemins plus difficiles.* C'est ce qui fait qu'on y a surtout recours dans les contrées montueuses. On est aussi réduit à l'employer lorsqu'on manque de paille et d'autres substances propres à servir de litière, et qu'il y a nécessité de créer, le plus promptement possible, avec peu de fourrage et de litière, une masse considérable de produits. En outre, le p. ne peut s'appliquer que dans les grandes propriétés, car les avantages de ce mode de fumure cessent quand on parque avec moins de 300 bêtes.—Une fois que les moutons sont mis au parc, on ne les retire plus dans les bergeries, quelles que soient les conditions atmosphériques : il en résulte des maladies qui déciment les troupeaux, et de plus les toisons en sont toujours détériorées. On devrait, pendant les grandes pluies et lorsque le temps reste mauvais pendant plusieurs jours, rentrer les bêtes à la bergerie, ou tout au moins les loger sous des hangars. Dans une partie de l'Auvergne, on fait parquer pêle-mêle les chevaux, les ânes, les bœufs, les porcs et les moutons; et l'on se trouve fort bien de cet usage. On devrait l'imiter dans beaucoup d'autres localités, principalement dans celles où les champs sont clos et où le bétail n'est pas fort nombreux. — *Le p. au piquet* consiste à attacher l'animal à une corde retenue par un piquet fiché en terre, de façon qu'il ne puisse parcourir qu'un espace étroit : on change ensuite le piquet de place quand l'herbe qui entourait le premier est consommée. Cette méthode est avantageuse quand on n'a qu'un petit nombre de bêtes.

PARCELLAIRE. adj. m. *Cadastre p.*, Cadastre fait par pièces de terre. On dit aussi subst., *Le p. d'une commune.* — Voy. Cadastre.

PARCELLE. s. f. (lat. *particula*). Petite partie de quelque chose. *Une p. de l'hostie. Payer une somme par parcelles. Cette p. de terre m'a coûté fort cher.*

PARCE QUE. loc. conj. Voy. Par.

PARCHEMIN. s. m. (lat. *pergamenus*, de Pergame).

Enc. — I. On appelle *Parchemin*, une peau d'animal préparée pour recevoir l'écriture et pour divers autres usages. Le p. destiné à l'écriture et à l'imprimerie se fait avec les peaux de veau, de mouton et d'agneau; les parchemins faits avec les peaux d'âne, de bouc et de chèvre servent à fabriquer les cribles, les tambours, les timbales, etc. On appelle *P. vierge* celui qui est préparé avec des peaux d'agneaux mort-nés. Quant à la dénomination de *vélin*, on l'applique aux plus beaux parchemins faits avec la peau de veau. — Les peaux destinées à la fabrication du p. sont d'abord livrées au mégissier, qui les tond, les pèle, les lave et les dégraisse en partie. Elles passent alors entre les mains du *Parcheminier*, qui, après les avoir tendues fortement sur des châssis, commence par les *écharner* et les *édosser*, c.-à-d. par enlever les parcelles de chair qui peuvent être restées sur la face interne, et par faire tomber l'eau et les ordures qui peuvent se trouver sur la face opposée. Cela fait, il les saupoudre de carbonate de chaux ou de chaux éteinte en poudre fine, qui en absorbe l'humidité, puis il les use au moyen de la pierre ponce. Après le *Ponçage*, il laisse sécher la peau, et quand la dessiccation est complète, il enlève la chaux qui la recouvre en la frottant avec un chiffon de laine, qu'on appelle *Effleuroir*. Le p. est alors terminé, s'il ne doit pas recevoir l'écriture. Dans le cas contraire, il doit encore être soumis à d'autres manipulations, qui ont pour objet de le rendre aussi lisse que possible et de lui donner une égale épaisseur sur tous les points.

II. L'usage d'écrire sur des peaux d'animaux remonte à l'antiquité *la plus reculée; mais, sous* le regne d'Eumène II, roi de Pont, mort en 241 avant J.-C., la fabrication du p. reçut à Pergame de tels perfectionnements, que ce produit fut désormais appelé, du nom de cette ville, *charta Pergami, membrana pergamena*, et simplement *pergamenum*, dont nous avons fait *parchemin.* Ce progrès fut, dit-on, provoqué par les rois d'Egypte qui, en interdisant la sortie du papyrus, forcèrent les peuples étrangers à créer une matière propre à le remplacer. Les plus anciens manuscrits grecs et romains sur p. qui soient parvenus jusqu'à nous sont du IIIe ou du IVe siècle. Quant aux actes, Natalis de Wailly dit que le plus ancien diplôme sur p. qui existe aux archives de l'Empire ne remonte qu'à l'an 671. Mais, à partir de cette époque, l'emploi du p. devint peu à peu général pour toute espèce d'écritures. Trois cents ans plus tard, le papier commença à lui faire concurrence; néanmoins on conserva encore longtemps le p. pour les manuscrits de grande valeur et les actes très-importants. Aujourd'hui, il n'est guère employé que pour les pièces dont on veut assurer la durée, comme les diplômes des Académies et des universités, les conventions diplomatiques, les titres de noblesse, etc. On emploie aussi les qualités inférieures pour la reliure et dans quelques industries particulières, telles que celle du batteur d'or.

III. Lorsqu'on laisse tremper de la cellulose pendant une demi-minute dans l'acide sulfurique, puis qu'après avoir lavé aussitôt cette substance à grande eau, on la mette séjourner dans de l'eau très-légèrement ammoniacale, on observe qu'elle subit une transformation des plus curieuses. En effet, la cellulose, tout en conservant sa composition chimique, prend un état isomérique nouveau et offre tous les caractères d'une membrane animale, c.-à-dire la *cohésion*, la translucidité et le toucher gras et mou du p. Pour répéter cette expérience, on doit choisir de préférence du papier non collé. Cette singulière transformation a été découverte, en 1846, par Figuier et Poumarède, qui ont donné le nom de *Papyrine* au produit résultant de cette réaction. En la faisant connaître, les deux ingénieux expérimentateurs ont signalé le parti que l'industrie pourrait en tirer. Cette prédiction s'est réalisée. En 1857, un Anglais, nommé Gaine, a monté une fabrique de *Parch. végétal*, qui n'est autre chose que du papier ordinaire soumis à l'action de l'acide sulfurique. Cet industriel a reconnu qu'on obtient un produit plus applicable aux usages ordinaires du parch. en ajoutant un demi-volume d'eau à l'acide à 66°, dans lequel on immerge le papier. Le parch. végétal s'emploie surtout pour la transcription des actes légaux.

* **PARCHEMINÉ, ÉE.** adj. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin. *Sa peau était ridée et parcheminée.*

PARCHEMINERIE. s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin. ‖ L'art de préparer le parchemin et le commerce qui s'en fait.

PARCHEMINIER. s. m. Celui qui prépare ou qui vend le parchemin.

PARCIMONIE. s. f. (lat. *parcus*, avare). Épargne minutieuse qui porte sur les petites choses. = Synon. Voy. Économie.

PARCIMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de la parcimonie.

PARCOURIR. v. a. Aller d'un bout à l'autre; courir çà et là. *Ce cheval a parcouru la carrière en cinq minutes. Il a parcouru toute l'Asie. J'ai parcouru toute la ville pour le trouver.* ‖ Figur., *P. des yeux*, ou simpl. *Parcourir*, Passer légèrement la vue sur quelque chose, examiner rapidement. *J'ai parcouru des yeux toute l'assemblée. J'ai parcouru toutes les curiosités que renferme cette ville. J'ai rapidement parcouru ce livre.* On dit de même, *La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur la mer;* et Fig., *Parcourez toutes les formes de gouvernement que nous offre l'Europe seule.* = PARCOURU, UE. part. = Conj. Voy. COURIR.

PARCOURS. s. m. T. Jurispr. V. PÂTURAGE. ‖ * Le chemin parcouru par une voiture publique; la contrée qu'arrose un fleuve dans son cours. *L'administration détermine le p. des omnibus. Ce fleuve répand l'abondance sur toute l'étendue de son parcours.*

* **PARDALOTE.** s. m. (gr. παρδαλωτὸς, tacheté). T. Ornith. Voy. PIE-GRIÈCHE.

PARDON. s. m. Rémission d'une faute, d'une offense. *Demander p. Je vous accorde votre p. Le p. des injures, le p. des ennemis est commandé par l'Évangile. Il est indigne de p.* — Fam., *Je vous demande p.*, Formule de civilité dont on se sert dans le monde, soit lorsqu'on veut interrompre quelqu'un ou qu'on est d'un avis différent du sien, soit quand on lui cause quelque dérangement. *Je vous demande p. si je vous interromps, si je suis d'un autre avis que vous.* On dit aussi absol., *Je vous demande p. P., mille pardons.* ‖ Autrefois on appelait *Lettres de p.*, Des lettres que le roi accordait en petite chancellerie, pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires. ‖ Au plur., se dit Des indulgences que l'Église catholique accorde aux fidèles. *Gagner des pardons. Il a rapporté de son pèlerinage beaucoup de pardons.* V. ANGELUS. = Syn. Voy. ABSOLUTION et EXCUSE.

PARDONNABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être pardonné, d'être excusé; ne se dit guère que Des choses. *Offense, faute, erreur p. Cela n'est pas p. à votre âge.*

PARDONNER. v. a. (bas lat. *perdonare*, remettre entièrement). Accorder la rémission, le pardon d'une faute; ne garder aucun ressentiment d'une injure reçue. *P. une faute, une offense. Je lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait. Je vous pardonne vos torts. Je lui pardonne de m'avoir offensé. On pardonne la chose. On pardonne à la personne. Dieu vous pardonna. Le roi lui pardonna. Je ne me pardonnerai jamais la faute que j'ai commise.* Absol., *Il est plus beau de p. que de punir.* — Famil., *Dieu me pardonne*, Façon de parler qui s'emploie comme une espèce d'excuse et d'adoucissement. *A l'entendre parler, je croirais, Dieu me pardonne, qu'il a perdu l'esprit.* ‖ Excuser, supporter, tolérer. *Je lui pardonne facilement la négligence de son style, mais je ne lui pardonne pas les puérilités dont il a rempli son livre. Le monde est un juge sévère qui ne pardonne pas les moindres fautes. Pardonnez mes craintes, mes soupçons. Je ne lui pardonne pas de préférer tel auteur à tel autre. Cet homme ne se pardonne rien. Je ne me pardonnerai jamais de m'être laissé tromper par un hypocrite. Dans l'amitié, il faut se p. ces petits griefs.* — S'emploie souvent comme un terme de civilité. *Pardonnez-moi*, ou simplem., *Pardonnez si je vous contredis. Pardonnez la liberté que je prends.* ‖ Voir sans chagrin, sans dépit, sans jalousie. *On lui pardonne ses succès à cause de sa modestie. Il ne sait pas se faire p. sa supériorité.* ‖ *Pardonner* régit quelquefois les choses avec la prépos. *à*, comme si elles étaient personnifiées. *Je pardonne cela à l'état où vous êtes. Il a fait un discours médiocre, mais je pardonne cela au peu de temps qu'il a eu pour se préparer.* ‖ *Pardonner* se dit encore dans le sens de Excepter, épargner; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne* et avec la prépos. *à*. *La mort ne pardonne à personne. Le temps ne pardonne à aucune chose.* — Absol., *Cette maladie ne pardonne point*, On y succombe tôt ou tard. = SE PARDONNER. v. pron. Être digne de pardon, être excusable. *C'est une faute qui ne se pardonne pas.* = PARDONNÉ, ÉE. part. *Crime pardonné. Injure pardonnée.* ‖ Famil., on dit A quelqu'un qui a demandé pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qui lui est échappée, *Vous êtes tout pardonné.*

PARÉAGE ou **PARIAGE.** s. m. T. Jurispr. féodale. Partage ou association de juridiction et de seigneurie entre deux seigneurs d'un même pays. *Le but du p. était d'assurer au plus petit seigneur la protection au plus grand.*

PARÉATIS. s. m. [On pron. l'S.] Mot lat. qui sign. *Obéissez.* Permission qu'on obtenait en chancellerie, afin de pouvoir mettre un arrêt ou un jugement à exécution ailleurs que dans le ressort du tribunal par lequel il avait été rendu. *Un p. du grand, du petit sceau. Prendre, envoyer un p. Des lettres de p. Aujourd'hui les arrêts et jugements sont exécutoires sans visa ni p. dans toute l'étendue de l'empire.*

* **PAREAUX.** s. m. pl. T. Pêche. Gros cailloux ronds et percés par le milieu, qu'on attache le long d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARÉGORIQUE. adj. 2 g. (gr. παρηγορεῖν, calmer). T. Méd. Syn. d'*Anodin;* ne se dit plus qu'en parl. de l'*Elixir p. de Paracelse.*

PAREIL, EILLE. adj. (lat. *par*, égal). Égal, semblable. *Ces deux objets sont pareils. Ils ont une pareille ardeur pour l'étude. Cette étoffe-là n'est pas pareille à celle-ci. A p. jour, à pareille heure, telle chose m'est arrivée. Ils sont pareils en âge, en sagesse; ils sont presque de p. âge.* On dit mieux : *Ils sont égaux en âge, en sagesse; Ils sont presque de même âge.* — *Sans p.*, Excellent, supérieur dans son genre. *C'est un homme d'un sang-froid sans p. Il est d'une valeur sans pareille. Ce remède est sans p.* On dit aussi D'un homme d'un très-grand mérite, et même en mauvaise part, D'un homme extraordinaire et singulier dans ses manières, dans sa conduite, *C'est un homme sans p.* — *Toutes choses pareilles*, Toutes choses étant égales. ‖ Tel, de cette nature, de cette espèce. *Un p. début donne de grandes espérances. Comment avez-vous commis une pareille faute? Que feriez-vous en p. cas, en pareille circonstance? P. exemple n'est pas bon à suivre. De pareils avis sont précieux.* = PAREIL, EILLE. subst. Égal, égale. *Cet homme n'a pas son p. Elle n'a pas sa pareille pour la malignité. Il a peu de pareils. Il a un beau cheval de carrosse, mais il ne peut trouver le p.* ‖ Au plur. *Pareils* ou *Pareilles*, précédé des adjectifs possessifs *mes, tes, ses, nos, etc.*, signif., Les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. *Vos pareils se comportent tout autrement que vous. Il en use mal avec ses pareils. Allez bavarder avec vos pareilles.* ‖ Fam., *La pareille*, sign. Le même traitement qu'on a reçu ou qu'on a fait. *Je vous rendrai la pareille. Attendez-vous à la pareille.* — Famil., on dit aussi dans ce sens, *A la pareille. Si vous me faites ce plaisir-là, à la pareille. Si vous n'en usez pas bien, à la pareille.*

Syn. — *Semblable, Tel.* — *Tel* désigne un objet qui est de même nature qu'un autre, qui a les mêmes qualités et les mêmes rapports, qui est parfaitement conforme. Ainsi, *tel fut le discours de cet orateur* signifie : C'est là le discours de cet orateur. *Pareil* désigne des choses qui, sans être les mêmes, sans être rigoureusement égales entre elles, ont néanmoins de si grands rapports qu'elles peuvent être comparées ensemble, ou s'appareiller l'une avec l'autre. *Semblable* annonce entre deux choses une ressemblance, un rapport extérieur de traits, de configuration, etc. *Semblable* dit donc moins que *pareil*, et *pareil* moins que *tel*. Un objet *tel* qu'un autre n'en diffère point; un objet *pareil* à un autre le vaut, ne lui cède point; un objet *semblable* à un autre s'y rapporte.

PAREILLEMENT. adv. De la même manière. *Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai p.* ‖ Aussi. *Vous le désirez, et moi p. Portez-vous bien. Et vous p.*

* **PAREIRA.** s. m. T. Bot. Voy. MÉNISPERMACÉES.

PARELLE. s. f. T. Bot. Voy. POLYGONACÉES. ‖ * *P. d'Auvergne*, Voy. LICHEN.

PAREMENT. s. m. Ornement, ce qui pare; se dit Des étoffes dont on pare le devant d'un autel. *Un p. d'autel. Un p. de velours, en broderie d'or.* ‖ T. Taill. On appelait autrefois *Parements* Des morceaux d'étoffe riche ou de couleur tranchante que les hommes portaient sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes, etc. *Il n'y a plus que les militaires qui portent des parements de couleur variée afin de distinguer les corps.* — Espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit et qui est fait de la même étoffe. *Les parements de cet habit sont usés.* ‖ T. Archit. Le côté d'une pierre ou d'un mur qui paraît au dehors. *P. brut. P. poli. Ce mur est revêtu d'un p. de plâtre. P. d'appui*, Les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée. — *P. de menuiserie*, Ce qui paraît extérieurement d'un lambris de menuiserie. — Voy. aussi PAVAGE. ‖ T. Bûcheron. *Les parements d'un fagot*, Les plus gros morceaux de bois que l'on met à l'extérieur d'un fagot, afin de le parer.

* **PARÉMIOGRAPHIE,** * **PARÉMIOLOGIE.** s. f. (grec. παροιμία, proverbe; γράφειν, écrire; λόγος, discours). Étude ou explication des proverbes. = * PARÉMIOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe à recueillir les proverbes, ou à en rechercher l'origine et l'explication. = * PARÉMIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux proverbes. *Bibliographie parémiologique.*

* **PARENCHYMATEUX, EUSE.** adj. Qui est formé d'un parenchyme. *Organe parenchymateux.*

Enc. — Dans sa méthode zoologique, Cuvier comprend sous ce nom toutes les espèces d'*Entozoaires* qui n'ont pas de cavité viscérale distincte et dont le corps semble rempli d'un parenchyme continu, où l'on observe au plus, pour tout organe alimentaire, des canaux ramifiés qui y distribuent la nourriture. Les ovaires sont aussi enveloppés dans ce parenchyme. Quant au système nerveux, quelques espèces seulement présentent des filets, que plusieurs auteurs croient être de nature nerveuse. Les *Entozoaires parenchymateux* sont généralement divisés en quatre familles : les *Acanthocéphales*, les *Trématodes*, les *Ténioïdes* ou *Cestoïdes*, et les *Cystiques* ou *Helminthes vésiculeux*.

1° Les *Acanthocéphales* ont le corps rond, tantôt allongé et tantôt en forme de sac pourvu d'une *trompe armée de crochets.* Cette famille ne renferme que le seul genre *Échinorhynque*, dont les auteurs distinguent une cinquantaine d'espèces. La plus grande et l'une des mieux connues est l'*Ech. géant* (*Echinorhynchus gigas*) [Fig. 1. Partie antérieure de cet Helminthe], qui habite en abondance les intestins du Cochon, et où les femelles atteignent jusqu'à 40 cent. de longueur.

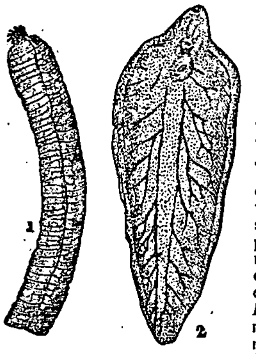

2° Les *Trématodes* ont le corps aplati, mollasse et pourvu de suçoirs. Ils forment plusieurs genres distincts, et la plupart sont androgynes. Nous nous contenterons de citer ceux qui ont été rencontrés chez l'Homme. Dans le genre *Douve* ou *Fasciole*, improprement appelé *Distome*, on connaît surtout la *Douve du foie* (*Fasciola hepatica*) [Fig. 2. Individu très-développé, vu en dessous, d'après E. Blanchard]. En général, cet entozoaire n'a que 20 à 30 millim. de longueur sur 6 à 10 de largeur. Sa couleur est d'un brun grisâtre plus ou moins livide. Sa forme est celle d'une petite feuille ovale, pointue en arrière, ayant en avant une petite partie rétrécie, à l'extrémité de laquelle est une cupule où se trouve l'orifice buccal, qui donne dans une sorte d'œsophage d'où partent des canaux qui se ramifient par tout le corps et y portent la bile dont cet animal se nourrit. Au-dessous, on aperçoit un petit tubercule qui est l'organe mâle, et plus bas une seconde cupule, regardée par les uns comme un suçoir, et par les autres comme un organe d'adhérence. La Douve est ovipare : ses *œufs sont très-petits*, elliptiques, déprimés et demi-transparents. Cette espèce se trouve, chez l'Homme, dans la vésicule biliaire, dans les canaux hépatiques, et peut-être aussi dans le tissu du foie. Le genre *Festucaire*, ou *Monostome* de Zeder, ne diffère du *précédent que par l'absence de* cupule abdominale. La seule espèce observée chez l'Homme est la *Fest. lenticole* (*Festucaria lenticola*); elle a été rencontrée dans le cristallin, d'où son nom. Les espèces qui appartiennent aux genres *Tristome, Amphistome ou Strigée, etc., sont particulières à divers animaux.* L'*Hématobie* (*Thécasome sanguicole* de Moquin-Tandon) habite dans la veine porte et dans les veines hépatique, liénale, mésaraïque, etc. L'Hém. mâle, dit-on, est mou, lisse, blanchâtre, et long de 7 à 9 *millim. La partie antérieure du corps présente à son côté inférieur* deux cupules, et, à partir de la seconde, une rainure longitudinale où se trouve logée la femelle, qui est beaucoup plus petite que le mâle et de forme rubanée. Toutes les analogies donnent lieu de croire, comme le *remarque très-bien* le savant *professeur* Moquin-Tandon, que l'on a confondu les deux vers, que c'est la femelle qui est plus grande que le mâle, et qu'elle porte ce dernier sous son abdomen.

3° Les *Ténioïdes* ou *Cestoïdes* se distinguent à *leur corps mou*, allongé, rubané, le plus souvent articulé, et à leur tête généralement pourvue de 2 à 4 ventouses ou suçoirs : cependant certaines Ligules n'offrent aucune apparence d'organes semblables. Tous ces animaux sont hermaphrodites. *Les g. Ténia* et *Bothriocéphale* sont les plus importants de cette famille. Le *Ténia ordinaire* ou *T. armé*, vulgairem. appelé *Ver solitaire* (*Tænia solium*, Lin.), est commun dans l'Europe méridionale, ainsi qu'en France, en Allemagne et en Angleterre : il est endémique dans l'Abyssinie. Cet helminthe représente un ruban aplati et étroit, composé d'une multitude d'articles plus longs que larges, qui sont unis entre eux avec plus ou moins de solidité. Son corps, filiforme dans sa partie antérieure, va s'élargissant insensiblement d'avant en arrière, puis il conserve indéfiniment les mêmes dimensions. Ainsi, la partie postérieure offre souvent 6 à 8 millim. de large, tandis que l'antérieure a au plus un demi-millim. (Fig. 3. Segments de Ténia pris en divers points de la longueur de l'animal.) La tête est constituée par un renflement presque globuleux ou ovoïde, large de 1 millim. à 1 mill. et demi, qui offre quatre mamelons arrondis et opposés en croix. Au centre de chacun d'eux est une espèce de

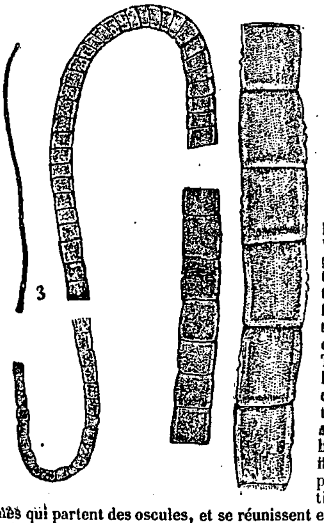
3

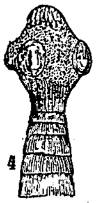
4

ventouse, entourée d'un bourrelet, qu'on appelle *Oscule* et *Suçoir*, à cause de la fonction qu'elle remplit vraisemblablement, car c'est par endosmose que l'animal absorbe les matières qui constituent sa nourriture. L'extrémité de la tête porte une double couronne de crochets mobiles, au centre de laquelle s'élève une protubérance convexe, qu'on regarde comme une trompe rudimentaire, mais imperforée, et qu'on nomme *Proboscide* ou *Rostelle* (Fig. 4. Tête du *T. solium*). Le parenchyme de cet entozoaire est un peu mou et sa couleur presque blanche. Son système digestif se compose de quatre petits canaux filiformes qui partent des oscules, et se réunissent ensuite en deux conduits, lesquels parcourent à droite et à gauche toute la longueur du corps. Chaque article du corps possède un appareil génital double, dont les orifices s'ouvrent dans une saillie mamelonnée située sur l'un des bords latéraux. La longueur des Ténias n'est pas connue d'une manière exacte, attendu que le plus souvent ces helminthes sont rendus par fragments successifs, que ces fragments peuvent provenir de plusieurs individus, etc. « En réduisant à leur propre valeur tous les faits rapportés par des auteurs dignes de foi, je crois, dit Moquin-Tandon, qu'on peut évaluer en moyenne la longueur du Ténia à 4 ou 5 mètres. » Cela est bien raisonnable, quoique fort loin du Ténia de 50 mètres observé par Dœveren, du Ténia de 100 mètres de Rosenstein, etc. Ces entozoaires, ainsi que nous l'avons dit, sont androgynes et ovipares. Les œufs sont pondus à la manière ordinaire; mais le plus souvent les articles fécondés (et chacun renferme plusieurs centaines d'œufs) se séparent les uns des autres. Ces articles ainsi détachés ont été pris par les auteurs pour des vers particuliers, et Lamarck les a nommés *Cucurbitins*, à cause de leur ressemblance avec des graines de citrouille. En réalité, ce sont des capsules ovigères qui, en se désorganisant, mettent leur contenu en liberté. Ainsi que nous le verrons tout à l'heure, les Ténias pénètrent à l'état de larve dans notre tube digestif, et y acquièrent ensuite tout leur développement. Ils habitent en général l'intestin grêle. C'est à tort que l'espèce qui vient d'être décrite est appelée *Ver solitaire*, car on en trouve fréquemment 2 ou 3 chez un seul malade. Rudolphi a cité un exemple de 4, Barth de 6, Monod de 14, et de Haen a guéri une femme de trente ans qui en portait 14. La présence des Ténias dans le tube digestif produit un sentiment de gêne, de pesanteur et de tournoiement dans l'abdomen, des coliques sans diarrhée et qui se calment par l'ingestion des aliments, et parfois même des vertiges et des lipothymies sans céphalalgie. L'appétit est augmenté, et cependant le malade maigrit. Mais le signe le plus sûr est l'expulsion, par le vomissement ou par les selles, de fragments de cet entozoaire. Divers remèdes ont été préconisés comme *Ténifuges*. Les plus efficaces sont la racine de Fougère mâle (*Aspidium filix mas*) réduite en poudre, l'écorce de la racine du Grenadier, et le *Cousso* d'Abyssinie. Ce dernier, qui est le plus énergique des trois, n'est autre chose que la fleur d'une espèce de Rosacée (*Brayera anthelminthica*), fort commune en Abyssinie.— Le genre *Bothriocéphale* a une grande analogie avec le précédent. L'espèce appelée *Bothr. large* est rare là où le Ténia ordinaire est fréquent, et commune dans les pays où celui-ci s'observe rarement. En Europe, on la trouve surtout en Russie, en Pologne et en Suisse. C'est un entozoaire rubané et articulé dont la longueur varie de 2 à 7 mètres, et dont la largeur atteint 12 à 15 mill. Il est blanc grisâtre ou jaunâtre; ses anneaux sont plus larges que longs, et ses pores génitaux sont situés au milieu de la face inférieure des articles. Ces caractères suffisent déjà pour le distinguer du Ténia ordinaire; mais il diffère surtout de ce dernier par sa tête, qui est oblongue, dépourvue de crochets et d'éminences, et présente seulement deux fossettes latérales en forme de fentes : ce sont ses ventouses absorbantes. Ses œufs sont très-nombreux : suivant Eschricht, chaque individu en porte 10 millions. Les phénomènes pathologiques produits par la présence du Bothriocéphale sont les mêmes que ceux que détermine le Ténia. Les moyens d'expulser cet helminthe sont également les mêmes. —Nous nommerons encore dans cette famille le genre *Ligule*, qui se compose de vers blancs, mous, allongés, aplatis et sans articulations distinctes; souvent même on n'y aperçoit, ni tête, ni organes apparents. Les espèces les plus développées se trouvent dans le tube intestinal des Oiseaux piscivores, et les plus simples dans celui des Poissons. Il y a lieu de croire, comme l'avait soupçonné Rudolphi, que les Ligules des Oiseaux sont les mêmes que celles des Poissons, mais qu'elles ne peuvent prendre tout leur développement que lorsque de l'abdomen des derniers elles ont passé dans l'intestin des premiers. Ces helminthes sont si abondants chez les Poissons de certains lacs d'Italie, qu'on les recueille pour les manger : ils constituent même un mets recherché dans le pays.

4° La division des *Helminthes vésiculeux* ou *Cystiques* se compose d'entozoaires terminés par une ampoule, ou contenus dans une poche, ou réduits à cette dernière. Anciennement, on les confondait tous ensemble sous le nom commun de *Vers hydatiques* ou d'*Hydatides*; plus tard, on les a distingués en 3 genres, savoir : les *Cysticerques*, les *Echinocoques* et les *Acéphalocystes*; mais aujourd'hui on les considère généralement comme des Ténioïdes à l'état de larve.—Les *Cysticerques* sont presque toujours contenus dans des kystes adventifs formés par le tissu cellulaire de l'animal attaqué. Le Cystic. lui-même est composé d'une première vésicule ovoïde pleine de liquide, qui remplit le kyste et qui présente un orifice au pourtour duquel s'insère une seconde vésicule de forme ovoïde, globuleuse ou pyriforme, qui plonge dans le liquide. Le Cystic. proprement dit est fixé au fond de cette dernière, et se continue avec elle par un pédicule plissé. Quand l'animal est rétracté, sa tête et son cou sont renfermés dans la seconde vésicule, mais ils peuvent en sortir en entier ou en partie, à la volonté de l'animal, par l'orifice que nous avons signalé et qu'on observe à l'endroit où la vésicule externe se replie sur elle-même pour former la vésicule interne. Le cou, plus ou moins long, est formé d'articles serrés, et la tête présente exactement l'apparence de celle du Ténia. L'espèce la mieux connue de ce genre est le *Cystic. de la cellulosité* (*Cysticercus cellulosæ*, Rud.), qu'on rencontre fréquemment dans le tissu cellulaire du Cochon où il détermine la maladie appelée *ladrerie*, et parfois, mais rarement, chez l'Homme. Introduit dans le tube digestif de ce dernier, il s'y transforme en Ténia, et de même les œufs de Ténia donnent naissance à des Cysticerques, quand ils se développent dans les tissus animaux. Les Cysticerques ne sont donc en réalité que des larves de Ténioïdes, c.-à-d. d'Helminthes rubanés, fait qui explique l'absence de tout appareil sexuel chez les premiers : néanmoins ils sont susceptibles de se multiplier par gemmiparité. *Le Cœnure du mouton* (*Cœnurus cerebralis*), qui s'observe assez fréquemment dans le cerveau des bêtes ovines, et par sa présence détermine la maladie appelée *tournis*, est aussi un Ténia à l'état de larve, le *Tænia cœnurus* du Loup.— Les *Échinocoques* (*Echinococcus*) sont des helminthes renfermés en nombre plus ou moins considérable dans une vessie membraneuse, de même forme que celle des Cysticerques, et dont le volume varie depuis la grosseur d'un grain de moutarde jusqu'à celui d'un œuf de poule. Cette vésicule, dont la présence dans les tissus détermine la formation d'un kyste adventif comme le fait celle des Cysticerques, contient une seconde vésicule pleine de liquide. De petits corpuscules, gros comme des grains de sable, adhèrent ordinairement en grand nombre à la face interne de cette dernière, au moyen d'un pédicule très-mince. Quand le pédicule se rompt, le corpuscule flotte librement dans le liquide. Vus au microscope, ces corpuscules représentent des vésicules ovoïdes ou pyriformes, avec une extrémité antérieure organisée comme celle des Cysticerques ou des Ténias, c.-à-d. munie de quatre suçoirs et d'une double couronne de crochets : ce sont des vers intestinaux développés par gemmiparité. Au bout d'un certain temps, suivant Davaine, il se forme à leur intérieur une seconde membrane, laquelle produira à son tour de petits Échinocoques. On ne connaît bien que deux espèces de ce genre : l'une, appelée *Éch. de l'homme*, se rencontre dans les divers organes parenchymateux de ce dernier, mais particulièrement dans le rein et dans le poumon. L'autre, qui a été observée surtout chez le Bœuf et le Mouton, a reçu pour cela le nom d'*Éch. des vétérinaires*. Cette dernière espèce se métamorphose en une espèce particulière de Ténia, qu'on nomme *Ténia échinocoque*. L'analogie porte à croire que l'Éch. de l'homme éprouve quelque transformation analogue. — Les *Acéphalocystes*, qu'on appelle encore communément *Hydatides*, sont des vésicules ovoïdes, libres de toutes parts, qui, chez l'Homme, se rencontrent surtout dans le foie, la rate et le rein. Elles renferment parfois d'autres vésicules emboîtées les unes dans les autres, mais elles n'ont jamais ni tête, ni bouche, ni tube digestif, même à l'état de rudiment. Leur volume varie depuis celui d'un grain de chènevis jusqu'à celui de la tête d'un nouveau-né. Plusieurs auteurs ont nié l'animalité des Acéphalocystes; mais la plupart les regardent comme des organismes parasites. Elles vivent d'une vie propre, et ne demandent à l'animal qui les porte que le lieu, la chaleur et les produits exhalés qu'elles ont la faculté d'absorber. « Dans l'état actuel de la science, dit Moquin-Tandon, les Acéphalocystes ne doivent pas constituer un genre particulier d'Helminthes; ce sont des Cysticerques ou des Échinocoques incomplétement développés, c.-à-d. arrêtés dans leur évolution. Il n'est pas rare, selon Van Beneden, de rencontrer de ces poches qui contiennent à la fois des vésicules inertes et des larves pourvues de leurs crochets, lesquelles, par conséquent, tiennent de l'Acéphalocyste et de l'Échinocoque. Les trois espèces d'Acéphalocystes admises par Laennec, savoir : l'*Ac. à œufs*, l'*Ac. à grains*, et l'*Ac. à bourgeons*, sont trois états à peine distincts de cette forme vésiculeuse des deux genres précédents. » — On a confondu avec les vraies Acéphalocystes certaines expansions vésiculiformes qu'on rencontre quelquefois dans le corps humain : telles sont les *Hydromètres hydatiques* ou *Acéphalocystes rameuses*, développées dans l'utérus. Ces expansions vésiculiformes doivent être considérées comme des modifications mêmes du tissu au sein duquel elles apparaissent. C'est également à tort qu'on a pris pour des Acéphalocystes certaines concrétions albuminoïdes qui se forment dans plusieurs points de l'économie, par ex., autour du poignet, entre les tendons et les muscles. La solidité de ces corps et l'absence de cavité à leur intérieur suffisent pour empêcher toute confusion.

PARENCHYME. s. m. (gr. παρὰ, auprès; ἔγχυμα, effusion). T. Anat. Se dit De tout tissu qui n'est pas formé de fibres linéaires apparentes, qui offre un certain degré de mollesse, et qui présente un aspect plus ou moins spongieux. *Le p. du foie, de la rate, du rein. Le p. pulmonaire.* ‖ T. Bot. Voy. ORGANOGRAPHIE.

PARÉNÈSE. s. f. (gr. παραινέω, conseiller). Exhortation à la vertu. = PARÉNÉTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la parénèse, à la morale. *On divise les discours de religion en dogmatiques, parénétiques, ascétiques et mystiques.* Peu usité.

PARENT, ENTE. s. (lat. *parens*, de *parere*, enfanter). Le père et la mère, ou plus génér. Ceux dont on descend. En ce sens, ne se dit qu'au plur. *Il s'est marié sans le consentement de ses parents. Un enfant doit obéir à ses parents. Il est né de parents illustres.* — *Nos premiers parents*, Adam et Ève. ‖ Par extens., Celui, celle qui est de la même famille, qui est de même sang que quelqu'un. *P. paternel, maternel. P. au deuxième, au troisième degré. C'est mon p., mon proche p. Elle est ma parente. De quel côté, à quel degré êtes-vous parents? Ils ne sont ni parents ni alliés. Convoquer une assemblée de parents.* — Famil., *Les grands parents*, Les plus considérables d'entre les proches parents. *On consulta les grands parents.* ‖ Se dit quelquefois Des personnes qui sont simplement alliées. *Il est devenu mon p. en épousant ma cousine.*

PARENTAGE. s. m. Parenté. Vieux.

PARENTÉ. s. f. Rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. *Il n'y a entre eux qu'une p. fort éloignée. Degré de p.* Voy. FILIATION. ‖ Collect., Tous les parents et alliés d'une même personne. *Il faut assembler la p. Il a donné à diner à toute sa parenté.*

PARENTÈLE. s. f. coll. Les parents. Inusité.

PARENTHÈSE. s. f. (grec. παρένθεσις, insertion). Phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est intercalée. *Il faut mettre cela en p. Cela soit dit par p. Cette p. est trop longue; elle rompt le sens. Son style est toujours embarrassé de parenthèses.* ‖ Se dit aussi Des signes dont on se sert dans l'écriture et dans l'imprimerie pour enfermer les mots d'une parenthèse, et qui sont ainsi figurés ( ). *Mettez une phrase entre deux parenthèses, entre parenthèses. Ouvrir, fermer la p.* — Fig., *Fermer la p.*, Terminer une digression trop longue et revenir à son sujet.—Popul., *Avoir les jambes en p.*, Avoir les jambes arquées. = PAR PARENTHÈSE. locut. adv. Incidemment; s'emploie, dans la conversation, quand on interrompt le discours, pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct. *Par p., je remarquerai telle chose. Je dois, par p., vous avertir que...*

PARER. v. a. (lat. *parare*, apprêter). Orner, embellir. *P. un temple, une église, un autel, une chambre. P. un enfant. Le printemps pare la terre de verdure et de fleurs.* — Figur., *Il parait sa philosophie des plus brillantes couleurs de la poésie. Il est un art de p. la raison.* ‖ Préparer, apprêter certaines choses de manière à leur donner meilleure apparence, à les rendre plus belles, ou plus propres à leur destination. *P. sa marchandise. P. un cuir, une peau. P. les allées d'un jardin.* — *P. le pied d'un cheval*, Ôter de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer. *P. un agneau*, Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. — * *P. une pièce de bois*, La polir, en rendre la surface unie. — *P. un câble, une ancre, une barrique*, Préparer un câble, une ancre, etc. — *P. du cidre, du poiré*, Les faire fermenter pour leur ôter le goût douceâtre qu'ils ont naturellement. = SE PARER. v. pron. S'ajuster, faire toilette, être orné. *Cette femme aime à se p. Elle a passé trois heures à se p. Au printemps la terre se pare de mille couleurs.* — Fig. et prov., *Se p. des plumes du paon*, Voy. PAON. ‖ Faire parade. *Il y a des gens qui se parent des vertus qu'ils n'ont pas, et d'autres qui se parent des vices qu'ils ont. Les stoïciens se paraient d'une impassibilité fastueuse. Se p. d'un vain titre.* = PARÉ, ÉE. part. Fam., *Elle est parée comme une châsse, comme une épousée, comme un autel.* se dit D'une femme qui est excessivement parée. ‖ T. Procéd. *Ce titre est paré, il porte exécution parée*, Il est en forme exécutoire, et l'on peut, en vertu de ce titre, contraindre le débiteur au paiement. *Les grosses des contrats, des arrêts, etc., sont des titres parés.*

PARER. v. a. Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. *P. un coup, une botte, une estocade. P. la balle.* — Figur. et fam., *P. un coup, une botte*, Se défendre d'un mauvais office, d'une demande fâcheuse, importune. ‖ Avec les prépositions *de* et *contre*, sign., Mettre à couvert, défendre contre quelque attaque, quelque incommodité. *Cela vous parera du soleil, de la pluie. Ce bois pare votre maison contre le vent du nord.* ‖ T. Mar. *P. un cap*, Le doubler, le laisser à côté en passant au delà. = se Parer. v. pron. *Je portais un manteau pour me p. de la pluie, contre la pluie. Je saurai bien me p. de ses coups. Il vous sera difficile de vous p. de ses mauvais offices.* = Parer. v. n. Empêcher, éviter un coup. *P. de la main. Vous ne parez pas. Parez donc.* Avec la prépos. *à*. *Il n'a fait que p. aux coups. On ne saurait p. à tout. Il faudra p. à cet inconvénient.* ‖ T. Man. S'arrêter. *Ce cheval pare bien sur les hanches.* = Paré, ée. part.

PARÈRE. s. m. (lat. *parere*, paraître). Avis, sentiment de négociants sur des questions de commerce. *Le livre des Parères de Savary.*

PARESSE. s. f. (gr. πάρεσις, relâchement). Nonchalance, fainéantise qui empêche de travailler, de vaquer à ses affaires, de remplir ses devoirs. *Une grande p. Une p. incorrigible. La p. est un des sept péchés capitaux.* Prov., *Relever quelqu'un du péché de p.*, L'obliger par des reproches, par des ordres pressants, par des menaces, à travailler, à mieux remplir ses devoirs. —*Fig. et poétiq., se dit quelquefois des choses qu'on semble alors personnifier. *Du navire trop lent j'accusais la p.* ‖ Fam., Manque d'activité, nonchalance à se mouvoir. *C'est par p. qu'il ne va jamais se promener. Le spectacle est à ma portée; si je n'y vais pas, c'est la p. qui me retient.* — *P. d'esprit*, Certaine lenteur, certaine nonchalance d'esprit, qui empêche de concevoir promptement ou de s'appliquer avec force, avec persévérance. *L'esprit contracte aussi facilement que le corps l'habitude de la p.* ‖ Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. *Une aimable, une voluptueuse p. La p. a ses douceurs. Ce poëte a chanté la p.*

PARESSER. v. n. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. *J'ai paressé toute la matinée.* Familier.

PARESSEUX, EUSE. adj. Qui aime à éviter l'action, le travail, la peine. *Un écolier p. Il est si p., qu'il néglige toutes ses affaires. Il est p. à servir, p. d'écrire. Ce cheval est p.* — Substantiv., *C'est un p., une paresseuse.* ‖ *Avoir l'esprit p.*, Avoir l'esprit lent, incapable de concevoir promptement et de s'appliquer avec force. ‖ En Médec., *Paresseux* se dit D'un organe qui exécute lentement ses fonctions. *Il a l'estomac p., le ventre p., la vessie paresseuse.* = Syn. V. Fainéant. = Paresseux. s. m. T. Mamm. V. Tardigrades.

PARFAIRE. v. a. Achever, compléter quelque chose en sorte qu'il n'y manque rien. *P. un ouvrage, un bâtiment.* — *P. une somme, un paiement*, Ajouter ce qui manque pour un achat, un remboursement, un paiement. On dit de même, *P. le juste prix.* — *P. le procès de quelqu'un*, Conduire ce procès jusqu'à jugement définitif. = Parfait, aite. partic. Ne se dit guère que dans la locut. *Fait et parfait*, qui signifie Entièrement terminé. *Cela est fait et parfait.*

PARFAIT, AITE. adj. (lat. *perfectus*). Qui réunit toutes les qualités sans nul mélange de défauts. *Dieu seul est p. Nul homme n'est p.* ‖ Qui paraît accompli dans son genre. *Un homme p. Une vertu, une bonté, une beauté, une grâce parfaite. Une joie, une satisfaction parfaite. C'est un musicien p. Un p. courtisan. Un p. imbécile.* ‖ Complet, total. *Il est impossible d'obtenir le vide p. Il vit dans un repos p., dans une solitude parfaite. Sa guérison n'est pas parfaite.* ‖ T. Arithmétiq. *Nombre p.*, Voy. Nombre. ‖ T. Gramm. *Prétérit p.*, ou subst., *Parfait*, Voy. Temps. ‖ T. Musiq. *Accord p.*, V. Harmonie. *Cadence parfaite*, V. Cadence. = Syn. Voy. Accompli.

PARFAITEMENT. adv. D'une manière parfaite. *Il parle p. Il écrit p. Il s'acquitte p. de tous ses devoirs.* ‖ D'une manière totale, complète. *Il est p. guéri.*

PARFILAGE. s. m. Action de parfiler. *Le p. de cette étoffe sera long.* ‖ Ce qui résulte du parfilage. *Une botte de parfilage.*

PARFILER. v. a. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui la recouvre. *P. du galon. P. un morceau d'étoffe.* Absolum., *Cette femme passe son temps à p.* = Parfilé, ée. part.

PARFOIS. adv. de temps et de nombre. Quelquefois. *On se trouve p. mal de n'avoir pas demandé conseil. Il arrive p. que...*

PARFONDRE. v. a. T. Peint. en émail. *P. les couleurs*, Les incorporer à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également. = Parfondu, ue. part.

PARFOURNIR. v. a. Fournir en entier, achever de fournir. Peu us. = Parfourni, ie. part.

PARFUM. s. m. (latin. *per*, par; *fumus*, fumée). Odeur aromatique, plus ou moins forte, et plus ou moins agréable, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. *P. doux, fort, agréable, exquis. Aimer, craindre les parfums. Le p. des fleurs, de la rose, de l'encens.* — Figur., *Le p. de la prière s'élève jusqu'à Dieu. Il ne sait pas résister au p. de la louange. Le p. des louanges l'entête promptement. Il y a dans ses vers un p. d'antiquité*, On sent en les lisant que l'auteur s'est pénétré du génie des anciens. ‖ Se dit Des choses mêmes dont il s'exhale une odeur agréable. *Parfums simples, composés, secs, liquides. L'essence de rose est un délicieux p.* ‖ Se dit encore Des substances minérales ou végétales d'une odeur forte, dont on se servait dans les lazarets pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects.

PARFUMER. v. a. Répandre une bonne odeur dans quelque lieu, sur quelque chose ou sur quelqu'un. *Les fleurs parfument l'air. P. des gants, du linge. P. quelqu'un au sortir du bain.* ‖ *P. une maison, un lieu, un navire*, Le désinfecter, en renouveler l'air, soit en y faisant dégager certains gaz, soit en y brûlant des substances fortes. *P. une lettre*, Exposer au feu de soufre et tremper dans le vinaigre une lettre qui vient d'un pays où règne une maladie contagieuse. = se Parfumer. v. pron. Imprégner ses habits, son linge, de quelque odeur suave; s'oindre la peau, les cheveux, avec des eaux ou des pommades odorantes. *L'habitude de se p. est bien moins répandue qu'autrefois. Il faut se défier d'une femme qui se parfume.* = Parfumé, ée. part. *Du savon parfumé. Gants parfumés.*

* **PARFUMERIE.** s. f. La fabrication et le commerce des parfums, pommades, huiles essentielles, etc.

PARFUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait et qui vend des parfums.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE.** s. m. (gr. παρὰ, proche; ἥλιος, soleil). T. Astr. V. Halo. = * Parhélique. adj. 2 g. Qui appartient au parhélie. *Cercle parhélique.*

PARI. s. m. (latin. *par*, égal). Gageure, promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires, s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. *Le p. est hasardeux. J'en fais le p. Proposer, accepter, refuser un p. Gagner, perdre son p. La loi française assimile la dette résultant d'un p. à la dette de jeu.* V. Jeu. — *Tenir le p.*, L'accepter, parier contre la personne qui le propose. — *Le p. est ouvert, les paris sont ouverts*, Tout le monde est reçu à parier; se dit aussi Fig., D'une affaire incertaine sur laquelle il y a des opinions contraires et qui doit bientôt se décider. ‖ La somme pariée. *Payer le p.* — Se dit particul., au Jeu, de La somme indépendante de l'enjeu ordinaire que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie.

PARIA. s. m. T. Relat. Voy. Caste.

PARIADE. s. f. (lat. *par*, couple). T. Chasse. État des perdrix, lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies, pour s'apparier. *Le temps de la p.* ‖ La saison où les perdrix s'apparient. *La chasse est défendue pendant la p.* ‖ Se dit encore Des perdrix appariées. *Il y a cinq ou six pariades dans ce champ.*

* **PARIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Trilliacées.

PARIER. v. a. Faire un pari, une gageure. *Ils ont parié cent écus. Je parie que cela est. Je parie cent contre un que cela n'est pas. Les uns pariaient pour, les autres contre.* — *P. à coup sûr*, Avec la certitude qu'on gagnera le pari. ‖ *P. pour quelqu'un*, Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. *Vous pariez pour Monsieur, je tiens le pari, ou je parie contre. Pour qui pariez-vous? Jamais je ne joue, mais je parie quelquefois.* ‖ Fam., on dit, Quand on pense qu'il y a de fortes raisons de croire qu'une chose aura ou n'aura pas lieu, *Il y a à p., gros à p., tout à p. que... Il y a gros à p. qu'il ne viendra pas.* = Parié, ée. part. *Il y a eu cent louis de pariés. J'ai payé la somme pariée.* = Conj. Voy. Prier. = Syn. Voy. Gager.

PARIÉTAIRE. s. f. (latin. *paries*, mur). T. Botan. Voy. Urticées. ‖ * *P. d'Espagne*, Voy. Composées.

PARIÉTAL, ALE. adj. (lat. *paries*, paroi). T. Anat. On appelle *Os p.*, ou simplement, *Pariétal*, Un os qui est situé à la partie latérale du crâne et s'articule par son bord supérieur avec le pariétal opposé. *Suture pariétale, bosse pariétale*, Suture, bosse qu'offrent les os pariétaux. V. Crâne. ‖ *T. Bot. Voy. Pistil et Fruit.

PARIEUR. s. m. Celui qui parie. *Il y a des parieurs de part et d'autre.* ‖ Figur. et famil., *Cela ne vaut rien pour les parieurs*, se dit D'une chose qui doit faire craindre un résultat fâcheux à l'une des deux parties intéressées dans une affaire.

* **PARINARI.** s. m. T. Bot. Voy. Chrysobalanées.

* **PARIPENNÉ, ÉE.** adj. (latin. *par*, paire; *penna*, plume). T. Bot. Voy. Feuille.

* **PARISETTE.** s. f. T. Bot. Voy. Trilliacées.

PARISIENNE. s. f. T. Typogr. Voy. Caractère.

PARISIS. adj. 2 g. [On pron. l'S finale.] T. Métr. Voy. Monnaie.

PARISYLLABIQUE. adj. 2 g. (lat. *par*, égal; *syllaba*, syllabe). T. Gramm. grecq. Se dit Des déclinaisons qui ont à tous les cas le même nombre de syllabes. *Les deux premières déclinaisons sont parisyllabiques.*

PARITÉ. s. f. (lat. *paritas*). Égalité, similitude entre des personnes ou des choses de même qualité, de même nature. *Il y a p. de raisons pour et contre. Il n'y a aucune p. à établir entre ces deux hommes d'État. Il n'y a point de p. entre ces faits.*

* **PARITIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Malvacées.

PARJURE. s. m. (lat. *perjurium*). Faux serment, violation de serment. *Commettre un p. Être convaincu de p. Tous ses serments sont autant de parjures.* = Parjure. adj. 2 g. Qui fait un faux serment, ou qui viole son serment. *Il est p. Vous serez déclarée p. Un amant p.* — Subst., *C'est un p., une p.* = Voy. Témoignage.

PARJURER (se). v. pron. Faire un faux serment en justice. *Voudriez-vous vous p.?* ‖ Violer son serment. *Elle m'avait fait mille serments, et cependant elle s'est parjurée.*

* **PARKIA.** s. m. * **PARKINSONIA.** s. m. T. Botan. Voy. Légumineuses.

PARLAGE. s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. *Un ennuyeux p. Il n'a que du p.* Fam.

PARLANT, ANTE. adj. Qui parle. *L'homme est la seule créature parlante. C'est seulement dans les fables qu'on voit des animaux parlants.* ‖ Au Théâtre, on appelle *Personnages parlants*, Ceux qui ont un rôle à réciter, ou tout au moins quelques paroles à dire, par opposit. à *Personnages muets*, Ceux qui ne font que paraître et ne disent rien. ‖ Famil., *Cet homme est p.*, Il parle volontiers; *Il est peu p.*, Il parle rarement. ‖ Par extens., *Des regards, des gestes parlants*, Des regards, des gestes expressifs. ‖ Figur., on dit D'un portrait fort ressemblant, d'une figure pleine d'expression, *Ce portrait est p.; Cette tête est parlante.* On dit de même, *Vous êtes p. dans votre portrait.* ‖ T. Blas. *Armes parlantes*, Voy. Armoiries.

PARLEMENT. s. m. (bas lat. *parlamentum*).

Enc. — I. Avant la révolution, on donnait en France le titre de *Parlements* à certaines cours souveraines établies pour prononcer en dernier ressort sur les questions litigieuses tant au civil qu'au criminel, et juger les appels des sentences rendues dans les justices subalternes. — Dans son acception primitive, le mot *parlement* signifiait pourparler, conférence, et il se disait non-seulement des assemblées de prélats et de barons, mais encore des réunions des magistrats municipaux et des habitants d'une commune. C'est dans ce sens qu'on l'appliqua d'abord aux *sessions* que tenait la *Cour du roi;* puis, par une transition facile à comprendre, ce mot devint le nom propre de cette cour.

A. De même que tous les seigneurs féodaux, les rois de la troisième race qui n'étaient que les premiers d'entre eux, et qui n'avaient non plus d'autorité que dans leurs propres domaines, étaient tenus de rendre la justice à leurs vassaux et à leurs serfs. Or, d'après la coutume féodale, les contestations devaient être jugées par des hommes d'une condition pareille à celle des parties, et, en général, de celle des défendeurs. Il n'y avait donc point de juges officiels ou institués, et en conséquence le roi convoquait ses barons pour l'assister dans le jugement des affaires qui se présentaient à lui, car cette assistance aux plaids du roi constituait un des premiers devoirs des seigneurs féodaux à l'égard de leur suzerain. Quand ils étaient assemblés, celui-ci, ou son délégué, prenait leurs avis, prononçait la sentence et la faisait exécuter. Mais cette organisation rudimentaire devait bientôt se trouver insuffisante. En effet, à mesure que le pouvoir royal s'étendit, les causes devinrent plus nombreuses et soulevèrent, en outre, des questions de droit plus compliquées. Les juges féodaux ne pouvant plus alors suffire à leur examen et manquant d'ailleurs de l'instruction nécessaire, on se vit obligé de leur adjoindre des clercs dont les enquêtes et les rapports préparaient les décisions. Il résulta de là que les barons se trouvèrent pour ainsi dire subordonnés à ces clercs. Dès qu'ils n'eurent plus qu'à ratifier le travail de leurs adjoints, ils cessèrent de répondre aux convocations royales ou ne s'y rendirent qu'inexactement. Dès lors les clercs-adjoints, qui n'avaient que voix consultative, durent rendre eux-mêmes les décisions dont ils avaient préparé tous les arguments. En outre, il y avait des décisions à rendre sur des matières que la justice féodale n'avait pas pratiquées, telles que celles qui étaient relatives au patronage des églises, à la protection des bourgeoisies, à l'administration des villes et des campagnes. Évidemment les juges féodaux étaient peu propres à résoudre ces questions. De plus, le roi avait-il le droit de les contraindre à faire ce nouveau service judiciaire, et, s'il en avait le droit, était-il de son intérêt d'en user ? Les rois de la troisième race se gardèrent bien de faire cette faute. En conséquence, ils attribuèrent la décision de ces matières à des juges officiels qui tenaient leur droit et leur pouvoir de la royauté seule. Ce fut ainsi que la justice féodale se transforma peu à peu en justice royale. Les rois d'ailleurs travaillèrent de toutes leurs forces à cette métamorphose. Une ordonnance de Philippe III nous montre qu'à la fin du XIIIᵉ siècle, il s'attribuait déjà le droit de désigner ceux qui, barons ou clercs, devaient avoir entrée au p. Un réglement de Philippe le Bel, en date du 3 déc. 1319, nous montre la royauté excluant du p. tous les représentants du système féodal : « Il est ordené par le roy en son grant conseil, sur l'estat de son parlement, en la manière qui s'ensuit. Premièrement, il n'aura *nulz prelaz* députés au parlement, car le roy fait conscience de eus empeschier ou gouvernement de leurs experitiiautez, et li roy veut avoir en son parlement genz qui y puissent entendre continuellement, sanz en partir, et qui ne soient occupez d'autres granz occupations... Secondement, en parlement aura *un baron ou deux*... » Ainsi en 1319, le p. se trouvait à la veille de ne plus contenir que des juges institués par le roi. C'est ce qui fut accompli par l'ordonnance de Philippe VI, en date du 10 avril 1344, qui confondit les conseillers-rapporteurs avec les conseillers jugeurs. Néanmoins cette cour conserva toujours quelque chose de son origine féodale : nous voulons parler de l'usage où étaient les pairs du roi d'y venir siéger à certains jours, dans des circonstances solennelles. — On a cru pendant longtemps que, jusqu'en 1302, époque où il avait, disait-on, été rendu *sédentaire*, le p. avait été *ambulatoire*, c.-à-d. attaché à la suite du roi qui l'emmenait partout où il se transportait ; mais il est aujourd'hui reconnu qu'il tint constamment ses sessions ou *parlements*, comme on les appelait au XIIIᵉ siècle, au centre même des terres de la couronne, à Paris, et que l'opinion contraire résultait d'un texte mal compris.

B. Au point de vue judiciaire, le p. exerçait une juridiction civile, criminelle, administrative et de police, et jugeait, suivant la nature des affaires, tantôt en première instance, tantôt en appel et comme tribunal suprême. Sa compétence n'avait pas de limites ; nul ne pouvait se soustraire à son action, et il n'y avait que l'arbitraire du roi qui pût prévenir, suspendre ou infirmer ses jugements. Il créait même quelquefois la loi par ce qu'on nommait des *Arrêts d'édit*, c.-à-d. des décisions rendues en assemblée générale, et par lesquelles la Cour déclarait que désormais, dans tous les cas analogues, elle jugerait invariablement de la même manière. — Outre le rôle immense qu'il jouait comme organe suprême de la justice, le p. avait encore acquis avec le temps une influence politique considérable. Cette influence résultait surtout du *Droit d'enregistrement* qui lui avait été donné. Le p. était chargé de faire exécuter les actes législatifs du roi ; mais, avant d'en prescrire l'application, il devait en prendre connaissance, et ils ne devenaient exécutoires qu'après qu'il en avait ordonné la transcription sur ses registres. De plus, si ces actes ne lui paraissaient pas conformes aux intérêts de l'État, il proposait sur leurs dispositions des observations ou *Remontrances*, qui, pour être humbles dans la forme, n'en étaient pas moins libres et énergiques dans le fond. Il allait même quelquefois jusqu'à refuser absolument l'enregistrement. Cette résistance aboutissait le plus souvent à une transaction. Mais quelquefois, le roi ne pouvait en triompher qu'au moyen de lettres de jussion ou de *lits de justice*. Le p. contribua beaucoup au triomphe du pouvoir royal sur les petites souverainetés féodales, et c'est principalement pour ce motif que des institutions analogues furent créées dans les provinces, à mesure de leur réunion à la couronne ; mais ces cours provinciales, bien qu'ayant les mêmes attributions générales que le p. de Paris, n'eurent jamais qu'un rôle politique très-borné.

C. Le *P. de Paris* comprenait dans son ressort : la Picardie, la Champagne, la Brie, l'Ile-de-France, le Perche, la Beauce, la Touraine, le Maine, la Sologne, le Berry, le Nivernais, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, le Rochelois, l'Angoumois, la Marche, le Bourbonnais, le Mâconnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais et le Lyonnais. Pour exercer son immense juridiction, il se divisait en quatre sections appelées *Chambres*, savoir : la *Grand'chambre*, la *Chambre criminelle*, les *Chambres des enquêtes* et celle *des requêtes*. Ces quatre sections avaient des attributions distinctes et une compétence particulière ; néanmoins, dans certaines circonstances, et quand il y avait dissentiment dans l'interprétation des principes légaux, le p. décidait la question en jugeant toutes les chambres réunies. — La *Grand'chambre*, appelée aussi *Chambre du p.* et *Chambre des plaids*, connaissait des causes qui concernaient les pairs et les droits de régale, à l'exclusion de tous les autres parlements ; des affaires qui intéressaient le roi, la couronne, l'université de Paris, l'hôpital général de la ville et autres communautés. Elle recevait le serment des ducs et pairs, des baillis, des sénéchaux, de tous les juges et magistrats du ressort, et prononçait sur les appellations verbales de leurs sentences. C'est dans la salle où elle se réunissait et que l'on appelait vulgairement la *Grand'voûte*, à cause de ses dimensions, et la *Chambre dorée*, à cause de sa décoration, que se tenaient les lits de justice, et les assemblées solennelles où les princes du sang et les ducs et pairs venaient s'asseoir. — La *Chambre criminelle*, appelée plus habituellement la *Tournelle*, parce qu'elle se réunissait primitivement dans une tour, connaissait, par appel, en dernier ressort, des jugements au criminel qui entraînaient une peine corporelle et infamante. Dans certaines circonstances et pour des personnes déterminées, elle ne fonctionnait qu'avec la participation de la grand'chambre. — Les *Chambres des enquêtes*, au nombre de trois depuis 1756, prononçaient sur la validité des appellations au p. dans les procès instruits par écrit, et connaissaient par appel, en dernier ressort, des délits entraînant une peine pécuniaire. — Les *Chambres des requêtes*, au nombre de deux, jugeaient en premier ressort les causes personnelles, possessoires et mixtes entre les officiers commensaux de la maison du roi et autres qui avaient le droit de *committimus*, c.-à-d. le privilége de porter directement leurs affaires au p., sans passer par une juridiction inférieure. Enfin tous les ans, il était établi, en vertu de lettres patentes, une *Chambre des vacations*, pour juger les affaires civiles provisoires et toutes les affaires criminelles qui survenaient pendant les vacances de la compagnie. — Le personnel du p. était fort nombreux, Il se composait : 1° Du *roi*, source de toute justice ; des *princes du sang*, qui participaient de la qualité royale ; des *pairs laïques* et *ecclésiastiques* ; du *chancelier* ; 2° des *conseillers* dits *d'honneur* ; de quatre *maîtres des requêtes* du Conseil du roi ; 3° d'un *procureur général*, de trois *avocats généraux*, de dix-neuf *substituts* du procureur général ; 4° d'un *premier président*, de neuf *présidents à mortier*, de quinze *présidents de chambre*, de cent cinquante *conseillers*, tant clercs que laïques ; 5° de deux *greffiers en chef*, de vingt-cinq *greffiers* subalternes, de trente-huit *huissiers* dont deux premiers, de quatre cents *procureurs*, et d'un grand nombre d'*avocats*. La coiffure appelée *mortier* étant commune à tous les membres de la compagnie, sauf quelques distinctions particulières destinées à faire connaître le rang de chacun, le nom de *président à mortier* n'était qu'une dénomination conventionnelle, par laquelle on distinguait les présidents du p. du premier président. De plus, les présidents des enquêtes étant inférieurs en dignité à ceux des autres chambres, on les appelait présidents *au p.*, tandis que les autres portaient le titre de présidents *du p.* On distinguait également les avocats en deux catégories : celle des *avocats au p.*, qui exerçaient réellement leur profession près de cette cour souveraine ; et celle des *avocats en p.*, qui, après avoir pris leurs degrés, n'avaient pas suivi le palais et n'exerçaient pas la profession d'avocat. Nous ferons remarquer en terminant, que les conseillers au p. de Paris avaient le privilége de siéger dans tous les autres parlements, sans que les membres de ceux-ci eussent le même droit dans celui de Paris, à l'exception toutefois des conseillers du p. de Toulouse, auxquels Charles VII avait permis d'avoir séance au p. de Paris, suivant la date de leur réception.

D. Les autres parlements du royaume, au nombre de 13, avaient à peu près la même organisation que celui de Paris. Aussi, nous contenterons-nous de donner la date de leur création et l'étendue de leur ressort. — 1° *P. de Toulouse* ou *de Languedoc*, 1272 : sénéchaussées de Languedoc, de Rouergue, de Quercy, de Foix, de l'Ile-Jourdain, d'Aucn, de Lectoure, de Tarbes et de Pamiers. 2° *P. de Grenoble* ou *de Dauphiné*, 1451 : Dauphiné. 3° *P. de Bordeaux* ou *de Guyenne*, 1462 : Guyenne, Gascogne, Limousin, Périgord, Saintonge. 4° *P. de Dijon* ou *de Bourgogne*, 1476 : Charolais, Autunois, Auxois, Auxerrois, Dijonnais, Châlonnais, Bresse. 5° *P. de Rouen* ou *de Normandie*, 1499 : Normandie. 6° *P. d'Aix* ou *de Provence*, 1501 : Provence, vallée de Barcelonnette. 7° *P. de Rennes* ou *de Bretagne :* 1553 ; Bretagne. 8° *P. de Pau* ou *de Navarre et de Béarn*, 1620 : Navarre française et Béarn. 9° *P. de Metz*, 1633 : Basse-Lorraine et Trois-Évêchés (Metz, Toul, Verdun). 10° *P. de Douai* ou *de Flandre*, 1686 : partie de la Flandre wallonne et du Hainaut, Cambrésis. 11° *P. de Besançon* ou *de Franche-Comté*, 1674 : présidiaux de Besançon, Vesoul, Gray, Salins et Lons-le-Saulnier, et quelques justices particulières. 12° *P. de Trévoux* ou *de Dombes*, 1538 : pays de Dombes. Ce p. fut supprimé en 1771, à la suite de la cession de la principauté faite au roi, en 1762, par Louis Charles de Bourbon. 13° *P. de Nancy* ou *de Lorraine*, 1775 : Haute-Lorraine, Barrois. Indépendamment des parlements dont il vient d'être parlé, il y avait, en France, trois autres cours souveraines : l'une, appelée *Conseil provincial de l'Artois*, siégeait à Arras ; les deux autres, portant le titre de *Conseil supérieur*, siégeaient à Colmar et à Perpignan. Toutes ces institutions judiciaires furent supprimées par un décret de l'Assemblée constituante en date du 7 novembre 1790.

II. Dans les pays où le gouvernement représentatif est en vigueur, on emploie fréquemment le nom de *parlement* pour désigner collectivement les assemblées délibérantes qui représentent plus particulièrement le pouvoir législatif. Cet usage s'est introduit à l'imitation de ce qui a lieu en Angleterre, où la Chambre des Lords et la Chambre des Communes reçoivent collectivement le titre de Parlement.

PARLEMENTAIRE. adj. 2 g. Qui appartient, qui est relatif au parlement ; se dit le plus souv. De ce qui concerne les assemblées politiques délibérantes, dans le gouvernement représentatif. *Régime p. Les usages parlementaires. Éloquence, discussion p. — Cela n'est point p.*, N'est pas conforme aux usages du parlement. ‖ Qui est partisan du parlement ; en ce sens, s'est dit particulièr., en Angleterre, pendant la lutte du parlement contre le roi, et en France, pendant la lutte du parlement de Paris contre le ministère. *Le parti p. L'armée p.* On disait aussi subst., *Le parti des parlementaires. Les parlementaires les plus fougueux.* ‖ *Parlementaire*, s'emploie aussi subst., pour désigner La personne que des assiégés ou des assiégeants s'envoient les uns aux autres pour faire quelque proposition ou discuter quelque condition. Se dit encore, dans le même sens, D'un vaisseau qu'on envoie porter des propositions à une flotte ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre. On dit également, *Vaisseau p.*

PARLEMENTER. v. n. Faire et écouter des propositions pour rendre une place. *Le gouverneur de la place demanda à p.* ‖ Fig., en parl. d'affaires, Entrer en voie d'accommodement. *La partie adverse commence à p.* — Prov., *Ville qui parlemente est à demi rendue*, Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à quelque composition est à peu près décidé à transiger.

PARLER. v. n. (italien. *parlare*). Proférer, prononcer, articuler des mots. *Un enfant qui commence à p. P. haut, bas, facilement, difficilement. P. avec peine. P. du nez. P. de la gorge. P. gras. P. entre ses dents. Vous parlez si bas, que je ne vous entends point.* — Par extens., se dit De certains oiseaux qui répètent, par imitation, les mots qu'ils ont entendus. *Apprendre à p. à un perroquet, à un geai. Ce sansonnet parle très-distinctement.* = Manifester sa pensée par la parole ; Discourir. *L'homme sauvage parle comme l'homme policé. P. beaucoup. P. peu. P. trop. Il a de la grâce à p. Avoir la démangeaison de p. Il parle beaucoup pour ne rien dire.* — Familièr., *P. pour p.*, Parler sans avoir rien à dire. *Parlez donc*, Répondez donc. *Il faut que quelqu'un ait parlé*, se dit D'une chose secrète qui a été divulguée par l'un des dépositaires du secret. — Par menace, on dit A quelqu'un qui ne garde pas dans ses discours la retenue, le respect qu'il doit. *Je vous apprendrai à p.* — Familièr., on dit, *Il faut laisser p. le monde*, ou simplem., *Il faut laisser p.*, Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos. — *Faire p. quelqu'un*, Le contraindre à dire ce qu'il voulait tenir caché. Au Fig., sign. Ajouter aux paroles de quelqu'un, leur donner une mauvaise interprétation ; ou encore, Lui prêter un discours qu'il n'a pas tenu. — Par forme de menace, *Ne me faites point p.*, Craignez que je ne dise des choses qui vous seraient peu agréables. ‖ 1° Relativement aux règles de la logique, de la grammaire, du goût, on dit : *P. bien. P. mal. P. purement, correctement. P. juste, avec justesse. P. avec précision, avec clarté, avec élégance, avec pureté. P. avec ambiguïté. P. avec action. P. en bons termes, en termes précis. P. dans un sens figuré. P. avec éloquence. Le talent, l'art de p. Il ne sait pas p.* ‖ 2° Relativement aux dispositions morales de celui qui parle. *P. de sang-froid. Il a parlé de vous avec intérêt. P. avec véhémence, avec chaleur, avec passion, avec emportement. P. insolemment, grossièrement, avec insolence, avec grossièreté, avec hauteur. Il n'en parle que par envie. P. contre sa conscience. P. autrement qu'on ne pense.* — *P. à cœur ouvert*, V. Ouvrir. *P. d'abondance de cœur*, V. Abondance. — Fig., *P. haut, p. bien haut*, Parler sans ménagement, et quelquefois avec insolence. *Vous parlez trop haut. Je l'empêcherai bien de p. si haut.* — Figur. et famil., *P. à cheval à quelqu'un*, Lui parler avec hauteur et dureté. ‖ 3° Relativement à l'intelligence, au jugement de celui qui parle, au motif, à l'intention de celui qui parle, à l'intention plus ou moins grande qu'il donne à ce qu'il dit. *P. sensément, raisonnablement. P. inconsidérément, étourdiment. P. avant d'avoir pensé. P. d'abondance. P. sans préparation, sans être preparé. P. sur-le-champ. Il en parle très-pertinemment. Il parle de cela en homme instruit, en homme qui s'y entend. Il parle de physique en maître, en écolier. P. de tout en étourdi. P. de tout à tort et à travers.* — *P. légèrement*, Parler sans être suffisamment informé. *P. au hasard*, Parler sans réflexion parler de ce qu'on ne sait pas bien. Fam., *P. en l'air* Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit ; ou Parler sans fondement, sans être bien instruit. *Je vous parle de cela en l'air et sans aucune intention. Il parle de cela en l'air et sans savoir de quoi il est question.* — Famil., *P. comme un livre*, V. Livre. *P. comme un perroquet*, V. Perroquet. *Il en parle comme un aveugle des couleurs*, se dit De quelqu'un qui parle de choses dont il n'a aucune connaissance. Fam., *P. d'or*, Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle. ‖ 4° Relativement aux personnes à qui l'on adresse la parole. *P. à quelqu'un. C'est à vous que je parle. P. avec quelqu'un. P. tête à tête. P. sans témoin. P. avec mystère. Nous en parlerons ensemble. P. en public. P. devant une grande assemblée.* — Fam., *Trouver à qui p.*, Trouver de l'opposition, de la résistance à ce qu'on prétend, trouver des gens qui vous tiennent tête. *Je n'ai pu trouver à qui p. dans cette maison*, Je n'y ai vu personne de connaissance. — Fig. et fam., *P. à un sourd*, Parler à quelqu'un qui est résolu à ne rien faire, à ne rien accorder de ce qu'on lui demande. *P. à un mur, p. aux rochers*, Parler à des gens qui ne se laissent ni toucher, ni émouvoir. *P. a son bonnet*, Voy. Bonnet. — Fig., *P. au cœur, aux passions, à l'imagination, etc.*, Parler de manière à intéresser le cœur, à flatter ou exciter les passions, à plaire à l'imagination, etc. *Les poëtes parlent plus souvent à l'imagination qu'à la raison.* On dit aussi que *Dieu parle au cœur des pécheurs*, pour signifier qu'Il leur donne de bons mouvements, qu'il leur envoie de saintes inspirations. || 6° Relativement aux choses dont on parle, au sujet de l'entretien, du discours. *De quoi parlez-vous? Nous parlons d'affaires. Je n'ai jamais entendu p. de cette affaire. Je lui ai parlé de vos intérêts. Je parlerai au ministre de votre demande. Toute la ville parle de votre aventure. P. sur des matières difficiles.* — *P. pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un*, Le recommander, en parler avec éloge, ou Intercéder pour lui, ou encore Le défendre soit contre ceux qui en disent du mal, soit devant un tribunal. — *P. bien, p. mal d'une personne*, En dire du bien ou du mal. *On en parle diversement*, se dit D'une personne ou d'une chose que les uns louent, tandis que les autres la blâment, soit d'une action, d'un événement qui est raconté de différentes manières. *On en parle fort, il en est parlé fort dans le monde*, se dit D'une chose qui fait le sujet de l'entretien du public. *Cela ne vaut pas la peine d'en p.*, se dit D'une chose commune ou de peu d'importance; mais s'emploie quelquefois ironiq., Pour relever l'importance de la chose dont on parle. *Il ne lui a volé que cent mille écus; ce n'est pas la peine d'en p.* — *Il en sera parlé, on en entendra p.*, Cela doit faire du bruit, de l'éclat dans le monde. *Il en sera parlé à jamais*, La postérité en conservera le souvenir. — Familièr., *Ne m'en parlez pas*, Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. *Votre affaire marche-t-elle bien? Ah! ne m'en parlez pas.* On dit, au contraire, en signe d'approbation ou de consentement, *Parlez-moi de cela! Voilà un noble procédé, parlez-moi de cela!* On dit de même, *Parlez-moi de cet homme-là!* — *Faire p. de soi*, Faire des choses qui viennent à la connaissance de tout le monde, dont tout le monde s'entretient; se dit également en bien et en mal : *C'est un homme qui a bien fait p. de lui dans le temps.* On dit D'un homme qui n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation, *Cet homme n'a point fait p. de lui*; et D'une femme qui, par sa conduite régulière, n'a jamais donné prise à la médisance, qu'*Elle n'a jamais fait p. d'elle.* On dit, au contraire, D'une femme dont la réputation n'est pas intacte, *C'est une femme, une fille dont on a parlé.* = *Parler*, signifie aussi, Manifester sa volonté, son intention, son dessein; dire son avis, son opinion; révéler ses sentiments, son secret. *C'est un homme qui ne veut pas p. nettement. Je saurai bien le faire p. Expliquez-vous mieux, ce n'est pas là p. Vous n'avez qu'à p., vous serez servi. P. au nom de quelqu'un. P. par truchement, par interprète. Le roi a parlé par la bouche de son ministre. Il parle de s'en aller. Quand ce fut à lui de p. P. à son rang. C'est à mon tour à p. Monsieur un tel a parlé. Vous pouvez compter sur sa discrétion, il ne parlera pas.* || Famil., *Voilà ce qui s'appelle p.*, ou simplement, *Voilà p.*, ou encore, *C'est p., cela*, se dit Quand quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. On emploie aussi ces locut. Pour louer quelqu'un qui a dit, sur une question longtemps agitée, des choses claires, lumineuses, péremptoires. || *P. en maître*, Parler comme un homme dont le sentiment fait autorité; ou simpl., Parler d'un ton d'autorité, soit qu'on en ait le droit, soit qu'on ne l'ait pas. = Figur., Manifester ses pensées, ses sentiments par un autre moyen que celui de la parole. *Les muets parlent par signes. Ils se parlaient des yeux.* — On dit aussi : *Ses yeux parlent. Son visage parle. Son silence parle.* || Figur., se dit Des choses morales ou inanimées. *La nature entière parle de la puissance du Créateur. Son amour parlait par ses yeux. La sagesse, la vérité, l'équité parle par sa bouche. La peinture parle aux yeux. L'humanité doit p. plus haut que l'intérêt. C'est sa jalousie qui parle.* — On dit que *La nature parle*, que *Le sang parle*, que *Le cœur parle*, pour faire entendre que les sentiments naturels se réveillent, se font sentir. On dit aussi que *Le cœur parle*, pour signif. Qu'on parle avec confiance, avec franchise, sans rien déguiser. — *Cela parle tout seul, parle de soi*, Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. On dit de même, *La chose parle d'elle-même.* — *Son mérite, ses services parlent pour lui, parlent en sa faveur*, Son mérite, ses services le rendent recommandable, rendent ses prétentions légitimes. *Tout parle pour lui*, Le bon droit, l'équité et la raison sont de son côté. *Il n'a rien qui parle pour lui, rien ne parle en sa faveur, tout parle contre lui*, Il n'est recommandable sous aucun rapport; le bon droit, la raison est contre lui. — *Cette pièce parle contre lui*, Elle est contraire à ses prétentions, elle les détruit. On dit aussi que *Tout parle de quelqu'un*, pour signifier que Tout en fait ressouvenir. — *Les murailles parlent*, Il se trouve souvent des témoins des choses qu'on croit les plus cachées. = *Parler* signifie encore Manifester sa pensée, traiter un projet, rapporter un fait par écrit. *Dans sa lettre, il ne me parle point de ses projets. Aristote a très-bien parlé de cette matière dans tel livre. J'ai déjà parlé de cet événement dans le chapitre qui précède.* — *P. dans un contrat, p. au contrat*, Déclarer sa volonté dans un contrat, intervenir au contrat, s'obliger par le contrat. *Sa femme n'a pas parlé au contrat.* || Figurém., se dit Des écrits eux-mêmes. *Sa lettre me parle de vous. Le contrat ne parle pas de cette clause. La loi doit p. clairement.* = Parler. v. a. *P. une langue. P. latin, français, italien, allemand. P. bon français, bon anglais. Il parle plusieurs langues. Ce poëte, ce romancier fait p. à chacun son langage.* || Figur., *P. français*, et *P. français à quelqu'un*, V. Français. *P. latin devant les cordeliers*, V. Cordelier. *P. grec, bas breton, haut allemand*, S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue. *P. gascon, p. normand, etc.*, Parler avec un accent gascon, etc. — Fam., *P. phébus*, S'exprimer avec emphase, dans des termes ampoulés. || *P. affaires*, S'entretenir d'affaires. *P. géométrie, peinture, politique, etc.*, En raisonner, en discourir. *P. chasse*, S'entretenir de chasse. *P. chicane*, S'exprimer en termes de chicane, ou Parler de procès. *P. raison*, V. Raison. = se Parler. v. pron. *La langue française se parle dans toute l'Europe*, Est usitée dans toute l'Europe. = Sans parler de. loc. prép. Indépendamment de. *Sans p. de sa fortune, c'est un des hommes les plus heureux que je connaisse.* = Généralement parlant. loc. adv. A prendre la chose en général. *Cela est vrai généralement parlant.* On dit aussi, *Absolument parlant, sérieusement parlant, etc.* = Parlé, ée. part. *Langue parlée*, par oppos. à *Langue écrite.*

PARLER. s. m. Langage, manière de parler. *Un gracieux p. Un p. rude et choquant. Il a le p. bref, le p. niais.* — Famil., *Avoir son franc p.*, S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense. || Signif. quelquefois L'accent, le jargon. *Le p. picard, normand. Je l'ai reconnu à son p. Je n'entends pas leur parler.*

PARLERIE. s. f. Babil importun. *C'est une p. continuelle.* Fam. et peu usité.

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop. *Ce n'est qu'un p. C'est un grand p., une grande parleuse. C'est un p. perpétuel.* || *Cet homme est beau p., est un agréable p.*, Il s'énonce facilement et d'une manière agréable.

***PARLIÈRE.** adj. f. Qui n'est qu'en paroles, qui s'étend en vaines paroles. *Une philosophie p. Une éloquence parlière.* Fam.

PARLOIR. s. m. Lieu destiné pour parler, pour recevoir les personnes du dehors; ne se dit guère qu'en parlant Des Communautés religieuses, des colléges, des hospices. *Je ne la vis qu'au p. La grille d'un parloir.*

***PARMÉLIACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Lichen.

***PARMENTIÈRE.** s. f. T. Bot. Nom qu'on donne parfois à la pomme de terre, en l'honneur de Parmentier qui, au dernier siècle, propagea sa culture avec le plus grand zèle.

PARMESAN. s. m. Voy. Fromage.

PARMI. prép. (R. *par*, et *mi* pour *milieu*). Entre, dans le nombre de, etc. *Il se mêla p. eux. P. les honnêtes gens. P. le peuple. J'ai trouvé ce papier p. mes livres. L'ivraie est mêlée p. le bon grain.* Cette prépos. ne s'emploie guère qu'avec un plur. indéfini ou avec un sing. collectif.

***PARMOPHORE.** s. m. (grec. πάρμη, bouclier; φορὸς, qui porte). T. Zool. Voy. Scutibranches.

PARNASSE. s. m. (lat. *Parnassus*; gr. Παρνασὸς). Montagne célèbre de la Phocide, qui, suivant la mythologie grecque, était la principale résidence d'Apollon et des Muses. De là les expressions figurées suivantes : *Les nourrissons du P.*, Les poëtes. *Monter sur le P.*, S'adonner à la poésie. *Le P. français*, La poésie française, ou Les poëtes français. *Le P. italien, Etc.*

***PARNASSIEN.** s. m. T. Entom. V. Diurnes.

***PARNUS.** s. m. T. Entom. Voy. Clavicornes.

PARODIE. s. f. (gr. παρὰ, contre; ᾠδὴ, chant).

Enc. — On appelle ainsi un ouvrage en vers, ou même en prose, fait sur une œuvre sérieuse que l'on rend comique au moyen de quelques changements, ou que l'on détourne de son sens primitif pour l'appliquer à un sujet plaisant ou ridicule. De nos jours, la Parodie est ordinairement une pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque qui a pour but de travestir ou de ridiculiser une pièce d'un genre noble ou pathétique. La p. est d'origine fort ancienne. On en fait remonter l'invention à Hipponax d'Éphèse (500 ans avant J.-C.), et quelques-uns même considèrent la *Batrachomyomachie*, qu'on attribue vulgairement, mais à tort, à Homère, comme une p. de l'épopée homérique. Aristophane usa largement de la p. : il se plaisait particulièrement à parodier Euripide ; et Euripide lui-même, dans son *Cyclope*, paraît avoir parodié le neuvième chant de l'Odyssée. A Rome, la puissance de Néron ne mit pas ses vers à l'abri de la p. de Perse. En France, on cite comme le premier exemple de p. l'imitation burlesque que fit Berthelot de quelques-unes des plus belles strophes de Malherbe ; bientôt après Scarron travestit l'Enéide, d'Assoucy Ovide, etc. Tout le monde connaît la p. de quelques scènes du Cid, intitulé *Chapelain décoiffé*, à laquelle travailla le grave Boileau. Mais ce fut au théâtre que ces jeux d'esprit obtinrent leurs plus grands succès. Les premières parodies dramatiques furent jouées chez nous au théâtre de la Foire et à la Comédie italienne. Dirigée d'abord contre l'*Opéra, la p. s'attaqua ensuite à toutes les grandes tragédies* du temps. Subligny, dans la *Folle querelle*, fut le premier qui parodia une pièce entière, l'*Andromaque* de Racine. Dominique et Romagnési, au siècle suivant, donnèrent à la p. plus d'attrait et de mordant. L'*Agnès de Chaillot*, p. de l'*Inès de Castro* de Lamothe, et le *Mauvais ménage*, p. de la *Marianne* de Voltaire, sont des modèles du genre. Avec Désaugiers et quelques autres, sous l'empire et surtout pendant le mouvement littéraire de l'école romantique, la p. eut encore une grande vogue; mais, depuis quelques années, ce genre, sans être entièrement abandonné, obtient peu de succès. — En Musique, on donne quelquefois le nom de *parodie* aux vers que l'on fait sur un morceau de musique donné. Ce genre de p., qui n'implique aucune idée de critique, est habituel aux chansonniers.

PARODIER. v. a. Faire une parodie. *P. un poëme, une tragédie. P. un air.* || Par ext., *P. quelqu'un*, Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage. = Parodié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

PARODISTE. s. m. Auteur d'une parodie, faiseur de parodies.

PAROI. s. f. (lat. *paries*). T. Architect. Se dit D'une muraille, d'une cloison de maçonnerie, mais en considérant particulièrement leur surface. *Les parois de la pièce étaient toutes nues. Les parois de cette chambre sont humides.* || T. Anat. et Physiq. Se dit Des parties qui circonscrivent un espace creux. *Les parois de l'estomac, de la poitrine, de la vessie. Les parois de la cavité encéphalique. La p. de ce vase n'est pas assez solide. Orifice percé en mince paroi.*

***PAROIR.** s. m. T. Technol. Instrument avec lequel un maréchal pare le pied d'un cheval. || Instrument avec lequel les corroyeurs parent les peaux qu'ils préparent. || Hachette avec laquelle on pare les douves d'une futaille.

PAROISSE. s. . (grec. παροικία, réunion d'habitations). Territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions, et dirige, pour le spirituel, les habitants qui sont de sa communion. *Sa p. est fort grande, fort peuplée. Le curé, les marguilliers, les habitants d'une p. Cette maison est de telle p., sur telle p. Il habite dans telle p., sur telle p. Il demeure paroisse Saint-Roch.* || L'église de la paroisse. *Messe de p. On doit communier à Pâques à sa p. Cette église est une succursale de telle p. Le clocher de la p.* || Collectiv. Les habitants d'une paroisse. *On assembla la p. Ce curé a été fort regretté de toute sa p.* || Fig. et proverb., *Habit de deux paroisses*, Habit de deux étoffes, ou de deux couleurs mal assorties.

PAROISSIAL, ALE. adj. Qui appartient à la paroisse. *Église, messe paroissiale.* N'est pas usité au pluriel masculin.

PAROISSIEN, IENNE. s. Habitant d'une paroisse. *Les devoirs d'un p. Êtes-vous de mes paroissiens?* || *Paroissien*, sign. aussi Un livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. *P. romain.*

PAROLE. s. f. (ital. *parola*, du lat. *parabola*). Voix articulée. *Dieu a donné la p. à l'homme. L'homme communique ses pensées par la p. Les organes de la p. Perdre, recouvrer la p., l'usage de la p.* — *Avoir le don de la p., avoir la p. à commandement, manier bien la p.*, et Fam., *Avoir la p. à la main, en main*, Bien parler, parler facilement. || Par exagér., *Perdre la p.*, Ne plus pouvoir parler, ou Devenir muet de surprise, de crainte, d'épouvante, etc. || Fig. et fam., *Il ne lui manque, il n'y* *manque que la p.*, se dit D'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite. = *Parole*, se dit aussi De la voix considérée sous le rapport des qualités sonores. *Il a la p. douce, rude, agréable, lente, brève, la p. forte, nette, tremblante. Il a encore la p. bonne. Je l'ai reconnu à sa p. Déguiser, contrefaire sa p.* On dit mieux : *Je l'ai reconnu à sa voix ; Déguiser, contrefaire sa voix.* || Figur., *Avoir la p. haute*, Parler avec autorité, avec arrogance. = *Parole*, se dit dans le sens de Mot, abstraction faite de l'idée que représente celui-ci. *P. bien articulée, mal articulée. Il ne sait pas articuler ses paroles. En un jour, il ne dit pas trois paroles. Il traîne ses paroles. Des soupirs entrecoupaient toutes ses paroles. Il n'a pas la force d'achever ses paroles.* = *Parole*, est le plus souvent usité dans le sens de Discours, propos, et alors il s'emploie généralement au pluriel. On peut considérer les paroles : 1° Relativement aux idées, aux sentiments qu'elles expriment. *La p. doit répondre exactement à la pensée. Cet auteur dit moins de paroles que de choses. La pensée est noyée dans ce déluge de paroles. Il a un flux de paroles qui ne tarit pas. A quoi bon tant de paroles? Paroles claires, obscures, ambiguës, énigmatiques. Paroles significatives. Paroles insignifiantes. Paroles mystérieuses. Paroles honnêtes, déshonnêtes, sales. Paroles chrétiennes, pieuses, impies. Ce sont les paroles d'un fou, d'un homme ivre. Il eût bien voulu retenir cette p. Prendre en mauvaise part les paroles de quelqu'un. Il a dénaturé toutes mes paroles. Il n'y a pas dans tout ce qu'il dit une p. de vérité. Il n'y a guère à ajouter foi à ses paroles.* || 2° Relativement aux qualités qui caractérisent les paroles. *Ses paroles, quoique simples, étaient pleines de grâce. Gardez-vous d'écouter ces paroles douces et flatteuses. Il gagnait tous les cœurs par la douceur, par le charme de ses paroles. Paroles inutiles, superflues, oiseuses. Des paroles choisies, éloquentes.* — Fam., *Il m'a donné de bonnes paroles*, Il m'a tenu des discours qui annoncent des intentions favorables. On dit, dans le sens contraire, *Il m'a donné de mauvaises paroles.* Ironiq., *Donner de belles paroles*, Faire de grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir. — Fig., *Paroles emmiellées*, Voy. Emmieller. *En paroles couvertes*, ou mieux, *A mots couverts*, Voy. Couvrir. || 3° Relativement à la personne qui parle, ou aux personnes à qui l'on parle. *Paroles amicales, civiles, gracieuses, affectueuses, obligeantes, fâcheuses. Paroles discrètes, indiscrètes. Paroles dures, inciviles, outrageuses. Paroles hautaines, modestes. Il est insolent, avantageux, libre, réservé, modeste, retenu en paroles. Paroles de civilité, d'honnêteté. Paroles de colère. La douceur, la modestie de ses paroles. Il faut peser, mesurer ses paroles. Il l'a maltraité de paroles.* || *Adresser la p. à quelqu'un*, Parler directement à quelqu'un. — *Avoir la p.*, Avoir le droit de parler en vertu de sa charge, de son emploi. *Parmi les gens du roi, c'est l'avocat général qui a la p.* Dans les assemblées politiques, sign. Avoir le droit de parler, conformément au règlement. *J'ai la p. Vous n'avez pas la p.* — *Couper la p. à quelqu'un*, L'interrompre dans son discours. — *Demander la p.*, Demander à parler, à être entendu. On dit aussi : *Accorder, refuser la p. Oter, retirer la p. Céder la p.* — *Porter la p.*, Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. *C'était lui qui portait la p. au nom de la compagnie.* — *Prendre la p.*, Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée; et *Reprendre la p.*, Recommencer à parler après une interruption. — *Faire passer la p. de main en main*, Faire passer d'une personne à une autre un avis, un avertissement, un ordre, jusqu'à celles qui sont les plus éloignées. — En T. Guerre, on dit, *Passe p.*, pour sign., Faites passer l'avis, l'ordre, le commandement. Se dit aussi au Jeu de reversi, Quand celui qui doit parler ne veut pas couvrir le jeu pour le moment. = *Parole* signif. quelquefois, Sentence, mot notable. *C'est une p. qui devrait toujours être présente à la pensée d'un souverain. P. mémorable. Il a dit une belle p. Une p. pleine de justesse. Connaissez-vous cette p. d'un ancien?* || Sign. aussi, Proposition que l'on fait de la part d'un autre. *P. d'accommodement. P. de paix. Il a fait demander cette jeune fille, c'est moi qui en ai porté la p. Je lui ai porté p. de mille écus, s'il voulait faire telle chose. C'est mon frère qui a été le porteur de paroles.* || *Parole*, signifie encore Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. *P. sacrée, inviolable, solennelle, expresse, formelle, positive. Donner p. Tenir p., sa p. Donner sa p. d'honneur. Retirer, reprendre, dégager sa p. On lui a rendu sa p. J'ai sa p. J'ai p. de lui. Je vous donne ma p. que cela sera. Il m'a manqué de p. Il est esclave de sa p. Il était prisonnier sur sa p., sur p. Un homme d'honneur n'a que sa p. Fiez-vous à sa p. Il est homme de p., c'est un homme de p.*, Il tient tout ce qu'il promet. — Fam., on dit, pour affirmer plus fortement ce qu'on avance : *P. d'honneur, Ma p. d'honneur*, ou simpl., *Ma p.* On dit aussi : *Votre p.?* à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, afin de mieux s'assurer de sa bonne foi, de sa sincérité. — *Jouer sur sa p., sur p., perdre une somme d'argent sur sa p.*, Jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi. *Il a perdu cinquante louis sur sa parole.* Dans le même sens, *La p. fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu*, On est obligé de tenir, d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait; cela se dit aussi, par ext., De toute parole donnée. — *Cet homme est à deux paroles, il a deux paroles*, Il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; il n'y a pas de fond à faire sur ce qu'il dit. — *N'avoir qu'une p.*, signifie, en langage de Commerce, Ne pas surfaire, dire sur-le-champ les conditions auxquelles on veut traiter. — En T. Guerre, *Se parler sur p.*, se dit De deux personnes de partis contraires qui se voient, se parlent, sur la parole de ne rien entreprendre l'une contre l'autre. || *Paroles*, au plur., sign. quelquefois, Promesses vaines et vagues, par opposit. à Effets. *Moins de paroles et plus d'effets. Je ne me contente pas de paroles. Pense-t-il donc m'amuser avec des paroles, me payer de paroles?* On dit de même, *Des paroles vagues, des paroles en l'air.* || Signif. aussi, au plur., Discours piquants, aigres, offensants. *Se prendre de paroles. Des paroles ils en vinrent aux mains.* On dit de même, *Ils ont eu de grosses paroles ensemble. Ils en sont venus aux grosses paroles.* — Fig. et fam., *Je lui ferai rentrer les paroles dans le ventre*, Je saurai bien le faire taire; ou bien, Je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites. || Sign. encore Formule, expression consacrée. *Paroles sacramentales*, et absol., *Paroles*, Les mots que le prêtre prononce dans la consécration. — *Paroles magiques*, ou simplem., *Paroles*, Les formules ridicules que prononcent les magiciens, et auxquelles le peuple attribue une puissance surnaturelle. *Il prétendait guérir avec des paroles.* || *Paroles*, au plur., se dit Des mots, du texte d'une chanson, d'un opéra, etc., par oppos. à L'air, à la musique. *Je me souviens encore de l'air, mais j'ai oublié les paroles. Quel est l'auteur des paroles de cet opéra?* = *Parole*, se prend quelquefois absol. dans le sens d'Éloquence. *Le talent, l'art de la p. Le pouvoir, la puissance de la p. C'est par la p. seule que Périclès gouverna pendant quarante ans le peuple athénien.* = T. Religion. *La p. éternelle, la p. incréée, la p. incarnée*, Jésus-Christ. On dit ordinair., *Le Verbe.* || *La p. de Dieu, la p. divine*, ou simpl., *La p.*, l'Écriture sainte, et les sermons qui se font pour l'expliquer. *Prêcher, annoncer, écouter la p. de Dieu.* — Fig., *Distribuer le pain de la p.* || *La p. écrite*, L'Écriture sainte, par opposition à *La p. non écrite*, La tradition. = Sur parole. loc. adv. D'après le témoignage d'autrui. *Il ne faut ni approuver, ni surtout condamner sur p. Louer quelqu'un sur parole.*

Enc. — I. La *Parole* est la *voix articulée*, c.-à-d. modifiée par le jeu des divers organes qui se rencontrent depuis le larynx jusqu'aux orifices antérieurs de la bouche et des fosses nasales. Chacun des organes qui servent à la p. remplit un rôle qui lui est propre ; et, en général, lorsque l'un d'eux est altéré dans ses fonctions, la p. elle-même subit une atteinte plus ou moins profonde dans son émission ou dans sa pureté. Les langues n'emploient pas tous les sons qui peuvent être engendrés de cette manière, parce qu'il s'en trouve parmi eux qu'on aurait de la peine à unir avec d'autres. La majeure partie de ceux dont l'association présente le plus de facilité se rencontrent dans la plupart des idiomes. Chaque langue ne renferme qu'un certain nombre de ces sons possibles, et la préférence que chacune donne à tels ou tels sons, tandis qu'elle exclut les autres, doit être mise au rang des différences essentielles qui caractérisent les langues.

II. « C'est à la physiologie, dit J. Müller, qu'il appartient de rapporter les sons de la p. à un système naturel. Les tentatives des grammairiens à cet égard ont échoué, parce qu'ils avaient établi leurs classifications sur des qualités qui ne sont point essentielles. En effet, la distinction des sons de la langue parlée d'après les organes qui sont censés les produire, est vicieuse, parce qu'elle en réunit qui diffèrent totalement les uns des autres au point de vue physiologique, et parce que plusieurs parties de la bouche concourent à la production de la plupart d'entre eux. C'est le défaut qu'on peut reprocher à la division en sons *labiaux*, *dentaux*, *gutturaux* et *linguaux*, à celle même, beaucoup plus simple, en sons *oraux* et *nasaux*. Les propriétés mêmes des *voyelles*, par opposition aux *consonnes*, n'ont point été appréciées d'une manière convenable. Généralement, on fait consister leur essence en ce qu'elles ne sont pas muettes, en ce qu'elles ne se réduisent pas à de simples bruits, comme les consonnes, mais doivent naissance à des sons qui se produisent dans l'organe vocal et sont modifiés par la bouche. Cependant la différence entre les voyelles et les consonnes est bien moins considérable ; car il est possible, pour toutes les voyelles, comme pour les consonnes, de les rendre muettes, de les réduire à de simples bruits, ainsi qu'il arrive quand on parle à voix basse ; les voyelles sonnantes ne sont donc dues qu'à la consonnance de la voix. Mais il y a aussi une classe entière de consonnes qui peuvent également, ou être muettes et ne consister qu'en de simples bruits, ou sortir avec consonnance de la voix. Si l'on veut bien apprécier les propriétés des sons de la p., il faut prendre pour point de départ le parler à voix basse ou le chuchotement, et rechercher ensuite quelles sont les modifications qui peuvent dépendre de l'addition du son proprement dit, ou de l'*intonation*. En suivant cette marche, on arrive à établir deux séries : dans l'une, les paroles sont muettes et absolument incapables de s'unir à la voix ; dans l'autre, elles sont également aptes à être rendues muettes et à s'allier avec la voix. Une autre différence importante entre les sons de la p. consiste en ce que les uns, produits par un changement brusque de la position des parties de la bouche, ne durent qu'un moment, et ne peuvent être prolongés ou soutenus, tandis que d'autres sortent sans que la situation des parties de la bouche change, et peuvent être prolongés à volonté, autant que le permet la portée de l'haleine. Tous les sons de la première espèce sont absolument muets et incapables de s'associer avec l'intonation, au lieu que presque tous ceux de la seconde peuvent s'allier avec elle. De cette dernière combinaison résultent des modifications particulières, tandis que les sons absolument *muets* ou *explosifs* sont susceptibles de subir une transformation lorsqu'ils s'unissent à une aspiration. »

III. D'après le célèbre physiologiste que nous venons de citer, le système des sons muets de la *P. à voix basse* se compose de *voyelles muettes*, de *consonnes muettes et soutenues*, et de *consonnes muettes explosives*. — 1° Les *Voyelles muettes* sont *a*, *e*, *i*, *o*, *ou*, *eu*, *ai*, *u*, et les voyelles nasales *an*, *in*, *on*, *un*. Toutes ces voyelles peuvent être prononcées d'une manière bien distincte sous la forme de simples bruits. Elles diffèrent des consonnes muettes en ce qu'elles se forment dans la glotte, tandis que ces dernières ne naissent que dans le tuyau placé au-devant de l'organe vocal, c.-à-d. dans la cavité orale et nasale. Quant à la différence entre les voyelles muettes et les voyelles prononcées à haute voix, elle réside uniquement dans cette circonstance que, pour celles-ci, la glotte, au lieu d'un simple bruit, produit un véritable son. Kratzenstein et Kempelen ont fait voir que les conditions requises pour la transformation d'un même son en voyelles différentes se réduisent au degré d'ampleur de deux parties, le canal oral (c.-à-d. l'espace compris entre le larynx et le palais) et le *canal nasal*. Il en est de même pour les voyelles muettes. Certaines voyelles exigent que l'orifice buccal et le canal oral soient larges, d'autres que tous deux soient étroits, d'autres encore que l'un soit large et l'autre étroit. Les modifications d'où résulte la production des voyelles muettes à timbre nasal résident dans le rétrécissement du voile du palais et le soulèvement du larynx. — 2° Les *Consonnes muettes et soutenues* sont caractérisées par cette propriété que leur prononciation peut être soutenue aussi longtemps que l'haleine le permet, les parties de la bouche conservant la même position au commencement, pendant la durée et à la fin. Ainsi, par exemple, on peut soutenir la prononciation des consonnes *f*, *s*, *r*, tandis que les consonnes muettes explosives, comme *b*, *d*, *p*, ne peuvent durer qu'un moment, la position des parties de la bouche étant tout autre au commencement que dans le milieu et à la fin de leur formation. Müller divise les consonnes soutenues en trois classes. La première renferme les consonnes soutenues *orales*, dont l'émission exige que le *canal oral* soit entièrement ouvert. Il n'y a ici qu'une seule lettre, c'est l'*h* aspirée. La deuxième classe comprend les consonnes soutenues *nasales*, dont l'émission exige que le *canal nasal* soit entièrement ouvert : ce sont *m*, *n*, *gn*. Pour produire ces lettres, l'air traverse tout simplement le canal nasal, la cavité orale étant close, soit par les lèvres, soit par la langue appliquée au palais. La troisième classe se compose des consonnes soutenues *orales*, dont l'émission exige que *certaines parties de la bouche se mettent en opposition* les unes avec les autres, comme des espèces de valvules. Ces consonnes sont *f*, *ch* ou χ, *sch*, *s*, *r* et *l*. Quant aux parties qui se mettent en opposition et apportent ainsi obstacle au passage de l'air, ce sont tantôt les lèvres (pour la consonne *f*), tantôt les dents (pour *s* et *sch*), tantôt la langue et le palais (pour *ch* ou χ, *r* et *l*). — 3° Les *Consonnes muettes explosives* sont *b*, *d*, *g* ou γ, et leurs modifications *p*, *t* et *k*. Elles présentent toutes ce caractère que la situation des parties de la bouche qui servent à les former change d'une manière brusque. La formation commence par la fermeture de la bouche et se termine par son ouverture. Aussi ne peut-on prolonger ces consonnes à volonté : le bruit qui les caractérise cesse dès que la bouche s'ouvre. Cette catégorie de consonnes se subdivise en deux groupes : les *explosives simples* (*b*, *d*, *g* ou γ), et les *explosives aspirées* (*p*, *t*, *k*). Celles-ci diffèrent de celles-là en ce qu'une aspiration se joint à l'ouverture de la bouche. On voit, d'après cette étude, que tous les sons principaux de la *p.* articulée appartiennent au système de la p. à voix basse. Il n'y a qu'un petit nombre de modifications des consonnes dont la formation exige la consonnance de la voix et qu'on ne puisse faire sortir à voix basse, comme le *j* français, le *ge*, le *z* français, l'*l* avec intonation, l'*l* muette, l'*r* avec intonation, etc.

IV. Le système des sons de la *P. à haute voix* se compose, comme le précédent, de voyelles et de consonnes. — Pour les *voyelles*, la situation de la bouche est la même que dans la prononciation à voix basse. Le son se produit dans le larynx, de même que le bruit des voyelles muettes, et le son laryngien est modifié par le canal pharyngien, par le canal oral et par l'ouverture buccale. — Les *consonnes* peuvent se diviser en deux classes. La première renferme les consonnes qui restent muettes, c.-à-d. bornées à de simples bruits, dans la p. à haute voix. Ce sont les consonnes explosives dont il vient d'être question, savoir : *b*, *d*, *g* ou γ, *p*, *t*, *k*, et la consonne continue *h*. Aucune de ces consonnes en effet n'est susceptible de s'allier avec l'intonation de la voix.

Essaie-t-on de prononcer à haute voix l'une quelconque de ces consonnes explosives, l'intonation vient après elle, et l'on n'a qu'une voyelle unie à *b, d, g, p, t, k.* Quant à la consonne *h*, si l'on tente de la prononcer à haute voix, on reconnaît que l'éclat de la voix ne sort pas en même temps qu'elle, et que l'aspiration s'éteint aussitôt que l'air produit un son en traversant les cordes vocales. La seconde classe de consonnes comprend celles qui, dans la p. à haute voix, peuvent être aussi bien prononcées muettes, c.-à-d. comme simples bruits, qu'avec intonation de la voix. Ces consonnes, suivant Müller, appartiennent toutes à la classe des consonnes *f, ch* ou *χ, sch, s, r, l, m, n, gn.* Les consonnes avec intonation qui font partie de cette série manquent dans beaucoup de langues : la langue *française est celle où l'on en trouve* le plus. — Pour plus de détails sur cette intéressante partie de la physiologie, nous renverrons au Traité de Müller. Il a été en outre parlé des principaux *vices de la p.* au mot BÉGAIEMENT, et de la *Ventriloquie* au mot ENGASTRIMYSME.

PAROLI. s. m. T. Jeu de bassette, de pharaon, etc. Le double de ce qu'on a joué la première fois. *Faire un p. Gagner le p.* — Fig. et fam., *Faire p. Rendre le p. à quelqu'un*, L'égaler ou enchérir sur ce qu'il a dit, sur ce qu'il a fait, soit en bien, soit en mal. *Il fit p. à la raillerie par une repartie vive et piquante.* ‖ La corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. *J'ai fait trois parolis dans cette taille et je les ai gagnés.* — *P. de campagne*, Le paroli qu'un joueur fait par friponnerie avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

PARONOMASE. s. f. (gr. παρὰ, près ; ὄνομα, nom).

Enc. — La *Paronomase* est une figure de diction qui consiste à employer, dans une même phrase, *des mots dont le son est à* peu près semblable, mais dont le sens est différent. C'est par p. que Cicéron a dit : « *Facie magis quam facetiis ridiculus* », et que nous disons : *Ils donnent à la vanité ce que nous donnons à la vérité; Son âme se remplit d'erreurs et de terreurs.* Enfin, une foule de proverbes et de locutions proverbiales sont caractérisés par cette figure : *Qui terre a, guerre a ; Qui se rassemble, s'assemble ; Qui vivra verra ; etc.*

PARONOMASIE. s. f. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune. *La p. du mot persan* burader *et de l'allemand* bruder, *qui tous deux signifient* frère, *indique qu'ils ont la même origine.*

***PARONYCHIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et symétriques, à placenta central libre, à fruit composé de plusieurs carpelles soudés, à embryon courbe appliqué sur un albumen farineux, et à feuilles pourvues de stipules scarieuses : —*Caractères bot.:* Plantes herbacées ou sous-ligneuses, à feuilles opposées ou alternes, souvent fasciculées, sessiles, entières, et munies de stipules scarieuses. Fleurs petites, avec des bractées scarieuses. Sépales 5, rarement 3 ou 4, tantôt distincts, tantôt plus ou moins soudés. Pétales petits, insérés sur le calice entre les lobes, quelquefois nuls. Étamines exactement opposées aux sépales quand elles sont en même nombre ; rarement en nombre moindre ou plus grand; filets distincts ; anthères biloculaires. Ovaire supère, uniloculaire, rarement triloculaire, uni ou pluriovulé ; styles 2-5, tantôt distincts, tantôt soudés en partie. Fruit petit, sec, uniloculaire, rarement triloculaire, indéhiscent ou s'ouvrant par trois valves. Graine tantôt nombreuses et attachées à *un placenta central libre, tantôt* solitaires et suspendues par un funicule qui naît à la base de la cavité du fruit ; albumen farineux ; embryon plus ou moins courbe appliqué sur un des côtés de l'albumen, avec la radicule toujours dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Paronychia capitata;* 2. Coupe d'une fleur ; 3. Coupe de l'ovaire ; 4. Graine mûre ; 5. Coupe de la même.]

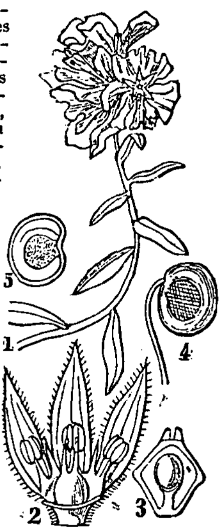

Cette famille, à laquelle plusieurs auteurs, à l'exemple de Rob. Brown, donnent le nom d'*Illécébrées*, se compose de 24 genres et d'une centaine d'espèces, qui habitent principalement le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique. Les Par. se plaisent dans les lieux les plus stériles, et couvrent de leur épaisse végétation des terrains incapables de rien produire. On en rencontre quelques espèces au cap de Bonne-Espérance; plusieurs autres habitent l'Amérique du Nord, y compris le Mexique.—Les plantes de cette famille sont généralement sans usages. Quelques espèces paraissent être légèrement astringentes. L'*Herniaire glabre* (*Herniaria glabra*), appelée vulg. *Herniole*, *Turquette* et *Herbe au cancer*, passait autrefois pour diurétique, fondante et vulnéraire. Enfin, la *Spergule des champs* (*Spergula arvensis*), bien connue sous le nom vulg. de *Spargoute*, constitue un bon pâturage pour les vaches laitières.

PARONYME. s. m. (gr. παρὰ, auprès ; ὄνομα, nom).

Enc. — On appelle *Paronyme* un mot qui a du rapport avec un autre, tant par sa forme que par son étymologie. C'est par ce dernier caractère que le p. diffère de l'*homonyme*, lequel ne présente qu'une simple ressemblance de son. Ainsi, *paronyme*, *homonyme*, *synonyme*, *pseudonyme*, *anonyme*, sont des paronymes, parce qu'ils ont ὄνομα pour étymologie commune ; tandis que *soufre*, substantif, et *souffre*, verbe, *pois*, légume, et *poids*, mesure, ne sont que des homonymes.

***PAROPSIA.** s. m. (grec. παροψὶς, petite assiette). T. Bot. Voy. PASSIFLORÉES.

PAROTIDE. s. f. (grec. παρὰ, auprès; οὖς, ὠτὸς, oreille). T. Anat. et Méd.

Enc. — La *Parotide* est la plus volumineuse des glandes salivaires. Elle occupe l'excavation profonde qui existe entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe, l'apophyse mastoïde, et s'étend de haut en bas depuis l'arcade zygomatique jusqu'à l'angle de la mâchoire. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, composé de granulations réunies en lobules et en lobes irréguliers, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former un canal unique, appelé *Conduit parotidien* ou *Canal de Sténon*. Après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue, ce canal traverse une ouverture du muscle buccinateur qui lui est destinée, et vient s'ouvrir dans la bouche au niveau de la seconde dent molaire supérieure.—Cette glande, ou plutôt le tissu cellulaire qui l'entoure et qui s'interpose aussi entre les lobes et lobules glanduleux, est sujette à une inflammation, qu'on nomme également *Parotide*, ou mieux *Parotidite*, mais qui est plus connue sous la dénomination vulgaire d'*Oreillons*. Cette affection se manifeste par un gonflement inflammatoire, parfois très-considérable, mais en général peu douloureux. Elle s'observe surtout chez les enfants, particulièrement dans les saisons froides et humides. Les parotides sont ordinairement fort bénignes, et se terminent le plus souvent par résolution au bout de 7 à 8 jours. Le repos, les boissons délayantes, suffisent habituellement pour amener une terminaison favorable. Quelquefois cependant elles disparaissent tout à coup par métastase, et il se produit en même temps une inflammation plus ou moins grave dans quelque autre point de l'économie. Dans certains cas encore, bien que les phénomènes inflammatoires aient cessé, l'engorgement de la p. persiste. Comme alors il est indolent, on a recours pour le dissoudre aux topiques résolutifs, tels que l'emplâtre de Vigo, la pommade iodurée, etc. Les oreillons s'observent parfois comme épiphénomènes dans le cours de certaines maladies fébriles graves, principalement dans le typhus. On les a aussi vus revêtir la forme épidémique.

PAROXYSME. s. m. (grec. παροξυσμὸς; de παρὰ, augmentatif, et ὀξύνειν, aiguiser). T. Méd. Voy. ACCÈS. ‖ * Fig., Le degré le plus haut d'une douleur ou d'une passion. *Dans le p. de sa douleur, de son désespoir, de sa fureur.*

***PARPAILLOT.** s. m. (R. *Perrin de Parpaille*, nom d'un zélé calviniste, décapité à Avignon en 1602.) Sobriquet qu'on donnait autrefois aux partisans de la réforme. ‖ Popul., se dit encore pour Impie, dépourvu de tout sentiment religieux. *C'est un p. Il fréquente un tas de parpaillots.*

PARPAING. s. m. (lat. *per*, à travers; *pannus*, pan de muraille). T. Maçonn. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. *Mur de p. Pierre faisant p.* On dit aussi, *Pierre parpaigne.* ‖ Se dit aussi Des pierres placées sous un pan de bois pour l'isoler du sol et de l'humidité.

PARQUE. *s. f.* (*lat. Parca*). *T. Mythol.*

Enc. — Les Grecs appelaient *Moirai* (de μείρω, distribuer), et les Romains *Parcæ* (de *partiri*, répartir), parce qu'elles réglaient pour chacun sa part d'existence, trois déesses qui présidaient à la vie humaine. Dans le principe, il n'y avait qu'une seule *Parque*, qui tantôt était confondue avec la Destinée, et tantôt était considérée comme la divinité spéciale chargée de filer la vie de l'homme. La croyance à trois Parques est postérieure à Homère. Cette triade mystérieuse symbolisait les trois actes de l'existence humaine, la naissance, la vie et la mort. Dans le nouveau mythe, les Parques sont trois sœurs qui portent les noms de *Clotho* (la fileuse), de *Lachésis* (la fatidique), et d'*Atropos* (l'inflexible). Suivant les uns, elles sont filles de la Nécessité, du Chaos, de l'Érèbe, etc.; suivant d'autres, elles sont nées de Jupiter et de Thémis. Les Parques *sont surtout considérées par les mythographes postérieurs comme* dispensatrices de la vie conformément aux décrets du Destin. En conséquence, Clotho tire de sa quenouille le fil qui symbolise la vie, Lachésis le tient plus ou moins suspendu suivant la volonté du sort, et Atropos le coupe aussitôt que le terme fatal est arrivé. Ce sont aussi des divinités fatidiques : elles assistent à la naissance de chaque homme, et prédisent sa destinée, comme on le voit dans l'Épithalame de Thétis et de Pélée. *Au reste, le culte de ces déesses* ne fut jamais bien répandu. Les poëtes de l'antiquité représentent généralement les Parques sous l'aspect de vieilles femmes, tantôt filant toutes les trois, tantôt portant chacune un sceptre et une couronne d'or. Dans les représentations figurées, au contraire, ce sont trois jeunes filles aux traits austères, qui ont des attributs différents. Ordinairement Clotho tient une quenouille ou un rouleau ; tantôt Lachésis indique la destinée sur un globe, tantôt elle écrit ou tient un rouleau ; enfin Atropos porte une balance, un cadran solaire ou des ciseaux.

PARQUER. v. a. Mettre dans un parc, dans une enceinte. *P. des bœufs, des moutons, des pouliches. P. des huîtres.* ‖ T. Guerre. *On parqua l'artillerie, les vivres en tel endroit*, On établit à tel endroit le parc d'artillerie, etc. = PARQUER. v. n. *Les moutons ne parquent pas encore. L'artillerie parquait le long du bois.* = SE PARQUER. v. pron. *Nos artilleurs se parquèrent du côté de la rivière.* = PARQUÉ, ÉE. part.

PARQUET. s. m. On nomme ainsi Certains espaces réservés dans la salle d'un tribunal, dans une bourse, etc. ‖ On désigne sous ce nom : 1° L'espace enfermé par les siéges des juges et par le barreau où sont les avocats. *On fit entrer les parties dans le p.* ‖ 2° Le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance pour recevoir les communications qui les concernent. *M. le procureur général est au p. Tenir le p.*, Tenir séance au parquet. — Par ext., *Parquet* s'empl. comme nom collectif pour désigner Les officiers mêmes du ministère public, lorsqu'ils tiennent le parquet. *C'est au p. à ordonner là-dessus.* ‖ 3° *Le p. des huissiers*, Le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. ‖ 4° *Le p. des agents de change*, L'enceinte où se réunissent les agents de change pour faire constater le cours de la bourse. Voy. BOURSE. ‖ 5° La partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre. On dit plus ordinairem. *Orchestre.* ‖ * T. Mar. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire pour contenir les grains, le lest, etc. ‖ T. Menuiserie. Assemblage à compartiments fait de feuilles ou pièces de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une salle, d'une chambre, etc. *Un p. de bois de chêne. Un p. de noyer. P. de marqueterie.* — *P. de glace*, Assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées au moyen d'une bordure d'encadrement.

PARQUETAGE. s. m. Ouvrage de parquet.

PARQUETER. v. a. Mettre du parquet dans un lieu. *Je vais faire p. ma chambre.* = PARQUETÉ, ÉE. part. *Une salle parquetée.* = Conj. V. CAQUETER.

PARQUETERIE. s. f. Art de faire du parquet.

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet.

PARRAIN. s. m. (lat. *patrinus*, de *pater*, père).

Enc. — I. On appelle *Parrain* et *Marraine*, les personnes qui tiennent un enfant sur les fonts baptismaux : on les nomme ainsi parce qu'ils l'adoptent en quelque sorte spirituellement. L'usage des parrains et des marraines remonte aux premiers siècles de l'Église. Comme on n'était pas toujours sûr de ceux qui demandaient à être baptisés, on exigea qu'ils fussent accompagnés d'un chrétien bien connu, qui répondait de la foi et des mœurs du prosélyte, et qui se chargeait de continuer à l'instruire et à le surveiller. Ce répondant était appelé *sponsor*, *susceptor*, *offerens*, *fidejussor*, *pater lustralis* et *patrinus*. Cet usage, que la prudence avait fait établir à l'égard des adultes, fut ensuite jugé utile à l'égard des enfants, lorsque ce n'était point le père et la mère qui les présentaient eux-mêmes, parce qu'il fallait quelqu'un pour répondre à leur place aux questions qu'on leur faisait. Tout enfant que l'on présente au baptême solennel doit, d'après le décret du concile de Trente, être accompagné d'un p. et d'une marraine. La personne qui se présente pour remplir ces fonctions doit être baptisée et avoir l'usage de la raison. Pendant qu'on baptise l'enfant elle doit le tenir ou le toucher par elle-même ou par procureur. Les lois de l'Église excluent des fonctions de p. le père et la mère de l'enfant qui doit être baptisé, les religieux et les religieuses, les infidèles, les hérétiques notoires, ceux qui sont publiquement excommuniés, etc. De plus, elles imposent au p. et à la marraine certaines obligations à l'égard de l'enfant, notamment celle de l'instruire des vérités essentielles de la religion et celle de veiller sur sa conduite, à défaut des père et mère. Enfin, le p. et la marraine contractent, soit entre eux, soit avec les père et mère de la personne baptisée, soit avec cette dernière, une *alliance ou affinité* spirituelle qui constitue un empêchement au mariage, empêchement qui ne peut être levé que par une dispense de l'Église. Les noms de *Filleul* et *Filleule*, qui sont des diminutifs de *filius* et *filia*, fils et fille (*filiolus* et *filiola*), expriment fort bien, et cette affinité, et les devoirs qui en résultent.

II. Par extension, on donne le nom de *Parrains* à ceux qui sont choisis pour nommer une cloche quand on la bénit, aux prélats qui assistent un évêque à la cérémonie de sa consécration, et au chevalier qui, dans un ordre de chevalerie, présente le récipiendaire à la cérémonie de la collation de l'ordre. Autrefois on appelait encore *Parrains*, les témoins qui assistaient chacun des adversaires dans un combat singulier. Enfin, le soldat qui doit être passé par les armes donne le nom de *parrain* au camarade qu'il choisit pour lui bander les yeux.

***PARRAQUA.** s. m. T. Ornith. Voy. ALECTOR.

PARRICIDE. s. m. (latin. *parricidium ;* de *pater*, père, et *cædere*, tuer). Crime de celui qui tue son père ou sa mère, ou quelqu'un de ses ascendants. — Par ext., se dit Du crime commis par celui qui attente à la personne du souverain, ou qui porte les armes contre sa patrie. ‖ Celui qui commet l'un des crimes qualifiés de parricide. = PARRICIDE. adj. 2 g. Qui a rapport au crime de parricide. *Sa main p. Il ne put exécuter son dessein parricide.*

Enc.—Dans tous les temps et chez tous les peuples, le *Parricide*, en raison de l'horreur qu'il inspire, a été puni de peines extraordinaires. Cependant, ni Moïse, ni Solon, ne décernèrent de *peine particulière contre lui*, vraisemblablement parce que le p. étant jusqu'alors sans exemple chez le peuple juif et chez le peuple athénien, ils ne voulurent pas en prononcer le nom, et supposer par là la possibilité de ce crime exécrable. Hérodote affirme que, de son temps, le p. était inconnu dans la Perse. Les Égyptiens, après avoir enfoncé des roseaux pointus dans toutes les parties du corps du coupable, le jetaient sur un monceau d'épines, et le brûlaient vif. A Rome, d'après la loi des XII tables, le p., après avoir été battu de verges jusqu'au sang, était enfermé dans un sac de cuir et jeté à la mer. Plus tard on crut aggraver son supplice, en enfermant dans le même sac un chien, un chat, une vipère et un singe. Sous Adrien, dans les lieux trop éloignés de la mer, le coupable était exposé aux bêtes; enfin, du temps du jurisconsulte Paul (IIIᵉ siècle), on le livrait aux bêtes ou on le brûlait vif.— En France, sous l'ancienne monarchie, il n'existait pas de législation particulière sur le p. Le meurtrier était ordinairement condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être ensuite rompu vif et jeté au feu. Comme les femmes ne pouvaient être condamnées au supplice de la roue, elles étaient brûlées vives. D'après le Code pénal (art. 12, 13 et 302), le p. est puni de mort. Il est conduit sur le lieu de l'exécution, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il est exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier fait au peuple lecture de la condamnation, et il est immédiatement livré au bourreau, qui le met à mort. Avant la réforme du Code pénal, on lui coupait encore le poing droit; mais cette dernière aggravation de peine, reste barbare de l'ancienne jurisprudence, a été supprimée par la loi de 1832.—L'attentat contre la vie ou la personne du chef de l'État est assimilé au p. et puni de la même peine. (C. P., art. 86.)

PARSEMER. v. a. Semer, jeter çà et là, répandre; ne se dit guère que Des choses qu'on répand pour orner, pour embellir. *P. un chemin de fleurs. Son manteau était parsemé de perles et de pierreries. Le ciel est parsemé d'étoiles.* = PARSEMÉ, ÉE. p. = Conj. V. SEMER.

PARSI. s. m. Voy. SABÉISME.

*** PARSONSÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

PART. s. m. [On pron. le T final.] (lat. *partus*).

Enc. — Ce mot, qui n'est usité qu'en termes de Médecine légale, s'emploie quelquefois comme synonyme d'*accouchement;* mais le plus ordinairement il a la signification de *fœtus* ou d'*enfant nouveau-né*. Il ne se dit d'ailleurs que dans les locutions, *exposition*, *suppression*, *supposition*, *substitution* et *confusion de part*.—L'*Exposition de p.* est l'action d'*exposer* et de *délaisser* un enfant nouveau-né. L'exposition ne constitue pas à elle seule le crime; il faut qu'il y ait eu délaissement, c.-à-d. que l'enfant ait été laissé seul, et que, par ce fait, il y ait eu cessation de la surveillance qui lui est due. La loi distingue aussi le délaissement en un lieu solitaire, et le délaissement en un lieu non solitaire, car, dans le premier cas, il y a danger plus grand pour l'enfant. — La *Suppression de p.* est l'action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi de son état civil.—La *Supposition de p.* est l'action de présenter un enfant comme né de *telle* femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée; fraude qui est le plus souvent commise par la femme elle-même. — La *Substitution de p.* est l'action de remplacer un enfant par un autre. Le plus souvent elle a pour objet de remplacer, soit un enfant mort-né par un enfant vivant, soit un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant d'un sexe différent.—La loi (C. P., 349 à 353) punit par des amendes et un emprisonnement, gradués suivant les circonstances, le crime d'exposition ; mais elle punit de la réclusion (art. 345) la suppression, la supposition et la substitution de part. — Pour la *Confusion de p.*, V. CONFUSION.

PART. s. f. (lat. *pars*). Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes. *On a fait trois parts de tout le bien de la succession. Quand il y a tant d'héritiers, les parts sont petites. Bonne, grande, petite p. La principale, la meilleure, la plus forte, la moindre p. Une double p. Une p. et demie. Une demi-p. Trois quarts de p. Il a eu sa p. d'enfant. Céder, donner, demander, réclamer, prendre sa p. Faire, régler les parts. Avoir tant à sa p., pour sa p. Entrer en p. Être de p. Il a p. entière, demi-p. dans les bénéfices de la société. Une p. de gâteau. Une quote p.*, Voy. QUOTE. — T. Mar. *Être à la p., naviguer à la p.*, se dit Lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne. — Fig. et pop., *Il n'en jetterait pas, il n'en donnerait pas sa p. aux chiens*, se dit D'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose. On dit de même, *Il compte bien en avoir sa p., sa bonne p. Il n'en quitte pas sa p.* — Fig. et proverb., *La p. du lion*, se dit Quand un homme abuse de son autorité ou de sa force pour s'attribuer la totalité ou la plus grande partie d'une chose qu'il devrait partager avec d'autres. ‖ Se dit encore Des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes. *Avoir p. à la faveur, aux bonnes grâces du prince. Vous avez beaucoup de p. à son amitié. C'est un plaisir dont je veux avoir ma p. Tous les élus auront p. à la béatitude éternelle.* ‖ *Avoir p. à une chose*, Y contribuer, y concourir. *Il a eu p. à la dépense. Il a eu p. à cette bonne œuvre. Il a eu beaucoup de p. à cette affaire.* Quand le verbe *Avoir* est précédé de la négation, l'usage assez ordinaire est d'employer la préposition *de. Il n'a point eu de p. à cet ouvrage.* ‖ *Prendre p. à quelque chose*, Y participer, ou Y prendre intérêt. *Il a pris p. à cette entreprise, à cette négociation. Il n'a pris aucune p. à cette intrigue. Je prends p. à votre douleur, à votre succès, à tout ce qui vous touche.* ‖ *Faire p. de quelque chose à quelqu'un*, Partager avec lui quelque chose, l'y faire participer. *Cet homme fait p. de son bien aux pauvres.* — *Faire p. de quelque chose à quelqu'un*, sign. aussi La lui faire savoir, l'en informer. *Quand vous aurez des nouvelles, faites-m'en p. Faites-moi p. de votre opinion là-dessus. Il m'a fait p. de ses craintes, de ses soupçons, de ses espérances.* En Diplomatie, on dit, dans le même sens : *Donner p. d'un événement. L'ambassadeur n'a pas encore donné p. de cette nouvelle.* — *Billets de faire p.*, ou elliptiq., *Billets de p.*, V. BILLET. ‖ Dans les affaires, *Faire la p. des accidents.* Prévoir les accidents et tenir compte, soit des obstacles qui pourront surgir, soit du préjudice que certaines circonstances pourraient causer. On dit, en des sens analogues : *En faisant la p. du bonheur, du hasard, on trouve encore qu'il a été fort habile dans cette affaire. Il faut, dans ce début, faire la p. du trouble, de la timidité, etc.* — *Faire la p. de la critique*, Mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne. — Fig. et famil., *Faire la p. du diable*, Tenir compte de la faiblesse humaine, quand on juge les actions de quelqu'un. ‖ Lieu, endroit, côté. *Voilà un homme que je dois avoir vu quelque p. Je vous suivrai quelque part que vous alliez. Mettez cela autre p. De quelque p. qu'il vienne. On ne l'a trouvé nulle p. J'ai lu cela quelque p.*, Dans quelque écrit. ‖ Se dit en parlant De la personne d'où vient quelque chose. *Dites-lui cela de ma p. Il est venu de la p. de votre frère. Saluez-le de ma p. Je le sais de bonne p. De quelque p. qu'il vienne, il sera toujours bien reçu. Il faut recevoir les biens et les maux comme venant de la p. de Dieu.* Famil., *Je prends cela de la p. d'où il vient*, Je ne fais nul cas de ce que cet homme a pu dire d'offensant pour moi, je ne l'estime pas assez pour m'en fâcher. — Figur., *Prendre en bonne p., en mauvaise p.*, Trouver bon, trouver mauvais, interpréter en bien ou en mal. *Il a pris en bonne p. ce que vous lui avez dit. Il a pris votre démarche en fort mauvaise p. Ce mot se prend tantôt en bonne p., tantôt en mauvaise p.* ‖ *Pour ma p., pour sa p., etc.*, Quant à moi, quant à lui, etc. ‖ *Pour ma p. je n'y consentirai pas. Il a fait, pour sa p., tout ce qu'il a pu. Pour votre p., votre intérêt est de transiger.* On a dit de même, *De ma p., de sa p.;* mais, dans ce sens, ces locutions ont vieilli. = DE PART ET D'AUTRE, DE TOUTE PART, DE TOUTES PARTS. loc. adv. De côté et d'autre, de tous côtés. *J'ai couru de p. et d'autre. J'ai ramassé cela de p. et d'autre. De toute p. la nature nous offre des sujets d'étude. Il arrivait des soldats de toutes parts.* Les loc., *De p. et d'autre, Des deux parts, D'une p., D'autre p., De toute p., De toutes parts*, s'emploient, en parl. Des personnes, pour marquer Relation, réciprocité, opposition, concours. *On est content de p. et d'autre. Il y a erreur des deux parts. Entre un tel d'une p. et un tel de l'autre* ou *d'autre p., je suis embarrassé de faire un choix. Il m'est venu des félicitations de toutes parts.* — Ces locut. se disent encore en parl. Des choses que l'on considère, que l'on examine sous deux rapports, ou sous un grand nombre de rapports. *D'une p., il considérait que... D'autre p. il envisageait. D'une et d'autre p., de p. et d'autre, je vois de grands avantages. Je ne vois qu'inconvénients de toutes parts.* — Dans les contrats, dans les procès, *D'une p., d'autre p.*, servent à désigner Les parties contractantes ou plaidantes. *Entre un tel d'une p. et un tel d'autre p., il a été convenu...* ‖ Dans les mémoires, dans les livres de compte, etc., *En l'autre p., de l'autre p.*, signifient De l'autre côté de la feuille. *J'ai reçu le contenu en l'autre p. Cette somme, jointe à celle qui est portée de l'autre p., forme un total de mille francs.* = DE PART EN PART. loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. *Un coup d'épée le perça de p. en p. Le tunnel traverse la montagne de p. en p.* = A PART. loc. adv. Séparément. *Mettez cela à p. Faire ses affaires à p. Faire bande à p. C'est un fait à p.* — *Raillerie à p.*, Sans raillerie, en mettant de côté la raillerie. On dit de même, *Plaisanterie, prévention, modestie à p. Intérêt personnel à p.* — *C'est un homme, un esprit à p.*, C'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres. ‖ *A part*, Au commencement d'une phrase, sign. Excepté. *A p. quelques auteurs favoris, il ne lit plus rien. A p. sa vivacité, c'est un homme excellent.* ‖ *A part*, se dit aussi quelquefois comme synon. d'*Aparté. Ce vers doit être dit à p.* = A PART MOI, A PART SOI. locut. adv. et fam. En moi-même, en soi-même, tacitement. *Je disais à p. moi. Disait-il à p. soi.* = LA PLUSPART, Voy. PLUPART.

Syn.— *Partie, Portion.* — La *partie* est ce qu'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir; la *portion* est ce qu'on en reçoit. On dit une *partie* du corps humain, une *part* de gâteau, une *portion* d'héritage. Dans la coutume de Normandie, les filles ne pouvaient pas avoir pour leur *part* d'héritage plus de la troisième *partie* des biens, laquelle se partageait entre elles par égales *portions*.

PARTAGE. s. m. Division d'une chose en plusieurs personnes. *Faire le p. d'une succession, d'un butin. Le p. d'un pays conquis. Procéder à un p. Entrer en p. avec les autres héritiers. P. égal, inégal.* ‖ La portion assignée à chaque copartageant. *Cette maison m'est tombée en p. J'ai eu cela pour p. Le p. de l'aîné, du cadet. C'est un tel qui a fait les partages.* ‖ Signifie quelquefois L'acte, l'instrument qui contient la division d'une succession. *Il a justifié par son p. que...* ‖ Se dit aussi Des opinions, des suffrages, etc., quand, dans un corps délibérant, il y a autant de personnes d'un côté que de l'autre. *Il y a p. d'opinions, p. de voix. En cas de p., la voix du président est prépondérante. Vider le p.* ‖ Figur., se dit Des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. *Les maladies et les misères sont le p. du genre humain. La témérité est le p. de la jeunesse, et la prudence celui de la vieillesse. Il a la valeur en p. La nature lui a donné en p. une fermeté inébranlable. Il aura pour p. l'infortune et l'opprobre.* ‖ Fig., *Posséderun cœur sans p.*, Posséder seul toute l'affection de quelqu'un. On dit de même : *Il veut un cœur, un amour sans p. Une âme comme la sienne ne souffre point de p.*, Elle veut qu'on soit tout à elle. ‖ T. Hydraul. *Point de p.*, Point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre; et, quand il s'agit D'un canal ou des branches d'un canal, Le point où l'on place le réservoir supérieur qui doit les alimenter.

PARTAGEABLE. adj. 2 g. Qui peut être aisément partagé. *Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point partageable.*

PARTAGEANT. s. m. T. Jurispr. Celui qui reçoit une part de quelque chose, qui est intéressé dans un partage. *Chacun des partageants.*

PARTAGER. v. a. Diviser une chose en plusieurs parties, pour en faire la distribution. *Il a partagé son bien entre ses enfants. Les trois fils partagèrent entre eux la succession paternelle. P. des meubles, des immeubles. P. les profits, le butin. P. en parties égales, inégales. P. également, inégalement une chose. P. le travail aux ouvriers. Partagez ce gâteau entre vous. Ils se sont partagé la somme. P. en frères*, Partager également et amiablement, sans dispute, sans contestation. — Fig. et fam., *P. le gâteau*, V. GÂTEAU. *P. le différend*, Voy. DIFFÉREND. ‖ * Faire part de, communiquer une partie de ce qu'on a. *Il partage son bien avec les pauvres.* ‖ Former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées. *P. un nombre en deux. Une chaîne de montagnes partage la péninsule en deux parties inégales. Ce fleuve partage la province. L'équateur partage le globe. Il partage son temps entre les affaires et les plaisirs. Cinq directeurs devaient p. entre eux le gouvernement.* — Fig., au sens moral, *Ce père partage également sa tendresse entre ses enfants. Il partageait ses talents entre le commerce et les affaires publiques. L'amour et l'amitié se partageaient son cœur. Mon âme est partagée entre la crainte et l'espérance.* ‖ *P. quelqu'un*, signif. Lui donner en partage. *Il a partagé également tous ses enfants. Il a partagé son fils en aîné. Votre père vous a bien partagé.* — Fig., *La nature l'a bien partagé. Il est bien partagé du sort.* ‖ En parl. Des personnes, *Partager* signif. aussi, Séparer en partis opposés. *Cette question a partagé la ville et la cour. La chambre était partagée.* — Fig., *Les avis se trouvent partagés. L'opinion est partagée à ce sujet.* ‖ *Partager* sign. encore Avoir part, prendre part, concourir à une chose avec une ou plusieurs personnes. *Elle voulut p. avec son mari les fatigues et les dangers du voyage. Il a partagé avec lui l'honneur de cette journée. Ils partagèrent entre eux les périls et la gloire. Nous partagerons ensemble le* *soins de la famille. Je veux p. votre destinée, votre sort.* —Au sens moral, signifie S'intéresser à, se réjouir ou s'affliger de ce qui réjouit ou afflige les autres. *Je partage votre joie, votre douleur, vos regrets, votre ressentiment.* || *P. l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un*, Être de son opinion, etc. On dit à peu près dans le même sens, *P. les soupçons, la défiance, les craintes de quelqu'un.* || T. Man. *P. les rênes*, Prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval. || * T. Mar. *P. le vent*, Prendre le vent en plusieurs bordées à peu près égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Sign. aussi Partager l'avantage du vent avec un autre bâtiment, sans parvenir ni à le gagner, ni à le perdre. = Partager. v. n. Avoir part, avoir droit à une part. *Il est appelé à p. Il ne partage pas dans cette succession.* = se Partager. v. pr. Être partagé, divisé. *Un nombre impair ne peut se p. en parties égales sans fraction. Là le chemin se partage en deux branches. Sa tendresse se partage également entre tous ses enfants. Les avis se partagèrent sur la question.* = Partagé, ée. part. *Un amour partagé*, Un amour réciproque. = Conj. Voy. Manger. = Syn. Voy. Diviser.

PARTANCE. s. f. T. Mar. Ce mot, qui est synon. de *Départ*, et qui sign. Le moment où un vaisseau prêt à partir cesse toute communication avec la terre, n'est guère usité que dans les loc. suivantes. *Pavillon de p.*, Pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre de venir à bord pour appareiller. || *Coup de p.*, Coup de canon à poudre qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. || * *Point de p.*, Voy. Navigation.

PARTANT. adv. Par conséquent. *Il n'avait plus de fortune, p. plus d'amis. Reçu tant, payé tant, et p. quitte. Vous avez signé au contrat, p. vous êtes obligé.* — Ce terme ne s'emploie guère que dans le langage fam., ou en style de comptabilité et de pratique.

PARTENAIRE ou **PARTNER.** s. 2 g. (latin. *pars*, partie; *tenere*, tenir). T. Jeu. L'associé avec lequel on joue. *Mon p. Nous sommes partenaires* ou *partners.* || Se dit encore D'une personne qui figure avec une autre dans un bal. *Ma p. est déjà lasse.*

PARTERRE. s. m. (R. *par terre*). Jardin ou partie d'un jardin particulièrement destinée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. *P. de fleurs, de gazon. P. orné de vases, de statues, de bassins. Tracer un p. Les plates-bandes, les bordures d'un p.* — *P. d'eau*, Canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments à peu près semblables à ceux des parterres ordinaires. || La partie la plus basse d'une salle de spectacle, laquelle est circonscrite par l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée. *Aller au p. Un billet de p.* — Par ext., se dit collectiv. Des spectateurs qui sont placés au parterre. *Les applaudissements du p.* — Fig., se dit Du public par rapport à ceux qui sont dans des emplois élevés, qui dirigent les affaires de l'État. *Le ministre vient de faire une grande faute; voilà de quoi égayer le p.* On dit de même, *Juger du p. les actes, les opérations du gouvernement*, Les juger de loin sans y avoir aucune part.

* **PARTHENIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

PARTHÉNON. s. m. (grec. παρθένος, vierge). T. Antiq. Voy. Architecture *grecque*.

* **PARTHÉNOPE.** s. f. T. Astr. Voy. Planète. = Parthénope. s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

PARTI. s. m. (latin. *pars*). Union de plusieurs personnes dans un même intérêt ou une même opinion contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. *Grand, puissant p. Un p. fort, séditieux. Être dans le bon, dans le mauvais p., du bon, du mauvais p. Le p. de César et le p. de Pompée. Le p. des Guelfes, des Gibelins. Entrer, se mettre dans un p. Se déclarer, se détacher d'un p. Embrasser, soutenir un p. Quitter, abandonner un p. Abaisser, abattre, ruiner, relever un p. Il n'est d'aucun p. Il n'a jamais pris p. durant les guerres civiles. Rester neutre entre les partis. Se faire chef de p. Il s'élève des partis dans la république des lettres. Ils sont de deux partis opposés, de deux partis contraires. Le choc des partis.* — *Homme de p.*, Celui qui se montre passionné en tout ce qui intéresse son parti. *Esprit de p.*, Disposition morale résultant de l'attachement à un parti, qui rend aveugle ou même injuste en ce qui regarde ce parti et le parti contraire. *Il est de très-bonne foi, mais l'esprit de p. altère tous ses jugements.* || Figur., *Avoir un p.*, se dit De quelqu'un qui est soutenu, défendu, prôné par un grand nombre de personnes. *Il a un grand p. à la cour. Ce musicien avait pour lui un p. fort nombreux.* On dit, dans le sens contraire, *Il a un grand p., un p. nombreux, un p. violent contre lui.* — *Prendre le p. de quelqu'un*, Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. *Il a pris mon p. envers et contre tous.* On dit de même, *Prendre p. pour quelqu'un*, et dans le sens opposé, *Prendre p. contre quelqu'un*, Se tourner contre lui, l'attaquer. — *Se ranger, être du p. de quelqu'un, de quelque chose*, Favoriser, préférer quelqu'un, quelque chose. *Il est toujours du p. des opprimés. Je me range du p. de la modération, de la vérité, de la justice.* || Résolution, détermination. *Prendre un p. modéré, violent. Prendre un grand p. C'est un homme qui ne sait jamais prendre de p. C'est le désespoir qui lui a dicté ce p. Les partis extrêmes ne sont pas de son goût.* — On dit absol., *Il a pris son p., c'est un p. pris*, en parlant De quelqu'un qui a pris une détermination inébranlable ou une résolution extrême. *Prendre son p.*, signifie aussi quelquefois, Se résigner à ce qui doit arriver. *Quand il sut qu'il n'y avait plus d'espoir, il prit son p., il en prit son p.* || Expédient. *C'est le p. le plus sûr, le plus sage. C'est le plus court p. De tous les partis qu'on lui a proposés pour sortir d'affaire, il a pris le pire.* || Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. *On lui offre tant d'appointements, c'est lui faire un bon p. On lui fera un bon p. C'est un bon p. pour lui. Il a accepté le p.* — *Faire un mauvais p., un méchant p. à quelqu'un*, Lui faire essuyer quelque mauvais traitement, ou même attenter à sa vie. || Avantage, utilité, profit. *Tirer un bon p., un p. médiocre, un p. avantageux d'une entreprise. Cet homme sait tirer p., tirer un grand p. de ses protecteurs. Il tire p. de tout.* — Figur., *Tirer p. de la vie*, En faire un bon et agréable usage. || Profession, genre de vie, emploi. *Prendre le p. des armes, de l'Eglise, du barreau. On ne sait s'il prendra p. dans l'épée ou dans la robe.* — T. Guerre. *Prendre p.*, S'enrôler. *La garnison ennemie a pris p. dans nos troupes. Il a déserté et pris p. chez les ennemis.* Peu us. || *Parti*, se dit encore D'une personne à marier considérée par rapport à son bien, à sa naissance. *Cette fille est un bon p., un grand p., un fort riche p. Il veut se marier et cherche un p. sortable. Il a refusé un excellent p. On les marie ensemble, ce sont deux bons partis.* || Troupe de gens de guerre, de cavalerie ou d'infanterie, qu'on détache pour battre la campagne, reconnaître l'ennemi, faire des prisonniers, etc. *Mener, conduire, commander un p. Nous rencontrâmes un gros p. d'ennemis.* — *P. bleu*, Voy. Bleu. = Syn. Voy. Faction.

* **PARTI, IE** et * **PARTIT, ITE.** adj. (lat. *partitus*, divisé). T. Botan. Qui est profondément divisé par des incisions aiguës. Ce mot s'emploie peu; mais ses composés, *Biparti, Triparti, Quadriparti, etc.*, qui indiquent le nombre des divisions, sont fort usités. On dit *Multiparti*, Quand les divisions sont nombreuses, et lorsqu'on n'en précise pas le nombre. V. Partir. v. a.

PARTIAIRE. adj. m. [TI se pron. CI dans ce mot et les trois suivants.] T. Jurispr. *Colon p.*, V. Fermage.

PARTIAL, ALE. adj. Qui, par inclination, affection ou esprit de prévention, en faveur d'une personne, d'une opinion ou d'un parti, ne se tient pas dans le juste et dans le vrai. *Il est bien p. Cet historien est trop p. pour qu'on puisse se fier à ses jugements. Des juges partiaux ne sont plus des juges.*

PARTIALEMENT. adv. Avec partialité.

PARTIALITÉ. s. f. Attachement injuste et passionné à une personne, à une opinion. *Il est d'une p. révoltante. Ce juge a montré trop de p. dans cette affaire. Les partialités nuisent extrêmement au bien public.* Le pluriel est peu usité.

PARTIBUS (in). Voy. Évêque.

PARTICIPANT, ANTE. adj. Qui participe à quelque chose. *Si cette entreprise donne des bénéfices, vous en serez participant.*

PARTICIPATION. s. f. Action de participer à quelque chose. *La p. aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints. La p. aux sacrements. Cela s'est fait sans ma p. Il n'a eu aucune p. à ce complot.* || * *Société en p.*, Voy. Société. || *Lettres de p.*, Lettres qu'un ordre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre.

PARTICIPE. s. m. (lat. *participium*). T. Gramm.

Enc.—Le *Participe* est une espèce d'adjectif qui participe du verbe dont il dérive. En effet, outre l'idée de qualité qu'exprime tout adjectif, il implique l'idée d'existence, d'action ou de passion qui caractérise le verbe. En tant qu'exprimant une qualité comme l'adjectif, le p. est susceptible de genre, de nombre et de cas, si la langue admet ces derniers. En tant qu'impliquant, comme le verbe, l'idée d'existence et de tel ou tel mode d'existence, il peut revêtir différentes formes pour exprimer le présent, le passé et l'avenir, et recevoir différentes espèces de compléments ou régimes. En français, il n'existe que deux participes : le *P. présent* ou *actif*, qui est toujours terminé en *ant*, comme *aimant, finissant, recevant, ouvrant, mettant*; et le *P. passé* ou *passif*, qui admet diverses terminaisons, *é, i, u, t* ou *s*, comme *aimé, fini, reçu, ouvert, mis*. La syntaxe de ces deux participes offre quelques difficultés; cependant elles ne sont, ni aussi nombreuses, ni aussi grandes que l'ont prétendu certains grammairiens.

I. *P. présent.*—Tout adjectif s'accordant en genre et en nombre avec son substantif, et le p. présent étant un adjectif, il semble que ce p. devrait toujours prendre le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte. Telle est en effet la règle suivie par tous nos anciens auteurs, depuis Rabelais, Amyot, Montaigne, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Ce fut à cette époque seulement que fut établie la règle encore observée aujourd'hui, règle qui est basée sur la distinction des fonctions du p. présent.

1° Lorsque le p. présent, accompagné ou non d'un complément, exprime une action présente ou déterminée à un certain temps, comme alors il remplit essentiellement la fonction du verbe, il reste invariable, qu'il soit ou non accompagné d'un complément : *Une femme* lisant *une lettre; Une femme* travaillant; *Les ombres* tombant *des montagnes; Des enfants* chantant.—2° Quand, au contraire, le p. exprime un acte ou un état habituel, comme alors il remplit surtout le rôle de l'adjectif et en a tous les caractères, on le fait accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : *Une eau* dormante ; *Des exemples* frappants; *Les* pressants *besoins de l'État*. C'est au p. présent employé de cette manière que l'on donne vulgairement le nom d'*Adjectif verbal*.— Ainsi donc, ce qui caractérise le *p. présent*, c'est qu'il exprime une action présente ou accidentelle faite par le mot qu'il modifie, comme *frappant*, ou une opération de l'esprit, comme *pensant*, tandis que l'*adjectif verbal* exprime un état habituel ou une action qui, par sa continuité et sa non-interruption, est devenue une manière d'être inhérente au sujet. Lorsqu'on dit, par ex.: *J'ai vu cette mère* caressant *son fils*, l'action de *caresser* est restreinte, elle a une durée limitée; elle n'avait pas lieu un instant auparavant; elle peut cesser l'instant d'après ; donc *caressant* est un p. présent et doit être invariable. Si, au contraire, on dit : *Cette mère est* caressante, ce mot *caressant* exprime une qualité inhérente à la mère, une manière d'être habituelle qui, quoique ne se manifestant pas dans le moment par des actions, n'en existe pas moins dans le cœur ou le caractère : c'est donc un adjectif verbal, qui doit s'accorder avec son sujet.

Cette distinction du p. présent et de l'adjectif verbal est, en général, facile à déterminer par le raisonnement ; néanmoins les grammairiens ont proposé un procédé purement empirique pour distinguer les cas où le p. en *ant* est p. présent ou adjectif verbal. — A. Si le mot terminé en *ant* n'est accompagné d'aucun complément, il est presque toujours adjectif verbal. Dans le doute, on examine s'il peut se construire avec un des temps du verbe *être* précédé de *qui*, auquel cas il est adjectif verbal ; ou s'il peut se décomposer par un des temps du verbe précédé de ce même relatif *qui*, ou d'une des locutions conjonctives *puisque, lorsque, parce que*, auquel cas il est p. présent. Ainsi, quand on dit : *L'assiette* volant *s'en va frapper le mur*, le mot *volant* est participe, parce qu'on peut dire *qui vole*. Dans cette phrase, au contraire, *Les hommes* prévoyants *ont vu le danger*, le mot *prévoyants* est adjectif et peut se traduire par *qui sont prévoyants.* — B. Lorsque le mot terminé en *ant* est précédé ou suivi d'un complément, il faut examiner si ce complément est direct ou indirect. S'il est direct, le mot est nécessairement un p., puisqu'il fait l'office de verbe, et que d'ailleurs un adjectif ne peut jamais avoir un complément de cette espèce. S'il est indirect, c'est par la décomposition qu'on peut connaître la nature du mot. Quand on dit, par ex.: *Les misères accablent les hommes* vivant *dans le monde*, le mot *vivant* est un p., parce qu'il équivaut à *qui vivent*. Dans cette autre phrase, au contraire : *Laissera-t-il cette infortunée* mourante *sur un sable désert*, le mot *mourante* est adjectif, parce qu'il peut se traduire par *qui est mourante*. Au reste, il ne faut pas attribuer à ce procédé empirique une certitude absolue, car il arrive parfois que le p. présent et l'adjectif verbal sont susceptibles du même mode de décomposition.

Nous avons dit qu'anciennement la règle était de faire toujours accorder le p. présent. Le style du Palais conserve encore certaines locutions qui en font foi, car alors le p. présent, bien que suivi d'un complément même direct, s'accorde avec le sujet : *Les ayants droit, les ayants cause, les oyants compte*, etc. Les poëtes eux-mêmes s'écartent quelquefois de la règle moderne pour revenir à l'ancienne. On croit généralement que c'est à la publication des *Provinciales* de Pascal, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la fixation de notre langue à cet égard. L'année suivante, les savants de Port-Royal enseignèrent les premiers, dans leur *Grammaire générale*, l'invariabilité du participe en *ant* et l'accord des adjectifs verbaux. Enfin, dans sa séance du 3 juin 1679, l'Académie française consacra définitivement cette innovation.

II. *P. passé.* — Autrefois, comme le p. présent et pour la même raison, le p. passé s'accordait toujours avec le nom auquel il était joint, et ce n'est qu'à une époque moderne qu'on l'a soumis aux règles de concordance qui existent aujourd'hui. Pour l'exposition de ces règles, il y a trois cas à examiner : celui où le p. n'est accompagné d'aucun auxiliaire, celui où il est employé avec l'auxiliaire *être*, et celui où il est construit avec l'auxiliaire *avoir*, soit sans complément, soit avec un complément direct.

Les règles générales pour chacun de ces cas, sont les suivantes : — 1er cas. *Le* p. passé, lorsqu'il est employé seul, c.-à-d. quand

Il n'accompagne aucun des temps des verbes *être* ou *avoir*, s'accorde toujours en genre et en nombre avec son substantif. *Un habit* déchiré; *Une lettre* écrite; *Les chevaux* blessés; *Des portes* ouvertes; *Une femme* accablée *de douleur*. — 2° cas. Le p. passé employé avec l'auxiliaire *être* s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet du verbe. *La vertu* est *souvent* méprisée; *Nous* sommes arrivés *ce matin*; *Elle* est venue *nous voir*; *L'armée* a été vaincue; *La foudre* est tombée; *Les flottes* sont sorties. — 3° cas. Quand le p. passé est construit avec l'auxiliaire *avoir*, et n'a point de complément direct, il ne s'accorde jamais avec son sujet et reste invariable: *Mon père* a chanté; *Ma mère* aurait chanté, *si*...; *Mes frères* avaient chanté *dans ce concert*; *Ma sœur m*'a écrit. Il est à peine besoin de dire que cette règle s'applique à tous les verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir*, attendu que le p. passé de ces verbes ne peut jamais avoir de complément direct: *Nous* avons nui; *Elle lui* a succédé; *Ils lui* ont résisté. — 4° cas. Employé avec *avoir*, le p. passé s'accorde toujours avec son complément direct, quand il en est précédé, et reste invariable quand il en est suivi. D'après cela, on écrira avec accord: *La lettre* que *mon père* a écrite. *Voici les lettres* que j'ai reçues; *Les livres* que *vous lui* avez prêtés; *Ces fleurs, vous* les avez cueillies. *Je reconnais l'erreur qui* nous avait séduits. *Quelle* affaire avez-*vous* entreprise? (On voit que le complément direct placé avant le p. est le plus souvent représenté par un pronom personnel ou relatif.) Au contraire, on écrira sans accord: *Mon père* a écrit *une lettre*; *Nous* avons vu *votre mère*; Avez-*vous* terminé *vos études*? — Maintenant, on peut nous demander: Pourquoi le p. *écrit* ne s'accorde-t-il point avec le substantif *lettre*, dans cette phrase, *Mon père* a écrit *une lettre*, tandis qu'il doit s'accorder avec ce même substantif dans cette autre phrase: *La lettre* que *mon père* a écrite? Dans l'un et l'autre cas, n'est-ce pas toujours la *lettre* qui a été *écrite*? En d'autres termes, quel motif a pu porter les grammairiens à établir cette règle: Le p. passé est indéclinable quand il précède son régime, mais il se décline toutes les fois que son régime le précède. La réponse est facile: « La concordance du p. avec le régime, dit Marmontel, suppose que celui-ci est énoncé; car, s'il ne l'est pas, il est inconnu au moins de ceux à qui l'on parle, et bien souvent même de celui qui parle: *Elle* a aimé: qui? quoi? on n'y est point encore. C'est peut-être *le jeu*, *la parure*, *la gloire*, ou *ses plaisirs*, ou *son devoir* qu'*elle* a aimé? Ce rapport est donc indécis; et dans l'incertitude et du genre et du nombre que le nom régi doit avoir, le p. reste comme neutre et indéclinable. Quel langage, me direz-vous, où l'on manque de prévoyance, au point qu'on ne sait pas, en prononçant un mot, quel est le mot qui va le suivre! Je vous réponds que c'est le langage ordinaire; et telle est dans le monde la légèreté de la parole que le plus souvent elle échappe, sans donner à la pensée un instant pour la prévenir. On sait vaguement et en somme ce qu'on va dire; mais de prévoir quel est précisément le genre, quel est le nombre qu'on va donner au régime du verbe, c'est de quoi bien peu de personnes sont habituellement capables. Or, c'est sur le langage habituel que l'usage établit ses règles. Mais lorsque le régime du verbe le précède, leur rapport est connu d'avance, et l'on sait avec quoi le p. doit s'accorder. Il n'y a donc plus aucune raison de le laisser indéclinable. »

Les règles qui précèdent suffisent pour lever toutes les difficultés que présente l'emploi du p. passé. Il s'agit donc uniquement, dans les cas qui paraissent douteux au premier abord, de rechercher par l'analyse quel est le véritable complément direct du participe. Cependant, pour faciliter cette recherche dans les cas qui se présentent le plus fréquemment, nous allons passer rapidement en revue ces derniers, en montrant comment il faut procéder.

1° *P. passé des verbes réfléchis, réciproques et pronominaux.* — A. Pour les verbes réfléchis, comme l'auxiliaire *être* y tient lieu de l'auxiliaire *avoir*, leur p. suit absolument la règle des participes construits avec ce dernier, c.-à-d. qu'il s'accorde avec son régime direct quand il est précédé par celui-ci, et reste invariable quand au contraire il est suivi par son complément. Ainsi, on écrira: *Cette femme s'est* proposée *pour modèle à ses enfants*, et *Cette femme* s'est proposé d'*enseigner le piano à ses enfants*; *Lucrèce* s'est donné *la mort*, et *La mort* que *Lucrèce* s'est donnée; *Cette femme* s'est mis *des chimères dans la tête*, et *Les chimères* que *cette femme* s'est mises *dans la tête*; *Elle* s'est rendue *accusatrice*; *Les hommes* se sont bâti *des villes*; *Les lois* que s'étaient prescrites les *Romains*. — B. Le p. passé des verbes réciproques est soumis à la même règle. *Ces deux hommes* se sont battus, *et* se sont dit *des injures*; *Votre sœur et la mienne* se sont trouvées *ensemble en soirée*, *et* se sont plu *dès les premiers instants*; *Ils* se sont parlé *à l'écart et* se sont entretenus *de votre affaire*. *Ils* se sont succédé *à peu d'intervalle*. — C. Quant aux p. des verbes pronominaux proprement dits, il s'accorde toujours avec son complément direct antécédent, car ce complément est invariablement le second pronom personnel qui précède le verbe: il n'importe que le verbe soit un verbe *pronominal essentiel* ou un verbe *pronominal accidentel*: *Nous* nous sommes emparés *de la ville*. *Elle* s'est repentie *de son crime*; *Ils* s'*en* sont allés; *Elles* s'*en* étaient abstenues; *Ces marchandises* se sont *bien* vendues; *L'affaire* s'est traitée *sans vous*. Le pronominal *S'arroger* fait seul exception à la règle: *Le droit qu'ils* se sont arrogé.

2° *P. passé suivi d'un verbe à l'infinitif.* — Le p. passé suivi immédiatement d'un infinitif s'accorde quand il a pour complément direct le pronom qui précède, et reste invariable si, au contraire, il a pour complément l'infinitif qui le suit. Ainsi, on écrira avec accord: *Cette femme chante bien, je l'ai* entendue *chanter*, et sans accord: *Cette romance est très-belle, je l'ai* entendu *chanter*, parce que, dans le premier cas, le complément direct du p. *entendu* est le mot *femme* représenté par le pronom *la*, tandis que, dans le second cas, le p. a pour complément direct l'infinitif *chanter*. Les constructions de cette espèce paraissent quelquefois embarrassantes, parce que le complément peut appartenir au p. ou à l'infinitif. Doit-on dire, par ex.: *Voilà la femme que j'ai* vu *peindre*, ou *que j'ai* vue *peindre*? Cela dépend de l'idée que celui qui parle veut exprimer. En conséquence, on écrira *vu* invariable, si l'on parle d'une femme qu'un artiste était en train de peindre, car, dans ce cas, c'est l'infinitif qui est le complément du p., et *vue* au féminin singulier, si c'est la femme elle-même qui peignait, car, dans ce second cas, c'est la femme qui est le complément du p. On reconnaît mécaniquement: que le p. est précédé de son complément direct, et que ce complément n'est pas l'infinitif, quand cet infinitif peut se changer en p. présent; et qu'au contraire il a pour complément l'infinitif qui suit, lorsque ce changement ne peut avoir lieu. En effet, dans les phrases ci-dessus où nous avons accordé le p. passé, on peut dire: *Cette femme chante bien, je l'ai entendue* chantant; *Voilà la femme que j'ai vue* peignant; tandis que l'on ne peut pas donner cette forme aux phrases où le p. doit rester invariable. — Le p. passé *Fait*, suivi d'un infinitif, est le seul qui fasse exception à la règle. En effet, il reste toujours invariable, parce qu'on le considère comme formant avec l'infinitif suivant un sens absolument indivisible: en d'autres termes, on considère le p. *fait* et l'infinitif qui le suit comme deux mots inséparables. Par conséquent, on écrira: *La maison que j'ai fait bâtir*; *Les arbres que nous avons* fait *arracher*; *La lettre que tu as* fait *écrire*. Quelques grammairiens ont proposé d'assimiler le p. passé *laissé* au p. *fait*, et de le considérer de même comme formant avec l'infinitif qui le suit deux mots inséparables; mais l'usage a prononcé contre eux, et l'Académie a sanctionné l'usage. Ainsi donc, on dira: *Les livres que vous avez* laissés *tomber*; *Votre sœur s'est* laissée *choir*; *On lui reprocha les rapines* qu'*il avait* laissé *exercer par ses soldats*. — On sous-entend souvent l'infinitif après les participes *Dû*, *Pu*, *Voulu* et *Permis*; mais cette circonstance ne constitue pas réellement une difficulté, car il est toujours aisé de suppléer le verbe sous-entendu. Ainsi, on écrira sans accord: *Je lui ai rendu tous les services que j'ai* pu; *Il a obtenu toutes les faveurs qu'il a* voulu; parce que les participes *pu* et *voulu* n'ont pas pour complément direct le pronom relatif *que* qui les précède, mais les infinitifs *rendre* et *vouloir* sous-entendus. C'est comme s'il y avait: *que j'ai pu lui rendre*, *qu'il a voulu obtenir*. Au contraire, dans les phrases suivantes: *Elle m'a payé toutes les sommes* qu'*elle m'a* dues; *Il veut fortement toutes les choses* qu'*il a* voulues *une fois*, les participes passés prendront l'accord, parce qu'ici ils ont pour complément les mots *sommes* et *choses*, représentés par le relatif *que*, et nullement un infinitif sous-entendu.

3° *P. passé joint à un infinitif précédé d'une préposition.* — La même observation s'applique aux phrases où une préposition se trouve entre le p. et l'infinitif qui suit. Il faut toujours chercher si le complément direct du p. est le pronom qui le précède ou l'infinitif qui le suit. Ainsi, on dira avec accord: *Il* nous *a* priés *de l'accompagner*; *Elles* se *sont* proposées *pour l'accompagner*; parce que c'est comme s'il y avait: *Il a prié* nous, *Elles ont proposé* elles; et sans accord: Il *nous a* recommandé *de lui écrire*; *Elles se sont* proposé *de l'accompagner*; parce que ce qu'on a recommandé est *d'écrire*, ce qu'on s'est proposé est *d'accompagner*.

4° *P. passé placé entre deux* que. — Lorsqu'il est placé entre deux *que*, c.-à-d. lorsqu'il est précédé d'un *que* relatif et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, soit au conditionnel, soit au subjonctif, le p. passé est toujours invariable. *La lettre* que *j'ai* présumé *que vous recevriez*; *Les affaires* que *vous avez* prévu *que vous auriez*; *Les embarras* que *j'ai* su *que vous aviez*. La raison en est que le complément direct est placé après le participe, ce complément étant toute la proposition précédée par la conjonction *que*. J'ai présumé, quoi? Que vous recevriez la lettre; Vous avez prévu, quoi? Que vous auriez des affaires; J'ai su, quoi? Que vous aviez des embarras.

5° *P. passé ayant pour complément direct le pronom élidé* l' *qui le précède.* — Lorsque *l'* représente une proposition entière, le p. est invariable, parce qu'alors *l'* tient la place de *cela*, qui est du masculin singulier: *Cette lettre est plus intéressante que je ne* l'*aurais* cru; *Cette femme n'est pas aussi belle que je* l'*avais* imaginé; c.-à-d. Que je n'aurais cru *cela*, savoir: que la lettre était intéressante; Que j'avais imaginé *cela*, savoir: que cette femme était belle. Dans ces phrases, *l'* ne représente ni la lettre, ni la femme; il représente seulement la qualification. — Si, au contraire, *l'* représente un nom, le p. prend le genre et le nombre du nom dont *l'* tient la place. *Connaissiez-vous cette nouvelle? Oui, et je* l'*ai* crue *d'abord*; *Ma sœur* est *toujours la même que vous* l'*avez* connue. — Dans certaines phrases, le p. est tantôt variable, tantôt invariable, selon l'intention particulière que veut exprimer celui qui parle. Ainsi, par ex., on peut écrire: *Il a enfin une maison comme il* l'*a* souhaité, et *Il a enfin une maison comme il* l'*a* souhaitée. Dans le premier cas, la phrase signifie que l'individu dont on parle avait souhaité d'être propriétaire d'une maison; et dans le second, elle veut dire qu'il souhaitait une maison de telle espèce, de telle disposition.

6° *P. passé précédé du pronom* en. — La règle est que le p. reste invariable quand le pronom *en* est régime direct: il est, au contraire, variable, lorsque ce pronom est régime indirect. Nous nous contenterons de la rappeler ici, attendu que nous l'avons expliquée au mot En.

7° *P. passé précédé d'une expression de quantité.* — Lorsque les expressions de quantité, *Combien de*, *Beaucoup de*, *Tant de*, *Que de*, etc., sont jointes à un substantif et précèdent le p. passé dont elles forment le complément direct, elles peuvent être, avec ce substantif, le complément direct du p. qui les suit, et alors ce p. est variable, conformément à la règle générale. C'est pour cela que l'on doit écrire avec accord: *Combien de trésors avons-nous* amassés? *Beaucoup d'erreurs se sont* glissées *dans cette histoire*; *Tant de malheurs que vous avez* soufferts *ne vous ont pas encore appris la prudence*. *Jamais tant de vertu fut-elle* couronnée? *Que de larmes ai-je* versées? En effet, nous avons amassé, quoi? Des trésors; Il s'est glissé, quoi? Des erreurs; etc. — Lorsque le p. est précédé de la locution *un de*, *un des*, suivie d'un complément, l'accord a lieu, suivant le sens, ou avec *un* ou avec son complément. Un *de mes amis que j'ai* vu *hier m'a donné cette nouvelle*. *C'est* un *des hommes les plus honnêtes que j'aie* rencontrés *dans ma vie*. La même distinction s'observe lorsque le p. a pour complément antécédent un nom collectif suivi lui-même d'un complément. *Comment arrêter ce* torrent de larmes *que le temps n'a pas* épuisé. *La* troupe de voleurs *que nous avons* poursuivie. *Cette prétendue philosophie n'est qu'un amas de rêveries que l'auteur* a empruntées *de toutes parts*. — Quand il est précédé des mots *le peu de* suivis d'un substantif, le p. varie ou ne varie pas, suivant l'idée principale que l'on a en vue. Si *le peu* signifie *une quantité petite*, *insuffisante*, le p. doit s'accorder avec le substantif, car c'est ce dernier qui est l'idée principale. Si, au contraire, les mots *le peu* signifient, *manque*, *défaut*, le p. reste invariable. On écrira donc avec accord: Le peu *de soldats que vous m'avez* envoyés *ne m'a pas permis de*...; Le peu *d'affection que vous lui avez* témoignée *lui a rendu le courage*; et sans accord: Le peu *d'affection que vous lui avez* témoigné *lui a ôté le courage*; *D'où viennent ces difficultés si ce n'est* du peu *d'application qu'on y a donné*. Le peu *d'instruction qu'il a* reçu *le fait tomber dans mille erreurs*.

8° *P. passé des verbes impersonnels.* — Ce p., ainsi que celui des verbes pris impersonnellement, est toujours invariable, par la raison que ces verbes ne reçoivent pas de complément direct. *Il est* arrivé *de grands malheurs*; *Quels avantages en a-t-il* résulté? *Les chaleurs qu'il a* fait *cet été*; *La disette qu'il y a* eu *pendant l'hiver*; *Il s'est* rassemblé *près d'ici une foule de gens armés*.

PARTICIPER. v. n. (lat. *pars*, part; *capere*, prendre). Avoir part; se dit, en ce sens, avec la prépos. *à*. *Il participe à tous les profits et à toutes les pertes de la société. Il a participé au crime, au complot, à la trahison, à l'intrigue. Je ne veux point p. à vos mauvais desseins.* En parl. Des choses de la religion, on dit: *P. aux prières des fidèles, aux saints mystères, aux sacrements, aux mérites de Jésus-Christ.* — Signifie aussi, Prendre part, s'intéresser. *Je participe à votre douleur, à votre joie. Il participe à mes peines comme à mes plaisirs.* ‖ Tenir de la nature de quelque chose; en ce sens, il s'emploie avec la prépos. *de*. *La fièvre typhoïde participe de la nature des fièvres exanthématiques. Le mulet participe de l'âne et du cheval. Ce procédé, ce système participe des deux autres.*

PARTICULARISER. v. a. Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. *P. un fait. Ne craignez pas de p. jusqu'aux moindres circonstances.* ‖ Rendre particulier, par oppos. à Généraliser. *Son observation était générale, il n'a rien particularisé.* ‖ T. Jurispr. crim. *P. une affaire*, Poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part. = Particularisé, ée. part.

***PARTICULARISME.** s. m. Esprit d'égoïsme, ou Esprit exclusif. Peu usité.

PARTICULARITÉ. s. f. Circonstance particulière. *P. essentielle, remarquable, importante, curieuse. Il a omis dans son récit plusieurs particularités nécessaires. J'appris ainsi les particularités de sa vie.*

PARTICULE. s. f. (lat. *particula*). T. Didact. Syn. de Molécule. Voy. Chimie.

Enc. — En termes de Grammaire, on désigne communément sous le nom de *Particule*, certains mots invariables et en général monosyllabiques; tels sont un grand nombre de prépositions (*à*, *de*, *par*, *pour*), de conjonctions (*ou*, *ni*, *mais*, *si*, *quand*, *que*), d'interjections (*oh*, *ah*, *hé*), et quelques adverbes (*là*, *où*, *pas*, *point*). Cependant on applique le plus souvent cette dénomination à divers mots également invariables et monosyllabiques, sur la nature desquels les grammairiens ne sont pas d'accord. Nous citerons dans notre langue les mots *oui*, *non*, *ne*, *très*, *ci*, *dà*, etc. — Plusieurs auteurs veulent qu'on réserve le nom de particule à ces éléments inséparables des mots qui se joignent à un radical pour modifier sa signification, comme *dé* (déplaire), *in* (inactif), *mé* (mépriser), *pré* (prédire), *sub* (subordonner), etc.; mais aujourd'hui ces mots sont généralement appelés *Préfixes*.

PARTICULIER, IÈRE. adj. (lat. *particularis*). Qui appartient, proprement et singulièrement, à certaines choses ou à certaines personnes; qui n'est pas commun à d'autres personnes, à d'autres choses de même espèce. *Motif p. Raison, considération particulière. Des assemblées particulières. Cette plante a une vertu particulière. Cet animal est p. à l'Australie. Cet usage est p. à ce peuple. Cet homme a une façon de penser particulière, toute particulière. Elle a une dévotion particulière à la sainte Vierge.* — Se dit souvent par oppos. à Général, universel: *L'intérêt p. doit céder à l'intérêt général. Ce mot s'emploie tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens p. Il y a un jugement p. après la mort, en attendant le jugement universel. Le légataire universel est chargé de payer les legs particuliers.* — Et par oppos. à Public. *Beaucoup de fortunes particulières sont intimement liées à la fortune publique. En sortant des fonctions publiques, il rentra dans la vie particulière.* ‖ Particularisé, détaillé, circonstancié. *Il m'a fait un détail p. de toute cette affaire. Il m'en a dit les circonstances les plus particulières.* ‖ Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. *Il a une habitation, une maison particulière. Il mange à une table particulière.* ‖ Singulier, extraordinaire, peu commun. *C'est un événement p. Il a une aptitude partic* *lière, toute particulière pour les sciences. J'ai pour lui une affection particulière. J'en fais un cas tout p. Cette affaire exige des soins particuliers, une attention particulière. Il a un zèle p. pour le salut de l'Etat, pour la gloire de son pays.* ‖ On dit D'un homme qui n'aime pas à voir le monde, qui se communique à peu de gens, *Il est p., il est fort p.* On dit aussi qu'*Il a un esprit p., des opinions particulières,* pour sign. qu'Il a une sorte d'esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde, des opinions qui diffèrent de l'opinion commune. — On dit encore: *Il y a quelque chose de p. entre ces deux personnes,* Elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas qu'on pénètre, ou, s'il s'agit D'un homme et d'une femme, Il existe entre elles quelque liaison suspecte. = Particulier. s. m. Ce qui est particulier. *On m'a parlé en gros de l'affaire; on ne m'en a pas dit le p. Il ne faut jamais conclure du p. au général.* ‖S'emploie ordin. en parl. D'une personne privée, par oppos., soit à une société, soit à une personne publique ou d'un rang très-élevé. *L'intérêt d'un p. peut-il être en contradiction avec l'intérêt de la société? De pareilles dépenses conviennent à un prince et non à un p., à un simple p., à des particuliers. Cela est bon de p. à p.* — Popul., *Que nous veut ce p.?* Que nous veut cet individu, ce quidam? = Dans le particulier. locut. adv. Dans la société particulière, intime. *Il est aimable dans le p.* = En particulier. loc. adv. A part, séparément des autres. *Je l'ai pris en p. J'ai un mot à vous dire en p. Il est agréable en p. En général et en p.* ‖ *En mon p.,* et familièr., *En mon petit p.,* Pour ce qui est de moi, — *Être en son p.,* Être retiré dans sa chambre, dans son cabinet. *Vivre en son p., se mettre en son p.,* Faire ordinaire chez soi.

PARTICULIÈREMENT. adv. En détail. *Je vous conterai cela tantôt plus p.* ‖Spécialement. *J'en connais plusieurs et p. un tel. Il excelle p. en poésie.* ‖ Singulièrement. *Il vous honore p. Il vous a recommandé p. cette affaire.*

PARTIE. s. f. (latin. *pars*). Portion d'un tout, soit qu'il y ait division réelle, soit que l'on considère simplement le tout comme divisé; se dit au physique et au moral. *Petite, grande p. Une bonne p. La meilleure p. Parties essentielles, intégrantes, homogènes, hétérogènes, proportionnelles, continues, contiguës, subtiles, grossières. P. haute, basse. La p. est plus petite que le tout. L'union, l'arrangement des parties du corps. Les quatre parties du monde. La p. méridionale de l'Europe. Dans la p. orientale du ciel. Il perdit une p. de son royaume. Il vendit son bien par parties, par petites parties. Appliquez huit sangsues sur la p. malade. La plus grande, la meilleure, la plus saine p. de l'assemblée. Il a donné une p. de son temps, de son crédit, de son autorité, de sa puissance à. Il a bien disposé les parties de son sujet. Ce traité est divisé en trois parties. Il portait sa surveillance sur toutes les parties de l'administration.* ‖ En parlant Du corps humain, on appelle *Parties nobles,* Celles qui sont indispensables à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau; *Parties naturelles, Parties honteuses,* ou absol., *Les parties,* Celles qui servent à la génération. ‖ En parl. De l'âme, on disait, dans l'école, *La p. supérieure,* La raison; *La p. inférieure, la p. animale,* L'appétit sensitif, la concupiscence. — Fam., on dit encore quelquefois, *La p. irascible, la p. concupiscible.* ‖ Se dit aussi Des bonnes qualités naturelles ou acquises. *Une des parties les plus essentielles d'un honnête homme, c'est... Il a toutes les parties d'un grand capitaine.* Vieux. = T. Gramm. *P. d'oraison* ou *P. du discours,* Voy. Oraison, Mot, Rhétorique. ‖ T. Mus. Chacune des mélodies séparées, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. *Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, le* soprano, *le* contralto, *le* ténor *et la* basse. *Dans la musique instrumentale, les parties principales sont le* premier dessus, *le* second dessus, *la* quinte *et la* basse. *Morceau à deux, à trois, à quatre parties. Ces parties sont très-bien écrites, sont mal écrites. Il chante la p. de ténor, et moi celle de basse. P. de violon, d'alto, de flûte, de cor, de piano, etc. Ma p. est très-difficile. Faire sa p. dans un trio. P. récitante. Les parties concertantes* ou *parties de chœur. Chanter en p., faire sa p.,* Exécuter une partie dans un concert. — Fig. et fam., *Tenir bien sa p.,* Se bien acquitter de ce qu'on a à faire dans une circonstance donnée. *Il tient bien sa p. à table. Il tient bien sa p. dans une conversation sérieuse.* ‖ *Partie,* se dit aussi Du papier sur lequel est écrite la partie séparée que chaque musicien doit exécuter. *On va distribuer les parties à l'orchestre.* = T. Comm. Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. *Il a vendu, il a acheté une p. considérable de café, de cacao, de draps, de mousselines.* On dit de même, *Acheter, vendre une p. de rente.* — Autrefois, *Partie* se disait aussi D'une somme d'argent due. *Acquitter une p. Il avait à recevoir une p. de mille livres.* Inus. ‖ Compte, Article de compte. *Laisser une p. en souffrance. Cette p. a été allouée par la cour des comptes.* Vx., et ne se dit plus que dans ces phrases, *Tenir des livres en p. simple, en p. double.* — Autrefois, se disait aussi, au plur., Des articles d'un mémoire, du relevé des choses qui avaient été fournies par un marchand, un ouvrier, etc. *Parties de tailleur, d'apothicaire. On a arrêté ses parties. Il fait monter ses parties bien haut.* Ces locut. ont vieilli; cependant, on appelle encore proverbial., *Parties d'apothicaire,* Un compte fort enflé et sur lequel il y a beaucoup à rabattre. = T. Jeu. La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque sorte de jeu. *P. de jeu. Une p. de piquet, d'échecs, etc. Perdre la p. Gagner une belle p. J'ai fait tant de parties. Il fait tous les jours sa p., sa petite p. P. et revanche. P., revanche et le tout. Jouer en deux parties liées.* — *La p. d'honneur,* Voy. Honneur. *Coup de p.,* Voy. Coup. *Quitter la p.,* Voy. Quitter. *La p. est bien faite, est mal faite, est inégale,* Elle est faite entre des joueurs de même force, entre des joueurs de force inégale. ‖ Figur., on dit *La p. n'est pas égale,* Lorsque, dans une contestation, une concurrence, un jeu, etc., il y a d'un des côtés une grande supériorité. On dit, dans un sens anal., *La p. n'est pas tenable.* — Fig. et famil., *Il fait bien ses parties,* C'est un homme qui sait prendre ses avantages. *Peloter en attendant p.,* V. Peloter. = Projet formé entre plusieurs personnes; se dit ordinairem. D'un projet de divertissement. *Nous avons fait la p. d'aller voir un tel, voulez-vous en être? Remettez la p. à demain. C'est une p. concertée entre nous. Faire une p. de promenade, de chasse, de pêche, de campagne. Lier, rompre, renouer une p. Il est de toutes les parties de plaisir. La p. n'a pas eu lieu.* ‖ Se dit aussi Du divertissement lui-même. *Cette p. a été très-agréable. Je n'aime point toutes ces parties. P. fine,* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère. ‖ Fig. et fam., *Il ne faut pas remettre la p. au lendemain,* Il ne faut pas différer ce qu'on peut faire dans le moment. = T. Jurisprud. et Palais. Chacune des personnes qui plaident l'une contre l'autre. *La p. adverse, opposante. P. principale. P. intervenante. P. défaillante. Les parties ont été ouïes. Être juge et p. Se rendre p. dans une affaire criminelle. Vous avez affaire à forte p. Le juge doit écouter les deux parties. Cet avocat défend bien le droit de sa p. La p. de maître un tel a été condamnée aux dépens.* — *P. civile,* Celui qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour demander des intérêts civils. *Pour se constituer p. civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit.* — *P. publique,* Le ministère public qui, comme représentant de la société, a seul le pouvoir de prendre des conclusions pour la punition du crime ou du délit. — Fig., *Avoir affaire à forte p.,* Avoir un adversaire redoutable. *Prendre quelqu'un à p.,* Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. ‖ Se dit Des personnes qui contractent ensemble. *Les parties contractantes. Toutes les parties intéressées en sont d'accord. Cela s'est fait du consentement de toutes les parties.* ‖ *Parties belligérantes,* Les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. ‖ *Parties prenantes,* se dit Des créanciers de l'État dont le paiement a été assigné sur un fonds particulier; De ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habits, faite par le gouvernement; et plus ordin. De tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leur débiteur. = En partie. loc. adv. Non en totalité, non entièrement. *Il n'est héritier qu'en p. Ce mur n'est élevé qu'en p. L'armée était en p., en grande p. composée d'aventuriers. L'armée était en p. composée de Français, en p. de Suisses. Vous êtes cause en p. qu'il s'en est allé.* Quelquefois on omet la préposit. *en. Le paiement s'est fait p. avec de l'argent, p. avec des billets.* = Syn. V. Part.

Enc.—En termes de Droit, on appelle *Prise à partie,* l'action civile que l'on intente contre un magistrat de l'ordre judiciaire pour le faire déclarer responsable du tort qu'il a causé dans l'exercice de ses fonctions. Les juges peuvent être pris à p.: 1° lorsqu'il y a dol, fraude ou concussion commis, soit dans le cours de l'instruction, soit lors des jugements; 2° lorsqu'il y a déni de justice; 3° lorsqu'une instance est périmée par la faute du juge; 4° enfin, lorsque la prise à p. est expressément prononcée par la loi. La prise à p. contre un juge de paix, contre un tribunal de commerce ou de première instance, contre l'un des membres de ces tribunaux, contre un conseiller à une cour impériale ou à une cour d'assises, doit être portée à la cour impériale du ressort; et celle contre une cour d'assises, contre une cour impériale ou l'une de ses sections, est portée devant la cour de cassation. Quand la *prise* à p. est rejetée, celui qui l'a formée est condamné à une amende de 300 fr. au moins, sans préjudice des dommages et intérêts, s'il y a lieu. (C. Proc. civ., 505 à 516.)

PARTIEL, ELLE. adj. [On pron. *Parciel.*] Qui fait partie d'un tout. *Sommes partielles.* ‖ Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. *Éclipse partielle.*

PARTIELLEMENT. adv. Par parties.

PARTIR. v. a. (lat. *partiri,* partager). Diviser en plusieurs parts; ne se dit que dans la loc. fig. et prov., *Avoir maille à p. avec quelqu'un,* V. Maille. = Parti, ie. part. — V. les adj. Parti, ie, et Mi-parti, ie, ainsi que le mot Écu.

PARTIR. v. n. (L'étymol. est la même que celle du verbe actif; autrefois, en effet, on disait *Se p. d'un lieu, Se p. de Paris, etc.*) *Partir* signif. en général, Se porter ou être porté d'un lieu dans un autre, et marque le commencement de cette action. *Il est parti de Paris. Il part pour Rome. Il partira dans trois jours pour la campagne. Il ne fait que de p. pour la promenade. Cette voiture part tous les jours à telle heure. Ce navire partira bientôt. Les courriers partent à différents jours. Il ne voulait pas la laisser p. seule. Il est parti comme un trait. Ce cheval partit comme l'éclair. Le lièvre partit à quatre pas des chiens. Mon chien fit p. deux perdrix.* T. Manége. *Ce cheval part bien de la main,* Voy. Main. — Fig., *P. d'un éclat de rire, d'un grand éclat de rire,* Rire tout à coup avec éclat. — Figur., au sens moral, *P. d'un principe,* Poser, admettre un principe, pour en tirer les conséquences qu'il renferme. On dit à peu près dans le même sens, *P. d'une donnée. Partons de ce point. Partant de là, je conclus que...* ‖ Par analog., se dit Des choses inanimées qui sortent, qui sont poussées avec impétuosité. *La bombe part du mortier. La foudre part de la nue. Le feu qui partait de la redoute. J'ai vu p. le coup. Faites p. le ressort.* On dit aussi par méton., *Le fusil a parti tout d'un coup.* — Fig., au sens moral, *Il est vif, la réponse ne tarde pas à p. Ce mot est parti plus vite qu'il n'aurait voulu.* ‖ En parlant Des choses physiques, signifie aussi, Tirer son origine, avoir son commencement. *Tous les nerfs partent des centres nerveux. Toutes les artères partent du cœur. Cette rue part de telle place et aboutit à telle autre. Toutes ces routes partent d'un même point. Ce fleuve part du pied de telle montagne.* ‖ En parl. Des choses morales, Émaner. *Ce conseil ne part pas de lui. Tout ce qui part de son esprit a de l'originalité. Cela part d'un bon cœur, d'un bon naturel. Ce langage part du cœur.* = Partir. s. m. T. Man. *Ce cheval a le p. prompt; il a de la grâce au p.* = A partir de. loc. prép. A dater de; En commençant à. *A p. d'aujourd'hui, soyez plus exact. A o. du* XVIe *siècle, nous voyons les sciences faire les progrès les plus rapides.* ‖ *A p. de là,* En supposant telle chose. *Vous prétendez que l'homme n'est pas libre; à p. de là, nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises.* = Parti, ie. participe.

Conj.—*Je pars, tu pars, il part; nous partons, vous partez, ils partent. Je partais; nous partions. Je partis; nous partîmes. Je partirai; nous partirons. — Je partirais; nous partirions. — Pars; partons. — Que je parte; que nous partions. Que je partisse; que nous partissions. — Partant. Parti, ie.*—Dans ses temps composés, *Partir* se conjugue, tantôt avec l'auxiliaire *avoir*, et tantôt avec l'auxiliaire *être*. Il prend le premier, quand on exprime une action, et le second quand on veut marquer un état: *Le lièvre a parti à quatre pas des chiens; Ma femme est partie pour Lyon.*

PARTISAN. s. m. Celui qui embrasse le parti de quelqu'un ou de quelque chose, qui en prend la défense. *Les partisans de César, de Pompée. C'est un p. des anciens. Cet auteur a bien des partisans. Il est grand p. de cette innovation. Les partisans de la musique italienne.* ‖ Celui qui prenait à ferme les revenus de l'État, les impôts, etc. *Un riche p. Il s'est fait p.* ‖ Officier qui commande des troupes légères ou irrégulières pour faire une guerre de surprises ou d'avant-postes. *C'est un excellent p. Faire la guerre en p.* — Se dit aussi Des troupes qui font cette espèce de guerre. *Un corps de partisans.*

PARTITIF, IVE. adj. T. Gramm. Qui désigne une partie d'un tout. *Les mots* moitié *et* plupart *sont des substantifs partitifs.* Plusieurs *et* quelques *sont des adjec-*

tifs partitifs. La préposition de *se prend souvent dans un sens p., comme quand on dit :* Donner *de* l'argent. — V. Collectif.

PARTITION. s. f. (lat. *partitio*, division). T. Mus.

Enc. — Une *Partition* est la réunion de toutes les parties instrumentales et vocales qui entrent dans la composition d'un morceau de musique. Toutes ces parties sont superposées sur la même page de papier réglé, de telle sorte que les mêmes mesures, enfermées entre des barres qui se prolongent verticalement d'une portée à une autre, se correspondent constamment, et que l'on peut saisir d'un coup d'œil l'harmonie qu'elles forment entre elles. Dans cette disposition, une seule page comprend autant de portées qu'il y a de parties. Les voix, puis les instruments se rangent selon leur degré d'élévation ou de gravité, les plus aigus aux lignes supérieures, et les plus graves aux lignes inférieures. *On appelle partitions réduites*, des partitions où l'on conserve les parties vocales telles qu'elles sont, mais où l'instrumentation tout entière est simplement représentée par une partie de piano. — T. Blas. V. Écu.

PARTNER. s. 2 g. Voy. Partenaire.

PARTOUT. adv. (R. *par*, *tout*). En tous lieux. *Il est p. Il va p., il passe p. On dit p. que...* — Fam. et prov., *On ne peut être p.*, On ne saurait être en même temps en deux endroits, on ne peut vaquer à plusieurs affaires à la fois. ‖ En quelque lieu que ce puisse être. *On reprend son bien p. où on le trouve. On se moque de lui p. où il va.*

* **PARTURITION.** s. f. (lat. *parturitio*). T. Médec. Voy. Accouchement.

* **PARULIE.** s. f. (grec. παρὰ, auprès; οὖλον, gencive). T. Méd. Voy. Gencive.

PARURE. s. f. (lat. *parare*, apprêter). Ornement, ajustement, ce qui sert à parer. *Elle ne s'occupe que de sa p. Elle n'a pas besoin de p. Une p. de diamants, de perles. Il y avait à ce bal fort peu de jolies femmes, mais beaucoup de parures fort élégantes. Les fleurs sont la p. d'un jardin. Les bois ont revêtu leur p. nouvelle.* ‖ Fig., au sens moral, *La modestie est la plus belle p. d'une jeune fille. Une élégante simplicité est la véritable p. de ce genre d'écrits.* ‖ Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. *Chevaux de même p.*, Chevaux de même taille, de même poil. *Meubles de même p.*, Meubles de même étoffe, de même ouvrage. — Fig. et fam., on dit quelquefois D'un homme, d'un ouvrage dans lequel tout est également à blâmer, *Tout est de même p.* ‖ T. Techn. Ce qui a été retranché avec un outil. *La p. du pied d'un cheval*, La corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer. *La p. d'une peau*, Ce que l'on en détache avec le couteau, avant de l'employer. = Syn. Voy. Ajustement.

PARVENIR. v. n. (lat. *pervenire*). Arriver au terme qu'on s'était proposé. *Après une longue route, ils parvinrent au pied des Alpes. Il ne put jamais p. au sommet de la montagne. Je n'ai pu p. jusqu'à lui.* — Absol., sign. S'élever en dignité ou faire fortune. *Il veut p. à quelque prix que ce soit. Il n'y a pas de meilleur moyen de p., pour p., que...* ‖ Se dit aussi Des choses. *J'espère que ma lettre lui parviendra. Ce bruit n'est pas parvenu jusqu'à moi. Son nom parvint enfin aux oreilles du roi.* ‖ Fig., au sens moral. *P. à une charge, à une dignité, à un emploi. P. à un haut degré de fortune. P. au trône, au pouvoir, à l'empire. Il est parvenu à un grand âge, à une extrême vieillesse. Je suis parvenu à le décider. Il est parvenu à découvrir la composition de ce corps. Il est difficile de p. à la perfection chrétienne.* = Parvenu, ue. part. = Conj. Voy. Venir.

PARVENU. s. m. Se dit D'un homme qui, étant né dans un état obscur, a fait une grande fortune, est arrivé aux emplois, aux honneurs. *C'est un p. L'insolence des parvenus.* S'emploie ordin. en mauvaise part.

PARVIS. s. m. (bas lat. *parvisium*). T. Archéol.

Enc. — Au moyen âge, le mot *Parvis* (*parvisium*, de *paradisus*) désignait l'espace libre plus ou moins étendu qui se déployait en avant des églises. Quelquefois cet espace était clos par un mur à hauteur d'appui ou bien entouré de portiques; souvent il était planté d'arbres, et au centre s'élevait une fontaine. C'est là que se rassemblaient les fidèles en attendant l'heure des offices, et que les pauvres venaient implorer la charité publique. L'église elle-même symbolisant le paradis céleste, le p. représentait le paradis terrestre, par lequel il fallait passer pour arriver au premier. Le p. prenait toujours le nom de l'église auquel il était attenant : c'est ainsi que l'on appelle encore *P. Notre-Dame* la place qui précède la cathédrale de Paris.—En parlant du temple de Salomon, à Jérusalem, on donne le nom de *Parvis* aux diverses enceintes qui l'entouraient, et dont les principales étaient appelées *P. des prêtres*, *P. des Israélites*, et *P. des gentils*. Enfin, on emploie encore ce mot, dans le langage poétique, comme synonyme d'enceinte, de vestibule, *Les sacrés parvis;* et l'on désigne même quelquefois le ciel sous ce nom, *Les célestes parvis.*

PAS. s. m. (lat. *passus*). Mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. *Le pas d'un homme, d'un enfant. Le pas d'un cheval. Marcher à grands pas, à petits pas, à pas lents. Marcher d'un pas léger, rapide, chancelant. Hâter, presser, forcer, doubler, précipiter, ralentir le pas, ses pas. Où portez-vous, de quel côté tournez-vous vos pas? Je fis un pas, quelques pas en arrière. Guider, diriger, accompagner les pas de quelqu'un.* — *Marcher à pas comptés*, Marcher très-lentement, comme si l'on comptait ses pas. — *Aller à pas de loup*, Marcher très-doucement de façon à n'être pas entendu. — *Faire un faux pas*, Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied. ‖ Figur., *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, En toute affaire, ce qu'il y a de plus difficile est de commencer; ou bien, Quand on a fait une faute, on en commet d'autres plus aisément. *Tout dépend du premier pas*, Le succès d'une affaire dépend ordinairement de la manière dont elle a été commencée. *En être au premier pas*, N'être pas plus avancé dans une affaire que si l'on venait de la commencer. — *Faire les premiers pas*, Faire les avances, faire les premières démarches, soit pour une réconciliation, soit pour une affaire quelconque. — *Faire des pas, de grands pas*, Faire des progrès. *Il a fait faire de grands pas aux sciences. C'est déjà un grand pas de fait vers le bien.* On dit à peu près de même, *Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs, à la fortune.* — *Aller à pas mesurés*, Procéder dans une affaire avec beaucoup de circonspection. — *Faire un faux pas*, Faire quelque faute dans sa conduite, dans une affaire. *Faire un pas de clerc*, Voy. Clerc. — *S'attacher aux pas de quelqu'un*, Le suivre partout. — *Vous devriez baiser la trace de ses pas*, Vous lui devez beaucoup de reconnaissance pour les services qu'il vous a rendus. ‖ T. Tactiq. Se dit Des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. *Pas ordinaire, redoublé, accéléré, cadencé. Pas direct, oblique. Pas de charge. Marcher au pas. Prendre, perdre le p. N'être plus au pas.* — *Changer de pas*, Quitter un pas pour en prendre un autre; et *Changer le pas*, Rapporter le pied qui est derrière, à côté de celui qui est devant, pour repartir de ce dernier pied. — *Marquer le pas*, Simuler le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre, sans avancer et en observant la cadence du pas. ‖ Fig. et fam., *Mettre quelqu'un au pas*, Le mettre à la raison, l'obliger à faire son devoir. — *Le faire aller plus vite que le pas*, Lui donner de l'exercice, en lui suscitant des affaires, de l'embarras. ‖ * T. Musiq. *Pas redoublé*, Sorte de marche militaire d'un mouvement plus rapide que la *marche* militaire proprement dite. = *Pas*, se dit Figur. dans le sens de préséance, droit de marcher le premier. *Le parlement avait le pas sur les autres compagnies. Il a pris le pas devant lui, sur lui. Disputer le pas, céder le pas à quelqu'un.* = T. Danse. Se dit Des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant, ou en pirouettant. *Pas grave, battu, coupé, glissé, chassé, marqué. Pas de valse, de menuet, de gavotte.* ‖ *Un pas de deux, un pas de trois*, Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. ‖ T. Man. La moins rapide des allures naturelles du cheval. *Ce cheval va bien le pas, il a un bon p. Il a le pas rude, le pas fort doux. Mettre, remettre un cheval au pas. Mener un cheval au pas, au petit pas, au grand pas.* — *Ce cheval a le pas relevé*, Il relève bien les jambes de devant quand il marche. ‖ *Cheval de pas*, Cheval qui va au grand pas, et fort à l'aise. = *Pas* se dit aussi Des allées et venues, des démarches que l'on fait pour quelque affaire, et des peines qu'on prend pour y réussir. *Ce procès lui a coûté bien des pas. Il n'a pas ménagé ses pas dans cette circonstance. Je ne ferai pas un pas de plus pour cette affaire.* ‖ *Plaindre ses pas*, Ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. *Regretter ses pas*, Regretter les peines que l'on s'est données. = *Pas* signifie encore Le vertige, la marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. *Il vit des pas d'homme sur le sable du rivage. Le pas d'un mulet, d'un âne, d'un bœuf, d'un mouton.* — *Retourner sur ses pas*, Retourner au lieu d'où l'on vient. ‖ Figur., *Suivre les pas, marcher sur les pas de quelqu'un*, L'imiter, le prendre pour modèle. — Famil., on dit D'une chose difficile à trouver, et principalement d'une somme considérable, *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval.* = *Pas* signifie en outre L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre, quand on marche. *La longueur, la distance de cent pas. Ce fusil porte tant de pas, à tant de pas. Mesurer au pas. Avancer, reculer, s'éloigner d'un pas.* — *Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer d'un pas*, Il veut rester où il est. *Il ne faut pas le quitter d'un pas*, Il faut toujours être avec lui. ‖ Par exag., *Il n'y a qu'un pas*, Il n'y a qu'une fort petite distance. *Il n'y a qu'un pas d'ici chez vous. Il demeure à deux pas, à trois pas d'ici.* — Fig., *Il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, du plaisir à la douleur.* = T. Géogr. Passage étroit et difficile dans une montagne ou dans une vallée. *Le pas de Suse. Le pas des Thermopyles. Ma compagnie fut chargée de garder, de défendre le pas.* — Fig. et fam., *Il a passé le pas*, Il est mort; se dit le plus souvent De ceux qui ont été condamnés par l'ordre de la justice. *Il lui a fallu passer le pas*, se dit De quelqu'un qui a été forcé de faire une chose qu'elle ne pouvait se résoudre à faire. On dit, dans un sens anal., *Franchir le pas*, et *Sauter le pas.* ‖ *Un mauvais pas*, Un endroit par où il est difficile ou dangereux de passer, comme un précipice, un bourbier, etc. — Figur., *Se tirer d'un mauvais pas*, Se tirer d'une affaire difficile, embarrassante. *C'est un pas glissant*, Voy. Glissant. ‖ *Le pas de Calais*, Le détroit qui est entre Calais et Douvres. — C'est aussi le nom du département qui est borné au nord par ce détroit. ‖ * T. Archéol. *Pas d'armes*, V. Tournoi. = T. Archit. *Le pas d'une porte*, La pierre qu'on met au bas d'une porte, entre les tableaux, et qui diffère du seuil, en ce qu'elle avance au delà du nu du mur, en manière de marche. — Par ext., se dit aussi Des marches qui sont au devant d'une entrée. *Prenez garde, il y a ici un pas. Il y a quatre pas à monter.* ‖ * T. Art militaire. *Pas de souris*, Voy. Fortification. ‖ T. Techn. *Le pas d'une vis*, Voy. Vis. *Pas d'une fusée*, Chacun des tours de la rainure hélicoïdale d'une fusée. Voy. Horlogerie. — *Pas-d'âne*, Instrument avec lequel les maréchaux tiennent la bouche d'un cheval ouverte pour l'examiner intérieurement; sign. aussi Une sorte de mors de cheval. ‖ T. Bot. *Pas-d'âne*, V. Composées. = Pas a pas. loc. adv. A pas lents, lentement; se dit au prop. et au figuré. Prov., *Pas à pas on va bien loin.* = De ce pas, Tout de ce pas. loc. adverb. Incontinent, à l'instant même. *J'y vais de ce pas, tout de ce pas.* Fam.

Enc. — Le *Pas* a été pris pour mesure de longueur chez plusieurs peuples tant anciens que modernes; mais en général son étendue était mesurée fort arbitrairement. En effet, la longueur ordinaire du pas, chez une personne de taille moyenne, est d'environ 86 centimètres et demi. Or, chez les Grecs, le *pas* mesurait 77 centim., et le *double pas* 1 mèt. 540 mill. Les Romains avaient deux sortes de pas, le *gradus* = 73 centim. 65, et le *passus* = 1 mèt. 473 millim. En France, avant l'établissement du système métrique, on donnait au *pas* ordinaire une valeur = 2 pieds et demi = 81 centim. 21; et l'on admettait en outre un *pas géométrique* = 5 pieds = 1 m. 624. Ce dernier était encore appelé *grand pas* et *pas allemand.*

PAS. adv. de négation qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négations *ne* ou *non. Je ne le veux pas. Je n'entends pas cela. Je n'en parlerai pas. Je ne l'ai pas vu. Il n'est pas venu. Vous n'êtes pas sage. Avez-vous de l'argent? Pas trop.* — *Il faut se conduire par la raison, et non pas par fantaisie. Il se déclara contre lui, non pas qu'il fût son ennemi, mais...* Dans ces deux derniers exemples, on peut supprimer Pas. ‖ *Pas*, joint avec le mot *Un*, *une*, signifie Nul, nulle. *Pas un ne le croit. Il n'y a pas un seul homme qui... Il n'y avait pas une âme. Pas une de ses démarches n'a réussi.* — Pour les autres emplois de l'adv. *Pas* et ses différences avec *Point*, Voy. Négation.

* **PASAN.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

PASCAL, ALE. adj. (lat. *pascha*). Qui appartient à la pâque des Juifs ou à la fête de Pâques des chrétiens. *L'agneau p. Cierge p. Communion pascale.* — Le plur. *Pascaux* n'est pas usité.

PASIGRAPHIE. s. f. (gr. πᾶς, tout; γράφειν, écrire).

Enc. — L'étymologie de ce mot indique suffisamment son objet, qui est une écriture universelle applicable à toutes les langues. Mais l'écriture est de deux sortes, *idéographique* ou *alphabétique :* de là deux sortes de *Pasigraphie*. La première consisterait à représenter chaque idée par un signe propre et invariable quant à la figure graphique, et pourrait d'ailleurs, dans la langue parlée, se prononcer de mille façons différentes. C'est ainsi, par ex., que les chiffres et les signes usités dans les sciences mathématiques, sont compris par tous les savants, quelle que soit la manière dont ils les prononcent ou les nomment, suivant la langue qu'ils parlent. Mais cette recherche est absolument chimérique, et par les mêmes raisons qui rendent impossible la création d'une langue universelle (v. Langue). Quant à la p. alphabétique, elle se propose simplement pour but de créer un système de caractères qui serait applicable à toutes les langues, c.-à-d. qui renfermerait tous les signes alphabétiques nécessaires pour rendre tous les sons et toutes les articulations qui entrent dans la parole humaine. A la différence du précédent, ce problème n'est point impossible à résoudre; néanmoins il offre beaucoup plus de difficultés qu'on ne suppose, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'étude des travaux entrepris, à l'instigation de Volney, rien que pour arriver à un système rationnel de transcription des langues orientales.

***PASPALUM.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

PASQUIN. s. m. **PASQUINADE.** s. f.

Enc.—Près de la place Navone, au coin de la rue des Libraires, à Rome, on voit un beau torse trouvé sur le lieu même, et que l'on croit avoir appartenu à une statue d'Ajax enlevant Patrocle. Ce torse reçut aussitôt du peuple le nom d'un tailleur appelé *Pasquin* (Pasquino), qui avait demeuré dans le voisinage et s'était rendu célèbre par son esprit caustique et ses épigrammes, soit contre les simples particuliers, soit contre le gouvernement. La statue, ainsi baptisée et inspirée par des auteurs anonymes, continua le rôle du malin tailleur, en faisant la critique perpétuelle des abus et des ridicules du jour. Mais il fallait à Pasquin un interlocuteur qui l'interrogeât et se chargeât de provoquer sa veine. Ce nouveau rôle fut attribué à une autre statue antique découverte au commencement du XVIe siècle auprès du forum de Mars, et que l'on appela de cette circonstance Marforio. Ainsi donc Marforio interrogeait, et Pasquin répondait, au moyen de placards collés pendant la nuit sur le piédestal des deux statues. Mais la critique dialoguée des deux personnages de marbre devint parfois si violente, que le gouvernement punit avec la plus extrême sévérité les libellistes convaincus de les avoir fait parler. Aussi, depuis longtemps, Pasquin et Marforio sont devenus à peu près muets. La comédie s'est également emparée du nom de *Pasquin:* elle en a fait un personnage bouffon, qui figure à côté de Crispin et de Mascarille. Dans le langage ordinaire, on dit encore d'un méchant diseur de bons mots, d'un satirique dans le genre bas et bouffon : *Cet homme est un P., n'est qu'un P.* Enfin, de *Pasquin*, est venu le mot *Pasquinade*, par lequel on désignait les placards qu'on attachait à la statue de Pasquin, et qui se dit aujourd'hui de toute raillerie bouffonne et triviale.

PASSABLE. adj. 2 g. Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. *Ce vin n'est pas excellent, mais il est p. Cette femme n'est pas si laide que vous disiez; elle est p. Ces vers sont passables.*

PASSABLEMENT. adv. D'une manière supportable, de telle sorte qu'on peut s'en contenter. *Du vin p. bon. Il s'est acquitté p. de son rôle.*

PASSACAILLE. s. f. (espag. *passacalle*, qui court les rues). Air de danse d'un caractère un peu mélancolique et d'un mouvement modéré dont on faisait autrefois beaucoup d'usage dans les ballets. ‖ La danse qu'on exécutait sur un air de ce genre.

PASSADE. s. f. Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. *Il n'a pas séjourné là, il n'y a fait qu'une p.* — Prov., *Cela est bon pour une p.*, Cela est bon pour une fois, mais à la charge de n'y plus retourner. ‖ Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt après qu'on l'a possédée. *Il n'a jamais d'affaires sérieuses, tout au plus quelques passades.* Ce terme est libre. ‖ Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier. *Il rencontra de pauvres soldats estropiés qui lui demandèrent la p. Donner la p.* Vieux. ‖ T. Man. La course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain. *Il fit faire plusieurs passades à son cheval.*

PASSAGE. s. m. Action de passer; se dit activ., De l'être animé ou de l'objet mobile qui passe, et passiv., Du lieu qui est traversé, par lequel on passe. *Le p. des troupes, de la procession, du cortége. Le p. des cailles, des ramiers, est fini. Le p. des harengs, des maquereaux. Le p. des voitures rend cette rue trop bruyante. Le p. de ce pont est gratuit.* ‖ *Oiseaux de p.*, Les oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. On dit aussi De certains poissons, *Ce poisson n'est que de p.* — Fig. et famil., *C'est un oiseau de p.*, se dit De quelqu'un qui n'est en un lieu que pour peu de temps. — Famil., *Cette route, cette ville est d'un grand p.*, Cette route est parcourue, cette ville est traversée par un grand nombre de personnes. ‖ Fig., au sens moral, *La vie n'est qu'un p.*, La vie est courte. = L'instant où l'on passe. *Je l'ai vu à son p. par notre ville. Son p. a été fort court. J'attendrai son p. Il guettait le p. des bécasses.* ‖ T. Astr. L'instant où un corps céleste s'interpose entre l'œil de l'observateur et d'autres corps célestes. *Il alla au Cap observer le p. de Vénus sur le soleil*, ou simpl., *le p. de Vénus.* — *Le p. d'un astre au méridien*, Le moment où cet astre traverse le méridien, c.-à-d. est au point le plus élevé de son cours diurne. = Lieu, endroit par où l'on passe, par où l'on doit, par où l'on veut, par où l'on peut passer. *Il l'attendit au p. Il passe bien du monde par là, c'est un grand p. Pourquoi voulez-vous passer sur ma terre? ce n'est point un p. Otez-vous du p. Se saisir des passages. Ce corps d'armée fut chargé de garder les passages des Alpes. Forcer, disputer, défendre, livrer un p. Se faire, se frayer, s'ouvrir un p. par force, l'épée à la main. P. étroit, difficile, périlleux. Le torrent s'ouvrit un p. On communique d'une pièce à l'autre par un petit p. Cette galerie sert de p.* ‖ Dans les villes, on appelle particul. *Passage*, Une issue ordinairement couverte, où ne passent que les piétons, et qui sert comme de dégagement aux rues voisines. *Le p. Vivienne. Ce p. est mal éclairé. Construire un p. La plupart des passages sont pendant la nuit fermés par des grilles.* = Voyage, traversée au delà des mers. *Le p. de sa famille en Amérique lui a coûté fort cher. Nous avons eu un beau temps pendant notre p. Je pris p. sur un bateau à vapeur.* ‖ La somme qu'on paie pour la traversée, pour le voyage. *J'ai payé mon p. sur le paquebot.* ‖ Droit qu'on paie pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sur un pont, etc. *Vous oubliez de payer le p., votre p.* = Le droit de passer par un lieu. *Mon parc est sujet au p. P. de souffrance, de servitude. J'ai acheté le p. Racheter un p.* = Fig., *Passage*, se dit pour Transition. *Le p. de cette idée à celle qui la suit est trop brusque. Le p. du jour à la nuit. Le p. d'une teinte à une autre. Le p. d'un ton à un autre.* — Au sens moral, *La mort n'est qu'un p. à une autre vie.* ‖ Figur., se dit aussi D'un changement d'état, soit au physique, soit au moral. *Le p. de la maturité à la vieillesse s'opère par degrés insensibles. Le p. d'une vie mondaine à une vie chrétienne est difficile. Le p. de la colère à la modération. Le p. d'un ardent amour à une haine implacable n'est pas chose rare.* ‖ Fig., Endroit d'un auteur, d'un ouvrage que l'on cite, que l'on allègue. *Ce livre contient un beau, un remarquable p. Citer, rapporter, commenter un p. Ce p. de Cicéron est fort obscur. J'entends ce p. autrement que vous. Concilier des passages opposés. Son livre est chargé de passages.* ‖ T. Mus. *Fragment d'air ou d'un morceau de musique plus ou moins étendu. *Ce p. est charmant. Ce p. est d'une exécution difficile.* — Ornement qu'on ajoute au chant, et qui se compose de petites notes qu'on exécute rapidement. *Ce chanteur fait trop de passages.* ‖ T. Manége. Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure, qui dès lors est ou doit être soutenue. *Le p. qui tient du trot est plus brillant que le p. qui tient du pas.*

PASSAGER. v. a. T. Manége. *P. un cheval*, Le conduire et le tenir dans l'action du passage. ‖ Se dit neutral. Du cheval qui est dans cette action. *Ce cheval passage bien.* = Passagé, ée. part. = Conj. V. Manger.

PASSAGER, ÈRE. adj. Qui ne s'arrête pas dans un lieu, qui ne fait que passer. *Cet hôtel n'a guère que des hôtes passagers. Les grues sont des oiseaux passagers.* ‖ Fig., Qui est de peu de durée. *Un goût p. Un succès p. La beauté est passagère. Une douleur passagère. Des fleurs passagères.*

PASSAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe. *Je ne fais pas ici ma demeure, je n'y suis que p. Les hommes ne sont que passagers sur la terre.* ‖ Plus ordinairem., Celui, celle qui fait une traversée par mer, un voyage par eau. *Le bâtiment portait cent soldats et vingt passagers.*

PASSAGÈREMENT. adv. En passant, pour peu de temps. *Il n'est ici que passagèrement.*

PASSANT, ANTE. adj. *Chemin p., rue passante*, Chemin, rue, par lesquels il passe beaucoup de monde. — *Chemin p.*, se dit aussi D'un chemin public où tout le monde a droit de passer. ‖ *T. Blas. Se dit De tout animal qui semble marcher.

PASSANT. s. m. Celui qui passe par une rue, par un chemin, etc. *Il fait un bruit chez lui à rassembler les passants. Il dévalisait les passants. Demandez au premier p.* — Dans les épitaphes : *Arrête, p.*, Arrête, toi qui passes ici.

PASSATION. s. f. T. Pratiq. Action de passer un contrat. *Assister à la p. d'un contrat, d'un acte.*

PASSAVANT. s. m. T. Mar. Passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre pour faire communiquer les deux gaillards et recouvrir la batterie immédiatement inférieure. ‖ T. Adm. fin. V. Contribution.

PASSE. s. f. T. Mar. Canal étroit entre des terres, des rochers, des bancs de sable, par où les bâtiments peuvent passer sans échouer. *Entrer dans une p. Ce pilote connaît bien les passes.* ‖ *T. Admin. Permis de passer, de circuler, d'entrer dans un lieu. *Avez-vous une p.? Montrez votre p.* — *Lettres de p.*, Lettres accordées pour passer d'un emploi dans un autre. ‖ T. Fin. et Comm. — La petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever de faire une certaine somme. *Celui qui doit quarante et un francs, et qui donne deux pièces de vingt francs, doit encore un franc pour la p.* — Plus ordin., La petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie que le gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. *Voilà un écu de six francs et vingt centimes pour la p.* — *La p. du sac*, Ce qu'on paie pour le sac qui contient l'argent que l'on reçoit. *La banque prend dix centimes pour la p. du sac.* ‖ T. Jeu. Dans certains jeux de commerce, La mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches à chaque nouveau coup. ‖ T. Impr. *Main de p.*, V. Typographie. ‖ T. Escrime. Le mouvement par lequel on avance sur son adversaire en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. *Faire une p. sur son adversaire.* ‖ T. Danse. Mouvement du corps particulier à quelques figures. ‖ *Dans le langage des magnétiseurs, on appelle *Passes*, Les mouvements qu'on fait pour magnétiser une personne. ‖ T. Jeu de Mail et de Billard. Petite arcade de fer, par laquelle il faut faire passer la bille ou la boule. *La p. est trop large, trop étroite. Jouer à la p. Aujourd'hui les billards n'ont plus de passes.* — *Être en p., venir en p., se mettre en p.*, signifie, au jeu de Mail, Être, se mettre, venir vis-à-vis de la passe; et, au jeu de Billard, Être, se mettre dans un lieu d'où l'on peut sans bricole, et en traversant la passe, toucher la bille opposée. Figur. et famil., *Être en p., en belle p., dans une belle p.*, Être dans une position favorable pour obtenir une chose. *Il est en p. de devenir officier. Cet homme est dans une belle p. Il est en belle p. pour faire fortune.* ‖ T. Modiste. La partie d'un chapeau de femme, qui est attachée à la forme, et qui abrite le visage.

PASSÉ, ÉE. adj. Qui a été autrefois et qui n'est plus. *Au temps p. Se ressouvenir de ses fautes passées. On connaît sa vie passée.* ‖ T. Gramm. *Participe p.*, V. Participe. *Temps p.*, V. Temps. = Passé. s. m. Le temps passé. *Le p., le présent et l'avenir. Le p. ne peut se rappeler. Faites comme par le p.* ‖ Ce que l'on a fait ou dit autrefois. *Ne parlons plus du p. Je veux oublier son p.* ‖ T. Gramm. *P. défini, indéfini, etc.*, V. Temps. = Passé, s'emploie quelquefois comme prépos., et alors il signif. Après. *P. cette époque, il ne sera plus temps.*

PASSE-CARREAU. s. m. Morceau de bois long et dont un des côtés est un peu arrondi, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer.

PASSE-CHEVAL. s. m. Petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre.

PASSE-DEBOUT. s. m. T. Adm. V. Contribution.

PASSE-DIX. s. m. Sorte de jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix.

PASSE-DROIT. s. m. Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire. *On l'a reçu docteur sans l'examiner, c'est un p.-droit qui ne tire pas à conséquence.* ‖ Plus ordin., Injustice qu'on fait à quelqu'un, en lui préférant pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres. *On lui a fait un p.-droit en nommant un tel à sa place.*

PASSÉE. s. f. T. Chasse. Le moment du soir où les bécasses se lèvent des bois pour aller dans la campagne. *L'heure de la p. Tuer les bécasses à la passée.*

PASSE-FLEUR. s. f. T. Bot. Nom vulgaire donné au *Lychnis coronaria* (Caryophyllées), et à l'*Anémone pulsatilla* (Renonculacées).

PASSÉGER. v. n. T. Manége. Voy. Passager.

***PASSE-LACET.** s. m. Sorte d'aiguille mousse, au moyen de laquelle on passe un lacet dans des œillets, dans une coulisse, etc.

PASSEMENT. s. m. Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, de laine, etc., qu'on met pour ornement sur des habits, sur des rideaux, sur des meubles. *P. d'or, de soie.*

PASSEMENTER. v. a. Orner de passements. *P. un habit.* = Passementé, ée. part.

PASSEMENTERIE. s. f. L'art et le commerce du passementier. ‖ *Collectivem., se dit Des articles que fabrique et vend le passementier, tels que passements, galons, cordonnets, franges, houppes, glands, etc.

PASSEMENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des passements.

PASSE-MÉTEIL. s. m. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE. s. f. T. Guerre. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue.

PASSE-PARTOUT. s. m. Clef faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison. Se dit plus ordinairem. De clefs pareilles confiées à plusieurs personnes pour ouvrir la même porte. — Fig. et prov., *L'argent est un bon p.-partout*, L'argent donne entrée partout. ‖ T. Dessin. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. — Encadrement de papier, orné de filets et de teintes variées, dans lequel on place un dessin. ‖ T. Gravure. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement. ‖ T. Typogr. Ornement de bois ou de fonte dont le milieu est percé et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

PASSE-PASSE. s. m. Se dit dans cette loc., *Tours de p.-passe*, Tours d'adresse, de subtilité que font les joueurs de gobelets, les charlatans. ‖ Figur. et famil., *Faire des tours de p.-passe*, Tromper, fourber adroitement.

PASSE-PIED. s. m. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement était fort vite, et L'air sur lequel on exécutait cette danse. *Danser, jouer un passe-pied.*

PASSE-PIERRE. s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

PASSE-POIL. s. m. Liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle dépasse un peu l'un et l'autre. *Les passe-poils servent à distinguer les différents corps de troupes.*

PASSE-PORT. s. m. Ordre écrit délivré par l'autorité compétente, et qui invite les autorités civiles et militaires à laisser librement circuler la personne qui en est munie. ‖ Figur., se dit Des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres. *L'allégorie sert de p.-port aux vérités les plus hardies.*

Enc. — Le *Passe-port* est un ordre par écrit délivré par l'autorité publique, pour assurer à celui qui en est muni la liberté de circuler, c.-à-d. d'aller et de venir librement d'un lieu à un autre. — En France, aux termes de la loi du 10 vend. an IV (2 oct. 1795) qui régit encore aujourd'hui la matière, nul ne peut quitter le canton de son domicile sans être muni d'un p., lequel est délivré par le préfet dans les chefs-lieux de département dont la population dépasse 40,000 âmes, et par les maires, dans les autres communes. Toutefois les passe-ports délivrés par ces derniers ne peuvent servir que pour l'intériuer, ceux qui sont destinés aux voyages à l'étranger se trouvant exclusivement dans les attributions des préfets. A Paris, la délivrance des deux catégories de passe-ports appartient exclusivement au préfet de police. Par exception, les présidents des assemblées législatives peuvent délivrer des passe-ports aux membres de ces assemblées, et le ministre des affaires étrangères donne les leurs aux agents diplomatiques étrangers, ainsi qu'aux personnes de leur famille ou de leur suite. Deux classes de personnes sont dispensées de l'obligation du pass. : ce sont les militaires pourvus d'une feuille de route régulière, et les ouvriers munis d'un diplôme accordé par une société de secours mutuels approuvée. — Tout p. doit contenir les nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, domicile et signalement du porteur, et l'indication du lieu où il veut se rendre. En cas de nouvelle destination, le porteur est tenu de se rendre à la mairie du lieu où il se trouve, afin d'y faire mentionner cette destination. Les passe-ports sont individuels ; cependant on peut comprendre sur le même p. le mari et la femme, et même les enfants au-dessous de 15 ans. Un seul p. peut également suffire pour deux frères ou deux sœurs, si l'un d'eux est en bas âge et sous la surveillance de l'autre. Enfin, les passe-ports ne sont valables que pour un an, à compter du jour de leur délivrance. Il est exigé un droit de 2 fr. pour chaque p. à l'intérieur, et de 10 fr. pour tout p. à l'étranger. Quant aux personnes hors d'état d'acquitter ce prix, elles peuvent obtenir des passe-ports gratuits, moyennant un certificat d'indigence du commissaire de police. Le visa est toujours gratuit. Tout individu voyageant sans p. peut être arrêté et détenu ; et si, dans les vingt jours, il n'a pas justifié de son domicile, il est réputé vagabond et poursuivi comme tel. Aux termes des articles 153 à 155 du C. Pénal, celui qui fabrique un faux p., ou falsifie un p. originairement véritable, ou fait usage d'un p. fabriqué ou falsifié, est puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans. Quiconque, dans un p., prend un nom supposé, ou concourt, comme témoin, à faire délivrer un p. sous un nom supposé, est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an. L'officier public qui délivre un p. à une personne qu'il ne connaît pas personnellement, sans avoir fait attester ses noms et qualités par deux citoyens à lui connus, est puni d'un emprisonnement de 1 à 6 mois. Enfin, s'il a délivré un p. sous un nom supposé, bien qu'il connût le fait de supposition de nom, il encourt le bannissement.

PASSER. v. n. (R. *pas*). Aller d'un lieu à un autre, traverser l'espace qui est entre-deux ; traverser un lieu, une chose. *P. le long d'une muraille. Passez de ce côté. Je l'ai vu p. devant la maison. P. par un lieu, par un pays. Il a passé par Lyon. P. de France en Angleterre. Il est passé en Amérique depuis tel temps. Il a passé en Amérique en telle année. P. par la porte, par la fenêtre. P. sur un pont, sur une planche. La voiture lui a passé sur le corps. L'armée a passé par ce pays. Le courrier passe à telle heure. Il ne fait que p. et repasser. Il passe beaucoup de monde dans cette rue. Il résolut de p. outre. P. plus avant. Passez devant moi, je vous suivrai. Je ne passerai qu'après vous. Le coup lui a passé sous le bras. Le boulet lui a passé près de la tête. La rivière passe près du village. La balle a passé par-dessus le mur. Le vent, l'air, la lumière, passent par cette fenêtre. Le vent passe dans ces tuyaux, par-dessous la porte. Le sang passe du cœur dans les artères, et des artères dans les veines. Faire p. de l'or par la filière. Faire p. une chose de main en main. Je vous ferai p. l'échantillon sous les yeux.* — Fam., *P. chez quelqu'un*, Entrer chez quelqu'un dont la demeure se trouve sur la route qu'on suivait pour aller quelque autre part. *J'ai passé chez vous en me rendant à mon bureau.* On dit aussi, *Je passerai par chez vous*, Par le lieu que vous habitez. ‖ T. Comm. *P. debout*, se dit Des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues, ni même déchargées. ‖ T. Guerre. *Passez au large!* Cri par lequel les sentinelles avertissent pendant la nuit de passer à quelque distance de l'endroit où elles sont posées. — *P. à l'ennemi*, Déserter et se mettre du parti ennemi. ‖ T. Escr. *P. sur quelqu'un*, Avancer sur lui en portant le pied gauche devant le pied droit. ‖ Fig., *Les affaires doivent p. avant les plaisirs*, On doit s'en occuper, les expédier, avant de songer aux plaisirs. — *Votre affaire ne passera qu'après telle autre, ne passera que dans un mois*, Elle ne viendra, son tour d'être examinée ou jugée n'arrivera qu'après, etc. ‖ Fig., *P. de cette vie en l'autre, p. de cette vie à une meilleure*, et absol., *Passer*, Mourir, expirer. *Il est à l'agonie, il va p. Il a passé. Il est passé. Je l'ai vu p.* ‖ Fig., *P. par les emplois, par les dignités*, S'élever des moindres dignités aux plus grandes, et y parvenir par degrés. On dit aussi, *P. par tous les grades, par tous les degrés.* — *P. par de rudes épreuves, par de grandes tribulations*, Éprouver beaucoup de peines, de tribulations. Fam., *J'ai passé par là, je sais ce qui en est*, J'ai éprouvé les mêmes peines, etc. — *P. par l'étamine*, Voy. ÉTAMINE. — Fam., *Cela lui a passé par la tête, par l'esprit*, Il lui est arrivé par hasard d'y penser, il s'en est occupé un instant ; et, *Cela lui a passé de la tête, de l'esprit*, Il a cessé d'y penser, il l'a oublié. — Fam., *Il est fâcheux d'avoir à p. par ses mains*, se dit D'un homme sévère, épineux, ou peu expéditif, auquel on a affaire. *P. par les mains du bourreau*, Être puni corporellement par ordre de justice. On dit de même, *P. par les verges, par les baguettes, par les armes.* Par plaisanterie, *P. par les mains d'un médecin*, Être traité par lui. *Il n'en réchappe guère de ceux qui passent par ses mains.* V. MAIN. — *En p. par*, Se réduire, se soumettre à. *Il en passera par où il vous plaira. Il faut en p. par là. J'en passerai par l'avis de tels et tels.* Proverb., on dit encore, *Il faut p. par là ou par la fenêtre.* ‖ Figur., *P. par-dessus une chose*, La négliger, soit par inattention, soit par mépris, etc. *P. par-dessus les plus beaux endroits d'un livre, par-dessus les défauts d'un ouvrage*, Ne point s'y arrêter, ne pas les remarquer. *P. par-dessus toutes les difficultés*, Ne point se laisser arrêter par elles. *P. par-dessus toutes sortes de considérations*, N'avoir égard à rien de ce qui peut engager à faire ou à ne pas faire une chose. Fam., *Il faut passer là-dessus*, Il faut pardonner, oublier cette faute. *Je veux bien, pour cette fois, p. là-dessus.* ‖ Figur., *P. outre, p. plus avant*, Ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on a fait. *Il ne se contenta pas de dire que..., il passa outre. Après l'avoir insulté, il passa plus avant et le maltraita.* — En T. Prat., *P. outre*, Commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant opposition ou défense. *Il avait commencé de réparer son mur, il lui fut défendu de p. outre. Défense de p. outre à la vente des meubles.* ‖ Figur., *P. sur le ventre, sur le corps à quelqu'un*, Le renverser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. *Nous passâmes sur le ventre à l'ennemi. Il ne redoute pas de pareils concurrents, il leur passera sur le ventre.* On dit de même, *Marcher sur le ventre.* — *P. sur quelque chose*, L'examiner légèrement, ne la traiter que superficiellement. *P. sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage*, Les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer. ‖ Figur., on dit qu'*Une chose a passé*, pour signifier qu'Elle a été admise, approuvée, adoptée. *La loi a passé à une immense majorité. C'est l'avis d'un tel qui a passé.* En T. Palais, on dit : *Cette affaire a passé à l'avis, contre l'avis du rapporteur*, Elle a été décidée, jugée conformément ou contrairement au sentiment du rapporteur. *Elle a passé tout d'une voix*, ou Fam., *Elle a passé du bonnet*, Tous les juges ont été du même avis. — *Laisser p. une proposition, une parole, une action*, Ne pas la contester, ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. *Quoi! vous avez laissé p. cette extravagance? Cette faute est trop grossière, je ne saurais la laisser p.* — *Laisser p. une faute, une erreur*, Ne pas la remarquer, ne pas l'apercevoir. *Ce correcteur laisse p. bien des fautes.* — Famil., on dit, *Passe*, pour dire : Soit, je l'accorde, j'y consens. *Eh bien! passe, j'y consens. Passe pour cela.* On dit aussi, Quand une personne a fait quelque chose de mal, et qu'on lui pardonne pour cette fois-là, *Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus ; Passe pour cette fois, mais que cela ne vous arrive plus.* = *Passer*, se dit, au sens moral, Des choses qui sont transmises de l'un à l'autre. *Ces papiers ont passé par bien des mains. Ces titres passèrent en d'autres mains, entre les mains d'autres personnes. Cette terre passa dans telle maison par mariage. Sa place doit p. à son fils. L'empire des Assyriens passa aux Mèdes. Les maladies passent souvent des pères aux enfants. Ces vices passèrent des hautes classes dans le peuple, parmi le peuple. P. de bouche en bouche, de génération en génération. Son nom passera à la postérité. Cette tradition a passé jusqu'à nous. Cette nouvelle a passé jusqu'à lui.* — *Faire p.*, se dit aussi dans ce sens. *Dieu fera p. vos possessions à des mains étrangères. Faire p. la parole de main en main. Il fit p. dans l'âme de ses soldats l'enthousiasme dont il était animé. Faire p. ses idées dans l'esprit de quelqu'un. Cette découverte suffira pour faire p. son nom à la postérité.* ‖ Signifie encore, S'introduire, se glisser. *C'est une glose qui a passé dans le texte. Ce mot a passé dans notre langue.* ‖ *Passer*, se dit D'un changement d'état, ou [illegible] transition d'un sujet, d'une matière à une autre. *P. de l'opulence à la pauvreté. Presque tous passent de [illegible] souveraineté à l'exil. P. d'un parti à l'autre. P. de l'amour à la haine, de la tristesse à la joie. Les phases par lesquelles passe cet astre. La maladie a passé par toutes ses périodes. P. du grave au doux, du plaisant au sévère. Je passe à un autre sujet. Je passe à votre seconde objection. Passons à autre chose, à d'autres choses*, ou absol., *Passons* : ce dernier se dit surtout pour exprimer qu'on n'insiste point. — T. Musiq. *P. d'un ton dans un autre. P. d'un mode à un autre.* — T. Tactiq. *P. de l'ordre de colonne à l'ordre en bataille.* — Prov., *P. du blanc au noir*, V. BLANC. ‖ S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. *Les jours, les années passent. Le temps passe et la mort vient. L'hiver sera bientôt passé. Ses beaux jours sont passés. Cette couleur passe vite. La beauté passe comme une fleur. Tout passe en ce monde.* ‖ Finir, cesser. *Il est en colère, mais cela passera. Cette mode passera. La fantaisie m'en est passée. Je lui en ferai p. l'envie. Cela fait p. la migraine.* ‖ Suffire pendant quelque temps, durer quelque temps. *Il faut que ce bois nous passe l'hiver. Cet habit m'a déjà passé deux ans.* ‖ Comparaître, pour être jugé, examiné. *Il passera en police correctionnelle. P. au conseil de guerre, au conseil de recrutement.* — *Le régiment a passé en revue*, On en a fait la revue. — Fam., *Le notaire y a passé*, se dit D'une chose constatée par un acte authentique et régulier. ‖ Être admis, être reçu. *Il ne passera pas à l'examen, il est trop ignorant. Il a passé maître ès arts. Il est passé maître. Cette monnaie ne passe plus. Cette pièce de vingt-quatre sous ne passe plus que pour vingt sous. Cette chose a passé, est passée en proverbe, en usage, en coutume, en force de loi. P. à la montre*, Voy. MONTRE. ‖ Être supportable, être susceptible d'être employé. *Ce vin est bon, il peut p. Cette idylle a des défauts ; cependant elle peut p. La gaieté de cette plaisanterie fit p. ce qu'elle pouvait avoir d'un peu libre. Cette étoffe est assez bonne, elle peut p. Ce* *chapeau n'est plus à la mode, cependant il peut p.* ‖ T. Jeu. *Passer*, sign., au Billard et au Mail, Faire passer la boule ou la bille par la passe; à l'Hombre, Ne point faire jouer; au Brelan, etc., Ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade que fait un autre joueur. — Au Piquet, on dit, *Voulez-vous p. de point?* ou simplement, *Passe de point*, Voulez-vous que réciproquement nous n'accusions pas notre point? On dit encore, à différents jeux de cartes, *La carte, la main passe*, Aucun des joueurs ne la coupe. *La main passe*, se dit aussi Quand un joueur perd sa donne. = *P. pour*, signifie, Être réputé. *Il passe pour un fripon. Il passe pour sage, pour un sage, pour un homme sage. S'il n'est savant, du moins il passe pour l'être, il passe pour tel. Il passe pour avoir fait, pour avoir dit telle chose. Si vous faisiez cette injustice, pour qui passeriez-vous dans le monde? Cela passe pour constant. Il passe pour constant que la paix est signée.* = En passant. loc. adv. qui se dit De tout ce que l'on fait avec quelque sorte de précipitation, et sans y avoir donné le temps nécessaire. *Je n'ai pas eu le temps d'examiner ce livre, je ne l'ai vu qu'en passant. Je ne lui ai parlé de votre affaire qu'en passant.* On se sert aussi de cette loc. quand on interrompt un discours, une conversation, pour parler succinctement de quelque chose qui se présente à l'esprit. *Vous remarquerez en passant. Cela soit dit en passant.*

PASSER. v. a. Traverser. *Passer la grande cour du Louvre. P. le pont. P. la rivière en bateau, à gué, à la nage. P. les monts. P. la mer. Faire p. la rivière à une armée.* ‖ Figur. et fam., *P. son chemin*, Continuer son chemin sans s'arrêter. — On dit A un importun pour le renvoyer, *Passez votre chemin, laissez-nous en paix;* et A quelqu'un qu'on veut exhorter à ne pas s'inquiéter, *Passez votre chemin sans écouter les propos.* — *P. le pas*, V. Pas. — *P. un examen*, Le subir. ‖ Faire traverser. *Le batelier m'a passé. On a passé le canon dans des bateaux.* ‖ Faire passer. *P. un ruban, un lacet dans un œillet. Il lui a passé son épée au travers du corps. P. son doigt dans une bague, ses bras dans les manches de son habit. P. son habit, sa robe, etc.*, Mettre son habit, etc. — *P. un soldat par les baguettes, par les verges, par les courroies*, Le faire passer, comme punition, entre deux rangs de soldats armés chacun d'une baguette, etc., pour le frapper quand le condamné passe. Par ext., on dit, *P. un soldat par les armes*, Le fusiller — *P. au fil de l'épée*, Voy. Fil. ‖ Faire couler des substances au travers d'un tamis, d'un linge, etc. *P. une décoction dans un linge. P. un bouillon à travers une étamine. P. de la farine au tamis, dans un tamis. Il suffit de p. cette farine au gros sas.* ‖ Faire mouvoir une chose sur une autre. *P. le fer sur du linge. P. la main sur le dos d'un cheval. P. la lime sur un ouvrage. Passez l'éponge sur ces vitres. P. un rasoir sur la pierre, sur le cuir.* — Figur., *P. la lime, l'éponge*, V. Éponge, etc. *Ne faire que p. les yeux sur une chose*, Ne la regarder qu'à la hâte, ne l'examiner que superficiellement. ‖ Mettre en circulation. *Il a réussi à p. une grande quantité de fausse monnaie, de billets faux. P. une pièce de monnaie douteuse, légère, etc. Je passerai bien cet écu.* ‖ Transmettre. *Passez-moi ce volume. Passez cela à votre voisin.* — T. Comm. *P. un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, Lui en transmettre la propriété par un endossement. ‖ Aller au delà, excéder. *La boule a passé le but. P. les bornes, la mesure. Ne passez pas ce prix-là. La dépense passe la recette. Cet arbre passe la muraille d'un mètre. Votre frère vous passe de toute la tête. Ce rire ne passe pas les lèvres. Cela passe le vraisemblable, passe la raillerie, passe la permission. Il a passé mon attente. Cela passe ses pouvoirs.* — *Il ne passera pas l'année, la journée, la nuit, etc.*, Il ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, etc. — Fam., *Que cela ne nous passe pas*, Que cela demeure secret entre nous. — A certains Jeux, on dit absol., *Qui passe perd*, Lorsqu'on excède le nombre de points qu'il faut pour gagner. ‖ Devancer, surpasser en mérite, valoir mieux. *Ce lévrier passe tous les autres à la course. Cet enfant passera bientôt tous ses camarades dans ses études. Elle passe toutes ses compagnes en beauté. Ils nous passaient en nombre, mais non pas en valeur.* Prov., *Contentement passe richesse.* ‖ Être au-dessus des forces du corps ou des facultés de l'esprit. *Cela passe mes forces, ma capacité, mon intelligence. Cela passe la portée de l'esprit humain. Cela passe toute imagination.* — Famil., *Cela me passe*, Je n'y entends rien, je ne le conçois pas. *Que ces vers soient d'un tel, cela me passe.* ‖ Exposer, soumettre à l'action de. *P. du linge au feu pour le faire sécher. P. un tissu à la calandre.* — *P. des coutures au fer*, Les rabattre avec un fer, avec le carreau. ‖ *P. les troupes en revue*, En faire la revue. On dit de même, *P. en revue les actions d'une personne, etc.* On dit aussi, *P. une revue*, Faire une revue de troupes. ‖ Préparer, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes, etc. *Il faut p. ce cuir. P. une étoffe en couleur.* ‖ Fig., Toucher, mentionner adroitement une chose dans le discours sans l'approfondir, sans s'y arrêter. *Il a passé cela délicatement, légèrement.* — Sign. encore, Omettre quelque chose, n'en point parler. *Vous avez passé deux mots dans votre copie. P. un fait sous silence. Passez le préambule, allez au fait. Passez cela, on le sait.* — Signif. aussi, Pardonner, tolérer. *P. une faute à quelqu'un. Je ne la lui passerai pas. Je lui en ai déjà trop passé. Il faut p. aux hommes leurs faiblesses. C'est un homme qui ne se passe rien.* ‖ Fig., se dit Des actes que l'on fait par-devant notaire. *P. un contrat, une procuration. Nous en passerons acte. Cela fut fait et passé par-devant notaire.* ‖ Approuver, allouer. *Passez-moi cet article, je vous en passerai un autre. P. une somme en compte, dans un compte, à compte. P. un article en dépense.* — Fig., *P. son envie d'une chose*, Satisfaire le désir qu'on a de cette chose. *Je veux m'en p. la fantaisie. Il ne faut pas p. ainsi à un enfant tous ses caprices. P. condamnation*, V. Condamnation. — Prov., *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit de Deux personnes qui se font mutuellement des concessions, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées; se dit en mauvaise part ou par plaisant. ‖ *P. quelqu'un maître*, Le recevoir à la maîtrise. ‖ *Passer*, en parl. Du temps, signifie Consumer, employer. *P. le temps. P. une année, un mois. Nous avons passé l'été à la campagne. J'ai passé la nuit sans dormir. P. la soirée à danser, à jouer. P. la nuit en prières. P. sa vie dans l'oisiveté, dans les plaisirs.* — *P. le temps*, sign. quelquefois, Se divertir. *Il a bien passé le temps. Il passe son temps comme un roi.* Fig., *P. mal son temps*, Souffrir ou être maltraité. *S'il avait affaire à des gens vindicatifs, il passerait mal son temps, on lui ferait mal p. le temps.* = se Passer. v. pron. En parl. Du temps, S'écouler. *Les années se passent. Voilà la belle saison qui se passe. Toute notre vie se passe à poursuivre des chimères. L'occasion se passe. Leur temps se passe en de frivoles occupations. Ses jours se passent dans l'oisiveté. Il faut que jeunesse se passe*, V. Jeunesse. ‖ En parl. Des choses, Perdre sa beauté, son éclat, sa force. *Les fleurs se passent en un jour. Cette femme n'est plus aussi belle, elle se passe. Ce vin n'a plus guère de force, il se passe.* — On dit à peu près dans ce sens, *Cette mode se passe. Le goût des liqueurs fortes se passe de jour en jour.* ‖ Arriver, avoir lieu. *Ce qui s'est passé avant nous. Depuis votre départ, il s'est passé bien des choses. Comment s'est passée votre dispute? Comment s'est passé votre voyage?* Qu'est-il arrivé de votre dispute? Quels incidents sont survenus dans votre voyage? — On dit de même, au sens moral. *Je ne saurais dire ce qui se passait en moi, ce qui se passait dans mon cœur, dans mon âme.* ‖ Se contenter. *Il se passe de peu. Il se passe à peu. On ne saurait se p. à moins.* ‖ Savoir se priver, s'abstenir. *Il ne saurait se p. de vin. Je me passerai bien de lui. Il se fût bien passé de dire cela.* = Passé, ée. part. *Une fleur passée.*

PASSERAGE. s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

PASSEREAU. s. m. (lat. *passer*). Le moineau domestique franc; ne se dit guère qu'en poésie et dans le style élevé.

Enc. — L'ordre des *Passereaux* est le plus nombreux de la classe des Oiseaux. Il embrasse tous les oiseaux qui ne sont, ni nageurs, ni échassiers, ni rapaces, ni gallinacés, et l'on ne saurait le caractériser par aucun trait bien tranché. Cependant, quand on étudie comparativement les espèces si nombreuses qui le composent, on saisit entre elles une grande ressemblance de structure, avec des passages tellement insensibles d'un genre à l'autre, qu'il est difficile d'y établir des subdivisions. Cuvier partage cet ordre en cinq sections principales qu'il qualifie de familles, et qu'on peut considérer comme des sous-ordres. Les quatre premières sections sont caractérisées par la forme du bec, et la dernière par celle des pieds. — 1° Les *Dentirostres* ont le bec échancré aux côtés de la pointe. C'est dans cette division que se trouvent le plus grand nombre des oiseaux insectivores; néanmoins la plupart mangent aussi des baies et autres fruits tendres. Les genres se déterminent également par la forme générale du bec, qui est fort et comprimé, dans les Pies-grièches et dans les Merles; déprimé, dans les Gobe-mouches; rond et gros, dans les Tangaras; grêle et pointu, dans les Becs-fins; mais les passages d'une de ces formes à l'autre sont tellement gradués, qu'il est fort malaisé de fixer les limites des genres (Fig. 1. Bec de Pie-grièche commune; 2. de Moucherolle petit-coq; 3. de Tangara cardinal; 4. de Bergeronnette du printemps). — 2° Les *Fissirostres* forment une section peu nombreuse, mais bien distincte des autres Passer. par le bec, qui est court, large, aplati horizontalement, légèrement crochu, sans échancrure et fendu très-profondément, en sorte que l'ouverture de leur bouche est fort large, et qu'ils engloutissent aisément les insectes qu'ils poursuivent au vol, car leur régime est excessivement insectivore (*Fig. 5. Bec de Podarge*). *Ces oiseaux se divisent en diurnes* et nocturnes, comme les Oiseaux de proie. — 3° Les *Conirostres* comprennent les Pass. à bec fort, plus ou moins conique et sans échancrures; ils vivent d'autant plus exclusivement de grains que leur bec est plus fort et plus épais (Fig. 6. Bec de Linotte commune). — 4° La section des *Ténuirostres* comprend les espèces dont le bec est grêle, allongé, et tantôt droit, tantôt plus ou moins arqué, sans échancrure (Fig. 7. Bec de Grimpereau). Ils sont à peu près aux Conirostres ce que les Becs-fins sont aux autres Dentirostres. — 5° Enfin, la dernière division des Passer. se compose des espèces où le doigt externe, presque aussi long que celui du *milieu*, lui est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation, tandis que, dans les quatre sections qui précèdent, le doigt externe n'est réuni à l'interne que par une ou deux phalanges seulement.

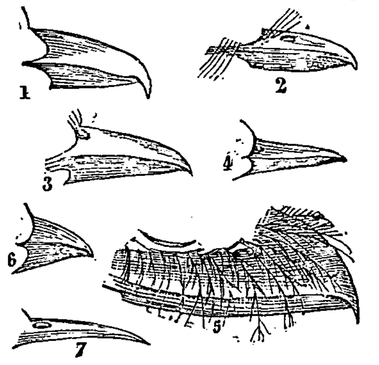

PASSERELLE. s. f. Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons.

*** PASSERINE.** s. f. T. Bot. Voy. Thymélées.

PASSE-ROSE. s. f. T. Bot. Voy. Malvacées.

PASSE-TEMPS. s. m. Occupation légère et agréable. *P.-temps innocent. Se donner du p.-temps. Vous en aurez le p.-temps.*

PASSEUR. s. m. Celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. *Appelez le passeur.*

PASSE-VELOURS. s. m. T. Bot. V. Amarantacées.

PASSE-VOLANT. s. m. Se disait autrefois D'un homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paie au profit du capitaine. *Il y avait des peines établies contre les passe-volants.* ‖ Figur. et fam., Celui qui n'est dans une société que passagèrement et sans y être invité; Celui qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres; ou encore Celui qui, sans droit et sans permission, entre au spectacle sans payer. ‖ *T. Mar. Canon de bois noirci dont on garnit les sabords d'un bâtiment pour simuler une batterie.

PASSIBILITÉ. s. f. T. Dogm. Qualité des corps passibles, c'est-à-dire des corps qui peuvent éprouver des sensations, le plaisir, la douleur.

PASSIBLE. adj. 2 g. (lat. *passibilis*). Capable d'éprouver des sensations, de souffrir la douleur, de sentir le plaisir. *Le corps humain dans son état naturel est p.* ‖ T. Jurispr. Qui a encouru une peine. *Celui qui commet ce délit est p. d'un emprisonnement.*

PASSIF, IVE. adj. (lat. *passivus*, de *pati*, souffrir). Par opposit. à *Actif*, Qui reçoit l'action, l'impression. *Un être p. Un état purement p. Qualité passive. Résistance passive.* — *Obéissance passive*, L'obéissance de celui qui exécute sans examen l'ordre qu'il a reçu. ‖ Par ext., Qui n'agit point. *Un personnage p., purement p. Votre rôle est tout p.* ‖ T. Comm. et Fin. *Dette passive*, Celle dont on est débiteur. — Subst., *Le p.*, La totalité des dettes passives d'une personne. *Son p. dépasse de beaucoup son actif.* ‖ T. Gramm. Se dit Des verbes et des participes qui représentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. *Verbe p. Participe p. Signification passive.* — Dans ce sens, on dit subst., *Conjuguer le p. d'un verbe. Ce verbe n'a point de p.* ‖ * T. Médec. *Maladies passives*, Voy. Actif.

***PASSIFLORÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, polypétales ou apétales et alors munies d'une *couronne*, à pétales *périgynes imbriqués dans la préfloraison*, à étamines insérées sur le pédoncule de l'ovaire, à styles terminaux simples, à graines pourvues d'un arille, et à feuilles munies de stipules. — *Caractères botan.:* Plantes herbacées ou arbrisseaux, ordinairement grimpants, très-rarement droits. Feuilles alternes, avec des stipules foliacées, souvent glandulaires. Fleurs axillaires ou terminales, souvent avec un involucre triphylle. Sépales 5, parfois irréguliers, soudés en un tube de longueur variable, dont les parois et la gorge sont tapissées d'appendices filamenteux ou annulaires, qui paraissent être des pétales métamorphosés. Pétales 5, naissant de la gorge du calice, à l'extérieur des appendices filamenteux, parfois nuls, d'autres fois irréguliers, à préfloraison imbriquée. Étamines 5, monadelphes, rarement indéfinies, entourant le pédoncule de l'ovaire ; anthères extrorses, linéaires, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire supère, uniloculaire et porté sur un long pédicule (*gynophore*) ; styles 3, naissant tous du même point ; stigmates dilatés ; ovules indéfinis, anatropes, pariétaux, souvent portés sur de longs funicules. Fruit pédonculé, uniloculaire, avec 3 placentas pariétaux polyspermes, s'ouvrant parfois en trois valves. Graines attachées sur plusieurs rangs aux placentas, avec un test crustacé, et entourées d'un arille pulpeux ; embryon droit, dans l'axe d'un albumen mince et charnu ; radicule tournée vers le hile ; cotylédons plats et foliacés. [Fig. 1. *Passiflora ;* 2. Coupe d'une fleur ; 3. Coupe de son fruit mûr.]

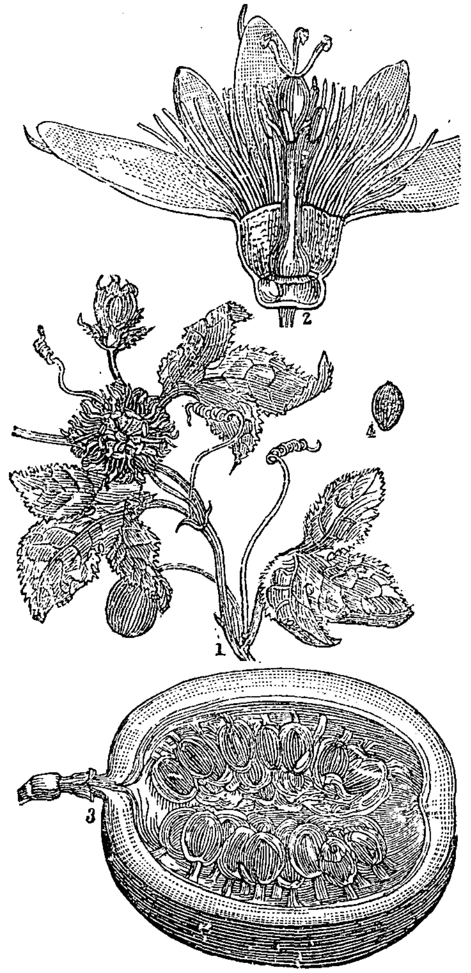

Cette famille se compose de 12 genres et de 210 espèces, qui habitent principalement l'Amérique du Sud et les Indes occidentales Une ou deux espèces s'étendent au nord jusque dans l'Amérique septentrionale. On en trouve quelques-unes en Afrique et dans les îles voisines, ainsi que dans les Indes orientales. Le genre qui renferme le plus grand nombre d'espèces est le genre *Passiflore*, ainsi appelé parce que les Espagnols qui découvrirent l'Amérique méridionale crurent reconnaître, dans les fleurs singulières qu'il porte, la figure des divers instruments de la passion de Jésus-Christ : la couronne d'épines est représentée par les filaments pointus de la corolle, les clous et le marteau par les anthères et les stigmates élargis, les cordes par les vrilles de la tige. Tout le monde connaît, par ex., la *Passiflore bleue* (*P. cærulea*), commune aujourd'hui dans tous nos jardins, et qu'on appelle vulgairement *Fleur de la Passion* ou encore *Grenadille*. — D'après ce que nous savons de ces plantes, elles semblent, bien que leur fruit soit comestible, posséder des propriétés actives et même dangereuses. La *Pass. quadrangulaire* (*P. quadrangularis*) porte un fruit, appelé *grande Grenadille*, qui est ovoïde, jaunâtre, et gros comme un petit Melon, dont la pulpe odorante a une saveur douce, mêlée d'une légère acidité. Ce fruit est très-estimé des créoles, qui le mangent, comme nous mangeons les Fraises, assaisonné de sucre et de vin. Cependant la racine de cette espèce, d'après Ricord-Madiana, constitue un poison narcotique violent ; à la Réunion, on la regarde seulement comme émétique. Ces propriétés actives paraissent dues à un principe particulier appelé *Passiflorine*. La *P. contrayerva* (*P. contrayerva*) passe pour être alexipharmaque et carminative. D'après Browne, dans certaines parties de la Jamaïque, on fait macérer les fleurs de la *P. rouge* (*P. rubra*) dans le vin ou dans l'alcool, et l'on emploie cet infusé en guise de narcotique, sous le nom de *Laudanum hollandais*. La *Pass. fétide* (*P. fœtida*), et quelques espèces voisines, sont réputées emménagogues, et on les regarde, aux Indes occidentales, comme pouvant être utiles dans l'hystérie. Ses fleurs sont en outre usitées comme pectorales. Enfin, au Brésil, les feuilles servent à préparer des cataplasmes, qu'on emploie dans les cas d'érysipèle et dans les affections inflammatoires de la peau. Les feuilles amères et astringentes de la *P. à feuilles de laurier* (*P. laurifolia*) ont quelque réputation comme anthelminthiques. Celles de plusieurs autres espèces, telles que *P. pallida*, *maliformis* et *incarnata*, s'emploient dans les fièvres intermittentes. Le *Murucuja ocellata*, plante grimpante des Indes occidentales, passe pour anthelminthique, diaphorétique et antihystérique. Parmi les espèces dont on mange le fruit, les plus importantes, après la *P. quadrangulaire*, sont les espèces désignées sous les noms de *P. filamentosa*, *P. pallida*, *P. lutea*, *P. coccinea*, *P. maliformis*, *P. laurifolia*, *P. edulis*, *P. incarnata* et *P. serrata*. A cette liste on doit ajouter trois espèces du genre *Tacsonia* (*T. mollissima*, *bipartita* et *speciosa*), ainsi que l'arbrisseau de Madagascar qu'on appelle *Paropsia edulis*.

PASSION. s. f. (latin. *passio*). Se dit Des émotions de l'âme, accompagnées d'un sentiment de plaisir ou de peine, ou résultant d'un désir intense. *Grande, forte, violente p. Une p. furieuse, aveugle. Une p. noble, généreuse. Avoir les passions douces, vives. Être maître, esclave de ses passions. Se laisser aller, se laisser emporter, obéir, céder à ses passions. La p. l'emporte, l'aveugle. Commander à ses passions. Dompter, réprimer, modérer ses passions. Triompher de ses passions. Le trouble, le tumulte, l'orage, la violence, l'ivresse, le choc des passions. L'âge amortit les passions. Ses passions étaient assoupies, elles se sont réveillées plus vives que jamais. L'amour est la p. dominante des jeunes gens. C'est la p. qui parle. Voilà bien le langage de la p. Cet orateur excite, émeut, remue les passions. La pitié, la terreur sont les passions que la tragédie se propose d'exciter.* — Fig., *Lâcher la bride à ses passions*, Voy. Bride. ‖ Se prend partic. pour La passion de l'amour. *Une p. naissante. C'est sa première p. Déclarer sa p. Cette femme est l'objet de sa p.*, ou par métonymie, *est sa p.* — Fam., *Aimer à la p.*, Aimer extrêmement. *Il aime cette femme à la p.* On dit aussi, *Aimer de p. Sa femme l'aime de p.* — *Cette femme a fait, a causé de grandes passions, beaucoup de passions*, Elle a été extrêmement aimée par beaucoup de gens. ‖ Se dit aussi D'une affection très-vive qu'on a pour quelque chose que ce soit. *Il a la p. de la gloire, des richesses, la p. du jeu, la p. des tableaux. Il a une grande p. pour les chevaux, pour la chasse, pour l'étude.* — Par méton., *Sa plus forte p. c'est la chasse, c'est le jeu. L'étude est sa p.* ‖ Par analog., se dit D'une prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. *Cet homme juge de tout avec p. La p. dicte tous ses jugements. Je vous en parle sans p. Il fait tout par p., il n'agit que par p.* ‖ *Passion* se dit aussi De l'expression, de la représentation vive des passions par la parole, par la musique, par la peinture, etc. *Les passions sont bien traitées dans ce drame. Cet auteur n'entend rien aux passions. Ce trait n'est que de l'esprit, il fallait là de la p. Il y a beaucoup de p. dans cet air-là. Les passions sont bien rendues dans ce tableau.* — *Cet orateur, cet acteur, etc., entre bien dans la p.*, Il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer. = T. Philos. L'impression reçue par un sujet ; se dit par opposit. à Action. ‖ T. Relig. Se dit Des souffrances de N.-S. J.-C. pour la rédemption du genre humain. *Le récit de la p. de N.-S. lui arrachait toujours des larmes.* ‖ La partie de l'Évangile où est racontée la passion de N.-S. *La p. selon saint Matthieu, selon saint Jean.* ‖ *La semaine de la p.*, Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Église commence à faire l'office de la passion de N.-S. *Le dimanche de la p.*, Le dimanche qui ouvre cette semaine. ‖ Par ext., Le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur la passion de N.-S. *Il a prêché la p. J'ai entendu la p. de tel prédicateur. Nous avons de Bourdaloue plusieurs passions presque également belles.* ‖ Fig. et fam., *Souffrir mort et p.*, Éprouver de grandes douleurs, ou Être fort impatienté. *Ce cancer lui a fait souffrir mort et p. Je souffrais mort et p. de l'entendre, à l'entendre.* ‖ T. Méd. Se disait autrefois De certaines maladies. *P. hystérique. P. iliaque. Etc.* = Syn. Voy. Affection.

Enc. — Philosophie. — I. Les *Passions* de l'homme sont innombrables, et, bien qu'il y ait une foule de mots qui servent à les désigner, la plupart n'ont pas reçu de noms particuliers. En effet, il y a autant de passions non-seulement qu'il existe dans l'homme d'appétits ou d'instincts généraux, mais encore qu'il peut y avoir en lui de penchants qui le portent vers tel ou tel objet particulier. En un mot, tout ce qui est capable de mettre en jeu l'activité de l'âme peut donner naissance à une p. Malgré ce nombre pour ainsi dire infini des passions, l'analyse trouve dans toutes les mêmes éléments fondamentaux. Comme tout penchant implique un rapport entre notre moi et un objet, il y a dans toute p. l'idée du moi et de cet objet, et cet objet apparaît à notre esprit, à tort ou à raison, comme capable par sa possession d'accroître ou de diminuer l'existence de notre moi lui-même. Or, la conception seule d'une relation de telle ou telle nature détermine dans notre âme, ou une tendance qui nous porte vers l'objet que nous croyons propre à *augmenter notre être, notre propre vie :* c'est le *désir ;* ou une tendance à éloigner et à fuir cet objet : c'est l'*aversion*. De plus, l'état moral de l'âme est, dans les deux cas, modifié d'une façon particulière, c.-à-d. que nous éprouvons un sentiment de *joie*, non-seulement quand notre tendance a été satisfaite, mais encore quand nous concevons la probabilité ou même la simple possibilité de cette satisfaction, tandis que nous éprouvons un sentiment de *tristesse*, quand nous n'obtenons pas cette satisfaction ou quand nous considérons les obstacles qui s'y opposent. Enfin, le moi physique joue souvent un rôle dans le mécanisme des passions, et son intervention se manifeste par le *plaisir* ou par la *douleur. Toutefois le moi physique n'entre en action que dans deux* circonstances, lorsque le point de départ de la p. est un appétit instinctif, et lorsque l'intensité de la p. est telle qu'il se manifeste une réaction de l'âme sur l'organisme. — Tous les philosophes qui ont écrit sur les passions, ont essayé de les ramener par l'analyse à un petit nombre d'éléments principaux. Les uns ont voulu les réduire à deux phénomènes qui sont essentiellement physiologiques, c.-à-d. au *plaisir* et à la *douleur*. D'autres ont prétendu les ramener à la *joie* et à la *tristesse*, ce qui est contraire à la signification que toutes les langues attachent au mot *passions*. Pour nous, les passions radicales ne sont autre chose que le *désir* et l'*aversion*, quand ils sont portés à un degré d'intensité tel qu'ils troublent l'équilibre de notre être, et nous entraînent comme par une force presque irrésistible. Néanmoins les éléments *plaisir* et *douleur*, *joie* et *tristesse*, sont essentiels à la mécanique des passions, car ils peuvent être considérés, tantôt comme causes, tantôt comme effets de celles-ci. En résumé, le *plaisir* et la *douleur* ont rapport à l'état physiologique de l'organisme ; la *joie* et la *tristesse* expriment l'état moral de l'âme déterminé par l'idée du rapport entre le moi et l'objet ; enfin, le *désir* et l'*aversion* sont relatifs au mode d'activité de l'âme.

II. L'homme a reçu de la Providence des appétits instinctifs qui ont trait à sa conservation et à celle de l'espèce ; mais ces appétits, il a la puissance de les régler et de les diriger. Tout homme a aussi des désirs qui le portent vers des objets divers ; mais il peut, d'une part, éviter les occasions qui les excitent, et, de l'autre, les combattre quand ils sont nés et refuser de les satisfaire. Il en est de même des passions, qui ne sont autre chose que le plus haut degré d'excitation et de persistance où puissent arriver nos désirs. Mais, s'il est plus difficile de vaincre les passions, si nous ne pouvons les dompter que par un effort violent, c'est la peine de notre négligence ou de notre faute. En effet, les passions sont notre œuvre propre ; elles naissent avec notre complicité, elles se développent parce que nous les fomentons, elles nous dominent parce que nous les avons exaltées et leur avons soumis notre raison elle-même. Tout désir exalté par l'imagination et nourri par l'habitude, devient p. et acquiert une force souvent presque irrésistible. Un philosophe contemporain, J. Franck, a fort bien montré par quel *procédé s'opère cette métamorphose du désir en p.* « Deux facultés, dit-il, concourent principalement à la formation des passions, en poussant hors de leurs bornes légitimes les penchants primitifs que nous apportons avec nous. L'un est le pouvoir que nous avons de nous replier sur nous-mêmes, d'arrêter notre âme à une impression, à une émotion particulière, devenue, pour ainsi dire, son élément exclusif et recherchée pour elle-même, indépendamment de la loi générale ou de la nécessité dont elle était d'abord le signe : c'est la réflexion. L'autre est cette puissance par laquelle nous donnons aux biens fugitifs et périssables de ce monde, surtout quand ils échappent à nos désirs, les proportions immenses *du bien idéal qui existe au fond de notre conscience :* en un mot, l'imagination..... Or, ces deux conditions principales de la p., la réflexion et l'imagination, ne sont-elles pas en notre pouvoir ; ne sont-elles pas l'exercice même de la faculté que nous avons de diriger et de combiner nos pensées au gré de nos vœux : par conséquent, n'est-on pas forcé de dire que les passions sont l'œuvre de l'homme ? Oui, l'homme a la puissance d'exalter et de corrompre tous ses penchants, et de se faire une autre nature que celle qu'il apporte en naissant. L'attribut qui le distingue, la liberté, le place dans une telle condition, que, s'il ne la consacre pas à l'accomplissement des lois de la raison, c.-à-d. de ses devoirs, il la fera servir à *corrompre les instincts de la nature ;* que s'il ne s'élève pas à la hauteur de sa propre destinée, il tombe au-dessous de la brute. »

III. Nous avons dit que, parvenues à un certain degré d'intensité, les passions réagissent sur l'organisme. Ce phénomène a été observé de toute antiquité, et même il avait donné lieu aux anciens d'assigner pour siége de chacune des passions principales un viscère particulier. Les passions, étant des états de l'âme, n'ont, si on veut les personnifier ainsi, d'autre siége que l'âme elle-même, et le problème de leurs effets sur l'organisme, ainsi que de l'influence de l'état de l'organisme sur elles, rentre dans le grand problème des rapports de l'âme avec le corps, problème insoluble aussi bien à la philosophie qu'à la physiologie. Le seul fait acquis et établi par la science moderne, c'est que toute action de l'âme sur le corps, et réciproquement toute action du corps sur l'âme, s'accomplit par l'intermédiaire de l'encéphale. Les idées mêmes qui n'ont rien de passionné déterminent, lorsqu'elles ont assez d'intensité, des effets dans certains organes, notamment dans ceux des sens et dans les muscles, comme le prouvent les visions et les mouvements qui naissent de l'idée d'un mouvement, par ex., de l'idée du bâillement. Dans les passions à la satisfaction desquelles sont assignés certains organes spéciaux, il naît du cerveau comme des courants locaux qui se dirigent vers ces organes dont l'excitation réagit à son tour sur les centres nerveux. Quant aux passions auxquelles ne correspond aucun organe spécial, l'influence qu'elles exercent sur l'organisme se réduit à une irradiation générale sur le système nerveux, irradiation qui modifie les mouvements, les sensations, les sécrétions, la nutrition, et qui, agréable, fortifiante même, dans les *passions excitantes*, c.-à-d. qui s'accompagnent d'un sentiment de plaisir ou de joie, est au contraire désagréable et débilitante dans les *passions déprimantes*, ou qui s'accompagnent d'une impression de douleur, d'un sentiment de tristesse. De plus, chez l'homme qui est atteint d'une affection morbide, particulièrement d'une affection viscérale chronique, l'organe malade, par ex., le cœur, le foie, le canal intestinal, etc., ressent d'une façon spéciale l'action excitante ou déprimante de la p., et cela uniquement en raison de l'accroissement de sensibilité qu'il doit à la maladie.

RHÉTORIQUE. — Dans l'art oratoire, on appelle *Passions*, ces mouvements vifs et impétueux qui nous entraînent vers les objets ou qui nous en détournent. Ces sentiments, excités par l'éloquence, apportent un tel changement dans l'esprit, qu'il lui arrive tout à coup de porter sur les mêmes choses un jugement tout contraire. Le discours, orné de pensées ingénieuses, justes et brillantes, rendues avec un certain bonheur d'expression, peut plaire à l'esprit; mais, s'il laisse le cœur froid, on ne pourra pas dire qu'il est éloquent. Toute la force de la parole, a dit Cicéron, ne doit tendre qu'à mouvoir les ressorts cachés que la nature a mis dans le cœur des hommes. C'est donc en excitant les passions de l'auditoire que l'orateur triomphe de toutes les résistances. S'il provoque l'indignation ou l'enthousiasme, la haine ou l'amour de ceux qui l'écoutent, s'il les échauffe et les enlève au-dessus d'eux-mêmes, ils seront entraînés et séduits, et ce que la raison aura commencé, les passions l'achèveront. Les passions sont donc l'âme de l'éloquence. Mais pour exciter les passions, il faut les éprouver soi-même, soit par un sentiment vif et profond, soit par une imagination vive qui supplée au sentiment. Sans une sensibilité profonde, sans une imagination vive, que l'art ne saurait remplacer, il devient impossible en effet de s'identifier avec son sujet, de se passionner pour la cause qu'on défend, d'éprouver en un mot tous les sentiments qu'on veut faire passer dans l'âme des auditeurs, la colère, la crainte, l'admiration, l'enthousiasme, etc. Si l'orateur n'éprouve les sentiments qu'il exprime, comment les ferait-il partager à son auditoire?

> ..... *Si vis me flere, dolendum est*
> *Primum ipsi tibi...*

a dit Horace, et Boileau a répété le même précepte :

> Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Comme on ne parvient point à sentir par système et par règles, la rhétorique ne peut point donner de préceptes relatifs aux moyens d'émouvoir les passions. Ici son rôle se borne à signaler à l'orateur les fautes de goût où il peut tomber quand il veut employer les passions. 1° Le premier soin de l'orateur doit être d'examiner si son sujet comporte le pathétique. Il est évident que les grands mouvements d'éloquence sont déplacés dans les petites causes et ne peuvent produire qu'un effet ridicule. 2° Pour émouvoir les âmes, il faut les préparer à recevoir les impressions qu'on veut leur communiquer. L'orateur devra donc se garder d'avoir recours au pathétique avant le moment convenable : car en voulant frapper trop tôt, il risque de ne pas frapper juste. Il ressemble alors, selon l'expression de Cicéron, à un homme ivre au milieu d'une assemblée à jeun (*vinolentus inter sobrios*). 3° Les mouvements violents ne sauraient se prolonger longtemps ; les emportements de la colère et l'exaltation de l'enthousiasme se calment assez vite : celui donc qui ne sait pas s'arrêter à propos fatigue au lieu de toucher. La règle *ne quid nimis*, rien de trop, n'est nulle part plus nécessaire à observer que dans les grands mouvements oratoires. 4° Si l'on veut émouvoir les esprits, il faut surtout discerner les dispositions, le caractère, la condition de son auditoire. L'expression de la joie irritera la douleur ; ce qui émeut le jeune homme laissera le vieillard froid et insensible. Le riche et le pauvre, le prêtre et le soldat, l'esclave et l'homme libre sont diversement affectés ; ils n'ont pas les mêmes passions et ne sauraient entendre le même langage. 5° Enfin, comme, pour émouvoir les âmes, il faut les y avoir préparées, ce n'est pas dès le début que l'orateur pourra recourir à l'emploi du pathétique. Lorsqu'il aura déployé ses ressources, présenté ses preuves, ébranlé les convictions les plus rebelles par la force de ses arguments, alors il achèvera sa victoire en excitant dans les cœurs les passions qui l'agitent lui-même. Bien que le pathétique ne doive pas être toujours exclu de la narration et de la confirmation, c'est dans la péroraison qu'il peut prendre une plus libre carrière.

RELIGION. — Parmi les pratiques de dévotion établies pour honorer la *Passion* de Jésus-Christ, une des principales est l'exercice de la voie du Calvaire, appelée communément le *Chemin de la Croix*. Cette dévotion doit son origine à la coutume où étaient les pèlerins qui visitaient les Saints Lieux de parcourir successivement les 14 stations de la voie de la Croix, c.-à-d. les endroits où ont eu lieu les diverses circonstances de la p. de Notre-Seigneur. C'est pour remplacer ce pieux pèlerinage, qui n'est possible qu'à peu de fidèles, qu'a été instituée cette dévotion. Elle consiste à se prosterner successivement devant 14 images, tableaux ou bas-reliefs, représentant les diverses circonstances de la p. et érigés dans une église. Pour gagner les indulgences que les souverains pontifes, et particulièrement Benoît XIV, y ont attachées, il faut visiter successivement et dans leur ordre chacune des stations, y lire ou méditer quelques pensées sur la p., et dire un *pater* et un *ave*. Cette pieuse pratique passe pour avoir pris naissance chez les religieux de l'ordre de Saint-François.

PASSIONNÉ, ÉE. adj. Rempli de passion, d'affection pour une personne ou pour une chose. *Un amant p. C'est une âme tendre et passionnée. Il est p. pour la justice, pour la gloire, pour les richesses.* ‖ Qui exprime, qui annonce la passion. *Langage p. Discours passionnés. Des regards passionnés. Il parle d'un.   d'un ton p.* ‖ Rempli d'une grande prévention, d'une chaleur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. *C'est un homme p. qui s'emporte au moindre mot. C'est un écrivain passionné.*

***PASSIONNEL, ELLE.** adj. Qui est relatif au système des passions. *Théorie passionnelle.* ‖ Qui est déterminé par une passion. *Les actes passionnels de l'homme.*

PASSIONNÉMENT. adv. Avec beaucoup de passion. *Il aime p. sa femme. Il est p. amoureux. Il désire p. vous voir dans ses idées.*

PASSIONNER. v. a. Donner le caractère de la passion. *P. sa voix, son chant, son langage.* = SE PASSIONNER. v. pr. Se prendre de passion pour quelqu'un, pour quelque chose. *Il se passionne pour toutes les femmes qu'il voit. Il se passionne fort pour cette affaire. Il se passionne trop.* = PASSIONNÉ, ÉE. part.

PASSIVEMENT. adv. D'une manière passive.

***PASSIVETÉ** ou ***PASSIVITÉ.** s. f. T. Philosoph. État de l'âme lorsqu'elle s'abandonne aux impressions qu'elle reçoit.

PASSOIRE. s. f. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, qui sert à passer des pois, etc., pour en tirer la purée; des groseilles, etc., pour en tirer le suc.

PASTEL. s. m. (R. *paste*, pour *pâte*). Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme. *On fait des pastels de toutes sortes de couleurs. Boîte de p. Dessiner au p. Peindre en p. Un portrait au p.* ‖ Ce qui est peint au pastel. *Voilà un beau p. Les pastels de la Rosalba, de Latour.* ‖ *Orangé-p.*, Sorte de couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que sur l'orangé ordinaire.

PASTEL. s. m. T. Bot. et Teint.

Enc. — Le *Pastel tinctorial* (*Isatis tinctoria*), appelé aussi, particulièrement en Normandie, *Guède* et *Vouède*, est une plante herbacée de la famille des Crucifères, qui croît spontanément dans les terrains élevés et pierreux de l'Europe centrale et méridionale, ainsi que dans les parties moyennes de l'Asie. Sa tige, droite et rameuse supérieurement, atteint un mètre environ de hauteur. Ses fleurs, petites et jaunes, sont réunies en panicules. Ses feuilles inférieures sont oblongues, tandis que les supérieures sont sessiles, sagittées, entières et acuminées. Le fruit est une silicule comprimée presque pendante à l'extrémité d'un pédicelle long et filiforme. C'est dans les feuilles que réside la substance tinctoriale pour laquelle on cultive la plante. Cette matière est identique avec celle que fournissent les indigotiers de l'Inde et de l'Amérique, mais elle y est en quantité trente fois moins grande.—Avant l'introduction de l'indigo en Europe, on cultivait le p. dans une grande partie de l'ancien continent, surtout en Thuringe, en Italie, en basse Normandie et dans le midi de la France. C'était alors la couleur bleue la plus belle et la plus solide que l'on connût, et elle était l'objet d'un commerce considérable. Mais vers la fin du XVI° siècle, l'introduction de l'indigo vint jeter l'alarme parmi les cultivateurs de p., qui demandèrent et obtinrent la prohibition du produit exotique. Toutefois la supériorité de ce dernier et les efforts des importateurs triomphèrent de toutes ces résistances. Sous l'empire, la culture du p. était tombée en décadence, lorsque le blocus continental vint lui rendre pour quelque temps une prospérité factice. Aujourd'hui la culture du p. est presque nulle : elle ne s'est conservée qu'en quelques rares endroits du Languedoc et de la Normandie. Le peu qu'on en obtient suffit et au delà aux besoins de la consommation, car on ne s'en sert que pour le mélanger en faible proportion à l'indigo. On a depuis lors essayé de l'utiliser comme plante fourragère précoce ; en effet, les Bœufs et surtout les Moutons s'en accommodent fort bien. La récolte des feuilles destinées à l'extraction de la substance tinctoriale a lieu dès qu'elles ont atteint leur complet développement, c'est-à-d. quand elles ont atteint environ 30 centimètres de long sur 15 de large, et qu'elles commencent à pâlir et à s'affaisser sur les bords. Le nombre des récoltes varie de 4 à 5, selon le climat, la nature du sol, etc. Les feuilles, après avoir été nettoyées, sont mises dans des paniers et déposées dans un lieu sec et ombragé. On les soumet ensuite à l'action d'une meule qui les réduit en pâte homogène, dont on forme, sous un hangar, des tas allongés qu'on foule avec les pieds et qu'on abandonne pendant huit jours à la fermentation. Au bout de ce temps, on rompt les tas, on les mélange avec soin et l'on en forme de nouveaux qu'on laisse fermenter une quinzaine de jours : le point important est d'arrêter à temps cette fermentation, car le p. est perdu chaque fois qu'elle devient acide ou putride. Après cette seconde fermentation, la matière est émiettée et on la moule en pelotes ou pains de forme variable. Les pains ainsi obtenus constituent le *P. en pâte* ou *P. de coques* : ceux de bonne qualité sont violets à l'intérieur, lourds, compactes et d'une odeur assez agréable. En Languedoc, le p. en pâte est appelé *P. de cocagne*, ou simplement *Cocagne*. Quand on veut employer la pâte de p., les pains subissent encore une nouvelle opération qui consiste à les briser, à étendre la matière sur la sole d'un bâtiment dallé qu'on nomme *Agrenoir*, et à l'humecter pour y déterminer une fermentation lente et prolongée : c'est seulement alors que le p. prend le nom de *P. en poudre* et qu'il est propre à la teinture. — Nous terminerons en disant que, suivant Chaptal, c'est de la culture du p. que dérive la locution proverbiale *Pays de cocagne*, pour désigner un pays où tout abonde et où l'on fait bonne chère à bon marché. Au commencement du XVII° siècle, on donnait particulièrement ce nom au Lauraguais, parce qu'il produisait une quantité considérable de p., et que cette culture était pour ses habitants une source de richesse.

PASTENADE. s. f. T. Bot. Nom vulgaire du *Panais* (Ombellifères).

***PASTENAGUE.** s. f. T. Ichth. Voy. RAIE.

PASTÈQUE. s. f. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

PASTEUR. s. m. (lat. *pastor*; de *pasci*, faire paître). Celui qui garde des troupeaux, ou dont la principale richesse consiste en troupeaux; ne se dit en ce sens qu'en parlant Des peuples anciens. *La plupart des anciens patriarches étaient pasteurs. Les anges annoncèrent aux pasteurs la naissance du Messie.* — Adjectiv., *Les rois pasteurs. Les peuples pasteurs.* ‖ Fig., Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. *Homère appelle les rois les pasteurs des peuples.* — Se dit surtout au sens spirituel. *Jésus-Christ est le souverain p. des âmes. Il faut écouter son p. Un p. doit avoir soin de ses ouailles.* ‖ Titre que les protestants donnent aux ministres de leur culte. *Il étudie pour être p. On l'a nommé pasteur.*

Syn. — *Pâtre.* — *Pâtre* et *pasteur* ont la même étymologie ; mais *pâtre* sert à désigner simplement un berger, et souvent un berger ignorant et grossier ; *pasteur*, au contraire, s'emploie, en vers et en prose, quand on veut donner quelque relief à un berger ou à l'état de berger. Enfin, *pâtre* ne se dit qu'au propre, tandis que *pasteur* s'emploie le plus souvent au figuré.

PASTICHE. s. m. (ital. *pasticcio*, pâté). Tableau dont l'auteur a imité la manière d'un autre peintre, pour faire croire qu'il est de ce dernier. *Téniers a fait des pastiches du Bassan capables de tromper les plus habiles.* ‖ Par extens., se dit D'un ouvrage de littérature où l'on a imité les idées et le style d'un écrivain célèbre, ou d'une époque en général. *C'est un p. de Pascal. Ce n'est qu'un p. des anciens.* ‖ *Se dit en musique, dans le même sens qu'en littérature. *Les opéras de ce compositeur ne sont que des pastiches de Rossini.* — On appelle aussi *Pastiche*, Un opéra formé de la réunion de morceaux pris dans d'autres opéras.

PASTILLE. s. f. (lat. *pastillus*).

Enc. — Ce mot s'applique à différents objets, qui néanmoins ont cela de commun, d'être faits avec une sorte de pâte et de présenter la forme de petits pains arrondis. — Le plus souvent on appelle *Pastilles*, de petites tablettes ordinairement rondes et composées de sucre aromatisé, comme les *pastilles de menthe, de cédrat, d'ananas*, etc., ou de sucre associé à des médicaments plus ou moins actifs, comme les pastilles d'*ipécacuanha*, les pastilles *soufrées*, les pastilles *pectorales*, etc. Ces pastilles se préparent de deux manières. Tantôt on fait une pâte molle avec du sucre grossièrement pulvérisé et un mucilage, puis on y ajoute les aromates ou la substance médicamenteuse, et enfin on la coupe avec un emporte-pièce circulaire ; tantôt on laisse cuire le sucre jusqu'à ce qu'il représente un sirop très-épais, et on le fait ensuite couler goutte à goutte sur une surface plane. — On donne encore le nom de *Pastilles* à de petits pains composés de substances odorantes, dont on se sert habituellement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant : telles sont les *Pastilles d'encens, de benjoin*, etc. Telles sont aussi les *Pastilles du sérail*, qui sont essentiellement composées de charbon pulvérisé, de poudre de girofle et de poudre de benjoin, auxquels on ajoute divers aromates. Ces dernières servent en outre à faire diverses sortes de bijoux.

En termes de Confiserie, on appelle *Pastillage*, l'imitation de divers objets, tels que fruits, légumes; temples, animaux, petites figures, etc., qui sont surtout employés comme pièces d'ornement. On les nomme ainsi à cause de l'analogie de leur composition avec celle des pastilles. En effet, les objets de pastillage se font avec un mélange de sucre, de gomme adragant et d'amidon.

***PASTISSON.** s. m. T. Hortic. Voy. COURGE.

PASTORAL, ALE. adj. (lat. *pastor*). Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, aux habitants de la campagne en général. *Chant p. Vie pastorale. Mœurs pastorales.* ‖ Qui retrace la vie, les mœurs pastorales. *Roman p. Poésies, scène pastorale. Le genre p.* ‖ Qui appartient aux pasteurs spirituels. *Bâton p. Lettre, instruction pastorale.* — Le pl. *pastoraux* est inusité.

Enc. — Les monuments les plus antiques, c.-à-d. les livres bibliques, et les poëmes védiques et homériques, nous offrent çà et là des peintures pastorales remarquables par la grâce et la simplicité : mais ces livres peignent des réalités, représentent les mœurs primitives sous un aspect particulier, mais réel, et l'on ne peut pas voir dans ces tableaux l'origine du genre pastoral proprement dit. Ce genre, comme tel, n'apparaît jamais que dans les civilisations avancées, où il se produit comme un retour vers la nature et comme une réaction en faveur des mœurs simples d'une vie primitive idéale. Le genre pastoral peut prendre les formes les plus diverses. Toutefois, dans l'antiquité, on lui voit affectionner de préférence celles de l'*Idylle* et de l'*Églogue*. L'*Idylle* est une sorte de petit poëme champêtre et descriptif, auquel Boileau fait une loi du style humble et du ton simple ; l'*Églogue* en diffère en ce qu'elle est ordinairement une petite scène dialoguée entre des bergers. Les anciens ne faisaient point cette distinction entre l'idylle et l'églogue ; bien plus, l'idylle et l'églogue étaient loin d'être toujours des *bucoliques*, c.-à-d. des poésies champêtres. Parmi les Idylles grecques de Théocrite, par ex., beaucoup sont étrangères à la vie pastorale; ce sont de petits poëmes sur les sujets les plus divers. De la littérature grecque épuisée, sortit au v^e siècle l'ouvrage si connu de Longus, *Daphnis* et *Chloé*, qui transformait l'idylle en roman. A la renaissance, on vit reparaître toutes les formes du genre pastoral déjà connues dans l'antiquité. En outre, le xv^e siècle donna naissance à la *Pastorale*, c.-à-d. au drame pastoral. La *Favola di Orfeo*, par Ange Politien (1483), fut le premier essai de ce genre, dont l'*Aminta* du Tasse (1573) est regardé comme le chef-d'œuvre. Depuis cette époque, le genre pastoral et surtout la poésie pastorale n'ont pas cessé d'être cultivés dans les diverses langues européennes. En France, nous mentionnerons, comme poëtes bucoliques, Racan, Segrais, madame Deshoulières, Léonard, et, mais bien au-dessus d'eux tous, André Chénier. Le roman pastoral, inauguré chez nous par l'insipide *Astrée* de d'Urfé, et continué par les fades Nouvelles de Florian, a atteint la perfection entre les mains de G. Sand. Parmi les nombreux auteurs qui, soit dans les langues du midi de l'Europe, soit dans celles du nord, ont cultivé le genre pastoral, nous citerons seulement Gessner et Goëthe. Tout le monde connaît les *Idylles* du premier, et le poëme du second, intitulé *Hermann et Dorothée*.

En Musique, on donne le nom de *Pastorales* à des airs d'un style simple et touchant, qui imitent les chants des bergers. Dans *Don Juan*, *Joconde*, etc., on trouve de délicieuses pastorales; mais le chef-d'œuvre du genre est la célèbre *Symphonie pastorale* de Beethoven.

PASTORALE. s. f. Voy. l'article qui précède.

PASTORALEMENT. adv. En bon pasteur; ne se dit qu'au Fig. *Il l'a repris pastoralement.*

PASTOUREAU, ELLE. s. (lat. *pastor*). Petit berger, petite bergère; n'est plus d'usage que dans les chansonnettes. = * PASTOURELLE. s. f. T. Danse. L'une des figures de la contredanse.

PAT. s. invar. [On pron. le T.] (ital. *pattare*, faire quitte). Voy. ÉCHECS.

* **PÂT.** s. m. (lat. *pastus*, nourriture). T. Fauconn. La nourriture qu'on donne aux oiseaux. || T. Véner. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATACHE. s. f. (ital. *patascia*). Autrefois, Bâtiment léger qu'on employait au service des grands navires pour aller à la découverte et pour envoyer des nouvelles en diligence. — Aujourd'hui, Petit bâtiment destiné au service de la douane, soit dans les ports, soit dans les fleuves. — Se dit aussi De certains bateaux qui portent des lettres ou des passagers, sur quelques rivières. || Par extens., Voiture publique à deux roues et non suspendue, par laquelle on voyage à peu de frais. *La p. m'a rudement secoué.*

PATAGON. s. m. T. Métr. Ancienne monnaie d'argent espagnole qui valait à peu près 3 livres tournois.

* **PATAGONULE.** s. f. T. Bot. Voy. VERBÉNACÉES.

* **PATAQUE.** s. f. T. Métr. Voy. MONNAIE.

* **PATAQUÈS** ou * **PATAQU'EST-CE.** s. m. Faute grossière de langage consistant à faire entendre un T final au lieu d'une S, ou réciproquement.

PATARAFFE. s. f. Traits informes, lettres confuses et embrouillées ou mal formées. *Une écriture pleine de pataraffes.* Fam.

PATARD. s. m. Ancienne monnaie de billon du xv^e siècle; se dit dans les loc. familières: *Cela ne vaut pas un p. Je n'en donnerais pas un patard.*

PATATE. s. f. T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES. || * On désigne quelquefois sous ce nom, mais abusivement, La pomme de terre.

PATATRAS. [On ne pron. pas l'S.] Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Fam.

PATAUD. s. m. (R. *patte*). Jeune chien qui a de grosses pattes. || Fig. et par déris., se dit D'un homme, d'un enfant gros et court. *C'est un p., un gros p.*, et adject., *Cet homme est bien p.* — On dit aussi au fém., *Pataude.*

PATAUGER. v. n. (R. *pataud*). Marcher dans un endroit bourbeux. *P. dans les chemins, dans les rues, dans la boue.* Fam. || Fig., S'embarrasser dans ses raisonnements, dans ses paroles, dans ses opérations d'affaires. *Voyez comme il patauge.* = Conj. V. MANGER.

* **PATCHOULI.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

PATE. s. f. Voy. PATTE.

PÂTE. s. f. (ital. *pasta*). Farine détrempée et pétrie dont on fait du pain, des pâtisseries et autres choses bonnes à manger. *P. molle, ferme, blanche, bise, etc. Faire lever la p. Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la p.* — *Mettre de la viande en p.*, La mettre dans la pâte préparée pour la faire cuire au four. || Fig. et fam., *Mettre la main à la p.*, Voy. MAIN. *Être comme un coq en p.*, Voy. COQ. — *C'est un homme de bonne p.*, C'est un homme d'une bonne constitution. *C'est une bonne, une excellente p. d'homme*, C'est un bon cœur d'homme, un homme doux, accommodant, paisible. || *Pâtes d'Italie*, Compositions faites de farine ou de fécule, auxquelles on donne différentes formes, et dont on fait des potages et différents mets. *Le macaroni et le vermicelle sont les pâtes d'Italie dont il se fait le plus de consommation.* || Se dit encore De diverses substances comestibles, médicamenteuses, etc., qui sont mises en une masse et comme pétries ensemble. *P. de groseilles, d'abricots. Ce fromage est d'une excellente p. P. de guimauve, de réglisse, de lichen, de jujubes. P. arsenicale. P. d'amandes pour décrasser les mains. Mettre des olives en p. pour en extraire l'huile.* — *P. de reliques*, Pâte où il entre quelques particules de reliques. || Se dit encore De diverses matières broyées et mêlées qu'on emploie à différents usages dans les arts. *P. de porcelaine. P. d'argile. P. de stuc. P. de papier, de carton. P. de riz. Carton-p.* || * T. Peint. Ensemble des couleurs d'un tableau. *Peindre dans la p.*, Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre les unes dans les autres. || T. Typogr. *Tomber en p.*, se dit D'une forme qui se rompt par accident, et dont les caractères se brouillent en tombant.

PÂTÉ. s. m. Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. *P. froid, chaud. Des petits pâtés. P. de perdrix, de lièvre, de venaison. P. de foies d'oie. P. de saumon, de truites. P. de Strasbourg, de Chartres, de Périgueux. P. en terrine.* Prov., *Hacher menu comme chair à p.*, Mettre en pièces, hacher par morceaux. *C'est un prix fait comme des petits pâtés*, se dit D'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde. — Par plaisant., *P. d'ermite*, Figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande. || Fig. et fam., on dit D'un gros enfant bien potelé: *C'est un gros p. Quel gros p. que cet enfant-là!* Et l'on appelle *Pâté*, Une goutte d'encre tombée sur du papier. *Il ne peut écrire trois lignes sans faire un p.* || T. Architect. Se dit D'un assemblage de maisons ou même d'un seul édifice isolé, quand il a une forme arrondie ou carrée. *Tout ce p. de maisons va être démoli.* || T. Fortific. Sorte d'ouvrage avancé placé dans un bassin ou entouré d'eau. *Le p. de Blaye.* || * T. Jeu *Faire le o.*, Arranger les cartes par tricherie, en mettant ensemble les bonnes cartes, pour se donner beau jeu. *Quand il mêle les cartes, il fait le p.* || T. Typogr. Se dit D'une masse de caractères qui sont tombés en pâte.

PÂTÉE. s. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux. || Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne aux animaux domestiques, particulièrement aux chiens et aux chats.

PATELIN. s. m. Nom d'un personnage d'une ancienne comédie qui est devenu nom commun, et se dit D'un homme souple et artificieux, qui, par des manières flatteuses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins. *C'est un p., un vrai p., un maître p.* = PATELIN, INE. adj. Se dit Du ton, de l'air, des manières, etc. *Ton, air p. Voix pateline. Manières patelines.* = PATELINAGE. s. m. Se dit Des manières insinuantes et artificieuses d'un patelin. *Toute sa conduite n'est que patelinage.* = PATELINER. v. n. Agir en patelin. *Il ne va pas droit, il ne fait que pateliner.* || Se dit activem., et signif. alors, Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans un but d'intérêt. *Il a si bien su p. ces gens-là, qu'il les a fait venir à ses fins.* — On dit encore, *P. une affaire*, La manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite. || PATELINÉ, ÉE. p. = PATELINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses. — Tous ces mots sont du style familier.

PATELLE. s. f. (lat. *patella*, écuelle). T. Zool. Voy. CYCLOBRANCHES.

* **PATELLIMANES.** s. m. pl. T. Ent. V. CARABIQUES.

PATÈNE. s. f. (lat. *patena*). T. Lit. Vase sacré d'or ou d'argent, et en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENÔTRE. s. f. (corr. de *pater noster*). L'oraison dominicale. *Cet enfant sait sa p.* Vx. || Par ext., se dit De toute sorte de prières chrétiennes; mais alors il ne s'emploie que dans le langage fam. et par raill. *Il est toujours à dire quelque p. Quand aura-t-il achevé ses patenôtres? C'est une grande diseuse de patenôtres.* || Popul., *Patenôtres*, au plur., Les grains d'un chapelet et le chapelet tout entier. — En T. Architect. et Hydraul., se dit aussi pour *Chapelet.*

PATENÔTRIER. s. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, etc. Vieux.

PATENT, ENTE. adj. (latin. *patere*, être ouvert). Évident, manifeste. *Cela est p. C'est une vérité patente.* || T. Fin. *Acquit p.*, se disait d'Un brevet du roi, scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le paiement. *Un acquit p. de dix mille écus.* || T. Chancell. *Lettres patentes*, Voy. DROIT. = = PATENTE. s. f. Se disait autrefois Des lettres, des commissions, des diplômes accordés par le roi, ou par des corps, des universités, etc. || Aujourd'hui, se dit spécialement De la contribution directe à laquelle sont soumis ceux qui exercent une profession industrielle ou commerciale. Voy. CONTRIBUTION. || T. Admin. sanitaire. Voy. LAZARET.

* **PATENTABLE.** adj. 2 g. Qui est sujet à l'impôt de la patente. = PATENTÉ, ÉE. adj. et s. Qui est pourvu d'une patente.

PATER. s. m. [On pron. l'R.] Mot latin qui signifie *Père*, et qu'on emploie pour désigner L'oraison dominicale, parce que, en latin, elle commence par ce mot. *Récitez cinq Pater et cinq Avé.* — Famil., on dit De quelqu'un qui sait très-bien une chose par cœur, *Il sait cela comme son P.*; et Figur., D'un homme fort ignorant, *Il ne sait pas son P.* || Chacun des gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le Pater. *Les Pater de son chapelet sont de cristal.*

PATÈRE. s. f. (lat. *patera*, de *patere*, être ouvert).

Enc. — Les anciens appelaient *Patère* (*patera, patella*), un vase peu profond et assez semblable à une soucoupe dont ils se servaient dans les sacrifices. On versait le vin des libations dans la p., d'où on le répandait sur l'autel ou sur la victime. Il y avait des patères avec ou sans manche; les plus communes étaient de terre cuite, et les plus précieuses de bronze, d'argent ou d'or. Les patères métalliques étaient en général décorées d'ornements ciselés ou repoussés (Fig. 1. P. de bronze trouvée à Pompéi; 2. La même, vue de côté). On faisait quelquefois usage de patères de marbre: telle est celle que représentent les Figures 3 et 4, et

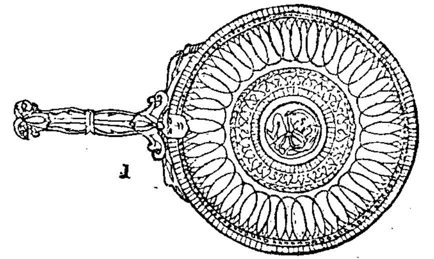

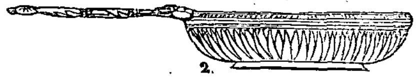

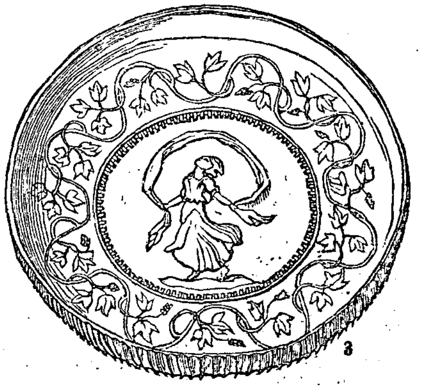

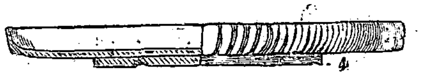

a été trouvée dans les ruines de la villa d'Adrien. Elle a 356 mill. de diamètre, sur 44 de hauteur. L'épaisseur du marbre ne dépasse pas 7 millimèt. La décoration de cette p. montre qu'elle servait au culte de Bacchus.

En Architecture, on nomme *Patère*, un ornement de forme circulaire qui imite une p. antique. Cet ornement se place fréquemment dans les métopes de la frise dorique. Enfin, on désigne encore sous ce nom un ornement de cuivre doré que l'on visse à l'extrémité de ces baguettes de fer ou de ces bâtons de bois doré dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

PATERNE. adj. 2 g. (lat. *paternus*). Paternel, qui appartient à un père. *Il me parla d'un ton p.* Vieux, et ne se dit qu'en badinant.

PATERNEL, ELLE. adj. Du père, qui appartient à la qualité de père, qui vient du père. *Amour p. Affection paternelle. Entrailles paternelles. Le pouvoir p. L'autorité paternelle. La maison paternelle. La bénédiction paternelle. Succession paternelle. Biens paternels. Parents paternels, du côté p.* ‖ Par ext., en parl. D'un souverain, d'un maître, d'un supérieur. *Ce monarque a pour ses sujets une tendresse toute paternelle. Il a des soins paternels pour ses domestiques. Il a fait à son élève une remontrance toute paternelle.*

PATERNELLEMENT. adv. En père, comme un père doit faire. *Agir p. Il l'a traité paternellement.*

PATERNITÉ. s. f. (lat. *pater*, père). État, qualité de père. *La p. et la filiation sont deux termes corrélatifs. La conduite de sa femme a rendu sa p. fort douteuse. P. légitime, naturelle,* Voy. FILIATION. *P. civile,* Voy. ADOPTION. *P. spirituelle,* Voy PARRAIN.

PÂTEUX, EUSE. adj. Se dit, selon le cas, Des choses qui n'ont pas, soit la fermeté voulue, soit la liquidité qu'elles devraient avoir, et qui ont plus ou moins la consistance molle de la pâte à faire le pain. *Ce pain est p. Ces poires sont pâteuses. Ce fruit a la chair pâteuse. Ce sirop est p. Cette liqueur est pâteuse.* — *Chemin p.*, Chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée. ‖ Fig., *Style p.*, Style qui manque de fermeté, de netteté. ‖ *Avoir un œil p.*, se dit De certaines choses qui ont l'aspect trouble, pas assez clair. *Ce vin, cette agate, ce diamant a un œil p.* ‖ *Avoir la bouche, la langue pâteuse,* Voy. BOUCHE.

PATHÉTIQUE. adj. 2 g. (gr. παθητικὸς, de πάθος, passion). Qui émeut les passions. *Un discours, un orateur p. Le dernier acte de cette tragédie est très-p. Voix, chant p. Accent p.* ‖ S'emploie aussi subst. au masc. *Il y a dans cette scène beaucoup de p. Je déteste ce p. outré.* ‖ * T. Anat. *Nerf p.*, V. ŒIL et ENCÉPHALE.

Syn.—*Touchant.*— Ce qui est *touchant* produit une émotion douce, attendrit; ce qui est *pathétique* émeut fortement, remue, entraîne. Le *touchant* est naturellement simple; il est doux, insinuant, intéressant; le *pathétique* est naturellement sublime; il est fort, véhément, passionné. Enfin, *touchant* est un mot du langage commun, tandis que *pathétique* est surtout un terme propre à l'art oratoire.

PATHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière pathétique. *Cette scène est écrite fort pathétiquement.*

***PATHOGÉNIE.** s. f. (gr. πάθος, maladie; γένεσις, génération). Partie de la science médicale qui traite de la production et du développement des maladies. *La p. n'est qu'une section de la pathologie générale.*

PATHOGNOMONIQUE. adj. 2 g. (gr. πάθος; γνώμων, indicateur). T. Méd. *Signe p.*, Voy. DIAGNOSTIC.

PATHOLOGIE. s. f. (grec. πάθος; λόγος, discours). T. Méd. Voy. MÉDECINE.

PATHOLOGIQUE. adj. 2g. T. Méd. Qui a rapport à la pathologie. *Anatomie p. Nomenclature p.* ‖ * *État p.*, État de trouble dans la fonction d'un organe, lequel constitue la maladie.

PATHOS. s. m. [On fait sentir l'S.]

Enc. — En termes de Rhétorique, *Pathos* s'employait autrefois par opposition à *Ithos* (ἦθος), qui veut dire *Mœurs*, pour désigner les *Passions*, c.-à-d. les mouvements qu'un orateur, qu'un poëte excite dans l'âme de ses auditeurs.

« On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos*, »

dit une des Précieuses ridicules de Molière.—Aujourd'hui, *pathos* ne se prend plus qu'en mauvaise part, pour exprimer une chaleur, une emphase affectée et déplacée, soit dans le discours, soit dans un écrit quelconque. *Tout cela n'est que du pathos; Il m'a fait un grand pathos*, etc.

PATIBULAIRE. adj. 2 g. (lat. *patibulum*, gibet). Qui est destiné à servir de gibet. *Des fourches patibulaires.* ‖ Fam., *Avoir l'air, la mine, la figure, la physionomie p.*, Avoir la mine, etc., d'un homme qui, pour ses crimes, a mérité la potence.

PATIEMMENT. adv. Avec patience.

PATIENCE. s. f. (lat. *patientia*). Vertu qui fait supporter, avec modération et sans murmurer, les adversités, les douleurs, les incommodités, les contrariétés, les injures. *Il a une grande p. Une p. inaltérable. Il a une p. d'ange, la p. de Job. On a mis sa p. à une rude épreuve. Il faut s'armer de p. On a poussé sa p. à bout. On a épuisé sa p. La p. m'échappe. Il abuse de ma p. Il faut avoir p. jusqu'au bout.* — *Prendre son mal en p.*, Le supporter, le souffrir avec patience, avec résignation. ‖ Calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire. *Il va venir, prenez p., ayez p.* ‖ Persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts. *La p. vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles.* — *Ouvrage de p.*, Ouvrage qui demande principalement du temps et de la persévérance.—**Jeu de p.*, Amusement qui consiste à réunir et à mettre en ordre les pièces diversement découpées d'une mosaïque représentant différents objets, tels que cartes de géographie, estampes, etc. ‖Dans le style fam., *Patience* s'emploie quelquefois adverb. *P.! nous songerons à vous. P., p., s'il vous plaît*, Ne m'interrompez pas, laissez-moi parler. On dit de même, *P., un moment de p.*; et, par menace, *P., j'aurai mon tour.*

PATIENCE. s. f. T. Bot. Voy. POLYGONACÉES.

PATIENT, ENTE. adj. (latin. *patiens*). Qui souffre avec modération et sans murmurer, les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. *Il faut être bien p. pour supporter tout cela sans rien dire. Il est fort p. dans la douleur.* ‖ Qui supporte avec bonté, avec douceur, les défauts, les importunités de ses inférieurs. *Ce père est trop p. à l'égard de son fils. Ce mari, ce maître est fort p. dans son domestique.* — Dans l'Écrit. sainte, *Dieu est p. et miséricordieux*, Il supporte nos fautes pour nous donner le temps de nous corriger. On dit de même, *La charité est patiente.* ‖ Qui attend, qui persévère avec tranquillité. *Il faut être p. quand on fait le métier de solliciteur.* ‖ T. Didactiq. Qui reçoit l'impression d'un agent physique. *Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont agents ou patients.* = *Patient* s'emploie substantiv. dans le sens qui précède. *L'agent et le p.* — Famil., *Il n'a été que le p.*, se dit de Celui qui, dans une querelle avec quelqu'un, a souffert les injures sans rien faire pour les repousser. ‖ Celui qui, frappé d'une condamnation à la peine capitale, est livré à l'exécuteur. *Un prêtre accompagnait le p.* ‖Fig., *Patient, ente*, Celui, celle qui subit une opération chirurgicale douloureuse. = Syn. V. ENDURANT.

PATIENTER. v. n. Prendre patience, attendre avec patience. *Patientez un peu. Il faut patienter.*

PATIN. s. m. (gr. πατεῖν, marcher?).

Enc. — Autrefois on appelait *Patin*, tantôt une espèce de soulier dont la semelle était fort épaisse et que les femmes portaient pour se grandir, tantôt une sous-semelle qui servait à préserver la chaussure de la boue et de l'humidité (V. CHAUSSURE, Fig. 12). Aujourd'hui encore, dans certaines parties du midi de la France, on appelle p. un appareil assez grossier destiné au même objet, et qui consiste en un ovale de fer muni de deux montants que l'on fixe à la semelle du soulier. Mais ordinairement on entend par ce mot, une chaussure qui sert à glisser sur la glace. Le p. en usage chez nous, ainsi qu'en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, consiste en une semelle de bois, au-dessous et au milieu de laquelle se trouve fixée dans toute sa longueur une lame d'acier carrée au talon, recourbée à la pointe, et qu'on attache au-dessous de chaque pied avec des courroies et des boucles. Mais en Norvége, en Finlande, etc., les patins consistent en deux planches de sapin, minces et effilées, d'une épaisseur double dans leur milieu et légèrement recourbées en l'air à leurs extrémités. Ces patins, que les Norvégiens nomment *skie* ou *skielæbere*, ont près de 2 mèt. de longueur et ne sont pas plus larges que le pied. L'art de patiner n'est chez nous qu'un amusement; mais, en Hollande, dont le sol est partout coupé de canaux, et dans les pays du Nord où les rivières gèlent toutes les années, il est d'une grande utilité, car il permet de parcourir, sans beaucoup de fatigue, de fort grands espaces, et cela avec une rapidité singulière. Il existe même en Norvége un régiment de *patineurs* qui exécutent toutes les évolutions militaires avec une précision incroyable.

Le terme de *Patin* est encore usité en technologie. Ainsi, en termes de Charpenterie, un p. est la pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour la porter et lui servir de base; et, en termes de Maréchalerie, on nomme *Fer à p.*, une sorte de fer qu'on met, dans certains cas, au pied d'un cheval, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

PATINE. s. f. T. Archéol. Voy CUIVRE.

PATINER. v. a. (R. *pate?*). Manier indiscrètement. *Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés.* ‖Se dit aussi Des attouchements indiscrets à l'égard d'une femme. En ce sens, il est libre. = PATINÉ, ÉE. p.

PATINER. v. n. (R. *patin*). Glisser sur la glace avec des patins.

PATINEUR. s. m. Celui qui patine. Se dit dans les deux sens qui précèdent; mais, dans le premier, il est un peu libre.

PÂTIR. v. n. (lat. *pati*). Souffrir; se dit principalement Des souffrances qui résultent de la privation des choses nécessaires à la vie. *L'armée pâtit beaucoup dans cette campagne. Les chevaux y ont plus pâti que les hommes. Les pauvres pâtissent beaucoup en hiver.* ‖ *P. de quelque chose*, En être puni, ou en souffrir du dommage. *Les petits ont toujours pâti des sottises des grands. Qui en pâtira, si ce n'est vous?* — *P. pour quelqu'un*, Souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. *Il ne faut pas que l'innocent pâtisse pour le coupable.* ‖ En parlant Des choses, Souffrir du déchet, de l'altération, diminuer de profit. *Votre bien pâtira de votre absence. Ce champ, cet arbre a pâti. Mon commerce en a pâti.*

PATIS. s. m. (lat. *pastus*, pâture). Espèce de lande ou de friche, dans laquelle on met paître les bestiaux. = Syn. Voy. PACAGE.

PÂTISSER. v. n. Faire de la pâtisserie. *Il pâtisse fort bien.* = PÂTISSÉ, ÉE. part. *Cela est bien pâtissé.*

PÂTISSERIE. s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordinairement dans le four. *Il aime beaucoup la p., les pâtisseries.* ‖ L'art de faire la pâtisserie. *Il travaille bien en p.* ‖ * Le commerce du pâtissier. *Il a fait sa fortune dans la pâtisserie.*

PÂTISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four.

PÂTISSOIRE. s. f. Table avec des rebords sur laquelle on pâtisse.

***PATISSON.** s. m. T. Bot. Voy. COURGE.

PATOIS. s. m. (corruption du lat. *patrius* [*sermo*], [langue] du pays?).

Enc.— On appelle *Patois*, le langage du peuple et des paysans particulier à une contrée, à une province, à une localité. Ce qui caractérise un p. et le distingue d'un dialecte, c'est qu'il n'est pas soumis à des lois régulières, et qu'il est inusité dans une population polie. On a singulièrement exagéré, dans la première moitié de ce siècle, l'importance des p.; on a été jusqu'à les comparer à « des mines intactes dont il serait possible de tirer de grandes richesses historiques et philosophiques. » Nous croyons que la seule utilité que l'on puisse tirer de l'étude des p., c'est de retrouver la filiation de quelques mots, et d'expliquer certains idiotismes. Lors de la révolution, il existait en France, d'après le rapport de Grégoire, environ 30 p. principaux, et 6 millions de Français au moins ignoraient la langue nationale. Aujourd'hui, grâce à l'instruction primaire, au mode de recrutement et à la facilité des communications, ces p. tendent de plus en plus à disparaître. — Les principaux p. usités en France, en laissant de côté le bas breton et le basque, *qui constituent de véritables langues*, sont : 1° Dans les pays de *langue d'oil* : le *normand*, le *picard*, le *wallon*, le *lorrain*, le *champenois*, le *tourangeau*, le *berrichon*, le *bourguignon*, le *franc-comtois*, le *poitevin* et le *saintongeois*; 2° dans les pays de *langue d'oc* : le *provençal*, le *languedocien*, le *gascon*, le *béarnais*, le *dauphinois*, le *lyonnais*, l'*auvergnat* et le *limousin*. Tous les p. de la langue d'oc relèvent du latin et offrent tous, plus ou moins, les caractères généraux des langues méridionales. — Par extension, on donne quelquefois le nom de *Patois* à certaines façons de parler qui échappent aux gens de province.— On peut consulter sur ce sujet les *Recherches sur les p.*, de Bottin, et l'*Histoire des p.*, de Pierquin de Gembloux.

PÂTON. s. m. Se dit De certains morceaux de pâte dont on engraisse la volaille. ‖ * T. Boulang. V. PAIN.

***PATOUILLET.** s. m. T. Métall. Voy. FER.

PATRAQUE. s. f. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur. *Cette montre n'est qu'une p., une vieille p.* Fam. ‖ Fig. et fam., on dit D'une personne usée ou valétudinaire, *Ce n'est qu'une p.*; et Adjectiv., *Il devient, elle devient patraque.*

PÂTRE. s. m. (lat. *pastor*). Celui qui garde, qui fait paître des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, etc. = Syn. Voy. PASTEUR.

PATRES (AD). [On prononce *Patrèsse.*] Expression latine qui signifie Vers ses pères, et s'emploie seulement dans ces loc. famil. : *Aller ad p.*, Mourir, et *Envoyer ad p.*, Faire mourir.

PATRIARCAL, ALE. adj. Qui a rapport aux anciens patriarches; et, par ext., Qui rappelle la simplicité de leurs mœurs. *Un gouvernement p. Des mœurs patriarcales. L'intérieur de cette maison a un aspect p.* ‖ Qui appartient à la dignité de patriarche. *Siége p. Dignité patriarcale.*

***PATRIARCALEMENT.** adv. En patriarche. *Il vit p. dans ses terres.*

PATRIARCAT. s. m. Dignité de patriarche. ‖ Étendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarcat. ‖ Le temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége.

PATRIARCHE. s. m. (gr. πατρία, famille, et ἄρχος, chef). Père de famille; nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. — Figur., on dit D'un vieillard qui a une figure vénérable, *Il a l'air d'un p.;* et D'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse, *C'est un p. Il mène une vie de p.*, Il vit comme un patriarche.

Enc.—Ce mot se prend dans plusieurs sens : 1° Dans les Livres saints, il désigne les principaux chefs de famille qui ont vécu avant Moïse, et dont les plus connus sont Adam, Seth, Enoch, Mathusalem, Noé, Sem, Abraham, Isaac et Jacob. 2° Après la destruction de Jérusalem et leur dispersion en Perse et en Syrie, les Juifs donnèrent ce titre aux chefs des deux sanhédrins de Tibériade et de Babylone. 3° Dans l'histoire de l'Église, nous voyons ce titre attribué, dès le IVe siècle, aux métropolitains principaux des provinces d'Orient, c.-à-d. à ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; mais au-dessus d'eux s'élevait le p. de Rome, successeur de Pierre et chef de l'Église universelle. Les patriarches occupaient le premier rang dans la hiérarchie ecclésiastique, et avaient, entre autres droits, celui de consacrer les évêques et de veiller au maintien de la discipline dans les pays soumis à leur juridiction. La dignité de p. subsiste encore, soit dans l'Église *catholique*, soit dans l'Église grecque. La première compte 12 patriarches, qui sont placés sous l'autorité du pape et classés comme il suit : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Venise, Indes occidentales, Lisbonne, Antioche (pour les *Melkhites*), *Antioche* (pour les Maronites), Antioche (pour les Syriens), Babylone et Cilicie. Dans l'Église grecque, le p. de Constantinople, qui se qualifie d'*œcuménique*, est le chef de tous ceux qui habitent l'empire turc. Quant aux Russes, ils avaient autrefois un p. de leur *nation qui siégeait à Moscou*, et dont la juridiction s'étendait sur tout l'empire; mais, en 1702, le czar Pierre le Grand supprima le patriarcat de Moscou, et le remplaça par un synode. Les Arméniens dissidents ont également un p., qui prend le titre de *Catholicos*, et demeure au *couvent* d'Etchmiadzin, près du mont Ararat. Enfin, le titre honorifique de p. a été quelquefois accordé par les papes à divers prélats de France et d'Italie, notamment aux évêques d'Aquilée et aux archevêques de Lyon et de Bourges.

PATRICE. s. m. **PATRICIAT.** s. m. V. PATRICIEN.

PATRICIEN, IENNE. adj. et s. T. Hist.

Enc.—I. Le mot *Patricien* (*patricius*) dérive évidemment de *pater*, père, que les écrivains romains emploient si souvent comme l'équivalent de *senator*, sénateur. Patricien signifie donc, qui appartient aux pères. « Le roi, dit Cicéron, voulut que les sénateurs fussent appelés *Pères* (*patres*), et leurs enfants *Patriciens*. » Tite-Live et Denys d'Halicarnasse s'expriment de même. Néanmoins c'est à tort que ces écrivains ont supposé que les patriciens étaient uniquement les descendants des sénateurs, et tenaient nécessairement à eux par les liens du sang. Les limites qui bornaient le *Patriciat* n'étaient pas aussi étroites; mais, par suite des rapports intimes qui existaient entre l'ordre des patriciens et le sénat, le *terme de p.* était souvent employé comme l'équivalent de celui de sénateur. Les mots *patres* et *patricii* ont étymologiquement la même signification; mais on ignore pourquoi ils furent employés pour désigner une classe particulière de la population. Suivant *Plutarque, ce titre* fut attribué à ceux qui étaient réellement les chefs des différentes familles. Salluste suppose que ce fut à cause de leur grand âge. D'après Festus, ce titre leur fut déféré parce qu'ils avaient partagé le territoire entre les pauvres, comme des pères *partagent* leur patrimoine entre leurs enfants. Enfin, la plupart des anciens historiens rapportent l'origine de ce nom de pères aux soins que les patriciens donnaient à la chose publique et à la protection (*patrocinium*) qu'ils accordaient aux différentes classes *de personnes dont se composait* la cité. — Mais pour se rendre compte de ce qu'étaient réellement les patriciens, il faut distinguer trois périodes dans l'histoire de Rome. La première comprend le temps écoulé depuis la fondation de la cité jusqu'à l'époque *où les plébéiens furent reconnus* comme formant un second ordre. La seconde s'étend depuis cette reconnaissance jusqu'au règne de Constantin. La troisième commence à ce prince et s'étend jusqu'au moyen âge.

II. Les recherches de Niebuhr sur les premiers temps de l'histoire de Rome ont établi que, pendant cette première période, les patriciens formaient à eux seuls la cité romaine, qu'ils constituaient exclusivement le *peuple romain* (*populus romanus*), et qu'il n'y avait pas réellement d'autres citoyens qu'eux : les autres classes de la population, c'est-à-dire les clients et les esclaves, ne faisaient point partie du *populus* et n'étaient point citoyens. Le sénat, ou l'assemblée des pères (dans le sens le plus étroit du mot), était un corps représentatif *dont les membres étaient choisis* par le *populus* et dans son sein. A l'origine, les patriciens n'étaient autres que les citoyens primitifs des trois tribus de races distinctes dont la fusion successive constitua le *populus romanus*. La première de ces tribus, celle des *Ramnes ou Ramnenses*, qui représentait la race romaine, était établie sur le mont Palatin. Aussi longtemps qu'elle resta isolée, elle se composa de 100 familles (*gentes*) et eut un sénat de 100 membres. La seconde tribu, celle des *Tities* ou *Titienses*, d'origine sabine, occupait le *mont* Quirinal et le Viminal. Lorsqu'elle s'unit à celle des Ramnes, fusion qui eut lieu à l'époque de Romulus, le nombre des familles, ainsi que celui des sénateurs, fut porté à 200. Quant à la tribu des *Luceres* ou *Lucerenses*, qui était d'origine étrusque, et qui habitait le *mont* Cœlius, sa fusion avec les deux autres tribus paraît n'avoir eu lieu que sous Tarquin l'Ancien, qui lui-même était Étrusque. C'est pour cela que l'on dit que ce prince ajouta 100 nouveaux sénateurs aux 200 qui existaient avant lui, et 2 vestales aux 4 qu'il y avait déjà. Malgré cette assimilation aux autres tribus, les Luceres sont quelquefois distingués par le nom de *patres* ou *patricii minorum gentium*, par opposition aux Ramnes et aux Tities, qui constituaient les *patres* ou *patricii majorum gentium*. Cependant la première de ces dénominations est également appliquée à d'autres patriciens, par ex. aux familles plébéiennes que Tarquin l'Ancien incorpora aux trois tribus, et alors, relativement à ces dernières, les Luceres sont qualifiés de *patres majorum gentium*. Tullus Hostilius admit parmi les patriciens (*in patres legit*) plusieurs familles de la ville d'Albe, savoir, celles des Tullii (*Julii?*), des Servilii, des Quinctii, des Geganii, des Curiatii, et des Clœlii, auxquelles Denys d'Halicarnasse ajoute les Metilii. Ancus Martius y admit les Tarquinii, Tarquin l'Ancien les Tullii, et Servius Tullius les Octavii. On attribue aussi des adjonctions analogues *à Tarquin le Superbe*. Rien ne prouve cependant que ces admissions aient augmenté le nombre des familles patriciennes, et l'on peut admettre qu'elles ne furent faites que pour remplacer d'anciennes familles qui s'étaient éteintes. Sous la république, des *étrangers de distinction et de riches plébéiens furent* quelquefois élevés au patriciat; nous citerons comme ex. Appius Claudius et sa famille, et Domitius Ahenobarbus. En parlant de l'époque où Rome était gouvernée par des rois, les historiens romains font *entendre que les souverains avaient le droit d'élever une famille* ou un individu au rang de patricien; mais il est évident qu'ils ne pouvaient le faire sans le consentement du sénat et des curies. Pendant la période républicaine, ce changement d'état ne pouvait être accordé que par un vote du sénat *et du populus. Comme, dans* cette première période, les patriciens étaient les seuls citoyens romains, ils jouissaient de tous les droits et priviléges attachés à ce titre, et ils n'en possédaient point de particuliers.

III. Quand les plébéiens commencèrent *à former un second ordre* de citoyens, c.-à-d. obtinrent de partager certains droits avec les patriciens, ceux-ci se réservèrent exclusivement les droits les plus importants. Dès lors, ils constituèrent une classe privilégiée; ils furent seuls *cives optimo jure*, et ils demeurèrent *les* pères de la nation (*patres*) dans le même sens qu'auparavant. Tous les offices civils et religieux restèrent en leur possession; ils continuèrent, comme précédemment, à former à eux seuls le *peuple* (*populus*). Les citoyens se trouvèrent alors partagés *en deux classes*, l'une supérieure, le *populus*, et l'autre inférieure, la *plebs*. Cette distinction, que Tite-Live trouva établie dans de vieux documents, tomba peu à peu en oubli, si bien que le même historien n'en tient pas compte, et se sert du mot *populus* pour désigner l'ensemble des citoyens, y compris les plébéiens. Sous les Antonins, le mot *populus* comprenait tous les citoyens, à l'exclusion des patriciens. A cette époque, les patriciens formaient, relativement à la masse des citoyens, une véritable aristocratie de naissance. Tout individu issu d'une famille patricienne était et restait patricien, qu'il fût riche ou pauvre, membre du sénat ou chevalier, revêtu ou non d'une des grandes charges de l'État; et aucun pouvoir ne pouvait transformer un patricien en plébéien. Un semblable changement d'état n'était possible que par la volonté expresse de l'individu, qui consentait à abandonner sa famille et sa curie. En revanche, un plébéien, même un étranger, pouvait, comme dans les temps antérieurs, être élevé au patriciat par une loi des curies (*lex curiata*). Mais les exemples en étaient très-rares; aussi le nombre des familles patriciennes diminua si rapidement, que, vers la fin de la république, il n'en restait plus qu'une cinquantaine. Par la loi Cassia, Jules César fit entrer dans le patriciat plusieurs familles plébéiennes, afin que les dignités pontificales pussent rester dans le premier ordre de l'État. Bientôt après, Auguste prit une mesure analogue par la loi Sœnia, et il fut imité par plusieurs autres empereurs, tels que Claude, Vespasien, Titus, etc.: c'était ce qu'on appelait *in patricios* ou *in patriciam familiam adligere*. — Durant toute cette période, le patriciat eut le caractère d'une aristocratie de naissance; néanmoins il perdit successivement presque tous ses priviléges politiques. Les premiers siècles de cette partie de l'histoire romaine sont remplis par une lutte perpétuelle entre les patriciens et les plébéiens, lutte qui se termina par l'établissement de l'égalité politique entre les deux ordres. Les patriciens ne conservèrent que quelques offices sacerdotaux de peu d'importance, et le privilége de régler certaines cérémonies religieuses. En outre, à l'époque où cessa cette lutte, on vit s'élever à Rome une nouvelle sorte d'aristocratie, basée en partie sur la richesse, en partie sur l'exercice des grandes charges de l'État: nous voulons parler de la classe des *nobiles*. On appelait ainsi ceux dont les ancêtres avaient rempli ou qui avaient rempli eux-mêmes quelque magistrature curule, ce qui leur conférait le *droit d'images* (*jus imaginum*). Ce droit, qui auparavant n'appartenait qu'aux patriciens, consistait à faire porter dans les pompes funèbres les bustes de ses ancêtres. Ces bustes, qui étaient le plus ordinairement de cire, étaient précieusement conservés dans des armoires établies dans l'atrium, et qu'on ouvrait seulement aux jours solennels. Cette nouvelle aristocratie rejeta encore plus dans l'ombre les vieux patriciens, bien qu'elle n'eût pas tardé *à se liguer* avec eux pour monopoliser à leur profit commun toutes les fonctions importantes. Malgré cela, et tout en faisant généralement cause commune avec les *nobiles*, les patriciens de vieille roche gardèrent le sentiment de leur ancienneté, et le respect que l'illustration historique attache aux noms des hommes les distingua toujours, comme individus, de leurs rivaux. La supériorité que prit peu à peu la richesse, est prouvée par la mesure qui fut adoptée au temps de la première guerre punique, et par laquelle il *fut ordonné que les dépenses* des jeux publics ne seraient plus à la charge du trésor, mais à celle des édiles. Or, l'édilité étant le premier degré pour arriver aux grandes charges de l'État, cette mesure avait pour objet évident d'interdire leur accès aux citoyens pauvres. Sous les *empereurs*, la situation des patriciens, comme corps aristocratique, fut loin de s'améliorer. L'admission dans leur ordre prit de plus le caractère d'une distinction particulière accordée par les empereurs comme faveur personnelle ou comme *récompense de services rendus, et ainsi se prépara* graduellement la transition de cette période à la suivante. Au reste, à cette époque, les patriciens ne portaient presque aucun signe extérieur propre à les faire distinguer des autres citoyens. Ce n'était que comme sénateurs, *magistrats curules, ou chevaliers*, qu'ils étaient revêtus de quelques insignes, et ces insignes étaient alors ceux de leur charge. La seule marque extérieure qui paraît avoir été propre aux patriciens, comme tels, était la *lunule* dont leur chaussure était ornée. V. CHAUSSURE.

IV. A partir du règne de Constantin, la dignité de patricien, ou de *Patrice* (*patricius*), fut un titre personnel conférant à celui qui en était revêtu un rang élevé et certains priviléges. Née à Constantinople, cette dignité constituait une simple rémunération tout à fait étrangère à ce qu'était l'ancienne noblesse romaine, et s'éteignant à la mort de la personne qui l'avait obtenue. Aussi, lorsque, pendant cette période, il est question de familles patriciennes, il faut simplement entendre par là que le chef de ces familles était un patrice. Le mot *Patrice* avait alors conventionnellement la signification de père de l'empereur, et ceux qui étaient ainsi appelés tenaient le premier rang parmi les *illustres :* les consuls seuls étaient au-dessus d'eux. On qualifiait les patrices de magnificence (*magnificentia*), altesse (*celsitudo*), éminence (*eminentia*), grandeur (*magnitudo*). Quand ils exerçaient quelque emploi, et ils occupaient *généralement* les plus hautes charges de l'Etat, soit à la cour, soit dans les provinces, on les appelait *patricii præsentales :* dans le cas contraire, ils étaient *patricii codicillares* ou *honorarii*; mais, qu'ils fussent ou non fonctionnaires, ils *étaient toujours* distingués par des signes extérieurs, et paraissaient rarement en public autrement que sur un char. Les empereurs n'accordèrent en général la dignité de patrice qu'avec une extrême réserve; cependant plusieurs d'entre eux la conférèrent *à des jeunes gens, même à des eunuques*. Zénon décréta que nul ne pourrait être fait patrice, s'il n'avait été consul, préfet ou *magister militum*, mais Justinien supprima plusieurs de ces conditions limitatives. L'élévation au patriciat était notifiée à l'impétrant *au moyen d'une lettre appelée diplôme.* — D'ailleurs, cette dignité n'était pas exclusivement réservée aux sujets de l'empire; elle était parfois accordée à des princes étrangers, comme à Odoacre, roi des Hérules, à Théodoric, roi des Ostrogoths, et à Clovis Ier, roi des Francs. Quand les papes *eurent établi leur autorité*, ils s'attribuèrent aussi le droit de faire des patrices, et ils l'exercèrent en faveur de personnages éminents et de princes : ils donnèrent même ce titre à plusieurs empereurs allemands. Enfin, dans plusieurs royaumes germaniques, les souverains *imitèrent* les *empereurs* et les papes, en conférant la qualification de patrice aux personnages les plus distingués de leur cour.

V. Par analogie, on emploie, dans plusieurs États, les termes de *Patriciens*, *Patriciat*, et *familles patriciennes*, en parlant des familles nobles qui constituent une aristocratie héréditaire et possèdent des droits et des priviléges exclusifs. C'est ainsi que l'on dit : *Le patriciat de Berne; Les patriciens de Sienne, de Bologne; Les familles patriciennes de Venise;* etc.

PATRIE. s. f. (lat. *patria*). Le pays où l'on est né. *La France est notre p. Dans l'exil, le cœur palpite au souvenir de la p. Chasser les armées étrangères du sol de la p.* — Dans un sens plus limité, La province, la ville où l'on est né. *Le Languedoc est sa p. Marseille est sa p. Je veux visiter encore une fois ma p.* ‖ La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. *Solon donna des lois à sa p. Cicéron fut appelé le père de la p. Asservir, délivrer sa p. Porter les armes contre sa p. Il n'y a point de p. sans liberté.* ‖ Figur., *Athènes fut la p. des philosophes*, Beaucoup de philosophes célèbres habitèrent cette ville, y donnèrent leurs leçons. *La France est la p. des sciences et des arts*, Les sciences et les arts y fleurissent, y sont particulièrement en honneur. ‖ Figur., *La céleste p.*, Le ciel considéré comme le séjour des bienheureux. ‖ En parl. Des animaux et des végétaux, La contrée dont ils sont indigènes. *La Laponie est la p. du renne. L'Amérique est la p. du cacaoyer.*

PATRIMOINE. s. m. (lat. *patrimonium*). Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. *P. paternel, maternel. Son p. était fort mince. Il a dissipé, mangé son p.* ‖ Se dit plus généralement Des biens de famille pour les distinguer des acquêts. *Il a perdu tout ce qu'il avait gagné, mais il a conservé son p.* ‖ Figur., se dit De ce dont on tire ses moyens d'existence. *Il n'avait que sa lancette pour tout p. L'industrie est son p.* — On dit, en mauvaise part, *Les mauvais procès sont le p. des praticiens fripons.* ‖ *Le p. de Saint-Pierre*, La partie des États pontificaux, dont Viterbe est la capitale.

PATRIMONIAL, ALE. adj. Qui est de patrimoine. *Héritage p. Biens patrimoniaux. Terre patrimoniale.*

***PATRIMONIALEMENT.** adv. A titre de patrimoine. *C'est un bien qu'il possède patrimonialement.*

PATRIOTE. s. et adj. 2 g. Celui, celle qui aime sa patrie, et qui cherche à lui être utile. *Un bon p. Il s'est conduit en vrai, en zélé p. C'est un faux p. Un ministre patriote.*

PATRIOTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au patriote. *Sentiment, discours p. Zèle, ardeur p.* ‖ *Don p.*, Don fait à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT. adv. En patriote. *Il a agi p.*

PATRIOTISME. s. m. Amour de la patrie. *Acte de p. Ce p. si exalté m'est suspect.* = Syn. V. CIVISME.

***PATROBE.** s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

PATROCINER. v. n. (lat. *patrocinari*, soutenir les intérêts). Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Il se joint ordinairement avec le verbe Prêcher. *Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira. Vous aurez beau prêcher et p.* Vieux et fam.

* **PATROLOGIE.** s. f. (gr. πατὴρ, père; λόγος, discours). L'étude, la connaissance des Pères de l'Église, de leurs ouvrages et de leurs doctrines. *Cours de p.* || * On dit aussi, *Patristique.*

* **PATROLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'étude des Pères de l'Église.

PATRON. s. m. [Dans plusieurs des acceptions du mot *Patron*, on emploie aussi le féminin *Patronne.*] (lat. *patronus*). Chez les Romains, se disait Du maître à l'égard de son ancien esclave qu'il avait affranchi, et Du protecteur que chaque citoyen pauvre, de l'ordre des plébéiens, choisissait parmi les patriciens. || Aujourd'hui, *Patron*, se dit, Du maître à l'égard de l'esclave, mais principalement en parl. Des chrétiens réduits en esclavage dans les États barbaresques. *Il avait pour p. un renégat qui le maltraitait sans cesse.* || Plus ordinair., Le protecteur à l'égard du protégé. *Il a été mon p. dans ce procès. Ce philosophe eut pour p. tel prince.* || Fam., se dit Du maître d'une maison, et particul. Du chef d'une maison de commerce à l'égard de ses employés; D'un notaire, d'un avoué, etc., à l'égard de ses clercs; Du chef d'un atelier à l'égard de ses ouvriers. *Le p. fait bien les honneurs de chez lui. Où est le p.? Avez-vous pris les ordres du p.? Le p. est au palais. Cet ouvrier travaille et économise afin de devenir p. à son tour. Je voudrais parler à la patronne.* || Le commandant d'un bateau, d'un petit bâtiment. *Le p. de la galère, de la barque.* — Adject., *Galère patronne*, ou simpl. *Patronne*, se disait autrefois de La seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant général des galères. *La p. essuya un grand feu.* = T. Relig. Le saint dont on porte le nom, celui sous l'invocation de qui une église est dédiée, ou encore celui qu'un pays, une ville, une communauté a choisi pour protecteur spécial. *Mon p. est saint François de Sales. La cathédrale de Lyon a saint Jean pour p. Saint Denis est un des patrons de la France. Sainte Geneviève est la patronne de Paris. Saint Éloi est le p. des orfèvres.* || Se disait autrefois Du prélat ou du seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice. *P. ecclésiastique, laïque. Il était le p. de ce bénéfice. Il était seigneur et p. de sa paroisse. Le p. avait les droits honorifiques dans son église, comme successeur du premier fondateur.* || A la cour de Rome, on appelait autrefois *Cardinal p.*, Le cardinal qui gouvernait comme premier ministre. *C'était ordinairement le neveu du pape qui était le cardinal patron.*

Enc. — Dans l'Histoire romaine, le mot *Patron* (*patronus*) servait à désigner, et l'ancien maître à l'égard de l'esclave qu'il avait affranchi, et le patricien à l'égard de certains citoyens appartenant à la classe inférieure de la population, dont il était le protecteur légal. Ce terme de *patronus*, dérivé de *pater*, père, indique assez exactement la nature des relations et des obligations réciproques qui subsistaient, soit entre l'ancien maître et l'esclave devenu libre (*libertus*), soit entre le patricien et son protégé, ou *client* (*cliens*), car tel était le nom que portait ce dernier relativement à son p. Mais comme, dans notre article *Esclavage*, nous avons fait connaître quelle était la situation légale de l'affranchi à l'égard de son ancien maître, nous ne parlerons ici que des relations du p. et du client.

Le caractère originel du *Patronage* ou *Patronat* (*patrocinium*, *patronatus*) consistait dans une sorte de protection publique et privée que les citoyens puissants accordaient à ceux qui, en ayant besoin, les choisissaient pour *patrons*. Le protégé prenait à l'égard de son protecteur le nom de *Client*, qui dérive, selon les uns, de κλύω, entendre ou obéir, et, selon les autres, de κλέιω, honorer. Quant au mot *Clientèle* (*clientela*), il signifiait, tantôt les rapports qui existaient entre le p. et ses clients, tantôt l'ensemble des clients d'un même p. Dans les auteurs grecs qui ont écrit sur l'histoire romaine, les mots προστάτης et πελάτης correspondent, celui-ci à *cliens*, et celui-là à *patronus*. — Les historiens anciens rapportent l'origine de cette institution particulière à Romulus lui-même. Suivant Denys d'Halicarnasse, « Romulus donna aux patriciens le soin de la religion, l'administration de la justice, le gouvernement de l'État. Les plébéiens étaient entièrement exclus de ces fonctions, et en outre ils étaient pauvres ; l'agriculture et les arts nécessaires à la vie étaient leur occupation. Or, Romulus confia les plébéiens à la garde et à la protection des patriciens, et il permit à chacun des premiers de se choisir un p. parmi les seconds. » — Le même écrivain expose ainsi qu'il suit les droits et les devoirs réciproques des patrons et des clients. « Le p., dit-il, était le conseiller légal du client, son gardien et son protecteur, comme il était le gardien et le protecteur de ses propres enfants ; il l'aidait à se faire rendre justice, et le protégeait contre ceux qui prétendaient avoir été lésés par lui : en un mot, le p. était le gardien des intérêts, soit privés, soit publics, du client. De son côté, le client contribuait à la dot de la fille du patron, si le patron était pauvre, et à sa rançon, ainsi qu'à celle de ses enfants, s'ils étaient faits prisonniers par l'ennemi. De plus, il payait les frais des procès perdus par le p. et les amendes auxquelles il était condamné, et supportait une partie des charges imposées à celui-ci par ses devoirs publics ou par les magistratures qu'il remplissait. Le client ne pouvait, ni porter une accusation, ni témoigner en justice, ni voter contre son p., et l'obligation était réciproque. Ces relations entre le p. et le client subsistèrent pendant plusieurs générations : elles offraient la plus grande analogie avec les liens de parenté. C'était la gloire des grandes familles d'avoir beaucoup de clients, et d'augmenter le nombre de ceux qu'elles tenaient de leurs ancêtres. » Ce passage présente un tableau assez exact des rapports qui existaient entre les patrons et les clients, mais il a le défaut de présenter les termes de client et de plébéien comme des termes convertibles. Cependant il laisse supposer qu'il y avait à Rome, et le fait est assez vraisemblable, des hommes libres, qui n'appartenaient point au patriciat, et qui néanmoins n'étaient les clients de personne. Quant à l'origine qu'il attribue au patronage, elle n'est pas probable, car il est impossible d'admettre qu'il ait été l'effet de la libre volonté du client. Pour les affranchis ou leurs descendants, qui formaient certainement une partie importante de la clientèle des grandes familles, ils étaient nécessairement les clients de la famille à laquelle eux ou leurs ancêtres appartenaient à l'époque de leur affranchissement. Au nombre des personnes qui étaient nécessairement obligées de se choisir un p., nous devons mentionner les étrangers (*peregrini*), qui ne possédaient aucun droit civil, étaient même incapables d'intenter une action judiciaire, en leur propre nom, contre un citoyen romain. Enfin, les colonies, les cités, les peuples alliés avec Rome, et même les pays conquis, se choisissaient parmi les patriciens les plus éminents des patrons qui prenaient en main leurs intérêts de toute nature. Ainsi, les Siciliens choisirent pour p. Marcellus, les Allobroges Fabius, les Cappadociens Caton, etc. Lorsque des différends s'élevaient entre ces cités ou ces États, il arrivait souvent que le sénat les renvoyait à leurs patrons, et se contentait de sanctionner la décision de ces derniers. — Suivant Niebuhr, lorsqu'un client mourait sans héritiers, c'était le p. qui héritait de ses biens ; cette disposition montre l'analogie de situation qui existait entre le client et l'affranchi. D'autre part, Tite-Live rapporte que les clients avaient le droit de voter dans les comices par centuries : ils étaient donc inscrits sur les livres du censeur, et pouvaient posséder le domaine quiritaire. Ils avaient donc le *jus commercii*, peut-être le *jus connubii*, et certainement le *jus suffragii*. Toutefois ceci ne saurait s'entendre des *peregrini*.

Il résulte de ce qui précède que les mots *patron* et *patricien* étaient, à l'origine, des termes convertibles, et qu'il en fut ainsi jusqu'à l'époque où les plébéiens obtinrent le droit de remplir les grandes charges publiques (*honores*). Dès ce moment, la plupart des raisons qui forçaient les plébéiens à se choisir des patrons parmi les patriciens cessèrent d'exister, puisque les plébéiens, ayant acquis une égale importance politique, et, par suite, une connaissance suffisante des lois et des formes légales, se trouvaient parfaitement en état de conseiller leurs clients : ils purent donc devenir patrons à leur tour. L'ancienne institution du patronage disparut ainsi peu à peu, car bien que les mots de *patron* et de *client* subsistassent encore sous l'empire, ils n'avaient plus la même signification. Alors les services des clients consistaient à se rendre de bonne heure à la maison de leur p. pour attendre son lever et le saluer aussitôt qu'il paraissait : aussi Juvénal les appelle-t-il *turba salutatrix*. Celui-ci sortait-il, ils lui faisaient cortége pour flatter sa vanité, et, dans cette cérémonie, ils étaient habillés de blanc : c'est pourquoi le même poëte les appelle *niveos Quirites*. Les services du p. se bornaient à permettre aux clients de s'asseoir au bout de sa table, où les mets les plus rares qui circulaient autour du p. n'arrivaient guère. La présence des clients dans ces salles somptueuses devait souvent le gêner : aussi, à diverses reprises, on imagina de donner à cette sorte de convives leur part de dîner dans une corbeille qu'on nommait *Sportule :* bientôt le contenu prit le nom du contenant. Enfin, de Néron à Domitien, on simplifia cette espèce de contribution en substituant aux aliments des dons pécuniaires, et la distribution des vivres fit place à une distribution d'argent, qui conserva le nom de sportule : elle était, dans ce cas, de 10 sesterces (1 fr. 75). Domitien rétablit la sportule en nature, qui prit le nom de *cœna recta*, c.-à-d. de vrai dîner. Le nom de client, très-fréquent encore jusqu'à la fin du premier siècle de J.-C., s'efface peu à peu après Trajan. A cette époque, il n'est guère plus employé que dans sa signification moderne, c.-à-d. pour désigner les parties à l'égard des avocats et jurisconsultes qu'elles chargeaient de la défense de leurs causes devant les tribunaux.

PATRON. s. m. T. Arts et Mét. Signif. simplement Modèle sur lequel ou d'après lequel on travaille. Il se dit principalement : Du morceau de papier, de carton, etc., que les tailleurs, les lingères, les marchandes de modes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lequel ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits; — Des dessins sur lesquels les ouvriers en tapisserie, en broderie, etc., exécutent leur travail; — Des feuilles découpées qu'on applique sur une surface pour colorier les parties que ces découpures laissent à découvert; — Des pièces de bois qui ont la forme des différentes parties d'un instrument, tel que violon, guitare, et qui servent de modèles aux luthiers. || Fig. et fam., *Cet homme s'est formé sur un bon, sur un mauvais p.*, Il s'est formé sur un bon, sur un mauvais modèle.

PATRONAGE. s. m. La protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. *Le p. de ce ministre lui a été fort utile. Il exerce un grand p. dans sa ville natale.* Voy. PATRON et PÉNITENTIAIRE. — En Mat. bénéficiale, Le droit qu'un prélat ou un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice.

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu. *Fête patronale.* Le pluriel masc. est inusité.

PATRONNER. v. n. T. Technol. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

* **PATRONNER.** v. a. Protéger, recommander, appuyer de son crédit. *C'est une grande dame qui le patronne.* = PATRONNÉ, ÉE. part. *Il devait faire son chemin, patronné qu'il était par tous les journaux.*

* **PATRONNESSE.** adj. f. Se dit D'une femme qui se charge de diriger un bal, une fête, etc., au profit de quelques infortunés. *Les dames patronnesses du bal.*

PATRONYMIQUE. adj. (gr. πατὴρ, père; ὄνομα, nom). *Nom p.*, Le nom de famille, par opposit. aux noms de terre ou de fief, aux prénoms et aux surnoms. || En parl. Des anciens peuples, *Nom p.*, signifie Nom tiré de celui du père ou de l'auteur de la race. *Héraclides, Séleucides, sont des noms patronymiques.*

PATROUILLAGE. s. m. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. *Quel p. faites-vous là?* Pop.

PATROUILLE. s. f. Marche nocturne exécutée par un détachement de soldats, de gardes nationaux, d'agents de police, pour arrêter les malfaiteurs, prévenir les désordres, etc. Se dit aussi en campagne, De toute marche que fait un détachement de soldats pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. *Faire la p. Faire p. Aller en p.* || Le détachement même qui fait la patrouille. *P. à pied, à cheval. Le chef de la p. Reconnaître la p. Doubler les patrouilles.* — *P. grise*, Patrouille d'agents de police.

PATROUILLER. v. n. Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse avec les mains, les pieds, ou autrement. *J'ai été éclaboussé par des enfants qui patrouillaient dans la rue.* || T. Guerre. Faire la patrouille, aller en patrouille. Famil. = PATROUILLER. v. a. Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gâter en les maniant. *Un cuisinier qui patrouille des viandes. Qui est-ce qui a patrouillé tous ces fruits-là?* Popul. = PATROUILLÉ, ÉE. part.

PATROUILLIS. s. m. Patrouillage. *Quel p. est-ce là?* || Bourbier. *Mettre le pied dans le p.* Pop.

PATTE. s. f. (bas lat. *plata?*). Organe de locomotion des animaux; se dit partic. Du pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, du pied de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie, et des appendices locomoteurs de tous les invertébrés. *P. de lion, de singe, de chat. P. de perroquet. P. d'oie. Des pattes de hanneton, de mouche, d'araignée, d'écrevisse.* — Fig. et fam., *Ce chat fait p. de velours*, Il retire ses griffes en donnant la patte. Au sens mor., *Faire p. de velours*, sign. Cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessin qu'on a de nuire. || Figur. et fam., La main de l'homme. *Cet homme a une grosse vilaine p.* — Famil., *Il ne saurait remuer ni pied ni p.*, se dit D'un homme qu'une grande faiblesse ou une grande lassitude empêche de marcher. *Il ne remue ni pied ni p.*, il est sans mouvement. — *Mettre la p. sur quelqu'un*, L'arrêter ou le battre, le maltraiter. *Tomber sous la p. de quelqu'un*, Courir le risque d'en être maltraité, ou en être maltraité. *Être entre les pattes de quelqu'un*, Être soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité. *Sortir des pattes, se tirer des pattes de quelqu'un*, N'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui. *Tenir quelqu'un sous sa p.*, Être en état, en position de lui causer du déplaisir. — *Marcher à quatre pattes*, Voy. MARCHER. || Fig. et fam., *Donner un coup de p., graisser la p. à quelqu'un*, Voy. COUP et GRAISSER. || Le pied d'un verre, d'une coupe, et d'autres objets semblables. *Un verre à p.* || T. Bot. Se dit quelquefois De la racine de certaines plantes, à cause de sa ressemblance avec la patte d'un animal. *P. d'anémone, de renoncule, d'asperge.* On dit aussi *Griffe.* — * Vulgairem., on appelle encore : *P.-d'araignée*, la Nigelle des jardins (Renonculacées); *P.-de-griffon*, l'Hellébore fétide (id.); *P.-de-loup*, le Marrube (Labiées); *P.-d'oiseau*, l'Ornithop (Légumineuses). || T. Marine. *Les pattes d'une ancre*, Voy. ANCRE. || T. Papetier. Instrument qui sert à régler du papier de musique en traçant à la fois les cinq lignes parallèles qui forment une portée. || T. Serrur.

Morceau de fer pointu d'un bout et plat de l'autre : par le bout pointu, il se fiche dans du bois ou se scelle dans du plâtre, et par l'autre bout, il sert à fixer un lambris, un chambranle de porte, un châssis de croisée, etc. *Une p. en bois, en plâtre,* Une patte à mettre dans du bois, dans du plâtre. ‖ T. Taill. Petite bande d'étoffe qu'on attache par un de ses bouts à quelque partie d'un vêtement, et dont l'autre bout porte, soit un bouton, soit une boutonnière. — Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un habit d'uniforme.

***PATTÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit De la croix, du sautoir, et de quelques autres pièces dont les extrémités vont en s'élargissant. Voy. Croix, Fig. 3.

PATTE-D'OIE. s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil. ‖ Fam., se dit Des rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle externe de l'œil. ‖ * T. Mar. *Être affourché en p.-d'oie*, Voy. Ancre.

PATTE-PELU, UE. s. Voy. Pelu.

PATTU, UE. adj. Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes; se dit Des oiseaux qui ont de la plume jusque sur les pieds. *Pigeon p. Poules pattues.*

PÂTURAGE. s. m. Lieu où l'on fait paître les bestiaux. *Bons, gras pâturages. Ce domaine manque de pâturages.* ‖ L'usage du pâturage. *Avoir droit de p. sur une terre.*

Enc. — On comprend habituellement sous la dénomination générique de *droits de pâturage*, toutes les servitudes établies pour la nourriture des bestiaux, telles que le droit de *pâturage* proprement dit, celui de *pacage*, celui de *vaine pâture* et celui de *parcours*. Les termes de *droit de pâturage* et de *droit de pacage* s'emploient par opposition l'un à l'autre : le premier s'entend de la faculté de faire paître toute espèce de bestiaux dans les fonds soumis à cette servitude, tandis que le second ne s'entend que du droit de faire pâturer les bêtes aumailles et les bêtes chevalines. Le droit de *vaine pâture* est la faculté qu'ont les habitants d'une commune de faire pacager leurs bestiaux sur les fonds les uns des autres, quand les terres sont en jachère ou dépouillées de leur récolte. Enfin, le droit de *parcours* est le droit qu'ont deux ou plusieurs communes d'envoyer réciproquement leurs bestiaux en vaine pâture sur le terrain l'une de l'autre. Ces divers droits peuvent s'exercer sur les biens des particuliers, des communes ou de l'État. En ce qui concerne les particuliers, ces droits sont assimilés aux servitudes discontinues qui ne s'acquièrent que par titre (C. Nap., art. 688 et 691). La servitude de vaine pâture et de parcours cesse pour celui qui clôt son héritage. Enfin, entre particuliers, tout droit de vaine pâture, même fondé sur un titre, est rachetable à dire d'experts. A partir de la promulgation du Code forestier, à l'exception des droits établis et reconnus à cette époque en vertu de la loi du 28 septembre 1791 qui régit encore la matière, aucun droit de pacage et de vaine pâture ne peut plus être accordé, ni dans les bois des communes, ni dans ceux de l'État.

PÂTURE. s. f. (lat. *pastum*). Ce qui sert à la nourriture des animaux en général. *Dieu donne à tous les animaux leur p. Les petits poissons sont la p. des gros. Son corps a été la p. des corbeaux. Nos corps deviendront la p. des vers.* ‖ L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture. *Les bœufs ont-ils reçu leur p.?* ‖ Se dit encore Du lieu où l'on mène paître des animaux. *Mettre, envoyer des chevaux en p.* ‖ Fam., se dit quelquefois De la nourriture de l'homme. *Cet enfant n'a pas p. suffisante.* — Fig., au sens mor., *Il ne faut pas rester oisif, il faut donner de la p. à son esprit. La parole de Dieu est la p. de l'âme. Tout sert de p. à sa malignité.*

PÂTURER. v. n. Prendre la pâture. *Les bêtes ne trouvent guère à p. dans cette friche.*

PÂTUREUR. s. m. T. Guerre. Se dit Des cavaliers et des valets qui mènent les chevaux à l'herbe.

***PATURIN.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

PATURON. s. m. T. Art vétérin. Voy. Cheval.

***PAUCIFLORE.** adj. 2 g. (latin. *paucus*, en petit nombre; *flos*, fleur). T. Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre de fleurs. ‖ On dit aussi *Paucifolié, ée,* D'une plante qui a peu de feuilles, et *Pauciradiée, ée,* D'une ombelle qui ne contient qu'un petit nombre de rayons.

PAULETTE. s. f. Droit annuel que la plupart des officiers de justice et de finance payaient au roi pour assurer la transmission héréditaire de leurs charges. *Ce droit avait été établi en 1604, sur la proposition de* Ch. Paulet, *secrétaire du parlement; de là le nom de* paulette *sous lequel on le désignait.*

***PAULLINIA.** s. m. T. Bot. Voy. Sapindacées.

PAULÔ-POST-FUTUR. s. m. T. Gramm. qui sign. Futur très-prochain, et désigne un temps propre de la langue grecque, dans les verbes passifs seulement.

***PAULOWNIA.** s. m. T. Bot. V. Scrofularinées.

PAUME. s. f. (lat. *palma*). Le dedans de la main entre le poignet et les doigts. *Avoir la p. de la main longue, courte.* — Popul., *Siffler en p.*, Appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

Enc. — Le jeu de *Paume* est une sorte d'exercice dans lequel deux ou plusieurs personnes se renvoient une balle, soit avec la paume de la main, ce qui lui a valu son nom, soit avec un gantelet, une raquette ou un battoir. On appelle *Longue p.*, le jeu de balle qui a lieu en plein air, dans un espace de terrain ouvert de tous côtés; la *Courte p.*, ou *Trinquet*, se joue au contraire dans un carré long, entouré de murailles. — Le jeu de p. remonte à la plus haute antiquité. Il en est fait mention dans l'Odyssée d'Homère, et Hérodote en attribue l'invention aux Lydiens. Les Grecs et les Romains le tenaient en grande estime. Les premiers désignaient sous le nom de *Sphéristique* (de σφαῖρα, balle) tous les exercices où l'on se servait de balles : la sphéristique faisait partie de la gymnastique, et, dans tous les gymnases, il y avait un lieu, appelé σφαιριστήριον, qui était réservé à ces jeux. Les Romains avaient aussi des *Sphéristères* annexés à leurs thermes. Les Grecs et les Romains distinguaient diverses sortes de jeux de p., et chacun d'eux était désigné par un nom particulier. Celui que les Grecs nommaient ἐπίσχυρος, ἐφηβικη et ἐπίκοινος, était fort analogue à celui qui est en usage chez nous. Mais on ignore quelle est l'espèce de jeu que représente la Figure ci-jointe, et qui est prise d'une peinture des thermes de Titus, à Rome. — En France, la p. a été surtout en vogue au XV^e^ siècle et au siècle suivant. Dans le principe, on y jouait avec la main nue; on imagina ensuite de la ganter, puis de l'entourer de cordes tendues et serrées; enfin, sous Henri IV, on inventa la raquette. Les plus forts joueurs de p. étaient alors des Basques que ce roi avait dans ses armées. A partir de Louis XIII, cet exercice, bien que fort utile au développement de l'agilité et des forces, commença de passer de mode. Cependant il continua de rester en usage, parmi les seigneurs de la cour, jusqu'à la révolution. Tout le monde sait que ce fut dans la salle du Jeu de p. de Versailles que, le 20 juillet 1789, les députés du tiers état firent le serment de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

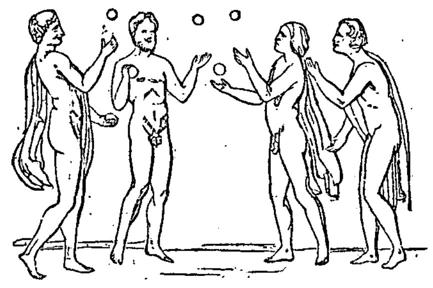

PAUMELLE. s. f. T. Bot. Voy. Orge. ‖ * T. Techn. Voy. Corderie et Cuir.

PAUMER. v. a. N'est usité que dans cette loc. triviale, *P. la gueule*, Donner un coup de poing sur le visage. = Paumé, ée. part.

PAUMIER. s. m. Maître d'un jeu de paume.

PAUMURE. s. f. Syn. d'*Empaumure*. Voy. Cerf.

***PAUPÉRISME.** s. m. (lat. *pauper*, pauvre).

Enc. — Ce mot, que nous avons emprunté de l'anglais, sert à désigner non point la pauvreté ou l'indigence individuelle, mais l'existence dans la société d'une classe plus ou moins nombreuse d'individus réduits à l'indigence, et obligés de recourir, pour leur subsistance, à la charité publique ou privée. Le *Paupérisme* a été l'objet d'une foule d'écrits, la plupart sans valeur aucune, soit par suite de l'ignorance, soit par l'effet des préoccupations des auteurs. A en croire la plupart d'entre eux, le p. serait une plaie sociale toute moderne; c'est là une erreur qui est démontrée jusqu'à l'évidence par l'étude approfondie de la société antique et de l'état des peuples civilisés dans les siècles qui ont précédé l'époque actuelle. L'histoire en effet nous fait voir que jadis la misère était un fait général et commun à presque toute la population laborieuse. Si donc, à cette heure, le phénomène de l'indigence frappe plus vivement nos yeux, c'est par un effet de contraste et parce qu'il est beaucoup plus rare. Le plus grand nombre des écrivains qui ont traité la question du p. attribuent en outre son existence aux vices de la société actuelle, et naturellement ils cherchent le remède au mal dans une meilleure organisation de la société. Que celle-ci consente à remettre le soin de sa cure entre leurs mains, non-seulement ils se font fort de la guérir, chacun d'eux a pour cela quelque remède infaillible, mais encore ils lui feront une constitution si robuste, que le mal en disparaîtra à jamais. C'est principalement la concurrence ou, en d'autres termes, la liberté du travail, que l'on a accusée d'être l'origine du p.; or, la science établit d'une façon péremptoire que toute entrave à la liberté du travail est au contraire une cause de p. La science démontre que les gouvernements, qui, au dire de nos réformateurs sociaux, devraient régler, protéger, monopoliser le travail, n'ont rien de mieux à faire que de rappeler toutes les institutions surannées qui nuisent à la liberté des travailleurs, à la libre circulation des produits, au jeu naturel des instruments de travail, etc. Voilà la part essentielle du gouvernement dans ce qui touche au p. Une fois la tâche de l'État accomplie, la solution du problème, en tant qu'il est soluble, appartient aux individus. En effet, si l'on fait abstraction des causes accidentelles, tant générales (comme disette, guerres, révolutions) qu'individuelles (comme infirmités, maladies, perte du chef de famille, etc.), on trouve que le p. résulte, dans l'immense majorité des cas, du vice ou de l'imprévoyance. A ces deux maux, il n'y a d'autre remède que la pratique des vertus contraires. Ce n'est donc point par la reconstruction de la société, reconstruction d'ailleurs aussi impossible que fantastique, mais par la réforme morale de l'homme que la plaie du p. peut disparaître. Toutefois la disparition du p. n'est point encore la disparition de tous les cas de pauvreté ou d'indigence individuelle, car il est absolument impossible de supprimer toutes les causes générales ou accidentelles d'indigence. Ces cas particuliers réclament des remèdes particuliers; c'est ici que doit intervenir le principe de la charité, soit privée, soit publique, laquelle fera d'autant moins défaut au soulagement de la souffrance humaine que celle-ci sera alors un phénomène accidentel et n'impliquant plus la responsabilité de celui qui pâtit. — Parmi les rares ouvrages où la question du p. est étudiée au point de vue véritablement scientifique, nous recommanderons surtout les *Études sur les causes de la misère et sur les moyens d'y remédier*, par A.-E. Cherbuliez.

PAUPIÈRE. s. f. (lat. *palpebra*). Voile mobile qui sert, quand il s'abaisse, à couvrir le globe de l'œil pour le mettre à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. V. Œil. ‖ Par méton., *Paupière* se dit quelquefois Des cils qui garnissent le bord de ce voile membraneux. *Il a la p. noire, blonde. La longueur de ses paupières.* ‖ Fig., *Fermer la p.*, Dormir. *Ouvrir la p.*, S'éveiller. — *Fermer la p.*, se dit quelquefois pour Mourir. *Il n'eut pas plutôt fermé la p., qu'on mit le scellé chez lui.* On dit encore, *Fermer la p., les paupières à quelqu'un*, L'assister jusqu'à la mort.

PAUSE. s. f. (gr. παῦσις, de παύω, je fais cesser). Suspension, interruption momentanée d'une action. *Nous avons fait deux ou trois petites pauses en chemin. Le cortége fit une longue p. en tel endroit. Le prédicateur fit une p. au milieu de son sermon.* ‖ T. Musique. *P., demi-p.*, Voy. Notation.

PAUSER. v. n. T. Musiq. Appuyer sur une syllabe en chantant. Inusité.

***PAUSSUS.** s. m. T. Entom. Voy. Xylophages.

PAUVRE. adj. 2 g. (lat. *pauper*). Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement. *En ce pays-là les paysans sont fort pauvres. Devenir p. Vivre et mourir p. Il est pauvre comme Job.* ‖ Par ext., Qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. *Il est bien p. pour un homme de son rang.* ‖ Se dit aussi Des communautés, des établissements considérés comme personnes civiles. *L'hospice est trop p. pour faire cette dépense.* ‖ Par anal., se dit Des pays stériles ou dont les habitants sont misérables. *Cette contrée est stérile et p. Ce village est p.* ‖ Se dit aussi De certaines choses dans lesquelles on ne trouve pas l'abondance qu'on y pourrait désirer. Ainsi, on dit qu'*Une mine est p.*, Lorsqu'elle fournit peu de métal; qu'*Une langue est p.*, Quand elle n'a pas tous les termes et tous les tours nécessaires pour bien exprimer les pensées; qu'*Un sujet*, qu'*une matière est p.*, Lorsqu'elle fournit peu à l'écrivain. ‖ *Pauvre*, se dit encore, par sentiment de compassion : *Le p. homme! il a bien souffert;* — Par tendresse : *Mon p. enfant. Mon p. ami;* — Par manière de plainte : *Mes pauvres forces s'en vont. Voilà mon p. habit tout gâté. Voilà mes pauvres vignes toutes gelées.* ‖ *Pauvre*, s'emploie fréquemment comme terme de mépris : *C'est un p. homme de se laisser mener ainsi. C'est un p. esprit dont on ne peut tirer aucun parti. Un p. poëte. Un p. orateur. Il a fait un p. discours, une p. pièce. Voilà de bien p. musique. Il nous a fait une p. chère. Cela fait un p. effet. Cet habit a bien p. mine. Il ne m'a pas dit un p. mot*, Pas un seul mot d'honnêteté, de consolation. — Prov., *Un p. diable, un p. hère, un p. sire,* Voy. Diable, etc. = Pauvre, employé substant., sign. en général Un indigent, un homme qui est dans le besoin. *Donnez l'aumône à ce p. On doit assister les pauvres. Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ.* — *Les pauvres de la paroisse, de la commune,* Ceux qui sont à la charge de la paroisse, de la commune. *Pauvres honteux*, Voy. Honteux. ‖ T. Écriture sainte. *Pauvres d'esprit,* Ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre. *L'Évangile dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux.* — Fam., on dit De quelqu'un qui a peu d'intelligence, de jugement, *C'est un p. d'esprit.* = Syn. Voy. Indigent.

Enc. — I. En France, on entend par *Droit des Pauvres* un impôt établi, au profit des hospices et des bureaux de bienfaisance, sur les recettes des spectacles, des concerts, et autres établissements analogues où l'on entre en payant. Cette redevance, qui, à l'origine, n'était qu'une aumône volontaire, fut rendue obligatoire par Louis XIV en 1699. Supprimée par la révolution, elle fut de nouveau rétablie par la loi du 7 frim. an V (27 nov. 1796), mais à titre provisoire et pour six mois seulement. Néanmoins cette taxe fut constamment prorogée jusqu'en 1809, où un décret impérial du 9 décembre la rendit permanente. Le droit est d'un dixième en sus du prix des billets, ou d'un quart de la recette brute suivant la nature de l'établissement. Il est d'un dixième pour les théâtres, les spectacles quotidiens ou semi-quotidiens, les panoramas, les théâtres pittoresques et mécaniques, les établissements où se jouent des pantomimes ou des scènes équestres, les salles de curiosités et d'expériences physiques, les marionnettes, et les concerts quotidiens. Il est d'un quart pour les bals publics, feux d'artifice, concerts non quotidiens, exercices équestres non quotidiens, exercices de corde, et en général tous les lieux où l'on entre en payant. Le droit d'un quart est également dû dans les jardins et autres lieux publics où l'on entre sans payer, mais où se trouvent des danses, des jeux et des concerts pour lesquels des rétributions sont exigées par voie de cachets ou d'abonnements.

II. En Angleterre, on donne le nom de *Taxe des pauvres* à un impôt prélevé en faveur des indigents. Cette taxe, établie en 1602 sous Élisabeth, transforma la charité en une obligation *légale* qui eut bientôt les plus funestes conséquences, tant sur la richesse nationale dont elle tarissait les sources, que sur la morale publique. En mettant les indigents à la charge de la paroisse, qui fut tenue de les entretenir, l'acte d'Élisabeth provoqua une augmentation rapide du nombre des pauvres, encouragea l'imprévoyance, et même eut pour effet de favoriser le vice, en même temps qu'il troublait les relations économiques entre le travailleur et l'entrepreneur d'industrie. Ainsi que l'a révélé la célèbre enquête de 1833, on voyait les pauvres s'empresser de se marier pour percevoir double taxe ; avant le mariage même, ils s'empressaient d'avoir des enfants pour augmenter encore leur recette ; les filles qui avaient déjà plusieurs enfants de divers pères trouvaient ensuite d'autant plus aisément à se marier. En un mot, les secours officiels et obligés détruisaient tous les liens de la famille, sans compter les autres genres de démoralisation auxquels donnait lieu leur distribution, l'abaissement des salaires, etc. Dans certains comtés, par ex., les paroisses payaient la plus forte partie des gages des ouvriers des fermes. Une réforme radicale était devenue indispensable : c'est ce qu'essaya de faire la nouvelle loi des pauvres de 1834. Le principe qui a dirigé les auteurs de cette loi importante est le suivant : « Si l'assistance accordée est telle que la condition de celui qui est secouru soit aussi bonne que celle de l'individu qui se passe de secours, cette assistance est malfaisante, quand on peut en tout cas compter sur elle ; mais si, en même temps qu'elle n'est refusée à aucun de ceux qui la réclament, elle est de telle nature qu'elle laisse à chacun d'eux de puissants motifs de se passer d'elle et le désir d'y renoncer aussitôt que la chose lui sera possible, cette assistance est en général bienfaisante. » En conséquence, la nouvelle loi abolit l'aumône légale, et supprima, sauf quelques exceptions, la distribution des secours à domicile, soit en argent, soit autrement. A leur place, elle institua des maisons de refuge et de travail, appelées *Work-houses*, où les indigents trouvent un asile sans liberté, avec la nourriture et le vêtement. Ceux qui sont valides y sont en outre astreints à un travail sérieux ; mais ceux qui sont incapables de travail, les enfants et les vieillards, sont traités avec bienveillance et douceur. Les enfants y reçoivent une éducation qui les met à même de devenir capables de gagner honnêtement leur vie ; les femmes y travaillent à des ouvrages propres à leur sexe. Toutefois, la vie du work-house est telle que les hommes valides la trouvent beaucoup plus dure que celle des champs ou de l'usine. L'ancienne administration provinciale, qui avait donné lieu à tant d'abus, a été remplacée par un système d'*unions*, qui se composent chacune d'une vingtaine de paroisses. Chaque union a son work-house. Cette réforme a produit une grande partie des résultats qu'on en espérait. D'une part, les indigents n'ont plus recours à l'assistance du work-house que lorsqu'ils ne peuvent faire autrement. D'autre part, les industriels et les fermiers ont haussé les salaires, car ils ne pouvaient plus se contenter d'offrir aux ouvriers un salaire insuffisant, ceux-ci n'ayant plus la ressource de demander à la paroisse, sous forme d'aumône, le complément de salaire nécessaire pour vivre : dès que l'ouvrier a recours à l'assistance publique, il entre au work-house et cesse d'être à la disposition de l'usine ou de la ferme. Enfin, la taxe des pauvres est proportionnellement moins lourde qu'elle ne l'était à l'origine ; elle est en outre mieux employée et mieux répartie dans l'intérêt des pauvres et de la moralité publique. Au commencement du siècle, elle était d'environ 100 millions de fr. ; en 1814, elle s'élevait à 157 millions ; en 1818, elle dépassa 196 millions ; en 1837, elle descendit à 101 millions, pour remonter à 154 en 1848. Enfin, depuis plusieurs années, elle ne dépasse guère une centaine de millions.

PAUVREMENT. adv. Dans l'indigence, dans la pauvreté. *C'est un homme qui vit p.* ‖ *Être vêtu p.*, Être habillé comme quelqu'un qui est dans la misère.

PAUVRESSE. s. f. Femme pauvre qui mendie. *Donner l'aumône a une p.* Fam.

PAUVRET, ETTE. s. Dimin. de Pauvre. Ce mot est fam., et ne se dit que par commisération, par affection.

PAUVRETÉ. s. f. (latin. *paupertas*). Manque de biens, insuffisance des choses nécessaires à la vie. *Il est au-dessus de la p. Tomber dans la p. Tirer quelqu'un de la p. Cette province est d'une grande p.* Prov., *P. n'est pas vice*, Pour être pauvre, on n'est pas malhonnête homme. ‖ T. Dévot. *P. évangélique*, La renonciation volontaire aux biens temporels, suivant le conseil de l'Évangile. *P. d'esprit*, Le détachement entier des biens de la terre. ‖ Figur., *La p. de la langue*, se dit dans un sens analogue à celui de *Langue pauvre.* ‖ Figur. et famil., se dit De certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait. *Il ne m'a dit que des pauvretés. C'est un grand diseur de pauvretés. Quelle p.!* ‖ Fig., se dit aussi de Ce qui est commun, plat, mauvais dans les ouvrages de l'art. *Il y a bien des pauvretés dans cet ouvrage. Ses poésies ne sont que des pauvretés.*

***PAUXI.** s. m. T. Ornith. Voy. ALECTOR.

PAVAGE. s. m. Ouvrage fait avec du pavé. *P. de grès, de lave. Ce p. est bien fait.* ‖ Le travail du paveur. *J'ai payé tant pour le p. de ma cour.*

Enc. — Le *Pavage* a pour objet de rendre la surface des rues et des routes plus unie et plus résistante. Le *P. ordinaire* se fait avec des pierres dures, comme le grès, la meulière, le basalte, la lave, les cailloux roulés, etc. ; mais c'est le grès qui convient le mieux, à cause de sa dureté, de son homogénéité, et de la facilité qu'il présente au débitage. Les blocs ou *pavés* ont généralement une forme cubique ; quelquefois cependant ils offrent une section rectangulaire. On les dit *bruts*, quand ils sont tels qu'ils sortent de la carrière ; *semillés*, quand on a simplement enlevé leurs plus grosses aspérités, et *piqués*, quand leurs quatre faces sont taillées et dressées à la pointe sèche, avec arêtes vives. On appelle *Caniveaux*, les pavés creusés pour le passage des ruisseaux, et *Bordures*, *Boutisses* ou *Parements*, les pavés plus longs que larges dont on se sert pour border le pavage. Pour exécuter le p., on commence par creuser l'*Encaissement*, c'est-à-d. par déblayer jusqu'à une profondeur convenable la place où il doit être établi. Cela fait, on prépare la *forme*, opération qui consiste à niveler la terre de manière à lui donner la forme qu'elle aura après le p. Ensuite on la recouvre d'une couche de sable épaisse de 15 à 20 centim., sur laquelle on pose les pavés, en les plaçant par rangées transversales de telle sorte que les joints de chaque rang correspondent toujours au milieu des pavés des deux rangs contigus. Ce travail achevé, on les affermit et l'on dresse le tout en frappant successivement sur chacun d'eux avec une espèce de mouton qui se manœuvre à la main, et qu'on nomme *hie* ou *demoiselle*. Enfin, on termine en couvrant le p. de sable fin, qui pénètre peu à peu dans les joints à mesure que s'opère le tassement du sol. —Lorsque, faute de matériaux ou par raison d'économie, on ne peut pas employer le p. ordinaire, on a recours, particulièrement pour les routes, au *Cailloutage* ou *Empierrement.* On appelle ainsi un lit de 30 à 40 centim. d'épaisseur de pierres dures, cassées de la grosseur du poing, de formes irrégulières, et placées, soit dans un encaissement et sur une forme de sable, soit sur un autre lit de pierres, plus grosses et posées à plat sur le sol. La solidité de ce p. résulte simplement de l'enchevêtrement des pierres entre elles, enchevêtrement que l'on produit par la pression d'un rouleau très-pesant qu'on promène plusieurs fois sur leur lit avant d'y laisser passer les voitures. — Le *Dallage* se fait avec de larges dalles assez minces, de liais, de marbre ou de granit, que l'on pose, tantôt sur une couche de sable, tantôt sur une couche de mortier. C'est le p. le plus souvent employé pour les trottoirs, les vestibules et les allées. — Au lieu de pierres dures, on a essayé de paver les rues, soit avec des briques placées de champ et liées entre elles avec du mortier, soit avec des pièces de bois diversement disposées, soit avec des fragments de pierre liées par des substances bitumineuses, soit avec des blocs de fonte ou de terre cuite, etc. ; mais jusqu'à présent, aucun de ces procédés n'a été appliqué sur une grande échelle. En effet, outre les inconvénients propres à chacun de ces systèmes, tous ont le défaut commun d'être fort coûteux. — L'invention du p. des routes est généralement attribuée aux Carthaginois. A Rome, la première route pavée fut celle que fit construire (l'an 312 av. J.-C.) le censeur Appius Cæcus, d'où le nom de voie Appia qu'elle reçut. Quant à la France, c'est sous Philippe-Auguste, en 1185, que l'on commença de paver les rues ; mais, pendant longtemps, cet usage fut limité à Paris, et encore même n'y eut-il d'abord que les deux principales rues de cette ville qui fussent pavées.

PAVANE. s. f. (ital. *padovana*, padouane, c.-à-d. qui vient de Padoue). Ancienne danse grave et sérieuse. *La p. était une danse réservée aux personnages de la cour. Les dames dansaient la p. en robes longues et traînantes.* ‖ * Air sur lequel s'exécutait cette danse. *Jouer une pavane.*

PAVANER (SE). v. pron. (latin. *pavo*, paon). Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue. *Il aime à se p. Voyez comme il se pavane.*

PAVÉ. s. m. (lat. *pavimentum*). Morceau de grès, de pierre dure, de marbre, etc., dont on se sert pour paver. *Il manque quelques pavés de marbre dans cette salle à manger.* — Employé absol., *Pavé* s'entend Des pavés de grès ou de caillou, qui servent à paver les rues, les cours, etc. *Arracher un p. Un cent de pavés.* ‖ L'assemblage de pavés qui couvre une surface. *P. uni, raboteux. P. de grès, de cailloux, de brique, etc. P. à compartiments. P. de mosaïque. P. d'une cour, d'une cuisine. Le p. de l'église est tout de marbre.* — Se dit particul. D'un chemin, d'une rue, d'un terrain qui est pavé. *Ne quittez pas le p. Suivez le p. Le p. est mauvais, glissant, rompu en plusieurs endroits.* ‖ Fam., *On l'a mis sur le p.*, On l'a fait sortir de son logement sans qu'il sache où en trouver un autre. *On a mis ses meubles sur le p.*, On les a mis dans la rue. — *Être sur le p.*, Être sans domicile, ne pas trouver où loger ; et Fig., Être sans place, sans condition, sans emploi. On dit encore, Figur. et prov., *Être sur le p. du roi*, Être dans un lieu où l'on a droit d'être comme tout le monde, et d'où l'on ne peut être exclu par personne. ‖ Fam., *Bride en main sur le p.*, Il est dangereux de galoper sur le pavé ; Fig., se dit aussi pour sign. qu'Il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates, et qui peuvent avoir des suites fâcheuses. ‖ *Le haut du p.*, La partie du pavé qui est du côté de la muraille. *Prendre, céder, disputer le haut du p.* — Fig. et fam., *Tenir le haut du p.*, Être au premier rang, jouir d'une grande considération dans une ville, dans une compagnie. *Il tient le haut du p. dans ce pays-là. Il a pris le haut du p. sur toutes les personnes de son état.* ‖ Fig. et fam., *Battre le p.*, *Brûler le p.*, *Tâter le p.*, V. BATTRE, etc.

PAVEMENT. s. m. L'action de paver. ‖ Se dit plus souvent D'un pavé fait avec des matériaux précieux. *Un p. de marbre. Un p. de mosaïque.*

PAVER. v. a. Couvrir le sol d'un chemin, d'une rue, d'une salle, etc., avec des pavés d'une matière quelconque. *P. un chemin, une cour, une salle. P. de grès, de brique, de marbre. P. une église de dalles.* — Absolum., *Les voitures ne peuvent pas passer dans cette rue, on y pave.* = PAVÉ, ÉE. part. *Chemin pavé. Salle pavée de marbre, pavée en mosaïque.* ‖ Figur. et fam., *Avoir le gosier pavé*, V. GOSIER. — *Les rues en sont pavées*, se dit De choses qui sont fort communes dans une ville, et De certaines gens dont il y a une multitude. *Les rues de cette ville sont pavées de filous.*

PAVESADE. s. f. (R. *pavois*). T. Mar. Toile qu'on tendait autour des bords d'une galère, le jour d'un combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se passait sur le pont. *Tendre la pavesade.*

PAVEUR. s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

PAVIE. s. m. [On pron. *Pavi.*] T. Hort. V. PÊCHER.

***PAVIER.** s. m. T. Bot. Voy. SAPINDACÉES.

PAVILLON. s. m. (latin. *papilio*, tente). Sorte de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé supérieurement en pointe, qui servait jadis au campement des gens de guerre. *Les pavillons étaient ordinairement faits de coutil. Le mât, les cordages d'un p. Tendre un p.* ‖ T. Anat. Voy. OREILLE. ‖ T. Archit. Petit corps de bâtiment ordinairement carré, qui offre quelque analogie de forme avec un pavillon d'armée. *Il a bâti un p. au bout de son jardin. Un corps de logis avec un p. au milieu. Un corps de logis entre deux pavillons.* ‖ * T. Blason. Espèce de dais qui surmonte les armes d'un souverain. *Le p. de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermine, et sommé de la couronne royale.* ‖ * T. Bot. V. FLEUR. ‖ T. Liturg. Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle, dans quelques églises, ainsi que le Tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire. ‖ T. Mar. Drapeau en usage dans la marine. *P. de France, d'Angleterre.* — *Amener le p.*, *Assurer son p.*, *Baisser p.*, *Mettre le p. en berne*, Voy. AMENER, BERNE, etc. — Fig., se dit pour désigner L'armée navale, la puissance maritime d'une nation. *Le p. anglais domine sur ces mers. On est protégé dans les parages étrangers par le p. de sa nation.* ‖ T. Musiq. La partie évasée de certains instruments de musique, tels que cor, trompette, etc. *P. chinois*, Syn. de *Chapeau chinois.* ‖ T. Tapiss. Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher ou supporté par des tringles de fer. On dit aujourd'hui *Couronne.* ‖ T. Techn. La partie évasée de certains appareils, comme entonnoir, porte-vent, etc. ‖ T. Trictrac. Marque façonnée en étendard qui annonce qu'on a la bredouille.

Enc. — Le *Pavillon* est l'enseigne spéciale à la marine comme le drapeau est l'enseigne de l'armée de terre. Chaque puissance maritime a son p. national d'une couleur distincte ; autrefois même il y avait autant de pavillons que de villes maritimes : les couleurs de notre p. sont celles de notre drapeau. Le p. occupe différentes places sur un vaisseau, selon qu'il indique la nation à laquelle appartient le vaisseau ou le grade de l'officier qui le commande. Trois sortes de pavillons servent dans le premier cas, ce sont : le *grand* et le *moyen p. de poupe* et le *p. de beaupré*. La longueur de la partie flottante du p., ou comme on dit en termes de marine, du *Battant*, est, pour le *grand p. de poupe*, égale à la largeur du bâtiment, tandis que son *Guindant*, ou sa hauteur, est moindre d'un tiers. Ce p. s'arbore au mât de l'arrière : il reste toujours déployé sur les vaisseaux de l'État tant que le soleil est sur l'horizon. Les pavillons de commandement, improprement appelés *pavillons carrés*, ont ordinairement 3 mètres 20 de battant sur 2 m. 40 de guindant. L'amiral, commandant en chef une armée navale, arbore son p. à la tête du grand mât ; le vice-amiral, commandant une escadre, à la tête du mât de misaine ; le contre-amiral, à la tête du mât d'artimon. Le p. de beaupré annonce la présence du capitaine à bord. Les navires de guerre sont en outre distingués par la présence de la *Flamme*, très-longue bande d'étamine qui se termine en pointe et qui s'arbore au grand mât. Le *Guidon* et la *Cornette*, autres sortes de pavillons de commandement, s'arborent aussi au grand mât : tous deux ont leur extrémité libre terminée par deux pointes ; mais le premier se hisse le long de la flèche du mât, et le second s'envergue sur un petit bâton. Les pavillons s'emploient encore comme signaux. Dans ce cas, ils sont de fantaisie et faits d'étamine à couleur très-vive.

PAVOIS. s. m. Sorte de grand bouclier, usité au moyen âge. Voy. Bouclier. || T. Mar. Tenture de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance. || * T. Zoologie. Voy. Scutibranches.

PAVOISER. v. a. T. Mar. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. *L'amiral fit p. tous les vaisseaux de la flotte.* = Pavoisé, ée. part.

***PAVONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Malvacées.

PAVOT, s. m. (lat. *papaver*). T. Bot. Plante dont le suc a la vertu d'assoupir. — Poétiq., *Les pavots du sommeil, les pavots de Morphée avaient appesanti ses yeux. Morphée avait versé sur lui tous ses pavots.* — Voy. Papavéracées.

PAYABLE. adj. 2 g. Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes. *Une lettre de change p. à vue. Un billet p. au porteur.* Voy. Change.

PAYANT, ANTE. adj. Qui paye. *De dix que nous étions à ce dîner, il n'y en avait que quatre payants.* Elliptiq., *Le nombre des payants était de quatre seulement.* || *Billet p.*, Billet que l'on achète pour assister à un spectacle, à un concert, etc., par opposit. à *Billet gratis.* — *Carte payante*, Voy. Carte.

PAYE ou **PAIE.** s. f. La somme que l'on donne aux gens de guerre pour leur solde. *Donner la p. aux troupes. P. de capitaine, de lieutenant. La p. de l'armée. Il a double p. Haute p.*, Solde plus forte que la solde ordinaire. *Il est à la haute p.* — *Haute p.*, se dit aussi De celui qui reçoit la haute paye. *Les hautes payes du régiment.* || Par ext., se dit quelquefois Du salaire des ouvriers. *Dans cette usine, les ouvriers reçoivent leur p. tous les samedis.* || Action de donner la paye. *La p. des soldats se faisait tous les cinq jours. C'est aujourd'hui jour de p.* || Pop., Celui qui paye. *C'est une bonne, une mauvaise p.*, Il paye bien, il paye mal. — Fig. et prov., *D'une mauvaise p. on tire ce qu'on peut*, Il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils n'ont la volonté ou le pouvoir de faire. || *Morte-paye*, Nom qu'on donnait autrefois aux soldats invalides qu'on entretenait dans les places de peu d'importance dont ils formaient la garnison. — Par ext., se dit D'un vieux domestique, ou de quelque autre homme qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucune fonction, ni qu'il y rende aucun service, ainsi que De celui qui ne peut pas payer la contribution à laquelle il a été imposé.

PAYEMENT ou **PAIEMENT.** s. m. [On écrit aussi *Paîment.*] La libération d'une dette au moyen d'espèces ou de valeurs ayant cours. *Le p. fut effectué en espèces, en assignats. Il a reçu son p. Cet ouvrier exige son p. Le p. s'est fait en trois termes.* || Action de payer. *Faire un p. Il doit se libérer en quatre payements égaux. Le jour du p.*, Le jour fixé pour l'acquittement d'une dette.

Enc.—Pris dans sa signification la plus générale, le mot *Payement* s'applique à l'acquittement d'une obligation, soit de donner, soit de faire ; néanmoins, le plus souvent, on restreint sa signification à l'acquittement d'une dette par numération d'espèces, ou par délivrance d'un objet déterminé. Bien plus, dans le langage ordinaire, on entend simplement par ce terme la libération d'une dette par numération d'espèces.

Du p. en général.—Pour qu'un p. soit valable, c.-à-d. libère le débiteur, il n'est pas nécessaire qu'il soit fait par le débiteur lui-même ; il peut l'être par tout intéressé à cette libération, tel qu'un coobligé ou une caution, ou par un tiers quelconque, pourvu qu'il agisse en son nom. Le p. doit être fait au créancier ou à celui qui a pouvoir de recevoir pour lui. A défaut de ce pouvoir, il suffit que le créancier ratifie postérieurement ou qu'il profite du p. Le p. fait de bonne foi au possesseur de la créance est valable ; mais il ne l'est pas s'il a été fait à un créancier incapable de recevoir, à moins que la chose payée n'ait tourné à son profit, ou s'il a été fait au préjudice d'une saisie ou d'une opposition. Le débiteur ne peut forcer le créancier à recevoir son p. avant le terme fixé ; il ne peut non plus le contraindre, ni à recevoir une autre chose que celle qui lui est due, ni à recevoir en partie le p. d'une dette, même divisible. Le p. doit être opéré dans le lieu désigné par la convention. Si le lieu n'y est pas désigné, et s'il s'agit d'un corps certain et déterminé, le p. doit avoir lieu dans l'endroit où était, au temps de l'obligation, la chose qui en fait l'objet. Hors ces deux cas, le p. doit être fait au domicile du débiteur. Les frais du p. sont à la charge de ce dernier.

P. avec subrogation.—L'effet du p. est de libérer le débiteur en éteignant le droit du créancier ; mais si le p., au lieu d'être fait par le débiteur lui-même, est fait par un tiers, il peut y avoir *Subrogation*, c.-à-d. substitution de celui-ci aux droits du créancier, lesquels passent, en tout ou en partie, à celui qui a payé ou fourni les deniers. Cette subrogation s'opère de deux manières, ou par convention, ou de plein droit. Elle est *conventionnelle* : 1° quand le créancier recevant son p. d'une tierce personne, la subroge dans ses droits, actions et hypothèques, contre le débiteur ; 2° quand le débiteur emprunte une somme à l'effet de payer sa dette et subroge le prêteur dans les droits de son créancier : dans ces deux cas, la convention doit être expresse et formelle. La subr. *légale* a lieu de plein droit : 1° au profit du créancier qui en paye un autre, qui lui est préférable à raison de ses priviléges et hypothèques ; 2° au profit de l'acquéreur d'un immeuble qui paye les créanciers à qui cet immeuble était hypothéqué ; 3° au profit d'un coobligé qui avait intérêt à acquitter la dette ; 4° enfin au profit d'un héritier bénéficiaire qui a payé de ses deniers les dettes d'une succession.

Imputation des payements. — Lorsqu'un débiteur est tenu de plusieurs dettes envers le même créancier et qu'il ne peut les acquitter toutes, il est en droit de déclarer qu'elle est celle qu'il veut acquitter. Si cette imputation n'est pas faite par le débiteur, elle peut l'être par le créancier dans la quittance. Le débiteur qui a reçu le p. est réputé, sauf le cas de dol, avoir adhéré à cette imputation. A défaut d'imputation expresse, l'imputation doit se faire sur la dette échue ; si elles sont toutes échues, sur la plus onéreuse au débiteur ; si l'intérêt est le même, sur la plus ancienne. Enfin, toutes choses égales, l'imputation doit se faire proportionnellement sur toutes.

Offres de p. et consignation. — Lorsque le créancier ne veut pas accepter le p. que lui offre le débiteur, celui-ci peut lui faire des *offres réelles*, et, si elles ne sont pas acceptées, consigner la chose due à la *Caisse des dépôts et consignations* (V. Dépôt). Les offres réelles, valablement faites et suivies de cette consignation, libèrent le débiteur. Mais pour qu'elles soient valables, il faut : 1° qu'elles soient faites au créancier capable ou à son fondé de pouvoir par une personne capable de payer ; 2° qu'elles soient de la totalité de la somme exigible, des intérêts dus, des frais liquidés, et d'une somme pour frais non liquidés ; 3° que la condition de la dette soit arrivée et le terme échu ; 4° que les offres soient faites par un officier ministériel au lieu où la dette est exigible. Quant à la consignation, elle est valable : 1° lorsqu'elle a été précédée d'une sommation faite au créancier et indiquant le lieu et le jour où la chose offerte devait être consignée ; 2° lorsque le débiteur a en effet déposé la chose offerte ; 3° lorsqu'il y a eu procès-verbal par officier ministériel de la nature des offres, du refus du créancier et du dépôt ; 4° lorsque, en cas de non-comparution du créancier, le procès-verbal du dépôt lui a été signifié avec sommation de retirer le dépôt. Les frais des offres réelles et de la consignation sont à la charge du créancier, si elles sont valables. Si, au lieu d'être une somme, la chose due est un corps certain qui doit être livré au lieu où il se trouve, le débiteur doit faire sommation au créancier de l'enlever, faute de quoi le débiteur pourra obtenir de la justice la permission de mettre la chose en dépôt en un autre lieu. (C. Nap., art. 1235 à 1264.)

PAYEN, ENNE. adj. et s. Voy. Païen.

PAYER. v. a. (ital. *pagare*). Acquitter une dette. *Il refuse de p. Il n'aime pas à p. Il a été condamné à p. J'ai été obligé de p. pour lui.* Prov., *Qui répond paye. Il faut p. ou agréer*, Quand on doit, il faut donner de l'argent ou du moins de bonnes paroles. || Dans les phrases qui précèdent, *Payer* est pris absolument ; mais le plus souvent il s'emploie avec un complément direct, lequel peut désigner : 1° La somme ou la chose qui est due ; 2° la chose qui est cause de la dette ; 3° la personne à qui l'on doit. *Je lui ai payé mille écus. Il a déjà payé une grosse somme. Il ne m'a pas encore payé un sou. Il faut p. ce qu'on doit. Il ne peut pas p. le capital, mais il paye exactement les intérêts. P. son loyer, ses contributions. P. les appointements de quelqu'un. P. l'amende. P. une pension. P. le prix convenu. P. sa quote part.—P. des marchandises. P. une étoffe. Il a payé comptant la maison qu'il a achetée. P. le dîner, le spectacle. P. sa bienvenue. P. un billet, une lettre de change, une obligation.* Popul., *P. pinte, chopine, bouteille à quelqu'un*, Mener quelqu'un boire au cabaret et payer pour lui. — *P. ses créanciers. P. un marchand. Je viens de p. mon menuisier. P. les troupes. J'ai payé mon propriétaire en or, en espèces, en papier. Il paye ses ouvriers à la semaine, au mois. Il m'a payé avec des marchandises, en marchandises. Il a été bien payé de sa peine. Enfin, je me suis fait p.* || *P. cher*, Payer un haut prix, et ordin., un prix trop élevé. On dit de même, *Faire p. cher*, Exiger un prix élevé. Fig., *La gloire, la fortune lui a fait p. bien cher ses faveurs.* || *Se faire p.*, Vendre ses services, tirer un profit de fonctions qui doivent être gratuites. *Il m'a fait obtenir cette place, oui ; mais il s'est fait p.* — *Se faire bien p.*, Vendre cher ses services, son travail. *Cet ouvrier travaille bien, mais il se fait bien p.* || Figur., *P. le tribut à la nature*, Mourir. *P. le tribut à la faiblesse humaine*, Avoir quelqu'une des imperfections, commettre quelqu'une des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette. — *P. le prix d'une faute*, En être puni. *Il commence à p. le prix de ses déréglements.* — *P. sa scélératesse, ses crimes*, Être puni pour sa scélératesse, etc., l'expier. *Il payera cet outrage*, Il sera puni pour cet outrage. *On l'a payé de son insolence*, On l'a puni, etc. *Il a été payé de tous ses crimes, il a été bien payé de l'injure qu'il a dite*, Il a été puni pour ses crimes ; il a été puni de l'injure qu'il a dite, ou l'on s'en est bien vengé sur lui. On dit aussi absol., *Il a été payé*, Il a reçu ce qu'il méritait. — Par menace, on dit, *Il le payera*, pour exprimer Qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de quelqu'un. *Il m'a fait un mauvais tour, mais il me le payera.* Popul., *Il me le payera plus cher qu'au marché.* — *P. pour les autres*, Être seul puni d'une faute commune à plusieurs. —Prov., *P. les violons, les pots cassés*, Voy. Violon, etc. — *Cela est à p., cela ne se peut p.*, se dit De ce qui est excellent dans son genre, très-agréable ou très-curieux. *Ce conte-là est excellent, il ne se peut p. Cet homme est à p. pour son originalité.* || *Payer*, se dit encore Des personnes ou des choses qui sont sujettes à quelque impôt, qui doivent quelque droit. *Ce marchand paye tant de patente. Ce département paye tant de contributions. L'hectolitre de vin paye tant d'entrée.* || Fig., Récompenser, reconnaître, dédommager. *On a bien payé, mal payé ses services, ses soins. Je suis assez payé par le plaisir de vous avoir obligé. Il n'a pas seulement payé cette belle action d'une parole flatteuse. La terre le payait de ses peines avec usure. Ce moment de bonheur m'a payé de toutes mes peines.* || *Payer de*, signifie, en général, Donner une chose pour prix d'une autre, comme équivalent, ou Donner en retour, en revanche ; se dit surtout dans certaines phrases figurées, telles que les suivantes : *Il payera de sa tête un si grand forfait. Il a payé de sa liberté, de sa vie, de son sang, un court instant de plaisir.* — *P. quelqu'un de retour*, Reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils. *P. d'ingratitude*, Se montrer ingrat après avoir reçu des bienfaits de quelqu'un. — *P. de raisons*, Donner de bonnes raisons sur les choses dont il s'agit. On dit, en sens contraire, *P. de mauvaises raisons. P. de belles paroles*, Ne donner satisfaction qu'en paroles. On dit de même, *P. de mots.* — *Une femme prude paye de maintien et de paroles, une femme sage paye de conduite*, Une prude satisfait à ce qu'on attend d'elle par du maintien et des paroles, etc. —*P. d'effronterie*, Soutenir effrontément un mensonge, se tirer d'un mauvais pas par effronterie. *P. d'audace*, Faire si bonne contenance, que par là on arrête, on intimide ses ennemis. — *P. de sa personne*, S'exposer dans une occasion dangereuse et y bien faire son devoir ; ou, Agir par soi-même dans les occasions qui le demandent. — *Il paye de bonne mine, il ne paye que de mine*, se dit D'un homme de peu de mérite, mais d'une belle représentation. On dit, au contraire, D'un homme dont l'apparence est chétive ou disgracieuse, *Il ne paye pas de mine.* = se Payer. v. pronomin. Être payé. *Tout se paye dans ce pays-ci. Les bons ouvriers ne sauraient trop se p.* — Être payé comme il convient. *Un chef-d'œuvre pareil ne peut se payer.* || *Se p. par ses mains*, S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession, et qui appartient au débitenr. || Figur., Se contenter. *Portez-lui au moins un à-compte ; ce n'est pas un homme à se p. de paroles.* — *Se p. de raisons*, Se rendre aux raisons qu'on allègue. || Fig., au sens moral. *Un pareil service ne peut se p. que par une reconnaissance éternelle. L'amitié ne se paye que par l'amitié.* = Payé, ée. part. *Une somme payée. Des ouvriers payés. Une lettre de change payée.* || *Cela est bien payé, n'est pas payé*, se dit D'une chose, d'une marchandise dont on donne tout ce qu'elle vaut, ou dont on n'offre pas la valeur. — Prov., *Tant tenu, tant payé*, se dit Pour exprimer que le service d'une personne, ou que l'usage d'une chose a été ou sera payé en raison de sa durée. || Fig., *Je suis payé pour cela*, J'ai fait, à mes dépens, l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de nuisible, de désagréable. *Je ne retournerai plus dans cette maison, je suis payé pour cela.* On dit, dans le même sens, *Il n'est pas payé pour aimer cet homme-là.*

Conj. —*Je paye, tu payes, il paye*, ou *Je paie, tu paies, il paie ; Nous payons, vous payez, ils payent* ou *paient. Je payais, tu payais, il payait ; nous payions, vous payiez, ils payaient. Je payai ; nous payâmes. Je payerai* ou *paierai ; nous payerons* ou *paierons.* — *Je payerais* ou *paierais ; nous payerions* ou *paierions.* — *Paye* ou *paie ; payons, payez.* — *Que je paye, que tu payes, qu'il paye*, ou *que je paie, que tu paies, qu'il paie ; que nous payions, que vous payiez, qu'ils payent* ou *paient. Que je payasse ; que nous payassions.* — *Payant.*

PAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui paye. *C'est un bon p., une mauvaise payeuse.* || * T. Admin. fin. Voy. Finances.

PAYS. s. m. (lat. *pagus*, village). Région, contrée. *P. gras, maigre, riche, fertile, inculte, abondant. P.*

montagneux, ouvert, marécageux. P. humide, chaud, froid. Beau, bon, vilain, mauvais p. P. pauvre, ruiné. désolé, peuplé, désert. Il a parcouru tous les p. du monde. Courir le p. Reconnaître le p. J'ai déjà bien vu du p. Il a fait cette carte à vue de p. Les gens du p. m'ont assuré cela. — *P. plat*, sign. Pays de plaine, par opp. à Pays montueux, et *Plat p.* sign. La campagne, par opp. Aux lieux fortifiés.—En France, *P. d'états, p. d'élection*, V. État. *P. d'obédience*, V. Obédience. *P. coutumier* et *P. de droit écrit*, V. Coutumier. — *Battre le p., du p.*, V. Battre. *Gagner p.*, V. Gagner. Pop., *Tirer p.*, S'enfuir. — Prov., *De quel p. venez-vous?* se dit à Quelqu'un qui ignore une chose connue de tout le monde. *Être en p. de connaissance*, V. Connaissance. — Fig., *Un p. perdu*, Un lieu où il y a peu de ressources ; et particul., Un quartier éloigné du centre des affaires et de la société. *Il s'est logé en p. perdu.* — *Faire voir du p. à quelqu'un*, Lui donner de l'exercice, de la peine, lui susciter beaucoup d'embarras. *Parler, juger à vue de p.*, V. Vue. *Savoir la carte du p.*, V. Carte. ‖ *Pays*, se dit aussi Des habitants d'un pays. *Chaque p. a ses mœurs, ses usages. C'est la coutume du p. P. civilisé, industrieux, commerçant. P. catholique, protestant, idolâtre.* ‖ *Pays*, sign. encore Patrie, lieu de naissance. *P. natal. La France est mon p. Aimer, défendre, sauver son p. Mourir pour son p., pour la gloire de son p. Il n'est jamais sorti de son p. Il a encore l'accent du p. De quel p. êtes-vous? La Bretagne était son p. Lyon est son p.* — Proverb., *Cet homme est bien de son p.*, Il est bien simple, bien crédule. *Vraiment vous êtes bien de votre p. de croire tout ce qu'on vous dit.* — Popul., se dit aussi, sans adj. possessif, dans l'acception qui précède. *Écrire au p. Retourner au p. Recevoir des nouvelles du p. Avoir la maladie du p.*, Être atteint de nostalgie. ‖ Figur., *Les modernes ont découvert dans les sciences des p. inconnus. Il faut renvoyer cela au p. des chimères.* = Pays, Payse. s. Compatriote, qui est du même lieu que la personne qui parle ou dont on parle. *C'est un de ses p. C'est ma payse.* Popul.

PAYSAGE. s. m. Étendue de pays que l'on embrasse d'un seul aspect. *Beau, agréable, riche, riant p. Il y a des paysages délicieux sur les bords de la Loire.* ‖ Tableau qui représente un pays. *Tableau de p. C'est un petit p. de Berghem. P. à l'aquarelle. Il fait des paysages.* ‖ Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. *Peindre le p. C'est un peintre de p. Il réussit très-bien dans le p.* = Paysagiste. s. m. Peintre qui fait des paysages.

PAYSAN, ANNE. s. (latin. *paganus*, villageois). Homme, femme de campagne. *Un pauvre p. Une belle paysanne. C'est un p. de mon village. En Suède, il y a dans la diète l'ordre des paysans.* — Fam., on dit D'un homme rustre, impoli, grossier dans son langage, dans ses manières, *C'est un p., un gros p., il a l'air d'un franc p.* = À la paysanne. loc. adv. A la manière des paysans. *Être vêtu à la paysanne.*

PAYSANNERIE. s. f. Classe et condition des paysans. *Il eût mieux fait, tout riche qu'il était, de s'allier en franche p.* Peu usité.

PÉAGE. s. m. (bas lat. *pedagium*, de *pes, pedis*, pied).

Enc. — On appelle ainsi un droit perçu pour le passage des hommes, des animaux, des voitures, des marchandises, sur un pont, un canal, un chemin, etc. Les droits de p. étaient autrefois excessivement multipliés en France et perçus, non-seulement par le roi, mais encore par les seigneurs. La loi du 15 mars 1790 supprima sans exception tous ces droits, qui entravaient le commerce et donnaient lieu à de véritables exactions. Toutefois le droit de p. fut rétabli sous Napoléon, mais seulement en ce qui touche les ouvrages d'art construits par des particuliers ou des compagnies, lorsque l'État, le département ou la commune, n'ont pas voulu les entreprendre eux-mêmes. Dans ce cas, le droit de p. n'est que la juste rémunération du service rendu à ceux qui usent de la faculté de passer sur le pont, de naviguer sur le canal, etc. En outre, aujourd'hui ces droits ne sont plus que temporaires, et la durée de la concession est limitée en raison des sommes dépensées et des recettes présumées. La navigation maritime est également soumise à certains péages : tel était naguère le *p. du Sund*, perçu au profit du Danemark ; tel est encore celui du *Stade*, sur l'Elbe, perçu par le Hanovre. — On donne encore le nom de p. au lieu où l'on paie le droit de passage.

PÉAGER. s. m. Celui qui reçoit le péage.

PEAU. s. f. (lat. *pellis*). Tissu membraneux, flexible et résistant, qui revêt le corps de l'homme et d'une multitude d'animaux. *Avoir la p. noire, blanche, rude, douce, fine, huileuse, couperosée. La p. du visage, des mains, du ventre. Les oiseaux ont la p. couverte de plumes. Les serpents changent de p. Les maladies de la p.* ‖ Se dit souvent De la partie superficielle de la peau ou de l'épiderme. *Les épispastiques soulèvent la p. Cette maladie lui a fait faire p. neuve.* ‖ Famil., se dit Des parties de la peau qui sont flasques et pendantes. *Il a de grandes peaux qui lui pendent au menton.* ‖ Famil., *Il est gras à pleine p.* Se dit D'un homme ou d'un animal extrêmement gras. Prov. et par exag., on dit D'un homme ou d'un animal fort maigre, *Il n'a que la p. et les os, il a la p. collée sur les os, les os lui percent la p.* ‖ Fig. et fam., on dit De quelqu'un que l'on pense incapable de changer de mœurs, de se corriger de ses vices, de ses défauts, *Il ne changera jamais de p., il mourra dans sa p.* On dit de même, *Il mourra dans la p. d'un insolent, d'un fat, etc. Le loup mourra dans sa p. Dans sa p. mourra le renard.* — *Avoir soin de sa p.*, Se dorloter, avoir soin de sa personne. *Ménager sa p., craindre pour sa p.*, Craindre les coups, redouter le danger et éviter de s'y exposer. *Faire bon marché de sa p.*, Prodiguer sa vie, s'exposer au danger sans nécessité. *Vendre bien cher sa p.*, V. Vendre. ‖ *Peau*, se dit aussi De la peau d'un animal séparée de son corps. *P. d'ours, de lion, de mouton, de veau. P. crue* ou *verte. Corroyer, apprêter, maroquiner une p. Passer, parfumer une p. P. de senteur. P. de vélin*, V. Cuir, Pelleterie, Parchemin. — Figur. et famil., *Vendre la p. de l'ours*, Voy. Ours. *Coudre la p. du renard, etc.*, Voy. Coudre. ‖ Famil. et abusiv., se dit quelquefois Des parties fibreuses et coriaces qu'on trouve dans la viande. *Vous avez cru me donner de la viande, ce n'est rien qu'une p. Il n'y a que des peaux dans ce bouilli.* ‖ Par anal., L'enveloppe qui couvre les fruits, les amandes des noyaux, les oignons. *La p. de cette orange est très-épaisse. La p. de ces noix est fort adhérente.* ‖ Se dit encore de L'espèce de croûte plus ou moins mince qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses. *Il se forme une p. sur le lait bouilli, sur les confitures, sur le fromage, etc.*

Enc.—Chez la plupart des Vertébrés, et particulièrement chez l'Homme, la *Peau* est une membrane flexible et résistante qui sert d'enveloppe protectrice à toutes les parties du corps.

I. Dans un individu de moyenne taille, la superficie totale de cette membrane est évaluée à 12 pieds carrés ou 1 m. carré, 2660 ; elle est un peu moindre chez la femme. La couleur de la p. varie selon les races, les individus, les saisons, les diverses régions du corps, et aussi selon les âges. Sa surface libre est recouverte de poils très-développés dans certaines régions, et à peine visibles dans d'autres ; des lames cornées qui constituent les ongles la recouvrent aussi à l'extrémité terminale des doigts et des orteils. Chez la plupart des individus, la p. présente, à la sortie de chaque poil, une petite saillie arrondie qui devient en général plus manifeste sous l'influence subite du froid ; c'est leur apparition soudaine qui constitue le phénomène connu sous le nom de *Chair de poule.* La surface externe de la p. présente encore un grand nombre d'orifices, ainsi que des plis et des sillons d'aspect fort divers. Parmi les orifices, les uns livrent passage aux poils, les autres correspondent à l'embouchure des glandes cutanées, c'est-à-d. des glandes qui sécrètent la sueur et de celles qui sécrètent l'humeur sébacée ; mais les orifices de la seconde catégorie sont en général invisibles à l'œil nu : ce sont eux que l'on qualifie communément du nom de *Pores*. Au niveau des grands orifices naturels, tels que la bouche, les fosses nasales, l'anus, etc., la p. n'éprouve point de solution de continuité. Elle se replie simplement sur elle-même, en se modifiant dans sa composition, pour former ce qu'on appelle les *membranes muqueuses*. Au cou et à la tête, la p. est doublée par des muscles qui s'insèrent sur sa face profonde, tantôt par leurs deux extrémités, tantôt par l'une d'elles seulement. Ces muscles sont nommés de là *Muscles peauciers*. Chez les animaux, où les *Peauciers* constituent le *Pannicule charnu*, ils répondent à une étendue beaucoup plus considérable des téguments.

II. La p. se compose de deux couches superposées, l'une profonde, que l'on nomme *Derme* ou *Chorion*, et l'autre superficielle, qui constitue l'*Épiderme.*

A. Le *Derme* est une membrane de nature fibreuse, blanchâtre, souple, très-résistante et en même temps très-élastique ; il est formé de fibres entrecroisées en tous sens et sur une épaisseur variable selon le lieu du corps où on le considère. Un tissu cellulaire plus ou moins lâche, et fort souvent chargé de graisse, unit la face profonde du derme aux parties sous-jacentes. La face extérieure du derme présente une multitude infinie de petites saillies rougeâtres et coniques, appelées *Papilles*, qui sont disposées en séries rectilignes ou curvilignes, que séparent des sillons superficiels, et qui sont en partie unies et confondues par leurs bases. Ces papilles sont réparties inégalement dans les diverses régions et n'ont point partout le même volume ; c'est à la pulpe des doigts et des orteils qu'elles sont en plus grand nombre, et offrent les dimensions les plus considérables. Les papilles sont constituées par une trame fibreuse dans laquelle s'épanouissent des filets nerveux. Considérées dans leur ensemble, elles constituent le *Corps* ou la *Couche papillaire* du derme ; mais elles ne sont point distinctes de ce dernier Indépendamment de ces nerfs, le derme reçoit des vaisseaux artériels et veineux, ainsi que de nombreux lymphatiques. C'est le derme de la p. des animaux qui, sous l'influence du tannin, se convertit en cuir.

B. L'*Épiderme*, ou couche superficielle de la p., est une lame mince, insensible et transparente, formée par une agglomération de cellules juxtaposées et superposées sur plusieurs rangs. Son épaisseur est variable ; néanmoins, on peut dire qu'en général l'épiderme est d'autant plus épais que la région qu'il recouvre est soumise à des compressions plus réitérées. Lorsqu'on soumet l'épiderme à une macération suffisamment prolongée, on le sépare en deux lames. La lame profonde, plus molle que la superficielle, est connue sous le nom de *Corps muqueux* ou *réticulaire de Malpighi*. C'est dans les cellules du corps muqueux que se trouve la matière colorante, ou *Pigment*, de la p. Cette matière, qui est surtout abondante dans la p. du nègre, se montre dans toutes les autres races, mais en proportion d'autant plus faible que la p. est plus blanche : l'albinos seul n'en présente aucune trace. Le pigment est constitué par des granulations brunes très-ténues. Dans les races noires, ces granulations (*Mélanine*) ainsi déposées dans les cellules du corps muqueux sont non-seulement plus abondantes, mais le corps muqueux lui-même est plus épais et renferme par conséquent un bien plus grand nombre de cellules pigmentaires. On ignore si, comme le pensent quelques auteurs, les granulations pigmentaires de la p. proviennent de la matière colorante du sang ; mais ce qui est certain, c'est que le prétendu *appareil chromatogène* de Breschet et Roussel de Vauzème n'existe pas. Le corps muqueux de Malpighi se moule exactement sur le corps papillaire. Quant aux cellules qui composent la lame superficielle du derme, appelée aussi *Couche cornée*, elles sont généralement minces, lamelleuses et dépourvues de noyaux : cette lame est en outre beaucoup plus épaisse que la lame profonde. — L'épiderme ne reçoit ni nerfs, ni vaisseaux ; cependant il n'en possède pas moins une organisation et une vitalité incontestables, chaque cellule, d'après la plupart des physiologistes, jouissant d'une vie qui lui est propre et étant le siége d'une véritable nutrition qui s'opère par voie d'endosmose. Chaque cellule, à l'époque de sa formation, apparaît sous la forme d'une vésicule ovale, transparente et pourvue d'un noyau ; mais bientôt d'autres cellules prennent naissance à la surface du derme, et repoussent en dehors les cellules plus anciennes ; celles-ci se détachent et tombent, tandis que de nouvelles couches s'ajoutent à la face interne de la membrane. Chaque couche de cellules subit ainsi une sorte de migration qui a pour dernier terme sa décomposition et son élimination définitive. Pendant la durée de cette migration, les cellules subissent des modifications remarquables ; elles se dessèchent, s'aplatissent, se serrent les unes contre les autres, et peu à peu leur noyau disparait. Dans certaines régions, la production de l'épiderme subit une modification particulière de laquelle résultent les ongles, les poils, etc.

C. Outre les éléments que nous venons de décrire, la p. renferme les organes producteurs des poils ou *follicules pileux*, et deux ordres de glandes, les *glandes sudorifères* ou *sudoripares*, et les *glandes sébacées*. Comme il sera question des follicules pileux au mot Poil, nous ne parlerons ici que des deux sortes de glandes cutanées.—Les *Glandes sudorifères*, étudiées à l'œil nu, se présentent sous l'aspect d'un grain de sable suspendu à la face profonde du derme par un filament excessivement ténu. Ce grain est constitué par un tube irrégulièrement pelotonné sur lui-même qui devient ensuite rectiligne, s'engage dans l'interstice des mailles du derme, se contourne en spirale au sortir de cette membrane et vient enfin s'ouvrir obliquement à la surface de l'épiderme. [La Fig. ci-contre, que nous empruntons à l'*Anatomie* de Sappey, représente la coupe d'un fragment de peau pris à la paume de la main, et vu à un grossissement de 20 diamètres. 1, Épiderme ; 2, Corps muqueux ; 3, Papilles accouplées ; 4, Derme ; 5, Tissu cellulaire sous-cutané ; 6, Glandes sudorifères ; 7, Cellules graisseuses entourant et recouvrant en grande partie le corps de ces glandes ; 8, Conduits excréteurs des glandes sudorifères ; 9, Conduits excréteurs qui allaient s'ouvrir sur un plan antérieur à celui qu'occupent les précédents, et qui se trouvent ici divisés.] Suivant Sappey, le nombre des glandes sudorifères serait d'environ 700,000. Ainsi que leur nom l'indique, elles ont pour fonction de sécréter la *sueur*. — Les *Glandes sébacées* sont des organes arrondis, légèrement bosselés, qui sont formés par un nombre variable de petits conduits terminés en cul-de-sac à l'une de leurs extrémités et s'ouvrant par l'autre dans un conduit excréteur commun. Celui-ci s'ouvre à son tour presque constamment dans un follicule pileux. On rencontre les glandes sébacées dans les couches superficielles du derme de toutes les régions, excepté à la paume des mains et la plante des pieds. Elles sécrètent un fluide graisseux, appelé *Matière sébacée*, qui enduit la surface libre de la p., dont il entretient la souplesse.

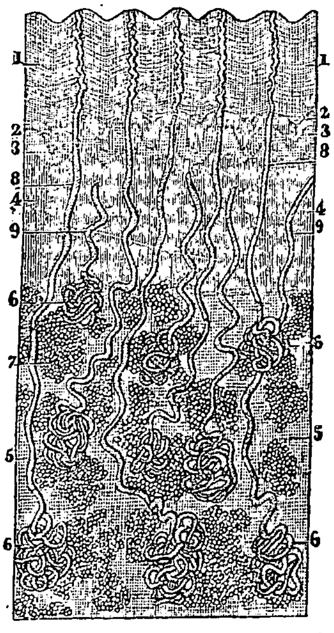

III. *Physiologie.* — La p. doit être envisagée comme organe d'exhalation et comme siége du toucher ; la première de ces fonctions appartient à la sphère de la vie organique, et la seconde à celle de la vie animale ou de relation.

A. La p. est une des principales surfaces exhalantes du corps. Lorsque le produit liquide incessamment exhalé à la face externe de la p. s'évapore immédiatement de telle sorte que celle-ci n'en est pas mouillée, on donne à l'exhalation cutanée le nom de *Transpiration insensible;* on l'appelle, au contraire, *Sueur*, lorsque le liquide se condense en gouttelettes, et ce même terme de *sueur* sert également à désigner le liquide ainsi condensé. — La quantité de liquide exhalé par la *transpiration insensible* est beaucoup plus considérable qu'on ne le supposerait au premier abord. Elle est assez forte pour annuler à peu près l'augmentation de poids qui devrait résulter de l'ingestion des aliments. Les patientes investigations de Sanctorius ont fait voir que le poids d'un homme adulte et dans l'état de santé ne subit dans les 24 heures que des variations insignifiantes. Des expériences plus récentes ont démontré que la quantité d'eau évaporée à la surface de la p. est en *moyenne de 1 kilogr. dans les 24 heures.* Or, la *quantité* d'eau exhalée par le poumon étant de 400 à 500 grammes dans le même espace de temps, il s'ensuit que la transpiration insensible débarrasse l'économie d'une quantité double de celle qu'exhale la surface pulmonaire. Enfin, on a trouvé que la transpiration insensible représente environ les 5 huitièmes des pertes totales qu'éprouve le corps humain tout entier.—La déperdition qui résulte de la *sueur* est beaucoup plus grande encore que celle qui s'opère par la transpiration insensible. Ainsi, tandis que celle-ci donne en moyenne 40 grammes de liquide par heure, un homme qui vient de faire une course rapide ou qui s'est livré à un exercice fatigant sous une température élevée, peut perdre par heure jusqu'à 200 gr. de liquide. On peut même porter cette perte à 500 gr., à 1000 gr., et plus encore, lorsqu'on se place dans une étuve sèche chauffée à une haute température. La sueur est un liquide limpide, à peine troublé par quelques lamelles épidermiques. Lorsqu'on la fait évaporer, elle abandonne environ 99 parties d'eau pour 100, et il reste 1 seulement de résidu solide. Suivant Favre, ce résidu renferme de l'urée, un acide azoté particulier qu'il appelle *acide sudorique* et qui est uni aux alcalis sous forme de sels (*sudorates*), de l'acide lactique sous forme de lactates également alcalins, des matières grasses, et des sels, parmi lesquels le chlorure de sodium occupe le premier rang. La sueur fraîche est légèrement acide : elle doit cette acidité à deux acides volatils, qui sont, d'après Redtenbacher et Lehmann, l'acide caprilique et l'acide caproïque. Dans quelques points du corps, la sueur exhale une odeur *sui generis* qui dépend évidemment des substances grasses particulières qu'elle contient alors. La sueur est sécrétée par les glandes sudoripares que nous avons décrites plus haut. En est-il de même du produit de la transpiration insensible? la question est controversée. Plusieurs physiologistes admettent qu'il est exhalé par la surface cutanée tout entière. Sappey pense, au contraire, qu'il provient des mêmes glandes : cette opinion nous paraît la plus vraisemblable.—V. Calorification.

B. Considérée comme organe du *toucher*, la p. nous avertit du contact des corps, de leur température relative, de leur étendue, de leur consistance, de leur poids, etc. Le sens du toucher sert encore à confirmer et souvent à rectifier les sensations qui nous sont arrivées par les autres sens ; il emprunte la certitude des notions qu'il nous fournit à ce qu'il s'exerce toujours immédiatement sur les corps qui nous environnent. La sensibilité tactile appartient à toute la surface cutanée, mais elle varie notablement dans les différentes régions du corps. Weber a imaginé d'estimer la sensibilité tactile, en cherchant quel écartement il faut donner à deux pointes de compas qui touchent en même temps la p., pour obtenir deux impressions séparées et qui soient senties isolément. La partie la plus sensible à ce genre d'expérience est la pointe de la langue : elle distingue les deux impressions lorsque l'écartement des pointes du compas n'est que d'un millimètre. L'extrémité des doigts de la main (c.-à-d. la face palmaire de la dernière phalange) vient ensuite : elle distingue deux impressions, quand l'écartement des pointes égale 1 mill. et 1/2. Les autres phalanges des doigts, ainsi que les lèvres, ne distinguent les deux impressions qu'à une distance de 3 millim. Pour les joues et les paupières, il faut un écartement de 7 à 9 mill. Enfin, la région la moins sensible est celle du dos : il faut un écartement de 50 mill. environ pour que l'on perçoive deux impressions. Les véritables organes du toucher sont les papilles nerveuses, et la sensation est d'autant plus parfaite que la p. est plus molle, que l'épiderme est moins épais, que les papilles nerveuses sont plus nombreuses. La main de l'homme est admirablement organisée sous ce rapport. Elle offre de plus cet avantage, qu'elle peut s'appliquer, se mouler, pour ainsi dire, sur les corps soumis à son examen, afin de varier et de multiplier les points de contact. De là vient la distinction de deux espèces de toucher : le *Tact* ou *toucher passif*, qui est le résultat des impressions produites par les corps extérieurs en un point quelconque de la p., et le *Toucher* proprement dit ou *toucher actif*, qui s'exerce avec intention. Le tact et le toucher diffèrent donc entre eux comme l'action de voir et celle de regarder, comme celle d'entendre et celle d'écouter.—On ne doit pas confondre le phénomène de la sensibilité générale avec celui de la sensibilité tactile. En effet, un cordon nerveux sensitif, dénudé et mis en contact direct avec un corps extérieur, ne transmet à l'encéphale qu'une impression de douleur. De semblables impressions peuvent être transmises par tous les tissus qui reçoivent des nerfs sensitifs, tandis que la faculté de ressentir les impressions spéciales du tact n'appartient qu'à certains tissus, à la p. d'abord, puis à quelques muqueuses. Les effets de sensibilité générale s'accompagnent communément de douleur ou de plaisir, tandis que les sensations tactiles sont indifférentes par elles-mêmes, lorsque l'imagination n'entre point en jeu. — Quand un corps est mis en contact avec l'organe tactile, il en résulte trois sensations distinctes : la sensation de contact, celle de résistance, et celle de température relative. Diverses influences peuvent modifier ces sensations. Le racornissement et la sécheresse de la peau, chez le vieillard, diminuent la précision des impressions tactiles ; au contraire, les femmes ayant la peau plus fine, plus moelleuse et *plus élastique que celle de l'homme,* ont aussi le toucher plus délicat. Par l'exercice, le toucher peut arriver à un haut degré de perfection : tel est le cas des aveugles-nés qui lisent avec les doigts, l'impression produite par le relief des lettres remplaçant pour eux celle qui résulte de la vision.

C. C'est aussi dans le tégument extérieur et dans ses appendices que réside spécialement le sens tactile chez les divers animaux. Chez le Singe, le sens du toucher actif a aussi son siége *principal dans la main ; mais chez la plupart des Mammifères*, les extrémités des membres deviennent peu propres à cette fonction, et alors ce sens a le plus souvent son siége dans la langue et les lèvres. Dans certaines espèces, les lèvres portent de longs poils, ou moustaches, dont les bulbes reçoivent des nerfs volumineux et qui servent manifestement au toucher. Chez quelques autres, l'extrémité du nez est disposée de façon à pouvoir leur donner connaissance des qualités tangibles des corps : tels sont le Cochon et la Taupe. Tout le monde sait que l'Éléphant a pour organe spécial du tact une trompe contractile : l'extrémité de cet organe est en effet riche en papilles. Certains Poissons possèdent, comme organes tactiles, des appendices *mous et déliés, nommés barbillons.* Chez les Invertébrés, on trouve aussi des prolongements divers, souvent articulés, mobiles et très-sensibles à leur extrémité : tels sont les antennes et les palpes des Articulés, les tentacules mous et charnus des Mollusques, etc.

***PEAUCIER.** adj. et s. m. T. Anat. V. Peau.

PEAUSSERIE. s. f. Commerce du peaussier. *Il est dans la p.* ‖ Collect., Les peaux qui font l'objet de ce commerce. *La p. s'est bien vendue à cette foire.*

PEAUSSIER. s. m. Celui qui prépare les peaux pour les rendre propres à certains usages, comme gants, bourses, reliures de livres, etc. ‖ Celui qui en fait le commerce. ‖ T. Anat. Voy. Peaucier.

PEAUTRE. s. m. Vieux mot qui ne se dit plus que dans cette phrase populaire, *Envoyer quelqu'un au p.* ou *aux peautres*, Le brusquer pour le congédier, le chasser.

PEC. adj. m. T. Pêche. Voy. Hareng.

***PÉCARI.** s. m. T. Mamm. Voy. Cochon.

PECCABLE. adj. 2 g. [On pron. les deux C dans ce mot et dans les suivants.] Qui est capable de pécher. *Tout homme est peccable.*

PECCADILLE. s. f. (lat. *peccatum*, péché). Petit péché, faute légère. Familier, et ne se dit qu'en plaisantant.

PECCANT, ANTE. adj. (lat. *peccare*, pécher). T. Médec. anc. *Humeur peccante*, Humeur qui pèche en quantité ou en qualité. *Évacuer, corriger les humeurs peccantes.* Vieux.

PECCATA. s. m. Terme populaire par lequel on désigne Un âne dans les combats publics d'animaux. ‖ Figur. et pop., on dit D'un homme stupide, d'un sot, *C'est un peccata.*

PECCAVI. s. m. Mot lat. qui sign. *J'ai péché*, et se dit de L'aveu qu'un pécheur fait de sa faute. Il n'est guère usité que dans cette locut. fam., *Un bon p.*, Une bonne confession, un véritable repentir de ses péchés. *Il ne faut à la mort qu'un bon p. pour être sauvé.*

PÊCHE. s. f. T. Bot. Fruit du pêcher.

PÊCHE. s. f. Art, exercice, action de pêcher. *La p. à la ligne, au filet. Aimer la p., s'amuser à la p. Aller à la p. de la morue, de la baleine. Aller à la p. aux huîtres, aux goujons. Vivre de la p.* ‖ Droit de pêcher. *Avoir la p. d'une rivière*, Avoir seul le droit d'y pêcher ; *Affermer la p. d'une rivière*, Affermer le droit d'y pêcher. ‖ Le poisson qu'on a pêché, ou même Celui qu'on pêchera. *J'ai fait une bonne p. Combien voulez-vous vendre la p. que vous allez faire?* ‖ Se dit encore en parlant Des perles, du corail et autres productions marines qu'on va chercher au fond de l'eau. *La p. des perles, du corail. La p. du goëmon.* ‖ Se dit aussi Des choses quelconques qu'on retire de l'eau où elles se trouvent accidentellement. *La p. des débris d'un vaisseau.*

Enc. — Sous le rapport des instruments ou engins qu'elle emploie, on peut diviser la *Pêche* en *P. à l'hameçon*, *P. au filet* et *P. au harpon.* Relativement aux lieux où elle se pratique, on distingue la *P. fluviale* et la *P. maritime.*

I. La *P. fluviale* comprend non-seulement celle qui a lieu dans les rivières et autres cours d'eau, mais encore celle qui s'exerce dans les lacs et étangs. Aux termes de la loi du 15 avril 1829, qui régit la p. fluviale, le droit de p., qui comprend aussi la chasse du gibier d'eau, appartient exclusivement à l'État dans tous les fleuves, rivières, canaux et contre-fossés navigables ou flottables avec bateaux, trains ou radeaux, et dont l'entretien est à la charge de l'État, ainsi que dans les bras, fossés, etc., tirant leurs eaux de ces rivières, dans lesquels on peut en tout temps passer ou pénétrer librement en bateau de pêcheur, et dont l'entretien est à la charge de l'État. Ce droit néanmoins comporte une restriction : il est permis à toute personne et dans toutes ces eaux, de pêcher à la ligne tenue à la main, mais en dehors du temps du frai. Pour les fleuves et rivières qui affluent à la mer, la limite où finit la p. fluviale et où commence la p. maritime est fixée par des décrets émanés du pouvoir exécutif. Dans l'intérêt de nos marins, il a été décidé que ces limites seraient les mêmes que celles de l'inscription maritime. En conséquence, la p. fluviale s'arrête au point où se fait sentir le flot d'équinoxe, pour les fleuves qui se jettent dans l'Océan, et à celui où remontent les bâtiments à voiles pour ceux qui ont leur embouchure dans la Méditerranée. — L'État exploite son droit de p., soit par voie d'adjudication publique, soit par concession de licences à prix d'argent. Dans tous les cas, le droit est toujours limité à des portions plus ou moins étendues du cours d'eau, c.-à-d. qui comprend un ou plusieurs *Cantonnements de pêche.* — Dans les rivières et canaux qui ne sont ni navigables, ni flottables, les propriétaires riverains ont seuls, chacun de son côté, le droit de p. jusqu'au milieu du cours d'eau, sans préjudice des droits contraires qui peuvent appartenir à des tiers, par possession ou titres, et en se conformant aux lois et règlements sur la matière. En conséquence, les propriétaires riverains peuvent établir dans l'eau, sans autorisation, les barrages et autres appareils nécessaires pour la p. ; cependant l'administration a toujours le droit de faire détruire leurs travaux si elle juge qu'ils gênent l'écoulement des eaux. Le droit des riverains étant exclusif, il en résulte que la p. à la ligne même ne peut être pratiquée dans leurs cours d'eau sans leur autorisation expresse. La p. des étangs n'étant que l'exercice du droit de propriété privée, n'est pas soumise à l'action de la loi.—L'exercice du droit de p. est assujetti, dans tous les cours d'eau sans exception, à l'observation de certaines règles établies dans un but d'intérêt général. Il est particulièrement interdit d'établir dans les cours d'eau des barrages ou des appareils destinés à *empêcher entièrement le passage du poisson*, et de jeter dans l'eau des substances propres à enivrer ou à faire périr le poisson. En outre, l'administration détermine les époques de la p., les espèces d'engins dont il est permis de se servir, les dimensions des poissons qu'il est permis de prendre, etc. Toute infraction est punie de peines plus ou moins sévères selon les cas. La surveillance générale de la p. fluviale appartient au Ministre des finances, qui la fait exercer par l'administration des Eaux et Forêts. Les agents préposés à cette partie du service sont appelés *gardes-pêches* et assimilés aux gardes forestiers.

II. La *P. maritime* se divise en *Grande p.* et en *Petite p.* ou *P. côtière.* La première *comprend deux catégories :* 1° la p. de la baleine, du cachalot et du phoque ; 2° la p. de la morue. Elle exige l'emploi de bâtiments d'un assez fort tonnage et des voyages de long cours. La seconde se fait au moyen d'embarcations plus légères, sur les côtes de France ou peu éloignées de la France. On distingue en outre, sous le nom de *P. à pied*, celle qui se fait sans quitter le rivage, où le pêcheur dispose des engins destinés, soit à prendre le poisson, soit à retenir celui que les flots y amènent. Le développement de la p. maritime est de la plus haute importance pour le pays, non-seulement à cause des ressources alimentaires qu'elle procure à la population, mais encore parce qu'elle contribue puissamment, par les marins qu'*elle forme*, au recrutement du personnel des armées navales. C'est pour ces motifs que la plupart des États maritimes encouragent de toutes leurs forces l'industrie des pêches maritimes, soit en réservant exclusivement à leurs nationaux la p. sur les côtes du pays, soit en accordant des primes aux armateurs qui se livrent à la grande p., soit en frappant de droits plus ou moins élevés l'importation des produits de la p. étrangère. Tous ces moyens d'encouragement sont employés simultanément par le gouvernement français. — Pour la p. de la baleine et du cachalot, il y a des *primes au départ* et des *primes au retour*, qui sont proportionnelles au tonnage des bâtiments, mais dont le taux varie suivant que les équipages sont composés en totalité ou en partie de Français. Pour la p. de la morue, il y a aussi deux sortes de primes, la *prime d'armement*, qui est en raison du nombre de l'équipage, et dont le taux varie suivant le lieu de la p., et les *primes sur les produits de la p.* Le taux de celles-ci varie également, suivant les lieux où le poisson est expédié. Malgré ces encouragements, la p. de la baleine et du phoque est, on peut le dire, complétement abandonnée par nos armateurs. Heureusement, il n'en est pas de même pour la p. de la morue. « Dans la période décennale 1849-1858, dit Hautefeuille dans l'art. *Pêche* du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation, la moyenne des armements à la p. de la morue s'est élevée à 399 bâtiments, jaugeant 54,459 tonneaux, et montés par 12,139 hommes d'équipage. L'année la plus forte a été 1857, qui a compté 506 navires, 17,551 hommes d'équipage, et où les produits de la p. se sont élevés à 17,976,635 fr. Pendant cette même période décennale, la moyenne des primes payées par l'État a été de 5,674,148 fr. Dans ces calculs ne sont pas compris les navires très-nombreux qui font le transport du poisson préparé dans les pays d'exportation. » — En ce qui concerne la petite p., les poissons de p. française sont admis à la consommation en exemption de tout droit de douanes, tandis que les poissons de p. étrangère sont frappés d'un droit fort élevé. En outre, nos pêcheurs obtiennent la délivrance, en franchise du droit de consommation, des sels employés, soit en mer, soit à terre, pour la salaison du poisson pêché. Pour donner une idée de l'importance de la p. côtière, tant sous le rapport économique que sous le rapport politique, il nous suffira de dire que, en 1857, elle a occupé 11,490 bateaux, montés par 48,048 marins. Les produits pris sur les lieux de débarquement et avant toute préparation, ont donné une somme de 33,275,396 fr. A ces chiffres il convient d'ajouter les produits de la p. maritime faite dans les fleuves, rivières et canaux, jusqu'à la limite de la salure des eaux. Dans la même année 1857, cette p., exploitée par 2,157 bateaux et 3,559 hommes, a donné 1,153,517 fr. arg.

PÉCHÉ. s. m. (lat. *peccatum*). Transgression volontaire de la loi divine. *Faire, commettre un p. Être, tomber en p. Être obstiné dans le p. Mourir dans son p. Confesser, pleurer ses péchés. Pardonner, remettre les péchés.* Jésus-Christ *est mort pour nos péchés. A tout p. miséricorde.* — Proverb., *P. caché est à moitié pardonné*, Quand on a soin d'éviter le scandale, le mal en est moindre. — Famil., on dit Quand on veut excuser, atténuer une faute ou une erreur commise par quelqu'un, *Ce n'est pas un grand p., un p. irrémissible.* ‖ Fig. et fam., *Mettre quelqu'un, quelque chose au rang des péchés oubliés*, Ne plus s'en soucier, ne vouloir plus y songer. — *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*, Rechercher sa vie passée à dessein de lui nuire. — *Ils se sont dit les sept péchés mortels*, Ils se sont dit l'un à l'autre les plus grandes injures. *Il a dit de cette femme les sept péchés mortels*, Il en a dit tout le mal possible.

Enc. — THÉOLOGIE. — On distingue le *Péché originel*, que nous apportons en naissant, et le *Péché actuel*, que nous commettons nous-mêmes par un acte libre de notre volonté.

I. *Du p. originel.*—C'est un dogme catholique que le premier homme a été créé dans l'état de *justice originelle*, avec l'exemption des infirmités du corps et de l'âme, auxquelles il n'est devenu sujet que par le p. « Adam, le chef du genre humain, ayant transgressé le commandement de Dieu dans le paradis terrestre, a perdu aussitôt l'état de sainteté et de justice dans lequel il avait été établi, et il a encouru, par l'offense de cette prévarication, la colère et l'indignation de Dieu, et, par suite, la mort dont Dieu l'avait menacé, et avec la mort la captivité sous la puissance du démon, qui, depuis, a eu l'empire de la mort ; et quant à l'âme, il est tombé dans un état de dégradation. » (*Conc. de Trente*, sess. v, can. 1.) Il est encore de foi que, à l'exception de la Vierge Marie, tous les hommes naissent avec le p. d'Adam, et que le premier homme a transmis, avec le p., à tout le genre humain, sa postérité, la mort et les peines du corps, conséquences de sa désobéissance à l'ordre de Dieu. — Le dogme de la chute du premier homme, celui de la transmission de la tache de son p. à toute sa descendance, et celui de la rédemption, sont le fondement même du christianisme. Sans appeler ici en témoignage les textes de l'Écriture qui sont connus de tout le monde, les écrits des Pères et l'enseignement constant de l'Église, nous répéterons que le dogme de la chute est commun, non-seulement au mosaïsme et à la religion primitive, mais encore, on peut le dire, à toutes les religions du monde, car toutes ont conservé la tradition plus ou moins défigurée de la création de l'homme dans un état de bonheur et de la désobéissance qui l'a fait déchoir de cet état. Nous savons aussi que la croyance à un rédempteur, croyance qui est inséparable de celle de la chute, s'est perpétuée chez la plupart des peuples. Mais indépendamment de ces preuves historiques, qui établissent d'une façon incontestable la réalité de la prévarication du premier homme, on est obligé de reconnaître que, sans le dogme de la chute et du p. originel, l'homme constitue à ses propres yeux un problème insoluble. L'existence du p. originel peut seule expliquer l'état actuel de la nature humaine. Elle nous révèle la source des inclinations corrompues que nous portons en nous, la cause de la révolte de nos sens, celle de l'ignorance où nous naissons, des maux auxquels nous sommes exposés : en un mot, l'infirmité physique et morale de l'homme est une peine. — On a objecté que la transmission du p. d'Adam à toute sa postérité est inconciliable avec l'idée de la justice divine ; mais cette difficulté est plus apparente que réelle. En effet, en persévérant dans le bien, notre premier père nous eût transmis, avec les prérogatives qui s'y rattachaient, la justice qu'il avait reçue gratuitement de Dieu pour lui et pour nous. En la perdant, il nous a transmis sa disgrâce : Dieu ne pouvait le bannir du paradis terrestre, sans nous en bannir par le fait ; en nous excluant du royaume des cieux, il nous en excluait par là même. Or, qu'y a-t-il en cela de contraire à la justice ? Dieu ne pouvait-il pas refuser à la postérité d'un père coupable des dons purement gratuits, qui n'étaient dus primitivement ni au père ni aux enfants, et qui n'étaient assurés aux enfants comme au père que sous la condition que le père demeurerait fidèle à la défense qui lui avait été faite ? Y a-t-il en cela la moindre injustice ? Bien plus, il nous est impossible de concevoir comment Adam, une fois déchu de son état primitif, aurait pu engendrer une postérité différente de lui-même. Il ne pouvait donner naissance qu'à des êtres semblables à lui, dégradés comme lui, dépouillés comme lui, quant au corps et quant à l'âme, des dons surnaturels dont il avait été gratifié.—Les suites du p. originel regardent, les unes la vie présente, les autres la vie future. En ce qui concerne la vie présente, elles consistent dans la perte des différents dons que l'homme possédait avant sa déchéance, et qui, éclairant son intelligence de la lumière d'en haut, fortifiaient sa volonté contre le mal, lui assuraient l'empire sur ses sens, et l'exemptaient des misères de cette vie. Relativement à la vie future, elles consistent dans l'exclusion du royaume des cieux, la privation de la vie éternelle et de la vision intuitive. Avant la loi de grâce, le seul moyen qui pût soustraire aux effets du p. originel était la foi au médiateur promis. Depuis la venue du Messie, c'est le baptême qui efface ce p., quant à la tache et à la dette, quant à la peine éternelle ; mais il ne nous délivre point de la concupiscence ni des peines temporelles qui en sont la conséquence, comme les maladies, la douleur et la mort ou la dissolution du corps.—V. CHUTE et RÉDEMPTION.

II. *Du p. actuel.* — Le *P. actuel* peut avoir lieu par pensée, désir, parole, action ou omission. On distingue deux espèces de péchés actuels : le *P. mortel*, qui est ainsi appelé parce qu'il nous prive de la grâce sanctifiante, et nous rend dignes de la mort éternelle ; et le *P. véniel*, qui ne détruit pas la grâce sanctifiante et ne fait que l'affaiblir. Parmi les péchés actuels, il en est sept que l'on appelle *Péchés capitaux*, non qu'ils soient toujours mortels, mais parce que chacun d'eux est la source de plusieurs autres péchés. Ce sont : l'*orgueil*, l'*avarice*, l'*envie*, la *luxure*, la *gourmandise*, la *colère* et la *paresse*. — Cons. sur ce sujet la *Théologie morale* de S. E. le cardinal Gousset.

PÉCHER. v. n. (latin. *peccare*). Transgresser la loi divine. *P. mortellement, véniellement. Tous les hommes ont péché en Adam. P contre les commandements de Dieu, de l'Église.* ‖ Par anal., Faillir contre quelque règle de morale. *P. contre les bonnes mœurs, contre l'honneur, contre les bienséances.* ‖ Par extens., Faillir contre quelque autre règle que ce soit. *C'est p. contre le bon sens, contre la vraisemblance, contre les règles de la logique, de la grammaire. Cet acte pèche par la forme, dans la forme. Ce peintre a péché contre le costume.* ‖ *Pécher*, se dit encore Des erreurs que l'on commet par excès de quelque qualité. *Il a péché par trop de précaution, par trop de zèle. Il a péché pour vouloir trop bien faire.* — On dit aussi, en parl. Des choses, *Cela pèche par trop de soin. Cette façade pèche par trop d'ornements. Cette scène ne pèche que par trop d'esprit.* — Fam., *Ce n'est pas par là qu'il pèche*, Ce n'est pas là son défaut. ‖ *Ce vin pèche en couleur, par la couleur*, Il n'a pas une bonne couleur, ou Il n'a pas la couleur qu'il devrait avoir naturellement. = Conj. Voy. CÉDER.

PÊCHER. s. m. T. Bot.

Enc. — Le *Pêcher* appartient à la famille des *Drupacées*. Parmi les botanistes, les uns le considèrent comme constituant un genre distinct ; les autres le font rentrer dans le genre Amandier, et l'appellent en conséquence *Amygdalus persica*. Le Pêcher ne diffère en effet de l'Amandier que par son fruit charnu, plus arrondi, et par son noyau creusé de sillons sinueux. Le P. est originaire de la Perse : tout le monde connaît et cet arbre et son fruit. Les nombreuses variétés qu'en renferment aujourd'hui nos jardins sont généralement rapportées à deux races : le *P. à fruit duveté* (*P. pubescens*) et le *P. à fruit lisse* (*P. levis*). Le premier comprend deux sections : l'une, caractérisée par sa chair ferme et adhérente au noyau, donne des fruits d'une saveur parfumée et délicieuse, qu'on appelle, dans nos départements du Midi, *Pavies*, *Alberges*, *Persecs* ou *Pressets*; l'autre, dont la chair se détache du noyau, donne les *Pêches* proprement dites, aussi remarquables par leur beauté que par leur saveur, et dont les principales variétés sont les *Madeleines*, les *Vineuses*, les *Chevreuses*, les *Avant-pêches* ou *Pêches précoces*, etc. Les variétés du *P. à fruit lisse* sont moins nombreuses et moins cultivées que celles de la race précédente. Elles se subdivisent d'ailleurs également en deux sections caractérisées, la première par l'adhérence de sa chair au noyau, la seconde par sa non-adhérence. Celle-ci est communément désignée sous le nom de *Brugnon*, et celle-là sous celui de *Pêche violette*. — La *Pêche* est le plus délicieux de nos fruits : on le mange, soit frais, soit confit ou en compote. Les fleurs, mais surtout les feuilles et l'amande du noyau, renferment de l'acide cyanhydrique, ainsi que l'indiquent leur odeur aromatique et leur saveur amère. Avec les fleurs, on prépare un sirop légèrement purgatif, fort usité dans la médecine des enfants sous le nom de *Sirop de fleur de p.* En faisant infuser des amandes de Pêche dans de l'eau-de-vie, on obtient une liqueur stomachique, appelée *Eau de noyau*. En outre, avec les noyaux on prépare un très-beau noir usité dans la peinture à l'huile, sous le nom de *Noir de pêche*. Enfin, le bois du P. est estimé pour la marqueterie : il est d'une couleur rougeâtre et d'un grain fin et uni.

PÊCHER. v. a. (lat. *piscari*). Prendre du poisson avec des filets ou autrement. *P. du poisson dans la mer, dans une rivière. P. du poisson à la ligne, au filet*, et Absol., *P. à la ligne, au filet.* — Par méton., *P. un étang*, Pêcher tout le poisson d'un étang. *On pêche les étangs de trois en trois ans.* ‖ Par ext., se dit De toutes les choses qu'on tire de l'eau. *P. des écrevisses, des huîtres, des perles, du corail. P. du bois que le courant emporte. P. du linge tombé au fond de l'eau.* ‖ Figur. et prov., *P. en eau trouble*, V. EAU. Fam. et par raill., on dit : *Où avez-vous pêché cela?* Où avez-vous pris, où avez-vous trouvé cela ? On dit aussi : *Où avez-vous pêché cette nouvelle? Où pêche-t-il ce qu'il dit?* et, *Où êtes-vous allé p. cet homme-là?* Qui vous a suggéré un pareil choix ? = PÊCHÉ, ÉE. part.

PÊCHERIE. s. f. Lieu où l'on a coutume de pêcher, ou qui est préparé pour une pêche. *Les pêcheries de Terre-Neuve.*

PÉCHEUR, CHERESSE. s. Celui, celle qui commet des péchés, qui est sujet au péché, qui est dans l'habitude du péché. *Tout homme est p. P. public, endurci, repentant. Convertir les pécheurs. Une grande pécheresse.* — Adject., *La femme pécheresse de l'Évangile.* ‖ Famil., on dit D'un vieux libertin, *C'est un vieux p.*

PÊCHEUR. s. m. Celui qui fait métier et profession de pêcher, ou Qui a le goût et l'habitude de la pêche. *Une barque de p. C'est un p. passionné.* JÉSUS-CHRIST *a dit à ses apôtres, qui étaient des pêcheurs, qu'il les ferait pêcheurs d'hommes.* — *Adj., *Bateau p.*, Bateau qui sert pour la pêche. ‖ T. Chancell. rom. *L'anneau du p.*, V. ANNEAU. ‖ T. Ornith. *Martin-p.*, V. ce mot.

PÉCORE. s. f. (lat. *pecus, pecoris*). Au propre, Un animal, une bête. *La chétive p. s'enfla si bien, qu'elle creva.* ‖ Figur., fam., et par injure, Une personne stupide. *C'est une grosse p. Taisez-vous, petite pécore.*

PECQUE. s. f. (lat. *pecus*). T. injurieux qui se dit d'une Femme sotte et impertinente, qui fait l'entendue. *C'est une p. Je n'ai jamais vu deux pecques provinciales faire plus les renchéries.* Fam. et peu usité.

* **PECTINE.** s. f. (gr. πηγνύω, coaguler). T. Chimie.

Enc. — Braconnot a donné ce nom à un principe organique immédiat qu'il a isolé le premier (1831), et qui a quelque analogie avec la gomme. Il abonde dans les parties charnues des plantes, surtout dans les fruits mûrs, comme les poires, les pommes, les cerises, les groseilles, etc. En faisant bouillir pendant quelque temps du suc de pomme, en filtrant et en traitant le liquide obtenu par l'alcool, on précipite la *Pectine* sous la forme d'une masse transparente. Cette masse, quand on la fait dessécher, diminue considérablement de volume et se réduit en fragments translucides, durs et cassants comme la gomme arabique. Dans cet état, elle est inodore, insipide, incristallisable. Dans l'eau froide, la p. se gonfle beaucoup et finit par se dissoudre ; sa dissolution concentrée se prend en gelée. Les alcalis la transforment rapidement en deux acides gélatineux, l'*Acide pectique* et l'*Acide pectosique*, tous deux gélatineux et insolubles ou presque insolubles dans l'eau. Traités par l'acide sulfurique faible, la pectine et les acides pectique et pectosique se changent en glucose. Si on les maintient longtemps sur le feu en présence de l'eau pure ou d'une eau alcaline, les deux acides perdent leur apparence gélatineuse, deviennent très-solubles, et constituent alors l'*Acide métapectique*. Suivant Fremy, la pectine n'est point un principe immédiat. Elle est le résultat de l'action d'un acide faible quelconque sur la *Pectose*, principe analogue à la cellulose, et qui se trouve dans les tissus végétaux à côté de celle-ci. Quoi qu'il en soit, la pectine, en contact avec les matières organiques azotées qui existent toujours dans les fruits, se transforme en acide pectosique et en acide pectique gélatineux. Les *gelées végétales* qui paraissent sur nos tables sont essentiellement composées par ces deux acides.

* **PECTINÉ.** adj. et s. m. (latin. *pecten*, pubis). T. Anat. *Le muscle p.*, ou simpl., *Le p.*, Petit muscle de la partie supérieure de la cuisse.

* **PECTINÉ, ÉE.** adj. (lat. *pecten*, peigne). T. Hist. nat. Qui est en forme de peigne. *Branchies pectinées. Feuille pectinée.*

* **PECTINIBRANCHES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Mollusques* ainsi nommés constituent, dans la méthode de Cuvier, le cinquième ordre de la classe des *Gastéropodes*. Ils sont essentiellement caractérisés par leurs branchies pectinées, c.-à-d. composées de nombreux feuillets ou lanières rangées parallèlement comme les dents d'un peigne. Ces branchies sont attachées sur une, deux, ou trois lignes, suivant les genres, au plafond de la cavité pulmonaire qui occupe le dernier tour de la coquille, et qui s'ouvre par une grande solution de continuité entre le bord du manteau et le corps. (Toutefois deux *genres, les Cyclostomes et les Hélicines, au lieu de branchies*, possèdent un réseau vasculaire qui tapisse le plafond d'une cavité identique ; ils sont, en outre, les seuls qui respirent l'air en nature : tous les autres respirent l'eau.) Les *Pectinibranches* ont deux tentacules et deux yeux, portés parfois sur des pédicules particuliers, une bouche en forme de trompe plus ou moins allongée et une langue armée de petits crochets qui, par le frottement, entament les corps les plus durs. Les sexes sont séparés. Cet ordre forme, sans comparaison, la division la plus nombreuse en genres et en espèces de la classe des Gastéropodes. Il comprend en effet presque toutes les coquilles univalves en spirale et plusieurs coquilles simplement coniques. Nous diviserons, avec Cuvier, cet ordre en trois familles : les *Trochoïdes*, les *Capuloïdes* et les *Buccinoïdes*. Dans les deux premières familles, l'animal n'a pas de siphon qui lui permette de respirer sans sortir de sa coquille, tandis que, dans la troisième, il existe un tube respiratoire qui passe par une échancrure correspondante de la coquille.

* **PECTIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. PECTINE.

PECTORAL, ALE. adj. (lat. *pectus, pectoris*, poitrine). T. Anatom. Qui appartient à la poitrine. *Cavité pectorale. Les muscles pectoraux.* On dit aussi subst., *Les pectoraux. Le grand p., le petit p.* — *Mamelles pectorales*, Celles qui ont leur siége à la poitrine. *Nageoires pectorales*, Celles qui, chez les poissons, représentent les membres antérieurs. ‖ Qui se porte sur la poitrine. *Croix pectorale.* Voy. ÉVÊQUE. ‖ T. Méd. Qui est bon contre les affections des poumons. *Remèdes pectoraux. Julep p.* — * *Les quatre fleurs pectorales*, Les fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot. * *Les quatre fruits pectoraux*, Les jujubes, les dattes, les figues et les raisins. * *Les espèces pectorales*, Les feuilles sèches d'hysope, de lierre terrestre, de véronique, et de capillaire du Canada.

PECTORAL. s. m. Ornement garni de pierres précieuses que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

* **PECTORALES PÉDICULÉES.** s. f. pl. T. Ichth.

Enc. — Les Poissons ainsi nommés par Cuvier forment, dans *son système, la treizième famille des Acanthoptérygiens.* Ils se rapprochent beaucoup des Gobioïdes ; mais ils sont essentiellement caractérisés par l'allongement des os du carpe, lesquels forment une espèce de bras qui porte les nageoires pectorales. En outre, leurs écailles sont presque nulles. Cette famille ne se compose que de deux genres, le g. *Baudroie* et le g. *Batrachoïde*. — Les *Baudroies* (*Lophius*) ont les pectorales supportées comme par deux bras, dont chacun est soutenu par deux os qui appartiennent réellement au carpe ; des ventrales situées fort en avant des pectorales ; enfin, des opercules et des rayons branchiostéges enveloppés dans la peau, et des ouïes ne s'ouvrant que par un trou. Le peu d'ouverture de ces organes permet aux Baudroies de vivre longtemps hors de l'eau. Les *Baudroies* proprement dites sont appelées vulgairement *Raies pêcheresses*. Leur tête est excessivement grande et déprimée ; leur gueule énorme est armée de dents pointues, et leur squelette est à demi cartilagineux. Le type du genre est la *B. commune* (*Loph. piscatorius* [Fig. ci-jointe]. C'est un grand poisson de nos mers, dont la taille va jusqu'à 1 mètre 70, et que sa forme bizarre et hideuse a fait nommer par les pêcheurs *Diable de mer*. Il est très-fort et

très-vorace. On assure qu'il se tient enfoncé dans la vase et qu'en faisant flotter au-dessus les filets longs et mobiles de sa tête, il attire les petits poissons qui les prennent pour des vers. Les *Chironectes* (*Antennarius*) sont de petits poissons qui habitent les mers des pays chauds. Ils sont remarquables par la faculté qu'ils ont, en remplissant d'air leur énorme estomac, de gonfler leur ventre comme un ballon. A terre, leurs nageoires pectorales et ventrales les aident à ramper. *Nous mentionnerons encore* dans le g. Baudroie, les *Malthées* (*Malthe*). L'une d'elles, la *M. vespertilion*, est commune à la Martinique, où on la nomme *Sourissole* et *Petite licorne de mer*. — Les *Batrachoïdes* (*Batrachus*) doivent leur nom à leur tête large et grosse, qui les fait ressembler à un têtard de grenouille. Les uns ont la peau nue ; d'autres l'ont écailleuse. On trouve ces poissons dans les deux Océans. Les blessures faites par leurs piquants passent pour dangereuses.

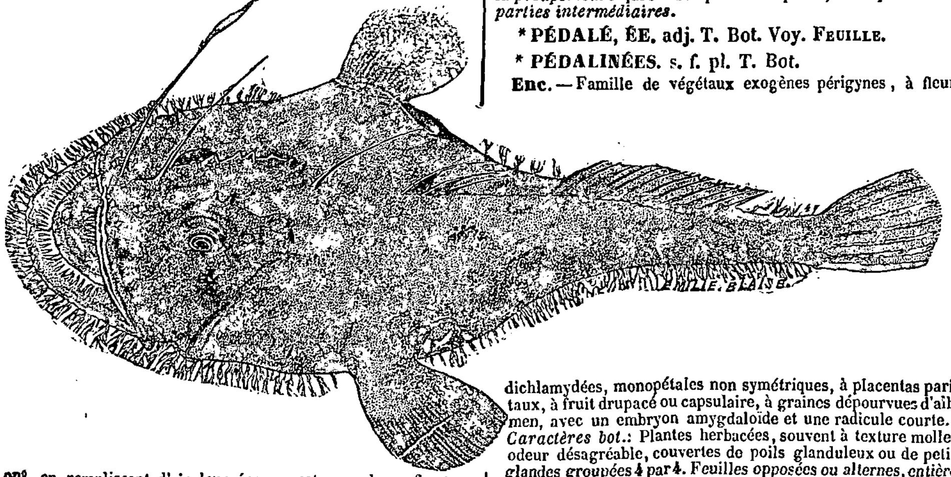

***PECTORILOQUIE.** s. f. (lat. *pectus; loqui*, parler). T. Méd. Voy. Auscultation.

PÉCULAT. s. m. (latin. *peculatus*). Vol des deniers publics commis par celui qui en a le maniement et l'administration. *Le crime de p. Etre accusé de p. Le p., à Rome, fut d'abord puni d'une amende quadruple de la somme soustraite, puis de la déportation.* — Voy. Corruption.

PÉCULE. s. m. (lat. *peculium*). Ce qu'une personne en puissance d'autrui acquiert par son industrie, par son travail, par son épargne, et dont elle peut disposer librement. *Cet esclave avait amassé un petit p. Le jeune homme avait disposé de son p. Il était défendu à la plupart des moines d'avoir un p.* V. Esclavage et Famille.

PÉCUNE. s. f. (latin. *pecunia*). Monnaie, argent comptant; ne se dit que dans le style badin. *Plein de courroux et vide de pécune.*

PÉCUNIAIRE. adj. 2 g. (lat. *pecunia*). Qui consiste en argent, qui a rapport à l'argent. *Peine p.*, Celle qui consiste dans le paiement d'une somme d'argent. *Intérêt p.*, Intérêt, profit d'argent. *C'est pour un misérable intérêt p. qu'ils se sont brouillés.* = * Pécuniairement. adv. Sous le rapport de l'argent. *C'est, pécuniairement parlant, une médiocre affaire.*

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup d'argent comptant. *Cet homme n'est pas fort p.* Fam.

PÉDAGOGIE. s. f. L'art d'élever la jeunesse. *Cours de p. La p. comprend l'éducation physique, l'éducation morale et l'éducation intellectuelle.* || Établissement public d'éducation. *Fonder une p. Chef de p.* Inusité.

PÉDAGOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'éducation de la jeunesse. *Système, méthode, ouvrage p. Établissement pédagogique.*

PÉDAGOGUE. s. m. (grec. παῖς, παιδὸς, enfant; ἄγω, conduire). Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme; ne se dit guère que par dérision. *Il n'a plus besoin de p.* || Par ext., Celui qui, sans en avoir le droit, se mêle de censurer les actions et les discours des autres. *Voilà un plaisant p. Il s'érige en p. du genre humain.*

PÉDALE. s. f. (lat. *pes, pedis*, pied).

Enc.—Le nom de *Pédale* s'applique à diverses sortes de leviers que l'on met en mouvement avec le pied : telle est la *P. du remouleur*, qui lui sert à imprimer à sa meule un mouvement de rotation. Telles sont encore les *pédales de l'orgue, de la harpe* et *du piano*, qui servent, les premières à ouvrir les tuyaux correspondant au clavier de pédales, les secondes à hausser ou baisser le son de la corde pincée, les troisièmes à modifier le timbre et la sonorité de l'instrument. Par extension, en termes de Musique, on designe encore par ce nom certaines tenues prolongées sur la tonique, qui se pratiquent dans la théorie des accords, principalement à la basse. Les pédales sont d'un effet noble et majestueux. On en distingue trois sortes : la *p. inférieure* qui est à la basse, la *p. supérieure* qui est à la plus haute partie, et les *pédales des parties intermédiaires.*

***PÉDALÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille.

***PÉDALINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, monopétales non symétriques, à placentas pariétaux, à fruit drupacé ou capsulaire, à graines dépourvues d'albumen, avec un embryon amygdaloïde et une radicule courte. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées, souvent à texture molle, à odeur désagréable, couvertes de poils glanduleux ou de petites glandes groupées 4 par 4. *Feuilles opposées ou alternes, entières,* anguleuses, ou lobées, sans stipules. Fleurs axillaires solitaires ou en grappe, ordinairement grandes, et parfois munies de petites bractées. Calice divisé en 5 pièces presque égales. Corolle monopétale, hypogyne, irrégulière, renflée vers la *gorge et* à limbe 5-lobé, bilabiée; les lobes un peu valvés dans la préfloraison. Disque hypogyne, charnu, quelquefois glanduleux. Étamines didynames, enfermées dans le tube, avec le rudiment de la cinquième ; anthères biloculaires. Ovaire situé *dans un disque glandu*leux, uniloculaire, formé de deux feuilles carpellaires, l'une antérieure, l'autre postérieure, par rapport à l'axe, quelquefois divisé en 4 ou 6 fausses loges par la *séparation* des deux placentas et la divergence de leurs lobes; ovules anatropes, tantôt dressés ou pendants, tantôt horizontaux ; solitaires, ou 2, ou multiples ; style 1 ; stigmate divisé. Fruit drupacé ou capsulaire, valvaire ou indéhiscent, ayant de 3 à 6 *loges, qui sont* ordinairement oligospermes quand elles sont nombreuses, et polyspermes quand elles ne sont que deux. Graines à test papyracé, sans ailes ; albumen nul ; embryon droit; *cotylédons* grands, plano-convexes ; radicule courte tournée vers le hile.

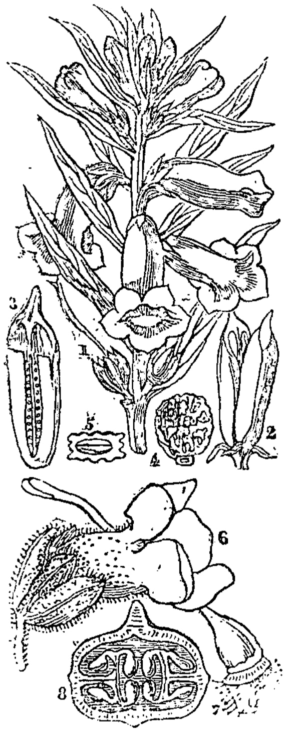

[Fig. 1. *Sesamum indicum;* 2. Fruit mûr ; 3. Une de ses moitiés ; 4. Graine ; 5. Coupe transversale de la graine. — 6. *Martynia lutea* : Fleur; 7. Pistil ; 8. Coupe de l'ovaire.]

Cette famille se compose de 14 genres et d'environ 25 espèces, qui toutes sont propres aux régions tropicales ; néanmoins c'est l'Afrique qui paraît en posséder le plus grand nombre. Les feuilles fraîches du *Pedalium Murex*, quand on les agite dans l'eau, rendent celle-ci mucilagineuse, et, dans cet état, les Hindous l'emploient contre la dysurie et la gonorrhée. Ses graines broyées servent aussi à *faire des cataplasmes, comme chez nous* la *farine* de Lin. L'*Uncaria procumbens* est vulgairement appelé, au cap de Bonne-Espérance, *plante harpon*, à cause de son fruit couvert d'épines crochues qui saisissent les voyageurs par leurs habits. Les deux longues cornes crochues du *Martynia proboscidea*, vulg. nommé *Cornaret*, et en Italie, *Testa di Quaglia*, jouit de la même propriété. La racine douce et charnue de la *Craniolaire annuelle* (*Craniolaria annua*) est confite au sucre par les *créoles, qui* la *regardent comme* une friandise. A l'état sec, elle passe pour être amère et rafraîchissante. Mais le genre le plus important de la famille est le g. *Sésame*. Le *Sésame d'Orient* (*Sesamum orientale*), vulg. appelé *Jugoline*, est particulièrement remarquable comme plante oléagineuse, et c'est comme tel qu'on le cultive dans le Levant et en Égypte. Sa graine renferme une forte proportion d'huile fixe, de saveur douce, lente à rancir, et que les Orientaux préfèrent à l'huile d'olive. Dans tout l'Orient, *cette huile se consomme en quantités considérables, soit pour* l'alimentation, soit pour les usages domestiques. En médecine, on l'emploie comme laxatif doux, et pour une foule d'applications topiques. La graine elle-même est un aliment estimé dans l'Orient. Mêlé avec du miel et du jus de citron, le marc sert à faire une préparation alimentaire, nommée *Tahmé*, dont le palais des Orientaux paraît seul capable d'apprécier le mérite. L'huile de Sésame est en outre éminemment propre à la saponification. Aussi la *graine de cette plante forme-t-elle l'objet d'un commerce considérable* entre Marseille et le Levant. La quantité qui s'en consommait annuellement dans les savonneries de Marseille avait atteint, il y a peu d'années, 10 à 12 millions de kilogrammes. Enfin, les tourteaux de Sésame fournissent un excellent engrais et une bonne nourriture pour les bestiaux, dont ils favorisent beaucoup l'engraissement. Ils sont la matière d'un commerce assez considérable d'importation, surtout en Angleterre. On a essayé d'*introduire* la *culture* du Sésame en Europe ; mais les résultats obtenus jusqu'ici ont été nuls ou peu satisfaisants.

***PÉDALINERVE.** adj. 2 g. ***PÉDALINERVIÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille.

PÉDANÉ. adj. m. (lat. *pedaneus*). N'est usité que dans cette loc. *Juge p.*, qui se disait De certains juges subalternes auxquels le préteur remettait la décision des affaires les moins importantes.

PÉDANT. s. m. (gr. παῖς, παιδὸς, enfant). Celui qui est chargé de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants; ne se dit que par dénigr. *Un p. de collége. Les pédants ont gâté cet enfant.* || Par extens., Celui qui affecte de paraître savant, ou Qui parle avec un ton, avec un air trop décisif, ou encore, Qui se mêle de régenter tout le monde, qui critique à tort et à travers ce que font et disent les autres. *C'est un vrai p., un franc p. qui cite à tout propos les auteurs grecs et latins. Il n'est rien d'intolérable comme l'air décisif de ce p. C'est un p. qui blâme les choses les plus innocentes.* — Dans ce sens, on dit aussi, au fém., *Pédante. C'est une pédante. Elle fait la pédante. Quelle insupportable pédante!* = Pédant, ante. adj. *Cet homme est bien p. Elle est très-pédante. Un esprit p. Il parle d'un ton p. Il a un air p., des manières pédantes. Une érudition pédante.*

PÉDANTER. v. n. Faire le métier de régent dans les colléges, dans les classes. *Cet homme n'a fait toute sa vie que p.* Famil., et ne se dit que par dénigrement.

PÉDANTERIE. s. f. Profession de ceux qui enseignent dans les classes. *Il a passé sa jeunesse dans la p.* Peu usité. || Vice d'esprit du pédant; affectation de sévérité dans les choses peu importantes. *Ce discours sent la p. Il ne peut se défaire de sa p. Il met en tout de la p. Il est d'une p. insupportable. Sa p. le porte à tout critiquer.* || Érudition pédante. *Ce livre est rempli de p. Ce n'est pas là du savoir, c'est de la p.* — Ce mot ne s'emploie qu'avec une intention de dénigrement

PÉDANTESQUE. adj. 2 g. Qui tient du pédant, qui sent le pédant. *Discours p. Phrase p. Air pédantesque.*

PÉDANTESQUEMENT. adv. D'un air, d'une manière qui sent le pédant. *Parler, raisonner p.* Peu us.

PÉDANTISER. v. n. Faire le pédant. *Il ne fait que p.* Familier.

PÉDANTISME. s. m. Pédanterie; air, caractère, manière de pédant. *Cette lettre sent le p. Sa manière de parler tient du pédantisme.*

***PÉDATIFIDE, *PÉDATILOBÉE, *PÉDATIPARTITE.** adj. f. T. Bot. Voy. Feuille.

PÉDÉRASTE. s. m. (grec. παῖς, enfant; ἐράω, aimer). Celui qui est adonné à la pédérastie. = Pédérastie. s. f. Vice contre nature.

PÉDESTRE. adj. 2 g. (lat. *pedestris*, de *pes*, pied). Qui se fait à pied. *Voyage p. Promenade p. Exercice p.* || *Statue p.*, Celle qui représente un homme à pied, par oppos. à *Statue équestre.*

PÉDESTREMENT. adv. A pied. *Aller p. Je continuai p. ma route.*

PÉDICELLE. s. m. T. Botan. Se dit D'un pédicule grêle, et particul. Des divisions d'un pédoncule ramifié. Voy. Inflorescence. = * Pédicellé, ée. adj. Qui est portée sur un pédicelle.

PÉDICULAIRE. adj. f. (latin. *pediculus*, pou). T. Méd. *Maladie p.*, V. Phthiriase. = Pédiculaire. s. f. T. Bot. Voy. Scrophularinées.

PÉDICULE. s. m. (lat. *pediculus*, dimin. de *pes, pedis*, pied). T. Bot. Le support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle; et partic., La partie qui porte le chapeau des champignons. || T. Méd. La partie rétrécie et comme étranglée qui supporte certaines tumeurs. *Le p. d'un polype.* = **Pédiculé, ée.** adj. Qui a un pédicule. *Tumeur pédiculée.*

PÉDICURE. s. et adj. m. (latin. *pes, pedis*, pied; *curare*, soigner). Celui qui extirpe ou réduit les cors, les oignons et les durillons des pieds. *C'est un habile p. Chirurgien pédicure.*

***PÉDIEUX, EUSE.** adj. T. Anat. Qui appartient au pied. *Muscle p. Artère pédieuse.*

***PEDILANTHUS.** s. m. (grec. πεδιλόν, chaussure; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

PÉDILUVE. s. m. (lat. *pediluvium*, de *pes, pedis*, pied, et *luere*, laver). T. Méd.

Enc.—Les *Pédiluves* ou *Bains de pieds* produisent des effets différents selon la température de l'eau qu'on emploie. Les pédiluves *froids*, ou même à l'eau glacée, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc.; mais il faut que les parties restent plongées dans le bain pendant plusieurs heures et que l'eau soit renouvelée, sinon l'effet répercussif du bain devient nul, et l'inflammation se développe avec encore plus d'énergie. Les pédiluves *tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur. C'est pour cette raison qu'on en fait usage avant la saignée du pied, et même après, pour entretenir l'écoulement du sang. Les pédiluves *chauds* s'administrent comme révulsifs dans les cas de céphalalgie, d'éblouissements, d'angine, etc. L'eau doit être aussi chaude qu'on peut l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer plus de 8 à 10 minutes. Ordinairement on ajoute à ce p. quelques grammes de sel commun ou de la farine de moutarde.

PÉDIMANE. s. m. (lat. *pes, pedis; manus*, main). T. Mamm. Voy. Marsupiaux.

***PÉDIPALPES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Pédipalpes* constituent la seconde famille des *Arachnides pulmonaires*. Ils diffèrent des Aranéides, qui composent la première famille, par l'absence de filières, et ils sont en outre caractérisés par la présence de palpes en forme de bras, et terminés en pince ou en griffe, ainsi que par leur abdomen composé de plusieurs segments distincts. Enfin, leur gaîne tégumentaire est plus solide que dans les Aranéides proprement dites.

I. Cette famille peut se diviser en deux sections. La première comprend des Arachnides dont l'abdomen, plus ou moins pédiculé, est dépourvu d'aiguillon à son extrémité. Leurs yeux sont au nombre de 8 : deux sont situés sur la ligne médiane; les autres sont situés latéralement, trois de chaque côté près du bord antérieur du céphalothorax. Les mâchoires et les palpes sont monodactyles et terminés par une griffe; de plus, ces derniers sont épineux. Ces Pédipalpes comprennent deux genres qu'il nous suffira de nommer, car ils habitent exclusivement les contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie : ce sont les *Phrynes* (*Phrynus*) et les *Thélyphones* (*Thelyphonus*) [v. Articulés, Fig. 3, *Thél. à queue*). Les habitants des pays où l'on trouve ces Arachnides redoutent leur morsure; cependant il n'est pas démontré qu'ils soient venimeux.

II. La seconde section est formée par le seul genre *Scorpion*. Ces Arachnides ont le corps très-allongé, et l'abdomen uni au thorax dans toute sa largeur. De plus, l'abdomen se prolonge en une longue queue composée de six anneaux mobiles dont le dernier se termine par un crochet ou aiguillon venimeux, qu'on appelle *Dard*. Leurs stigmates, au nombre de quatre paires, se voient près de la base de l'abdomen, et chacun d'eux donne dans une poche pulmonaire blanchâtre. Leurs palpes sont très-grands, et se terminent en forme de pince didactyle. Ils ont de chaque côté du front deux ou trois yeux disposés en ligne courbe, et deux autres médians très-rapprochés.—Les Scorpions sont répandus dans les pays chauds des deux hémisphères. Ils vivent en général dans les endroits arides, souvent dans les lieux sombres, courent très-vite, et se nourrissent d'insectes dont ils se rendent maîtres au moyen de leurs palpes et de leur aiguillon. En marchant, ils tiennent la queue relevée et toute disposée à frapper de son dard, soit leur proie, soit l'ennemi qui voudrait les attaquer. Ce dard présente à son extrémité une paire d'orifices, d'où sort un venin que sécrète une glande qui est renfermée dans une vésicule de l'anneau anal de l'abdomen. La piqûre des Scorpions paraît être quelquefois mortelle dans les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Inde, où vivent les plus grandes espèces. Les femelles, plus grosses que les mâles, sont ovovivipares : lorsque les petits sont éclos, ils grimpent sur le dos de leur mère qui les transporte avec elle. — Le g. Scorpion a été divisé en plusieurs sous-genres. Nous citerons seulement les *Androctones* (*Androctonus*) et les *Scorpions* proprement dits (*Scorpio*). L'*Andr. funeste* et l'*Andr. à cinq raies* (*Androctonus funestus* et *quinquestriatus*) sont communs en Égypte; on les voit fréquemment entre les mains des bateleurs; mais le plus souvent ceux-ci enlèvent d'abord leur aiguillon. Les espèces européennes sont toutes de petite taille. Le *Sc. d'Europe* (*Sc. europæus*) [Fig. ci-jointe] se trouve dans le midi de la France, en Italie et en Espagne. Il n'a que 6 yeux; il est de couleur brun noirâtre, et sa taille ne dépasse pas 30 millim. Le *Sc. roussâtre* (*Sc. occitanus*) habite les mêmes contrées, ainsi que la Barbarie. Il diffère du précédent par ses yeux au nombre de 8, par sa couleur, par sa queue plus longue que le corps, et par sa taille plus grande, car il atteint 50 millim. La piqûre des espèces européennes n'est jamais mortelle; néanmoins elle détermine quelquefois des accidents fâcheux. C'est d'abord une inflammation locale plus ou moins vive, avec tuméfaction considérable; puis il survient de la fièvre, des vomissements, et un tremblement général du corps accompagné de sueur. On combat ces accidents au moyen de l'ammoniaque employée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de topiques émollients. Autrefois on préparait, en faisant digérer des Scorpions dans l'huile d'olive, une *Huile de scorpion*, à laquelle on attribuait des propriétés alexipharmaques.

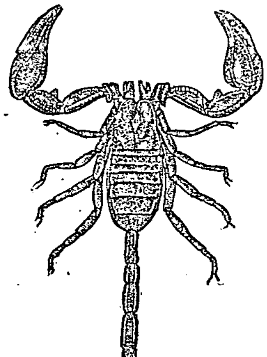

PÉDOMÈTRE. s. m. Voy. Odomètre.

PÉDON. s. m. (latin. *pedo*, qui a de grands pieds). Courrier à pied dans certains pays méridionaux. *Les pédons de Gênes, de Rome.*

PÉDONCULE. s. m. (lat. *pes, pedis*, pied). T. Bot. Support de la fleur. V. Inflorescence. ‖ * T. Anat. Se dit De plusieurs appendices du cerveau. V. Encéphale. = **Pédonculé, ée.** adj. T. Botan. Qui est porté sur un pédoncule.

PÉGASE. s. m. (grec. Πήγασος, de πηγὴ, source). T. Myth. V. ci-après. ‖ T. Astron. V. Constellation. ‖ * T. Ichth. Voy. Lophobranches.

Enc. — Dans la Mythologie grecque, *Pégase* est un cheval ailé qui, suivant la légende la plus accréditée, naquit du sang de Méduse, lorsque Persée coupa la tête à cette Gorgone. Quant à son nom, il lui vient de ce qu'il prit naissance près des sources de l'Océan. Persée le monta pour aller en Égypte délivrer Andromède. Bellérophon s'en servit aussi pour combattre la Chimère; mais ayant voulu le forcer de le conduire au ciel, Pégase le tua en le précipitant du haut des airs. Jupiter lui donna pour mission de porter la foudre et les éclairs, et plus tard il le mit au nombre des constellations. Sur la terre, Pégase habitait les monts Parnasse et Hélicon, dans la Grèce. Ce fut près de ce dernier que, frappant du pied la terre, il fit jaillir la fontaine d'Hippocrène, qui devint pour les poëtes une source d'inspiration. Dans les temps modernes, on a représenté Pégase comme le cheval ailé sur lequel les poëtes prennent leur essor; mais il est rétif pour le plus grand nombre. C'est ainsi que, dans le langage de la poésie, on dit : *Monter sur Pégase*, pour Faire des vers; et *Son Pégase est rétif*, pour C'est un mauvais poëte.

***PEGMATITE.** s. f. (grec. πῆγμα, concrétion). T. Minér. Voy. Granit et Céramique.

***PÉGOMANCIE.** s. f. (gr. πηγὴ, fontaine; μαντεία, divination). T. Archéol. Voy. Divination.

***PÉGOT.** s. m. T. Ornith. Voy. Fauvette.

***PEIGNAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Laine et Lin.

PEIGNE. s. m. (lat. *pecten*). Instrument de buis, de corne, d'ivoire, etc., qui est taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. — Fig. et pop., *Donner un coup de p. à quelqu'un*, Le maltraiter. ‖ Sorte de peigne courbe et à longues dents, dont les femmes se servent pour retrousser leurs cheveux, ou seulement pour les orner. *Elle avait un p. d'or dans les cheveux.* — *Un p. de corail, de diamants*, Un peigne orné de corail, de diamants. ‖ T. Techn. On donne le nom de *Peigne* à divers appareils qui ressemblent plus ou moins à un peigne ordinaire, et présentent des dents ou des aiguilles de fer régulièrement espacées. *P. de cardeur, de tisserand, d'épinglier, etc.* ‖ * T. Anat. V. Œil. ‖ T. Zool. V. Ostracés.

PEIGNER. v. a. (latin. *pectere*). Démêler, arranger les cheveux, les poils, avec un peigne. *P. ses cheveux, sa barbe, ses moustaches. P. la crinière et la queue d'un cheval.* — Fig. et popul., Maltraiter, battre. *Je le peignerai comme il faut.* ‖ T. Techn. *P. du lin, du chanvre, de la laine*, Les soumettre à l'action du peigne ou de la peigneuse. V. Lin et Laine. = **se Peigner.** v. pron. Peigner ses cheveux. *Il se peigne plusieurs fois par jour.* — Figur. et pop., Se maltraiter, se battre. *Ces deux femmes se sont bien peignées.* ‖ * *Cette laine se peigne très-bien*, Elle est facile à peigner. = **Peigné, ée.** part. *Une chevelure, une perruque bien peignée. Un homme bien peigné. Voilà de la laine bien peignée.* — Fig. et fam., on dit substant., D'un homme malpropre et mal vêtu, *C'est un malpeigné.* ‖ Figur., *Ce jardin est bien peigné*, Il est bien tenu, bien soigné. — *Ce discours est trop peigné*, Le soin s'y fait trop remarquer.

***PEIGNEUR, EUSE.** s. Ouvrier, ouvrière qui peigne la laine, le chanvre, le lin. = ***Peigneuse.** s. f. Machine qui sert à peigner la laine, le lin, etc.

PEIGNIER. s. m. Celui qui fait et qui vend des peignes.

PEIGNOIR. s. m. Espèce de manteau fait de toile ou de coton, que l'on met quand on se peigne, pour empêcher que la crasse ne tombe sur les vêtements. ‖ Manteau de toile, à peu près semblable, dont on se couvre dans le bain, ou quand on en sort. ‖ * Sorte de robe sans taille que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé. *Elle était encore en p.*

***PEIGNON.** s. m. T. Technol. Voy. Corderie. ‖ *Peignons*, au plur., se dit Des brins de laine comme de rebut qui restent après le peignage.

PEIGNURES. s. f. pl. Cheveux et ordures qui tombent de la tête quand on se peigne.

PEINDRE. v. a. (latin. *pingere*). Représenter une personne, une chose, par des traits et par des couleurs. *P. un homme, un lion, une bataille, une vallée, une forêt, un arbre. P. quelqu'un en grand, en petit, en pied. P. quelqu'un en beau, en laid. Il a fait p. ses enfants. Elle s'est fait p. en bergère.* Absol., *P. d'après nature. P. d'idée, de mémoire. P. sur toile, sur bois, sur ivoire, sur vélin. P. à l'huile, à fresque, en détrempe, à l'aquarelle, au pastel, en miniature, en émail.* — *P. l'histoire, le portrait, le paysage, le genre, etc.*, Représenter des sujets historiques, peindre des portraits, des paysages, etc. — *P. une galerie, un plafond, une chambre, etc.*, Les embellir par diverses représentations de figures, par des arabesques, des ornements. — Familièr., *Cet homme est fait à p.*, Il est très-bien fait. *Cet habit est fait à p., il va à p.*, Il est bien fait et sied bien. ‖ Couvrir simplement avec des couleurs sans qu'elles représentent aucune figure. *P. un mur, une boiserie en rouge, en blanc, en noir, etc. P. une chambre à l'huile, à la colle. P. un carrosse. Certains sauvages se peignent le corps et le visage de plusieurs couleurs. Ce vieillard se peint la barbe et les cheveux.*, Il les teint d'une couleur à le faire paraître plus jeune. ‖ Figur., Décrire, représenter vivement quelque chose par le discours. *Personne n'a peint les passions avec plus de vérité. Il peint bien les personnages et leurs différents caractères. P. la douleur, la joie, la crainte. P. le vice de manière à en donner l'horreur. On nous l'a peint sous les plus noires couleurs. Il nous a peint sa détresse, sa misère.* ‖ En parlant De l'écriture, *Peindre* se dit quelquefois De la manière dont les lettres sont formées. *Il peint si mal qu'on ne peut lire son écriture.* = **se Peindre.** v. pron. Se dit au propre et au fig. *Voilà son portrait : c'est lui-même qui s'est peint. Les objets se peignent sur la rétine, dans un miroir. La douleur, la joie, la colère, etc., se peignait dans ses yeux, sur son visage. La candeur, l'honnêteté de son âme se peint dans ses moindres discours. Cet auteur se peint dans ses ouvrages*, Ses pensées, son style font connaître son caractère, ses inclinations. ‖ Proverb., *S'achever de p.*, V. Achever. = **Peint, einte.** part. — *Toiles peintes* et *Papiers peints*, Voy. Impression.

Conj. — *Je peins, tu peins, il peint; nous peignons, vous peignez, ils peignent. Je peignais; nous peignions. Je peignis; nous peignîmes. Je peindrai; nous peindrons. — Je peindrais; nous peindrions.—Peins; peignons.— Que je peigne; que nous peignions. Que je peignisse; que nous peignissions. — Peignant. Peint, e.*

PEINE. s. f. (latin. *pœna*). Châtiment, punition. *Il a commis la faute, il en portera la p. Encourir une p. P. légale, arbitraire. Des peines sévères, modérées, terribles. Prononcer, appliquer, infliger une p. Subir sa p. Condamner à une p. Proportionner les peines aux délits. On lui a ordonné cela sur p., à p., sous p. de la vie.* [De ces trois façons de parler, *Sous p.* est la plus usitée et la meilleure.] *Cela est défendu sous p. d'une amende, d'amende.* — T. Jurispr. *Sous les peines de droit*, Sous les peines portées par la loi. — T. Théol. *Les peines de l'enfer, du purgatoire; la p. du dam, la p. du sens*, Voy. Enfer et Purgatoire. ‖ Douleur, souffrance, affliction; sentiment de quelque mal dans le corps ou dans l'esprit. *Les peines du corps. Les peines de l'esprit. Les peines de la vie. C'est de lui que sont venues mes plus grandes peines. Il m'a fait bien de la p. Cela fait p. Être sensible aux peines d'autrui. Adoucir, partager les peines de quelqu'un. Consoler quelqu'un dans ses peines.* — *Être dans la p.*, Être dans le besoin. ‖ Inquiétude d'esprit. *J'étais fort en p. de ce qu'il était devenu. Je suis en p. de n'avoir pas de ses nouvelles. Une seule chose me met en p. Vous m'avez tiré de p. Me voilà hors de p.* — Fam., on dit De quelqu'un qui est dans une grande inquiétude, *Il est comme une âme en p., c'est une âme en p.* = *Peine*, signifie aussi Travail, fatigue. *Toute p. mérite salaire. Sa p. n'a pas été inu-*

tile, infructueuse. Je ne regrette pas ma p. Il n a pas fait cela sans p. Il n'a ouvert cette porte qu'avec p. Prendre de la p. Se donner beaucoup de p. Vous n'aurez pas grande p. à en venir à bout. Je n'y ai pas eu grand'p. Prov., *Nul bien sans p. La p. passe le plaisir.* — *Mourir à la p.*, Mourir sans avoir exécuté, sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine. Prov., *J'y réussirai, j'y parviendrai ou je mourrai à la p.*, Rien ne me fera renoncer à mon projet, à mon entreprise. — *Perdre sa p., ses peines*, et Prov., *Perdre son temps et sa p.*, Travailler inutilement à quelque chose. —Fam., on dit d'Un homme obligeant et actif, *Il compte pour rien la p., ses peines ; Il ne plaint pas sa p., ses peines.*—Fam., *La chose en vaut bien la p.*, Elle mérite qu'on ne néglige rien afin d'y réussir. On dit, dans le sens contraire, *Cela n'en vaut pas la p., ce n'est pas la p. Voulez-vous que je lui écrive pour cela? Non, cela n'en vaut pas la p. Ce n'est pas la p. d'attendre si longtemps pour si peu de chose.* On dit aussi D'une chose qui est peu importante ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. *Cela ne vaut pas la p. d'en parler.* Cette phrase se dit encore ironiq., Pour relever l'importance de la chose dont on parle. — Par politesse, *Prenez la p., donnez-vous la p. de faire cela*, Je vous prie de faire cela. *Il a pris la p. de venir me voir*, Il est venu me voir. ‖ *Un homme de p., des gens de p.*, Celui, ceux qui gagnent leur vie par un travail pénible de corps sans avoir aucun métier particulier. ‖ Par méton., *Peine* se dit quelquefois pour Le salaire même du travail d'un artisan. *Il ne faut pas retenir la p. du mercenaire. Payer à un ouvrier sa p.* Prov., *A chaque jour suffit sa p.* ‖ *Peine*, se dit aussi Des difficultés, des obstacles que l'on trouve à quelque chose. *Il aura beaucoup de p. à gagner ce procès-là. Il a eu beaucoup de p. à faire sa fortune. J'aurais p. à vous rendre compte de ce qui se passait alors dans mon esprit. Je n'ai pas de p. à vous croire.* — *Avoir de la p. à parler*, Avoir de la difficulté à parler par quelque empêchement naturel ou Fig., par honte, par crainte, par timidité. *Répondez-donc ; vous avez bien de la p. à parler.* — *Avoir de la p. à marcher*, Se servir difficilement de ses jambes. Fig., *Cette entreprise a bien de la p. à marcher.* ‖ La répugnance d'esprit qu'on a à faire ou à dire quelque chose. *J'ai de la p., j'ai p. à lui annoncer une si fâcheuse nouvelle.* — *Faire une chose sans p.*, La faire de bon cœur, sans nulle contrainte. = A PEINE. loc. adv. Se dit souvent pour marquer Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que la chose dont on parle est arrivée. *A p. est-il hors du lit, A peine sommes-nous entrés*, Il ne fait que de sortir du lit, Il n'y a qu'un moment que nous sommes entrés. *A p. le soleil est-il levé, on se met en marche.* On dit aussi, en mettant *que* au commencement du second membre de la phrase. *A p. le soleil est-il levé, qu'on se met en marche. A p. le soleil était levé, qu'on aperçut l'ennemi.* ‖ Sign. quelquefois Presque pas. *A p. est-il jour, A p. a-t-il le nécessaire*, Il n'est presque pas jour, Il n'a presque pas le nécessaire. *Cela est à p. indiqué. Cette pensée doit être à p. présentée. Il nous regarda à p.* ‖ Signifie encore Difficilement. *A p. voit-on à se conduire. On trouvait à p. de l'eau pour boire.* — Fam., *A grand'p. lui persuaderez-vous cela ?*

Syn.—*Avoir peine, Avoir de la peine à faire quelque chose.* —*Avoir peine* exprime uniquement l'espèce de sentiment que l'on a, le genre de disposition où l'on est. *Avoir de la peine*, marque tel effet que l'on sent, certaine épreuve que l'on fait, avec telle circonstance, dans un cas particulier ou particularisé. Vous *avez peine* à faire la chose à laquelle vous répugnez naturellement; vous *avez de la peine* à faire ce que vous ne faites qu'avec plus ou moins de difficulté. On *a peine* à croire ce que l'esprit rejette de lui-même ; on *a de la peine* à croire ce qu'on ne se persuade pas aisément. Dans le premier cas, il y a une répugnance ou un préjugé à vaincre ; dans le second, vous trouvez des difficultés ou des embarras à lever. Nous *avons peine* à concevoir ce qui choque nos idées ; nous *avons de la peine* à concevoir ce qui ne nous est pas présenté d'une manière claire et intelligible.

Enc. — I. Toute violation du droit, toute infraction à la loi commise par un être libre et dans le plein exercice de sa volonté, étant une attaque contre la société, le devoir de celle-ci est de se défendre, et de se mettre à l'abri de nouvelles offenses. Elle a donc le droit d'atteindre l'auteur du crime, et de le mettre hors d'état de lui nuire de nouveau. Mais la société n'est pas un simple individu, et son droit de frapper n'est pas limité, comme celui de l'individu, au cas où elle est en état de légitime défense. Elle représente un être moral supérieur dont chaque individu n'est qu'un membre : de là le devoir, après la répression du crime, de s'efforcer de le prévenir, et d'user des moyens en son pouvoir pour corriger le coupable. Ce droit que nous attribuons à la société lui a été reconnu de tout temps et chez tous les peuples, et les philosophes eux-mêmes l'ont unanimement considéré comme l'un des principaux fondements et comme une condition nécessaire de l'ordre social. Toutefois ce n'est encore là qu'une des faces de la question du droit de punir.—L'homme conçoit, par sa raison, le bien ou le juste comme la règle obligatoire de sa conduite, et cette conception implique celle du mérite et du démérite, selon l'usage qu'il a fait de sa liberté, c.-à-d. selon le choix qu'il a fait entre le bien ou le mal. Il y a dans notre esprit une corrélation nécessaire entre ces deux catégories d'idées, bien, mérite et récompense, mal, démérite et châtiment, de telle sorte que nous nous jugeons nous-mêmes, selon la nature de nos actes, dignes de récompense ou de punition. Le droit est égal dans les deux cas, et l'homme qui a fait le mal peut réclamer la p. qu'il a encourue, comme celui qui a fait le bien peut réclamer la récompense qu'il a méritée. La p., au point de vue de l'homme moral, n'est plus simplement la mise hors d'état de nuire à la société, c'est l'expiation par laquelle il rachète son crime, par laquelle il se réhabilite à ses propres yeux. Cette croyance à la vertu de l'expiation, c.-à-d. de la réhabilitation par la souffrance et le sacrifice, a sa racine dans la profondeur de l'âme humaine, car elle repose sur *la conception* fondamentale du mérite et du démérite. De plus, elle s'étend non-seulement à cette vie, mais encore à la vie future, de telle manière que celui qui n'a pas expié son crime ici-bas doit l'expier après cette vie. Enfin, nous la retrouvons, comme *toute notion nécessaire, dans* tous les temps et dans tous les lieux. Cependant la doctrine de l'expiation, comme base du droit pénal, a été contestée par un grand nombre de philosophes contemporains. A leurs yeux, le droit de punir ne repose que sur un seul *fondement, le droit de défense personnelle de la société.* Mais il suffit, pour réfuter cette théorie exclusive, de remarquer qu'elle est simplement un corollaire de la doctrine de l'utile, et que le dogme de l'expiation, au contraire, est le seul qui se fonde sur la conception *de la loi morale pure*, c.-à-d. *sur l'idée du bien comme* loi obligatoire de tous nos actes.

Les limites étroites que nous impose notre cadre ne nous permettent pas de rechercher quelles doivent être les conditions d'un système de pénalité *véritablement philosophique. Nous nous contenterons* de rappeler à ce sujet quelques principes aujourd'hui universellement admis. 1° Il n'y a crime, et, par conséquent, il n'y a lieu à réparation pénale, que lorsque l'intention mauvaise se joint à l'acte matériel. 2° *Les peines* doivent être *personnelles*, c.-à-d. ne frapper que le coupable. 3° Elles doivent être graduées et avoir une juste proportion avec le degré de culpabilité. 4° Elles doivent être exemplaires, car c'est par là seulement qu'elles sont indirectement préventives. 5° Aucune p. ne doit être entachée de cruauté : la cruauté dans les peines démoralise, après avoir produit un effet momentané d'intimidation. 6° Autant que possible, les peines doivent être tirées de la nature de chaque crime. 7° Enfin, elles doivent tendre à l'amendement moral des condamnés. Il est facile, à l'aide de ces principes, de porter un jugement réfléchi sur les diverses lois pénales que nous présente l'histoire des peuples. On verra tout d'abord que plus une nation est barbare, plus ses lois sont cruelles et comme inspirées par une idée de vengeance ; que, dans les États despotiques, il n'existe le plus souvent aucune proportion entre les infractions et les peines ; que, jusqu'à l'époque de l'avénement du christianisme, aucun législateur n'a songé à l'amendement moral du coupable, cette idée étant une idée propre à la loi nouvelle. Quant aux peuples modernes, on peut considérer leur législation pénale comme un critérium presque infaillible de leur état de civilisation.—Toutefois, il est une p. qui subsiste encore chez toutes les nations modernes, bien que sa légitimité ait été contestée par un grand nombre de criminalistes et de philosophes : nous voulons parler de la *p. capitale* ou de la *p. de mort.* Cette controverse, soulevée par Beccaria, il y a un siècle, n'est point encore terminée aujourd'hui. Les adversaires de la p. de mort partent exclusivement du principe que la société n'a pas besoin de cette p. pour se protéger, qu'il lui suffit, pour atteindre ce but, de priver l'assassin de sa liberté. Comme on le voit, ce n'est pas le point de vue moral, c'est le point de vue de l'utile qui leur sert de guide. Les partisans de la p. de mort se partagent en deux classes. Les uns veulent son maintien parce que, suivant eux, la mort est la seule p. qui intimide les assassins, et par conséquent la seule qui protége efficacement la société : l'expérience leur a en effet donné raison. Mais ils pensent que la légitimité de cette p. réside dans sa nécessité, et que si l'on peut imaginer une p. inférieure qui soit capable d'assurer la sécurité publique, la p. de mort cessera d'être justifiée. Si nous ne nous trompons, les partisans de la p. capitale dont nous parlons, partent du même principe que ses adversaires, *car pour eux la légitimité de la p. de mort* est une question de fait, au lieu d'être une question de droit : elle n'a pas sa source dans l'idée du droit en soi, elle est le résultat d'une circonstance contingente. Quelques auteurs ajoutent à l'argument *de la nécessité un autre argument tiré* du principe consacré de la graduation des peines, car, ainsi que le dit Montesquieu, « dans un pays où la peine des assassins et celle des voleurs sont les mêmes, on assassine toujours : les morts, y dit-on, ne racontent *rien.* » *Cet argument a certes une haute valeur*; mais il laisse aussi de côté la question pure du droit. Or, celle-ci réside entièrement dans l'idée morale d'expiation. Si l'on repousse ce dogme, la p. de mort est absolument injustifiable : si on l'admet au contraire, elle est la *p. légitime et même la seule p. légitime de tout* crime qui a pour but d'ôter la vie à son semblable. C'est donc sur ce dogme que s'appuient les partisans logiques de la p. de mort, et c'est lui en effet qu'ont invoqué les législateurs de tous les temps. L'expiation est le fondement *moral* de la p., *la sanction* de la loi du devoir, toutes les fois que celle-ci a été violée. Or, quelle expiation est adéquate au crime de donner la mort, si ce n'est la mort elle-même? Nous ne parlerons pas de l'étrange argumentation de ceux qui prétendent condamner la p. de *mort* au nom du christianisme. Ils oublient que le christianisme a pour fondement le dogme de l'expiation, car, pour racheter la postérité d'Adam, il n'a fallu rien moins que l'expiation par le sang du Fils de Dieu.

II. La loi française distingue les peines qui correspondent aux trois catégories d'infractions qu'elle a établies. Ce sont : les *peines criminelles*, pour les crimes ; les *peines correctionnelles*, pour les délits ; et les *peines de simple police*, pour les contraventions. Toutefois cette classification n'est pas absolue, car il y a des peines communes aux matières criminelles et aux matières correctionnelles, quelquefois même aux matières de simple police.— 1° Les peines criminelles sont ou *afflictives et infamantes*, ou simplement *infamantes*. Les premières sont : la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la détention et la réclusion ; les secondes sont le bannissement et la dégradation civique. La déportation, la détention, le bannissement et la dégradation civique, sont prononcés particulièrement pour les crimes politiques. — La p. de *mort* est subie par la décapitation au moyen de la guillotine. Les condamnés aux *travaux forcés*, ou, comme on dit vulgairement, aux *galères*, sont dirigés sur un bagne ou sur une des colonies pénales qui en tiennent lieu, et où on les occupe à divers travaux. Toute condamnation à temps est prononcée pour 5 ans au moins et 20 ans au plus. La p. de la *détention* consiste à être renfermé dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental de l'empire. Sa durée, quand la p. doit être temporaire, varie également de 5 à 20 ans. La p. de la *réclusion* consiste à être renfermé dans un des établissements désignés sous le nom de maisons centrales; elle est de 5 ans au moins et de 10 ans au plus. Les condamnés à la *déportation* sont transportés et doivent demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la loi, hors du territoire continental de l'empire. Les condamnés au *bannissement* sont également transportés hors du territoire, mais non point dans un lieu déterminé, et c'est principalement en cela que le bannissement diffère de la déportation. La *dégradation civique* n'est jamais qu'une p. accessoire; mais, comme nous en avons parlé ailleurs (v. CITOYEN), nous n'y reviendrons pas ici.—Les peines correctionnelles et de simple police sont l'emprisonnement et l'amende. L'*emprisonnement* ou la *prison* est de 6 jours à 5 ans en matière correctionnelle, et de 5 jours au plus en matière de simple police. Cette p. consiste à être renfermé dans une maison de correction, lorsque sa durée ne dépasse pas un an, et dans une maison centrale, lorsqu'elle est supérieure. Quant à l'amende, elle est de 16 francs et au-dessus en matière correctionnelle, et de 1 fr. à 15 fr. en matière de simple police. — Indépendamment de ces peines *principales*, il en existe d'autres qui sont, ou *accessoires*, ou *spéciales* à certaines sortes d'infractions. Ainsi, l'*interdiction légale* est accessoire de certaines peines criminelles. L'interdiction à temps de certains droits civiques, civils et de famille, est spéciale aux matières correctionnelles, et peut être prononcée dans certains cas. Le renvoi sous la *surveillance de la haute police* est commun aux peines criminelles et correctionnelles. La *confiscation*, soit du corps du délit, quand la propriété en appartient au condamné, soit des choses produites par le délit, soit de celles qui ont servi ou qui étaient destinées à servir à le commettre, est commune aux peines criminelles, correctionnelles et de simple police. Enfin, la *contrainte par corps* est commune à toutes les peines pécuniaires, et a pour objet d'assurer l'exécution des condamnations.

C'est un principe de notre législation que les peines ne peuvent être cumulées, à moins que la loi n'ait formellement prescrit le contraire. De plus, nulle contravention, nul délit, nul crime, ne peuvent être punis de peines qui n'étaient point prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis. V. les mots CRIME, CULPABILITÉ, CIRCONSTANCES, RÉCIDIVE, etc.

PEINER. v. a. Faire de la peine, causer du chagrin, de l'inquiétude. *Votre situation me peine extrêmement. Cette nouvelle l'a beaucoup peiné.* ‖ Donner de la peine. fatiguer. *Ce travail vous peinera beaucoup.* Peu usité. ‖ Travailler beaucoup et difficilement ce qu'on fait. *Ce peintre peine beaucoup ses ouvrages.* Peu usité. = PEINER. v. n. Répugner à. *On voit qu'il peine à punir. On peine à vous faire de tels reproches.* ‖ Se fatiguer à. *On peine beaucoup en voyageant dans les pays de montagnes. Les chevaux ont peiné tout le jour à charrier du fumier.* — *Cette poutre, cette solive peine beaucoup, peine trop*, Le poids qu'elle supporte est trop pesant. = SE PEINER. v. pr. Se donner de la peine. *Se p. pour faire quelque chose. Il n'aime pas à se p.* = PEINÉ, ÉE. part. *Vous me voyez fort peiné de ce qui est arrivé.* ‖ Se dit Des ouvrages dans lesquels le travail se fait trop sentir. *Ce tableau paraît peiné. Son style est peiné. Cette écriture est trop peinée.*

PEINTRE. s. m. (lat. *pictor*). Celui qui exerce l'art de peindre. *Un bon, un grand, un excellent p. Les peintres anciens, modernes. Les peintres de l'école de Rome, de l'école vénitienne. P. en pastel, en miniature, en émail. P. sur verre, sur porcelaine. P. d'histoire, de genre, de paysage, de fleurs.* Elliptiq., *Une femme p.* — *On dit aussi, au féminin, *Une jeune p.* ‖ Celui dont le métier est de mettre en couleur des murailles, des lambris, des plafonds, etc. *Un p. en bâtiments. On a mis les peintres depuis hier dans votre appartement.* ‖ Fig., Celui qui représente vivement les choses dont il parle, dont il traite, soit en prose, soit en vers. *Ce poëte est un grand p. Buffon a été appelé le p. de la nature. Molière est un grand p. des vices et des travers de la société. Les peintres du cœur humain.*

PEINTURAGE. s. m. Action de peinturer, et l'effet qui en résulte.

PEINTURE. s. f. L'art de peindre. *Il s'adonne à la p. Il excelle dans la p.* ‖ Toute sorte d'ouvrage de peinture. *Il y a de belles peintures dans ce palais. Les peintures de cette galerie sont admirables. P. à l'huile, en détrempe, à fresque, etc. P. sur bois, sur verre, sur par-*

celaine, etc. ‖ Toute couleur qui est étendue, appliquée sur une surface. *Prenez garde de vous salir à cette porte, la p. en est toute fraîche. La p. de cette boiserie sera-t-elle solide?* ‖ Fig., Une description vive et naturelle. *Ce poëte excelle dans la p. des passions, des mœurs, des scènes de la nature. Il en a fait une p. si vive qu'on croit voir la chose même.*

Enc. — I. La *Peinture* tient le premier rang parmi les arts plastiques. Elle est en effet supérieure à la sculpture, soit par sa *forme*, soit par son *objet*. Bien que, au premier abord, la p. ait, par rapport à la statuaire, ce désavantage que ses personnages ne sont vus que d'un seul côté, elle a, précisément à cause de ce désavantage apparent, la faculté d'embrasser un champ beaucoup plus vaste et, pour ainsi dire, illimité. Les êtres que la p. met devant nos yeux sont encore, comme ceux que modèle la sculpture, des êtres muets et immobiles ; mais, tandis que la sculpture est, par ses conditions mêmes, bornée à représenter les êtres vivants sous l'aspect invariable de la forme corporelle dans ce qu'elle a de plus général, la p., d'une part, embrasse la nature tout entière, et, de l'autre, elle peut, au moyen de l'expression, individualiser toutes choses. « Par l'œil et le regard, dit très-bien Ch. Lévêque, la p. exprime non-seulement la passion, non-seulement la volonté, mais l'attention, mais la pensée, tantôt appliquée à un objet précis, tantôt plongeant dans les profondeurs mêmes de l'infini. Par la couleur, elle accroît l'expression de certains traits sans trop les accuser, elle atténue sans trop les effacer l'accent de certains autres ; par la couleur, elle augmente l'éclat de la beauté et dissimule en partie les formes ingrates ou fâcheuses, ce qui lui permet un usage modéré de la laideur absolument interdit à la sculpture. Par les jeux de la lumière, elle prend possession de l'air et de l'espace, et y répand ses créations en toute liberté. Par la perspective, elle multiplie les plans, les aspects, elle étend le champ de la vision et fait entrer dans ses cadres les formes indéfiniment diverses de la nature et de la vie. Enfin, n'ayant point à compter avec la pesanteur du marbre, elle enlève, quand elle le veut, ses personnages du sol où les enchaîne la sculpture et les lance audacieusement dans l'étendue. » — La p., ajoutons-nous, n'est point seulement un art idéaliste, car ce caractère est commun à tous les arts, c'est encore un art essentiellement spiritualiste. Elle ne montre plus, comme fait la sculpture, les objets naturels tels qu'ils sont en eux-mêmes ; le peintre les transforme en images, de telle sorte qu'ils deviennent le miroir de son esprit, le reflet de ses propres sentiments. Ici, suivant l'expression de Hegel, « l'art détruit l'existence réelle et la change en une simple apparence créée par l'esprit et qui s'adresse à l'esprit. »

La p., ainsi que nous l'avons dit, embrasse dans sa sphère, l'homme, la nature, et même le monde supra-naturel. Elle peut donc représenter les sujets les plus élevés et les plus profonds, comme aussi les sujets les plus insignifiants en apparence. Dans le premier cas, elle aborde les objets les plus sublimes de la croyance religieuse, les grands événements et les grands personnages de l'histoire (*P. religieuse* et *P. d'histoire*); dans le second, elle ouvre un libre champ aux particularités de la nature et de la vie réelle (*P. de paysage* et *P. de genre*). De là deux grands systèmes de p., deux styles, deux écoles opposées, et aussi deux manières de juger : c'est l'opposition de l'idéal et du réel, mais du réel idéalisé par l'exécution. Au point de vue de l'art, on ne peut pas dire que l'un de ces systèmes, de ces styles, soit supérieur à l'autre : cependant on peut affirmer que le premier l'emporte par l'idée, c.-à-d. que le premier exprime plus complétement le caractère spiritualiste de la p. Tous les philosophes qui ont écrit sur l'esthétique de la p., s'accordent à la regarder comme un art chrétien par excellence. L'histoire est là pour confirmer les aperçus de la science : l'idéal chrétien fait le fond des chefs-d'œuvre des plus grands peintres modernes. « C'est d'abord, dit Hegel, l'amour du Christ, l'amour de Dieu pour les hommes, qui se reproduit dans tous les actes de sa vie mortelle, dans son enfance, ses miracles, sa passion, sa croix et sa résurrection ; puis viennent les personnages de la sainte famille, la Vierge, saint Joseph, les disciples ; voilà des sujets inépuisables de tableaux où se rencontre le plus haut idéal. Parmi eux se distinguent, comme les plus favorables, l'enfance du Christ et sa passion. A un autre point de vue, le sujet le plus heureux est l'amour maternel, l'amour de la Vierge, qui offre des situations d'un intérêt à la fois si élevé, si pur et si touchant, l'annonciation, la visitation, la naissance, la fuite en Égypte, etc.; mais surtout Marie au pied de la croix. A côté d'un tel sujet, la Niobé antique n'offre plus de comparaison. D'un genre moins élevé, quoique aussi pleins d'intérêt, sont les tableaux qui représentent les disciples, les apôtres, les saints, le recueillement, l'adoration, la prière, la pénitence, la conversion, la glorification et la sainteté ; ces sujets ont inspiré les plus grands peintres. Il en est de même de cette autre face du sentiment religieux, de la souffrance et de la douleur, dans les scènes qui représentent le martyre, la constance dans les supplices, la douleur physique et morale, les blessures de l'amour, les tristesses de l'âme, la pénitence intérieure, le repentir et la contrition, enfin la glorification par la douleur, la sainteté obtenue par la pénitence. » — Lorsque la p. se propose de représenter les scènes de la nature, ou quelque particularité de la vie commune, il semble au vulgaire que le but de l'artiste soit atteint quand la réalité des choses paraît comme fixée sur la toile : il se figure qu'ici l'idéal de l'art soit le réel, et certains peintres professent cette théorie singulière. Mais il suffit de considérer avec quelque attention les œuvres les plus *réalistes* des peintres qui professent que l'art a pour but de représenter les choses telles que les voit notre œil, pour reconnaître combien une p. réaliste a peu droit à ce titre de représentation réelle de la nature. La nature que nous montre le peintre se trouve, en dépit de sa théorie, complétement transformée sous certains aspects, et c'est par là seul que sa p. mérite encore le nom d'œuvre de l'art. Dans toute p. qui a pour objet la représentation de la nature, celle-ci est plus ou moins spiritualisée et offre constamment un reflet de la pensée, un écho du sentiment, en un mot quelque chose de l'âme de l'artiste : c'est par là que l'art est créateur.

Quant aux moyens d'exécution de la p., qui sont le *dessin*, le *coloris* et la *perspective*, il nous est interdit d'en parler au point de vue technique ; mais nous ne pouvons nous empêcher de citer les judicieuses réflexions de Lévêque au sujet de l'éternelle discussion sur la prééminence du dessin et du coloris. « C'est frapper l'art au cœur que de séparer le dessin de la couleur : l'un ne va pas sans l'autre. Un peintre qui ne trace que des lignes ou qui les fait trop voir, n'est pas plus un véritable peintre qu'un coloriste dont le pinceau ne détermine pas les vraies formes des objets. Que le contour soit voilé et comme fondu sous la couleur; mais que la plus moelleuse couleur sache respecter le contour et la forme. Cette leçon est écrite dans la nature, et le génie la suit toujours, ou, s'il y manque, il manque la perfection. Les bruyants débats qui s'élèvent de temps en temps entre les dessinateurs et les coloristes, entre les critiques qui attachent plus de prix à la ligne et les partisans effrénés de la couleur, ces débats ont leur cause dans des notions fausses, de part et d'autre, sur les rapports qui rattachent les signes pittoresques à l'objet qu'ils signifient. La couleur ne vaut qu'à l'état de manifestation de la forme. Si elle appelle sur elle-même l'attention à laquelle seule la forme a droit, si elle aspire à caresser l'œil et à produire seulement une sensation agréable, au lieu de s'employer à répandre sur la forme le jour propre à la rendre visible et intelligible à la fois, le signe vide se substitue à la chose signifiée et le moyen prend la place du but. D'un autre côté, la couleur n'étant que la lumière elle-même, telle que la réfléchissent diversement les corps divers, dédaigner la couleur, c'est ne pas comprendre assez le rôle de la lumière dans les œuvres d'un art qui s'adresse aux yeux. Mais si la couleur, comme la lumière elle-même, n'a pour fin que de manifester les formes, il en résulte que l'intensité, le caractère, l'harmonie de la couleur, devront toujours se mesurer à la puissance, au caractère, à l'harmonie des formes et, en général, du sujet tout entier. »

II. Considérée sous le rapport technique et matériel, la p. présente un assez grand nombre de branches que nous allons passer sommairement en revue.

P. à l'huile. — Elle tire son nom de la substance dont on se sert pour broyer les couleurs, et qui n'est autre chose que l'huile d'œillette. On emploie aussi quelquefois l'huile de lin et celle de noix. Certaines couleurs ayant le défaut de sécher très-difficilement, on remédie à cet inconvénient en rendant l'huile plus siccative au moyen de la litharge, et l'huile qui a reçu cette préparation est communément et improprement appelée *huile grasse*. On obtient le même résultat avec le vernis-copal, soit seul, soit mêlé avec l'huile. De plus, ce vernis a la propriété de donner aux teintes une plus grande transparence et un plus grand éclat. Pendant très-longtemps, on a peint sur des tables ou panneaux de bois : c'est même de cette circonstance que les *tableaux* tirent leur nom. Pour les empêcher de se voiler, on ajustait par derrière un parquet de fortes traverses. Beaucoup d'artistes ont également peint sur des plaques de cuivre. Aujourd'hui, on peint le plus généralement sur toile. Les *toiles* sont tendues et fixées sur des châssis de bois, et, avant de les employer, on les recouvre d'une ou deux couches de blanc à l'huile, après quoi on les dégraisse en les frottant avec des tampons de coton imbibés d'alcool. Souvent on remplace le blanc par de l'ocre jaune ou de l'ocre rouge ; mais ces deux substances ont l'inconvénient de paraître plus ou moins à travers les couleurs qui les recouvrent. Avant d'*ébaucher* en grand son tableau, le peintre fait le plus souvent un *carton*, ou esquisse, qu'il exécute avec une grande liberté de pinceau et qui lui sert de guide. La façon de procéder dans le travail de l'ébauche varie selon les peintres. Quant à la manière de peindre, elle est généralement de deux sortes. Tantôt on procède par *empâtement*, et alors on charge la toile de masses épaisses de couleurs, qu'on fond ensuite les unes dans les autres ; tantôt on procède par *glacis* et l'on pose des couches successives de couleurs transparentes, étendues d'huile. Bien que ces deux modes de procéder soient le plus souvent simultanément employés dans l'exécution d'un tableau, néanmoins l'empâtement, ou *peinture dans la pâte*, domine chez les peintres coloristes. Les peintres dessinateurs, au contraire, pour qui il serait impossible de suivre les lignes du trait sous ces épaisses couches de couleur et d'arrêter les contours, procèdent ordinairement par glacis, après avoir couvert leur toile d'une ébauche légère. Quand un tableau est à peu près achevé, on le laisse sécher pour y mettre la dernière main. Ces derniers coups de pinceau ont pour but d'imprimer à certains objets un caractère plus prononcé, de former des *réveillons*, et d'ajouter à l'effet général. On donne le nom de *touche* à la manière de les déposer sur la toile. Quand le tableau est terminé, on le laisse bien sécher, puis on le vernit pour raviver les couleurs et faire disparaître l'*embu*, c.-à-d. l'aspect terne que présentent toujours les peintures fraîches : cette opération consiste à le recouvrir d'une légère couche d'un mélange composé d'une partie de mastic en larmes et de deux parties d'essence de térébenthine. — L'invention de la p. à l'huile est généralement attribuée à Jean van Eyck, dit Jean de Bruges, mort en 1450 ; mais il est certain qu'elle est beaucoup plus ancienne, et que cet artiste ne fit que perfectionner une chose déjà vieille d'au moins 300 ans. En effet, le moine Théophile, qui paraît avoir vécu dans le XIe siècle, rapporte que les peintres de son temps se servaient d'huile au lieu d'eau, comme on le faisait auparavant, pour préparer les couleurs destinées à exécuter les chairs et les vêtements : seulement, ce nouveau procédé était lent et ennuyeux, parce qu'après avoir appliqué une couleur, il fallait la laisser sécher avant de pouvoir en poser une seconde, ce qui forçait à interrompre souvent le travail. Cet inconvénient frappa probablement Jean van Eyck, et il imagina de le faire disparaître en rendant l'huile plus siccative au moyen de la résine. Quelque temps après, un peintre italien, Antonello de Messine, trouva le même procédé, et le fit connaître aux peintres de son pays. Plusieurs écrivains ont prétendu, les uns que Jean van Eyck devait sa découverte à une communication d'Antonello, les autres, au contraire, que celui-ci lui avait emprunté son secret, mais l'époque à laquelle ces deux artistes vivaient rend ces deux opinions tout à fait inadmissibles.

P. à fresque. — Cette espèce de p. ne peut s'appliquer que sur des murailles, et ne s'emploie guère que pour couvrir de grandes surfaces dans les monuments publics. Le mur qui doit recevoir la p. est d'abord revêtu d'un crépi fait avec un mélange de chaux et de sable ou de brique pilée. Quand ce crépi est bien sec, on l'humecte et l'on étend par-dessus un léger enduit composé avec de la chaux éteinte et du sable très-fin ou de la pouzzolane. C'est sur ce dernier que s'appliquent les couleurs, lesquelles sont simplement détrempées dans l'eau pure, et doivent s'incorporer complétement avec l'enduit. A cet effet, il faut que ce dernier soit frais, de là le nom de *fresque* (*fresco*) donné à ce genre de p. En conséquence, l'ouvrier chargé d'appliquer l'enduit de chaux sur la muraille ne dresse que la portion de surface que le peintre doit couvrir dans sa journée. Celle-ci préparée, l'artiste décalque, au moyen d'une pointe ou autrement, les cartons sur lesquels il a esquissé sa composition, puis il applique ses couleurs avec des brosses plates en ayant soin de mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, parce qu'en pénétrant dans l'enduit elles perdent de leur vivacité. S'il commet une erreur, de quelque genre qu'elle soit, elle est irréparable, et il faut détruire entièrement les parties défectueuses pour recommencer à nouveau. — La p. à fresque date d'une époque très-ancienne. On a trouvé, dans les tombeaux de la Nubie et de l'Égypte, un grand nombre d'inscriptions hiéroglyphiques et même de grands sujets qui ont été exécutés de cette manière. Les Grecs et les Romains appliquaient aussi ce genre de p. à la décoration intérieure de leurs édifices publics et de leurs habitations particulières. Tous les fragments de p. antique qui sont arrivés jusqu'à nous ont été exécutés par ce procédé. Pendant le moyen âge, la p. à fresque continua d'être en honneur, surtout à l'époque byzantine, pour la décoration des monuments religieux; mais c'est à la fin du XVe siècle et au siècle suivant qu'elle fut portée en Italie à son apogée. Il suffira de citer les fresques de Raphaël au Vatican, de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine, du Corrége dans la cathédrale de Parme. Au XVIIe siècle, la p. à fresque cessa peu à peu d'être cultivée, à ce point qu'au dernier siècle, il n'y avait plus un seul peintre à fresque digne de ce nom. Cependant notre siècle a remis en honneur ce genre de p., qui constitue la p. monumentale par excellence.

P. à l'encaustique. — Les anciens appelaient ainsi (du grec ἐγκαίω), je brûle, un procédé de p. dans lequel on se servait du feu pour appliquer ou pour aviver les couleurs. Ce procédé, dont l'invention était attribuée à Aristide de Thèbes, qui vivait vers l'an 340 av. J.-C., donnait des produits très-beaux et très-durables. Malheureusement, bien que la p. à l'encaustique fût encore pratiquée au IVe siècle de notre ère, il ne nous en est parvenu aucun monument. On ne connaît pas non plus comment elle s'exécutait. Le comte de Caylus, a fait de nombreuses recherches à ce sujet : suivant lui, le procédé des anciens consistait à délayer les couleurs avec de la cire fondue, et à les appliquer à chaud. Quoi qu'il en soit, le procédé indiqué par Caylus, et qu'on nomme aussi *p. à la cire*, a été employé avec succès par plusieurs peintres d'un très-grand mérite. Comme la p. à fresque, la p. à l'encaustique est surtout propre à la décoration monumentale.

P. à l'aquarelle. — Ce genre de p. est ainsi nommé parce qu'on y emploie des couleurs broyées à l'eau et gommées, ou préparées au miel et étendues d'eau. On peint à l'aquarelle sur papier, sur vélin, sur ivoire, et même sur bois, après avoir préalablement passé ce dernier à l'eau amidonnée et alumineuse ; néanmoins c'est le papier dont on fait le plus généralement usage. Avant de peindre, on humecte le papier, et on le tend sur une planche en le collant par les bords. Lorsqu'il est sec il ne *gode* plus, et l'artiste peut se mettre à l'œuvre. Les couleurs dont il se sert sont transparentes, et s'appliquent avec des pinceaux de blaireau. C'est en réservant le blanc du papier que l'on produit ordinairement les clairs. La p. à l'aquarelle se distingue particulièrement par une grande fraîcheur et une finesse de ton que la p. à l'huile n'atteint qu'avec peine ; mais, en raison même des procédés qu'elle emploie, elle n'est pas applicable aux ouvrages de longue haleine et de grande dimension. Elle convient surtout aux tableaux de genre et aux fleurs, où elle produit de très-beaux effets. — La p. à l'aquarelle ne paraît pas remonter plus haut que le commencement du XVIIe siècle ; toutefois c'est seulement dans notre siècle que ce genre de p. a atteint un haut degré de perfection.

P. à la gouache. — Elle présente la plus grande analogie avec la précédente. Comme celle-ci, elle emploie des couleurs broyées et délayées à l'eau gommée ; mais, au lieu d'être transparentes, ces couleurs sont opaques ; de plus, elles se posent par couches successives, comme dans la p. à l'huile ; enfin, on ne réserve pas les clairs sur le papier, on les met au pinceau. La gouache se distingue par son éclat, sa fraîcheur, et le velouté qu'elle reçoit de la lumière qu'elle absorbe. On l'emploie ordinairement pour des tableaux de moyenne dimension appartenant au genre historique ou au genre familier. On s'en sert aussi pour les paysages, les fleurs, les fruits et les décors de théâtre. Ce genre date d'une époque très-ancienne. Les Chinois et les Indiens l'ont connu de tout temps. Les Grecs et les Romains l'ont également pratiqué. Enfin, c'est avec lui que les miniaturistes du moyen âge exécutaient les illustrations des manuscrits. A peu près complétement abandonnée, après l'invention de la p. à l'huile, la gouache, aujourd'hui même, n'est cultivée que par un petit nombre d'artistes.

P. en miniature. — Elle doit son origine et son nom aux vignettes dont les artistes du moyen âge ornaient les manuscrits. C'est une p. de très-petite dimension qui se fait sur papier, sur vélin ou sur ivoire, mais le plus souvent sur ivoire, avec des couleurs délayées à l'eau gommée. Elle s'exécute à la pointe du pinceau, par teintes pointillées et superposées pour les chairs, et à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées pour les draperies et les accessoires. On supprime cependant quelquefois cette dernière, mais alors le travail est beaucoup plus lent et plus difficile. Les clairs purs sont donnés par la matière sur laquelle on opère. La m. n'est guère usitée que pour le portrait.

P. au pastel. — Elle s'exécute avec des couleurs réduites en pâte au moyen d'une eau légèrement gommée, puis moulées sous forme de crayons. Quant à la matière subjective, on se sert le plus souvent d'un papier un peu grenu et coloré en bleu, en gris ou en brun. Les pastels étant d'une pâte tendre et faciles à pulvériser, l'artiste peut les employer, tantôt comme le crayon ordinaire pour tracer des contours et des hachures, tantôt en les écrasant pour les étendre sur le papier avec le doigt ou avec l'estompe : ce dernier procédé est le plus usité. La p. au pastel est remarquable par la vivacité et la fraîcheur du coloris, qui la rend admirablement propre au genre du portrait, mais elle a le défaut de n'être point durable, les couleurs se détachant facilement du fond sur lequel elles ont été appliquées. On a essayé de parer à cet inconvénient en recouvrant les peintures d'une eau gommée ou de divers vernis, mais ces substances leur font perdre une grande partie de leur transparence et de leur velouté. On obtient de meilleurs résultats en les enfermant entre deux glaces dont on colle parfaitement les bords. La p. au pastel est d'origine toute moderne. Elle a été inventée au commencement du XVIIIe siècle par Thiele d'Erfurth, suivant les uns, par mademoiselle Heid de Dantzig, suivant les autres.

P. en camaïeu. — C'est une p. monochrome, c.-à-d. à une seule couleur, qui ne représente les objets qu'au moyen du clair-obscur. La p. en camaïeu peut se faire avec une couleur quelconque. Lorsqu'elle emploie le noir et le blanc, elle se nomme *grisaille*. Ce genre remonte à l'origine même de la p. On en fait surtout usage pour imiter les bas-reliefs de marbre ou de pierre.

P. avec couleurs vitrifiables. — On peut réunir sous ce titre commun, la p. sur *verre*, sur *émail*, sur *porcelaine*, sur *lave*, car ces divers genres de p. s'exécutent au moyen de matières colorantes vitrifiables que l'on fixe à la substance qui sert de fond, au moyen du feu. Il a été question de la p. sur émail et sur porcelaine aux mots ÉMAIL et CÉRAMIQUE ; nous parlerons de la p. sur verre au mot VITRAIL. Quant à la *p. sur lave*, elle s'exécute par des procédés tout à fait analogues à ceux qu'emploie la p. sur porcelaine. Ce dernier genre de p., qui est surtout propre à la décoration des intérieurs, a été imaginé, il y a une quarantaine d'années, par le Français Mortelèque.

III. La p. remonte à la plus haute antiquité : toutefois il y a peu de chose à dire de ses origines avant l'ère des Grecs. Chez les Égyptiens, elle ne présente jamais que des teintes plates, cernées par un trait de force qui limite les contours des figures toujours dessinées de profil. Dans les temps primitifs, la p., chez les Indiens, les Persans, les Assyriens, paraît être restée au même point que chez les Égyptiens. Pour trouver l'art dans son acception élevée, c'est en Grèce qu'il faut l'aller chercher. Chez les Grecs, la p. fut d'abord monochrome. On peignit les contours avec une seule couleur, puis on exprima d'une manière plus exacte le modelé des formes par la gradation des lumières et des ombres. Les figures des vases dits *étrusques*, peints en camaïeu, nous en donnent l'idée. Il est impossible de déterminer l'époque à laquelle s'introduisit la p. polychrome. Vers 716 avant J.-C., Bularchus peignit à plusieurs couleurs une bataille des Magnésiens, qui fut achetée par le roi Candaule. Suivant Pline, Cimon de Cléone, qui paraît avoir été contemporain de Solon (640), est le premier qui osa faire des raccourcis. Hérodote rapporte que Mandroclès de Samos, qui avait construit par l'ordre de Darius le fameux pont de bateaux sur le Bosphore, avait consacré dans le temple de Junon à Samos un tableau qui représentait le passage de l'armée perse et le roi assis sur son trône, assistant au défilé de ses troupes. Polygnote de Thasos (463) est mentionné par Aristote, Pline, Pausanias, etc., comme ayant commencé la série des grands peintres de la Grèce : il peignit dans la Lesché du temple d'Apollon à Delphes diverses scènes des poëmes homériques. Parmi ses contemporains, on cite Denys de Colophon, Plisténète et Panœnus, tous deux frères de Phidias, et Micon d'Athènes. Après eux, brillèrent Apollodore d'Athènes (420), Zeuxis d'Héraclée. Parrhasius d'Éphèse, Eupompe de Sicyone, Timanthe de Cythnus. Vers l'époque d'Alexandre, nous trouvons Pamphile d'Amphipolis, Pausias de Sicyone, Nicias d'Athènes, Euphranor de Corinthe, Protogène de Caunus, Nicomaque et Aristide de Thèbes, enfin, Apelle d'Éphèse, le seul peintre auquel Alexandre permit de faire son portrait, et l'auteur de la Vénus Anadyomène, regardée par les anciens comme le chef-d'œuvre de la p. L'état de la Grèce, sous les successeurs d'Alexandre, ne pouvait manquer d'exercer sur les arts l'influence la plus pernicieuse. La p. en particulier déchut rapidement ; les artistes se vouèrent surtout à la peinture de genre et à la pornographie. Cependant quelques-uns luttèrent contre la tendance générale et s'efforcèrent de maintenir la dignité de l'art. Tels furent Mydon de Soles, Nealces, Leontiscus et Timanthe de Sicyone, Héracléides de Macédoine, Métrodore d'Athènes, etc. Malheureusement, aucune des œuvres des peintres grecs n'est parvenue jusqu'à nous, et nous ne les connaissons que par les courtes notices que leur ont consacrées quelques auteurs anciens.

L'histoire de la p. dans l'Italie méridionale appartient à l'histoire de l'art grec, car les villes de cette partie de la Péninsule étaient toutes des colonies helléniques. Il en est de même de la Sicile. Quant aux Étrusques, la p. était en honneur chez eux à une époque antérieure à la fondation de Rome. Pline parle d'anciennes peintures qui existaient encore de son temps à Ardée et à Cœre ; il cite également un groupe nu d'Hélène et d'Atalante peint sur la muraille d'un temple à Lanuvium. Les peintures que les fouilles des modernes ont fait découvrir dans les tombeaux sont assez médiocres : ce sont des repas funèbres, des quadriges, des combats de gladiateurs, des génies, des danses, etc. La plupart des figures sont de profil. Chez les Romains, la p. n'était point considérée comme un art libéral : aussi à peine cite-t-on quelques nobles Romains qui l'aient cultivée, comme ce Fabius qui fut surnommé *Pictor*, parce qu'il avait exécuté (304 av. J.-C.) quelques peintures dans le temple de la déesse Salus à Rome ; le poëte tragique Pacuvius, qui décora de sa main (180) le temple d'Hercule dans le Forum boarium ; Q. Pedius, neveu de Q. Pedius, cohéritier de César avec Auguste ; et Turpilius, chevalier romain contemporain de Pline, qui exécuta à Vérone des peintures remarquables. La plupart des peintres qui exercèrent leur art à Rome étaient d'origine grecque. On cite néanmoins, parmi les artistes romains, Arelius, Fabullus, Cornelius Pinus, Accius Priscus, Mallius, Marcus Ludius, etc. Ce dernier, qui vivait à l'époque d'Auguste, se rendit célèbre comme peintre de paysage. Sous l'empire jusqu'à Constantin, la p. fut presque exclusivement employée à la décoration des habitations privées et des tombeaux des riches. Dans cet état de décadence, elle a cependant produit des œuvres dignes d'éloges : telle est, par ex., la *Noce aldobrandine*, dont Poussin prisait la noble simplicité et le grand style ; les peintures des bains de Titus et de Livie qui électrisèrent Raphaël, et divers tableaux à fresque trouvés dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum. Sous Constantin, les artistes grecs quittèrent Rome pour Byzance ; mais la p. éprouva une décadence des plus rapides, et les pratiques matérielles de l'art tombèrent même dans l'oubli.

Cependant sur les ruines de l'art antique, il devait, après une longue incubation, se former un art nouveau. La p. ancienne étant en pleine décadence et ses types abandonnés, il fallut, pour la décoration des temples consacrés au vrai Dieu, créer des types nouveaux qui répondissent aux conceptions spiritualistes et mystiques du culte chrétien. La représentation figurée du Sauveur, de la Vierge, des apôtres et des saints, devait autant s'éloigner des représentations des dieux, des héros et des hommes illustres de l'antiquité, que l'austérité du dogme chrétien s'éloignait de la riante mythologie gréco-romaine. Aussi voyons-nous la p. byzantine négliger tout ce qui se rattache à la forme corporelle pour mettre toute sa puissance dans l'expression du visage, où se révèlent avec une grande énergie l'amour mystique et l'ardeur ascétique. Les œuvres de cette période de l'art sont dénuées de perspective, et presque sans clair-obscur. Les personnages qu'elle représente sont généralement isolés, et, dans tous les cas, indépendants les uns des autres : chacun est, pour ainsi dire, l'objet d'un tableau à part ; il n'y a donc ni plan, ni composition. L'*École byzantine* se manifesta dans son plus grand éclat du VIIe au XIe siècle ; cependant, durant toute cette période, elle resta stationnaire, se contentant de reproduire incessamment les types consacrés par la symbolique chretienne. Introduit de bonne heure en Italie, le style byzantin y conserva longtemps ses caractères distinctifs. Enfin arriva l'époque où la p. chrétienne allait s'affranchir de la tradition byzantine. — Trois peintres florentins, Cimabue (né en 1240, mort en 1310), Giotto (1266-1334) et Giovanni di Fiesole (1387-1455), plus communément appelé Fra Angelico, furent les promoteurs de ce grand mouvement qui devait bientôt porter la p. à un degré de splendeur qu'assurément les chefs-d'œuvre de l'art ancien n'avaient pu atteindre. Nous ne saurions ici que mentionner brievement les grandes écoles italiennes, d'ailleurs si connues, qui se formèrent pendant la renaissance. — L'*École florentine*, qui se distingue par un dessin plein de vérité et de correction, par un style élevé, par l'austérité de la couleur, enfin par une expression de force et de grandeur, a produit, outre les peintres que nous venons de nommer, Léonard de Vinci (1452-1519), Baccio della Porta, plus connu sous le nom de Fra Bartolomeo (1469-1517) ; Michel-Ange Buonarrotti (1474-1563), Andrea del Sarte (1488-1530). — L'*École romaine* se distingue par la science du dessin et de la composition, la justesse de l'expression, la suprême beauté des formes ; c'est à elle qu'appartiennent le Pérugin (1446-1524), Raphaël Sanzio (1483-1520), le prince des peintres, et Jules Romain (1492-1546), son élève. — L'*École vénitienne* brille entre toutes par l'éclat et par la richesse du coloris ; mais elle pèche souvent par le dessin et par la négligence de la forme. Citons les frères Bellini (1421-1516) ; Barbarelli, dit le Giorgione (1478-1511) ; le Titien (1477-1576), le plus puissant des coloristes (1530-88) ; le Tintoret (1512-94), et Paul Véronèse (1530-88). — L'*École lombarde* ne se distingue par aucun caractère bien tranché. Elle compte parmi ses plus grands artistes Montegna (1430-1506) ; Allegri, dit le Corrége (1494-1534), le plus célèbre des peintres pour la suavité du pinceau et la science du clair-obscur, et Mazzuoli, dit le Parmesan (1503-40). — L'*École bolonaise* se forme au XVIe siècle, lorsque tous les grands peintres ont cessé d'exister. C'est une école éclectique qui cherche à combiner les qualités diverses des grands artistes précédents. Fondée par Louis, Annibal, et Augustin Carrache (1554-1619), l'école de Bologne exerça sur la direction de l'art une influence extraordinaire qui dura près de deux siècles. Parmi les élèves de ces maîtres, nous nommerons Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage (1569-1609), Guido Reni (1575-1642) ; Domenico Zampieri, dit le Dominiquin (1581-1641) ; Lanfranc (1581-1647), l'Albane (1578-1660) ; Barbieri, dit le Guerchin (1597-1667), et les deux derniers représentants de l'art italien, Pietro di Cortone (1596-1669) et Luca Giordano (1612-1703). La décadence devient complète au XVIIIe siècle, où l'on ne trouve plus que Carlo Maratti (1625-1713) et Raphaël Mengs (1728-79) qui, bien qu'Allemand d'origine, se rattache complétement à l'école de Bologne.

Le grand mouvement imprimé à la p. par les maîtres italiens du XVe siècle et du siècle suivant ne s'arrêta pas à l'Italie. Modifié dans son essence comme dans son application, selon le génie des différents peuples de l'Europe, cet art fut cultivé avec ardeur en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France, et partout il donna naissance à autant d'écoles nouvelles. L'*École espagnole*, où domine l'étude de la nature et où l'idéal est trop souvent absent ou peu élevé, compte parmi ses plus grands maîtres : Moralès (1509-86) ; Juan de Joannès (1523-81) ; Ribeira, dit l'Espagnolet (1586-1656) ; Zurbaran (1598-1682), Velasquez de Silva (1599-1660), Alonzo Cano (1600-76), Esteban Murillo (1618-82). L'*École allemande*, qui dérive immédiatement de l'école byzantine, rompit avec ses traditions sous l'influence d'Albert Dürer (1471-1528). Dès lors elle se proposa l'étude de la nature réelle ; mais les artistes allemands montrèrent en général peu de goût dans le choix de leurs types. Une des gloires de cette école fut Jean Holbein (1498-1554), qui a laissé d'admirables portraits. — L'*École flamande*, qui compte parmi ses fondateurs J. van Eyck (1370-1450), est caractérisée par l'amour de la couleur et de la réalité, et par une singulière vigueur d'expression. Parmi les peintres nombreux dont elle s'enorgueillit, nous nous contenterons de nommer Rubens (1577-1640), le plus brillant des coloristes ; Ant. van Dyck (1599-1641), Jordaens, les deux Téniers et Snyders. — L'*École hollandaise* est surtout remarquable pour la vérité du coloris et le fini du travail. Particulièrement attachée à l'imitation minutieuse de la nature et à la représentation des scènes de la vie commune, elle a su interpréter l'une et l'autre avec un tact souvent merveilleux. Les artistes de génie ou d'un haut mérite que compte l'école hollandaise sont en fort grand nombre. Après avoir rappelé le grand nom de Rembrandt (1606-74), qui, avec le Corrége, est le peintre par excellence du clair-obscur, nous citerons seulement Gérard Dow, Gérard Terburg, Gabriel Metzu, François Mieris, dans la p. de genre ; Paul Potter, Ruysdaël, Berghem, dans la p. d'animaux et de paysage. — L'*Ecole française* reçut d'Italie, sous François Ier, sa première impulsion pendant le séjour que firent en France le Rosso (1496-1541) et le Primatice (1490-1570). Le premier peintre français remarquable fut Jean Cousin (1530-90), qui se distingua également comme peintre sur verre et comme sculpteur. Toutefois Simon Vouet (1582-1641) est généralement considéré comme le véritable chef de cette école. Le XVIIe siècle est l'âge d'or de la p. française. En effet, elle compte alors dans la p. d'histoire, dans le paysage et dans le portrait, des maîtres de premier ordre, tels que Nic. Poussin (1594-1663), Claude Lorrain (1600-82), Philippe de Champagne (1602-74), Eust. Lesueur (1617-55) ; puis, au-dessous d'eux, Lebrun (1619-90), Mignard (1608-68), et J. Jouvenet (1647-1717). Au XVIIIe siècle, l'école tombe en décadence. Cependant elle produit encore des peintres remarquables, tels que Watteau (1684-1721), Fr. Lemoine (1688-1737), Carle Vanloo (1705-65), Joseph Vernet (1714-89), et surtout Greuze (1725-1805) ; mais la recherche du joli et l'afféterie remplacent la recherche du beau et du grand style. Avec les Coypel, Natoire et surtout Boucher (1704-70), la décadence du goût est complète. C'est alors que Vien (1716-1809) sent le besoin de réagir contre cet état de choses et fait appel à des études plus sévères. David (1748-1825), son élève, cherche son idéal dans l'art grec et romain. Il règne sur les arts sous l'Empire, comme avait fait Lebrun sous Louis XIV. Mais son œuvre, comme toute œuvre de réaction, tomba dans l'exagération opposée à celle qu'elle voulait combattre. En cherchant la beauté austère de la forme et en s'attachant par-dessus tout à la reproduction du nu, il introduisit en quelque sorte la sculpture dans le domaine de la p. De cette école sont sortis quelques peintres éminents qui, abandonnant le point de vue exclusif de David, ont fait rentrer la p. dans ses véritables limites. Parmi eux il suffira de nommer Gros, Girodet, Prudhon, le Corrége moderne, et Géricault. — L'*Ecole anglaise* est la dernière en date ; elle ne remonte qu'à l'époque où Rubens fit un voyage en Angleterre (1629). Sous l'influence du protestantisme, qui bannit la p. religieuse, cette école s'est à peu près complétement adonnée à la p. de genre et de paysage et au portrait. Ce qui la caractérise, c'est l'absence d'idéal et la recherche du gracieux. Son coloris, dénué de vigueur, offre en général l'aspect de l'aquarelle. Parmi les peintres les plus distingués qu'elle a produits, nous citerons : Hogarth (1697-1764), célèbre par ses tableaux satyriques ; Reynolds (1723-93), portraitiste éminent ; Lawrence et Wilkie, qui appartiennent à ce siècle.

De nos jours, un immense éclectisme règne en p. Toutes les écoles semblent s'être fondues en une nouvelle école de Bologne, dont la France est le centre. Toutefois, tant par le fond que par la forme, l'Angleterre et l'Allemagne présentent encore une sorte d'originalité propre. Les peintres anglais continuent de se distinguer par les défauts que nous venons de signaler, et l'école allemande actuelle, qui a pour chef Overbeck, est retournée de parti pris vers le moyen âge et vers les traditions de la p. avant la renaissance. En dehors de ces exceptions, il n'existe plus d'écoles tranchées, c.-à-d. d'écoles italienne, espagnole, flamande, hollandaise, etc. La France, précisément peut-être parce qu'elle a toujours manqué en p. d'une individualité bien caractérisée, est un terrain neutre qui relie et appelle à elle les éléments épars de l'art moderne. En outre, par la clarté de la composition, par l'exécution savante, par le goût et la juste mesure qui les distinguent essentiellement, les artistes français tiennent incontestablement le premier rang parmi les peintres de ce siècle, et ils exercent sur les autres pays une influence universelle.

PEINTURER. v. a. Enduire d'une seule couleur. *P. un lambris, une porte, un treillage.* Peu usité. = PEINTURÉ, ÉE. part.

PEINTUREUR. s. m. Celui qui peinture, et qu'on appelle plus ordin. *Barbouilleur.*

* **PEIRESKIA.** s. m. T. Bot. Voy. CACTACÉES.

* **PÉJORATIF.** s. m. (lat. *pejor*, pire). T. Gramm. Se dit De certains augmentatifs qui se prennent en mauvaise part. Bravache *est le p. de* brave.

* **PÉKAN.** s. m. T. Mamm. Voy. MARTE.

* **PEKEA.** s. m. T. Bot. Voy. RHIZOBOLÉES.

PÉKIN. s. m. Espèce d'étoffe de soie faite en Chine ou fabriquée en Europe à l'imitation de celle de la Chine. *Le tissu du p. ressemble à celui du taffetas.*

PELADE. s. f. (lat. *pellis*, peau). Nom vulgaire de l'Alopécie, quand elle s'accompagne de la chute de l'épiderme en lamelles.

PELAGE. s. m. (lat. *pellis*). Se dit Du poil de certains animaux considéré surtout relativement à sa couleur. *Ces deux chevaux sont de même p. Le p. du cerf est brun fauve. Le p. du tigre, de la panthère.*

***PÉLAGIE.** s. f. T. Zool. Voy. ACALÈPHES.

* **PÉLAGIEN.** s. m. T. Hist. relig. Voy. HÉRÉSIE.

* **PÉLAGIENS.** s. m. pl. (gr. πέλαγος, mer). T. Ornithol. Nom donné par plusieurs naturalistes à la section des Palmipèdes que Cuvier appelle *Longipennes.*

* **PÉLAMIDE.** s. f. T. Ichth. Voy. SCOMBÉROÏDES.

PELARD. adj. m. (R. *peler*). *Bois p.*, Bois dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

* **PELARGONIUM.** s. m. T. Bot. V. GÉRANIACÉES.

* **PÉLASGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au peuple

ancien connu sous le nom de Pélasges. *Architecture p. Des constructions pélasgiques.* Voy. Architecture.

PÊLE. s. m. T. Serrurerie. Voy. Pêne.

PÊLE-MÊLE. adv. Confusément. *Tout est p.-mêle dans sa chambre. Ils entrèrent p.-mêle dans la ville avec les ennemis.* = Pêle-mêle. s. m. Confusion inextricable. *C'est un p.-mêle où il est impossible de se reconnaître.* ‖ En style d'étiquette de cour, *Pour éviter les disputes de préséance, le prince ordonna le p.-mêle.*

PELER. v. a. (lat. *pellis*, peau). Ôter le poil. *P. des peaux, des cuirs. Il faut mettre ce cochon de lait dans l'eau bouillante pour le p.* ‖ Par analog., Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, et, en général, la surface des choses qui ont une espèce de peau. *P. une pomme, une orange. P. un arbre. P. des langues de cochon, du fromage.* — *P. la terre*, En enlever du gazon. *P. des allées*, En enlever de la terre et de l'herbe avec la bêche, la ratissoire, etc. = Peler. v. n. Se dit Du corps de l'homme et des animaux quand le poil ou l'épiderme se détache de lui-même. *Tout le corps m'a pelé à la suite de cette maladie.* = se Peler. v. pron. Être pelé. *Ces prunes ne peuvent pas se p. Ce velours se pèle promptement.* = Pelé, ée. part. *Il est tout pelé. Une tête pelée. Des amandes pelées.* ‖ Figur., *Un roc pelé, une montagne pelée*, Un roc, etc., où il n'y a ni arbre ni verdure. ‖ Subst. et fam., *Un vieux pelé*, Un homme vieux et chauve. — Pop. et par mépris, on dit D'une assemblée peu nombreuse et composée de gens de très-peu de considération, *Il y avait quatre pelés et un tondu.* = Conj. Voy. Geler.

PÈLERIN, INE. s. (latin. *peregrinus*, voyageur). Celui, celle qui par piété fait un voyage à un lieu de dévotion. *Un p. qui va à Notre-Dame de Lorette, à Jérusalem, etc.* Absol., *P. de Saint-Michel, p. de Saint-Jacques*, Pèlerin qui va à Saint-Michel, à Saint-Jacques, ou qui en revient. — *Les pèlerins d'Emmaüs*, Les deux disciples qui allaient à Emmaüs après la résurrection de Jésus-Christ. ‖ Fig. et fam., se dit D'une personne fine, adroite, dissimulée. *C'est un étrange p. C'est une adroite pèlerine. Vous ne connaissez pas le p.* ‖ * T. Ichth. Voy. Sélaciens.

PÈLERINAGE. s. m. Le voyage que fait un pèlerin. — Fig., *Cette vie n'est qu'un p.* ‖ Le lieu où un pèlerin va par dévotion.

Enc. — La coutume des *Pèlerinages* est commune à tous les cultes, car elle est intimement liée au sentiment religieux. Dès la naissance de l'Église, beaucoup de fidèles allaient visiter avec une pieuse curiosité Jérusalem, Nazareth, et les lieux où Jésus-Christ avait vécu et accompli sa divine mission. Ces pèlerinages devinrent surtout nombreux au commencement du IVe siècle, c.-à-d. aussitôt que la religion chrétienne cessa d'être persécutée. Plus tard, après la conquête de la Palestine par les Arabes, les obstacles que leur domination opposa à ces voyages pieux et les mauvais traitements qu'ils firent subir aux pèlerins furent une des causes déterminantes des croisades. Au reste, au moyen âge, tous les pays chrétiens avaient des lieux de p. plus ou moins fréquentés : c'étaient le plus souvent des tombeaux de martyrs, ou celui du saint personnage qui avait apporté la foi dans la contrée. Parmi les lieux de p. les plus révérés, nous citerons les tombeaux des Apôtres à Rome, Notre-Dame de Lorette dans la Marche d'Ancône, Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry en Angleterre, le Mont-Saint-Michel, le tombeau de saint Martin à Tours, et celui de sainte Radegonde à Poitiers, etc. A cette époque encore, à ces motifs de piété il se joignait généralement des motifs d'intérêt. D'abord l'affluence des pèlerins enrichissait les villes ; en second lieu, dans un temps où les communications entre les peuples étaient fort périlleuses, les pèlerinages offraient seuls la faculté de voyager en sûreté : au milieu même des hostilités, les pèlerins étaient regardés comme des personnes sacrées. En conséquence, des foires importantes s'établirent dans toutes les localités qui étaient fréquentées par les pèlerins. Ceux-ci portèrent longtemps un froc de laine à collet, souvent orné de coquillages, un chapeau à larges bords, l'escarcelle au côté, la besace au dos, la gourde à l'épaule et le *bourdon*, long bâton bénit, à la main. —Les Mahométans font aussi des pèlerinages. Il est de précepte que tout musulman fasse une fois dans sa vie le p. de la Mecque pour y visiter la Kaaba ; mais le p. au tombeau de Mahomet, à Médine, n'est point obligatoire. La religion brahmanique et la religion bouddhique ont aussi des lieux de p. qui attirent des multitudes incroyables, mais qui sont constamment le théâtre de scènes du fanatisme le plus hideux.

PÈLERINE. s. f. Ajustement de femme en forme de grand collet rabattu, qui couvre la poitrine et les épaules comme le collet des pèlerins. *Une p. de percale.* ‖ * T. Zool. Voy. Ostracés.

PÉLICAN. s. m. T. Ornith. V. plus bas. ‖ T. Chir. Instrument recourbé en manière de crochet, dont on se sert quelquefois pour extraire les dents molaires. ‖ T. Chimie. Sorte d'alambic de verre, aujourd'hui inusité.

Enc. — Les *Pélicans* (*Pelecanus*) se distinguent de tous les autres oiseaux de la famille des *Totipalmes* par la forme de leur bec, dont la mandibule supérieure est aplatie et terminée par un onglet crochu, et dont l'inférieure est formée de deux branches osseuses qui portent une membrane large, dilatable, en forme de sac. Ils ont en outre la face et la gorge nues, les ailes aiguës, la queue échancrée, les tarses courts, réticulés, et les quatre doigts réunis par une seule membrane fort large. Ces oiseaux, qui appartiennent à l'ancien et au nouveau continent, vivent sur les bords de la mer, des lacs et des rivières. La taille, chez quelques-uns, dépasse celle du Cygne ; leur vol est facile et soutenu, et ils sont aussi habiles nageurs que bons voiliers. A l'état de liberté, ils ne se nourrissent, dit-on, que de poissons, dont ils remplissent leur poche pour les avaler ensuite, à mesure que la digestion s'achève. C'est tantôt en volant, tantôt en nageant, qu'ils chassent leur proie. Ils aiment à vivre en société. Ce n'est pas seulement à l'époque des migrations qu'on les voit se réunir : ils s'assemblent aussi en troupes nombreuses pour chasser en commun. Après avoir choisi un endroit convenable, tel qu'une baie, ils se placent tout autour en formant un grand fer à cheval, séparés les uns des autres par une distance égale à l'envergure de leurs ailes. Alors, battant fréquemment la surface de l'eau avec leurs ailes et plongeant de temps en temps avec la moitié du corps, ils s'approchent lentement du rivage jusqu'à ce que les poissons, refoulés de la sorte, se trouvent réduits à un espace étroit. Alors commence le repas. Quand tous sont rassasiés, ils se rassemblent sur le rivage, dressent leur plumage et se livrent au repos. C'est sur les rochers voisins de l'eau que les Pélicans vont faire leur ponte. Ils ne prennent pas toujours la peine de construire un nid ; ils se contentent souvent de déposer leurs œufs, qui sont au nombre de deux à cinq et d'un blanc parfait, soit à terre, soit dans une excavation qu'ils garnissent d'algues. D'après une croyance vulgaire, le Pél. se déchire les flancs pour faire boire son sang à sa couvée : aussi est-il devenu l'emblème de l'amour maternel. Cette tradition est évidemment née de l'habitude qu'a cet oiseau de presser son sac œsophagien contre sa poitrine, pour en faire sortir les aliments qu'il destine à ses petits. — Parmi les cinq espèces bien connues que contient ce genre, deux se trouvent dans l'Europe orientale.

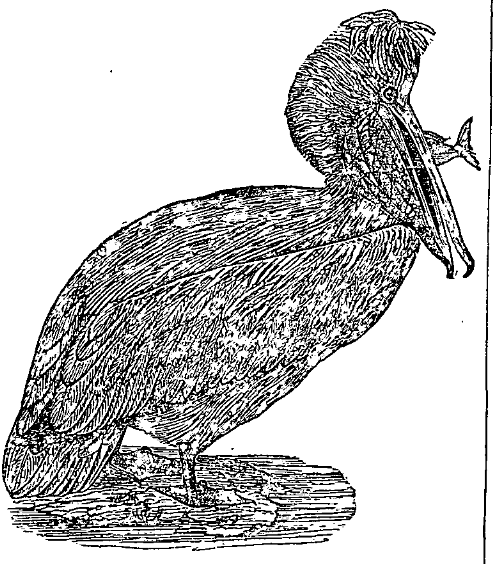

La première, le *P. ordinaire* (*Pel. onocrotalus*), a jusqu'à 2 mètres de longueur et 4 d'envergure. Son bec, long de près de 50 centimètres, a le crochet rouge comme une cerise ; sa poche œsophagienne est susceptible de se dilater au point de contenir 20 pintes d'eau ; enfin, son plumage est d'un beau blanc nuancé de rose. Les anciens avaient donné à cet oiseau le nom d'*Onocrotale*, à cause de l'analogie qu'ils trouvaient entre son cri et le braiement de l'Ane. La seconde espèce, qu'on appelle *P. huppé* ou *frisé* (*Pel. crispus*) [Fig. ci-dessus], doit son nom spécifique à l'espèce de huppe que forment les plumes de sa tête et de la partie supérieure de son cou. Il a aussi le plumage blanc, mais nuancé de roux sur la poitrine.

PELISSE. s. f. (lat. *pellis*, peau). Robe, manteau ou mantelet doublé ou garni de fourrure. *Le sultan lui envoya une p. d'honneur. La p. fait partie du costume des hussards. Une p. de femme.*

* **PELLAGRE.** s. f. (lat. *pellis ægra*, peau malade).

Enc. — La *Pellagre* est une maladie cutanée chronique qui est particulière à certaines contrées de l'Italie, surtout à la Lombardie. Elle est caractérisée par une inflammation chronique exanthématique ou squameuse qui se borne aux parties exposées aux rayons solaires. Cette maladie s'accompagne de graves altérations de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux, et finit par entraîner la mort. La p. est généralement attribuée à une altération du Maïs, qui forme la base essentielle de la nourriture des habitants dans les pays où elle est endémique. Elle s'observe en général chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou la maladie.

PELLE. s. f. [On pron. *pèle.*] (lat. *pala*). Instrument de fer ou de bois, large et plat, et muni d'un manche plus ou moins long. *P. de feu, à feu. P. de four, de jardin, d'écurie.* ‖ Prov., *La p. se moque du fourgon.* Voy. Moquer.

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE. s. f. Autant qu'il en peut tenir sur une pelle. *Une pellée de feu. Une pellerée de grains. Une pelletée de terre.*

***PELLERON.** s. m. Pelle de bois étroite et longue avec laquelle les boulangers enfournent les petits pains.

PELLETERIE. s. f. (lat. *pellis*, peau).

Enc. — On donne le nom de *Pelleteries* et de *Fourrures* aux peaux de certains animaux garnies de leur poil, et qui, en raison de leur épaisseur, de leur douceur, de leur finesse et de leur beauté, sont employées soit à doubler ou garnir des vêtements d'hiver, soit à faire des manchons, des coiffures, des tapis, etc. Ces peaux sont proprement appelées *pelleteries*, tant qu'elles n'ont pas encore été ouvrées, et on les appelle *fourrures*, quand elles ont été préparées et confectionnées. Le terme de *pelleterie* sert encore à désigner l'art de préparer les peaux dont il s'agit, ainsi que la profession du marchand qui les vend. Certaines peaux d'oiseaux, celles du Cygne, par ex., sont employées comme fourrures ; mais généralement ce sont des peaux de Mammifères qui sont destinées à cet usage. La beauté d'une fourrure consiste principalement dans sa douceur, sa solidité, la longueur de son poil, son épaisseur et sa couleur. Les animaux qui fournissent les fourrures les plus estimées sont : la Martre zibeline, le Vison, le Pékan, la Loutre marine, le Chinchilla, le Petit-gris, l'Hermine, les Renards noir, argenté, et bleu, le Castor, etc. Les peaux d'Ours, de Renard ordinaire, et celles des Chats, des Écureuils, du Rat musqué, du Lièvre, de la Marmotte, du Blaireau, de la Fouine, du Putois, etc., sont les plus communes. Tous les animaux qui vivent dans les climats du Nord ont en hiver une fourrure plus longue qu'en été ; aussi leur peau est-elle plus estimée quand ils sont tués dans cette saison. Par la même raison, les peaux de certains animaux, impropres à la p. dans les régions méridionales, sont au contraire fort estimées quand on les prend dans les régions septentrionales. Les belles p. sont tirées de la Sibérie et de l'Amérique du Nord. Des compagnies importantes, formées particulièrement en Russie et au Canada, fournissent non-seulement tous les pays d'Europe, mais encore les peuples asiatiques, comme les Turcs, les Persans, les Chinois, etc.— Les préparations qu'on fait subir aux p. sont de deux sortes : le *travail des peaux*, qui consiste à les écharner, à les fouler dans un tonneau défoncé et à les assouplir par le frottement, et le *dégraissage*, qui s'opère au moyen de sciure de bois, de sable chaud, etc. Enfin, souvent on leur fait subir, sous le nom de *lustrage*, une sorte de teinture artificielle, afin de donner aux poils un éclat particulier.

PELLETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prépare, qui vend des fourrures.

PELLICULE. s. f. [On pron. les L.] (lat. *pellicula*, de *pellis*). Membrane très-mince, de quelque nature qu'elle soit.

***PELLUCIDE.** adj. 2 g. (lat. *pellucidus*). T. Didact. Qui est transparent ou demi-transparent.

***PÉLOBATES** et ***PÉLODYTES.** s. m. (gr. πηλὸς, marais ; βάτης, qui marche ; δύτης, qui nage). T. Erpét. Voy. Grenouille.

***PÉLOPIUM.** s. m. T. Chim. Syn. de *Niobium.*

***PÉLORIE.** s. f. (grec. πέλωρ, monstre). T. Botan. État particulier de certaines fleurs qui, d'irrégulières qu'elles sont généralement, deviennent quelquefois régulières. *Linné regardait la p. comme une monstruosité ; de Candolle, au contraire, y voit un retour au type primitif.* =* Pélorisé, ée. adj. Se dit D'une corolle qui, d'irrégulière qu'elle aurait dû être, est devenue régulière. *Voici une linaire pélorisée.*

PELOTE. s. f. (lat. *pila*, balle). Sorte de boule que l'on forme avec du fil, de la laine, de la soie, etc., qu'on enroule sur eux-mêmes. *P. de fil, de laine, de coton. P. de ficelle.* On dit plus ordin. *Peloton.* ‖ Fig. et fam., *Faire sa p.*, Amasser les profits qu'on fait de manière à s'en composer une fortune. *Cette cuisinière a fait sa p.* On dit aussi De petits profits qui, ajoutés les uns aux autres, finissent par former une certaine somme, *Cela fait une p. au bout de quelque temps.* On dit encore, *La p. se grossit*, en parlant De profits qui s'accumulent. ‖ *P. de neige*, Boule que l'on fait avec de la neige pressée. ‖ *Pelote* signifie encore, Petit coussinet sur lequel on fiche des épingles, des aiguilles. ‖ Tache blanche et arrondie qui se trouve sur le front de quelques chevaux. On dit plus souvent *Étoile.*

PELOTER. v. n. Jouer à la paume sans que ce soit une partie réglée ; ne faire que se jeter et renvoyer la balle. *Ils ne jouent pas partie, ils ne font que p.* ‖ Fig. et prov., *P. en attendant partie*, Faire quelque chose de peu de conséquence en attendant mieux ; Faire par manière d'essai ce qu'on veut faire ensuite plus sérieusement. = Peloter. v. a. Familièr., Maltraiter de coups ou de paroles. *On l'a bien peloté.* — *Il a été bien peloté dans cette discussion*, Il a été bien malmené, il a eu le dessous. = se Peloter. v. pron. *Ces deux hommes se* *sont bien pelotés*, Ils se sont bien battus, ou Ils ont bien disputé. = Peloté, ée. part.

PELOTON. s. m. Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la laine, de la soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes. — Fig. et famil., on dit D'un petit oiseau extrêmement gras, et même d'un petit enfant fort gras, *Ce n'est qu'un p. de graisse.* On dit aussi, *Se mettre en p.*, en parlant D'un animal ou d'une personne qui ramasse ses membres de manière que son corps fasse une espèce de boule. *Ce chien se met en p. pour dormir. Il était en p. dans son lit.* ‖ Balle à jouer à la paume, quand elle n'est point encore couverte de drap. ‖ Fig., se dit De personnes réunies en petits groupes. *Ils étaient dans cette place par pelotons.* — T. Guerre. Un petit corps de troupes. *Quelques pelotons de soldats suffirent pour dissiper les rassemblements.* En T. Tact., *Peloton* signif. particul. Une compagnie d'infanterie ou une demi-compagnie de cavalerie. *Le premier, le second, le troisième p. Aligner son p. Rompre par p. Feu de p. École de p.* ‖ *Un p. d'abeilles, de chenilles, etc.*, Une grande quantité d'abeilles, etc., qui sont réunies ensemble et forment comme un tas. *Les haies sont pleines de pelotons de chenilles.*

PELOTONNER. v. a. Mettre en peloton. *P. du fil, de la soie, de la laine, etc.* = se Pelotonner. v. pron. Rassembler ses membres, se ramasser. *Le hérisson se pelotonne pour se défendre. Il se pelotonne dans son lit pour se réchauffer.* ‖ Fig., en parlant De plusieurs personnes ou de plusieurs animaux, Se mettre en peloton. *Ils se sont pelotonnés dans un coin de la salle pour causer. Les abeilles se pelotonnent.* = Pelotonné, ée. p.

PELOUSE. s. f. (ital. *peluzzo*, poil follet). Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

* **PELTANDRA.** s. m. T. Bot. Voy. Aracées.

PELTASTE. s. m. **PELTE** et * **PELTA.** s. f. T. Antiq. Voy. Bouclier.

* **PELTÉ, ÉE.** adj. (latin. *pelta*, sorte de bouclier). T. Bot. Se dit D'un organe quelconque qui est orbiculaire et qui adhère à un support par le milieu de l'une de ses faces et non par un des points du bord. *Feuille peltée*, Voy. Feuille.

* **PELTOBRYON.** s. m. (gr. πέλτη, bouclier; βρύον, plante). T. Bot. Voy. Pipéracées.

* **PELTODON.** s. m. (grec. πέλτη; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Bot. Voy. Labiées.

PELU, UE. adj. (lat. *pilosus*). Garni de poils; n'est usité que dans cette locut. fig. et fam., *Patte-pelu* ou *Patte-pelue*, qui se dit D'une personne qui va adroitement à ses fins sous des apparences de douceur et d'honnêteté. *C'est un patte-p., une patte-pelue.*

PELUCHE. s. f. (ital. *peluzzo*). Étoffe de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton, dont le poil est très-long d'un côté. *P. de soie. Un manteau doublé de p.* — Plusieurs écrivent *Pluche.*

PELUCHÉ, ÉE. adj. Se dit Des étoffes et de quelques plantes qui sont velues. *Bas peluchés. Anémone peluchée.*

PELUCHER. v. n. Se dit D'une étoffe qui, par l'usage ou par le frottement, a le défaut de se couvrir de poils qui se détachent du tissu. *Cette étoffe commence à p.* = * Pelucheux, euse. adj. Se dit D'une étoffe qui peluche.

PELURE. s. f. (lat. *pellis*). Peau ou enveloppe de certains fruits, de certains légumes, et d'autres choses qu'on a coutume de peler. *P. de poire, de navet, etc. P. d'oignon. P. de fromage.* ‖ * T. Zool. *P. d'oignon.* Voy. Ostracés.

PELVIEN, IENNE. adj. (latin. *pelvis*, bassin). Qui appartient, qui a rapport au bassin. *Membres pelviens*, Les membres inférieurs qui tiennent au bassin. *Cavité pelvienne*, La cavité formée par le bassin.

* **PELVIMÈTRE.** s. m. (lat. *pelvis*; gr. μέτρον, mesure). T. Chir. Instrument dont on se sert pour mesurer les diamètres du bassin.

* **PEMPHIGUS.** s. m. (grec. πέμφιξ). T. Méd. Voy. Bulleuse.

* **PEMPHIS.** s. m. T. Bot. Voy. Lythrariées.

* **PÉNÆACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs apétales, avec un calice tubuleux à divisions définies, à ovaire composé de 4 carpelles, à graines dépourvues d'albumen, et avec 2 cotylédons soudés.—*Car. bot.:* Sous-arbrisseaux. Feuilles opposées, imbriquées, sans stipules. Fleurs terminales et axillaires, ordinairement rouges. Calice infère, avec 2 ou plusieurs bractées à sa base, hypocratériforme avec un limbe 4-lobe, à préfloraison valvaire ou imbriquée. Étamines, tantôt 4, insérées au sommet du tube et alternant avec les lobes calicinaux; tantôt 8, naissant presque de la base du calice; anthères biloculaires, introrses, ordinairement à valves membraneuses, reposant sur la face d'un connectif épais et charnu, quelquefois à valves charnues avec un connectif atrophié. Ovaire supère, 4-loculaire; style simple; stigmates 4. Ovules anatropes, tantôt ascendants, collatéraux et disposés par paires, tantôt solitaires et suspendus. Fruit capsulaire, 4-loculaire, déhiscent ou indéhiscent? Graine dressée ou renversée; test fragile; noyau formé par une masse solide et charnue sans distinction d'albumen et d'embryon; hile fongiforme. [Fig. 1. *Penæa fruticulosa* : 2. Fleur; 3. Portion du calice avec une étamine; 4. Anthère; 5. Pistil avec une des loges coupée; 6. Graine; 7. Coupe de la même.

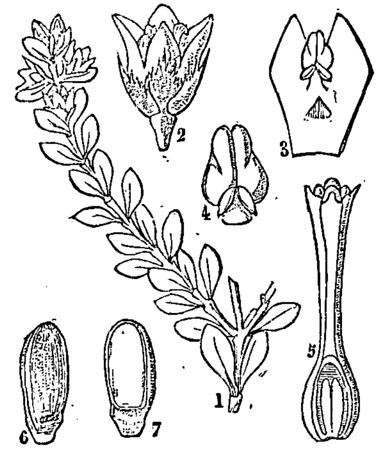

Cette petite famille ne comprend encore que 3 genres et 21 espèces. Toutes sont des arbrisseaux toujours verts, qui appartiennent à l'Afrique australe. — Plusieurs espèces produisent, dit-on, une gomme-résine un peu visqueuse, douceâtre, légèrement nauséabonde. A en croire les Arabes, cette gomme posséderait la propriété de rapprocher et de consolider les chairs, d'où le nom de *Sarcocolle* sous lequel on la désigne. Elle contient un principe particulier, la *Sarcocolline*, qui, traité par l'acide azotique, forme de l'acide oxalique. Cependant Endlicher ne croit pas que cette substance soit produite par les végétaux de la famille des Pénæacées. Dioscoride dit qu'elle provient d'un arbre de Perse. Quoi qu'il en soit, la relation manifeste qui existe entre la Sarcocolle et le Galbanum ainsi que le Sagapénum, donne lieu de supposer qu'elle est produite par quelque Ombellifère.

PENAILLON. s. m. (lat. *peniculus*). Haillon. *Que voulez-vous faire de ce p.?* Fam. et peu usité. ‖ Se dit quelquefois par mépris, pour désigner Un moine. = * **PENAILLE** et * **PENAILLERIE.** s. f. Se disent de même, soit D'une réunion de moines, soit Des moines en général.

PÉNAL, ALE. adj. (lat. *pœna*, peine). Qui concerne les peines, qui assujettit à quelque peine, à des peines. *Code p. Lois pénales. Dispositions pénales. Clause pénale.* Voy. Droit, Crime et Peine.

PÉNALITÉ. s. f. Système des peines établies par les lois. *Une p. sévère ne diminue pas le nombre des délits.*

PENARD. s. m. (lat. *penis*, verge). Fam., et ne se dit que par raillerie, dans cette locut., *Vieux p.*, Vieux libertin. *Ce vieux p. en conte aux jeunes filles.*

PÉNATES. adj. et s. m. pl. Voy. Lare.

PENAUD, AUDE. adj. (R. *peine*). Qui est embarrassé, honteux, interdit. *Quand on lui dit cela, il demeura tout p. Elle fut bien penaude.* Fam.

PENCHANT, ANTE. adj. Qui penche, qui est incliné. *Un mur p.* ‖ Fig., Qui est dans le déclin, qui est sur son déclin. *Une fortune penchante.*

PENCHANT. s. m. Pente, terrain qui va en baissant. *Le p. d'une montagne, d'un précipice.* — Figur., *Se retenir sur le p. du précipice*, se dit D'une personne qui, sur le point de se laisser aller au désordre, de prendre un mauvais parti, a la prudence et la force de s'arrêter. ‖ Figur., *Être sur le p. de sa ruine*, Être sur le point d'être ruiné, d'être détruit. *Un homme, un État qui est sur le p. de sa ruine. — La fortune, la faveur de cet homme est sur son p.*, Elle est sur le déclin. ‖ Fig., *Le p. de l'âge*, Le déclin de l'âge. ‖ Figurém., au sens moral, *Penchant* signifie, Tendance, propension, inclination naturelle de l'âme. *Son p. le mène au bien. Il a du p. pour tous les plaisirs. Suivre son p., le p. de son cœur. Se laisser aller, s'abandonner, résister à son p. Réformer ses mauvais penchants. Il a de nobles, de vertueux penchants. Elle a plus de p. pour lui que pour votre frère. Elle a plus de p. à la sévérité qu'à l'indulgence.* = Syn. Voy. Inclination.

PENCHEMENT. s. m. Action d'une personne qui se penche. ‖ État d'un corps qui penche.

PENCHER. v. a. Incliner, baisser quelque chose de quelque côté. *P. la tête, le corps. P. un vase. Penchez un peu cette branche de mon côté.* = Pencher. v. n. Être hors de la perpendiculaire; n'être pas de niveau. *Le mur penche de ce côté-là. Il penche vers le nord. Le terrain va en penchant.* — Figur., *Cet empire penche vers sa chute, vers sa ruine.* Il est sur le point d'être détruit, ruiné. ‖ Figur., au sens moral, Être porté à quelque chose. *La plupart des juges penchaient à le renvoyer absous. De quel côté, vers quel parti penchez-vous? Il penchait bien plus pour la cadette que pour l'aînée.* = se Pencher. v. pr. S'incliner. *Se p. sur le bord d'une fontaine. Les femmes se penchaient aux fenêtres pour nous voir défiler.* = Penché, ée. part. ‖ *Des airs penchés*, Voy. Air.

PENDABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être pendu. *C'est un homme p.* ‖ *Cas p.*, Action dont l'auteur mérite d'être pendu. — Fam. et par exag., *Il m'a joué un tour pendable.*

PENDAISON. s. f. Le supplice du gibet.

PENDANT, ANTE. adj. Qui pend. *Marcher les bras pendants. Ce chien a les oreilles bien pendantes. Des manches pendantes.* — T. Jurispr. *Fruits pendants par racines*, V. Fruit. ‖ T. Prat. *Ce procès est p. à tel tribunal*, C'est tel tribunal qui en est saisi. On dit aussi, *L'instance, la cause est pendante.*

PENDANT. s. m. *P. de baudrier, de ceinturon*, La partie d'en bas du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée. *Pendants d'oreilles*, Les parures de pierreries, de perles, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. ‖ T. B.-Arts. Se dit de Deux tableaux, de deux estampes, de deux objets d'ornement, etc., de mêmes dimensions ou à peu près semblables, qu'on destine à figurer ensemble, à se correspondre. *Ces deux groupes, ces deux tableaux font pendants, font à peu près pendants. J'ai le p. de cette estampe. Cela servira de p.* ‖ Fig. et fam., se dit Des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapports, qui sont à peu près pareilles. *Cet homme est le p. de l'autre. Vous et lui, vous êtes les deux pendants. Voici le p. de votre histoire.* ‖ *Le p. des eaux*, se dit, dans quelques traités de paix ou de partage, De toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

PENDANT. prép. Durant. *P. l'hiver. P. votre séjour.* Voy. Durant. = Pendant que. loc. conj. Tandis que, dans le temps que. *P. que vous serez là. P. qu'ils étaient assemblés.*

Syn. — *Tandis que.* — *Pendant que* s'emploie pour désigner la circonstance ou l'époque d'un événement, d'un fait, d'une chose; *tandis que* sert surtout à marquer des rapports moraux entre deux choses, et à faire ressortir leur opposition, comme si l'on disait: Au contraire, Au rebours. *Pendant que* Rome était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé sur le siége de saint Pierre. Il est plongé dans une misère profonde, *tandis que* son frère vit au milieu de tous les plaisirs que procure la richesse.

PENDARD, ARDE. s. Vaurien, fripon. *C'est un grand p. C'est une vraie pendarde.* Fam.

PENDELOQUE. s. f. Pierre précieuse en forme de poire que l'on suspend à des boucles d'oreilles. *Une paire de pendeloques.* ‖ Se dit Des morceaux de cristal ou de verre taillés, qui sont attachés aux lustres. ‖ Fig. et pop., Lambeau d'étoffe qui pend au bas d'un vêtement déchiré.

PENDENTIF. s. m. T. Archit.

Enc. — Ce terme désigne proprement les portions de voûte sphérique placées entre les quatre grands arcs qui supportent une coupole ou le tambour d'un dôme. Les pendentifs, géométriquement parlant, résultent de l'intersection d'une demi-sphère ou d'une autre portion de sphère par des arcs cylindriques ou cylindroïdes, ainsi que le représente la Figure ci-jointe, où les lettres *a a a a* indiquent les pendentifs. L'effet des pendentifs est, comme on le voit, de ramener la ligne d'entablement à la forme circulaire, bien que le plan des constructions inférieures soit angulaire. La

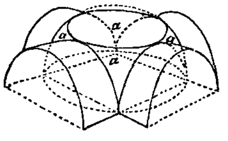

surface qu'offrent les pendentifs est ordinairement décorée de peintures ou de sculptures : ceux de Saint-Pierre, à Rome, par ex., sont ornés de mosaïques, et ceux du Val-de-Grâce, à Paris, de bas-reliefs. On désigne quelquefois les pendentifs sous le nom de *Panaches* ; et, en parlant de l'architecture ogivale, on applique souvent, mais abusivement, le nom de *pendentifs* aux clefs de voûte pendantes.

PENDILLER. v. n. Être suspendu en l'air et agité par le vent; fam., et ne se dit guère qu'en parlant De choses de peu de valeur. *On voit toujours des loques p. à ces fenêtres.*

PENDRE. v. a. (latin. *pendere*). Attacher une personne ou une chose en haut, par une de ses parties, de façon qu'elle ne touche point en bas. *P. un homme par les aisselles. P. un lièvre par les pattes de derrière. P. de la viande au croc. P. des raisins au plancher.* — Fam., *Cet enfant est toujours pendu au cou de sa mère*, Il l'embrasse continuellement. — Figur. et famil., *Être toujours pendu aux côtés de quelqu'un*, L'accompagner, le suivre partout. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, V. OREILLE. ‖ Partic., Attacher quelqu'un au gibet au moyen d'une corde qui lui serre le cou. *P. des voleurs. Il fut condamné à être pendu. On le pendit en effigie.* Fam., *Il fut pendu haut et court.* — Fam., *Dire pis que p. de quelqu'un*, Dire de lui toute sorte de mal. — Par forme de serment, *Je veux être pendu si l'on m'y rattrape, si j'ai compris un mot de ce discours, etc.* = PENDRE. v. neut. Être suspendu. *Un grand sabre pendait à sa ceinture. Des lustres pendent au plafond. Des fruits qui pendent à l'arbre.* — Fig. et prov., *Autant lui en pend à l'œil, à l'oreille*, Il pourra bien lui en arriver autant. ‖ Tomber trop, descendre trop bas. *Votre robe pend d'un côté. Remontez votre jupon qui pend. Renouez ce cordon qui pend.* — *Les joues lui pendent*, Ses joues sont flasques et pendantes. = SE PENDRE. v. pron. Se suspendre. *Se p. par les mains à un arbre. — Se p. au cou de quelqu'un.* ‖ Se donner la mort en se suspendant avec une corde au cou. *De désespoir il se pendit.* — Famil., on dit D'un événement fâcheux, d'un contre-temps très-désagréable, *Il y a de quoi se p.* = PENDU, UE. p. Prov., *Avoir la langue bien pendue*, Voy. LANGUE. ‖ Figur. et fam., on dit, Lorsqu'une action suit immédiatement la résolution, *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* ‖ *Pendu*, s'emploie quelquefois subst. *Il a l'air d'un pendu. Il est sec comme un pendu.* — Fig. et prov, *Avoir de la corde de pendu dans sa poche ; Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, Voy. CORDE.

PENDULE. s. m. (lat. *pendulus*, qui est suspendu).

Enc. — I. *Définitions.* — Quand un corps est suspendu à un axe horizontal qui ne passe point par son centre de gravité, il ne peut rester dans un état d'équilibre stable que lorsque le centre de gravité est situé au-dessous de l'axe, dans un même plan vertical. Si cette condition n'est pas satisfaite, le corps oscille de part et d'autre de la verticale, jusqu'à ce que le frottement de l'axe et la résistance de l'air aient anéanti son mouvement. Un corps suspendu de la sorte se nomme un *Pendule*, et le mouvement de va-et-vient s'appelle indifféremment *Oscillation* ou *Vibration*. On nomme *Amplitude* de l'oscillation l'arc décrit par le p., et *Durée* de l'oscillation le temps qu'il met à parcourir cet arc. Les applications du p., non-seulement aux sciences physiques, mais encore aux besoins ordinaires de la vie, donnent une grande importance à la théorie qui le concerne. Le p. nous fournit le moyen le plus exact de mesurer le temps, et de déterminer avec précision des phénomènes naturels très-variés. Par ex., c'est avec cet instrument qu'on a mesuré l'intensité de la pesanteur à différentes latitudes, et fixé expérimentalement les lois suivant lesquelles varie cette intensité.

II. *P. simple.* — On nomme ainsi un p. idéal qui serait formé d'une molécule pesante suspendue à l'une des extrémités d'un fil inflexible et sans pesanteur, et dont l'autre extrémité serait attachée à un point fixe. Ce p. est purement théorique et ne sert qu'à déterminer par le calcul les lois des oscillations du p. — Pour nous faire une idée exacte du mouvement oscillatoire du p., concevons le p. simple CA, où C est le point de suspension et A la molécule pesante (Fig. 1). Quand le p. est dans la position CA, la molécule se trouve située au-dessous du point de suspension C, dans la même verticale, et elle reste en équilibre. Mais si l'on écarte le p. de la verticale pour l'amener dans la position CB, et qu'on l'abandonne ensuite à lui-même, la molécule pesante sera attirée par la terre suivant la verticale. Représentons par BP l'intensité de cette attraction et décomposons cette force en deux autres, l'une BM, suivant le prolongement du fil, et l'autre BN, perpendiculaire au fil. La première sera détruite par la résistance du fil, et la seconde fera décrire à la molécule un élément de circonférence ayant pour rayon CB. Dans chacune des positions que prendra le corps sur l'arc BA, il recevra de nouvelles impulsions de moins en moins grandes, mais dont les effets s'ajoutant lui feront décrire l'arc BA d'un mouvement accéléré. Arrivée en A avec une certaine vitesse acquise, la molécule continuera de se mouvoir dans la même direction, à cause de son inertie, c.-à-d. qu'elle remontera en décrivant l'arc AD. Tandis qu'elle remontera, la pesanteur retardera son mouvement, précisément de la même manière qu'elle l'avait accéléré pendant le temps de la descente. En conséquence, lorsque la molécule aura décrit un arc AD égal à AB, toute sa vitesse sera détruite, et elle cessera de se mouvoir dans cette direction. Mais alors elle se trouvera placée en D dans les mêmes circonstances où elle se trouvait placée en B : elle descendra donc de D en A d'un mouvement continuellement accéléré; puis elle remontera de A en B pour redescendre ensuite de B en A, et ainsi indéfiniment. Dans ce raisonnement, il ne faut pas perdre de vue que nous supposons le fil parfaitement inflexible, inextensible, sans poids appréciable, et que nous faisons abstraction de la résistance de l'atmosphère, ainsi que des frottements au point de suspension. A la faveur de ces hypothèses, il est clair que les temps employés par la molécule pesante à se mouvoir de B en D et de D en B sont égaux, et demeureront tels aussi longtemps que le p. continuera de vibrer. — Maintenant nous pouvons considérer les lois qui régissent les oscillations du p.: elles sont au nombre de trois.

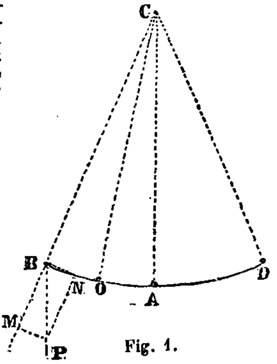

Fig. 1.

1° La durée des oscillations du p. est indépendante du poids de la boule et de la nature de sa substance. — Pour le démontrer, on construit plusieurs pendules de même longueur, l'un avec une boule de métal, l'autre avec une boule de cire, un troisième avec une boule de bois, etc., et l'on voit que les oscillations de tous ces pendules ont une durée égale. Lorsque la pesanteur fait osciller un p., elle agit sur chacune des molécules matérielles dont se compose la boule. Chacune de ces molécules est donc attirée en raison de son propre poids : en conséquence, l'augmentation du nombre des molécules ne saurait exercer aucune influence sur la vitesse des oscillations. Si l'on pouvait suspendre un atome unique de fer à un fil sans pesanteur, il oscillerait exactement avec la même vitesse, que si l'on suspendait à ce fil deux, trois, quatre atomes de fer ou une sphère de fer d'un poids quelconque. De plus, la pesanteur agit sur une molécule de cire absolument comme sur une molécule de fer : il suit donc de là que toutes les masses, quelle que soit leur nature, doivent osciller avec la même vitesse : c'est du reste ce que démontre l'expérience.

2° La durée des oscillations d'un même p. est indépendante de la grandeur des vibrations. — Cette loi, absolument vraie pour le p. idéal, ainsi qu'il est facile de le comprendre en considérant la manière dont s'exécutent ses oscillations, n'est vraie pour le p. matériel que dans certaines limites, c.-à-d. lorsque l'amplitude des oscillations ne dépasse pas 3 à 4 degrés. Alors la durée de l'oscillation est sensiblement la même, soit que l'*angle d'écart*, c.-à-d. l'angle ACB égale 2 degrés, soit qu'il égale 1°,30 ou 1°, soit qu'il ait toute autre valeur encore plus petite. Cette propriété que possède le p. d'employer le même temps pour exécuter des vibrations de grandeurs différentes, est désignée sous le nom d'*Isochronisme*. On peut, sans recourir à une démonstration rigoureuse, se faire une idée assez exacte de la raison de ce phénomène. Lorsque la molécule pesante part de B, l'impulsion que lui communique la pesanteur dépend de l'inclinaison de la ligne CB sur la ligne BP; lorsqu'elle part du point O, l'action impulsive de la gravité est beaucoup moins grande qu'en B, et doit communiquer à la molécule une moindre vitesse. On conçoit donc comment il peut arriver que l'effet de la diminution de vitesse compense celui du raccourcissement de l'arc, de manière que la molécule emploie le même temps à décrire le plus grand et le plus petit arc. Pour établir cette propriété expérimentalement, il suffit de suspendre à un fil une petite boule de métal et de la mettre en vibration, en ayant soin que l'écart primitif de la verticale n'excède pas 4 à 5 degrés. Le frottement au point de suspension et les autres résistances diminueront graduellement l'amplitude des oscillations, de sorte qu'au bout de quelques heures elles seront assez petites pour ne pouvoir être discernées qu'à la loupe. Si l'on observe avec une bonne montre à secondes les vibrations de ce p., on trouvera que leur durée n'a pas éprouvé d'oscillation sensible. La loi remarquable de l'isochronisme est une des premières découvertes de Galilée. On rapporte qu'étant très-jeune, il observa le mouvement d'une lampe suspendue à la voûte d'une église de Pise, et qu'il fut frappé de l'uniformité qui régnait dans la durée des oscillations, quoiqu'elles eussent des amplitudes très-visiblement inégales. Et cette observation d'un enfant fut l'origine de l'invention d'un instrument qui devait servir à mesurer le temps avec la dernière exactitude.

3° Pour des pendules inégaux, la durée des oscillations est proportionnelle à la racine carrée de la longueur, c.-à-d. que pour une longueur quadruple, la durée des oscillations est double; qu'elle est triple pour un fil neuf fois plus long, et ainsi de suite. — Cette relation est exactement la même que celle qu'on observe entre les espaces que parcourt un corps en tombant librement et les temps de chute. Au reste, on démontre expérimentalement cette loi de la manière suivante. Soient A,B,C (Fig. 2), trois petites boules métalliques suspendues chacune par deux fils à deux points fixes et placées dans une même ligne verticale qui passe par le point O; supposons en outre que les distances OA,OB,OC, soient dans le rapport des nombres 1, 4, 9. Si l'on écarte en même temps les trois boules de la verticale, de telle manière que l'amplitude de l'arc de vibration soit la même pour les trois pendules, et si on les abandonne ensuite simultanément à eux-mêmes, on verra aussitôt le p. A gagner sur le p. B, et le p. B sur le p. C. A la fin de la seconde vibration de A, le p. B arrivera seulement au terme de sa première vibration. Au bout de la quatrième vibration de A, B aura accompli deux vibrations, et les fils de suspension des deux pendules seront revenus à leurs positions initiales. Après trois vibrations de A, C n'aura fait que compléter une vibration, et les fils qui les suspendent se retrouveront en coïncidence dans un plan qui fait avec le plan de coïncidence initiale un angle mesuré par l'arc de vibration.

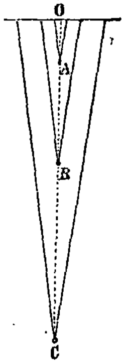

Fig. 2.

Toutes ces lois découlent de la formule $t=\pi\sqrt{\frac{l}{g}}$, *qui exprime le rapport de la longueur du pendule avec la durée de ses oscillations.* Dans cette formule, t représente la durée d'une vibration ; l, la longueur du p.; g, l'intensité de la pesanteur, c.-à-d. la vitesse acquise au bout d'une seconde par un corps qui tombe dans le vide.

III. *P. composé.* — Tout p. réel est un *p. composé*, car le fil suspenseur ne saurait être sans flexibilité et sans pesanteur, et le corps qu'il supporte ne saurait se composer d'une seule molécule pesante, comme le p. idéal que nous avons supposé jusqu'ici. Un p. de dimensions appréciables a ses particules situées à des distances inégales du point de suspension. Si elles étaient toutes isolées les unes des autres, toutes vibreraient dans des temps inégaux, comme autant de pendules simples indépendants. Mais la solidité du corps fait que toutes ces particules doivent accomplir leurs vibrations dans le même temps : il faut donc que les particules plus rapprochées de l'axe de suspension soient retardées dans leur mouvement, en vertu des liens qui les unissent aux particules plus éloignées, et, réciproquement, que le mouvement de celles-ci soit accéléré par la réaction des particules plus rapprochées, lesquelles tendent à osciller plus rapidement. C'est ce que l'on concevra plus aisément, si l'on considère seulement deux particules matérielles A et B (Fig. 3), liées au même arc de suspension O par un fil inflexible dont on regarde le poids comme négligeable. Si la particule B était enlevée, A vibrerait dans un certain temps qui dépend de la distance OA. Si A était enlevée à son tour et que B fût fixée à une distance BO égale à quatre fois AO, la durée de la vibration de B serait double du temps dans lequel s'accomplissaient les vibrations de A. Maintenant, que l'on attache au fil les deux particules pesantes à la fois, l'inflexibilité du fil les obligera à vibrer en même temps, et pour cela le mouvement de A sera ralenti, tandis que celui de B sera accéléré. On pourra donc prendre sur le fil un point intermédiaire entre A et B, et dont la distance au point de suspension O sera précisément la longueur du p. simple qui oscillerait dans le même temps que le p. composé des deux molécules A et B. Ce point se nomme le *Centre d'oscillation*, parce que le mouvement du p. est le même que si les molécules étaient concentrées en ce point. Ce raisonnement s'applique à un nombre quelconque de particules situées à des distances diverses du point de suspension, ainsi qu'à la réunion des particules qui constituent un corps solide. Il y aura toujours un centre d'oscillation où il sera permis de concevoir que toute la masse du p. est concentrée ; en sorte que toutes les propriétés du mouvement du p. simple pourront être transportées au mouvement oscillatoire d'un corps de figure et de dimension quelconques, en réduisant ce corps par la pensée à une simple molécule vibrante située au centre d'oscillation. Ainsi donc, les durées des vibrations de différents pendules composés seront entre elles dans les rapports des racines carrées des distances de leurs centres d'oscillation respectifs aux axes de suspension. — Le centre d'oscillation jouit, par rapport à l'axe de suspension d'une propriété remarquable, dont la découverte est due à Huyghens. Si le point A (Fig. 4) désigne le point d'oscillation du p., et que O soit le centre d'oscillation correspondant, la durée des oscillations du p. ne sera point altérée, quand on le renversera pour le suspendre au point O, c.-à-d. lorsqu'on prendra A pour centre d'oscillation. On énonce cette propriété en disant que les centres de suspension et d'oscillation sont *échangeables*. Le capitaine Kater a mis à profit cette propriété comme moyen d'assigner exactement la longueur du p. simple qui vibrerait dans le même temps qu'un p. donné. En effet, si l'on détermine deux points de suspension autour desquels le même corps vibre dans le même temps, ce qui se peut faire avec une grande précision, la distance de ces points sera la longueur que l'on cherche.

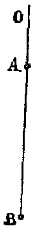

Fig. 3.

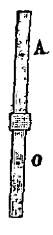

Fig. 4.

IV. *Compensation des pendules.* — Quel que soit l'usage auquel un p. est destiné et particulièrement quand il est destiné à servir de mesure du temps, il est essentiel que sa longueur reste invariable, attendu que l'isochronisme de ses oscillations dépend de l'invariabilité de la distance entre les points de suspension et d'oscillation. Or, toutes les matières connues se dilatent par la chaleur et se contractent par le froid, de sorte que tout changement de température fait varier la longueur du p., et par suite la durée de ses vibrations. Une différence de température de 16 degrés, qui est en moyenne celle de l'hiver à l'été dans nos climats, ferait gagner ou perdre 8 secondes en 24 heures à un p. dont la tige serait de fer. On a imaginé une foule d'appareils pour obvier à cet inconvénient ; néanmoins le principe qui sert de base à tous est le même : il consiste à combiner deux substances qui se dilatent inégalement, de telle manière que, la dilatation de l'une contre-balançant celle de l'autre, le centre d'oscillation du p. composé soit toujours maintenu à la même distance de l'axe de suspension. Les pendules construits d'après ce principe sont appelés *Pendules compensateurs*. Une courte description du *P. à gril*, du *P. à lames compensatrices* et du *P. à mercure* suffira pour faire comprendre les procédés à l'aide desquels on obtient la compensation.

1° Le *P. à gril*, appelé aussi *P. à châssis* et *P. à cadre*, se compose d'un châssis formé de 9 tiges parallèles d'acier et de laiton, disposées ainsi que le montre la Fig. 5. Les cinq tiges noires sont d'acier et les quatre tiges intermédiaires sont de laiton.

Les deux traverses, l'une supérieure A, et l'autre inférieure B, **sont** soudées avec les tiges 1 et 9, c.-à-d. avec la première tige d'acier et avec la cinquième, et font corps avec elles de façon à former le cadre de l'appareil, tandis que les trois autres traverses, C, D et E sont mobiles. La tige centrale d'acier T est fixée en haut à la traverse D, passe librement par un trou des traverses E et B et supporte la lentille L. L'appareil entier est lié à l'axe de suspension par la traverse supérieure A. Il est aisé de voir, à la simple inspection de la figure, que la dilatation des tiges d'acier tend à allonger le p., car leur allongement ne peut s'effectuer que de haut en bas. L'allongement des tiges de laiton, au contraire, tend à le raccourcir, car elles ne peuvent s'allonger que de bas en haut. Si donc les deux dilatations se contre-balancent exactement l'une l'autre, la longueur du p. restera la même. Les longueurs relatives à donner aux tiges de laiton et à celles d'acier sont déterminées par la dilatabilité des deux métaux, laquelle est à peu près dans le rapport de 100 à 61. Par conséquent, si les longueurs additionnées des cinq tiges d'acier égalent 200 centimètres, la somme des longueurs des quatre tiges de laiton devra être égale à 122 centimètres. Le p. à gril a été imaginé en 1724, par l'Anglais Harrison, qui plus tard inventa les chronomètres.

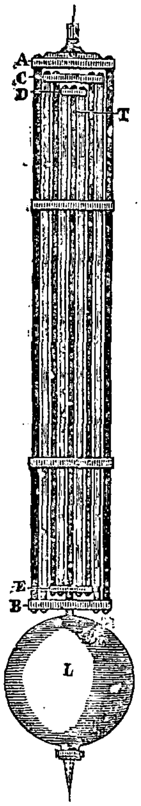

Fig. 5.

2° Le *Pend. à lames compensatrices* (Fig. 6) a été imaginé par un horloger de Paris, nommé Martin. La verge du p. est construite à l'ordinaire en fer ou en acier; mais elle passe par le milieu d'une barre composée de deux lames, l'une d'acier, l'autre de laiton, soudées ensemble. Celle de laiton est placée au-dessous. Aux extrémités de la barre se trouvent en outre fixées deux boules métalliques. Enfin, cette barre peut glisser le long de la tige du p., et on l'arrête par des vis à l'endroit qu'on a jugé convenable pour l'ajustement du p. Maintenant, supposons que la température augmente. Comme le laiton se dilate plus que l'acier, la barre transversale se courbera en tournant sa concavité vers le haut (Fig. 7); les boules seront soulevées, et par suite le centre d'oscillation du système se rapprochera du point de suspension. Si la température s'abaisse, la tige du p. se raccourcira et la lentille se relèvera; mais alors les lames se recourberont du haut en bas, parce que le cuivre se contracte plus que l'acier. On pourra donc combiner l'ajustement de telle façon que l'effet de la courbure des lames compense les changements de longueur de la verge du p. Cet ajustement peut s'opérer de trois manières : en faisant varier la distance de la barre à la lentille, pourvu qu'on ne dépasse pas la moitié de la longueur de la verge; en augmentant ou diminuant le poids des boules terminales; en faisant varier les *distances de ces poids* au milieu de la barre. Biot dit qu'il a employé ce p., avec Mathieu, pour des observations astronomiques qui demandaient une extrême précision, et qu'il en a *toujours trouvé* la marche extrêmement régulière.

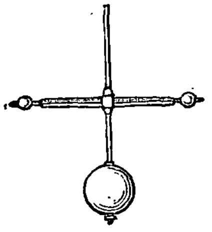

Fig. 6.

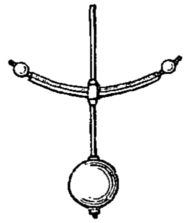

Fig. 7.

3° L'invention du *P. à mercure* est antérieure à celle du p. à châssis; elle est due également à un Anglais, George Graham, qui *la fit* connaître en 1721. Dans ce système, la compensation s'opère par la dilatation de la matière même de la lentille. En effet, la tige du p. est d'acier, et la lentille consiste en un cylindre de verre, haut d'environ 20 centimètres et large de 5, qui est rempli de mercure jusqu'à une hauteur de près de 16 centimètres. Ce cylindre est supporté et embrassé par un étrier d'acier qui est fixé supérieurement à la tige (Fig. 8). Lorsque la température s'accroît, la tige du p. s'allonge et la distance entre l'axe de suspension et la **base de l'étrier se trouve** augmentée. Mais, en même temps, le mercure se dilate dans le cylindre; la colonne mercurielle s'allonge, et la distance entre son centre de gravité et la base de l'étrier se trouve par conséquent accrue. Or, comme la dilatation du *mercure est* environ 16 fois plus grande que celle de l'acier, la hauteur de la colonne mercurielle dans le cylindre doit être ajustée expérimentalement de telle manière que la dilatation de la tige et de l'étrier soit exactement compensée par celle du mercure, et que le centre d'oscillation de tout l'appareil demeure invariable. Ce *p. est peut-être le plus parfait des compensateurs*; mais, comme sa construction offre d'assez grandes difficultés, il n'est guère usité que dans les observatoires astronomiques.

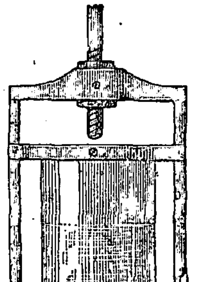

Fig. 8.

V. *Usages du p.* — Le p. sert à constater, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que la pesanteur sollicite tous les corps avec la même intensité. Il sert encore à déterminer l'intensité de la pesanteur aux différentes latitudes, et par suite la figure qu'affecte le globe terrestre (V. Gravitation). Foucault l'a employé pour démontrer expérimentalement le mouvement de rotation diurne de la terre (V. Terre). Enfin, l'isochronisme de ses oscillations l'a fait appliquer par Huyghens comme régulateur du mouvement des horloges, ainsi que nous l'avons fait voir au mot Horlogerie.

PENDULE. s. f. Horloge dont le mouvement est réglé par un pendule. || *P. de bronze, de marbre, d'acajou, etc.*, Pendule dont la boîte est de bronze, etc. — Voy. Horlogerie.

PÊNE. s. m. (lat. *penulus*, verrou). Voy. Serrure.

* **PÉNÉE.** s. m. T. Zool. Voy. Macroures.

* **PÉNÉEN.** adj. (gr. πένης, pauvre [en fossiles]). *Terrain p.*, Voy. Géologie.

* **PÉNÉLOPE.** s. m. T. Ornith. Voy. Alector.

PÉNÉTRABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est pénétrable. = Pénétrable. adj. 2 g. Qui est perméable, où l'on peut pénétrer.

Syn. — *Perméable.* — La *perméabilité* est une conséquence de la porosité des corps; par suite, tout corps est plus ou moins *perméable*. Au contraire, aucun corps n'est *pénétrable*, car l'*impénétrabilité* est une propriété générale de la matière, un corps ne pouvant céder à un autre corps la place qu'il occupe, sans cesser de l'occuper lui-même. *Perméable* et *perméabilité* sont des termes propres à la physique, tandis que *pénétrable* et *pénétrabilité*, qui n'ont pas de sens en physique, sont des mots du langage ordinaire, et se disent d'une chose qui peut en recevoir une autre dans son sein, et dans laquelle une autre chose peut se glisser, s'insinuer. Une éponge est *pénétrable* à l'eau, car celle-ci se loge dans les cellules dont elle est criblée. Une forêt est *impénétrable*, lorsqu'elle est tellement obstruée de halliers et de végétaux grimpants, qu'on ne peut y entrer.

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. Qui exerce une action vive sur les organes. *Cette substance est âcre et pénétrante. Odeur pénétrante. Il fait un froid p.* — * Fig., *Une éloquence douce et pénétrante. Un discours p.* || Fig., *Être p., avoir l'esprit p.*, Avoir une intelligence vive, approfondir promptement les choses difficiles. — On dit aussi, *Avoir l'œil, le coup d'œil, le regard p.*, Lire dans le cœur, dans l'esprit des personnes qu'on regarde. *Il est impossible de lui cacher ce qu'on éprouve, ce qu'on pense, tant il a l'esprit, le regard p.* || * T. Chir. *Plaie pénétrante*, Voy. Plaie.

Syn. — *Perçant.* — Ce qui est *perçant* entre vivement, tout d'un coup; ce qui est *pénétrant* va jusqu'au fond. Une vue *perçante* découvre de loin et sans peine; une vue *pénétrante* aperçoit les choses les plus petites et les plus cachées. Un esprit *perçant* voit les choses à travers les voiles qui les couvrent; un esprit *pénétrant* approfondit les choses et en saisit les différents rapports.

PÉNÉTRATIF, IVE. adj. Qui pénètre aisément. *Qualité pénétrative.* Peu usité.

PÉNÉTRATION. s. f. L'action de pénétrer, de passer à travers. *La p. d'un liquide à travers une membrane.* || Figur., Sagacité d'esprit, facilité à pénétrer dans la connaissance des choses. *Cet homme a de la p. d'esprit, beaucoup de p., une grande p. Je doute un peu de sa p. en affaires.*

Syn. — *Finesse.* — Ce qui caractérise la *pénétration*, c'est la profondeur et l'étendue : elle fait connaître les choses à fond et dans tous les sens; la *finesse* fait apercevoir, dans les rapports superficiels des choses, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent; ce que la première voit en grand, la seconde le voit en petit, en détail. L'homme *pénétrant* voit loin et d'un œil sagace; l'homme *fin* voit clair, mais de près, et, parfois, à force de supposer, il imagine au lieu de voir.

PÉNÉTRER. v. a. (lat. *penetrare*). Percer, passer à travers, entrer avant. *La lumière pénètre le verre, pénètre tous les corps diaphanes. L'huile pénètre les étoffes. Ce coup a pénétré les chairs. Ce grand froid pénètre la terre. Il fait un vent sec qui pénètre la poitrine.* — Fig. et prov., *Courte prière pénètre les cieux*, Ce n'est pas la longueur, c'est la ferveur qui rend les prières efficaces. || Figur., Découvrir, parvenir à connaître, avoir une profonde connaissance de quelque chose. *P. les secrets de la nature. P. le sens caché d'un mot. P. les ruses, les desseins de quelqu'un. Je pénétrerai ce mystère. C'est un esprit qui pénètre tout. Dieu pénètre le fond des cœurs, les pensées les plus secrètes.* — *P. quelqu'un*, Découvrir ses secrètes pensées, ses desseins cachés. *Cet homme n'est pas difficile à p. On le pénètre à la longue.* || Fig., Toucher profondément. *Les beautés de la religion le pénètrent. Sa douleur me pénètre le cœur. Cet événement me pénètre de douleur.* = Pénétrer. v. n. Se dit Dans la plupart des acceptions précédentes. *Le coup pénétra dans les chairs, pénétra jusqu'à l'os. Le boulet a pénétré dans le corps du vaisseau. P. dans les rangs ennemis. P. à travers les obstacles. Je n'ai pu p. jusqu'au ministre. On a pénétré dans l'intérieur de ce pays. Je pénétrai dans la caverne. La philosophie commençait à p. dans les cloîtres. P. dans la confiance de quelqu'un. Il avait pénétré fort avant dans la géométrie. J'ai pénétré dans sa pensée. P. dans l'avenir. P. dans les causes d'un événement.* = se Pénétrer. v. pron. Se mélanger intimement. *Ces substances mêlées ensemble se pénètrent intimement.* || Fig., Remplir son esprit, son âme de quelque pensée, de quelque sentiment. *Se p. du sentiment de ses devoirs. Il faut bien vous p. de cette vérité. Pénétrez-vous bien de votre rôle.* — *On dit dans le même sens, *Pénétrez votre cœur d'un sentiment de reconnaissance.* = Pénétré, ée. p. *Pénétré de froid. Pénétré de sueur.* || Touché, ému. *Pénétré de douleur, de joie. Pénétré de l'amour de Dieu. Je suis pénétré de sa situation.* — *Avoir l'air pénétré*, Paraître très-affecté de ce qu'on dit ou de ce qu'on entend.

PÉNIBLE. adj. 2 g. Qui se fait avec peine, qui donne de la peine, de la fatigue. *Un travail, un ouvrage p. Un exercice, un effort p. Un chemin p. Une étude p. Une entreprise p. L'intrigue de cette pièce est p. à suivre.* || Qui fait de la peine, qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit. *Doute, sentiment, aveu p. Une situation p. Une chose p. à voir et à entendre. Il est p. d'avoir à punir de pareilles fautes.*

PÉNIBLEMENT. adv. Avec peine. *Il marche p. Cet auteur est correct, mais il écrit péniblement.*

PÉNICHE. s. f. (angl. *pinnace*, canot). T. Mar. Canot léger qui sert d'auxiliaire à un vaisseau armé en guerre.

* **PÉNICILLAIRE.** s. f. [On fait sentir les deux L dans ce mot et dans le suivant.] (lat. *penicillum*, pinceau). T. Bot. Voy. Graminées.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. T. Bot. Qui est en forme de pinceau. *Stigmate pénicillé.*

* **PÉNIDE.** s. m. Voy. Sucre.

PÉNIL. s. m. (lat. *penis*). T. Anat. Éminence cellulo-adipeuse qui est située au devant du pubis, et qui se couvre de poils à l'époque de la puberté. *On dit aussi, en parl. De la femme, *Mont de Vénus.*

* **PÉNINSULAIRE.** adj. 2 g. Qui habite une péninsule. *Un peuple p.* || Qui a rapport à la péninsule ibérique. *Histoire de la guerre peninsulaire.*

PÉNINSULE. s. f. (lat. *penè*, presque; *insula*, île). Presqu'île; Portion de terre environnée d'eau, excepté d'un seul côté. *La Morée est une p. La p. scandinave. La p. ibérique*, ou absolum., *La Péninsule*, L'Espagne et le Portugal.

* **PÉNIS.** s. m. (lat. *penis*). T. Anat. Le membre viril.

PÉNITENCE. s. f. (lat. *pœnitentia*, repentir). Repentir, regret d'avoir offensé Dieu. *La p. est une vertu chrétienne. Une p. tardive. Les fruits de la p.* — *Les psaumes de la p.*, V. Psaume. || *Sacrement de p.*, Celui des sept sacrements de l'Église, par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui se confessent à lui. — *Le tribunal de la p.*, se dit Du prêtre qui confesse et Du lieu où il confesse. || La peine que le prêtre impose comme satisfaction pour les péchés qu'on lui a confessés. *Faire, accomplir sa p.* — Se dit encore Des jeûnes, des prières, des macérations et généralement de toutes les austérités qu'on s'impose volontairement pour l'expiation de ses péchés. *Faire p. de ses péchés. Vivre dans la p., dans les exercices de la p. Nous sommes dans un temps de p.* — Figur., *Faire p. de ses débauches, de ses excès, de sa mauvaise conduite, etc.*, En être puni par quelque maladie, par quelque malheur. *Il fait p. du passé.* — Fig. et fam., *Faire p.*, Faire mauvaise chère. *Si vous voulez demeurer à dîner avec nous, vous ferez p.* || La punition imposée pour quelque faute. *Voilà une rude p. pour une faute bien légère. Mettre un enfant en p. Des pénitences d'enfant.* — Dans certains petits jeux, La peine qu'on impose à ceux qui ont **manqué**

aux règles, aux conventions. *Votre p. sera de dire une chanson.* = POUR PÉNITENCE, EN PÉNITENCE DE CELA, POUR VOTRE PÉNITENCE. locut. adv. En punition, pour peine. *Pour p., pour votre p., vous ferez telle chose. En p. de cela, que vais-je exiger de vous?* Fam.

I. *Institution du sacrement de pénitence.* — La *Pénitence* est une vertu qui consiste dans le regret d'avoir offensé Dieu, joint à la volonté d'expier ses fautes et à la résolution de ne plus pécher à l'avenir. C'est cette p. que les Livres de l'ancienne loi recommandent aux pécheurs, comme le moyen unique d'obtenir leur pardon devant Dieu. « Je jugerai chacun suivant ses œuvres, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous et faites p. de toutes vos iniquités, et l'iniquité n'attirera point votre ruine. Rejetez loin de vous toutes les prévarications par lesquelles vous vous êtes souillés, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. » (*Ézéch.*, XVIII, 30, 31.)

Dans la loi de grâce, la vertu de p. a pris un nouveau caractère : elle a été élevée à la dignité de sacrement, et par ce sacrement nous obtenons la rémission des péchés commis après le baptême. « Si quelqu'un, déclare le concile de Trente, prétend que la p. n'est pas un sacrement véritable et proprement dit, établi par N.-S. J.-C. pour réconcilier les fidèles avec Dieu toutes *les fois qu'ils tombent dans le péché après le baptême, qu'il soit* anathème. » En effet, nous lisons, dans saint Matthieu, que J.-C. dit à saint Pierre : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (XVI, 19.) Il dit aussi aux autres apôtres : « La paix soit avec vous ! Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez l'Esprit saint. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (*Jean*, XX, 22, 23.) Mais ce pouvoir n'était pas personnel aux apôtres, il devait passer à leurs successeurs, comme l'apprend cet autre passage de saint Matthieu : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai prescrites. Me voici avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. » (XXVIII, 20.) Pour éluder des textes aussi formels et aussi explicites, quelques protestants ont prétendu que ces paroles de N.-S. désignaient simplement le baptême et ont essayé de confondre les deux sacrements. Mais la différence qui existe entre le baptême et la p. a été clairement établie par le concile de Trente : « Outre, dit-il, que la matière et la forme, qui font l'essence du sacrement, ne sont pas les mêmes, il est constant qu'il n'appartient point au ministre du baptême d'être juge, l'Église n'exerçant de juridiction que sur ceux qui sont entrés dans son sein par la porte du baptême. Pourquoi, dit l'Apôtre, entreprendrai-je de juger ceux qui sont étrangers à l'Église? Il n'en est pas de même des serviteurs de la foi, que J.-C. a faits une fois membres de son corps par l'eau du baptême. Car, à leur égard, si, par la suite, ils se souillent de quelque crime, il a voulu, non qu'ils fussent de nouveau lavés par la répétition du baptême, cela n'étant nullement permis, mais qu'ils comparussent comme des coupables devant le tribunal de la p., afin de pouvoir être délivrés de leurs péchés par la sentence des prêtres, non pas seulement une fois, mais toutes les fois qu'ils y auront recours avec des sentiments de contrition. De plus, autres sont les effets du baptême, autres ceux de la p. Étant revêtus de J.-C. par le baptême, nous devenons tout à fait une nouvelle créature par notre union avec lui, obtenant une pleine et entière rémission de nos péchés ; tandis que, par le sacrement de p., nous ne pouvons arriver à ce renouvellement total que par de grands gémissements et de grands travaux, la justice divine l'exigeant ainsi ; de sorte que la p. a été justement appelée par les saints Pères une espèce de baptême laborieux. Et ce sacrement de p. est nécessaire au salut pour tous ceux qui sont tombés depuis le baptême, comme le baptême est nécessaire pour ceux qui ne sont pas encore régénérés. »

II. *Des actes du pénitent.* — Trois actes, savoir, la *contrition*, la *confession*, et la *satisfaction*, sont requis dans le pénitent pour qu'il puisse obtenir l'entière et parfaite rémission de ses péchés. Ces actes constituent la vraie *matière* du sacrement, comme l'absolution du prêtre en est la *forme*.

A. Le concile de Trente définit la *Contrition*, une douleur de *l'âme et une détestation du péché commis, avec le propos de ne* plus pécher à l'avenir. Il déclare en outre que cette contrition a été nécessaire dans tous les temps pour obtenir la rémission de ses péchés. Pour être efficace, la contrition doit être sincère, surnaturelle, universelle, souveraine : *sincère*, puisque Dieu exige la douleur du cœur ; *surnaturelle*, non-seulement dans son principe qui est la grâce, sans laquelle nous ne pouvons nous repentir sincèrement, mais dans son motif et avoir Dieu pour objet ; *universelle*, c.-à-d. s'étendre à tous les péchés mortels qu'on a commis ; *souveraine*, c.-à-d. que la douleur d'avoir offensé Dieu doit l'emporter sur tout autre sentiment. La contrition doit encore renfermer un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice, car on ne peut avoir ni douleur ni haine de son péché, si l'on ne commence à aimer Dieu par-dessus toutes choses. Enfin, comme le ferme propos, ou la résolution de ne plus pécher à l'avenir, fait partie d'une contrition sincère et véritable, il doit lui-même être sincère, ferme, universel et efficace. Il faut que le pénitent renonce au péché et à tout ce qui peut le porter au péché ou en être une occasion prochaine. On distingue la contrition *parfaite* et la contrition *imparfaite*, appelée encore *Attrition*. La première est celle qui est conçue par le motif de la charité parfaite, de cette charité qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, pour lui-même, et comme étant infiniment parfait. Elle justifie sans le sacrement, pourvu qu'elle soit jointe au désir de le recevoir. La contrition imparfaite est celle qui part d'un motif inférieur à celui de la charité parfaite ; elle est communément conçue, ou par la considération de la turpitude du péché, ou par la crainte de l'enfer ; mais il doit s'y joindre un commencement d'amour de Dieu. A défaut de contrition parfaite, le pécheur ne peut rentrer en grâce auprès *de Dieu qu'avec le sacrement.*

B. La *Confession*, appelée par les Grecs *Exomologèse*, est une accusation que le pénitent fait de ses péchés à un prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution. « Si quelqu'un, dit le concile de Trente, nie que la confession sacramentelle soit une institution divine, ou qu'elle soit nécessaire au salut, de droit divin ; ou que la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, ainsi que l'Église catholique l'a toujours observé dès le commencement, n'est pas conforme à l'institution de J.-C., mais que c'est une invention humaine ; ou que la confession de tous les péchés mortels dont on peut se souvenir, après y avoir soigneusement pensé, est seulement utile pour l'instruction et la consolation du pénitent, et qu'autrefois elle n'a été en usage que pour imposer une satisfaction canonique, ou que la confession de tous ses péchés, telle que l'observe l'Église, est impossible, et n'est qu'une tradition humaine qui doit être abolie, qu'il soit anathème. »

La pratique catholique de la confession est une des institutions que les protestants ont attaquée avec le plus de violence, et c'est en exploitant habilement la répugnance naturelle qu'a tout homme à faire l'aveu humiliant de ses fautes, que les prétendus réformateurs du XVIe siècle ont réussi à détacher de l'Église un si grand nombre d'âmes. Cependant l'institution de la confession est évidemment comprise dans les paroles par lesquelles N.-S. a donné aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de lier et de délier, de retenir ou de remettre les péchés. En effet, ce pouvoir ne peut être exercé sans connaissance de cause, sans distinguer parmi les péchés ceux qui doivent être remis et ceux qui doivent être retenus. Or, cette distinction n'est possible qu'avec l'aveu du pénitent. Il est donc nécessaire que le pécheur se présente au tribunal du prêtre, et qu'il s'accuse lui-même de tous les péchés mortels dont il a pu se rendre coupable. Les protestants prétendent que pour satisfaire à la justice divine, il suffit au pécheur de se reconnaître coupable devant Dieu, et de faire p. Mais s'il existait, indépendamment de la confession sacramentelle, d'autres moyens de se réconcilier avec Dieu, J.-C. les eût fait connaître à son Église, et les apôtres les auraient transmis à leurs successeurs comme ils l'ont fait pour tous les autres enseignements de leur divin maître. D'ailleurs, si le pécheur n'est point obligé de recourir aux prêtres pour être absous, pourquoi J.-C. leur aurait-il donné le pouvoir de retenir les péchés ? « Ce pouvoir, dit le card. Gousset ne serait-il pas un pouvoir illusoire ? Comment, en effet, le prêtre pourrait-il user du droit de retenir les péchés d'un coupable, si celui-ci peut se promettre le pardon de ses offenses en se confessant à Dieu seul ? Et à quoi serviront au prêtre les clefs du royaume des cieux, symbole du pouvoir d'ouvrir et de fermer le ciel à un pénitent, si ce pénitent peut entrer dans le ciel sans le ministère du prêtre ? Enfin, à quoi bon l'institution de la confession, si le pécheur est libre de se confesser ? Y en a-t-il un sur mille qui préférât la confession faite à un prêtre qui ignore l'état de notre âme, au moyen mille fois plus simple et plus facile de se confesser à Dieu, qui, sans le secours de notre confession, connaît ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans le fond de nos cœurs ? »

Les protestants ont fait les plus grands efforts pour établir que les Pères des premiers siècles de l'Église ne font nulle mention de la confession *sacramentelle* ou *auriculaire ;* mais il n'a pas été difficile de leur montrer qu'il n'y a aucun point de foi ou de discipline sur lequel la tradition soit plus constante et mieux établie. D'abord, nous lisons dans les *Actes des Apôtres* (XIX, 18), qu'une multitude de fidèles venaient trouver saint Paul à Éphèse, confessaient et accusaient leurs péchés. « Si nous confessons nos péchés, dit saint Jean, Dieu, juste et fidèle dans ses promesses, nous les remettra » (*Ep.* Ire, I, 9.) Lorsque saint Jacques, dans son *Épître catholique* (V, 16), dit aux fidèles : « Confessez vos péchés les uns aux autres, » il recommande bien clairement la confession, et il n'est pas besoin de dire qu'il ne les exhorte pas cependant à s'accuser *publiquement* ou *à toutes sortes* de personnes *indifféremment*. Saint Barnabé, compagnon des travaux de saint Paul, exhorte les Juifs convertis à *confesser leurs péchés*. Saint Clément, pape, mort à la fin du 1er siècle, écrit : « Convertissons-nous... Car, lorsque nous serons sortis de ce monde, nous ne pourrons plus nous confesser ni faire p. » Au second siècle, saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, parlant des femmes qui avaient été séduites par un hérétique nommé Marcus, dit que, s'étant converties et étant revenues à l'Église, elles confessèrent qu'elles s'étaient laissé corrompre par cet imposteur. Le même Père rapporte que l'hérétique Cerdon, revenant souvent à l'Église *et faisant sa confession, continua de vivre dans une alternative* de *confessions* et de rechutes dans ses erreurs. Tertullien, qui appartient au IIe siècle et au IIIe, parle de la confession comme d'une partie essentielle de la p., et blâme ceux qui, par honte, cachent leurs péchés aux hommes comme s'ils pouvaient aussi les cacher à Dieu. « La confession qu'on fait des péchés en diminue autant la pesanteur que la dissimulation avec laquelle on les cache l'augmente ; car la confession est un témoignage du dessein où l'on est de satisfaire à Dieu, et la dissimulation une preuve de l'opiniâtreté dans le mal. Cette p. étant le second et l'unique moyen de se réconcilier avec Dieu, on doit y apporter le plus grand soin... *Cette confession est l'exercice qui apprend à l'homme à* s'humilier et à se prosterner, lui prescrivant une conduite et une forme de vie qui attirent sur lui la miséricorde de Dieu... Je présume toutefois que plusieurs la fuient ou qu'ils la diffèrent de jour en jour, parce qu'ils craignent de faire connaître leur conduite, et qu'ils se préoccupent plus de la honte que de leur salut. O le grand avantage que vous promet la crainte de la honte qui vous porte à cacher vos péchés ! Pensez-vous donc qu'en dérobant votre faute à la connaissance des hommes, elle échappera à la connaissance de Dieu ? Vaut-il mieux être damné pour un crime que l'on tient caché, que d'être absous d'un crime que l'on a confessé ? » Origène mort en 253, dit . « *On obtient la rémission des* péchés par la p., lorsqu'on ne rougit pas de faire connaître ses fautes au prêtre du Seigneur. » Le même docteur s'exprime encore ainsi sur ce sujet : « Voyez ce que nous enseigne la divine Écriture, qu'il ne faut point couver intérieurement ses péchés. Car, de même que ceux dont l'estomac se trouve surchargé d'un aliment indigeste et d'humeurs, s'ils viennent à les vomir, sont soulagés à l'instant, de même le pécheur qui cache et retient en lui-*même ses fautes en est intérieurement pressé et suffoqué ; mais* qu'il devienne son propre accusateur, qu'il dénonce et confesse son état, il vomit aussitôt avec le péché la cause de sa maladie intérieure. Seulement, soyez circonspect ; examinez ; voyez à qui vous devez confesser votre péché ; connaissez d'avance le médecin auquel vous devez exposer votre conscience, de manière que vous ayez toute confiance dans celui que vous avez une fois bien connu, puis que vous le suiviez et lui obéissiez exactement, quelque chose qu'il vous dise et quelque conseil qu'il vous donne. S'il estimait que votre langueur fût telle que, pour la guérir, il fallût la manifester en pleine assemblée, pensant que les autres *dussent* en retirer l'*édification* et vous la *santé*, vous devez sans hésiter écouter ce conseil donné après une mûre délibération de ce médecin expérimenté. » On voit ici la distinction bien nette entre la confession auriculaire et la confession publique. Au IIIe siècle, l'Église condamne les Montanistes, et ensuite les Novatiens qui lui refusaient le pouvoir d'absoudre les grands crimes. Or, comment pouvait-on les distinguer des fautes légères, si ce n'est par la confession ? Saint Cyprien, qui a souffert le martyre l'an 258, fait mention de ceux qui confessaient aux prêtres la simple pensée qu'ils avaient eue de retomber dans l'idolâtrie, et il exhorte les fidèles à faire de même : « Que chacun donc confesse sa faute, tandis que celui qui a péché est encore en ce monde, tandis que sa confession peut être admise, tandis que l'absolution donnée par le prêtre et la satisfaction peuvent encore être agréables à Dieu. » Enfin, Lactance, qui écrivait vers la fin du IIIe siècle, dit que la confession des péchés, suivie de la satisfaction, est la *circoncision du cœur* que Dieu nous a commandée par les prophètes. Le même auteur mentionne encore la pratique de la confession comme une marque qui distinguait la véritable Église d'avec certaines sectes hérétiques de son temps : « Il faut savoir que la véritable Église est celle où se pratiquent la confession et la p., qui guérissent efficacement les péchés et les plaies auxquelles est sujette la faiblesse de la chair. » Nous nous abstenons de citer les Pères du IVe siècle et des suivants. On peut voir leurs passages dans une foule d'ouvrages, tels que le *Traité de la confession* de Denis de Sainte-Marthe, la *Théologie dogmatique*, de son Ém. le cardinal Gousset, etc. Il nous suffisait de prouver la fausseté de l'assertion des protestants, qui soutiennent qu'il n'y a aucun vestige de confession sacramentelle dans les trois premiers siècles de l'Église.

C. Nous avons vu que pour pardonner le péché, Dieu exige du coupable un repentir sincère. Or, le regret d'avoir offensé Dieu ne serait pas sincère, s'il ne renfermait une ferme résolution d'éviter à l'avenir les péchés et de réparer autant qu'il est possible les suites et les effets de ceux qu'on a commis, par conséquent de satisfaire à Dieu pour l'injure qu'on lui a faite et au prochain pour le tort qu'on lui a causé. En conséquence, les théologiens entendent par *Satisfaction* un châtiment ou une punition volontaire que l'on exerce contre soi-même, afin de réparer l'injure que l'on a faite à Dieu et le tort que l'on a causé au prochain ; et, selon la foi catholique, cette disposition fait partie essentielle du sacrement de p. Les œuvres satisfactoires sont la prière, le jeûne, les aumônes, la mortification des sens, toutes les pratiques de piété et de religion faites avec le secours de la grâce et par un motif de contrition. Sur ce point, le concile de Trente a admirablement exposé la doctrine catholique. Il enseigne que Dieu, en pardonnant le pécheur et en lui remettant la peine éternelle due au péché, ne le dispense pas toujours de subir une peine temporelle. — « La justice divine semble exiger, dit-il, que Dieu reçoive plus aisément en grâce ceux qui ont péché par ignorance avant le baptême, que ceux qui, après avoir été délivrés de la servitude du démon et du péché, ont osé violer en eux le temple de Dieu et contrister le Saint-Esprit avec une pleine connaissance. Il est de la bonté divine de nous pardonner les péchés, de manière que ce ne soit pas pour nous une occasion de les regarder comme des fautes légères, d'en commettre bientôt de plus graves, et de nous amasser ainsi un trésor de colère. Il est hors de doute que les peines satisfactoires nous détournent fortement du péché, mettent un frein à nos passions, nous rendent plus vigilants et plus attentifs pour l'avenir ; elles détruisent les restes du péché et les habitudes vicieuses, par les actes des vertus contraires.... Lorsque nous souffrons en satisfaisant pour nos péchés, nous devenons conformes à J.-C., qui a satisfait lui-même et duquel vient toute la valeur de ce que nous faisons... Les prêtres du Seigneur doivent donc faire en sorte que la *satisfaction* qu'ils imposent ne soit pas seulement un préservatif pour l'avenir et un remède contre la faiblesse du pécheur, mais encore une punition et un châtiment pour le passé... La miséricorde divine est si grande, que nous pouvons par J.-C. satisfaire à Dieu le Père, non-seulement par les peines que nous nous imposons pour venger le péché et par celles que le prêtre nous enjoint, mais encore par les fléaux temporels qui nous sont envoyés de Dieu et que nous supportons avec patience. »

Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques pensèrent qu'il était convenable, pour l'édification des fidèles, que ceux qui avaient commis quelque grand crime fussent momentanément *privés de la participation aux saints mystères et soumis à une* suite d'exercices pénibles et publics. Cette suite d'exercices reçut le nom de *P. publique* ou *canonique :* les règles qui les régissaient furent appelées *Canons pénitentiaux*, et le livre qui les renfermait fut nommé *Pénitentiel*. Ceux qui étaient condamnés à cette p. étaient tenus de se présenter, le premier jour de carême, à l'église, vêtus d'habits de deuil ; ils recevaient, de la main de l'évêque, des cendres sur la tête et des cilices pour se couvrir, après quoi on les faisait sortir et l'on fermait la porte sur eux. De retour dans leur maison, ils devaient y vivre dans la solitude, le jeûne et la prière. Les jours de fête, ils se rendaient à la porte *de l'église, mais sans pouvoir entrer dans le temple.* Au bout d'un certain temps, ils y étaient admis seulement pour entendre les lectures et les sermons, et ils en sortaient quand les prières allaient commencer. Quelque temps après, on leur permettait d'assister aux prières, mais prosternés. Enfin, on les autorisait à prier debout jusqu'à l'offertoire, et alors ils sortaient. Il y avait donc ainsi quatre degrés dans la p. publique, et, par conséquent, quatre ordres de *pénitents*. Ceux qui étaient soumis au premier se nommaient *pleurants;* ceux du second, *auditeurs;* ceux du troisième, *prosternés;* et, enfin, ceux du quatrième, *connitentes* ou *stantes*. Quant à la durée de la p., elle variait suivant les Églises et les crimes. S. Basile, par ex., la fixe à deux ans pour le vol, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, et la vie entière pour l'apostasie; mais les évêques pouvaient l'abréger, soit en considération de la ferveur des pénitents, soit à la recommandation des martyrs ou des confesseurs, et cette grâce se nommait *Indulgence*. Dans tous les cas, quand le temps de la p. était terminé, le pénitent était admis à la *Réconciliation*. Il se rendait alors à la porte de l'église; l'évêque l'y faisait entrer, et lui donnait l'absolution solennelle. La cérémonie achevée, il quittait l'habit de p. et recommençait à vivre comme les autres fidèles. L'institution de la p. publique remonte au IIe siècle, mais c'est seulement au IVe qu'elle fut soumise à des règles déterminées. Elle conserva toute sa rigueur jusqu'aux dernières années du Ve siècle, où elle commença à s'adoucir. Enfin, cette pratique disparut complétement au XIIIe siècle.

III. *Du ministre du sacrement de p.* — Le ministre du sacrement de p. doit être revêtu d'un double pouvoir, du *pouvoir d'ordre* et du *pouvoir de juridiction*. La nécessité du premier de ces pouvoirs résulte des paroles mêmes de N.-S., qui n'a donné qu'à ses apôtres et à ses successeurs la puissance de lier et de délier. En conséquence, il est de foi que le pouvoir de remettre les péchés appartient aux évêques seuls et aux prêtres auxquels les évêques l'ont communiqué : aussi le concile de Trente a-t-il frappé d'anathème les novateurs qui prétendaient que les paroles de J.-C. s'adressent à tous et à chacun des fidèles chrétiens. Les évêques et les prêtres seuls ont donc le pouvoir d'absoudre, et l'*Absolution sacramentelle* est véritablement une sentence par laquelle le ministre du sacrement remet les péchés. Les termes dont il se sert : *Je vous absous*, etc., sont la formule de la sentence, et, comme on dit, constituent la *forme* du sacrement. L'absolution du prêtre n'est point, comme l'ont prétendu les protestants, une simple déclaration qui annonce au pécheur que ses péchés lui sont remis; c'est un acte judiciaire qui absout le coupable en opérant de lui-même. Étant reconnu que l'absolution du pécheur est un acte judiciaire, il s'ensuit naturellement que, outre le pouvoir d'ordre dont il vient d'être parlé, les ministres du sacrement de p. ont encore besoin du pouvoir de juridiction pour absoudre validement. « Comme la nature et la raison de tout jugement, disent les Pères du concile de Trente, veulent qu'une sentence ne soit portée que sur ceux qui sont soumis à celui qui juge, on a toujours été persuadé dans l'Église, et le saint concile confirme cette vérité d'ailleurs certaine, que l'absolution accordée par un prêtre à une personne sur laquelle il n'a pas de juridiction ordinaire ou déléguée, doit être de nul effet. » C'est pourquoi, suivant le même concile, il est reçu, comme article de foi, « Que le pape et les évêques ont droit de se réserver l'absolution de certains cas, et que cette réserve est un obstacle à ce que les prêtres puissent vraiment absoudre de ces cas réservés. » Au reste, « De crainte, dit le même concile, que quelque pécheur ne périsse à l'occasion de la réserve, il a toujours été pieusement observé dans l'Église de Dieu que l'article de la mort fait cesser toute réserve, et qu'alors tout prêtre peut absoudre tout pénitent de quelque péché que ce soit. » Enfin, par suite de cette même prudence et de cette même charité de l'Église, il est établi qu'un malade à l'article de la mort peut, à défaut du pasteur légitime ou d'un prêtre approuvé, être validement absous par un prêtre même intrus.

En conséquence du droit qui appartient aux papes et aux évêques de se réserver l'absolution de certains crimes, les papes ont établi à Rome un tribunal ecclésiastique dans lequel sont examinés les cas réservés au souverain pontife, et qui est chargé de délivrer les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui regardent le for intérieur, comme l'absolution des censures, certains empêchements au mariage, les dispenses de vie religieuse, de vœux de chasteté perpétuelle, etc. Ce tribunal, qu'on appelle la *Pénitencerie*, est ordinairement présidé par un cardinal, qui porte le titre de *Grand Pénitencier*. Les brefs rendus par ce tribunal ne sont pas remis à l'impétrant en personne, lequel même n'est pas obligé de se nommer, mais à un prêtre choisi par celui-ci, et qui, après l'avoir entendu en confession, et lui avoir donné l'absolution, doit, sous peine d'excommunication, déchirer le bref et le brûler. Tous les brefs de la Pénitencerie sont absolument gratuits, et portent ces mots, *pro Deo*. Au XIIe siècle, l'abus s'était introduit de racheter à prix d'argent ou par une aumône les pénitences imposées pour l'expiation des crimes. Cet abus a donné lieu à des déclamations sans fondement, car les adversaires de l'Église ont feint de croire que la papauté vendait l'absolution des crimes. Mais racheter des pénitences ou acheter l'absolution sont deux choses fort différentes. D'ailleurs, dès l'an 1215, tout rachat de pénitences avait été proscrit par le concile de Latran, et le concile de Trente en a renouvelé les décrets. Dans chaque diocèse, en France, il y a aussi un *Pénitencier* auquel l'évêque donne le pouvoir d'absoudre des cas qu'il s'est réservés. Anciennement il fallait aller à Rome pour recevoir l'absolution des cas réservés au souverain pontife, mais depuis longtemps il a donné aux évêques et même à quelques prêtres le pouvoir de les absoudre.

Parmi les devoirs du ministre du sacrement de p., le secret de la confession est un des premiers. De tout temps, il a été absolument interdit au confesseur de rien divulguer de ce qu'il a entendu dans le saint tribunal. Le sceau de la confession est de droit naturel, divin et positif. « Il est inouï, écrivait au VIe siècle saint Jean Climaque, que les péchés dont on a fait l'aveu dans le tribunal de la p. aient été divulgués. Dieu le permet ainsi, afin que les pécheurs ne soient pas détournés de la confession et qu'ils ne soient pas privés de l'unique espérance de salut qui leur reste. » Ce que disait saint Jean Climaque il y a douze siècles n'est pas moins vrai aujourd'hui. Tout le monde sait, par exemple, que, en 1383, saint Jean Népomucène aima mieux endurer des tourments cruels et la mort que de révéler à l'empereur Wenceslas la confession de l'impératrice son épouse.

V. *Du sujet du sacrement de p.* — Le sacrement de *p.* ne peut s'administrer qu'à ceux qui ont reçu le baptême, car l'Église n'exerce de juridiction que sur ses propres membres. « Pourquoi, dit saint Paul, entreprendrais-je de juger ceux qui sont hors de l'Église? » Le sacrement de p. est nécessaire au salut pour tous ceux qui sont tombés depuis le baptême, comme le baptême l'est à ceux qui ne sont pas encore régénérés. Le principal effet du sacrement de p. est de réconcilier le pécheur avec Dieu. Il n'est aucun pécheur, quelles que soient les fautes qu'il ait commises, qui ne puisse en obtenir l'absolution quand il s'approche du saint tribunal avec des sentiments de contrition. En outre, le sacrement peut se réitérer aussi souvent qu'il est nécessaire. La rémission des péchés s'opère par la grâce sanctifiante, qui réconcilie le pécheur avec Dieu, ou le purifie de plus en plus, s'il la reçoit après avoir déjà obtenu le pardon de ses péchés. Les autres effets du sacrement sont la paix et le repos de la conscience et une abondante consolation de l'âme, pour les personnes qui le reçoivent avec dévotion.

Nous venons de voir que le sacrement de p. est nécessaire au salut. Tous ceux qui, étant baptisés, ont commis quelque péché mortel, sont obligés, de droit divin, de s'approcher du tribunal sacré. Toutefois il n'est pas nécessaire de se confesser aussitôt qu'on a péché; mais on commettrait une faute grave si on laissait passer une année entière sans le faire, à moins d'en être empêché par quelque impossibilité morale. La confession est également obligatoire de droit ecclésiastique. Le concile de Latran de l'an 1215 a établi que tout fidèle est tenu de se confesser au moins une fois l'an, aussitôt qu'il est parvenu à l'âge de discrétion, c.-à-d. qu'il sait distinguer le bien d'avec le mal moral. Mais pour que la confession puisse produire le résultat qu'on en attend, il faut qu'elle réunisse certaines conditions. Elle doit d'abord être *entière*, c.-à-d. contenir l'aveu de tous les péchés mortels dont on se souvient, après avoir soigneusement examiné sa conscience, avec l'indication exacte de leur nombre, de leur nature et des circonstances qui peuvent en modifier la grièveté. Elle doit encore être *simple*, c.-à-d. ne contenir que ce qui est strictement de son ressort ; *sincère*, c.-à-d. faite sans déguisement et accompagnée d'une vraie contrition ; *humble*, c.-à-d. exempte de toute fausse honte; elle doit être *secrète*, tant de la part du pénitent que de celle du confesseur. On distingue la *confession ordinaire* et la *confession générale*. La confession ordinaire est celle qui comprend seulement les péchés commis depuis la dernière absolution. La confession générale embrasse, tantôt toute la vie, tantôt seulement le temps écoulé depuis une certaine époque, comme par ex. depuis la première communion. Cette sorte de confession est de la plus grande utilité à ceux qui, ayant vécu longtemps dans la dissipation, sans se préoccuper de leur salut, veulent se retirer du monde et mener une vie plus convenable; aux vieillards qui doivent bientôt paraître devant Dieu; aux enfants qui se préparent à la première communion, et aux jeunes gens qui se consacrent spécialement à Dieu ou qui se disposent à recevoir le sacrement de mariage. Elle est nécessaire à ceux dont les confessions précédentes, depuis plus ou moins de temps, sont nulles, de quelque côté que vienne la nullité. Il est rare que la nullité provienne du confesseur : tel est cependant le cas, par ex., où l'on se confesse à un prêtre privé de juridiction ; mais il en est autrement du côté du pénitent. Ainsi, la confession est invalide lorsque par suite d'une négligence grave dans son examen de conscience, il a omis de s'accuser de quelque péché mortel ; lorsqu'il a reçu l'absolution sans avoir la douleur de ses péchés, ou le ferme propos de se corriger ; lorsque, par hypocrisie, honte ou malice, il n'a fait qu'un aveu incomplet de ses péchés ; lorsqu'il a partagé à dessein sa confession, en déclarant une partie des péchés mortels à un confesseur, et le reste à un autre, afin de ne pas les faire connaître tous à un seul, etc. Dans tous ces cas, la confession est *nulle*, parce qu'elle manque des conditions essentielles à la validité du sacrement, et *sacrilége*, parce qu'elle est volontairement nulle.

*** PÉNITENCERIE.** s. f. V. Pénitence.

PÉNITENCIER. s. m. T. Droit can. Voy. Pénitence. || * T. Droit Pénal. Voy. Pénitentiaire.

PÉNITENT, ENTE. adj. Qui a regret d'avoir offensé Dieu, qui est dans la pratique des exercices de la pénitence. *Un pécheur p. Femme pénitente.* = Pénitent, ente. s. Celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre. *Interroger un p. Ce prêtre a beaucoup de pénitentes.* || Se dit encore Des membres de certaines confréries de laïques où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. Voy. Confrérie.

PÉNITENTIAIRE. adj. 2 g. Se dit Des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. *Régime p. Système pénitentiaire.*

Enc.—Pendant très-longtemps, dans tous les pays, les prisons ont été soumises au régime le plus déplorable. Les accusés et les condamnés, les novices et les endurcis, les enfants et les vieillards, tous étaient confondus pêle-mêle dans des lieux infects, privés d'air et de lumière; une paille sale et humide leur servait de couche; enfin, une nourriture insuffisante et de détestable qualité, jointe à l'insalubrité de pareils lieux, développait parmi eux les maladies les plus hideuses. Mais ce n'est pas tout. Les prisonniers vivant ainsi en commun, se corrompaient mutuellement, se livraient au plus complet désordre, et s'encourageaient aux vices les plus honteux. Aussi, les prisons étaient-elles de véritables écoles de crime et de dépravation. Cependant, à diverses époques, quelques tentatives furent faites pour améliorer cet état de choses. Nous devons mentionner en Italie les nobles efforts de saint Charles Borromée, au XVIe siècle, et, un peu plus tard en France, ceux de saint Vincent de Paul. Malheureusement ces efforts, étant simplement dus à l'initiative privée, ne produisirent que des résultats passagers, et il faut arriver à la seconde moitié du dernier siècle pour voir l'attention publique éveillée sur cette plaie sociale. Le signal du mouvement fut donné par les ouvrages de deux hommes de bien, le *Traité des délits et des peines* de Beccaria (1764), et l'*État des prisons de l'Europe* par John Howard (1777). Alors seulement on commença à comprendre que les prisons doivent être à la fois des lieux de châtiment et de moralisation, et l'on se mit en quête des moyens propres à leur donner ce double caractère.

I. Parmi les nombreux systèmes de réforme p. proposés et mis en expérience, trois surtout ont mérité d'être particulièrement signalés.—Le premier est connu sous les noms de *système pensylvanien* et de *système de Philadelphie*, parce qu'il a d'abord été appliqué dans une prison de Philadelphie, en Pensylvanie (États-Unis). Dans le principe, il consistait à tenir chaque condamné renfermé jour et nuit dans une cellule solitaire, où il ne lui était jamais donné de voir un visage d'homme, et où ne pouvait pénétrer aucun bruit du dehors. En outre, les plus grands criminels étaient condamnés à une oisiveté absolue, tandis que les détenus moins coupables étaient appliqués au travail, mais toujours dans leur cellule. On espérait que le condamné ainsi absolument séquestré de la société dont il avait violé les lois, s'amenderait lui-même, pour ainsi dire nécessairement, en vertu de ses propres réflexions. On oubliait que la plupart des condamnés sont des hommes de peu d'intelligence, incapables de réflexion, et par conséquent d'aucune amélioration morale spontanée. En conséquence, ce *confinement solitaire* ne produisit point les résultats espérés. Il moralisait si peu, que sur 26 prisonniers qui furent graciés, 14 ne rentrèrent dans la société que pour commettre de nouveaux crimes. D'un autre côté, il poussait ces malheureux à la démence ou au suicide. — Dans le *système d'Auburn*, ainsi appelé du *pénitencier* fondé par l'État de New-York dans la petite ville d'Auburn, les détenus sont enfermés, pendant la nuit, dans des cellules individuelles, mais on les réunit pendant le jour, et on les fait travailler, prendre leurs repas et se promener en commun, en observant le silence le plus rigoureux. Toute infraction à ce sujet est immédiatement punie d'un certain nombre de coups de nerf de bœuf. Ce régime donna dès le principe des résultats si satisfaisants, qu'on s'empressa de toutes parts de l'imiter. — Le gouvernement même de la Pensylvanie, éclairé par cette expérience comparative, se vit obligé de modifier profondément le système qu'il avait d'abord adopté. Tout en conservant le confinement solitaire de jour comme de nuit, d'une part, il admit le travail dans les cellules comme moyen de distraction; et d'autre part, il autorisa les visites et l'instruction morale et religieuse. Ce nouveau régime fut introduit dans le pénitencier de *Cherry-Hill*, à Philadelphie, l'un des plus vastes établissements de ce genre qui existent aux États-Unis. Les résultats obtenus à Cherry-Hill furent beaucoup plus favorables que ceux qu'avait donnés le confinement absolu sans travail, et de vifs débats s'élevèrent dès ce moment entre les criminalistes relativement à la prééminence des deux systèmes en présence. — On reproche généralement au système de Cherry-Hill d'être très-dispendieux, puisqu'il faut autant d'habitations complètes que de condamnés, chacune ayant sa fontaine, ses lieux d'aisances, son ventilateur, ses conduits de chaleur, et, autant que possible, une cour particulière pour la promenade. De plus, il ne permet d'introduire dans les cellules qu'un petit nombre de professions, toutes sédentaires, au grand préjudice de la santé des détenus, sans tenir compte de leur apprentissage antérieur, et sans leur donner une industrie sérieuse pour l'avenir. Enfin, en condamnant ces derniers à l'isolement, il les rend insociables, nourrit dans leur cœur des sentiments de vengeance, leur fait contracter des habitudes vicieuses, et les conduit à l'abrutissement ou à la démence. Ses partisans ne donnent guère que deux ou trois raisons en sa faveur. Il dispense de la surveillance, toujours si difficile dans les ateliers nombreux, et rend inutiles les châtiments qui, pour être efficaces sur des malfaiteurs, doivent être généralement poussés jusqu'à la cruauté. Enfin, disent-ils, les grands criminels sont si profondément corrompus, qu'ils ne peuvent être touchés que par la contemplation forcée et prolongée de leur propre laideur. Le système d'Auburn n'a aucun de ces inconvénients. Il donne, au contraire, aux détenus les habitudes d'ordre et d'obéissance que l'on puise toujours dans le travail discipliné, et les met à l'abri des suites inhérentes à l'isolement; mais il exige un nombreux personnel de surveillants dont la composition présente de grandes difficultés. D'ailleurs, les deux systèmes nécessitent également la construction d'édifices spéciaux. Ainsi, il est indispensable que le pénitencier offre la forme *panoptique*, c.-à-d. que toutes les salles, toutes les cellules, toutes les cours où sont les détenus, rayonnent autour d'un point central d'où le directeur puisse tout embrasser et surveiller d'un coup d'œil. En outre, pour les pénitenciers où le confinement solitaire est mis en pratique, il existe une difficulté particulière, qui consiste à empêcher tout moyen de communication, par la vue, par la parole, ou par simples bruits, entre les cellules des prisonniers.

A l'époque de leur introduction en Europe, les systèmes américains furent appliqués dans certaines prisons, à peu près tels qu'ils arrivaient du nouveau monde; mais, dans d'autres, on forma des systèmes mixtes à l'aide d'emprunts faits à l'un et à l'autre : c'est ce qui eut lieu en France. Ainsi, le 10 mai 1839, un arrêté ministériel décida que les détenus des maisons centrales travailleraient ensemble pendant le jour, et coucheraient séparément dans des dortoirs communs, éclairés et surveillés toute la nuit. Mais cette réforme ne produisit aucun des effets qu'on en avait attendus; elle donna même lieu à une mortalité beaucoup plus grande que précédemment. On imagina alors l'*emprisonnement cellulaire*, qui consistait à enfermer les prisonniers dans des cellules particulières, sans aucune communication entre eux, mais avec la distraction du travail, le contact journalier des employés de l'établissement, et la visite de l'aumônier et des personnes honnêtes du dehors ; néanmoins il ne fut appliqué qu'à un petit nombre de prisons. Depuis quelques années, l'ardeur avec laquelle on s'était occupé de la réforme p. a fait place à une insouciance profonde. Ce découragement est en grande partie le résultat des attaques inconsidérées de ces philanthropes à courte vue qui rêvent des systèmes de répression sans châtiment, des prisons organisées comme des pensionnats, et des condamnés invariablement animés du désir de s'améliorer et de racheter leurs crimes en devenant des modèles de vertu.

II. Un autre système de réforme consiste à transporter les condamnés dans des pays éloignés et incultes, pour y former des *colonies pénales. On leur donne* des terres à cultiver, et ils peuvent former entre eux une société nouvelle, sous la surveillance et la direction de la *métropole*. C'est abusivement qu'on a qualifié de colonies pénales les établissements fondés en Afrique par les Portugais et les Espagnols sous le nom de *présides* (*presidios*). Dès le milieu du XVIIe siècle, le gouvernement russe déportait aussi certains condamnés en Sibérie, où ils étaient soumis aux travaux forcés; mais la simple colonisation n'entraînant ni les travaux forcés, ni la mort civile, ne date que de 1799. En conséquence, l'honneur d'avoir tenté de réformer moralement les criminels en les établissant comme colons dans un autre pays revient tout entier à l'Angleterre. Ainsi, avant 1776, l'Angleterre se débarrassait d'une partie de ses malfaiteurs en les envoyant dans ses colonies d'Amérique. La perte de ces dernières la força de chercher ailleurs un lieu de déportation, et elle se décida pour les contrées qui avoisinent la rade de Botany-Bay, en Australie. La première expédition envoyée d'Angleterre (1787) se composait d'un millier de personnes : 565 hommes condamnés (*convicts*), 192 femmes, 160 soldats de marine, avec leurs officiers, sous-officiers, et Arthur Philipps, gouverneur de la nouvelle colonie. Celle-ci fut établie sur le territoire qu'occupe aujourd'hui la ville de Sydney et reçut le nom de Nouvelle-Galles. En 1815, on estimait la population totale de la colonie à 60,000 âmes, dont 22,000 *convicts*. En 1829, une nouvelle colonie pénale fut fondée sur les bords de la rivière des Cygnes (*Swan river*), dans la partie occidentale du continent australien. Divers autres points des côtes de l'Australie, ainsi que l'île de Van Diemen, reçurent également des *convicts* pour les coloniser. Toutes ces colonies ont pris un développement prodigieux et forment aujourd'hui des provinces riches et prospères. Mais ce merveilleux résultat n'est aucunement dû aux condamnés transportés en Australie. Dans la pensée des fondateurs, ces établissements devaient être pour le repentir un asile où le coupable purifié pouvait recouvrer son rang et les droits qu'il avait perdus dans son ancienne patrie. Mais si quelques transportés ont pris en Australie les vertus et les mœurs de la société et sont devenus dignes d'y rentrer, le plus grand nombre a conservé ses habitudes criminelles sous un autre hémisphère. Heureusement pour l'Australie, sa population se compose, pour la plus grande partie, de citoyens libres de la Grande-Bretagne, travailleurs honnêtes et énergiques, qui sont venus s'établir dans ce continent avec leurs familles, parce qu'ils y voyaient le moyen de s'y élever par leur travail à la condition de propriétaires. Bien plus, cette population de colons volontaires a naguère forcé le gouvernement anglais de s'abstenir d'envoyer ses convicts dans l'Australie, et elle poursuit de son mépris et de sa réprobation les descendants mêmes des premiers déportés. — Malgré les résultats peu satisfaisants obtenus par l'Angleterre, le gouvernement français a voulu de son côté expérimenter par lui-même le système des colonies pénales. C'est ce qu'il tait à cette heure en transportant à la Guyane la hideuse population qui encombrait nos bagnes. Nous désirons vivement que l'expérience réussisse, mais nous n'osons l'espérer.

III. Si les condamnés qui ont passé une partie plus ou moins considérable de leur vie dans le crime et le vice sont en général peu susceptibles d'être ramenés au bien et transformés en citoyens honnêtes et utiles, il n'en est pas de même des enfants et des jeunes gens condamnés pour des infractions qui n'annoncent pas une perversité complète. En conséquence, il s'est formé chez nous plusieurs sociétés charitables qui se proposent de réformer moralement ces jeunes gens et, une fois leur peine accomplie, de leur fournir les moyens de vivre honnêtement. Ces sociétés sont désignées sous le nom de *Sociétés de patronage*. Elles recueillent, au moment de leur libération, les jeunes détenus qui, considérés comme ayant agi sans discernement, ont été déposés dans une maison de correction. Elles dirigent leurs premiers pas pour les empêcher de récidiver; elles se chargent des libérés provisoires pour chacun desquels elles reçoivent une subvention du gouvernement; elles assistent les libérés définitifs, et les placent avec leurs propres ressources ou les subventions qui peuvent leur être allouées. La plus importante de ces sociétés a été instituée, à Paris, en 1833, sous le titre de *Société de patronage des jeunes libérés* : c'est à elle qu'est due la fondation de la *Colonie agricole de Mettray*, qui date de 1840, et qui a été reconnue en 1843 comme établissement d'utilité publique. Dans cette colonie, les jeunes libérés reçoivent l'instruction primaire élémentaire et l'éducation professionnelle. Ils sont appliqués, pour la plupart, aux travaux de l'agriculture; les autres y apprennent ou y exercent différents métiers.

PÉNITENTIAUX, ELLES. adj. pl. Qui appartient à la pénitence. *Psaumes p. Œuvres pénitentielles.* || *Canons pénitentiaux*, Voy. Pénitence.

PÉNITENTIEL. s. m. Rituel de la pénitence.

PENNAGE. s. m. (lat. *penna*, plume). T. Fauconn. Le plumage des oiseaux de proie qui se renouvelle à différents âges. *Un faucon de second p.* || Se dit aussi Des plumes des ailes de tout oiseau.

* **PENNATIFIDE**, etc. adj. Voy. Pinnatifide.

* **PENNATULE.** s. f. T. Zool. Voy. Alcyoniens.

PENNE. s. f. T. Ornith. Voy. Oiseau.

* **PENNÉE**, * **PENNINERVE.** adj. f. T. Botan. Voy. Feuille.

PENNON. s. m. (latin. *pannus*, morceau d'étoffe). Voy. Bannière.

* **PENNY.** s. m. [Ce mot fait au pl. *pence*.] T. Métr. Voy. Monnaie.

PÉNOMBRE. s. f. (latin. *pene*, presque; *umbra*, ombre). * Le demi-jour produit par le passage graduel de la lumière à l'obscurité. || T. Astronom. V. Éclipse.

PENON. s. m. T. Mar. Petite girouette formée d'un fil à voile garni de petites tranches de liége très-minces sur le contour desquelles sont implantées de petites plumes. On dit aussi *Plumet de pilote. Le p. se fixe à volonté sur l'un des bords du bâtiment, et il sert à indiquer le vent qui règne.*

PENSANT, ANTE. adj. Qui pense, qui est capable de penser. *Un être p. La faculté pensante.* || On dit De quelqu'un qui, à notre avis, a de bons ou de mauvais sentiments, *C'est un homme bien p., mal p. Il n'y a que les gens mal pensants qui puissent approuver cela.* — *Mal p.*, sign. encore, Qui juge désavantageusement de son prochain. *Vous êtes trop mal pensante.*

PENSÉE. s. f. La faculté de penser, l'intelligence. *Suivant Descartes, la p. est l'attribut essentiel de l'esprit, et l'étendue celui de la matière. On ne peut enchaîner la p. En voyageant, on exerce à la fois son corps et sa p.* — *Cela m'est venu dans la p.*, Cela m'est venu dans l'esprit. *Cela ne m'est jamais entré dans la p.*, Je n'ai jamais eu cette pensée, cette intention. — Figur., *Lire dans la p. de quelqu'un*, Découvrir ce qui se passe dans son esprit. || Tout acte, toute opération de l'intelligence. *On ne peut distinguer cela que par la p. Concevez par la p. ces deux lignes prolongées à l'infini.* || Se dit le plus souvent Des idées, des jugements, des réflexions qui sont le produit de la faculté de penser. *P. ingénieuse, spirituelle, fine, délicate, forte, brillante. P. neuve, commune. P. basse, élevée, sublime, triviale. P. claire, nette, obscure. P. juste, vraie, fausse. P. douce, agréable, triste, fâcheuse. P. honnête, innocente, criminelle, perverse. Cet ouvrage est plein de belles pensées. Telle est la p. qui domine dans son ouvrage. Il a l'art de bien exprimer ses pensées. Je ne trouve pas de terme pour rendre ma p. Mille pensées funestes roulaient dans son esprit. Ses pensées le fatiguent. S'entretenir avec ses pensées. Il est enfoncé dans ses pensées. Il s'égare dans ses pensées.* — Prov., *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*, Il a peu d'esprit, peu d'intelligence. — *Avoir de mauvaises pensées*, Penser à des choses déshonnêtes, criminelles, etc. — *Il y a de la p. dans cet ouvrage*, On voit que cet ouvrage est d'un écrivain qui réfléchit. — En style de Dévotion, *N'avoir aucune p. de Dieu, aucune p. de son salut*, N'y jamais songer. || *Livre écrit par pensées détachées*, Livre composé de réflexions diverses qui ne sont point liées les unes aux autres. On donne parfois le titre de *Pensées* aux livres composés de cette manière et à ceux qui sont formés de réflexions extraites des ouvrages d'un auteur. *Les Pensées de Pascal. Les Pensées de Cicéron, de Sénèque.* || *Ce traducteur est bien entré, n'est pas bien entré dans la p. de son auteur*, Il en a bien pénétré, il n'en a pas bien pénétré le sens. On dit de même, *Il a affaibli, altéré, dénaturé la p. de son auteur.* — *Pénétrer la p. de quelqu'un*, Découvrir ce qu'il pense réellement. || Opinion, façon de penser. *Sa p. était qu'il valait mieux tout risquer. Dites librement votre p. Votre p. est fort juste. Il parle contre sa p.* — *Entrer dans la p. de quelqu'un*, Comprendre et approuver les motifs qui le font penser de telle manière. || Intention, dessein, projet. *Je n'ai jamais eu la pensée de vous offenser. J'ai changé de p. Cela lui inspira la p. de se marier. Exécuter sa p. Quittez ces vaines pensées qui sont irréalisables.* || T. Beaux-Arts. La première idée d'un sujet, la première esquisse, le plan qui n'est pas encore arrêté. *Il n'a encore jeté sur le papier que la p. de son ouvrage. Ce n'est pas là un dessin, ce n'est qu'une p. Vous voyez là une première pensée.*

Syn. — *Pensées, Considérations, Réflexions.* — Ces mots sont pris ici dans leur signification littéraire, et comme désignant certains ouvrages qui en tirent ordinairement leur titre. « Les *pensées*, dit Lafaye, sont destinées à faire *penser*, à suppléer à la stérilité de certains esprits. » Les *réflexions* sont des enseignements qui ont surtout pour objet les mœurs et la conduite de la vie. Les *considérations* embrassent un objet, une étude, sous ses différentes faces; elles recherchent les effets et les causes. « L'originalité, ajoute Lafaye, convient aux *pensées*; aux *réflexions*, la sagesse; aux *considérations*, la logique et la science. » Enfin, les *pensées* et les *réflexions* se présentent ordinairement sous une forme concise, brève, détachée : telles sont les *Pensées* de Pascal, les *Réflexions et Maximes* de La Rochefoucauld. Les *considérations*, au contraire, exigent une certaine étendue; ce sont des dissertations sur un sujet donné, comme les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains* de Montesquieu.

PENSÉE. s. f. T. Bot. Voy. Violariées. || *Couleur de p.*, Violet brun, tel que celui des fleurs de pensée.

PENSER. v. n. (lat. *pensare*, peser). Se dit De tous les actes propres de l'âme. *L'homme pense. La matière est incapable de p.* — Avoir l'habitude de réfléchir. *Il pense peu. C'est un homme qui pense beaucoup. Tous les hommes qui pensent ont à peu près les mêmes principes.* || Suivant la nature des pensées, on dit, *P. finement, noblement, bassement, singulièrement, etc. Il pense fortement, il écrit de même.* — *Bien p., mal p.*, Avoir des idées, des sentiments conformes ou contraires aux véritables principes, ou plutôt à ceux que l'on a soi-même. *P. bien, p. mal de quelqu'un*, En avoir une bonne ou une mauvaise opinion. — *Façon de p.*, Opinion, jugement. *Je connais sa façon de p. sur ce sujet.* || Raisonner. *L'art de p. Cet homme pense juste, pense avec justesse.* || Réfléchir, songer à quelque personne ou à quelque chose, s'en souvenir. *Avant de parler, il faut p. Cela donne à p. Pensez-y sérieusement. La chose mérite bien qu'on y pense. J'y ai pensé toute la journée. Il a fait cela sans y p. P. en soi-même à quelque chose. Pensez quelquefois à moi. Il ne pense plus au monde. Je n'ai plus pensé à vous envoyer ce livre.* || Avoir une chose en vue, avoir dessein. *A quoi pensez-vous de faire cela? Ce parti est avantageux pour votre fille, vous y devriez p. Je pensais à vous aller voir. Que pensez-vous faire?* — *P. à mal*, Avoir quelque mauvaise intention. *Il a fait cela sans p. à mal.* || Prendre garde. *Vous avez des ennemis, pensez à vous.* || Être sur le point de. *J'ai pensé mourir. Il a pensé être noyé. Nous pensâmes être enveloppés dans sa disgrâce.* = Penser. v. a. Avoir dans l'esprit. *C'est un homme qui ne dit jamais ce qu'il pense. Il pense bien des choses qu'il ne dit pas. On ne peut jamais savoir ce qu'elle pense.* — Absol., *P. tout haut*, Faire connaître sans détour et sans réticence ce qu'on a dans l'esprit. || Imaginer. *J'ai pensé une chose qui vous tirera d'affaire. Voilà ce que j'ai pensé pour réussir dans cette entreprise.* || Croire, juger, estimer. *On pense de lui cent choses fâcheuses. Je dis les choses comme je les pense. Que pensez-vous de cet homme? Je sais ce que je dois en p.*, ou simpl., *Je sais qu'en p. Je n'en pense ni bien ni mal. Il est difficile d'en p. du bien. Ce n'est pas aussi aisé qu'on le pense. Elle n'est pas aussi belle que je l'avais pensé. Il pense être un très-habile homme. Il ne pensait pas être observé. Je pensais qu'il était de vos amis. Pensez-vous que je me contente de vos excuses?* Absol., *Cela est plus vrai qu'on ne pense. Vous le croyez sincère, je pense de même. Vous n'en êtes pas où vous pensez.* — *A ce que je pense*, Suivant ma manière de voir. || Proverb., *Honni soit qui mal y pense*, Honte à celui qui interprète en mal ce qui peut être innocent. = Pensé, ée. part. Imaginé. *Cela n'est pas trop mal pensé. Chose bien pensée.* — *Ouvrage bien pensé*, Ouvrage bien conçu, dont les idées sont justes et ordonnées convenablement.

PENSER. s. m. Pensée; ne se dit guère qu'en poésie. *De doux, de sinistres pensers.*

PENSEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de réfléchir, qui pense fortement. *Ce livre est l'ouvrage d'un p.*

PENSIF, IVE. adj. Occupé d'une pensée. *Je la trouvai toute pensive.* || *On dit aussi, *Un air p.*, L'air d'une personne occupée fortement d'une pensée.

PENSION. s. f. (latin. *pensio*, paiement). Somme qu'on donne pour être logé, nourri. *Payer p. Voilà un quartier de votre p. échu.* — Par ext., Le lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. *P. bourgeoise. Se mettre en p. Prendre quelqu'un en p.* On dit de même, *Mettre des chevaux en p.* || La somme qu'on donne pour faire élever un enfant dans une maison d'éducation, dans un collége, etc. *La p. se paie par trimestre et d'avance.* — Par ext., Maison où des enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme. *Maître de p. On l'a mis en p. chez un tel. C'est la meilleure p. de la ville.* — La réunion des enfants que renferme une pension. *Une p. nombreuse. Toute la p. est en promenade.* || Ce qu'un souverain, un État, un particulier, etc., donne annuellement à quelqu'un pour récompense de ses services, de ses travaux, ou par munificence, par libéralité. *L'empereur lui a accordé une p. de deux mille francs sur sa cassette. Il a une p. de trois mille francs. Il a une p. sur l'État. On lui sert une p. viagère. Il a fait une p. au précepteur de ses enfants. Cet employé a obtenu sa p. de retraite*, Voy. Retraite. — *P. alimentaire*, Voy. Alimentaire. || En matière bénéficiale, Certaine portion à prendre chaque année sur les revenus d'un bénéfice. *Il résigna son prieuré et retint huit cents livres de p.* = Demi-pension. s. f. La somme qu'on paie pour un écolier qui ne fait que dîner au lieu où il est en pension. *Il est* *à demi-p. Il ne paie que demi-p.* || *Demi-p.*, se dit aussi D'une maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires.

PENSIONNAIRE. s. 2 g. Celui ou celle qui paie pension. *Il paie fort bien, c'est un bon p. Prendre des pensionnaires.* || Celui ou celle qui, moyennant un prix convenu, loge dans une maison d'éducation pour y être instruit. *Il y a dans ce collége plus de trois cents pensionnaires. Elle est p. chez une fort bonne institutrice.* — *Demi-p.*, Celui ou celle qui est à demi-pension. || Celui ou celle qui reçoit une pension d'un souverain, d'un État, d'un particulier, etc. *Il est p. du roi, de l'État, du gouvernement.* || Au Théâtre-Français, on appelle *Pensionnaires* Les acteurs qui ne participent point aux bénéfices de la société, et qui reçoivent un traitement fixe. *Elle n'est point encore sociétaire, elle n'est que p.* || En Matière bénéficiale, Celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice.

Enc. — Dans les grandes villes des Provinces-Unies des Pays-Bas, le premier magistrat de la cité était désigné autrefois sous le titre de *Pensionnaire*, à cause du traitement qui lui était affecté, et l'on donnait de même le nom de *Grand pensionnaire* au premier magistrat de la république, c.-à-d. au secrétaire d'État des États généraux. Ses fonctions consistaient à proposer à l'assemblée les matières sur lesquelles on devait délibérer, à recueillir les voix, à rédiger les procès-verbaux des délibérations, à traiter avec les ambassadeurs étrangers, à surveiller l'administration des finances, etc. Il assistait également aux séances du collége des conseillers, qui exerçait la souveraineté en l'absence des États. Les fonctions de ce magistrat, dont l'influence était considérable, duraient cinq ans, au bout desquels il pouvait être réélu. La révolution abolit, en 1795, cette dignité, que possédèrent Jean de Witt, au XVII^e siècle, et Heinsius au XVIII^e. Le dernier des grands pensionnaires fut Schimmelpenninck, que Napoléon mit, de 1798 à 1805, à la tête de la république Batave.

PENSIONNAT. s. m. Le lieu où logent les pensionnaires dans un collége ou dans quelque autre maison. || Plus ordin., Établissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire.

PENSIONNER. v. a. Donner, faire une pension à quelqu'un. *Le gouvernement l'a pensionné.* = PENSIONNÉ, ÉE. part.

PENSUM. s. m. [On pron. *Painsome;* autrefois on prononçait *Painson.*] (lat. *pensum*, tâche). Surcroît de travail qu'on exige d'un écolier, pour le punir. *On lui a donné pour p. tant de vers à copier. Il a eu trois pensums cette semaine.*

***PENTA—.** Mot dérivé du grec πέντε, cinq, qui entre dans la composition d'un assez grand nombre de termes scientifiques, comme : *Pentadactyle*, qui a cinq doigts ; *Pentaèdre*, qui a cinq faces ; *Pentagyne*, qui a cinq pistils ; *Pentandre*, qui a cinq étamines ; *Pentaphylle*, qui a cinq feuilles ; *Pentasyllabe*, qui se compose de cinq syllabes, etc. Voy. aussi les mots qui suivent.

PENTACORDE. s. m. T. Antiq. Lyre à cinq cordes.

***PENTADESMA.** s. m. (gr. δεσμὸς, lien). T. Botan. Voy. CLUSIACÉES.

***PENTAGONE.** adj. 2 g. (grec. γωνία, angle). T. Géométr. Qui a cinq angles et cinq côtés. *Figure p.* || Subst., se dit D'une figure pentagone. *Un p. régulier, irrégulier.* Voy. AIRE.

***PENTAMÈRES.** s. m. pl. (gr. μέρος, partie). T. Entom. Voy. COLÉOPTÈRE.

PENTAMÈTRE. adj. et s. m. (gr. μέτρον, mesure).

Enc. — Les Grecs et les Romains ont donné le nom de *Pentamètre* à un vers de cinq pieds, composé de deux dactyles ou de deux spondées, d'un spondée et de deux anapestes, comme les suivants :

Tēmpŏră | sī fŭĕ-|rīnt nū-|-bĭlă sō-|-lŭs ĕrīs. (OVIDE.)
Aūtūm-|-nūm pō-|-mīs, vēr | sĭbĭ flō-|-rĕ nŏtāt. (CLAUDIEN.)

Mais le plus souvent le p. se scande ainsi :

Tempora | si fue-|-rint | nubila | solus e-|-ris.

La césure au troisième pied doit toujours terminer un mot, et il est de règle générale que le dernier mot du vers doit se composer de deux syllabes ; cependant on admet parfois un mot de quatre syllabes, surtout lorsque c'est un nom propre. Enfin, bien qu'on puisse employer *ad libitum* le dactyle ou le spondée pour les deux premiers pieds, on doit néanmoins préférer toujours le premier comme plus élégant. Le *vers pentamètre*, appelé aussi *vers élégiaque*, ne s'emploie jamais seul : il est toujours précédé d'un vers hexamètre, et leur réunion forme ce qu'on appelle un *Distique*. Une de ses lois est de n'enjamber jamais sur l'hexamètre. Ce vers a été employé par les premiers poëtes grecs, Callinus, Tyrtée, Mimnerme, Théognis, Solon, etc., et, à Rome, par Catulle, Tibulle, Properce et Ovide. La variété des sujets qu'ont traités ces poëtes montre avec quelle souplesse ce vers se prête aux thèmes les plus divers, tantôt tristes, comme l'indique son nom d'*élégiaque*, tantôt héroïques et belliqueux, comme dans les strophes de Tyrtée et de Callinus, soit érotiques avec Properce, Tibulle et Ovide, soit enfin historiques ou mythologiques, comme dans les *Fastes* de ce dernier. Le p. n'est usité dans aucune langue moderne ; cependant Gœthe et Schiller nous ont laissé quelques exemples qui montrent avec quelle facilité il pourrait se greffer sur la langue allemande. Tel est le distique suivant, où Schiller décrit l'hexamètre et le pentamètre.

Im Hexameter steigt des Springquells flüssige Saüle :
Im Pentameter drauf fällt sie melodisch herab.

PENTANDRIE. s. f. (gr. ἄνηρ, étamine). T. Hist. nat. Voy. BOTANIQUE.

PENTAPOLE. s. f. (gr. πόλις, ville). T. Géogr. anc. Territoire qui comprenait cinq villes principales. *La p. la plus célèbre de l'antiquité était celle de la Cyrénaïque, qui comprenait les villes de Bérénice, d'Arsinoé, de Ptolémaïs, de Cyrène et d'Apollonie.*

***PENTAPTERA.** s. m. (gr. πτέρον, aile). T. Bot. Voy. COMBRÉTACÉES.

***PENTASTOME.** s. m. (grec. στόμα, bouche). T. Zool. Voy. CAVITAIRES.

PENTATEUQUE. s. m. (gr. τεῦχος, livre). V. BIBLE.

PENTATHLE. s. m. (gr. ἆθλος, combat). T. Antiq.

Enc.—Les Grecs désignaient sous ce nom, et les Romains sous celui de *quinquertium* (de *quinque artes*), la réunion des cinq exercices gymniques suivants : le saut (ἅλμα), la course à pied (δρόμος), le jet du disque (δίσκος), celui du javelot (σίγυννος ou ἀκόντιον), et la lutte (πάλη). La réunion des trois exercices du saut, du disque et du javelot, était aussi appelée τριαγμὸς. Enfin, on donnait encore le nom de *Pentathles* aux athlètes qui disputaient le prix de ces cinq exercices.

***PENTATOME.** s. m. (gr. τομή, division). T. Entom. Voy. GÉOCORISES.

PENTE. s. f. (latin. *pendere*, pencher). Penchant, inclinaison d'un terrain, d'une surface quelconque. *Une p. douce, insensible, rapide, roide. La p. de la montagne, de la colline, d'un coteau. Le terrain va en p. Il y a une p. douce du village à la rivière. Donner de la p. aux eaux.* || Fig., Inclination, propension. *C'est sa p. naturelle. Suivre sa p. Il a beaucoup de p. au libertinage.* || T. Tapissier. Bande qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux. *Les pentes du lit. Les pentes de dehors. Les pentes de dedans*, ou autrement, *Les petites pentes.* — Bande d'étoffe qui, dans les bibliothèques, s'attache aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière.

PENTECÔTE. s. f. (gr. πεντηκοστή).

Enc. — Le mot *Pentecôte* vient du grec πεντηκοστὴ, cinquantième, sous-entendu ἡμέρα, jour. Deux solennités religieuses ont reçu ce nom, l'une dans l'Église juive, et l'autre dans l'Église chrétienne. La p. juive fut instituée par Moïse pour rappeler le souvenir de la promulgation de la loi sur le Sinaï, 50 jours après la sortie d'Égypte. Elle se célébrait le 50^e jour après le 16^e du mois de nisan. On l'appelait aussi la *Fête des semaines*, parce qu'elle terminait la septième semaine après Pâques, et la *Fête des prémices*, parce qu'on y offrait à Dieu les prémices de la moisson du froment. — La P. chrétienne a été établie en commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, qui arriva le 50^e jour après la résurrection de J.-C., conformément à la promesse que leur en avait faite le Sauveur lui-même, en leur disant : « Je vous enverrai l'Esprit-Saint, et il vous suggérera les choses que vous devez dire. » Quand l'époque fixée fut arrivée, comme les apôtres et les disciples étaient réunis à Jérusalem, dans un même lieu, « soudain un bruit s'entendit venant du ciel, semblable à un vent violent qui s'approche, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et ils virent comme des langues de feu qui se partagèrent, et elles se reposèrent sur chacun d'eux. Et ils furent remplis de l'Esprit-Saint, et commencèrent à parler diverses langues, selon que l'Esprit-Saint les faisait parler. » (*Actes*, II, 2-4.) Dès ce moment les apôtres devinrent des hommes nouveaux, et commencèrent la prédication de la *bonne nouvelle*. La fête de la P. se célèbre le 50^e jour après Pâques et le 10^e après l'Ascension ; par conséquent, elle tombe toujours un dimanche.

***PENTHIMIE.** s. f. (gr. πένθιμος, lugubre). T. Entom. Voy. CICADAIRES.

PENTIÈRE. s. f. T. Chasse. Voy. PANTIÈRE.

PENTURE. s. f. (latin. *pendere*, pendre). Bande de fer clouée transversalement sur une porte, sur une fenêtre, pour la soutenir sur le gond.

***PÉNULE.** s. f. T. Antiq. Voy. LACERNE.

PÉNULTIÈME. adj. 2 g. (lat. *pene*, presque ; *ultimus*, dernier). Avant-dernier. *Dans le mot* disgrâce, *la p. syllabe est longue*, ou subst., *La p. est longue.*

PÉNURIE. s. f. (lat. *penuria*). Extrême disette. *Il est dans une grande p. d'argent. Il y a eu cette année une grande p. de fruits.* || Absolum., Disette d'argent, pauvreté, misère. *Cet homme est dans la p., dans une grande p., dans une p. absolue.*

PÉOTTE. s. f. Chaloupe vénitienne très-légère.

PÉPERIN. s. m. (gr. πέπερι, poivre). T. Minér.

Enc.—On donne les noms de *Péperin*, *Pépérine* et *Peperino*, à une roche formée de matières basaltiques passées à l'état de wacke et réunies par un ciment de trass. Cette roche est habituellement friable, parfois cependant elle est assez dure pour servir à la construction, comme à Rome, par ex. Le p. appartient surtout aux terrains volcaniques de la période paléothérienne. La variété ferrugineuse et ordinairement rougeâtre connue sous le nom de *Pouzzolane*, parce qu'elle abonde à Pouzzoles près de Naples, mais qui existe aussi en grande quantité dans l'Auvergne et le Vivarais, sert à faire des mortiers d'une extrême solidité, qu'on emploie surtout pour les constructions hydrauliques.

***PEPEROMIA.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

PEPIE. s. f. (lat. *pipio*, je piaule). Pellicule blanche qui vient parfois au bout de la langue des oiseaux, surtout des poules, et qui les empêche de boire et de faire entendre leur cri ordinaire. *Arracher la p. à une poule.* V. COQ. || Fig. et pop., on dit de quelqu'un Qui boit volontiers, ou Qui est fort babillard, qu'*Il n'a pas la p.*

PEPIN. s. m. (latin. *pepinus*). Nom vulgaire donné aux graines de certains fruits, tels que raisins, groseilles, pommes, etc. On appelle *Arbres à pepin*, Ceux qui produisent des fruits à pepin, par oppos. à *Arbres à noyau*, Arbres qui produisent des fruits à noyau, comme le cerisier, le prunier, etc.

PÉPINIÈRE. s. f. (R. *pepin*). Plant de petits arbres qu'on élève jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés. *Planter une p. de pommiers, de poiriers. Faire, élever une p.* || Fig., Collection, réunion d'individus destinés ou propres à un état, à une profession. *Les séminaires sont des pépinières pour l'état ecclésiastique. Le conservatoire est une p. de musiciens.*

PÉPINIÉRISTE. s. m. Jardinier qui cultive une pépinière, des pépinières. — Adject., *Jardinier p.*

***PÉPITE.** s. f. (espagn. *pepo*, graine de potiron). T. Mineur. Voy. OR.

PÉPLUM. s. m. [On pron. *Péplome.*] T. Antiq.

Enc.—Le vêtement appelé *Péplum* par les anciens différait de la *chlamyde* par ses dimensions, qui étaient plus grandes, et du *pallium* par la nature de son tissu, qui était plus fin et plus léger, ainsi que par son ampleur, qui était plus considérable. Le péplum n'était autre chose que notre châle moderne ; mais il ne se portait pas de la même manière. Chez les Grecs, il était exclusivement à l'usage des femmes, tandis que, chez les Perses et les autres peuples orientaux, il faisait partie de l'habillement des deux sexes. En Grèce, le p. des femmes riches était en général tellement long, qu'il balayait le sol. Ainsi que les autres espèces de vêtement qui s'employaient comme pardessus, le p. s'attachait ordinairement au moyen d'une agrafe : c'est ainsi, par ex., qu'était fixé celui dont on revêtait les statues des déesses, telles que Minerve, Diane, et Rome. Souvent aussi on portait le p. sans broche, comme le montre la Figure ci-dessous, qui est copiée d'un vase antique. Chacune des femmes de ce groupe porte une tunique qui lui tombe jusqu'aux pieds, et par-dessus un large p. qui lui enveloppe entièrement le corps, et dont une des extrémités est ensuite rejetée sur l'épaule gauche pour retomber sur le dos. Dans certaines circonstances, plus particulièrement aux funérailles et aux mariages, une partie du p. était ramenée d'arrière en avant sur la tête, de manière à remplir l'office de voile, tandis que le corps était enveloppé dans ses plis comme à l'ordinaire. — Les tissus qui étaient destinés à faire des péplums étaient souvent fort précieux et ornés de broderies merveilleuses, ou teints des plus vives couleurs. Les sujets qu'on y représentait étaient si variés et si bien exécutés, que les poëtes se complaisaient à les décrire. C'est de l'Orient que

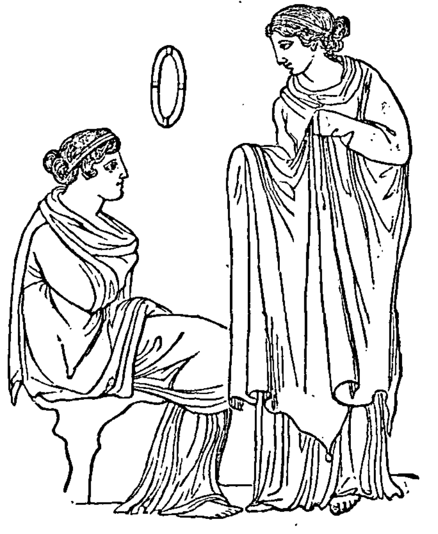

venaient les peplums les plus beaux et les plus riches ; ils étaient apportés par les marchands de Tyr et de Sidon.

***PÉPONIDE.** s. f. (R. *pépon*). T. Bot. Voy. Fruit.

***PÉPON.** s. m. T. Bot. Voy. Courge.

***PEPSINE.** s. f. (gr. πέψις, coction). T. Chim. et Physiol. Voy. Digestion.

PÉRAMÈLE. s. m. (gr. πήρα, poche; latin. *meles, blaireau). T. Mamm. Voy. Marsupiaux.*

PERCALE. s. f. Toile de coton, d'un tissu fin et serré, qu'on fabriquait originairement dans les Indes orientales. *La France fabrique la p. depuis* 1780. = Percaline. s. f. Toile de coton légère et lustrée, qui sert principalement à faire des doublures.

PERÇANT, ANTE. adj. Qui perce, qui pénètre. *Cette alène n'est pas assez perçante. Les tarières, les vilebrequins, sont des instruments perçants.* ‖ *Un froid p., un vent p.*, Un froid, un vent qui pénètre. *Des cris perçants*, Des cris fort aigus. *Une voix perçante*, Une voix claire et aiguë qui frappe vivement l'oreille. *Des yeux perçants*, Des yeux vifs et pénétrants. *Une vue perçante*, Celle qui aperçoit des objets très-petits ou très-éloignés. ‖ Fig., *Avoir l'esprit p.*, Avoir beaucoup de pénétration d'esprit. = Syn. Voy. Pénétrant.

PERCÉ. s. m. Voy. Percée.

PERCE (en). loc. adv. dont on se sert en parl. Des pièces de vin ou d'autre sorte de boisson, auxquelles on fait une ouverture pour en tirer la liqueur. *Mettre en p. une pièce de vin. Mettre du vin en p. Cette pièce est en p. Le vin ne doit pas rester trop longtemps en p.*

PERCE-BOIS. s. m. Nom vulgaire donné à divers insectes de la famille des coléoptères xylophages, et aux hyménoptères du genre xylocope. V. Xylophages et Apiaires.

PERCÉE. s. f. Ouverture naturelle ou pratiquée dans un bois, soit pour faire un chemin, soit pour se procurer un point de vue. *Il y a plusieurs percées dans cette forêt, dans ce parc.* On dit aussi, *Un percé. Il faudrait là un percé.* ‖ Figur., *Faire une p.*, Pénétrer en voyageant. *Dans ses courses, il a fait une p. assez avant dans l'Écosse.*

PERCE-FEUILLE. s. f. Nom vulg. du Buplèvre.

PERCE-FORÊT. s. m. Un chasseur déterminé. *C'est un vrai perce-forêt.* Fam. et peu usité.

PERCEMENT. s. m. Action de percer. *Le p. d'un mur de pierres de taille est un travail pénible. Le p. de la montagne pour y faire passer le chemin de fer a coûté énormément. Le p. d'une rue.*

***PERCE-MURAILLE.** s. f. T. Bot. Nom vulg. de la Pariétaire.

PERCE-NEIGE. s. f. T. Bot. Voy. Amaryllidacées.

PERCE-OREILLE. s. m. T. Entom. V. Orthoptères.

PERCE-PIERRE. s. f. Voy. Passe-pierre.

PERCEPTEUR. s. m. Celui qui est commis, préposé pour la recette, pour le recouvrement de deniers, de revenus, d'impositions.

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. *La p. d'un impôt.* ‖ Qualité de ce qui peut être perçu. *La p. d'un objet au microscope.*

PERCEPTIBLE. adj. 2 g. Qui peut être perçu. *Un impôt p.* ‖ Qui peut être perçu par les organes des sens ou par l'esprit. *Tout ce qui est p. à nos sens tombe sous la notion de corps. Cela n'est point p. aux yeux. Cela est à peine p. au goût. Il y a dans ce passage un petit trait de raillerie qui n'est p. qu'à peu de personnes.*

PERCEPTION. s. f. (latin. *perceptio*). Recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions. *La p. des impôts. Il est commis à la p. de tel droit.* ‖ Emploi de percepteur. *Il a obtenu une p. pour son fils.* ‖ T. Philos. Voy. Intelligence et Sensibilité.

PERCER. v. a. (lat. *pertundere*). Pratiquer une ouverture. *P. une planche, un mur, une montagne. P. de part en part, d'outre en outre. Il s'est percé la main avec une alène. Elle s'est fait p. les oreilles pour y mettre des boucles. Le coup d'épée lui perça la poitrine. P. un abcès. P. un homme de coups*, Lui faire plusieurs blessures avec une épée, avec un poignard. — *P. un tonneau, une feuillette, etc.*, Y faire une ouverture pour tirer le liquide qu'il contient. Par méton., *P. du vin*, Percer une pièce de vin. *Ce vin n'est pas bon, il en faut p. un autre, p. d'un autre.* ‖ *P. une porte, une croisée dans un mur*, Faire une ouverture dans un mur pour y pratiquer une porte, etc. — *P. une rue*, Ouvrir, faire une rue en abattant les constructions qui se trouvent dans sa direction. — On dit aussi, *P. une allée, une route dans un bois;* et *P. une forêt, un bois*, Y ouvrir des routes. — Par exag., *Crier à p. les oreilles*, Pousser des cris fort aigus. ‖ Fig., *Cela perce le cœur, perce l'âme*, se dit De choses qui causent une vive affliction. On dit de même, *J'ai le cœur percé d'apprendre une telle nouvelle.* = Pénétrer, passer à travers. *La pluie a percé tous mes habits. Son manteau fut tout percé de l'orage. La pluie a percé la terre d'un pied.* — Par exagér., *Il a été percé jusqu'aux os*, se dit D'un homme qui a été extrêmement mouillé de la pluie ou de l'eau qu'on a jetée sur lui. ‖ *P. les buissons, les halliers, les forêts*, Passer au travers des buissons, etc. — *P. la foule, p. un escadron, p. un bataillon, etc.*, Se faire passage à travers la foule, etc. Dans le même sens, *Percer* s'emploie quelquefois absol. *La foule était prodigieuse, j'ai cependant trouvé le moyen de p.* ‖ *Le soleil perce le nuage*, Les rayons du soleil percent à travers le nuage. *La lumière perce les ténèbres*, Elle se fait apercevoir à travers les ténèbres. Fig., *La vérité a percé les ténèbres de l'idolâtrie. — Ses cris percent l'air, percent la nue*, Ses cris se font entendre au loin ; il jette les hauts cris. ‖ Fig., *P. les nuits à jouer, à étudier*, Passer les nuits à jouer, etc. — *P. le fond d'une affaire.* Pénétrer le fond d'une affaire. *P. l'avenir*, Le prévoir. = Percer. v. n. S'ouvrir un passage. *Les dents commencent à p. à cet enfant. Le bois perce à ce jeune faon. L'abcès a percé de lui-même. Le soleil perce à travers le nuage.* ‖ *Cette maison perce dans deux rues, perce d'une rue à l'autre*, Elle a issue dans deux rues différentes. ‖ *Le coup perce dans les chairs*, Il pénètre dans les chairs. ‖ *Cette étoffe, ce cuir ne perce point*, La pluie ne les pénètre point. Peu us. ‖ T. Vén. *Le cerf perce*, Il tire de long. ‖ Fig., Pénétrer. *P. dans l'avenir. P. dans le fond d'une affaire. P. dans les suites d'un événement.* ‖ Figur., Se déceler, se manifester. *Son intention perce à travers son silence. Son caractère perce dans tous ses discours. Rien n'a percé de l'aventure. La vérité perce tôt ou tard.* ‖ Figur., Avancer, faire son chemin dans le monde; Acquérir de la réputation. *Cet homme a percé par son seul mérite. Il a fini par p. Son mérite perce déjà.* = se Percer. v. pron. *Ce bois est tendre, il se perce facilement.* ‖ *Il se perça de son épée. Ils se sont percés mutuellement de leur épée.* ‖ Fig., *Il s'est percé de ses propres traits*, Ce qu'il a fait, dans le but de nuire à un autre, a tourné contre lui-même. = Percé, ée. part. *Un habit percé.* ‖ *Une maison bien percée*, Une maison qui a beaucoup de croisées, de grandes fenêtres bien placées, avec symétrie. ‖ *Une forêt bien percée*, Une forêt traversée par de grandes et belles routes. ‖ Figur. et prov., *Un homme bas percé*, V. Bas. *Un panier percé*, V. Panier. ‖ * T. Blas. *Pièces percées*, Celles qui sont à jour et laissent voir l'émail du champ de l'écu. = Conj. Voy. Avancer.

PERCEVOIR. v. a. (lat. *percipere*). Recevoir, recueillir; se dit Des revenus d'une propriété, des droits, des impôts, etc. *P. l'impôt. P. les revenus d'une propriété. Il rendit l'héritage avec tous les fruits qu'il en avait perçus.* ‖ T. Philosoph. Recevoir l'impression des objets, la sensation qu'ils causent, et en concevoir l'idée. *P. une sensation. P. les sons.* = Perçu, ue. part.

PERCHE. s. f. (lat. *perca*). T. Ichth. V. Percoïdes.

PERCHE. s. f. (lat. *pertica*). T. Métrol. Ancienne mesure de longueur qui valait 18, 20, 22 pieds, etc., selon les localités. V. Mesure et Agraire. — La chose qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. *Une p. de vigne. Six perches de pré.* ‖ Morceau de bois long de trois à quatre mètres, et de la grosseur du bras ou environ. *Étendre du linge sur une p. Un treillage de perches. Mettre un oiseau de proie sur une p.* Figur. et fam., on dit D'une personne dont la taille est grande et toute d'une venue, *C'est une grande p.* — T. Fauconn. *Se battre à la p.*, se dit D'un oiseau de proie lorsque, étant sur la perche, il se débat continuellement; et Figur., D'un homme qui se tourmente fort inutilement. ‖ T. Vénerie. Le bois du cerf qui porte plusieurs andouillers.

PERCHER. v. n. se Percher. v. pron. Se mettre sur une perche, sur une baguette, sur une branche d'arbre; se dit propr. Des oiseaux. *Les coqs et les poules perchent toutes les nuits. Quantité d'oiseaux vinrent se p. sur cet arbre.* — Absol., se dit Des oiseaux qui ont l'habitude de se percher, par oppos. à ceux qui ne l'ont pas. *Cet oiseau perche. Les alouettes ne perchent pas. La perdrix grise ne perche point.* ‖ Figur. et famil., se dit D'une personne qui se met sur quelque endroit élevé, pour mieux voir ou pour mieux entendre, ou qui habite un lieu fort élevé. *Comment s'est-il allé p. là? Il perche à un sixième étage.* = Perché, ée. part. — Fig. et famil., *Être toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux*, Être entêté de sa noblesse, de son rang. ‖ Subst., *Tirer les faisans au perché*, Les tirer quand ils sont perchés.

***PERCHEUR, EUSE.** adj. T. Ornith. Qui a l'habitude de percher. *Les oiseaux percheurs.*

PERCHOIR. s. m. Le lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour.

PERCLUS, USE. adj. (latin. *perclusus*, empêché). Paralytique, impotent de tout le corps ou d'une partie du corps. *Il est p. de tous ses membres. Cette femme est percluse d'un bras, d'une jambe. Il est demeuré p. Il est tout p., à moitié p.* ‖ Figur. et famil., *Avoir le cerveau p., l'esprit p.*, Manquer de jugement, d'esprit.

***PERCNOPTÈRE.** s. m. (grec. περκνὸς, tacheté de noir; πτερὸν, aile). T. Ornith. Voy. Vautour.

***PERCOÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier et Valenciennes, la famille des *Percoïdes* est la première de la division des *Acanthoptérygiens*. Cette famille, ainsi que l'indique son nom, a pour type la Perche commune : c'est la plus nombreuse de toute la série ichthyologique ; aussi ne nommerons-nous en général que les genres qui renferment des espèces indigènes. Les poissons qui la composent ont : le corps oblong et plus ou moins comprimé, et couvert d'écailles généralement dures ou âpres ; l'opercule et le préopercule diversement armés ou dentelés ; des ouïes bien fendues et dont la membrane est soutenue par un nombre de rayons qui n'est jamais au-dessous de cinq et dépasse rarement sept ; des dents non-seulement aux mâchoires, mais encore sur une ligne transverse en avant du vomer, et presque toujours sur une bande longitudinale à chaque palatin. Les Percoïdes se divisent en trois sections : les *Perc. thoraciques*, qui ont les nageoires ventrales attachées sous les pectorales ; les *Perc. jugulaires*, qui ont les ventrales sous la gorge, plus en avant que les pectorales, et les *Perc. abdominaux*, où les ventrales sont attachées plus en arrière que les pectorales.

I. Les *P. thoraciques* renferment près de quarante genres, que Cuvier partage en trois groupes principaux. Le premier a sept rayons aux branchies et deux dorsales ; le second a le même nombre de rayons aux branchies, mais une seule dorsale ; le troisième a moins de sept rayons branchiaux, tandis que le quatrième en a plus de sept.

A. Le genre *Perche* (*Perca*) a pour caractères : préopercule dentelé; *opercule épineux; sous-orbitaire faiblement dentelé; langue* lisse. La *P. commune* (*P. fluviatilis*) [Fig. V. Acanthoptérygiens], type de la famille, est un de nos plus beaux et de nos meilleurs poissons d'eau douce. Elle est verdâtre, à larges bandes verticales noirâtres avec les nageoires ventrales et anale rouges. Elle vit dans les eaux pures de toute l'Europe, où elle se nourrit de vers, d'insectes et de petits poissons. Elle fraie au mois d'avril, et, au moyen d'une matière muqueuse, réunit ses œufs en longs cordons qu'elle attache aux roseaux. — Les *Bars* (*Labrax*) ont le sous-orbitaire et l'humérus sans dentelures, deux pointes à l'opercule, et un disque de dents en velours sur la langue. Le *Bar commun* (*L. lupus*), appelé *Loup* et *Loubine* par les Provençaux, est un grand poisson de nos côtes. Il est de couleur argentée, mais les jeunes sont généralement tachetés de brun. Cette espèce abonde dans la Méditerranée; on la recherche à cause de l'excellence de sa chair. — Le *Centropome* (*Centropomus*) a l'opercule dépourvu de pointe. L'espèce unique du genre est commune à Cayenne et dans l'Amérique du Sud, où on l'appelle *Brochet de mer* à cause de son museau déprimé. — Les *Aprons* (*Aspro*) ont le corps allongé, les deux dorsales très-séparées, le museau plus avancé que la bouche et terminé en pointe arrondie. Il y en a deux espèces dans les eaux douces de l'Europe : le *Cingle* (*Apr. zingel*), qui vit dans le Danube, et l'*Apr. commun* qu'on trouve dans le Rhône et ses affluents. Ce dernier est verdâtre, avec trois ou quatre bandes verticales noirâtres, et huit épines à la première dorsale. — Les *Apogons* ont, comme les Aprons, les deux dorsales très-séparées, mais ils ont une *double dentelure au préopercule, et leur corps court est garni de* grandes écailles qui tombent aisément. Le type du genre est un petit poisson de la Méditerranée, qu'on appelle *Roi des Rougets*. Il est long de 8 centimètres, et rouge, avec une tache noire de chaque côté de la queue. — Les *Ambasses* (*Ambassis*) ont à peu près la forme des Apogons, mais leurs deux dorsales sont contiguës. Il y en a une petite espèce commune dans un étang salé de l'île de la Réunion, que l'on prépare comme en France on fait des Anchois. — Tandis que tous les genres qui précèdent n'ont que des dents en velours, les *Sandres* (*Sandra*) ont des dents canines, c'est-à-d. des dents coniques et pointues, mêlées aux dents en velours, d'où le nom de *Brochets-perches* sous lequel on les désigne vulgairement. Le *S. d'Europe* est verdâtre, avec des bandes verticales brunes : il atteint un mètre de longueur. On trouve ce poisson dans les lacs et les rivières de l'Allemagne, où il est fort estimé.

B. Les *Serrans* (*Serranus*), nommés communément *Perches de mer*, ont le préopercule dentelé et l'opercule osseux terminé en deux ou trois pointes ; en outre, les mâchoires sont dépourvues d'écailles. Parmi les espèces qu'on trouve dans nos mers, nous citerons le *S. écriture* (*S. scriba*), ainsi appelé de quelques traits irréguliers bleus qu'il a sur la tête. — Les *Mérous* sont des Serrans qui ont des écailles fines sur la mâchoire inférieure. Le *Mérou brun* (*S. gigas*) dépasse quelquefois un mètre : on le prend dans la Méditerranée et dans l'Océan. — Les *Barbiers* (*Anthias*) sont encore des Serrans dont les deux mâchoires et le bout du museau portent des écailles très-sensibles. Le *Barb. de la Méditerranée* (*Anth. sacer*) est un charmant poisson, d'un beau rouge de rubis, changeant en or et en argent, avec des bandes jaunes sur la joue. — Les *Mésoprions* ont, comme les précédents, le préopercule dentelé, mais l'opercule finit en une pointe plate, obtuse et sans épines. Ces poissons, qui n'habitent point nos côtes, sont en général remarquables par la beauté de leurs couleurs; en outre, plusieurs sont fort grands, et leur chair est excellente. — Les genres que nous venons de nommer ont des dents canines mêlées à leurs dents en velours ; les autres genres de ce second groupe n'ont que cette dernière sorte de dents. Les *Grémilles* (*Acerina*) ont des fossettes aux os de la tête ; leur opercule et leur préopercule n'ont que de petites épines sans dentelures. La *Gr commune* (*Acer. vulgaris*) [Fig. 1] est un petit poisson olivâtre, tacheté de brun, qu'on trouve dans toutes nos eaux douces : on l'appelle vulgairement *Perche goujonnière*. — Les *Cerniers* ou *Polyprions* ont non-seulement des dentelures au préopercule et des épines à l'opercule, mais encore ce dernier os offre une crête bifurquée et très-âpre. La Méditerranée en nourrit une espèce qui devient énorme : c'est le *Pol. cernium* de Valenciennes. Sa couleur est brun clair avec des nuages plus foncés.

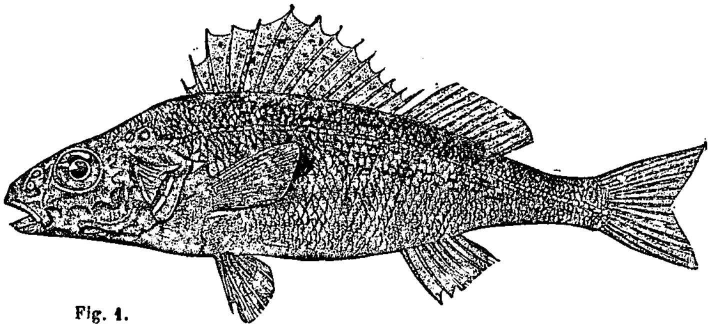
Fig. 1.

C. Le groupe des Percoïdes thoraciques ayant moins de sept rayons aux branchies comprend un assez grand nombre de genres; mais comme aucun d'eux n'est représenté dans les mers qui baignent nos côtes, nous ne nous y arrêterons pas. — Il en est de même de ceux qui forment le groupe des Thoraciques ayant plus de sept rayons branchiaux. Nous mentionnerons seulement dans ce dernier les genres *Holocentre* et *Myripristis* comme renfermant des espèces d'une beauté admirable par la variété et l'éclat de leurs couleurs.

II. La section des *P. jugulaires* comprend cinq genres dont ceux seulement habitent notre pays. Les espèces du g. *Vive* (*Trachinus*) sont assez caractérisées par leur tête comprimée et par la forte épine dont leur opercule est armé. Nous en avons plusieurs sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Ce sont des poissons allongés, à museau court, qui se tiennent habituellement cachés dans le sable. Leur chair est agréable ; mais les pêcheurs redoutent beaucoup la piqûre des aiguillons de leur première dorsale. — Les *Uranoscopes* (*Uranoscopus*) ont la tête cubique, et les yeux situés à la face supérieure de celle-ci, de manière qu'ils regardent le ciel, d'où leur nom. Leur bouche est fendue verticalement, et ils ont à l'intérieur de la cavité buccale, au-devant de la langue, un lambeau long et étroit, qu'ils peuvent faire sortir à volonté. On prétend que, lorsqu'ils sont cachés dans la vase, cet appendice mobile leur sert à attirer les petits poissons. Au total, ce sont des animaux extrêmement laids. La Méditerranée en nourrit une espèce, l'*Uran. vulgaire* (*Ur. scaber*) [Fig. 2] qui est gris brun, avec des séries irrégulières de taches blanchâtres : on mange sa chair.

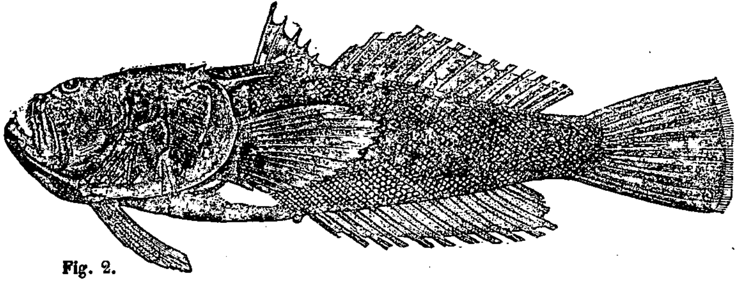
Fig. 2.

III. Les *P. abdominaux* ne renferment que deux genres. Le genre *Sphyrène* (*Sphyræna*) est représenté dans la Méditerranée par une espèce unique, appelée vulgairement *Spet* (*Sph. spet*) [Fig. 3]. C'est un poisson au corps allongé, à dorsales fort écartées, et remarquable par la saillie que sa mâchoire inférieure forme en avant de la supérieure. Il atteint plus d'un mètre de longueur. Il est bronzé sur le dos et argenté sous le ventre ; les jeunes ont des taches brunes. Parmi les espèces étrangères, nous mentionnerons la *Sph. baracude*, vulgairement appelée *Bécune*, qui devient beaucoup plus grande, et qui, en Amérique, est redoutée presque à l'égal du Requin. — Le genre *Polynème* (*Polynema*) est caractérisé par les longs filaments libres qu'il porte sous les pectorales. Toutes ses espèces sont exotiques.

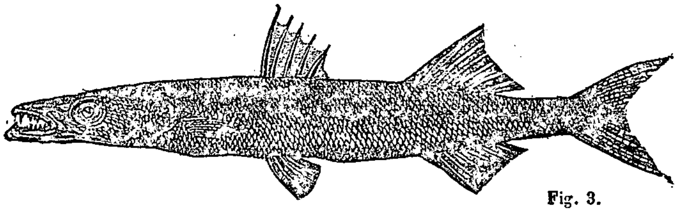
Fig. 3.

IV. Cuvier place les *Mulles* à la fin de sa famille des Percoïdes, tout en faisant observer que les poissons qui composent ce genre pourraient à eux seuls former une famille à part, tant ils offrent de particularités remarquables. Leurs deux dorsales sont très-séparées ; tout leur corps et leurs opercules sont couverts d'écailles larges qui se détachent facilement ; leur préopercule est sans dentelures ; enfin, ils se distinguent surtout par deux longs barbillons qui leur pendent sous la mâchoire inférieure. Ils se divisent en deux sous-genres, les *Upénéus*, dont toutes les espèces appartiennent aux mers des pays chauds, et les *Mulles* proprement dits, dont toutes les espèces sont européennes. Chez nous on les appelle vulgairement *Rougets*. Le *Vrai Rouget* ou *Rouget barbet* (*Mullus barbatus*) [Fig. 4] habite principalement la Méditerranée. Il est remarquable par son profil presque vertical, et sa couleur qui est d'un beau rouge avec des reflets irisés ; le dessous de son corps est argenté, et ses nageoires sont jaunes. Ce poisson était fort recherché par les Romains, moins peut-être à cause de l'excellence de sa chair que parce qu'ils prenaient le puéril plaisir de le voir mourir dans des vases de verre et d'observer les changements que ses brillantes couleurs éprouvent pendant son agonie. Pline parle d'un Mulle qui fut acheté 1558 fr. par Asinius Celer, et Suétone de trois autres qui furent payés 1946 fr. pièce. Le *Surmulet* (*Mullus surmuletus*) est plus commun dans l'Océan que dans la Méditerranée ; à Bordeaux et à Bayonne, on l'appelle *Barbeau* et *Barberin*. Il diffère du précédent par son museau plus oblique, et par les raies longitudinales jaunes qu'il présente. Il est aussi un peu plus grand ; sa taille ordinaire est de 30 à 35 centim. La chair de ce poisson est beaucoup moins estimée que celle du Rouget.

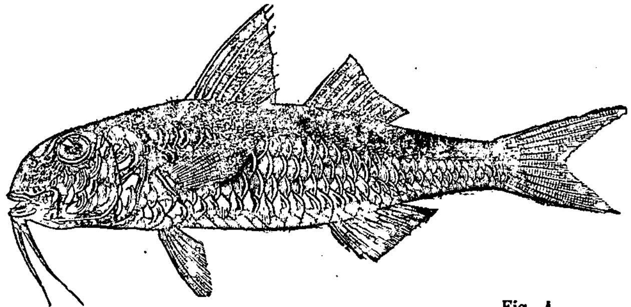
Fig. 4.

PERÇOIR. s. m. Sorte de foret pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

PERCUSSION. s. f. (lat. *percussio*). T. Mécanique. Coup, action par laquelle un corps en frappe un autre. *P. violente, soudaine. P. directe, oblique. Centre de p.*, V. Centre. || T. Mus. *Instruments de p.*, Ceux dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, le triangle, les timbales, les tambours, etc.

Enc. — En Médecine, on appelle *Percussion*, une méthode d'exploration au moyen de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. On y a surtout recours pour explorer les organes thoraciques et abdominaux. En effet, dans l'état normal, les cavités du corps offrent un degré de sonorité variable suivant les points percutés, mais cette sonorité change dans l'état morbide en raison des modifications qui surviennent dans la densité, les dimensions, etc., des organes, et la p. fait apprécier ces changements, dont l'intelligence se charge ensuite de déterminer la signification pathologique. La perc. se pratique *immédiatement* ou *médiatement*. Dans le premier cas, on frappe perpendiculairement, avec les quatre doigts réunis sur la même ligne, la surface correspondante à l'organe qu'il s'agit d'explorer, et en ayant soin de n'agir qu'avec le bout des doigts et de relever la main aussitôt qu'elle a porté. Dans le second cas, on place sur la partie à examiner, soit le doigt indicateur de la main gauche, soit un disque d'ivoire épais de 2 millim. environ, que Piorry a appelé *Plessimètre*; et c'est sur ce doigt ou sur cet instrument que l'on percute en procédant de la même manière que précédemment. La p. *médiate* à l'aide du plessimètre est quelquefois appelée *Plessimétrie*. La p. constitue un précieux moyen d'investigation ; elle donne des renseignements singulièrement exacts quand elle est pratiquée par une main exercée. Son origine est toute moderne. Elle a été indiquée, dès 1761, par un médecin viennois, nommé Avenbrugger; mais les médecins allemands la négligèrent complétement. C'est notre illustre Corvisart qui la remit en honneur au commencement de ce siècle, en l'appliquant surtout aux maladies du cœur. Elle est aujourd'hui d'une pratique aussi générale que l'auscultation, et ces deux procédés physiques d'exploration ont permis de porter à un degré de précision inouï le diagnostic d'une foule d'affections morbides.

* **PERCUTER.** v. a. (lat. *percutere*). Frapper. *Cette substance détone dès qu'on la percute même légèrement.* || T. Méd. Explorer quelque organe au moyen de la percussion. *P. la poitrine.* = Percuté, ée. part.

PERDABLE. adj. 2 g. Qui peut se perdre. *Ce procès n'est pas perdable.*

PERDANT. s. m. Celui qui perd; ne se dit guère que D'un homme qui perd au jeu. *Les gagnants et les perdants. Il est du nombre des perdants.* || Adject., *Les billets, les numéros perdants*, Ceux qui, dans une loterie, n'ont gagné aucun lot.

PERDITION. s. f. Dégât, dissipation. *Tout son bien s'en va en p.* Vieux et fam. || T. Dévot. État d'une personne qui est dans l'habitude des vices, ou qui professe une croyance contraire à celle de l'Église. *Il est dans la voie de p., dans un état de p. C'est un ouvrage de p.* || T. Écrit. sainte. *Le fils de p.*, Judas. *L'enfant de p.*, L'antechrist.

PERDRE. v. a. (latin. *perdere*). Être privé d'une chose qu'on avait en sa possession. *P. son bien, son argent, sa place, ses dignités. J'ai perdu cent mille écus dans cette affaire. Cet homme n'a rien à p. Ce roi perdit ses États, sa couronne. Les Autrichiens perdirent leurs meilleures troupes dans cette bataille. Il perd tout ce qu'il joue.* — Prov., *Vous ne perdrez rien pour attendre*, V. Attendre. || Être privé, par la mort ou autrement, d'une personne qu'on a sujet de regretter. *Il a perdu son père et sa mère. Ce père vient de perdre son unique enfant. Mon valet de chambre a voulu retourner dans son pays, j'ai perdu là un excellent domestique. Il a perdu son associé.* || Se dit Des êtres organiques qui sont privés de quelqu'une de leurs parties, de quelque faculté, de quelque propriété, ou qui ont éprouvé quelque diminution sensible dans ces facultés ou propriétés. *P. un bras, une jambe, un doigt. Il a perdu beaucoup de sang. P. sa santé, ses forces. P. la vue, la parole. P. le sommeil, le repos, l'appétit. Ses yeux ont perdu leur éclat, leur vivacité. Ses chairs ont perdu leur fermeté. P. son embonpoint, sa fraicheur. P. l'intelligence, la raison, le jugement, la mémoire. P. connaissance. P. l'usage de ses sens. Ce chien a perdu tous ses poils. Les arbres ont perdu leurs feuilles. La cuisson fera p. à ces fruits leur âpreté.* — On dit aussi, en parlant Des propriétés et des qualités des corps inorganiques : *Cette pierre a perdu de sa dureté. Ce ressort a perdu son élasticité. Cette étoffe a perdu de son lustre. Les couleurs de ce tableau ont déjà perdu leur éclat.* — Au sens moral, on dit : *P. courage, le courage. P. sa gaieté. P. la grâce de Dieu. J'ai perdu toute espérance. P. la confiance, la faveur, l'estime de quelqu'un. P. l'estime, l'amitié qu'on avait pour quelqu'un. J'ai perdu la bonne opinion que j'avais de vous. P. son honneur, son crédit, sa réputation. P. de son crédit, de sa réputation. Vous perdez le respect. J'en ai perdu l'habitude. Cette action perd beaucoup de son mérite, de son prix, quand on en connaît toutes les circonstances.* — En parlant D'une rivière, on dit qu'*Elle perd son nom dans telle autre*, pour faire entendre qu'en tombant dans telle autre, Elle prend le nom de celle-ci. || *P. la vie*, Mourir. — *P. haleine, p. l'haleine, p. la respiration*, Manquer de respiration. — *P. la tête*, Avoir la tête tranchée; et Figur., Devenir fou, ou Ne plus savoir où l'on en est. *J'ai tant de chagrins que j'en perds la tête.* — *P. la parole*, Voy. Parole. — Fam., *Il en perd le boire et le manger*, Voy. Boire. ‖ Égarer. *J'avais perdu ma tabatière, mais je l'ai retrouvée. Qui est-ce qui a perdu ses gants? Il a perdu son chien.* — *P. quelqu'un*, Le laisser s'égarer, ou L'égarer, le détourner de la route. *Cette bonne a perdu à la promenade un des enfants qui lui étaient confiés. Ce postillon nous a perdus.* ‖ Cesser de suivre ou d'occuper, laisser échapper ou laisser prendre. *P. son chemin. Le cocher s'est laissé couper et il a perdu la file. Les chiens ont perdu la trace, la piste, la voie, les voies de la bête.* Fig., *P. la trace, les voies, le train d'une affaire*, N'être plus au courant d'une affaire, ne savoir plus où elle en est. — *P. un objet de vue*, Cesser de le voir. *Ne perdez pas cet enfant de vue. Le vaisseau s'éloigna et nous le perdîmes de vue en un moment.* Fig., *P. de vue une affaire, un dessein*, Cesser de le suivre, de s'en occuper; *P. quelqu'un de vue*, Cesser de le fréquenter, ou être longtemps sans en entendre parler. On dit aussi, Fig., D'un homme qui se jette dans des discours trop élevés, *On ne peut le suivre, on le perd de vue;* et D'une mère qui surveille soigneusement sa fille, *Elle ne perd point sa fille de vue.* — Figur., *P. le fil d'un discours, le fil de ses pensées*, Ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, l'enchaînement de ses pensées. On dit aussi en parl. Du discours d'un autre, *Cet orateur débite avec tant de rapidité, que l'on perd fort souvent le fil de son discours.* — *P. la carte, P. pied, P. terre, P. du terrain, P. la tramontane*, Voy. Carte, Pied, etc. ‖ Faire un mauvais emploi, un emploi inutile de quelque chose, manquer à en profiter. *P. le temps. P. son temps. P. sa peine, ses soins, ses pas. Il a perdu sa jeunesse. P. un temps précieux. P. l'occasion. Il m'a fait p. toute la matinée.* — Figur., *Vous y perdrez vos pas*, Vous ne réussirez pas à ce que vous entreprenez. *P. son latin*, V. Latin. ‖ Être vaincu en quelque chose par un autre, avoir du désavantage contre quelqu'un en quelque chose. *P. une gageure, un pari. P. une bataille. P. partie, revanche et le tout. P. son procès. P. son avantage, sa supériorité.* Absol., *J'ai perdu à beau jeu. Jouer à qui perd gagne*, V. Jouer. — Proverb., *Il joue à tout p.*, se dit de Celui qui expose tout d'un coup au hasard tout ce qu'il a, ou les plus grands intérêts dont il soit chargé. ‖ Éprouver un préjudice; se dit particul. D'un industriel qui vend ses produits à un prix inférieur à leur prix d'achat ou à leur prix de revient. *Je ne perds ni ne gagne à ce changement. Vous n'avez pas perdu au change. Ce marchand perd sur sa marchandise. Il perd tant sur cet article. Il perd dans son commerce. J'ai perdu sur le marché.* — On dit aussi qu'*Une marchandise, une denrée perd dans le commerce*, Lorsqu'elle se vend au-dessous de son prix habituel ou de son prix naturel; que *Le papier d'un commerçant perd sur la place*, Lorsqu'il ne peut se négocier au même taux que les effets de commerce émis par les maisons bien connues pour leur solvabilité. — Fig., *Cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu*, On n'en fait plus le même cas qu'auparavant. *Sa réputation perd chaque jour*, Elle diminue de jour en jour. ‖ Figur., Ruiner, porter préjudice; se dit en parlant, De la fortune, du crédit, de la réputation, de la santé de quelqu'un. *C'est un homme qui vous perdra. Il a perdu tous ceux qui se sont opposés à ses desseins. Cette parole imprudente le perdit dans l'esprit du prince. Ses folles dépenses l'ont perdu. Cette liaison honteuse l'a perdu de réputation. Ses débauches le perdront.* — *Un moment, une indiscrétion peut tout p.*, Il suffit d'un moment, d'une indiscrétion pour compromettre le sort de l'entreprise. ‖ Gâter, endommager quelque chose. *La nielle a perdu les blés. La pluie a perdu mon chapeau.* — Au sens moral, Gâter, corrompre l'esprit, le jugement, les mœurs. *Il a perdu par ses maximes une infinité de jeunes gens. Elle était sage, mais les mauvaises compagnies l'ont perdue. Vous le perdrez par vos flatteries.* = se Perdre. v. pron. *Les biens se perdent. La fortune se perd. Le temps se perd dans des futilités. L'occasion se perd et ne se retrouve plus.* ‖ Disparaître. *Il se perdit dans la foule et je ne pus le retrouver. Un ballon qui se perd dans les airs. Cette rivière se perd dans la terre, sous terre, à tel endroit. Ce ruisseau se perd dans les sables. La Saône va se p. dans le Rhône. Ce fleuve va se p. dans tel autre, dans la mer, etc.* — *Le chemin se perd en tel endroit*, Il cesse d'être frayé. — Figur. et fam., *Se p., dans les nues, dans les nuages*, Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. *Se p. dans des digressions*, Se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal. ‖ En parlant Des facultés des êtres, des propriétés des corps, *Se p.*, signifie Diminuer, s'affaiblir, et cesser d'exister. *La vue et l'ouïe se perdent avec l'âge. La mémoire se perd quand on devient vieux. La santé se perd. La réputation se perd. L'âpreté des nèfles se perd quand on les laisse mûrir sur la paille. L'odeur de cette liqueur s'est perdue.* — On dit à peu près dans le même sens, *L'habitude de l'ivrognerie se perd difficilement. Cet usage se perd de jour en jour*, De jour en jour on cesse de le suivre. *La mode s'en est perdue*, Elle n'est plus suivie. *Ce mot s'est perdu*, On n'en fait plus usage. — *Ces couleurs, ces nuances se perdent l'une dans l'autre*, Elles se fondent ensemble insensiblement de telle façon qu'on cesse de pouvoir les distinguer. ‖ * Être égaré. *Ces petits objets se perdent facilement.* ‖ S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. *Nous nous perdîmes dans le bois.* On dit neutralem., *Mener p.* — Fig., *Je m'y perds, on s'y perd, l'esprit s'y perd*, se dit D'une chose où l'on a peine à rien concevoir. *Ma tête se perd*, Je ne sais plus où j'en suis. ‖ Se ruiner. *Il se perd par ses dépenses excessives. Il s'est perdu par son peu de prévoyance.* — Figur., Se compromettre gravement, se déshonorer. *Vous vous perdrez d'honneur et de réputation. Cette jeune fille s'est perdue en fréquentant de mauvaises compagnies. Malheureux, vous allez vous p.!* Prov., *Il joue à se p.*, se dit D'un homme qui s'expose à ruiner sa fortune ou sa réputation. — *Se p. à crédit, à plaisir, de gaieté de cœur*, Faire tort à sa fortune, ou à santé, ou à sa réputation, par étourderie, par négligence ou par des fautes grossières. ‖ En parl. D'un bâtiment, Périr, faire naufrage. *Le vaisseau s'est perdu sur une côte, contre un rocher. Ils se sont perdus corps et biens.* ‖ Au jeu de Billard, *Se p.*, sign. Mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter hors du billard. = Perdu, ue. part. Prov., *Ce qui est différé n'est pas perdu.* — *Tout est perdu*, Il n'y a plus de ressource, plus d'espérance. ‖ *C'est du bien perdu*, se dit De tout ce qui survient d'agréable ou d'utile pour une personne qui ne sait pas ou qui ne peut pas en profiter. *Donner des conseils à un fou, c'est du bien perdu.* ‖ *C'est temps perdu, c'est peine perdue*, se dit Des choses pour lesquelles on emploie inutilement du temps ou de la peine, soit parce qu'elles ne le méritent pas, soit parce qu'elles ne doivent pas réussir. *Heures perdues, moments perdus*, Voy. Heure. ‖ *Pays perdu*, V. Pays. ‖ *Puits perdu*, V. Puits. ‖ *Ouvrage à pierres perdues*, V. Pierre. ‖ *Flottage à bûches perdues*, Voy. Flottage. ‖ *Voyage à ballon perdu*, V. Ballon. ‖ *Mettre de l'argent à fonds perdus*, Voy. Fonds. ‖ *A corps perdu*, V. Corps. ‖ *Reprise perdue*, V. Reprise. ‖ Fig., *Salle des pas perdus*, Grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal, et où le public se promène. ‖ *Sentinelle perdue*, Voy. Sentinelle. *Enfants perdus*, Voy. Enfant. ‖ *C'est un homme perdu, une femme perdue*, se dit D'un homme ou d'une femme sans ressources, pour la santé, pour la fortune, pour la réputation, etc. — *Être perdu d'honneur, de réputation, de débauches, de dettes, etc.*, Avoir perdu l'honneur; la réputation; avoir ruiné sa santé par ses débauches; être accablé de dettes. — *C'est une tête perdue*, V. Tête. ‖ Subst., *Pour un perdu, deux retrouvés*, se dit De choses dont on veut faire entendre que leur perte est facile à réparer. — *Courir, crier comme un perdu*, Courir, crier de toute sa force.

Conj. — *Je perds, tu perds, il perd; nous perdons, vous perdez, ils perdent. Je perdais; nous perdions. Je perdis; nous perdîmes. Je perdrai; nous perdrons. — Je perdrais; nous perdrions. — Perds; perdons. — Que je perde; que nous perdions. Que je perdisse; que nous perdissions. — Perdre. Perdant. Perdu, ue.*

PERDREAU. s. m. Voy. Perdrix.

PERDRIGON. s. m. T. Bot. Voy. Prunier.

PERDRIX. s. f. T. Ornith. V. plus bas. — *Vin couleur d'œil de p.*, ou simpl., *Vin œil de p.*, Vin paillet fort vif et fort brillant. *Linge à œil de p.*, Linge de table ouvré dont la façon représente à peu près des yeux de perdrix. ‖ * *P. de mer*, Voy. Glaréole. * *P. de neige*, V. Lagopède. ‖ * T. Bot. *Bois de p.*, Voy. Bois.

Enc. — Les *Perdrix* sont le type d'une famille de Gallinacés, que l'on désigne sous le nom de *Perdicinées*, et qui est caractérisée par la bande nue ou mamelonnée qui tient la place du sourcil, et par leurs tarses nus, ainsi que leurs doigts. Cette famille est généralement partagée en quatre genres ou groupes, les *Perdrix* proprement dites, les *Francolins*, les *Colins* et les *Cailles*.

Les *Perdrix* proprement dites (*Perdix*) ont une physionomie que tout le monde connaît. Leur corps arrondi, leur tête petite, leurs jambes courtes, leur queue courte et pendante, les distinguent assez des autres Gallinacés. Elles ont le bec moins fort que celui des Francolins; les mâles ont en général les tarses armés de tubercules cornés, qui manquent dans les femelles. Leurs habitudes sont complétement terrestres : elles ne perchent pas. Ces oiseaux vivent une grande partie de l'année par petites troupes que les chasseurs appellent *Compagnies*. Au mois d'avril, les P. s'apparient et passent l'été en monogamie. Elles habitent, selon les espèces, les lieux accidentés, les terrains rocailleux et les pays plats. Toutes se cantonnent dans certaines étendues de terrain qu'elles abandonnent rarement et dans lesquelles elles reviennent constamment. Elles courent avec une très-grande rapidité et n'emploient le vol que lorsque la nécessité l'exige. Ce vol est brusque, bruyant, rapide, mais peu élevé et de peu de durée. Elles n'ont *pas de chant proprement dit, mais un cri sec, guttural et dur qui* consiste en deux ou trois notes fréquemment répétées. Le naturel de ces oiseaux est doux et timide, et le moindre bruit les effraie. Jeunes, ils se nourrissent d'insectes; plus tard, ils vivent de graines et surtout de blé. La femelle pond de 15 à 20 œufs dans un trou garni d'un peu d'herbe et couve pendant trois semaines; le mâle veille pendant ce temps sur sa femelle et élève avec elle les jeunes, qu'on appelle *Perdreaux* tant qu'ils n'ont pas atteint la grosseur de l'espèce. Ceux-ci suivent leur mère dès leur naissance, mais ils ne peuvent voler. Au moindre danger, la mère donne un cri d'alarme, et l'on voit aussitôt les perdreaux se disperser et disparaître comme par enchantement. Les jeunes, surtout chez les P. grises, sont susceptibles d'une certaine éducation; ils se familiarisent assez aisément et paraissent regretter fort peu la perte de leur liberté. Les P. sont répandues dans toutes les parties du monde et justement recherchées pour leur chair qui offre une nourriture aussi succulente que délicate : en conséquence on leur fait partout une chasse des plus actives, soit au fusil, soit au filet. L'Europe en possède 4 espèces qui se rencontrent dans les limites de la France. — La *P. grise* (*P. cinerea*) a le bec et les pieds cendrés, la tête fauve, et le plumage varié de différents gris; le mâle a en outre une tache marron sur la poitrine. Cette espèce, qui est surtout répandue dans le nord de la France, niche et vit au milieu des champs. La *P. de passage* (*P. damascena*) a le plumage de la précédente, mais elle est de taille plus petite, et elle en diffère par son humeur voyageuse et son genre de vie. *Dans ces deux espèces, les deux sexes ont les tarses dépourvus* de tubercules : au contraire, dans les suivantes, les mâles ont un tubercule calleux. — La *P. rouge* (*P. rufa*) a le bec et les pieds rouges (d'où son nom), le dessus brun, les flancs maillés de roux et de cendré; enfin, la gorge blanche encadrée de noir. Sa chair est plus blanche et plus sèche que celle de la P. grise. Elle habite surtout nos provinces méridionales, sur les collines et les endroits élevés. La *P. grecque* ou *Bartavelle* (*P. græca* ou *saxatilis*) est un peu plus forte et a le plumage plus cendré. On la rencontre, en France, sur les montagnes du Jura, des Pyrénées, des Basses-Alpes et de l'Auvergne. — Parmi les espèces étrangères, nous citerons : la *P. brune* (*P. fusca*) [Fig. ci-dessus], qui habite le Sénégal, et dont le plumage couleur chocolat est moucheté et strié de blanc; et la *P. de roche* ou *P. gambra* (*P. petrosa*) des contrées montueuses du midi de l'Europe. Celle-ci a le sommet de la tête et la nuque marron foncé; la gorge, la tempe et les sourcils bleuâtres, et les plumes des flancs coupées par une large bande mi-partie blanche et rousse qui accompagne des deux côtés une bande noire plus étroite. On la rencontre accidentellement dans le midi de la France.

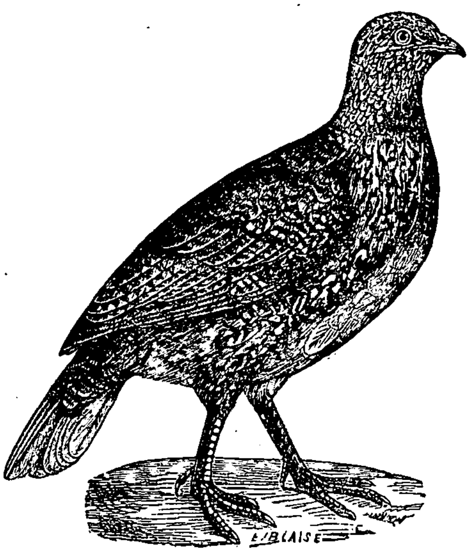

PÈRE. s. m. (latin. *pater*). Celui qui a un ou plusieurs enfants. *Bon, tendre p. P. barbare, dénaturé. Il est p. de plusieurs enfants. Tendresse, amour de p. Avoir un cœur, des entrailles de p. Il remplit tous ses devoirs de p. Un p. heureux en enfants*, Celui dont les enfants prospèrent de toutes manières. *Un p. heureux dans ses enfants*, Celui qui met son bonheur dans les succès et la prospérité de ses enfants. ‖ Se dit quelquefois Des animaux. *Le p. de ce poulain est un étalon arabe. Tant que les petits oiseaux ne peuvent quitter le nid, le p. et la mère leur portent la nourriture.* || T. Jurispr. *P. naturel*, Celui qui a eu un enfant d'une femme avec laquelle il n'était pas marié. *P. légitime*, Celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. *P. putatif*, Celui qui est réputé le père d'un enfant, bien qu'il ne le soit pas en réalité. *P. adoptif*, Celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant, V. FILIATION. — *P. de famille*, Celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants. *User d'une chose en bon p. de famille*, V. FAMILLE. || *Grand-p. paternel*, Le père du père. *Grand-p. maternel*, Le père de la mère. — *Beau-p.*, V. ce mot. || *P. nourricier*, V. NOURRICIER. || *Nos pères*, Nos aïeux, nos ancêtres, ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre. *Telle était la coutume de nos pères.* || *Père*, se dit aussi de Celui qui est le chef d'une longue suite de descendants, soit dans l'ordre de la nature, soit autrement. *Notre premier p.*, Adam. *Le p. des croyants, le p. des fidèles*, Abraham. || En parl. de Dieu, *Dieu le P., le P. éternel*, La première personne de la Trinité. Dans l'Écriture sainte, *Le p. des miséricordes, le p. des lumières, etc.*, Dieu. — *Le p. du mensonge*, Le diable. — Poétiq., *Le p. du jour*, Le soleil. || Fig., on donne le titre de *Père* à Celui qui, par des soins continuels, a travaillé au bonheur des autres. Ainsi, on appelle *Le p. des pauvres*, Un homme qui s'est constamment occupé du soulagement des pauvres; *Le p. du peuple*, Un souverain qui s'est constamment occupé du bien-être de ses sujets; *Le p. des soldats*, Un général qui ménage leur sang et veille à leur bien-être; *Le p. de la patrie*, Celui qui a fait de grandes choses pour le salut de son pays. On dit D'un maître qui traite ses élèves avec la bonté d'un père, qu'*Il est le p. de ses élèves;* etc. Enfin, on donne quelquefois à Dieu le nom de *P. commun des hommes*, de *P. de la nature*, et, dans l'Oraison dominicale, nous l'appelons, par excellence, *Notre p.* || Fig., on qualifie encore de *Père*, Celui qui est le créateur, le fondateur d'un art, d'une science, d'un genre littéraire. *Hérodote est le p. de l'histoire. Corneille est le p. de notre théâtre. Lavoisier est le p. de la chimie moderne.* — François Ier a été surnommé *Le p. des lettres*, à cause de la protection qu'il leur avait donnée. || *Père* est encore Le titre qu'on donne aux membres des ordres et des congrégations religieuses. *Les pères capucins. Les pères de la Trappe. Le p. général. Le p. gardien. Le révérend p. un tel.* On écrit, par abrév., au singul., P., et au plur., PP. — *P. en Dieu*, Titre qu'on donne quelquefois aux évêques et même aux cardinaux. — *Le saint-p., notre saint-p., notre très-saint-p., le p. des fidèles*, Le pape. — *Les Pères de l'Église*, ou absol., *Les Pères*, Les saints docteurs antérieurs au XIIIe siècle, dont l'Église a reçu et approuvé la doctrine et les décisions sur les choses de la foi, ou sur la morale et la discipline chrétiennes. *Les Pères de l'Eglise grecque, de l'Eglise latine. Les Pères grecs. Les Pères latins. Les Pères des premiers siècles. C'est un homme qui a lu tous les Pères, qui possède tous les Pères.* — *Les Pères du concile*, Les évêques qui assistent au concile. — *Les Pères du désert*, Les anciens anachorètes qui se retiraient dans les déserts pour y faire pénitence. — *P. spirituel*, Tout prêtre par rapport à celui ou à celle dont il dirige la conscience. Dans les ordres mendiants, *P. temporel*, Le séculier qui a soin de recevoir les aumônes qu'on leur fait. || T. Hist. rom. *Les pères conscrits*, V. SÉNAT. || T. Théâtre. *P. noble*, L'acteur chargé de jouer les rôles de pères dans la tragédie et la haute comédie. On dit aussi, *Jouer les pères nobles.* || Figur. et fam., on qualifie de *Père*, Un homme d'un rang inférieur, qui est d'un certain âge. *Allez me chercher le p. un tel. Bonjour, p. Jérôme.* — Popul., *Un p. la joie*, Un rieur, un homme qui excite les autres à la gaieté. *Un p. douillet*, Un homme qui se plaint dès qu'il n'a pas toutes ses aises. *Un p. aux écus*, Un homme fort riche. = DE PÈRE EN FILS. locut. adv. Par transmission successive du père au fils. *Ils sont notaires de p. en fils dans la famille. Ils sont goutteux de p. en fils.* = Syn. Voy. AÏEUL.

* **PÉREAU.** s. m. T. Technol. Voy. BOUGIE.

PÉRÉGRINATION. s. f. (lat. *peregrinatio*). Voyage fait dans des pays éloignés. *Il est revenu de ses longues pérégrinations.* Fam.

PÉRÉGRINITÉ. s. f. (lat. *peregrinitas*). T. Jurispr. État de celui qui est étranger dans un pays. *Vice de p.*, Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

PÉREMPTION. s. f. (lat. *perimere*, anéantir).

Enc. — En Droit, on donne le nom de *Péremption* à l'anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées : c'est une sorte de prescription. En matière de procédure, la p. est basée sur la présomption que le demandeur reconnaît par son silence que sa prétention était mal fondée. En conséquence, la p. court contre l'État, les établissements publics et toutes personnes, même mineures. Toute instance, encore qu'il n'y ait pas eu constitution d'avoué, s'éteint par la discontinuation de poursuites pendant 3 ans ; mais ce délai est augmenté de 6 mois dans les cas où il y a lieu à demande en reprise d'instance ou en constitution de nouvel avoué. Les instances des justices de paix sont périmées au plus tard par 4 mois, et de plein droit. Dans les autres cas, la p. n'a pas lieu de droit : elle doit être demandée par requête d'avoué à avoué. Le but de la p. étant d'empêcher la prolongation indéfinie des procès, elle éteint toute procédure faite jusque-là, mais elle n'éteint pas l'action. La partie qui par sa faute a subi la p. peut toujours intenter son action, si toutefois elle n'est pas prescrite. Les instances portées devant le conseil d'État ne sont pas frappées de p. (C. Proc. civ., art. 15 et 397 à 401).

PÉREMPTOIRE. adj. 2 g. T. Procéd. *Exception p.*, Voy. EXCEPTION. || Dans le langage ordinaire, Décisif, contre quoi il n'y a rien à alléguer, à répliquer. *Raison, argument p. Cela est p. Réponse péremptoire.*

PÉREMPTOIREMENT. adv. D'une manière péremptoire. *Il a répondu péremptoirement.*

* **PÉRENNIBRANCHIÉ.** adj. et s. m. (lat. *perennis*, durable; *branchia*, branchie). T. Erpét. V. AMPHIBIE.

* **PÉRENNITÉ.** s. f. (lat. *perennis*). Perpétuité, état de ce qui dure longtemps.

* **PÉRÉQUATION.** s. f. (latin. *perequatio*, parfaite égalisation). T. Fin. Voy. IMPÔT.

PERFECTIBILITÉ. s. f. Qualité constitutive de ce qui est perfectible. *La p. de l'espèce humaine, de l'esprit humain.* Voy. PROGRÈS.

PERFECTIBLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être perfectionné, ou de se perfectionner. *L'homme est un être perfectible.*

PERFECTION. s. f. (lat. *perfectio*). Qualité constitutive de ce qui est dans son genre aussi excellent que nous pouvons l'imaginer. En ce sens, il n'a pas de pl. *Il faut chercher la p. dans tout ce qu'on fait. Il faut aspirer à la p., mais il est difficile d'y atteindre. Approcher de la p. Un ouvrage d'une p. admirable. Il a donné à ce mécanisme toute la p. dont il est susceptible. Molière a porté la comédie à sa p.* — T. Spiritualité. *La p. chrétienne*, et absol., *La p.*, L'état le plus parfait de la vie chrétienne. *Un chrétien doit toujours travailler à sa p.* || Se dit Des qualités excellentes, soit de l'âme, soit du corps; se dit le plus souvent au plur. *Être orné, être doué de toutes sortes de perfections. Avoir de grandes perfections.* — T. Théolog. *Les perfections divines*, Les qualités qui sont en Dieu. || Achèvement, état d'une chose complétement terminée. *Il faut encore six mois pour porter ce bâtiment à sa p.* = EN PERFECTION. loc. adv. Parfaitement. *Cet ouvrier travaille en p. Il joue du violon en perfection.*

PERFECTIONNEMENT. s. m. Action de perfectionner; L'effet de cette action. *Il travaille au p. de sa machine. Il a introduit beaucoup de perfectionnements dans cette administration. C'est là un p. considérable. Ce p. est dû à un ingénieur français.*

PERFECTIONNER. v. a. Rendre meilleur, corriger des défauts, faire faire des progrès. *P. un ouvrage. P. une machine. P. son esprit, son jugement, son goût par l'étude, par le travail. P. les procédés d'un art, la méthode d'une science.* = SE PERFECTIONNER. v. pron. S'améliorer, faire des progrès. *Les arts se sont bien perfectionnés. Cet ouvrier s'est bien perfectionné dans son art. Son goût, son style s'est bien perfectionné.* = PERFECTIONNÉ, ÉE. part.

PERFIDE. adj. 2 g. Qui manque à sa foi, à sa parole, ou à la confiance qu'on a mise en lui. *Un homme p. Une nation p. Un ami p. Un amant p.* — Subst., *C'est un p. La p. a trahi ses serments.* || Se dit aussi Des choses où il y a de la perfidie. *Voilà une action p. Des caresses, des louanges perfides. Un sourire perfide.*

PERFIDEMENT. adv. Avec perfidie.

PERFIDIE. s. f. Déloyauté, habitude du manquement de foi. *Il est d'une p. insigne. La p. est le plus lâche de tous les vices.* || Action, trait où il y a de la perfidie. *Faire, tramer une p. Quelle p. ! Il m'a fait mille perfidies.*

PERFOLIÉ, ÉE. adj. (lat. *per*, à travers; *folium*, feuille). T. Bot. Voy. FEUILLE. || * Se dit aussi De quelques plantes qui ont les feuilles perfoliées. *Buplèvre p.*

* **PERFORANTE.** adj. f. T. Anat. On appelle *Artères perforantes*, Certaines artères qui traversent des muscles. = * PERFORATIF. adj. m. T. Chir. V. TRÉPAN.

PERFORATION. s. f. Action de percer quelque chose. || Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une cause interne et sans le concours d'aucune cause vulnérante. *La p. spontanée de l'intestin s'observe fréquemment dans la fièvre typhoïde.*

PERFORER. v. a. (lat. *per*, à travers; *forare*, percer). Percer; ne se dit guère que dans les arts et en médecine. = PERFORÉ, ÉE. part.

PÉRI. s. f. Dans l'ancienne religion des Perses, on appelait ainsi Des génies bienfaisants, du sexe féminin. Plus tard on donna indistinctement ce nom à des génies bienfaisants des deux sexes. Quand on parle d'un génie du sexe masculin, ce mot doit être masculin.

* **PÉRI—.** prép. grecq. (περὶ) qui veut dire *autour*, et entre dans la composition d'une foule de mots scientifiques, avec la signification qui lui est propre.

PÉRIANTHE. s. m. (gr. ἄνθος, fleur). Bot. V. FLEUR.

PÉRIBOLE. s. m. (gr. περίβολος). T. Archit.

Enc. — Chez les anciens, ce terme désignait l'enceinte sacrée qui entourait un temple et qui était elle-même fermée par une muraille. Elle était fréquemment ornée de statues, d'autels, etc., et renfermait quelquefois d'autres temples plus petits ou une grotte sacrée. Le *Péribole* du temple de Jupiter Olympien, à Athènes, avait 4 stades de tour ; celui du temple d'Apollon Didymœus, à Milet, avait à peu près la même étendue. — Aujourd'hui, on donne encore quelquefois le nom de p. à l'espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour. En général, cet espace est planté d'arbres : tel est, par ex., le p. de la Bourse à Paris.

PÉRICARDE. s. m. T. Anat. * **PÉRICARDITE.** s. f. T. Méd. (gr. καρδία, cœur). Voy. CŒUR.

PÉRICARPE. s. m. (gr. καρπὸς, fruit). Voy. FRUIT.

PÉRICHONDRE. s. m. (gr. χόνδρος, cartilage). T. Anat. Voy. CARTILAGE.

* **PÉRICLINE.** s. m. (gr. κλίνη, lit). T. Bot. L'ensemble des bractées qui forment l'involucre des fleurs composées. Peu usité.

PÉRICLITER. v. n. (lat. *periclitari*). Être en péril; ne se dit que Des choses. *Cette affaire périclite. Tout l'Etat périclitait. Sa vie périclite.*

* **PÉRICOROLLIE.** s. f. T. Bot. Voy. BOTANIQUE.

PÉRICRÂNE. s. m. (grec. κρανίον, crâne). T. Anat. Le périoste qui revêt la surface externe du crâne.

PÉRIDOT. s. m. T. Minér. Voy. SILICE.

PÉRIDROME. s. m. (gr. δρόμος, course). T. Archit. anc. L'espace qui se trouve entre les colonnes d'un temple et les murs qui entourent la cella.

* **PÉRIÉGÈSE.** s. f. (gr. περιήγησις, action de conduire autour). T. Antiq. Description totale ou partielle de la terre sous forme de voyage. = * PÉRIÉGÈTE. s. m. Celui qui a écrit une périégèse. *Denys le Périégète vivait au premier siècle de notre ère.*

PÉRIGÉE. s. m. et adj. f. T. Astron. Voy. APOGÉE.

* **PÉRIGONE.** s. m. (gr. γονὴ, appareil sexuel). T. Bot. Voy. FLEUR.

PÉRIGUEUX. s. m. Nom vulgaire sous lequel on désigne la *Pyrolusite*, parce qu'elle se trouve près de Périgueux. Voy. MANGANÈSE.

* **PÉRIGYNE** et * **PÉRIGYNIQUE.** adj. 2 g. (grec. γυνὴ, femme). V. ÉTAMINE, EXOGÈNE et BOTANIQUE.

PÉRIHÉLIE. s. m. et adj. 2 g. Voy. APHÉLIE.

PÉRIL. s. m. [On mouille l'L.] (latin. *periculum*). Danger, risque, état où il y a quelque chose de fâcheux à craindre. *Un grand p. P. évident, éminent, imminent, certain. Affronter, braver, craindre, éviter, fuir le p. Echapper, se dérober, s'exposer au p. Être en p. de mort, en p. de la vie. Être hors de p. Votre argent ne court aucun p. Je vous servirai au p. de ma vie.* — *Il y a p. en la demeure*, Voy. DEMEURE. || T. Pratiq. *Prendre une affaire à ses risques et périls*, Se charger de tout ce qui en peut arriver, se charger du bon et du mauvais succès. Fam., on dit de même, *Faire une chose à ses risques et périls.* = Syn. Voy. DANGER.

PÉRILLEUSEMENT. adv. Avec péril.

PÉRILLEUX, EUSE. adj. (lat. *periculosus*). Dangereux, qui présente du péril, où il y a du péril. *Poste p. Occasion, situation, entreprise périlleuse. Il est p. de décider d'une manière si tranchante.*— *Saut p.*, V. Saut.

PÉRIMER. v. n. (lat. *perimere*, anéantir). T. Procédure). Se dit D'une instance qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie, d'une inscription qu'on n'a pas renouvelée à temps, etc. *Il a laissé p. l'instance. Votre inscription hypothécaire est périmée.* = Périmé, ée. p.

PÉRIMÈTRE. s. m. (gr. περὶ, autour; μέτρον, mesure). T. Géométr. Le contour ou la somme des côtés d'une figure plane. On dit habituellement *Périmètre* en parlant Des figures polygonales, et *Circonférence, Périphérie*, en parl. Des figures curvilignes.

PÉRINÉE. s. m. (gr. περίναιον). T. Anat. Espace qui est entre l'anus et les parties naturelles. = *Périnéal, ale. adj. Qui appartient au périnée. *Artère périnéale.*

PÉRIODE. s. f. (gr. ὁδὸς, chemin). T. Astron. Le temps qu'une planète met à parcourir son orbite ou à faire sa révolution; Durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un certain point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. V. Lune, Planète, etc. || T. Chronol. Espace de temps qui embrasse un certain nombre d'années, et qui est déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes. V. Cycle. || T. Médec. Se dit Des différentes phases ou époques qu'on peut distinguer dans le cours d'une maladie. *P. d'accroissement, d'état, de déclin.* — Dans les fièvres intermittentes, L'espace de temps qui s'écoule entre l'invasion d'un accès et l'invasion de l'accès suivant. *La p. comprend un accès et l'intermission qui le suit.* || *Par anal., Chacune des divisions que l'on établit dans le cours d'une durée plus ou moins longue, d'une série successive de phénomènes ou d'événements. *Les âges sont les périodes de la vie. Les périodes géologiques. On partage l'histoire du moyen âge en trois périodes. Durant la p. révolutionnaire. Sommes-nous dans une p. de progrès ou de décadence?* || * T. Arithm. V. Fraction. = Période. s. m. Le plus haut degré où une chose, une personne puisse arriver, est arrivée. *Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut p. Il est arrivé au plus haut p. de la gloire, de la grandeur.* || Espace de temps indéterminé. *Dans un certain p. de temps.* — *Dans le dernier p. de sa vie*, Dans les derniers temps de sa vie.

Enc.—En termes de Grammaire et de Rhétorique, on appelle *Période* une phrase composée de plusieurs propositions dont la réunion forme un sens complet, ou, en d'autres termes, l'ensemble de plusieurs pensées dont le sens est suspendu jusqu'à un dernier repos. Chacune de ces pensées, prise isolément, se nomme *membre de la p.*, et ces membres sont unis entre eux, soit par des conjonctions, soit seulement par le sens. On distingue les périodes d'après le nombre de leurs membres. — *P. carrée* ou *à quatre membres :* « Pourquoi voudriez-vous être respecté dans vos malheurs; pourquoi voudriez-vous que l'on fût sensible à vos peines, vous qui, dans vos prospérités, avez montré tant d'insolence; vous qui n'avez jamais accordé une larme, un regard aux infortunés? » *P. à trois membres :* « Pourquoi voudriez-vous être plaint et respecté dans vos malheurs, vous qui, etc. » *P. à deux membres :* « Pourquoi voudriez-vous être respecté dans vos malheurs, vous qui, dans vos prospérités, avez montré tant d'insolence? » L'harmonie de la p. consiste dans la juste proportion de ses membres, dans leur cadence heureusement variée, et dans des repos habilement ménagés. On doit éviter surtout, pour que la progression soit bien observée, que les derniers membres ne soient trop courts relativement aux premiers. On ne saurait croire combien un mot plus ou moins long à la fin d'une phrase, une chute masculine ou féminine, et quelquefois une syllabe de plus ou de moins, produit de différence dans l'harmonie. Le *style* est appelé *périodique*, quand les périodes dominent avec leur harmonie grave et majestueuse: tel est celui de Cicéron, de Massillon, de Fléchier; il ne convient qu'aux sujets sérieux et aux discours d'apparat. Le style, au contraire, est *coupé*, lorsque les phrases sont courtes et les tournures vives: tel est ordinairement celui de la Bruyère. La variété du style résulte du mélange heureux des deux manières. — En termes de Musique, on donne, par analogie, le nom de *Période* à une phrase musicale d'un sens complet, qui se divise en plusieurs autres phrases d'un certain nombre de mesures uniformes et régulières. On appelle également *style périodique* le style d'un compositeur qui fait un emploi habituel de phrases périodiques.

PÉRIODICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est périodique. *On n'a encore découvert et calculé la p. que d'un petit nombre de comètes. Ce qui constitue la p. d'un ouvrage, c'est la publication à des époques régulières.*

Enc.— La *Périodicité* est un des caractères généraux de la vie organique; mais tantôt cette p. résulte de causes extérieures à l'être vivant, tantôt elle résulte de causes internes. Parmi les phénomènes périodiques du premier genre, il suffira de rappeler ceux qui dépendent de la p. cosmique, ou plutôt des modifications que cette p. apporte dans les milieux où se développent les êtres vivants : tels sont ceux qui sont, soit chez les végétaux, soit chez les animaux, le résultat des changements de saisons et des circonstances météorologiques variées qui accompagnent ces changements. En effet, personne n'ignore que la plupart des phénomènes de la vie végétale sont réglés par les saisons et la température des lieux, et que les animaux eux-mêmes subissent à un haut degré l'influence de ces mêmes circonstances. Cette influence s'étend également à l'homme, bien que de tous les êtres créés il soit celui qui est le plus indépendant du milieu dans lequel il vit, et qu'il ait en outre la faculté de développer singulièrement son indépendance sous ce rapport. Mais s'il nous est facile de saisir la relation qui existe entre la p. des phénomènes vitaux et les causes cosmiques qui sont elles-mêmes périodiques, nous sommes beaucoup moins avancés quant à ce qui concerne les phénomènes périodiques qui ne sont point déterminés par des causes extérieures et périodiques. Nous savons que, lorsqu'un organe entre en fonction, sous l'action d'un stimulant quelconque, soit externe, soit interne, il se produit en lui un changement intime qui le rend incapable, au bout d'un temps plus ou moins long, de continuer sa fonction. Il faut alors, pour que l'organe puisse recommencer à entrer en exercice, qu'il revienne à son état primitif, qu'il se régénère pour ainsi dire. De là, la nécessité du repos, et l'intermittence ou la p. de son action. Ainsi, par ex., un organe contractile qui contient une substance par laquelle il est irrité mécaniquement ou chimiquement, se contracte ; mais cet acte même de contraction rend l'organe incapable, pour un instant, de se contracter avec la même force. Toutefois l'excitabilité revient graduellement, et l'organe peut alors se contracter de nouveau. C'est ainsi que les contractions se répètent de temps en temps. Les ondulations qu'exécute l'iris sous l'influence d'une lumière dont l'intensité reste toujours la même, les contractions périodiques des intestins, du rectum, de la vessie, etc., nous offrent des exemples de cette intermittence d'action. Lorsqu'on exagère la fonction d'un organe, c.-à-d. quand on le met en jeu plus qu'à l'ordinaire, l'altération intime qu'il a éprouvée dans sa composition moléculaire étant plus grande, il faudra un repos plus long pour opérer sa restitution *in integrum*. La fatigue, l'anéantissement, le besoin absolu de repos que nous éprouvons après des efforts violents et soutenus sont une démonstration suffisante de cette loi. Telle est aussi la cause de cette intermittence périodique de toutes nos fonctions animales qui constitue le sommeil. Les fonctions de la vie végétative ne sont pas, à la vérité, suspendues pendant le sommeil; néanmoins toutes, y compris la respiration, la circulation et les battements du cœur, s'exécutent avec plus de lenteur. En résumé, ce que nous savons de la p. des phénomènes physiologiques dont nous parlons se résout en cette notion, que la reproduction de la force organique nécessaire à l'accomplissement des fonctions est moins rapide que la consommation opérée durant l'exercice de la fonction, d'où nécessité de repos, intermittence, puis retour de l'activité fonctionnelle. — Mais cette notion est-elle applicable aux phénomènes pathologiques? Dans les maladies, il y a à distinguer la p. *régulière*, comme celle des fièvres intermittentes, de certaines névralgies, etc., et la p. *irrégulière*, comme celle de l'épilepsie, de l'hystérie, de la chorée, etc. Il est possible que, pour les maladies de cette seconde catégorie, le retour des attaques soit subordonné à quelque condition organique analogue à la réparation physiologique qui rend périodiquement les organes capables de remplir leurs fonctions; mais, pour les maladies de la première catégorie, on ne peut rien supposer de semblable. On a prétendu expliquer l'intermittence des fièvres paludéennes par l'habitude. Les accès, dit-on, reviennent périodiquement, parce que le moment maximum des émanations paludéennes est lui-même périodique. Cela serait bon pour les fièvres de marais à type quotidien; mais la fièvre tierce! mais les fièvres intermittentes de tous types observées chez des individus qui n'ont séjourné que quelques instants dans un lieu infecté de miasmes marécageux! Une autre explication est fondée sur l'hypothèse que les accès fébriles sont des efforts éliminatoires de l'organisme. Plus spécieuse que la précédente, cette explication aurait elle-même besoin de beaucoup d'explications. « Dans les fièvres intermittentes, dit Burdach, qui sont le prototype des maladies périodiques, il n'y a plus ni harmonie ni unité entre les divers départements de la vie plastique : le courant veineux de dehors en dedans, le courant artériel de dedans en dehors, et l'action sécrétoire ou plastique ont perdu leur équilibre et leur simultanéité, et se manifestent plus qu'ils ne devraient le faire dans la succession des périodes fébriles. L'action sécrétoire a pour but de ramener l'harmonie; mais cette crise n'est que momentanée, et les phénomènes de la maladie se reproduisent au bout d'un certain laps de temps. Lorsque le trouble de la vie est trop considérable (inflammation), quand il s'est fixé par des produits matériels (cachexies et pseudomorphoses), ou quand les forces sont tombées trop bas (paralysie), la maladie devient continue; mais là encore on aperçoit des intervalles de soulagement, quoique l'intensité du mal les offusque et ne leur permette pas de paraître autrement que comme de légères oscillations. »

PÉRIODIQUE. adj. 2 g. Qui a ses périodes, qui revient à des temps marqués. *Révolution, retour p. Phénomène p. Maladie p.* || *Ouvrage, écrit, publication p.*, Qui paraît, par livraisons successives, dans des temps fixes et réglés. — *Ecrivain p.*, Celui qui compose de ces sortes d'ouvrages. || * T. Arithm. *Fraction p.*, V. Fraction. || T. Rhét. *Style p.*, Voy. Période.

PÉRIODIQUEMENT. adv. D'une manière périodique. *La fièvre revient p. Ce recueil paraît p.* || Iron. et en mauvaise part, *Parler p.*, Parler par périodes.

PÉRIOECIENS. s. m. pl. (grec. οἰκεῖν, habiter). T. Géogr. ancienne. Peuples qui habitent sous le même parallèle.

PÉRIOSTE. s. m. (grec. ὀστέον, os). T. Anat. = * Périostite et Périostose. s. f. T. Méd. Voy. Os.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE. adj. (gr. περὶ; πατεῖν, marcher). Qui suit la doctrine d'Aristote. *Philosophe p.* — Subst., *Un p., les péripatéticiens.* || *La philosophie péripatéticienne.* Celle qu'enseignait Aristote. On dit aussi, *Le péripatétisme.*

* **PÉRIPÉTALIE.** s. f. Voy. Botanique.

PÉRIPÉTIE. s. f. [On pron. *Péripécie.*] (gr. περιπέτεια, de περιπίπτω, tomber sur). T. Littér.

Enc. — Par le mot de *Péripétie*, qui signifie proprement passage subit d'un état à un autre, on désigne, dans les poëmes épiques ou dramatiques et dans les romans, un événement inopiné qui change subitement la face des choses, en faisant passer le héros de la prospérité au malheur, ou du malheur à la prospérité. Un roman peut présenter plusieurs péripéties successives, jusqu'à la p. finale, c'est-à-d. jusqu'au dénoûment. Dans les œuvres destinées au théâtre, il ne doit y avoir qu'une p., celle qui fait le dénoûment. Nulle source n'est plus féconde en émotions que la p. Plus elle est imprévue, plus elle frappe fortement; cependant il faut toujours qu'elle soit amenée naturellement. La plus belle et la plus touchante des péripéties dramatiques est peut-être celle de l'*Œdipe roi*, de Sophocle.

PÉRIPHÉRIE. s. f. (gr. φέρειν, porter). T. Géom, Contour d'une figure curviligne. || Surface extérieure d'un corps quelconque. = * Périphérique. adj. 2 g. Qui est situé à la périphérie d'un corps.

PÉRIPHRASE. s. f. (gr. φράζειν, parler). T. Gram.

Enc. — Les mots *Périphrase* et *Circonlocution*, dont le premier est grec et le second latin, signifient l'un et l'autre l'action de parler par détour. Toutefois *périphrase* s'emploie surtout dans le langage littéraire, tandis que *circonlocution* appartient davantage au langage usuel. On se sert de *périphrases* pour embellir le discours; mais on emploie des *circonlocutions* pour adoucir ce qui blesserait, ou pour écarter des idées basses, désagréables ou peu honnêtes. *Périphrase* est proprement un terme de rhétorique, une figure qui consiste à développer ce qu'on aurait pu dire en peu de mots ou même en un seul. Elle est d'un fréquent usage en vers et en prose, où elle sert à ennoblir le style, à l'orner, à le rendre plus frappant et plus pittoresque. Toutefois on doit se garder d'abuser de cette figure. Elle devient vicieuse dès qu'elle n'est plus utile, et elle tombe alors dans le pédantisme et dans l'affectation.

PÉRIPHRASER. v. n. Parler par périphrases. *Cet homme périphrase toujours.* Se dit en mauvaise part.

PÉRIPLE. s. m. (gr. πλέω, je navigue). T. Géogr. anc. Navigation autour des côtes d'un pays, et Récit d'une navigation de ce genre. *Le p. d'Hannon. Adrien a écrit deux périples.* Voy. Navigation.

* **PÉRIPLOCA.** s. m. (gr. πλέκω, enlacer). T. Bot. Voy. Asclépiadacées.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. (gr. πνεύμων, poumon).

Enc.—On désigne communément sous ce nom l'inflammation du parenchyme du poumon; mais l'impropriété de ce terme lui a fait substituer, dans le langage médical, celui de *Pneumonie.* Cependant les vétérinaires appellent encore *Péripneumonie épizootique*, une affection épidémique et contagieuse qui sévit sur les bêtes à cornes, et dont le poumon paraît être le siége principal, à en juger par les lésions qu'il présente. Cette maladie s'observe, soit à l'état aigu, soit à l'état chronique; dans les deux cas, elle est à peu près incurable. Mais si l'on ne peut guérir les animaux qu'elle atteint, on peut au moins prévenir son invasion. Un médecin belge, Willems, de Hasselt, a en effet démontré par des expériences répétées, que l'inoculation préservait les animaux contre les atteintes de cette maladie, comme la vaccine préserve l'homme de la petite vérole.

PÉRIPTÈRE. s. m. et adj. 2 g. (gr. πτερὸν, aile). T. Archit. Voy. Temple.

PÉRIR. v. n. (lat. *perire*). Prendre fin; se dit D'une fin malheureuse, violente, et en parlant soit Des personnes, soit des choses. *Son armée est détruite; les combats en ont fait p. une partie, le reste a péri de faim et de misère. Il périrait plutôt, il aimerait mieux p. que de manquer à sa parole. Le paquebot a péri en pleine mer. Tous les passagers ont péri. P. dans les flots. P. au port, dans le port. Les méchants périront. Les plus grands empires ont péri. Suivant certains philosophes, le monde périra par le feu.* — Par exag., *P. d'ennui*, Être excédé d'ennui. || En parl. Des choses, Dépérir, tomber en ruine, en décadence. *Les maisons inhabitées périssent promptement. Tout corps vivant périt par l'exercice même de ses fonctions, s'il ne reçoit de nouvelles substances du dehors.* || Fig., *La liberté périt par la licence. Les sciences et les arts avaient péri. Toutes les facultés de cet homme périssent à la fois.* || T. Prat. Périmer. *Il a laissé p. son appel.* = Péri, ie. part. *Ces personnes sont péries.* Peu usité.

PÉRISCIENS. s. m. pl. T. Géogr. V. Amphisciens.

* **PÉRISPERME.** s. m. (gr. περὶ, autour; σπέρμα, semence). T. Bot. Voy. Graine.

PÉRISSABLE. adj. 2 g. Qui est sujet à périr. *Les biens du corps et de la fortune sont périssables. Quitter sans regret un monde, une vie périssable.*

* **PÉRISSOLOGIE.** s. f. (grec. περισσὸς, superflu; λόγος, discours). T. Rhét. Syn. de *Tautologie.*

PÉRISTALTIQUE. adj. 2 g. (gr. στέλλειν, resserrer). T. Physiol. *Mouvement p.*, Voy. DIGESTION.

* **PÉRISTAMINIE.** s. f. (gr. στήμων, filament, étamine). T. Hist. nat. Voy. BOTANIQUE.

* **PÉRISTAPHYLIN.** adj. et s. m. (grec. σταφυλὴ, luette). T. Anat. Se dit De certains muscles du palais qui entourent la luette. *P. interne, externe.*

* **PÉRISTOLE.** s. f. (grec. στολὴ, resserrement). T. Physiol. Mouvement péristaltique des intestins.

* **PÉRISTOME.** s. m. (gr. στόμα, bouche). T. Bot. Voy. CRYPTOGAMIE.

PÉRISTYLE. s. m. (gr. στύλος, colonne). T. Archit.

Enc.—Aujourd'hui on appelle *Péristyle*, toute galerie fermée, d'un côté, par des colonnes isolées, et de l'autre, par le mur d'un édifice : dans ce sens, il est synonyme de *colonnade ;* cependant on l'emploie plus souvent pour désigner l'ensemble des colonnes qui ornent la façade principale de certains monuments : c'est ainsi que l'on dit le *P. du Panthéon*, le *P. de Notre-Dame de Lorette.* Mais les anciens donnaient à ce mot une signification plus limitée : ils entendaient par là une galerie à colonnes isolées construite sur le pourtour intérieur d'un édifice (V. ARCHITECTURE *romaine*). — *Péristyle* s'emploie aussi adjectivement dans ce dernier sens. En conséquence, on appelle *temple p.* un temple qui est orné de colonnes parallèles au mur, à la distance d'un entre-colonnement.

PÉRISYSTOLE. s. f. (grec. συστολὴ, contraction). T. Physiol. L'intervalle de temps qui s'écoule entre la systole et la diastole. *La p. est insensible dans l'état normal.* Voy. CŒUR.

PÉRITOINE. s. m. (gr. τείνειν, étendre). T. Anat.

Enc. — Le *Péritoine* est une membrane séreuse, en forme de sac sans ouverture dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même. Cette membrane tapisse la cavité abdominale tout entière, se prolonge sur la plupart des organes que cette cavité contient, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis, dont les principaux sont désignés sous les noms d'*épiploon*, de *mésentère*, de *mésocôlon* et de *mésorectum.* — Le premier est une large expansion composée d'un double feuillet du pér., qui, des courbures de l'estomac et de la convexité de l'arc du côlon, se prolonge d'une manière lâche et flexueuse sur les circonvolutions de l'intestin grêle. On le divise en trois portions principales qu'on appelle, d'après les organes auxquels elles correspondent, *épip. gastro-hépatique* ou *petit épip.*, *épip. gastro-colique* ou *grand épip.*, et *épip. gastro-splénique.* On appelle aussi *épip. colique* un prolongement qui règne le long du côlon ascendant. Le *Mésentère* est fixé en arrière, par son bord étroit, à la colonne vertébrale, et en avant, par son grand bord, à toute l'étendue de l'intestin grêle, dont il maintient les différentes portions, tout en laissant à chacune une mobilité plus ou moins grande. Dans l'intervalle des deux lames qui le constituent sont logés les vaisseaux sanguins et lymphatiques, de nombreux ganglions, et des nerfs, qui aboutissent à l'intestin. Enfin, le *Mésocôlon* se compose de quatre expansions dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses parties de l'intestin côlon qu'elles maintiennent dans leur situation respective. On distingue le *mésoc. lombaire droit*, le *mésoc. transverse*, le *mésoc. lombaire gauche*, et le *mésoc. iliaque* qui le continue. Le mésoc. iliaque aboutit lui-même au *Mésorectum*, lequel s'étend de la face antérieure du sacrum à la face antérieure du rectum.

Parmi les maladies qui peuvent affecter le p., la plus fréquente est l'inflammation, qui peut être aiguë ou chronique. Les signes caractéristiques de la *Péritonite aiguë*, sont des douleurs abdominales très-vives et lancinantes, qui augmentent par la moindre pression extérieure, ainsi que par les fortes inspirations et par le mouvement du corps. Elles s'accompagnent de tension de l'abdomen, de hoquets, de vomissements, de diarrhée ou de constipation. La fièvre est extrêmement ardente ; le pouls est petit et concentré; la face est pâle, affaissée et exprimant l'angoisse ; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide. Le pronostic de la maladie est toujours grave, et sa durée est ordinairement très-courte : aussi réclame-t-elle le traitement antiphlogistique le plus énergique. La *périton. puerpérale* est plus grave encore en raison de l'état de la femme. Elle se déclare en général le second ou le troisième jour de l'accouchement, et se manifeste par les mêmes symptômes, auxquels il faut ajouter l'affaissement des mamelles et la suppression des lochies. La *périton. chronique* est caractérisée par une douleur sourde de l'abdomen que la pression augmente, avec mouvement fébrile le soir et pendant la digestion. Les autres symptômes sont les phénomènes généraux des phlegmasies chroniques. Cette forme de la périt. a une durée indéterminée. Quand elle est causée par la présence de tubercules (*périt. tuberculeuse*), elle est toujours mortelle. Quant à la *Mésentérite*, ou inflammation du mésentère, c'est une péritonite circonscrite aiguë ou chronique, qui présente les mêmes caractères et se traite de la même façon ; mais, en raison même de la limitation de la lésion, le pronostic est moins grave.—V. CARREAU.

* **PÉRITONITE.** s. f. T. Méd. Voy. PÉRITOINE.

PERKALE, PERKALINE. s. f. Voy. PERCALE, etc.

PERLE. s. f. (lat. *perula*, petit sac ?). Concrétion globuleuse, d'un blanc argenté et chatoyant, qui se forme dans certaines coquilles. *P. ronde, pyriforme, baroque. Collier, bracelet, parure de perles.* — *Gris de p.*, Couleur approchant de celle des perles. *Des bas de soie gris de perle.* ‖ Figur., on dit D'une personne qui a de très-belles dents. *Ses dents sont des perles, elle a des perles dans la bouche.* — *Semer des perles devant les pourceaux*, Voy. POURCEAU. — *C'est la p. des hommes, des femmes*, C'est un homme, une femme des plus estimables, des plus aimables qu'on puisse trouver. On dit de même, *C'est la p. des maris.* ‖ T. Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées baguettes. ‖ * T. Typogr. Voy. CARACTÈRE. ‖ *T. Entom. V. PLANIPENNES.

Enc. — I. Les *Perles* sont simplement des concrétions calcaires, dures, brillantes, à reflets irisés et chatoyants, et identiques avec la nacre par leur composition chimique. Mais elles en diffèrent par leur forme, qui est en général globulaire, et par la disposition concentrique des lames infiniment minces dont elles sont formées. Toutes les coquilles bivalves qui produisent de la nacre sont donc capables de produire des perles, et c'est ce qui a lieu en effet. Les Mollusques conchifères chez lesquels on rencontre des perles sont surtout certaines espèces appartenant aux genres *Mulette* (*Unio*) et *Pintadine* (*Pintadina*). Toutes les perles qui se trouvent dans le commerce proviennent de la *Pint. perlière* ou *Pint. Mère-perle* (*Pint. margaritifera*), que divers auteurs nomment *Aronde* ou *Avicule perlière*, et qui est encore appelée vulg. *Huître à perles* et *Mère aux perles.* Les perles se trouvent toujours à l'intérieur de la coquille : tantôt elles sont adhérentes à celle-ci, tantôt ; au contraire, elles sont entièrement libres, dans les lacunes du manteau. La Pint. perlière est surtout commune dans le golfe Persique, et dans le détroit de Manaar, entre la presqu'île de l'Inde et l'île de Ceylan. Dans cette dernière localité, le banc que l'on exploite a plus de 30 kilom. de longueur. Pour ne pas épuiser ce banc en l'exploitant à la fois sur toute son étendue, on a adopté depuis bien des années le système des coupes réglées ; on a divisé le banc en sept parties qui sont livrées successivement chaque année aux pêcheurs, de telle sorte que lorsqu'on a exploité la septième, les coquillages de la première ont eu largement le temps de se reproduire et de se développer. La pêche commence en février pour finir au mois d'avril. Les barques s'y rendent des îles voisines et des divers points du continent. Chacune est ordinairement montée par 20 hommes, dont 10 rameurs *et 10 plongeurs, non compris le patron.* Les plongeurs se partagent en deux bandes qui plongent et se reposent alternativement. Dans l'origine, ils plongeaient simplement à l'aide d'une corde à pierre, restaient de 2 à 5 minutes sous l'eau, remplissaient à la hâte leur filet et se faisaient remonter. Chaque plongeur pouvait plonger ainsi sept ou huit fois dans la matinée et rapporter de 350 à 400 coquilles ; mais, depuis quelques années, les Européens se sont mis de la partie et ont introduit dans cette industrie, jadis si dangereuse, leurs appareils et leurs procédés qui la rendent en même temps beaucoup plus sûre et plus productive. Les filets ou paniers qui servent à la pêche sont vidés sur des nattes étendues au fond d'une fosse creusée dans le sol, et l'on y abandonne les coquillages à l'action de l'air et de la chaleur. Ceux-ci ne tardent pas à s'ouvrir et le mollusque se putréfie. Lorsque sa décomposition est assez avancée, on extrait les perles qu'ils peuvent contenir. On lave ensuite ces dernières, on les frotte avec de la poudre de nacre impalpable, après quoi on les classe suivant leur grosseur, en les faisant passer par une série de cribles de différentes dimensions. Il ne reste plus alors qu'à les percer, afin de pouvoir les mettre en chapelets.

La valeur des perles varie en raison de leur volume, de la régularité de leur forme, de leur eau et de leur orient : ce qu'on nomme l'*eau* d'une perle, c'est sa couleur ; son *orient*, c'est son éclat chatoyant et diapré. Dans le commerce, les plus belles perles sont dites *vierges* ou *parangons*. Elles sont blanches, opaques ou d'une transparence opaline, et douées d'un bel orient. Le plus généralement, elles sont sphériques ; on en trouve cependant qui sont allongées en forme de poire ou de larme : celles-ci s'emploient pour faire des pendeloques, tandis que les premières servent surtout à composer des bracelets et des colliers. Les perles appelées *baroques*, à cause de l'irrégularité de leur forme, ont en général peu de valeur. Il en est de même des perles de petite dimension et appelées *semence de perles*, dont on se sert pour exécuter des broderies sur les ornements d'église et, comme en Orient, sur les vêtements. Les parangons et les baroques se vendent au carat ou au gramme, et la semence à la mesure. — Plusieurs mollusques de nos contrées, tels que l'Haliotide, l'Huître commune, et diverses espèces de Moules, contiennent parfois des perles ; mais elles sont presque toujours colorées, soit en rose, soit en bleu, en jaune ou en noir, et leur prix est très-peu élevé. Elles portent, dans le commerce, le nom vulgaire de *perles d'apothicaire*, parce qu'anciennement les plus communes entraient dans la composition de certaines préparations pharmaceutiques auxquelles on attribuait de grandes vertus. — Les perles n'étant autre chose, chimiquement parlant, qu'un mélange de carbonate et de phosphate de chaux avec un peu de gélatine, il est facile de comprendre qu'elles soient attaquées par les acides, et que certaines émanations gazeuses puissent leur faire perdre sans retour cet éclat qui fait tout leur prix. Ainsi, elles sont aisément ternies et corrodées à la longue par la sueur.

Il y a lieu de croire que les perles sont le produit d'une sécrétion morbide accidentelle, qui serait comme une sorte de cicatrisation. Il résulterait de là la possibilité de forcer à volonté les Pintadines à produire ces concrétions si recherchées. Suivant l'auteur des *Argonautiques*, Apollonius, les Arabes qui habitaient les bords du golfe Persique, avaient observé que ce mollusque sécrète, quand il est malade ou blessé, une liqueur particulière offrant à l'état sec un éclat brillant et irisé. En conséquence, ils imaginèrent de pêcher ces coquillages vivants, de les piquer avec un fer pointu qu'ils passaient entre les valves ; après quoi ils les jetaient dans un tamis de fer placé au-dessus d'un vase plein d'eau, dans lequel la liqueur, qui s'échappait des blessures, tombait sous forme de gouttelettes rondes et nacrées. Cette seconde partie du récit d'Apollonius n'est évidemment qu'une fable. Mais il paraît [illegible] les Chinois parviennent à obtenir des perles en blessant le mollusque qui les produit. Pour cela, ils percent, dit-on, l'une des valves pour y introduire un morceau de fil de fer, puis ils remettent le coquillage en place. L'animal, blessé par la pointe du fil, dépose autour de ce corps étranger une couche de substance nacrée qui durcit peu à peu et se fortifie par d'autres dépôts. Alors le mollusque est repêché de nouveau. Au dernier siècle, Linné crut avoir imaginé ce procédé, et le vendit à un marchand de Gothembourg ; mais les essais de ce dernier pour en tirer parti restèrent infructueux.

II. La rareté et le haut prix des belles perles naturelles a suggéré depuis longtemps à l'industrie le désir de les imiter, et aujourd'hui on fait des *Perles artificielles* qui trompent même un œil exercé. Ces perles se fabriquent avec des globules creux de verre soufflé extrêmement mince, qu'on enduit à l'intérieur avec de l'*essence d'Orient*, c.-à-d. avec la substance argentée des écailles de l'Ablette. On écaille le poisson dans l'eau pure ; les écailles, malaxées dans cette eau convenablement renouvelée, abandonnent toute la substance qui leur donnait leur éclat argenté. Ensuite on passe l'eau à travers un tamis ; on recueille l'essence d'Orient et on la conserve dans l'ammoniaque. Il suffit d'introduire dans les globules de verre un peu du liquide tenant en suspension cette substance, de manière à enduire toute leur surface intérieure ; on les fait sécher promptement et l'on y coule un peu de cire blanche fondue pour donner du poids et de la solidité. Ce procédé est dû à un patenôtrier de Paris, nommé Jacquin, qui l'imagina en 1680. —On fait aussi des perles fausses à Rome et à Venise, mais elles n'ont rien de commun avec les précédentes. En effet, les *Perles de Rome* sont de petits grains d'albâtre percés par le milieu et recouverts d'un mélange de colle de poisson et de nacre pulvérisée. Les *Perles de Venise* sont faites de verre diversement coloré. Les plus grosses, dites *à colliers* ou *à chapelets*, se fabriquent à la lampe, tandis que les plus petites, appelées *Charlottes*, sont faites avec des tubes de verre que l'on coupe en menus fragments ; on arrondit ensuite ces derniers en les exposant au feu dans une espèce de casserole que l'on agite continuellement. Les charlottes sont destinées à la broderie ou au tricotage. — Enfin, on donne le nom de *Perles de roses* ou *de Turquie*, à des globules que l'on obtient en comprimant dans des moules des pétales de roses fraîches réduites en pâte. Ces globules se fabriquent à Constantinople, à Smyrne et à Andrinople : ils servent à faire des bracelets, des colliers et des chapelets.

PERLÉ, ÉE. adj. T. Blas. *Orné de perles. Croix perlée. La couronne des comtes est perlée.* ‖ *Orge p.* Voy. ORGE. — *Sucre p.*, ou *cuit à p.*, Sucre que les confiseurs ont fait cuire jusqu'à ce qu'il forme comme des perles. — *Bouillon p.*, Bouillon bien consommé sur lequel le suc de la viande paraît comme de la semence de perles. ‖ Fig. et fam., on dit D'un ouvrage de couture ou de broderie dont les points sont très-égaux et très-bien rangés, *C'est un ouvrage p. ;* et D'un musicien dont l'exécution est nette, égale, brillante, *Il a un jeu p. Voilà une cadence perlée.*

* **PERLER.** v. a. *P. de l'orge*, Arrondir ses grains par le frottement. ‖ *P. un passage de musique*, En bien détacher toutes les notes en les faisant parfaitement égales. = PERLER. v. n. Former comme des perles. *La sueur perlait à son front.*

* **PERLIDES.** s. f. pl. T. Entom. V. PLANIPENNES.

* **PERLIÈRE.** adj. f. T. Zool. Qui produit des perles. *Avicule perlière.*

PERLIMPINPIN. Voy. POUDRE.

* **PERLON.** s. m. T. Ichth. Voy. JOUES *cuirassées.*

PERLURE. s. f. T. Vén. Se dit Des petites inégalités qui se trouvent le long des perches et des andouillers de la tête du cerf, etc.

PERMANENCE. s. f. (lat. *permanere*, durer). Durée constante de quelque chose. *Les choses ne restèrent pas toujours en p. Un emploi dont la p. n'est pas assurée.* ‖ En parl. Des personnes, État de celui qui reste, qui demeure longtemps dans le même lieu. *Je suis resté là en p. à vous attendre.* — *L'assemblée a déclaré sa p., s'est déclarée en p.*, Elle a déclaré qu'elle resterait en séance jusqu'à ce que telle chose fût terminée. ‖ T. Théol. *La p. du corps de* JÉSUS-CHRIST *dans l'eucharistie*, La présence continuée du corps de J.-C. dans l'eucharistie après la consécration.

PERMANENT, ENTE. adj. Stable, immuable, qui dure constamment. *Tout change dans le monde, il n'y a que Dieu de p. Un état p. n'est pas fait pour l'homme.*

PERMÉABILITÉ. s. f. T. Phys. (latin. *permeare*, traverser). Qualité de ce qui est perméable. *La p. du verre aux rayons de la lumière.* = PERMÉABLE. adj. 2 g. Qui peut être traversé. *Le verre, l'eau sont perméables à la lumière. Ce drap est p. à l'eau.* = Syn. Voy. PÉNÉTRABLE.

PERMESSE. s. m. T. Mythol. Nom d'une rivière de la Béotie, qui prend sa source au pied du mont Hélicon. *Le P. était consacré aux Muses et à Apollon.* — *Les nymphes du P.*, Les Muses. *Le dieu du P.*

Apollon. *Fréquenter les bords du P.*, Faire des vers, cultiver la poésie.

PERMETTRE. v. a. (latin. *permittere*). Donner liberté, pouvoir de dire, de faire. *La loi permet telle chose et défend telle autre. La loi ne permet de se marier qu'à tel âge. La loi de Mahomet permet la polygamie. Son médecin lui a permis le café, l'usage du café. Il n'est pas permis de se venger soi-même. Permettez que je respire un peu. Mon âge me permet de vous parler ainsi. Une chose que la pudeur ne me permet pas de nommer.* — *Vous me permettrez* ou *Permettez-moi de vous représenter*, Formule de civilité dont on fait usage quand on veut dire à quelqu'un une chose contraire au sentiment, à l'opinion qu'il vient de manifester. On dit aussi, dans le même sens, *Permettez*. Cette dernière formule s'emploie encore à l'égard de quelqu'un que l'on dérange en faisant quelque chose. — *S'il m'est permis de parler ainsi*, se dit Quand on se sert d'un mot, d'une manière de parler qui n'est pas usitée. — Famil., *Il n'est pas permis à tout le monde de*, Il n'est pas donné à tout le monde, tout le monde n'a pas l'avantage de. *Il n'est pas permis à tout le monde d'avoir du talent, du génie.* — Famil., et par indifférence ou par mépris, on dit A quelqu'un qui menace de faire ou de dire quelque chose, *A vous permis. Si vous voulez vous fâcher, à vous permis.* On dit de même, *Je vous permets d'en penser ce qu'il vous plaira;* ou *Prenez-le comme il vous plaira, je vous le permets.* || Tolérer. *Il faut bien p. ce qu'on ne peut empêcher. La société permet certains désordres dans la vue d'en prévenir de plus grands. Dieu permet le mal, mais il n'est point pour cela l'auteur du mal.* || En parlant Des choses, Donner le moyen, le loisir. *J'irai vous voir dès que mes affaires me le permettront. Les vents ne lui ont pas permis de s'embarquer.* || *Dieu a permis que*, L'ordre de la Providence, de la justice divine a voulu que. *C'était une famille opulente, Dieu a permis qu'elle soit tombée tout d'un coup dans la misère. Dieu permit qu'après tous ces crimes il tombât enfin entre les mains de la justice.* || *Se permettre*, avec le pron. pers. régime indirect, signifie Se donner la licence de faire des choses dont on devrait s'abstenir. *C'est un homme qui se permet tout. Vous ne deviez pas vous p. un pareil langage.* — On dit par civilité, *Je me permettrai de vous dire, de vous représenter.* = Permis, ise. part. = Conj. Voy. Mettre.

Syn. — *Souffrir, Tolérer.* — On *permet* les choses lorsqu'on les autorise par son consentement. On les *tolère* lorsque, les connaissant et ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer ou ne pouvant les empêcher. *Permettre* se dit pour le bien et pour le mal; *tolérer* et *souffrir* ne se disent qu'en parlant des choses mauvaises ou qu'on regarde comme telles. Un gouvernement est parfois obligé de *tolérer* certains abus de crainte que leur répression n'en amène de plus grands; un père faible *souffre* les mauvaises actions de ses enfants, parce qu'il n'a pas la force de les punir.

PERMIS. s. m. Autorisation écrite délivrée par l'autorité compétente, suivant le cas. *Demander, obtenir un p. Avez-vous un p. de séjour? Montrez-moi votre p. de chasse.* — V. Chasse.

PERMISSION. s. f. Autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire, etc. *Cela ne se peut sans p. Demander, solliciter, donner, accorder la p. de faire une chose. Il a une p., il a p. pour telle chose. Par p. des magistrats. Avec la p. de ses supérieurs. Abuser d'une p.* — *Avec votre p.*, Formule de civilité ou d'adoucissement à quelque reproche. *Je vous dirai avec votre p. que la chose s'est passée un peu différemment. Mais, avec votre p., quel droit avez-vous de me parler ainsi?* — Prov., *Abuser de la p.*, se dit De celui à qui l'on peut reprocher de l'excès en quoi que ce soit. *Il y a six semaines qu'il est établi chez moi, il abuse de la p. Il est permis d'être laid; mais l'être à ce point, c'est abuser de la p.* || *P. de Dieu*, Ordre de la Providence, de la justice divine. *Cela est arrivé par la p. de Dieu. C'est une p. de Dieu.*

PERMUTANT. s. m. Celui qui permute; se dit Des personnes qui changent ensemble d'emploi. *Les deux permutants ont passé un acte.*

PERMUTATION. s. f. Échange d'un emploi contre un autre. *P. d'emploi.* || T. Mathém. V. Combinaison. || T. Gramm. Changement d'une lettre en une autre qui appartient au même groupe. *Les permutations de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs.*

PERMUTER. v. a. (lat. *permutare*). Échanger des emplois. *On lui a permis de p. avec un de ses confrères.* = Se Permuter. v. pron. T. Gramm. Se dit Des lettres, et surtout des consonnes qui, appartenant à la même classe, peuvent naturellement se substituer les unes aux autres. = Permuté, ée. part.

***PERNE.** s. f. (lat. *perna*, jambon). T. Zool. Voy. Ostracés.

PERNICIEUSEMENT. adv. D'une manière pernicieuse.

PERNICIEUX, EUSE. adj. (latin. *perniciosus*). Qui peut nuire, qui cause ou peut causer quelque grand préjudice. *Cela est p. à la santé, pour la santé. Voilà un mets p.* || Au sens moral, *Conseil, dessein, exemple p. Doctrine, maxime pernicieuse. Auteur p. Sa fréquentation est pernicieuse.* — Fam., *C'est une langue pernicieuse*, C'est une personne fort médisante. || T. Médec. *Fièvre pernicieuse*, Voy. Fièvre.

PER OBITUM. [On pron. *Obitome.*] Expression latine qui sign. *par mort*, et ne s'emploie guère qu'en matière bénéficiale. *Un bénéfice vacant per obitum.*

***PÉROMÈLE.** s. m. (grec. πηρὸς, estropié; μέλος, membre). T. Erpét. Voy. Cécilie.

PÉRONÉ. s. m. (grec. περόνη, agrafe). T. Anatom. Os long et grêle, qui est situé à la partie externe de la jambe. = Péronier, ière. adj. Qui a rapport au péroné. *Artère péronière. Muscles péroniers.* || On dit aussi substantiv., en parl. De ces muscles, *Les péroniers servent à étendre le pied sur la jambe, et celle-ci sur le pied. Le grand p. Le moyen, le petit péronier.*

PÉRONNELLE. s. f. (corrupt. du nom propre *Pétronille?*). Terme familier dont on se sert, par mépris, en parl. D'une femme. *Vous êtes une plaisante p. Taisez-vous, péronnelle.*

PÉRORAISON. s. f. (lat. *peroratio*). T. Rhétor.

Enc. — La *Péroraison* est la dernière partie du discours, celle qui doit donner l'impulsion décisive aux esprits. Elle a deux objets à remplir : elle doit achever de convaincre par le résumé rapide des principales preuves, et elle doit achever de persuader en excitant dans l'âme les plus vives émotions par l'emploi des mouvements oratoires. Ce résumé ou, comme on l'appelle, cette *récapitulation* est absolument nécessaire, surtout dans les affaires importantes qui, par la variété et l'étendue des objets, pourraient laisser quelque confusion dans l'esprit des auditeurs. Il faut alors rassembler ce qui était épars, réduire ce qu'on avait étendu, rappeler en peu de mots et par des tours variés toute la substance d'un long discours et ce que l'argumentation a de plus solide. Cette partie de la p. demande beaucoup de précision, d'adresse et de discernement. Lorsque la matière le permet, l'orateur doit ensuite s'efforcer d'exciter dans les cœurs les passions propres au sujet qu'il a traité. Il en est d'une œuvre oratoire comme d'une tragédie, c'est surtout au dénoûment qu'il faut émouvoir le spectateur. Les péroraisons touchantes étaient fort en usage chez les anciens, qui employaient, pour exciter la commisération des juges, les moyens dramatiques les plus divers : l'austérité de notre barreau ne permet plus l'emploi de pareils moyens; mais cependant il ne s'interdit pas, suivant les causes, les péroraisons touchantes. L'éloquence de la chaire en fait un usage plus fréquent, et l'on ne pourrait guère citer, dans toute l'antiquité, une p. plus pathétique que celle de l'oraison funèbre du prince de Condé, par Bossuet.

PÉRORER. v. n. (lat. *perorare*, discourir). Parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase. *Il pérore sans cesse.* = Péroreur. s. m. Celui qui a l'habitude de pérorer. Ces mots sont familiers.

PÉROT. s. m. T. Eaux et Forêts. Baliveau de deux coupes, c.-à-d. Baliveau qui, si le bois se coupe tous les 25 ans, en a 50 au moment de la coupe.

***PÉROTIS.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

PÉROU. s. m. T. Géograph. Contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en mines d'or et d'argent. Dans le langage famil., on dit souvent D'une chose qui n'a pas grande valeur, dont on fait peu de cas, *Ce n'est pas le Pérou.*

PEROXYDE. s. m. (On pron. *Péroxyde.*) V. Chimie.

PERPENDICULAIRE. adj. 2 g. T. Géométr. Qui se dirige à angles droits, en formant un angle droit. *Ligne p. à une autre ligne. Supposez un plan p. à l'horizon. Tirer une ligne p.*, ou subst., *Une perpendiculaire.*

Enc.—Géométrie.—On dit qu'une droite CD (Fig. 1) est *perpendiculaire* sur une autre droite AB, lorsqu'elle rencontre cette droite de manière à faire avec elle deux angles adjacents égaux entre eux. Les deux angles égaux formés par la perp. sont nommés *angles droits*. Le point C est appelé le *pied* de la perp.

Théorème 1er. — *Par un point C pris sur une droite on ne peut élever qu'une seule perp. à cette droite.*—Supposons que la droite CD (Fig. 3) coïncide d'abord avec CB, puis tourne dans le plan autour du point C; l'angle aigu DCB, d'abord très-petit, ira en augmentant, tandis que l'angle obtus DCA ira en décroissant : il y aura donc pour la droite CD une position CE telle, que les deux angles adjacents seront égaux entre eux. Si la droite, continuant son mouvement, dépasse cette position, le premier angle deviendra plus grand que le second, et la droite cessera d'être perp. sur AB. Donc, *par le point C, on ne peut élever qu'une perp. à la droite AB.* — **Corollaire.** *Tous les angles droits sont égaux entre eux.* Soient les deux droites CD et GH (Fig. 1 et 2) respectivement perpendiculaires sur AB et EF. Si nous plaçons la droite EF sur la droite AB, de manière que le point G tombe sur le point C, la perp. GH se confondra avec la perp. CD, car, s'il n'en était pas ainsi, on pourrait, par un point pris sur une droite, élever deux perpendiculaires sur cette droite. Par conséquent, les angles droits des deux figures coïncideront.

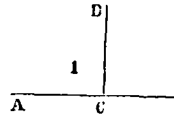

Fig. 1.

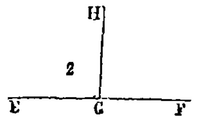

Fig. 2.

Théor. 2°.—*D'un point D, pris hors d'une droite AB, on ne peut abaisser qu'une seule perp. sur cette droite.* — Soit (*Fig. 4*) une perp. CD abaissée du point D sur la droite AB. Faisons tourner autour de AB, comme charnière, la partie supérieure du plan; le point D viendra tomber au point E, la *droite CD coïncidera avec la* droite CE, et l'angle DCA avec l'angle ACE. Mais le premier *de ces angles étant droit*, le second le sera également, et la somme de ces deux angles adjacents sera égale à deux droits. Il en résulte que les deux côtés DC et CE sont en ligne droite. Or, comme on ne peut mener qu'une seule droite du point D au point E, on ne pourra abaisser qu'une seule perp. du point D sur AB.

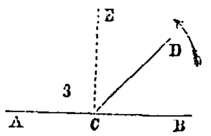

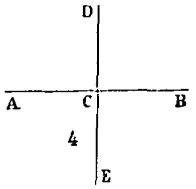

Théor. 3e. — *La perp.* OC *abaissée du point* O *sur la droite* XY, *est plus courte que toute oblique* OB, OA, *etc.* — Faisons tourner autour de XY comme charnière (Fig. 5) la partie supérieure du plan : le point O s'appliquera au point O′, la perp. OC sur CO′, et l'oblique OB sur BO′. Mais en vertu du théorème précédent, la ligne OCO′ est une ligne droite; cette ligne est donc plus courte que la ligne brisée OBO′; donc, la perp. OC moitié de la droite, est plus courte que l'oblique OB moitié de la ligne brisée. — *Remarque.* La perp. OC étant le plus court chemin du point O à la droite XY, mesure la distance de ce point à cette droite.

Théor. 4°. — *Deux obliques*, OB OB′, *également écartées du pied* C *de la perp.* OC, *sont égales.* — On dit que les deux obliques OB, OB′ (Fig. 5) sont également écartées du pied de la perp., quand les distances CB, CB′ sont égales entre elles. Faisons tourner la partie OCB de la figure autour de OC comme charnière, l'angle droit *OCB s'appliquera sur son* égal OCB′, le point B tombera au point B′, et la droite OB se confondra *avec la droite OB′. Donc, les deux* obliques seront égales.

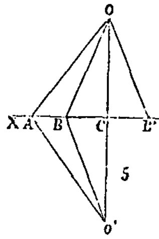

Théor. 5°.—*De deux lignes obliques quelconques* OB *et* OA *ou* OB′ *et* OA, *celle qui s'écarte le plus du pied de la perp. est la plus longue.* — Soient d'abord la perp. OC (Fig. 5) et les deux obliques OB, OA; faisons tourner la partie supérieure du plan autour de XY comme charnière, jusqu'à ce que la perp. s'applique sur son prolongement CO′ et que les obliques OB, OA coïncident avec BO′ et AO′. La ligne brisée OBO′ étant plus courte que la ligne brisée enveloppante OAO′, l'oblique OB, moitié de la première, sera plus courte que l'oblique OA, moitié de la seconde. Ainsi, l'oblique qui s'écarte le plus du pied de la perp. est la plus longue. —Si maintenant nous considérons deux obliques OB et OA situées de part et d'autre de la perp., et telles que AC soit plus grand que CB′, l'oblique OA sera encore la plus longue. En effet, prenons CB égale à CB′, les deux obliques OB, OB′ seront égales; mais l'oblique OA est plus longue que OB, donc elle est plus longue que OB′.—**Corollaire.** D'un même point on ne peut mener à une même ligne droite trois droites égales, car, si l'on pouvait le faire, il y aurait d'un même côté de la perp. deux obliques égales.

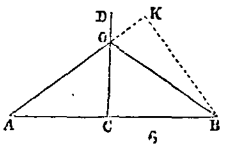

Fig. 6.

Théor. 6°—*Tout point de la perp. élevée sur le milieu d'une droite est également distant des extrémités de cette droite; et tout point extérieur à la perp. est inégalement distant des mêmes extrémités.* — 1° Soit (Fig. 6) O un point quelconque pris sur la perp. CD élevée sur le milieu C de AB; ce point O est également distant des points A et B, *car les deux droites OA* et OB sont égales comme obliques s'écartant également du *pied de la perp.* — 2° *Soit un* point K extérieur à la perp., il sera inégalement distant des *deux extrémités* A et B. En effet, joignons KA et KB, la droite KA rencontrera la perp. en un certain point O. Joignons *encore OB : puisque le point O est sur la perp.*, les deux distances OA et OB sont égales; mais la ligne droite KB est plus courte que la ligne brisée OK + OB, ou, en remplaçant OB par son égale OA, plus courte que KO + OA, c.-à-d. plus courte que KA. Donc, le point K est inégalement distant des deux points A et B. — On appelle *Lieu géométrique*, une figure contenant *tous* les points qui satisfont à une même condition, ou qui jouissent d'une même propriété. Or, tout point pris sur la perp. CD jouissant de la même propriété que le point O, nous pourrons énoncer le théorème ci-dessus en ces termes : *La perp. élevée sur le milieu d'une droite est le lieu géométrique des points également distants des deux extrémités de cette droite.*

Problèmes. — 1° *Par un point C donné sur la droite* AB, *élever une perp. à cette droite.* — Prenez avec un compas les points D et E (Fig. 7) à égale distance de C ; puis de chacun de ces points D et E pris comme centres, avec une ouverture de compas arbitraire, mais plus grande que CD, décrivez, d'un même côté de AB, un arc de cercle. Ces deux arcs se couperont en F. Tirez alors la droite CF et vous aurez la perp. demandée. En effet, le point F, comme également distant des points D et E, appartient à la perp. élevée sur le point C donné sur la ligne AB. — 2° *D'un point* C *situé hors de la droite* AB, *abaisser une perp. sur cette droite.* Du point C comme centre (Fig. 8), avec une ouverture de compas suffisamment grande, décrivez un arc de cercle qui coupe la ligne AB en deux points D et E ; déterminez ensuite un point F également distant des points D et E, d'après la construction indiquée ci-dessus ; enfin tracez la droite CF, vous aurez la perp. demandée. En effet, les deux points C et F, comme également distants des points D et E, appartiennent à la perp. élevée sur le milieu de DE.

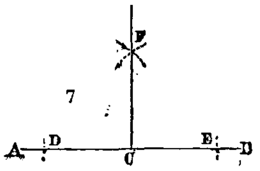

7

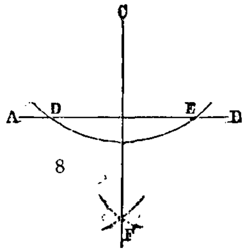

8

PERPENDICULAIREMENT. adv. En situation perpendiculaire. = Perpendicularité. s. f. État de ce qui est perpendiculaire.

PERPENDICULE. s. m. (latin. *per*, à travers ; *pendere*, être suspendu). Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet, sert pour en mesurer la hauteur ou pour en régler la verticalité. *Niveau à p.*, Voy. Niveau.

***PERPÉTRATION.** s. f. T. Jurispr. Accomplissement. *La p. d'un crime, d'un attentat.*

PERPÉTRER. v. a. (lat. *perpetrare*). Faire, commettre. *P. un crime.* Vieux. = Perpétré, ée. part.

PERPÉTUATION. s. f. Action qui perpétue, ou Effet, résultat de cette action. *La p. des espèces.*

PERPÉTUEL, ELLE. adj. (lat. *perpetuus*). Qui ne cesse point, qui dure toujours, qui ne finit ou ne doit finir jamais. *Il règne dans cette île un printemps p. Ériger un monument p. Fonder un service p. Une rente perpétuelle. Une alliance perpétuelle.* — T. Physique. *Mouvement p.* V. Mouvement. ‖ Qui dure toute la vie d'un homme. *Il fut condamné à un bannissement p., aux galères perpétuelles.* — Se dit aussi De certaines charges, de certaines dignités dont on est pourvu pour toute la vie, par oppos. à Celles qu'on ne possède que pour un temps limité. *Cette dignité n'était que triennale, il la rendit perpétuelle. Secrétaire p. de l'Académie française.* ‖ Continuel. *Se livrer à des austérités perpétuelles. C'est un tourment p. que de vivre avec cet homme.* ‖ Fréquent, qui revient à chaque instant. *Ce sont des vicissitudes perpétuelles, des plaintes perpétuelles, des débats perpétuels.* = Syn. Voy. Immortel.

PERPÉTUELLEMENT. adv. Sans cesse, sans discontinuation. *On y entend p. du bruit.* ‖ Fréquemment, habituellement. *Ils sont p. en querelle.*

PERPÉTUER. v. a. Rendre perpétuel, faire durer sans cesse ou longtemps. *C'est la génération qui perpétue les espèces. P. sa gloire, son nom. P. son autorité. P. des querelles, des procès.* = se Perpétuer. Être perpétué, se maintenir. *Les abus se perpétuent d'eux-mêmes. C'est une ancienne tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nous. — Se p. dans une charge*, S'y maintenir au delà du temps légal. = Perpétué, ée. part.

PERPÉTUITÉ. s. f. Durée sans interruption, sans discontinuation. *La p. de la religion, de la foi. La p. d'une possession.* = À perpétuité. loc. adv. Pour toujours. *Fonder une messe, un service à p. Créer une rente rachetable à p. Condamné aux travaux forcés à p.*

PERPLEXE. adj. 2 g. (lat. *per*, augment. ; *plexus*, entrelacé). Qui est dans une grande inquiétude, dans une irrésolution pénible sur ce qu'il doit faire. *Je suis p. Cela me rend p. Il a l'esprit p.* ‖ Se dit aussi Des choses qui causent cet état de l'esprit. *Situation p. Le cas est p.*

PERPLEXITÉ. s. f. Irrésolution fâcheuse, incertitude, embarras où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre. *Il est dans une grande p. Cela me jette dans une étrange perplexité.*

PERQUISITION. s. f. (lat. *perquirere*, rechercher).

Enc.—Dans le langage ordinaire, le mot *Perquisition* signifie, conformément à son étymologie, la recherche minutieuse et attentive d'un objet caché ou mêlé parmi d'autres objets. Mais il s'emploie surtout en termes de Droit, et alors il s'applique aux recherches faites par le procureur impérial, le juge d'instruction ou les autres officiers de police judiciaire dans le domicile d'un prévenu, pour inspecter ou saisir les papiers, pièces et effets qui sont en sa possession et qui peuvent aider à la manifestation de la vérité. En cas de flagrant délit, le droit de p. appartient au procureur impérial et à ses auxiliaires ; dans tous les autres cas, il appartient au juge d'instruction qui peut le déléguer par une ordonnance appelée *mandat de p.* Les perquisitions doivent être faites en présence du prévenu ou de son fondé de pouvoir, afin qu'il puisse surveiller l'accomplissement des formalités destinées à garantir l'identité des objets qui seront produits contre lui. Chaque autorité ne peut faire de p. que dans son ressort.

PERRON. s. m. (ancienn. *pierron*, construction en pierre). T. Archit.

Enc.— On désigne sous ce nom un escalier découvert et extérieur, qui se compose d'un petit nombre de marches et d'une plate-forme. Les *Perrons* se construisent sur un massif, soit devant l'entrée d'un appartement situé au rez-de-chaussée et un peu élevé au-dessus du niveau du sol, soit pour communiquer à une terrasse dans un jardin. Les perrons sont, tantôt *simples* ou à une seule rampe, tantôt *doubles* ou à deux rampes. On distingue encore le *perron carré*, dont les marches sont en équerre ; le *p. cintré*, dont les marches sont arrondies ; et enfin le *p. en pans*, qui présente des encoignures coupées.

PERROQUET. s. m. (R. *Perrot*, dimin. de *Pierre*). T. Ornith. Oiseau grimpeur à bec gros et bombé, qui apprend facilement à imiter la voix humaine. *Parler comme un p.*, Voy. Parler. — *Bâton de p.* Voy. Bâton. *De la soupe à p.*, Du pain trempé dans du vin. ‖ T. Mar. *Mât, vergue, voile de p.*, Voy. Mât.

Enc. — I. Sous cette dénomination générique, les zoologistes comprennent une très-nombreuse famille d'*Oiseaux grimpeurs*, qui se reconnaissent aisément : à leur bec gros, dur, solide, arrondi de toutes parts, incliné dès la base, qui est garnie d'une membrane où sont percées les narines ; à leur mandibule supérieure crochue et aiguë au bout, tandis que celui de l'inférieure est ordinairement échancré ; et à leur langue épaisse, charnue et arrondie, particularité qui leur donne la plus grande facilité à imiter la voix humaine. Dans les espèces qui appartiennent aux îles de la mer du Sud et à la Nouvelle-Hollande, cet organe est terminé par un faisceau en couronne formé par des sortes de poils ou de filaments cartilagineux dans lesquels se rendent de gros filets nerveux. Les doigts des Perroquets présentent au plus haut degré le caractère typique de l'ordre : ils sont au nombre de quatre, armés d'ongles forts et robustes, et opposés deux à deux. Leurs tarses sont courts et ordinairement revêtus d'une peau épaisse et écailleuse. Leurs ailes courtes ne leur permettent pas de traverser de grands espaces de mer : aussi chaque espèce est-elle habituellement confinée dans une région limitée.

II. Les Perroquets ont en général la taille peu svelte et un aspect lourd, ce qui dépend surtout de la grosseur de leur tête et particulièrement de leur bec. Ces oiseaux, qui sont répandus dans toutes les contrées chaudes de l'ancien et du nouveau continent, ainsi que dans l'Australie et les îles de la mer du Sud, sont en général remarquables par leur plumage, qui, sans avoir jamais un éclat métallique, offre presque toujours des couleurs pures et brillantes, chez les mâles adultes principalement. Les couleurs dominantes sont d'abord le vert, puis le rouge, ensuite le bleu, et enfin le jaune. Bien que les Perroquets soient des oiseaux grimpeurs par excellence, ils ne grimpent pas à la manière des Pics et de la plupart des autres oiseaux de l'ordre ; en effet, ils se servent principalement de leur bec. Cet organe ne leur est, pour ce mode de locomotion, pas moins nécessaire que les pieds ; il leur sert même quelquefois de point d'appui lorsqu'ils marchent. Lorsqu'ils veulent parvenir à une hauteur quelconque, ils saisissent d'abord avec leur bec une partie de la branche sur laquelle ils veulent s'élever, et y posent ensuite les pieds l'un après l'autre. Quand ils veulent descendre, ce qu'ils font toujours la tête en bas ; c'est le dos de la mandibule supérieure qu'ils posent sur la branche comme moyen de soutien. Les Perroquets ne sont point organisés pour un vol long et rapide ; ils ont de la peine à prendre leur essor ; néanmoins les petites espèces volent assez vite : il y en a même qui émigrent ; mais en général, ces oiseaux sont sédentaires. Le vol et l'action de grimper sont probablement les seuls moyens locomoteurs dont ils fassent usage à l'état sauvage. Leur démarche lente, pénible, embarrassée, montre que la marche leur est aussi peu familière qu'aux Hirondelles. Ils habitent communément les forêts les plus touffues, et quelquefois sur les confins des lieux défrichés. Ils se nourrissent de fruits de toute espèce et particulièrement de leurs noyaux, qu'ils brisent entre leurs mâchoires, puis qu'ils épluchent et dépècent. Ils n'avalent jamais une graine ou une amande qu'après l'avoir réduite en fragments, qu'ils palpent et goûtent préalablement avec la langue, Pendant cette opération, ils se servent d'un de leurs pieds, soit pour donner au corps saisi par le bec une position convenable, soit pour retenir la masse alimentaire pendant qu'ils grugent le morceau détaché. En captivité, ils sont à peu près omnivores. Ils mangent des amandes douces, des noisettes, du pain, du sucre, de la viande cuite et quelquefois crue. Il paraît que des Perroquets, soumis au régime alimentaire animal, contractent par la suite l'habitude de s'arracher les plumes pour en sucer la base, de telle sorte qu'ils finissent par se déplumer entièrement partout où le bec peut atteindre. D'après Vieillot, cette habitude de se déplumer tiendrait surtout à une démangeaison qui leur survient et qui les force à s'arracher les plumes. Le persil et les amandes amères sont pour eux un poison violent. En liberté, l'eau est leur boisson habituelle ; en domesticité, ils prennent goût au vin, et, lorsqu'ils en boivent, leur gaieté et leur babil semblent s'accroître. A l'état sauvage, ils vivent ordinairement en troupes plus ou moins nombreuses. Tranquilles le jour, ils sont le soir et le matin d'une extrême activité, et ils font alors entendre un caquetage continuel. Ces oiseaux, criards, querelleurs, turbulents, sont défiants et soupçonneux lorsqu'ils sont seuls, et la compagnie de leurs semblables semble être pour eux une nécessité. Toutefois à l'époque de la ponte, ils s'isolent et sont monogames. En général, ils déposent leurs œufs dans des trous creusés dans des troncs d'arbres ou dans des cavités de rochers. La ponte, qui se compose de 2 à 4 œufs par couvée, se renouvelle plusieurs fois l'année. Les petits naissent nus avec une tête démesurément grosse : ce n'est qu'au bout de deux ou trois mois qu'ils se couvrent de plumes, et ils restent avec leurs parents jusqu'à la première mue. Tous les Perroquets n'ont pas le même caractère : les uns sont d'un naturel doux et se rendent bientôt familiers ; les autres sont très-sauvages et s'habituent difficilement à vivre en captivité. S'ils sont susceptibles d'attachement, ils donnent aussi souvent des marques d'une grande antipathie. Les naturels de l'Amérique du Sud apprivoisent en peu de temps les Perroquets même adultes en leur soufflant, par bouffées, de la fumée de tabac qui les enivre : on a également recours, pour les dompter, à l'immersion dans l'eau très-froide. L'audace que l'on montre, le parler haut, leur imposent singulièrement, et les rendent, sinon doux, du moins soumis. Il en est qui, vrais esclaves de leur maître, se livrent à son commandement aux exercices les plus divers. Ils ont en outre le pouvoir d'imiter tous les bruits qu'ils entendent : le miaulement du chat, l'aboiement du chien, les divers cris des oiseaux ; ils sifflent des airs et récitent des phrases dont on a chargé leur mémoire. Les Perroquets gris ou Jacos, les Perroquets amazones ou verts, et certaines Perruches, sont les plus remarquables sous ce rapport. Les mots sont prononcés par eux distinctement et parfois avec une grande justesse. Cette faculté paraît tenir à la structure assez compliquée de leur larynx inférieur et à la conformation particulière de leur langue. On attribue vulgairement à ces oiseaux une longévité extraordinaire ; toutefois on ne cite qu'un exemple de Perroquet qui aurait dépassé cent ans. Un excellent observateur, Z. Gerbe, pense que les Perroquets ne vivent qu'une quarantaine d'années, et les Perruches une vingtaine.

III. La famille des Perroquets, ou des *Psittacins*, *Psittacinées* et *Psittacidées*, comme la nomment les auteurs, est généralement partagée en deux grandes divisions, les *Perroq. à queue longue et étagée*, et les *Perroq. à queue courte et égale* ou légèrement cunéiforme. Chacune de ces divisions se subdivise en outre en deux sections : ainsi la première comprend les *Aras* et les *Perruches*, et la seconde les *Cacatoës* et les *Perroq.* proprement dits Comme nous avons consacré des articles spéciaux aux trois premières de ces sections, nous ne nous occuperons ici que de la dernière.

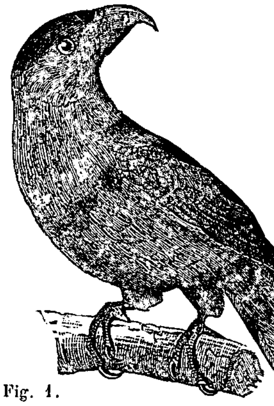

Fig. 1.

IV. Les *Perroquets* proprement dits (*Psittacus*) ont la tête dépourvue de huppe ; leur bec est bombé et à bords dentés, mais variable pour la forme et la grosseur. En prenant en considération la couleur de leur plumage et leur taille, on les divise en six groupes. — 1° Les *Jacos* ont un plumage où le gris domine. On n'en connaît qu'une espèce, laquelle est propre à la côte occidentale d'Afrique : c'est le *Jaco* ou *Perroq. cendré* (*Psittacus erythacus*), qui est tout cendré avec la queue rouge. Bien que cet oiseau ne soit pas remarquable pour son plumage, il est fort recherché parce qu'il l'emporte sur toutes les autres espèces pour la facilité à apprendre à parler. — 2° Les espèces à plumage généralement vert sont désignées sous le nom d'*Amazones :* Buffon les nommait *Papegais*. Le nombre de leurs espèces est très-considérable : la plupart sont de l'Amérique méridionale. — 3° On appelle *Loris* les Perroquets chez lesquels le fond du plumage est rouge et dont la queue est un peu cunéiforme : ils habitent les Moluques. Nous citerons comme ex. le *Lori tricolore* (*Lorius tricolor*) [Fig. 1] : il a le devant et les côtés du cou, les flancs, la partie inférieure du dos, le croupion et la moitié de la queue d'un beau rouge ; le dessous du corps, le haut du dos et les jambes, bleu d'azur; les ailes et le milieu de sa queue, verts. — 4° On applique le nom de *Psittacules* aux espèces à taille très-petite; elles se trouvent dans l'ancien et dans le nouveau continent, ainsi que dans les îles de l'océan Pacifique.—5° Le *Perroq. à palettes* (*Psitt. setarius* ou *discurus*) [Fig. 2], de Timor et des îles Philippines, forme à lui seul un groupe distinct : il est caractérisé par les deux pennes médianes de sa queue, qui sont longues, ébarbées sur la tige, et terminées par une palette. Son plumage est généralement vert, avec le manteau orangé, les épaules bleues, l'occiput cramoisi et azuré, et les ailes glacées de jaune.—6° Enfin, le dernier groupe comprend les *Perroq. à trompe* de Vaillant, ou *Microglosses* de Vieillot. Ces oiseaux se distinguent des Perroquets propres par la présence d'une huppe formée de plumes longues et étroites : ils ont en outre les joues nues, comme les Aras; mais ce qui les caractérise essentiellement, c'est la structure de la langue, qui est excessivement petite, et qui consiste en une espèce de gland creusé à sa pointe et porté sur une sorte de pédicule mobile qui lui est fourni par l'appareil hyoïdien. On en connaît seulement deux espèces. Le *Microglosse noir* (*Microglossus aterrimus*) [Fig. 3], de la Nouvelle-Guinée, a le plumage entièrement noir; la peau nue des yeux est rouge.

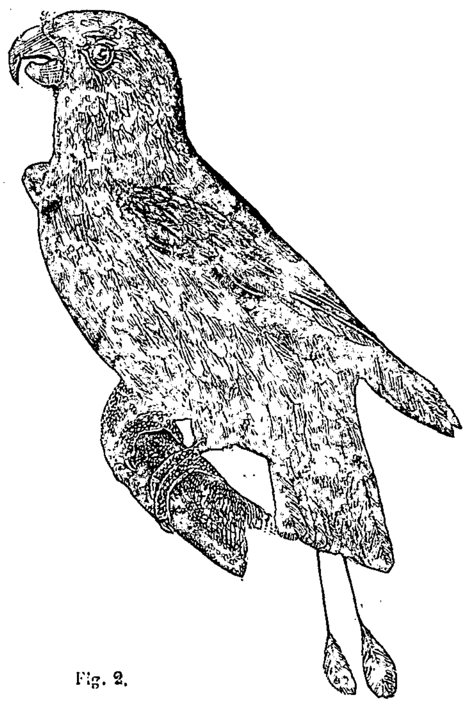
Fig. 2.

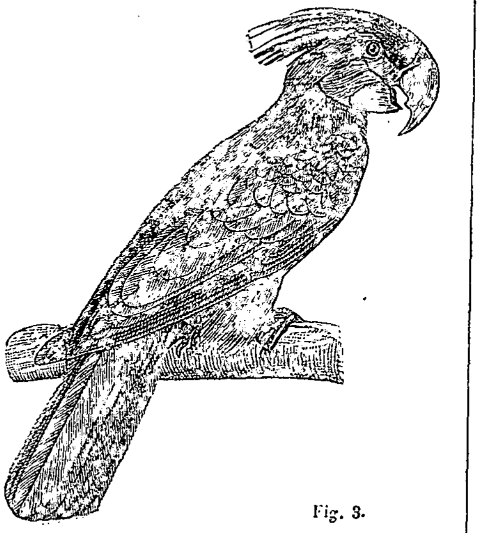
Fig. 3.

*** PERROTINE.** s. f. T. Technol. Voy. Impression.

PERRUCHE. s. f. T. Ornith. V. ci-après. || * T. Mar. Voy. Mât.

Enc. — Les *Perruches* (*Conurus*) composent avec les Aras la division des Perroquets à queue longue et étagée; mais elles diffèrent des Aras par leur bec moins gros et à pointe moins crochue, et par leur face emplumée : certaines espèces néanmoins ont le tour des yeux nu dans une étendue plus ou moins grande. On partage communément les Perruches en cinq groupes. — 1° Le premier comprend les espèces qui ont le tour de l'œil nu, et que l'on appelle pour cela *Perruches-aras*. La plupart sont propres à l'Amérique méridionale. — 2° On appelle *Perruches à queue en flèche*, celles qui ont les deux pennes du milieu de la queue beaucoup plus longues que les autres. C'est à ce groupe qu'appartient la *Perr. d'Alexandre*, l'espèce la plus anciennement connue en Europe; elle y fut apportée de l'Inde lors de l'expédition du conquérant macédonien. Elle a le plumage vert, un collier d'un rose vif sur la nuque, un demi-collier noir sous la gorge, et une tache rouge-brun sur chaque aile. — 3° Le troisième groupe se compose des Perruches qui ont la queue élargie vers le bout. Nous citerons comme type la *Perr. de Pennant* (*Conur. Pennantii*) [Fig. 1], qui appartient à l'Australie. Elle a le manteau et les couvertures des ailes noirs cerclés de rouge, la gorge, les épaules et le dessus de la queue de couleur azur, et le dessous du corps rouge.—4° Les espèces à queue étagée à peu près également sont fort nombreuses. Nous nous contenterons de mentionner la *Perr. à bandeau jaune* (*C. aurifrons*) [Fig. 2], de la Nouvelle-Zélande. Elle a le front, le devant du cou, et toutes les parties inférieures jaunes, tandis que le dos, la queue, et le dessus de la tête et du cou sont verts; de plus, elle a les rémiges bleues. — 5° Enfin, on désigne sous le nom de *Perr. ingambe* quelques espèces qui se distinguent par leurs tarses grêles, élevés, et par leurs ongles presque droits, ce qui leur donne la faculté de marcher assez facilement à terre, où elles cherchent en effet leur nourriture dans les herbes. Elles appartiennent aux îles de la mer du Sud. Illiger a donné à ce genre le nom de *Pézopore*.

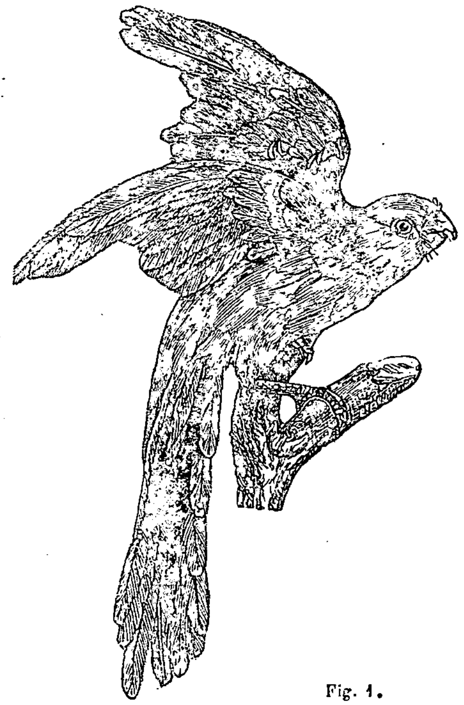
Fig. 1.

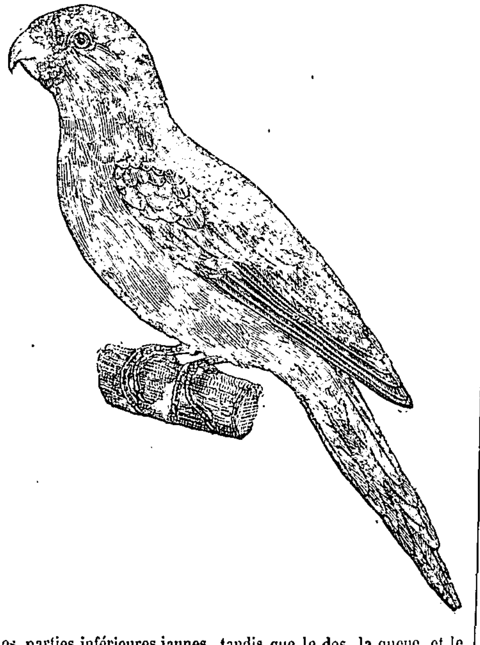

PERRUQUE. s. f. (gr. πύῤῥιχος, rougeâtre).

Enc. — L'usage des *Perruques*, ou coiffures de faux cheveux, date d'une époque très-ancienne. Suivant Xénophon, il était immémorial chez les Mèdes et les Perses. D'autres auteurs grecs le représentent également comme très-répandu en Égypte, à Carthage et dans la plupart des petits États helléniques. A Rome, du temps de l'empire, il était devenu si général que, parmi les bustes de dames romaines qui sont parvenus jusqu'à nous, il en existe plusieurs que les artistes avaient ornés de coiffures mobiles, afin de pouvoir les changer suivant les caprices de la mode. Les dames romaines affectionnaient particulièrement les perruques d'un blond ardent (πύῤῥιχος), d'où le nom de *perruque* donné à ces chevelures artificielles). C'étaient la Gaule et la Germanie qui avaient le privilége d'en fournir les matériaux. Les perruques traversèrent les premiers siècles de l'Eglise, malgré les anathèmes du clergé. Elles finirent pourtant, vers le XIIe siècle, par disparaître à peu près complétement; mais ce ne fut pas pour longtemps. En effet, elles reparurent au XVe, et cette fois leur règne dura près de 400 ans, non cependant sans changer maintes fois de forme et de dimensions. Les *perruques à l'italienne* parurent sous Henri III; elles consistaient en une simple calotte de drap garnie de cheveux. Les *perruques in-folio*, ainsi nommées à cause de leur volume, furent inventées du temps de Louis XIV : ce sont celles que nous présentent tous les portraits de ce prince et de ses contemporains. Tout le monde alors porta p. : le clergé lui-même, qui jusqu'alors avait résisté au torrent, finit (1660) par se conformer à la mode. Vers 1693, les perruques perdirent beaucoup de leurs dimensions. On eut alors l'idée d'en partager les cheveux en deux parties que l'on attachait avec des rubans, et qu'on laissait pendre par derrière; puis on réunit ces deux parties en une seule, et l'on eut ainsi la *Queue*. Enfin, on imagina d'enfermer cette queue dans un nœud de rubans, ce qui produisit les *perruques à bourse*. Cette innovation eut lieu sous la régence. Elle avait été précédée, vers 1700, par la mode de la poudre, qui dura plus d'un siècle. Les perruques reçurent encore diverses modifications. Nous nous contenterons de mentionner les *perruques à trois marteaux*, qui avaient une longue boucle entre deux nœuds de ruban. Dans les dernières années qui précédèrent la révolution, la chevelure naturelle reprit peu à peu le dessus sur toutes les têtes, et quand ce grand événement arriva, les perruques n'étaient plus portées que par les vieillards, restés fidèles aux vieux usages (de là le sobriquet de *perruques* donné aux partisans des anciennes idées et de l'ordre de choses que détruisait la révolution), et par ceux qu'une calvitie prématurée condamnait à cette coiffure incommode. On peut consulter sur ce grave sujet l'*Histoire des perruques*, par le savant abbé Thiers, et les *Recherches sur les perruques dans les temps anciens et modernes*, par Nicolaï.

PERRUQUIER. s. m. Celui qui fait des perruques, qui coiffe et rase. On appelle *Perruquière*, La femme d'un perruquier.

PERS, ERSE. adj. (lat. *varius*, varié?). Qui est de couleur intermédiaire entre le vert et le bleu. *Minerve aux yeux p. Un chapeau de couleur perse.* Vieux.

PER SALTUM. [On pron. *Saltome.*] Expression latine qui sign. *par saut*, et ne s'emploie guère que dans cette loc., *Ordination per saltum.* Voy. Ordre.

PERSE. s. f. Sorte de toile peinte qui vient de Perse, ou qui se fait à l'imitation de ce genre d'étoffe. *Un meuble, une tenture, une robe de perse.*

*** PERSEA.** s. m. T. Bot. Voy. Laurinées.

PERSÉCUTANT, ANTE. adj. Qui se rend incommode par ses importunités. *Vous êtes bien p. Il a des créanciers fort persécutants.* Fam. et peu usité.

PERSÉCUTER. v. a. (latin. *persequi*, poursuivre). User, inquiéter, tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes. *P. les gens de bien. Les empereurs qui ont persécuté les chrétiens. Jamais la religion ne fut plus cruellement persécutée.* || Fig. et au sens moral, *Ses remords le persécutent. Le sort ne se lasse point de le persécuter. L'envie vous persécutera infailliblement.* || Par exagér., Importuner, presser avec importunité. *Ses créanciers le persécutent continuellement. Si vous ne persécutez votre avoué, votre procès n'en finira pas. Il me persécute de ses vers.* = Persécuté, ée. part.

PERSÉCUTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui persécute. *Néron fut un des plus grands persécuteurs des chrétiens. Elle fut la persécutrice de l'innocence.* || Par exagér., se dit D'un homme pressant, incommode, importun. *C'est un p. fâcheux. C'est mon p. éternel.* = Adject., *Cet homme est animé d'un zèle persécuteur.*

PERSÉCUTION. s. f. Vexation, poursuite injuste et violente. *Cruelle, sanglante, longue p. Toutes les persécutions qu'on a faites aux chrétiens n'ont servi qu'à en augmenter le nombre. Durant la première p. La p. de Néron, de Dèce, de Dioclétien*, Celle que les chrétiens eurent à souffrir sous le règne de Néron, etc. V. Chronologie et Martyr. || Par exagér., se dit Des importunités continuelles dont on se trouve fatigué. *Il est tous les jours à me presser; c'est une p. perpétuelle.*

PERSÉE. s. m. T. Astron. Voy. Constellation.

***PERSÈQUE** et ***PERSEC.** s. m. T. Bot. V. Pêcher.

PERSÉVÉRAMMENT. adv. Avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE. s. f. Qualité ou action de celui qui persévère. *Il est doué d'une grande p. C'est une p. louable. P. dans le travail. P. dans le bien, dans le mal. Il est parvenu par sa p., à force de p.* || Absolum., Fermeté ou constance dans la foi, dans la piété. *Le don de p.*

PERSÉVÉRANT, ANTE. adj. Qui persévère. *C'est un homme p. Un mal p. Une vertu persévérante.*

PERSÉVÉRER. v. n. (lat. *perseverare*). Continuer de faire toujours une même chose, poursuivre avec une longue constance, persister dans une résolution, dans un sentiment. *P. dans l'étude, dans le travail, dans une résolution, dans un dessein. P. dans la foi, dans le bien. P. dans ses erreurs, dans ses refus, dans ses dénégations, dans son silence. Il persévère à soutenir ce qu'il a dit.* || Employé absol., *Persévérer* signifie le plus souvent, Persister dans le bien. *Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Il faut p. — Je persévère*, sign. quelquefois, Je suis toujours du même avis. — Fig., *Son mal persévère*, Il résiste aux remèdes. = Syn. V. Continuer.

PERSICAIRE. s. f. T. Bot. Voy. Polygonacées.

PERSICOT. s. m. (lat. *persica*, pêcher). Liqueur spiritueuse faite avec de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêche, etc.

PERSIENNE. s. f. Sorte de contrevent qui, au lieu d'être plein, est formé d'un châssis de bois, sur lequel sont assemblées à distances égales des lames de bois disposées en abat-jour, qui rompent la lumière, et donnent néanmoins entrée à l'air dans l'appartement. *Je l'ai aperçu à travers les persiennes.*

PERSIFLAGE. s. m. Discours de celui qui persifle. *Il s'est permis envers lui un indécent p. Tout son discours n'est qu'un long persiflage.*

PERSIFLER. v. n. (lat. *per*, augm., et *siffler*). Parler avec ironie, avec moquerie. *Il persifle sans cesse. Il ne raisonne pas, il persifle.* = Persifler. v. a. Tourner quelqu'un en ridicule, en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères. *Il a cruellement persiflé cet homme. Il ne s'aperçut pas qu'on le persiflait.* = Persiflé, ée. part.

PERSIFLEUR. s. m. Celui qui persifle. *C'est un p., un impitoyable p.* || * Adject., *Un air, un ton persifleur.*

PERSIL. s. m. [On ne fait pas sentir l'L.] T. Bot. Voy. Ombellifères et Ciguë.

PERSILLADE. s. f. Sorte de ragoût fait de tranches de bœuf froid avec du persil. *Une bonne p.*

PERSILLÉ, ÉE. adj. *Fromage p.*, Fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres, comme si l'on y avait mis du persil haché.

PERSIQUE. adj. m. (R. *Perse*). T. Archit. V. Ordre.

PERSISTANCE. s. f. Qualité de ce qui est persistant; Action de persister. *J'admire votre p. Sa p. l'a emporté.*

PERSISTANT, ANTE. adj. T. Bot. Se dit De tout organe, habituellement caduc, qui ne se détache pas spontanément de son support. *Calice p. Feuilles, stipules persistantes.*

PERSISTER. v. n. (lat. *persistere*). T. Physiq. *Demeurer dans le même état. *Un corps une fois mis en mouvement persiste dans ce mouvement jusqu'à ce qu'une cause extérieure vienne le modifier ou l'arrêter. P. dans le repos.* || Au sens moral, Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment, dans ce qu'on a résolu, dans ce qu'on a dit. *P. dans son premier avis, dans sa déposition. P. dans sa rébellion. Il persiste à nier. P. dans la foi, dans l'incrédulité, dans la vertu, dans le vice, dans son amitié, dans sa haine.* — Absol., *Je persiste*, Je suis toujours du même avis. = Syn. Voy. Continuer.

PERSONNAGE. s. m. Personne. Il se dit presque exclusivement Des hommes, et renferme toujours une idée accessoire favorable ou défavorable, exprimée ou sous-entendue. *Les plus grands personnages de l'antiquité. Il se croit un p., un grand p. Trancher du p. — Voilà un impudent, un plaisant p. C'est un fort sot p. C'est le plus ridicule p. que l'on puisse voir. Je connais le p.* || T. Littér. Toute personne mise en action dans un ouvrage dramatique, dans un poëme, un roman, un dialogue; en ce sens, il s'applique aux femmes comme aux hommes. *Joad dans Athalie est un p. sublime. Dans une comédie de caractère, toutes les parties de l'action doivent se rapporter au principal p. Il y a trop de personnages dans ce roman. Ce p. est inutile à l'action. La liste des personnages.* || Au Théâtre, *Personnage* se dit De ces mêmes personnes, par rapport aux comédiens qui les représentent. *Il fait, il joue le premier p., le principal p. Il joue bien son p. Elle jouait le p. d'Andromaque.* — Figur., *Cet homme est destiné à jouer un grand p. Il fit dans cette occasion un assez mauvais p. Il fait un triste, un sot, un plat p. Un méchant ne fait pas longtemps le p. d'homme de bien.* || *T. Peintur. et Sculpt. Se dit Des figures d'hommes ou de femmes représentées dans un tableau, dans un groupe. *Ce peintre a mal groupé ses personnages. — Tapisseries à personnages*, Tapisseries où il y a des figures d'hommes et de femmes et des histoires représentées. || *P. allégorique*, Être métaphysique ou inanimé que la poésie ou la peinture personnifie. *La Renommée, dans l'Enéide, et la Mollesse, dans le Lutrin, sont des personnages allégoriques.*

Syn.—*Rôle.*—*Personnage* et *rôle* désignent également l'objet d'une représentation, soit sur la scène, soit dans le monde. Mais *personnage* est surtout relatif à la personne qui est mise en action ou à ses qualités, tandis que *rôle* l'est davantage à l'acteur et à son exécution. Un *personnage* est grand ou petit, intéressant ou froid, noble ou bas; un *rôle* est aisé ou difficile, bien ou mal rendu. On fait, on représente un *personnage;* on joue un *rôle.* Au figuré, *personnage* exprime surtout la manière d'être ou de paraître, la qualité, le rang; *rôle* exprime la manière d'agir, la conduite. On joue un beau *personnage*, quand on occupe dans le monde une place honorable; on joue un beau *rôle* dans une affaire, quand on s'y conduit en homme d'honneur.

PERSONNALITÉ. s. f. Ce qui fait qu'une personne est elle-même et non pas une autre. *L'homme se distingue de tout ce qui n'est pas lui et il acquiert par là la conscience de sa p. La perte totale de la mémoire détruirait le sentiment de sa p. Le panthéisme détruit la p. de Dieu.* || Caractère, qualité de ce qui est personnel. *Dans cette affaire, dépouillons toute p. pour juger sincèrement.* || Egoïsme, vice d'une personne qui n'est occupée que d'elle-même. *Cet homme est d'une p. odieuse, insupportable.* || Trait piquant, injurieux et personnel contre quelqu'un. *Il y a dans cette critique beaucoup de personnalités. Je ne me suis jamais permis aucune p. blessante. La comédie doit s'interdire toute p.; son but est de peindre la vie sous ses traits généraux.*

PERSONNAT. s. m. Sorte de bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE. s. f. (lat. *persona*, masque.) Un homme ou une femme. *C'est une p. de mérite, d'esprit. Une p. de condition. Les personnes de qualité. Des personnes des deux sexes. Des personnes comme il faut. Des personnes fort éclairées. J'ai vu la p. en question. Payer tant par p.* — Se dit quelquefois Des femmes seulement; dans ce cas l'acception est déterminée par le sens de la phrase. *C'est la plus belle p. du monde. Voilà une belle p., une jeune p. bien faite. Un pensionnat de jeunes personnes.* || Se dit encore De l'individu, homme ou femme, considéré en lui-même, et abstraction faite de toute autre circonstance. *Peu de gens savent séparer la p. de son vêtement. Ce n'est pas à la p. qu'on en veut, c'est à son emploi. Il y a eu erreur dans la p.* — Dans ce sens, *Personne* s'emploie le plus souvent avec quelque adj. poss. — *Je ne réponds que de ma p.*, Que de moi. *J'ai répondu de sa p. On s'est assuré de sa p.*, On l'a arrêté, on lui a donné des gardes. — *Aimer sa p., Avoir soin de sa p.*, Avoir grand soin de sa santé, de son corps, de son ajustement. — *Etre bien fait de sa p.*, V. Faire. *Etre content de sa p.*, V. Content. *Payer de sa p.*, V. Payer. — *Exposer sa p.*, Exposer sa vie. *On a attenté à sa p., sur sa p.* — *Parlant à sa p.*, Parlant à lui-même. *Signifier à p. ou à domicile.* — *En p., en propre p.*, Moi-même, vous-même, lui-même. Ces expressions, dont on se sert pour donner plus de force à ce qu'on dit, ont toujours rapport au sujet du verbe qu'elles modifient. *J'y étais en p., en propre p. Il y vint lui-même en p. Je l'enverrai en p. Le roi commandait le siége en p.* On dit de même, *Ce général se porta de sa p. en tel endroit*, Il y alla lui-même. *En sa p., en sa propre p.*, se disent dans le même sens, mais ils ont toujours rapport au régime du verbe. *C'est l'offenser en sa p., en sa propre p.* — T. Jurispr. *Assigner une commune en la p. du maire*, Assigner le maire comme le représentant légal de la commune. *Assigner le Trésor en la p. d'un ministre.* On dit aussi, dans le langage ordinaire, *Offenser, outrager, en la p. d'un autre.* — *La p. du roi, de l'empereur*, Le roi, l'empereur. *La p. du roi est inviolable. L'empereur l'a attaché à sa p. Un ambassadeur représente la p. du souverain qui l'envoie.* || En T. Droit, *Personne* s'oppose à Chose, et se dit De tous ceux qui font partie de la société civile et y exercent certains droits. *Le livre Ier du Code Napoléon traite de tout ce qui concerne l'état et la capacité des personnes. La qualité des personnes. Les personnes libres. Chez les anciens, l'esclave n'était point une p., c'était une chose. La justice ne doit point faire acception de personnes.* — *P. civile*, se dit D'un être moral, collectif ou impersonnel, auquel la loi reconnaît une partie des droits civils exercés par les citoyens. *Une commune est une p. civile qui peut posséder, acquérir, recevoir des legs ou donations, emprunter, etc.* || T. Théol. *Les personnes divines, les trois personnes de la Trinité*, V. Trinité. = Personne. s. m. Quelqu'un, qui que ce soit. *P. oserait-il nier? Y a-t-il p. d'assez hardi pour...? Je doute que p. y réussisse. Si jamais personne est assez fou pour l'entreprendre...* || Mais comme *Personne* s'emploie ordin. avec une expression négative qui le précède ou le suit, il sign. le plus souvent, Nul, aucun, pas un. *P. ne sera assez imprudent pour. Il n'y a p. si peu instruit des affaires qui ne sache... Je ne connais p. d'aussi heureux que cette femme. P. ne peut mieux savoir cela que lui. Je ne veux voir p. Je ne dois confier ce secret à p. Il n'y a p. au logis. Y a-t-il quelqu'un ici? Il n'y a p.*, ou elliptip., *Personne.* — Fig. ou fam. On dit de quelqu'un qui a perdu la tête ou D'une personne qui vient de mourir, *Il n'y a plus p. au logis*, ou simpl., *Il n'y a plus p.*

Enc. — En Grammaire, on donne le nom de *Personne* aux trois relations que le sujet de la proposition a nécessairement à l'acte de la parole. En effet, dès que cet acte a lieu, on peut: 1° énoncer seulement son existence ou ses actions (*je suis, je marchais*), ou bien énoncer à la fois sa propre existence et celle de plusieurs individus (*nous sommes*), ou ses actions et celles de plusieurs individus (*nous dansons*): c'est la *première p.;* 2° ou, en s'adressant à un ou plusieurs individus, énoncer leur existence (*tu es*), ou leurs actions (*vous écrivez*): c'est la *seconde p.;* 3° enfin, énoncer l'existence d'un ou de plusieurs individus (*il est, elles sont*), ou leurs actions (*il court, ils causent*), sans leur adresser la parole: c'est la *troisième p.* — Les personnes sont marquées le plus souvent dans les verbes français par les pronoms personnels, *je, nous; tu, vous; il, elle; ils, elles;* et par l'inflexion du verbe: *vois, voyons; vois, voyez; voit, voient.* L'emploi simultané de ces deux manières d'exprimer les personnes est en général indispensable dans notre langue. En effet, il arrive fort souvent que la terminaison du verbe est insuffisante à l'exprimer, comme dans *J'aime, il aime.* Dans certaines langues, comme le grec et le latin, les inflexions seules des verbes suffisent pour indiquer à quelle p. appartient le sujet. Dans le sujet, la p. exprime sa relation à l'acte de la parole; dans le verbe, c'est un signe de concordance qui ajoute à l'idée fondamentale du verbe une idée accessoire de relation à telle personne du singulier ou du pluriel.

PERSONNÉ, ÉE. adj. (lat. *persona*, masque). T. Bot. V. Fleur. = Personnées. s. f. pl. V. Scrophularinées.

PERSONNEL, ELLE. adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. *Qualité personnelle. Mérite p. Venger une injure personnelle. — Les fautes sont personnelles*, Le coupable seul en doit être responsable. — *Entrée personnelle*, Droit d'entrer dans un lieu, comme un théâtre, une assemblée, qui ne peut être transmis à d'autres par celui à qui il appartient. || *Critique personnelle*, Celle où l'on s'attache à censurer la vie, le caractère de l'auteur, plutôt qu'à relever les fautes de son ouvrage. || T. Fin. *Contribution personnelle*, Voy. Contribution. || T. Jurispr. *Action personnelle*, Voy. Action. *Droit p.*, Voy. Droit. || T. Gram. *Pronom p.*, Voy. Pronom. || Signifie quelquefois Égoïste, qui n'est occupé que de soi. *Cet homme est très-p. Il est d'un caractère très-p.* = Personnel. s. m. L'ensemble des qualités bonnes ou mauvaises de la personne dont on parle. *Son p. est très-aimable. Son p. est odieux.* Vieux et inusité. || L'ensemble des personnes qui font partie d'une administration publique ou privée. *Aucun ministère n'a un p. aussi nombreux que celui des finances. Bureau du p. Chef du p. Le p. d'un chemin de fer.* — * *Le p. d'un théâtre*, Les acteurs qui y sont attachés.

PERSONNELLEMENT. adv. En la personne de celui dont il s'agit; dans ce sens, il a toujours rapport au régime du verbe. *Il m'a offensé p. Il l'a pris p. à partie.* || En sa propre personne; en ce sens il a toujours rapport au sujet du verbe. *Être p. responsable d'une chose. S'obliger personnellement.*

PERSONNIFICATION. s. f. L'action de personnifier, et Le résultat de cette action. *La p. des êtres mé-*

taphysiques remplace, dans plusieurs poëmes modernes, le merveilleux des anciens. Le fanatisme, dans la Henriade, est une personnification.

PERSONNIFIER. v. a. (lat. *persona; facere*, faire). Attribuer à une chose inanimée ou métaphysique, la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle. *P. la justice, la prudence. Les poëtes et les peintres personnifient tout.* = Personnifié, ée. part. ‖ Figur., on dit en parl. De personnes qui ont au plus haut degré certaines qualités ou certains défauts, *C'est la modestie, la douceur, la bonté personnifiée. C'est la sottise, l'insolence personnifiée.* = Conj. V. Prier.

***PERSOONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Protéacées.

PERSPECTIF, IVE. adj. T. Beaux-Arts. Qui représente un objet en perspective. *Plan p. Vue perspective.*

PERSPECTIVE. s. f. (latin. *perspicere*, voir à travers). Cette partie de la géométrie qui enseigne à représenter sur une surface les objets que l'on a devant les yeux, selon la différence que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur. *Cours de p. La p. n'est pas bien observée dans ce tableau.* ‖ L'aspect que divers objets vus de loin ont par rapport au lieu d'où on les regarde. *Voilà un coteau qui fait une agréable p., une p. riante. Cela borne la p.* ‖ Peinture qui représente des jardins, des bâtiments, ou autres choses semblables en éloignement, et qu'on met au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. *Ce peintre a fait une belle p.* ‖ Fig., se dit Des événements heureux ou malheureux qui se présentent dans l'avenir comme étant presque certains, quoique encore éloignés. *Il a la p. d'une grande fortune. Il a une belle, une fâcheuse p. devant les yeux.* = En perspective. loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à portée de la vue. *Du haut de cette colline, on voit Paris en p.* ‖ Fig., Dans un temps futur, mais encore éloigné. *Il est fort riche, mais ce n'est encore qu'en perspective.*

Enc.— La *Perspective* est l'art de représenter sur une surface plane les objets tels qu'ils apparaissent à l'œil placé à une hauteur et à une distance données. D'après cette définition, il est évident que pour représenter un objet quelconque, il faut connaître les lois suivant lesquelles les dimensions linéaires apparentes de cet objet augmentent ou diminuent. Ces lois peuvent s'énoncer ainsi : 1° L'*angle visuel*, ou la grandeur apparente d'une ligne, est d'autant plus petit que la distance est plus grande, et il est *d'autant plus grand que la distance est moindre*; 2° *il est également* d'autant plus petit que l'on voit la ligne plus obliquement; 3° la loi de décroissement est sensiblement proportionnelle à la fois à l'obliquité et à la distance.

Dans la Figure ci-dessous (n° 1), supposons l'œil d'un observateur placé en I, et soit EFGH la surface plane transparente à travers laquelle on observe l'apparence des objets : cette surface est ce qu'on nomme le *Plan de perspective* ou le *Tableau*. L'apparence des divers objets que l'on veut représenter variant suivant la situation du plan où ils se trouvent relativement au tableau, il en résulte que les situations particulières des plans des objets constituent les points principaux que nous avons à considérer. D'abord il est évident que tout plan passant par l'œil de l'observateur ne peut être vu sur le tableau que comme une ligne. En effet, l'œil n'étant *ni au-dessus ni au-dessous de ce plan, il ne peut* apercevoir aucune partie de sa surface ; il n'en peut voir que la *tranche*. De ces plans, il en est surtout deux qui sont de première importance en perspective : ce sont le *plan horizontal* OKLM, qui est parallèle à l'horizon, et le *plan vertical* QPRN, qui est perpendiculaire au premier. Le plan horizontal coupe le tableau suivant la ligne LK, que l'on appelle la *ligne horizontale*, et le plan vertical le coupe suivant la ligne QP, que l'on appelle la *ligne verticale*. Les plans qui ne passent pas par l'œil de l'observateur doivent avoir une situation *directe* ou *oblique* par rapport à l'œil. Dans le premier cas, les plans doivent être parallèles au tableau que l'on suppose placé directement devant l'œil : ainsi, par ex., le plan ABCD est un plan *direct* et parallèle au plan EFGH. Parmi les plans situés obliquement par rapport à l'œil de l'observateur, le plus important est AEHD, qui est parallèle à l'horizon et qu'on appelle *plan de terre*. D'après les observations précédentes, il est évident que les objets situés dans les surfaces du plan horizontal et du plan vertical ne peuvent être vus par l'œil placé en I, et, par conséquent, ne peuvent être représentés sur le tableau. Mais soit OB un objet situé dans le plan direct et parallèle au tableau : si des deux points extrêmes O et B nous tirons les rayons visuels OI et BI, ces rayons traverseront le tableau aux points *o* et *b*, et, en joignant ces derniers, la ligne *ob* qui les unit représentera sur le tableau la ligne ou l'objet OB. De la même manière, la ligne *oa* représentera sur le tableau la ligne OA du plan direct ; *br* représentera BR, *an* représentera AN, et, par conséquent, *r b a n* représentera RBAN. Ainsi donc, toutes les lignes parallèles à AB ou à CD auront leurs lignes perspectives parallèles à *ab* et à *dc* sur le tableau, ainsi que dans le dessin ou la peinture ; et, de quelque manière que l'on divise le plan ABCD, chacune de ses divisions se trouvera représentée par des figures semblables dans le tableau transparent ou dans la surface plane du dessin. Pour tout point pris, comme B par ex., dans le plan parallèle au tableau, le rapport de ses distances aux plans horizontal et vertical est le même que celui des distances de la perspective aux mêmes plans, c.-à-d. que ces distances sont en raison de l'éloignement où le plan et le tableau se trouvent eux-mêmes de l'œil de l'observateur, en vertu de la similitude des triangles. Il suit de là qu'il est très-facile de représenter sur le tableau les formes des objets lorsqu'on les voit dans un plan parallèle à ce dernier. La dernière espèce de plan sur lequel on peut voir les *objets est le plan* ADHE *au-dessus duquel l'œil peut être plus ou* moins élevé, comme $iP = IY$. Ce plan, ainsi que nous l'avons dit, est appelé *plan de terre*, et son intersection HE avec le tableau est appelée *ligne de terre* Ce plan est le plus important de tous, car il est, pour ainsi dire, la base commune sur laquelle reposent tous les objets. Relativement à ce plan horizontal, nous avons vu que ses deux sommets les plus éloignés, A et D, sont repré*sentés dans* le tableau *ou plan de perspective par a* et *d*; les deux autres sommets, E et H, se trouvent également dans le plan de perspective comme communs aux deux plans. Par conséquent, en menant les lignes *a*E et *d*H, nous aurons sur le tableau la figure *ad*HE, qui sera la perspective exacte du plan de terre ADHE. Ainsi donc *a*E est la perspective de AE, *n*P celle de NP, et *d*H celle de DH. Mais les lignes qui sont parallèles dans le plan de terre et perpendiculaires au tableau ne le sont plus dans le dessin, et convergent en un point *i* situé dans le tableau, et qu'on appelle le *point de vue*, parce qu'il est exactement opposé à l'œil, ou parce qu'il est le lieu du tableau où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau. Dans le plan de terre, tirons la ligne VW parallèle à AD, sa perspective *vw* sera parallèle à *ad* dans le dessin, et *adwv* sera la perspective de la partie ADWV du plan original.

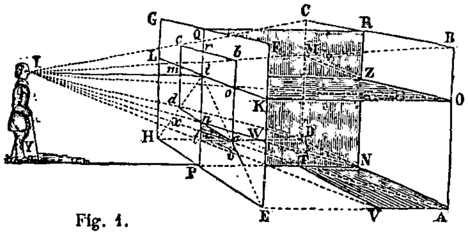

Fig. 1.

Procédons maintenant à la démonstration de la manière dont se forme la perspective du plan de terre et des objets situés sur ce plan. Soit (Fig. 2) une figure rectiligne ABCD située sur le plan de terre VGKC, contiguë au tableau ou plan de perspective YZSR, et faisant un angle droit avec lui. FH est la distance du tableau à l'observateur, et HI la hauteur de l'œil de celui-ci. La ligne HE est parallèle à GB et à CK, et passe par le milieu de AD et de BC, en F et en E. Au point E élevons la perpendiculaire EM égale à HI, et tirons les lignes BM, CM, GI et KI. Menons encore les rayons visuels IA, IB et IM. Ce dernier, qu'on nomme le *rayon principal*, est perpendiculaire au tableau ou plan de perspective au point *i*. Maintenant il est évident que le plan IGBM coupe le tableau suivant la ligne A*i*. Mais le rayon BI, qui se trouve dans le plan IGBM, doit nécessairement couper la ligne A*i* en un certain point *b*. Ce point *b* sera donc la perspective du point B, et par la même raison, la ligne A*b* sera la perspective de la ligne AB. De même, puisque le plan IKCM coupe le tableau suivant la ligne D*i*, le rayon IC situé dans ce plan coupera la ligne *i*D au point *c*. Ce point *c* sera donc la perspective du point C, et la ligne D*c* celle de DC. Si maintenant nous joignons les points *bc*, nous aurons la ligne *bc* qui sera la perspective de la ligne BC du plan de terre. Supposons AB égal à DC ; alors BC sera parallèle à AD, et, comme dans ce cas, A*b* est égal à D*c*, *bc* sera également parallèle à AD. Il résulte évidemment de là que toutes les lignes droites, comme BC dans le plan de terre, qui sont parallèles à la ligne de terre, seront également parallèles à cette ligne sur le plan de perspective ou sur le dessin. Il est bien évident aussi que les représentations ou perspectives A*b*, F*e*, D*c*, de toutes les lignes AB, FE, DC, *perpendiculaires à la ligne de terre AD*, convergeront ou tendront au point de vue *i* du tableau. Maintenant si l'on prolonge indéfiniment la ligne AB dans la direction de V, en supposant que le point B se meut le long de cette ligne d'une manière continue, le rayon visuel IB s'élèvera aussi d'une manière continue dans le plan IGBM en s'approchant constamment de IM, et par conséquent en faisant l'angle BIM de plus en plus petit, jusqu'à ce qu'enfin le point B se trouvant transporté à une distance infinie, le rayon IB coïncide avec IM, et alors la ligne A*i* sera la représentation en perspective de la ligne AB indéfiniment prolongée. Par la même raison, D*i* sera la représentation de la ligne DC prolongée indéfiniment. En conséquence, le triangle A*i*D sera, sur le tableau ou plan de perspective, la vraie représentation du plan ABCD prolongé à l'infini sur le plan de l'horizon. Par conséquent encore, la ligne Y*i*Z sera la perspective de l'horizon ou de la ligne qui limite la vue à une distance infinie. Enfin, il résultera aussi de là que tous les objets sur le plan de l'horizon paraîtront, dans leur perspective, s'élever de la ligne de terre vers le point de vue, et qu'ils sembleront décroître graduellement en raison de l'augmentation de la distance jusqu'à ce qu'ils s'évanouissent en se confondant avec la ligne horizontale YZ. — Passons aux lignes qui sont obliques et font un angle avec la ligne de terre AD, ou avec toute autre ligne parallèle à AD. Faisons AL égal à AG ou à I*i*, et tirons A*p* qui fera un angle quelconque, aigu ou obtus, *p*AR ou *p*AD, avec la base AD. Ensuite, sur la ligne horizontale YZ, prenons *i*X égale à L*p*, et tirons *p*X et *i*X. Le plan IX*p*A coupera le plan de perspective suivant la ligne AX. Menons le rayon visuel I*p* qui, attendu qu'il est situé dans le plan IX*p*A, traversera nécessairement le plan de perspective en un certain point de la ligne AX, en *r* par exemple. Alors le point *r* sera la représentation en perspective de *p*; et, comme le point *p* est supposé passer de A en *p*, en décrivant la ligne A*p*, sa perspective *r* se transportera dans le plan AZ de A en *r* et décrira la ligne A*r* qui, par conséquent, sera la représentation de la ligne A*p*. Si A*p* se prolonge indéfiniment, en supposant que le point *p* se meuve constamment dans la direction de cette droite, sa représentation *r* paraîtra se rapprocher de X, jusqu'à ce qu'enfin, le point *p* étant à une distance infinie, elle arrive à coïncider avec X sur la ligne horizontale. Ainsi donc AX sera la représentation de la ligne A*p* prolongée à l'infini. Le point X, vers lequel tendent les représentations de toutes les lignes pa*rallèles à Ap, est désigné sous le nom de Point accidentel. Main*tenant, prenons LP égal à AL et *i*Z égal à *i*I, puis joignons AP et *i*Z, nous aurons les triangles égaux APL et *i*ZI. Alors le plan *i*APZ rencontrera le plan de perspective suivant la ligne AZ, laquelle sera ainsi la représentation de la ligne AP prolongée à l'infini. Mais comme AL est égal à LP et que LP est parallèle à AD, AP est la diagonale d'un carré et fait un angle DAP de 45 degrés avec la *ligne de terre* AD. *Par conséquent, le point de distance* Z est celui vers lequel tendent, dans le tableau ou plan de perspective, tous les rayons parallèles à AP. Supposons AB égal à AD ; alors ABCD sera un carré, dont la diagonale AC sera représentée par A*c* ; par conséquent le point *c* sera le point où la diagonale perspective AZ rencontre le rayon *i*D. Faisons *i*Y égal à *i*Z ou à *i*I, puis joignons DY, et nous aurons la perspective de la diagonale BD (la seconde diagonale du carré AC) indéfiniment prolongée, et D*b* sera la représentation de la diagonale DB, déterminée par l'intersection des lignes DY et A*i*, comme tout à l'heure. Ainsi donc, il est démontré que A*bc*D sur le tableau ASZY est la vraie représentation ou perspective du carré ABCD situé sur le plan de terre : c'est ce qu'on demandait.

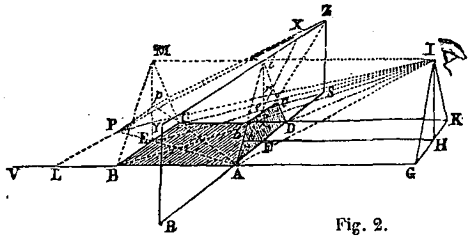

Fig. 2.

Les règles usuelles de la perspective se déduisent des principes ci-dessus : nous allons en donner deux ou trois exemples. Soit ABCD (Fig. 3) un plan de terre sur lequel sont situés les objets O et O'. La ligne AB est la *trace* du tableau ou son intersection avec le plan de terre, et CDYZ est le tableau ou le plan de perspective, comme nous l'avons déjà appelé. On observera que l'un des objets est placé obliquement par rapport au plan de perspective, tandis que l'autre lui est parallèle, ou perpendiculaire à son axe. Occupons-nous d'abord du premier. Du point E où se trouve l'œil de l'observateur, menons parallèlement à *ae* et à *eb* deux des côtés de l'objet, les deux lignes EA et EB qui coupent le plan du tableau en A et en B. Alors A sera, comme on dit, le *point de fuite* de toutes les lignes parallèles à *ae*, et B sera aussi celui de toutes les lignes parallèles à *eb*. E' est le lieu de l'œil à l'intersection du plan de terre avec celui du tableau, sur une perpendiculaire à AB menée de E. Si HH' est la ligne horizontale, alors HE'', égal à AE', *sera le lieu de l'œil sur le plan de perspective. Des différents* points de l'objet, *aeb*, tirons vers E considéré comme centre, les rayons visuels *ac*, *ed*, *bf*, qui coupent AB en *c*, *d* et *f* ; puis de ces points continuons indéfiniment les verticales *cc'*, *dd'*, *ff'*, qui seront les limites des côtés *ae* et *eb* respectivement. Sur le plan prolongeons l'un des côtés *ae* jusqu'à ce qu'il coupe le tableau en *h*, et prenons C*h'* sur le plan de perspective égal à A*h*

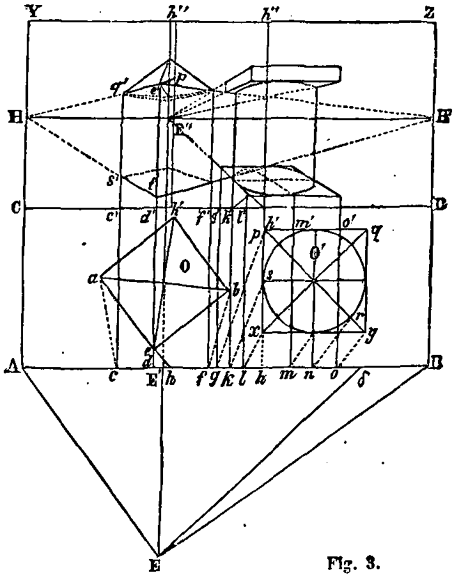

Fig. 3.

sur le plan, puis tirons la verticale *h'h''*, qui sera la ligne des hauteurs sur laquelle il faut les porter. Mais, si *h'p* est la hauteur de l'objet O, les lignes tirées de *h'* et de *p* au point de fuite H rencontreront les verticales aux points *q*, *r*, *s'* et *t'*. De la même manière, les lignes tirées de *t'* et de *r'* vers le point de fuite H donneront la représentation de l'autre côté. Des lignes tirées dans des directions opposées au sommet de la figure (elles sont pointillées dans le diagramme) permettront au dessinateur de tracer des diagonales à l'intersection desquelles on pourra élever une verticale pour couronner l'objet avec une pyramide ou toute autre figure. Relativement à l'objet O′ qui sur le plan est un carré circonscrivant un cercle, l'objet étant parallèle au tableau, toutes les lignes qui lui sont parallèles seront des horizontales, et le point de fuite des côtés *px* et *qy* se trouvera au point E′ (ou E′ dans le dessin), lequel, comme dans le premier cas, s'obtient au moyen d'une ligne menée du front E parallèlement aux côtés qui rencontrent le tableau. Semblablement, une ligne menée du point E parallèlement à *xq* rencontrant le tableau en $\mathfrak{z}$, sera le point de fuite de toutes les diagonales du carré placé dans cette direction. Les rayons visuels tendant vers E et que l'on voit aux points *qkl*, etc., doivent être transportés au tableau comme ci-dessus au moyen de verticales. La verticale *h h′h′′* sera considérée comme la ligne des hauteurs sur laquelle on doit les porter toutes. La perspective de la circonférence d'un cercle s'obtient facilement au moyen des tangentes qui limitent sa périphérie, car ces tangentes transportées sur le dessin par les rayons visuels *sk* et *rn*, donnent, avec l'aide des diamètres, la forme sous laquelle cette circonférence doit être représentée.

Essayons maintenant de donner une idée de la manière dont on procède quand on veut représenter un édifice en perspective. Soit B (Fig. 4) le plan d'un édifice qu'il s'agit de mettre en perspective, cet édifice étant incliné d'un certain angle *vha* sur le plan de perspective. On trouve le point de fuite de toutes les lignes parallèles à *ab*, en tirant de l'œil une ligne parallèle à *ab*, ligne qui coupera le tableau en V. De la même manière, on trouvera que V′ est le point de fuite de toutes les lignes parallèles à *cd*. Si l'on prolonge *ab* jusqu'en *h*, on obtient la position de la ligne HH′ sur laquelle les hauteurs des différentes parties de l'élévation A doivent être portées. Quant à la position de la ligne horizontale, on la choisit de manière à représenter l'objet sous son aspect le plus agréable; sa hauteur dépendra d'ailleurs de la distance à laquelle l'œil sera placé ou censé placé. Les rayons visuels sont indiqués par des lignes ponctuées. Ayant ainsi préparé le plan géométral et l'élévation de l'objet, il sera représenté dans le dessin comme le montre la Fig. 5. Nous ferons remarquer que l'étendue horizontale du dessin ne peut dépasser 60 degrés, cet angle étant le plus grand que l'on puise embrasser sans tourner la tête; néanmoins dans les vues d'intérieur on tolère généralement une plus grande étendue. Il faut observer aussi que dans la figure ci-dessus on a donné à la représentation, pour la rendre plus nette, des dimensions doubles de celle du plan. La position de HH′ est transportée dans le dessin; les points de fuite VV′ sont transportés à la ligne horizontale VV′, et les lignes horizontales des côtés tendent vers ces points. Il est facile de comprendre que ce procédé permet au dessinateur de représenter également des intérieurs, les principes qui doivent alors lui servir de guide étant exactement les mêmes.

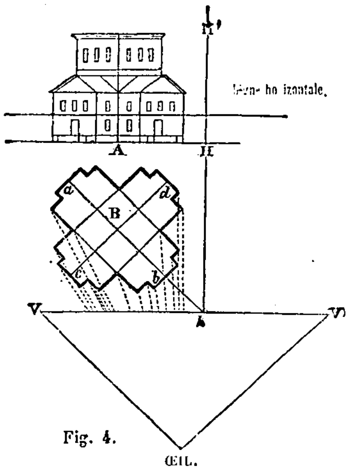

Fig. 4.

ŒIL.

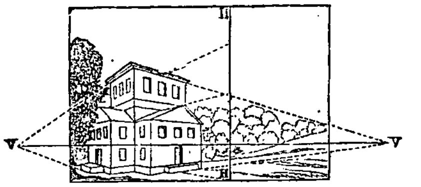

Fig. 5.

Ce qui précède concerne la *persp. linéaire*, ainsi nommée parce qu'elle ne considère que les lignes, c.-à-d. la forme et les dimensions des objets. Les artistes appellent *persp. aérienne* celle qui a rapport à la dégradation des teintes, laquelle s'exprime par les ombres dans le dessin, par les couleurs dans la peinture. « La valeur des ombres et des reflets, ou les degrés d'intensité qu'ils doivent avoir, dit Thénot, ne peuvent guère se déterminer par des règles fixes. Il en est de même de la dégradation des teintes et des couleurs, suivant l'éloignement des objets dans le tableau. Les meilleures notions à acquérir sur ce point sont encore celles qui se trouvent dans le *Traité de peinture* de Léonard de Vinci. Seulement on peut établir en principe général, que le blanc et les couleurs claires, le noir et les couleurs foncées, s'affaiblissent toutes en s'éloignant de nous, et qu'arrivées à une certaine distance, qu'on ne saurait déterminer mathématiquement, toutes les couleurs ont un même aspect : le ton bleuâtre qui s'interpose alors entre tous les objets a été désigné par les artistes sous la dénomination d'*air ambiant, air atmosphérique*, ou simplement *air*. Quoique cette étude ne donne pas des résultats aussi rigoureux que celle du tracé des contours, elle n'en rend pas moins des services signalés à l'artiste. On peut étudier, comme les modèles les plus parfaits dans cette partie importante, les chefs-d'œuvre de Claude Lorrain, de Ruysdaël, etc. »

Quelques écrivains ont prétendu que la perspective était inconnue aux anciens; c'est une erreur. Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est la violation des règles de cette science dans les bas-reliefs, et particulièrement dans ceux de la colonne Trajane; mais évidemment, dans l'exécution de ces bas-reliefs, il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper. Cette supposition s'appuie encore sur l'absence général de perspective que l'on observe dans les peintures d'Herculanum et de Pompéi. Mais de pareils exemples ne sont pas des preuves; en effet, combien de peintres de nos jours parmi ceux-là même qui ont une certaine réputation, ignorent complétement ses règles. La vérité est que les anciens, non-seulement peignaient très-exactement sur les murs des sujets d'architecture, mais encore qu'ils savaient parfaitement appliquer les règles de la perspective dans les décors de leurs théâtres. L'art de peindre les décors avec tous les effets de perspective qu'ils exigent fut même porté au plus haut degré de perfection. Si nous en croyons Pline, dans les décors du théâtre de Claudius Pulcher, la représentation des objets était d'une vérité si frappante, que les oiseaux essayaient de descendre sur les tuiles du toit. Cette anecdote n'est assurément qu'une manière figurée de donner une idée de la perfection de ces peintures, sans quoi Pline aurait un peu trop compté sur la crédulité de ses lecteurs. Mais nous avons encore sur ce sujet le témoignage de Vitruve, qui nous apprend, dans la préface de son 7ᵉ livre, que les anciens connaissaient et appliquaient très-bien les règles de la perspective. Voici ses paroles : « Le premier qui laissa un travail sur cette matière, fut Agatharque qui peignait les décorations pour le théâtre d'Athènes, à l'époque où Eschyle faisait connaître aux Athéniens la bonne tragédie. A son exemple, Démocrite et Anaxagore écrivirent sur le même sujet. Ils ont enseigné comment on pouvait, d'un point fixe donné pour centre, si bien imiter la disposition naturelle des lignes qui partent des yeux en s'élargissant, qu'on parvenait à faire illusion et à représenter sur la scène de véritables édifices qui, peints sur une surface droite et unie, paraissent les uns près, les autres éloignés. » Mais les anciens n'appliquaient pas seulement les règles de la science aux décors de théâtre, et leur connaissance était considérée comme non moins nécessaire aux peintres proprement dits. Le peintre Pamphile, qui appartenait à la célèbre école de Sicyone, faisait des leçons publiques de persp., et il allait jusqu'à dire qu'on ne pouvait peindre parfaitement si l'on ne connaissait la géométrie. Léonard de Vinci partageait cette manière de voir : « La perspective, dit-il, est ce qu'un jeune peintre doit apprendre avant tout pour savoir mettre chaque chose à sa place, et pour donner à chaque chose la juste mesure qu'elle doit avoir dans le lieu où elle est. » Les plus anciens écrits sur la persp. qui soient parvenus jusqu'à nous, sont ceux de Bartolomeo Bramantino, de Milan, dont l'ouvrage intitulé *Regoli di prospettiva e misure delle antichita di Lombardia*, fut écrit en 1440, et de Pietro del Borgo, qui écrivit sans doute avant Bramantino, car il mourut en 1443. Baltazzare Peruzzi, en perfectionnant les méthodes de Pietro qu'il avait étudiées avec soin, fit faire des progrès considérables à la science. Guido Ubaldi, dont l'ouvrage fut publié en 1600, découvrit le principe général des points de fuite. Après ces auteurs, nous nous contenterons de mentionner, parmi ceux auxquels la persp. est le plus redevable, Desargues (1648), S'Gravesande (1711), Brook Taylor (1715), Monge (1800), Thibault (1827), et Lagournerie (1859) : le livre de ce dernier est le traité le plus complet sur la matière.

PERSPICACE. adj. 2 g. (lat. *perspicere*, voir à travers). Qui a de la perspicacité. *Il est très-p.* = Perspicacité. s. f. Pénétration d'esprit qui fait apprécier et juger exactement les choses difficiles à connaître. *Il a beaucoup de p. C'est un esprit d'une grande perspicacité.*

Syn. — *Clairvoyance, Sagacité.*—La *perspicacité*, de *perspicere* voir à travers, découvre les choses difficiles à force d'examen, de réflexion, de comparaison. C'est la pénétration mise au service d'un esprit net et subtil. La *clairvoyance* fait *voir clair*, apercevoir nettement la vérité et prévoir. Rien n'échappe à un homme *clairvoyant;* il ne se laisse pas tromper. La *sagacité*, de *sagire*, sentir finement, fait dépister en quelque sorte, sentir à la trace, c.-à-d. découvrir par une sorte d'instinct. Avec de la *perspicacité*, on perce à travers les obstacles; avec de la *clairvoyance*, on aperçoit d'un œil sûr ce qu'on voudrait vous cacher; avec de la *sagacité*, on démêle le fil de l'intrigue la plus embrouillée.

PERSPICUITÉ. s. f. (latin. *perspicuitas*). *La p. du style, du discours*, La qualité du discours, du style, qui rend claires et intelligibles les choses que l'on dit.

PERSPIRATION. s. f. (lat. *per*, à travers; *spirare*, souffler). T. Physiol. Exhalation insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse. = *Perspiratoire. adj. 2 g. Qui est produit par la perspiration.

PERSUADER. v. a. (lat. *persuadere*). Déterminer quelqu'un à croire, à faire quelque chose. *Je l'ai persuadé de la sincérité de ses intentions. Je l'ai persuadé de la nécessité de partir. Je suis persuadé que c'est un très-honnête homme. Vous m'avez persuadé, mais non pas convaincu.* — Souvent il régit la chose directement, et la personne avec la prépos. *à*. *P. une vérité à quelqu'un. On lui a persuadé de se marier.* — Absol., *Cet homme a l'art de p. Les exemples persuadent mieux que les paroles.* ‖ *Se persuader*, avec le pron. régime indirect, sign. S'imaginer, se figurer. *Il s'était persuadé qu'on n'oserait le contredire. Elle s'est persuadé que tout le monde l'admire.* = Persuadé, ée. p. *Un homme bien persuadé des vérités de la religion. Madame, soyez persuadée que...*

PERSUASIF, IVE. adj. Qui a le pouvoir de persuader. *Ton, langage p. Raison convaincante et persuasive.* ‖ Qui a le talent de persuader. *Orateur éloquent et p.*

PERSUASION. s. f. Action de persuader. *L'éloquence a pour but ordinaire la p. Cet orateur a le don de la p. J'ai agi à la p. d'un tel. La voie de la p. est préférable à celle de la force.* — Figurém., on dit D'un homme éloquent et persuasif, *Il a la p. sur les lèvres.* ‖ Ferme croyance. *J'ai la p. qu'il m'est attaché. J'en ai la p. Je suis dans la p. qu'il me rendra ce service.* = Syn. Voy. Conviction.

PERTE. s. f. (latin. *perdere*, perdre). Privation de quelque chose qu'on avait. *Une grande p. Une p. légère. P. des biens, de la vie, de l'honneur. La p. d'un membre, de la parole, de la vue, de la mémoire. La p. des bonnes grâces de quelqu'un. La p. de son crédit, de sa réputation est venue de sa mauvaise conduite. Faire, essuyer, réparer une p. Être dédommagé, se consoler d'une p.* — Se dit aussi Des personnes dont on est privé par la mort. *La p. de son père, de sa mère, de ses proches. Vous avez fait une grande p. en perdant votre père. Ce jeune peintre est mort hier, c'est une p., une grande p.* ‖ T. Jeu. *Être en p. de telle somme*, L'avoir perdue. On dit aussi absol., *Être en p. Depuis six semaines, je suis toujours en p.* — *Se retirer sur sa p.*, Quitter le jeu quand on perd; et, Figur., Se retirer du commerce, des affaires après un mauvais succès. ‖ Dommage que l'on souffre, diminution de bien, de profit. *Ce négociant a essuyé de grandes pertes. Il y aurait trop de p. pour moi dans cet échange. Cette année a réparé les pertes de l'année dernière. Il est en p. de dix mille francs. Il y aura de la p. sur cet article.* — Figur. et fam., *Quand il mourrait, il n'y aurait pas grand'p.*, Sa famille ou la société n'en éprouverait pas un grand dommage. ‖ Ruine, en ce qui regarde le gouvernement, la fortune, la réputation, les mœurs, etc. *Il pensa causer la p. de l'État. Il fut cause de la p. de tous les siens. Courir à sa p. Il y trouvera sa p. Les mauvais conseils l'ont conduit à sa p.* — *Jurer, résoudre la p. de quelqu'un*, Jurer sa mort, sa ruine. — T. Théol. *La p. de l'âme*, La damnation éternelle. ‖ Mauvais succès, événement malheureux. *La p. d'une bataille. La p. d'un procès, d'une gageure, d'une partie de jeu.* — *Être repoussé avec perte*, se dit D'une troupe qui est repoussée après avoir perdu une partie de ses hommes; et Figur., De quelqu'un qui a un désavantage marqué dans une discussion, une contestation. ‖ Le défaut d'emploi, ou Le mauvais emploi que l'on fait d'une chose. *Voilà une grande p. de temps. C'est une p. irréparable que celle d'une jeunesse passée dans la dissipation. La p. d'une occasion.* ‖ *La p. du Rhône*, Le lieu où le Rhône disparaît sous les rochers. ‖ T. Médec. *P. de sang*, ou simpl., *Perte*, Hémorrhagie utérine. *Elle est sujette à des pertes.* — * *P. blanche*, Leucorrhée très-abondante. = A perte. loc. adv. *Vendre une marchandise à p., la donner à p.*, La vendre moins qu'elle ne coûte. ‖ *A p. de vue*, se dit D'une vue si étendue, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent. *Une allée à p. de vue.* — Figur. et famil., *Raisonner, discourir à p. de vue*, Faire des raisonnements vains et vagues, qui n'aboutissent à rien. ‖ *Courir à p. d'haleine*, Courir jusqu'à perdre la respiration. = En pure perte. locut. adv. Sans utilité, sans effet, sans motif. *Ce que vous faites, ce que vous dites est en pure p.* — *Dans ce procès, il a fait beaucoup de frais en pure p., qui sont tombés en pure p.*, Qui ne lui seront pas remboursés. *Tout ce qu'il a fait dans cette entreprise lui est tourné en pure p.*, Ne lui a causé que du dommage.

* **PERTINACITÉ.** s. f. (lat. *pertinacitas*). Opiniâtreté, persévérance extrême.

PERTINEMMENT. adv. Ainsi qu'il convient, comme il faut, avec jugement; ne se dit que Des discours. *Il en parle très-p. Il en a discouru pertinemment.*

PERTINENCE. s. f. T. Procéd. Qualité de ce qui est pertinent. *La p. des moyens, des faits et articles.*

PERTINENT, ENTE. adj. (latin. *pertinere*, convenir). Qui est tel qu'il convient; ne se dit guère que dans ces loc., *Raisons, excuses pertinentes.* ‖ T. Procédure. *Moyens pertinents et admissibles, faits et articles pertinents*, Moyens, faits qui appartiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur sa décision.

PERTUIS. s. m. (lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture qu'on pratique à une digue dans certaines rivières pour laisser passer les bateaux. *Le passage du p.*

retarde beaucoup les bateaux. ‖ T. Géogr. Détroit serré entre une île et la terre ferme ou entre deux îles. *Le p. de Maumusson. Le p. d'Antioche.*—* Passage étroit entre deux montagnes. *Le p. Rostan près Briançon.*

PERTUISANE. s. f. (R. *pertuis?*). Voy. LANCE.

PERTURBATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui cause du trouble. *P. du repos public. On a saisi les perturbateurs.* = PERTURBATEUR, TRICE. adj. T. Mécan. céleste. *Force perturbatrice*, Voy. PERTURBATION. ‖ T. Médec. *Méthode* ou *Médication perturbatrice*, Méthode de traitement qui consiste dans l'emploi de moyens propres à troubler la marche habituelle des maladies. *Le froid est un agent p. des plus puissants.*

PERTURBATION. s. f. (lat. *perturbatio*, de *perturbare*, troubler). Trouble, dérangement dans l'état ou dans la marche naturelle d'une chose. *Cette guerre imprévue jeta une profonde p. dans le commerce.* — Figur., *Ces théories insensées ne laissèrent pas de porter la p. dans une foule d'esprits. La p. morale causée par les événements inouïs de la révolution et de l'empire n'est point encore calmée.* ‖ T. Méd. Trouble causé dans les fonctions physiologiques par quelque maladie, et, dans la marche d'une maladie, par quelque agent thérapeutique. ‖ * T. Physiq. Se dit Des mouvements brusques que l'aiguille aimantée éprouve tous les jours à l'est et à l'ouest du méridien magnétique.

Enc.— En termes d'Astronomie, on appelle *Perturbations*, les inégalités que l'on observe dans le mouvement elliptique des planètes. Si chaque planète n'obéissait qu'à l'action attractive du Soleil, c.-à-d. du corps autour duquel elle se meut, elle décrirait une orbite elliptique parfaitement régulière, dont le Soleil occuperait un des foyers, et chacune des périodes de ce mouvement serait exactement la même que celle qui la précède et que celle qui la suit. Mais, comme l'attraction est une propriété universelle de la matière, chaque corps planétaire agit sur tous les autres, en même temps que tous les autres agissent sur lui, et en conséquence il est forcé de s'écarter plus ou moins de la courbe qu'il décrirait en vertu de la force centrale du Soleil, si celle-ci agissait seule sur lui. Les forces qui produisent ces inégalités ou déviations sont appelées *forces perturbatrices* ou *troublantes*, et la détermination de leur effet sur l'orbite de chaque planète constitue le grand problème de la mécanique céleste.

Le cas le plus simple du problème serait celui d'un système où il n'y aurait que trois corps, savoir : un corps central, et deux autres corps tournant autour du premier et troublant réciproquement leurs mouvements. Tel serait, par ex., le cas du Soleil, de la Terre et de la Lune, si l'on suppose que toutes les autres planètes ont cessé d'exister, ou encore si on les suppose situées à une telle distance que leur force perturbatrice devienne tout à fait insensible. Pour plus de clarté, appelons *corps troublé* l'un des deux corps qui tournent autour du centre, et supposons que l'autre soit le *corps troublant*. Dans cette hypothèse, il n'est pas difficile de se faire une idée générale des effets que devra produire la force perturbatrice. Il est aisé de voir, par ex., que, dans certaines positions de son orbite, le mouvement du corps troublé sera accéléré, et que, dans d'autres, il sera retardé; que, dans un cas, il sera attiré au-dessus, et, dans l'autre, abaissé au-dessous du plan de l'orbite qu'il décrirait autour du corps central. Mais il reste à résoudre un problème singulièrement plus difficile : il s'agit de déterminer l'effet ultime résultant de l'action exercée réciproquement l'un sur l'autre par les corps en mouvement, après un nombre infini de révolutions. Si l'on suppose données les masses et les distances des corps, ceci est un problème de *géométrie pure*; cependant telle est la difficulté que, même en le limitant au cas des trois corps, l'analyse est incapable d'en donner la solution générale. C'est seulement dans le cas particulier où la masse du corps troublant serait très-petite comparativement à celle du corps central, que les géomètres ont réussi à intégrer les équations de ce mouvement, et à en déterminer les résultats définitifs : or, ce cas est précisément celui que nous présente la nature.

Si le problème est entouré de grandes difficultés lorsqu'on ne prend en considération que trois corps seulement, il est aisé de concevoir que ces difficultés deviendraient absolument insurmontables si l'on essayait de rechercher les actions réciproques de tous les corps planétaires qui font partie de notre système. Heureusement pour nous, il existe dans la constitution du système solaire certaines circonstances particulières qui nous permettent, non-seulement de prévoir l'*effet général*, mais encore de *déterminer*, avec toute la précision dont les observations astronomiques sont susceptibles, la forme, les dimensions et la position de chaque orbite, ainsi que le lieu du corps qui la décrit, à un moment donné quelconque, soit dans le passé, soit dans l'avenir. La première de ces circonstances, c'est que, comme nous venons de le dire, les planètes sont toutes, sans exception, très-petites comparativement au Soleil ou au corps central. la masse de Jupiter, la plus grosse de toutes, n'étant pas un millième de celle de cet astre. Il en résulte que l'attraction exercée par le Soleil sur chaque planète, pour la retenir dans l'orbite qu'elle décrirait s'il n'y avait pas de corps troublant, est énormément prépondérante, tandis que, les attractions mutuelles des planètes entre elles étant très-faibles, leurs effets, comme forces perturbatrices, sont proportionnément très-petits. Dans le cas des satellites, où le principal corps troublant est le Soleil lui-même, son influence perturbatrice, malgré la grandeur de sa masse, est immensément diminuée par la grande proximité où ces corps secondaires se trouvent de leurs planètes principales, relativement à leurs distances du Soleil, ce qui rend la *différence* des attractions exercées par cet astre sur la planète principale et sur le satellite très-petite en comparaison de ces attractions elles-mêmes. La plus grande part de l'attraction solaire, ou celle qui est la même pour la planète principale et son satellite, est employée à les faire mouvoir de compagnie dans une orbite autour du Soleil ; l'autre part de la force solaire est la seule qui agisse comme puissance perturbatrice. D'après les calculs de Newton, la valeur moyenne de cet excédant, pour le cas des perturbations de la Lune par le Soleil ne monte qu'à un 638000ᵉ de la pesanteur à la surface de la Terre, et à un 179ᵉ de la force principale qui retient la Lune dans son orbite. Il suit de là que les déviations qu'éprouvent les corps planétaires dans leurs orbites sont fort petites, et par conséquent que l'on peut calculer l'*action perturbatrice* de chaque planète séparément, comme si toutes les autres n'existaient pas. La seconde circonstance que nous devons signaler, c'est que toutes les grandes planètes sont confinées dans une zone de quelques degrés en largeur, en conséquence de quoi elles ne peuvent produire que des effets comparativement très-faibles relativement au déplacement du plan de leurs orbites. Enfin, la troisième est que le système planétaire peut se partager en systèmes partiels et subordonnés qui sont presque indépendants l'un de l'autre. Ainsi, par ex., le Soleil, Jupiter et Saturne, forment un système dans lequel les deux planètes exercent une action fort sensible l'une sur l'autre, mais sont très-peu affectées par l'influence de tout autre corps ; Vénus et la Terre nous présentent le même phénomène, quoique à un moindre degré. Grâce à ces circonstances, les géomètres ont pu, ce qui sans cela eût été impossible, exprimer les forces perturbatrices des divers corps du système par des équations algébriques, à l'aide desquelles les astronomes calculent plusieurs années à l'avance, les positions de toutes les planètes et de leurs principaux satellites, et dressent à l'usage des navigateurs les tables de ces positions.

Les inégalités produites dans les mouvements des planètes par leurs attractions réciproques se divisent en deux catégories. Celles de la première résultent des *Configurations* des planètes, c.-à-d. des positions relatives qu'elles occupent les unes par rapport aux autres ; et, comme les inégalités produites par cette cause, s'accroissent, diminuent et disparaissent après certains intervalles de temps, on les appelle *Inégalités périodiques*. Les inégalités de la seconde catégorie sont indépendantes des positions relatives des planètes. Elles sont également périodiques ; mais leurs périodes sont incomparablement plus longues que celles de la première classe : de là le nom d'*Inégalités séculaires* sous lequel on les désigne ; leurs périodes en effet ne doivent pas se calculer par années, mais par siècles. C'est par la découverte de la nature périodique et de la compensation de toutes les inégalités de l'une et de l'autre catégorie produites par les forces perturbatrices, que la science est parvenue à démontrer la stabilité et la permanence de notre système planétaire.

Pour que la stabilité des orbites planétaires soit assurée, trois éléments doivent rester constants, ou du moins n'être sujets qu'à de petites variations périodiques. Ces éléments sont : 1° Le grand axe de l'orbite, ou la moyenne distance de la planète au Soleil ; 2° l'inclinaison de son orbite relativement à un plan fixe ; 3° l'excentricité de l'orbite. Or, quant à ce qui concerne les grands axes, Lagrange a démontré qu'ils sont tout à fait exempts d'inégalités séculaires, et qu'ils sont simplement soumis à des inégalités périodiques qui dépendent des configurations des planètes. En conséquence, ils sont ramenés à leurs premières valeurs lorsque les planètes reviennent à leurs mêmes positions relatives, et, de cette manière, leurs valeurs moyennes, ainsi que les mouvements moyens qui en dépendent, restent invariablement les mêmes. Pour ce qui concerne les inclinaisons et les excentricités, elles sont affectées à la fois, il est vrai, par des inégalités périodiques et par des inégalités séculaires ; mais leurs variations séculaires sont renfermées dans des limites fort étroites et elles finissent par se compenser. En outre, les inclinaisons et les excentricités des différentes orbites sont liées entre elles de telle manière que tout ce qu'une orbite quelconque gagne sous l'un de ces rapports est perdu par l'ensemble des autres. Ces relations ont été formulées par Lagrange dans les deux théorèmes suivants, qui sont justement regardés par tous les géomètres comme les plus beaux résultats qu'ait jamais donnés l'analyse mathématique : 1° Si l'on multiplie la masse de chaque planète par la racine carrée du grand axe de son orbite, et le produit par le carré de la tangente de son inclinaison à un plan fixe, la somme de tous ces produits sera constamment la même sous l'influence de leurs attractions mutuelles. 2° Si l'on multiplie la masse de chaque planète par la racine carrée du grand axe de son orbite, et le produit par le carré de l'excentricité, la somme de tous les produits semblables, étendue à tous les corps du système, restera invariable.

De la nature périodique des changements produits dans les trois éléments mentionnés ci-dessus, il résulte que l'effet total des forces perturbatrices se borne à faire osciller le système autour d'un état moyen, et que les inégalités des mouvements planétaires *finissent par se compenser* à la suite des siècles. Par conséquent, le système ne contient en lui-même aucun élément de destruction, et il est calculé pour durer éternellement, à moins qu'une force extérieure ne vienne à s'y introduire. Ces résultats de la théorie sont, au point de vue spéculatif, ce que la science de l'astronomie nous offre de plus intéressant. Cependant ils ne sont point déduits de la solution du problème général du mouvement de corps s'attirant mutuellement les uns les autres ; ils sont simplement fondés sur certaines conditions qui appartiennent au système particulier de corps que représente le groupe dont le Soleil est le centre, savoir : 1° Que les excentricités des orbites sont peu considérables ; 2° que les inclinaisons sur le plan de l'écliptique sont petites ; et 3° que toutes les planètes, tant primaires que secondaires, se meuvent dans la même direction. Or, ces conditions ne sont pas des conséquences nécessaires de la gravitation, car on peut concevoir un autre système obéissant à la loi générale de la gravitation, et qui pourtant ne satisferait à aucune de ces conditions. Quant aux causes finales de ces conditions, nous les ignorons absolument, et sans doute nous les ignorerons toujours ; mais le fait de leur existence (car il y a presque l'infini à parier contre un qu'elles ne sont point fortuites) prouve assez clairement, que l'impulsion primitive qui a déterminé les directions des différents mouvements doit avoir été communiquée à toutes les planètes, ainsi qu'à leurs satellites, par la même cause mécanique.

L'histoire du problème des perturbations ne date que de la découverte de la gravitation universelle. Newton lui-même a signalé les effets perturbateurs généraux que doivent produire les attractions mutuelles des planètes, et il a appliqué sa théorie à la recherche de la précession des équinoxes et des inégalités lunaires. Le problème des trois corps a été résolu, vers le milieu du dernier siècle par Clairaut, d'Alembert et Euler. Euler le premier a démontré la périodicité des variations produites dans les orbites de Jupiter et de Saturne, par leurs perturbations réciproques. Laplace a fait voir que, d'après l'état actuel de notre système planétaire, toutes les variations dont les orbites sont susceptibles sont périodiques et renfermées dans d'étroites limites, et, par ex., que la variation que subit l'inclinaison de l'écliptique ne peut dépasser trois degrés. Enfin, Lagrange a démontré d'une manière générale qu'aucune inégalité séculaire, ou terme proportionnel au temps, ne peut entrer dans l'expression du grand axe de l'orbite, ou du mouvement moyen qui en dépend. On peut dire que les découvertes de ces deux grands géomètres ont complété la science de la mécanique céleste. Quant aux travaux des savants qui leur ont succédé dans cette carrière, ils n'ont guère eu pour objet et pour résultat que d'étendre et de simplifier leurs théories.

***PERTUS, USE.** adj. (latin. *pertusus*, percé). T. Bot. Voy. FEUILLE.

PERVENCHE. s. f. T. Bot. Voy. APOCYNÉES.

PERVERS, ERSE. adj. (lat. *perversus*). Méchant, dépravé. *Un homme p. Un naturel p. Une âme, une doctrine perverse. Des sentiments p. Mœurs perverses. Le monde est bien p.* ‖ Subst., au masc., *Dieu châtiera les pervers.*

PERVERSION. s. f. Changement de bien en mal. En matière de relig. et de morale, *La soif des richesses cause la p. des mœurs.* — En termes de physiol. et de pathol., *La p. des forces. La p. d'appétit, de la vue, etc.*

PERVERSITÉ. s. f. Méchanceté, dépravation. *La p. de son âme, de son naturel. La p. du siècle, des mœurs. La p. d'une doctrine.*

PERVERTIR. v. a. (lat. *pervertere*, détourner, altérer). Faire changer de bien en mal dans les choses de la religion, de la morale. *P. un chrétien. P. un jeune homme. P. un bon naturel. Le luxe a perverti bien des femmes.* — *P. l'ordre des choses*, Troubler un ordre établi. ‖ Fig., *P. le sens d'un passage*, Le dénaturer, l'altérer ; substituer un faux sens à celui qui est reconnu pour le véritable. = SE PERVERTIR. v. pron. Devenir pervers. *Ce jeune homme s'est promptement perverti.* = PERVERTI, IE. part.

PESADE. s. f. T. Manége. Air relevé dans lequel le cheval s'élève du devant sans que les pieds de derrière quittent leur place. — *P. de chèvre*, Pesade défectueuse dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant ; ou Pesade trop haute, dans laquelle il joue de l'épinette avec les jambes de devant.

***PESAGE.** s. m. Action de peser. *Instrument de p. Bureau de pesage.*

PESAMMENT. adv. D'une manière pesante. *Marcher p. Etre vêtu p.* — *P. armé*, se dit Des soldats de l'antiquité, fantassins ou cavaliers, qui étaient armés de toutes pièces. V. HOPLITE. ‖ Fig., *Parler, écrire p.*, Parler, écrire sans facilité, sans grâce.

PESANT, ANTE. adj. Qui pèse, qui est lourd ; se dit par oppos. à Léger. *Le platine est le plus p. de tous les corps connus. Fardeau p. Charge pesante. Tous les corps pesants tendent vers le centre de la terre.* — Fig., *Avoir la main pesante, le bras p.*, se dit D'un homme fort et robuste qui donne de grands coups ; et, au sens moral, D'une personne dont le ressentiment et la vengeance sont à craindre. *Avoir la main pesante*, se dit encore De quelqu'un qui, dans certains ouvrages de la main, manque de facilité et de légèreté. *Ce maître d'écriture, ce dessinateur, ce graveur, ce chirurgien a la main pesante.* — *Avoir la tête pesante*, Éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur. ‖ Tardif, lent. *Le bœuf est un animal p. Cet homme devient p.*, commence *à devenir p. L'âge a rendu mon cheval p. Une marche pesante.* — Fig., en parl. De l'esprit, du discours, etc., Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. *Il a l'esprit p. C'est un écrivain bien p. Il se croit grave et n'est que p. Son style est p.* ‖ Fig., sign. encore Onéreux, fâcheux, fatigant, incommode. *C'est une charge pesante que d'avoir une nombreuse famille sur les bras. C'est un p. fardeau que l'héritage d'un grand nom. Ces peuples portent un joug bien p.* ‖ T. Comm. Qui est du poids réglé et ordonné par la loi. *On n'est obligé à recevoir dans le commerce que des espèces pesantes.* Peu usité. ‖ T. Man. *Cheval p.*, Cheval qui ne s'enlève pas facilement du devant. — *Cheval p. à la main*, et Fig., *Homme p. à la main*, V. MAIN. = PESANT, s. m. Poids ;

n'est guère usité que dans cette phrase figur. et fam., *Valoir son p. d'or*, qui se dit D'un homme probe, obligeant, officieux, d'un commerce sûr et agréable; et Des choses qu'on regarde comme excellentes dans leur genre. || * Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. = *Pesant* s'emploie aussi adverbial. *Une livre p. Deux kilogr. p.* = Syn. Voy. LOURD.

PESANTEUR. s. f. Tendance des corps vers le centre de la terre; La force qui préside à cette tendance. *La p. des corps. La p. de l'air. La p. universelle. La p. va en augmentant de l'équateur au pôle.* Voy. GRAVITATION et GRAVITÉ. — *P. spécifique*, Voy. DENSITÉ. || L'intensité avec laquelle un corps pesant choque un autre corps, particulièr. quand le premier est animé d'une force motrice additionnelle. *La p. de sa chute fut telle qu'il resta sur le coup. La p. du coup le jeta par terre. Il fut étourdi de la p. du coup. Il lui a fait sentir la p. de ses coups, de sa main, de son bras.* || Indisposition qui survient en quelque partie du corps et qui fait qu'on y sent comme un poids. *Avoir une grande p. de tête, d'estomac. Il sent de la p. par tous les membres.* || Lenteur, défaut d'activité. *Ce cheval a trop de p. pour être employé comme cheval de selle. Sa marche est d'une p. insupportable.* || Fig., Défaut de vivacité, de pénétration, de légèreté, de grâce dans l'esprit, *Avoir une grande p. d'esprit, dans l'esprit.* — *On dit aussi, *La p. du style. La p. de sa conversation.*

* **PÈSE-ACIDE.** s. m. Voy. ARÉOMÈTRE.

PESÉE. s. f. L'action de peser. *Avant de vous livrer ce ballot, on en fera la p. en votre présence. Faites une p. sur le levier.* — * T. Phys. *Méthode des doubles pesées*, Voy. BALANCE. || La quantité de ce qui a été pesé en une fois. *La première p. est de cinquante kilogr.*

* **PÈSE-LAIT.** s. m. Voy. ARÉOMÈTRE et LAIT.

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Voy. ARÉOMÈTRE.

PÉSER. v. a. (lat. *pendere*, peser). Constater, vérifier le poids d'une chose, en la comparant avec un corps dont le poids est connu, fixé. *P. de la viande, du pain, des ballots. P. une pièce d'or. P. avec des balances, avec une romaine.* || Fig., Examiner attentivement une chose pour en connaître le fort et le faible. *P. mûrement les choses. P. les raisons pour et contre. P. les conséquences d'une affaire. P. les objections qui ont été faites de part et d'autre.* — *P. ses mots, ses paroles; P. la valeur de chaque terme*, Examiner, en parlant, la valeur, la conséquence de ce qu'on va dire. On dit aussi De quelqu'un qui parle avec une lenteur affectée, *Il pèse toutes ses paroles, tout ce qu'il dit.* = PESER. v. n. Avoir un certain poids. *Ce ballot pèse beaucoup. Le tout ensemble pesait plus de cent kilogrammes. L'or pèse plus que l'argent. Cette pièce d'or ne pèse pas*, Elle n'a pas le poids légal. — *Cet aliment pèse sur l'estomac*, Il cause un sentiment de pesanteur, il est de digestion difficile. || Fig. et fam., *Il ne pèse pas une once*, se dit D'un homme que le contentement rend vif, léger, alerte. — *Cette personne lui pèse sur les épaules*, Elle lui est à charge par son importunité. — *Cette personne, cette chose lui pèse sur les bras*, Elle lui est à charge par la dépense qu'elle lui occasionne. — *Cela lui pèse sur le cœur*, Cela lui cause du chagrin, du ressentiment. — *Cela lui pèse*, Cela lui cause de la peine, de l'inquiétude, de l'embarras. — *Un secret lui pèse*, se dit D'une personne qui n'est pas capable de garder un secret. || T. Man. *Ce cheval pèse à la main*, V. MAIN. || Appuyer fortement sur une chose. *P. sur un levier, sur une bascule, sur les étriers.* || Fig., Demeurer plus longtemps. *Il faut p. sur cette note, sur cette syllabe.* — *P. sur une circonstance*, Y insister pour la faire remarquer. = PESÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. GELER.

PESEUR. s. m. Celui qui pèse. *P. de foin.*

* **PESO.** s. m. T. Métrol. Voy. MONNAIE.

* **PESON.** s. m. Voy. BALANCE.

* **PESSAIRE.** s. m. (lat. *pessarium*). T. Chir. Instrument que l'on introduit dans le vagin pour maintenir l'utérus dans sa position naturelle. *Un p. de caoutchouc.*

* **PEESS.** s. f. T. Bot. Voy. HALORAGÉES.

* **PESSIMISME.** s. m. (lat. *pessimus*, le plus mauvais). T. Phil. On désigne quelquefois sous ce nom La doctrine des philosophes qui, afin de nier la Providence, insistent sur les désordres de ce monde, sur les misères de la vie humaine. || Famil., se dit De la manière de voir d'une personne qui est disposée à prendre toutes choses par le mauvais côté. *Mon p. ne va pas jusque-là.*

PESSIMISTE. s. et adj. 2 g. Celui qui est partisan du pessimisme. || Celui, celle qui est naturellement disposé à voir tout en noir, à considérer toutes choses par leur mauvais côté.

PESTE. s. f. (lat. *pestis*). Maladie fébrile et épidémique qui cause une grande mortalité. *Être frappé, mourir de la p. En temps de p. On le fuit comme la p.* — Prov., *Dire p. et rage de quelqu'un*, En dire tout le mal possible. || Par ext. et abusiv., se dit De diverses maladies qui font mourir à la fois beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. *La fièvre jaune est une p. qui est originaire d'Amérique. La clavelée est la p. des moutons.* || Figur., se dit Des choses qui corrompent les cœurs ou les esprits. *La flatterie est la p. des cours. Cette philosophie est une p. qui a fait de grands ravages en Allemagne.* — Se dit aussi Des personnes dont la fréquentation est pernicieuse, qui exercent une influence funeste. *Cet homme est une p. publique. Evitez cet homme, c'est une p.* — Fam., *C'est une méchante p., une méchante petite p.*, se dit D'un méchant petit garçon, et même D'une jeune fille vive et malicieuse. = Adject. et fam., on dit encore D'un petit garçon malicieux, *C'est un petit p.*; et D'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignité, *Il est* ou *elle est un peu p.* || Familièr., *Peste* s'emploie aussi en manière d'interj., par exclamation ou par une espèce d'imprécation. *P., que cela est beau! P., qu'il fait froid! La p., vous ne m'y reprendrez pas! P. de l'étourdi! La p. de l'ignorant! La p. soit du vieux fou!*

Enc. — La *Peste* est une maladie fébrile, qui appartient au groupe des fièvres graves typhoïdes, et qui présente comme symptômes particuliers des bubons, des anthrax, des charbons, et des pétéchies gangréneuses. La p. est endémique dans certaines contrées, en Égypte par ex., où chaque année on l'observe à l'état sporadique; mais de temps à autre elle affecte la forme épidémique. A cette heure, la p. paraît presque limitée à quelques pays, l'Égypte, la Syrie, l'Asie Mineure et Constantinople, d'où le nom de *Typhus d'Orient* sous lequel on la désigne encore. — Desgenettes distingue dans la p. trois degrés. Dans le premier, il y a fièvre légère sans délire, mais la nature de la maladie est révélée par la présence de bubons. Dans le second, la fièvre s'accompagne de délire, avec une prostration rapide et extrême du malade; il se manifeste des bubons aux aines, aux aisselles, et parfois à l'angle des mâchoires. Le délire s'apaise vers le 5ᵉ jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers le 7ᵉ. Dans le troisième degré, la fièvre et le délire sont plus considérables, et l'on observe des bubons, des anthrax, des charbons et des pétéchies, soit isolément, soit simultanément. Les anthrax ont leur siége dans les parties charnues non recouvertes de poils, telles que le dos, les épaules, la poitrine, le cou et les membres. Les *charbons* sont des pustules entourées d'une auréole rouge et remplies d'une sérosité brune ou noirâtre, qui, après avoir atteint le volume d'une aveline, se déchirent et laissent à nu une surface complétement gangrenée. Lorsque l'affection ne dépasse pas le premier degré, presque tous les malades guérissent promptement et facilement. Lorsqu'on a affaire au second degré, un traitement judicieux peut parfois sauver le malade; le troisième degré est en général au-dessus des ressources de l'art. La mort survient ordinairement du 3ᵉ au 6ᵉ jour. En réunissant tous les cas de p. quel qu'en soit le degré, on estime qu'en moyenne la maladie enlève les 2/3 des individus atteints. — Parmi les nombreuses lésions que présentent les cadavres, il en est deux de constantes, l'altération du sang, qui est commune à la p. et aux fièvres de forme typhoïde, et l'altération des ganglions lymphatiques : cette dernière paraît être la lésion essentielle et primitive de la maladie. On comprend qu'en présence d'une maladie *totius substantiæ*, comme est la p., et qui présente le plus souvent des altérations d'une extrême gravité, la médecine soit souvent impuissante. Il n'y a pas plus de spécifique contre cette maladie que contre les autres fièvres graves, et la méthode de traitement doit varier suivant la prédominance et la succession des phénomènes morbides.

La recherche des causes de la p. a donné lieu à de vives discussions. La plupart des auteurs attribuent son développement à des causes d'insalubrité locales, telles que foyers d'infection produits par la décomposition des matières végétales et surtout animales, inondations, humidité, encombrement des populations dans des lieux malsains, misère, malpropreté, etc. Mais il n'y a pas que l'Égypte, la Syrie et la Turquie qui présentent de pareilles conditions d'insalubrité, et cependant la p. est, pour ainsi dire, reléguée dans ces contrées. Sans doute ces influences sont de nature à favoriser le développement de la maladie; toutefois il ne nous paraît point qu'elles soient suffisantes pour l'engendrer. Dans des circonstances semblables extérieurement, nous voyons apparaître ici la p., là le choléra, ailleurs la fièvre jaune, etc.: il faut donc admettre qu'il y a dans l'étiologie de chacun de ces fléaux quelque élément spécifique qui détermine et caractérise la nature de l'épidémie : malheureusement cet élément nous est absolument inconnu, dans le cas de la p. tout comme dans celui des maladies que nous venons de nommer. — Une autre question fort controversée est celle de la contagion de la p. Naguère on croyait généralement, non-seulement que la maladie se transmettait par le contact immédiat des pestiférés, mais encore qu'elle se communiquait par les effets et les hardes qui leur avaient appartenu; de là les singuliers règlements sanitaires prescrits il y a peu d'années encore aux navires qui venaient du Levant : néanmoins on disait que le contact des cadavres eux-mêmes était tout à fait inoffensif. La commission nommée par l'Académie de médecine pour étudier la question des quarantaines a fait justice de ces erreurs. Mais elle a reconnu que, dans les foyers épidémiques, la p. est transmissible par les miasmes qu'exhalent les pestiférés et par les foyers d'infection qui en peuvent résulter. La p. est donc une maladie non pas contagieuse dans le sens propre du mot, mais simplement infectieuse. Il se peut aussi que l'air vicié par une réunion de pestiférés puisse communiquer la maladie à une distance plus ou moins grande. Au reste, comme il est établi que la durée de l'incubation de la p., c.-à-d. l'intervalle entre le moment où le virus miasmatique est introduit dans l'économie et celui où apparaissent les symptômes de la maladie, ne dépasse jamais 7 à 9 jours, il s'ensuit que le fléau ne pourrait être importé dans un pays par un navire qui aurait quitté depuis plus de 9 jours une contrée infectée, sans que la maladie ait auparavant éclaté à bord. Lorsque la p. se propage au loin, il y a lieu de croire que sa propagation, de même que celle d'autres épidémies, le choléra et la fièvre jaune par ex., dépend de circonstances tout à fait inconnues et contre lesquelles ne peut prévaloir aucune mesure de précaution.—Il est possible que la p. n'ait pas été connue des anciens, car la maladie épidémique qui ravagea Athènes l'an 429 avant notre ère, et celle qui désola Rome sous le règne d'Antonin, bien qu'on les désigne sous le nom de p., différaient de l'affection à laquelle on réserve aujourd'hui cette dénomination: toutes deux néanmoins venaient de l'Asie. Mais on identifie avec cette dernière l'épidémie qui, sous Justinien (542), sévit dans une partie de l'empire, celle qui détruisit en partie l'armée des croisés devant Tunis et dont mourut saint Louis (1270), et la fameuse *P. noire* qui, au milieu du XIVᵉ siècle, après avoir ravagé toute l'Asie y compris la Chine, fit périr environ 25 millions d'hommes en Europe seulement. Dans les temps modernes, les épidémies de p. les plus célèbres sont celles de Nimègue (1635), de Londres (1665), de Marseille (1720), de Moscou (1771). Les grandes épidémies de 1798 et de 1835 ont eu l'Égypte pour principal théâtre, et ont respecté l'Europe, sans doute à cause des immenses progrès accomplis depuis un siècle par celle-ci dans les voies de la civilisation et de l'hygiène publique. Les meilleurs écrits sur la p., nous ne parlons que des plus modernes, sont ceux d'Aubert-Roche et de Bulard; mais nous recommanderons surtout le Rapport du docteur Prus fait au nom de la commission académique dont nous avons parlé.

PESTER. v. n. Montrer, par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose. *Il peste contre ses juges. Il peste contre le gouvernement. Tout le monde peste contre lui. Il a beau p., cela sera.* Fam. — Prov., *P. entre cuir et chair*, Être mécontent, sans oser le dire.

PESTIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *pestis; ferre*, porter). Qui communique la peste. *Un air, une odeur p.* Inus.

PESTIFÉRÉ, ÉE. adj. Infecté de la peste. *Il venait d'un lieu p. Des marchandises pestiférées.* || Celui qui est atteint de peste, frappé de peste. *Soigner les pestiférés.* — *On le fuit comme un p.*, se dit D'un homme dont on évite le commerce.

PESTILENCE. s. f. (lat. *pestilentia*). Maladie épidémique ou contagieuse. *Dans un temps de p.* Vieux. || En T. Écrit., on dit figur., *Être assis dans la chaire de p.*, Professeur de doctrines pernicieuses.

PESTILENT, ENTE. adj. Qui tient de la peste. *Une fièvre pestilente.* || Infecté de peste. *Respirer un air p.* — Peu usité.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. Infecté de peste, contagieux. *Un air p. Maladie pestilentielle. Vapeurs pestilentielles.*

PET. s. m. (latin. *peditus*). Vent qui sort du corps par en bas et avec bruit. *Lâcher un pet.* On évite de se servir de ce mot. || *Pet de nonne*, Beignet soufflé. || * T. Bot. *Pet-d'âne.* Voy. COMPOSÉES.

PÉTALE. s. m. (gr. πέταλον, feuille). Bot. V. FLEUR.

PÉTALISME. s. m. T. Antiq. Voy. OSTRACISME.

* **PÉTALOÏDE.** adj. 2 g. (gr. εἶδος, ressemblance). T. Botan. Qui a l'aspect et la coloration des pétales. *Calice pétaloïde.*

PÉTARADE. s. f. Plusieurs pets de suite; ne se dit guère que Des chevaux et d'autres animaux semblables, lorsqu'ils pètent en ruant. *Le cheval se mit à ruer et fit des pétarades.* || Bruit qu'on fait de la bouche, par mépris pour quelqu'un. *Il lui a fait une p.* — Fig. et famil., *Il m'a répondu par une p.*, Il n'a fait aucun cas de ce que je lui ai dit.

PÉTARD. s. m. Pièce d'artifice qui consiste en un petit cylindre de papier fort, rempli de poudre bien pressée, et qui éclate quand on met le feu à la mèche. || * T. Entom. Voy. CARABIQUES.

Enc.—En termes d'Artillerie, on appelle *Pétard*, une machine destinée à enfoncer les portes et les palissades. Le p. paraît avoir été inventé dans le Rouergue, entre les années 1570 et 1579, par des artificiers protestants, pour suppléer à l'artillerie dans l'attaque des postes. Suivant d'Aubigné, ce fut à la prise de Cahors par Henri de Navarre, en 1580, qu'il fit son « premier coup de marque ». Dans le principe, le p. consistait en une espèce de cloche tronconique de fonte, qu'on remplissait de poudre, et qu'on fixait sur un plateau de chêne par une armature de fer. Le plateau s'accrochait à un tire-fond fixé à l'obstacle que l'on voulait renverser, et l'on mettait le feu à la charge au moyen d'une fusée qui brûlait assez lentement pour donner au pétardier le temps de se retirer. Le p. actuel est une petite boîte de bois de chêne, de forme cubique, et ayant 21 centim. de côté intérieur; l'épaisseur du bois est de 20 millim. Il contient 9 kilogram. de poudre et pèse, tout chargé, près de 15 kilogr. On le lie en croix avec une grosse ficelle, à laquelle on fait une boucle sur une des faces latérales : c'est par cette boucle qu'on le suspend à l'obstacle au moyen d'un clou. Enfin, on le fait jouer avec une fusée d'obus ou un bout de mèche à combustion lente. Les effets du p. sont à peu près proportionnels au carré de la charge. Il brise une porte de bois de 11 centim. d'épaisseur; fait un trou d'un mètre carré dans un mur épais de 50 à 60 centimètres; enfin, il détruit une travée de palissade entre deux poteaux, si on l'accroche à la traverse. On peut augmenter son action en donnant plus d'épaisseur à son enveloppe, en l'arc-boutant de tous côtés avec des morceaux de bois, ou en le chargeant de sacs à terre du poids de 50 kilogr.

PÉTARDER. v. a. Faire jouer le pétard. *P. une porte.* = PÉTARDÉ, ÉE. part.

PÉTARDIER. s. m. Celui qui fait les pétards, ou qui les applique.

PÉTASE. s. m. T. Antiq. Voy. CHAPEAU.

PÉTAUD. s. m. (latin. *peto*, je demande?). N'est usité que dans cette loc. fam., *La cour du roi P.*, qui se dit D'un lieu de confusion où tout le monde est maître. *Cette maison est la cour du roi P.* = PÉTAUDIÈRE. s. f. Un lieu où chacun fait le maître, une assemblée où il n'y a pas d'ordre. *Cette maison, cette assemblée est une vraie pétaudière.* Famil. — Plusieurs écrivent *Petaud* et *Petaudière.*

* **PÉTAURE.** s. m. T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. T. Méd. Qui est de la nature des pétéchies. *Éruption pétéchiale.* ‖ Qui s'accompagne de pétéchies. *Fièvre pétéchiale.*

PÉTÉCHIE. s. f. (bas lat. *petechia*). T. Méd. Tache rouge ou pourprée, semblable à une morsure de puce, qui se manifeste souvent sous la peau durant le cours des fièvres graves. *Les pétéchies sont dues à un petit épanchement sanguin.*

PET-EN-L'AIR. s. m. Espèce de robe de chambre fort courte qui descend jusqu'au bas des reins.

PÉTER. v. n. Faire un pet. ‖ Figur., se dit De certaines choses qui font un bruit éclatant et subit. *Le bois de chêne pète dans le feu. Le sel, jeté dans le feu, pète. Cette fusée a bien pété. Ce vin fait p. les bouteilles. — Son fusil, son pistolet lui a pété dans la main,* Son fusil, son pistolet, en faisant explosion, lui a crevé dans la main. — Prov. et popul., *Ne comptez pas sur les promesses de cet homme, il vous pétera dans la main,* Il vous manquera au besoin. On dit de même, *J'avais pour dix mille francs de billets qui m'ont pété dans la main,* Dont je n'ai pas été payé. = Ce v. se conjugue comme *Céder;* mais si on l'écrit, comme le font quelques-uns, sans accent à l'inf., il prend pour paradigme *Geler.*

PÉTEUR, EUSE, ou PETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de peter. ‖ Prov. et bass., on dit D'un homme qu'on a chassé honteusement de quelque endroit, *On l'a chassé comme un p.* ou *comme un péteux.*

PÉTILLANT, ANTE. adj. [Plusieurs disent *petillant.*] Qui pétille, qui brille avec éclat. *Un feu p. Des yeux pétillants, pétillants d'esprit. Un style p. d'esprit.*

PÉTILLEMENT. s. m. [Plusieurs disent *pétillement.*] Action de pétiller. *Le p. du sel, du sarment dans le feu.*

PÉTILLER. v. n. [Plusieurs disent *petiller.*] Éclater avec un petit bruit réitéré et en sautillant. *Le sel pétille dans le feu. Un feu qui pétille. Le Champagne mousseux pétille dans le verre.* ‖ Figur., *P. d'ardeur, d'impatience, de joie, de colère, etc.,* Manifester par ses regards, par ses gestes, beaucoup d'ardeur, etc. — *P. de faire une chose,* En avoir une extrême impatience. — *P. d'esprit,* Montrer, manifester un esprit vif et brillant. *Cet enfant pétille d'esprit. Son style pétille d'esprit.* ‖ Absolum. *Ses yeux pétillent,* Ils sont vifs et étincelants.

* **PÉTIOLAIRE.** adj. 2 g. Qui est de la nature du pétiole. *Vrilles pétiolaires.* = PÉTIOLE. s. m. (lat. *petiolus*, dimin. de *pes, pedis*, pied). = PÉTIOLÉ, ÉE. adj. = * PÉTIOLULE. s. m. T. Bot. V. FEUILLE. — Dans ces mots, T se prononce comme C.

PETIT, ITE. adj. Qui est, dans son genre ou dans son espèce, au-dessous de la grandeur, de la grosseur, de la capacité moyenne; se dit par opposit. à *Grand* et à *Gros*, selon les choses dont on parle. *P. homme. P. cheval. P. arbre. Une petite montagne. Une petite ville. Un p. logement. Un p. espace. Une petite rivière. Un p. navire. Une petite bouteille. Un p. tas. Une petite main. De petits yeux. De petits pas. Une petite lettre. Un petit livre.* ‖ Se dit aussi Des quantités qui s'évaluent par tête, par unité, et alors il se dit souvent par opposit. à Nombreux. *Un p. nombre de personnes. Une petite armée. Une petite troupe. Une petite somme d'argent. Un p. revenu.* ‖ Se dit également Des choses physiques et morales qui sont moindres que d'autres du même genre. *Petite fortune. P. train. Un p. moment. Petite pluie. P. vent. Aller au p. pas. Brûler à p. feu. Un p. bruit. Un p. talent. Un p. service. Être d'une petite naissance. Il a un très-p. mérite. Il occupe une petite place. C'est de petite conséquence. C'est un homme de petite constitution. — De petites gens, des gens de petite étoffe,* Des gens de basse condition. Pop., *Le p. monde,* Les gens qui sont obligés de travailler pour vivre, par opposition Aux personnes opulentes et considérables. *P. marchand,* Marchand en détail qui n'a qu'une petite boutique. — *C'est un p. esprit.* C'est un homme qui attache de l'importance à de petites choses, ou qui a des sentiments peu nobles, peu généreux. *C'est un p. génie,* se dit D'un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées. *Cela est bien p.,* Cela est peu noble, cela est bas. — *Se faire p.,* Se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place possible, et, Figur., Éviter l'éclat, ne point chercher à attirer sur soi les regards. *Se faire p., être p. devant quelqu'un,* Perdre beaucoup à être comparé avec lui; ne paraîtra rien devant lui. *Tout ce qu'il y a de grand dans le monde est p. devant Dieu. — En être aux petits soins avec quelqu'un.* V. SOIN. ‖ Qui représente une chose en raccourci, en miniature. *Cet hôtel est un p. Louvre. Cette ville est un p. Paris. Petite guerre,* Voy. GUERRE. — Fam., *Petit* exprime parfois une idée d'affection. *Mon p. homme. Mon p. mari, Ma petite femme,* ou simpl., *Mon p., Ma petite.* Dans ce sens, il s'emploie souvent substant., en parl. A un enfant ou D'un enfant. *Viens çà, petite. Le pauvre p. est malade. Sa petite est enrhumée. = Petit,* se joint aussi à plusieurs substantifs avec lesquels il semble ne former qu'un mot : *P.-fils,* Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. On dit au fém., *Petite-fille. Arrière-petit-fils, Arrière-petite-fille,* Le fils, la fille du petit-fils et de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule. *P.-neveu,* V. NEVEU. — *Petite-nièce,* V. NIÈCE. *Petit-canon,* V. CARACTÈRE. *Petite charbonnière,* V. MÉSANGE. *P. chêne,* Voy. LABIÉES. *P. duc,* V. CHOUETTE. *P.-gris,* V. ÉCUREUIL. *P. houx,* V. LILIACÉES. *P.-lait,* V. LAIT. *Petites-maisons,* Voy. MAISON. *P.-maître,* Voy. MAÎTRE. *Petite-oie,* Voy. OIE. *Petite oseille,* V. OSEILLE. *P. pied,* V. PIED. *P.-romain,* V. CARACTÈRE. *Petite rousserolle,* V. FAUVETTE. *P.-texte,* V. CARACTÈRE. *Petite vérole,* V. VARIOLE. = PETIT. s. m. Animal nouvellement né par rapport au père et à la mère. *Cette chienne a fait des petits. Le p. d'un éléphant. Les petits d'un aigle. L'alouette et ses petits. Il a pris les petits dans le nid.* ‖ Fig., se dit De ceux qui manquent de naissance, de fortune, de pouvoir, de crédit, par oppos. à Ceux qui possèdent ces avantages. *Il a contre lui les petits et les grands. La mort n'épargne ni grands, ni petits.* ‖ *Du p. au grand,* V. GRAND. ‖ Se dit quelquefois pour Un peu. *Reposons-nous un p.* Vieux. = EN PETIT. loc. adv. En raccourci. *Un modèle en p. Peindre en p. Cette église est Saint-Pierre de Rome en p.* = PETIT A PETIT. loc. adv. Peu à peu, par degrés peu sensibles. *Il a fait sa fortune p. à p.* ‖ Fig. et prov., *P. à p. l'oiseau fait son nid,* On fait peu à peu sa fortune, sa maison. = Syn. Voy. EXIGU.

PETITEMENT. adv. En petite quantité. *Il a du bien, mais il en a p. — Être logé p.,* Être logé à l'étroit. ‖ Mesquinement. *Il vit p. Il nous a traités p.* ‖ Sans élévation, bassement. *C'est penser p. Il s'est vengé bien petitement.*

PETITESSE. s. f. Peu d'étendue, peu de volume. *La p. d'un vase. La d. de sa taille. L'extrême p. de ces animaux... La p. de son logement.* ‖ Modicité, peu de valeur; n'est d'usage en ce sens qu'en parlant De dons, de présents. *Ne regardez pas à la p. du don, mais à ma bonne volonté.* ‖ Figur., faiblesse, bassesse. *L'homme, en considérant sa p., ne saurait trop s'humilier devant Dieu. — P. d'âme,* Défaut d'une âme qui est incapable de grandes choses. — *P. de cœur,* Bassesse. — *P. d'esprit,* Défaut d'un homme qui a l'esprit borné, et qui ne songe qu'à de petites choses auxquelles il attache beaucoup d'importance. *La p. d'esprit est bien voisine de la méchanceté. Il y a de la p. à se formaliser de pareille chose.* ‖ Fig., se dit encore Des actions qui dénotent la petitesse de l'âme, du cœur, de l'esprit. *C'est une p. à lui de s'être offensé de si peu de chose. Les petitesses de sa conduite lui ont fait tort. C'est un homme plein de petitesses.*

PÉTITION. s. f. (lat. *petitio*, de *petere*, demander).

Enc. — On entend par *Pétition* toute demande, toute plainte ou tout vœu adressé par écrit à une autorité quelconque. Avant 1789, on se servait de préférence des mots *supplique* et *placet.* Depuis cette époque, le mot p. a prévalu et le *droit de p.* aux chambres a été reconnu par toutes les constitutions. Toutefois, aux termes de l'art. 45 de la constitution de 1852, ce droit ne s'exerce plus près du Corps législatif, mais près du Sénat seulement. Des commissions nommées dans les bureaux examinent les pétitions, et donnent communication au ministre d'État du *Feuilleton des pétitions*, c.-à-d. d'un bulletin imprimé énonçant sommairement l'objet des pétitions sur lesquelles il doit être fait un rapport. Ce rapport est présenté en séance générale, et, s'il y a lieu, les pétitions sont envoyées au ministre compétent. Quant aux pétitions adressées au souverain pour invoquer sa bienveillance ou pour recourir à son autorité, il ne saurait être question que d'un recours par la voie gracieuse. Cependant une commission présidée par un conseiller d'État examine ces pétitions et présente chaque semaine un rapport à l'empereur. Les pétitions présentées à l'empereur, au Sénat, et celles qui ont pour objet des demandes de congés ou de secours, sont seules exemptes du droit de timbre.—En termes de Droit, on appelle *P. d'hérédité*, l'action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande, contre celui qui détient un héritage à titre de possesseur ou d'héritier, le délaissement total ou partiel de la succession. Cette action, rangée parmi les actions mixtes, se prescrit par trente ans. — Enfin, en termes de Logique, on donne le nom de *P. de principe*, à une sorte d'argument vicieux : il en sera parlé *au mot* SOPHISME.

PÉTITIONNAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui fait, qui présente une pétition.

* **PÉTITIONNER.** v. n. Présenter une pétition.

PÉTITOIRE. s. m. et adj. f. (lat. *petere*). T. Jurisp.

Enc. — On appelle *Action pétitoire*, celle par laquelle on réclame, soit le recouvrement d'une chose qui est possédée par un tiers et dont on est propriétaire, soit l'exercice d'une servitude réelle ou personnelle qu'on affirme avoir sur un bien appartenant à autrui. On donne, au contraire, le nom d'*Action possessoire* à celle par laquelle le possesseur d'une chose demande à être maintenu dans sa possession quand il y est troublé, ou à y être réintégré quand il en a été spolié. Dans le premier cas, l'action possessoire prend le nom de *Complainte* ou de *Dénonciation de nouvel ordre*, et, dans le second, celui de *Réintégrande.* L'action pét. suppose donc une question de propriété à juger; l'action poss. une question de possession. En principe, tout immeuble susceptible d'être acquis par prescription peut être l'objet d'une action possessoire. Par conséquent, les choses du domaine public *proprement dit étant imprescriptibles ne peuvent être l'objet* d'actions de ce genre.—Ces deux sortes d'actions ayant un but complétement différent, il importe qu'elles ne viennent jamais se mêler l'une à l'autre. La loi pose donc cette règle que le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés. Ainsi, le demandeur au poss., qui demande à être maintenu ou réintégré dans sa possession, ne peut, une fois l'instance engagée, réclamer par l'action pét. le droit de propriété. De même le défendeur au poss. ne peut, en offrant de prouver sa qualité de propriétaire, justifier le trouble ou la violence dont il a usé pour s'emparer de la possession. Il ne peut se pourvoir au pét. qu'après que l'instance sur le poss. aura été terminée; bien plus, s'il a succombé, il ne peut se pourvoir qu'après avoir pleinement satisfait aux condamnations prononcées contre lui. En vertu des mêmes principes, le demandeur au pét., qui se prétend propriétaire, n'est plus recevable à agir au poss. si sa première demande a été rejetée. Le choix qu'il a fait du pét. lui interdit l'action poss., et il ne saurait demander à se faire investir de la possession, lorsqu'une décision que lui-même a provoquée l'a déclaré non-propriétaire.—Les actions possessoires ne sont recevables qu'autant qu'elles ont été formées dans l'année du trouble par ceux qui, depuis une année au moins, étaient en possession paisible par eux ou par les leurs, à titre non précaire. (C. Proc. civ. art. 3 et 23 à 27.)

* **PÉTIVÉRIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes, à fleurs monochlamydées non symétriques, à carpelle unique, à étamines définies, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caractères bot.:* Sous-arbrisseaux ou plantes herbacées à odeur alliacée. Feuilles alternes, entières, accompagnées de stipules distinctes, et offrant souvent des points transparents. Fleurs en grappe ou en panicule. Calice à plusieurs folioles distinctes. Étamines entre périgynes et hypogynes, tantôt en nombre multiple des segments du calice, tantôt en nombre égal et alors alternant avec eux. Ovaire supère, uniloculaire; style unique; stigmate latéral; ovule dressé. Fruit uniloculaire, sec et indéhiscent, tantôt sans ailes, en forme de coin et épineux à la pointe, tantôt présentant au dos une aile étroite et aplatie (samare). Graine dressée et dépourvue d'albumen; embryon droit ou recourbé; cotylédons enroulés; radicule infère. [Fig. 1. *Seguiera floribunda;* 2. Fleur; 3. Coupe verticale d'un ovaire; 4. Fruits samaroïdes.]

Cette famille ne comprend que 3 genres et 10 espèces, qui se trouvent dans les Indes occidentales et dans les régions tropicales de l'Amérique. — Toutes les parties de la *Pétivérie alliacée* (*Petiveria alliacea*) sont douées d'une extrême âcreté. Les nègres la regardent comme un sudorifique et attribuent aux fumigations, ainsi qu'aux bains de vapeur faits avec cette plante, une grande efficacité dans les paralysies rhumatismales. Aux Indes occidentales, on emploie sa racine comme antiodontalgique. — Au Brésil, celle de la *Pét. à 4 étamines* (*Pet. tetrandra*) sert à préparer des bains chauds, fort vantés contre les rhumatismes musculaires. Elle possède une odeur d'ail très-prononcée. Martius compare aussi l'odeur qu'exhalent la racine, le bois et toutes les parties herbacées du *Seguiera alliacea* à celle de l'Ail ou de l'asa fœtida. Les Brésiliens administrent cette plante, comme la précédente, dans les cas de rhumatisme ; ils la préconisent aussi contre l'hydropisie et les affections hémorrhoïdales. Son bois contient une grande quantité de potasse ; aussi, au Brésil, se sert-on de ses cendres pour clarifier le sucre et dans la fabrication du savon. Les racines de ces diverses plantes s'emploient en outre assez généralement pour préserver des insectes les habits et surtout les étoffes de laine.

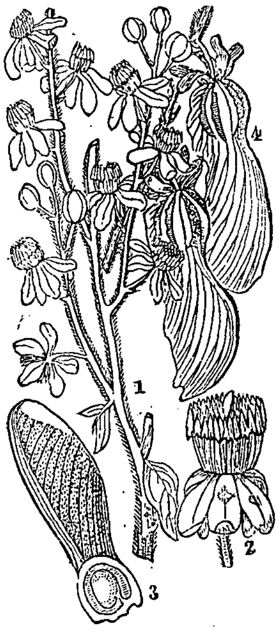

PETON. s. m. (dimin. de *pied*). Un petit pied. *Voilà de jolis petons.* Fam., et ne se dit guère qu'en parlant Des enfants.

PÉTONCLE. s. m. (lat. *pecten*, peigne). T. Zoolog. Voy. Ostracés.

PÉTRÉE. adj. f. (latin. *petra*, pierre). *Arabie P.*, Partie de l'Arabie qui est couverte de pierres, de rochers, etc. ‖ *Anat. *Apophyse p.*, *Os pétreux*, V. Crâne.

PÉTREL. s. m. T. Ornithol.

Enc. — Les *Pétrels* constituent un des principaux genres de la famille des *Longipennes*. Ces oiseaux ont le bec crochu par le bout et son extrémité semble faite d'une pièce articulée au reste ; leurs narines sont réunies en un tube couché sur le dos de la mandibule supérieure; leurs doigts antérieurs sont réunis par une large membrane, mais le pouce est nul ou remplacé par un ongle rudimentaire. Cuvier partage ces oiseaux en quatre sous-genres, les *Pétrels* proprement dits, les *Puffins*, les *Pélécanoïdes* et les *Prions*. — Les *Pétrels propres* (*Procellaria*) sont caractérisés par leur mandibule inférieure, qui est tronquée. Ce sont des oiseaux pélagiens par excellence. Doués d'un système robuste d'organisation, ils parcourent, à l'aide d'un vol puissant et rapide, des trajets immenses en peu d'heures, et s'avancent au large à plusieurs centaines de lieues. Compagnons des marins pendant leurs longues navigations, on les voit tournoyer autour des vaisseaux et ne les abandonner que lorsque le calme renaît. Si les Pétrels fréquentent les mers tourmentées et se tiennent dans les tourbillons que forme le sillage des vaisseaux, c'est parce que l'agitation des flots ramène à leur surface les proies vivantes ou mortes dont ils font leur nourriture, comme mollusques, crustacés, cadavres de poissons, etc. Contrairement aux autres oiseaux qui fuient la tempête, ils semblent donc la chercher. Vents, orages, mouvement des flots, ils bravent tout ; rien ne peut les arrêter ni les fatiguer. Leur vol s'effectue toujours en planant ; on les voit s'élever avec facilité, tourner sur eux-mêmes à l'aide de leur queue, et aller contre le vent le plus fort sans que leur marche en paraisse ralentie, et sans qu'ils impriment à leurs ailes le moindre battement sensible. Ils ont la faculté de se soutenir sur les ondes, d'y marcher et d'y courir en frappant l'eau de leurs pieds avec une extrême vitesse. C'est à cette faculté que ces oiseaux doivent leur nom, qui vient, par corruption, de *Peter*, Pierre, parce que les matelots les comparaient à saint Pierre marchant sur les flots. Les Pétrels ne se rendent à terre que la nuit et au temps de la ponte. Ils font leur nid dans les trous des rochers et nourrissent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec des aliments à demi digérés. Nous citerons comme type le *P. du Cap* ou *Damier* (*Proc. capensis*) [Fig. ci-jointe] fort répandu dans les mers australes, et notamment dans celle qui baigne le cap de Bonne-Espérance. Il est de la taille d'un petit Canard, tacheté en dessus de noir et de blanc, et blanc en dessous. Le *Fulmar*, ou *P. gris blanc* (*Proc. glacialis*), niche sur les côtes escarpées des îles Britanniques et de tout le Nord. Nous nommerons encore le *P. géant* (*P. gigantea*), qui dépasse l'Oie en grandeur, et qui habite les mers australes, et le *P. tempête* (*Proc. pelagica*), qui est seulement de la grosseur d'une Alouette, et qui habite les mers de l'Europe boréale. — Chez les *Puffins* (*Puffinus*), le bout de la mandibule inférieure se recourbe vers le bas avec celui de la supérieure, et les narines s'ouvrent par deux trous distincts. Le *P. cendré* est de la taille d'un Corbeau, et se trouve dans presque toutes les mers. Les *Pélécanoïdes* ont les formes et le bec des précédents ; mais ils manquent de pouce, comme les Albatros, et ils ont la gorge dilatable comme les Cormorans. Le *Pélécanoïde plongeur* (*P. urinatrix*) a le plumage noir en dessus et blanc en dessous. Cette espèce habite les mers australes et le Pacifique. Enfin, les *Prions* (*Pachyptila*, Illig.) présentent un bec élargi à la base et dont les bords sont garnis intérieurement de lames verticales. Nous citerons comme type le *Pét. bleu*, ou *P. de Forster* (*P. cærulea*), qui habite les mers antarctiques.

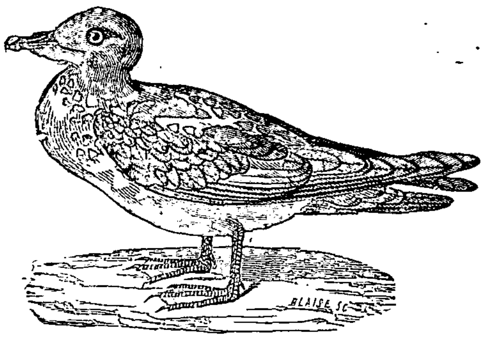

***PÉTRICOLES.** s. m. pl. (latin. *petra*, pierre; *colere*, habiter). T. Zool. Voy. Cardiacés.

PÉTRIFIANT, ANTE. adj. Qui pétrifie. *Fontaine pétrifiante.*

PÉTRIFICATION. s. f. Voy. Cristallographie.

PÉTRIFIER. v. a. (lat. *petra; fieri*). Changer en pierre. *Il y a des eaux qui pétrifient au bout d'un certain temps les objets qu'on y dépose. Suivant la Fable, la tête de Méduse pétrifiait ceux qui la regardaient.* ‖ Figur., Causer de la stupéfaction, rendre immobile. *Vous m'avez pétrifié. Cette nouvelle m'a pétrifié.* = se Pétrifier. v. pron. Être changé en pierre. *Ce bois s'est pétrifié.* = Pétrifié, ée. p. *Bois pétrifié. Os pétrifiés. Il resta pétrifié de surprise, de douleur.*

PÉTRIN. s. m. Coffre dans lequel on pétrit et l'on serre le pain. V. Pain. ‖ Fig. et pop., *Se mettre dans le p.*, Se mettre dans l'embarras.

***PÉTRINAL.** s. m. (lat. *pectus*, poitrine). V. Fusil.

PÉTRIR. v. a. (lat. *pinsere*, piler?). Détremper une substance avec de l'eau, la remuer et la mêler de manière à faire une pâte. *Ce boulanger pétrit bien sa pâte, pétrit bien son pain*, et absol., *pétrit bien. P. de l'argile.* ‖ Figur., *Dieu nous a tous pétris du même limon*, Il nous a tous faits semblables et égaux, nous a donné à tous les mêmes facultés, les mêmes passions, les mêmes faiblesses. *Il se croit pétri d'un autre limon que le reste des hommes*, Il se croit d'une nature supérieure à celle des autres. = Pétri, ie. part. ‖ Fig., on dit D'un homme colère et impétueux, *Il est tout pétri de salpêtre;* D'un homme extrêmement orgueilleux, etc., *Il est tout pétri d'orgueil, de contradictions;* D'une femme pleine de grâces, *Elle est pétrie de grâces.* On dit encore D'une âme vile et corrompue, *Une âme pétrie de fange et de boue.*

PÉTRISSAGE. s. m. Action de pétrir.

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui, dans une boulangerie, pétrit la pâte.

***PÉTROCINCLE.** s. m. T. Ornithol. Voy. Merle.

PÉTROLE. s. m. (lat. *petra*, pierre; *oleum*, huile). T. Minér. Voy. Bitume.

***PÉTROMYZON.** s. m. (gr. πετρος, pierre; μύζω, sucer): T. Ichth. Voy. Cyclostomes.

***PETROPHILA.** s. m. (grec. πέτρος; φίλος, qui aime). T. Bot. Voy. Protéacées.

PÉTROSILEX. s. m. [On pron. l'S comme un C.] (lat. *petra; silex*, caillou). T. Minér.

Enc. — On nomme ainsi une roche agrégée qui est composée de feldspath compacte, souvent mélangé de parties étrangères. Sa cassure est cireuse, et ses teintes dépendent, soit de celles du feldspath, soit de celles des éléments accessoires qui y sont mélangés, tels que le talc, le quartz, l'amphibole, etc. Le *Pétrosilex* forme, tantôt des couches stratiformes, tantôt des masses non stratifiées, tantôt des filons, dans la partie supérieure des terrains primordiaux et dans les terrains inférieurs à l'étage houiller.

PETTO (in). [On fait sentir les deux T.] Expression italienne qui signifie, Dans l'intérieur du cœur, en secret; se dit particul. Du pape lorsqu'il nomme un cardinal, sans le proclamer ni l'instituer. *Le pape a fait deux cardinaux et en a réservé un in p.* ‖ Fam. et par ext., *Cet homme est mon gendre in petto.*

PÉTULAMMENT. adv. D'une manière pétulante. Peu usité.

PÉTULANCE. s. f. (lat. *petulantia*). Qualité de ce qui est pétulant. *Avoir beaucoup de p. Parler avec p. La p. de ses mouvements.*

PÉTULANT, ANTE. adj. Vif, impétueux et brusque, qui a peine à se contenir. *Il est fort p., d'un naturel pétulant.*

PETUN. s. m. Tabac. *Un preneur de p.* = Petuner. v. n. Prendre, fumer du tabac. *Ils n'ont fait que p. toute la nuit.* Vieux et inus.

***PÉTUNIA.** s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

***PÉTUNZÉ.** s. m. Voy. Céramique.

PEU, adv. (lat. *paucum*), qui indique Une petite quantité, par opp. à Beaucoup. *Manger peu. Dépenser peu. Avoir peu, très-peu de bien. Il arrivera dans peu de temps, dans peu de jours. Expliquez cela en peu de paroles. Cela est de peu de conséquence. Peu s'en est fallu qu'il ne fût tué. Il s'en faut peu que je ne vous blâme. Il a fini son travail, ou peu s'en faut. Peu de gens négligent leurs intérêts. C'est peu d'être concis, il faut être clair.* ‖ *C'est peu de chose*, se dit D'une chose ou D'une personne dont on ne fait nul cas. *C'est peu de chose que cette femme-là.* — *Peu de chose* se dit aussi D'un petit obstacle, d'un petit retard. *Cela tient à peu de chose.* — Fam., *C'est peu de chose que de nous*, se dit Pour exprimer la faiblesse et la misère de la condition humaine. ‖ Fam., *Peu et bon*, On se contente de peu, pourvu qu'il soit bon. — *Peu ou point*, Presque point. *Il a peu ou point de santé.* — *Ni peu ni point*, Point du tout. *Il n'a d'esprit ni peu ni point.* = Peu. s. m. Petite quantité. *Le peu que j'ai fait pour vous... Le peu qui me reste à vivre. Le peu de plaisir que j'y prends. Le peu de commerce qu'on fait dans cette ville. Le peu de femmes que j'ai vues. Le peu de leçons qu'il a prises a suffi. Le peu de diligence et d'exactitude qu'il a mis dans la conduite de cette affaire. Son peu de mérite. Excusez mon peu de mémoire.* — Ironiq., *Excusez du peu*, se dit A celui qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, quoiqu'on lui donne beaucoup; se dit encore Par celui même qui trouve qu'on lui donne trop. ‖ *Peu* est quelquefois précédé de l'adj. *Un. Attendez un peu, encore un peu. Donnez-moi un peu de pain. Ayez un peu de patience.* — Dans le langage famil., *Un peu* est parfois explétif. *Dites-moi un peu. Voyons un peu ce qu'il en est.* ‖ Sans article, il signif., Peu de chose. *Se contenter, vivre de peu. Il tient à peu. Peu lui suffit.* — *Un homme de peu*, Un homme de basse condition. = Peu a peu. loc. adv. Lentement, par un progrès presque imperceptible. *Les jours augmentent peu à peu. Cela viendra peu à peu.* = Peu après. loc. adv. Peu de temps après. *Il vint chez moi à midi, peu après il me quitta.* = Quelque peu. loc. adv. Un peu. *Il est quelque peu fat. Je l'ai connu quelque peu.* = Tant soit peu. loc. adv. Très-peu. *Attendez tant soit peu. Donnez-m'en tant soit peu.* = A peu près, A peu de chose près. loc. adv. Presque, environ. *Ils sont à peu près du même âge. Ces étoffes se ressemblent à peu de chose près.* ‖ Subst., *L'à peu près suffit dans les choses qui n'exigent pas une grande précision.* = Dans peu, Sous peu. loc. adv. et ellipt. Dans peu de temps. *Il arrivera dans peu, sous peu.* On dit de même, *Avant qu'il soit peu* et *Avant peu. Vous le verrez avant qu'il soit peu, avant peu.* = Si peu, Aussi peu, Trop peu. loc. relatives et comparatives. *Vous y resterez si peu, aussi peu, tant et si peu que vous voudrez. Vous m'en donnerez aussi peu qu'il vous plaira. Donnez-m'en si peu que rien. Il a si peu de sens que... Si peu qu'on le provoque il entre en fureur. Il a trop peu d'intérêt à cela pour s'en mêler. Ce n'est pas la peine de s'y mettre pour si peu.* = Pour peu que. loc. conj. qui est toujours suivie du subjonctif. *Il le fera pour peu que vous lui en parliez*, Si vous lui en parlez le moins du monde. *Pour peu que vous en preniez soin, pour peu de soin que vous en preniez*, Si vous en prenez le moindre soin.

***PEUCEDANUM.** s. m. (gr. πευκεδανὸς, amer). T. Bot. Voy. Ombellifères.

PEUPLADE. s. f. Multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler. *Envoyer une p. dans un pays.* Peu usité. ‖ Se dit, comme dimin. de Peuple, De rassemblements d'hommes fixes ou errants dans les pays non encore civilisés. *Des peuplades errantes. Les peuplades de l'intérieur de l'Afrique.*

PEUPLE. s. m. (lat. *populus*). Multitude d'hommes vivant sur le même territoire et obéissant au même gouvernement. *P. ancien, nouveau. P. barbare, sauvage, nomade, pasteur, civilisé. P. guerrier, pacifique, agricole. P. doux, poli, hospitalier. P. éclairé, ignorant, corrompu. P. pauvre, riche. Le p. juif. Le p. de Dieu. Le p. romain. Le p. français. Les peuples septentrionaux. Les peuples d'Orient. Les peuples chrétiens, mahométans. Tous les peuples de la terre. La voix du p. est la voix de Dieu. La doctrine de la souveraineté du p. Le p.-roi*, L'ancien peuple romain. — Au pl., *Peuples* se dit, dans un État composé de diverses provinces réunies par la conquête ou autrement, Des habitants de ces provinces, qui sont ordin. de races différentes, et qui se distinguent par des usages, des mœurs, des coutumes particulières. *Les peuples qui composent l'empire d'Autriche.* ‖ Par ext., *Peuple*, se dit quelquefois D'une multitude d'hommes qui n'habitent pas le même pays, mais qui ont une même origine ou une même religion. *Le p. juif est dispersé par toute la terre. Cette victoire fut un sujet de joie pour tout le p. chrétien.* ‖ La masse de la nation, par oppos. A certaines classes supérieures ou privilégiées. *Le sénat et le p. romain. Les tribuns du p. Le p. n'avait aucun droit politique. Ce ministre eut contre lui les grands et le p.* ‖ La partie de la population qui ne vit que de son travail, et qui n'a ni l'instruction, ni les manières des individus qui appartiennent aux classes aisées. *Il y eut quelque rumeur parmi le p. C'est un homme du p. Il n'y a que le p. qui aille dans ces endroits. Ce quartier n'est habité que par des gens du p.* — *Le petit p., le menu p., le bas p., la lie du p.*, La partie la plus inférieure de la population. ‖ *Peuple*, se dit quelquefois pour Population. *Il y a beaucoup de p. à Paris. Tout le p. du village accourut.* Peu usité. ‖ Se dit encore D'un nombre plus ou moins grand de personnes considérées sous certains rapports qui leur sont communs. *Le p. des auteurs. Un p. de héros. Elle a tout un p. d'adorateurs.* ‖ Par anal., Le petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler. *Il y a peu de poisson dans cet étang, il y faut mettre du p.* — Les rejetons qui viennent au pied de certains arbres et de certaines plantes. = Peuple, s'emploie parfois adjectiv., et signifie alors, Vulgaire, commun. *Les autres princes avaient l'air p. auprès de lui.* = Syn. Voy. Nation.

* **PEUPLEMENT.** s. m. Action de peupler. *Le p. d'une contrée.* ‖ Se dit aussi D'un étang, d'une rivière, d'une basse-cour, d'un colombier.

PEUPLER. v. a. Établir une multitude d'hommes ou d'animaux en un pays, en un endroit. *Romulus, après avoir fondé Rome, la peupla de gens ramassés sans choix. P. une île déserte. P. un pays de gibier, une garenne de lapins. P. un étang, un colombier.* — Fig., *P. un bois, une vigne*, Y mettre du nouveau plant. ‖ Remplir un lieu d'habitants par la voie de la génération. *Les premiers hommes qui ont peuplé l'Amérique.* — *Quelques paires de lapins ont suffi pour p. cette garenne en moins de deux ans. L'alevin qu'il a jeté dans son étang l'a eu bientôt peuplé.* = Peupler. v. n. Multiplier par la génération. *Toutes les nations ne peuplent pas également. Il n'y a point d'animaux qui peuplent tant que les lapins.* = se Peupler. v. pron. Devenir habité, peuplé. *Les campagnes se peuplent. Ces pays se sont peuplés très-rapidement.* = Peuplé, ée. p. ‖ Adjectiv., *Un pays fort peuplé, une ville fort peuplée*, Un pays, etc., où il y a beaucoup d'habitants.

PEUPLIER. s. m. T. Bot. Voy. Salicinées.

PEUR. s. f. (lat. *pavor*). Crainte violente; mouvement par lequel l'âme est excitée à éviter un objet qui lui paraît dangereux. *Avoir p., grand'p. Il eut une belle p. Trembler de p. La p. lui a troublé l'esprit. Il a eu plus de p. que de mal. Il en a été quitte pour la p. Il a p. de la mort, des revenants, des esprits. Il a p. de tout. Il n'a p. de rien. Il est incapable de p. Il ne connaît pas la p. Bayard a été surnommé le Chevalier sans p. et sans reproche.* — Prov., *Il a p. de son ombre*, Les moindres choses lui font peur. *La p. grossit les objets.* On s'exagère ce qu'on craint. *La p. n'est bonne à rien, La p. ne guérit de rien*, Elle est toujours nuisible. *On ne saurait guérir de la p.*, La peur est une faiblesse dont on ne peut se corriger. — Fam., *Être laid à faire p.*, Être excessivement laid. *Être habillé, mis à faire p.*, Être vêtu d'une manière ridicule. On dit de même, *Être dans un accoutrement à faire p., etc.* ‖ Par exag., *J'ai p. de vous incommoder. J'ai bien p. qu'il ne vienne pas. J'ai p. pour lui. Il n'a osé vous le dire par la p. de vous déplaire. Je n'ai pas p. qu'il vous manque de parole.* — On dit aussi, *Mourir de p. Je meurs de p. qu'il ne lui soit arrivé quelque accident.* = De peur. loc. adv. Par un sentiment de peur. *Il y a consenti de p. Il en a eu la colique de p.* = De peur de. loc. prép. Par crainte de. *Il ne sort jamais la nuit de p. d'être attaqué.* = De peur que. loc. conj. Dans la crainte que, pour éviter que. *Cachez-lui votre dessein de p. qu'il ne le traverse.* = Syn. Voy. Effroi.

PEUREUX, EUSE. adj. Craintif, qui est sujet à la peur. *Beaucoup de femmes sont peureuses. Il est extrêmement p. Le lièvre est un animal fort p.* ‖ Substant., *C'est un petit p. Vous êtes une peureuse.*

PEUT-ÊTRE. adv. qui sert à exprimer le doute (ellipse de la loc. [*cela*] *peut être*). *Pleuvra-t-il? P.-être. Vous croyez p.-être qu'il est de vos amis. P.-être ne savez-vous pas... P.-être que oui, p.-être que non.* — Familièr., *Il n'y a pas de p.-être; cela est, cela sera.* ‖ Subst., *Vous fondez-vous sur un p.-être?*

* **PÉZOPORE.** s. m. T. Ornith. Voy. Perruche.

* **PFENNIG.** s. m. T. Métrolog. Petite monnaie de compte usitée dans divers pays de l'Allemagne. *Le pf. vaut un quart de kreutzer, ou environ un centime.*

* **PHACOCHÈRE.** s. m. (gr. φαχὸς, loupe, lentille; χοίρος, cochon). T. Mamm. Voy. Cochon.

PHAÉTON. s. m. (gr. Φαίθων, de φάω, briller).

Enc. — I. Dans la Mythologie grecque, Phaéton était fils d'Apollon et de la nymphe Clymène. Ayant eu un différend avec Épaphus qui lui reprocha de n'être pas fils du Soleil, il alla s'en plaindre à son père et lui demanda de lui accorder une grâce qui prouvât à l'univers entier qu'il était véritablement son fils. Le dieu lui ayant promis par serment de lui accorder ce qu'il désirait, Phaéton demanda de conduire lui-même le char du soleil pendant un jour seulement. Apollon essaya de le détourner d'une pareille entreprise; cependant, lié par son serment, il fut obligé d'y consentir. Phaéton prit donc les rênes du char; mais les chevaux ne reconnaissant pas la main de leur maître, se détournèrent du chemin accoutumé, tantôt s'élevant trop haut et menaçant d'embraser le ciel, tantôt descendant trop bas et incendiant la terre. Ce fut alors que Jupiter, pour prévenir une conflagration générale, foudroya l'imprudent conducteur. — C'est par allusion au char que conduisit Phaéton, qu'on a appelé de son nom une sorte de calèche découverte haute et légère. Quelquefois encore, par manière de plaisanterie, on qualifie de ph. le cocher, le conducteur d'une voiture; c'est ainsi que la Fontaine a dit : *Le ph. d'une voiture à foin.* Enfin, la constellation du *Cocher* est aussi appelée *Phaéton.*

II. Ornithologie. — Les *Phaétons*, ou *Paille-en-queue*, se distinguent de tous les autres *Totipalmes* par leur tête entièrement emplumée, et surtout par deux pennes étroites et très-longues qu'ils portent à la queue et qui de loin ressemblent à des pailles. Ces oiseaux ont les mœurs des Pétrels et des Albatros. On les voit voler presque sans relâche au-dessus des eaux pour guetter les poissons ou toute autre proie que les vagues ramènent à la surface. Ils impriment, en volant, à leurs ailes une sorte de tremblement qui n'a rien de gracieux. Ils habitent des îles peu fréquentées, situées sous la zone torride, dont ils s'écartent peu, annonçant par leur présence aux navigateurs le voisinage du tropique, ce qui leur a valu, de la part de ceux-ci, le nom vulgaire d'*Oiseaux du tropique*. Cependant ils ne vont guère à terre que pour nicher. La taille de ces oiseaux ne dépasse guère celle du Pigeon. Nous citerons seulement le *Ph. à brins rouges* (*Ph. phœnicurus*), dont le plumage blanc est nuancé de rose, avec les couvertures des ailes noires, et les longues pennes de la queue rouges ainsi que le bec. Il habite les mers de l'Inde et de l'Afrique.

PHAGÉDÉNIQUE. adj. 2 g. (grec. φαγέδαινα, faim dévorante). Se dit Des ulcères qui rongent les parties voisines, et Des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. *Ulcère ph. Eau ph.*, Voy. Mercure.

* **PHALACRE.** s. m. (grec. φάλακρὸς, chauve). T. Entom. Voy. Clavipalpes.

PHALANGE. s. f. (gr. φάλαγξ). T. Hist. anc. Corps d'infanterie macédonienne. — Poétiq. et par extens., Corps d'armée. *Ce héros guidait nos phalanges.* ‖ T. Anat. Voy. Main.

Enc. — La *Phalange* désignait primitivement, chez les Grecs, tout corps rangé dans un ordre compacte. La force et la division de la ph. varia chez chaque peuple de la Grèce; mais ce fut chez les Macédoniens qu'elle atteignit son plus haut degré de perfection. Philippe, père d'Alexandre, la composa de 4096 hommes, qui étaient rangés sur 16 de profondeur et formaient ainsi 256 files. Comme les phalangites étaient armés de sarisses longues d'environ 6 mètres, cette formation présentait un mur de fer impénétrable. Plus tard, Philippe doubla et quadrupla sa ph. Ainsi, la *grande ph.*, formée de 4 phalanges simples, comprenait 16,384 hommes. La manière de combattre la plus usitée de la ph. était l'*ordre à deux fronts*, qui se formait de deux manières, soit en faisant faire un demi-tour à la moitié des files, soit en joignant deux sections, dont l'une marchait par le flanc droit et l'autre par le flanc gauche en sorte que les serre-files se trouvassent au centre. Si les deux sections se joignaient par la tête, les queues restant à distance, on avait un *embolon* ou coin; si au contraire elles se joignaient par la queue, c'était un *cœlembolon* ou coin concave. Ce fut à cette solide organisation de la ph. que Philippe dut ses victoires sur les armées des diverses cités helléniques, et Alexandre la facilité avec laquelle il défit les troupes innombrables que les rois de Perse envoyèrent contre lui. Mais la ph. présentait un défaut capital; elle était peu mobile et incapable de se plier aux accidents du terrain. Or, c'est précisément ce qui fit son infériorité quand elle eut à se mesurer avec les légions romaines. V. Légion.

* **PHALANGER.** s. m. T. Mamm. V. Marsupiaux.

* **PHALANGIDES** ou * **PHALANGIENS.** s. m. pl. T. Zool. V. Holètres. = * Phalangistidés. s. m. pl. Voy. Marsupiaux.

PHALANGITE. s. m. Soldat de la phalange.

* **PHALANGIUM.** s. m. T. Zool. Voy. Holètres.

* **PHALANSTÈRE.** s. m. * Phalanstérien, ienne. adj. et s. Voy. Socialisme.

* **PHALARIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Graminées.

* **PHALARIQUE.** s. f. T. Antiq. Voy. Falarique.

* **PHALARIS.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

* **PHALAROPE.** s. m. (gr. φαλαρὸς, brillant; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Ornith.

Enc. — Les *Phalaropes* sont de petits oiseaux qui appartiennent à la famille des *Longirostres*, de l'ordre des *Échassiers*. Ils se distinguent des autres genres de la famille par leur bec droit, presque rond, grêle, sillonné en dessus, à mandibule supérieure légèrement recourbée vers la pointe, et par leurs pieds, dont les trois doigts antérieurs sont bordés par une membrane très-large, comme ceux des Foulques. Ces oiseaux se divisent en outre en trois groupes d'après la forme du bec. Ceux qui ont le bec déprimé à la base seulement, constituent les *Lobipèdes* de Cuvier : tel est le *Lob. à hausse-col* (*Phalaropus hyperboreus*) [Fig. ci-jointe], qui est gris dessus, blanc dessous, teinté de roux aux scapulaires, et orné d'un large hausse-col roux à la gorge. Il habite la Laponie, les Hébrides, les Orcades et le nord de l'Écosse. Les *espèces à bec déprimé jusqu'au bout forment le genre Crymophile* de Vieillot : nous citerons comme type le *Phal. platyrhynque*, qui est répandu dans les contrées boréales des deux continents. Enfin, celles qui ont le bec un peu fléchi à la pointe, constituent le genre *Holopode* du prince Ch. Bonaparte. Le *Phal. bridé*, qui habite le Sénégal, appartient à ce groupe. — Les Phalaropes nagent avec une légèreté et une grâce admirables. Ils fréquentent la mer et les lacs; cependant ils semblent préférer les eaux salées aux eaux douces. Ils vont rarement à terre, excepté à l'époque de la ponte; ils font leur nid dans les herbes à proximité des eaux, et y pondent de 3 à 4 œufs olivâtres parsemés de taches noires.

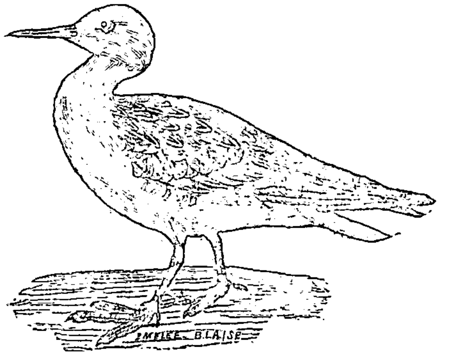

PHALÈNE. s. f. T. Entom. Voy. Nocturnes.

PHALEUCE, PHALEUQUE, PHALÉCIEN. adj. m.

Enc. — Dans la métrique grecque et romaine, on appelle vers *phaleuce*, *phaleuque* ou *phalécien*, du nom de *Phalèque*, son inventeur, un vers de cinq pieds, composé comme il suit : un spondée, un dactyle, deux trochées, et un spondée ou un trochée

Nūnquām | dīvĭtĭ-|-ās dĕ-|-ōs rŏ-|-gāvī.

On admet encore l'ïambe au premier pied :

Amī-|-cōs mĕdĭ-|-cōsquĕ | cōnvŏ-|-cātŏ.

Ce vers, dont Horace n'a pas fait usage, a été heureusement employé par Catulle et par Martial. Il marche seul, d'une allure vive, élégante, qui convient très-bien aux sujets légers et gracieux, ainsi qu'à l'épigramme. On l'appelle quelquefois vers *Hendécasyllabe*, parce qu'il renferme onze syllabes; mais cette dernière dénomination lui est commune avec le vers saphique et le vers alcaïque.

* **PHALISQUE.** *adj. m. T. Versif.*

Enc. — Le vers *Phalisque* se compose de quatre pieds, qui sont semblables aux quatre derniers de l'hexamètre, comme dans les suivants :

Cērtŭs ĕ-|-nīm prō-|-mīsĭt A-|-pōllō :
Crās īn-|-gēns ĭtĕ-|-rābĭmŭs | æquŏr.

Dans les poëtes latins de la décadence, tels que Boëce et Septimius Serenus, on trouve un ph. appelé *miurus*, dont le dernier pied est un ïambe :

Vītĭs ĕt | ūlmŭs ŭt-|-ī sĭmŭl | ĕānt.

PHALLUS. s. m. [On fait sentir les deux L et l'S. (gr. φαλλὸς, pénis). Représentation du membre viril qu'on portait dans les processions des fêtes d'Osiris, en Égypte, de Bacchus, dans la Grèce, etc. *Le ph. était l'emblème de la force productive de la nature.*

*PHALLUSIE. s. f. (gr. φαλλὸς). Zool. V. TUNICIERS.

*PHANÈRES. s. m. pl. (grec. φανερὸς, apparent). T. Zool. Se dit Des productions apparentes et persistantes à la surface de la peau des animaux, comme les poils, les plumes, les écailles, les cornes, etc.

PHANÉROGAME. adj. et s. 2 g. (grec. φανερὸς; γάμος, mariage). T. Bot. Voy. BOTANIQUE.

*PHANÉROGAMIE. s. f. Division du règne végétal à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues d'organes sexuels bien manifestes.

*PHANÉROGLOSSES. s. m. plur. (grec. φανερὸς; γλῶσσα, langue). Voy. BATRACIENS.

*PHANTASCOPE. s. m. (gr. φάντασμα, fantôme; σκοπεῖν, voir). Voy. LANTERNE *magique.*

PHANTASMAGORIE. s. f. Voy. FANTASMAGORIE.

PHARAON. s. m. T. Jeu. Jeu de hasard qui se joue avec 52 cartes.

*PHARBITIS. s. m. T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES.

PHARE. s. m. (*Pharos*, île). T. Mar.

Enc. — Un *Phare* est une tour construite près du bord de la mer ou sur quelque point saillant d'une côte, et au sommet de laquelle on entretient des feux allumés pendant la nuit. Ces feux ou *fanaux*, qui portent eux-mêmes le nom de *phares*, ont pour but de servir de reconnaissance aux navigateurs, de les avertir de leur position, de leur signaler un danger, ou enfin de guider leur entrée dans une passe, une rade, un port.

I. L'usage des phares remonte à la plus haute antiquité, et Homère y fait allusion. Toutefois ce n'est qu'à une époque beaucoup plus récente que s'est établi l'usage d'allumer régulièrement des feux dans des endroits déterminés et de leur consacrer des édifices spéciaux. Le plus ancien ph., dont l'histoire fait mention, est celui du promontoire de Sigée; mais le plus célèbre est celui que Ptolémée-Philadelphe, l'an 283 av. J.-C., fit ériger par Sostrate de Gnide, dans l'île de Pharos, à l'entrée du port d'Alexandrie. La tour de Pharos avait, à en croire les anciennes traditions, 300 coudées de hauteur; elle était de marbre blanc et on la considérait comme une des sept merveilles du monde. Elle a donné son nom, emprunté lui-même du lieu où elle était bâtie, à tous les édifices du même genre; mais peut-être *phare* vient-il, comme le pensent plusieurs auteurs, du mot égyptien *phrah*, qui signifie soleil. Strabon parle d'un édifice à peu près semblable au ph. d'Alexandrie, qui s'élevait à Capio, à l'embouchure du Guadalquivir. Denys de Byzance en place un à l'embouchure du Chrysorrhoas, dans le Bosphore de Thrace. Au reste, les Romains construisirent un grand nombre de phares sur les côtes de leur vaste empire, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan. Celui d'Ostie, qui avait été construit sous le règne de Claude, était, au dire de Suétone, une imitation de la merveille d'Alexandrie. En France, on voyait encore à Boulogne, au commencement du dernier siècle, un ph. de construction romaine. Il était octogone, se composait de 12 étages avec autant de galeries supportées par de beaux entablements, et avait environ 20 mèt. de diamètre à la base.

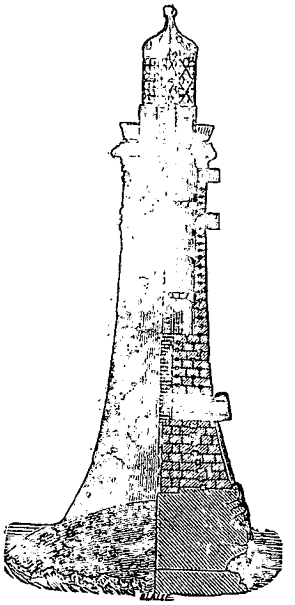

Fig. 1.

II. L'édifice d'un ph. se compose, en général, d'une tour à section circulaire, octogonale ou carrée, à laquelle se rattachent plus ou moins intimement un corps de logis contenant les magasins et les chambres de garde. Une construction de ce genre n'offre aucune difficulté particulière, quand le ph. est sur terre et que l'architecte a un espace illimité à sa disposition; mais il en est autrement, quand le ph. doit s'élever dans la mer, sur un rocher submersible, comme les phares d'Eddystone, de Skerryvore, de Bell-Rock, des Héaux de Bréhat, etc. On est alors obligé de renoncer aux bâtiments accessoires pour tout enfermer dans la tour. De plus, la construction d'une simple tour sur un rocher isolé où elle doit être exposée à toutes les fureurs du vent et des vagues, offre souvent des difficultés qu'on ne parvient à vaincre qu'à force d'habileté et de persévérance. Sous le rapport de la décoration extérieure, il n'existe au monde aucun ph. aussi remarquable que celui de Cordouan, situé à l'embouchure de la Gironde. Ce ph. fut commencé en 1584, sous Henri III, et terminé en 1610, sous Henri IV. Mais le type des phares modernes est celui d'Eddystone, qui a été érigé, il y a un siècle (1757-60), sur un rocher dans la baie de Plymouth, par l'ingénieur Smeaton. Il est bâti sur un étroit rocher qui, au moment de la haute mer, est entièrement recouvert par les flots (Fig. 1, représentant l'élévation et la coupe du ph. d'Eddystone). Les pierres qui composent chaque assise sont toutes assemblées à queue d'aronde autour du centre. Elles sont, en outre, traversées de haut en bas par des dés de marbre qui pénètrent aussi dans les pierres de l'assise supérieure. Par suite de ce système, chaque assise forme un ensemble dont pas une pièce ne peut se détacher, et les assises supérieures, liées avec les inférieures, ne peuvent pas glisser sur elles. Le roc lui-même, qui était inégal à sa surface, a fait les frais de la majeure partie des assises inférieures; il a été aussi entaillé à queue d'aronde et uni aux blocs de pierre rapportés. L'édifice tout entier, qui a 30 mèt. de hauteur, présente donc une masse compacte, et, pour ainsi dire, un seul bloc, formant la continuation du rocher. Indépendamment de la solidité qui résulte de la disposition des matériaux, la forme même de la tour qui va en diminuant vers le sommet, est une nouvelle garantie de durée. Lorsque la vague arrive et se brise sur le phare, elle glisse en s'élevant le long de la courbe gracieuse qui lui est offerte, tandis que, si la ligne de la surface était perpendiculaire, la violence du choc ébranlerait à chaque instant l'édifice. Ce ph. a servi de type aux admirables monuments du même genre qui ont été construits dans des conditions analogues en Angleterre et en France : tel est chez nous le célèbre ph. des Héaux de Bréhat, bâti sur les plans et sous la direction de l'ingénieur Reynaud, de 1836 à 1839. Lorsque le manque d'ouvriers et de bons matériaux ne permet pas ou rendrait trop coûteuse la construction de tours en maçonnerie, on emploie des tours de fonte : il en existe plusieurs aux États-Unis, à Cuba et dans les Indes anglaises. Enfin, il y a certains cas où le sol ne présente pas assez de résistance pour qu'on puisse y asseoir un édifice de pierre d'une certaine hauteur. Alors on le remplace par une légère charpente de fonte ou de fer, fondée sur des pieux à vis, c.-à-d. sur des arbres ou des tubes qui sont terminés par une hélice au moyen de laquelle ils se vissent dans le sable. Grâce à cette ingénieuse invention, qui est due à l'anglais Mitchell, on a pu établir des phares et diverses autres constructions dans des terrains qui rendaient tout autre mode de fondation impossible. Si la destination des phares exclut tout système de décoration extérieure, un certain luxe néanmoins est nécessaire dans l'intérieur des tours. Ainsi, l'escalier doit être de marbre ou de pierre polie, et les parois doivent être peintes à l'huile et soigneusement lavées, quand elles ne peuvent pas être revêtues de marbre ou de stuc. Ces diverses précautions sont employées contre la poussière qui, entraînée au sommet de la tour par le courant d'air, viendrait salir et détériorer l'appareil d'éclairage. Quant à la hauteur à donner aux tours, elle dépend de la distance à laquelle on veut que les feux soient aperçus : 10 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer correspondent à une portée de 12 kilomètres; 20 m. à une portée de 18 kilom.; 60 m. à une portée de 30 kilom., etc.

III. Les progrès de l'éclairage maritime ont suivi ceux du commerce et de la navigation. Pendant longtemps, les phares, si utiles en général aux navigateurs, leur devenaient souvent funestes. Il arrivait parfois qu'on les prenait pour une étoile de première grandeur, voisine de l'horizon, ou pour un feu allumé sans dessein sur le rivage, ou bien encore on confondait deux phares entre eux. La science s'est occupée de rechercher les moyens d'empêcher les accidents qui résultaient de ces fatales méprises. En multipliant les phares, on s'est efforcé de les perfectionner, soit en les pourvoyant d'appareils d'éclairage plus puissants et d'une plus grande portée, soit en diversifiant l'apparence des feux, de telle sorte que deux phares voisins l'un de l'autre puissent être aisément distingués. Pendant bien des siècles, on se contenta d'allumer, au sommet des tours, des feux de bois ou de charbon, ou des torches de résine, ou bien encore des lampes grossières formées de mèches de coton plongeant dans l'huile ou dans le suif. L'invention des lampes à double courant d'air, par Argand, en 1784, fut un premier progrès important; puis on augmenta par des réflecteurs paraboliques le pouvoir de ces lampes; enfin, en 1821, Augustin Fresnel imagina les phares à appareil lenticulaire, et le premier appareil de ce genre fut installé dès 1822 sur la tour de Cordouan. On sait que les lentilles de grande dimension sont très-difficiles et très-coûteuses à construire; de plus, elles donnent lieu à une forte aberration de sphéricité, et perdent beaucoup de leur diaphanéité à cause de leur épaisseur. C'est pour obvier à ces inconvénients que Buffon imagina les *lentilles à échelons*, qui, après avoir été perfectionnées par Fresnel, sont seules employées aujourd'hui pour projeter au loin la lumière des phares. Les lentilles ainsi appelées sont formées d'une lentille plan-convexe, autour de laquelle est disposée une série de segments annulaires, dont chacun a une face plane située du même côté que la face plane de la lentille centrale, tandis que les faces extérieures ont une courbure telle que les foyers des divers segments se forment au même point. Ainsi donc, l'ensemble de ces anneaux avec la lentille centrale forme véritablement une lentille unique, et les rayons lumineux émanés du foyer éclairant marchent parallèlement au sortir de la lentille (la Fig. 2 représente la moitié d'une lentille à échelons vue de face, et la Fig. 3, la coupe de la même vue de profil). Une série de lentilles de ce genre est disposée autour de ce foyer lumineux de façon à représenter un tambour de verre cylindrique ou polygonal. Dans le premier cas, la lumière, de quelque côté qu'on regarde le ph., présente la même apparence et la même intensité : on dit alors que le ph. est *à feu fixe.* Dans le second, les rayons lumineux sont concentrés dans l'axe des côtés des polygones et forment des faisceaux de lumière alternant avec des faisceaux d'ombre, de telle sorte que si, au moyen d'un mécanisme d'horlogerie on imprime un mouvement régulier de rotation au tambour, il promène ses faisceaux successifs tout autour de l'horizon : c'est un ph. *à feux tournants* ou *à éclipses*. Ainsi, l'œil du navigateur, situé en un lieu quelconque d'où l'on puisse voir le ph., est frappé par un éclat très-vif suivi d'une éclipse plus ou moins longue. La durée de ces éclipses varie avec la vitesse de la rotation et le nombre des faces du polygone. Elle est généralement de 10, de 30 ou de 60 secondes, et l'on dit, selon les cas, que le ph. est *à éclats* de minute en minute, ou de demi-minute en demi-minute, etc. La combinaison de ces deux apparences et l'emploi de feux colorés fournissent d'autres manières de différencier les phares et permettent d'établir deux appareils d'apparence identique à une distance assez grande l'un de l'autre pour que la confusion ne soit pas possible. L'*ordre* d'un appareil est caractérisé par sa distance focale, c.-à-dire par la plus courte distance de la source de lumière à son enveloppe lenticulaire. On en distingue six : les trois premiers ordres ont 96, 70 et 50 centim. de distance focale; les trois derniers n'en ont que 25, 19 et 15. L'importance et l'éclat du ph., la dimension de la lampe, la quantité d'huile qu'elle brûle, varient en raison de sa distance focale. La source de la lumière dans les appareils lenticulaires est une lampe à plusieurs mèches concentriques dans laquelle l'huile est élevée par un poids ou un mécanisme d'horlogerie. La lampe à 4 mèches d'un ph. du premier ordre peut équivaloir à 22 becs d'Argand; mais sa lumière, après avoir traversé la lentille, produit dans le sens de l'axe le même effet que 4000 becs d'Argand réunis. Enfin, sa portée est d'environ 70 kilomètres. — Dans ces dernières années, on a essayé, tant en France qu'en Angleterre, d'appliquer aux phares la lumière électrique. On a employé dans ces expériences, une machine magnéto-électrique, mise en mouvement par une machine à vapeur dans laquelle le courant était produit par la rotation d'un grand nombre d'aimants disposés à la circonférence d'un cylindre. On a obtenu des résultats fort satisfaisants sous plusieurs rapports; mais il reste encore à résoudre certaines difficultés pratiques, dont on ne tardera pas sans doute à venir à bout.

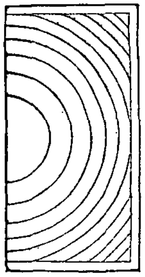

Fig. 2.

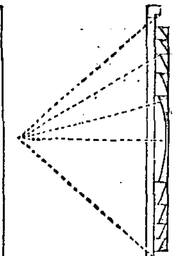

Fig. 3.

IV. Pendant longtemps, on n'a construit de phares que dans les ports de mer. Aujourd'hui, au contraire, c'est en général sur les côtes les plus sauvages et les plus désolées, à l'extrémité des caps ou sur les écueils les plus exposés à la fureur du vent et de la mer, que l'on place les phares de premier ordre. Ils annoncent aussi loin que possible au navigateur l'approche du continent dont ils occupent les points les plus saillants. D'autres phares de moindre importance, de second ou de troisième ordre, dessinent les portions de côtes comprises entre les grands phares et facilitent aux navires l'accès des rades et des ports, dont les feux de quatrième, cinquième et sixième ordre, aussi nommés *Feux de port* ou *Fanaux*, suffisent généralement à éclairer l'entrée. Sur les 27 phares de premier ordre allumés actuellement sur les côtes de France, deux seulement se trouvent dans des villes, à Dunkerque et à Calais. La France a été la première à établir sur ses côtes un bon et complet système d'éclairage et à y appliquer les appareils lenticulaires dont Fresnel est l'inventeur (1822). En 1825, nous ne possédions que 15 phares; à cette heure (1860) le nombre de nos feux, non compris l'Algérie, s'élève à 228. Le navigateur ne peut approcher de nuit de notre littoral sans avoir en vue au moins un ph. qui, par son aspect, lui indique nettement sa position, et bientôt après il trouve les fanaux de moindre portée qui le dirigent jusque dans le port. Cette règle subit, toutefois, deux exceptions : l'une sur les côtes du golfe de Gascogne, la seconde sur la côte orientale de la Corse. — Dans tous les pays de l'Europe, sauf la France, le Danemark et le Piémont, les bâtiments nationaux et étrangers ont à payer, sous le nom de *droits de phares*, une taxe destinée à couvrir les frais de ces utiles établissements. Les États-Unis ont imité l'exemple de la France; les droits de ph. n'existent pas chez eux. Nous terminerons par un fait également honorable pour notre pays : c'est la France qui a eu jusqu'à présent le privilége de fournir presque seule le monde entier de phares lenticulaires. Ils s'y construisent dans deux établissements, celui de H. Lepaute et celui de Sautter et Cie. Tous deux sont situés à Paris et occupent ensemble jusqu'à 600 ouvriers.

PHARISAÏQUE. adj. 2 g. Qui tient du caractère des pharisiens. *Orgueil ph.* = PHARISAÏSME. s. m. Doctrine et caractère des pharisiens. ‖ Figur., Hypocrisie, rigorisme apparent.

PHARISIEN. s. m. (hébr. *pharasch*, séparer).

Enc. — De toutes les sectes juives qui existaient à l'époque de la venue du Christ, les *Pharisiens* étaient la plus nombreuse et la plus puissante. On fait remonter son origine au temps des Macchabées, vers 160 avant notre ère; mais elle était sans doute plus ancienne. Contrairement à l'opinion des Sadducéens, ils admettaient l'existence d'esprits bons et mauvais, c.-à-d. des anges et des démons, l'immortalité de l'âme, et la résurrection. Comme les Esséniens, ils croyaient à la prédestination absolue, cependant ils admettaient, avec les Sadducéens, le libre arbitre de l'homme Suivant Josèphe, ils enseignaient encore, d'une part, que les âmes des méchants sont éternellement punies dans l'enfer, et de l'autre, que celles des justes peuvent revenir à la vie et animer d'autres corps. Mais ce qui les distinguait essentiellement du reste des Juifs, c'est leur attachement aux traditions des anciens. Ils prétendaient que ces traditions avaient été données à Moïse sur le Sinaï, en même temps que la lettre de la loi; aussi leur attribuaient-ils la même autorité qu'à la loi écrite : c'est ce que les

Juifs appellent encore aujourd'hui la *loi orale.* Pour arriver au salut et à la félicité céleste, ils recommandaient surtout l'observation scrupuleuse du sabbat et des nombreuses cérémonies dont ils avaient, en vertu de leurs traditions, surchargé le culte mosaïque. *Les Pharisiens se croyaient beaucoup* plus saints et plus parfaits que les autres Juifs : ils s'éloignaient d'eux comme de pécheurs et de profanes, et ne voulaient ni boire ni manger avec eux : d'où le nom donné à leur secte. Leur piété pleine d'ostentation, leur affectation hypocrite d'une sainteté au-dessus du commun, et leurs pratiques *minutieuses remplaçant les actes leur sont souvent* reprochées dans l'Évangile. — Lorsque le grand prêtre Hyrcan (135 av. *J.-C.*), abandonna leur secte pour celle des Sadducéens, *ils furent en butte aux* plus cruels traitements ; mais, après la mort d'Alexandre Jannée, son second fils, ils furent rétablis dans leurs honneurs et dans leurs biens, et ils conservèrent leur crédit jusqu'à la destruction de Jérusalem.

PHARMACEUTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la pharmacie. *Préparation ph. Chimie pharmaceutique.*

PHARMACIE. s. f. (grec. φάρμακον, médicament). Art de préparer et de composer les médicaments. ‖ Lieu où l'on prépare, où l'on conserve, où l'on vend, où l'on distribue des médicaments. *Une belle ph. La pharmacie de l'Hôtel-Dieu.* ‖ La profession de pharmacien. *Il a fait fortune dans la pharmacie.*

Enc. —I. La *Pharmacie* est l'art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. Par conséquent elle comprend, outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la *collection* des substances médicamenteuses, la *préparation* des médicaments, et leur *conservation* ou *reposition.* Par *collection,* on entend l'approvisionnement que doit en faire le pharmacien, leur choix, leur émondation, *leur dessiccation. Par préparation,* on entend les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de *médicaments.* Enfin, par *reposition* on entend toutes les préparations nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver. — *La ph. est une science moderne* ; elle n'existait pas avant la chimie, et elle se perfectionna avec celle-ci : ainsi donc elle date au plus tôt du commencement du XVII^e siècle. Avant cette époque, il est vrai, on employait un grand nombre de médicaments composés ; mais ils étaient formés de substances associées sans discernement et comme au hasard : ce fut le règne de la *Polypharmacie.* Mais à mesure que la chimie enseigna à analyser les substances médicamenteuses, on apprit à reconnaître *quelles étaient les substances véritablement actives,* et l'on put, en vérifiant expérimentalement leur mode d'action, réduire la composition des médicaments à ce qui est simplement *nécessaire.* Aujourd'hui la ph. est devenue une science exacte, au même titre que la physique et la chimie, et la profession de pharmacien, jadis ravalée au niveau de *celle de l'épicier,* mérite de prendre rang non-seulement parmi les plus utiles, mais encore parmi les plus honorables, car elle constitue véritablement une *profession libérale. C'est ce qu'il est aisé de reconnaître,* quand on considère l'étendue et la variété des connaissances exigées pour l'obtention du titre de pharmacien.

II. La profession de *Pharmacien* est actuellement régie par la loi du 21 germ. an XI (11 avr. 1803). Aux termes de cette loi, les pharmaciens sont divisés en 2 classes : *ceux de 1^{re} classe* peuvent exercer dans toute l'étendue de l'empire, tandis que les autres ne peuvent exercer que dans le département pour lequel ils ont été *reçus. Tout pharmacien* nouvellement reçu est tenu de présenter son diplôme ou son certificat d'aptitude, à Paris, au préfet de police, et dans les autres villes, au préfet du département, devant lequel il prête serment d'*exercer son art avec probité et fidélité.* Son officine une fois ouverte, il est soumis à diverses prescriptions *établies* par l'autorité dans l'*intérêt général. Ainsi, il ne* peut livrer et débiter des préparations médicinales ou des drogues composées quelconques que d'après les ordonnances des médecins, *chirurgiens* ou officiers de santé, et sur leur signature. Il doit se conformer, pour les préparations et les compositions qu'il exécute ou qu'il débite, aux formules insérées dans le Codex. *Il lui est défendu* de vendre des remèdes secrets, et il ne peut délivrer des substances vénéneuses que dans la forme et avec les précautions *ordonnées par les règlements de police. Son officine* et ses magasins doivent être visités, au moins une fois chaque année, par les professeurs des écoles de pharmacie, près du siége de ces écoles, et, dans les autres départements, par les jurys médicaux, à l'effet de constater la bonne qualité des drogues et médicaments simples et composés. Les drogues mal préparées ou *détériorées sont* saisies immédiatement et des poursuites peuvent être dirigées contre le délinquant. Enfin lorsqu'il se commet, dans une officine, une *erreur qui* a *des conséquences* fâcheuses, le titulaire peut être poursuivi en dommages et intérêts par les personnes lésées, et même être traduit devant la justice par le ministère public, et se voir condamné à des peines pécuniaires ou corporelles, comme coupable de blessures ou d'homicide par imprudence. — Toute personne *qui, sans être pourvue d'un titre régulier, ouvre une* officine de ph., ou prépare, vend ou débite des médicaments, est passible d'une amende de 25 à 600 fr., à laquelle peut s'ajouter, *en* cas de *récidive,* un emprisonnement de 3 à 10 jours. Néanmoins les docteurs en médecine et les officiers de santé peuvent, dans les localités où il n'y a point de pharmacien *établi,* fournir des médicaments aux personnes près desquelles ils sont appelés, mais sans avoir le droit de tenir une officine ouverte. Les épiciers et les *droguistes sont libres de faire le commerce en gros des drogues* simples ; mais il leur est interdit, sous peine de 500 fr. d'amende, d'en débiter aucune au poids médicinal, c.-à-d. d'après les doses auxquelles elles doivent être employées. La vente de toute préparation pharmaceutique leur est également interdite de la manière la plus absolue.

III. Les *Écoles de ph.* forment deux catégories, les *Écoles supérieures* et les *Écoles préparatoires.* — Les premières, au nombre de 3, *ont été créées par* la loi du 11 avr. 1803, au siége même des Facultés de médecine, c.-à-d. à Paris, à Strasbourg et à Montpellier. L'école de Paris compte 5 professeurs titulaires et 3 *professeurs* adjoints. Chacune des deux autres a 3 professeurs titulaires et 2 adjoints ; il existe, en outre, dans toutes, un certain nombre d'agrégés qui sont nommés au concours. *L'enseignement* comprend la physique, la chimie, l'histoire naturelle médicale, la matière médicale, la pharmacie proprement dite, la toxicologie, *ainsi que les manipulations chimiques et pharmaceutiques.* Nul n'est admis à suivre ces cours, s'il n'a 17 ans accomplis et ne justifie du diplôme de bachelier ès sciences ou d'un certificat d'examen de grammaire, suivant qu'il aspire au titre de pharmacien de première ou de deuxième classe. Le cours d'études dure 3 ans. Tous les 6 mois, les *élèves sont tenus de subir des examens destinés* à constater qu'ils ont profité des leçons orales. A l'expiration de chaque année, un concours a lieu entre eux sur les différentes *matières des cours. Les élèves peuvent aussi concourir* pour les fonctions d'*internes en ph.* dans les hôpitaux. Les écoles supérieures confèrent le titre de pharmacien de 1^{re} classe, et le certificat d'aptitude à la profession d'herboriste de 1^{re} classe. Elles délivrent aussi, mais seulement pour les départements compris dans leur *ressort,* le *diplôme de pharmacien de 2^e classe et le* certificat d'aptitude d'herboriste de la même classe. Pour être reçu pharmacien de 1^{re} classe, il faut être âgé de 25 ans révolus, *et justifier de 3 années* de stage dans une officine, et de 12 inscriptions embrassant le cours entier des études dans une école supérieure. Les candidats qui ont pris 10 inscriptions dans une école préparatoire, ne sont tenus qu'à une année d'études dans une école supérieure. Les aspirants au certificat de pharmacien de 2^e *classe doivent aussi avoir 25 ans accomplis ; ils doivent en* outre justifier de 6 années de stage dans une officine et de 4 inscriptions dans une école supérieure, ou de 6 dans une école *préparatoire.* Toutefois, deux années de stage peuvent être compensées par 4 inscriptions d'école supérieure ou 6 inscriptions d'école préparatoire. Les frais d'études, d'inscriptions et d'examens, s'élèvent à 1390 francs pour le diplôme de pharmacien de 1^{re} classe, et à 640 fr. pour celui de 2^e. — Les *Écoles préparatoires* ne sont que de simples *sections des Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie,* dont il a été question quand nous avons parlé de l'enseignement médical (v. MÉDECINE). Depuis le 1^{er} janvier 1855, *ces écoles sont* chargées de conférer, pour les départements de leur circonscription, le diplôme de pharmacien de 2^e classe et le certificat d'aptitude d'herboriste de même classe. — *Enfin,* il existe 4 *Écoles de ph. militaire,* annexées aux Écoles de médecine militaire établies à l'hospice du Val-de-Grâce de Paris, et aux *hôpitaux militaires de Lille, Metz et Strasbourg. Ces écoles sont* destinées à fournir les pharmaciens attachés au service de l'armée.

IV. Les dispositions de la loi qui prescrivent l'emploi du système décimal dans la rédaction des formules médicales et pharmaceutiques est en pleine vigueur depuis 1840 ; mais comme dans les livres publiés avant cette époque, *il est généralement fait* usage des anciens poids, nous croyons utile d'indiquer ici les rapports de ces poids, d'abord avec les poids décimaux exacts, *puis les rapports approximatifs adoptés dans le Codex.*

	Rapport exact. gram.	R. approximatif. gram.
1 *livre* ou 16 onces.	500,00	500,00
1/2 livre ou 8 onces.	250,00	250,00
1/4 livre ou 4 onces.	125,00	125,00
3 onces.	93,75	.96
2 onces.	62,50	64,00
1 once et 1/2.	46,87	48,00
1 *once*.	31,25	32,00
1/2 once ou 4 gros.	15,62	16,00
2 gros.	7,81	8,00
1 *gros* ou 72 grains.	3,90	4,00
2 scrupules ou 48 grains. .	2,60	2,50
1/2 gros ou 36 grains.	1,95	2,00
1 *scrupule* ou 24 grains. . .	1,30	1,25
2 grains.	0,108	0,10
1 *grain*.	0,054	0,05

Le Codex évalue : la *cuillerée à café* à 5 gram. ; la *cuillerée ordinaire* à 4 cuillerées à café, ou 20 gram. ; la *verrée* à 8 cuillerées ordinaires, ou 160 gram. ; la *pincée* de feuilles ou de fleurs, à une moyenne de 5 gram. ; la *poignée* de feuilles ou de fleurs, à 40 gram. ; les 20 *gouttes* d'éther sulfurique, à 35 centigram. ; *les 20 gouttes d'alcool, à 45 centig. ; les 20 gouttes* d'eau distillée, à 70 centig. ; les 20 gouttes de laudanum de Sydenham, à 75 centig. ; les 20 gouttes de laudanum de Rousseau, à 1 gram. 10 centig. On peut évaluer la *tasse* à 400 gram., et le *bol* à 200 grammes.

Les *abréviations* usitées dans les formulaires étaient autrefois fort nombreuses ; les suivantes sont à peu près les seules qui s'emploient encore aujourd'hui :

ãa ou *ana*. .	de chaque, ou même quantité.
Ad libit. . .	ad libitum, c.-à-d. à volonté.
Aq. comm. .	aqua communis, c.-à-d. eau commune.
Cochl.	cochlear, c.-à d. *cuillerée.*
Dist.	Distilla, c.-à-d. distillez.
F. s. a. . . .	Fac secundum artem, ou Faites selon l'art.
Gutt.	*gutta, ou goutte.*
Lin.	linimentum, liniment.
M.	Misce, c.-à-d. mêlez
OV.	ovum, c.-à-d. œuf.
Pil.	pilula ou pilule.
Pot.	*potio, ou potion.*
Q. S.	quantum satis, ou quantité suffisante.
Q. V.	quantum volueris, ou quantité que vous voudrez.
R ou ♃. . . .	Recipe, c.-à-d. *prenez.*
S. A.	Secundum artem, ou selon l'art.

Pour les poids, on employait les abréviations suivantes : ℔, livre ; ℥, *once* ; ʒ, *gros* ; ℈, *scrupule* ; g̃, *grain* ; et l'on faisait usage des chiffres romains après ces signes. Ainsi ℔ ij signifie 2 livres ; ʒ vj signifie 6 gros, etc. La fraction *demi* s'exprimait par le signe ß : ainsi par ex., ℥ ß voulait dire une demi-once, et ℈ ß, un demi-scrupule.

PHARMACIEN. s. m. Celui qui exerce la pharmacie. *Un bon ph. La boutique d'un pharmacien.*

* **PHARMACOLITHE.** s. m. (gr. φάρμακον ; λίθος, pierre). T. Min. Voy. ARSENIC.

* **PHARMACOLOGIE.** s. f. Voy. MÉDECINE.

PHARMACOPÉE. s. f. (gr. φάρμακον ; ποιεῖν, faire).

Enc.—Ce terme, qui signifie proprement l'art de préparer les médicaments, ne s'emploie plus que comme synonyme de *Formulaire* et de *Codex pharmaceutique.* En France, on désigne particulièrement sous ces deux noms de *Codex* et de *Pharmacopée* le *recueil légal des recettes ou* formules, d'après lesquelles les pharmaciens doivent préparer leurs médicaments. Ce recueil, rédigé par les professeurs des Ecoles de médecine et de pharmacie, a été publié pour la première fois en 1816, et pour la seconde en 1837, après révision. Le *Codex* est rédigé en latin. Chaque pharmacien *doit en posséder un exemplaire et s'y conformer. Tout* médicament qui n'est pas dans le *Codex* est considéré comme *remède secret* et la vente en est prohibée. Toutefois, en attendant *une nouvelle édition,* le décret du 3 mai 1850 autorise les pharmaciens à vendre les remèdes qui auront été reconnus utiles par l'Académie de médecine, et dont les formules auront été publiées dans le Bulletin de cette Académie. On doit au doct. Jourdan une *Pharmacopée universelle,* dans laquelle il a réuni les pharmacopées *usitées dans divers pays.*

PHARMACOPOLE. s. m. (grec. φάρμακον ; πωλεῖν, vendre). Pharmacien ; ne se dit que par plaisanterie.

* **PHARMACOSIDÉRITE.** s. m. (gr. σίδηρος, fer). T. Min. Voy. ARSENIC.

* **PHARYNGIEN, IENNE.** adj. T. Anat. Qui appartient au pharynx. *Nerf ph. Artères pharyngiennes.*

* **PHARYNGIENS.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc.— La dixième famille des *Acanthoptérygiens comprend* des Poissons caractérisés par la forme singulière que présentent chez eux les os pharyngiens supérieurs. En effet, ces os sont divisés en petits feuillets plus ou moins nombreux, irréguliers et *formant* des cellules dans lesquelles il peut rester de l'eau qui découle sur *les branchies pendant que l'animal* est à sec. *Cette* disposition anatomique, qui a fait donner à ces poissons par Cuvier le nom de *Pharyngiens labyrinthiformes,* leur permet d'aller à terre et d'y ramper à une distance parfois fort grande des eaux qu'ils habitent (Fig. 1. Tête de l'*Anabas sennal,* dont l'opercule a été enlevé, de sorte qu'on voit l'appareil labyrinthiforme au-dessus des branchies). Tous les pois*sons qui compo*sent cette famille sont exotiques : aussi nous bornerons-nous à citer les plus curieux. Tel est l'*Anabas sennal (An. scandens),* petit poisson long de 16 centimètres, qui est commun dans toutes les Indes orientales. On a prétendu que, non content de sortir de l'eau, il grimpe aux arbres du rivage ; mais il paraît aujourd'hui démontré qu'il ne possède nullement cette faculté. Une espèce du genre *Osphromène,* appelée *Gourami (Osphromenus olfax)* (*Fig.* 2), *est renommée* pour la délicatesse de sa chair qui est supérieure à celle du Turbot.

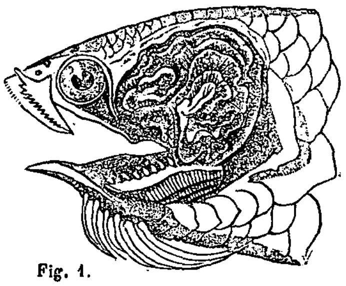

Fig. 1.

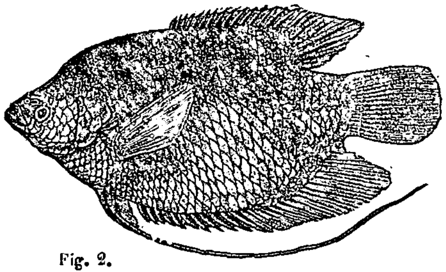

Fig. 2.

Le Gourami est en outre aussi gros que *ce dernier poisson. Originaire* de la Chine, il a été acclimaté dans les étangs de l'île Maurice et de Cayenne. Les *Ophicéphales* doivent leur nom à leur corps allongé, *presque cylindrique,* à leur museau court et obtus, et à leur tête déprimée, garnie en dessus d'écailles ou plutôt de plaques polygones. « Tous les bateleurs des Indes, dit Cuvier, *ont* de ces poissons à sec pour divertir le peuple, et les enfants même s'amusent à les faire ramper sur le sol. Dans les marchés de la Chine, on coupe les *grandes espèces toutes vivantes, pour* les distribuer aux consommateurs. »

* **PHARYNGITE.** s. f. T. Méd. Voy. ANGINE.

PHARYNX. s. m. (gr. φάρυγξ). T. Anat. V. BOUCHE.

* **PHASCOGALE,** * **PHASCOLARCTE,** * **PHASCOLOME.** s. m. (grec. φάσκωλον, bourse ; γαλῆ, chat ; ἄρκτος, ours ; μῦς, rat). T. Mamm. V. MARSUPIAUX.

PHASE. s. f. (gr. φάσις). T. Astron. Se dit Des apparences diverses que nous présentent la lune et quelques autres planètes, selon la manière dont elles sont éclairées par le soleil. Voy. LUNE et PLANÈTE. ‖ Figur., se dit Des changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. *Étudier les phases de la civilisation moderne. Les phases du développement des êtres organisés.*

PHASÉOLE. s. f. Voy. FASÉOLE.

* **PHASIANELLE.** s. f. (lat. *phasianus*, faisan). T. Zool. Voy. TROCHOÏDES.

* **PHASME.** s. m. (gr. φάσμα, spectre). T. Entom. Voy. ORTHOPTÈRES.

PHASOCURE. s. m. T. Entom. Voy. CYCLIQUES.

* **PHATAGIN.** s. m. T. Mamm. Voy. ÉDENTÉS.

PHÉBUS. s. m. [On pron. l'S.] (grec. φοῖϐος, brillant). T. Mythol. Apollon considéré comme dieu de la lumière. Dans la poésie, se dit quelquefois pour Le soleil, *Le blond Ph.* ‖ Figur. et fam., se dit D'un style obscur et ampoulé. *Un ph. ridicule. Tomber dans le ph.*

* **PHELIPÆA.** s. m. T. Bot. Voy. OROBANCHÉES.

* **PHELLANDRE.** s. m. T. Bot. Voy. CIGUË.

* **PHELLOPLASTIQUE.** s. f. (grec. φελλὸς, liége; πλασσειν, former). L'art de reproduire en liége découpé, sur une échelle réduite, des monuments d'architecture. *La ph. a été inventée à Rome, vers 1785, par Agostina Rosa, et perfectionnée depuis par Mey d'Aschaffenbourg.*

* **PHÉNAKISTICOPE.** s. m. (gr. φενακιστικὸς, qui trompe l'œil). T. Physiq.

Enc.—Le *Phénakisticope* est un instrument ou, si l'on aime mieux, un joujou de physique dont la construction repose sur le phénomène de la persistance des impressions que les images des objets produisent à la surface de la rétine. Cet ingénieux instrument a été imaginé par le prof. Plateau. Il consiste en un disque circulaire de carton, partagé en plusieurs secteurs égaux, sur chacun desquels est représentée une même scène ; seulement les attitudes des personnages sont variées dans chaque secteur, de manière que la série entière reproduise les différentes actions de la scène depuis le commencement jusqu'à la fin. En outre, le disque est percé à sa circonférence de trous régulièrement espacés dont chacun est dans l'axe d'un secteur. Le disque ainsi préparé est fixé sur un axe tournant, et on lui imprime un mouvement de rotation. Alors si l'on regarde le disque dans une glace, à travers les trous de la circonférence, on croit voir chacune des images se mouvoir et accomplir l'action tout entière, et cela avec une vitesse qui dépend de celle de la rotation imprimée au disque. On a construit depuis d'autres instruments analogues qui ont reçu les noms de *Thaumatrope*, *Fantascope*, etc.

* **PHÈNE.** s. m. (gr. φήνη). T. Ornith. V. VAUTOUR.

PHÉNICOPTÈRE. s. m. (gr. φοῖνιξ, rouge; πτερὸν, aile). T. Ornith. Voy. FLAMANT.

PHÉNIX. s. m. (gr. φοῖνιξ). T. Mythol.

Enc. — Le *Phénix* est un oiseau fabuleux qui, d'après les anciens, était semblable à un aigle et dont les plumes jetaient des reflets de pourpre et d'or. Il n'y avait jamais en même temps qu'un seul ph. Suivant les Égyptiens, il se rendait tous les 500 ans d'Arabie à Héliopolis pour rendre les derniers devoirs à son père, qu'il embaumait dans la myrrhe. D'après Tacite, quand il sentait approcher la fin de sa vie, il se construisait en Arabie un nid de plantes aromatiques, auquel il communiquait la faculté génératrice et d'où sortait bientôt un jeune ph., qui brûlait son père sur l'autel du soleil. Suivant d'autres, lorsque le ph. a vécu 500 ans, il se bâtit un bûcher de bois aromatiques, se place dessus et y met le feu ; mais bientôt il sort de ses cendres rajeuni et doué d'une nouvelle vie. Le mythe merveilleux du ph. renaissant de ses cendres a été souvent regardé comme un emblème de l'immortalité de l'âme ; mais il est plus vraisemblable que cet oiseau était simplement le symbole du cycle sothiaque des Égyptiens. — Dans le langage ordinaire, on donne le nom de ph. à une personne qu'on prétend être unique ou rare dans son espèce, qu'on trouve supérieure à toutes les personnes qui suivent la même carrière. C'est ainsi que l'on dit : *Cet homme est un ph. C'est le ph. des orateurs.* — *Phénix* est encore le nom d'une constellation.

* **PHÉNOMÉNAL, ALE.** adj. T. Philosoph. Qui n'est qu'apparence, abstraction faite de l'idée de substance, support de tout phénomène. *Dans ce système, les choses extérieures n'ont qu'une existence phénoménale.*

PHÉNOMÈNE. s. m. (gr. φαίνομαι, paraître). Tout fait extérieur qui tombe sous nos sens, et tout fait intérieur dont nous avons conscience. *Les phénomènes du monde extérieur. Les phénomènes de conscience. Tout ph. implique une substance qui en est le siége. Les phénomènes de l'attraction, de la pesanteur, de l'électricité. Expliquer un ph. Rendre raison d'un ph. On ignore la cause de ce ph.* ‖ Dans le langage ordinaire, Tout ce qui apparaît de rare, de nouveau, d'extraordinaire. *Voilà un étrange ph. Les comètes, les météores sont des phénomènes.*—Fig., *Ce grand événement est un ph. auquel on ne devait pas s'attendre.* Fam., *C'est un p. que de vous voir ici.* — Au sens moral, on dit aussi, *C'est un ph. qu'un enfant aussi instruit. C'est un ph. rare qu'un gouvernement qui ne trouve pas que les peuples ont trop de libertés.*

* **PHÉRÉCRATIEN.** adj. m. T. Versif. anc. Sorte de vers inventé, dit-on, par le poëte Phérécrate, qui se composait d'un spondée, d'un dactyle et d'un spondée ou d'un trochée (vīs fōrmōsă vĭdērĕ). *Horace joint toujours le vers phérécratien à un autre vers.*

* **PHILADELPHACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs polypétales, à calice valvé dans l'estivation, à étamines indéfinies, à fruit capsulaire, à placentas axiles, à graines petites et nombreuses, avec l'embryon logé dans un albumen abondant. — *Caract. bot.:* Arbrisseaux. Feuilles caduques, opposées, dentées, sans ponctuations ni stipules. Inflorescence axillaire ou terminale, en cymes trichotomes. Fleurs blanches ou roses. Fruit parfois un peu crustacé. Calice adhérent, avec limbe persistant, ayant de 4 à 10 divisions valvées dans la préfloraison. Pétales alternes avec les segments du calice, et en même nombre qu'eux, à estivation convolutive imbriquée. Étamines indéfinies, naissant, sur un ou deux rangs, de l'orifice du calice. Styles tantôt distincts, tantôt soudés en un seul ; stigmates multiples, ovules indéfinis, attachés à un placenta axile. Fruit capsulaire, semi-infère, ayant de 4 à 10 loges polyspermes. Graines scobiformes, subulées, lisses, avec un tégument membraneux et lâche. Albumen charnu ; embryon presque aussi long que lui ; cotylédons ovales, obtus, aplatis ; radicule plus longue que les cotylédons, droite, obtuse, supère ou infère, rapprochée du hile. [Fig. 1. *Deutzia crenata* ; 2. Fleur dont on a enlevé les pétales ; 3. Fruit ; 4. Portion de fruit, pour montrer la situation des placentas ; 5. Coupe d'une graine très-grossie.] —

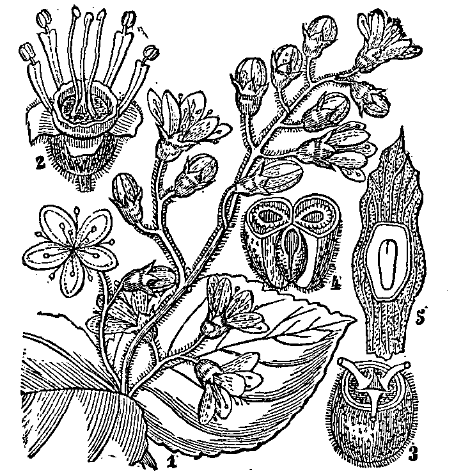

Cette famille ne comprend que 3 genres et 25 espèces qui se trouvent disséminées dans le sud de l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Inde et le Japon. Les feuilles rudes du *Deutzia scabra* servent, au Japon, pour polir certains objets, comme chez nous la Prêle, et son écorce interne sert à faire des cataplasmes. Le *Philadelphus coronarius*, vulg. connu sous le nom de *Seringat*, dont les fleurs ont une odeur agréable, mais très-particulière, était autrefois réputé comme tonique, et l'on employait l'huile de ses fleurs pour falsifier celle de Jasmin.

* **PHILANTHE.** s. m. (gr. φίλος, qui aime; ἄνθος, fleur). T. Entom. Voy. FOUISSEURS.

PHILANTHROPE. s. m. **PHILANTHROPIE.** s. f.

Enc. — Le terme de *Philanthropie*, qui signifie proprement amour des hommes, est d'un usage assez récent parmi nous ; c'est Fénelon qui l'a fait passer dans la langue usuelle. Toutefois, le sentiment qu'il exprime est loin d'être une chose nouvelle : c'est la charité, la bienfaisance, telle que le christianisme l'a apportée dans le monde, mais avec une nuance différente. C'est par religion qu'on est *charitable*, c'est par sympathie, par respect et par estime pour la nature humaine qu'on est *philanthrope*. Eschyle, que nous sachions, est le premier auteur grec qui ait employé ce mot : il le place dans la bouche de Vulcain reprochant à Prométhée sa sympathie pour l'espèce humaine, φιλάνθρωπος τρόπος. Plusieurs siècles après, Térence a exprimé cette sympathie pour l'homme dans un vers resté célèbre:

> Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.

La ph. moderne présente en outre un caractère particulier. Dans nos sociétés à l'organisation si compliquée, l'exercice de la bienfaisance, pour être efficace, ne doit pas rester étrangère aux problèmes les plus épineux de la science sociale. Les graves questions du système pénitentiaire, l'amélioration morale des condamnés, le patronage des jeunes détenus, les remèdes à apporter aux plaies des grandes villes, telles que la mendicité, le vagabondage, la prostitution, la multiplication des enfants trouvés, etc., exigent une étude sérieuse des moyens les plus propres à atteindre le but qu'on se propose, afin de ne pas employer en vain les forces de la société, et de ne pas augmenter les maux auxquels on prétend apporter remède. C'est ce que fait la ph. en cherchant, par les voies scientifiques, les mesures capables d'améliorer le sort des classes déshéritées. On lui doit la suppression de la traite des noirs, l'abolition de l'esclavage dans une grande partie du monde, la propagation de l'instruction primaire, la fondation des caisses d'épargne, l'institution des salles d'asile et des crèches, l'idée des sociétés de secours mutuels et de prévoyance, la réforme des prisons, etc. *La ph.* n'a pas été inventée, comme on l'a répété souvent, pour débaptiser la charité et pour la dépouiller de son caractère religieux. Elle vient au contraire se joindre à celle-ci et concourir, à l'aide de la science, à l'œuvre que la religion a incessamment poursuivie depuis dix-huit siècles. Au reste, il suffirait de citer ici les noms des *philanthropes* qui se sont le plus distingués par leur dévouement éclairé pour l'humanité, et l'on verrait que tous étaient des hommes profondément et sincèrement religieux.

PHILANTHROPIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la philanthropie, qui est inspiré par la philanthropie. *Écrit ph. Sentiments, vues philanthropiques.* * *Société, établissement philanthropique.*

* **PHILÉDON.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Les oiseaux désignés sous ce nom constituent, parmi les *Passereaux dentirostres*, un genre distinct, que Cuvier place à la suite de son grand genre Merle. Ils sont surtout caractérisés par leur bec comprimé, légèrement arqué dans toute sa longueur, fléchi et aigu à la pointe, qui est échancrée, et par leur langue un peu extensible et terminée par un pinceau de filaments cartilagineux. On connaît fort peu de chose des mœurs de ces oiseaux. Il en est qui se nourrissent de miel et d'insectes, et d'autres du suc de certaines plantes. Quelques-uns sont très-babillards et très-courageux ; et plusieurs ont un ramage harmonieux. Toutes les espèces connues appartiennent à l'Australie, à l'Archipel indien *et aux îles de la mer du Sud. Nous citerons comme type de ce* genre le *Philédon à cravate frisée* (*Philedon cincinnatus*), de la Nouvelle-Zélande. Cet oiseau (Fig. ci-jointe) a le plumage d'un noir verdâtre brillant, les couvertures de la queue bleues, et un croissant d'un beau bleu, qui lui forme un large demi-collier sur le devant du cou, et dont les plumes sont longues, effilées et frisées à leur pointe.

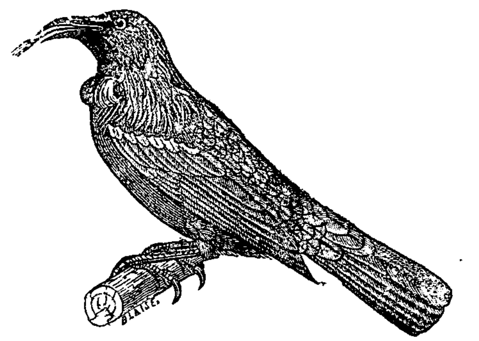

* **PHILÉSIACÉES.** s. f. pl. (gr. φιλήσιος, amical).

Enc.—Famille de végétaux dictyogènes, à fleurs hermaphrodites 3-6-pétaloïdes, à carpelles multiples complétement soudés, et à placentas pariétaux. — *Caractères bot.:* Arbrisseaux droits *ou grimpants, à feuilles munies d'une ou de plusieurs nervures,* coriaces, caduques, réticulées. Fleurs grandes, brillantes, hermaphrodites, solitaires, écailleuses à la base ; tantôt tripétaloïdes, avec le calice coloré, membraneux et court ; tantôt hexapétaloïdes, avec les sépales et les pétales égaux et semblables. Étamines 6, insérées à la base du périanthe ; anthères linéaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire uniloculaire, libre, avec trois placentas pariétaux ; style long, claviforme ; stigmates 3 ; ovules multiples,

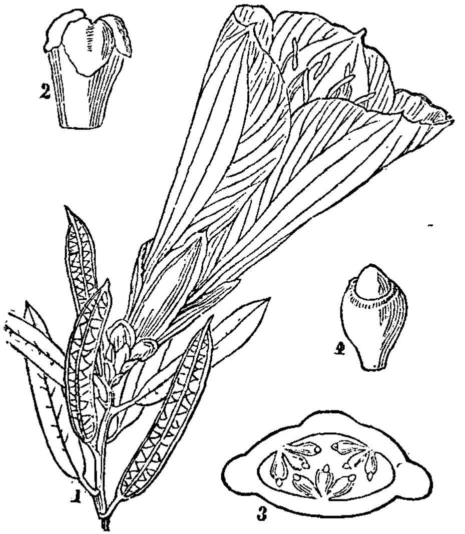

orthotropes, enveloppés dans un mucilage. Fruit charnu. Graines (au moins dans le *Lapageria*) obovales, cornées, et logées dans un tissu pulpeux [*Fig.* 1. *Philesia buxifolia*; — 2. Stigmate de *Lapageria rosea*; 3. Coupe de l'ovaire; 4. Ovule.] — Cette famille ne comprend que 2 genres et 2 espèces, qui toutes habitent le Chili. Le *Lapageria rosea* est un très-bel arbrisseau grimpant, dont les baies douces sont, dit-on, bonnes à manger, et dont la racine passe pour posséder les mêmes propriétés que la Salsepareille.

***PHILÉTÉRIEN, IENNE.** adj. T. Métrol. Voy. Mesures et Itinéraire.

PHILHARMONIQUE. adj. 2 g. (gr. *φίλος*; *ἁρμονία*, harmonie). Qui aime l'harmonie; se dit De certaines sociétés musicales. *Il s'est formé dans cette ville une société philharmonique.*

PHILHELLÈNE. s. 2 g. (gr. *φίλος*; Ἕλλην, Grec). Ami des Hellènes, des Grecs modernes.

PHILIPPIQUE. s. f. Les harangues que Démosthène prononça contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce. *Les Philippiques de Démosthène. C'est par allusion aux discours de l'orateur grec que Cicéron lui-même donna le nom de* Philippiques *à ses discours contre Antoine.* ‖ Par ext., se dit D'un écrit violent et satirique. *Il a lancé une vigoureuse ph. contre le ministère.*

***PHILLYREA.** s. m. T. Bot. Voy. Oléacées.

***PHILODENDRON.** s. m. (grec. *φίλος*, qui aime; *δένδρον*, arbre). T. Bot. Voy. Aracées.

***PHILODROME.** s. m. (gr. *φίλος*; *δρόμος*, course). T. Zool. Voy. Araignée.

PHILOLOGIE. s. f. (grec. *φίλος*; *λόγος*, discours). Voy. Linguistique.

PHILOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la philologie. *Recherches philologiques.*

PHILOLOGUE. s. m. Celui qui s'attache à la philologie, qui en fait son étude particulière.

PHILOMATHIQUE. adj. (gr. *φίλος*, ami; *μάθησις*, science). Qui aime les sciences. *La société ph.*

***PHILOMÈLE.** s. m. (grec. *φίλος*; *μέλος*, chant). Nom donné par les poëtes au Rossignol.

PHILOSOPHALE. adj. f. *Pierre ph.*, V. Alchimie. ‖ Fig., on dit D'une chose impossible à trouver, *C'est la pierre philosophale.*

PHILOSOPHE. s. m. Celui qui s'occupe à l'étude de la philosophie. *Les philosophes grecs. Ph. stoïcien, platonicien, épicurien. Ph. dogmatique, mystique, sceptique. Un ph. célèbre. Socrate est le modèle des philosophes.* ‖ Dans un sens particulier, Celui qui cultive sa raison, et conforme sa vie aux règles de la morale. *Il vécut et mourut en ph. Il supporta sa disgrâce en ph.* On dit de même, *C'est un ph. pratique. Il s'est retiré pour toujours à la campagne, c'est un ph., un vrai ph.* ‖ Dans les colléges, Écolier qui suit la classe de philosophie. = *Philosophe*, s'emploie aussi adjectiv. *Un roi ph. Une femme ph. Un siècle philosophe.*

PHILOSOPHER. v. n. Traiter des matières de philosophie; discourir sur quelque question de philosophie. *La manière de ph. des péripatéticiens, des stoïciens. Socrate n'aimait à ph. que sur les mœurs. Ils s'amusent à ph.* ‖ Raisonner trop subtilement, argumenter en pure perte. *Il ne faut pas tant ph., il faut agir. Je ne vois pas à quoi bon tant ph., j'aime mieux croire.*

PHILOSOPHIE. s. . (grec. *φίλος*, ami; *σοφία*, sagesse). La science de l'esprit humain, la science des principes généraux de toutes choses. *Etudier la ph., les principes de la ph. C'est une des questions les plus ardues de la ph.* ‖ Se dit aussi Du système philosophique particulier à chaque école ou à chaque philosophe ayant fait école. *La ph. de Platon, d'Aristote, d'Epicure, de Descartes, de Bacon, de Kant. La ph. stoïcienne, alexandrine, scolastique, écossaise. La ph. ancienne, moderne. La philosophie du* XVIIIe *siècle.* — *Ph. chrétienne,* Celle qui est fondée sur les croyances du christianisme, par opp. à la *Ph. païenne* ou *Ph. naturelle,* Celle qui n'est soutenue que des seules lumières de la raison. ‖ Quelquefois, on désigne le système particulier d'un auteur par le caractère qui le distingue. *La ph. atomistique. La ph. sensualiste. La ph. critique.* ‖ Se dit aussi De l'ensemble des principes fondamentaux sur lesquels repose une science particulière, un art spécial. *La ph. des sciences. La ph. des mathématiques. Ph. de l'histoire. Ph. zoologique. La ph. de l'art de la guerre.* — *Ph. de la nature* ou *ph. naturelle,* Celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes que nous offre l'ensemble de l'univers. ‖ Au sens moral, on appelle *Philosophie,* Cette fermeté d'âme, cette raison pratique qui met l'homme au-dessus des passions, des accidents de la vie, des fausses opinions du vulgaire. *Il a supporté sa disgrâce, la perte de sa fortune avec beaucoup de ph. Voilà de quoi exercer votre ph.* — *Ph. naturelle,* se dit encore D'un certain caractère de raison, de modération, de force d'âme. *Cette femme est sans éducation, cependant elle a une ph. naturelle des plus remarquables.* ‖ Se dit aussi Du système particulier qu'on se fait pour la conduite de la vie. *Jouir du présent sans s'occuper de l'avenir, voilà sa ph. Sa ph. consiste à ne se tourmenter de rien.* ‖ Dans les colléges, se dit Du cours que l'on fait aux élèves sur les parties les plus importantes de la science. *Faire son cours de ph. Faire sa ph. Il est en ph.* ‖ **T. Typographie.** Voy. Caractère.

Enc. — I. *Objet et définition de la Philosophie.* — La plus ancienne définition de la ph. est celle qui est contenue dans son nom, lequel veut dire « amour de la sagesse ». D'après Cicéron, ce serait Pythagore qui, le premier, se serait donné par modestie le nom de *philosophe* et qui, interrogé sur la signification de ce mot nouveau, l'aurait expliquée ainsi : « La vie des hommes lui paraissait semblable à ces grandes assemblées qui se réunissaient à l'occasion des jeux publics de la Grèce, où les uns se rendaient pour vendre et acheter, d'autres pour gagner des couronnes, d'autres enfin pour être simples spectateurs. De la même manière, les hommes venus dans ce monde comme d'une autre vie et d'une autre nature, recherchent, les uns la gloire, d'autres les biens matériels, et d'autres, en petit nombre, se livrent à la contemplation, à l'étude de la nature des choses: ce sont les *philosophes.* » Ainsi, selon Pythagore, le philosophe recherche la nature des choses; la philosophie est la contemplation réfléchie de l'univers; et la sagesse est la connaissance de la vérité, la science absolue acquise par la réflexion. Aristote exprime la même idée en d'autres termes, avec plus de précision toutefois : « La sagesse, si l'on prend ce mot dans son acception générale, est la connaissance des causes et des principes; mais la sagesse par excellence est la science de certains principes et de certaines causes. » *Cette restriction d'Aristote est parfaitement fondée.* La ph., en effet, n'est pas la science universelle, elle n'embrasse pas toutes les choses qui peuvent être objet de connaissance; elle est seulement la science générale, c.-à-d. la science des causes générales, et des principes généraux d'où déroulent les sciences particulières. La plupart des définitions de la ph. données par les auteurs expriment la même idée, mais avec des mots différents et sous des formes plus ou moins réfléchies. Plusieurs cependant, parmi celles qu'ont proposées les modernes, expriment plus ou moins explicitement que l'étude de l'esprit humain est le point de départ de la ph., que la connaissance de sa nature, de ses lois et *de ses rapports est la base même de la science en général et de* toutes les sciences en particulier. Ces dernières définitions impliquent donc, en outre, la méthode à suivre dans toute recherche philosophique, et par là elles nous semblent plus claires et plus faciles à saisir que les définitions plus vagues des anciens. En conséquence, nous définirons nous-mêmes la ph. « La science de l'esprit humain et des principes généraux de toutes les sciences, tels qu'ils nous sont révélés par l'étude de l'esprit humain lui-même. » Enfin, quelques philosophes ont donné de la ph. des définitions qui ne sont que la formule de leurs propres systèmes : telle est celle de Schelling, qui définit la ph., « la science de l'indifférence absolue de l'idéal et du réel »; *telle est encore celle de Hegel*, qui dit : « La ph. est la science de la raison, en tant que celle-ci a conscience d'elle-même comme de toute réalité. » La ph., comme étant la science première, ne peut se définir que par son objet; toute définition du genre de celles qui précèdent renferme, on pourrait presque dire, un cercle vicieux, car elle affirme une conception particulière, dont il s'agit dans ce cas de démontrer la vérité, comme constituant la base et le résumé de la science elle-même.

II. *Division de la Ph.* — A l'origine, la ph. ne reconnaissait dans son propre sein aucune distinction de parties. En effet, distinction est synonyme d'observation, d'analyse; or, l'esprit humain ne débute point par l'analyse. D'autant plus présomptueux qu'il ignore le monde et qu'il s'ignore lui-même, il veut tout embrasser d'un coup d'œil, et tout expliquer par un principe unique. Mais, au temps de Platon, la ph. se trouvait déjà partagée en trois branches ou sciences distinctes : la *dialectique*, la *physique* et la *morale.* La dialectique comprenait à la fois ce que nous désignons sous les noms de psychologie, de logique et de métaphysique; la physique n'était autre chose que la théorie générale de la nature. Aristote sépara les parties comprises avant lui sous le titre commun de dialectique. Il plaça au sommet de la ph. la *métaphysique*, qu'il désigna aussi sous le nom de *ph. première.* La *logique* devint entre ses mains une science presque indépendante. La *physique* et la *morale* conservèrent la signification et le rang que leur avait attribués Platon. Les stoïciens et les épicuriens confondirent la métaphysique avec la science de la nature, et donnèrent le premier rang à la morale. Dans les écoles du moyen âge, la division d'Aristote reparut; elle se maintint même, après la réforme de la ph. par les grands philosophes du XVIIe siècle qui, plus occupés, ainsi que l'observe très-bien Franck, à fonder ou à régénérer qu'à ordonner ou à classer, négligèrent de systématiser en un seul corps les diverses branches de la science. Au dernier siècle, le méthodique Wolf voulut combler cette lacune; mais il ne fit guère qu'établir des subdivisions multipliées, et le plus souvent inutiles dans la classification aristotélique. Vers la fin du XVIIIe siècle, on a vu la ph. tout entière réduite à l'*idéologie*, ayant pour appendice la *logique* et la *morale*, considérées comme arts plutôt que comme sciences. A cette heure, dans l'enseignement classique, la ph. se partage en *psychologie, logique, morale* et *théodicée.* La ph. ainsi comprise embrasse assurément les questions les plus importantes de la science, soit au point de vue de la connaissance de l'esprit humain, soit à celui des applications pratiques; mais il est aisé de voir qu'elle n'embrasse pas dans son entier les questions qui constituent son domaine propre. Ainsi, par ex., elle laisse de côté une grande partie des questions métaphysiques proprement dites. L'*esthétique*, ou la science du beau, est pour elle comme si elle n'existait pas. Enfin, la *Ph. de la nature*, bien qu'elle ait été admise par les anciens eux-mêmes comme une des grandes sections de la ph., est abandonnée aux spéculations du chimiste et du physicien. Toutefois nous n'essaierons pas de donner une division de la ph. autre que celle dont nous venons de parler : une tentative de ce genre devrait être nécessairement accompagnée de l'exposé des considérations qui nous auraient guidé : or, notre cadre ne nous permet pas de présenter ici un semblable travail.

III. *Importance de la Ph.*—La ph. a toujours tenu le premier rang parmi les sciences par deux motifs : d'abord parce que son objet propre est la connaissance de l'homme lui-même dans son essence, dans son origine, dans sa destination, dans ses rapports avec Dieu, avec ses semblables et avec l'univers; ensuite, parce que c'est par l'étude des lois de son propre esprit que l'homme at*teint les principes qui constituent la base de toute science parti*culière et qu'il découvre la méthode propre à chacune d'elles. C'est en considérant isolément, dans chaque science, les principes d'où se déduisent ses conclusions légitimes, c'est en étudiant les procédés par lesquels chaque science se fonde et progresse, que l'on construit ce que l'on appelle la ph. d'une science quelconque. Ainsi, par ex., le *Ph. de l'histoire,* ou la science du développement de l'humanité, trouve ses principes, d'une part, dans la considération de l'activité libre et de la nature morale de l'homme, et, d'autre part, dans celle des rapports de l'homme avec Dieu. La *Ph. de la botanique* trouve les siens dans les idées de genre, d'espèce, d'ordre, de classification, et tous se ramènent à la conception rationnelle d'un plan primitif auquel l'auteur des choses a soumis le règne végétal comme toutes les œuvres de la création. D'après cela, il est facile de voir combien est grossière l'erreur de ceux qui croient que la ph. est une science oiseuse et vaine, un objet de pure curiosité, une étude sans utilité, soit pour la pratique de la vie, soit pour les progrès des sciences et des arts.

IV. *De la méthode en Ph.*—S'il appartient à la ph. de déterminer la méthode propre à chaque science, un des premiers objets de ses recherches doit être la détermination de la méthode qu'elle-même doit suivre pour se constituer à l'état de science. Cette détermination résulte de l'étude même de nos facultés. *Or*, parmi les facultés à l'aide desquelles nous atteignons les choses, il y a une distinction essentielle à établir. Tandis que les unes saisissent les phénomènes, c.-à-d. tout ce qui est variable, mobile et contingent, la raison saisit l'immuable, le nécessaire, l'absolu, c.-à-d. les vérités qui dépassent les données de l'expérience et de l'observation. En conséquence, les premières procèdent par l'observation et l'analyse, la raison procède par *à priori*, de telle sorte qu'aux notions acquises par la voie des facultés de la sensibilité et de l'intelligence proprement dite, il vient s'ajouter nécessairement, selon la catégorie à laquelle elle appartient, un concept rationnel absolu. L'analyse et l'observation, d'une part, la spéculation, de l'autre, sont donc deux méthodes également indispensables à la ph. Que si l'on se borne à la première, on réduit la ph. à la connaissance d'un certain nombre de vérités empiriques, qui ne portent point en elles leur explication ou leur raison d'être. Si, au contraire, on s'attache exclusivement aux concepts de la raison, et qu'on cherche seulement en eux, sans tenir compte des vérités que nous obtenons par les autres moyens de connaître, il n'y a plus de distinction du fini et de l'infini, et l'on arrive nécessairement à un système idéaliste ou panthéiste, qui est la négation de toute vraie ph. Il suit de là que la ph. doit également accepter et reconnaître pour légitimes les vérités qu'elle atteint par la voie de la sensibilité, de la conscience et de la raison. Mais ici se présente une difficulté qui est demeurée jusqu'à ce jour insoluble, et qui, pour l'homme livré aux lumières de sa propre intelligence, restera toujours insoluble. On voit que nous voulons parler de la coexistence de l'absolu et du relatif, du parfait et de l'imparfait, du fini et de l'infini, coexistence que la ph. ne peut refuser d'admettre, et qu'elle ne peut ni comprendre ni expliquer. Heureusement, tandis que la métaphysique agite incessamment cet éternel problème, et reproduit successivement ses mêmes solutions, la bonté divine n'a pas voulu que l'homme restât ainsi en proie au doute sur une question qui implique complétement l'idée de sa propre destination, et sa parole même nous a révélé ce qu'il nous importait de croire. — De l'impuissance de la ph. à résoudre le grand problème des rapports du fini avec l'infini, on aurait tort d'en conclure que la ph. ne saurait constituer une véritable science. De même que toute autre science, elle a son domaine propre, et son premier soin doit être de fixer rigoureusement ses limites, et de déterminer les vérités qu'elle peut comprendre et définir, et celles qu'elle peut simplement concevoir. En se maintenant dans sa sphère, elle constitue une science, car elle représente un ensemble systématique et coordonné de connaissances ayant pour objet l'esprit humain considéré, soit en lui-même, soit dans ses rapports avec Dieu et avec l'univers. Si ce titre devait lui être dénié, parce qu'elle présente des lacunes et des desiderata, aucune science ne le mériterait non plus, car il n'en est point, même parmi les sciences appelées essentiellement sciences positives, qui ne soit dans le même cas.

V. *Histoire de la Ph.* — Née du besoin de connaître et de se rendre compte, la ph. est aussi ancienne que l'esprit humain lui-même : « Le jour où un homme a réfléchi, dit très-bien Cousin, ce jour-là est née la ph. Elle n'est autre chose que la réflexion en grand, la réflexion élevée au rang et à l'autorité d'une méthode. »

A. *Ph. orientale.* — C'est dans l'Inde que l'on trouve les premiers systèmes de ph.; mais, comme il n'existe aucune sorte de chronologie dans l'histoire de cette mystérieuse contrée, on ne peut, en général, déterminer leur succession qu'en considérant l'ordre logique dans lequel se développent régulièrement les idées philosophiques. Le plus ancien paraît donc être le système de la *mimansa*. La mimansa est attribuée à Djaimini, personnage dont on ignore complétement la vie. Son but, purement religieux, est l'interprétation des Védas. L'auteur veut déterminer le sens de la révélation, et enseigner aux hommes tous les devoirs que leur impose la loi sacrée. Le système du *nyaya* (ce mot signifie raisonnement, conduite du raisonnement) est surtout un ensemble de règles destinées à conduire et à simplifier la discussion. Cet ouvrage, qui porte le nom de Gotama, personnage fabuleux et l'un des douze grands rishis ou saints des légendes indiennes, a fait dans l'Inde la même fortune à peu près que l'*Organon* d'Aristote a faite dans le monde occidental. Son influence a été considérable, et il a donné naissance à une multitude innombrable de commentaires; mais il est à une distance considérable de l'Organon, auquel il n'a certainement pas, quoiqu'on l'ait avancé, servi de modèle; il ne lui ressemble en rien et ne contient nullement la théorie du syllogisme, ainsi que l'avait cru voir Colebrooke. Le système *veiseshika*, fondé par Kanada, est, comme celui de Gotama, indépendant de toute autorité religieuse. Son caractère dominant est une théorie de physique atomistique qui, peut-être, lui a valu son nom, car *viseska* en sanscrit signifie distinction. Kanada réduit l'ensemble des choses à six grandes catégories, à l'aide desquelles il veut expliquer le monde, et qui sont: la substance, la qualité, l'action, le commun, le propre, et la relation. Parmi les substances, au nombre de neuf, il place à la suite de la terre, de l'eau, du feu, etc., le temps, le lieu, et après eux, l'âme qu'il fait immatérielle, de même qu'il fait les atomes éternels. Les qualités, au nombre de vingt-quatre, sont perceptibles à la sensation ou simplement intelligibles. L'action ou mouvement est de cinq espèces. Aux six catégories ou classes de Kanada, quelques-uns de ses disciples en ajoutent une septième qui est la négation ou l'absence de toutes les autres. Le *sankhya* qui signifie proprement numération et, par extension, raisonnement, est un système de ph. qui prétend mener l'homme à la béatitude éternelle avec la certitude d'un calcul mathématique et uniquement par la voie de la science. Kapila, qui passe pour l'avoir fondé, figure, comme Gotama, parmi les grands rishis de l'Inde. Le sankhya reconnaît trois sources de connaissance: la perception, l'induction, et le témoignage. La connaissance peut s'appliquer à 25 principes qui comprennent toutes choses, savoir: la nature; l'intelligence ou grand principe; la conscience; les cinq particules subtiles, essences des cinq éléments; les onze organes des sens et de l'action; les cinq éléments eux-mêmes, qui sont l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre; et enfin l'âme éternelle et immatérielle. C'est pour contempler la nature que l'âme s'unit d'abord à elle. De cette union de l'âme et de la nature sort le développement de l'intelligence et des autres principes. L'âme revêtue d'un corps et d'une personne qui constitue son individualité, doit s'appliquer à connaître la nature. Mais une fois cette connaissance acquise, elle n'a plus rien à faire dans ce monde, car dès ce moment elle a réuni toutes les conditions de sa délivrance et de sa béatitude. Le *yoga* est un système qui procède du sankhya, mais qui en diffère en un point capital. Patandjali, son auteur, admet les vingt-quatre principes de Kapila; mais le vingt-cinquième est pour lui Dieu, au lieu de l'âme individuelle. *Yoga* (en latin *jugum, jungere*), signifie union à Dieu. Patandjali, ou du moins l'ouvrage qui porte son nom, le *yoga sastra*, a tracé toutes les phases de cette union avec une précision et une extravagance qu'aucun mystique n'a surpassées. A ces quatre systèmes purement philosophiques paraît avoir succédé le système *védanta*, attribué à Vyasa, le compilateur des Védas. Ce qui donne lieu de croire à la postériorité de ce dernier système, c'est qu'il cite tous les autres, et même le bouddhisme, pour les réfuter. Le védanta, ainsi que l'indique son nom, qui signifie fin des Védas, est, comme la mimansa, profondément soumis aux livres sacrés de l'Inde et à la révélation brahmanique, d'où le titre de mimansa divine, sous lequel on le désigne encore. Il apprend à l'homme ce qu'est Dieu, et il le considère comme créateur et conservateur du monde, comme objet d'adoration, et enfin comme objet de connaissance. D'après lui, la méditation seule peut mener l'âme à la connaissance de Dieu; elle est la véritable route par laquelle l'âme arrive à Brahma et l'absorbe éternellement en lui.

Les études philosophiques n'étaient point étrangères à la Chine, bien que les lettrés du céleste empire se soient particulièrement confinés à la morale pratique. Le plus ancien monument de la *ph. chinoise* est le *Livre des transformations* (Y-king.), qui est attribué à Fo-hi, mais dont la rédaction actuelle paraît dater du XII^e siècle avant notre ère. Ce livre a pour but d'enseigner l'origine ou la naissance et les transformations des choses. C'est un système de naturalisme fondé en partie sur un système mystique des nombres. Toutefois le ciel y est considéré comme une puissance supérieure, intelligente et providentielle, dont les événements humains dépendent, et qui rénumère en ce monde les bonnes et les mauvaises actions. Mais les hommes que l'on considère comme les fondateurs réels de la ph. chinoise, ne sont pas antérieurs au VI^e siècle avant J.-C. Lao-tseu établit l'existence d'un principe primordial qui a deux modes d'être, l'un transcendant, l'autre phénoménal. Tout ce qui est indistinct, illimité, impérissable, appartient au premier; tout ce qui est distinct, limité, périssable, appartient au second. « Lao-tseu, dit Pauthier, en voulant représenter son premier principe, le dégage de tous les attributs variables et périssables, pour ne lui laisser que ceux d'éternité, d'immutabilité, d'absolu. Ces derniers attributs lui semblent encore trop imparfaits, et il le désigne en disant qu'il est la négation de tout, excepté de lui-même, qu'il est le *rien*, le *non-être* relativement à l'*être*, mais en même temps qu'il est aussi l'*être* relativement au *non-être*. » Considéré dans ces deux modes, il est à la fois le monde invisible et le monde visible. Toutefois, au-dessus de cette unité, Lao-tseu place un principe supérieur, une première cause intelligente, le *tao* ou la *raison suprême*, qui est le principe de tout mouvement et de toute vie, la raison absolue de toutes les existences et de toutes les manifestations phénoménales. Dans l'homme, il y a, comme dans le monde, deux principes, l'un matériel, l'autre igné et intelligent; ce dernier retourne, après la mort, dans le sein de la Raison suprême, lorsqu'il ne s'est point écarté de sa propre destination, laquelle n'est autre que la pratique constante de la vertu. Koung-tseu ou Confucius (551-479 avant J.-C.), chef de l'école des lettrés, s'occupa exclusivement du perfectionnement moral de l'homme, de sa nature et de son bien-être. Il paraît d'ailleurs avoir regardé les questions purement spéculatives comme inaccessibles à la raison humaine ou comme résolues par la tradition. Quant à sa morale, il part du principe que l'homme a reçu du ciel, avec la vie physique, un principe de vie morale qu'il doit développer de toutes ses forces, afin d'arriver à la perfection. Ce principe est immatériel, ou, s'il est matériel, il est d'une nature tellement subtile qu'il échappe à nos sens. Son origine est céleste; par conséquent, il est de la même nature que le ciel ou la raison céleste. Le fondement de la morale de Confucius exclut tout mobile qui ne rentrerait pas dans les prescriptions de la raison. Parmi les disciples les plus célèbres de Confucius, nous nous contenterons de citer Meng-tseu (Mencius), qui naquit au commencement du IV^e siècle avant notre ère, et qui, comme son maître, cultiva spécialement la morale. Mais lorsque le Bouddhisme eut pénétré dans la Chine avec ses spéculations métaphysiques et religieuses, l'école de Confucius se rapprocha de celle de Lao-tseu, et donna à la doctrine de ce dernier un développement nouveau, qui n'est encore qu'un panthéisme non déguisé. Avant toutes choses, il y avait la substance absolue, indéterminée, indistincte, illimitée, et possédant en elle-même une force ou énergie latente. Mais, cette force venant à se manifester, la substance absolue passa à l'état de distinction: par son mouvement, elle constitue le principe actif et incorporel; par son repos, elle engendre le principe passif et matériel. Ces deux principes ne sont toutefois que deux modes distincts, mais non séparés, de la substance première. Viennent ensuite les cinq éléments, le feu, l'eau, la terre, le bois et le métal, dont la génération procède immédiatement du principe actif et du principe passif. Enfin, ces éléments ont donné naissance à tous les êtres de l'univers. Dans ce système, l'homme est un microcosme: il y a en lui le principe actif et intelligent, qui est dérivé du principe actif de l'univers et qui est de la même nature, et un principe passif et matériel, dont la partie la plus pure constitue, pour ainsi dire, l'âme vitale. La vie résulte de la réunion de ces principes, et la mort de leur séparation. Quand celle-ci arrive, le principe incorporel retourne au ciel, et la portion grossière de la forme corporelle retourne à la terre.

B. *Ph. grecque.*—La ph. grecque se distingue essentiellement de celle de l'Inde en ce qu'elle constitue une science absolument indépendante, sans préoccupation d'accommoder les résultats de ses recherches aux opinions religieuses reçues, en ce qu'elle est née exclusivement de la réflexion et de la spéculation libres. — Dans sa première période, la ph. grecque est surtout une ph. de la nature; les auteurs des systèmes les plus anciens dont l'histoire fasse mention, ne se proposaient rien moins que d'expliquer à priori la nature et l'origine des choses. L'*École ionienne* doit sa naissance à Thalès de Milet (né en 640 et mort vers l'an 560 av. J.-C.). Thalès regardait l'eau comme le principe de toutes choses; il admettait en outre une intelligence suprême qui, l'eau étant donnée, en formait tous les êtres à l'aide du mouvement. Son disciple Anaximandre, né aussi à Milet (610-546), reconnaît comme principe du monde une substance infinie, immuable au fond, mais variable quant à ses parties, et animée d'un mouvement éternel. Grâce à cette propriété et à ce mouvement, les éléments de nature similaire vinrent successivement à s'agréger ensemble, et par là se produisirent toutes choses. Phérécyde de Syros (né vers 600) enseignait l'existence de deux principes coéternels, une matière informe à l'état liquide, et une cause ordonnatrice et bienfaisante, qui a produit le monde et dont l'action s'accomplit dans le temps. Ce philosophe, à en croire Cicéron, est le premier qui ait professé la doctrine de l'immortalité de l'âme. Anaximène de Milet (550-500) regardait l'air comme l'élément primordial des choses. Suivant Héraclite d'Éphèse (544-484), au contraire, le feu est l'élément générateur: c'est de ses transformations, soit qu'il se condense, soit qu'il se raréfie, que naissent toutes choses. La nature entière ressemble à un fleuve qui s'écoule sans cesse. Tout changement est dû à l'opposition de deux forces rivales, l'une qui rapproche et accorde, l'autre qui sépare et divise. La plus pure émanation de la substance ignée, c'est la raison: elle remplit l'espace, et nous nous l'approprions par aspiration. Avec le secours de cette raison suprême, l'âme saisit l'universel et le vrai, tandis que par les sens elle n'atteint que l'apparent et l'individuel. « C'est pourquoi, dit Héraclite, il faut nous confier à la raison universelle. » Anaxagore de Clazomène (500-428) explique l'univers en admettant qu'il a été façonné et qu'il est animé par un principe spirituel et intelligent. La matière est éternelle et nécessaire; mais elle était d'abord à l'état de chaos. « Toutes choses, dit-il, étaient confondues, puis vint l'intelligence qui fit régner l'ordre. » Mais la matière, dans son système, au lieu d'être représentée par un élément unique qui change sans cesse de nature et de forme, consiste dans un nombre infini de principes véritablement différents, tous inaltérables et indestructibles, qui, par la variété infinie de leurs combinaisons, engendrent tous les corps. Ces principes, qu'Anaxagore appelle *Homéoméries*, parce qu'ils sont eux-mêmes composés de parties homogènes, échappent à nos sens, et il en faut réunir un certain nombre de la même espèce pour qu'il en résulte une qualité distincte, ou un objet parfaitement déterminé et réel. Cette réunion de parties homogènes dispersées dans la masse chaotique a été l'œuvre première du principe spirituel et intelligent. Puis pénétrant la matière tout entière, ce dernier l'a organisée, vivifiée, et il continue incessamment de l'organiser et de la vivifier. Ce principe est donc l'âme du monde, et en même temps de tous les êtres individuels, toujours identique avec elle-même, toujours et partout intelligente. A l'aide de cette hypothèse, Anaxagore expliquait, par des lois purement physiques, tous les phénomènes de la nature.

L'*École italique* est encore appelée *École pythagoricienne*, du nom de son fondateur. Pythagore, né à Samos vers 584, après avoir longtemps voyagé, se fixa à Crotone, dans la Grande Grèce, où il périt, croit-on, assassiné vers l'an 504. Suivant lui, les nombres constituent l'essence des choses, et l'unité est l'essence des nombres, c.-à-d. que la raison, telle qu'elle se manifeste dans la nature par les lois des proportions et de l'harmonie, est le fondement véritable de tout ce qui existe, et qu'elle-même a son siége dans un principe unique, indivisible et supérieur à l'univers. C'est ce principe que Pythagore a nommé la *monade*, parce qu'il est la source infinie de tous les êtres, comme l'unité est la source des nombres. La matière, à cause de sa divisibilité indéterminée, est appelée *dyade*. Les catégories pythagoriciennes, ou les aspects généraux sous lesquels l'univers se présente à notre esprit, sont au nombre de dix, parce que la décade est le nombre le plus parfait. Pour la même raison, il faut qu'il y ait dix sphères célestes tournant autour d'un centre commun. L'âme est un nombre qui se meut par lui-même; elle a deux facultés, l'intelligence ou la raison qui réside dans le cerveau, et la volonté ou les appétits dont le cœur est le siége. Après la mort, les âmes passent dans d'autres corps; celles des méchants vont animer les corps d'animaux féroces ou immondes. La vertu est une harmonie; en un mot, les principes métaphysiques et les règles de la morale, aussi bien que les lois et les phénomènes de la nature, sont assimilés à des nombres et à des proportions. Parmi les plus célèbres disciples de l'école italique, on nomme Alcméon de Crotone, Ocellus de Lucanie, Timée de Locres, et Philolaüs de Crotone ou de Tarente. Dans un petit traité qu'on lui attribue, Ocellus établit que le monde n'a pas été engendré et ne peut périr; qu'il y a deux éléments, l'un actif, l'autre passif, dont les rapports harmonieux constituent l'ordre du monde; que rien n'est nouveau dans l'univers, mais que tout y est seulement renouvelé. Tout le monde sait que la conception du véritable système du monde est due à l'école de Pythagore. Suivant Philolaüs, l'univers est de forme sphérique, et le soleil en occupe le centre. Autour de ce feu central se meuvent en chœur dix grands corps planétaires. La terre a un double mouvement: l'un de rotation sur elle-même, c'est le mouvement diurne; l'autre de translation autour du soleil, c'est le mouvement annuel. La terre tourne 364 fois et 1/2 sur elle-même pendant qu'elle accomplit sa révolution autour du soleil. Chacun des autres astres a sa vitesse et son mouvement propres.

L'école ionienne s'était surtout attachée au côté physique, et l'école italique au côté mathématique de l'univers; l'*École éléatique* s'appliqua à les ruiner toutes les deux en s'attachant au principe métaphysique des choses, c.-à-d. à l'idée de l'être et de la substance. Cette école qui tire son nom de la ville d'Élée, dans la Grande-Grèce, reconnaît pour fondateur Xénophane de Colophon (620-522). Xénophane fit la guerre au polythéisme grec, et enseigna qu'il n'y a qu'un seul Dieu, éternel, immuable, immatériel, qui gouverne ou meut le monde par la pensée de l'intelligence. Mais son successeur, Parménide d'Élée (519-445), partant de cette conception de l'unité de Dieu, absorbe toutes choses en lui. Nos connaissances, selon Parménide, ont deux sources, les sens et la raison: les premières sont illusoires, les choses finies et variables n'étant que de simples apparences; les secondes seules sont solides, car elles se rapportent à l'être absolu et nécessaire, à l'être en soi. Tout ce qui n'est pas l'être pur, dit Parménide, n'est rien, puisque en dehors de l'être il n'y a que le néant. L'être absolu est un; il exclut donc toute divisibilité et toute distinction. Il est immobile et éternel, car il existe par lui-même. Il est tout, car il n'y a rien hors de lui. Quant à la pensée qui conçoit l'être, elle ne peut-être autre chose que l'être lui-même. Il y a donc identité entre l'être et la pensée de l'être, entre la pensée et son objet. Ainsi, le système de Parménide est un panthéisme logique aussi audacieux qu'aucun des systèmes panthéistes modernes. Zénon d'Élée (490-440 environ) n'ajouta rien au système de Parménide, mais il le défendit avec une subtilité singulière contre les objections de l'école ionienne, et c'est à ce titre qu'Aristote le considère comme l'inventeur de la dialectique. Aristote nous a conservé les arguments de Zénon contre l'existence du mouvement, but principal de sa polémique contre les ioniens. En effet, le mouvement supprimé, l'accroissement et la diminution, la génération et la mort, le changement, en un mot, tous les phénomènes de la nature et la nature elle-même disparaissent, pour ne laisser subsister que l'unité absolue et abstraite.

Pour défendre l'ionisme, Leucippe (qui florissait vers l'an 440) soutint l'éternité du mouvement, et l'expliqua par la coexistence de la matière et du vide. D'après lui, l'espace est rempli par un nombre infini de petits corps indivisibles ou *atomes*, mais tous différents les uns des autres par la forme: d'où le nom d'*atomistique* donné à sa ph. et à son école. Ces atomes, par suite de l'état d'agitation incessante où ils se trouvent en vertu de leur nature, se rencontrent, s'unissent, se séparent pour se rencontrer encore, et produisent ainsi les mouvements continuels dont l'univers nous donne le spectacle. L'âme est une agrégation d'atomes ronds et ignés, dont la combinaison produit, par son mouvement propre, la chaleur du corps et la pensée. L'hypothèse de Leucippe fut encore développée par son disciple Démocrite d'Abdère (494-404). Suivant lui, les atomes sont impénétrables et pesants. En outre, les différentes agrégations d'atomes qui constituent les objets, projettent sans cesse autour d'elles des émanations subtiles qui en sont la représentation. Ces représentations, εἴδωλα, viennent frapper nos sens et s'y empreindre: de là la sensation et ensuite la pensée. Le système atomistique, comme on le voit, est un pur matérialisme. La morale de Démocrite, d'ailleurs, est en harmonie avec sa conception cosmologique et psychologique. Le but de l'existence se réduit à ce précepte: Jouissez de la vie; le moyen qui peut y conduire, c'est de ne se passionner pour rien et de fuir toutes les causes de trouble et de soucis, particulièrement le mariage.

« Tous ces systèmes si opposés entre eux, dit Franck, après s'être formés presque à l'insu l'un de l'autre dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, de l'Italie et de la Thrace, ayant fini par se rencontrer dans le centre de la Grèce, à Athènes, et par se disputer les esprits, engendrèrent naturellement le scepticisme, non pas ce scepticisme sérieux qui prend sa source dans les difficultés de la science, mais cette opinion frivole, non moins propre à corrompre l'âme que l'intelligence, que tout peut se soutenir, que tout peut être nié, que le vrai et le faux dépendent de l'apparence qu'on donne aux choses; en un mot, l'esprit *sophistique*. Les sophistes, en effet, arrivaient de toutes les écoles de la Grèce; ils poussaient à la dernière exagération ce qu'il y avait déjà d'exclusif dans chaque système, et ne prenant ni ne pouvant faire prendre au sérieux les opinions qu'ils prétendaient soutenir, ils substituaient ainsi à la ph. cet art frivole et dangereux avec lequel ils pervertissaient la jeunesse. Les plus célèbres d'entre eux furent Gorgias de Léontium et Protagoras d'Abdère. Gorgias (485-385), abusant de la dialectique subtile de l'école d'Élée, soutenait que rien n'existe, et que, s'il existait quelque chose, nous serions hors d'état de le connaître ou d'en parler. Protagoras (qui florissait en 430) ne faisait que développer les conséquences du matérialisme ionien et abdéritain, en enseignant que toute pensée se résout en sensations; que, hors de nos sensations, phénomènes essentiellement variables et fugitifs, nous ne connaissons rien ; que, par conséquent, l'homme est la mesure de toutes choses. Telle était la situation désespérée où la ph. était tombée, quand Socrate entreprit de l'élever à la hauteur de sa destination, et de la conduire à la vérité par une route inaperçue jusqu'alors. »

Socrate, d'Athènes (470-400), a fondé non tel ou tel système de philosophie, mais la ph. elle-même, c'est-à-d. l'esprit philosophique, l'esprit d'observation et d'analyse qui s'attache à découvrir ce qui est, au lieu de supposer ce qui pourrait être. C'est cet esprit qui le conduit à faire de l'homme intellectuel et moral la base de ses observations et de ses recherches. De là sa fameuse maxime « *Connais-toi toi-même* », à laquelle il attache un sens à la fois spéculatif et pratique. Pour lui, la ph. est exclusivement la science de l'homme, et cette science doit se confondre avec la sagesse et nous rendre heureux et meilleurs. Sa méthode se composait de deux procédés : l'un critique, qui avait pour but de confondre l'erreur et qui était l'*ironie ;* l'autre, qui avait pour but de pousser à la recherche de la vérité en passant par degrés du connu à l'inconnu, était ce que Socrate appelait la *maïeutique*, ou l'art d'accoucher les esprits. Par cette méthode toute personnelle, Socrate fut, selon l'expression d'Aristote, l'inventeur de l'induction et de la définition. Il arrivait en effet à la découverte d'une vérité morale en procédant par élimination, en passant successivement, sur les traces de l'analogie, d'un objet à un autre jusqu'à ce qu'il trouvât une idée assez claire, assez générale, assez exacte pour satisfaire l'esprit, laquelle devenait la définition de l'objet proposé. La morale, pour Socrate, était la ph. tout entière. Relever à la fois l'idée du devoir et l'idée de Dieu, en les rattachant et les éclairant l'une par l'autre, telle fut l'œuvre qu'il eut à accomplir contre les sophistes. Le principe des choses n'est pas pour lui un être abstrait ou une force aveugle, mais un être doué de tous les attributs de la sagesse et de la perfection. Le premier il introduit la preuve célèbre connue sous le nom d'argument des causes finales. Il ne voit pas seulement dans la nature les traces d'une intelligence ; il y reconnaît les preuves d'une puissance essentiellement bonne et pleine de sollicitude pour les hommes. Il annonce le dogme sublime de la Providence, et donne par là à la justice un fondement et une sanction qui lui manquaient auparavant. Quant à l'immortalité de l'âme, il ne paraît pas en avoir fait l'objet d'une démonstration; il s'en rapporte au dire des sages, à la tradition des poëtes, au sentiment populaire. Ses idées morales ont, dans la pratique, une justesse et une hauteur de sentiments qu'on ne saurait trop admirer, car il ne séparait pas la théorie de la pratique, la vertu de la science. Il ennoblit, en la ramenant à la vertu, la passion de l'amour. Il encourage, par d'aimables et opportunes exhortations, l'honnêteté, l'amour fraternel, l'obéissance filiale, la piété envers les dieux. Il s'élève même au-dessus des préjugés de son temps en recommandant le travail comme le plus noble moyen de gagner sa vie.

Parmi les disciples de Socrate, la plupart s'attachèrent particulièrement à la morale, et, dans la morale, ne considérèrent que la question du souverain bien. Pour Aristippe de Cyrène, qui florissait 380 ans av. J.-C., il plaça le souverain bien dans la volupté, c.-à-d. dans la jouissance des sens. En conséquence, pour lui, le mal consistait uniquement dans la douleur. L'école d'Aristippe fut appelée *École cyrénaïque*, de la patrie de son fondateur. Au contraire, Antisthène d'Athènes (né 422 av. J.-C.) enseigna que rien n'est beau et bon que la vertu, que le mal est le seul vice, que tout le reste est indifférent. Pour atteindre plus facilement le souverain bien, il voulait restreindre autant que possible les besoins de l'homme et le rendre tout à fait indépendant des choses extérieures : de là son mépris pour les richesses, l'austérité de sa vie, et sa haine non-seulement pour les opinions vulgaires, mais encore pour les bienséances de la vie sociale. Les disciples d'Antisthène reçurent le nom de *Cyniques*, du nom d'un gymnase, le Cynosarge, où ce philosophe faisait ses lecons. Diogène de Sinope (414-324) fut le plus célèbre de ses disciples. L'école cynique s'occupa peu de logique et de métaphysique ; cependant cette pensée d'Antisthène mérite d'être citée : « Il y a beaucoup de dieux adorés par le peuple ; il n'y en a qu'un dans la nature. » Suivant Euclide de Mégare, qui florissait l'an 400 av. notre ère, et qui fonda l'*École mégarique*, l'essence du bien est l'unité, d'où il suit que le monde sensible, toujours divers et mobile, est sans caractère moral et sans rapport au bien ; mais l'unité est aussi l'être absolu, l'être réel ; donc le bien et l'être sont identiques. Le bien reçoit divers noms, Dieu, la raison, l'intelligence. Quant au mal, il n'existe pas, ou, s'il existe, il n'est qu'une simple apparence, comme les êtres contingents et multiples. L'école de Mégare, en ressuscitant le principe de l'école d'Élée, se vit obligée de renouveler aussi sa dialectique subtile. Bientôt même l'art de la dispute sembla devenir le but principal des disciples d'Euclide, particulièrement d'Eubulide, de Milet, le plus célèbre de tous. Deux autres disciples de Socrate, Phédon et Ménédème, fondèrent le premier l'*École d'Élis*, le second l'*École d'Érétrie*. Ces deux écoles, d'ailleurs fort obscures, paraissent se rapprocher beaucoup de celle de Mégare, tant pour le fond des idées que pour leur prédilection pour la dialectique.

Le plus grand et, on peut dire, le seul digne disciple de Socrate, fut Platon, d'Athènes (429-347). Son école fut appelée *Académie*, parce qu'il faisait ses leçons dans le jardin de ce nom. La ph. est, pour Platon, la connaissance de l'universel et du nécessaire : la ph. théorique et la ph. pratique sont les parties indivisibles d'un même tout ; néanmoins ce tout se distingue en dialectique, physique et morale. Platon reconnaît dans l'homme une âme simple, supérieure au corps, et d'origine divine. C'est une force qui se meut par elle-même, et porte avec elle la vie et le mouvement. L'âme est unie à un corps, vraisemblablement pour y expier, par son commerce avec une substance terrestre, les fautes d'une première naissance. Cependant elle en est essentiellement distincte ; le corps participe à ce qui est passager et multiple, l'âme à ce qui est éternel. Cette âme est douée de trois puissances diverses, l'intelligence ou la raison, le cœur ou le courage, et le désir ou l'appétit. L'âme rationnelle est immortelle, car elle est le principe du mouvement, et elle ne peut cesser de se mouvoir. En outre, nos connaissances actuelles n'étant que des réminiscences, puisque, quand on nous interroge habilement, nous répondons sur ce que nous n'avons pu apprendre en cette vie, il s'ensuit que nous existions déjà avant ce qu'on appelle la naissance ; or, pourquoi ne continuerions-nous pas d'être après la mort? Enfin, c'est l'âme qui donne la vie au corps ; quand l'âme quitte le corps, la vie disparaît ; mais l'âme doit encore rester ce qu'elle était pendant cette union passagère, c.-à-d. vivante. La science ne nous vient ni de nos sens, qui ne peuvent saisir que les phénomènes, c.-à-d. les faits accidentels, variables, contingents, ni du raisonnement, qui n'opère que sur les données sensibles ; nous la devons à la raison, qui seule atteint la réalité absolue, ce qu'il y a d'un et d'identique qui donne aux phénomènes eux-mêmes une forme stable. Par ex., nous ne pouvons apercevoir une multitude de choses belles sans concevoir qu'elles sont toutes belles par la présence d'une seule et même chose, la beauté. Ainsi donc, toute multitude revêtue d'un caractère commun et appelée d'un même nom, ne doit cette communauté de nom et de caractère qu'à la vertu d'un principe unique qui réside en elle, la spécifie et la sépare de toute autre multitude revêtue d'un autre caractère et appelée d'un autre nom. Ce principe un et distinctif est ce que Platon appelle *idée :* de là il suit que les idées ne sont nullement de simples conceptions de l'esprit, quoiqu'elles soient les vrais principes de la science et de l'intelligence ; ce sont les essences mêmes des choses, ce qu'il y a de réel, d'éternel, d'universel dans les choses. Mais, par cela même qu'elles sont éternelles et absolues, les idées ne peuvent résider dans les choses elles-mêmes ; elles en sont donc séparées ; elles existent en soi, et forment un monde à part, le monde des idées, des intelligibles. Maintenant, si les réalités que nous donne l'expérience correspondent, en partie du moins, aux types éternels, aux idées que nous révèle la raison, il faut qu'un principe supérieur contienne ces types en lui-même, et que ce principe ait formé les réalités d'après ces types : or, ce principe, c'est Dieu. Dieu n'a pas créé la matière ; mais il l'a organisée et ordonnée suivant des lois organiques, et qui se représentent par des nombres, ainsi que l'avait déjà dit Pythagore ; en un mot, il en a fait le monde. Dieu est donc le père du monde, dont la matière est en quelque sorte la mère : Dieu, la matière et le monde, voilà la trinité platonicienne, qui, comme on le voit, n'a rien de commun, bien qu'on l'ait prétendu, avec la trinité chrétienne. Mais quelle cause a déterminé Dieu à former le monde? C'est sa bonté, car il est lui-même le bien, et agit toujours d'après le principe du mieux. L'unité et l'ordre du monde prouvent l'unité et l'intelligence de l'architecte qui en a conçu et rempli le plan. Quant aux dieux multiples du vulgaire, ce sont des causes intermédiaires entre Dieu et le monde, qui participent plus que tout le reste de la nature divine, et qui, obéissant aux ordres de Dieu, achèvent suivant ses desseins les œuvres inférieures de la création, auxquelles sa majesté ne lui permet pas de mettre la main. Les *idées* qui éclairent l'intelligence obligent aussi la volonté. La vertu est la conformité de l'action à l'idée du bien suprême. C'est à ce bien absolu, éternel, que se rattache la justice. La vraie justice n'a pas été instituée par les lois humaines ; c'est elle, au contraire, qui est leur principe. L'injustice est le mal de l'âme comme la justice est son bien ; mais l'injustice n'est pas un mal sans remède. Ce remède est le châtiment, qui rétablit l'homme dans son état primitif et naturel, c.-à-d. dans l'ordre. Le bonheur est le partage de la science et de la vertu ; le malheur celui de l'ignorance et du vice. La politique n'est que la morale transportée dans l'État, c'est le gouvernement de la cité par la justice et la raison ; son but est de rendre les hommes meilleurs. Pour y parvenir, Platon supprime la liberté, la propriété et la famille : il établit le régime des castes, la communauté des biens et des femmes, etc. Enfin, en esthétique, Platon veut que l'artiste s'inspire du vrai et du beau. La beauté terrestre n'est que la représentation visible de l'éternelle beauté, qui ne fait qu'un avec le vrai et le bien, c.-à-d. avec Dieu.

Aristote, de Stagire (384-322), est le plus célèbre des disciples de Platon ; mais le disciple s'éloigna à ce point des doctrines du maître qu'il constitua une école particulière qui, de tout temps, a été mise en opposition avec celle de Platon, comme son antagoniste direct. L'école fondée par Aristote fut appelée *Lycée* du nom du gymnase où il faisait ses leçons, et *École péripatéticienne* de l'habitude où il était de les faire en se promenant sous les ombrages du Lycée. L'universalité des connaissances d'Aristote, et particulièrement ses prodigieux travaux en histoire naturelle, ne lui permirent jamais d'oublier la réalité des choses, comme l'avait fait Platon pour ne vivre que dans le monde intelligible. Pour Aristote, la ph. est la science des principes et des causes. Elle se divise en dialectique ou logique, en physique, en *philosophie première*, appelée plus tard *métaphysique*, et en morale. La notion individuelle est la matière première de la science, toutefois elle n'est pas la science, qui ne peut se composer que de notions générales et invariables. Il n'y a dans la réalité que des êtres particuliers, que des individus ; mais tout individu nous apparaît : comme composé ; comme possédant une nature propre ; comme soumis au mouvement qui l'a fait devenir ce qu'il est, qui l'a produit ; comme tendant à une fin quelconque. De là quatre causes, la cause matérielle, la cause formelle, la cause efficiente, et la cause finale, ou plus simplement, la matière, la forme, le moteur et la fin. Ce sont ces quatre causes, d'où résulte l'être, qui font l'objet de la science ; sans elles, l'être ne nous est pas connu, nous ne saurions le comprendre. Les deux premières nous sont attestées par le témoignage irrécusable de notre sensibilité, les deux autres par le témoignage non moins certain de notre raison. Elles sont toujours réunies dans toute chose qui n'est pas le simple accident d'un autre. La matière de l'être vivant n'est autre chose que la substance étendue dont se compose son corps. L'âme est la forme du corps. Ses facultés sont, dans la plante, la faculté nutritive et génératrice ; dans l'animal, la faculté nutritive et génératrice, plus la faculté sensitive, et même, chez les animaux les plus parfaits, la faculté locomotrice ; chez l'homme, elle présente les mêmes facultés, auxquelles s'en ajoute une quatrième, la *raison.* L'impression sensible a lieu par les organes des sens, d'où cinq sortes de sensations ; mais comme chaque sens n'éprouve qu'une seule sorte de sensation, il doit exister un sens plus général auquel toutes ces sensations vont aboutir : c'est le cœur. De la sensation naissent, chez les animaux les plus parfaits, une certaine représentation qui résulte du mouvement que la sensation a imprimé à l'âme pendant un certain temps, la mémoire passive et involontaire, et le rappel ou la mémoire active et volontaire. Mais ce n'est pas tout. La sensation engendre encore le plaisir et la douleur. Or, l'idée du plaisir et de la douleur ébranle l'âme qui communique son ébranlement au corps lui-même. Ainsi donc, l'âme n'est pas seulement la forme du corps ; elle en est encore le moteur. Bien plus, elle en est également la fin suprême. En effet, chaque organe du corps a sa fin particulière, chacune de ses fonctions a son principe final, ἐν ἑαυτῇ τέλος ἔχει : c'est une entéléchie. Mais ces entéléchies sont partielles, secondaires, subordonnées. Il doit donc y avoir au-dessus d'elles une entéléchie première qui ramène à l'unité toutes ces entéléchies partielles : cette entéléchie supérieure est l'âme. En conséquence, Aristote définit l'âme : « l'entéléchie de tout corps naturel ayant la vie en puissance. » Enfin, l'âme est douée de raison. La raison est une lumière qui éclaire l'âme. Par elle, d'une part, l'intelligence devient active de passive qu'elle était, tandis que, d'autre part, l'appétit et le désir deviennent la volonté proprement dite. En tout ce qui ne tient pas à la raison, l'âme suit la destinée du corps. S'il y a en elle quelque chose d'immortel, ce ne peut être que cette lumière active et intelligente qui la pénètre et l'illumine. Le dieu d'Aristote n'est pas, comme celui de Platon, la raison des choses, le père et la providence de tous les êtres ; il est simplement le premier moteur de la matière, laquelle est éternelle. Cependant Aristote n'en déclare pas moins le premier moteur une intelligence à laquelle appartiennent, en vertu de sa propre essence, l'activité pure et indépendante et la suprême félicité, et il en fait le principe final auquel tous les êtres aspirent. Pour Aristote, comme pour tous les philosophes anciens, le but de la vie, c'est le bonheur. Mais il fait résider celui-ci dans les jouissances qui résultent de l'exercice parfait de la raison ou de la vertu. D'après cela, il distingue la vertu intellectuelle, qui est la perfection de la raison spéculative, et la vertu morale, qui est la perfection de la raison pratique. La première, dans toute sa plénitude, n'appartient qu'à Dieu ; la seconde est propre à l'homme. L'homme y parvient par le perfectionnement de sa liberté, et, par conséquent, en maintenant exactement en équilibre ses passions qui, tendant toujours à l'excès, tendent sans cesse à opprimer cette liberté. La politique et l'économique d'Aristote se déduisent de sa morale : elles enseignent comment l'homme peut arriver au bonheur dans la vie civile et dans la vie domestique. L'utile est le principe qui doit le diriger. Tout le monde sait qu'Aristote est regardé, et cela à très-juste titre, comme le fondateur de la logique en tant que science ; la théorie du syllogisme, en particulier, est une œuvre qui lui appartient exclusivement. Comme nous avons apprécié ailleurs les progrès que, sous ce rapport, la ph. doit à Aristote, nous n'y reviendrons pas ici.—Parmi les disciples et successeurs d'Aristote, dans la direction de l'école péripatéticienne, nous nous contenterons de nommer Théophraste d'Érèse (371-287) et Straton de Lampsaque qui florissait vers l'an 286 av. J.-C. Ce dernier plaçait dans le cerveau le siége de l'âme, qu'Aristote avait placé dans le cœur.

Mais de toutes les écoles issues de celle de Socrate, deux surtout, l'*Ecole épicurienne* et celle de Zénon, exercèrent, dans le monde ancien, une influence prépondérante sur la vie pratique. Epicure, d'Athènes (341-269), en effet, pensait que la ph. a un but essentiellement pratique, la recherche du souverain bien : la morale est l'art d'être heureux. Mais un obstacle empêche que l'homme n'atteigne le bonheur : c'est l'ignorance des lois de la nature. En outre, comment l'homme pourrait-il juger sainement de ces lois, s'il n'a aucune idée ni des sources ni des signes de la vérité. La science de la nature ou la physique, et la logique (ou, comme l'appelait Epicure, la *canonique*), qui nous apprend à discerner la vérité de l'erreur, sont donc indispensables au philosophe, comme moyen de découvrir les vrais principes de la morale. La physique d'Epicure n'est autre chose que l'atomisme de Démocrite, et sa canonique n'est que la théorie de la sensation appliquée à tout ordre de connaissances. Pour lui, l'âme est matérielle et mortelle, et les dieux, qu'il semble n'admettre que pour obéir au préjugé du vulgaire, ne s'occupent en rien de ce monde. La morale qui se déduit de ces prémisses est facile à prévoir : c'est le bien-être, mais le bien-être raisonné et durable, ou, comme on dirait aujourd'hui, l'intérêt bien entendu. La prudence est la première des vertus, car c'est elle qui doit présider au choix de nos plaisirs. Par le même motif, le premier de tous les plaisirs, celui que doit rechercher le vrai philosophe, est le plaisir qui résulte de la paix et de la fermeté inébranlable de l'âme. — L'école fondée par Zénon, de Cittium (360-262), est plus connue sous le nom d'*École du Portique* et d'*École stoïcienne*, parce que ce philosophe faisait ses leçons dans le fameux portique (στοὰ) du Pœcile, à Athènes. De même que les épicuriens, les stoïciens considéraient la morale comme le but suprême de la ph. La logique et la physique, qu'ils appelaient *physiologie*, n'étaient qu'une étude préparatoire à la morale. Dans la logique, ils s'attachaient surtout à déterminer le critérium de la vérité, et le plaçaient dans les perceptions des sens vérifiées par la raison ; mais ils proclamaient que toutes nos idées ont leur source première dans les sens : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* En physique, ils distinguaient dans le monde, comme dans l'homme, deux principes, l'un passif, la matière et le corps, l'autre actif, Dieu et l'âme humaine. Néanmoins ils faisaient de l'âme un air ardent, et de même Dieu n'était pour eux qu'un principe igné universellement répandu dans la nature. Ce principe anime chaque chose, et par sa *providence* dirige tous les êtres selon les lois immuables de l'ordre et de la raison. Mais, en réalité, il n'y a qu'un seul être qui, selon le point de vue où on le considère, comme matière mue ou comme activité mouvante, est appelé alternativement Nature et Dieu. En morale, le précepte suprême du stoïcisme est celui-ci : « Vivre conformément à la nature. » Et par là il entend que l'âme, principe actif de l'homme, doit gouverner absolument le corps, comme Dieu gouverne la matière de l'univers. L'école de Zénon, en général, représente la vie comme une lutte violente entre deux ennemis acharnés et irréconciliables, la passion et la liberté. Dans cette lutte, il faut que la liberté soit victorieuse, et elle ne peut l'être que par la destruction de la passion. Il n'y a d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice ; tout le reste est indifférent. Aussi, lorsque la vertu, le seul bien de l'homme, peut être compromise par les événements extérieurs, le sage a le droit de quitter ce monde où il ne saurait vivre conformément à la loi. Les principaux philosophes de l'école stoïcienne furent Cléanthe d'Assos (300-225), Chrysippe de Soli (280-207), Panætius de Rhodes (190-117) et Posidonius d'Apamée (135-50).

Les luttes ardentes des écoles philosophiques devaient naturellement provoquer le doute, non-seulement quant à la réalité de la science philosophique, mais encore quant à sa possibilité. Pyrrhon d'Elis (378-288) affirme que la science est inutile et impossible. Suivant lui, aussitôt que la raison tente de percer les mystères qui l'environnent et de pénétrer les essences, les rapports et les lois invisibles des êtres, elle s'embarrasse entre deux alternatives contradictoires où il lui est également impossible de se fixer. Entre l'affirmation et la négation, le seul parti que puisse prendre le sage est l'abstention (ἐποχὴ) ; il ne nie pas, mais il n'affirme pas ; il ne sait rien. Ce principe n'est point une simple règle spéculative, c'est aussi un précepte pratique. En préservant de la contradiction, l'abstention donne à l'âme la paix et la sérénité. Le vrai pyrrhonien n'est pas insensible à la douleur et au plaisir, mais il les subit avec calme parce que, là où son esprit doute, son cœur est indifférent. Enfin, ce doute ne s'étend pas au domaine de la conscience : Pyrrhon ne doute pas de son doute ; il ne doute pas non plus des vérités morales. En un mot, il part des antinomies de la raison spéculative, pour nier seulement les [illegible] stoïcienne que se rattacha tout ce que Rome, dans les derniers siècles de son histoire, renferma de cœurs généreux et de véritables citoyens. Scipion l'Africain, Lælius, les jurisconsultes Rutilius Rufus et Mucius Scævola, Sextus Pompée, etc., avaient été auditeurs et disciples de Panætius. Plus tard, on compte parmi les stoïciens le second Brutus, Varron, Caton d'Utique, et, sous les empereurs, Thraséas et Helvidius Priscus. Sénèque (2-66 ap. J.-C.) se montra plus stoïcien dans ses écrits que dans sa vie. Enfin, avec Épictète (50-117) et Marc-Aurèle (121-180), le stoïcisme arriva à sa dernière perfection. Ils l'enseignèrent non-seulement dans leurs paroles, mais par leurs actes, l'un dans l'esclavage, et l'autre sur le trône.

D. *Ph. alexandrine.* — L'avénement du christianisme et sa rapide diffusion avaient jeté le trouble dans toutes les écoles de ph. comme dans les religions qui se partageaient, avant sa venue, la domination des esprits. Dès son apparition, on vit les partisans du polythéisme, comme ceux de la ph., appeler à leur secours les traditions mystiques et religieuses de l'Orient, les uns pour construire un système religieux capable de lutter contre le christianisme, les autres un système philosophique capable de rallier à lui les esprits qui abandonnaient la ph. pour une religion révélée. Dans ce double mouvement, les sectes religieuses revêtirent un caractère plus ou moins philosophique, et les écoles philosophiques un caractère plus ou moins religieux. Ainsi se produisirent, d'une part, les nombreuses sectes désignées sous la dénomination commune de *Gnostiques*, et, d'autre part, l'école si célèbre dans l'histoire sous le nom d'*École alexandrine* ou *néoplatonicienne*. L'école d'Alexandrie n'appartient point à la Grèce ; elle ne représente point une école particulière de la ph. grecque. Elle est plutôt le produit de l'esprit oriental ; et, en effet, nous voyons que les principaux philosophes qui l'ont illustrée sont Égyptiens, Syriens, Africains, etc. Le juif Philon, qui florissait au commencement de notre ère, est le premier que l'histoire nous représente comme ayant essayé d'identifier une religion positive avec la ph. Il essaya de concilier Platon avec les livres juifs, en interprétant ceux-ci allégoriquement. Mais le point le plus important de sa doctrine, c'est qu'au dualisme platonicien et au [illegible] ph. était une étude décevante, contraire au christianisme et éloignant l'homme de Dieu, un fort grand nombre d'autres la regardaient comme parfaitement compatible avec la religion, et même comme ayant une source commune avec elle. Saint Justin le martyr, comme fit plus tard le P. Malebranche, identifia même le Verbe et la raison. Selon saint Clément, les philosophes anciens furent comme les prophètes du paganisme, dont les enseignements avaient préparé la voie du Christ chez les Gentils, ainsi que l'avaient fait ceux des prophètes chez les Hébreux. Beaucoup d'autres cherchaient à l'envi dans la ph. les vérités qui pouvaient se concilier avec le christianisme. Cette tendance favorable à la ph. est surtout remarquable chez les Pères grecs ; cependant aucun d'eux ne s'éleva à la hauteur de saint Augustin, qui a été à juste titre appelé le Platon chrétien. Dans tous les cas, sous l'influence de la foi chrétienne, la ph. ne pouvait constituer qu'une étude préliminaire et subordonnée : son critérium ne pouvait être en elle-même, et elle devait être jugée selon la conformité de ses résultats avec ceux de la religion. Aussi ne voyons-nous dans le monde chrétien, entre la fin de l'école d'Alexandrie et l'époque de la renaissance, se produire aucun système de ph. complétement original et indépendant.

On désigne sous le nom de *Scolastique* la ph. qu'on enseignait dans les écoles du moyen âge. A une époque où la foi était dominante et où toute science était entre les mains du clergé, il ne se pouvait pas que la ph. ne se rattachât pas et ne fût pas subordonnée à la religion. Néanmoins les nombreuses et interminables querelles qui agitèrent alors les écoles, et les condamnations subies par un grand nombre de docteurs pour crime d'hérésie, montrent, d'une part, que la ph., sous divers rapports, jouissait d'une certaine indépendance, et de l'autre, que ce titre de ph. scolastique n'est point l'étiquette d'un système particulier. On divise généralement l'histoire de la scolastique en trois périodes. Durant la première, qui s'étend du IXe siècle à la fin du XIIe, la logique fait à peu près la base unique de l'enseignement dans les écoles, et cela par la raison que, parmi les monuments philosophiques de l'antiquité, on ne possédait guère à cette époque qu'une partie de l'Organon d'Aristote. En conséquence, ce fut l'interprétation de c[illegible] métaphysiques d'Aristote : c'est dire que les Arabes et les Juifs ont aussi étudié la ph. Mais chez les uns et chez les autres, la ph. fut, de même que la scolastique du moyen âge, subordonnée à la religion. Ainsi, chez les Juifs, le plus ancien système de ph. que nous connaissions, la *Cabale*, bien que représentant une sorte de panthéisme, se trouvait tout entier, à en croire ses sectateurs, dans les livres sacrés de Moïse. Chez les Arabes, les premières discussions philosophiques naquirent de l'interprétation du Coran. On vit apparaître d'abord les *Kadrites*, qui étaient partisans du libre arbitre, et les *Djabarites*, qui professaient un fatalisme absolu. Mais bientôt, lorsque, au IXe et au Xe siècle, les Arabes eurent connaissance des œuvres principales de la ph. grecque, particulièrement d'Aristote, ce dernier devint pour eux, comme il le fut plus tard pour les scolastiques, le ph. par excellence, car c'était dans sa logique que toutes les sectes cherchaient des armes pour se combattre les unes les autres. Ensuite, comme dans la scolastique, lorsqu'on étudia ses œuvres métaphysiques, les doctrines péripatéticiennes se trouvant contraires à celles du Coran, les uns essayèrent de les concilier, d'autres condamnèrent Aristote, plusieurs mirent le philosophe au-dessus du livre de Mahomet. Al-Kendi, qui florissait au IXe siècle, fut un des principaux traducteurs d'Aristote, et paraît avoir accepté toutes les opinions du philos. de Stagire, même celles qui étaient inconciliables avec les dogmes du Coran. Au siècle suivant, Al-Farabi s'occupa principalement de commenter la logique péripatéticienne, tandis que Al-Gazali, après avoir étudié les divers ouvrages d'Aristote, n'en acceptait que la logique, et combattait avec ardeur ses doctrines métaphysiques comme contraires à la foi. En outre, il s'efforça de démontrer que l'intelligence humaine est impuissante à résoudre les grands problèmes de la métaphysique, et il se jeta dans le mysticisme pour y trouver un refuge contre le scepticisme. A la même époque, Ibn-Sina (Avicenne) se distingua comme commentateur d'Aristote, mais au lieu d'admettre son dualisme, il adopta une sorte de panthéisme vague et mal déterminé. Au XIIe siècle, Ibn-Badja (Avenpace) réfute les écrits de Gazali contre les philosophes, et préconise la spéculation. Ibn-Tofaïl essaie de démontrer que les vérités enseignées par la religion et par la ph. sont identiques, mais que seulement dans la religion elles ont revêtu des formes qui les rendent plus accessibles au vulgaire. Ibn-Roschd (Averroès), regardé comme le plus grand des philosophes arabes, enseigna la même opinion. Toutefois il professait, entre autres doctrines hétérodoxes, que la permanence de l'âme individuelle est une chimère. Aussi tandis que, d'une part, les musulmans orthodoxes condamnaient ses livres à la destruction et anathématisaient le philosophe, de l'autre, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin prenaient la peine de le réfuter, et, encore au XVIe siècle, le pape Léon X se voyait obligé de lancer une bulle contre les partisans de l'averroïsme. Quant au *Soufisme*, c'est moins une école philosophique qu'une secte religieuse. Cette secte, fondée en Perse, vers la fin du second siècle de l'hégire ou vers l'an 800 de notre ère, par Abou-Saïd Abou'lkhaïr, est encore aujourd'hui très-florissante. Elle professe deux dogmes principaux : l'union de l'âme avec Dieu, et la formation du monde par voie d'émanation, c.-à-d. le mysticisme et le panthéisme. Selon la doctrine des *Sofis* ou *Soufis*, Dieu exerce constamment sur l'âme une action par laquelle il l'attire à lui. S'ouvrir à cette action féconde, s'y abandonner sans réserve, perdre en elle le sentiment de son existence, voilà ce qu'ils appellent l'union avec Dieu. Alors le sofi possède la divine perfection, et dès ce moment les lois, les règles et les préceptes de la religion n'existent plus pour lui. Le mot Sofi ne vient point, comme on serait tenté de le croire, du grec σοφὸς, sage ; il veut dire simplement « un homme vêtu de laine, » parce que les habits de laine sont la marque extérieure de la secte. — Les Juifs étant surtout dispersés dans les pays qui, peu de temps après l'hégire, étaient tombés sous le joug musulman, le mouvement intellectuel qui se produisit chez les Arabes s'étendit également aux Juifs qui vivaient au milieu d'eux. Cependant ce furent les Juifs d'Espagne qui y prirent la plus grande part. Le premier et l'un des plus célèbres d'entre les philosophes juifs fut Ibn-Gebirol (Avicebron), de Malaga, qui appartient à la seconde moitié du XIe siècle. Prenant pour point de départ la métaphysique péripatéticienne, il émit des opinions qui furent considérées comme des hérésies par l'orthodoxie juive et par l'orthodoxie chrétienne. Bientôt les théologiens juifs ayant reconnu les dangers dont le judaïsme était menacé par les envahissements de la ph., Juda Hallévi (vers 1140) entreprit une réfutation en règle des philosophes. Cependant Moïse ben-Maïmoun (Maïmonide), de Cordoue, tenta d'opérer un rapprochement entre la ph. et la religion, et d'établir les limites et les droits de chacune d'elles. Après Maïmonide, qui vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle, un grand nombre de Juifs se livrèrent avec ardeur à l'étude de la ph., et c'est d'abord par l'intermédiaire de leurs traductions et de leurs commentaires des philosophes arabes que les scolastiques furent initiés aux doctrines métaphysiques d'Aristote. Au reste, il en fut des Juifs comme des Arabes : tandis qu'un grand nombre, marchant dans les voies prudentes de Maïmonide, s'efforçaient de concilier la ph. péripatéticienne et l'enseignement des livres saints, quelques autres considéraient la ph. d'Aristote comme la vérité absolue, et faisaient violence à la Bible pour les adapter aux doctrines du maître : tels furent, par ex., au XIVe siècle, Lévi ben Gerson, de Bagnols, communément appelé maître Léon, et Moïse ben Josué, de Narbonne. Enfin, le XVe siècle vit la fin de cette scolastique juive, comme il vit celle de la scolastique chrétienne.

G. Ph. moderne. — Le siècle de la renaissance, en ph., ne pouvait, comme il le faisait d'ailleurs dans les autres branches du savoir humain et dans les beaux-arts, que retourner aux sources antiques. C'était se retremper, avant de passer à l'édification de la ph. moderne, Nicolas de Cuss, dans le pays de Trèves (1401-1464), reproduit le pythagorisme ; le Florentin Marsile Ficin (1433-1499), le platonisme ; Pierre Pomponace, de Mantoue (1462-1530), le péripatétisme ; Juste-Lipse (1547-1606), le stoïcisme ; Pierre Gassendi, de Digne (1592-1606), l'épicurisme ; Michel de Montaigne (1533-1592) et P. Charron (1541-1603), le scepticisme. Quelques-uns cependant, plus présomptueux, essaient de fonder une ph. nouvelle. Tels sont Jordano Bruno de Nole (1550-1600), dont les doctrines constituent un système panthéiste non contestable ; Pierre Ramus (1515-1572), qui prétendit fonder une logique nouvelle ; Bernardino Telesio, de Cosenza (1508-1588), qui tenta de créer une ph. de la nature plus vivante et plus réelle que celle d'Aristote ; Campanella, de Stillo (1568-1639), qui dressa le plan assez régulier d'une encyclopédie des sciences, et écrivit la plus originale des utopies, sans en excepter la République de Platon ; et enfin, un certain nombre d'écrivains, comme Reuchlin, Corneille Agrippa, Paracelse, Jér. Cardan, Servet, Guill. Postel, Jacob Bœhme, Rob. Fludd, Van Helmont, etc., que l'on classe sous la dénomination commune de mystiques, mais qui, pour la plupart, ne furent que des rêveurs et quelquefois des fous ou des charlatans. Enfin apparaissent deux hommes de génie presque contemporains, l'un Anglais, l'autre Français, qui vont asseoir la ph. moderne sur ses véritables fondements.

L'œuvre du premier, François Bacon (1561-1626), se réduit à une méthode principalement applicable aux sciences physiques ; mais quand on réfléchit au rôle de la méthode dans toute étude, on reconnaît combien une simple question de méthode a d'importance. On pourrait souvent dire d'elle, par rapport à l'objet auquel on l'applique, ce qu'on dit des formes judiciaires, que la forme emporte le fond. Or Bacon, frappé de l'état déplorable dans lequel se trouvaient la plupart des sciences, auxquelles la méthode déductive, alors exclusivement enseignée dans les écoles, était totalement inapplicable, reconnut qu'il fallait reprendre l'édifice par la base. Son but, c'est l'utilité pratique de la science. Il veut que, cessant de se livrer à d'oiseuses et stériles spéculations, elle vise aux applications utiles, qu'elle tende à enchaîner la nature elle-même et à établir l'empire de l'homme sur l'univers. Sa méthode, qu'il a exposée dans le *Novum organum* (1620), est l'observation pure ou aidée de l'expérimentation, et fécondée par l'induction. Repoussant les hypothèses gratuites, il veut que la science soumette à un examen rigoureux tout ce qu'on regardait jusque-là comme des axiomes incontestables ; qu'enfin, au lieu de chercher la vérité au moyen du syllogisme et dans la déduction d'un petit nombre de principes abstraits, on ne procède à la recherche des causes des phénomènes et des lois de la nature qu'avec le secours d'une induction légitime (v. INDUCTION). Par cette méthode, Bacon ouvrait aux sciences la voie magnifique qu'elles ont suivie depuis lors, et si lui-même a souvent erré dans l'application de sa méthode, il n'en a pas moins rendu par elle des services immenses.

Le premier ouvrage de Descartes (*né à la Haye en Touraine*, en 1596, et mort à Stockholm en 1650) est aussi relatif à la méthode. Dans son célèbre *Discours de la méthode* (1637), non-seulement il en pose les règles pratiques, mais encore il complète à la fois l'œuvre logique d'Aristote et celle de Bacon, par la recherche du critérium de la certitude, qu'il *trouve résider* dans l'évidence ou l'autorité de la raison (v. CERTITUDE et LOGIQUE). Après avoir constaté cette évidence dans l'irrésistible autorité du témoignage de la conscience, qu'il oppose comme une invincible barrière à tous les efforts du scepticisme, il place le point de départ de la ph. dans le retour de la pensée en elle-même, et prouve que l'âme se conçoit mieux que le corps. Ainsi, sur cette vérité première, *Je pense, donc je suis*, il fonde l'existence du moi, puis celle de Dieu, prouvée par l'idée même que nous en avons ; enfin il établit celle des corps sur la véracité divine, qui, ayant mis en nous par certaines idées la connaissance des choses extérieures, ne peut pas vouloir nous tromper. Il constate de même dans l'intelligence l'existence d'idées qui ne viennent, ni des sens, ni de notre activité intellectuelle. Il met particulièrement en lumière l'idée de l'infini, dont il établit la valeur objective et sur laquelle il fonde la vraie preuve de l'existence de Dieu. Enfin, il montre la nécessité du concours de Dieu dans l'existence et la conservation des créatures, parce que ce qui n'existe pas de soi ne peut être qu'en s'appuyant sur ce qui est par soi. Telles sont les grandes vérités qui ont été acquises par Descartes à la ph. moderne et qui lui servent de fondement. Cependant, à côté de ces vérités, Descartes contient, soit effectivement, soit en germe, de graves erreurs. D'abord, en définissant l'âme une chose qui pense, il ne fait pas assez ressortir cette activité qui lui est essentielle, car la *continuité de la pensée qu'il lui attribue n'est que la continuité* d'une modification. De même, en disant que l'étendue est l'essence de la matière, il en fait une substance purement positive. « Mais, dit Fr. Bouillier, ce par où Descartes a le plus péché, c'est par l'exagération d'une pensée incontestablement vraie, à savoir, de la dépendance des créatures à l'égard du Créateur, et de la nécessité où elles sont, pour continuer d'être, de lui emprunter continuellement leur raison d'être. Il a exagéré cette pensée au point de dénier aux créatures toute espèce de causalité et de substantialité propre, et de séparer entièrement l'idée de force de celle de substance créée, au point de transformer en création continuée ce concours nécessaire du Créateur dont la créature a besoin pour continuer d'exister. Ayant méconnu l'activité essentielle des créatures, la ph. cartésienne tend à méconnaître entièrement le fait de l'activité volontaire et libre, et à confondre la volonté avec le jugement. Cette exagération a placé la ph. de Descartes sur la route du panthéisme et des causes occasionnelles. » Dès son apparition, la ph. de Descartes rencontra de fervents disciples et des adversaires opiniâtres. Il est inutile de nommer ceux-ci, tous oubliés aujourd'hui, à l'exception de Gassendi et de Hust ; quant aux premiers, il nous suffira de citer les noms de Bossuet, d'Arnauld, de Fénélon, de Malebranche et du P. André, dont les écrits philosophiques tiennent un rang si important dans l'histoire de la ph. française.

On ne peut malheureusement pas dénier à Spinoza (né à Amsterdam en 1632, mort en 1677) le titre de disciple de Descartes ; mais il est très-vrai de dire qu'il fut un disciple tout à fait infidèle à l'esprit et à la méthode de son maître, car il employa exclusivement le procédé de la spéculation pour développer l'une de ces semences dangereuses que le philosophe français avait laissées dans ses écrits. Descartes avait réduit le monde corporel à la seule étendue, et le monde spirituel à la pensée, laissant à ses successeurs le soin d'expliquer ce dualisme et de le ramener à l'unité. C'est ce que Spinoza entreprit de faire dans son *Éthique* (1677). Pour lui, l'être un, absolu, c'est la substance. « La substance, dit-il, est ce qui est en soi et est conçu par soi, c.-à-d. ce dont le concept peut être formé sans avoir besoin du concept d'aucune autre chose. » Ainsi la substance étant l'être infini, elle doit, pour être infiniment, posséder une infinité de manières d'être ou d'attributs infinis. La pensée humaine n'en atteint que deux : la pensée et l'étendue infinies, qui suffisent à expliquer la nature. La même loi, qui fait sortir de l'être absolu une infinité d'attributs infinis, tire de ces attributs une infinité de modes finis. Les modes de l'étendue sont les corps ; ceux de la pensée sont les âmes. La substance et les attributs sont la *nature naturante*, ou Dieu ; la suite infinie des modes de l'étendue, c'est la *nature naturée*, ou l'univers. Les attributs ne sont pas séparés de la substance ; les modes ne le sont point des attributs. Le rapport de l'attribut à la substance est le même que celui du mode à l'attribut. Tout s'enchaîne sans se confondre, tout se distingue sans se séparer. Une loi commune, un lien nécessaire, retiennent éternellement distincts et unis la substance, l'attribut et le mode. Telle est l'idée mère de la métaphysique de Spinoza. Dans ce système, tout est strictement rationnel, *nécessaire, absolu. Il n'y entre aucun élément empirique*, aucune donnée de la conscience et des sens : c'est une construction complétement abstraite et géométrique. Le Dieu de Spinoza pense, dit-il, mais sa pensée est absolument indéterminée, vide d'idées, et s'ignore elle-même ; il est de même dépourvu de liberté, de volonté, en un mot de toute personnalité. Quant à l'homme, il n'y a point en lui de moi véritable, d'unité substantielle et vivante. Spinoza accorde à l'homme l'immortalité de l'âme ; mais cette immortalité est sans personnalité, l'âme n'étant qu'une forme passagère d'un principe éternel. A quoi bon d'ailleurs une âme immortelle à un être dénué de liberté, qui fait toutes choses nécessairement, qui ne peut ni mériter ni démériter, car il n'y a ni bien ni mal moral. Il n'est pas besoin d'insister ici sur les monstruosités du panthéisme de Spinoza, car nous les avons déjà signalées ailleurs. Nous nous bornerons à une remarque, c'est que tout le système de Spinoza est fondé sur un paralogisme. Ce paralogisme consiste en ce qu'il donne de la substance une définition qui ne convient qu'à Dieu. Si donc on accepte cette définition, il en résulte immédiatement que la substance est nécessaire et infinie, et qu'il ne peut y avoir deux substances.

Mais passons à un plus digne disciple de Descartes. Malebranche (1638-1715) pose l'évidence comme l'unique et infaillible caractère de la vérité philosophique. « Ne jamais donner un consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies, qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et les reproches secrets de la raison, » telle est la règle de toute sa logique. Mais autant il recommande de ne consulter que l'évidence et la raison dans l'ordre des vérités naturelles, autant il recommande de ne consulter que la foi dans l'ordre des vérités surnaturelles. *Toutefois il est loin de séparer la religion de la* philosophie : il tente au contraire de les unir, persuadé qu'il est de l'unité fondamentale de la vérité philosophique et de la vérité théologique. Les deux grands principes de sa métaphysique sont : nous voyons tout en Dieu ; Dieu fait tout en nous. Le premier renferme *la théorie de l'entendement, le second celle de la volonté*. L'entendement est la faculté qu'a l'âme humaine de recevoir plusieurs idées ; la volonté est la faculté de recevoir plusieurs inclinations ou de vouloir différentes choses. Dans l'entendement, il distingue trois facultés : les sens, l'imagination et l'entendement pur. L'entendement pur seul nous donne la vraie ou la claire connaissance. D'après lui, ce n'est que par notre union avec l'être infini que nous arrivons à la connaissance des choses. Toutefois, quand il dit que nous voyons toutes choses en Dieu, il entend parler des choses que nous voyons par l'idée ; or, nous ne voyons par l'idée que les choses éternelles et immuables, les nombres, l'étendue, les essences des choses. Nous ne voyons pas en Dieu les choses changeantes et corruptibles, les choses matérielles ; mais nous voyons en Dieu leur principe éternel. Quant aux idées éternelles et nécessaires, elles constituent l'essence même de Dieu. Nous les voyons, parce que nous voyons Dieu, étant en perpétuelle participation avec lui par l'idée de l'infini qui est Dieu et qui est toujours présente à notre esprit. L'ensemble des idées éternelles que notre esprit découvre dans son union avec Dieu, c'est la *raison*. La raison qui éclaire l'esprit de l'homme *n'appartient pas* à l'homme ; elle est universelle et absolue, c'est le verbe même de Dieu : bien plus, Malebranche pense que le Christ est cette même raison visible et incarnée. Quant à l'existence du monde, nous n'en sommes assurés que par la révélation. A côté de la faculté *de recevoir des idées, ou entendement, il y a dans l'âme la faculté* de recevoir des inclinations, ou la volonté. Pour lui, la volonté est l'impression ou le mouvement naturel qui nous porte vers le bien en général. C'est uniquement en vertu de cette impulsion divine que l'esprit désire, qu'il veut, qu'il hait, ou qu'il aime. Sans cette impulsion, il demeurerait indifférent, immobile. Avec une pareille théorie, c'est fait de la liberté de l'homme. Suivant Malebranche, toutes les créatures étant incapables d'action, elles ne peuvent en aucune façon agir les unes sur les autres ; l'âme en particulier ne peut agir sur le corps, ni le corps réagir sur l'âme. Aucune créature ne peut donc être une vraie cause ; mais chacune d'elles devient une *cause occasionnelle*, c.-à-d. une occasion à propos de laquelle entre en exercice l'unique vraie cause, qui est Dieu. Ainsi, avec Malebranche, l'esprit ne peut rien connaître si Dieu ne l'éclaire ; rien vouloir, si Dieu ne l'agite vers lui. L'homme est un automate dont Dieu fait mouvoir les ressorts. Tout vient de lui, et rien de la créature. Comme on le voit, en exagérant le sentiment profondément philosophique et religieux de la grandeur de Dieu et de la dépendance des créatures, le pieux Malebranche arrive à supprimer la liberté de l'homme, la réalité des créatures, et il touche, sans s'en douter, au panthéisme de Spinoza. En faisant reposer la foi à l'existence des corps sur la révélation, il considère la conscience comme un sentiment vague et obscur, et il ne voit pas qu'en ébranlant la certitude du témoignage de la conscience, il ébranle la certitude de sa vision en Dieu dont elle est le fondement. Enfin, Malebranche professe l'optimisme, et il explique le mal en disant que Dieu n'agit que comme cause universelle.

Pendant que Malebranche agitait en France les problèmes les plus graves et les plus redoutables de la métaphysique, un Anglais,

J. Locke (1632-1704), essayait de fonder la psychologie sur les pures bases de l'observation, et écrivait l'*Essai sur l'entendement humain*. Suivant lui, toutes nos idées viennent de l'expérience ; dans l'expérience, il y a deux modes d'action, la sensation et la réflexion, mais la sensation est la source première de nos idées, car la réflexion ne s'applique qu'aux idées que l'âme a déjà reçues par les sens. Toutes les idées émanées directement de la sensation et de la réflexion sont simples ; cependant nous avons des idées complexes, lesquelles s'obtiennent en répétant, ajoutant et unissant ensemble les idées simples. Locke réfute le système des idées innées ; mais, s'il est vrai que nous n'avons pas d'idées innées, il est incontestable que nous avons certaines idées absolues, telles que celles d'infini, d'être nécessaire, de substance, etc., qui ne nous sont point données par l'expérience, laquelle ne peut atteindre que le fini et le contingent. Elles ne sont pas innées, il est vrai ; mais il y a dans notre âme une faculté innée qui atteint ces idées, à l'occasion des idées finies et contingentes corrélatives. Or, ces idées, Locke est incapable de concevoir et d'expliquer leur génération. Locke nie la connaissance intuitive que nous avons de Dieu ; il la range simplement parmi les connaissances démonstratives. Quant à la nature de l'âme, il n'ose affirmer sa spiritualité : « Peut-être, dit-il, ne serons-nous jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non, par la raison qu'il est impossible de découvrir, à l'aide de nos seules forces intellectuelles et sans le secours de la révélation, si Dieu n'a point attribué à quelque masse particulière de matière la puissance d'apercevoir et de penser, ou s'il a joint et uni à cette matière une substance immatérielle qui pense. Toutefois, de ce qu'on ne peut pas démontrer l'immatérialité de l'âme, il ne s'ensuit pas qu'elle soit mortelle ; et d'ailleurs, Dieu nous a garanti lui-même notre immortalité. — Divers disciples de Locke avaient converti en une négation hardie le doute timide du maître à l'endroit de la spiritualité. Pour les réduire au silence, Berkeley (1684-1753) leur répondit par la négation de la substance matérielle. D'après lui, l'esprit se saisissant lui-même par une aperception, son existence ne saurait être mise en doute ; mais, pour les objets corporels, nous n'en connaissons que les idées, c'est-à-d. les images ou les représentations de ces objets. Notre esprit ne peut atteindre directement, immédiatement les corps ; leur réalité nous est insaisissable ; donc, nous ne pouvons affirmer l'existence de l'extériorité matérielle. En conséquence, les seules existences réelles pour nous sont les êtres incorporels, les esprits, c.-à-d. Dieu et nos âmes. Ainsi, la doctrine de Berkeley adoptée, rien ne me garantit plus l'existence d'êtres semblables à moi, et je constitue l'univers à moi seul, avec mon esprit et mes idées. — Le scepticisme particulier de Berkeley suscita le scepticisme universel de David Hume (1711-1776), qui nia la possibilité de toute science, en essayant d'établir que le terme de *cause* est un mot vide de sens, qu'il n'y a dans notre esprit que des successions d'idées qui sont elles-mêmes les résultats d'impressions variables ou de pures habitudes, et entre lesquelles il n'existe aucun lien de nécessité (v. CAUSE). Hume cependant a écrit des *Essais de morale*, et a donné pour base à la morale le sentiment de la bienveillance désintéressée ; mais ici même, son scepticisme reparaît : « Quand je pense, dit-il, que les hommes ont mesuré le soleil et ne sont pas d'accord sur les principes de la morale, cela jette de la défiance dans mon esprit sur ma théorie. » En un mot : « Tout est énigme et mystère : le doute, l'incertitude, l'irrésolution, voilà les seuls fruits de nos plus exactes recherches. »

Le discrédit dans lequel le progrès des sciences naturelles accompli durant le cours de la seconde moitié du XVII^e siècle et de la première moitié du suivant avait fait tomber la physique hypothétique de Descartes, rejaillit singulièrement sur sa ph. elle-même. Au contraire, l'enthousiasme suscité par les admirables travaux de Newton eut également pour effet de mettre en faveur la ph. anglaise de Locke, qui était, disait-on, fille de la méthode de Bacon, de même que la découverte du véritable système du monde. La ph. de Locke et la théorie de l'attraction furent donc importées simultanément en France. En outre, les semences de scepticisme que contenait l'*Essai sur l'entendement humain* convenaient à une génération mécontente des institutions religieuses et politiques du passé. Le succès de Locke fut très-grand chez nous. Après avoir d'abord adopté purement le système du philosophe anglais, Condillac (1715-1790) entreprit de le simplifier et il créa la *Sensualisme*. Locke avait distingué deux sources de nos idées, la sensation, principe passif, et la réflexion, principe actif. Condillac supprima le second, et tenta d'expliquer non-seulement toutes nos idées, mais encore toutes nos facultés par la seule sensation. L'attention, la comparaison, le jugement, la mémoire, l'imagination, le raisonnement, sont des transformations de la sensation ; il en est de même de nos désirs, de nos passions, de notre volonté. Les idées les plus éloignées de nos perceptions sensibles ne sont encore et ne peuvent être que des sensations transformées. « J'aperçois l'espace en voyant les objets sensibles qui l'occupent, et j'aperçois la durée dans la succession de nos idées ou de nos sensations ; mais je ne vois rien d'absolu dans l'espace ni dans le temps. » Nous n'avons aucune idée de l'être, de la substance, de l'essence : « Ces sortes de fantômes ne sont palpables qu'au tact des philosophes. » Nous n'avons ni l'idée de l'éternité, ni celle de l'immensité ; ce que nous nommons ainsi n'est qu'une durée et un espace vagues dont nous ne pouvons fixer les bornes. « Un corps n'est que la collection des qualités perçues par les sens, et nous n'avons pas besoin, pour nous en former une idée, de donner à ces qualités un sujet, un soutien, un substratum. » L'âme humaine n'est ni une substance, ni une force active : « Le *moi* de chaque homme n'est que la collection des sensations qu'il éprouve et de celles que la mémoire lui rappelle. » D'après cela, il est évident que l'âme n'a qu'une unité et une identité purement nominales, qu'elle n'est qu'une pure abstraction. Il est encore évident qu'il ne peut y avoir en nous aucune idée absolue, pas plus celle de l'infini ou de Dieu, que celle du devoir ou de la morale. Enfin l'homme, étant une collection de sensations venues du dehors, n'est point libre, il est passivité pure. Son âme ne saurait être immortelle ; elle finit nécessairement avec la fin de la série de sensations qui constituent le moi. Cependant Condillac admet l'immortalité de l'âme, la loi du devoir, une autre vie, un Dieu créateur, bon, intelligent, etc. Comment expliquer une absence aussi complète de logique ? — Si par crainte de causer du scandale ou par celle de perdre le bénéfice dont il jouissait, Condillac refusa de tirer les conséquences contenues dans son sensualisme, d'autres, plus hardis, se chargèrent de ce soin. Ce fut l'œuvre de ces prétendus philosophes, qui ont déshonoré la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Mais tandis que l'esprit français, sous l'influence des doctrines de Locke et de Condillac, subissait une déchéance philosophique dont on a peine aujourd'hui à se rendre compte, il se produisait, en Angleterre même, une réaction aussi vive que légitime contre le sensualisme, et l'Allemagne, longtemps nourrie dans les nobles et fortes doctrines de Leibnitz, se préparait à remuer de fond en comble le sol de la ph. En Angleterre, Reid fut le chef et le représentant de l'école qui combattit à la fois, d'une part, le sensualisme de Locke, et, de l'autre, l'idéalisme de Berkeley ainsi que le scepticisme de Hume. Cette école a été appelée *École écossaise*, parce que ses principaux représentants ont été en effet Écossais de naissance et ont professé dans les universités de l'Écosse. Reid (1710-1790) se proposa d'appliquer rigoureusement à l'étude de la ph. la méthode proposée par Bacon. Proscrire impitoyablement l'hypothèse ; se contenter d'observer ; ne rien supposer au delà des données de l'observation seule ; écarter comme chimériques les explications des choses inexplicables, et se borner à en constater l'existence ; ramener toutes les questions philosophiques à des questions de fait ; fonder la ph. tout entière sur la psychologie ; réduire celle-ci à la science de l'esprit humain, et la science de l'esprit humain elle-même à une histoire naturelle des phénomènes, tel fut le but avoué de Reid et de l'école écossaise en général. Il commença d'abord par s'attaquer à l'hypothèse des idées représentatives, généralement adoptée avant lui, et notamment par Locke, Berkeley et Hume, car elle avait servi de point de départ au scepticisme des deux derniers. Dans cette hypothèse, on admet qu'entre nous et les objets, il existe un être intermédiaire, appelé *idée* ou *image*, qui est destiné à mettre notre esprit en rapport avec les objets environnants. Or, si toute connaissance implique la nécessité d'un intermédiaire entre le sujet connaissant et l'objet connu, le sujet ne peut jamais communiquer directement avec l'objet, quel qu'il soit. Reid ruine cette vieille hypothèse par ce dilemme : Cette idée, cet être distinct, qu'on regarde comme un intermédiaire nécessaire entre le sujet et l'objet de la connaissance, est une substance matérielle ou immatérielle. Si elle est matérielle, elle suppose une communication entre elle et l'esprit, et alors pourquoi l'esprit ne communiquerait-il pas aussi bien directement avec les corps eux-mêmes ? Si elle est immatérielle, comment aurait-elle, pour communiquer avec les corps, plus de vertu que l'esprit lui-même ? Cet intermédiaire n'existe donc pas. La perception des choses est, comme la conscience des phénomènes intérieurs, un fait primitif, *sui generis*, absolument incontestable et irréductible. De même que, dans l'ordre des vérités démonstratives, la science remonte et s'arrête à des premiers principes indémontrables, de même, dans l'ordre des vérités empiriques, on doit admettre des faits simples et primitifs, qui, tout en servant à expliquer les autres, ne sont pourtant pas eux-mêmes susceptibles d'explication. La ph., sous ce rapport, est soumise aux mêmes conditions que les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Suivant Locke et ses partisans, l'esprit est une table rase, toutes nos idées sont le résultat de l'observation et de ses données. Par une analyse supérieure, Reid montre que toute notion implique, outre l'élément *à posteriori* produit de l'expérience, un élément *à priori* parfaitement distinct et que l'expérience ne saurait expliquer. A côté des jugements empiriques et contingents dérivés de la comparaison des idées particulières, il distingue les jugements spontanés, nécessaires, universels, qui sont la raison d'être des premiers. Or, ces derniers, nous ne sommes maîtres ni de les repousser, ni de les rejeter. On les trouve à la fois chez tous les hommes ; ils font partie de notre constitution, et sont le point de départ de toutes les découvertes de la raison. « Ce que nous appelons le *sens commun*, dit-il, n'est que l'ensemble de ces principes. » Il y a donc deux sortes de vérités, les unes *à posteriori*, produit de l'expérience, et les autres *à priori*, générales, primitives, incontestables, qui nous sont révélées par le sens commun. — Dugald Stewart (1753-1828), le plus éminent des disciples de Reid, n'a guère fait que reproduire et développer les idées de ce dernier. Néanmoins l'association des idées, les divers phénomènes qui en résultent, et la mémoire, ont été les objets de prédilection de ses études, et il y a déployé une rare sagacité. En morale, il a nettement distingué le principe rationnel du devoir d'avec l'intérêt et d'avec le sentiment. Parmi les autres philosophes qui appartiennent à l'école écossaise, nous mentionnerons Hutcheson (1694-1747), qui, le premier parmi les modernes, a recherché l'origine de l'idée du beau, et Adam Smith (1723-1790), qui essaya de fonder la morale sur le sentiment de la sympathie (v. MORALE), mais qui s'est surtout rendu célèbre par son livre *De la richesse des nations*.

Leibnitz (1646-1716) forme le lien entre la ph. de Descartes et la ph. allemande. De même que Descartes, Leibnitz part du moi ; comme lui, il reconnaît des idées qui ne nous viennent point de l'expérience, il considère la raison comme ayant une origine divine ; ainsi que Malebranche, il admet que Dieu est la lumière de tous les hommes, qu'il y a un esprit universel présent en tous. La vérité qui parle en nous, lorsque nous reconnaissons les théorèmes d'une certitude éternelle, est la voix même de Dieu. Leibnitz est loin cependant du panthéisme de Spinoza. En effet, il réforme Descartes pour détruire ces semences mauvaises qui avaient été fécondées par le philosophe d'Amsterdam. Non-seulement il insiste sur l'activité essentielle de l'âme, mais encore il attribue l'activité à la matière. « Dieu, dit-il, en créant les êtres, a dû leur conférer une certaine force inhérente à leur nature en vertu de laquelle ils persévèrent dans l'existence. » Et, pour rassurer ceux qui craindraient que cette activité attribuée aux créatures ne détruise leur dépendance à l'égard de Dieu, il fait observer, que si elles agissent, que si elles sont causes, c'est seulement de Dieu que vient primitivement la force en vertu de laquelle elles agissent. La *monadologie* n'a été conçue par Leibnitz que pour renverser le panthéisme de Spinoza. A la substance unique, absolue, de ce dernier, il oppose l'existence d'une infinité de substances simples, incorruptibles, nées avec la création, différentes de qualités les unes des autres, inaccessibles à aucune influence du dehors, mais sujettes à des changements internes : les *monades* sont des atomes incorporels. Leibnitz les substitue à l'étendue essentielle de Descartes, et c'est avec ces matériaux simples et immatériels qu'il construit tout l'univers. Les corps sont des substances composées, des agrégats de monades, et les âmes sont les monades qui président à ces agrégats. Rejetant, avec les cartésiens, toute influence d'une substance sur une autre, et non satisfait par le système des causes occasionnelles ou de l'assistance divine invoquée par eux, Leibnitz imagine l'hypothèse de l'*harmonie préétablie*. Selon cette hypothèse, la communication des substances, et spécialement de l'âme avec le corps, résulte de l'accord que Dieu a établi entre elles par avance. Grâce à cette harmonie, les substances, tout en agissant chacune pour soi, s'accordent si parfaitement entre elles, qu'elles semblent se déterminer réciproquement. Mais avec cette hypothèse que devient la liberté de l'homme ? De plus, Leibnitz lui-même a tiré de sa théorie une conséquence très-grave concernant la destinée de l'âme après cette vie. Selon lui, jamais l'âme n'a été ni ne sera séparée du corps : un esprit pur serait un déserteur de l'ordre universel, d'après lequel toute âme est liée à un corps en vertu d'une harmonie préétablie. « On comprend assez, dit-il, avec un peu de réflexion, que cela est raisonnable et qu'un saut d'un état à un autre infiniment différent ne saurait être naturel. » Mais Leibnitz reconnaît d'ailleurs l'immortalité personnelle de l'âme, c.-à-d. l'immortalité accompagnée de conscience et de mémoire. Quant à Dieu, Leibnitz démontre son existence à la manière de Descartes ; ensuite, comme Descartes, Malebranche et Fénelon, il puise dans la conscience l'idée première des attributs divins. Nous avons parlé ailleurs de son *optimisme* ; nous n'y reviendrons donc pas ici. — La ph. de Leibnitz, systématisée et popularisée par Wolf, son disciple (1679-1754), préserva l'Allemagne de l'invasion du matérialisme qui ravageait la France, et prépara les esprits à entrer dans la voie que Kant allait leur ouvrir.

Kant, né à Kœnigsberg (1724-1804), est le véritable fondateur de la ph. allemande. Son œuvre est analogue à celle de Descartes, et la complète en même temps. Frappé de l'incertitude et de la contradiction qui régnaient entre les systèmes des philosophes, Kant se demanda, d'une part, si ces spéculations ambitieuses ne porteraient point par hasard sur des objets placés en dehors des limites de la connaissance humaine ; et de l'autre, si l'empirisme n'était pas insuffisant à expliquer cette connaissance, même la connaissance sensible. Mais comment découvrir, d'un côté, le vice de l'empirisme et du scepticisme ; de l'autre, celui du dogmatisme spéculatif ; et enfin, la voie que doit suivre la ph. entre ces deux excès opposés ? En remontant, pensa-t-il, aux principes de la connaissance humaine pour en découvrir et en discuter l'origine, la valeur et la portée. Il faut soumettre l'esprit humain tout entier à un examen sévère, afin de reconnaître exactement la nature de sa constitution et les limites dans lesquelles il doit se renfermer, comment se produit en lui la connaissance, et quelles en sont la valeur et l'étendue, ce qu'il a le droit d'affirmer ou de croire, et ce qu'il doit savoir ignorer. Tel est en effet le dessein que Kant conçut et exécuta dans son principal ouvrage, la *Critique de la raison pure* (1781), dont le titre indique tout d'abord l'esprit et le but. « Dans la Critique de la raison pure, dit A. Franck, Kant procède d'abord à l'analyse des notions de l'espace et du temps, qu'il appelle les formes de la sensibilité. Il les sépare avec une admirable rigueur de toutes les perceptions sensibles avec lesquelles on les a confondues ; il fait ressortir leur caractère de nécessité et d'universalité ; puis, appliquant la même méthode à la faculté de juger et aux principes de l'entendement, il fait l'analyse de nos jugements. Il reprend le travail d'Aristote sur les catégories ; il le complète et le simplifie, en lui donnant une forme plus systématique ; enfin, il aborde la raison elle-même, la faculté qui conçoit l'idéal. Après l'analyse vient la critique. Ces idées et ces principes de la raison une fois énumérés et classés, Kant se demande quelle est leur valeur *objective*. Ces idées ont-elles hors de notre esprit un objet réel qui leur corresponde, ou ne sont-elles que les lois de notre intelligence, lois nécessaires, il est vrai, qui gouvernent nos jugements et nos raisonnements, mais n'existent qu'en nous et sont purement *subjectives* ? C'est dans ce dernier sens que Kant résout le problème. Selon lui, les objets de toutes ces conceptions, l'espace, le temps, la cause éternelle et absolue, Dieu, l'âme humaine, la substance matérielle même, ne sont que de simples formes de notre raison et n'ont pas de réalité hors de l'esprit qui les conçoit. Ainsi, après avoir si victorieusement réfuté le sensualisme, après avoir fondé un idéalisme qui repose sur les lois mêmes de l'intelligence humaine, Kant aboutit au scepticisme sur les objets qu'il importe le plus à l'homme de connaître, Dieu, l'âme, la liberté ; il se plaît à mettre la raison en contradiction avec elle-même sur toutes ces questions, dans ce qu'il appelle les *antinomies* de la raison. Lui, enfin, qui avait entrepris sa réforme pour s'opposer au progrès du scepticisme et le bannir pour jamais de la science, il se trouve qu'il lui a construit une forteresse inexpugnable dans la science même. Kant vit ces conséquences, et il recula effrayé devant son œuvre ; son sens moral surtout en fut révolté. Aussi, changeant de point de vue et se plaçant sur un autre terrain, il cherche à relever tout ce qu'il a détruit. En conséquence, il distingue deux raisons dans la raison : l'une *spéculative*, qui s'occupe de la vérité pure et engendre la science ; et l'autre *pratique*, qui gouverne la volonté et préside à nos actions. Or, tout ce que la raison spéculative révoque en doute ou dont elle nie l'existence, la raison pratique l'admet et en affirme la réalité. Par cette distinction, Kant, sceptique en théorie, redevient dogmatique en morale ; il y a en lui deux philosophes, dans sa philosophie deux systèmes. Dieu est révélé par la loi du devoir ; il apparaît comme le représentant de l'ordre moral et le principe de la justice. La liberté de l'homme et l'immortalité de l'âme sont également deux corollaires de l'idée du devoir. »

La ph. de Kant trouva en Allemagne de nombreux partisans, mais aussi une foule d'adversaires. Parmi ces derniers, on remarque Herder (1744-1803), et surtout Jacobi (1743-1819). Voici comment Jacobi a lui-même résumé sa ph. « Ainsi que la réalité qui se révèle par les sens externes, dit-il, n'a pas besoin d'être prouvée, parce que sa meilleure garantie est en elle-même, ainsi la réalité qui se révèle par ce sens tout intime, que nous appelons la raison, est le mieux attestée par elle. L'homme s'en rapporte nécessairement à ses sens, et il a nécessairement foi en sa raison; il n'y a pas de certitude qui soit plus certaine que cette foi. Pour avoir voulu prouver la réalité de nos idées d'un monde matériel existant indépendamment d'elles, on est arrivé à l'*idéalisme;* et, pour avoir voulu prouver *la vérité de nos idées d'un monde immatériel*, de la substantialité de l'âme, d'un Dieu créateur intelligent de l'*univers, on est tombé dans le nihilisme.* Toute réalité ne peut être connue que par le sentiment. Si l'homme était borné aux sens et à l'*intelligence* des choses sensibles, il arriverait par la réflexion à ce résultat, que la nature seule est, et que, hors d'elle, il n'y a rien. Mais il est esprit, et cet esprit qui vient de Dieu est la vraie essence de l'homme, et par lui seulement l'entendement devient entendement humain. Il est vrai que nous ne comprenons pas mieux l'existence de l'univers comme ouvrage d'un Créateur libre et intelligent que comme nature éternelle et indépendante; mais ce que nous savons, c'est que, si la Providence et la *liberté ne sont* pas primitives, elles ne sont rien; qu'elles ne peuvent pas venir à naître; que, par *conséquent, l'homme est trompé par sa conscience* qui lui inspire ces idées; que, sans la réalité de ces mêmes *idées, l'homme tout entier est un mensonge*, et le Dieu de Socrate, le Dieu des chrétiens, est le héros imaginaire d'un conte. » *Ainsi*, suivant Jacobi, la vérité se révèle à nous spontanément et antérieurement à toute réflexion. L'intuition précède la réflexion, le sentiment la pensée, et la foi la certitude. Le principe de toute connaissance et de toute activité est donc la foi, cette révélation qui s'accomplit dans l'âme humaine sous la forme du sentiment. Jacobi a, en effet, raison de regarder la spontanéité et la connaissance intuitive comme antérieures à la réflexion et au raisonnement; mais il tombe dans l'exagération en dépréciant la raison et procédés les plus légitimes. En outre, le sentiment étant un phénomène qui appartient à la *fois au développement spontané* de l'intelligence et à la sensibilité, il arrive parfois à Jacobi d'ac*corder beaucoup trop* à *la sensation. De là une confusion fâcheuse* qui se fait sentir surtout dans la morale. La loi du devoir, si ad*mirablement décrite* par Kant, fait place au sentiment, à un instinct vague, qui flotte entre le sensualisme et le mysticisme.

Mais la critique la plus radicale que l'on puisse faire du système de Kant, c'est d'en tirer toutes les conséquences qu'il renferme. Or, c'est ce qu'a fait un de ses disciples, Fichte (1762-1814). Logicien inflexible que ne pouvait satisfaire la distinction des deux raisons admise par le ph. de Kœnigsberg, Fichte voulut donner à la science un principe absolu ne reposant que sur soi et servant de base à tout le reste. Il supprime tout élément objectif, même comme phénomène, et réduit *tout au seul terme de la connaissance* qu'admette l'idéalisme, c.-à-d. au sujet. Tirer mathématiquement *du moi, l'objet de la connaissance*, la nature et Dieu, *tel est son* but. La loi de l'identité algébrique A = A, *moi* = *moi*, telle est la *seule* loi que le philosophe doit admettre, et qui n'a pas besoin de démonstration. Le *moi* est à la fois le principe actif et ce qui est produit par son activité. Tout ce qui est, est par et pour le *moi:* le moi explique tout, crée tout, la nature et Dieu. C'est là l'idée que Fichte a développée avec une grande force de dialectique, et en développant toutes les ressources d'un esprit fécond et subtil: au fond, c'est le système de Kant dégagé de toute contradiction. « Du moment, en effet, dit très-bien Franck, que les idées nécessaires par lesquelles nous concevons Dieu ne sont que des formes de notre raison, *Dieu est une création de notre esprit, et il en est* de même du monde extérieur; c'est encore le sujet qui se pose *hors de lui et se donne en spectacle* à *lui-même; reste donc un* être solitaire, à la fois sujet et objet, qui, en se développant, crée l'univers, la nature et l'homme. » L'idéalisme de Fichte n'est donc qu'une œuvre artificielle de raisonnement et de dialectique d'où le sentiment de la réalité est banni, et qui contredit le bon sens et l'expérience. La nature en effet existe en face du *moi*, et il est impossible de déduire la nature du moi, l'objet du sujet, pas plus que le sujet de l'objet, le moi de la nature, la pensée de l'être. Cependant, ajoute Franck, Fichte a su, tout en restant fidèle à son principe, développer des vues *originales et fécondes* dans la morale et le droit. Nul n'a exposé avec plus d'éloquence les idées *du devoir pur et désintéressé, de l'abnégation et du dévouement*, et il a fait du droit une science indépendante, qui repose tout en*tière sur le principe* de la liberté et de la *personnalité.*

Les excès de l'idéalisme subjectif de Fichte devaient naturellement provoquer une réaction en sens opposé. Cette évolution de la ph. allemande fut commencée par Schelling et continuée par Hegel. Schelling (né en 1775), après avoir été quelque temps le disciple de Fichte, ne tarda pas à s'en séparer pour créer une doctrine nouvelle qui prit le nom de système de l'*identité*. Cette identité, admise par Fichte, Schelling l'élargit. Elle n'est plus enfermée dans le moi, mais dans toutes choses. « Suivant Schelling, dit Saisset, la pensée et l'être, *le sujet* et l'objet, ne peuvent être à la fois irréductibles et inséparables, s'il n'y a pas un *principe commun de l'un et de l'autre, principe* à *la fois subjectif* et objectif, intelligent et intelligible, la source unique de la pensée et de l'être. Ce principe, le *sujet-objet-absolu, comme* l'appelle Schelling, est l'idée mère de sa ph. Schelling compare ensemble les deux termes opposés de la science, l'objet et le sujet, le monde des faits et le monde des idées, et il trouve que leur opposition n'est qu'apparente; l'identité est au fond. En effet, la nature a des lois; or, une loi, c'est essentiellement quelque chose d'intellectuel, c'est une idée. La nature est donc toute pénétrée d'intelligence. D'un autre côté, l'humanité a ses lois; elle est libre sans doute, mais elle n'est pas livrée au hasard: des règles absolues *gouvernent son développement. Il* y a donc parenté entre la nature et l'humanité. D'où vient leur distinc*tion? C'est que la nature obéit à ses lois sans conscience, tandis* que l'humanité a conscience des siennes. En d'autres termes, il y a de l'être dans la pensée, de l'idéal dans le réel, et il y a aussi de la pensée dans l'être, du réel dans l'idéal. La différence, c'est qu'ici la pensée et là l'être dominent; mais, au fond, la pensée et l'être sont inséparables. Il y a donc un principe commun qui se développe tantôt sans conscience, tantôt avec conscience de soi-même. C'est le Dieu de Schelling. » Ce Dieu est l'absolu, ni fini ni infini, ni sujet ni objet, l'être dans lequel toute différence et toute opposition s'évanouissent; c'est *l'un* qui, se développant, devient l'univers, la nature et l'homme. Mais si Schelling affirme l'ensemble des choses comme la série successive *des formes* variées d'un principe identique, il ne peut ni atteindre ni démon*trer celui de son développement. Comment ce principe un* vient-il à se déterminer et à se développer? Comment devient-il successivement, *ainsi que le prétend* la ph. de l'identité, pesanteur, lumière, conscience, etc.? Le sujet-objet se développe-t-il par sa nature? Mais quelle est cette nature? Schelling ne nous l'apprend point: il faut en croire ce qu'il daigne nous révéler. « La *condition* de toute ph., dit-il, est la conviction de l'identité de l'idéal absolu et de la réalité absolue, et l'affirmation que, hors de l'absolu, il n'y a qu'une réalité relative et phénoménale. L'absolu est identité pure, et se répand identiquement dans le sujet et dans l'objet, dans l'esprit et dans la nature. » En outre, il imagine une *intuition intellectuelle,* faculté transcendante qui atteint immédiatement l'absolu sans passer par l'analyse et *la réflexion. Mais cette intuition est un don naturel, qui n'est* accordé qu'aux philosophes: « Il faut être né philosophe; et l'on *ne peut apprendre que la méthode*, la dialectique. »

Hegel (1770-1831) prétend résoudre le problème que Schelling n'ose aborder, c.-à-d. tirer du principe de l'identité une science du développement des choses. L'*identité de la pensée et de l'être*, le *processus éternel et nécessaire de l'absolu*, et l'*identité des contradictoires*, telles sont les trois idées qui dominent tout son système. Pour lui, la pensée et l'être identiques se fondent en une essence unique qu'il appelle l'*idée. L'idée*, c'est le Dieu de Hegel; le développement ou processus de l'idée, voilà la réalité; la connaissance de ce développement, c'est la science. « Ainsi conçue, la science est possible, car elle se réduit à *déterminer les rapports nécessaires des idées; bien plus, si les* lois de l'idée sont connues, elle est faite. Mais comment déter*miner les lois de l'idée? Hegel y répond par sa logique*, dans laquelle il prétend les déterminer. Ces lois, d'ailleurs, se déduisent toutes d'une loi *unique*, celle de l'identité des contradictoires. La contradiction est partout, dans la nature comme dans l'esprit humain. Rechercher toutes les contradictions, les coordonner, les ramener à une loi générale qui devient la loi suprême des choses, tel est le but qu'il faut atteindre. Tout être à la fois est matériel et spirituel, fini et infini, mortel et divin. La vie est la lutte et l'harmonie des contradictions. Par elles, la matière se transforme en esprit; l'infini se contredit et devient fini; *l'éternité* devient le temps, et l'immensité l'étendue; l'abstrait devient le concret; le positif absolu se nie en se *déterminant, et cette* contradiction primitive est le moteur de la création. Toute idée, *selon Hegel, a trois éléments ou moments. On peut la considérer* soit en elle-même, soit dans son opposition avec l'idée contraire *qu'elle renferme, soit* dans l'union qui les concilie. L'idée existe d'abord d'une manière simple et immédiate, puis se divise et s'oppose à elle-même, enfin elle ramène ses deux membres à l'unité. Le premier moment est l'idée *en soi;* le second, celui de l'idée *hors de soi;* le troisième, celui de l'idée *en soi* et *pour soi*. Considérer successivement l'idée en soi, hors de soi et pour soi, opposer la thèse à l'antithèse et les réunir dans la synthèse: voilà la méthode de Hegel. La chaîne de toutes ces oppositions réunies, c'est la science montrant l'universelle identité. Il part de la première contradiction, celle du néant et de l'être qu'il réconcilie dans le *devenir;* puis il va de l'abstrait au concret, de *la logique* à *la physique,* à *l'astronomie*, à *la physiologie*, du monde corporel à l'homme; ensuite il parcourt successivement la *religion*, l'art, la *politique*, la philosophie. Enfin il explique l'histoire de la nature et de l'humanité par un système de contradictions qui se rattachent à la contradiction mère, celle de l'être et du néant, et alors il s'imagine avoir réconcilié tous les systèmes, expliqué les religions, fondé la science absolue, et dit le dernier mot de la ph. Nous avons dit ailleurs (v. IDENTITÉ et LOGIQUE) tout ce qu'un pareil système renferme de chimérique. Ajoutons ici que, bien qu'il s'en défende, Hegel est entraîné vers l'athéisme. En effet, « le système entier des êtres, dit Saisset dans son *Introduction critique* aux œuvres de Spinoza, est pour Hegel une chaîne d'idées, et toutes ces idées sortent, selon une *loi régulière et uniforme, d'une première idée, qui est l'idée de* l'être pur. Or, cette idée de l'être pur, qui en un sens est d'une *fécondité infinie, puisqu'elle engendre* toutes les autres, cette idée qui, à ce titre, semble jouer le rôle de Dieu, cette idée est en un autre sens tellement creuse, tellement pauvre, tellement basse, que Hegel l'assimile et l'identifie à l'idée du néant. L'être pur et le néant sont à la fois identiques et opposés, et c'est cette première identité ou cette première contradiction qui est le principe générateur de toutes choses. A ce compte, tout commence par l'imperfection, tout va du plus bas degré de l'être à des degrés de plus en plus élevés, jusqu'à ce que l'idée, après avoir traversé toutes les oppositions, après s'être faite tour à tour espace, temps, lumière, chaleur, terre, astre, plante, animal, *homme, acquière enfin*, à *ce dernier période de son développement*, la conscience d'elle-même et son plus haut point de per*fection. La perfection est donc au terme*, loin d'être à l'origine, et le véritable Dieu du système, si l'on entend par Dieu l'être parfait, le véritable Dieu, ce n'est pas l'Être-néant par où tout commence, c'est l'Homme par où tout finit. Pour mieux dire, la perfection et la divinité ne sont nulle part, ni à l'origine, ni au milieu, ni au terme. Il n'y a qu'une génération éternelle et fatale d'êtres finis et imparfaits, et, pour contempler ce spectacle étrange, un animal plus subtil que les autres, qui spécule et raisonne, et qui, au bout de ses spéculations les plus profondes et de ses raisonnements les plus rigoureux, trouve pour dernier mot de la sagesse l'athéisme absolu. C'est donc en vain que le panthéisme *se transforme et se renouvelle* avec les *nations et les siècles. En* Allemagne comme en France, à Alexandrie comme à Athènes, *dans l'Europe moderne comme dans l'antique Orient*, il a beau susciter les génies les plus puissants et les plus rares, partout il est condamné à choisir entre deux alternatives contraires: un Dieu qui est tout, qui absorbe et dévore l'univers et l'humanité, ou un Dieu réduit à l'abstraction de l'être, c.-à-d. un Dieu qui n'est rien. »

Après les orages de la révolution et lorsque le sensualisme eut épuisé toutes ses conséquences, il se fit en France un retour vers la saine ph. Ce retour fut signalé par les travaux de Maine de *Biran et de Laromiguière, qui remirent en lumière* l'activité essentielle de l'âme. Le mouvement en avant se développa par l'enseignement de Royer-Collard qui, s'aidant des analyses de l'école écossaise, ruina définitivement le principe du sensualisme, que toutes nos idées viennent de l'expérience. Après lui, Cousin et ses disciples achevèrent de ramener la ph. française aux principes fondamentaux établis par Descartes, Malebranche et Leibnitz. Les prétentions de fonder une ph. nouvelle par le procédé de l'éclectisme ont échoué. En effet, pour que l'éclectisme pût choisir parmi les opinions diverses émises avant lui, il lui faudrait un principe supérieur qui déterminât son choix. Or, ce principe, il ne peut l'avoir, ou il ne peut être qu'*arbitraire* et varier au gré de chaque individu. Néanmoins l'*école éclectique, car tel est le titre que Cousin et ses disciples se sont décerné* à eux-mêmes, a singulièrement mérité de la ph. par les études historiques auxquelles elle s'est livrée. Elle a encore bien mérité de la ph., non-seulement en faisant connaître à la France les systèmes contemporains qui agitaient l'Allemagne, mais aussi par l'énergie qu'elle a déployée en maintenant ferme la bannière du spiritualisme, et par le soin qu'elle a pris de préserver la génération à laquelle elle s'adressait contre la contagion et le vertige qu'ont déterminés ailleurs les spéculations excessives de l'idéalisme et surtout du panthéisme d'outre-Rhin.

VI. *Tâche actuelle de la Ph.* — Dans la rapide esquisse qui précède, nous avons, autant que le permettait *notre* cadre, exposé les points fondamentaux des grands systèmes de ph. qui se sont *produits dans l'histoire. Disons, pour conclure, ce qui nous* semble rester à faire pour mettre la ph. au rang des sciences *positives, et ce qui* nous paraît être son rôle dans l'avenir. A nos yeux, la psychologie devant être la base de l'édifice philosophique tout entier, c'est à son achèvement parfait qu'il est urgent de travailler. Or, la psychologie offre encore beaucoup à faire, soit que l'on considère les facultés de l'âme en elles-mêmes, soit qu'on les considère dans leurs rapports avec l'organisme. La logique est à peu près terminée; néanmoins les règles de la méthode inductive ne sont point encore aussi rigoureusement fixées que celles de la méthode déductive. Nous ne parlerons point de la morale, car elle a été fondée sur des *bases inébranlables*, par le christianisme, comme par la ph. Quant à la métaphysique, on peut, *nous le croyons, affirmer que le champ de ses spéculations est* épuisé: ce qui le prouve, c'est qu'elles tournent perpétuellement *dans le même cercle*, et se répètent dans le même ordre au bout de certaines périodes. Elles se reproduisent toujours, il est vrai, avec un aspect de jeunesse qui en impose; mais ce rajeunissement apparent est dû aux emprunts qu'elles font aux sciences positives dont le progrès est incessant. Il importe de mettre un terme à ce mouvement stérile: on n'y parviendra qu'en reprenant l'œuvre de Kant avec l'aide d'une psychologie définitive. Enfin, il restera à introduire la ph. dans la sphère des sciences: toutes en ont besoin, sans en excepter les sciences mathématiques. Néanmoins celles où la ph. a le plus grand rôle à jouer, *sont les* sciences que l'on classe communément sous la dénomination de *sciences morales et politiques, l'histoire, le droit, l'économie politique*, et la politique proprement dite. Il nous est permis de *croire* que l'esprit français, *en général* si net, si lucide, si pratique, si ennemi des rêveries, parce qu'il a le goût et l'habitude de l'ordre et de la méthode, remplira un rôle digne de lui, le principal peut-être, dans cette grande œuvre dont nous appelons de tous nos vœux l'accomplissement.—La multitude des ouvrages relatifs à la ph. et à son histoire est telle, qu'il nous est impossible d'indiquer même les plus importants. Nous en nommerons un seul, non-seulement parce que, en raison de sa récente publication, il est aussi complet que possible, mais encore parce qu'il est partout vivifié par un souffle éminemment *spiritualiste: c'est le Dictionnaire des sciences philosophiques*, rédigé sous la direction du prof. Ad. Franck, *membre de l'Institut* (4 *vol. in*-8°, 1852).

PHILOSOPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la philosophie, qui concerne la philosophie. *Raisonnement ph. Matière ph. Doute ph. — Esprit ph.*, Esprit de clarté, de méthode, exempt de préjugés et de passions. *L'esprit ph. est rare. Cet ouvrage est écrit dans un esprit ph. — Vie ph.*, Qui est inspirée par la philosophie. ‖ Se dit aussi D'ouvrages composés dans un dessein et d'une manière ph. *Grammaire ph. Histoire ph. Nosographie ph. Essai ph. Recherches philosophiques.*

PHILOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière philosophique, en philosophe.

PHILOSOPHISME. s. m. Fausse philosophie; abus de la philosophie. *Le ph. du* XVIIIe *siècle.*

PHILOTECHNIQUE. adj. 2 g. (grec. φίλος, ami; τέχνη, art). Qui a pour objet l'amour des arts. *Société philotechnique.*

PHILTRE. s. m. (grec. φίλτρον, de φιλέω, j'aime). Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour, ou, en général, à provoquer quelque passion. *Ph. amoureux. Donner un ph. Les anciens croyaient à la puissance des philtres.*

* **PHILYDRACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à fleurs dipétales et dépourvues de calice, avec trois étamines, dont deux abortives, et un embryon dans l'axe d'un albumen charnu. — *Caract. bot.:* Racines fibreuses fasciculées. Tige simple, droite, feuillue, souvent laineuse. Feuilles ensiformes, un peu cellulaires, équitantes,

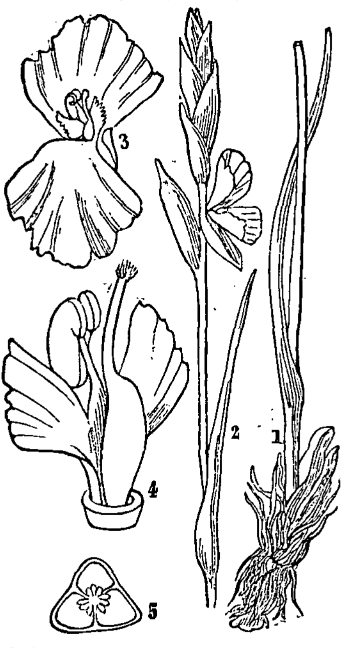

et à bases demi-engaînantes. Épis terminaux, simples ou divisés. Fleurs alternes, solitaires, sessiles, jaunes, inodores, munies d'une bractée spathiforme persistante. Calice abortif. Corolle n'offrant que 2 pétales, colorés et marcescents. Filets 3, unis à la base et insérés à la base de la foliole inférieure du périanthe; le médian anthérifère, les deux latéraux pétaloïdes et stériles. Ovaire supère; style simple; stigmate capité; ovules nombreux, horizontaux, anatropes, et portés par des placentas étroits, pariétaux ou axiles. Fruit capsulaire à 3 loges et à 3 valves. Graines nombreuses, petites, horizontales, et à tégument épais; embryon dans l'axe d'un albumen charnu. [Fig. 1 et 2. *Heteria pygmæa;* 3. Fleur; 4. Étamine fertile avec deux autres latérales et stériles; 5. Coupe transversale de l'ovaire.] Cette famille ne comprend que 2 genres et 2 espèces, qui habitent la Cochinchine, la Chine et la Nouvelle-Hollande. On ne leur connaît aucun usage.

PHIMOSIS et PARAPHIMOSIS. s. m. (gr. φιμόω, brider; παρὰ, au delà). T. Chir. On appelle *Phimosis*, L'étroitesse naturelle ou le resserrement accidentel de l'ouverture du prépuce qui empêche de découvrir le gland; et *Paraphimosis*, L'étranglement produit par l'étroitesse du prépuce, lorsque ce repli cutané, ayant été retiré forcément en arrière, ne peut plus se ramener sur le gland.

***PHLÉBITE.** s. f. (gr. φλὲψ, veine). T. Méd.

Enc. — C'est l'inflammation de la membrane interne des veines. Cette inflammation survient le plus souvent à la suite de quelque lésion extérieure, comme piqûre d'une veine avec une lancette peu acérée, opération pratiquée sur des varices, amputation des membres, fracture comminutive. Elle est encore assez fréquemment causée par l'inoculation de matières virulentes ou putrides. La *phlébite* présente deux séries de symptômes, les uns locaux, les autres généraux. Il se manifeste d'abord des picotements dans la plaie, dont les bords s'écartent, se durcissent, se tuméfient et laissent sortir de la sanie sanguinolente; la douleur devient plus vive et augmente par le toucher; un gonflement inflammatoire s'empare des parties voisines et même de tout le membre; des stries rougeâtres suivent le trajet des veines enflammées, qui sont à la fois sensibles et rénitentes. Plus tard, la veine forme, en allant de la plaie dans la direction du cœur, une corde noueuse roulant sous le doigt, tendue et bornant les mouvements du membre. Des abcès se forment le long du vaisseau, et du pus s'écoule par la plaie. Dans cette première période, on observe tous les caractères d'une vive réaction; dans la seconde, qui correspond à l'infection du sang par le pus qui a été entraîné dans le torrent circulatoire, on observe tous les symptômes de collapsus qui caractérisent la fièvre adynamique ou ataxique. La phl. est une maladie des plus graves, et qui ne présente guère de chances de *guérison* que lorsqu'on l'*attaque énergiquement dans* la première période: le traitement doit alors être exclusivement antiphlogistique. Quand l'infection purulente a eu lieu, le mal est au-dessus des ressources de l'art. Cette infection, qui est le phénomène capital de la phl., consiste dans une altération générale du sang produite par le pus que sécrète la veine enflammée. De plus, les globules purulents, transportés dans tous les organes, paraissent agir comme des corps qui, s'arrêtant dans certains capillaires, les enflamment et y déterminent de petits engorgements sanguins bientôt suivis d'abcès: de là, la multitude d'abcès disséminés dans toute l'économie, et particulièrement dans le poumon, le foie, la rate et les autres organes parenchymateux, que l'on rencontre à l'autopsie des individus qui ont succombé à une phl. Ces abcès étaient autrefois appelés *métastatiques*, parce que leur origine et leur mode de production étant inconnus, on supposait qu'ils résultaient du déplacement, du transport de l'inflammation primitive.

PHLÉBOTOME. s. m. **PHLÉBOTOMIE.** s. f. (gr. φλὲψ; τομὴ, section). T. Chir. Voy. SAIGNÉE. = PHLÉBOTOMISER. v. a. Pratiquer l'opération de la saignée. = PHLÉBOTOMISÉ, ÉE. part. = PHLÉBOTOMISTE. s. m. Celui qui pratique l'opération de la saignée.

PHLEGMAGOGUE. adj. 2 g. Voy. PHLEGME.

PHLEGMASIE. s. f. (gr. φλέγω, je brûle). T. Méd. Voy. INFLAMMATION. = *PHLEGMASIQUE. adj. 2 g. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

***PHLEGMATIA ALBA.** s. f. Voy. PUERPÉRAL.

PHLEGMATIQUE. adj. 2 g. T. Méd. V. PHLEGME. ‖ Fig., Voy. FLEGMATIQUE.

PHLEGME. s. m. (gr. φλέγμα). T. Méd.

Enc. — Dans l'ancienne médecine humorale, le nom de *Phlegme* désignait l'une des quatre humeurs cardinales, et l'on comprenait sous cette dénomination tous les liquides blancs sécrétés dans l'économie, comme la lymphe, la salive, le mucus nasal, bronchique, etc. Cette humeur était froide, comme l'atrabile, *mais, tandis que celle-ci est sèche, le phl. était humide.* Cette humeur, suivant Galien, prédominait surtout en hiver, car c'est dans cette saison que s'observent surtout les affections catarrhales. Les humeristes donnaient le nom de *phlegmagogues* aux médicaments qui évacuaient les phlegmes, et particulièrement les produits de sécrétion muqueuse, et ils qualifiaient de *phlegmatiques* les individus chez lesquels abondaient les phlegmes; aujourd'hui ces mêmes individus sont appelés *lymphatiques*, et l'on dit d'eux qu'ils ont un *tempérament lymphatique.* — Les anciens chimistes employaient aussi le mot de *phlegme* dans un sens analogue, car ils l'appliquaient aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON. s. m. (gr. φλέγω, je brûle). T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom l'inflammation du tissu cellulaire. Cette inflammation peut se développer dans tous les organes internes qui renferment une certaine quantité de ce tissu: dans ce cas, on l'appelle *phl. interne;* mais le plus souvent elle a son siége dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique: c'est le *phl. externe.* Les causes les plus ordinaires des phlegmons sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. Dans ces cas, le phl. est dit *idiopathique.* On l'appelle, au contraire, *sympathique* ou *symptomatique*, quand il paraît résulter d'une cause interne inconnue, et *critique*, lorsqu'il survient dans le cours d'une fièvre grave. — Le phl. se manifeste, en général, sous la forme d'une tumeur arrondie, plus ou moins volumineuse, circonscrite, dure, rénitente, avec rougeur plus ou moins intense, mais toujours *plus vive au centre: cette rougeur ne disparaît pas par la pression* du doigt, comme dans l'érysipèle. La tumeur donne une sensation douloureuse d'élancements et de pulsations, qui est plus ou moins vive et qui est accrue par la pression. Ces symptômes, peu intenses dans le commencement, vont en augmentant suivant les différentes périodes de l'inflammation, et sont ordinairement accompagnés de fièvre. Quand le phl. occupe le tissu cellulaire sous-aponévrotique, la douleur est rendue plus intense par l'étranglement, et la réaction générale est plus vive. Le phl. peut se terminer, comme toute inflammation, par délitescence, par résolution, par suppuration, par gangrène, et par induration. La terminaison par suppuration est de beaucoup la plus fréquente. Alors la douleur, de pulsative qu'elle était, devient gravative; le pus se forme, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau s'amincit, devient plus pâle, surtout au centre, et finit par présenter un point blanchâtre, qui s'ouvre et donne issue à une quantité plus ou moins considérable de pus. La terminaison par gangrène dépend, soit de l'étranglement des parties par des aponévroses, soit de causes générales; celle par induration ne s'observe guère que dans certains organes glanduleux. Le pronostic des phlegmons se tire de l'étendue de l'engorgement, de la violence de l'inflammation, de la profondeur de son siége, et enfin de la nature de la partie enflammée. Ainsi, lorsqu'il se développe près de certains tendons, si l'on ne peut empêcher la suppuration, il y a souvent dénudation et exfoliation de ces tendons. Dans certaines circonstances, l'inflammation pyogénique, au lieu d'être circonscrite, s'étend sans limites tracées, dans une partie ou dans la totalité d'un membre: cette sorte de phl., qu'on nomme phl. *diffus*, peut devenir très-grave. Le traitement varie selon la cause, le siége et l'intensité de l'inflammation; mais en général il consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques locaux ou généraux. Quand la suppuration est opérée, il est souvent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri, et de favoriser le dégorgement du foyer purulent.

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est de la nature du phlegmon. *Abcès ph.*, Voy. ABCÈS. *Erysipèle ph.*, Voy. ÉRYSIPÈLE.

***PHLÉOLE.** s. f. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

PHLOGISTIQUE. s. f. (gr. φλέγω). Voy. CHIMIE.

***PHLOGOSE.** s. f. T. Méd. Voy. INFLAMMATION.

***PHLOMIS.** s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

***PHLOX.** s. m. (gr. φλὸξ, flamme]. T. Botan. Voy. POLÉMONIACÉES.

PHLYCTÈNE. s. f. (gr. φλύζειν, bouillir). T. Méd. Voy. AMPOULE. = *PHLYCTÉNOÏDE. adj. 2 g. Qui ressemble à une phlyctène.

***PHOCÉA.** s. f. T. Astron. Voy. PLANÈTE.

***PHOCÉNINE.** s. f. (lat. *phocæna*, marsouin). T. Chim. Principe immédiat gras et fluide, trouvé par Chevreul dans l'huile du marsouin.

PHOENICURE. s. m. (grec. φοῖνιξ, rouge; οὐρὰ, queue). T. Ornith. Voy. RUBIETTE.

PHOLADE. s. f. (gr. φωλὰς, trou). Voy. ENFERMÉS.

***PHOLIS.** s. m. T. Ichth. Voy. GOBIOÏDES.

***PHOLQUE.** s. m. (gr. φολκὸς, nu). T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

***PHONATION.** s. f. (gr. φωνὴ, voix). T. Physiol. La formation des sons ou de la voix, chez l'homme et chez les animaux. *L'appareil de la phonation.*

***PHONÉTIQUE.** adj. 2 g. Qui se rapporte à la voix. *Écriture ph.*, Voy. ÉCRITURE et HIÉROGLYPHE.

PHONIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux sons, à la voix; se dit surtout Des signes destinés à représenter les sons de la voix. *Signes phoniques. Accent ph.* ‖ * T. Phys. *Centre ph.*, Lieu d'où sont émis les sons.

***PHONOGRAPHIE.** s. f. (grec. φωνὴ; γράφειν, écrire). Représentation des sons, particulièrement des sons musicaux. Voy. NOTATION.

***PHONOLITHE.** s. m. (grec. φωνὴ; λίθος, pierre). T. Géol. Voy. TRACHYTE.

PHOQUE. s. m. T. Mamm. Voy. PINNIPÈDES.

***PHORANTHE.** s. m. (gr. φορὸς, porteur; ἄνθος, fleur). T. Botan. Nom donné par quelques auteurs au réceptacle des Composées.

***PHORASPIS.** s. m. (grec. φορὸς, porteur; ἀσπὶς, bouclier). T. Entom. Voy. BLATTE.

***PHORCYNIE.** s. f. T. Zool. Voy. ACALÈPHES.

***PHORMIUM.** s. m. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

***PHORONOMIE.** s. f. (gr. φορὸς, qui porte; νόμος, loi). Voy. MÉCANIQUE.

***PHOSGÈNE.** s. m. (gr. φῶς, lumière; γένος, origine). T. Chim. Syn. d'*Acide chloroxycarbonique.* Voy. CARBONE.

***PHOSPHATÉ, ÉE.** adj. Qui est à l'état de phosphate. *Cuivre, fer ph. Chaux phosphatée.*

PHOSPHATE. s. m. T. Chim. Voy. PHOSPHORE.

***PHOSPHATIQUE.** adj. 2 g. Qui renferme un phosphate. *Concrétions phosphatiques.*

***PHOSPHÈNE.** s. m. (gr. φῶς; φαίνω, je montre). T. Physiol. Voy. ŒIL.

***PHOSPHITE.** s. m. T. Chim. Voy. PHOSPHORE.

PHOSPHORE. s. m. (gr. φῶς; φορὸς, porteur). Chim.

Enc. — I. *Propriétés générales.* — Le *Phosphore* est un corps simple, métalloïde, solide à la température ordinaire, incolore, sans saveur, et d'une odeur faiblement alliacée. Il est flexible et assez mou pour que l'ongle puisse le rayer; quelques traces de soufre suffisent pour le rendre cassant. Il entre en fusion à 44°,2 et bout à 290°. Cristallisé par voie de dissolution, il affecte la forme du dodécaèdre rhomboïdal. Sa densité égale 1,82, et celle de sa vapeur 4,326. Son symbole est *Ph*, et son équivalent 387,50. — Insoluble dans l'eau, le ph. se dissout dans les huiles grasses, les huiles essentielles et l'éther; mais le sulfure de carbone est son meilleur dissolvant. Il possède une telle affinité pour l'oxygène qu'il s'enflamme à l'air lorsque sa température atteint 60° ou qu'il subit un choc ou un frottement même léger. A la température ordinaire, il répand des fumées blanches qui proviennent d'une combustion lente; aussi doit-on le conserver sous l'eau et ne jamais le manier hors de ce liquide. L'oxydation lente du ph. est accompagnée de la production d'une lueur singulière, très-apparente dans l'obscurité, et qu'on a appelée *Phosphorescence.* D'après Berzelius, le ph. luit dans l'*azote et l'hydrogène purs, et même dans le vide* barométrique, jusqu'à ce que l'espace soit saturé de vapeurs de phosphore; ce phénomène lumineux accompagnerait donc, non-seulement l'oxydation, mais encore la vaporisation du ph. Toutefois cette conclusion de Berzelius a été attaquée récemment par quelques chimistes, qui pensent que le ph. ne luit pas dans les gaz complétement privés d'oxygène. Au-dessous de la température de 20°, le ph. plongé dans l'oxygène pur n'absorbe pas ce gaz et n'est pas phosphorescent; mais si l'on diminue la densité de l'oxygène, soit au moyen de la machine pneumatique, soit en introduisant de l'azote dans l'appareil, la phosphorescence se manifeste et l'oxygène se combine avec le ph. L'eau dans laquelle a séjourné du ph. luit aussi dans l'obscurité, surtout quand on l'agite; cette propriété est due aux particules du métalloïde qui sont suspendues dans le liquide et qui se combinent par l'agitation avec l'oxygène atmosphérique. Lorsqu'on chauffe l'eau dans laquelle on a introduit du ph., il entre en fusion, et si alors on agite rapidement le vase jusqu'à ce que l'eau soit refroidie, on obtient du ph. très-divisé. Enfin, si l'on introduit le ph. et l'eau dans un tube fermé et qu'on porte la température à 250°, l'eau est décomposée et l'on obtient de l'*hydrogène phosphoré.* — L'hydrogène n'exerce pas d'action directe sur le ph., tandis que le chlore, le brome, l'iode et le soufre se combinent directement avec lui. L'acide azotique l'attaque faiblement à froid; mais, avec l'aide de la chaleur, il le transforme rapidement en acide phosphorique en dégageant d'abondantes vapeurs rutilantes. Un grand nombre de métaux s'unissent directement au ph. pour former des *Phosphures.* Sous l'influence de la chaleur, ce métalloïde agit sur presque tous les oxydes métalliques en produisant un mélange de phosphate et de phosphure.

II. *Préparation.* — Tout le ph. qui se trouve dans le commerce s'extrait du phosphate de chaux contenu dans les os. On calcine d'abord ceux-ci au contact de l'air, afin d'en détruire la matière animale; puis, quand ils sont devenus blancs et friables, et ne renferment plus que du phosphate basique de chaux, du carbonate de chaux et une petite quantité d'autres sels, on les réduit en poudre, et on les traite par les deux tiers de leur poids d'acide sulfurique. Il se dépose alors du sulfate de chaux, le phosphate basique de chaux devient phosphate acide, et l'acide carbonique se dégage entièrement. Le phosphate acide de chaux est très-soluble dans l'eau, tandis que le sulfate de chaux est à peine soluble : en traitant donc la masse par l'eau, on dissout le phosphate, tandis que le sulfate se précipite. Les eaux qui tiennent en dissolution le premier de ces sels sont ensuite évaporées dans une chaudière de cuivre. Pendant cette concentration, la petite quantité de sulfate de chaux qui avait pu se dissoudre se dépose, et on l'enlève avec soin. Quand le liquide a pris une consistance sirupeuse, on le mélange intimement avec le quart de son poids de charbon de bois en poudre, et l'on dessèche la masse jusqu'au rouge naissant dans une bassine de fonte. Dès qu'elle dégage quelques vapeurs de ph., on l'introduit dans une cornue de grès qu'on recouvre d'un lut argileux très-réfractaire, et qu'on porte ensuite au rouge vif. Le col de la cornue communique avec un récipient de cuivre à moitié rempli d'eau, dans laquelle le ph. vient se condenser. Dans cette opération, le phosphate acide de chaux calciné avec un excès de charbon se change en phosphate de chaux bihydraté qui est indécomposable par le charbon, en oxyde de carbone, et en phosphore qui se volatilise. Mais le ph. ainsi obtenu est fort impur : il contient du charbon et d'autres corps qu'il a entraînés en se volatilisant. Pour l'en débarrasser, on le fond sous l'eau, et on le passe à travers une peau de chamois. Enfin, on le coule dans des tubes de verre, où il se fige et se contracte en se solidifiant. Cependant ce n'est pas encore là du ph. chimiquement pur ; ce dernier ne peut s'obtenir qu'au moyen de la distillation dans une atmosphère de gaz hydrogène. Cette opération demande certaines précautions, car l'inflammabilité du ph. la rend dangereuse.

III. *Découverte du ph.*—Les anciens chimistes appliquaient la dénomination de *Phosphore* à toute substance capable de répandre de la lumière dans l'obscurité ; mais la découverte du corps qui seul aujourd'hui porte ce nom date de 1669. Elle est due à un bourgeois de Hambourg, nommé Brandt, qui la fit par hasard en cherchant la pierre philosophale. Cette découverte eut un grand retentissement, et le chimiste Jean Kunckel, de Vittemberg, se trouvant par hasard à Hambourg, fit vainement tous les efforts imaginables pour obtenir de Brandt le secret de sa préparation ; c'est alors qu'il fit part de ces nouvelles à l'un de ses amis, Krafft, conseiller de l'électeur de Saxe. Krafft, sans lui répondre, accourut à Hambourg, et moyennant 200 thalers, acheta de Brandt son secret, avec la condition expresse qu'il ne serait jamais communiqué à Kunckel. Celui-ci, indigné de la conduite de Krafft, se mit résolûment au travail afin de découvrir lui-même la préparation d'un corps dont les propriétés merveilleuses excitaient si vivement sa curiosité. Tout ce qu'il savait, c'est que le nouveau corps avait été extrait de l'urine. Enfin, à force de persévérance, il parvint à isoler le ph. et communiqua gratuitement à plusieurs personnes son procédé de fabrication. Vers la même époque, Robert Boyle, en Angleterre, réussit de son côté à retirer le ph. de l'urine, après en avoir vu un petit morceau que Krafft avait apporté à Londres pour le montrer au roi Charles II et à la reine. Néanmoins le procédé demeura longtemps un secret que connaissaient peu d'initiés. Enfin, en 1737, un étranger offrit au gouvernement français de publier ce mystère. Ayant obtenu la récompense qu'il sollicitait, il exécuta ses expériences en présence de Hellot, Dufay, Geoffroy et Duhamel. Ce procédé consistait à évaporer à siccité de l'urine putréfiée, à chauffer jusqu'au rouge le résidu, qu'en lavait ensuite pour en séparer les substances solubles, à le faire sécher de nouveau, puis à le soumettre, dans une cornue de grès, à une très-forte calcination. Ces opérations étaient pénibles, longues et dispendieuses : aussi le ph. ne devint-il commun que vers l'année 1769, où le chimiste suédois Gahn le découvrit dans les os des animaux. Peu de temps après, Scheele trouva pour l'extraire de ces matières un procédé facile, qui fut encore simplifié d'une manière ingénieuse par un chimiste français, Lepelletier.

IV. *Allotropie du ph.* — Le ph. est un des corps qui peuvent affecter les modifications *allotropiques* les plus nombreuses, c.-à-d. qu'il peut, sans changer de nature, revêtir divers états sous chacun desquels il jouit de propriétés physiques et chimiques différentes.—Chauffé à 70°, et projeté brusquement dans l'eau à 0°, il devient noir ; mais il peut reprendre son aspect primitif, quand on le chauffe de nouveau et qu'on le laisse refroidir lentement. Conservé dans l'eau, ce ph. ne tarde pas à perdre sa transparence et à se recouvrir d'une couche épaisse d'une matière pulvérulente qui n'est autre chose que du ph. excessivement divisé ; mais ; si à l'action de l'eau vient s'ajouter celle de la lumière solaire, la transformation n'est plus la même : l'enduit devient d'un rouge cramoisi et les caractères chimiques du ph. sont alors tellement modifiés, qu'on ne peut que difficilement reconnaître ce corps. La matière qui s'est formée dans ces circonstances porte le nom de *Ph. rouge* ou de *Ph. amorphe*. La lumière solaire n'est pas une condition indispensable à cette métamorphose. Schrœtter est parvenu, par le procédé suivant, à préparer de fortes quantités de ph. rouge sous la seule influence de la chaleur. On met 250 à 300 grammes de ph. ordinaire dans une cornue tubulée de verre ou de grès qui est placée dans un bain d'huile, et qui se trouve parcourue par un courant d'acide carbonique sec. Au col de la cornue est fixé un tube de verre recourbé à angle droit dont l'extrémité libre plonge dans un vase plein de mercure. Lorsque l'air a été chassé par le gaz acide carbonique, on chauffe le bain d'huile sans interrompre le courant gazeux ; la température doit être portée jusqu'à 230° ou 250°, et maintenue pendant plusieurs jours. Après le refroidissement de l'appareil, on trouve le ph. durci, mais non pas entièrement transformé en ph. amorphe. Pour débarrasser celui-ci du ph. non modifié, on traite la masse par le sulfure de carbone, qui ne dissout que le ph. ordinaire et laisse le ph. amorphe sous forme d'une poudre d'un rouge violacé qu'on lave avec une solution alcaline, puis avec de l'eau pure. La densité du ph. amorphe est supérieure à celle du ph. ordinaire, car elle est de 1,96 ; ses propriétés chimiques ne sont pas moins différentes. En effet, il est insoluble dans l'éther, le sulfure de carbone, etc., et il se conserve longtemps à l'air sans éprouver d'altérations (cependant il finit à la longue par s'oxyder en produisant les mêmes acides que le ph. ordinaire). Chauffé à 260°, il reprend son état primitif et se combine alors vivement avec l'oxygène. Ce n'est qu'à une température voisine de celle de sa combustion qu'il devient légèrement phosphorescent. L'acide azotique l'attaque lentement, le chlore assez rapidement, mais sans que la combinaison soit accompagnée de lumière. En résumé, les affinités chimiques du ph. rouge sont beaucoup plus faibles que celles du ph. blanc ; nous verrons que son action sur l'organisme est aussi bien différente.

V. *Combinaisons du ph. avec l'oxygène.* — Le ph. forme avec l'oxygène 3 combinaisons qui toutes jouissent des caractères des acides ; ce sont : l'*acide hypophosphoreux*, l'*acide phosphoreux* et l'*acide phosphorique*. On a cru longtemps qu'il existait aussi une combinaison oxygénée neutre, l'*oxyde de ph.*; mais ce prétendu oxyde paraît n'être que du ph. amorphe plus ou moins pur mélangé avec une petite quantité d'acide phosphorique. Pendant longtemps aussi, on a admis l'existence d'un quatrième acide du ph., l'*acide hypophosphorique* ou *phosphatique*; celui-ci est un simple mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique.

1° *Acide hypophosphoreux* (PhO).—Cet acide, qu'on n'a pas obtenu à l'état anhydre, est représenté, à l'état hydraté, par la formule $PhO,3HO$. C'est un liquide visqueux, incristallisable, facilement décomposable par la chaleur en acide phosphorique et en hydrogène phosphoré. Il est très-avide d'oxygène et peut réduire un certain nombre de corps riches en oxygène ; il décompose même, à la température de l'ébullition, l'acide sulfurique en donnant naissance à de l'acide sulfureux et à un dépôt de soufre. On prépare l'acide hypophosphoreux, en faisant bouillir du ph. avec de l'eau de baryte. L'eau est décomposée : ses éléments s'unissent séparément au ph. et donnent naissance à de l'hydrogène phosphoré qui se dégage, et à de l'acide hypophosphoreux qui se combine avec la baryte. On décompose par l'acide sulfurique l'hypophosphite de baryte ainsi produit, et l'on obtient l'acide hypophosphoreux en évaporant jusqu'à consistance sirupeuse la dissolution, dont on a préalablement retiré le sulfate de baryte.

2° *Acide phosphoreux* (PhO^3).—Cet acide peut être anhydre ou hydraté. On obtient l'acide *anhydre* en chauffant légèrement du ph. renfermé dans un tube de verre effilé traversé par un faible courant d'air. L'acide va se condenser dans la partie froide du tube sous forme d'un sublimé pulvérulent facilement inflammable. L'acide *hydraté* a pour formule $PhO^3,3HO$. C'est un liquide sirupeux, cristallisable, que la chaleur transforme en acide phosphorique et en hydrogène phosphoré. Il a une grande affinité pour l'oxygène et peut réduire plusieurs oxydes métalliques. On le prépare en exposant des bâtons de ph. au contact de l'air humide. Pour que ces bâtons ne s'enflamment pas spontanément, on les introduit dans des tubes de verre effilés que l'on engage dans la douille d'un entonnoir reposant sur un flacon (Fig. 1). Celui-ci est placé sur une assiette pleine d'eau, et tout le système est recouvert d'une cloche munie de tubulures par lesquelles l'air se renouvelle facilement. Le phosphore s'oxyde lentement, et l'acide phosphoreux formé s'écoule dans le flacon par la douille de l'entonnoir. L'acide ainsi préparé contient toujours un peu d'acide phosphorique. Quand on veut se procurer de l'acide phosphoreux pur, on décompose par l'eau le protochlorure de ph.; il se forme alors de l'acide chlorhydrique et de l'acide phosphoreux : on élimine ensuite le premier en évaporant.

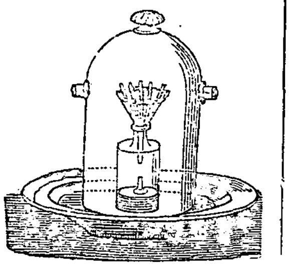
Fig. 1.

3° *Acide phosphorique* (PhO^5). — Comme le précédent, cet acide existe soit à l'état anhydre, soit en combinaison avec l'eau. On l'obtient sous la première forme en brûlant du ph. dans une atmosphère d'oxygène ou d'air bien desséché. Pour cela, on introduit un morceau de ph. enflammé sous une cloche qui repose sur la cuve à mercure et qui contient de l'air bien desséché au moyen de fragments de chaux vive. Il se développe d'abondantes fumées blanches, qui se condensent sur les parois de la cloche sous la forme de flocons lanugineux ; ces flocons sont de l'acide anhydre. Cet acide est très-avide d'eau, et fait entendre, quand on le met en contact avec ce liquide, le bruit qu'y produirait un fer rouge. —L'acide phosphorique peut se combiner avec l'eau en trois proportions différentes, et constituer ainsi trois hydrates définis, appelés *acide phosphorique hydraté* (PhO^5,HO), *acide phosphorique bihydraté* ou *acide pyrophosphorique* ($PhO^5,2HO$), et *acide phosphorique trihydraté* ou *acide métaphosphorique* ($PhO^5,3HO$). Ces trois hydrates ont des propriétés essentiellement distinctes, et une constitution moléculaire entièrement différente. Ainsi, par ex., lorsqu'on met l'un ou l'autre de ces hydrates en présence de la soude, on obtient des sels qui ne se ressemblent en aucune façon. En effet, l'acide métaphosphorique ne donne qu'un seul sel représenté par NaO,PhO^5; l'acide pyrophosphorique en fournit deux, dont la composition est représentée par les formules $(2NaO)PhO^5$ et $(NaO,HO)PhO^5$; enfin, l'acide phosphorique monohydraté en donne trois qui ont respectivement pour formules : $(3NaO),PhO^5$ (phosphate basique), $(2NaO,HO)PhO^5$ (phosphate neutre), et $(NaO,2HO)PhO^5$ (phosphate acide). L'eau joue donc dans la constitution de ces hydrates le rôle d'une véritable base susceptible d'être remplacée en tout ou en partie par une base minérale, tandis que, dans les divers hydrates de l'acide sulfurique ou de l'acide azotique, par ex., il n'y a qu'un seul équivalent d'eau qui se comporte comme une base. Ces trois hydrates constituent donc, à proprement parler, trois acides distincts : d'ailleurs ils possèdent des caractères parfaitement tranchés. Ainsi l'acide métaphosphorique précipite l'albumine de ses dissolutions et donne avec l'azotate d'argent un précipité blanc ; l'acide pyrophosphorique et l'acide monohydraté ont pour caractère commun de ne pas précipiter l'albumine ; mais, tandis que le premier de ces deux acides précipite en blanc l'azotate d'argent, le second le précipite en jaune. On peut obtenir l'acide monohydraté en faisant réagir l'eau sur l'acide anhydre. Ce dernier s'y dissout immédiatement avec violence. Si ensuite on chauffe cette dissolution au rouge dans une capsule de platine, l'excès d'eau se dégage, et il reste une masse vitreuse qui est de l'acide phosphorique PhO^5,HO. Nous ne donnerons pas la préparation des autres hydrates ; mais nous dirons seulement que l'action de la chaleur les ramène tous deux à l'état d'acide monohydraté.

VI. *Combinaisons du ph. avec l'hydrogène.*— Ces combinaisons sont au nombre de trois. La première (Ph^2H) est solide ; la deuxième (PhH^2) est liquide ; la troisième (PhH^3) est gazeuse. On prépare ces divers composés au moyen d'un mélange de phosphure de calcium et de phosphate de chaux, mélange qu'on appelle improprement *phosphure de chaux*, et qu'on obtient en dirigeant de la vapeur de ph. sur des bâtons de craie portés à la température du rouge clair. Quand on chauffe une dissolution aqueuse de ce phosphure de chaux, il est décomposé : il se forme de l'hypophosphite de chaux, et il se dégage un gaz dont chaque bulle s'enflamme spontanément en arrivant au contact de l'air, et brûle avec beaucoup d'éclat en produisant, si l'air est tranquille, une couronne de fumée blanche qui s'élargit à mesure qu'elle s'élève (Fig. 2). On obtient le même produit en faisant bouillir des fragments de ph. dans une dissolution concentrée de potasse ou dans un lait de chaux. Le gaz préparé par l'un ou l'autre de ces procédés n'est qu'un mélange d'hydrogène pur et de deux combinaisons de ce gaz avec le ph. L'une d'elles l'*hydrogène phosphoré gazeux*, y est abondante ; l'autre, l'*hydrog. phosphoré liquide*, s'y trouve en faible proportion ; mais comme celle-ci est spontanément inflammable au contact de l'air, elle communique cette propriété à toute la masse gazeuse. On s'assure que le gaz ainsi préparé renferme plusieurs composés, en lui faisant traverser un tube de verre entouré d'un mélange réfrigérant ; il s'y dépose alors un liquide incolore, insoluble dans l'eau, qu'un froid de 20° ne congèle pas et qui peut s'enflammer au contact de l'air, tandis que le gaz qui traverse le tube a perdu cette curieuse propriété. L'hydrogène phosphoré liquide qui s'est condensé dans le tube est très-instable : il suffit de le laisser quelque temps au contact de la lumière pour qu'il se décompose en hydrogène phosphoré gazeux et en *hydrogène phosphoré solide*. Ce dernier est une substance jaune, insoluble dans l'eau, et qui s'enflamme à la température de 160°. A l'état pur, l'hydrogène phosphoré gazeux est incolore, d'une odeur fétide, à peine soluble dans l'eau ; sa densité = 1,184. Il brûle, quand on en approche un corps enflammé, et se transforme en eau et en acide phosphorique. Mélangé avec le bioxyde d'azote, il devient spontanément inflammable. Enfin, une dissolution de sulfate de cuivre l'absorbe en totalité. On met à profit cette dernière propriété pour séparer ce gaz des autres fluides que n'absorbe pas la même dissolution. L'hydrogène phosphoré gazeux et spontanément inflammable se produit quelquefois naturellement, pendant la putréfaction des substances animales, comme le cerveau, le sang, la laitance de carpe, etc., qui contiennent des quantités notables de ph. : telle est l'origine des *Feux follets*, qui s'observent surtout dans les cimetières et dans certains terrains marécageux.

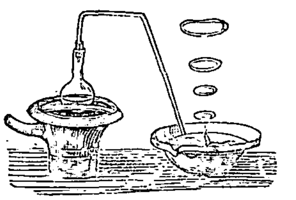
Fig. 2.

VII. *Combinaisons du ph. avec les métalloïdes et avec les métaux.*— Le ph. forme, avec les métalloïdes autres que l'oxygène et l'hydrogène, un grand nombre de combinaisons ; mais les plus importantes ont été signalées lors de l'étude particulière de chaque métalloïde. Quant à celles qu'il contracte avec les métaux, elles ne sont qu'imparfaitement connues. Les *phosphures* des cinq dernières sections sont insolubles dans l'eau ; ceux des deux premières la décomposent, et il se produit de l'hydrogène phosphoré spontanément inflammable. On obtient ordinairement les phosphures métalliques, soit en unissant directement le métal et le métalloïde, soit en décomposant par le métal un courant de gaz hydrogène phosphoré.

VIII. *Sels formés par les acides du ph.*—1° Les *Hypophosphites* et les *Phosphites* ont pour caractère commun de se transformer en phosphates, sous l'influence de la chaleur, en dégageant de l'hydrogène phosphoré mélangé d'hydrogène pur. Les hypophosphites se distinguent des phosphites, parce qu'ils ne précipitent dans aucun cas les sels de baryte, tandis que les phosphites les précipitent quand ils sont parfaitement neutres. Ces sels renferment dans leur constitution de l'eau qu'on ne peut leur enlever sans les altérer : ainsi la formule de l'hypophosphite de potasse est $PhO,KO,2HO$, et celle du phosphite de même base, $PhO^3,2KO,HO$. — 2° Les *Phosphates* alcalins sont seuls solubles dans l'eau ; les autres phosphates ne s'y dissolvent qu'à l'aide d'un acide. Traités par l'acide sulfurique, les phosphates ne donnent lieu à aucune réaction apparente ; mais chauffés à la chaleur d'un feu de forge, en présence de l'acide borique et du charbon, ils laissent dégager des vapeurs de ph. Pour reconnaître dans une liqueur la présence d'un phosphate, on la sursature par l'acide chlorhydrique, et l'on s'assure qu'elle ne précipite pas par les sels de baryte ; mais aussitôt qu'on neutralise l'acide chlorhydrique par l'ammoniaque, il apparaît un précipité de phosphate de baryte.

IX. *Usages industriels du ph. et de ses composés.* — La production annuelle du ph. en France est d'environ 60,000 kilogr. A l'état de pureté, ce corps ne s'emploie guère qu'à la fabrication des allumettes chimiques ou à la préparation des pâtes destinées à empoisonner les rats. Nous avons parlé ailleurs des *allumettes* au phosphore ordinaire. Nous ajouterons ici que le nombre des incendies et celui des accidents ou crimes d'empoisonnement par le ph. s'étant singulièrement accru depuis que l'usage de ces allumettes est devenu général, il était urgent de chercher quelque moyen qui rendît ces instruments moins dangereux sous ce double rapport. On y est parvenu en substituant le ph. amorphe au ph. ordinaire. Les *allumettes* dites au *ph. amorphe* ne contiennent pas de ph.; leur extrémité soufrée est simplement enduite d'une pâte composée de chlorate de potasse, de sulfure d'antimoine et d'une matière glutineuse. En conséquence, si on la frotte sur un corps quelconque, elle ne prend pas feu comme l'allumette phosphorée ordinaire. Il faut, pour qu'elle s'enflamme, la frotter sur un *frottoir* spécial, lequel consiste en un morceau de carton recouvert d'une couche mince de colle forte et de ph. amorphe rendue rugueuse par du verre pilé. Comme on le voit, c'est le frottoir, et non l'allumette, qui porte le ph. — Parmi les composés du ph., le *phosphate de chaux* est celui dont l'usage est le plus répandu, car il est entré d'une manière régulière dans la pratique agricole. Les agriculteurs emploient comme engrais, soit les os des animaux, soit le phosphate de chaux naturel. Ce dernier se présente sous deux formes principales : cristallisé et combiné avec du fluorure de calcium (v. APATITE), ou disséminé dans les terrains calcaires sous forme de rognons ou *nodules*. On le rencontre encore dans certaines cavernes remplies de débris d'ossements fossiles et à l'état de *coprolithes*. Les localités riches en nodules sont toujours situées à la limite du terrain jurassique et des grès verts du terrain crétacé. Le phosphate de chaux en nodules doit subir une préparation pour être employé dans l'agriculture, car si l'on se contentait de le pulvériser, il se dissoudrait difficilement dans le sol et serait imparfaitement absorbé par les plantes. Les Anglais fabriquent, sous le nom de *Superphosphate de chaux*, un engrais dont il se fait une consommation énorme dans toute la Grande-Bretagne. Les nodules étant pulvérisés, on y mélange de l'acide sulfurique, afin de transformer le phosphate basique qu'ils renferment en phosphate acide soluble dans l'eau, puis on agite la masse avec beaucoup de soin. Le superphosphate de chaux présente l'avantage de se distribuer très-facilement et très-également dans le sol. Toutefois nous devons ajouter qu'il n'a pas produit de bons résultats dans les terrains granitiques et schisteux. V. CHAUX.

X. *Action physiologique et thérapeutique.* — Administré à petites doses, le *phosphore* est regardé comme un excitant énergique du système nerveux. On prétend même qu'il exerce une stimulation toute spéciale sur les organes génitaux : aussi a-t-il été maintes fois employé comme aphrodisiaque. Quelques médecins l'ont encore administré à l'état de dissolution dans l'éther (*Éther phosphoré*), ou à celui de division dans l'huile (*Huile phosphorée*), dans les fièvres adynamiques avec extrême prostration des forces, et dans la phthisie pulmonaire ; mais aucun succès avéré n'est venu justifier l'emploi d'une substance aussi dangereuse. En effet, les accidents les plus graves accompagnent l'introduction du ph. dans l'organisme dès qu'on dépasse une certaine dose, car alors il enflamme, désorganise et brûle les parties avec lesquelles il est en contact. Lorsqu'on l'administre à un animal en dissolution dans un véhicule, comme l'éther ou l'alcool, sa combustion devient plus rapide, et l'animal expire en exhalant par la bouche et les narines des vapeurs blanches qui luisent dans l'obscurité. L'empoisonnement par le ph. cause des douleurs atroces, et la mort arrive au milieu d'horribles convulsions. Ajoutons que les ouvriers qui travaillent dans les usines où l'on prépare le ph. blanc, et surtout dans celles où ce ph. est employé pour la confection des allumettes, sont exposés à une maladie particulière fort grave des os de la mâchoire, qu'on a nommée *nécrose maxillaire*. Enfin, disons que les brûlures produites par le ph. sont très-dangereuses et très-douloureuses, car le ph. adhère à la partie atteinte. Ces brulures doivent se panser avec des substances alcalines, telles que l'eau de chaux, le liniment calcaire, etc. — Parmi les composés dans lesquels entre le ph., quelques sels seulement sont usités en médecine. Le *phosphate de soude* s'emploie comme purgatif, de la même manière que le sulfate de soude et celui de magnésie ; mais il n'a point leur saveur désagréable. Le *phosphate de chaux* retiré des os a été administré dans le rachitisme et autres affections du système osseux : c'est la base de la *Décoction blanche de Sydenham*, qui est si usitée dans les diarrhées chroniques. Le *phosphate de fer* a été recommandé dans la chlorose ; mais on lui préfère aujourd'hui le *pyrophosphate de fer* dissous dans le pyrophosphate de soude. Cette préparation n'a pas de saveur désagréable, et les malades la supportent facilement. Dans ces dernières années, on a vanté l'*hypophosphite de soude* contre la phthisie pulmonaire ; mais les observations recueillies jusqu'à ce jour sont loin d'être concluantes. — Le *ph. rouge* ou *amorphe* paraît être aussi inoffensif que le ph. ordinaire est dangereux. Tandis que l'action toxique de ce dernier commence à la dose de 5 centigr., on a administré à des animaux plusieurs centaines de grammes de ph. rouge sans déterminer d'accidents. Enfin, les ouvriers qui manient le ph. amorphe n'ont point à redouter la nécrose maxillaire dont nous venons de parler.

XI. *Toxicologie.* — Nous avons dit que les empoisonnements par le ph. ordinaire sont devenus excessivement fréquents. Beaucoup ont lieu par accident, notamment chez les enfants ; les autres sont le résultat de tentatives criminelles, car personne n'ignore les propriétés vénéneuses du ph., et cette substance se trouve cependant entre les mains de tout le monde. Malheureusement on ne connaît encore aucun contre-poison du ph. Dans le cas d'empoisonnement par cette substance, il faut d'abord recourir aux vomitifs. On administrera ensuite de la magnésie faiblement calcinée : c'est l'antidote le moins infidèle. Enfin, on emploiera les émollients. Quant aux effets généraux de réaction, on les combat par la méthode antiphlogistique. — Naguère il était assez difficile de constater d'une manière bien positive la présence de petites quantités de ph. dans les voies digestives, et en présence de cette difficulté la répression légale pouvait se trouver paralysée. Mais le célèbre chimiste Mitscherlich a proposé récemment un procédé qui décèle les quantités de ph. les plus minimes. On introduit dans un ballon de verre la substance que l'on soupçonne contenir du ph., ou les viscères de la personne empoisonnée, et l'on y ajoute une petite quantité d'acide sulfurique dilué. Au col du ballon, on adapte un tube vertical qui se recourbe horizontalement et se replie ensuite verticalement pour traverser un manchon de verre dans lequel circule un courant continu d'eau froide. L'extrémité du tube s'ouvre dans un flacon qui sert de récipient. L'appareil étant disposé de la sorte, on chauffe le ballon au moyen d'une lampe à alcool. Si la matière suspecte contient du ph. libre, on voit dans la branche descendante du tube, à peu près à la hauteur du niveau de l'eau dans le manchon, apparaître des lueurs phosphorescentes que l'on distingue parfaitement dans l'obscurité. Mitscherlich a observé cette phosphorescence pendant plus d'une demi-heure, en opérant sur 150 grammes de matières organiques qui ne contenaient que 1 milligramme de phosphore.

*** PHOSPHORÉ, ÉE.** adj. Qui contient du phosphore. *Gaz hydrogène ph. Pâte phosphorée.*

PHOSPHORESCENCE. s. f. T. Phys. et Chim.

Enc. — I. Nous avons vu, en parlant du *phosphore*, qu'il brille d'une faible lueur dans l'obscurité, à la condition qu'il se trouve en contact avec l'air atmosphérique. Ce développement de lumière, sans production de chaleur sensible, dépend de l'oxydation, ou, en d'autres termes, de la combustion lente du phosphore. Cette propriété de briller dans l'obscurité a reçu le nom de *Phosphorescence*, parce que le phosphore en est doué à un degré éminent ; mais il est un grand nombre d'autres corps *phosphorescents*, c.-à-d. qui la possèdent à un certain degré. Ainsi on l'observe fréquemment dans le bois pourri, dans le poisson en putréfaction, et dans diverses matières organiques en voie de décomposition. Dans ces cas, il est vraisemblable que le phénomène de la ph. est également le résultat d'une oxydation particulière. Mais ce n'est pas tout : il existe une foule d'êtres vivants qui possèdent également la propriété d'émettre des lueurs phosphorescentes. Elle est particulièrement remarquable chez quelques Champignons, comme l'*Agaricus olearius* et le *Rhizomorpha subterranea*. Quant aux animaux phosphorescents, les uns vivent à la surface de la terre : tels sont les Lampyres, les Fulgores, les Elaters, la Scolopendre, etc.; les autres, en myriades innombrables, vivent dans les eaux de la mer. Parmi ces derniers, on connaît des Crustacés (*Oniscus fulgens*), des Mollusques (*Pyrosoma atlanticum*), des Annélides (*Nereis cirrigera*, *Polynoe fulgurans*), des Acalèphes (*Noctiluca miliaris*, *Oceania microscopica*, *Cydippe pileus*), des Infusoires (*Peridinium tripos*, *Synchæta baltica*), etc. Quelle est, chez les êtres vivants, la cause de la ph.? est-elle, comme dans le phénomène de la décomposition des matières organiques, le résultat d'une oxydation particulière? Cette hypothèse nous paraît fort admissible, bien que, chez tous les animaux phosphorescents, la fonction lumineuse paraisse être dévolue à des organes spéciaux.

II. Toutefois il est une autre sorte de ph. qui dépend de l'action exercée par des rayons lumineux sur les corps, et qui cependant ne paraît accompagnée d'aucune modification chimique dans leur composition. Ainsi les diamants possèdent, en général, la faculté de luire plus ou moins longtemps dans l'obscurité, quand on les a tenus exposés à l'action des rayons solaires. Il en est de même du marbre, du spath calcaire, de certaines variétés de spath fluor, particulièrement de celle de Nertschinsk, qui a été appelée Chlorophane, à cause de la belle couleur verte qu'elle émet à l'état phosphorescent. Indépendamment de ces pierres qui sont naturellement phosphorescentes, il existe aussi des composés artificiels qui jouissent de cette propriété, après avoir été exposés aux rayons du soleil. Telle est, par ex., la pierre de Bologne, que l'on fabrique en faisant une pâte avec du sulfate de baryte pulvérisé et de la gomme adragante, et en faisant ensuite chauffer cette pâte, quand elle est bien sèche, dans un creuset. Suivant Becquerel, cette sorte de ph. proviendrait de ce que les corps non-seulement sont susceptibles de vibrer par l'influence d'ondulations lumineuses, lorsque celles-ci les frappent, mais encore de ce que certains d'entre eux ont la faculté d'être impressionnés par des ondulations de longueur déterminée, et qu'une fois en vibration, ils continuent à conserver cet état un certain temps après que l'action lumineuse a cessé : ces derniers corps constitueraient les corps inorganiques phosphorescents.

III. La plupart des corps ne réfléchissent ou ne dispersent que les rayons colorés qui sont déjà contenus dans la lumière incidente. Ainsi, par ex., le rouge éclatant d'un bâton de cire à cacheter disparaît, lorsqu'on éclaire ce bâton avec la lumière jaune d'une lampe à esprit-de vin sur la mèche de laquelle on a répandu un peu de chlorure de sodium, ou bien lorsqu'on tient ce bâton dans la partie verte, bleue, etc., du spectre solaire. Bref, le bâton de cire rouge ne montre la belle couleur rouge qui lui est propre que lorsque la lumière qui tombe sur lui contient des rayons rouges. Cependant il existe certains corps qui montrent des couleurs non contenues dans la lumière incidente, et qui peuvent même modifier jusqu'à un certain point les couleurs propres de la lumière incidente. Les corps qui possèdent cette propriété se distinguent par un chatoiement particulier à leur surface : telles sont la dissolution de sulfate de quinine, la teinture alcoolique de graines de datura, celle de chlorophylle, etc. Les corps solides qui jouissent également de cette propriété sont le verre coloré en vert par l'urane, et quelques variétés de spath fluor, d'où le nom de *Fluorescence* donné à cette propriété, ainsi qu'à la modification que ces corps impriment aux rayons incidents. — Lorsqu'on verse de l'eau sur quelques petits morceaux d'écorce de marronnier d'Inde, cette eau, au bout de quelques secondes, paraît d'un beau bleu clair chatoyant. La teinture de graine de datura présente à sa surface une couleur verdâtre, la chorophylle une teinte rouge, etc. Pour voir plus distinctement ces teintes colorées, on concentre, au moyen d'une lentille de 30 à 50 millim. de foyer, un faisceau de rayons solaires sur le corps que l'on étudie (Fig. 1). La partie du cône lumineux qui pénètre à l'intérieur du corps *fluorescent* paraît alors comme un pinceau de rayons colorés, dont la couleur est, en général, plus vive à la surface même du corps. Ce faisceau est *rouge* pour l'extrait de chlorophylle, *verdâtre* pour la teinture de datura, *vert* pour celle de curcuma, *bleu clair* pour la dissolution de sulfate de quinine et pour l'extrait d'écorce de marronnier, *bleu* pour le spath fluor, *vert* pour le verre d'urane. Maintenant, si, expérimentant sur le cône de lumière verte produit par la teinture de datura, on tient devant la lentille une dissolution de sulfate de cuivre ammoniacal, de telle sorte que le liquide ne reçoive que de la lumière bleue, on continuera néanmoins de distinguer la couleur verte du cône lumineux. La lumière bleue qui émerge de la dissolution bleue de cuivre ammoniacal produit donc du vert dans la teinture de datura. Mais si l'on examine le faisceau vert de la teinture en le regardant par l'intermédiaire de la dissolution bleue, il disparaît presque complétement. Si, au contraire, au lieu d'une dissolution bleue, on emploie une dissolution verte, par exemple une dissolution de chlorure de cuivre, le faisceau vert disparaît, quand on tient la dissolution devant la lentille. Par conséquent, ce n'est donc pas la lumière incidente verte qui produit le faisceau vert ; au contraire, le faisceau vert est visible, quand on le regarde à travers la dissolution verte. Les autres corps fluorescents nous présentent des phénomènes analogues. L'action spéciale de ces corps se manifeste de la manière la plus frappante lorsqu'on emploie l'un d'eux au lieu d'un écran blanc pour recevoir le spectre solaire. Pour cette expérience, on peut très-bien se servir d'un morceau de papier dont la moitié est colorée en jaune avec la teinture de curcuma, comme on le voit dans la Fig. 2, où *ab* représente la ligne de séparation entre la partie blanche et la partie colorée du papier. Alors on aperçoit sur la moitié supérieure blanche du papier un spectre ordinaire *rv*, dont l'extrémité rouge est en *r* et la violette en *v*; tandis que, sur la moitié inférieure, le spectre se prolonge beaucoup au delà de la limite violette du spectre ordinaire, et que toutes les bandes, à partir du vert, ou du point *g*, jusqu'à l'extrémité *x*, apparaissent dans une lumière verdâtre. Par conséquent, là où les rayons bleus, là où les rayons violets tombent sur le papier de curcuma, on ne voit pas ces couleurs, mais une teinte verdâtre, laquelle est aussi produite par les rayons invisibles qui tombent au delà du violet, entre *v* et *x*. Quand on renferme une dissolution de chlorophylle dans un vase de verre à parois unies, et qu'on reçoit le spectre solaire sur l'une de ces parois, la surface antérieure du fluide paraît rouge dans toute la longueur du spectre ; par conséquent les rayons jaunes, verts, bleus et violets qui tombent du prisme sur la solution de chlorophylle produisent de la lumière rouge. Si l'on répète cette expérience avec une dissolution de quinine ou d'écorce de marronnier d'Inde, on voit à la surface antérieure de la dissolution une bande bleu clair, qui s'étend depuis l'endroit où tombent les rayons bleus jusque bien au delà de l'extrémité violette du spectre. Mais les rayons rouges, jaunes et verts traversent ces fluides sans produire à la surface de ces liquides aucun phénomène de coloration. Il est à remarquer que dans la plupart des cas, ce sont également les rayons les plus réfrangibles, c'est-à-d. les rayons bleus et violets, ainsi que les rayons invisibles de la partie ultra-violette du spectre, qui donnent lieu au phénomène de la fluorescence. Les phénomènes de la fluorescence sont une acquisition toute récente de la science : ils ont été surtout étudiés par Brewster, J. Herschel et Stokes ; mais leur théorie est encore fort peu avancée.

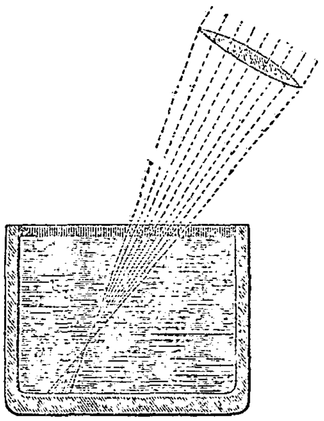

Fig. 1.

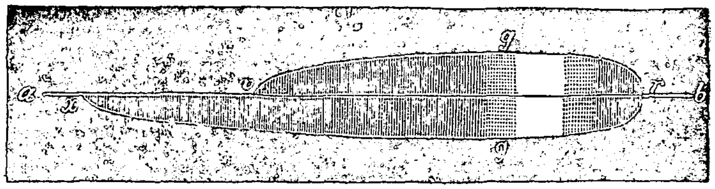

Fig. 2.

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. Qui a la propriété appelée phosphorescence.

PHOSPHOREUX. adj. m. T. Chim. V. PHOSPHORE.

PHOSPHORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au phosphore. *Lumière ph.* — *Acide ph.*, Voy. PHOSPHORE. || Phosphorescent. *Ver ph. Poisson ph.* || *Briquet ph.*, Voy. BRIQUET.

*** PHOSPHORITE.** s. f. T. Minér. Syn. d'*Apatite*.

*** PHOSPHURE.** s. m. T. Chim. Voy. PHOSPHORE.

*** PHOTINIA.** s. m. T. Bot. Voy. POMACÉES.

***PHOTOGRAPHE.** s. m. Celui qui s'occupe de photographie, ou qui en fait sa profession.

***PHOTOGRAPHIE.** s. f. (gr. *φῶς, φωτὸς, lumière; γράφειν*, écrire, dessiner). T. Physiq.

Enc. — I. *Historique.* — La *Photographie* est l'art de fixer, par la seule action de la lumière, les images des objets sur une surface préparée. Les premières tentatives faites dans cette voie remontent à environ 75 ans. Tout le monde sait que les sels d'argent ont la propriété de noircir par l'action de la lumière. Or, *dans les dernières années du* XVIIIᵉ siècle, le célèbre physicien Charles avait essayé de tirer parti de cette singulière propriété. Dans ses cours du Conservatoire, il s'en servait pour obtenir des silhouettes sur un papier particulier; mais il ne fit pas connaître *son procédé de préparation. En 1802*, le physicien Wedgwood et l'illustre chimiste Humphry Davy avaient fait un pas de plus. Ils étaient parvenus à reproduire les peintures de vitraux d'église et d'autres objets transparents, par la seule action de la lumière *sur des papiers enduits de chlorure ou d'azotate d'argent*; mais les images ainsi obtenues noircissaient au contact de la lumière et ne tardaient pas à disparaître. La gloire de créer la ph. était réservée à la France. En 1813, un ingénieux expérimentateur Nic. *Niepce de Saint-Victor, se mit en tête de reproduire* les gravures, à l'aide de la lumière, sur une plaque métallique qu'il faisait mordre ensuite avec un acide à la manière des graveurs. Puis il essaya de reproduire, par un procédé analogue, les images formées par les *rayons solaires au foyer de la chambre obscure. Dès 1824, il y* était parvenu. Son procédé reposait sur la propriété que possède le bitume de Judée de se modifier sous l'action des rayons lumineux, de telle sorte que les parties atteintes par la lumière deviennent insolubles dans *l'essence de lavande, tandis que les parties non* atteintes conservent la propriété de s'y dissoudre. En conséquence, après avoir légèrement enduit une lame de plaqué d'argent avec une légère couche de ce bitume, Niepce l'introduisait dans la chambre noire et faisait tomber *sur elle l'image produite* par *la lentille* de l'appareil. Au bout d'un temps assez long, il enlevait la plaque et la plongeait dans l'essence de lavande. Les parties de la couche bitumineuse que la lumière avait touchées restaient intactes, tandis que les autres se dissolvaient. *Ainsi*, dans le dessin, les ombres correspondaient aux ombres et les clairs aux clairs, ceux-ci étant formés par le bitume, celles-là par le métal dénudé, et les demi-teintes par les portions de l'enduit sur lesquelles la liqueur dissolvante n'avait agi que partiellement. Le principe de la ph. était trouvé. Mais ce procédé avait un inconvénient capital, c'est qu'il ne fallait pas moins de dix heures pour obtenir un dessin; or, dans cet intervalle, la marche du soleil déplaçait les ombres et les clairs, ce qui donnait lieu à de nombreuses inégalités dans l'action de la lumière. Niepce néanmoins s'empressa de l'employer pour créer un nouveau genre de gravure qu'il appela *Héliographie.* Il faisait mordre ses plaques par un acide, qui creusait les parties dépouillées de bitume et respectait les autres. Niepce en était là de ses travaux, quand le hasard le mit en rapport avec le peintre Daguerre, l'inventeur du Diorama, qui s'occupait aussi de recherches sur la fixation des images de la chambre obscure. Tous deux prirent le parti d'associer leurs efforts (déc. 1829), et dès ce moment la ph. entra dans une nouvelle voie. Au bitume de Judée, Daguerre substitua la résine que l'on obtient en distillant l'essence de lavande. En outre, lorsque la plaque ainsi enduite avait été exposée à l'action des rayons lumineux, au lieu de la laver dans l'essence, il la soumettait à l'action de la vapeur d'essence de lavande, mais à la température ordinaire. Cette vapeur laissait intactes les parties de l'enduit qui avaient été vivement frappées par la lumière, tandis qu'elle pénétrait partiellement les parties correspondant aux demi-teintes, et complétement celles qui étaient restées dans l'ombre. Les dessins obtenus par la nouvelle méthode, qui reçut le nom de *méthode perfectionnée de Niepce*, étaient remarquables par une plus grande vigueur et une plus grande variété de tons. Mais dans ce procédé, le but primitif de Niepce, qui avait été de produire des planches propres à être gravées, était laissé de côté; la plaque influencée par la lumière constituait l'épreuve unique et définitive. Cependant la méthode perfectionnée exigeait presque autant de temps que la précédente, c.-à-d. 7 à 8 heures d'ex*position à l'action des rayons lumineux.* En *outre*, au bout de quelque temps, l'image s'effaçait en partie. Le hasard vint heureusement au secours des deux inventeurs. Ils découvrirent qu'en substituant l'iode à la résine de lavande, on donnait aux plaques *une sensibilité lumineuse des plus exquises. Niepce étant mort* peu de mois après (juill. 1833), Daguerre, livré à lui-même, continua ses recherches avec une persévérance qui fut enfin couronnée d'un plein succès. Ce succès fut lui-même le résultat de la *découverte d'un phénomène inattendu, c'est que l'image formée* par les rayons lumineux sur une plaque recouverte d'iodure d'argent est invisible dans les conditions ordinaires, mais qu'elle apparaît aussitôt, si l'on expose la plaque à la vapeur du mercure. *La ph. sur plaque était créée. Cette merveilleuse découverte fut* connue, pour la première fois, par l'annonce qu'en fit Arago à l'Académie des sciences, le 7 janvier 1839, mais les procédés ne furent divulgués que le 19 août suivant, quand le gouvernement en eut acquis la propriété, moyennant deux pensions viagères accordées, à titre de récompense nationale, l'une à Daguerre, l'autre au fils de Niepce. Cette communication fut accueillie avec enthousiasme, et quelques jours suffirent pour faire pénétrer la grande invention dans tous les pays. Depuis cette époque, la ph. a reçu un si grand nombre de perfectionnements et d'applications, qu'elle constitue aujourd'hui plusieurs branches distinctes.

II. *Ph. sur plaque.*— La ph. sur plaque, appelée aussi *Daguerréotypie*, est celle dont nous venons de raconter la miraculeuse invention : c'est elle qui a servi de point de départ aux autres branches de l'art. Au point où elle était arrivée en 1839, quand le gouvernement français la rendit publique, elle donnait déjà des produits très-remarquables, mais elle avait encore de grands défauts. En effet, « les épreuves, dit Figuier, offraient un miroitage des plus désagréables, le trait n'était visible que sous une certaine incidence de la plaque, et, dans certains cas, ce défaut allait si loin, que l'épreuve ressemblait plutôt à un moiré métallique qu'à un dessin. Le champ de la vue était extrêmement limité. Les objets animés ne pouvaient être reproduits. Les masses de verdure n'étaient accusées qu'en silhouette, et le ton général du dessin était criard. Enfin, il était à craindre que, par suite de la volatilisation spontanée du mercure, l'image ne finît, sinon par disparaître entièrement, au moins par perdre de sa netteté et de sa vigueur. La plupart de ces défauts provenaient du temps considérable qu'exigeait l'impression lumineuse, car il ne fallait pas moins d'un quart d'heure d'exposition à une lumière très-vive pour obtenir une épreuve. » En conséquence, les premiers photographes se proposèrent-ils surtout pour but de diminuer la durée de l'exposition de la plaque dans la chambre obscure. On y parvint d'abord en perfectionnant l'appareil lenticulaire de la chambre : ce progrès, qui est dû principalement aux efforts de l'ingénieux *opticien* Ch. Chevalier, permit d'obtenir une épreuve en 2 ou 3 minutes. Mais le problème ne fut définitivement résolu qu'en 1841, par la découverte des substances *accélératrices*. On appelle ainsi, en ph., des matières qui, appliquées sur la plaque d'argent *préalablement iodée, ont la propriété* d'exalter sa sensibilité pour l'action des rayons lumineux à ce point qu'il suffit de quelques secondes pour obtenir des épreuves parfaites. Ces substances sont en très-grand nombre. La première a été découverte par Claudet, *de Lyon : c'est le chlorure d'iode*; *mais les* plus énergiques sont le brome en vapeur, le bromure d'iode, la chaux bromée, l'acide chloreux, etc. Cette dernière jouit d'une énergie si remarquable, qu'elle ne réclame plus qu'une demi-seconde d'exposition. La dé*couverte de Claudet ouvrit un champ nouveau aux applications* de la ph. Elle permit de reproduire l'image des objets animés et de faire des portraits représentant exactement la physionomie du modèle. Restait cependant encore un problème à résoudre, celui de la fixation des épreuves, *qui seul pouvait faire disparaître le* miroitement, et en même temps empêcher les épreuves de s'effacer par le frottement. Ce perfectionnement fut créé, dès 1840, par Fizeau, qui imagina à cet effet de recouvrir les épreuves d'une légère couche d'or. — *Maintenant, pour donner une idée plus* exacte de la série d'inventions dont nous venons de parler, nous décrirons brièvement le procédé généralement suivi à cette heure pour la ph. sur plaque. On commence par décaper et polir la lame de plaqué d'argent, après quoi on la renverse sur *une boîte* au fond de laquelle on a mis de l'iode. Il se forme ainsi à sa surface une couche très-mince d'iodure d'argent, dont on augmente la sensibilité lumineuse en la soumettant à l'action d'une substance accélératrice. Cela fait, on place la plaque au foyer de la chambre obscure, où elle reçoit l'image formée par la lentille de l'appareil. L'iodure d'argent est aussitôt modifié, mais d'une manière variable, suivant l'intensité plus ou moins grande des rayons lumineux. En effet, il est presque complétement décomposé dans les parties vivement éclairées, tandis qu'il reste à peu près intact dans les parties obscures. Quant aux espaces qui correspondent aux demi-teintes, ils sont attaqués dans le même rapport que la gradation des demi-teintes elles-mêmes. Au sortir de la chambre obscure, la plaque n'offre qu'une teinte uniforme jaune d'or, sans aucun dessin visible. Il faut, pour faire apparaître l'image, l'exposer à la vapeur du mercure. On la place donc dans une petite boîte qui contient du mercure liquide. En chauffant *légèrement* celui-ci, il se dégage des vapeurs qui viennent se condenser sur les parties de métal où l'iodure a été décomposé par la lumière, tandis qu'elles respectent celles qui n'ont pas été impressionnées : c'est cette inégalité de condensation qui donne naissance au dessin photographique. Les parties éclairées du dessin sont accusées sur la plaque par un vernis brillant de mercure, et les parties obscures par la surface même de l'argent qui a été laissée intacte. L'image se trouve ainsi parfaitement dégagée. Cependant tout n'est pas fini. La plaque est encore imprégnée d'iodure d'argent, et il est indispensable de la débarrasser de cette substance, car l'iodure continuant de noircir, le dessin serait bientôt entièrement détruit. On obtient ce résultat en lavant la plaque avec une dissolution saline, par ex., avec une dissolution faible d'hyposulfite de soude, qui a la propriété de dissoudre l'iodure, de telle sorte que l'épreuve peut ensuite être exposée sans crainte à la lumière solaire la plus intense. Il ne reste plus alors qu'à fixer l'image. A cet effet, on met la plaque encore humide sur un châssis de fil de fer posé horizontalement, on verse dessus une préparation d'or *en quantité suffisante* pour qu'elle en soit entièrement recouverte, et l'on chauffe en dessous avec une lampe à esprit-de-vin. L'épreuve s'éclaircit et prend, au bout d'une minute ou deux, une grande vigueur. Enfin, on termine en lavant la plaque à grande eau, puis *on la fait sécher.*

III. *Ph. sur papier.* — Nous avons mentionné plus haut les essais infructueux de ph. tentés par le Français Charles, ainsi que par les Anglais Wedgwood et H. Davy, à l'aide de papiers *préparés avec des sels d'argent. En 1832, un autre Anglais, Fox* Talbot, se livra à de nouvelles recherches dans la même direction, et il s'y livra avec d'autant plus d'ardeur qu'il ignorait l'insuccès de ses devanciers. Dès 1834, il était parvenu à obtenir des dessins *sur papier, et, l'année suivante, il réussit à les fixer* d'une manière satisfaisante. Il se préparait à publier sa découverte, lorsqu'il apprit par la voie des journaux la nouvelle de l'invention de Daguerre. Cependant l'année suivante (1840), il fit paraître une ex*position abrégée de sa méthode*; *mais son mémoire* passa à peu près inaperçu. Un employé du ministère des finances, nommé Bayard, qui avait de son côté résolu le problème, et avait même, dès le mois de mai 1839, exposé publiquement à Paris des *épreuves sur papier fort remarquables, ne fut pas plus heureux.* La ph. sur papier ne commença à attirer l'attention que dans les premiers mois de 1847, c.-à-d. après la publication du procédé de Blanquart-Évrard, de Lille, procédé qui se trouva être identiquement le même que celui de Talbot. *Mais une fois que l'attention* publique fut dirigée sur le nouveau système, ses avantages furent promptement reconnus, et la ph. sur papier ne tarda pas à supplanter la ph. sur plaque. — Le procédé de la ph. sur papier comprend deux opérations *distinctes*, c.-à-d. *qu'il faut obtenir* successivement deux images par l'action de la lumière. Dans la première image, qu'on appelle *inverse* ou *négative*, les parties du modèle sont représentées par une teinte noire et les parties obscures par des blancs. Mais si, sur cette épreuve, on place une feuille de papier préparé, et qu'on expose le tout à la lumière, on obtient une seconde épreuve qu'on appelle *directe* ou *positive*, parce que les blancs et les noirs s'y trouvent dans leur situation naturelle, les noirs et les blancs correspondant exactement aux ombres et aux clairs du modèle. Pour produire l'image négative, on introduit au foyer de la chambre obscure un papier enduit d'un mélange d'iodure d'argent et d'une petite quantité d'acide acétique. Comme ce sel d'argent s'impressionne plus facilement quand on le maintient humide, on place le papier sur plusieurs doubles de papier ordinaire humectés d'eau; on le presse en outre entre deux glaces afin que sa surface soit plus unie. Au bout de 30 à 40 secondes, le sel d'argent se trouve noirci, c.-à-d. décomposé par l'agent lumineux, partout où celui-ci a pu l'atteindre, tandis que les parties restées dans l'obscurité conservent la couleur blanche du papier. Toutefois cette décomposition a été si faible, qu'elle n'est pas accusée à la surface du papier, et que, par conséquent, ce dernier n'offre encore aucune trace visible de dessin. Mais il suffit, pour faire apparaître l'image, de plonger l'épreuve dans une dissolution d'acide gallique, car cet acide se combine aussitôt avec l'oxyde d'argent resté libre là où la lumière a agi, et forme ainsi un gallate d'argent, lequel est d'une couleur noir foncé. Après quoi, on lave l'épreuve avec une dissolution d'hyposulfite de soude, pour faire disparaître l'iodure d'argent non influencé et préserver le dessin de l'action ultérieure de la lumière. L'épreuve négative ainsi obtenue, il s'agit de former l'épreuve positive; rien n'est plus simple. On place l'épreuve négative sur un papier imprégné de chlorure d'argent, on serre les deux papiers entre deux glaces, et on les expose au soleil ou à la lumière diffuse. Cette exposition varie de 15 à 25 minutes au soleil, et d'une demi-heure à quatre heures à la lumière diffuse; mais comme on peut suivre de l'œil la formation de l'image, on est toujours libre de l'arrêter à volonté. Enfin, quand l'épreuve est arrivée au point voulu, on la plonge, comme dans le cas précédent, dans une dissolution d'hyposulfite de soude pour dissoudre le chlorure d'argent *non décomposé. Il importe de remarquer* que la même épreuve négative peut servir à produire un très-grand nombre d'épreuves positives : aussi la désigne-t-on souvent sous le nom de *cliché*. Ce dernier avantage aurait suffi à lui seul pour donner un grand *développement à la ph. sur papier. Une autre* circonstance qui y a singulièrement contribué, c'est la simplicité de ses procédés et le bas prix des substances dont elle fait usage. Au reste, les épreuves sur papier présentent elles-mêmes plusieurs grands *avantages sur les épreuves métalliques. D'abord* elles sont entièrement dépourvues de miroitage; ensuite elles sont d'une grande solidité, attendu que le dessin n'est pas seulement déposé à la surface du papier, mais pénètre jusqu'à une certaine profondeur *dans la pâte. Dans le principe, cependant, les épreuves sur papier* présentaient un défaut considérable. On n'y trouvait, ni la vigueur, ni la délicatesse du trait, ni l'admirable dégradation de teintes qui font le charme des épreuves sur plaque. Le motif de cette infériorité provenait de la *texture fibreuse du papier, de l'inégalité* de son grain, de l'extension inégale qu'il éprouvait dans ses différentes parties sous l'action des liquides où l'on est obligé de le plonger. Il fallait donc trouver le moyen de donner au papier une surface homogène et parfaitement plane et lisse. *Blanquart-Évrard* imagina de l'enduire d'albumine, Le Gray de cire, Baldus de gélatine, etc. Ces substances présentent en effet de grands avantages pour l'exécution rigoureuse des images photographiques, mais elles diminuent la sensibilité du composé d'argent, *d'où* la nécessité d'une exposition plus longue dans la chambre obscure. Aussi les papiers cirés, albuminés ou gélatinisés ne fournissent véritablement de beaux résultats que pour la reproduction des sujets inanimés, c'est-à-dire les monuments, les paysages et la nature morte.

IV. *Ph. sur verre.* — Cette branche de la ph. doit son origine aux recherches entreprises pour remédier aux inconvénients que présentaient les papiers *photogénique* avant qu'on sût les en débarrasser en les enduisant d'une des substances que nous venons de nommer. Elle a été créée en 1847 par Niepce de Saint-Victor, neveu du premier inventeur de la ph. Elle ne diffère d'ailleurs de la ph. sur papier qu'en ce qu'au lieu de former l'image négative sur papier, on la forme sur une lame de verre. On étend sur la glace une légère couche d'albumine, c.-à-d. de blanc d'œuf, dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'iodure de potassium. Quand cette couche est parfaitement sèche, on imbibe le verre avec le même sel d'argent usité dans la ph. sur papier, et on le place au foyer de la chambre obscure de la même manière. L'image négative obtenue, on produit l'image positive sur papier par les procédés décrits tout à l'heure. Les images ainsi obtenues pouvaient rivaliser, pour la pureté du dessin, avec les images daguerréotypées; cependant le nouveau procédé présentait encore deux inconvénients. D'abord il fallait que la dessiccation de l'enduit albumineux s'opérât très-lentement, par l'évaporation, dans un lieu tranquille. En second lieu, le mélange de l'albumine avec le sel d'argent diminuait la sensibilité de ce dernier. La substitution du collodion à l'albumine suffit pour faire disparaître ces inconvénients. La première idée de ce perfectionnement est due au photographe parisien Le Gray (1851), mais ce fut le photographe anglais Archer qui réussit le premier à le rendre pratique. L'emploi du collodion a fait une espèce de révolution dans la ph. Cette substance communique au composé d'argent une sensibilité si exquise, que celui-ci s'impressionne instantanément, et elle a rendu possible, comme on l'a expérimenté plusieurs fois, la *formation* de l'image d'objets doués d'un mouvement rapide, comme un cheval au galop, un navire à vapeur en marche, etc. Un autre avantage du verre collodionné, c'est qu'il permet d'obtenir à la fois et à volonté une image inverse et une image di*recte*; *celle-ci* peut ensuite être détachée du verre, puis étendue ou collée sur un fond noir, étoffe, toile cirée ou papier. Aujourd'hui tous les photographes portraitistes font exclusivement usage de la ph. sur verre collodionné. Ce procédé permet d'ail*leurs, comme nous* l'avons vu, de multiplier à volonté les copies de l'image primitive. La ph. sur papier n'est plus guère employée que dans certaines circonstances exceptionnelles.

V. *Ph. polychrome, ou Héliochromie.* — Elle a pour objet de reproduire, sur plaque métallique, sur papier ou sur verre, les images avec leurs couleurs naturelles. C'est la branche la moins avancée de la ph. Ses premiers essais paraissent dater de 1848, où Becquerel parvint à obtenir momentanément sur une plaque d'argent l'image du spectre solaire. Depuis cette époque, Niepce de Saint-Victor, qui s'occupe d'une manière toute spéciale de l'étude de la question, a réussi à reproduire sur plaque les différentes couleurs, mais les résultats obtenus jusqu'à ce jour n'ont qu'un intérêt scientifique. En effet, les images colorées ne peuvent être fixées par aucun agent chimique. Quand on les expose au jour, le chlorure d'argent continuant de s'impressionner, la surface des plaques noircit peu à peu et les images disparaissent. Il n'est pas besoin de dire que les photographies coloriées que l'on rencontre aux étalages de la plupart des photographes sont des photographies ordinaires enluminées après coup, et le plus souvent avec une barbarie sans égale.

VI. *Gravure photographique.* — Elle consiste à transformer les épreuves photographiques en planches gravées pouvant fournir des tirages à l'encre, de la même manière que les gravures ordinaires sur cuivre ou sur acier. Cette espèce de gravure remonte à l'origine même de la ph., puisque, comme nous l'avons dit, c'est pour la réaliser que Nicéphore Niepce entreprit ses recherches. Presque aussitôt après la publication des travaux de Daguerre, elle fut l'objet d'un fort grand nombre d'essais, mais ce n'est guère que depuis une dizaine d'années qu'elle est devenue véritablement praticable. Ses procédés sont aujourd'hui très-variés. On peut dire cependant qu'ils consistent généralement, non plus, comme autrefois, à faire mordre les plaques daguerriennes par des acides qui creusaient les parties noires de l'image sans toucher aux blanches, mais à transporter les épreuves sur papier sur des lames de cuivre ou de verre, et à convertir ensuite ces dernières en planches gravées par des moyens appropriés, parmi lesquels figure souvent la galvanoplastie. Nous citerons, comme exemple, le procédé de l'ingénieur civil Poitevin, procédé auquel son auteur a donné le nom d'*Hélioplastie*. Il repose sur la propriété que possède la gélatine sèche et imprégnée d'un sel de chrome, de ne pas se gonfler dans l'eau quand elle a été soumise à l'action de la lumière, et d'y prendre, au contraire, un volume cinq ou six fois plus grand, quand elle a été soustraite à cette action. Voici maintenant comment on opère. On applique une couche plus ou moins épaisse d'une dissolution de gélatine sur une lame de verre, on laisse sécher, puis on plonge le tout dans une dissolution de bichromate de potasse. On laisse sécher de nouveau ; on soumet la plaque à l'action de la lumière au foyer de la chambre obscure, puis on la plonge dans l'eau. Toutes les parties qui n'ont pas reçu la lumière forment alors des reliefs, tandis que celles qui ont été impressionnées forment des creux. Ce résultat obtenu, il ne reste plus qu'à transformer la surface de la gélatine en planche métallique, soit par le clichage au plâtre, soit par la galvanoplastie. Parmi les autres procédés de gravure photographique, nous citerons encore celui qui a reçu le nom de *Xylophotographie*, et qui consiste à fixer les images sur des morceaux de bois, que l'on grave ensuite à la manière ordinaire.

VII. *Litho-photographie.* — Elle consiste à transporter les images photographiques sur pierre lithographique, afin de pouvoir les imprimer comme les lithographies ordinaires. Cette application nouvelle de la ph. remonte à 1852. Le procédé qui suit a été employé avec succès par Lemercier, Lerebours, Barreswil et Davanne. Après avoir produit un négatif sur papier, on imprègne la pierre lithographique de bitume de Judée, puis on y applique le négatif. On recouvre celui-ci d'une feuille de verre, et l'on soumet le tout à l'action de la lumière. L'épreuve positive obtenue, on dissout le bitume avec l'éther sulfurique, et l'on encre la pierre à la manière accoutumée. Depuis 1854, plusieurs autres procédés ont été proposés par divers inventeurs. On cite parmi les meilleurs ceux de Poitevin, Emile Rousseau, Ernest Conduché, etc.

VIII. *Applications diverses.* — Très-limitées dans le principe, puisqu'elles se bornaient à la reproduction des paysages et des monuments, les applications de la ph. se sont naturellement développées à mesure que les moyens d'exécution se sont perfectionnés, et l'on peut dire qu'elles sont aujourd'hui sans limites. Grandes scènes populaires, fêtes publiques, anciens manuscrits, estampes, cartes géographiques, tableaux, statues, machines, objets d'histoire naturelle, images microscopiques, phénomènes astronomiques, la ph. reproduit tout avec une exactitude mathématique. Les procédés de *sensibilisation* ont même atteint, depuis l'invention des glaces collodionnées, un tel degré de perfection, que la ph. saisit instantanément les phénomènes les plus mobiles et les plus rapides. Sous le rapport des dimensions, on a également fait des progrès remarquables. Ainsi, d'une part, on exécute des épreuves de la grandeur d'une tête d'épingle qui présentent des groupes de personnages ou des paysages parfaitement distincts ; de l'autre, on produit des images qui sont aussi grandes ou même plus grandes que l'original. A ce sujet, nous citerons le procédé d'amplification des images au moyen de la chambre solaire de Woodward, du *mégascope héliographe* de Bertsch, ou de tout autre appareil analogue, qui permet de transformer un portrait de petites dimensions en une image de grandeur naturelle, en se servant soit de la lumière ordinaire, soit de la lumière électrique. Cette invention, qui est toute récente, constitue un progrès des plus importants, en raison des services qu'elle est appelée à rendre à tous les arts en général. Les procédés de grossissement, par ex., semblent particulièrement destinés à faciliter les applications de la ph. à l'art militaire. On sait, en effet, qu'une décision du ministre de la guerre, en date du 28 janv. 1861, a attaché un officier photographe à chacune des brigades de l'armée. Au lieu des appareils volumineux généralement usités, ces officiers devront simplement être munis de petites chambres obscures dont l'objectif, expérimenté d'avance, sera d'autant meilleur, que la lentille sera moins grande, et leurs boîtes ne devront renfermer que des glaces de dimensions des plaques stéréoscopiques. Avec ce mince bagage, ils obtiendront des négatifs parfaitement nets, et contenant dans un petit espace les mêmes détails que pourrait renfermer un cliché d'un mètre carré, et, plus tard, ces images précieuses, tracées au pas de course, seront amplifiées à loisir pour enrichir les collections destinées à les recevoir. Enfin, nous terminerons en mentionnant parmi les perfectionnements accessoires de l'art photographique proprement dit, l'ingénieux laboratoire portatif imaginé par Anthony, qui débarrasse l'artiste photographe en voyage du matériel encombrant qu'il était naguère obligé d'emporter avec lui. — La ph. a été l'objet d'une multitude de mémoires et d'un assez grand nombre de traités généraux. Nous nous contenterons de citer le traité de Monckhoven et celui de Lablanchère, la *Chimie photographique* de Barreswil et Davanne, et les pages élégantes que L. Figuier a consacrées à la ph. dans son *Histoire des principales découvertes scientifiques modernes.*

***PHOTOGRAPHIER.** v. a. Reproduire un objet par la photographie. *Ph. un paysage, un monument, une personne. Il s'est fait ph.* = Photographié, ée. = Conj. V. Prier.

***PHOTOGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la photographie. *Appareil ph. Procédés photographiques. Image photographique.*

***PHOTOMÈTRE.** s. m. ***PHOTOMÉTRIE.** s. f.

Enc. — La *Photométrie* a pour objet la mesure de l'intensité de la lumière. Les tentatives faites pour déterminer les intensités relatives de différentes sources lumineuses ne remontent pas au delà de la fin du XVIIe siècle : les premières sont dues à Huyghens, qui essaya de comparer la lumière de Sirius et celle du soleil. A cet effet, il se servit d'un tube percé à son extrémité d'une très-petite ouverture dans laquelle était fixée une petite lentille sphérique, qui ne permettait de voir que la 27664e partie du disque solaire. Cette portion du disque lui ayant donné une lumière aussi brillante que celle de Sirius, il en conclut que la distance de cette étoile est 27664 fois plus grande que celle du soleil. Mais Celsius est le premier qui ait proposé de mesurer directement les intensités comparatives de deux lumières au moyen d'un appareil particulier, c.-à-d. d'un *Photomètre*. Son appareil, auquel il avait donné le nom de *Lucimètre*, consistait simplement en un papier blanc sur lequel étaient tracés des cercles d'un petit diamètre, et il jugeait de l'intensité de la lumière par la distance d'où il pouvait distinguer ces cercles. Ce fut Bouguer qui posa les véritables bases de la photométrie, en cherchant à déterminer les intensités relatives des rayons solaires au solstice d'été et au solstice d'hiver : les résultats de ses recherches furent publiés dans son *Essai d'optique* (1729). En 1760 parut la *Photométrie* de Lambert, ouvrage dans lequel cette question était traitée d'une façon plus générale et avec une grande élégance mathématique. Le principe adopté par Bouguer et par Lambert est extrêmement simple. Quoique notre œil ne puisse pas juger de l'intensité proportionnelle de différentes sources de lumière, il peut néanmoins, dans beaucoup de cas, apprécier avec une très-grande précision, soit l'égalité d'illumination de deux surfaces semblables éclairées par deux sources différentes, soit l'égalité de teinte des ombres produites par un corps opaque éclairé par les deux lumières que l'on veut comparer. Or, comme les rayons lumineux se propagent en ligne droite, ceux qui émanent d'une source de lumière quelconque se distribuent uniformément dans l'espace suivant toutes les directions, la source étant considérée comme centre. Il suit de là que l'*intensité de la lumière d'un point lumineux décroît comme le carré de la distance augmente*. En effet, on sait que les sections AB et CD d'un cône droit, sont entre elles comme les carrés des distances SE, SH au sommet. SH étant, par ex., double de SE, la section CD sera quadruple de la section AB. Or, ce cône étant supposé un faisceau lumineux lancé par S, il est évident que la lumière qui passe en AB est la même qui passe en CD, et puisqu'ici elle est répandue sur un espace quadruple, elle doit en éclairer chaque partie avec une intensité quatre fois moindre. Cependant cette proposition ne s'applique pas rigoureusement à un corps lumineux d'une grande étendue dont on recevrait la lumière à une petite distance. Il est en outre à remarquer que, pour des rayons lumineux parallèles, l'intensité reste constante, du moins dans le vide, car, dans l'air et dans les autres milieux transparents, l'intensité de la lumière décroît par un effet d'absorption, mais beaucoup plus lentement que le carré de la distance. On démontre encore, par des considérations géométriques, que l'*intensité de la lumière reçue obliquement est proportionnelle au sinus de l'angle que font les rayons lumineux avec une surface éclairée.*

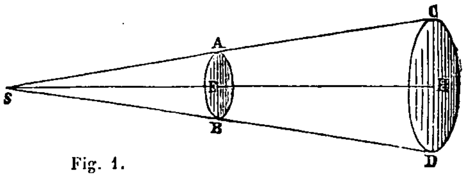

Fig. 1.

Les instruments imaginés pour mesurer l'intensité comparative de deux lumières sont assez nombreux. Celui que représente la Figure 2 est appelé *Photomètre de Rumford*, bien que Lambert en ait fait usage longtemps auparavant. CD est un écran de verre dépoli au-devant duquel est fixée une tige S. On dispose les deux sources de lumière qu'on se propose de comparer, et qui sont ici une bougie et une lampe, de telle façon que l'ombre de la tige S produite par chacune d'elles forme sur l'écran une ligne bien distincte : ici, *b* est l'ombre produite par la bougie, et *a* celle produite par la lampe. L'observateur, placé derrière l'écran, fait rapprocher ou éloigner les lumières, jusqu'à ce qu'enfin il trouve que les deux ombres *a* et *b* ont absolument la même intensité, et alors il n'a qu'à mesurer les distances de chacune des lumières à l'écran. Si, par ex., la lampe est 2 fois plus éloignée que la bougie, cela veut dire que l'intensité de sa lumière est 4 fois plus grande ; si elle est 3 fois plus éloignée, sa lumière est 9 fois plus intense, etc. La Figure 3 représente le *Ph. de Ritchie*. Il consiste en une boîte longue noircie tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et présentant à chacune de ses extrémités une ouverture semi-circulaire, tandis qu'exactement au milieu il existe un prisme rectangulaire de bois recouvert de papier blanc. Une ouverture circulaire est pratiquée dans le bord supérieur de la caisse, de telle sorte qu'elle ait pour diamètre l'angle droit du prisme lui-même. Enfin, au-dessus de cette ouverture, il y a un tube quadrangulaire ou circulaire noirci à l'intérieur, et muni supérieurement d'un petit trou où l'on applique l'œil. La caisse se fixe sur un support mobile, de manière qu'on peut la mettre à la hauteur qu'on désire. Les deux sources de lumière étant ensuite placées de chaque côté de l'appareil, on les approche ou on les éloigne jusqu'à ce que les deux côtés du prisme paraissent également éclairés. Alors on conclut la puissance éclairante de chacune d'elles d'après l'éloignement où elle se trouve du prisme. Le *Ph. de Wheatstone* est généralement usité dans les usines à gaz pour comparer l'intensité des becs. Cet instrument (Fig. 4) consiste en une petite boîte de cuivre, à la partie supérieure de laquelle on voit une perle d'acier montée sur un disque de liége. Ce disque est porté sur un pignon qui engrène intérieurement avec une roue dentée. Quand on met ce petit mécanisme en mouvement, au moyen d'une manivelle adaptée à l'axe central et au pignon, celui-ci tourne suivant le contour intérieur de la roue et en même temps sur lui-même ; la perle participe à ce double mouvement et décrit une courbe en forme de rosace (Fig. 5). Maintenant, quand on veut déterminer la différence d'intensité de deux lumières, on place entre elles le ph., et on le fait tourner avec rapidité. Les rayons lumineux projetés par les deux lumières sur les points opposés de la perle sont réfléchis vers la surface de la boîte, où ils produisent deux bandes lumineuses. Si l'une d'elles a plus d'intensité que l'autre, on approche le ph. de la lumière qui produit la réflexion la moins vive, jusqu'à ce que les deux rosaces présentent le même éclat. On mesure alors la distance de l'instrument à chacune des deux lumières : leurs intensités sont proportionnelles aux carrés des distances. Récemment Niepce de Saint-Victor a imaginé, pour mesurer l'intensité de la lumière diurne un ph., chimique fort ingénieux ; mais nous ne pouvons que le mentionner.

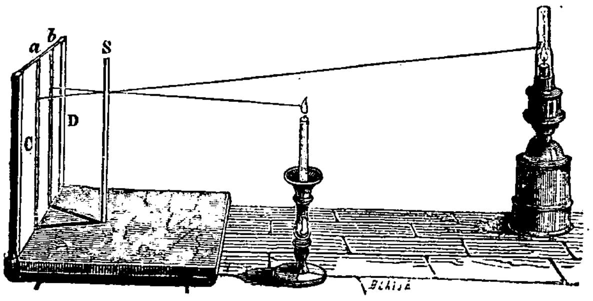

Fig. 2.

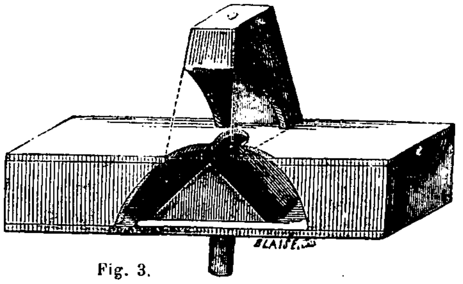

Fig. 3.

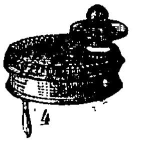

4

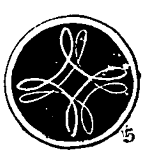

5

***PHOTOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la photométrie. *Appareil ph. Expérience photométrique.*

***PHOTOPHOBIE.** s. f. (gr. φῶς ; φόβος, crainte). T. Méd. Difficulté à supporter la lumière. *La ph. est un symptôme propre à diverses affections nerveuses, et surtout aux inflammations de l'œil.*

***PHRAGMITES.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

PHRASE. s. f. (gr. φράσις, de φράζειν, parler). Assemblage de mots présentant un sens complet. *Phrase courte, longue, régulière, irrégulière, correcte, incorrecte, claire, obscure, embarrassée. P. figurée, recherchée, élégante, bien tournée. Bonne, mauvaise p. Faire, construire une p. Écrire quelques phrases. La p. grecque et la p. latine admettent l'inversion.* Voy. Période et

Proposition. — Fam., *Faire des phrases*, Parler d'une manière recherchée et affectée. On dit de même, *C'est un faiseur de phrases.* — *P. faite*, V. Faire. || *P. musicale*, Suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui aboutit à un repos.

PHRASÉOLOGIE. s. f. (grec. φράσις; λόγος, discours). Construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain. *La p. de la langue grecque, de la langue française. La p. de cet auteur est vicieuse.* || * Par dénigr., se dit D'un discours verbeux et vide de pensées. *C'est de la phraséologie.*

PHRASER. v. n. T. Mus. On dit D'un compositeur qu'*Il phrase bien*, Lorsque ses phrases sont régulières et faciles à saisir. On le dit aussi D'un chanteur, d'un exécutant, Lorsque, dans l'exécution d'un morceau, il accentue bien les différentes parties de la phrase musicale. Dans le sens contraire, on dit, *Ce compositeur, ce chanteur phrase mal.* || On dit encore quelquefois activ., *P. la musique.* = Phrasé, ée. part. *De la musique bien phrasée.*

PHRASIER. s. m. Faiseur de phrases, Celui qui écrit d'une manière recherchée, verbeuse et vide. *Cet écrivain n'est qu'un phrasier.* Fam.

* **PHRATRIE.** s. f. T. Antiq. Voy. Tribu.

PHRÉNÉSIE, PHRÉNÉTIQUE. Voy. Frénésie.

PHRÉNIQUE. adj. 2 g. (gr. φρένες, diaphragme). T. Anat. Qui a rapport, quiappartient au diaphragme. *Nerf, artère p. Centre p.* = * Phrénite. s. f. T. Méd. Inflammation du diaphragme.

* **PHRÉNOLOGIE.** s. f. (grec. φρὴν, esprit; λόγος, discours). T. Physiol.

Enc. — La *Phrénologie* peut être définie : « La science qui a pour objet l'étude des rapports qu'on suppose exister entre l'intelligence ou les fonctions dont l'encéphale est l'organe, et la capacité ou la conformation de la boîte osseuse du crâne. »

I. L'illustre anatomiste Camper paraît être le premier qui, partant de l'idée que l'intelligence des hommes est en raison du développement du cerveau, ait imaginé d'évaluer comparativement le volume de cet organe dans les différentes races et dans un certain nombre d'animaux. A cet effet, il mesurait l'angle que forme la ligne du front avec une autre ligne passant par la base du cerveau, et, selon que l'*angle facial*, c'est-à-dire l'angle résultant de la rencontre de ces deux lignes, était plus ou moins ouvert, il en concluait que le cerveau était plus ou moins développé. Suivant Camper, pour obtenir les deux lignes dont la rencontre donne l'angle facial, on mène d'abord une ligne horizontale AB (Fig. 1) qui *passe à travers l'ouverture du conduit* auditif externe et par la base des narines ou l'épine nasale inférieure, entre les sommets des incisives moyennes. La seconde ligne, ou *ligne faciale*, CD, est tangente, en haut, à la racine du front, et en bas, à l'angle antérieur de la mâchoire supérieure, ou, si les dents font saillie, à l'*extrémité la plus avancée des* incisives. Les deux lignes se coupant en O, l'angle AOC est l'angle facial. Cet angle est rarement tout à fait droit (de 90°); mais il approche beaucoup de l'angle droit chez certains individus. Il est ordinairement de 80° chez les Européens; il n'est que de 70° chez les Nègres; dans les diverses espèces de Singes, il varie de 65° à 30°, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle des êtres. Malgré l'autorité de Camper et des nombreux physiologistes qui ont adopté *sa manière de voir*, l'*angle facial ne* peut, en aucune façon, servir à l'évaluation comparative du développement de l'encéphale. En effet, il est plus ou moins ouvert, non en raison de la plus ou moins grande capacité du crâne, mais bien en raison du plus ou moins de saillie des mâchoires, qui entraîne une apparente dépression proportionnelle du front. Pour s'en convaincre, il suffit de ramener, comme l'a proposé Bérard, la ligne fronto-maxillaire de l'angle sur l'épine nasale antérieure, point de repère beaucoup plus fixe que le bord alvéolaire. On obtient alors la *même ouverture*, ou peu s'en faut, pour les têtes de toutes les races humaines. Ainsi donc l'angle facial ne peut servir qu'à donner la mesure du prognathisme; mais, sous ce rapport, il n'est pas sans utilité comme signe caractéristique des races humaines. V. Homme.

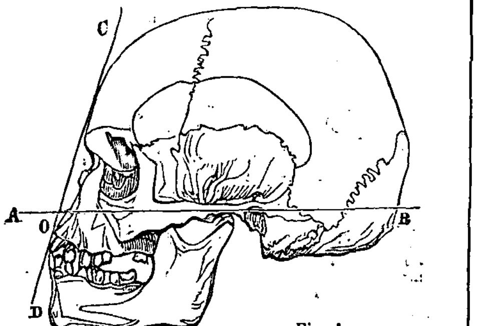

Fig. 1.

II. Aujourd'hui, on désigne plus spécialement sous le nom de phr. la théorie proposée par Gall sur les rapports de l'encéphale avec la configuration de la boîte crânienne, théorie que lui-même avait appelée des noms parfaitement caractéristiques de *Craniologie* et de *Cranioscopie*. Suivant Gall : 1° L'encéphale est constitué par un certain nombre de parties distinctes, dont chacune sert d'organe à un instinct, à un sentiment, à une faculté particulière. 2° Le développement de chacune de ces facultés est en raison de la grosseur ou du volume de la partie à laquelle elle correspond. 3° Le crâne se moule exactement sur la masse cérébrale, de telle sorte qu'en étudiant la boîte osseuse dans sa configuration externe, on y trouve des saillies ou *bosses* dont le développement reproduit exactement celui des parties correspondantes de l'encéphale. *Gall produisit d'abord sa doctrine à Vienne en Autriche*, en 1796; mais ses théories ayant paru dangereuses au gouvernement, il vint à Paris, en 1807, et y acquit promptement un grand nombre de sectateurs enthousiastes. Son système ne tarda pas à se répandre dans les autres contrées de l'Europe, et aujourd'hui la phr. craniologique a des adeptes fervents dans tous les pays civilisés de l'ancien et du nouveau continent.

III. Les phrénologistes divisent nos facultés en trois classes : les *facultés intellectuelles*, les *facultés morales* ou *affectives* et les *facultés animales* ou *facultés instinctives*. Aux premières, ils donnent pour siége la partie antérieure de la tête; aux secondes, la partie moyenne et supérieure; enfin, ils placent les troisièmes dans la région postérieure et dans le cervelet. La Fig. 2 montre ces trois grandes divisions phrénologiques du cerveau. La ligne AA sépare le siége des facultés intellectuelles d'avec celui des deux autres ordres de facultés; celui des facultés affectives et celui des facultés animales sont situés, le premier au-dessus, et le second au-dessous de la ligne B. Gall n'avait admis en tout que 27 facultés, et, par conséquent, que 27 organes; mais déjà Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en avait ajouté quelques autres, et aujourd'hui la plupart des phrénologistes portent leur nombre à 38 ou 39. Nous allons les énumérer rapidement. Les chiffres des figures ci-jointes correspondent aux numéros d'ordre de notre énumération des facultés, et ils indiquent le siége de chaque organe à la surface du crâne.

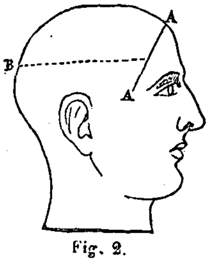

Fig. 2.

A. *Facultés animales.* — 1. L'*Amativité*, ou le penchant à l'amour sexuel, a pour siége le cervelet et est indiqué à la surface du crâne par deux saillies arrondies, l'une à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane, au-dessous de la ligne courbe occipitale. — 2. La *Philogéniture* n'est autre chose que l'amour paternel et maternel, l'affection pour les êtres jeunes et faibles. Son organe correspond à la protubérance occipitale. — 3. La *Concentrativité* est la fac. qui permet de concentrer en soi ses émotions et ses idées, de manière que rien ne puisse distraire de l'objet dont on s'occupe. — 4. L'*Habitativité* est l'instinct qui attache l'homme à tel pays, à telle habitation, à telle manière de vivre. — 5. L'*Affectionnivité* porte à s'attacher aux êtres animés ou inanimés; elle engendre l'amitié et la sociabilité. Cette fac. a son organe vers le milieu du bord postérieur du pariétal. — 6. La *Combativité* a son siége au-dessous de l'oreille, vers l'angle mastoïdien du temporal. Elle engendre le courage dans le danger, la tendance à briser les obstacles et à résister aux usurpations injustes; trop développée, elle produit l'amour de la dispute, de la provocation et de l'attaque violente. — 7. La *Destructivité* siége à la partie postérieure et supérieure de la surface écailleuse du temporal, au-dessus de l'oreille. Cette fac., très-prononcée chez tous les animaux carnivores, produit, chez l'homme, la cruauté et la férocité. — 8. *Appétit pour les aliments*. Trop développé, cet instinct devient la gourmandise et l'ivrognerie. — 9. La *Sécrétivité* a son organe au-dessus et un peu au-devant de la destructivité. *Les individus chez qui cet* organe est développé, cachent leurs sentiments et leurs pensées. Alliée aux sentiments moraux, cette fac. constitue la discrétion, la prudence; dans le cas contraire, elle dégénère en duplicité, hypocrisie, fourberie, mensonge. — 10. L'*Acquisivité* est la tendance à acquérir et à posséder. Elle donne l'idée de la propriété, et celle d'accumuler des choses utiles pour pourvoir aux besoins. Exagérée, elle conduit à l'avarice, à la cupidité, à l'égoïsme. — 11. La *Constructivité*, dont le siége est situé à la base latérale du frontal vers la tempe, désigne non pas simplement le penchant qui porte à bâtir, mais encore celui qui pousse aux arts mécaniques et industriels.

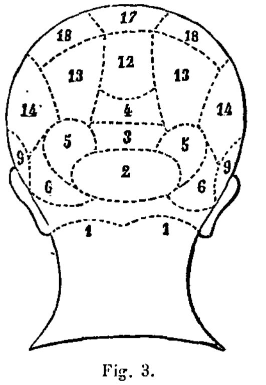

Fig. 3.

B. *Facultés affectives* ou *morales*. — 12. *Estime de soi-même.* Cette fac. a son organe derrière le sommet de la tête, près de l'angle résultant de la réunion des deux pariétaux. Développée modérément, elle donne la confiance en ses propres forces, le sentiment de la dignité personnelle, l'amour de l'indépendance; exagérée, elle devient présomption, arrogance, orgueil, dédain, égoïsme excessif, amour de la domination. — 13. L'*Approbativité* a son siége près de l'angle postérieur supérieur du pariétal. Jointe aux sentiments moraux, elle produit le désir de plaire et d'acquérir l'estime générale, l'amour de la renommée ou de la gloire; poussée à l'excès, elle devient vanité, ambition, soif de louanges. — 14. L'organe de la *Circonspection* répond aux bosses pariétales et fait bomber la tête latéralement. Elle fait éviter le danger et rend prudent; trop prononcée, elle produit le doute, l'irrésolution, l'excessive timidité, la poltronnerie, etc. — 15. La *Bienveillance* a son organe presque à l'extrémité de la suture frontale. Le désir de voir les autres heureux, la charité universelle, la douceur, la sympathie pour les êtres animés, sont le résultat de cette faculté. — 16. La *Vénération*, dont l'organe se trouve au sommet de la tête, produit le sentiment du respect et de la soumission à l'égard des personnes d'un *rang ou d'un mérite supérieur*; elle dispose à la piété filiale, aux idées religieuses. Si l'organe est trop prononcé, il produit la servilité, la superstition, etc. — 17. L'organe de la *Fermeté* et de la *Persévérance* occupe le sommet de la tête, à la partie postérieure la plus élevée des pariétaux. Exagéré, il produit l'infatuation, l'entêtement, etc. — 18. L'*Espérance* produit une tendance à compter sur l'avenir; elle entretient la foi. Trop prononcée, elle dispose à la crédulité, aux spéculations folles et inconsidérées, etc. — 19. La *Conscienciosité* produit le sentiment de la justice, du respect des droits d'autrui, la conscience du devoir, l'amour de la vérité, la sincérité dans les convictions. — 20. L'*Admiration*, ou *Merveillosité*, produit le désir de la nouveauté, l'admiration pour ce qui est nouveau, inattendu, grand, extraordinaire. Excessive, elle conduit à l'amour du merveilleux et de l'occulte, à la croyance aux prodiges, à la magie, aux revenants et à tous les événements surnaturels. — 21. L'*Idéalité* produit l'amour du beau, le sentiment de l'excellence et de la perfectibilité, le sens poétique; mais elle conduit souvent à l'extravagance: elle entraîne à préférer ce qui brille et éblouit à ce qui est solide et utile, et enfin à habiter dans les *régions de la fantaisie* et à négliger les devoirs de la vie. — 22. *Sublimité.* L'existence de cet organe est contestée par la plupart des phrénologistes. — 23. *Esprit* ou *Bel esprit.* Les phrénologues entendent par cette fac. l'esprit de saillie, le goût pour la plaisanterie, la causticité, l'aptitude à saisir les ridicules. — 24. *Imitation.* Cette fac. donne le pouvoir de l'imitation en général; elle imprime à la physionomie une extrême mobilité et porte à joindre dans la conversation les gestes aux paroles.

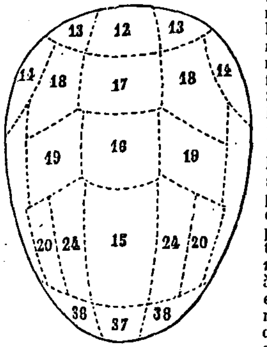

Fig. 4.

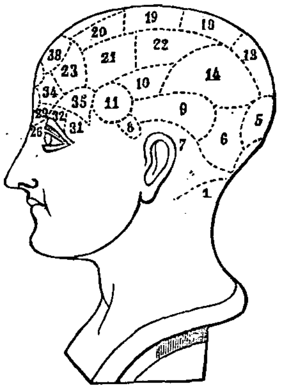

Fig. 5.

C. *Facultés intellectuelles.* — 25. L'*Individualité* est la fac. qui produit l'aptitude à étudier les objets comme individus. Elle porte à l'observation et aux sciences qui consistent, comme l'histoire naturelle, dans la connaissance d'êtres spécifiques. Son organe, placé à la racine du nez, donne plus ou moins de largeur à l'espace qui sépare les deux sourcils. — 26. L'organe de la *Configuration* révèle une aptitude spéciale à saisir la figure et les contours des choses. Plusieurs phrénologues donnent à cette fac. le nom de *Prosopognose*, ou celui de *Mémoire des personnes*. — 27. L'organe de l'*Étendue*, situé vers l'angle interne de l'orbite, indique la faculté de mesurer d'un coup d'œil une distance, une étendue quelconque, de juger une perspective, etc. — 28. *Celui de la Pesanteur* et de la *Résistance* désigne l'aptitude à apprécier exactement le poids d'un corps, à juger de la puissance et de la résistance en mécanique. — 29. L'organe de la *Couleur* ou de la *Chromatique* est relatif à la perception des couleurs et de *leurs harmonies* : il occupe la partie moyenne du sourcil et s'élève un peu sur le front. — 30. L'organe de la *Localité* répond à la partie interne des sinus frontaux. Cette faculté consiste dans l'aptitude à saisir les positions relatives des objets, et engendre la mémoire des lieux, d'où les noms de *Cosmognose* et de *Mémoire des lieux* sous lesquels on la désigne encore. — 31. L'organe des *Nombres*, situé à l'angle externe de l'orbite, exprime l'aptitude pour le calcul et les sciences mathématiques. — 32. L'organe de l'*Ordre* est relatif au besoin d'ordre, d'arrangement méthodique, de classement. — 33. Celui de l'*Éventualité* rend apte à saisir les faits et les événements. Cette fac. a

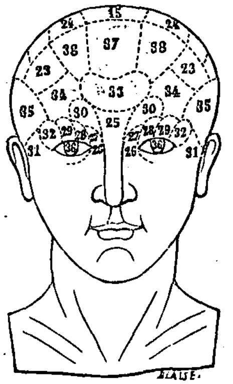

Fig. 6.

encore été appelée *Mémoire des choses* et *Éducabilité*, la mémoire jouant un rôle capital dans l'éducation de l'homme. — 34. De l'organe du *Temps* dépendent les notions relatives au temps et à la durée, la mémoire des dates, le sentiment de la mesure et du rhythme musical. — 35. A l'organe du *Ton* appartient le sens de la mélodie et de l'harmonie. Cette fac. et la précédente réunies font le musicien. — 36. *Langage*. Cette fac. est dédoublée par quelques auteurs qui distinguent l'*Onomasophie* ou la *Mémoire des mots*, et la *Glossomathie* ou *Aptitude pour les langues*. Son organe, situé à la base du lobe antérieur du cerveau, porte sur la partie frontale du fond de l'orbite. Lorsqu'il est très-développé, l'œil est gros et saillant. — 37. L'organe de la *Comparaison*, ou de la sagacité comparative et de l'esprit d'analogie, est situé à la partie moyenne et antérieure du frontal. — 38. Enfin, la *Causalité* des phrénologistes est cette faculté par laquelle nous saisissons les rapports des effets et des causes. Elle est aussi l'aptitude à étudier les questions de métaphysique et à employer la méthode inductive. Son organe est situé au côté externe du précédent. Ces deux organes bien développés font le véritable savant, à quelque ordre de travaux intellectuels qu'il s'applique.

IV. La phr. a-t-elle une valeur scientifique? Nous avons vu que Gall part d'une triple hypothèse; or, de ces trois hypothèses, celle qui est fondamentale, la localisation des facultés de l'âme humaine dans telle ou telle partie de l'encéphale, ne s'appuie sur aucun fait physiologique qui la justifie. Si, par exemple, on considère la région du cervelet, où les phrénologistes placent l'amativité, la physiologie expérimentale nous démontre que le cervelet, au lieu d'être en rapport avec les organes sexuels, est au contraire en relation directe avec ceux de la motilité et préside simplement à la coordination des mouvements. Quant aux deux hypothèses secondaires, il y aurait encore à les vérifier, dans le cas même où l'hypothèse fondamentale se trouverait être fondée. Or, celle-ci est niée par tous les physiologistes les plus éminents de notre époque. « On ne peut s'empêcher, dit J. Müller, de repousser du sanctuaire de la science ce tissu d'assertions arbitraires qui ne repose sur aucun fondement réel. » En effet, dès qu'on a rappelé ce fait incontestable, que les facultés intellectuelles ont leur siége dans les hémisphères cérébraux, et que le degré de leur développement concorde généralement, dans la série animale, avec celui des facultés supérieures, on ne saurait aller plus loin et faire un pas de plus. D'ailleurs, il suffit de considérer, indépendamment de toute idée de localisation, la singulière classification que Gall établit parmi les facultés de l'esprit humain, pour reconnaître en lui un homme complétement étranger aux études philosophiques. Cependant les prétentions de l'inventeur de la craniologie étaient très-grandes. A l'en croire, l'application de son système comme objet d'éducation et comme objet de punition, intéressait au plus haut point la société. Pour agir avec discernement et ne plus commettre de méprise, il suffirait aux instituteurs et aux législateurs du genre humain, de se pénétrer de la physiologie du cerveau. Les premiers déchiffreraient en quelque sorte sur la tête des enfants et leur valeur et leur destinée, de sorte qu'on pourrait assigner à chacun la place et le genre de vie qui lui conviendraient, en supprimant par là l'une des plus grandes causes de trouble qui subsiste dans l'ordre social. Quant aux juges, ils pourraient désormais punir avec un parfait discernement, et apprécier exactement si ceux qui ont commis des crimes sont coupables ou s'ils ont simplement obéi à leur organisation cérébrale, car on ne saurait être responsable de ses actes, quand on est dominé par la puissance de son organisme. Comme on le voit, la doctrine de Gall, après avoir compromis, dans son point de départ, l'unité du principe pensant, finit par détruire la liberté de l'âme, par renverser le fondement de la responsabilité des actes, et par faire de l'homme le jouet du fatalisme. — On pourra consulter, parmi les nombreux écrits des adeptes de Gall, le *Cours de phrénologie* de F.-J.-V. Broussais, ou le traité de G. Combe, et, parmi les ouvrages qui ont pour objet la critique du système, ceux de Cerise, de Lélut et de Flourens.

***PHRÉNOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la phrénologie. = *Phrénologiste ou *Phrénologue. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de phrénologie, qui a écrit sur la phrénologie.

***PHRONYME.** s. m. T. Zool. Voy. Amphipodes.

***PHRYGANE.** s. f. (gr. φρύγανον, broussailles). T. tom. Voy. Plicipennes.

***PHRYNAGLOSSES.** s. m. pl. (grec. φρῦνος, crapaud; ἀ priv., et γλῶσσα, langue). T. Erpét.

Enc. — Ce groupe de *Batraciens anoures* a été ainsi nommé d'après son caractère essentiel, qui est l'absence de langue. Il ne comprend que les deux genres *Dactylèthre* ou *Engystome*, et *Pipa*. De ce dernier, vient encore le nom de *Pipæformes* donné à ce groupe par quelques auteurs. — Le genre *Dactylèthre* ne renferme qu'une seule espèce, qui est propre au cap de Bonne-Espérance, et qui se distingue de tous les Batraciens par ses pattes postérieures, dont les trois doigts internes ont leur dernière phalange protégée par un très-petit étui conique de nature cornée, qui les emboîte à la manière d'un dé à coudre. Quant au genre *Pipa*, il est remarquable par sa physionomie aussi hideuse que bizarre. Les animaux qui le composent ont la tête aplatie et triangulaire, des yeux d'une petitesse extrême, les narines prolongées extérieurement en petit tube cutané. De plus, leur mode de reproduction présente un phénomène curieux. Tandis que les autres Batraciens abandonnent leurs œufs dans l'eau après la ponte, chez les Pipas, le mâle les étale sur le dos de sa femelle. Bientôt la peau de cette région éprouve une sorte d'inflammation érysipélateuse; les œufs sont saisis dans la peau, s'y enfoncent et s'y développent. Les petits Pipas restent dans ces sortes de poches jusqu'à ce qu'ils aient pris un développement suffisant; lorsqu'ils en sortent, ils ont la forme de l'animal adulte. La seule espèce bien connue de ce genre est le *P. de Surinam* (*P. dorsigera*) [Fig. ci-dessous], qui se trouve dans la Guyane et dans plusieurs provinces du Brésil.

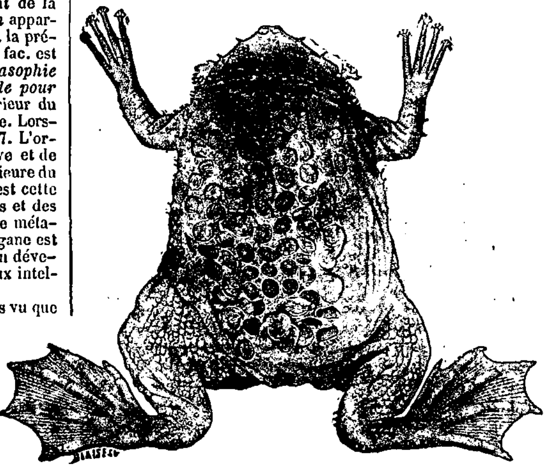

***PHRYNE.** s. m. T. Zool. Voy. Pédipalpes.

***PHRYNIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Marantacées.

***PHTANITE.** s. m. T. Min. Voy. Quartz.

***PHTHIRIASE.** s. f. (gr. φθείρ, pou). T. Méd.

Enc.—La *Phthiriase*, ou *Maladie pédiculaire*, est une affection rare dont le symptôme essentiel consiste dans le développement d'une immense quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. Ces insectes se montrent à la surface de la peau sur les membres, sur le tronc, mais plus particulièrement sur la poitrine et aux aisselles. La peau n'est nullement altérée, à moins que la maladie ne soit très-ancienne. La ph. est toujours le résultat des pontes successives de quelques-uns de ces insectes venus accidentellement: aussi suffit-il ordinairement, pour détruire ces parasites, de bains, de fumigations sulfureuses et de frictions sulfuro-alcalines ou avec une pommade composée de 3 parties de sulfure de mercure, 1 de chlorhydrate d'ammoniaque et 32 d'axonge. Les auteurs citent quelques cas où la ph. est devenue mortelle. Ainsi, par ex., le philosophe Phérécyde, Hérode, Sylla et Philippe II, roi d'Espagne, sont morts, dit-on, de la maladie pédiculaire. Mais, dans ces cas sans doute, le développement des parasites n'était qu'un épiphénomène de quelque affection d'ailleurs mortelle.

PHTHISIE. s. f. (gr. φθίω, je sèche). T. Méd.

Enc.—Ce terme signifiant proprement *consomption*, on l'employait autrefois pour désigner diverses affections chroniques dans lesquelles la mort survenait à la suite d'un état de langueur, de maigreur et d'épuisement extrêmes. Ainsi on admettait des phthisies *pulmonaire*, *hépatique*, *mésentérique*, *dorsale*, etc. Aujourd'hui ce mot s'emploie en général absolument, et alors il désigne exclusivement l'affection tuberculeuse des poumons, affection qui s'accompagne presque toujours des phénomènes d'étisie ou de consomption. — La ph., c.-à-d. la ph. pulmonaire tuberculeuse, commence le plus ordinairement par une petite toux sèche, qui persiste quelquefois pendant des années sans qu'il vienne s'y joindre aucun symptôme; aussi arrive-t-il souvent qu'on ne reconnaît la maladie que lorsqu'elle touche à sa terminaison fatale. Très-fréquemment quelques crachements de sang sont le premier signe qui éveille l'attention; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements, l'un vers midi, et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes le matin; la respiration est quelquefois à peine plus courte que dans l'état naturel; les fonctions digestives sont souvent dans un état d'intégrité parfaite; les forces musculaires même se conservent longtemps. Quelquefois cependant aux sueurs colliquatives se joint une diarrhée débilitante, soit que des tubercules se soient également développés dans le canal intestinal, soit sans ulcération ni inflammation des intestins. Dès que la fièvre hectique est établie, l'amaigrissement fait des progrès plus ou moins rapides; le nez devient effilé, les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle; les joues sont caves et les lèvres rétractées; les omoplates sont ailées; les côtes deviennent saillantes; les articulations paraissent plus grosses; les ongles se recourbent. Les douleurs locales sont souvent nulles, et dans tous les cas très-variables: elles consistent ordinairement en points de côté. Les crachats sont en général semblables à ceux du catarrhe chronique; ils sont muqueux, opaques ou mêlés de bulles d'air, d'un jaune pâle ou d'un blanc jaunâtre; on y distingue souvent des portions cylindriques ou vermiculaires qui paraissent moulées sur les petits rameaux bronchiques. Néanmoins tous ces signes extérieurs peuvent induire en erreur: c'est seulement à l'aide de la percussion et de l'auscultation que l'on peut constater la nature de la maladie. Mais nous ne croyons pas utile d'entrer dans ces détails, car ils ne peuvent intéresser que l'homme de l'art. Nous ne parlerons pas non plus de la *ph. aiguë* ou *galopante*, qui constitue une forme spéciale de la maladie précédente, ou peut-être même une affection distincte; il suffit au but de notre livre d'avoir indiqué la nature de la ph. ordinaire, maladie si fréquente, qu'elle enlève dans les grandes villes le sixième de la population. — Les causes de la ph. ne sont autres que celles de la tuberculisation; mais on les connaît peu. Néanmoins on regarde généralement comme telles le séjour habituel dans un air froid et humide ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, la masturbation et les excès vénériens. Souvent, par suite d'une prédisposition héréditaire, elle survient sans cause, même occasionnelle, appréciable. Tous les âges y sont sujets; cependant elle paraît se développer le plus souvent à l'époque de la puberté ou peu après. « La guérison de la ph., dit Laennec, n'est pas au-dessus des forces de la nature; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but. » On a essayé contre cette terrible affection toutes les médications possibles, et une foule de remèdes différents, tant méthodiques qu'empiriques, mais sans succès certain et bien authentique. Il serait inutile de les énumérer ici; d'ailleurs, le médecin doit se guider d'après les indications fournies par la période de la maladie, l'état du patient et les circonstances où il se trouve placé. Dans tous les cas, il est des règles hygiéniques auxquelles le malade doit obéir scrupuleusement, et qui, mises en pratique dès le début, réussissent parfois, aidées de quelques soins médicaux appropriés aux accidents qui peuvent survenir, à prolonger fort longtemps la vie des phthisiques. — V. Tubercules, Larynx, etc.

PHTHISIQUE. adj. et s. 2 g. T. Méd. Qui est atteint de phthisie.

***PHTHORE.** s. m. (gr. φθορὰ, destruction). Chim. Voy. Fluor.

***PHYCÉES.** s. f. pl. (gr. φῦκος, algue). T. Botan. Nom donné par plusieurs botanistes à la classe des *Algues*. = *Phycologie. s. f. Partie del a botanique qui traite de la structure et de la classification de ces végétaux. = *Phycologiste ou *Phycologue. s. m. Celui qui se livre particulièrement à l'étude des algues.

PHYLACTÈRE. s. m. (gr. φυλακτήριον, préservatif). T. Antiq. Voy. Amulette.

PHYLARQUE. s. m. T. Antiq. Voy. Tribu.

***PHYLLADE.** s. m. (gr. φύλλον, feuille). T. Minér. Voy. Schiste.

***PHYLLANTHUS.** s. m. ***PHYLLANTHÉES.** s. f. pl. (gr. φύλλον; ἄνθος, fleur). T. Bot. V. Euphorbiacées.

***PHYLLIDIE.** s. f. T. Zool. Voy. Inférobranches.

***PHYLLIE.** s. f. T. Entom. Voy. Orthoptères.

PHYLLITHE. s. m. (gr. φύλλον; λίθος, pierre). T. Géolog. Feuille pétrifiée, ou Pierre qui porte des empreintes de feuilles.

***PHYLLOBE.** s. m. (gr. φύλλον; βίος, vie). T. Ent. Voy. Curculionites.

***PHYLLOCLADUS.** s. m. (gr. φύλλον; κλάδος, rameau). T. Bot. Voy. Taxinées.

***PHYLLODE.** s. m. T. Bot. Voy. Feuille.

***PHYLLOPODES.** s. m. pl. (grec. φύλλον; πους, ποδὸς, pied). T. Zool. Voy. Branchiopodes.

***PHYLLOSOME.** s. m. ***PHYLLOSOMIENS.** s. m. pl. (gr. φύλλον; σῶμα, corps). T. Zool.

Enc.—On désignait naguère sous le nom de *Phyllosomiens* un groupe de Crustacés qu'on rangeait à la suite de l'ordre des Stomapodes. Mais ce groupe, ainsi que les deux genres *Amphion* et *Phyllosome* qui le composaient, a disparu de la classification carcinologique, car on a reconnu que les animaux qui en faisaient partie ne constituent point des espèces distinctes, mais sont simplement des larves de Langoustes ou d'autres Macroures.

***PHYLLOSTOME.** s. m. (gr. φύλλον; στόμα, bouche). T. Mamm. Voy. Chéiroptères.

***PHYLLOTAXIE.** s. f. (gr. φύλλον; τάξις, ordre). T. Bot. Voy. Feuille.

***PHYLLURE.** s. m. (gr. φύλλον; οὐρὰ, queue). T. Erpét. Voy. Gecko.

***PHYSALIE.** s. f. (gr. φύσή, vessie). T. Zool. Voy. Acalèphes.

***PHYSALIS.** s. m. T. Bot. Voy. Solanées.

***PHYSCONIE.** s. f. (gr. φύσκων, ventru). T. Méd. Nom donné par quelques auteurs à une tuméfaction dure et volumineuse de quelque partie de l'abdomen, et qui n'est ni sonore ni accompagnée de fluctuation.

***PHYSE.** s. f. T. Zool. Voy. Pulmonés.

***PHYSÉTÈRE.** s. m. (grec. φυσάω, souffler). T. Mamm. Voy. Cachalot.

PHYSICIEN. s. m. Celui qui s'occupe de la physique. *C'est un grand, un habile physicien.*

PHYSICO-MATHÉMATIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la physique et aux mathématiques. *Problème physico-m. L'optique est une science physico-m.*

***PHYSIOCRATE.** s. m. (gr. φύσις, nature; κράτος, force). T. Économ. polit. Voy. Production.

PHYSIOGNOMONIE. s. f. (gr. φύσις; γνώμων, indicateur). T. Physiol.

Enc.— La *Physiognomonie* est l'art de connaître les hommes d'après leur physionomie, c.-à-d. d'après la considération des traits du visage. Aristote paraît être le premier qui ait fait quelques observations à cet égard : il supposait que certains hommes, dont les traits offrent des rapports avec ceux des animaux, doivent avoir des inclinations identiques. Ce genre de recherches a été abordé depuis lors par Cardan, Michel Lescot, Porta, Lachambre, etc. Mais c'est surtout Lavater qui a popularisé cet art, et *lui a donné* ses plus grands développements. Lavater définit la ph. la science qui apprend à connaître l'intérieur de l'homme par son extérieur. L'étude physiognomonique peut porter sur six objets : l'expression de la figure, les attitudes et les mouvements du corps, le son de la voix, la texture de la fibre, la coloration, et les cheveux ou poils. Lavater veut encore qu'on tienne compte dans cette étude des tempéraments, de la stature, de l'écriture, et enfin des objets extérieurs habituellement employés par l'homme, tels que le vêtement, l'ameublement, etc. La ph. peut donner lieu à des observations fort intéressantes, mais peut-on dire qu'elle soit un art et qu'elle puisse arriver à des resultats certains ? S'il est vrai que la physionomie exprime fidèlement, dans certains moments, les états de l'âme, les mouvements des passions, s'il est encore vrai que certaines habitudes morales se traduisent parfois par certaines habitudes correspondantes de la physionomie, il faut aussi reconnaître, d'abord, qu'il n'existe aucune relation nécessaire entre les traits du visage ou les habitudes du corps et les facultés intellectuelles ou les qualités morales des individus, et, en second lieu, que la physionomie n'est pas plus exempte que la parole du privilége de farder la vérité. « Il est permis, dit Buffon, de juger à quelques égards de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, et de connaître, à l'inspection du changement du visage, la signification actuelle de l'âme ; mais, comme l'âme n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle âme, et l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits du visage, car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'âme. » En outre, la nature du climat, le genre de nourriture, le degré de civilisation, les professions, le mélange des races, etc., apportent des modifications diverses dans la physionomie générale des individus, laquelle change encore pour chaque personne en raison de son âge. Concluons donc que la ph. n'est point un art, car elle n'a pas de règles positives et invariables ; néanmoins elle offre un certain intérêt, et peut quelquefois donner lieu à des conjectures assez plausibles et non dépourvues d'utilité.

PHYSIOGNOMONIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la physiognomonie.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. (gr. φύσις; γράφω, décrire). Description des productions de la nature. = Physiographique. adj. 2 g. Qui a rapport à la physiographie. Inusité.

PHYSIOLOGIE. s. f. (gr. φύσις; λόγος, discours).

Enc.—Chez les anciens, le mot *Physiologie*, conformément à son étymologie, désignait la science qui a pour objet la nature tout entière; mais depuis longtemps il ne s'emploie plus que pour désigner l'étude des phénomènes de la vie chez les êtres organisés. La ph. peut être envisagée de plusieurs manières. En conséquence, on la distingue en *végétale* ou *animale*, selon qu'on étudie particulièrement les fonctions de la vie dans les végétaux ou dans les animaux. On l'appelle *comparée*, lorsqu'elle procède à l'étude de chaque phénomène, de chaque fonction, dans toute la série des êtres vivants, en signalant les analogies et les différences qu'on y observe. Elle est dite *générale*, quand elle recherche les conditions et les lois de l'existence, et considère d'une manière abstraite, c.-à-d. sans application spéciale, les phénomènes de la vie. Par opposition, on nomme ph. *spéciale*, celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit les phénomènes de la vie dans cette espèce seule. Ainsi, la *ph. humaine* est une ph. spéciale. La ph. est encore dite *expérimentale*, lorsque, par des vivisections et des expériences diverses, elle change ou modifie les conditions normales de l'être étudié pour simplifier le problème, en y introduisant des termes connus d'avance.

La *ph. de l'homme* comprend l'étude de tous les phénomènes qui s'accomplissent en lui, depuis le moment de la naissance jusqu'à la mort. Mais de même que les organes sont indissolublement liés les uns aux autres, de même leurs actions sont entièrement liées entre elles et *concourent* toutes ensemble. Cependant le physiologiste doit, autant que possible, les étudier isolément, afin de déterminer la *Fonction* de chaque organe, c.-à-d. son mode d'action et son résultat final ; puis il considère les relations réciproques de ces fonctions et leur dépendance mutuelle. En envisageant les diverses fonctions biologiques dans leurs résultats, il les groupe tout d'abord en deux sections principales : l'une comprend toutes celles qui caractérisent et entretiennent la *vie individuelle ;* l'autre, toutes celles qui assurent la *perpétuité de l'espèce.* De plus, les phénomènes de la vie individuelle peuvent être considérés sous deux points de vue principaux. Les uns consistent dans la formation et la transformation incessante des parties constituantes de l'organisme; les autres sont relatifs aux rapports que l'homme entretient avec les choses extérieures. Les premiers constituent les *fonctions nutritives;* les seconds, les *fonctions de relation.* Les fonctions nutritives, auxquelles Bichat a donné le nom significatif de fonctions de la *vie organique* ou *végétative*, comprennent la *digestion*, l'*absorption*, la *circulation*, la *respiration*, les *sécrétions* et la *nutrition* proprement dite. Les fonctions de relation, que Bichat a aussi nommées, par opposition aux précédentes, fonctions de la *vie animale*, comprennent les *fonctions sensorielles* (vue, ouïe, odorat, goût, toucher), la *locomotion* et la *voix*, auxquelles il faut encore ajouter l'*innervation*, c.-à-d. l'ensemble des phénomènes de l'action nerveuse, envisagée en elle-même et dans ses rapports avec la plupart des autres fonctions de l'économie, tant animales que végétatives. Les fonctions relatives à la vie de l'espèce, ou *fonctions génératrices*, exigent, dans l'espèce humaine, le concours des deux sexes.

Les phénomènes dont les organismes vivants sont le siége, et qui font l'objet de la ph., ne sont pas tous des phénomènes proprement vitaux. Beaucoup sont des phénomènes simplement physiques ou purement chimiques, et s'expliquent par les lois de ces deux sciences. En conséquence, l'étude de la ph., pour être fructueuse, présuppose la connaissance exacte, non-seulement de l'anatomie, mais encore de la physique et de la chimie. Ses progrès sont donc subordonnés à ceux des trois sciences sur lesquelles elle s'appuie, et cette circonstance explique pourquoi la ph. a marché pendant si longtemps avec tant de lenteur, pourquoi elle n'a pris place que récemment parmi les sciences exactes. Au reste, dans la hiérarchie des sciences naturelles, comme elle est la plus complexe, la ph. est aussi la science la plus élevée en dignité : sous divers rapports, elle se lie même intimement aux sciences morales et politiques.— Les traités de ph. sont en fort grand nombre. Parmi les plus modernes, nous mentionnerons spécialement ceux de J. Müller, de Longet, et de Milne Edwards.

PHYSIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la physiologie. = * Physiologiquement. adv. D'une manière normale, conforme aux lois de la physiologie.

PHYSIOLOGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la physiologie, qui a écrit sur la physiologie.

PHYSIONOMIE. s. f. (gr. φύσις; γνώμων, qui connaît). L'expression particulière qui résulte de l'ensemble des traits du visage. *Ph. douce, noble, ouverte, prévenante, spirituelle. Avoir une heureuse ph. Une ph. sinistre. Sa ph. est immobile. Les physionomies sont trompeuses.* ‖ Absol., Certain air de vivacité et d'agrément indépendant de la forme des traits. *Cette femme est belle, mais elle manque de ph. Il a de la ph.* ‖ Fig., se dit De l'ensemble des traits d'une chose, d'un caractère particulier qui la distingue des autres choses de même nature. *Ce pays a une ph. toute particulière. Les événements de ce siècle ont une ph. qui leur est propre.* ‖ Se dit quelquefois pour Physiognomonie. = Syn. Voy. Air.

PHYSIONOMISTE. s. m. Celui qui se connaît ou prétend se connaître en physiognomonie.

*** PHYSIONOTRACE, * PHYSIONOTYPE.** s. m.

Enc. — Le *Physionotrace* est une sorte de pantographe vertical au moyen duquel on dessine en quelques minutes un portrait d'après nature, à peu près de grandeur naturelle ; mais on peut ensuite, avec le pantographe horizontal, réduire l'image aux dimensions que l'on veut. Cet ingénieux instrument a été imaginé, en 1788, par Chrétien et Quenedey : après avoir été en vogue pendant quelques années, il est tombé dans l'oubli. — Le *Physionotype* avait, au contraire, pour objet la production de bustes d'une ressemblance matérielle rigoureuse. Il consistait en une sorte de brosse formée de fils métalliques très-serrés, mais mobiles et non arrêtés comme dans les brosses de crins. En appliquant cette brosse sur le visage, les fils étaient repoussés en raison de la saillie des diverses parties de la figure, de telle sorte qu'en l'enlevant, la surface de la brosse présentait en creux un moule d'une exactitude parfaite. Alors on fixait les fils dans leur position, puis on coulait dans le creux, soit du plâtre, soit du stuc, et l'on obtenait autant d'exemplaires qu'on le désirait. Cet appareil a été inventé, en 1834, par Sauvage; mais, comme le physionotrace, il est actuellement abandonné.

PHYSIQUE. s. f. (gr. φύσις, nature). Science qui a pour objet les phénomènes généraux qui affectent les propriétés générales de la matière. *Ph. mathématique, Ph. expérimentale. Etudier la ph. Expérience de ph.* ‖ Traité de physique. *La Ph. de Pouillet. La Ph. de Desains.* ‖ Dans les colléges, La classe où l'on enseigne la physique. *Il fait sa ph. Il est en ph.* = Physique. adj. 2 g. Naturel, qui appartient à la physique. *Mouvement ph. Cause, effet ph. Expérience ph. Un obstacle ph.* ‖ Se dit par opp. à moral. *J'en ai la certitude morale, mais non la certitude ph. Il y a impossibilité ph. et morale.* = Physique. s. m. La constitution naturelle de l'homme. *Un bon, un mauvais ph. Le ph. influe beaucoup sur le moral.* ‖ * L'apparence extérieure du corps. *Il a un très-beau ph. Son ph. me déplait.* Fam.

Enc.— Suivant son étymologie grecque, ce mot désigne la science de la nature, science que les écrivains latins nommaient *philosophie naturelle.* Son objet était l'explication de tous les phénomènes que présente l'universalité des corps, ainsi qu'on le voit dans ce passage où Cicéron parle des travaux d'Aristote et de ses disciples : « Ils se sont tellement appliqués, dit-il, à la recherche de la nature, qu'à parler poétiquement, il n'y a rien, ni dans le ciel, ni dans la mer, ni dans la terre, qu'ils aient passé sous silence. » La dénomination de *philosophie naturelle* s'est conservée en Angleterre, vraisemblablement parce que le mot *physique* sert généralement à désigner la médecine. Au reste, quant à l'étendue de l'acception, elle est à peu près la même que chez les anciens, du moins suivant la définition qu'en a donnée le célèbre géomètre Maclaurin : « Décrire, dit-il, les phénomènes de la nature, exposer leurs causes, indiquer les relations et les dépendances de ces causes, et rechercher la constitution de l'univers, tel est le but de la philosophie naturelle. » On peut voir, par le remarquable ouvrage de sir J. Herschel, intitulé *Discours préliminaire à l'étude de la philosophie naturelle*, que les Anglais conservent encore à ce mot toute l'étendue que lui donnait Maclaurin il y a plus d'un siècle. Mais l'immense développement qu'ont pris les diverses parties de l'étude de la nature a depuis longtemps obligé les savants de diviser cette science générale en un assez grand nombre de branches dont chacune a reçu une dénomination plus ou moins caractéristique. Cependant, par suite de la tendance instinctive de l'homme à continuer de se servir des mots anciens auxquels il est habitué, alors même que la signification nouvelle qu'on y attache ne correspond plus à leur sens propre, le mot *physique* s'est perpétué dans le langage scientifique ; mais il ne désigne plus que la science qui a pour objet les propriétés générales de la matière, indépendamment de toute considération sur la composition moléculaire des corps. Au mot Chimie, nous avons signalé les points de vue différents auxquels se placent le physicien et le chimiste pour étudier les propriétés des corps, le premier s'attachant exclusivement aux phénomènes qui résultent des propriétés communes à tous, et le second aux phénomènes qui dépendent de leurs propriétés spécifiques. Au reste, de même que la chimie, la ph. est une science presque entièrement expérimentale. L'expression de *ph. mathématique* ne doit point nous abuser. Comme les phénomènes qui résultent des propriétés générales de la matière sont en général susceptibles d'être mesurés, soit sous le rapport de l'étendue, soit sous celui de la durée, le physicien peut exprimer en formules algébriques, c.-à-d. générales, les lois que lui ont révélées l'observation et l'expérimentation, et de là la dénomination de mathématique appliquée à la ph. quand elle s'occupe particulièrement de l'application de la science des grandeurs aux phénomènes généraux de la matière. A cette heure, la ph. est généralement partagée en cinq ou six branches, qui tendent, par suite des progrès rapides accomplis chaque jour, à constituer autant de sciences, pour ainsi dire, indépendantes. La première a pour objet les *propriétés générales* des corps, et principalement la *pesanteur ;* la seconde, les phénomènes qui résultent de la *chaleur ;* la troisième, appelée *Optique*, considère les phénomènes de la lumière ; la quatrième, nommée *Acoustique*, étudie les phénomènes du *son* ou les vibrations sonores des corps ; la cinquième et la sixième s'appliquent aux phénomènes *électriques* et *magnétiques ;* mais ces deux ordres de phénomènes ont entre eux des rapports si intimes, que l'on peut déjà considérer l'électricité et le magnétisme comme étant une seule et même force, et par conséquent ces deux branches ne formeraient plus qu'une seule science, la plus importante et la plus vaste des sciences comprises sous la dénomination commune de ph. — La ph. ne s'est constituée à l'état de science que depuis Galilée et l'application de la méthode baconienne à l'étude des phénomènes de la nature. En effet, les découvertes faites par les anciens, bien que quelques-unes, particulièrement celles d'Archimède, soient de la plus haute importance, étaient isolées et ne se rattachaient point à des principes généraux. Nous ne donnerons point ici l'exposé historique des progrès de la ph., d'abord parce que cet exposé, séparé de l'étude des phénomènes eux-mêmes, ne représenterait qu'une sorte de catalogue chronologique, et en second lieu, parce que ce serait faire un double emploi, car, dans les nombreux articles qui dans ce livre sont consacrés à cette science, nous avons soin de nommer les auteurs auxquels sont dues les brillantes découvertes qui ont porté la ph. au point où elle se trouve actuellement.—Il existe dans notre langue un bon nombre d'excellents traités de ph.: parmi les plus récents, lesquels sont nécessairement les plus complets, nous nommerons ceux de Lamé, Péclet, Pouillet, Daguin, Desains, etc.

PHYSIQUEMENT. adv. D'une manière réelle et physique. *Cela est démontré ph. Cela est ph. et moralement impossible.*

*** PHYSOCALYMNA.** s. m. (gr. φύση, vessie; κάλυμμα, enveloppe). T. Bot. Voy. Lythrariées.

*** PHYSOMÉTRIE.** s. f. (grec. φῦσα, vent; μήτρα matrice). T. Méd. Distension de l'utérus par des gaz, résultant de la décomposition de matières contenues dans cet organe.

*** PHYSOMYCÈTES.** s. m. pl. (grec. φύση, vessie; μύκης, champignon). T. Bot. Voy. Champignon.

*** PHYSOPHORE.** s. f. (gr. φύση; φορὸς, porteur). T. Zool. Voy. Acalèphes.

*** PHYTÉLÉPHAS.** s. m. (gr. φυτὸν, plante; ἐλέφας, ivoire). T. Bot. Voy. Palmiers.

*** PHYTOCRÈNE.** s. m. (gr. φυτὸν; κρήνη, fontaine). T. Bot. Voy. Artocarpées.

*** PHYTOGRAPHIE.** s. f. (grec. φυτὸν; γράφω, décrire). Voy. Botanique.

*** PHYTOLACCÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs monochlamydées, à sépales aplatis et distincts, à étamines tantôt indéfinies, tantôt alternant avec les divisions du calice, et à carpelles tantôt uniques, tantôt multiples. — *Caractères botan.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes. Feuilles alternes, entières, sans stipules, souvent pourvues de points transparents. Fleurs en épis, en grappes ou en cymes contractées. Calice composé de 4 ou 5 folioles imbriquées dans la préfloraison, qui, quelquefois revêtent complétement l'apparence de pétales. Etamines hypogynes, tantôt indéfinies, tantôt en même nombre que les divisions du calice, et alors alternant avec elles ; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Carpelles, tantôt un seul, tantôt plusieurs, et alors soudés en partie, renfermant chacun un ovule ascendant, amphitrope ou campylotrope; styles et stigmates égaux en nombre aux carpelles. Fruit bacciforme, ou sec et indéhiscent. Graine dressée, solitaire, avec un embryon cylindrique courbé autour d'un albumen farineux; radicule près du hile. [Fig. 1. *Phytolacca decandra;* 2. Fleur; 3. Pistil et étamines; 4. *Fruit*; 5. Coupe transversale du fruit; 6. Coupe de la graine.]

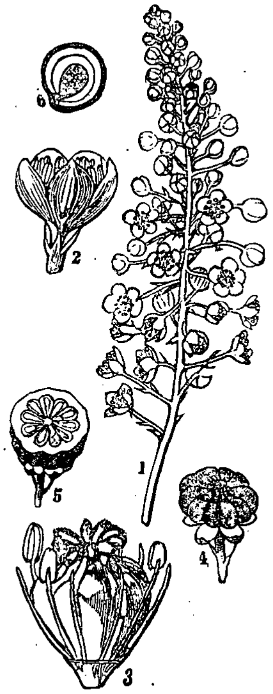

Cette famille se compose de 9 genres et de 60 espèces. Plusieurs sont originaires des deux Amériques, dans les régions intra ou extra-tropicales, d'autres de l'Afrique et de l'Inde. La *Phytolaque commune* (*Phytolacca decandra*) est naturalisée dans quelques contrées méridionales de l'Europe. Ces plantes sont en général âcres; mais chez plusieurs cette propriété est peu sensible La teinture préparée avec les baies vertes de la *Phyt. commune*, appelée aussi vulgairement *Raisin d'Amérique*, mais dont le nom scientifique vient de la couleur de ses fruits d'un rouge-laque, jouit d'une certaine réputation contre les rhumatismes chroniques et les douleurs syphilitiques. Quelques personnes la préfèrent au Gaïac. On a vanté jadis l'efficacité de cette plante contre le cancer; mais elle est aujourd'hui abandonnée. Sa racine pulvérisée *jouit de propriétés émétiques*, et, suivant De Candolle, la plante entière est purgative. Toutefois comme ce purgatif est très-violent et détermine des symptômes de narcotisme fâcheux, on n'en fait aucun usage à l'intérieur. Bigelow dit l'avoir employée avec succès, mais en applications externes, contre la gale et le favus du cuir chevelu. Ses feuilles sont extrêmement âcres; cependant les jeunes pousses perdent leur âcreté par l'ébullition, et se mangent aux États-Unis en guise d'asperges et d'épinards. D'après Royle, on emploie de même le *Ph. acinosa* dans l'Himalaya. Le *Ph. drastica*, plante du Chili à la racine en forme de navet, passe pour un purgatif très-énergique. Enfin, les baies du *Rivinia* fournissent une riche couleur rouge.

* **PHYTOLITHE.** s. m. (gr. φυτὸν; λίθος, pierre). Pierre qui a la figure ou qui porte l'empreinte de quelque plante.

PHYTOLOGIE. s. f. (gr. φυτὸν; λόγος, discours). Traité sur les plantes.

* **PHYTOPHAGE.** adj. 2 g. (gr. φυτὸν; φάγος, mangeur). T. Zool. Qui se nourrit de substances végétales.

* **PHYTOTOME.** s. m. (gr. φυτὸν; τομὴ, section).

Enc. — Ce nom a été d'abord donné à un passereau propre au Chili, parce qu'il a l'habitude de couper tout près de la racine les plantes dont il se nourrit. Cet oiseau est de la taille d'un Moineau; son plumage est gris roussâtre, avec le dessus de la tête d'un roux cannelle et deux bandes blanches sous les ailes. La forme de son bec, qui est conique, épais, droit, muni à sa base d'une sorte de dent et irrégulièrement dentelé sur ses bords, le classe parmi les Passereaux conirostres. Dans ces dernières années, le genre s'est accru de deux nouvelles espèces. L'une d'elles habite l'Abyssinie et la Nubie; la patrie de l'autre est inconnue.

* **PHYTOTOMIE.** s. f. T. Botan. Se dit quelquefois pour *Anatomie végétale.*

* **PHYTOZOAIRES.** s. m. (grec. φυτὸν; ζωον, animal). T. Zool. Nom donné par quelques auteurs à ces classes inférieures d'êtres dont il est difficile de déterminer la nature végétale ou animale.

PIACULAIRE. adj. 2 g. (lat. *piacularis*). *Sacrifice piaculaire*, Sacrifice expiatoire. Peu usité.

PIAFFE. s. f. Faste, ostentation, vaine somptuosité. *Tout ce qu'il fait n'est que p.* Vx et famil. = **Piaffer.** v. n. Faire piaffe. *Il piaffait avec ses beaux habits.* Vx et fam. ‖ T. Man. Se dit D'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation. = **Piaffeur.** s. m. Qui piaffe; ne se dit que Des chevaux. *Les chevaux d'Espagne sont piaffeurs.*

PIAILLER. v. n. (latin. *pipilare*, caqueter). Se dit proprement Des enfants qui crient continuellement par dépit ou par malignité, et Figur., D'une grande personne qui criaille souvent d'un ton aigre et par mauvaise humeur. *Cet enfant est insupportable, il ne fait que p. Cette femme piaille continuellement.* = **Piaillerie.** s. f. Criaillerie. *Dans cette maison, c'est une p. perpétuelle.* Fam. = **Piailleur, euse.** s. Celui, celle qui ne fait que piailler. *C'est un p. perpétuel. Quelle piailleuse!* — Tous ces mots sont du lang. fam.

PIAN. s. m. T. Méd. Voy. Tubercule.

PIANISTE. s. 2 g. Celui ou celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui, n'étant qu'amateur, joue de cet instrument avec un talent remarquable. *Une excellente p. Un des premiers pianistes de l'Europe.*

PIANO. s. m. (ital. *piano*, doux). T. Musiq.

Enc. — I. L'invention du *Piano* ne date guère que d'un siècle, mais cet instrument a été précédé par une série d'instruments analogues, dont il est bon de dire quelques mots, car il n'est en définitive qu'un perfectionnement de ces derniers. — Le plus ancien instrument à cordes et à clavier que l'on connaisse est le *Clavicorde.* Il consistait tout simplement dans une boîte renfermant une table d'harmonie au-dessus de laquelle était tendue une série de cordes de longueur inégale, qui étaient fixées par des chevilles, et que l'on faisait vibrer au moyen d'une petite lame de cuivre placée perpendiculairement à l'extrémité de la touche. Le clavicorde était encore en usage au XVIIe siècle, où le P. Mersenne (1636) le décrit sous le nom de *Manichordion.* Quant à la date de son invention, on l'ignore; mais on ne suppose pas qu'elle puisse remonter au delà du XVe siècle. Quoiqu'il en soit, les sons émis par les cordes de cet instrument étant extrêmement maigres, on n'avait pas tardé de chercher les moyens de leur donner plus d'intensité. On obtint ce résultat en faisant *attaquer les cordes par des* *sautereaux*, c.-à-d. *par des prismes* verticaux de bois qui étaient munis de pointes de plume, et qui se soulevaient sous l'action des touches. L'instrument ainsi modifié reçut le nom d'*Épinette*, à cause de ces pointes ou *épines.* Le son de l'épinette était plus fort que celui du clavicorde; néanmoins il se trouvait encore trop faible, quand on la réunissait à d'autres instruments. Pour le renforcer, des facteurs agrandirent la caisse et la firent triangulaire, de carrée qu'elle était auparavant. On eut alors un nouvel instrument, que l'on nomma *Clavessin* ou *Clavecin*, par corruption de l'italien *clavecembalo.* L'épinette et le clavecin datent l'une et l'autre du XVIe siècle, et ils ont disparu à la fois à la fin du XVIIIe siècle; cependant le clavecin était le plus répandu des deux. Mais, bien que les sons du clavecin fussent meilleurs que ceux du clavicorde et de l'épinette, ils étaient encore grêles et secs, et d'ailleurs l'instrument était dépourvu de tout moyen de les nuancer, d'où une monotonie intolérable. Plusieurs facteurs s'occupèrent de remédier à ce dernier inconvénient, et ce fut ainsi que naquit le *Piano.* En effet, ce qui caractérise essentiellement le p., c'est l'emploi de *marteaux* pour frapper les cordes, au lieu des sautereaux usités auparavant. Grâce au marteau, le musicien peut varier à volonté l'intensité du son, en variant la manière d'attaquer la touche.

La première idée de ce perfectionnement appartient à Bartholomeo Cristofali, de Padoue, qui l'émit en 1711, mais ne put la réaliser. En 1716, un facteur parisien, Marius, fit un nouvel essai, et présenta à l'Académie des sciences quatre instruments de sa fabrication qu'il appelait *clavecins à maillets*, et dont la construction était des plus grossières. Vers 1717, l'Allemand Schroeter commença deux instruments du même genre qu'il ne put achever, faute de ressources; mais ses travaux mirent les facteurs de son pays sur la voie du succès. Enfin, en 1750, un de ces derniers, Godefroy Silbermann, fut le premier qui exécuta un instrument convenable, et dès ce moment le p. se trouva définitivement acquis à l'art musical. Les clavecins à marteaux furent appelés *piano-forte* ou *forte-piano*, parce que, comme *nous venons de le dire, on peut à volonté adoucir et renforcer* les sons; mais, pour abréger, l'usage a prévalu de dire simplement *piano.* Quelques facteurs allemands, tels que Stein et Spath, introduisirent diverses améliorations dans la construction de cet instrument. Il fut encore perfectionné en Angleterre par J. Broadwood, qui, en 1772, établit à Londres une fabrique de pianos encore florissante à cette heure. En 1780, Sébastien Erard fonda à Paris la première fabrique de pianos qu'ait eue la France, et elle obtint de grands succès, grâce aux perfectionnements qu'il apporta dans la *construction de ses instruments.* La fabrication des pianos est aujourd'hui répandue dans presque toutes les grandes villes de l'Europe, et l'on évalue à plus de 75 millions de francs les produits annuels de cette industrie: néanmoins, c'est à Londres, à Paris et à Vienne que se trouvent ses centres principaux. Depuis que l'usage de ces instruments est devenu tout à fait populaire, les facteurs de tous les pays se sont occupés de les améliorer et de les modifier de mille manières. Parmi les Français qui tiennent le premier rang dans cette fabrication, nous nous contenterons de nommer Erard, Pleyel, Pape, Roller, Boisselot, Montal, Blondel, Kriegelstein, etc.

II. Considérés sous le rapport de leur forme extérieure, les pianos se divisent aujourd'hui en trois grandes catégories. Les *pianos à queue* ont la forme d'un triangle rectangle tronqué au sommet; les cordes y sont tendues dans une position horizontale, mais perpendiculairement au clavier, qui est placé à la base du triangle: ces pianos, sont les plus anciens, car ils ont conservé la forme du clavecin. Les *pianos carrés* ressemblent à une table rectangulaire; les cordes y ont également une position horizontale, mais parallèlement au clavier, qui occupe un des côtés de l'instrument: le premier p. carré a été construit, en 1752, par le facteur Friederich, de Géra. Les *pianos droits* se reconnaissent à leur peu de profondeur, tandis que leur hauteur est relativement très-considérable: leurs cordes sont tantôt verticales, tantôt plus ou moins obliques. Ceux dont les cordes sont verticales, sont appelés, en France, *pianinos*, et en Angleterre *piano-cottage.* Dans les pianos *obliques*, les cordes ont une inclinaison diagonale dans un plan uniforme, depuis la note la plus grave de la basse jusqu'à la plus aiguë. Enfin, on appelle pianos *demi-obliques* ceux dont les cordes de la basse seulement ont une direction oblique. A cette heure, on ne fabrique guère plus en France que des pianos à queue et des pianos droits; le p. carré y est presque abandonné, mais il s'en fait encore beaucoup en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. Les pianos à queue sont exclusivement des instruments d'artistes, de concerts et de salons: aussi leur prix est toujours fort élevé; mais ce qui restreint surtout leur consommation, c'est la place considérable qu'ils occupent dans un salon. La vogue des pianos droits, au contraire, tient à leur peu de volume: en outre, par suite de la demande considérable qui s'en fait et de la division du travail introduite dans leur fabrication, on est parvenu à les établir à un prix très-modéré. Ce sont les pianinos qui sont les plus répandus; puis viennent les pianos demi-obliques; on fait très-peu de pianos obliques.

III. Le p., *comme tout le monde le sait, est un instrument* à tempérament, c.-à-d. que la série des cordes qui le composent est accordée par demi-tons égaux, de telle sorte, par ex., que la corde intermédiaire à celle qui donne le *la* du diapason et à celle qui donne le *si* suivant, donne un son intermédiaire entre le *si bémol* et le *la dièse.* Maintenant, énumérons brièvement les parties principales dont l'instrument se compose. La charpente du p. est appelée *barrage;* elle se compose en effet de pièces de chêne épaisses qui forment le cadre de l'instrument, et de plusieurs traverses destinées à maintenir ce cadre. La *table d'harmonie*, plane du côté où se trouvent les cordes, est barrée du côté opposé, afin d'augmenter la solidité de l'instrument. Enfin, les pièces de bois où s'attachent les cordes, non-seulement sont munies de plaques métalliques pour les consolider, mais encore sont maintenues par des barres de fer. Tout cela a pour objet de résister à l'énorme puissance de traction que possèdent les cordes, puissance qui, dans un p. à queue, est évaluée à 10,000 kilogrammes. Les cordes varient de nature, de diamètre et de longueur, selon le degré de l'échelle auquel elles doivent correspondre. A l'origine du p., chaque son était rendu par une seule corde; plus tard on imagina, pour obtenir une intensité plus considérable, de faire vibrer à la fois deux et trois cordes pour une même note. Dans le principe, l'étendue du p. n'était que de cinq octaves; aujourd'hui, on lui en donne sept et même davantage. La note la plus grave d'un p. de sept octaves est le 4e *ut* au-dessous du *la* du diapason, et la plus élevée le 4e *si* au-dessus de ce même *la.* Les seize notes les plus graves sont à deux cordes seulement; les autres en ont trois: ainsi donc, un p. de sept octaves compte 236 cordes. Chaque corde est attachée, d'un côté, à un point immobile, et, de l'autre, à une cheville cylindrique, qui entre à frottement dans une forte pièce de bois appelée *sommier.* Toutes ces chevilles peuvent se tourner à volonté dans un sens ou dans l'autre, afin d'augmenter ou de diminuer la tension des cordes. On les gouverne au moyen d'une *clef* forée en carré, qui s'adapte à la tête de la cheville, laquelle est également quadrangulaire. Les cordes cependant ne s'étendent pas sans interruption entre leurs points d'attache opposés. A une certaine distance du point d'attache fixe, elles portent sur une pièce de bois appelée *chevalet*, et à laquelle elles adhèrent au moyen de deux pointes autour desquelles elles dévient successivement: c'est à partir de ce point qu'elles sont libres et peuvent vibrer. Un second chevalet, placé du côté des chevilles et disposé de la même manière, détermine le point où les vibrations doivent s'arrêter. La sonorité d'un p. serait bien maigre, si elle provenait de la vibration des cordes seules; mais toutes les *parties de l'instrument résonnent en même temps. Ce rôle de consonnance* est particulièrement rempli par la *table d'harmonie*, qui est de bois de sapin, épaisse de 3 millim. environ, et disposée parallèlement aux cordes. Quand une corde est attaquée par le marteau, elle entre en vibration et entraîne les chevalets dans ses mouvements d'oscillation. Or, comme ces derniers sont fixés sur la table d'harmonie, ils lui communiquent leur ébranlement; et toute la masse d'air en contact avec la surface de celle ci se trouve déplacée. Il y a aussi une autre planchette mince, de sapin, qui, *dans les pianos à queue et carrés*, recouvre les cordes et résonne avec elles. Mais les cordes frappées continuant de vibrer pendant quelques instants après le choc, le son persévérerait en même temps qu'on attaquerait une autre corde, et il résulterait de cette disposition un effet désagréable à l'oreille et analogue à celui que produisent les cloches des carillons: c'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a imaginé les *étouffoirs.* Un étouffoir n'est autre chose qu'un petit morceau de drap ou de feutre, qui, à l'instant où le doigt abandonne la touche, entre en contact avec la corde et arrête ainsi ses vibrations. — Mais essayons de montrer le mécanisme général de l'instrument, en prenant pour type le p. à queue. Les pièces essentielles de la mécanique (Fig. ci-contre) sont la *touche*, l'*échappement*, le *marteau*, la *chaise* et l'*étouffoir.* Quand on appuie le doigt sur la touche T, on la fait basculer, de façon qu'elle soulève à la fois l'échappement *e* et l'étouffoir *f.* L'échappement soulevé lève la noix *n* du marteau dont *b* est le bras et *d* la tête, de telle façon que cette dernière va frapper la corde. Aussitôt que le doigt quitte la touche, l'échappement reprend sa position première, et le marteau, n'étant plus soutenu, retombe sur la chaise *s*, qui le saisit et l'empêche de rebondir et de vibrer. Il en est de même de l'étouffoir *f* qui, après avoir été soulevé pour laisser vibrer la corde, retombe sur elle afin d'arrêter ses vibrations. On voit dans la figure comment l'étouffoir est soulevé au moyen d'une petite tige de fer, dès qu'on appuie le doigt sur la touche. Le système des étouffoirs forme une espèce de clavier, correspondant aux touches du grand clavier: ils restent à cheval sur les cordes, tant que l'instrument est muet. Pour varier les effets du piano, on le munit ordinairement de mécanismes particuliers qui servent à modifier à volonté l'intensité ou le caractère des sons naturels de l'instrument; ces mécanismes sont mis en action au moyen de *Pédales*, c.-à-d. de leviers sur lesquels on agit avec les pieds. Aujourd'hui les pianos n'ont en général que deux pédales, et par conséquent, deux mécanismes modificateurs des sons. Celle de droite, appelée *pédale forte*, soulève tous les étouffoirs, ce qui, en laissant vibrer les cordes jusqu'à ce que les vibrations s'éteignent naturellement, donne aux sons une puissance extraordinaire. La pédale de gauche, ou *pédale douce*, au contraire, a pour résultat de diminuer leur intensité. En effet, quand on appuie le pied sur cette pédale, tout le clavier glisse légèrement de gauche à droite, et les marteaux, ne trouvant plus à frapper qu'une ou deux des trois cordes, ne produisent plus que le tiers ou les deux tiers du son ordinaire. Nous ne parlerons pas de la *boîte* ou de l'enveloppe extérieure du p. Elle est en général revêtue d'un placage d'acajou, de palissandre, etc., et quelquefois richement ornée ; mais la beauté de l'enveloppe importe peu, bien que ce soit elle qui détermine la majorité des acheteurs dans le choix d'un piano.

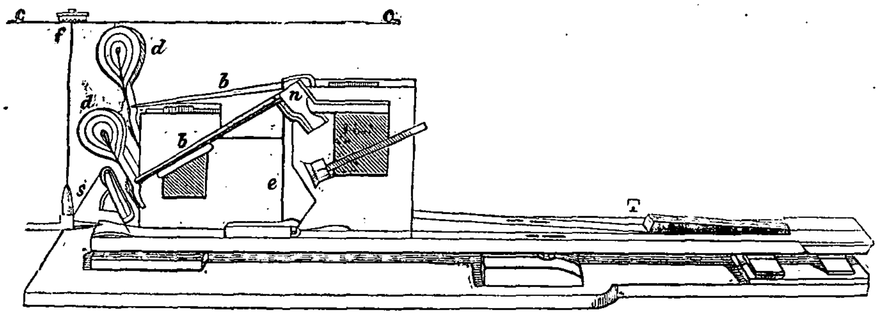

IV. Outre les pianos ordinaires, on en construit quelquefois qui s'éloignent, sous divers rapports, des systèmes généralement suivis et forment une classe particulière d'instruments exceptionnels. Nous allons indiquer sommairement les plus importants. — Les pianos dits *à sons soutenus* ont la faculté de soutenir certains sons pendant que d'autres sont étouffés. L'idée première de leur construction est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement, car elle a été appliquée, dès le XVII^e siècle, à des clavecins. En 1805, un nommé Pouleau avait produit, sous le nom d'*Orchestrino*, un instrument à cordes et à clavier, dont les cordes, attaquées avec un archet, rendaient des sons filés, comme ceux du violon, du violoncelle, etc. La solution du problème qui consiste à donner au p. cette précieuse faculté est encore à trouver. Un de nos plus habiles facteurs, Boisselot, de Marseille, paraît s'être dévoué à cette recherche. — Les pianos *octaviants* sont ainsi appelés parce qu'ils donnent à volonté l'octave de la note que l'on touche : ce résultat s'obtient au moyen d'un mécanisme mû par une pédale. On attribue cette invention à Philippe de Girard, en 1805 ; mais Hans Buckers, d'Amiens, avait déjà construit, en 1610, une épinette sur le même principe. En 1834, Boisselot fit connaître son p. *octavié*, qui produisait aussi les octaves avec un seul doigt et par un seul mouvement. Plus récemment, Alph. Blondel a construit, dans le même but, son *Piano-octave*. Dans le système de cet habile facteur, toute note exécutée sur une touche peut se faire entendre avec son octave inférieure pour les basses, et avec son octave supérieure pour les dessus. Deux pédales ajoutées à droite et à gauche de celles qui produisent les forte et les piano, suffisent pour faire fonctionner le mécanisme octaviant. — Le p. *scandé*, imaginé par Lenz et Houdard, vers 1856, est disposé de manière à produire simultanément, dans les diverses parties du clavier, les nuances les plus opposées, et à faire ainsi dominer à volonté, suivant le développement de la pensée musicale, les basses, le médium ou les dessus de l'instrument. — Le p. *trémolophone* est ainsi nommé parce qu'il permet d'exécuter le trémolo, c'est-à-dire de répéter rapidement une même note, sans que le doigt ait besoin de faire autre chose que d'appuyer sur la touche. On attribue son invention à Ph. de Girard. — Le *Piano-orgue* est un p. auquel on a appliqué un jeu d'orgue, au moyen duquel on peut jouer tout à la fois du p. et de l'orgue, et, à volonté, de l'un ou de l'autre séparément. Nous rapprocherons du p.-orgue l'*Organicolyricon*, imaginé par Saint-Pern, en 1810. Cet instrument, qui avait la forme d'un bureau à cylindre, contenait un p. ordinaire autour duquel se groupaient quelques instruments à vent. — Les pianos *transpositeurs* ont pour objet, un morceau étant écrit dans un ton quelconque, de le transposer mécaniquement dans tout autre ton, c'est-à-dire de dispenser l'artiste du travail et de l'habitude qu'exige la transposition. On obtient ce résultat au moyen du déplacement du clavier et de tout le mécanisme de percussion. Nous citerons particulièrement les pianos transpositeurs de Montal. — Les pianos *mécaniques* sont à deux fins ; ils se jouent comme à l'ordinaire, et, en outre, on peut, quand on ne sait pas la musique, faire parler les cordes au moyen d'un cylindre piqué comme celui des orgues de Barbarie et mis en mouvement à l'aide d'une manivelle. Dans l'ingénieux p. mécanique de Henry et Martin, il existe par derrière la table d'harmonie (il s'agit d'un p. droit), un second système de cordes et de marteaux, et c'est sur lui qu'agit le cylindre piqué. Dans le p. mécanique d'Al. Debain, le mécanisme additionnel est renfermé dans une boîte longue qui s'adapte au clavier lui-même, de telle sorte qu'il n'y a qu'un système de cordes. Le mécanisme de Debain avait d'abord été appliqué à l'orgue portatif et au mélodium, pour suppléer à l'absence d'organiste dans les églises des petites localités : de là le nom d'*Antiphonel* qui lui avait d'abord été donné. — Enfin, les pianos *mélographes*, appelés aussi *Pianographes*, ont pour objet d'écrire mécaniquement la musique à mesure que le compositeur l'improvise sur le clavier. La possibilité de leur construction a été émise pour la première fois, en 1747, par l'Anglais Creed, mais le premier modèle connu n'a été construit qu'en 1769 par le mécanicien allemand Hohfeld. Une foule d'essais analogues ont été renouvelés depuis. Nous citerons parmi les pianos mélographes les plus récents, ceux que Pape, Guérin et Adorno ont envoyés à nos dernières expositions de l'industrie.

*** PIARISTES.** s. m. pl. T. Hist. religieuse.

Enc. — On nomme vulgairement ainsi un ordre religieux qui a été fondé à Rome, au commencement du XVII^e siècle, par l'Espagnol Joseph Calasanza, sous le titre de *clerici regulares piarum scolarum*, parce que ses membres devaient se consacrer à l'enseignement populaire. Cet ordre fut confirmé, en 1621, par le pape Grégoire XV. De la capitale du monde chrétien, les *Piaristes* ne tardèrent pas à se répandre dans toute l'Italie, puis dans les pays catholiques de l'Allemagne, en Hongrie et en Pologne, où ils subsistent encore aujourd'hui et possèdent d'assez nombreux colléges.

*** PIAST** ou **PIASTE.** s. m. T. Relat.

Enc.—En Pologne, le nom de *Piast* désignait proprement les membres d'une dynastie nationale, dont le chef, nommé Piast, fut élu en 842. Le dernier roi polonais de cette race fut Casimir le Grand (1374). Aux Piasts succédèrent des princes lithuaniens, les Jagellons, puis des rois électifs. Sous ces derniers, on donna le nom de *Piasts* aux princes d'origine polonaise, élus rois de Pologne, par opposition aux rois d'origine étrangère, parce que quelques-uns d'entre eux prétendaient descendre de l'antique dynastie nationale : tels furent Michel Koributh, Sobieski et Poniatowski.

PIASTRE. s. f. (esp. *piastra*). Voy. MONNAIE.

*** PIAUHAU.** s. m. T. Ornithol. Voy. COTINGA.

PIAULER. v. n. (latin. *pipilare*). Se dit Des cris des petits poulets. ‖ Fig. et pop., se dit Des enfants qui se plaignent en pleurant. *Cet enfant ne fait que piauler.*

*** PIBLE** (A). loc. adv. T. Mar. *Mât à p.*, Mât d'un seul morceau.

PIC. s. m. (lat. *picus*). T. Ornith.

Enc. — Les *Pics* (*Picus*) sont des oiseaux *grimpeurs* par excellence : ils se distinguent des autres genres de la famille par leur bec long, droit, anguleux, comprimé en coin à son extrémité et propre à fendre l'écorce des arbres ; par leur langue grêle, charnue, fort longue, pouvant être projetée hors du bec, et armée vers le bout d'épines recourbées en arrière ; et par leur queue composée de 10 à 12 pennes, à tiges roides et élastiques. — Les Pics sont remarquables par la facilité avec laquelle ils parcourent un tronc d'arbre dans toutes les directions, en s'accrochant aux aspérités que présente l'écorce et au moyen de petits sauts brusques et saccadés. Leur queue leur sert à soutenir le poids du corps dans les mouvements d'ascension. Suivant Gerbe, la courbure de cette queue et l'espèce d'usure des rectrices ne provient pas, ainsi qu'on le croit généralement, du frottement continuel de cette partie sur les troncs d'arbres ; elle est congénitale : en outre, après la mue, les plumes nouvelles ne peuvent se distinguer des anciennes que par plus d'éclat. Les Pics n'ont pas un vol régulier, mais lourd, saccadé, par bonds et par élans. Toutefois, lorsqu'ils émigrent en automne, ils fournissent d'assez longues traites. La plupart sont muets ; néanmoins quelques espèces poussent des cris aigus et durs. Leur régime consiste surtout en insectes à l'état parfait ou à celui de larve. Ordinairement ils les cherchent au-dessous des portions d'écorce soulevées ou dans les trous pratiqués à la partie ligneuse des arbres. Ils se cramponnent sur le tronc, et visitent avec leur langue toutes les anfractuosités. Ils explorent les arbres en les frappant avec leur bec et vont vite examiner le côté opposé à celui qu'ils viennent de frapper, non pour voir, comme on le dit vulgairement, s'ils ont percé l'arbre, mais pour saisir les insectes qu'ils ont pu mettre en mouvement. Craintifs et rusés, la plupart du temps ils vivent solitaires. Ils nichent, une fois par an, dans des trous d'arbre naturels ou dans des trous qu'ils creusent eux-mêmes.

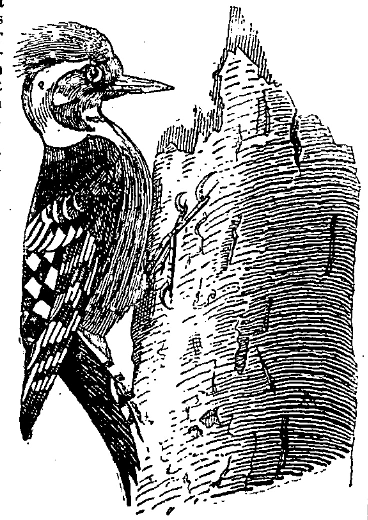

Les Pics sont répandus sur presque tout le globe, principalement dans les grandes forêts de l'Amérique. L'Europe en possède huit espèces, dont sept se rencontrent en France. Le *Grand Pic noir* (*P. martius*), qui est de la taille d'une Corneille, vit de préférence dans les bois de sapins du Nord. Il est tout noir, avec une calotte d'un beau rouge sur la tête ; la femelle n'a qu'un petit espace de cette couleur sur l'occiput. Le *P. vert* (*P. viridis*), vulgair. appelé *Pivert* et *Pigrolier*, est un de nos plus beaux oiseaux. Il est grand comme une Tourterelle, vert dessus, blanchâtre dessous, avec la calotte rouge et le croupion jaune. Le *Grand Épeiche*, ou *P. varié* (*P. major*), est varié dessus de noir et de blanc, avec le dos et le croupion noirs, le dessous blanc, la région anale rouge cramoisi, et une tache rouge à l'occiput du mâle. Cet oiseau a la taille d'une Grive. Le *Moyen Epeiche* (*P. medius*) [Fig. ci contre] est un peu moindre. Il a le croupion noir, le dessous de la queue rougeâtre, et du rouge sur toute la calotte dans les deux sexes. Le *Petit Epeiche* ou *Epeichette* (*P. minor*) est grand seulement comme un Moineau. Le *P. cendré* (*P. canus*), de la taille du grand Épeiche, se voit assez rarement en France. Enfin, le *P. tridactyle* (*P. tridactylus*), qui a la taille du moyen Épeiche, ne nous visite non plus qu'accidentellement. Cet oiseau se distingue de tous les autres Pics en ce qu'il manque de doigt externe : par conséquent, il n'a que deux doigts devant et un derrière. Aujourd'hui, les auteurs en font un genre distinct, sous le nom de *Picoïde*.

PIC. s. m. Instrument de fer, courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour casser des morceaux de rocher et pour ouvrir la terre, quand elle est très-dure.

*** PIC.** s. m. T. Métrol. Voy. MESURE.

PIC. s. m. T. Géogr. Montagne élevée, isolée, et de forme conique. *Le pic d'Adam à Ceylan. Le pic de Ténériffe dans les îles Canaries.* = A PIC. loc. adv. Perpendiculairement. *Cette montagne est coupée à pic, est à pic. Le navire est à pic sur son ancre.*

PIC. s. m. T. Jeu de piquet. Se dit Lorsque celui qui a la main compte jusqu'à trente, en jouant les cartes, avant que celui contre qui il joue puisse rien compter ; et alors le premier compte soixante points au lieu de trente. *Faire pic. Voilà un beau pic.*

PICA. s. m. (lat. *pica*, pie). T. Méd. Voy. APPÉTIT. ‖ * T. Mamm. Voy. LIÈVRE.

*** PICADOR.** s. m. Mot espagnol qui sign. *Piqueur*, et désigne Les cavaliers qui, dans les courses, attaquent le taureau avec la pique. *La pique du p. est une lance dont le fer a 2 à 3 centimètres de longueur.*

*** PICAILLON.** s. m. Ancienne monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime. ‖ Pop., *Avoir des picaillons*, Être riche, être à son aise.

*** PICAREL.** s. m. T. Ichth. Voy. MÉNIDES.

PICHOLINE. s. f. T. Bot. Voy. OLÉACÉES.

*** PICHURIM.** adj. et s. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

PICORÉE. s. f. (latin. *pecus*, *pecoris*, troupeau ?). Action de butiner. *Aller à la p.*, se dit Des soldats qui vont en maraude, pour enlever des vivres ; Des écoliers qui dérobent des fruits dans leurs promenades ; Des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel, etc. = PICORER. v. n. Aller à la picorée. *Je vis une bande de soldats qui allaient p. Quand les abeilles ont picoré.* ‖ Fig. et fam., se dit Des auteurs qui pillent dans les ouvrages d'autrui. *Il va picorant dans tous les vieux poëtes.* = PICOREUR. s. m. Celui qui va picorer, ou qui a l'habitude de picorer ; se dit au prop. et au figuré.

PICOT. s. m. Petite pointe qui reste sur le bois qu'on n'a pas coupé net. *Je me suis écorché la main à un p.* ‖ Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. *Les picots de cette dentelle sont rompus.*

PICOTEMENT. s. m. Impression incommode et un peu douloureuse comme d'une piqûre légère, qu'on ressent à la surface de la peau ou sur quelque membrane. *Sentir des picotements par toute la peau. Éprouver des picotements dans la poitrine.*

PICOTER. v. a. (diminutif de *piquer*). Causer des picotements. ‖ Faire de petites piqûres ; se dit Des oiseaux qui becquètent les fruits. *Les oiseaux ont picoté tous les fruits.* ‖ T. Man. *P. un cheval*, Lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises. ‖ Fig. et fam., Attaquer souvent quelqu'un par des paroles dites avec malignité ; chercher à le fâcher, à l'irriter. *Il l'a picoté pendant toute la soirée.* — Dans ce sens, on dit aussi, *Se p.*, S'attaquer réciproquement. *Ils ne font que se p.* = PICOTÉ, ÉE. part. ‖ Figur. et fam., *Picoté de petite vérole*, Marqué de petite vérole.

PICOTERIE. s. f. Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un. *Il l'impatiente par des picoteries continuelles.* Fam.

*** PICOTEUX.** s. m. Petit bateau de pêche, long de quatre à cinq mètres, qui ne peut porter que deux ou trois hommes.

PICOTIN. s. m. (R. *pichot*, pour *petit*). Petite mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine que l'on donne aux chevaux. ‖ La quantité d'avoine que contient le picotin. *Ce cheval mange deux picotins par jour.*

*** PICRÆNA.** s. m. (gr. πικρὸς, amer). T. Botan. Voy. Simaroubées.

*** PICRAMNIE.** s. f. (gr. πικρὸς; ἄμνιον, enveloppe). T. Bot. Voy. Amyridacées.

*** PICRIA.** s. m. T. Bot. Voy. Gesnériacées.

*** PICRIDIE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

*** PICROMEL.** s. m. (grec. πικρὸς; μέλι, miel). T. Chim. Matière visqueuse, amère et un peu sucrée, que Thenard a retirée de la bile, et qu'il considérait, mais à tort, comme un principe immédiat.

*** PICRORHIZA.** s. m. (gr. πικρὸς; ῥίζα, racine). T. Bot. Voy. Scrophularinées.

*** PICROTOXINE.** s. f. (gr. πικρὸς; τοξικὸν, poison). T. Chim. Voy. Ménispermacées.

*** PICUCULE** et **PICUMNE.** s. m. T. Ornith. Voy. Grimpereaux.

PIC-VERT. s. m. T. Ornith. Voy. Pic.

PIE. adj. f. (lat. *pius, pia*). *Œuvre pie*, Œuvre de charité faite en vue de Dieu. *Des œuvres pies.*

PIE. s. f. T. Ornith. Oiseau à plumage blanc et noir, qui apprend facilement à parler. V. Corbeau. ‖ Prov., *Jaser comme une pie, comme une pie borgne*, Parler beaucoup, babiller. On dit de même, *Bavarde comme une pie.* — *Il croit avoir trouvé la pie au nid*, V. Nid. ‖ *Fromage à la pie*, Espèce de fromage blanc écrémé. = Pie. adj. 2 g. *Cheval pie, Jument pie*, Cheval dont la robe blanche présente des taches noires, alezanes ou baies. = Pie-grièche. s. f. T. Ornith.

Enc.—Les oiseaux compris sous la dénomination de *Pies-grièches* appartiennent à l'ordre des *Passereaux dentirostres*, et forment la transition entre cet ordre et celui des Rapaces. Ils constituent une famille fort nombreuse, qu'on désigne sous le nom de *Laniadées*, et qui est surtout caractérisée par la forme du bec, qui est conique ou comprimé, et plus ou moins crochu au bout. — Dans la méthode de Cuvier, cette section ou famille comprend plusieurs genres bien distincts.

I. Les *Pies-grièches* proprement dites (*Lanius*), ont le bec triangulaire à la base, comprimé sur les côtés, crochu et armé d'une petite dent vers l'extrémité. Ce sont des oiseaux d'un caractère hargneux et méchant. Courageux et intrépides, ils se défendent avec vigueur contre des animaux plus forts qu'eux, parfois même ils les attaquent audacieusement, s'acharnent à leur poursuite et les déterminent à prendre la fuite. Plusieurs d'entre eux poussent la cruauté jusqu'au raffinement, et détruisent sans nécessité les animaux auxquels ils font la chasse pour le seul plaisir de détruire. Leur nourriture consiste ordinairement en insectes; mais ils préfèrent les petits oiseaux ou les petits mammifères qu'ils emportent pour les enfiler aux épines des buissons. Certaines espèces semblent faire ces sortes de provisions en vue de leurs futurs besoins, et, quand elles ont faim, elles vont visiter leurs gibets et en décrochent ce qui leur convient. Les Pies-grièches vivent en famille dans les cantons qu'elles se sont choisis; elles nichent, les unes à la cime des arbres les plus élevés, les autres sur ceux de taille moyenne, et plusieurs sur les gros buissons. Les femelles pondent cinq ou six œufs, et les mâles partagent les soins de l'incubation. La vigilance du père et de la mère est très-active pendant tout le temps que réclame l'éducation des petits. La plupart des Pies-grièches sont très-babillardes; quelques-unes ont un chant mélodieux presque continuel; beaucoup possèdent à un haut degré la faculté d'imiter le chant des oiseaux qui vivent dans leur voisinage, faculté qui vient en aide à leur instinct carnassier. Les femelles ne le cèdent pas aux mâles sous ce rapport. En outre, ces oiseaux, bien que leur méchanceté soit passée en proverbe, sont cependant susceptibles de s'apprivoiser. Ils deviennent alors doux, soumis et familiers. On trouve des Pies-grièches dans toutes les parties du monde. Parmi les cinq ou six espèces qu'on rencontre en France, la plus répandue est la *P.-gr. grise* (*L. excubitor*) [Fig. 1]. Elle est grosse comme une Grive. Elle a la tête, la nuque et le dos d'un cendré clair, une bande noire sur les côtés de la tête, toutes les parties inférieures et l'extrémité des rémiges secondaires d'un blanc pur. Les autres espèces indigènes, telles que la *P.-gr. à poitrine rose* (*L. minor*), l'*Ecorcheur* (*L. collurio*), sont plus petites que la P.-gr. grise. La P.-gr. à poitrine rose est particulièrement remarquable par son talent d'imitation : « Elle ne s'approprie pas seulement, dit Gerbe, comme les autres, une partie du chant qu'elle entend, mais elle le retient tout entier et peut le répéter sans le moindre changement. »

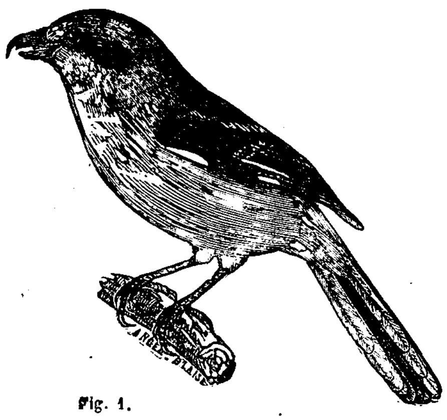

Fig. 1.

II. Tous les autres genres rapportés par Cuvier à la section des Pies-grièches sont étrangers à l'Europe. Les *Bataras* (*Thamnophiles* de Vieillot) sont pour la plupart propres à l'Amérique, depuis les Florides jusqu'au Paraguay; les autres habitent l'Afrique. Le g. *Bagadais*, ou *Prionops*, du même auteur, appartient aussi à l'Afrique : l'espèce unique qu'il renferme est remarquable par la belle huppe blanche qui orne sa tête. Les espèces connues du g. *Vanga* sont de Madagascar, de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Hollande. Les *Langrayens* (*Ocypterus*) habitent presque tous les îles de la mer des Indes. Ces oiseaux sont surtout caractérisés par les dimensions de leurs ailes qui sont autant et plus longues que la queue, ce qui leur donne le même vol qu'aux Hirondelles, et ce qui les a fait appeler par Cuvier *Pies-grièches hirondelles*. Le *Lang. à lignes blanches* (*Oc. linearis*) [Fig. 2], que nous citons comme type du genre, a le plumage d'un cendré fuligineux, et les ailes bordées de blanc : cette espèce habite Timor et la Nouvelle-Hollande. Les *Cassicans* (*Barita*) sont aussi de la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes. Ce genre se distingue par son bec conique, droit, rond à la base, et entamant les plumes du front par une échancrure circulaire. Les *Chalybés* (*Chalybæus*) sont propres à la Nouvelle-Guinée et remarquables par de belles teintes d'acier bruni. Les *Bécardes* (*Psaris*) vivent dans l'Amérique méridionale, et les *Choucaris* (*Graucalus*) dans les îles les plus reculées de la mer des Indes. La Fresnaye place ces deux derniers genres dans la famille des Gobe-mouches. La seule espèce connue du genre *Falconelle* (*Falcunculus*) habite la Nouvelle-Hollande. Elle est de la taille de notre Moineau, et a presque les couleurs de notre Mésange charbonnière, d'où le nom de *P.-gr. mésange* que lui a donné Cuvier. Les plumes de la tête du mâle se relèvent en huppe. Enfin, les *Pardalotes* (*Pardalotus*) sont pour la plupart de l'Australie. Leurs formes sont trapues; néanmoins leur taille est très-petite, ce qui les a fait surnommer *Pies-grièches roitelets*. Nous citerons seulement le *Pard. ponctué* (*Pard. punctatus*) [Fig. 3], qui a le dessus du corps gris ondulé de fauve, la tête et les ailes noires pointillées de blanc, et le croupion rouge de feu. Les colons de Sydney nomment cette espèce *Oiseau-diamant*.

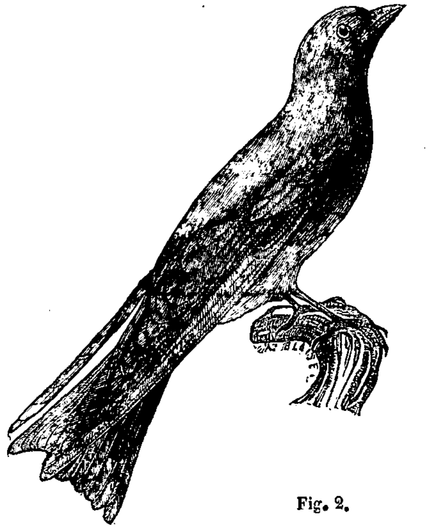

Fig. 2.

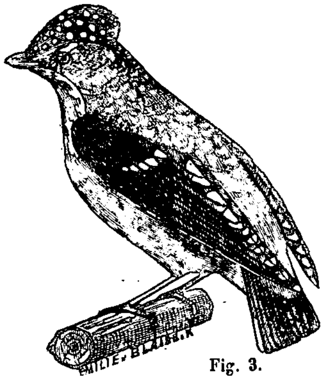

Fig. 3.

PIÈCE. s. f. (italien. *pezza*, morceau). Partie, portion, morceau d'un tout. *Une p. de viande. Une p. de bœuf. Une p. de bois. Les pièces d'une montre, d'une horloge, d'une machine. Les pièces d'un habit, d'un harnais, d'une armure. Mettre un vase en pièces. Un habit fait de pièces et de morceaux. Couper par pièces et par morceaux. Cela est fait de pièces de rapport.* ‖ Figur., *Être armé de toutes pièces*, Voy. Armer. — *Tailler une armée en pièces*, La défaire entièrement. — *C'est un homme qui met tout le monde en pièces*, Dont la médisance n'épargne personne. — *Accommoder, accoutrer, habiller un homme de toutes pièces*, Lui faire un mauvais parti, le maltraiter; ou plus souvent En dire beaucoup de mal. Famil. — *Emporter la p.*, V. Emporter. ‖ *Pièce*, se dit encore souvent D'un petit morceau d'étoffe, de toile, de métal, etc., qu'on met, qu'on ajuste à des choses de même nature, pour les raccommoder lorsqu'elles sont trouées. *Mettre une p. à un habit, à une chemise, à un chaudron, etc.* — *P. d'estomac*, Morceau de toile ou de flanelle, etc., dont on se couvre l'estomac, la poitrine. ‖ *Être tout d'une p.*, se dit Des choses qui sont d'un seul morceau. *Ces colonnes sont toutes d'une p.* — Fig. et fam., *Être tout d'une p.*, Se tenir droit avec roideur, n'avoir rien de libre, de dégagé dans la taille, dans les mouvements; et, au sens moral, Être d'un caractère rigide, n'avoir point de souplesse dans l'esprit, ni dans la conduite. — *Il a dormi cette nuit tout d'une p.*, Il a dormi toute la nuit sans interruption. ‖ En parl. D'un appartement, d'un domaine, *Pièce*, signifie Chacune des parties qui le composent. *Son appartement est composé de dix pièces. Toutes les pièces sont indépendantes. Voilà une belle p. de terre. P. de blé, d'avoine*, Celle qui est couverte de blé, etc. — Dans l'hôtel d'un ambassadeur, on appelle *Pièce d'honneur, p. du dais*, La salle où est le dais. — *P. d'eau*, Grande quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. ‖ *Pièce*, se dit encore De certaines choses qui constituent un tout complet, que l'on considère comme des unités distinctes, ou que l'on compte par tête. *Une p. de drap, de toile, de dentelle, de ruban. On a entamé la p. pour me lever un habit. Juger de la p. par l'échantillon. Le bureau est la plus belle p. de son ameublement. Ce tableau est la plus belle p. de sa galerie. Une p. d'orfèvrerie. Une p. de vaisselle. Une p. de monnaie. J'ai perdu une p. d'or. Une p. de cinq sous, de cinquante centimes, de vingt francs. Cette p. a été rognée. On m'a donné une pièce fausse. P. de pâtisserie. P. de four. P. de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc. J'ai fait cent pièces de vin cette année. Il a soixante pièces de bétail sur son domaine. J'ai acheté quatre pièces de volaille. Il a tué dix pièces de gibier.* — *P. de cabinet*, Objet rare et curieux propre à orner un cabinet. — *P. de crédit*, Pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, et que quelques personnes portent habituellement sur elles, afin de n'être jamais sans argent ou sans gage. — *P. de mariage*, Médaille d'or ou d'argent bénite que le mari donne à sa femme pendant la célébration du mariage. — *P. de charpente*, Morceau de bois taillé, qui entre dans un assemblage de charpente. On appelle les plus grosses, *Maîtresses pièces.* — *P. de tapisserie*, Partie de tapisserie travaillée séparément, laquelle avec plusieurs autres compose une tenture. — *P. d'écriture*, Morceau de calligraphie ordinairement d'une seule page. ‖ Dans l'Artill., *Pièce*, se dit De toute espèce de bouche à feu, et plus particul. Des canons. *Une p. d'artillerie, de canon. Il établit une batterie de quarante pièces. Pièces de siége, de campagne. P. de quatre, de huit, de trente-deux.* — * *Chef de p.*, Le canonnier qui pointe, qui commande la manœuvre d'une pièce. ‖ En parl. D'œuvres littéraires, *Pièce* se dit De tout ouvrage d'esprit, en vers ou en prose, qui fait un tout complet. *Une p. d'éloquence. Un recueil de pièces choisies, de pièces fugitives.* — *P. de théâtre*, Une tragédie, une comédie, un opéra, un vaudeville, etc. Dans ce sens, *Pièce* s'emploie en général absolument. *Donner, jouer, représenter une p. nouvelle. La p. a réussi, est tombée, a été sifflée. Le spectacle se composait de trois pièces. Je suis sorti entre les deux pièces.* — *La petite p.*, Pièce comique d'un, de deux ou de trois actes qu'on joue après une pièce plus longue, appelée alors, par opposit., *La grande p.* Figur. et famil., *La petite p.*, se dit D'une chose divertissante ou parfois ridicule, qui succède à une autre plus sérieuse et plus digne d'attention. *Monsieur un tel parla très-bien; celui qui vint ensuite nous donna la petite p. Nous eûmes* *la petite p.* — Fig. et fam., *Jouer une p., faire une p. à quelqu'un*, et *faire p. à quelqu'un*, Lui faire une malice, lui jouer un tour. *Jouer une p. cruelle à quelqu'un, lui faire une p. sanglante*, Lui causer un grand dommage, le commettre d'une manière fâcheuse. *La p. est plaisante, la p. est bonne*, Le tour qu'on lui a joué est plaisant. || Se dit également De certaines compositions musicales faites pour être exécutées sur des instruments. *P. de musique. P. de clavecin. Cette p. commence par un bel andante.* || En T. Pratiq., Diplomatie, Langage parlementaire, etc., *Pièce*, se dit de Toute sorte d'écriture qui sert à quelque procès; de tout ce qu'on produit pour établir son droit, de tout document écrit qui sert à constater un fait, etc. *La p. est paraphée. P. arguée de faux. Demander communication des pièces. Produire une p. Pièces justificatives. Il a joint à son mémoire toutes les pièces à l'appui. La chambre demanda le dépôt de toutes les pièces relatives à cette négociation.* — *P. de comparaison*, Voy. COMPARAISON. || *Pièce*, s'emploie souvent absolum. dans les diverses acceptions qui précèdent; le sens de la phrase indique alors la signification qu'on y doit attacher. *Cet habit a besoin d'une p. J'aurais envie d'acheter cette p., elle arrondirait mon domaine. Cette p. est mal éclairée. C'est une p. rare, une p. précieuse. Ce chasseur a tué deux belles pièces. Il me faudrait une belle p. pour le second service. Ce vin n'est pas de la même p. Voilà des pièces mal frappées. Rendez-moi la monnaie de ma p. Nous prîmes vingt-cinq pièces à l'ennemi. J'ai remis toutes mes pièces à mon avocat. Ces chevaux ont coûté six cents francs p.* ou *la p. Des oranges à trois francs la douzaine, c'est à vingt-cinq centimes la p.* — Fam., *Il m'a demandé la p. pour sa peine*, Il m'a demandé quelque argent à titre de gratification. — Prov., *Être près de ses pièces*, Avoir fort peu d'argent, être mal dans ses affaires. || *Travailler à la p.*, se dit D'un ouvrier qui est payé, non pas à la journée, mais à proportion de l'ouvrage qu'il fait. || Famil., *Pièce*, se dit quelquefois Des personnes, mais toujours en mauvaise part. *Une bonne p., une fine p., une méchante p.*, Une personne rusée, dissimulée, malicieuse. *Je ne m'y fie que fort peu, c'est une bonne p.* || T. Blas. *Pièces honorables*, V. HÉRALDIQUE. — *Pièces d'honneur*, La couronne, l'épée, le sceptre, etc., qui sont portés par les grands dignitaires au sacre ou aux obsèques d'un souverain. || T. Jeu d'échecs. Tout ce qui n'est pas pion. *Jouer une p. La dame est la meilleure p. des échecs. Faire p. pour p. Je lui rends deux pièces.* = PIÈCE A PIÈCE. loc. adverb. Une pièce après l'autre. *Il a vendu son mobilier p. à pièce.*

Enc. — Dans le commerce, on donne habituellement le nom de *Pièce*, pris pour synonyme de *tonneau* et de *barrique*, à une futaille d'une contenance déterminée. Mais cette contenance variant selon les lieux, il peut être utile de connaître l'évaluation comparative des pièces usitées dans quelques localités. — Anjou = 254 litres, 92; Bayonne = 304,39; Beaune = 228,29; Blois = 235,90; Bordeaux = 226,20; Bourgogne = 205,46; Cahors = 228,29; Champagne = 205,46; demi-queue = 182,63; Cognac (eau-de-vie) = 205,46; Corse = 425; Frontignan = 228,29; Hermitage = 205,46; Mâcon, demi-queue = 213,07; Nantes = 240; Orléans, demi-queue = 213,07; La Rochelle = 228,29; Rouen = 197,57 ou 226,20; Saumur = 232,09; Sauterne = 228,29; Tavel = 277,75; Tours = 232,09.

PIED. s. m. (latin. *pes, pedis*). Chez l'homme, La partie du membre inférieur qui porte sur le sol et supporte le corps. *P. droit, p. gauche. Les doigts du p. Le cou-de-p. Marcher sur la pointe du p. Se tenir sur ses pieds. Marcher pieds nus, nu-pieds. Sauter un fossé à pieds joints. Fouler aux pieds. Se jeter, tomber aux pieds de quelqu'un. Frapper du p.* — *Gens de p.*, Les fantassins, les soldats qui servent à pied. Vx. || *Pied*, s'emploie dans un grand nombre de locutions propres, familières, proverbiales et figurées : nous indiquerons les principales. — Fam., *Aller bien du p., aller du p. comme un chat maigre*, Être bon marcheur, marcher agilement. Fig., *Aller de bon p. dans une affaire*, S'y comporter avec beaucoup de zèle et de franchise. Fam., *Aller de son pied gaillard, de son p. léger, de son p. mignon*, Voyager lestement à pied, et à peu de frais. Figur., *Aller du même p.*, Avoir une marche égale et semblable; se dit Des personnes et des choses. *Nous allions lui et moi du même p. dans cette affaire. Il est difficile que ces deux entreprises aillent du même p.* On dit aussi, *Marcher du même p. Cela ne va plus du même p.* — Fam., *Avoir bon p.*, Être bon marcheur. *Avoir bon p., bon œil*, Se porter bien, être dans toute sa force; et Fig., Être vigilant, se tenir sur ses gardes. Ellipt., on dit aussi, *Bon p., bon œil*, pour Avertir quelqu'un de prendre garde à lui. *Avoir le p. marin*, V. MARIN. *Avoir le p. à l'étrier*, Voy. ÉTRIER. *Avoir un p. dans la fosse*, V. FOSSE. *Avoir toujours le p. en l'air*, V. AIR. — Fam., *Donner un coup de p. jusqu'à tel endroit*, Voy. COUP. — *Lâcher le p., lâcher p.*, V. LÂCHER. — *Mettre p. à terre*, Descendre de cheval ou de voiture. *Mettre le p., les pieds dans une maison*, Y aller. *Ne pouvoir mettre un p. devant l'autre*, Être si faible qu'on ne puisse marcher. — *Perdre p.*, Ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds; et Figur., Ne savoir plus où l'on en est. On dit encore, *Il y a p.*, Quand on peut se tenir debout dans l'eau, la tête dehors; et, dans le cas contraire, *Il n'y a pas p.* Fig. et fam., on dit aussi, *Il n'y a pas p.*, en parlant D'une affaire qu'il n'y a pas moyen de tenter. — Figur., *Prendre p.*, Commencer à s'établir solidement, à acquérir de la considération, du crédit, à gagner la confiance, les bonnes grâces de quelqu'un. *Ce jeune médecin ne tardera pas à prendre p. dans le pays.* Fam., *Prendre quelqu'un au p. levé*, Surprendre quelqu'un au moment où il se disposait à sortir; et Figur., Demander une chose à quelqu'un sans lui laisser le temps de la réflexion, ou encore Prendre avantage contre quelqu'un d'un mot qui lui est échappé. — Fig., *Tenir p. à boule*, V. BOULE. *Tenir à quelqu'un le p. sur la gorge*, Voy. GORGE. *Tirer à quelqu'un une épine du p.*, V. ÉPINE. *Trouver chaussure à son p.*, Voy. CHAUSSURE. || *Peindre quelqu'un en p.*, Faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. — Fig., *Être en p., être mis en p.*, Être dans l'exercice et jouir du titre d'un emploi, d'une fonction. *Il n'était que surnuméraire dans l'administration; il y est maintenant en p.* || Figur., *Mettre une chose sous ses pieds*, La mépriser. — *Couper l'herbe sous le p. à quelqu'un*, Voy. COUPER. || *Être sur p.*, N'être point couché, être levé. *Il a été sur p. toute la nuit pour veiller sa mère. Il est à peine jour, et vous voilà déjà sur p.!* On dit à peu près de même, *Son médecin l'a remis sur p.*, L'a mis en état de se lever, l'a guéri. — Figur., *Être sur le bon p., sur un bon p.*, Être dans un bon état, dans une situation avantageuse. *Son fils est aujourd'hui sur un bon p. Cet établissement est sur un bon p. Être sur un bon p. dans le monde*, Y être en estime, en considération. *Être dans le monde sur un mauvais p., sur un très-mauvais p.*, se dit dans le sens contraire. *Mettre quelqu'un sur un bon p.*, Lui procurer une position avantageuse. *Mettre quelqu'un sur le bon p.*, se dit aussi dans le même sens, mais il signifie plus souvent, Obliger quelqu'un à faire son devoir, l'accoutumer à l'ordre, au travail, à la discipline. — Fig., *Être, se mettre sur tel p. avec quelqu'un*, Être à son égard dans telle disposition, Avoir ou prendre relativement à lui telle conduite, telle manière d'agir. *Sur quel p. êtes-vous ensemble? Il s'est mis sur le p. de me réprimander.* On dit encore, *Être sur le p. d'homme de condition*, Passer dans le monde pour homme de condition; et *Se mettre sur le p. d'un homme de qualité*, S'ériger en homme de qualité. * *Se mettre sur le p. de faire* ou *de ne pas faire une chose*, Prendre l'habitude de faire, etc. *Il se met sur le p. de ne plus rendre les visites qu'on lui fait.* — *Mettre une armée, des troupes sur p.*, Lever une armée, des troupes. — Fig., *Ne savoir sur quel p. danser*, V. DANSER. — Figur. et fam., *Tomber sur ses pieds*, Se tirer heureusement d'une circonstance fâcheuse, se trouver dans la même situation qu'auparavant. *Être encore sur ses pieds*, se dit D'une personne qui, n'ayant point d'engagement formel dans une affaire, peut encore se dédire, et plus souvent D'un homme qui, malgré un échec considérable qu'il a éprouvé dans sa fortune, n'est cependant pas ruiné. — Figurém. et famil., *Sur le p. où sont les choses*, et absol., *Sur ce p.-là*, Les choses étant ainsi, en cet état. *Sur le p. où sont les choses, je doute que l'entreprise puisse réussir.* || *Haut le p.*, Allons, partons, ou Allez, partez. On dit dans un sens anal., *Faire haut le p.*, Disparaître tout à coup. — Adverbialem., *Renvoyer des chevaux haut-le-p.*, Les renvoyer sans les atteler ni les monter. — *Haut-le-p.*, se dit encore, substant., D'un homme qui n'a point d'établissement fixe, qui peut disparaître d'un instant à l'autre. *Ne prêtez point d'argent à cet homme-là, c'est un haut-le-p.* Pop. || ***P.-à-terre***, V. ce mot. || *Plain-p.*, V. ce mot. = *Pied*, se dit aussi D'un grand nombre d'animaux. *Les pieds de devant, de derrière. P. de cheval, de cerf, d'éléphant. P. de veau, de mouton, de cochon. Les bœufs, les daims, les sangliers, etc., ont le pied fourchu.* || En parl. D'un cheval, *Le p. du montoir*, Le pied gauche de devant. *Le p. hors du montoir*, Le pied droit de devant. — *Ce cheval a fait p. neuf*, Après avoir été dessolé, il lui est revenu une nouvelle corne. — *Ce cheval galope sur le bon p.*, Il lève le pied droit de devant le premier. *Il galope sur le mauvais p.*, Il lève le pied gauche de devant le premier. On dit de même, *Mettre un cheval sur le bon p.* || T. Rôtisseur. *Petits pieds*, se dit Des grives, des cailles, des ortolans, et autres petits oiseaux délicats. || T. Véner. La trace de la bête qu'on chasse. *Le veneur a reconnu au p. que c'était une biche.* || Fig. et fam., *Pieds de mouche*, V. MOUCHE. *Faire le p. de grue, le p. de veau*, V. GRUE et VEAU. *Tirer p. ou aile*, V. AILE. =*Pied*, en parl. De plusieurs sortes de meubles, d'ustensiles, sign., par anal., La partie qui sert à les soutenir. *Les pieds d'une table, d'un fauteuil, d'un lit. Un p. de marmite. Le p. d'un chandelier. Un verre à p.* — On dit aussi, *Le p. du lit, les pieds du lit*, pour désigner L'endroit du lit où l'on a ordinairement les pieds quand on est couché, et qui est opposé au chevet. *S'asseoir au p. du lit, sur le p. du lit.* || En parl. D'un arbre, d'une plante, La partie du tronc ou de la tige qui est le plus près de la terre. *Le p. d'un arbre, d'un oranger, d'une plante. Couper un arbre par le p. Être assis au p. d'un arbre. Arroser une plante par le p.* — *Vendre, acheter une récolte sur p.*, Vendre, acheter du blé avant qu'il soit coupé, du raisin avant qu'il soit cueilli, etc. — Fig., *Sécher sur p.*, V. SÉCHER. || Tout l'arbre, toute la plante. *Il y a cinq cents pieds d'arbres dans cette avenue. Un p. d'œillet. Mettre deux ou trois pieds de tubéreuse dans un pot.* || T. Administr. forest. *P. cornier*, V. CORNIER. || T. Charpent. *P. cornier* ou *Poteau cornier*, V. CHARPENTERIE. || L'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, d'un mur, d'une tour, etc. *Le p. des Alpes. Le p. d'un rocher. Le p. d'une muraille, d'une tour. Raser une maison rez p.* — *A p. d'œuvre*, Voy. ŒUVRE. — Fig., *Mettre quelqu'un au p. du mur*, V. MUR. — Figur., *Au p. de la lettre*, Selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles, ou A parler véritablement, sans aucune exagération. *Il ne faut pas toujours prendre les choses au p. de la lettre. Il meurt de faim, au p. de la lettre.* || Talus, pente qu'on donne à certains ouvrages de maçonnerie ou de terre, pour les rendre plus solides. *Ce rempart, ce mur de terrasse n'a pas assez de p.* — *Donner du p. à une échelle*, Éloigner de la muraille l'extrémité inférieure d'une échelle, afin qu'elle soit plus solidement posée. = T. Métrol. Mesure de longueur qui se divise en 12 pouces, et L'instrument en forme de petite règle, qui est de la longueur de cette mesure, et sur lequel sont gravées les divisions du pied en pouces et en lignes. *La toise a six pieds de longueur. Douze pieds en carré. P. carré. P. cube. Cet ouvrier a perdu son p.* Voy. MESURE. — Par exag., *Elle a un p. de rouge sur le visage*, se dit D'une femme extrêmement fardée. *Il voudrait être à cent pieds sous terre*, Il voudrait pouvoir se cacher à tout le monde, tant il est confus, honteux; se dit aussi D'un homme qui a quelque grand chagrin, qui est dégoûté de la vie. On dit aussi, par imprécat., *Je voudrais que cet homme fût à cent pieds sous terre*, Je voudrais qu'il fût mort. — Figur. et fam., *Avoir un p. de nez*, Voy. NEZ. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête*, En être extrêmement dégoûté. *Prendre p. sur quelque chose*, Se régler sur une chose, en tirer une conséquence pour une autre chose de même nature. *J'ai fait cela pour lui, mais je ne prétends pas qu'un autre prenne pied là-dessus.* || T. Poésie métriq. Chacune des divisions d'un vers, laquelle se compose d'un certain nombre de syllabes longues ou brèves. — Par extens., Dans les vers français, qui ne sont pas métriques, on appelle *Pied*, Une réunion de deux syllabes. *Notre vers alexandrin est de six pieds ou de douze syllabes.* = T. Bot. *P.-d'alouette*, la Dauphinelle, RENONCULACÉES. — *P.-de-chat*, le Gnaphalium dioicum, COMPOSÉES. — * *P. de coq* ou *P.-de-poule*, la Renoncule bulbeuse; *P. de griffon*, l'Ellébore fétide, RENONCULACÉES. — *P.-de-lion*, l'Alchimille commune, SANGUISORBÉES. — * *P.-d'oie*, l'Ansérine ou Chenopodium, CHÉNOPODÉES. — * *P.-d'oiseau*, l'Ornithope, LÉGUMINEUSES. — * *P.-de-loup*, le Lycopode, LYCOPODIACÉES. — *P.-de-veau*, le Gouet ordinaire, ARACÉES. || T. Jeu. *P. de bœuf*, Jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres, en sorte que celui qui a la sienne en dessous, en la retirant et la plaçant au-dessus, compte un, celui d'après compte deux, ainsi de suite jusqu'à neuf; et celui qui compte ce nombre dit, en saisissant la main de quelqu'un des autres, *Je retiens mon p. de bœuf.*

|| T. Technol. *P.-de-biche*, V. BICHE. *P.-de-chèvre*, Voy. CHÈVRE. || * T. Zoolog. *P.-d'âne*, V. OSTRACÉS. *P. noir*, Voy. TRAQUET. *P. vert*, V. CHEVALIER. = A PIED. loc. adv. Au moyen de ses pieds, pédestrement. *Aller, venir, arriver, voyager à p. Il était à p. quand je l'ai rencontré.* — Fig., *Etre à p.*, N'avoir point de voiture, d'équipage. *Il a vendu ses chevaux et sa voiture, il est maintenant à p.* * Pop., se dit aussi De quelqu'un qui, ayant été renvoyé de sa place, se trouve sans condition. || *Loger à p. et à cheval*, se dit D'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers. = PIED A PIED. loc. adv. Pas à pas, graduellement. *Aller, avancer p. à p. Gagner du terrain p. à p. — Défendre un passage p. à p.*, En résistant toujours, en tenant toujours tête à l'ennemi, qui gagne insensiblement du terrain. || Figur., en parl. D'affaires, *Aller p. à p.*, Se conduire avec circonspection et sagesse, en faisant l'une après l'autre chacune des choses qu'on a à faire, et dans l'ordre convenable pour assurer le succès. *Avancer p. à p. dans une affaire*, Aller toujours en faisant quelque progrès. = DE PIED FERME. loc. adv. Sans sortir de sa place, sans quitter son poste. *Combattre de p. ferme. Je l'attendais de p. ferme.* || T. Tactiq. *Conversion de p. ferme*, Voy. FERME. = D'ARRACHE-PIED. loc. adv. Voy. ARRACHER. = AU PETIT PIED. locut. adv. En petit, en raccourci. *Réduire un plan au petit p.*, En faire une copie réduite. — Figur., *Les parlements prétendaient être les états généraux au petit p.* || Fam., *Etre réduit au petit p.*, Être réduit à un état de fortune fort au-dessous de celui où l'on était. = SUR LE PIED DE. loc. prép. A raison, à proportion de. *J'ai payé cette étoffe sur le p. de cinq fr. le mètre.* || *Mettre une armée sur le p. de paix, sur le p. de guerre*, Conformément à ce qui a été réglé pour le temps de paix ou le temps de guerre.

Enc.— I. Le *Pied* de l'Homme (Fig. ci-dessous) est divisé en trois parties, le *Tarse*, le *Métatarse* et les *Orteils*. Le *tarse* est composé de sept os, enclavés les uns dans les autres et formant deux rangées. La première comprend l'*Astragale* (1), qui supporte le tibia, et le *Calcanéum* (2), qui constitue le *Talon* ou l'extrémité postérieure du pied ; la seconde comprend le *Scaphoïde* (3), les trois *Cunéiformes* (4, 5, 6), et le *Cuboïde* (7). Le *Métatarse* se compose de cinq os disposés parallèlement, et appelés *os du métatarse* ou *Métatarsiens*. Ces os s'articulent, d'une part avec les os du tarse, et de l'autre avec ceux des orteils. Enfin, chacun des *Orteils* ou doigts du pied, à l'exception du *pouce* ou *gros orteil*, qui n'a que deux os, se compose de trois os, formant chacun une phalange. La partie supérieure du pied offre, au niveau de l'articulation *tibio-tarsienne*, un plan incliné qu'on nomme *Cou-de-pied* tandis que la face inférieure, appelée *Plante*, représente un arc osseux, une voûte élastique, qui transmet au sol le poids du corps. Les vingt-six os dont se compose le pied sont assujettis ensemble par un grand nombre de ligaments. Le p. se meut sur la jambe à l'aide de muscles extenseurs et de muscles fléchisseurs: ceux-ci sont situés au devant de la jambe, ceux-là à sa partie postérieure. Parmi ces derniers, le plus important est le *muscle jumeau* qui forme la saillie du *mollet* : il a deux têtes qui s'attachent aux condyles du fémur et se terminent inférieurement par un tendon saillant, appelé *tendon d'Achille*, qui s'insère à l'extrémité postérieure du calcanéum. Il existe, en outre, des muscles releveurs qui font tourner le p. en dedans ou en dehors.

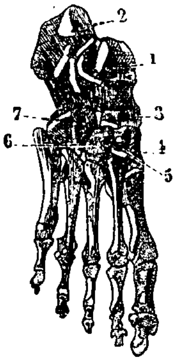

Parmi les Mammifères, les animaux dont les pieds se rapprochent le plus de ceux de l'homme par les os et les muscles sont les Onguiculés ; toutefois ces organes sont moins longs et moins larges, et n'offrent pas le creusement en voûte de la plante. Les Quadrumanes et les Pédimanes ont les doigts plus longs que l'Homme, mais la plante est beaucoup plus petite, d'où résulte moins de solidité. La composition du p. chez les Ruminants et les Pachydermes se simplifie beaucoup. Certains os du tarse et du métatarse, et un nombre plus ou moins grand d'orteils disparaissent, et le p. est enveloppé d'une substance cornée appelée *sabot*. Le p. manque entièrement chez les Cétacés. Dans les Oiseaux, un seul os constitue le tarse et le métatarse. Chez les Reptiles, on trouve généralement plusieurs os distincts du tarse et du métatarse. Il n'existe pas de véritable p. chez les animaux invertébrés ; néanmoins, chez les Mollusques, on désigne sous ce nom le disque charnu ou le prolongement musculeux qui leur sert d'organe locomoteur.

II. Le p., chez l'homme, est assez fréquemment le siége de difformités qui résultent d'une déviation plus ou moins prononcée de cette partie, et que l'on désigne sous la dénomination commune de *P. bot*, mot dérivé de *p. botté*. On distingue quatre espèces principales de p. bot : 1° le *Varus*, où le p. est dévié en dedans ; 2° le *Valgus*, où il est dévié en dehors ; 3° le *P. équin*, dans lequel le p. est dans une extension forcée et ne touche le sol que par l'extrémité des orteils ; 4° le *Talus*, dans lequel, par une flexion exagérée en avant, les orteils sont en haut et le p. ne touche le sol que par le talon. Le plus souvent ces quatre espèces de p. bot se combinent deux à deux ; le *p. équin*, par ex., est ordinairement en même temps *varus* ou *valgus*. Le p. bot est congénital ou accidentel : dans le second cas, il dépend le plus souvent d'une rétraction des muscles ou des tissus fibreux. On traite cette difformité au moyen de machines orthopédiques, ou, quand il y a lieu, par la section des tendons des muscles rétractés, de manière à ramener les parties à leur état normal. Lorsqu'on a recours à la ténotomie, les machines orthopédiques ne s'emploient plus que comme moyens contentifs consécutivement à l'opération.

III. Une difformité qui est loin d'avoir la gravité de la précédente, est le *Pied plat*. Elle consiste simplement dans l'aplatissement général de la surface plantaire. Le bord interne du pied appuie alors plus fortement que l'externe ; la malléole interne touche presque le sol, de sorte que la voûte plantaire se trouve effacée et que les muscles de la plante du p. sont comprimés par le poids du corps. De là résulte l'impossibilité de faire une longue course : aussi le p. plat est-il une cause d'exemption du service militaire. Pour remédier à cette infirmité, on emploie un bas de peau lacé qui comprime uniformément le p. et le bas de la jambe, et des souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des métatarsiens.—Dans le langage ordinaire, on donne quelquefois, par mépris, la qualification de *P. plat* ou de *Plat p.* à un homme qui ne mérite aucune espèce de considération : cette locution proverbiale vient sans doute de ce que cette difformité rend impropre au métier des armes.

PIED-A-TERRE. s. m. Logement dans un endroit où l'on ne demeure pas, où l'on ne vient qu'en passant. *Il habite la campagne et n'a qu'un p.-à-terre à Paris.* * *Des pied-à-terre.*

PIED-DROIT. s. m. T. Archit. La partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

PIÉDESTAL. s. m. (italien. *piedestallo*, pied de colonne). T. Archit. Voy. COLONNE.

PIED-FORT, * **PIÉFORT.** s. m. V. NUMISMATIQUE.

PIÉDOUCHE. s. m. (ital. *peduccio*, dim. de *pede*, pied). T. Architect. Petit piédestal carré ou circulaire, généralement orné de moulures en haut et en bas, et qui sert de support à de petits objets, tels que buste, vase, etc.

PIÉGE. s. m. (gr. πάγη, lacet?). Instrument, engin, qui sert à prendre des animaux. *Tendre, dresser un p. Prendre un loup au piége.* || Figur., Artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un. *C'est un p. qu'on vous tend. Tomber, donner dans un p. Se garantir des piéges des fripons.* = Syn. Voy. APPÂT.

PIE-GRIÈCHE. s. f. (latin. *pica græcula*, pie grecque). T. Ornith. V. PIE.

PIE-MÈRE. s. f. T. Anat. Voy. ENCÉPHALE.

* **PIERARDIA.** s. m. T. Bot. Voy. SAPINDACÉES.

* **PIÉRIDE.** s. f. T. Entom. Voy. DIURNES.

PIERRAILLE. s. f. coll. Amas de petites pierres. *Un chemin ferré de pierraille.*

PIERRE. s. f. (latin. *petra*). Corps dur et solide, constitué par une substance minérale non métallique et non combustible. *P. dure, tendre, grise. P. de taille. P. de liais. Un lit de p. Tailleur de p. Assise de pierres. Bâtiment, escalier, pont, banc de p. Poser la première p. d'un édifice. Une grosse p. Une petite p. Un chemin plein de pierres. Se battre à coups de pierres. — Ouvrage à p. perdue, à pierres perdues*, Construction qu'on élève dans l'eau en y jetant de gros quartiers de pierre. *Les fondations de cette digue ont été faites à pierres perdues. — Pierres sèches*, Pierres posées l'une sur l'autre, sans chaux, sans plâtre, sans mortier. *Muraille de pierres sèches. Construire en pierres sèches. — P. de taille, P. parpaigne, P. d'attente, P. angulaire*, Voy. TAILLE, etc. || Fig., *P. fondamentale*, Ce qu'il y a de principal et de plus important dans les choses de morale, de politique, etc., et qui en est comme le fondement. *La justice est la p. fondamentale des Etats. — P. d'achoppement, P. de scandale, P. de touche*, Voy. ACHOPPEMENT, etc. || Figur. et fam., *Jeter la p. à quelqu'un*, Lui adresser un reproche, l'accuser, le condamner, se déchaîner contre lui. *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, V. JARDIN. *Faire d'une p. deux coups*, V. COUP. *Trouver des pierres dans son chemin, Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, V. CHEMIN. *P. qui roule n'amasse pas mousse*, Voy. MOUSSE. || T. Archéol. *P. levée*, V. ARCHITECTURE *celtique. P. milliaire*, Voy. MILLIAIRE. || T. Beaux-Arts. *Pierres gravées*, V. GLYPTIQUE. || T. Chim. *P. infernale*, V. ARGENT. *P. philosophale*, V. ALCHIMIE. || T. Chir. et Méd. Se dit vulgairem. Des concrétions qui se forment dans la vessie et dans quelques autres organes du corps. Voy. CALCUL. — * *P. à cautère*, Voy. CAUTÉRISATION et POTASSE. — * *P. divine*, Composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine à parties égales, qui, dissous dans l'eau, s'emploie comme collyre et cathérétique. || En parlant De certains fruits, se dit Des espèces de petites concrétions ligneuses qui s'y forment. *Ces sortes de poires ont beaucoup de pierres.*

Enc. — I. Quoique la composition des substances que l'on comprend sous la dénomination commune de *Pierre* soit extrêmement variée, cependant toutes contiennent de l'oxygène, c.-à-d. que toutes sont composées d'un métal à l'état d'oxyde combiné avec un acide ou avec un corps qui en tient lieu. Trois métalloïdes, le silicium, le carbone et le soufre, sont les trois corps simples qui, par leur combinaison, d'une part avec l'oxygène, de l'autre avec différents oxydes métalliques, constituent le plus grand nombre des pierres. Les pierres dont la composition est la plus simple sont les pierres siliceuses, car elles ne sont formées que de silice, c.-à.-d. de silicium et d'oxygène : tel est le quartz et toutes ses variétés colorées. Le sable plus ou moins fin, les différentes sortes de grès, la p. meulière, les galets et cailloux roulés, sont aussi de la silice à différents états d'agrégation. Cette même substance, la silice, combinée avec différents oxydes métalliques, constitue un second groupe fort important, celui des pierres silicatées. Ainsi, la silice combinée avec l'alumine comprend l'argile plastique, le kaolin, les diverses espèces de grenats ; combinée avec l'alumine et avec la chaux, la potasse ou la soude, elle constitue les feldspaths ; combinée avec la magnésie, elle constitue la serpentine et le talc. Les granits et toutes les roches intimement mélangées, comme les syénites et les trachytes, sont des composés de matières siliceuses et de matières silicatées. Il en est de même de plusieurs roches qui présentent un mélange de diverses substances au milieu d'une pâte ; tels sont les porphyres et les mélaphyres. Les schistes, parmi lesquels on distingue particulièrement l'ardoise, sont aussi des composés de silice, d'alumine, etc. Combiné avec l'oxygène, le carbone donne l'acide carbonique, lequel, en s'unissant aux oxydes métalliques, constitue le groupe important des carbonates. Parmi eux, le plus abondant dans la nature est le carbonate de chaux qui fournit la pierre calcaire, les marbres, etc. Enfin le soufre, combiné avec l'oxygène et uni avec les oxydes métalliques, forme les sulfates, tels que le gypse ou sulfate de chaux, la barytine ou sulfate de baryte, etc.

II. Un grand nombre de substances minérales étant désignées, dans le langage vulgaire, sous le nom de *pierre* accompagné d'un qualificatif particulier, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer la signification de celles de ces dénominations qui sont généralement usitées. — *P. d'aigle*, v. AÉTITE. — *P. adulaire*, v. FELDSPATH. — *P. à aiguiser*, ou *à repasser*. On nomme ainsi, d'après leur usage, certains grès argileux et certains schistes argilo-siliceux, à grain plus ou moins fin. v. *P. à rasoir*. — *P. d'aimant*, v. AIMANT. — *P. d'alun*, l'Alunite. v. ALUN. — *P. des amazones*, v. FELDSPATH. — *P. d'Arménie*, l'Azurite. v. CUIVRE. — *P. d'arquebuse*, v. FER. — *P. d'asperge*, v. APATITE. — *P. d'azur*, v. LAPIS. — *P. à bâtir*. On appelle proprement ainsi les pierres calcaires plus ou moins dures et homogènes qu'on emploie dans les constructions. — *P. de Bologne*, la Baryte sulfatée. v. BARYUM. — *P. à briquet*, syn. de *P. à fusil*. — *P. à brunir*, l'Hématite rouge. v. FER. — *P. calaminaire*, la Calamine. v. ZINC. — *P. calcaire*. Toute roche composée de chaux et d'acide carbonique. La p. calcaire destinée spécialement à faire de la chaux reçoit le nom de *P. de chaux*. — *P. à champignons*. Sorte de motte terreuse mélangée de pierres, de fragments de bois et de mycélium filamenteux, sur lequel il pousse différentes sortes de champignons ; on trouve surtout la p. aux champignons aux environs de Naples, où on l'appelle *Pietra fungaia*. — *P. de charpentier*, syn. de *P. noire*. — *P. de croix*, la Staurotide. V. CRISTALLISATION. — *P. à détacher*, v. ARGILE et CHAUX. — *P. électrique*, v. TOURMALINE. — *P. d'évêque*, v. AMÉTHYSTE. — *P. à filtrer*. Sorte de grès très-perméable à l'eau. V. FILTRATION. — *P. de foudre*, synon. de *P. météorique*. — *P. à fusil* ou *P. à feu*, v. SILEX. — *P. gypseuse*, le Gypse. V. CHAUX. — *P. d'Italie*, synon. de *P. noire*. — *P. de jade*, le Jade. — *P. à Jésus*, le Gypse laminaire. V. CHAUX. — *P. de Labrador*, la Labradorite. v. FELDSPATH. — *P. de lard*, la Pagodite. V. TALC. — *P. de liais*, v. LIAIS. — *P. lithographique*, v. LITHOGRAPHIE.—*P. de lune*, v. FELDSPATH. — *Pierres météoriques*, v. AÉROLITHE. — *P. de meule*, *P. meulière* ou *P. de meulière*, v. MEULE. — *P. néphrétique*, v. JADE. — *P. noire*, v. SCHISTE. — *P. ollaire*, v. OLLAIRE. — *P. à plâtre*, v. CHAUX. — *P. ponce*, v. PONCE. *P. à rasoir*. La Novaculite, schiste jaune à grains très-fins dont on se sert particulièrement pour aiguiser les rasoirs. On l'appelle aussi *P. d'huile*, parce qu'il est nécessaire de l'humecter avec de l'huile pour que la lame puisse glisser. — *P. de soleil*, v. FELDSPATH. — *P. spéculaire* ou *Miroir d'âne*, v. CHAUX. — *P. de touche*, v. ESSAI. — *P. travertine*, le TRAVERTIN. — *P. de Vénus*, v. AMÉTHYSTE. — *P. vitrescible*. Toute pierre que l'action du feu réduit en verre. — *P. de Volvic*. Lave d'un beau gris qu'on exploite à Volvic, près de Clermont, en Auvergne.

III. On donne le nom de *Pierres précieuses* à des substances minérales que la beauté de leurs couleurs, leur transparence, leur éclat, leur dureté et leur inaltérabilité, font rechercher pour la confection des articles de parure et de luxe. On les appelle aussi *pierres fines* ou *pierres gemmes* ; mais il ne faut pas oublier que les anciens comprenaient aussi, sous la dénomination de *gemmes*, les pierres dures gravées, soit en relief, soit en creux. Enfin, les pierres précieuses autres que le diamant, sont encore appelées *pierres de couleur*. Les pierres précieuses se classent, d'après leur mérite, dans l'ordre suivant : diamant, rubis, saphir, émeraude, opale, topaze, turquoise, grenat syrien, béryl, aigue-marine, améthyste, jargon ou zircone, hyacinthe, péridot, etc. Ces pierres se divisent en deux classes, les pierres *orientales* et les pierres *occidentales* ; mais ces termes ne sont pas relatifs à la provenance des gemmes : ainsi rubis *oriental* signifie simplement rubis de premier choix, tandis que l'épithète *occidental* a une signification opposée. La valeur des pierres précieuses ne saurait être fixée d'une manière positive, leur prix dépendant toujours de leur rareté, de leur beauté, etc. Toutefois le diamant, le rubis, le saphir et l'émeraude éprouvent peu de variations, et leur prix est toujours fort élevé. Les pierres de couleur, suivant Babinet, ne paraissent pas représenter aujourd'hui plus du dixième de la valeur totale des gemmes. Ainsi les diamants entrent dans le capital total au moins dans la proportion de 90 pour 100.

PIERRÉE. s. f. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux.

PIERRERIES. s. f. pl. Pierres précieuses, quand elles ont été travaillées.

PIERRETTE. s. f. dimin. Petite pierre; ne se dit qu'en parl. D'un jeu d'enfants. *Jouer à la pierrette.*

PIERREUX, EUSE. adj. Qui est plein de pierres. *Champ, chemin, terrain p.* ‖ Qui est de la nature de la pierre. *Polype p. Concrétion pierreuse.* ‖ Se dit aussi Des fruits dont la chair renferme des concrétions ligneuses dures, semblables à de petits graviers. *Une poire pierreuse.*

PIERRIER. s. m. T. Artill. Voy. Bouche *à feu.*

PIERROT. s. m. (R. *Pierre*). T. Ornith. Nom vulg. du Moineau franc. ‖ Personnage de parade qui porte un habit blanc à longues manches, et qui joue des rôles de niais.

PIERRURES. s. f. pl. T. Véner. Voy. Cerf.

PIÉTÉ. s. f. (lat. *pietas*). Dévotion intérieure, affection et respect pour les choses de la religion. *P. exemplaire, solide, éclairée, véritable. Une fausse p. C'est un homme de p., qui a beaucoup de p. Il est dans des exercices continuels de p.* ‖ Par extens., se dit De certains sentiments humains, tels que l'amour pour ses parents, le respect pour les morts, etc. *P. filiale. Éponine fut un modèle de p. conjugale. Ce peuple se distingue par sa p. pour les morts, envers les morts.* ‖ *Mont-de-p.*, Voy. Mont. = Syn. Voy. Dévotion.

PIÉTER. v. n. (R. *pied*). T. Jeu de boule, etc. Tenir le pied à l'endroit marqué pour cela. *Il faut p. Piétez bien.* = Piéter. v. a. Disposer quelqu'un à la résistance. *On avait piété cet homme contre tous les avis qui lui viendraient.* Peu us. = se Piéter. v. pron. Se roidir contre, résister avec force. *Les stoïciens se piétaient contre la douleur.* = Piété, ée. part. *Je l'ai trouvé piété contre vous.* = Conj. Voy. Céder.

***PIÉTIN.** s. m. (R. *pied*). T. Art vétérinaire.

Enc. — Le *Piétin* est une maladie particulière à la race ovine. Elle débute par une inflammation du tissu cellulaire de la partie supérieure et interne de l'onglon, avec décollement de la corne, *désunion de la paroi et des parties qu'elle recouvre, et suintement* léger d'une humeur d'aspect huileux. Facile à guérir au début, cette affection, quand on la néglige, détermine des altérations incurables. Au reste, son traitement est toujours chirurgical. Il consiste à enlever la corne et les tissus altérés pour obtenir une plaie simple. Quand le décollement est étendu, il faut enlever l'ongle en totalité, et même le doigt, si les désordres sont graves.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner. *Le p. continuel de cet enfant m'importune.* = Piétiner. v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. *Cet enfant ne fait que p. P. d'impatience, de rage.* Fam.

*** PIÉTISME.** s. m. Piétiste. adj. et s. 2 g.

Enc. — On donne le nom de *Piétistes* à une secte de luthériens qui affectent un grand rigorisme religieux, et prétendent mener une vie plus sainte que les autres; mais chez eux la piété consiste souvent en pratiques minutieuses de dévotion ou même en de simples apparences extérieures. Les Piétistes se rapprochent des Quakers, par la sévérité outrée de leur morale publique et par leur proscription des plaisirs même les plus innocents; et des Méthodistes, par le droit accordé à tout fidèle qui se dit inspiré de parler dans leurs assemblées. Enfin, ils préfèrent au culte public les pratiques religieuses faites en commun dans les maisons particulières. Cette secte, a été fondée vers 1689, par un professeur de théologie nommé Spener, qui réunit à Leipsick un certain nombre d'adeptes dans des conférences appelées *collegia pietatis*, d'où est venu le nom sous lequel on désigne la secte. Ces sectaires se répandirent bientôt à Berlin, à Augsbourg, à Halle, dans le Wurtemberg et dans l'Alsace. C'est dans le Wurtemberg et dans la Prusse que le *piétisme* compte aujourd'hui le plus d'adhérents. Ils font une guerre acharnée au rationalisme allemand, sans se douter de l'inconséquence qu'il y a à repousser les libertés que les exégètes nouveaux prennent avec l'Écriture sainte, quand eux-mêmes ils attribuent au premier venu le droit de se dire inspiré.

PIÉTON. s. m. Homme qui va à pied. *Les trottoirs sont à l'usage des piétons.* ‖ *Un bon p.*, Un homme qui marche longtemps sans se fatiguer. Dans le sens contraire, on dit, *Un mauvais p.* On dit aussi, *Une bonne, une mauvaise piétonne.* ‖ * Le facteur qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales.

PIÈTRE. adj. 2 g. Mesquin, chétif, sans aucune valeur. *Un manteau bien p. Il a un p. chapeau. Avoir une p. mine.* ‖ Se dit aussi Des personnes. *C'est un p. écrivain, un p. ouvrier.* = Piètrement. adv. D'une manière piètre. *Il est logé, il est vêtu fort p.* = Piètrerie. s. f. Chose de nulle valeur dans son genre. *Ce marchand n'a que de la piètrerie.* — Tous ces mots sont familiers, et le dernier est peu usité.

PIETTE. s. f. T. Ornith. Voy. Harle.

PIEU. s. m. (lat. *palus*). Pièce de bois pointue par un des bouts, et qu'on emploie à divers usages. *Ficher un p. en terre. Soutenir des terres avec des pieux.*

PIEUSEMENT. adv. D'une manière pieuse. *Il est mort très-p.* ‖ *Croire p. une chose*, La croire par principe de dévotion et sans y être obligé par la foi; et Fig., La croire sans preuve, sans fondement, ou Faire semblant de la croire par pure déférence pour celui qui la dit. *Il croit p. bien des choses qui ne sont pas de foi. Elle croit p. tout ce qu'on lui conte. Ce que vous dites me paraît étrange, mais je le crois pieusement.*

PIEUX, EUSE. adj. (lat. *pius*). Qui a de la piété, qui est fort attaché aux devoirs de la religion. *Un homme p. C'est une âme pieuse.* ‖ Se dit Des choses inspirées par des sentiments religieux. *Pensée, méditation, entreprise pieuse. Dessein p. Des établissements pieux, de pieuses largesses.* — *Croyance pieuse*, Opinion qu'adoptent des personnes pieuses, quoiqu'elle ne soit pas prescrite par la foi. Fam. et par ironie, *Pieuse croyance*, Opinion peu éclairée. *Je le laissai dans sa pieuse croyance.* — *Legs p.*, Celui que l'on fait pour être employé en œuvres pies. ‖ Par ext., se dit Des choses qui tiennent à la piété filiale et à quelques autres sentiments humains. *Il rendait à son père les plus p. devoirs. On l'entourait avec un p. respect. J'ai conservé un p. souvenir de ses vertus.*

*** PIÉZOMÈTRE.** s. m. (grec. πιέζειν, comprimer; μέτρον, mesure). T. Phys. Voy. Corps.

PIFFRE, ESSE. s. (all. *pfeiffer*, joueur de flûte). T. bas et injurieux, qui se dit D'une personne excessivement grosse et replète. *Un gros p. Une grosse piffresse.* ‖ Se dit quelq. pour Goulu. *Il mange comme un p.*

***PIGAMON.** s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

PIGEON. s. m. (lat. *pipio*). T. Ornith. Oiseau domestique qu'on élève dans les colombiers, les basses-cours. *P. de colombier, de volière. P. ramier. P. pattu.* — *Une paire de pigeons*, Deux pigeons vivants et appariés. *Une couple de pigeons*, Deux pigeons destinés à être mangés. ‖ *Couleur gorge de p.*, Couleur changeante, comme celle de la gorge des pigeons. *Du taffetas gorge de p.* ‖ *Aile de p.*, Disposition des cheveux qui figure une aile à chaque côté de la tête. *Il était coiffé en ailes de p.* ‖ Fig. et fam., *Pigeon* se dit D'un homme qu'on attire par adresse pour le duper. *Elle cherche un p. à plumer.*

Enc. — I. « Les *Pigeons*, dit Cuvier, peuvent être considérés comme établissant un léger passage des Gallinacés aux Passereaux. Comme les premiers, ils ont le bec voûté, les narines percées dans un large espace membraneux, et couvertes d'une écaille cartilagineuse, qui forme même un renflement à la base du bec; le sternum osseux, profondément et doublement échancré, et le jabot extrêmement dilatable. » D'autre part, les Pigeons se rapprochent surtout des Passereaux par leur manière de vivre et leurs mœurs. Comme ces derniers, ils sont monogames; comme chez eux, le mâle et la femelle travaillent en commun à la construction du nid et se partagent ensuite le soin de l'incubation et de l'éducation des jeunes. Enfin, ceux-ci naissant aveugles et incapables de chercher eux-mêmes leur nourriture, sont longtemps nourris par leurs parents dans le nid avant de le quitter. Toutefois nous croyons que l'on doit ranger ces oiseaux parmi les Gallinacés, comme l'a fait Cuvier, plutôt que parmi les Passereaux, ainsi que l'a fait Linné. Dans tous les cas, ils constituent, dans l'ordre des Gallinacés, une famille si distincte, que plusieurs ornithologistes modernes, à l'exemple de Brisson, ont créé pour eux un ordre particulier. Au reste, soit qu'on considère les Pigeons comme un ordre nouveau, soit qu'on en fasse une simple famille des Gallinacés, on leur assigne les caractères suivants : Bec généralement faible, grêle, droit, comprimé, couvert à sa base d'une membrane voûtée sur chacun des côtés; narines oblongues, s'ouvrant au milieu du bec et percées dans une membrane plus ou moins molle; quatre doigts, trois devant, un derrière, les trois antérieurs n'ayant d'autres membranes entre leurs bases que celles qui résultent de la continuation des rebords; ailes médiocres ou courtes. Leur plumage est excessivement variable. Plusieurs espèces, surtout parmi celles qui sont exotiques, sont parées de brillantes couleurs. Fort souvent ces couleurs offrent des teintes changeantes à reflets métalliques.

II. Les Pigeons, comme la plupart des Gallinacés, ont les mœurs douces et sociables. Beaucoup d'espèces s'apprivoisent aisément ou du moins se soumettent à une demi-domesticité; mais quelques autres paraissent réfractaires à la domestication. Quoi qu'il en soit, les Pigeons, à l'état sauvage, vivent une grande partie de l'année rassemblés en familles composées souvent d'un nombre considérable d'individus. En général, ils habitent de préférence les endroits frais et humides. Ce ne sont point des oiseaux chanteurs; cependant ils font entendre, surtout dans la saison des amours, des roucoulements plaintifs, assez semblables à des vagissements sourds et étouffés. Ces cris doux et traînants sont en harmonie parfaite avec le naturel timide de ces oiseaux, avec leurs habitudes paisibles et leurs mœurs douces et familières. La plupart ont un vol rapide et facile; mais, à terre ou sur les arbres, leurs mouvements sont lents et leur démarche lourde. Ils marchent et ne sautent pas. Si quelques-uns sont sédentaires, beaucoup entreprennent des migrations lointaines : la Colombe voyageuse de l'Amérique du Nord par ex., est célèbre sous ce rapport (v. Migration). Les Pigeons, ainsi que nous venons de le dire, sont monogames : les deux époux montrent souvent l'un pour l'autre une tendresse remarquable; mais Buffon, en faisant de ces oiseaux les modèles de la fidélité conjugale, de la chasteté et de l'amour sans partage, a sacrifié la vérité à la poésie. Le mâle prend une part active à la construction du nid, qui est presque plat et simplement formé de bûchettes mal entrelacées. La femelle ne pond en général que deux œufs, d'où naissent un mâle et une femelle; mais les pontes se répètent plusieurs fois dans l'année. Les petits naissent nus, aveugles, presque informes; ils ne reçoivent pas la becquée en ouvrant le bec, mais en l'introduisant dans celui de leurs parents, qui leur dégorgent, par un mouvement convulsif, les aliments à moitié digérés. Les Pigeons se nourrissent de diverses sortes de graines, de baies, etc.; certaines espèces cependant ont à la fois un régime animal et végétal. Lorsqu'ils boivent, c'est tout d'un trait, en plongeant le bec dans l'eau, et non, comme les autres Gallinacés, en relevant la tête à chaque gorgée. Les Pigeons fournissent à l'homme d'utiles ressources sous le rapport des subsistances. Les Canadiens considèrent la Colombe voyageuse comme une espèce de manne. Ils prennent, pendant leur passage, un nombre tellement prodigieux de ces oiseaux, qu'ils s'en nourrissent pendant une partie de l'année. On les sale pour les conserver. La chair de tous les Pigeons est tendre, savoureuse et de facile digestion. Les Pigeons offrent encore une autre sorte d'utilité : leur fiente, qu'on nomme *Colombine*, est un engrais des plus énergiques et des plus fertilisants. Enfin, on a tiré parti de la singulière mémoire locale dont ces oiseaux paraissent doués pour leur confier la fonction de messagers. A cet effet, on emporte dans des cages des Pigeons qui ont des petits jusqu'au lieu d'où ils doivent rapporter les dépêches; alors on leur attache celles-ci à la patte ou sous l'aile, on les rend à la liberté, et aussitôt ils retournent à leur colombier. Cet emploi des Pigeons était connu des anciens. Au rapport de Pline, on s'était servi de pareils messagers pour faire passer des lettres dans Modène assiégée par Antoine. On en renouvela l'usage en Hollande en 1574. Enfin, de nos jours, avant l'invention du télégraphe électrique, des spéculateurs anglais, français et belges, avaient des Pigeons qui leur apportaient le cours des rentes et des valeurs cotées à la Bourse.

III. Les espèces de Pigeons connues jusqu'à ce jour s'élèvent au moins à 170, et les caractères différentiels qu'elles présentent sont souvent assez peu tranchés. Aussi leur distribution en genres et en tribus offre-t-elle de grandes difficultés. Lesson les répartit en 15 tribus, qu'il nomme *Colombi-hoccos*, *Colombi-perdrix*, *Colombi-gallines*, *Nicobars*, *Colombi-colins*, *Colombars*, *Ptilinopes* ou *Kurukurus*, *Turverts*, *Tourterelles*, *Colombi-turtures*, *Palombes* ou *Colombines*, *Muscadivores*, *Colomgalles*, *Ramirets* ou *Picazuros*, et *Ramiers* ou *Bisets*. Mais, comme à l'exception de quatre, toutes les espèces qui composent les tribus dont il s'agit sont exotiques, la caractéristique de toutes ces coupes offre trop peu d'intérêt pour que nous entrions dans ces détails. En conséquence, nous suivrons la classification de Temminck, qui n'établit parmi ces oiseaux que 4 tribus, savoir : les *Colombi-hoccos*, les *Colombi-gallines*, les *Colombes* ou *Pigeons* proprement dits, et les *Colombars*.

1° La tribu des *Colombi-hoccos* ne renferme qu'une seule espèce, qui a été décrite par Buffon sous le nom de *Pig. couronné*, et qu'on appelle aujourd'hui *Goura couronné* (*Lophyrus coronatus*) [Fig. 1]. Cet oiseau est de la grosseur d'un Dindon et tout

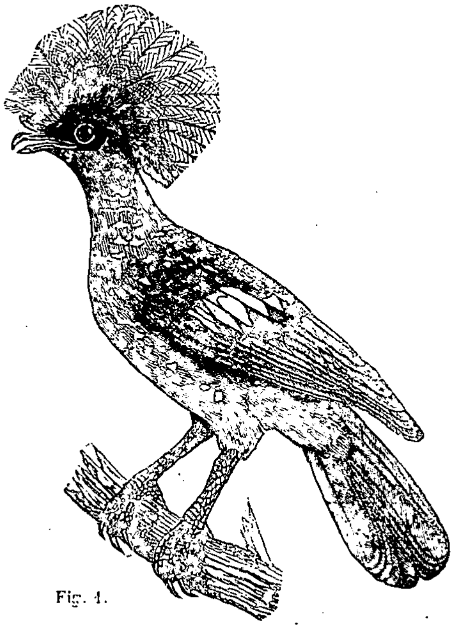
Fig. 1.

entier d'un bleu d'ardoise avec du marron et du blanc à l'aile. Sa taille et la belle huppe de plumes effilées qui ornent sa tête suffisent pour le distinguer de toutes les autres espèces de la famille. Le Goura passe pour un animal fort stupide; mais, en revanche, sa chair est, au dire de Lesson, blanche, parfumée et la plus exquise qu'on puisse manger. Il est excessivement commun à la Nouvelle-Guinée; à Java, on l'élève dans les basses-cours.

2° Les Pigeons qui forment la section des *Colombi-gallines* sont ceux qui se rapprochent le plus des Gallinacés ordinaires. En effet, ils ont les tarses nus et plus élevés, vivent en troupes, cherchent leur nourriture à terre, et ne perchent pas; mais leur bec est grêle et flexible. Plusieurs ont un barbillon charnu et rouge à la base de la mandibule inférieure. Toutes les espèces de cette tribu sont exotiques. Nous nous contenterons de citer comme exemple la *Colombe ensanglantée* (*Col. cruenta*) [Fig. 2], qui habite les îles Philippines. Cet oiseau a l'occiput et le haut du cou d'un violet foncé à reflet vert, la gorge, les côtés du cou et la poitrine d'un blanc pur, avec une tache sanguine sur cette dernière partie, et le reste du corps d'un gris ardoisé.

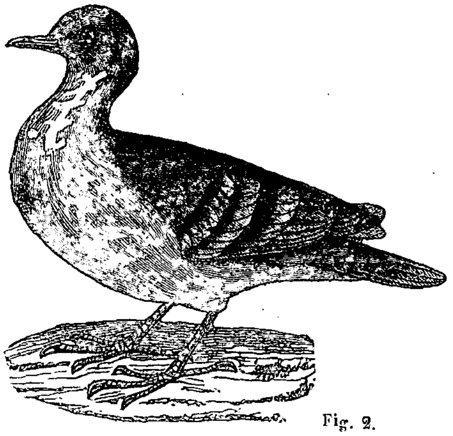

Fig. 2.

3° Les *Pigeons* proprement dits, ou *Colombes*, ont le bec grêle et flexible, les pieds courts avec les tarses emplumés au-dessous de l'articulation. Nous en possédons à l'état sauvage 4 espèces: le *Ramier* (*Col. palumbus*), appelé *Palombe* dans nos provinces du Midi, est la plus grande. Son plumage est d'un cendré plus ou moins bleuâtre, avec les côtés et le dessous du cou d'un vert doré changeant et la poitrine d'un roux vineux. Il a, en outre, une tache blanche sur chaque côté du cou et sur chaque aile. Le Ramier est répandu dans toute l'Europe, mais il émigre en hiver. Il habite dans les forêts, surtout dans celles d'arbres verts. Le *Colombin*, ou *Petit Ramier* (*Col. œnas*), ne diffère du précédent que par une taille plus petite, et par l'absence de taches blanches sur les côtés du cou et sur les ailes; mais sur ces derniers existent deux taches noires. Le *Biset* (*Col. livia*), nommé aussi *Pig. sauvage*, a le plumage d'un bleu cendré, les côtés du cou d'un vert chatoyant, le croupion blanc et une double bande noire sur l'aile. Les Bisets vivent en troupes et dans un état complet de liberté sur les côtes de l'Angleterre, de la Norvége, du midi de l'Europe, etc. Ils nichent dans les rochers et les masures, et non sur les branches, comme les Ramiers et les Colombins, d'où le nom de *Pigeons de roche* qu'on leur donne quelquefois. Ils ne passent que l'été chez nous. Mais, tandis que les Ramiers ne s'apprivoisent qu'imparfaitement et ne se reproduisent pas en captivité, les Bisets s'habituent facilement à la domesticité et s'accommodent très-bien des gîtes que l'homme leur prépare. La *Tourterelle commune* (*Col. turtur*), communément appelée *Tourt. des bois*, est la plus petite espèce de nos Pigeons indigènes. Elle a la tête et la nuque d'un cendré vineux, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre d'un vineux clair, le dos brun cendré, l'abdomen et les ouvertures inférieures de la queue d'un blanc pur, et un croissant de plumes noires terminées de blanc sur les côtés du cou. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe, mais surtout dans le Midi, où il vit dans les bois comme le Ramier. Une espèce que nous élevons fréquemment en volière est la *Tourt. rieuse* ou *Tourter. à collier* (*Col. risoria*), qu'on nomme aussi *Tourter. de Barbarie*. Cette espèce, qui paraît originaire d'Afrique, a le plumage d'un léger gris rosé avec un collier noir sur la nuque. Parmi les espèces étrangères, nous citerons encore la *Colombe porphyre* (*C. porphyrea*) [Fig. 3], des îles de l'archipel Indien, dont la tête, le cou, la poitrine sont d'un pourpre très-vif, avec le dos vert, l'abdomen jaune, et un large collier blanc sur la poitrine; et la *Col. voyageuse* (*Col. migratoria*), qui voyage en Amérique entre les 20° et 60° degrés de latitude septentrionale, et dont nous avons déjà mentionné les migrations en multitudes innombrables. Son plumage est gris, bleuâtre en dessus, vert doré, brillant à l'occiput, roux vineux à la poitrine, et blanc sous le ventre.

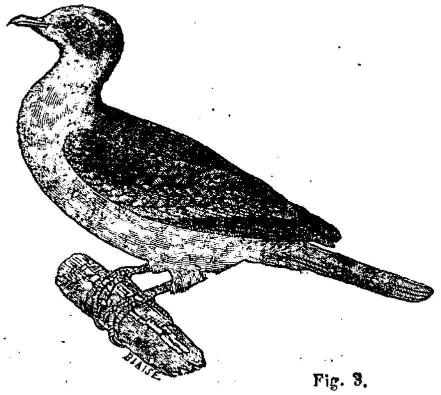

BLAISE

Fig. 3.

4° Les *Colombars* sont caractérisés par un bec gros, solide, comprimé sur les côtés, et par des pieds larges et bien bordés. Ils vivent tous de fruits dans les grands bois des contrées tropicales de l'ancien continent. Nous nommerons seulement le *Colombar Waalia* (*C. abyssinica*) [Fig. 4], dont la tête, le cou et la poitrine sont d'un gris nuancé de vert clair, le haut du corps d'un vert jaunâtre, le ventre d'un beau jaune et le bas-ventre blanc. Cet oiseau habite dans les parties basses de l'Abyssinie.

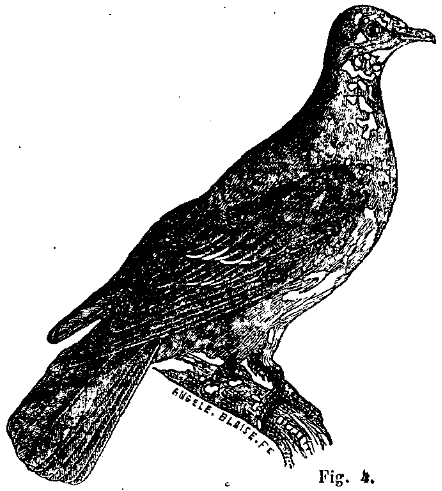

Fig. 4.

IV. Tous les auteurs s'accordent à considérer le *Biset* comme la souche de nos Pigeons de colombier et même de toutes nos races domestiques. Cependant Buffon et Cuvier pensent que le mélange de quelques espèces voisines pourrait aussi avoir influé sur la production de certaines races. Buffon admettait 11 races parmi nos Pigeons domestiques et de volière; Lesson en compte 14; Boitard et Corbié 24. Les 14 races admises par Lesson sont les suivantes: *P. mondain*, 14 variétés; *P. miroité; P. grosse-gorge*, 3 var.; *P. culbutant*, 1 var.; *P. tournant* ou *batteur; P. trembleur* ou *P. Paon*, 2 var.; *P. Hirondelle*, 1 var.; *P. tambour* ou *glouglou*, 2 var.; *P. nonnain*, 2 var.; *P. à cravate; P. polonais*, 1 var.; *P. romain*, 4 var.; *P. turc*, 2 var.; *P. bagadais*, 3 var.—Le *Biset de colombier*, origine de toutes ces races, conserve, à peu de chose près, son plumage et ses mœurs primitives. Chaque jour, à des heures réglées, il quitte sa demeure pour aller dans la campagne chercher sa nourriture. Le *Mondain* se distingue du précédent par sa forme plus allongée et plus élégante; le *Gros mondain* atteint la taille d'une Poule; le *Mond. pattu* a des plumes implantées jusque sur les doigts et produit beaucoup; le *Mond. messager* a le vol très-léger et s'élève très-haut: il est surtout doué de la sagacité précieuse de reconnaître et de retrouver à des distances immenses le colombier où il est né. Le *P. grosse-gorge* a la faculté d'enfler son jabot en aspirant et en retenant l'air dans cette cavité, qui se dilate beaucoup, quelquefois même au point d'acquérir un volume presque égal à celui du reste du corps. Le *P. culbutant* a beaucoup de rapports avec les Mondains; son vol est très-rapide et élevé, mais comme saccadé: pendant qu'il vole, il tourne sur lui-même, de deux à cinq fois, la tête en arrière, de sorte qu'on croirait qu'il tombe. Le *P. tournant* a la taille plus forte que le culbutant. Il se distingue par son vol bruyant, et, en volant, il décrit des cercles comme les oiseaux de proie. Le *P. trembleur*, ou *P. Paon*, est remarquable par sa queue large, qu'il porte relevée et étalée comme le Paon, ainsi que par le tremblement convulsif dont il est habituellement agité, surtout lorsqu'il est en amour. Le *P. nonnain* est caractérisé par un capuchon épais qui lui descend sur les épaules. Le *P. polonais* a le bec gros, mais si court, qu'il l'empêche souvent de nourrir ses petits, de sorte que ceux-ci meurent alors de faim. Le *P. romain* se distingue de tous les autres Pigeons domestiques par un cercle de peau nue et ridée autour des yeux. C'est un de nos plus gros Pigeons de volière; mais il produit médiocrement. Le *P. turc* a la taille et le port du précédent: il présente autour des yeux un large ruban caronculeux, qui va rejoindre la base du bec; ses narines sont surmontées d'un très-gros tubercule; le rouge, le jaune, le bleuâtre se montrent sur toutes ces excroissances. Le *P. bagadais* est également remarquable par sa taille et par les excroissances tuberculeuses qu'il porte autour des yeux et sur les narines; en outre, il a le bec long, courbé, crochu et robuste.

PIGEONNEAU. s. m. Jeune pigeon. ‖ Fig. et fam., Jeune homme que l'on dupe. *C'est un bon pigeonneau.*

* **PIGEONNER.** v. a. T. Maçon. Employer à la main du plâtre gâché serré pour élever un mur mince, comme une cloison, un tuyau de cheminée.

PIGEONNIER. s. m. Lieu où l'on élève et où habitent des pigeons domestiques.

* **PIGMENT.** s. m. (latin. *pigmentum*, couleur). T. Anat. Voy. Peau.

PIGNE. s. f. (espag. *pigna*). T. Métall. Masse d'argent qui reste après la distillation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai. Voy. Argent.

PIGNOCHER. v. n. (R. *épine?*). Manger négligemment, sans appétit et en ne prenant que de très-petits morceaux. Fam.

PIGNON. s. m. (celt. *pen*, pointe?). La partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts. *Dans les anciennes maisons, le p. était sur la façade principale. Mur de p.*, V. Mur.— Prov., *Avoir p. sur rue*, Avoir une maison à soi; et, par ext., Avoir des biens immeubles, des héritages en propre.

PIGNON. s. m. (latin. *pinea*). T. Botan. Graine du Pin. Voy. Conifères. ‖ * *P. d'Inde*, Nom vulg. donné à la graine du Croton tiglium et du Curcas purgans. * *P. de Barbarie*, La semence du Ricin. Voy. Euphorbiacées.

PIGNON. s. m. T. Mécan. Voy. Engrenage.

PIGNORATIF. adj. m. [Le G est dur.] (lat. *pignus*, gage). T. Jurispr. *Contrat p.*, Contrat par lequel un débiteur vend, sous faculté de rachat, un héritage à son créancier qui le lui laisse en location.

* **PIKA.** s. m. T. Mamm. Voy. Lièvre.

PILASTRE. s. m. (ital. *pilastro*). T. Archit.

Enc. — Un *Pilastre* est une sorte de colonne carrée qui ne s'emploie guère qu'engagée dans un mur. Lors même qu'il est isolé, il se distingue du *pilier* en ce qu'il a toujours le chapiteau, la base, les ornements et les proportions d'un ordre classique. La saillie du p. engagé n'est en général que du cinquième ou du sixième de son épaisseur totale. En cet état, il sert ordinairement de fond à une colonne peu distante du mur, et se répète, comme la colonne, à distance d'entre-colonnement. Dans ce cas, l'ordre et la décoration des pilastres doivent être les mêmes que ceux des colonnes auxquelles ils correspondent. On emploie encore le p. ainsi engagé pour tenir lieu de la colonne, dans un projet d'architecture dont le plan ne comporte, ni la dépense, ni l'espace qu'exigeraient des colonnes détachées ou même seulement engagées. Dans ce cas, les pilastres et l'entablement présentent encore un ordre d'une certaine richesse. Il est rare qu'on se serve du p. isolé, car il est lourd et produit toujours un mauvais effet, parce que, bien que sa largeur soit exactement égale au plus grand diamètre de la colonne, sa masse se trouve beaucoup trop forte et son périmètre beaucoup plus étendu. L'emploi des pilastres est fréquent dans l'architecture romaine, et fort rare au contraire dans la grecque. Chez les Grecs, en effet, on ne trouve guère de pilastres qu'au portique de certains temples. Ils servaient à terminer les murs latéraux de la cella, quand ces murs se prolongeaient au delà du mur de la façade (Fig. ci-contre). Ces pilastres étaient alors appelés *Antes* ou *Parastates*. Les antes concouraient à la formation du portique, en s'alignant aux colonnes, ordinairement au nombre de deux, qui soutenaient le fronton. — En termes de Serrurerie, on donne le nom de p. à des montants à jour, qu'on place de distance en distance dans une grille, soit pour marquer des travées, soit pour augmenter sa solidité. On appelle encore ainsi les bandes verticales d'ornement qui encadrent les panneaux d'une verrière

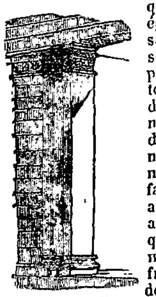

PILAU. s. m. Riz cuit avec du beurre ou de la graisse et de la viande. *Le p. est la nourriture ordinaire dans le Levant.*

* **PILCHARD.** s. m. T. Ichth. Voy. Hareng.

PILE. s. f. (lat. *pila*). Amas de plusieurs corps placés les uns sur les autres. *Une p. de bois, de livres, d'écus, de boulets. Mettre des livres en p. P. de cuivre*, se dit de Plusieurs poids de cuivre en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les divisions du poids total. ‖ T. Architect. Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. ‖ T. Physiq. *P. de Volta, P. galvanique*, Voy. Galvanisme.

PILE. s. f. Grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose. ‖ * T. Techn. Voy. Papeterie.

PILE. s. f. (gr. πύλη, porte). Le côté d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain, mais qui, sur certaines monnaies du moyen âge, offrait l'image d'une porte. Voy. Croix.

* **PILEA.** s. m. T. Bot. Voy. Urticées.

PILER. v. a. (grec. πιλεῖν, fouler). Broyer, écraser quelque chose avec un pilon ou quelque instrument analogue. *P. des amandes. P. des chiffons pour en faire du papier.* = Pilé, ée, part.

* **PILET.** s. m. T. Ornith. Voy. Canard.

PILEUR. s. m. Celui qui pile.

* **PILEUX, EUSE.** adj. (lat. *pilus*, poil). Qui a rapport aux poils. *Bulbe, follicule p. Système p.* || T. Bot. Qui est garni de poils longs et lâches. *Glandes pileuses.*

PILIER. s. m. (R. *pile*). Sorte de colonne ronde ou carrée, sans proportion, qui sert à soutenir un édifice ou quelque partie d'un édifice. *Les piliers d'une voûte, d'une arcade, d'un dôme. Des piliers hauts, déliés, massifs. Les piliers de la grand'salle du palais.* — *Les piliers des halles*, Ceux qui soutenaient les maisons bâties autour des halles, à Paris. — Fig. et fam., *C'est un p. de café, d'estaminet, etc.*, C'est un homme qui ne bouge pas du palais de justice, du café, etc. || *P. de carrière*, Masse de pierre qu'on laisse d'espace en espace pour soutenir le ciel d'une carrière. — *P. de moulin à vent*, Le massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. || Autrefois, se disait aussi Des poteaux de justice, des fourches patibulaires. *Il y avait tant de piliers à cette justice.* || Les poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres; et Ceux entre lesquels on met un cheval dans un manége pour commencer à le dresser. *Mettre un cheval entre les piliers, dans les piliers.* || T. Horlog. Petite colonne qui, dans les montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre à une égale distance. || * T. Anat. *Piliers du diaphragme*, V. Diaphragme. *Piliers du voile du palais*, V. Bouche. *Voûte à trois piliers*, Voy. Encéphale.

* **PILIFÈRES.** s. m. pl. (latin. *pilus*, poil; *fero*, je porte). T. Zool. Voy. Mammifères.

PILLAGE. s. m. [On mouille les deux LL dans ce mot et dans les quatre suivants.] L'action de piller, ou Le dégât qui en est la suite. *Mettre au p. Livrer une ville au p. La ville fut abandonnée au p. On promit le p. de la ville aux soldats. La ville se racheta du p.* — Par exag., on dit D'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, où les domestiques prennent et tirent chacun de leur côté, que *Tout y est au p.* || T. Mar. Autrefois, on appelait *Pillage*, La dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à trente livres; le surplus se nommait *Butin.*

PILLARD, ARDE. adj. Qui aime à piller. *Cette troupe est bien pillarde. Il est d'humeur pillarde.* Fam. Pillard. s. m. Individu qui pille, qui aime à piller. *C'est un grand p. Une grande bande de pillards.*

PILLER. v. a. (lat. *pigliare*). Emporter publiquement et avec violence les biens d'une ville, d'une maison, etc. *P. une ville, un château. Les soldats ont pillé ce village. Ils ont pillé partout.* — Fam., *P. une collation, un dessert*, Se jeter dessus pour emporter les fruits, etc. || Par extens., Commettre des exactions, des concussions. *Ce gouverneur abusa de son autorité pour p. la province. Cet intendant a si bien pillé son maître qu'il s'est enrichi.* || Figur., se dit D'un auteur, d'un musicien, etc., qui prend dans les compositions d'autrui des vers, des pensées, des passages, qu'il donne ensuite comme siens. *Il a pillé les anciens et les modernes. Il a pillé cette pensée dans Montaigne. Ces vers sont pillés de Racine. Cet air est pillé dans Mozart. Cet auteur pille partout.* || *Piller*, se dit aussi Des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. *Son chien a pillé le mien. C'est un chien qui pille tous les passants.* Peu usité. — A la chasse, quand on veut exciter un chien à se jeter sur le gibier, on lui dit, *Pille.* On le dit aussi pour agacer un chien contre d'autres animaux ou contre des personnes. = Pillé, ée. p.

PILLERIE. s. f. Volerie, extorsion, action de piller. Fam., et se dit D'un pillage en petit. *Je redoute pour mon verger les pilleries de tous ces écoliers. Il s'est enrichi par ses pilleries.*

PILLEUR. s. m. Celui qui pille. *Les pilleurs s'enfuirent au plus vite.*

PILON. s. m. (lat. *pilum*). Instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. *P. de fer, de fonte, de bois, de marbre.* || T. Technol. Se dit Des marteaux ou maillets qui, dans les moulins à tan, à papier, etc., servent à piler, à briser, à hacher. || *Mettre un livre au p.*, En déchirer tous les feuillets, de sorte qu'ils ne soient plus bons qu'à être pilés et réduits en pâte.

PILORI. s. m. (bas lat. *pilorium*, de *pila*, pilier).

Enc. — Avant la révolution, on appelait *Pilori* un poteau que tout seigneur haut justicier avait le droit de faire élever dans ses terres comme signe de son autorité. A ce poteau étaient attachés des chaînes et un collier de fer ou carcan que l'on passait au cou des individus condamnés à être exposés aux regards du public. Les piloris placés dans l'intérieur des villes consistaient ordinairement en une sorte d'échelle (d'où *écheller* pour dire *pilorier*), au sommet de laquelle se trouvait une planche percée de trous où l'on faisait passer la tête et les deux mains du patient. Dans certains lieux, le *p. se composait d'une plate-forme de charpente* dont le bord portait une planche disposée de la même manière, et qui tournait sur un pivot. Le célèbre p. des Halles, à Paris, avait cette dernière forme au XIIIᵉ siècle. Plus tard, on érigea une tourelle octogone, surmontée d'un toit conique, et offrant, vers le milieu de sa hauteur, huit fenêtres dans chacune desquelles se trouvait une planche à trous pour recevoir la tête et les poignets du pilorié. La peine du p. fut supprimée à la révolution; mais quelques années après, le Code pénal la remplaça par celle de l'*exposition*, qui elle-même a été abolie en 1848.

PILORIER. v. a. Mettre au pilori. *P. un banqueroutier.* || Figur., Diffamer quelqu'un, manifester son infamie. *Il a été pilorié dans vingt écrits publics.* = Pilorié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

PILORIS. s. m. T. Mamm. Voy. Rat.

PILOSELLE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

PILOTAGE. s. m. Ouvrage de pilotis.

PILOTAGE. s. m. T. Mar. L'art de conduire un vaisseau; les notions théoriques et pratiques qui sont nécessaires pour diriger et mesurer la route d'un bâtiment. *École de p. Apprendre le p.* || L'action de conduire un navire à l'entrée ou à la sortie d'un port, de peur qu'il n'aille donner sur les bancs. *Droit de p.*

PILOTE. s. m. Celui qui gouverne, qui conduit un bâtiment de mer. *Bon, mauvais p. Maître p.* || *P. côtier*, Celui qui gouverne en vue de certaines côtes et dans certaines parties de mer dont il a une connaissance parfaite. *P. hauturier*, Celui qui, dans un voyage de long cours, déterminait la route du navire au moyen des instruments à réflexion. *Les fonctions du p. hauturier sont aujourd'hui réparties entre les officiers du bâtiment. P. lamaneur*, Voy. Lamaneur. || * T. Géogr. Se dit, par ext., D'un atlas qui contient des cartes et des plans des côtes, avec les instructions nécessaires pour diriger les navigateurs. *Le P. de la Manche. Le P. du Brésil. Le P. français.* || * T. Ichth. V. Scombéroïdes. = * Adjectiv., *Bateau p.*, Le bateau dont se servent les pilotes lamaneurs pour accoster les navires dont ils doivent prendre la direction.

PILOTER. v. a. Enfoncer des pilotis pour bâtir dessus. *P. un terrain.* Absol., *Dans les lieux où le fond n'est pas solide, il faut p. avant de bâtir.* = Piloté, ée. p.

PILOTER. v. a. T. Mar. Conduire un bâtiment de mer. *P. un navire hors du port.* || * Fig. et fam., Guider quelqu'un dans des lieux qu'il ne connaît pas. = Piloté, ée. part.

PILOTIN. s. m. T. Mar. Jeune marin qui étudie le pilotage.

PILOTIS. s. m. (R. *pile*). T. Archit.

Enc. — Un *Pilotis* est un gros pieu enfoncé en terre afin de solidifier un sol qui n'offre pas assez de consistance pour recevoir une construction. On dit aussi *Pilot*, mot peut-être plus convenable pour exprimer chaque pieu séparé, en réservant le nom de *pilotis* pour exprimer une réunion de *pilots*. On préfère généralement le chêne et le hêtre pour faire les pilots; cependant on emploie quelquefois le sapin. On enfonce les pilots au moyen d'une sonnette ou de quelque autre appareil analogue. Pour que les pièces de bois pénètrent plus aisément, on arme leur extrémité d'un *Sabot* de fer de forme conique, et, pour que le battage ne fasse pas éclater la tête, on munit celle-ci d'un cercle de fer appelé *Frette.* On dit qu'un pilot est *enfoncé à refus*, quand l'action de la machine est impuissante à le faire pénétrer davantage dans le sol. Lorsque les pilots sont en place, on coupe leurs têtes de niveau, et l'on établit par-dessus un châssis de charpente, appelé *Grillage*, sur lequel on élève ensuite la maçonnerie. — Dans ces dernières années, un ingénieur anglais, Mitchell, de Belfast, a imaginé de remplacer le sabot des pilots ordinaires par une forte vis de fer forgé ou de fonte. La forme de cette vis varie suivant la nature du terrain et le résultat particulier que l'on veut obtenir. Ainsi, par ex., elle est large et à peu de filets pour les terrains peu résistants, tandis que, pour les terrains très-durs et le rocher, elle ressemble à une espèce de tarière conique à filets nombreux et peu saillants. Cette sorte de pilot s'enfonce par un mouvement de rotation, qu'on communique à la tête du pieu à l'aide de barres de cabestan. Nous terminerons en mentionnant les *pilots de sable.* Pour les confectionner, on enfonce dans le sol un pieu de 2 mètres de longueur et de 15 centim. environ de diamètre, puis on l'arrache et l'on remplit le trou de sable. Ces pilots paraissent avoir été inventés en France par le colonel d'artillerie Durbach, qui les employa, il y a quelques années, pour raffermir des terrains compressibles destinés à supporter des constructions que l'administration de la guerre faisait exécuter à Bayonne. Les pilots de sable produisent d'excellents résultats, mais on n'est pas encore parvenu à expliquer leur mode d'action ou plutôt de résistance. « Cependant, dit Léon Lalanne, quelques faits semblent indiquer que, par suite de la disposition que prennent les grains d'un massif de sable, le poids qui pèse sur la face supérieure est supporté par les parois latérales aussi bien que par le fond; de sorte que la base d'un cube de sable ne porterait qu'environ le cinquième de la construction assise sur ce cube. »

* **PILULAIRE.** s. f. T. Pharm. *Masse p.*, Pâte préparée pour être divisée en pilules.

PILULE. s. f. (lat. *pilula*, petite balle). T. Pharm. Composition médicinale façonnée en petite boule. *Pilules purgatives. Prendre des pilules.* || Figur. et fam., *Dorer la p.*, se dit Lorsque, par des paroles flatteuses, on essaie de déterminer un homme à faire quelque chose qui excite sa répugnance, ou Lorsque, pour rendre un refus, une disgrâce moins pénible, on l'accompagne de promesses, de paroles bienveillantes. *Il lui a si bien doré la p., qu'il s'est résolu à faire ce qu'on voulait. On lui a doré la p. pour adoucir ce refus.* — *Avaler la p.*, Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. *On lui a fait avaler la p.* || * T. Entom. Voy. Clavicornes.

Enc. — En Pharmacie, on donne le nom de *Pilules* à de petites boules qu'on façonne avec une pâte ductile, composée de substances médicamenteuses diverses, et assez consistante pour conserver la forme qu'on leur donne. Pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois, on a recours à un instrument, appelé *Pilulier*, qui consiste en une plaque cannelée, sur laquelle on roule la pâte. De cette façon on obtient de petits bâtons de même grosseur, qu'on divise ensuite en fragments égaux, faciles à arrondir avec la main. La p. diffère du *Bol* par son volume, qui est plus petit et par sa consistance qui est plus considérable. Elle pèse de 5 à 20 centigr., tandis que les bols peuvent peser jusqu'à 60 centigr. et même davantage. Les pilules sont destinées à être prises intérieurement. Leur forme sphérique et leur peu de volume permettent de les avaler avec facilité, ce qui épargne à l'organe du goût l'impression désagréable que pourraient lui causer des drogues souvent rebutantes par leur saveur. Quelquefois, pour obtenir plus complétement ce résultat, on argente ou l'on dore les pilules en les recouvrant d'une feuille métallique. Toutefois on ne saurait argenter celles qui renferment du mercure, du sublimé ou des préparations sulfureuses à cause de l'action de ces substances sur l'argent. Il n'est presque pas de médicaments qui ne puissent s'administrer et ne s'administrent sous forme de pilules.

* **PILULIER.** s. m. T. Pharm. Voy. Pilule.

* **PILUM.** s. m. T. Antiq. Voy. Lance.

* **PILUMNE.** s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

PIMBÊCHE. s. f. T. Mépris. Femme impertinente qui se donne des airs de hauteur. *C'est une p., une vraie p., une petite p.* Fam.

* **PIMÉLÉE.** s. f. (gr. πιμελὴ, graisse). T. Bot. Voy. Thymélées.

* **PIMÉLIE.** s. f. T. Entom. Voy. Mélasomes.

* **PIMÉLODE.** s. m. (grec. πιμελὴ, graisse; εἶδος, forme). T. Ichth. Voy. Siluroïdes.

PIMENT. s. m. (lat. *pigmentum*, matière colorante). T. Bot. V. Solanées. || * *P. aquatique* et *P. royal*, Voy. Myricacées. *P. de la Jamaïque*, Voy. Myrtacées.

PIMPANT, ANTE. adj. (corrupt. de *pompant*, dérivé de *pompe?*). Élégant et recherché dans sa toilette. *Vous voilà bien p. aujourd'hui. Elle est extrêmement pimpante.* Fam., et ne se dit que par plaisanterie.

PIMPESOUÉE. s. f. Femme qui a des manières affectées, ridicules. *C'est une vraie p.* Fam. et Vieux.

* **PIMPINELLA.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

PIMPRENELLE. s. f. T. Bot. Voy. Rosacées. || * *P. aquatique*, Voy. Primulacées.

PIN. s. m. (lat. *pinus*). T. Bot. Voy. Conifères.

PINACLE. s. m. (lat. *pinnaculum*, faîte). T. Archit. Chez les anciens, Espèce de comble décoré et terminé en pointe qu'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes. — Dans l'architecture du moyen âge, Sorte de clocheton, de petite flèche, de petite pyramide, qu'on plaçait en amortissement sur les contreforts et les parties les plus élevées ou les plus saillantes d'un édifice, et particulièrement d'une église. *Le p. est un ornement très-commun au quatorzième et au quinzième siècle.* || Dans le langage biblique, La galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem, et la tourelle bâtie au-dessus du vestibule. *Satan transporta Notre-Seigneur sur le p. du temple lorsqu'il voulut le tenter.* — Figur. et fam., *Être sur le p.*, Être dans une grande élévation, dans une grande faveur. *Mettre quelqu'un sur le p.*, Le louer extrêmement, le mettre au-dessus de tous les autres par des louanges.

* **PINACOTHÈQUE.** s. f. (gr. πίναξ, tableau; θήκη, lieu où l'on serre). Chez les Romains, L'endroit situé à l'entrée de l'atrium qu'on ornait de statues, de ta-

bleaux et d'autres objets d'art. || *La p. de Munich*, L'édifice construit à Munich pour contenir la galerie royale de tableaux.

PINASSE. s. f. (ital. *pinaccia*). T. Mar. Embarcation légère qui va à la voile et à l'aviron.

PINASTRE. s. m. T. Bot. Voy. CONIFÈRES.

PINÇARD. adj. et s. m. T. Art vétérin. *Cheval p.*, Cheval qui en marchant appuie sur la pince, qui use son fer en pince.

PINCE. s. f. L'extrémité antérieure du pied des mammifères ongulés. *Les pinces du cerf, du sanglier. Ce cheval a la corne usée vers la p.* — Par ext., Le devant d'un fer de cheval. *On n'étampe jamais en p. les fers de derrière.* || Les dents incisives des animaux herbivores, et partic. du cheval. *Ce cheval a mis bas ses pinces.* || *Les pinces d'une écrevisse, d'un homard, etc.*, La partie des grosses pattes de l'écrevisse, du homard, etc., avec laquelle ils pincent quand on veut les saisir. || Instrument composé de deux leviers qui sont articulés ensemble de diverses manières, et qui servent à saisir et à serrer les objets. *Il faut prendre cette bûche avec la p. Les forgerons ont de grosses pinces pour tenir leur ouvrage lorsqu'ils le mettent au feu. P. à anneaux. P. à pansement, à dissection, à torsion.* || Barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. *Lever une grosse pierre avec une p.* || Action de pincer, de saisir avec force. *Cet instrument, cet outil n'a pas de p.*, Ne saisit pas bien. *Cet homme a la p. forte*, Il tient avec vigueur ce qu'il a dans la main. — Popul., *Craindre la p., être menacé de la p.*, Craindre, risquer d'être arrêté. *Être sujet à la p.*, se dit D'une personne qui a l'habitude de voler, de dérober. *Cet argent est sujet à la p.*, Il est sujet à être pris. || T. Tailleur. Pli qu'on fait à du linge ou à de l'étoffe, et qui se termine en pointe. *Ce gilet est trop large, il y faut faire une p.* || * T. Zool. Voy. PSEUDO-SCORPIONS.

PINCEAU. s. m. (latin. *penicillus*). Assemblage de poils attaché fortement à l'extrémité d'une espèce de hampe ou retenu au bout d'un tuyau de plume, et qui sert à appliquer et à étendre les couleurs. *Un gros p. P. délié. P. de poil de blaireau. Préparer ses pinceaux. Nettoyer un p. Donner un coup de p.* — *Donner le dernier coup de p. à un tableau*, L'achever entièrement. || Fig., La manière de peindre. *Ce peintre a un beau p., le p. hardi, délicat. La suavité de son p. On reconnaît dans ce tableau le p. du maître.* — Par ext., se dit en parl. Des poëtes, des orateurs, des écrivains. *Le brillant p. de cet écrivain. Il y a dans Bossuet d'admirables coups de pinceau.*

PINCÉE. s. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les pinçant entre deux ou trois doigts. *Une p. de sel, de poivre. Une p. de camomille.* V. PHARMACIE.

PINCELIER. s. m. Petit bassin de fer-blanc, séparé en deux parties, dans l'une desquelles les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, et dont l'autre sert à recevoir ce qui sort de leurs pinceaux quand ils les nettoient.

PINCE-MAILLE. s. m. Homme qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses. *C'est un vrai p.-maille. * C'est le plus dur des pince-maille.*

* **PINCEMENT.** s. m. T. Hortic. Opération qui consiste à couper le sommet d'un bourgeon, afin de réprimer une croissance exubérante.

PINCER. v. a. (lat. *pinsere*, broyer). Serrer fortement avec une pince, avec des tenailles, etc., un objet quelconque pour le maintenir, pour l'écraser, etc. *Pincez bien cette barre de fer avec vos tenailles.* || *Pincer*, signif. ordinairement Presser, serrer la superficie de la peau entre les doigts ou autrement. *P. quelqu'un jusqu'au sang. Cet oiseau lui a pincé le doigt avec son bec. Cette porte m'a pincé les doigts.* Absol., *Vous pincez trop fort.* || Fig. et fam., *P. quelqu'un*, Le reprendre, le blâmer avec raillerie. *Il l'a pincé rudement, adroitement.* Absol., *Il pince en riant.* — *P. quelqu'un*, sign. encore, Surprendre quelqu'un, s'emparer de lui au moment où il commet quelque faute, où il fait quelque mal. *Si je te pince, tu ne m'échapperas pas. Il y a quelqu'un qui vole mes fruits, je le pincerai. Quelque jour il se fera p.* — *Se faire p.*, sign. quelquefois, Être puni de quelque imprudence qu'on a faite. *Il a voulu jouer à la bourse, il s'est fait p.*, ou *il a été pincé.* || Causer de la douleur, produire une sensation vive et désagréable. *Le froid m'a pincé.* || T. Hortic. *P. des bourgeons*, En couper le sommet afin de réprimer la croissance exubérante d'un rameau. || T. Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. *Il a pincé tout ce passage sur son violon, au lieu de le jouer avec l'archet.* — Lorsqu'il s'agit d'instruments dont on ne joue que de cette manière, *Pincer* s'emploie neutral. *P. de la harpe, de la guitare.* || T. Man. Approcher l'éperon du flanc du cheval sans donner de coup, ni appuyer. *P. du droit, du gauche. P. des deux.* || T. Mar. *P. le vent*, Aller au plus près du vent. = PINCÉ, ÉE. part. || Adject., Qui a un air précieux, affecté. *Un air pincé. Des manières pincées.* = PINCE-SANS-RIRE. s. m. Homme malin et sournois. *C'est un pince-sans-rire.* Fam. = Conj. V. AVANCER.

PINCETTE. s. f., et plus ordin. **PINCETTES**, au pl. Ustensile de fer à deux branches égales, dont on se sert pour accommoder le feu. *Donnez-moi la p. Une paire de pincettes. Attiser le feu avec des pincettes.* — Fam., *On ne le toucherait pas avec des pincettes*, se dit D'un objet fort sale, d'un homme fort malpropre. — *Baiser quelqu'un à la p.*, Le baiser en lui prenant doucement les deux joues avec le bout des doigts. || Se dit aussi De petits instruments de fer à deux branches, dont on se sert pour saisir ou pour placer certains objets. *S'arracher le poil avec des pincettes.*

* **PINCHBECK.** s. m. T. Chim. Voy. CUIVRE.

PINCHINA. s. m. Espèce de gros drap.

* **PINCKNEYA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

PINÇON. s. m. La marque qui reste sur la peau, lorsqu'on a été pincé. || T. Art vétérin. Rebord mince qu'on élève à la pince d'un fer, surtout à celle des fers de derrière, pour mieux les assurer ou pour garantir la corne. || * T. Ornith. V. PINSON.

* **PINDAÏBA.** s. m. T. Bot. Voy. ANONACÉES.

PINDARIQUE. adj. 2 g. Qui est dans la manière de Pindare. *Ode, style p.* = PINDARISER. v. n. Parler ou écrire avec emphase, se servir de termes ampoulés. *Il n'écrit pas naturellement, il pindarise toujours.* = PINDARISEUR. s. m. Celui qui pindarise. Fam. et peu us.

PINDE. s. m. (lat. *Pindus*). Montagne de la Grèce, qui était consacrée à Apollon et aux Muses, et qui était située entre la Thessalie et l'Épire. Poétiq., *Les déesses du P.*, Les Muses; *Les nourrissons, les habitants du P.*, Les poëtes; *Les maîtres du P.*, Les grands poëtes; *Les lauriers du P.*, La gloire qu'acquièrent les poëtes.

PINÉALE. adj. f. (lat. *pinea*, pomme de pin). N'est usité que dans cette expression, *Glande pinéale.* Voy. ENCÉPHALE.

PINEAU. s. m. T. Bot. Voy. VIGNE.

PINGOUIN. s. m. (lat. *pinguis*, gras). T. Ornith. Voy. BRACHYPTÈRES.

* **PINGRE.** s. m. (lat. *spinosus*, épineux?). Avare, usurier. *Quel pingre!* Fam.

* **PINGUICULA.** s. m. T. Bot. V. LENTIBULARIÉES.

* **PINNATIFIDE**, * **PINNATILOBÉE**, etc. adj. f. (lat. *penna*, plume). T. Bot. Voy. FEUILLE.

PINNE ou **PINNE MARINE.** s. f. (gr. πίννα, moule). T. Zool. Voy. OSTRACÉS.

PINNÉE. adj. f. (lat. *penna*, plume). T. Bot. Voy. FEUILLE.

* **PINNIPÈDES.** s. m. pl. (latin. *pinna*, nageoire; *pes, pedis*, pied). T. Mamm.

Enc. — Nous désignons, avec Lesson, sous le nom de *Pinnipèdes*, le groupe de *Mammifères carnassiers* auquel Cuvier a appliqué la dénomination si impropre d'*Amphibies*. Les animaux qui le composent sont en effet essentiellement caractérisés par leurs pieds courts et palmés, de telle sorte que ces organes, parfaitement construits pour faire l'office de rames, ne peuvent sur la terre servir à l'animal qu'à ramper. Aussi les pinn. passent-ils la plus grande partie de leur vie dans l'eau. Au reste, leurs pieds palmés, transformés en nageoires, qui sur l'eau sont des corps allongés, leur épine dorsale très-mobile et pourvue de muscles qui la fléchissent avec force, leur bassin étroit, leur poil ras et serré contre la peau, se réunissent pour en faire d'excellents nageurs. Ce groupe ne comprend que deux genres, les *Phoques* et les *Morses*.

I. Les *Phoques* (*Phoca*) ont quatre ou six incisives en haut, quatre en bas, des canines pointues et des mâchelières au nombre de 20, 22 ou 24, toutes tranchantes ou coniques; cinq doigts à tous les pieds. Les doigts de devant vont décroissant du pouce au petit doigt, tandis qu'aux pieds de derrière le pouce et le petit doigt sont les plus longs, et les intermédiaires les plus courts. Les pieds de devant sont enveloppés dans la peau du corps jusqu'au poignet, ceux de derrière jusqu'aux talons. Entre ceux-ci existe une courte queue. Leur tête ressemble à celle d'un Chien; les narines sont munies d'une espèce de valvule qui se ferme lorsque l'animal plonge. Celui-ci peut rester très-longtemps sous l'eau, sans venir respirer à sa surface. Cette faculté est favorisée par la présence dans le foie d'un grand sinus veineux, qui sert de réservoir pour le sang, lorsque l'interruption de la respiration entrave le mouvement de ce liquide. — Les Phoques recherchent, soit les plages sablonneuses et abritées, soit les rocs battus par la tempête ou les touffes épaisses d'herbes sur le rivage. C'est pendant la tempête qu'ils aiment à prendre leurs ébats sur les grèves; quand, au contraire, le ciel est beau, ils semblent ne vivre que pour dormir. Ils ne se nourrissent pas exclusivement de poissons, comme on l'a cru, mais aussi de crustacés, de coquillages, etc. Bien que ces animaux vivent en grandes troupes dans la mer, où ils se défendent et se protégent mutuellement, dès qu'ils sortent de leur élément favori, chaque Ph. se retire avec sa famille sur un quartier de rocher, qui devient comme son domicile et sa propriété exclusive. L'intrusion d'un étranger amène aussitôt un combat terrible; mais ordinairement chaque famille vit à une certaine distance des familles voisines, sans que jamais elles se mêlent ensemble. Les Phoques sont polygames: chaque mâle a ordinairement trois ou quatre femelles pour lesquelles il a beaucoup d'affection et qu'il défend contre toute agression avec un grand courage. A l'époque où les femelles vont faire leurs petits, le mâle les conduit sur le rivage à une place tapissée de plantes marines. Quand une femelle a mis bas son petit, elle reste une quinzaine de jours sans aller à la mer pour ne pas l'abandonner, puis elle le conduit à l'eau. Pendant ce temps, le mâle va sans doute pêcher pour elle et lui porte sa nourriture. Au bout de cinq ou six mois d'allaitement, le petit étant assez fort pour vivre par lui-même, le père le chasse et le force à s'établir ailleurs: pris jeunes, les Phoques s'apprivoisent aisément et témoignent pour leur maître une affection aussi vive que celle du Chien. De même que ce dernier, ils reconnaissent sa voix, lui obéissent, le caressent et apprennent facilement certains exercices. Leur intelligence en effet est remarquable; du reste, aucun Mammifère n'a les lobes cérébraux aussi développés proportionnellement. Les bateleurs qui montrent des Phoques apprivoisés les conservent en bonne santé, en les laissant durant le jour dans un cuvier à demi rempli d'eau, en les faisant coucher sur de la paille, et en les nourrissant avec des poissons. Les Anglais et les Américains de l'Union font en grand la chasse du Ph., et emploient chaque année pour cet objet plus de 60 navires de 250 à 300 tonneaux. L'huile qu'on en extrait s'importe en Europe et aux États-Unis; les peaux se vendent en Chine. Les Phoques étaient connus des anciens; l'imagination riante des Grecs les avaient même transformés en Sirènes et en Tritons. Comme les Phoques, en nageant, lèvent au-dessus de l'eau leur tête aux grands yeux vifs et pleins de douceur, pendant que leurs épaules arrondies paraissent à la surface, il était tout naturel d'en faire les suivants de Neptune et d'Amphitrite.

Ces animaux se divisent en deux sections, les *Phoques* proprement dits et les *Otaries*. Les premiers ont les incisives pointues; tous leurs doigts jouissent d'une certaine mobilité, et sont terminés par des ongles pointus placés sur le bord de la membrane palmaire; enfin, il n'y a point chez eux d'oreille externe. Cette section comprend les sous-genres *Calocéphale, Sténorhynque, Pélage, Stemmatope* et *Macrorhine*. Dans les *Calocéphales*, qui sont caractérisés par le nombre de leurs incisives, 6 en haut et 4 en bas, nous citerons seulement le *Ph. commun* (*Calocephalus vitulinus*) [Fig. 1], vulg. appelé *Veau marin*, qui est long de 1 mèt. à 1 mèt. 50. Son pelage est d'un gris jaunâtre plus ou moins nuancé de brunâtre selon l'âge; cependant il devient blanchâtre dans la vieillesse. Cette espèce se voit assez souvent sur nos côtes; on lui fait une chasse active sur les côtes du Labrador. Les *Sténorhynques* ont 4 incisives en haut et 4 en bas. Les *Pélages* ont les incisives de même; mais leurs mâchelières sont en cône obtus, avec un talon peu marqué en avant et en arrière. C'est à ce sous-genre qu'appartient le *Ph. à ventre blanc*, vulg. appelé *Moine*, qui habite la Méditerranée, particulièrement l'Adriatique. Sa longueur varie de 2 m. 25 à 3 m.; son pelage est entièrement noir dessus avec le ventre blanc. Les *Stemmatopes* ont 4 incisives supérieures, mais 2 inférieures seulement; en outre, leurs mâchelières sont comprimées, légèrement trilobées et portées sur des racines épaisses. Le *Stemm. à crête*, ou *Ph. à capuchon*, porte sur la tête une sorte de sac mobile dont il peut, à volonté, se couvrir le nez et le museau; ses narines sont dilatables, au point qu'elles ressemblent à des vessies quand elles sont gonflées. Cette espèce se trouve sur les côtes du Groënland. Les *Macrorhines* sont surtout caractérisés par leur museau en forme de trompe courte et mobile. Le plus grand des Phoques connus appartient à ce sous-genre: c'est le *Ph. à trompe* des auteurs; mais les matelots l'appellent *Éléphant marin*, à cause de sa taille qui atteint 8 à 10 m. de longueur sur 5 à 5,80 de circonférence. Il habite les plages de toutes les îles désertes de l'hémisphère austral. — Les *Otaries* se distinguent des Phoques proprement dits, d'abord par la présence d'oreilles extérieures saillantes, puis par la forme singulière de leurs incisives. En effet, ils ont 6 incisives supérieures, dont les 4 mitoyennes sont à double tranchant et 4 incisives inférieures toutes fourchues. Dans cette section, nous nommerons le *Ph. à crinière* et le *Ph. oursin*. Le premier est long de 5 à 6 mèt. et même plus. Le cou, chez le mâle, est revêtu d'une sorte

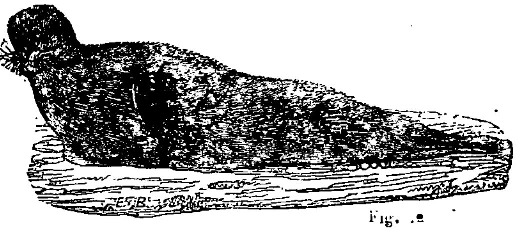
Fig. 1

de crinière formée de poils plus épais et plus crépus que ceux du reste du corps; d'où le nom de *Lion marin* qu'on lui donne souvent. Le second, appelé encore *Ours marin*, n'atteint pas 3 mètres. Tous les deux sont propres à l'océan Pacifique.

II. Les *Morses* (*Trichechus*) ressemblent aux Phoques par la forme générale de leur corps et par la disposition de leurs membres; mais ils en diffèrent beaucoup par la tête et par les dents. Leur mâchoire inférieure manque de canines et d'incisives, et les canines supérieures forment d'énormes défenses dirigées inférieurement et atteignant parfois 66 centimètres de longueur; entre ces défenses sont placées deux incisives semblables aux molaires. La mâchoire supérieure est remarquable par l'énormité des alvéoles où sont logées les défenses, ce qui relève tellement le devant, qu'il forme un gros mufle renflé, et que les narines, au lieu de terminer le museau, sont presque tournées vers le ciel. On ne connaît qu'une seule espèce de Morse, le *Tr. rosmarus* (Fig. 2. Tête de Morse), que l'on appelle vulg. *Cheval marin*, *Vache marine*, et que les Anglais nomment *Walrus*. Cet animal atteint de 3 mètres 50 à 4 m. de longueur; son pelage, court et peu fourni, est de couleur roussâtre. Il se nourrit de plantes marines aussi bien que de substances animales, et il habite toute la mer Glaciale. Il présente, par ses habitudes et son genre de vie, beaucoup d'analogie avec les Phoques; toutefois il a moins d'intelligence et de douceur. Les Morses vivent en petites troupes ou familles. Quand ils vont à terre ou montent sur un glaçon, ils se servent de leurs défenses pour s'accrocher et de leurs mains pour faire avancer la lourde masse de leur corps. Les peuples du Nord leur font une chasse active, mais qui n'est pas sans danger. Si on les attaque dans l'eau et qu'ils soient en grand nombre, le secours qu'ils se portent mutuellement les rend très-audacieux. Loin de fuir, ils attaquent les chaloupes et cherchent à les submerger en les perçant avec leurs défenses ou à les renverser. Si l'on parvient à en harponner un, presque toujours on en prend plusieurs, car ils font tous leurs efforts pour défendre leur camarade et pour le délivrer. Leurs dents fournissent un ivoire excellent, quoique grenu; leur graisse donne beaucoup d'huile; leur peau fait un cuir très-fort, dont on se sert surtout pour faire des soupentes de carrosse.

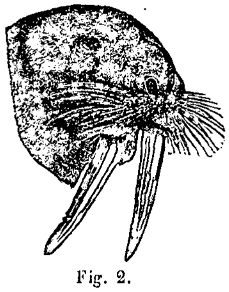

Fig. 2.

***PINNOTHÈRE.** s. m. (gr. πίννα, moule; ϑηράω, je recherche). T. Zool. Voy. Brachyoures.

PINNULE. s. f. (latin. *pinnula*). Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou ou d'une fente pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. ‖ * T. Bot. Voy. Feuille.

PINQUE. s. f. T. Mar. Bâtiment à trois mâts, portant des voiles latines et rond à l'arrière.

PINSON. s. m. T. Ornithol.

Enc. — Les *Pinsons* ou *Pinçons* (*Fringilla*) ont le bec un peu moins arqué que celui des Moineaux, mais un peu plus fort et plus long que celui des Linottes; ils ont aussi les ailes plus longues et la queue un peu fourchue. Ces oiseaux sont d'un naturel assez vif, et ce naturel, joint à la gaieté de leur refrain continuel, a donné lieu à l'expression proverbiale, *Gai comme un p.* Ils marchent plus qu'ils ne sautent et leur vol a quelque chose de pénible et de saccadé. Ils se nourrissent de toute espèce de grains. A l'époque des amours, ils se construisent avec de la mousse et de petites racines un nid d'une élégance achevée, dans lequel ils pondent de 4 à 6 œufs d'un blanc verdâtre. Les parents dégorgent aux petits leur première nourriture comme les Linottes, les Chardonnerets, etc. Leur chair, sans être aussi délicate que celle des Insectivores, n'est cependant pas à dédaigner. Les Pinsons sont généralement répandus dans toute l'Europe. L'espèce la plus commune chez nous est le *P. vulgaire* (*Fring. cælebs*). Son plumage est brun en dessus, roux vineux en dessous chez le mâle, grisâtre dans la femelle, avec deux bandes blanches sur l'aile et du blanc aux côtés de la queue. Le *P. de montagne*, ou *P. d'Ardennes* (*Fr. montifringilla*), est noir, maillé de fauve dessus, avec la poitrine fauve et le dessous de l'aile d'un beau citron. Cet oiseau niche dans les forêts les plus épaisses, et ne vient dans les plaines qu'en hiver. Le *P. de neige*, ou *Niverolle* (*Fr. nivalis*), est brun dessus, blanchâtre dessous; sa tête est cendrée et les couvertures des ailes sont blanches; la gorge est noire chez le mâle. Cette espèce habite les plus hautes montagnes de l'Europe. — Nous ne pouvons énumérer les espèces étrangères qui se rapportent au genre Pinson; mais nous mentionnerons ici trois genres exotiques qui appartiennent à la famille des Fringillidées, et dont la place n'est pas encore exactement déterminée: ce sont les genres *Bengali*, *Sénégali* et *Passerine*, dont certaines espèces sont assez répandues chez nous comme oiseaux de volière. L'espèce la plus recherchée du g. *Bengali* est le *B. mariposa* (Fig. ci-dessus). Le mâle porte de chaque côté de la tête, au-dessous de l'œil, un croissant pourpré qui tranche sur le bleu clair des joues et des parties inférieures; le dessus du corps est d'un gris rembruni et lustré, et le bec d'un rouge incarnat clair. La femelle, qu'on appelle communément *Cordon bleu*, n'a pas le croissant pourpre du mâle. Cette espèce, qui est d'une fort petite taille, se trouve au Sénégal, en Abyssinie et dans l'Afrique australe. L'oiseau auquel le nom de *Sénégali* a été le plus anciennement appliqué est le *Sén. rouge* (*Fringilla senegala*). Plus petit encore que le Bengali, cet oiseau a les côtés de la tête, la gorge, la poitrine, le ventre et le croupion d'un rouge vineux, le dessus de la tête et du cou gris verdâtre, le dos et les ailes gris olivâtre, et la queue noire. La femelle, brune sur le dos, est d'un roux nuancé de rougeâtre sur les parties où le mâle est rouge, et d'un blanc sale sous le ventre. Cette espèce habite le Bengale et diverses contrées des Indes et de l'Afrique. Enfin, dans le genre *Passerine*, dont toutes les espèces sont américaines, nous citerons la *Pass. ciris*, fort répandue dans les parties méridionales des États-Unis. Cet oiseau est vulg. appelé *Pape* à cause du camail violet qui lui couvre la tête et le cou, puis revient sur la gorge; le dos est d'un vert olivâtre; le devant du corps et le croupion sont rouges, et les petites couvertures des ailes d'un bleu violet. La femelle est d'un vert plus ou moins foncé sur les différentes parties du corps. Le chant du mâle a du rapport avec celui de la Fauvette à tête noire.

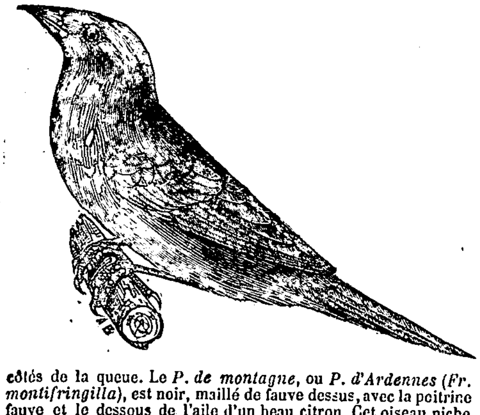

PINTADE. s. f. T. Ornithol.

Enc. — Les Gallinacés que l'on désigne sous le nom de *Pintades* (*Numida*) ont le bec court, convexe, entouré à sa base d'une peau nue, des barbillons charnus au bas des joues, la tête ordinairement surmontée d'une crête calleuse, une queue courte et pendante, et les tarses dépourvus d'éperons. En outre, ils sont remarquables par leur corps ramassé et arrondi. Cette forme, qui leur est toute particulière, provient de ce qu'ils ont la queue très-courte et une petite tête qui semble disproportionnée avec les dimensions du corps. Leurs mœurs se rapprochent beaucoup de celles des Perdrix. Ils vivent par troupes composées de plusieurs femelles et d'un seul mâle ou de deux au plus. Le mâle fait entendre un cri perçant et désagréable; les mâles et les femelles ont en outre un autre cri bien moins bruyant, qu'ils répètent fréquemment même dans le repos. A l'état de domesticité, ils sont vifs, turbulents, querelleurs. Les Pintades tyrannisent tellement les autres oiseaux de basse-cour et leur criaillerie continuelle est tellement désagréable, que peu de personnes en élèvent, bien que la chair de ces oiseaux soit très-délicate et que les femelles soient très-fécondes. Celles-ci préfèrent, pour pondre, les buissons et les halliers au poulailler. Bien nourries, elles donnent jusqu'à 100 œufs, mais il faut avoir le soin de ne leur en laisser jamais qu'un petit nombre. A l'état de nature, elles ne pondent guère plus de 10 à 15 œufs. Ces œufs sont très-bons à manger. Toutes les espèces de Pintades appartiennent à l'Afrique. Celle que nous élevons dans nos basses-cours était déjà domestiquée chez les Romains, et les gourmands de Rome en faisaient grand cas. Ils la désignaient sous les mêmes noms que nous lui donnons vulgairement, *Poule d'Afrique*, *de Barbarie* ou *de Numidie*. Quant à son nom de *Pintade* ou *Peintade*, il vient de *poule peinte*, et il lui a été donné à cause de son plumage (Fig. ci-dessus), qui est noir, mais finement strié de cendré et entièrement couvert de taches blanches affectant une forme ronde. La protubérance frontale est d'un bleu rougeâtre, et la partie dénudée du cou, d'un rougeâtre mêlé de bleuâtre.

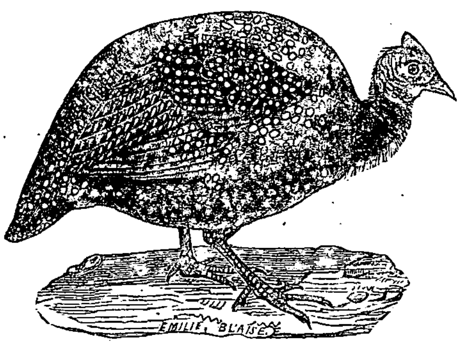

***PINTADINE.** s. f. T. Zool. Voy. Ostracés.

PINTE. s. f. T. Métrol. Voy. Capacité.

PINTER. v. n. Faire débauche de vin. *C'est un homme qui n'aime qu'à pinter.* Pop.

PIOCHE. s. f. Outil de fer à manche de bois, dont les jardiniers, les terrassiers, les carriers et les maçons se servent pour remuer la terre, tirer des pierres, démolir, etc. = Piocher. v. a. Fouir, remuer avec une pioche. *P. la vigne, la terre.* = Piocher. v. n. *Il faut p. en cet endroit.* ‖ Figur. et fam., Travailler avec ardeur, avec assiduité. *Il me faudra bien p. pour faire ce mémoire en une semaine.* = Pioché, ée. part. = * Piocheur. s. m. Se dit Figur. et fam., D'un homme très-assidu à son travail. *Je vous le donne pour un piocheur.*

PIOLER. v. n. Voy. Piauler.

PION. s. m. La plus petite pièce du jeu des échecs. *Il y a huit pions de chaque côté au jeu des échecs. Il joue mieux que moi, il me donne un p.* ‖ * Fam. et par dénigr., Surveillant d'études dans un collége, dans une pension. = Pionner. v. n. S'attacher à prendre beaucoup de pions, prendre souvent des pions. *Ce joueur aime à pionner.*

PIONNIER. s. m.

Enc. — Le mot *Pionnier*, ainsi que l'indique son radical, *pion*, homme de pied, était à l'origine synonyme de *fantassin*. Ce fut seulement sous le règne de François Ier, qu'il commença à désigner les soldats chargés d'exécuter les travaux matériels qu'exigent l'attaque et la défense des places, d'aplanir les chemins, etc. En 1803, le premier consul fit, des militaires noirs et de couleur provenant de nos colonies, un bataillon de pionniers qu'on nomma les *pionniers noirs*. En 1806, on ajouta aux régiments d'infanterie des sapeurs, qui ne sont en réalité que des pionniers armés, ayant pour fonction, lorsque le corps est en marche, de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer un passage dans les lieux sans routes ni communications directes; mais les pionniers spéciaux de l'armée sont les soldats du génie. Nous avons, en outre, dans l'Algérie, trois compagnies de *pionniers disciplinaires*, qui sont employés à divers travaux. — Dans l'Amérique du Nord, on désigne par analogie, sous le nom de *Pionniers*, les hardis travailleurs qui s'avancent dans les immenses forêts primitives pour les défricher et y apporter la culture. Enfin, ce terme s'emploie figurément, en parlant des personnes qui, à leurs risques et périls, avec beaucoup de peines et de travaux, ouvrent quelque voie nouvelle et encore inexplorée à la science, aux arts, ou à l'industrie.

PIOT. s. m. (gr. πίειν, boire?). Vin. *C'est un homme qui aime à humer le p.* Vieux, et ne se dit qu'en plaisantant.

*** PIPA.** s. m. T. Erpét. Voy. Phrynaglosses.

PIPE. s. f. (bas-lat. *pipa*, chalumeau).

Enc. — I. On désigne sous le nom de *Pipe* tout appareil qui sert à fumer le tabac. Une p. se compose nécessairement de deux parties, d'un *fourneau* où l'on fait brûler le tabac, et d'un *tuyau* qui conduit la fumée aux lèvres du fumeur. Dans nos vulgaires pipes de terre, le fourneau et le tuyau sont d'une seule pièce; mais, dans la plupart des autres pipes, ils constituent deux pièces distinctes qui s'ajustent ensemble, et qui sont ordinairement faites d'une matière différente. Alors le fourneau reçoit fréquemment les noms de *tête* et de *noix*, et la partie du tuyau qui se met à la bouche est souvent munie d'un appendice qu'on nomme *bout* ou *bec*, et, quand il est renflé, *bouquin*. Le *Calumet* des sauvages, qui se compose d'un long tuyau de roseau et d'un fourneau de terre argileuse, constitue la p. à son état primitif. Cependant il est bien supérieur aux *pipes de terre* dont on fait une si énorme consommation dans les pays les plus civilisés, surtout en France, en Angleterre, en Hollande, etc. Tout le monde sait que ces pipes se font avec une terre argilo-siliceuse à grain fin, qu'on appelle pour ce motif *terre de p.* On les exécute au moyen du moulage, et on ne leur fait subir qu'un léger degré de cuisson, afin qu'elles restent perméables. Les pipes de *porcelaine*, de *racine* et d'*écume de mer*, n'ont que le fourneau fait avec ces substances; leur tuyau, qui est, tantôt droit, tantôt et le plus souvent recourbé en forme d'S, est fait de bois ou de corne. Les premières ne sont guère usitées qu'en Allemagne. Les pipes de *racine* sont taillées dans des racines de divers arbres: celles de racine de bruyère sont les plus estimées. Cette sorte de p. se confectionne dans les villages du Jura et de la forêt Noire. Les pipes dites d'*écume de mer* doivent sans doute leur nom à la légèreté et à la blancheur de la matière avec laquelle on les fabrique. Cette matière n'est autre chose qu'un silicate de magnésie, la *Magnésite* des minéralogistes; dont il existe des gisements considérables en Espagne, en Crimée, et dans l'Asie Mineure aux environs de Brousse. Pendant longtemps la magnésite n'a été travaillée qu'à Constantinople, à Vienne, en Autriche et à Ruhla, en Saxe; mais elle est aujourd'hui mise en œuvre à Paris et à Londres. Les pipes d'écume de mer sont toujours d'un prix fort élevé. Les pipes dites *turques* se composent d'une noix (*touleh*), qui est en général fabriquée avec une argile rougeâtre; d'un tuyau (*tchibouk*), qui est long de 1 m. 20

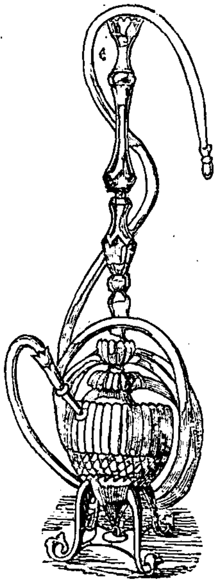

à 2 m., et qui consiste en une *tige de jasmin ou de merisier percée* suivant sa longueur, et d'un bouquin (*imameh*), qui est en général d'*ambre jaune*. — *Outre ce genre de p.* qui est usité dans tout l'Orient et qui est particulièrement à l'usage des hommes, on se sert encore beaucoup, dans les mêmes contrées, de la *p. à eau*. La p. à eau est appelée *Narghileh* en Turquie, *Kalioun* en Perse, *Houka* dans l'Inde, et *Chouï-yin* dans la Chine. On donne à cet instrument les formes les plus variées (la Fig. ci-dessus représente un narghileh turc); mais il consiste essentiellement en un vase qui est muni de deux tubulures, et que l'on remplit à moitié d'eau pure ou d'eau parfumée. La tubulure verticale livre passage à un tube de métal qui porte la noix, c.-à-d. le fourneau où l'on met le *tabac*, à sa partie supérieure et dont l'extrémité inférieure plonge dans l'eau; la seconde tubulure s'ouvre au-dessus du niveau de l'eau, et c'est à elle que s'adapte le tuyau conducteur de la fumée. Lors donc que le fumeur aspire la fumée à l'aide du tuyau, il enlève d'abord l'air qui se trouve contenu dans le vase au-dessus de l'eau, la fumée descend par le tube vertical et s'épanche dans l'espace vide après s'être rafraîchie en traversant l'eau, et arrive enfin aux lèvres du fumeur. Le passage de la fumée dans l'eau y détermine un léger bouillonnement dont le bruit n'est pas sans charme pour l'oreille des Orientaux. Le vase qui contient l'eau est, tantôt de cuivre émaillé ou d'argent niellé ou ciselé, tantôt de verre ou de cristal, tantôt de poterie émaillée, peinte ou dorée, et on lui donne les formes les plus variées, celles d'une *cloche*, d'une *urne*, d'une buire, d'une fiole, etc. Parfois aussi on emploie à cet usage un *œuf d'autruche placé sur un petit trépied*. Le tube vertical qui porte la noix est de cuivre ou d'argent; quant au tuyau qui conduit la fumée à la bouche (le *marpitch* des Turcs), il est très-long et flexible, et consiste ordinairement en deux spirales de fil de fer ou de cuivre, entre lesquelles est placée une mince écorce de bouleau recouverte de maroquin ou de soie. Enfin, il se termine par un bouquin de bois, d'ivoire ou d'ambre. Dans la Chine et dans la Perse, on fait encore usage d'une sorte de p. à eau beaucoup plus petite qui se tient à la main. Le vase est le plus souvent fait d'une noix de coco, et le tuyau d'aspiration est fréquemment droit au lieu d'être flexible.

II. En termes de Métrologie, on appelle *Pipe* ou *Botte* une espèce de grande futaille qui sert pour le vin, l'eau-de-vie et l'huile, et dont la contenance est ordinairement double de la *pièce* ou *barrique*. Nous joignons ici l'évaluation en litres de cette sorte de mesure pour les lieux où elle est le plus usitée. Anjou = 509,85. Armagnac (eau-de-vie) = 380,48. Bayonne, id. = 608,77. Bordeaux, id. = 377. Cette = 608,77. Cognac (eau-de-vie) = 578,33. Montpellier, id. = 624. Nantes = 480. Roussillon (le muid) = 471,80. Saumur = 464,18. — Alicante = 462,11. Bahia (rhum) = 510,59. Barcelone = 482,24. Cadix (la pipa, vin) = 435,70; la bota, vin = 484,11. Canaries = 454,35. Copenhague = 449,20. Dantzick = 412,21. Hambourg = 434,42. Jamaïque (rhum) = 386,19. Lisbonne = 430,13. Londres = 476,94. Madère = 416,46. Majorque (huile) = 436,66. Malaga (la pipa, vin) = 396,23; (la bota, vin) = 475,48; (la pipa, huile) = 427,19. Malte = 458. Messine = 408,91. Minorque (la pipa) = 482,42; la bota = 504,48. Naples (la botta) = 523,44; (la pipa) = 610,68. Palerme = 428,58. Porto = 526,62. Rio-Janeiro = 500. Rome (la botta) = 933,46. Russie = 491,94. Sardaigne = 500. Xérès de la Frontera = 454,35

PIPEAU. s. m. (bas-latin. *pipa*). Flûte champêtre, chalumeau. *Danser au son du p., des pipeaux.* N'est usité qu'en poésie. ‖ T. Chasse. V. Appeau. — Se dit aussi De petites branches qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux; et Figur., Des petits artifices par lesquels une personne rusée cherche à tromper.

PIPÉE. s. f. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette pour attirer les oiseaux dans les piéges qu'on leur a tendus. *Prendre des oiseaux à la p.* — *Faire une p.*, Préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse dont il s'agit.

PIPER. v. a. Prendre à la pipée. *P. des oiseaux.* ‖ Figur. et famil., Tromper. *On a voulu le p. au jeu.* ‖ *P. des dés*, Préparer des dés, afin de tromper au jeu. = Pipé, ée. part. *Les dés étaient pipés.*

***PIPÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs achlamydées, à carpelle unique, à ovule dressé, à embryon logé dans un sac charnu au sommet de l'albumen. — *Caractères bot.*: Arbrisseaux ou plantes herbacées. Tiges articulées. Feuilles opposées, verticillées ou alternes par suite de l'avortement d'une des paires de feuilles. Stipules tantôt nulles, tantôt au nombre de deux, qui sont alors ou distinctes ou soudées en une seule oppositifoliée. Fleurs nues, hermaphrodites, avec une bractée sur le côté, ordinairement sessiles, parfois pédicellées, et disposées en épis qui sont tantôt terminaux, tantôt axillaires, tantôt opposés aux feuilles. Étamines 2 ou davantage, situées sur les côtés ou tout autour de l'ovaire; anthères 1- ou 2-loculaires avec ou sans un connectif charnu; pollen arrondi et lisse. Ovaire libre, simple, uniloculaire, contenant un seul ovule dressé, orthotrope; stigmate sessile, simple, légèrement oblique. Fruit libre, un peu charnu, indéhiscent, uniloculaire, monosperme. Graine dressée avec l'embryon logé dans un sac charnu placé au sommet de la graine, sur le côté de l'albumen. [Fig. 1. *Serronia Jaborandi*; 2. Groupe de fleurs, grossi; 3. Fruit mûr; 4. Coupe verticale du même, pour montrer la graine et la position de l'embryon. — 5. *Piper nigrum*: Fragment d'un épi chargé de fleurs; 6. Fruit; 7. Le même, coupé verticalement; 8. Id., coupé horizontalement. — 9. *Peperomia blanda*: Portion d'épi avec trois fleurs; 10. Fleur isolée: *a*, pistil; *bb*, étamines; 11. Portion d'épi chargé de fruits et d'étamines persistantes; 12. Fruit dont a enlevé la moitié du péricarpe.]

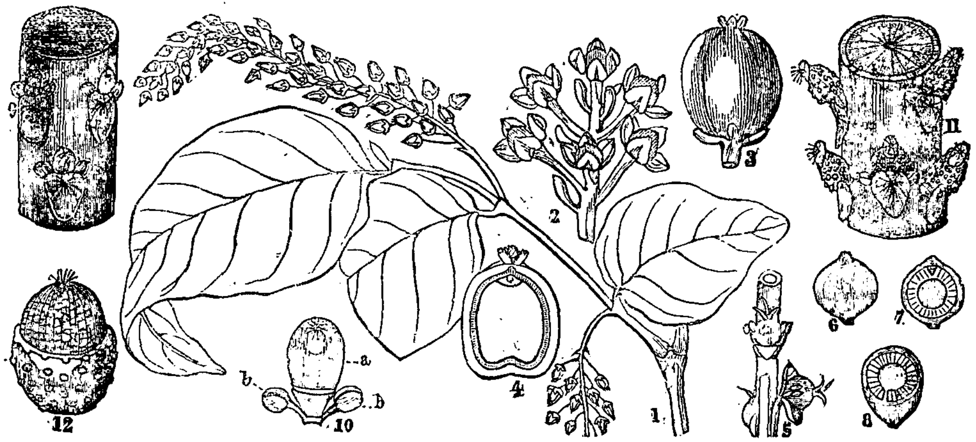

Cette famille se compose de 20 genres et d'environ 600 espèces exclusivement confinées dans les parties les plus chaudes du globe. Ces plantes, très-communes dans l'Amérique tropicale et dans l'archipel Indien, sont très-rares dans l'Afrique équinoxiale. Elles aiment les lieux bas, les vallées et les bords des rivières. — La plupart des Pipéracées jouissent de propriétés aromatiques très-prononcées, qui sont dues à la présence d'une résine âcre, associée à une huile volatile et à une matière cristalline appelée *Pipérine*. Mais elles sont, en outre, astringentes et narcotiques, et quelquefois même à un haut degré. L'espèce la plus usitée comme aromatique est le *Poivrier noir* ou *aromatique* (*Piper nigrum* ou *aromaticum*) dont les baies sont si employées comme condiment, dans le but de stimuler l'estomac et de faciliter la digestion. Ces petites baies, qui sont rouges à l'époque de leur maturité et deviennent noires en séchant, constituent le *Poivre noir* du commerce. Le *Poivre blanc* n'est que du Poivre noir dont on a enlevé le péricarpe foncé; il est moins âcre que ce dernier. Dans quelques pays, on fait aussi un assez grand usage du Poivre en médecine, soit sous forme de pommade, contre la teigne et certaines paralysies, soit sous forme de teinture aqueuse ou alcoolique dans les cas de fièvres intermittentes. Les Italiens le recommandent dans ce but, et prétendent qu'il est plus efficace, plus prompt et plus agréable dans son action que la *quinine*. A dose excessive, le Poivre est un stimulant dangereux. Le fruit du *Piper trioicum* est, dit-on, plus âcre encore. Les épis femelles du *Chavica Roxburghii* (*Piper longum*) forment, quand ils sont secs, le *Poivre long* des pharmacies. La racine et la partie la plus épaisse de la tige, coupées en petites tranches qu'on fait sécher, sont très-employées, sous le nom de *Pippula moola*, dans la médecine des Hindous. Les effets du *Poivre long* sont analogues à ceux du *Poivre noir*. Dans l'Inde, on le remplace fréquemment par le *Ch. pepuloides* et le *Ch. sylvatica*. Dans les régions tropicales de l'Amérique, on emploie aux mêmes usages le *Chavica officinarum* (*Pip. amalago*), le *Peltobryon longifolium*, l'*Artanthe adunca*, l'*Art. trichostachya* et l'*Art. crocata*. Les racines aromatiques de quelques autres espèces ont pris place dans la pharmacopée de plusieurs pays. Au Brésil, l'*Art. eucalyptifolia* s'administre sous forme de décoction dans les cas de colique, de flatulence, etc.; on emploie encore la racine du *Piper parthenium*, sous le nom de *Paribaroba*, dans la leucorrhée et la ménorrhagie. La racine du *Serronia Jaborandi*, et celles de l'*Enckea unguiculata* et *glaucescens* passent pour sialagogues et diurétiques. Le *Pothomorphas sidæfolia* (*umbellata*) et le *Pothom. subpeltata* sont considérés comme des stimulants énergiques du système lymphatique. On les emploie comme désobstruants, ainsi que pour modifier les ulcères de mauvaise apparence. Certaines espèces de la famille, tout en participant des propriétés générales des Poivres, paraissent exercer en outre une action spéciale sur la muqueuse génito-urinaire. Les plus connues sont le *Cubeba officinalis*, le *C. canina*, et le *Cub. Wallichii*, dont les fruits mûrs se vendent dans le commerce sous le nom de *Poivre cubèbe*, ou simplement *Cubèbe*. Cette sorte s'appelle aussi *Poivre à queue*, à cause du petit pédicule dont la baie est pourvue. Le Poivre cubèbe s'emploie surtout dans la blennorrhagie et la leucorrhée; il exerce fréquemment une action purgative. D'après Martius, on emploie aux mêmes usages, l'*Artanthe adunca*, au Brésil, et l'*Art. elongata*, au Pérou. Parmi les Pipéracées narcotiques, le *Macropiper methysticum* est surtout célèbre. Son rhizome épais, ligneux, rude et aromatique, s'emploie sous forme de teinture alcoolique contre les rhumatismes chroniques. Macéré dans l'eau, il produit une boisson spiritueuse dont les indigènes des îles de l'Océan Pacifique font usage contre les maladies vénériennes. Enivrés par ce breuvage, ils sont pris d'une transpiration extrêmement abondante, qui dure trois jours, et, au bout de ce temps, dit-on, ils se trouvent guéris. Cette sorte de breuvage est appelée *Ava* ou *Kawa*. Malheureusement ces insulaires ne prennent pas le Kawa comme remède seulement. Malgré sa saveur repoussante, il constitue chez eux une boisson recherchée dont ils font un usage journalier, et qui produit les effets les plus déplorables. Les feuilles du *Chavica belle* et celles du *Ch. siriboa*, dans toutes les îles de la Malaisie, entrent dans la composition du masticatoire dont nous avons parlé au mot *Bétel*. Parmi les espèces astringentes, la plus réputée est celle qu'on appelle *Matico*, et qu'on croit être l'*Artanthe elongata* (*Piper angustifolium*). Elle est fort employée dans l'Amérique du Sud et dans la Belgique contre les hémorrhagies des petits vaisseaux, les piqûres de sangsues, les coupures, etc.; on l'applique en feuilles ou en poudre fine. On l'administre aussi à l'intérieur dans le même but, sous la forme d'infusion, dans la proportion de 16 grammes pour un litre d'eau bouillante. Au Pérou, cette plante est appelée *Moho-moho*: on l'y emploie beaucoup aux mêmes usages que le Cubèbe, dont elle se rapproche au reste singulièrement par son odeur. Les Péruviens appliquent le nom de *Matico* à l'*Eupatorium glutinosum*, plante tout à fait différente, car elle appartient à la famille des Composées. Enfin, on mentionne encore quelques autres espèces de cette famille comme possédant des propriétés utiles. Citons l'*Acrocarpidium hispidulum*, des Indes occidentales, qu'on emploie comme amer et stomachique; le *Coccobryon capense*, qui, au Cap, a la même réputation; l'*Artanthe adunca* et le *Chavica majuscula*, dont l'écorce est rubéfiante et s'emploie à Java contre les rhumatismes; l'*Artanthe crocata*, dont les épis chargés de fruits, s'emploient pour teindre en jaune; et le *Peperomia pellucida*, qui se mange en guise de salade.

PIPERIE. s. f. Toute sorte de tromperie, de fourberie. *Il n'y a que p. dans le monde.* Vieux. — Ce mot ne se dit plus qu'en parl. De la tromperie au jeu.

***PIPÉRINE.** s. f. T. Chim. Voy. Pipéracées.

***PIPETTE.** s. f. T. Chim. Tube de verre évasé en forme de pipe qui sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPEUR. s. m. Celui qui pipe au jeu. *C'est un grand p., un p. insigne.*

***PIPISTRELLE.** s. f. T. Mamm. V. Chéiroptères.

***PIPIT.** s. m. T. Ornith. Voy. Farlouse.

***PIPTOSTEGIA.** s. m. (gr. *πίπτω*, tomber; *στέγη*, couverture). T. Bot. Voy. Convolvulacées.

PIQUANT, ANTE. adj. Qui a une pointe aiguë, qui pique ou peut piquer. *Les branches des rosiers sont piquantes.* ‖ Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. *Du vin p. Du vinaigre p. Une sauce piquante.* Fig., *Le sel p. de ses plaisanteries.* ‖ Se dit également De la température quand elle est très-froide. *Un froid p. Une bise extrêmement piquante.* = Figur., Offensant; se dit surtout Des discours. *Un propos p. Ils se sont lancés des traits piquants. Une satire piquante.* ‖ En parlant Des écrits et des ouvrages d'art, Qui plaît par quelque chose de fin et de vif. *Il a une conversation piquante. Sa conversation abonde en traits piquants. Les grâces piquantes de son esprit, de son style. Le motif de cet air est p. Ce tableau est d'un effet p. Une danse légère et piquante.* ‖ Qui plaît par la vivacité et par l'agrément de la physionomie plus que par la régularité des traits. *Cette femme est piquante. Elle n'est pas belle, mais elle a une physionomie piquante.* = On dit aussi substantiv., *Le p. de l'aventure. Le p. de la chose.*

PIQUANT. s. m. Se dit Des aiguillons que portent certains végétaux et diverses espèces d'animaux. *Cet arbrisseau est couvert de piquants. Les piquants d'un hérisson, d'un porc-épic. Ce coquillage est hérissé de piquants.*

Syn. — *Poignant.* — Ce qui est *piquant* entame légèrement; ce qui est *poignant* perce. *Poignant* dit donc plus que *piquant*; mais il ne s'emploie guère qu'au figuré. En outre, *piquant* s'applique à la cause, à la chose qui pique, et *poignant* au mal, à la douleur qu'on éprouve. Un trait est *piquant*, une douleur est *poignante*; une raillerie, une épigramme est *piquante*; un mal, un remords est *poignant*. Enfin, le *piquant* est quelquefois agréable, il réveille, il chatouille, tandis qu'on est toujours blessé, qu'on souffre toujours de ce qui est *poignant*.

PIQUE. s. f. (latin. *spiculum*, dard). Sorte d'arme d'hast. Voy. Lance. ‖ Figur. et fam., *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*, Lui être fort supérieur, fort inférieur. *Ce poëme est à cent piques au-dessus des autres. Il est à cent piques au-dessous de son concurrent.* — On dit aussi à quelqu'un qui, voulant deviner quelque chose, est fort éloigné de la vérité, *Vous en êtes à cent piques.*

PIQUE. s. f. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes. *Il a fait cela par p. Il y a de la p. dans ce procédé.* Fam.

PIQUE. s. m. T. Jeu. L'une des couleurs du jeu de cartes. Voy. Carte.

PIQUÉ. s. m. Étoffe de coton présentant, par l'effet du tissage, de petites losanges ou d'autres dessins qui lui donnent, surtout lorsqu'elle est épaisse, l'aspect d'un tissu piqué à l'aiguille. *Un gilet de piqué.*

PIQUE-ASSIETTE. s. m. Celui qui court les dîners; parasite. *C'est un p.-assiette. Des pique-assiettes.*

***PIQUE-BOEUF.** s. m. T. Ornithol.

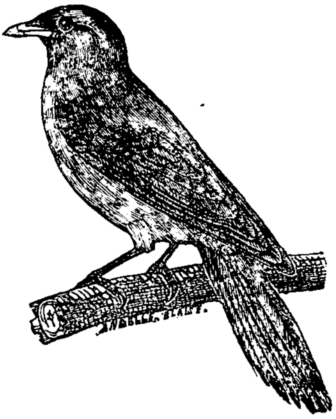

Enc. — Le *Pique-bœuf* (*Buphaga*) est un oiseau propre à l'Afrique, qui se rapproche des Étourneaux par ses mœurs singulières. Au Cap, on le trouve constamment à la suite des troupeaux de bœufs, de buffles, etc., car il fait sa nourriture ordinaire des larves que certains insectes déposent fréquemment dans la peau de ces grands animaux. Le *P.-bœuf* (Fig. ci-jointe) est de la taille d'une Grive: toutes les parties supérieures de son corps sont d'un fauve clair. Son bec, de longueur médiocre, se renfle aux deux mandibules avant son extrémité, qui se termine en pointe assez mousse. Il lui sert à comprimer la peau des bœufs et autres animaux pour en faire sortir les larves. Ces derniers, accoutumés au manége de cet oiseau, le souffrent avec complaisance, comme s'ils avaient conscience du service qu'il leur rend en les débarrassant de parasites incommodes.

PIQUE-NIQUE. s. m. Repas où chacun paie son écot. *Nous avons fait plusieurs pique-niques ensemble.* = A pique-nique, En pique-nique. loc. adv. *Faire un repas à pique-nique. Dîner en pique-nique.*

PIQUER. v. a. (allem. *picken?*). Percer, entamer légèrement avec quelque chose de fort pointu. *Une épine l'a piqué. P. quelqu'un jusqu'au sang. Je me suis piqué la main. Il a été piqué par un serpent. Les cousins m'ont piqué toute la nuit. Les mouches piquent les chevaux. Le chirurgien l'a piqué deux fois avant d'ouvrir la veine.* — *P. l'artère, le nerf, etc.*, Blesser l'artère, etc., en voulant ouvrir la veine. *Les vers ont commencé à p. ce bois, ce papier, ce drap,* Ils ont commencé à y faire des petits trous. ‖ T. Art vétér. *P. un cheval,* Lui faire entrer la pointe du clou jusqu'à la chair vive, en le ferrant. ‖ T. Man. *P. un cheval,* Lui donner des éperons et le pousser au galop. *Il piqua son cheval qui partit au galop.* On dit aussi absol., *Piquez ferme. Ce cavalier pique bien.* — *P. des deux,* Faire sentir les deux éperons à un cheval, afin d'accélérer sa marche; Figur. et fam., Aller très-vite, faire beaucoup de diligence. *Il faudra p. des deux, si vous voulez arriver.* ‖ T. Chasse. *P. dans le fort,* Pousser son cheval au galop dans le fort du bois. ‖ T. Couturière, Tailleur, etc. Faire avec du fil ou de la soie, sur deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent. *P. une courte-pointe.* — *P. un collet d'habit, des poignets de chemise, etc.,* Y faire des points et arrière-points symétriques pour les orner. On dit aussi, *P. du cuir, des souliers, etc.* — *P. du taffetas, du tabis,* Y faire de petits trous par compartiments. ‖ T. Maçonn. *P. une pierre, un moellon, etc.,* Les rendre raboteux en y faisant de petits enfoncements avec le côté pointu du marteau. ‖ T. Cuis. *P. de la viande,* La larder avec de petits lardons, et près à près. *P. de gros lard un morceau de bœuf, un levraut, etc.,* Les larder avec de gros lardons. ‖ T. Jeu de billard. *P. la bille,* La toucher presque perpendiculairement avec la queue. ‖ Figur. et famil., *P. les tables, les assiettes,* et plus ordin., *P. l'assiette,* Courir après les dîners en ville. ‖ Fig., *P. les absents,* Marquer ceux qui sont absents afin qu'ils soient privés de la rétribution due à ceux qui sont présents. — *P. des ouvriers,* Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent pas leur temps et fassent bien leur ouvrage. = *Piquer,* sign. encore Affecter le goût de telle sorte que la langue semble en être piquée. *Ce vin pique la langue agréablement, désagréablement. Ce fromage pique. Ce poisson n'est pas frais, il commence à p.* ‖ Fig., au sens moral, Fâcher, irriter, mettre en colère. *Ce discours l'a piqué au vif. La moindre chose le pique.* — Faire une impression vive et agréable. *Il n'y a rien dans cet ouvrage, dans ce style qui pique et qui réveille.* — *P. la curiosité de quelqu'un,* Rendre plus vif le désir qu'il a de savoir quelque chose. — *P. quelqu'un d'honneur,* Lui persuader que son honneur est intéressé à ce qu'il fasse ou ne fasse pas quelque chose. = Se Piquer. v. pron. Se faire une piqûre, des piqûres. *Je me suis piqué en cueillant ces roses.* ‖ *Ce bois se pique, ce manteau se pique,* Les vers s'y mettent. — *Ce papier se pique, cette soie se pique,* Il s'y développe des moisissures sous forme de petits points, par l'effet de l'humidité. ‖ *Ce vin, cette bière commence à se p.,* A tourner à l'aigre. ‖ Fig., Se sentir offensé, prendre en mauvaise part. *C'est un homme qui se pique du moindre mot qu'on lui dit.* — Se glorifier de quelque chose, en faire vanité, en tirer avantage, en faire profession. *Il se pique de bien écrire, etc. Il se pique d'être bien fait, d'être brave. Il se piquait de naissance, de noblesse. Il ne se pique d'autre chose que d'être honnête homme. S'il n'est savant, du moins il s'en pique.* — *Se p. d'honneur,* Montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître. ‖ Fig., *Se p. au jeu,* ou simpl., *Se piquer,* S'opiniâtrer à jouer malgré la perte; Fam. et par ext., S'opiniâtrer à venir à bout de quelque chose, malgré les obstacles. *Il se pique aisément au jeu. Il ne démordra pas de son projet, il s'est piqué au jeu, il est piqué au jeu.* = Piqué, ée. partic. *Jupon piqué. Poulet piqué. Du papier piqué. Il parle en homme piqué,* Fâché, irrité. ‖ * Fig. et fam., on dit D'une chose et même d'une personne qui est en bon état de conservation, *Elle n'est pas piquée des vers.* ‖ T. Mus. *Notes piquées,* Celles qui sont surmontées de points ronds ou allongés pour indiquer qu'elles doivent être détachées bien nettement. Voy. Notation. = Syn. Voy. Aiguillonner et Affecter.

PIQUET. s. m. Petit pieu qu'on fiche en terre pour tendre des cordeaux, pour y fixer des cordes destinées à attacher des chevaux, pour tendre et arrêter les cordages des tentes, etc. *Alignez bien vos piquets. Mettre, tenir des chevaux au p. Les piquets d'une tente.* — Fig. et famil., *Être droit comme un p.,* Se tenir droit d'une manière roide et affectée. *Être planté comme un p.,* Se tenir debout et immobile. ‖ T. Guerre. *Planter le p.,* Camper. *Lever le p.,* Décamper. — Fig. et fam., *Aller planter le p. chez quelqu'un,* S'aller établir chez quelqu'un pour quelque temps. ‖ T. Guerre. Sorte de punition militaire qui consistait à passer deux heures debout sur un piquet où il n'y avait place que pour un pied. — * Dans les colléges, Punition qui consiste à rester debout pendant un certain temps et dans un lieu fixé. ‖ T. Guerre. Un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre. *Un p. de cavalerie, d'infanterie.* ‖ T. Géom. V. Arpentage.

PIQUET. s. m. Sorte de jeu de cartes qui se joue avec trente-deux cartes, et ordinairement à deux personnes. *Jouer au p. Jouer un cent de p. Tous les soirs il fait son p.* — *Un jeu de p.,* L'ensemble des trente-deux cartes qui servent au jeu de piquet.

*** PIQUETAGE.** s. m. Techn. *P. à la chaux,* V. Bois.

PIQUETTE. s. f. Boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur du marc de raisin, et en laissant fermenter. ‖ Par ext., Un mauvais vin, un vin aigrelet, sans force, sans couleur.

PIQUEUR. s. m. Homme de cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. ‖ Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, pour les exercer, ou pour les mettre sur la montre. ‖ * Domestique à cheval qui précède les voitures des souverains et des princes, pour éclairer la route. ‖ * Ouvrier employé à coudre des ouvrages de cordonnerie. On dit aussi, *Piqueuse. Une piqueuse en bottines.* ‖ Celui qui surveille des travaux, qui tient le rôle des maçons, des tailleurs de pierre, manœuvres et autres ouvriers, qui marque les absences et règle les comptes. *Un p. des ponts et chaussées.* ‖ Dans les chapitres, Celui qui tient note des chanoines absents. ‖ Dans une cuisine, Celui qui larde les viandes. ‖ Fig. et fam., *Un p. de tables, un p. d'assiettes,* Un parasite.

PIQUIER. s. m. Soldat armé d'une pique.

*** PIQUOTIANE.** s. f. T. Bot. Voy. Légumineuses.

PIQÛRE. s. f. Plaie étroite et plus ou moins profonde faite par un instrument aigu, une aiguille, un clou, une épine, ou par certains animaux, cousins, abeilles, scorpions, etc. *Une p. d'épingle. La p. d'une guêpe, d'un scorpion. P. anatomique,* Celle qu'on se fait avec le scalpel en disséquant. *La p. d'un nerf, de l'artère,* La blessure faite avec la lancette à l'une de ces parties. *Ce cheval a une p. au pied,* Il a été piqué au vif par un clou enfoncé trop avant quand on l'a ferré. ‖ Se dit aussi Des trous que font les insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, etc. *P. de ver. Cette étoffe est pleine de piqûres. Ce livre a des piqûres.* ‖ Se dit encore Des rangs de points et arrière-points qui se font symétriquement, soit pour unir deux ou plusieurs étoffes étendues l'une sur l'autre, soit pour orner certaines parties d'un vêtement. *La p. d'un corset, d'une couverture. La p. de ce collet d'habit, de ces poignets de chemise est fort bien faite.* ‖ Se dit également Des ornements que l'on fait sur du taffetas, sur du tabis, en les perçant avec de petits fers.

PIRATE. s. m. (lat. *pirata*). Celui qui, en temps de paix et sans commission d'aucune puissance, court les mers pour voler, pour piller. *Il tomba entre les mains des pirates.* ‖ Par extens., se disait aussi Des corsaires de quelques nations barbaresques, qui avaient commission de leur gouvernement pour attaquer et piller tous les navires appartenant aux nations chrétiennes. ‖ Fig., se dit De tout individu qui s'enrichit avec impudence aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes. *C'est un p., un vrai p.* = Pirater. v. n. Faire le métier de pirate. *Il y a longtemps qu'il pirate sur ces mers.* = Piraterie. s. f. Métier de pirate. *Exercer la p.* ‖ Se dit aussi Des actes de piraterie. *Les barbaresques infestaient la Méditerranée par des pirateries continuelles.* ‖ Fig., se dit Des exactions dont on se rend compte dans quelque emploi. *Ce gouverneur a fait d'énormes pirateries.*

Enc. — La législation en Europe a depuis longtemps mis la *Piraterie* au rang des crimes qu'elle punit le plus sévèrement. En France, aux termes de la loi du 10 avril 1825, tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire naviguant sans être muni de passe-port, de rôle d'équipage et de commission; tout commandant de navire armé et porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances; tout individu faisant partie d'un équipage maritime qui commettrait à main armée des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la France; enfin tout Français qui prendrait commission d'une puissance sans l'autorisation de son gouvernement, doit être poursuivi pour crime de piraterie. Suivant la gravité des circonstances, les peines encourues sont la réclusion, les travaux forcés et la mort.

*** PIRATINIER.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

PIRE. adj. compar. des 2 g. (lat. *pejor*). De plus mauvaise, de plus méchante qualité dans son espèce; plus dommageable, plus nuisible. *Ce vin-là est encore p. que le premier. Il est devenu p. qu'il n'était. Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. De deux maux, il faut éviter le p. Sa condition en sera p.* — Prov., *Le remède est p. que le mal,* V. Remède. *Il n'y a p. que l'eau qui dort,* Voy. Dormir. *La dernière faute sera p. que la première,* Elle aura des suites, des conséquences plus fâcheuses. ‖ *Pire* s'emploie aussi comme superlatif, mais alors il est toujours précédé de l'article. *C'est le p. de tous. De toutes les espèces, c'est la p.* ‖ *Pire,* se prend aussi subst., au masc., et sign. dans ce cas, Ce qu'il y a de plus mauvais. *Souvent qui choisit prend le p. Dans certains arts, il n'y a point de degrés du médiocre au p.* — Fam., *Avoir du p. dans une affaire,* Y avoir du désavantage. Vieux.

*** PIRIGARA.** s. m. Nom qu'on donne à la Guyane au *Gustavia urceolata.* Voy. Barringtoniées.

PIROGUE. s. f. (esp. *piragua*). Bateau ordinairement long et plat dont se servent les sauvages, et qui est ordinairement fait d'un tronc d'arbre creusé. *Certaines peuplades construisent leurs pirogues avec des écorces ou même avec des peaux d'animaux cousues ensemble.*

PIROLE ou ***PYROLE.** s. f. T. Bot. V. Pyrolacées.

***PIROLL.** s. m. T. Ornith. Voy. Rollier.

PIROUETTE. s. f. (lat. *gyrus,* tour). Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. *Jouer à la p. Faire tourner une p.* || Tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe du pied, et sans changer de place. *Faire une p., des pirouettes. Ce danseur fait trop de pirouettes.* — Figur. et fam., on dit De quelqu'un qui a répondu par des plaisanteries à un discours sérieux, *Il a répondu par des pirouettes;* et D'un homme qui échappe à ses créanciers par des subterfuges, *Il paie ses créanciers en pirouettes.* || T. Manége. Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur dans une seule et même place.

PIROUETTER. v. n. Faire une ou plusieurs pirouettes. *Ce danseur pirouette bien.* || Fig. et fam., *Il n'a fait que p. pendant deux heures,* se dit D'un homme qui, en parlant, n'a fait que répéter les mêmes idées.

PIRRHONISME. s. m. Voy. PYRRHONISME.

PIS. adv. comparatif (latin. *pejus*). Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. *Ils sont pis que jamais ensemble. Il se portait un peu mieux, mais il est pis que jamais.* — *Tant pis*, Voy. TANT. = *Pis*, s'emploie souvent, dans le même sens, comme adjectif comparatif. *Il n'y a rien de pis que cela. Ce que j'y trouve de pis. Il en dit pis que pendre. Il ne lui a pas dit pis que son nom.* — *Qui pis est*, Ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux. *Elle est laide, et, qui pis est, méchante.* = *Pis*, s'emploie aussi comme subst., et sign. alors, Ce qu'il y a de pire. *Le pis qui puisse arriver. Le pis que j'y trouve.* || *Faire du pis qu'on peut*, S'appliquer à faire mal ce que l'on fait, ou Faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut. || *Mettre quelqu'un au pis, à pis faire*, Le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. *Mettre quelqu'un à pis faire*, sign. aussi quelquefois, Le défier de faire plus mal qu'il n'a déjà fait. || *Prendre, mettre les choses au pis*, Les envisager dans le pire état où elles puissent être, et en supposant tout ce qui peut arriver de plus fâcheux. = PIS ALLER. s. m., et AU PIS ALLER. loc. adv. Voy. ALLER. = DE MAL EN PIS, DE PIS EN PIS. loc. adv. De mal ou De plus mal en plus mal. *Ses affaires vont de mal en pis, de pis en pis.*

PIS. s. m. (lat. *pectus*, poitrine). La mamelle d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

* **PISANG.** s. m. Nom malais du *Bananier*. Voy. MUSACÉES.

* **PISCICULTURE.** s. f. (lat. *piscis*, poisson).

Enc.—La *Pisciculture* peut être définie simplement l'art d'élever les poissons. Cette branche de l'économie rurale n'était pas absolument inconnue aux anciens; mais jusqu'à ces dernières années, le seul moyen employé pour multiplier les espèces utiles à l'homme était l'*alevinage*, qui consiste à transporter dans les étangs que l'on veut empoissonner de l'*alevin*, c.-à-d. de jeunes poissons pris dans les rivières ou dans d'autres étangs. Les travaux des observateurs ont heureusement enrichi la p. de procédés nouveaux, aussi simples qu'efficaces; ces procédés sont: les frayères, la fécondation artificielle, l'incubation, et l'alevinage perfectionné.

I. On attribue les premiers essais de fécondation artificielle à un moine de l'abbaye de Réome, nommé dom Pinchon, qui vivait au XIVᵉ siècle; mais ils n'eurent pas de suite, et ils étaient entièrement oubliés lorsque, quatre cents ans plus tard, la science aborda l'étude de la question. Au XVIIIᵉ siècle, on savait déjà depuis longtemps que les truites et les saumons, quand vient le moment de la ponte, remontent les ruisseaux où une eau limpide coule sur un fond de gravier, y choisissent une place où ils s'arrêtent, écartent les pierres avec leur tête et leur queue, les rangent de manière à former des espèces de digues qui puissent faire obstacle à la rapidité du courant, et dans les interstices desquelles leur progéniture se trouve à l'abri. C'est là, en effet, que la femelle dépose ses œufs en se frottant le ventre sur le sol, afin d'en faciliter l'expulsion. A mesure que les œufs sortent, leur poids les précipite vers le fond, et, comme ce fond est pierreux, les uns passent derrière un caillou, les autres derrière un second, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les anfractuosités du lit qui a été préparé pour eux en soient garnies. Dans cette position, le choc continuel de l'eau ne peut les entraîner, mais il les conserve dans un état de propreté indispensable pour leur développement ultérieur. On savait aussi qu'au moment où la femelle vient de pondre, le mâle, en frottant comme elle son ventre sur les cailloux, verse sa laitance sur les œufs, et que cette laitance, entraînée par le liquide qui lui sert de véhicule, les imprègne et se dissipe après avoir troublé un instant la transparence de l'eau. De l'observation de ces faits à l'idée que ce qui se passe normalement dans la nature pourrait être artificiellement imité dans un vase, il n'y avait qu'un pas, et c'est ce qu'un naturaliste allemand, nommé Jacobi, comprit avec une admirable sagacité. En conséquence, il prit un récipient, y versa de l'eau bien claire, puis, saisissant une femelle dont les œufs étaient à maturité, il les exprima par une légère pression dans ce récipient. Cela fait, il prit un mâle et en fit couler la laitance jusqu'à ce que l'eau en fût blanchie: la fécondation se trouva ainsi opérée. Jacobi ne s'en tint pas là; il imagina des appareils ou *boîtes à éclosion* pour recevoir les œufs fécondés; puis, étudiant sa méthode sous toutes ses faces, il en détermina toutes les applications possibles, et la décrivit avec une clarté et une précision extrêmes. C'est en 1763 qu'il publia, pour la première fois, le résultat de ses travaux; mais ils étaient déjà connus depuis plusieurs années de diverses personnes. Une d'elles, le comte de Golstein, en avait envoyé, en 1758, au père du célèbre chimiste Fourcroy, un exposé sommaire qui fut traduit en français et inséré dans le *Traité général des pêches* de Duhamel (1773). La méthode Jacobi fut expérimentée sur une grande échelle, dès 1765, près de Nortelem, dans le Hanovre, et cela avec un tel succès, que le gouvernement anglais crut devoir décerner une récompense à leur auteur. A partir de ce moment, la méthode fut constamment reproduite dans les traités de l'histoire des poissons, ainsi que dans les livres de pêche. On ne doit donc pas être étonné que des tentatives de fécondation artificielle, qui n'eurent que le tort de ne pas être poussées assez loin, aient été faites en France, vers 1820, sur plusieurs points de la Côte-d'Or. Plus tard, en 1837, un Écossais, J. Shaw, employa avec succès le même moyen pour repeupler la Nith, d'où les saumons avaient disparu; et en 1841, un Anglais, Boccius, y eut recours pour multiplier les truites dans les cours d'eau de plusieurs grands propriétaires. A peu près à la même époque, un pêcheur du village de la Bresse, dans les Vosges, nommé Remy, entreprit, d'abord seul, puis en société avec un aubergiste du nom de Géhin, ces recherches dont on a fait tant de bruit; mais ils ne firent en réalité que découvrir des faits déjà connus, et réinventer les procédés imaginés par Jacobi. Remy et Géhin, ayant vu leurs travaux couronnés de succès, s'empressèrent de communiquer leur méthode à la Société d'émulation des Vosges, qui leur décerna une médaille d'encouragement (1841). Sept ans après, en 1848, le savant prof. Quatrefages ayant, dans une lecture à l'Académie des sciences, mentionné les travaux de Jacobi et rappelé aux agriculteurs que la science leur fournissait un moyen assuré de pourvoir au repeuplement des eaux, comme les expériences faites en Allemagne et en Angleterre en avaient plusieurs fois donné la preuve, cette lecture provoqua, de la part de la Société des Vosges, une réclamation en faveur de Remy et Géhin. Les discussions fort vives auxquelles cet incident donna lieu eurent, contre l'ordinaire, un résultat heureux: l'attention publique, celle des corps savants et celle du gouvernement, s'éveillèrent à la fois sur cette question. Sur la proposition du prof. Coste, le créateur de la science de l'embryogénie en France, le gouvernement décida qu'il serait fondé près d'Huningue un établissement modèle de p. (1851). Non content de cela, le célèbre professeur se donna pour mission de propager la découverte féconde de Jacobi, de perfectionner ses procédés, d'en étendre les applications, de transformer en règles certaines tout ce qui, dans les pratiques connues, pouvait encore être douteux et indécis, et d'y introduire toutes les modifications que l'expérience pourrait indiquer. Aujourd'hui, grâce à ses travaux, grâce aussi à ceux des ingénieurs Berthot et Detzem, directeurs de l'établissement d'Huningue, la question du repeuplement des cours d'eau est complétement résolue. L'application en grand des méthodes proposées par Coste a donné des résultats tellement remarquables, que presque tous les autres pays de l'Europe se sont empressés de les adopter. Cependant, on n'avait d'abord songé qu'à la p. fluviale; mais la dépopulation de nos côtes ayant fini par attirer aussi l'attention des savants et du gouvernement, la p. maritime se trouva également fondée.

II. « Au point de vue de la pisc., dit Coste, les poissons peuvent être divisés en deux catégories: l'une comprenant les espèces, telles que les carpes, les tanches, les perches, les gardons, etc., dont les œufs s'attachent, immédiatement après la ponte, sur les objets environnants, pierres, végétaux, etc.; l'autre renfermant les espèces, comme les saumons, les truites, les ombres, etc., dont les œufs restent libres, c.-à-d. sont simplement déposés sur le sable, sur la vase, ou dans les interstices des cailloux. Le *procédé des frayères* convient surtout pour multiplier les poissons de la première catégorie, et celui de la *fécondation artificielle* pour les espèces qui appartiennent à la seconde. »

On entend par *Frayères* les lieux que les poissons choisissent pour y déposer leurs œufs. Comme les espèces que l'on pourrait appeler à œufs adhérents, recherchent à cet effet les endroits où elles trouvent des herbes, des racines, des pierres, on s'attache à concentrer la ponte sur certains points déterminés, en détruisant ou enlevant partout ailleurs les corps qui pourraient attirer les femelles. Celles-ci vont alors déposer leurs œufs sur les touffes d'herbes, sur les pierres qu'on a réservées, et, aussitôt ces œufs pondus et fécondés, on les enlève et on les transporte dans des bassins ou des appareils préparés d'avance pour les recevoir. Ces sortes de frayères sont appelées *frayères naturelles*, par opposition aux *frayères artificielles*, qu'on établit dans les bassins où l'on veut multiplier les espèces qu'ils contiennent, et où il n'existe pas de plantes aquatiques ou d'autres corps sur lesquels les poissons puissent déposer leur ponte. On construit les frayères de ce dernier genre, tantôt en plaçant les uns à côté des autres des gâteaux de gazon, tantôt en plongeant dans l'eau, soit des vases de poterie ou des caisses de bois peu profondes dans lesquelles on a planté des bouquets d'herbes aquatiques enlevés avec la terre qui les soutient, soit des espèces de treillis de lattes munis de touffes de racines, de balais de bruyères ou de menus branchages. Ces engins sont généralement déposés sur les bords en pente douce, dans les lieux exposés au soleil, et sous une mince couche d'eau. On les met en place un mois et demi ou deux mois avant l'époque présumée de la ponte, et on les enlève quand celle-ci est terminée.

La *fécondation artificielle* convient surtout, comme nous venons de le dire, pour la multiplication des espèces à œufs libres. Les mâles et les femelles destinés à la reproduction sont d'abord parqués dans des réservoirs appropriés; puis quand le moment de la maturité parfaite des œufs et de la laitance est arrivé, on procède à l'opération. On saisit une femelle, et, pendant que la main gauche la maintient par la tête et le thorax, la main droite, le pouce appuyé sur l'un des flancs et les autres doigts appliqués sur le flanc opposé, glisse comme un anneau d'avant en arrière ou de haut en bas. De cette façon, les œufs, doucement refoulés vers l'ouverture anale, s'échappent du corps du poisson et vont tomber dans un vase à fond plat que l'on a préalablement rempli d'une eau bien claire, et, autant que possible, de la même composition que celle où vit habituellement l'espèce sur laquelle on opère. Cela fait, on prend un mâle et l'on en exprime la laitance de la même manière. Dès qu'il en est suffisamment tombé pour que l'eau en soit légèrement troublée, on agite doucement les œufs afin que le fluide fécondant se répande uniformément partout. On laisse reposer le mélange deux ou trois minutes, et la fécondation est terminée. Les œufs provenant de femelles mortes depuis 10 ou 15 heures sont susceptibles d'être imprégnés aussi bien que ceux fournis par des femelles vivantes. Enfin, on verse les œufs avec l'eau qui les contient dans les appareils à éclosion, si l'incubation doit avoir lieu sur place, ou bien on les enferme dans des boîtes construites *ad hoc*, si la ponte doit être envoyée au loin.

III. Comme leur nom l'indique, les ***appareils à éclosion***, appelés aussi ***appareils incubateurs***, sont destinés à renfermer les œufs fécondés. Ce sont des caisses ou des boîtes de dimensions et de formes variables, mais qui doivent toujours être *disposées* de telle sorte que l'eau puisse y être constamment renouvelée. De plus, la matière dont on les fabrique n'est pas indifférente. En effet, les métaux ont l'inconvénient de s'oxyder et de s'altérer, le bois celui de communiquer à l'eau un goût et des propriétés qui ne sont pas sans danger. On doit donc préférer les appareils de pierre, de terre cuite et surtout de poterie émaillée, car ces substances sont sans action sur l'eau et ne peuvent lui communiquer de principe nuisible. Quelles que soient la forme, la matière et les dimensions des appareils, les œufs n'y doivent pas être abandonnés à eux-mêmes pendant leur évolution; ils exigent, au contraire, une certaine surveillance, et demandent à être souvent visités, soit pour extraire de la masse ceux qu'une cause quelconque vient à altérer, soit pour les débarrasser des végétations parasites qui peuvent se développer à leur surface. La lumière et la chaleur doivent encore être réglées avec soin. En effet, si l'exposition à l'action des rayons solaires et d'une température un peu élevée convient très-bien aux poissons dits de printemps et d'été, comme le brochet, le barbeau, la perche, la carpe, etc., elle aurait des inconvénients pour les espèces d'automne et d'hiver, comme presque toutes celles qui appartiennent à la famille des Salmones. Après l'éclosion des œufs, dont l'époque varie nécessairement suivant les espèces, les jeunes poissons ne montrent pas tous les mêmes instincts. Les uns, tels que la perche et le brochet, se dispersent presque aussitôt dans le milieu ambiant et recherchent la vive lumière; les autres, au contraire, comme le saumon et la truite, se trouvant alourdis par une énorme vésicule ombilicale qui rend leurs mouvements pénibles, s'écartent très-peu du lieu où ils sont nés, restent couchés sur le flanc ou sur la vésicule elle-même, fuient le grand jour, et se groupent à l'abri d'une pierre ou dans les interstices que les cailloux laissent entre eux. Ainsi, tandis que les premiers perdent en peu de jours leur caractère fœtal, et, par leur petitesse, leur vivacité, leur humeur vagabonde, échappent de bonne heure aux soins qu'on pourrait leur donner, les seconds conservent, pendant plusieurs semaines, leurs formes embryonnaires, demeurent plus longtemps inactifs, et sont, par conséquent, plus soumis à l'action de l'homme. Ces circonstances indiquent le procédé à suivre pour le transport des jeunes poissons. On l'opère immédiatement après la naissance pour les espèces de la première catégorie, surtout pour celles qui sont très-communes, dont les œufs abondent, et qu'il est facile, à cause de leur fécondité, de multiplier à l'infini. Les espèces carnassières détruisent, il est vrai, la plus grande partie des nouvelles générations, mais ce qui se sauve suffit toujours pour produire le résultat attendu. Quant aux espèces de la seconde catégorie, et en général aux espèces rares et précieuses, on ne les abandonne à elles-mêmes que lorsqu'elles sont déjà assez fortes pour résister à leurs ennemis. En attendant ce moment, on les élève dans des ruisseaux, ou dans des *bassins d'alevinage* que l'on établit, autant que possible, à proximité des cours d'eau que l'on veut ensemencer.

La pisc. ne s'occupe pas seulement de la multiplication et de la conservation des espèces indigènes; elle a également pour objet l'acclimatation des espèces étrangères. Pour réussir dans ce dernier cas, il faut avoir soin de faire éclore les œufs dans les lieux où ils doivent vivre, ou du moins y transporter les poissons pendant leur jeune âge. Mais cette partie de la science est encore loin d'avoir dit son dernier mot. En effet, les essais entrepris jusqu'à présent ne permettent pas d'affirmer que toutes les eaux conviennent indifféremment à toutes les espèces, et que partout on puisse amener celles-ci à se reproduire naturellement. Il est seulement acquis aujourd'hui que certains poissons que l'on avait d'abord cru ne pouvoir vivre et prospérer que dans des eaux vives et courantes, se reproduisent même dans des bassins clos où l'eau est simplement renouvelée, et y acquièrent, en aussi peu de temps qu'en pleine liberté et sans rien perdre de leurs qualités, une taille qui les rend comestibles et marchands.—Consultez COSTE, ***Instructions pratiques sur la Pisciculture***; et Aug. JOURDIER, ***la Pisciculture***.

* **PISCIDIA.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

* **PISCIFORME.** adj. 2 g. (latin. *piscis*, poisson). Qui a la forme d'un poisson.

PISCINE. s. f. (lat. *piscina*, de *piscis*). T. Antiq. Vivier, réservoir où l'on nourrissait du poisson. — Se disait aussi Des bassins situés au milieu des salles de bain dans les thermes. — *P. probatique*, Voy. PROBATIQUE. || Dans les sacristies, Le lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges sacrés servant à l'autel, etc.

* **PISCIVORE.** adj. 2 g. (lat. *piscic*, poisson; *vorare*, dévorer). T. Zool. Qui se nourrit de poissons. *Les oiseaux piscivores.*

* **PISE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

PISÉ. s. m. (lat. *pinsere*, piler?) T. Maçonn.

Enc.— On appelle *Maçonnerie de pisé*, ou simplement ***Pisé***, un mode de construction dans lequel la pierre et le mortier sont remplacés par de la terre battue. On y a recours pour élever toutes sortes de constructions rurales et même des maisons d'habitation dans les pays où les matériaux ordinaires sont rares et chers. Cependant les fondations doivent toujours être établies en pierre, afin de garantir la construction de l'humidité, et l'on ne commence le p. qu'à 50 ou 60 centim. au-dessus du sol. On peut employer toutes les terres qui ne sont ni trop grasses ni trop maigres, néanmoins la plus convenable est la terre à brique. On la passe d'abord à travers une claie pour en extraire les cailloux qu'elle peut contenir, on l'humecte légèrement, et on la malaxe. Après l'avoir ainsi préparée, on procède alors à l'édification du mur. On se sert pour cela d'une sorte de caisse mobile qui a environ 2 mèt. de long, 75 centim. de haut, et dont la largeur varie suivant l'épaisseur que l'on veut donner au mur. Cette caisse n'a de paroi ni supérieurement ni inférieurement : elle repose simplement sur des traverses, appelées *Lassoniers*, que l'on place en travers du soubassement de maçonnerie ou de la partie déjà exécutée. On étale la terre en couches successives de 8 à 12 centimèt. que l'on foule énergiquement avec un pilon de bois nommé *Pison*. On appelle *Banchée* l'ensemble des couches nécessaires pour remplir une fois le moule. Quand une banchée est terminée, on démonte la caisse, et, la remontant, soit à côté, soit au-dessus, on continue comme précédemment. Ce mode de construction était déjà en usage en Espagne et dans plusieurs parties de la Gaule, au temps de Pline. Quand le p. a été fait avec soin, il acquiert rapidement une solidité et une dureté remarquables. Néanmoins, si l'on veut lui assurer une longue durée, il convient de crépir la face extérieure des murailles.

* **PISIFORME.** adj. 2 g. (lat. *pisum*, pois). Qui a la forme d'un pois. || T. Anat. *Os p.*, Voy. MAIN.

* **PISOLITHE.** s. f. (gr. *πίσον*, pois; *λίθος*, pierre). T. Minér. Voy. CRISTALLISATION.

* **PISONIA.** s. m. T. Bot. Voy. NYCTAGINÉES.

PISSASPHALTE. s. m. (gr. *πίσσα*, poix; *ἄσφαλτος*, bitume). Voy. ASPHALTE.

PISSAT. s. m. Urine; ce mot devient trivial, et ne se dit guère qu'en parlant De l'urine des animaux, ou De l'urine de l'homme quand celle-ci est corrompue. *Cela sent le pissat.*

PISSEMENT. s. m. *P. involontaire*, Incontinence d'urine. *P. de sang*, Hématurie, évacuation de sang par le canal de l'urèthre.

PISSENLIT. s. m. Enfant qui pisse au lit. *C'est un p.* Fam. || T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

PISSER. v. n. (all. *pissen*). Évacuer l'urine. *Avoir envie de p. Cet enfant pisse au lit.* || On dit aussi activ., *P. du sang, du pus.* = PISSÉ, ÉE. part.

* **PISSE-SANG.** s. m. Nom vulg. de la *Fumeterre.*

PISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pisse souvent. || Famil. et par dénigr., on dit D'une petite fille, *C'est une pisseuse.*

* **PISSODE.** s. m. (gr. *πισσώδης*, résineux). T. Ent. Voy. CURCULIONITES.

PISSOIR. s. m. Lieu destiné dans quelques endroits publics, pour y aller pisser.

PISSOTER. v. n. Uriner très-fréquemment et en petite quantité. = PISSOTIÈRE. s. f. Se dit famil., D'un jet d'eau ou d'une fontaine qui donne fort peu d'eau.

PISTACHE. s. f. Fruit du pistachier. || *P. de terre*, l'Arachide. Voy. LÉGUMINEUSES.

PISTACHIER. s. m. T. Botan. Voy. ANACARDIACÉES. || * *Faux p.*, Voy. STAPHYLÉACÉES.

PISTE. s. f. Vestige, trace que laisse un homme ou un animal aux endroits où il a marché. *Les sauvages de l'Amérique ont un instinct merveilleux pour suivre un homme à la p. On a perdu la p. de la bête.* En parl. Du cerf, on dit, *La voie*, et en parlant Du sanglier, *La trace.* — * Fig., *Suivre un homme à la p.*, sign. aussi, Le rechercher en s'informant de tous les endroits où il a passé successivement, pour découvrir celui où il se trouve. || T. Man. Se dit Des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin, soit avec le train de devant, soit avec le train de derrière, soit avec tous les deux à la fois. *P. simple, double. Travailler un cheval sur deux pistes.*

* **PISTIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, portant 2 ou 3 fleurs nues, dont une seule est femelle, enveloppées d'une spathe, mais dépourvues de spadice, à ovaire uniloculaire, et à ovules dressés avec un embryon fendu. — *Caractères bot. :* Plantes aquatiques ou terrestres, à frondes ou feuilles très-celluleuses, lenticulaires ou lobées; quelques espèces sont complétement privées de vaisseaux spiraux, excepté toutefois dans le pistil. Fleurs croissant sur le bord des feuilles, au nombre de 2 ou 3, nues, enfermées dans une spathe, mais sans spadice. Fleurs mâles : Étamines définies, souvent monadelphes (à pollen globuleux et muriqué). Fleurs femelles: Ovaire uniloculaire, avec un ou plusieurs ovules dressés; style court ; stigmate simple ; ovules anatropes, semianatropes, ou atropes. Fruit membraneux ou capsulaire, indéhiscent. Graines à test épais; embryon, tantôt dans l'axe d'un albumen charnu et offrant une fente pour l'émission de la plumule, et tantôt au sommet du nucelle. [Fig. 1. *Pistia stratiotes :* Spathe renfermant deux fleurs, l'une mâle, l'autre femelle ; 2. Coupe verticale d'un ovaire ; 3. Coupe transversale d'un fruit mûr ; 4. Graine ; 5. Coupe verticale de la même ; 6. Coupe verticale de la graine dépouillée de son test]. Cette famille, que DeCandolle nomme *Lemnacées*, se compose de 6 genres et de 20 espèces, dispersées dans tous les climats de l'ancien et du nouveau continent. Le *Pistia stratiotes*, qui abonde dans les eaux stagnantes de la Jamaïque, paraît doué d'une extrême âcreté. Suivant Browne, dans la saison chaude, les eaux où il croît deviennent âcres au point de causer des flux de sang. Cependant les docteurs indous administrent cette même plante en décoction comme rafraîchissante et émolliente, et ils la prescrivent dans les cas de dysurie. On prépare également avec ses feuilles des cataplasmes qu'on applique sur les hémorrhoïdes. Le *Lemna*, vulg. appelé chez nous *Lentille d'eau* ou *de marais*, s'employait autrefois comme émollient.

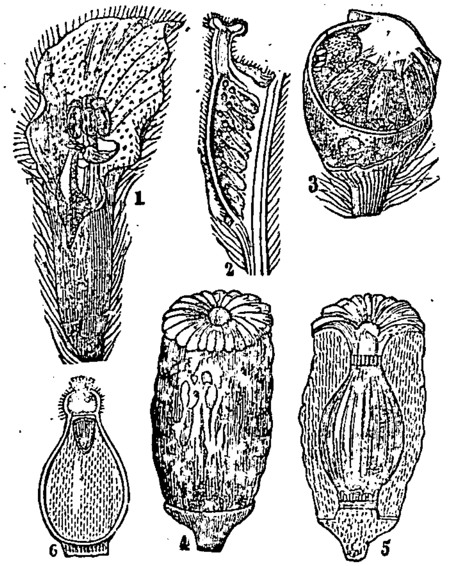

* **PISTIL.** s. m. (lat. *pistillum*, pilon). T. Bot.

Enc. — I. *Définition et nature du Pistil.* — Le *Pistil*, appelé aussi *Gynécée*, est l'organe femelle des végétaux phanérogames ; il occupe toujours le centre de la fleur. Dans les fleurs hermaphrodites et complètes, il se présente entouré des étamines et des enveloppes florales ; dans les fleurs femelles, il est entouré par ces enveloppes seulement; enfin, dans les fleurs femelles et nues, il constitue à lui seul la fleur tout entière. Le p. consiste, tantôt en un organe unique, tantôt en un verticille d'organes semblables, qui sont souvent distincts et isolés, mais qui cependant sont, dans la majorité des cas, plus ou moins intimement soudés ensemble. Chacun de ces organes constitue ce qu'on appelle un *Carpelle*, et n'est autre chose qu'une feuille modifiée d'une certaine manière afin de remplir la fonction nouvelle d'organe de reproduction.

En effet, un *carpelle* isolé se présente sous la forme d'une petite feuille pliée longitudinalement, de telle sorte que les bords de ses deux moitiés, s'appliquant l'un contre l'autre, se soudent dans toute leur longueur. Une fois soudée par ses bords, la feuille constitue un petit sac, dont la paroi interne correspond à la face interne ou supérieure de la feuille, tandis que sa paroi externe correspond à la face externe ou inférieure de cette dernière. Ce sac est en général plus ou moins comprimé, et présente une carène dorsale plus ou moins marquée qui est produite par la nervure médiane de la feuille, et une suture ventrale qui résulte de la soudure des deux bords. On appelle *Ovaire* le sac formé par la *feuille carpellaire*, parce qu'il donne naissance dans son intérieur à un ou à plusieurs petits corps qu'on nomme *Ovules* (plus tard ces ovules deviendront les graines), et l'on nomme *Loge* la cavité qu'il renferme et où les ovules sont contenus. Mais, chez les feuilles ainsi transformées, l'extrémité supérieure se prolonge le plus souvent en un corps cylindrique, creux et grêle, qui surmonte l'ovaire et semble le continuer. De plus, ce prolongement, qui a été appelé *Style*, à cause de sa forme, se termine en général supérieurement par une dilatation d'aspect glanduleux qu'on nomme *Stigmate* (Fig. 1. Carpelle du Cerisier, tel qu'on l'observe dans la fleur simple, coupé verticalement pour laisser voir l'ovule et le canal du style). Cette formation des carpelles par le ploiement et la modification plus ou moins profonde d'une feuille est fréquemment mise en évidence par des phénomènes tératologiques. Ainsi, par ex., si l'on considère la fleur du Merisier à fleurs doubles, arbre que l'on cultive fréquemment dans les jardins pour sa rare élégance, on trouve que le centre de cette fleur est occupé, non par un carpelle clos, mais par une petite feuille de structure, de forme et de couleur analogues à celles des feuilles normales, et ne différant de celles-ci que par ce qu'elle est ployée sur la nervure médiane, et se prolonge en un filet qui semble la continuation de cette nervure et qui se termine par un petit renflement (Fig. 2. Carpelle incomplétement formé de fleur du Merisier à fleurs doubles). En conséquence, la plupart des auteurs s'accordent à considérer les parois de l'ovaire comme constituées par le limbe de la feuille, et le style comme formé par la nervure médiane ou dorsale. Cependant Schleiden regarde l'ovaire comme l'analogue de la partie vaginale ou de la gaîne des feuilles, le style comme l'analogue du pétiole, et le stigmate comme l'analogue du limbe. L'ovaire, en tant qu'il représente le limbe de la feuille, se compose d'un parenchyme parcouru par des faisceaux fibro-vasculaires et revêtu par un épiderme. Son parenchyme est tantôt très-mince, tantôt assez épais et plus riche en sucs que celui de la feuille : ce dernier cas est le plus fréquent. L'épiderme extérieur, qui correspond à celui de la face supérieure de la feuille, est comme lui parsemé de stomates plus ou moins nombreux ; l'épiderme intérieur, au contraire, qui tapisse la cavité de l'ovaire, en est toujours dépourvu, et, en outre, il est généralement beaucoup plus pâle ou blanchâtre, parce qu'il est soustrait à l'action de la lumière. Un carpelle complet se compose toujours de trois parties, l'*ovaire*, le *style* et le *stigmate.*

Lorsque l'appareil femelle d'une fleur consiste en un carpelle unique, on dit que le pistil est *simple*. Dans le cas contraire, on l'appelle p. *apocarpe*, si les carpelles qui le composent sont tous distincts ou se séparent aisément l'un de l'autre; et p. *syncarpe* ou *composé*, quand tous les carpelles se sont soudés et comme confondus en un seul corps.

II. *Du P. simple et du P. apocarpe.* — Un p. simple ou un carpelle isolé ne peut jamais être régulier. Ainsi que nous l'avons déjà vu, il est plus ou moins comprimé latéralement, et son côté dorsal, marqué par la nervure médiane, est plus obtus ou plus convexe que son côté ventral où se trouve la *suture* résultant de la soudure des deux bords de la feuille carpellaire; quelquefois même cette suture est mince et tranchante. En outre, la cavité ovarienne doit être unique : en d'autres termes, on a toujours dans ce cas un *ovaire uniloculaire* ou à une seule loge. Cependant, par suite de certaines circonstances, la cavité de tout carpelle peut être subdivisée plus ou moins complétement en deux ou en un plus grand nombre de parties par des lames d'origine variable qu'on nomme *fausses cloisons*. Ces fausses cloisons partent en général de la suture ventrale et résultent de l'introflexion des deux bords de la feuille carpellaire à l'intérieur de l'ovaire (Fig. 23). Or, suivant que cette portion réfléchie fait plus ou moins de saillie dans la cavité ovarienne, elle y forme des cloisons *incomplètes* à divers degrés et même tout à fait *complètes*. Les fausses cloisons sont donc dans ce cas verticales : elles le sont également, quand elles résultent de la saillie de la nervure dorsale de la feuille carpellaire (Fig. 24). Mais, dans certaines plantes, comme le Cathartocarpus fistula, par ex., elles sont horizontales, et sont produites par la distension de la membrane interne de l'ovaire : quelques auteurs les appellent alors *phragmata*.

Le plus souvent, les ovules naissent sur les deux bords de la feuille carpellaire, au lieu même de la suture. En effet, sur le point même où ces deux bords s'unissent, il s'opère un développement particulier du tissu cellulaire, d'où résulte la formation d'une sorte de double cordon adhérent aux deux bords et plus ou moins saillant à l'intérieur de la cavité. Ce cordon a reçu le nom de *Placenta*, de *Placentaire*, de *Trophosperme*, parce que c'est lui qui porte les ovules. Cette espèce de placenta est appelé *marginal* ou mieux *pariétal :* on le voit parfaitement dans chacun des carpelles isolés de la Crassule lactée (Fig. 6). Dans quelques familles cependant, comme les Primulacées, les ovules naissent d'un placenta qui s'élève de la base et du centre de l'ovaire, et qui semble ainsi continuer l'axe de la fleur : un placenta de ce genre est appelé *placenta central* (Fig. 3. Coupe verticale de l'ovaire de la Primevère de la Chine, pour montrer la placenta central). Dans le premier cas, la manière dont les ovules sont attachés constitue ce qu'on appelle la *placentation pariétale*, et dans le second la *placentation centrale*. En outre, le placenta central est dit *basilaire*, lorsqu'il ne forme qu'un mamelon ou un simple bourrelet à peine saillant sur lequel s'insère l'ovule ou les ovules, comme dans l'Ortie (Fig. 4. Coupe du p. de l'Ortie). Mais ces deux modes de placentation ne sont pas les seuls que l'on observe. Ainsi, par ex., dans les carpelles isolés du Jonc fleuri ou Butome en ombelle (Fig. 5), presque toute la paroi interne des carpelles joue le rôle de placenta et porte les ovules ; dans l'Astrocarpus sexamoïdes, l'ovule s'insère sur la paroi dorsale de l'ovaire dans chaque pistil. Il y a encore d'autres exceptions à la règle ; néanmoins ces faits ne sont nullement des faits tératologiques, car les bourgeons, qui sont les analogues des ovules, se développent également à l'aisselle, sur les bords ou à l'aisselle des feuilles.

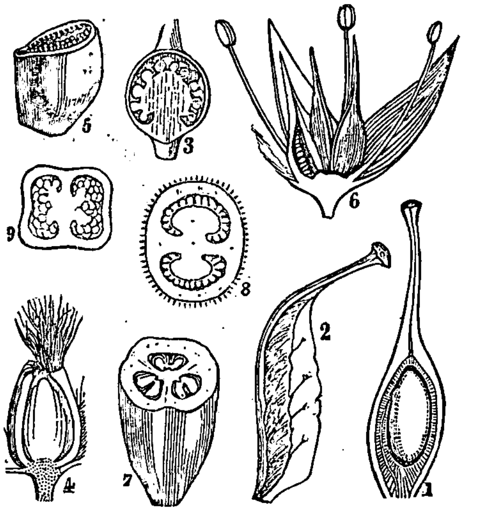

Lorsque le p. d'une fleur se compose de plusieurs carpelles, comme ceux-ci ne sont que des feuilles modifiées, ils doivent obéir aux mêmes lois que les feuilles ordinaires quant à leur relation et à leur disposition mutuelles. Lorsqu'ils ne forment qu'un seul verticille, ils sont disposés à la même hauteur ; s'ils ne sont qu'au nombre de deux, ils sont opposés l'un à l'autre. La famille des *Crassulacées nous offre un exemple parfait de fleurs à p. apocarpe,* car chacun des carpelles qui compose le gynécée est complétement isolé (Fig. 6. Fleur de Crassule lactée, coupée par le milieu, de sorte que, des cinq carpelles qui forment le gynécée, deux ont été enlevés et le troisième coupé par le milieu). On remarquera que, dans ces plantes, la partie de chaque carpelle qui est tournée vers l'axe de la fleur est invariablement la suture ventrale ; et cela devait être, puisque chaque carpelle est une feuille repliée sur sa surface interne. Les pistils complétement apocarpes ne sont pas communs dans les fleurs où les carpelles sont tous situés sur un seul et même verticille, car alors la tendance à la soudure et *à la fusion est plus ou moins prononcée. Mais on observe le contraire* lorsque les carpelles multiples d'un même p. forment plusieurs verticilles. Dans ce cas, ces carpelles sont ordinairement distincts : c'est ce qu'on voit, par ex., dans le Fraisier, la Ronce, la Renoncule, etc. Si les carpelles sont disposés autour d'un réceptacle convexe, comme dans le Fraisier (Fig. 39), les plus extérieurs seront en même temps inférieurs ; mais s'ils occupent la surface d'un réceptacle concave, comme dans l'Églantier (Fig. 38), ce sont les plus extérieurs qui se trouveront à la partie supérieure. Il n'existe d'ailleurs aucune différence essentielle entre le carpelle unique d'une fleur à p. simple, et les carpelles multiples d'une fleur à p. apocarpe.

III. *Du P. composé ou Syncarpe.*—Ainsi que nous venons de le dire, dans les fleurs qui renferment plusieurs carpelles formant un seul verticille, et ces fleurs forment la très-grande majorité, les carpelles se soudent intimement. Cette soudure naturellement marche en général de bas en haut, les ovaires se réunissant plutôt que les styles, et les styles plutôt que les stigmates (Fig. 18, 19, 20). *Lorsque les ovaires de plusieurs carpelles sont ainsi soudés, on* donne encore le nom d'*ovaire* au corps qui en résulte, comme s'il n'y avait qu'un seul ovaire. Dans quelques cas plus rares, les carpelles ne se soudent complétement que par leurs stigmates, ainsi qu'on le voit dans les Apocynées et dans les Asclépiadées ; ou par la partie supérieure de leurs styles, comme dans le Xanthoxylon, ou par leur style tout entier, comme dans la Fraxinelle et dans les fleurs à ovaire gynobasique (Fig. 42). — Les pistils composés peuvent se diviser en deux grandes catégories, selon que l'ovaire résultant de l'union des ovaires multiples renferme plusieurs loges ou n'en présente qu'une seule.

Le premier genre d'ovaire est le plus simple. Il est, en effet, facile de concevoir que si les carpelles isolés d'une Crassulacée viennent à se souder ensemble, l'ovaire qui en résulte est nécessairement composé de plusieurs loges, c est-à-d. forme un ovaire *multiloculaire* ou *pluriloculaire*, comme on dit. Alors chacune des faces latérales de chaque carpelle se trouve unie à la face latérale du carpelle voisin, et les angles, qui regardaient le centre de la fleur, se trouvent de même unis ensemble de manière à représenter avec les placentas situés à la suture de chaque carpelle une sorte de colonne appelée *Columelle*, qui occupe l'axe de l'ovaire. Un pareil ovaire présente aussi autant de *cloisons* que de loges, et ces cloisons, que l'on nomme *cloisons vraies*, par opposition aux fausses cloisons dont nous avons parlé plus haut, sont toutes formées de deux lames intimement accolées. Cet ovaire est appelé, selon le nombre des cloisons et des loges qu'il renferme, c.-à-d. selon le nombre de carpelles dont il se trouve formé, *ovaire biloculaire*, *triloculaire*, *quadriloculaire*, etc. Les placentas situés à la suture ventrale, c.-à-d. à l'angle interne de chaque loge, *sont nommés, en raison de leur position autour de l'axe de la fleur, placentas axiles*. Cette disposition des placentas, que l'on appelle également *placentation axile*, ne se rencontre, comme il est facile de le comprendre, que dans les ovaires résultant de la soudure de deux ou plusieurs carpelles (Fig. 7. Coupe de l'ovaire triloculaire d'un Iris pour montrer la placentation axile ; 8. Coupe de l'ovaire biloculaire du Muflier à grandes fleurs ; 9. Coupe de celui de la Digitale). Donc certains pistils composés, et particulièrement dans ceux qui ne sont formés que de deux carpelles, il arrive fréquemment que les cloisons qui portent les placentas, une fois parvenues à l'axe, se replient plus ou moins de dedans en dehors *dans l'intérieur de leur loge respective, de manière à former* une fausse cloison incomplète. La placentation n'en conserve pas moins le nom d'*axile*. Il est aussi des ovaires composés qui semblent renfermer un nombre de loges double de celui des carpelles primitifs. Cette apparence résulte le plus souvent de ce que chaque loge a été partagée en deux, soit parce que la cloison formée par l'introflexion des bords de la suture ventrale est complète, soit parce *que la nervure médiane a donné naissance à une lame accessoire* qui s'est prolongée jusqu'à la paroi opposée. C'est ainsi que si l'on coupe transversalement l'ovaire composé du Lin vivace, on le trouve formé de 10 loges, parce que chacun des 5 carpelles qui le constituent a été divisé par une fausse cloison née de la nervure médiane. Une particularité semblable donne 4 loges avec deux carpelles seulement dans le Datura Stramonium (Fig. 10. Coupe de l'ovaire du Datura). Quant aux styles des carpelles ainsi réunis, ils sont généralement en même nombre que ces derniers, mais tantôt ils restent distincts, tantôt ils se soudent plus ou moins complétement.

Cependant il est une foule de fleurs où le p., bien que composé, n'offre cependant qu'une seule loge ovarienne. Ce phénomène peut résulter de quatre causes différentes. — 1° Chacune des feuilles carpellaires dont se compose le p., au lieu de se souder avec elle-même par ses bords, se soude simplement aux bords contigus de la feuille voisine. Dans ce cas, chacune d'elles ne formant pas une cavité close, il en résulte que l'ovaire composé qui provient de leur soudure latérale présente une loge unique. En outre, les placentas qui se forment sur la ligne d'adhérence des bords adjacents, se présentent nécessairement sous la forme de simples lames longitudinales, plus ou moins saillantes à la surface interne des parois ovariennes, et dont chacune porte ordinairement, comme dans le cas des placentas axiles, deux rangées d'ovules. Ces placentas reçoivent le nom de *placentas pariétaux*, et leur situation caractérise pour l'ovaire la *placentation pariétale* (Fig. 11. Coupe horizontale de l'ovaire du Groseillier ; 12. Id., du Réséda odorant). Il importe de remarquer que ces placentas pariétaux diffèrent essentiellement sous un rapport, et du placenta pariétal du p. simple, et des placentas axiles de l'ovaire pluriloculaire. En effet, dans ces derniers, le placenta est formé par les deux bords infléchis de la même feuille carpellaire, tandis qu'ici il se produit *à la réunion des bords de deux feuilles contigues. Il résulte de là* que, dans l'ovaire pluriloculaire, les placentas axiles sont alternes par rapport aux placentas pariétaux. On peut encore, dans un ovaire uniloculaire par adhérence des feuilles carpellaires, rencontrer un *placenta central* libre, en tout semblable au placenta central qui s'observe dans certains pistils à carpelle unique. Dans ce cas, comme dans celui que nous avons décrit plus haut, le placenta central constitue un prolongement de l'axe de la fleur, ou, en d'autres termes, un petit rameau. Bien plus, ce petit rameau lui-même peut se ramifier, ainsi qu'on le voit dans le Pourpier, où le placenta se partage à son sommet en plusieurs branches *chargées d'ovules.* — 2° *D'autres fois*, l'ovaire uniloculaire résulte de ce que les feuilles carpellaires repliées ne s'avancent pas jusqu'à l'axe et ne forment ainsi, dans l'intérieur de la cavité ovarienne, que des cloisons incomplètes. C'est ce qu'on voit très-bien dans le Pavot (Fig. 13. Coupe de l'ovaire du Pavot). Ici, on peut dire que l'ovaire est uniloculaire par avortement des cloisons. — 3° Dans certaines fleurs, au contraire, l'ovaire est d'abord pluriloculaire et il devient ensuite uniloculaire *par résorption de ces mêmes cloisons*. Chez les Caryophyllées, par ex., l'ovaire a primitivement autant de loges que de carpelles ; mais, pendant que l'ovaire grossit et se développe, les cloisons ne le suivent pas dans son développement ; elles s'oblitèrent progressivement dans toute leur portion intermédiaire entre l'axe et la paroi ovarienne, et laissent à peine, dans quelques cas, de faibles traces de leur existence à la partie inférieure de l'organe. En conséquence, on observe dans le p. de la fleur adulte une seule loge formée par la confluence de celles qui existaient primitivement distinctes et séparées, et au centre de cette loge un corps placentaire isolé, qui constitue un *placenta central (Fig. 14. Coupe verticale d'un jeune* p. de la Lychnide dioïque : 15. Coupe horizontale du Cucubale baccifère). Mais cette sorte de placentation centrale diffère essentiellement de celle dont il a été question tout à l'heure, en ce qu'elle est secon*daire, tandis que l'autre est primitive.* — 4° *Enfin*, il existe beaucoup de végétaux dont le p. se compose primitivement de plusieurs carpelles, et qui néanmoins nous offrent un ovaire uniloculaire, et souvent même monosperme. Cette loge unique est celle du seul carpelle dont l'ovaire se soit développé, tandis que l'ovaire des autres carpelles est avorté. *C'est ce qu'on observe dans les Gra*minées, les Cypéracées, les Chénopodées, etc., où la pluralité des stigmates indique l'existence d'autant de carpelles originaires. — Nous joignons ici une série de diagrammes (Fig. 16 à 35) qui faciliteront l'intelligence de ce que nous venons de dire relativement à la soudure des carpelles et à la formation des placentas ainsi que des loges de l'ovaire : ce qui précède nous dispense, d'*ailleurs, de toute nouvelle explication.*

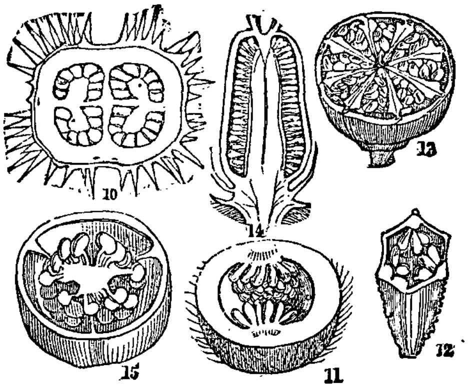

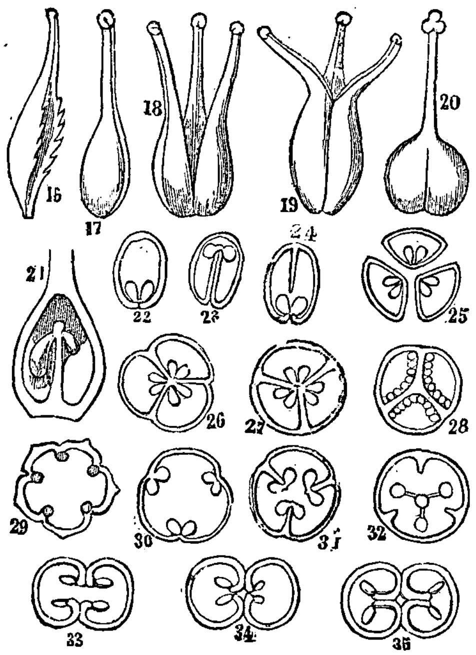

Il est d'une haute importance, pour reconnaître les affinités et les relations naturelles des plantes, de déterminer le nombre des carpelles qui entrent dans la composition d'un ovaire composé. Rien n'est plus facile, lorsque les styles restent simples et séparés, ou même lorsque, les styles étant soudés, les cloisons ont conservé leur intégrité : dans ce dernier cas, il suffit de couper transversalement l'ovaire pour reconnaître le nombre des loges, lequel est le même que celui des carpelles. Quand ces deux sortes d'indications font défaut, il est encore possible, du moins en général, de déterminer le nombre des feuilles carpellaires qui composent l'*ovaire par celui des lignes placentaires*, c.-à-d. *par celui des* lignes qui dessinent ordinairement sur la paroi interne de la loge l'attache des ovules. Souvent même ces lignes de jonction se reconnaissent à la surface externe de l'ovaire, où elles alternent avec les loges et constituent autant de sutures par lesquelles l'ovaire s'ouvre fréquemment, lorsqu'une fois il est devenu fruit. Enfin, dans les cas où ces moyens sont insuffisants pour arriver à la solution du problème, c'est dans l'étude de l'évolution organogénique de l'ovaire qu'il faut la rechercher.

IV Revenons maintenant sur les différentes parties dont se compose le p., c.-à-d. sur l'ovaire, le style et le stigmate.

A. *Ovaire.*—*La forme générale et la plus habituelle de l'ovaire* est celle d'un ovoïde ou d'un sphéroïde ; cependant il est plus ou moins comprimé et allongé dans certaines familles, comme dans les Crucifères, les Légumineuses, etc. Très-fréquemment la surface extérieure est parfaitement lisse. Souvent aussi, quand cet organe est pluriloculaire, il présente à sa face externe des sillons verticaux, c.-à-d. qui s'étendent de sa base à l'origine du style, *et qui indiquent, comme nous venons de le voir, les lignes de* soudure des carpelles. Chez certains végétaux, le milieu de la face dorsale de chaque loge est en outre marqué, tantôt par un autre sillon, mais plus superficiel, tantôt par une côte ou un angle saillant à l'extérieur, lequel représente alors la nervure médiane de la feuille carpellaire. Lorsque les faces dorsales des carpelles sont très-bombées et séparées par des sillons très-profonds, on dit que l'ovaire est *bilobé*, *trilobé*, *quadrilobé*, etc., suivant le nombre de renflements ou lobes qu'il présente extérieurement. La surface de l'ovaire peut encore être glabre ou velue ; mais cette circonstance est en général de peu d'intérêt. — L'ovaire est habituelle*ment libre au fond de la fleur*, c.-à-d. *que sa base correspond* au point du réceptacle où s'insèrent également les étamines et les enveloppes florales : c'est ce qu'on voit, par ex., dans la Jacinthe, la Tulipe, le Lis, la Belle-de-Nuit (Fig. 36), etc. Néanmoins il arrive souvent qu'au lieu d'être libre au fond du calice, il se soude à ce dernier par toute sa surface externe : on dit alors que l'*ovaire est adhérent*. On l'appelle aussi *ovaire infère*, parce que le limbe qui, dans ce cas, constitue la seule portion distincte du calice, paraît naître au-dessus de l'ovaire (Fig. 37. Coupe d'une fleur de Myrte pour montrer l'ovaire infère). Par opposition, on donne également le nom d'*ovaire supère* à l'ovaire libre. L'adhérence ou la non-adhérence de l'ovaire au calice constitue un caractère important dans la taxonomie végétale, car l'adhérence entraîne nécessairement la périgynie ou l'épigynie des étamines. Toutefois l'adhérence du calice avec l'ovaire a lieu à des degrés très-divers. Ainsi, parfois elle n'a lieu que sur la partie inférieure de ce dernier, et l'on désigne ce cas particulier par le nom d'*ovaire semi-adhérent* : les Saxifrages nous en offrent des exemples. Mais il ne faut pas prendre pour un ovaire adhérent le renflement qui existe au bas de la fleur des Rosiers. En effet, il suffit *d'ouvrir ce renflement* (Fig. 38) *pour reconnaître qu'il est* sim-

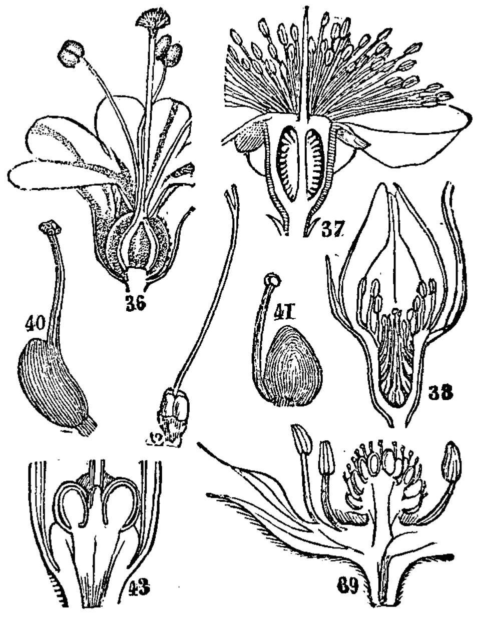

plement formé par le réceptacle de la fleur. Ce réceptacle représente une cavité ouverte à son sommet, et remplie intérieurement de carpelles simples, distincts et libres. Les ovaires composés sont les seuls qui soient susceptibles de contracter adhérence avec le calice; les ovaires des carpelles simples, au contraire, sont toujours libres et indépendants.—Tandis que le réceptacle du Rosier se creuse de manière à porter les carpelles dans sa concavité, dans certaines plantes, par une disposition contraire, ce même réceptacle se développe en forme de corps hémisphérique, comme dans le Fraisier (Fig. 39), ou de cône, comme dans le Framboisier, ou de cylindre, comme dans le Magnolier; dans ce cas, les carpelles, qui sont toujours multiples, forment le plus souvent, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs verticilles. Ce développement du réceptacle a reçu le nom de *Gynophore*, et celui de *Podogyne*, lorsqu'il est grêle et porte un ovaire isolé, comme dans le Câprier, la Passiflore, etc. L'ovaire porté sur un podogyne est appelé *stipité* par plusieurs auteurs.

B. *Style.* — Cette partie du p. manque assez souvent, car elle ne lui est pas plus essentielle que le pétiole à la feuille ou le filet à l'étamine. Dans le cas où il manque, le stigmate est dit *sessile* sur l'ovaire (Fig. 52). Nous avons vu plus haut que le style est percé, suivant son axe, d'un canal filiforme qui se termine, d'une part à la paroi interne de l'ovaire, et de l'autre au stigmate. Or, il importe de noter que ce canal central est tapissé par un tissu cellulaire différent de celui qui constitue le corps du style. Ce tissu, d'après Ad. de Jussieu, est composé de petites vésicules saillantes auxquelles viennent quelquefois plus tard s'en associer d'autres molles et comme filamenteuses. On l'a appelé *tissu conducteur* en raison du rôle qu'il remplit à l'époque de la fécondation. — Bien que le style soit habituellement grêle et cylindrique, il affecte dans différentes plantes des formes particulières. Ainsi, il peut être *trigone*, *claviforme*, *pétaloïde*, etc.; il peut encore être glabre ou velu, etc. Chaque carpelle a ordinairement un style distinct, et, lorsque ce carpelle reste isolé, son style est généralement *indivis*; néanmoins il peut se diviser plus ou moins profondément. Mais quand le p. se compose de plusieurs carpelles et que ceux-ci se soudent entre eux, le plus souvent les styles se soudent également. Si la soudure est absolument complète, le style composé est dit *indivis*, comme lorsqu'il s'agit d'un style unique; dans le cas où la soudure est incomplète, comme c'est en général la partie supérieure de chaque style qui reste libre, on dit que le style composé est *multifide* ou *multipartit*, selon que la division, ou plus exactement la non-réunion, est plus ou moins étendue. Ainsi, par ex., le Groseillier rouge a un *style bifide*; cet organe est *trifide* dans le Glaïeul, *quinquéfide* dans la Ketmie, *multifide* dans la Mauve commune. Le style est dit *inclus*, quand il est renfermé dans la fleur de manière à n'être pas visible à l'extérieur; on le dit *saillant*, dans le cas contraire. Suivant sa direction relativement à l'ovaire, on le dit *vertical*, *ascendant*, *décliné*. On l'appelle *terminal*, ou *apicilaire*, lorsqu'il occupe, comme cela a presque toujours lieu, le sommet géométrique de l'ovaire. On le nomme *latéral*, quand il naît des parties latérales de ce même organe, comme dans la plupart des Rosacées (Fig. 40. Carpelle de Fraisier avec son style latéral) : il indique alors le sommet organique de l'ovaire, qui, dans ce cas, est différent du sommet géométrique. Dans quelques circonstances beaucoup plus rares, le style semble naître de la base de l'ovaire, comme dans l'Alchimille (Fig. 41) : on dit alors que le style est *basilaire*. Ces diverses positions proviennent de ce qu'un des côtés de l'ovaire a pris un développement plus grand que l'autre, car primitivement le style était à peu près terminal. Enfin, on appelle *style gynobasique* une sorte de style qui semble naître, non plus de l'ovaire, mais du réceptacle même qui porte celui-ci : dans ce cas, qui s'observe dans les Labiées, les Ochnacées et la plupart des Borraginées, l'ovaire est également qualifié de *gynobasique*, et l'on donne le nom de *Gynobase* au réceptacle lui-même (Fig. 42. Pistil de la Sauge officinale; 43. Coupe de ce p. et de la partie inférieure de la fleur). Un de nos plus éminents botanistes, Duchartre, explique ainsi l'origine de cette sorte d'ovaire. « Le p. des Labiées, dans sa première jeunesse, se présente absolument comme tous ceux à deux carpelles, sous la forme d'un petit corps ovoïde ouvert à sa partie supérieure, que terminent deux petites saillies ou mamelons, premier rudiment des deux stigmates. Peu après, quatre ovules se montrent dans l'intérieur du jeune ovaire; ils grossissent rapidement, et bientôt ils dessinent quatre proéminences assez marquées à la surface externe du jeune p. Or, ces proéminences se prononcent de plus en plus, et en même temps le p. entier ne s'allonge que faiblement; il résulte de là que d'abord elles atteignent le niveau du point où commence le style, que plus tard elles le dépassent fortement; enfin que, dans le p. adulte, cet organe semble naître entre elles, au fond d'un enfoncement profond, et paraît sortir du réceptacle même.

C. *Stigmate.* — Le stigmate se compose d'un tissu cellulaire lâche qui constitue le tissu conducteur du style. Les utricules les plus extérieures s'allongent généralement en papilles ou même en véritables poils; mais dans tous les cas, ces cellules, ainsi que celles du tissu conducteur, sécrètent, à l'époque de la fécondation, un suc visqueux qui favorise la fonction de l'organe, laquelle consiste à retenir les grains de pollen qui entrent en contact avec lui. Quand les carpelles sont libres, il y a nécessairement autant de stigmates que de carpelles; mais quand les carpelles sont soudés en un p. unique, le nombre des stigmates est déterminé par celui des styles ou des divisions du style. Souvent même, bien que ce dernier soit soudé dans toute sa longueur, les stigmates seuls ne participent pas à la soudure, ou du moins ils forment alors à l'extrémité du style simple un corps composé d'autant de lobes qu'il y a de carpelles dans le p. Lorsque les parties distinctes qui constituent le stigmate sont épaisses et obtuses, on dit que le stigmate est *bilobé*, *trilobé* (Fig. 44. Stig. du Lis blanc), *quadrilobé*, etc.; lorsqu'elles forment des divisions étroites, on le dit *bifide*, *trifide* (Fig. 45. Stig. de Polémonium), *quadrifide*, *quinquéfide*, etc., selon le nombre de ses divisions; on l'appelle *bilamellé*, quand ses divisions représentent des lamelles, etc.; enfin, dans les descriptions, on joint à cet organe, suivant les variétés de forme qu'il affecte, les épithètes de *capité* ou *globuleux*, d'*ovoïde*, d'*hémisphérique*, de *trigone* (Fig. 46. Stig. de Tulipe sauvage), de *claviforme* (Fig. 47. Stig. de Jasione des montagnes), de *subulé*, d'*étoilé*, de *concave* (Fig. 48. Stig. de Primevère), de *cupuliforme*, de *pelté* (Fig. 49. Moitié d'un p. de Rhubarbe ondulée pour montrer le stigm. épais et pelté de ses trois styles), *cucullé* ou recouvert d'une sorte de capuchon (Fig. 50. Stig. de Polygala vulgaire), *pétaloïde* (Fig. 51. Stig. pétaloïde d'Iris avec une étamine au devant), *discoïde* (Fig. 52. Stig. du Pavot), *plumeux* (Fig. 53), etc., etc. Cette dernière sorte de stigmate se rencontre dans la plupart des Graminées. Quant au stigmate discoïde et *sessile* du Pavot, il se compose réellement de deux parties : l'une, qui a la forme d'un bouclier crénelé, est une dilatation de l'ovaire; l'autre, qui est disposée en forme de rayons, consiste en un tissu papilleux et constitue seule la portion stigmatique du disque.

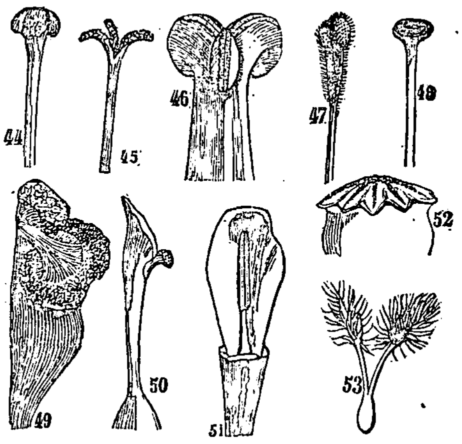

IV. *Des Ovules.*—L'*Ovule* est le corps qui est destiné à devenir *graine*; en d'autres termes, c'est la graine avant et pendant la période de l'épanouissement de la fleur. L'ovule est au carpelle ce que les bourgeons marginaux sont aux feuilles, et au placenta central ce que les bourgeons sont aux rameaux. L'ovule est ordinairement renfermé dans la cavité de l'ovaire; cependant, dans l'ordre des Gymnospermes (Conifères et Cycadées), il est dépourvu de toute enveloppe et exposé nu à l'influence du pollen. L'ovule est tantôt sessile, et tantôt attaché au placenta par un petit cordon, qu'on nomme *Funicule* ou *Podosperme*, et qui renferme un faisceau fibro-vasculaire destiné à la nutrition de l'ovule. Le point par où l'ovule est inséré sur le funicule est appelé *Hile* et quelquefois *Ombilic*. « Lorsqu'on ouvre, dit Duchartre, l'ovaire encore très-jeune d'un bouton de Polygonum, on voit à la base de sa loge, un petit corps allongé, à peu près conique, formé d'un tissu cellulaire homogène. Ce petit corps est l'ovule naissant, représenté uniquement par sa portion fondamentale et essentielle, à laquelle on a donné les noms de *Nucelle*, *Nucléus*, *Tercine* et *Amande*. Sa base se confond avec celle de l'ovaire, et son sommet se dirige vers celui de ce même organe. Mais bientôt on voit la partie inférieure du nucelle se renfler en quelque sorte, et former ainsi un bourrelet périphérique qui se dessine de plus en plus et ne tarde pas à se faire reconnaître pour un premier tégument naissant, lequel doit peu à peu s'élever et se développer de manière à former une espèce de gaîne au nucelle. A peine ce premier tégument s'est-il prononcé nettement, qu'on voit la portion basilaire située au-dessous de lui se renfler également en un second bourrelet périphérique, qui se dégage aussi de plus en plus et vient former un second tégument plus extérieur. A ce moment, l'ovule entier a la forme d'un corps allongé, conique à son extrémité, dont la partie inférieure serait reçue dans une enveloppe constituée par deux petits tubes dont l'intérieur est emboîté dans l'extérieur et le surpasse en outre en hauteur. Ces deux enveloppes proviennent d'un simple plissement de la couche superficielle du nucelle; mais, comme à partir de leur naissance, elles se développent proportionnellement avec plus de rapidité que le nucelle, elles finissent par recouvrir celui-ci de telle sorte qu'il semble enfoncé dans leur cavité. Ce mode de développement n'est pas particulier au Polygonum, que nous avons pris pour ex.; il s'observe dans tous les ovules pourvus de téguments. » Les deux téguments dont nous venons de parler sont appelés, l'un *membrane interne*, *tegmen*, et *primine*, l'autre, *membrane externe*, *test* ou *testa*, et *secondine*; l'orifice du tégument interne ou primine est nommé *endostome*, celui du tégument interne ou secondine *exostome*, et on leur donne collectivement le nom de *Foramen* ou de *Micropyle*. Le sommet du nucelle est toujours appliqué contre le foramen; en outre, cet orifice indique la position future de la radicule de l'embryon, car elle est généralement située près de lui (Fig. 54. Ovule de Sarrazin, où l'on voit ses trois parties constituantes, le nucelle qui apparaît au sommet, la secondine qui enveloppe la plus grande partie de l'ovule, et la primine qui dépasse la secondine et semble former un anneau autour de l'extrémité supérieure du nucelle). Enfin, à l'intérieur du nucelle, il existe une cavité formée par une membrane particulière, et qui renferme un fluide gélatineux dans lequel se développera l'embryon : ce petit sac est appelé *Sac embryonnaire*, *Sac amniotique*, ou simplement *Amnios*.

Dans la plante dont nous venons de décrire l'ovule, celui-ci reste toujours droit, de sorte que le hile et le micropyle, c.-à-d. la base et le sommet organiques de l'ovule restent situés aux extrémités opposées. On comprend que, dans ce cas, la *Chalaze*, c.-à-d. le point où le nucelle adhère à ses enveloppes extérieures et où les faisceaux fibro-vasculaires provenant du placenta se continuent dans le nucelle pour lui apporter les matériaux nécessaires à la nutrition de l'ovule tout entier, se confond nécessairement avec le hile. Ainsi donc, le hile, la chalaze et le micropyle se trouvent dans un même axe, circonstance qui a fait donner aux ovules de ce genre les noms d'*ovules droits*, d'*ovules orthotropes* ou d'*ovules atropes*. Mais, quoique les ovules orthotropes ne soient pas rares, les cas où l'on observe quelque modification dans les rapports mutuels de ces trois points de l'ovule sont les plus communs. Ainsi, il arrive le plus souvent que, par suite de l'inégal développement de ses parois, l'ovule exécute un mouvement de révolution sur lui-même, de telle sorte que son sommet organique indiqué par le micropyle se transporte vers le hile, tandis qu'en même temps sa chalaze : se transporte au point qu'occupait d'abord le sommet. Ce mouvement de la chalaze oblige le faisceau vasculaire dont elle est pour ainsi dire le terme, à s'allonger également; en conséquence, ce faisceau forme sur un côté de l'ovaire, dans l'épaisseur des téguments, une saillie longitudinale qui commence au hile et finit à la chalaze : ce prolongement des vaisseaux du funicule, ainsi que la saillie à laquelle il donne lieu, a reçu le nom de *Raphé*. Les ovules qui ont subi avant la fécondation ce changement complet sont appelés *ovules réfléchis* ou *anatropes* (Fig. 55. Ovule de Chélidoine, où l'on voit le nucelle et les deux membranes tégumentaires, et qui commence à se recourber; 56. Le même, complétement réfléchi, c.-à-d. *anatrope*, et offrant un raphé; 57. Coupe d'un ovule orthotrope; 58. Coupe d'un ovule anatrope. Ces deux ovules sont très-grossis pour montrer les rapports de leurs différentes parties : *m*, micropyle; *r*, raphé; *c*, chalaze; *a*, sac de l'amnios). Indépendamment de ces deux directions complétement inverses de l'ovule, les auteurs en admettent d'autres qui ne sont que des degrés plus ou moins avancés de renversement. On appelle *semi-anatropes* (Fig. 59) les ovules dans lesquels le raphé est plus court que l'ovule lui-même, et où, par conséquent, la soudure du funicule avec le tégument n'a été que partielle. On nomme ovule *campulitrope* ou *campylotrope* (Fig. 60) celui qui s'est recourbé sur lui-même presque en cercle, de telle sorte que le micropyle se trouve reporté à côté du hile et de la chalaze. L'ovule est dit *camptotrope* (Fig. 61), lorsqu'il est replié sur lui-même de manière qu'il y ait adhérence des deux bords du repli, et que le micropyle se trouve rapproché du hile; *lycotrope* (Fig. 62), lorsqu'en se repliant, il affecte la forme d'un fer à cheval; et enfin, *amphitrope* (Fig. 63), quand il est attaché par son milieu, de telle façon que ses deux extrémités soient à égale distance du point d'insertion. Mais il suffit de distinguer les trois types principaux, c.-à-d. les ovules *orthotropes* ou *droits*, les ovules *anatropes* ou *réfléchis*, et les ovules *campylotropes* ou *courbes*.

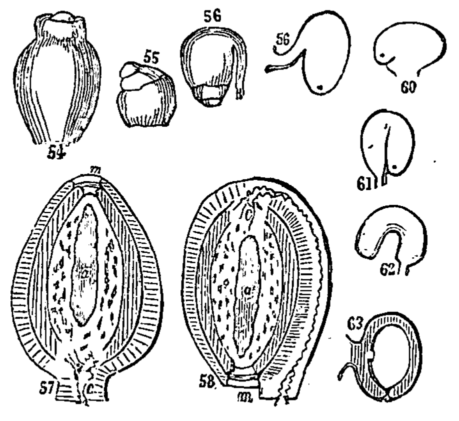

Nous avons jusqu'ici supposé l'ovule formé d'un nucelle et de deux téguments, mais assez souvent son organisation est plus simple. C'est ainsi que, dans la grande majorité des Exogènes monopétales, telles que les Labiées, les Scrophularinées, les Convolvulacées, les Campanulacées, et, parmi les polypétales, chez les Ombellifères, etc., l'ovule n'a qu'un seul tégument. Bien plus, Schleiden a observé que, dans certaines familles, celle des Renonculacées par ex., il y a des ovules à un et à deux téguments. Enfin, d'autres plantes ont les ovules absolument dépourvus de téguments, c.-à-d. dont le nucelle est complétement nu : on trouve des exemples de ce genre dans les Dipsacées, les Rubiacées, les Santalacées, etc. Griffith a en outre signalé dans cette dernière famille une particularité curieuse relative au sac embryonnaire. Le nucelle y est percé par ce sac qui fait saillie au delà du micropyle, de telle sorte que l'embryon se forme extérieurement à l'ovule. Planchon a remarqué aussi que, dans la Véronique à feuille de Lierre, le côté du nucelle nu est rompu longitudinalement par le sac amniotique qui se trouve ainsi mis à découvert. Enfin, on rencontre quelque chose d'analogue dans le genre Avicennia.

Le nombre des ovules dans chaque loge, et leur position relativement à cette dernière, méritent généralement d'être notés avec soin. D'abord, le nombre des ovules varie singulièrement, tant dans les ovaires uniloculaires que dans chaque loge des ovaires pluriloculaires. Ainsi, par ex., tandis que dans l'ovaire uniloculaire des Orties, il n'y a jamais qu'un seul ovule, on en trouve toujours un très-grand nombre dans l'ovaire uniloculaire des Primevères. Ainsi encore, tandis que dans chacune des loges de l'ovaire multiloculaire des Mauves, il n'y a jamais qu'un seul ovule, il y en a toujours un grand nombre dans celui des Ketmies. De là les épithètes de *uniovulées*, *biovulées*, *pluriovulées*, etc., appliquées aux loges, suivant le nombre d'ovules qu'elles renferment. « En général, fait observer Payer à ce sujet, le nombre des ovules est le même dans chaque loge; cependant dans quelques Caprifoliacées, telles que les Symphoricarpos, deux des loges sont pluriovulées et deux sont uniovulées, à quelque âge qu'on les examine. » — Lorsqu'il n'y a qu'un seul ovule dans une loge, cet ovule peut prendre quatre positions relativement à la cavité qui le contient :

Il peut être *dressé*, *renversé*, *ascendant*, *pendant* ou *suspendu*. L'ovule est *dressé* (Fig. 64. Ovule de Séneçon), lorsqu'il prend naissance à la base de l'ovaire et s'élève vers le sommet de celui-ci. Il est *renversé* (Fig. 65. Ovule de Pesse), lorsque c'est le contraire qui a lieu, c.-à-d. lorsqu'une de ses extrémités est fixée au sommet de la loge, et que l'autre extrémité est libre et regarde en bas. L'ovule est *ascendant* (Fig. 66. Ovule de Pariétaire), quand l'une de ses extrémités s'attache sur le côté de la loge, tandis que l'autre est libre et se dirige vers le sommet. La disposition inverse donne l'ovule *pendant* ou *suspendu* (Fig. 67. Ovule de Daphné). Dans le cas où chaque loge renferme deux ovules, tantôt les deux ovules naissent d'un même point et à la même hauteur, et alors ils sont dits *apposés*, *juxtaposés* ou *collatéraux*, comme dans les Euphorbiacées; tantôt ils naissent l'un au-dessus de l'autre, et on les appelle alors *superposés* (Fig. 69. Carpelle de Tamier commun). Dans ce cas, ou bien ils suivent la même direction, ou bien ils ont une direction inverse, l'un, le supérieur, étant ascendant, et l'autre, l'inférieur, étant suspendu. Lorsqu'il y a dans chaque loge trois ovules qui s'attachent, soit à la même hauteur, soit à des hauteurs différentes, on retrouve des dispositions analogues. En outre, les points d'attache des ovules peuvent être à différentes hauteurs et non dans le même plan, auquel cas les ovules se touchent latéralement, et alors on les appelle *alternes* (Fig. 69. Carpelle de Spirée barbe-de-chèvre). Enfin, dans les loges multiovulées, les ovules sont parfois *unisériés*, c.-à-d. superposés régulièrement les uns au-dessus des autres, sur une ligne longitudinale, comme dans l'Aristoloche siphon; mais le plus souvent ils sont *bisériés*, ou disposés sur deux lignes longitudinales, comme dans le Lis, la Tulipe, etc. Fréquemment ils sont épars et sans ordre, comme dans le Pavot, le Datura; d'autres fois ils sont *conglobés*, ou réunis et serrés les uns contre les autres, de manière à former un globe, comme dans un grand nombre de Caryophyllées.—Nous terminerons par la mention d'un cas tératologique qui n'est pas fort rare, et qui confirme l'assertion que nous avons émise plus haut, que les ovules pariétaux sont au carpelle ce que les bourgeons terminaux sont aux feuilles ordinaires. Il s'agit d'un follicule d'Ancolie vulgaire (Fig. 70) dont tous les ovules se sont successivement transformés en organes foliacés (Fig. 71 et 72). Ce fait vient aussi à l'appui de la théorie générale qui forme la base de l'organogénie végétale, et d'après laquelle tous les organes quelconques d'une plante sont des feuilles modifiées et sont susceptibles de revenir à l'état de feuille.—V. Pollen, Fruit et Graine.

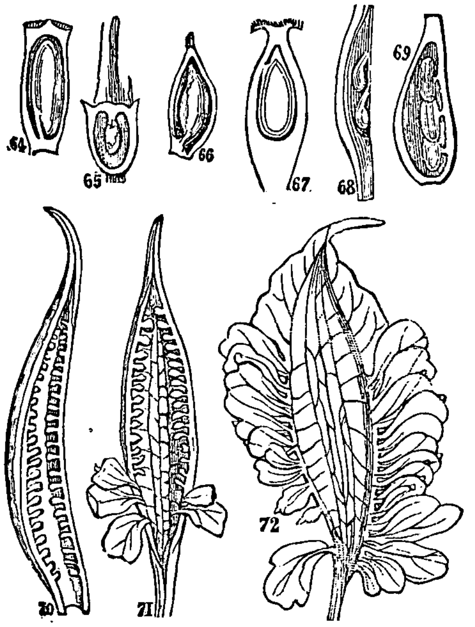

PISTOLE. s. f. T. Métrol. Voy. Monnaie. ‖ Dans le langage fam., se dit De la valeur de dix francs en quelque monnaie que ce soit. *Cela ne coûte qu'une p. Un sac de cent pistoles*, Un sac de mille francs. ‖ *Endroit d'une prison où les détenus obtiennent, en payant, un logement séparé.

PISTOLET. s. m. Petite arme à feu qui se tient d'une seule main. *Tirer un coup de p. Être à la portée du p. Faire le coup de p.* — Figur. et fam., *S'en aller après avoir tiré son coup de p.*, Sortir aussitôt après avoir dit quelque chose de vif, de piquant, dans une conversation, dans une dispute. ‖ T. Phys. *Pistolet de Volta*, Voy. Électricité. ‖ *T. Techn. V. Papeterie.

Enc. — Le *Pistolet* date de la première moitié du XVIe siècle, mais on ne possède aucun renseignement précis sur le lieu, l'époque et l'auteur de son invention. On ne connaît pas mieux l'origine de son nom. Néanmoins, cette arme paraît avoir été ainsi appelée, non, comme on le dit partout, pour avoir été inventée à *Pistoie*, en Italie, mais parce que son calibre primitif avait les mêmes dimensions que la pièce de monnaie nommée *pistole*, qui était alors fort en usage. La première mention du p. que l'on trouve dans les historiens français remonte à l'année 1544. Trois ans après, une ordonnance du 9 fév. 1547 donna cette arme aux archers du ban et de l'arrière-ban. Enfin, les reîtres allemands qui figurèrent quelques années plus tard dans nos armées, en étaient tous pourvus, ce qui leur fit donner le nom de *Pistoliers*. Le p., n'étant qu'un diminutif de l'arquebuse, a naturellement toujours présenté les mêmes dispositions générales que celle-ci; en conséquence, on a eu des pistolets à rouet, à pierre et à percussion. Les premiers pistolets étaient très-longs et très-lourds, presque semblables aux mousquetons actuels. Vers la fin du XVIe siècle, on les raccourcit, afin de les rendre plus maniables. On en distingua alors deux sortes principales : les pistolets d'*arçon*, qui étaient les plus grands et les plus lourds, et se portaient à l'arçon de la selle (d'où leur nom); et les *demi-arçon*, qui se portaient à la ceinture. On en faisait encore de très-petits, analogues à nos pistolets de poche. L'usage général a toujours été de donner au p. un canon unique; cependant à diverses époques, on a construit des pistolets à deux, à quatre, à six et même à huit canons; mais, à l'exception des pistolets à deux coups, ces armes à canons multiples n'étaient considérées que comme de simples objets de curiosité. C'est seulement de nos jours que les pistolets de ce genre, grâce aux perfectionnements qu'on y a apportés, ont pu devenir des armes usuelles; et c'est au colonel américain Colt (1835) qu'on est surtout redevable de ce progrès. Le p. de cet officier se composait, dans le principe, d'un certain nombre de canons groupés autour d'un axe. Quand on armait la platine, cet axe exécutait un mouvement de rotation qui amenait successivement la cheminée de chaque canon vis-à-vis du marteau destiné à écraser la capsule : de là le nom de *revolver* donné au nouveau p. Mais les premiers revolvers étaient si massifs et si lourds, que l'inventeur abandonna son système, ou, pour mieux dire, le retourna, en adoptant une disposition inverse. En effet, dans sa forme actuelle, le revolver-Colt n'a plus qu'un seul canon, lequel est rayé et ouvert par les deux bouts; mais la culasse du p. simple est remplacée par un tambour ou cylindre tournant dont la circonférence porte six chambres pour recevoir autant de charges. Comme à l'origine, il n'a non plus qu'une seule platine. Quand on relève le chien, le cylindre exécute un douzième de révolution pendant que la gachette parvient au cran du repos, et un autre douzième tandis qu'elle passe de ce cran à celui du bandé, en sorte qu'il suffit d'armer le p. pour amener devant le marteau la chambre et la cheminée voisines de celles qui viennent de faire feu. Lorsqu'on veut charger l'arme, on met le chien au repos, et l'on fait tourner le tambour avec la main. On reproche à ce p. d'exiger l'emploi des deux mains et, de plus, d'être à effet intermittent, parce qu'il faut l'armer par un mouvement spécial chaque fois que l'on veut tirer. Un arquebusier anglais, Deane Adams, est parvenu à faire disparaître cet inconvénient. Son revolver est à effet continu et s'emploie avec une seule main, la pression du doigt sur la détente suffisant pour armer d'abord le p., puis pour faire partir le coup. D'autres perfectionnements ingénieux ont été introduits, surtout en France, en Angleterre et en Belgique, dans l'invention de l'officier américain, et ont donné lieu à de nombreux systèmes qui se recommandent tous par des qualités spéciales. Nous citerons surtout les arquebusiers parisiens Devismes et Lefaucheux parmi ceux de nos compatriotes qui ont le plus contribué à ces perfectionnements. La Fig. ci-dessus représente le revolver-Devisme à six coups, à tonnerre tournant et à balle forcée sur la tige.

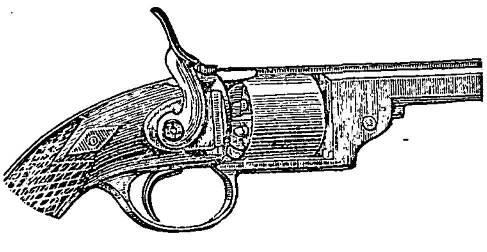

PISTON. s. m. (lat. *pistare*, piler).

Enc. — Un *Piston* est une pièce mobile qui est fixée à l'extrémité d'une tige, et qui reçoit un mouvement alternatif de va-et-vient dans un cylindre où elle glisse à frottement. Ce mouvement alternatif produit une aspiration et un refoulement qui s'exercent successivement sur le liquide ou sur le fluide aériforme contenu dans le cylindre : de là l'action des pompes. C'est aussi avec un p. que l'on obtient les effets de la machine à vapeur; mais ici la force qui fait mouvoir le p. vient de l'intérieur pour agir au dehors du cylindre, tandis que, dans les pompes, elle vient de l'extérieur de ce dernier pour agir dans son intérieur. C'est encore à l'aide d'un p. et de soupapes que fonctionnent la machine pneumatique et la machine de compression.—On appelle *Cornet à p.*, *Trompette à p.*, etc., des instruments de ce nom auxquels on a ajouté des *pistons* pour en augmenter l'étendue ou en varier les effets. Quant aux armes à feu, dites *à piston*, c'est improprement qu'on les appelle ainsi, car la disposition de leur mécanisme n'autorise en rien cette dénomination.

PITANCE. s. f. Portion de pain, de vin, de viande, qu'on donne à chaque repas, dans les communautés. ‖ Par ext. et fam., se dit pour Subsistance. *Il a sa p. assurée*. Vieux. ‖ Pop. *Aller à la p.*, Aller acheter les provisions nécessaires pour le ménage.

PITAUD, AUDE. s. T. Mépris. Un paysan lourd et grossier. *C'est un gros p., une franche pitaude*. Popul.

***PITCAIRNIA.** s. m. T. Bot. Voy. Broméliacées.

PITE. s. f. (bas latin. *pictavina*, poitevine). Petite monnaie de cuivre qui valait le quart d'un denier, et qui n'a plus cours depuis longtemps.

PITE. s. f. T. Bot. Voy. Pitte.

PITEUSEMENT, adv. De manière à exciter la pitié. *Il se lamentait p.* Fam.

PITEUX, EUSE. adj. Digne de pitié; propre à exciter la pitié, la compassion. *Il est dans un p. état. Parler d'un ton p.* ‖ Famil., *Faire piteuse mine*, Faire une mine rechignée. *Faire piteuse chère*, Faire mauvaise chère. ‖ Subst., *Faire le p.*, Se plaindre, se lamenter, sans en avoir autant de sujet qu'on voudrait le faire croire.

***PITHÉCIENS.** s. m. pl. (grec. πίθηκος, singe). T. Mamm. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire aux singes anthropomorphes. Voy. Orang.

***PITHECOLOBIUM.** s. m. (grec. πίθηκος; λοβὸς, gousse). T. Bot. Voy. Légumineuses.

PITIÉ. s. f. (latin. *pietas*). Sentiment de sympathie, de douleur qu'excitent dans l'âme les souffrances d'autrui. *Avoir p. de son prochain. Etre touché de p. Exciter, émouvoir la p. C'est digne de p. C'est un homme sans p. Il n'a p. de personne. On a pris p. de sa misère. La tragédie doit exciter la terreur et la p. Regarder quelqu'un d'un œil de p.* Prov., *Il vaut mieux faire envie que p. Guerre et p. ne s'accordent pas ensemble.* ‖ Fam., *C'est grande p., c'est grand'p.*, C'est une chose très-digne de pitié. *C'est grande p. que de voir les souffrances de cet homme. — C'est grand'p. que de nous*, La condition humaine est sujette à beaucoup de misères. ‖ *Pitié*, se dit quelquefois plutôt Pour marquer du mépris que de la compassion. *Il raisonne à faire p. Vous me faites p. de parler ainsi. Vos menaces me font p. C'est une p. de voir comme il joue, comme il chante.—Regarder quelqu'un en p., avec des yeux de p.*, sign. également, Éprouver de la compassion pour quelqu'un, et Ne faire aucun cas de lui, le mépriser. On dit de même, *Prendre quelqu'un en p.*, Avoir de la compassion ou du dédain. —*Prendre le mal d'autrui en p.*, En être touché. *Prendre en p.*, Faire grâce. — *Regarder, parler, traiter avec une p. offensante, insultante*, Avec une apparence de pitié mêlée à des marques de mépris. = Syn. Voy. Commisération.

PITON. s. m. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau. *P. à vis*, Vis dont la tête porte un anneau. ‖ T. Géogr. Se dit, aux Antilles, de La pointe, ordinairement inaccessible et nue, d'une montagne élevée. *Le p. du Carbet, à la Martinique.*

PITOYABLE. adj. 2 g. Qui est naturellement enclin à la pitié. *Une âme sensible et p. envers les pauvres. Vous n'êtes guère p.* Peu usité. ‖ Qui excite la pitié. *Il a une santé p. Il est dans un état p. Il jetait des cris pitoyables. Une voix p. Une histoire p. et lamentable*, Cette dern. phrase ne se dit qu'en plaisantant. ‖ Méprisable, mauvais dans son genre. *Un poëme, un discours, un raisonnement p. Conduite. excuse p. C'est un auteur, un poëte, un peintre p. Il écrit d'une manière p. Tout ce qu'il dit est p.* = Syn. Voy. Lamentable.

PITOYABLEMENT. adv. D'une manière qui excite la compassion. *Il se lamente p.* Peu usité. ‖ Sans goût, de façon à exciter le mépris. *Il écrit p. Il se conduit p.*

***PIT-PIT.** s. m. T. Ornith. Voy. Cassique.

***PITTE.** s. f. T. Bot. Voy. Amaryllidées.

PITTORESQUE. adj. 2 g. (italien. *pittore*, peintre). Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture. *Le génie p. a des rapports avec le génie poétique. La composition p. a ses règles particulières.* ‖ Qui fait ou qui est susceptible de faire un grand effet en peinture. *Cette composition est fort p. Ce paysage est éclairé de la manière la plus p. Ce groupe est fort p. La tête de ce vieillard est p. Attitude p. Site p.* ‖ Par extens., Tout ce qui peint à l'esprit. *Une description p. Récit p. Style, expression p. Voyage p.* ‖ *Se dit aussi De certaines publications ornées de gravures insérées dans le texte *Le Magasin pittoresque.*

PITTORESQUEMENT. adv. D'une manière pittoresque.

***PITTOSPORÉES.** s. f. pl. (gr. πίττα, poix; σπόρος, graine). T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, régulières et symétriques, à corolle imbriquée dans l'estivation, à étamines définies et alternes avec les pétales, à placentas axiles ou pariétaux, à ovules ascendants ou horizontaux.—*Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles simples, alternes, sans stipules, ordinairement entières, parfois dentelées en scie. Fleurs terminales ou axillaires, hermaphrodites, à préfloraison imbriquée. Sépales 4-5, caducs, tantôt distincts, tantôt soudés en partie. Pétales 4-5, hypogynes, parfois légèrement soudés. Étamines 5, hypogynes, distinctes, alternant avec les pétales; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement ou par un pore. Ovaire simple, distinct; loges et placentas au nombre de 2 ou davantage, et polyspermes; style 1; stigmates égaux en nombre aux placentas; ovules horizontaux ou ascendants anatropes. Fruit capsulaire ou baie, à loges polyspermes, qui parfois sont incomplètes. Graines fréquemment couvertes d'une pulpe glutineuse ou résineuse; embryon petit, près du hile, situé dans un albumen charnu; radicule un peu longue; cotylédons très-courts. [Fig. 1. *Cheiranthera linearis*; 2. Pistil et étamines; 3. Coupe horizontale de l'ovaire. 4. Graine de *Pittosporum undulatum*, coupée pour faire voir la petitesse de l'embryon.] Cette famille se compose de 12 genres et de 78 espèces qui, pour la plupart, habitent la Nouvelle-Hollande. Un petit nombre se trouve en Afrique et dans les îles adjacentes; une seule au Népaul. Les baies des espèces du genre *Billardiera* sont mangeables; toutefois elles ont une odeur résineuse et une saveur amère et même un peu âcre. Plusieurs espèces du genre *Pittospore* sont cultivées dans nos serres et dans nos jardins comme plantes d'ornement. Nous citerons particulièrement le *Pitt. de Chine* (*Pittosporum tobira*), dont les corolles blanches exhalent l'odeur suave de la fleur d'Oranger.

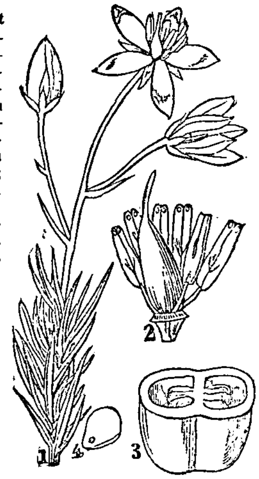

PITUITAIRE. adj. 2 g. **PITUITE.** s. f. **PITUITEUX, EUSE.** adj. (lat. *pituita*). T. Anat. et Méd.

Enc.—En termes d'Anatomie, on appelle *Glande pituitaire*, un petit corps de forme ovoïde et de couleur grisâtre qui est logé dans la cavité encéphalique, à la base du cerveau, et occupe un enfoncement correspondant que l'on observe sur la ligne médiane du sphénoïde. On ne connaît point les fonctions de ce corps; mais les anciens, qui se payaient volontiers d'hypothèses, lui attribuaient celle de sécréter la *Pituite*, c.-à-d. le mucus nasal. De là le nom qu'ils lui avaient donné, ainsi que ceux de *Fosse pituitaire* et de *Membrane pituitaire*, par lesquels ils désignaient, et l'enfoncement où ce corps est logé, et la membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales. Aujourd'hui la fossette en question et la membrane nasale conservent encore le nom que les anciens leur avaient donné; mais on appelle *mucus nasal* le liquide visqueux et filant qu'ils appelaient *pituite*. Toutefois ce dernier mot n'a pas disparu du langage médical; mais on l'a transporté à un produit de sécrétion qui a une origine toute différente. En effet, on nomme actuellement *pituite*, et quelquefois *humeur pituiteuse*, un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, soit par le vomissement, et qui provient, tantôt des bronches, tantôt de l'estomac. Cette espèce de sécrétion s'observe dans certaines bronchorrhées primitives, dans certains catarrhes chroniques, et dans plusieurs maladies de l'estomac. Souvent aussi elle est provoquée, sans qu'il y ait maladie proprement dite, par une irritation chronique de la muqueuse bronchique ou gastrique, irritation qui est elle-même ordinairement produite par l'habitude de fumer, par celle de boire de la bière, ou par celle de prendre de l'eau-de-vie à jeun. Il suffit en général, pour faire disparaître cette incommodité, d'éloigner les causes qui l'ont produite et qui l'entretiennent. Dans le langage ordinaire, on donne encore, mais abusivement, le nom de *Tempérament pituiteux* à l'exagération du tempérament lymphatique, et celui de *Maladies pituiteuses* aux affections qui s'accompagnent d'une sécrétion abondante de mucosités. Enfin, on dit d'un individu et particulièrement d'un vieillard chez qui les sécrétions muqueuses sont plus abondantes qu'il n'est ordinaire, *C'est un pituiteux, un vieillard pituiteux.*

* **PITYLE.** s. m. T. Ornith. Voy. Gros-bec.

* **PITYRIASIS.** s. m. (grec. *πίτυρον*, son). T. Méd. Voy. Squames.

PIVERT. s. m. T. Ornith. Voy. Pic.

PIVOINE. s. f. T. Bot. Voy. Renonculacées.

PIVOT. s. m. (R. *pieu?*). Morceau de fer ou d'autre métal, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. *Une machine qui tourne sur son p.* ‖ Fig., Qui sert d'appui, de soutien. *Il est le p. de cette administration. Cet homme est le p. sur lequel tourne toute l'affaire. Voilà les deux pivots de la vie.* ‖ T. Art milit. L'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires, ou Le point autour duquel se fait la conversion. ‖ T. Bot. Racine pivotante. ‖ T. Véner. Se dit Des deux os saillants qui sont situés sur l'os frontal du cerf, du daim, du chevreuil, et qui portent le bois de ces animaux.

PIVOTANT, ANTE. adj. T. Bot. *Plante pivotante*, Celle qui a une racine pivotante. Voy. Racine.

PIVOTER. v. n. Tourner sur un pivot ou comme sur un pivot. *Cette machine ne pivote pas. L'armée pivota sur son aile.* ‖ T. Bot. Enfoncer verticalement en terre sa racine principale. *Le chêne, le poirier pivotent.*

PIZZICATO. s. m. et adv. Voy. Musique.

PLACAGE. s. m. (R. *plaque*). Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles, qui sont appliquées sur d'autre bois de moindre prix. *Menuiserie de pl. Bureau de pl.* ‖ Fig. et fam., Ouvrage d'esprit composé de morceaux pris çà et là, ou de parties d'ouvrages qui semblent simplement juxtaposées, au lieu de se coordonner d'après un plan général. *Ce poëme n'est qu'un ouvrage de p., n'est que du placage.*

PLACARD. s. m. (R. *plaquer*). Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plafond. *Il faut un pl. au-dessus de cette porte.* — *Porte à pl.*, Porte ornée de diverses pièces. ‖ Armoire pratiquée dans un enfoncement de mur. *Il y a des placards des deux côtés de la cheminée.*

PLACARD. s. m. Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, pour informer le public de quelque chose. ‖ Écrit injurieux ou séditieux qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues. *Un pl. incendiaire.* ‖ T. Typogr. *Épreuve en pl.*, ou simplement, *Placard*, Épreuve imprimée d'un seul côté de la feuille, et sans que la composition ait été divisée en pages. = Syn. Voy. Affiche.

PLACARDER. v. a. Afficher un placard. *On vient de pl. une ordonnance de police.* ‖ * Couvrir de placards. *On a placardé toute la muraille.* ‖ *Pl. quelqu'un*, Afficher contre lui un placard injurieux; et, par ext., Distribuer contre lui des écrits diffamatoires. — Figur. et famil., *On l'a placardé de toutes les manières*, se dit D'un homme que la critique, que la satire a beaucoup attaqué, et avec une grande publicité. = Placardé, ée. part. *Ce mur est tout placardé.*

PLACE. s. f. (latin. *platea*). Espace qu'occupe ou que peut occuper une personne ou une chose. *La p. est prise, occupée. La p. est vide. Mettre, ranger quelque chose à sa p., en sa p. Demeurer en p. Céder, donner sa p. à quelqu'un. Sortir de sa p. Changer quelque chose de p. S'emparer de la p. d'honneur. Prendre p. au banquet parmi les convives. Occuper la première, la seconde p. Voilà une belle p. pour bâtir. Il n'y a pas de p. ici pour se retourner. Je n'ai pas pu trouver de p. Faites-moi une petite p. à côté de vous. Garder des places. Payer une p. Dans ce combat je fus blessé à la main, voici la p.* ‖ Absol., *Place, place*, Façon de parler dont on se sert pour faire ranger ceux qui empêchent de passer, pour inviter ceux qui occupent des places à se retirer. — *Faire faire p.*, Faire écarter la foule. — *Faire p. à quelqu'un*, Se ranger afin qu'il passe, ou lui donner une place auprès de soi, ou lui céder sa place. *Venez auprès de nous, nous vous ferons p. Il y a longtemps que vous êtes là, faites p. aux autres.* Figur., *L'amour, dans son cœur, a fait p. à la haine*, La haine a remplacé l'amour. On dit de même, *Le mépris a pris la p. de l'estime.* — *Se faire p., se faire faire p.*, Pénétrer, arriver à une place, parvenir à trouver une place. — *Faire p. nette*, Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter tous les meubles. ‖ *Ce mot n'est pas à sa p., dans sa p.*, Il ne convient pas à l'endroit où on l'a mis. On dit de même, *Cette pensée, ce discours n'est pas à sa p., en sa p.* On dit aussi, *C'est une beauté hors de p.* — *Cela n'est pas tout à fait à sa p.*, se dit, par adoucissement, D'une action, d'une parole qui manque de convenance. — *Cet homme est à sa p., n'est pas à sa p.*, Il est ou il n'est pas dans un emploi qui lui convienne. — *Je ne voudrais pas être à sa p.*, se dit D'une personne qui est dans une situation pénible, embarrassante, ou qui est menacée de quelque événement fâcheux. ‖ * Fig., *Mettre une chose à la p. d'une autre*, Accorder à une chose la considération, l'estime qui est due à une autre. *Aujourd'hui on met les richesses à la p. de la vertu.* — *Se mettre en la p.*, et plus ordin., *à la p. de quelqu'un*, Se figurer que l'on est dans la situation où il se trouve. *Mettez-vous à ma p.* Elliptiq., *A ma p., que feriez-vous? Supposez que vous soyez à ma p.* T. Pratiq. *Subroger quelqu'un en son lieu et p.* ‖ *Quitter la p. à quelqu'un*, Se retirer devant lui, le laisser à la place qu'on occupait. *Je m'aperçois que je vous gêne, je vous quitte la p.* ‖ *Ne pas tenir en p.*, Aller et venir sans cesse, être remuant. — Figur., *Se tenir à sa p., ne pas se tenir à sa p.*, Observer, ne pas observer les bienséances qu'exige sa condition, son état. ‖ *Avoir, tenir sa p. dans l'histoire*, Être mentionné, être célébré dans l'histoire. *Cette action mérite d'avoir p. dans l'histoire.* On dit aussi, *Il tiendra sa p. parmi les grands hommes.* — *Cette réflexion, ce fait, ce trait trouvera p., trouvera sa p., aura sa p. dans l'ouvrage*, Il y en sera fait mention. *Ce trait doit trouver p. dans son éloge.* ‖ Fig., *Avoir, obtenir, conserver une p. dans le cœur de quelqu'un, dans son estime, dans son amitié, dans sa confiance*, Être aimé, estimé de lui, etc. On dit aussi, *Donnez-moi, accordez-moi, ne me refusez pas une p. dans votre amitié, dans votre estime.* ‖ *Sur la p., au milieu de la p.*, A terre, par terre. *Du premier coup de poing il l'a étendu sur la p.* — *Etre tué, tomber mort sur la p.*, Tomber mort tout d'un coup, sur le lieu même. — *Il est demeuré mille hommes, deux mille hommes sur la place*, Mille hommes, etc., sont restés sur le champ de bataille. = Figur., *Place*, se dit souvent pour La dignité, la charge, l'emploi qu'une personne occupe dans le monde. *P. éminente, importante. Solliciter, obtenir, accepter, refuser une p. Il remplit bien sa p. Connaître les droits, les devoirs de sa p. On l'a ôté de sa p. On n'en voulait pas à sa personne, on n'en voulait qu'à sa p.* — Absol., *Etre en p.*, Être dans un emploi, dans une charge qui donne de l'autorité, de la considération. *Rester en p.*, Conserver son emploi. *Etre sans p.*, N'avoir pas d'emploi. *Etre hors de p.*, Avoir été dépouillé de son emploi. — *Un homme en p.*, Un homme revêtu d'un emploi honorable. *Les devoirs, les droits d'un homme en p.* ‖ Dans les colléges, Le rang qu'un écolier obtient par sa composition. *On donne aujourd'hui les places. Avoir une bonne, une mauvaise p.* = Espace, lieu public découvert et environné de bâtiments, soit pour l'embellissement d'une ville, soit pour la commodité du commerce. *P. publique. La p. Vendôme. La p. de la Concorde. La p. Maubert.* ‖ *P. de fiacres, de cabriolets*, Endroit où doivent stationner les voitures à l'usage du public, quand elles ne sont pas employées. *La tête, la fin de la p.* On dit aussi, *Une voiture, un cabriolet de p.* ‖ Absolument, Le lieu où les banquiers, les négociants s'assemblent dans une ville pour y traiter des affaires de leur commerce. *Négocier un billet sur la p. Avoir crédit sur la p. Faire des remises de p. en p.* — *Jour de p.*, Chacun des jours où les négociants d'une ville ont coutume de s'assembler. Vieux. — * *Faire la p.*, Vendre des marchandises, etc., en allant les offrir à domicile. ‖ Fig., Tout le corps des négociants, des banquiers d'une ville. *La p. de Lyon est une des plus riches de France. Cette p. n'est pas sûre.* = *Place*, sign. encore Une ville de guerre, une forteresse. *P. forte. P. imprenable. P. régulière, irrégulière. P. frontière, maritime. Fortifier une p. Reconnaître, assiéger, attaquer, bloquer une p. Forcer, prendre, emporter, secourir, rendre, évacuer une p. Raser, démanteler une p. La p. ne tint pas huit jours de tranchée ouverte. Les dehors d'une p. La garnison, le commandant d'une p.* ‖ *P. d'armes*, Lieu spacieux destiné à des revues, à des exercices militaires. — Se dit aussi D'une ville frontière où est le dépôt principal des vivres, des munitions de l'armée, et dans laquelle les troupes peuvent se retirer en cas de besoin. — T. Génie milit. V. Fortification. = Syn. Voy. Endroit.

Enc.—Dans l'intérêt de la défense nationale, certaines restrictions ont été apportées, autour des places fortes et des postes militaires, aux droits de jouissance inhérents à la propriété foncière. Ces servitudes, qu'on appelle *servitudes défensives*, sont régies par la loi du 10 juillet 1851, et par le décret du 10 août 1853. La loi a établi autour des places de guerre et des postes militaires trois *zones de servitudes*: la première s'étend à 250 mètres; la seconde à 487 mètres; la troisième à 974 mètres, s'il s'agit d'une place, et à 584 mètres, s'il s'agit seulement d'un poste. Ces distances sont comptées à partir de la crête des parapets des chemins couverts les plus avancés, ou des murs de clôture ou d'escarpe, lorsqu'il n'y a pas de chemin couvert, ou enfin, quand il n'y a ni chemin couvert ni mur de clôture ou d'escarpe, à partir du mur de la crête intérieure des parapets des ouvrages. Les limites extrêmes de ces zones sont fixées par des bornes, et rapportées à un plan spécial, dit de *délimitation*. Dans la première zone, la seule applicable à l'enceinte continue et aux forts extérieurs de Paris, il ne peut être fait aucune construction, quelle que soit sa nature, à l'exception des clôtures de haies sèches ou de planches à claire-voie; les haies vives et les plantations d'arbres ou d'arbustes sont spécialement interdites. Dans la seconde, il est interdit, autour des places de la première série, d'exécuter aucune construction de maçonnerie ou de pisé; mais on peut élever des constructions de bois et de terre, sauf à les démolir sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire. Autour des places de la seconde série, on peut élever des constructions quelconques sous la condition de démolition sans indemnité à la première réquisition. Enfin, dans la troisième zone, on ne peut faire aucun chemin, aucun exhaussement de terrain, aucune fouille ou dépôt de matériaux, sans s'être préalablement concerté avec les officiers du génie. Toutefois, dans les trois cas, ces règles peuvent être modifiées par des exceptions, qui doivent toujours être l'objet d'autorisations spéciales du ministre de la guerre.

PLACEMENT. s. m. Action de placer de l'argent ou Argent placé. *Un bon p. Un p. sûr. Il cherche à faire un p. Son p. lui est rentré.* ‖ * T. Comm. Action de vendre, de débiter des marchandises, principalement par la voie du courtage.

Enc. — On donne le nom de *Bureaux de placement* à des établissements qui se chargent, moyennant rétribution, de procurer des places aux employés, aux commis, aux domestiques, aux ouvriers, etc. Cette industrie, qui naguère n'était soumise à aucun règlement, avait donné lieu à des abus graves et à des fraudes nombreuses, lorsque le décret du 25 mars 1852 est venu réglementer la matière. Nul ne peut aujourd'hui tenir un bureau de pl. sans en avoir au préalable obtenu la permission de l'autorité : cette autorisation est toute personnelle. Chaque titulaire est tenu d'avoir des registres qui sont visés par le maire ou par le commissaire de police, et sur lesquels il écrit les nom, prénoms, âge, domicile, profession, etc., de la personne à placer. L'autorité fixe les droits qui peuvent être perçus à raison des services rendus, et le tarif de ces droits doit être affiché dans le bureau d'une manière ostensible. Le coût d'une inscription ne doit pas dépasser 50 cent.

PLACENTA. s. m. (lat. *placenta*, gâteau). T. Anat. Corps mollasse, spongieux, aplati, et de forme ordinairement circulaire, qui adhère par une de ses faces à la paroi interne de la matrice, et donne naissance par l'autre aux vaisseaux ombilicaux. ‖ T. Bot. V. Pistil.

* **PLACENTAIRE.** adj. 2 g. Qui a rapport au placenta. *Bruit p.* = * Placentaire. s. m. T. Bot. Voy. Pistil.

PLACER. v. a. Situer, mettre dans un lieu. *Il importe de bien p. une maison. Où voulez-vous p. ces meubles? Placez ce livre dans la bibliothèque. Je placerai mon bureau entre les deux fenêtres. P. confusément, sans distinction, avec ordre, etc.* — * Par anal., se dit aussi Du temps. *L'époque où l'on place le déluge. On place cet événement sous le règne de tel prince.* ‖ Dans les cérémonies et les grandes assemblées, *P. quelqu'un*, C'est lui indiquer une place ou la place qui lui est destinée. *Il est chargé de placer les dames. On les plaça suivant leur rang et leur dignité.* Absol., *Il fut chargé de p.* ‖ *P. un mot, un propos, etc.*, Le dire au moment opportun, pour produire l'effet qu'on en attend. *Cet homme place bien, place mal ce qu'il dit. P. un mot à propos. P. bien une citation. Il place ses anecdotes à tort et à travers. Si vous trouvez à p. ce que je vous dis, n'y manquez pas.* ‖ *P. bien ses charités, ses aumônes*, Faire ses charités, ses aumônes avec choix, avec discernement. *P. bien ses grâces, ses faveurs, ses bienfaits, ses libéralités*, Choisir, pour leur faire du bien, des personnes qui le méritent. *P. bien son affection, son amitié, sa confiance*, La donner à des personnes qui en sont dignes. ‖ *P. de l'argent*, Mettre de l'argent à intérêt, en faire un emploi productif. *P. son argent avec sûreté. Il place son argent à gros intérêt. P. de l'argent sur l'Etat. P. son argent dans une entreprise, en fonds de terre, etc.* ‖ T. Comm. *P. des marchandises*, En trouver le débit. *Cet article est difficile à p.* ‖ *P. une personne*, Lui donner, lui procurer un emploi, une condition. *On l'a placé dans un bon poste. P. un domestique, un commis. Il cherche à le bien p. Il a placé ses trois enfants fort avantageusement.* ‖ Figur., au sens moral. *Son génie l'a placé au premier rang des écrivains célèbres. Ses vertus le placent parmi les hommes les plus honorés du pays. Les circonstances le placèrent dans une position délicate.* ‖ T. Jeu de paume. *P. bien la balle*, La pousser de manière qu'elle aille frapper où l'on veut. On dit de même, *Ce joueur de paume place bien son coup.* On dit aussi, en T. d'Escr., *P. bien son coup.* ‖ T. Manége. *P. un homme à cheval*, Le mettre à cheval dans la position où il doit être. *P. un cheval*, Le maintenir en équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter; ou simpl., Le mettre dans une certaine position pour le faire voir. = Se Placer. v. pr. Prendre une place. *Placez-vous où vous pourrez. Il s'est placé sur un banc, dans un fauteuil.* ‖ Entrer dans une maison pour quelque travail, quelque service. *Il s'est placé chez un riche marchand. Il cherche à se p.* ‖ Fig., au sens moral. *Il s'est placé par cette campagne au rang des généraux les plus célèbres.* ‖ * T. Comm. *Ces marchandises se placent aisément, difficilement*, Elles sont de débit facile ou difficile. = Placé, ée. partic. ‖ *Avoir la poitrine, les épaules bien placées*, Les avoir dans la position où il convient. — Fig., *Avoir le cœur bien placé*, Avoir de l'honneur, de la vertu, n'avoir que des sentiments d'honnête homme. On dit, dans le sens contraire, *Avoir le cœur mal placé.* ‖ *Cela n'est pas bien placé*, se dit D'une chose que l'on improuve pour quelque manque de convenance. — On dit D'un homme fait pour être reçu dans les sociétés les plus distinguées, ou capable de remplir les emplois qui exigent le plus de talent, *C'est un homme qui serait placé partout, qui serait bien placé partout.* = Conjug. Voy. Avancer. = Syn. Voy. Mettre.

* **PLACER.** s. m. Se dit, en Californie, en Australie, Des endroits où l'on exploite l'or. *Les placers les plus riches sont situés dans les vallées.*

PLACET. s. m. (R. *place*). Petit siége qui n'a ni bras ni dossier. Vieux; on dit *Tabouret.*

PLACET. s. m. (corruption du latin *placcat*, qu'il plaise). Demande succincte par écrit, pour obtenir grâce, justice, faveur, etc. *P. au roi. Présenter un p. au ministre.* Vieux; on dit aujourd'hui Pétition. ‖ T. Procéd. Demande rédigée par un avoué, qu'on adresse à un tribunal pour obtenir justice.

* **PLACIDE.** adj. 2 g. (lat. *placidus*). Paisible, pacifique. *Il est fort p., d'une humeur très-p.* Fam.

* **PLACIER.** s. m. Celui qui s'occupe de placer des marchandises, et même des titres négociables. *C'est un excellent placier.*

* **PLACOÏDES.** s. m. pl. T. Ichth. Voy. Paléontologie.

* **PLACUNE.** s. f. (gr. πλὰξ, plaque). T. Zool. Voy. Ostracés.

PLAFOND. s. m. (R. *fond plat*). T. Archit.

Enc. — On donne le nom de *Plafond* à la surface plane et horizontale qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert, comme le plancher en est la partie inférieure. On applique également ce mot, nonobstant son étymologie, aux surfaces courbes, c.-à-d. en forme de voûte ou de coupole, qui forment le haut d'une salle, d'une chambre, etc. Enfin, dans un sens plus restreint, on désigne sous le même nom l'ouvrage de menuiserie ou le lattis couvert de plâtre, de stuc, etc., qui revêt la surface formée par la pierre ou la charpente. On divise souvent les plafonds en compartiments, encadrés par des moulures saillantes, auxquels on donne le nom de *caissons*, de *voussures*, etc. Parfois encore on les décore de peintures. On appelle *pl. marouflé*, celui sur la surface duquel on a appliqué une toile pour y peindre un sujet d'histoire ou des ornements. Lorsqu'un pl. est trop élevé, on fait quelquefois audessous un *faux plafond*. Le terme de *plafond* s'applique encore à la face inférieure du larmier, qu'on appelle *pl. de corniche.* Enfin, ce mot est également usité dans le langage de l'Architecture hydraulique pour désigner la surface inférieure d'un canal, d'un réservoir, etc.

PLAFONNAGE. s. m. Action de plafonner; travail de celui qui plafonne.

PLAFONNER. v. a. Revêtir de menuiserie ou d'un lattis recouvert de plâtre, le haut d'une salle, d'une chambre, etc. ‖ T. Peint. *P. une figure*, Donner à une figure peinte sur un plafond le raccourci nécessaire pour que, vue de bas en haut, elle fasse un bon effet. On dit aussi D'une figure ainsi peinte, conformément aux règles de la perspective, *Cette figure plafonne.* Dans ce dernier sens, *Plafonner* est neutre. = Plafonné, ée. part.

PLAFONNEUR. s. m. Celui qui fait des plafonds de plâtre ou de menuiserie.

PLAGAL. adj. m. T. Musiq. Voy. Plain-chant.

PLAGE. s. f. (latin. *plaga*). Rivage de mer plat et découvert. *P. de sable, de vase. P. de galets, de rochers.* ‖ Poétiq., Contrée, climat. *Il n'y a pas de p. si lointaine où le bruit de ses victoires n'ait pénétré. Des plages désolées.*

PLAGIAIRE. adj. et s. 2 g. (lat. *plagiarius*). * Chez les Romains, Celui qui s'était rendu coupable du crime de plagiat. ‖ Par anal., Celui qui donne pour sien ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui. *Un auteur p. C'est un effronté p. Les plagiaires sont fort communs.* ‖ * Par extens., se dit en parlant Des œuvres d'art, des inventions, etc. *Cette invention n'est pas nouvelle, votre homme n'est qu'un plagiaire.*

PLAGIAT. s. m. (lat. *plagium*). * Chez les Romains, Crime de celui qui volait un enfant, qui vendait comme esclave un homme libre, etc. ‖ Par analog., Action de celui qui s'approprie les pensées, les idées, les inventions d'autrui, et les donne comme siennes. *Un p. impudent. On a découvert tous ses plagiats.*

* **PLAGIOSTOMES.** s. m. pl. (gr. πλάγιος, oblique; στόμα, bouche). T. Ichth. Synon. de *Sélaciens.*

PLAID. s. m. (lat. *placitum*). Ce que dit un avocat pour la défense d'une cause; ne se dit que dans cette locut. prov., *Peu de chose, peu de p.*, Il ne faut pas de longs discours pour vider une affaire de peu d'importance. ‖ *Plaids*, au plur., se disait Des assemblées où l'on jugeait les procès, sous les rois de France des deux premières races. *Plaids généraux*, Ceux qui étaient tenus par le roi. *Plaids particuliers*, Ceux qui étaient présidés par les seigneurs. De là les locutions suivantes, aujourd'hui inusitées : *Tenir les plaids*, Tenir l'audience; *Les plaids tenants*, A l'audience; *Les plaids sont ouverts*, Les juges recommencent à donner audience; et Prov., *Être sage au retour des plaids*, Perdre l'envie de plaider après avoir soutenu et perdu quelque procès.

PLAID. s. m. Pièce d'étoffe de laine de diverses couleurs que les Écossais portent croisée sur la poitrine en guise de manteau.

* **PLAIDABLE.** adj. 2 g. N'est usité que dans la phrase, *Cette cause n'est pas p.*, Elle est si mauvaise, qu'on ne saurait la plaider.

PLAIDANT, ANTE. adj. Qui plaide. *Les parties plaidantes.* — *Avocat p.*, Voy. Avocat.

PLAIDER. v. n. (R. *plaid*). Contester quelque chose en justice. *Il y a dix ans qu'ils plaident l'un contre l'autre. Il s'est ruiné à plaider.* ‖ Défendre, soutenir oralement la cause, le droit d'une partie devant les juges. *Il plaide pour un tel, contre un tel. Il plaide avec chaleur, avec véhémence.* = Plaider. v. a. *Cet avocat a bien plaidé votre cause. J'ai plaidé ma cause moi-même.* — Fig., *P. une cause*, sign. Prendre la défense de quelqu'un, ou Appuyer de raisons l'opinion qu'il soutient. *Il plaide fort bien sa cause. Vous plaidez une mauvaise cause.* ‖ *P. un fait, un moyen*, S'appuyer sur un fait, faire valoir un moyen en plaidant. *Le fait que cet avocat a plaidé n'est pas exact. On a plaidé que*, On a avancé en plaidant que..... — Figur. et famil., *P. le faux pour savoir le vrai*, Soutenir une chose que l'on sait être fausse, afin de pousser son adversaire à dire la vérité qu'il connaît. ‖ *P. quelqu'un*, Lui faire un procès, l'appeler en justice. *Il a été obligé de p. son tuteur pour lui faire rendre compte.* Vx. = Plaidé, ée part. *Cause bien plaidée, mal plaidée.*

PLAIDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est en procès. *La condition des plaideurs est malheureuse.* ‖ Celui, celle qui aime à plaider, à chicaner. *C'est une plaideuse fieffée.*

PLAIDOIRIE. s. f. L'art de plaider une cause; La profession d'avocat plaidant. *Il excelle dans la p. Il a renoncé à la p.* ‖ L'action de plaider. *Cette p. a tenu trois audiences. Pendant la p. on a essayé d'accommoder les parties.*

PLAIDOYABLE. adj. m. T. Palais. *Jour p.*, Jour d'audience. *Il fut assigné au premier jour p.* Vieux.

PLAIDOYER. s. m. Discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie.

PLAIE. s. f. (lat. *plaga*). Dans le lang. ordin., se dit De toute solution des parties molles du corps. *Grande p. P. dangereuse, profonde, incurable. Panser, laver, nettoyer, sonder, cautériser une p. Rapprocher les lèvres d'une p. Sa p. s'est rouverte. Il est couvert de plaies. Tout son corps n'est qu'une p. Les plaies de Notre-Seigneur*, ou *Les cinq plaies*, Les blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion. — Prov., *Ne demander que p. et bosse*, Souhaiter quelque malheur à autrui, dans l'espérance d'en tirer profit, ou même par malignité pure. ‖ Par méton., se dit quelquefois pour Cicatrice. *Il montrait ses plaies pour rappeler les combats où il s'était trouvé.* ‖ Par anal., *Les plaies des arbres*, Les ouvertures qui se font, qui sont faites à l'écorce des arbres. ‖ Fig., se dit De certaines choses qui causent un grand préjudice à un État, à une famille, à un particulier. *Le désordre des finances est la p. de l'Autriche. Quelques années de paix suffirent pour cicatriser les plaies que la guerre avait faites à la France. Cet arrêt fait une grande p. à l'honneur de sa famille. Ne lui parlez point de la mort de son fils, cela rouvrirait sa p., sa p. saigne encore.* — Prov., *Mettre le doigt sur la p.*, Indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse. *P. d'argent n'est pas mortelle*, se dit D'une perte d'argent imprévue et fâcheuse, mais qui peut néanmoins se supporter ou se réparer. ‖ Dans l'Écriture sainte, *Les plaies d'Egypte*, Les dix fléaux dont Dieu punit l'endurcissement de Pharaon.

Enc. — Dans le langage scientifique, le nom de *Plaie* ne s'applique qu'aux solutions de continuité faites aux parties molles par une cause qui a agi mécaniquement. On divise généralement les plaies, sous le rapport des causes mécaniques *qui les produisent*, en plaies faites par des instruments tranchants (*coupures, incisions*), plaies faites par des instruments piquants (*piqûres*), et plaies faites par des corps contondants (*plaies contuses*). C'est à cette dernière division qu'appartiennent les plaies d'*armes à feu*, c.-à-d. *celles* qui sont *produites* par des *projectiles* lancés à l'aide de la poudre à canon. On distingue encore les *déchirures* ou *plaies par arrachement*, les *morsures*, et les *plaies envenimées*. On appelle *plaies simples*, les solutions de continuité, avec ou sans perte de substance, qui sont susceptibles de *réunion immédiate*, c.-à-d. *dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elles* suppurent, et *plaies compliquées*, celles qui sont dans le cas contraire. On range encore fréquemment au nombre des plaies les *brûlures, ou les lésions* qui résultent de l'action du calorique. — La gravité des plaies dépend d'une foule de circonstances tellement variables *que nous ne saurions* les *énumérer* ici. Les *Pl. par incision*, lorsqu'elles sont peu profondes, guérissent en général avec une facilité extrême, et se réunissent *par première intention*, c.-à-d. immédiatement et sans donner lieu à suppuration. Après avoir lavé et débarrassé la pl. des corps étrangers qu'elle peut renfermer, et *avoir attendu que le sang ait* cessé de couler, on rapproche les bords de l'incision et on les maintient en contact au moyen des agglutinatifs et, dans certains cas, par quelques points de suture. Quelquefois encore on seconde ces moyens par l'application d'un bandage unissant et par la position que l'on donne au membre ou à la partie blessée. Comme il faut environ trois jours pour obtenir la réunion par première intention, il convient de n'enlever le premier appareil qu'au bout de ce temps. La réunion des parties divisées s'opère au moyen de la lymphe coagulable, c.-à-d. de l'élément plastique du sang qui s'épanche entre leurs *lèvres* ou bords. Lorsque la pl. est de telle nature qu'elle ne puisse se réunir immédiatement, il se produit au lieu qu'elle occupe une inflammation plus ou moins vive; il y a production et excrétion de pus; *il survient*, si la pl. est étendue, des symptômes *fébriles qui constituent* la *fièvre traumatique*, et le travail de la cicatrisation s'opère avec des phénomènes particuliers (v. CICATRICE) : c'est là ce qu'on appelle la *réunion par seconde intention*. Dans ce cas, outre les soins locaux appropriés, il convient de soumettre le *malade* à *un régime sévère* et *à l'usage des boissons adoucissantes*. Les *complications* les plus fréquentes des plaies sont l'hémorrhagie, le tétanos, la gangrène et la phlébite. Les *Pl. par instruments piquants* sont plus dangereuses en général que celles par instruments tranchants. D'abord, elles sont plus douloureuses, *parce qu'il y a ordinairement déchirement* des parties. En second lieu, elles sont souvent suivies de tuméfaction, d'étranglement et de fièvre, ce qui oblige parfois de débrider les parties pour convertir la piqûre en simple incision. On les appelle plaies *pénétrantes*, quand elles pénètrent jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique : divers accidents accompagnent en général cette complication qui est des plus graves. Dans les *Pl. contuses* la suppuration est inévitable : on ne peut donc songer à la réunion par première intention (v. CONTUSION). *Il* en est de même pour les *Pl. par armes à feu*, qui sont la plus haute expression de cette classe d'affections chirurgicales. Les indications générales à remplir dans les plaies de ce genre consistent : à extraire les corps étrangers que peut recéler la blessure ; à prévenir l'étranglement *inflammatoire* des parties *blessées* ; à *combattre* l'inflammation locale et la fièvre par l'emploi des topiques et des antiphlogistiques ; à panser la pl. ainsi que l'exige son état. Les *Pl. par arrachement* tiennent des plaies contuses, en ce qu'il y a dilacération des parties. Ces plaies sont toujours irrégulières et *présentent* une *certaine quantité* de *lambeaux qui résultent* des différents degrés d'extensibilité dont les tissus sont doués. Il est rare qu'elles donnent lieu à des hémorrhagies, même lorsqu'il y a rupture d'artères d'un gros calibre. Ce phénomène s'explique par la rétraction et la torsion qu'éprouvent les vaisseaux après l'arrachement. *Ces plaies ne réclament qu'un petit nombre de soins* spéciaux. Si leur surface est trop irrégulière, on excise les parties trop saillantes, afin de donner à la pl. une forme convenable pour la réunion des parties. Ces plaies suppurent toujours ; néanmoins elles se guérissent quelquefois assez rapidement et sans qu'il *survienne de complications*. Les *Pl. par morsure* tiennent des plaies par piqûre, par contusion et par arrachement. Elles ne présentent aucune indication spéciale, à moins qu'elles n'aient été produites par la morsure d'animaux venimeux ou enragés. Dans les *Pl. envenimées*, au contraire, ce n'est plus la lésion locale des parties qui constitue l'affection essentielle, c'est l'introduction du poison ou de la matière virulente dans l'organisme (v. HYDROPHOBIE, VENIMEUX, VIPÈRE).

PLAIGNANT, ANTE. adj. et s. T. Palais. Celui ou celle qui se plaint en justice de quelque tort qu'on lui a fait. *La partie plaignante. Écouter les plaignants.*

PLAIN, AINE. adj. (lat. *planus*). Qui est plat, sans inégalités. *La Beauce est un pays p. La bataille se donna en plaine campagne.* ‖ *Velours p., satin p.*, Velours, satin uni, et où il n'y a nulle façon. *Linge p.*, Le linge uni, par oppos. à *Linge ouvré* et à *Linge damassé*, dont on se sert pour la table. On dit plus ordinair., *Velours, satin, linge uni.* ‖ T. Fauconn. *Cet oiseau va de p.*, Il plane, il se soutient en l'air sans mouvement apparent des ailes.

PLAIN-CHANT. s. m. T. Musique.

Enc. — On donne le nom de *Plain-chant*, du latin *planus cantus*, chant uni, au chant ordinaire de l'Église catholique, parce qu'il se compose de sons essentiellement égaux en durée : on l'appelle aussi *Chant grégorien*, du nom du pape saint Grégoire, qui le perfectionna et en fixa les règles au commencement du VIIe siècle. Les Italiens le nomment *canto fermo*, en raison de son caractère grave et soutenu. Il diffère du chant profane, surtout par la perpétuelle uniformité de sa mesure et par sa tonalité. —Le pl.-ch. se note sur une portée de quatre lignes seulement au lieu de cinq qu'exige notre système moderne, parce que les pièces de ce chant dépassent rarement l'étendue de 7 à 8 notes, et, sauf cette différence, tout le reste se passe comme dans la musique ordinaire. On emploie trois principales figures de notes : la *longue*, qui est carrée et munie d'une queue ; la *brève*, qui a la même forme, mais qui est sans queue ; et la *semi-brève*, qui a la forme d'une losange. Deux ou plusieurs brèves sur le même degré indiquent que la voix doit rester plus longtemps sur la syllabe : c'est ce qu'on appelle *prolation*. Un point à la suite d'une note indique un court repos dans la succession des sons. Le pl.-ch. se sert des deux clefs ci-jointes : la première, ou *clef d'ut*, sert pour les tons aigus, et la seconde, ou *clef de fa*, pour les tons graves. Le bémol ♭ est admis dans le pl.-ch. devant le *si* seulement, rarement devant le *mi*. Le *dièse* ne s'écrit jamais, quoiqu'il soit bon en plusieurs occasions de chanter comme s'il était marqué. Quant au *bécarre* ♮, *il joue par rapport au bémol et au dièse le même* rôle que ♮ dans la musique ordinaire. Plusieurs des signes de cette dernière, tels que le *guidon*, les *barres*, les *pauses*, sont aussi usités dans le pl.-ch. — L'ordonnance tonale du pl.-ch. le rend fort différent de la musique actuelle. On y admet simplement huit *modes ou tons*, savoir :

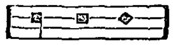

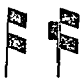

1. de *ré* en *ré*. 2. de *la* en *la*.
3. de *mi* en *mi*. 4. de *si* en *si*.
5. de *fa* en *fa*. 6. d'*ut* en *ut*.
7. de *sol* en *sol*. 8. de *ré* en *ré*.

Les tons *impairs* ou de la première rangée sont appelés *modes primitifs* ou *authentiques ;* on les appelle encore *supérieurs* à *cause de leur étendue vers l'aigu*, à *partir de la finale*, au-dessus de laquelle ils montent de 8 ou 9 notes. Les tons *pairs*, qui constituent les modes dits *secondaires*, *plagaux* ou *collatéraux*, sont, au contraire, nommés tons *inférieurs*, parce qu'ils descendent de 4 ou 5 notes au-dessous de la finale et ne montent que *de 4 ou 5 au-dessus. En général, pour déterminer le ton d'un* pl.-ch., il faut connaître la finale et la dominante. La *finale* est la note par laquelle finit toujours un chant, et la *dominante* celle qui revient le plus souvent dans ce chant. Cependant, pour distinguer le ton des psaumes ou des cantiques, c'est la *finale* de l'antienne *qui précède le psaume qu'il faut considérer, en même* temps que la dominante du psaume lui-même. De même, dans les répons, la dernière n'est pas la *finale;* on doit l'aller chercher à la fin de la *Réclame*, c.-à-d. de la reprise. — On chante le pl.-chant tel qu'il est, à l'unisson ou à l'octave, sans aucun accompagnement : cette manière est la plus imposante et la plus grandiose. On peut aussi accompagner avec l'orgue qui doit alors faire une harmonie correcte en jouant le pl.-ch., soit à la basse, soit à la *taille*, selon les voix des chanteurs. On l'exécute encore avec contre-point. Lorsque ce contre-point est note pour note, on lui donne le nom de *Faux-bourdon;* s'il s'agit d'un contre-point fleuri, on le nomme simplement *contre-point*. Le pl.-ch. bien exécuté et avec une masse de voix suffisante, est le chant le plus *approprié à la majesté du culte* catholique. L'introduction de la musique dramatique dans l'église est une véritable profanation. Malgré les ressources infiniment variées dont dispose l'art moderne, il est toujours resté au-dessous de ces chants sublimes que le pl.-chant a produits sous l'inspiration de la foi. Il suffira de *nommer* le *Magnificat*, le *Laudate Dominum*, le *O filii et filiæ*, le *Dies iræ*, le psaume *Miserere mei*, le *Stabat*, et les *Lamentations*. Cons. Jos. D'ORTIGUES, *Dictionnaire du Plain-chant et de la Musique d'église*.

PLAINDRE. v. a. (lat. *plangere*, se désoler). Être touché des maux des autres ; Témoigner la compassion qu'on éprouve pour eux. *P. les malheureux. Je plains sa famille. C'est un homme qui mérite qu'on le plaigne. Je plains votre malheur. Son sort est fort à p. Je vous plains de la perte que vous avez faite. Il n'est pas trop à p.* ‖ Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante. *Il ne plaint ni son temps, ni ses pas, ni ses soins, quand il s'agit d'obliger. Il plaint le pain que ses gens mangent. Il plaint l'avoine à ses chevaux. Ne point p. l'argent, la dépense*, Aimer à dépenser, dépenser volontiers. — *Se p. une chose*, S'en passer par avarice, ou se la donner trop parcimonieusement. *Cette femme s'est plaint toute sa vie le boire et le manger. Il se plaint toutes choses.* = SE PLAINDRE. v. pron. Manifester par des cris ou des paroles la douleur physique ou morale qu'on éprouve. *Il est malaisé de ne pas se p. quand on souffre. Il se plaint dès qu'on le touche. Il se plaint pour la moindre chose. Il se plaint sans sujet. Se p. de sa misère, de sa pauvreté. Il souffre sans se p.* ‖ Témoigner son mécontentement de quelque chose, ou contre quelqu'un. *Il se plaint fort de vous. Il prétendait avoir sujet de se p. de la cour. Tout le monde croit être en droit de se p. de la fortune. Elle s'est plainte de votre conduite. Je me plains à vous de vous-même. Il s'est venu p. à moi de vos procédés. Elle se plaint de ce qu'on l'a maltraitée. Il se plaint qu'on l'ait calomnié.* ‖ T. Palais. Porter plainte. *Se p. en justice. Il est allé se p. au commissaire.* = PLAINT, AINTE, part. = Conj. Voy. PEINDRE.

PLAINE. s. f. (latin. *planities*). Grande étendue de terrain dont la surface est sensiblement plate et unie. *Une vaste p. Des plaines fertiles. La p. est inondée. Les plaines de la Beauce. La Pologne est un pays de plaines.* ‖ *P. d'eau*, Grande étendue d'eau calme et unie. *Le lac formait une immense p. d'eau.* — Poétiq., *La p. liquide*, La mer. ‖ * T. Blas. V. HÉRALDIQUE. = * Dans l'histoire de la Convention, on désigne sous le nom de *Plaine*, Les membres modérés de l'assemblée, parce qu'*ils* siégeaient sur les gradins inférieurs de la salle des séances.

PLAIN-PIED (DE). loc. adv. Sans monter ni descendre. *On va de p.-pied d'un appartement à l'autre.* — — Fig. et fam., *Cela va de p.-pied*, Cela va sans difficulté. ‖ *Pièces, chambres de p.-pied*, Pièces d'un appartement qui sont au même étage et de même niveau. ‖ On dit encore subst., *Il y a beaucoup de p.-pied dans cette maison*, Presque toutes les pièces y sont au même niveau.

PLAINTE. s. f. (lat. *planctus*). Gémissement, lamentation. *S'abandonner aux cris et aux plaintes. La p. le soulage. Les plaintes des mourants. Le ciel a entendu ses plaintes.* ‖ Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour faire connaître le sujet qu'on a de se plaindre de quelqu'un. *Il en fit des plaintes à plusieurs personnes. Il en a fait des plaintes bien aigres, bien amères. Il s'est répandu en plaintes à ce sujet. Ses plaintes sont mal fondées. On n'a pas écouté ses plaintes. On a étouffé ses plaintes. Je ne lui ai donné aucun sujet de p.* ‖ T. Pal. L'exposé qu'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre. *Rendre p. en justice. Porter p., sa p. Le commissaire de police a reçu sa p.* = Syn. V. LAMENTATION.

PLAINTIF, IVE. adj. Qui a l'accent de la plainte. *Voix plaintive. Chant p. Ton p. Romance plaintive.* ‖ Qui se plaint à tout propos, qui fatigue par ses plaintes. *Il est toujours chagrin, toujours p.* — Poét., *Mânes plaintifs. Ombres plaintives. La plaintive tourterelle.*

PLAINTIVEMENT. adv. D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. *Chanter plaintivement.*

PLAIRE. v. n. (lat. *placere*). Agréer, être agréable, causer à quelqu'un un sentiment ou une sensation qu'il aime à éprouver. *Cet homme me plaît beaucoup. Cette femme, sans être jolie, plaît à tout le monde. Elle a une grande envie de p., le don de p. Le but de l'écrivain doit être d'instruire et de p. De belles actions plaisent à son cœur. La musique lui plaît. Ce tableau me plaît fort. Cela ne me plaît pas.* — Fam., Lorsque quelqu'un a dit une chose, et qu'on veut lui faire entendre qu'on n'en demeure pas d'accord, on répond, *Cela vous plaît à dire.* = *Plaire*, s'emploie souvent impersonnellement, en parl. D'une chose qu'on veut, qu'on a pour agréable. *Il a plu à Dieu de la retirer de ce monde. Il n'en sera que ce qu'il vous plaira. Je ferai ce qu'il vous plaira. Il ne me plaît pas que vous alliez là. Il en fait tout ce qu'il lui plaît. Que vous plaît-il que je fasse?* — Fam. et prov., *Cela va comme il plaît à Dieu*, se dit D'une affaire qui va mal, ou qu'on laisse aller sans direction, au hasard. ‖ Absol., *S'il vous plaît*, s'emploie habituellement comme formule de civilité, et quelquefois pour ajouter quelque énergie à ce qu'on dit. *Soyez, s'il vous plaît, persuadé que je vous servirai en toutes choses. Donnez-moi cela, s'il vous plaît. Répondez-moi, s'il vous plaît. Croyez, s'il vous plaît, que je sais bien ce que je dis.* ‖ Dans le langage fam., *Plaît-il?* se dit fréquemment pour signifier, Que voulez-vous de moi? ou pour faire répéter ce qu'on n'a pas bien entendu. ‖ *Plaise à Dieu, plût à Dieu que*, Façons de parler dont on se sert pour marquer qu'on souhaite quelque chose. *Plaise à Dieu qu'il revienne sain et sauf!* On dit aussi absol., *Plût à Dieu!* — *A Dieu ne plaise, ce qu'à Dieu ne plaise*, Façons de parler dont on se sert pour témoigner l'éloignement ou l'aversion que l'on a pour quelque chose. *A Dieu ne plaise que j'y consente jamais!* ‖ T. Chancell. anc. *Voulons et nous plaît*, Formule usitée autrefois dans les édits et déclarations du roi. — *Plaise*, Formule dont on se sert dans quelques écrits que l'on présente au chef de l'État, aux magistrats. *Plaise au roi. Plaise à la cour...* = *Se plaire*, avec le pron. pers. régime indirect, Prendre plaisir à faire quelque chose, y trouver du contentement, y mettre sa satisfaction. *Il se plaît à l'agriculture. Il se plaît à étudier. Il ne se plaît qu'à faire du mal. Elle s'est plu à vous contredire. Il ne se plaît à rien. Je me plais avec elle. Il se plaît à la campagne. Je ne saurais me plaire ici. Il se plaît dans sa famille. Malheur à la créature qui se plaît en elle-même, et non pas en Dieu.* ‖ En parlant Des animaux, *Se p. dans un lieu*, signifie Aimer à y être, s'y trouver bien. *Le gibier se plaît dans les taillis. Les truites se plaisent dans l'eau vive.* — Figur., *La vigne* *se plaît dans les terres pierreuses. Le sapin se plaît sur les montagnes. Ces plantes se plaisent dans les lieux humides*, Elles y prospèrent mieux qu'ailleurs. ‖ *Se p. a soi-même*, Être satisfait de soi. *Il est trop persuadé qu'il plaît à tout le monde, pour ne pas se p. beaucoup à lui-même.* = Syn. Voy. Complaire.

Conj.—*Je plais, tu plais, il plaît; nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais; nous plaisions. Je plus; nous plûmes. Je plairai; nous plairons.—Je plairais; nous plairions.— Plais; plaisons.—Que je plaise; que nous plaisions. Que je plusse; que nous plussions. — Plaisant. Plu.*

Obs. gram.—Les locutions : *Ce qui plaît* et *Ce qu'il plaît* n'ont point le même sens. La première signifie simplement ce qui est agréable ; la seconde ce qu'on désire. *Il faut prendre l'état qui vous plaira le plus. Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes.* Dans le dernier cas, il y a toujours une ellipse ; dans le premier, il n'y en a point. *Je fais ce qui me plaît*, je fais ce qui m'est agréable. *Je fais ce qu'il me plaît*, je fais ma volonté, ce qu'il me convient de faire. *Je vous donnerai ce qui vous plaira*, l'objet que vous trouverez à votre goût. *Je ferai ce qu'il vous plaira*, sous-entendu que je fasse.

PLAISAMMENT. adv. D'une manière plaisante; d'une manière agréable. *Il a raconté fort p. cette histoire.* ‖ Se dit souvent en mauvaise part. *C'est p. répondre. C'est p. reconnaître vos services*, C'est bien mal reconnaître vos services. — *Vous voilà p. ajusté*, Vous voilà ajusté d'une façon ridicule.

PLAISANCE. s. f. Agrément ; ne se dit que dans ces locut., *Lieu, maison de p.*, Maison de campagne destinée à l'agrément, et qui n'est d'aucun revenu.

PLAISANT, ANTE. adj. Agréable, qui plaît. *Je ne trouve pas p. que vous me mêliez dans vos discours. Il n'est pas p. d'avoir affaire à des gens de chicane.* Peu usité dans ce sens, et ne s'emploie que dans des phrases négatives. ‖ Qui divertit, qui provoque le rire. *Il nous a fait un conte p., un récit fort p. C'est la chose du monde la plus plaisante. C'est un homme fort p. C'est le plus p. homme du monde. Je ne trouve rien de p. dans cette histoire.* — Substantiv., *Il ne faut pas confondre le p. avec le bouffon et le burlesque.* Famil., *Le p. de l'histoire, de l'aventure fut que...*, La chose plaisante, le côté plaisant de l'histoire, etc. ‖ Se dit aussi en mauvaise part, et sign. alors Impertinent, ridicule. *C'est un p. homme, un p. personnage. Ce sont de plaisantes gens... Elle est plaisante de s'imaginer que... Je vous trouve bien p. de vouloir... Il a un p. habit.* Dans ce sens l'adj. précède toujours le substant. = Plaisant. s. m. Celui qui cherche à faire rire par ses actions, par ses propos. *Il fait le p. C'est un mauvais p. Les bons plaisants sont rares.*

PLAISANTER. v. n. Badiner, faire ou dire quelque chose pour amuser, pour faire rire les autres, railler doucement et finement. *Parlez-vous sérieusement ou pour p.? Apparemment vous plaisantez. Il plaisante sur tout, à propos de tout.* ‖ Famil., *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne faut pas p.*, C'est un homme rigide, sévère, susceptible. *Il ne plaisante pas là-dessus*, Il est sévère sur ce sujet, ou Il prend cela au sérieux. = Plaisanter. v. a. Railler, se moquer. *On l'a beaucoup plaisanté sur ses nouvelles amours.* = Plaisanté, ée. part. *Il a été tellement plaisanté, qu'il n'a pu y tenir.*

PLAISANTERIE. s. f. Chose dite ou faite pour amuser, pour faire rire, raillerie. *P. ingénieuse, mauvaise, froide, fade. P. douce, fine, légère, piquante, amère, cruelle, indécente. P. de bon, de mauvais goût. C'est un homme qui tourne tout en p. Il fait des plaisanteries de tout le monde. Il prit la chose en p. Exciter la p. S'exposer, se prêter à la p. S'attirer des plaisanteries. Faire assaut de plaisanteries avec quelqu'un. Cela est dit par p., par manière de p. P. à part*, Sérieusement. — *Entendre la p.*, V. Entendre. ‖ Se dit aussi en mauvaise part, et signifie alors Dérision insultante. *Ceci a l'air d'une p. Je suis las de cette p. Cela dégénère en p.*

PLAISIR. s. m. (R. *plaire*). Sentiment ou sensation agréable, affection de l'âme quand elle atteint l'objet de son désir. *Les plaisirs de l'âme, du cœur, de l'esprit, de l'imagination. Les plaisirs des sens. Les plaisirs du corps. Les plaisirs charnels. Les vrais, les faux plaisirs. P. pur, innocent, délicat, grossier, permis, défendu. Un grand, un extrême p. Éprouver, sentir, goûter un p. bien vif. Aimer, rechercher le p. Se laisser emporter au p. Céder à l'attrait du p. Cela fait p. à voir. Rien ne lui fait p. C'est p. de l'entendre. Je me fais un grand p. de vous aller voir. Il n'a de p. à rien. Quel p. prenez-vous à te fâcher? Cette idée empoisonne mon p. Nul p. sans peine.* ‖ Ce qui cause ou est propre à causer du plaisir; divertissement. *Les plaisirs de la vie, de la campagne, de Paris. Le p. de la musique, de la comédie. Passer d'un p. à un autre. Sa vie est un enchaînement de plaisirs. La jeunesse aime les plaisirs. Il a renoncé aux plaisirs du monde. Se faire un p. de son devoir. Mettre tout son p. dans l'étude, en faire tout son p. Son unique p. est de lire.* Poétiq., *Les ris, les jeux et les plaisirs.* — *Jouer pour le p., pour son p.*, Ne point jouer d'argent; jouer seulement par divertissement et pour voir qui gagnera la partie. ‖ *Menus plaisirs*, Voy. Menu. ‖ Grâce, faveur, bon office. *Il m'a fait un grand p., un extrême p., un p. que je n'oublierai jamais. C'est un homme qui ne demande qu'à faire p. Faites-moi un p.* ‖ *Plaisir*, se dit quelquefois dans le sens de Volonté, consentement. *Si c'est votre p., j'irai là. Ce n'est pas mon p. que cela soit.* — On dit souvent *Bon p.*, dans le même sens. *Sous votre bon p., je ferai telle chose: J'ai promis sauf votre bon p. Régler, terminer une affaire sous le bon p. de quelqu'un*, De manière qu'il n'y ait rien de fait, s'il n'y consent. ‖ T. Chancell. anc. *Car tel est notre p., notre bon p.*, Formule par laquelle le roi marquait sa volonté dans les édits, les déclarations, etc. ‖ En mauvaise part, *Le régime du bon p., le temps du bon p.*, Celui où la volonté arbitraire, capricieuse du souverain, tient lieu de loi. ‖ *Les plaisirs du roi*, Toute l'étendue de pays dans une capitainerie royale où la chasse était réservée pour le roi. ‖ T. Pâtissier. Espèce d'oublie roulée en cornet. = A plaisir. locut. adv. Avec plaisir ou Avec soin. *Un meuble fait à p., cela est travaillé à p.*, Comme si l'on avait mis son plaisir à faire ce meuble, ce travail. ‖ *Conte fait à p.*, Conte fait exprès pour divertir, conte purement d'invention. ‖ *S'inquiéter, se tourmenter à p.*, Sans sujet, comme si l'on y trouvait une sorte de plaisir. = Par plaisir. locut. adv. Par divertissement. *C'est un homme qui ne travaille à cela que par p.* ‖ Pour essayer, pour éprouver, pour voir si... *Ce n'est pas tout de bon, ce n'est que par p. Goûtez par p. ce vin.* Fam. et peu usité. = Syn. Voy. Aise et Bienfait.

PLAMÉE. s. f. T. Techn. Chaux dont les tanneurs se sont servis pour enlever le poil des cuirs. *La p. s'emploie parfois, au lieu de plâtre, pour bâtir en moellons.*

PLAN, ANE. adj. (lat. *planus*, uni). Plat, uni. *Surface plane. Figure plane. Triangle p. Miroir p. Carte plane* ou *plate*, Carte dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est figurée comme si la surface terrestre était plane. ‖ * T. Arith. *Nombre p.*, V. Nombre. = Plan. s. m. Surface plane, superficie plate. *P. horizontal, vertical. P. incliné. Tracer une ligne sur un p.* ‖ La délinéation, le dessin d'une ville, d'une place de guerre, d'un bâtiment, d'un jardin, etc., tracé sur le papier, et représentant la position et la proportion relative de ses différentes parties. *Faire, composer, dessiner un p. Tracer un p. Lever un p. Le p. d'une ville, d'un jardin, d'un siége. P. géométral. P. perspectif. P. à vue d'oiseau. P. en relief.* Voy. Géométral, etc. — *Faire l'élévation d'un plan*, Après que la représentation du trait fondamental d'un édifice a été tracée sur le papier, représenter tous les dehors du même édifice en élévation. ‖ T. Mécan. *P. incliné*, Voy. Incliné. ‖ T. Peint. Se dit Des diverses parties d'une surface fuyante par rapport à l'éloignement où elles sont de l'œil du spectateur, et de leur représentation dans un dessin ou dans une peinture. *J'aime cette figure qui est sur le premier p. Les figures du second p. sont trop grandes par rapport à celles du premier p. Les plans sont bien observés, mal observés dans ce paysage.* — *La dégradation des plans*, La différence qu'offrent les objets, quant à leurs dimensions et à leur couleur, selon qu'ils sont représentés, dans un tableau, comme plus ou moins éloignés. — *Les plans de cette figure, de cette tête sont bien sentis*, Les passages d'un détail à l'autre y sont bien exprimés et bien à leur place. ‖ Figur., Le dessein, le projet d'un ouvrage, quand on a coordonné les différentes parties qui y doivent entrer. *Voilà mon p. J'ai mon p. dans la tête. Il a fait le p. de sa tragédie. Méditer, exécuter, manquer son p. J'ai changé mon p. Le p. de son ouvrage était excellent, mais l'exécution n'en vaut rien.* — Par ext., se dit aussi De tout projet qu'on fait pour quelque chose que ce soit. *Le p. d'une négociation, d'une campagne. Je partirai tel jour, au moins j'ai fait mon p. là-dessus. Je ne changerai rien à mon p. de conduite.*

Enc. — Géom. élémentaire.—Le *Plan* est la plus simple des surfaces géométriques. On le définit généralement : *Une surface sur laquelle on peut appliquer une droite dans toutes les directions.* La surface d'une glace polie nous offre l'image la plus exacte d'un plan. Le plan est donc une surface telle que si l'on y prend deux points quelconques et qu'on les joigne ensemble par une ligne droite, cette droite sera tout entière située dans ce plan.

Théorème 1er.—*Deux lignes droites qui se coupent sont dans un même plan et en déterminent la position.* Soient AB et AC, deux lignes droites qui se coupent en A (Fig. 1). On peut concevoir un plan où se trouve la droite AB ; si ensuite on fait tourner ce plan autour de AB, jusqu'à ce qu'il passe par le point C, alors la ligne AC, qui a deux de ses points dans ce plan, y sera tout entière : donc la position de ce plan est déterminée par la seule condition de renfermer les deux droites AB, AC. — Corollaires : 1° *Un triangle* ABC, *ou trois points* A, B, C, *non en ligne droite, déterminent la position d'un plan.* 2° *Donc aussi deux droites parallèles la déterminent également.* En effet, en vertu de la définition, deux parallèles sont toujours dans un même plan. De plus, par ces parallèles on ne peut faire passer qu'un seul plan, puisque en prenant deux points sur l'une d'elles et un point sur l'autre, on a trois points non en ligne droite.

Théor. 2°. — *L'intersection de deux plans est une ligne droite.* En effet, si, dans les points communs à deux plans, il s'en trouvait trois non en ligne droite, les deux plans dont il s'agit, passant chacun par ces trois points, ne feraient qu'un seul et même plan.

Théor. 3°.—*Lorsqu'une droite* AO (Fig. 2) *est perpendiculaire à deux droites* OB, OC, *qui passent par son pied dans un plan* MN, *elle est perpendiculaire à toute autre droite que l'on peut mener par son pied dans le même plan, et par conséquent elle est perpendiculaire à ce plan.* Supposons que l'on mène encore par le pied de AO et dans le plan MN une autre droite OD, je dis que AO lui est également perpendiculaire. En effet, tirons dans le plan MN la droite BDC, qui coupe les trois droites OB, OC, OD, en B, C et D ; puis prolongeons AO d'une longueur OA' = AO, et joignons les points A et A' aux points B, D, C. La droite AB est perpendiculaire sur le milieu de AA' ; donc AB = A'B ; il en est de même de AC qui, par conséquent, égale A'C. Par conséquent, les deux triangles ABC, A'BC, et les deux angles ABC, A'BC sont égaux l'un à l'autre. Il en résulte que les deux triangles ABD, A'BD sont aussi égaux comme ayant un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun : donc AD = A'D. Le triangle ADA' est donc isocèle ; la droite OD qui joint son sommet au milieu de sa base est perpendiculaire sur cette base, et réciproquement la droite AO est perpendiculaire sur OD. — Corollaire : Toutes les perpendiculaires OB, OD, OC, menées à une droite AA' par un même point O de cette droite, sont perpendiculaires à cette droite.

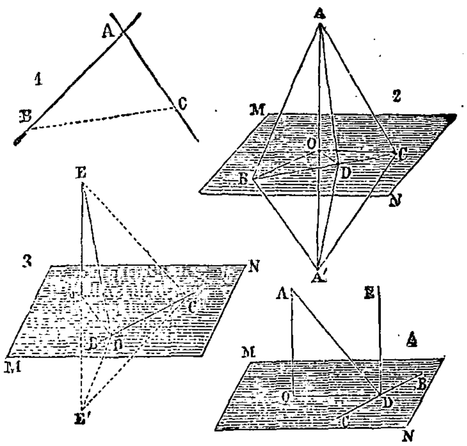

Théor. 4e. — *Par un point donné on peut toujours mener une perpendiculaire à un plan; mais on n'en peut mener qu'une.* Il y a deux cas à distinguer, selon que le point est situé dans le plan ou au dehors du plan. — 1er cas. Supposons que le point donné A (Fig. 3) soit situé dans le plan MN : menons, dans ce plan, une droite BC ; abaissons AD perpendiculaire sur BC ; puis, par le point D, menons DE perpendiculaire à BC ; enfin, dans le plan ADE élevons AE perpendiculaire sur AD. La droite AE sera perpendiculaire au plan MN. En effet, menons par le point A, dans le plan MN, une droite quelconque AC ; prolongeons AE d'une longueur AE' = AE, et menons les lignes EC, E'C, E'D. La droite CB étant perpendiculaire aux deux droites DA et DE, qui passent par son pied dans le plan ADE, elle est perpendiculaire à DE'. Les triangles EDC, E'DC sont donc rectangles, et de plus égaux, car le côté DC est commun et les côtés DE, DE' sont égaux comme obliques également éloignées du pied de la perpendiculaire AD. On a donc EC = E'C ; donc aussi AC est perpendiculaire sur le milieu de EE', et cette dernière droite étant perpendiculaire aux deux lignes AD, AC, elle est perpendiculaire au plan MN.—2°. Supposons le point donné A (Fig. 4) situé hors du plan MN. Menons, dans le plan, une droite quelconque CB ; du point A, abaissons AD perpendiculaire sur CB ; puis, par le point D, et dans le plan MN, menons DO perpendiculaire à CB ; enfin, abaissons AO perpendiculaire sur OD : AO sera perpendiculaire au plan ; ce qui se démontre comme pour le premier cas. Quant à la seconde partie du théorème, elle est presque évidente ; car si, par le point A, on pouvait mener deux perpendiculaires au plan MN, le plan de ces deux lignes couperait MN suivant une perpendiculaire aux deux droites ; ce qui est absurde.

Théor. 5°—*Si, d'un point* (Fig. 5), *pris hors d'un plan* MN, *on mène la perpendiculaire* AB *et diverses obliques* AC, AD, AE *à ce plan : 1° La perpendiculaire* AB *est plus courte que toute oblique ; 2° Deux obliques* AC, AD *également éloignée* *du pied de la perpendiculaire sont égales.* 3° *De deux obliques* AC, AE *inégalement éloignées du pied de la perpendiculaire, celle qui s'en écarte le plus est la plus grande.* En effet, 1° dans le plan ABC, il est clair que la perpendiculaire AB est plus courte que l'oblique AC. 2° Si BC = BD, les deux triangles rectangles ABC, ABD sont égaux et l'on a AC=AD. 3° Si l'on a BE>BD, prenons BC = BD ; les deux obliques AC, AE seront situées dans un même plan. Or, AC est plus petit que AE ; donc AD est aussi plus petit que AE. — **Corollaires :** 1° La perpendiculaire AB, étant le plus court chemin du point A au plan MN, mesure la distance de ce point au plan. 2° Toutes les obliques égales menées d'un même point A à un plan MN aboutissent à une circonférence de cercle décrite du pied B de la perpendiculaire comme centre.

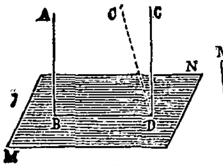

7

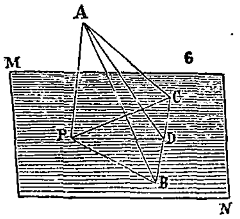

6

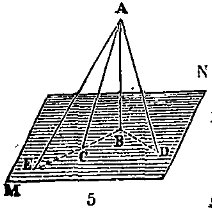

5

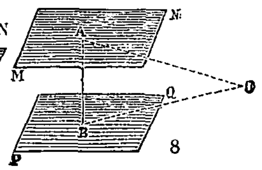

8

THÉOR. 6°. — *Si du pied de* AP *perpendiculaire au plan* MN (Fig. 6), *on mène une perpendiculaire* PD *à une droite quelconque* BC *tracée dans ce plan, et que l'on joigne au point* D *un point quelconque* A *de la perpendiculaire* AP, *la ligne* AD *sera perpendiculaire sur* BC. Prenons sur la ligne BC, à partir du point D, deux distances égales DB, DC ; joignons PB et PC, ainsi que AB et AC. Dans le plan MN, les deux obliques PB et PC, s'écartant également du pied de la perpendiculaire PD, sont égales. Il en résulte que les deux obliques AB et AC s'écartent également du pied de la perpendiculaire AP et qu'elles sont aussi égales. Donc, le triangle BAC est isocèle, et la droite AP, qui va du sommet au milieu de la base, est perpendiculaire sur cette base. — **Corollaire :** *On voit en même temps que la droite* BC est perpendiculaire au plan APD, puisqu'elle est perpendiculaire à la fois aux deux lignes AD et PD.

THÉOR. 7°. — *Lorsqu'une droite* AO *est perpendiculaire à un plan* MN (Fig. 4), *toute parallèle* ED *à cette droite est aussi perpendiculaire au plan.* Le plan qui passe par les deux parallèles coupera le plan MN suivant une droite OD perpendiculaire à AO. Dans ce dernier plan menons CB perpendiculaire à OD, et joignons AD. D'après le corollaire du théorème précédent, CB est perpendiculaire au plan des deux parallèles ; l'angle CDE est donc droit : mais l'angle EDO est droit aussi, puisque AO est perpendiculaire à OD, et que ED est parallèle à AO; donc la ligne ED est perpendiculaire aux deux droites DO,DC, et par conséquent à leur plan MN.— *Réciproquement, deux droites* AB,CD (Fig. 7), *perpendiculaires à un même plan* MN, *sont parallèles entre elles.* En effet, si elles ne le sont pas, menons par le point D une parallèle DC' à AB ; elle sera perpendiculaire à MN : mais DC est déjà perpendiculaire à ce plan ; on pourrait donc, par un même point, mener deux perpendiculaires à un même plan, ce qui est impossible.

THÉOR. 8°. — *Deux droites parallèles à une troisième, dans l'espace, sont parallèles entre elles.* Car, si l'on mène un plan perpendiculaire à la troisième, il sera en même temps perpendiculaire aux deux premières ; donc ces deux premières sont parallèles. — **Corollaire.** *L'intersection de deux plans menés suivant deux droites parallèles, est parallèle à ces droites.* En effet, si, par un point de l'intersection, on mène une parallèle commune aux deux droites, cette parallèle devra se trouver à la fois dans les deux plans : elle se confondra donc avec leur intersection.

THÉOR. 9°. — *Deux plans* MN, PQ (Fig. 8), *perpendiculaires à une même droite* AB, *sont parallèles entre eux.* Supposons que ces plans se rencontrent, et que O soit un point de leur intersection. Joignons ce point aux deux points A et B où la droite perce les plans ; les deux droites OA, OB, seront perpendiculaires à AB; or cela est absurde.

THÉOR. 10°. — *Les intersections de deux plans parallèles par un troisième plan sont parallèles.* Car, si ces intersections se rencontraient en un point, ce point serait commun aux deux plans ; ceux-ci ne seraient donc pas parallèles.

THÉOR. 11°. — *Par un point donné on peut mener un plan parallèle à un plan donné; mais on n'en peut mener qu'un.* Du point donné, abaissons une perpendiculaire au plan donné, puis, par ce même point, menons un plan perpendiculaire à cette droite; les deux plans seront parallèles comme perpendiculaires à une même droite. Quant à la seconde partie de la proposition, supposons que par le point O (Fig. 9) on puisse faire passer deux plans PQ, P'Q' parallèles au plan donné MN, et soit AB leur intersection. Menons, par le point O, un plan qui coupe le plan MN et qui ne passe point suivant AB. Soient CD, C'D', EF, les intersections de ce plan avec les trois autres plans ; il faudra que les droites CD, C'D', soient parallèles à la droite EF, ce qui est absurde, puisqu'elles se coupent.

THÉOR. 12°. — *Si deux plans* MN, PQ, *sont parallèles* (Fig. 10), *toute perpendiculaire à l'un d'eux* MN *est aussi perpendiculaire à l'autre* PQ. En effet, par le point C, dans le plan PQ, menons une droite quelconque CD; le plan des deux droites AC, CD, coupera le plan MN suivant une droite AB parallèle à CD. Or, AC, perpendiculaire au plan MN, est perpendiculaire à la droite AB située dans ce plan ; donc elle est aussi perpendiculaire à CD, parallèle à AB ; *et comme CD est quelconque* dans le plan PQ, la droite AC est perpendiculaire à ce plan.

THÉOR. 13°. — *Deux plans parallèles à un troisième sont parallèles entre eux.* Menons une droite perpendiculaire au troisième plan, elle sera aussi perpendiculaire aux deux autres ; ceux-ci seront donc parallèles comme perpendiculaires à une même droite.

THÉOR. 14°. — *Les parallèles* AC, BD (Fig. 10), *comprises entre deux plans parallèles, sont égales.* Le plan mené par les deux parallèles coupe les deux plans MN, PQ suivant deux droites parallèles AB, CD. Donc la figure ACBD est un parallélogramme, et les côtés opposés AC, BD, sont égaux. — **Corollaire :** *Deux plans parallèles sont partout également distants.* Car si, de deux points quelconques de l'un des plans, on abaisse des perpendiculaires sur l'autre, ces droites, étant parallèles, sont égales.

THÉOR. 15°. — *Si deux angles* ABC, EDF (Fig. 11), *non situés dans un même plan, ont leurs côtés parallèles et dirigés dans le même sens, ces angles sont égaux, et leurs plans sont parallèles.* Prenons AB = DE, AC = DF; menons les lignes AD, BE, CF, BC et EF. La figure ABDE, qui a deux côtés égaux et parallèles, est un parallélogramme; donc les droites AD, BE sont égales et parallèles. Il en est de même des droites AD et CF. Il résulte de là que les droites BE et CF, sont aussi égales et parallèles, que la figure BCEF est aussi un parallélogramme, et que BC = EF. Ainsi, les deux triangles ABC, DEF sont égaux comme ayant leurs trois côtés égaux chacun à chacun. Les angles A et D sont donc égaux. — Pour la seconde partie du théorème, elle est évidente, car si les plans BAC, EDF, se rencontraient, leur intersection serait en même temps parallèle aux quatre droites AB, AC, DE, DF, puisque l'intersection de deux plans menés suivant deux droites parallèles est parallèle à ces droites.

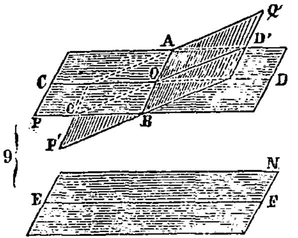

9

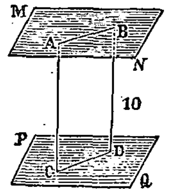

10

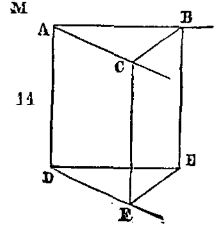

11

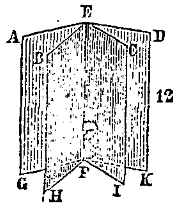

12

Lorsque deux plans EBHF, ECIF (Fig. 12), se rencontrent, l'espace indéfini qui se trouve compris entre eux est appelé *angle dièdre;* l'intersection des deux plans EF est l'*arête* de l'angle, et les deux plans sont ses *faces.* On désigne un angle dièdre par son arête lorsqu'il est isolé ; mais si plusieurs angles dièdres ont la même arête, on désigne chacun d'eux par quatre lettres, dont les deux moyennes sont prises sur l'arête, et les deux extrêmes sur chacune des deux faces. Ainsi on dira les dièdres AEFB, HEFI, CEFK, etc. Dans la considération des angles dièdres, on fait abstraction de l'étendue de leurs faces. Si, par un point O de l'arête d'un dièdre AB (Fig. 13), on élève dans chacune de ses faces une perpendiculaire, OC, OD, à cette arête, l'angle COD formé par ces perpendiculaires est ce qu'on nomme l'*angle plan correspondant* de l'angle dièdre. *L'angle plan d'un même dièdre est constant, c.-à-d. qu'il est le même en quelque point de l'arête qu'on élève les perpendiculaires.* En effet, si par un autre point P de l'arête du dièdre AB, nous élevons dans ses deux faces deux nouvelles perpendiculaires PE, PF, l'angle plan EPF qu'elles forment est égal à l'angle plan COD, comme ayant leurs côtés parallèles.

THÉOR. 16°. — *Deux dièdres sont égaux lorsque leurs angles plans sont égaux.* Soient les angles dièdres MCDN et *mcdn* (Fig. 14), et les angles plans correspondants AOB, *aob* ; si ces derniers sont égaux, les dièdres seront aussi égaux. Transportons le dièdre *mcdn* sur le dièdre MCDN, de manière que l'angle plan *aob* coïncide avec son égal AOB, les arêtes *dc*, DC, coïncideront comme perpendiculaires ; il en sera de même des faces *mcd*, MCD, et *ndc*, NDC. Donc, les dièdres coïncideront et seront égaux.

THÉOR. 17°. — *Deux angles dièdres quelconques sont entre eux comme leurs angles plans.* Supposons les deux dièdres MDEN et MDEP (Fig. 15) placés de telle manière que leurs arêtes coïncident et qu'ils aient une face commune ME. Par le point O de l'arête *commune, élevons dans les trois faces les perpendiculaires* OA, OB, OC. Les angles AOB, AOC seront les angles plans aux dièdres proposés. Dans le plan des perpendiculaires OA, OB, OC, décrivons, du point O pris comme centre et avec un rayon *arbitraire, l'arc de cercle abc. Supposons que les arcs ab et ac* aient une commune mesure, et que celle-ci, par exemple, soit contenue 3 fois dans *ab* et 5 fois dans *ac*. Divisons *ac* en 5 parties égales, *ab* contiendra 3 de ces parties. Par tous les points de *division menons des droites au point O ; ces rayons partageront* l'angle *aOc* en 5 angles égaux, puisqu'ils auront même mesure ; l'angle *aOb* en contiendra 3. Enfin, par tous ces rayons et par l'arête DE faisons passer des plans. Ces plans partageront l'angle *dièdre MDEP en 5 angles dièdres égaux, puisque leurs angles* plans seront égaux, et l'angle dièdre NDEN en contiendra 3. Les deux dièdres proposés sont donc entre eux comme 3 est à 5 ; mais les angles *aOb* et *aOc* sont aussi entre eux comme 3 est à 5. A *cause de ce rapport commun,* les angles dièdres sont donc entre eux comme les angles plans, et l'on a la proportion MDEN : MDEP :: AOB : AOC. Ce raisonnement n'est pas particulier aux deux nombres pris pour exemple ; la proportion subsiste toujours, *quelle que soit* la *commune* mesure entre les arcs *ab* et *ac*, et lors même que celle-ci est infiniment petite, c.-à-d. incommensurable. — Deux angles dièdres étant entre eux comme leurs angles plans, il s'ensuit : 1° qu'un angle dièdre a pour mesure son angle plan ; 2° *qu'un angle dièdre peut s'évaluer, comme un angle plan,* en degrés, minutes et secondes ; 3° que les propriétés des angles plans appartiennent aussi aux angles dièdres, et, en particulier, que les deux plans qui forment un angle dièdre droit sont perpendiculaires *entre eux.*

THÉOR. 18°. — *Lorsqu'une droite est perpendiculaire à un plan, tout plan conduit suivant cette droite est perpendiculaire à ce dernier.* En effet, si l'on mène dans le plan MN (Fig. 16) la droite AC *perpendiculaire à l'intersection* QR des deux plans, la droite AB sera perpendiculaire à QR et à AC. L'angle BAC mesurera l'angle dièdre des deux plans ; or, comme il est droit, le plan QP est perpendiculaire au plan MN.

THÉOR. 19°. — *Lorsque deux plans* MN, QP *(Fig. 16) sont perpendiculaires entre eux, toute droite* AB *menée dans l'un d'eux* QP, *perpendiculairement à leur intersection* QR, *est perpendiculaire à l'autre plan.* Dans le plan MN, menons AC perpendiculaire à l'intersection QR. Comme les *deux plans sont perpendiculaires,* l'angle plan BAC, qui correspond à l'angle dièdre PQRM, sera droit. Il en résulte que la droite BA est perpendiculaire aux deux droites QR et AC ; donc elle est aussi perpendiculaire au plan MN qui contient ces deux dernières. — **Corollaire :** Lorsque deux plans sont perpendiculaires entre eux, toute perpendiculaire à l'un d'eux, élevée par un point de l'intersection commune, est tout entière dans l'autre plan.

THÉOR. 20°. — *Lorsque deux plans sont perpendiculaires à un troisième, leur intersection est elle-même perpendiculaire à ce troisième plan.* En effet, si par le point B (Fig. 17) qui est commun aux trois plans, on élève une perpendiculaire au troisième plan MN, elle sera contenue à la fois dans chacun des deux premiers, et, par conséquent, se confondra avec leur intersection.

Lorsque plusieurs plans se rencontrent en un même point, la figure qui en résulte est appelée *angle solide* ou *angle polyèdre.* Si le nombre des plans est de trois seulement, l'angle solide est désigné sous le nom d'*angle trièdre.* Les intersections des plans sont les *arêtes* de l'angle solide ; le point de concours des arêtes est le *sommet* de l'angle ; les angles formés par les arêtes sont les *faces* ou les *angles plans* de l'angle solide. Dans la considération des trièdres, ainsi que de tout angle solide, on fait abstraction de l'étendue des faces.

THÉOR. 21°. — *Dans tout angle trièdre, chaque face est moindre que la somme des deux autres.* Il suffit de démontrer (Fig. 18) que la face la plus grande est moindre que la somme des deux autres. Soit ASC cette plus grande face. Menons, dans son plan, la droite SD, de telle manière que l'angle DSC soit égal à l'angle BSC. Coupons les trois droites par une droite quelconque ADC ; prenons SB=SD, et joignons AB et BC. Les triangles DSC et BSC seront égaux comme ayant un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun : on a donc DC = BC. Mais, dans le triangle ABC, on a AC plus petit que AB+BC, ou AD+DC plus petit que AB + BC. Retranchant des deux termes BC et son égal DC, on a AD plus petit que AB. Par suite, dans les triangles ASD et ASB, qui ont SA commun et SD = SB, l'angle ASD est moindre que ASB. Enfin, ajoutant d'une part DSC, et de l'autre son égal BSC, nous aurons ASD+DSC plus petit que ASB+BSC, ou ASC plus petit que ASB+BSC. Ce qu'il fallait démontrer.

13

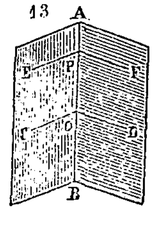

14

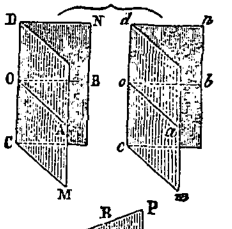

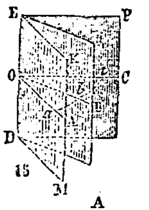

15

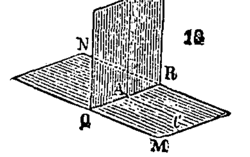

16

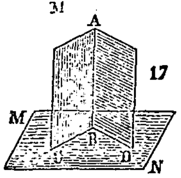

17

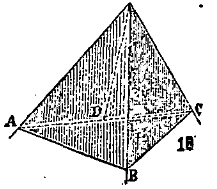

18

GÉOM. PRATIQUE. — Le ***Levé d'un plan*** consiste à prendre sur le terrain, en les inscrivant sur un croquis, les mesures nécessaires *pour déterminer géométriquement la figure formée par la surface* d'un terrain. ***Rapporter un plan,*** c'est construire sur le papier une figure semblable à celle que représente le terrain lui-même, et telle que le rapport de similitude soit égal à un rapport donné. La figure formée par le plan du terrain se compose de lignes droites ou courbes, et de points. Les droites sont déterminées quand on a leurs extrémités ; quant aux lignes courbes, on les remplace par des lignes brisées qui s'en écartent peu, et leur détermination est ainsi ramenée à celle des sommets d'une ligne brisée, en sorte que le problème général du levé des plans est ramené à l'opération suivante : Tracer sur le terrain une droite passant par deux points, et mesurer la longueur de cette droite, ou, plus exactement, la longueur de la projection de cette droite sur un plan horizontal. Aux mots Arpentage, Boussole, Planchette, Nivellement, etc., nous avons donné une idée suffisante des procédé employés pour obtenir la configuration et les mesures d'un terrain; nous n'ajouterons donc ici que quelques mots sur les moyens usités pour représenter sur le papier cette configuration et ces mesures.

Lorsqu'il s'agit d'un terrain sensiblement horizontal, il suffit de tracer une simple projection horizontale des différents points de ce terrain ; mais il n'en est plus ainsi quand le terrain offre des ondulations, des accidents de différente nature, il faut alors inscrire à côté de la projection horizontale de chaque point la distance de ce point à un plan horizontal supposé connu de position. On nomme *Cotes* les distances des divers points du terrain au plan horizontal choisi ; quant à ce plan lui-même, on l'appelle *Plan de comparaison* ou *Plan de niveau*. Un plan sur lequel on a inscrit de la sorte les cotes des points principaux du terrain est un *plan coté*. Ordinairement le plan de comparaison est choisi de manière à être supérieur ou inférieur à tous les points du sol. Mais on conçoit que si l'on voulait déterminer par cette méthode la surface d'un terrain ondulé et très-accidenté, on devrait inscrire sur le plan les cotes d'un très-grand nombre de points ; de là un amas de chiffres qui, loin de parler aux yeux, serait presque inintelligible. Pour remédier à cet inconvénient, on imagine un certain nombre de plans horizontaux équidistants, qui coupent la surface du sol suivant des lignes appelées *Sections horizontales* ou *Courbes de niveau*. Ces lignes ont nécessairement une cote unique ; on les rapporte sur le papier, et l'on obtient ainsi un dessin qui montre aux yeux, d'une manière très-expressive, la forme générale et le mouvement de la surface du terrain. Les plans horizontaux, suivant lesquels on coupe la surface du sol, sont choisis de manière à avoir pour cotes des nombres entiers, tels que 1, 2, 3,... 10 mètres, etc. Sur un plan coté, un point sera déterminé par sa projection et par la cote inscrite à côté de sa projection. Une droite sera définie par la projection et les cotes de deux de ses points. Si la droite est horizontale, tous ses points auront même cote ; si elle est verticale, sa projection sera un point. L'*inclinaison* d'une droite est l'angle aigu que fait cette droite avec sa projection sur un plan horizontal : cet angle se mesure généralement par sa tangente. Quand on considère les points d'une droite qui ont pour cotes des nombres entiers consécutifs, leurs projections partagent la projection de la droite en parties égales d'autant plus petites que la droite a une inclinaison plus grande. Ce mode de division de la projection de la droite constitue ce que l'on nomme l'*échelle de la pente de la droite*. Un plan quelconque se représente sur un plan coté par les projections et les échelles de pente d'un certain nombre de lignes horizontales tracées dans ce plan ; ces droites fournissent ainsi une cote à chaque ligne qui les rencontre. En outre, elles sont parallèles à l'intersection du plan donné avec le plan de comparaison. Si donc nous menons dans le premier de ces plans une droite qui leur soit perpendiculaire, les projections seront perpendiculaires aussi, et nous aurons la ligne du plan donné qui fait le plus grand angle avec sa projection sur le plan de comparaison ; c'est elle qu'on nomme la *Ligne de plus grande pente*. De plus, comme l'inclinaison d'un plan sur le plan horizontal est marquée par l'inclinaison de sa ligne de plus grande pente, la projection de cette ligne est ce qu'on appelle l'*Echelle de pente du plan*. On la distingue des échelles des droites en l'indiquant par un trait double (Fig. 19). On trace encore sur les cartes topographiques deux systèmes de lignes qui servent en quelque sorte à caractériser la forme du terrain. Ce sont les *Lignes de faîte* ou de partage des eaux, et les *Thalwegs* ou lignes d'écoulement naturel des eaux, qui séparent les deux coteaux d'une même vallée.

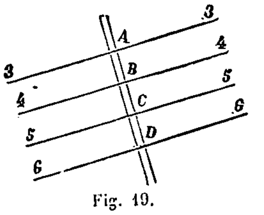

Fig. 19.

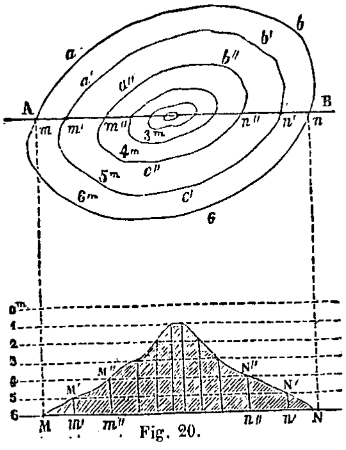

Fig. 20.

Lorsqu'un terrain est représenté par un plan coté, il est facile d'en obtenir des coupes verticales ; ces coupes sont appelées *Profils de nivellement*. En effet, si l'opérateur a rapporté sur le plan les différents points du terrain qu'il a nivelé, il pourra réunir ces points par un trait continu qui sera une courbe de niveau. Soient, par ex., (Fig. 20), abc, $a'b'c'$, $a''b''c''$, etc., les différentes courbes obtenues, accompagnées de leurs cotes. Pour représenter la section faite par un plan vertical ayant AB pour trace, on prendra une ligne de terre à laquelle on amènera des parallèles à des distances déterminées par les différences entre les niveaux des courbes abc, $a'b'c'$, etc. Puis, on prendra les longueurs Mm', Mm''... respectivement égales aux longueurs mm', mm''...; enfin, on élèvera les perpendiculaires $m'M'$, $m''M''$..., qui couperont les horizontales aux points M', M''..., par lesquelles on fera passer un trait continu. Comme il arrive presque toujours que les distances verticales sont moindres que les distances horizontales, on rapporte habituellement les premières à une échelle double, triple, etc., de l'échelle des distances horizontales. — Avec un plan coté, on peut encore construire un *Plan en relief* qui donne une représentation exacte du terrain à une échelle déterminée. A cet effet, on dessine le plan du terrain sur une feuille de papier collée sur bois ; on découpe des bandes de carton mince, ayant pour hauteur les cotes des courbes de niveau réduites à l'échelle du plan, et on les colle de champ sur les courbes de niveau correspondantes. On colle aussi sur les côtés du polygone des bandes de carton qui forment une espèce de boîte ; et enfin, on remplit les intervalles avec de la terre glaise que l'on égalise avec la main, de manière à former une surface continue sur laquelle se trouvent les bords supérieurs des bandes de carton. Mais avec un peu d'habitude, cet expédient n'est pas nécessaire, car on arrive à voir sur le plan coté d'un terrain l'image exacte de sa surface avec ses trois dimensions.

***PLANAIRE.** s. f. (latin. *planus*, aplati). T. Zool. V. Turbellariés.

PLANCHE. s. f. (R. *plan*). Morceau de bois refendu, plat, peu épais, et plus long que large, dont on se sert surtout dans les ouvrages de menuiserie. — *Monter sur les planches*, Se faire acteur, jouer sur un théâtre public. ‖ Fig. et fam., *Faire p.*, se dit D'une chose qu'on fait pour la première fois, et qui pourra être imitée à l'avenir. *Cela fera p. pour la suite. Faire la p. aux autres*, Être le premier à tenter, à faire une chose qui paraît présenter du danger ou quelque difficulté. — *S'appuyer sur une p. pourrie*, Mettre sa confiance en l'appui d'une personne faible et dont on ne peut tirer aucun secours. On dit aussi D'une personne de cette sorte, *C'est une p. pourrie.* — *C'est une p. dans le naufrage*, se dit D'une dernière ressource que quelqu'un trouve dans son désastre, d'un dernier moyen qu'il a d'échapper à une ruine totale. *C'est une p. qu'il a sauvée de son naufrage*, C'est un faible débris qu'il a conservé de sa fortune. Au sens moral, on dit Du sacrement de pénitence, *C'est la seconde p. après le naufrage.* ‖ T. Grav. Tablette de bois ou plaque de métal préparée pour la gravure. *Une p. de bois, de cuivre. Préparer une p.* Se dit plus ordin., De cette tablette, de cette feuille, quand elle a été travaillée par le graveur. *Retoucher une p. La p. est usée.* — Par extens., Estampe tirée sur une p. gravée ; se dit surtout Des estampes jointes à un ouvrage pour en faciliter l'intelligence. *Cet ouvrage est accompagné de planches. Un atlas de soixante planches.* ‖ T. Hortic. Petit espace de terre plus long que large où l'on cultive des fleurs, des légumes. *Une p. de tulipes. Une p. de chicorée.* ‖ T. Maréchal. Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets. ‖ T. Natation. *Faire la p.*, Nager étendu sur le dos, sans faire de mouvement apparent. = Syn. Voy. Ais.

PLANCHÉIER. v. a. Garnir de planches le sol, le plancher d'en bas d'un appartement, d'une chambre. *J'ai fait p. mon cabinet.* = Planchéié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

PLANCHER. s. m. Assemblage horizontal de solives ou de barres de fer, recouvertes de planches, et formant la séparation entre deux étages d'un bâtiment. *Ces planchers sont fort solides.* Dans ce sens, *Plancher* se dit tantôt Du plancher d'en bas sur lequel on marche : *P. parqueté, carrelé. Frotter un p. Le p. s'est affaissé ;* tantôt, au contraire, Du plancher supérieur. *Ces planchers sont trop bas. Plafonner un p. Sauter jusqu'au p. Suspendre quelque chose au p.* ‖ Par ext., se dit aussi De l'aire établie sur le sol lui-même, dans certains rez-de-chaussée. ‖ Fig. et famil., *Il n'est rien tel que le p. des vaches*, Il y a bien moins de danger à voyager par terre que par mer.

PLANCHETTE. s. f. Dimin. Petite planche.

Enc. — Dans la Géométrie pratique, on désigne sous ce nom une tablette de bois parfaitement dressée, qui est portée par un genou à coquilles et un pied à trois branches, et sur laquelle on tend une feuille de papier blanc. La *Planchette* est accompagnée d'une alidade à pinnules, c.-à-d. d'une règle de cuivre munie de deux pinnules dont les fentes et les fils se trouvent dans le même plan que l'un des côtés de la règle. Ainsi constituée, la pl. permet de lever le plan du terrain et de le rapporter simultanément sur le papier. — Quand on veut exécuter un levé à la pl., on commence par choisir une *base* d'opérations, c.-à-d. une ligne droite dont la longueur est connue, et des deux extrémités de laquelle on puisse voir nettement tous les points remarquables du terrain. Pour fixer les idées, appelons A et B les deux extrémités de la base, et E, D, C, les points remarquables du terrain. Cette base choisie, nous porterons d'abord la pl. à l'une des extrémités, en A par ex. ; nous marquerons sur le papier un point a, et nous tracerons la ligne ab, en lui donnant la longueur qui doit représenter la base AB, d'après l'échelle adoptée : cela fait, nous planterons une aiguille au point a. Il s'agit maintenant de mettre le point a du papier au-dessus du point A du sol, et la droite ab du papier dans la même direction que AB du terrain. On réalise la première condition à l'aide du fil à plomb ; pour réaliser la seconde, on place l'alidade sur la ligne ab, et dirigeant un rayon visuel par les pinnules, on fait tourner la planchette sur son axe jusqu'à ce que ce rayon visuel rencontre le jalon fixé en B ; puis, après s'être assuré, au moyen d'un niveau à bulle d'air, que la pl. est bien horizontale, on la fixe. Sans déranger la pl., on fait alors tourner l'alidade autour de l'aiguille plantée en a, jusqu'à ce que la ligne de visée qu'elle détermine passe par le point E ; aussitôt, avec un crayon appliqué contre l'arête de l'alidade, on trace sur le papier la ligne ae qui doit représenter le rayon visuel. Dirigeant ainsi successivement l'alidade vers les autres points remarquables D et C, on trace de même sur le papier les lignes ad et ac. Quand on a ainsi terminé les opérations relatives à la station A, on enlève la pl., on fixe un jalon en A, et l'on transporte l'instrument à la station B où l'on recommence les mêmes opérations qu'à la station précédente. L'intersection de deux rayons visuels, dirigés sur chacun des points, donne la position de ces points, et par conséquent la figure tracée sur la pl. est semblable à la figure formée par le plan du terrain. — La méthode que nous venons de décrire est appelée méthode *par intersection* : elle n'est applicable que dans le cas où le terrain est assez découvert pour que tous les points remarquables puissent être déterminés avec une exactitude suffisante par des droites partant des deux extrémités d'une même base. Lorsque cette condition n'est pas remplie, on procède par *cheminement*, c.-à-d. qu'on détermine successivement la direction d'un côté du polygone à lever au moyen de l'alidade, et sa longueur au moyen de la chaîne, en se transportant ainsi de sommet en sommet. Le plan levé, il s'agit de l'orienter. Pour cela, il suffit de connaître l'angle que fait la base ou l'un des côtés du polygone avec le méridien ; cet angle est donné sur le terrain par une boussole appelée *déclinatoire*. On observe l'angle que fait l'aiguille aimantée avec la base et l'on trace sur le papier la ligne nord-sud.

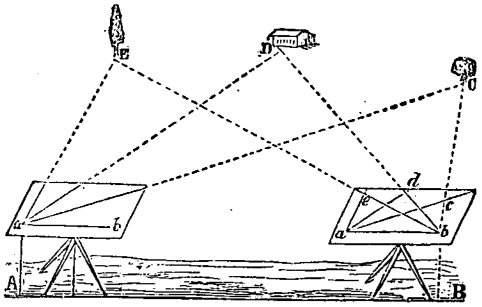

PLANÇON ou **PLANTARD.** s. m. (R. *plant*). T. Agric. Branche de saule, de peuplier, d'osier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture.

PLANE. s. m. T. Bot. Se disait autrefois pour Platane. ‖ * *Érable p.*, Voy. Acérinées.

PLANE. s. f. (R. *plan*). T. Technol. Outil qui sert à aplanir, à unir, à rendre lisse le bois, le cuivre, etc. *La p. des charrons est une espèce de couteau à deux manches.* = Planer. v. a. Unir, polir avec la plane ou quelque autre outil. *P. une planche. P. de l'étain. Marteau à p.* = Plané, ée. part.

PLANER. v. n. Se dit proprement D'un oiseau, Quand il se soutient en l'air sur ses ailes étendues, sans paraître les remuer. *Un milan qui plane en l'air, qui plane.* ‖ Fig., Considérer de haut. *De cette hauteur, on plane au loin sur la campagne.* Au sens moral, *Le génie de Bossuet plane sur tous les siècles et embrasse d'un regard la suite des événements.*

***PLANÈRE.** s. f. T. Bot. Voy. Ulmacées.

PLANÉTAIRE. adj. 2 g. T. Astron. Qui a rapport aux planètes. *Système p. Année p.* = Planétaire. s. m. Machine qui représente les mouvements des planètes.

PLANÈTE. s. f. (gr. πλανήτης, errant). T. Astron.

Enc. — I. *Définition et nombre des planètes.* — Parmi les astres nombreux qui semblent parsemer la voûte du ciel, on en remarque quelques-uns qui sont pour la plupart au rang des plus brillants, et qui changent de position relativement aux autres, les uns plus rapidement, les autres plus lentement : en conséquence, les anciens les distinguaient déjà sous le nom de *Planètes*, par opposition aux autres astres, qu'ils nommaient *étoiles fixes*, à cause de l'absence chez ces derniers de tout mouvement apparent.

Mais la découverte moderne des *Satellites*, c.-à-d. des petits astres qui tournent autour des planètes proprement dites, et celle des comètes périodiques, ont obligé les astronomes à définir les planètes d'une façon plus précise, la définition ancienne pouvant en effet s'appliquer également aux satellites et aux comètes. En conséquence, le mot *planète* désigne aujourd'hui, « Un astre qui, vu dans un télescope d'un pouvoir suffisant, présente un diamètre apparent, et qui exécute sa révolution autour du Soleil dans une orbite elliptique différant assez peu d'un grand cercle. »

Le nombre des planètes actuellement connues s'élève à près de 80. Huit d'entre elles sont, à cause de leurs dimensions considérables, appelées *planètes principales:* ce sont *Mercure*, *Vénus*, la *Terre*, *Mars*, *Jupiter*, *Saturne*, *Uranus* et *Neptune*. Les autres, qui sont, comparativement à celles-ci, extrêmement petites, sont nommées *Planètes secondaires* et *Astéroïdes*. Des huit planètes principales que nous venons de nommer, les six premières seulement étaient connues des anciens, car elles sont visibles à l'œil nu; Uranus n'a été découvert qu'en 1781, et Neptune qu'en 1846. Quant aux astéroïdes, tous ont été découverts depuis le commencement de ce siècle, et il est extrêmement probable que la série de ces planètes minimes n'est pas encore connue tout entière. L'ensemble de ces corps célestes constitue, avec le Soleil autour duquel tous tournent comme centre, ce qu'on appelle le *système planétaire :* on dit aussi fréquemment dans le même sens *système solaire ;* mais le système solaire comprend en outre les comètes périodiques.

II. *Des mouvements apparents des planètes.* — Les mouvements apparents des planètes sont beaucoup plus irréguliers que ceux du Soleil et de la Lune. Lorsque l'on compare à de longs intervalles de temps les lieux qu'elles occupent, on voit qu'elles avancent toutes, bien qu'avec des vitesses moyennes différentes, dans le même sens que ces deux astres, c.-à-d. en sens contraire du mouvement diurne, ou d'occident en orient. En outre, toutes, à l'exception de quelques-unes parmi les astéroïdes, s'écartent peu de l'écliptique, dans un sens ou dans l'autre, et ne sortent pas de cette zone du ciel que l'on désigne sous le nom de Zodiaque. Les mouvements apparents du Soleil et de la Lune, quoique non uniformes, ne s'écartent pas beaucoup de l'uniformité; mais il en est autrement des planètes. Quelquefois elles avancent rapidement, perdent ensuite par degrés leur vitesse apparente, semblent s'arrêter comme devant un obstacle, puis elles reviennent en arrière avec une vitesse d'abord croissante, ensuite décroissante, jusqu'à ce qu'elles s'arrêtent dans leur mouvement *rétrograde*. Alors a lieu une autre *station*, ou un instant de repos et d'indécision apparente, après quoi elles reprennent leur mouvement *direct* originaire de l'ouest à l'est. Au total, le mouvement direct fait plus que compenser le mouvement rétrograde, et, par l'excès du premier sur le second, la pl. parcourt son orbite dans le sens direct. Ces phénomènes, qu'on appelle *Stations* et *Rétrogradations* des planètes, peuvent se représenter de la manière suivante. Soit EC (Fig. 1) l'écliptique développée sur une surface plane; la route de la pl. par rapport à l'écliptique, dans un certain nombre de jours donnés, présentera l'apparence de la ligne en zigzag PQRS. De P à Q le mouvement est direct, mais il se ralentit à mesure que la pl. approche de Q. Au point Q il est stationnaire; de Q à R il est rétrograde; à R, il est encore stationnaire; de R à S il est direct, et ainsi de suite. Tel est le caractère général du mouvement apparent; mais les arcs et les temps de rétrogradation diffèrent beaucoup selon les différentes planètes.

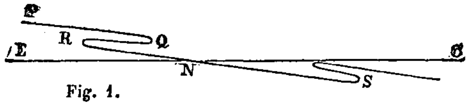

Fig. 1.

Les planètes font le tour du ciel dans des circonstances très-différentes. Deux d'entre elles, en effet, Mercure et Vénus, font évidemment ce circuit en compagnie du Soleil, dont elles ne s'écartent jamais au delà de certaines limites, et autour duquel elles semblent osciller, brillant, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest de cet astre. Dans le premier cas, elles brillent à l'ouest de l'horizon, après le coucher du Soleil, et sont alors appelées *étoiles du soir*. Lorsque ces deux planètes sont à l'ouest du soleil, elles se lèvent avant cet astre, vers l'est de l'horizon, et sont appelées *étoiles du matin*. Toutefois les oscillations de Mercure sont beaucoup plus rapides que celles de Vénus, et s'accomplissent dans un arc beaucoup plus petit. En effet, tandis que la plus grande *Élongation* de Mercure, c.-à-d. sa plus grande distance angulaire du Soleil, ne dépasse jamais un arc de 29°, celle de Vénus peut aller à 47°. C'est pour ces motifs que plusieurs astronomes anciens regardaient Mercure et Vénus comme des satellites du Soleil, et supposaient que ces planètes décrivaient leurs orbites autour de lui. Au contraire, comme ils voyaient souvent les autres planètes, Mars, Jupiter et Saturne, à toute distance du Soleil et en opposition avec lui, ils les considéraient comme ayant des mouvements indépendants de cet astre. Les différences si remarquables signalées entre les mouvements de Mercure et de Vénus d'une part, et ceux de Mars, Jupiter, Saturne, etc., d'autre part, dépendent de la position de ces deux catégories de planètes par rapport à la Terre d'où nous les observons, les deux premières étant plus rapprochées du Soleil que ne l'est notre globe, et les autres en étant au contraire plus éloignées. De là le nom de *planètes inférieures* donné à Mercure et à Vénus, et celui de *planètes supérieures* donné à toutes les autres.

Les anciens astronomes, pour expliquer et représenter les mouvements apparents des planètes, avaient imaginé différents systèmes, tous plus ou moins compliqués et qui ne pouvaient rendre un compte rigoureux des phénomènes (v. ASTRONOMIE). Au contraire, tous les phénomènes que nous offrent l'ensemble des planètes et chacune d'elles en particulier, s'expliquent de la manière la plus simple et la plus exacte, en supposant que le Soleil est placé au centre commun des mouvements planétaires, et en attribuant aux planètes un double mouvement, c.-à-d. une rotation diurne autour de leur axe et une révolution annuelle autour du Soleil. D'après cette hypothèse, qui a été d'abord imaginée par Pythagore et Philolaüs, mais que Copernic le premier a établie scientifiquement, et qui depuis a été confirmée par toutes les découvertes modernes et par une foule de considérations différentes, les stations et les rétrogradations des planètes, ainsi que toutes les apparences géocentriques qui ont si fort embarrassé les anciens astronomes, deviennent les simples conséquences d'un mouvement de relation. — Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les apparences qui doivent résulter des mouvements combinés de la Terre avec une pl. *inférieure*, c'est-à-d. dont l'orbite tout entière est contenue dans celle de la Terre. Soient (Fig. 2) S le Soleil, ABCD l'orbite de la Terre, et $abcd$ celle d'une pl. inférieure, de Mercure par ex., les mouvements des deux astres ayant lieu dans le même sens, lequel est indiqué par l'ordre des lettres et par la flèche. Supposons que A soit la position de la Terre, et a celle de Mercure à sa plus grande élongation orientale : la ligne Aa sera une tangente à l'orbite de Mercure au point a. A mesure que la Terre marchera de A vers B, et Mercure de a vers b, l'angle d'élongation SAa ira en diminuant jusqu'à ce que la Terre arrive au point B ; à ce moment Mercure se trouvera en b dans la même ligne droite que la Terre et le Soleil, les angles ASB et aSb décrits par la Terre et par Mercure étant proportionnels à leurs mouvements angulaires moyens respectifs. Lorsque la pl. est dans cette situation, on dit qu'elle est à sa *conjonction inférieure.* Mais lorsque la Terre a dépassé B, Mercure, avançant avec un mouvement angulaire plus rapide, commencera à paraître sur le côté occidental du Soleil, et l'angle d'élongation continuera de s'accroître jusqu'à ce que la pl. arrive au point c et la Terre au point C, où la ligne visuelle se trouve être de nouveau une tangente à l'orbite de Mercure. L'angle d'élongation a alors atteint une seconde fois sa valeur maximum, et à partir de ce point il continuera de décroître jusqu'à ce qu'enfin il s'évanouisse complétement, ce qui a lieu au moment où la Terre arrive en D et Mercure en d, les trois points DS et d étant sur la même ligne droite. La pl. est alors à sa *conjonction supérieure* et *au delà* du Soleil. Bientôt après la pl. réapparait au côté oriental du Soleil, et l'angle d'élongation continue de s'accroître jusqu'à ce que la pl. arrive en e et la Terre en E, où la ligne Ee représente de nouveau une tangente à l'orbite. La Terre, Mercure et le Soleil occupent alors exactement les mêmes positions relatives que lorsque la Terre était en A, et la pl. en a, de telle sorte que la série des changements de situation respective recommencera dans le même ordre que précédemment. Les intervalles après lesquels ces phénomènes se produisent sont faciles à calculer quand on connaît les périodes de révolution de la Terre et de la pl. inférieure, et le rapport des rayons de leurs orbites respectives. Quant à ce dernier, il se trouve approximativement au moyen de l'angle de plus grande élongation SAa. En effet, le triangle SAa étant rectangle en a, on aura $Sa : SA :: \sin SAa.$: au rayon ; ce qui donnera le rapport des rayons Sa, SA des deux orbites. Ce procédé serait rigoureux, si les orbites étaient exactement circulaires.

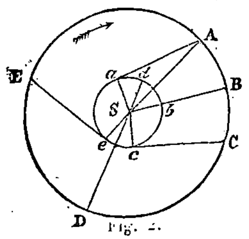

Fig. 2.

La figure qui précède nous aidera encore à comprendre les phénomènes des *stations* et des *rétrogradations*. Au point b, où la pl. est à sa conjonction inférieure, la Terre et la pl. se meuvent toutes deux dans la même direction ; mais, comme la pl. marche plus vite que la Terre, elle laisse celle-ci en arrière, et le mouvement apparent, tel qu'il est vu de la Terre, est le même que si la pl. restait immobile, pendant que la Terre se mouvrait en sens contraire avec une vitesse égale à la différence de leurs mouvements relatifs. En conséquence, le mouvement apparent de la pl. est contraire au mouvement apparent du Soleil, et par suite rétrograde. A la conjonction supérieure d, la pl. et la Terre se meuvent dans des directions opposées par rapport à la ligne Dd ; par conséquent, leur mouvement relatif est le même que si la pl. restait immobile, la Terre avançant dans la direction qui lui est propre avec une vitesse égale à leurs mouvements réunis: dans cette situation, le mouvement apparent de la pl. est donc direct. Aux points de plus grande élongation a et c, la pl. se meut dans la direction de la ligne visuelle Aa ou Cc, et la Terre perpendiculairement (ou à peu près) à cette ligne ; par conséquent, dans ces points, le mouvement apparent de la pl. est encore direct : mais puisqu'il est direct en a et en c, et rétrograde en b, il doit y avoir entre a et b, ainsi qu'entre b et c, un point où le mouvement apparent n'est ni direct ni rétrograde, c.-à-d. où la pl. semble stationnaire. La détermination des points stationnaires est un problème de pure géométrie, qui est d'une solution très-facile, quand on suppose les orbites circulaires et le mouvement uniforme; mais le problème devient infiniment plus compliqué, quand il s'agit d'orbites elliptiques et de mouvements variables. Nous nous bornerons à dire que les résultats du calcul, vérifiés par l'expérience, placent les stations de Mercure à des élongations du Soleil qui peuvent varier de 15° à 20°, selon les circonstances. Quant à Vénus, l'élongation de ses points stationnaires ne s'écarte jamais beaucoup de 29°. Mercure persiste dans son mouvement rétrograde pendant environ 22 jours, et Vénus pendant environ 42.

Les mouvements apparents des *planètes supérieures*, c.-à-d. de celles qui sont plus éloignées du Soleil que la Terre, s'expliquent avec la même facilité. Comme leurs orbites embrassent celle de la Terre, ces planètes ne sont pas confinées entre de certaines limites d'élongation, et on les observe à toutes les distances du Soleil, même dans la région du ciel directement opposée à cet astre. On dit qu'elles sont en *conjonction*, lorsqu'elles sont situées au delà du Soleil dans une même ligne droite que cet astre et la Terre ; on dit au contraire qu'elles sont en *opposition*, lorsque la Terre, sur une même ligne, se trouve entre elles et le Soleil. Toutes les planètes supérieures, lorsqu'elles sont en opposition, et pendant quelque temps avant et après, semblent avoir un mouvement rétrograde; mais l'étendue de l'arc de rétrogradation, le temps durant lequel le mouvement est rétrograde, et enfin la vitesse de ce mouvement, diffèrent beaucoup selon les diverses planètes. Mars, par exemple, rétrograde pendant environ 73 jours, Jupiter pendant 121, et Saturne pendant 138.

III. *Phases des planètes.* — Si les planètes sont, ainsi qu'est notre globe, des corps ronds et opaques qui empruntent leur éclat de la lumière solaire, elles doivent nécessairement, dans la théorie copernicienne, présenter des phases comme la Lune, suivant l'angle sous lequel un habitant de la Terre voit la moitié illuminée de leur surface : c'est en effet ce qui a lieu, du moins pour Mercure et Vénus, et jusqu'à un certain point pour Mars, quand on les observe à l'aide du télescope. Les apparences que nous offrent les planètes inférieures sont exactement telles que le calcul les avait déterminées à priori, dans l'hypothèse que les planètes ne sont visibles que par la réflexion de la lumière du Soleil. Soient (Fig. 3 T la Terre, S le Soleil, autour duquel tourne une pl. inférieure représentée dans différentes positions de son orbite. Lorsque la pl. est à sa conjonction supérieure A, un spectateur placé sur la Terre T verra la surface de la pl. entièrement illuminée du côté qui regarde la Terre : elle présentera donc un disque rond. Aux points de la plus grande élongation B et C, l'habitant de la Terre ne verra plus qu'une moitié de l'hémisphère éclairé ; par conséquent, la pl. apparaîtra sous la forme d'une demi-lune. Lorsque la pl. est en D, c.-à-d. à sa conjonction inférieure, c'est son hémisphère obscur qui regarde la Terre ; elle est donc alors invisible. Entre A et B, ainsi qu'entre A et C, la pl. paraît plus qu'à moitié pleine. Enfin, entre B et D et entre C et D, elle paraît sous forme de croissant, comme la Lune à son premier et à son dernier quartier. Les phases que présente Mercure sont identiques. Quant aux planètes supérieures, l'absence de phases est une conséquence de leurs grandes distances du Soleil comparativement à la distance de la Terre. Mars est la seule qui offre des phases et une apparence *gibbeuse*, qui toutefois ne s'éloigne pas beaucoup de la forme circulaire, puisque la partie éclairée du disque ne tombe jamais au-dessous des sept huitièmes du disque entier. Soient (Fig. 4), S le Soleil, T la Terre, et M Mars. Il y a un moment de la révolution de la Terre dans son orbite où nous ne voyons qu'une portion de la surface éclairée de Mars. C'est lorsque la Terre se trouve en T, c.-à-d. dans une position telle que l'angle STm soit un angle droit, que nous voyons le minimum xmn de cette surface illuminée. Ainsi donc, la portion de Mars, qui est visible à l'observateur placé à la surface de la Terre, varie seulement entre le plein et les sept huitièmes du plein ; elle ne peut jamais descendre au demi-plein et encore moins au croissant.

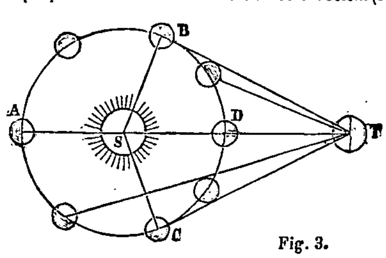

Fig. 3.

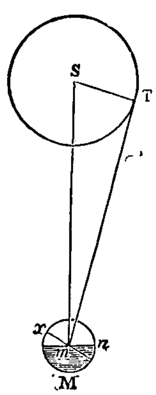

Fig. 4.

IV. *Distances et temps périodiques des planètes.* — L'astronomie pratique fournit différentes méthodes pour déterminer les distances des planètes au Soleil, et le temps qu'elles mettent à accomplir leurs révolutions. Nous savons déjà que les distances de Mercure et de Vénus peuvent se comparer à celle de la Terre en observant leur angle de plus grande élongation. En ce qui concerne les planètes supérieures, on peut obtenir une évaluation approximative de la longueur relative de leur *rayon vecteur*, c.-à-d. de la ligne qui joint chacune d'elles au Soleil, en observant la vitesse angulaire de la rétrogradation apparente de la pl. vers l'époque de son opposition. Soient Tt (Fig. 5) une très-petite portion de l'orbite terrestre décrite dans un intervalle de temps donné, en un jour par ex., et Mm une portion correspondante de l'orbite de Mars décrite dans le même intervalle, la pl. étant en opposition. Joignons tm, et menons tn parallèle à SM. Vu de t, Mars paraîtra avoir rétrogradé de n à m. En conséquence, l'angle ntm est donné par l'observation, et par suite son complément mtT devient connu (l'arc Tt, étant très-petit, peut être considéré comme une ligne droite). Or, dans le triangle tST rectangle en T, l'angle S est donné, car c'est l'angle décrit par le rayon vecteur de la Terre dans l'intervalle donné; par conséquent, l'angle StT devient connu, et l'on connaît de même Stm. Supposons que nous connaissions le temps périodique de Mars, l'arc Mm ou l'angle MSm sera donné, et, par suite, mSt, qui est sa différence d'avec TSt, sera connu. Ainsi donc, dans le triangle Stm, nous avons les deux angles Stm et tSm, et par conséquent aussi le troisième angle tmS, d'où le triangle est donné dans l'espèce et le rapport de St à Sm se trouve déterminé. Mais Sm est la distance de Mars au Soleil ; cette distance se trouve donc déterminée en termes du rayon vecteur de la Terre.

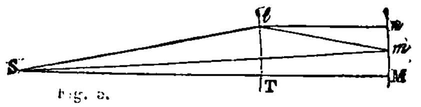

Fig. 5.

Pour appliquer dans la pratique le principe qu'on vient d'exposer

Il faut au préalable connaître le temps périodique de la pl. Il existe différentes méthodes pour déterminer ce dernier, sans qu'il soit besoin de connaître la distance de la pl. à la Terre. L'une d'elles consiste à noter les instants où la pl. observée passe par ses nœuds, c.-à-d. où elle traverse le plan de l'écliptique. Comme toutes les orbites sont inclinées sur l'écliptique et ont le Soleil presque à leur centre, chacune d'elles coupe le plan de l'écliptique en deux points opposés qu'on appelle *nœuds*. Or, il est aisé de déterminer par l'observation l'instant où une pl. est à son nœud. En effet, lorsqu'elle passe d'un côté de l'écliptique à l'autre, du nord au sud par exemple, il suffit de convertir les ascensions droites et les déclinaisons observées en longitudes et en latitudes. Lorsque, d'une observation à l'autre, la latitude qui était australe, est devenue boréale, on est averti que le passage a eu lieu dans l'intervalle. Alors une simple proportion, fondée sur la quantité du mouvement de la pl. en latitude dans cet intervalle, donnera l'heure et la minute auxquelles l'astre était dans l'écliptique. L'espace de temps qui s'écoule entre deux passages successifs d'une pl. par le même nœud diffère de la période *sidérale*, c.-à-d. du temps que la pl. met à revenir au même point du ciel ou à la même *étoile*, mais d'une très-petite quantité seulement. Cette différence résulte d'un léger mouvement du nœud. — Une autre méthode, qui est en général préférable, consiste à déterminer, d'après des observations continuées pendant plusieurs jours consécutifs, l'instant précis où une pl. supérieure est en opposition avec le Soleil, c.-à-d. celui où les longitudes du Soleil et de la pl. diffèrent exactement de 180°. Le jour de l'opposition, la pl. passe au méridien douze heures après le Soleil. L'intervalle entre deux retours successifs à l'opposition constitue ce qu'on appelle la période *synodique* de la pl.; cette période diffère considérablement de la sidérale, mais celle-ci se déduit aisément de la synodique. Soient (Fig. 6) T et J les positions de la Terre et de Jupiter, lorsque ce dernier est en opposition. L'opposition suivante aura lieu, lorsque la Terre aura parcouru son orbite tout entière et, de plus, un certain arc T*t*, que nous appellerons x, et qui correspond au mouvement angulaire de Jupiter dans l'intervalle. Le temps de la période synodique, c'est-à-d. le nombre de jours entre les deux oppositions, est donc connu. Appelons-le $365 + t$; le temps qu'il a fallu à la Terre pour décrire l'arc T*t* ou x devient t jours. Nous avons ainsi $365 : t :: 360° : x$; ce qui nous donne la valeur de x, ou de l'angle JS*j*. Maintenant, si nous représentons par p la période sidérale, nous aurons $x : 360° :: t : p$, et, par conséquent, $p = \frac{360t}{x}$.

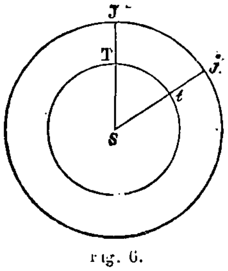

Fig. 6.

Toutefois, comme les orbites ne sont pas exactement circulaires, ces intervalles ne sont pas tout à fait égaux ; mais, en observant un grand nombre d'intervalles semblables et en prenant la moyenne, on s'affranchira des inégalités du mouvement elliptique, et l'on aura une période synodique moyenne parfaitement exacte ; en outre, par cette dernière, on déterminera aisément la période sidérale. Le tableau qui suit indique les périodes sidérales moyennes des huit planètes principales et leurs distances moyennes au Soleil, en termes de la distance moyenne de la Terre au Soleil, c.-à-d. le rayon moyen de l'orbite terrestre étant pris pour unité.

	PÉRIODE SIDÉR. MOY.		MOYENNE DIST. au Soleil.
	en jours.	en années.	
Mercure. . . .	87,9692	0,24	0,387098
Vénus.	224,7007	0,62	0,723332
La Terre. . . .	365,2563	1,00	1,000000
Mars	686,9796	1,88	1,523692
Jupiter	4332,5848	11,86	5,202776
Saturne. . . .	10759,2198	29,46	9,538786
Uranus. . . .	30686,8208	84,02	19,182390
Neptune. . . .	60127,. . .	164,6 .	30,04. . .

V. *Rapport entre les périodes et les distances.* — Quand on compare la série des distances des planètes au Soleil avec celle de leurs temps périodiques, on reconnaît aussitôt qu'il existe entre ces distances et ces temps une certaine relation, les plus grandes en effet correspondant aux plus longues périodes. Toutefois les périodes croissent plus rapidement encore que les distances. Jupiter, par ex., est seulement 5 fois plus éloigné du Soleil que la Terre, et sa période est 12 fois plus longue. Képler rechercha s'il existait une relation rigoureuse entre les deux séries, et après avoir laborieusement comparé les différentes puissances des nombres qui représentent les temps périodiques et les distances moyennes des six planètes connues de son temps, il découvrit cette loi remarquable, la *troisième* de celles qui portent son nom : « Les carrés des temps périodiques des planètes sont entre eux dans le même rapport que les cubes de leurs moyennes distances au Soleil. » Prenons pour exemples la Terre et Mars dont les périodes sont dans le rapport de 3652563 à 6869796 et les distances au Soleil dans celui de 100000 à 152369. En faisant le calcul, on vérifiera sans peine cette proportion $(3652563)^2 :: (6869796)^2 :: (100000)^3 :: (152369)^3$. Et ce n'est pas là une relation empirique, déduite des faits observés et qui ne se rapporte à aucune cause connue. Au contraire, c'est un résultat nécessaire de la loi de gravitation ; aussi cette loi est-elle féconde en conséquences importantes. En effet, de ce que toutes les parties du système planétaire sont soumises à cette loi, il en résulte que toutes les planètes sont des corps de même nature que la Terre, et qu'elles obéissent toutes de la même manière à l'action de l'attraction solaire (modifiée seulement par la distance), qui seule détermine leurs périodes et retient ces astres dans leurs orbites.

Mais Képler avait remarqué que la progression des distances successives au Soleil auxquelles se trouvaient les planètes alors connues, éprouvait une sorte d'hiatus ou de lacune entre Mars et Jupiter. En effet, il existe entre les distances des planètes au Soleil un rapport remarquable qui permet de retenir facilement les valeurs de ces distances. Si l'on écrit à la suite les uns des autres les nombres

0, 3, 6, 12, 24, 48, 96, 192,

qui sont tels que, abstraction faite du premier, chacun est double du précédent, et si l'on ajoute 4 unités à chacun d'eux, on aura

4, 7, 10, 16, 28, 52, 100, 196.

Or, ces nouveaux nombres, à l'exception de 28, sont sensiblement proportionnels aux distances des planètes. Ainsi, 4 exprimant la distance de Mercure au Soleil, 7 exprimera celle de Vénus, 10 celle de la Terre, 16 celle de Mars, 52 celle de Jupiter, 100 celle de Saturne, et 196 celle d'Uranus. La lacune occupée par le nombre 28 a été remplie par la découverte d'un grand nombre de planètes télescopiques, qui représentent comme la valeur de la pl. hypothétique de Képler. La relation que nous venons d'énoncer a été signalée par le professeur Titius de Wittemberg ; néanmoins on la désigne communément sous le nom de *Loi de Bode*, parce que l'astronome Bode, de Berlin, a particulièrement attiré l'attention sur elle. De plus, c'est improprement que cette relation est qualifiée de *loi*, car elle est purement empirique, et, d'ailleurs, elle est seulement approximative à l'égard de Saturne et d'Uranus, et se trouve complétement en défaut à l'égard de Neptune. En effet, d'après cette prétendue loi, la distance de la nouvelle pl. devrait être représentée par le chiffre 388; or, le nombre qui exprime sa distance réelle est 300 seulement.

VI. *Dimensions réelles des orbites planétaires.* — Jusqu'ici nous n'avons parlé des distances des planètes au Soleil que comparativement à la distance de la Terre à cet astre; mais il est intéressant de connaître la valeur de ces distances exprimée en quelque mesure qui nous soit familière. En vertu de la loi de Képler sur la relation entre les temps périodiques et les distances, les dimensions réelles d'une orbite planétaire quelconque étant connues, on trouvera immédiatement celles de toutes les autres orbites si l'on connait les temps périodiques respectifs des autres planètes. En fait, les dimensions des orbites ayant déjà été établies en termes du rayon de l'orbite de la Terre, il suffit d'obtenir la distance de la Terre au Soleil pour trouver aussitôt les distances respectives des autres planètes au Soleil. Or, trouver la distance de la Terre au Soleil, c'est la même chose que trouver la parallaxe horizontale du Soleil, c.-à-d. l'angle que sous-tendrait le rayon de la Terre s'il était vu du Soleil. En effet, la détermination de cet angle donne le rapport qui existe entre la distance de la Terre et son demi-diamètre : or celui-ci a été obtenu par la mesure des degrés du méridien terrestre. Parmi les différentes méthodes que l'astronomie peut employer pour déterminer la parallaxe horizontale du Soleil, la plus exacte est celle qui repose sur les observations faites des *passages* de Vénus sur le disque du Soleil.

Lorsque Vénus est à sa conjonction inférieure, et en même temps très-proche d'un de ses nœuds, la pl. se projette sur le disque du Soleil, et par l'effet de son propre mouvement combiné avec celui de la Terre, on la voit traverser ce disque, sous l'apparence d'une tache noire, et décrire ainsi une corde que des observateurs postés à différents points de la surface de la Terre rapporteront à des lieux différents du disque solaire. Soient (Fig. 7) T la Terre, V Vénus, H le Soleil, et CD la portion de l'orbite relative de Vénus que la pl. décrit en passant sur le disque solaire. Imaginons deux spectateurs situés aux deux extrémités opposées A, B, d'un diamètre de la Terre perpendiculaire à l'écliptique ; enfin, pour éviter toute complication, faisons abstraction de la rotation de la Terre, et supposons que A, B restent à la même place pendant tout le temps du passage. Au moment où le spectateur A verra le centre de Vénus projeté sur le disque solaire en *a*, le spectateur B le verra projeté en *b*. Si donc ils ont des moyens de noter exactement les positions des points *ab* sur le disque, par des mesures micrométriques des distances au bord ou autrement, leurs observations comparées donneront la mesure angulaire de la distance *ab* vue de la Terre. De plus, en vertu de la similitude des triangles AVB et *a*V*b*, la ligne *ab* sera à AB comme la distance de Vénus au Soleil est à celle de Vénus à la Terre. Or, on connaît les distances relatives de la Terre et de Vénus au Soleil ; par conséquent, le rapport de *a*V à AV est connu, et, par suite, on connaît aussi celui de *ab* à AB. Ce rapport est environ comme 68 est à 27, ou comme 2 1/2 est à 1. En conséquence, *ab* occupera sur le disque solaire une longueur 2 fois et 1/2 aussi grande que celle qu'occuperait le diamètre de la Terre ; ou, ce qui revient au même, la grandeur angulaire de *ab* sera égale à 2 fois et 1/2 le diamètre apparent de la Terre vue du Soleil, à 5 fois la parallaxe horizontale du Soleil. La mesure cherchée revient ainsi à celle de la zone PQRS, *pqrs*, comprise entre les lignes que le centre de Vénus décrit sur le disque solaire depuis son entrée jusqu'à sa sortie. La tâche des observateurs se réduit donc à déterminer avec tout le soin possible l'entrée et la sortie de la pl. et la corde qu'elle a décrite sur le disque. Un des meilleurs moyens de déterminer cette grandeur (en outre des mesures micrométriques) consiste à noter le temps écoulé pendant toute la durée du passage. En effet, le mouvement angulaire de Vénus étant donné avec beaucoup de précision par les tables du mouvement de cette planète, et sa route apparente, dans ce court intervalle, étant à très-peu près une ligne droite, les temps observés donneront la longueur des cordes décrites ; et comme, d'autre part, le diamètre apparent du Soleil est connu avec une grande précision, les cordes feront connaître les sinus verses et la différence des sinus verses, ou la largeur de la zone cherchée. Pour obtenir les temps du passage avec correction, chaque observateur note : 1° La première échancrure du disque en P, *p*, ou le premier *contact extérieur ;* 2° l'instant de la complète immersion de la pl. en Q, *q*, ou le premier *contact intérieur ;* 3° il répète les mêmes observations en RS, ou *rs*. L'intervalle moyen des contacts intérieurs et extérieurs lui donne les instants de l'entrée et de la sortie du centre de la pl. Les modifications que ce procédé doit subir, par suite de la rotation de la Terre autour de son axe et de la diversité des stations géographiques des observations, sont semblables en principe à celles qui entrent dans le calcul d'une éclipse ; l'application seulement est plus délicate. Les passages de Vénus sur le Soleil sont fort rares. Le dernier a eu lieu en 1769, et a été l'occasion du premier voyage de Cook à Otahiti. Ce passage fut alors observé à Otahiti, à Wardehuus, en Norvége, à Cajanebourg et à Kola, en Laponie, à Saint-Pétersbourg, à Paris, en Californie, à la baie d'Hudson, etc. Le résultat général de toutes les observations donna pour la parallaxe horizontale du Soleil 8",5776. — L'astronome anglais, James Gregory, le même à qui l'on doit le télescope à réflexion, paraît être le premier (1663) qui ait signalé le parti qu'on pourrait tirer de l'observation des passages des planètes inférieures pour la détermination de la distance de la Terre au Soleil. Malheureusement, d'une part, Mercure ne peut servir à cet effet, attendu qu'en raison de la petite distance où il se trouve du Soleil, on ne peut déterminer avec une précision suffisante la différence entre sa parallaxe horizontale et celle du Soleil, et, de l'autre, les passages de Vénus ne reviennent qu'après un intervalle de 113 ans. Toutefois, comme Vénus revient à sa conjonction presque au même point de son orbite au bout de huit ans, et que la différence de sa latitude à ces deux conjonctions successives ne dépasse pas 20 ou 24 secondes, distance moindre que le diamètre du Soleil, il en résulte que Vénus opère deux passages en huit ans, le premier avant d'avoir passé le nœud, et le second après avoir coupé l'écliptique ; mais, après ces deux passages rapprochés, il ne saurait y en avoir un nouveau avant 105 ans, ou 113-8 ans, et il peut n'arriver qu'après 121 ans. Les deux derniers passages de Vénus ont eu lieu en 1761 et 1769, les deux prochains auront lieu en 1874 et 1882 ; après quoi, il n'y en aura plus qu'en 2004. — Maintenant que nous avons trouvé la moyenne distance de la Terre au Soleil en termes d'une unité connue, le rayon terrestre, lequel = 6,366,745 mèt., nous pouvons exprimer en mêmes termes les distances moyennes de toutes les autres planètes au Soleil, puisque nous connaissons les rapports de ces distances à celle de la Terre. Le tableau ci-dessous indique, pour les planètes principales, leurs distances au Soleil évaluées : 1° en rayons terrestres, 2° en kilomètres, 3° et en lieues communes de 4445 mètres, ou de 25 au degré.

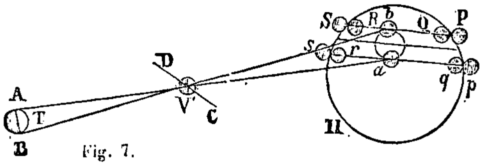

Fig. 7.

	DIST. en ray. ter.	DISTANCE en kilomètres.	DISTANCE en lieues.
Mercure.	9,284	59,108.860	13,297,831
Vénus.	17,348	110,456,292	24,848,203
La Terre	23,984	152,700,012	34,353,208
Mars	36,544	232,667,329	52,343,381
Jupiter	124,783	794,461,541	178,731,055
Saturne.	228,778	1,456,571,188	327,687,556
Uranus	460,070	2,929,148,372	658,976,011
Neptune.	720,479	4,587,106,071	1,031,969,869

VII. *Inclinaison et nœuds des orbites planétaires.* — Les plans des orbites planétaires sont inclinés les uns par rapport aux autres selon différents angles. Or, quand on veut rechercher les éléments de l'orbite d'une pl., une des premières choses à faire, c'est de déterminer la situation dans l'espace du plan dans lequel elle se meut. Pour cela, il faut nécessairement rapporter le plan de l'orbite que l'on considère à quelque autre plan dont la situation soit bien connue. Naturellement, c'est au plan de l'écliptique que l'on rapporte les plans dans lesquels se meuvent les différents corps du système solaire ; en outre, on prend la ligne des équinoxes pour origine du mouvement angulaire de la pl., quand on veut calculer celui-ci. En conséquence, pour déterminer la situation du plan d'une orbite planétaire dans l'espace, il faut déterminer son inclinaison sur l'écliptique, et la position, par rapport à la ligne des équinoxes, du point où le plan de l'orbite coupe celui de l'écliptique, c'est-à-dire la position des nœuds. Soient (Fig. 8) S le Soleil, PNR l'orbite d'une pl., et *p*NQ la projection de cette orbite sur le plan de l'écliptique, coupant la ligne des équinoxes SQ en Q. Ainsi, Q est le point à partir duquel on calcule les longitudes, N est le nœud, SN la ligne des nœuds, l'angle QSN la longitude du nœud telle qu'on la verrait du Soleil, et PN*p* l'inclinaison de l'orbite. Si nous supposons que R soit sur le côté sud de l'écliptique, P sur le côté nord, et que la pl. se meuve dans la direction RP, N sera le *nœud ascendant*. On détermine le lieu du nœud en observant la pl. quand sa latitude est presque insensible. Le point équinoxial Q étant connu, la longitude *géocentrique* du nœud, c.-à-d. l'angle formé en tirant des lignes droites des points Q et N à la Terre, se détermine par l'observation. Alors nous avons des données suffisantes pour calculer, à l'aide des procédés trigonométriques, la longitude *héliocentrique* QSN, et, par conséquent, l'inclinaison PN*p*. Les lieux des nœuds ne sont pas absolument fixes. En effet, par suite des attractions mutuelles que les planètes exercent les unes sur les autres, les nœuds ont un mouvement rétrograde, mais fort lent, relativement aux étoiles fixes. Les inclinaisons sont également sujettes à de légères variations, mais si faibles, qu'elles s'élèvent à quelques secondes au plus dans l'espace d'un siècle. En conséquence, quand on parle de la longitude des nœuds et de l'inclinaison de l'orbite d'une pl., il est indispensable de dire l'époque à laquelle se rapportent ces valeurs. Dans le tableau qui suit, elles sont rapportées, pour les sept premières, au 1er janv. 1800, et pour Neptune, au 1er janv. 1850.

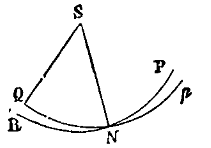

Fig. 8.

	INCLINAISON.			LONGIT. DU NŒUD ASCEND.		
Mercure	7°	0′	5″	45°	57′	38″
Vénus	3	23	29	74	51	41
La Terre	0	0	0	0	0	0
Mars	1	51	6	47	59	38
Jupiter	1	18	52	98	25	45
Saturne	2	29	36	111	56	7
Uranus	0	46	28	72	59	21
Neptune	1	46	59	130	6	52

VIII. *Formes des orbites planétaires.* — Une fois qu'on a déterminé l'inclinaison de l'orbite d'une pl. et la situation de la ligne des nœuds, on peut, quand on le veut, calculer le rayon vecteur de la pl. en termes de la distance du Soleil à la Terre, après avoir pris la latitude et la longitude de la pl. par une seule observation. En conséquence, si l'on calcule les valeurs de ce rayon vecteur pour un grand nombre de points de l'orbite, et qu'on reporte chacune d'elles sur le papier à l'angle d'élongation convenable autour du Soleil, on *obtiendra la forme de l'orbite que décrit la pl.* Mais il suffit d'un petit nombre d'observations de ce genre pour reconnaître que le rayon vecteur varie de longueur, et que, par conséquent, l'orbite est excentrique. Ce fait était connu dès l'époque d'Hipparque ; néanmoins la véritable forme des orbites planétaires n'a été découverte que par Képler, lorsque, par ses laborieux calculs sur les distances de Mars à ses oppositions telles que les avaient obtenues Tycho-Brahé, il eût constaté que l'orbite de cette pl. est une ellipse. Plus tard, il trouva qu'il en était de même de l'orbite de la Terre et des autres planètes connues de son temps. Ce fut alors qu'il formula la *première* de ses lois relatives aux mouvements des planètes : « Les orbites planétaires sont des ellipses dont le Soleil occupe l'un des foyers. » — Les mêmes observations qui servent à démontrer que l'orbite d'une pl. est elliptique, serviront également à déterminer son *excentricité*, c.-à-d. le rapport entre la distance qui sépare le foyer du centre, le demi-grand axe pris pour unité. Le seul point qu'il reste alors à connaître pour déterminer la route décrite dans l'espace par la pl., c'est la position de l'orbite sur son plan, ou la situation de son axe transverse par rapport à la ligne des équinoxes. Soient APB (Fig. 9) la projection d'une orbite sur le plan de l'écliptique, AB son axe transversal, SQ la ligne des équinoxes, et enfin S le foyer occupé par le Soleil. Le point A étant le *périhélie*, B est l'*aphélie* de l'orbite, et *la ligne* AB la *ligne des apsides*. La position de AB par rapport à SQ sera connue au moyen de l'un des angles QSA ou QSB, qui sont respectivement les longitudes de ces points. Dans les tables modernes, on donne toujours la valeur de l'angle QSA ou la *longitude du périhélie*. Les excentricités de toutes les planètes sont sujettes à une très-petite variation séculaire ; la ligne des apsides est également dans un état de continuelle mais lente révolution, de telle sorte que les périhélies changent continuellement de place sur le plan de leurs orbites. Dans toutes les planètes, Vénus exceptée, le mouvement de la ligne des apsides est direct, c.-à-d. qu'il a lieu dans le même sens que le mouvement de la pl. dans son orbite. Au contraire, le périhélie de Vénus, rapporté aux étoiles fixes, se meut dans une direction opposée. Le tableau suivant indique l'excentricité et les longitudes du périhélie des huit planètes principales, rapportées aux mêmes époques que les valeurs du tableau qui précède.

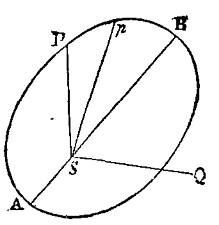

Fig. 9.

	EXCENTRICITÉ.	LONGIT. DU PÉRIHÉLIE.		
Mercure	0,2056063	74°	20′	42″
Vénus	0,0068618	128	43	6
La Terre	0,01679626	99	30	29
Mars	0,0932168	332	22	51
Jupiter	0,0481621	11	7	38
Saturne	0,0561505	89	8	20
Uranus	0,0466794	167	30	24
Neptune	0,0087195	47	14	37

IX. *Mouvement des planètes dans leurs orbites.* — Nous avons vu que les mouvements rétrogrades des planètes, ainsi que leurs états stationnaires, ne sont que de pures apparences. Elles marchent continuellement dans le sens de leur direction propre, *c.-à-d. de l'ouest* à *l'est*, et accomplissent leur révolution dans un temps fixe. Mais, tantôt elles marchent plus lentement, tantôt leur mouvement s'accélère. Ce ralentissement et cette accélération sont réels, et non point de pures apparences. Ces phénomènes dépendent de la distance à laquelle la pl., en décrivant son ellipse, se trouve éloignée du foyer occupé par le Soleil. En conséquence, lorsqu'elle marche de son périhélie à son aphélie, son mouvement est retardé ; lorsqu'au contraire, elle marche de l'aphélie au périhélie, son mouvement va en s'accélérant. Lorsqu'on a déterminé pour une pl. quelconque, *les six éléments dont nous venons de* donner les valeurs numériques, savoir : sa distance moyenne au Soleil et son temps périodique, l'inclinaison de son orbite et la longitude du nœud, son excentricité et la longitude du périhélie, on peut calculer sa position dans son orbite, pourvu que l'on connaisse la loi suivant laquelle elle se meut dans chaque point de cette orbite, et par conséquent l'instant précis où elle en occupait un point donné quelconque. Le mouvement des planètes dans leur orbite nous est donné par la *seconde loi* de Képler : « Les aires décrites par le rayon vecteur sont proportionnelles aux temps employés à les décrire. » Ainsi, par ex., si la pl. (Fig. 8) s'est transportée de A en P, ou si le rayon vecteur SP a décrit l'aire ASP dans le temps t, et l'aire ASp dans le temps t', on a la proportion t est à t' comme le secteur PSA est au secteur pSA. On donne le nom de *problème de Képler* au problème qui consiste à trouver la valeur de l'angle ASP ou ce que l'on appelle l'*anomalie vraie* de la pl., l'aire ASP étant à l'ellipse entière comme le temps donné pendant lequel AB a été décrit est au temps d'une révolution tout entière.

X. *Grandeur et rotation des planètes.* — Quand on examine les planètes avec de puissants télescopes, on voit que ce sont des corps ronds qui ont des diamètres apparents, susceptibles d'être mesurés et souvent considérables. La distance d'une pl. étant connue, si l'on mesure à l'aide du micromètre l'angle visuel sous-tendu par son diamètre, on obtient la grandeur réelle de ce diamètre. En se servant de ce procédé, on a trouvé que toutes les planètes sont incomparablement plus petites que le Soleil, bien que quelques-unes soient beaucoup plus grosses que la Terre. Le *diamètre de Jupiter est 11 fois* plus grand que celui de la Terre; par conséquent son volume est environ 1280 fois plus grand que celui de notre globe. Les dimensions de Saturne sont un peu moins considérables. On a constaté en outre que les surfaces des plus grandes planètes présentent diverses taches ou parties plus sombres, et l'observation attentive de ces taches nous a révélé que toutes les planètes ont, ainsi que la Terre, un mouvement de rotation propre autour de leur axe. Mercure, Vénus et Mars accomplissent une révolution autour de leur axe dans un espace de temps peu différent de celui qu'emploie la Terre ; au contraire, Jupiter, Saturne et Uranus, ne mettent pas à exécuter leur rotation la moitié du temps qu'y met notre globe. Quant aux planètes télescopiques, elles sont trop petites et trop peu distinctes pour qu'on puisse mesurer avec exactitude leurs diamètres et connaître leurs périodes de rotation. Le tableau ci-après indique le diamètre et le volume des planètes principales en termes du diamètre et du volume de la Terre prise pour unité, ainsi que la rotation sidérale de ces astres.

	DIAMÈTRE		VOLUME.	ROTATION.		
	réel.	en lieues.				
Mercure	0,391	1,420	0,060	0j.	24h.	5 m.
Vénus	0,985	2,821	0,957		23	21
La Terre	1,000	2,864	1,000		24	00
Mars	0,519	1,486	0,140		24	37
Jupiter	11,225	31,148	1414,2		9	56
Saturne	9,022	25,839	734,8		10	29
Uranus	4,344	12,441	82,0		9	30 ?
Neptune	4,719	13,515	110,6		»	»
Le Soleil	112,06	320,939	1407124,000	25	12	0

L'attraction est une force universelle qui, comme on le sait, est proportionnelle à la masse des corps et diminue proportionnellement au carré des distances. L'attraction solaire est la force qui retient les planètes dans leurs orbites ; mais elle n'est pas la seule qui agisse sur elles : chaque p. agit également sur toutes les autres planètes. Si les planètes ne s'attiraient pas ainsi mutuellement, si elles étaient simplement soumises à l'attraction du Soleil, elles obéiraient rigoureusement aux lois de Képler, et les éléments de leurs orbites seraient invariables. Mais, par suite de leurs attractions mutuelles, chaque pl., bien que subissant l'influence prédo*minante du Soleil, est affectée par un certain nombre de forces* dont l'intensité et la direction varient continuellement. En conséquence, tous les éléments des orbites, leur figure, leur grandeur, leur inclinaison sur l'écliptique, et leur position dans leur plan, sont dans un état constant d'oscillation. Au reste, ainsi que nous l'expliquons au mot PERTURBATION, ces inégalités se maintiennent dans certaines limites généralement assez étroites, sont périodiques, et finissent par se compenser, de telle sorte qu'en somme le système est invariable.

XI. *Masse, densité des planètes, et pesanteur à leur surface.* — On peut estimer la masse d'une pl. de plusieurs manières, mais toujours en partant des actions qu'exerce cette masse. Voyons par quelles considérations on est parvenu à résoudre ce problème, et cherchons à calculer le rapport de la masse de la Terre à celle du Soleil. « Si nous pouvons, dit le professeur Delaunay, trouver les grandeurs des attractions que le Soleil et la Terre exercent sur l'unité de masse d'un corps, et à la même distance, il est clair que le rapport de ces attractions sera précisément celui des masses du Soleil et de la Terre. Or, nous savons que la vitesse acquise par un corps, après une seconde de chute, à la surface de la Terre, est de 9 mèt. 8088 par seconde : le nombre 9,8088 sert donc de mesure à l'attraction de la Terre sur l'unité de masse d'un corps placé près de sa surface. Si le corps se trouvait à une distance 23984 plus grande du centre de la Terre, c.-à-d. à la distance de 23,984 rayons terrestres ou à la distance qui sépare la Terre du centre du Soleil, l'attraction que la Terre exercerait sur l'unité de *masse de ce corps serait égale à 9,8088 divisé par le carré de 23984* ; elle serait donc représentée par le nombre 0,0000000170518. Mais le mouvement de la Terre autour du Soleil nous permet de trouver aussi la grandeur de l'attraction que le Soleil exerce sur l'unité de masse placée à la même distance de la Terre au centre du Soleil. Observons que la circonférence de l'orbite de la Terre, supposée circulaire, est 23,984 fois plus grande que la circonférence de la Terre, qui est de 40 millions de mètres ; divisons la longueur de la circonférence de cette orbite par le nombre de secondes contenues dans l'année sidérale, et nous trouverons *la vitesse de la* Terre qui est de 30,399 mètr. 75 par seconde ; divisons enfin le carré de cette vitesse de la Terre par le rayon de l'orbite terrestre, ou par 23,984 fois le rayon de la Terre, et nous aurons la mesure de l'attraction exercée par le Soleil sur l'unité de masse de la Terre : on trouve ainsi 0,00605255 pour la mesure de cette attraction. D'après cela, les attractions exercées par le Soleil et par la Terre sur l'unité de masse d'un corps placé à la distance qui sépare la Terre du centre du Soleil, sont représentées, la première par le nombre 0,00605255, et la seconde par le nombre 0,0000000170518 ; le rapport de ces deux nombres, qui est égal à 354936, sera le rapport de la masse du Soleil à celle de la Terre. On en conclut donc que la masse du Soleil est égale à 354936 fois celle de la Terre ; ou bien encore que si l'on représente la masse du Soleil par 1, la masse de la Terre sera représentée par la fraction $\frac{1}{354936}$. La considération du mouvement de l'un des satellites de Jupiter autour de cette pl. permet de trouver la mesure de l'attraction que la pl. exerce sur l'unité de masse de ce satellite. En opérant comme nous venons de le faire, on peut en déduire la mesure de l'attraction de Jupiter sur l'unité de masse d'un corps placé à une distance de son centre égale à la distance de la Terre au centre du Soleil. En comparant ensuite cette attraction à celle que le Soleil exerce sur l'unité de masse de la Terre et que nous venons de calculer, on en conclut le rapport de la masse de Jupiter à la masse du Soleil. Le même moyen peut servir à déterminer les masses des autres planètes pourvues de satellites, c.-à-d. de Saturne, d'Uranus et de Neptune. » Les masses de Mars, de Vénus et de Mercure, qui n'ont pas de satellites, ont été évaluées d'après les perturbations que chacune de ces planètes produit dans les mouvements des autres corps du système. En effet, la grandeur des perturbations que détermine une pl. dépend du rapport qui existe entre sa masse et celle du Soleil. Enfin, quant aux masses des satellites, celle de la Lune se déduit du phénomène des marées, et celles des satellites de Jupiter ont été calculées d'après les perturbations qu'ils exercent les uns sur les autres.

La masse et le volume d'un corps étant une fois connus, il suffit, pour obtenir sa *densité*, de diviser sa masse par son volume. Or, le volume des principales planètes est connu, puisque nous pouvons mesurer exactement leur diamètre ; donc il est facile d'évaluer leur densité. En supposant que le Soleil et les planètes sont des corps homogènes et en comparant leur densité à des substances connues, on trouve qu'on pourrait considérer le Soleil comme composé d'anthracite, Mercure de mercure liquide, Vénus de pyrite de fer, la Terre et Mars d'arsenic, Jupiter de houille, Saturne de bois de hêtre, Uranus de caoutchouc, et Neptune de bois de Hollande. De la différence de masse et de volume que présentent les astres qui composent notre système planétaire, il s'ensuit que l'intensité de la *pesanteur*, c.-à-d. de la force avec laquelle un corps tend à se porter vers le centre, doit varier à la surface de chacun de ces astres. En effet, comme la pesanteur est un effet de l'attraction, elle est d'autant plus énergique, que le corps qui attire a plus de masse et que la distance au centre d'attraction est moindre. Si donc on représente par l'unité la pesanteur à la surface de la Terre, il est facile d'avoir la pesanteur à la surface d'un corps quelconque du système planétaire, en divisant la masse de ce corps rapportée à celle de la Terre prise pour unité, par le carré de son rayon, comparé à celui de la Terre pris aussi pour unité. En effectuant ce calcul pour les principales planètes et pour le Soleil, on obtient les chiffres qui forment la dernière colonne du tableau ci-après :

	MASSE		DENSITÉ		PESANTEUR à la surface.
	le Soleil étant 1.	la Terre étant 1.	la Terre étant 1.	l'eau étant 1.	
Mercure	$\frac{1}{2025810}$	0,175	2,94	15,99	1,15
Vénus	$\frac{1}{401847}$	0,885	0,923	5,02	0,91
La Terre	$\frac{1}{354936}$	1	1,000	5,44	1,00
Mars	$\frac{1}{2680337}$	0,132	0,948	5,15	0,50
Jupiter	$\frac{1}{1050}$	338,034	0,238	1,29	2,45
Saturne	$\frac{1}{3500}$	101,411	0,138	0,75	1,09
Uranus	$\frac{1}{24000}$	14,789	0,180	0,98	1,05
Neptune	$\frac{1}{17000}$	20,879	0,222	0,21	1,10
Soleil	1	354,936	0,252	1,37	28,28

Nous terminerons ce chapitre en empruntant à J. Herschel une comparaison fort propre à fixer en gros l'esprit du lecteur sur les dimensions et sur les distances relatives des corps qui entrent dans la constitution de notre système solaire. « Imaginons, dit-il, un pré bien uni et plaçons-y un globe de 2 pieds de diamètre pour représenter le Soleil. Alors Mercure sera figuré par un grain de moutarde ayant pour orbite la circonférence d'un cercle de 164 pieds de diamètre ; Vénus, par un pois, sur un cercle de 284 pieds ; la Terre, aussi par un pois, sur un cercle de 430 pieds ; Mars, par une grosse tête d'épingle, sur un cercle de 654 pieds ; les planètes télescopiques situées entre Mars et Jupiter, par des grains de sable, sur des orbites de 1000 à 1200 pieds ; Jupiter, par une orange moyenne, sur un cercle de 2200 pieds ; Saturne, par une petite orange, sur un cercle de 4000 pieds ou *de près d'un tiers* de lieue ; Uranus, par une grosse cerise, sur un cercle de 8200 pieds ou trois cinquièmes de lieue ; et Neptune, par une prune de grosseur moyenne, sur un cercle de plus de 13000 pieds ou d'une lieue environ. »

XII. *Des Satellites.* — Sur les huit planètes principales, cinq sont accompagnées d'un ou de plusieurs petits corps secondaires qui tournent autour d'eux, comme la Terre et les autres planètes tournent autour du Soleil. Ces corps ont reçu le nom de *Satellites*. On en connaît 20 d'une manière bien positive : 4 circulent autour de Jupiter, 8 autour de Saturne, 6 autour d'Uranus, 1 autour de Neptune, et 1, la Lune, autour de la Terre. Tous les satellites, à l'exception de ceux d'Uranus, se meuvent autour de leurs planètes respectives dans le même sens que les planètes elles-mêmes se meuvent autour du Soleil, c.-à-d. d'occident en orient. Enfin, tous ceux dont on a pu observer les mouvements, tournent sur leurs centres de l'occident à l'orient, et, pour la plupart, dans le plan de leur mouvement de translation.

XIII. *Particularités physiques observées sur les différentes planètes.* — Si les planètes sont habitées comme notre Terre, les conditions de la vie animale doivent y être modifiées sous trois rapports principaux : 1° en raison de la différence dans les quantités de chaleur et *de lumière qu'elles reçoivent du Soleil* ; 2° à cause des inégalités dans l'intensité de la pesanteur à leurs surfaces; 3° à cause de la diversité de nature des matières qui les constituent, à en juger d'après ce que nous savons de leurs densités moyennes. L'intensité de la radiation solaire est environ 7 fois plus grande pour Mercure et 1000 fois moindre pour Neptune que pour la Terre ; de sorte que, si l'on compare les deux termes extrêmes, le rapport sera celui d'environ 7000 à 1. Que l'on se figure l'état de notre globe, si la radiation solaire était sextuplée, ou réduite à sa 1000^e *partie! D'un autre côté, l'intensité de la pesanteur, ou* la puissance répressive de la force musculaire et de l'activité animale, est deux fois et demie plus considérable sur Jupiter que sur la Terre, tandis que sur Mars elle n'est que la moitié de la pesanteur terrestre, ce qui donne pour Jupiter et Mars le rapport de 5 à 1. Enfin, tandis que la densité de la Terre dépasse celle du spath pesant et égale presque l'arsenic, que la densité de Mercure tient le milieu entre celle du métal de même nom et celle de l'or, la densité de Saturne est seulement égale à celle du hêtre, c'est-à-dire n'est pas le 21^e de celle de Mercure. « D'après la variété *des combinaisons entre des éléments dont l'influence sur la vie est* si grande, dit à ce sujet J. Herschel, quelle diversité ne faut-il pas admettre dans les conditions de ce grand problème qui a pour objet la conservation de l'existence animale et intellectuelle, de la vie et du bonheur ; de ce problème qui, à en juger par ce que nous voyons autour de nous, et par la profusion d'êtres vivants qui peuplent chaque coin de notre globe, est le constant et digne objet sur lequel s'exercent la bonté et la sagesse souveraines! »

A. *Mercure et Vénus.* — On sait très-peu de chose de la constitution physique de *Mercure;* la cause en est dans sa proximité *du Soleil qui empêche les observations. Cette pl. est rarement* visible à l'œil nu ; il faut, pour cela, qu'elle soit dans le voisinage de ses plus grandes digressions orientales ou occidentales. Schrœter lui attribue une atmosphère d'une densité considérable ; la formation subite de bandes obscures sur le disque lumineux de la pl., bandes qui occasionnent des variations très-sensibles d'éclat, semble prouver l'existence d'une pareille atmosphère. Schrœter accorde aussi à Mercure des montagnes très-élevées ; une d'elles, suivant lui, n'aurait pas moins de 20 kilom. de hauteur. Les phases de Mercure, bien que difficiles à observer, ont été parfaitement constatées. *Ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, l'intensité de la* chaleur et de la lumière solaires à la surface de Mercure égale en moyenne 7, ou plus exactement 6,67, cette intensité étant 1 à la surface de la Terre. Son maximum est 10,58, quand la pl. est au périhélie, et son minimum 4,59, lorsqu'elle est à l'aphélie. Mercure accomplissant sa révolution autour du Soleil en 27 jours 23 heures et 15 minutes, la vitesse de sa translation dans l'espace égale environ 48 kilom. par seconde. Nous avons déjà mentionné les passages de Mercure sur le disque solaire. Le premier passage de cette pl. a été observé par Gassendi, le 7 nov. 1631. Les trois passages les plus prochains auront lieu le 11 nov. 1861, le 4 nov. 1868, et le 6 mai 1878 : ils seront visibles en France.

Vénus est la plus brillante de toutes les planètes. Son apparition le matin et le soir, à l'est et à l'ouest de l'horizon, lui avait fait donner par les anciens les noms de *Phosphorus* ou *Lucifer* et d'*Hesperus* ou *Vesper ;* nous l'appelons également *étoile du matin* et *étoile du soir*, et souvent encore *étoile du berger*. Il n'est pas même très-rare de voir Vénus brillant d'un vif éclat en plein midi. Les phases de cette pl. ont été observées pour la première fois par Galilée en 1610. La durée de la révolution sidérale de Vénus est, comme nous l'avons dit, de 7 mois (de 30 jours chacun) 14 jours 16 h. et 49 minutes ; en conséquence, sa vitesse dans son orbite est d'environ 35 kilom. par seconde. De même que Mercure, Vénus *met environ* 24 heures pour accomplir son mouvement de rotation sur son axe. Ainsi donc, ses jours sont à peu près égaux aux nôtres. La quantité de lumière et de chaleur que reçoit Vénus est presque double de celle que reçoit la Terre, ou comme 1,91 est à 1. Au reste, la pl. est entourée d'une atmosphère dense, où flottent d'épais nuages. La ligne de séparation d'ombre et de lumière à la surface de l'astre présente quelquefois des dentelures sensibles, comme cela a lieu pour la Lune ; *partois aussi les cornes* du croissant de Vénus paraissent tronquées : cela tient à ce qu'il existe sur la pl. des aspérités, des montagnes d'une hauteur prodigieuse. Les mesures prises par Schrœter semblent démontrer que les plus hautes montagnes de Vénus atteignent une élévation de 44 kilom. Une circonstance particulière de Vénus mérite encore d'être signalée, c'est que le mouvement de la ligne de ses apsides est rétrograde, tandis que dans toutes les autres planètes, il est direct, c.-à-d. a lieu dans le même sens que la marche de ces astres dans leurs orbites. Quant aux *passages* de Vénus sur le disque solaire, nous en avons parlé plus haut. — Les calculs de l'infatigable directeur de l'Observatoire de Paris lui ayant révélé d'une manière positive l'existence, dans l'arc représentant le mouvement séculaire du périhélie de Mercure, d'une perturbation de 36 secondes que n'expliquent pas les actions des planètes connues, il a conjecturé que cette perturbation devait provenir de l'influence d'une grosse pl. ou d'un groupe de corps planétaires d'un moindre volume, qui, situés entre le Soleil et Mercure, produiraient par leur attraction l'anomalie observée. C'est maintenant à l'astronomie pratique qu'il appartient de confirmer la prédiction faite par l'astronomie théorique.

B. *La Terre et Mars.*—Comme nous devons consacrer un article particulier à la pl. que nous habitons, nous passerons immédiatement à la première des planètes supérieures, c.-à-d. à *Mars.* Cette pl. nous apparait toujours avec une lumière rougeâtre, ce qui sans doute lui a valu son nom. Sa révolution sidérale s'accomplissant dans l'espace de 1 an 10 mois 21 jours 17 h. et 22 min., il s'ensuit que sa vitesse de translation dans son orbite est d'environ 24 kilom. par seconde. Sa rotation diurne dépasse celle de la Terre de 37 minutes seulement. C'est la seule pl. supérieure, ainsi que nous l'avons fait voir, qui présente des espèces de phases. Quant à la quantité de lumière et à la chaleur que cette pl. reçoit du Soleil, elle n'est que les 43 centièmes de celle que reçoit notre globe. Arago attribuait à Mars un aplatissement polaire supérieur à un trentième, tandis que Bessel et d'autres astronomes contestent la possibilité d'évaluer l'aplatissement de cette pl. L'équateur de Mars est incliné de 28° 42′ sur le plan de son orbite; en conséquence, cet astre a des saisons semblables aux nôtres, avec cette différence toutefois que les zones glaciales y sont plus étendues et les zones tempérées plus étroites que sur la Terre. « On distingue très-nettement sur cette pl., dit Sir J. Herschel, des contours qui paraissent séparer des continents et des mers. (La Fig. 10 représente la pl. telle que l'a vue l'illustre astronome, le 16 août 1830, avec un télescope à réflecteur de 20 pieds anglais.) Les parties que l'on peut regarder comme des continents, se distinguent à la couleur *rouge qui caractérise en général* la lumière toujours rutilante de cette pl., et qui indique sans nul doute une teinte ocreuse du sol semblable, bien que plus prononcée, à celle que nos terrains de grès rouge pourraient offrir aux habitants de Mars. Par un contraste qui rentre dans une loi générale d'optique, les régions que nous comparons à des mers paraissent verdâtres. On ne voit pas toujours ces taches d'une manière aussi distincte ; mais lorsqu'on les voit, elles offrent toujours la même apparence. Ceci tient sans doute à l'atmosphère qui enveloppe l'astre et aux nuages qui y flottent; et ce qui donne un nouveau degré de probabilité à cette *opinion, c'est l'aspect de taches d'un* blanc brillant vers les pôles, taches qu'on regarde avec grande vraisemblance comme des amas de neige, car elles disparaissent après avoir été longtemps exposées au Soleil, et atteignent au contraire leurs plus grandes dimensions après les longues nuits des hivers polaires.»

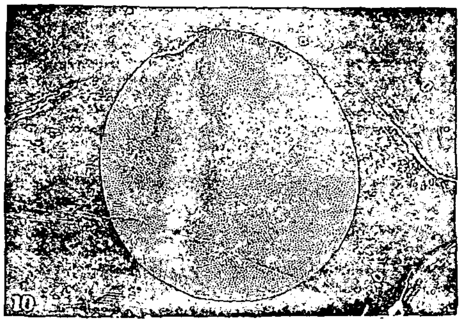
10

C. *Des Astéroïdes.* — Nous avons déjà dit que l'hiatus signalé par Képler entre Mars et Jupiter se trouve aujourd'hui comblé par plus de 70 planètes télescopiques, dont la première a été découverte au commencement de ce siècle, et dont la série s'accroît chaque année. Le tableau qui suit indique les noms donnés à ces *astéroïdes ; leurs distances moyennes au Soleil, la distance de la* Terre à cet astre étant prise pour unité ; la durée de leurs révolutions sidérales ; et enfin les auteurs et les dates de la découverte. Nous croyons inutile de donner les autres éléments des orbites de ces astres; on les trouvera d'ailleurs dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

Parmi ces astéroïdes, le plus rapproché du Soleil est *Flore,* qui est presque à 76 millions de lieues (de 25 au degré) de cet astre, et le plus éloigné est *Mnémosyne*, qui en est à 108 millions et demi. En outre, un grand nombre de ces planètes s'écartent bien plus de l'écliptique *que les planètes principales, et sortent* même de cette zone du ciel qui a reçu le nom de Zodiaque : celles qui sont dans ce cas sont quelquefois appelées planètes *extra-* ou *ultra-zodiacales*. La petitesse extrême de ces planètes ne permet pas de rien affirmer sur leur constitution physique. En effet, elles n'apparaissent dans le télescope que comme des étoiles de sixième à quinzième grandeur. Cette petitesse explique le désaccord des astronomes sur tout ce qui est en dehors de la détermination des orbites de ces astres. Ainsi, par ex., tandis que Schrœter attribue à *Cérès* un diamètre de 166 lieues (de 25 au *degré) et à Pallas un diamètre de 690 lieues, W. Herschel donne* 58 lieues de diamètre à la première, et 40 seulement à la seconde. La plupart paraissent dépourvues d'atmosphère. Au contraire, quelques-unes semblent entourées d'une atmosphère beaucoup plus étendue que celle de la Terre. D'après les mesures de Schrœter, l'atmosphère de *Cérès* n'aurait pas moins de 248 lieues de hauteur ; celle de *Pallas*, plus petite, s'élèverait cependant encore à 172 lieues. Lorsqu'on ne connaissait encore que les quatre premières planètes télescopiques, Olbers, qui en avait lui-même découvert deux, Pallas et Vesta, pensa que ces astéroïdes pourraient *bien être les fragments d'une seule pl. détruite par quelque force* naturelle. Cette théorie fut reçue avec un assentiment général ; le grand nombre d'astéroïdes nouveaux découverts depuis cette époque et l'entrelacement singulier de leurs orbites semblent venir à l'appui de sa probabilité. Quant à la cause de la rupture de la pl. primitive, deux hypothèses sont en présence : l'une, la moins vraisemblable à notre sens, l'attribue au choc d'une comète ; l'autre, suppose que la dislocation de la pl. a été produite par une véritable explosion spontanée, résultant, d'une part, de l'insuffisance de la croûte solide de la sphère, et de l'autre, des actions chimiques dont *l'intérieur de la pl. était le siége, comme l'est actuellement* la partie centrale du globe que nous habitons. Au reste, on a calculé que la masse additionnée de toutes les planètes télescopiques actuellement connues équivaudrait à peine à la masse de la planète Mars.

NOMS des Astéroïdes.	DURÉE des rév. sidérales. jours.	DIST. MOY. au Soleil.	AUTEURS ET DATES de la découverte.
Cérès	1680,7515	2,766 541	Piazzi, 1er janvier 1801.
Pallas	1683,5231	2,769 582	Olbers, 28 mars 1802.
Junon	1592,3044	2,668 613	Harding, 1er sept. 1804.
Vesta	1324,7670	2,360 630	Olbers, 29 mars 1807.
Astrée	1511,369	2,577 400	Hencke, 8 déc. 1845.
Hébé	1379,635	2,425 368	Hencke, 1er juill. 1847.
Iris	1345,600	2,385 310	Hind, 13 août.
Flore	1193,281	2,201 727	Hind, 18 oct.
Métis	1346,7272	2,386 646	Graham, 26 avril 1848.
Hygie	2043,386	3,151 388	Gasparis, 14 avr. 1849.
Parthénope	1402,1061	2,451 633	Gasparis, 11 mai 1850.
Victoria	1301,4193	2,332 812	Hind, 13 septembre.
Egérie	1510,8931	2,376 860	Gasparis, 2 novembre.
Irène	1518,2866	2,585 260	Hind, 19 mai 1851.
Eunomia	1576,493	2,650 918	Gasparis, 29 juillet.
Psyché	1825,2021	2,922 866	Gasparis, 17 mars 1852.
Thétis	1420,1300	2,472 598	Luther, 17 avril.
Melpomène	1270,531	2,295 753	Hind, 24 juin.
Fortuna	1393,3007	2,441 357	Hind, 22 août 1852.
Massalia	1365,9491	2,409 302	*Gasparis, 19 sept.*
Lutetia	1388,2357	2,435 442	Goldschmidt, 15 nov.
Calliope	1812,8167	2,909 628	Hind, 16 novembre.
Thalie	1554,2093	2,625 878	Hind, 15 décembre.
Phocéa	1358,9479	2,401 061	Chacornac, 6 avril 1853.
Thémis	2033,8389	3,144 564	Gasparis, 6 avril.
Proserpine	1581,0995	2,656 079	Luther, 5 mai.
Euterpe	1313,5658	2,347 304	Hind, 8 novembre.
Bellone	1688,5462	2,775 089	Luther, 1er mars 1854.
Amphitrite	1491,5910	2,554 863	Marth, 1er mars.
Uranie	1328,9446	2,365 591	*Hind*, 22 juillet.
Euphrosine	2048,0294	3,156 160	Fergusson, 1er sept.
Pomone	1519,6463	2,586 802	Goldschmidt, 26 oct.
Polymnie	1770,1565	2,863 800	Chacornac, 28 octobre.
Circé	1609,4570	2,687 744	Chacornac, 6 avr. 1855.
Leucothoé	1800,4342	2,896 363	Luther, 19 avril.
Fidès	1568,6724	2,642 143	Luther, 5 octobre.
Atalante	1665,6000	2,749 890	Goldschmidt, 5 octobre.
Léda	1656,6042	2,739 980	Chacornac, 12 ja. 1856.
Lætitia	1684,4466	2,770 595	Chacornac, 8 février.
Harmonia	1246,860	2,267 149	*Goldschmidt, 31 mars.*
Daphné	1435,0613	2,489 900	Goldschmidt, 22 mai.
Isis	1368,6682	2,412 498	Pogson, 23 mai.
Ariane	1194,9983	2,203 838	Pogson, 15 avril 1857.
Nysa	1378,6067	2,424 163	Goldschmidt, 27 mai.
Eugenia	1639,8094	2,721 430	Goldschmidt, 11 juillet.
Hestia	1470,1607	2,530 335	Pogson, 16 août.
Pseudo-Daphné	1516,6984	2,583 455	Goldschmidt, 9 sept.
Aglaé	1788,3794	2,883 421	Luther, 15 septembre.
Palès	1980,0387	3,085 916	Goldschmidt, 19 sept.
Doris	1997,9278	3,104 474	*Goldschmidt, 19 sept.*
Virginia	1576,5625	2,650 995	Luther, 19 octobre.
Nemausa	1329,6673	2,366 448	Laurent, 21 janv. 1858.
Europa	1993,4978	3,099 883	Goldschmidt, 6 février.
Calypso	1542,6971	2,612 895	Luther, 4 avril.
Pandore	1674,6373	2,759 829	Searle, 10 septembre.
Alexandra	1627,3734	2,707 653	Goldschmidt, 10 sept.
Mnémosyne	2049,1276	3,157 288	Luther, 22 sept. 1859.
Concordia	1602,6907	2,680 205	Luther, 22 avril 1860.
Danaé	1873,9452	2,974 675	Goldschmidt, 9 sept.
....	1534,9928	2,605 320	*Chacornac, 12 sept.*
Erato	2002,1560	3,108 853	Forster et Lesser, 14 s.
Titania	....	.....	Fergusson, 14 sept.
....	....	.....	Gasparis, 11 févr. 1861.
Angelina	....	.....	Tempel, 5 mars.
....	....	.....	Tempel, 9 mars.
Leto	....	.....	Luther, 26 avril.
....	....	.....	Goldschmidt, 5 mai.
Niobé	....	.....	Luther, 13 août.

D. *Jupiter.* — Jupiter est la plus brillante des planètes après Vénus, et en même temps, de beaucoup, la plus grande de toutes, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, son rayon est 11 fois plus grand que celui de la Terre et son volume 1414 fois plus considérable. En raison de la distance qui le sépare du Soleil, *l'année planétaire de Jupiter est fort longue : elle égale presque* 12 années terrestres ; ou plus exactement, cette pl. met 11 ans 10 mois 17 jours 8 h. 42 min. pour accomplir sa révolution autour du Soleil, faisant ainsi 13 kilomèt. environ par seconde. En revanche, la durée des jours à la surface de la pl. est fort courte, puisque la rotation de Jupiter autour de son axe s'accomplit en 9 h. 55 min. Le rayon de Jupiter étant 11 fois plus grand que celui de la Terre et sa rotation sur son axe 2 fois et un quart plus rapide, il en résulte que l'espace décrit par un point quelconque pris sur l'équateur de la pl. est 26 fois plus grand que celui décrit dans le même temps par un point de l'équateur terrestre. *D'où il suit que la force centrifuge est à peu près* 26 fois plus grande à l'équateur de Jupiter qu'à l'équateur terrestre, et que l'aplatissement polaire de la pl. doit être beaucoup plus considérable que celui offert par notre globe. Or, l'observation a démontré qu'il en est réellement ainsi. Le disque de Jupiter n'est pas circulaire, mais elliptique et considérablement aplati dans le sens de l'axe de rotation : cet aplatissement est généralement évalué à 1/14^e. L'axe de la pl. faisant un angle de 89° 45′ avec le plan de son orbite, lui est presque perpendiculaire, et le Soleil est à peu près toujours dans le plan de son équateur, de sorte que la variation *des saisons doit être très-peu sensible à sa surface*, et qu'en outre les nuits y sont habituellement égales aux jours. Mais les quantités de chaleur et de lumière envoyées par le Soleil à la Terre étant 1, les quantités envoyées à la surface de Jupiter sont seulement 0,037. Quand on observe Jupiter à l'aide d'un télescope d'un pouvoir suffisant, son disque paraît toujours croisé dans la direction de l'équateur par des bandes ou zones obscures, comme on le voit sur la Fig. 11, qui représente cette pl. telle que *J. Herschel* l'a observée, à Slough, le 23 sept. 1832, avec le réflecteur de 20 pieds. Toutefois ces bandes n'offrent pas toujours les mêmes *apparences. Elles varient quant* à leur largeur et à leur position sur le disque, mais jamais quant à leur direction générale. On les a même vues se rompre et se disperser sur toute la surface de la pl.; ce phénomène néanmoins est extrêmement rare. Mais il arrive assez souvent qu'on y aperçoit des subdivisions et des embranchements tels que ceux représentés sur la figure, ou des taches sombres qui rappellent l'idée de traînées de nuages. « Le parallélisme constant de ces bandes à l'équateur *de Jupiter*, dit

Herschel, leurs variations accidentelles et les apparences de taches qu'on y observe, rendent extrêmement probable l'opinion que ces bandes subsistent dans l'atmosphère de la pl., qu'elles correspondent à des tranches plus transparentes de cette atmosphère, et qu'elles sont formées par des courants analogues à nos vents alizés, mais beaucoup plus impétueux et mieux marqués, comme cela doit être d'après une si prodigieuse vitesse de rotation. C'est évidemment le corps comparativement plus obscur de la pl. qui nous apparait à travers ces bandes; et ce qui achève de le démontrer, c'est la circonstance que les bandes n'ont pas la même intensité sur toute la largeur du disque, et qu'au contraire elles s'affaiblissent graduellement et n'en atteignent pas les bords. »

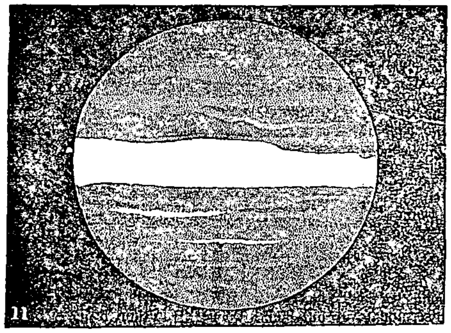
11

Jupiter est escorté de 4 lunes ou satellites qui tournent autour de cette planète presque dans le plan de son équateur, exactement comme la Lune tourne autour de la terre. Leur configuration change à chaque instant; ils semblent osciller de chaque côté de la pl., et leur rang ou leur ordre de distance est déterminé par l'étendue de leurs oscillations. Lorsqu'ils passent entre le Soleil et Jupiter, les satellites projettent leur ombre sur la pl. et produisent des éclipses de Soleil; lorsqu'au contraire ils se trouvent du côté de la pl. opposé au Soleil, ils sont à leur tour éclipsés, car ils passent alors dans l'immense cône d'ombre que projette la pl. On peut observer avec une grande précision le commencement et la fin de ces éclipses, et leur observation donne le moyen le plus sûr pour déterminer les révolutions sidérales et synodiques de ces satellites. L'observation de ces mêmes éclipses peut en outre servir à la détermination des longitudes terrestres. Enfin, c'est par leur moyen que Rœmer est parvenu à calculer la vitesse de la lumière. Les satellites de Jupiter ont été découverts, à Padoue, par Galilée, le 7 et le 13 janvier 1610.

E. *Saturne.* — Quoique moins brillant que Vénus et Jupiter, *Saturne* est très-visible dans le ciel à l'œil nu, et il a dans tous les temps attiré l'attention des observateurs : il se présente à nous sous l'aspect d'une étoile nébuleuse d'un aspect terne et plombé. Comme son mouvement est fort lent, car il met 29 ans 5 mois et 16 jours à accomplir sa révolution sidérale autour du Soleil, il se distingue à peine d'une étoile fixe; sa vitesse de translation est d'environ 10 kilom. par seconde. Quant à sa rotation sur son axe, elle s'exécute en 10 h. 30 min., et comme, en raison de la grandeur de son rayon, qui est 9 fois plus considérable que le rayon terrestre, la force centrifuge qu'il développe est environ 20 fois plus grande que celle de la Terre, son aplatissement est très-prononcé. En effet, son diamètre polaire est à son diamètre équatorial à peu près comme 11 est à 12. Lorsqu'on observe Saturne au moyen d'un télescope puissant, son disque paraît couvert de bandes obscures jusqu'à un certain point semblables à celles de Jupiter, mais plus larges et moins bien marquées. De leur parallélisme à l'équateur, on en infère qu'elles subsistent dans l'atmosphère et qu'elles sont vraisemblablement produites par des courants semblables à nos vents alizés. On observe encore sur cette pl. diverses taches dont le déplacement a servi à W. Herschel pour calculer la rotation de l'astre sur lui-même. Enfin, le même astronome a remarqué, dans les régions polaires de la pl., des changements de teinte qui sembleraient indiquer des amas de neige ou de glace dans ces régions, comme ceux que nous présente Mars. La quantité de lumière et de chaleur que Saturne reçoit du Soleil est à celle que reçoit la Terre comme 0,011 est à 1.

Dès que Galilée eut dirigé une lunette vers Saturne (1610), il trouva que cette pl. n'avait pas la forme arrondie de Mars et de Jupiter, et qu'elle présentait deux protubérances opposées qui lui donnaient une apparence très-singulière. Par l'observation attentive de ces protubérances et à l'aide d'instruments plus puissants, Huyghens (1656) reconnut que Saturne est bien un globe comme les autres planètes, mais que ce globe est entouré d'un anneau circulaire très-large et très-plat qui l'enveloppe sans le toucher par aucun point. Cet anneau est dirigé à peu près dans le plan de l'équateur de la pl., et il est incliné d'environ 28° 1/2 sur le plan de l'écliptique. En conséquence, il ne se présente jamais de face à un observateur situé à la surface de la Terre; il paraît toujours elliptique et d'une dimension transversale variable. Quelle que soit l'époque à laquelle on observe Saturne, on voit toujours son anneau obliquement; sa partie antérieure est projetée sur le corps de la pl., tandis que la postérieure se trouve cachée par ce dernier; mais les deux parties latérales débordent de part et d'autre, en formant ce qu'on appelle les *anses* de Saturne. Près de la région où l'anneau se projette sur la pl., on voit à la surface de celle-ci une ombre qui marque la portion du disque qui, à cause de l'interposition de la matière solide de l'anneau, n'est pas éclairée par la lumière solaire. De même, la pl. projette sur la partie de l'anneau diamétralement opposée une ombre noire très-facile à distinguer et à reconnaître par son parallélisme aux bords de la pl. qui la produit. « L'anneau, dit Arago, disparaît dans la plupart de nos télescopes, quand son plan prolongé passe par la Terre, l'angle qu'il sous-tend étant alors trop petit pour produire un effet sensible sur nos yeux. Cependant la lumière réfléchie par la tranche reste toujours perceptible lorsqu'on emploie des télescopes de la puissance de ceux de W. Herschel. Il disparaît aussi lorsque son plan prolongé passe par le Soleil, les rayons de cet astre glissant alors, pour ainsi dire, sur la surface de l'anneau sans lui imprimer la propriété d'émettre de la lumière. Il disparaît enfin à une époque intermédiaire entre les deux premières et peu éloignées l'une de l'autre, quand l'anneau, par son prolongement, passe entre le Soleil et la Terre, et est éclairé par la face que nous ne voyons pas. Le plan de l'anneau dans le mouvement de circulation de la pl. autour du Soleil restant toujours parallèle à lui-même, il est évident que les positions propres à amener sa disparition, c.-à-d. le passage de son plan par le centre du Soleil, doivent se reproduire deux fois pendant la durée de la révolution de la pl. autour du Soleil, et par conséquent se représenter tous les 15 ans. » — Mais l'anneau merveilleux qui entoure Saturne n'est pas continu; il se compose en réalité de plusieurs anneaux concentriques (Fig. 12), dont les lignes de séparation sont surtout visibles vers les anses. Dans ces dernières années (1850), on a même reconnu l'existence, à l'intérieur des anneaux brillants, d'un nouvel anneau presque obscur : cette découverte est due à l'astronome américain, C. B. Bond. Voici les dimensions assignées par J. Herschel aux parties principales de cet appendice extraordinaire; elles sont évaluées en lieues de 25 au degré :

Diamètre extérieur de l'anneau extérieur brillant . .	63,880
Diamètre intérieur du même.	56,223
Diamètre extérieur de l'anneau intérieur brillant. .	54,926
Diamètre intérieur du même.	42,488
Diamètre équatorial de la planète.	28,664
Intervalle entre la pl. et l'anneau intérieur brillant.	6,912
Intervalle des anneaux.	648
Epaisseur des anneaux, au plus.	36

Les anneaux se composent de matières solides pondérables, ainsi que le prouvent l'ombre épaisse qu'ils jettent sur Saturne du côté qui est le plus près du Soleil et l'ombre qu'ils reçoivent de la pl. par le côté opposé. Ils doivent donc subir l'influence de l'attraction planétaire, et, en conséquence, il semble que leur équilibre devrait être dérangé par l'action perturbatrice des satellites dont le plus grand se meut dans un autre plan. Mais Laplace a démontré que les anneaux sont soutenus par la force centrifuge qui naît de leur rotation rapide dans leur propre plan, et l'observation a confirmé la théorie. En effet, les mouvements de certains points un peu moins brillants que les autres situés à la surface de l'anneau, ont fait découvrir que la révolution de l'anneau avait lieu en 10 heures 20 m. 17 sec., à peu près le temps périodique d'un satellite qui tournerait autour de la pl. à une distance du centre égale au rayon de la ligne médiane de l'anneau. Laplace a calculé en outre que, pour résister à la tendance de subversion d'équilibre, il était nécessaire d'admettre une densité ou une épaisseur inégale dans les différentes parties de l'anneau, de manière que le centre de gravité ne coïncidât pas avec le centre de figure. En effet, si toutes les parties de l'anneau étaient parfaitement semblables, son équilibre serait troublé par la force la plus légère, telle que l'attraction d'un satellite; et comme l'anneau une fois troublé ne pourrait de lui-même revenir à sa première situation, il finirait par se précipiter sur la pl. Or, l'observation est encore venue confirmer la théorie; on a reconnu une certaine inégalité de forme dans l'anneau, car ses anses paraissent parfois dissemblables. D'après Bessel, la masse de l'anneau est égale à environ la 118e partie de celle de la planète.

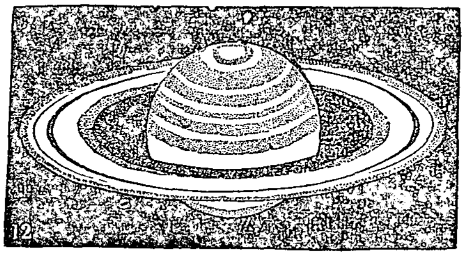
12

Outre l'anneau que nous venons de décrire, Saturne possède 8 lunes ou satellites, qui se meuvent autour de lui d'occident en orient, mais dont les durées de révolution sont bien différentes, le premier, ou le plus rapproché, faisant le tour de la planète en 23 heures environ, et le huitième, c.-à-d. le plus éloigné, y employant un peu plus de 79 jours. Ces divers satellites se meuvent à peu près dans le plan de l'anneau. Ces petits astres ont été découverts par divers astronomes : le 6e, par Huyghens, en 1655; le 3e, le 4e, le 5e et le 8e, par Dominique Cassini (1671-1684); le 1er et le 2e, par W. Herschel (1789), et enfin, le 7e par Lassell (1848).

F. *Uranus et Neptune.* — La découverte d'*Uranus* est due à l'illustre astronome de Slough, qui l'aperçut le 13 mars 1781, mais qui le prit d'abord pour une comète. Cette pl. s'aperçoit quelquefois à l'œil nu comme une étoile de 6e grandeur, et vue à l'aide des instruments les plus puissants, elle n'apparaît que comme un petit disque rond, d'un éclat uniforme, sans anneau, bandes ni taches discernables. Elle accomplit sa révolution autour du Soleil en 84 de nos années environ, sa vitesse de translation étant d'à peu près 7 kilom. par seconde. Jusqu'à présent il a été impossible d'observer la durée de sa rotation sur elle-même, rotation qui n'est pas douteuse, car Herschel a reconnu que son disque est légèrement aplati. Le même astronome a découvert qu'Uranus possède 6 satellites; mais, depuis lui, on n'a revu que le 2e et le 4e. Nous avons déjà mentionné la particularité extraordinaire qu'offrent les satellites de cette pl., qui, au lieu de se mouvoir de l'ouest à l'est, comme tous les corps de notre système, autour de leur centre de mouvement, ont les plans de leurs orbites presque perpendiculaires à l'écliptique, et se meuvent d'orient en occident.

Neptune, étant plus éloigné du Soleil qu'Uranus de plus de 300 millions de lieues, n'est pas visible à l'œil nu; Il faut même se servir d'instruments puissants pour qu'il présente un disque circulaire bien défini. Cette pl. met 164 ans et 266 jours pour accomplir sa révolution sidérale; par conséquent, sa vitesse de translation est d'environ 5 1/2 kilom. par seconde. La quantité de chaleur et de lumière que lui envoie le Soleil est seulement la 1000e partie de celle que reçoit la Terre. Neptune possède un satellite qui circule autour de lui d'occident en orient, et fait sa révolution en 5 jours 21 heures. On voit qu'il y a peu de chose à dire de cette pl. si éloignée; mais sa découverte a été un événement inouï dans l'histoire de la science. En calculant les tables d'Uranus, Alexis Bouvard avait reconnu l'existence de certaines perturbations qui lui paraissaient inexplicables, à moins d'admettre l'existence d'un astre troublant situé au delà de la pl. troublée. L'hypothèse émise par Bouvard, en 1821, fut généralement accueillie par les astronomes, lorsque, en 1845, Leverrier entreprit de résoudre le problème. En examinant toutes les observations faites depuis 1696 jusqu'en 1845, le savant géomètre constata que les inégalités d'Uranus présentent des phases continues d'accroissement et de diminution très-lentes. Il en conclut que l'astre perturbateur ne pouvait être une comète qui se trouverait accidentellement dans le voisinage de notre système. Ce ne pouvait être non plus un gros satellite jusqu'alors inaperçu, car un satellite ne produirait que des inégalités à courte période. Cette méthode d'exclusion ne laissait plus à supposer qu'une pl.; mais où fallait-il la placer? L'observation des tables de Saturne ne permettait pas de la chercher en dedans de l'orbite d'Uranus; elle devait donc être au delà. Se fondant sur l'analogie, Leverrier supposa que la pl. cherchée devait, quant à sa distance du Soleil, obéir à la loi de Bode; puis, représentant les autres éléments de l'astre par des indéterminées, il posa les équations de condition auxquelles ces indéterminées devaient satisfaire. Le 31 août 1846, l'infatigable géomètre publia le résultat définitif de ses recherches : il indiqua que la pl. cherchée devait se trouver dans la constellation du Capricorne, à une petite distance à l'est de l'étoile δ de cette constellation, et il s'empressa de communiquer les résultats de ses calculs aux divers observatoires de l'Europe. Or, le 25 sept. suivant, l'astronome Galle, de Berlin, lui répondait : « La pl. dont vous avez signalé la position existe réellement. Le jour même où j'ai reçu votre lettre (23 sept.), j'ai trouvé une étoile de 8e grandeur qui n'était pas inscrite dans les cartes célestes publiées par l'Académie de Berlin. L'observation du jour suivant décida que c'était la pl. cherchée. » Le calcul avait dit que la longitude héliocentrique de la pl. devait être de 327° 24′ au 1er janv. 1847; l'observation de l'astre découvert donna 326° 32′. « La méthode suivie par Leverrier, dit à ce sujet Arago, diffère complétement de tout ce qui a été tenté auparavant par les géomètres et les astronomes. Ceux-ci ont quelquefois trouvé accidentellement un point mobile, une pl., dans le champ de leur télescope. Leverrier a aperçu le nouvel astre sans avoir besoin de jeter un seul regard vers le ciel; il l'a vu au bout de sa plume; il a déterminé par la seule puissance du calcul la place et la grandeur approximatives d'un corps situé bien au delà des limites jusqu'alors connues de notre système planétaire, d'un corps dont la distance au Soleil surpasse un milliard de lieues, et qui, dans nos plus puissantes lunettes, offre à peine un disque sensible. Cette découverte est donc une des plus brillantes manifestations de l'exactitude des systèmes astronomiques modernes. Elle encouragera les géomètres d'élite à chercher, avec une nouvelle ardeur, les vérités éternelles qui restent cachées, suivant l'expression de Pline, dans la majesté des théories. »

XIV. *Hypothèse de Laplace sur la formation du système planétaire.*—Le mouvement des planètes dans des orbites elliptiques et le rapport qui existe entre leurs périodes et leurs distances sont des conséquences nécessaires de la loi de la gravitation universelle. Toutefois le système solaire présente plusieurs phénomènes remarquables dont la gravitation ne saurait rendre compte, qu'on ne saurait regarder comme l'effet d'un accident, et qui conduisent irrésistiblement à cette conclusion, que tous les corps dont il se compose ont une origine commune et sont soumis aux mêmes lois mécaniques. Toutes les planètes, aussi bien que leurs satellites, se meuvent dans une direction uniforme de l'ouest à l'est. Les orbites de toutes les grandes planètes sont situées presque dans le plan de l'écliptique, et toutes celles dont on a pu constater la rotation tournent sur leur axe dans le même sens, de l'occident à l'orient. C'est la considération de ces phénomènes qui a suggéré à notre illustre Laplace l'hypothèse grandiose qu'il nous reste à mentionner. Dans cette hypothèse, toutes les planètes, ainsi que leurs satellites, tirent leur origine de l'atmosphère solaire. Dans le principe, cette atmosphère s'étendait jusqu'au delà de l'orbite des planètes aujourd'hui les plus distantes du Soleil. Mais par suite de l'irradiation de la chaleur dans les espaces stellaires, l'atmosphère solaire a éprouvé une contraction et une condensation progressives. Or, comme l'atmosphère solaire participe à la rotation du Soleil autour de son axe, et, en fait, doit être considérée comme une partie de la masse de cet astre, à mesure que ses limites se sont resserrées par le refroidissement, son mouvement de rotation a dû augmenter de vitesse; mais alors la force centrifuge s'accroissant dans la même proportion, il en résulta que le point où cette force était contre-balancée par la gravité se rapprocha de plus en plus du centre. En conséquence, si l'on suppose qu'à une certaine époque l'atmosphère s'étendait jusqu'à ce point ou à cette limite, elle devait, en se refroidissant, abandonner les molécules qui s'y trouvaient situées; et le même phénomène dut successivement se reproduire aux différentes limites déterminées plus tard par l'accroissement incessant de la vitesse de la rotation solaire. Toutefois ce phénomène n'a pu avoir lieu que dans le plan de l'équateur, car sur les parallèles de latitude la force centrifuge ne pourrait contre-balancer la force d'attraction. Ainsi donc, l'astre, dans son mouvement, continua d'abandonner à l'équateur d'immenses zones de vapeurs. Si alors la condensation des molécules de ces zones se fût accomplie sans qu'il s'opérât aucune séparation dans leur continuité, il en serait résulté, par la suite des siècles, la formation d'une série d'aneaux concentriques, solides ou liquides, tournant autour du Soleil dans le plan de l'équateur. Mais pour que ces zones pussent, et se produire régulièrement, et se maintenir sous la forme d'immenses anneaux entourant le Soleil, il aurait fallu à la fois que toutes les parties de ces zones présentassent une régularité parfaite, et que le refroidissement s'opérât d'une manière absolument uniforme. Or, c'est ce qui était à peu près impossible, et, de fait, l'anneau de Saturne est le seul exemple de formation annulaire que nous présente tout l'ensemble du système. Les conditions que nous venons de signaler ne pouvant donc se réaliser, chaque zone de vapeur sa dû se partager en masses nombreuses qui, se mouvant avec des vitesses à peu près égales, continuèrent de circuler autour du Soleil, presque aux mêmes distances. Par la suite, ces masses séparées prirent la forme d'un sphéroïde, avec un mouvement de rotation dans le même sens que leur mouvement de révolution. En un mot, elles devinrent autant de planètes à l'état de vapeurs. Mais toutes ces planètes devaient évidemment différer entre elles de masse et de volume, et les plus grosses devaient, en vertu de leur force attractive, s'emparer des autres et les fixer autour de leur propre centre. De cette manière, chaque zone atmosphérique abandonnée à l'origine par le Soleil se trouva transformée en une masse sphéroïdale de vapeurs circulant autour de cet astre. Telle est l'origine des planètes principales. Quant aux astéroïdes situés entre Mars et Jupiter, ils forment une exception : dans ce cas, les masses résultant de la segmentation de la zone qui leur a donné naissance ne se sont point confondues en une seule, vraisemblablement parce que se trouvant toutes peu volumineuses ou presque égales, aucune d'elles n'a possédé une force attractive assez puissante pour s'emparer des autres. Chaque planète une fois formée aux dépens de l'atmosphère solaire et de la manière que nous venons d'exposer, il est facile de concevoir que l'effet ultérieur du refroidissement dut être la formation, au centre de la masse, d'un noyau plus dense, autour duquel les vapeurs environnantes vinrent successivement se condenser. Mais quand les planètes furent arrivées à cet état, elles se trouvèrent dans des conditions tout à fait semblables à celles où le Soleil lui-même était à l'origine. L'atmosphère de vapeurs qui les entourait devint le siége de condensations successives qui, ou bien revêtirent la forme d'anneaux, comme Saturne nous en offre un exemple; ou bien se réunirent en masses secondaires, lesquelles devinrent les satellites de ces planètes; ou bien encore elles furent, pour ainsi dire, absorbées par la masse planétaire, d'où les planètes dépourvues de satellites. — Que l'hypothèse de Laplace sur l'origine et la formation de notre système planétaire soit vraie ou non, toujours est-il qu'elle rend compte, avec une admirable facilité, de toutes les particularités qui caractérisent le système. De plus, pour la Terre en particulier, elle concorde merveilleusement avec les théories qui forment la base de la science géologique. Enfin, si la simplicité et la fécondité sont les caractères de la vérité, elle mérite d'être vraie, car elle explique tout par une seule force, la gravité, dont le Créateur a doué toute molécule matérielle.

L'hypothèse de Laplace ne rend pas compte de l'origine des Comètes ; mais, ces derniers corps sont considérés comme de petites nébulosités qui circulent d'un système solaire à un autre et qui sont formées par la condensation de la matière nébuleuse, qui paraît si abondamment répandue dans l'immensité de l'espace.

Dans beaucoup de livres d'astronomie, on désigne fréquemment les différents corps de notre système solaire par des symboles que nous devons faire connaître. Le *Soleil* étant figuré par ○, Mercure est représenté par ☿, Vénus par ♀, la Terre par ♁, Mars par ♂, Jupiter par ♃, Saturne par ♄, Uranus par ♅, Neptune par ♆, et la Lune par ☾. Quant aux astéroïdes, on les désigne par un numéro inscrit dans un cercle ①, ②, etc. Ce chiffre indique en même temps la date relative de la découverte de l'astre.

PLANEUR. s. m. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent, les planches métalliques destinées à la gravure, etc.

PLANIMÉTRIE. s. f. (R. *plan*, et gr. *μέτρον*, mesure). T. Géom. L'art de mesurer les surfaces planes terminées par des lignes droites ou courbes. V. ARPENTAGE. = *PLANIMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer l'aire des surfaces planes. *Le p. a été inventé, en* 1825, *par Tito Gonnella de Florence; mais il a été beaucoup perfectionné par Oppikofer et par Ernst.*

***PLANIPENNES.** s. m. pl. (latin. *planus*, plane ; *penna*, aile). T. Entom.

Enc. — Les *Névroptères* qui constituent la famille ainsi nommée sont caractérisés par leurs antennes notablement plus longues que la tête et composées d'un grand nombre d'articles, sans avoir la forme d'une alène ou d'un stylet ; par leurs mandibules très-distinctes, et par leurs ailes inférieures, qui sont presque toujours égales aux supérieures. Latreille partage cette famille en 5 tribus, savoir : les *Panorpates*, les *Myrméléoniens*, les *Hémérobins*, les *Termitines* et les *Perlides*.

1° Les *Panorpates* ont cinq articles à tous les tarses, et l'extrémité antérieure de leur tête se prolonge et se rétrécit en forme de bec ou de trompe. Le type de cette petite tribu est la *Panorpe commune* (*Panorpa communis*) [Fig. 1], qui est noire, avec le museau et l'extrémité de l'abdomen roussâtres et les ailes tachetées de noir. Cet insecte est répandu dans toute l'Europe, où on le rencontre sur les haies et dans les bois. L'abdomen des mâles se termine par une queue articulée, presque à la manière des Scorpions, avec une pince au bout. Le genre *Némoptère* (*Nemoptera*) n'a pas de représentants en France. Dans le genre *Bittaque* (*Bittacus*), nous mentionnerons le *B. tipulaire*, qui a l'aspect d'une Tipule, et qui habite les contrées méridionales de la France et tout le midi de l'Europe. La seule espèce connue du genre *Borée* (*Boreus*) se trouve en hiver sous la mousse, dans les Alpes.

2° Les *Myrméléoniens* ont, comme les précédents, cinq articles aux tarses, mais leur tête ne se prolonge pas en forme de bec ou de trompe ; ils sont surtout reconnaissables à leurs antennes plus ou moins longues et toujours renflées vers l'extrémité. Ils se composent du g. *Fourmi-lion* prop. dit et du g. *Ascalaphe*. Le *Fourmi-lion ordinaire* (*Myrmeleon formicarium*) [Fig. 2] est long d'environ 25 mill., noirâtre et tacheté de jaunâtre ; il a les ailes transparentes, avec les nervures noires, entrecoupées de blanc. Cet insecte, assez commun chez nous, doit son nom à la grande destruction de Fourmis que fait sa larve. Celle-ci (Fig. 3) a l'abdomen très-volumineux ; sa tête, petite et aplatie, est armée de deux longues mandibules, dentelées au côté interne et pointues au bout ; son corps est grisâtre ; quoique pourvue de six pattes, elle marche lentement. Elle ne se rencontre guère que dans les lieux sablonneux les plus exposés à l'ardeur du soleil : là elle se construit dans le sable le plus fin une sorte d'entonnoir au fond duquel elle se tient, la tête seule au dehors, attendant patiemment qu'un insecte tombe dans le précipice. S'il cherche à s'échapper, elle lui jette aussitôt du sable à la tête pour l'étourdir et le faire rouler au fond du trou. Ensuite, elle l'entraîne, le tue et rejette au loin son cadavre. Les Fourmis étant très-nombreuses, sont surtout exposées à servir de pâture aux Fourmis-lions. Lorsque la larve veut passer à l'état de nymphe, elle se file une coque ronde, d'une matière blanche et soyeuse, qu'elle recouvre extérieurement de grains de sable (Fig. 4). Au bout de 15 à 20 jours, l'insecte en sort à l'état parfait. Le genre *Ascalaphe* (*Ascalaphus*) est remarquable par ses longues antennes analogues à celles des Papillons : il appartient aux pays chauds ; néanmoins l'*Ascalaphe italique* se trouve aux environs de Fontainebleau.

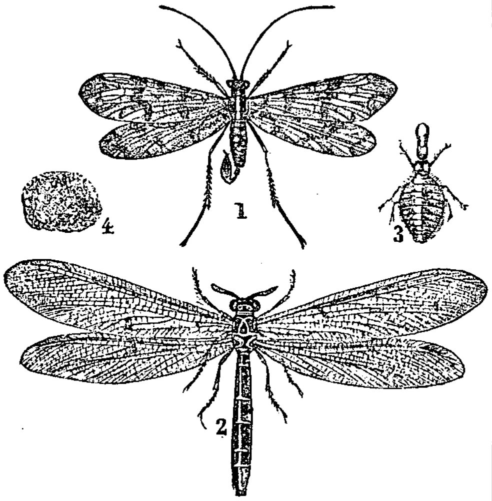

3° Les *Hémérobins* sont semblables aux précédents par la forme du corps et par les ailes; mais leurs antennes sont filiformes, et ils n'ont que quatre palpes. Les insectes qui composent le genre *Hémérobe* (*Hemerobius*) sont de petite taille et vulgair. appelés *Demoiselles terrestres ;* ils volent lourdement, et exhalent une odeur des plus désagréables. Leurs œufs, qu'ils déposent sur les feuilles, présentent une apparence végétale qui les a fait prendre pour des cryptogames. Leurs larves dévorent une grande quantité de Pucerons, ce qui leur a fait donner par Réaumur le nom de *Lions des pucerons*. Parmi les espèces répandues chez nous, nous citerons l'*Hém. perle*, qui est d'un jaune vert, avec les yeux dorés, et dont les ailes diaphanes sont munies de nervures verdâtres. Le genre *Semblide* (*Semblis*) a pour espèce type la *Sembl. de la boue*, qui est d'un noir mat, avec les ailes d'un brun clair, chargées de nervures noires. Cet insecte vit à l'état de larve dans l'eau et nage très-vite ; il est très-commun en France.

4° Les *Termitines* ont presque tous quatre articles aux tarses. Leurs mandibules sont toujours cornées et fortes, et ils sont tous terrestres, actifs, carnassiers ou rongeurs. Les *Mantispes* (*Mantispa*) ont les deux premières pattes conformées sur le modèle de celles des Mantes, d'où le nom qu'on leur a donné. La *M. païenne* se trouve dans le midi de la France. Dans le g. *Raphidie* (*Raphidia*) nous citerons la *R. commune*, qui est noire avec des raies jaunâtres sur l'abdomen et les ailes transparentes : on la trouve aux environs de Paris. Mais le genre le plus important de la tribu est celui des *Termites*, qui, par leurs mœurs et leurs habitudes, rappellent beaucoup les Fourmis, d'où le nom de *Fourmis blanches* sous lequel on les désigne généralement. Ces insectes ont le corps déprimé, la tête grosse, arrondie, les ailes très-grandes et horizontales, et quatre articles à tous les tarses ; leurs mandibules, leurs mâchoires et leurs lèvres rappellent, par leur forme et leur développement, les mêmes pièces de la bouche des Orthoptères. Ils vivent en sociétés innombrables composées de mâles, de femelles, de neutres, de larves et de nymphes. Les mâles et les femelles sont beaucoup plus grands que les autres individus et pourvus d'ailes (Fig. 5. *Term. fatal*, mâle). Les neutres, privés d'ailes, sont remarquables par la grosseur de leur tête et le développement de leurs mandibules (Fig. 6). Les larves sont privées d'ailes et d'yeux ; leur taille est inférieure à celle des neutres, mais leur corps ressemble par sa forme générale à celui des mâles ; il est en outre plus mou et leur tête est arrondie. Les nymphes ressemblent complétement aux larves, mais elles ont des rudiments d'ailes. Les mâles et les femelles n'ont d'autre fonction que de perpétuer l'espèce ; les larves et les nymphes sont chargées de tous les travaux qu'exige l'entretien de la communauté: aussi les appelle-t-on communément *ouvrières ;* enfin, les neutres veillent à la défense de la société, dont ils constituent la force armée : de là le nom de *soldats* que leur ont donné les voyageurs qui ont observé ces insectes. Parmi les travaux confiés aux ouvrières, la construction du nid commun est le plus intéressant. Ce nid est en général très-grand, mais séparé par des cloisons en une multitude de loges et de galeries de dimensions variables suivant leur destination. Certaines espèces construisent leur demeure dans l'intérieur de vieux troncs d'arbres, dans les boiseries des habitations, etc.; d'autres les établissent dans la terre ; quelques-unes les bâtissent à la surface du sol avec de la terre gâchée. Ces derniers édifices sont parfois très-élevés, et certains dépassent même 2 mèt. de hauteur. Tantôt ils ont une forme conique, tantôt celle d'une tourelle surmontée par une toiture solide. Ces constructions sont, dans quelques parties de la côte d'Afrique, si nombreuses et si rapprochées, que de loin on les prendrait pour un village formé de huttes de terre. Leur solidité est si grande, que plusieurs hommes peuvent monter dessus sans les effondrer. Au reste, les demeures des Termites, quels que soient leur nature et leur mode de construction, n'ont point d'ouvertures extérieures, car ces insectes ne travaillent jamais à découvert. Quand les ouvrières ont besoin de se transporter à une distance quelconque de leur nid, elles construisent une galerie pour leur servir de moyen de communication. Si l'on fait brèche à leurs murailles, les soldats paraissent aussitôt et combattent vigoureusement l'ennemi à l'aide des fortes mandibules dont leur tête est armée. Devenus insectes parfaits, les Termites quittent leur demeure, s'envolent le soir en quantité prodigieuse, s'accouplent dans les airs, puis, au lever du soleil, jonchent le sol de leurs corps, et sont en majeure partie dévorés par les oiseaux et leurs autres ennemis. Les larves recueillent les femelles qu'elles rencontrent, et les enferment dans de grandes cellules où elles font leur ponte. Ces insectes appartiennent aux régions tropicales ; cependant on rencontre en abondance dans l'ouest de la France, le *Term. lucifuge*, petit insecte d'un noir brillant, aux ailes brunâtres et un peu transparentes, avec les tarses et les jambes d'un roux clair. Malgré sa petitesse, cette espèce est fort redoutable par les ravages qu'elle exerce. Comme elle établit sa demeure dans les bois, elle est devenue un fléau pour les maisons et les chantiers de la marine à la Rochelle, à Rochefort, et dans diverses villes du littoral. Et ce qu'il y a de terrible dans les ravages de cet insecte, c'est que jamais on ne s'en aperçoit à l'extérieur ; il ménage toujours la superficie, et les pièces de charpente se rompent au moment où l'on s'y attend le moins. « Le prof. Audouin, dit Em. Blanchard, a rapporté au Muséum de grandes colonnes de bois qui étaient dans une salle à manger à Tonnay-Charente ; elles sont taraudées de toutes parts ; mais la superficie était épargnée, ainsi que la couche de peinture qui les recouvrait ; seulement l'extrême fragilité de cette mince enveloppe n'a pas permis qu'elle ne fût brisée en plusieurs endroits. » Le *Term. à corselet jaune* vit dans l'intérieur des arbres. On le rencontre en Algérie et dans le midi de l'Europe ; on dit qu'en Espagne il nuit beaucoup aux oliviers. — Les *Psoques* (*Psocus*) sont de très-petits insectes au corps court, mou et renflé. On trouve communément dans les livres, les collections d'insectes ou de plantes, le *Ps. pulsateur*, vulg. appelé *Pou de bois*. Il est le plus souvent sans ailes et d'un blanc jaunâtre. Son nom de *pulsateur* lui vient de ce que jadis on le croyait l'auteur de ce petit bruit, pareil au battement d'une montre, qui est en réalité produit par la Vrillette.

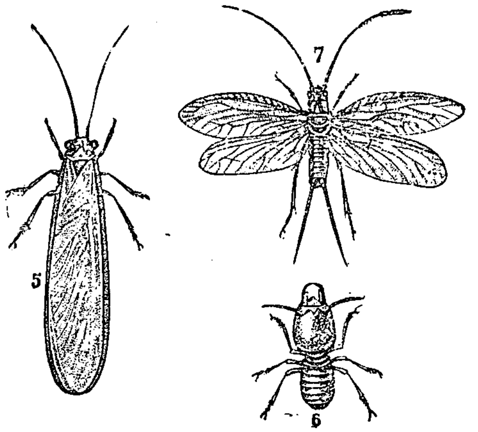

5° Les *Perlides* ont trois articles aux tarses, et les mandibules presque toujours en partie membraneuses, les ailes inférieures plus larges que les supérieures et doublées sur elles-mêmes au côté interne. Ces insectes se rencontrent au bord des eaux, où ils se tiennent sur les pierres, sur les bois, sur les plantes, etc. Dans le genre *Perle* (*Perla*) nous citerons une espèce qui est fort répandue dans notre pays: c'est la *P. deux queues* (Fig. 7), qui est longue de 18 millim., et de couleur brun obscur, avec une ligne jaune le long du milieu de la tête et du corselet. Les nervures des ailes sont brunes, et les soies de la queue presque aussi longues que les antennes. Les *Némoures* (*Nemoura*) diffèrent des Perles surtout en ce que les soies de leur queue sont nulles ou rudimentaires.

PLANISPHÈRE. s. m. (lat. *planus; sphæra*, sphère). T. Géogr. Voy. CARTE.

***PLANORBE.** s. m. (lat. *planus ; orbis*, orbe). T. Zool. Voy. PULMONÉS.

PLANT. s. m. (lat. *plantarium*). T. Agric. Le scion qu'on tire de certains arbres pour le planter. *Donnez-moi du p. de cet arbre.* — Jeune arbre en état d'être transplanté. *Il est défendu d'arracher du p. dans les forêts.* ‖ Une certaine quantité de jeunes plantes élevées dans un même terrain. *Un p. de mûriers. Un p. d'artichauts.* || *Jeune p., nouveau p.,* Les vignes qui ne font que commencer à produire, les arbres fruitiers nouvellement plantés, le bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. *Ces jeunes plants viennent bien.*

PLANTAGE. s. m. Se dit, en Amérique, Des plants de cannes à sucre, de tabac, etc. *Les plantages ont été ruinés par les ouragans.*

* **PLANTAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — *Famille* de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à étamines alternant avec les pétales, à style unique, à embryon situé dans l'axe d'un albumen abondant.—*Caractères bot.* : Plantes herbacées, ordinairement acaules. Feuilles réunies en rosette, ou, dans les espèces caulescentes, alternes et opposées; planes et munies de nervures, ou étroites et charnues. Fleurs en épis, rarement solitaires, ordinairement hermaphrodites, rarement unisexuées par avortement. Calice à préfloraison imbriquée, quadripartit, persistant. Corolle membraneuse, monopétale, hypogyne, persistante, avec un limbe quadripartit. Etamines 4, insérées sur le tube de la corolle et alternant avec ses divisions; filets filiformes; anthères versatiles, biloculaires. Ovaire composé d'un simple carpelle sessile, sans disque, à 2 loges, très-rarement à 4; les loges sont produites par les angles du placenta. Ovules peltés ou dressés, solitaires, géminés ou indéfinis; style simple, capillaire; stigmate hispide, simple, rarement bidenté. Fruit capsulaire et membraneux, à déhiscence transversale, avec un placenta libre portant les graines à sa surface. Graines sessiles, peltées ou dressées, solitaires, géminées ou indéfinies; test mucilagineux; embryon situé en travers du hile dans l'axe d'un albumen charnu; radicule éloignée du hile, infère, ou quelquefois centrifuge. [Fig. 1. *Plantago lanceolata* : Fleur et bractée; 2. Pistil; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Graine; 5. Coupe de la même. — 6. Fruit du *Plantago major*; 7. Le même, au moment de la déhiscence.]

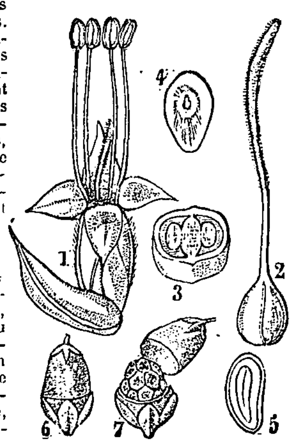

Cette famille se compose de 3 genres et de 120 espèces, qui sont dispersées dans le monde entier; néanmoins elles habitent principalement les latitudes froides et tempérées. — Leurs feuilles sont légèrement amères et astringentes, et on les regardait autrefois comme fébrifuges. Leurs graines contiennent un mucilage abondant. Celles du *Plantain des sables* (*Plantago arenaria*) s'exportent en quantité considérable de Nîmes et de Montpellier pour le gommage des mousselines. Les graines du *Pl. ispaghula* et du *Pl. psyllium*, vulg. appelé *Herbe aux puces*, donnent, quand on les fait bouillir dans l'eau, un mucilage abondant, dont on fait grand usage aux Indes dans les catarrhes, la gonorrhée et les affections néphrétiques. Les graines du *Pl. psyllium*, du *Pl. des sables* et du *Pl. cynops*, nommé vulg. *Pl. des chiens* et *Œil-de-chien*, fournissent une boisson émolliente qui peut très-bien remplacer la graine de Lin et la Guimauve. Le *Pl. corne-de-cerf* (*Pl. coronopus*), qu'on regardait autrefois comme un antidote contre l'hydrophobie, passe pour diurétique. Les racines et les feuilles du *Grand Plantain*, du *Pl. moyen* et du *Pl. lancéolé* ou *Pl. long* (*Pl. major, media* et *lanceolata*) étaient jadis réputées astringentes et vulnéraires: on s'en sert encore pour préparer une eau distillée fort usitée comme excipient dans les collyres résolutifs. Enfin, on extrait de la soude des cendres du *Pl. hérissé* (*Pl. squarrosa*).

PLANTAIN. s. m. T. Botaniq. Voy. PLANTAGINÉES. || *P. aquatique*, Voy. ALISMACÉES.

* **PLANTAIRE.** adj. 2 g. Qui appartient à la plante du pied. *Région p. Aponévrose p. Ligaments, artères, nerfs plantaires. Muscle p.*, ou subst., *Le plantaire.*

* **PLANTANIER.** s. m. T. Bot. Voy. MUSACÉES.

PLANTARD. s. m. Voy. PLANÇON.

PLANTATION. s. f. (lat. *plantatio*). T. Agricult. Action de planter. *Ce n'est pas le temps de la p. Il s'est occupé de la p. de son jardin.* || Une certaine quantité d'arbres plantés dans un même terrain. *Il a fait de belles plantations dans sa propriété.* || Dans les colonies, *Plantation* se dit De toute exploitation rurale.

PLANTE. s. f. (lat. *planta*). Tout végétal quelconque, soit arbre, soit arbrisseau, soit herbe. *P. ligneuse, herbacée. P. exotique, indigène. Les racines, les feuilles, la tige, les fleurs, les graines d'une p. La description des plantes. — Jardin des plantes*, Voy. JARDIN. || Dans une acception plus restreinte, se dit Des plantes non ligneuses par oppos. à celles qui ne le sont pas. *Plantes annuelles, bisannuelles, vivaces, parasites. Plantes grimpantes, volubiles. Plantes potagères, médicinales, tinctoriales, usuelles.* || Figur., *C'est une jeune p. qu'il faut cultiver avec soin*, se dit en parl. De l'éducation d'un jeune garçon ou d'une jeune fille. — *La p. du pied, des pieds*, La face inférieure du pied de l'homme et de quelques animaux. *En Turquie, on donne la bastonnade sur la p. des pieds. L'ours en marchant s'appuie sur la p. tout entière.* || Dans un sens plus étroit, *P. des pieds* se dit De la partie de la plante qui est entre les doigts des pieds et le talon. *Chatouiller la p. des pieds.*

Enc. — On donne le nom de plantes *annuelles* à celles qui ne durent qu'une année et qui meurent après avoir parcouru dans ce temps toutes les périodes de la végétation. Leur tige est herbacée et leur racine, pivotante chez les unes, est constituée chez les autres par une touffe de fibres radicales. Les plantes *bisannuelles* sont celles qui ne fleurissent qu'à la seconde année et meurent ensuite. Elles sont herbacées comme les précédentes et en diffèrent à peine par le type. Enfin, les plantes *vivaces* sont caractérisées par une souche qui persiste indéfiniment, que les tiges aériennes soient elles-mêmes vivaces ou que ces tiges soient annuelles et remplacées chaque année par des tiges nouvelles. Toutefois certaines plantes annuelles placées dans de certaines conditions peuvent devenir vivaces, et réciproquement. Dans le premier cas, la tige herbacée peut même se transformer en tige ligneuse.

PLANTER. v. a. (lat. *plantare*). Mettre une plante en terre pour qu'elle prenne racine et qu'elle croisse. *P. un arbre. P. des choux. P. des fleurs. P. un bois, une avenue, une allée*, Planter des arbres de manière qu'ils forment un bois, etc. — Se dit aussi Des graines, des noyaux, etc., qu'on met en terre avec la main, au lieu de les semer confusément. *P. des noix, des pepins. P. des oignons. P. des pois.* — Absol., *Il aime beaucoup à p.* || Figur. et famil., *Vienne qui plante, arrive qui plante*, se dit De quelque chose qu'on veut faire au hasard de ce qui peut en arriver. *Il est allé p. ses choux*, Voy. CHOU. || Enfoncer quelque chose en terre et en laisser paraître une partie en dehors. *P. des bornes. P. un poteau, un piquet, une croix. P. des jalons.* || Fig. et fam., *P. le piquet en quelque lieu*, Voy. PIQUET. — *P. un étendard, un drapeau*, L'arborer sur les remparts d'une ville prise d'assaut, au moment où l'on y entre. Fig., *P. l'étendard de la croix, p. la foi dans un pays*, Y introduire la religion chrétienne. — *P. des echelles à une muraille*, Y appliquer des échelles. — T. Archit. *P. un édifice*, Disposer les premières assises de pierres dures d'un édifice sur la maçonnerie des fondements. || Fig. et fam., *P. une personne en quelque endroit*, L'y aposter pour qu'elle n'en bouge pas, l'y mettre en observation. *Être planté quelque part*, Être à poste fixe dans un endroit sans en bouger ou s'en éloigner. — *P. là quelqu'un.* Le quitter, l'abandonner, ne vouloir plus avoir affaire à lui. *Son domestique l'a planté là. Si vous ne vous conduisez pas mieux, je vous planterai là.* Se dit aussi Des choses. *Il a planté là les vers, la musique, etc.* Popul., *P. là quelqu'un pour reverdir*, Le laisser en quelque endroit sans venir le reprendre, quoiqu'on le lui ait permis. || Fig. et fam., *P. quelque chose au nez de quelqu'un*, Lui faire quelque reproche en face, lui dire quelque chose de désagréable. *Il lui a planté sa banqueroute au nez. Il ne cesse de me p. mon âge au nez.* = SE PLANTER. v. pron. Être planté. Les arbres se plantent à l'automne. || Figur. et famil., *Se p. devant quelqu'un*, Se mettre au-devant de lui, se poster devant lui. *Il est venu se p. devant moi.* = PLANTÉ, ÉE. part. *Une terre bien plantée*, Une terre où il y a beaucoup d'arbres, bien disposés selon l'objet qu'on s'est proposé. || Fig., *Une maison bien plantée*, Une maison bâtie dans une situation agréable. — *Des cheveux bien plantés*, Des cheveux bien placés sur le front. — *Être bien planté sur ses pieds, sur ses jambes*, se dit D'une personne qui se tient de bonne grâce. — *Une statue, une figure bien plantée*, Une statue, etc., dans une belle attitude. || T. Art vét. *Poil planté*, Poil hérissé et lavé. *Ce cheval dépérit, il a un poil planté.*

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante des arbres, etc. *C'est un grand p.* || Dans les colonies d'Amérique, se dit De tout possesseur d'une exploitation rurale.

* **PLANTIGRADE.** adj. 2 g. et s. m. (latin. *planta*, plante du pied; *gradi*, marcher). T. Mamm. Voy. CARNIVORE.

PLANTOIR. s. m. Outil de bois, pointu et quelquefois ferré par le bout, dont les jardiniers se servent pour faire dans la terre les trous où ils veulent mettre des plantes ou des graines.

PLANTON. s. m. Soldat de service près d'un officier supérieur, pour porter ses dépêches, ses ordres.

PLANTULE. s. f. T. Bot. Voy. GRAIN

PLANTUREUSEMENT. adv. Abondamment. *On vit p. chez lui.* Fam.

PLANTUREUX, EUSE. adj. (latin. *plenitas*, abondance). Copieux, abondant. *Un dîner p. Une saignée plantureuse. Un pays p.* Fam.

PLANURE. s. f. Bois qu'on retranche des pièces que l'on plane.

PLAQUE. s. f. (gr. πλὰξ, chose unie). Tablette, feuille plus ou moins épaisse d'un métal quelconque, ou quelquefois de verre. *P. de fer, de cuivre, d'argent. Graver sur une p. de cuivre. La p. d'un shako, d'un ceinturon. Cet homme était porteur d'une p. de commissionnaire. On se sert de plaques de verre pour étudier les vibrations des lames. — P. de feu, p. de cheminée*, Grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée. || Espèce de chandelier qu'on applique à une muraille, et qui consiste en une plaque de métal, dont la partie inférieure, courbée à angle droit, porte une bobèche. || Décoration que les principaux chevaliers des différents ordres portent sur leur habit, à droite ou à gauche de la poitrine, et dont la forme varie selon l'ordre et le grade. || *T. Zool. Se dit quelquefois Des grandes écailles que portent certains reptiles et poissons. || *T. Anat. *P. de Peyer*, V. INTESTIN. || *T. Méd. *P. muqueuse*, Pustule aplatie qui survient à la surface de la peau ou des muqueuses, dans la syphilis constitutionnelle.

PLAQUEMINIER. s. m. T. Bot. Voy. ÉBÉNACÉES.

PLAQUER. v. a. Appliquer une chose plate sur une autre. *P. de l'or sur du bois. P. de l'acajou sur du chêne.* || *P. des bijoux, de la vaisselle*, Recouvrir d'or ou d'argent laminé des bijoux, etc., faits d'un métal commun. || *P. du plâtre, du mortier*, L'appliquer fortement avec la main sur un mur, sur une cloison, etc. || *P. du gazon*, Appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé, et les y affermir avec la batte. = PLAQUÉ, ÉE. part. || *Vaisselle plaquée*, Vaisselle de cuivre recouverte d'argent laminé. On dit aussi substant., *Du plaqué.* || *T. Mus. *Accompagnement plaqué*, Voy. ACCOMPAGNEMENT.

Enc. — Le *Plaqué* est une orfévrerie d'imitation qui consiste à recouvrir un métal commun, le plus souvent le cuivre et le fer, d'une feuille très-mince d'or, d'argent ou de platine. Il diffère du *Doublé*, dont les procédés généraux sont à peu près les mêmes, en ce que, dans celui-ci, on unit ensemble les deux métaux à l'aide d'une soudure, tandis que, dans le pl., on obtient leur adhérence au moyen d'une forte pression aidée d'un haut degré de température. L'orfévrerie *plaquée* ou *doublée* diffère à son tour de la dorure ou de l'argenture, en ce que, dans celles-ci, le métal précieux n'est placé à la surface des objets qu'après leur confection, tandis que, dans celle-là, on commence par faire adhérer les deux lames métalliques avant toute autre mise en œuvre. Pour le pl. d'argent sur cuivre, par ex., on prend une feuille de cuivre rouge très-pur, bien laminée, et dont la surface est parfaitement unie, puis on la recouvre d'une feuille d'argent au titre de 900 millièmes et de dimensions telles qu'on puisse la rabattre sur la face opposée du cuivre. Cela fait, on chauffe fortement les deux feuilles on les soumet à plusieurs laminages successifs, qui déterminent, leur adhérence, et les réduisent en même temps à l'épaisseur voulue. On appelle pl. *simple*, celui où le cuivre n'est revêtu d'argent que d'un seul côté, et p. *double*, celui qui est doublé d'argent sur les deux côtés. On dit encore que le p. est au 10e, au 20e, au 40e, etc., suivant que la feuille d'argent pèse le 10e, le 20e, le 40e, de celle de cuivre. Le pl. d'or et le pl. de platine s'obtiennent, sauf de légères différences, de la même manière que celui d'argent; mais ils sont presque inusités. — Le pl. a été connu et pratiqué dès la plus haute antiquité, mais son usage a été très-limité jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où deux couteliers de Sheffield, Thom. Bolsover et Jos. Hancock, parvinrent, en multipliant ses applications, à donner à cette fabrication une grande importance. Les premiers essais pour introduire cette industrie en France remontent à 1769; ils ne réussirent pas. Cependant, en 1785, Daumy et Tugot fondèrent, à Paris, une fabrique qui prospéra jusqu'à la révolution. Lorsque la crise fut passée, plusieurs industriels se livrèrent à la fabrication du pl.; néanmoins ce fut seulement lorsqu'elle eut reçu, d'abord de Thourot (1820), puis de Gandais (1832), des perfectionnements considérables, qu'elle prit un grand développement. Mais, depuis plusieurs années, l'argenture galvanique lui fait une concurrence ruineuse.

PLAQUETTE. s. f. (dimin. de *Plaque*). T. Métrol. Monnaie de billon autrefois usitée en Belgique. *La p. valait 29 centimes.* — Prov., *Cela ne vaut pas une p.*, Cela n'est d'aucune valeur. || T. Librair. Petit volume qui a fort peu d'épaisseur relativement à son format.

PLAQUEUR. s. m. Celui qui fait des placages, ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle.

* **PLASMA.** s. m. (gr. πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme). T. Physiol. Voy. SANG. = PLASMATIQUE. adj. 2 g. Qui dérive ou est dérivé du plasma.

* **PLASTICITÉ.** s. f. Aptitude à prendre une forme

déterminée, soit spontanément, soit par une action extérieure. *La p. du sang. La p. de l'argile.*

PLASTIQUE. adj. 2 g. (gr. πλάσσειν). T. Physiol. Qui forme, qui a la puissance de former. *Force p. Activité p. Matière p. Liquide p. Aliments plastiques*, Voy. ALIMENT. ‖ *T. Chirurg. *Chirurgie p.*, Syn. d'AUTOPLASTIE. ‖ *T. Min. *Argile p.*, V. ARGILE. ‖ T. Beaux-Arts. *Arts plastiques*, Ceux qui ont pour but de reproduire la forme, tels que la sculpture, la statuaire, la peinture. On appelle aussi particul., *Art p.*, L'art de modeler toutes sortes de figures et d'ornements en plâtre, en terre, en stuc, etc. Dans ce dernier sens, on dit quelquefois subst., *La plastique.*

PLASTRON. s. m. (ital. *plastrone*). Pièce de cuir rembourrée et matelassée dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine, lorsqu'ils donnent leçon à leurs écoliers. — Fig. et fam., se dit D'un homme en butte aux railleries et aux importunités d'un autre. *Cet homme est le p. des railleries de tout le monde. Il est votre p. Je ne veux pas être son p., lui servir de p.* ‖ T. Armurier. V. CUIRASSE. ‖ T. Techn. Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de plusieurs trous à moitié épaisseur que certains artisans appliquent sur leur poitrine, et où ils fixent la pointe de leur foret, pour le faire tourner par le moyen de l'archet. ‖ * T. Zool. Voy. CHÉLONIENS.

PLASTRONNER. v. a. Garnir d'un plastron ou de quelque chose qui en tient lieu. = SE PLASTRONNER. v. pr. Se couvrir d'un plastron. = PLASTRONNÉ, ÉE. p.

PLAT, ATE. adj. (gr. πλατὺς, large). Qui a la superficie unie ou sans aspérités prononcées. *P. comme une planche. Avoir le dos p. Au sortir de là on trouve un terrain p.* — *Pays p.*, V. PAYS. — *Bâtiment p., bateau p.*, Navire, bateau dont le fond est plus ou moins plat. ‖ *Visage p.*, Visage dont les parties saillantes n'offrent pas un relief suffisant. On dit de même, *Nez p. Bouche plate. Joue plate.* — Fam., *Avoir le ventre p.*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. *A p. ventre*, V. VENTRE. — *Pied p.*, V. PIED. — *Chevaux plats*, Chevaux dont les côtes sont serrées et dont la courbure n'est pas assez prononcée. — *Cheveux plats*, Cheveux qui ne sont ni frisés, ni bouclés. ‖ *Plate peinture*, Peinture faite sur une superficie plane, par oppos. aux figures en relief. — *Broderie plate*, Broderie qui n'est point relevée. — *Couture plate*, Voy. COUTURE. ‖ * *Bassin p.*, Bassin qui a peu de profondeur. On dit de même, *Assiette plate.* ‖ T. Versificat. *Vers à rimes plates*, Voy. RIME. ‖ T. Marine. *Calme p.*, L'état de la mer, quand il ne souffle pas le moindre vent. Figur., se dit Des affaires qui ne font aucun progrès, qui n'avancent ni ne reculent. *Nous sommes dans un calme p. L'état de nos affaires est au calme p.* ‖ Figur., Dénué de saveur ou de force. *Un vin p. Du vinaigre p.* — En parl. Des productions de l'esprit, Qui est insipide, sans élégance, sans agrément. *Un style p. Tout ce qu'il écrit est froid et p. Cette pensée-là est plate. Il n'y a rien de plus p.* — *Physionomie plate*, Physionomie sans caractère et qui n'exprime rien. — *C'est un p. personnage, un p. sujet*, se dit D'une personne dépourvue de toute espèce de mérite. = PLAT. s. m. La partie plate de certaines choses. *Il lui donna des coups de p. de sabre. Il lui a donné un coup du p. de la main.* ‖ Fig. et fam., *Donner du p. de la langue, faire merveille du p. de la langue*, Faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter; ou Chercher à étourdir par de grandes phrases. = A PLAT, TOUT A PLAT. Entièrement, tout à fait. *Sa pièce est tombée à p., tout à p. Il l'a refusé tout à p. Etre étendu tout p. dans son lit. Il s'est assis tout p. par terre.* = A PLATE TERRE. loc. adv. A terre, sur le pavé, sur le plancher. *Il est tombé à plate terre. Il était étendu à plate terre.*

PLAT. s. m. (lat. *patina, patera?*). Vaisselle plus ou moins creuse, sur laquelle on sert les mets. *P. d'argent, d'étain, de faïence, de porcelaine. P. creux, rond, ovale. Les bords, le fond d'un p.* ‖ Ce qui est contenu dans le plat. *Un p. de viande, de légumes. Un p. sucré. Il n'a mangé que d'un p. P. d'entrée, de rôti, d'entremets*, Entrée, rôti, entremets, servi dans un plat. — *OEufs sur le p.*, OEufs qu'on casse sur un plat et qu'on fait cuire avec du beurre sans les brouiller. ‖ *Servir p. à p.*, Ne servir qu'un seul plat à la fois, afin que les mets soient mangés plus à propos. — Figur. et famil., *Servir quelqu'un à plats couverts*, V. COUVRIR. *Servir un p. de son métier*, Voy. MÉTIER. *Mettre les petits plats dans les grands*, Faire beaucoup de frais, ne rien épargner pour bien recevoir quelqu'un. ‖ *P. de verre*, Grande pièce de verre, plate et ronde, telle qu'elle sort des verreries, et que les vitriers coupent en plusieurs morceaux, pour en faire des carreaux. ‖ *P. de balance*, Chacun des deux bassins d'une balance.

PLATANE. s. m. * **PLATANÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — On donne le nom de *Platanées* à une famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs nues, disposées en chatons formant une tête globuleuse, à carpelle unique, à feuilles munies de stipules engaînantes et caduques. — *Caractères bot.:* Arbres. Feuilles alternes, palmées ou dentées, à stipules scarieuses, engaînantes. Chatons globuleux et pendants. Fleurs unisexuées, nues; chaque sexe porté par des chatons différents. Fleurs mâles: Étamine unique, sans aucune enveloppe florale; les étamines d'un chaton sont entremêlées de petites écailles; anthères linéaires, biloculaires. Fleurs femelles: Ovaire uniloculaire, terminé par un style épais en forme d'alène, et portant la surface stigmatique sur l'un de ses côtés; ovules 1 ou 2, suspendus, superposés et orthotropes. Akènes, par suite de leur compression mutuelle, claviformes, avec un style persistant et recourbé. Graines solitaires, rarement deux, pendantes, allongées; test mince; embryon long, antitrope, conique, situé dans l'axe d'un albumen très-mince; radicule infère. [Fig. 1. *Platanus orientalis:* chatons mâles; 2. Chatons femelles; 3. Anthère; 4. Coupe verticale d'un ovaire; 5. Id. d'un fruit mûr.]

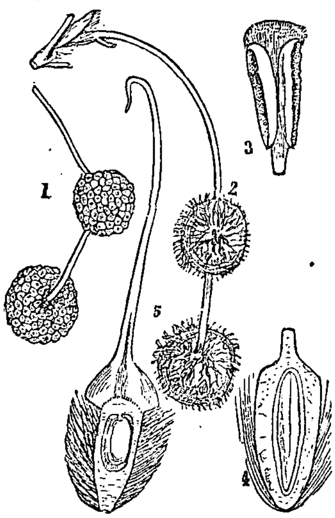

Cette petite famille ne comprend que le seul genre *Platane*, dont on connaît 6 espèces. Les Platanes sont de beaux arbres originaires de la Barbarie, du Levant et de l'Amérique du Nord. On les cultive surtout à cause de leur beauté et de l'ombrage épais que forment leurs feuilles larges et palmées. Leur tronc peut acquérir un diamètre considérable, néanmoins leur hauteur ne dépasse guère 25 mètres. Leur bois est ferme, à grain serré, mais il est cassant et dure peu. Cependant celui du *Platane d'Orient* est employé, dans le Levant, pour les ouvrages de menuiserie et de charpenterie, et même pour les constructions navales. Le bois du *Pl. d'Occident* (*Pl. occidentalis*) est plus rouge que le précédent; mais il travaille, et ne peut pas supporter l'exposition à l'air.

PLATANISTE. s. m. T. Antiq. Lieu ombragé de platanes, qui servait aux exercices gymnastiques de la jeunesse de Sparte.

* **PLATAX.** s. m. (grec. πλατὺς, large). T. Ichth. Voy. SQUAMIPENNES.

PLAT-BORD. s. m. T. Marine. Suite de larges bordages placés horizontalement à la partie supérieure du pourtour d'un bâtiment. *Des plats-bords.*

PLATE. s. f. T. Mar. Embarcation de pêche à fond plat dont on se sert dans la Manche.

PLATE. adj. f. (espag. *plata*, argent). Ne se dit que dans la loc., *Vaisselle p.*, Vaisselle d'argent. *Je préfère la porcelaine à la vaisselle plate.*

PLATEAU. s. m. Sorte de tablette de bois, de métal, etc., de forme carrée ou ronde, quelquefois légèrement creuse, qui sert à diverses fins. Ainsi, on appelle *Plateau*, Le bassin de certaines balances; Certains petits plats de bois, de porcelaine, ou de fer-blanc vernissé, sur lesquels on sert ordinairement le thé, le café, etc.; Une sorte de table à pieds fort bas, ou un grand plat qu'on met au milieu d'une table à manger, et sur lequel on range différents ornements; Le disque de verre qui, dans la machine électrique, sert à développer l'électricité par le frottement, etc. ‖ T. Géog. Masse de terrain élevé, quelquefois d'une étendue immense, dont l'altitude au-dessus des contrées environnantes est plus ou moins considérable. *Un p. peut renfermer des montagnes, des plaines, des vallées. Le p. du Thibet. Le p. des Andes. Le p. de Langres.* ‖ T. Stratég. Terrain élevé, mais plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes ou une batterie de canons. ‖ * T. Bot. Voy. BOURGEON. ‖ T. Vén. Les fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes.

PLATE-BANDE. s. f. Espace de terre étroit qui borde les compartiments d'un jardin, et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes, etc. *Les plates-bandes se bordent en général avec du buis, du gazon, des violettes, et autres petites plantes qui en dessinent les contours.* ‖ T. Archit. V. MOULURE. — Se dit aussi De la pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne, un pilier ou un pied-droit. — *P.-bande de baie*, La pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre, ou l'assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pierre. — *P.-bande de fer*, Barre de fer placée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. — *P.-bande de pavé*, Dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé.

PLATÉE. s. f. Plat de nourriture chargé abondamment. *On nous servit une p. de viande.*

PLATÉE. s. f. T. Archit. Massif de fondation qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

PLATE-FORME. s. f. Couverture d'un bâtiment sans comble, faite en terrasse avec des dalles de pierre, des lames de plomb, etc. *La p.-forme d'un observatoire, d'un château. Dans le Levant, le toit des maisons est ordinairement en p.-forme. Des plates-formes.* ‖ T. Charp. Voy. COMBLE. — *P.-forme de fondation*, Assemblage de charpente que l'on place quelquefois sous des fondations. ‖ T. Art milit. *P.-forme de batterie*, Voy. BATTERIE.

PLATE-LONGE. s. f. Corde ou courroie avec laquelle un écuyer qui est à pied fait trotter un cheval en rond. ‖ Longe plate et longue qui sert à maintenir les chevaux difficiles, quand on les ferre ou qu'on leur fait subir quelque opération. ‖ Longe faite d'un cuir très-large et d'une seule pièce ou refendu en deux, que l'on ajoute au harnais sur la croupe des chevaux de carrosse, pour les empêcher de ruer.

PLATEMENT. adv. D'une manière plate. *Ce harangueur a parlé bien p.* ‖ Fam., *Tout p.*, Sans circonlocution, sans détour. *Cet homme est tout p. un poltron.*

PLATEURE. s. f. (R. *plat*). T. Métall. Couche ou filon qui, après s'être enfoncé en terre, prend la direction horizontale.

PLATINE. s. f. (lat. *patina?*). Ustensile de ménage consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge. ‖ T. Technol. V. FUSIL, HORLOGERIE, SERRURE et TYPOGRAPHIE.

PLATINE. s. m. (esp. *plata*, argent). T. Chimie.

Enc. — I. *Propriétés générales.* — Le *Platine* est un corps simple métallique, d'un blanc un peu grisâtre, mais qui peut prendre un grand éclat. Il est extrêmement ductile et un peu moins malléable que l'or. Sa malléabilité, très-grande à l'état pur, s'altère beaucoup par la présence d'une très-petite quantité de matière étrangère. Sa ténacité, bien que considérable, est inférieure à celle du fer. Le pl. exige pour entrer en fusion une température prodigieusement élevée, comme celle que produit le chalumeau à gaz oxy-hydrogène ou l'action d'une pile puissante. A une très-haute température blanche, il se ramollit assez pour être forgé et soudé avec lui-même. C'est le plus pesant de tous les métaux. En effet sa densité = 21,5 quand il est laminé, et 22 quand il a été fondu. Son équivalent = 1232,0, et son symbole est *Pt.* — Le pl. est inaltérable à l'air dans les circonstances ordinaires. Il est complétement inoxydable, soit à froid, soit à chaud; il ne décompose l'eau à aucune température, et les acides sont généralement sans action sur lui: l'eau régale seule l'attaque et le dissout facilement. Le nitre et la potasse caustique l'attaquent à chaud. Le chlore, le brome, le fluor, et surtout l'eau régale, l'attaquent et le dissolvent mieux à chaud qu'à froid. Il s'allie avec presque tous les métaux. Le phosphore, l'arsenic et le soufre se combinent aussi avec lui, mais ils le rendent très-cassant. Un mélange de silice et de carbone attaque le pl.; c'est la cause la plus ordinaire de destruction des creusets de pl. qu'on chauffe fréquemment dans des feux de charbon.

Le pl. métallique se présente encore sous deux autres aspects. Il est spongieux, terne et de couleur grise, lorsqu'on l'a obtenu en calcinant son chlorure ammoniacal: on lui donne alors le nom d'*Éponge* ou de *Mousse de pl.* Lorsqu'au contraire on obtient ce métal en le précipitant d'une de ses dissolutions, il est sous forme d'une poudre d'un noir de suie, qu'on appelle *Noir de pl.* Le noir de pl. possède la propriété d'absorber les gaz dans différentes proportions. Ainsi, 1 volume de noir de pl. peut absorber 75 vol. d'hydrogène et 250 vol. d'oxygène. Il possède également la propriété de produire des phénomènes de combustion très-intenses. Si, par ex., on projette sur du noir de pl., chargé d'oxygène, quelques gouttes d'alcool anhydre, l'alcool s'enflamme et le métal devient incandescent. Enfin, il détermine par sa seule présence certains corps à se combiner entre eux. Ainsi, au contact de l'air, il transforme l'alcool en vinaigre, l'acide sulfureux en acide sulfurique, l'hydrogène en eau, etc. Ces mêmes propriétés se rencontrent à un degré moindre dans l'éponge de pl. Lorsque, par ex., on fait tomber de la mousse de pl. dans un flacon renfermant un mélange d'oxygène et d'hydrogène, les deux gaz se combinent immédiatement. Si l'on dirige un jet de gaz hydrogène sur un fragment de pl. en éponge, le gaz s'enflamme aussitôt : cette propriété a été mise à profit dans la construction du briquet dit à gaz hydrogène (v. BRIQUET). Au contact de la mousse de pl., le bioxyde d'azote et l'ammoniaque, mêlés au gaz oxygène, se changent en acide azotique, tandis que les composés d'azote et d'oxygène se changent en ammoniaque, dans une atmosphère d'hydrogène. Le pl. laminé lui-même participe aussi à ces propriétés *catalytiques*, quoique à un degré bien moins prononcé, car il ne les manifeste qu'avec l'aide de la chaleur. Lorsque, par ex., on place au-dessus d'une lampe à alcool une spirale de pl. que l'on porte au rouge en allumant la mèche de la lampe, puis qu'on la souffle aussitôt que la spirale est rouge, en ayant soin de ne pas souffler sur cette dernière de peur de la refroidir, elle continue à rester incandescente, car la vapeur d'alcool qui se dégage de la mèche brûle alors au contact de la spirale en développant assez de chaleur pour maintenir l'incandescence de celle-ci. Cette expérience, connue sous le nom de *Lampe sans flamme de Davy* (Fig. ci-jointe), réussit mieux, quand on ajoute à l'alcool une petite quantité d'éther.

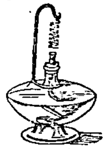
Fig. 1.

II. *Combinaisons du pl.*—Le pl. ne se combine directement avec l'*oxygène* qu'à la chaleur rouge et sous l'influence des alcalis caustiques. On connaît deux oxydes de pl., le *protoxyde* et le *bioxyde*. — Le *Protoxyde de pl.* (PtO) s'obtient en traitant à chaud le protochlorure de pl. par la potasse caustique. Il se présente sous l'aspect d'une poudre noire, qui est de l'hydrate. Cet hydrate se dissout dans une dissolution concentrée de potasse qu'il colore en brun. Chauffé, il abandonne d'abord son eau, puis son oxygène. Le charbon le réduit avec détonation. — Le *Bioxyde* (PtO^2) se prépare en ajoutant à de l'azotate de pl. la moitié de la potasse nécessaire pour décomposer ce sel d'une manière complète. Il se forme un précipité brun volumineux d'hydrate de bioxyde qui contient 2 équivalents d'eau. Les composés que cet oxyde forme avec les acides sont incristallisables ; mais il a la faculté de se combiner avec les alcalis ; d'où le nom d'*Acide platinique* sous lequel on le désigne quelquefois. Les sels (*Platinates*) ainsi obtenus sont analogues aux aurates. Le bioxyde de pl. forme avec l'ammoniaque un composé détonant appelé *Pl. fulminant.*

Parmi les composés auxquels le pl. donne naissance en se combinant avec les *métalloïdes*, ceux qu'il forme avec le chlore sont les plus intéressants. Ces combinaisons sont au nombre de deux, un *protochlorure* et un *bichlorure*. Le *Bichlorure* ou *Perchlorure de pl.* ($PtCl^2$) s'obtient en évaporant jusqu'à siccité la dissolution du pl. dans l'eau régale. Le résidu rouge qui en résulte est à son tour dissous dans l'eau et évaporé de nouveau; on a alors une masse amorphe incristallisable qui attire l'humidité de l'air. Ce produit est soluble dans l'eau et dans l'alcool, et sa dissolution est d'un jaune orangé. Par l'action de la chaleur, la dissolution alcoolique de bichlorure laisse déposer du pl. métallique. C'est par ce moyen qu'on peut couvrir le verre, la porcelaine, etc., de minces couches de pl. métallique. Le *Protochlorure* ($PtCl$) se prépare en chauffant le bichlorure vers 230°. A cette température, le bichlorure abandonne la moitié de son chlore ; mais il l'abandonne tout à une température plus élevée. Le protochlorure s'obtient sous la forme d'une poudre vert olivâtre, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'acide chlorhydrique.

Les *Sels de pl.* sont peu connus. Tous se réduisent à une température élevée et donnent du pl. en éponge. Les sels de protoxyde forment des dissolutions brunes incristallisables. Les dissolutions des sels de bioxyde sont d'un jaune orangé. La potasse caustique les précipite en brun ; le précipité est du platinate de potasse qui se dissout dans un excès de potasse caustique. Le fer et le zinc décomposent toutes ces dissolutions et en précipitent le pl. métallique sous forme de poudre noire.

III. *Alliages de pl.* — Le pl. se combine avec un assez grand nombre de métaux. Le pl. du commerce, qui sert à faire des creusets, etc., renferme toujours une certaine quantité d'iridium et de palladium dont la métallurgie en grand n'a pu le débarrasser, et qui, du reste, a l'avantage d'augmenter sa dureté sans altérer ses autres propriétés. Éminemment ductile, l'alliage de pl. et d'iridium est surtout propre à recevoir l'impression du balancier. Avec un alliage composé de pl., 92,6, d'iridium, 7, de rhodium, 0,4, Sainte-Claire-Deville et Debray ont obtenu des médailles dont le relief dépasse 5 millimètres Le pl. mêlé au cuivre en change la couleur ; un 26e de pl. lui donne une teinte rose. Avec 7 parties de pl., 16 de cuivre et 1 de zinc, on obtient un alliage ductile, inaltérable à l'air et de couleur d'or. Si l'on triture à une chaleur douce du mercure avec du pl. en éponge, on produit un amalgame d'un blanc éclatant comme l'argent. Les alliages avec le molybdène, le plomb, le bismuth, etc., sont très-cassants.

IV. *Usages du pl.*—Bien que le pl. ne possède ni la belle couleur de l'or, ni l'éclatante blancheur de l'argent, il n'en mérite pas moins, grâce à sa ténacité, à son infusibilité et à son inaltérabilité, le titre de métal précieux. Il rend à l'industrie et aux arts de grands services dans quelques applications auxquelles il est seul propre. Comme aucun métal ne conduit mieux l'électricité, on en forme la pointe des paratonnerres. On en fait des capsules, des creusets, des spatules et divers ustensiles de laboratoire ; l'emploi des creusets de pl. a fait faire de grands pas à la chimie. Enfin les opticiens, les bijoutiers, les orfèvres, les dentistes s'en servent pour faire des télescopes, des miroirs, etc. Le pl. est en outre employé dans la matière médicale. Le Dr Hœfer a démontré que le perchlorure de pl. peut être administré avec avantage dans le traitement des maladies syphilitiques. Il est moins vénéneux que les perchlorures d'or et de mercure, avec lesquels d'ailleurs il a de l'analogie.

V. *Minéralogie.* — La première découverte de ce métal a été faite, en 1735, dans les provinces du Choco, d'Antioquia et de Barbacoas, en Colombie, où on le rencontre sous forme de grains ou de rognons disséminés dans les mêmes terrains d'alluvion qui renferment de l'or. Les Espagnols lui donnèrent, à cause de sa couleur, le nom de *platina*, c.-à-d. petit argent ; mais, loin qu'on songeât à en tirer parti, le gouvernement espagnol avait ordonné qu'on le jetât dans les rivières, afin qu'on ne l'employât pas pour l'allier avec l'or. C'est seulement en 1741 qu'il a été connu en Europe, par les échantillons apportés par don Ant. de Ulloa. Ce métal fut ensuite trouvé au Brésil, dans les provinces de Matto-Grosso et de Minas-Geraes ; puis à Saint-Domingue, dans le lit du Iaky, et à Bornéo, dans les monts Ratoos. Vers 1825, on en a découvert des gisements en Sibérie, à Kuschwirsk et à Newiansk, sur la pente orientale des monts Ourals, puis sur la pente occidentale de ces mêmes montagnes, à Nijni-Tagilsk. Enfin, plus récemment, on a trouvé du pl. dans quelques placers de la Californie. Le pl. se présente presque toujours sous la forme de grains arrondis et comme roulés, dont le volume varie depuis la grosseur d'une graine de chanvre jusqu'à celle du plomb de chasse. Cependant on cite quelques pépites considérables : telle est celle de 8 kilog. rencontrée à Nijni-Tagilsk, qui est actuellement le plus grand centre d'exploitation du pl. Le pl. natif n'est presque jamais pur; il contient environ 25 p. 100 de métaux étrangers, particulièrement du palladium, de l'iridium, du rhodium, de l'osmium, du fer, de l'or, du mercure, etc. A l'état de minerai, tel qu'il nous arrive d'Amérique, le pl. vaut de 650 à 680 fr. le kilogr. Celui qui nous vient de Russie, nous est expédié en lingots mal affinés. Ce métal vaut, en lingots affinés, 1000 fr. le kil. Fabriqué, il coûte de 1100 à 1200 fr., suivant l'importance de la main-d'œuvre.

VI. *Métallurgie.*—C'est l'Anglais Watson qui le premier (1747) a décrit le pl. comme un métal particulier ; mais c'est le Suédois Scheffer qui a fait connaître ses précieuses qualités. Il faut une assez longue série d'opérations pour débarrasser le pl. des substances diverses avec lesquelles il se trouve mêlé à l'état de minerai. Lorsque le sable *platinifère* contient une quantité un peu notable d'or, on commence par extraire ce dernier par l'amalgamation. Dans le cas contraire, le minerai de pl., après avoir été broyé, lavé et purifié, autant que la chose est possible, par des moyens mécaniques, est renfermé, à l'état pulvérulent, dans des ballons de verre que l'on chauffe au bain de sable. En même temps, on traite le minerai par de l'eau régale contenant un excès d'acide chlorhydrique ; mais on ajoute un peu d'eau afin qu'il se dissolve le moins possible d'iridium, qui rend le pl. cassant. On arrête l'opération lorsque la liqueur cesse de se colorer en jaune. On sépare la dissolution du résidu, puis, après avoir laissé celle-ci s'éclaircir par le repos, on l'évapore jusqu'à siccité, et alors on y verse une solution concentrée de sel ammoniac : le précipité qui se forme est un *chloro-platinate* d'ammoniaque. C'est ce précipité qui, recueilli, lavé et calciné, donne le *pl. en éponge*. Maintenant il s'agit de convertir cette éponge en lingots. Pour cela, on écrase l'éponge, on la délaye avec de l'eau dans un mortier de bois, et l'on obtient ainsi ce qu'on appelle la *boue de pl.* On introduit cette boue dans un cylindre de laiton *efgh* (Fig. 2), qui s'adapte par le bas dans une capsule d'acier *abcd*. Un piston d'acier, engagé dans le cylindre, la comprime graduellement à l'aide d'une presse à vis. L'eau est ainsi éliminée, et quand la pression a été poussée jusqu'à sa dernière limite, on retire du cylindre un disque de métal assez fortement agrégé. On chauffe ce disque au blanc dans un moufle et on le forge au marteau sur une enclume d'acier. En répétant plusieurs fois cette opération, on obtient un lingot de pl. parfaitement malléable, que l'on réduit, si l'on veut, en lame à l'aide d'un petit laminoir. Mais le procédé que nous venons de décrire ne tardera pas sans doute à céder la place à l'ingénieuse méthode proposée par Sainte-Claire-Deville et Debray, pour *fondre* le pl. Cette méthode, qui consiste à alimenter le foyer avec du gaz oxygène, et à opérer la fusion du métal dans un creuset de chaux pure, permet de fondre le pl. comme l'acier ou l'or. Les auteurs ont récemment présenté à l'Académie des sciences deux lingots de pl. pesant ensemble 25 kilogr., fondus dans le même fourneau et coulés dans une lingotière de fer.

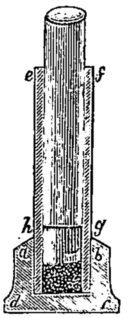

Fig. 2.

PLATITUDE. s. f. Qualité de ce qui est plat, soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans la conversation, soit dans les sentiments et dans les procédés. *Ce discours est de la dernière p. La p. de son style. Sa conduite est d'une p. révoltante.* || Ce qui est plat. *Ce qu'il a dit n'est qu'une p. Il y a bien des platitudes dans ce discours.* || Saveur, goût fade. *Ce vin est d'une p. extrême.* Fam.

* **PLATONIA.** s. m. T. Bot. Voy. CLUSIACÉES.

PLATONICIEN, IENNE. adj. Qui suit la philosophie de Platon; qui a rapport à la philosophie de Platon. *Un philosophe p. La doctrine platonicienne.* || Subst., *Un p.*, Un philosophe sectateur de Platon. = PLATONIQUE. adj. 2 g. Ne se dit que dans ces loc. : *Amour p.*, Affection mutuelle, morale, et dégagée des désirs physiques, entre deux personnes de sexe différent. *Année p.*, Révolution à la fin de laquelle on suppose que tous les corps célestes seront dans le même lieu où ils étaient au commencement de cette révolution. = PLATONISME. s. m. Le système philosophique de Platon. Voy. PHILOSOPHIE.

PLÂTRAGE. s. m. Ouvrage fait de plâtre. *Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du p.* || * T. Agric. Action de plâtrer une prairie.

PLÂTRAS. s. m. Débris d'ouvrages de plâtre. *Il tombe de gros p. de cette cheminée. Cette cloison n'est faite que de p.* || Famil., *Cette maison n'est bâtie que de p.*, Elle est construite avec de mauvais matériaux.

PLÂTRE. s. m. (gr. πλαστὴρ, qui sert à modeler). Sulfate de chaux calciné qu'on réduit en poudre et qu'on emploie, délayé avec de l'eau, pour cimenter les pierres, les moellons, faire des enduits, etc. *Carrière de p. Four à p. Faire, cuire, battre, gâcher du p. Enduit de p. Sac de p. Un moule de p. Une statue de p. Pierre de p.* ou *à p. P. au panier. P. au sas.* V. CHAUX. — Fig., *Cette femme a deux doigts de p. sur le visage*, Elle s'est mis beaucoup de blanc. || Tout ouvrage moulé en plâtre. *Les plâtres de la frise*, Les ornements de plâtre de la frise. *Le p. d'une statue, d'un buste.* Le modèle de plâtre de cette statue, etc. *Un p. antique*, Figure de plâtre, moulée d'après l'antique. *Le p. d'une personne*, Le masque de plâtre sur lequel on a pris l'empreinte de son visage. || *Plâtres*, au plur., se dit Des légers ouvrages de plâtre, tels que ravalements, corniches, languettes de cheminées, scellements, etc.—* Fig. et fam., *Essuyer les plâtres d'une maison*, Habiter une maison nouvellement bâtie.

PLÂTRER. v. a. Couvrir, enduire de plâtre. *P. un plafond. P. une cloison.* || T. Agric. *P. une prairie*, Y répandre du plâtre comme engrais. Voy. AMENDEMENT. || Fig. et fam., Couvrir, cacher quelque chose de mauvais sous de belles apparences qui ne peuvent subsister longtemps. *On a plâtré cela du mieux qu'on a pu. Au lieu d'arranger cette affaire, on n'a fait que la p.* = SE PLÂTRER. v. pron. Fig., *Cette femme se plâtre*, Elle se farde, elle met du blanc. || PLÂTRÉ, ÉE. p. Fig., *Visage plâtré.* || Figur., au sens moral, *Paix platrée, Réconciliation plâtrée*, Qui n'est pas sincère et qui ne saurait être durable.

PLÂTREUX, EUSE. adj. *Terrain p.*, Terrain mêlé d'une espèce de craie rouge. *Une terre plâtreuse.*

PLÂTRIER. s. m. Celui qui prépare le plâtre, Celui qui le vend. || * Ouvrier qui fait certains ouvrages en plâtre. = PLÂTRIÈRE. s. f. Lieu, carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre. || Endroit où l'on cuit, où l'on prépare le plâtre.

* **PLATY.** Mot grec (πλατὺς) qui signifie *large*, et entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, comme *Platycéphale, Platychile, Platygaster, Platygnathe, Platyodon, Platypalpe*, etc., qui veulent dire propr., à tête, à lèvres, à ventre, à mâchoires, à dents, à palpes larges, etc.

* **PLATYCARCIN.** s. m. (grec. καρκίνος, crabe). T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

* **PLATYCÈRE.** s. m. (gr. κέρας, corne). Voy. LUCANIDES.

* **PLATYCRATER.** s. m. (grec. κρατὴρ, coupe). T. Bot. Voy. HYDRANGÉACÉES.

* **PLATYDACTYLE.** s. m. (gr. δάκτυλος, doigt). T. Erpét. Voy. GECKO.

* **PLATYNUS.** s. m. T. Entom. Voy. CARABIQUES.

* **PLATYONIQUE.** s. m. (gr. ὄνυξ, ongle). T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

* **PLATYRHYNQUE.** s. m. (grec. ῥύγχος, bec). T. Ornith. Voy. GOBE-MOUCHE.

* **PLATYRRHINIENS.** s. m. pl. (gr. ῥὶν, nez). T. Mamm. Voy. SINGE.

* **PLATYSOMES.** s. m. pl. (gr. σῶμα, corps). T. Ent.

Enc.—La troisième famille des Coléoptères tétramères de Latreille, ou les *Platysomes*, est caractérisée par un corps long et très-déprimé, des antennes moniliformes, des mandibules saillantes et des tarses aux articles entiers. Ces insectes ne se trouvent que sous les écorces d'arbres, et leur forme est parfaitement en rapport avec leur manière de vivre. Le principal genre de cette famille est le g. *Cucuj* (*Cucujus*). Il a pour type le *Cuc. déprimé* (Fig. ci-jointe, un peu grossie), qui se trouve en Allemagne et en Suède. Cet insecte a la tête, le prothorax et les élytres d'un brun rouge, avec les antennes, les pattes et l'abdomen noirs.

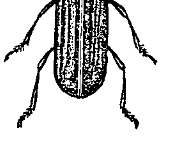

PLAUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est plausible. *Cette opinion a quelque p.* Peu usité.

PLAUSIBLE. s. f. 2 g. (lat. *plausibilis*, qu'on doit approuver). Qui a une apparence spécieuse. *Il en donna une raison p., un prétexte p. Ce qu'il dit est fort p. Ce système est plausible.*

PLAUSIBLEMENT. adv. D'une manière plausible. Peu usité.

***PLÈBE.** s. f. (latin. *plebs*). La populace, le menu peuple; ne se dit qu'en mauvaise part. *La p. ignorante.*

PLÉBÉIEN, IENNE. s. Chez les anciens Romains, Celui, celle qui appartenait à l'ordre inférieur des citoyens. — Dans les États modernes, se dit De ceux qui ne font pas partie de la noblesse. *Son père était un honnête p.* ‖ S'emploie aussi adjectiv. *Magistrat p. Il était de famille, de race plébéienne.*

Enc. — A Rome, les *Plébéiens* (*plebeii, plebs, plebes*) formaient l'un des deux grands ordres qui constituaient la cité romaine. Avant Niebuhr, on ne possédait que des idées contradictoires sur le rôle qu'ils jouaient dans l'État, ainsi que sur la nature de leurs relations avec les patriciens, et c'est un des principaux mérites de cet écrivain d'avoir admirablement éclairci ces deux points de l'histoire romaine.

I. Les auteurs anciens varient sur l'époque à laquelle les plébéiens commencèrent à former un ordre dans l'État. Tite-Live et Denys d'Halicarnasse pensent que cette distinction remonte au temps même de Romulus, et ils semblent croire que cette multitude d'aventuriers qui se réfugièrent à Rome, quand Romulus fit un lieu d'asile de la ville qu'il venait de fonder, furent les premiers plébéiens. S'il y a quelque chose de vrai dans cette tradition, c.-à-d., s'il faut reporter à Romulus l'origine de cet ordre, il est probable que les premiers plébéiens furent les habitants primitifs de la contrée envahie par les nouveaux venus, c.-à-d. par les Romains, et qu'après l'usurpation de leur territoire, ils furent réduits à la condition inférieure si souvent réservée, dans l'antiquité, aux peuples vaincus. On trouve encore dans les auteurs quelques passages qui tendraient à faire supposer que, dès l'époque de Romulus, une partie de la population était distinguée sous le nom de plébéiens ; telle est l'assertion qu'au temps de Romulus, la classe des clients se forma aux dépens de celle des plébéiens. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les premiers temps de l'histoire romaine, la condition du client était, sous divers rapports, préférable à celle du simple plébéien, et il n'est pas impossible que, par ce motif, plusieurs plébéiens se soient volontairement placés sous le patronage de familles patriciennes, renonçant ainsi, pour quelques améliorations à leur sort, aux droits qu'ils possédaient comme plébéiens libres. Ce sont vraisemblablement des faits de ce genre qui, mal compris, ont donné occasion à l'hypothèse que nous venons de mentionner.

II. Quoi qu'il en soit de l'existence des plébéiens dès les premiers temps de l'histoire de Rome, il est évident que, dans le principe, leur nombre dut être fort limité. C'est seulement sous le règne de Tullus Hostilius qu'on les voit figurer comme constituant une classe particulière dans la cité romaine, par opposition à celle des patriciens. En effet, sous Tullus, la ville d'Albe, capitale de la confédération des peuples latins, ayant été prise et rasée, sa population fut transportée à Rome. Les plus distingués d'entre les Albains furent admis dans le corps des patriciens, tandis que la masse de la population albaine fut établie sur le mont Cœlius, et placée dans une condition inférieure vis-à-vis du *populus romanus*, c.-à-d. du patriciat. Ces derniers qui, dit-on, étaient aussi nombreux que les anciens habitants de la cité, ou les patriciens, constituèrent les plébéiens. D'ailleurs, ils étaient Latins, et par conséquent de la même race que les Rhamnes, la plus illustre des trois tribus patriciennes. Sous Ancus Martius, à la suite de nouvelles conquêtes dans le territoire latin, une grande partie de la population de plusieurs villes, telles que Medullia, Fidenæ, Politorium, Tellenæ et Ficana, fut transplantée à Rome, incorporée dans la classe des plébéiens, et établie sur le mont Aventin. On restitua à ces nouveaux citoyens quelques portions des terres qu'ils avaient possédées, et ils formèrent ainsi une classe de propriétaires cultivateurs libres tout à fait distincte des clients. Après ces nouvelles annexions, les plébéiens se trouvèrent plus nombreux que les patriciens (*populus*). Ils vivaient, les uns, à Rome, dans les quartiers que nous venons de nommer ; les autres, dans les territoires conquis, où ils habitaient les villes, les villages et les fermes isolées. Ils étaient citoyens, mais non *optimo jure*. Entre autres droits ou priviléges dont ils étaient privés, ils ne pouvaient ni prendre part aux comices, ni faire partie du sénat, ni parvenir aux magistratures civiles ou religieuses. Le seul point de contact entre les deux ordres était l'armée, car, lorsque les habitants d'Albe eurent été transplantés à Rome, Tullus Hostilius, suivant Tite-Live, doubla le nombre des légions de l'armée romaine et créa 10 nouvelles *turmes* de cavalerie. Ainsi, les plébéiens se trouvaient obligés de combattre et de verser leur sang pour défendre des concitoyens aux droits et aux priviléges desquels ils ne participaient en aucune façon, et avec lesquels même ils n'avaient pas le *jus connubii*, c.-à-d. le droit de contracter des unions matrimoniales légitimes. Bien plus, dans leurs affaires judiciaires, les plébéiens étaient tout à fait à la merci des patriciens, et ils n'avaient pas le droit d'appeler d'une sentence injuste. Quant aux matières religieuses, ils conservèrent, il est vrai, leurs sacrifices particuliers et leurs cérémonies religieuses antiques, mais tout cela était réglé par les pontifes, qui appartenaient à l'ordre des patriciens.

III. La population de Rome se composa donc de très-bonne heure de deux éléments ennemis : une classe aristocratique qui possédait tout le pouvoir, et une classe inférieure qui, bien que plus nombreuse que sa rivale et quoique étant de même race que les plus nobles des patriciens, ne jouissait d'aucun des droits qui donnaient accès à l'administration publique et aux charges civiles ou religieuses. Tandis que l'ordre des patriciens était parfaitement organisé par sa division en curies, décuries et *gentes*, les plébéiens n'avaient aucune organisation de ce genre, si ce n'est qu'ils se partageaient aussi en *gentes* ; leurs relations avec les patriciens n'étaient définies nulle part, et ils n'avaient ainsi aucun moyen de se protéger contre les entreprises arbitraires de la classe aristocratique. Un pareil état de choses ne pouvait durer. Aussi Tarquin l'Ancien avait-il déjà conçu l'idée de mettre les plébéiens sur le pied d'égalité avec les patriciens, en les partageant de même en trois tribus, auxquelles il aurait donné son nom et celui de deux de ses amis ; mais il fut détourné de l'exécution de ce projet par l'augure Attus Navius, qui évidemment ne fut, dans cette occurrence, que l'organe des privilégiés. Tout ce que put faire Tarquin fut d'agréger les familles plebéiennes les plus importantes aux trois tribus patriciennes ; néanmoins elles furent distinguées des vieilles familles patriciennes par les dénominations de *Rhamnes, Tities, Luceres secundi*, et de *minores gentes*. Mais cette mesure ne tourna qu'à l'avantage d'un petit nombre d'individus ; la classe des plébéiens n'y gagna rien. Il était réservé à Servius Tullius de donner aux plébéiens une organisation régulière et de déterminer nettement leurs relations avec les patriciens. Ce roi ne voulut pas renverser l'ancienne constitution ; il se proposa seulement de la modifier de manière qu'elle pût recevoir sans difficulté les nouvelles classes de citoyens. Il commença par diviser la ville en 4 tribus, et le territoire environnant qui était habité par les plébéiens, en 26 tribus. Puis, dans le territoire affecté à chaque tribu, il assigna des lots de terre à ceux des plébéiens qui n'étaient pas encore propriétaires fonciers. Chaque tribu eut pour chef un magistrat appelé *Tribun* (*tribunus*); elle eut également ses fêtes, ses sacrifices et ses assemblées particulières (*comitia tributa*), qui se tenaient sur la convocation des tribuns. Cette division des plébéiens en tribus n'était autre chose qu'une organisation intérieure analogue à celle qui partageait les patriciens en 30 curies ; elle ne leur attribuait aucun droit politique, et laissait le gouvernement tout entier aux mains des patriciens. Cependant ils obtinrent bientôt quelques-uns des droits qui jusqu'alors leur avaient été déniés, mais ce fut par un autre règlement de Servius tout à fait indépendant de la division de leur ordre en tribus. Ce nouveau règlement de Servius fut celui par lequel il établit le *cens* et distribua tous les citoyens, tant patriciens que plébéiens, en 5 classes, d'après la fortune personnelle de chacun d'eux. Ces cinq classes réunies ensemble constituèrent une grande assemblée nationale, qu'on appela les *comices par centuries* (*comitia centuriata* ou *comitiatus maximus*). Dans cette assemblée, les plébéiens se trouvaient en apparence placés sur un pied d'égalité avec les patriciens ; mais les votes, comme nous l'avons vu ailleurs, étaient distribués de telle manière que les classes les plus riches étaient absolument maîtresses de décider les questions à leur gré. En outre, cette constitution de Servius ne conférait aux plébéiens, ni la faculté d'entrer au sénat, ni celle de pouvoir être élevés aux grandes charges de l'État, non plus qu'aux fonctions sacerdotales. La faculté même de posséder une portion quelconque du domaine public (*ager publicus*) continua de leur être interdite, tandis que cette possession faisait la richesse des patriciens. Ils avaient seulement le droit, en payant une redevance au trésor, de conduire leurs troupeaux dans les pâturages communs. Les plébéiens qui parvenaient à la fortune pouvaient bien, il est vrai, se faire inscrire dans la première classe du cens, et alors leurs votes dans les comices avaient la même valeur que ceux des patriciens ; mais l'accès de la fortune leur était fort difficile, par cela même que la possession de l'*ager publicus* restait un privilége attaché au patriciat. Au reste, sous le règne de Tarquin le Superbe, non-seulement les plébéiens furent dépouillés des droits que leur avait attribués la législation de Servius, mais encore ils furent forcés de travailler, comme des esclaves, aux grandes constructions, telles que le cirque et les cloaques, que ce roi fit élever. A l'époque de la fondation de la république, les comices par centuries furent rétablis ; peut-être même la constitution de Servius fut-elle remise tout entière en vigueur ; mais comme, ainsi que nous venons de le dire, cette constitution laissait tout le pouvoir réel et effectif aux mains des classes riches, ou pour mieux dire des patriciens, le changement dans la forme du gouvernement n'entraîna point un changement correspondant dans la condition des plébéiens. Cependant ils obtinrent quelques avantages. Ainsi, ce fut avec les plus riches d'entre eux que l'on pourvut aux vacances qui s'étaient faites dans le sénat, à la fin du dernier règne, et le consul Valerius Publicola fit passer plusieurs lois qui réglaient beaucoup mieux que par le passé les rapports des deux ordres, et qui, en même temps, accordaient aux plébéiens certaines garanties contre l'oppression de la classe aristocratique. Les choses subsistèrent ainsi jusqu'à l'époque de la guerre avec Porsenna, qui fut fatale aux plébéiens. En effet, dans cette guerre, beaucoup d'entre eux perdirent leurs biens, furent ruinés, et peut-être même passèrent momentanément sous la domination des Étrusques. Pendant ce temps, les patriciens, non contents du rôle immense qu'ils jouaient dans l'État, puisqu'ils réunissaient toute l'autorité dans leurs mains, essayèrent à diverses reprises d'enlever aux plébéiens les droits qu'ils tenaient des lois de Valérius. Mais leurs tentatives, jointes à leur avidité et à leur tyrannie, ne manquèrent pas de provoquer la colère et la résistance de ces derniers, qui finirent même par comprendre qu'ils ne pourraient conserver ce qu'ils possédaient déjà qu'en se faisant accorder davantage. La lutte qui s'engagea alors entre les deux ordres est une des plus mémorables qu'il y ait jamais eu entre des oppresseurs et des opprimés. On vit, d'un côté, une oligarchie orgueilleuse et sans foi employer, pour maintenir sa prépondérance, tous les moyens que pouvaient lui suggérer l'amour du pouvoir et l'égoïsme ; et, de l'autre, une majorité opprimée se montrer inébranlable dans son opposition et sa résistance, se maintenir constamment dans les limites de la légalité, et chercher à arracher le pouvoir à la minorité qui l'opprimait, non par un sentiment d'ambition, mais simplement pour obtenir les moyens de pouvoir se défendre elle-même contre la fraude et la tyrannie.

IV. Les détails de cette lutte ne peuvent se trouver que dans une histoire romaine. Nous nous bornerons ici à dire comment les plébéiens obtinrent de pouvoir être élevés à toutes les fonctions civiles et religieuses, révolution qui fit cesser l'hostilité des deux ordres et, en les réunissant en un seul et même corps, constitua pour Rome un régime tout à fait différent de celui qui avait existé jusqu'alors. — Ce fut par leur première retraite sur le mont Sacré (261 R. 494 av. J.-C.) qu'ils conquirent leurs premiers avantages. D'abord ils furent soustraits, par une loi qui limita le taux de l'intérêt, à la rapacité des patriciens. En second lieu, ils obtinrent la nomination de tribuns, chargés de défendre leurs droits ; enfin, l'édilité fut créée, et les magistrats revêtus de ces fonctions furent élus par les plébéiens et choisis parmi eux. Bientôt après, les plébéiens se firent reconnaître le droit de traduire devant leurs propres comices (*comitia tributa*) ceux qui porteraient atteinte aux droits de leur ordre, et celui de porter des décrets (*plebiscita*) qui toutefois ne devinrent que plus tard obligatoires pour tous les citoyens. Quelques années après (445), le tribun Canuleius fit autoriser le mariage (*connubium*) entre les deux ordres. Il essaya aussi de faire attribuer aux plébéiens une des deux magistratures consulaires, mais les patriciens firent échouer ce projet en provoquant la création, au lieu de consuls, de tribuns militaires qui seraient choisis dans les deux ordres. Cependant les plébéiens ne conservèrent pas longtemps leurs conquêtes. Nous les trouvons, en effet, dans les temps qui suivirent immédiatement la prise de Rome par les Gaulois, dans une condition très-inférieure à celle qu'ils avaient à l'époque de leur première retraite. Ils obtinrent pourtant, l'an 421, de pouvoir être élevés à la questure, ce qui leur ouvrait l'accès du sénat, où leur nombre ne fit dès lors que s'accroître. Environ cinquante ans plus tard (367), les deux tribuns L. Licinius Stolon et L. Sextius se mirent à la tête des plébéiens et recommencèrent la lutte contre les patriciens. Après une lutte des plus vives qui dura plusieurs années, ils obtinrent que la garde des livres sibyllins seraient enlevée aux duumvirs et confiée à des décemvirs pris par moitié dans chaque ordre. Ils parvinrent encore à faire rétablir le consulat, avec la condition qu'un des consuls serait toujours choisi parmi les plébéiens. Enfin, pour améliorer le sort des plébéiens pauvres, ils arrachèrent aux patriciens une loi limitative du taux de l'intérêt. Il paraît aussi que les plébéiens se firent reconnaître le droit de posséder des portions du domaine public (*ager publicus*). Toutefois, fidèles à leur tactique, qui consistait à ne céder que ce qu'il leur était absolument impossible de conserver, les patriciens réussirent à faire considérablement amoindrir la dignité consulaire en la dépouillant d'une grande partie de ses attributions qui furent confiées à deux nouvelles magistratures curules, celles de préteur et d'édile curule. Après les conquêtes qu'ils venaient de faire, les plébéiens ne pouvaient plus s'arrêter qu'ils n'eussent obtenu l'égalité la plus complète de droits avec les patriciens. L'un d'eux, L. Sextius Lateranus, avait déjà été élu consul l'an 366. Dix ans plus tard (356), un autre plébéien, C. Marcius Rutilus, fut élevé à la dictature. En 351, ils arrivèrent à la censure, et, en 336, à la préture. Enfin, la loi Ogulnia (300) proclama leur admissibilité aux fonctions de pontife et d'augure. Ces avantages, on doit le penser, ne furent pas conquis sans une résistance opiniâtre de la part des patriciens ; mais, en outre, ceux-ci eurent recours à toutes sortes de manœuvres frauduleuses pour empêcher l'exécution des lois qui les avaient garantis. Ce furent ces manœuvres qui obligèrent les plébéiens à exécuter leur dernière retraite (286). Enfin, l'intervention du dictateur Q. Hortensius mit un terme à la lutte qui divisait depuis si longtemps la nation : les deux ordres se réconcilièrent à toujours, les plébéiens virent leurs droits définitivement garantis, et leurs décrets (*plebiscita*) furent exécutoires pour tous les citoyens.

V. Dès ce moment, la division des citoyens en patriciens et en plébéiens cessa d'exister, au point de vue politique du moins, et Rome, devenue plus forte depuis qu'elle était unie à l'intérieur, entra dans la période la plus glorieuse de son histoire. Un fait suffit pour prouver jusqu'à quel point l'ancienne distinction des deux ordres avait disparu, c'est que l'on vit souvent les deux consuls appartenir à des familles plébéiennes. Ainsi, le gouvernement de Rome, d'une oligarchie oppressive qu'il était d'abord, se transforma peu à peu en une démocratie modérée, dans laquelle chaque parti eut son influence propre et put contre-balancer l'action de l'autre. Tel était ce gouvernement, œuvre d'un grand nombre de générations, qui excitait l'admiration de Polybe, le plus grand politique de l'antiquité. A partir de la réforme d'Hortensius, qui, nous venons de le voir, établit l'égalité entre les deux anciens ordres de citoyens, le mot *populus*, qui primitivement ne s'appliquait qu'aux patriciens, fut employé pour désigner, tantôt les plébéiens seulement, tantôt l'ensemble des citoyens romains. Quant au mot *plebs* ou *plebecula*, il prit la signification vague de multitude, et servit à désigner la populace, les classes inférieures de la population, par opposition aux classes riches et aristocratiques. Jusqu'aux derniers temps de la république, un citoyen de naissance plébéienne ne pouvait être élevé au rang de patricien qu'en vertu d'une *loi curiate* (*lex curiata*). César fut le premier qui fit des patriciens de sa propre autorité, et les empereurs suivirent cet exemple. V. PATRICIENS, CENS, COMICES, etc.

PLÉBISCITE. s. m. (lat. *plebiscitum*). T. Jurispr.

Enc. — Chez les Romains, ce mot, conformément à sa signification étymologique, *scitum plebis*, édit des plébéiens, désignait un décret rendu par les plébéiens réunis en comices par tribus. Dans le principe, le pl. n'obligeait pas les patriciens ; il fallait pour cela qu'il fût confirmé par ces derniers. Déjà, l'an 447 av. notre ère, une loi Valeria, adoptée dans les comices par centuries, avait ordonné que les plébiscites votés *tributim* seraient obligatoires pour tous les citoyens sans distinction. La loi Publilia rendue 120 ans plus tard (339), avait eu aussi le même objet ; mais il paraît que les patriciens ne se soumirent jamais complétement à ces injonctions légales. Ce fut seulement après l'adoption de la loi Hortensia (286), que les *plébiscites* obtinrent réellement la même force obligatoire que les *lois*, et dès ce moment les deux termes devinrent à peu près synonymes.

Le mot *plébiscite* a été réintroduit dans le langage politique par la révolution française, pour désigner certaines résolutions soumises à l'approbation du peuple tout entier et acceptées par lui. Dans cette nouvelle acception, il s'applique surtout à l'acceptation d'une constitution, ou à la proclamation du chef de l'État.

***PLECTOGNATHES.** s. m. pl. (gr. πλεκτὸς, entrelacé ; γνάθος, mâchoire). T. Ichth.

Enc. — Les *Plectognathes* constituent le sixième et dernier ordre des *Poissons osseux*. Ces poissons se rapprochent des Chondroptérygiens par l'imperfection des mâchoires, et par le durcissement tardif du squelette. L'os maxillaire est soudé ou attaché fixement sur le côté de l'intermaxillaire qui forme seul la mâchoire, et l'arcade palatine s'engrène par suture avec le crâne, ce qui la rend immobile. Outre ce caractère essentiel, les opercules et les rayons branchiostéges sont cachés sous une peau épaisse qui ne laisse voir à l'extérieur qu'une petite fente branchiale. Les côtes sont à un état tout à fait rudimentaire ; les vraies ventrales manquent ; la vessie natatoire est considérable. Cuvier partage cet ordre en deux familles, les *Gymnodontes* et les *Sclérodermes* : nous ne parlerons ici que des premiers.

Les *Gymnodontes*, au lieu de dents apparentes, ont les mâchoires garnies d'une substance éburnée divisée intérieurement en lames qui représentent les dents, et dont l'ensemble forme comme un bec de Perroquet. Cette famille comprend 3 genres principaux. — Les *Diodons*, ainsi nommés parce que leurs mâchoires indivises ne présentent qu'une pièce en haut et une en bas, sont propres aux mers tropicales Ces poissons possèdent la faculté singulière de se gonfler à volonté comme des ballons, en avalant une grande quantité d'eau et en distendant ainsi une sorte de jabot très-mince et très-extensible qui occupe toute la longueur de l'abdomen. Quand ils sont ainsi gonflés, ils culbutent et flottent, le ventre en haut, à la surface de l'eau sans pouvoir se diriger ; mais c'est pour eux un moyen de défense, car les épines dont leur peau est semée se trouvent alors dressées de toutes parts, et menacent de blessures fort dangereuses la main qui cherche à les saisir. Dans cet état, les Diodons ressemblent au fruit du Marronnier : de là le nom vulgaire d'*Orbes épineux* sous lequel on les désigne. Souvent, se détendant tout à coup, ils expulsent avec bruit l'air contenu dans leur intérieur. La chair des Diodons est mauvaise et de plus fort suspecte ; on ne la peut manger sans redouter un empoisonnement. — Les *Tétrodons* (*Tetraodon*) ont les mâchoires divisées dans le milieu par une suture de manière à présenter l'apparence de quatre dents, deux inférieures et deux supérieures. Ainsi que les Diodons, ils peuvent se gonfler comme des ballons et ils se défendent de la même manière. Les espèces à corps épineux ont reçu le nom de *Hérisson de mer;* les espèces à peau unie et sans pointes osseuses sont électriques. L'espèce la plus anciennement connue est le *Tétrodon du Nil* (*T. linearis*) [Fig. 1], le *Fahaca* des Arabes et le *Plasco pravo* des Grecs. Sa peau est garnie de petites épines ; son dos et ses flancs sont rayés longitudinalement de brun et de blanchâtre. Le Nil en jette beaucoup sur les terres dans les inondations, et ils servent alors de jouet aux enfants. — Les *Moles* (*Orthagoriscus*) ont les mâchoires indivises comme les Diodons, mais leur corps comprimé et sans épines ne peut s'enfler. Leur queue est si courte et si haute verticalement, qu'ils ont l'air de poissons dont on aurait coupé la partie postérieure. Ils manquent de vessie natatoire. L'espèce type est la *M. de la Méditerranée* (*Orth. Mola*), vulg. appelée *Poisson-lune* [Fig. 2], à cause de la forme de son corps. Elle atteint 1 m. à 1 m. 50 de longueur et son poids dépasse parfois 150 kil. Sa peau, très-rude, est d'une belle couleur argentée; mais sa chair est visqueuse et d'une odeur nauséabonde.

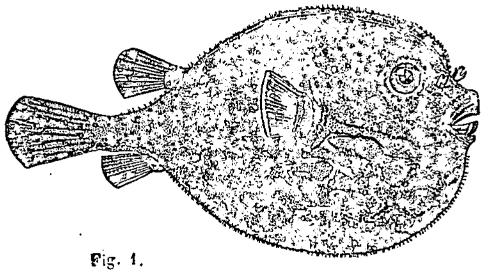
Fig. 1.

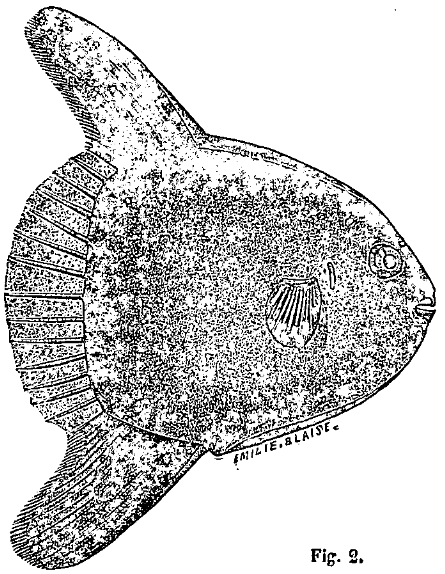

Fig. 2.

*** PLECTROPHANE.** s. m. (gr. πλῆκτρον, éperon ; φαίνειν, montrer). T. Ornith. Voy. Bruant.

*** PLECTRUM.** s. m. (grec. πλῆκτρον, de πλήσσω, je frappe). T. Antiq. Voy. Lyre.

PLÉIADES. s. f. pl. (gr. πλεῖν, naviguer).

Enc. — Dans la mythologie grecque, les *Pléiades*, qu'on nomme aussi *Atlantides*, étaient filles d'Atlas et de Pléione. Elles étaient au nombre de sept. Désespérées de la mort de leurs sœurs, les Hyades, elles se donnèrent la mort. furent changées en étoiles et placées dans le zodiaque, sur la poitrine du Taureau. Leur apparition au printemps indique aux marins la saison propice à la navigation. — Par allusion au nombre de ces etoiles, on a donné le nom de *Pléiade poétique* à sept illustres poëtes grecs qui vivaient sous le règne de Ptolémée Philadelphe : c'étaient Théocrite, Aratus, Nicandre, Apollonius, Homère le tragique, Andromaque de Byzance et Lycophron. En France, Ronsard imagina, sous Henri III, de créer une *Pléiade française :* elle était composée de Daurat, Du Bellay, Baïf, Remy Belleau, Pontus de Thiard, Jodelle et Ronsard lui-même.

PLEIGE. s. m. (angl. *pledge*, gage). T. Jurisprud. Celui qui sert de caution. = Pleiger. v. a. Cautionner en justice. = Pleigé, ée. part. Vieux.

PLEIN, EINE. adj. (lat. *plenus*). Qui contient tout ce qu'il peut contenir; se dit par opp. à Vide. *Un tonneau p. de vin. Un vase p. Cela n'est pas p., n'est pas tout p., n'est p. qu'à demi, n'est qu'à demi p. Un boisseau p. de noix. Un p. pot de confitures. Une pleine bourse de louis.* Quand *Plein* précède le subst., comme dans les deux derniers exemples, il sert à donner plus d'énergie à ce qu'on veut dire. — *Une pleine vendange, une pleine récolte*, Une vendange, etc., qui ne saurait être dépassée. *Nous avons fait cette année une pleine vendange.* ‖ Fig., *Un ouvrage p.*, Un ouvrage d'esprit où l'on trouve tout ce qu'il doit contenir. *Cet ouvrage n'est pas assez p.*, Il y manque beaucoup de choses. *Un style p. et nourri*, Un style ferme et abondant. ‖ Dans un sens moins strict, Qui contient une grande quantité. *Ses greniers sont pleins de blé et ses caves pleines de vin. La salle est pleine de monde. Parler la bouche pleine.* — Famil., *Avoir le ventre p.*, Être repu abondamment, être rassasié. *Quand il a le ventre p. il s'endort.* Popul., on dit dans le même sens, *Il est p., il est bien p.* — *Bête pleine*, Bête qui porte des petits. *Une chienne, une jument pleine.* — *Cet homme est p. de vin*, Il est ivre. ‖ Qui abonde en quelque chose que ce soit; se dit au propre et au fig. *Un jardin p. de fruits. Une rivière pleine de poisson. Un parterre p. de fleurs. Un habit p. de taches, p. de boue. Un grenier p. de rats. Un chien p. de puces. Un livre p. d'érudition, p. de sottises. Un homme p. d'esprit, de bonté, de courage, de probité. Il a la tête pleine de visions, de chimères. Des yeux pleins de douceur. Il est p. de santé. Il est p. de vie. Cette femme est pleine de grâce. Il est p. de loisir. La vie est pleine de misères. Une situation pleine de dangers. Mourir p. de jours*, Mourir dans un âge Fort avancé. — *Un homme p. de difficultés*, Un homme difficultueux. *Un homme p. d'expédients*, Qui trouve des expédients pour tout. *Un homme p. de lui-même*, Qui a une fort haute opinion de lui-même. — *Être p. d'une chose*, En avoir l'imagination tout occupée. *Il est si p. de son idée, qu'il en parle sans cesse.* — *Avoir le cœur p.*, Avoir des sujets de mécontentement ou de satisfaction, de tristesse ou de joie, qu'on éprouve le besoin de confier à d'autres. ‖ Entier, complet. *Un jour p.*, Les vingt-quatre heures tant du jour que de la nuit. — *Pleine lune*, V. Lune. — *La pleine marée*, Le moment de la marée où le flux est au plus haut. — *P. rapport*, V. Rapport. — T. Blas. *Armes pleines*, V. Armoiries. ‖ T. Marine. *P. bois*, Voy. Bois. ‖ T. Jeu de Billard. *Prendre une bille pleine*, La toucher avec la sienne de centre à centre. ‖ Figur., Entier, complet, absolu. *Il a une pleine connaissance de l'affaire. Il a pleine puissance d'en disposer comme il jugera à propos. Il a pleine liberté d'aller où il voudra. Il a remporté une pleine victoire. L'ennemi est en pleine déroute. Cette province est en pleine révolte, en pleine insurrection. Le roi a donné p. pouvoir à son ambassadeur. Les ambassadeurs se sont communiqué leurs pleins pouvoirs.* — *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale*, Formule dont le roi se servait dans ses édits et dans ses déclarations. ‖ Gras, replet, rebondi. *Cet homme a le visage p. Cette femme a la gorge pleine.* — Par anal., *Un son p.*, Un son qui a du volume, qui est bien nourri. *Voix pleine*, Voix dont le son a de la rondeur, du volume. ‖ T. Man. *Jarrets pleins*, Jarrets gras. *Flancs pleins*, Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. ‖ * T. Bot. *Tige pleine*, Celle qui n'est pas fistuleuse. *Bois p.*, Bois compacte, à tissu serré. ‖ *Plein*, joint à un substantif et construit avec la préposition *en*, signifie souvent, Au milieu de; mais cette façon de parler s'emploie encore fréquemment pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Il harangua en p. parlement. Il l'insulta en pleine rue. Ils ont été volés en p. jour, en p. midi. Il a passé la nuit en p. air. On était en pleine récolte. Ces actes d'hostilité eurent lieu en pleine paix.* — *En pleine mer*, Loin des côtes. *En p. champ*, Au milieu des champs. *En pleine campagne*, Dans les champs, loin des habitations. *Un arbre en pleine terre*, Qui n'est pas renfermé dans une caisse. On dit aussi, *Un arbre de pleine terre.* — *Un arbre en p. vent, de p. vent*, V. Vent. — *L'armée est en pleine marche*, Elle marche sans interruption vers un lieu. *L'ennemi est en pleine retraite*, Il se retire avec l'intention de ne pas reprendre l'offensive. — *Tailler en p. drap*, Voy. Tailler. ‖ *Plein*, construit de même avec les prépos. *à* et *de*, sert à former plusieurs locut. adv. qui marquent l'intensité, l'abondance, le haut degré de la chose dont il s'agit. *Crier à pleine tête, à pleine gorge. Boire à p. verre. Voguer à pleines voiles. Un ruisseau qui coule à pleins bords. Un chien gras à pleine peau. Il peut faire cela de p. droit. Il a fait cela de p. gré.* — Figur., *A pleine main*, Voy. Main. *De p. saut*, V. Saut. = *Plein*, s'emploie quelquefois comme adv. de quantité, et sign. alors autant que la chose dont on parle peut contenir. *Il a du vin p. sa cave. Il avait de l'argent p. ses poches. Avoir p. ses poches d'argent.* = Plein. s. m. T. Phys. *Le p.*, L'espace que l'on suppose entièrement rempli de matière, par opposit. au *Vide*, L'espace où l'on suppose qu'il n'y a aucune matière. *La physique ancienne admettait le vide; la physique moderne suppose le p.* ‖ *Le p. d'un mur*, Le massif d'un mur, la partie où il n'y a point d'ouvertures. ‖ *La lune est dans son p.*, Voy. Lune. ‖ *Mettre dans le p., mettre en p.*, Mettre sa flèche, sa balle, etc., au milieu du but que l'on vise. ‖ T. Jeu de biribi. *Mettre en p.*, Mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre; lorsque ce chiffre arrive, on retire soixante-quatre fois autant qu'on a mis au jeu ; et cela s'appelle *Gagner un p.* ‖ T. Jeu de trictrac. *Faire son p.*, Couvrir de deux dames chaque case d'une des tables du trictrac. On dit aussi, *Conserver son p. Tenir son p. Rompre son p.* ‖ T. Calligr. La partie d'une lettre, d'un caractère qui est formée d'un trait plus gros, plus large que le reste ; se dit par oppos. à Délié. *La lettre O a deux pleins et deux déliés.* = En plein. locut. adv. Pleinement, complétement. *Le soleil donnait en p. sur nous. Il a perdu son procès en p., tout en p.* = À pur et à plein. loc. adv. Tout à fait, définitivement. *Le compte est soldé à pur et à p. Il a été absous à pur et à p.* = Tout plein. loc. adv. Beaucoup. *On trouve tout p. de gens qui pensent. J'ai tout p. de livres d'égarés.* Fam.

Syn. — *Rempli.* — *Plein* marque une qualité qui est souvent inhérente au substantif que qualifie cet adjectif; *rempli* exprime une qualité acquise, qui est l'effet d'une action. Un cylindre *plein* est un cylindre qui n'a pas de cavité; un cylindre *rempli* peut être rempli d'eau, ou de toute autre matière. Cependant *plein* se dit souvent d'un substantif qui contient quelque chose ; mais alors il diffère encore de *rempli*, en ce que le premier fixe uniquement l'esprit sur le sujet qualifié, tandis que le second rappelle l'action de *remplir* et de celui qui *remplit*. Aux noces de Cana, les vases furent *remplis* d'eau, et, par miracle, ils se trouvèrent *pleins* de vin. Les mêmes distinctions subsistent au figuré. « En vain, dit Voltaire, on aurait un cœur *plein* de justice et un esprit *rempli* de justesse, on ne peut parvenir à aucune magistrature sans argent. » Dans cet ex. que cite Lafaye, le savant lexicologue fait observer que la justice est une qualité naturelle, et la justesse une qualité acquise. Dans une ville populeuse comme Paris, les rues sont toujours *pleines* de monde ; mais, aux jours de fête, elles sont *remplies* d'étranger. Dans la première de ces phrases, l'attention est appelée sur l'état habituel des rues de la ville ; dans la seconde, au contraire, on l'appelle sur ceux qui les *remplissent*.

PLEINEMENT. adv. Entièrement, absolument, tout à fait. *J'en suis p. convaincu. Il s'est p. justifié.*

*** PLEIN-JEU.** s. m. T. Mus. Voy. Orgue.

PLÉNIÈRE. adj. f. *Cour p.*, Assemblée solennelle que nos rois tenaient le jour de quelque grande fête, ou lorsqu'ils voulaient faire un magnifique tournoi. — Figur. et fam., *Avoir, tenir cour p.*, Avoir chez soi plus grande compagnie qu'à l'ordinaire. ‖ T. Théol. *Indulgence p.*, Voy. Indulgence.

PLÉNIPOTENTIAIRE. adj. et s. m. (latin. *plenus*, plein ; *potentia*, pouvoir). Voy. Diplomatie.

PLÉNITUDE. s. f. (lat. *plenitudo*). Abondance extrême ; ne se dit guère que Des humeurs. *Cela marque une grande p. d'humeurs. Il n'est malade que de p.* ‖ Figur., se dit Des choses pour indiquer qu'elles sont entières, absolues, complètes. *Il a conservé la p. de sa puissance. Il a recouvré la p. de ses facultés, de ses for-*

ces, de sa santé. L'épiscopat est la p. des pouvoirs du sacerdoce. La p. de la grâce. La p. de la divinité habitait en J.-C. — Notre-Seigneur vint au monde dans la p. des temps, c.-à-d., Au terme marqué pour l'accomplissement des prophéties qui avaient prédit sa naissance et sa mort. || Fig., *La p. du cœur*, L'abondance des sentiments dont le cœur est rempli. *Je vous parle dans la p. de mon cœur.*

PLÉONASME. s. m. (gr. πλεονασμὸς). T. Gramm.

Enc. — Le *Pléonasme* (de πλέον, davantage) est une figure de mots qui consiste à ajouter à la phrase des mots qui sont inutiles pour le sens grammatical, mais qui donnent au discours plus de force ou plus de grâce. Ce vers de Molière nous offre un exemple de l'effet que peut faire cette figure employée à propos :

> Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*, de mes propres yeux *vu*,
> Ce qu'on appelle *vu*.

Il en est de même de ce vers de Corneille :

> Puissé-je de *mes yeux* y *voir* tomber la foudre !

Mais quand le pl. n'est qu'une rédondance de paroles inutiles, c'est un vice grave de langage, et malheureusement ce vice est fort commun.

***PLÉSIOSAURUS.** s. m. (gr. πλέσιος, voisin ; σαῦρος, lézard). T. Zool. Voy. PALÉONTOLOGIE.

***PLESSIMÈTRE.** s. m. (grec. πλήσσειν, frapper ; μέτρον, mesure). T. Méd. Voy. PERCUSSION.

PLETHORE. s. f. (gr. πληθύειν, être plein). T. Méd.

Enc. — On nomme ainsi un état de l'économie où le sang est plus abondant qu'à l'état ordinaire. Suivant quelques auteurs, la *Pléthore* s'accompagne d'une modification particulière du sang ; selon d'autres, ce liquide n'éprouve aucun changement. Parmi ceux qui admettent que le sang est modifié, les uns prétendent qu'il y a accroissement de la quantité de fibrine qui y est contenue à l'état de dissolution, les autres veulent qu'il y ait augmentation dans le nombre des globules sanguins. Quoi qu'il en soit, la pl. est caractérisée par la coloration de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la plénitude du pouls, l'énergie des battements du cœur, la vivacité et la mobilité des passions. On ne saurait considérer la pl. comme un état morbide ; néanmoins elle prédispose particulièrement à certaines affections, telles que les hémorrhagies, les congestions sanguines vers la tête, et les maladies franchement inflammatoires. Les causes de cet état sont, tantôt une organisation propre, tantôt une alimentation trop abondante ou trop excitante. Dans les deux cas, lorsque l'état pléthorique devient tel qu'il semble annoncer l'invasion de quelque maladie, il convient de le combattre par le régime, la diète, l'exercice, l'emploi des purgatifs et même les émissions sanguines. Plusieurs auteurs distinguent une *pl. générale*, qui est celle dont nous venons de parler, et une *pl. locale*. Cette distinction ne saurait être admise ; la pl. locale n'est jamais autre chose qu'un état de congestion ou de stase sanguine locale.

PLÉTHORIQUE. adj. 2 g. Qui tient à la pléthore. *État p. Disposition p. Tempérament p.* || Qui est affecté de pléthore. *Un homme p. Il est devenu p.*

***PLÈTHRE.** s. m. (gr. πλέθρον). T. Métrol. Voy. AGRAIRE et MESURE.

PLEURANT, ANTE. adj. Qui pleure. *Elle est toujours pleurante.*

PLEURARD. s. m. Qui pleure souvent et sans sujet. *C'est un vilain p.* Fam., et ne se dit que D'un enfant.

PLEURER. v. n. (latin. *plorare*). Répandre des larmes. *Elle ne fait que p. P. amèrement. P. de joie, d'attendrissement, de dépit. P. à volonté. Qu'avez-vous à p.? Il se mit à p. Il ne lui répondit qu'en pleurant. La fumée fait p. — P. sur quelqu'un*, Déplorer ses fautes, ses égarements, ses malheurs. *Il pleure sur son fils coupable. Il pleure sur sa patrie asservie.* || Fig. et famil., *Il pleure d'un œil et rit de l'autre*, se dit De quelqu'un qui a sujet à la fois de se réjouir et de pleurer, ou qui est comme incertain entre deux sentiments opposés. *— On dirait qu'il a pleuré pour avoir un habit, etc.*, se dit De quelqu'un qui a un habit étriqué, etc., qui semble avoir lésiné sur le prix. || *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*, se dit De quelqu'un qui a quelque sérosité qui lui coule des yeux. || *La vigne pleure*, se dit Quand, après qu'elle a été fraîchement taillée, la séve suinte par l'extrémité des rameaux qu'on a coupés. = PLEURER. v. a. *P. la mort de son père. P. la perte d'un ami. P. ses malheurs. — P. quelqu'un*, Pleurer sa perte, sa mort. || *P. ses péchés, p. sur ses péchés*, Avoir une grande douleur des péchés qu'on a commis. *— Ce malheur devrait être pleuré avec des larmes de sang, en larmes de sang*, On ne saurait en avoir une trop vive douleur. || Fig. et fam., *On ne l'a pleuré que d'un œil*, Il n'a été regretté qu'en apparence et pour la forme. *— Il pleure le pain qu'il mange*, se dit D'un avare qui se plaint sa nourriture. Popul., *C'est un pleure-pain, un pleure-misère*, C'est un avare qui se plaint toujours de sa misère. = PLEURÉ, ÉE, part.

PLEURÉSIE. s. f. (gr. πλευρὰ, plèvre). T. Méd. Inflammation de la plèvre. V. RESPIRATION. = *PLEURÉTIQUE. adj. Qui est causé par la pleurésie. || Qui est atteint de pleurésie. On dit aussi subst., *Un pleurétique.*

PLEUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer. *C'est un p., une grande pleureuse.* || T. Antiq. *Pleureuse*, chez les Grecs et les Romains, Femme qu'on louait pour assister aux funérailles de quelqu'un et pour pleurer sa perte. = PLEUREUR. adj. m. Se dit De quelques espèces d'arbres dont les branches frêles et longues pendent vers la terre. *Saule p. Frêne p.*

PLEUREUX, EUSE. s. Qui annonce une personne affligée et prête à pleurer, ou une personne qui a pleuré. *Avoir l'air p. Elle a la mine pleureuse.* Peu usité. = PLEUREUSES. s. f. pl. Bandes de batiste qu'on mettait autrefois sur le revers de la manche d'un habit dans les premiers temps d'un grand deuil.

PLEURNICHER. v. n. Répandre des larmes feintes, essayer de pleurer, comme les enfants qui veulent qu'on s'attendrisse et qu'on leur cède. *Vous aurez beau p., vous n'obtiendrez rien.* = *PLEURNICHERIE. s. f. Action de pleurnicher, ou Habitude de pleurnicher. = PLEURNICHEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude de pleurnicher.

***PLEUROBRANCHES.** s. m. pl. (gr. πλευρὰ, côté ; βράγχια, branchies). T. Zool. Voy. TECTIBRANCHES.

***PLEURODYNIE.** s. f. (grec. πλευρὰ ; ὀδύνη, douleur). T. Méd. Voy. RHUMATISME.

PLEURONECTE. s. m. (grec. πλευρὰ ; νηκτὴς, nageur). T. Ichth.

Enc. — Les *Pleuronectes*, ou *Poissons plats*, constituent la deuxième famille des *Malacoptérygiens subbrachiens*. Ces poissons ont un caractère unique parmi les vertébrés, le défaut de symétrie de leur tête. En effet, les deux yeux sont du même côté, lequel reste supérieur quand l'animal nage, et est toujours fortement coloré, tandis que le côté dépourvu d'yeux est toujours blanchâtre. En outre, les deux côtés de la bouche ne sont point égaux, et il est rare que les deux pectorales ne soient pas dissemblables. Le corps est très-comprimé et très-haut verticalement. La dorsale règne tout le long du dos, l'anale occupe le dessous du corps et les ventrales ont presque l'air de la continuer en avant. Ces poissons se tiennent en général au fond des eaux, comme appliqués contre le sable ou la vase, et s'y glissent, pour ainsi dire, à plat. Ils fournissent le long des côtes, dans presque tous les pays, une nourriture agréable et saine. Les principaux genres de la famille sont : les *Plies*, les *Flétans*, les *Turbots*, les *Soles*, les *Monochires* et les *Achires*.

Les *Plies* (*Platessa*) ont une forme rhomboïdale et, pour la plupart, les yeux à droite ; chaque mâchoire présente une rangée de dents tranchantes et obtuses, et le plus souvent aux pharyngiens des dents en pavé. La *Plie franche* ou *Carrelet* (*Pleuronectes platessa*) se reconnaît à 6 ou 7 tubercules qui forment une ligne sur le côté droit de la tête entre les yeux, et aux taches aurore qui relèvent le brun du corps de ce même côté. Elle est trois fois aussi longue que haute : la chair de cette espèce est fort estimée. Le *Flet* ou *Picaud* (*fleur. Flesus*) a les taches plus pâles que la Plie et n'a que de petits grains à la ligne saillante de la tête. La *Pôle* ou *Vraie Limandelle* (*Pleuron. cynoglossus*) [Fig. 1] ressemble beaucoup à la Sole ; son corps est lisse, et sa forme oblongue. La *Limande* (*Pleur. limanda*) a le corps plus haut comparativement à sa longueur, et une ligne saillante entre les yeux. Ses écailles sont plus âpres que dans les espèces précédentes, ce qui lui a valu son nom (de *lima*, lime). Cette espèce est fort commune sur nos côtes, et, bien que petite, elle est assez recherchée. — Les *Flétans* (*Hippoglossus*) ont les mâchoires et le pharynx armés de dents généralement fortes et aiguës. Leur forme est plus oblongue que celle des Plies. La mer du Nord en produit une espèce qui devient énorme : c'est le *Grand Flétan* ou *Holibut* (*Pl. hippoglossus*), qui atteint, dit-on, 2 mèt. et plus de longueur, et qui pèse de 150 à 200 kilog. On le sèche, on le sale et on le vend par morceaux dans tout le Nord. — Les *Turbots* (*Rhombus*) se distinguent par leur dorsale qui s'avance jusque vers le bord de la mâchoire supérieure ; la plupart ont les yeux à gauche. Le *Turbot* proprement dit (*Rh. maximus*) a le corps rhomboïdal, presque aussi haut que long, et hérissé, du côté brun, de petits tubercules. Cette espèce atteint d'assez grandes dimensions, et de tous les poissons plats, c'est la plus estimée. Les Turbots qui vivent sur les côtes rocheuses ont la chair plus ferme et sont d'un goût bien supérieur à ceux qui séjournent sur les plages vaseuses. La *Barbue* (*Pl. rhombus*) a le corps plus ovale et sans tubercules. Elle devient aussi grande que le Turbot, et sa chair est presque aussi estimée. — Les *Soles* (*Solea*) ont la forme oblongue, le museau rond et saillant. La bouche, contournée et comme monstrueuse du côté opposé aux yeux, présente de ce côté-là de fines dents en velours serré, tandis que le côté des yeux n'a aucune dent. La *Sole commune* (*Pl. solea*) est brune du côté des yeux, et grisâtre du côté opposé. On la trouve en abondance sur nos côtes, principalement à l'embouchure des fleuves. — Les *Monochires* (*Monochir*) ne diffèrent des Soles que par une pectorale extrêmement petite du côté des yeux, presque imperceptible du côté opposé. On n'en connaît qu'une espèce, qui vit dans la Méditerranée. Quant aux *Achires* (*Achirus*), ce sont des Soles absolument dépourvues de nageoires pectorales. Ils appartiennent aux mers équatoriales.

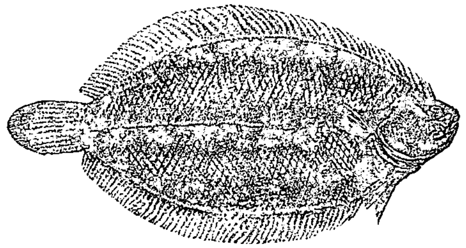

PLEUROPNEUMONIE. s. f. (gr. πλευρὰ ; πνεύμων, poumon). T. Méd. Voy. RESPIRATION.

***PLEURORHIZÉ.** adj. m. (gr. πλευρὰ ; ῥίζα, racine). T. Bot. L'embryon est dit *Pleurorhizé*, lorsque la radicule reployée sur les cotylédons regarde leurs bords. *L'embryon p. sert à distinguer une grande division de la famille des Crucifères.*

PLEURS. s. m. pl. (lat. *ploratus*). Larmes versées en abondance, et qui tirent leur source d'une vraie douleur. *Verser, répandre des p. Avoir le visage tout baigné de p. Des pleurs involontaires s'échappèrent de mes yeux. Donner des p. à la perte de quelqu'un. Je sentais couler mes p. Sa perte m'a coûté bien des p. Il arrosa de ses p. le tombeau de son père.* Dans le style élevé, *Pleur* s'emploie quelquefois au sing. *Alors commencera ce pleur éternel.* || Par exagér., *Être tout en p., être noyé de p., fondre en p.*, Pleurer abondamment. || Figur., *Essuyer ses p.*, Se consoler. *Essuyer les p. de quelqu'un*, Le consoler, calmer son affliction. || *Les p. de la vigne*, La séve qui s'en échappe quand elle a été taillée. || *P. de terre*, Les eaux de pluie qui filtrent entre les terres. Poétiq., *Les p. de l'aurore*, La rosée. = Syn. Voy. LARMES.

PLEUTRE. s. m. T. Mépris, qui se dit D'un homme sans courage, d'un individu qui ne mérite aucune considération. Très-fam.

PLEUVOIR. v. unipers. (lat. *pluere*). Se dit De la pluie qui tombe. *Il pleut à verse, à seaux. Il ne fait que p. Il commençait à p. Il y a longtemps qu'il n'a plu. Il pleuvra bientôt.* || Tomber des hauteurs de l'atmosphère comme la pluie. *Le bruit courait qu'il avait plu du sang en tel endroit. Le peuple croit qu'il pleut quelquefois des grenouilles et des insectes. Dieu fit p. le feu et le soufre sur Sodome.* — Prov., *Il dépense l'argent comme s'il en pleuvait*, Comme s'il ne coûtait rien pour se le procurer. *Quand il pleuvrait des hallebardes*, Quelque mauvais temps qu'il puisse faire. || Figur., Tomber d'en haut en grande quantité. *Il pleut des bombes, des boulets, des balles. Les coups de fusil y pleuvent. On fit p. sur lui une grêle de pierres, de traits, de coups.* — Figur., *Il pleut des brochures, de mauvais vers, etc.*, Il s'en publie chaque jour une grande quantité. *Il pleut des chansons, des épigrammes, etc., contre un tel*, Il court beaucoup de chansons, etc., contre lui. *Les sarcasmes pleuvent sur lui de tous côtés*, Il est l'objet des mille sarcasmes. *Les biens, les dignités, les honneurs pleuvent sur lui, pleuvent chez lui*, Il lui arrive de grands avantages coup sur coup, on lui prodigue les dignités, les honneurs. — Famil., on dit encore, *Il pleut des mauvais plaisants, des ennuyeux, des importuns, etc.* Quelque part qu'on aille, on rencontre de mauvais plaisants.

Conj. — *Il pleut, ils pleuvent. Il pleuvait, ils pleuvaient. Il plut, ils plurent. Il a plu, ils ont plu. Il avait plu, ils avaient plu. Il pleuvra, ils pleuvront. — Il pleuvrait, ils pleuvraient. Il aurait plu, ils auraient plu. — Qu'il pleuve, qu'ils pleuvent. Qu'il plût, qu'ils plussent. Qu'il ait plu, qu'ils aient plu. Qu'il eût plu, qu'ils eussent plu. — Plu.* — Ce verbe n'a point d'impératif, et au sens propre il ne s'emploie qu'au singulier.

PLÈVRE. s. f. (grec. πλευρὰ). T. Anat. Voy. RESPIRATION.

PLEXUS. s. m. [On fait sentir l'S.] Mot latin qui signifie *entrelacement*, et se dit De plusieurs branches nerveuses diversement accolées, ou De plusieurs vaisseaux anastomosés entre eux. Voy. NERVEUX.

PLEYON. s. m. Brin d'osier qui sert à lier la vigne, les branches d'arbres, les cercles de tonneaux, etc.

PLI. s. m. (lat. *plica*). Un double avec ou sans arrangement qu'on fait à une étoffe, à du linge, à du papier, etc. *Faire un pli à une étoffe. Faire de petits, de gros plis. Les plis de sa robe, de son manteau. J'ai fait un pli à telle page de ce livre. — Sous ce pli*, Sous cette enveloppe de lettre, dans cette lettre. *Vous trouverez sous ce pli la note que vous m'avez demandée. — Cet habit ne fait pas un p.*, Il est juste à la taille. Fig. et prov., *C'est une affaire qui ne fera pas un pli, pas le* *moindre pli*, se dit D'une affaire qui ne doit pas souffrir de difficultés. ‖ Fig., *Fouiller dans tous les plis et replis du cœur, sonder les plis et replis du cœur*, Chercher à découvrir ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans le cœur. ‖ La marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. *Cet habit fait un faux pli, un mauvais pli. Il y a eu des cornes à ce livre, on en voit toujours les plis. Remettre une étoffe dans ses plis*, La replier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant. — *Cet habit a pris son pli*, Les plis qui y sont y demeureront toujours. Figur. et fam., on dit D'un homme qui n'est pas d'âge ou d'humeur à se corriger facilement, à changer l'habitude, *Il a pris son pli*, ou bien, *Le pli est pris, vous n'en viendrez pas à bout*. On dit de même, *Ce jeune homme a pris un bon, un mauvais pli*, Il est déjà tout formé aux bonnes ou aux mauvaises habitudes. *Il faut donner un bon pli à la jeunesse*. On dit encore, *Donner un bon pli à une affaire*, Lui donner un bon tour, la présenter de telle façon qu'elle puisse être jugée favorablement. — T. Man. *Mettre un cheval dans un beau pli*, ou *Plier un cheval*, V. Plier. ‖ En parl. De figures dessinées, peintes, etc., *Pli* se dit Des sinuosités que présente une draperie. *Dans la sculpture, il faut que le nu se fasse sentir sous les plis.* ‖ Par anal., se dit De diverses choses qui ressemblent aux plis d'une étoffe. *La peau de cet animal fait des plis. Les plis de la corolle du liseron.* — *Avoir des plis au front, au visage*, Avoir des rides. ‖ *Le pli du bras, le pli du jarret*, L'endroit où le bras, où le jarret se plie. — T. Manége. *Pli de l'embouchure*, L'endroit de la brisure du mors de bride. ‖ T. Mar. *Pli de câble*, La longueur de la roue du câble tel qu'il est roué. *Mouiller un pli de câble*, Ne filer que très-peu de câble, en mouillant l'ancre.

PLIABLE. adj. 2 g. Flexible, aisé à plier. ‖ Figur., Docile, disposé à se laisser diriger. *Avoir l'esprit p., l'humeur p.* Peu usité.

PLIAGE. s. m. Action, manière de plier, ou Effet de cette action.

PLIANT, ANTE. adj. Souple, flexible, facile à plier. ‖ Figur., Docile, disposé à faire ce que les autres veulent, ou ce que les circonstances demandent. *Il a le caractère p., l'humeur pliante. C'est un esprit p.* ‖ *Un siége p.*, et subst., *Un p.*, Siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier.

PLICA. s. m. T. Méd. Voy. Plique.

PLICATILE. adj. 2 g. T. Bot. Qui se plisse. *La corolle du liseron est plicatile.*

***PLICIPENNES.** s. m. plur. (latin. *plicatus*, plié; *penna*, aile). T. Entom.

Enc. — Les *Plicipennes* qui, dans la méthode de Latreille, constituent la troisième famille des *Névroptères*, sont essentiellement caractérisés par leurs ailes inférieures, qui sont ordinairement plus larges que les supérieures et plissées dans leur longueur. En outre, les deux paires d'ailes sont dépourvues de réticulations, et portent des poils implantés comme les petites écailles des ailes des Lépidoptères, d'où le nom de *Trichoptères* sous lequel plusieurs auteurs désignent cette famille. Ces Névroptères se rapprochent encore des Lépidoptères par l'absence de mandibules et l'état rudimentaire des organes buccaux. Enfin, ils ressemblent tellement à certaines petites espèces de Phalènes, que Réaumur les nommait *Mouches papilionacées*. Ces insectes sont répandus dans presque toutes les régions du globe, mais principalement en Europe. Ils vivent surtout dans les endroits marécageux et aux bords des eaux. Ils volent en grande quantité pendant les soirs d'été et pénètrent souvent dans les maisons, attirés par la lumière. Leurs larves sont aquatiques et ont le corps très-mou. Pour le protéger, elles se construisent des étuis, ordinairement cylindriques, avec différentes substances qu'elles trouvent dans l'eau, telles que fragments de bois, petites pierres, grains de sable, etc., qu'elles lient au moyen de fils de soie sécrétés par un organe spécial. Elles se logent dans ces fourreaux, et, quand elles se déplacent, elles traînent toujours leur maison après elles (Fig. 1, Larve de la Phrygane striée). Ces larves sont allongées, cylindriques; leur tête écailleuse est munie de fortes mandibules, et leur corps se compose de douze anneaux. Lorsqu'elles veulent se transformer en nymphes, elles fixent leur étui contre quelque corps solide, mais toujours dans l'eau, puis elles ferment ses deux ouvertures avec une sorte de cloison grillée. La nymphe a en devant deux crochets qui lui servent à percer l'une de ces grilles, quand elle en doit sortir pour devenir insecte parfait. Immobile jusqu'alors, la nymphe marche ou nage maintenant avec agilité. Au moment de la dernière transformation, elle sort de l'eau ; sa peau se fend longitudinalement sur le dos, et l'insecte ailé prend son essor. Le principal genre de cette famille est le genre *Frigane* ou *Phrygane* (*Phryganea*). Nous citerons comme type la *Phr. striée* (Fig. 2), qui se trouve communément dans notre pays. Elle est fauve, avec les yeux noirs et les nervures des ailes un peu plus foncées que le reste.

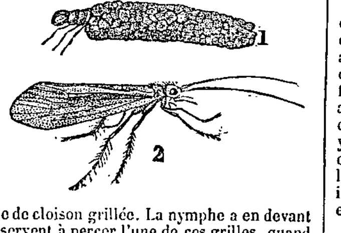

PLIE. s. f. T. Ichth. Voy. Pleuronectes.

PLIÉ. s. m. T. Danse. Mouvement des genoux quand on les plie. *Faire des pliés.*

PLIER. v. a. (latin. *plicare*). Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec un certain ordre. Au propre, se dit Du linge, des étoffes et du papier. *P. du linge, des habits, des hardes. P. une lettre. P. en quatre, en huit, etc.* — *P. bagage*, Voy. Bagage, ‖ Courber, fléchir. *P. de l'osier, des branches de vigne. P. le bras. P. les genoux.* Fig., *P. les genoux devant le veau d'or*, Voy. Veau. ‖ Fig., Assujettir, faire céder, accoutumer. *P. son esprit, son humeur aux volontés d'autrui. Il y a des esprits qu'on plie aisément. P. son caractère aux circonstances. P. un jeune homme à la discipline.* ‖ T. Manége. *P. un cheval*, Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et de lui donner de la facilité dans les épaules. = Plier. v. n. Devenir courbé. *Une baguette, un roseau qui plie. Cet arbre plie sous le poids de ses fruits. Le plancher pliait sous le faix.* ‖ Fig., *P. sous le poids des affaires, sous le poids des années*, Être surchargé d'affaires, être accablé par l'âge. ‖ Fig., *C'est un roseau qui plie à tout vent*, se dit De quelqu'un qui cède à toutes les impulsions qu'on veut lui donner. *Il vaut mieux p. que rompre*, Il vaut mieux céder que de se perdre en résistant opiniâtrément. ‖ Figur., Céder, se soumettre. *P. sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un. P. sous le joug. P. sous les lois de la nécessité. Il fait tout p. sous sa volonté. Il ne pliera pas.* ‖ En parl. Des troupes dans un combat, Reculer. *Les ennemis plièrent à la première charge. L'aile droite fut la première à p.* = se Plier. v. pr. Fléchir, se courber. *L'endroit où le bras se plie. Il se courbe si fort, qu'il semble qu'il s'aille p. en deux.* ‖ Figur., Se soumettre, s'assujettir. *Se p. à la volonté, aux caprices de quelqu'un. Se p. aux circonstances. Je ne saurais me p. à cela.* = Plié, ée. part. = Conjug. Voy. Prier.

Syn. *Ployer.* — *Plier* veut dire faire des plis ou mettre par plis ; *ployer* signifie fléchir, mettre en forme d'arc. *Plier* se dit surtout des corps minces et souples, et *ployer* des corps roides et élastiques. On *plie* du papier, de la mousseline, et l'on *ploie* une branche d'arbre. *Ployer* diffère de *plier* comme la courbure diffère du pli. De là résulte que *plier* et *ployer*, même quand on les applique à un objet identique, n'ont pas la même signification. La blanchisseuse *plie* les serviettes après les avoir blanchies ; on *ploie* sa serviette quand on la roule après dîner pour la reprendre au prochain repas. Cependant, dans le langage ordinaire, on a peu égard à ces distinctions, et l'on se sert presque exclusivement de *plier;* de sorte que *ployer* n'est guère usité que dans le style élevé et dans la poésie.

PLIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plie. *P. de drap. Plieuse de journaux. Plieuses de soie.*

PLINTHE. s. f. (gr. πλίνθος, brique). T. Archit.

Enc. — On désigne sous ce nom une moulure plate et carrée qu'on emploie particulièrement à la partie inférieure de la base d'une colonne, d'un piédestal. La *Plinthe* porte également le nom de *Socle* dans les bases, et celui de *Tailloir* dans les chapiteaux des colonnes. On appelle encore *plinthe*, la bande plate qui règne au pied d'un bâtiment, d'un mur d'appartement, d'un lambris. Enfin, on entend par *pl. de mur*, la moulure plate, quelquefois chargée d'ornements, qui règne le long de la façade d'un bâtiment et marque à chaque étage la ligne du plancher.

PLIOIR. s. m. Petit instrument de bois, d'ivoire ou d'autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour plier et pour couper du papier. On dit aussi, *Couteau à papier.*

PLIQUE. s. f. (gr. πλέκειν, entrelacer). T. Méd.

Enc. — On désigne sous les noms de *Plique*, de *Plica*, ou de *Trichoma*, une affection du système pileux de la tête qui paraît être particulière à la Pologne. Le caractère principal de la pl. consiste dans le feutrage des cheveux et dans leur agglutination au moyen d'une matière gluante, d'odeur nauséabonde, que sécrètent les follicules pileux, et qui se coagule en croûtes à la surface de la tête. Quelquefois cependant cette sécrétion manque, et alors la pl. est dite sèche. Les causes de cette maladie sont, dit-on, inconnues ; toutefois il nous semble que la malpropreté doit y jouer un rôle important, car la pl. ne s'observe pas dans les classes supérieures. Le traitement qu'on lui oppose varie suivant l'état de la pl. et la constitution de l'individu affecté. En général, il est imprudent de tenter de la guérir brusquement, surtout quand elle est humide.

PLISSEMENT. s. m. Action de plisser.

PLISSER. v. a. Faire des plis à une étoffe, à du linge. *P. une chemise, une collerette, un bonnet.* = Plisser. v. n. et se Plisser. v. pron. Contracter des plis, faire des plis. *Cette étoffe plisse, se plisse.* — *Ces rideaux plissent trop, plissent bien, plissent mal*, Les plis y sont trop nombreux, ils ont bonne ou mauvaise grâce. = Plissé, ée. part. ‖ Adjectiv., *Peau plissée. Feuille plissée.*

PLISSURE. s. f. Manière de faire des plis; Assemblage de plusieurs plis.

PLOC. s. m. (grec. πλοκή, tissu). T. Mar. Mélange composé de poils d'animaux et de braî qu'on applique sur la carène d'un bâtiment entre le franc-bord et le doublage de bois. ‖ * T. Technol. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux.

***PLOCARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Céramiacées.

PLOMB. s. m. [On prononce *Plon.*] (lat. *plumbum*). Métal d'un blanc bleuâtre très-mou, et le plus lourd après l'or, le platine et le mercure. *Un saumon de p. Un cercueil de p. Des tuyaux, des gouttières de p. Revêtement de p.* — Abusiv., *Mine de p.*, Voy. Carbone. ‖ Fig. et fam., *Il lui faudrait un peu de p. dans la tête*, se dit D'un homme qui a la tête légère, d'un étourdi. ‖ Se dit aussi Des balles, des lingots, des petits grains de plomb qu'on emploie pour charger les armes à feu. *Il a du p. dans sa gibecière.* — Famil., *Mettre du p. dans la tête de quelqu'un*, Lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet. ‖ Se dit encore Des cuvettes, ordinairement de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison pour y jeter les eaux ménagères, qui s'écoulent ensuite par des tuyaux de descente. ‖ Figur. et famil., *Il n'a ni poudre ni p.*, se dit D'un homme dépourvu de tout ce qui lui est nécessaire pour son travail ou pour sa dépense. ‖ T. Comm. et Douanes. Petit sceau de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour attester qu'ils ont payé les droits, ou, quand il s'agit de marchandises admises au transit, pour empêcher qu'elles ne soient changées. *P. d'aunage. Mettre un p. On vérifie les plombs à l'arrivée.* ‖ T. Maçon. *Fil à p.*, ou simpl., *Plomb*, Instrument qui consiste en un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, et dont les maçons, les charpentiers, etc., se servent pour élever leurs ouvrages perpendiculairement à l'horizon. ‖ T. Mar. *P. de sonde*, ou simpl., *Plomb*, Morceau de plomb fait en cône, et attaché à une corde nommée *Ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle est la profondeur de l'eau, et de quelle qualité est le fond. — Fig. et fam., *Jeter son p. sur quelque chose*, Avoir des vues sur quelque chose, former un dessein pour parvenir à quelque chose. *Il a jeté son p. sur cet emploi.* ‖ T. Relat. *Les plombs de Venise*, La toiture de plomb du palais de Saint-Marc, sous laquelle étaient des prisons où les détenus souffraient cruellement de la chaleur. *Il languit cinq ans sous les plombs.* ‖ T. Typogr. *Lire sur le p.*, Lire sur la composition même. ‖ Vulgair., on appelle *Plomb* ou *Mitte*, L'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses d'aisances et des puits, et L'espèce d'asphyxie que détermine la respiration de ce gaz chez les vidangeurs et les puisatiers. = A plomb. loc. adverb. Perpendiculairement. *Une ligne qui tombe à p. sur une autre fait deux angles droits. Le soleil donne à p. sur les habitants de la zone torride.* — Fig., *Cette observation tombe à p. sur lui.* ‖ *Mettre à p., dresser à p. une muraille, une menuiserie, une charpente*, La rendre verticale. On dit de même, *Cette muraille est à p. Tracer une ligne à p. sur une muraille.* ‖ Substant., *A p.*, Voy. Aplomb.

Enc. — I. *Propriétés générales du plomb.* — Le *Plomb* est un métal gris bleuâtre qui, fraîchement coupé, jouit d'un vif éclat métallique, mais qui se ternit promptement à l'air par suite d'une oxydation superficielle. Le pl. pur est extrêmement mou et se laisse facilement rayer à l'ongle et couper au couteau. A froid, sa malléabilité et sa ductilité sont très-grandes ; on peut le réduire par le martelage ou le laminage en feuilles fort minces, et l'étirer à la filière en fils très-déliés. Mais sa ténacité est faible : un fil de pl. de 2 mill. de diamètre rompt avec une charge de 9 kilogr. Le pl. laminé n'est pas plus tenace que celui qui est simplement coulé. Bien que sa pesanteur soit proverbiale, sa densité est seulement 11,44, et le martelage ne l'augmente pas sensiblement. Le symbole du pl. est *Pb*, et son équivalent = 1294,5.

Le pl. fond à 325 degrés ; à 335°, il est tout à fait liquide ; et à une haute température, il émet des vapeurs sensibles. Il cristallise par fusion en cristaux octaédriques réguliers. A la température ordinaire, le pl. se recouvre promptement d'une pellicule grise que l'on considère comme un sous-oxyde. Lorsqu'on le chauffe au contact de l'air, un peu au-dessus de son point de fusion, il se forme à sa surface une couche irisée appelée *cendre de pl.*, qui se transforme rapidement en une matière jaune, laquelle est du protoxyde. Mais cette couche d'oxyde est toujours très-mince et le métal reste pur en dessous, car dès lors la pellicule d'oxyde le met à l'abri de l'action de l'air. Le pl., soumis à l'action simultanée de l'air et de l'eau pure ou des eaux pluviales, est attaqué rapidement. Il se couvre, à la ligne de séparation de l'eau et de l'air, d'une couche blanchâtre d'hydrocarbonate de pl. Cette action est complétement arrêtée si l'eau contient des sels dissous ou des matières organiques en suspension. En conséquence, on doit se garder d'employer des bassins ou des conduits de pl. pour les eaux pluviales destinées à être bues, parce que l'eau tiendrait en suspension un sel de pl. vénéneux. Avec les eaux de source ou de rivière, cet inconvénient n'existe pas, car ces eaux tiennent toujours en dissolution assez de sels calcaires et autres, pour empêcher l'altération du métal. — Les acides agissent sur le pl. avec plus ou moins d'énergie. L'acide chlorhydrique concentré et bouillant ne l'attaque que faiblement. L'acide sulfurique étendu ne l'attaque pas, à moins qu'il n'y ait contact de l'air. L'acide sulfurique concentré l'attaque à chaud : il se dégage alors de l'acide sulfureux, et il se forme du sulfate de pl. L'acide azotique est le meilleur dissolvant du pl.; il l'attaque à la température ordinaire avec dégagement de vapeurs rutilantes, et il se produit de l'azotate de pl. soluble. L'eau régale le change en chlorure blanc, peu soluble dans l'eau.

II. *Combinaisons du pl. avec l'oxygène.* — On admet trois combinaisons bien définies du pl. avec l'oxygène : un *sous-oxyde*, un *protoxyde* et un *bioxyde*. Il existe en outre un oxyde intermédiaire, le *minium*, qui est composé de protoxyde et de bioxyde.

Le *Sous-oxyde de pl.* (Pb^2O), ainsi que nous venons de le dire, se produit spontanément sous forme d'une pellicule bleu grisâtre, lorsque le pl. est resté quelque temps à l'air. Mais on l'obtient artificiellement en chauffant l'oxalate de pl. à la température de 300°, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz. Le sous-oxyde ainsi obtenu a l'aspect d'une poudre noire veloutée. Les acides énergiques le décomposent en protoxyde et en pl. métallique. Chauffé en vases clos un peu au-dessus de 400°, il subit la même décomposition ; mais si l'on opère au contact de l'air, il s'enflamme et brûle comme de l'amadou. Enfin, à l'air humide, il en absorbe l'oxygène et se convertit en hydrate de protoxyde.

Le *Protoxyde de pl.* (PbO) présente deux variétés connues sous les noms de *Massicot* et de *Litharge*. Le *Massicot* a l'aspect d'une poudre jaune, et s'obtient en calcinant de l'azotate ou du carbonate de pl. Mais si l'on fait fondre cette poudre à la chaleur rouge, elle donne, par le refroidissement, une masse à feuillets cristallins, qui constitue la *Litharge*. De plus, les cristaux ainsi obtenus sont de couleurs bien différentes, suivant que le refroidissement a été lent ou brusque ; dans le dernier cas, la litharge a une couleur jaune ; dans le premier, elle a une couleur rouge. On peut encore obtenir le protoxyde à l'état d'*hydrate* blanc, en précipitant un sel soluble de pl., comme l'azotate ou l'acétate, à l'aide de la potasse. Le protoxyde de pl., mis en contact avec l'eau pure, lui donne une saveur sucrée, et lui communique la faculté de bleuir le papier rouge de tournesol. Il joue avec les bases puissantes le rôle d'un véritable acide, et ses dissolutions dans les alcalis constituent de véritables dissolutions salines. On a même obtenu une combinaison cristallisée de chaux et de protoxyde de pl. Au reste, le protoxyde est facilement réduit par l'hydrogène, le charbon, le soufre, etc.

Le *Bioxyde de pl.* (PbO^2), qu'on appelle souvent *oxyde puce*, à cause de sa couleur, s'obtient en traitant à chaud le minium par l'acide azotique étendu : cet acide dissout le protoxyde, et laisse le bioxyde sous forme d'une poudre brune. La chaleur décompose facilement le bioxyde de pl.; il perd alors la moitié de son oxygène et se change en protoxyde. Il ne se combine pas avec les acides, mais il abandonne une partie de son oxygène à ceux qui peuvent se suroxyder, et forme avec eux des sels de protoxyde de pl. En revanche, il se combine très-bien avec les bases et forme avec elles des sels cristallisables. Ces sels sont appelés *Plombates*, et, pour ce motif, plusieurs chimistes désignent le bioxyde de pl. sous le nom d'*Acide plombique*.

Le *Minium* se présente sous forme de poudre d'un beau rouge orangé. On l'obtient en chauffant le massicot dans des fours particuliers où l'air a un libre accès. Après que le massicot a été suffisamment calciné, on ferme le four, et on laisse l'oxyde se refroidir lentement. On prépare aussi une certaine quantité de minium en décomposant la céruse au contact de l'air. Ce minium a une couleur plus pâle que le précédent : on lui donne le nom de *Mine orange*. Le minium n'est pas un oxyde particulier du pl., mais un oxyde intermédiaire, composé de protoxyde et de bioxyde. C'est ainsi qu'il se comporte dans toutes les réactions chimiques. — Il importe de savoir que tous les oxydes de pl. trouent rapidement les creusets de grès ou de poterie, parce qu'ils forment avec la silice un silicate de protoxyde de pl. fusible.

III. *Combinaisons du pl. avec les métalloïdes.* — Le pl. se combine directement avec le chlore, le soufre, l'arsenic, l'iode, le brome, le sélénium, etc.; parmi ces combinaisons, nous ne mentionnerons que les plus intéressantes.

Le pl. est facilement attaqué par le *chlore ;* mais il ne forme avec lui qu'une seule combinaison, qui est un *Protochlorure* ($PbCl$). On l'obtient fort aisément en chauffant de la litharge avec de l'acide chlorhydrique ; la litharge se transforme en une poudre cristalline blanche, formée par des paillettes minces ou par de petits cristaux aciculaires. Peu intéressant par lui-même, le protochlorure de plomb forme, uni avec l'oxyde de pl., des oxychlorures qu'on emploie dans la peinture sous les noms de *Jaune minéral*, de *Jaune de Cassel* et de *Jaune de Turner*. On prépare le jaune de Cassel en chauffant ensemble jusqu'à fusion 10 parties de minium et 1 de sel ammoniac, et le jaune de Turner en faisant une pâte avec 7 parties de litharge, 1 de sel marin, et une certaine quantité d'eau. Après avoir abandonné ce mélange à lui-même pendant plusieurs jours, on le lave à grande eau pour enlever la soude, et l'on fond le résidu dans un creuset.

Le *Protosulfure de pl.* (PbS) existe dans la nature sous forme de beaux cristaux cubiques, brillants, d'un gris bleuâtre, et il constitue, sous le nom de *Galène*, la mine de pl. la plus abondante. Mais, dans les laboratoires, on l'obtient directement en fondant du pl. en grenailles avec du soufre, ou en précipitant un sel de pl. soluble par l'hydrogène sulfuré ; dans ce dernier cas, on a un précipité noir très-divisé. Le protosulfure fond à une chaleur rouge, et, comme l'oxyde, il attaque, les vases de grès. Il est sensiblement volatil. Lorsqu'on le calcine avec du fer, le pl. se sépare à l'état métallique. Grillé à une chaleur modérée, il se change en sulfate de pl. qui, mêlé avec du sulfure de pl., donne, par la calcination, du pl. métallique.

L'*Iodure de pl.* ($PbIO$) s'obtient en versant dans une dissolution chaude d'un sel de pl. une dissolution d'iodure de potassium. L'iodure obtenu est sous forme d'écailles nacrées d'un très-beau jaune d'or. Ce composé est fusible et volatil ; mais il est trop altérable pour qu'on puisse l'employer dans les arts.

IV. *Sels de pl.* — Les sels de pl. sont tous incolores, lorsque l'acide est incolore ; cependant les sels basiques sont un peu jaunâtres. Tous ont une saveur sucrée. Ils donnent avec la potasse et la soude un précipité blanc d'hydrate de protoxyde de pl., soluble dans un excès de réactif. L'ammoniaque les précipite également en blanc, mais ce précipité est insoluble dans un excès d'ammoniaque. Les carbonates alcalins donnent un précipité blanc de carbonate de pl. L'acide sulfhydrique et les sulfhydrates alcalins produisent un précipité noir de sulfure de pl. Les sulfates solubles donnent un précipité blanc de sulfate de pl. insoluble, qui se colore en noir par l'hydrogène sulfuré. Les iodures solubles précipitent les sels de pl. en jaune orangé, et les chromates alcalins en jaune d'or. Le zinc, le fer et l'étain précipitent le pl. à l'état métallique. Si, par ex., dans une dissolution d'un sel de pl. maintenue acide, on introduit un cylindre de zinc auquel sont suspendus des fils de laiton, on voit se déposer sur ces fils de petits cristaux de pl., qui forment une fort jolie arborisation appelée *Arbre de Saturne*. Enfin, chauffés au chalumeau avec du charbon, tous ces sels donnent un globule de pl. métallique. — Nous allons maintenant dire quelques mots des plus importants d'entre ces sels.

L'*Acétate de pl. neutre*, ou *Sel de Saturne* des anciens chimistes, s'obtient par l'action directe de l'acide acétique sur le pl. On le prépare en grand en traitant la litharge par le même acide, en ayant soin d'arrêter l'opération dès que la liqueur est devenue neutre. Alors on l'évapore lentement, et elle laisse déposer des cristaux neutres d'acétate de pl., qui ont pour formule $PbO,C^4H^3O^3 + 3HO$. Ce sel s'effleurit à l'air, et fond à 37°,5. Il est soluble à froid dans 1 partie et 1/2 d'eau. Il a une saveur d'abord sucrée (d'où le nom de *Sucre de Saturne* qu'on lui donnait autrefois), puis astringente. Lorsqu'on le fait dissoudre dans de l'eau non distillée et contenant de l'acide carbonique ou des sulfates, l'acétate de pl. la rend d'un blanc laiteux ; c'est ce qui constitue l'*Eau blanche* ou *Eau de Goulard*, si fréquemment employée en médecine. — Lorsqu'on chauffe l'acétate neutre dans une capsule de porcelaine, jusqu'à ce que la masse devienne blanche et poreuse, on a un acétate *sesquibasique* dont la composition est représentée par la formule $3PbO,2C^4H^3O^3 + HO$. Ce sel est, comme le précédent, très-soluble dans l'eau : sa dissolution constitue l'*Extrait de Saturne* des pharmaciens.

L'*Azotate de pl.* s'obtient en traitant directement le pl. ou l'oxyde de pl. par l'acide azotique. Ce sel n'est usité que dans les laboratoires pour préparer l'acide hypoazotique et divers sels insolubles de plomb.

Le *Carbonate de pl.* (PbO,CO^2) se rencontre dans la nature cristallisé en prismes rhomboïdaux ou en octaèdres réguliers. Celui qu'on trouve dans le commerce où il est connu sous les noms de *Céruse*, de *Blanc de pl.*, et même, mais fort improprement, de *Blanc d'argent*, est sous forme de poussière blanche, très-fine, et presque insoluble dans l'eau. Ce sel se prépare en grand par deux procédés très-différents, mais qui néanmoins consistent tous les deux à décomposer un acétate de pl. par l'acide carbonique. Dans le *procédé* dit *de Clichy*, lequel est dû à Thenard, on prépare la céruse au moyen de l'acétate neutre de pl.; on ajoute à cet acétate de la litharge pour former un acétate avec excès de base, bibasique ou tribasique ; puis on fait passer dans la dissolution de ce sel un courant d'acide carbonique, qui enlève les deux tiers de la base et les précipite à l'état de carbonate. On sépare la céruse ainsi obtenue de l'acétate redevenu neutre ; on ajoute à ce dernier une nouvelle quantité de litharge, et l'opération recommence. Le *procédé* dit *Hollandais*, et qui est fort ancien, consiste à enfouir des pots de vinaigre remplis de lames de pl. dans du fumier frais. La fermentation des matières animales dégage une grande quantité d'acide carbonique qui se combine avec le pl., de telle sorte qu'au bout de six semaines environ tout le métal est transformé en céruse. — Mêlée avec le sulfate de baryte en proportions souvent très-considérables, la céruse forme des *blancs* particuliers connus dans le commerce sous les noms de *Blanc de Venise*, *Blanc de Hambourg*, etc.

Le *Chromate de pl.*, appelé plus ordinairement dans le commerce *Jaune de chrome*, se prépare par double décomposition, en versant une dissolution d'acétate neutre de pl. dans une dissolution également neutre de chromate de potasse. On obtient ainsi un précipité pulvérulent de chromate de pl. neutre ($2PbO,CrO^3$), qui est d'un beau jaune-serin. Si l'on fond ce chromate neutre avec du nitrate de potasse, on obtient des cristaux d'un beau rouge qui sont un chromate bibasique.

Il existe plusieurs *Silicates de pl.*, car la silice et l'oxyde de pl. se combinent ensemble en toutes proportions. Ils forment, quand on les fait fondre, des matières vitreuses, qui ont une teinte jaune, lorsque la proportion d'oxyde de pl. est considérable.

Le *Sulfate de pl.* (PbO,SO^3) s'obtient en mettant en contact l'azotate ou l'acétate de pl. avec un sulfate soluble. C'est le seul sulfate, à part les sulfates alcalins, qui soit indécomposable par la chaleur, preuve de l'énergie basique de l'oxyde de pl.; mais on le réduit aisément par le charbon. Il est insoluble dans l'eau, mais sensiblement soluble dans l'acide sulfurique et dans l'acide chlorhydrique. Il est quelquefois mêlé par fraude à la céruse, et on l'emploie dans quelques usines à gaz pour retenir l'ammoniaque et l'hydrogène sulfuré.

V. *Alliages de pl.* — Le pl. s'allie avec la plupart des métaux, mais cependant fort difficilement avec le fer, le cuivre, le zinc, le nickel et le cobalt. Avec 8 p. de bismuth, 5 de plomb et 3 d'étain, on obtient un alliage qui fond à 98°, par conséquent dans l'eau bouillante, et qu'on appelle *Alliage fusible de d'Arcet*. En variant les proportions de ces métaux, on obtient d'autres alliages dont on peut calculer le point de fusibilité, depuis 98° jusqu'à 325°, ce qui a été mis à profit dans les constructions des rondelles de sûreté pour les machines à vapeur. Le pl. et l'étain s'allient facilement en toutes proportions. Ces alliages sont beaucoup moins blancs et plus durs que l'étain lui-même : ils sont en outre remarquables par leur extrême combustibilité. Les potiers d'étain emploient un alliage d'étain et de pl., qui varie suivant l'usage de l'objet à fabriquer ; le plus usité contient 12 à 18 pour 100 de pl. Le pl. et l'antimoine peuvent aussi former un grand nombre d'alliages ; ils sont en général durs et cassants. Celui qu'on emploie dans la fabrication des caractères d'imprimerie, se compose de 78 à 80 parties de pl. pour 22 à 20 d'antimoine. V. SOUDURE.

VI. *Usages du pl.* — Le pl. est connu depuis la plus haute antiquité ; seulement les anciens admettaient trois sortes de pl.: le *pl. blanc*, qui n'était autre chose que l'étain ; le *pl. gris* (*plumbum cinereum*), qui était le bismuth ; et le *pl. noir*, qui est identique avec notre pl. actuel. Les alchimistes avaient donné à ce métal le nom mythologique de *Saturne*, parce que, d'après leur opinion, il dévorait les autres métaux pendant la calcination. — Le *pl.* est un des métaux les plus employés à cause de l'abondance de ses minerais, de la facilité avec laquelle on l'extrait, et des nombreux usages auxquels il se prête. Il sert à la couverture des édifices, à la conduite des eaux, à la construction des chambres où l'on fabrique l'acide sulfurique, à faire des balles et de la grenaille. Naguère les tuyaux de pl. destinés à la conduite des eaux se fabriquaient sous la forme de larges rubans qu'on repliait ensuite pour les souder par la simple fusion des bords en contact. Aujourd'hui on les fabrique d'une façon continue au moyen d'une sorte de filière-laminoir. La machine employée à cette fabrication, au lieu d'un simple trou de filière ordinaire, présente un trou annulaire qui est rempli incomplétement par un cylindre plein. On coule d'abord le pl. sous la forme d'un tube à parois épaisses ; on l'engage ensuite autour de ce mandrin, et on le fait passer dans l'espace annulaire compris entre le bord de la filière et le mandrin, de manière qu'il prend et le calibre et l'épaisseur voulus. En parlant de ses alliages, nous avons dit leurs usages. Quant aux oxydes de pl., le *Massicot* sert surtout à la préparation du minium ; la *Litharge* est employée dans la confection des vernis, dans l'émail des poteries, etc. Mêlée aux huiles, elle leur donne une consistance épaisse et hâte leur dessiccation : ainsi l'enduit dont on recouvre les toiles cirées n'est autre chose que de l'huile de lin cuite avec de la litharge. En pharmacie, on en fait un grand usage pour la confection des emplâtres, en la mélangeant intimement avec de l'axonge. On se sert encore de l'oxyde de pl. dans la fabrication des cristaux. Sa dissolution dans l'eau de chaux est quelquefois employée pour teindre les cheveux en noir, et l'on utilise la même dissolution dans la fabrication de l'écaille artificielle. La belle couleur rouge du *minium* en fait une substance très-employée par les peintres. C'est lui qui sert à colorer en rouge les cires à cacheter. Il entre dans la composition du lut employé pour boucher les fuites des chaudières. Comme il adhère au fer beaucoup mieux que toutes les autres couleurs, quand on veut donner à ce métal une couleur quelconque, on commence par appliquer à sa surface plusieurs couches de minium sur lesquelles on étend ensuite la couleur définitive. Enfin, le minium sert encore à la fabrication du cristal et du flint-glass. — Les *oxychlorures* de pl. s'emploient dans la peinture, comme couleur jaune ; mais la consommation des jaunes de Cassel et de Turner a beaucoup diminué depuis la découverte du jaune de chrome. Le *sulfure de pl.* sert, sous le nom d'*Alquifoux*, pour faire la couverte des poteries communes ; mais, comme cette couverte est facilement attaquée par les acides, son emploi devrait être interdit. L'*iodure* n'est usité qu'en médecine, où on l'emploie dans certaines applications externes. — L'*acétate de pl.*, ainsi qu'on l'a vu, s'emploie également en médecine ; mais de plus il s'en fait dans la teinturerie une très-grande consommation. La *céruse*, ou *carbonate de pl.*, est journellement employée pour peindre en blanc les boiseries des appartements, pour étendre les couleurs et dessécher les huiles. En la mêlant avec un peu de charbon ou d'indigo, on lui donne un reflet bleu. Toutefois la peinture à la céruse a l'inconvénient de noircir par l'action de l'hydrogène sulfuré et de s'exfolier au soleil. C'est avec de la céruse et une huile grasse que se fait le mastic des vitriers. Autrefois, les dames en faisaient usage pour se farder, et cet emploi de la céruse était parfaitement connu des dames romaines au temps de Pline. Les deux *chromates de pl.*, le jaune et le rouge, sont fort employés par les peintres : ils servent aussi dans la teinture et dans la fabrication des papiers peints. Enfin, les *silicates* entrent dans la constitution du cristal.

VII. *Action physiologique et thérapeutique du pl.* — Tant que le pl. reste à l'état métallique, il n'a aucune propriété toxique ; mais, dès qu'il forme un oxyde ou un sel, il devient vénéneux. Cependant les empoisonnements brusques par les préparations de pl. sont extrêmement rares : en général, on n'observe que des cas d'intoxication plus ou moins lente, résultant de l'ingestion de liquides chargés accidentellement de quelque sel de pl., ou de l'introduction dans l'organisme entier d'émanations saturnines par les voies respiratoires et cutanée. C'est cette sorte d'intoxication qui produit les affections dites *saturnines*, auxquelles sont si exposés les peintres en bâtiments, et les ouvriers des usines où l'on prépare les sels de plomb. Il sera parlé de ces affections et de leur traitement au mot *Maladies* SATURNINES; nous nous bornerons à recommander ici aux ouvriers qui y sont particulièrement exposés, comme un moyen véritablement préservatif, l'usage des boissons légèrement acidulées par l'acide sulfurique, ainsi que l'a proposé Gendrin. L'acide sulfurique a pour effet de faire passer à l'état de sulfate insoluble, et par conséquent inerte, l'oxyde de pl. introduit dans l'organisme. — Les propriétés vénéneuses des préparations de pl. font que leur emploi en médecine se borne aux applications externes. Les plus usitées sont l'acétate, le carbonate et l'iodure de pl., qu'on emploie, soit comme astringents, soit comme agents de substitution.

VIII. *Minéralogie.* — Les espèces minérales qui contiennent du pl. sont nombreuses, car on en compte environ 35. Le pl. ne se trouve pas dans la nature à l'état métallique ; du moins on n'en a rencontré que de rares échantillons dans certains produits volcaniques. Quant aux composés naturels dont il fait partie, il n'y en a qu'un qui soit assez abondant pour qu'on puisse l'exploiter utilement : c'est le *sulfure*, appelé communément *Galène*. Ce minerai a de la ressemblance avec la blende ou sulfure de zinc, et avec la plombagine. Mais il se distingue de cette dernière substance par sa pesanteur spécifique qui = 7,59, tandis que celle de la plombagine est seulement 2,24. Quant à la blende, elle perd son éclat métallique, lorsqu'on y projette l'haleine, et si on la gratte avec un couteau, la trace laissée par l'instrument est terne. Au contraire, l'haleine ne ternit qu'un instant la surface de la galène, et la raie qu'on y fait avec une pointe d'acier est très-brillante. Au reste, la galène fond et se réduit aisément sur un charbon, en répandant une odeur sulfureuse. De plus, sa solution par l'acide azotique *étendu précipite* en blanc par un sulfate, et donne des lamelles de pl. sur un barreau de zinc qu'on y plonge. Les formes cristallines les plus ordinaires de ce sulfure sont le cube et l'octaèdre : les variétés de formes et de structures accidentelles qu'il présente sont peu nombreuses. La galène est généralement argentifère ; la proportion d'argent qu'elle contient varie de 4 cent-millièmes à 33 millièmes. Il existe cependant aussi des galènes antimoniées, ferrifères et zincifères. La galène se rencontre dans les terrains de cristallisation aussi bien que dans ceux de sédiment ; mais dans ces derniers, dit Delafosse, elle ne remonte guère plus haut que l'étage du lias. On la trouve en filons réguliers, en amas intercalés ou en veines irrégulières, et enfin en nodules disséminés dans les terrains de sédiment. « La plupart des filons, dit le savant minéralogiste que nous venons de citer, sont ouverts dans les terrains de transition : tels sont ceux de Sainte-Marie-aux-Mines (Vosges) qui sont au milieu du gneiss ; ceux de Pontgibaud (Puy-de-Dôme), de Vialas et de Villefort (Lozère), qui traversent des schistes cristallins ; de Poullaouen et de Huelgoat (Finistère), qui coupent le schiste et la grauwacke ; ceux du Cumberland (Angleterre), qui sont dans le calcaire carbonifère. Quelques filons traversent les calcaires jurassiques, comme à Alloue (Charente) et à Bleiberg (Carinthie). Enfin, on rencontre de la galène en nodules ou grains disséminés à Leadhills (Ecosse), à Eiffel (Prusse rhénane), etc. » — Le *Pl. carbonaté*, *Pl. blanc*, ou *Céruse naturelle*, bien qu'assez rare, est le minerai de pl. le plus commun après la galène. Il ne forme point de gîtes par lui-même ; mais il s'associe quelquefois à la galène assez abondamment pour être ajouté à celle-ci dans le traitement qu'on lui fait subir. Nous nommerons encore parmi les minerais de pl., une espèce de *Pl. phosphaté*, qu'on appelle *Pl. gomme*, parce qu'on le rencontre sous forme de petites concrétions globuleuses analogues à des gouttelettes de gomme arabique. En effet, il est d'un brun jaunâtre ou rougeâtre, d'un éclat résineux, et présente une cassure conchoïde. C'est un mélange d'hydrate d'alumine et de phosphate de plomb.

IX. *Métallurgie.* — Les seuls minerais de pl. que l'on exploite sont, comme on vient de le voir, le *carbonate de pl.* et la *galène*. — Le procédé en usage pour le traitement du premier est fort simple. Il consiste à chauffer le carbonate avec du charbon dans de petits fourneaux à cuve, appelés *fourneaux à manche*, et à recueillir le pl. dans une cuve placée au bas du fourneau. — La galène est toujours accompagnée d'une gangue qui consiste généralement en carbonate de chaux, en sulfate de baryte et en spath fluor. Il faut donc, au sortir de la mine, broyer le minerai pour le débarrasser du plus gros de ces matières de filon. Pour cela, on réduit la galène en morceaux uniformes dont on fait deux parts, l'une de minerai riche, qui peut être directement soumis à la calcination, l'autre de minerai pauvre qui doit préalablement subir le bocardage. Le minerai ainsi préparé prend le nom de *Schlich :* c'est dans cet état qu'il est expédié pour être fondu dans les usines. On emploie pour le traitement de la galène deux procédés principaux. Le premier est appelé *méthode par réduction :* il consiste tout simplement à déplacer le plomb par le fer, et s'applique aux minerais chargés de gangue, surtout à ceux dont la gangue est très-siliceuse. Le second a reçu le nom de *méthode par réaction*, parce qu'il repose sur l'action réciproque de l'oxyde et du sulfate de pl. sur le sulfure. Il consiste à griller la galène dans un fourneau à réverbère jusqu'à ce qu'il se soit formé une certaine quantité d'oxyde et de sulfate, de sorte que l'on a $PbS + 2PbO = 3Pb + SO^3$; puis, à donner un coup de feu, après que l'on a mélangé intimement la matière et fermé toutes les portes du fourneau. Pendant cette seconde période de l'opération, le sulfure et le sulfate réagissent l'un sur l'autre, ainsi que l'exprime l'équation $PbS + SO^3,PbO = 2Pb + 2SO^2$, et le pl. se sépare à l'état métallique. Cette méthode s'applique aux minerais riches et dont la gangue peu siliceuse a moins besoin de fondants.

A. *Méthode par réduction.* Dans ce procédé, on mêle le minerai trié et le schlich fourni par le bocardage et le lavage avec de la fonte grenaillée, des scories provenant de fontes antérieures, des débris de sole des fourneaux de coupellation, et enfin avec les premiers produits de l'oxydation du pl. dans les fours de coupelle ou *abstrichs*. Ces substances, qui toutes proviennent du travail antérieur de l'usine, sont riches en oxyde de pl. et constituent des fondants actifs. On opère le mélange dans les proportions suivantes : 34 quintaux de minerai trié et de schlich, 4 à 5 de débris de sole, 1 d'abstrichs, 39 de scories, 1 et 1/2 de fonte grenaillée. La fusion a lieu dans un fourneau à cuve (Fig. 1) qui a la forme d'un double cône. Le cône supérieur A s'appelle *cuve*, et l'inférieur B, *creuset :* ce dernier sort en partie du fourneau. Un canal de coulée débouche à la partie inférieure de ce creuset, et permet de faire sortir les produits liquides qui s'y sont accumulés. Ces produits se rendent ensuite dans un second creuset tout à fait extérieur (Fig. 2). Au-dessus du cône supérieur (Fig. 1), il y a une sorte de serpentin formé de cloisons, qui sert à condenser les vapeurs de pl. et d'oxyde de pl. entraînées par le tirage : les flèches indiquent sa direction. La partie supérieure ou *poitrine* du fourneau est percée d'ouvertures fermées par des portes, dont l'une sert à charger le fourneau, tandis que les autres permettent de pénétrer dans les conduits pour en enlever les produits condensés. Le fourneau reçoit continuellement le vent par deux tuyères. On charge le minerai contre la paroi de la tuyère, et le combustible contre la paroi opposée, afin que ce dernier reçoive plus directement l'action de l'air. Pendant l'opération, les scories coulent continuellement. Un ouvrier détache celles qui se solidifient au sortir du fourneau et les entraîne au dehors à l'aide d'un crochet. Aussitôt que le bassin inférieur est plein de produits métalliques, on fait la percée du canal qui fait communiquer les bassins C et D (Fig. 2). La matière se rend dans le creuset D, et s'y divise en deux couches. L'inférieure est du pl. métallique ; la supérieure est formée de sulfure de pl. mêlé à d'autres sulfures métalliques qui se trouvaient dans le minerai et au sulfure de fer provenant de la réaction de la grenaille sur la galène. Cette couche supérieure est appelée *première matte plombeuse*. Elle se solidifie promptement ; l'ouvrier l'enlève avec un crochet et la met à part ; après quoi il puise le pl. métallique avec une cuiller et le verse dans des moules qui lui donnent la forme de disques lenticulaires. Les mattes ainsi obtenues sont mises de côté ; puis, quand on en a une assez grande quantité, on les met en tas et on les soumet à des grillages répétés à l'air libre. Ensuite, on les soumet à une nouvelle fusion avec les fondants et la fonte grenaillée dans un fourneau à manche à peu près semblable à celui que nous avons décrit en parlant de l'étain. Pendant le grillage de la matte, la plus grande partie du sulfure de fer passe à l'état d'oxyde, avec dégagement d'acide sulfureux ; et, dans la fusion au fourneau à manche, l'oxyde de fer se combine avec les silicates des scories ajoutées et avec les cendres du combustible. Cette fusion donne d'ailleurs les mêmes produits que la première, du pl. métallique, des mattes et des scories plombeuses. On enlève le pl., et les secondes mattes sont également mises de côté pour subir un nouveau traitement. Quant au cuivre qui peut se trouver dans le minerai primitif, comme il a plus d'affinité pour le soufre que n'en a le pl., il passe indéfiniment dans les mattes, de telle sorte que la quatrième matte est ordinairement fort chargée de cuivre, et peut être traitée comme un minerai cuivreux ; aussi l'appelle-t-on *matte cuivreuse*. Le procédé dont il vient d'être parlé est surtout usité dans le Harz.

Fig. 1.

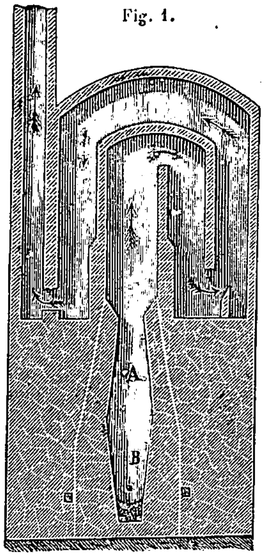

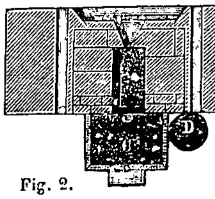

Fig. 2.

Fig. 3.

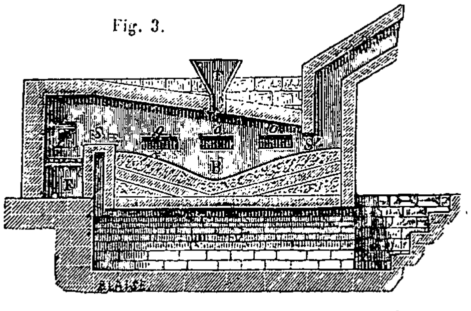

B. *Méthode par réaction.* — Cette méthode, suivie en Angleterre et en France, dans nos mines de Poullaouen et de Huelgoat en Bretagne, et de Pontgibaud en Auvergne, ne s'applique qu'à des minerais rendant au moins 50 pour 100 de pl. Elle s'exécute exclusivement dans des fours à réverbère où l'on exécute successivement le grillage du minerai et la réaction de l'oxyde et du sulfate sur le sulfure non décomposé. Après avoir bocardé et lavé le minerai, on l'introduit dans le four (Fig. 3) par la trémie T, et on l'étale sur la sole SBS'. Celle-ci, fortement déprimée à son milieu, se compose d'une assise de maçonnerie, recouverte d'une couche d'argile sur laquelle se trouve une seconde couche de scories siliceuses. Les ouvertures *o,o,o* servent au brassage de la matière ; enfin, on brûle de la houille sur la grille F. Quand le schlich est répandu uniformément sur toute la longueur de la sole, on allume le feu. La chaleur chauffe la masse, ainsi que l'air en excès qui accompagne les produits de la combustion, et brûle les couches superficielles du sulfure : il se dégage de l'acide sulfureux, et il se forme de l'oxyde et du sulfate de pl. Toutes les demi-heures on remue le schlich avec un ringard pour mélanger les couches oxydées de la surface avec la masse intérieure. Au bout de 3 à 4 heures de grillage, l'ouvrier ferme les portes de travail et donne un coup de feu pour déterminer la réaction. Le sulfure de plomb non altéré réagit sur l'oxyde de pl. et sur le sulfate ; il se sépare du pl. métallique et du sous-sulfure de plomb qui forme une matte plombeuse très-fusible. Ces deux matières en fondant coulent au fond B de la cavité de la sole, et on les reçoit, après avoir ouvert la porte de sortie, dans un bassin de fer. Alors on ouvre de nouveau les portes de travail, les ouvriers remuent la matière avec le ringard, et l'on recommence le grillage des matières restées sur la sole. On ferme ensuite de nouveau les portes, on donne un second coup de feu, qui fournit une nouvelle quantité de métal et de matte plombeuse, et ainsi de suite, en ajoutant de temps en temps par la trémie une certaine quantité de minerai et de mattes provenant du travail antérieur.

Le pl. résultant de la réduction du minerai porte le nom de *pl. d'œuvre.* Il renferme généralement une certaine quantité d'argent qu'il est souvent important d'en extraire, et qui constitue quelquefois tout le bénéfice de l'exploitation. La séparation de l'argent se fait par le procédé de la *coupellation*, procédé que nous avons décrit au mot Essai. Actuellement on fait souvent cristalliser le pl. avant de le soumettre à la coupellation, un ingénieur anglais, Patricson, ayant découvert que si l'on fait fondre du pl. argentifère et qu'on le laisse ensuite cristalliser par le refroidissement, les cristaux qui se forment renferment à peine des traces d'argent, tandis que la presque totalité du métal se trouve concentrée dans la masse non cristallisée, qui devient ainsi un pl. d'œuvre très-riche.

Les mines de pl. sont très-nombreuses en France, mais la plupart ne paraissent pas assez riches pour être exploitées avec bénéfice ; nous n'en avons actuellement que 6 en voie d'exploitation. La plus importante est celle de Poullaouen et de Huelgoat (Finistère) ; après elle vient la mine de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). Les mines de Vialas (Lozère) viennent en troisième ligne. Les trois autres exploitations, savoir : la mine de Pontpéan (Ille-et-Vilaine), celle de Lacoste (Gard), et celle de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) sont beaucoup moins importantes. Ces six exploitations, suivant Arth. Mangin, ne produisent en moyenne que 220,000 kil. de pl., 155,000 kil. de litharge, 250,000 kil. de minerai trié qu'on vend comme alquifoux aux fabricants de poteries, et 3000 kil. d'argent. Aussi sommes-nous obligés de tirer de l'étranger, rien qu'en pl. métallique, 18,600,000 kilogr. pour parfaire la quantité nécessaire à la consommation annuelle du pays.

X. *Fabrication du pl. de chasse.* — Cette fabrication repose sur la propriété qu'a toute gouttelette de liquide de revêtir la forme sphérique lorsqu'on l'abandonne à l'attraction propre de ses molécules. Le procédé usité pour cela est d'ailleurs fort simple. On se sert d'une sorte d'écumoire de tôle percée d'ouvertures plus ou moins grandes selon la dimension des grains qu'on veut fabriquer. On y verse ensuite avec une cuiller et à petites quantités le pl. préparé et fondu, qui tombe par les trous sous forme de gouttes. Ces gouttes doivent tomber d'une grande hauteur pour se solidifier pendant leur chute, et cette hauteur doit être d'autant plus grande que les grains sont plus gros. En conséquence, on fait ordinairement cette opération dans de vieilles tours ou dans des puits de mine, au bas desquels se trouvent des cuves à demi pleines d'eau destinées à recevoir le pl. Les grains sont ensuite recueillis et classés selon leur grosseur au moyen d'un crible à trous ronds. Enfin, on les lisse en les faisant tourner dans un tonneau avec un peu de plombagine en poudre. Pour que le pl. forme en tombant des gouttelettes parfaitement sphériques, il est nécessaire d'y allier une certaine proportion d'arsenic, qui varie de 0,3, pour les plombs doux, à 0,8 pour les plombs aigres. Lorsque la quantité d'arsenic est trop forte, les grains sont lenticulaires ; si elle est trop faible, ils forment la *coupe*, c.-à-d. qu'ils sont aplatis d'un côté et présentent un creux dans le milieu ; enfin, lorsqu'elle est beaucoup trop faible, ils forment la *queue*, c'est-à-dire qu'ils s'allongent en formant un creux vers le milieu.

PLOMBAGE. s. m. Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. *Le p. d'un faîte. Le p. d'une dent. Le p. d'un ballot. Le droit de p. est de 50 centimes par plomb.*

PLOMBAGINE. s. f. (latin. *plumbago*). T. Minér. Voy. Carbone et Crayon.

*** PLOMBAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

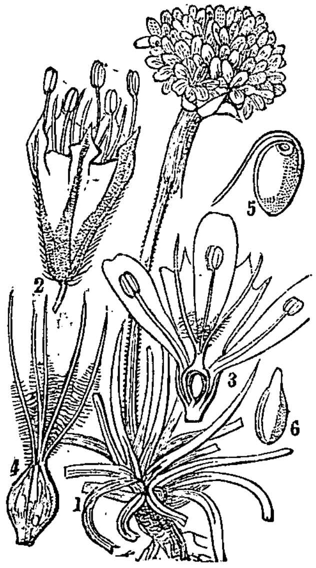

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à étamines opposées aux pétales, à placenta central libre, à 5 styles, à fruit membraneux, uniloculaire. — *Caractères botan.* : Plantes vivaces herbacées ou ligneuses, caulescentes ou acaules. Feuilles alternes ou en rosette, indivises, un peu engaînantes à la base, mais sans stipules, quelquefois marquées de points transparents. — Fleurs en panicule lâche, ou en capitule. Calice tubuleux, persistant, à 5 plis et autant de dents, parfois coloré. Corolle monopétale, avec un tube anguleux étroit, ou composée de 5 pétales pourvus d'un onglet étroit. Étamines définies, opposées aux pétales, hypogynes dans les espèces monopétales, insérées sur les pétales dans les espèces polypétales. Ovaire supère, com-

posé de 5 (ou 3 ou 4) carpelles valvés, uniloculaire et monosperme; ovule anatrope suspendu à l'extrémité d'un funicule qui naît du fond de la loge; styles 5, rarement 3 ou 4; stigmates en nombre égal. Fruit membraneux, presque indéhiscent. Graine inverse; albumen farineux et peu abondant; embryon dressé; radicule supère. [Fig. 1. *Armeria vulgaris;* 2. Calice et étamines; 3. Coupe de la corolle; 4. Pistil; 5. Ovule; 6. Embryon.]

Les plantes qui composent cette famille forment 8 genres et 160 espèces qui, pour la plupart, habitent les marais salés, les steppes où le sol est imprégné de sel, et les bords de la mer dans les parties tempérées du globe, notamment dans le bassin de la Méditerranée. On les partage en 2 tribus : les *Staticées*, qui ont les pétales et les styles distincts ; et les *Plombagées*, qui ont la corolle monopétale et les styles soudés inférieurement. Cette famille renferme des plantes dont les propriétés sont très-diverses. Les unes sont toniques et astringentes; les autres âcres au plus haut degré et même caustiques. La racine de la *Statice de la Caroline* (*Statice caroliniana*) est un des plus puissants astringents végétaux que possède la médecine. L'écorce fraîche de la racine de la *Dentelaire de Ceylan* (*Plumbago zeylanica*) agit comme vésicante. Les mendiants, afin d'exciter la pitié, se font des plaies artificielles avec la racine de la *Dent. d'Europe* (*Pl. europæa*). Administrée à petite dose à l'intérieur, elle passe pour être un émétique aussi efficace que l'Ipécacuanha. Mâchée, elle calme parfois les douleurs de dents : d'où son nom de *Dentelaire*. La racine de la *Dent. sarmenteuse* (*Pl. scandens*), appelée *Herbe du diable* à St-Domingue, s'emploie, fraîche, pour produire la vésication. On croit que la *Dent. rose* (*Pl. rosea*) est le *Radix vesicatoria* de Rumphius. En effet, coupée par tranches et appliquée sur la peau, elle détermine des phlyctènes, mais avec moins de rapidité que les cantharides. En Allemagne, on regarde l'*Armeria commune* (*Armeria vulgaris*) comme un diurétique énergique. La racine de la *Statice à larges feuilles* (*Statice latifolia*), le *Katran* de Pallas, est astringente. En Russie, on s'en sert pour le tannage des cuirs. — La plupart des espèces dont se compose la fam. des Plomb. sont remarquables par leur beauté et sont cultivées comme plantes d'ornement. Les plus belles appartiennent au genre *Statice.*

PLOMBER. v. a. Mettre, attacher, appliquer du plomb, un plomb à quelque chose. *P. des filets pour qu'ils descendent au fond de l'eau. P. les arêtiers d'un toit. P. une canne. P. un ballot, une pièce d'étoffe.* || * T. Chancellerie. *P. une bulle*, Y apposer un sceau. || T. Chir. *P. une dent*, V. DENT. || T. Maçonn., Charpent., etc. Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide d'un plomb. *P. un mur.* || T. Potier. *P. de la vaisselle de terre*, La vernir avec du plomb. || T. Terrassier. Presser, fouler des terres pour les affermir, et afin qu'elles s'affaissent moins. *Il faut p. les terres rapportées.* = PLOMBÉ, ÉE. part. *Canne plombée. Ballots plombés. Dent plombée. Vaisselle plombée.* || Adjectiv., Livide, qui a la couleur du plomb. *Cet homme a le teint plombé, le visage plombé. Couleur plombée.*

PLOMBERIE. s. f. Art de fondre et de travailler le plomb. || Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb. = PLOMBEUR. s. m. Celui qui plombe les marchandises, les ballots. = * PLOMBEUX, EUSE. adj. T. Chimie. Qui contient du plomb. = PLOMBIER. s. m. Ouvrier qui fond le plomb, le façonne, le vend façonné, ou le met en œuvre dans les bâtiments, les fontaines, etc. = * PLOMBIQUE. adj. m. T. Chimie. Voy. PLOMB.

PLONGEANT, ANTE. adj. Dont la direction est de haut en bas. *Feu p. Vue plongeante.*

PLONGÉE. s. f. T. Guerre. Voy. FORTIFICATION.

PLONGEON. s. m. N'est usité que dans cette locut., *Faire le p.*, Plonger dans l'eau. || Fig. et fam., *Faire le p.*, se dit D'un homme qui baisse la tête quand il entend tirer un coup de fusil, etc.; D'une personne qui cherche à s'échapper, surtout pour se dérober aux reproches, aux railleries; et, au sens mor., D'une personne qui, après avoir soutenu quelque chose, ou après avoir paru très-décidée à faire quelque chose, abandonne son opinion ou refuse d'agir au moment de l'exécution. || T. Ornith. Voy. BRACHYPTÈRES.

PLONGER. v. a. Enfoncer quelque chose dans l'eau ou dans quelque autre corps liquide, pour l'en retirer ensuite. *P. une cruche dans la rivière. P. quelqu'un dans la mer.* || Figur., *P. un poignard dans le sein de quelqu'un*, Lui enfoncer un poignard dans le sein, et, au sens moral, Lui causer un chagrin profond, violent. || Fig., Jeter, précipiter dans. *Cette révolution plongea le pays dans un abîme de maux. Cette nouvelle le plongea dans la douleur. Cet accident me plongea dans un extrême embarras. Cette vue m'avait plongé dans une rêverie profonde.* = PLONGER. v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau, de sorte qu'elle passe par-dessus la tête. *Cet homme plonge parfaitement bien. Machine à p.* || Avoir une direction de haut en bas. *Du haut de cette montagne, la vue plonge sur une magnifique vallée. Ce coup de fusil plonge, est tiré en plongeant. Les assiégeants étant au pied du rempart, le canon de la place ne plongeait pas assez pour les incommoder.* || SE PLONGER. v. pron. *Il s'était plongé dans l'eau jusqu'au cou.* || Figur., *Se p. dans le sang*, Commettre beaucoup de meurtres. On dit aussi, *Se p. dans le sang de quelqu'un*, L'égorger. || Figur., au sens moral, *Se p. dans la douleur, dans le vice, dans la débauche, dans les plaisirs*, S'abandonner entièrement à la douleur, au vice, à la débauche, etc. = PLONGÉ, ÉE. p. = Conj. V. MANGER.

PLONGEUR. s. m. Celui qui a coutume de plonger dans la mer pour pêcher des perles, etc., ou dans la rivière, pour retirer ce qui est tombé dans l'eau. *C'est un excellent p. Cloche à p.* — Adject., *Bateau p.* || * T. Techn. V. PAPETERIE. || * T. Ornith. V. BRACHYPTÈRES.

Enc. — Certaines industries, telles que la pêche des perles, du corail et des éponges, exigent que l'homme descende au fond des eaux et y reste un temps plus ou moins long avant de venir respirer à la surface. Il est aussi des circonstances, comme, par ex., quand il s'agit de visiter les fondations des constructions hydrauliques, ou même d'exécuter certains travaux, dans lesquelles l'art du pl. est indispensable. On a donc dû rechercher de bonne heure les moyens de faciliter ces opérations en permettant aux plongeurs de séjourner sans danger au fond de l'eau beaucoup plus longtemps qu'ils ne le peuvent faire naturellement. Les appareils imaginés à cet effet peuvent se diviser en 4 classes, savoir : les *Cloches de plongeur*, les *Bateaux à air*, les *Bateaux sous-marins* et les *Scaphandres.*

Les *Cloches de plongeur* doivent leur nom à leur forme primitive qui rappelait celle d'une cloche. Leur construction est basée sur ce principe, que si l'on plonge verticalement dans un liquide un vase renversé, ce liquide ne pénètre pas dans la partie supérieure de l'appareil à cause de l'impénétrabilité de l'air. L'idée des cloches de pl. remonte à une époque très-ancienne, car Aristote nous apprend que, de son temps, on procurait aux plongeurs la faculté de respirer dans l'eau, en les faisant descendre dans une chaudière ou cuve d'airain renversée. Au XVI^e siècle, la science n'était pas plus avancée qu'au temps d'Aristote. Ainsi Taisnier raconte comme un fait merveilleux qu'il avait vu à Tolède, en 1538, deux Grecs s'enfoncer dans le Tage, sans se mouiller ni éteindre un feu qu'ils portaient : ils s'étaient servis d'un grand chaudron renversé et suspendu à des cordes, dans l'intérieur duquel ils avaient établi un plancher. Fr. Bacon (1620) parle aussi de cuves de métal que l'on descendait au fond de l'eau, où on les plaçait sur trois pieds d'une hauteur un peu moindre que la taille de l'homme ; au lieu de remonter à la surface de l'eau, les plongeurs s'y rendaient pour reprendre haleine, après quoi ils recommençaient leurs travaux. Cet appareil rudimentaire reçut ses premiers perfectionnements de l'illustre astronome Halley, vers 1710; cependant la cloche à plongeur ne devint une machine d'une utilité véritablement pratique, qu'après avoir été presque transformée par l'Anglais Smeaton (1788), et améliorée sous divers rapports par Rennie (1812) et d'autres ingénieurs. Aujourd'hui la cloche généralement en usage (Fig. 1) représente un tronc de pyramide quadrangulaire un peu plus grand à la base qu'au sommet. Elle est tout entière de fonte, et coulée d'un seul jet. L'intérieur est muni de deux bancs pouvant recevoir deux ouvriers chacun, de tablettes destinées à porter les outils, et d'un ou de plusieurs anneaux fixés au sommet et dans lesquels on passe des cordes pour suspendre les objets qu'on peut avoir à soulever. Enfin, il est éclairé au moyen d'épaisses lentilles de verre incrustées dans la partie supérieure, et qui donnent suffisamment de lumière pour permettre de se livrer, à une profondeur de 8 mèt., à des travaux qui demandent une certaine précision. La cloche est suspendue à une chaîne enroulée sur un cabestan qui est installé à bord d'un bateau convenablement disposé, et qui est mobile sur deux petits chemins de fer se croisant à angle droit, ce qui permet de mouvoir la machine dans tous les sens, soit verticalement, soit horizontalement. Une pompe foulante, placée sur le même bateau, sert à renouveler l'air de la cloche au moyen d'un long tuyau vissé au sommet de celle-ci. — On peut considérer comme une variété de cloche de plongeur l'appareil imaginé en 1856 par les Américains Hallet et Williamson, qui lui ont donné le nom de *Nautilus.* C'est une vaste cuve de fer, dont la calotte aplatie est munie de verres lenticulaires, et dont l'intérieur est divisé en plusieurs compartiments, l'un central, qui est muni d'un plancher mobile et dans lequel se placent les ouvriers, et les autres latéraux et plus petits, dans lesquels on peut, à volonté, faire pénétrer de l'air comprimé ou de l'eau. L'air est fourni par un réservoir placé sur un ponton et avec lequel il communique au moyen d'un tuyau. Le Nautilus n'est pas suspendu à un ponton, comme la cloche ordinaire; il ne communique avec lui que par le tuyau à air. Aussitôt que les ouvriers sont entrés dans le compartiment central et que l'on a fermé le trou d'homme qui sert d'entrée, l'un d'eux tourne des robinets et fait pénétrer dans les compartiments latéraux une quantité d'eau suffisante pour que la machine puisse s'enfoncer : un manomètre indique à chaque instant la profondeur à laquelle on se trouve, et permet de régler la vitesse de la descente en augmentant ou en diminuant le volume d'eau qui entre. Enfin, quand l'appareil est arrivé au fond de l'eau, on introduit, au moyen d'autres robinets, dans le compartiment des ouvriers, de l'air dont la pression est exactement égale à celle qui répond à la profondeur où l'on se trouve, ce que fait connaître un second manomètre. On peut alors, sans craindre de voir l'eau pénétrer dans la machine, enlever le plancher mobile, et travailler sur le sol comme on le ferait à la surface de la terre. Le Nautilus est garanti de l'agitation de l'eau par trois ou quatre cordages attachés à des ancres ou à d'autres points fixes, et qui s'enroulent sur de petits treuils placés dans le compartiment central : de cette manière, les ouvriers peuvent se transporter eux-mêmes dans toutes les directions.

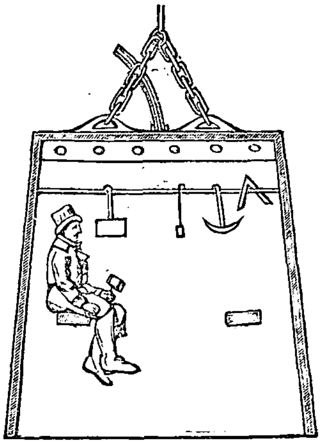
Fig. 1.

Le *Bateau à air* est destiné à exécuter les travaux à de petites profondeurs, surtout quand on a besoin de les terminer rapidement en y employant un grand nombre d'hommes à la fois. Il consiste essentiellement en une grande caisse ouverte par le bas et fermée par le haut, que l'on maintient vide d'eau à l'aide de l'air comprimé, et que l'on éclaire avec des verres lenticulaires fixés dans le plafond. Les bateaux à air ont été proposés par Coulomb, en 1778, mais ils n'ont été employés qu'à notre époque. Le premier qui ait été construit est peut-être celui qui servit, en 1845, pour débarrasser le port du Croisic des rochers sous-marins qui gênaient la navigation. On obtenait le lest nécessaire pour déterminer l'immersion et résister à la sous-pression en faisant entrer de l'eau dans un compartiment particulier, et on le mettait à flot en refoulant cette eau avec l'air comprimé. Ce dernier était fourni par des pompes installées à bord d'un ponton et mues par une machine à vapeur. On a construit pour les travaux hydrauliques du Nil des bateaux à air qui peuvent recevoir jusqu'à 40 ouvriers. — Le *Bateau-Payerne*, ainsi appelé du nom de son inventeur, est un véritable bateau à air. Il est tout entier composé de plaques de fer liées ensemble au moyen de rivets, et présente trois compartiments. Le compartiment central, qui est spécialement destiné aux ouvriers, est éclairé, comme les cloches, par des verres lenticulaires ; on y entre par un trou d'homme, et il est divisé horizontalement en deux parties par un plancher mobile. Avant l'immersion, on comprime de l'air dans les deux compartiments extrêmes, et les hommes se placent dans la partie supérieure du compartiment central. Cela fait, on foule de l'eau dans les compartiments extrêmes, dont l'air sort aussitôt pour se rendre dans la capacité où sont les travailleurs, et, par suite de l'augmentation de poids due à cette eau, l'appareil s'enfonce graduellement. Quand on est arrivé au fond, on ouvre le plancher mobile, l'air comprimé refoule l'eau de la capacité inférieure, et les ouvriers y descendent pour travailler. Le bateau de Payerne est construit pour descendre à de grandes profondeurs. On y maintient l'air à l'état respirable en le faisant passer, à l'aide d'un fort soufflet, dans une dissolution alcaline. La tuyère du soufflet est munie d'une pomme d'arrosoir qui, divisant l'air en petits filets, le met en contact intime avec la dissolution. C'est le seul système avec lequel il soit possible de rester plusieurs heures sans communication avec l'air extérieur, et cela sans inconvénient. Le bateau-Payerne a été employé avec succès d'abord à Brest, puis sur la Seine, à Paris. Enfin, depuis 1852, il a fonctionné presque sans interruption dans le port de Cherbourg.

Les *Bateaux sous-marins* diffèrent des précédents en ce qu'ils peuvent naviguer un certain temps entre deux eaux, et qu'ils emportent avec eux leur provision d'air respirable. C'est au physicien allemand Sturmius qu'on attribue le premier essai de ce genre de bateau. Diverses tentatives furent faites, au siècle dernier, en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas ; mais elles n'eurent aucun succès. Cependant, en 1787, l'Américain Bushnell obtint un meilleur résultat. Le bateau sous-marin qu'il avait imaginé était destiné à aller attacher aux flancs des vaisseaux ennemis des machines explosives pour les ouvrir et les faire sombrer. Il réussit, en effet, à faire sauter quelques petites embarcations auxquelles il allait, au moyen de son bateau, attacher une sorte de pétard. Mais le gouvernement américain refusa d'adopter cette invention, d'abord parce qu'il ne trouva pas que le bateau de Bushnell fût assez maître de ses mouvements, et ensuite parce qu'il ne pensa pas que le droit public des nations autorisât l'emploi d'un moyen d'attaque aussi extraordinaire. Une tentative analogue, qui eut lieu en France, quelques années plus tard, ne fut pas plus heureuse. En 1800, un autre Américain, Rob. Fulton, qui habitait alors Paris, offrit de détruire les flottes anglaises avec un bateau plongeur de son invention, qu'il appelait *Nautile* ou *Bateau-poisson.* Ce bateau fut expérimenté à Rouen, au Havre et ailleurs, mais il ne fut point adopté. Vers le même temps, l'ingénieur Hogman faisait des essais du même genre sur les côtes d'Angleterre. Depuis cette époque, il a été question à diverses reprises de bateaux sous-marins plus ou moins ingénieux, imaginés par des ingénieurs anglais, français, allemands et américains; mais aucune de ces inventions n'a eu de suite.

Le *Scaphandre* est un appareil qui permet à l'homme qui en est *revêtu* de se mouvoir et de travailler au fond de l'eau comme il le ferait à la surface du sol. Le premier appareil de ce genre dont nous ayons connaissance est celui dont Léonard de Vinci nous a laissé le dessin et qu'il dit être employé dans l'Inde pour la pêche des perles. Il consiste en une espèce de vêtement qui entoure la tête et une partie de la poitrine : un tube flexible, dont l'extrémité supérieure est soutenue hors de l'eau par un flotteur, le met en communication avec l'air extérieur. Halley nous apprend que, de son temps, on se servait quelquefois d'un vêtement imperméable composé en partie d'une armure dont les joints étaient munis de pièces de cuir. Deux tuyaux le mettaient en communication avec l'atmosphère, et l'on y établissait un courant d'air au moyen d'un grand soufflet placé à l'extrémité de l'un d'eux. Cet appareil donnait d'assez bons résultats jusqu'à des profondeurs de

3 à 4 mètres, mais, au delà, la pression de l'eau arrêtait la circulation du sang dans les membres. C'est seulement depuis une trentaine d'années que l'on est parvenu à résoudre le problème. Les appareils aujourd'hui en usage varient quant aux détails ; mais tous se composent essentiellement d'un vêtement imperméable terminé *par un haut de cuirasse métallique sur lequel se visse un casque* également de métal. Ce casque est muni d'un masque de verre ou de plusieurs disques de verre pour permettre au plongeur de voir autour de lui, et d'un tube à air que l'on alimente avec une pompe placée sur le rivage ou sur un ponton. En Angleterre, on se sert beaucoup *du* scaphandre de Heinke ; mais, en France et dans presque tous les États méridionaux de l'Europe, on donne la préférence à celui de notre compatriote Cabirol. Son principal avantage réside dans sa légèreté relative. En effet, le scaphandre proprement dit, c.-à-d. l'appareil que revêt le plongeur, et la pompe *qui sert à lui envoyer l'air nécessaire, ne pèsent ensemble que* 150 kilog., dont 75 pour la pompe seule. Le vêtement est d'une seule pièce des pieds aux épaules, où il se termine par une pèlerine de cuir. Il est fait de coton croisé ou de forte toile, rendue imperméable par une épaisse lame de caoutchouc. Des anneaux également de caoutchouc le ferment hermétiquement autour des poignets, et une ceinture de cuir le serre autour de la taille. Le haut de ce vêtement (Fig. 2) est surmonté par une pèlerine métallique qui se joint par des boulons à celle de cuir, et sur laquelle le casque se visse. Celui-ci porte, indépendamment des oculaires et de la tubulure destinée à recevoir l'air de la pompe, une soupape *pour laisser sortir l'air expiré, et un robinet de secours, qui est* placé vis-à-vis de la bouche et permet au plongeur de respirer librement aussitôt qu'il sort de l'eau. Enfin, afin de pouvoir s'enfoncer facilement, le plongeur est chaussé de brodequins à semelles de plomb, et il porte, l'un devant et l'autre derrière, deux blocs de plomb en forme de cœurs qui lui servent de lest. La corde que l'on voit au côté droit du travailleur lui sert pour faire des signaux : a cet effet, son extrémité opposée aboutit au bateau qui porte la pompe, et où une personne la tient constamment à la main. Le scaphandre est habituellement employé aujourd'hui pour *les constructions sous-marines, la pêche des éponges et du corail*, la visite et la réparation des parties submergées des navires, la recherche et le sauvetage des objets naufragés, et il rend, dans ces diverses circonstances, des services inappréciables.

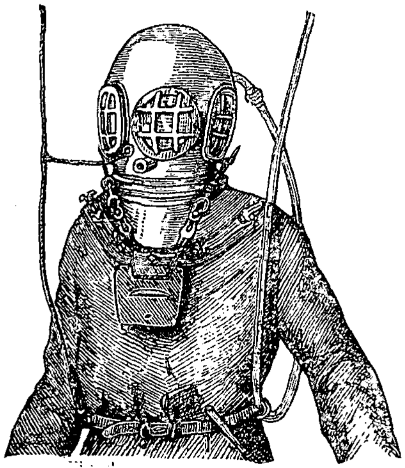

Fig. 2

PLOQUER. v. a. T. Mar. Garnir de ploc la carène d'un bâtiment. = PLOQUÉ, ÉE. part.

* **PLOSSLEA.** s. m. T. Bot. Voy. SAPINDACÉES.

* **PLOUTONOMIE.** s. f. (gr. πλοῦτος, richesse; νόμος, loi). *Syn. d'Économie politique.*

PLOYER. v. a. (latin. *plicare*). Fléchir, courber. *P. une branche d'arbre. P. le genou en marchant.* ‖ Arranger une chose en la pliant ou la mettant en rouleau, en paquet, etc. *Ployez votre marchandise, votre serviette.* = PLOYÉ, ÉE. part. = Conj. V. EMPLOYER. = Syn. Voy. PLIER.

PLUCHE. s. f. Voy. PELUCHE.

PLUIE. s. f. (lat. *pluvia*). Eau qui tombe de l'atmosphère. *Grosse p. Petite p. P. fine, chaude, froide, douce. P. d'orage, au printemps. Des gouttes de p. Un temps, un jour de p. La saison des pluies. Il tombe de la p. Laissez passer la p. La p. l'a percé jusqu'aux os. Il a eu la p. sur le dos pendant deux heures. Les pluies continuelles ont gâté les chemins.* ‖ Prov., *Petite p. abat grand vent*, Ordinairement le vent s'apaise lorsqu'il vient à pleuvoir ; et Figur., Il faut quelquefois peu de chose pour faire cesser une grande querelle, un grand trouble. ‖ Figur. et fam., *Faire la p. et le beau temps*, Disposer de tout, régler tout par son crédit, par son influence. *Après la p. le beau temps*, Souvent après un temps fâcheux, *il en vient un meilleur ; la joie succède* souvent à la tristesse. *Se cacher dans l'eau de peur de la p.*, Pour éviter un inconvénient, se jeter dans un inconvénient encore plus grand. ‖ *Pluie*, se dit aussi De certaines choses qui tombent ou qui semblent tomber du ciel comme la pluie. *Dans le voisinage des volcans, il y a quelquefois des pluies de cendres. P. de soufre. P. de pierres.* — Figur., *Une p. d'or*, De grandes libéralités, de grandes largesses répandues sur quelqu'un. *On a fait tomber une p. d'or sur cet homme, sur cette famille.* ‖ T. Pyrot. *P. de feu*, Chute d'un grand nombre d'étincelles de feu produites par une certaine composition de matières inflammables.

Enc.—I. *Origine de la pluie.*—Lorsque les gouttelettes dont se compose un nuage deviennent grosses et que la température diminue, elles tombent en vertu de leur propre poids sur le sol, et constituent ce qu'on appelle la *Pluie*. Si ces gouttelettes traversent des couches d'air très-sèches, leur surface se vaporise sans cesse ; elles deviennent de plus en plus petites, et il tombe moins *de pluie sur le sol qu'à une certaine hauteur. Il peut même arriver* que la pluie n'atteigne pas la terre, mais se dissolve entièrement dans l'air. En effet, on voit parfois, quand on se trouve sur une montagne, la pl. tomber en abondance d'un nuage situé à l'horizon ; mais les bandes de pluie, qu'on distingue à leur couleur grise, disparaissent à différentes hauteurs, parce qu'elles rencontrent des couches d'air suffisamment échauffées pour les réduire de nouveau en vapeurs. Plus ordinairement, au lieu de diminuer, les gouttes de pl. s'accroissent dans leur chute, en condensant à leur surface la vapeur d'eau qu'elles rencontrent. Alors la quantité de *pl. qui mouille le sol est plus considérable que celle qui tombe* à une certaine hauteur. La pl. peut encore tomber par un ciel parfaitement serein. Dans ce cas, les vapeurs suspendues dans l'atmosphère se condensent en eau sans passer par l'état intermédiaire de nuage, et de larges gouttes mouillent le sol pendant qu'au zénith le ciel est bleu. Ces pluies sans nuages ne sont point rares, suivant Kaemtz. Elles s'observent surtout quand l'équilibre des régions supérieures de l'atmosphère est violemment troublé, et particulièrement quand les vents du nord très-froids combattent ceux du midi.—La chaleur étant la cause de l'évaporation, il s'ensuit *que la quantité de pl. doit être fort différente pour les diverses* parties de la surface du globe, et qu'en règle générale elle doit diminuer en allant de l'équateur aux pôles. En effet, tandis que dans l'île d'Haïti, la quantité de pl. qui tombe annuellement s'élève à 381 centim., elle n'est que de 23 à Uleaborg, en Laponie. Cependant il tombe plus de pl. dans le nouveau continent que dans l'ancien. Ainsi, dans l'Amérique tropicale, il tombe annuellement 292 centim., et il n'en tombe que 193 dans la zone correspondante de l'ancien monde. Il en est de même pour la zone tempérée des États-Unis comparée à la zone correspondante de l'Europe ; dans celle-*ci il ne tombe que 80 centim. d'eau par an, tandis qu'en Amé*rique il en tombe 94.

II. *Pluviomètre.*—Pour déterminer la quantité de pl. qui tombe annuellement sur un même point de la terre, on se sert d'instruments qu'on appelle *Pluviomètres*, *Ombromètres* ou *Udomètres*. Ce sont des vases ou des tubes ouverts par en haut et exposés dans un lieu découvert, de manière à recevoir la pluie ou la neige qui tombent de l'atmosphère. Ils sont toujours gradués avec soin pour qu'on puisse constater exactement combien il est tombé *de centimètres cubes d'eau* ; ce qu'il faut faire immédiatement après la pl., sans quoi une partie de l'eau s'évapore. (La Fig. ci-jointe représente le pluviomètre le plus généralement usité ; sa construction est si simple qu'il est inutile de la décrire.) Dans un même lieu, la quantité de pl. *est d'autant moins considérable* que le pluviomètre dans lequel on la reçoit est plus élevé au-dessus du sol, ce qui prouve, comme nous venons de le dire, que les gouttes de pl. augmentent de volume d'une manière sensible dans leur passage au travers les couches inférieures de l'air. *Ainsi*, à *l'Observatoire de* Paris, il y a deux pluviomètres, l'un dans la cour, l'autre sur la terrasse, à 27 mètres au-dessus du premier. La moyenne de pluie annuellement recueillie dans le plus élevé est de 50 centimètres, tandis qu'elle est de 57 dans l'inférieur.

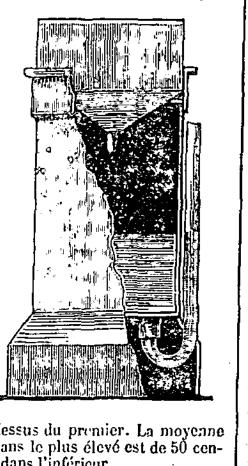

III. *Pluies entre les tropiques.* — Entre les tropiques, la pl. est réglée par le cours du soleil. Lorsqu'il est au nord de l'équateur, c'est la saison des pluies dans la zone tropicale nord ; lorsqu'il est au sud de la ligne, il pleut dans la zone tropicale sud. Il *résulte de là qu'une moitié de l'année est extrêmement sèche*, et l'autre extrêmement humide ; le changement de saison s'opère vers les équinoxes. Néanmoins, dans les contrées situées entre le 5° parallèle de latitude et le 10°, tant au nord qu'au sud, il y a deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La première saison humide a lieu lorsque le soleil passe au zénith dans sa marche vers le tropique le plus voisin, et la seconde à son retour ; mais dans celle-ci, les pluies sont moins violentes et de plus courte durée. Quoique la quantité d'eau qui tombe entre les tropiques dans un seul mois soit plus grande que la quantité totale qui tombe an*nuellement en Europe, cependant le nombre de jours pluvieux* dans l'année s'accroît avec la latitude, de telle sorte que la zone où il tombe le plus d'eau est celle où il y a le moins de jours pluvieux. D'ailleurs il ne faut pas croire qu'entre les tropiques la pl. tombe sans interruption durant la saison humide. En général, le temps est serein au lever du soleil ; à 10 heures du matin, il devient nuageux ; à midi, il commence à pleuvoir ; après une averse de 4 à 5 heures, les nuages se dissipent au coucher du soleil, et il ne tombe pas une goutte d'eau pendant la nuit, de sorte qu'un jour de pl. *non interrompue* est un phénomène fort rare.

En mer, dans la région des vents alizés, il pleut rarement ; mais dans la zone étroite qui sépare les vents alizés, et qu'on désigne sous le nom de *variables*, il pleut presque continuellement, et les averses sont accompagnées de tonnerres et d'éclairs. Dans toute la région où règnent les moussons, ce n'est pas l'influence directe du soleil qui détermine les pluies périodiques, mais celle des vents. *Dans cette immense zone, la période pendant laquelle* souffle la mousson de sud-ouest, c.-à-d. la période d'avril à octobre, est la saison des pluies pour les côtes occidentales, tandis *que les côtes orientales* ont leur saison pluvieuse d'octobre à avril, pendant lesquels règne la mousson de nord-est. Ainsi, par ex., le vent du sud-ouest condense les vapeurs sur les sommets de la chaîne des Ghattes dans l'Inde, et tous les jours il tombe de violentes averses sur la côte de Malabar, pendant que sur la côte de Coromandel l'air est parfaitement serein. L'inverse a lieu pendant la mousson de nord-est ; il pleut alors sur la côte de Coromandel, pendant que la côte du Malabar jouit d'un *ciel* pur. *Quant* au plateau du Dekkan, il participe du climat des deux côtes. Dans l'hémisphère austral, la saison pluvieuse correspond à la mousson de sud-ouest, et la saison sèche avec celle de sud-est.

IV. *Pluies dans les latitudes plus élevées.*—Il est rare qu'il pleuve la nuit entre les tropiques, et il se passe des mois sans qu'il tombe une goutte de pl. Dans la zone tempérée, au contraire, il pleut fréquemment pendant la nuit, et la pl. tombe dans toutes les saisons, quoique plus abondamment dans certaines saisons que dans d'autres. Sous ce rapport, les contrées extratropicales peuvent se partager en plusieurs *régions, selon que les pluies sont plus* abondantes dans telle ou telle saison. Ainsi, il pleut rarement pendant l'été dans le nord de l'Afrique, à Madère, dans les parties méridionales de l'Espagne et du Portugal, en Sicile, dans l'Italie méridionale, dans la Grèce et dans la partie nord-ouest de l'Asie ; mais dans tous ces pays, il pleut dans les autres saisons, et les pluies sont surtout abondantes dans l'hiver. C'est donc la région des *pluies hivernales*. La région des *pluies automnales* comprend toute l'Europe méridionale au sud des Carpathes, l'ouest de la France, le delta du Rhin, les îles Britanniques et les parties occidentales et septentrionales de la péninsule Scandinave. Dans toutes ces contrées, les pluies sont plus fréquentes et plus abondantes en automne que dans les autres saisons. A la région des *pluies estivales* appartiennent les provinces de l'est de la France, les Pays-Bas (à l'exception du delta du Rhin), le nord de la Suisse, toute l'Allemagne au nord des Alpes, le Danemark, la Scandinavie méridionale, toute l'Europe centrale, les vastes contrées situées au delà des monts Ourals, jusque dans l'intérieur de la Sibérie, où les pluies sont très-rares en hiver. Au *printemps*, il tombe partout le cinquième environ de la quantité annuelle.—En Amérique, l'hiver *est la saison des pluies pour le Chili et la partie sud-ouest du* continent, tandis que l'été est la saison pluvieuse pour l'intérieur des Cordillères et pour les pays situés à l'est de cette chaîne. Dans la Terre de Feu et à l'extrémité australe du nouveau continent, les deux saisons s'ajoutent, pour ainsi dire, l'une à l'autre ; la précipitation périodique disparaît, et pendant toute l'année il pleut ou il neige par torrents. Au cap Horn, on a vu la quantité de pl. tombée en 41 jours s'élever à 391 centim. Cette excessive abondance des pluies s'observe tout le long des côtes occidentales de la Patagonie depuis le détroit de Magellan jusqu'au cap de Tres-*Montes. Dans l'île de Sitka, située sur la côte nord-ouest de l'Amé*rique septentrionale, il pleut presque continuellement, car il est des années où l'on ne compte pas plus de 40 jours de beau temps. —L'Afrique australe et la Nouvelle-Hollande se ressemblent sous le rapport de la saison des pluies ; en effet, c'est dans les mois d'hiver qu'elles ont lieu.

V. *Circonstances qui influent sur la quantité de pl.* — La quantité de pl. est toujours plus grande sur les côtes que dans l'intérieur des continents ; elle va en diminuant à mesure que l'on s'éloigne des bords de la mer et que l'on avance dans l'intérieur des *terres. Dans les lieux de la zone intertropicale situés sur les bords* de la mer, il tombe annuellement de 190 à 320 centim. d'eau, et cependant il ne pleut que pendant quelques mois et pendant une ou deux heures seulement de la journée, tandis qu'à Seringapatnam, qui est situé dans l'intérieur de la péninsule indienne, et à Bogota, sur le plateau des Andes, en Amérique, la quantité annuelle de pl. est à peine supérieure à celle qui tombe en Allemagne. L'influence de la mer dont la surface fournit incessamment à une évaporation prodigieuse est bien ici évidente ; mais la nature des courants exerce également une action notable : c'est *ce qui s'observe principalement dans les pays dont les côtes sont* baignées par des courants chauds, comme celles de l'Europe occidentale que le Gulf-stream inonde de ses vapeurs. Sur la côte occidentale de l'Angleterre, il tombe 95 centim. d'eau par année ; sur la côte orientale et dans l'intérieur du pays, il n'en tombe plus que 65. Sur les côtes de la France et des Pays-Bas, la quantité de pl. est de 68 centim. ; dans l'intérieur, 65 ; dans les plaines de l'Allemagne, 54 ; à Bade, 46 ; à Saint-Pétersbourg, 43.

Quant au nombre des jours de pl. il est surtout déterminé par la direction des vents. En Europe, si le vent soufflait toujours du *nord-est, il pleuvrait rarement, car le vent ne nous arrive qu'après* avoir parcouru une immense étendue de terres. Au contraire, si le vent d'ouest régnait constamment, il ne cesserait presque pas de pleuvoir, parce que le vent nous arriverait toujours chargé des vapeurs de l'Atlantique. Dans l'Europe occidentale, les jours de pl. sont deux fois plus nombreux que dans l'Europe orientale, car le vent d'ouest, après s'être déchargé sur les contrées les plus voisines de la mer de la plus grande partie des vapeurs qu'il tient en suspension, est relativement sec quand il atteint les contrées de l'intérieur. En Irlande, il y a 3 fois autant de jours de pl. qu'en Italie ou en Espagne. *En fait, sur la côte occidentale* de l'Irlande, on compte 208 jours de pluie dans l'année. En Angleterre et dans la France occidentale, il y a en moyenne 152 jours de pl. par an ; dans l'intérieur de la France, 147 ; dans les plaines de l'Allemagne, 141 ; à Bude, 112 ; à Kazan, 90, et dans l'intérieur de la Sibérie, 60.

Toutes choses étant égales d'ailleurs, il pleut davantage dans es pays de montagnes que dans les pays de plaines. En effet, dit Kaemtz, c'est la rencontre des courants en sens contraire et d'inégale température qui détermine la formation de la pl. Or, comme le point de rencontre est d'autant plus voisin du sommet des montagnes que celles-ci sont plus élevées, il n'y a rien de surprenant que les pluies soient plus fréquentes sur les montagnes que partout ailleurs. Les nuages y sont fixés par l'électricité, et les vents, en les agitant, ou plutôt en les comprimant, en expriment en quelque sorte la pl. Les chaînes de montagnes exercent en outre une action particulière sur la distribution de la pl. dans les régions qu'elles traversent. Ainsi, par exemple, en Europe, elles modifient complétement l'influence du vent du sud-ouest qui, comme nous venons de le voir, est pour nous le vent pluvieux par excellence. Si elles s'étendent du nord au sud, elles arrêtent ce vent, et il pleut davantage sur leur versant occidental que sur leur versant oriental. En conséquence, ce n'est pas le sud-ouest qui est le vent pluvieux de l'Allemagne, mais l'ouest et le nord-ouest, parce que le premier, lorsqu'il arrive de l'autre côté des Alpes, a perdu l'eau dont il était chargé.

VI. *Maxima et minima*. — Les causes générales dont il vient d'être question ne suffisent pas pour expliquer tous les phénomènes météorologiques observés dans un lieu quelconque; les influences locales, en joignant leur action à celle de ces causes, produisent, pour ainsi dire, des exagérations en sens opposé. Nous avons déjà mentionné les pluies perpétuelles et la quantité énorme d'eau qui tombent au cap Horn et dans l'île de Sitka. Sur le versant occidental des Ghattes, par 18° de lat. nord, la quantité annuelle de pl. dépasse de beaucoup la moyenne des régions équatoriales, qui est d'environ 241 centim., car elle s'élève à 767. A la Guadeloupe, elle monte encore à 726. En revanche, la surface du globe nous offre de vastes régions où il ne pleut jamais, et d'autres où la pl. est un phénomène des plus rares. La zone sans pluie la plus étendue part des frontières du Maroc, traverse le désert de l'Afrique, l'Egypte, les côtes basses de l'Arabie, de la Perse, et la province du Mékran, dans le Bélouchistan : ainsi elle occupe un espace de 80 degrés de longitude sur 17 de latitude. Le désert de Cobi et une partie de la Mongolie forment encore une vaste région où la pl. est inconnue. Dans le nouveau monde, les régions sans pl. sont le plateau du Mexique, une partie du Guatemala et de la Californie, et le versant occidental des Andes du Pérou. Dans ce dernier pays, il ne pleut qu'une ou deux fois par siècle, à la grande terreur des habitants, lorsqu'ils voient tomber quelques gouttes d'eau. L'Afrique australe et l'Australie, au delà du tropique, souffrent prodigieusement de la sécheresse. Ces sécheresses sont même périodiques en Australie, particulièrement sur la côte orientale, où elles reviennent tous les 12 ans et durent 3 années consécutives. Les pampas de l'Amérique du Sud sont également sujettes à des sécheresses désastreuses ; mais elles ne paraissent pas être périodiques, et d'ailleurs elles ne durent que quelques mois.

La quantité d'eau qui peut tomber dans une pluie varie extrêmement. Tantôt elle se réduit à quelques gouttes, tantôt il semble que des torrents tombent du ciel. Ainsi à Bombay, il est tombé en un seul jour 16 centim. d'eau ; à Cayenne, en 10 heures, plus de 28 centim. Dans les latitudes élevées, il tombe moins d'eau dans un temps donné, et lorsque la quantité qui tombe par jour dépasse 3 centim., les plaines basses de l'Europe sont bientôt inondées. On cite cependant des averses prodigieuses. Ainsi, par ex., à Joyeuse, dans l'Ardèche, il est tombé en un jour 25 cent. d'eau, et à Gênes, par une averse résultant d'une trombe, il est tombé, le 25 octobre 1822, jusqu'à 81 centim. C'est l'un des résultats les plus étonnants que l'on puisse citer en ce genre. Enfin, tantôt la pl. ne tombe que sur un espace extrêmement limité, tantôt elle occupe une étendue immense. Le 2 févr. 1842, par ex., il plut dans l'Amérique du Nord sur un espace de 2250 kil. en longueur ; mais on manque de renseignements sur la largeur de la zone ainsi baignée par la pluie.

VII. *Pluies problématiques*.—A une époque, et cette époque n'est pas éloignée de nous, où, au lieu de chercher l'explication rationnelle des phénomènes naturels, on aimait mieux y voir des prodiges et des signes particuliers indiquant la colère céleste ou l'imminence de quelque grand événement, on trouve dans les auteurs de nombreuses mentions de pluies extraordinaires, telles que des pluies de cendres, de pierres, de soufre, de sang, etc. Mais l'analyse scientifique a réduit ces phénomènes merveilleux à leur juste valeur. Les pluies de cendres s'expliquent aisément par l'action des volcans qui peuvent être fort éloignés, car le vent porte fréquemment ces cendres à des distances énormes. Ainsi, dans l'éruption de l'Hécla de 1766, la quantité de cendres vomies par le volcan fut telle qu'à Glaumba, village éloigné de plus de 220 kilom., on ne pouvait se conduire qu'à tâtons. Le 1er mai 1812, le volcan de l'île Saint-Vincent jeta une telle masse de cendres et de sables, qu'à la Barbade, qui en est distante d'environ 90 kil., on ne pouvait apercevoir les arbres et autres objets près desquels on était, pas même un mouchoir blanc, placé à 16 centim. des yeux. Enfin, en janvier 1839, le Dr Pentland, se trouvant dans l'Atlantique, à moitié chemin entre l'Afrique et l'Amérique, par 12° environ de lat. nord, recueillit des cendres qui provenaient des volcans du nouveau continent. Nous avons parlé ailleurs des *pluies de pierres* (V. AÉROLITHES), et donné l'explication de ce phénomène. Quant aux *pluies de soufre*, elles n'ont absolument rien de réel. Il est très-vrai qu'après de fortes averses, on a parfois trouvé que les eaux tranquilles étaient couvertes d'une poussière jaunâtre. Or, comme cette poussière s'enflammait aisément, on en a conclu qu'il était tombé une pl. de soufre. Mais aujourd'hui il est démontré que cette matière pulvérulente n'est autre chose que le pollen de certaines fleurs, particulièrement des Pins, ou bien encore des Bouleaux, des Aunes, des Sureaux, les Lycopodes, etc., qui avait été balayé par les vents et précipité avec la pl. Des taches rouges trouvées sur le sol ou dans les eaux ont aussi fait croire à des *pluies de sang*. Ces colorations sont dues, tantôt à une poussière rouge qui contient des principes inorganiques colorés par le fer ou par le chlorure de cobalt, tantôt à des végétaux ou à des animaux innombrables qui remplissent parfois les eaux. Ainsi, la coloration en rouge de la neige tient à la présence d'une multitude de petits champignons du genre Uredo. Un phénomène encore problématique est celui de l'apparition subite, sur de vastes étendues de terrain, d'une sorte de Lichen, le Parmelia esculenta, qui constitue une substance féculente et nutritive. Il paraît toutefois vraisemblable que cette matière n'est point apportée par les vents, mais se produit spontanément sur place, quand les circonstances sont favorables à son développement ; mais ces circonstances nous sont tout à fait inconnues. Dans d'autres cas, on a vu des graines de diverses espèces de plantes être charriées et accumulées dans certains points par de fortes pluies, de manière à donner lieu de croire au vulgaire qu'elles étaient tombées de l'atmosphère. Enfin, on soutient encore que des animaux, tels que des grenouilles, des poissons, des chenilles, etc., tombent du ciel avec la pl. Le seul fait établi à ce sujet c'est que parfois on a trouvé ces animaux en fort grand nombre dans les champs *après* la pl.; mais aucun observateur digne de foi n'a vu ces animaux tomber de l'atmosphère. Il est donc plus naturel d'admettre que, dans ce phénomène, la pl. a simplement obligé ces animaux à sortir de leurs retraites. On peut encore supposer, quoique le fait doive être très-rare, que ces animaux ont été enlevés par un vent violent et entraînés par les pluies.

* **PLUKENETIA.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

PLUMAGE. s. m. L'ensemble des plumes qui couvrent le corps d'un oiseau. *P. chatoyant. P. de diverses couleurs. Des oiseaux de tous les plumages.* V. Oiseau.

PLUMASSEAU. s. m. Balai de plumes. ‖ Petit bout de plume dont on se sert pour emplumer les flèches, les clavecins. ‖ T. Art vétér. Barbes de plume que l'on introduit dans les naseaux d'un cheval pour exciter la sécrétion de la muqueuse pituitaire. ‖ T. Chir. Voy. Charpie.

PLUMASSERIE. s. f. Métier et commerce du plumassier. = Plumassier. s. m. Celui qui prépare et qui vend des plumes d'autruche, des plumets, des aigrettes, etc.

* **PLUMATELLE.** s. f. T. Zool. Voy. Bryozoaires.

* **PLUMBAGINÉES.** s. f. pl. Voy. Plombaginées.

PLUME. s. f. (latin. *pluma*). Chacun des organes analogues aux poils qui couvrent le corps des oiseaux. *Arracher les plumes à un oiseau. Cet oiseau n'a pas encore de plumes. Des plumes de coq. Une p. de paon. Un balai de plumes.* ‖ Collectiv., Un assemblage, un amas de plumes. *La menue p. des oiseaux s'appelle duvet. Cet oiseau mue, toute sa p. tombe. Un lit de p. Il faut mettre de la p. dans cet oreiller.* ‖ Relativement à l'emploi qu'on fait des plumes d'oiseau préparées pour servir d'ornement, de parure, on dit : *Un brin de plumes. Un bouquet, une aigrette de plumes. Porter des plumes à son chapeau. Les bouquets de plumes d'un dais. Teindre des plumes.* ‖ Figur. et fam., *Laisser des plumes, de ses plumes*, se dit D'un homme qui a fait quelque perte, et particulièr. une perte d'argent. *Il a laissé de ses plumes au jeu. Il a laissé quelques plumes dans ce procès.* — *Avoir des plumes de quelqu'un*, Lui gagner de l'argent au jeu. — *Tirer une p. de l'aile à quelqu'un*, Voy. Aile. — *La belle p. fait le bel oiseau*, La parure, les beaux habits font valoir la figure, la taille. — *Se parer des plumes du paon*, Voy. Parer. — *Jeter la p. au vent*, S'en remettre au hasard pour décider ce qu'on fera, quel parti on prendra, quand les raisons de se déterminer sont à peu près égales, ou que les choses dont il s'agit sont indifférentes. — *Etre au poil et à la p.*, Voy. Poil. = *Plume*, se dit particulièrement Des gros tuyaux de plumes dont on se sert pour écrire, etc. *Un paquet de plumes. Tailler des plumes. Une p. qui crache. Un trait de p. Dessin à la p.* — Par anal., on appelle *Plumes métalliques, plumes de fer, d'or, de platine*, De petites pièces métalliques, taillées en forme de plumes à écrire, et qui servent en effet à écrire. ‖ *Prendre la p., mettre la main à la p.*, Commencer à écrire une lettre, un ouvrage. *Poser la p.*, Cesser d'écrire. *C'est un tel qui tient la p.*, se dit De celui qui est chargé d'écrire les résolutions, les délibérations qui se prennent dans une compagnie, dans une assemblée, etc. ‖ *Homme de p., gens de p.*, se dit Des gens d'affaires dont le travail consiste principalement à faire des écritures. Dans la Marine, Les officiers d'administration étaient appelés autrefois, *Officiers de p.*; et l'on disait absol., *La plume*, en parlant Du corps de ces officiers. ‖ *Écrire au courant de la p., se laisser aller au courant de sa p.*, Écrire sa pensée telle qu'elle se présente, sans travail et presque sans attention. — Fig. et fam., *Ce mot, cette syllabe, cette lettre est restée au bout de ma p.*, J'ai oublié d'écrire ce mot, etc. On dit aussi, *Ce mot s'est présenté, s'est trouvé au bout de ma p.*, Il s'est offert naturellement à mon esprit, et je l'ai écrit sur-le-champ. ‖ Figur., *Plume*, se dit De la composition des ouvrages d'esprit, ainsi que du génie, du style d'un écrivain. *Les ouvrages qui sortent de sa p. sont admirables. Tout ce qui part de sa p. est excellent. Il vit de sa p. Ce sujet est digne de sa p. La vérité conduit sa p. C'est un homme qui a une excellente p., une p. dangereuse.* On dit encore, en parlant De l'auteur lui-même : *C'est une excellente p. C'est une p. féconde, hardie, dangereuse.* — *Guerre de p.*, Dispute par écrit entre des auteurs. ‖ *T. Zool. *P. de mer*, Nom vulg. des Pennatules. ‖ *T. Chim. *Alun de p.*, Voy. Alun.

Enc.—Nous avons dit au mot Oiseau quelles sont la composition et la disposition des *Plumes*, ainsi que les diverses formes qu'elles affectent; nous n'avons donc à nous en occuper ici qu'au point de vue anatomique. — Les plumes se composent d'un *tube*, d'une *tige*, de *barbes* et de *barbules*. Le *Tube* ou *Tuyau* est formé d'une couche transparente, d'aspect corné, mais dont la substance homogène, à peine striée, est analogue à la substance pileuse. Ce tuyau est rempli de lamelles grisâtres ou blanchâtres, transversales, obliques ou entrecroisées, formant une substance spongieuse aréolaire dont les intervalles sont pleins d'air : c'est l'*Ame* ou la *Moelle* du tuyau de la pl. Ces lamelles sont formées de cellules d'épithélium pavimenteux, la plupart sans noyau, fortement soudées ensemble et adhérant à la face interne du tuyau qu'elles tapissent. La *Tige*, qui est le prolongement du tuyau, est opaque, blanche, composée d'une couche mince de la substance propre du tuyau, et remplie d'un tissu fin comme du liége. Ce tissu opaque doit sa blancheur et son opacité à ce qu'il est formé de petites cellules polyédriques sans noyau, à paroi mince et à cavité entièrement pleine d'air. Chez les Casoars et chez la plupart des Rapaces, il existe une seconde tige très-fine à la face interne et à la base de la tige principale. Il en est de même des petites plumes molles qu'on désigne sous le nom de *Duvet*. Les *Barbes* sont des lamelles aplaties formées par la même substance homogène qui constitue la tige ; mais ici elle est parsemée de grains pigmentaires dans les plumes foncées. Les *Barbules* ou les filaments latéraux des barbes sont formés de cellules superposées, allongées, articulées bout à bout, creuses chez les jeunes, pleines chez les adultes. Enfin, on donne le nom de *Crochets* à des prolongements, au nombre de 2 et quelquefois de 4, que présente l'extrémité supérieure de chaque cellule des barbules. Ces prolongements sont recourbés et s'accrochent réciproquement, de manière à unir les barbules et les barbes. Quant à l'*appareil plumigène*, il se compose : d'un *follicule* tapissé d'épithélium pavimenteux, et plus ou moins large suivant le volume de la pl. ; et d'un *bulbe* qui fait saillie dans le tuyau de la pl. et que la partie inférieure de celui-ci étrangle à sa base, de manière à le rendre plus étroit à ce point qu'à son milieu. Toute la surface du bulbe est tapissée par une couche d'épithélium pavimenteux qui se continue avec celui du follicule.

PLUMEAU. s. m. Espèce de balai fait avec de fortes plumes de dindon, de coq, etc., qui sert à ôter la poussière de dessus les meubles. ‖ Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc.

PLUMÉE. s. f. *P. d'encre*, Ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire.

PLUMER. v. a. Arracher les plumes d'un oiseau. *P. de la volaille. P. un poulet.* ‖ Figur. et fam., *P. quelqu'un*, En tirer de l'argent par quelque tromperie, mais surtout en le portant à de folles dépenses dont on profite. *Ce jeune homme s'est laissé p.* = Plumé, ée. p.

* **PLUMERIA.** s. m. T. Bot. Voy. Apocynées.

PLUMET. s. m. Plume d'autruche préparée et mise autour d'un chapeau. ‖ Sign. le plus souvent Le bouquet de plumes que les militaires portent à leur coiffure. ‖ Fig. et fam., se dit D'un militaire ou des militaires en général. *Cette femme n'aime que les plumets. Elle aime le p. Dans ce salon, c'est le p. qui domine.* Vx. ‖ T. Mar. *P. de pilote*, Voy. Penon.

PLUMETIS. s. m. *Broderie au p.*, Voy. Broderie.

PLUMEUX, EUSE. adj. T. Botan. Qui porte deux rangées longitudinales de poils courts, disposés comme les barbes d'une plume, ou Qui est composé de poils grêles et longs. *Stigmate p. Aigrette plumeuse.*

PLUMITIF. s. m. Le papier original sur lequel on écrit les sommaires des arrêts et des sentences qui se donnent à l'audience, et des délibérations d'une compagnie. *Faire apporter le p. Greffier du p. Tenir le p.*

* **PLUM-PUDDING.** s. m. [On prononce *Plome-poudingue.*] (angl. *plum*, raisin de Corinthe; *pudding*, gâteau). Sorte de gâteau fait avec de la farine ou de la mie de pain, de la moelle de bœuf ou du beurre, des raisins de Corinthe, etc. *Le p. est un mets favori des Anglais.* — On dit aussi, *Pouding.*

* **PLUMULAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Sertulariens.

PLUMULE. s. f. T. Bot. Voy. Graine.

PLUPART (la). s. f. coll. [On écrivait autrefois *La pluspart.*] La plus grande partie, le plus grand nombre. *La p. des hommes. Ce fut l'avis de la p. des juges. J'ai parlé à la p. d'entre eux. La p. du monde prétend. La p. du peuple voulait. La p. des gens s'imaginent que... J'ai vu la p. du monde infatué de cette chimère. La p. des femmes sont curieuses de ces sortes de spectacles. La p. de ses meubles sont de bois de chêne.* ‖ Absol., *La p.*, signifie Le plus grand nombre des hommes en général, ou le plus grand nombre de ceux dont on parle. *La p. écrivent de telle manière. La p. croient que le bonheur est dans la richesse ; ils se trompent. Le sénat fut partagé ; la p. voulaient que.* = POUR LA PLUPART. loc. adv. Quant à la plus grande partie. *Les gens de ce pays-là sont pour la p. fort paresseux.* — Avec ellipse de la prép., *Les hommes sont la p. intéressés. Ces pièces sont la p. fausses.* = LA PLUPART DU TEMPS. loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. *La p. du temps il est de mauvaise humeur.*

Obs. gram.—Ainsi qu'on le voit par les exemples qui précèdent, lorsque *la plupart* est suivi de la préposition *de* et d'un substantif, l'adjectif, le pronom, le participe et le verbe subséquents s'accordent toujours avec ce substantif, parce qu'il exprime l'idée principale, celle qui fixe le plus l'attention. Au contraire, quand *la pl.* est employé absolument, le verbe se met toujours au pluriel, quel que soit le nombre du substantif auquel il se rapporte.

PLURALITÉ. s. f. compar. (lat. *pluralitas*). Plus grande quantité, plus grand nombre. *La p. des suffrages. Décider une chose à la p. des voix. La p. des avis fut pour lui.* — On dit absol., *Avoir la p. La p. est douteuse. P. absolue*, Celle qui se forme de plus de la moitié de la totalité des suffrages ; *P. relative*, Celle qui ne se forme que de la supériorité du nombre des voix qu'obtient un concurrent relativement aux autres. ‖ S'empl. également au positif, et sign. alors Multiplicité. *Le système de la p. des mondes. La p. des dieux. La p. des femmes existe dans l'Orient.* — *P. des bénéfices*, Possession de plusieurs bénéfices par une même personne.

***PLURI —.** Ce mot, qui est formé du latin *plures*, plusieurs, entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, tels que *Pluriflore, Plurilobé, Pluriloculaire, Pluriovulé, Pluripartit, Plurivalve*, etc. Ces mots sont trop clairs par eux-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les définir.

PLURIEL, ELLE. adj. (lat. *pluralis*). T. Gramm., qui désigne, dans les noms et dans les verbes, la pluralité des personnes et des choses. *Nombre p. Cas p. Substantif, adjectif p.* = PLURIEL. s. m. Nombre pluriel. *P. masculin, féminin. Le p. d'un substantif, d'un verbe. Comment ce nom fait-il au p.? Ce substantif n'a pas de p. Ce verbe est à la troisième personne du p. de l'indicatif.* ‖ Mot qui est au pluriel. *La poésie emploie volontiers les pluriels à la place des singuliers.* V. NOMBRE.

PLUS. adv. de comparaison (lat. *plus*). Davantage. *J'ai p. d'intérêt à cela qu'un autre. Il est p. content qu'un roi. Il est p. heureux que vous ne l'êtes. Il en a autant et p. que vous. Il travaille p. que personne. Il va où il y a p. à gagner. J'irai p. loin que vous. Personne ne s'est conduit p. sagement que lui. Vous n'offrez pas assez, donnez quelque chose de p. Cela ne vaut pas p. d'un écu, guère p. d'un écu. Je vous dirai p., bien p. Ne m'en dites pas p. Il vous laisse parler, et n'en fait ni p. ni moins. Vous avez beau dire, il n'en sera ni p. ni moins.* ‖ *Plus*, employé absol., signifie Outre cela, mais n'est guère usité que dans les inventaires, les états de compte, etc. *P., une table d'acajou. P., une somme de cent francs.* ‖ *Plus*, précédé de l'article *Le*, devient superlatif relatif. *C'est le p. imbécile des hommes. C'est le p. savant homme du monde. C'est la femme du monde la p. vertueuse. C'est celui de tous à qui elle veut le p. de mal. C'est la femme que j'ai le p. aimée. C'est celui de tous ses enfants qu'elle aime le p. L'astronomie est une des sciences qui fait le p.* ou *qui font le p. d'honneur à l'esprit humain.* Le dernier est plus usité. ‖ *Plus*, s'empl. souvent avec la négat. Pour indiquer cessation d'action, d'état, ou absence de quelque chose que l'on avait auparavant. *Je n'en veux p. entendre parler. Je n'y pense p. Je n'en puis p. Il n'a p. d'envie d'y retourner. Il est devenu tout autre, il n'est p. le même homme. Il n'a p. les mêmes gens auprès de lui. Je ne sais p. que faire. Il n'a p. d'emploi. Il n'est p.*, Il a cessé d'exister. — On dit encore absol., et sans négat., *P. de larmes, p. de soupirs, p. de chagrin, etc.*, Désormais il ne faut plus verser de larmes, etc. = *Plus*, s'emploie aussi subst. *Le p. que je puis faire, que je puisse faire. Le p. que je puisse espérer. Le p. et le moins ne changes pas l'espèce. Cela dépend du p. ou du moins de travail.* — Famil., *Il ne s'agit entre eux que du p. ou du moins ; Il faut qu'il y ait du p. ou du moins à cela*, Voy. MOINS. ‖ En T. Math., on appelle *Plus* la petite croix (+) qui est le signe de l'addition. = *Plus*, précédé de l'article et joint à un autre mot, devient avec celui-ci un seul et même substantif. *Le p.-payé. La p.-value. La p.-pétition.* — *La plupart*, Voy. PLUPART. = AU PLUS, TOUT AU PLUS. locut. adv. Au maximum. *Il n'a que trente ans au p. Elle a tout au p. vingt-deux ans.* = DE PLUS EN PLUS. loc. adv. qui marque du progrès en bien ou en mal. *Il se rend habile de p. en p. Il s'affaiblit de p. en p.* = D'AUTANT PLUS. locut. adv. qui sert à établir un rapport de degré entre les deux membres d'une proposition. *D'autant p. on est élevé en dignité, d'autant p. on doit être modeste.* Cette loc. a vieilli ; on dit simpl. *Plus. P. on est élevé en dignité, p. on doit*, etc. ‖ *D'autant p.*, s'emploie quelquefois sans répétition, pour marquer davantage la force d'un motif. *Il est d'autant p. à craindre, qu'il a beaucoup de crédit.* Cette loc. est toujours suivie de *que*, si ce n'est lorsqu'elle est précédée du pronom relatif *en*. *Il en est d'autant p. à craindre.* = TANT ET PLUS. locut. adverb. Beaucoup, abondamment. *Il y aura peu de vin cette année, mais, pour le blé, il y en aura tant et p. Je m'y suis ennuyé tant et p.* = IL Y A PLUS, BIEN PLUS, QUI PLUS EST, DE PLUS. locut. adv. Outre ce qui a été déjà dit. Ces locutions s'emploient surtout quand on veut ajouter quelque chose de plus fort à ce qu'on vient de dire. *Je viens de vous dire que... il y a p., vous saurez que... Il ne m'a pas obligé ; bien p., qui p. est, il m'a desservi. De p., il faut remarquer...* = PLUS OU MOINS. loc. adv. Un peu plus ou un peu moins. *Cela vous coûtera dix écus, p. ou moins. Il souffre tous les jours p. ou moins. Il a plu tous les jours p. ou moins.* On dit, dans un sens analogue, *P. ou moins grand ; P. ou moins gros. Etc.* = QUI PLUS, QUI MOINS. loc. adv. Les uns plus, les autres moins. *Ils y ont tous contribué, qui p., qui moins.* Fam. = NI PLUS NI MOINS QUE. loc. comparative. Tout de même que. *Je ne vous aime ni p. ni moins que si j'étais votre frère.* Fam. = NON PLUS. loc. adv. Aussi, pareillement. *Vous ne le voulez pas, ni moi non p. Mazarin, qui n'avait pas la cruauté de Richelieu, n'en avait pas non p. la grandeur.* = NON PLUS QUE. loc. comparative. Pas plus que. *On n'exige rien de vous, non p. que de votre ami. Je ne me fie pas à lui, non p. qu'à son frère.* = SANS PLUS. locut. adv. qui se construit avec le verbe à l'infinitif, ou avec un nom substantif et la prép. *de*. *Sans p. différer*, Sans différer davantage. *Sans p. de façon*, Sans faire plus longtemps des façons. *Sans p. de formalités.* ‖ S'emploie quelquefois absolum., et sign. alors Sans rien ajouter. *Je jouerai encore une partie, sans p. Je tiendrai vingt fr., sans p.* = PLUS TÔT, PLUS TARD, PLUS LOIN, PLUS PRÈS. loc. adv. de temps et de lieu, qui se construisent tantôt sans l'article, tantôt avec l'article, selon qu'elles jouent le rôle de comparatif ou celui de superlatif. *Arriver p. tôt, p. tard, un peu p. tard. Il vaut mieux arriver p. tôt que p. tard. Allez p. loin. Il est arrivé p. tard que moi. Il faut regarder cela de p. près. Le p. tôt qu'il a pu. Vous le verrez au p. tard dans deux jours. C'est le p. loin qu'on puisse aller. J'étais le p. près possible.* — Absol., *Au p. tôt*, Dans le plus court délai. *Partez au p. tôt.* ‖ On dit aussi substant., *Le p. tôt, le p. tard, le p. loin, le p. près sera le mieux.* ‖ *Plutôt*, en un seul mot, avec retranchement de l'S. Voy. PLUTÔT.

Obs. gram. — *Plus* demande tantôt un *que*, tant un *de* après l'adjectif qu'il modifie. Il est suivi d'un *que*, quand il exprime une comparaison : *L'envie est p. irréconciliable que la haine. Les sages doutent p. que les ignorants.* Il est suivi de la prép. *de* : 1° Lorsqu'il forme un superlatif. *Démosthène fut le p. éloquent des orateurs de la Grèce, et Caton le p. sage des Romains.* 2° Lorsqu'il est adverbe de quantité, c.-à-d. lorsque le terme de comparaison énoncé après *plus* marque quelque mesure précise et positive de cette quantité : *Il est p. grand de toute la tête. Il a p. de vingt ans. Il a fait p. de dix lieues à pied. Il est p. d'à moitié persuadé. De l'argent p. d'à moitié dépensé.* — Lorsque *plus* est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'indicatif, on met *ne* avant le verbe : *Les richesses sont souvent p. funestes que la pauvreté n'est incommode.* S'il est suivi de *que* et d'un verbe à l'infinitif, on répète avant cet infinitif la préposition que demande l'adjectif qui précède : *Il est p. beau de vaincre ses passions que de vaincre ses ennemis. Nous sommes p. portés à nous excuser qu'à reconnaître nos torts.* — *Plus d'un*, collectif partitif ou adverbe de quantité, demande le verbe qui suit au singulier : *P. d'un témoin a déposé.* Toutefois il veut le verbe au pluriel, quand celui-ci est réciproque, et par conséquent exprime l'action de deux ou plusieurs sujets : *A Paris on voit p. d'un fripon qui se dupent l'un l'autre.* V. COMPARAISON.

Syn. — *Davantage.* — *Plus* s'emploie pour établir explicitement et directement une comparaison ; *davantage*, en rappelle implicitement l'idée, et la renverse. Après *plus*, on met ordinairement un *que*, qui amène le second terme, ou le terme conséquent du rapport énoncé dans la phrase comparative. Après *davantage*, on ne doit jamais mettre *que*, parce que le second terme est énoncé auparavant. Ainsi on dira par une comparaison directe et explicite : Les Romains avaient *plus* de bonne foi que les Grecs ; L'aîné est *plus* riche que le cadet. Mais dans la comparaison inverse et implicite, il faut dire : Les Grecs n'ont guère de bonne foi, les Romains en ont *davantage* ; Le cadet est riche, mais l'aîné l'est *davantage*. = *De plus, D'ailleurs, Outre cela.* — *De plus* s'emploie fort à propos, lorsqu'il est seulement question d'ajouter une raison à celles qu'on a déjà dites : il sert précisément à multiplier, et n'a de rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* est à sa vraie place, lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison de différente espèce à celles qu'on vient de rapporter : il sert proprement à rassembler, et a un rapport particulier à la diversité. *Outre cela*, est d'un usage très-convenable lorsqu'on veut augmenter, par une nouvelle raison, la force de celles qui suffisaient par elles-mêmes : il sert principalement à renchérir, et a un rapport spécial à l'abondance. Pour qu'un État se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir soient dociles, et que *de plus* les lois y soient judicieuses. Il y aura toujours des guerres entre les hommes, parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne, que *d'ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels. L'Écriture sainte nous prêche l'unité d'un Dieu ; la raison nous la démontre ; *outre cela*, toute la nature nous la fait sentir. — V. aussi le mot MIEUX.

PLUSIEURS. adj. pl. 2 g. (lat. *plures*). Un nombre indéfini. *Il est arrivé p. bâtiments. Il s'est donné p. combats. Avoir p. affaires. Je crois cela par p. raisons.* ‖ Se dit aussi D'un nombre plus ou moins considérable faisant partie d'un autre nombre plus grand. *Parmi ce grand nombre de gens, il y en eut p. qui voulurent. P. d'entre eux périrent. De toutes ces choses, il y en a p. à rejeter.* = *Plusieurs*, s'emploie souvent substant., et alors il signifie Plusieurs personnes. *Il ne faut pas que p. pâtissent pour un seul. P. prétendent que... P. ont cru à cette nouvelle.* = Syn. Voy. BEAUCOUP.

PLUS-PÉTITION. s. f. T. Jurispr. Demande trop forte et qui excède ce qu'on a droit d'obtenir en justice. *La p.-pétition ne nuit point en France.*

PLUS-QUE-PARFAIT. T. Gramm. Voy. TEMPS.

PLUS-VALUE. s. f. Voy. VALUE.

***PLUTON.** s. m. (gr. Πλούτων). T. Mythol.

Enc.—Dans la mythologie gréco-romaine, Pluton était le dieu des enfers. Fils de Saturne et de Rhéa, il échappa à la mort, comme ses frères Jupiter et Neptune, et reçut en partage l'empire des ombres. Dans le principe, les Grecs l'appelaient *Aïdès* (qui rend invisible) ; mais, par la suite, ce nom leur rappelant une idée trop terrible, ils le remplacèrent par celui de *Pluton* (l'enrichisseur), qui paraît avoir été employé pour la première fois par le poëte Euripide. Les Romains le nommaient *Dis* (de *dives*, riche), *Væjovis* (Jupiter sinistre) et *Orcus*. Pluton avait épousé *Proserpine*, fille de Cérès, qu'il avait enlevée dans le vallon d'Enna en Sicile. De tous les dieux auxquels les anciens rendaient un culte, Pluton était le plus impitoyable, et, par cela même, celui que les hommes redoutaient le plus ; aussi, lui donnait-on les épithètes d'*adamastos* (l'inflexible), de *stygéros* (terrible) etc. Pour la même raison, ce dieu ne figurait que dans un très-petit nombre de mythes, et son culte était fort peu répandu. En Grèce, on l'honorait surtout à Elis, à Nysa, à Coronée, à Olympie, et à Athènes ; en Italie, il n'avait guère de temples qu'à Rome, à Crotone et sur le mont Soracte. A Rome, le 20 juin, jour de sa fête, son temple seul était ouvert. En Sicile, les Syracusains lui sacrifiaient, chaque année, deux taureaux noirs, près de la source de Cyané où la tradition plaçait l'enlèvement de Proserpine. Dans le principe, les habitants du Latium lui immolèrent, dit-on, des victimes humaines, mais, plus tard, ils y substituèrent des taureaux ou des brebis de couleur noire, qu'on offrait toujours par nombre pair, contrairement à ce qui se faisait pour les autres dieux. — Les artistes représentaient Pluton à peu près comme Jupiter et Neptune, mais en lui donnant des traits plus sévères. Ce dieu se reconnaît encore à sa chevelure, qui lui couvre le front, à l'ample tunique qui entoure son corps, à la couronne qui surmonte sa tête. Les attributs qu'on lui donne le plus habituellement sont la clef et le chien infernal, Cerbère. La Fig. ci-dessus est la reproduction de la statue de Pluton qui existe au musée Pio-Clementino, à Rome.

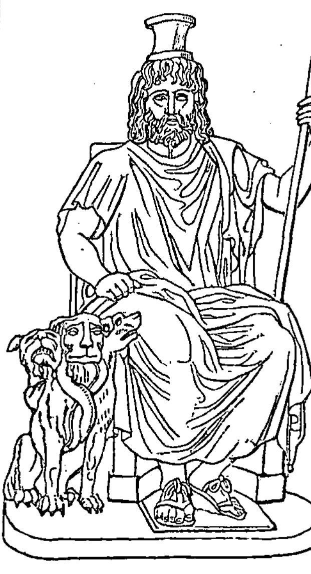

***PLUTONIEN, IENNE.** adj. ***PLUTONISTE.** s. m. Voy. GÉOLOGIE.

PLUTÔT. adv. (R. *plus tôt*). Sert à marquer la préférence. *Je choisirais p. celui-ci que celui-là. Je mourrai p. que de le souffrir. P. la mort que l'esclavage. P. mourir que de faire une lâcheté.* — Absol., *Je ne le souffrirai point, je mourrai p. Voyez, examinez p. vous-même.*

‖ *Il n'eut pas p. dit, pas p. fait telle chose qu'il s'en repentit.* A peine eut-il dit, eut-il fait telle chose qu'il s'en repentit.

PLUVIAL. s. m. (latin. *pluvia*, pluie). T. Liturg. Grande chape que portent, à la messe et aux vêpres, le chantre, le sous-diacre et l'officiant, quand il encense. Voy. Chape.

PLUVIALE. adj. f. *Eau p.*, Eau de pluie.

***PLUVIAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Pluvier.

PLUVIER. s. m. T. Ornith.

Enc. — Les *Pluviers*, les *Œdicnèmes* et les *Vanneaux* forment, dans la famille des *Échassiers pressirostres* de Cuvier, un groupe assez naturel, qui a reçu de plusieurs ornithologistes le nom de *Charadriées*. Ces trois genres se ressemblent par la forme générale du corps, et par leur bec qui est médiocre, droit, comprimé, et renflé au bout. En outre, leurs tarses sont longs, réticulés ou scutellés, et l'on peut dire qu'ils n'ont que 3 doigts, car le pouce manque complétement dans les deux premiers, et, chez les Vanneaux, il est si petit, qu'il ne peut toucher la terre.

1° Les *Pluviers* (*Charadrius*) ont le bec renflé en dessus seulement, et occupé dans les deux tiers de sa longueur par les fosses nasales, ce qui le rend plus faible. Leur nom leur vient de ce qu'ils sont de passage chez nous à l'époque des pluies de l'automne et du printemps. Ces oiseaux vivent généralement réunis en troupes parfois considérables, et fréquentent, soit les plaines humides et limoneuses, soit les bords graveleux des rivières. Indolents et peu rusés, ils ont le vol bas et la démarche gracieuse et légère. Ils se nourrissent de vers de terre, de coléoptères et de mollusques. Ils ont l'habitude de frapper presque continuellement la terre de leurs pieds pour mettre en mouvement les vers et autres animaux dont ils font leur proie. Deux fois par an ils émigrent. En général, ils ne se construisent pas de nid ; ils déposent leurs œufs dans un enfoncement, sur la terre ou sur le sable. La chair de la plupart d'entre eux est très-délicate. Parmi les espèces que l'on rencontre chez nous, nous nommerons d'abord le *Pl. doré* (*Ch. pluvialis*), qui est noirâtre, pointillé de jaune sur les bords des plumes et à ventre blanc. Nous citerons encore le *Guignard* (*Ch. morinellus*), gris ou noirâtre, à plumes bordées de gris fauve et au bas-ventre blanc ; et le *Pl. à collier* (*Ch. hiaticula*), gris dessus et blanc dessous avec un collier noir. Beaucoup de Pluviers étrangers ont les jambes ecussonnées, tandis que les nôtres les ont réticulées tel est le *Pl. à tête noire* (*Ch. melanocephalus*) [Fig. 1], qui habite l'Egypte, et dont Vieillot a fait un genre particulier sous le nom de *Pluvian*. D'autres ont les ailes armées d'un tubercule corné. Enfin une espèce, appelée pour cela *Pl. à lambeaux*, a une membrane jaune qui pend aux angles du bec : elle habite Pondichéry.

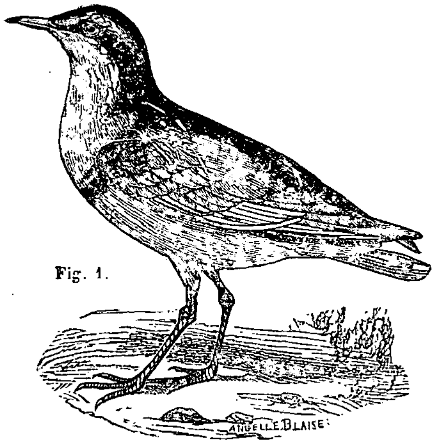

Fig. 1.

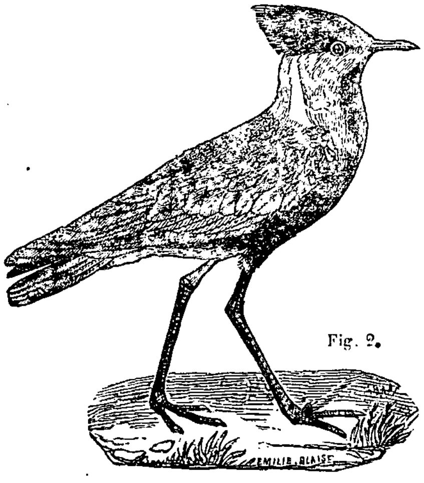

Fig. 2.

2° Les *Œdicnèmes* (*Œdicnemus*) ont le bout du bec renflé en dessous comme en dessus, et la fosse des narines étendue seulement sur la moitié de sa longueur. Ils vivent de préférence dans les lieux pierreux et incultes. Le type de ce genre est l'*Œd. ordinaire* (*Œ. crepitans*), vulgair. appelé *Courlis de terre*. Il est grand comme une Bécasse, d'un gris fauve avec une flamme brune sur le milieu de chaque plume, et le ventre blanc. Cet oiseau, d'un naturel craintif et farouche, reste en repos pendant le jour, et ne va chercher sa nourriture qu'au coucher du soleil : il pousse alors des cris forts et retentissants. On le trouve tout l'été en assez grand nombre dans différentes parties de la France.

3° Les *Vanneaux* (*Vanellus*) ne diffèrent guère des Pluviers que par la présence d'un pouce rudimentaire et parfois presque imperceptible. Leurs mœurs sont d'ailleurs analogues à celles de ces oiseaux, et, comme eux, ils ont l'habitude de frapper la terre avec leurs pieds. Le *V. gris* (*V. squatarola*), appelé aussi *Vanneau-pluvier*, va de compagnie avec les Pluviers. Le *V. huppé* (*V. cristatus*) est un joli oiseau, grand comme un Pigeon, d'un noir bronzé, avec une huppe longue et déliée. Cette espèce arrive chez nous au printemps, vit dans les prés, y niche, et part en automne. Il y a aussi dans les pays chauds, des espèces dont l'aile est armée d'un ergot, et d'autres qui portent à la base du bec des caroncules ou lambeaux charnus. Parmi les espèces armées, nous citerons le *V. à aigrette* (*V. spinosus*) [Fig. 2], qui habite principalement la Syrie et la Perse.

PLUVIEUX, EUSE. adj. (lat. *pluviosus*). Abondant en pluie ; se dit Du temps et de la saison. *Un jour p. La saison pluvieuse. Un climat p.* ‖ Qui amène la pluie. *Un vent p. Un signe p. Une constellation pluvieuse.*

* **PLUVINER.** v. n. Pleuvoir légèrement.

***PLUVIOMÈTRE.** s. m. T. Phys. Voy. Pluie.

PLUVIÔSE. s. m. Voy. Calendrier.

PNEUMATIQUE. adj. 2 g. (gr. πνεῦμα, souffle, air). T. Physique. Qui est relatif à l'air et aux fluides aériformes. *Physique p. Chimie p. Machine p. — Cuve p.*, Voy. Gaz. *Briquet p.*, Voy. Briquet. ‖ *Pneumatique*, s'emploie aussi substant., et signif. alors La physique pneumatique, c.-à-d. la partie de la physique qui traite des propriétés de l'air et des fluides aériformes.

Enc. — I. La *Machine pneumatique* est un appareil qui sert à faire le vide dans un espace donné, ou, plus exactement, à raréfier l'air, car elle ne peut donner le vide absolu. Cette machine, qui est indispensable pour une foule d'expériences de physique, a été inventée par Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, en 1650. Mais sa machine n'avait qu'un seul corps de pompe. C'est le physicien anglais Hawksbee qui, le premier, imagina de la construire avec deux corps de pompe, afin de faciliter sa manœuvre, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

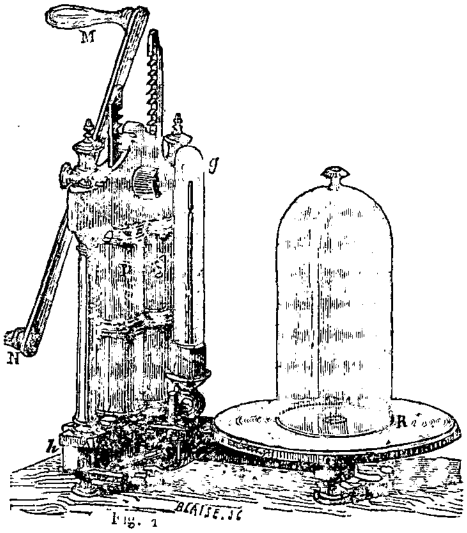

Fig. 1

La Fig. 1 représente la vue extérieure de l'appareil ; la Fig. 2 représente la disposition intérieure à la base de la machine, et la Fig. 3 en représente la coupe ; mais, pour cette dernière, il est à remarquer que le plan de la coupe passe, pour la partie antérieure, par le milieu du piston D, et, pour la postérieure, par le milieu de la machine entière. Dans chacun des cylindres D et S (Fig. 1), se trouve un piston B (Fig. 3), formé de plusieurs rondelles de cuir superposées qui monte et descend au moyen d'une tige à crémaillère. A cet effet, chacune des tiges engrène avec un pignon, qu'on fait marcher alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, au moyen de la manivelle MN, en sorte que lorsque l'un des pistons s'élève, l'autre s'abaisse. Le piston B (Fig. 3) est formé de plusieurs rondelles superposées, et huilé de manière que, quelle que soit sa position, il tienne bien le vide c.-à-d. ne laisse pas passer l'air entre son contour et le corps de pompe. La Fig. 4 représente la coupe du piston : on y observe une soupape très-légère, *s*, qui s'ouvre de bas en haut ; elle se lève quand la pression inférieure est un peu plus grande que la supérieure, et, dans le cas contraire, elle reste hermétiquement fermée. Les deux corps de pompe sont mastiqués à leur base sur un support de cuivre qui se termine à l'extrémité opposée par un plateau R, recouvert d'une lame de verre épais dont la surface est dressée avec soin : on désigne ce plateau sous le nom de *Platine*. C'est sur lui que se place la *Cloche*, c.-à-d. le récipient où l'on fait le vide. Le bord de cette cloche est également dressé avec un soin minutieux, afin qu'il s'applique exactement sur la platine, et que l'air ne puisse se glisser entre elle et la cloche. Une légère couche de suif achève d'établir l'adhérence. Au centre du plateau (Fig. 2) est une ouverture qui fait communiquer l'intérieur de la cloche avec les corps de pompe au moyen du canal R*d*, lequel se partage au point *d* en deux bras, dont l'un aboutit à la partie inférieure du cylindre D, et l'autre à celle du cylindre S. Outre les soupapes placées dans l'intérieur de chaque piston, chaque corps de pompe a une soupape particulière : c'est la tige *ca* (Fig. 3), qui glisse à frottement dur dans la masse du piston, et qui se termine inférieurement par le tronc de cône *a*. Comme on le voit, cette soupape s'ouvre et se ferme par le mouvement même du piston. Quand celui-ci monte, il la soulève, le renflement *c* vient s'appuyer contre la plaque supérieure du corps de pompe ; quand il descend, il entraîne la tige avec lui, et le tronc de cône s'applique dans l'ouverture conique qui est au-dessous, et la communication entre le corps de pompe et le récipient se trouve fermée. — Maintenant supposons que le piston soit au milieu de sa course, que les soupapes *s* du piston et *a* du corps de pompe soient ouvertes, et que l'air soit sous la pression atmosphérique, dans la cloche, dans le conduit et dans le corps de pompe. Si l'on abaisse le piston, la soupape du corps de pompe *a* se ferme, et l'air ne peut plus repasser du corps de pompe dans la cloche ; il s'échappe donc par la soupape du piston *s*, et il n'en reste plus quand le fond du piston est venu s'appliquer sur le fond du corps de pompe. Alors, le piston étant soulevé, le vide se ferait si les soupapes restaient fermées ; mais la seconde soupape *a* s'ouvre, l'air de la cloche arrive pour remplir le vide, et la première soupape *s* reste fermée à mesure que le piston s'élève, parce que la pression de l'air inférieure au piston est toujours moindre que la pression supérieure. Quand le vide est fait, la pression atmosphérique qui s'exerce sur le piston n'étant plus contre-balancée par aucune pression intérieure, il faut, pour le soulever, faire un effort de 1 kil. 033 pour chaque centim. carré de sa surface, non compris l'effort nécessaire pour vaincre le frottement. Cette pression énorme rendait excessivement pénible la manœuvre des anciennes machines à un seul corps de pompe et à un seul piston. Mais l'emploi des deux corps de pompe supprime cet inconvénient, car les pressions exercées par l'atmosphère sur les deux pistons se font alors équilibre. — Il est facile de com-

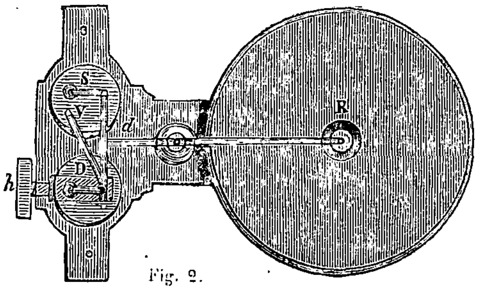

Fig. 2.

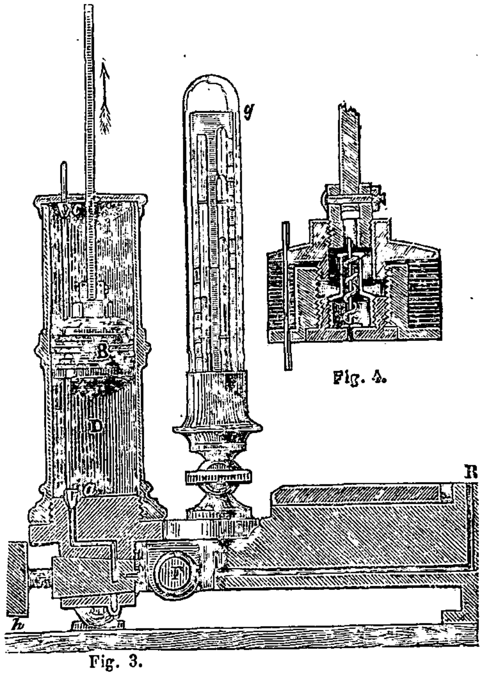

Fig. 4.

Fig. 3.

prendre, d'après le jeu de la machine pn., que l'on doit pouvoir calculer aisément la raréfaction de l'air produite dans la cloche, quand une fois on connaît le rapport de sa capacité avec celle du corps de pompe. « Si, par ex., dit Pouillet, la capacité du corps de pompe est la 10° partie de la capacité de la cloche et du conduit, il arrivera dans le corps de pompe 1/11° de l'air qu'il faut enlever pour avoir le vide. On rabaisse le piston, la seconde soupape se ferme et l'air se comprime de plus en plus : bientôt son élasticité l'emporte sur celle de l'air extérieur ; il soulève la première soupape et s'échappe dans l'atmosphère. Un autre coup de piston fait sortir encore 1/11° de l'air restant; puis, en continuant ce jeu alternatif, on fait sortir à chaque coup 1/11° du reste, puis 1/11° du reste, et ainsi de suite. D'où l'on voit que jamais le vide ne se pourra faire, puisque, en prenant la 11° partie d'une quantité et la 11° partie des restes successifs, on ne peut jamais parvenir à prendre cette quantité tout entière. Mais on parvient cependant à réduire l'air de la cloche à une élasticité de plus en plus faible, qui peut arriver à n'être plus que 2 millimètres. La rapidité de l'opération dépend du rapport qui existe entre la capacité du corps de pompe et celle de la cloche. Ce rapport étant donné, on peut calculer facilement combien il faut de coups de piston pour réduire l'air à une tension donnée ; et ensuite on peut, par la loi de Mariotte, calculer le poids de l'air qui reste, quand on connaît le poids du volume primitif. »

Dans les machines pneumatiques, on emploie quelquefois le baromètre ordinaire pour mesurer la tension de l'air que contient le récipient, mais le plus souvent on se sert d'un petit instrument, appelé *Éprouvette* ou *Baromètre tronqué*, qui est renfermé dans une cloche de verre longue et étroite *g* (Fig. 1 et 3), laquelle communique avec le conduit qui va du récipient aux corps de pompe. Cette communication peut d'ailleurs être interrompue et rétablie à volonté au moyen d'un robinet. La Fig. 5 représente une éprouvette isolée, longue d'environ 18 centim. La branche fermée est complétement remplie de mercure, de sorte que le métal ne commence à baisser que lorsque la pression exercée par l'air sur la branche ouverte est réduite au quart de la pression atmosphérique ordinaire. Lorsqu'on a atteint ce degré de raréfaction, l'éprouvette indique constamment la pression de l'air dans le récipient, pression qui est égale à la différence de hauteur du niveau du mercure dans les deux branches. Si l'on parvenait à faire complétement le vide, les deux sommets du mercure dans la branche fermée et dans la branche ouverte seraient exactement au même niveau. Si le premier s'élève à 1 millim. au-dessus du second, le vide est fait à 1 mill., c'est-à-dire que la tension du gaz restant est de 1 mill. de mercure. Lorsqu'on laisse rentrer l'air dans l'appareil, ce qui se fait au moyen de la *Clef* ou robinet F (Fig. 1 et 3), lequel sert aussi à établir et à intercepter la communication entre le corps de pompe et le récipient, la pression que l'air exerce sur la colonne mercurielle de la branche ouverte repousse si vivement le métal contre le sommet de la branche fermée, que le tube de verre se briserait si l'on ne modérait la rapidité de la rentrée.

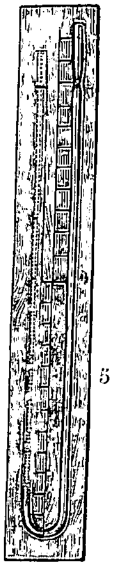
5

Dans la plupart des machines, on a adopté une disposition très-ingénieuse, imaginée par Babinet, qui permet de faire le vide à moins de 1 millim. Elle consiste, lorsque la machine fonctionnant à la manière ordinaire cesse de raréfier l'air, à intercepter la communication de l'un des corps de pompe, du corps de pompe D, par ex., avec le récipient (Fig. 2), et en même temps à établir une communication entre les deux corps de pompe, au moyen du conduit *v*. Alors le corps de pompe S est le seul qui aspire l'air du récipient. En conséquence, quand le piston de S s'abaisse et que celui de D monte, l'air qui se trouve au-dessous du piston dans le cylindre S, est refoulé dans le cylindre D. Mais ensuite, quand le piston du cylindre S commence à s'élever et celui du cylindre D à s'abaisser, l'air qui a passé dans ce dernier corps de pompe est empêché, par la fermeture de la communication entre les deux cylindres, de retourner dans le corps S ; alors il se condense au-dessous du piston de D jusqu'à ce qu'il ait acquis une tension assez forte pour soulever la soupape de ce piston et s'échapper au dehors. On obtient ce résultat au moyen d'un robinet *h* (Fig. 1, 2 et 3) percé de trois canaux, qui, selon la position qu'on lui donne, fait communiquer les deux corps de pompe ou intercepte leur communication.

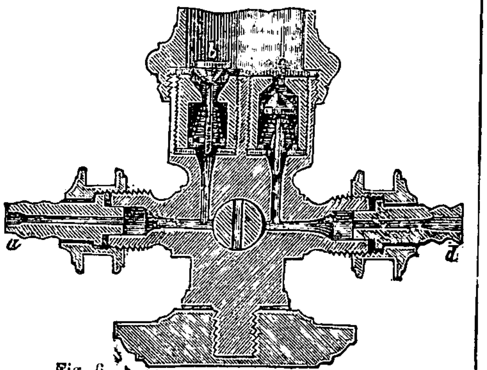

Fig. 6.

II. La *Machine à compression* sert, comme son nom l'indique, à comprimer de l'air ou tout autre gaz. Elle ne diffère presque pas, quant à sa forme générale, de la machine pn. La seule différence essentielle entre les deux appareils réside dans la disposition des soupapes qui, dans la machine à compression, s'ouvrent de haut en bas, tandis que, dans la machine pn., elles s'ouvrent de bas en haut. Au reste, la machine à compression construite sur le plan de la machine pn. a peu d'applications ; mais il en est autrement des *Pompes de compression :* celles-ci sont d'un fréquent usage, et offrent diverses dispositions suivant l'emploi auquel elles sont destinées. La Fig. 6 représente le mécanisme d'une petite pompe à compression qui peut servir à faire passer un gaz d'un récipient dans un autre, par ex., du gaz acide carbonique dans un vase rempli d'eau, pour fabriquer de l'eau de Seltz. Le réservoir à vider est vissé en *a*, et le récipient à remplir en *d*. Lorsque le piston se soulève, la soupape *b* s'ouvre, et le gaz est aspiré dans le corps du cylindre, dont on voit la partie inférieure. Lorsque le piston s'abaisse, la soupape *b* se ferme, tandis que la soupape *c* s'ouvre, de sorte que le gaz est chassé dans le récipient *d*.

* **PNEUMATISME.** s. m. Voy. Médecine.

PNEUMATOCÈLE. s. f. (gr. πνεῦμα, air ; κήλη, tumeur). T. Chir. Voy. Pneumatose.

PNEUMATOLOGIE. s. f. (gr. πνεῦμα ; λόγος, discours). T. Philos. et Théol.

Enc.—Dans presque toutes les langues, et notamment dans la langue grecque et dans la latine, le mot qui signifie le *souffle* de la respiration a été employé, par analogie, pour désigner la substance immatérielle. Dans le langage de la philosophie, le terme de *Pneumatologie* signifie donc la science des substances spirituelles, et jadis on nommait ainsi cette partie de la métaphysique qui traite de l'âme humaine et de Dieu. Aujourd'hui, cependant, ce mot n'est plus usité dans ce sens ; quand on l'emploie, on entend désigner simplement la science des êtres spirituels qui sont placés entre l'homme et Dieu, ou la doctrine des Anges. L'existence de pareils êtres est-elle réelle? La philosophie ne peut nous donner aucune réponse. Elle est obligée de reconnaître que notre raison, par elle-même, est incapable de rien atteindre, rien apprendre, rien démontrer à ce sujet. Mais si elle est incapable d'affirmer l'existence de ces êtres intermédiaires, elle ne peut pas davantage en établir la non-existence. Cette question est donc du nombre de celles pour lesquelles nous devons nous en rapporter à la révélation et nous tenir strictement à ce qu'elle enseigne. Au reste, la croyance à l'existence d'esprits intermédiaires à Dieu et à l'homme, créés tous bons, mais dont plusieurs sont devenus méchants par leur faute, est une croyance universelle, qui ne s'explique que par le fait d'une révélation primitive. Seulement, plusieurs peuples, particulièrement les Perses, et certaines sectes religieuses ou mystiques, comme les Gnostiques et les Alexandrins, ont ajouté à la vérité première les rêveries les plus extravagantes, et ont presque annihilé Dieu par l'exubérance de leurs créations pneumatologiques.

* **PNEUMATOSE.** s. f. (gr. πνεῦμα). T. Méd.

Enc.—*Pneumatose* est un terme générique qui s'applique à toute maladie résultant de la présence d'un gaz dans une cavité du corps ou entre les éléments d'un tissu. Ainsi, la pn. du tissu cellulaire constitue l'*Emphysème*, celle de la plèvre le *Pneumothorax*, celle du péricarde le *Pneumopéricarde*, celle du scrotum ou de la tunique vaginale le *Pneumatocèle*, celle de l'utérus la *Physométrie;* enfin, la pn. gastrique ou intestinale est appelée *Tympanite*, *Météorisme*, et, dans le langage ordinaire, *Coliques venteuses*. La pn. peut résulter : 1° d'une plaie qui a donné accès à l'air dans l'intérieur des organes, ainsi qu'il arrive fréquemment dans les plaies pénétrantes du poumon ; 2° de la décomposition de quelque matière organique, comme on l'observe parfois dans la fièvre typhoïde, ou comme celle qui se développe dans l'utérus à la suite de la rétention de fragments du placenta ; 3° de la fermentation des substances introduites dans le tube digestif : celle-ci est spéciale à l'estomac et à l'intestin ; 4° d'une sécrétion anormale des tissus, sans qu'ils présentent aucune altération particulière. Cette dernière classe constitue les pneumatoses *idiopathiques;* elles sont rares et accompagnent surtout certaines névroses. Quant aux *flatuosités*, c.-à-d. à l'accumulation de gaz dans les intestins qui a lieu habituellement chez quelques personnes pendant le travail de la digestion, elles ne constituent point une maladie. Tout au plus signifient-elles que la digestion s'opère avec quelque difficulté. Les gaz qui se forment ainsi dans l'acte régulier de la digestion se composent d'oxygène, d'azote, d'hydrogène pur ou carboné ou sulfuré, et d'acide carbonique, mélangés en proportions variables. La quantité proportionnelle d'oxygène est plus considérable dans l'estomac, et va en diminuant dans les autres parties du canal alimentaire ; le gaz acide carbonique suit la progression contraire ; l'azote et l'hydrogène occupent particulièrement les gros intestins. Les gaz qui sont le produit de mauvaises digestions ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse sont aussi composés des éléments que nous venons d'indiquer ; mais ceux qui sont sécrétés par cette membrane, sous l'influence d'une névrose, de l'hypochondrie, de l'hystérie, etc., sont inodores, et paraissent composés d'acide carbonique et d'azote.—On emploie souvent avec succès, contre les pneumatoses gastro-intestinales, les infusions chaudes de tilleul, de camomille, de fleurs d'oranger, d'anis, de menthe, d'angélique, etc. ; mais si la maladie tient à un état inflammatoire ou à une névrose, il faut employer de préférence les boissons adoucissantes ou les antispasmodiques. En général, les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules ou la gélatine, et se nourrir de viandes faites, de mets légèrement excitants.—V. Emphysème et Tympanite.

* **PNEUMOGASTRIQUE.** adj. (grec. πνεύμων, poumon ; γαττὴρ, ventre). T. Anat. *Nerf p.*, Voy. Encéphale et Nerveux.

PNEUMONIE. s. f. (gr. πνεύμων). T. Méd. Inflammation du poumon. V. Respiration. = Pneumonique. adj. et s. 2 g. *Celui, celle qui est atteinte de pneumonie. || Se dit aussi Des remèdes propres aux maladies du poumon. *Le lierre terrestre est un remède p. Le tussilage est un bon p.* Peu usité.

* **PNEUMORE.** s. f. T. Entom. Voy. Criquet.

* **PNEUMORRHAGIE** et **PNEUMOHÉMORRHAGIE.** s. f. T. Méd. Voy. Hémoptysie et Hémorrhagie.

* **PNEUMOTHORAX.** s. m. (gr. πνεύμων ; θώραξ, poitrine). T. Méd. Voy. Respiration.

PNYX. s. m. (gr. Πνὺξ). T. Antiq. Place demi-circulaire où se tenait quelquefois l'assemblée générale du peuple, à Athènes.

* **POA.** s. m. T. Bot. Voy. Graminées.

* **POAYA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

POCHADE. s. f. T. Peint. Croquis exécuté rapidement, et où l'on se contente d'indiquer les masses. || * Par ext., Œuvre littéraire faite à la hâte et le plus souvent burlesque.

POCHE. s. f. Espèce de petit sac d'étoffe, etc., attaché à un vêtement, pour y mettre ce qu'on veut porter ordinairement sur soi. *Mettre, fourrer quelque chose dans sa p., dans ses poches. Avoir, tenir les mains dans ses poches. Un mouchoir de p. Un pistolet de p.* || Fig. et fam., *Mettre en p.*, Mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination. — *Payer de sa p.*, Payer de ses propres deniers, et particul., Payer avec l'argent qu'on destinait à ses menues dépenses personnelles. *L'argent de la p., l'argent de p.*, La somme réservée qu'on destine à ses menus plaisirs, à ses petites dépenses personnelles; se dit aussi De la partie de sa solde dont le soldat a la libre disposition. — *Avoir ses mains dans ses poches*, Ne rien faire. *Cet homme n'a pas toujours eu ses mains dans ses poches*, Il s'est enrichi du bien d'autrui. *Il n'a pas toujours les mains dans les poches*, Il est sujet à dérober. — *Manger son pain dans sa p.*, Voy. Pain. — *Acheter chat en p.*, Conclure un marché sans connaître l'objet qu'on achète. *Vendre chat en p.*, Vendre une chose sans l'avoir montrée. || Grand sac de toile dont on se sert pour mettre du blé, de l'avoine. *Une p. de blé, d'avoine.* || Par analogie, Faux pli très-apparent et formant une espèce de sac vide que fait un vêtement mal taillé. *Cet habit fait des poches aux entournures.* || Se dit aussi vulgair. Des cavités naturelles ou accidentelles que présentent diverses parties de l'économie animale. *Le pélican met dans sa p. le poisson qu'il a pris. Tirer la p. d'une volaille. La p. des marsupiaux est formée par un repli de la peau de l'abdomen. La p. des eaux. Il y avait une p. au fond de l'abcès.* || T. Chasse. Sorte de filet dont on se sert pour prendre des lapins au furet. || T. Luthier. V. Pochette. || * T. Métall. Cuiller de fer à long manche, dont on se sert pour puiser le métal en fusion.

POCHER. v. a. (R. *poche*). T. Cuisine. *P. des œufs*, Les recouvrir, quand on les fait cuire, d'une couche de blanc, de manière que le jaune se trouve renfermé comme dans une poche. || Figur. et pop., *P. l'œil*, Par un coup donné sur l'œil, déterminer une contusion des parties molles environnantes, lesquelles se gonflent et recouvrent plus ou moins le globe oculaire. = Poché, ée. part. || Fig. et pop., *Avoir les yeux pochés au beurre noir*, Avoir les yeux pochés avec extravasation de sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. — *Une écriture toute pochée*, Une écriture où les lettres sont mal formées et pleines de taches d'encre.

POCHETER. v. a. Porter dans sa poche ; ne se dit que De certaines choses bonnes à manger, et qu'on croit rendre meilleures en les portant quelque temps dans la poche. *P. des olives, des truffes, etc.* || On dit neutral., *Laisser p. des olives, etc.* = Pocheté, ée. p. *Des olives pochetées.* = Conj. Voy. Achever.

POCHETTE. s. f. Petite poche; ne se dit guère qu'en parl. à un enfant. *Mets ces bonbons dans ta p.* || Sorte de petit filet pour la chasse. || Petit violon, appelé aussi *Poche*, que les maîtres à danser portent dans leur poche, et dont ils se servent pour donner leçon.

* **PODAGRAIRE.** s. f. T. Bot. V. Ombellifères.

PODAGRE. s. f. (grec. ποῦς, ποδὸς, pied ; ἄγρα, proie). T. Méd. V. Goutte. = Podagre. adj. et s. 2 g. Qui a la goutte aux pieds, et, par ext., Qui a la goutte, en quelque partie du corps que ce soit. *Elle est p. C'est un podagre.*

* **PODALIRE.** s. m. T. Entom. Voy. DIURNES.

* **PODALYRIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

* **PODARGE.** s. m. T. Ornith. Voy. ENGOULEVENT.

PODESTAT. s. m. (lat. *potestas*, pouvoir). Magistrat qui était chargé de la justice et de la police dans certaines villes d'Italie au moyen âge. *La charge du p. était annuelle. Il y a eu des podestats dans quelques villes de la Provence, et notamment à Arles.*

PODIUM. s. m. [On prononce *Podiome.*] T. Antiq. Voy. AMPHITHÉÂTRE.

* **PODOCARPE.** s. m. (grec. ποῦς, ποδὸς, pied; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. TAXINÉES.

* **PODOGYNE.** adj. 2 g. (grec. ποῦς; γυνὴ, femme). T. Bot. Voy. PISTIL.

* **PODOMÈTRE.** s. m. Voy. ODOMÈTRE.

* **PODOPHTHALME.** adj. et s. m. (grec. ποῦς; ὀφθαλμὸς, œil). T. Zool. Voy. CRUSTACÉS.

* **PODOPHYLLE.** s. m. (gr. ποῦς; φύλλον, feuille). T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

* **PODOSPERME.** s. m. (gr. ποῦς; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. GRAINE et PISTIL.

* **PODOSTÉMÉES** ou * **PODOSTÉMONÉES.** s. f. pl. (gr. ποῦς, ποδὸς, pied; στέμμα, couronne). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs apétales très-imparfaites, à fruit apocarpe et polysperme, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caractères bot.:* Plantes aquatiques, herbacées, sans stomates ni vaisseaux spiraux, ayant le *port des Hépatiques et des* Jongermanniées. Feuilles capillaires ou linéaires, ou déchiquetées irrégulièrement, parfois petites et imbriquées, décurrentes sur la tige, avec laquelle elles ne s'articulent pas. Fleurs axillaires ou terminales, peu apparentes, ordinairement hermaphrodites, nues, ou avec un calice très-imparfait, ou avec trois sépales s'ouvrant à travers une spathe irrégulièrement lacérée. Étamines hypogynes, variant de 1 à un nombre indéfini, disposées, tantôt autour de l'ovaire, tantôt sur un de ses côtés, distinctes ou monadelphes; anthères oblongues, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Pollen *en forme de sablier*, composé de deux sphérules, inséparablement unies dans le *Podostemon*. Ovaire 2- ou 3-loculaire, avec de nombreux ovules ascendants et anatropes, attachés à un placenta central et charnu; styles ou stigmates 2 ou 3, aigus et sessiles. Fruit capsulaire, légèrement pédicellé, muni de côtes, et s'ouvrant en deux ou trois valves par une déhiscence septifrage. Graines nombreuses, petites, dépourvues d'albumen, et contenant un embryon orthotrope bilobé. [Fig. 1. *Hydrostachys verruculosa* : Fleur femelle; 2. Calice; 3. Le même, ouvert pour montrer l'ovaire; 4. Graine; 5. Sa coupe verticale. — 6. *Marathrum fæniculaceum* : Fleur entière; 7. Péricarpe ouvert.] Les Pod. forment une petite famille composée seulement de 9 genres et de 25 espèces, qui habitent principalement l'Amérique méridionale. On ne leur connaît aucune propriété utile. Cependant, suivant Schomburgk, plusieurs espèces du genre *Lacis* donnent, quand on les incinère, une grande quantité de sel.

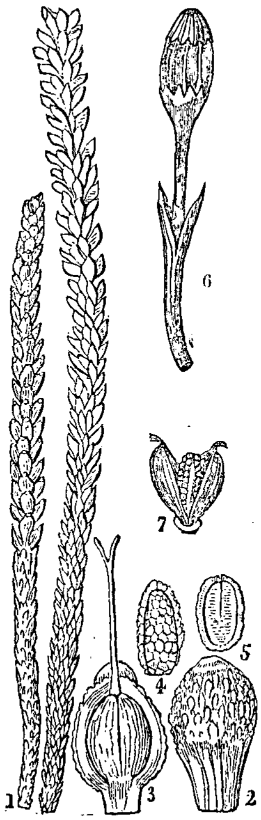

* **PODURE.** s. m. * **PODURELLE.** s. f. (gr. ποῦς; οὐρὰ, queue). T. Zool. Voy. THYSANOURES.

POECILE. s. m. (grec. ποικίλος, varié). T. Antiq. Portique public orné de peintures. *Le p. d'Athènes avait été peint par Polygnote et par Micon. Le p. de Sparte.* ‖ * T. Entom. Voy. CARABIQUES.

* **POECILOPODES.** s. m. pl. (gr. ποικίλος; ποῦς, pied). T. Zool. Nom donné par Latreille à la section des Crustacés qui comprend les Siphonostomes et les Xiphosures.

POÊLE. s. m. (latin. *pallium*, manteau?). Grande pièce d'étoffe noire ou blanche dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres. *P. de velours noir.* ‖ Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale. *Tenir les bouts du p.* — *Mettre un enfant sous le p.*, Légitimer un enfant né avant le mariage, parce qu'on étend le poêle sur lui à la cérémonie nuptiale. ‖ Le dais sous lequel on porte le saint sacrement dans les processions; et Celui qu'on présente au roi, aux princes, etc., lorsqu'ils font leur entrée dans une ville. *Porter le p. On le reçut sous le p.* On dit plus ordinairement *Dais.*

POÊLE. s. f. Ustensile de cuisine fait de tôle, de fer battu, etc., avec une longue queue ordinairement de fer, etc. *Poêle à frire. Essuyer une p. La queue, le cul de la p.* — Fig. et prov., *Il n'y en a point de plus empêché que celui qui tient la queue de la p.*, La personne chargée du soin principal d'une affaire, est toujours celle qui a le plus de peine et d'embarras. ‖ Se dit aussi De bassines ou de chaudières qui servent à différents usages. *P. à confitures. P. de cirier. Etc.*

POÊLE ou **POILE.** s.m. V. CHAUFFAGE. ‖ Par ext., en Allemagne, Chambre commune où est le poêle. *En Allemagne, toute la famille se tient habituellement dans le poêle.*

POÊLIER. s. m. Artisan qui fait des poêles et qui les pose.

POÊLON. s. m. Petite poêle, ordinairement de cuivre jaune, et plus profonde que la poêle. = POÊLONNÉE. s. f. Autant qu'un poêlon peut tenir.

POËME. s. m. [Dans ce mot et dans ses dérivés, O et E ou É, forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu.] T. Littér. Ouvrage en vers; ne se dit propr. que Des ouvrages d'une certaine étendue. *P. épique, héroï-comique. P. didactique, philosophique. P. lyrique, dramatique, pastoral. P. cyclique. P. satirique, etc.*

POÉSIE. s. f. (latin. *poesis;* gr. ποίησις, création). La parole, quand elle exprime l'idée au moyen d'images et du langage rhythmique. *La p. est appelée le langage des dieux. Les charmes de la p. L'enthousiasme de la p. La p. vit d'images. La p. élève l'âme.* ‖ L'art de composer des ouvrages en vers. *Cultiver la p. Exceller dans la p. Se connaître en p. Renoncer à la p.* ‖ Le mot *Poésie* est souvent accompagné d'une épithète qui sert à déterminer : 1° Le genre auquel appartient une œuvre poétique : *P. lyrique, épique, dramatique. P. élégiaque, pastorale, didactique, satirique, burlesque, etc.;* 2° La nature du sujet : *P. sacrée, profane. P. chrétienne. P. morale, philosophique, etc.;* 3° Le style que l'auteur a employé : *P. noble, élevée, familière, marotique, badine, etc.* 4° Les qualités de la versification proprement dite : *P. nombreuse, harmonieuse, douce, facile, dure, rocailleuse. La p. grecque est pleine d'harmonie.* ‖ En opposant l'un à l'autre le fond de la composition poétique et le langage rhythmique, on dit : *Des vers dénués de p. Cette strophe manque de p. Il y a beaucoup de p. dans cette ode. Il y a de la p. dans ses idées, mais il ne sait pas écrire en vers.* ‖ En parlant Des ouvrages en prose qui ont quelques-uns des caractères de la poésie, on dit : *Il y a beaucoup de p. dans Fénelon. Platon est plein de p.* — On dit aussi, *La p. du style*, en parlant D'un style où l'on trouve la hardiesse, les tours, les termes propres à la poésie. ‖ * Fig., *Poésie* se dit quelquefois Des œuvres de la sculpture, de la peinture, de la musique, et même de celles de la nature. *Cette statue est pleine de p. Que de p. dans les tableaux de Cl. Lorrain! La symphonie pastorale est ravissante de p. Un paysage plein de p.* ‖ *Poésies*, au plur., sign. Ouvrages en vers; s'emploie surtout en parl. des modernes et des ouvrages de peu d'étendue. *Les poésies de Tyrtée, de Catulle. Les poésies de Malherbe, de J.-B. Rousseau. Recueil de poésies morales, de poésies fugitives.*

Enc. — Dans le système général des Beaux-Arts, la *Poésie* a toujours été placée au rang le plus élevé, car elle est, sous tous les rapports, l'expression la plus parfaite et la plus générale du beau ou de l'idéal. La p. offre des analogies toutes particulières avec la peinture et avec la musique, aussi l'a-t-on souvent comparée avec ces deux arts. Elle ressemble en effet à la peinture, en ce que, comme celle-ci, elle a la faculté de représenter vivement les objets, et à la musique, parce que, ainsi que cette dernière, elle emploie le son et le rhythme comme moyens d'expression. Toutefois il faut se garder d'établir entre la p. et la peinture ou la musique une assimilation qui serait aussi fausse que préjudiciable à l'art. Les différences qu'on remarque entre ces arts sont plus grandes encore que les analogies. La p. est incapable de faire ce qu'accomplit la peinture, de représenter d'une manière précise les formes visibles et de faire saisir tous les détails des objets, car la représentation poétique ne s'adresse pas au regard sensible, mais à l'imagination; néanmoins ce désavantage apparent est plus que compensé par la faculté qui, parmi les beaux-arts, est propre à la p. seule, de n'être pas renfermée dans un espace limité, et de pouvoir représenter son sujet dans toute l'étendue et l'ensemble de son développement successif. La p. semble, au premier abord, inférieure à la musique par le point qui unit ces deux arts, le son et le rhythme. En effet, ces deux éléments sont infiniment moins variés dans la première que dans la seconde; la p. ne nous offre point cette nombreuse échelle de sons et ces diversités de tonalité, ces accents multiples et opposés qui font le charme et la puissance de l'art musical. Mais d'autre part, la musique ne peut rien préciser; ses moyens d'expression, pour variés qu'ils soient, n'atteignent jamais à une signification précise; elle reste toujours vague et indéterminée, à ce point que, selon ses dispositions morales, l'auditeur l'interprète différemment; en un mot, elle éveille le sentiment plutôt qu'elle ne le représente. La p., au contraire, exprime le sentiment dans toutes ses diversités, dans toutes ses nuances, dans toute son énergie, et avec toute la clarté de la pensée. Elle fait plus, elle exprime toutes les conceptions de l'esprit, en les suivant dans tous leurs développements, ce qui n'est possible à aucun autre art. « Avec la musique, dit excellemment Hegel, l'art abandonne la forme visible; avec la p., il se dégage du son lui-même comme expression immédiate du sentiment. Il devient capable d'exprimer la pensée telle qu'elle s'élabore au foyer même de l'imagination. Dans la musique, le sentiment s'identifie avec les sons; dans la peinture, l'idée est incorporée à la forme et à la couleur. Ici, dans les sons de la parole, c'est la pensée tout entière qui est exprimée pour elle-même par des signes qui ne s'adressent qu'à l'esprit. Ce qui constitue, en effet, la supériorité de la p. sur tous les autres arts, ce qui lui donne une prééminence absolue et en fait le couronnement du système esthétique, c'est qu'elle a pour mode d'expression la parole, qui est le seul signe adéquat de la pensée. La p. est l'art universel, l'art divin. »

Le domaine de la p. est illimité, on pourrait dire infini, car il embrasse toutes choses; mais ce domaine est aussi celui de la science. La différence entre le poëte et le savant, c'est que l'un ne le voit pas du même œil, ne le considère pas du même point de vue, ne l'exploite pas de la même manière que l'autre. Celui-ci analyse l'objet auquel il s'applique; il saisit les rapports de ressemblance et de différence; il recherche les relations des causes aux effets, des principes aux conséquences; il classe, divise et décrit méthodiquement : celui-là, au contraire, conçoit les choses dans leur unité vivante; il ne songe ni à les analyser, ni à montrer leur dépendance logique; il se contente de les peindre telles que les voit son imagination, dans leur ensemble ou dans leur succession naturelle. S'agit-il des choses de la nature extérieure, le poëte les pénètre de son esprit, il les anime de sa propre vie, il les transforme dans le miroir de son intelligence, il leur prête sa pensée, il en fait ses interprètes. S'agit-il des faits de la conscience, il ne conçoit les sentiments et les passions que comme des êtres vivants, toujours en action et se développant dans leur énergie propre; il ne comprend les affections que dans leurs effets; il ne saisit les idées de la raison que sous la forme de symboles. En un mot, dans l'âme du poëte, le monde intérieur et le monde extérieur se pénètrent constamment. Mais l'expression est inséparable de la pensée. Si le poëte voit les choses d'un autre œil et les conçoit autrement que le savant et le vulgaire, il faut, quand il veut communiquer sa pensée, qu'il la présente comme il l'a conçue, non d'une manière abstraite, mais d'une manière concrète et vivante. Pour lui, l'idée étant réellement une image, c'est par images qu'il s'exprimera; le mot propre sera celui qui peindra les choses corporelles, celui qui donnera une figure aux choses spirituelles, car la pensée poétique disparaît là où elle ne revêt pas un corps, une forme sensible. Dans la p., comme le dit Hegel, le vrai reste attaché à la forme et ne peut se détacher des images qui s'adressent aux sens comme à l'esprit.

La p. est de tous les temps et de tous les lieux; mais, quoique, toujours et partout, elle présente les mêmes caractères essentiels, on doit distinguer dans son histoire deux grandes périodes. Dans la première, la poésie est, pour ainsi dire, le langage naturel de l'homme. En effet, comme il vit surtout dans le monde extérieur, qu'il n'a pas contracté l'habitude de se replier sur lui-même, que sa manière de s'exprimer est simple, vive, naïve, originale, toutes les fois qu'il éprouve un sentiment profond, qu'il est agité par la passion, qu'il s'élève à quelque grande idée, la p. jaillit spontanément de son âme : la pensée et le langage à la fois sont poétiques, car la pensée et la forme ne se distinguent pas l'une de l'autre; l'image est au fond de toutes les deux. Au contraire, dans les périodes de civilisation plus avancées, où la réflexion et la science sont devenues plus ou moins familières aux intelligences, où dominent les habitudes logiques et prosaïques, la faculté poétique n'est le partage que d'un petit nombre. Encore le poëte a-t-il même besoin d'un effort, d'une énergie préméditée, pour se dégager des formules abstraites, pour se transporter à ce point de vue où les choses apparaissent dans leur réalité vivante, pour mettre son langage en harmonie avec sa manière de les concevoir. Au reste, l'état des langues dans ces deux périodes diffère singulièrement sous le rapport de l'expression poétique. Aux époques primitives, les langues abondent en mots qui font image, en expressions figurées, énergiques, pleines de fraîcheur et d'éclat. La distinction précise entre ce qui est vulgaire et ce qui est noble n'existe pas encore. Telle est la langue d'Homère. Les langues modifiées par plusieurs siècles de culture philosophique et scientifique présentent des caractères tout opposés. Les mots qui font image y sont rares; beaucoup d'entre eux ont perdu leur signification primitive pour prendre un sens purement abstrait. Elles ont dépouillé leur naïveté originelle et sont devenues dédaigneuses. La pensée a fait divorce avec la forme sensible, et, pour peindre les choses, la p. est obligée de recourir à la périphrase et à la métaphore. Le poëte alors doit s'élever au-dessus du langage ordinaire. D'autres conditions lui sont imposées : le calme artistique, le sentiment de l'harmonie, les exigences du bon goût, plus de travail et d'efforts dissimulés. De là, dans la plupart des idiomes modernes, l'existence d'un vocabulaire spécial aux poëtes et inconnu dans le langage ordinaire; de là ces tournures, ces façons de parler dites poétiques, parce que la prose n'en admet pas l'usage. Les langues à inversion sont aussi infiniment plus propres à la p. que les langues analytiques (v. LANGUE), et l'on peut dire qu'en général il existe un rapport inverse entre l'aptitude poétique et l'aptitude logique et scientifique des idiomes. La langue française est particulièrement dans ce cas : aussi les étrangers taxent-ils communément notre p. de timidité. Ce ne sont point nos poëtes qui sont timides ; mais ils ne peuvent faire que notre langue n'ait les défauts de ses qualités.

La *versification* ne doit point être confondue avec le langage poétique, car sans elle, la pensée peut revêtir l'expression poétique ; néanmoins elle est indispensable à la p. proprement dite, dont elle constitue l'élément musical. « La nécessité de la versification comme forme essentielle du langage poétique, dit Hegel, est facile à démontrer. La p. est l'art de la parole. La parole se compose de sons ; elle a cela de commun avec la musique. Ces sons, sans doute, sont des signes qui représentent des pensées et des images ; mais ils n'en sont pas moins les matériaux de l'art. Comme tels, ils frappent plus ou moins harmonieusement l'oreille. Or, dès qu'ils appartiennent à l'art, ils tombent sous ses lois. Le beau ici, c'est l'harmonie ; le rhythme est donc absolument indispensable. Ils nous introduisent dans un monde où nous ne pouvons entrer qu'en abandonnant les habitudes de la prose. Le poëte est obligé de se mouvoir en dehors du langage ordinaire. C'est donc une théorie superficielle et fausse que celle qui a voulu bannir la versification de la p., sous prétexte de lui donner plus de naturel et de liberté. Le naturel, le vrai, ici, c'est le beau, c'est l'harmonie ; le faux, c'est le réel, c'est la prose. Sans doute la facture des vers peut paraître une entrave pour la pensée ; mais ces liens sont les lois mêmes de l'art. Le vrai poëte porte ce joug facilement ; loin de gêner l'essor de sa pensée, cette nécessité le soutient, l'élève, l'excite ; elle favorise l'inspiration. Ceux qui ne peuvent pas parler cette langue ne sont pas de véritables poëtes. La prose poétique est un genre bâtard et faux. Le son des mots, cet élément matériel de la p., ne peut pas rester informe ; il doit être lui-même façonné selon les lois de l'harmonie. Par là, ce langage tempère le sérieux de la pensée ; il transporte le poëte et l'auditeur dans une sphère supérieure où règnent la grâce et la sérénité. De même que, dans la musique, le rhythme et la mélodie doivent s'harmoniser avec le sujet, de même la versification doit se conformer à la marche et au caractère des pensées. La mesure du vers doit reproduire le ton général et le souffle spirituel du poëme. « Ajoutons que, dans les temps primitifs, la p. était inséparable de la musique et même de la danse. Cette association obligeait donc le langage poétique à se soumettre aux lois de la mesure et du rhythme musical.

Après avoir démontré la nécessité de la versification dans la p., le célèbre philosophe de Berlin compare entre eux les deux grands systèmes de versification qui caractérisent la p. ancienne et la p. moderne, c.-à-d. le système qui est fondé sur la *prosodie*, et celui qui a pour base la *rime*. Voici en quels termes son savant traducteur résume ce parallèle. « Le système de la *versification prosodique* repose sur la *durée* des sons et la mesure des syllabes longues et brèves. L'accentuation, la césure, qui donnent au vers plus d'animation et de variété, s'appuient également sur le côté tout extérieur du langage, non sur le sens même des mots et l'intonation qu'il détermine. Les mots n'attirent pas sur eux l'attention à cause de leur signification, mais par leur forme extérieure. L'accent et le rhythme sont indépendants du sens et de la pensée. Dans la versification moderne, au contraire, ce n'est plus la durée des sons ou la quantité qui est la base ; le principe de la mesure n'est plus la longueur et la brièveté des syllabes, c'est leur nombre et le sens même qui s'attache aux mots. L'expression se concentre sur la syllabe radicale, qui attire sur elle l'attention. La *signification*, voilà en définitive la raison prépondérante qui détermine la valeur des syllabes. La forme du vers affecte ainsi un caractère moins matériel, plus spirituel. Or, voici les conséquences de ce principe. L'expression venant à se concentrer sur la syllabe radicale des mots où réside surtout leur signification, et non sur la forme générale des mots, ainsi se trouve détruite cette savante combinaison de modes et de flexions qui caractérise le système prosodique. Dès lors, toute cette ordonnance matérielle en pieds de vers, uniquement réglée par la quantité, disparaît, et tout le système, qui s'appuie sur la mesure du temps, est nécessairement perdu. Il ne s'agit plus de *mesurer* les syllabes, mais de les *compter*. La *rime* est la seule compensation possible à la perte de ces avantages. Comme ce n'est plus la durée qui se coordonne et se régularise, que, d'un autre côté, l'esprit se fixe sur les syllabes radicales, il ne reste plus, comme dernier élément matériel, affranchi de l'accentuation et de la mesure du temps, que le son même des syllabes également et alternativement répété. Mais, pour remplir ce rôle, la rime doit satisfaire à certaines conditions. D'abord, pour attirer l'attention et faire compensation au bruit cadencé des syllabes ou à la mesure organisée du vers, ce son doit être beaucoup plus fortement marqué. Il faut encore qu'il fasse contre-poids à l'accentuation et à la signification des mots. En opposition avec les mouvements de l'harmonie prosodique, la rime doit donc être un accord grossier et n'ayant aucunement besoin d'une oreille exercée. La rime, sous ce rapport, paraît quelque chose de plus matériel que le mètre dans la versification antique. Mais, d'un autre côté, le principe plus abstrait de la répétition de sons semblables et égaux, dans l'accord rimé de la p. moderne, est plus favorable à la pensée et invite mieux à la réflexion. L'attention de l'esprit et de l'oreille est simplement attirée par le retour des sons semblables. L'âme n'est plus distraite par cette musique du langage, qui roule uniquement sur le caractère extérieur de la durée des sons et leur mouvement cadencé. En un mot, le système de la versification ancienne a un caractère plus *plastique*, la rime un caractère plus profond et plus *spiritualiste*. Ce n'est pas, en effet, par accident ni par une invention artificielle que ce changement s'est opéré et que le nouveau système a succédé à l'ancien. La profondeur du sentiment et de la pensée modernes exigeait une forme de versification analogue. Sans doute, cette révolution a son principe dans la nature des idiomes modernes, mais ceux-ci représentent la pensée moderne elle-même. »

On distingue généralement dans la p. un assez grand nombre de genres ; mais tous se ramènent à trois grandes divisions qui sont données par la nature elle-même, car elles correspondent aux trois modes généraux de la manifestation de la pensée par la parole. Ces trois divisions constituent la *P. lyrique*, la *P. épique* et la *P. dramatique*. La première correspond au monologue, la seconde au récit, la troisième au dialogue. Nous n'essaierons pas de caractériser ici ces trois genres essentiels, car nous l'avons fait dans d'autres articles. Au surplus, nous renverrons le lecteur désireux d'approfondir les hautes questions d'art que soulève le mot Poésie, à la traduction de l'*Esthétique* de Hegel, par le professeur Ch. Bénard.

POËTE. s. m. (lat. *poeta*). Celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers. *Les poëtes anciens et modernes. P. grec, latin, français, italien. P. lyrique, dramatique, tragique, comique, satirique, burlesque. Un grand p. Un bon, un mauvais, un méchant p. Être né p.* — Se dit quelquefois en parl. D'une femme. *Sapho était p.* ‖ *Cet homme est p.*, Il a du talent pour la poésie. On dit, dans le sens contraire, *Cet homme n'est pas p.* ‖ *Il a lu les poëtes, il entend les poëtes*, se dit De celui qui a lu, qui entend les anciens poëtes grecs et latins.

POÉTEREAU. s. m. T. Mépris, qui se dit D'un fort mauvais poëte. *Ce n'est qu'un p.* Fam.

POÉTESSE. s. f. Femme poëte. *L'Italie moderne compte plusieurs poétesses célèbres.* Peu usité.

POÉTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie, qui est propre et particulier à la poésie. *Art p. Ouvrage, style, langage p. Phrase, mot, terme, expression, tour p. Génie, feu, fureur, enthousiasme p. Licence p.*, Voy. LICENCE. ‖ T. Typogr. *Caractère p.*, Caractère romain, plus étroit et plus allongé que le romain ordinaire, et qu'on emploie à l'impression des ouvrages en grands vers.

POÉTIQUE. s. f. Traité qui trace les règles de la poésie. *La p. d'Aristote. La p. de Vida, de Scaliger.* ‖ Par ext., *La p. des beaux-arts, de la musique, etc.*, L'exposition des règles esthétiques qui concernent les beaux-arts, etc.

POÉTIQUEMENT. adv. D'une manière poétique. *Cela est dit p. S'énoncer poétiquement.*

POÉTISER. v. n. Versifier. *Au lieu de songer à ses affaires, il ne fait que p.* Fam. et peu usité. = * POÉTISER. v. a. Idéaliser. *Ce romancier poétise trop ses personnages ; ils n'ont rien de réel.* = POÉTISÉ, ÉE. part.

POIDS. s. m. (lat. *pondus*). L'effort avec lequel un corps tend à descendre, en vertu de sa pesanteur. *Le p. d'un fardeau. Le p. de l'air, de l'eau, de l'or. Ce n'est pas d'après le p., mais d'après la qualité qu'il faut estimer ces produits.* ‖ La mesure ou la quantité déterminée d'une chose pesante. *Le p. de la pièce de cinq francs est de vingt-cinq grammes d'argent.* — *Cette monnaie est de p.*, Elle a le poids qu'elle doit avoir suivant la loi. ‖ Morceau de fer, de cuivre, de plomb, etc., d'une pesanteur réglée par la loi, et qui sert à évaluer la pesanteur des corps. *Un p. de dix livres. Un p. de cinq kilogrammes. Des p. échantillonnés. Vendre à faux p. P. de marc*, V. MARC. — *Faire bon p.*, Peser ce qu'on vend de sorte que la marchandise emporte la balance. *Il faut faire bon p. Faites-moi bon p.* On dit dans le sens contraire, *Le p. n'y est pas.* — Fig., *Avoir deux p. et deux mesures. Faire toutes choses avec p. et mesure*, Voy. MESURE. ‖ Se dit aussi Des morceaux de cuivre, de plomb, de pierre, etc., qu'on attache aux cordes de certains appareils mécaniques pour leur imprimer le mouvement. *Les p. d'une horloge, d'un tournebroche.* ‖ Fig., au sens moral, Tout ce qui fatigue, chagrine, oppresse. *Le p. des affaires l'accable. Il gémit sous le p. des années. Ce peuple est écrasé sous le p. des impôts. Tout le p. de la guerre est tombé sur nous. Ce souvenir, ce remords est un p. qui l'oppresse.* Proverbial., *Porter le p. du jour et de la chaleur*, Endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se livrent au repos ou au plaisir. ‖ Fig., sign. aussi Importance, considération, force. *C'est une affaire de p. Une autorité, un témoignage, un exemple d'un grand p. Ces raisons auront plus de p. dans votre bouche que dans la mienne. Cette autorité est de peu de p. à mes yeux.* — *Un homme de p.*, Un homme d'importance, de considération, de mérite.

Enc. — Avant l'établissement du système métrique, l'unité de *Poids* était appelée *Livre* ; mais cette livre variait suivant les provinces. Cependant la *Livre de Paris* était généralement usitée dans toutes les transactions un peu importantes. Cette dernière se divisait de deux manières, suivant qu'elle servait à peser les matières précieuses ou les matières communes. Dans le premier cas, elle se partageait en 2 *marcs*, le marc en 8 *onces*, l'once en 8 *gros*, le gros en 3 *deniers*, et le denier en 24 *grains* ; il y avait donc 9216 grains à la livre et 4608 au marc ; pour les appréciations d'une très-grande rigueur, le denier se partageait en 1/2, 1/4, 1/8 1/16 et 1/24. Dans le second cas, elle se divisait en 2 *demi-livres* la demi-livre en 2 *quarterons*, le quarteron en 2 *demi-quarterons*, le demi-quarteron en 2 *onces*, et l'once en 2 *demi-onces* Nous mentionnerons encore la livre de 14 onces dont l'usage était fort répandu dans le commerce de détail, et qu'on appelait la *Petite livre*. — A l'ancienne unité de p. qui avait été fixée arbitrairement, les auteurs du système métrique substituèrent, comme nous

CONVERSION DES ANCIENS POIDS EN NOUVEAUX.

Grains.	Grammes.	Livres.	Kilogr.
1	0,053	1	0,48951
10	0,531	2	0,97901
20	1,062	3	1,46852
30	1,593	4	1,95802
40	2,125	5	2,44753
50	2,656	6	2,93703
60	3,187	7	3,42654
70	3,718	8	3,91605
72	3,824	9	4,40555
Gros.		10	4,89506
1	3,82	20	9,7901
2	7,65	30	14,6852
3	11,47	40	19,5802
4	15,30	50	24,4753
5	19,12	60	29,3704
6	22,94	70	34,2654
7	26,77	80	39,1605
8	30,59	90	44,0555
Onces.		100	48,9506
1	30,59	200	97,9012
2	61,19	300	146,8518
3	91,78	400	195,8023
4	122,38	500	244,7529
5	152,97	600	293,7035
6	183,56	700	342,6541
7	214,16	800	391,6047
8	244,75	900	440,5553
9	275,35	1000	489,5058
10	305,94	Marcs.	Kilogr.
11	336,53	1	0,244753
12	367,13	2	0,489506
13	397,72	3	0,734259
14	428,32	4	0,979012
15	458,91	5	1,223765
16	489,51	6	1,468518

CONVERSION DES NOUVEAUX POIDS EN ANCIENS.

Gramm.	Livres.	Onces.	Gros.	Grains.	Kilogr.	Livres.
1	0	0	0	19	1	2,0429
2	0	0	0	38	2	4,0858
3	0	0	0	56	3	6,1286
4	0	0	1	3	4	8,1715
5	0	0	1	22	5	10,2144
6	0	0	1	41	6	12,2573
7	0	0	1	60	7	14,3001
8	0	0	2	7	8	16,3430
9	0	0	2	25	9	18,3859
10	0	0	2	44	10	20,4288
20	0	0	5	17	20	40,8575
30	0	0	7	61	30	61,2863
40	0	1	2	33	40	81,7151
50	0	1	5	5	50	102,1438
60	0	1	7	50	60	122,5726
70	0	2	2	22	70	143,0014
80	0	2	4	66	80	163,4301
90	0	2	7	38	90	183,8589
100	0	3	2	11	100	204,2877
200	0	6	4	21	200	408,5753
300	0	9	6	32	300	612,8630
400	0	13	0	43	400	817,1506
500	1	0	2	54	500	1021,4383
600	1	3	4	64	600	1225,7259
700	1	6	7	3	700	1430,0136
800	1	10	1	14	800	1634,3012
900	1	13	3	24	900	1838,5889
1000	2	0	5	35	1000	2042,8765
Kilogr.					Grammes.	Grains.
1	2	0	5	35	1	18,83
2	4	1	2	70	2	37,65
3	6	2	0	33	3	56,48
4	8	2	5	68	4	75,31
5	10	3	3	31	5	94,14
6	12	4	0	66	6	112,96
7	14	4	6	30	7	131,79
8	16	5	3	65	8	150,62
9	18	6	1	28	9	169,44
10	20	6	6	63	10	188,27
20	40	13	5	55	100	1882,71
30	61	4	4	47	Décigram.	Grains.
40	81	11	3	38	1	1,88
50	102	2	2	30	2	3,77
60	122	9	1	21	3	5,65
70	143	0	0	13	4	7,53
80	163	6	7	4	5	9,41
90	183	13	5	68	6	11,30
100	204	4	4	59	7	13,18
200	408	9	1	46	8	15,06
500	1021	7	0	7	9	16,94
1000	2042	14	0	14	10	18,83

l'avons vu, le *Gramme* ou le p. d'un centimètre cube d'eau distillée, considérée au maximum de densité et dans le vide. Les multiples du gramme sont : le *Décagramme* = 10 grammes ; l'*Hectogramme*=100 grammes ; le *Kilogramme* = 1000 grammes ou le poids d'un décimètre cube d'eau distillée ; et le *Myriagramme* = 10000 grammes = 10 kilog. Les sous-multiples du gramme sont le *Décigramme*, le *Centigramme* et le *Milligramme*, qui valent respectivement le 10e, le 100e, et le 1000e du gramme. On admet encore le *Quintal métrique*=100 kil., et le *Millier* ou *Tonneau de mer*=1000 kilogr., p. du mètre cube d'eau. Evalué en grains anciens, le *Kilogramme* vaut 18827,15 *grains;* et évalué en livres de Paris, il vaut 2,042876519 *livres*. L'ancienne *Livre de Paris* vaut donc 0,489505847 kil. D'après cela, on voit que, pour avoir le prix de la livre comparé à celui du kilog., il faut multiplier le prix du kilog. par 0,4895. De même, pour avoir le prix du kilog., connaissant celui de la livre, il n'y a qu'à multiplier ce dernier par 2,0429. Les tableaux *insérés dans la colonne qui précède donnent* la réduction des anciens p. en p. nouveaux, et réciproquement.

Nous allons maintenant énumérer les principaux p. usités chez les peuples modernes, en indiquant leurs valeurs en grammes et kilogrammes.

ALLEMAGNE. *Association douanière :* Livre (*Pfund*) = 500 gr.; Quintal (*Centner*) = 50 kil.; Tonneau (*Schiffslast*) = 1875 kil. Le *marc*, pour l'or et l'argent, = 233 gr. 855. Ces p. sont dits *p. de douane ;* on emploie aussi les p. de Prusse. AUTRICHE : Livre commerciale (*pfund*) = 560 gr. 012 ; elle se subdivise en 4 *quarts, 16 onces, 32 loth* et 128 drachmes. *Saum* = 275 livres = 154 kilog. *Marc* de Vienne = 280 gr. 7 ; il se divise en 8 onces, 16 loth et 64 drachmes. *Bohême :* Livre = 514 gr. 517 ; elle se divise en 16 onces et 32 loth. *Stein* = 20 livres = 10 kilog. 29 ; Quintal = 6 stein = 61 kil. 742. Le *Marc* de Prague, pour l'or et l'argent, = 253 gr. 725. *Dalmatie : Oke* = 3 liv. 1/2 = 1 kil. 317 gr. 879. BADE : Livre nouvelle (*pfund*) = 500 gr.; elle se subdivise en 10 zehnlinge ; le *Zehlingen* 10 centas ; le *Centas* en 10 pfennige ; et le *Pfennig* en 10 *as*. Dans le commerce, on divise le pfund en 2 mark, le *Mark* en 2 vierling ; le *Vierling* en 4 unzen ; l'*Unze (once)* en 2 loth ; le *Loth* en 4 quentchen ; le *Quentchen* en 4 pfennige ; le *Pfennig* en 4 karats ; le *Karat* en 4 gran, et le *Gran* en 4 *granchen*. Le *Centner* (quintal) = 10 stein = 100 pfund = 50 kil. BAVIÈRE : Livre ancienne (*pfund*) = 509 gr. 96 ; Livre nouvelle = 560 gr. Elle se divise en 32 loth, et le loth en 4 *quentchen*. Centner (quintal) = 100 livres ; *Stein* = 20 pfund. Pour l'or et l'argent, le *marc* dit de *Cologne* = 233 gr. 950. Livre de pharmacie = 360 gr. BRÊME : Livre ancienne = 498 gr. 5 ; Livre nouvelle = 460 gr. La livre se divise en 3 loth ; le loth en 4 quentchen, et le quentchen en 4 *ort*. Quintal = 116 livres. BRUNSWICK : comme pour la Prusse. FRANCFORT-*sur-le-Mein :* Livre forte (*schwerpfund*) = 505 gr. 309 ; Livre légère (*leichtpfund* = 467 gr. 88. Ces deux sortes de livres se subdivisent en 2 marcs, en 32 loth, et en 128 drachmes ou quentchen. Quintal = 108 livres. HAMBOURG : Depuis le 1er janvier 1858 les poids sont basés sur le système métrique : Livre = 500 gram., et se divise en 10 neuloth de 50 gr.; le *neuloth* comprend 10 *quentin*. Quintal = 100 livres = 50 kil. L'unité du p. de pharmacie est l'*once* = 30 gr.; l'once = 8 drachmes ; la drachme = 3 scrupules, et le scrupule = 20 grains. HANOVRE : Mêmes p. qu'à Hambourg, depuis 1858. Livre ancienne = 489 gr. 7 ; elle se subdivisait *en 2 marcs, 16 onces*, 32 loth, etc. HESSE-CASSEL : Livre forte = 484 gr. 2425 ; Livre légère = 467 gr. 812. Ces livres se subdivisent, comme à l'ordinaire, en onces, loth, etc. *Clender* = 21 livres fortes = 10 kil. 168 ; Quintal = 108 livres = 52 kilogr. 293. HESSE-DARMSTADT : Livre = 500 gr. ; elle se subdivise en 32 loth, etc. Quintal = 10 livres = 50 kil. LUBECK : Livre = 486 gr. 474 ; subdivisions communes ; Quintal = 112 livres = 54 kil. 485. MECKLEMBOURG : Livre de Rostock = 508 gr. 2. PRUSSE : Livre (*pfund*) = 467 gr. 711 ; Quintal (*centner*) = 110 pfund = 102 kil. 892 ; *Zollpfund* allemand = 51 kil. 448 ; Last (de sel) = 1894 kil. 485. Pour l'*or*, l'*argent* et les *monnaies* ; Mark = 233 *gr*. 855 ; *on* le divise pour l'or en 24 carats, et pour l'argent en 16 loth. Le karat = 12 gran = 9 gr. 74398 ; le loth = 18 gran = 14 gr. 61597 ; le gran = 0 gr. 8120. Le marc de Prusse est employé dans tous les Etats faisant partie du Zollverein. Les p. de douane, de chemins de fer et de poste sont ceux qui sont adoptés par l'association douanière. Depuis le 1er juill. 1858, le système décimal a été établi, comme il suit : Quintal = 50 kil. ; Livre, subdivisée en 16 loth = 500 gr.; Loth, subdivisé en 10 quentchen = 16 gr. 66 ; Quentchen, subdivisé en 10 tzenk = 1 gram. 66 ; *Tzenk*, subdivisé *en* 10 *korn*, = 0 gram. 166; *Korn* = 0 gr. 0166. SAXE : Livre ancienne = 467 gr.; Stein = 22 livres = 10 kil. 274 ; Quintal = 110 livres = 51 kil. 370 ; Schiffpfund = 3 quintaux = 154 kil. 11. Livre nouvelle = 500 gr. ; cette livre se divise en 30 loth, le loth en 10 gros ou drachmes, et le gros en 10 cents ; Stein = 20 livres = 10 kil.; Quintal = 100 livres = 50 kil.; Schiffpfund = 3 quintaux = 150 kil. ; Last = 40 quintaux = 2000 kil. Les p. pour la douane, la poste et les monnaies sont ceux du *Zollverein*. SAXE-COBOURG-GOTHA : Livre de Cobourg = 509 gr. 855 ; Livre de Gotha = 467 gr. 404. — WURTEMBERG : Les poids sont ceux du Zollverein. — BELGIQUE : Les poids sont les mêmes et ont les mêmes dénominations qu'en France. — DANEMARK : Livre (*Pund*) = 500 gr., et se divise en 16 *unzer* et 32 lod. Le *lod* se subdivise en 4 quintin ; le *quintin* en 4 ort ; l'*ort* en 16 es ; l'*es* en 8 *gran. Bismerpund* = 12 livres; *Liespund* = 16 liv. ; *Wag* = 36 livr. ; *Schiffpund* = 320 liv.; Last 16 schiffpund et 1/4 = 2300 kilog. Pour l'or et l'argent, le Pund = 470 gr. 588 ; le Mark ou 1/2 pund = 16 lod = 235 gr. 294. — ESPAGNE : Livre ancienne (*libra*) = 460 gr. ; elle se subdivisait en 16 onzas ; l'*Onza* en 8 dracmas ; la *Dracma* en 2 adarmes, l'*Adarme* en 2 tomins ; le *Tomin* en 12 granos ; et le *Grano* valait 0 gr. 0433. Les multiples de la livre étaient l'*Arroba* = 25 libras = 11 kil. 502 ; le Quintal = 4 arrobas = 46 kil. 009 ; et le Quintal macho = 6 arrobas = 69 kil. 014. La Livre de pharmacie était de 12 onces = 345 gr. 06. Pour l'or et l'argent, on employait le *Marco* = 8 onces = 230 gr. 045. Les p. nouveaux ont pour unités le *Kilogrammo* et le *Grammo;* les autres en sont les multiples ou les sous-multiples comme en France. On nomme *Quintal* le p. de 100 kilogr., et *Tonelada* le p. de 1000 kilogr. — GRANDE-BRETAGNE : Il y a deux étalons de p., la *livre avoirdupois* et la *livre troy*. La *Livre avoirdupois* = 453 grammes 592645 ; elle se divise en 16 onces (*ounces*), l'once en 16 drachmes (*dramchs*), la drachme en 3 scrupules (*scruples*) et le scrupule en 10 grains. Ainsi, l'Once = 28 gr. 349 ; la Drachme = 1 gr. 772 ; le Scrupule = *0 gr. 590 ;* et le *Grain = 0 gr. 059. Les multiples* de la livre avoirdupois sont le *Stone* = 14 livres = 6 kil. 350 ; le *Quarter* = 28 livres = 12 kil. 700; et le *Quintal* = 50 kil. 802. La livre avoir du pois et ses multiples et sous-multiples sont les p. généralement usités dans le commerce. La *Livre troy* = 373 gr. 241948 ; elle se subdivise en 12 onces, l'once troy en 20 pennyweights, et le *pennyweight* en 24 grains. Ainsi, on a : Once troy = 31 gr. 103496; Pennyweight = 1 gr. 555175 ; et Grain troy = 0 gr., 06479895 ou 0,0648. On se sert de cette livre pour peser l'or, l'argent, les bijoux, etc. Elle sert également à déterminer la densité alcoolique des spiritueux, aux analyses *chimiques* et aux comparaisons des divers poids entre eux. La livre troy est aussi employée en pharmacie ; mais alors l'once troy se divise en 8 drachmes, la drachme en 3 scrupules et le scrupule en 20 grains. — GRÈCE. Poids anciens : *Ocka, Oka*, ou *Stadera* = 400 drachmes = 1 kil. 280; *Drakma* = 3 gr. 20 ; *Pinaki* = 9 ockas = 11 kil. 520 ; *Cantaro* (quintal) = 44 ockas = 56 kil. 32; *Millar* = 476 kil. 99. Poids nouveaux, *Drachme royale* = 1 gr.; *Mnas* (mine) = 1500 drachmes = 1 kil. 500 ; *Obole* = 1 décigr.; Grain = 5 centigr. *Talando* (talent) = 100 mines = 150 kil.; *Tonos* (tonneau) = 10 talents = 1500 kil. *Les matières d'or et d'argent se pèsent avec les* poids français. — HOLLANDE. Poids anciens : *Pond trooisch* (livre troy) = 2 marken = 492 gr. 1677; Mark = 8 onsen = 246 gr. 0838; Ons = 20 engelsen = 30 gr. 7605; *Engels* ou *Esterling* = 4 vierlingen = 1 gr. 5380; *Vierling* = 2 troisken = 3 gr. 8450 ; *Troisk* = 2 deusken = 1 gr. 9225; *Deusk* = 2 asen = 0 gr. 9612; *As* = 0 gr. 48063. Poids nouveaux : *Pond* (livre) = 1 kil.; Ons = 1 hectogr.; *Lod* = 1 décagr.; *Vigtje*, 1 gr.; *Korel* = 1 décigr.; *Zehntel korrel* (1/10 de korrel) = 1 centigr.; *Hundertel korrel* (1/100 de korrel) = 1 millig. *Stee* = 3 pond ou kil. Pour peser l'or et l'argent, on emploie le *vigtje ou gramme. — HONGRIE. Les* poids sont les mêmes qu'en Autriche. — ITALIE. Le système métrique, adopté dans le Piémont, est aujourd'hui le système légal de la plus grande partie de l'Italie ; néanmoins dans beaucoup de lieux, il est fait usage de p. particuliers : en conséquence, nous indiquerons ceux des villes principales. *Ancône* : Livre = 12 onces = 96 drachmes = 329 gr. 6; *Rubbio* = 25 livres = 8 kil. 24; Quintal (*centinajo*) = 100 livres = 32 kil. 96; *Cantaro* = 6 rubbi = 49 kil. 44; Tonneau (*Tonnellata di mare*) = 20 cantari = 988 kil. 80. *Bergame : Libbra grossa* ou *Lira* (livre lourde) pour marchan*dises encombrantes = 30 onces* = 812 *gr. 8221; Liretta* (*petite* livre), pour soie, indigo, épices, etc. = 12 onces = 325 gr. 1288; *Rubbio* ou *Peso* = 100 libbre grosse = 8 kil. 128. *Bologne* : Livre = 12 onces = 361 gr. 85; Once = 16 ferlini = 30 gr. 154; *Ferlino* = 10 carati = 1 gr. 8846; *Carato* = 4 grani = 0 gr. 18846; *Grano* = 0 gr. 04711; *Peso* = 15 livres = 9 kil. 046. *Cagliari :* Livre = 12 onces = 405 gr. 76; Rubbio = 10 kil. 559; Cantaro = 100 livres = 40 kil. 576; *Cantarello* = 4 rubbi = 42 kil. 200 ; *Calpo* = 10 cantarelli = 420 kil. *Ferrare :* Lira ou livre = 12 onces = 345 gr. 137; Once = 16 ferlini = 28 gr. 7614; Ferlino = 10 carati = 1 gr. 7946. *Centinajo (quintal)* = 100 lire = 34 kil. 5137. *Florence :* Livre = 12 onces = 329 gr. 55; Once = 24 deniers (*denari*) = 27 gr. 462; *Denaro* = 24 grani = 1 gr. 144. *Gênes* : Livre = 12 onces = 317 gram.; Once = 26 gr. 44; Rubbio = 7 kil. 94. *Lucques :* Livre = 12 onces = 288 denari = 6912 grani = 334 gr. 500. Peso grosso = 11 livres = 3 kil. 680. *Milan :* Livre = 12 onces = 326 gr. 793; Once = 24 deniers = 27 gr. 233; Denier = 24 grains = 1 gr. 134. Pour la soie, les cocons et les denrées comestibles, Livre = 28 onces = 762 gr. 517. Pour l'huile, *Libra da olio* = 32 onces = 871 gr. 448; Rubbio = 25 livres 21 kil. 7862. *Modène :* Les p. *sont comme ceux de* Turin. *Naples :* Livre = 12 *onces* = 320 gr. 773; *Rottolo* = 33 onces et 1/3 = 891 gr. 038 ; Cantaro = 100 rottoli = 89 kil. 103. *Palerme :* Livre = 12 onces = 317 gr. 593 ; Once = 26 gr. 466; Rottolo = 30 onces = 793 gr. 980; Cantaro = 100 rottoli = 79 kil. 398. *Parme :* p. de commerce et de pharmacie : Libbra = 12 onces = 328 gr.; Once = 12 deniers = 27 gr. 33; Denier = 24 grains = 2 gr. 277; Quintal = 100 livres = 32 kil. 800. ROME et *États de l'Église :* Livre = 12 onces = 339 gr. 073; Once = 24 deniers = 28 gr. 256; Denier = 1 gr. 177; *Decine* = 10 livres = 3 kil. 390. *Turin :* Livre = 12 onces = 368 gr. 844; *Once* = 8 *ottavi* = 30 *gr.* 737; *Ottavo* = 3 denari = 3 gr. 842 ; Denaro (denier) = 24 grains = 1 gr. 28; Grain = 0,053. — POLOGNE. *Varsovie :* Livre = 16 onces = 405 gr. 504; Once = 2 loth = 25 gr. 344; Loth = 4 drachmes = 12 gr. 672; Drachme = 3 gr. 168. *Cracovie :* les poids sont ceux de l'Autriche. — PORTUGAL : *Arratel* ou *Libra* (livre) = 16 onces = 459 gr.; Once = 8 outavas = 28 gr. 6875; *Outava* ou *oitava* (huitième) = 3 scrupulos = 3 gr. 5859 ; *Scrupulo* = 24 groës = 1 gr. 1953 ; *Grao* (grain) = 0 gr. 0498 ; *Arroba* = 32 livres = 14 kil. 688 ; Quintal = 4 arrobas = 58 kil. 752. Pour les matières d'or ou d'argent, *on emploie le marco* (*marc*) = 8 *onces* 229 gr. 5. — RUSSIE. Livre = 96 solotnitk = 409 gr. 30; *Solotnitk* = 96 doli = 4 gr. 26; *Doli* = 0 gr. 044; *Poud* = 40 livres = 16 kil. 372; *Berkovetz* = 10 pouds = 163 kil. 720 ; Tonneau = 6 berkovetz = 982 kil. 320. — SUÈDE : *Victualiepund* (livre de victuailles) ou *Skolpund* = 425 gr. 123 ; elle se subdivise en 2 marcs, le marc en 16 lod, le lod en 4 gros ; Marc des mines = 375 gr. 826 ; Marc dit *Jernwigt* (p. de fer) = 340 gr. 079; Marc dit *Landstreterwigt* (p. des villes non maritimes) = 357 gr. 952; *Lispund* = 20 victualiepund = 8 kil. 503; *Skeppung* = 20 lispund = 170 kil. 060; Last du commerce = 2449 *kil.; Last de bois* = 1992 kil. 450. NORWÉGE : Pund = 16 onces = 498 gr. 4; Once = 2 lod = 31 gr. 15; Lod = 4 qvintin = 15 gr. 575; *Qvintin* = 4 ort = 3 gr. 894; *Ort* = 16 *es* = 0 gr. 9735. — SUISSE : La confédération a adopté le système métrique modifié comme il suit : l'unité est la livre ou pfund = 500 grammes, laquelle se divise en 16 onces et 32 loth ; Once = 31 gr. 25; Loth = 15 gr. 625 ; Centner ou quintal = 100 livres = 50 kil. Ces poids servent aussi pour l'or et l'argent. La Livre nouvelle de pharmacie = 3/4 de la livre ordinaire = 375 gr. — TURQUIE : *Rottel* ou Rottolo = 565 gr. 65 ; *Oque* ou *oke* = 1 kil. 28556; *Dramm* ou drachme (400e d'oque) = 3 *gr*. 2139; *Grain (64e de la drachme)* = 0 *gr*. 0502; *Metkal* = 1 drachme et 1/2 = 4 gr. 8200 ; *Cantar* ou quintal = 44 oques = 100 rottel = 56 kil. 565 ; *Tcheki* pour l'opium = 250 drachmes = 803 gr. 475 ; Tcheki pour le poil de chameau = 800 drachmes = 2 oques = 2 kilog. 571; *Teffeh* pour la soie de Brousse = 610 drachmes = 1 kil. 906, *Batman* pour la soie de Perse = *6 oques = 7 kil. 713; Tonne* = 136 *batman* = 1049 kil. Pour la pharmacie, l'or, l'argent et les pierres fines, Tcheki = 400 drachmes = 321 gr. 39; la drachme = 16 karats = 3 gr. 2139; Karat ou *Killo* = 4 grains = 0 gr. 2009; Grain = 0 gr. 0502.

AFRIQUE. — ABYSSINIE : Rottolo = 12 wakea = 312 gr. 001; *Wakea* = 10 drachmes = 27 gr.; Drachme = 2 gr. 70. — ALGÉRIE. Les transactions se font en p. du système métrique. — ÉGYPTE : Rottolo = 12 uckieh = 444 gr. 73 ; Uckia (once) = 12 dirhem (drachmes) = 37 gr. 06; *Dirhem* = 3 gr. 0884 ; Oka ou oque = 400 drachmes = 1 kil. 23536; Oque du commerce = 420 drachmes = *1 kilog*. 29713 ; Oque d'Alexandrie *pour le sucre raffiné* = 412 drachmes = 1 kilogr. 27242 ; Rottolo du gouvernement = 180 drachmes = 555 gr. 91. Suivant les marchandises, on emploie encore, le Rottolo d'Alexandrie = 105 drachmes = 324 gr. 28; le Rottolo du Caire = 150 drachmes = 463 gr. 28; le Grand rottolo d'Alexandrie = 312 drachmes = 963 gr. 58; le Grand rottolo du Caire = 324 drachmes = 1000 gr. 6; le *rottolo forforo* = 140 drachmes = 432 gr. 38. Pour les matières d'or et d'argent, et les substances médicinales, Drachme = 24 kiràt = 3 gr. 0834 ; *Kiràt* = 4 kommah = 3 habbeh = 0 gr. 1286 ; *Kommah* = 0 gr. 03215 ; *Habbeh = 0 gr. 04286. — GUINÉE : Rottolo = 432 gr. 600; Benda* des nègres = 3 eggebas = 8 pisos ou usanos = 64 gr. 317; *Eggeba* = 21 gr. 439; *Piso* ou *Usano* = 8 gr. 04. — MAROC : Entre particuliers, on emploie le grand Quintal divisé en 150 livres et pesant 80 kil. 727. Le Cantar de douane pèse 53 kil. 70 à 54 kil. dans les ports du sud (Mogador, Safi, etc.), et 50 kil. dans les ports du nord (Rabat, Tanger, Tétuan); il se divise en 100 rotles ou livres : ainsi la livre pèse 537 gr. dans les ports du sud et 500 gr. dans ceux du nord. — TRIPOLI : Rottolo ou livre = 16 onces = 507 gr. 908; Once = 31 gr. 744; Cantaro = 100 rottoli = 50 kil. 790. Pour *l'or et l'argent, Metikal = 4 gr.* 77. — *TUNIS : Livre ou* Rottolo = 16 onces = 496 gr. 233; Once = 31 gr. 014; Cantaro = 100 livres = 49 kil. 623; Metikal (8e de l'once) = 3 gr. 876.

ASIE. CHINE : Nous donnons dans le tableau suivant la valeur des principaux p. chinois. La première colonne comprend les p. adoptés par la compagnie des Indes en 1770, et inscrits aux règlements commerciaux anglais de 1843 et de 1858 ; la seconde donne les p. inscrits aux règlements commerciaux français de 1858 ; enfin, la troisième comprend les p. communément employés en Chine.

Chi. . . . . . . =	72	kil. 5680	72	kil. 5440	72	kil. 1540
Tan ou *Picul*. . =	60	4730	60	4530	60	1280
Kin ou *Catty* . . =	604	gr. 7330	604	gr. 5300	601	gr. 2800
Liang ou *Tael* . =	37	7958	37	7830	37	5800
Tsien ou *Mace* . =	3	7795	3	7783	3	7580
Fen ou *Candarin* =	0	3779	0	3778	0	3758
Li ou *Cash* . . . =	0	0378	0	0377	0	0376

BATAVIA : *Katti, Catti* ou *Catje* = 16 tehls = 615 gr. 21 ; *Tehl, Tale* ou *Tail* = 38 gr. 45; *Picoul* ou *Pikul* = 100 kattis = 61 kil. 521; *Behar* ou *Bahar* = 3 pikuls = 184 kil. 563; Grand behar = 4 pikuls et 1/2 = 276 kil. 844. INDES : Les p. anglais sont les p. légaux ; néanmoins, dans le commerce, on emploie d'autres p. qui varient selon les localités. A Calcutta, on fait usage de deux sortes de p., les p. dits *de bazar*, employés par les indigènes dans les transactions locales, et les p. dits *de factorerie*, employés dans le commerce international. Ce sont : le *Maund* de factorerie, *Man, Mun, Monn* ou *Mahnh* = 40 sihrs = 33 kil. 86217; le *Sihr* = 16 chittacks = 846 gr. 7; le *Chittack* = 52 gr. 92; le *Maund* de bazar = 8 passaris = 37 kil. 3246; le *Passari, Passerih* ou *Passeri* = 5 sihrs = 4 kil. 6655; le Sihr = 16 chittacks = 933 gr.; le Chittack = 5 tolahs = 58 gr. 3187; le *Tolah* = 12 mascha = 11 gr. 66375 ; le *Mascha* ou *Masha* = 0 gr. 972. On compte généralement 10 bazar maund = 11 maund de factorerie ; 3 maund de factorerie = 8 maund de Bombay; 300 maund de factorerie = 896 maund de Madras. A *Pondichéry*, les p. principaux sont : pour les denrées en gros, la *Barre* ou *Candi* = 324 kil. 962; le *Taulan* ou *Mand* (20e du candi) = 16 kil. 248 ; *pour les épiceries* et le sucre, le Taulan = 11 kil. 743; le *Touque* = 1 kil. 699 ; pour le cuivre, le plomb, les grains, la *Serre* = 8 paloms = 271 gr.; le *Palom* = 34 gr. — JAPON : Picul = 100 catty = 59 kil. 348; Catty = 16 taels = 593 gr. 48; Tael = 37 gr. 092. — OTTOMANE (ASIE). *Alep :* Oque = 400 dirhem = 1 kil. 28556; Dirhem ou drachme = 3 gr. 2139 ; Batman = 6 oques = 7 kil. 71336. *Damas :* Oque de Constantinople = 400 drachmes = 1 kil. 2856; Drachme ou Peso = 3 gr. 2139; Rottolo ou rottel = 1 oque et 1/2 = 60 vakieh = 1 kil. 928; *Vakia* (once) = 10 drachmes = 32 gr. 139; Metical ou Metkal = 4 gr. 821; Cantar = *100 rottoli = 192 kil.* 8. *Smyrne :* Oque = 1 kil. 2756 ; Batman = 6 oques = 7 kil. 653 ; Quintal = 7 Batman et 1/2 = 100 rottoli = 57 kil. 402; Rottolo = 574 gr. 02. PERSE : Batman de Tauris = 6 ratel = 300 dirhem = 600 mascais = 2 kil. 296; Ratel = 382 gr. 649; Dirhem = 7 gr. 653 ; Mascais = 3 gr. 826 ; Batman de Cherray = 4 kil. 592. Dirhem, pour l'or et l'argent, = 9 gr. 79. SIAM : Pecoul = 100 catty = 61 kil. 3468. Catty = 20 taels = 613 gr. 468 ; *Tael* = 4 tical = 30 gr. 673 ; *Tical* = 7 gr. 668.

AMÉRIQUE : Les mesures pondérales usitées dans les différents Etats du nouveau continent sont celles de l'Angleterre, du Portugal et de l'Espagne, suivant que les pays sont habités par des colons d'origine anglaise, portugaise ou espagnole. Cependant plusieurs républiques espagnoles, notamment le Chili, l'Equateur, la Nouvelle-Grenade et Costa-Rica, ont adopté le système métrique.

Nous terminerons cet article par quelques lignes sur les mesures pondérales usitées chez les peuples anciens. Dans l'antique ÉGYPTE l'unité de p. était, suivant Saigey, donnée par le p. de l'eau contenue dans la mesure de capacité appelée *Bath*, laquelle valait 18 litres 088. Ce p. typique était connu, en *général, sous le nom de Talent*, et les Hébreux le désignaient sous celui de *Kicoar*. Le talent se divisait en 3000 *sicles* ou *schékels*, et le sicle en 20 *obo*[illegible] Ainsi donc, d'après Saigey, le *Talent* = 18,088 gram. ; le *Sicle* = 6 gram. ; et l'*Obole* = 0 gram. 3. Suivant le même auteur, après l'établissement du système philétérien, les Égyptiens se servirent du *Talent d'Alexandrie*, poids de l'eau contenue dans l'artaba (35 litres), lequel correspondait à 35,000 gr., et qui comprenait 60 *mines*, 1200 *onces*, 3000 *sicles*, et 6000 *drachmes* : d'où les valeurs suivantes : *Talent* = 35,000 gr. ; *Mine* = 583 gr. 333 ; *Once* = 29 gr. 167 ; *Sicle* = 11 gr. 667 ; *Drachme* = 5 gr. 833. La drachme d'Alexandrie était donc, à peu de chose près, l'ancien sicle, et le nouveau sicle était une didrachme ou double drachme. C'est de ce dernier qu'il est question dans l'histoire des Macchabées. Outre les mesures qui précèdent, on se servait aussi du *Grand Talent*, qui se divisait en 50 mines et qui était le poids de l'eau renfermée dans le grand artaba. Plus tard, quand l'Égypte et la Syrie passèrent sous la domination romaine, cette mine fut partagée en 2 livres 1/2, ou 30 onces, afin d'obtenir à peu près le même poids que l'once romaine. On eut ainsi, toujours suivant Saigey, les évaluations suivantes : *Talent* = 125 liv. ou 1500 onces = 46,650 grammes ; *Mine* = 30 onces = 933 gr. ; *Livre* = 12 onces = 373 gr. 2 ; *Once* = 31 gr. 1 ; *Sicle* = 1/2 once = 15 gr. 55 ; *Didrachme* = 1/4 once = 7 gr. 775 ; *Drachme* = 1/8 once = 3 gr. 888 ; *Obole* = 1/40 once = 0 gr. 778. De cette manière, le sicle se trouva devenir une tétradrachme ; la didrachme fut réputée l'ancien sicle ; la drachme fut égale au denier romain de la république, et ce denier se divisa en cinq oboles, afin que le sicle pût toujours être de 20 oboles. — Nous venons de voir que les Égyptiens se servaient pour peser les marchandises d'un talent qui se composait de 300 sicles et de 60,000 oboles. Ces poids furent également ceux des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone, mais, après leur retour en Palestine, ces derniers employèrent le *talent babylonien*, dont ils avaient appris l'usage pendant leur séjour en Assyrie.

Chez les GRECS, l'unité de p. était la *Drachme ;* elle se composait de 6 *Oboles ;* il fallait 100 drachmes pour faire 1 *Mine*, et 60 mines pour faire 1 *Talent*. Quoique ces p. aient varié suivant les temps et les lieux, le même rapport subsistait toujours entre eux, ainsi que le montre le tableau suivant :

Obole.			
6	Drachme.		
600	100	Mine.	
36,000	600	60	Talent.

Les multiples de l'obole étaient le *Diobole*, le *Triobole*, le *Tétrobole*, et ceux de la drachme, la *Didrachme* et la *Tétradrachme*. Il y avait aussi des poids inférieurs à l'obole, mais les auteurs ne sont pas d'accord sur ces divisions. Ainsi, Pollux divise l'obole en 2 demi-oboles, la *Demi-obole* en 4 chalques, et le *Chalque* en 7 *Leptons*, tandis que Pline et Suidas comptent, celui-là 10 chalques à l'obole, et celui-là 6 seulement. En calculant d'après le p. que possèdent diverses monnaies attiques, on trouve que la *drachme*, unité du système, pesait 3 gr. 927. En conséquence, on obtient pour les principaux *p. attiques* les valeurs suivantes : *Obole* = 0 gr. 653 ; *Drachme* = 3 gr. 927 ; *Mine* = 392 gr. 756 ; *Talent* = 23 kil. 565. Ces évaluations se rapportent à une époque postérieure à Solon, car il ne nous est pas parvenu de drachmes d'une époque antérieure. Cependant nous pouvons arriver à une conclusion fort probable relativement à l'état de choses qui existait avant la réforme de la monnaie par Solon, en nous rapportant à un autre type du talent qui était usité dans les transactions commerciales, et dont la mine était appelée *mine commerciale*. Cette mine est mentionnée dans un décret dont la date, selon Bœckh, quoique incertaine, peut se placer dans la 155ᵉ olympiade, vers l'an 160 avant notre ère, comme pesant 138 drachmes, suivant les étalons employés dans la monnaie d'argent. Dans ce système, les valeurs respectives des p. seraient : *Obole* = 0 gr. 9021 ; *Drachme* = 5 gr. 413 ; *Mine* = 541 gr. 266 ; *Talent* = 32 kil. 476. Ces derniers p. s'employaient pour toutes les denrées, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrivait l'usage de l'autre étalon qui fut toujours appliqué à la monnaie, et reçut pour cela le nom d'étalon monétaire. On ne connaît pas la date de l'introduction de ce système ; il est donc vraisemblable qu'il était fort ancien, et, en fait, Bœckh a démontré qu'il y a tout lieu de croire que cet étalon commercial était antérieur à Solon, et que ce législateur le réforma dans ses rapports avec la monnaie seulement, lorsque, pour soulager les débiteurs d'Athènes, il fit, comme le rapporte Plutarque d'après le témoignage d'Androtion, « fabriquer 100 mines d'argent avec le p. d'où l'on en tirait auparavant 73 seulement. » La proportion des anciens p. aux nouveaux, telle que la détermina Solon, se trouva donc être comme 100 est à 73. Or, telle est à peu près la proportion qu'on observe entre la mine commerciale et la mine d'argent, 138 : 100 = 100 : 72 $\frac{32}{69}$. Mais quel motif engagea Solon à adopter un rapport si singulier ? Ce fut sans doute un accident. Bœckh a fait voir que probablement Solon avait voulu réduire d'un quart la valeur intrinsèque de la monnaie, c.-à-d. tailler 100 mines dans la même quantité d'argent où l'on en taillait 75 auparavant. Vraisemblablement, par suite de quelque vice dans la fabrication, on commit une erreur que l'on ne corrigea point par la suite. En portant à un quart la réduction dont il s'agit, Solon semble s'être proposé d'assimiler le système attique à un autre système qui était fort répandu, mais dont l'origine est inconnue : nous voulons parler du système *euboïque*. Les p. commerciaux furent modifiés par le décret que nous venons de mentionner et qui ordonne d'ajouter 12 drachmes de l'étalon d'argent à la mine de 138 drachmes, 1 mine commerciale à chaque p. de 5 mines du commerce, et 1 talent commercial à chaque p. de 5 talents du commerce. D'après cela, on trouve : *Mine* = 150 drachmes (étalon de l'argent) ; 5 *mines* = 6 mines (commerciales) ; *Talent* = 65 mines (commerciales). Dans ce système, le p. de 5 mines était égal à 3 kil. 565, et le talent à 38 kil. 630. — Les auteurs parlent souvent du *Talent euboïque* comme égal au talent attique. Ainsi Hérodote fait le talent babylonien égal à 70 mines euboïques, et Pollux à 7000 drachmes attiques, c.-à-d. à 70 mines attiques, ce qui donnerait lieu de croire que les p. attiques et euboïques étaient égaux. Mais il est probable que ceux-ci étaient un peu plus forts que ceux-là, car Elien évalue le même talent babylonien à 72 mines attiques, ce qui donnerait 72 : 70, ou, ce qui revient au même, 75 : 72 $\frac{11}{12}$ pour le rapport des p. euboïques aux p. attiques. — Le *Talent d'Egine* était au talent attique comme 5 est à 3 ; en effet, Pollux dit que le talent éginète contenait 10,000 drachmes attiques et la drachme éginète 10 oboles attiques. Le système éginète fut de bonne heure en usage dans la plus grande partie de la Grèce : ainsi, par ex., il régnait dans la Macédoine, avant l'adoption de l'étalon attique par Philippe et Alexandre. C'est ce que Bœckh a démontré par l'examen d'anciennes monnaies macédoniennes, qui lui ont donné environ 6 grammes 490 pour le p. de la drachme macédonienne : or, ce p. est à celui de la drachme attique comme 5 est à 3. Hussey, il est vrai, en pesant des monnaies éginètes, a obtenu une proportion moins élevée. D'après lui, la *drachme éginète* pesait 5 gram. 669 : d'où il tire, *obole* = 0 gr. 944 ; *mine* = 566 gr. 940 ; *talent* = 34 kil. 0164. Mais Bœckh pense que les pièces qui ont servi de base aux calculs de Hussey étaient un peu légères, et il explique ce fait par la tendance bien connue des anciens à diminuer la valeur intrinsèque des monnaies. — Le *Talent babylonien* était au talent attique dans le rapport de 7 à 6, suivant Hérodote et Pollux, de 72 à 60, suivant Élien. Bœckh pense que ces évaluations sont relatives à l'ancien système attique : en conséquence, il fait le talent babylonien égal au talent éginète. Ce que les auteurs anciens disent du *Talent d'Egypte, d'Alexandrie* ou *Ptolémaïque*, est très-confus : néanmoins il paraît qu'il était double du talent attique. Le *Talent de Tyr* paraît, au contraire, avoir été exactement égal à l'attique. Quant aux talents *rhodien*, *syrien*, etc., nous n'en parlerons pas, car on ne sait rien de positif à leur égard.

A ROME, l'unité de p. était l'*As* ou *Livre* (*as libralis, pondo, libra romana*) ; mais elle avait un grand nombre de multiples et de sous-multiples, tous désignés par des noms différents. Les multiples étaient ainsi nommés : *Dussis* (*duo asses*) ou *Dupondium* (*duo pondo*), 2 as ; *Sestertius* (*sesqui tertius*, c.-à-d. le 3ᵉ à moitié), 2 as 1/2 ; *Tressis* ou *Trepondium*, 3 as ; *Quatrussis*, 4 as ; *Quincussis*, 5 as ; *Sexcussis*, 6 as ; *Septussis*, 7 as ; *Octussis*, 8 as ; *Nonussis*, 9 as ; *Decussis*, 10 as ; *Vigessis*, 20 as ; *Trigessis*, 30 as, et ainsi de suite jusqu'à *Centussis*, 100 as. Le principal sous-multiple était l'*Once* (*uncia*) ou la 12ᵉ partie de l'as. En la considérant comme une unité d'ordre inférieur, elle avait aussi ses multiples et ses sous-multiples. Ainsi, on trouve pour les premiers : *Deunx* ou *Decunx*, 11 onces ; *Dextans*, 10 ; *Dodrans*, 9 ; *Des* ou *Bes*, 8 ; *Septunx*, 7 ; *Semis* (demi-as), 6 ; *Quincunx*, 5 ; *Triens*, 4 ; *Quadrans* ou *Teruncius*, 3 ; *Sextans*, 2. On appelait *Sescuncia* un poids d'une once et 1/2. Quant aux subdivisions de l'once elle-même, elles étaient ainsi nommées : *Semuncia* = 1/2 once ; *Duella* = 1/3 ; *Sicilicus* = 1/4 ; *Sextula* = 1/6 ; *Scripulum* ou *Scrupulum* = 1/24. — Les savants varient beaucoup sur la valeur de la livre romaine. Budée lui donne 7200 grains de Paris = 381 grammes 60 ; Leblanc et de la Nauze, 6395 g. = 338 gr. 94 ; Dupuis, 6300 g. = 333 gr. 90 ; Auzout, 6226 g. = 329 gr. 98 ; Eisenschmid, 6216 g. = 329 gr. 45 ; Savot, Bouteroue et Romé de l'Isle, 6048 g. = 320 gr. 55. Les matériaux que l'on a consultés pour obtenir ces résultats sont, soit des p. de pierre, de plomb, de marbre ou de cuivre, soit des monnaies de cuivre dont le p. légal est connu. Mais les Romains paraissent avoir été si peu exacts à conformer tous leurs p. à un seul étalon, qu'il est impossible de connaître, à l'aide de ces monuments, la valeur véritable de la livre romaine. Un nouveau moyen a été recommandé par plusieurs métrologistes. Les musées possèdent beaucoup de pièces d'or romaines, dans lesquelles on a fait entrer un nombre déterminé de scrupules. Ainsi, une loi de Constantin, de l'an 325, ordonne que chaque sou d'or (*solidus aureus*) pèse 4 scrupules, et que 72 de ces sous égalent une livre. Or, le scrupule étant la 288ᵉ partie de la livre-poids, il suffit, pour trouver le p. réel de celle-ci, d'obtenir celui du scrupule et de le multiplier par 288. En pesant indistinctement plusieurs centaines d'*aureus*, le savant Letronne a été conduit à évaluer la *livre* à 6154 grains, ou en nombres ronds à 6160 grains = 10 onces 5 gros 40 grains = 327 grammes 1873. En partant de cette base, on trouve les évaluations suivantes pour les multiples et les sous-multiples de la livre romaine : *As* = 327 grammes 187 ; *Once* = 27,265 ; *Sescuncia* = 40,898 ; *Sextans* = 54,531 ; *Quadrans* = 81,797 ; *Triens* = 109,062 ; *Quincunx* = 136,329 ; *Semis* = 163,593 ; *Septunx* = 190,859 ; *Bes* = 218,124 ; *Dodrans* = 245,390 ; *Dextans* = 272,656 ; *Deunx* = 299,922 ; *Semuncia* = 13,632 ; *Duella* = 9,084 ; *Sicilicus* = 6,816 ; *Sextula* = 4,544 ; *Semisextula* = 2,275 ; *Scrupulum* = 1,136 ; *Dupondium* = 654,374 ; *Tressis* = 981,562, etc

On ignore absolument quels étaient les p. dont les GAULOIS faisaient usage, alors qu'ils jouissaient de leur autonomie ; il paraît seulement que les colonies grecques qui s'établirent sur les bords de la Méditerranée y apportèrent ceux de leur métropole. Plus tard, les Romains introduisirent leur système dans leur nouvelle conquête, et, dès ce moment, l'as, ses multiples et ses divisions, furent seuls employés, du moins dans les relations officielles. A leur arrivée dans la Gaule, les Francs adoptèrent les p. romains qu'ils y trouvèrent usités ; mais il paraît qu'ils ne surent pas les conserver dans toute leur pureté primitive, car, suivant Guérard, la livre mérovingienne ne dépassait pas 6144 grains (325 gr. 63). A une époque inconnue, mais que l'on croit antérieure à l'année 779, Charlemagne augmenta la livre d'un quart, en la portant de 6144 grains à 7680, c.-a-d. de 12 onces à 13 onces et 1/3, ou, en mesures modernes, de 325 gr. 63 à 407 gr. 94, ce qui fixa la valeur de l'once à 34 gr. environ. L'établissement du régime féodal introduisit le désordre dans les p. et mesures, comme dans les autres branches de l'administration publique. Le XIᵉ siècle vit disparaître la livre de Charlemagne, qui fut remplacée par une livre nouvelle, divisée en 2 marcs et 16 onces. Cette livre varia de localité à localité ; mais à mesure que le pouvoir royal acquit de l'influence, celle de Paris se substitua peu à peu aux livres provinciales, sans toutefois faire tomber complétement celles-ci en désuétude.

De tout temps, les peuples civilisés ont attaché une grande importance à l'exactitude de leurs p. et ont pris des dispositions pour les préserver de toute altération. Dès l'antiquité, on voit les Athéniens, par ex., déposer dans ce but à l'Acropole les étalons ou modèles de leurs p. Il y en avait également de déposés chez certains officiers publics au Prytanée, au Pirée et à Eleusis. En France, le dépôt de nos p. prototypes est établi près le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et il existe, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un *Bureau de vérification*, pourvu de l'assortiment nécessaire d'étalons, vérifiés et poinçonnés au dépôt des prototypes. Tous les p. nouvellement fabriqués ou rajustés doivent, avant d'être livrés au commerce, être présentés à ce bureau pour y être vérifiés et poinçonnés : ils sont soumis, en outre, à une vérification périodique de la part de fonctionnaires appelés *Vérificateurs*. A Paris, il y a de plus des *Commissaires spéciaux* qui visitent les magasins et boutiques des commerçants et des industriels, constatent les contraventions et provoquent leur punition. Le seul fait d'avoir de faux p. en sa possession rend le possesseur passible d'une amende de 11 à 15 francs. On considère comme faux p., non-seulement ceux qui donnent de faux résultats, mais encore ceux qui ne sont pas conformes aux dispositions de l'ordonn. du 16 juin 1839 et du 5 nov. 1852, ainsi que ceux qui ne sont pas marqués de la marque primitive ou du poinçon constatant la vérification annuelle, et même ceux qui ont une forme prohibée, bien que ne donnant pas de faux résultats.

POIGNANT, ANTE. adj. Qui cause une impression douloureuse et pénétrante. *Une injure, une douleur poignante. Des remords poignants.* = Syn. Voy. PIQUANT.

POIGNARD. s. m. (lat. *pugio*). Arme de main, à lame aiguë et tranchante, beaucoup plus courte que l'épée. *Donner un coup de p. Se battre à l'épée et au p. Il lui enfonça le p. dans le sein.* ‖ Fig., *C'est un coup de p.*, se dit De la surprise et de la douleur que cause un événement très-fâcheux, et, en général, De tout ce qui peut blesser ou offenser vivement quelqu'un. *Avoir le p. dans le cœur, dans le sein*, Éprouver une douleur extrême d'une chose. On dit de même : *Mettre, plonger, enfoncer à quelqu'un le p. dans le sein, dans le cœur. Tourner à quelqu'un le p. dans le cœur, dans la plaie*, S'appesantir sur quelque chose qui le blesse ou qui l'afflige vivement. *Mettre, tenir le p. sur la gorge*, Voy. GORGE. ‖ * *Couteau-p., sabre-p.*, Couteau, sabre en forme de poignard, et dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

Enc. — Cette arme a été usitée de toute antiquité. On a trouvé des *Poignards* dans des tombes égyptiennes. Dans les siècles héroïques, les guerriers portaient un p. suspendu à côté de l'épée au côté gauche du corps, et ils s'en servaient en toute occasion en manière de couteau : c'est ainsi que Thésée tire son p. pour couper la viande qu'on lui a servie, et les Arnautes de nos jours font de même. Comme nous le montrent les bas-reliefs de Persépolis, les guerriers Perses étaient armés de poignards, qu'ils appelaient *acinaces :* ils portaient toujours cette arme à droite et suspendue à la ceinture. Les Romains le portaient de la même manière. En général, la lame de leur p. (*pugio, μάχαιρα*) était droite, et large relativement à son peu de longueur : les Romains appelaient *sica*, le p. à lame courbe qui était l'arme favorite des assassins, d'où le nom de *sicarius*, dont nous avons fait *sicaire*, donné à ces derniers. Au moyen âge, l'arme dont nous parlons était d'un usage habituel ; les chevaliers avaient toujours le p. attaché à la ceinture, et cette coutume subsista jusqu'au règne de Henri IV. Dans l'Orient et chez nous, au moyen âge, on a modifié de mille manières la forme des poignards, soit pour la rendre plus élégante, soit pour rendre plus graves les blessures faites avec cette arme : c'est ainsi qu'on les a munis de lames triangulaires et quadrangulaires, de lames ondulées, de lames bifurquées, de lames évidées et percées de trous pour y loger, dit-on, des substances empoisonnées, etc. Quelques sortes de poignards ont reçu des noms particuliers. On appelle *Dague* un p. à lame courte et large ; *Stylet*, celui dont la lame est très-fine et ordinairement triangulaire ; au moyen âge, on donnait, par antiphrase, le nom de *Miséricorde*, à un p. à lame étroite, acérée et tranchante, dont on se servait pour frapper à mort un ennemi abattu, en le glissant au défaut de l'armure ; les poignards malais à lame ondulée sont appelés *Crics* ou *Kris ;* le *Kandjar* ou *Candjiar* des Orientaux est un p. à lame large qui se rétrécit rapidement. Dans les pays civilisés, depuis l'extension qu'ont prise les armes à feu et l'invention de la baïonnette, le p. est complétement tombé en désuétude comme arme régulière. Les officiers de marine, il est vrai, le portent encore au ceinturon ; mais c'est plutôt un insigne qu'une arme véritable.

POIGNARDER. v. a. Frapper, blesser, tuer avec un poignard. *Ils l'ont poignardé dans sa propre maison. Il le fit p.* ‖ Figur., Causer une extrême douleur, une extrême affliction. *Il ne faut pas lui dire cette nouvelle, ce serait le p.* — Fam., on dit D'un homme très-jaloux, très-avare, etc., *La jalousie, l'avarice le poignarde.* = SE POIGNARDER. v. pron. Se frapper avec un poignard. *Dans son désespoir, il se poignarda.* = POIGNARDÉ, ÉE. p.

POIGNÉE. s. f. (R. *poing*). Autant que la main fermée peut contenir. *Une p. de blé, de sel. Une p. d'argent, de louis. Jeter des poignées d'argent.* ‖ Ce qu'on empoigne avec la main. *Une p. d'herbes. Une p. de cheveux.* — *Une p. de verges*, De petits brins de bois flexibles liés ensemble. — *Une p. de morues*, Deux morues sèches jointes ensemble. ‖ Fig., *Une p. de monde*, Un petit nombre de personnes. On dit de même, *Une p. de gens, de soldats.* = La partie d'une chose par où on prend cette chose pour la tenir à la main. *La p. d'un* *sceptre. Une épée à p. d'argent.* || Ce qui sert, dans les cuisines, dans les laboratoires, etc., à prendre ou à tenir un ustensile trop chaud pour qu'on puisse y porter la main nue sans se brûler. *Une p. pour tenir les fers à repasser.* = A POIGNÉE. locut. adv. En abondance, en grande quantité. *Jeter des fleurs à p. Jeter de l'argent à p.* || * *Prendre à p.*, Prendre à pleine main.

POIGNET. s. m. (R. *poing*). Le corps, l'endroit où le bras se joint à la main. *Se démettre le p.* — *Avoir le p. fort, le p. vigoureux*, Avoir beaucoup de force, de vigueur dans le membre supérieur. || Le bord inférieur de la manche d'une chemise, d'un habit, etc. *Les poignets de cette chemise sont trop étroits.*

POIL. s. m. (lat. *pilus*). Filament corné qui sort de la peau des animaux et de plusieurs endroits du corps humain ; se dit De chacun de ces filaments et de leur ensemble. *P. long, court, noir, blanc, roux, gris. P. de chèvre, de lièvre, de chameau, de chat. Cet animal a le p. doux, rude, hérissé, épais. Un chien à p. ras. Le p. lui est tombé. Cet homme a beaucoup de p. sur la poitrine. Il n'a pas encore un p. de barbe. Sa barbe est mélangée de poils blancs. On lui arracha la moustache p. à p. A contre-p. Un bouquet de poils. Un pinceau de p. de blaireau.* — Figur. et famil., on dit D'un homme fort propre et bien ajusté, *Un p. ne passe pas l'autre ;* et * popul., D'un homme qui est très-courageux, *C'est un gaillard qui a du p.* || *Monter un cheval à p.*, Monter un cheval tout nu et sans selle. || *Un lièvre, un lapin en p.*, Un lièvre, un lapin auquel on n'a pas ôté la peau. || *Ce chien est dressé au p. et à la plume*, Il est dressé à chasser toute sorte de gibier. — Fig. et fam., *Cet homme est au p. et à la plume*, Il est également propre à des emplois, à des occupations de genres très-différents. || En parl. De l'homme, *Poil* sign. souvent tantôt la chevelure, tantôt la barbe, et quelquefois l'une et l'autre. *Il a le p. roux. Le p. commence à lui blanchir. Son p. grisonne. Ce barbier fait bien le p. Se faire le p.* Fam. — Poétiq., *P. hérissé*, se dit Des cheveux, quand ils se dressent sur la tête. || En parl. D'un cheval, *Lui faire le p.*, sign. Lui arranger la crinière, la queue, etc. || En parlant De certains animaux, et particul. du cheval, on dit, *De quel p. est-il?* pour Quelle est la couleur de son pelage? *Il a le p. bai, alezan. Ce cheval a le p. lavé, déteint.* || Par anal., La partie velue de certaines étoffes, comme le drap, le velours, etc. *Ce drap est trop chargé de p., le p. en est trop long. Le p. de ce velours est bien fourni. Feutre à long p., à court p.* — *Velours à trois poils, à quatre poils*, Velours dont la trame est de trois ou de quatre fils de soie. || T. Méd. Voy. MAMELLE.

Enc. — ZOOLOGIE. — On donne des dénominations spéciales aux *Poils* suivant les régions du corps où on les observe, et selon les différences qu'ils présentent. Chez l'Homme, les plus longs, les plus rapprochés et les plus nombreux sont à la partie supérieure de la tête : on les nomme *Cheveux ;* ceux qui recouvrent les lèvres, les joues et le menton, constituent les *Moustaches*, les *Favoris* et la *Barbe ;* les *Cils* garnissent les paupières ; les *Sourcils* le rebord de l'arcade orbitaire ; ceux qui se rencontrent sur certains points de la surface du corps, aux aisselles, au pubis, etc., sont appelés indistinctement *Poils ;* enfin, on nomme *Duvet* ou *Poil follet* les filaments très-fins et incolores qui s'observent partout où il n'existe pas de poils proprement dits. Chez les animaux, on distingue quelquefois par des noms divers les poils de certaines parties, comme les *Moustaches*, la *Barbe*, la *Crinière ;* d'autres fois, on les désigne sous un nom particulier, selon leur consistance variable. Ainsi on appelle *Laine*, les filaments fins, contournés sur eux-mêmes ; *Soies*, les poils rigides, flexibles, non susceptibles d'être feutrés ; *Crins*, les poils longs, fermes et élastiques ; *Jarre*, les poils lisses, assez gros, de médiocre longueur, qui constituent la robe d'été des animaux de nos régions tempérées ; *Bourre*, les poils fins et doux placés sous les précédents et qu'ils dépassent en hiver ; enfin *Piquants*, les poils qui, par leur roideur et leur dureté, ressemblent à des aiguillons. La présence, l'absence, la rareté, ou l'abondance des poils, sont en rapport avec le plus ou moins d'épaisseur de la peau, ces deux sortes de protection étant destinées par la nature à se suppléer. Ainsi, le *pelage* est bien fourni chez les Carnassiers et les Rongeurs qui ont la peau mince, tandis qu'il est assez rare chez les Pachydermes et manque complétement chez les Cétacés, dont le cuir est fort épais. De plus, le pelage, chez les animaux qui vivent sous les zones à saisons bien tranchées, est plus long et plus épais dans la saison froide que dans la période des chaleurs. La coloration des poils présente aussi de grandes différences suivant les espèces de Mammifères ; néanmoins ces différences ne sont pas aussi grandes que celles que nous offre le plumage dans la classe des Oiseaux. Les couleurs observées dans les poils varient seulement depuis le blanc jusqu'au noir, en passant par le jaune, le rougeâtre et le brun. Le verdâtre et le bleuâtre sont rares, et les couleurs vives et métalliques manquent complétement. Cependant on peut dire qu'en général, la coloration du pelage est plus foncée chez les animaux de la zone intertropicale, et qu'elle tend à devenir plus claire, jusqu'à blanchir complétement, dans les climats polaires. Dans l'espèce humaine elle-même, les poils offrent aussi de grandes différences d'individu à individu ; il existe en outre des différences constantes suivant les races. Ainsi, les *poils sont nombreux, fins, longs*, et varient du blanc au noir dans la race caucasique ; dans la race mongole, ils sont noirs, droits et courts ; ils sont épais, noirs et crépus chez les nègres ; droits, fins et noirs chez les Américains ; épais et frisés dans la race malaise. Enfin, ils sont généralement plus fins et plus courts chez la femme que chez l'homme, tandis que les cheveux sont plus longs chez celle-ci.

On distingue dans les poils trois parties : la *Racine* ou extrémité adhérente, qu'on a appelée quelquefois *Bulbe* à cause de son renflement ; la *Pointe* ou extrémité terminale ; et le *Corps*, ou partie moyenne, qui parfois est plus épaisse au milieu que dans la partie intra-cutanée qui avoisine le bulbe. Les poils prennent naissance dans un petit sac allongé qu'on appelle *Follicule pileux* et souvent aussi *Bulbe*, qui est ordinairement logé dans le tissu adipeux sous-cutané. Chaque follicule, vers sa partie supérieure, reçoit l'orifice de deux *glandes sébacées*. Ces glandes, qui sont situées dans l'épaisseur du derme, ont la forme de petites grappes et se composent de très-petites vésicules (Fig. 1 Poil dans sa gaîne, avec les glandes sébacées qui l'accompagnent ; la glande qui va s'ouvrir à la surface de *la peau est une glande* sudoripare). Considéré relativement à sa structure, le poil présente trois parties, la substance *corticale*, la substance *médullaire*, et la couche *épithéliale*. La substance *corticale* est une matière incolore, homogène, dure, analogue aux ongles et à la corne. Elle se compose d'un assemblage de fibres longitudinales qui, en se séparant, donnent lieu aux fendillements du p. La *couche épithéliale* qui la revêt est formée de cellules pavimenteuses, minces, sans noyau, et imbriquées comme des écailles : c'est à cette disposition que le p. doit de s'avancer toujours dans le même sens lorsqu'on le roule entre les doigts. La *moelle*, ou substance *médullaire*, est remplie de granulations à centre brillant, à contour foncé, et graisseuses : cependant, on y reconnaît souvent des cellules très-distinctes (Fig. 2. Tige du cheveu). Lorsque ces cellules sont desséchées, on croit voir au microscope un dépôt noirâtre à l'intérieur, ce qui a fait supposer qu'elles étaient des cellules pigmentaires. Le Dʳ Mandl pense que cette apparence est trompeuse, et que le pigment qui colore les cheveux et les poils se dépose dans la substance corticale elle-même. Quant au *bulbe* ou follicule pileux, il se compose, suivant Mandl, de trois membranes. La première est un véritable renversement du derme en dedans, pourvu de vaisseaux et de nerfs, et se terminant inférieurement en cul-de-sac ; la seconde est grenue, jaunâtre, et renferme des noyaux ; la troisième est plus mince, plus transparente, molle et visqueuse. Du fond du bulbe s'élève une papille, qui constitue le *Germe* du p. et pénètre dans la cavité de la racine (Fig. 3. Bulbe d'un p. de moustache de Bœuf, d'après Mandl). L'accroissement du p. a lieu par une apposition incessante de molécules au point d'insertion. Le p. ne croît sur aucun autre point ; ses parties les plus extérieures sont donc les premières formées. Il continue de pomper des sucs et notamment de la graisse par la base. — Au point de vue chimique, les poils sont formés d'une substance cornée, qui ne se dissout, ni dans l'eau, ni dans l'alcool ou l'éther, ni dans l'*acide sulfurique concentré. Les alcalis caustiques la dissolvent* aisément ; néanmoins, lorsqu'on la pétrit avec une dissolution concentrée de potasse, on n'obtient pas une masse très-visqueuse *et cohérente, ce qui la distingue de la corne proprement dite.* Lorsqu'on chauffe les poils, ils fondent, brûlent avec une flamme brillante, et répandent l'odeur de la corne. Leurs couleurs diverses dépendent, d'après Vauquelin, d'une *graisse colorée ;* si l'on enlève cette graisse au moyen de l'alcool ou de l'éther, les poils deviennent d'un gris jaune. Le grisonnement par les progrès de l'âge tiendrait donc à ce que la sécrétion de cette substance colorée viendrait à cesser. La cendre obtenue par l'incinération des poils contient de l'oxyde de fer et des traces d'oxyde de manganèse, avec du sulfate, du phosphate et du carbonate de chaux, plus une trace de silice. Les cheveux noirs sont ceux qui contiennent le plus de fer, vraisemblablement à l'état de sulfure ; il y en a moins dans les roux ; et ceux qui en contiennent le moins sont les blonds, où ce métal est remplacé par du phosphate de magnésie.

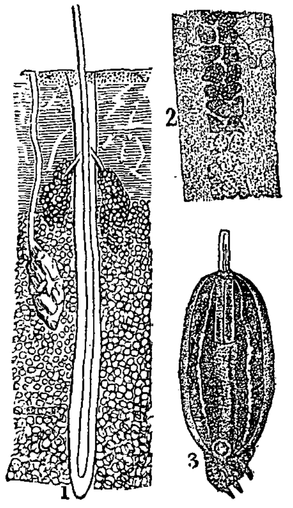

Les appendices tégumentaires qui constituent le système pileux ne sauraient être considérés comme un produit absolument dénué de vitalité, bien que cette vitalité y soit obscure au point d'exclure la sensibilité. Le seul fait que la *Canitie*, c.-à-d. la décoloration absolue des cheveux qui deviennent blancs, débute toujours par l'extrémité libre du p., est, suivant nous, une preuve incontestable de l'existence d'une certaine vitalité. On a même vu maintes fois les cheveux d'une personne blanchir en quelques heures sous l'impression d'une émotion violente ou d'une anxiété terrible ; or, cela ne se peut concevoir qu'en admettant un rapport vital entre la substance médullaire et le germe. Au reste, les poils ne *paraissent pas être susceptibles de maladie proprement dite. Le feutrage* des cheveux, qu'on observe parfois chez les individus qui n'apportent aucun soin à leur chevelure, s'explique, soit par l'entrecroisement des écailles épithéliales, soit par le fendillement des fibres qui constituent la substance corticale. La plique est le résultat d'un pareil feutrage accompagné d'une altération du follicule *piligère*. Enfin, la chute des poils, qu'on appelle *Alopécie*, est toujours le résultat d'une affection qui a altéré le germe pileux, *comme le favus, le porrigo, la syphilis, etc. La maladie* passée, les cheveux repoussent, pourvu que les germes n'aient pas été détruits. Quant à la *Calvitie*, c.-à-d. à la chute des cheveux qui survient par les progrès de l'âge, *elle est produite* par l'atrophie du bulbe. En général, elle se manifeste d'abord au sommet de la tête, d'où elle gagne peu à peu le front, les tempes, etc.

BOTANIQUE. — Les botanistes donnent, par analogie, le nom de *Poils* à de petites productions filiformes qui naissent de l'épiderme même des plantes. On les distingue en *lymphatiques* et en *glanduleux*. Les premiers sont composés, ou d'une seule vésicule allongée ou de plusieurs vésicules superposées, et affectant des formes très-diverses. Leurs fonctions consistent à protéger les parties de la surface qu'ils recouvrent, à absorber l'humidité et à régler l'évaporation qui a lieu par les stomates. Les seconds sont également formés d'une seule cellule ou de plusieurs cellules superposées ; mais ils offrent généralement au sommet ou à la base une dilatation qui sert de réservoir au liquide spécial qu'ils sécrètent. Les poils, comme nous venons de le dire, présentent dans leur structure de très-nombreuses différences. Ils peuvent être formés par une seule cellule *filiforme, cylindrique, aiguë* (Fig. 1), *renflée en massue* (Fig. 2), *simple* ou plus ou moins *rameuse*, ou bien se composer de plusieurs cellules superposées et même, à leur base, de plusieurs rangs de cellules juxtaposées. Les poils composés de plusieurs cellules sont dits *cloisonnés :* ils peuvent être *simples, sétacés, capités* (Fig. 3), *étranglés, articulés* (Fig. 4), *moniliformes* ou *en chapelet, noueux* (Fig. 5), *claviformes, ramifiés* (Fig. 6 et 7), *glochidiés ou terminés par plusieurs pointes* recourbées (Fig. 8), *étoilés* (Fig. 8, 9 et 10), *peltés* (Fig. 11), *scarieux* ou élargis en écailles, etc. Les poils sont ordinairement plantés plus ou moins perpendiculairement sur la surface où ils poussent. Néanmoins ils peuvent être *dressés* ou *couchés*. Les poils roides qui constituent presque des aiguillons, sont dits *spinescents, aculescents* ou *aiguillons sétacés*. Les poils *urticants* sont roides, piquants et surmontés par une glande qui sécrète un liquide caustique remplissant leur cavité. Ces poils, en se cassant dans la peau, y versent le liquide, qui détermine une sensation de brûlure. (Fig. 12. P. de l'Ortie commune, d'après Ad. de Jussieu : l'extrémité conique se termine par un bouton, *s* ; la base présente une dilatation en forme de bulbe, *b* ; elle est entourée de cellules épidermiques, *ue*, qui lui forment une sorte de support ; enfin, on voit dans la cavité du p. des courants d'une matière granuleuse, *ff*.) — L'abondance plus ou moins grande des poils sur les surfaces végétales, leur variation de longueur, de rigidité, de couleur, etc., ont donné lieu à des dénominations différentes, selon les modifications diverses qu'ils donnent à ces surfaces. Ainsi, un organe complétement dépourvu de poils est *Glabre* (*glaber*) ; il est *Duveté* ou *Pubescent* (*pubescens*), quand il est revêtu de poils courts et mous, ou d'une sorte de duvet ; *Velu* (*villosus*), quand les poils sont droits, mous et longs ; *Poilu* (*pilosus*), s'il porte çà et là des poils plus longs et plus mous ; *Laineux, Lanugineux* (*lanatus, lanuginosus*), si les poils sont longs, enchevêtrés, roussâtres ; *Tomenteux* et *Cotonneux* (*tomentosus*), quand les poils sont longs, fins, flasques, blancs, entremêlés ; *Floconneux* (*floccosus*), s'ils sont mous et rassemblés en espèces de flocons ; *Soyeux* (*sericeus*), s'ils sont mous, luisants et pressés comme de la soie ; *Velouté* (*velutinus*), quand il est couvert d'un duvet court, ras et épais ; *Hispide* (*hispidus, hirsutus*), lorsqu'il est hérissé de poils roides et droits ; *Ramentacé* (*ramentaceus*), lorsqu'il est couvert de poils scarieux ; *lepidotus*, lorsque ces poils sont en écusson ; *Barbu* (*barbatus*), quand les poils forment des *Houppes* (*barba*), c.-à-d. sont disposés par touffes. Enfin, quand on considère les poils, *non plus sur une surface, mais sur un bord qu'ils dépassent*, ils prennent le nom de *Cils*, et le bord est dit *cilié*.

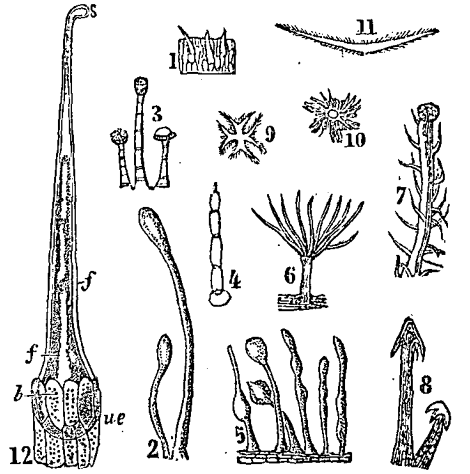

POILU, UE. adj. Velu, couvert de poil.

* **POINCIANE** ou **POINCILLADE.** s. f. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

POINÇON. s. m. (lat. *pugio*, poignard). Instrument de fer ou d'acier qui a une pointe pour percer. || Instrument dont on se sert pour marquer la vaisselle d'or ou d'argent ; et La marque qui résulte de son application. || Morceau d'acier gravé en relief avec lequel on fait les matrices des monnaies et des médailles, et Celui avec lequel on frappe les matrices qui servent à fondre les caractères d'imprimerie. ‖ T. Charpent. V. COMBLE. ‖ T. Manége. Morceau de bois taillé en pointe ou armé d'une pointe de fer dont les académistes se servaient autrefois pour piquer la croupe des sauteurs qu'ils montaient, et pour les exciter à détacher la ruade. ‖ T. Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine.

POINÇON. s. m. Tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid.

***POINÇONNER.** v. a. Marquer avec un poinçon. *P. de la vaisselle d'argent.* = POINÇONNÉ, ÉE. part.

POINDRE. v. a. (lat. *pungere*). Piquer; ne se dit guère que dans cette loc. fig. et prov., *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*, Quand on fait du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir; quand, au contraire, on le gourmande, on en tire ce qu'on veut. = POINDRE. v. n. Commencer à paraître. *Le jour ne fait que p. Les herbes commencent à p.* — Fam., *Le poil commence à lui p. au menton*, se dit D'un jeune garçon à qui la barbe commence à venir.

Conj.—Ce verbe, outre l'infinitif, n'est plus usité qu'à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, *Il point;* du futur, *Il poindra;* et du conditionnel, *Il poindrait.*

POING. s. m. (lat. *pugnus*). Main fermée. *Serrer le p. Il alla à lui l'épée au o. Donner un coup de p. à quelqu'un. Se battre à coups de p. Faire le coup de p. avec quelqu'un.* — *Fermer le p.*, Fermer la main, la tenir serrée. — *Flambeau de p.*, Flambeau de cire qu'on porte à la main. *Oiseau de p.*, Oiseau qui, étant réclamé, revient sans leurre sur le poing du fauconnier. *Chasser avec un oiseau de p.* ‖ Se dit aussi De la main tout entière. *Il fut condamné à avoir le p. coupé.* — *Mener une femme sur le p.*, La mener par la main. Vieux. ‖ *Mener quelqu'un pieds et poings liés*, Le mener, après lui avoir lié les pieds et les mains. —Figur. et famil., *Je vous livre cet homme pieds et poings liés*, Je le mets à votre merci, à votre disposition.

POINT. s. m. (lat. *punctum*). Piqûre que l'on fait dans de l'étoffe, avec une aiguille enfilée de fil, de soie, etc. *Faire un p. d'aiguille. Faire un p. à une chemise. Il n'y a qu'un p. à faire.* ‖ * Se dit aussi Des diverses manières de coudre. *P. devant. P. arrière. P. de côté. P. croisé. P. de surjet.* ‖ Se dit encore De certains ouvrages de broderie ou de tapisserie faits à l'aiguille. *Ouvrage de p. P. de chaînette. P. à carreaux. P. d'Angleterre. P. de Hongrie. Des chaises de p. d'Angleterre.* — *Gros p.*, Sorte de point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils du canevas. *Petit p.*, Celle où elle n'en prend qu'un. —*Le p. de cette tapisserie est beau, n'est pas beau*, Le travail en est beau, ou ne l'est pas. ‖ Sorte de dentelle. V. DENTELLE. ‖ T. Méd. *Point*, se dit D'une douleur, comme celle qui résulte d'une piqûre, qu'on éprouve en divers endroits du corps, et particulièrem. au côté. *Il a un p. de côté qui l'empêche de respirer. Avoir un p. à l'épaule.* ‖ Figur., *P. d'honneur*, V. HONNEUR. = T. Géomét. La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou Point que l'on conçoit comme n'ayant aucune étendue. *Le p. mathématique n'a ni longueur, ni largeur. Les mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un p. mis en mouvement. Chaque p. de la circonférence est également éloigné du centre.* — *P. d'intersection*, Voy. INTERSECTION. * *Points singuliers* ou *caractéristiques*, Les endroits où une courbe offre quelque circonstance remarquable. ‖ Sign. le plus souvent Un endroit fixe et déterminé. *P. central. P. fixe. P. d'équilibre, de contact, de départ, d'arrivée. Indiquer un p. de réunion. Tous les efforts se dirigèrent sur ce p. De tous les points de l'horizon. Sur divers points.* ‖ T. Art militaire. *P. de mire*, V. MIRE. ‖ T. Astron. *Points équinoxiaux*, V. ÉCLIPTIQUE. *Points solsticiaux.* Voy. SOLSTICE. *P. de la plus grande et de la plus petite distance*, V. APSIDE. *P. culminant*, V. CULMINANT. *Points cardinaux*, V. CARDINAL. *Points verticaux*, Le zénith et le nadir. Voy. HORIZON. ‖ T. Géogr. et Hydraul. *P. culminant*, V. CULMINANT. — *P. de partage*, V. PARTAGE et CANAL. ‖ T. Mar. *Faire le p.*, Voy. NAVIGATION. ‖ T. Mécan. *P. d'appui*, Voy. LEVIER. *P. de suspension*, V. PENDULE. ‖ T. Perspect. *P. de vue*, Le point que le peintre ou le dessinateur choisit pour mettre les objets en perspective. *P. de vue bien choisi. Déterminer, placer le p. de vue.* — Le lieu où il faut se placer pour bien voir un objet; et Celui où l'objet doit être mis pour être bien vu. *Vous n'êtes pas là dans un bon p. de vue.* On dit fig., surtout dans le premier sens, *Il a considéré la question sous un p. de vue nouveau. Cette question veut être envisagée sous différents points de vue.* — *Mettre une lunette d'approche, un microscope, à son p. de vue, à son p.*, Allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait entre l'objectif et l'oculaire, la juste distance pour voir distinctement. On dit aussi, *La lunette est à son p.* En parl. Des lunettes à lire, *Elles sont, elles ne sont pas à mon p.*, La distance à laquelle elles font converger les rayons lumineux convient, ne convient pas à ma vue. ‖ *P. de vue*, se dit aussi D'un objet ou d'un assemblage d'objets qui frappe, qui invite à le regarder. *Un beau p. de vue. Ces arbres coupent le p. de vue. Dans cette campagne, les points de vue sont très-variés.* ‖ T. Phys. L'endroit, le lieu où se produit un phénomène quelconque; se dit surtout en parl. Des phénomènes optiques. *P. de concours. P. de dispersion. P. d'incidence. P. de réflexion, de réfraction. P. radieux.* — * *P. conséquent; P. d'indifférence*, V. AIMANT. = Petite marque ronde qui se fait avec la pointe de la plume, du crayon, etc., sur le papier. *Ce dessin est fait en petits points. P. d'interrogation, d'exclamation. Deux points. P. et virgule.* — Fig. et fam., *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les* i, se dit De quelqu'un qui s'attache à une exactitude minutieuse et inutile. *Il faut avec cet homme mettre les points sur les* i, Il faut être avec lui d'une exactitude minutieuse, ou Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions. — *Points voyelles*, ou absolum., *Points*, Caractères qui se mettent au-dessus ou au-dessous des consonnes, et qui tiennent lieu de voyelles dans certaines langues orientales. ‖ Par analog., se dit D'une chose qui n'occupe qu'une partie extrêmement petite de l'espace, ou qui est à peine visible par suite de sa petitesse ou de l'éloignement. *La terre n'est qu'un point dans l'univers. Les petits points rouges que présentent certains infusoires sont regardés par Ehrenberg comme des yeux. Le ballon était si haut, qu'il n'apparaissait plus que comme un p.* ‖ T. Mus. Voy. NOTATION. *P. d'orgue*, V. CADENCE. ‖ Certaine marque dont se servent les professeurs pour noter la bonne ou la mauvaise conduite des écoliers, et pour évaluer les fautes qu'ils font dans leurs devoirs. *Il a eu tant de bons, tant de mauvais points cette semaine. On marque tant de points pour un solécisme, tant pour un barbarisme.* ‖ T. Anat. *Points lacrymaux*, Voy. LARMES. *Points ciliaires*, Les orifices excrétoires des glandes de Meibomius. Voy. ŒIL. = La douzième partie d'une ligne. ‖ T. Typogr. Mesure qui vaut deux points ou un sixième de ligne, et qui sert à régler, à déterminer la grosseur des caractères. *P. typographique. La nonpareille a six points. Lettre de deux points*, V. CARACTÈRE. ‖ Se dit aussi De certaines marques faites sur une espèce de règle dont les cordonniers, les chapeliers, etc., se servent pour prendre les mesures. *Chaussure de dix points. L'entrée de ce chapeau est de six points. Quel p. avez-vous?* — Figur. et pop., *Ces deux personnes chaussent, ne chaussent pas à même p.*, Elles se conviennent, ou ne se conviennent pas pour leurs caractères, leurs habitudes, etc. *Faire venir quelqu'un à son p.*, L'obliger, l'engager adroitement à faire ce qu'on veut, le faire condescendre à ce qu'on souhaite. ‖ Se dit aussi Des petits trous qu'on fait à des courroies, pour y passer l'ardillon. *Il faut allonger la courroie de deux points.* = T. J. de cartes. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. *Au piquet, l'as vaut onze points et les figures dix points.* ‖ Le nombre de points que composent ensemble plusieurs cartes de la même couleur. *Accusez votre point. Mon p. est meilleur que le vôtre.* — *Avoir le p.*, Avoir en cartes d'une même couleur un plus grand nombre de points que son adversaire. ‖ Aux jeux de cartes, de billard, etc., Le nombre que l'on marque à chaque coup, et Celui dont on est convenu pour le gain de la partie. *Jouer en tant de points. Faire dix points de suite. Il ne me faut plus qu'un p. pour gagner.* — *Donner tant de points à quelqu'un*, Supposer, en commençant la partie, qu'il a déjà fait ce nombre de points. *Il lui rend dix points au billard.* = Fig., se dit Des parties qui forment la division de certains discours, de certains ouvrages. *Son sermon était divisé en trois points. Le premier p. d'un sermon, d'un discours, d'une dissertation. Passer au second, au troisième p.* ‖ Question, difficulté particulière, en quelque genre que ce soit. *Discuter, approfondir, éclaircir un p. de théologie, de morale, d'histoire. Ils sont d'accord sur ce p. Je n'insiste pas sur ce p. P. de droit. P. de fait.* ‖ Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté. *Le p. capital, décisif, important. Un p. délicat. Le p. essentiel d'une affaire. Vous ne touchez pas le p. de la question. Voilà le p. C'est un grand p. que d'avoir obtenu un succès.* ‖ État, situation. *Être au même p. L'affaire en est à ce p. Il est en bon, en mauvais p. Mon ouvrage en est resté au même p.* — Famil., *Mal en p.*, V. MAL-EN-POINT. ‖ Degré, période. *Ce fruit est à son p. de maturité. On peut railler, mais jusqu'à un certain p. Son insolence est arrivée au dernier, au plus haut p. Il est malheureux au p. de n'avoir pas de quoi manger. J'ignore jusqu'à quel p. on peut se fier à lui. Sa réputation est arrivée à un tel p. qu'elle ne peut plus s'accroître.* ‖ Instant, moment, temps précis. *J'arrivai sur le p. qu'ils allaient partir. Sur le p. de mourir, il déclara.....* — *P. du jour*, Le moment où le jour commence à poindre. *Dès le p. du jour. Se lever au p. du jour.* ‖ * T. Entomologie. *P. de Hongrie*, Voy. CLAVICORNES. = A POINT. locution adverb. A propos. *Vous venez à p., fort à p. Il était ruiné; cette succession lui est venue bien à p.* PROV., *Tout vient à p. à qui peut attendre.* — *De la viande cuite à p.*, De la viande cuite comme il faut, ni trop, ni trop peu. = A POINT NOMMÉ, Voy. NOMMER. ‖ *A son p. et aisément*, V. AISÉMENT. = AU DERNIER POINT. locut. adv. Extrêmement, excessivement. *Il est brave, insolent, heureux au dernier p.* = DE POINT EN POINT. locut. adv. Exactement, sans rien omettre. *Il m'a tout raconté de p. en p. Il a exécuté de p. en p. mes instructions.* = DE TOUT POINT, EN TOUT POINT. locut. adv. Totalement, entièrement, parfaitement. *C'est un homme accompli de tout p. Cet ouvrage est mauvais de tout p. Il est en tout p. conforme au modèle.* ‖ *Équiper un homme de tout p.*, L'équiper de tout ce qui lui est nécessaire. Fig. et fam., on dit, *Équiper, accommoder quelqu'un de tout p*, Le traiter fort mal de fait ou en paroles.

POINT. adv. de négation. Pas, nullement. *En voulez-vous? je n'en veux p. Ne voulez-vous p. venir? Il n'a p. d'argent.* — Quelquefois la particule négative *Ne* est sous-entendue. *Les gens peu ou p. instruits. Sans la connaissance de soi-même, p. de solide vertu. C'est un homme bienveillant et p. susceptible. P. de travail qui le rebute.* = Obs. gramm., Voy. NÉGATION.

POINTAGE. s. m. (R. *point*). T. Artill. Action de diriger une bouche à feu vers un but donné. On dit aussi, *Pointement.* — *Vis de p.*, Vis au moyen de laquelle on pointe les canons. ‖ T. Mar. Action de faire son point. Voy. NAVIGATION.

POINTAL. s. m. T. Charpent. Pièce de bois posée debout et servant d'étai.

POINTE. s. f. (lat. *punctum*). Bout piquant et aigu d'une chose. *P. acérée, émoussée. La p. d'une épine, d'une arête, d'une épée, d'une aiguille. Les pointes d'un compas. La p. d'un canif, d'un couteau. Ce clou n'a plus de p. La p. pique.* — Figur. et fam., *Disputer sur la p. d'une aiguille*, Voy. AIGUILLE. *Emporter une chose à la p. de l'épée*, V. ÉPÉE. Au sens moral, *Il faut saisir cela à la p. de l'esprit*, Avec un esprit subtil et pénétrant. ‖ Par ext., L'extrémité d'une chose qui va en diminuant. *La p. d'une feuille. La p. d'une cloche. La p. d'un rocher, d'une montagne. La p. d'un cap, d'une île. La p. du cœur. La p. du pied. Se dresser sur la p. des pieds.* ‖ *La p. du jour*, La première apparence du jour. *Il est parti à la p. du jour, à la petite p. du jour.* ‖ En parl. Du vin ou des sauces, Une certaine saveur piquante et agréable. *Ce vin n'a pas de p., il est plat. Cette sauce n'a pas assez de p. Il manque à cette sauce une p. d'ail, de sel, de vinaigre.* — Fig. et fam., *Être en p. de vin, avoir une p., une petite p. de vin*, Être en gaieté pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. ‖ Fig., *Pointe*, signif. Trait d'esprit subtil, recherché, jeu de mots, et se dit ordinair. en mauvaise part. *Il ne parle que par pointes. Faire des pointes. Dire des pointes. Une méchante p.* — *La p. d'une épigramme*, Le trait, la pensée piquante par laquelle se termine toute bonne épigramme. — *Une p. d'ironie, de raillerie*, Quelque chose d'ironique, de moqueur, qui se fait sentir dans un discours ou dans un écrit. ‖ Dans plusieurs Arts et Métiers, on donne le nom de *Pointe* à Certains instruments de fer et d'acier qui servent à différents usages. *Les sculpteurs se servent d'une p. pour ébaucher leur ouvrage. Les imprimeurs, pour faire les corrections, enlèvent les lettres avec une p. Ce graveur manie bien la p. Pour ce détail, il faut employer* *la pointe sèche.* V. Gravure.—En parl. De l'art du graveur, *Pointe* se dit De la manière d'opérer avec la pointe. *Ce graveur a la p. délicate, légère. Cette gravure est touchée d'une p. fort spirituelle.* ‖ T. Blas. La partie inferieure de l'écu. *La p. chargée d'une tour d'argent.* V. Écu et Héraldique. ‖ T. Chasse. Le vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. *L'oiseau fit la p. et fondit tout à coup sur la perdrix.* ‖*T. Chorégr. Pas que fait le danseur en se tenant sur la pointe des pieds. *Cette danseuse abuse des pointes.* ‖ T. Couture. Un morceau d'étoffe ou de linge, taillé en triangle aigu, que l'on coud sur une partie de vêtement que l'on veut élargir. ‖ T. Cloutier. Espèce de clou, avec ou sans tête, mince, et d'une grosseur égale jusque vers le bout. *Achetez-moi un cent de pointes.* ‖ T. Fortific. *La p. d'un bastion*, Celui des angles d'un bastion qui est le plus avancé du côté de la campagne. ‖ T. Guerre. *Faire une p.*, S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération. — Figur. et famil., on dit aussi, *Faire une p.*, Quitter un moment son chemin, pour faire une course qu'on n'avait pas projetée. On dit encore, *Suivre, poursuivre, pousser sa p.*, Suivre son dessein, continuer ce qu'on a entrepris avec la même chaleur, la même vigueur qu'on l'a commencé. *Quand on a bien commencé, il faut suivre sa p. Il a poussé sa p.* ‖ T. Vitrier. *P. de diamant*, Voy. Diamant. = En pointe. locut. adv. En forme de pointe. *Une montagne qui s'élève en p. Tailler en p. Cette langue de terre se termine en pointe.*

POINTEMENT. s. m. Voy. Pointage.

POINTER. v. a. Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre. *Pendant qu'il haussait le bras, son adversaire le pointa.* ‖ Diriger quelque chose vers un point en mirant. *P. le canon. P. juste. P. un télescope, un niveau.* ‖ Faire un point, une marque, avec la plume, le crayon, ou autrement, à côté d'un article de compte, du nom d'une personne, etc. *P. les articles d'un compte à mesure qu'on les vérifie. P. les absents. Vous n'êtes pas arrivé à l'heure, on vous a pointé.* ‖ T. Peint. et Grav. Voy. Pointiller. ‖ T. Mar. *P. la carte*, Indiquer sur la carte le point d'un bâtiment. ‖ * T. Techn. *P. des aiguilles*, En former la pointe. ‖ T. Typogr. Placer sur le tympan les feuilles en retiration de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qu'elles y ont faits lorsqu'on tirait le premier côté. = Pointer. v. n. Se dit Des oiseaux qui font la pointe. *Il y a des oiseaux qui pointent si haut, qu'on les perd de vue en un moment.* ‖ T. Man. Se dit D'un cheval qui se cabre en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les postérieures. *Un cheval qui pointe en place.* ‖ En parl. Des herbes, des bourgeons, Commencer à paraître, à pousser. *Le vert commence à p.* = Pointé, ée. part. ‖ T. Musique. *Note pointée*, Note suivie ou surmontée d'un point. Voy. Notation.

POINTEUR. adj. et s. m. Artilleur qui pointe le canon. *Canonnier p. C'est un habile p.* ‖ *Chanoine p.*, Celui qui note sur une feuille les chanoines présents à l'office.

POINTILLAGE, ou mieux **POINTILLÉ.** s. m. Dans les arts du dessin, Travail fait à petits points. *Dans la miniature, le p. s'emploie surtout pour peindre les chairs. Dessin au p. Graver au p.* Voy. Gravure. = Pointiller. v. n. Faire des points avec la plume, le pinceau, le crayon, le burin, etc. *Ce graveur ne travaille qu'en pointillant.* ‖ Figur. et fam., Disputer, contrarier, contester sur les moindres choses. *Cet homme ne fait que p. Il pointille sans cesse.* = Pointiller. v. a. Piquer, dire des choses désobligeantes. *Vous le pointillez sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait.* = se Pointiller. v. pr. Se dire mutuellement des choses désobligeantes. *Ils ne font que se p. l'un l'autre.* = Pointillé, ée. part. = Pointillerie. s. f. Picoterie, contestation sur des choses insignifiantes. *Ce ne sont que pointilleries entre eux.* Fam. = Pointilleux, euse. adj. Qui aime à pointiller, qui a l'habitude de contester, d'élever des difficultés sur les moindres choses; qui est susceptible, exigeant dans la société. *Un critique p. Un caractère p. Une humeur pointilleuse. Elle est si pointilleuse, qu'on ne peut vivre avec elle.*

POINTU, UE. adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en pointe. *Cette épée est bien pointue. Un bâton p. par le bout.* — *Chapeau p.*, Chapeau haut de forme, qui va en diminuant. — *Nez p., menton p.*, Nez, menton un peu en pointe. ‖ Figur. et fam., *Avoir l'esprit p.*, Chercher à subtiliser sur tout, ou Dire de mauvaises pointes.

POINTURE. s. f. Voy. Typographie.

POIRE. s. f. (latin. *pirum*). Le fruit du poirier. — Figur. et prov., *Garder une p. pour la soif*, Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir. *Entre la p. et le fromage*, Sur la fin du repas, lorsque la gaieté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement. *Il ne lui promet pas poires molles*, se dit De quelqu'un qui menace de malmener, de maltraiter une autre personne. ‖ *P. d'angoisse*, Voy. Angoisse. ‖ *P. à poudre*, Sorte de petite bouteille de cuir ou de métal, dans laquelle on met de la poudre de chasse. ‖ T. Éperonnier. *Poires secrètes*, Sorte d'embouchure du mors d'un cheval. ‖ * T. Bot. *P. d'avocat*, Voy. Laurinées. *P. de terre*, Voy. Composées.

POIRÉ. s. m. Voy. Cidre.

POIREAU ou **PORREAU.** s. m. T. Bot. Voy. Ail et Liliacées. ‖ T. Méd. Voy. Verrue.

POIRÉE. s. f. T. Bot. Voy. Chénopodées.

POIRIER. s. m. (lat. *pirus*). T. Botan.

Enc.—Les botanistes sont loin d'être d'accord pour les limites du genre *Poirier* (*Pyrus*) : les uns y comprennent, outre le *P. proprement dit*, le *Cognassier*, le *Pommier*, le *Sorbier*, etc.; d'autres font de chacun de ces groupes autant de genres distincts; Lindley, de Candolle et Endlicher, en forment deux genres seulement, le genre *Cognassier* et le genre *Poirier*. Nous croyons qu'il est préférable de considérer chaque groupe comme constituant un genre distinct. Envisagé ainsi, le genre *Pyrus* se compose d'arbres et d'arbrisseaux, souvent épineux, à feuilles ovales, simples, entières ou dentées, accompagnées de stipules caduques ; leurs fleurs sont grandes, groupées en corymbes simples ou rameux, blanches, pourvues de bractées caduques ; le calice demi-adhérent est très-évasé dans sa portion libre, et à limbe divisé en 5 segments et persistant ; les pétales, au nombre de 5, sont étalés et concaves ; l'ovaire est adhérent, à 5 loges biovulées, et surmonté de 5 styles libres. Enfin, le fruit qui lui succède, et qu'on appelle *Poire*, est obconique ou subglobuleux, mais *non ombiliqué* à la base, et il s'amincit vers le pédoncule ; son endocarpe est cartilagineux-coriace, et sa chair présente vers le cœur des granules pierreux nommés *carrière*. Toutes les espèces appartiennent aux parties tempérées de l'ancien continent. — La plus importante est le *P. commun* (*Pyrus communis*), qui croît naturellement dans les forêts d'une grande partie de l'Europe et qui atteint 10 à 12 mètres de hauteur. Ses fruits, petits et âpres à l'état sauvage, sont devenus par la culture les meilleurs de ceux qu'on nomme vulgairement *fruits à pepin*. On en compte aujourd'hui environ 600 variétés, rapportées d'ordinaire au *P. commun;* cependant beaucoup d'entre elles paraissent dues à l'hybridation avec des espèces voisines. Dans la pratique, on divise les Poiriers en *Poiriers pour la table*, qui donnent les *poires à couteau* ou *poires à manger*, et en *P. à cidre*. Les poires à couteau se distinguent elles-mêmes par leur chair qui est fondante, craquante ou cassante. Parmi les *fondantes* nous citerons : les *Beurrés*, tels que le *Beurré d'Aremberg*, le *B. gris*, le *B. d'Angleterre*, etc. ; les *Doyennés*, comme le *Doy. roux*, le *Doy. d'hiver;* les *Bergamotes*, comme la *Berg. d'automne*, la *Crassane*, etc. ; le *Saint-Germain*, le *Sucré vert*, la *Mouille-bouche*, les *Colmar* et *Passe-Colmar*, les *Muscats*, la *Virgouleuse*, la *Chaumontel*, la *Duchesse d'Angoulême*, etc. Parmi les poires à chair cassante ou demi-cassante, nous nommerons : les *Bons-Chrétiens d'été, d'hiver, d'Auch*, etc. ; les *Messire-Jean*, le *Martin-sec;* les *Besis ;* la *Blanquette* ou *Poiron blanquet;* les *Poires Oranges ;* la *Cuisse-madame;* le *Caillot rosat;* le *Catillac* et la *Poire à la livre*, remarquables par leur grosseur et qui ne se mangent que cuites. Les poires se mangent fraîches, crues, en compote ; on en prépare des confitures de diverses sortes, ou bien encore on les fait sécher au four pour les conserver pendant plusieurs mois : on obtient alors ce qu'on nomme les *Poires tapées.* — Parmi les Poiriers à cidre, la meilleure espèce est le *P. sauger* (*P. salvifolia*), vulgairement appelé *P. de cirole*, et dont le fruit est un des plus estimés pour la fabrication du *Poiré.*—L'écorce du P. donne une laque brune qui teint en brun-cannelle ; ses feuilles teignent en jaune solide. Son bois, lourd, résistant, d'un grain fin et uni, est excellent pour la confection des instruments qui doivent être dressés avec une extrême précision. En conséquence, il est très-employé par les tourneurs, les luthiers, les ébénistes, etc. Sa couleur est rougeâtre, mais il prend très-bien la couleur noire et imite parfaitement l'ébène. Enfin il est de première qualité comme combustible.

POIS. s. m. (lat. *pisum*). T. Bot. V. ci-après. ‖ *P. à cautère*, V. Cautère. ‖ * T. Zool. V. Brachyoures.

Enc.—Ce nom sert à désigner à la fois un genre de plantes de la grande famille des *Légumineuses*, le fruit en forme de gousse qu'elles portent, et les grains que renferme cette gousse. Le g. *Pois* (*Pisum*) se compose de plantes herbacées presque toujours grimpantes. Les feuilles, formées de 1 à 3 paires de folioles ovales, ont leur pétiole commun prolongé en vrille à son extrémité, et sont accompagnées de larges stipules, tandis que les fleurs sont portées en nombre variable sur des pédoncules axillaires. Le calice est campanulé, 5-fide, à lanières allongées, dont les 2 supérieures sont plus larges et plus courtes ; la corolle présente un grand étendard muni à sa base de deux bosses calleuses ; les étamines, au nombre de 10, sont diadelphes ; l'ovaire est sessile, pluriovulé, et surmonté d'un style coudé à la base, ascendant, comprimé latéralement au sommet, et velu en dessus. Le fruit est une gousse sessile, tronquée obliquement au sommet, et prolongée en bec court ; les graines sont globuleuses et à hile elliptique. Ce genre renferme une dizaine d'espèces, dont les principales sont le *P. cultivé* et le *P. des champs.*—Le *P. cultivé* (*P. sativum*) a donné par la culture de nombreuses variétés que Seringe rapporte à 5 races : 1° Le *P. sucré* (*P. saccharatum*), à tiges hautes et à gousses presque coriaces, comprend les variétés qui fournissent la plus grande partie des *Petits p.*, et qu'on appelle vulgairement *P. à rames*, comme le *P. Michaux*, le *Dominé*, le *P. de Marly*, le *Sans-pareil*, dont les primeurs sont fort recherchées pour nos tables. 2° Le *P. à gros fruit* (*P. macrocarpum*) comprend les variétés à cosses coriaces et comestibles, hâtives et tardives, naines et géantes, connues sous les noms de *P. sans parchemin*, *P. goulus*, *P. mange-tout*. 3° Le *P. à bouquet* (*P. umbellatum*) est remarquable par ses grosses graines brunâtres. 4° Le *P. carré* (*P. quadratum*), ainsi appelé de la forme que prennent ses graines très-serrées dans leurs gousses, comprend des variétés fort estimées, telles que le *P. de Clamart* ou *Carré fin*, le *Carré blanc*, etc. 5° Le *P. nain* (*P. humile*), dont la tige n'est pas grimpante et quelquefois ne dépasse pas 2 décimètres, a des gousses petites et coriaces, qui renferment des graines arrondies et serrées. Parmi ses variétés on distingue le *Nain de Hollande*, le *Nain hâtif*, le *Gros nain sucré* et les *Nains verts.* On connaît trop les usages des pois frais, verts ou secs, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Leurs fanes elles-mêmes et leurs cosses ne sont pas sans utilité ; elles constituent en effet un bon fourrage pour les bestiaux. — Le *P. des champs* (*P. arvense*), vulg. appelé *P. gris*, *P. de pigeon*, *P. agneau*, *Pisaille* et *Bisaille*, est une espèce plus petite que la précédente. Sa graine, qui est presque cubique et d'un gris verdâtre marbré de brun clair, s'emploie pour nourrir la volaille. Sa fane constitue un excellent fourrage, que l'on donne surtout aux Moutons.

Le nom de *Pois* suivi de quelque épithète distinctive s'applique encore vulg. à différentes plantes de la famille des Légumineuses, ainsi qu'à leurs fruits. Ainsi, on appelle : *P. d'Angola* ou *P. de sept ans*, le Cytise de l'Inde ; *P. de brebis*, la Gesse cultivée ; *P. breton*, *P. cornu*, la Gesse chiche ; *P. chiche*, le Cicer arietinum ; *P. de Chine* et *P. vivace*, la Gesse à larges feuilles ; *P. à fleurs*, *P. musqué* et *P. de senteur*, la Gesse odorante ; *P. rouge*, le Haricot sphérique ; *P. de serpent*, la Gesse aphaca ; *P. à gratter*, le Mucuna prurlens, etc.

POISON. s. m. (latin. *potio*, breuvage). Substance qui, introduite dans un organisme vivant, est capable de détruire la vie ou d'altérer les fonctions vitales. *P. subtil, lent, violent, mortel. Préparer, donner, prendre du p. Il n'y a pas d'antidote contre ce p. La présence du p. fut constatée.* ‖ Figur., se dit Des maximes pernicieuses, des discours et des écrits qui corrompent le cœur ou l'esprit. *Les romans licencieux sont un p. mortel pour la jeunesse. L'esprit de parti est un p. qui altère tous les sentiments. Le p. de la flatterie. Le p. de l'hérésie.* ‖ Figur., se dit encore Des choses qui troublent la tranquillité de l'âme, qui nuisent au bonheur de la vie. *L'ennui est le p. de la vie. Souvent l'amour est un dangereux poison.*

Enc.—I. On nomme *Poison*, toute substance qui, introduite à petite dose dans l'économie animale, soit par les voies digestives, soit par les voies respiratoires, soit par l'absorption muqueuse ou cutanée, est capable de détruire la vie ou d'altérer dangereusement les fonctions vitales. La plupart des poisons agissent instantanément ou du moins avec une grande rapidité ; mais il en est qui minent la santé sourdement et comme par degrés : ces derniers sont appelés, pour ce motif, *poisons lents*. Les *poisons* ne diffèrent des *médicaments* qu'en ce que l'action des premiers est toujours fatale aux individus qui y sont soumis, tandis que l'action des seconds se borne à une modification du système vital qui a pour effet ou pour tendance le rétablissement de l'état normal. Toutefois cette distinction n'a rien d'absolu, car telle substance, comme l'émétique, le sublimé et une foule de sels minéraux, peut être, suivant les personnes, les doses et les circonstances, tantôt un remède héroïque, tantôt un p. dangereux ; car telle substance peut frapper de mort certains animaux, tandis qu'elle n'exercera sur d'autres aucune action. On donne le nom de *Toxicologie* à la science qui a pour objet, d'une part, l'étude de l'action physiologique des poisons et des remèdes appropriés à chacun d'eux, et, de l'autre, la constatation des faits d'empoisonnement et la recherche de la substance qui a été l'instrument du crime.

II. Les trois règnes de la nature fournissent des poisons : en conséquence, on les divisait autrefois en *P. minéraux*, *P. végétaux* et *P. animaux*. On a encore classé les poisons d'après leur composition chimique ; mais aujourd'hui tous les toxicologistes sont d'accord pour penser qu'une bonne classification ne peut se fonder que sur la considération de l'action physiologique des substances toxiques. La classification la plus généralement adoptée est celle de Fodéré, modifiée par Orfila, d'après laquelle tous les poisons sont répartis dans l'une de ces quatre classes : *irritants*, *narcotiques*, *narcotico-âcres*, et *septiques*.— Les *P. irritants* sont ceux qui irritent, enflamment ou corrodent les tissus avec lesquels ils sont en contact : tels sont les alcalis concentrés, la plupart des acides, les sels métalliques, un grand nombre de substances végétales, les cantharides, etc. Les *P. narcotiques* agissent sur le système nerveux ; ils ne produisent aucune altération des tissus sur lesquels ils sont appliqués. Leur mode d'action consiste dans un état d'anéantissement, d'engourdissement et d'insensibilité du système nerveux. L'opium, la belladone, l'acide cyanhydrique, etc., sont des poisons narcotiques. Les *P. narcotico-âcres* agissent à la fois comme irritants des tissus sur lesquels on les applique, et comme stupéfiants sur le système nerveux en général. Dans cette classe on trouve la fausse angusture, le tabac, l'upas antiar, la noix vomique, la ciguë, etc. Cependant les deux modes d'action ne sont pas toujours bien tranchés ; quelquefois les poisons rangés dans cette classe agissent comme irritants locaux et généraux. Les *P. septiques* diffèrent des précédents en ce que leur mode d'action s'exerce sur les liquides de l'économie. Tels sont l'acide sulfhydrique, l'acide hypoazotique et les liquides appelés *Venins*, que sécrètent certains animaux.—Malgré le grand nombre d'observations faites sur les empoisonnements, le véritable mode d'action d'un grand nombre de poisons n'est pas assez connu pour établir une classification à l'abri de tout reproche : cela tient à ce que l'action des substances toxiques est loin d'être constamment la même, à ce que les lésions qu'un p. développe varient dans un très-grand nombre de cas. Ainsi, certains poisons dits *irritants* agissent uniquement sur les parties avec lesquelles ils sont mis en contact, tandis que d'autres sont absorbés et portés dans la circulation. Le bichlorure de mercure, par ex., en dissolution concentrée, n'est pas absorbé, et alors il agit en grande partie par sa propriété corrosive, tandis qu'en dissolution très-étendue, il peut être dissous par l'albumine du sang et entraîné dans la circulation. D'un autre côté, sous le nom de *narcotiques*, nous voyons réunis l'opium, qui détermine le sommeil, et l'acide cyanhydrique, qui produit une véritable stupéfaction et se rapproche des poisons septiques. On a rangé parmi les *narcotico-âcres* des substances qui ne sont ni âcres, ni narcotiques : la strychnine, par ex., qui est tétanique.

III. Les soins généraux à donner en cas d'empoisonnement peuvent se résumer en peu de lignes. 1° La première chose à faire est de déterminer la nature du p.; à cet effet, on s'entourera de tous les renseignements qu'on pourra recueillir. L'état du malade et les symptômes observés aideront souvent beaucoup à faire cette détermination. On examinera, s'il y a lieu, la matière des vomissements et des selles, et, si cela paraît indispensable, on pourra essayer quelque réactif pour découvrir la nature de l'agent toxique ; mais on n'oubliera pas que, si la première condition est de connaître le p., la seconde est d'agir avec promptitude. 2° Pour le traitement, la première indication à remplir est d'*évacuer le p.* Quand on arrive quelques instants après qu'il a été ingéré, on doit y procéder aussi promptement que possible ; cette précaution est même souvent utile après quelques heures, si le p. est de nature à n'être pas facilement absorbé. On emploie pour cela l'émétique : on donne 5 centigr. de tartre stibié dans un verre d'eau, et l'on répète la dose trois ou quatre fois à quelques minutes d'intervalle; en même temps on fait boire beaucoup d'eau tiède. Si le vomissement se fait attendre ou n'est pas suffisant, on le provoque en titillant la luette. 3° Quelques minutes après l'administration de l'émétique, on prescrit l'*Antidote* ou *Contre-poison* approprié à la nature du toxique ingéré. On appelle ainsi toute substance capable de neutraliser le p. dans l'économie de la même façon qu'elle le ferait dans un vase de laboratoire, en le décomposant, en se combinant avec lui, et en le transformant en un corps inerte ou beaucoup moins dangereux. Il faut toujours administrer le contre-p. sous une forme telle qu'il ne puisse en résulter aucun inconvénient pour le malade. En outre, on doit le prescrire en quantité beaucoup plus considérable que celle chimiquement nécessaire pour obtenir une neutralisation complète, car le contre-p. est souvent rejeté, et son action est en général d'autant plus sûre que sa masse est plus grande. Nous indiquons d'ailleurs dans ce livre, au nom des poisons principaux, les contre-poisons applicables à chacun d'eux. 4° Lorsqu'il n'existe pas de contre-p. de la substance toxique ingérée, et lorsque celle-ci a été absorbée, il ne reste plus qu'à employer les moyens médicaux proprement dits. C'est encore aux moyens thérapeutiques ordinaires qu'on a recours, même après l'évacuation du p., pour remédier aux lésions organiques et fonctionnelles produites par l'agent toxique. S'il s'agit d'un empoisonnement par un p. irritant, le traitement doit être en général antiphlogistique. Si l'on a affaire aux accidents spéciaux qui constituent le narcotisme, on a recours aux excitants et aux stimulants. Pour les narcotico-âcres, la médication est indiquée par la prédominance des symptômes et l'état du malade. Enfin, pour les *Venins*, c.-à-d. pour les poisons septiques liquides qui sont le produit de certaines sécrétions propres à divers animaux, comme le venin de la Vipère, du Scorpion, des Abeilles, etc., on ne peut ni les neutraliser, ni les évacuer. On traite donc simplement les accidents qui en résultent. Dans nos pays, du reste, on n'a guère à redouter que la morsure de la Vipère ou celle de quelques insectes, comme les Abeilles et les Guêpes. Quand un individu a été mordu par une Vipère, on fait saigner la plaie, on comprime la partie au-dessus de la morsure, c.-à-d. entre la plaie et le cœur, on applique des ventouses pour favoriser la sortie du sang, et l'on cautérise avec un fer rouge ou avec quelque caustique chimique; puis on emploie les stimulants et les cordiaux contre les accidents consécutifs. Les piqûres d'insectes réclament un traitement plus simple. Si les symptômes sont légers, on humecte la place avec un liniment volatil, ou avec quelques gouttes d'ammoniaque liquide dans une ou deux cuillerées d'eau de Cologne. A défaut d'alcali, on peut se servir d'eau de chaux, d'eau de savon ou d'eau salée.

IV. D'après le Code pénal, est qualifié *empoisonnement* tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. Tout coupable d'empoisonnement est puni de mort. Enfin, celui qui a occasionné à autrui une maladie ou une incapacité de travail personnel en lui administrant volontairement, de quelque manière que ce soit, des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, est passible d'un emprisonnement de 1 mois à 5 ans et d'une amende de 16 à 500 francs ; il peut de plus être mis sous la surveillance de la haute police pendant 2 ans au moins et 10 ans au plus. Si la maladie ou l'incapacité de travail a duré plus de 20 jours, la peine est celle de la réclusion.—En matière d'empoisonnement, il est en général indispensable, pour établir la réalité du crime, que l'on démontre la présence du p., soit dans l'organisme, soit dans les déjections. Mais cela ne suffit pas toujours, car il se pourrait que le p. eût été introduit accidentellement, soit dans ces matières, soit dans l'économie elle-même : il faut donc que les lésions organiques et les symptômes morbides observés pendant la vie soient eux-mêmes caractéristiques de l'action du p. retrouvé. L'expertise médico-légale, dans le cas d'empoisonnement, est donc une opération des plus délicates. Dans son *Manuel de médecine légale*, le Dr Bayard expose ainsi les règles générales à suivre dans la recherche des substances toxiques. « Lorsqu'on trouve des parcelles encore intactes de l'agent toxique, il suffit de les essayer par quelques réactifs pour se convaincre de leur nature. Ainsi, on retrouve quelquefois dans les replis de l'estomac de l'acide arsénieux sous forme de petits grains. Mais le plus souvent le p. est dissous. S'il est mêlé à un liquide incolore, on peut encore facilement constater ses caractères ; lorsque, au contraire, la substance vénéneuse se trouve unie à une liqueur colorée, le problème est plus difficile à résoudre, car les matières colorantes peuvent s'unir aux réactifs et donner des résultats étrangers à la substance elle-même. Dans ce cas, on commence par décolorer la liqueur au moyen du charbon animal ou du chlore. Enfin, la substance toxique peut être mêlée aux matières de l'estomac ou des intestins, ou bien s'être combinée avec les tissus et avec les viscères, tels que le foie, la rate, etc. C'est ce qui arrive toutes les fois que les poisons sont absorbés. Dans tous les cas, si l'on a des liqueurs à examiner, il faudra les concentrer, et, si l'on opère sur des matières solides, on les fera bouillir avec de l'eau distillée, en ayant soin de constater si le produit est acide ou alcalin. S'il arrive qu'on ne puisse le reconnaître, on fait passer un courant d'acide sulfhydrique dans la moitié de la liqueur préalablement acidulée avec l'acide chlorhydrique. Au bout de vingt-quatre heures, on recherche s'il s'y est formé un précipité dont on détermine la nature. Si le résultat est négatif, on traite l'autre moitié du liquide par l'acétate de plomb, puis par l'acide sulfhydrique, etc., dans le but de rechercher la morphine ou tout autre alcali organique. Enfin, dans le cas où l'analyse n'aura pas décelé par ces opérations l'existence d'un poison, il faudrait : 1° traiter par l'alcool les matières solides épuisées, afin d'y rechercher un alcali végétal ; 2° incinérer toutes ces matières dans un creuset de porcelaine, reprendre les cendres par l'eau, puis par l'eau régale ; évaporer, reprendre de nouveau par l'eau, enfin filtrer, et traiter par l'acide sulfhydrique, pour y rechercher un poison métallique. D'autres opérations sont nécessaires pour les préparations arsenicales et antimoniales absorbées. Toutes les fois que l'on aura à concentrer, à calciner ou à carboniser des matières volatiles, telles que l'arsenic, l'acide cyanhydrique, etc., il faudra avoir l'attention d'opérer dans des vases distillatoires. Lorsque les premières expériences ont fourni quelques indices sur la nature des poisons, Chaussier conseille, pour rendre la démonstration plus concluante, de préparer une liqueur analogue à celle que l'on analyse et de faire simultanément les mêmes épreuves. Il est à peine nécessaire de dire que la pureté des réactifs qu'on doit employer dans une expertise médico-légale est de la plus haute importance. »

Nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet, car, aux articles ARSENIC, MERCURE, etc., nous avons parlé assez longuement des recherches médico-légales auxquelles peuvent donner lieu les poisons le plus souvent employés, et d'ailleurs, pour une étude approfondie de la matière, on devra consulter les *Traités de Toxicologie* d'Orfila, de Christison, de Devergie, etc.

POISSARDE. s. f. (R. *poisson*). T. Mépris, qui se dit Des femmes de la halle, et qui se dit encore, par allusion aux habitudes anciennes de ces marchandes toujours prêtes à injurier ceux qui avaient affaire à elles, Des femmes qui ont des manières hardies et des expressions grossières. *C'est une véritable p. Elle a le ton, la voix, les manières d'une p.* = POISSARD, ARDE. adj. *Qui est propre aux poissardes. *Cette femme a le ton p. Expression poissarde.* ‖ Qui imite le langage et les mœurs des femmes de la halle. *Le genre p. Le style p. Chanson poissarde.*

POISSER. v. a. Enduire, frotter de poix. *P. du fil. P. un tonneau.* ‖ Par anal., Salir avec quelque chose de gluant. *Il a poissé son habit. Ces confitures m'ont poissé les mains.* = POISSÉ, ÉE. part.

POISSON. s. m. (lat. *piscis*). T. Zool. Voy. ci-après. ‖ T. Astron. *P. austral* et *P. volant*, Voy. CONSTELLATION. *Les Poissons*, Voy. ZODIAQUE.

Enc.—Dans la série zoologique, les *Poissons* viennent après les Reptiles et constituent la quatrième et dernière classe des Vertébrés. On peut les définir « des vertébrés à circulation double et à sang froid, respirant par des branchies et destinés à vivre dans l'eau. » Il faut ajouter à ces caractères que leur peau est nue et couverte seulement d'écailles, qu'ils n'ont pas de mamelles, qu'ils se reproduisent généralement au moyen d'œufs, et enfin, que leurs membres sont remplacés par des nageoires.

I. La *forme générale* des Poissons est admirablement appropriée à leur genre de vie. Leur corps, plus ou moins fusiforme, a la tête unie au tronc sans qu'il y ait entre elle et lui aucun rétrécissement analogue au cou des autres vertébrés. Bien que leur forme la plus ordinaire soit celle dont la Perche, le Maquereau et la Carpe peuvent donner une idée, elle présente néanmoins des variations infinies dans l'ensemble et dans les détails. Tantôt le corps s'allonge en devenant presque cylindrique, comme dans les Anguilles, ou s'allonge en s'aplatissant de manière à ressembler à un ruban d'argent, comme les Gymnètres ; tantôt il se déprime et s'élargit, comme on le voit dans la Raie et les Pleuronectes, etc. ; tantôt encore le corps est polyédrique, comme celui des Syngnathes, ou présente un gonflement qui le rend sphéroïdal, comme celui des Diodons. La configuration extérieure de ces animaux est encore fort diversifiée par les appendices mobiles qui leur tiennent lieu de membres et qu'on nomme *Nageoires*.

Ces *nageoires* sont de deux sortes. Les unes, placées sur le côté et disposées par paires, correspondent aux quatre membres des animaux vertébrés. La première paire, attachée derrière les ouïes, correspond aux membres antérieurs et prend le nom de nag. *pectorales*. La seconde, attachée aux os pelviens, correspond aux membres postérieurs et a été appelée nag. *ventrales*. Les autres nageoires sont impaires, verticales et situées sur le dos, sous la queue et à l'extrémité de celle-ci : on appelle les nageoires supérieurs *dorsales*, les inférieures *anales*, et celles du bout de la queue *caudales*. (Fig. 1. Gobie fluviatile, pour montrer les diverse sortes de nageoires : *p*, nag. pectorale ; *v*, nag. ventrale ; *d* 1, première dorsale ; *d* 2, deuxième dorsale ; *a*, nag. anale ; *c*, nag. caudale.) Au reste, le nombre, la forme et la structure de ces appendices varient singulièrement suivant les familles et les espèces, et leur considération est d'une grande importance dans les classifications ichthyologiques. Il y a des espèces qui manquent absolument de nageoires ; d'autres n'en ont qu'une ; beaucoup en ont trois, quatre, six, huit et jusqu'à douze. Ce sont surtout les nageoires dorsales et anales qui présentent les plus grandes variations de forme. La dorsale, par ex., est souvent unique, et s'étend parfois depuis la nuque jusqu'à la caudale. Chez certaines espèces, comme le Dactyloptère, les nageoires pectorales ont un développement tel, que l'animal peut s'en servir pour se soutenir quelque temps dans l'air, quand il s'élance hors de l'eau pour échapper à ses ennemis. Quant à la nageoire caudale, tantôt elle est coupée carrément de façon à représenter un triangle plein ; tantôt elle est arrondie ou allongée en ellipse ; le plus souvent elle est fourchue et à lobes égaux ; chez quelques-uns, les lobes qu'elle forme sont très-inégaux : cette dernière conformation constitue une queue *hétérocerque*, par opposition à la queue *homocerque*, qui est symétrique (v. PALÉONTOLOGIE, Fig. 99 et 100). Il est à remarquer que les Poissons qui nagent avec le plus de rapidité sont ceux qui ont la caudale profondément fourchue, de même que les oiseaux dont la queue est fourchue sont les meilleurs voiliers.

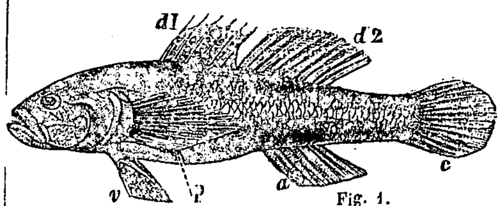

Fig. 1.

Cette grande diversité dans l'extérieur des Poissons est encore augmentée par la nature de leurs *téguments*. Il est des espèces dont la peau est entièrement nue et sans écailles. L'Anguille les a petites et tellement cachées sous la couche épaisse de mucus qui la rend si glissante, que l'anatomiste seul les aperçoit ; chez quelques Poissons, elles ont jusqu'à 5 ou 6 centimèt. de diamètre. Elles sont lisses, ciliées, quelquefois même épineuses ou rangées comme des compartiments, et tellement dures, que le Poisson semble enveloppé d'une croûte osseuse. Les boucles qu'on trouve sur la peau des Raies deviennent la base d'une épine plus ou moins saillante. Chez les Diodons, ces épines se hérissent lorsqu'ils se gonflent et ont jusqu'à 4 et 5 centimèt. de longueur. La structure des écailles, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. PALÉONTOLOGIE, Fig. 95 à 98) est tellement caractéristique dans les divers ordres de Poissons, qu'Agassiz en a fait la base de sa classification ichthyologique. Quant aux couleurs dont la nature a paré les Poissons, elles sont aussi remarquables par leur variété que par leur éclat. Les nuances les plus brillantes et les plus délicates de l'or, de l'argent, de l'opale, etc., sont répandues avec profusion sur les diverses espèces de ces vertébrés.

II. Le *squelette* des animaux de cette classe présente une assez grande diversité quant à la nature du tissu qui le constitue : ce qui les a fait distinguer en *P. osseux*, en *P. fibro-cartilagineux*, et en *P. cartilagineux*. Les os des premiers sont composés de fibres tellement serrées et où la matière calcaire est si abondante, qu'on ne trouve aucun intervalle dans leur tissu : ils paraissent absolument homogènes, et de plus ils ne contiennent pas la gélatine mêlée de graisse, qui prend le nom de moelle dans les autres animaux. Dans le squelette des Poissons *fibro-cartilagineux*, la matière calcaire se dépose par fibres dans le cartilage qui leur sert de base, mais en si petite quantité, que le tissu de l'os ne devient jamais dur et n'acquiert pas cette homogénéité qui caractérise les Poissons osseux. Les Poissons *cartilagineux*, ou *Chondroptérygiens*, ont un squelette qui présente toujours une grande mollesse dans le tissu. Au reste, le cartilage qui le compose n'est pas semblable à celui des Mammifères, car il ne contient pas de gélatine.

Si l'on divise l'étude du squelette d'un P. en celle de la tête, du tronc et des extrémités, on est frappé, dit le prof. Valenciennes, de la grande complication qu'offrent les pièces nombreuses qui entrent dans la composition de la première de ces parties. Cependant si l'on réfléchit que, dans ces animaux, la *tête* comprend les os qui composent non-seulement le crâne et la face, mais encore la charpente de tout l'appareil respiratoire et circulatoire, on conçoit la raison de cette multiplicité des pièces osseuses, et l'on peut d'ailleurs, en étudiant leurs connexions, ramener la tête des Poissons au même nombre d'os que celle des autres ovipares. Le frontal y est composé de 6 pièces, le pariétal de 3, l'occipital de 5; etc. La partie antérieure du crâne et la voûte orbitaire sont constituées par un frontal principal. Cette voûte a pour soutien en avant le frontal antérieur et en arrière le frontal postérieur, lequel s'articule avec le temporal. Le dessous du crâne est occupé par le basilaire ou l'occipital inférieur, sur le devant duquel s'articule le sphénoïde qui se prolonge en une longue apophyse soutenant la cloison interorbitaire. Le basilaire et le sphénoïde forment donc l'axe de la face inférieure du crâne. Les autres os du crâne sont deux pariétaux entre lesquels on trouve souvent un interpariétal. A la suite de l'anneau formé par les pariétaux et l'interpariétal, il existe quatre pièces qui répondent aux occipitaux externes et aux occipitaux latéraux. Le basilaire est remarquable par son condyle conique qui sert d'articulation à la première vertèbre. De chaque côté du sphénoïde se trouve l'aile temporale, et, pour fermer cet anneau du crâne, on trouve entre les frontaux, le pariétal, les occipitaux externes et latéraux et l'aile temporale, un os qui répond aux mastoïdiens. C'est sur ce dernier que s'articule le grand os de l'appareil operculaire, ainsi que le temporal. En avant du sphénoïde, on trouve deux autres os : le supérieur, toujours un peu plus avancé, est l'éthmoïde; le second est l'analogue du vomer. Le crâne des Poissons présente souvent des crêtes osseuses qui s'élèvent sur l'interpariétal, les occipitaux et les mastoïdiens : on leur donne des noms analogues aux os sur lesquels elles sont implantées ; mais rien n'est plus variable que ces crêtes. L'intérieur de la cavité du crâne est creusé de plusieurs fosses, une antérieure, une moyenne et une postérieure, qui sont divisées en petites cavités dont les principales reçoivent l'oreille du p. Les deux mâchoires sont presque toujours très-mobiles. La supérieure se compose de maxillaires et d'intermaxillaires : ceux-ci sont ordinairement les plus importants, car ils portent presque toujours les dents. Cependant ces intermaxillaires sont parfois presque rudimentaires, tandis que, dans certaines espèces, ils se développent considérablement aux dépens des maxillaires. Souvent aussi les maxillaires et les intermaxillaires se réunissent et se prolongent en une espèce de bec qui devient parfois, ainsi qu'on l'observe chez l'Espadon, une arme offensive redoutable. La mâchoire inférieure est généralement composée de quatre os ; mais on connaît des espèces où la subdivision va plus loin. De chaque côté du vomer, se trouvent deux petits os minces, appelés *palatins*. La voûte palatine est soutenue en arrière par des os qui correspondent aux ptérygoïdiens. Le jugal, le tympanique et le temporal complètent l'arcade ptérygo-palatine qui est mobile sous le crâne. Au-devant de l'œil et sur les côtés de l'ethmoïde, on remarque la cavité des narines qui renferme les replis de la membrane pituitaire : ces narines sont recouvertes au-dessus par un petit osselet mince, l'os du nez, qui s'articule avec le frontal. Au-dessous de la narine et au-devant de l'œil, il existe en outre une chaîne de petits osselets qui complètent en dessous le cercle de l'orbite ; le nombre de ces os, qu'on appelle *sous-orbitaires*, varie de quatre à dix et au delà. Ils sont le plus souvent extrêmement étroits, tandis que, dans quelques espèces, ils s'étendent jusqu'à l'opercule, et forment ainsi à la joue un large bouclier osseux. (Fig. 2. Squelette de la Perche : *a*, frontal ; *b*, orbite ; *c*, os nasal ; *d*, os intermaxillaire ; *e*, maxillaire supérieur ; *f*, mâchoire inférieure ; *g*, os sous-orbitaires ; *h*, os tympanique et os jugal au-dessous ; *i*, opercule ; *j*, préopercule.)

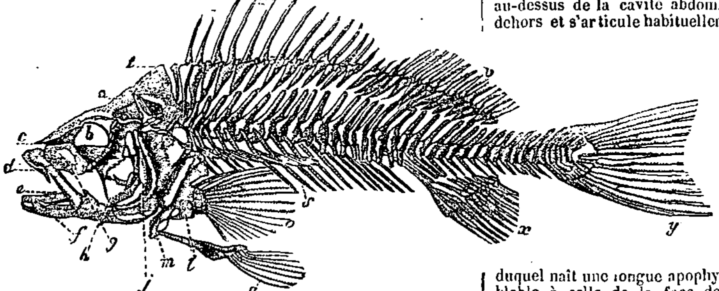

Fig. 2.

Les parties osseuses de la tête qui se rapportent au système respiratoire, sont l'appareil operculaire et l'appareil osseux branchial. On appelle *Opercule*, cette sorte de couvercle mobile qui protége les organes de la respiration, et qu'on désigne vulgairement sous le nom d'*Ouïes*. Ce couvercle se compose en général de trois pièces appelées, d'après leur position relative, *Opercule*, *Sous-opercule*, et *Interopercule*. Il s'articule avec l'os tympanique et joue sur une quatrième pièce osseuse qu'on nomme le *Préopercule*. Le bord de ces os est tantôt lisse, et tantôt dentelé ou muni d'épines saillantes : ces différences sont prises en considération dans la diagnose des genres. L'appareil operculaire n'existe que chez les Poissons où les branchies sont logées dans la tête, c.-à-d. sont d'une part suspendues au crâne, et de l'autre attachées à la langue et à ses annexes : on ne le rencontre pas chez les Poissons où les branchies se trouvent plus reculées. Le squelette qui forme le support de l'appareil branchial est fort compliqué. C'est l'os hyoïde qui lui sert de base. En effet, cet os présente de chaque côté une branche très-forte et très-longue, composée de trois pièces articulées ensemble. L'extrémité de chaque branche est suspendue au temporal par un osselet styloïde, et son bord inférieur porte une série de rayons aplatis et recourbés, appelés *Rayons branchiostéges*, parce qu'ils soutiennent une membrane nommée aussi *Membrane branchiostége*, qui concourt avec les opercules à compléter les parois des cavités branchiales. Le corps ou la partie médiane de l'hyoïde porte en avant l'os de la langue, et se prolonge postérieurement par une série d'osselets, sur lesquels viennent s'appuyer les *Arcs branchiaux*, au nombre de quatre de chaque côté. Ces arcs se dirigent d'abord en dehors, puis ils se recourbent en haut et en dedans, et vont se fixer à la base du crâne par l'intermédiaire de petits os appelés *pharyngiens supérieurs*. Ces arceaux, ainsi que leur nom l'indique, portent les branchies, et chacun d'eux est creusé d'une large gouttière dans laquelle se logent les vaisseaux et les nerfs branchiaux. De plus, le bord de l'arceau qui est dirigé du côté de l'ouverture de la bouche porte des crochets et des plaques osseuses, qui empêchent les corps étrangers de pénétrer avec l'eau entre les lames branchiales, et de venir blesser la muqueuse respiratoire. Enfin, en arrière des arcs branchiaux de la dernière paire, à l'entrée de l'œsophage, il existe deux os *pharyngiens inférieurs*, disposés de manière à pouvoir s'appliquer contre les pharyngiens supérieurs, et à clore ainsi, au gré de l'animal, l'entrée de la cavité intestinale. (Fig. 3. Squelette de l'appareil branchial de la Perche, vu intérieurement, d'après Cuvier ; on n'a représenté que la moitié droite : *li*, os lingual ; *o''o'o*, osselets de l'hyoïde ; *hh'*, branche de l'hyoïde ; *bs*, rayons branchiostéges ; *a*, apophyse styloïde ; *ps*, pharyngiens supérieurs ; *pi*, pharyngien inférieur ; *i*, crochets et lames protectrices des branchies.)

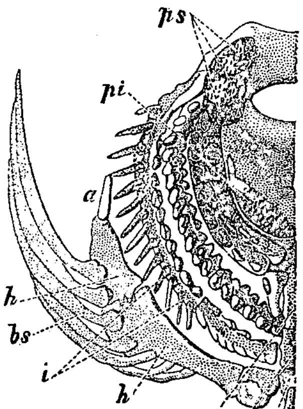

Fig. 3

Les Poissons n'ayant ni cou ni sacrum, la *colonne vertébrale* ne présente que deux portions distinctes, l'une dorsale et l'autre caudale. Dans cette classe, les vertèbres présentent un caractère remarquable : c'est la fosse conique dont leur corps est creusé à chacune de ses faces. Les doubles cônes creux qui occupent toujours l'intervalle entre deux vertèbres sont remplis d'une substance gélatineuse qui passe de l'une à l'autre par un trou dont est percé le centre de chaque cône. Ce trou est quelquefois assez grand. La substance gélatineuse a de la dureté et quelque consistance ; la membrane qui l'enveloppe est résistante : cela forme, dans ce cas, une corde appelée *Corde dorsale*, qui traverse toutes les vertèbres depuis la nuque jusqu'à la caudale (Fig. 4. Vertèbre de Perche, vue de face pour montrer le trou du corps vertébral). La moelle épinière passe dans un anneau en forme de chevron, qui est surmonté d'une apophyse épineuse. De plus, chacun des côtés du corps de la vertèbre présente en général une apophyse transverse plus ou moins développée, qui, au-dessus de la cavité abdominale, se porte en dehors et s'articule habituellement avec la côte correspondante. Dans la région caudale, chez un grand nombre de Poissons, les apophyses transverses se dirigent en bas, et s'unissent ensemble de manière à former un anneau dans lequel s'engage l'aorte, et de la partie inférieure duquel naît une longue apophyse épineuse, semblable à celle de la face dorsale. Le nombre des vertèbres est extrêmement variable et n'est pas toujours proportionné à la longueur du poisson. La colonne vertébrale se termine par une dernière vertèbre dont les apophyses supérieures sont dilatées, aplaties et souvent soudées entre elles : c'est ce qui forme cette espèce d'éventail qui a fait dire que la dernière vertèbre des Poissons est flabelliforme. Les côtes manquent dans plusieurs espèces ; chez d'autres, elles enceignent tout l'abdomen ; chez un petit nombre, elles viennent se fixer à une série d'os impairs qui représentent un véritable sternum. Assez fréquemment, on trouve au-dessus des côtes et près de leur insertion aux vertèbres, une série d'apophyses costales qui prennent quelquefois un développement considérable. C'est ainsi que, dans certains poissons, tels que les Aloses, les Harengs, les arêtes deviennent excessivement nombreuses et le squelette semble au premier abord si compliqué. Enfin, indépendamment des os dont nous venons de parler, on remarque encore, sur la ligne médiane du corps, une série d'os qui semblent s'appuyer sur les apophyses épineuses de la colonne vertébrale. Ces os, que l'on désigne, à cause de cette circonstance, sous le nom d'*Interépineux*, sont destinés à supporter les *Rayons* qui constituent le squelette des nageoires dorsales. Ces rayons sont de deux sortes : les uns consistent en une seule pièce osseuse, ordinairement dure et pointue, quelquefois flexible et élastique, divisée longitudinalement ; les autres sont composés d'un grand nombre de petites articulations, et se divisent d'ordinaire en rameaux à l'extrémité. On nomme ces derniers *Rayons mous, articulés* ou *branchus*, tandis que les premiers sont appelés *Rayons épineux*. Quand il y a deux nageoires sur le dos, il arrive souvent que les rayons de la première sont épineux, et ceux de la seconde mous ; quelquefois toutes deux ont des rayons mous. Lorsque la dorsale est unique, elle est ordinairement soutenue par des rayons des deux sortes. Le rapport entre le nombre des rayons épineux et celui des rayons mous varie beaucoup d'un genre à l'autre ; mais il est assez constant dans les espèces d'un même genre. Dans quelques familles, les rayons épineux sont placés à la suite les uns des autres sans être réunis entre eux par une membrane. Certaines espèces ont des nageoires dépourvues de rayons : les nageoires de cette sorte sont appelées *Nageoires adipeuses*, et ne sont formées que par un simple repli de la peau. De même que les dorsales, l'anale peut être composée de rayons épineux et de rayons mous ; ces rayons sont aussi supportés par des os analogues aux interépineux. La nageoire caudale est toujours formée de rayons mous. Quant aux nageoires pectorales et ventrales, qui sont les analogues des membres des animaux supérieurs, elles sont aussi formées par des rayons, qui représentent grossièrement les doigts des mains et des pieds ; mais ces rayons sont eux-mêmes supportés par un appareil particulier. En effet, dans les Poissons osseux, il y a derrière la fente des ouïes une série d'os sur lesquels s'applique, pendant la respiration, le bord membraneux de l'opercule. Cette série d'os, qu'on appelle *Ceinture humérale*, s'étend depuis le crâne jusqu'à l'appareil hyoïdien. Le premier de ces os est placé au-dessus de l'angle de l'opercule : c'est l'*os scapulaire* de Cuvier ; mais le principal et le plus grand de la ceinture, a reçu de l'illustre anatomiste le nom d'*humérus*, attendu qu'il porte l'avant-bras, lequel se compose de deux os percés chacun d'un grand trou ou échancrés sur le côté. Comme ces deux os portent la nageoire, Cuvier les a nommés *radius* et *cubitus*. Il a affecté plus spécialement le premier nom à l'os externe, sur lequel s'articulent les petits osselets qui semblent tenir lieu du carpe et du métacarpe. Quelquefois ces osselets s'allongent de manière à détacher du corps la nageoire : celle-ci paraît alors portée sur une sorte de petit bras, ainsi qu'on l'observe dans la Baudroie. La structure des membres postérieurs, c.-à-d. des nageoires ventrales, est beaucoup plus simple. Les rayons qui composent chacune d'elles sont attachés à un seul os qui représente ceux du bassin de la cuisse, de la hanche et du tarse. Cet os est de forme triangulaire et plus ou moins compliqué d'apophyses ou de lames saillantes. Souvent les deux os se réunissent ensemble ; souvent aussi chacun d'eux reste libre et suspendu dans les chairs. (Fig. 2. *l*, os scapulaire ; *m*, os du bras ; *o*, nageoire pectorale ; *q*, nag. ventrale ; *s*, côtes ; *t*, os interépineux ; *u*, rayons épineux ; *v*, ray. mous ; *x*, nageoire anale ; *y*, nag. caudale.)

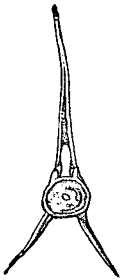

Fig. 4.

Le squelette des Poissons cartilagineux diffère notablement de celui que nous venons de décrire. « Chez les Chondroptérygiens, dit Milne Edwards, le crâne n'est pas divisé par des sutures, et ne se compose que d'une seule pièce, modelée et percée d'ailleurs à peu près comme le crâne d'un p. ordinaire. La mâchoire supérieure est formée par des pièces analogues aux os palatins ou au vomer ; les maxillaires et les intermaxillaires n'existent pas, ou ne se trouvent qu'à l'état de vestiges cachés sous la peau. La mâchoire inférieure n'a également qu'une pièce de chaque côté, et l'appareil operculaire manque en général complétement. La colonne vertébrale est quelquefois formée en grande partie d'un seul tube, qui est percé de chaque côté pour le passage des nerfs, mais qui n'est point divisé en vertèbres distinctes. Souvent aussi le corps des vertèbres est percé de part en part de façon que la substance gélatineuse qui remplit les intervalles de ces os forme un cordon continu. Quant à la disposition des os de l'épaule, du bassin et des nageoires, elle est très-variable. Enfin, l'appareil hyoïdien qui supporte les branchies est en général conformé à peu près de même que chez les Poissons ordinaires ; néanmoins, dans les derniers degrés de cette série, chez les Lamproies, par ex., il n'y a pas d'arcs branchiaux. »

III. Le *système musculaire* est singulièrement développé chez les Poissons, attendu leur mode de locomotion qui s'opère surtout au moyen des inflexions du tronc et de la queue choquant alternativement l'eau à droite et à gauche. La plus grande partie de la masse du corps est formée par les muscles. Ces muscles sont composés de fibres charnues, d'une blancheur remarquable chez la plupart des Poissons, mais diversement colorées chez certaines espèces. Nous venons de dire que la queue est l'organe essentiel de la progression chez les Poissons. En effet, les nageoires verticales servent simplement à augmenter l'étendue de cette espèce de rame, tandis que les nageoires latérales, c.-à-d. les pectorales et les ventrales, influent sur la direction du mouvement et sont destinées à maintenir l'animal en équilibre. Grâce à ces divers organes, les Poissons nagent en général avec une grande rapidité. Le Saumon, par ex., peut, assure-t-on, parcourir 8 mètres par seconde, ou, en d'autres termes, faire 30 ou 40 kilom. en une heure. Outre ces moyens de locomotion, certaines espèces, ainsi que nous l'avons déjà dit, peuvent, à l'aide de l'extrême développement de leurs nageoires pectorales, se soutenir quelques instants dans l'air. Les Périophthalmes, qui ont également les pectorales très-développées et pédiculées, s'en servent pour courir sur la grève desséchée par un soleil ardent. Enfin, l'appareil singulier que nous avons décrit en parlant du Rémora (v. DISCOBOLES), et qui permet à ce poisson, ainsi qu'à certains autres, d'adhérer aux corps étrangers avec une force extrême, constitue pour ces espèces un moyen de transport, sinon un moyen de locomotion.

Nous avons parlé ailleurs du *système nerveux* des Poissons, et particulièrement de leur encéphale. Cet appareil est d'une petitesse extrême relativement à la masse du corps, et les diverses parties qui le constituent sont fort inégalement développées ; néanmoins la distribution des divers nerfs qui en émanent offre une ressemblance parfaite avec ce qui existe dans les autres classes, c.-à-d. qu'ils naissent par deux ordres de racines. — Aucun des *organes sensoriels* n'offre un grand développement. L'*œil* est en général grand, avec une pupille large et très-ouverte ; cependant il y a quelques exceptions : certaines espèces d'Anguilles ont les yeux si petits, qu'elles passent pour aveugles. La structure de l'*oreille* est d'une grande simplicité ; malgré cela, les Poissons paraissent avoir l'ouïe très-fine, car souvent le moindre bruit les fait fuir. Mais il convient de se rappeler que l'eau conduit admirablement le son, et de ne pas attribuer au sens de l'animal ce qui dépend de la nature du milieu où il vit. L'*organe olfactif* consiste simplement en deux cavités terminées en cul-de-sac, et dont le fond est tapissé par une membrane pituitaire plissée très-régulièrement : les Poissons doivent donc posséder la faculté de percevoir les odeurs. Le *goût* doit être à peu près nul : la langue des Poissons, outre qu'elle est osseuse, reçoit très-peu de nerfs, et de plus les aliments ne séjournent pas dans la bouche. Enfin, les animaux de cette classe ne peuvent pas non plus avoir le *toucher* bien délicat, car ils sont presque complétement dépourvus d'organes propres à percevoir les sensations tactiles. L'enveloppe générale de leur corps ne saurait jouir de beaucoup de sensibilité, tant à cause de la nature des écailles qu'à cause du mucus épais et abondant qui recouvre toutes ses parties. C'est donc seulement à l'aide des lèvres qu'ils peuvent exercer ce sens. Quant aux barbillons de la bouche, on ne voit pas qu'ils en fassent le moindre usage. (V. ENCÉPHALE, ŒIL, OREILLE, etc.)

IV. Les Poissons ont le *sang* rouge, mais les globules sanguins sont elliptiques ; ils varient d'ailleurs de grosseur dans les différentes espèces. Quant à l'appareil de la *circulation*, nous avons déjà décrit sa structure. Nous avons vu que le cœur se compose simplement d'une oreillette et d'un ventricule. La première reçoit le sang veineux, et le second l'envoie à l'appareil respiratoire. Une fois révivifié dans les branchies, le sang se réunit, pour la plus grande partie, dans un long vaisseau dorsal (aorte) qui le distribue aux diverses parties de l'organisme. Ainsi donc, le sang, en parcourant le cercle circulatoire, traverse en entier l'appareil de la respiration, ainsi que cela a lieu chez les Mammifères et les

Oiseaux; mais il ne passe qu'une seule fois dans le cœur, ce qui doit ralentir sa marche. Le système circulatoire ne présente pas de différences notables dans les divers ordres entre lesquels on partage la classe des Poissons. Toutefois nous devons signaler l'Amphioxus, qui paraît dépourvu de cœur, et les Lamproies, qui offrent, ainsi que les autres espèces de l'ordre des Cyclostomes, des modifications remarquables.

La *respiration* se fait au moyen de l'air dissous dans l'eau, et a lieu à la surface d'une multitude de lamelles saillantes et vasculaires, *qui sont* fixées au bord externe des arcs branchiaux et qu'on appelle *Branchies*. Les branchies sont au nombre de 4 de chaque côté et placées l'une contre l'autre. Cependant, *dans la plupart* des Poissons cartilagineux, elles sont au nombre de 5, et l'on en trouve jusqu'à 7 dans la Lamproie. En général, les lamelles sont simples, fixées par la base seulement et disposées en forme de peigne chez les Poissons osseux; dans un petit nombre, au contraire, elles sont en forme de panaches et ramifiées. Il y a entre chaque branchie, dans l'intérieur de la bouche, une large fente par où l'eau, qui vient remplir cette cavité, peut passer et mouiller toute la surface de la muqueuse respiratoire. Il en résulte que les nombreuses dentelures de la branchie sont aisément soulevées et flottent en quelque sorte dans l'eau qui les baigne de toutes parts. Quand, au contraire, on tire le p. de l'eau, toutes les lames s'affaissent sur elles-mêmes, et il ne respire plus que par la petite surface de la branchie extérieure, et cela seulement tant que celle-ci reste humide: c'est ce qui fait que les Poissons périssent promptement hors de l'eau. Cependant certaines espèces vivent assez longtemps hors de leur élément naturel: la plupart des Blennies, des Gobies et l'Anguille sont dans ce cas. Celle-ci sort presque toutes les nuits de l'eau et rampe souvent très-loin de l'endroit d'où elle est partie. On conçoit facilement comment l'eau entre dans la bouche dès que le p. l'entr'ouvre. En la refermant et en appliquant le bord membraneux de l'opercule contre la ceinture humérale, il maintient nécessairement l'eau dans la cavité branchiale. D'ailleurs, pour diriger le liquide dans la direction convenable, il existe, en dedans des mâchoires et près de l'extrémité du museau, deux valvules, l'une supérieure, l'autre inférieure, qu'on nomme *Voiles membraneux*. L'eau, comprimée par le rapprochement des opercules, trouve, derrière ces valvules, un obstacle qui l'empêche de sortir par la bouche et la force de s'échapper à travers les fentes des branchies. Chez la plupart des Poissons cartilagineux, les branchies ne sont pas libres; elles sont fixées à la peau par leur bord externe, et aux arcs branchiaux par leur bord interne. Dans ce cas, il n'existe pas d'appareil operculaire. L'eau qui pénètre entre les branchies, et qui sort par la grande fente de l'ouïe chez les Poissons à branchies libres, se répand ici dans des poches qui ont sur leurs deux parois une moitié de branchie, et elle sort par une ouverture particulière par chacune de ces poches. En conséquence, la seule inspection des ouvertures extérieures suffit pour connaître la disposition de l'appareil respiratoire. Les Poissons respirent l'air qui est dissous dans l'eau, mais ils ne décomposent pas l'eau elle-même. Ils ne consomment d'ailleurs qu'une assez faible quantité d'oxygène. Cependant celle qui se trouve dissoute dans l'eau ne suffit pas à certaines espèces, qui de temps en temps viennent respirer l'air à la surface.

L'*appareil digestif* présente chez les Poissons de grandes différences. L'*estomac* et les *intestins* ne varient pas moins chez eux que dans les autres classes pour l'ampleur, la figure, l'épaisseur et les circonvolutions. Le *foie* ne manque chez aucun; il est en général volumineux et composé d'un tissu mou. Excepté dans les Chondroptérygiens, le *pancréas* est remplacé, ou par des cæcums d'un tissu particulier situés autour du pylore, ou par ce tissu même appliqué au commencement de l'intestin. Les *dents* qui arment la bouche sont extrêmement variables sous le rapport du nombre, de la forme et de la situation. En effet, elles peuvent être implantées sur presque tous les os de l'intérieur de la bouche, et jusque sur la langue, les arcs branchiaux, et les pharyngiens tant supérieurs qu'inférieurs. Il n'y a qu'un très-petit nombre d'espèces qui en soient complétement dépourvues. Nous avons dit ailleurs les différents noms qu'elles prennent d'après leur forme et leur position. Les dents dont les mâchoires sont armées ne servent en général qu'à retenir ou à briser la proie; celles qui sont situées au fond de la bouche sont rarement disposées de manière à la broyer. Les vertébrés dont nous nous occupons vivent pour la plupart de matières animales. Un très-grand nombre des plus voraces se nourrissent de Poissons, sans épargner les individus de leur propre espèce. Quelques-uns se jettent sur les petits Oiseaux aquatiques et les petits Mammifères. D'autres vivent de Crustacés, de Mollusques, de Méduses et d'Acalèphes. D'autres, en petit nombre, sont phytophages, ou bien remplissent leur estomac de la vase des eaux si riche en animalcules microscopiques. Quelques-uns enfin, comme la Lamproie, au lieu de se nourrir de matières solides, vivent en suçant des liquides qu'ils puisent sur le corps d'autres animaux. — Les *reins* sont fixés le long des côtés de l'épine, mais la vessie est au-dessus du rectum et s'ouvre derrière l'anus et l'orifice de la génération, ce qui est l'inverse des Mammifères.

V. Les Poissons se reproduisent en général par des œufs dont la grosseur varie beaucoup, et qui sont ordinairement enveloppés d'une tunique excessivement mince, perméable à l'eau et à la liqueur fécondante. Leur nombre est très-considérable: certaines espèces en pondent jusqu'au delà d'un million. Tous ces œufs se composent d'un vitellus enveloppé de deux tuniques: il n'y a ni allantoïde ni vaisseaux ombilicaux. Lorsque la femelle est sur le point de pondre, les ovaires prennent un développement énorme et remplissent presque toute la cavité abdominale. Il en est de même des *laites* chez les mâles. A ce moment, les femelles et les mâles montrent une activité extraordinaire: ils agitent les plantes aquatiques, et se rapprochent des côtes, où les premières déposent leurs œufs dans des endroits peu profonds, afin qu'ils reçoivent aisément la chaleur du soleil. Aussitôt que la femelle a pondu ses œufs, le mâle vient les féconder en versant sur eux sa laitance; puis tous les deux les abandonnent. Cependant un certain nombre de Poissons, comme les Épinoches, les Gobioïdes, les Blennies, les Silures, etc., protégent le produit de leur ponte par l'admirable instinct de la nidification. Quelquefois le mâle seul veille sur ce nid et protége ses petits. Chez d'autres espèces, le père et la mère se tiennent autour des petits, et leur donnent un abri en les faisant rentrer dans leur immense gueule, lorsque quelque danger les menace. Quelques espèces de Poissons s'accouplent et sont vivipares; leurs petits éclosent dans l'ovaire même et sortent par un canal très-court. Les Sélaciens seuls ont, outre l'ovaire, de longs oviductes qui donnent souvent dans un véritable utérus, et ils produisent, ou des petits vivants, ou des œufs très-grands et enveloppés d'une substance cornée.

VI. On remarque en outre, dans la classe qui nous occupe, des *organes particuliers* qui ne se rencontrent pas dans les autres. — Ainsi, la peau des Poissons est *toujours lubrifiée par un mucus* albumineux très-abondant qui se délaie très-difficilement dans l'eau et se coagule par la chaleur en une couche épaisse et blanchâtre. Ce mucus paraît surtout produit par un appareil de sécrétion longitudinal dont les pores excréteurs forment, de chaque côté du corps, une série linéaire qui s'étend ordinairement de l'angle inférieur du scapulaire à la queue de l'animal: c'est ce qu'on nomme la *Ligne latérale* des Poissons. Dans diverses espèces, comme les Raies et les Squales, on trouve encore d'autres organes sécréteurs qui s'ouvrent au dehors et semblent avoir la même fonction. — On rencontre encore dans le plus grand nombre des Poissons un organe singulier que l'on appelle *Vessie aérienne*, parce qu'elle contient toujours un fluide gazeux, et *Vessie natatoire*, à cause de la destination qu'on lui suppose. Cette vessie est composée de deux tuniques, l'une interne, très-fine, l'autre externe, plus épaisse, d'une nature fibreuse, ordinairement blanche et brillant parfois d'un éclat argenté ou irisé comme la nacre. Elle est placée dans l'abdomen sous l'épine dorsale où elle est généralement fixée aux côtes par un tissu cellulaire assez dense. En général, elle communique avec l'œsophage ou avec l'estomac par un canal à travers lequel l'air contenu à l'intérieur peut s'échapper; mais il est des espèces où la vessie représente une cavité close de toutes parts. En outre, la composition du fluide aériforme contenu dans cet organe est très-variable, ce qui donne lieu de croire que les gaz que renferme la vessie sont dus à une sécrétion propre de l'organe lui-même. La vessie aérienne manque dans un certain nombre d'espèces, et elle est très-petite dans d'autres. Ainsi que nous l'avons dit, on admet communément que les fonctions de cet organe sont relatives à la natation. Par les mouvements des côtes, cette vessie est plus ou moins comprimée, et, suivant le volume qu'elle occupe, elle donne au corps de l'animal une pesanteur spécifique égale, supérieure ou inférieure à celle de l'eau, et le fait ainsi rester en équilibre, descendre ou monter dans ce liquide. Mais, suivant les recherches de Valenciennes, les Poissons ne sauraient comprimer leur vessie natatoire, pas plus qu'elle ne peut se dilater. Dans tous les cas, cela est évidemment impossible pour ceux qui ont cet organe logé dans un étui osseux. Ainsi donc, la fonction de la vessie aérienne est encore à découvrir. — Enfin, nous mentionnerons les *organes électriques* que possèdent certaines espèces. Dans la Torpille, dans une espèce de Silure appelée Malaptérure, et dans le Gymnote d'Amérique, ces batteries sont très-développées et susceptibles de donner des commotions très-fortes aux animaux qui touchent ces Poissons. La composition de ces appareils diffère dans chacune de ces espèces: la seule chose qu'ils aient de commun, c'est qu'ils reçoivent d'énormes branches de la huitième paire, et que tous les Poissons qui sont pourvus de pareils organes sont entièrement lisses et sans rayons épineux.

VII. On trouve des Poissons partout où il existe un grand amas d'eau, par conséquent dans toutes les eaux douces et marines. On a voulu distinguer ces animaux en *fluviatiles* et *marins*; mais l'observation démontre qu'on ne saurait trouver un caractère qui puisse faire distinguer un p. de mer d'un p. d'eau douce. En outre, certaines espèces, telles que les Saumons, les Aloses, les Anguilles, passent, à des époques fixes, de l'eau salée dans l'eau douce, et réciproquement. Beaucoup d'espèces vivent dans la haute mer; d'autres vivent plus particulièrement sur les rivages. On les a appelées *littorales*, et parmi elles, il en est qui préfèrent les fonds de roche, et que, pour cette raison, on nomme *saxatiles*. Enfin, tandis que certaines espèces, telles que les Gades, habitent aux profondeurs les plus grandes où l'homme puisse atteindre, d'autres au contraire, comme les Orestias du lac Titicaca, vivent à une altitude de 4500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les habitudes d'un grand nombre de Poissons sont en général sédentaires. C'est ainsi que les pêcheurs vont à la recherche de telle Truite ou de tel autre p. dont ils connaissent la retraite, ou qui loge dans un canton déterminé d'un lac ou d'un fleuve. Il en est d'autres, au contraire, qui paraissent avoir l'instinct des migrations périodiques. Les Thons, les Sardines, les Maquereaux, etc., visitent périodiquement nos côtes. On a fait des récits merveilleux au sujet des voyages des Harengs; mais la vérité est que le besoin seul de frayer fait sortir ces poissons des profondeurs de l'Océan septentrional et les pousse vers la côte pendant l'été, afin que la chaleur bienfaisante de cette saison vivifie plus promptement la ponte et fasse éclore les œufs. En conséquence, les apparitions des Harengs ont lieu au mois de juillet sur les côtes de Suède, de Norvége, et dans les îles septentrionales de l'Irlande et de l'Écosse; ils apparaissent sur les côtes d'Allemagne et de Hollande aux mois d'août et de septembre, et un peu plus tard encore on les pêche sur nos côtes septentrionales. C'est un instinct commun chez tous les Poissons de se réunir en troupes qui deviennent presque innombrables dans les espèces d'une grande fécondité: elles forment alors des légions immenses et serrées que l'on appelle communément des *bancs de poissons*. On peut à peine compter le nombre d'individus détruits tous les ans dans les espèces du Hareng, de la Sardine, de l'Anchois, et l'on estime à plus de 40 millions le nombre de Morues que l'homme tire chaque année du fond des mers.

VIII. « La classe des Poissons, dit Cuvier, est de toutes, celle qui offre le plus de difficultés quand on veut la subdiviser en ordres, d'après des caractères fixes et sensibles. Après bien des efforts, je me suis déterminé pour la *classification* suivante, qui, dans quelques cas, pèche contre la précision, mais qui a l'avantage de ne point couper les familles naturelles. Les Poissons forment deux séries distinctes, celle des *Poissons osseux*, et celle des *Chondroptérygiens*, autrement appelés *P. cartilagineux*. — *Les Chondroptérygiens ont pour caractère général* que les palatins y remplacent les os de la mâchoire supérieure. Ils se divisent en 3 ordres: les Cyclostomes, dont les mâchoires sont soudées en un anneau immobile, et dont les branchies s'ouvrent par des trous nombreux; les Sélaciens, qui ont les branchies comme les précédents, mais dont la mâchoire inférieure est mobile; les Sturioniens, dont les branchies sont ouvertes comme à l'ordinaire par une seule fente garnie d'un opercule. — La série des *P. osseux*, ou *P. ordinaires*, offre d'abord une première division dans ceux où l'os maxillaire et l'arcade palatine sont engrenés au crâne: ce sera l'ordre des Plectognathes, qui comprend deux familles: les *Gymnodontes* et les *Sclérodermes. Viennent ensuite les Poissons* à mâchoires complètes, mais où les branchies, au lieu d'avoir la forme de peignes, comme dans tous les autres, ont celle de séries de petites houppes: ils forment l'ordre des Lophobranches, lequel ne comprend qu'une seule famille. Ces séparations faites, il reste une quantité innombrable de Poissons à mâchoire supérieure mobile et à branchies libres et pectiniformes, auxquels on ne peut plus appliquer d'autres caractères que ceux des organes extérieurs du mouvement. Après de longues recherches, j'ai trouvé que le moins mauvais de ces caractères est encore celui qu'ont employé Ray et Artedi, et qui est tiré de la nature des premiers rayons de la dorsale et *de l'anale. On divise ainsi les Poissons* ordinaires en *Malacoptérygiens*, dont tous les rayons sont mous, excepté quelquefois le premier de la dorsale ou des pectorales; et en *Acanthoptérygiens*, qui ont toujours la première portion de la dorsale, ou la première dorsale, quand il y en a deux, soutenue par des rayons épineux, et où l'anale en a aussi quelques-uns et les ventrales au moins chacune un. Les *Malacoptérygiens* peuvent se subdiviser sans inconvénient d'après la position de leurs ventrales, tantôt situées en arrière de l'abdomen, tantôt suspendues à l'appareil huméral, ou enfin manquant tout à fait: de là les trois ordres des Abdominaux, des Subbrachiens et des Apodes. Mais cette base de division est *absolument impraticable* avec les Acanthoptérygiens, et le problème d'y établir d'autres subdivisions que des familles naturelles m'est jusqu'à ce jour resté insoluble. Heureusement que plusieurs de ces familles offrent des caractères presque aussi précis que ceux que l'on pourrait donner à de véritables ordres. » — V. les mots imprimés en petites capitales.

POISSON. s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

POISSONNAILLE. s. f. Petit poisson, fretin. *Il ne nous a servi que de la p.* Famil. = Poissonnerie. s. f. Le lieu où l'on vend le poisson. = Poissonneux, euse. adj. Qui abonde en poisson. *Un lac fort p. Cette rivière est poissonneuse.* = Poissonnier, ière. s. Celui, celle qui vend du poisson. = Poissonnière. s. f. Ustensile de cuisine, qui est de figure oblongue, et qui sert à faire cuire du poisson.

POITRAIL. s. m. (R. *poitrine*). La partie de devant du corps du cheval. *Ce cheval a un beau p. Il a le p. large. Des poitrails.* ‖ Par ext., La partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. ‖ T. Technologie. Voy. Charpenterie.

POITRINAIRE. adj. et s. 2 g. Qui a la poitrine attaquée; phthisique. *Cette jeune fille est p. C'est un p., une poitrinaire.*

POITRINE. s. f. (lat. *pectus*). La partie du tronc qui contient les poumons et les principaux organes de la circulation. *P. large, étroite. La cavité de la p. Se frapper, se battre la p. Cette femme a une belle p.* ‖ Se dit aussi Des parties contenues dans la poitrine, et principalement Des poumons. *Bonne, mauvaise p. P. faible, délicate. Maladie de p. Hydropisie de p. Fluxion de p. Être malade de la p. Il a la p. engagée. La goutte lui est remontée dans la p.* — Fam., on dit D'un homme qui a la voix forte, *Il a bonne p.*; et D'un homme qui n'a presque pas de voix, *Il n'a point de p.* ‖ T. Boucher. *P. de veau, de mouton, etc.*, Une partie des côtes, avec la chair qui y tient. ‖ * T. Mus. *Voix de p.*, Voy. Voix.

POIVRADE. s. f. Sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre. *Faire une p. à un levraut.* ‖ *Manger des artichauts à la p.*, Les manger tout crus, avec du poivre et du sel.

POIVRE. s. m. T. Botan. Le fruit du poivrier. Voy. Pipéracées. ‖ Vulgair., on donne le nom de *Poivre* à diverses plantes dont les grains ont une saveur plus ou moins analogue à celle du poivre. * *P. d'eau*, V. Polygonées. * *P. d'Éthiopie*, V. Anonacées. *P. de Guinée*, *P. d'Inde*, *P. long*, V. Solanées. * *P. de la Jamaïque*, V. Myrtacées. * *P. sauvage*, V. Verbénacées. = Poivrer. v. a. Assaisonner avec du poivre. ‖ Fig. et pop., Communiquer une maladie honteuse. = Poivré, ée. p. *Cette marchandise a été bien poivrée*, Elle a été vendue fort cher. = Poivrier. s. m. T. Botan. Petit arbrisseau qui porte le poivre. Voy. Pipéracées. ‖ Vase, petite boîte où l'on met du poivre. = Poivrière. s. f. Petite boîte à divers compartiments, où l'on met du poivre, de la muscade, etc. ‖ Plus ordinair., Ustensile de table, en forme de godet, dans lequel on met le poivre; ou Petit vase en forme de poire dont l'extrémité est percée de petits trous, et que l'on secoue pour saupoudrer de poivre divers aliments.

POIX. s. f. (latin. *pix*). Nom générique qu'on applique à diverses matières résineuses ou bitumineuses. *P. noire*, *p. blanche*, *p. jaune*, *p. de Bourgogne* ou *p.-résine*, Voy. Térébenthine. *P. de Judée* et *P. minérale*, Voy. Asphalte.

POLACRE ou **POLAQUE.** s. f. (ital. *polacra*). Petit bâtiment à mât à pible et à voiles latines, qui va aussi à rames, et qui est en usage sur la Méditerranée.

POLACRE ou **POLAQUE.** s. m. Cavalier polonais. *Un régiment de polaques.*

POLAIRE. adj. 2 g. Qui est auprès des pôles, qui appartient aux pôles. *Les glaces polaires. Étoile p.*, Voy. Constellation. *Cercle p.*, Voy. Sphère.

*** POLAKÈNE.** s. m. (gr. πολὺς, plusieurs ; et *akène*). T. Bot. Voy. Fruit.

*** POLANISIA.** s. f. T. Bot. Voy. Capparidées.

*** POLARIMÈTRE.** s. m. (R. *polarité ;* grec. μέτρον, mesure). V. Polarisation. = * Polarisant, ante. adj. * Polarisateur et * Polariseur. adj. m. Qui polarise. *Action polarisante. Appareil polarisateur.*

POLARISATION. s. f. T. Physique.

Enc. — Un rayon lumineux ordinaire possède les mêmes propriétés dans toutes les directions. Ainsi, par ex., lorsqu'on reçoit un rayon lumineux ordinaire sur la surface d'un miroir, il se réfléchit toujours, quelle que soit la position que l'on donne au miroir par rapport à lui. Cependant il y a des rayons lumineux qui se comportent autrement, c.-à-d. qui ne manifestent pas toujours les mêmes propriétés dans tous les cas. Cette particularité qu'on observe dans certains rayons lumineux a reçu le nom de *Polarisation*, et les rayons qui la présentent sont dits *polarisés*.

I. *Pol. par réflexion.* — Lorsqu'on fait tomber un pinceau lumineux ordinaire *ab*, ou, comme on dit, un pinceau de lumière *naturelle*, sur une glace bien unie *fghi* sous un angle de 35° 25′ (Fig. 1), les rayons qui le composent se réfléchissent pour la plupart, d'après les lois connues de la réflexion de la lumière, dans la direction *bc* ; mais, par suite de cette réflexion, ces rayons se trouvent polarisés. Il est bon, dans cette expérience, que la glace *fghi* soit noircie sur sa face opposée, car autrement, indépendamment des rayons polarisés par la réflexion, les rayons émanés des objets situés au-dessous de la glace *fghi*, après l'avoir traversée, se propagent aussi dans la direction *bc*. Maintenant, si le rayon *bc* polarisé par sa réflexion sur la glace *fghi* tombe sur une deuxième glace parallèle à la première et également noircie à sa face postérieure, le rayon *bc* fera encore avec elle un angle de 35° 25′, et le plan de réflexion de la glace supérieure coïncidera avec celui de l'inférieure. Dans cette position du deuxième miroir, le rayon *bc* sera réfléchi comme tout rayon lumineux ordinaire ; mais si l'on vient à tourner la glace supérieure de manière que la direction du rayon *bc* forme l'axe de rotation, et que, l'angle fait par le rayon incident *bc* avec la surface du miroir restant le même, il y ait simplement cessation du parallélisme des deux miroirs, le plan de réflexion du miroir supérieur ne coïncidera plus avec celui de l'inférieur. Or, quand, en procédant comme nous venons de le dire, on détruit le parallélisme du miroir supérieur avec l'inférieur, l'intensité du rayon réfléchi pour la deuxième fois va en diminuant à mesure que l'angle fait par le plan de réflexion du miroir supérieur avec celui de l'inférieur devient plus grand. Enfin, lorsque cet angle est de 90°, ou, en d'autres termes, lorsque les plans de réflexion des deux miroirs font entre eux un angle droit, le rayon *bc* n'est plus du tout réfléchi par le miroir supérieur. Or, il devrait être réfléchi si c'était un rayon de lumière ordinaire. Si l'on continue de faire tourner le miroir supérieur, l'intensité du rayon réfléchi augmente de nouveau, et elle revient à son maximum lorsque la rotation mesure 180°, car alors les plans de réflexion des deux miroirs coïncident de nouveau. En continuant le mouvement de rotation, le rayon réfléchi par le miroir supérieur redevient plus faible et s'évanouit une seconde fois quand les plans de réflexion des deux miroirs viennent encore à se couper, c.-à-d. quand la rotation est égale à 170°, et ainsi de suite. — On donne le nom de *Polariscope* à tout appareil dans lequel deux miroirs polarisants sont disposés de telle manière que l'on puisse exécuter l'expérience que nous venons de décrire. Le plus simple et le plus ingénieux des appareils imaginés dans ce but est celui de Noremberg (Fig. 2). Il se compose de deux colonnes de cuivre qui soutiennent une glace non étamée AB mobile autour de ses points de support, de façon qu'on peut lui donner la position que l'on veut. Cependant, on ajuste habituellement cette glace de manière que son plan fasse un angle de 35° 25′ avec la verticale. Dans cette position du miroir, faisons tomber à sa surface, et sous un angle de 35° 25′, un pinceau de lumière *ab*, une partie des rayons traversera la glace (nous n'avons pas à nous en occuper, car ils vont se disperser dans l'espace), tandis que l'autre sera réfléchie dans la direction *bc* ; or, ces rayons réfléchis sont polarisés, et le plan vertical qui passe par les lignes *ab* et *bc* est leur *plan de polarisation*. Entre les pieds des deux colonnes est une glace *c* fixée horizontalement et noircie à sa face inférieure. Le rayon polarisé *bc* tombe à angle droit sur cette glace ; par conséquent, il se réfléchit dans la direction *cb*, et il arrive, en traversant le miroir polarisant AB à la partie supérieure de l'appareil, où il rencontre une glace dont nous allons parler à l'instant. A leur extrémité supérieure, les colonnes supportent un anneau gradué, dont le zéro est placé de telle sorte que, si l'on suppose un plan vertical passant par les traits 0° et 180°, ce plan coïncide avec le plan de réflexion du miroir inférieur, et, par conséquent, avec le plan de polarisation des rayons polarisés par la glace AB. Dans cet anneau gradué, il y a un second anneau qui est susceptible de tourner horizontalement et qui supporte deux petites colonnes verticales soutenant une glace de verre noir suspendue et mobile comme le miroir polarisant AB ; on peut donc, comme celui-ci, la fixer de manière qu'elle lui soit parallèle, c.-à-d. qu'elle fasse également un angle de 35° 25′ avec la verticale. Cette glace noire constitue ce qu'on nomme un *Analyseur*. L'anneau supérieur interne, c'est-à-d. l'anneau mobile, présente un trait, ou index, que l'on voit dans la figure au milieu de sa moitié antérieure. Un plan vertical, qui passe par cet index et le centre de l'anneau, coïncide avec le plan de réflexion de la glace supérieure. Si donc on fait tourner l'anneau qui porte cette dernière, de manière que l'index coïncide avec le zéro de l'anneau gradué, les plans de réflexion des deux miroirs, c.-à-d. du miroir supérieur et du miroir AB, coïncident. C'est ce qui a lieu lorsque l'index est à 180° ; mais lorsque l'index est arrêté à 90° (comme dans la figure) ou à 270°, alors le plan de réflexion du miroir supérieur fait un angle droit avec celui du miroir polarisant inférieur. Pour compléter la description de l'appareil de Noremberg, il nous reste à mentionner le second anneau D qu'on voit dans la figure au-dessus du miroir polarisant. A l'intérieur de cet anneau, il existe également un cercle mobile et muni d'un index ; mais ce cercle, au lieu d'être vide, encadre une glace sur laquelle on peut poser, soit un diaphragme percé à son centre, soit un objet transparent quelconque dont on veut étudier les propriétés relativement à l'action de la lumière polarisée. — Les phénomènes de la pol. ordinaire que l'on peut observer avec cet appareil sont les suivants : 1° Lorsque les deux miroirs sont parallèles, et, par conséquent, lorsque l'index de l'anneau mobile qui porte le miroir supérieur est fixé à 0°, ce miroir réfléchit les rayons qui lui sont envoyés de bas en haut par la glace *c*, et alors on voit une image lumineuse brillante. 2° Mais, si l'on fait tourner l'*analyseur*, c'est-à-dire la glace noire supérieure, l'intensité de la lumière réfléchie par lui va en diminuant graduellement, et devient 0, quand l'index arrive à 90°. Dans cette position, la glace noire en effet ne réfléchit plus les rayons qui lui arrivent de la partie inférieure de l'appareil. Si l'on continue de faire tourner la glace, l'image reparaît et devient de plus en plus claire, et, quand l'index est à 180°, elle offre le même éclat que lorsque l'index était à 0°. Cependant la lumière diminue de nouveau, si l'on tourne encore davantage le miroir, jusqu'à 270°, où elle disparaît. Il est facile de comprendre que, durant ce mouvement de rotation, la direction du miroir supérieur relativement à la verticale doit demeurer absolument la même ; par conséquent, dans toutes ses positions successives, il fait un angle de 35° 25′ avec elle. 3° Si, sans d'ailleurs rien changer à l'appareil, on donne au miroir inférieur une autre position par rapport aux rayons incidents ; si, par exemple, on le fixe de manière qu'il fasse un angle de 25° avec la verticale, le miroir supérieur de l'appareil reçoit des rayons qui ont rencontré le miroir inférieur ou polarisant sous un angle de 25°. Dans ce cas, le miroir supérieur réfléchit toujours une certaine quantité de rayons, et la pol. n'est jamais complète. En effet, lorsque le miroir supérieur est placé de manière que son plan de réflexion croise celui du miroir inférieur, lorsque, par conséquent, son index est arrêté à 90° de l'anneau gradué, le miroir supérieur réfléchit une moins grande quantité de rayons que dans toute autre position ; néanmoins il en réfléchit toujours quelques-uns. Il résulte de là que les rayons réfléchis par le miroir inférieur sous un angle de 25° sont seulement polarisés en partie, mais ne le sont jamais complétement. 4° Plus l'angle que les rayons incidents sur le miroir inférieur font avec le plan de ce miroir, s'écarte de 35° 25′, plus la pol. est incomplète. Ainsi donc, pour le verre, comme le montrent les expériences ci-dessus, l'angle sous lequel a lieu la pol. complète est 35° 25′ : cet angle est appelé *Angle de polarisation*.

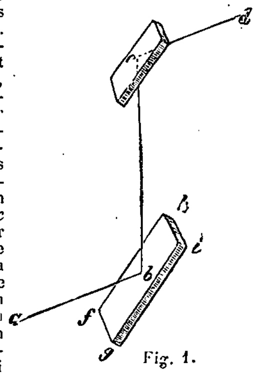

Fig. 1.

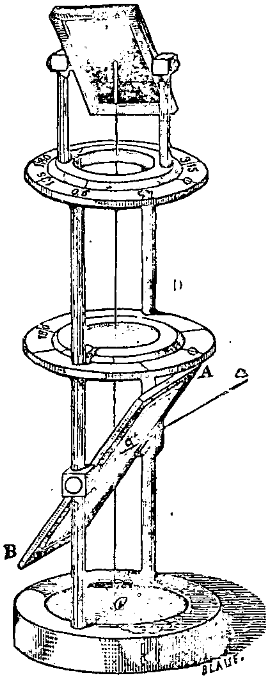

Fig. 2.

II. *Angle et plan de pol.* — Mais chaque substance a son angle de pol. particulier : celui de l'obsidienne, par ex., est 33° 30′ ; celui du quartz 32° 28′ ; celui de l'eau 37° 15′ ; celui du diamant 22°. Les physiciens avaient déjà déterminé expérimentalement l'angle de pol. d'un grand nombre de substances, lorsque Brewster, en comparant leurs résultats, découvrit la loi suivante : « L'angle de pol. est l'angle d'incidence pour lequel le rayon réfléchi est perpendiculaire au rayon réfracté. » Par ex., soit (Fig. 3) le rayon *si* incident sous l'angle de pol. propre au corps AB, le rayon réfléchi *if* fera un angle droit avec le rayon réfracté *ir* ; pour tout autre angle d'incidence, le rayon réfléchi ne fera pas un angle droit avec le rayon réfracté, et, par conséquent, il ne sera pas complétement polarisé. Comme les rayons diversement colorés ont une réfrangibilité différente, il est évident que, même en expérimentant avec une substance unique, l'angle de pol. ne peut être le même pour les rayons de toutes couleurs. Cette circonstance explique aussi pourquoi un faisceau de lumière blanche ne peut jamais être complétement polarisé par réflexion. Pour qu'un rayon polarisé par un miroir sur lequel il tombe sous l'angle de pol. soit réfléchi aussi complétement que possible, il faut que le plan de réflexion de ce miroir ait une position déterminée, et l'on donne le nom de *Plan de pol.* du rayon au plan dans lequel doit se trouver ce rayon pour qu'il soit réfléchi le plus complétement possible. Par ex., le plan vertical qui passe (Fig. 2) par le centre de l'anneau supérieur de l'appareil et par le zéro de l'anneau gradué, est le plan de pol. des rayons polarisés par le miroir inférieur. En effet, ils sont réfléchis d'une manière aussi complète que possible par le miroir analyseur, lorsque le plan de pol. est le même que celui de réflexion, et, par conséquent, lorsque l'index est arrêté à 0° ou à 180°. Mais le plan de pol. de ces rayons coïncide aussi avec le plan de réflexion du miroir inférieur, d'où l'on conclut que, lorsqu'un rayon de lumière est polarisé par un miroir, son plan d'incidence est aussi le même que son plan de pol. Mais quand l'index du sommet de l'appareil est à 90° ou à 170°, le plan de réflexion de l'analyseur fait un angle droit avec le plan de pol. des rayons qui lui arrivent de bas en haut. — Les métaux ne possèdent pas la propriété de polariser la lumière par la réflexion. Par conséquent, les glaces étamées ne peuvent pas servir aux expériences de polarisation.

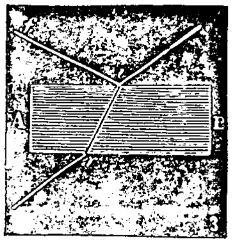

III. *Pol. par réfraction simple.* — Lorsqu'un faisceau de rayons lumineux tombe sur une glace transparente sous un angle de 35° 25′, une partie de ces rayons est réfléchie et polarisée par cette réflexion, tandis que l'autre traverse la glace en se réfractant. Ces rayons réfractés manifestent aussi des traces de pol., et leur plan de pol. est perpendiculaire au plan de pol. des rayons réfléchis par la surface antérieure du miroir. Mais si l'on fait tomber ces rayons réfractés dont la pol., comme nous venons de le dire, est très-faible, sur une deuxième glace parallèle à la première, leur pol. devient plus complète par leur passage à travers cette deuxième glace, et elle augmente quand on accroît le nombre des glaces. Ainsi, les rayons réfractés sont à peu près complétement polarisés, quand ils ont traversé successivement 8 à 10 glaces. On appelle *Pile de glaces* une réunion de glaces ainsi disposées parallèlement (la Fig. 4 représente la coupe d'une pile de glaces ; celles-ci sont maintenues ensemble par un cadre de laiton, et la pile est supportée par deux petits pieds de cuivre, de façon qu'on puisse l'incliner à volonté). On peut très-bien substituer une pile de ce genre, comme analyseur, au miroir noir supérieur de l'appareil de Noremberg. Lorsqu'on fait cette substitution et qu'on regarde à travers la pile, on ne voit point d'image lumineuse quand les lames de la pile sont parallèles au miroir polarisant AB. Quand, au contraire, le plan de réflexion de la pile de glaces fait un angle droit avec le plan de réflexion du miroir polarisant, on aperçoit une image brillante quand on regarde à travers la pile.

Fig. 4.

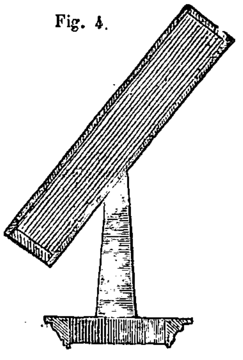

IV. *Pol. par les lames de tourmaline.* — Si l'on remplace dans l'appareil de pol. la glace noire par une lame de tourmaline dont les surfaces sont parallèles à son axe cristallographique principal, et si l'on reçoit sur l'une de ces surfaces les rayons polarisés par le miroir AB, on constate dans les rayons qui traversent la lame les mêmes phénomènes que ceux que nous avons observés dans la lumière réfléchie par le miroir analyseur. Lorsque la position donnée à la lame est telle que son axe principal fait un angle droit avec le plan de pol. des rayons incidents, elle laisse passer aussi complétement les rayons réfléchis que le permet la couleur du minéral. Mais si l'axe de la lame fait un autre angle quelconque avec le plan de pol. des rayons incidents, la lumière transmise devient d'autant plus faible que l'angle devient plus petit. Enfin, elle atteint son minimum quand l'axe de la lame est dans le plan des rayons incidents ; elle est même tout à fait nulle, si la lame a une épaisseur suffisante. La position dans laquelle l'axe du cristal est perpendiculaire au plan de pol. des rayons incidents correspond à celle où la glace noire est parallèle au miroir polarisant ; et la position où la lame de tourmaline est dans le plan de pol. des rayons correspond à celle où la glace fait un angle droit avec le même miroir. Il résulte de ces expériences, que, lorsque la lumière naturelle tombe sur une lame de tourmaline taillée comme nous venons de le dire, elle se polarise en la traversant. En conséquence, si l'on prend deux lames de tourmaline *abcd* et *efgh*

(Fig. 5) taillées parallèlement à leur axe, et qu'on les place l'une sur l'autre de manière que leurs axes soient parallèles (les hachures du dessin qui représente chaque lame sont parallèles à l'axe), les deux lames laisseront passer la lumière ordinaire incidente absolument comme le ferait une seule lame d'épaisseur égale à celle des deux lames superposées. Mais si l'on fait tourner l'une des lames, la lame *efgh* par ex., dans son plan, la position de l'autre restant invariable, la lumière transmise deviendra de plus en plus faible jusqu'à ce qu'enfin elle disparaisse complétement, ce qui aura lieu lorsque les axes des deux lames se croiseront à angle droit, comme le montre la Fig. 6. Deux lames de ce genre constituent donc un petit polariscope. L'instrument ci-dessous (Fig. 7) est une *Pince à tourmalines* fort commode pour faire cette expérience et une foule d'autres. Chacune des petites boîtes qui terminent la pince renferme une lame de tourmaline qu'on peut faire tourner à volonté. Les deux extrémités de l'instrument restent en contact, par suite de l'élasticité des branches, quand on ne les écarte pas; de sorte que si l'on place entre les deux lames de tourmaline un cristal quelconque, il s'y trouve fixé assez solidement pour ne pas tomber. Arago a fait une application très-ingénieuse des lames de tourmaline à la découverte des écueils sous-marins. Lorsqu'on navigue en pleine mer, on n'aperçoit pas en général ces écueils, quelle que soit la transparence de l'eau, parce que les rayons qu'ils émettent sont, pour ainsi dire, masqués par le vif éclat des rayons venus de tous les points de l'horizon que réfléchit la surface de la mer. Or, comme ces rayons sont en grande partie polarisés dans le plan d'incidence, il est facile de comprendre que si l'on reçoit la lumière sur une lame de tourmaline, ces rayons seront éteints, et alors on apercevra facilement ceux émis par les bancs ou les écueils. On donne le nom de *Scopéloscope* au petit appareil à tourmaline approprié à cette destination.

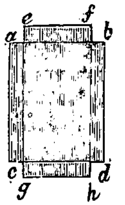

6
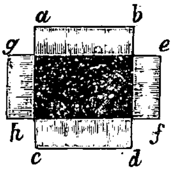

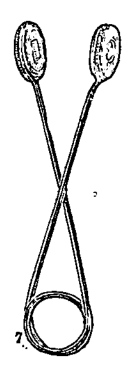

V. *Théorie de la pol.* — Dans la théorie ondulatoire de la lumière, on explique la pol. en admettant que toutes les vibrations d'un rayon lumineux polarisé ont lieu dans un seul et même plan, tandis que les oscillations d'un rayon de lumière ordinaire ont lieu dans tous les sens possibles perpendiculaires à sa direction. Les oscillations d'un rayon polarisé par réflexion sont parallèles au plan du miroir, ainsi que la Fig. 8 le fera aisément comprendre. Soient RS le miroir, *ab* le rayon incident, *bc* le rayon réfléchi et polarisé par réflexion, le plan qui passe par *ab* et *dc*, et qui coupe le plan du miroir en *gh*, sera le plan de pol. du rayon *bc*. Or, *dflm* est le plan d'oscillation de ce rayon, c.-à-d. que les vibrations qui propagent le rayon polarisé *bc* ont lieu dans le plan *dflm*; par conséquent ces vibrations seront parallèles à *fd*. Lorsqu'un rayon lumineux traverse une lame de tourmaline taillée parallèlement à son axe cristallographique principal, alors ses vibrations s'effectuent dans le plan qui passe par la direction du rayon et par l'axe du cristal. Soit (Fig. 9) *abcd* une lame de tourmaline; la direction de son axe sera parallèle à *ab* et à *dc*; et si RS est la direction du rayon lumineux, *fghi* sera le plan de vibration de ce rayon après son passage à travers la lame.

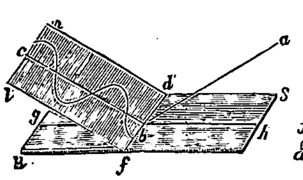

Fig. 8.

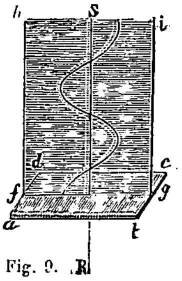

Fig. 9.

VI. *Pol. par double réfraction.* — Les rayons lumineux qui traversent un corps biréfringent quelconque sont toujours polarisés. Il est facile de constater ce fait par l'expérience suivante. Si l'on place entre l'œil et un objet quelconque un prisme biréfringent de spath d'Islande, on aperçoit deux images de cet objet; mais si, en outre, on interpose entre l'œil et le prisme une lame de tourmaline, on trouve facilement une position de la lame dans laquelle on n'aperçoit plus qu'une seule image dans le prisme. Maintenant, si l'on fait tourner lentement la tourmaline dans son plan, on voit aussitôt apparaître la deuxième image. En continuant de faire tourner la tourmaline, cette deuxième image devient de plus en plus vive, tandis que la première diminue d'intensité. Lorsque la rotation arrive à 90°, la première image a disparu, et la deuxième est à son maximum. Il résulte donc de cette expérience, non-seulement que les rayons lumineux des deux images sont polarisés, mais encore que les plans de pol. des deux images sont perpendiculaires entre eux, ou, en d'autres termes, que les deux espèces de rayons, c.-à-d. le rayon ordinaire et le rayon extraordinaire, qui traversent un cristal biréfringent, sont polarisés à angle droit.

Prenons un prisme de spath d'Islande dont l'arête réfringente soit parallèle à l'axe optique. Les deux images d'un objet quelconque, de la flamme d'une bougie par ex., que l'on regarde à travers le prisme, apparaissent à côté l'une de l'autre si l'on tient l'arête du prisme verticale. Maintenant interposons entre le prisme et l'œil une lame de tourmaline, l'une des images s'éteindra, si l'axe principal de la tourmaline est aussi vertical et, par conséquent, parallèle à l'arête du prisme; mais cette image reparaîtra et l'autre s'effacera, si l'on tient la tourmaline de façon que son axe soit horizontal. D'après cela, la lame de tourmaline ne laisse passer que les rayons polarisés dont les oscillations sont parallèles à son axe principal. En conséquence, si l'on tient la lame de tourmaline de manière que son axe soit vertical, elle sera seulement traversée par les vibrations verticales; si, au contraire, on la tient horizontalement, elle ne laissera passer que les vibrations horizontales. Mais attendu que dans les deux positions extrêmes, c.-à-d. dans celles où l'axe de la tourmaline est vertical ou horizontal, il ne se produit qu'une seule image, on en conclut que les vibrations qui forment l'image unique sont parallèles à l'axe optique du prisme de spath calcaire, tandis que les vibrations de l'autre rayon s'effectuent dans un plan perpendiculaire à l'axe optique.

VII. *Des prismes biréfringents comme analyseurs.* — Comme tous les rayons qui ont traversé un cristal biréfringent sont polarisés, il est évident que l'on peut employer comme polariscopes ou analyseurs des prismes biréfringents, au lieu du miroir polarisant ou de la lame de tourmaline. Cependant, lorsqu'on veut employer un prisme de ce genre comme analyseur, il est nécessaire de l'achromatiser au moyen d'un prisme de verre, qui réfracte la lumière en sens contraire. Lorsque, en effet, on accole un prisme de spath et un prisme de verre d'angles réfringents égaux, le rayon extraordinaire n'éprouve ni déviation ni dispersion, attendu que l'indice de réfraction et la dispersion chromatique dans le verre sont à peu près égaux à l'indice de réfraction et à la dispersion chromatique du rayon extraordinaire dans le prisme de spath calcaire. Quand, avec un prisme ainsi achromatisé, on regarde un objet quelconque, la flamme d'une bougie par ex., on aperçoit deux images, dont l'une, l'image ordinaire, présente encore un bord coloré, tandis que l'autre, l'image extraordinaire, est parfaitement pure. Alors, si l'on fait tourner le prisme devant l'œil, l'image extraordinaire reste tout à fait immobile, tandis que l'image à bords colorés tourne autour de la première. Le prisme de spath achromatisé peut fort bien s'employer comme analyseur dans un appareil de pol.: pour cela on l'ajuste ainsi que le représente la Fig. 10, à la tête de l'appareil de polarisation (Fig. 2). Dans ce cas, on place sur la tablette de verre qui se trouve au-dessus du miroir polarisant un diaphragme noirci percé d'un trou ayant de 4 à 5 millim. de diamètre, pour livrer passage aux rayons polarisés. Les choses ainsi disposées, si l'on regarde à travers le prisme de spath achromatisé le trou du diaphragme, on le voit double, et, en faisant tourner le prisme autour de son axe vertical, les deux images paraissent alternativement claires et sombres. Lorsque la clarté de l'une des images augmente, celle de l'autre diminue, et lorsque l'une d'elles atteint son maximum, l'autre se trouve éteinte. Ce phénomène s'explique tout naturellement par cette considération que les deux sortes de rayons qui peuvent traverser un prisme biréfringent sont polarisés à angle droit l'un de l'autre. Par conséquent, l'une des deux images correspond au cas où les miroirs de l'appareil de pol. sont parallèles, et l'autre à celui où ils sont à angle droit. — Dans une foule de cas, une lame de tourmaline est un analyseur beaucoup plus commode que la glace noire; mais la couleur de la tourmaline offre souvent des inconvénients. L'analyseur le plus précieux est le *Prisme de Nicol*, parce qu'il est tout à fait incolore, qu'il polarise complétement la lumière, et qu'il ne transmet qu'un seul faisceau de rayons polarisés. Pour le construire, on prend un rhomboèdre de spath d'Islande, d'environ 25 millim. de longueur sur 9 mill. de largeur et d'épaisseur. On coupe le prisme en deux parties par un plan conduit suivant les diagonales parallèles de deux des longues faces, et l'on réunit les deux parties par du baume du Canada, dans la position qu'elles avaient d'abord. Comme l'indice de réfraction de ce baume est plus petit que l'indice ordinaire du rhomboèdre et plus grand que l'indice extraordinaire, le rayon ordinaire se réfléchit totalement sur la couche de baume interposée entre les deux prismes, et par suite le rayon extraordinaire est le seul qui émerge. Ainsi, par ex., soit *ab* (Fig. 11) un rayon de lumière incident à la surface supérieure du prisme; en pénétrant dans le cristal, il se divise en rayon ordinaire *bc*, et en rayon extraordinaire *bd*. Mais le rayon ordinaire éprouve de la part de la couche de baume, dont l'indice de réfraction est 1,54, une réflexion totale, tandis que le rayon extraordinaire seul traverse la couche de baume, pénètre dans le prisme inférieur, et enfin émerge parallèlement à *ab*. Comme on le voit, le prisme de Nicol ne peut donner que l'image polarisée.

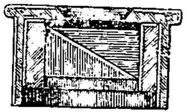

10

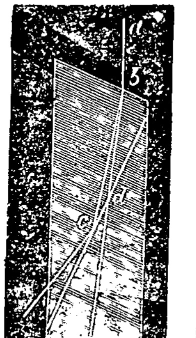

11

VIII. *Pol. chromatique.* — Un faisceau de lumière blanche polarisée se colore des plus vives nuances, toutes les fois qu'il traverse, sous certaines conditions, une lame de substance biréfringente taillée parallèlement à l'axe. Supposons que les miroirs de l'appareil de pol. soient à angle droit, et plaçons sur le support D de l'appareil de Noremberg (Fig. 2) une lame mince de chaux sulfatée, elle paraîtra en général colorée. Maintenant si nous faisons tourner le support dans un plan horizontal autour de son axe vertical de rotation, la couleur deviendra plus éclatante ou plus sombre, sans cependant changer de nature. En continuant de faire tourner le support, on verra bientôt la couleur de la lame mince s'éteindre complétement, et par conséquent le champ visuel paraîtra aussi obscur que si la lame de gypse n'existait pas. Lorsque l'on a amené la lame de gypse dans cette position, on trace à sa surface avec une pointe une petite raie parallèle à la ligne qui joint le 0° du cercle gradué et l'indice 180°. Par conséquent cette raie indiquera l'intersection du plan de la lame de gypse avec le plan de réflexion du miroir inférieur. On trace encore sur la même lame une seconde raie perpendiculaire à la première. Or, ces deux raies indiquent la position des plans d'oscillation des deux rayons qui résultent de la décomposition du rayon primitif au moment où il pénètre dans le cristal. Lorsque le rayon incident est perpendiculaire à la lame de gypse, les deux rayons, il est vrai, ne s'écartent pas en traversant le cristal, mais ils ne marchent pas avec la même vitesse, parce que l'élasticité de l'éther n'est pas la même dans la direction des deux rayons. Si, quand on est arrivé au point où la lamelle de gypse paraît tout à fait obscure, on continue de faire tourner le support sur lequel elle est posée, elle devient de plus en plus éclatante, et sa couleur offre le maximum d'intensité au moment où les deux plans d'oscillation du cristal font un angle de 45° avec le plan d'oscillation du miroir inférieur. Maintenant si, laissant la lame gypseuse dans cette position, on fait tourner le miroir supérieur, la couleur de la lame deviendra de plus en plus pâle (nous ne disons pas de plus en plus sombre) jusqu'à ce qu'enfin elle paraisse tout à fait incolore, ce qui a lieu lorsque le plan de réflexion supérieur fait un angle de 45° avec celui du miroir inférieur, et par conséquent lorsque le plan de réflexion du miroir supérieur coïncide avec celui de l'un des plans d'oscillation de la lame de gypse. Continue-t-on de faire tourner le miroir supérieur, la couleur de la lame de gypse change et passe à la couleur complémentaire de celle que l'on avait observée jusqu'alors, et cette couleur complémentaire atteint son maximum d'intensité au moment où le plan de réflexion du miroir supérieur coïncide avec celui du miroir inférieur. — Nous ne pouvons qu'indiquer ici l'explication de ce phénomène, notre cadre ne nous permettant pas de la développer. Le rayon lumineux qui vient du miroir inférieur ou polarisant, se partage à son entrée dans le cristal de gypse en deux rayons qui, il est vrai, ne se séparent pas l'un de l'autre quant au sens de leur direction, mais qui, cependant, traversent le cristal avec des vitesses inégales, de sorte que l'un d'eux prend l'avance sur l'autre. Or, lorsque ces deux rayons sont réduits par le miroir analyseur à un seul et même plan d'oscillation, ils peuvent interférer entre eux. Ainsi donc, dans ce cas-ci, les couleurs que l'on aperçoit se produisent d'après les mêmes lois que les couleurs des anneaux de Newton; naturellement aussi la couleur de la lame mince dépend de son épaisseur. — On observe des phénomènes de coloration analogues en expérimentant avec des lames minces d'autres substances biréfringentes. La lumière polarisée se colore également dans des lames épaisses de cristaux biréfringents, lorsque leurs surfaces sont perpendiculaires aux axes optiques.

IX. *Pol. circulaire.* — Mais le quartz incolore, appelé communément *cristal de roche*, présente une propriété singulière qu'on ne rencontre dans aucun autre cristal. Lorsqu'on place sur le support de l'appareil de pol. de Noremberg une lame de quartz taillée perpendiculairement à son axe, son image dans le miroir supérieur paraît vivement colorée, et si l'on fait tourner le miroir analyseur, ses couleurs varient sans cesse tout en restant complémentaires. Quand, au contraire, l'analyseur restant fixe, c'est la plaque que l'on fait tourner sur elle-même, la coloration produite n'éprouve aucun changement. Cependant, quelle que soit la quantité dont on fait tourner l'analyseur, la lame ne paraît jamais ni tout à fait incolore et claire, ni complétement obscure, comme cela a lieu pour les lamelles de gypse. Pour étudier ce phénomène dans sa plus grande simplicité possible, il faut employer une lumière monochrome, c.-à-d. d'une seule couleur, ce qui s'obtient aisément en regardant à travers une plaque de verre rouge. Alors si les deux miroirs de l'appareil étant à angle droit, la lame de quartz placée entre eux paraît éclatante, quand on la voit à travers un verre rouge, on trouve bientôt, en faisant tourner le miroir analyseur à droite ou à gauche, un point où le champ visuel devient tout à fait obscur; en un mot, la lame de quartz fait tourner soit à droite, soit à gauche, le plan de pol. des rayons venus de la partie inférieure de l'appareil. Certains cristaux font tourner le plan de pol. de droite à gauche, et d'autres de gauche à droite. Ce phénomène singulier, qui a reçu le nom de *Polar. circulaire*, a été découvert par Arago, et particulièrement étudié par Biot, qui a fait connaître les lois suivantes: 1° La grandeur de la rotation dépend de l'épaisseur des lames et lui est proportionnelle. Une lame de quartz épaisse de 1 millim. fait tourner d'environ 18° le plan de pol. du rayon rouge. 2° La rotation du plan de pol. n'est pas la même pour toutes les couleurs simples: elle est d'autant plus grande que la couleur est plus réfrangible. Elle est de 24° pour le jaune, de 28° pour le vert, de 32° pour le bleu, et de 41° pour le violet. L'inégalité de rotation que présentent les divers rayons avec une même plaque de quartz explique pourquoi, quand on emploie de la lumière blanche, l'image ne paraît jamais ni tout à fait claire et incolore, ni complétement obscure, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

On appelle *dextrogyres* les substances qui tournent à droite le plan de pol., et *lévogyres* celles qui le tournent à gauche. Si le quartz est le seul corps solide dans lequel on a constaté la pol. circulaire, il existe un grand nombre de liquides et de dissolutions qui possèdent la faculté de tourner le plan de pol. dans l'un ou l'autre sens, ou, comme on dit, qui possèdent le *pouvoir rotatoire*. Parmi les liquides dextrogyres, nous citerons l'essence de citron, la dissolution de sucre de canne, et la solution alcoolique de camphre; parmi les substances lévogyres, les principales sont l'essence de térébenthine, le sucre de raisin, l'eau de laurier-cerise, etc. — La rotation du plan de pol. par les fluides est infiniment moins considérable que celle produite par le cristal de roche. Ainsi, pour obtenir avec l'essence de citron la même rotation qu'a-

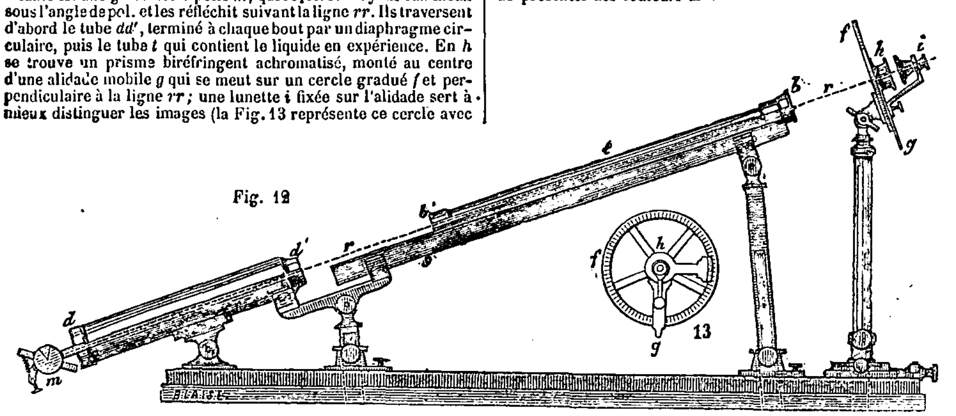

Fig. 12

13

vec une plaque de quartz de 1 millim., il faut que la colonne d'essence ait 34 millim. d'épaisseur ; pour l'essence de térébenthine, il en faut 68, etc. Par conséquent, lorsqu'on veut observer bien distinctement les phénomènes de la pol. circulaire dans un liquide, il est indispensable d'employer des colonnes d'une assez grande hauteur. Pour étudier les modifications rotatoires qu'éprouve la lumière polarisée lorsqu'elle traverse des liquides, on emploie fréquemment l'appareil (Fig. 12) imaginé par Biot. La surface polarisante est une glace noire polie *m*, qui reçoit les rayons lumineux sous l'angle de pol. et les réfléchit suivant la ligne *rr*. Ils traversent d'abord le tube *dd'*, terminé à chaque bout par un diaphragme circulaire, puis le tube *t* qui contient le liquide en expérience. En *h* se trouve un prisme biréfringent achromatisé, monté au centre d'une alidade mobile *g* qui se meut sur un cercle gradué *f* et perpendiculaire à la ligne *rr*; une lunette *i* fixée sur l'alidade sert à mieux distinguer les images (la Fig. 13 représente ce cercle avec son alidade, vu de face). Le plan de pol. du rayon réfléchi par la glace est vertical ; l'image extraordinaire donnée par le prisme biréfringent s'évanouira donc quand sa section principale sera dans le plan vertical, et alors l'alidade correspondra au zéro de la division. *ss* est un support sur lequel on peut placer un tube *t* renfermant le liquide à étudier. Ce tube est ordinairement de verre et enveloppé d'un autre tube métallique ; mais ses deux extrémités *bb'* sont formées par deux glaces bien parallèles qui permettent à la lumière polarisée réfléchie par le miroir de traverser le liquide dans la direction de l'axe du tube et d'arriver au prisme biréfringent. Si le tube placé sur le support *ss* est rempli d'eau, d'alcool ou d'éther, on reconnaît que le rayon polarisé ne subit aucune modification essentielle dans ses propriétés par son passage à travers le liquide : il est encore complétement polarisé, et son plan de rotation est resté vertical. Mais si l'on substitue à l'eau pure un liquide jouissant du pouvoir rotatoire, une dissolution de sucre de *canne, par ex.*, les *propriétés* de la lumière polarisée sont complétement modifiées. Ainsi, avant l'interposition du tube renfermant la dissolution sucrée, l'image extraordinaire du prisme biréfringent était nulle lorsque l'alidade marquait 0° ; cette image apparaît si l'on interpose le tube. La lumière est restée complétement polarisée, mais son plan de pol. n'est plus vertical ; il a été dévié d'un certain angle vers la droite de l'observateur qui regarde par le prisme biréfringent ; et en effet, si l'on fait tourner l'alidade vers la droite d'un certain angle *a*, on fait complétement disparaître l'image extraordinaire. La dissolution sucrée a donc dévié vers la droite d'un angle *a* le plan de pol. de la lumière. Si l'on *remplit d'une même dissolution sucrée* des tubes de longueurs différentes, on reconnaît que les angles de déviation sont proportionnels aux longueurs des tubes. Si l'on remplit un tube de longueur constante, successivement avec des dissolutions de plus en plus riches en sucre, on trouve que les angles de déviation sont proportionnels aux quantités de sucre renfermées dans un même volume de liqueur. On peut donc dire, d'une manière plus générale, que les déviations ou les rotations du plan de polarisation sont proportionnelles aux nombres de molécules sucrées que le rayon lumineux rencontre dans son trajet. Nous avons supposé que le rayon polarisé était de la lumière simple : cette condition est difficile à *remplir rigoureusement ; cependant on y satisfait suffisamment en* plaçant, ainsi que nous l'avons déjà dit, entre le prisme biréfringent *h* et l'œil, un verre rouge qui ne laisse passer que les rayons rouges et éteint tous les autres. Alors l'image extraordinaire s'éteint toutes les fois que la section principale du prisme coïncide avec le plan de pol. du faisceau rouge. — On a observé que, pour tous les milieux doués du pouvoir rotatoire, à l'exception de l'acide tartrique, les déviations relatives des rayons simples qui constituent la lumière blanche, suivent à très-peu près la même loi ; en d'autres termes, les déviations des plans de pol. des divers rayons simples sont toujours proportionnelles entre elles, de sorte qu'au *lieu de mesurer les déviations produites par les milieux doués de* pouvoir rotatoire sur un même rayon simple, le rayon rouge par ex., on peut mesurer les déviations pour lesquelles l'image ordinaire et l'image extraordinaire présentent des teintes identiques. Néanmoins toutes les teintes ne sont pas également propres à une mesure précise, parce qu'elles ne subissent pas toutes des variations également sensibles à l'œil. Les variations de teinte sont les plus sensibles pour une certaine teinte violacée de l'image extraordinaire, parce que, pour peu que l'on détourne l'alidade vers la droite ou vers la gauche, l'image passe presque soudainement du bleu au rouge ou du rouge au bleu. Cette teinte particulière a été *adoptée par tous les expérimentateurs, et on l'appelle généralement* *Teinte de passage* ou *Teinte sensible*.

Tout appareil qui sert à mesurer le pouvoir rotatoire d'une substance quelconque est propr. ce qu'on appelle un *Polarimètre*, et l'on nomme particulièrement *Saccharimètre* un polarimètre spécialement destiné à indiquer la richesse d'une dissolution sucrée. Parmi les appareils destinés à analyser les substances saccharifères, nous mentionnerons uniquement le saccharimètre de Soleil. Le principe sur lequel repose sa construction n'est pas l'amplitude de la rotation du plan de pol., comme dans l'appareil de Biot que nous venons de décrire, mais la *compensation*, c.-à-d. l'emploi d'une seconde substance qui agit en sens inverse de celle qu'on veut analyser, et dont on peut faire varier l'épaisseur jusqu'à ce que les actions contraires des deux substances se détruisent complétement. Ainsi, dans cet ingénieux appareil, au lieu de mesurer l'angle de déviation du plan de pol., on mesure l'épaisseur qu'il a fallu donner à la substance compensatrice, qui est une lame de quartz, pour obtenir une compensation exacte.

X. *Absorption de la lumière dans les cristaux biréfringents colorés.* — Les cristaux colorés biréfringents possèdent la propriété de présenter des couleurs différentes suivant la direction dans laquelle ils sont traversés par les rayons lumineux : ce phénomène dépend de ce que le cristal absorbe dans ses diverses directions différentes sortes de rayons. Lorsque, par ex., on regarde un objet avec un prisme de tourmaline dont les arêtes sont parallèles à l'axe optique, on voit deux images, quand on regarde à travers la partie du prisme voisine de l'arête *réfringente* où le cristal est peu épais ; mais à mesure que l'on regarde à travers des parties du prisme de plus en plus épaisses, l'un des rayons (le rayon ordinaire) s'éteint de plus en plus. Lorsque les lames de tourmaline ne polarisent pas complétement la lumière, c'est qu'elles ne sont pas assez épaisses pour absorber complétement le rayon ordinaire. Babinet a remarqué que les cristaux colorés négatifs absorbent principalement les rayons ordinaires, et les cristaux positifs les rayons extraordinaires. Ainsi, par ex., ces derniers sont absorbés par le quartz, qui est positif, lorsqu'on l'a suffisamment enfumé. Or, les vibrations du rayon qui traversent une lame de quartz taillée parallèlement à son axe, sont *perpendiculaires* à *son axe* optique. La tourmaline offre des teintes différentes lorsque les rayons la traversent dans la direction de son axe optique ou perpendiculairement à cet axe. Ce phénomène, qui se lie évidemment avec celui de l'absorption des rayons polarisés, a reçu le nom de *Dichroïsme*. Il s'observe aussi dans d'autres substances, et notamment dans la *Cordiérite* ou *Fahlunite dure*, que l'on appelle encore *Dichroïte* à cause de cette particularité. Elle paraît bleue quand on la regarde dans la direction de son axe, et jaune brun quand on la regarde perpendiculairement à cet axe. Certains cristaux donnent ainsi trois couleurs différentes, comme la topaze rouge du Brésil, et même un plus *grand nombre. Dans ce cas*, le *phénomène reçoit* les noms de *Trichroïsme* et de *Polychroïsme* ou *Pléochroïsme*.

XI. *Pol. de la chaleur.* — Les rayons calorifiques possèdent, comme les rayons lumineux, la propriété de se polariser. On le démontre par l'expérience suivante qui est due à Melloni. Un tube métallique est muni à chacune de ses extrémités d'un anneau susceptible de tourner dans son plan. Chaque anneau porte une pile de 8 à 10 lames de mica très-minces, qui sont disposées l'une sur l'autre de manière que le plan de l'axe optique soit le même pour toutes les lames. Devant le tube se trouve une lentille de sel gemme au foyer de laquelle on place la source de chaleur, de sorte qu'un faisceau de rayons calorifiques parallèles tombe sur la première pile de mica, tandis que le côté opposé du tube est en communication avec le thermo-multiplicateur. Ainsi, en faisant tourner les anneaux avec les piles de mica autour de l'axe du tube, on peut à volonté placer les deux piles dans une position telle que leurs plans de pol. soient parallèles ou perpendiculaires entre eux. En outre, la disposition de l'appareil permet de modifier l'inclinaison de la pile vers l'axe du tube. A l'aide de cet appareil, Melloni a constaté, par une très-nombreuse série d'expériences, que les quantités de chaleur qui traversent les deux piles de mica diffèrent considérablement selon que les plans de pol. des deux piles sont parallèles ou perpendiculaires entre eux. Lorsque les piles sont perpendiculaires entre elles, elles laissent passer beaucoup moins de rayons calorifiques que lorsqu'elles sont parallèles, et la différence est d'autant plus grande, que le plan des lames de mica se rapproche davantage de la direction des rayons. Les piles de mica polarisent également les rayons calorifiques par réfraction, et cela d'autant plus complétement, que ceux-ci les traversent plus obliquement. On croyait naguère, sur l'autorité des expériences de Forbes, que les rayons calorifiques différaient, quant à la faculté de se polariser, selon la source de chaleur d'où ils provenaient ; mais Melloni a démontré que c'est une erreur.

XII. *Historique.* — Le phénomène de la pol. de la lumière par réflexion, par simple réfraction et par double réfraction a été faite en 1810 par Malus, qui mourut deux ans après, à l'âge de 37 ans. Le nom de pol. qu'il donna aux phénomènes par lui découverts, et qui est resté dans la science, est conforme à la théorie de Newton sur la lumière, mais n'a plus de sens dans la théorie ondulatoire aujourd'hui généralement admise. Pour expliquer les phénomènes de la double réfraction, Newton supposait que les molécules lumineuses avaient deux sortes de *pôles*, ou plutôt de faces jouissant de propriétés physiques différentes ; que, dans la lumière ordinaire, les faces de même espèce des diverses molécules étaient tournées dans toutes sortes de sens ; mais que, par l'action du cristal, les unes étaient tournées parallèlement à la section principale, et les autres perpendiculairement, et que le genre de réfraction qu'elles éprouvaient tenait au sens dans lequel leurs faces étaient tournées relativement à la section principale. Or, comme un rayon polarisé est entièrement absorbé ou entièrement réfléchi dans certaines directions, Malus, pour demeurer fidèle à l'hypothese newtonienne de l'émission alors régnante dans la science, supposa que toutes les faces *homologues des molécules étaient* parallèles, ou, en d'autres termes, que les pôles semblables étaient, dans la pol., tous tournés dans le même sens, et de là le nom qu'il donna aux phénomènes dont il vient d'être question. Mais bientôt Fresnel prouva que la théorie de l'émission ne rendait pas un compte exact des phénomènes, et établit, par des expériences multipliées, que les phénomènes relatifs à la pol. dépendent simplement de la direction des mouvements vibratoires de l'éther. Cet illustre physicien fit faire des progrès immenses à cette branche de l'optique. Parmi les observateurs qui, après Malus et Fresnel, ont le plus contribué au perfectionnement de la science de la lumière, nous mentionnerons encore Arago, qui le premier découvrit le phénomène singulier de la pol. circulaire, Young, Brewster, Biot, Seebeck, J. Herschel, Delezenne, Babinet, Haidinger, etc. Quant à la pol. de la chaleur, Bérard, de Montpellier, est le premier qui ait reconnu (dès 1810) que les rayons calorifiques se comportaient dans la réflexion et la réfraction, d'une façon analogue aux rayons lumineux ; mais les expériences les plus décisives à cet égard furent celles de Forbes et de Melloni. Enfin, nous terminerons en mentionnant les beaux travaux de La Provostaye et Desains sur les lois qui régissent la pol. des faisceaux de chaleur.

* **POLARISCOPE.** s. m. (grec. σχοπεῖν, regarder). T. Phys. V. POLARISATION. = POLARISER. v. a. Donner aux rayons lumineux ou calorifiques la propriété appelée polarisation. *P. un rayon de lumière.* = SE POLARISER. v. pron. *Ce rayon s'est polarisé par réfraction.* = POLARISÉ, ÉE. part. *Lumière polarisée.*

POLARITÉ. s. f. T. Phys. État d'un corps où il s'est manifesté deux pôles opposés.

* **POLATOUCHE.** s. m. T. Mamm. Voy. ÉCUREUIL.

POLDER. s. m. Nom donné, dans les Pays-Bas, à des terrains d'alluvion dont le niveau est fort bas, et qui ont besoin d'être protégés par des digues. *Toute la lisière de l'Escaut est composée de polders.*

* **POLE.** s. f. T. Ichth. Voy. PLEURONECTES.

PÔLE. s. m. (gr. πόλος). T. Astr., Géogr. et Phys.

Enc. — Le nom de *Pôle* a été primitivement donné chez les Grecs aux points du ciel autour desquels la sphère céleste semble effectuer chaque jour son mouvement de rotation. Mais lorsqu'on eut reconnu que ce mouvement appartient à la terre, ce nom fut transporté aux extrémités de l'axe idéal autour duquel notre globe paraît tourner. D'ailleurs cet axe indéfiniment prolongé correspond aux pôles *célestes*. Néanmoins ces derniers ne sont point absolument immobiles ; en effet, leur position change continuellement par suite du mouvement de translation de la terre le long de l'écliptique. Les pôles de la terre sont éloignés de l'équateur de 90 degrés, et prennent respectivement le nom des pôles célestes auxquels ils correspondent. L'un se nomme *P. arctique, boréal, septentrional* ou *P. nord*, parce qu'il est pour nous du côté où le soleil ne paraît point ; le second prend le nom de *P. antarctique, austral, méridional* ou *P. sud*. Le *p. arctique* est celui qui est élevé au-dessus de notre horizon et par conséquent celui de notre hémisphère. Il est facile de comprendre que lorsqu'on marche vers le nord, le p. nord paraît s'*élever*, et qu'au contraire, quand on marche vers le sud, ce même p. semble s'*abaisser* : l'angle plus grand ou plus petit que le p. forme avec l'horizon est ce qu'on appelle l'*élévation* ou l'*abaissement* du p. Ainsi donc, si l'on prend dans le ciel quelque signe particulier pour y reconnaître la position des pôles (V. CONSTELLATION), on peut, par leur correspondance avec ceux de la terre, déterminer la latitude du lieu où l'on est ou la distance de ce point à l'équateur, laquelle est naturellement le complément de sa distance au p., c.-à-d. ce qu'il en manque pour faire 90°. De même que la terre, toutes les planètes ont des pôles dont l'axe est plus ou moins incliné sur le plan de leur orbite et autour desquels elles effectuent le mouvement qui leur donne le jour et la nuit. Chacun des cercles de la sphère a ses pôles. Les *Pôles de l'écliptique* sont éloignés de ceux de l'équateur d'une quantité égale à l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur. Le *zénith* et le *nadir* sont les *pôles de l'horizon ;* l'*est* et l'*ouest* sont les *pôles du méridien.*

Attendu que deux pôles quelconques d'une sphère sont nécessairement opposés l'un à l'autre, les physiciens ont, par analogie, appliqué la dénomination de *Pôles* aux points d'un corps qui jouissent de propriétés contraires, et ils appellent *polarité* l'état d'un corps où il se produit, par une cause quelconque, deux points opposés jouissant de propriétés contraires : de là les expressions, *Pôles d'un aimant, P. magnétiques, P. de la pile, P. des molécules lumineuses*, etc. V. AIMANT, MAGNÉTISME, etc.

POLÉMARQUE. s. et adj. m. (gr. πόλεμος, guerre ; ἀρχὴ, commandement). T. Antiq. Chef de guerre ou de la guerre. Voy. ARCHONTE.

POLÉMIQUE. adj. 2 g. (gr. πόλεμος). Qui appartient à la dispute ; se dit Des disputes ou discussions par écrit, qui se font en matière de théologie, de politique, de littérature, de science. *Ouvrage p. Style p. Genre p. Ecrivain p.* = POLÉMIQUE. s. f. Dispute, querelle de plume. *La p. littéraire. Il excelle dans la p.* En T. Relig., on dit plutôt *Controverse.* = * POLÉMISTE. s. m. Écrivain polémique. *C'est un p. fort habile.*

***POLÉMONIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à 5 étamines libres, à placentas axiles, à fruit triloculaire, à embryon dressé, avec cotylédons foliacés. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées, à feuilles opposées ou parfois alternes, simples ou composées; tige parfois grimpante. Calice infère, généralement prismatique, 5-partit, persistant, quelquefois irrégulier. Corolle généralement régulière, 5-lobée. Etamines 5, insérées sur le milieu du tube de la corolle et alternant avec ses lobes. Ovaire supère, 3-loculaire; ovules, tantôt un seul, tantôt nombreux, anatropes ou amphitropes; style simple; stigmate trifide. Fruit capsulaire, à 3 loges et à 3 valves avec déhiscence loculicide ou septicide; graines solitaires ou multiples, anguleuses ou ovales, parfois ailées, souvent enveloppées de mucus; embryon droit, dans l'axe d'un albumen corné et abondant, avec une radicule infère et très-courte et des cotylédons elliptiques, foliacés. [Fig. 1. *Polemonium cœruleum*; 2. Pistil; 3. Fruit coupé horizontalement.] Cette famille se compose d'environ 17 genres et 104 espèces, qui se trouvent principalement dans les régions tempérées du nouveau continent, mais sont surtout répandues dans la partie nord-ouest de l'Amérique du Nord. En Europe et en Asie, elles sont beaucoup plus rares; elles sont inconnues dans les régions tropicales. — Plusieurs espèces sont cultivées chez nous comme plantes d'ornement; elles appartiennent pour la plupart aux genres *Phlox*, *Polemonium*, *Cantua*, *Collomia*, *Gilia*, *Lœselia* et *Cobœa*. Tout le monde connaît le *Cobœa scandens*, plante grimpante, dont on fait de charmants berceaux. La seule espèce de la famille à laquelle on attribue quelques propriétés utiles, est la *Polémoine bleue* (*Polemonium cœruleum*), vulg. appelée *Valériane grecque;* elle est mucilagineuse et d'une amertume nauséabonde. En Sibérie, on prépare avec ses feuilles des cataplasmes qu'on emploie dans les ulcérations syphilitiques, et en Russie, la décoction de ces mêmes feuilles passe pour être efficace contre l'hydrophobie.

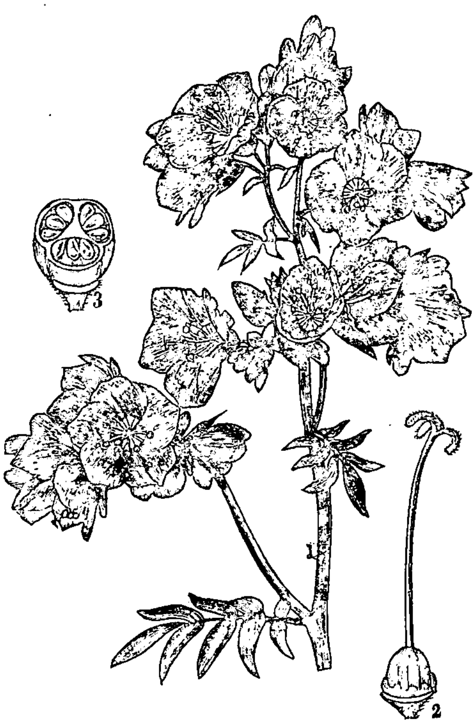

***POLENTA.** s. f. Mets italien consistant en une bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne, ou bien avec des pommes de terre.

POLI, IE. adj. Voy. Polir.

POLICE. s. f. (grec. πολιτεία, administration de la cité). Ordre, règlement établi pour tout ce qui regarde la tranquillité, la sûreté et la commodité des citoyens d'un État, des habitants d'une ville, des membres d'une société, d'une assemblée. *Bonne, mauvaise p. Etablir, exercer la p. Faire observer la p. Règlement, ordonnance de p. La p. est bien faite dans cette ville. Il n'y a pas de p. dans cette ville. La p. des marchés. P. administrative, municipale, judiciaire, militaire, maritime. La p. d'un camp, d'une armée. La p. d'une communauté. Chaque société a sa p. particulière.* ‖ L'administration qui est chargée de la police. *Il y avait autrefois un lieutenant général de p. à Paris. Préfet de p. Commissaire général de p. Commissaire, inspecteur, agent, espion de p. La p. ordonna d'éclairer les rues. Être mandé, être noté à la p. Etre sous la surveillance de la haute p.* ‖ *Tribunal de p.* ou *de simple p.*; *P. correctionnelle* ou *Tribunal de p. correctionnelle*, V. Judiciaire. ‖ *Salle de p.* ou *de discipline*, Lieu où l'on fait subir aux soldats de courtes détentions pour les fautes légères. ‖ *Bonnet de p.*, Bonnet de drap dont les militaires font usage pendant la nuit et même le jour quand ils ne sont pas en tenue. ‖ T. Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée; ou Ces lettres mêmes. *Faire la p. d'un caractère. Le poids d'une p. de caractères.*

Enc. — I. La *Police* a pour mission d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'État, la sûreté et le bien-être des particuliers. Relativement aux différentes matières qui font partie de ses attributions, on pourrait y reconnaître autant de divisions qu'il y a de branches d'administration, mais on n'y distingue en général que deux grandes sections: la *P. administrative* et la *P. judiciaire*. La première a pour objet « le maintien habituel de l'ordre public dans chaque partie de l'administration générale, » tandis que la seconde est spécialement chargée « de rechercher les délits, d'en rassembler les preuves, et d'en livrer les auteurs aux autorités chargées de les punir. »

A. La *P. administrative* est *générale* ou *municipale*. Elle est exercée, dans tout l'Empire, par le Ministre de l'intérieur; dans les départements, par les Préfets; dans les communes, par les Maires. A Paris, elle est concentrée entre les mains du Préfet de p. Il y a eu, à diverses époques de notre histoire, un *Ministère de la p. générale*. Ce ministère fut créé, pour la première fois, le 12 niv. an IV (2 janv. 1796) par le Directoire. Supprimé, le 18 fruct. an X (5 sept. 1802), par le gouvernement consulaire, il fut réorganisé de nouveau par un décret impérial du 21 messid. an XII (10 juill. 1803). Il disparut une seconde fois à la chute de l'Empire, mais la Restauration le fit revivre en 1815, et il subsista jusqu'au 18 sept. 1818, où il fut remplacé par une *Direction générale de la p.*, qui elle-même fut supprimée le 21 fév. 1820. Depuis cette époque, la p. générale a simplement formé une division du ministère de l'intérieur, à l'exception de l'intervalle compris entre le 22 janv. 1852 et le 10 juin 1853, pendant lequel il y a eu de nouveau un ministère de la p. générale.

B. La *P. judiciaire* s'exerce sous l'autorité des cours impériales, et l'on donne le nom d'*Officier de p. judiciaire* aux fonctionnaires dans les attributions desquels elle se trouve. Le Code d'Instr. crim. donne ce titre aux Gardes champêtres, aux Gardes forestiers, aux Commissaires de police, aux Officiers de gendarmerie, aux Maires et à leurs adjoints, aux Juges de paix, aux Procureurs impériaux et à leurs substituts, et aux Juges d'instruction. De plus, les Préfets des départements, et le Préfet de p., à Paris, peuvent faire personnellement, ou requérir les officiers de p., chacun en ce qui le concerne, de faire tous actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions, et d'en livrer les auteurs aux tribunaux compétents. Parmi ces officiers, il en est deux, le Procureur impérial et le Juge d'instruction, auxquels aboutit toute la p. judiciaire. Mais, indépendamment des officiers de p. judiciaire proprement dits, il existe de nombreux agents autorisés seulement à constater certaines infractions déterminées. Tels sont, entre autres, les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, les commissaires et les sous-commissaires des chemins de fer, les gardes d'écluse et de halage, les employés des forêts, des contributions indirectes et des douanes, les contrôleurs et inspecteurs des postes, les inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, etc.

II. Maintenant nous allons dire quelques mots des attributions relatives à la p. judiciaire qui appartiennent aux Maires, aux Commissaires de p., et au Préfet de p. à Paris. Il a été question ailleurs des Préfets, des Procureurs impériaux et des Juges d'instruction.

A. Les pouvoirs des *Maires* sont relatifs, soit à la p. générale, soit à la p. municipale, soit à la p. judiciaire. — Au point de vue de la p. générale, le Maire est chargé de l'exécution des lois et des règlements, comme aussi de l'exécution des mesures de sûreté générale. Dans l'exercice de ces fonctions, il est toujours subordonné à l'autorité du Préfet.—Sous le rapport de la p. municipale, ses attributions sont excessivement nombreuses. Elles embrassent : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de la circulation sur la voie publique, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine, etc. 2° Le soin de réprimer et punir les délits contre la tranquillité publique, tels que les rixes et les disputes sur la voie publique, les bruits et les attroupements nocturnes qui troublent le repos des citoyens. 3° Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grandes réunions d'hommes, tels que les foires, marchés, spectacles, églises, cafés et autres lieux publics. 4° L'inspection sur le débit des denrées qui se vendent au poids, au mètre ou à la mesure, et sur la salubrité des comestibles exposés en vente. 5° Le soin de prévenir, par les précautions convenables, et celui de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux, comme incendies, épidémies, épizooties, en provoquant aussi, dans ces deux derniers cas, l'autorité du Préfet. 6° Enfin, le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les aliénés laissés en liberté, et par la divagation des animaux dangereux.— Relativement à la p. judiciaire, les Maires sont juges de paix dans les communes non chefs-lieux de canton, et officiers du ministère public près le tribunal de p. tenu par le juge de paix, en cas d'empêchement ou à défaut du commissaire de p. Enfin, comme officiers de p. judiciaire, ils procèdent, tantôt à des actes qu'ils ont directement et personnellement le pouvoir de faire, tantôt à des actes qu'ils ne font que par exception, par ex., dans le cas de flagrant délit. Quand ils agissent en qualité d'officier de p. judiciaire, les Maires et leurs adjoints ont, en général, les mêmes pouvoirs que les commissaires de p., et ils ne relèvent pas du Préfet, mais du Procureur général. Enfin, ce n'est qu'à défaut de Commissaire de p. dans les communes où il n'y en a point, ou en remplacement de ce dernier quand il est empêché, que la loi impose au Maire l'obligation de procéder comme officier de p. judiciaire.

B. L'institution des *Commissaires de p.* date de nov. 1699. Supprimés au commencement de la révolution, ils furent rétablis par une loi du 12 sept. 1790. Leur organisation a reçu depuis un grand nombre de changements : elle est régie aujourd'hui par les décrets du 28 mars 1852 et du 17 juin 1853. Les Commissaires de p. sont chargés de veiller à la tranquillité et à la sûreté des citoyens, au maintien et à l'exécution des lois de p., et de prévenir, rechercher et constater les crimes, délits et contraventions. Il y a un Commissaire de p. dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, ainsi que dans les autres villes de quelque importance. De plus, chaque commune doit en avoir un par 10,000 habitants, sans distinction entre la population sédentaire et la population flottante. Ces fonctionnaires sont divisés en 5 classes. Ils sont nommés par les Préfets dans les localités de 6000 âmes et au-dessous, et par l'Empereur, sur la proposition du Ministre de l'intérieur, dans toutes les autres. Dans les villes où il y a plusieurs commissaires de p., ils sont placés sous l'autorité directe d'un *Commissaire central*, qui dirige le service de la p. et en est responsable vis-à-vis de l'autorité supérieure. Ce qui précède ne s'applique pas aux Commissaires de p. compris dans le ressort de la Préfecture de p. de la Seine. Ces derniers sont au nombre de 4 par arrondissement municipal.—Les Commissaires de p. exercent deux espèces de fonctions : celles d'officiers de p. administrative et celles d'officiers de p. judiciaire. Comme officiers administratifs, ils veillent au maintien et à l'exécution des lois et des règlements de p. municipale. Ils sont, en outre, spécialement chargés de parapher le registre que doivent tenir les aubergistes et logeurs pour l'inscription de tous ceux qui couchent chez eux, et de tenir la main à l'exécution de la loi sur ce point. Ils doivent veiller à ce qu'aucune personne non domiciliée dans le canton ne s'y introduise sans passe-port. Enfin, ils concourent à assurer l'exécution des lois sur les poids et mesures, assistent les inspecteurs dans l'exercice de leurs fonctions, et obtempèrent à leur réquisition pour les visites et la rédaction des procès-verbaux de contravention. A Paris, les Commissaires de p. possèdent encore d'autres attributions. Ce sont eux qui délivrent les certificats pour l'obtention des passe-ports, les permis de séjour aux voyageurs, et les certificats de moralité nécessaires pour les engagements volontaires. Ce sont également eux qui reçoivent les déclarations relatives au dépôt des enfants trouvés dans les hospices, et qui donnent l'autorisation d'effectuer ce dépôt. En agissant comme officiers administratifs, les Commissaires de p. sont toujours subordonnés aux Préfets, et aux Maires ou adjoints. A Paris, ils ne reconnaissent d'autres supérieurs que le Préfet de p. et le Procureur impérial. En leur qualité de magistrats, les Commissaires de p. recherchent les contraventions de p. de toute nature; ils reçoivent les rapports, dénonciations et plaintes qui concernent ces mêmes contraventions; enfin, ils consignent, dans leurs procès-verbaux, toutes les circonstances où elles ont été commises, ainsi que les preuves et indices à la charge de ceux qui sont présumés coupables. Pour ce qui concerne ces diverses attributions, ils sont placés sous l'autorité directe des cours impériales, et agissent en vertu d'une délégation directe. Il en est de même pour certaines attributions particulières qui leur ont été conférées par des lois spéciales en matière de grande voirie, de p. des bourses de commerce, de p. de la pharmacie, de p. de l'imprimerie et de la librairie, etc. Dans d'autres circonstances, au contraire, ils exercent leurs fonctions, non pas en vertu d'une délégation directe, mais seulement comme auxiliaires du Procureur impérial : c'est lorsqu'il s'agit de constater les crimes et délits. Ils sont alors tenus de donner immédiatement avis du crime ou délit au Procureur impérial dans le ressort duquel il a été commis ou dans lequel l'auteur pourrait être trouvé, et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. En cas de flagrant délit, ou dans le cas de réquisition de la part d'un chef de maison, ils dressent les procès-verbaux, reçoivent les déclarations de témoins, font les visites et les autres actes qui sont, auxdits cas, de la compétence des Procureurs impériaux, le tout dans les formes et suivant les règles établies pour ces derniers. Enfin, comme tous les autres officiers de p. judiciaire, ils doivent envoyer sans délai au Procureur impérial les dénonciations, procès-verbaux et autres actes par eux faits, que ces actes concernent ou non les crimes et délits dont la constatation fait partie de leurs attributions. Nous avons dit ailleurs que les Commissaires de p. exercent les fonctions du ministère public près des tribunaux de simple p.—Quand un Commissaire de p. exerce ses fonctions, soit administratives, soit judiciaires, il doit être revêtu de son écharpe, pour que l'on ne puisse contester sa qualité. Néanmoins l'insulte qui lui serait faite encourrait la même pénalité, encore qu'il n'eût pas son écharpe, si sa qualité était certainement connue de l'auteur de l'insulte.

Outre les Commissaires de p., il existe, dans toutes les communes de quelque importance, des agents qui, sous les noms de *Sergents de ville*, *Gardes de ville*, *Appariteurs*, ou simplement *Agents de police*, sont institués par l'autorité municipale pour concourir, sous ses ordres, à la p. en exerçant une surveillance ostensible ou occulte. Dans les lieux où il n'y a point de Commissaire de p., ces agents sont placés sous les ordres immédiats du Maire. Dans tous les autres, ils sont subordonnés aux Commissaires de p. La loi les assimile aux agents de la force publique, leur impose les mêmes obligations et leur accorde la même protection; mais ils n'ont pas le caractère d'officiers de p. judiciaire, et hors le cas où ils sont porteurs de mandats légaux, ils n'ont aucun droit coercitif sur les personnes et ne peuvent les arrêter qu'en cas de flagrant délit. Il leur est également interdit de faire de leur chef aucun acte de poursuite ni de s'introduire dans le domicile des citoyens.

C. La p. de Paris a de tout temps attiré l'attention du gouvernement, mais elle n'a commencé à fonctionner d'une manière un peu régulière qu'à partir de 1667, où Louis XIV en confia la direction à un magistrat unique qui reçut le titre de *Lieutenant général de p.* Ce magistrat fut supprimé en 1790, et ses attributions passèrent entre les mains des autorités municipales. Enfin, le service fut de nouveau centralisé en 1800, et c'est de cette époque que date la *Préfecture de p.* — L'autorité du *Préfet de p.* s'étend sur tout le dép. de la Seine et sur les communes de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon et Enghien, du dép. de Seine-et-Oise; il a aussi la p. du marché de Poissy dans le même département. Il exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des ministres, et correspond directement avec eux. Comme ceux des Préfets ordinaires, ses actes peuvent être des dispositions générales ou des injonctions individuelles; mais ses règlements prennent le titre d'*Ordonnances* et non celui d'arrêtés. Enfin, ses pouvoirs varient suivant qu'ils s'exercent dans les limites de la ville de Paris, ou dans les communes du dép. de la Seine et de Seine-et-Oise.— A Paris, il est à la fois Maire et Préfet pour tout ce qui est relatif à la p. En conséquence, il délivre les passe-ports, les cartes de sûreté, les permis de séjour et les permis de chasse; il fait exécuter les lois sur la mendicité, le vagabondage, les fêtes publiques, les hôtels garnis, les logeurs, etc.; il a la p. des prisons, de la Bourse et celle des théâtres, en ce qui concerne, pour ces derniers, la sûreté des personnes et le maintien du bon ordre tant au dedans qu'au dehors; il surveille la vente des poudres et salpêtres, ainsi que les lieux destinés aux réunions religieuses, les foires, halles et marchés; il prend les mesures nécessaires pour prévenir et dissiper les attroupements, procurer la liberté, la sûreté et la propreté de la voie publique, arrêter les incendies, assurer la salubrité, conserver les édifices publics, etc. En dehors du personnel de ses bureaux et des Commissaires de p. distribués dans les divers quartiers de la ville, le Préfet de p. a pour auxiliaires un personnel spécial, désigné sous le nom de *P. municipale*, et qui se compose de plus de 3300 fonctionnaires ou agents de divers degrés. — Dans les communes du département de la Seine, les attributions du Préfet de p. ne comprennent que les choses qui sont d'intérêt général; celles qui concernent les intérêts exclusivement locaux appartiennent à l'autorité municipale. —V. *Dict. de P.*, par Labat, Elouin et Trébuchet, et le *Manuel de la P. de la France*, par Truy.

POLICE. s. f. (lat. *pollicitatio*, promesse). T. Prat. *P. d'assurance*, V. Assurance. *P. de chargement*, syn. de Connaissement.

POLICER. v. a. Établir dans un pays des lois pour la sécurité, la tranquillité, la commodité des habitants; et, par ext., Civiliser, adoucir les mœurs. *Il est le premier qui ait policé les nations du Nord. P. une ville. P. des tribus sauvages.* = Policé, ée. part. *Les peuples policés.* = Conj. Voy. Avancer.

POLICHINELLE. s. m. (ital. *pulcinello*).

Enc. — Sous ce nom d'origine napolitaine, on désigne, dans les farces italiennes, un personnage représentant un paysan balourd qui dit plaisamment de bonnes vérités. Lorsque Pol. fut introduit en France, au commencement du XVIIIᵉ siècle, il se transforma en une simple marionnette de bois, bossue par devant et par derrière, aux jambes grêles avec de gros sabots, aux vêtements grotesques, et le chef orné d'un tricorne à claques. Pol. est particulièrement caractérisé par sa voix burlesque, aiguë et stridente, d'où lui vient vraisemblablement son nom (en italien, *pulcino* signifiant poussin, petit poulet). Pour produire la voix de Pol., on se sert d'un instrument de métal appelé *Pratique* et formé de deux petites lames qui vibrent lorsqu'on parle après l'avoir placé dans la bouche. Pol., après avoir obtenu chez nous une grande vogue au théâtre de la Foire, amuse aujourd'hui les petits enfants aux théâtres de Guignol et de Séraphin.

POLIMENT. s. m. Action de polir. On dit ordinair. *Polissage.* || État de ce qui est poli. Inus.

POLIMENT. adv. D'une manière polie; ne s'empl. qu'au fig. *Écrire, parler p. Recevoir p. Il en a usé très-p.*

***POLIORCÉTIQUE.** s. f. (grec. πόλις, ville; ἕρκος, barrière). T. Antiq. L'art de faire les siéges. *La p. des anciens différait complètement de la p. moderne.*

POLIR. v. a. (lat. *polire*). Rendre uni et luisant à force de frotter; se dit particul. Des choses dures. *P. le fer, l'acier, le marbre. P. de la vaisselle. P. du bois d'ébène. P. avec le grès, l'émeri, la pierre ponce,* ou *à l'émeri, au grès, etc.* || Figur., Cultiver, orner, adoucir l'esprit et les mœurs, rendre plus propre au commerce du monde. *La fréquentation des personnes bien élevées polit l'esprit, les mœurs. — P. un discours, un écrit, P. son style,* Le revoir avec soin en corrigeant tout ce qui peut être contraire à la pureté et à l'élégance. — *P. une langue,* Diminuer sa rudesse, lui donner plus de régularité et d'élégance. = se Polir. v. pron. *Cette substance se polit très-bien avec la prêle.* || * Figur., *Les esprits se polissent par la culture des belles-lettres.* = Poli, ie. part. || Adjectiv., Qui a la superficie unie et luisante. *Des corps polis.* — Figur., Doux, civil, complaisant, qui observe avec attention toutes les convenances de la société. *C'est un homme fort poli. Il a les manières fort polies. Parler d'un ton poli.* || Substant., Le lustre, l'éclat des choses qui ont été polies. *Ces armes sont d'un beau poli. Il faut donner le p. à ce marbre.* = Syn. Voy. Affable et Limer.

***POLISSAGE.** s. m. Action de polir. *Le p. du marbre, des métaux.* = Polisseur, euse. s. Celui, celle qui polit certains ouvrages. *P. de glaces. Polisseuse d'argenterie.* = Polissoir. s. m. Instrument dont on se sert pour polir certaines choses. = Polissoire. s. f. Sorte de décrottoire douce.

POLISSON. s. m. T. de Mépris, qui se dit D'un petit garçon, malpropre et vagabond, qui s'amuse à jouer dans les rues, sur les places publiques. *C'est un vrai p. Il joue avec les polissons du quartier.* Au fém., on dit: *Polissonne.* || Se dit fam., D'un enfant dissipé et trop espiègle. *C'est un petit p.* || Se dit encore, par mépris, D'un homme qui n'a de considération ni par son état, ni par sa personne. *Il convient bien à un p. comme lui de...* || Signifie encore Licencieux, libre. Dans ce sens, il se dit adjectiv. et substant. en parl. Des choses. *Cet homme est trop p. Un conte p. Une chanson polissonne.*

POLISSONNER. v. n. Dire ou faire des polissonneries. = Polissonnerie. s. f. Action, parole, tour de polisson. || Action, parole indécente ou trop libre.

POLISSURE. s. f. Action de polir quelque chose. On dit ordin. *Polissage.* || Le résultat de cette action. On dit mieux *Poli.*

***POLISTE.** s. f. (grec. πολίζω, bâtir). T. Entom. Voy. Porte-aiguillon.

POLITESSE. s. f. Manière de vivre, d'agir, de parler, civile et honnête, acquise par l'usage du monde. *Avoir de la p. Il est d'une grande p. Il manque de p. Il est d'une p. fatigante. La p. des mœurs, des manières.* — Fam., *Brûler la p.*, V. Brûler. || Action conforme à la politesse. *Faire une p., des politesses. Il s'est confondu en politesses.* = Syn. Voy. Civilité.

POLITIQUE. s. f. (gr. πολιτικὴ, de πόλις, ville). La science ou l'art de gouverner un État. *P. sage, prévoyante, tortueuse. La p. intérieure, extérieure de la France. La p. des Romains. La p. moderne. Il était dans sa p., de sa p. de s'allier avec les puissances du Nord. Il écrit sur la p. Pénétrer les secrets de la p. Il n'entend rien à la p., en p.* || Se dit souvent Des affaires publiques, des événements politiques. *Parler p. La p. absorbait alors l'attention générale.* || Se dit encore De la conduite calculée que suit quelqu'un pour arriver à un but particulier. *Ce courtisan a de la p. dans tout ce qu'il fait. Avec toute sa p., il n'a pas réussi à faire son chemin.* = Politique. adj. 2 g. Qui a rapport au gouvernement d'un État, ou aux relations mutuelles des divers États. *Gouvernement p. Maxime, discours, ouvrage p. Délit p. Réflexions, événements, affaires, nouvelles politiques. Un journal p. et littéraire. — Droit p.* ou *Droit public*, V. Droit. *Droits politiques*, V. Citoyen. *Domicile p.*, V. Domicile. *Économie p.*, V. Économie. || Fig., Qui met du calcul et une prudence intéressée dans certaines choses pour parvenir à un but quelconque. *Il est trop p. pour se brouiller avec un homme en faveur. Il est p. dans tout ce qu'il fait.* — Se dit aussi Des choses. *Sa conduite entre les deux partis a été très-p.* = Politique. s. m. Celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États. *C'est un grand, un habile, un profond p. Tous les politiques sont d'accord sur ce point.* || Fig., se dit D'un homme fin, adroit, rusé. *Il ne vous dira pas ce qu'il pense; c'est un rusé politique.*

POLITIQUEMENT. adv. Selon les règles de la politique. *C'est souvent agir p. que de ne pas user de tout son pouvoir. Ce ministre conduit p. cette grande affaire.* || Fig., D'une manière fine, adroite, réservée. *Il agit p. en toutes choses.*

POLITIQUER. v. n. Raisonner sur les affaires publiques. *S'amuser à p.* Fam.

***POLKA.** s. f. Danse d'origine polonaise qui est aujourd'hui une espèce de valse à quatre temps. = *Polker. v. n. Danser la polka.

POLLEN. s. m. [On fait sentir les deux L.] (lat. *pollen*, fleur de farine). T. Bot.

Enc.—I. *Du Pollen.*—On donne le nom de *Pollen* à une matière ordinairement pulvérulente, qui est renfermée dans les cellules de l'anthère, et qui, par son action sur le stigmate, a la propriété de féconder les ovules. Dans un assez grand nombre de cas, le p. se distingue par une odeur particulière très-prononcée. En général, médiocrement abondant chez les fleurs hermaphrodites, il existe en quantité beaucoup plus considérable dans les fleurs unisexuées, ce qui favorise l'accomplissement de la fécondation dans un cas où elle est entourée de grandes difficultés. C'est ainsi qu'on le voit souvent former une sorte de nuage autour des Conifères en fleur.

A. *Formation du p.*—Le p. est formé par une modification particulière qui s'opère dans les cellules du parenchyme de l'anthère. A l'origine, l'anthère est formée d'un tissu cellulaire homogène; mais bientôt les cellules du centre prennent un plus grand accroissement et ne tardent pas à se distinguer ainsi des cellules périphériques. Ces cellules centrales continuant à grandir, elles se remplissent d'un liquide granuleux, dont les granules ne tardent pas à se diviser en quatre groupes distincts et séparés. Chacun de ces groupes se régularise et s'arrondit, puis s'entoure d'une enveloppe membraneuse On observe alors quatre petites cellules groupées à l'intérieur de chacune des grandes cellules primitivement simples. Ces grandes cellules sont nommées *Utricules mères du p.* ou *Utricules polliniques*, et les quatre cellules enfermées dans leur intérieur constituent autant de *Grains de p.* Les grains de p. grandissent rapidement; leurs membranes se distinguent et revêtent leurs caractères propres. Pendant ce temps, l'utricule pollinique se rompt, s'oblitère ou se résorbe, et dès lors les grains de p. flottent librement dans la cavité de l'anthère. Le plus souvent toute la substance des utricules polliniques est résorbée et disparaît; quelquefois, au contraire, elle persiste en partie sous la forme de filaments irréguliers presque gélatineux et élastiques, qui unissent les grains polliniques.

B. *Structure.* — Chaque grain de p. consiste en une simple cellule creuse, d'une extrême petitesse, et formée, dans le plus grand nombre des cas, de deux membranes concentriques, l'une extérieure et l'autre intérieure. La première, plus épaisse, résistante et colorée, présente souvent à sa surface externe des lignes saillantes, des granulations, et des espèces de petites épines. La seconde, mince, transparente et lisse, jouit d'une extensibilité extraordinaire. La membrane interne du p. a été appelée par Fritzsche *Intine*, et l'externe *Extine*. Cet auteur admet, en outre, que, dans certains cas, la membrane externe se replie vers l'intérieur, et forme ainsi une nouvelle membrane (*Intextine*), et que, dans d'autres, la membrane interne se replie vers l'externe de manière à en produire une quatrième (*Exintine*). D'après lui, le grain de p. le plus complexe serait formé de quatre couches membraneuses concentriques; mais cette manière de voir n'a pas été adoptée: les grains à trois membranes sont regardés eux-mêmes comme fort rares. Quoi qu'il en soit, dans la cavité circonscrite par les membranes polliniques, on trouve un liquide, appelé *Fovilla*, qui est entremêlé de gouttelettes d'huile et surtout de granules. Ces corpuscules granuleux sont en général de deux sortes. La plupart sont extrêmement petits et sphériques; les autres sont beaucoup plus gros, globuleux ou ellipsoïdes, ou allongés en courts cylindres amincis aux extrémités. C'est dans ces derniers que plusieurs observateurs ont cru reconnaître des mouvements spontanés, ce qui leur a fait attribuer une sorte d'animalité.—Dans la plupart des plantes, les grains de p. sont distincts et isolés; mais parfois ils s'unissent entre eux en nombre défini (Fig. 1. *P. d'Acacia*), ou en masses irrégulières qui comprennent tous les grains d'une même loge, comme dans les Orchidées (Fig. 2); ou bien encore ils sont renfermés dans une sorte de sac qui paraît être la membrane interne de l'anthère: ce dernier cas s'observe dans les Asclépiadées (Fig. 3 et 4). Les grains de pol. ainsi cohérents sont nommés *masses polliniques*. Souvent alors ils présentent un prolongement cartilagineux ou élastique, appelé *Caudicule*, qui adhère à une glande appartenant au stigmate. On donne le nom de *Pollens simples* à ceux dont les grains sont constamment isolés, et de *Pollens composés* à ceux dont les grains sont plus ou moins reliés les uns aux autres.

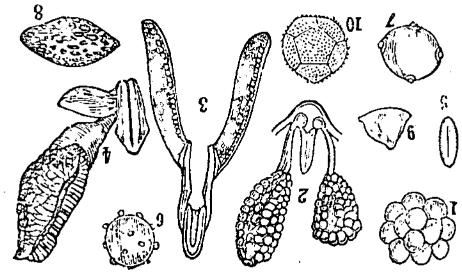

C. *Forme des grains de p.*—Les grains polliniques nous offrent des formes extrêmement diverses. Chez un grand nombre d'Endogènes, ces grains sont ovoïdes, et marqués d'un sillon longitudinal sur un de leurs côtés, ce qui les fait assez bien ressembler à un grain de blé (Fig. 5. Pollen d'une Graminée). Dans les végétaux Exogènes, leur forme la plus habituelle est celle d'un corps ovoïde, émoussé à ses deux extrémités, et marqué dans sa longueur de trois sillons équidistants. Cependant les formes sphérique (6,7), oblongue (8), trigone (9), et polygonale (10) sont assez communes. Quant à la surface externe des grains de p., elle est tantôt lisse, tantôt relevée de saillies et d'aspérités diverses, qui lui donnent les aspects les plus variés, ainsi que le montrent les Figures suivantes, d'après Fritzsche (11. *Thunbergia alata*; 12. *Th. fragrans*; 13. *Passiflora lutea*; 14. *Pass. incarnata*; 15. *Caryocar brasiliense*; 16. *Cuphea lanceolata*; 17. *Anona tripetala*; 18. *Leschenaultia formosa*; 19. *Plumbago capensis*, vu par l'un de ses bouts; 20. *Geranium sylvaticum*; 21. *Armeria vulgaris*; 22. *Sida abutilon*; 23. *Ipomœa purpurea*). On a remarqué que la surface des grains polliniques qui sont couverts de saillies et d'aspérités, suinte en général, un liquide huileux et coloré, qui la rend visqueuse et lui donne sa couleur, tandis que les pollens lisses sont ordinairement incolores et non visqueux.

D. *Déhiscence des grains de p.*—La déhiscence du p. résulte de l'inégale extensibilité de ses deux membranes, lorsqu'on le met en contact avec un liquide ou avec une surface simplement humide. En effet, le liquide pénétrant par endosmose dans la cavité du grain, celui-ci se gonfle, de telle sorte que la membrane externe cède et s'entr'ouvre sur certains points où elle est moins résistante, tandis que l'interne, qui est très-extensible, fait hernie à travers les orifices ainsi formés, et se présente au dehors sous la forme d'un boyau plus ou moins allongé, appelé *Boyau pollinique*. Les lieux de moindre résistance qui existent dans la membrane externe sont ordin. indiqués par des *plis*, ou par des points circulaires que l'on nomme *pores*, et qui nous paraissent être de simples amincissements de la membrane externe; cependant la plupart des auteurs admettent que ces pores sont de véritables orifices destinés à l'émission de la favilla. Tantôt la surface du grain de

p. ne présente que des plis, d'autres fois elle n'offre que des pores; dans beaucoup de plantes, il y a à la fois des plis et des pores; enfin, chez quelques-unes, la déhiscence de la membrane externe s'opère par des *pores operculés*, c.-à-d. que le point arrondi qui doit livrer passage au boyau pollinique se détache comme une sorte d'opercule ou de couvercle : ce mode de déhiscence s'observe facilement dans le Cobæa.

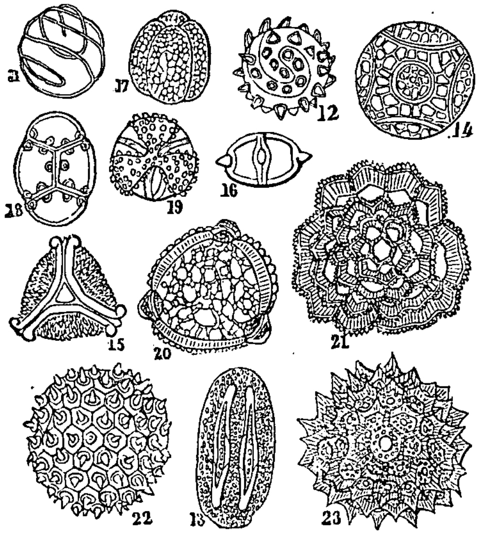

II. *Fécondation*. — Chez les plantes phanérogames, c.-à-d. pourvues d'étamines et d'ovules, la fécondation de ces derniers s'opère par l'action du p. sur le stigmate, ou plus exactement, par l'action du boyau pollinique sur l'ovule lui-même. Dans la grande majorité des cas, le phénomène a lieu après l'épanouissement de la fleur; néanmoins, dans certains végétaux, tels que les Campanules et un grand nombre de Composées, la fécondation précède cet épanouissement. Alors les anthères s'ouvrent, le p. qu'elles contiennent s'échappe, tombe sur le stigmate; puis, les boyaux polliniques se dégagent des grains de p. et pénètrent dans la cavité même de l'ovaire.

A. *Circonstances qui favorisent la fécondation.*—En général, la position et la proportion relatives des étamines et des pistils sont favorables à l'émission du p. Les étamines sont ordinairement disposées de telle manière relativement au pistil, que la poussière pollinique, au moment où elle s'échappe de l'anthère tombe nécessairement et en vertu de son propre poids, sur le stigmate. Ainsi que l'avait déjà remarqué Linné, les fleurs qui ont les étamines plus courtes que le pistil, sont ordinairement renversées de manière que le p. surmonte encore la partie du pistil sur laquelle il doit se fixer. Dans les plantes monoïques, telles que le Noyer, le Maïs, etc., les fleurs mâles occupent l'extrémité des branches, tandis que les fleurs femelles sont situées au-dessous. Dans certaines plantes, les étamines ou les pistils exécutent des mouvements fort remarquables qui ont évidemment pour objet de favoriser la fécondation. Dans la plupart des Urticées, par ex., les étamines, au moment de l'anthèse, ont leurs filets infléchis vers le centre de la fleur, et les anthères qui les terminent sont placées bien au-dessous des stigmates; mais, au moment de la fécondation, les filets se redressent comme autant de ressorts : les anthères sont portées contre le stigmate, s'ouvrent et répandent leur poussière fécondante; après quoi elles se renversent au dehors et s'étalent. Dans les Onagrariées, les Passiflorées, etc., au contraire, ce sont les stigmates qui se rapprochent des étamines. On les voit s'écarter les uns des autres, s'infléchir vers les étamines, et reprendre leur position dès qu'ils ont reçu le p. échappé de l'anthère.—Un phénomène fort remarquable que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le développement de chaleur qui s'opère dans certaines plantes, et notamment dans celles de la famille des Aracées, à l'époque de la fécondation. Lamarck et Bory-Saint-Vincent sont les premiers botanistes qui aient signalé ce fait. L'élévation de température la plus considérable que l'on ait observée est celle que présente le *Colocasia odorata*. Ainsi, le 5 sept. 1838, Van Beck et Bergsma ont constaté, à l'aide des aiguilles thermo-électriques de Becquerel, que le spadice de cette plante avait acquis la température énorme de 43° centigr., tandis que celle de l'air extérieur était seulement 21° : ce qui donne une élévation de 22 degrés. Il y a lieu de penser que ce phénomène est plus commun qu'on ne le croit généralement; mais il est plus facile à observer dans les Aracées, à cause de la spathe qui renferme le spadice et concentre la chaleur.

B. *Transport de la matière fécondante jusqu'à l'ovule.* — Une fois les grains polliniques en contact avec le stigmate, celui-ci les retient appliqués à sa surface, grâce à l'enduit visqueux qu'elle sécrète. Grâce à cette même humidité qu'ils absorbent par endosmose, les grains polliniques se gonflent. Ceux qui étaient ellipsoïdes ou allongés deviennent presque sphériques, et, au bout d'un temps qui peut varier de quelques heures à plusieurs jours, la membrane interne s'échappe sous la forme d'un appendice tubuleux et vermiforme, qui constitue, comme nous l'avons vu, le boyau pollinique. Ce boyau s'insinue entre les cellules du stigmate, puis chemine à travers le tissu cellulaire, appelé pour cela *tissu conducteur*, qui revêt le canal interne du style, descend ainsi plus ou moins lentement jusque dans l'intérieur de l'ovaire (Fig. 24. Grain de p. dont le boyau pollinique s'engage entre les cellules stigmatiques du Pavot : d'après Mohl), arrive à l'ovule, et pénètre à travers son micropyle jusqu'au sac embryonnaire.

C. *Action du p. sur l'ovule.*—Jusqu'ici tous les physiologistes sont à peu près d'accord; mais la divergence commence dès qu'il s'agit des phénomènes ultérieurs de la fécondation. D'après la plupart des observateurs, tels que Mirbel, Brongniart, Meyen, Richard, Tulasne, etc., il n'existe dans l'ovule aucune trace de l'embryon avant l'ouverture des anthères et la mise en contact du p. avec le stigmate; mais, lorsque le boyau pollinique est parvenu à se mettre en contact, à travers le micropyle, avec le sac embryonnaire, on voit apparaître la vésicule embryonnaire, cette vésicule s'allonger en tube et l'embryon se développer dans la partie inférieure de cette vésicule. (Fig. 25. Coupe longitudinale du carpelle de l'Euphorbia pallida au moment où le tube pollinique *p* a atteint le sommet du nucelle *nn*. Il paraît comme un trait noir qui traverse le tissu conducteur du style; *a* est le sac embryonnaire, et *c* la chalaze. 26. Coupe longitudinale de l'ovaire d'un Hélianthème, avec les tuyaux polliniques descendant du point *a* et atteignant les micropyles des ovules qui ont été détachés de leur placenta. D'après Schleiden.) La première ébauche de l'embryon se manifeste sous forme de granulations opaques qui se réunissent et se groupent ensemble. Mais, dans ces dernières années, le professeur Schleiden, de Berlin, a proposé, sur la génération des plantes, une théorie qui renverse toutes les idées qu'on s'était faites jusque-là sur les fonctions des organes sexuels des végétaux. Selon lui, ce n'est pas le pistil de la plante qui fournit le germe ou l'embryon destiné à la propagation de l'espèce : l'ovule est simplement un organe de gestation. L'embryon est fourni par l'anthère : il n'est autre chose que l'extrémité d'un boyau pollinique qui, après avoir parcouru toute la masse celluleuse placée entre la surface du stigmate et l'ovule, traverse le micropyle, arrive ainsi jusqu'au sommet du nucelle, et alors refoule devant lui le sac embryonnaire. Le sommet de ce sac ainsi refoulé forme un enfoncement dans lequel le boyau pollinique loge son extrémité, laquelle se renfle en massue et produit dans sa cavité un tissu utriculaire qui passe successivement par tous les degrés d'organisation, jusqu'à ce qu'il constitue l'embryon. (Fig. 27. Extrémité embryonnaire du boyau pollinique de Linum pallescens, inséré entre les lèvres du sac embryonnaire : la formation celluleuse commence à s'y manifester. 28. Coupe longitudinale de l'orifice de l'ovule, dans le nucelle duquel un boyau pollinique a pénétré et atteint le sac embryonnaire; le tube contient de la fécule prête à se convertir en gomme. 29. Extrémité du même tube beaucoup plus grossie, et renfermant des cytoblastes. 30. Le même tube quelques jours plus tard : il s'y est produit des cellules et l'embryon commence à se former. 31. Extrémité d'un tube pollinique de Limnanthes, quelque temps après qu'elle a pénétré dans le sac embryonnaire, qui est coupé pour la faire voir; son extrémité inférieure est déjà organisée en cellules verdâtres qui constituent les rudiments de l'embryon; dans la partie supérieure sont des grains de chlorophylle. D'après Schleiden.) La partie postérieure du boyau restée en dehors conserve sa forme tubuleuse et finit par être résorbée et disparaître. Ainsi, suivant Schleiden, l'étamine est essentiellement l'organe femelle ou reproducteur, puisque c'est elle qui fournit le germe; le pistil ne sert qu'à protéger et à nourrir ce dernier. Le phénomène appelé fécondation chez les végétaux n'a donc aucune analogie avec la fécondation des animaux. La théorie de Schleiden a été généralement adoptée en Allemagne; mais elle n'a pas eu la même fortune en France, en Italie et en Angleterre. En outre, parmi les physiologistes allemands qui l'ont admise, plusieurs, tels que Endlicher, Unger, etc., y ont introduit diverses modifications. Parmi les objections que les adversaires de la nouvelle doctrine lui ont opposées, nous nous contenterons de citer les trois suivantes : 1° On n'a jamais pu constater, ainsi que Schleiden croit l'avoir vu, que le tube pollinique refoule devant lui le sommet du sac embryonnaire pour s'en faire en quelque sorte une gaîne extérieure. 2° On n'a jamais pu reconnaître la pénétration du tube pollinique dans le sac embryonnaire. 3° Enfin, ce qui sape par la base l'ingénieux édifice du botaniste de Berlin, il résulte des observations de Brongniart et de Mirbel, que la vésicule embryonnaire apparaît et commence à se développer dans le sac embryonnaire avant l'ouverture des anthères, et, par conséquent, avant que le p. ait été mis en contact avec le stigmate. Donc ce n'est pas l'extrémité du tube pollinique qui va former la vésicule embryonnaire.

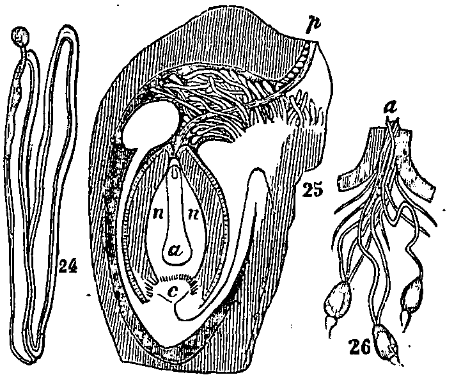

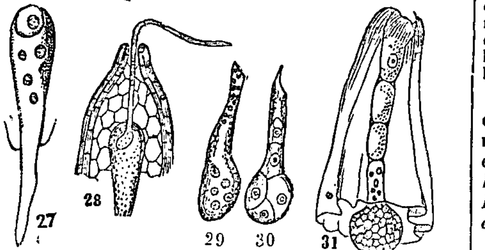

D. *Phénomènes consécutifs.* — Lorsque l'imprégnation a eu lieu, on voit survenir dans la fleur divers changements qui annoncent que la fécondation est achevée. La fleur, qui avait conservé jusque-là sa fraîcheur et son coloris, ne tarde pas à les perdre et se fane peu à peu. Plusieurs des organes qui la composent, comme les étamines, la corolle, le calice, ayant accompli leurs fonctions, s'altèrent, se flétrissent et finissent par se détacher. Quelquefois, au contraire, ils persistent, s'accroissent et accompagnent l'ovaire dans toutes les phases de son développement : c'est ce qui a lieu, par ex., pour la corolle des Bruyères, des Primevères, etc. Mais, en général, le pistil finit par rester seul. L'ovaire qui contient les ovules fécondés devient un nouveau centre d'action et concentre toute l'activité vitale de la plante : les ovules se changent en graines, et l'ovaire se transforme en fruit.

III. *Historique.* — Les anciens n'avaient que des idées vagues sur l'existence des sexes dans les végétaux. Cependant, du temps d'Hérodote, les Babyloniens distinguaient déjà les Dattiers mâles des Dattiers femelles, et pratiquaient la fécondation artificielle de ces derniers pour en obtenir plus sûrement des fruits. On sait que cet usage s'est conservé chez les Arabes, où il existe de temps immémorial. Théophraste parle aussi de plantes mâles et de plantes femelles; pourtant il n'applique pas toujours ces noms aux individus auxquels ils appartiennent réellement. Plusieurs autres écrivains de l'antiquité paraissent avoir également supposé l'existence de deux sexes dans les végétaux, mais sans savoir précisément quelles étaient les parties de la fleur qui les constituaient. En 1583, Césalpin commença à distinguer avec plus de précision les fleurs mâles et les fleurs femelles dans les plantes dioïques, telles que les Palmiers, la Mercuriale, le Chanvre, en disant que les mâles étaient celles qui restaient stériles, et les femelles celles qui portaient des fruits. Mais les premières notions exactes sur ce sujet furent dues à Grew, en 1682, et surtout à Camerarius, professeur à Tubingue, qui, en 1694, publia sa fameuse lettre où il fait voir avec précision l'usage des diverses parties de la fleur et le rôle que chacune d'elles joue pour opérer la fécondation des germes. Depuis cette époque, Morland en 1703, Geoffroi le jeune en 1711, et Sébastien Vaillant en 1717, reprirent ce sujet, et l'exposèrent de manière à ne plus laisser de doute sur l'existence d'organes sexuels dans les végétaux. Ainsi donc, aujourd'hui, la théorie de la sexualité des végétaux et de la nécessité de la fécondation pour la propagation des espèces est admise sans contestation, et ne saurait en effet être contestée. Cependant il existe dans la science quelques faits qui paraissent singulièrement anormaux, car ils semblent faire exception à la loi générale; du moins on n'a pu encore les concilier avec elle. L'anomalie la plus remarquable en ce genre est celle que présente une espèce d'Euphorbiacée dioïque, voisine du genre Sapium, et dont on ne connaît que des pieds femelles. Cette plante, qui a reçu le nom significatif de *Cœlebogyne*, n'en produit pas moins des graines qui mûrissent parfaitement bien. Or, l'observation la plus attentive n'a pu y faire découvrir de fleurs pollinifères. Dira-t-on que cette plante est fécondée par le p. d'une autre plante? Cette hypothèse est improbable, parce que les jeunes plantes provenant de la graine sont exactement semblables à la plante mère, ce qui n'a pas lieu dans le cas des végétaux hybrides. Diverses expériences entreprises par Girou de Buzareingues l'ont conduit à admettre que, dans la Lychnide dioïque, le Chanvre, et plusieurs autres plantes également dioïques, la présence du p. n'est pas nécessaire à la fécondation de l'ovule. Il paraît aussi que, dans quelques cas, on a vu des *Concombres* développer leur fruit et porter des graines parfaites en l'absence de p. Decaisne affirme que dans le Gui, l'ovule ne se forme que six semaines ou deux mois après que le p. a agi sur le stigmate. Enfin, d'après le prof. Gasparrini, l'embryon du Figuier se forme sans aucune espèce de fécondation. Les Figues qu'on cueille en été proviennent de fleurs femelles, auxquelles il est impossible de communiquer avec les étamines, car à cette époque les fleurs mâles ne sont point formées, et cependant les Figues de la récolte d'été abondent en graines renfermant un embryon. Au contraire, les Figues de printemps, dans lesquelles on trouve des fleurs mâles, ne contiennent que des graines dépourvues d'embryon!

POLLICITATION. s. f. [On fait sentir les deux L dans ce mot et dans les trois suivants.] (lat. *pollicitatio*, promesse). T. Jurispr. Engagement contracté par quelqu'un et qui n'a pas encore été accepté; en quoi il diffère du *Pacte*, qui est une convention entre deux personnes. *La p. était obligatoire à Rome lorsque la promesse avait eu un commencement d'exécution.*

***POLLINIQUE.** adj. 2 g. Qui est relatif au pollen.

POLLUER. v. a. (lat. *polluere*). Profaner, souiller; se dit Des temples, des églises, des objets sacrés. *P. un temple, une église. P. les choses saintes.* = se Polluer. v. pron. Se souiller d'un certain péché d'impureté. = Pollué, ée. part. = Conj. Voy. Puer.

POLLUTION. s. f. (lat. *pollutio*). Profanation; état de ce qui est profané. *La p. d'une église dure jusqu'à ce qu'elle ait été bénite de nouveau.* ‖ Excrétion de la liqueur séminale hors du temps du coït. *P. volontaire, involontaire. P. nocturne.*

***POLONAISE.** s. f. Sorte de redingote à brandebourgs, fort usitée en Pologne.

Enc. — En termes de Musique, on nomme ainsi certains morceaux écrits à l'imitation d'un air de danse national chez les Polonais. La mesure de ces morceaux est toujours à trois temps et d'un mouvement lent; mais c'est le rhythme qui leur imprime un cachet particulier. En effet, ils sont surtout caractérisés par la syncope de la seconde note du premier temps et par la cadence finale du motif qui, au lieu de tomber sur le temps fort, tombe sur le temps faible.

POLTRON, ONNE. adj. et s. (lat. *pollice, truncatus*, mutilé du pouce). Lâche, pusillanime, qui manque de courage. *C'est l'homme du monde le plus p. Je suis un peu poltronne. Il passe pour un p. Ne faites pas la poltronne.* ‖ T. Fauconn. *Oiseau p.*, Celui auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière, ou Celui qu'on ne peut parvenir à dresser. = Syn. Voy. Lâche.

POLTRONNERIE. s. f. Lâcheté, manque de courage. *Il est d'une grande p. Sa p. le fait mépriser.* ‖ Action qui dénote la lâcheté, le défaut de courage. *C'est une p. sans exemple. Il a fait mille poltronneries.*

POLY—. Particule inséparable tirée du grec πολὺς, qui signifie *plusieurs* ou *beaucoup*, et qui entre dans la composition d'un très-grand nombre de mots scientifiques : nous en citerons seulement quelques-uns.

***POLYADELPHE.** adj. f. (grec. ἀδελφὸς, frère). T. Bot. V. Etamine. = Polyadelphie. s. f. V. Botanique.

***POLYALTHIA.** s. m. (grec. ἄλθος, guérison). T. Bot. Voy. Anonacées.

***POLYAMATYPE.** adj. 2 g. (gr. ἅμα, ensemble; τύπος, type). T. Technol. Voy. Caractère.

***POLYANDRE.** adj. f. (gr. ἀνὴρ, homme). T. Bot. Voy. Étamine. = Polyandrie. s. f. Voy. Polygamie. ‖ T. Bot. Voy. Botanique.

***POLYBASITE.** s. f. (gr. βάσις, base). T. Minér. Voy. Argent.

POLYCHRESTE. adj. 2 g. (grec. χρηστὸς, utile). N'est usité que dans cette expression, *Sel p.*, qui se dit quelquefois du Sulfate de potasse.

***POLYCHROÏSME**, s. m. (grec. χρόα, couleur). T. Phys. Voy. Polarisation.

***POLYCHROME.** adj. 2 g. ***POLYCHROMIE.** s. f. (gr. χρῶμα, couleur). T. Beaux-Arts.

Enc. — L'étude des produits de l'art antique a permis de constater que, chez les anciens peuples civilisés, l'usage existait de peindre en tout ou en partie, à une ou plusieurs couleurs, les monuments d'architecture et de sculpture : c'est cette sorte de peinture qu'on désigne sous le nom de *Polychromie* ou de *Peinture polychrome*. On n'a jamais élevé aucun doute sur la p. architectonique et plastique des Égyptiens ; on en possède trop de preuves matérielles. On sait aussi, par le témoignage des historiens, que les Perses, les Assyriens et les Babyloniens donnaient à leurs édifices les nuances les plus éclatantes et les plus splendides. Quant aux Grecs, bien que Pausanias, dans ses écrits, parle de statues peintes, et qu'on trouve dans Pline et dans Vitruve diverses indications à ce sujet, on a cru longtemps que les artistes helléniques ne pratiquaient point la p., par la simple raison que nos archéologues la considéraient comme une chose barbare. Cependant il a fallu se rendre à l'évidence. En effet, l'examen approfondi des monuments élevés durant les plus beaux siècles de l'art grec a démontré que tous sans exception avaient été revêtus de couleurs variées. Toutes les parties des temples étaient détachées par une teinte différente, qui rendait encore plus sensible le but de chaque membre d'architecture, et qui rehaussait la beauté de l'ornementation, surtout celle des sculptures. Les frises, les métopes, le fond des frontons, les moulures, les corniches, etc., étaient animés par des enduits colorants harmonieusement disposés. Dans les chapiteaux, des couleurs éclatantes détachaient les feuilles des fruits et les côtes des tiges. L'or se mariait avec les couleurs pour faire ressortir les palmettes, les méandres, les perles, ainsi que les moulures lisses. Quand le monument était de marbre, les substances colorantes s'appliquaient sans aucun intermédiaire ; quand il était de pierre, une légère couche de stuc ou de quelque autre enduit préparait la place qu'elles devaient occuper. A l'exemple des Grecs, les Romains cultivèrent aussi la p., mais d'une manière plus restreinte. Les artistes chrétiens du moyen âge en tirèrent également quelquefois parti, surtout pendant la période romane et les premiers siècles de la période ogivale : les vitraux peints doivent même être regardés comme une forme particulière de la p. Enfin, cet art tomba graduellement en désuétude, et, à l'époque de la renaissance, il était complétement oublié. Les essais qu'on a faits de nos jours pour le faire revivre n'ont pas eu le succès qu'en attendaient leurs auteurs, et cela ne doit pas nous étonner. La peinture polychrome ne saurait convenir aux climats brumeux et humides, l'éclat et l'ardeur du soleil lui sont indispensables. V. sur cette question, Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste;* Hittorff, *l'Architecture polychrome chez les Grecs;* etc.

***POLYCLINE.** s. m. (gr. κλίνη, lit). T. Zool. Voy. Agrégés.

***POLYDESME.** s. m. (grec. δεσμὸς, lien). T. Zool. Voy. Myriapodes.

***POLYDIPSIE.** s. f. (grec. δίψα, soif). T. Médec. Soif excessive. *La p. est ordinaire dans le diabète.*

***POLYDROSE.** s. m. (gr. δρόσος, rosée). T. Entom. Voy. Curculionites.

POLYÈDRE. s. m. (gr. ἕδρα, base). T. Géom. Voy. Solide. ‖ * Adject., *Angle p.*, V. Plan.

***POLYÉMIE** ou ***POLYHÉMIE.** s. f. (grec. αἷμα, sang). T. Méd. Syn. de *Pléthore.*

***POLYERGUE.** s. m. (gr. ἔργον, travail). T. Entom. Voy. Fourmi.

***POLYGALA.** s. m. (gr. γάλα, lait). V. Polygalées.

***POLYGALÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et non symétriques, à pétales nus, à étamines définies avec anthères uniloculaires s'ouvrant par deux pores, à placentas axiles, et à graines caronculées. — *Caractères bot.:* Végétaux à tige ligneuse ou herbacée, quelquefois grimpante. Feuilles généralement alternes, parfois opposées, ordinairement simples, et toujours privées de stipules. Fleurs habituellement rameuses, souvent petites et peu apparentes, mais fort belles dans plusieurs espèces du genre *Polygala*. Pédicelles munis de 3 bractées. Sépales 5, très-irréguliers et distincts, souvent glumacés ; 3 extérieurs, dont un supérieur et deux antérieurs ; les deux sépales intérieurs (*ailes*) habituellement pétaloïdes, et alternant avec les sépales supérieurs et inférieurs. Pétales hypogynes, ordinairement 3, dont 1 antérieur et plus grand que les autres (on l'appelle *carène*), et 2 alternant avec les sépales supérieurs externes et avec les sépales latéraux internes, et souvent connés avec la carène ; quelquefois au nombre de 5, et alors les 2 pétales additionnels sont petits et situés entre les ailes et les sépales inférieurs ; carène tantôt entière et alors nue ou munie d'une crête, tantôt trilobée et alors sans crête. Étamines 8, hypogynes, généralement soudées en un tube fendu antérieurement, inégales et ascendantes ; parfois 4, et distinctes ; anthères claviformes ou en massue, innées, le plus souvent 1-loculaires et s'ouvrant à leur sommet, parfois 2-loculaires. Disque absent ou présent, régulier ou irrégulier. Ovaire supère, comprimé, avec 2 ou 3 loges, dont la supérieure est parfois avortée. Ovules solitaires, très-rarement géminés, pendants, anatropes ; style simple, recourbé, quelquefois très-oblique, avec le sommet en forme de capuchon entier ou lobé ; stigmate simple. Fruit à déhiscence ordinairement loculicide, parfois indéhiscent, membraneux, coriace, charnu ou drupacé, ailé ou aptère. Graines pendantes, à testa crustacé, avec une caroncule près du hile ; albumen abondant et charnu, rarement réduit à une mince lame gélatineuse ; embryon dressé, ou légèrement recourbé, avec la radicule près du hile. [Fig. 1. *Polygala erioptera;* 2. Fleur entière vue de côté ; 3. La même coupée pour montrer les étamines ; 4. Pistil ; 5. Coupe d'un fruit mûr : au milieu est l'embryon ; au sommet, qui représente la base réelle, on voit une caroncule.]

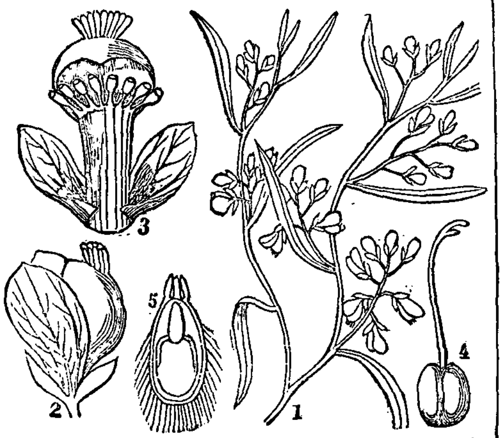

Cette famille se compose d'environ 19 genres comprenant près de 500 espèces. La plupart de ces genres sont propres à une ou deux parties du globe. Ainsi, le *Salomonia* se trouve seulement en Asie, le *Soulamea* aux Moluques, le *Murallia* au cap de Bonne-Espérance, enfin le *Monnina*, le *Badiera*, le *Krameria*, dans l'Amérique du Sud ; le *Comesperma* se rencontre à la fois au Brésil et à la Nouvelle-Hollande ; le *Mundia* au Brésil et au Cap. Mais le genre *Polygala* est dispersé dans les quatre parties du monde ; il a des représentants sous la zone torride et dans les climats tempérés, à Cayenne et dans les montagnes de la Suisse. — La plupart des Polygalées sont douées d'une amertume prononcée, et leurs racines donnent un suc laiteux. Tel est en particulier le genre *Polygala*, qui doit son nom à cette circonstance. Le *Polygala amer* (*P. amara*) est vivace en Europe, et toutes ses parties sont extrêmement amères : il a été très-vanté dans les affections pulmonaires et dans l'hémoptysie. Le *P. commun* (*P. vulgaris*) et le *Grand Pol.* (*P. major*), jouissent des mêmes propriétés, mais à un degré moins prononcé. Toutes les parties du *P. rougeâtre* (*P. rubella*), de l'Amérique du Nord, possèdent une très-grande amertume : on l'administre en infusion et par petites doses comme tonique et pour exciter les organes de la digestion ; à haute dose, cette plante agit comme diaphorétique. Le *Soulamea amara*, plante des Moluques, est qualifié par Rumphius de *Rex amaroris*, à cause de l'amertume extrême que présentent toutes ses parties, surtout ses racines et son fruit. Dans tout l'archipel de la Malaisie, on l'administre, avec beaucoup de succès, dit-on, dans les cas de choléra et de pleurésie. On le regarde en outre comme un excellent fébrifuge. D'autres espèces de la même famille agissent comme émétiques, purgatives et diurétiques. La plus célèbre de ces espèces est une plante herbacée de l'Amérique du Nord, le *Polygala senega* ou *Pol. de Virginie*, vulg. appelée *Serpentaire de Virginie*. Sa racine a une saveur acide et un peu âcre. A petite dose, elle agit comme stomachique, expectorante, et diurétique ; à haute dose, comme émétique et cathartique. On l'a administrée dans la pneumonie, l'asthme, le croup, l'hydropisie, le rhumatisme chronique, l'aménorrhée, etc. On attribue son action à un principe particulier appelé *Polygaline* ou *Acide polygalique*. Le *Pol. sanguinea* et *purpurea*, de l'Amérique du Nord ; le *P. chamæbuxus*, plante indigène, appelée vulg. *Faux buis;* le *P. paniculata*, des Indes occidentales ; le *P. serpentaria* du Cap, le *P. crotalarioides* de l'Himalaya, paraissent posséder des propriétés analogues, et, chose singulière, toutes ces plantes passent pour être un remède efficace contre la morsure des serpents venimeux. Il paraîtrait qu'en effet elles diminuent l'oppression de la respiration qui se produit dans ce cas. Quelques espèces sont purement émétiques : tels sont le *Pol. poaya*, qu'on emploie avec succès, au Brésil, dans les fièvres bilieuses ; le *Pol. glandulosa* et le *P. scoparia*, qui appartiennent au Mexique. La racine du *Pol. thesioides*, appelé *Chinchin* au Chili, paraît constituer un excellent diurétique. Le *Badiera diversifolia*, des Indes occidentales, n'est pas inférieur au Gaïac comme sudorifique. Enfin, les principes actifs des végétaux dont nous venons de parler se retrouvent tellement concentrés dans le *Pol. venenosa*, appelé *Katu-tutun* à Java, que cette plante agit comme toxique. Elle est fort redoutée des indigènes, qui prétendent qu'il suffit de respirer son odeur, ou même de la toucher, pour éprouver un violent mal de tête. — Plusieurs espèces jouissent de propriétés tout opposées aux précédentes. L'écorce de la racine fraîche de deux espèces du genre *Monnina*, le *M. polystachya* et le *M. salicifolia*, s'emploie comme détergente dans l'Amérique du Sud, où ces plantes sont indigènes. Lorsqu'on agite cette sorte de racine dans l'eau, elle produit une mousse abondante, et, au Pérou, on l'emploie en guise de savon. Les Péruviennes doivent, dit-on, la beauté de leur chevelure à l'usage qu'elles font de cette plante. Les orfévres de Huanuco s'en servent pour nettoyer les objets d'argent. Enfin, on l'administre avec succès, au Pérou, dans les cas de diarrhée et même de dyssenterie : les Péruviens la préfèrent au Quassia. Les diverses espèces du genre *Krameria*, notamment le *Kr. triandra* et le *Kr. ixina*, qui habitent les parties tempérées de l'Amérique du Sud, sont extrêmement astringentes, sans mélange d'amertume. C'est la racine de ces deux dernières espèces qui constitue la racine de *Ratanhia* des pharmacies. Cette racine est rouge à l'extérieur et jaune rougeâtre à l'intérieur. Elle est surtout utile dans les diarrhées chroniques et dans les hémorrhagies passives. On l'a particulièrement employée avec succès dans le choléra. Au Pérou, on l'administre également dans les cas de débilité des organes digestifs, et même dans les fièvres intermittentes et putrides. Réduite en poudre et mêlée avec du charbon de bois, elle forme une excellent dentifrice. En Arabie, le *Pol. tinctoria* est usité dans la teinture. Dans l'Inde, on estime beaucoup le bois du *Xanthophyllum*, espèce arborescente qui atteint une taille considérable. Au Cap, on mange les drupes du *Mundia spinosa*, et, à la Guyane, les habitants sucent une sorte de gelée qui entoure l'amande du fruit du *Moutabea guianensis*. Enfin, nous terminerons en disant que plusieurs espèces du genre *Polygala*, originaires du Cap, se cultivent comme plantes d'ornement.

POLYGAME. adj. et s. 2 g. Celui qui est marié à plusieurs femmes, ou Celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. ‖ T. Bot. V. Fleur.

POLYGAMIE. s. f. (gr. γάμος, mariage).

Enc.—Lorsqu'on parle simplement de *Polygamie*, on entend toujours l'état d'un homme qui a plusieurs femmes à la fois ; quand, au contraire, on veut désigner celui d'une femme qui a plusieurs maris, on emploie ordinairement le mot *Polyandrie*.— La pol. proprement dite est une institution, ou si l'on aime mieux, une coutume aussi ancienne qu'universelle chez les peuples barbares, où la force seule fait la loi, et où l'homme regarde la femme comme un être inférieur à lui. La p. a toujours été en vigueur dans l'Orient, à ce point que Moïse n'osa l'interdire aux Hébreux ; il se contenta de la restreindre. Aujourd'hui même, elle règne encore dans toute l'Asie, en exceptant toutefois les rares habitants qui professent le christianisme. Les Grecs et les Romains furent les premiers peuples qui repoussèrent la p. Cependant on cite plusieurs cas de bigamie et même de p., chez les premiers, car c'étaient les mœurs, plutôt que les lois, qui interdisaient la multiplicité des femmes. La loi romaine se bornait à noter d'infamie le polygame. Les peuples du Nord étaient jadis polygames tout comme ceux du Midi. Suivant Tacite, les Germains étaient les seuls, parmi les barbares, qui fussent monogames. Cependant, comme leurs chefs avaient l'habitude de prendre plusieurs femmes, il semble que la p. ne fut point interdite chez eux. Il en est de même actuellement chez les Turcs : les riches seuls ont plusieurs femmes ; les pauvres, malgré leur droit légal de faire comme les riches, ne peuvent les imiter en cela et se contentent d'une femme unique. Ce n'est donc point, comme l'a prétendu Montesquieu, l'influence du climat qui a déterminé l'établissement de la p. dans les pays où elle subsiste encore à cette heure ; c'est uniquement à la barbarie, c'est à l'absence d'idées morales élevées, qu'il faut l'attribuer. On a dit que la p. était naturelle aux climats chauds, parce que les femmes y sont plutôt nubiles et s'y flétrissent plus vite que dans les climats du Nord. Mais la différence entre les deux climats, sous ce rapport, est bien moindre qu'on ne le suppose. La précocité des femmes, dans l'Orient, pourrait d'ailleurs être retardée par des mœurs plus prudentes ; en outre, si elles se flétrissent de bonne heure, c'est tantôt par l'exercice prématuré des fonctions génératrices, tantôt par les travaux pénibles auxquelles le sexe faible est soumis. On a encore allégué que dans les pays où la p. est pratiquée, il naît plus d'enfants du sexe féminin que d'enfants du sexe masculin. Le fait ne paraît pas douteux, mais il n'explique pas la p., car il est lui-même le résultat de la p. De même il y a lieu de croire que l'effet inverse se produit dans les lieux où la polyandrie est en usage. Enfin, on a supposé que la p. favorise le développement de la population. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu, comme on le voit dans les contrées où règne le mahométisme.

Quatre femmes ayant chacune un mari, auront plus d'enfants que si elles n'en ont qu'un seul *en commun. De plus*, la *multiplicité* des jouissances rend l'homme vieux avant le temps et contribue puissamment à la dégénérescence des races. Au point de vue moral, la p. a des effets peut-être plus déplorables encore. Elle brise d'un seul coup l'unité de la famille et tous les liens sacrés qui en font l'école du respect, de l'amour et de la dignité humaine. La femme, séquestrée, à l'état d'humiliant esclavage, sans droits, sans devoirs, placée comme ses compagnes sous un joug commun et odieux, n'est plus qu'un instrument de volupté. L'affection fondée sur le libre choix disparaît. L'union intime, la fusion de deux âmes, ayant chacune *la conscience de sa valeur et de* sa dignité personnelle, est brisée par cette inégalité monstrueuse, par cet asservissement despotique du sexe faible au sexe fort. Enfin, l'éducation morale de l'enfant, qui doit être l'œuvre de la famille et dans laquelle il trouve le germe de toutes les vertus sociales, ne saurait exister par cela même que la famille n'existe pas. Ce n'est pas tout encore. Le despotisme qui existe dans le gouvernement de la famille, ne peut manquer de s'établir dans le gouvernement civil et politique des peuples polygames. « Aussi, dit Montesquieu, a-t-on vu dans tous les temps, en Asie, marcher d'un pas égal la servitude *domestique et le gouvernement despotique.* » *La Polyandrie* est infiniment plus rare que la p. Toutefois on l'a rencontrée en Asie, dans le Thibet, et chez les Naïrs du Malabar, ainsi que chez quelques tribus sauvages du nord de l'Amérique, telles que les Iroquois. Enfin, au dire de César, chez les anciens Bretons, deux hommes se contentaient souvent de la même femme.

Le terme de *Polygamie* se dit également en parlant des animaux et des plantes. Le plus grand nombre des animaux paraît être polygame. Chez ceux qu'on appelle monogames, on doit distinguer la monogamie momentanée, qui n'a lieu qu'au temps de la pariade et de l'*éducation des petits, de la monogamie perpétuelle*, qui est fort rare. On cite particulièrement le Chevreuil comme étant dans ce dernier cas. Quant aux plantes, nous avons dit ailleurs quelle était la signification attachée par les botanistes aux mots *Polygame* et *Polygamie*. V. FLEUR et BOTANIQUE.

POLYGLOTTE. adj. 2 g. (gr. γλῶσσα, langue). Qui est écrit en plusieurs langues. *Bible p. Dictionnaire p.* || *Qui sait, qui parle plusieurs langues. *Cet homme est p.* = POLYGLOTTE. s. f. Bible en plusieurs langues. *La p. de Walton. La p. de Paris.* || Figur., *Cet homme est une p., une vraie p.*, se dit De celui qui possède un grand nombre de langues ou qui affecte ce genre de connaissances.

*** POLYGONACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes hypogynes, à *fleurs* monochlamydées, n'ayant qu'un calice, souvent coloré, à placentation centrale libre, à ovules orthotropes, à fruit ordinairement *trigone*, et à embryon ordinairement courbé sur le côté d'un albumen farineux.—*Caractères bot.* : Plantes herbacées, rarement frutescentes ou arborescentes. Feuilles alternes, simples, entières ou quelquefois ondulées et même incisées, roulées par leurs bords en dessous avant leur entier développement, ordinairement munies de stipules soudées autour de la tige en forme de gaine (*ochrea*). Fleurs hermaphrodites, parfois unisexuelles par avortement, le plus souvent disposées *en grappes. Calice libre, souvent coloré*, à préfloraison imbriquée. Étamines habituellement définies et insérées dans le fond du calice, très-rarement périgynes; anthères à déhiscence longitudinale. Ovaire libre, ordinairement formé par la soudure de 3 carpelles, uniloculaire, avec un seul ovule dressé, orthotrope, dont le foramen regarde toujours en haut; styles ou stigmates en même nombre que les carpelles dont se compose l'ovaire. Fruit consistant en un akène, ordin. trigone, nu ou recouvert par le calice. Graine à albumen farineux ; embryon situé quelquefois au centre, le plus souvent sur le côté de l'albumen ; radicule longue dirigée vers le point diamétralement opposé au hile. [Fig. 1. *Polygonum lapathifolium* ; 2. Coupe d'une fleur ; 3. Coupe verticale de la graine ; 4. Coupe transversale de la graine du *Pol. convolvuli* ; 5. Fruit du *Rumex crispus* ; 6. Sa coupe verticale.]

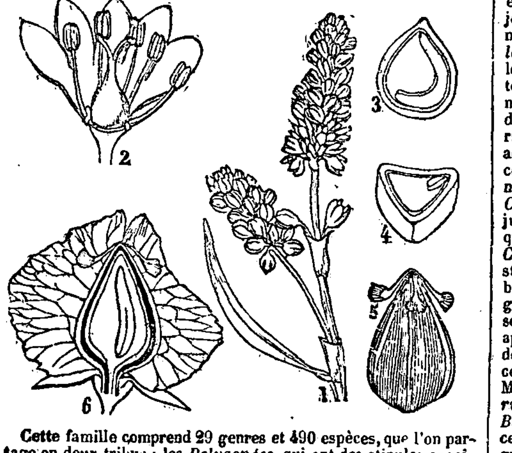

Cette famille comprend 29 genres et 490 espèces, que l'on partage en deux tribus : les *Polygonées*, qui ont des stipules engainantes, et les *Eriogonées*, qui en sont dépourvues. Les espèces qui composent cette famille sont dispersées sur toute la surface du globe.—L'*Oseille* (*Rumex acetosa*), d'une part, et la *Rhubarbe* (*Rheum*), peuvent être considérées comme représentant les propriétés générales de cette famille. Tandis que leurs feuilles et leurs jeunes pousses sont acides et agréables, leurs racines sont en général nauséabondes et purgatives. A ces deux propriétés il faut en joindre une troisième, celle de l'astringence, qui se trouve à un degré plus ou moins prononcé dans toute la famille, mais qui devient si énergique dans le *Coccoloba uvifera*, qu'il rivalise par ses effets avec la gomme kino. Quelques espèces du genre *Renouée* (*Polygonum*) présentent en outre une âcreté prononcée : telle est la *Ren. poivre d'eau* (*P. hydropiper*), vulg. appelée *Ren. âcre*, *Piment d'eau*, *Curage*, qui, dit-on, fait venir des ampoules sur la peau. Au Brésil, il existe aussi une espèce de *Polygonum*, appelée *Cataya* par les Indiens, qui se distingue par sa saveur poivrée et amère. La décoction de ses cendres sert à purifier et à condenser le suc de la canne à sucre ; en outre, on l'administre, dit-on, avec succès dans la maladie appelée *O Largo*, qui consiste en une dilatation du côlon produite par la débilité. L'acide oxalique se forme en abondance à la fois dans l'*Oseille* (*Rumex*) et dans la *Rhubarbe* (*Rheum*). Cette dernière contient encore beaucoup d'acide *nitrique et malique* ; *de là le goût agréable de ses pétioles, qui servent* d'aliment dans différents pays. La racine de Rhubarbe est fort employée en médecine. A faibles doses, elle agit comme tonique ; à doses élevées (4 gram. environ), elle agit comme purgatif et tonique à la fois. On la donne quelquefois aux enfants comme vermifuge. Les deux espèces de Rhub. désignées, dans le commerce, sous les noms de *Rh. de Chine* et de *Rh. de Moscovie*, proviennent, à ce qu'on croit, de la *Rh. palmée* (*Rheum palmatum*). La *Rh. ondulée* (*Rh. undulatum*) et la *Rh. rhapontic* (*Rh. rhaponticum*), appelée aussi *Rhapontic*, *Rh. pontique* et *Rh. anglaise*, *fournissent également une partie de la Rhub. employée en* médecine. Celle dont on se sert dans les hôpitaux de l'Inde provient du *Rh. emodi* et du *Rh. Webbianum*. D'après quelques auteurs, le *Rh. leucorhizum* donnerait une bonne espèce de Rhub. ; mais Gœbel affirme qu'elle a un goût insipide. L'analyse a montré qu'il existe dans la Rhub. un principe particulier, qu'on a appelé *Rhubarbarine*, *Rhéine* ou *Jaune de Rhubarbe*, et auquel cette drogue doit sa couleur, sa saveur et son odeur. Avant que cette substance médicinale fût aussi répandue, on la remplaçait par les racines de l'*Oseille alpine* (*Rumex alpinus*), vulg. appelée *Rhubarbe des moines* ; mais ses propriétés sont beaucoup moins actives. La *Rhub. groseille* (*Rh. ribes*) est cultivée comme plante potagère, dans la Perse et dans la Turquie d'Asie : cette espèce doit son nom à la pulpe rougeâtre de ses fruits. Les principales espèces du genre *Rumex* sont l'*Oseille* (*R. acetosa*) et la *Patience* (*R. patientia*), appelée aussi vulg. *Parelle*, *Oseille-épinard* et *Epinard immortel*. Tout le monde connaît les usages de la première dont au reste nous avons parlé ailleurs. Quant à la *Patience*, ses feuilles s'emploient en quelques lieux en guise d'Épinards, et sa racine était autrefois usitée comme laxative. Le genre *Renouée* (*Polygonum*) *renferme* un très-grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont employées à différents usages. Quelques-unes sont usitées dans la teinture, particulièrement la *Ren. tinctoriale* (*P. tinctorium*), qui donne un bleu à peine inférieur à l'indigo et que, pour ce motif, on cultive en France et dans la Flandre. Les feuilles de la *R. poivre d'eau* (*P. hydropiper*), dont nous avons déjà signalé l'extrême âcreté, passent pour être un diurétique très-actif ; mais elles perdent cette qualité en séchant ; *on doit donc les employer* fraîches. En outre, elles teignent la laine en jaune. La racine de la *Bistorte* (*P. Bistorta*) est un astringent utile. On l'emploie en décoction, en injection, en gargarisme, dans différentes affections des muqueuses accompagnées d'hypersécrétion. On l'a aussi administrée à l'intérieur, associée à la Gentiane, dans les cas de fièvre intermittente. Au Brésil, on emploie aussi comme astringentes diverses espèces indigènes du même genre. Dans les Andes, au récit d'Al. de Humboldt, on fume les feuilles de la *Ren. hispide* (*P. hispidum*) en guise de tabac. Les médecins hindous administrent les graines de la *R. barbue* (*P. barbatum*) *dans les cas de coliques* pour calmer les douleurs. Celles de la *R. des petits oiseaux* (*P. aviculare*), connue aussi sous les noms vulgaires d'*Achée*, de *Centinode*, de *Traînasse* et de *Tirasse*, passent pour jouir de propriétés émétiques et purgatives très-prononcées, ce qui paraît fort douteux. Chez nous encore, on attribuait autrefois des propriétés astringentes et vulnéraires à la *Persicaire* (*Pol. persicaria*), à la *Pers. du Levant* (*Pol. orientale*), appelée vulg. *Bâton de Saint-Jean*, et à la *Ren. liseron* (*P. convolvuli*), nommée encore *Faux Liseron*, *Liseron noir* et *Vrillée bâtarde* ; mais *aujourd'hui ces plantes sont absolument inusitées. En Amérique, on* mange les fruits de diverses espèces du genre *Raisinier* (*Coccoloba*). Ils consistent en une noix ovale, à une seule loge, que recouvre le calice charnu de manière à représenter une baie. On estime surtout ceux du *Raisin. à grappes* (*Cocc. uvifera* ou *americana*), nommé vulg. *Rais. du bord de la mer* et *Bois à baguettes*. Ces derniers sont disposés en grappes, et gros comme une petite cerise ; ils ont une couleur purpurine, et leur saveur est douce et acidulée. Le bois de cet arbre, bouilli dans l'eau, donne une belle couleur rouge, et un extrait fort astringent qui est connu sous le nom de *Kino d'Amérique* et de *Faux kino de la Jamaïque*. Le *Cocc. pubescens* ou *grandifolia* qui, dans les Antilles, atteint jusqu'à 35 mètres de hauteur, est surtout recherché pour son bois qui est d'une grande dureté et presque incorruptible. La racine du *Calligonum Pallasia*, arbrisseau sans feuilles qui est propre aux steppes sablonneuses de la Sibérie, donne, quand on l'a écrasée et fait bouillir, une substance gommeuse nutritive, assez semblable à la gomme adragant. Les Kalmoucks la mangent dans les temps de disette, et mâchent les branches et les fruits acides de cet arbuste pour apaiser leur soif. Le *Muhlenbeckia adpressa* de l'Australie porte des grappes de fruits semblables à des Groseilles et d'un goût douceâtre, qui s'emploient dans le pays en guise de raisins de Corinthe. Mais la plante la plus utile de la famille est le *Sarrasin* (*Fagopyrum*), appelé communément dans nos provinces *Blé noir*, *Blé de Barbarie*, *Bucail*, etc. Son nom de Sarrasin lui vient, dit-on, de ce qu'elle a été apportée de Perse en Europe par les Arabes. Les graines de cette plante sont triangulaires, recouvertes d'une écorce noirâtre et amère. *La farine qu'elles renferment est assez blanche* et a une saveur qui n'est pas désagréable. Le pain qu'on en fait, si on ne le mêle avec une certaine quantité de blé ou de seigle, est lourd et peu nourrissant. On emploie plus généralement cette farine à faire des galettes ou de la bouillie. La consommation en est considérable, sous ce dernier rapport, dans plusieurs de nos provinces, mais surtout dans celles de l'Ouest. Les graines du Sarrasin sont excellentes pour nourrir la volaille ; il est des pays où les cultivateurs en donnent à leurs chevaux au lieu d'avoine ou mêlées à celle-ci. La plante fournit un fourrage passable et peut servir à faire un excellent engrais. Enfin, les fleurs sécrètent une matière sucrée qui est fort recherchée par les Abeilles. On cultive *encore en France une autre espèce de* Sarrasin, le *Sar. de Tartarie* (*Fag. tataricum*). Cette espèce supporte beaucoup mieux le froid, a le grain plus gros et mûrit plus vite que la précédente ; mais la farine qu'elle donne est plus amère.

*** POLYGONAL, ALE.** adj. Syn. de *Polygone*. *Figure polygonale. Nombres polygonaux*, Voy. NOMBRE.

*** POLYGONATUM.** s. m. T. Bot. Voy. LILIACÉES.

POLYGONE. adj. 2 g. (gr. γωνία, angle). T. Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. *Une forteresse de figure p.* — On dit aussi subst., *Cette figure est un p. regulier. Les côtés, les angles d'un p.* = POLYGONE. s. m. T. Fortific. Figure qui détermine la forme générale d'une place de guerre. *P. extérieur*, Celui qui est formé de lignes unissant deux à deux les angles saillants des bastions. *P. intérieur*, Celui qui est formé par les courtines de l'enceinte prolongées jusqu'à ce qu'elles se rencontrent dans l'intérieur des bastions. || T. Art militaire. Le lieu où l'on exerce les artilleurs au tir des bouches à feu et aux diverses manœuvres de l'artillerie. *Aller au p. L'exercice du p. Le p. de Vincennes.*

Enc.—En termes de Géométrie, on définit le *Polygone*, toute figure plane terminée par des lignes droites. Les polygones ont toujours plusieurs côtés, et, ainsi que l'indique leur nom, plusieurs angles. Les polygones de 3 à 12 côtés sont appelés respectivement *Triangles* (3), *Quadrilatères* ou *Carrés* (4), *Pentagones* (5), *Hexagones* (6), *Heptagones* (7), *Octogones* (8), *Ennéagones* (9), *Décagones* (10), *Ondécagones* (11), *Dodécagones* (12). Ceux qui ont plus de 12 côtés n'ont pas reçu de noms distinctifs, sauf celui de 15 côtés, qu'on nomme quelquefois *Pentédécagone* ou *Quindécagone*. Dans le langage ordinaire, quand on parle d'un pol., on entend en général une figure qui a plus de 4 côtés. — On distingue les polygones en *polygones réguliers* et *irréguliers*, ainsi qu'en *polygones convexes* et *concaves*. Un pol. *régulier* est celui dont tous les côtés et tous les angles sont égaux : tout pol. qui est dans le cas contraire (Fig. 1) est *irrégulier*. Un pol. est dit *convexe*, quand tous ses angles sont saillants (Fig. 1) ; on l'appelle *concave*, quand il présente un ou plusieurs *angles rentrants* (Fig. 2).

THÉORÈME 1er. *La somme de tous les angles intérieurs d'un pol. convexe est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.* — Soit (Fig. 1) ABCDEF, le pol. proposé. Si, du sommet de l'angle A, on mène à tous les sommets des angles opposés les diagonales AC, AD, etc., le pol. se trouvera partagé en autant de triangles qu'il a de côtés moins deux : ici, où nous avons 6 côtés, nous aurons 4 *triangles*. Mais la somme des angles de tous ces triangles ne diffère point de la somme des angles du pol. Or comme les 3 angles d'un triangle égalent deux droits, il en résulte que la somme des angles intérieurs du pol. est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de triangles dans ce pol., ou, ce qui est la même chose, *qu'il y a de côtés moins deux*. — **Scholie.** Si l'on voulait appliquer cette proposition à un pol. *concave*, c.-à-d. où il y aurait un ou plusieurs angles rentrants (Fig. 2), il faudrait considérer chaque angle rentrant comme étant plus grand que deux angles droits. — **Corollaires.** La somme totale des angles d'un pol. convexe régulier étant égale à autant de fois deux angles droits qu'il contient de côtés moins deux, et *tous ces angles étant égaux entre eux, chacun d'eux a pour* valeur la somme dont nous parlons divisée par le nombre total des angles du pol., ou, ce qui revient au même, par le nombre de ses côtés. D'après cela, on trouve que la valeur de l'angle d'un pol. régulier doit être, pour le *triangle* équilatéral, 2/3 d'angle droit =60° ; pour le *carré*, 1 angle droit=90° ; pour le *pentagone*, 6/5 d'angle droit = 108° ; pour l'*hexagone*, 4/3 =120 ; pour l'*octogone*, 3/2=135° ; pour le *décagone*, 8/5 = 144° ; pour le *dodécagone*, 5/3=150°. Et, en général, si l'on représente par n le nombre des côtés d'un pol., la valeur de chacun de ses angles, exprimée en angle droit et fraction d'angle droit, sera $\frac{(n-2)\times 2}{n}$.

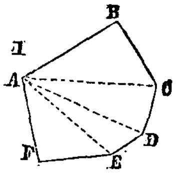
1

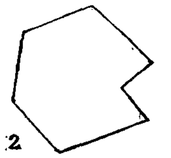
2

THÉOR. 2° *Tout pol. régulier peut être inscrit dans un cercle et peut lui être circonscrit.*—1° Soit ABCDEF (*Fig.* 3) le pol. dont il s'agit. Faisons passer une circonférence par les trois sommets A, B et C. Soient O le centre de cette circonférence, et OH la perpendiculaire abaissée sur le milieu du côté BC ; joignons OA et OD. Si l'on fait tourner le quadrilatère OHCD autour de OH, il coïncidera avec le quadrilatère OHBA. En effet, le côté OH est commun ; les angles OHC et OHB sont égaux puisqu'ils sont droits ; les angles HCD et HBA sont aussi égaux, comme appartenant à un pol. régulier ; et, pour la même raison, les côtés CD et BA sont égaux. Donc, le point D tombera en A, et les deux quadrilatères *coïncideront entièrement l'un avec l'autre. Par conséquent*, la distance OD est égale à la distance OA ; d'où il résulte que la circonférence qui passe par les trois points A, B, C, passera aussi par le point D. Mais, par un raisonnement semblable, on prouvera que la circonférence passe aussi par le sommet E, et ainsi de suite. Or, la même circonférence passant par tous les sommets du pol., celui-ci se trouvera inscrit dans la circonférence. — 2° Par rapport à la circonférence que nous venons de tracer, tous les côtés AB, BC, CD, etc., sont des cordes égales ; elles sont donc également éloignées du centre. Donc, si du point O comme centre, et du rayon OH, on décrit une circonférence, cette circonférence touchera le côté BC et tous les autres côtés du pol., chacun dans son milieu, et la circonférence sera inscrite dans le pol., ou le pol. circonscrit à la circonférence. — **Scholie.** Le point O, centre commun du cercle inscrit et du circonscrit, peut être regardé aussi comme le centre du pol., et par cette raison, on appelle *angle au centre* l'angle AOB formé par les deux rayons menés aux deux extrémités d'un côté AB. Mais, toutes les cordes étant égales, il est évident que tous les angles au centre sont égaux, et qu'ainsi on trouvera la valeur de chacun d'eux en divisant quatre angles droits par le nombre des côtés du pol. En opérant ce calcul, on obtient les valeurs suivantes de l'angle au centre exprimées en fractions d'angle droit : pour le *triangle* équilatéral, 4/3 = 120° ; pour le *carré*, 1 angle droit = 90° ; pour le *pentagone*, 4/5 = 72° ; pour l'*hexagone*, 4/6 ou 2/3 = 60° ; pour l'*octogone*, 1/2 = 45° ; pour le *décagone*, 2/5 = 36° ; pour le *dodécagone*, 1/3 = 30°.

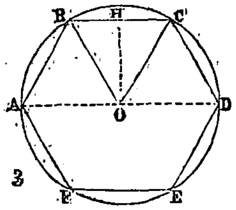
3

PROBLÈME 1er. *Inscrire un carré dans un cercle donné* (Fig. 4). — Tirez deux diamètres AC et BD qui se coupent à angles droits ; joignez les extrémités A, B, C, D, et vous aurez le carré demandé, car les angles AEB, BEC, etc., étant égaux, les cordes AB, BC, etc., sont égales. — **Corollaire.** Si l'on divise en 2, 4, 8, 16... parties égales chacun des arcs sous-tendus par les côtés du carré, on obtiendra autant de polygones réguliers inscrits ayant respectivement 8, 16, 32, 64... côtés.

PROBL. 2°. *Inscrire un hexagone régulier et un triangle équilatéral dans une circonférence donnée.* — Supposons le problème résolu, et soit AB (Fig. 5) un côté de l'hexagone inscrit ; si l'on mène les rayons OA et OB, on aura le triangle équilatéral AOB. En effet, l'angle au centre AOB est la sixième partie de quatre angles droits. Par conséquent, si l'on prend l'angle droit pour unité, on aura AOB = 4/6 = 2/3. Or, les deux angles ABO, BAO valant ensemble 2 — 2/3 ou 4/3 d'angle droit, chacun d'eux, attendu qu'ils sont égaux, vaudra 2/3 d'angle droit. Donc, le triangle AOB est équiangle et par conséquent équilatéral ; donc le côté AB de l'hexagone inscrit est égal au rayon OA ou OB. Il suit de là que pour inscrire un hexagone dans un cercle donné, il suffit de prendre le rayon de ce dernier et de le porter 6 fois sur la circonférence. L'hexagone, une fois inscrit, si l'on joint les sommets des angles alternativement, on aura le triangle équilatéral AEC. — **Corollaire.** Si l'on divise en 2, 4, 8... parties égales chacun des arcs sous-tendus par les côtés de l'hexagone régulier inscrit, on aura les polygones réguliers de 12, 24, 48... côtés.

4
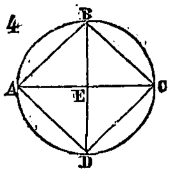

5
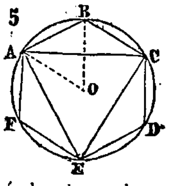

PROBL. 3°. *Inscrire dans un cercle donné un décagone régulier, ensuite un pentagone, puis un pentédécagone.* — Divisez (Fig. 6) le rayon AO en moyenne et extrême raison, au point M (voy. l'art. *Figures* SEMBLABLES) ; prenez la corde AB égale au plus grand segment OM, et AB sera le côté du décagone régulier qu'il faudra porter 10 fois sur la circonférence. En effet, si l'on joint MB, on a par construction AO : OM :: OM : AM ; ou, attendu que AB = OM, on a AO : AB :: AB : AM donc les triangles ABO, AMB, ont un angle commun A compris entre des côtés proportionnels ; donc, ils sont semblables. Le triangle AOB est isocèle ; donc le triangle AMB l'est aussi, et l'on a AB = BM. D'ailleurs, AB = OM, donc aussi MB = OM ; donc le triangle MBO est isocèle. L'angle AMB, extérieur au triangle isocèle BMO, est double de l'intérieur O ; or, l'angle AMB = MAB ; donc le triangle OAB est tel que chacun des angles à la base, OAB ou OBA, est double de l'angle au sommet O. Donc les trois angles du triangle valent cinq fois l'angle O, et ainsi l'angle O est la cinquième partie de deux angles droits, ou la dixième de quatre ; donc l'arc AB est la dixième partie de la circonférence. et la corde AB est le côté du décagone régulier. Si l'on joint de deux en deux les sommets du décagone régulier, on formera le pentagone régulier ACEGI. — Il s'agit maintenant de trouver le côté du pentédécagone. AB étant toujours le côté du décagone, soit AL le côté de l'hexagone. Alors, l'arc BL sera, par rapport à la circonférence, 1/6 — 1/10 ou 1/15 ; donc la corde BL sera le côté du pentédécagone ou du pol. régulier de 15 côtés. On voit, en même temps que l'arc CL est le tiers de CB. — **Corollaire.** En divisant en 2, 4, 8... parties égales chacun des arcs sous-tendus par les côtés du décagone régulier inscrit, on obtiendra les polygones réguliers inscrits de 20, 40, 80... côtés. En faisant de même pour le pentédécagone, on aura les polygones de 30, 60, 120... côtés.

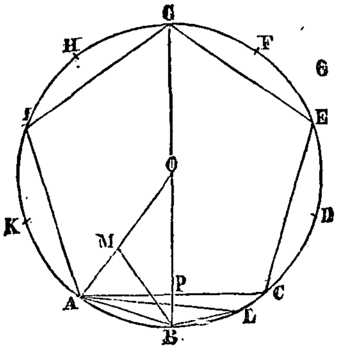
6

D'après ce qui précède, on voit qu'il est facile, par les procédés de la géométrie élémentaire, d'inscrire dans un cercle un pol. régulier dont le nombre de côtés est 2^n (n étant un nombre quelconque), ou 3×2^n, ou 5×2^n. Longtemps même on a cru que l'on ne pourrait inscrire un pol. dont le nombre de côtés serait un nombre premier autre que 3 ou 5 ; mais Gauss a démontré, dans son ouvrage intitulé *Disquisitiones arithmeticæ*, que tout pol. dont le nombre de côtés est un nombre premier de la forme 2^n+1 peut s'inscrire dans un cercle à l'aide de moyens semblables. Lorsque $n=1$, cette forme donne 3 ou le triangle ; lorsque $n=2$, elle donne 5 ou le pentagone ; lorsque $n = 3$, elle donne 9, qui n'est pas un nombre premier ; lorsque $n = 4$, elle donne 17 : par conséquent, on peut inscrire un pol. régulier de 17 côtés. Le nombre premier qui vient ensuite se trouve en faisant $n = 8$, où l'on a 257, etc.

Pour évaluer la surface d'un pol., on la décompose en triangles, ainsi que nous le disons ailleurs (v. AIRE), et la somme des aires de tous les triangles donne l'aire du pol. lui-même. Mais l'Huillier de Genève a fait connaître dans sa *Polygonométrie* un beau théorème au moyen duquel on peut, lorsque les côtés et les angles d'un pol. sont connus, trouver sa surface sans le décomposer en triangles, procédé qui, lorsque le nombre des côtés est considérable, exige des calculs laborieux. En voici l'énoncé : Le double de la surface d'un pol. quelconque est égal à la somme des rectangles de ses côtés, pris deux à deux, *excepté un*, multipliée par le sinus de la somme des suppléments des angles intérieurs contenus entre deux côtés consécutifs. Ainsi, par ex., dans la Fig. 7, soient A, B, C, D, E, les suppléments des angles intérieurs à ces points, on aura :

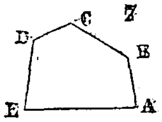

$$\begin{aligned}\text{Double surface} &= AB \times BC \sin B.\\ &+ AB \times CD \sin (B+C).\\ &+ AC \times DE \sin (B+C+D).\\ &+ BC \times CD \sin C.\\ &+ BC \times DE \sin (C+D).\\ &+ CD \times DE \sin D.\end{aligned}$$

Cette formule donne également la surface des polygones concaves ; seulement le supplément des angles rentrants doit être pris avec le signe négatif.

* **POLYGONÉES.** s. f. pl. Voy. POLYGONACÉES.

POLYGRAPHE. s. m. (gr. γράφειν, écrire). Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. *Aristote, Leibnitz et Voltaire sont peut-être les plus remarquables des polygraphes.* = POLYGRAPHIE. s. f. T. Bibliogr. La partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes. *Les œuvres de cet auteur doivent être rangées dans la p.*

* **POLYGYNIE.** s. f. (gr. γυνὴ, femme). Voy. BOTANIQUE.

* **POLYMNIE.** s. f. (grec. ὕμνος, hymne). T. Mythol. Voy. MUSE. ‖ T. Astron. Voy. PLANÈTE.

* **POLYNÈME.** s. m. (gr. νῆμα, filament). T. Ichth. Voy. PERCOÏDES.

POLYNÔME. s. m. (gr. νομὴ, division). T. Math. Voy. ALGÈBRE.

* **POLYODON.** s. m. (gr. ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). T. Ichth. V. STURIONIENS.

* **POLYOMMATE.** s. m. (gr. ὄμμα, œil). T. Entom. Voy. DIURNES.

POLYPE. s. m. (gr. ποῦς, pied). T. Zool. et Méd.

ENC. — ZOOLOGIE. — Les animaux ainsi nommés constituent, dans le système de Cuvier, la quatrième classe de l'embranchement des *Zoophytes*. Le corps des *Polypes* est généralement cylindrique ou conique, et n'offre d'ouverture qu'à l'une de ses extrémités, la supérieure, l'inférieure étant disposée de façon à adhérer aux corps étrangers sur lesquels l'animal est destiné à vivre. Cette ouverture supérieure est entourée d'une couronne de tentacules plus ou moins nombreux et disposés comme les rayons d'une fleur composée. C'est la présence de ces tentacules qui a valu à ces animaux le nom sous lequel on les désigne, à cause de l'analogie qu'on a trouvée entre ces appendices et les bras du Polype ou Poulpe des anciens. L'orifice en question constitue à la fois, chez la plupart de ces animaux, la bouche et l'anus. Il conduit, directement ou par l'intermédiaire d'un tube membraneux, dans une grande cavité qui occupe tout le corps et qui loge les ovaires suspendus à ses parois. [La Fig. ci-après représente l'un des polypes du *Corail* (*Isis nobilis*) très-grossi. et ouvert longitudinalement pour en montrer la structure intérieure : *a*, bouche ; *b*, canal alimentaire ; *c*, ouverture inférieure de ce canal ; *d*, cavité abdominale ; *e*, cloisons membraneuses, au nombre de 8, qui se portent de l'enveloppe tégumentaire au tube alimentaire ; *f*, membrane qui forme la partie inférieure de la cavité abdominale ; *h*, ovules naissant de la partie intérieure des replis formés par la continuation des cloisons ; *g*, portion tégumentaire commune ou écorce. D'après Milne Edwards.] Chez d'autres (les *Bryozoaires*), le canal digestif forme un tube qui se recourbe sur lui-même et présente alors une seconde ouverture située très-près de la première. Quelques Polypes sont libres : telles sont les Hydres et les Actinies. Mais en général ces animaux sont agrégés et soudés en partie ; ils vivent d'une vie commune, de sorte que la nourriture prise par chaque individu distinct à l'aide de ses tentacules profite à tous les autres. Cependant leurs cavités digestives ne s'ouvrent pas directement les unes dans les autres ; il existe simplement entre les individus réunis des communications vasculaires. Ordinairement la portion inférieure de l'enveloppe tégumentaire des Polypes se durcit et se solidifie en grande partie de façon à acquérir la consistance de la corne ou la dureté et l'aspect de la pierre. C'est ce support solide qu'on appelle *Polypier*. Longtemps on l'a considéré comme étant seulement la demeure de l'animal qui le produit, mais c'est en réalité une partie de son organisme, laquelle toutefois continuera de subsister après que l'animal lui-même aura péri. Parfois chaque p possède un polypier distinct ; mais le plus souvent le polypier constitue une masse solide qui est le produit de plusieurs générations successives de Polypes agrégés. La forme et l'aspect des polypiers connus est très-variable : tantôt ils représentent des arbustes ramifiés, tantôt ils offrent l'aspect de masses agglomérées ; tantôt on dirait des lames foliacées. Les Polypes se propagent de diverses manières, soit par des œufs qui, après s'être détachés du corps maternel, vont se fixer au dehors et se développent librement, soit par des gemmes ou bourgeons qui naissent sur diverses parties de la surface de leurs corps, de sorte que les générations successives sont comme greffées les unes sur les autres ; soit par des bulbilles, c.-à-d. par des bourgeons qui, à la différence des gemmes, se séparent du corps maternel et se développent ensuite à la manière des œufs proprement dits. Quelques-uns, mais le cas est rare, se multiplient par scission spontanée. Tout le monde connaît les expériences de Trembley sur les Hydres d'eau douce dont chaque segment, quand on les a coupés, reproduit un individu complet : néanmoins cette espèce ne se propage point spontanément de cette manière. En raison de leur mode de structure et de leur genre de vie, les Polypes sont réduits aux fonctions les plus bornées. Les seuls mouvements qu'ils exécutent consistent à étendre ou contracter leurs tentacules et à faire rentrer en elle-même la portion antérieure de leur corps ; et le seul sens qu'ils paraissent posséder est le tact, dont ces tentacules sont également les organes : il semble d'ailleurs être fort délicat. Tous les animaux de cette classe sont aquatiques, et la plupart sont marins ; le nombre des espèces qui habitent les eaux douces est même fort petit. Les Polypes marins dont le polypier est simplement charnu ou corné sont répandus dans toutes les mers ; au contraire, ceux à polypiers pierreux sont propres aux mers des climats chauds. Nous avons parlé ailleurs des immenses récifs et des îles sans nombre que forment les myriades incalculables de Polypes qui habitent l'océan Pacifique ; nous sommes donc dispensés d'en parler ici. (V. ILE.)

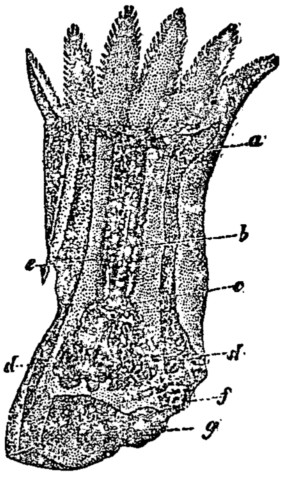

La branche de la zoologie qui a pour objet les Polypes est d'origine toute récente. Aristote, qui, sous le nom de Polypes (πολύπους), désignait les Mollusques Céphalopodes, et particulièrement les Poulpes, avait observé les Actinies, qu'il nommait Acalèphes et Knidés, et il avait déjà remarqué que ces êtres intermédiaires entre les animaux et les végétaux tiennent à la fois des uns et des autres ; mais après lui, deux mille ans s'écoulent sans que la science fasse le moindre progrès. C'est seulement vers le milieu du XVIe siècle que Belon et Rondelet, en cherchant à revoir ce qui avait été indiqué par Aristote, ajoutent un certain nombre de faits à l'histoire des Polypes. Ce dernier surtout observa des Pennatules, des Eschares et des Alcyons. Vers la fin de ce siècle, Gesner et Aldrovande consignèrent dans leurs vastes compilations plusieurs détails assez précis sur divers Polypes ou Polypiers ; mais, quelques années plus tard, Imperato apporta dans la science un bien plus grand nombre d'observations exactes sur les Madrépores, les Tubipores, le Corail et divers autres genres. Cependant, ainsi que beaucoup de ses contemporains, il regardait encore tous les Polypiers comme appartenant au règne minéral, tandis que, d'un autre côté, la plupart des botanistes du XVIIe siècle les classaient avec les plantes marines, en désignant sous le nom de *Lithophytes* ceux dont l'axe est pierreux, et sous celui de *Cératophytes* les polypiers de nature cornée. Marsigli, au commencement du XVIIIe siècle, crut même avoir mis hors de doute cette dernière opinion, en décrivant comme des fleurs les polypes de l'Alcyon palmé, du Corail et des Antipathes. Peyssonnel fut le premier qui annonça (1727) que les prétendues fleurs du Corail sont de véritables animaux spontanément contractiles et extensibles, comme les Actinies, et que les polypiers sont le résultat d'une sécrétion commune des animaux ainsi agrégés. Ces idées nouvelles furent, en quelque sorte, confirmées, en 1740, par les expériences de Trembley sur la multiplication de l'Hydre d'eau douce. Enfin, Bernard de Jussieu ayant vérifié sur les Flustres et les Tubulaires, la vérité des assertions de Peyssonnel, on fut donc désormais d'accord sur la nature animale de ces êtres énigmatiques, que dès lors, avec Réaumur et Jussieu, on nomma *Polypes*, pour exprimer la pluralité de leurs tentacules. Par suite, Réaumur fut conduit à proposer le nom de *Polypier* pour désigner l'habitation commune des Polypes, ou l'axe précédemment regardé comme une pierre végétante. Ce fut alors seulement, et quand il donna la 6ᵉ édition de son *Systema naturæ*, que Linné cessa de classer les Polypiers ou Lithophytes parmi les végétaux pour les reporter dans le règne animal parmi les Vers, où ils forment l'ordre des Vers Lithophytes et une partie des Vers Zoophytes. A partir de cette époque, cette classe d'êtres singuliers attira l'attention de nombreux observateurs, et cette branche de la zoologie fit les progrès les plus rapides. Parmi les savants auxquels la science doit le plus sous ce rapport, on doit nommer Pallas, O. F. Müller, Cavolini, Lamarck, Cuvier, Lamouroux, de Blainville, Ehrenberg, Milne Edwards, Quoy et Gaimard, Farre, Wagner, Erdl, Siebold, Sars, Dujardin, P. Gervais, Van Beneden, Quatrefages, etc. Parmi les faits les plus curieux qu'a révélés l'étude des Polypes, nous nous contenterons de rappeler le phénomène de la *Métagénèse* que nous avons signalé au mot MÉTAMORPHOSE. Suivant Dujardin, la plupart des Acalèphes, et peut-être même tous ces animaux, dériveraient de Polypes de l'ordre des Sertulariens, dont ils seraient la phase de fructification. Depuis Pallas, qui le premier (1766) publia un travail d'ensemble sur les Polypes, les tentatives faites pour classer méthodiquement ces animaux ont été nombreuses; mais la plupart de ces classifications étaient prématurées, en ce sens que de nouvelles observations venaient bientôt modifier les principes qui avaient servi de base aux auteurs. Aujourd'hui la classification la plus généralement admise est celle qu'a proposée Milne Edwards dès 1836. Le savant zoologiste *répartit d'abord* ces animaux en deux grandes sections, les BRYOZOAIRES, qui ont une bouche et un anus distincts, et les *Anthozoaires*, dont le tube intérieur n'offre qu'un seul orifice servant à la fois de bouche et d'anus. Si, avec un assez grand nombre de naturalistes, on rattache les Bryozoaires aux Mollusques tuniciers, la classe des Polypes se réduit aux Anthozoaires, et ces deux derniers termes deviennent synonymes. Dans tous les cas, les Anthozoaires se subdivisent en trois ordres ou grandes familles, savoir : les ALCYONIENS, les ZOANTHAIRES et les SERTULARIENS. Les deux premiers ont la cavité digestive garnie de lamelles ou cloisons verticales, tandis que, chez les *Sertulariens*, ces lamelles n'existent pas. Enfin, les *Alcyoniens* et les *Zoanthaires* se distinguent par leurs tentacules : chez ceux-ci, ces organes sont simples et très-nombreux; chez ceux-là, ils sont pinnés et au nombre de 8 à 6 seulement. (V. les mots en majusc.)

MÉDECINE. — Par analogie, les anciens ont appliqué le nom de *Polype* à des excroissances de nature diverse qui se développent à la surface des muqueuses, et particulièrement de la muqueuse nasale. « Les polypes, dit Paul d'Égine, sont ainsi appelés parce qu'ils envoient de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales et gênent la respiration, de même que le Polype de mer (Poulpe) étreint les pêcheurs avec ses longs bras. » On distingue communément cinq espèces de polypes : les *muqueux* ou *vésiculeux*, les *sarcomateux* ou *charnus*, les *fongueux*, les *granuleux*, et les *fibreux*. Les *P. muqueux* sont constitués par un tissu mou, homogène et contenant dans ses cellules un liquide jaunâtre. Ces végétations s'observent le plus souvent sur la pituitaire; elles sont ordinairement multiples, agglomérées les unes aux autres, mais n'acquièrent pas un grand volume. Elles *sont en outre* indolentes, et ne dégénèrent point en cancer ; en revanche, elles se reproduisent très-facilement. Comme ces polypes sont très-hygrométriques, ils fatiguent surtout le malade quand le temps est humide. Les *P. sarcomateux* ou *charnus* sont d'un rouge bleuâtre, durs, ordinairement pyriformes, à base plus ou moins étroite. Ils sont douloureux, saignent et s'ulcèrent aisément, et ont de la tendance à dégénérer. On les rencontre dans les fosses nasales, la vessie, l'utérus, etc. Les *P. fongueux* diffèrent peu des polypes sarcomateux ulcérés. Les *P. granuleux* se développent surtout dans l'utérus et la vessie, où ils se présentent sous la forme de petits grains blanchâtres, pédiculés, rapprochés les uns des autres. Ils se détachent aisément, croissent lentement et sont peu douloureux ; mais ils dégénèrent avec facilité. Les *P. fibreux* sont, comme leur nom l'indique, un développement du tissu fibreux sous-muqueux. Ils dégénèrent rarement, et les accidents qu'ils causent sont surtout dus à *leur action mécanique*, car, en augmentant de volume, ils déplacent ou usent tout ce qui gêne leur accroissement. Ces sortes de polypes se développent le plus souvent dans les fosses nasales. Les procédés employés pour la guérison des polypes sont l'arrachement, l'excision, la ligature et la cautérisation. On se détermine pour l'un ou pour l'autre, selon le siége, la forme et la nature du p. En général, on emploie de préférence l'arrachement pour les polypes du nez. — On donne quelquefois, mais abusivement, le nom de *polypes* à des concrétions sanguines qui se forment sur la membrane interne du cœur et des gros vaisseaux ; Laennec les a appelées avec plus de raison *concrétions polypiformes*.

POLYPÉTALE. adj. 2 g. T. Bot. Voy. FLEUR.

POLYPEUX, EUSE. adj. T. Méd. V. POLYPIFORME.

***POLYPHAGE.** adj. et s. 2 g. (gr. φαγεῖν, manger). Qui est affecté de polyphagie. = * POLYPHAGIE. s. f. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments, sans que la santé en soit altérée.

***POLYPHARMACIE.** s. f. (gr. φάρμακον, médicament). T. Méd. Se dit De l'abus qui consiste à administrer un grand nombre de médicaments, ou à mélanger ensemble beaucoup de substances médicamenteuses diverses. = * POLYPHARMAQUE. adj. et s. m. Se dit Des médecins qui donnent dans l'abus de la polypharmacie.

***POLYPHÈME.** s. m. T. Zool. V. BRANCHIOPODES.

***POLYPHYLLE.** adj. 2 g. (grec. φύλλον, feuille). T. Botan. Qui est composé de plusieurs feuilles ou folioles. *Involucre p. Calice p.* ‖ * Qui a un grand nombre de feuilles. *Tige polyphylle.*

POLYPIER. s. m. T. Zool. Voy. POLYPE.

***POLYPIFORME.** adj. 2 g. T. Méd. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. *Tumeur p. Concrétion sanguine polypiforme.*

POLYPODE. s. m. (gr. ποῦς, ποδὸς, pied). T. Bot. Voy. POLYPODIACÉES.

***POLYPODIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — On désigne sous ce nom une famille de Fougères qui est extrêmement nombreuse, et qui présente dans la multitude d'individus qu'elle comprend des différences de port et d'aspect considérables ; néanmoins toutes les plantes qui la composent sont essentiellement caractérisées par leurs sporanges annulaires, distincts, se développant sur le côté dorsal ou sur le bord des feuilles, et s'ouvrant irrégulièrement. « Le nombre immense de Fougères réunies sous cette dénomination commune, se ressemblent tellement, dit Lindley, sous les rapports les plus importants, qu'il me paraît irrationnel de les partager en familles particulières. Le caractère essentiel qui les distingue est la présence sur les sporanges d'un anneau ou d'une bande de mailles grossières, tout à fait différente du tissu qui forme leurs côtés, et trop résistante pour se briser, quand le sporange s'ouvre pour laisser échapper son contenu. Cette bande peut être verticale ou horizontale, complète ou incomplète, etc.; mais, dans tous les cas, cette diversité ne paraît se lier à aucune particularité physiologique importante ; en conséquence, je ne la crois propre qu'à servir de base aux subdivisions de la famille, mais non à l'établissement de familles distinctes. Dans la plupart des Polypodiacées, les sporanges se développent à la partie dorsale des feuilles ou des frondes, comme on les appelle ordinairement. Il n'y a d'exception que pour la sous-famille des Hyménophyllées, groupe d'espèces minces, délicates et membraneuses, où les sporanges naissent sur le bord des frondes. » La famille des *Polypodiacées*, prise avec toute l'extension que lui donne le savant botaniste que nous venons de citer, embrasse la presque totalité des Fougères, car elle se compose de 183 genres et d'envir. 2000 espèces, tandis que les deux autres familles, c.-à-d. les *Ophioglossacées* et les *Danæacées*, ne renferment ensemble que 9 genres et une quarantaine d'espèces. Cette vaste multitude se divise d'ailleurs assez naturellement en sept groupes ou sous-familles. 1° *Polypodiées* : Sporanges pédiculés, avec un anneau vertical ; spores arrondies ou oblongues. 2° *Cyathées* : Sporanges avec un anneau vertical, ordinairement sessiles sur un réceptacle plus ou moins élevé; spores triangulaires ou trilobées. 3° *Parkérées* : Sporanges très-minces, entourés d'un anneau imparfait, quelquefois très-peu apparent. 4° *Hyménophyllées* : Sporanges marginaux, avec un anneau horizontal complet, et se développant à la surface d'une nervure qui s'étend au delà du bord de la feuille; spores convexo-tétraèdres. 5° *Gleichénées* : Sporanges dorsaux, avec un anneau transversal, parfois oblique, presque sessiles; spores oblongues ou réniformes. 5° *Schizæées* : Sporanges dorsaux, avec un anneau terminal contracté complet ; spores pyramidales ou coniques. 7° *Osmundées* : Sporanges dorsaux, pédiculés, avec un large anneau dorsal incomplet, s'ouvrant verticalement ; spores oblongues ou arrondies. [Fig. 1. Fragment d'une fronde d'*Aspidium Lonchitis*; 2 et 3. Sporanges d'*Hymenocystis caucasica*; 4. *Onychium lucidum*; Sporanges et coupe du *Trichomanes radicans*; 6 et 7. Sporanges de *Gleichenia*.]

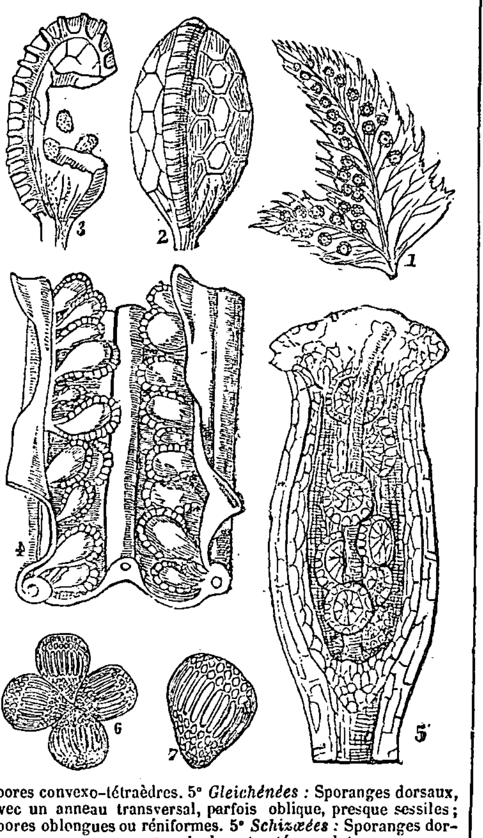

Les Fougères sont très-inégalement réparties à la surface du globe. Elles habitent de préférence les régions tropicales et surtout les îles comprises dans cette zone. Ainsi leur proportion relativement aux plantes Phanérogames est, dans les îles Sandwich, comme 1 est à 4; à la Nouvelle-Guinée, comme 1 est à 4,35 ; à la Nouvelle-Irlande, comme 1 est à 4,61 ; à la Jamaïque, comme 1 est à 9. Elles sont aussi fort nombreuses dans les îles de l'archipel Indien ; mais leur nombre diminue sur le continent. Ainsi, dans l'Amérique équinoxiale, Humboldt pense qu'elles forment seulement le 36ᵉ de la Flore de ces contrées ; dans la Nouvelle-Hollande, elles en forment le 37ᵉ, suivant R. Brown. Elles décroissent rapidement quand on avance plus au nord. En France, elles forment le 63ᵉ de la Flore indigène ; en Égypte, le 97ᵉ ; en Portugal, le 116ᵉ ; dans l'Archipel grec, le 227ᵉ. *Dans les contrées* plus septentrionales, leur nombre augmente de nouveau. Elles sont, par exemple, aux végétaux Phanérogames : en Suède, comme 1 est à 35; en Ecosse, comme 1 est à 31 ; en Islande, comme 1 est à 18 ; au Groënland, comme 1 est à 10 ; et enfin, au cap Nord, comme 1 est à 7. Brown a signalé en outre ce fait remarquable, c'est que, dans l'hémisphère boréal, les Fougères arborescentes ne dépassent pas le tropique, tandis que, dans l'hémisphère sud, on en rencontre encore jusqu'à l'extrémité méridionale de la Terre de Van-Diemen, et même à la baie Dusky, dans la Nouvelle-Zélande, c.-à-d. par 46° environ de latitude australe.

Les feuilles de Fougères contiennent généralement un mucilage épais et astringent, parfois avec un arome plus ou moins prononcé. Aussi celles de plusieurs espèces sont-elles regardées comme pectorales et adoucissantes. Les feuilles du *Capillaire cheveu de Vénus* (*Adiantum capillus Veneris*) et du *Cap. en pédale* (*Ad. pedatum*), vulgair. appelés, le premier *Cap. de Montpellier*, et le second *Cap. du Canada*, sont surtout réputées sous ce rapport; mais les mêmes propriétés se rencontrent dans une foule d'autres espèces, par ex., dans la *Doradille noire* (*Asplenium nigrum*), vulg. *Capillaire noir*; dans la *Dorad. polytric* (*Aspl. trichomanes*), communément appelée *Polytric officinal*, dans la *Dor. rue de muraille* (*Aspl. ruta muraria*), etc. On prétend, en outre, que la décoction du Cap. de Montpellier, quand elle est très-forte, agit comme émétique. Au Pérou, on attribue de grandes propriétés à l'*Acrostic huacsaro* (*Acrostichum huacsaro*), au *Polypode à feuilles épaisses* (*Polypodium crassifolium*) et au *Pol. calaguala* (*P. calaguala*), particulièrement au dernier : on les dit sudorifiques, désobstruants, fébrifuges, etc. Dans l'Inde, les feuilles de l'*Adiantum melanocaulon* sont usitées comme toniques. Le rhizome de certaines espèces est à la fois amer et astringent, et s'emploie comme anthelminthique. De ce nombre sont le *Polystic fougère mâle* (*Polystichum filix mas*, Roth; *Aspidium filix mas*, Sw.); l'*Athyrium fougère femelle* (*Athyrium*, Roth; *Aspidium filix femina*, Sw.), et la *Ptéride aigle impériale* (*Pteris aquilina*), appelée vulg. *Grande Fougère* et *Fougère commune*. La plus usitée de ces espèces est la *Fougère mâle* : l'écorce de son rhizome s'administre fréquemment en décoction comme ténifuge. Le *Cétérach officinal* (*Cet. officinarum*), vulg. nommé *Daurade*, était autrefois vanté contre les affections du poumon et de la vessie. Le *Polypode commun* ou *Pol. de Chêne* (*Pol. vulgare*) était autrefois employé comme espèce laxative et pectorale. La *Scolopendre officinale* (*Scolopendrium officinale*), appelée par nos paysans *Langue-de-cerf* et *Herbe à la rate*, était réputée vulnéraire, désobstruante, etc. L'*Osmonde royale* (*Osmunda regalis*), nommée communément *Fougère fleurie*, a été administrée dans les cas de maladies du foie, et même contre le rachitisme. Dans l'Inde, le *Nothochlæna piloselloides* est usité comme astringent. Les racines de quelques espèces servent parfois d'aliment dans certains pays : telles sont celles du *Cyathea medullaris*, du *Gleichenia Hermanni*, du *Pteris esculenta*, du *Diplazium*, et du *Nephrodium esculentum*. Les indigènes de la Tasmanie mangent la racine du *Pteris esculenta*, qu'ils appellent racine de *Tara*, après l'avoir fait simplement rôtir sous la cendre. Cette racine, suivant Backhouse, renferme une assez grande quantité de matière nutritive. Elle est fort recherchée par les Cochons. Suivant Agardh, l'*Aspidie odorante* (*Aspidium fragrans*) a été employée en guise de thé, et l'on s'est servi de la *Fougère mâle*, ainsi que de la *Fougère commune*, dans la fabrication de la bière. L'arome qui distingue l'Aspidie odorante se rencontre aussi dans quelques espèces. L'*Aneimia tomentosa* a l'odeur de la myrrhe ; le *Mohria thurifera*, celle du benjoin. Le *Polypodium phymatodes* et l'*Angiopteris evecta* servent, dans les îles de la mer du Sud, à parfumer l'huile de noix de coco. Enfin, nous terminerons en disant que les nègres du Brésil font des tubes de pipe avec la tige du *Mertensia dichotoma*, qu'ils appellent *Samanbaya*.

***POLYPORE.** s. m. T. Bot. V. CHAMPIGNON.

***POLYPRION.** s. m. (grec. πρίων, scie). T. Ichth. Voy. PERCOÏDES.

***POLYPTÈRE.** s. m. (gr. πτερὸν, aile). T. Ichth. Voy. CLUPES.

***POLYPTYQUE.** s. m. T. Archéol. V. DIPTYQUE. ‖ Au moyen âge, Livre terrier contenant le détail des possessions, rentes et redevances appartenant à un monastère. *Le p. d'Irminon. Le p. de l'abbaye de Saint-Remi.*

***POLYSARCIE.** s. f. (gr. σάρξ, chair). T. Médec. Excès d'embonpoint. Voy. ADIPEUX.

***POLYSÉPALE.** adj. 2 g. T. Bot. Voy. FLEUR.

***POLYSPERME.** adj. 2 g. (gr. σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. FRUIT.

***POLYSTIC.** s. m. (gr. στίχος, rangée). T. Bot. V. POLYPODIACÉES. = * POLYSTIQUE. s. m. T. Entom. V. CARABIQUES.

POLYSTYLE. adj. 2 g. (grec. στύλος, colonne). T. Archit. Où il y a beaucoup de colonnes. *Temple p.*

POLYSYLLABE. adj. et s. m. [On pron. fortement l'S, comme dans *Syllabe.*] T. *Gramm.* Se dit D'un mot qui a plusieurs syllabes. *Ce mot est p. Cette langue abonde en polysyllabes.* = * POLYSYLLABIQUE. adj. 2 g. Qui se compose de plusieurs syllabes. *Langue p. Écho polysyllabique.*

POLYSYNODIE. s. f. [On prononce fortement l'S, comme dans *Synode.*] (gr. σύνοδος, assemblée). Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. *Après la mort de Louis XIV, le régent voulut établir la p. en France.*

POLYTECHNIQUE. adj. (gr. τέχνη, art). Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts ou sciences.

Enc. — L'*École polytechnique* a été créée en l'an III (1794) par la Convention nationale, pour fournir aux divers services publics des jeunes gens instruits, et surtout pour former des ingénieurs civils et militaires: de là le nom d'*École des travaux publics* qu'elle reçut d'abord. Le titre de *polytechnique*, sous lequel cette école s'est rendue si célèbre, lui fut donné par une loi du 1er sept. 1795. La *constitution* de l'École p. a été modifiée à diverses reprises sous les différents gouvernements qui ont succédé à la révolution; néanmoins elle est toujours restée sans rivale en Europe. Actuellement son organisation est régie par les décrets du 1er et du 25 nov. 1852. Les services publics que l'École p. est destinée à alimenter sont : l'artillerie de terre et de mer; le génie militaire et le génie maritime; la marine impériale et le corps des ingénieurs-hydrographes; le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, et celui des mines; le corps de l'état-major; l'administration des poudres et salpêtres, des lignes télégraphiques et des tabacs. L'École p. est soumise au régime militaire, et placée dans les attributions du ministre de la guerre. Sa *direction* est confiée à un état-major pris dans les corps spéciaux de l'armée; mais le personnel enseignant se compose de professeurs et de répétiteurs choisis indistinctement dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire. Elle possède, en outre, un Conseil de perfectionnement et des examinateurs spéciaux d'admission et de sortie. Nul ne peut être admis à l'École que par la voie du concours. Pour concourir, il faut être Français ou étranger naturalisé, être bachelier ès sciences, enfin avoir plus de 16 ans et moins de 20 ans au 1er janvier de l'année des examens. Une exception est faite, sous ce dernier rapport, en faveur des candidats qui sont sous les drapeaux et qui ont deux ans de service effectif et réel. Ils sont admissibles jusqu'à l'âge de 25 ans; néanmoins, à leur sortie de l'École, ils ne peuvent être placés que dans les services militaires. L'époque du concours est fixée, chaque année, avant le 1er avril, par le ministre de la guerre, qui détermine, en même temps, les lieux où il aura lieu, les matières sur lesquelles porteront les épreuves, et le nombre des élèves à admettre. Les candidats reconnus admissibles doivent être rendus à l'École dans un délai déterminé; passé lequel ils sont réputés démissionnaires. Le prix de la pension est de 1000 fr., et celui du trousseau varie de 500 à 600 fr.; mais des bourses et des demi-bourses sont accordées à ceux qui ont fait constater l'insuffisance des ressources de leurs parents par une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet du département. La durée de l'enseignement est de 2 ans, et les élèves ne peuvent, pour aucun motif, être autorisés à demeurer à l'École plus de 3 ans. A chacune des deux années correspond une division *spéciale*, et l'on ne passe dans la *seconde* qu'après avoir subi un examen. Un autre examen a lieu à la fin des cours, et c'est d'après les résultats de ce dernier que les élèves sont classés sur la *liste de sortie*. Leur placement dans les divers services publics dépend du rang qu'ils occupent sur cette liste, car ils ont le droit de choisir parmi ces services, suivant leur ordre d'inscription, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles. Ceux qui n'ont pu être désignés pour l'un de ces services, faute de places vacantes, n'ont droit à aucune faveur particulière; mais ils peuvent entrer comme sous-lieutenants dans les corps de l'armée autres que le génie, l'artillerie et l'état-major.

* **POLYTHALAMES.** s. m. pl. (gr. ϑάλαμος, chambre). Nom donné par plusieurs auteurs aux Mollusques céphalopodes dont la coquille intérieure est partagée en plusieurs loges.

POLYTHÉISME. s. m. (grec. ϑεὸς, Dieu). Religion qui admet la pluralité des dieux. Voy. MYTHOLOGIE. = POLYTHÉISTE. adj. et s. 2 g. Qui adore plusieurs dieux. *Peuple p. C'est un p.* ‖ Qui a rapport au polythéisme. *Religion p. Doctrine polythéiste.*

* **POLYTRIC.** s. m. (gr. ϑρὶξ, poil). T. Bot. Voy. MOUSSES et POLYPODIACÉES.

* **POMACANTHE.** s. m. (grec. πῶμα, opercule; ἄκανθα, épine). T. Ichth. Voy. SQUAMMIPENNES.

* **POMACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, régulières et polypétales, à carpelles adhérents au calice par leur partie dorsale, à placentas suturaux, à graines définies, et à embryon amygdaloïde, dépourvu d'albumen. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, stipulées, simples ou composées. Fleurs solitaires ou en cymes terminales, blanches ou roses. Calice adhérent, 5-denté; le segment impair postérieur. Pétales 5, onguiculés, insérés à la gorge du calice, le pétale impair antérieur. Étamines indéfinies, insérées comme les pétales. Disque mince tapissant les parois du tube calicinal. Ovaires, 1 à 5, adhérents plus ou moins ensemble et aux parois du calice; ovules anatropes, ordinairement 2, collatéraux, ascendants, très-rarement solitaires, quelquefois nombreux; styles, 1 à 5; stigmates simples. Fruit charnu, formé par le tube calicinal devenu succulent et par les carpelles, couronné par le limbe calicinal ou par la cicatrice, offrant de 1 à 5 loges, quelquefois à 10 loges par développement de fausses cloisons; endocarpe tantôt cartilagineux, tantôt osseux. Graines ascendantes, solitaires; albumen nul; embryon dressé, à cotylédons ordinairement aplatis, avec une radicule infère, courte et conique. [Fig. 1. *Mespilus germanica*; 2. Fleur entière; 3. Fruit dont on a coupé circulairement une partie du calice charnu; 4. Péricarpe osseux, isolé; 5. Le même coupé verticalement; 6. Embryon.]

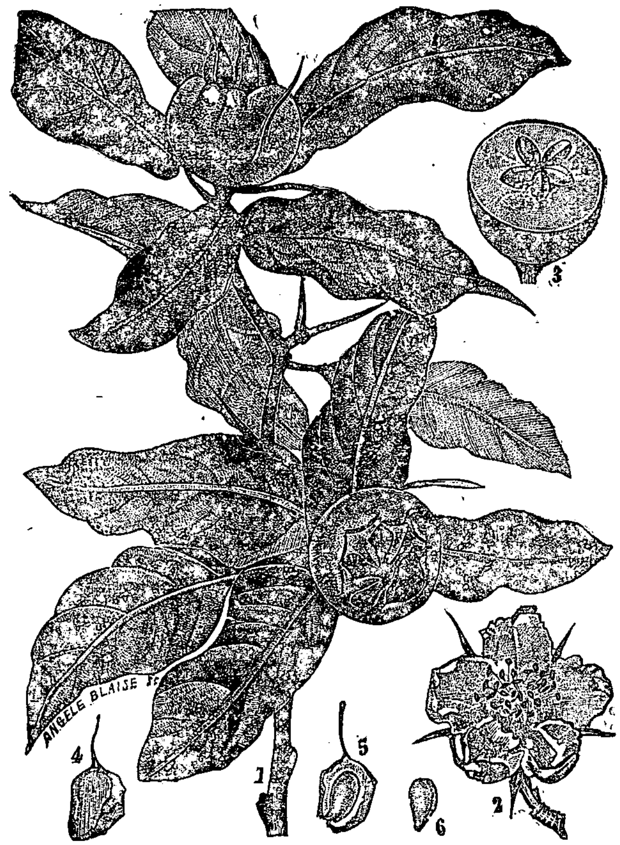

Cette famille comprend 18 genres et environ 200 espèces, qui sont surtout répandues en Europe, dans l'Asie septentrionale, dans les montagnes de l'Inde et dans l'Amérique du Nord. Elles sont rares au Mexique, inconnues en Afrique, excepté sur ses côtes septentrionales, et manquent entièrement dans l'hémisphère méridional, sauf une seule espèce qui se trouve aux îles Sandwich. — Les Pom. ne renferment aucune plante herbacée. Elles se composent uniquement d'arbres et d'arbustes remarquables, tant par leurs fruits, dont un certain nombre se servent sur nos tables, que par la beauté de leurs fleurs. Les deux genres les plus intéressants de la famille sont le *Poirier* (*Pyrus*) et le *Pommier* (*Malus*), auxquels nous avons consacré des articles particuliers. Après eux vient le *Cognassier* (*Cydonia*). Parmi les diverses espèces que renferme ce genre, la plus répandue est le *Cogn. commun* (*Cyd. vulgaris*). Son fruit, gros et charnu, bien connu sous le nom de *Coing*, est ordinairement ovoïde ou oblong, quelquefois subglobuleux. Son âpreté empêche qu'on ne le mange cru; mais il sert à préparer des gelées, des conserves, des confitures et une liqueur spiritueuse appelée *Eau de coing*. L'espèce de confitures nommée dans le Midi *Cotignac*, est faite avec ce fruit. En médecine, on emploie le sirop de Coing pour arrêter les diarrhées rebelles. En faisant macérer ses pepins dans l'eau, on obtient une solution mucilagineuse qui s'emploie comme collyre adoucissant dans les ophthalmies. Les parfumeurs se servent de ce même mucilage, sous le nom de *Bandoline*, pour lisser les cheveux. Le *Sorbier domestique* (*Sorbus domestica*), vulg. appelé *Cormier*, produit un fruit, appelé *Sorbe* ou *Corme*, qui a la forme d'une petite poire jaunâtre et teinte de rouge sur un côté. Ce fruit, d'abord très-acerbe, s'adoucit beaucoup en devenant blet, et alors on peut le manger. Il en est de même du fruit du *Sorb. des oiseleurs* (*S. aucuparia*). Ce fruit, qui est globuleux ou obovoïde, et d'un rouge écarlate, sert, dans le Nord, à préparer une espèce de cidre. L'*Alisier* ou *Alizier* (*Sorb. aria*), nommé aussi *Alouchier* dans quelques provinces, donne un petit fruit globuleux et rouge-orange, qu'on appelle *Alize* : il est mangeable, mais insipide. L'écorce de l'*Al. terminal* ou *Al. des bois* (*Sorb. torminalis*) est astringente, et a été employée dans la dyssenterie. Le fruit du *Néflier* (*Mespilus germanica*) est une pomme à cinq noyaux osseux, couronnée par le limbe calicinal, et de couleur brun rougeâtre. Ce fruit, que l'on nomme *Nèfle*, et *Mesle* dans quelques provinces, est très-âpre; mais si, après la cueillette, on le laisse mûrir sur la paille, il devient sucré en se ramollissant. Il est alors agréable à manger; néanmoins il est toujours un peu astringent. L'*Amélanchier* (*Petromeles*) produit de petits fruits noirâtres et de la grosseur d'un Pois, qui sont bons à manger. Les fruits du *Cotoneaster commun* (*Cotoneaster vulgaris*), ordinair. appelé *Néflier-cotonnier*, sont petits et fades. L'*Eriobotrya du Japon* (*Eriob. japonica*) réussit très-bien dans le midi de la France, où on l'appelle vulg. *Néflier du Japon* et *Bibacier* : on prépare avec son fruit une liqueur de table assez agréable. L'*Azerolier* (*Cratægus azarolus*) est commun dans l'Italie et dans la Provence : son fruit, appelé *Azerole*, est acidule et rafraîchissant. Les enfants mangent les petits fruits rouges de l'*Aubépine ordinaire* (*Cratægus oxyacantha*), fort commune dans nos haies, ainsi que ceux du *Buisson-ardent* (*Crat. pyracantha*). Le *Photinia dubia* s'emploie au Népaul pour teindre en écarlate. Le bois de plusieurs espèces de Pomacées est fort recherché à cause de sa dureté et de la finesse de son grain. On estime particulièrement celui du *Sorbier domestique* et celui de l'*Alisier*. Enfin, quelques espèces de cette famille sont cultivées comme plantes d'ornement; nous citerons seulement les *Cognassiers de la Chine* et *du Japon* (*Cyd. sinensis* et *japonica*).

POMACENTRE. s. m. (gr. πῶμα, opercule; κέντρον, épine). T. Ichth. V. SCIÉNOÏDES. = * POMATOME. s. m. (gr. τομὴ, section). Voy. PERCOÏDES.

POMMADE. s. f. T. Manége. Tour que l'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle d'un cheval.

POMMADE. s. f. T. Pharm. et Parfumerie.

Enc. — En Pharmacie, on donne le nom de *Pommade* à toute préparation onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Comme les onguents, les *pommades ne s'emploient* qu'à l'*extérieur*, mais elles diffèrent de ces derniers en ce qu'on ne les associe pas avec l'huile, la cire, etc.; elles ont en outre moins de consistance et sont ordinairement aromatisées et colorées. Quelques auteurs remplacent le nom de p. par celui de *Liparolé*, qui a l'avantage d'indiquer la nature de l'excipient de ces sortes de préparations. Parmi les pommades les plus usitées nous citerons les suivantes. — *P. ammoniacale* ou *P. Gondret*. On fait liquéfier dans un flacon 32 *grammes de suif et autant d'axonge*, puis on ajoute 64 gr. d'ammoniaque à 25°; elle agit comme rubéfiant. — *P. antipsorique*. On incorpore dans 125 gr. d'axonge, 60 gr. de soufre lavé, 4 gr. d'alun pulvérisé et 4 gr. de sel ammoniac. — *P. d'Autenrieth*, V. ANTIMOINE. — *P. camphrée*. On fait fondre au bain-marie 100 gr. d'axonge et 30 de camphre en poudre; cette pom. s'emploie contre les excoriations, les plaies, etc. — *P. de concombre*. On chauffe au bain-marie, pendant 8 heures, des concombres coupés par *morceaux avec du verjus, des pommes de reinette* et de la graisse; cette p. s'emploie comme adoucissante, dans les gerçures des lèvres, du sein, etc. — *P. au goudron*. On incorpore avec une certaine quantité d'axonge le douzième ou le huitième de son poids de goudron; cette préparation est fort employée dans les affections squameuses. — *P. d'Helmerich*. On mélange avec 120 gr. d'axonge, 32 gr. de soufre sublimé et 16 de carbonate de potasse. Usitée contre la gale. — *P. iodurée* ou *hydriodatée*. On prépare des pommades iodurées de divers degrés qu'on distingue par les nos 1, 2 et 3. Pour 64 grammes de graisse, le n° 1 renferme 5 gr. 20 d'iodure de potassium et 60 centigr. d'iode; le n° 2 contient 8 gr. d'iodure et 90 *centigr. d'iode*; le n° 3 renferme 64 gr. d'iodure et 1 gr. d'iode. Ces pommades sont usitées dans le traitement des maladies scrofuleuses. — *P. à la rose*, ou *P. rosat*, V. CÉRAT. — *P. soufrée simple*. On incorpore 16 gr. de soufre sublimé et lavé avec 96 gr. d'axonge ou de p. de concombre. Elle s'emploie contre la gale et les dartres légères. — *P. virginale*. On prend 18 parties de pommade rosat et l'on y incorpore, noix de galle, noix de cyprès, écorce de grenade, fleurs de sumac et mastic, 1 partie de chaque. Cette préparation est usitée comme astringent.

Les *Pommades pour la toilette*, dans la composition desquelles on faisait autrefois entrer des pommes, ce qui leur a valu leur nom, sont des mélanges de corps gras, tels que la graisse ou la moelle de certains animaux, avec des huiles volatiles destinées à les aromatiser. Ces mélanges se font, tantôt avec l'huile volatile elle-même, tantôt en faisant digérer les corps gras sur les fleurs aromatiques. C'est *ainsi qu'on* prépare les pommades à la Rose, à la Vanille, à l'Héliotrope, au Jasmin, etc. La *P. à la rose*, un des cosmétiques les plus inoffensifs et les moins chers, s'*obtient* en faisant fondre 5 grammes de moelle de bœuf ou d'axonge et en y ajoutant 15 gram. de feuilles de roses fraîches. On passe ensuite le tout dans un linge.

POMMADER. v. a. Enduire de pommade. *P. des cheveux, une perruque. Cette femme, avant de se coucher, se pommade les mains et le visage.* = SE POMMADER. v. pron. Pommader ses cheveux. *Il met une heure à se p.* = POMMADÉ, ÉE. part.

POMME. s. f. Le fruit du pommier. — Fig., *Donner la p. à une femme*, Juger qu'elle l'emporte en beauté sur les autres femmes. On dit de même, *Elle mérite la* *p., elle obtiendrait la p.* ‖ Fig., *P. de discorde*, V. Discorde. *La p. d'Adam*, V. Larynx. ‖ Se dit Des choux et des laitues quand leurs feuilles intérieures forment une tête compacte. *P. de chou, de laitue.* ‖ Se dit encore De divers ornements de bois, de métal, etc., faits en forme de pomme ou de boule. *Des pommes de lit. La p. d'un chenet. La p. d'une canne. P. de pin*, Ornement de sculpture imité du fruit du pin, qu'on emploie comme amortissement, ou quelquefois à la place des oves dans les moulures en quart de rond. ‖ * T. Jardin. *P. d'arrosoir*, V. Arrosoir. ‖ T. Mar. *La p. d'un mât*, Boule de bois, de forme aplatie, qui surmonte chaque mât d'un bâtiment. — V. Pommier.

Enc. — I. La *Pomme de terre*, ou *Morelle tubéreuse* (*Solanum tuberosum*) des botanistes, est de beaucoup l'espèce la plus importante de la famille des Solanées. C'est une plante herbacée à racine vivace, à tige anguleuse, rameuse, velue, haute de 5 à 6 decimètres ; à feuilles pinnatiséquées avec impaire, dont les segments sont ovales, inégaux et alternativement grands et petits ; et à fleurs blanches ou violacées, fixées sur des pédicelles articulés. Mais ce qui la caractérise principalement, ce sont les tubercules souterrains qu'elle produit, et qu'on appelle spécialement *Pommes de terre*. Ces tubercules consistent en des masses de forme généralement arrondie, ovoïde ou oblongue, plus ou moins bosselées, et présentant à leur surface un certain nombre d'enfoncements au fond desquels on trouve un *œil* ou bourgeon. Au lieu de faire partie de la racine, comme on l'a cru pendant longtemps, ces tubercules en sont tout à fait indépendants ; ils résultent uniquement du renflement qu'éprouve l'extrémité des bourgeons souterrains, dans lesquels le tissu cellulaire s'est développé au point de devenir extrêmement abondant et d'en former la masse tout entière : c'est la fécule qui remplit les loges de ce tissu qui rend ces tubercules propres à l'alimentation. « Au reste, dit Duchartre, dans le tubercule complétement développé, on peut encore, à l'aide du microscope, retrouver les diverses parties qui constituent une tige. Ainsi, sur leur coupe transversale, on observe : 1° un épiderme ; 2° une zone celluleuse analogue à l'écorce ; 3° quelques vaisseaux assez régulièrement disposés qui représentent la zone ligneuse ; 4° une masse cellulaire qui forme la plus grande partie du tubercule, et ne peut être comparée qu'à la moelle. »

II. La P. de terre est cultivée de temps immémorial, comme plante alimentaire, dans les parties un peu élevées des Andes de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, la Bolivie et le Chili. Son introduction en Europe paraît avoir eu lieu vers le milieu du XVIe siècle ; il est probable que les premiers tubercules furent apportés par les Espagnols, qui en dotèrent l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Bourgogne et la Franche-Comté. Un peu plus tard, en 1565, le capitaine anglais J. Hawkins essaya d'introduire la P. de terre en Irlande, et ne put y réussir. En 1592, Gaspard Bauhin ayant déterminé quelques agriculteurs du Lyonnais et de la Lorraine à en tenter la culture, ces essais eurent un plein succès ; mais ils furent bientôt abandonnés parce que le bruit se répandit que la P. de terre était un aliment dangereux. Le même motif produisit probablement le même effet dans les autres parties de l'Europe, où l'on avait tenté l'acclimatation de ce végétal. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, l'amiral Walter Raleigh apporta de nouveaux tubercules en Angleterre, et cette fois l'acquisition fut définitive. La nouvelle culture prit en très-peu de temps de très-grands développements dans toutes les parties de ce pays, mais son introduction et ses progrès furent d'une extrême lenteur sur le continent. Suivant Al. de Humboldt, la Pomme de terre ne fut cultivée en grand qu'à partir de 1717 en Saxe, de 1728 en Écosse, de 1738 en Prusse, etc. En ce qui concerne la France, elle était encore une rareté en 1763 ; ce fut seulement vingt ans plus tard que son usage commença de se répandre. Notre pays fut surtout redevable de ce bienfait à la persévérance de Parmentier : aussi plusieurs auteurs ont-ils proposé de remplacer le nom de P. de terre par celui de *Parmentière* ; mais l'ancien usage a prévalu. Cependant, en 1793, on ne comptait encore que 35,000 hectares plantés en Pommes de terre. En 1815, ce chiffre s'élevait déjà à 349,904, et aujourd'hui il dépasse un million. C'est assurément à l'extension qu'a prise la culture de ce tubercule que l'Europe doit la disparition de ces famines désastreuses qui décimaient les populations. Cependant il n'est pas bon que la P. de terre constitue la base principale de l'alimentation de l'homme et se substitue à la culture des céréales, comme on le voit dans quelques pays, tels que l'Irlande, l'Écosse, l'Alsace et diverses contrées de l'Allemagne. Car alors, si la récolte de ces tubercules vient à manquer, ainsi qu'on l'a vu plusieurs fois depuis une quinzaine d'années, les populations se trouvent plongées dans la détresse la plus affreuse. D'ailleurs il ne faut pas oublier que la P. de terre est beaucoup moins nourrissante que le Blé : 6 kil. de fécule de P. de terre équivalent seulement à 1 kil. de farine de Froment. En outre, dans la P. de terre, la fécule ne se trouve pas associée avec une quantité suffisante de principes azotés. Elle ne peut fournir une nourriture convenable que moyennant l'addition d'aliments très-azotés, du lait caillé et du fromage, comme on le fait en Alsace, ou de la viande, comme en Angleterre. Nous ne parlerons pas des usages de ce précieux tubercule ; car ils sont connus de tout le monde : d'ailleurs il en a été question aux mots Fécule et Amidon.

III. Depuis que la culture de la P. de terre a pris de l'extension en Europe, cette plante a donné naissance à un très-grand nombre de variétés (on en compte aujourd'hui plus de 200) qu'il est extrêmement difficile de classer, car souvent elles ne se distinguent que par des caractères à peine sensibles. J. Girardin et Du Breuil les distribuent en trois classes, d'après la forme des tubercules, puis ils subdivisent chacune de ces classes en cinq groupes, d'après leur couleur, blanc, jaune, rose, rouge ou violet. 1° *Patraques* ou *Rondes* : tubercules arrondis et offrant des yeux nombreux et apparents. Nous mentionnerons seulement dans cette première classe la *Grosse blanche commune* ou *Patraque blanche*, qui est très-cultivée aux environs de Paris ; la *Patraque jaune*, qui est très-farineuse, et la *Rohan* ou *Patraque rose de Rohan*, qui, dans certains terrains, donne des tubercules énormes, mais bons seulement pour les animaux. 2° *Parmentières* ou *Cylindriques aplaties* : tubercules allongés, aplatis, avec des yeux peu nombreux et peu apparents. Une des variétés les plus répandues de cette section est la *Parmentière rose* ou *Cornichon français*. 3° *Vitelottes* ou *Cylindriques* : tubercules allongés, cylindriques, avec des yeux très-nombreux et très-apparents, enchâssés dans une cavité profonde. Nous citerons comme type de cette division, la *Vitelotte rouge*, dite aussi *Rouge longue* ou *Cornichon rouge*, qui est très-estimée, et la plus commune à la halle de Paris. La *Hollande jaune*, ou *Cornichon jaune*, est très-farineuse et l'une des variétés les plus delicates. — La P. de terre s'accommode de presque tous les terrains ; néanmoins les terres argileuses compactes lui sont peu favorables. Sous le rapport du climat, elle peut être cultivée partout où viennent les céréales ; elle dépasse même cette limite, si l'on choisit les variétés *hâtives*, c.-à d. celles auxquelles il suffit d'un été fort court pour être amenées à maturité. C'est ainsi qu'on est parvenu à acclimater cette plante en Islande, et, dans les parties montagneuses de l'Europe, à des altitudes considérables où les céréales ne peuvent plus réussir. En général, cependant, les récoltes sont d'autant plus abondantes que le climat est plus tempéré. Dans les circonstances les plus convenables, un hectare de terrain produit, en moyenne, 270 hectol. de tubercules, ou en poids 21,600 kil., l'hectol. pesant environ 80 kil. La P. de terre se multiplie par graines ou par tubercules. C'est le premier procédé qui donne les variétés nouvelles, mais on n'y a jamais recours dans la culture en grand, parce qu'il faut attendre les produits pendant deux ans. Le second procédé se pratique, soit en plantant les tubercules tout entiers, soit en les coupant par morceaux, dont chacun doit porter un œil au moins. Mais il résulte d'expériences comparatives faites à ce sujet, que le rendement est beaucoup plus considérable lorsqu'on emploie les tubercules entiers.

IV. La P. de terre est sujette à différentes maladies, les unes qui attaquent les parties aériennes, les autres qui attaquent les tubercules. Les premières sont la *Rouille* et la *Frisolée*, qui envahissent les feuilles et les rendent impropres à remplir leurs fonctions, de telle sorte qu'elles empêchent les tubercules de grossir et diminuent énormément la recolte. Elles sont produites l'une et l'autre par des plantes parasites, de la famille des Mucédinées, qui se développent sous l'influence des brouillards de l'été. On ne leur connaît pas de préservatif efficace. Mais les maladies qui envahissent les tubercules eux-mêmes sont encore plus graves. Les deux principales sont appelées *Gangrène sèche* et *Gangrène humide*. La première a surtout sévi dans diverses contrées de l'Allemagne, à partir de 1830. Elle consiste dans la transformation progressive du tubercule en une masse tachée de brun, à l'extérieur et à l'intérieur, et dont la dureté égale celle de la pierre. Les ravages de cette maladie sont quelquefois tels, que la récolte est réduite des deux tiers. Suivant Martius, cette altération est due au développement d'un Champignon microscopique, qu'il nomme *Fusisporium Solani*. On a indiqué, comme preservatif, le chaulage des tubercules destinés à la reproduction. Quant aux pieds affectés, il n'existe aucun moyen de les guérir : on doit seulement les détruire entièrement, afin qu'ils ne puissent communiquer la contagion aux plantes saines qui les avoisinent. La *Gangrène humide*, que l'on appelle communément et comme par excellence, la *maladie des Pommes de terre*, a produit des effets plus déplorables encore. Déjà connue depuis longtemps aux États-Unis, c'est vers 1842 qu'elle commença à se manifester en Belgique et en Hollande, et moins de trois ans lui suffirent pour envahir toute l'Europe. C'est généralement aux mois de juillet et d'août qu'elle attaque les Pommes de terre, et l'on s'en aperçoit immédiatement à l'aspect des feuilles, qui pâlissent, jaunissent et se couvrent de taches. Ces taches se portent peu à peu sur la tige, et bientôt toutes les parties aériennes se dessèchent et prennent une teinte noirâtre. L'altération envahit les tubercules dans le voisinage du point d'insertion, puis elle s'étend progressivement à la périphérie, d'où elle gagne le centre. Ce qu'il y a de véritablement singulier, c'est que les tubercules, même les plus affectés, conservent leur fécule intacte et, à peu de chose près, en quantité aussi grande qu'à l'état sain. Aussi peut-on encore en tirer parti au moyen de certaines précautions, soit pour la nourriture de l'homme et des animaux, soit pour les usages industriels. On a émis deux opinions sur la cause de cette maladie. Les uns l'attribuent à un Champignon microscopique, appelé *Botrytis infestans*, tandis que les autres n'y voient qu'une simple altération des matières albuminoïdes contenues dans le tissu des tubercules, altération qui serait le résultat d'influences météorologiques anormales : cette dernière opinion est celle qui est le plus généralement admise. Quant aux moyens de prévenir la maladie, on en a préconisé un grand nombre ; mais la plupart se sont montrés peu ou point efficaces. En Angleterre, en Irlande et en Écosse, on chaule les tubercules destinés à servir de semence avant de les mettre en terre. Pour cela, on les plonge pendant une demi-heure dans un mélange de 125 litres d'eau, 25 kil. de chaux, 3 kil de sel et 125 grammes de sulfate de cuivre : cette dose suffit pour 2 à 2 hectol. et 1/2 de tubercules. Un autre procédé de chaulage fort préconisé par Masson et Brunet, est le suivant : on fait macérer les tubercules, pendant deux heures, dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique (500 gr. d'acide pour 100 kil. d'eau), après quoi on les roule dans de la chaux vive pulvérisée, et enfin, quand on les plante, on ajoute à chaque tubercule une légère pincée du même caustique. On peut également éviter les ravages du mal en ne semant que les variétés hâtives, parce qu'elles ont presque atteint toute leur maturité aux époques où l'affection sévit. Il faut, en outre, choisir les tubercules les plus gros parmi ceux qui sont sains, et les planter entiers. Enfin, on doit cultiver de préférence les terrains sablonneux, profonds, parfaitement meubles et perméables, frais sans être humides, parce que c'est dans les sols de cette nature que la gangrène humide sévit avec le moins d'intensité. — V. pour plus de détails, le *Cours d'Agriculture* de J. Girardin et A. Du Breuil.

POMMEAU. s. m. Espèce de petite boule qui est au bout de la poignée d'une épée. ‖ Éminence de forme arrondie qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle.

POMMELER (se). v. pron. (R. *pomme*). Ne se dit guère qu'en parl. De la formation dans le ciel de petits nuages arrondis, blancs et grisâtres, et Des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux. *Le ciel s'est pommelé en un moment. Ce cheval commence à se p.* — Pommelé, ée. part. *Temps, ciel pommelé. Un cheval gris pommelé.* = Conj. Voy. Geler.

* **POMMELIÈRE.** s. f. T. Art vétér. Affection considérée comme le premier degré de la phthisie pulmonaire ou comme la phthisie elle-même dans l'espèce bovine.

POMMELLE. s. f. Plaque de plomb de forme à peu près hémisphérique et percée de petits trous, qu'on met à l'ouverture d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer.

POMMER. v. n. Se former en pomme ; se dit Des choux et de certaines laitues. = Pommé, ée. p. ‖ Fig. et famil., *Un fou pommé*, Un fou achevé. *Une sottise pommée*, Une sottise complète.

POMMERAIE. s. f. Lieu planté de pommiers.

POMMETTE. s. f. Ornement de bois ou de métal fait en forme de petite pomme ou de boule. *P. de bois, de cuivre. Chenets à pommettes.* ‖ T. Anatom. Partie saillante que forme le visage au-dessous de l'angle externe de l'œil. *La p. est formée par l'os malaire.*

POMMIER. s. m. (lat. *pomum*, arbre à fruit). ‖ T. Bot. V. plus bas. ‖ Ustensile de terre ou de métal dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

Enc. — Le genre *Pommier* (*Malus*) se compose d'arbres et d'arbustes qui appartiennent tous à l'hémisphère boréal, surtout à l'ancien continent. Ce genre se distingue surtout du genre *Poirier* (*Pyrus*) par son fruit, appelé *Pomme*, lequel est oblong ou arrondi, ou déprimé, toujours *ombiliqué à la base*, et ne s'amincissant pas vers le pédoncule. Comme celui de la Poire, l'endocarpe de la Pomme est coriace-cartilagineux ; mais sa chair, acidule ou acerbe, n'est jamais pierreuse. Les botanistes admettent généralement 12 espèces dans ce genre ; néanmoins ils rapportent toutes les variétés que nous cultivons à 3 espèces seulement, qui sont : le *P. commun*, ou *P. doux* (*M. communis* ou *mitis*), le *P. acerbe* (*M. acerba*), et le *P. paradis* (*M. paradisiaca*). Le premier est la souche de cette multitude de variétés dont les fruits, à la saveur généralement aigrelette, quelquefois douce, sont compris sous la dénomination générale de *Pommes douces* ou *Pommes à couteau*. Telles sont les *Reinettes*, les *Apis*, les *Fenouillets* ou *Pommes-anis*, les *Calvilles*, les *Pigeonnets* ou *Cœurs-de-pigeon*, les *Passe-pommes*, les *Rambours*, les *Pommes de glace*, etc. La dernière variété que nous venons de nommer est remarquable par la modification particulière qu'éprouve la chair de son fruit, qui devient translucide comme de la gelée. C'est du *P. acerbe* que proviennent les variétés qui donnent les *Pommes à cidre*, particulièrement employées à la fabrication de cette boisson (v. Cidre). Le *P. paradis*, appelé aussi *P. de St-Jean*, à cause de la précocité de ses fruits qui mûrissent en juillet, est de petite taille et fournit des sujets pour la greffe des *Pommiers nains*. Quelques espèces sont encore cultivées comme plantes d'ornement : nous nommerons le *P. de Chine* (*M. spectabilis*), et le *P. odorant* ou *P. à bouquets* (*M. coronaria*), originaire de l'Amérique septentrionale. — Les Pommes sont les fruits qui se conservent le plus longtemps l'hiver. Quoique moins estimées que les Poires, il s'en fait une consommation considérable. Elles sont rafraîchissantes et antiputrides ; laxatives quand elles sont douces, et astringentes quand elles sont acerbes. Celles qui ne peuvent être mangées crues fournissent la matière d'excellentes compotes, de marmelades, de gelées, de confitures. Le *Sucre de pommes* n'est autre chose qu'une gelée de Pommes fort sucrée que l'on a fortement concentrée par la cuisson et l'évaporation. L'écorce du P. est astringente et réputée tonique ; elle fournit une teinture jaune. Son bois, au grain fin et serré, est inférieur à celui du Poirier ; néanmoins il est recherché des ébénistes et des tourneurs. — Bien que le nom de *Pomme* n'appartienne proprement qu'au fruit du *Pommier*, on le donne vulgairement à diverses sortes de fruits produits par des végétaux de familles fort différentes. Ainsi, on appelle : *P. d'Acajou*, le fruit de l'Anacardier occidental, Anacardiacées ; *P. d'amour*, la Tomate et le fruit de la Morelle faux piment, Solanées ; *P. cannelle*, l'Anone écailleuse, Anonacées ; *P. de chêne*, la Noix de galle, V. Galle ; *P. de Cythère*, le fruit du Spondias cytherea, Anacardiacées ; *P. du Diable*, celui de la Mandragore officinale, Solanées ; *P. d'Églantier*, la Galle de l'Églantier ; *P. épineuse*, la Stramoine commune, Solanées ; *P. de la Jamaïque* ou *P. de Monbin*, le fruit du Spondias Monbin, Anacardiacées ; *P. d'or*, l'Orange, Aurantiacées, et quelquefois la Tomate, Solanées ; *P. de Pin*, le fruit du Pin et d'autres Conifères ; *P. rose*, le fruit de l'Eugenia malaccensis, Myrtacées ; *P. de Sodome*, V. Galle ; *P. de terre*, la Morelle tubéreuse, Solanées.

* **POMOERIUM.** s. m. T. Antiq. rom.

Enc. — Ce mot qui, selon les uns, vient de *pomarium*, verger, et selon les autres, de *post*, apres, et *mœri* ou *muri*, les murs, désignait, chez les Etrusques et chez les Romains, un espace consacré qui formait comme une enceinte autour des murailles de la ville. Les limites du p. étaient marquées par des piliers de pierre élevés de distance en distance, et il était interdit d'ériger aucune construction dans cet espace. A Rome, c'est dans le p. que les augures venaient, avant les comices, prendre les *auspices urbains.* Lorsque les Romains fondaient une ville, ils commençaient toujours par tracer le p. On attelait à une charrue un taureau et une génisse, et l'on traçait un sillon autour de l'espace que devait occuper *la nouvelle cité*, en ayant soin de rejeter la terre en dedans. Le petit retranchement ainsi formé devenait le mur symbolique de la ville, le long duquel s'étendait le p., qu'on appelait aussi *ager effatus* ou *fines effati*. Quand la population de la cité venait à s'accroître de manière qu'il fût nécessaire d'agrandir l'enceinte, on reculait le p. Mais, à Rome, suivant un ancien usage, le soin de reculer le p. ne pouvait être confié qu'à un citoyen qui, par ses victoires, avait reculé les limites de l'empire.

***POMOLOGIE.** s. f. (lat. *pomum*, fruit; gr. λόγος, discours). La science des arbres fruitiers. *La p. française.*

***POMONE.** s. f. (lat. *Pomona*). T. Mythol. Chez les Romains, la déesse des fleurs et des jardins. *On représente Pomone avec une couronne de feuilles de vigne et de grappes de raisins, et avec une corne d'abondance.* || T. Astron. Voy. PLANÈTE.

POMPE. s. f. (lat. *pompa*, procession). Appareil magnifique, somptueux. *P. royale, superbe, magnifique, extraordinaire. La p. d'un triomphe, d'un tournoi, d'une cour. Il aime l'éclat et la p. Il fait la p. Il fait tout avec p. Marcher en grande p. Les pompes triomphales.* || *P. funèbre.* L'appareil d'un convoi funèbre, et tout ce qui concerne la cérémonie d'un service solennel. *L'entreprise des pompes funèbres.* || T. Dévot. *Renoncer au monde et à ses pompes*, Renoncer au monde et à ses vanités, à ses plaisirs faux ou frivoles. On dit de même, *Renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.* || Figur., Manière de s'exprimer en termes recherchés, magnifiques, et qui sonnent bien à l'oreille. *La p. du style, des expressions. Cette p. affectée est intolérable.*

Enc.—Le service dit des *Pompes funèbres* est chargé des cérémonies usitées pour les convois funèbres, suivant les différents cultes. Son organisation actuelle a été réglée par deux décrets, l'un du 23 prair. an XII (12 juin 1804), et l'autre du 18 mai 1806. Les frais auxquels les convois funèbres donnent lieu se composent des rétributions dues aux ministres du culte et aux diverses personnes qui les assistent, et des fournitures relatives à la pompe matérielle des cérémonies dans l'église, ainsi qu'au transport et à l'*inhumation du corps des décédés.—Dans les départements*, ce sont les fabriques qui font les fournitures nécessaires pour la cérémonie religieuse et la p. des convois dans l'intérieur des édifices consacrés au culte. Elles ont aussi la faculté de concéder, par voie d'adjudication, ce privilége à un entrepreneur. Dans tous les cas, le transport des corps est assujetti à une taxe fixe, et il est dressé *un tarif gradué pour* les fournitures qui ont pour objet les cérémonies et la p. des obsèques. Cette taxe et ce tarif doivent être consentis par les conseils municipaux et approuvés par l'autorité supérieure. Pour les indigents, les curés et desservants sont tenus d'officier gratuitement; le transport du corps au cimetière doit aussi avoir lieu sans frais et décemment; et même, lorsque l'église est tendue pour un convoi funèbre, elle ne doit être détendue qu'après l'enlèvement du corps de l'indigent. L'indigence est constatée par un certificat du maire. – A Paris, le service des pompes funèbres est spécialement régi par le décret du 18 août 1811 et l'ord. royale du 25 juin 1832. Il est concédé à une entreprise unique. Dans tout service funèbre, on distingue le *service ordinaire* et le *service extraordinaire*. Le service *ordinaire* consiste simplement dans la fourniture de la bière, dans le transport du corps à l'église et de là au cimetière, et dans l'inhumation. Voici son tarif : *Bière*, pour un enfant de deux ans et au-dessous, 2 fr.; pour un enfant de deux à sept ans, 3 fr.; pour une personne de sept ans et au-dessus, 7 fr. 50 ou 9 fr., selon que la bière est à six ou à huit pans. *Transport et inhumation :* 10 fr. ou 20 fr., selon que la personne décédée avait moins ou plus de sept ans. Ainsi, le service ordinaire varie de 12 à 29 fr. Ce tarif est applicable à tous les convois. Le service *extraordinaire* comprend le soin de procurer les corbillards, voitures, etc., que les familles veulent employer pour la p. des obsèques, et la fourniture aux églises de tous les objets qui leur sont nécessaires (à l'exception seulement des tentures du *fond de l'autel, des tapis du sanctuaire, et des couvertures des* pupitres, lutrins et siéges des célébrants qui sont réservés aux fabriques). Le tarif établi pour le service extraordinaire reconnaît 9 classes. Le tableau ci-après indique, pour chacune d'elles, le total des frais de chaque nature, mais sans entrer dans le détail de leurs éléments.

NUMÉRO des classes.	CÉRÉMONIE religieuse.	SERVICE POUR L'ENTREPRISE.			TOTAL.
		Domicile	Église.	Cortége	
1re	600 fr. 50 c.	371	2327	670	3968 f. 50 c.
2e	480 »	275	1341	432	2528 »
3e	278 »	161	715	296	1450 »
4e	207 50	97	283	156	743 50
5e	130 »	77	149	72	428 »
6e	50 »	64	9	35	155 »
7e	20 »		59		79 »
8e	15 »		32		47 »
9e	10 »		5		15 »

Le tarif des services anniversaires pour les six premières classes (il n'y en a pas pour les trois dernières) est ainsi fixé : 1re cl., 545 francs 50 c.; 2e cl., 456 fr. 50 c.; 3e cl., 299 fr.; 4e cl., 218 fr.; 5e cl., 155 fr.; 6e cl., 64 fr.

Outre les objets qui figurent sur les tableaux relatifs à chacune des 9 classes, les familles peuvent en demander d'autres énumérés dans des listes supplémentaires, et dont le prix, ordinairement très-élevé, s'ajoute aux frais principaux. Les cérémonies religieuses pour les indigents sont entièrement gratuites, et les mêmes que celles de la 9e classe. De plus, l'entrepreneur des pompes funèbres est tenu de fournir gratuitement une bière et un linceul pour les décédés de cette catégorie.

POMPE. s. f. (gr. πομπεύω, conduire). T. Physiq.

Enc.—Les *Pompes* sont des machines hydrauliques destinées à élever l'eau, d'un lieu donné pour la déverser dans un autre lieu, et qui agissent par aspiration ou par pression. On en attribue généralement l'invention à Ctesibius d'Alexandrie; mais vraisemblablement cet ingénieur ne fit que perfectionner une chose déjà connue depuis longtemps.

I. *Des parties qui constituent une p. proprement dite.*—Ces parties sont au nombre de cinq, savoir : 1° Un tuyau ordinairement cylindrique AB (Fig. 1), de dimensions variables, et qui peut être de bois, de fonte, de fer, etc., qu'on appelle *Corps de pompe.* 2° Un *Piston* P, qui marche dans le corps de p. et qui s'adapte exactement contre ses parois, de manière que l'eau ne puisse passer entre son *contour et les parois du corps* de p. Ce piston se meut de bas en haut et de haut en bas à l'aide d'une tige que l'on met habituellement en mouvement au moyen d'un levier coudé appelé *Brimbale.* 3° Un *Tuyau d'aspiration* AC, qui plonge dans *le réservoir contenant* l'eau à déplacer, et dont l'orifice inférieur est ordinairement muni d'une plaque CE percée de petits trous pour laisser entrer l'eau et en même temps arrêter au passage les corps étrangers que celle-ci peut contenir. 4° Un *Tuyau d'ascension* BD, qui amène au récipient où elle doit être élevée l'eau fournie par le tuyau d'aspiration. 5° Deux *Soupapes* au moins, qui s'ouvrent et qui s'abaissent alternativement pour laisser passer l'eau ascendante et l'empêcher de redescendre. L'inférieure, *m*, est appelée soup. *dormante*, parce qu'elle ne change pas de place le long du tuyau, tandis que l'autre, *n*, qui est le plus souvent adaptée à un orifice pratiqué dans l'axe du piston, suit ce dernier dans ses mouvements.

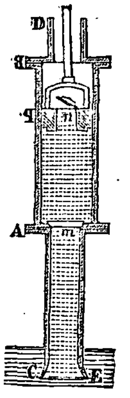

Parmi les organes des pompes, le piston et les soupapes sont ceux dont on a le plus varié la forme et la disposition. Pour le piston, nous nous contenterons de mentionner la disposition imaginée par Letestu. Dans les pompes qui portent son nom, ce mécanicien, au lieu de terminer les faces du piston comme à l'ordinaire par des surfaces planes, forme ce piston avec un cône de cuivre percé d'un très-grand nombre de trous et recouvert d'un second cône de cuir formant clapet. Cette amélioration a obtenu un succès mérité, car elle présente, dans certains cas et surtout quand l'eau renferme du sable et de menus graviers, des *avantages incontestables*. Quant aux soupapes, les espèces les plus usitées dans la construction des pompes sont au nombre de trois. La *soup. à clapet* (Fig. 1, *m* et *n*) consiste en une plaque métallique qui est mobile autour d'une charnière, et qui s'applique exactement sur les bords de l'ouverture qu'elle est destinée à fermer. On la double *ordinairement de cuir, afin que son* adaptation soit plus exacte. D'autres fois on remplace le *clapet* par un simple morceau de cuir cloué par un de ses bords sur un des côtés de l'ouverture. Dans ce cas, la flexibilité du cuir tient lieu de charnière, et pour que cette flexibilité ne puisse empêcher l'appareil d'intercepter parfaitement le passage, on fixe sur sa partie supérieure une rondelle *métallique*, qui lui donne une rigidité suffisante, sans s'opposer au mouvement qu'il doit exécuter. La *soup. conique* ou *soup. à coquille* (Fig. 3) se compose d'un tronc de cône métallique, qui ferme exactement une ouverture également conique, et qui est dirigée dans son jeu au moyen d'une tige fixée au milieu et traversant une bride disposée au-dessous de l'ouverture. Enfin, la *soup. à boulet* consiste en une sphère métallique qui ferme une ouverture circulaire en s'appuyant sur ses bords. Cette sphère n'a pas besoin d'être guidée dans son mouvement, parce que, en vertu de la régularité de sa forme, elle ferme toujours exactement l'ouverture : on est seulement obligé de placer une espèce de muselière au-dessus de celle-ci, pour empêcher que le boulet ne s'éloigne trop de l'orifice qu'il doit fermer.

II. *Des divers systèmes de pompes.* — On divise communément ces machines en trois classes, d'après la manière dont le piston agit pour faire monter l'eau.

A. *Pompes aspirantes.* – Ainsi que l'indique leur nom, les pompes de ce genre (Fig. 1) élèvent l'eau par simple aspiration. Il est facile de comprendre le jeu de ces machines. L'appareil étant pris à l'état de repos, on abaisse le piston *jusqu'au bas du corps* de pompe. L'air placé au-dessous se trouve d'abord condensé, et l'élasticité qu'il acquiert ainsi lui fait soulever, avec la soupape du piston, la pression atmosphérique normale qui pèse sur cette soupape. De cette manière, le piston fait sortir tout l'air contenu au-dessous de lui. Si on lui imprime alors un mouvement de bas *en haut, il produit le vide dans la partie inférieure du corps de* p. Alors l'air renfermé dans le tuyau d'aspiration soulève, en vertu de son élasticité, la soupape dormante, et se répand dans la partie vide du corps de pompe, de telle sorte que sa tension soit la même dans les deux capacités. Aussitôt que cet effet est produit, la soupape dormante se referme par son propre poids. Mais l'air dilaté contenu dans le tuyau d'aspiration ne peut plus faire équilibre à la pression atmosphérique qui pèse sur la surface de l'eau à élever : en conséquence, celle-ci monte dans le tuyau d'aspiration, jusqu'à ce qu'elle arrive à une hauteur telle que le poids de la colonne soulevée, plus la tension réduite de l'air des tuyaux, soit égale à la pression extérieure. On comprend, du reste, que le mouvement ascendant du piston, l'invasion de l'air dans le corps de pompe, et l'ascension de l'eau, ont lieu simultanément, et ce n'est que lorsque cette dernière s'arrête que la soupape dormante se ferme. Un second coup de piston produit un effet semblable au précédent, en raréfiant l'air qui reste dans le tuyau d'aspiration. La colonne déjà soulevée monte donc encore plus haut, et, après un nombre de coups suffisant, l'eau atteint le bas du corps de pompe, et finit par y pénétrer en ouvrant la soupape dormante. Quand elle est arrivée là, le piston, en descendant, *la comprime énergiquement* et la force à fermer l'ouverture par laquelle elle s'est introduite, puis à passer au-dessus de lui en soulevant la soupape dont il est muni. Enfin, lorsqu'il remonte, il emporte avec lui tout le liquide qui a pénétré sur sa face supérieure. Le même fait se produisant à chaque coup, l'eau supérieure au piston augmente constamment de volume et finit par atteindre le déversoir par lequel elle s'écoule en partie, et dès ce moment chaque coup en fait sortir une égale quantité. Si, dans ce moment, le piston cesse de marcher, l'eau reste au-dessus de lui jusqu'au niveau du déversoir, de sorte qu'elle coulera au premier coup de piston. Cette remarque n'est pas sans importance, car d'après ce qui précède, il semblerait qu'il faut toujours un certain *nombre de coups de piston pour* amener l'eau : or, on sait qu'il n'en est pas ainsi. Ce n'est que lorsqu'on fait fonctionner l'appareil pour la première fois, qu'il faut donner un certain nombre de coups de piston pour amener l'eau. Lorsque cette dernière est parvenue au niveau du déversoir, on dit que la p. est *amorcée*. Pour qu'une p. soit bonne, il faut que l'eau *puisse atteindre* à *la première soupape m : ainsi*, la *position de cette* soupape dépend du degré de raréfaction que l'on peut donner à l'air qui est au-dessus d'elle, et ce degré de raréfaction dépend lui-même de l'étendue de la course du piston et de la distance des deux soupapes *m* et *n*, c.-à-d. de la distance à laquelle la soupape *n* peut s'approcher de la soupape *m* par la descente du piston. Quand cette distance est nulle, le vide est possible; et, dans ce cas, à la rigueur la soupape *m* pourrait être à 10 mèt. 30 de hauteur au-dessus du niveau de l'eau qu'il s'agit d'élever, car on sait que la pression atmosphérique équivaut au poids d'une colonne d'eau de 10 m. 30. Si cette distance des deux soupapes était seulement d'un décimètre, et que le piston n'eût qu'un décimètre de course, l'air ne pourrait être amené par le jeu de la p. qu'à une demi-pression atmosphérique, comme on le trouverait aisément par le calcul. Dans ce cas, la soupape *m* ne pourrait être tout au plus qu'à 5 mètr. 15 de hauteur. Il est facile de calculer la relation générale qui existe entre ces divers éléments. On trouve ainsi que, pour qu'une p. aspirante produise tout son effet, il faut que le carré de la moitié de la distance entre le plus haut point de la course du piston et le niveau de l'eau soit moindre que le jeu du piston multiplié par la hauteur à laquelle l'eau s'élèverait dans le vide.

Dans certains cas, au lieu de faire écouler l'eau par un déversoir fixé à une petite distance de la soupape dormante, on la fait monter dans un tuyau d'ascension qui s'élève à une grande hauteur. Mais alors, *quand le piston fonctionne de bas en haut, il agit* à la fois en aspirant l'eau du réservoir, pour la faire pénétrer dans le corps de p., et en refoulant celle qui se trouve au-dessus de lui pour l'obliger à monter dans le tuyau d'ascension. Les *pompes* qui offrent cette disposition, sont appelées *pompes aspirantes élévatoires*, parce que le piston y élève l'eau sur sa face supérieure. *Cependant elles constituent en réalité* de véritables pompes aspirantes et foulantes, dans lesquelles le piston refoule l'eau en montant au lieu de la refouler en descendant. Une fois donc que le liquide est arrivé au-dessus de la tête du piston, l'ascension n'a plus d'autre limite que celle que détermine l'intensité de la force motrice. Ainsi, par ex., il existe, aux mines de plomb de Huelgoat, en Bretagne, des pompes aspirantes élévatoires qui élèvent l'eau, d'un seul jet, à une hauteur verticale de 230 mèt. Il y en a même à Ilsang, en Bavière, qui la font monter directement à 356 mèt.

B. *Pompes foulantes.* – Ces appareils n'ont pas de tuyau d'aspiration, et leur piston est ordinairement plein, c.-à-d. non muni d'une soupape. Rien de plus simple que leur mécanisme. Soit (Fig. 2) *y* le niveau du réservoir d'alimentation, dans lequel plonge la partie inférieure du corps de p. Quand le piston est en haut de sa course, l'eau du réservoir vient gagner son niveau *xy*, en soulevant la soupape *m*, par le seul effet de la pression du fluide. Lorsque le piston descend, la compression qu'il exerce sur le liquide intérieur pousse la soupape dormante contre l'orifice, qui se ferme et s'oppose à la sortie de l'eau. La soupape *n*, au contraire, s'ouvre, parce qu'elle est pressée de *dedans en dehors*, et l'eau, passant dans le tuyau d'ascension, s'y élève à une hauteur qui dépend du diamètre de ce tuyau, comparé à celui du corps de p. Enfin, lorsque le piston remonte, la soupape *n* est fermée par la pression de la colonne liquide qui se trouve au-dessus, et la soupape *m* se lève de nouveau, de manière que l'eau reprend son niveau dans le corps de p. Un second coup de piston fait entrer dans le tuyau d'ascension une seconde colonne liquide, et, les mêmes effets se reproduisant constamment l'eau ne tarde pas à atteindre le déversoir. Dès ce moment, chaque coup de piston produit un écoulement ou un jet. D'après cela, on voit que la pression atmosphérique ne joue aucun rôle dans la p. foulante; l'appareil fonctionnerait de la même manière dans le vide. Ce genre de p. doit à cette circonstance de pouvoir être employé dans une foule de cas où les autres systèmes sont inapplicables, comme, par ex., quand il s'agit de faire monter des liquides dont la température est élevée, parce que les vapeurs qui s'en exhalent ne nuisent nullement à leur marche. Quant à leur limite d'ascension, elles n'en ont d'autre que celle qui résulte de l'intensité de la force motrice qu'on y applique.

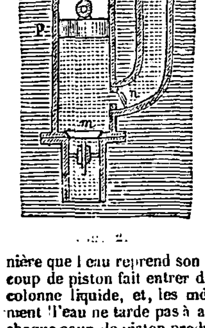

Fig. 2.

C. *Pompes aspirantes et foulantes.* — Comme le montre la

Figure 3, les pompes ainsi nommées sont une simple combinaison des précédentes. En effet quand le piston P se lève, l'air renfermé dans le tuyau d'aspiration se raréfie, et la soupape dormante *m* s'ouvre : l'eau monte donc. Ensuite, cette soupape s'abaisse en même temps que le piston, et l'air est chassé par la soupape *n* du tuyau d'ascension. Après quelques coups de piston, l'eau pénètre à son tour dans le corps de p. entre la soupape et le piston. Mais alors ce dernier en s'abaissant de nouveau refoule le liquide, comme il a refoulé l'air, et le fait pénétrer, par la soupape *n*, dans le tuyau d'ascension.

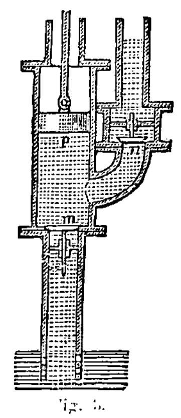

Fig. 3.

D. *Pompes à écoulement continu.* — Les appareils que nous venons de décrire ne donnent de l'eau que dans l'un des deux mouvements alternatifs du piston. Cette intermittence dans l'écoulement du liquide est un inconvénient grave, car il occasionne une perte de force motrice, qui est due : 1° à ce que cette eau doit se mettre brusquement en mouvement après chaque temps de repos, ce qui équivaut à un choc ; 2° à ce que la vitesse que possède l'eau dans les tuyaux est à chaque instant anéantie, sans produire d'effet, de sorte qu'une certaine quantité de travail doit être employée pour donner cette vitesse à l'eau, chaque fois qu'elle se remet en mouvement. On peut remédier à cet inconvénient, soit en employant deux pompes jumelles dont les pistons agissent en sens contraire, c'est-à-d. dont l'un s'abaisse pendant que l'autre s'élève, et *vice versâ*, comme dans les pompes à incendie (v. Incendie), soit en ajoutant à la p. une capacité métallique, appelée ***réservoir à air*** (Fig. 4, A), qui communique avec le tuyau d'ascension. Dans cette dernière sorte de p., l'eau qui s'élève dans le tuyau d'ascension pendant la descente du piston comprime en même temps l'air du réservoir, et, lorsque la soupape *n* se ferme, la force élastique de l'air comprimé réagit sur l'eau et prolonge son écoulement pendant la durée de l'ascension du piston. Le réservoir A n'est donc qu'un magasin où l'on accumule de la force pour la dépenser pendant l'intermittence. Cette dernière espèce de p. est nommée ***p. à double effet***, tandis que l'on appelle ***p. à simple effet*** toute p. à écoulement intermittent.

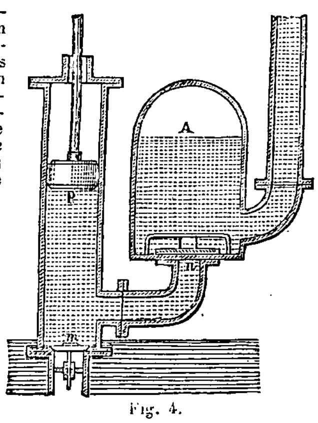

Fig. 4.

Les *Pompes rotatives* sont encore des pompes à écoulement continu ; mais ici, pour obtenir ce résultat, on a cherché à remplacer le mouvement alternatif de va-et-vient du piston par un mouvement de rotation s'effectuant toujours dans le même sens. La plus employée, parmi ces sortes de pompes, est celle de Dietz ; voici la description qu'en donne P. Debette. « Le corps de p. est remplacé par un tambour ou boîte cylindrique de fer ou de fonte A (Fig. 5), qui contient entre les deux fonds une seconde boîte BB', d'un moindre diamètre et sans couvercle, laquelle est mobile autour d'un arbre tournant C muni d'une manivelle. A l'intérieur de la boîte B se trouve un excentrique D fixé d'une manière invariable, au moyen de vis, sur les fonds du tambour A. Ce dernier renferme encore, du côté des tuyaux E et F, une large bande de fer G*b*H, qui est pressée en *b* contre la convexité de la boîte B, et qui est percée de deux ouvertures. Par l'une, *c*, l'eau passe du tuyau d'aspiration E dans l'intervalle *aaaa* qui existe entre les deux boîtes ; et par l'autre, *d*, elle entre dans le tuyau d'ascension F. Enfin, la boîte B présente, dans toute son épaisseur, 4 entailles en croix, dans lesquelles sont et glissent 4 languettes de fer I, I', I'', I''', dont la longueur est égale à la distance qui sépare les deux fonds du tambour. Une de leurs extrémités est constamment appuyée contre le bord extérieur de l'excentrique B, et l'autre contre la paroi concave de l'intervalle *aaaa* de sorte que, pareilles à des cloisons, elles divisent cet intervalle en compartiments séparés. Lorsqu'on met en mouvement la boîte BB', dans le sens indiqué par les flèches, la languette I, après avoir passé le point *b*, laisse derrière elle un vide, et, dès qu'elle est au delà de l'ouverture *c*, l'eau entre pour le remplir. La languette I', qui vient ensuite, pousse devant elle cette eau, lui fait parcourir l'intervalle *aaa*, la force à passer par l'orifice *d* et à monter dans le tuyau F. » Les pompes rotatives, comme on le voit, sont à la fois aspirantes et foulantes. Elles donnent d'excellents résultats, quand elles sont bien construites ; mais elles s'usent vite, et fonctionnent moins bien à mesure qu'elles s'usent.

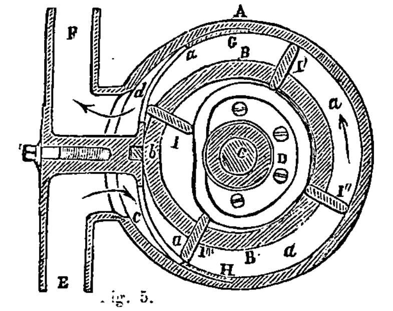

Fig. 5.

Il existe encore diverses espèces de pompes en général peu employées, ou du moins qu'on n'emploie que dans certains cas particuliers : telles sont, la *P. à piston plongeant*, usitée dans les mines pour les épuisements ; la *P. des prêtres*, où le piston est remplacé par un diaphragme mobile, et qui n'est employée que dans certaines lampes mécaniques ; etc. La construction de ces appareils reposant sur les mêmes principes que les systèmes qui viennent d'être décrits, ce serait sortir de notre cadre que d'entrer dans de plus longs détails à ce sujet. Nous terminerons en disant que ce qu'on appelle *P. à feu* n'est autre chose qu'une p. aspirante, ou foulante, ou aspirante et foulante, qui est mise en mouvement par la vapeur. La p. à feu de Chaillot, qui a été construite en 1781 par les frères Perrier et refaite en 1852, a pour objet d'élever l'eau d'un bassin qui communique avec la Seine pour la distribuer à différents quartiers de Paris.

Les facteurs d'instruments de musique, les couteliers, etc., emploient aussi le mot *Pompe*, pour désigner des objets qui n'ont aucun rapport avec l'appareil hydraulique dont il vient d'être parlé. C'est ainsi que, dans la flûte, le hautbois, la clarinette, le basson, on appelle p. une emboiture d'argent ou de cuivre qui est placée entre les principales pièces, et qui sert, au besoin, à baisser ou à élever le diapason de l'instrument ; c'est ainsi que les couteliers nomment *canif à p.*, un canif à coulisse dont la lame rentre dans le manche ; que les fabricants de pipes appliquent ce nom à un petit réservoir qui s'adapte à l'union du fourneau et du tuyau, pour recevoir le suc âcre que produit le tabac ; etc.

POMPER. v. a. Élever, puiser avec une pompe. *P. l'eau d'un vaisseau. P. l'air du récipient de la machine pneumatique.* Absol., *On a pompé toute la nuit pour vider les caves.* ‖ *P. l'humidité*, se dit De certains corps qui attirent à eux et qui absorbent l'humidité. *Vous êtes allé au serein, votre habit a pompé l'humidité.* — En parl. De l'évaporation produite par le soleil à la surface des eaux, on dit que, *Le soleil pompe les eaux de la mer.* = Pompé, ée. part.

POMPEUSEMENT. adv. Avec pompe. *Ce prince marche toujours p. et avec une grande suite.* ‖ Figur., *S'exprimer p.*, S'exprimer avec pompe ; ne se dit guère qu'en mauvaise part.

POMPEUX, EUSE. adj. Qui a de la pompe, où il y a de la pompe. *Appareil p. Équipage p. Entrée pompeuse. Cour, suite pompeuse.* ‖ Fig., *Style p. Discours p. Des termes p. Des paroles pompeuses.* Se dit le plus souvent en mauvaise part. — *Des éloges p.*, De très-grands éloges. — Fam., *P. galimatias*, Amas de grands mots, de belles paroles qui ne signifient rien. *P. solécisme*, Expression qui paraît brillante, mais qui est incorrecte et fautive.

* **POMPHOLYX.** s. m. (grec. πομφόλυξ, vésicule). T. Méd. Syn. de *Pemphigus*. V. Bulleuse. ‖ T. Chim. Voy. Zinc.

POMPIER. s. m. Celui qui fait des pompes. ‖ *Sapeur-p.*, on simpl. *Pompier*, Voy. Incendie.

* **POMPILE.** s. m. T. Entom. Voy. Fouisseurs.

POMPON. s. m. Se dit Des nœuds de rubans et autres ornements de médiocre valeur que les femmes ajoutent à leur toilette, à leur coiffure. ‖ Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure. *Le p. d'un shako.*

POMPONNER. v. a. Orner de pompons, et, par ext., Parer quelqu'un, lui faire sa toilette. *P. une coiffure. P. un enfant, une mariée.* On dit aussi pronom., *Cette femme aime à se p.* ‖ Fig., *P. son style*, Y mettre de la recherche et des ornements affectés. = Pomponné, ée. p.

PONANT. s. m. (ital. *ponente*, le couchant). L'occident, l'ouest. *Depuis le levant jusqu'au p. Il se leva un vent du p. — La mer du P.*, L'océan Atlantique, par oppos. à la Méditerranée. Vieux.

PONCE. s. f. (lat. *pumex*). T. Min. Voy. ci-après. ‖ T. Beaux-Arts. Voy. Dessin.

Enc.—La *Ponce* ou *Pumite* est une roche feldspathique, plus ou moins vitreuse, grisâtre ou blanchâtre, fragile, rude au toucher, rayant le fer et l'acier, et facilement fusible au chalumeau. Sa texture cellulaire la rend si légère, que souvent elle peut surnager sur l'eau. On en distingue deux espèces : la *Pumite stratiforme* et la *Pumite lapillaire*. La première se montre à la surface des courants de lave, et ne diffère de l'obsidienne que par sa texture boursouflée. La seconde résulte au contraire du refroidissement dans l'air et de la consolidation de matières lancées par les volcans et qui sont tombées sur le sol en petits fragments incohérents. C'est cette dernière qui, en raison de sa porosité, de la finesse de son grain, etc., s'emploie dans l'industrie et dans l'économie domestique, sous le nom de *Pierre p.*, à divers usages, et notamment pour polir le bois, l'ivoire et les métaux. On trouve ce produit dans la plupart des localités volcaniques, près du Vésuve, près de l'Etna, dans les montagnes de l'Auvergne, etc.

PONCEAU. s. m. (lat. *puniceus*). Rouge très-vif et très-foncé. *Un ruban couleur de p.* — Adj., ***Ruban p.*** *Robe p.* ‖ T. Bot. Voy. Papavéracées.

PONCEAU. s. m. Voy. Pont.

PONCER. v. a. Passer sur un dessin piqué, soit la pierre ponce, soit le sachet appelé *Ponce*, ou l'espèce d'estompe appelée *Poncette*. V. Dessin. = Poncé, ée. part. = Conj. Voy. Avancer.

PONCIRE. s. m. (latin. *pomum citrum*, fruit du citronnier). Citron, ou limon fort gros et fort odorant, dont on fait la confiture appelée Écorce de citron. ***Les poncires ne sont bons qu'à confire.***

PONCIS. s. m. V. Dessin. ‖ * Se dit aussi D'un dessin où l'on retrouve un type convenu, où l'on reconnaît une copie trop marquée, une routine dont l'artiste ne veut pas sortir. *Cela n'est qu'un p.* *On dit aussi par corruption, *Poncif*.

PONCTION. s. f. (lat. *punctio*). T. Chir. Opération qui consiste à plonger une aiguille, un trocart ou un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, afin d'évacuer ce qu'elle contient. *Faire la p. à un hydropique. P. intestinale. P. exploratrice.*

PONCTUALITÉ. s. f. (lat. *punctum*, point). Exactitude à faire certaines choses dans de certains temps, comme on se l'est proposé ou comme on l'a promis. *Il est d'une grande p. Sa p. s'étend à tout. Il remplit ses engagements avec ponctualité.*

PONCTUATION. s. f. (lat. *punctum*, point).

Enc. — I. On donne le nom de *Ponctuation* à l'art de distinguer, au moyen de signes convenus, les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens. La p. contribue à l'intelligence du sens et prévient l'obscurité du style. « Une bonne p., dit Rollin, sert à donner au discours de la clarté, de la grâce, de l'harmonie. Elle soulage les yeux et l'esprit des lecteurs et des auditeurs, en faisant sentir l'ordre, la suite, la liaison et la distinction des parties ; en rendant la prononciation naturelle, et en lui prescrivant de justes bornes et des repos de différentes sortes selon que le sens le demande. » Les repos de la voix dans le discours et les signes de la pause dans l'écriture, doivent toujours se correspondre. Ainsi, il y aurait autant d'inconvénient à supprimer ou à mal placer dans le discours écrit les signes de la p., qu'à supprimer ou à mal placer dans la parole les repos de la voix. Sans le secours des pauses ou des signes de p. qui les indiquent, beaucoup de phrases n'auraient qu'une signification incertaine. Parfois même, selon la manière dont on y établit les repos, ou dont on la ponctue, une même phrase peut présenter des sens contradictoires. Quoique l'utilité de la p. soit bien évidente, et quoique plusieurs auteurs aient étudié avec soin cette partie de la grammaire, les règles de la p. sont loin d'être fixées d'une manière précise. Il est même facile de comprendre qu'il n'en saurait être autrement, quand on considère, d'une part, la variété infinie qui se rencontre dans la manière dont les phrases et les mots peuvent être arrangés, et, de l'autre, la variété non moins infinie dans la manière de sentir qui caractérise chaque écrivain. Nonobstant, nous résumerons aussi brièvement que possible les règles généralement adoptées par les grammairiens.

II. Le *Point final*, ou simplement le *Point* (.), se met à la fin de toutes les phrases qui forment un sens complet, ou qui sont indépendantes de ce qui suit. « Les espèces les plus faibles des animaux utiles ont été réduites les premières en domesticité. On a soumis la brebis et la chèvre avant d'avoir dompté le cheval, le bœuf ou le chameau. »

III. La *Virgule* (,) indique la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible. Elle s'emploie :

1° Pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets qui se rapportent à un même verbe, les attributs qui se rapportent au même mot, les verbes qui ont un même sujet, et les régimes d'un même mot, quand ils sont de même nature. « La fraude, le parjure, les procès, les guerres, ne font jamais entendre leur voix dans ce séjour chéri des dieux. »

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
  Six forts chevaux tiraient un coche.
L'attelage suait, soufflait, était rendu.

Il sait régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs.

2° Quand une même phrase forme deux propositions distinctes:

Tout reconnaît ses lois, ou brigue son apoui.

3° Pour séparer des propositions de même nature et peu étendues, lorsque leur ensemble ne forme en réalité qu'un seul sens : « Tibulle est le premier des poëtes érotiques : sa philosophie est douce, sa mélancolie est touchante, son coloris est brillant, ses tableaux sont animés, sa sensibilité est profonde. »

4° Pour séparer une proposition incidente purement explicative ; cette proposition se met alors entre deux virgules : « Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison. — La vie, disait Socrate, ne doit être que la méditation de la mort. » Mais si la proposition incidente est déterminative, on ne doit point la mettre entre deux virgules, parce qu'elle ne peut être séparée de la proposition principale sans altérer le sens de celle-ci : « La gloire qui vient de la vertu est la seule vraie gloire aux yeux du philosophe. »

5° Pour séparer les mots en apostrophe, les compléments circonstanciels, quand ils sont séparables, ou transposables, et même tout complément assez développé pour exiger un repos : « Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.—L'Amérique fut découverte *par Christophe-Colomb, en 1492, sous le règne* d'Isabelle.—Les hommes qui répandent le plus de bienfaits, sont naturellement ceux qui font le plus d'ingrats. »

6° Pour distinguer le complément, lorsqu'il précède le sujet auquel il se rapporte, ou lorsqu'il y a quelque transposition. « Avides de plaisirs, nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre. »

Le fruit meurt en naissant, dans son germe infecté.

7° Pour remplacer un verbe sous-entendu : « L'éloge de Démosthène revient sans cesse sous la plume de Cicéron, comme celui de Racine, sous la plume de Voltaire. »

On a toujours raison, le destin, toujours tort.

IV. Le *Point-virgule* (;) marque une pause plus forte que la virgule. Ce signe sert à séparer :

1° Les propositions semblables qui ont une certaine étendue : « Vante-t-on dans un poëte la vigueur de l'âme, les sentiments sublimes, c'est Corneille ; la sensibilité du cœur, le style tendre et harmonieux, c'est Racine ; la molle facilité, la négligence aimable, c'est la Fontaine. »

2° Les parties principales de toute énumération, dont les parties subalternes exigent la virgule :

Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille ;
Son épine se double et frémit sur son dos ;
D'une épaisse crinière il fait bondir les flots ;
De ses naseaux brûlants il respire la guerre.
Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.

3° Les propositions incidentes qui sont accumulées sur le même antécédent, lorsqu'elles sont subdivisées par des virgules : «C'est par la sagesse, disait un jeune prince, que je deviendrai illustre parmi les nations ; que les vieillards respecteront ma jeunesse ; que mes voisins, quelque redoutables qu'ils soient, me craindront ; que je serai aimé dans la paix, et redouté dans la guerre. »

V. Les *Deux-points* (:) expriment un repos à peu près de même valeur que le signe précédent. On met les deux-points :

1° Après une proposition qui indique une citation, ou qui annonce une maxime générale, une sentence : « Pythagore a dit : Mon ami est un autre moi-même.— Voici le code de l'égoïste : Tout pour lui, rien pour les autres. »

2° Après une proposition qui est suivie d'une énumération, et avant celle qui suit une énumération : « On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur ; que la modestie brille sur son front ; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains. »

Du pain, du lait, des fruits, de l'herbe, une onde pure :
C'était de nos aïeux la saine nourriture.

3° Avant une proposition qui éclaircit ce qui précède : « Il ne faut jamais se moquer des misérables : car qui peut être assuré d'être toujours heureux ? »

VI. Le *Point interrogatif*, ou *P. d'interrogation* (?), n'indique pas une pause plus grande que les deux-points, le point et virgule, et la virgule même. La longueur du repos dépend de l'étendue des phrases et du degré de liaison qu'elles ont entre elles. Ce signe se met à la fin de toute proposition qui interroge, qu'elle soit pleine ou elliptique : « Quoi de plus beau que la vertu ? » Toutefois on ne le met point si la phrase interrogative n'est pas directe et si elle dépend par sa construction d'une proposition principale précédente : « Il lui demanda quelle était la conduite de cet homme. »

VII. Le *Point exclamatif*, ou *P. d'exclamation* (!), se met à la fin des phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, etc., ou après une interjection : « Que l'homme est un être étonnant ! —Mon Dieu ! quelle abjection !— Hélas ! qu'a-t-il fait ?—O vieillesse ennemie ! »

VIII. Outre ces signes, qui constituent les signes de la p. proprement dite, il en est d'autres qui servent à indiquer, soit certaines pauses, soit certains rapports du sens, et qui concourent au but que la p. se propose.

1° Les *Points de suspension* (.....) indiquent un temps d'arrêt prolongé, une réticence, une interruption du sens.

J'aime..... A ce mot fatal, je tremble, je frissonne.

2° Les *Points conducteurs*, ou *Points carrés* (. . . . .), servent à prolonger une ligne, de manière à mettre en rapport, à faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique ou *symétrique oblige à séparer, ce qui a souvent lieu dans les tables*, dans les index, dans les comptes :

De l'association des idées . . . . page 66
De la mémoire. 72

3° Le *Tiret*, ou *Trait de séparation* (—), s'emploie pour éviter la répétition de *dit-il, répond-il* ; pour annoncer le changement d'interlocuteur ; pour séparer des phrases qui proprement devraient être à la ligne, ou certaines pensées incidentes :

Jouis.—Je le ferai.—Mais quand donc ? — Dès demain.
—Eh ! mon ami, la mort peut te prendre en chemin.

4° Le *Trait d'union* (-) marque la jonction des mots composés, ou dont l'usage exige la réunion : « Le porte-drapeau fut tué près de moi. Moi-même. Viendrez-vous ? Puisse-t-il se désabuser ! »

5° Les *Guillemets* (« ») se mettent avant le premier et après le dernier mot d'une phrase, d'un discours, que l'on cite :

Il me cria : « Vengeance ! Adieu ; je meurs pour vous. »

6° La *Parenthèse* () sert à isoler, dans une phrase, une proposition jetée comme incidente, mais qui pourrait se retrancher sans nuire au sens général :

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devrait rougir de la duplicité.

7° Les *Crochets* [ ] sont une sorte de parenthèse, qui sert le plus souvent à distinguer les mots interpolés dans un texte, à former une nouvelle parenthèse dans une parenthèse ordinaire, etc.

IX. A l'origine, on écrivait tous les mots les uns à la suite des autres, de telle manière que ni les sens partiels qui constituent les phrases n'étaient distingués entre eux, ni les phrases elles-mêmes n'étaient séparées les unes des autres. Avant l'invention de signes *particuliers pour remplir cette fonction, on commença par séparer* les phrases par des blancs, puis par des alinéas ou versets. Le P. Montfaucon attribue l'invention de la p. au grammairien Aristophane de Byzance, qui vivait deux siècles avant notre ère. Cependant un passage de la *Rhétorique* d'Aristote prouve que ce philosophe connaissait l'usage des points, car il n'osait, disait-il, ponctuer (διαστίϑαι) les ouvrages d'Héraclite, de crainte de donner dans quelque contre-sens. Cicéron, dans son traité *De oratore*, fait également mention de signes destinés à marquer des repos et des mesures, et il les appelle *librariorum notæ*. Quoi qu'il en soit, la coutume de ponctuer les manuscrits semblait à peu près tombée en désuétude quand, au IX° siècle, Alcuin la remit en honneur. Toutefois on ne fit d'abord usage que du point. Placé au bas de la ligne (.), il indiquait une petite pause, nommée *comma* en grec, et *incisum* en latin. Placé au milieu de la ligne (·), il indiquait une pause plus grande : on l'appelait alors *kolon* chez les Grecs, et *membrum* chez les Latins. Enfin, mis au haut de la ligne (˙), le point terminait le sens. Au moyen âge, les copistes imaginèrent divers autres signes pour marquer la p. ; mais il n'y avait point et il ne pouvait alors y avoir de système régulier. C'est seulement à partir de l'invention de l'imprimerie que la p. se fixa, les signes adoptés dans les premiers livres ponctués ayant été reçus par les autres imprimeurs et ayant passé dans l'écriture manuscrite.

X. Par analogie, les orientalistes emploient le mot *ponctuation* pour désigner les points qui se mettent au-dessous ou au-dessus de certaines consonnes pour les distinguer les unes des autres, ainsi que les signes qui, dans certaines langues, font la fonction de voyelles.

PONCTUEL, ELLE. adj. Exact, régulier, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire. *C'est l'homme le plus p. que je connaisse. Il est p. à servir ses amis.*

PONCTUELLEMENT. adv. Avec ponctualité. *Se rendre p. à l'heure. S'acquitter p. de ses devoirs.*

PONCTUER. v. a. Employer les signes de la ponctuation pour distinguer les phrases et les différents membres dont elles se composent. *Les éditeurs ne ponctuent pas ce passage de la même manière. Cette période est mal ponctuée.* Absol., *Il ne sait pas p.* ‖ * T. Mus. Marquer le repos, diviser les phrases dans une composition musicale.=PONCTUÉ, ÉE. part. ‖ Adjectiv., *Ligne ponctuée, trait ponctué*, Ligne, trait formés d'une suite de points. — Qui présente une série de petites taches ou de points. *Lézard ponctué. Feuille ponctuée. Vaisseaux ponctués*, Voy. ORGANOGRAPHIE.

* **PONDÉRABILITÉ**, s. f. (lat. *pondus, eris*, poids). Qualité de ce qui peut être pesé. = PONDÉRABLE. adj. 2 g. Dont le poids peut être déterminé, apprécié. = PONDÉRATION. s. f. Relation entre des choses, poids ou forces, qui s'équilibrent mutuellement ; se dit surtout au Figur. *La p. des pouvoirs est un problème difficile à résoudre.* = PONDÉRER. v. a. Équilibrer ; ne se dit qu'au fig., en parl. Des pouvoirs politiques. *P. les différents pouvoirs de l'État.* On dit aussi pron., *Les pouvoirs de l'État se pondèrent l'un par l'autre.* = PONDÉRÉ, ÉE. p. *Un gouvernement bien pondéré.*

PONDEUSE. s. f. Une femelle d'oiseau qui donne des œufs. *Cette poule est bonne p.* ‖ Fig. et popul., on dit D'une femme qui fait beaucoup d'enfants, *C'est une bonne pondeuse.*

PONDRE. v. a. (lat. *ponere*). Se dit Des femelles de tous les animaux ovipares, oiseaux, reptiles, poissons, insectes. *La perdrix pond ordinairement quinze ou seize œufs. La tortue pond ses œufs dans le sable.* En parlant Des poissons, on dit ordin. *Frayer.* —Absol., *Cette poule pond tous les jours.* ‖ Fig. et proverb., *Pondre sur ses œufs*, Être riche ou fort à son aise et jouir tranquillement de son bien. = PONDU, UE. p. *Un œuf frais pondu.*

* **PONÈRE.** s. f. T. Entom. Voy. FOURMI.

* **PONEY.** s. m. (angl. *pony*). Voy. CHEVAL.

* **PONGITIVE.** adj. f. (lat. *pungere*, piquer). T. Méd. *Douleur p.*, Douleur où il semble que la partie affectée soit piquée par une pointe, comme dans la pleurésie.

PONGO. s. m. T. Mamm. Voy. ORANG.

PONT. s. m. (latin. *pons, pontis*). Construction de pierre, de fer, de charpente, etc., élevée d'un bord à l'autre sur une rivière, un ruisseau, un fossé, etc., pour les traverser. ‖ T. Guerre. *Équipage de p.*, L'ensemble de toutes les choses nécessaires pour établir des ponts sur les rivières que l'armée peut être obligée de traverser. ‖ *P.-levis*, Petit pont qui se lève et qui s'abaisse sur un fossé, par oppos. à *P. dormant*, Pont qui ne se hausse pas, qui est fixé. — T. Man. *Ponts-levis*, Sauts du cheval, lorsqu'il se cabre plusieurs fois de suite en se dressant très-haut. — T. Taill. *P.-levis*, ou *Pont*, Partie du devant de la culotte ou du pantalon que l'on baisse et relève à volonté. *Pantalon à petit p., à grand p.* ‖ Figur. et prov., *Laisser passer l'eau sous les ponts*, Ne pas se mettre en peine de ce qui ne dépend pas de nous. *Il passera d'ici à ce temps-là bien de l'eau sous les ponts*, Cela n'arrivera pas de longtemps. *La foire n'est pas sur le p.*, Rien ne presse. — *Faire un p. d'or à l'ennemi*, Lui faciliter la retraite pour ne pas le réduire au désespoir. *Faire un p. d'or à quelqu'un*, Lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de certaines prétentions, à quitter une place, etc. ‖ T. Jeu. *Faire un p., faire le p.*, Courber quelques-unes des cartes, et les arranger de telle sorte que celui contre qui l'on joue coupe involontairement à cet endroit. ‖ T. Mar. Chacun des planchers ou étages d'un bâtiment. *Les grands vaisseaux de guerre ont trois ponts.* Absol., *Le p.* sign. Le tillac ou le pont supérieur. *Monter sur le p.* — *P. volant*, Pont d'un petit bâtiment marchand, qu'on enlève par panneaux pour découvrir la cale au besoin. — *Faux p.*, Pont inférieur d'un vaisseau ; plancher en partie volant sur lequel on établit les cadres des malades et des blessés, entre les deux grandes écoutilles. ‖ T. Admin. *Corps, école des ponts et chaussées*, Voy. CHAUSSÉE. ‖ * T. Anat. *P. de Varole*, Voy. ENCÉPHALE.

Enc. — Les *Ponts* se divisent en deux grandes classes, celle des *p. fixes* et celle des *p. mobiles*, et on leur donne des noms différents suivant l'usage particulier auquel ils sont destinés.

I. *Ponts fixes.*— Dans cette première classe, on distingue : les *P. proprement dits*, qui sont établis sur les fleuves et rivières, et qui servent au passage des piétons et des voitures ; les *Ponceaux*, qui franchissent de petits cours d'eau, ont des dimensions peu considérables, et donnent également accès aux piétons et aux voitures ; les *Passerelles*, qui ne servent qu'aux piétons ; les *Viaducs*, qui font franchir à une route ou à un chemin de fer, une vallée où il n'y a souvent pas d'eau, en sorte qu'ils sont alors construits sur un terrain sec et ferme ; les *Ponts-aqueducs*, qui ont spécialement pour objet d'amener les eaux d'un lieu à un autre ; et les *Ponts-canaux*, qui sont destinés à faire passer un canal au-dessus d'une route, d'un cours d'eau ou d'une vallée. Enfin, on divise encore ces ponts d'après leur mode de construction et la nature des matériaux qu'on y emploie, en cinq catégories principales, savoir : les *P. de maçonnerie*, les *P. de charpente*, les *P. métalliques*, les *P. suspendus*, et les *P. tubulaires*. Parmi ces ponts il en est plusieurs que l'on pourrait appeler *mixtes*, parce qu'ils sont, les uns de maçonnerie et charpente, et les autres de maçonnerie et métal.—Au reste, la détermination du système à adopter pour la construction d'un p. quelconque dépend de sa destination d'abord, puis d'une foule de circonstances locales et économiques dont l'ingénieur doit tenir compte. Si, par ex., il s'agit d'un p.-canal ou d'un p.-aqueduc, il doit nécessairement être construit en maçonnerie. S'il s'agit d'un viaduc de chemin de fer, il est évident que l'on doit éviter les ponts suspendus, parce que les vibrations occasionnées par le passage des convois tendent à rompre les câbles de suspension, et peuvent donner lieu à des déraillements S'il s'agit de construire un p. ordinaire, c.-à-d. pour le passage des hommes et des voitures, sur un cours d'eau très-profond, ou dont le courant est très-rapide, ou dont le sol qui forme le fond du lit est peu résistant, on élève un pont suspendu, parce que les autres systèmes seraient beaucoup trop dispendieux. Dans le cas contraire, on choisit entre la pierre, le bois, le fer, ou bien on les combine ensemble, suivant les conditions à remplir et les ressources dont on dispose. Les dimensions à donner à un p., soit relativement à *sa largeur, soit relativement au débouché* à offrir aux eaux, varient également suivant les circonstances. La question du débouché, qui comprend celle de la grandeur à donner aux arches et du nombre des piles à construire, est de la plus haute importance ; mais nous ne pouvons dans ce livre aborder des problèmes qui n'intéressent que l'art de l'ingénieur.

A. *Ponts de maçonnerie.* —Quand un p. de maçonnerie n'a qu'une arche, il se compose seulement d'une voûte et de deux massifs, appelés *Culées*, placés aux extrémités de cette dernière et qu servent à résister à sa poussée latérale. Quand il doit avoir plusieurs arches, on élève, dans le lit même de la rivière, des massifs intermédiaires, nommés *Piles*, qui supportent les *retombées* des voûtes. L'établissement des piles et des culées est donc le premier travail à exécuter dans la construction d'un p. de ce genre.

Le procédé qu'on emploie varie selon la nature du sol sur lequel les fondations doivent reposer. Or, le terrain peut se présenter sous trois formes différentes, qui réclament toutes des précautions particulières. En effet, ou il est composé de roches ou de tufs assez solides pour supporter immédiatement le poids de l'ouvrage ; ou il est incompressible et affouillable, comme les sables, le gravier et certaines argiles ; ou enfin, il est compressible et affouillable, comme la vase et la tourbe. La première classe de terrains est la plus favorable. Si la profondeur de l'eau ne dépasse pas 2 mètres, on fonde au moyen de *Bâtardeaux*. Pour cela, on drague l'emplacement du massif à élever, de manière à mettre le sol à nu, et on l'entoure d'un mur de bois aussi impénétrable que possible. Quand cette espèce d'enceinte est terminée, on l'épuise, soit avec des pompes, soit avec des vis d'Archimède, après quoi on bâtit comme sur un terrain ordinaire. Lorsque la profondeur de l'eau dépasse 2 m., on se sert d'une *Caisse étanche*, à la partie inférieure de laquelle on donne exactement la forme du sol sur lequel elle doit reposer. Cette caisse se construit toujours à l'endroit même où elle doit être employée. Quand elle est achevée, on l'échoue en la faisant descendre avec précaution au fond de la rivière ; on y coule un peu de béton pour boucher les ouvertures qui pourraient exister sur les points qui touchent le sol ; on épuise, et l'on commence la maçonnerie. Comme ces deux procédés sont fort coûteux à cause des épuisements continuels qu'ils nécessitent, on a souvent recours, surtout lorsque la profondeur est très-considérable, à une *Caisse non étanche*, formée de pieux et de planches non jointives et enfoncées jusqu'au sol : on drague l'intérieur pour enlever le sable, et l'on remplit de béton jusqu'à la surface de l'eau. Lorsque le terrain est incompressible et affouillable, on fonde *sur pilotis*, ou *par encaissement.* Le premier système consiste à enfoncer dans le sol une grande quantité de pilots, qui servent à supporter un plancher sur lequel on établit la maçonnerie ; dans le second, on enferme l'emplacement dans une enceinte formée d'une rangée de pieux qu'on relie par des longrines boulonnées entre lesquelles on enfonce des *Palplanches*, c'est-à-d. des planches épaisses pointues par le bas ; on drague cette enceinte, et l'on y coule du béton comme à l'ordinaire jusqu'à une petite distance au-dessous de l'étiage. Seulement, comme les pieux et les palplanches ne sont pas suffisants pour se préserver des affouillements, on jette en général, autour de l'encaissement, de forts blocs de pierre qui viennent remplacer le sable à mesure qu'il est entraîné, et protégent le sol contre l'action du courant. Dans ces dernières années, plusieurs ingénieurs, pour fonder à de grandes profondeurs sous l'eau, ont fait usage, avec grand succès, d'un encaissement de tôle. Dans les terrains qui sont à la fois compressibles et affouillables, on a recours aux *Radiers généraux* ou aux *Grillages*. La première méthode consiste à établir, en travers de la rivière, dans la partie du cours d'eau que doit occuper le p., une espèce de sol factice, qui se compose, tantôt d'une maçonnerie de béton et de libages, tantôt d'un fascinage que l'on charge avec du gravier et des enrochements. Dans la seconde, on construit un fort grillage de charpente ; on l'immerge sur l'emplacement où l'on veut bâtir, et l'on enfonce, dans ses vides, des pieux jusqu'au refus. C'est sur le radier ou le grillage que l'on élève les piles et les culées ; ils ont, l'un et l'autre, pour objet de répartir la pression sur une plus grande surface.—Nous terminerons en mentionnant un autre système de fondation qui convient admirablement dans les terrains de sable et de gravier, partout enfin où la mobilité du sol et les infiltrations de l'eau rendent les travaux inexécutables par les procédés ordinaires. C'est celui des *Fondations tubulaires*. Ce système est originaire de l'Inde, où on l'emploie de temps immémorial, et il a été introduit en Europe par les ingénieurs de la Grande-Bretagne. Ainsi, en 1825, l'ingénieur Brunel employa cette méthode pour la construction du puits de Rotherbite qui donne accès au tunnel de la Tamise ; mais c'est notre compatriote Triger qui a créé, en 1841, le procédé généralement usité aujourd'hui. Tel qu'on le pratique maintenant, le système des fondations tubulaires consiste à faire descendre dans le fond du fleuve de grands tubes de fonte ouverts à leur partie inférieure et fermés à leur partie supérieure. On envoie dans ces cylindres de l'air comprimé qui, en vertu de sa tension, chasse l'eau et prend sa place. Les ouvriers descendent alors sur le lit du fleuve, et exécutent à pied sec les travaux de creusement : les déblais sont enlevés au moyen de chapelets ou d'autres appareils appropriés. A mesure que le forage avance, les tubes s'enfoncent de plus en plus, et l'on ajoute à leur partie supérieure de nouveaux anneaux jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la profondeur convenable. Cette profondeur atteinte, on remplit, à ciel ouvert, l'excavation pratiquée dans le lit du fleuve, et l'on obtient ainsi une espèce de pilot, partie de métal, partie de béton. Il faut employer un certain nombre de ces tubes de fonte pour y asseoir ensuite la maçonnerie des piles et des culées. C'est à l'aide de ce système, qu'il a d'ailleurs modifié de la manière la plus heureuse afin d'accélérer les travaux, que l'ingénieur Fleur-Saint-Denis a triomphé des difficultés que présentait la construction du pont de Kehl, sur le Rhin.

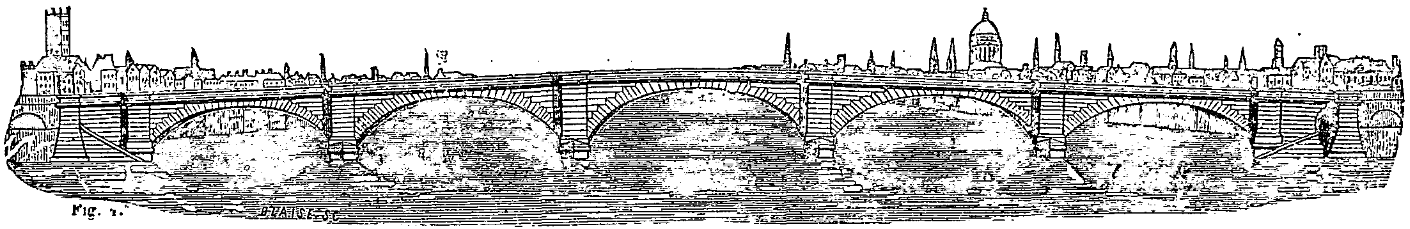

Fig. 1.

Les fondations terminées, on procède à l'édification du p. Les piles et les culées se font de pierres de taille, de moellons ou de meulières. Les culées et leurs abords sont toujours accompagnés de *Perrés*, c.-à-d. de revêtements de maçonnerie ou de pierres sèches, pour régulariser le cours des eaux. Les piles présentent généralement en amont et en aval un massif de maçonnerie qui fait saillie ; le massif de l'amont s'appelle *Avant-bec*, et celui de l'aval *Arrière-bec*. Ces becs s'élèvent jusqu'au-dessus des plus hautes eaux, afin de protéger la pile elle-même contre l'action des eaux et le choc des corps flottants ; mais ils ont aussi pour objet de faciliter le passage de l'eau, de manière à éviter les tourbillonnements et par suite les affouillements. En conséquence, la forme à leur donner, particulièrement aux avant-becs, n'est point indifférente. Aujourd'hui on leur donne en général la forme circulaire. Autrefois, au contraire, on les faisait fort aigus, mais on a renoncé à cet usage parce que les piles ainsi établies se dégradaient facilement, produisaient des remous très-violents et présentaient de grands dangers pour la navigation.

Après la construction des piles et des culées, on procède à celle des voûtes ou des arches. Anciennement, on donnait à ces dernières la forme du *plein cintre* mais, depuis le dernier siècle, on a abandonné cette forme parce qu'elle obligeait à donner aux voûtes une grande élévation, ce qui rendait l'accès du p. difficile. On lui a d'abord substitué la courbe en *anse de panier*, qui se compose d'une suite d'arcs de cercle raccordés entre eux et dont le nombre varie de 3 à 15, suivant que l'on veut faire une voûte plus ou moins *surbaissée*. Aujourd'hui on emploie peu les courbes de cette espèce, par suite des difficultés singulières que présente la coupe des pierres. En conséquence, on fait les arches en *arc de cercle*, cette forme n'ayant pas les inconvénients de la précédente et permettant, en outre, de faire la *Flèche*, c.-à-d. la hauteur verticale de la clef au-dessus des naissances de la voûte aussi petite, pour ainsi dire, que l'on veut. Elle a cependant un défaut, celui de produire une poussée très-considérable contre les culées. La construction des arches se fait comme celle de toute voûte. On pose les *Cintres*, c.-à-d. les charpentes destinées à soutenir les voussoirs qui doivent former les arches, pendant le cours de leur construction. On emploie deux espèces de cintres : les *cintres fixes*, qui s'appuient sur le sol, soit au moyen d'un système de pilotis que l'on détruit après l'achèvement des travaux, soit au moyen de piles provisoires, ou *fausses piles*, que l'on élève sous les arches et qui disparaissent également après la construction ; et les *cintres retroussés*, qui sont formés de poutres butant les unes contre les autres, et qui ne prennent point d'appui sur le fond de la rivière. Les dimensions qu'on donne aux *voussoirs* sont variables surtout pour la longueur. Lorsque la clef est mise en place, tantôt on enlève immédiatement les cintres, tantôt on attend pour les retirer que le mortier ait acquis une certaine solidité. Après l'achèvement des voûtes, on exécute les *Tympans*, c.-à-d. la maçonnerie qui se trouve au-dessus des piles entre les arches, puis on entreprend la corniche qui règne toujours sur la longueur du p. et qui sert de base au *Garde corps* ou *Parapet*. Il ne reste plus alors qu'à poser la *Chape*, c.-à-d. à couvrir la partie supérieure des arches d'une couche de mortier hydraulique, afin de les mettre à l'abri des infiltrations des eaux de pluie, et l'on termine par l'exécution de la *chaussée*. – Les Ponts-canaux, les Ponts-aqueducs et les Ponts-viaducs ne diffèrent des ponts ordinaires de maçonnerie que par les travaux ultérieurs qui s'exécutent après la pose de la chape, et qui ont pour objet d'approprier l'édifice à sa destination spéciale.

Les premiers ponts de maçonnerie, c.-à-d. en arches voûtées, ont été construits par les Romains. Les auteurs de l'antiquité font bien, il est vrai, mention de ponts de pierre, soit dans l'Orient, soit dans la Grèce ; mais les piles seules étaient de pierres, et le reste de la construction était de bois. Tel était, d'après la description qu'en fait Diodore de Sicile, le fameux p. construit à Babylone, sur l'Euphrate, par Sémiramis. Bien plus, les tabliers de bois qui lui servaient de chaussée étaient mobiles et on les enlevait pendant la nuit. Dans tous les cas, les seuls monuments anciens de ce genre qui soient parvenus jusqu'à nous, sont dus aux Romains, et ils témoignent de la haute habileté de leurs architectes. Les ponts romains étaient toujours très-étroits. La chaussée (*iter*, *agger*) était pavée de larges dalles, et munie de trottoirs (*decursoria*) de chaque côté. Quelquefois ils érigeaient à chacune des extrémités du p. une porte monumentale, qui en même temps qu'elle servait à décorer la construction, pouvait servir aussi à intercepter le passage. Le p. de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) nous offre un exemple de cette disposition. Les arches étaient toujours à plein cintre, et leur diamètre était parfois de très-grandes dimensions. Dans la vallée de Narni, en Italie, il existe encore un p. romain qui n'a pas moins de 30 mèt. 48 d'ouverture, et la hauteur de la clef de voûte est de 44 m. 52 au-dessus du niveau de la rivière. Le p. de Céret, sur le Tech, qui est de construction gallo-romaine, se compose d'une seule arche de 36 m. 77 d'ouverture, qui s'appuie de chaque côté sur un massif de maçonnerie, dans la partie supérieure duquel on a pratiqué des ouvertures cintrées qui allégent encore singulièrement la construction.— Les architectes du moyen âge se bornèrent d'abord à copier les ponts romains, et ce n'est qu'assez tard qu'ils en modifièrent les dispositions. Toutefois ils continuèrent à les faire très-étroits ; mais, pour diminuer ce défaut, ils ménagèrent habituellement, au-dessus des piles, des enfoncements qui servaient de refuge aux passants quand la chaussée était encombrée par les voitures. Quant aux arches, ils leur donnèrent une forme circulaire ou ogivale, suivant les époques, et des dimensions presque toujours inégales. Dans ce dernier cas, afin de faciliter la navigation, l'arche du milieu, ou l'*arche marinière*, était beaucoup plus haute et plus large que les autres, ce qui donnait à la construction une forme en dos d'âne très-prononcée. Enfin, des tours fortifiées défendaient souvent l'entrée et la sortie des ponts ; quelquefois même une troisième tour semblable surmontait une des piles centrales. Parmi les ponts les plus remarquables que le moyen âge nous ait laissés, nous citerons le fameux p. *Saint-Esprit*, sur le Rhône, qui a été construit de 1265 à 1309, et le p. *Valendré*, sur le Lot, à Cahors, qui date de la même époque, et qui est le plus grand p. fortifié encore existant. La construction des ponts ne reçut quelques améliorations qu'au XVIe siècle ; mais les grands progrès ne commencèrent véritablement, du moins en France, que 150 ans plus tard. Parmi les hommes auxquels sont dus ces progrès, on doit placer au premier rang notre célèbre Perronet, puis les ingénieurs anglais Telford et Rennie. Le *P. de Neuilly*, construit par Perronet, de 1768 à 1773, a fait l'admiration de l'Europe. Il se compose de 5 arches en anse de panier, ayant chacune 39 mètres d'ouverture. Nous citerons encore comme exemple le magnifique pont sur la Tamise appelé *P. de Londres* (Fig. 1). Il se compose de 5 arches elliptiques. L'arche du milieu a 56 mètres d'ouverture ; les deux arches contiguës 42 m. 60, et les deux quil s'appuient sur les culées 39 m. 60. L'arche centrale est élevée de 9 m. au-dessus du niveau des plus hautes eaux. La largeur du p. entre les parapets est de 16 mètres et les trottoirs sont larges de 2 m. 75. La construction de ce magnifique monument a coûté près de 50 millions de francs.

B. *Ponts de charpente.* — Les ponts de cette espèce sont sans aucun doute les plus anciens, car il a primitivement suffi de quelques troncs d'arbres jetés en travers d'un cours d'eau pour les établir : mais on comprend que ce système grossier, suffisant pour franchir de faibles distances, a dû être abandonné quand il a fallu réunir les bords de rivières considérables. On distingue trois espèces de ponts de charpente, les *Ponts à travées*, les *P. en arc de cercle*, et les *P. à treillage*.

Les *Travées* sont des pièces de charpente couchées horizontalement et destinées à supporter le *Tablier*, c.-à-d. le plancher du p. Elles reposent sur des points d'appui également en charpente et appelés *Palées*, qui se composent d'une file de pieux enfoncés et fixés dans le lit de la rivière, suivant la direction du courant. Souvent chaque pieu est d'une seule pièce, depuis sa fiche jusqu'au haut du p. Cependant, quand la profondeur est considérable et que les travées sont très-élevées, on est obligé de les former de deux pièces et de faire ce qu'on appelle des *basses* et des *hautes palées*. Les premières sont des pieux enfoncés jusqu'à refus, qu'on recèpe et qu'on moise un peu au-dessous des basses eaux. On assemble ensuite les secondes avec elles, et ce sont ces nouveaux poteaux qui portent le tablier. Quand on craint les crues d'eau et les glaces, on place obliquement en avant de chaque palée une poutre bardée de fer, qu'on appelle *Brise-glace*. Lorsque la travée ne dépasse pas 5 mèt., dit Leroy, on place immédiatement les poutres sur leurs points d'appui ; si elle excède 5 m. et va jusqu'à 7, on se sert de contre-fiches ou de consoles. Si elle est plus grande encore, on fait usage de contre-fiches, de consoles et même de sous-poutres (Fig. 2. Travée d'un p. de charpente). Pour construire le tablier du p., on place sur ces travées des poutres transversales, sur lesquelles on pose ensuite les madriers qui doivent former le plancher. Souvent on établit encore sur les madriers une couche de sable, puis un pavage ordinaire. Cette pratique est indispensable quand le p. est traversé par un nombre de voitures considérable. Les ponts à travées, en raison de la nature des matériaux qui entrent dans leur construction, présentent moins de conditions de solidité que les précédents ; par conséquent, ils durent moins longtemps, et ils exigent, en outre, des réparations fréquentes. Aussi ne sont-ils guère employés que dans les pays où le bois est à bas prix. Encore même est-on presque toujours obligé, quand les cours d'eau sont sujets aux grandes crues et aux débâcles de glaces, de remplacer les palées par des piles de maçonnerie. Les ponts de ce genre les plus remarquables se trouvent en Suisse et en Allemagne. A Schaffhouse, par ex., il existe, sur le Rhin, un p. de deux travées de 50 m. chacune. Mais le pont le plus surprenant de tous est le p. de Vettingen, sur la Limmat, qui a 118 m. d'ouverture d'une seule portée.

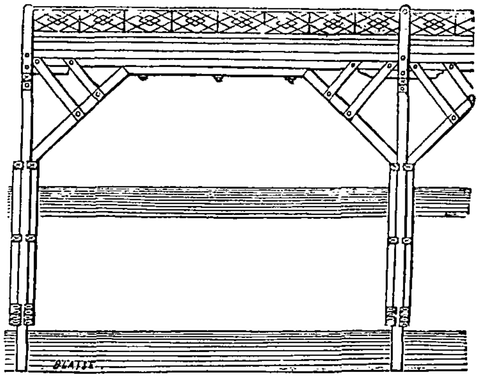

Fig. 2.

Le grand nombre de points d'appui qu'exige en général un p. à travées constitue un obstacle sérieux à la navigation. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a inventé les ponts de charpente en arc de cercle. Mais les ponts de ce nouveau système sont en réalité des ponts mixtes, car ils se composent de piles de maçonnerie sur lesquelles des arches de bois reposent par leurs extrémités. Ces ouvrages sont, en général, d'une assez longue durée, et l'on peut donner à l'ouverture de leurs arches des dimensions beaucoup plus considérables qu'à celle des travées des précédents. Toutefois, il est indispensable, pour prévenir l'écrasement des arches, que la hauteur de la flèche soit au moins le 8e de l'ouverture de l'arche. Les ponts en arc de cercle ont été proposés, pour a première fois, en 1811, par l'ingénieur français Saint-Phar ; cependant c'est seulement en 1827, à Scotsword, sur la Tyne, en Écosse, que deux ingénieurs anglais, J. et Benj. Green, ont construit le premier p. de ce système. L'une des constructions les plus remarquables de ce genre qui aient été faites dans notre pays, es le p. d'Ivry, sur la Seine, qui a été élevé par l'ingénieur Emmery. Ses arches ont 22 m. 59 d'ouverture pour une flèche de 3 m. 48. (Fig. 3. Une des arches du p. d'Ivry.)

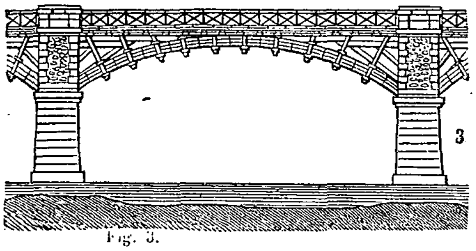

Fig. 3.

Les *P. à treillage*, communément appelés chez nous *P. américains*, à cause de leur pays d'origine, ont été imaginés par l'ingénieur Ithies Town. Ils offrent une combinaison toute nouvelle des bois de charpente, qui présente, dans beaucoup de cas, des avantages incontestables. Ces ponts peuvent reposer sur des palées ; mais les piles de maçonnerie sont infiniment préférables. Ce qui caractérise essentiellement le nouveau système, c'est que les fermes sont composées de courtes pièces de bois entrecroisées et chevillées de manière qu'il en résulte un treillis à losanges. La hauteur du treillis a été fixée expérimentalement au dixième de l'ouverture des travées. Cette hauteur considérable permet, si l'on veut, de placer les poutres du plancher à la partie inférieure et une toiture à la partie supérieure des fermes. Ces ponts ont été spécialement créés pour l'usage des chemins de fer : ils sont peu élégants d'aspect, mais fort économiques, au moins dans les pays qui, comme les États-Unis, abondent en bois de construction. La Figure 4 représente une travée du p. à treillage construit par l'ingénieur Robinson, pour le chemin de fer de Philadelphie à Reading. Les croisillons quif orment le treillage ont 30 centim. de longueur sur 75 millim. d'épaisseur ; ils sont assemblés à angle droit et réunis à leur point d'intersection par des chevilles de chêne de 38 millim. de diamètre. Le treillage est relié à sa partie supérieure par deux moises formées par la superposition de madriers de même dimension que les croisillons, et, à sa partie inférieure, par un double cours de moises semblables. La portée de chaque travée est de 23 m. 40. La voie de fer est établie au-dessus des fermes, et garnie de deux garde-corps. Les fermes sont toujours recouvertes de planches jointives, qui ont été enlevées dans une partie de la figure pour montrer la disposition de la charpente.

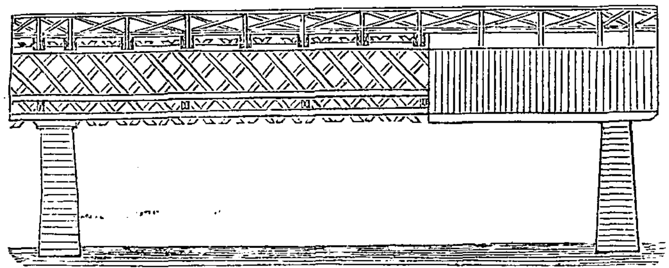

C. *Ponts-métalliques.* — La dépense considérable qu'exige l'établissement des ponts de maçonnerie, et le peu de durée des ponts de charpente, ont suggéré l'idée d'introduire la fonte ou le fer dans l'exécution de ces sortes de constructions. L'emploi du métal permet en outre de donner plus d'ouverture et de légèreté aux arches, et de varier les effets comme avec la charpente. En général, on préfère la fonte au fer forgé, parce qu'elle coûte environ deux fois moins, sa résistance étant à peu près la même, et qu'elle se prête beaucoup mieux aux travaux d'exécution. Les ponts métalliques remontent à la seconde moitié du dernier siècle, et paraissent avoir pris naissance en Angleterre, où les ingénieurs Rennie, Telford et Pritchard, établirent les principes de leur construction. Le premier p. de ce système que notre pays ait possédé est celui d'Austerlitz, qui date de 1803 (aujourd'hui, ses arches de fer sont remplacées par des arches de maçonnerie). Mais c'est la création des chemins de fer qui a surtout contribué à en développer l'usage. En effet, les ingénieurs chargés de construire les nouvelles voies de communication ont trouvé profit à les employer dans une foule de cas où la construction des ponts de maçonnerie aurait présenté de trop grandes difficultés pratiques ou donné lieu à des dépenses trop considérables. Les ponts métalliques sont des ponts mixtes, car leurs piles sont toujours de maçonnerie et leurs arches de fonte. Il y a deux manières de former ces arches. Dans l'une, ce sont des poutrelles de fer droites, appuyées par leurs extrémités sur les piles et les culées, et résistant à la charge, qui tend à les plier ou à les rompre, par leur seule force d'élasticité. Dans l'autre, ce sont des arcs de cercle, qui s'assemblent au sommet de la voûte, et qui s'appuient, comme les voûtes ordinaires, sur les piles et les culées. C'est ce dernier mode qui est le plus généralement employé. Dans tout p. métallique, il est indispensable que les piles et les culées s'élèvent jusqu'au tablier, afin que les vibrations d'une arche ne se transmettent pas aux autres. De tous les ponts construits dans ce système, le plus remarquable par son élégance et par sa solidité est sans contredit le *P. du Carrousel*, à Paris. Ce p., qui a été construit par l'ingénieur Polonceau, se compose de trois arches elliptiques dont l'ouverture est de 47 mèt. 67. (Fig. 5. Arche du milieu du p. du Carrousel.) Ces arches sont formées de demi-tuyaux portant des brides en dessus et en dessous et boulonnées. Le vide intérieur du tuyau est rempli par du bois de sapin préparé de manière à prendre sa forme. Les tympans sont remplis par des cercles de fonte dont le diamètre va en décroissant, depuis la pile jusqu'au sommet, et sur lesquels sont posés les longerons qui soutiennent le tablier.

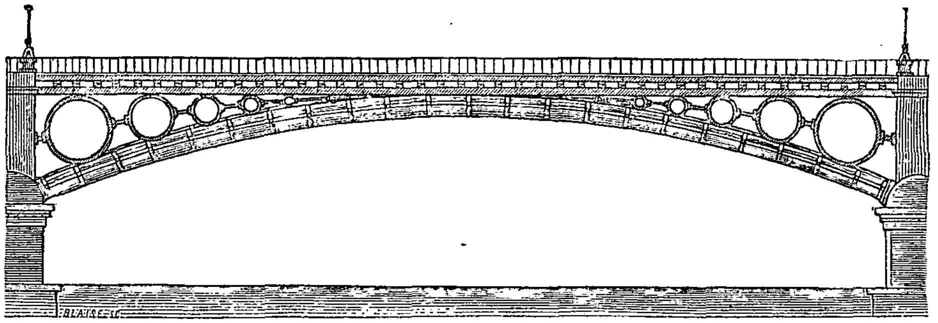

D. *Ponts suspendus.* — Les ponts suspendus se composent de câbles ou de chaînes de fer qui sont tendus d'une rive à l'autre, et supportent un tablier de charpente, lequel forme la voie destinée aux piétons et aux voitures. Les *chaînes* usitées dans ces sortes de constructions se composent de barres de fer forgé, reliées entre elles par des boulons. Les *câbles* sont formés de fils de fer juxtaposés et de même longueur, que l'on dispose de manière qu'ils supportent tous une tension égale : on les relie ensuite, de distance en distance, à l'aide de fils recuits que l'on tourne autour d'eux et qui portent le nom de *ligatures*. Les câbles sont beaucoup plus employés chez nous que les chaînes. Dans tous les cas, il y a toujours au moins 4 câbles ou chaînes par p., et très-souvent 6 et même 8, dont moitié de chaque côté, afin que la rupture de l'un d'eux ne puisse entraîner la chute du tablier. Quant aux *tiges de suspension*, qui servent à unir ce dernier aux câbles ou aux chaînes tendus d'une rive à l'autre, elles sont faites de fer forgé, quand le p. est porté par des chaînes, et, tantôt de fer forgé, tantôt de fils de fer, quand c'est par des câbles. Le tablier est presque toujours divisé en trois parties, une chaussée pour les voitures, et deux trottoirs pour les piétons. Il se compose de pièces transversales ou *traverses*, appelées aussi *pièces de p.*, qui sont espacées entre elles de 1 mèt. 25 à 1 mèt. 50, et dont les extrémités sont soutenues par les tiges de suspension. Ces traverses sont jointes ensemble par des longuerines qui lient fortement tout le système, afin d'empêcher les ondulations produites par le passage des voitures, en répartissant le poids de celles-ci sur un plus grand nombre de tiges. Comme les autres ponts, les ponts suspendus exigent l'emploi de piles et de culées, mais, sous ce rapport, leur disposition présente des différences importantes. En effet, dans les ponts de ce genre, les piles ou culées n'ont pas à supporter une pression, mais bien à résister à une traction qui doit être contrebalancée par leur poids, et qui est d'autant moins considérable que la courbure des chaînes prend une direction plus oblique au sol. Aussi est-on obligé de donner une grande élévation aux points d'appui qui les supportent, afin que cette courbure soit le plus prononcée possible. Ces points d'appui peuvent recevoir les formes les plus diverses ; néanmoins on leur donne ordinairement celle d'un portique ou de piliers, quand ils sont de maçonnerie, et celle de colonnes quand ils sont de métal. Aux deux extrémités du p., les câbles ou chaînes, en quittant la culée, s'infléchissent en faisant un angle égal à celui de la tangente à la courbe, pénètrent dans le sol, au moyen d'ouvertures appelées *Cheminées*, et se rendent dans des chambres souterraines nommées *Puits d'amarre*, où ils sont solidement fixés. Les ponts suspendus sont surtout utiles pour franchir les vallées profondes, ou pour les passages où la voie du p. doit être placée à une très-grande hauteur. Parmi les plus remarquables qui existent en Europe, nous citerons en première ligne celui de Fribourg, en Suisse, qui n'a qu'une seule travée de 265 mèt. Aux deux extrémités, ses chaînes sont supportées par des portiques de 20 mèt. de hauteur et de 5 d'épaisseur. Ce pont a été construit par l'ingénieur Chaley. Le p. de Menai, construit par Telford pour joindre l'île d'Anglesey à la côte de Carnarvon, a 168 mèt. de longueur entre ses points de suspension, et sa hauteur est de 30 m. au moins au-dessus du niveau de la mer, afin de ne pas empêcher les bâtiments à voile de passer. En France, le p. suspendu qui présente la plus grande ouverture est celui de la Roche-Bernard, sur la Vilaine (Fig. 6). La grande travée, longue de 198 mèt., est réunie à chacune des rives par trois arcades de maçonnerie ayant chacune 9 m. 50 d'ouverture. Le tablier est à 33 m. de hauteur au-dessus du niveau des plus hautes eaux, et à 39 m. 70 au-dessus des basses mers. Enfin, les piliers de maçonnerie sur lesquels passent les câbles de suspension, au nombre de deux de chaque côté, ont une hauteur de plus de 54 mèt. au-dessus du roc sur lequel ils sont fondés. Ce p. est dû à P. Leblanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Celui de Cubzac, sur la Dordogne, a été construit par les ingénieurs de Vergès et Quénot. Il se compose de 5 travées de 109 m. chacune. Le tablier est suspendu à 28 mètres de hauteur au-dessus de l'étiage. Les quatre piles se composent d'une base de maçonnerie supportant deux colonnes de fonte creuse sur le sommet desquelles passent les câbles de suspension. La hauteur totale de ces colonnes de fonte est de 28 mètres. Bien que, jusqu'à ce jour, les ingénieurs repoussent l'emploi des ponts suspendus comme ponts-viaducs, on vient, en Amérique, de jeter sur le Niagara, non loin de la chute de ce fleuve, un immense p. suspendu sur lequel est établi le chemin de fer qui relie la voie ferrée du Canada à celle de l'État de New-York. Ce p.-viaduc a 243 mètres de long et sa hauteur est de 60 mèt. au-dessus du niveau de l'eau. Ses câbles de suspension sont de fils d'acier. Pour augmenter sa fixité, le constructeur lui a donné deux étages : l'inférieur sert pour le passage des piétons, des cavaliers, des voitures ; le supérieur est réservé aux convois de chemin de fer.

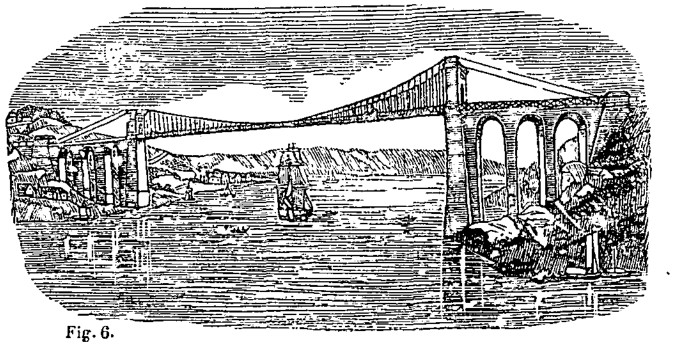

Fig. 6.

La première idée des ponts suspendus se trouve dans ces ponts de lianes ou de cordes supportant un plancher de nattes, dont les indigènes de l'Amérique méridionale font usage depuis un temps immémorial, soit pour traverser leurs larges cours d'eau, soit pour franchir les immenses et profondes anfractuosités que l'on rencontre si fréquemment dans les Andes. Dans l'extrême Orient, dans le Thibet, dans la Chine, au Japon, l'usage des ponts suspendus est également immémorial ; mais, en Asie, ceux que trouvèrent les premiers voyageurs étaient infiniment supérieurs aux ponts grossiers de l'Amérique du Sud, car ces ponts consistaient en un tablier de bois suspendu à des chaînes métalliques tendues d'une rive à l'autre des cours d'eau, ou d'un bord à l'autre des vallées. Les Chinois donnent aux ponts ainsi disposés le nom de *Thie-khiao* (ponts de fer) ou *Thie-so-khiao* (pont de chaînes de fer). Suivant Pauthier, l'un des plus anciens qui existent a été construit, dans les années 58 à 76 de notre ère, sous le règne de l'empereur Ming-ti, de la dynastie des Han. En ce qui concerne l'Europe, on trouve des projets de ponts suspendus, soit avec des chaînes, soit avec de simples câbles, dans divers ouvrages publiés vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Cependant le plus ancien p. suspendu dont on connaît positivement la date, remonte seulement à 1741 : c'était une simple passerelle sur la Tees (Angleterre) ; elle était longue de 21 mèt., et large de 60 centim. Cette passerelle était suspendue par des chaînes de fer. En 1796, on construisit aux États-Unis un p. tout semblable, mais en lui donnant des dimensions suffisantes pour le passage des voitures. Le premier p. suspendu, destiné à une grande circulation, qu'ait eu l'Angleterre, date de 1819, et, chez nous, le premier que l'on ait vu, date seulement de 1826 : c'est le p. que les frères Séguin construisirent sur le Rhône, entre Tain et Tournon.

E. *Ponts tubulaires.* — Les ponts tubulaires, appelés aussi *Ponts-tubes*, représentent en effet un tube quadrangulaire, qui repose sur deux culées et, selon les cas, sur un plus ou moins grand nombre de piles, et dans l'intérieur duquel circulent les piétons, les voitures et les convois de chemin de fer. Ce système de ponts a été imaginé par l'illustre ingénieur écossais Rob. Stephenson, qui a construit aussi le premier p.-tube en 1848-49. Ce d. sert à faire franchir au chemin de fer de Chester à Holyhead la crique de Conway. Mais le plus célèbre est celui que le même ingénieur a jeté sur le détroit de Menai, pour le service de la même ligne, et qui est connu sous le nom de *Pont-Britannia* (Fig. 7). Ce dernier est formé de deux tubes rectangulaires de tôle, accouplés latéralement, et renfermant chacun une des voies du chemin de fer. Il se compose de 4 travées dont les deux extrêmes équilibrent en très-grande partie celles du centre. La longueur totale de cet ouvrage étonnant, y compris les piles et les culées, est de 561 mèt. 30. La portée de chacune des deux travées moyennes est de 160 mèt. 15, et celle de chaque travée extrême de 70 mèt. 10. La hauteur du tablier est telle, que les navires à voiles peuvent passer sous le p. toutes voiles dehors. Chaque grand tube est formé d'une enveloppe extérieure en plaques de tôle de 1 m. 20 à 2 m. 40 de long sur 60 cent. de large, et de 16 mill. d'épaisseur au milieu du tube et 13 aux extrémités. Ces plaques sont rivées ensemble, et renforcées par des cornières de chaque côté des joints. Le plafond du grand tube est formé de 8 tubes cellulaires, larges chacun de 50 centim. et hauts de 53. Le plancher est composé de 6 tubes cellulaires ayant chacun 69 centim. sur 53 de hauteur. La hauteur totale du tube, y compris les cellules du plancher et du plafond, est de 6 m. 68 aux extrémités et de 7 m. 65 au milieu ; sa largeur, comptée en dehors des plaques qui forment les parois latérales, est de 4 m. 80. Enfin, pour permettre la libre dilatation du tube, les extrémités reposent sur 24 paires de rouleaux de fer. Ce p. a coûté 40,000 fr. le mètre courant, dont 21,000 fr. pour le fer seulement. Un ouvrage qui n'est pas moins prodigieux est le *P. Victoria*, qu'on est en train de construire sur le Saint-Laurent, près Montréal, pour faire franchir le fleuve au grand chemin de fer du Canada. Cet ouvrage gigantesque n'aura pas moins de 2500 m. de longueur. Il se composera de tubes de fonte ajoutés bout à bout et rivés l'un à l'autre, et sera supporté par 24 piles de maçonnerie. La hauteur des tubes ira en augmentant des extrémités au centre du p. Ainsi, elle sera de 5 mèt. 80 aux extrémités, et de 7 m. 37 au centre. Quant à leur largeur, elle sera uniformément de 4 m. 87.

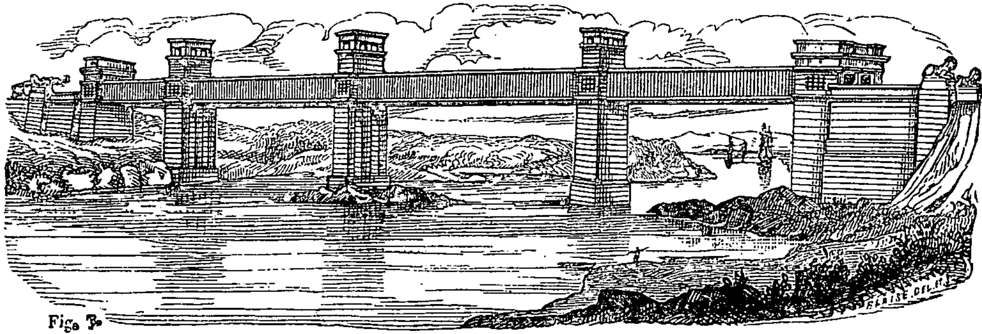

Fig. 7.

II. *Ponts mobiles.*—Cette classe comprend les *P. de bateaux*, les *P.-levis*, les *P. à bascule*, les *P. roulants*, les *P. tournants*, les *P. flottants à vapeur* et les *P. militaires.*

A. *Ponts de bateaux.*— Ils consistent en une suite de bateaux, amarrés à une certaine distance l'un de l'autre et liés entre eux par des poutrelles, sur lesquelles est établi un plancher muni de garde-corps. Quand on veut donner passage à la navigation, on fait changer de place un ou deux de ces bateaux à l'aide de leur gouvernail, puis on les ramène ensuite de la même manière dans leur première position. Comme le tablier monte et descend avec le niveau de la rivière, le plan incliné qui y conduit est également mobile et suit les variations du cours de l'eau. Ces ponts sont nécessairement très-incommodes, à cause des manœuvres continuelles qu'ils exigent, surtout lorsque la rivière est très-fréquentée : aussi deviennent-ils de plus en plus rares.

B. *Ponts-levis.* — Il en existe plusieurs systèmes, mais le plus simple et en même temps le plus ancien, est celui des *ponts-levis à flèche.* Les ponts de ce genre se composent de deux longues pièces de bois, appelées *Flèches*, qui portent par le milieu sur un support où elles peuvent basculer au moyen de tourillons. A leur extrémité antérieure viennent se fixer deux chaînes qui servont à faire basculer le p. d'avant en arrière, en le faisant tourner sur son axe de rotation. Une manœuvre contraire le remet dans la position horizontale, c.-à-d. propre à servir au passage. Au lieu du mécanisme qui précède, on met généralement aujourd'hui les ponts-levis en mouvement, soit au moyen d'un contre-poids fixé à l'extrémité d'une chaîne qui passe sur une poulie, soit au moyen d'un quart de cercle denté, lié au tablier, et d'un cric à engrenage multiple qui le commande. Ces ponts ne peuvent recevoir que des dimensions très-limitées. On les emploie principalement dans l'architecture militaire pour traverser les fossés des places de guerre, parce qu'ils tiennent lieu à la fois de p. et de porte. On les place alors devant les portes, et, quand ils sont à flèche, on établit l'axe de rotation des flèches dans les pieds-droits de l'ouverture.

C. *Ponts à bascule.* — Dans ces ponts, qui servent surtout pour la traversée des écluses et l'entrée des bassins et des ports, le tablier repose, par son centre de gravité, sur un support de maçonnerie autour duquel il peut exécuter un mouvement de rotation. La partie postérieure de ce tablier, ou la *Culée*, est plus courte que l'antérieure, que l'on nomme *Volée ;* mais on l'équilibre avec un contre-poids. Quand on veut interrompre la communication, on relève la volée en faisant tomber la culée, qui va se loger dans un espace vide destiné à la recevoir, et le tablier prend une position verticale. La manœuvre s'exécute au moyen d'un quart de cercle denté, qui s'engrène dans un pignon, et l'on fait tourner celui-ci avec une manivelle.

D. *Ponts roulants.* — Le tablier de ces ponts, au lieu d'être soulevé en tournant sur son axe, est retiré en arrière par un mouvement de translation horizontale, et l'on facilite ce mouvement en faisant porter le tablier sur des rouleaux de fonte placés dans une cavité préparée à cet effet. Les ponts de ce système conviennent principalement pour les canaux. Ils ont l'avantage de ne gêner en rien le halage, mais ils ont le défaut d'occuper beaucoup d'espace. En outre, les rouleaux sur lesquels ils se meuvent exigent beaucoup d'entretien.

E. *Ponts tournants.* — Ces ponts s'ouvrent en tournant à peu près horizontalement sur un pivot vertical, de manière à ouvrir le passage en décrivant un quart de cercle qui les range parallèlement à la rive. Quand ils ont une longueur un peu considérable, on les divise en deux parties égales, afin de diminuer leur poids et leur portée, et chacune de ces moitiés tourne de son côté sur un des bords de l'obstacle à franchir. Les ponts tournants sont les plus usités de tous les ponts mobiles. On les emploie principalement sur les canaux et dans les ports. On en établit quelquefois aussi, sur les ponts de maçonnerie, dans les cours d'eau à marée, pour ne pas gêner le passage des navires à voiles.

F. *Ponts flottants à vapeur.* — Ce genre de p. a été imaginé par l'ingénieur anglais Rennel, pour le service des rivières à marées, où ils remplacent économiquement les ponts des autres systèmes. Ce sont des espèces de grands bacs qui sont mus de la même manière que les bateaux à vapeur ordinaires, et qui sont dirigés, dans les traversées, par des chaines tendues au fond de l'eau de l'une à l'autre rive. Leur intérieur est divisé en trois parties : une, au centre, pour recevoir le moteur, et deux, sur les côtés, où se placent les voyageurs et les voitures. Les ponts flottants datent de 1832; mais ils ne paraissent exister encore qu'en Angleterre.

G. *Ponts militaires.*—Les ponts ainsi nommés sont ceux que l'on construit momentanément pour assurer le passage des troupes. Ils datent de l'origine même de l'art de la guerre : aussi les voit-on figurer dans l'histoire de tous les peuples plus ou moins civilisés de l'antiquité. Toutefois le plus ancien dont les textes nous aient conservé le souvenir, du moins pour l'Europe, est celui que Darius, roi de Perse, fit jeter sur le Danube, 600 ans environ avant notre ère, quand il alla combattre les Scythes. La construction des ponts militaires peut varier à l'infini, mais ceux de ces ouvrages qui sont établis régulièrement, se composent aujourd'hui d'un plancher ou tablier de madriers d'environ 4 mèt. de largeur, lequel n'a pas de garde-corps et repose sur des poutrelles supportées par des *bateaux*, des *pontons*, des *radeaux* ou des *chevalets*. Ils tirent leur dénomination de la nature des supports employés, et le choix de ces derniers est déterminé par la rapidité et la profondeur des eaux, ainsi que par les ressources dont on peut disposer. Dans tous les cas, on appelle *travées* les parties comprises entre deux supports consécutifs, et la première et la dernière travée se nomment *culées.* — 1° Les *ponts de bateaux* conviennent à tous les cours d'eau. On les fait avec des *bateaux d'équipage* ou des *bateaux du commerce.* Les *bateaux d'équipage* sont ceux que les armées conduisent avec elles avec tous les accessoires, madriers, poutrelles, cordages, etc., qui sont nécessaires pour la construction des ponts. En France, on leur donne 9 mèt. 43 de longueur et 1 mèt. 70 de largeur, et on les espace de 6 mètr. d'axe en axe (Fig. 8. Tête d'un pont de bateaux). Pour ne point interrompre la navigation, et en même temps donner issue aux corps flottants que l'ennemi pourrait lancer contre le p., on ménage, vers le milieu, une coupure, au moyen d'une ou deux travées mobiles, que l'on peut ôter et remettre à volonté : cette partie mobile s'appelle *Portière.* Quand tout est arrivé sur les lieux, il suffit de 120 hommes pour faire 100 mèt. de p. en une heure. Dans l'armée française, un équipage de p. comprend 32 bateaux et 4 nacelles, avec leurs agrès, le tout porté par 77 voitures à 6 chevaux : il permet de construire 200 mèt. de p. Les ponts de bateaux du commerce se font comme les précédents, sauf quelques différences, à cause de l'inégalité de leurs dimensions. — 2° En France, on ne fait plus usage de *Pontons* propr. dits ; mais les Anglais, les Russes, etc., s'en servent encore. Les pontons anglais sont de cuivre, et présentent la forme d'un gros fuseau, long d'environ 3 m. 70, soutenu à l'intérieur par une carcasse en forme de croix (Fig. 9, Ponton anglais ; 10 et 11. Coupe). Ces pontons sont employés à peu près comme les bateaux d'équipage. — 3° Les *ponts de radeaux* ne conviennent que sur les rivières peu rapides, et dont la vitesse est inférieure à 2 mèt. par seconde : ils sont difficiles à être coulés bas par le feu de l'ennemi, mais leur établissement est très-long, et n'est possible que dans les localités où le bois est très-abondant. —4° Les *ponts de chevalets* se construisent sur les rivières dont le fond est solide, et dont la profondeur n'excède pas 3 mèt. et la vitesse 1 mèt. 50 par seconde. Ils présentent l'avantage d'exiger très-peu de matériaux et de pouvoir être faits partout, avec le bois tiré des habitations ou des forêts voisines. Les chevalets sont tout simplement des espèces de grands tréteaux, que l'on place à 4 ou 5 mètres les uns des autres, dans le sens du courant, et l'on cloue sur leur *chapeau* ou tête les poutrelles qui portent le tablier. — 5° Dans certaines circonstances particulières, on fait encore des ponts de charrettes, d'arbres, de cordes, de gabions, etc. ; mais l'établissement de ces ponts n'est pas soumis à des règles fixes : tout dépend des moyens dont on peut disposer.

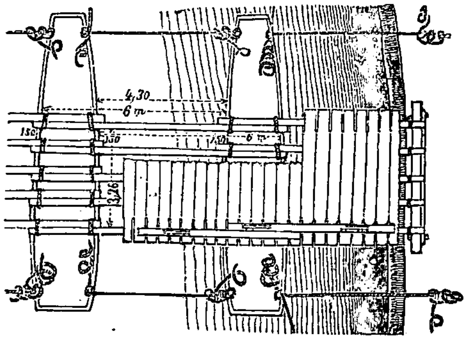

Fig. 8.

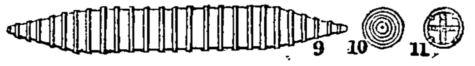

Dans toutes les armées européennes, le service des ponts militaires est confié à un corps spécial dit des *Pontonniers*. Avant la révolution, ce service était fait, en France, par les *Compagnies d'ouvriers d'artillerie*. En 1791, on rendit ces dernières à leur destination véritable, et on les remplaça par des *Compagnies de bateliers*, qui furent transformées, quelque temps après, en *Corps des pontonniers*. Depuis 1810, ce corps forme un régiment, appelé *Artilleurs-pontonniers*, qui se compose de 1700 hommes et qui fait partie de l'arme de l'artillerie.

III. En terminant cet article, nous ne saurions passer sous silence les ponts qui ne doivent rien à la main de l'homme, et qu'on trouve formés par la nature sur des rivières ou au-dessus de certaines vallées. Ces ponts, en général, sont dus, tantôt à l'action des eaux qui se sont ouvert un passage au-dessous des rochers, tantôt à des déchirements volcaniques ou à des éboulements dans lesquels des masses de roches sont tombées de manière à se soutenir mutuellement. Nous possédons en France un p. du premier genre : c'est le p. d'Arc, situé près du petit village d'Arc, dans le département de l'Ardèche, et qui joint les deux bords de la rivière de ce nom. Le plus célèbre des ponts de la seconde espèce est le double p. de la vallée d'Icononzo ou de Pandi, dans la Nouvelle-Grenade (Fig. 12). Cette vallée est traversée par un torrent encaissé dans un lit presque inaccessible et qu'on ne pourrait franchir qu'avec la plus grande difficulté, si la nature elle-même n'y avait formé deux ponts de rochers. La crevasse profonde à travers laquelle se précipite le torrent occupe le centre de la vallée, sur une longueur de plus de 4 kilomètres. Il est très-probable que cette crevasse a été formée par un tremblement de terre, et comme dans la vallée d'Icononzo, le grès se compose de deux roches distinctes, d'un grès quartzeux très-compacte et d'un grès schisteux à grains très-fins, on peut croire, dit Al. de Humboldt, que le banc compacte et quartzeux, lors de la formation de la crevasse, a résisté à la force qui déchira la montagne, et que c'est la continuation non interrompue de ce banc qui sert de p. pour traverser d'une partie de la vallée à l'autre. Cette arche a 14 mèt. 5 de longueur sur 12 m. 7 de largeur ; son épaisseur au centre est

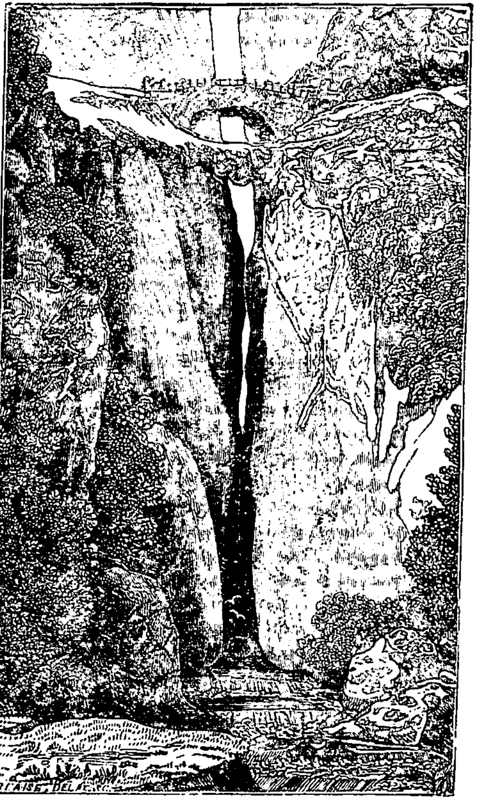

Fig. 12.

de 2 m. 4, et sa hauteur au-dessus des eaux du torrent est de 97 m. environ. A 19 mèt. au-dessous de ce premier p., on en trouve un second qui n'est pas moins remarquable. Il est formé par trois énormes masses de rochers, qui sont tombées de manière à se soutenir mutuellement. Celle du milieu forme la clef de voûte, accident qui aurait pu suggérer aux anciens habitants de l'Amérique l'idée des constructions en arc, qui cependant est restée inconnue aux peuples du nouveau monde comme aux anciens habitants de l'Egypte.

PONTE. s. f. Action de pondre; se dit surtout De quelques oiseaux qui ne pondent qu'en certains temps de l'année. *Voici le temps de la p. Pendant que les perdrix font leur ponte.*

PONTE. s. m. Au Jeu de l'hombre, L'as de cœur, quand on fait jouer en cœur, et L'as de carreau, quand on fait jouer en carreau. || Au Jeu du pharaon, etc., Celui ou celle qui joue contre le banquier. *Les pontes ont beaucoup perdu.*

PONTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un bâtiment de mer qui a un pont. *Navire p., non ponté.*

***PONTÉDÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux endogènes hypogynes, hermaphrodites, à périanthe nu, hexapétaloïde, et circiné quand il se flétrit, à anthères introrses, à albumen farineux. — *Caractères bot.*: Plantes aquatiques. Feuilles engaînantes par leur base, à veines parallèles, à limbe ovale, cordiforme ou sagitté. Fleurs hermaphrodites, tantôt solitaires, tantôt en épis ou en ombelles, munies d'une spathe, ordinair. bleues, parfois jaunes. Périanthe tubuleux, coloré, 6-partit plus ou moins irrégulier, à préfloraison circinée. Etamines naissant du calice, 6 ou 3 opposées aux pétales; anthères introrses, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, à trois loges plus ou moins complètes, polyspermes; style 1; stigmate simple; ovules anatropes. Capsule triloculaire, se soudant parfois au périanthe, à 3 valves et à déhiscence loculicide. Graines en nombre indéfini, attachées à un axe central, ascendantes; hile petit; embryon à radicule élargie, orthotrope, situé dans l'axe d'un albumen farineux. [Fig. 1. *Eichhornia speciosa*; 2. Coupe transversale de l'ovaire.]

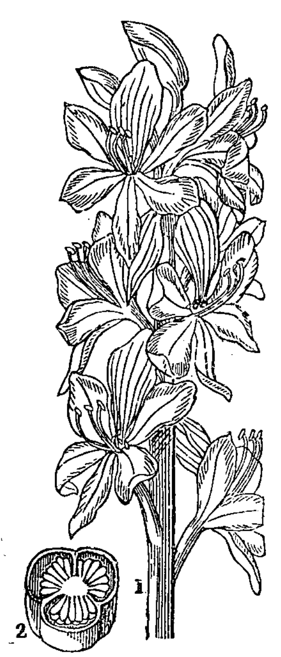

Cette famille se compose de 6 genres et de 30 espèces qui se trouvent exclusivement dans l'Amérique du Nord et du Sud, aux Indes orientales et dans l'Afrique tropicale. Dans l'Inde, on emploie le *Monochoria vaginalis* dans les maladies du foie et de l'estomac. Réduit en poudre et mêlé à du sucre, on l'administré dans les cas d'asthme; on le mâche pour apaiser le mal de dents; enfin, quand il est jeune, on l'emploie comme plante potagère.

PONTER. v. n. T. Jeu de pharaon, etc. Être ponte, jouer contre le banquier. *Voulez-vous ponter?*

PONTET. s. m. T. Arquebus. V. Fusil. || T. Sellier. Partie d'une selle en forme d'arcade.

PONTIFE. s. m. (lat. *pontifex*).

Enc. — On désigne sous ce nom une personne revêtue d'un caractère sacré, et qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion. Le titre de *Pontife* était, à Rome, le titre le plus élevé de la hiérarchie sacerdotale. On s'accorde généralement à faire venir ce mot de *pontem facere*, construire un pont, parce que les pontifes romains étaient chargés de l'entretien du pont de bois Sublicius. Mais, comme Rome avait des prêtres désignés sous ce nom avant de posséder aucun pont, nous regardons comme beaucoup plus vraisemblable l'opinion de Gœttling, qui considère le mot *pontifex* comme une forme altérée de *pompifex*, c.-à-d. conducteur des processions. Quoi qu'il en soit, les Romains attribuaient à Numa l'institution du collége sacerdotal ainsi nommé. Les pontifes furent d'abord au nombre de 4, non compris le *Grand p.* ou *Souverain p.* (*pontifex maximus*), qui était à leur tête. Tous étaient choisis parmi les patriciens. Mais lorsque la loi Ogulnia (300 av. J.-C.) ouvrit le pontificat aux plébéiens, elle porta à 8 le nombre des pontifes, dont 4 devaient être patriciens et 4 plébéiens: toutefois c'est en 254 seulement, qu'un plébéien, Tib. Coruncanius, fut élu à la dignité de grand p. Enfin, l'an 81 avant notre ère, ce nombre fut porté à 15 par Sylla, puis à 16 par J. César, toujours non compris le grand p. Le collége des pontifes se divisait en deux classes: les pontifes *majores* et les pontifes *minores*; mais on ignore si ces titres différents servaient à distinguer les pontifes patriciens des plébéiens, ou bien les anciens membres des nouveaux ajoutés par Sylla. Le mode d'élection de ce collége sacerdotal varia selon les temps. A l'origine, ses membres choisissaient eux-mêmes celui qui devait remplacer le p. décédé; plus tard, le peuple obtint le droit de désigner les candidats à cette dignité; enfin les empereurs s'attribuèrent le droit de nommer les pontifes, et de régler le nombre de leurs membres d'après leur bon plaisir. — Le collége des pontifes avait un souverain pouvoir dans toutes les matières religieuses, et une juridiction sur les personnes et sur les choses en ce qui touchait au culte. Il réglait le culte et les cérémonies, offrait les sacrifices, avait la haute surveillance des choses sacrées tant publiques que privées, corrigeait le calendrier, surveillait la conduite des prêtres inférieurs, présidait aux adoptions, etc. Les droits et les devoirs des pontifes se trouvaient déterminés et contenus dans des livres appelés: *Libri pontificii* ou *pontificales*, *Commentarii sacrorum* ou *sacrorum pontificalium*. Enfin ils étaient inviolables et irresponsables tant devant le sénat que devant le peuple. — Le grand p. était le chef du collége et agissait en son nom: c'est pourquoi il est souvent mentionné seul dans des cas où il n'était simplement que l'organe du collége. Il était nommé par le peuple et choisi ordinairement parmi les citoyens qui avaient rempli les plus grandes charges de l'État. Ce titre conférait une dignité et un pouvoir de la plus haute importance, car il ne donnait pas seulement l'autorité suprême dans les matières religieuses, mais, en vertu de l'étroite union qui existait à Rome entre la religion et le gouvernement, il assurait encore une influence politique considérable. Deux des attributions qui étaient propres au grand p. consistaient à recevoir les vestales et les flamines, et à assister à tout mariage par confarréation. Ce titre était à vie: en conséquence, Auguste ne put le prendre tant que vécut Lepidus; mais, à la mort de celui-ci, il s'en empara, et tous ses successeurs jusqu'à Théodose en firent un des attributs de la dignité impériale. Les insignes du pontificat étaient la robe prétexte et la coiffure conique de laine appelée *galerus*.

Aujourd'hui, *Souverain pontife* est un des titres que les fidèles donnent au chef de l'Église catholique. En termes de liturgie, les évêques sont aussi qualifiés de *Pontifes*, comme lorsqu'on dit: *saint Irénée, p. et martyr*. Enfin, ce terme se prend encore avec la même acception dans le style élevé: « Et vous, p. du Dieu vivant, achevez d'offrir pour nous le sacrifice de réconciliation. »

PONTIFICAL, ALE. adj. Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque. *L'autorité pontificale. Ornements pontificaux.* || Se dit aussi De la dignité du souverain pontife. *Le trône p. La dignité pontificale.* = Pontifical. s. m. Livre renfermant les prières, les rites et les cérémonies qu'observent le pape et les évêques dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont réservées, telles que l'ordination, la confirmation, le sacre des évêques, etc. *Le p. romain passe pour être l'œuvre du pape Gélase et de saint Grégoire.* = Pontificalement. adv. Avec les cérémonies et les habits pontificaux. *Officier p.* = Pontificat. s. m. La dignité de grand pontife. *César obtint le p.* || La dignité de pape. *Aspirer au souverain p. Il fut élevé au p.* || Le temps pendant lequel un pontife, un pape a exercé son autorité. *C'est pendant son p. que Jules César réforma le calendrier. Le plus long p. qu'il y ait dans l'histoire des papes est celui de Pie VI: il a duré 24 ans, 6 mois et 14 jours.*

PONT-NEUF. s. m. Chanson populaire sur un air connu. *Les ponts-neufs ont été ainsi nommés parce que autrefois les marchands de ces chansons se tenaient sur le Pont-Neuf, à Paris.*

PONTON. s. m. T. Guerre. Voy. Pont.

Enc. — En termes de Marine, on nomme *Pontons*, de grands bâtiments à fond plat, et ayant à peu près la forme d'un carré long, qui servent aux opérations des ports. Ils portent au milieu un mât garni d'espèces de moufles appelées *caliornes*, et un cabestan à chacune de leurs extrémités. On désigne également sous ce nom de vieux bâtiments qu'on a rasés jusqu'au premier pont, et sur lequel on établit des cabestans. Ils servent, comme les premiers, suivant leur grandeur et leur stabilité, à faciliter, soit l'armement et le désarmement, soit l'abatage en carène des vaisseaux, frégates, etc.

PONTONAGE. s. m. Droit qui se perçoit en quelques lieux sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière, soit sur un pont, soit dans un bac.

*** PONTONIE.** s. f. T. Zool. Voy. Macroures.

PONTONNIER. s. m. Celui qui reçoit le droit de pontonage. || T. Guerre. Voy. Pont et Artillerie.

PONTUSEAU. s. m. T. Technol. Voy. Papeterie.

POPE. s. m. (grec. πάππας, père). Nom que l'on donne aux prêtres dans l'Église grecque schismatique.

***POPE.** s. m. T. Antiq. Voy. Sacrifice.

POPELINE ou PAPELINE. s. f. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée. *La p. a été ainsi appelée parce qu'on la fabriqua d'abord à Avignon, qui alors appartenait aux papes.*

POPLITÉ, ÉE. adj. (latin. *poples, poplitis*, jarret). T. Anatom. Qui appartient au jarret. *Creux p. Muscle p. Artère poplitée.*

POPULACE. s. f. coll. (lat. *populus*). Le bas peuple, le menu peuple. *La plus vile p. Soulever la p.* = Populacier, ière. adj. Qui est propre à la populace. *Style p.* || Qui s'adresse à la populace. *Harangue populacière.*

*** POPULAGE.** s. m. T. Bot. Voy. Renonculacées.

POPULAIRE. adj. 2 g. (lat. *popularis*). Qui est propre au peuple. *Langage p. Terme, expression p. Des manières populaires.* || Qui est répandu parmi le peuple. *Opinion, erreur, préjugé p. C'est un bruit p. Maladies populaires. Ces vérités sont devenues populaires.* — *Rendre la science p.*, La répandre parmi le peuple, la rendre accessible à tous les esprits. || *Gouvernement p.*, Celui où l'autorité est entre les mains du peuple. || *Les classes populaires*, Les classes dont se compose la partie la moins élevée du peuple. || Qui s'adresse au peuple, qui est fait pour le peuple. *Éloquence p. Des livres populaires. Chimie p.* || Qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple. *Il ne tarda pas à se rendre p. Il est très-p. Henri IV était un roi p.* — Se dit aussi Des manières, de l'air, du langage, etc. *Des manières affables et populaires. Sous son air p. il cachait beaucoup de hauteur.* = *Populaire. s. m. Les classes populaires. *C'est ce que vous ne ferez jamais comprendre au p.* = Populairement. adv. A la manière du peuple. *On dit p., Jouer de la mâchoire, pour Manger.*

POPULARISER. v. a. Rendre populaire, vulgaire. *P. une science, un art.* || Attirer, mériter à quelqu'un la faveur et l'affection du peuple. *Rien ne popularise plus un roi que d'être d'un accès facile.* = se Populariser. v. pron. S'attirer l'affection du peuple. *Il fait tout ce qu'il peut pour se p.* = Popularisé, ée. part.

POPULARITÉ. s. f. Attention à se rendre agréable au peuple. *Affecter la p. Sa p. n'est qu'un masque.* || La faveur du peuple. *Il a acquis beaucoup de p. Jouir d'une grande p. Perdre toute sa popularité.*

POPULATION. s. f. (lat. *populus*, peuple).

Enc. — I. On appelle *Population*, l'universalité des individus qui habitent la terre, une contrée, un pays, une ville, sans distinction de sexe ni d'âge. S'il est en général facile de connaître la p. d'un pays civilisé, comme la France, l'Angleterre, il est fort difficile d'évaluer la p. de la plupart des peuples qui couvrent la surface du globe. En conséquence, les évaluations de la p. totale de la terre ne peuvent être que des approximations plus ou moins probables. On estime communément à un milliard la p. actuelle du globe: ce chiffre cependant paraît être fort au-dessous de la réalité. Un savant statisticien, Dieterici, membre de l'Académie des sciences de Berlin, s'est livré à de longues recherches sur ce sujet, et il croit pouvoir porter à 1283 millions d'habitants le chiffre total de la p. de la terre. Cette p. est ainsi répartie entre les cinq parties du monde: *Europe*, 272 millions; *Asie*, 750 m.; *Afrique*, 200 m.; *Amérique*, 59 m.; *Australie*, 2 m. La p. de l'Europe, qui est aujourd'hui de 272 millions d'habitants, n'était, en 1787, que de 150 millions: elle a donc augmenté de 122 millions en 70 ans. — On nomme *P. absolue*, le nombre d'habitants d'un pays quelconque, abstraction faite de l'étendue de terrain qu'ils occupent, et *P. relative* ou *spécifique*, la quantité moyenne d'individus qui vivent sur une étendue donnée, sur 1 kilom. carré par ex. Ainsi, la population absolue de la France, d'après le recensement de 1856, est de 36,771,462 habitants, et sa p. spécifique est d'environ 68 habitants par kilom. carré. Enfin, on appelle *mouvement* de la p. les phénomènes qui sont relatifs à l'accroissement ou à la diminution de la p., et les rapports qui subsistent entre les divers éléments dont elle se compose, comme le nombre des naissances et des décès, celui des mariages, celui des naissances masculines et féminines, légitimes et naturelles, etc. En France, on compte 1 naissance sur 34,72 habitants et pour 0,85 décès, ou 100 naissances pour 85 décès. On compte 1 décès pour 40,71 habitants et pour 1,17 naissance, ou 100 décès pour 117 naissances. On compte 1 mariage par 127 habitants, et 3,39 naissances légitimes par mariage, ou 339 naissances légitimes pour 100 mariages. Les naissances moyennes annuelles des garçons et des filles sont entre elles à très-peu près comme les nombres 17 et 16 pour les enfants légitimes, comme les nombres 26 et 25 pour les enfants naturels, et comme les nombres 17 et 16 pour la totalité des enfants. Le nombre total des naissances annuelles des garçons surpasse donc d'un seizième le nombre total des naissances des filles. Quand il naît un enfant naturel, il en naît 12,890 ou près de 13 légitimes; ce qui revient à peu près à 10 enfants naturels pour 129 enfants légitimes. Les décès annuels masculins dépassent les décès féminins; les premiers étant représentés par 70, les seconds le sont par 69,01. L'augmentation moyenne annuelle de la p. est de 157,406, ou de la 213e partie de la p. moyenne. Si l'accroissement total d'un 213e se maintenait le même, la p. augmenterait de 1 dixième en 20 ans, de 2 dixièmes en 39 ans, de 3 dixièmes en 56, de 4 dixièmes en 72, de moitié en 87 ans, et il faudrait 148 ans pour qu'elle devînt double de ce qu'elle est maintenant. Le mouvement de la p. présente des différences notables non-seulement d'un pays à l'autre, mais encore dans un même pays, surtout quand ce pays est d'une certaine étendue. Nous ne pouvons faire ici la statistique comparée de la France avec les autres États de l'Europe; le lecteur que ces questions intéressent devra recourir aux ouvrages spécialement consacrés à la statistique. Toutefois nous ferons observer, pour relever ce reproche d'immoralité que certaines gens adressent si gratuitement à notre pays, que, sur 10,000 naissances, on ne compte en France que 719 naissances naturelles, tandis que la proportion est 729 en Prusse, 745 en Belgique, 892 dans le Danemark, 939 dans le Hanovre, 1070 en Autriche, 1162 dans le Wurtemberg, 1369 dans la Saxe, et 2085 en Bavière. Il est encore un point que nous devons signaler, c'est la différence extraordinaire que présentent les divers pays sous le rapport de l'accroissement de la p. Ainsi, tandis que la période moyenne de doublement de la p. est, comme nous venons de le dire, 148 ans pour la France, elle est, d'après Moreau de Jonnès, pour les principaux pays de l'Europe, comme il suit : Suisse, 97 ; Portugal, 97 ; Empire russe, 95 ; Wurtemberg, 91 ; Lombardie, 87 ; Hanovre, 84 ; Danemark, 83 ; Allemagne proprement dite, 78 ; Bohême, 77 ; Bavière, 77 ; Angleterre proprement dite, 77 ; Lucques, Modène, Parme, Plaisance, 76 ; roy. de Naples, 75 ; Prusse, 70 ; Hesse-Cassel, 69 ; Autriche proprement dite, 68 ; Italie entière, 65 ; Vénétie, 64 ; Turquie d'Europe, 64 ; Grande-Bretagne et Irlande, 62 ; Sicile, 60 ; Suède, 59 ; Mecklembourg, 59 ; Écosse, 57 ; Espagne, 57 ; Saxe, 54 ; Empire d'Autriche, 52 ; Norvége, 52 ; Pologne, 52 ; Grèce, 51 ; Irlande, 50 ; États sardes, 44 ; Gallicie, 43 ; Toscane, 43 ; Belgique, 42 ; Hongrie, 38 ; Bade, 34. On voit donc que la France est le pays de l'Europe où la p. croît avec le plus de lenteur. Un seul vient encore après la France, ce sont les États romains, où la période de doublement est de 182 ans, d'après le même statisticien. A la suite de ce tableau, qui n'est relatif qu'aux États de l'Europe, il convient de citer l'accroissement de la p. aux États-Unis d'Amérique. Les résultats des recensements décennaux de la p. américaine suffiront pour donner une idée de sa rapidité. La p. totale des États-Unis était de 3,929,827 individus en 1790. En 1800, elle était de 5,305,925 ; en 1810, de 7,239,814 ; en 1820, de 9,638,131 ; en 1830, de 12,866,020 ; en 1840, de 17,062,566. En 1850, elle s'élevait à 23,351,207, d'où l'on peut conclure qu'en 1860, elle doit avoir dépassé le chiffre de 30 millions. Il résulte de ces recensements que, depuis 1790 jusqu'à ce jour, la p. des États-Unis a presque doublé dans chaque période de 20 années.

II. Jusqu'à la fin du siècle dernier, c'était une opinion universellement admise que tout accroissement de pop. est toujours un bien, que la puissance et la prospérité des États peuvent se mesurer par le nombre de leurs habitants, et que les gouvernements devraient encourager les producteurs de nombreuses familles. Mais, depuis soixante ans, ces assertions sont réduites à leur juste valeur. Les recherches de Malthus ont démontré que tout accroissement de p., lorsqu'il est déterminé par des expédients artificiels, et lorsqu'il n'est pas accompagné ou précédé par un accroissement correspondant des moyens de subsistance, est une cause de misère, et amène inévitablement une augmentation dans la mortalité. Le difficile n'est pas de mettre des enfants au monde, mais de les nourrir, de les élever, de leur fournir tout ce qui est indispensable pour leur éducation physique, morale et intellectuelle. Le célèbre économiste que nous venons de nommer a établi, au sujet de la p., la loi suivante : « *Lorsque la p. n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une progression géométrique.* » L'exactitude ou la réalité de cette loi ne saurait être contestée ; car nous voyons qu'aux États-Unis la période de doublement est plus courte encore que ne l'indique Malthus. Or, ce qui a lieu aux États-Unis pourrait se produire sur toute la surface du globe, si les circonstances étaient les mêmes. En effet, la puissance de l'instinct de la propagation est la même chez tous les hommes, et elle a été la même dans tous les temps : elle représente ce qu'on appelle dans le langage géométrique une quantité constante. Quelles sont donc les causes qui empêchent qu'en Angleterre et en France, par ex., la p. ne double avec la même rapidité qu'aux États-Unis ! Ce sont évidemment des influences étrangères à l'instinct commun et universel dont nous venons de parler. La p. marche beaucoup plus lentement en Angleterre et en France, parce que, en raison de l'étendue limitée des terres et du haut degré de culture qu'elles ont déjà atteint, il n'est pas possible d'en tirer un produit qui augmente suivant une progression géométrique, comme le pourrait faire la p. : de gré ou de force, l'accroissement de celle-ci se trouve donc limité par l'accroissement des moyens de subsistance. Il y a entre ces deux accroissements une corrélation nécessaire ; le premier est sous la dépendance du second. En conséquence, nous pouvons conclure avec Malthus, que le principe virtuel du développement de la p. agit suivant une progression géométrique. — Mais, après avoir posé la loi de l'accroissement virtuel de la p., Malthus a voulu poser aussi celle de l'accroissement des subsistances : « Nous sommes en état de prononcer, en parlant de l'état de la terre habitée, que *les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent jamais augmenter que selon une progression arithmétique.* » Or, cette prétendue loi est complétement fausse ; c'est une assertion arbitraire absolument démentie par l'expérience. En effet, nous venons de voir qu'aux États-Unis la p. s'accroît en progression géométrique ; or, pour que cet accroissement ait lieu, il faut nécessairement que les moyens de subsistance croissent aussi suivant une progression géométrique : Malthus lui-même ayant très-bien démontré que la p. est limitée par les moyens de subsistance, sa première loi infirme la seconde. Au reste, ce qui a induit Malthus en erreur sur ce point, c'est qu'il a oublié une chose. Les substances alimentaires et autres, nécessaires à la vie et à l'entretien de l'homme, ne viennent pas spontanément : c'est l'homme qui les produit ; donc chaque homme peut produire lui-même les choses qui lui sont nécessaires, *à la condition toutefois qu'il trouve devant lui des terres libres à occuper*, comme la chose a lieu aux États-Unis. Bien plus, dans plusieurs des États de l'Europe, la p. s'est accrue assez rapidement, et cependant le bien-être a partout augmenté ; preuve évidente que les moyens de subsistance ont marché plus vite encore que la p. En outre, il faut tenir compte, quand on parle de p., des avantages réels qui résultent d'une certaine densité de la p., au point de vue de l'augmentation de la production elle-même : c'est une observation sur laquelle Bastiat a insisté, et avec raison. — Mais, de ce que la seconde formule de Malthus est fausse, il ne s'ensuit pas que l'on puisse nier le problème de la p. Le problème subsiste dès qu'il est démontré que l'accroissement de la p. est subordonné à l'accroissement des moyens de subsistance. Or, il est évident que si toute la surface du globe était peuplée comme la Belgique, par ex., où l'on compte 155 habitants par kilom. carré, il serait impossible que la p. continuât de s'accroître suivant une progression géométrique. Quels que soient les progrès que puisse faire la culture, est-il possible de supposer qu'ils soient tels, qu'un kilom. carré qui nourrit aujourd'hui, non sans peine, 155 habitants, soit capable d'en nourrir 310 dans 25 ans, 620 dans 50 ans, 1240 dans 75 ans, 2480 dans un siècle, et ainsi de suite. Mais, répondra-t-on, la plus grande partie de la terre est inhabitée et sans culture : il faudra bien des milliers d'années avant que l'on ait à se préoccuper de cette question. Assurément, notre globe offre encore à l'homme des espaces immenses, et l'émigration présente des ressources incalculables. Cependant on aura beau ajourner le problème, il n'en subsiste pas moins ; or, un problème une fois posé réclame de la science une solution, sauf à ajourner, si l'on veut, cette dernière. Toutefois nous ne pensons pas que cette solution puisse s'ajourner ainsi indéfiniment. Loin de là, la solution de la question de la p. se produit tous les jours, et sous nos yeux. En effet, la p. de l'Europe, bien qu'ayant la même puissance virtuelle de propagation que la p. des États-Unis, croît infiniment moins vite qu'elle : donc, la puissance qui limite la p. et la proportionne aux moyens de subsistance est constamment en action au sein des peuples de l'Europe. Maintenant, si nous demandons quelle est cette puissance qui restreint ainsi le mouvement ascendant de la p. européenne, nous dirons qu'elle réside, soit dans le libre arbitre de l'homme, soit dans les obstacles qui procèdent de la nature. Par son libre arbitre, l'homme *prévient* les naissances et empêche qu'elles ne dépassent les moyens de subsistance, tandis que l'action des causes qui proviennent de la nature *réprime* l'excès de la p. par la mort résultant de l'insuffisance de ces mêmes moyens de subsistance. Ces causes naturelles, comme nous en sommes chaque jour les témoins, sévissent exclusivement sur les classes inférieures, et spécialement sur celles qui vivent de salaires. Néanmoins, dans tous les pays civilisés de l'Europe, et spécialement en France, ce sont beaucoup moins les obstacles répressifs naturels qui arrêtent l'essor de la p., que l'obstacle préventif ou, en d'autres termes, que la volonté de l'homme lui-même.

Au point où nous sommes arrivés, il est facile de voir que la question de la p. est double. Il y a une question purement économique, le rapport de la p. aux subsistances ; il y a une question purement morale, celle de la limitation volontaire, préventive, de la p. Nous venons de traiter la première ; il nous reste à dire quelques mots de la seconde. Il est assez commun d'entendre accuser les économistes d'immoralité, pour cela seul qu'ils ont signalé, avec Malthus, les inconvénients d'un accroissement de p. plus rapide que celui des moyens de subsistance. Or, cette observation économique n'est en soi, ni morale, ni immorale. L'économie politique n'entre en conflit avec la morale que lorsqu'elle s'occupe des moyens de restreindre préventivement la p. ; alors l'écrivain qui traite la question peut avancer des propositions immorales, tout comme il peut se maintenir dans les limites de la morale la plus sévère. Malthus a résumé les conseils qu'il donne à ce sujet par cette expression *moral restraint*, qu'on a traduite en français par *contrainte morale*. Mais qu'entend-il par là ? Il entend deux choses. Il veut que l'homme ne contracte mariage que lorsqu'il a les moyens actuels de nourrir une famille et des chances suffisantes de l'élever convenablement. Il veut encore que, dans le mariage, la raison domine l'instinct, et que le père de famille ne donne pas naissance à plus d'enfants qu'il n'en saurait élever. De ces deux conseils, le premier contient-il quelque chose de contraire à la morale ? Nous ne pouvons le croire. Le célibat n'est point un état inférieur au mariage, et, au lieu de le blâmer, comme font les adeptes arriérés de la philosophie du XVIII^e siècle, il conviendrait plutôt de l'honorer, toutes les fois qu'il n'a pas l'immoralité même pour objet. Le second précepte de Malthus ne peut être jugé que d'après l'interprétation qu'on lui donne. Lactance dit : « Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort... Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses. » Entendu ainsi, et nous croyons que tel est le sens qu'y attachait Malthus, le précepte de la contrainte morale dans le mariage est à l'abri de toute accusation d'immoralité. Entendu de toute autre manière, il ne saurait être flétri trop énergiquement. On objecte, il est vrai, que la continence dans le mariage est chose difficile. Eh ! quelle est la vertu dont l'exercice soit aisé ? Au reste, il y a dans le cœur de l'homme un sentiment, il y a dans son intelligence une idée, qui doivent lui rendre cette vertu plus facile : ce sentiment, c'est l'amour qu'il a pour ses enfants ; cette idée, c'est la responsabilité dont il est chargé à leur égard. Or, s'il veut élever convenablement sa famille, s'il ne veut la voir en proie à la misère et décimée par les privations, il faut qu'elle ne s'accroisse pas au delà des moyens de subsistance en son pouvoir. Par le précepte : « Croissez et multipliez », la religion n'a pas ordonné à l'homme de croître sans discernement et sans mesure. Elle a fait de la virginité, de la chasteté, de la continence, des vertus du plus haut prix. Elle ne nous prescrit point d'agir comme les brutes, car Dieu nous a donné la raison pour qu'elle commandât à nos instincts et à nos appétits sensuels. Ainsi donc, d'un côté, nous croyons pouvoir dire avec la science économique, que la contrainte morale est le seul moyen efficace de prévenir, quand il y a lieu, un accroissement exagéré de la p. ; et, de l'autre, nous affirmerons, avec la religion et avec la morale, que cette contrainte, pour être licite et légitime, doit consister dans la continence absolue.

POPULÉUM. adj. m. (latin. *populus*, peuplier). T. Pharm. Voy. Onguent.

POPULEUX, EUSE. adj. Qui renferme une nombreuse population. *Ville populeuse. Un pays p.* ‖ * Qui est habité par des gens du peuple. *Les quartiers p.*

POPULO. s. m. Petit enfant qui est potelé. *Un joli petit p. Une bande de petits populos.* Pop.

PORACÉ, ÉE. adj. T. Méd. Voy. Porracé.

PORC. s. m. [On ne prononce pas le C final devant les consonnes.] (latin. *porcus*). T. Mamm. V. Cochon. ‖ *P. marin*, Nom vulg. du Marsouin.

PORCELAINE. s. f. (lat. *porcellana*). T. Zool. Voy. Buccinoïdes. ‖ T. Technol. V. Céramique. = Adject., *Cheval p.*, Celui dont la robe est grise, luisante, et tachée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

* **PORCELET.** s. m. Nom qu'on donne au jeune porc avant qu'il soit sevré.

* **PORCELLANE.** s. f. T. Zool. Voy. Décapodes.

* **PORCELLION.** s. m. (dimin. de *porcus*). T. Zool. Voy. Isopodes.

PORC-ÉPIC. s. m. T. Mamm.

Enc. — Le *Porc-Epic* (*Hystrix*) est le type d'une petite tribu de *Rongeurs* claviculés, qui a reçu le nom de *Hystriciens* ou *Hystricidés*. Les animaux qui la composent se font reconnaître au premier coup d'œil par les piquants roides et pointus dont ils sont armés. Ils ont 2 incisives supérieures terminées en biseau, tandis que les 2 inférieures sont comprimées latéralement ; leurs molaires, au nombre de 4 de chaque côté des deux mâchoires, sont cylindriques, avec une couronne plate et diversement modifiée par des lames d'émail. Leur langue est hérissée d'écailles épineuses. Enfin, leurs doigts sont munis d'ongles robustes. Ce groupe comprend 4 genres.

Les *Porcs-Épics proprement dits* (*Hystrix*) ont la tête plus ou moins bombée par le développement des os du nez, la queue rudimentaire, et les parties supérieures du corps couvertes de longues épines qui ont la faculté de se redresser par l'action des muscles sous-cutanés. Les poils du dessous du corps sont courts et bien moins épais et épineux que les autres. L'espèce type du genre est le *Porc-Epic d'Europe* (*H. cristata*) [Fig. ci-dessous], qu'on trouve en Italie, en Espagne, en Sicile et en Barbarie. C'est une des plus grandes espèces de l'ordre des Rongeurs, car il n'a pas moins de 66 centim. du bout du museau à l'origine de la queue. Sa tête et son cou sont garnis de poils très-longs qu'il peut relever comme une aigrette ; ses piquants, annelés de blanc et de noir, atteignent parfois 33 centim. de longueur. Sa physionomie est grossière, sa démarche lourde et ses formes épaisses. Il creuse des terriers profonds dans les lieux arides, et ne sort de son gîte que la nuit pour chercher sa nourriture, qui consiste en racines, en bourgeons, en fruits sauvages, etc. Lorsqu'il est irrité ou effrayé, il redresse ses piquants comme le Hérisson. Ces piquants se détachent aisément ; mais c'est une erreur grossière de croire que l'animal les lance contre ses ennemis. Sa voix ressemble au grognement du Cochon, ce qui, avec la forme de sa tête, lui a valu le nom vulgaire sous lequel il est connu. Sa chair, quoique ayant une odeur un peu forte, n'est pas mauvaise à manger.

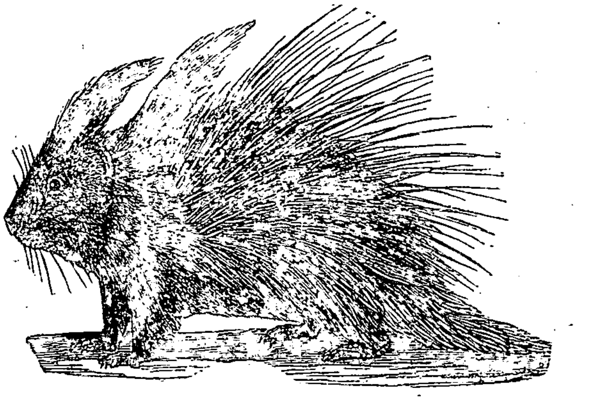

Le genre *Athérure* ou *Acanthion* diffère du précédent par son museau allongé, et par sa queue, qui est beaucoup plus développée. Les Athérures sont propres aux îles de la Sonde. Le genre *Urson* ou *Érétizon*, ainsi que le genre *Synéthère* ou *Coendou*, appartient au nouveau continent. Les Erétizons ont le crâne plat, le museau court et non bombé, la queue médiocre, enfin les épines courtes et se cachant à demi dans le poil. Quant aux Synéthères ou Coendous, ils sont surtout caractérisés par la longueur de leur queue, qui est nue au bout et prenante comme celle des Sapajous. Ils grimpent aux arbres comme ces derniers.

PORCHAISON. s. f. (R. *porc*). T. Vén. État du sanglier dans la saison où il est le plus gras et le meilleur à manger.

PORCHE. s. m. (lat. *porticus*, portique). T. Archit.

Enc. — Un *Porche* est proprement une espèce de vestibule couvert établi en avant de l'entrée principale d'un édifice, et particulièrement d'une église. Dans la primitive Église, le p. était destiné à mettre à l'abri des injures de l'air, mais en dehors de l'assemblée des fidèles, les catéchumènes et les pénitents. Ces rites ayant été abandonnés depuis un grand nombre de siècles, leur suppression entraîna généralement celle du p. Néanmoins on trouve dans certains édifices religieux une sorte de vestibule, qui rappelle le p. primitif, et qui se rattache à l'ordonnance du portail. Les archéologues distinguent plusieurs espèces de porches. Le *P. accidentel* est formé par la base d'un clocher placé sur le milieu du portail ; ou bien il résulte de l'étranglement que déterminent dans le plan de ce même portail les bases de deux clochers latéraux ; ou bien encore il est produit par le retrait des portes en arrière de la masse du portail. Le *P. péristyle* est une imitation aussi complète que l'a comporté la capacité des constructeurs, du péristyle antique, soit dans sa masse, soit dans sa disposition et son ornementation. Le *P. tribunal* est ordinairement supporté sur deux colonnes, dans la décoration desquelles il entre presque toujours des figures de lions. On sait qu'au moyen âge, c'était à la porte des églises que se rendait souvent la justice et que s'accomplissaient certains actes authentiques, ainsi que le rappellent les formules *inter leones* et *à la porte du moutier*. Quelquefois ce p. tribunal, au lieu d'être appuyé sur le portail, s'appuie sur le p. religieux, et constitue alors un véritable avant-porche. Le *P. militaire* est celui qui a été construit en avant du portail pour en défendre au besoin l'entrée : il est ordinairement couronné de mâchicoulis et de créneaux. Le *P. de décoration*, souvent fort orné et fort saillant, est ajouté en avant du portail principal ou même de quelqu'une des portes latérales, dans un simple but d'ornementation. (La Fig. ci-dessus représente un p. de ce genre : il est de la fin du XIIᵉ siècle ; mais le parapet est du XVᵉ.) Le *P. auvent* est une construction légère placée en avant de l'une des entrées de l'église, pour mettre à l'abri des injures de l'air ceux des fidèles qui n'ont pu trouver place dans le temple : il est assez commun dans nos églises de campagne. Enfin, on appelle *P.-tambour* une espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église.

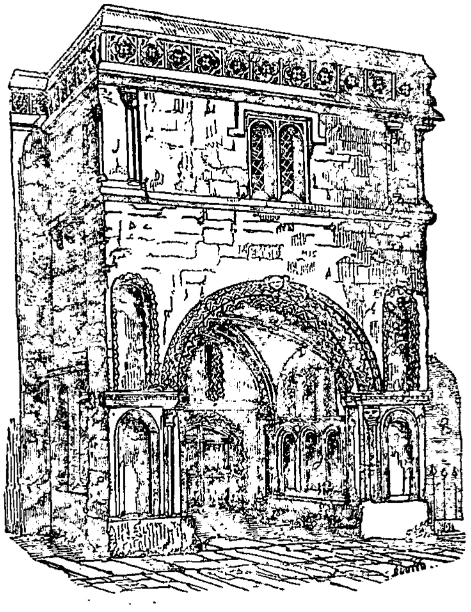

PORCHER, ÈRE. s. Celui, celle qui garde les pourceaux. = PORCHERIE. s. f. Étable à porcs.

***PORCIN, INE.** adj. Qui appartient au porc. *La race porcine.*

PORE. s. m. (gr. πόρος, passage). T. Physiq. Se dit Des interstices qui séparent les molécules des corps. Voy. CORPS. || T. Anat. Se dit aussi Des orifices, le plus souvent microscopiques, qui existent à la surface des membranes, soit animales, soit végétales. Voy. PEAU, ÉPIDERME et ÉTAMINE. = POREUX, EUSE. adj. Qui a des pores. = POROSITÉ. s. f. État d'un corps poreux. V. CORPS.

***PORLIERA.** s. m. T. Bot. Voy. ZYGOPHYLLÉES.

***PORNOGRAPHIE.** s. f. (gr. πόρνη, prostituée ; γράφειν, décrire). Traité sur la prostitution. || Se dit aussi Des dessins et des gravures obscènes.

***POROROCA.** s. m. Voy. BARRE.

PORPHYRE. s. m. (gr. πορφύρα, pourpre). T. Min.

Enc. — On nomme ainsi des roches feldspathiques qui présentent au milieu d'une pâte homogène des cristaux disséminés ayant fréquemment une couleur différente de celle du fond, sur lequel ils tranchent alors d'une manière plus ou moins nette. La pâte est ordinairement formée par de l'albite, tandis que les cristaux sont constitués par de l'orthose. On distingue 6 variétés principales de *Porphyre*. Le *P. rouge* présente un fond rouge parsemé de petites taches blanches qui sont des cristaux de feldspath. Cette variété était singulièrement estimée par les anciens, qui la nommaient πορφύρα, à cause de sa couleur : ils la tiraient principalement de la haute Égypte. — Le *P. brun rouge* présente des cristaux d'orthose et un peu de quartz ; sa pâte est d'un brun sombre, quelquefois même noirâtre. Cette dernière couleur est accidentelle et due, suivant Al. Brongniart, à la présence d'un millième de matière charbonneuse. La variété ainsi colorée est appelée *Mélaphyre* par le savant minéralogiste que nous venons de citer. — Le *P. rosâtre* se distingue par sa pâte d'un rose pâle qui contient de nombreux cristaux de quartz. — Le *P. violâtre*, dont la pâte est d'un violâtre sale, offre des cristaux d'orthose blanchâtre, rosâtre ou verdâtre. — Le *P. granitoïde* doit son nom à l'aspect que lui donnent les cristaux de dimensions très-variables dont sa pâte est semée. — Enfin, le *P. vert* a une pâte verdâtre qui enveloppe des cristaux d'orthose verdâtre ayant une teinte plus claire. Cette variété précieuse, qui naguère n'était connue que par les vases et autres objets antiques trouvés dans les fouilles, provenait de la Grèce. Les anciens, ainsi que l'a découvert Puillon-Boblaye, la tiraient du mont Taygète. — Tous les porphyres sont des roches d'origine ignée. Les variétés communes fournissent de bons matériaux pour l'entretien des routes et les constructions. Les variétés qui présentent des couleurs vives et tranchées sont recherchées pour les objets d'ornement et de luxe ; mais leur extrême dureté en rend le travail fort dispendieux.

***PORPHYRION.** s. m. T. Ornith. Voy. FOULQUE.

PORPHYRISATION. s. f. Action de porphyriser ; état de ce qui est porphyrisé. = PORPHYRISER. v. a. Réduire une substance en poudre extrêmement fine, en la broyant avec la molette sur une table très-dure et bien unie. = PORPHYRISÉ, ÉE. p. || *Papier porphyrisé*, Papier dont on a rendu la surface unie et luisante, en la glaçant avec de la poudre de sandaraque très-fine.

PORPHYROGÉNÈTE. s. m. (gr. πορφύρα, pourpre ; γεννάω, je nais). T. Antiq. Surnom qu'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, lorsqu'ils étaient nés dans la pourpre, c.-à-d. pendant le règne de leur père.

***PORPITE.** s. f. T. Zool. Voy. ACALÈPHES.

PORRACÉ, ÉE. adj. (lat. *porrum*, poireau). T. Méd. Se dit Des matières excrémentitielles quand elles ont la couleur verte du poireau. *Bile porracée.*

PORREAU. s. m. Voy. POIREAU.

PORRECTION. s. f. [On fait sentir les 2 R.] (lat. *porrigere*, présenter). T. Liturg. Voy. ORDRE.

PORRIGO. s. m. T. Méd. Voy. TEIGNE.

***PORSE.** s. f. T. Techn. Voy. PAPETERIE.

PORT. s. m. (lat. *portus*). Lieu sur une côte, où la mer, s'enfonçant dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre le vent et les tempêtes. *P. de mer. Entrée, sortie du p. Nettoyer, creuser un p. Ce p. a un fond de vase. Le p. de cette ville est sûr et commode.* — *Arriver à bon p.*, Voy. ARRIVER. *Faire naufrage au p.*, Voy. NAUFRAGE. — *Prendre p., surgir au p.*, Aborder à terre, soit dans un port, soit ailleurs ; et Fig., Atteindre au but de ses vœux, réussir dans ce qu'on avait entrepris. — *Fermer un p., fermer les ports*, Empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. || Se dit aussi Des lieux sur les rivières où les bateaux abordent, et où ils chargent et déchargent leurs marchandises. *Le p. Saint-Nicolas à Paris. Le p. aux vins.* || Se dit encore Des villes bâties auprès d'un port, autour d'un port. *Habiter un p. de mer. Brest est un beau p.* || Figur., se dit D'un lieu de repos, d'une situation tranquille. *Il voit du p. toutes les tempêtes de la cour. Il s'est retiré de l'embarras des affaires, il est dans le p.* — *Il est arrivé au p., il est dans le p.*, se dit D'un homme de bien qui est mort et que l'on croit jouir du bonheur éternel. || *P. de salut*, Lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête. *Cette île fut pour nous un p. de salut.* — Figur., se dit aussi De tout lieu où l'on se retire loin des embarras du monde, où l'on cherche à se mettre à couvert de quelque danger. || * T. Géogr. Se dit, dans les Pyrénées, des passages ou défilés par lesquels on peut franchir cette chaîne de montagnes. *Le p. d'Oo est à 3002 mètres au-dessus du niveau de la mer.*

Enc. — Les *Ports maritimes* sont, les uns *naturels*, les autres *artificiels*. Dans les premiers, la nature a tout fait, en les entourant, comme on en voit des exemples à Brest, à Bombay et à la Havane, d'une vaste ceinture de hautes terres, interrompue seulement, à l'endroit où elle donne passage à la mer, par un col plus ou moins étroit que l'on appelle généralement *Goulet*. Dans les seconds, l'homme a dû compléter l'œuvre de la nature comme à Toulon et à Alger, ou même tout créer de ses mains, comme à Cherbourg et autrefois à Carthage. Sous le rapport de leur destination spéciale, les ports se divisent en *ports militaires* ou *ports de guerre*, et en *ports marchands* ou *ports de commerce*. Toutefois il est à remarquer que les ports militaires n'ont pas seulement pour objet d'être des lieux de refuge et d'abri ; ils sont, en outre, des places fortes d'une importance considérable où se trouvent réunis les ateliers et les divers établissements nécessaires à l'entretien de la flotte, et spécialement à la construction, au radoub et à l'armement des bâtiments. En général, les ports de cette classe présentent deux parties distinctes : le *Port proprement dit* et la *Rade*. Le premier est la partie intérieure du p., celle où se placent les bâtiments désarmés ou en commission, où s'exécutent les travaux et s'effectuent les premières opérations de l'armement. L'autre est la partie extérieure du p., celle où les escadres mouillent et appareillent, où les navires complètent leur armement, stationnent à leur arrivée du large et se placent au moment de partir. Beaucoup de ports de commerce n'ont point de rade, mais ce n'est pas sans inconvénient. En effet, faute d'un lieu où ils puissent s'abriter, trop souvent le gros temps force les bâtiments à reprendre le large, à cause des dangers bien plus grands qu'ils courraient en restant au mouillage.

Parmi les travaux qui ont pour objet de rendre les ports plus propres à remplir leur destination, de servir d'abri aux navires, on doit d'abord mentionner les *môles* et les *jetées*. Les *Môles* sont des constructions qui continuent le rivage et forment comme son prolongement. Leur direction et leur étendue sont déterminées par les circonstances locales, car leur objet est de former une enceinte où les navires soient à l'abri du vent et de la lame. Les *Jetées* sont surtout destinées à fixer l'entrée des ports, et à empêcher leur obstruction, soit par les matières provenant des terres environnantes, soit par les sables ou galets que la mer pousse dans le p. Quelquefois on construit deux jetées parallèles qui s'avancent à plusieurs centaines de mètres jusqu'à la ligne du retrait des eaux, de manière à former un canal qui met en communication la pleine mer avec l'intérieur du p. Dans les localités de peu d'importance, on remplace souvent les jetées par de simples estacades. Nous venons de dire qu'un des objets des jetées est d'empêcher l'obstruction des ports. Cette opération est des plus importantes, car, sans cela, une foule de ports seraient promptement mis hors de service. Dans les lieux soumis à l'action du flux et du reflux, on rassemble et l'on retient à la marée montante les eaux de la mer dans de vastes réservoirs, et quand la mer s'est retirée, ces réservoirs s'ouvrent et lancent avec toute la vitesse due à la différence des niveaux les eaux qu'on y a emmagasinées. En retournant à la mer, ces dernières balayent et creusent les chenaux, rompent les bancs qui se trouvent à leur entrée, et frayent ainsi la route des navires. Les réservoirs construits à cet effet se nomment *Bassins de retenue* ou *Écluses de chasse*. Dans les ports où le niveau de la mer ne change pas, on est obligé de recourir à l'emploi des dragues. A Cherbourg, où il a tout fallu créer, la rade, comme le p., la rade est formée par une digue immense, construite en pleine mer, qui abrite une superficie de 942 hectares, et qui laisse à chacune de ses extrémités une passe pour les navires. Ces sortes de digues isolées sont généralement appelées *Brise-lame*, car elles ont surtout pour effet d'arrêter les lames qui viennent de la haute mer. La digue de Cherbourg est l'ouvrage le plus gigantesque, sans en excepter les fameuses pyramides d'Egypte, qui soit sorti de la main des hommes. La construction de cette digue fut commencée en 1784, d'après les plans de l'ingénieur de Cessart. Suivant ce projet, la digue devait consister en une file de 90 caisses de charpente, en forme de cône tronqué, se touchant par la base. Chaque caisse avait 45 mèt. 50 de diamètre à la base, 19 m. 50 au sommet, et 19,50 de hauteur. On les maintenait à flot au moyen de barriques vides et étanches disposées autour de leur partie inférieure, puis on les remorquait jusqu'à l'emplacement qui leur était destiné, et où il n'y avait pas moins de 10 à 15 mèt. d'eau à marée basse. On les immergeait alors, après quoi on les remplissait de pierres sèches jusqu'au niveau des basses mers, et de maçonnerie de béton parementée de pierres de taille depuis ce niveau jusqu'à leur sommet. La première caisse fut coulée le 26 juin 1784. Malheureusement, par des motifs d'économie, on modifia, dans l'exécution, les plans de Cessart, et, dès 1788, on reconnut qu'il fallait renoncer à ce système. On entreprit alors de construire entièrement la digue au moyen d'enrochements. Les travaux furent poussés avec une telle activité, qu'on avait déjà versé près de 2,663,400 mètres cubes de matériaux, et la digue se trouvait élevée presque au niveau des basses mers, sur toute sa longueur, lorsque les événements de la révolution les firent suspendre, vers la fin de 1790. Lorsque les travaux furent repris, en 1803, par les ordres du premier consul, on continua le système des enrochements, et l'on y persista également sous la Restauration, bien que la mer eût à plusieurs reprises bouleversé les travaux. Enfin, en 1832, on changea de méthode. Comme on avait reconnu que toutes les avaries avaient lieu au-dessus du niveau des basses mers, que les eaux ne déplaçaient que les blocs isolés, et que les parties maçonnées résistaient seules à leur violence, il fut décidé que la partie de la digue supérieure au niveau des basses mers serait construite en maçonnerie soigneusement liaisonnée et formant une masse des plus compactes. Le nouveau système a réalisé toutes les espérances qu'on en avait conçues, et, depuis qu'on l'a adopté, les travaux ont victorieusement résisté à tous les assauts de l'Océan. La digue a été entièrement terminée en 1853, après 68 ans de travaux interrompus, il est vrai, à plusieurs reprises. La dépense totale s'est élevée à 66,862,874 fr. Cette construction colossale n'a pas moins de 3712 m. de longueur à sa partie supérieure, et de 3780 à la base. Sa largeur est de 78 m. à la base et de 30 au sommet ; sa hauteur au couronnement est de 9 m. 35 au-dessus des basses mers, et de 20 m. moyennement au-dessus du fond. Enfin, elle se compose de deux parties ou branches d'inégale étendue qui forment entre elles un angle de 170 degrés dont le saillant est tourné du côté du large. Un fort dit *central*, à cause de sa position, se trouve à cet angle. Un ouvrage semblable, mais un peu moins important, occupe le *Musoir* ou la partie arrondie de l'extrémité de chaque branche. Quant à la distance de la digue à Cherbourg, elle est de 3300 mètres.

Les *Ports à marées*, c.-à-d. les ports où le flux et le reflux de la mer se fait sentir, et tous les ports situés sur l'Océan et la Manche sont dans ce cas, présentent souvent un inconvénient grave. Le flux amène les bâtiments dans le p., mais lorsqu'il se retire, il laisse les navires à sec, ou du moins ceux-ci sont obligés d'échouer, faute d'une quantité d'eau suffisante pour les maintenir à flot. Les ports de cette catégorie sont appelés *Ports d'échouage*. Dans ceux qui ont quelque importance, on a dû chercher le moyen d'épargner aux navires un inconvénient que beaucoup d'entre eux, soit à cause de la finesse de leurs formes ou de la pesanteur de leur chargement, supportent rarement sans dommage. On a donc été conduit à creuser, dans l'intérieur du p., de grands réservoirs appelés *Bassins à flot*, qui sont munis de portes qu'on ouvre pendant le flux et qu'on ferme au moment du reflux. Par conséquent, les bâtiments entrent avec le flux dans ces bassins, et y sont maintenus à flot quand la mer en se retirant laisse à sec le p. proprement dit. Dans les ports qui ont de ces bassins, on appelle *Avant-port* la partie qui sert d'entrée, et où la marée se fait sentir. Ces sortes de bassins ne sont pas nécessaires dans les ports dont le niveau ne change pas d'une manière sensible, comme les ports de la Méditerranée ou de la Baltique. Néanmoins plusieurs d'entre eux possèdent des bassins de ce genre : tel est notre p. de Toulon; mais alors ils servent simplement à mettre les navires à l'abri de la houle. Ces bassins sont appelés *Bassins de p.;* mais, dans la Méditerranée, on leur donne habituellement le nom de *Darses.*

Les grands ports, et particulièrement les ports militaires, renferment encore des ouvrages intérieurs qui servent, soit au chargement et au déchargement des marchandises, soit à la construction, au radoub et au stationnement des navires. Les premiers sont les *quais* et les *débarcadères.* Les seconds sont les *cales de construction*, les *bassins de radoub*, les *grils de carénage.* Les *Cales de construction* consistent en une espèce de plate-forme de maçonnerie sur laquelle repose le bâtiment pendant qu'on le construit, et à laquelle on donne une pente douce pour faciliter le lancement. Les unes sont entièrement en plein air; les autres, au contraire, sont surmontées d'une toiture soutenue par les piliers. Celles qui présentent cette dernière disposition se nomment *Cales couvertes.* Enfin, on applique la dénomination de *Cales de radoub* ou *de carénage*, aux cales qui servent spécialement de base aux navires qu'on répare. Les *Bassins de radoub* sont des enceintes fermées de murailles et d'une porte de bois ou d'un bateau-porte, qui permet de les faire communiquer avec la mer. Chacune de ces enceintes peut contenir un vaisseau de premier rang, et, pour diminuer leur capacité, on donne ordinairement à leurs parois une courbure qui se rapproche des formes d'un navire : de là le nom de *Formes* sous lequel on les désigne également. On n'emploie pas les bassins de radoub pour la construction des bâtiments, parce qu'étant peu nombreux, ils ne se trouveraient pas en rapport avec les besoins du service. On les a principalement imaginés pour éviter d'abattre en carène ou de hâler à force de cabestans, sur une cale, les navires qu'on veut refondre ou radouber. Dans les ports à marées, les formes restent pleines d'eau ou à sec, suivant qu'on ferme la porte pendant le flot ou après le reflux. Dans les autres ports, on enlève l'eau au moyen d'une machine hydraulique. Enfin, les *Grils de carénage* sont des planchers de charpente, dont les pièces sont disposées comme un grillage, et qui servent, dans les ports où il n'y a point de formes, pour caréner les navires sans avoir recours à l'abatage.

PORT. s. m. (lat. *portare*, porter). La charge d'un bâtiment, le poids qu'il peut porter. *Ce navire est du p. de huit cents tonneaux.* || Le prix qu'on paie pour le transport d'un objet voituré par terre ou par eau, d'une lettre envoyée par la poste. *J'ai payé tant de p. par kilogramme. Le p. de cette caisse m'a coûté dix fr. Le p. est payé. Envoyer un paquet franc de p. Je me ruine en ports de lettres. Une lettre franche de p. Avoir ses ports francs*, Recevoir ses lettres franches de port. — *P. permis*, Ce qu'un capitaine ou un passager peut, dans la marine marchande, charger pour son compte, sans avoir de fret à payer. || *P. d'armes*, Voy. ARME. || T. Jeu. Se dit Des cartes qu'on réserve pour les joindre à celles qui doivent rentrer du talon. *Mon p. était beau, mais il ne m'est rien rentré.* || Le maintien d'une personne, la manière dont elle marche, se présente, etc., lorsqu'elle est debout. *Un p. noble et majestueux. Il l'a reconnue à son p., à sa démarche.* — Fam., on dit D'une femme qui a la taille belle et l'air noble, *Elle a le p. d'une reine, un p. de reine.* On dit aussi D'une personne qui a la tête bien placée, qui la porte bien, *Elle a un beau p. de tête.* || T. Bot. *Le p. d'une plante*, L'aspect, l'ensemble d'une plante, sa forme distinctive. || T. Mus. *P. de voix*, Agrément du chant, qui se marque par une petite note, et qui se pratique en glissant, soit qu'on monte, soit qu'on descende, sur les sons intermédiaires, jusqu'à ce qu'on arrive à l'intonation de la note qui suit.

PORTABLE. adj. 2 g. Qu'on peut porter. *Cet habit n'est plus p., est encore p.* || T. Jurispr. *Rente* ou *redevance p.*, Celle qui doit être acquittée dans le lieu désigné par la convention ; par oppos. à *Rente* ou *redevance quérable*, Celle que le créancier doit aller chercher lui-même.

PORTAGE. s. m. Action de porter, de transporter. *Frais de p.* Peu usité ; on dit *Port.* — *Droit de p.*, syn. de *P. permis*, V. PORT. || En parlant De certains fleuves d'Amérique où il y a des sauts qu'on ne peut ni remonter, ni descendre en canot, *Faire p.*, sign. Transporter par terre le canot, et tout ce qui est dedans, au delà de la chute d'eau. — *Portage*, se dit aussi Des endroits d'un fleuve où sont des chutes d'eau qui obligent à faire portage. *Les portages du Saint-Laurent.*

PORTAIL. s. m. (R. *porte*). Entrée principale et monumentale d'un édifice ; se dit surtout Des églises. *P. magnifique, superbe. Le p. de Notre-Dame. Le p. de Saint-Gervais, à Paris. Des portails.* V. ARCHITECTURE.

PORTANT, ANTE. adj. Ne se dit qu'avec les adv. *bien* et *mal. Il est bien p.*, Il est en bonne santé. *Elle est mal portante*, Elle est dans un état de souffrance. = **A BOUT PORTANT.** loc. adv. qui se dit en parl. D'armes à feu. *Tirer à bout p.*, Tirer en appuyant le bout de l'arme sur le corps de quelqu'un, ou du moins tirer de fort près. || Fig. et fam., *Dire quelque chose à bout p.*, Dire en face à une personne quelque chose de fâcheux, d'offensant.

***PORTANT.** s. m. Se dit Des anneaux de fer fixés aux deux côtés d'une chaise à porteurs, dans lesquels on passe les bâtons pour la porter. || T. Théât. Châssis vertical et immobile qui sert de point d'appui aux décorations mobiles.

PORTATIF, IVE. adj. Qu'on peut aisément porter. *On a dans les armées des fours, des moulins portatifs. Un autel p. Baromètre p.* || Se dit De livres d'un petit volume et faciles à porter. *Dictionnaire p. de géographie.*

PORTE. s. f. (latin. *porta*). Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé et pour en sortir. *La p. d'une église, d'un théâtre, d'une maison, d'un appartement. Le seuil, la baie, le pas d'une p. Percer, murer une p. Passer, entrer par la p. Contribution des portes et fenêtres*, Voy. CONTRIBUTION. — Fig., *P. de derrière*, V. DERRIÈRE. || L'assemblage de bois ou de métal qui tourne sur des gonds, et qui sert à fermer l'entrée d'un édifice, d'une maison, d'une chambre. etc. *P. de bois, de fer, de bronze. P. à deux battants. Les gonds, la serrure, le marteau d'une p. Ouvrir, entr'ouvrir, pousser, enfoncer, fermer une p. Tirer la p. sur soi. Heurter, frapper à la p. Faire sauter une p.* || Par ext., se dit Des endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure. *La p. Saint-Denis. La p. Saint-Antoine.* || Fig., Entrée, introduction. *La géométrie est la p. des sciences mathématiques.* || Figur., *Cette place est la p. de tel pays*, Cette place prise, on peut entrer facilement dans le pays. || Ce qui ferme certains meubles ou certaines constructions servant à divers usages. *Les portes d'une armoire, d'une bibliothèque. La p. d'une cage. La p. d'un four, d'une écluse.* — *Bateau-p.*, Bateau que l'on coule à fond à la porte d'un bassin pour la fermer. — *La p. d'une agrafe*, Espèce de petit anneau où l'on fait entrer le crochet d'une agrafe et qui sert à la retenir. || *Porte*, s'emploie dans un grand nombre de loc. famil. et figurées, dont nous citerons les plus usitées. *Défendre sa p., faire défendre sa p.*, Défendre de laisser entrer personne chez soi. On dit de même, *Sa porte était défendue.* — *Fermer sa p.*, Ne plus recevoir de visites. *Fermer sa p. à quelqu'un, etc.*, V. FERMER. Figurém., *Fermer la p., les portes d'un pays aux étrangers*, Ne pas leur en permettre l'entrée. *La p. des emplois, des dignités, des honneurs, lui est fermée*, se dit D'un homme qui, par quelque cause que ce soit, est hors d'état de parvenir aux emplois, etc. Fig. et poétiq., *Fermer les portes du temple de Janus, les portes de la guerre*, Faire la paix. — Figur., *Forcer la p. de quelqu'un*, Entrer chez quelqu'un, quoique sa porte soit défendue. — *Ouvrir, rouvrir sa p.*, Commencer, recommencer à recevoir. *Ouvrir ses portes au vainqueur*, se dit D'une ville qui capitule sans opposer aucune résistance. Fig. et fam., *Enfoncer une p. ouverte*, Faire un grand effort pour vaincre un obstacle qui n'existe pas. *Il faut qu'une p. soit ouverte ou fermée*, Il faut prendre un parti, se déterminer d'une manière ou d'une autre. *Ouvrir la p. aux abus, aux désordres*, V. OUVRIR. — Fig. et fam., *Prendre la p.*, Se retirer, s'échapper d'un lieu où l'on est, par quelque motif de crainte. On dit à peu près dans le même sens, *Passez-moi la p., et bien vite.* — *Refuser la p. à quelqu'un*, V. REFUSER. — *Trouver p. close*, Ne trouver personne, ou N'être pas reçu dans la maison où l'on va. — *Être logé à la p. de quelqu'un*, Avoir une maison, une habitation tout auprès de la sienne. On dit de même, *Ils sont logés p. à p.*, Ils habitent des maisons fort voisines l'une de l'autre ; et, dans un sens anal., *Il a une maison à la p., aux portes de la ville*, Il a une maison qui est fort près de la ville. On dit encore, *L'ennemi est à nos portes*, L'ennemi est tout près de notre ville ; et Figur., *Être aux portes de la mort*, Être à l'extrémité. — Fig., *Frapper, heurter à toutes les portes*, V. HEURTER. — *Mettre quelqu'un à la p.*, Le chasser de chez soi. *Mettre un domestique à la p.*, Le congédier avec mécontentement. — *S'écrire à la p. de quelqu'un*, Voy. ÉCRIRE. *Se présenter à la p. de quelqu'un*, V. PRÉSENTER. — Familièr., *Ecouter aux portes*, Être aux aguets pour surprendre le secret de quelqu'un. Figurém., *Il a écouté aux portes*, se dit De quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret ; et ironiq., D'un homme qui répète mal quelque discours qu'il n'a entendu qu'à moitié, ou qu'il a mal compris. On dit aussi, *Cela vous apprendra à écouter aux portes*, en parl. D'une personne qui est punie d'une curiosité indiscrète. — Fig. et fam., *Chassez-le par la p., il rentrera par la fenêtre*, se dit D'un importun dont on ne peut se débarrasser. — Figurém. et proverbial., *Il est entré, il est sorti par une belle p.*, Il a obtenu, il a perdu ou quitté son emploi d'une manière honorable. On dit par analogie, *Entrer, sortir par une bonne p., par une mauvaise, par une vilaine p.* — Fig., *Mettre la clef sous la p.*, V. CLEF. || T. Relat. *La P. Ottomane, la Sublime P.*, ou simpl., *La Porte*, Le gouvernement, la cour de l'empereur des Turcs. || T. Écrit. sainte. *Les portes de l'enfer*, Les puissances de l'enfer. JÉSUS-CHRIST *a promis à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle.* || T. Géogr. *Portes*, au plur., se dit De certains défilés qui forment la principale ou l'unique communication entre deux pays. *Les portes de la Cilicie. Les portes de Syrie. Les portes du Caucase. Les portes de Fer, dans l'Atlas.* = DE PORTE EN PORTE. loc. adv. De maison en maison. *Aller de p. en p. Solliciter, mendier de p. en p.* = A PORTE CLOSE. locut. adv. En secret, sans témoin. *Cela s'est fait à p. close.* || *A p. ouvrante, à p. fermante*, Voy. OUVRANT et FERMANT.

Enc. — En Architecture, comme dans le langage ordinaire, le mot *Porte* désigne à la fois l'ouverture pratiquée dans une enceinte pour lui servir d'issue, et l'assemblage mobile de bois ou de métal qui sert à clore cette ouverture. On appelle *Baie*, l'ouverture d'une p.; *Seuil*, la pièce qui forme la partie inférieure de la baie ; *Linteau*, celle qui en forme la partie supérieure ; *Pieds-droits* ou *Jambages*, celles qui en forment les parties latérales. On nomme *P. cochère*, la p. d'une maison, quand elle est assez large pour laisser passer un carrosse, et par opposition, *P. bâtarde*, celle qui, étant plus étroite, n'est qu'à l'usage des hommes. Lorsque la fermeture de la baie se compose de deux moitiés mobiles, c'est une *P. à deux battants* ou *à deux vantaux.* On appelle *P. coupée*, celle qui a deux ou quatre vantaux coupés à hauteur d'appui ; *P. brisée*, celle dont le vantail ou les vantaux se replient dans le sens de la hauteur ; *P. croisée*, une p. qui, pour la symétrie, est pratiquée dans une baie semblable à celle des fenêtres et qui a des vantaux semblables aussi à ceux des croisées ; *P. vitrée*, celle où le panneau supérieur du vantail est remplacé par un châssis vitré afin d'admettre le jour dans la pièce ; *P. de glace*, une p. vitrée dans laquelle les pièces de verre sont remplacées par des morceaux de glace étamée ; *P. battante*, un châssis couvert d'étoffe, qu'on met devant une autre porte, pour empêcher le vent d'y entrer ; *P. feinte*, une imitation de p. qui sert à faire symétrie avec une ou plusieurs portes véritables ; *P. perdue*, une p. à laquelle, afin de ne pas déranger la symétrie de l'appartement, on a donné le même arasement et la même décoration qu'au lambris où elle est pratiquée.

La forme et l'ornementation des portes constituent un trait important dans l'architecture de tout édifice. Sous le rapport de la forme, on distingue trois sortes principales de portes : la p. quadrangulaire, la p. cintrée, et la p. ogivale. La forme quadrangulaire, la seule qui fût usitée dans l'architecture grecque, est encore, comme la plus naturelle et la plus simple, la plus employée dans les édifices modernes. Vitruve ne parle que des portes de ce genre, et il en admet trois espèces, suivant l'ordre auquel appartient leur système de décoration. C'est aussi d'après l'ordre d'architecture dans lequel elles sont construites, que se règle la proportion des baies. Ainsi, la hauteur d'une p. est à sa largeur, dans l'ordre toscan, comme 23 est à 12 ; dans le dorique, comme 24 est à 12 ; dans l'ionique, comme 25 est à 13 ; et dans le corinthien, comme 26 est à 12. Les dimensions à donner aux portes, il est à peine besoin de le dire, varient suivant leur destination et suivant les proportions de l'édifice dont elles font partie. Il en est de même de l'ordre qu'on y peut appliquer et de leur système de décoration. Évidemment la décoration de la p. d'un théâtre ne saurait être la même que celle d'un édifice consacré au culte ; cependant il est impossible d'établir à ce sujet aucune règle absolue. Les portes cintrées ont été souvent usitées par les Romains, dans les portes de villes, dans les amphithéâtres, etc. Elles sont aussi fréquemment employées dans les édifices modernes, mais pour les portes extérieures seulement : du moins il est rare de trouver dans les intérieurs des portes de ce genre. Les architectes s'accordent à donner aux portes à plein cintre les proportions suivantes : la largeur étant 12, la hauteur sous clef de l'arcade est 24 dans l'ordre toscan, 26, dans le dorique, 27 dans l'ionique, et 30 dans le corinthien. Nous joignons ici quelques exemples de portes tirés d'ar-

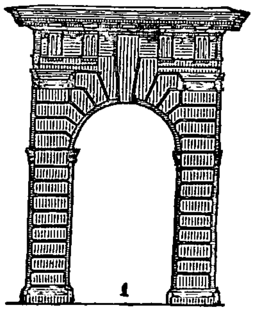
1

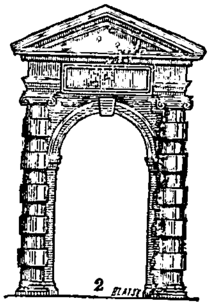
2

chitectes éminents. La Fig. 1 représente une p. cochère exécutée par Vignole, à Caprarola ; la *Fig.* 2, une p. du même genre due à Cigoli ; la 3ᵉ est de Serlio. Les Fig. 4 à 6 représentent des portes qui peuvent également convenir comme portes intérieures et comme portes extérieures. La dernière est de Michel-Ange, et les autres

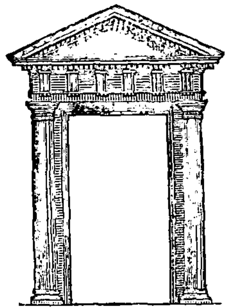

Fig. 3.

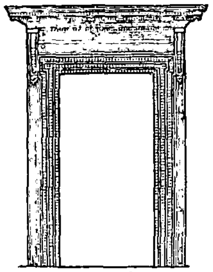

Fig. 4.

de Vignole. Les portes en ogive ne se rencontrent que dans les édifices construits dans le style vulgairement appelé gothique. Quant aux portes en anse de panier, elles sont surtout communes dans les édifices qui datent de l'époque de la renaissance. Dans l'antiquité, les portes qui servaient d'entrée aux grandes villes constituaient souvent des monuments par elles-mêmes. Les Romains nous ont laissé plusieurs constructions remarquables en ce genre : telle est,

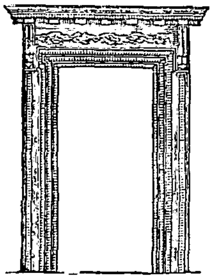

Fig. 5.

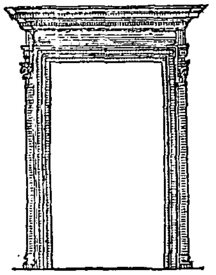

Fig. 6.

par ex., la p. d'Autun (Fig. 7), appelée vulgairement p. d'Arroux. Il ne faut pourtant pas confondre ces sortes de portes avec les arcs de triomphe, bien que ces derniers soient quelquefois désignés sous le nom de portes, comme la p. Saint-Denis et la p. Saint-Martin, à Paris. Certaines portes de villes construites au moyen âge sont également fort dignes d'attention ; mais c'est plutôt au point de vue militaire qu'au point de vue purement architectonique.

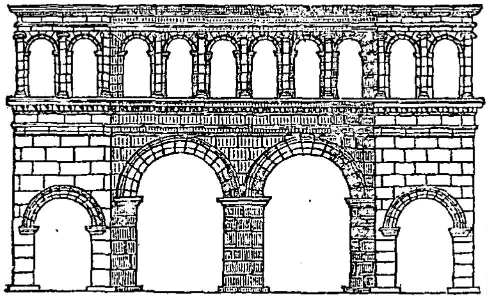

Fig. 7.

Les vantaux des portes sont presque toujours de bois ; ils présentent le plus souvent des compartiments, et sont quelquefois ornés de moulures et même de sculptures. Dans certains cas, les battants sont revêtus de métal ; parfois ils sont entièrement métalliques. Les portes de ce genre ne se rencontrent guère que dans quelques temples chrétiens. Telles sont les portes de bronze de la basilique de Saint-Marc à Venise, du baptistère de Pise, de l'église Saint-Jean à Florence, etc.: ces dernières sont dues au célèbre Ghiberti. A Paris, les portes de bronze de la Madeleine sont aussi un ouvrage remarquable. Citons encore les portes de fer travaillé en ornements à jour qui ferment quelques-unes des salles du Louvre.

PORTE. adj. f. T. Anat. *Veine p.*, V. Foie et Veine.

PORTE-AIGUILLE. s. *m. T. Chir.* Espèce de petite pincette d'acier qui se ferme par le moyen d'un anneau coulant, et dont on se sert pour tenir plus solidement les aiguilles et leur donner plus de longueur. *Des porte-aiguille.* ‖ Petit instrument que les femmes portent à leur ceinture lorsqu'elles tricotent. Voy. Affiquet.

* **PORTE-AIGUILLON.** s. m. T. Entom.

Enc. — Les *Hyménoptères* qui forment la grande section ainsi nommée par Latreille, diffèrent des Térébrants en ce qu'ils portent, au lieu de tarière, un aiguillon rétractile. Cet aiguillon, qui n'existe que chez les femelles et dans les neutres des espèces réunies en société, se compose de trois parties : une portion basilaire, une tige cornée appelée *étui*, et un *dard* formé de deux stylets aigus. Les diverses pièces de l'aiguillon se logent dans l'intérieur du corps, et ce n'est que lorsqu'il veut s'en servir que l'insecte fait sortir l'étui qu'il enfonce, au moyen de son *dard*, dans la peau de son ennemi. Il arrive souvent que l'aiguillon ne peut sortir de la plaie qu'il a faite ; il se brise, et l'insecte meurt de la blessure qu'il a lui-même infligée à son ennemi. L'aiguillon communique ordinairement avec une petite glande qui sécrète un liquide vénéneux. Ce venin coule dans un petit sillon creusé à la face interne des stylets, et détermine une inflammation plus ou moins douloureuse suivant les espèces. Quelques insectes, bien que rangés dans cette section, sont, il est vrai, dépourvus d'aiguillon ; mais cependant ils se défendent en éjaculant une liqueur acide renfermée dans un appareil sécréteur particulier. Les *Porte-aiguillon* ont toujours les antennes simples et composées de 13 articles chez les mâles, de 12 dans les femelles. Les palpes sont ordinairement filiformes ; les mandibules sont plus petites et souvent moins dentées dans les mâles que dans les femelles et les neutres ; les quatre ailes sont toujours veinées. Enfin, les larves n'ont pas de pieds : ce sont les femelles ou les neutres qui prennent le soin de les nourrir. Dans la *méthode* de Latreille, les Porte-aiguillon forment quatre familles, les *Diploptères*, les *Fouisseurs*, les *Mellifères* et les *Hétérogynes*. Comme nous avons consacré des articles à ces trois *dernières familles, nous ne parlerons ici* que de la première.

Les *Diploptères* (*Diploptera*) se distinguent de tous les autres Porte-aiguillon en ce que, à un petit nombre d'exceptions près, ils ont *les ailes supérieures doublées longitudinalement*. Leurs corps est glabre, noir, et plus ou moins tacheté de jaune ou de fauve. Leurs antennes sont ordinairement coudées et en massue ; leurs yeux, échancrés ; leurs pieds, de longueur moyenne et impropres à recueillir le pollen. Parmi les insectes compris dans cette famille, un grand nombre vivent en sociétés temporaires, et composées de trois sortes d'individus, les mâles, les femelles et les neutres. Quelques espèces cependant vivent solitaires à la manière des Crabroniens. Latreille partage encore ses Diploptères en deux tribus, les *Masarides* et les *Guépiaires*. — Les *Masarides* semblent n'avoir que 8 articles aux antennes, les 6 derniers étant peu distincts et formant comme une massue solide. Les insectes qui composent cette tribu offrent peu d'intérêt et *leurs mœurs* sont peu connues. Nous mentionnerons comme exemple le genre *Masaris*, dont on ne connaît qu'une espèce, le *Mas. vespiforme* (*M. vespiformis*) [Fig. 1], qui habite la Barbarie, et qui est remarquable par ses antennes longues et fusiformes.—*Les Guépiaires* ont des antennes qui présentent distinctement 13 articles chez les mâles et 12 chez les femelles ; leurs mandibules sont fortes et dentées ; les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon très-fort et venimeux ; enfin leurs larves vermiformes sont enfermées chacune dans une cellule.

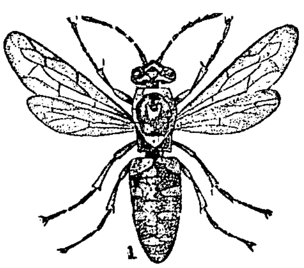

1

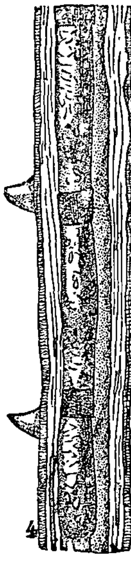

4

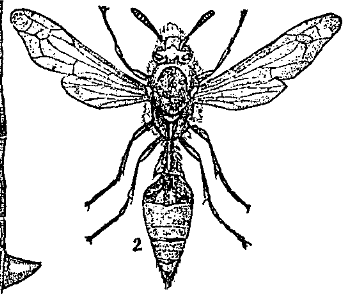

2

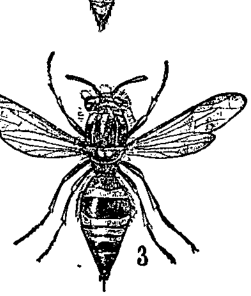

3

Nous nous contenterons de citer quelques-uns des genres les plus importants de cette tribu. Le g. *Eumène* (*Eumenes*) a pour type l'*Eum. étranglé* (*Eum. coarctata*) [Fig. 2] qu'on rencontre dans toute la France. Cet insecte est noirâtre, avec des taches et le bord postérieur des anneaux de l'abdomen jaunes. La femelle construit sur les tiges des végétaux, et particulièrement des bruyères, avec de la terre très-fine, un nid sphérique où elle dépose ses œufs, après l'avoir rempli de cadavres d'insectes pour servir de nourriture aux larves qui en naîtront.—Le g. *Odynère* (*Odynerus*) est très-nombreux en espèces. L'*Od. des murailles* (*Od. muraria*) [Fig. 3] ressemble à une petite Guêpe noire ceinturée de jaune. La *femelle de cette espèce pratique dans le sable ou* dans les enduits des murs un trou profond de quelques centimètres, à *l'ouverture duquel elle élève en dehors* un tuyau d'abord droit, puis recourbé et composé d'une pâte terreuse en gros filets contournés. Cela fait, elle entasse dans la cellule intérieure une *douzaine de petites larves vertes, qu'elle pose* par lits les unes au-dessus des autres. Enfin, après avoir pondu un œuf près de cette provision, elle bouche son trou et détruit l'échafaudage qu'elle avait construit. *L'Od. de la Ronce* (*Od. rubicola*) *choisit*, pour construire son nid, une tige sèche de Ronce. Il la creuse à la profondeur de plusieurs centim. en enlevant la moelle qui la remplit ; puis il va chercher des matériaux pour construire les coques, en nombre variable, où il déposera ses œufs. « Ces loges, dit Em. Blanchard, ont 14 à 15 millim. de long sur 6 de large, et sont formées de terre bien pétrie, mêlée à des grains de sable et à quelques fragments de moelle de Ronce. Dans l'intervalle qui existe entre ces diverses coques, on trouve encore de la moelle entassée (Fig. 4. Tige de Ronce fendue pour montrer les coques où l'Od. de la Ronce loge ses œufs : d'après Blanchard). La femelle place un œuf au fond de chaque cellule, après y avoir d'abord déposé une provision de petites larves. » — Le g. *Guêpe* (*Vespa*) comprend un très-grand nombre d'espèces qui sont répandues dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les pays chauds. Toutes ces espèces vivent en sociétés souvent fort nombreuses, qui se composent de trois sortes d'individus, mâles, femelles, et neutres ou ouvrières. Les mâles et les femelles ont pour fonction de perpétuer la race, et les neutres sont chargés de construire les habitations propres à recevoir les larves et de leur donner des soins. Les *Guêpes forment des sociétés annuelles et non permanentes* comme les Abeilles. Les mâles survivent peu à la fécondation ; les neutres périssent dès les premiers froids ; les femelles restent seules, *quittent leur habitation*, et *passent l'hiver engourdies dans les fissures* d'une muraille ou dans le creux d'un arbre. Celles qui ont survécu se montrent au printemps. Chacune d'elles va construire isolément son nid, pondre ses œufs, *soigner ses larves* et *pourvoir* à leurs besoins. La croissance des larves est rapide et elles ne tardent pas à devenir des insectes parfaits. Mais ces insectes sont tous des neutres ou des ouvrières, qui aussitôt se *mettent au travail* et agrandissent l'habitation, si cela est nécessaire. La femelle va pondre de nouveau ; mais cette fois elle ne s'occupe pas de sa progéniture, car il y a des ouvrières pour en prendre soin. Pendant l'année, on compte ainsi plusieurs générations qui ne donnent que des neutres. Ce n'est que vers le milieu de l'été que la Guêpe pond des œufs qui donnent naissance à des mâles et à des femelles. Enfin, quand arrive l'automne, comme nous l'avons dit, tous les insectes périssent, à l'exception de quelques femelles. C'est dans la terre, dans le creux des arbres, ou entre les branches des arbustes, que les Guêpes construisent leurs demeures, habituellement désignées sous le nom de *Guêpiers*. Elles forment les parois de leur habitation avec des parcelles de vieux bois ou d'écorce qu'elles détachent au moyen de leurs mandibules et qu'elles agglomèrent, *triturent et réduisent en* feuilles minces et papyracées, après les avoir enduites d'une liqueur gommeuse qu'elles sécrètent. Elles se servent des mêmes matériaux pour construire leurs gâteaux ou rayons. *Ces rayons sont ordinairement horizontaux*. Le premier est fixé au sommet du nid ; vient ensuite le second qui est attaché au premier de la même manière, et ainsi de suite. A la différence des rayons que font les Abeilles, *ceux des Guêpes n'offrent qu'une seule* rangée de cellules renversées ; par conséquent, leur face supérieure est lisse et ordinairement un peu convexe: Ces cellules, qui représentent des pyramides hexagonales et *tronquées dont l'ouverture* est inférieure, servent uniquement à loger, et d'une manière isolée, les larves et les nymphes. Les larves, en raison de la situation des ouvertures de leurs cellules, s'y *tiennent la tête en* bas. Elles s'enferment et se font une coque, lorsqu'elles veulent passer à l'état de nymphe. Les Guêpes se nourrissent d'insectes, de viandes ou de fruits, et alimentent leurs larves de l'extrait de ces substances. — Parmi les espèces qui habitent nos pays, nous citerons d'abord la *G. commune* (*Vespa vulgaris*). Elle est noire ; mais elle a le devant de la tête jaune avec un point noir au milieu, plusieurs taches jaunes sur le corselet, et une bande jaune avec trois points noirs au bord postérieur des anneaux. Cet insecte, long de 18 millimètres, se construit dans la terre un nid, enfermé dans une enveloppe et composé d'une matière semblable à du papier *fin*, dans lequel il place de nombreux rayons. La *G. frelon* (*V. crabro*), longue de 2 cent., a la tête fauve avec le devant jaune, le thorax noir tacheté de fauve, les anneaux de l'abdomen d'un *brun noirâtre* avec une bande jaune marquée de 2 ou 3 points noirs au bord postérieur. Elle fait son nid dans les trous de murs, les vieux arbres, les greniers. Ce nid, arrondi et composé d'un papier grossier *de couleur feuille morte*, renferme un petit nombre de rayons qui sont attachés les uns aux autres par des colonnes. Cette espèce dévore les autres insectes, particulièrement les Abeilles, dont elle vole aussi le miel. — Le genre *Poliste* a pour type la *P. française* (*Polistes gallica*). Cette espèce est un peu plus petite que la Guêpe commune ; elle est noire, avec les anneaux bordés de jaune et deux *taches jaunes*. Son *guêpier*, qu'elle fixe ordinairement sur une branche d'arbuste, a la forme d'un petit bouquet étagé, composé de 20 à 30 cellules, dont les latérales sont plus petites.

* **PORTE-AMARRE.** s. m. Voy. Sauvetage.

* **PORTE-ARQUEBUSE.** s. m. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. *Des p.-arquebuse.*

PORTE-BAGUETTE. s. m. Synon. d'Embouchoir. *Des p.-baguette.* Voy. Fusil.

PORTEBALLE. s. m. Petit mercier qui porte sur son dos une balle où sont ses marchandises. *Des porte-balles.* Voy. Colporteur.

PORTE-BARRES. s. m. pl. Anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux que l'on mène accouplés.

* **PORTE-BEC.** s. m. T. Entom. V. CURCULIONITES.

PORTE-BOUGIE. s. m. T. Chirurg. Canule d'argent qui sert à conduire les bougies dans le canal de l'urètre afin de le dilater. *Des p.-bougie.*

PORTE-CARABINE. s. m. Voy. PORTE-MOUSQUETON.

* **PORTE-CAUSTIQUE.** s. m. T. Chir. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urètre, sans atteindre les parties que l'on ne veut pas cautériser.

PORTECHAPE. s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église. *Des portechapes.*

PORTECHOUX. s. m. Petit cheval convenable à un jardinier pour porter ses légumes au marché. *Ce cheval n'est bon qu'à faire un portechoux.*

PORTE-CLEFS. s. m. Valet de prison qui porte les clefs. ‖ Clavier. *Un p.-clefs d'acier.*

PORTECOLLET. s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe qui sert à porter le collet ou le rabat. *Des portecollets.*

PORTECRAYON. s. m. Instrument d'or, d'argent, de cuivre, etc., qui présente ordinairement à chacune de ses extrémités une sorte de pince où l'on insère un crayon que l'on maintient au moyen d'un anneau coulant. *Des portecrayons.*

* **PORTE-CRÊTE.** s. m. T. Erpét. V. AGAMIENS.

PORTE-CROIX. s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque. ‖ Celui qui porte la croix aux processions.

PORTE-CROSSE. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque. *Des p.-crosse.* ‖ Espèce de petit fourreau de cuir qui est attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine ou du mousqueton.

PORTE-DIEU. s. m. Le prêtre qui, dans une paroisse, est chargé spécialement de porter le viatique aux malades.

PORTE-DRAPEAU. s. m. Celui qui porte le drapeau dans un corps d'infanterie. *Des p.-drapeau.*

PORTÉE. s. f. Ventrée, nombre de petits que les femelles des mammifères portent et mettent bas en une fois. *Il y a des chiennes qui font jusqu'à neuf et dix chiens d'une p., en une p.* ‖ Distance à laquelle un canon, un fusil, un arc, etc., peut lancer un projectile, une flèche, etc. *Camper hors de la p. du canon. S'avancer à demi-p. de fusil. Être à une p. de pistolet.* Voy. BOUCHE *à feu* et FUSIL. — Fam., on dit : *Cette maison est à une p. de fusil,* Elle est à peu de distance. ‖ Se dit D'une personne, d'une chose, qui est assez près de quelqu'un pour qu'il puisse l'entendre, la voir, la toucher. *Être à la p. de la vue. Tenez-vous à la p. de ma voix. Cela n'est pas à la p. de ma main.* On dit dans le même sens, *Cela est à ma p., n'est pas à ma p.* — Fig., *Être à la p. de quelque chose,* Être dans une situation convenable pour demander, pour obtenir quelque chose. *Il est bien à la cour, il est à p. d'obtenir toutes sortes de faveurs.* ‖ Fig., se dit encore De ce qui est en la puissance d'une personne, relativement à sa naissance, à sa position, à sa fortune, à son intelligence, à sa capacité. *Il aspire à un emploi qui est au-dessus de sa p. Il fait une dépense fort au-dessus de sa p. On ne doit jamais rien entreprendre au-dessus de la p. de ses forces. Je connais le peu de p. de son esprit. Un professeur doit savoir se mettre à la p. de l'intelligence des élèves. Cela passe, excède ma p. Se mettre à la p. de quelqu'un. Cela est au-dessus de la p. de l'esprit humain. Esprit d'une grande, d'une haute p.* ‖ Fig., se dit aussi De la force, de la valeur d'un raisonnement, d'une expression. *La p. d'un raisonnement, d'une expression. Il n'a pas senti la p. de ce qu'il disait.* ‖ T. Vén. La partie d'un taillis la plus haute où le bois du cerf laisse des traces, en faisant plier les branches. *Les portées nous ont donné connaissance du cerf.* ‖ T. Archit. L'étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue seulement à ses extrémités. *Ces colonnes étant fort espacées, les pierres qui forment l'architrave doivent avoir une très-grande p. Cette poutre a huit mètres de p.* — Se dit aussi De la partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente qui repose sur le point de support. *Cette poutre n'a pas assez de p. dans le mur. Les portées de cette poutre sont pourries.* ‖ T. Mus. Voy. NOTATION.

* **PORTE-ÉCUELLE.** s. m. T. Ichth. V. DISCOBOLES.

PORTE-ENSEIGNE. s. m. Se disait autrefois De celui qu'on appelle maintenant Porte-drapeau.

PORTE-ÉPÉE. s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée. *Des p.-épée.*

PORTE-ÉTENDARD. s. m. Celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. *Des porte-étendard.* ‖ Pièce de cuir attachée à la selle, pour appuyer le bout inférieur de la hampe de l'étendard.

PORTE-ÉTRIERS. s. m. pl. Courroies attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et servant à relever les étriers quand on a mis pied à terre. On dit aussi, *Trousse-étriers.*

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. pl. Anneaux de fer carrés, placés aux deux côtés de la selle, le plus près de la pointe de l'arçon qu'il est possible, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTEFAIX. s. m. Crocheteur, celui dont le métier est de porter les fardeaux.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. *Des p.-fer.*

PORTEFEUILLE. s. m. Carton plié en deux, couvert de peau ou de quelque étoffe, et servant à renfermer des papiers, des dessins, etc. Il se fait aussi des portefeuilles de maroquin, d'étoffe, etc., sans carton. *J'ai préparé mon p. Vendre des portefeuilles.* ‖ *Portefeuille,* se dit souvent pour signifier Les choses qu'il contient. Ainsi on dit, *Le p. d'un négociant, d'un banquier,* en parl. Des effets de commerce ou valeurs négociables qu'il contient. *Les émissions de la Banque de France sont garanties par son p. Ce banquier a un p. bien garni. Tout son bien est en p.* — En parlant d'ouvrages manuscrits, de dessins, d'estampes, on dit de même, *Cet auteur a plusieurs ouvrages en p. Il n'a pas encore vidé son p. Cet artiste a des portefeuilles bien précieux.* ‖ Dans le langage parlementaire, on appelle *Ministre à p.,* Celui qui a un département, et *Ministre sans p.,* Celui qui fait simplement partie du cabinet, sans remplir de fonctions administratives. — Par ext., *Portefeuille,* se prend pour Département ministériel. *Il a reçu le p. des affaires étrangères. Il a refusé un p.* = * PORTEFEUILLISTE. s. m. Celui qui fait et vend des portefeuilles.

* **PORTE-GLAIVE.** s. m. T. Hist. Voy. ORDRE.

PORTE-HACHE. s. m. L'étui d'une hache de sapeur ou de cavalier. *Des p.-hache.*

* **PORTE-LANTERNE.** s. m. T. Entom. Voy. CICADAIRES.

* **PORTE-LYRE.** s. m. T. Ornith. Voy. MÉNURE.

PORTE-MALHEUR. s. m. Se dit Des personnes ou des choses auxquelles une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes, et qu'elle fait regarder comme étant de mauvais présage. *Cet homme est pour moi un vrai p.-malheur.* ‖ * T. Entom. V. MÉLASOMES.

PORTEMANTEAU. s. m. Sorte de valise de cuir ou d'étoffe. *Des portemanteaux.* ‖ Morceau de fer ou de bois attaché à la muraille, et où l'on suspend des habits. ‖ Autrefois, Officier dont la charge était de porter le manteau du roi ou des princes, quand ils sortaient.

* **PORTE-MÈCHE.** s. m. T. Chir. Sorte de tige de fer ou d'acier dont on se sert pour introduire une mèche de charpie au fond d'une plaie profonde dont on veut maintenir les bords écartés. *Des p.-mèche.*

PORTEMENT. s. m. Action de porter; se dit Des tableaux où JÉSUS-CHRIST est représenté portant sa croix. *Ce peintre a fait un p. de croix très-estimé.*

* **PORTE-MONNAIE.** s. m. Sorte de petit sac, ordinairement de cuir et à fermeture de métal, dans lequel on met l'argent qu'on veut porter sur soi. *Des porte-monnaie.*

PORTE-MONTRE. s. m. Coussinet plat et enjolivé contre lequel on suspend une montre. ‖ Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on peut placer une montre de manière que le cadran seul paraisse. *Des p.-montre.* ‖ Les horlogers appellent *P.-montres,* Une petite armoire vitrée où ils exposent les montres.

PORTE-MORS. s. m. Voy. BRIDE.

* **PORTE-MORT.** s. m. T. Entom. V. CLAVICORNES.

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plateau de métal où l'on met les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Espèce de crochet ou d'agrafe qui est au bas de la bandoulière d'un cavalier, et qui l'aide à porter son mousqueton. *Des p.-mousqueton.* ‖ Espèce de crochet ou d'agrafe qu'on fixe à une chaîne de montre, pour y suspendre la clef et les breloques.

* **PORTE-MUSC.** s. m. T. Mamm. V. CHEVROTAIN.

* **PORTE-NOEUD.** s. m. T. Chirur. Instrument qui sert à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypiforme. *Des p.-nœud.*

***PORTE-OBJET.** s. m. ***PORTE-OCULAIRE.** s. m. Voy. MICROSCOPE.

PORTE-PAGE. s. m. T. Typogr. Papier plié en plusieurs doubles, sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double bout de ficelle. *Ce papier n'est bon qu'à faire des p.-page.*

PORTE-PIERRE. s. m. T. Chir. Voy. CAUSTIQUE.

* **PORTE-PINCEAU.** s. m. T. Zool. V. BRACHYOURES.

***PORTE-PLUME.** s. m. Instrument destiné à maintenir les plumes métalliques. *Des p.-plume.*

* **PORTE-QUEUE.** s. m. T. Entom. Voy. DIURNES.

PORTER. s. m. [On pron. *Portèr.*] Voy. BIÈRE.

PORTER. v. a. (latin. *portare*). Soutenir quelque chose, être chargé de quelque poids. *P. un sac de blé. P. du bois. P. de l'eau. P. un fardeau. P. un étendard, un drapeau. P. sur le dos, sur la tête, sur les épaules. P. dans ses bras. P. à bras. Se faire p. en chaise.* — *Le cheval qui le portait. Des mulets portaient nos bagages. Ce navire porte tant de tonneaux, tant d'hommes d'équipage.* — *Cette rivière ne porte que de petits bateaux. Des colonnes qui portent une galerie. Cette rivière porte bateau,* Elle est navigable. ‖ Figur., *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut p.,* Être chargé de tant de travail, d'une si grande quantité d'affaires, qu'on n'y saurait suffire. *P. tout le poids des affaires,* En être chargé seul, en avoir seul tout le travail. — *P. le poids du jour et de la chaleur,* V. POIDS. — *P. le joug,* Être dominé par quelqu'un. *Cette femme le mène, mais il porte le joug impatiemment.* — *Chacun porte sa croix en ce monde,* Il n'y a personne qui n'ait ses afflictions particulières. — *Il en portera l'iniquité, la peine,* Il en sera responsable, il en sera puni. *P. les iniquités d'autrui,* Payer les sottises que d'autres ont faites. — *Il ne le portera pas loin,* se dit D'un homme par qui on a été offensé, et dont on veut se venger dans peu. On dit de même, *Il ne le portera pas en paradis, dans l'autre monde.* Fam. — *L'un portant l'autre,* ou *Le fort portant le faible,* En compensant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. — *P. quelqu'un sur les épaules,* V. ÉPAULE. *P. quelqu'un dans son cœur,* Le chérir extrêmement. Absol., *P. quelqu'un,* L'aider de sa faveur, de son crédit, le favoriser. *Il y a des personnes puissantes qui le portent. Il est fort porté. L'opinion publique le porte au ministère.* En parl. d'élections, *P. quelqu'un,* Lui donner sa voix. *Qui portez-vous? Je porte un tel.* ‖ En parlant Des femmes et des femelles des mammifères, *Porter,* se dit Du temps que le fœtus passe dans le sein maternel. *Les femmes portent ordinairement leurs enfants neuf mois. Les cavales portent onze mois. L'enfant qu'elle porte.* = Transporter une chose d'un lieu dans un autre. *Portez ces objets dans ma chambre, ces papiers dans mon cabinet. P. une lettre à la poste. Faire p. des marchandises par eau, par terre.* — *P. quelqu'un en terre,* Le porter pour l'enterrer. *P. quelqu'un par terre,* Le renverser par terre. ‖ Fig., *Il porta la guerre dans ce pays. Il a porté le fer et la flamme dans cette province. Il a porté la terreur, la désolation dans ce pays. Il a porté le trouble, la confusion dans cette famille. P. un procès devant le juge. La cause sera portée à l'audience. P. plainte au magistrat.* — *P. aux nues une personne* ou *une chose,* La louer excessivement. ‖ *P. un article sur un registre, sur un livre de compte,* L'y inscrire. On dit aussi, *P. à compte, en recette, en dépense. P. en débet. P. au crédit. P. quelqu'un sur une liste.* = Avoir sur soi, tenir à la main. *Il ne porte jamais d'argent sur lui. P. un bouquet à la main. P. un cierge à la procession.* ‖ Mettre sur soi, soit pour servir à l'habillement, à la parure, à la défense, etc., soit pour marquer la profession, l'état, la dignité. *P. un habit brodé. P. du velours, du satin, des dentelles. P. le deuil. P. perruque. P. la* *barbe. P. une bague au doigt. P. un collier de perles. P. des pistolets, une épée. P. une soutane. P. une écharpe. P. la décoration de la Légion d'honneur.* — *P. l'épée, la robe, la soutane, le froc, le petit collet*, Être officier, magistrat, ecclésiastique, moine, abbé. — *P. l'arme, les armes*, V. Arme. *P. le mousquet*, V. Mousquet. — *Il a porté les chausses*, Il a été page. *Il a porté la livrée*, Il a été laquais. Figur. et fam., *Cette femme porte le haut de chausses, porte la culotte*, Voy. Chausses. — *P. les couleurs d'une dame*, Voy. Couleur. — * Fig., *P. un beau nom*, Avoir hérité d'un nom illustré par des actions honorables ou glorieuses. || Se dit aussi Des marques, des empreintes qui restent sur un corps, après le contact, la pression d'un autre corps. *Il porte encore la marque des coups qu'il a reçus. Il porte la cicatrice de sa blessure. Certaines pierres portent des empreintes de végétaux.* — Figur., *Ses œuvres portent l'empreinte du génie.* || Se dit encore Des différentes manières de tenir son corps, sa tête, ses bras, etc., et de tout ce qui regarde la contenance et le geste. *P. la tête haute. P. les pieds en dehors. P. le bras en écharpe.* — En parlant Des animaux, on dit encore : *Ce cheval porte bien sa tête. Il porte au vent. Il porte bas. Ce chien porte bas l'oreille.* — Fig. et fam., *Cet homme le porte haut*, Il se prétend de grande qualité; ou Il se prévaut de l'avantage que son rang, sa dignité, ses richesses, sa capacité, lui donnent. *Cet homme porte la mine d'avoir fait telle chose*, On juge à sa mine, à son air, qu'il a fait telle chose. On dit de même, *Il porte la mine d'un fripon. Il porte tout l'air d'un coquin.* = Pousser, étendre, faire aller, conduire, élever. *Il faut p. ce mur jusque-là. Il faut le p. encore plus loin*, Il faut le rebâtir plus loin, ou Il faut le prolonger. *La tempête porta le vaisseau contre un écueil. P. sa main à la bouche, à la tête. Des tuyaux portant l'eau dans un jardin, dans une cour. Un arbre qui porte sa tête jusque dans les nues.* || Fig., au sens mor., *P. au loin la terreur de ses armes. P. son ambition, ses espérances, ses désirs jusqu'aux plus grandes choses. Il porte ses prétentions trop haut. Il a porté ses soupçons jusque sur son frère. C'est p. la vengeance à l'excès. On ne saurait p. le scrupule plus loin. Il porte tout à l'extrême.* || *P. la main à l'épée, p. la main au chapeau*, Étendre sa main pour tirer l'épée ou pour ôter son chapeau. *P. la main sur quelqu'un*, Le frapper. — *P. un coup à quelqu'un*, Donner ou tenter de donner un coup à quelqu'un. *P. un coup d'épée. P. une botte.* Figur., *Cette affaire a porté un coup mortel à son crédit, à sa réputation*, Elle a ruiné son crédit, sa réputation. On dit de même, *Ce malheur a porté un coup mortel à sa santé.* Absol., *P. coup*, Voy. Coup. — *P. ses pas en quelque lieu*, S'y transporter. *Où portez-vous vos pas?* — *P. ses regards, sa vue vers quelque endroit.* Regarder, diriger ses regards, les arrêter en quelque endroit. Figur., *P. sa vue bien loin*, Prévoir de loin les choses à venir. *P. ses vues bien haut*, Former de grands desseins. — *P. la parole*, V. Parole. *P. parole*, Promettre verbalement au nom de quelqu'un. *Je lui ai porté parole de mille francs, pour mille francs. J'ai porté parole pour un tel.* On dit aussi, *P. à quelqu'un des paroles de paix, de conciliation*, Lui faire, de la part d'un autre, des propositions pacifiques, conciliantes. — *P. la santé de quelqu'un, p. une santé*, Boire à la santé de quelqu'un, en s'adressant à un autre pour l'inviter à en faire autant. — *P. affection, p. amitié à quelqu'un*, et, *Être porté d'amitié pour quelqu'un*, Avoir pour lui de l'affection, etc. = *P. honneur, p. respect*, Honorer, respecter. *P. envie*, Voy. Envie. — — *P. bonheur, p. malheur, p. guignon à quelqu'un*, se dit D'une personne ou d'une chose qui influe ou qui est censée influer sur le bonheur, sur le malheur de quelqu'un. *Le service que je lui ai rendu m'a porté bonheur.* — *P. préjudice, un préjudice*, Nuire. || *Ce fusil porte bien la balle, porte bien son plomb*, La balle, le plomb qu'il lance ne dévie, ne s'écarte pas trop. = Supporter, souffrir, endurer. *Il a porté son malheur avec fermeté. Il porte impatiemment sa disgrâce.* || *P. bien le vin*, Pouvoir boire beaucoup de vin sans s'enivrer. || *Ce vin porte bien l'eau*, Quoiqu'on y mette de l'eau, on ne laisse pas d'en sentir la force. On dit, dans le sens contraire, *Ce vin ne porte pas l'eau.* = Produire. *Des terres qui portent du froment. Cet arbre porte de beaux fruits.* || *Cette somme porte intérêt*, Elle produit intérêt. || Absol., *Ce billet a porté* ou *n'a pas porté*, Il a gagné ou n'a pas gagné. = Avoir, posséder. *L'homme porte en lui-même une énergie naturelle qui le tourmente. Elle porte un cœur sensible. Il porte en lui le germe des plus heureuses qualités.* || *Ce fruit porte son sucre*, Il est si doux, qu'il n'a pas besoin de sucre. On dit à peu près de même, *Cette viande porte sa sauce*, Elle est si bonne, qu'elle n'a pas besoin de sauce. || Manifester, montrer, exprimer. *On porte partout son caractère. Il porte un grand esprit d'attention, de recherche, dans tout ce qu'il veut traiter. Il porte dans la société une humeur douce et facile. Il porte la tristesse peinte sur son visage. Les monuments du peuple romain portent un caractère de force et de grandeur qui etonne.* — *Cela porte son excuse avec soi*, se dit D'un empêchement légitime qu'on allègue pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose. — *Il porte sa recommandation sur sa figure*, Sa physionomie prévient en sa faveur. || Déclarer, dire, exprimer. *L'ordonnance porte que... Il est porté par le contrat que. Les dépêches d'aujourd'hui portent que tout est dans le même état. Comme le portaient vos ordres. Ce n'est pas là ce que porte le texte.* — *P. témoignage*, Témoigner qu'une chose est ou n'est pas. — *P. un jugement de quelque chose, sur quelque chose*, Juger de quelque chose. *Je ne saurais p. un jugement là-dessus.* = Induire, exciter, engager à quelque chose. *Son inclination le porte à ce genre d'études. Les bons exemples portent à la vertu. Son caractère le porte à la modération. Ses amis l'ont porté à cette démarche.* = Avoir telle dimension. *Cette poutre porte huit mètres de long. Cette pièce de drap doit p. vingt-cinq mètres. Cela porte tant de long sur tant de large.* = T. Jeux de cartes. Dans ceux où l'on a coutume d'écarter, *P. beau jeu, p. vilain jeu*, sign. Avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes. *Bien p., mal p.*, Garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. *P. une couleur*, se dit en parlant De la couleur dont on a le plus de cartes en main, et dans laquelle on a son jeu fait, ou presque fait. *P. à une couleur*, se dit en parlant De la couleur dans laquelle on cherche à faire son jeu. || T. Manége. *P. son cheval*, Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. || T. Mar. *Ce bâtiment porte bien la voile*, Ce bâtiment penche peu de l'avant, alors même que toutes ses voiles sont déployées. = Porter. v. n. Poser, être soutenu. *Une poutre qui porte sur la muraille. Tout l'édifice porte sur ces colonnes.* — *P. à fond*, se dit D'une construction élevée à plomb sur son fondement. *P. à cru*, Porter directement sur le sol. — *P. à faux*, se dit D'une partie de construction qui est mal posée ou qui ne porte pas directement sur son support. *Cette poutre porte à faux*, et substantivement, *Ce mur est en porte à faux. Les loges de ce théâtre sont en porte à faux.* Fig., *Ce raisonnement porte à faux*, se dit D'un raisonnement qui n'est pas concluant, soit que le défaut vienne du principe, soit qu'on fasse du principe une mauvaise application. — *Ce carrosse porte sur la flèche*, Il touche, il bat sur la flèche quand il est en mouvement. *La selle de ce cheval porte sur le garrot*, Elle appuie sur le garrot. — Figur., *Cette observation, cette critique porte sur tel point*, Elle a tel point pour objet. || En parl. D'un combat, *La perte a porté principalement sur ce corps*, Ce corps est celui qui a le plus souffert, qui a perdu le plus de monde. || Atteindre, toucher au but. *Le canon de la place ne saurait p. jusqu'ici. Ce fusil porte fort loin. Il porte à trois cents mètres. Tous les traits ont porté. Le coup a porté sur l'os. Tous les coups que l'on tire ne portent pas. Le coup a porté juste.* On dit aussi D'un coup que l'on s'est donné sur quelque partie du corps en tombant, *La tête a porté, le genou a porté.* — *Sa vue porte loin*, Il voit de très-loin; se dit au prop. et au fig. — Fig., *Je ne vois pas où porte ce discours*, Je n'en devine pas l'intention, le but; on dit plus ordinair., *Je ne vois pas où tend ce discours.* || Figur., *P. à la tête*, se dit D'une boisson ou d'une vapeur qui étourdit, qui entête. *Ce vin, cette odeur me porte à la tête.* On dit aussi, *P. sur les nerfs*, en parl. De certaines choses qui irritent, qui agacent les nerfs. || T. Blas. *Un tel porte d'azur au lion d'argent, porte de gueules aux trois besants d'or*, Un tel a dans ses armes un lion d'argent en champ d'azur, trois besants d'or dans un champ de gueules, etc. || T. Jeu de paume. *La balle a porté sur le toit*, Elle y a touché. *La balle porte au mur*, ou absol., *La balle porte*, Elle a touché le mur du premier bond. || T. Mar. *P. au sud, au nord, etc.*, Gouverner, faire route au sud, etc. On dit de même, *P. à terre. P. au large.* = se Porter. v. pron. Aller, se transporter. *Le procureur impérial se porta sur les lieux. Le général se porta de sa personne au fort de la mêlée. Se p. sur la ligne de bataille. La foule se porte à tel endroit.* Fam., on dit D'un lieu où l'on va en grande foule, *On s'y porte.* — Par analogie. *Le sang s'est porté à la tête. Tout le poids se porte de ce côté. L'intérêt se portait principalement sur lui.* || Se dit encore De la disposition de l'esprit, de l'inclination qu'on a à faire quelque chose. *C'est un jeune homme qui se porte au bien. Il se porte avec ardeur à tout ce qu'il fait. Se p. à la débauche.* — * Figur., *Leur fanatisme se porta à des excès incroyables.* || Se dit Des différentes manières d'agir et de se conduire dans certaines occasions. *Il s'y est porté en homme de cœur. Il s'y est porté un peu mollement.* — *Se p. à la dernière extrémité, à des extrémités contre quelqu'un*, Le traiter avec la dernière sévérité, exercer sur lui des actes de violence, d'emportement. On dit de même, *Se p. à des excès.* || T. Procéd. *Se p. partie contre quelqu'un*, Se rendre partie contre quelqu'un, intervenir contre lui dans un procès. *Se p. pour appelant*, Interjeter appel d'une sentence. *Se p. héritier* ou *pour héritier*, Prendre la qualité d'héritier, et agir en cette qualité. — *Se p. fort pour quelqu'un*, V. Fort. || *Se porter*, se dit aussi en parl. De la santé. *Il se porte très-bien. Elle se porte mal. Vous paraissez vous p. mieux. Quoiqu'il travaille beaucoup, il ne s'en porte pas plus mal.* = Porté, ée. part. || Fig. et prov., *Autant vaut traîné que porté*, se dit De certaines choses qu'il n'importe guère de faire d'une manière plutôt que d'une autre, etc., ou qui ne sont guère plus difficiles à faire d'une façon que d'une autre. || Famil., *Vous voilà tout porté*, se dit A quelqu'un qui n'a point à se déplacer pour faire ce qu'on lui demande. *Demeurez ici à dîner, vous voilà tout porté.* || *Être porté à*, Avoir de l'inclination, de la disposition à. *Il est porté à médire.* — *Être plus porté pour une chose que pour une autre*, Avoir plus de disposition, plus de goût pour une chose que pour une autre. || T. Peinture. *Ombre portée*, Toute ombre qu'un corps projette sur une surface, et Toute imitation qu'on en fait dans un dessin, dans un tableau. = Syn. V. Aiguillonner et Apporter.

* **PORTE-RÊNES.** s. m. Voy. Bride.

PORTE-RESPECT. s. m. Arme qu'on porte pour sa défense et qui impose. *Des p.-respect.* || Se dit encore D'une personne grave et sérieuse, dont la présence impose et oblige à une certaine retenue. Fam.

* **PORTE-SCIE.** s. m. T. Entom.

Enc. — Les *Hyménoptères* que Latreille désigne sous ce nom constituent la première famille de sa section des *Térébrants*. Les *Porte-scie* (*Securifera*) sont caractérisés par un abdomen sessile, c.-à-d. dont la base est unie au corselet dans toute son épaisseur, et par la tarière, le plus souvent en forme de scie, dont les femelles sont pourvues et dont elles se servent, soit pour déposer leurs œufs, soit pour préparer la place qui doit les recevoir. Leurs larves ont toujours des pieds. Cette famille se compose de deux tribus, les *Tenthrédines* et les *Urocères*.

I. Les *Tenthrédines*, vulgairem. appelées *Mouches à scie*, ont le corps court et cylindrique, les mandibules allongées, fortes et dentées, la languette divisée en trois et comme digitée, la tarière composée de deux lames dentelées en scie, pointues, réunies et logées dans une coulisse sous l'anus. Enfin, leurs ailes sont toujours divisées en cellules nombreuses. La femelle se sert de sa tarière pour entailler les branches et y pratiquer de petits trous, dans chacun desquels elle dépose un œuf, puis une sorte d'écume à laquelle on attribue la propriété d'empêcher les ouvertures de se fermer. Les plaies faites par les entailles de la scie deviennent de plus en plus convexes par l'augmentation du volume de l'œuf. Quelquefois même ces parties prennent la forme d'une galle, dont la larve occupe le centre. En général, les larves des Tenthrédines ont l'aspect de chenilles, ce qui leur a valu le nom de *fausses chenilles*. Mais elles ont 18 à 22 pieds ou seulement 6, ce qui les distingue des véritables chenilles où le nombre de ces organes est de 10 à 16. Quelques-unes de ces larves, comme nous venons de le dire, habitent dans l'intérieur d'excroissances en forme de galle, et, quand elles ont subi toutes leurs métamorphoses, l'insecte parfait y pratique avec ses dents une ouverture circulaire pour sa sortie. Cependant, le plus souvent, ces larves se tiennent à découvert sur les feuilles. Plusieurs se logent dans une feuille roulée et retenue au moyen de quelques fils soyeux, comme le font quelques espèces de chenilles. Parvenues au terme de leur croissance, elles se filent une coque soyeuse pour s'y renfermer et y subir leur transformation en nymphes. — Cette tribu comprend un assez grand nombre de genres; nous nous contenterons de citer les principaux parmi ceux qu'on trouve dans nos climats. Le g. *Cimbex* a pour type le *C. jaune* (*C. lutea*) [Fig. 1], brun, aux antennes et à l'abdomen jaunes avec des bandes d'un noir violet sur cette dernière partie. Cet insecte, long de 27 millim., se trouve en France sur le saule, le bouleau, etc. — Les *Hylotomes* (*Hylotoma*) sont des insectes de petite taille. L'*H. de la Rose* (*H. Rosæ*) est long de 9 millim. Sa tête, le dessus du corselet et le bord extérieur des ailes supérieures sont noirs, tandis que le reste du corps est d'un jaune safran. Sa larve, d'un jaune verdâtre pointillé de noir, se rencontre parfois en grande quantité sur les feuilles du Rosier. — Dans les *Tenthrèdes propres* (*Tenthredo*), nous mentionnerons seulement la *Tenthr. de la Scrofulaire* (*T. Scrophulariæ*), qui ressemble assez bien à une Guêpe. Elle est longue de 11 millim., noire, avec les antennes, les jambes et les tarses fauves; les anneaux de l'abdomen, à l'exception du second et du troisième, sont bordés postérieurement de jaune. Cet insecte vit sur la Scrofulaire, au pied de laquelle il se construit une cellule terreuse au lieu d'un cocon.—Le g. *Némate (Nematus)* est très-répandu dans notre pays. Le *N. du Saule* (*N. Salicis*), long de 11 millim., est jaunâtre, avec le sommet de la tête de couleur noire. Sa larve, verte avec des séries longitudinales de points, dévaste fréquemment les Saules de nos prairies. Une autre espèce, le *N. du Groseillier* (*N. Grossuiariæ*) est également fort commune chez nous. Ses larves verdâtres vivent en sociétés si nombreuses, qu'on en a compté jusqu'à plus de mille sur un seul arbuste. Dès le commencement de l'été, les feuilles sont dévorées à tel point, que les fruits ne peuvent plus mûrir. — Le type du g. *Lophyre* (*Lophyrus*) est le *L. du Pin*, *qui est long de 10 à 12* millim. Le mâle est entièrement noir; mais la femelle (Fig 2. grossie) a le corps jaunâtre marqueté de noir, avec les jambes et les tarses jaunes. Les larves de cette espèce vivent en abondance sur les Pins, dont elles dévorent les jeunes pousses. Elles occasionnent ainsi des dégâts considérables dans les plantations.—Dans le genre *Cephus*, nous remarquons une espèce fort nuisible : c'est le *C. pygmée*, dont la larve molle, et pourvue de six petites pattes écailleuses, vit dans l'intérieur des tiges du Froment.

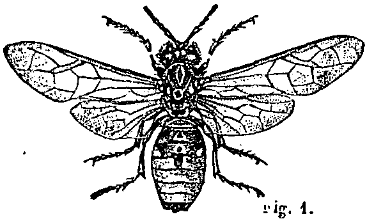
Fig. 1.

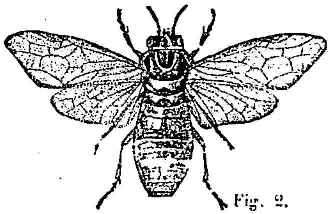
Fig. 2.

II. Les *Urocères* se distinguent de la *tribu précédente par leurs* mandibules courtes et épaisses, et par leur languette entière. La tarière des femelles est tantôt très-saillante et composée de trois filets, tantôt roulée en spirale dans l'intérieur de l'abdomen et sous une forme capillaire. Cette division ne comprend que les deux genres *Orysse* et *Sirex*. — Dans le premier, nous nommerons l'*Orysse couronné* (*Oryssus coronatus*), *qui est commun dans les* départements du Midi. C'est un insecte long de 12 millim., d'un noir luisant, avec l'abdomen rouge fauve.—Le g. *Sirex* se compose de grands insectes qui habitent les forêts de Pins et de Sapins de toute l'Europe. Ils produisent en volant un bourdonnement semblable à celui des Bourdons et des Frelons, ce qui leur a valu le nom d'*Ichneumons-bourdons*. Les femelles enfoncent leurs œufs, au moyen de leur tarière, dans les arbres fraîchement coupés ou récemment écorchés. La larve vit dans le bois, où elle se file une coque et achève ses métamorphoses. Le type du g. est le *S. géant*, dont la femelle (Fig. 3) atteint 50 millim. *de longueur*. Elle est noire avec une tache jaune derrière chaque œil ; les jambes et les tarses sont jaunâtres.

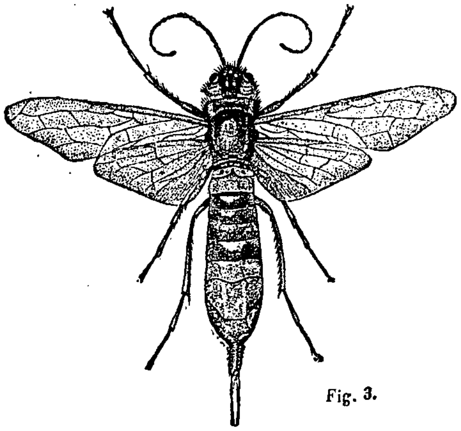
Fig. 3.

PORTE-TAPISSERIE. s. m. Châssis de bois qu'on élève au haut d'une porte, et sur lequel la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. *Des p.-tapisserie.*

PORTE-TRAIT. s. m. Courroie pliée en deux qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés.

PORTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. *Il y a des porteurs, des porteuses dans les marchés pour porter ce qu'on achète. Un p. d'eau. Un p. de chaise. Une chaise à porteurs.* ‖ Se dit aussi D'un homme chargé de rendre une lettre. *Vous pouvez donner la réponse au p.* ‖ *P. de contraintes*, Celui qui notifie aux contribuables en retard les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions. ‖ *P. de paroles*, Celui qui est chargé de faire une proposition de la part d'un autre. ‖ *P. de bonnes, de mauvaises nouvelles*, Celui qui annonce une bonne, une mauvaise nouvelle. ‖ T. Comm. *Le p. d'un billet*, Voy. CHANGE. *Actions au p.*, Voy. ACTION. ‖ Se dit encore Du cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. *Atteler le porteur.*

PORTE-VENT. s. m. T. Mus. Voy. ORGUE et ANCHE.

PORTE-VERGE. s. m. Bedeau qui porte une baguette ou une verge devant le curé, devant les marguilliers, dans une paroisse, dans une église. *Des p.-verge.*

PORTE-VIS. s. m. T. Arqueb. Voy. FUSIL.

PORTE-VOIX. s. m. T. Physiq.

Enc. — Ainsi que l'indique son nom, le *Porte-voix* est un instrument qui est destiné à transmettre la voix à de grandes distances. Il consiste tout simplement en un tube de laiton ou de fer-blanc légèrement conique, et muni, à l'une de ses extrémités, d'une partie évasée qu'on nomme *Pavillon*. L'autre extrémité, contre laquelle on applique les lèvres, présente aussi un petit évasement afin de ne pas gêner l'action de ces organes. Cet instrument porte la voix d'autant plus loin que ses dimensions sont plus grandes. Un p.-voix de 1 mèt. transmet le son à environ 812 mèt.; avec un p.-voix de 8 mèt. le son peut atteindre 4 kilom. L'effet du p.-voix s'explique par les réflexions successives des ondes sur les parois du tube, réflexions en vertu desquelles les ondes tendent à être de moins en moins divergentes. Cet instrument est surtout employé dans la marine. Le plus usité, qui s'appelle *Braillard*, sert pour le commandement des manœuvres. Un autre, qu'on désigne parfois sous le nom de *Gueulard*, s'allonge à volonté à la façon d'une lunette ; il sert à se faire entendre d'un bâtiment à un autre. Enfin, un troisième, nommé *P.-voix de combat*, est établi à demeure sur le pont du bâtiment et descend verticalement dans les batteries, où il transmet les commandements. Les anciens paraissent avoir connu l'usage du p.-voix et s'en être servis sur les champs de bataille. Néanmoins le p.-voix actuel date seulement *du milieu du* XVII*e siècle, où* l'Anglais Samuel Morland et le jésuite Kircher s'en disputèrent l'invention. — On fait aujourd'hui avec des tuyaux de caoutchouc des espèces de p.-voix, au moyen desquels on peut, sans aucun effort, transmettre ses ordres d'un étage à un autre, d'une partie d'un atelier à une partie éloignée.

PORTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a la charge d'ouvrir, de fermer, de garder la principale porte d'une maison. *La loge du p. J'ai remis ma carte à la portière.* ‖ Dans les couvents, *Le frère p.*, *la sœur* ou *la mère portière*, Le frère convers, la religieuse qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte. ‖ T. Théol. Voy. ORDRE.

PORTIÈRE. s. f. L'ouverture d'un carrosse, d'une voiture par où l'on monte et l'on descend ; et L'espèce de porte qui sert à fermer cette ouverture. *Mettre la tête à la p. Ouvrir, fermer la p. — Être à la p.*, Être assis dans un carrosse près d'une portière. ‖ Espèce de rideau qu'on place devant une porte pour empêcher le vent, ou par ornement. *Des portières de velours.*

PORTIÈRE. adj. f. *Vache p.*, *brebis p.* Vache, brebis qui est en âge de porter des petits ou qui en a déjà porté.

PORTION. s. f. [On pron. *Porcion.*] (lat *portio*). Partie d'un tout divisé ou considéré comme tel. *P. grande, petite. Portions égales, inégales. La moindre p. La meilleure p. P. de cercle. Il ne retint pour lui qu'une p. de l'autorité.* ‖T. Jurisp. *P. congrue*, *P. disponible*, *P. virile*, V. CONGRU, etc. ‖ Une certaine quantité de pain, de viande, etc., qu'on donne, dans les repas, à chacun en particulier. *Petite p. Bonne p. Grossir, diminuer la p.* Ne se dit guère que dans les communautés. = Syn. Voy. PART.

PORTIONCULE. s. f. Petite portion. Peu usité.

PORTIQUE. s. m. (lat. *porticus*). T. Archit.

Enc.—Un *Portique* est une galerie couverte dont la voûte ou le plafond est sur colonnes ou sur arcades, sans clôture, soit des arcades, soit des entre-colonnements. Quelquefois le p. est soutenu des deux côtés par des arcades ou par des colonnes, comme on le voit aux ruines du grand p. de Palmyre ; mais, en général, il s'appuie d'un côté sur le mur de quelque édifice. Les Grecs appliquaient surtout le nom de p. aux galeries couvertes qui régnaient *autour de l'area des temples*, et à celles qui *formaient des promenoirs* autour de leurs gymnases. Parmi les portiques d'Athènes, nous mentionnerons le *Pœcile* qui était orné de peintures de Polygnote, et dans lequel le philosophe Zénon rassemblait ses disciples, d'où le nom de *stoïciens* qu'on leur donna et celui d'*école du p.*, ou simpl. de *Portique*, par lequel on désigne cette école philosophique. Rome avait aussi de nombreux portiques publics ; mais, de plus, tous les riches Romains érigeaient des portiques dans leurs villas. Ils avaient même des *Crypto-portiques*, sortes de galeries à moitié souterraines où ils trouvaient la fraîcheur en été. Les grands palais de l'Italie moderne sont souvent ornés de constructions de ce genre. Les cloîtres des couvents du moyen âge ne sont autre chose que des portiques. Enfin, de nos jours, l'usage *de ces galeries couvertes semble reprendre quelque faveur*. Ainsi, nous avons à Paris, des portiques véritables dans les galeries du Palais-Royal, du Garde-Meuble, de la place Royale, de la rue de Rivoli, de la rue de Castiglione, etc. Toutefois ces sortes de galeries ne conviennent qu'aux places qui ont une certaine étendue, et aux rues qui ne sont construites que d'un seul côté. Autrement, sous notre climat, elles ont l'inconvénient d'intercepter beaucoup trop la lumière.

* **PORTLANDIA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

PORTOR. s. m. Voy. MARBRE.

PORTRAIRE. v. a. Tirer la ressemblance, la figure d'une personne au naturel, avec le pinceau, le crayon. *P. au vif, au naturel. Se faire p.* — Fig., *Vous ne le connaissez pas, je vais vous le p. au naturel.* = PORTRAIT, AITE. part. — Ce verbe a vieilli, et ne s'emploie que dans le langage familier et en plaisantant.

PORTRAIT. s. m. (R. *pour trait*). Image, ressemblance d'une personne faite à l'aide du dessin, de la peinture, etc. *P. au crayon, à l'huile, au pastel, en émail. P. en grand, en petit, en miniature. Un beau p. Un p. ressemblant. Peintre de p., de portraits. Les portraits de Van Dyck sont justement célèbres. P. en pied*, Portrait qui représente une personne entière, debout ou assise. *P. flatté*, Portrait qui diminue les défauts du modèle. *P. chargé*, Portrait qui les exagère, en gardant pourtant la ressemblance. *P. parlant*, Portrait si ressemblant et si expressif, qu'il semble prêt à parler. —Figur., *C'est son p., tout son p., son vrai p.*, se dit, au physique et au moral, D'un fils, d'une fille qui ressemble à son père ou à sa mère, et de toute personne qui ressemble beaucoup à une autre. ‖ Par anal., Description, soit de l'extérieur ou du caractère d'une personne, soit d'une chose quelconque. *P. en prose, en vers. Portraits littéraires. Il y a dans cette histoire des portraits bien tracés, habilement tracés. Il a tracé un p. exact des mœurs de son siècle. Une bonne comédie est un p. de la vie humaine.* = Syn. Voy. IMAGE.

* **PORTRAITISTE.** s. m. Peintre de portraits.

PORTRAITURE. s. f. Portrait. Vieux. ‖ T. Peint. *Livre de p.*, Livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

* **PORTULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, mais où le calice et la corolle ne sont pas symétriques (2 et 5), à carpelles multiples complétement soudés, à placenta central libre, à ovules amphitropes, à embryon courbe situé autour d'un albumen farineux, et à feuilles alternes, succulentes, dépourvues de stipules. — *Caractères botaniques :* Plantes généralement herbacées, rarement sous-ligneuses ou ligneuses. Feuilles alternes, rarement opposées, entières, sans stipules, souvent avec des faisceaux de poils à leur aisselle. Fleurs axillaires ou terminales, généralement éphémères, ne s'épanouissant qu'à la vive clarté du soleil. Sépales 2, soudés à la base. Pétales généralement 5, tantôt distincts, tantôt soudés en un tube court. Étamines insérées avec les pétales à la base du calice, ou hypogynes, variables en nombre, toutes fertiles, parfois opposées aux pétales ; filets distincts ; anthères versatiles, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Carpelles 3 ou plus, soudés de manière à former un ovaire uniloculaire, qui est ordinairement libre (ou adhérent en partie) ; style unique ou nul ; stigmates multipels, très-divisés ; ovules amphitropes. Fruit capsulaire, à une seule loge, s'ouvrant tantôt transversalement, tantôt par la séparation des valves ; parfois monosperme et indéhiscent. Graines nombreuses

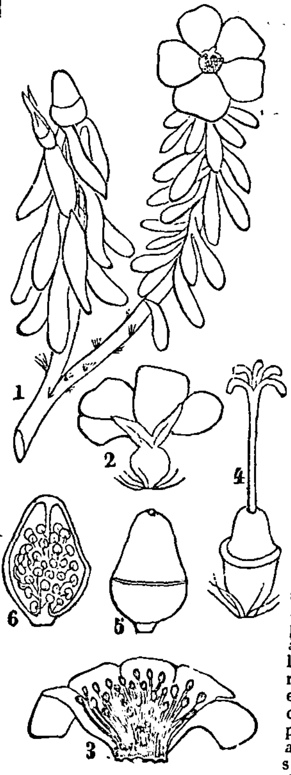

(quand le fruit est déhiscent), attachées à un placenta central; albumen farineux; embryon courbe situé autour de l'albumen, avec une longue radicule près du hile. [Fig. 1. *Portulaca australis*; 2. Fleur; 3. Corolle étalée; 4. Pistil; 5. Fruit mûr; 6. Coupe du même.]

Cette famille comprend 12 genres et 184 espèces, qui habitent principalement le cap de Bonne-Espérance et l'Amérique du Sud. Mais elles sont rares en Europe et dans les autres régions tempérées du globe. — Insipidité, absence d'odeur, feuillage d'un vert sombre, tels sont les caractères habituels de cette famille. Les seules espèces de quelque utilité appartiennent au genre *Pourpier* (*Portulaca*). Le *P. ordinaire* (*Port. oleracea*) est usité comme plante potagère, à cause de ses propriétés rafraîchissantes et antiscorbutiques. On le mange soit cru, soit en salade, soit confit au vinaigre, soit cuit et assaisonné. La variété connue sous le nom de *P. doré*, à cause de sa couleur jaune doré, est celle qu'on mange de préférence en salade. En médecine, on le regarde comme diurétique et antiscorbutique; mais on l'emploie peu. Les graines de cette plante, infusées dans du vin, passaient chez les anciens pour emménagogues. Le *Talinum patens* du Brésil, la *Claytonie perfoliée* (*Claytonia perfoliata*) de l'Amérique du Nord, et plusieurs espèces du genre *Calandrinia*, ont les mêmes propriétés que le Pourpier. Les habitants de la Sibérie mangent les racines charnues de la *Claytonie tubéreuse* (*Cl. tuberosa*). Enfin, la *Montie des ruisseaux* (*Montia rivularis*) se mange en salade dans quelques pays.

PORTULAN. s. m. (R. *port*). T. Marine. Livre qui contient le gisement et la description des ports de mer et des côtes, qui indique la direction des courants et des marées, etc. *Le p. de la Manche, de la Méditerranée. Le p. du génois Visconti date de* 1318.

***PORTUNE.** s. f. T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

POSAGE. s. m. Le travail et la dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages.

POSE. s. f. T. Architect. Action de poser une pierre, de la mettre en place dans une construction. *La p. des grandes pierres est difficile. — La p. de la première pierre d'un monument*, se dit de La cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un monument public. ‖ T. Guerre. Un certain nombre de soldats qu'on va mettre en faction. *Il était de la première, de la seconde p. — Caporal de p.*, Celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles. ‖ Dans le langage ordin., sign. Attitude. *Elle était assise dans la p. la plus gracieuse du monde. Ce danseur a des poses élégantes. Pour se faire peindre, il faut choisir les poses les plus naturelles. J'aime la p. de ce portrait.* ‖ *T. Jeu de dominos. Avantage qui consiste à placer le premier domino. *Avoir la p. A vous la pose.*

POSÉ, ÉE. adj. Rassis, grave. *Une personne posée. C'est un esprit p. Il parla d'un ton p.* = POSÉMENT. adv. Doucement, modérément, sans se presser. *Il marche p. Parler p. Lisez plus posément.*

POSER. v. a. (latin, *ponere*). Placer, asseoir, fixer. *P. un vase sur un buffet. Prenez garde où vous posez le pied. P. le pied à faux. P. une statue sur son piédestal. Posez ce chiffre à la gauche du premier.* ‖ T. Architecture. Mettre, fixer une pierre, une poutre, une colonne, etc., à la place qu'elle doit occuper. *P. la première pierre d'une église. P. une colonne. P. une pièce de charpente. P. les fondements d'un édifice. P. une boiserie. P. des sonnettes. — P. à sec*, Construire sans mortier. *P. à cru*, Élever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. *P. de champ*, Placer sur sa face la plus étroite une pierre, une brique, une pièce de bois, etc.; dans le sens contraire, on dit, *P. de plat.* ‖ T. Peinture. *P. une figure, p. le modèle*, Mettre une figure, placer le modèle dans l'attitude la plus convenable pour la représentation qu'on en veut faire. — * Figur. et pop., *Faire p. quelqu'un*, Le faire attendre longtemps, ou L'amuser par de vaines promesses. ‖ T. Guerre. *P. un corps de garde, p. des gardes, des sentinelles*, Les placer en quelque endroit. — *P. les armes*, Voy. ARME. ‖ Figur., Établir. *P. un principe. P. pour principe, comme un principe. P. comme une vérité incontestable, comme un fait certain. P. en fait. — P. une question*, La fixer, la préciser. *Il faut d'abord bien p. la question.* ‖ Supposer. *Posons la chose comme vous la dites. Je crois que cela n'est pas; mais posons que cela soit.* ‖ T. Mus. Attaquer un son avec fermeté et sûreté. *Il sait bien p. un son. Il pose bien, il pose mal sa voix.* = POSER. v. n. Être appuyé, porter sur quelque chose. *Cette poutre ne pose pas assez sur le mur. P. à faux.* ‖ Prendre une certaine attitude pour se faire peindre. *Vous ne posez pas bien. Cette femme pose dans les ateliers de peinture.* — Figur., *Cette femme pose toujours*, Elle étudie ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. = SE POSER. Se placer. *L'oiseau se posa sur la branche.* ‖ * Figur., S'établir, se présenter comme. *Se p. en réformateur, en chef d'école.* = POSÉ, ÉE. p. *Cela posé, il s'ensuit que...*, Cela étant posé, accordé, étant supposé, il s'ensuit. *Posé que cela fût. Posé le cas que cela fût*, ou, *Le cas posé, que feriez-vous?* Si cela était, que feriez-vous? = Syn. Voy. METTRE.

POSEUR. s. m. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres ou en dirige la pose. — *P. de sonnettes*, Celui qui pose les sonnettes, etc.

POSITIF, IVE. adj. (latin. *positivus*). Certain, constant, assuré. *Cela est p. C'est une nouvelle positive. On lui en a donné une parole positive. Il n'y a rien de p. dans ce qu'on vous a dit.* ‖ *Un esprit p.*, Un esprit qui aime l'exactitude, qui recherche en tout l'exactitude et la justesse. ‖ On dit aussi, *C'est un homme p.*, C'est un homme qui rejette tout ce qui est théorie, qui s'attache aux choses d'une application pratique. — * Par ext., Qui est exclusivement attaché aux intérêts matériels. *Ce siècle est avant tout p. et calculateur.* ‖ * Se dit quelquefois substant., De ce qui est réel, solide, de ce qui constitue les avantages matériels de la vie. *Il tient avant tout au p. Il ne connaît que le p.* = *Positif*, se dit aussi par opposit. à Naturel. *Le droit p., les lois positives.* V. DROIT. — En matière de religion, *Cela est de droit p.*, Cela est fondé sur la discipline de l'Église, sur une loi ecclésiastique, et non pas sur l'institution divine. *L'Église peut dispenser de ce qui est de droit p., mais non de ce qui est de droit divin.* ‖ *Théologie positive*, V. THÉOLOGIE. = *Positif*, se dit aussi par opposit. à Négatif, et signifie Qui exprime une affirmation. *Dans les commandements de Dieu, il y en a de positifs et de négatifs. Argument p. Preuves positives.* ‖ * T. Math. *Quantités positives, signe p.*, V. NÉGATIF. ‖ * T. Phys. *Fluide p., pôle p.*, V. ÉLECTRICITÉ et NÉGATIF. * *Cristaux positifs*, Voy. RÉFRACTION.

Enc. — Parmi les écoles philosophiques qu'a produites notre siècle, il en est une qui donne à l'ensemble de ses idées le titre de *Philosophie positive*, parce qu'elle se borne à la considération des choses qui peuvent être un objet d'expérience et d'observation. Cette école a pour auteur le mathématicien Aug. Comte, mort en 1857. La philosophie positive prétend se distinguer essentiellement de toutes les philosophies antérieures en ce que: « Elle renonce, comme le déclare le plus éminent de ses disciples, E. Littré, à la recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne, soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin ou but; elle est donc toujours relative. Distinguant les connaissances abstraites, qui seules sont du domaine de la philosophie, d'avec les sciences concrètes, elle range tout le savoir humain sous ces six chefs ou sciences qui se suivent et s'enchaînent: 1° La *mathématique*, la plus ancienne de toutes et la plus simple, 2° l'*astronomie*, qui dépend de la mathématique; 3° la *physique*, qui dépend de la mathématique et de l'astronomie; 4° la *chimie*, qui dépend de la physique; 5° la *biologie*, qui dépend de la chimie surtout, et aussi de la physique; 6° la *sociologie*, ou science sociale, ou histoire, qui dépend de la biologie. » La sociologie constitue la théorie scientifique du développement de l'humanité. Suivant l'école positive, l'histoire du développement de l'esprit humain présente trois phases essentielles qui correspondent à trois phases successives de la civilisation. « Dans la première, qui est la phase *théologique*, l'explication des choses, dit encore Littré, est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Dans la seconde, qui constitue la phase *métaphysique*, quand la critique a commencé à ébranler les notions spontanées ou théologiques, une classe d'entités intervient dans le système, et élimine çà et là et de plus en plus les êtres divins dont l'agence était admise en tout phénomène. Dans la troisième, qui est la phase *positive*, on renonce à la recherche de l'absolu, c.-à-d. des causes premières et des causes finales, désormais reconnues inaccessibles et bonnes seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à la recherche des lois et des conditions. » D'après ce qui précède, il est aisé de voir que la philosophie positive n'est autre chose que la philosophie de l'empirisme, dont elle peut être regardée comme le dernier mot, comme la forme la plus rigoureuse. En laissant de côté la considération des problèmes qui sont l'objet propre de la raison, elle mutile l'esprit humain et la science. L'existence de la faculté qui porte le nom de *raison*, doit être au moins un fait aux yeux du positivisme; et si son existence est admise, il faut rendre compte de ses conceptions. Il n'est point scientifique de condamner l'usage de la raison, à cause de l'abus que certains philosophes ont fait des spéculations à priori. La philosophie positive pourra convenir à quelques savants plongés dans l'étude exclusive de quelque ordre particulier de phénomènes, qui auront laissé, si nous pouvons parler ainsi, atrophier en eux par le non-usage, la plus haute de leurs facultés. Ceux-là seuls pourront regarder avec un dédain superbe les préoccupations des hommes au sujet des causes premières et finales, et considérer toute tendance aux recherches métaphysiques et religieuses comme une infirmité d'esprit, que disons-nous, comme l'état d'un cerveau malade ou mal organisé. Mais l'humanité veut savoir d'où elle vient, où elle est, où elle va; tout homme se préoccupe de l'origine et de la fin des choses; il en a toujours été ainsi, et il en sera toujours de même, justement parce qu'il y a en nous une faculté qui correspond à cet ordre de problèmes. L'infini, l'absolu, l'universel, Dieu, l'âme, l'esprit, ne sont point des mots, des sons vides de sens. Il faudrait que la racine même de ces conceptions fût anéantie, pour que l'humanité cessât de s'en occuper.

POSITIF. s. m. T. Gramm. Voy. COMPARAISON. ‖ T. Musiq. Voy. ORGUE.

POSITION. s. f. (lat. *positio*). Situation d'une chose en un lieu, considérée relativement à la manière dont cette chose y est placée ou à certain but. *La p. des lieux n'est pas bien indiquée sur la carte. La p. de sa maison est riante. Lyon est dans une p. des plus favorables au commerce.* — Se dit aussi Des personnes, relativement à la manière dont elles sont placées, à leur attitude, à leur posture. *La p. du soldat sous les armes. Gardez la p. que le médecin vous a prescrite. Vous êtes dans une mauvaise p. Changer de p. P. naturelle, incommode, fatigante. La p. du corps, de la tête, des bras, etc.* — Se dit surtout Des lieux choisis pour y placer un corps de troupes destiné à quelque opération militaire. *Prendre p. Prendre une bonne, une mauvaise p. Nous étions dans une p. excellente. Changer de p. Changer sa p.* ‖ Au sens moral, se dit de même que Situation, de l'État de fortune, de la condition, des circonstances où l'on se trouve. *Sa p. est embarrassante, critique, hasardeuse. Votre p. est agréable. Il est dans une belle p. Vous connaissez ma p. Il est au-dessus de sa p. Je ne suis pas en p. de faire cela.* ‖ Se dit Du rang que l'on assigne à certaines choses, de l'ordre dans lequel elles se suivent, elles sont disposées. *La valeur relative des chiffres dépend de leur p. à la droite ou à la gauche les uns des autres. Cette syllabe brève devient longue par p.* ‖ *T. Chirurg. Se dit De la manière dont l'enfant, au moment de l'accouchement, se présente au détroit inférieur. ‖ T. Danse. Se dit Des différentes manières de poser les pieds, l'un par rapport à l'autre. *Première, seconde p. Porter le pied droit à la quatrième p.* ‖ * T. Géom. On dit qu'*Une ligne est donnée de p.*, Lorsque sa situation ou sa direction est donnée par rapport à quelque autre ligne. ‖ T. Man. L'assiette du cavalier, la manière dont il est placé à cheval. *Ce cavalier a une belle p. à cheval.* ‖ T. Scolast. Chacun des points de doctrine contenus dans une thèse. *Sa thèse contenait tant de positions. Il y avait une erreur dans une de ses positions.* = Synon. Voy. DISPOSITION.

Enc. — En termes de Mathématiques, on donne le nom de *Règle de fausse position* à une opération qui a pour but de résoudre, à l'aide des nombres seuls, et sans le secours des formules algébriques, tous les problèmes déterminés à une seule inconnue qui concernent les quantités numériques. On fait une *fausse p.* lorsqu'au lieu de résoudre directement une équation, on met à la place de l'inconnue x un nombre pris entièrement au hasard. Si ce nombre satisfait aux conditions du problème, la question est résolue; mais en général on trouve une *erreur*. Lorsqu'on peut la rectifier immédiatement, on a une règle de fausse position *simple*. S'il n'en est pas ainsi, on fait pour la valeur de l'inconnue une nouvelle supposition qui donne pour résultat une nouvelle erreur, et l'on a une règle de fausse position *double*. A l'aide des deux suppositions et des deux erreurs, on obtient la valeur de l'inconnue par la règle générale que voici: « Multipliez chacune des suppositions par l'erreur correspondante à l'autre; prenez la différence ou la somme des produits suivant que les erreurs sont de même sens ou de sens contraire, et divisez ce dernier résultat, dans le premier cas par la différence, dans le second cas par la somme des erreurs. » Soit donné, par ex., ce cas très-simple: Quel est le nombre dont les deux tiers surpassent la moitié d'une seule unité? Supposons que le nombre demandé soit 12. Comme les $\frac{2}{3}$ de ce nombre sont 8 et que sa moitié plus 1 est 7, la condition du problème n'est pas remplie, puisque 8 surpasse de 1 unité la moitié plus 1, ou 7. L'erreur de cette fausse p. est donc 1 en plus. Supposons maintenant que le nombre cherché soit 18. Comme les deux tiers de 18 sont égaux à 12, et que la moitié plus 1 est égale à 10, on a une seconde erreur en plus égale à 2. Les deux erreurs étant de même nature, multiplions 12 par 2, et 18 par 1; puis divisons la différence 6 des deux produits 24 et 18 par la différence 1 des deux erreurs. Le quotient 6 sera le nombre demandé. En effet, les 2/3 de 6 sont 4, et la moitié plus 1 est également 4.

POSITIVEMENT. adv. D'une manière sûre, certaine. *Je le crois, mais je ne le sais pas p.* ‖ Précisément. *Voilà p. ce qu'il m'a dit.*

***POSITIVISME.** s. m. Attachement aux intérêts purement matériels. *Le p. du temps.* ‖ Nom donné au système de la philosophie positive. = * POSITIVISTE. s. m. Adepte de cette philosophie.

***POSOLOGIE.** s. f. (gr. ποσὸν, quantité; λόγος, discours). Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution des malades. Voy. FORMULE.

***POSOQUERIA.** s. m. T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

POSPOLITE. s. f. (pol. *pospolite ruszenié*, mouvement général). On appelait ainsi, dans l'ancien royaume de Pologne, la levée en masse de toute la noblesse. *La p. pouvait fournir une armée de* 150,000 *hommes.*

POSSÉDER. v. a. (latin. *possidere*). Avoir entre ses mains, en son pouvoir. *P. une maison, une terre, un héritage. P. de grands biens. Il possédait de nombreux esclaves. P. justement, injustement, à juste titre. P. de bonne foi.* ‖ Par ext., se dit Des emplois, des honneurs, des bonnes qualités. *P. un emploi, une charge. P. des honneurs, des dignités. P. des vertus, des talents. — Les bienheureux possèdent la gloire éternelle, possèdent Dieu*, Ils jouissent de la gloire éternelle, ils jouissent de la vue de Dieu. ‖ Fam., *P. quelqu'un*, L'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence. *Nous serions charmés de vous p. pendant quelques jours.* On dit aussi, *P. une femme*, pour Jouir de ses faveurs. ‖ Figur., *P. l'esprit de quelqu'un*, En être maître, le gouverner à son gré. *P. les bonnes grâces d'une personne*, En être favorisé, en être aimé. *P. le cœur d'une personne*, En être fort aimé. — *P. son âme en paix*, Avoir une tranquillité d'esprit que rien n'altère, parce qu'elle est due à une bonne conscience. ‖ Fig., Savoir bien une chose, en avoir une parfaite connaissance. *P. les sciences, les belles-lettres, les mathématiques. P. le grec, le latin. P. plusieurs langues étrangères. Cet homme possède bien ce qu'il sait. Il possède bien les poëtes. Il possède parfaitement son Homère. Il possède bien votre affaire.* — *P. son sujet*, Le connaître à fond et de manière à le traiter dans toute son étendue. ‖ * Avec un nom de chose pour sujet, *Posséder* sign. Contenir, renfermer, être doué de. *Le département du Nord possède les plus riches houillères de la France. Cette plante possède telle propriété, telle vertu.* ‖ Figur., au sens moral, se dit aussi Des passions qui maîtrisent, qui agitent quelqu'un. *L'ambition, l'avarice, le possèdent. Quand la passion le possède, il n'est pas traitable. Quelle rage vous possède? L'esprit de discorde et de faction possédait ce malheureux peuple.* ‖ T. Relig. *Le démon le possède*, Le démon s'est emparé de son corps. — Fig. et prov., on dit D'un homme emporté, et qui ne veut pas entendre raison, *Le diable le possède, il est possédé du diable.* = se Posséder. v. pron. Être maître de son esprit, de ses passions, de ses mouvements ; ne se laisser émouvoir, troubler par quoi que ce soit. *C'est un homme froid et sage qui se possède toujours. Il faut qu'un orateur sache se p.* ‖ Figur., *Il ne se possède pas de joie*, Sa joie est si excessive qu'il en est hors de lui-même. = Possédé, ée. part. *Un homme possédé du démon.* ‖ Figur., *Être possédé du démon de l'orgueil, de l'avarice, du jeu*, Porter à l'excès l'orgueil, etc. = Conj. Voy. Céder. = Possédé. s. m. Démoniaque, celui dont le démon s'est emparé. *Exorciser les possédés.* — Proverb., *Il se démène comme un possédé*, se dit D'un homme inquiet qui se tourmente, qui s'agite beaucoup.

POSSESSEUR. s. m. Celui qui possède quelque bien, quelque héritage, etc. *P. de fait. P. de bonne foi. P. légitime. Paisible p. P. à titre héréditaire, précaire. Il est p. de tel bien. Depuis la mort du dernier p.*

POSSESSIF. adj. m. T. Gramm. *Adjectif p. Pronom p.*, Voy. Adjectif et Pronom.

Obs. gram. — On emploie l'article, au lieu de l'adjectif pronominal possessif, avant un régime, quand un des pronoms personnels, *je, tu, il, me, te, se, nous, vous*, y supplée suffisamment et que l'équivoque n'est pas possible. Ainsi, au lieu de dire : *J'ai mal à ma tête ; Il a reçu un coup de feu à son bras*, on dit : *J'ai mal à la tête ; Il a reçu un coup de feu au bras.* Mais si le pronom personnel laisse encore une certaine équivoque, on doit joindre l'adjectif possessif au nom. On dira donc : *Je vois que ma jambe s'enfle; Elle lui donna sa main à baiser*, parce que, dans ces exemples, les adjectifs possessifs peuvent seuls indiquer d'une manière positive qu'on parle de sa jambe, de sa main. Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne ôtent communément toute équivoque. Quand je dis : *Je me suis blessé à la main*, il est évident que je parle de ma main ; l'emploi de l'adjectif serait donc une faute. Toutefois l'usage autorise à dire : *Je me suis tenu toute la journée sur mes jambes ; Il fixa ses yeux sur elle; Je l'ai vu de mes propres yeux*, parce qu'ici l'emploi de l'adjectif possessif a pour objet de donner plus de force à l'expression. On peut dire encore : *Je souffre à ma jambe*, quand cette jambe est affectée d'une maladie ; cela signifie alors : *Je souffre à celle de mes jambes qui est malade.* On dit de même : *J'ai ma migraine*, si l'on est sujet à cette affection ; mais, si on ne l'a qu'accidentellement, on dit simplement : *J'ai la migraine.*

POSSESSION. s. f. (lat. *possessio*). Détention, jouissance ; faculté de disposer et de jouir d'un bien. *P. légitime, injuste. P. paisible, immémoriale. Envoi en p. Être, entrer, se mettre en p. Prendre p. d'une charge, d'un héritage. Être troublé, être inquiété dans la p. d'un bien.* — *P. d'état*, Voy. Filiation. ‖ Se dit aussi Des terres que possède un État ou un particulier. *Les possessions de la France aux Antilles. Les possessions anglaises dans l'Amérique du Nord. Il a de très-grandes possessions en Normandie. Vous avez là une belle p.* ‖ *Être en p. de*, suivi d'un nom, sign. Jouir de. *La compagnie fut dépouillée des priviléges dont elle était en p. La Hollande était alors en p. du commerce de l'Europe entière. Etre en p. de l'estime, de la faveur publique.* — *Être en p. de*, suivi d'un verbe à l'infinitif, signifie Avoir la liberté, l'habitude de. *Il est en p. de leur dire les vérités les plus dures. Il est en p. de plaire dans cette société.* ‖ Absol., *Possession* signif. quelquefois La jouissance de certains plaisirs, de certaines choses qu'on a recherchées avec ardeur. *La p. diminue ordinairement le prix des choses qu'on a le plus désirées. L'amour s'affaiblit ordinairement par la p.* ‖ T. Relig. L'état d'un homme qu'on dit possédé par le démon. *La p. diffère de l'obsession en ce que, dans la p., le diable est censé agir au dedans, et que, dans l'obsession, il est censé agir au dehors.* Voy. Exorcisme.

Enc. — Dans le langage du Droit, on définit la *Possession*, la détention ou la jouissance d'une chose ou d'un droit, que nous tenons ou que nous exerçons par nous-mêmes ou par un autre qui la tient ou qui l'exerce en notre nom. On distingue deux sortes de possessions : la *P. civile* et la *P. naturelle*. La première se fonde sur un titre légal, ce qui a lieu, par ex., lorsqu'on possède en vertu de succession, de donation, d'un acte d'acquisition, etc. La seconde est fondée sur le fait même de la détention, en dehors de tout titre légal. Bien qu'elle ne soit qu'un fait matériel, la p. naturelle peut devenir légale ; c'est lorsqu'elle est publique, continue, non équivoque, et que le détenteur de la chose est de bonne foi, n'agit pas par violence ou par ruse et a l'intention reconnue de la posséder comme sa propriété. Dans ces conditions, la p., au bout d'un certain temps déterminé par la loi (v. Prescription). se trouve transformée en droit de *propriété*. On donne le nom de *P. précaire* ou *à titre précaire*, à celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire : telle est la p. d'un usufruitier, d'un donataire, d'un fermier, laquelle ne saurait donner lieu à la prescription. On appelle *Envoi en p.*, un acte judiciaire en vertu duquel certains ayants droit sont mis en p. des biens qui leur sont dévolus. Tel est l'envoi en p. qui a lieu, après la déclaration d'absence d'une personne, au profit de ses héritiers, de ses légataires, etc. V. Absence.

POSSESSOIRE. s. m. T. Jurisprud. La possession d'un bien immobilier. *Plaider, juger le p. Se pourvoir au p. Il a gagné le p. Adjuger le plein p.*, Adjuger la pleine et entière possession d'un bien. ‖ Adject., *Action p.*, Voy. Pétitoire.

POSSIBILITÉ. s. f. Rapport affirmatif entre l'idée d'une chose et la réalité, l'existence de cette chose. *L'expérience ne saurait être le juge suprême de la p. des choses. Ce philosophe niait la p. des miracles. Je ne conteste pas la p. du fait, mais je ne crois pas qu'il ait eu lieu.*

POSSIBLE. adj. 2 g. (lat. *possibilis*). Qui peut être, ou qui peut se faire. *Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles. Ce que vous dites est p. Cela est dans les choses possibles. Est-il p. que cela soit? Cela ne m'est pas p. Faites cela aussi bien qu'il est p., le mieux qu'il est p. Venez le plus tôt qu'il vous sera p.* ‖ Famil. et ellipt., *Venez le plus tôt p., le plus tard p. Faites le moins de fautes p.* — ** Il est défiant au p.*, Autant qu'il est possible. ‖ S'empl. quelquefois subst. au masc. *Les bornes du p.* — Famil., *Faire le p., son p., tout son p., pour qu'une chose soit.*

Obs. gram. — *Possible* s'accorde avec le nom qui le précède lorsqu'il équivaut à *qui est possible ;* il est invariable au contraire lorsqu'il équivaut à la locution *qu'il est possible de*. En conséquence, on écrit avec l'accord : *Il a éprouvé tous les malheurs possibles*, c.-à-d. qui sont possibles; et sans accord, *Il a fait le moins de fautes possible*, ou qu'il était possible de faire.

* **POSTAL, ALE.** adj. Qui concerne la poste, l'administration des postes. *Service p. Réforme postale.*

POSTCOMMUNION. s. f. (lat. *post*, après ; *communion*). T. Liturg. Voy. Messe.

POSTDATE. s. f. Date fausse et postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre, etc. = Postdater. v. a. *P. un acte, une lettre*, Y mettre une date postérieure à la vraie date. = Postdaté, ée. part.

POSTE. s. f. Établissement de chevaux placé de distance en distance pour le service des dépêches et des personnes qui veulent voyager avec célérité. *La p. aux chevaux. Chevaux de p. Chaise de p. Maître de p. Vous serez retardé à la première p. Vous trouverez dans cette p. d'excellents chevaux.* ‖ La manière de voyager avec des chevaux de poste. *La p. fatigue beaucoup. Prendre la p. Aller, voyager en p. Courir la p.*, Courir sur des chevaux de poste, ou en chaise avec des chevaux de poste. — Figur. et famil., *Courir la p., aller un train de p.*, Faire trop à la hâte ce que l'on fait. On dit aussi : *Faire tout en courant la p., faire tout en p. Ce n'est pas une chose qui se fasse en courant la p.*, C'est une chose qui demande du temps et du soin. ‖ Longueur de chemin fixée communément à huit kilomètres. *Il y a p. et demie, double p. de tel endroit à tel autre. Courir quatre postes sur le même cheval.* ‖ Administration publique chargée du transport des lettres, des dépêches. *La p. est une invention des temps modernes. Le service de la p. est aujourd'hui quotidien dans toute la France. Le directeur général des postes.* ‖ Le courrier qui porte les lettres. *La p. va partir. La p. ne fait que d'arriver.* — *Grande p.*, Celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. *Petite p.*, Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue. ‖ La maison, le bureau où l'on porte les lettres qui doivent être envoyées, et où sont distribuées celles qui arrivent. *La p. aux lettres. Les commis, les employés, le directeur de la p. La p. est dans telle rue. Portez cette lettre à la p.* On dit de même, *Le bureau de la p. Un bureau de p.* — * A Paris, on appelle *Grande p.*, Le bureau central, et *Petite p.*, Les différents bureaux d'arrondissement. = A sa poste. locut. adv. A sa disposition, à sa convenance. *Mettre des gens à sa p. en quelque endroit. Avoir un médecin à sa poste.*

Enc.—I. *Historique.* — Le terme de *Poste* désigne proprement une station où sont établis (*positi*) des chevaux et des hommes qui portent des dépêches à une station semblable plus éloignée, de sorte que les dépêches expédiées ainsi de station en station arrivent le plus promptement possible à leur destination. Hérodote et Xénophon nous apprennent que, lors de son expédition contre les Scythes, Cyrus, afin de pouvoir entretenir des communications régulières avec Suze, organisa, sur les grands chemins, une suite d'étapes ou stations royales, distantes l'une de l'autre d'une journée de marche, et où des hommes et des chevaux se tenaient prêts à partir au premier signal. Chez les Romains, c'est du règne d'Auguste que l'on fait généralement dater la création d'un système postal régulier. Il établit sur toutes les grandes routes militaires de l'empire des relais (*mutationes*) dont chacun devait renfermer 40 chevaux. Toutefois ces postes n'étaient qu'à l'usage de l'État et des fonctionnaires publics ; quant aux particuliers, ils ne pouvaient s'en servir que moyennant une autorisation spéciale. Après leur établissement dans la Gaule, les premiers rois franks, reconnaissant l'utilité des postes, affectèrent des terres à l'entretien des relais qui n'avaient point été détruits pendant les invasions ; mais, par suite des guerres qui eurent lieu sous les derniers Mérovingiens, ces terres furent envahies, les chevaux enlevés et l'institution disparut entièrement. Au commencement du IXᵉ siècle, Charlemagne réorganisa le service. Ainsi il établit un corps de courriers (*cursores, veredarii*) et quatre grandes lignes de relais qui mettaient en communication la Gaule, l'Allemagne, l'Italie et le nord de l'Espagne ; malheureusement cet établissement ne survécut pas longtemps à son fondateur. Cinq siècles plus tard, en 1315, l'Université de Paris, afin de faciliter les relations de ses écoliers avec leurs familles, organisa, avec l'autorisation de Louis le Hutin, un corps de messagers à cheval qui partaient à des époques irrégulières, mais qui, dépassant bientôt l'objet de leur fondation, se chargèrent également des commissions des particuliers. Enfin, le 19 juin 1464, une ordonn. de Louis XI établit, de 4 lieues en 4 lieues, sur tous les grands chemins du royaume, des *maîtres tenant les chevaux du roy*, appelés plus tard *maîtres de poste*, pour porter les dépêches ou paquets qui leur seraient adressés sous le sceau du *conseiller grand maître des coureurs de France*. La nouvelle institution ne fut d'abord destinée qu'au service de l'État. Cependant au siècle suivant, les courriers royaux furent autorisés à prendre les paquets des particuliers ; quant aux lettres, elles continuèrent à être portées par les messagers de l'Université. Enfin, en 1622, le contrôleur des postes d'Almeiras conçut l'idée de confier les lettres du public aux relais royaux. Dans ce but, il organisa des lignes de courriers qui, partant et arrivant à jour et à heure fixes, marchant jour et nuit et en toute saison, déposaient, dans les différentes villes, sur leur passage, non-seulement les lettres destinées à ces villes, mais encore celles destinées aux villes voisines, où d'autres courriers particuliers venaient les prendre. Dès lors la p. aux lettres fut régulièrement constituée, et les améliorations que l'expérience ne tarda pas à y faire introduire lui donnèrent une extension si considérable, que les messagers de l'Université ne purent soutenir la concurrence. Ces derniers furent même supprimés en 1672, moyennant une indemnité annuelle de 300,000 livres qui fut payée jusqu'à la révolution. Remarquons en passant que le premier tarif des lettres parut en 1627, et que le transport des articles d'argent et de la correspondance des fonctionnaires ayant droit à la franchise, fut régularisé, pour la première fois, en 1629. On essaya aussi, en 1653, d'établir à Paris la *Petite poste*, c'est-à-dire le transport des lettres d'un quartier de la ville à l'autre, mais cette tentative ne réussit pas. Le nouveau service ne put être organisé qu'en 1758, époque où Pierron de Chamousset, conseiller à la cour des comptes, obtint à cet effet un privilége de trente ans : toutefois le gouvernement ne tarda pas à le réunir à la p. ordinaire en indemnisant le concessionnaire. Jusqu'en 1672, les postes et messageries furent comprises dans la ferme des aides ; mais à cette époque Colbert en fit une branche distincte, qui fut donnée à l'adjudication. En 1787, un édit de Louis XVI réunit en un seul les deux services de la p. aux chevaux et de la p. aux lettres, qui jusqu'alors étaient restés séparés. Enfin, par la loi du 29 août 1790, l'Assemblée constituante supprima le régime des fermes et érigea les postes en monopole au profit de l'Etat, système qui subsiste encore aujourd'hui. Depuis la révolution, les différentes parties du service ont reçu de nombreuses améliorations, de manière à répondre aux besoins nouveaux résultant du développement du commerce et de l'industrie, ainsi que de la plus grande facilité des communications. A cette heure, le service postes des orme une des attributions principales du ministère des finances. Il est administré par un directeur général qui réside à Paris, et il se divise en deux branches distinctes, la *P. aux chevaux* et la *P. aux lettres*.

II. *P. aux chevaux.* — Elle a pour objet de transporter à grande vitesse, sur les lignes où ses relais sont établis, les personnes et les choses tant du gouvernement que des particuliers, moyennant, pour ces derniers, un prix fixé par un tarif spécial. Chaque relais est dirigé par un entrepreneur, appelé *Maître de p.*, qui est nommé par le ministre, sur la proposition du directeur général. Les maîtres de p. sont tenus d'entretenir un nombre de chevaux déterminé. Ils ne peuvent être loueurs de chevaux, mais il leur est permis de relayer les diligences, pourvu que ce soit avec des animaux autres que ceux qui sont destinés au service de la p. Toute entreprise de messageries ou autres voitures publiques qui n'emploie pas leurs chevaux est tenu de leur payer une indemnité de 29 centim. 015 mill. par myriam. et par cheval attelé. Dans tous les cas, le service des malles-postes et des courriers du gouvernement doit être fait de préférence à celui des particuliers. Quant à ces derniers, ils doivent être servis suivant l'ordre de l'arrivée de leur voiture ou de leur avant-courrier. Les tarifs pour les voyageurs qui se servent des chevaux des maîtres de p. sont consignés dans le recueil officiel, intitulé *Livre de p.*, qui est publié par les soins de l'administration.

III. *P. aux lettres.* — L'administration ne se sert pas seulement de la p. aux chevaux pour le transport des dépêches; elle emploie aussi des entreprises à pied, à cheval ou en voiture, des paquebots et bâtiments du commerce, et les chemins de fer. Le service se fait au moyen d'établissements qui se nomment, suivant l'étendue de leurs attributions, *directions* ou *bureaux*, *distributions*, et *entrepôts*. Les *Bureaux* sont les premiers par ordre d'importance : on les appelle *simples*, quand ils sont gérés par un seul agent ou directeur; et *composés*, quand ils sont gérés par un directeur et un ou plusieurs employés de différents grades. Les *Distributions* sont des annexes des bureaux, avec des attributions restreintes, excluant, entre autres, les chargements et les envois d'argent. Quant aux *Entrepôts*, leur rôle consiste simplement à recevoir et expédier les dépêches des bureaux et des distributions qui ne sont pas situés sur le passage des courriers. Les établissements des deux premières catégories sont munis d'une *Boîte aux lettres*, qui est placée à l'extérieur, mais de manière à ne pouvoir être ouverte que de l'intérieur, et dont la levée doit être faite au moins une fois par jour. Une boîte semblable, mais disposée différemment, est placée dans chaque commune rurale. Sur toutes les grandes lignes de chemins de fer, il existe en outre des bureaux particuliers, appelés *Bureaux ambulants*, qui sont installés dans un wagon spécial, nommé pour ce motif *wagon-poste*. Non-seulement le bureau ambulant transporte les dépêches et en fait l'échange comme la malle-p., mais encore les employés qui y sont attachés ouvrent, chemin faisant, les paquets qui leur sont remis, font le triage des lettres et les distribuent aux bureaux ordinaires situés sur leur parcours, ce qui simplifie le service, tout en le rendant plus rapide.

A. *Monopole de la P.*— Le transport des lettres est exclusivement réservé à la p. Il en est de même de celui des journaux, des feuilles à la main, des ouvrages périodiques, et des paquets de papiers du poids d'un kil. et au-dessous. La loi n'admet à circuler par une autre voie que les articles ci-après désignés : 1° Lettres ou paquets de papiers qu'un particulier expédie à un autre par son domestique ou par un exprès ; 2° registres, cartes et plans ; 3° dossiers de procédure ; 4° publications de librairie non périodiques, et, en général, tout imprimé non périodique ne portant aucune écriture à la main et n'ayant pas le caractère d'avis ou de circulaire ; 5° lettres de voiture ou factures accompagnant les marchandises transportées et ne contenant aucune énonciation étrangère à ces objets eux-mêmes ; 6° notes de commission remises à des messagers et ayant pour objet exclusif de donner à ces derniers un ordre ou autorisation de livrer la marchandise qu'ils conduisent, ou de prendre celle qu'ils doivent rapporter ; 7° papiers uniquement relatifs au service personnel d'un entrepreneur des transports circulant par son propre matériel sur la ligne qu'il exploite ; 8° paquets de papiers d'affaires ou autres, quand ils dépassent le poids d'un kil., et sous la condition de ne contenir aucune lettre ou note ayant le caractère d'une correspondance. Les objets appartenant aux cinq dernières catégories doivent être expédiés ouverts ou sous bandes, afin que les agents de l'administration puissent en vérifier la nature au moment même de la perquisition. Toute contravention est poursuivie correctionnellement et punie d'une amende, qui est de 150 à 300 fr., pour la première fois, et de 300 fr. à 3000 fr. en cas de récidive. Il y a récidive quand, dans les trois années qui précèdent, le contrevenant a subi une condamnation pour infraction aux lois concernant le transport des correspondances. — D'autre part, la loi déclare inviolable le secret des lettres confiées à la p. Aux termes de l'art. 187 du C. Pénal, toute ouverture de lettres confiées à la p., commise ou facilitée par un agent du gouvernement ou de l'administration, est punie d'une amende de 16 à 500 fr. et d'un emprisonnement de 3 à 5 ans. Non-seulement les agents des postes ne doivent pas chercher à pénétrer le contenu des lettres, mais encore il leur est formellement interdit de chercher à connaître et de divulguer les auteurs et les destinataires des lettres.

B. *Lettres ordinaires.* — Toute lettre doit être cachetée avec soin, et pliée de manière qu'aucune de ses parties ne puisse être lisible. Il est interdit d'y insérer des billets de banque et autres effets au porteur, des espèces monnayées, des matières d'or ou d'argent, des diamants, bijoux ou autres objets précieux : les contrevenants sont punis d'une amende de 50 à 500 fr., et l'administration n'est, dans aucun cas, responsable de la perte de ces objets. Enfin, l'adresse doit être écrite le plus lisiblement possible et conçue de manière que l'on ne puisse commettre aucune erreur sur la destination et le destinataire de la lettre. Lorsque l'expéditeur veut que la lettre ne soit pas portée à domicile, mais qu'elle soit conservée au bureau de destination jusqu'à ce que le destinataire vienne l'y chercher, il doit l'indiquer par les mots *Poste restante*, substitués sur l'adresse à l'indication du domicile. Les lettres revêtues de cette formule ne sont remises à leur destinataire que lorsque celui-ci justifie de son identité, en produisant son passe-port, ou en montrant d'autres lettres, ou en se faisant accompagner de personnes connues. Enfin, il est expressément défendu de se faire adresser des lettres poste restante sous des noms supposés; mais on peut s'en faire adresser sous de simples initiales.

Autrefois, le *prix du port* des lettres variait suivant le poids et la distance. Depuis la réforme postale établie par la loi du 28 août 1848, le prix est uniforme quelle que soit la distance; mais il varie suivant le poids, et aussi suivant que les lettres sont ou ne sont pas affranchies. La loi du 20 mai 1854 a fixé le prix des lettres comme il suit : 1° Lettres circulant de bureau à bureau, y compris les directions de la Corse et de l'Algérie. Lettres simples pesant jusqu'à 10 grammes inclusivement : affranchies, 20 centimes; non affranch., 30 cent. Lettres au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 gram.: aff., 40 cent.; non aff., 60 cent. Lettres et paquets de papiers au-dessus de 20 gram. jusqu'à 100: aff., 80 cent.; non aff., 1 fr. 20 cent. Lettres et paquets de papiers au-dessus de 100 gram. jusqu'à 200 : aff., 1 fr. 60 cent.; non aff., 2 fr. 40. Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gram. ou fraction de 100 gram. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 en cas de non-affranchissement. — 2° Lettres expédiées d'un bureau à une distribution en dépendant, et réciproquement, ou d'une commune à une autre commune du même arrondissement postal. Lettres affranchies ou non : jusqu'à 7 grammes 1/2 exclusivement, 10 centimes ; de 7 gr. 1,2 à 15 gr. exclus., 20 cent.; de 15 gr. à 30 gr. exclus., 30 cent.; de 30 à 60 gr. exclus., 40 cent.; de 60 à 90 gr. exclus., 50 cent.; et ainsi de suite en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant. — 3° Lettres d'une commune pour la même commune, Paris excepté, qu'elles soient affranchies ou non : jusqu'à 15 gram. exclusivement, 10 cent.; de 15 gr. à 30 exclus., 20 cent.; de 30 gr. à 60 exclus., 30 cent.; et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant. — 4° Lettres de Paris pour Paris, jusqu'aux fortifications : Jusqu'à 15 gr. exclusivement : aff., 10 cent.; non aff., 15 cent. De 15 gr. à 30 gr. exclus.: aff., 20 cent.; non aff., 25 cent. De 30 à 60 gr. exclus.: aff., 30 cent.; non aff., 35 cent. De 60 gr. à 90 gr. exclus.: aff., 40 cent.; non aff., 45 cent. De 90 gr. à 120 gr.: aff., 50 cent.; non aff., 55 cent. A partir de 120 gr., les lettres affranchies ou non paient 10 cent. en sus pour chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr.—Les lettres à destination des colonies françaises, autres que l'Algérie, et à destination de l'étranger, sont soumises à des tarifs particuliers que nous ne pouvons donner ici.

C. *Lettres chargées et Valeurs déclarées.*—Une lettre chargée est proprement une lettre recommandée à la p. pour qu'elle soit remise au destinataire en mains propres. Quand on veut faire charger une lettre, on la présente au directeur du bureau de p., qui l'enregistre et donne un bulletin de dépôt à l'expéditeur. Elle ne peut être livrée qu'au destinataire lui-même, moyennant décharge, ou à son délégué muni d'une procuration spéciale passée devant notaire ou d'un pouvoir sous seing privé dûment légalisé et enregistré. Les lettres chargées doivent nécessairement être affranchies, et, outre le prix de port des lettres ordinaires, elles paient un droit fixe de 20 centimes. L'administration, pour admettre une lettre, comme aussi un paquet de papiers, au chargement, exige que la lettre ou le paquet soit placé sous une enveloppe scellée en cire fine et munie d'au moins deux cachets proportionnés à sa grandeur. De plus, ces cachets doivent être placés de manière à réunir les plis inférieurs de l'enveloppe aux plis supérieurs, être tous de la même cire, et porter une même empreinte spéciale. Sont rigoureusement exclues les empreintes banales, telles que celles que l'on obtient au moyen d'une pièce de monnaie, d'un dé à coudre, etc. Il est permis d'insérer dans les lettres chargées des titres et valeurs en papier de toute nature. Néanmoins, en cas de perte d'une lettre chargée, l'administration n'accorde qu'une indemnité de 50 fr. L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit non-seulement la faire charger, mais encore faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient. La déclaration ne doit pas excéder 2000 fr.; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe, et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge. Une lettre chargée contenant des valeurs déclarées est passible, en outre du port et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes pour 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarée. En cas de perte, sauf les circonstances de force majeure, l'administration rembourse une somme égale à la valeur déclarée. Toute déclaration frauduleuse faite par l'expéditeur est punie d'un emprisonnement de 1 an à 5 ans et d'une amende de 16 fr. à 500 francs.

D. *Affranchissement et Timbres-poste.* — L'*affranchissement* est facultatif ou forcé, ou limité; il arrive aussi qu'il est impossible d'affranchir. Jouissent de l'affranchissement *facultatif*, les lettres ordinaires circulant dans toute l'étendue de la France, de la Corse et de l'Algérie, et à destination des bureaux de p. français dans le Levant, des armées ou flottes françaises aux colonies et à l'étranger, et de certains pays étrangers, en vertu des conventions postales. Sont soumises à l'affranchissement *forcé*, sauf quelques exceptions, les lettres ordinaires à destination des colonies et pays d'outre-mer et de divers États étrangers. Pour certains pays étrangers l'affranchissement est *limité*, c.-à-d. qu'il ne peut avoir lieu que jusqu'à un certain point déterminé. Enfin, l'affranchissement direct est *impossible* pour quelques pays, comme le Portugal, Malte et les îles Ioniennes, parce qu'ils ne correspondent avec nous que par intermédiaire. L'affranchissement s'opère au moyen de l'apposition sur l'enveloppe de la lettre, de petits bulletins, appelés *Timbres-poste*. Ces timbres sont fabriqués à la Monnaie de Paris, et vendus par divers agents pour le compte de l'administration. Il y en a aujourd'hui (1er janvier 1862) huit sortes, de couleurs différentes : à 1, 2, 4, 5, 10, 20, 40 et 80 centimes. Les expéditeurs doivent les coller eux-mêmes sur les objets à affranchir, et leur poids est compris dans le poids de ces objets. Toute lettre pour l'intérieur, qui est revêtue d'un timbre insuffisant, est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre : ainsi, par ex., si une lettre pour Bordeaux et pesant 10 gr. est affranchie avec un timbre de 20 cent., le destinataire est tenu de payer 40 cent., le port de la lettre non affranchie étant de 60 cent. Aucune indemnité n'est due pour la perte d'une lettre affranchie. Toute personne qui a fait sciemment usage d'un timbre-poste ayant déjà servi est punie d'une amende de 50 fr. à 1000 fr. En cas de récidive, la peine est un emprisonnement de 5 jours à un mois, et l'amende est doublée. La même peine est appliquée pour la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant servi.

E. *Imprimés.*—Ils sont divisés en trois classes : 1° *Journaux politiques :* le port est de 4 cent. par exemplaire du poids de 40 gr. et au-dessous. Au-dessus de 40 gr., la taxe est augmentée d'un cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. — 2° *Publications périodiques* exclusivement consacrées aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie. Le port est de 2 cent. par exemplaire du poids de 20 gr. et au-dessous. Au-dessus de 20 gr., le port est augmenté de 1 cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. Les imprimés de ces deux catégories ne paient que demi-taxe quand ils sont expédiés pour l'intérieur du département où ils sont publiés ou pour les départements limitrophes. Toutefois les imprimés publiés dans les départ. de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départ. limitrophes. — 3° *Imprimés non périodiques.* Cette troisième classe comprend les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers, prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés. Le port, pour tout l'empire, est de 1 cent. par paquet ou exemplaire isolé du poids de 5 gr. et au-dessous ; il est augmenté de 1 cent. par chaque 5 gr. ou fraction de 5 gr. excédant jusqu'à 50 gr. Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 gr., le port est uniformément de 10 cent. Enfin, au-dessus de 100 gr., il est augmenté de 1 cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. Les avis de naissance, mariage et décès, les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers, sont reçus sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté. La taxe est alors de 5 cent. par avis, prospectus, catalogue, circulaire, etc., pesant 10 gr. et au-dessous, pour l'arrondissement du bureau ; et de 10 cent. pour le reste de l'empire. Si le poids dépasse 10 gr., il y a augmentation de 5 ou 10 cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant. Les cartes de visite, même deux ensemble, sont reçues sous enveloppes non fermées, aux conditions ci-dessus. Dans tous les cas, le port des imprimés doit être payé d'avance, au point de départ, ou bien ils doivent être affranchis au moyen de timbres-p., sans quoi, ils sont taxés au prix du tarif des lettres. S'ils ont été affranchis avec des timbres-p. et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Si le destinataire refuse de recevoir les objets et d'acquitter ces taxes, le recouvrement en est poursuivi contre l'expéditeur. Enfin, tout imprimé doit être expédié sous bandes mobiles, afin qu'on puisse en vérifier le contenu ; ses dimensions ne doivent pas excéder 45 centimètres ; et les paquets ne doivent pas dépasser le poids maximum de 3 kilogr.

F. *Papiers de commerce ou d'affaires, Articles d'argent, Valeurs cotées, et Échantillons.*— Indépendamment des lettres et des imprimés, la p. se charge aussi de diverses sortes de transports ; mais il n'y a plus de monopole : le transport par la p. n'est que facultatif.—1° Le prix du port des *Papiers de commerce ou d'affaires* est de 50 cent. par paquet de 500 gr. et au-dessous. Au-dessus de 500 gr., le prix est augmenté de 1 cent. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. Les papiers de ce genre doivent être expédiés sous bandes mobiles ou sous ficelles faciles à dénouer. En outre, leur dimension ne doit pas excéder 45 centimètres. Il est à peine besoin de dire qu'ils doivent être affranchis, sinon ils sont taxés comme lettres. — 2° Les *Articles d'argent* sont les sommes déposées dans un bureau de p. pour être payées au destinataire par un autre bureau de l'empire. Les envois d'argent sont aussi reçus pour l'Algérie, pour les armées françaises en pays étranger, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Tout envoi est frappé d'un droit de 2 pour 100. Quand il dépasse 10 fr., il supporte en outre un droit de timbre de 35 cent. En échange de la somme déposée, la p. délivre un mandat, qui ne peut ni se négocier ni se transmettre, et qui est payé, dans le bureau désigné, à vue, quand il ne dépasse pas 200 fr., et, après avis de l'administration, quand il est supérieur à cette valeur. Le destinataire doit présenter son mandat dans les deux mois de sa réception.—3° Dans l'administration des postes, on entend par *Valeurs, cotées* les objets précieux de petite dimension, autres que l'or et l'argent monnayés. Ces objets sont admis au chargement sur la déclaration de leur valeur, laquelle ne peut être fixée au-dessous de 30 fr. ni au-dessus de 1000. En cas de dissidence, l'estimation de l'administration prévaut. Les valeurs cotées doivent être remises à découvert, et renfermées, en présence du directeur du bureau, dans une boîte ou étui ayant au plus 10 centimèt. de longueur, 8 de largeur et 5 d'épaisseur. La boîte est ensuite ficelée et munie des cachets de l'expéditeur et du bureau. Le poids des objets réuni à celui de la boîte ne doit pas dépasser 500 gr. Le port des envois de ce genre est de 2 pour 100 et doit être payé d'avance. En cas de perte, la p. rembourse le prix d'estimation. — 4° Les objets présentés comme *Échantillons* doivent, pour être admis, réunir les conditions suivantes : ne pas peser plus de 300 gr.; n'avoir sur aucune de leurs faces une dimension supérieure à 25 centimèt. (les échantillons d'étoffes sur carte peuvent avoir les mêmes dimensions que les imprimés, c.-à-d. 45 centimèt. au maximum); porter une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur ; n'être pas de nature à salir ou détériorer les dépêches ; n'être pas sujets aux droits de douane ou d'octroi. Les échantillons peuvent être mis sous bandes mobiles, ou bien renfermés, soit dans des sacs de toile ou de papier, soit dans des boîtes ou étuis faciles à ouvrir afin de permettre la vérification. Le port est de 1 centime par paquet de 5 gr. et au-dessous, et de 1 cent. en sus par chaque 5 gr. ou fraction de 5 gr. jusqu'à 50 gr. S'il pèse de 50 jusqu'à 100 gr., la taxe est uniformément de 10 cent. Enfin, au-dessus de 100 gr., on paie 1 centime en sus pour chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. 'affranchissement doit être fait au départ. Dans le cas contraire, les paquets sont taxés comme des lettres. Ils sont également traités comme les imprimés, quand ils ont été affranchis au moyen de timbres-poste insuffisants.

G. *Rebuts.* — On appelle ainsi les lettres, paquets de papiers, journaux, imprimés et échantillons qui n'ont pu être remis aux destinataires, soit qu'il y ait eu refus de les recevoir, soit que les adresses soient incomplètes, illisibles ou erronées. Les objets qui se trouvent dans ce cas sont renvoyés à l'administration centrale. Là on les ouvre, à l'exception de ceux qui portent quelque caractère propre à faire reconnaître leur expéditeur, et l'on renvoie ceux dont on peut découvrir les auteurs. On conserve les autres pendant un temps qui varie de 3 mois à 5 ans, selon leur plus ou moins d'importance et les chances de réclamation, après quoi on opère leur destruction. *Toutes les valeurs trouvées dans les rebuts* ou autrement, dans le service des postes, sont acquises à l'État, si elles n'ont pas été réclamées par les ayants droit dans le délai de 8 années.—Pour plus de détails, cons. l'*Annuaire des Postes*, par Sagansan.

POSTE. s. f. Se dit De petites balles de plomb dont on charge un fusil, un pistolet, etc. *Son fusil était chargé de douze ou quinze postes.*

POSTE. s. m. (lat. *positus*, placé). T. Guerre. Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef; Lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir, pour une opération militaire. *P. avancé, avantageux, dangereux, périlleux. Quitter, garder, défendre son p. Emporter un p. On força les ennemis dans leur p. Faire la guerre de postes.* ‖ Signifie aussi Corps de garde. *Le p. de la mairie, de l'état-major. Se rendre au p. Déposer quelqu'un au p.* ‖ *P. d'honneur*, Celui qui est regardé comme le plus dangereux; ou Celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc., et lui rendre des honneurs. ‖ Se dit aussi Des soldats placés ou destinés à être placés dans un poste. *Relever, retirer, replier un p. Doubler les postes. Un p. de garde nationale, de la ligne. Chef de p.* ‖ Emploi, fonction. *Être dans un p. élevé, considérable. Il occupe un beau p. Il mériterait un meilleur p.* ‖ *Être à p. fixe dans un lieu*, Y être à demeure, y être sédentaire. — *Être à son p.*, Être où le devoir exige qu'on soit. *Ce commis est toujours à son p.* On dit de même, *Se rendre à son p. Mourir à son poste.*

POSTER. v. a. Placer quelqu'un en quelque endroit. *P. des tireurs pour le loup. Le général posta une compagnie à l'entrée du pont. P. des troupes sur une éminence. On l'a posté à cet endroit pour avoir l'œil à ce qui s'y passe.* = se Poster. v. pron. *Il s'était posté au coin du bois pour attendre la bête. Ce détachement s'était posté sur une éminence.* = Posté, ée. part. *Nous sommes mal postés pour voir.* ‖ Fam., on dit De quelqu'un qui a une place avantageuse, *Il est bien posté;* et ironiq., De quelqu'un qui est dans un fâcheux embarras, *Le voilà bien posté.* = Syn. Voy. Aposter.

POSTÉRIEUR, EURE. adj. (latin. *posterior*). Qui suit, qui est après dans l'ordre des temps. *Ce testament a été annulé par un testament p. A une date, à une époque postérieure. Cet ouvrage est p. à tel autre.* ‖ Se dit aussi par rapport à la situation, et signifie Qui est derrière. *La partie postérieure de la tête.* = Postérieur. s. m. Le derrière, les fesses. Famil. = Postérieurement. adv. de temps. Après. *Cet acte fut fait p. à l'autre. Cela est arrivé p. à ce que vous dites.*

POSTERIORI (a). T. Logiq. V. Priori.

POSTÉRIORITÉ. s. f. État d'une chose postérieure à une autre. *P. de date, de temps. P. d'hypothèque.*

POSTÉRITÉ. s. f. coll. (latin. *posteritas*). Suite de ceux qui descendent d'une même origine. *La p. d'Adam. La p. d'Abraham. Mourir sans p., sans laisser de p. Il fut dégradé de noblesse, lui et toute sa p. La p. masculine, féminine.* ‖ Se dit encore De tous ceux qui viendront, ou De tous ceux qui sont venus après une certaine époque. *Écrire, travailler pour la p. Transmettre son nom à la p. La p. en jugera. La p. a prononcé.*

POSTES. s. f. pl. T. Archit. Voy. Moulure.

POSTFACE. s. f. (lat. *post*, après; *face*). Avertissement placé à la fin d'un livre.

POSTHUME. adj. 2 g. (lat. *post, humatum*, enterré, sous-entendu *patrem*, père). Qui est né après la mort de son père. *Enfant p. Une fille p.* — Substantiv., *C'est un p.* ‖ Se dit aussi D'un ouvrage qui paraît, pour la première fois, après la mort de l'auteur. *Ouvrage p. OEuvres posthumes.*

POSTICHE. adj. 2 g. (latin. *posticus*, qui est derrière). Fait et ajouté après coup. *Les ornements de ce portrait sont postiches.* ‖ Se dit aussi De choses qui semblent ajoutées après coup, parce qu'elles ne se lient pas bien à l'objet principal. *Ces embellissements sont postiches. Cet épisode est p.* ‖ Se dit encore De certaines choses artificielles qui servent à remplacer certaines choses naturelles qui manquent. *Des dents, des cheveux postiches.* ‖ T. Guerre. Se dit D'un homme qui tient momentanément la place d'un autre. *Caporal postiche.*

POSTILLON. s. m. Homme attaché au service de la poste aux chevaux, pour conduire les voyageurs; et Celui qui monte sur l'un des chevaux de devant d'un attelage, qui mène les chevaux attelés à une voiture. ‖ Au Trictrac, au Piquet à écrire, Chacun des marqués qu'un joueur fait par delà la moitié du nombre de marqués convenu pour la partie.

*** POSTPOSITION.** s. f. T. Gramm. V. Préposition.

POSTSCÉNIUM. s. m. (lat. *post*, derrière; *scena*, scène). T. Antiq. V. Théatre.

POST-SCRIPTUM. s. m. (lat. *post*, après; *scriptum*, ce qui est écrit). Ce qu'on ajoute à une lettre après la signature. *On indique ordinairement le p.-scriptum par ces deux lettres, P. S. Il met des p.-scriptum à toutes ses lettres.*

POSTULANT, ANTE. s. Celui, celle qui postule, qui sollicite un emploi, son admission dans un corps. *Il y avait plusieurs postulants pour cette place. Elle est postulante pour entrer au noviciat de tel couvent.*

*** POSTULAT.** s. m. (lat. *postulatum*). T. Logiq.

Enc.—En termes de Géométrie, on donne le nom de *Postulat* à un principe admis comme vrai sans démonstration. Euclide a fondé ses éléments sur les trois postulats suivants. 1° D'un point quelconque à un autre on peut toujours mener une ligne droite. 2° Une ligne droite étant donnée, on peut la prolonger indéfiniment. 3° D'un point quelconque comme centre, on peut décrire un cercle à une distance quelconque de ce centre. En Philosophie, ce terme s'emploie à peu près de même pour désigner une proposition qui n'a pas encore été démontrée, mais qu'on prie d'accorder pour le besoin de la discussion, ou même une proposition qui est regardée comme non susceptible de démonstration, mais qui se présente comme le complément d'un certain ordre d'idées. C'est ainsi que l'immortalité de l'âme constitue pour Kant un simple p. de la raison pure, car il ne croit pas qu'on en puisse donner une démonstration directe, et il regarde seulement ce dogme comme une conséquence nécessaire de l'ordre universel.

POSTULATION. s. f. T. Palais. Action de postuler, d'occuper pour une partie, devant un tribunal. ‖ T. Mat. ecclésiast. Se dit, en parlant Des bénéfices d'Allemagne, lorsqu'un chapitre voulant promouvoir à quelque dignité un prélat à l'élection duquel il y a un empêchement canonique, ceux qui ont droit d'élire s'adressent au supérieur ecclésiastique afin qu'il accorde une dispense. *Il a été élu par voie de postulation.*

POSTULER. v. a. (lat. *postulare*). Demander, solliciter pour obtenir quelque chose. *P. un emploi, une place. P. l'admission dans un couvent. P. sa réception dans une compagnie.* ‖ T. Prat. ecclésiast. *Le chapitre postule un tel pour évêque.* V. Postulation. = Postuler. v. n. T. Palais. Se dit D'un avoué qui occupe pour une partie. *Cet avoué postule pour un tel.* = Postulé, ée. p.

POSTURE. s. f. (lat. *positura*, position). Position du corps plus ou moins éloignée de son habitude ordinaire. *P. commode, incommode. P. naturelle, gênée, contrainte, indécente. P. de suppliant. Changer de p. Il ne sait dans quelle p. se mettre.* ‖ Figur., L'état de quelqu'un relativement à sa fortune. *Il est en bonne p. près de ce prince. Il est en mauvaise p. à la cour.* = Syn. Voy. Attitude.

POT. s. m. (latin. *potus*, boisson). Vase de terre ou de métal qui sert à différents usages. *Pot de terre, de faïence, de porcelaine. P. d'étain, de fer, d'argent. Pot sans anse. Pot à deux anses.* ‖ *Pot*, suivi de la prép. *à*, exprime en général la destination du vase; et, suivi de la prépos. *de*, il en exprime l'usage actuel. *Pot à l'eau, Pot au lait, Pot à beurre, Pot à confitures, à fleurs, etc.*, Pot à mettre de l'eau, du lait, etc. *Pot d'eau, Pot de lait, Pot de beurre, etc.*, Pot rempli d'eau, etc. — *Pot à feu*, Pot de feu rempli d'artifices, dont on se sert dans les siéges, Voy. Pyrotechnie. Se dit aussi D'un gros lampion, d'un falot. — *Pot de chambre*, Vase dont on se sert pour les besoins naturels. ‖ Fig. et prov., *C'est le pot de terre contre le pot de fer*, se dit D'un homme sans appui qui a un démêlé avec un homme puissant. — *Il en payera les pots cassés*, se dit D'un homme sur qui l'on croit que les frais, la perte, le dommage d'une affaire doivent retomber. — *Découvrir le pot aux roses*, Découvrir le fin, le mystère de quelque affaire secrète, de quelque intrigue. *Il avait tout le secret de l'intrigue, il est allé découvrir le pot aux roses.* — *Gare le pot au noir*, se dit au Jeu de colin-maillard, Pour avertir celui qui a les yeux bandés qu'il court risque de se heurter contre quelque chose; et, dans le langage famil., Pour annoncer qu'il y a, dans une affaire, quelque inconvénient, quelque danger à prévoir. On dit de même, *Il a donné dans le pot au noir. J'ai craint le pot au noir.* ‖ *Pot*, s'emploie souvent absol., pour désigner La marmite où l'on met bouillir la viande. *Faire bouillir le pot. Écumer le pot. Mettre la poule au pot.* — Fam., *Courir la fortune du pot*, S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est point attendu. — Figur. et prov., *Ils sont ensemble à pot et à rôt*, se dit De deux personnes qui vivent ensemble très-familièrement. *Il est à pot et à rôt dans cette maison*, se dit D'un homme qui mange souvent dans une maison et qui y est familièrement. ‖ *Sœurs du pot*, Filles qui vivent en communauté, et qui soignent les malades. ‖ T. Métrol. Ancienne mesure qui contient deux pintes. *Un p. de vin, de bière. Vendre à pot et à pinte.* ‖ T. Guerre. *Pot de fer*, ou simplem. *Pot*, Sorte de casque. *Tous les cavaliers avaient le pot en tête.* Vieux. ‖ *Pot-au-feu, Pot-de-vin, Pot pourri*, Voy. ces mots. ‖ *Adject., *Papier pot*, Voy. Papeterie.

POTABLE. adj. 2 g. (latin. *potare*, boire). Qui se peut boire sans répugnance. *Ce vin n'est pas p. On peut rendre potables les eaux les plus infectes.* ‖ *Or p.*, Voy. Or.

POTAGE. s. m. (latin. *potus*, potion). Aliment fait de bouillon et de tranches de pain ou de quelque autre substance alimentaire. *P. gras. P. maigre. P. aux herbes, aux choux. P. au riz, au lait.* ‖ *Pour tout p.*, loc. adv. et fam., qui sign. Pour toute chose. *Il nous a donné une fricassée de poulet pour tout p. Il n'a que cent fr. par mois pour tout potage.*

POTAGER. s. m. Jardin destiné à la culture des herbages, des légumes, des fruits. ‖ Sorte de foyer élevé qui est pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages, faire les ragoûts, etc. ‖ Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à dîner à certains ouvriers. = Potager, ère. adj. *Jardin p.*, Jardin destiné à la culture des légumes. ‖ *Herbes, plantes, racines potagères*, Celles dont on se sert pour les potages, et généralement toutes celles que l'on cultive dans un potager.

*** POTALIE.** s. f. T. Bot. Voy. Loganiacées.

*** POTAMÉES.** s. f. pl. (gr. ποταμὸς, rivière). T. Bot. Syn. de *Naïadacées.*

*** POTAMIDE.** s. f. T. Zoolog. Voy. Chéloniens et Buccinoïdes.

*** POTAMOGETON.** s. m. T. Bot. V. Joncaginées.

*** POTAMOPHILE.** s. m. T. Entom. V. Clavicornes.

POTASSE. s. f. **POTASSIUM.** s. m. T. Chim.

Enc. — On donne le nom de *Potasse* à deux composés différents, au protoxyde de potassium et à un carbonate de ce protoxyde. Quant au terme de *Potassium*, il désigne le corps simple qui constitue la base de l'oxyde appelé *potasse*.

I. *Potassium.*— Le *Potassium* est un corps simple métallique, dont la consistance est variable. Au-dessus de 0°, il est un peu cassant, et sa cassure offre des indices de cristallisation; à +15°, il est mou, et présente à peu près la consistance de la cire. Fraîchement coupé, il a l'aspect et le brillant de l'argent; mais il se ternit rapidement et devient bleuâtre et gris, en absorbant l'oxygène atmosphérique. A 55°, le potassium devient complétement liquide; enfin, il distille à la chaleur rouge, en donnant un gaz d'un beau vert-émeraude. La densité de ce métal est 0,865, par conséquent moindre que celle de l'eau; aussi, quand on jette un morceau de potassium dans un vase plein d'eau, ce morceau surnage. On le voit alors courir à la surface du liquide, en brûlant avec une flamme pourpre. Au moment où la combustion cesse, il se fait une légère détonation, et ses fragments sont projetés au loin. Après l'expérience, on trouve que l'eau de la cloche est devenue alcaline et bleuit fortement la teinture de tournesol rougie par un acide. L'explication de ces phénomènes est fort simple. L'affinité du métal pour l'oxygène est telle, que, mis en contact avec l'eau, il décompose celle-ci afin de s'emparer de son oxygène. La chaleur produite par cette décomposition et par l'oxydation du métal enflamme l'hydrogène au moment où il se dégage; et le mouvement de ce gaz soulève à chaque instant le morceau de potassium de façon à le faire courir sur l'eau. La couleur violette de la flamme est due à la combustion d'une certaine quantité de vapeur de potassium développée par la chaleur. L'alcalinité de l'eau résulte de la dissolution de l'oxyde de potassium à mesure qu'il se produit. Enfin, quand la combustion s'arrête, par suite de la diminution progressive du morceau de métal, il reste encore un petit globule rouge qui se refroidit brusquement au contact de l'eau, et se brise en petits fragments, lesquels sont projetés au loin par la vapeur d'eau qu'il produit lui-même en cédant son calorique au liquide. Le potassium décomposant l'eau avec l'énergie que nous venons de dire, il est à peine besoin d'ajouter qu'à l'air libre, il s'oxyde avec une grande rapidité. Aussi, pour conserver ce métal, est-on obligé de le placer dans un flacon rempli d'huile de naphte et bien bouché à l'émeri. — C'est l'illustre Humphry Davy qui, le premier (en 1807), est parvenu à isoler le potassium, en décomposant la potasse au moyen de la pile. Pour répéter cette expérience, on prend un morceau épais de potasse et l'on y creuse une petite cavité dans laquelle on introduit quelques globules de mercure. Ensuite, après avoir humecté le fragment de potasse, on le place sur une lame de platine. Enfin, on met le rhéophore positif d'une pile puissante en communication avec cette lame, et l'on fait plonger le rhéophore négatif dans le mercure. Alors le potassium s'amalgame avec le mercure, et vient se déposer sur le pôle négatif, tandis que l'oxygène se dégage sur la lame de platine. Quand le rhéophore est suffisamment chargé d'amalgame, on le retire, et on le fait chauffer dans une atmosphère d'hydrogène, mais à une température peu élevée, pour volatiliser le potassium. Mais ce procédé ne donne que de très-petites quantités de métal. Plus tard, Gay-Lussac et Thenard réussirent à l'obtenir en quantité plus considérable, en décomposant l'hydrate de potasse par le fer à une température élevée. Mais actuellement on emploie un procédé ingénieux dû à Brunner, et qui a été perfectionné par Donny et Mareska. Il consiste à décomposer le carbonate de potasse par un excès de charbon à une très-haute température. On calcine de la crème de tartre (bitartrate de potasse) dans des cornues de fonte, à l'abri du contact de l'air. La masse noire qui résulte de cette décomposition est réduite en poudre très-fine et mêlée avec du charbon de bois concassé. Ce mélange est introduit dans une bouteille de fer forgé au col de laquelle on visse un tuyau de fer, et qu'on place ensuite dans un fourneau de manière qu'elle soit complétement entourée par le combustible. On chauffe ; puis on adapte au tube de la bouteille un récipient qui contient de l'huile de naphte, dans laquelle distille le potassium. On obtient ainsi des quantités considérables de métal ; toutefois, il n'est pas pur : il contient des parcelles d'une substance noire dont on le débarrasse par une nouvelle distillation.—Le potassium a pour symbole K (de *kalium*), et son équivalent = 490,0.

II. *Combinaisons du potassium avec l'oxygène.* — On n'en connaît que deux, un *Protoxyde*, composé de 1 équivalent de potassium et 1 équivalent d'oxygène (KO), et un *Peroxyde*, qui contient 4 équivalents d'oxygène pour 1 de métal (KO^4). Ce dernier étant sans intérêt, nous ne parlerons que du premier.

Le *Protoxyde de potassium*, communément appelé *Potasse*, peut s'obtenir *anhydre*; mais, dans cet état, il n'est d'aucune espèce d'utilité. Il en est tout autrement de la pot. à l'état d'*hydrate*. Dans les laboratoires de chimie, où cet hydrate est extrêmement employé comme réactif, et dans les pharmacies, où il se débite comme caustique, sous le nom de *Potasse caustique* et de *Pierre à cautère*, on le prépare de la manière suivante : On dissout 10 parties de carbonate de potasse dans 80 parties d'eau ; on fait bouillir, et l'on ajoute successivement 6 parties de chaux éteinte en poudre. On prolonge l'ébullition jusqu'à ce que la liqueur ne soit plus troublée par la chaux. Dans la réaction qui a lieu, il se produit du carbonate de chaux insoluble qui se précipite, et de la potasse hydratée qui reste en dissolution. On enlève alors avec un siphon la dissolution de potasse, et on l'évapore à siccité dans un vase de cuivre ou mieux d'argent. La potasse préparée par cette méthode, et que l'on appelle, à cause du procédé lui-même, *Pot. à la chaux*, n'est jamais pure. Pour la purifier, on la traite par l'alcool, qui dissout la potasse, mais ne dissout pas les sels étrangers qu'elle peut contenir. Lorsque la séparation des sels et de la potasse s'est opérée dans le menstrue, on décante, puis on évapore la dissolution alcoolique de potasse dans un alambic, pour recueillir l'alcool. Cela fait, on chauffe la potasse dans un vase d'argent jusqu'à la chaleur rouge. Celle qui a subi cette seconde opération est appelée *Pot. à l'alcool*. Elle n'est point encore chimiquement pure, car elle renferme toujours un peu de carbonate de potasse. Ce produit est un hydrate de potasse *monohydraté* $KO + HO$. Il se présente sous la forme de masses blanches, opaques, à cassure cristalline. Sa densité est 2 environ. Il fond vers 400°, et se volatilise à la chaleur blanche sans s'altérer. Mais, au contact de l'air atmosphérique, il absorbe son humidité et tombe en deliquium. Une fois coulée, la potasse reste liquide, quel que soit le degré de sécheresse de l'atmosphère. Cette affinité singulière de la potasse pour la vapeur d'eau fait qu'on l'emploie souvent pour dessécher certains gaz, et particulièrement l'ammoniaque. Mais, en même temps qu'elle absorbe l'humidité de l'air, elle absorbe son acide carbonique, et, à la longue, il se forme du bicarbonate de potasse qui cristallise. Mise en contact avec l'eau, la potasse s'y dissout en y déterminant, de même que l'acide sulfurique, une élévation considérable de température. Si l'on opère cette dissolution dans une petite quantité d'eau chaude, et qu'on laisse ensuite refroidir la liqueur, il se forme des cristaux qui renferment 5 équivalents d'eau : on a donc alors de la potasse *pentahydratée* ($KO + 5HO$). Ce nouvel hydrate, quand on le soumet à l'action de la chaleur, perd 4 équivalents d'eau et, par conséquent, repasse à l'état de potasse monohydratée. Un des caractères essentiels de la potasse réside dans son alcalinité très-prononcée et dans la propriété qu'elle possède d'attaquer rapidement, en raison de son avidité pour l'eau, les substances organiques. De là l'emploi qu'on en fait tous les jours pour pratiquer les fonticules. La potasse destinée à cet usage est moulée en baguettes au moyen d'une lingotière, composée de deux moitiés qu'on réunit quand on veut couler la potasse, et qu'on sépare, quand on veut retirer les baguettes fondues.—La potasse existe en grande abondance dans la nature, mais seulement à l'état de combinaison, ce qui, du reste, a lieu pour tous les corps susceptibles de s'altérer au contact de l'air. On la rencontre dans certaines roches combinée avec la silice et l'alumine, qui jouent à son égard le rôle d'acides. Mais elle est surtout commune dans les substances végétales, à l'état de sel, et principalement à celui de carbonate : de là le nom d'*Alcali végétal* qu'on lui donnait anciennement.

III. *Combinaisons du potassium avec les métalloïdes.* — Elles sont nombreuses ; nous citerons seulement les principales.

1° Le *Chlorure de potassium* s'obtient en saturant par l'acide chlorhydrique une dissolution de potasse ou de carbonate de potasse. En faisant évaporer la liqueur, il se dépose des cristaux à quatre pans, en cubes et en trémies, qui sont du chlorure (KCl). Ce composé est anhydre, doué d'une saveur piquante, analogue à celle du sel de cuisine. Il est soluble dans l'eau et produit, en s'y dissolvant, un abaissement considérable de température. Il est fusible et volatil à la chaleur rouge. Le chlorure de potassium est un sel précieux dans l'industrie en raison de sa facile transformation en sels de potasse par voie de double décomposition. La plus grande partie de ce chlorure qui se trouve dans le commerce, s'extrait de la soude de varech.

2° L'*Iodure de potassium* (KI) peut s'obtenir en saturant une dissolution de potasse par de l'acide iodhydrique et en évaporant jusqu'à cristallisation ; mais, dans l'industrie, on l'extrait par cristallisation des eaux mères de la soude de varech dans lesquelles il existe tout formé. Il se rencontre aussi dans certaines eaux minérales. Ce produit se présente sous la forme de cristaux cubiques anhydres. Sa saveur est âcre. Il est déliquescent, et très-soluble dans l'eau.

3° Le *Bromure de potassium* (KBr) s'obtient sous la forme de cristaux cubiques, salés, un peu amers, solubles dans l'eau et dans l'alcool. On le prépare en décomposant une dissolution de bromure de fer par le carbonate de potasse.

4° Le *Cyanure de potassium* (KCy) se prépare dans les laboratoires en calcinant le cyanure jaune de potassium et de fer dans une cornue de porcelaine. On lave le résidu de la calcination avec de l'eau qui dissout le cyanure de potassium et laisse un mélange insoluble. En évaporant la liqueur, le cyanure de potassium cristallise en cubes blancs et anhydres. Ce sel, d'une saveur âcre et amère, exhale une odeur d'amandes amères, car, au contact de l'air humide, il se décompose en carbonate de potasse et en acide cyanhydrique qui se dégage. Il est très-soluble dans l'eau, et sa dissolution aqueuse se transforme par une ébullition prolongée en formiate de potasse et en ammoniaque. A Newcastle, en Angleterre, on produit de grandes quantités de cyanure de potassium, en faisant passer un courant d'air chaud presque entièrement débarrassé d'oxygène à travers des cylindres de briques réfractaires qui contiennent du charbon de bois imprégné de carbonate de potasse et que l'on chauffe au rouge. Il a été parlé au mot Fer des *Cyanures doubles de potassium et de fer*.

5° Les *Sulfures de potassium* sont au nombre de cinq, qu'on nomme, d'après la proportion de soufre qu'ils contiennent : *Monosulfure*, *Bisulfure*, *Trisulfure*, *Quadrisulfure*, et *Quintisulfure* ou *Pentasulfure*. Les plus importants de ces composés sont le premier et le dernier.—Pour obtenir le *Monosulfure* (KS) parfaitement pur, on prend un certain poids de potasse qu'on dissout dans une petite quantité d'eau, puis on partage cette dissolution en deux parties égales. On sature l'une de ces moitiés par un courant de gaz acide sulfhydrique, d'où il résulte un *sulfhydrate de sulfure de potassium* (KS,HS); puis on verse cette dissolution dans l'autre moitié qui ne contient que de la potasse caustique. Enfin, on fait évaporer, et l'on obtient le monosulfure sous la forme d'une masse cristalline incolore. Le monosulfure rougeâtre que l'on produit en calcinant un mélange de sulfate de potasse et de charbon n'est jamais pur.—Le *Pentasulfure* (KS^5), qu'on nomme aussi *Polysulfure* et *Persulfure*, se prépare en chauffant le monosulfure avec du soufre en excès, et en portant la température assez haut pour que le soufre, qui ne peut entrer en combinaison, se dégage. Le sel ainsi préparé est parfaitement pur. Néanmoins, le plus souvent, on le prépare en chauffant vers 400° un mélange de carbonate de potasse et de soufre. La potasse se charge de 5 équivalents de soufre pour 1 de potassium ; mais il se forme en même temps une certaine quantité de sulfate de potasse, qui reste mélangé avec le pentasulfure. C'est ce produit mixte qu'on appelle *Foie de soufre*. Il est solide, brun, dur, fragile, vitreux dans sa cassure, d'une saveur âcre, caustique et amère. Il est très-soluble dans l'eau, et y forme une dissolution jaune qu'on nomme en pharmacie *Sulfure de potasse liquide*.

IV. *Sels de potasse.*—Tous les sels de potasse sont solubles; les moins solubles exigent 200 parties d'eau pour se dissoudre. Leurs dissolutions ne donnent pas de précipités avec les carbonates alcalins. Mais ils donnent, avec l'acide tartrique, un précipité blanc de bitartrate de potasse; avec l'acide perchlorique, un précipité de perchlorate de potasse blanc également; avec le sulfate d'alumine, un précipité blanc cristallin, qui est de l'alun; avec le perchlorure de platine, un précipité jaune-serin, qui est un chlorure double de potasse et de platine. Avec une dissolution d'acide hydrofluosilicique, les sels de potasse donnent encore un précipité gélatineux translucide, qui est un fluorure double de potassium et de silicium ; ce précipité se produit avec lenteur. Enfin, au chalumeau, ces sels colorent en violet l'extrémité de la flamme extérieure.

1° *Carbonates de potasse.* — Il existe trois carbonates de potasse, savoir : un *Carbonate neutre* KO,CO^2, un *Sesquicarbonate* $KO,\frac{3}{2}CO^2$, et un *Bicarbonate* $KO,2CO^2$. — Le *Carbonate neutre* est un sel blanc, âcre, caustique, très-soluble dans l'eau. Il attire fortement l'humidité de l'air et tombe en deliquium. Chauffé fortement, il ne perd pas son acide carbonique; mais si on le mêle avec du charbon, et qu'on porte la température au blanc, il donne du potassium. Si l'on fait passer un courant d'acide carbonique dans une dissolution de carbonate neutre, il absorbe une partie de ce gaz et se transforme en *bicarbonate*. Enfin, si l'on fait dissoudre le bicarbonate dans l'eau, et qu'on le porte à la température de l'ébullition, il se réduit en *sesquicarbonate*, et même, quand on chauffe davantage, il repasse à l'état de carbonate neutre. — Le carbonate neutre s'extrait ordinairement des cendres des végétaux. En lessivant ces cendres, c'est-à-d. en les traitant par l'eau, on obtient une liqueur légèrement colorée en jaune qui tient en dissolution les sels solubles de ces cendres. On fait évaporer la liqueur à siccité, et l'on a un résidu solide qu'on nomme *Salin*. Ce salin est recueilli, puis chauffé au rouge dans un four à réverbère, afin de brûler les matières charbonneuses qu'il peut contenir. Le résidu qui résulte de cette opération est un carbonate brut, qu'on nomme, dans le commerce, *Potasse brute* ou *Potasse perlasse*, et qu'on distingue, suivant les pays de provenance, sous les noms de *Pot. d'Amérique*, *Pot. de Russie*, *Pot. de Dantzig*, *Pot. des Vosges*, etc. La potasse ainsi préparée contient de 60 à 80 pour 100 de carbonates de potasse et de soude; le reste de la matière est formé de sulfate de potasse, de chlorure de potassium, de calcium ou de sodium, de silice, de chaux, d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse. Si l'on veut avoir une potasse moins impure, on traite la potasse brute par l'eau, et on laisse digérer plusieurs jours, en agitant de temps à autre; les sels étrangers, moins solubles que le carbonate de potasse, restent en grande partie comme résidu. On décante, on soumet la liqueur à l'action de la chaleur pour obtenir une évaporation rapide, puis on concentre la dissolution. Les sels étrangers, comme moins solubles que le carbonate, cristallisent encore les premiers, tandis que celui-ci reste dans l'eau mère. On évapore rapidement ce dernier à l'aide de la chaleur, et l'on obtient un carbonate de potasse sous forme cristalline, qui ne renferme plus que 3 à 4 pour 100 de matières étrangères, et qu'on appelle *Potasse raffinée*. On prépare un carbonate neutre beaucoup plus pur, en décomposant par la chaleur de la crème de tartre, c.-à-d. du bitartrate de potasse. La calcination du tartrate, toujours mêlé à des sels de chaux, donne une matière noire, qui est un mélange de carbonate de potasse, de carbonate de chaux et de charbon en excès, qu'on nomme *Flux noir*, et qui s'emploie quelquefois dans les laboratoires comme fondant. On reprend cette matière par l'eau, qui dissout le carbonate de potasse, et qui laisse le charbon, ainsi que le carbonate de chaux moins soluble que celui de potasse. On retire la liqueur, et on la fait évaporer à siccité. Les potasses brutes du commerce varient beaucoup dans leur composition, selon la nature des végétaux qui ont fourni les cendres et le terrain où ils ont poussé. Comme leur valeur commerciale dépend de la proportion de carbonate alcalin qu'elles contiennent, il importe à l'industriel de pouvoir reconnaître aisément cette proportion : c'est là l'objet de l'Alcalimétrie.

2° *Chlorate et Hypochlorite de potasse.* — Le premier de ces sels se prépare en saturant de chlore gazeux une dissolution concentrée de carbonate de potasse : il se forme alors, entre autres produits, des cristaux de *Chlorate de potasse* (KO,ClO^5), qui se déposent au fond du vase. Ce sel est sous forme de paillettes blanches, rhomboïdales et anhydres. Il a une saveur fraîche, légèrement amère ; il est insoluble dans l'alcool ; mais il se dissout dans l'eau. Cependant sa solubilité dans ce liquide croît rapidement avec la température ; 100 parties d'eau en dissolvent 3,33 parties seulement à 0°, tandis qu'à 104°, elles en dissolvent 60,24. Le chlorate de potasse fond vers 400°; à une température plus élevée, il perd son oxygène et se transforme en chlorure de potassium. Ce sel fuse très-vivement sur les charbons allumés. Les acides forts, sous l'influence des substances combustibles, le décomposent souvent avec détonation et dégagement de lumière. Ainsi, par ex., un mélange de 100 parties de chlorate de potasse, de 12 de soufre et de 10 de charbon, s'enflamme au contact d'un morceau de bois trempé dans l'acide sulfurique. Dans certains cas, le simple mélange du chlorate avec une substance combustible forme une masse qui détone par la percussion. C'est ce qu'on observe dans un mélange de chlorate et de soufre, ou de chlorate et de phosphore : le choc du marteau le fait détoner avec violence. — L'*Hypochlorite de potasse* s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution froide et étendue de carbonate de potasse ; il se produit également du chlorure de potassium. Cette dissolution attaque énergiquement les couleurs végétales. Dans le commerce, on l'appelle *Eau de Javelle*, parce que c'est au village de Javelle, près Paris, qu'on l'a d'abord préparée. Elle s'emploie, comme tout le monde le sait, pour le blanchiment des étoffes.

3° *Phosphate de potasse.* — Il se présente sous la forme de cristaux à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces. Il a une saveur fraîche et amère, et se dissout facilement dans l'eau. Quand on le chauffe, il se prend en une masse vitreuse. Ce sel existe dans le sang, où il est apporté par les aliments végétaux, qui en renferment ordinairement une assez forte proportion. La formule du phosphate cristallisé est $KO,(PhO^5)^2,2HO$.

4° *Sulfates de potasse.* — La potasse et l'acide sulfurique forment deux combinaisons cristallisables. La première s'obtient en saturant par l'acide sulfurique une dissolution de potasse ou de carbonate de potasse, et en évaporant. On obtient des cristaux prismatiques blancs de *Sulfate de potasse* (KO,SO^3). Ces cristaux sont anhydres, inaltérables à l'air, et possèdent une saveur salée légèrement amère. Ils se dissolvent dans 10 parties d'eau à 10°; mais leur solubilité augmente avec la température. Ce sel est désigné, dans la pharmacie, sous les noms de *Sel de duobus* et de *Sel polychreste de Glaser*. Si on le dissout dans un excès d'acide sulfurique, la liqueur donne par l'évaporation des cristaux très-petits et très-allongés, qui sont du *Bisulfure de potasse*, ou, pour parler plus exactement, un *Sulfate double de potasse et d'eau* ($KO,SO^3 + HO,SO^3$).

5° *Azotate de potasse.* — Ce sel (KO,AzO^5), qu'on nomme encore *Nitrate de potasse* et *Sel de nitre*, se présente en général sous la forme de cristaux à six pans terminés par des pyramides à six faces. Ces cristaux sont anhydres, inaltérables à l'air; néanmoins, dans un air humide, ils tombent en deliquium. Leur saveur est fraîche et un peu amère. Leur solubilité dans l'eau s'élève avec la température : ainsi, 100 parties d'eau à 0° dissolvent 10,32 p. de ce sel ; à 50°, elles en dissolvent 97, et à 100° environ 246. Le nitrate de potasse fond vers 250°, sans éprouver d'altération. Ainsi fondu, il coule comme de l'eau et se prend par le refroidissement en une matière vitreuse appelée *Cristal minéral*. A la température blanche, il se décompose en oxygène, en azote et en potasse caustique ; mais celle-ci renferme toujours une forte proportion de peroxyde de potassium. L'azotate de potasse se décompose rapidement, quand on le chauffe avec des corps combustibles, et constitue un oxydant des plus énergiques. Projeté sur des charbons ardents, il fuse en activant beaucoup la combustion. Un mélange de 8 parties de sel de nitre avec 2 p. de carbonate de potasse et 1 p. de soufre, constitue une espèce de poudre fulminante qui, chauffée lentement sur une lame d'acier, détone avec violence. Un mélange de phosphore et d'azotate détone sous le choc du marteau, à la température ordinaire. On peut préparer directement l'azotate de potasse, en traitant le carbonate de cette base par l'acide azotique ; en évaporant la liqueur, on obtient des cristaux d'azotate pur. — Mais ce n'est point ainsi que se prépare le sel du commerce. Comme il se trouve en abondance dans la nature, à la surface du sol, dans certains lieux de l'Égypte et de l'Inde, et, dans nos pays, sur les murs des maisons basses, dans les cours, les étables, les engrais, etc., il suffit de le recueillir et de le purifier. L'azotate naturel est communément appelé *Nitre* et *Salpêtre*. La question de la *Nitrification*, c.-à-d. de la formation du nitre naturel, n'est point encore résolue. « Il est bien évident, dit Cahours, que la cause qui détermine cette formation, est différente et varie suivant la nature des climats. Quand un terrain humide contient tout à la fois des carbonates de chaux, de magnésie ou de potasse dans un grand état de division, et des matières organiques azotées en décomposition, il se forme des azotates des bases qui existent dans le sol. On retrouve les mêmes azotates dans les murs de nos étables, de nos caves, de nos rez-de-chaussée où règne toujours une certaine humidité : le temps devient-il sec, le salpêtre amené à la surface par l'action de la capillarité vient s'y effleurer. L'Inde, l'Égypte, l'Espagne, etc., nous offrent des quantités plus ou moins considérables de ce sel effleuries à la surface du sol, surtout dans les temps de sécheresse qui succèdent aux pluies. Comment les azotates se forment-ils dans les lieux dont nous venons de parler ? C'est ce qu'on n'a pas encore expliqué d'une manière complète. On remarque que ces sels se forment d'ordinaire en présence de matières organiques en décomposition. Cependant il n'est pas encore démontré que celles-ci soient indispensables à la nitrification. Nous savons que l'acide azotique peut se produire directement sous l'influence de l'étincelle électrique ; nous savons aussi qu'en faisant passer de l'ammoniaque et de l'air sur de la mousse de platine, ce produit prend encore naissance. Enfin, il résulte d'expériences récentes de Cloëz, qu'un courant d'air débarrassé de vapeurs acides et ammoniacales, en passant sur des corps poreux, peut donner lieu, dans certains cas, à la formation de l'acide azotique et des azotates. Quoi qu'il en soit, on a étudié les circonstances qui accompagnent toujours la nitrification, et l'on a reconnu qu'il fallait un terrain calcaire, que ce dernier devait être humide, et que la formation des azotates était favorisée par la présence des matières organiques en décomposition. On a remarqué enfin que la production de ces sels n'a lieu qu'à une certaine température ; la plus favorable paraît être de 15 à 20 degrés. » On fait également en divers pays des *Nitrières artificielles*, en reproduisant les circonstances qui déterminent probablement la formation de ce sel dans la nature. Une des méthodes les plus usitées consiste à établir sous des hangars bien aérés des espèces de murailles que l'on fait avec de la terre calcaire très-meuble, à laquelle on mêle des matières animales et végétales, c.-à-d. des fumiers, des cendres lavées, et que l'on dispose en forme de gradins. On arrose de temps en temps ces murailles avec des eaux de fumier ou des urines. Les matières animales se décomposant graduellement sous l'influence de l'air, l'acide azotique qui résulte de la combustion de l'ammoniaque, se combine avec les alcalis et donne naissance à des azotates. Enfin, l'air qui circule sous les hangars déterminant à la surface des murailles une évaporation très-rapide, les eaux déposent les sels qu'elles tiennent en dissolution, de sorte que la paroi des murailles se recouvre promptement d'efflorescences nitreuses. Lorsque la quantité de nitre ainsi produit se trouve suffisante, ce qui exige deux à trois ans, on enlève une épaisseur de terre d'un décimètre environ, et on lessive les matériaux qui en proviennent. Le résidu insoluble est reporté sur le tas, et l'on continue ainsi indéfiniment. — Le traitement des matières riches en nitre pour en extraire ce sel et pour le débarrasser ensuite de toutes les substances étrangères qui y sont mêlées, constitue l'*art du salpêtrier*. Les matières brutes recueillies sont d'abord, comme nous venons de le dire pour les nitrières artificielles, *lessivées*, c.-à-d. traitées par l'eau qui dissout le salpêtre et, en même temps, divers autres sels solubles. L'important dans cette opération est de retirer des matériaux le maximum du salpêtre avec la moindre quantité d'eau possible, afin de diminuer la dépense du combustible quand il faudra évaporer cette eau. Par une *lixiviation* systématique, on arrive à obtenir une liqueur qui renferme au moins 35 kilogr. de salpêtre pour 250 litres d'eau. Mais les lessives des matières salpêtrées contiennent, outre l'azotate de potasse, des azotates de chaux et de magnésie, ainsi que des chlorures de potassium, de calcium, de sodium et de magnésium ; il faut donc, avant d'évaporer, éliminer ces chlorures et transformer tous les azotates en azotate de potasse : cette opération est appelée *saturation*. On l'exécute en ajoutant aux lessives une certaine quantité de lait de chaux qui décompose les sels magnésiens, puis une quantité convenable de carbonate ou de sulfate de potasse, qui détermine un précipité de carbonate ou de sulfate de chaux. On laisse alors reposer la lessive, et, quand les liqueurs sont éclaircies, on les décante dans les chaudières à évaporation. Cette *évaporation* s'opère dans une chaudière de cuivre à la température de l'ébullition. Mais le liquide soumis à l'évaporation contenait, à l'état de dissolution, des chlorures de potassium et de sodium résultant en partie de la transformation du chlorure de calcium mis en contact avec le carbonate ou le sulfate de potasse. C'est pendant l'évaporation même qu'on sépare ces chlorures. En effet, comme ils ne sont guère plus solubles à chaud qu'à froid, tandis que le contraire a lieu pour le nitrate de potasse, ils se déposent au fur et à mesure que la liqueur se concentre. Par conséquent, il suffit de retirer de temps à autre la chaudière pour en séparer les chlorures qui se sont déposés au fond. On voit donc que cette évaporation à chaud a pour objet de débarrasser la liqueur des sels en question. Une fois qu'ils sont éliminés, on décante la liqueur, en la versant dans de grands bassins appelés *Cristallisoirs*, où elle dépose, par le refroidissement, des cristaux d'azotate de potasse. Le nitre ainsi obtenu constitue ce qu'on nomme *Salpêtre brut* dans le commerce. Il n'est jamais pur, et contient encore des chlorures de sodium et de potassium. Quand on veut l'obtenir à un degré supérieur de pureté, on procède au *raffinage*. Pour cela, on place le nitre dans une chaudière où l'on verse de l'eau bouillante. On concentre la liqueur par l'évaporation, puis on la fait cristalliser de nouveau dans des bassins dont le fond est formé de deux plans inclinés avec une rigole au milieu, et l'on agite constamment la liqueur pendant qu'elle se refroidit et que les cristaux se forment, afin de diviser ces derniers qui se déposent en effet sous forme de sable ou de cristaux de sucre. Ensuite ou porte ces cristaux dans une caisse qui représente un cône renversé muni de trous à sa base, pour permettre aux eaux mères qui les mouillent de s'égoutter. Cela fait, on verse sur le salpêtre une eau saturée à froid d'azotate de potasse pur, de manière à imbiber complétement toute la masse. Cette dissolution, étant saturée de nitrate, ne peut plus en dissoudre une nouvelle quantité, mais elle peut encore dissoudre les chlorures. Enfin, lorsque le liquide qui s'écoule ne contient plus que du nitre pur (cependant il renferme toujours de 10 à 20 millièmes de substances étrangères), on arrose encore le sel avec de l'eau pure, et, quand elle est égouttée, on le fait sécher, et l'on a le *Salpêtre raffiné*.

6° *Silicate de potasse.* — Lorsqu'on chauffe fortement dans un creuset jusqu'à fusion complète un mélange de 15 parties de sable blanc, 10 p. de carbonate de potasse et 4 de charbon, on obtient une masse vitreuse, boursouflée et brunâtre, qui n'est autre chose que du silicate de potasse coloré par un peu de charbon. En traitant la masse calcinée par 5 ou 6 fois son poids d'eau bouillante, le silicate se dissout peu à peu et donne une solution incolore et alcaline, que les anciens chimistes appelaient *Liqueur des cailloux*, parce qu'ils la préparaient avec du silex pulvérisé. Si l'on concentre cette liqueur jusqu'à consistance sirupeuse, et qu'on l'applique au pinceau à la surface d'un panneau de bois ou d'un morceau de toile, elle se dessèche rapidement et y forme un enduit vitreux. Enfin, si on la chauffe dans une capsule jusqu'à siccité, elle fournit une masse blanche, vitreuse, translucide, insoluble dans l'eau froide, mais lentement soluble dans l'eau chaude : c'est ce qu'on nomme *Verre soluble*. Kuhlmann, de Lille, a trouvé qu'en délayant de la chaux ou de la craie en poudre dans une dissolution de silicate de potasse, il se produit un mastic qui durcit au contact de l'air. Il a observé aussi que la craie, en morceaux ou en pâte artificielle, plongée dans la même liqueur, puis exposée à l'air, perd sa texture poreuse, devient compacte et acquiert une dureté extrême, une partie de la silice du silicate passant alors à l'état de silicate de chaux. Cette transformation des calcaires tendres et poreux en pierres dures a été nommée *Silicatisation*.

7° *Oxalates de potasse.* — La potasse forme avec l'acide oxalique trois combinaisons, dont une seule, le *Bioxalate* ou *Oxalate acide* ($KO,C^2O^3 + HO,C^2O^3 + 2HO$), offre de l'intérêt. Ce sel existe naturellement dans la plupart des Oxalidées ; mais on le retire spécialement du suc de l'*Oxalis acetosella*, au moyen de l'évaporation et de la cristallisation. Il est blanc, demi-transparent, d'une saveur très-acide, et soluble dans 40 parties d'eau froide et 6 d'eau bouillante. On le nomme, dans le commerce, *Sel d'oseille*.

8° *Acétate de potasse* ($KO,C^4H^3O^3$). — Ce sel, qu'on appelait autrefois *Terre foliée de tartre*, se trouve dans la séve de certains végétaux, dans quelques eaux minérales, etc. On peut d'ailleurs l'obtenir directement en traitant le carbonate de potasse par l'acide acétique. Il cristallise en longues aiguilles ou en lames nacrées. Il attire fortement l'humidité de l'air, et se dissout très-bien dans l'eau et dans l'alcool.

9° *Tartrates de potasse.* — Il en sera parlé au mot TARTRIQUE.

V. *Usages.* — Les usages auxquels on emploie la potasse et plusieurs de ses sels sont ou industriels ou médicaux. — Tout le monde sait que l'*Oxyde de potassium*, ou la *Potasse* proprement dite, s'emploie dans la fabrication du savon et des cristaux. Son usage comme caustique pour pratiquer des exutoires n'est pas moins connu. Le *Chlorure de potassium* est souvent utilisé dans l'industrie, en raison de sa facile transformation en sels de potasse par voie de double décomposition. L'*Iodure* s'administre à l'intérieur contre la plupart des accidents de la scrofule, et surtout contre les engorgements glandulaires. C'est aussi un remède héroïque et celui qui s'emploie de préférence contre les accidents tertiaires de la syphilis. Le *Bromure* paraît jouir des mêmes propriétés, mais il est peu usité. Le *Pentasulfure*, ou *Foie de soufre*, s'emploie journellement en bains dans le traitement de la gale, des dartres, des rhumatismes chroniques ; il exerce sur la peau une excitation assez vive. Ce sel fait la base du *Liniment antipsorique de Jadelot*. Le *Carbonate de potasse* est employé dans la fabrication du cristal, du savon, de l'alun, du salpêtre, et du bleu de Prusse. La médecine en fait aussi usage : il entre dans quelques teintures alcooliques qui s'administrent dans les engorgements des viscères abdominaux. Le *Chlorate*, en raison de sa propriété oxygénante, sert à faire les allumettes dites au phosphore amorphe, et celles qui étaient jadis employées avec les briquets dits phosphoriques (v. ALLUMETTE, BRIQUET et PHOSPHORE). On a aussi cherché à préparer avec ce sel une poudre de guerre plus puissante que la poudre ordinaire ; mais elle était brisante au suprême degré, et les armes n'y résistaient pas. D'ailleurs sa préparation et sa conservation présentaient les plus grands dangers, et plusieurs accidents ont forcé d'y renoncer. L'*Hypochlorite de potasse* s'emploie, comme nous l'avons vu, pour le blanchiment, sous le nom d'*Eau de Javelle*. Le *Sulfate de potasse* s'emploie quelquefois comme purgatif ; on en prépare aussi une tisane acidulée qu'on administre comme antilaiteux ; mais il n'agit alors que comme purgatif. L'*Azotate* a des usages importants : en effet, c'est l'ingrédient essentiel de la poudre de guerre, et il s'emploie, en outre, dans la fabrication de l'acide sulfurique, de l'acide nitrique, etc. En médecine, il est surtout usité à petite dose, comme diurétique, et à haute dose, comme contre-stimulant. L'*Acétate de potasse* s'administrait autrefois, sous le nom de *Sel de Sennert*, comme diurétique et fondant, dans les hydropisies, les engorgements abdominaux, etc. ; aujourd'hui on s'en sert peu. L'*Oxalate acide de potasse* s'administre comme tempérant. Ce sel a été longtemps employé pour faire les limonades sèches et les pastilles contre la soif. Nous avons parlé ailleurs du *Tartrate d'antimoine et de potasse* (v. ANTIMOINE), et nous mentionnerons les autres *Tartrates de potasse* au mot TARTRIQUE.

Nous terminerons en disant quelques mots des applications récentes du *Silicate de potasse*. Nous avons dit qu'une dissolution de ce sel appliquée sur du bois ou sur un tissu, y forme comme un vernis vitreux. Cette propriété permet d'employer le silicate comme moyen préservatif de l'incendie. En effet, les matières qui sont revêtues de cet enduit éprouvent une véritable distillation, mais ne peuvent brûler avec flamme, ce qui empêche le feu de se développer sur un point et de se propager au delà. C'est au chimiste Ferchs (1820) que l'on doit la première application du silicate de potasse pour rendre incombustibles les matières combustibles ; mais c'est Kuhlmann qui, par sa découverte de la silicatisation, a donné à ce sel une importance inattendue. Le savant chimiste de Lille s'en est servi avec succès pour durcir, non-seulement la pierre à bâtir, mais encore le plâtre, ainsi que pour fixer des matières colorantes à la surface des pierres, des métaux, du verre, du papier et des tissus. Grâce à cette découverte, il est désormais possible de préserver la surface extérieure des édifices, et particulièrement de ceux qui sont construits en calcaire tendre, des dégradations jadis inévitables qu'y déterminait l'action des intempéries et des vicissitudes de l'air. Il suffit pour cela de badigeonner ces surfaces avec une dissolution de silicate. Le même procédé appliqué au plâtre lui donne la dureté du marbre, de sorte que l'architecture peut maintenant obtenir à des prix très-peu élevés des ornements inaltérables et d'une grande dureté. Il y avait lieu de craindre que la potasse, qui devient libre dans la silicatisation des pierres, ne finît par éprouver la nitrification. Pour obvier à cet inconvénient possible, Kuhlmann a eu l'idée d'emprisonner la potasse dans une combinaison tout à fait insoluble, au moyen de l'acide hydrofluosilicique. Pour cela, après la silicatisation des pierres tendres, il les imprègne d'une dissolution de cet acide, qui donne naissance à un fluosilicate insoluble et prévient la formation ultérieure du salpêtre. « En outre, dit J. Girardin, les matières colorantes minérales qui servent dans la peinture, soit en détrempe, soit à l'huile, possèdent, comme la chaux, la propriété d'absorber l'acide silicique, en sorte qu'en les délayant dans du silicate de potasse et les appliquant au pinceau sur les surfaces à peindre, que ces surfaces soient de pierre, de verre, de porcelaine, de bois ou de métal, ces couleurs y adhèrent solidement et acquièrent très-rapidement une dureté excessive. Elles supportent impunément l'action de l'air et de l'eau. Le silicate de pot. offre donc l'inappréciable avantage de supprimer l'huile cuite et l'essence de térébenthine, qui sont les excipients ordinaires de la peinture à l'huile. Au double point de vue de l'hygiène et de l'économie, il y a là un immense avantage. Sur verre, les couleurs préparées au silicate de potasse ont une demi-transparence qui permet de les utiliser dans la confection des vitraux, sans qu'il soit nécessaire de les vitrifier par l'action du feu. Kuhlmann a encore appliqué ses procédés à la fabrication des papiers peints, à l'impression typographique, à celle des étoffes, à la dorure, etc. » Le savant chimiste a organisé la fabrication du silicate de potasse avec assez d'économie pour que la silicatisation ne puisse pas coûter plus de 1 fr. par mètre carré. Le silicate est livré au commerce en solution marquant 35°, au prix de 30 fr. les 100 kil. Cette solution se compose de 1 partie de silicate et de 2 p. d'eau. On l'emploie telle quelle pour la peinture ; pour les pierres, on l'étend de 2 à 3 parties d'eau, et on l'emploie avec des pinceaux, des brosses, des arrosoirs, des pompes, etc. Tout récemment, Bru, de Narbonne, a eu l'idée ingénieuse de se servir du silicate de potasse pour souder ensemble les blocs de pierre, de marbre ou de bois les plus volumineux, comme les fragments les plus délicats de statues, de vases de tout genres, d'objets de verre, etc. Cet essai a complétement réussi. Il suffit pour cela d'affronter exactement les fragments après avoir passé sur les surfaces de la fracture un pinceau chargé d'une solution de silicate de potasse. En conséquence, l'auteur de ce procédé a donné à la solution qu'il emploie le nom de *Colle-tout*.

VI. *Toxicologie.* — La potasse et plusieurs sels de potasse, quand ils sont introduits dans l'économie, agissent d'une manière délétère ; ils sont classés parmi les poisons irritants. La saveur âcre et caustique de ces composés empêche qu'on ne puisse les employer dans un but criminel ; cependant les empoisonnements par ces substances ne sont point rares, les uns ayant lieu par suite de quelque méprise, et les autres dans le cas de suicide. La *potasse*, introduite dans l'estomac, détermine une saveur âcre, urineuse et caustique ; une chaleur vive à la gorge, des nausées, des vomissements de matières sanguinolentes, alcalines, verdissant le sirop de violette ; une douleur brûlante à l'épigastre, des coliques atroces, des selles abondantes, des convulsions, l'altération des facultés intellectuelles, et enfin la mort. On trouve alors les tuniques de l'estomac perforées ; en outre les tissus sont considérablement ramollis, et le sang est fluide dans les vaisseaux. L'antidote de la potasse est l'eau vinaigrée, qui agit en saturant cet alcali. On emploie ensuite les huileux et les antiphlogistiques. Le *carbonate de potasse* a sur l'économie la même action que la potasse ; seulement elle est un peu moins énergique. Les effets déterminés par l'*azotate*, le *sulfate* et le *bioxalate* de potasse, quand ces sels ont été ingérés à dose toxique, présentent les phénomènes communs des poisons irritants. Il en est de même de l'*hypochlorite* ou *eau de Javelle*. L'eau albumineuse paraît être le contre-poison de cette dernière substance. Enfin, le *foie de soufre* constitue encore un poison des plus énergiques. Il paraît avoir deux modes d'action, l'une locale et irritante, l'autre générale et stupéfiante.

POT-AU-FEU. s. m. La quantité de viande destinée à être cuite dans le pot pour faire du bouillon et du bouilli. *Un pot-au-feu de quatre livres. En vivant ensemble, au lieu de deux pot-au-feu, ils n'en font plus qu'un seul.* ‖ Figur. et fam., *On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu*, On n'en fera pas plus de cérémonie.

POT-DE-VIN. s. m. Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix convenu dans un marché. *Il a été stipulé qu'il aurait mille écus de pot-de-vin, pour le pot-de-vin. Des pots-de-vin.*

POTE. adj. f. *Main p.*, Main grosse ou bouffie, et dont on ne saurait s'aider que malaisément. *Il a la main p.* Prov. et fam., *Il n'a pas les mains potes quand il faut recevoir de l'argent.*

POTEAU. s. m. (lat. *postis*, jambage de porte). Pièce de bois de charpente posée debout. *Les poteaux d'une cloison. P. d'huisserie. P. cornier. P. en décharge.* V. CHARPENTERIE. ‖ Grosse et longue pièce de bois posée droit en terre et servant à divers usages. *Planter, arracher un p. Attacher un criminel à un p. Mettre des poteaux pour marquer les chemins.*

POTÉE. s. f. Ce qui est contenu dans un pot. *Une p. d'eau, de lait.* ‖ *P. d'étain*, L'oxyde d'étain qui se forme à la surface de ce métal, quand on le fond au contact de l'air, et qui sert à polir le verre et autres corps durs. ‖ *P. d'émeri*, La poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries. ‖ *P. rouge*, Syn. de Colcothar. Voy. Fer. ‖ *P. de fondeur*; Composition préparée avec de l'argile, de la fiente de cheval et de la bourre, qui sert à former un moule.

POTÉE. s. f. (corruption de *portée*). Ne se dit que dans ces loc. famil., *Une p. d'enfants*, Un grand nombre d'enfants; et *Il est éveillé comme une p. de souris*, qui se dit D'un enfant très-vif et fort remuant.

POTELÉ, ÉE. adj. Gras et plein; se dit De la charnure des enfants et des femmes. *Un enfant p. Des joues potelées. Un bras p. Elle est encore fraîche et potelée.*

POTELET. s. m. Petit poteau.

POTENCE. s. f. (lat. *potentia*, autorité). L'instrument qui sert au supplice de la pendaison, et Ce supplice lui-même. *Arrivé au pied de la p., il avoua son crime. Attacher à la p. Le mot p. vient de ce que le droit de dresser une p. sur leurs terres appartenait aux seigneurs qui avaient haute justice. On l'a condamné à la p. Il mérite la p.* — Fig. et famil., *Gibier de p.*, se dit D'un ou de plusieurs hommes dont les actions semblent mériter d'être punies en justice. V. Gibet. ‖ Par ext., se dit D'un assemblage de bois ou de fer qui a la forme de cet instrument de supplice, c.-à-d. qui se compose de trois pièces, l'une posée debout, l'autre mise dessus en travers, et la troisième oblique entre le poteau vertical et le bras horizontal, pour soutenir ce dernier. *Mettre une p. pour étayer une poutre. La lanterne était suspendue à une p. de fer.* ‖ Instrument en forme de potence, mais dont le bras glisse dans une rainure du poteau vertical, et qui sert à mesurer la hauteur, la taille des hommes et des chevaux. ‖ Dans les Manéges, Le morceau de bois où pend la bague. *Brider la p.*, Donner contre la potence, au lieu de toucher ou d'emporter la bague. ‖ Sorte de béquille en forme de T dont un homme faible ou estropié se sert pour marcher, en la mettant sous son aisselle et s'appuyant dessus. *Il ne marche qu'avec des potences.* ‖ *Table en p.*, Table longue vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre qui est en travers. ‖ T. Tactiq. On dit que *Des troupes sont campées, rangées en p.*, Lorsque leur front ne fait pas une seule ligne droite, et que la direction de leurs ailes fait un angle avec celle du centre.

* **POTENCÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit De la croix et de quelques autres pièces, quand leurs extrémités représentent une double potence. Voy. Croix, Fig. 4.

POTENTAT. s. m. (lat. *potens*, puissant). Celui qui a la puissance souveraine dans un grand État. *C'est un des plus grands potentats du monde. Tous les potentats de l'Europe.* Il est du style soutenu. — Fam., *C'est un petit p., il se croit un p., il tranche du p.*, se dit De quelqu'un qui affecte une importance qui ne lui appartient pas. = Syn. Voy. Empereur.

POTENTIEL, ELLE. adj. (lat. *potens*). T. Philos. Qui existe en puissance; se dit par opposit. à Actuel. ‖ T. Méd. Se dit Des caustiques dont l'action ne se fait sentir que quelque temps après leur application, par oppos. A l'action du feu qui produit son effet instantanément. Voy. Cautérisation. ‖ T. Gramm. grecque. *Particule potentielle*, se dit De la particule ἄν, parce qu'elle sert ordinairement à indiquer que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse, hypothétique.

* **POTENTILLE.** s. f. T. Bot. Voy. Rosacées.

POTERIE. s. f. (R. *pot*). Toute sorte de vaisselle de terre ou d'étain. *Fabriquer de la p. P. de terre, d'étain.* ‖ L'art du potier. Voy. Céramique. ‖ T. Architect. Se dit Des tuyaux de terre, des briques creuses, et des espèces de pots qu'on emploie dans la construction des voûtes, des planchers, des cheminées, etc.

POTERNE. s. f. (bas lat. *postera* [*porta*], [porte] de derrière). T. Art milit. V. Château et Fortification.

* **POTESTATIF, IVE.** adj. T. Jurispr. V. Contrat.

* **POTHOMORPHA.** s. m. T. Bot. V. Pipéracées.

* **POTICHE.** s. f. Vase de porcelaine de Chine ou du Japon. ‖ Vase de verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

POTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend de la vaisselle de terre. ‖ *P. d'étain*, Celui qui fait, qui vend toute sorte de vaisselle d'étain.

POTIN. s. m. T. Métall. Voy. Cuivre.

POTION. s. f. [On prononce *Pocion.*] (lat. *potio*, boisson). T. Méd. et Pharm.

Enc. — On donne généralement le nom de *Potion* à tout médicament liquide qu'on n'administre habituellement que par cuillerées. En ce sens, on peut mettre au nombre des potions, les *juleps*, potions transparentes, composées d'eau distillée et de sirop et d'un goût agréable; et les *loochs*, potions gommeuses qui tiennent en suspension une huile très-divisée. Cependant on désigne particulièrement sous ce nom un simple mélange de sirop et d'eau distillée ou de quelque infusé végétal dont on calcule les quantités de façon que la p. ne soit que de 160 grammes au total. On dénomme les potions d'après les auteurs qui les ont formulées les premiers: *P. de Chopart, P. de Rivière, P. de Stahl*, etc.; d'après la substance ou les substances principales qui entrent dans leur composition: *P. ammoniacale, P. d'asa fœtida, P. stibiée, P. scillitique*, etc.; ou d'après leur mode d'action: *P. antiémétique, antispasmodique, calmante, cordiale, expectorante, laxative, purgative, stimulante, vermifuge*, etc. Les potions purgatives sont en outre généralement désignées sous le nom de *Médecines*.

POTIRON. s. m. T. Bot. Voy. Courge.

* **POTOROO.** s. m. [On pron. *Potorou.*] T. Mamm. Voy. Marsupiaux.

POT-POURRI. s. m. T. Cuisine. Ragoût composé de différentes sortes de viandes et de légumes. ‖ Fig., Morceau de musique composé de différents airs connus. — Chanson dont les couplets sont sur différents airs. — Livre ou autre ouvrage d'esprit composé de divers morceaux assemblés sans ordre, sans liaison, et, le plus souv., sans choix. *Cet ouvrage n'est qu'un pot-pourri. Des pots-pourris.* — Famil., on dit De quelqu'un qui, parlant sur des matières qu'il n'entend pas, confond les choses et les circonstances, qu'*Il a fait un pot-pourri auquel on ne comprend rien.*

POTRON-JACQUET ou **POTRON-MINET.** s. m. Se dit dans ces locut. pop., *Dès le p.-jacquet, Dès le p.-minet*, Dès la pointe du jour.

POU. s. m. (lat. *pediculus*). Insecte parasite qui vit sur le corps de plusieurs animaux et sur celui de l'homme. *Cet enfant est plein de poux.* — Prov., *Il est laid comme un pou*, se dit D'un homme fort laid. ‖ Fig. et popul., *Chercher à quelqu'un des poux à la tête*, Lui faire une mauvaise querelle, lui chercher chicane à propos de rien et dans le dessein de s'en débarrasser.

Enc. — Les *Poux* sont des insectes aptères et parasites, qui appartiennent à l'ordre des *Parasites* ou *Suceurs*. Leur corps est aplati, presque transparent, et divisé en onze ou douze segments distincts, dont trois appartiennent au thorax. Chacun de ces derniers porte une paire de pattes munies de crochets au moyen desquels l'animal adhère à la surface cutanée des êtres sur lesquels il vit. La bouche présente une sorte de museau avancé, armé d'un suçoir rétractile. Chaque côté de la tête offre un ou deux petits yeux lisses. Ces insectes vivent de sang, qu'ils sucent au moyen de leur trompe.

Les *Poux proprement dits* (*Pediculus*) ont la bouche tubulaire, située à l'extrémité antérieure de la tête, et disposée en suçoir. Leurs tarses se composent d'un gros article qui, en se repliant contre la jambe, remplit les fonctions d'une pince. L'extrémité de l'abdomen est armée, chez le mâle, d'une espèce d'aiguillon. Les œufs que pond la femelle éclosent au bout de 5 à 6 jours et les petits arrivent en 8 à 10 jours à l'âge adulte. Ils multiplient avec une rapidité telle qu'une femelle peut avoir 18,000 petits en deux mois. Les Nègres, les Hottentots, de même que différents Singes, mangent les Poux et ont été nommés pour cette raison *Phthiriophages*. Trois espèces de ce genre sont propres à l'Homme. — Le *Pou de la tête* (*Ped. capitis*) [Fig. 1] est cendré avec les lobes de l'abdomen arrondis. Il ne vit que sur la tête, et s'observe surtout chez les enfants. Il attache ses œufs, qu'on appelle communément *Lentes* (Fig. 2. Lentes de grosseur naturelle; 3. Les mêmes, grossies), aux cheveux, où ils adhèrent très-solidement. Les soins de propreté suffisent le plus souvent pour détruire ces parasites. Un moyen infaillible et fort simple consiste à huiler largement les cheveux: ce corps gras bouchant les stigmates, c.-à-d. les orifices des trachées par lesquels l'animal respire, il ne tarde pas à périr asphyxié (v. Phthiriase). — Le *P. de corps* (*P. vestimenti*) est d'un jaunâtre uniforme ou blanc sale, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du Pou de la tête. Sa piqûre est extrêmement vive. On le trouve ordinairement sur le corps et parmi les vêtements. La femelle pond des œufs assez gros qu'elle a soin de fixer toujours aux poils des bras ou de la poitrine. Quelques bains sulfureux ou des fumigations sulfureuses suffisent pour s'en débarrasser. — Enfin, le *P. du pubis* (*P. pubis*), dont la grandeur varie depuis un point presque imperceptible jusqu'à 1 millim de diamètre, a le corps arrondi, le corselet se confondant avec l'abdomen, et les quatre pieds postérieurs très-forts. On le détruit par des frictions mercurielles ou par des lotions avec l'essence de térébenthine, etc.

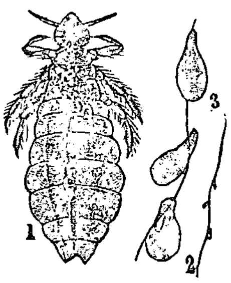

Les *Ricins* (*Ricinus*) diffèrent des Poux proprement dits par leur bouche qui est inférieure, et composée à l'extérieur de deux lèvres avec deux mandibules en crochets. En outre, leurs tarses sont terminés par deux crochets égaux. Ces parasites vivent, les uns sur le corps de certains quadrupèdes, les autres sur celui des oiseaux. *On a établi parmi eux plusieurs genres, qu'on a désignés* sous les noms d'*Hæmatopine*, de *Philoptère*, de *Trichodecte*, etc.; mais ces animaux offrent trop peu d'intérêt pour nous arrêter.

On donne vulgairement le nom de *Pou* à divers petits animaux parasites qui appartiennent à des ordres différents. Ainsi, on appelle: *P. de baleine*, le Cyame, Læmodipodes; *P. de bois*, le Psoque pulsateur, Planipennes; *P. de mer*, plusieurs crustacés parasites qu'on trouve sur des animaux aquatiques, entre autres la Cymothoé, Isopodes; et *P. de poisson* ou *P. de rivière*, l'Argule et quelques crustacés de l'ordre des Entomostracés.

POUACRE. adj. 2 g. (lat. *podager*, goutteux?). T. Injure. Sale, vilain. *Il faut être bien p. pour faire de ces saletés-là.* Pop. ‖ Subst., *C'est un p., un vilain p.*

POUAH. interj. qui exprime le dégoût. *P., quelle infection!*

POUCE. s. m. (lat. *pollex*). Le plus gros et le plus court des doigts de la main. *Avoir mal au p.* — Famil., *Manger, déjeuner sur le p.*, A la hâte et sans s'asseoir. *Il y met les quatre doigts et le p.*, Voy. Doigt. ‖ Figur. et prov., *Mettre les pouces*, Se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue. *Jouer du p.*, V. Jouer. *Serrer les pouces à quelqu'un*, V. Serrer. *Se mordre les pouces*, V. Mordre. ‖ T. Métrol. La douzième partie du pied. V. Mesure. — *P. d'eau*, V. Hydrodynamique.

* **POUCE-PIEDS.** s. m. T. Zool. Voy. Cirrhopodes.

* **POUCETTES.** s. f. pl. Sorte d'anneau double ou de chaînette à cadenas, qui sert à attacher ensemble les pouces d'un prisonnier, pour empêcher qu'il ne s'évade.

POUCIER. s. m. Morceau de cuir, de corne, de fer-blanc, etc., dont certains ouvriers se couvrent le pouce pour travailler.

* **POUD.** s. m. T. Métrol. Voy. Poids.

POU-DE-SOIE. s. m. [Quelques-uns écrivent *Pout-de-soie.*] Étoffe de soie unie et sans lustre dont le grain est gros comme celui du gros de Naples et moins serré que celui du gros de Tours. *Pou-de-soie se dit vraisemblablement par corruption pour Soie de Padoue.*

POUDING. s. m. [On pron. *Poudingue.*] Se dit pour *Plum-pudding*. Voy. ce mot.

POUDINGUE. s. m. T. Minér.

Enc. — On désigne sous ce nom des roches formées par la réunion de cailloux arrondis de nature diverse, et qui sont agglutinés par un ciment terreux ou quelquefois cristallin. Les *Poudingues* forment, dans la plupart des terrains sédimentaires, des bancs et des amas parfois assez considérables. Leur couleur est très-variable, ainsi que la nature de leur composition. C'est à ce dernier point de vue qu'on les distingue en quartzeux, siliceux, jaspoïdes, calcaires, serpentineux, feldspathiques, etc. L'espèce de p. appelé *P. d'Angleterre*, parce que ce pays en fournit des échantillons très-remarquables, est formé de cailloux de nature siliceuse, réunis par un ciment de grès. On l'emploie pour faire des objets d'ornement. Il en existe d'assez belles variétés dans la forêt de Fontainebleau.

POUDRE. s. f. (lat. *pulvis*). Poussière, petites particules de terre desséchée, qui s'élèvent en l'air au moindre vent. *Il fait beaucoup de p. Un tourbillon de p. La p. vole. Secouer la p. de dessus ses habits. Ses souliers sont blancs de p. Ce pain sent la p.* — Par exag., *Mettre en p., réduire en p. une ville, un château, etc.*, Les ruiner, les abattre, les détruire. *Le canon a réduit ces murailles en p.* Figur., *Mettre en p. un ouvrage, un raisonnement*, Critiquer un ouvrage, réfuter un raisonnement, de manière à n'en laisser rien subsister. — Poétiq., *Faire mordre la p. à ses ennemis*, Les tuer dans un combat. — Figur. et fam., *Jeter de la p. aux yeux*, V. Jeter. ‖ Par extens., se dit De toute substance solide, broyée ou pilée, et réduite en molécules très-petites, et de certaines substances qui se trouvent naturellement sous forme de petites parcelles. *P. d'iris. P. de corail pour les dents. P. de riz pour la toilette. Du café, du tabac en p. Réduisez ce sucre en p. P. de buis. Mettez de la p. sur cette lettre. P. d'or.* — *P. de diamants*, se dit De l'égrisée, ou encore De diamants si petits, qu'à peine on peut les mettre en œuvre. ‖ Se dit aussi De médicaments simples ou composés, qui sont sous forme pulvérulente. *P. purgative, vermifuge, antispasmodi* *que. P. d'ipécacuanha. Prendre des poudres.* || *P. à poudrer*, ou simpl. *Poudre*, Amidon pulvérisé dont on se sert pour les cheveux. *Mettre de la p. Boîte à p. Elle a mis un petit œil de p.* ||*P. de guerre, p. à canon*, ou simpl. *Poudre*, Mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, qui s'enflamme aisément et qui sert à lancer des projectiles. — Par ext., se dit De divers composés dont l'action est analogue à celle de la poudre à canon. *P. fulminante*, Voy. FULMINANTE. *P. de coton*, ou *Coton-p.*, Voy. CELLULOSE. || Figur. et famil., *Tirer sa p. aux moineaux*, Se mettre en frais, prendre beaucoup de peine pour une chose qui ne le mérite pas. *Il n'a pas inventé la p.*, V. INVENTER. *Mettre le feu aux poudres, etc.*, V. FEU.

Syn. — *Poussière.* — La *poudre* est la terre desséchée et réduite en petites molécules : la *poussière* est la poudre qui est poussée, emportée par le vent. Si l'on réduit un corps en *poudre*, il s'en élève une *poussière* incommode et souvent dangereuse. Dans le style figuré, il suffit de renverser et de détruire pour mettre en *poudre ;* il faut renverser de fond en comble et dissiper pour réduire en *poussière*. Enfin, *poussière* désigne une *poudre* vile, méprisable, qui est de la nature de la boue. C'est ainsi que l'on dit : Tirer quelqu'un de la *poussière ;* l'homme n'est que *poussière* et retournera en *poussière*.

Enc. — I. La *Poudre* est un mélange intime de salpêtre ou azotate de potasse, de soufre et de charbon, qui jouit de la propriété de dégager, en s'enflammant, une quantité considérable de gaz. Quand ce mélange est renfermé dans un espace étroit, la force expansive des gaz développés par la combustion exerce une pression énorme sur les parois qui les contiennent, et les fait voler en éclats. Mais si l'on ménage une issue aux gaz, en fermant cette issue par un objet mobile, ils s'échappent alors avec impétuosité et chassent devant eux l'obstacle qu'on leur a opposé. D'après les recherches du capitaine d'artillerie Brianchon, un litre de p. pesant 900 gr., produit 400 litres de gaz ; la température résultant de la combustion s'élève à 2400 degrés, et les 400 litres de gaz occupent un espace de 4000 litres. Le volume de la p. se trouve donc à celui des fluides élastiques qu'elle développe pendant sa combustion, comme 1 est à 4000. Les produits essentiels de la déflagration rapide de la p. sont l'acide carbonique et l'azote; *il se forme, en outre, un résidu solide de sulfure* de potassium qui *encrasse* les armes. D'autres substances, les unes gazeuses, les autres solides, prennent également naissance, en très-petite quantité, mais elles proviennent de diverses circonstances accidentelles, telles que l'humidité de la poudre, la présence de l'air, etc. C'est l'une d'elles, le sulfure de carbone, qui, suivant Taillefer et Colin, donne aux gaz de la p. l'odeur qu'ils répandent, et nullement l'hydrogène sulfuré, car il ne s'en forme point. Un mélange de salpêtre et de charbon donne une p. qui porte le projectile à une assez grande distance, tandis qu'un mélange de salpêtre et de soufre produit fort peu d'effet sur lui. C'est donc au moyen du charbon seulement que les deux autres éléments de la p. peuvent entrer en détonation. Le soufre sert surtout à rendre la combustion plus vive. De plus, en s'opposant à la fixation d'une partie de l'acide carbonique résultant de la combustion du carbone, et qui, sans lui, s'emparerait de la potasse abandonnée par l'acide azotique, il contribue puissamment à l'effet dynamique. Enfin, c'est encore le soufre qui rend la p. inaltérable, et lui communique la faculté de prendre corps par la trituration.

« La p., dit V. Regnault, doit satisfaire à plusieurs conditions variables suivant la nature des armes auxquelles on la destine. Lorsqu'elle est trop explosible, que toute sa masse prend feu trop *instantanément*, la réaction produite sur les parois de l'arme est brusque et violente, l'arme est souvent brisée : on dit alors que la p. est *brisante*. Si la p. n'est pas assez explosible, le projectile est lancé hors de l'arme avant que toute la charge soit brûlée ; une partie de cette dernière brûle donc en pure perte. La p. la plus convenable pour une arme déterminée, est celle qui, brûlant complétement dans le temps que le projectile met à parcourir l'âme de la *pièce, lui imprime, non instantanément, mais successivement*, toute la force de projection dont elle est susceptible. On conçoit, d'après cela, que les qualités de la p. doivent varier suivant la nature de l'arme dans laquelle elle doit servir; et il en est de même pour les autres applications que l'on peut faire de cette matière. A dosage égal, on fait varier cette qualité, soit en employant du charbon plus ou moins carbonisé, soit en donnant au mélange une compacité plus ou moins grande, soit en variant la grosseur des grains. » — Dans le principe, on n'employait la p. qu'à l'état de *pulvérin*, c'est-à-d. de poussière. Plus tard, on reconnut que, lorsqu'on façonnait cette matière en grains, ses effets étaient supérieurs d'au moins un tiers. Il est facile de comprendre que, dès qu'un grain prend feu, sa flamme, en s'introduisant dans les interstices des autres, fait partir toute la masse dans un temps très-court. Au contraire, si la masse est compacte ou tout à fait pulvérulente, le feu ne peut s'y propager que couche par couche. — La p. ne s'enflamme qu'à une température de 300° brusquement appliquée. Si, au contraire, on la chauffe graduellement, elle perd une partie de son soufre, et, en même temps, toutes ses qualités. La p. peut également être enflammée par le choc, pourvu qu'il développe une chaleur assez élevée. Dans tous les cas, la combustibilité de la p. est d'autant plus grande qu'elle est plus sèche *et moins dense. Enfin, on reconnaît* qu'elle est de bonne qualité quand elle brûle rapidement sur une feuille de papier sans l'enflammer et sans y laisser de résidu apparent ; quand elle est assez dure pour ne pas s'écraser entre les doigts ; quand elle ne salit pas le dos de la main.

En France, on fabrique trois espèces de p. qui ne peuvent pas se remplacer mutuellement, et qui se nomment, d'après leur destination, *P. de guerre*, *P. de chasse* et *P. de mine*. Elles se composent ainsi qu'il suit. *P. de guerre*, divisée en *P. à canon* et *P. à mousquet :* Salpêtre, 75 ; soufre, 12,5 ; charbon, 12,5; *P. de chasse*, divisée en *fine*, *superfine* et *royale :* salpêtre, 76,9; soufre, 9,6; charbon, 13,5. *P. de mine :* salpêtre, 62; soufre, 20; charbon, 18. La *P. de traite*, qui est destinée à l'exportation, ne diffère de celle de mine que par la grosseur et l'aspect du grain. L'expérience a démontré que les grosseurs suivantes sont les plus convenables pour les différentes espèces de ces poudres. P. à canon et de mine : 1 millim. 5, à 2 mill. 5; P. à mousquet : 0 mill. 6, à 1 millim. 4 ; P. de chasse : *fine*, 0 mill. 5, à 1 mill.; *surfine*, 0 mill. 25, à 0 mill. 5; *royale*, 0 mill. 25, et au-dessous. Comme *terme de comparaison, voici quelle est la composition de la p. de* guerre des principaux États de l'Europe, le premier nombre se rapportant au salpêtre, le second au soufre et le troisième au charbon : Angleterre (p. du gouvernement) : 75; 9; 16. Autriche : 76; 10; 14. Bâle et Berne : 76 ; 10 ; 14. Espagne : 76,5 ; 10,8 ; 12,7. Hanovre : 71,2; 10,8; 18. Hollande : 70; 14; 16. Portugal : 75,7; 10,7; 13,6. Prusse : 75 ; 11,5 ; 13,5. Russie : 75; 10; 15. Suivant tous les auteurs, la p. de guerre chinoise renfermerait : salpêtre, 75,7; soufre, 9,9; charbon, 14,4.

II. Le salpêtre destiné à la fabrication de la p. doit être raffiné, exempt de sels déliquescents, et ne pas contenir plus de 2 à 3 pour 100 de sel marin. On n'emploie aussi à cette fabrication que du soufre obtenu par distillation du soufre brut du commerce, car ce dernier renferme toujours une certaine quantité d'acide sulfureux et d'acide sulfurique. Quant au charbon, il faut qu'il soit sec, sonore, léger, très-friable, à cassure nette et lisse, et qu'il brûle le plus rapidement possible, en ne laissant qu'un très-faible résidu. Les bois que l'on préfère sont la bourdaine, pour la p. de chasse; le fusain, le châtaignier et les chènevottes, pour la p. de guerre ; le peuplier, l'orme, le tremble, le saule et le tilleul, pour la p. de mine. On choisit les jeunes branches, dont on sépare l'écorce, parce qu'elle donne trop de cendres, et on les carbonise dans des *fosses*, dans des *chaudières* ou dans des *cylindres* de fonte. Les fosses sont des cavités circulaires creusées dans la terre, et dont les parois sont revêtues de briques. Par ce procédé, 100 parties de bois en donnent 18 à 20 de charbon. Depuis quelques années, on a remplacé les fosses par des chaudières de fonte, parce qu'elles se dégradent moins facilement et présentent plus d'économie. Dans les cylindres, la carbonisation n'est en réalité *qu'une distillation sèche ; c'est la méthode particulièrement* usitée pour la p. de chasse. Pour cette p., on arrête la carbonisation quand le bois est simplement torréfié, c.-à-d. converti en charbon roux. Ce charbon ne contient pas plus de 72 pour 100 de carbone, mais beaucoup d'oxygène et d'hydrogène, et donne une poudre brisante qui ne convient pas aux armes de guerre. — La fabrication de la p. comprend six opérations principales, savoir : la *trituration*, le *mélange*, l'*humectation*, la *compression*, la *granulation* et le *séchage*. Les quatre premières peuvent être exécutées de plusieurs manières. Dans le procédé des *pilons*, qui est le plus ancien, les matières premières, ayant été pulvérisées séparément, puis mélangées dans les proportions voulues, sont légèrement humectées, puis triturées dans des mortiers de bois au moyen de pilons armés de bronze et mus par une roue à cames. Dans le procédé des *meules*, qui est particulièrement employé pour la poudre de chasse, les substances sont d'abord introduites dans des tonneaux de bois traversés par un axe de fer horizontal, qu'on appelle *Mélangeoirs*, et dans lesquels on les fait tourner, pendant 12 heures, avec des billes de fer. Au sortir de ces tonneaux, on les humecte et on les soumet à l'action de meules verticales de fonte du poids de 4 à 5000 kil., qui circulent sur une plate-forme également de fonte, mais supportée par un massif de maçonnerie. Après avoir été ainsi comprimées, les matières premières se présentent sous la forme d'une masse compacte et humide, appelée *galette*, qu'il s'agit de *granuler*, c.-à-d. de diviser en grains des dimensions voulues. A cet effet, on laisse sécher cette masse pendant deux jours, afin qu'elle puisse se briser; puis on la divise sur un crible, appelé *Guillaume*, par l'action d'un disque de bois dur qui pèse de 2 à 5 kilogr. et qu'on nomme *Tourteau*. Par *l'effet d'un mouvement de va-et-vient communiqué au crible*, le tourteau tourne constamment autour de la circonférence du crible lui-même, et, par son poids, brise et comprime suffisamment la galette pour forcer les fragments à passer à travers les trous. Ce premier criblage ne donne que des grains inégaux et du *poussier*. Alors on passe la p. dans un tamis, appelé *Grenoir*, qui produit les grains de la grosseur voulue ; puis dans un autre tamis nommé *Égalisoir*, qui débarrasse ces derniers des grains trop petits. Enfin un dernier tamisage, fait avec des tamis très-fins, fait disparaître le poussier. Ces divers criblages constituent la *granulation*. Cette opération terminée, on fait sécher la p., soit à l'air libre, en la disposant sur des toiles par couches de 3 à 4 millim. d'épaisseur, soit en l'enfermant dans des chambres où l'on établit un courant d'air chauffé à 60°. Après le séchage, les poudres de guerre et de mine sont entièrement terminées ; mais la p. de chasse subit encore une autre manipulation appelée *Lissage*, qui a pour objet de rompre ses aspérités, et de lui donner une surface polie et brillante qui augmente sa densité et assure sa conservation. Cette manipulation consiste à faire tourner la p. toute seule, pendant 36 à 40 heures, dans un tonneau nommé *Lissoir*, qui est garni intérieurement de quelques côtes peu saillantes. — La p. ainsi préparée a le grain plus ou moins anguleux. Lorsqu'on veut obtenir une p. à grains sphériques, on fait usage d'un appareil particulier, qui se compose de deux tonneaux de bois de chêne, montés sur un même axe de fer. L'un de ces tonneaux est destiné à la granulation, et l'autre au lissage : d'où les noms de *Granuloir* et de *Lissoir* sous lesquels on les désigne. On introduit dans le premier 100 kilogr. de p. provenant d'une opération précédente, mais trop fine pour pouvoir servir ; on fait tourner la machine, et *on y fait arriver 5 pour 100 d'eau au moyen d'un tube terminé* en pomme d'arrosoir. Quand cette pluie fine a suffisamment humecté la p., on jette dans le même tonneau 50 kil. environ de composition sortant du mélangeoir. Comme celle-ci est pulvérulente, elle adhère à la surface des grains humides, chacun de ces derniers devient un noyau, et tous, grâce à la rotation incessante du tonneau, prennent la forme sphérique. En opérant d'autres arrosages successifs et ajoutant d'autre composition, les grains augmentent de plus en plus de volume, et on les amène ainsi à la grosseur voulue. Après le *granulage*, on soumet la p. au criblage, puis au lissage, qui a lieu dans le second tonneau, et l'on termine en faisant sécher. Le procédé usité pour obtenir la p. ronde est appelé *procédé Bernois*, du nom de la ville où il a été inventé, et *procédé Champy*, du nom de l'officier qui l'a introduit dans les poudreries françaises.

III. On a attribué l'invention de la p. à canon aux Chinois, aux Arabes, aux Indiens, à Roger Bacon, à Albert le Grand, à un moine allemand appelé Berthold Schwartz, et à une foule d'autres, mais il est aujourd'hui bien établi qu'elle n'a été découverte par personne. *Ceci n'est point un paradoxe : la p. en effet dérive* de ces compositions incendiaires dont l'usage a été si répandu au moyen âge, sous le nom générique de *feu grégeois*, et qui se sont successivement modifiées de façon à devenir, de simples mélanges *fusants* qu'elles étaient, des mélanges *détonants*, sans que l'on puisse attribuer le mérite de cette transformation à aucun individu ou même à aucun peuple spécialement. Nous avons dit ailleurs que le salpêtre, le soufre et le charbon entraient dans la composition de plusieurs de ces mélanges ; cependant ils ne constituaient pas encore la p., parce que l'impureté de leurs éléments s'opposait à leur inflammation rapide : ces compositions brûlaient par couches, avec lenteur, et ne pouvaient servir que pour faire des amorces et des pièces d'artifice, ou pour enflammer les matières combustibles. Mais, lorsque l'on eut appris à raffiner, c.-à-d. à purifier le soufre et le salpêtre, il se trouva que ces mêmes mélanges constituèrent une véritable p. de guerre, car dès lors ils prirent feu avec une très-grande rapidité, et en dégageant une masse considérable de gaz. Alors sans doute, quelque hasard heureux vint donner l'idée d'utiliser la force expansive de ces gaz pour lancer des projectiles. Toutefois on ignore quand et où ce grand progrès fut réalisé. Des documents découverts de nos jours semblent établir que ce fut à la fin du XIII^e siècle et dans quelqu'une des provinces européennes de l'empire grec. La p. aurait ainsi pénétré dans l'Europe occidentale par l'Allemagne et l'Italie. Il en est déjà question, dès 1319, dans des textes cités par G. Stella ; mais le premier monument original où on la voit figurer, est un décret de l'ancienne république de Florence, qui porte la date du 11 févr. 1326. Quant à la France, on la trouve mentionnée, pour la première fois, dans un titre du 2 juillet 1338, qui est antérieur *de quelques mois à celui dont du Cange nous a conservé un extrait.* Depuis cette époque, la p. a été invariablement composée des trois éléments que nous connaissons. Dans le principe, cependant, on y introduisit quelquefois du camphre et de l'arsenic, afin, croyait-on, d'en augmenter les effets ; c'est vraisemblablement à cause de l'emploi de cette dernière substance que, pendant longtemps, les armes à feu ont été considérées comme faisant des blessures empoisonnées. *Quant aux procédés de fabrication*, ils se sont nécessairement perfectionnés au fur et à mesure des progrès de l'industrie. Ainsi, c'est en 1523 que l'on a commencé à grener la p., et en 1754 que l'on a créé la trituration au moyen de meules. Enfin, la carbonisation avec les cylindres a été imaginée en 1783, par l'évêque anglais Watson, et introduite en France dans les premières années de ce siècle.

IV. En France, la fabrication et la vente de la p. sont exclusivement réservées à l'État, qui exerce ce monopole, en ce qui concerne la première, par les soins du ministre de la guerre, et, en ce qui est relatif à la seconde, par ceux du ministre des finances. La fabrication est confiée à une administration particulière, à la tête de laquelle se trouve un général de division d'artillerie, qui porte le titre de *Directeur*. Cette fabrication compte 21 établissements, dont 11 *poudreries*, 9 *raffineries de salpêtre* et 1 *soufrerie*, et qui sont dirigés par des *commissaires des poudres et salpêtres*, choisis parmi les *élèves des poudres*, qui sortent tous de l'École polytechnique. Le service des contributions indirectes est spécialement chargé de la vente des poudres de mine, de chasse et de commerce, ainsi que de la p. de guerre destinée aux armateurs du commerce maritime et aux artificiers patentés. Il les transmet à des agents particuliers appelés *entreposeurs*, qui les distribuent aux *débitants*. Ces derniers sont nommés par les préfets, et ils ne peuvent vendre leur marchandise qu'au prix fixé par l'administration, et en inscrivant, jour par jour, sur un registre spécial, la date des ventes, la quantité et la qualité des poudres vendues, ainsi que les noms, profession et domicile des acheteurs. Les prix de vente aux consommateurs sont fixés comme il suit, par kil. : *P. de chasse*, fine, 9 fr. 50; superfine, 12; extrafine 15, 50; *P. de mine*, 2, 50; *P. de traite*, 2, 50. — *La fabrication illicite* de la p. est punie d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans, d'une amende de 3000 fr., et de la confiscation des poudres fabriquées ainsi que des ustensiles ayant servi à la fabrication. La vente illicite est punie d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans, et d'une amende de 300 à 1000 fr. Enfin, le colportage illicite encourt une amende de 300 à 1000 fr., plus la confiscation de la p. transportée et des moyens de transport. La détention d'une quantité quelconque de p. de guerre est punie des mêmes peines que la fabrication illicite. Si la p. détenue n'est pas de la p. de guerre, et si elle pèse plus de deux kil., la détention est punie d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans, et d'une amende de 100 fr. Une pénalité sévère frappe également l'introduction de poudres étrangères.

POUDRER. v. a. *P. ses cheveux, P. une perruque*, Y répandre de la poudre d'amidon. = SE POUDRER. v. pronom. Se mettre de la poudre sur les cheveux. = POUDRÉ, ÉE. part. *Poudré à blanc*, Extrêmement poudré.

***POUDRERIE.** s. f. Fabrique de poudre à canon.

POUDRETTE. s. f. (R. *poudre*). V. ENGRAIS.

POUDREUX, EUSE. adj. Couvert de poudre, de poussière. *Un habit p. Un cheval p. Une tapisserie toute poudreuse. Une route, une plaine poudreuse.* || Figur. et famil., *C'est un pied p.*, se dit, par mépris, D'un vagabond, d'un homme de rien.

POUDRIER. s. m. Celui qui fait de la poudre à canon. || Petite boîte percée en dessus de plusieurs petits trous, et qu'on emplit de poudre pour mettre sur l'écriture fraîche, de peur qu'elle ne s'efface.

POUDRIÈRE. s. f. Magasin où l'on conserve de la poudre à canon. || Sorte de boîte ou de sac dans lequel les chasseurs portent leur poudre. || Ustensile dans lequel on met de la poudre à sécher l'écriture.

* **POUDROYER.** v. a. Remplir de poussière, réduire en poudre. = Poudroyé, ée. part. Vieux et inus.

POUF. Onomatopée qui sert à exprimer le bruit que fait un corps lourd en tombant. = Pouf. adj. invar. Se dit Des pierres qui, lorsqu'on les travaille, s'égrènent et tombent en poussière. *Ce grès, cette pierre est p.*

POUFFER. v. n. *P. de rire*, Éclater de rire involontairement. *J'ai pouffé de rire en le voyant.* Fam.— *On dit aussi absolum., *Il y a de quoi p. Je pouffais.*

POUILLÉ. s. m. (b. lat. *pulegium*). Livre terrier d'un évêché, d'une abbaye. || L'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans un État, une province, un diocèse.

POUILLER. v. a. se Pouiller. v. pron. Dire des pouilles, se dire des pouilles. *Il l'a étrangement pouillé. Ils se sont pouillés l'un l'autre.* = Pouillé, ée. part.

POUILLES. s. f. pl. (lat. *ampullæ*, paroles enflées). Reproches bruyants et mêlés d'injures. *Il lui a dit toutes les p. imaginables. Sa femme va lui chanter p.* — Ces deux mots sont populaires.

POUILLEUX, EUSE. adj. Qui a des poux. *Un enfant p. Une tête pouilleuse.* || Substant., *C'est un p.*— Fig. et pop., on dit D'un homme de condition basse et misérable, *Ce n'est qu'un pouilleux.*

* **POUILLOT.** s. m. T. Ornith. Voy. Roitelet.

* **POULAILLE.** s. f. Se dit quelquefois pour Volaille. *Ce paysan a bien vendu sa p.* Vx. = Poulailler. s. m. Abri construit pour les poules; lieu où elles se retirent la nuit, où elles pondent et couvent. || Celui qui fait métier de vendre la volaille. || Petite voiture conduite par les marchands d'œufs et de volaille. —Fig. et pop., on dit D'une vieille et mauvaise voiture, *C'est un p.*

POULAIN. s. m. (lat. *pullus*). V. Cheval. || Bubon inguinal, de nature syphilitique. Pop.

POULAINE. s. f. T. Mar. Assemblage de pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe et faisant partie de l'avant d'un vaisseau. || *Souliers à la p.*, V. Chaussure.

POULAN. s. m. Au Jeu de l'hombre, etc., Ce que celui qui donne les cartes met de plus que les autres.

* **POULARD.** s. m. T. Bot. Voy. Froment.

POULARDE. s. f. Jeune poule engraissée.

POULE. s. f. (lat. *pulla*). La femelle du coq. V. Coq. || Fig. et fam., *C'est une p. mouillée*, se dit D'un homme qui manque de résolution et de courage. *C'est une p. laitée*, Voy. Laité. — *Plumer la p.*, se dit Des soldats qui vont à la maraude chez le paysan. *Plumer la p. sans la faire crier*, Faire des exactions si adroitement qu'il n'y ait point de plaintes. — *Tuer la p. pour avoir l'œuf*, Se priver de ressources à venir pour un petit intérêt présent. —*Ce n'est pas à la p. à chanter devant le coq*, Une femme doit se tenir dans l'infériorité à l'égard de son mari. || Fam., *Faire le cul de p.*, Faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres. || *Peau de p.*, ou plus souvent, *Chair de p.*, Peau qui n'est pas lisse, et qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. *Le phénomène de la chair de p. résulte de la saillie que font les bulbes des poils, particulièrement par l'impression du froid.* — Fig., *Cela fait venir la peau de p., la chair de p.*, Cela fait frissonner. On dit de même, *J'en ai la chair de p.* || *Lait de p.*, V. Émulsion. = Par anal., *Poule*, se dit vulgairem. Des femelles de plusieurs espèces d'oiseaux, comme *P. faisane, P. perdrix, P. pintade.*—On appelle encore : *P. d'Afrique, de Barbarie* ou *de Numidie*, la Pintade ; *Poules d'eau*, les Foulques ; *P. d'Inde*, le Dindon ; **P. péteuse*, l'Agami ; **P. sultane*, le Porphyrion. = A certains Jeux, La quantité d'argent ou de jetons, qui résulte de la mise de chacun des joueurs, et qui appartient au gagnant. *Faire une p. La p. est grosse. Gagner la p.* || T. Danse. Une des figures de la contredanse. || * T. Technol. *Acier p.*, Voy. Acier.

POULET. s. m. (lat. *pullus*, petit). Le petit d'une poule. *Un p. gras. Fricassée de poulets. Boire de l'eau de p.* — *P. de grain*, Petit poulet qui est nourri avec du grain. || Terme de caresse qu'on emploie en parl. à des enfants. *Viens, mon p.* — On dit aussi à une petite fille, *Ma poulette.* || Billet de galanterie. *Écrire un p. Elle recevait des poulets.*

POULETTE. s. f. Jeune poule. *Un œuf de p.* || Fig, et fam., se dit D'une jeune fille. *Une jolie p. C'est une p. à croquer.*

POULEVRIN. s. m. Voy. Pulvérin.

POULICHE. s. f. Jeune cavale qui a moins de trois ans. On disait autrefois, *Poulaine* ou *Pouline.*

POULIE. s. f. (angl. *pulley*). T. Mécan.

Enc.—Une *Poulie* est un disque circulaire de bois ou de métal, qui est mobile sur son axe et qui présente sur sa tranche une rainure qu'on appelle *Gorge*. L'axe peut être fixé à la p.; dans ce cas, ses deux extrémités tournent dans deux ouvertures circulaires pratiquées dans une monture qu'on nomme *Chape*. Il peut aussi être fixé à la chape, et alors la p. est percée à son centre d'un trou circulaire dans lequel passe l'axe et qui permet au disque de tourner librement. La gorge a pour objet de maintenir à la circonférence de la p. la corde qu'on applique sur cette circonférence. Cette corde toutefois ne s'applique que sur une portion du contour de la p., et s'en détache de part et d'autre, suivant les directions de deux tangentes à la circonférence. Une p. est dite *fixe*, lorsque la chape est attachée à un point fixe (Fig. 1); elle est dite *mobile*, quand c'est l'extrémité de la corde qui est attachée au point fixe (Fig. 2). Dans ce dernier cas, la chape est munie d'un crochet auquel on peut suspendre un poids. Les poulies servent fréquemment comme moyen de transformation de mouvement (v. Mouvement); mais, ici, nous ne les considérerons que comme machines.

Lorsqu'une force F soutient un poids P au moyen d'une p. fixe (Fig. 1), la puissance et la résistance, c.-à-d. la force et le poids, sont égales. En effet, tirons le diamètre horizontal AB par le centre de la p.; AB représentera un levier du premier genre, dont le centre fixe C sera le point d'appui. Mais les bras du levier sont égaux, car les points A et B auxquels agissent, d'un côté, la puissance, et de l'autre, la résistance, sont également éloignés du centre C. Donc il résulte de là que la force F qui soutient le poids P est égale à ce poids. Maintenant, si l'on met la p. en mouvement pour élever le poids P, la puissance F descendra aussi vite que celui-ci montera, et d'une quantité égale. Par conséquent, avec une p. ajustée de cette manière, la force motrice appliquée à la corde ne saurait en aucun cas être inférieure à la résistance ou au poids. Néanmoins cette machine est d'une très-grande utilité et d'un usage journalier, parce qu'elle permet de changer la direction de la force, d'élever un poids à une hauteur quelconque sans que le moteur ait à se déplacer, et d'appliquer à la corde autant de bras que l'on veut, comme dans l'appareil bien connu sous le nom de sonnette. Mais il en est autrement, lorsque la p. est mobile et que le poids est suspendu à sa chape au moyen d'un crochet. En effet, dans ce cas, on peut faire équilibre à un poids donné avec une puissance moindre que ce poids. Soient (Fig. 2) une des extrémités de la corde fixée à un point O, et une force de traction F appliquée à l'autre extrémité. Supposons les deux portions de la corde parallèles : il est évident que le poids P étant soutenu par ces deux portions de corde; et la tension étant la même dans toutes les parties de celle-ci, chaque portion soutient par sa tension la moitié du poids. Mais la force de tension de la corde est égale à la puissance motrice F; donc, la puissance motrice, dans une pareille machine, est la moitié du p. Cette disposition de la p. serait fort incommode, s'il fallait appliquer la force comme nous l'avons représenté pour la démonstration. Dans la pratique (Fig. 3), on fait passer la portion de corde à laquelle doit s'appliquer la puissance motrice sur une p. de renvoi D. Dans ce cas, si les cordes restent toujours parallèles, il n'y a rien de changé aux conditions théoriques du problème : il y a seulement à tenir compte d'une certaine perte de force résultant du frottement additionnel sur la gorge de la p. de renvoi. Si les portions de corde cessaient d'être parallèles (Fig. 4), il faudrait une puissance plus grande que la moitié du poids pour équilibrer ce dernier. Représentons l'intensité du poids par la ligne verticale BA, et formons le parallélogramme BDAE. Les lignes BD, BE représenteront la force de traction du poids suivant les directions BO, BH, ou, en d'autres termes, les tensions des deux cordons, et la puissance motrice F sera égale à l'une d'elles. Mais il est évident que, dans un parallélogramme tel que BDAE, dont les quatre côtés sont égaux, chacun des côtés est plus grand que la moitié de la diagonale BA. Ainsi, plus l'angle EBD sera ouvert, moins l'action de la puissance motrice sera efficace : d'où l'on voit que le parallélisme des cordons est la condition qui permet l'emploi de la moindre force motrice. Si plusieurs poulies mobiles agissent successivement les unes sur les autres de la manière représentée par la Fig. 5, l'addition de chaque p. mobile, tous les cordons étant parallèles, doublera le pouvoir de la machine. C'est ce qu'il est facile de comprendre d'après ce qui a été dit de la p. mobile. En effet, supposons que le poids P soit égal à 8 kil.: avec la p. A, il suffira, pour faire équilibre à ce poids, que la puissance motrice soit égale à 4 kil.; ajoutons la p. B, il ne faudra plus pour l'équilibrer qu'une puissance égale à 2 kil.; ajoutons encore la p. N, il suffira d'une force égale à 1 kil. (la p. supérieure X, n'étant qu'une p. de renvoi, ne donne aucun avantage à la puissance). En procédant ainsi suivant une progression géométrique, on peut réduire autant que l'on veut le rapport de la puissance à la résistance; la première sera toujours à la seconde comme $1 : 2n$.

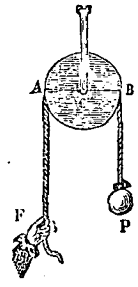

Fig. .

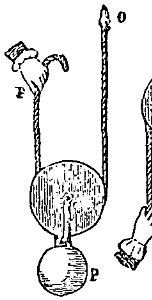

Fig. 2.

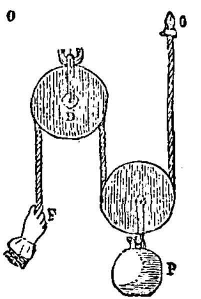

Fig. 3.

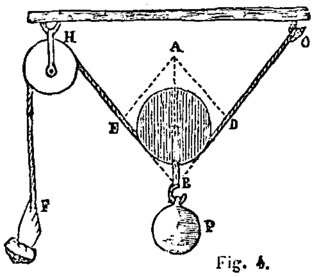

Fig. 4.

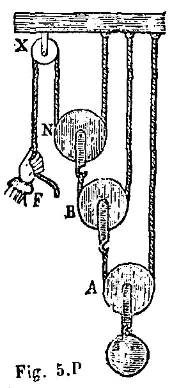

Fig. 5.

Mais, comme l'assemblage de plusieurs poulies de ce genre constitue un appareil assez embarrassant, on préfère, lorsqu'on doit employer plus d'une p. mobile, se servir de la machine désignée sous le nom de *Moufle*, et qui consiste en une réunion de plusieurs poulies dans une même chape, soit sur des axes particuliers (Fig. 6), soit sur le même axe (Fig. 7). On assemble une moufle à chape mobile avec une moufle à chape fixe, et l'on suspend le poids à l'inférieure, qui est mobile. La corde, après s'être enroulée alternativement sur les poulies de la moufle inférieure et de la moufle supérieure, passe finalement sur la dernière poulie de la supérieure, pour être ensuite saisie par la puissance motrice. Or, d'une part, cette puissance est équivalente à la force de tension de la corde dans toutes ses parties, et, de l'autre, le poids est soutenu par toutes les longueurs de corde qui viennent aboutir aux poulies de la moufle inférieure. En conséquence, si l'on suppose toutes ces cordes parallèles, le rapport du nombre des longueurs de corde à l'unité sera le même que le rapport du poids à la puissance qui l'équilibre. S'il y a six longueurs de corde, la puissance ne sera donc que la sixième partie du poids. Dans tous les systèmes de moufles, le poids de l'*équipage* mobile doit être considéré comme une portion du poids à équilibrer ou à élever, et il faut y avoir égard dans le calcul du pouvoir de l'appareil. On a imaginé divers systèmes de moufles, de même que divers agencements de poulies mobiles; mais notre plan ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails : il nous suffit d'avoir démontré les principes généraux sur lesquels reposent tous ces appareils. — Nous terminerons en disant que, dans la Marine, on appelle *Caliorne* ou *Cayorne*, une sorte de moufle qui s'emploie pour enlever les fardeaux pesants, les canons, etc.

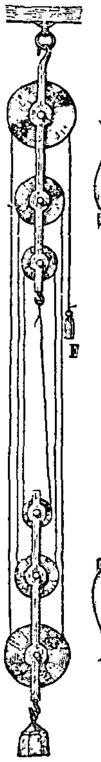

Fig. 6.

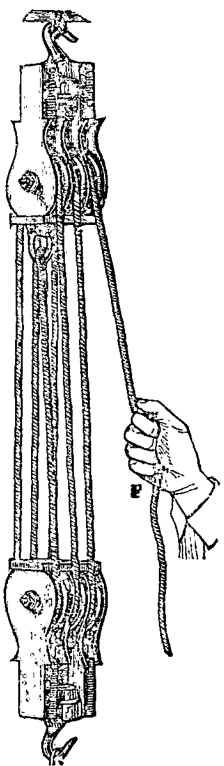

Fig. 7.

POULIN, INE. s. V. Poulain et Pouliche. = Pouliner. v. n. Se dit D'une jument qui met bas. *Une jument qui a fraîchement pouliné.* = Poulinière. adj. et s. fém. *Jument p.*, Celle qu'on destine particulièrement à la reproduction. *J'ai acheté une poulinière.*

POULIOT. s. m. T. Bot. Voy. Labiées.

* **POULOT, OTTE.** s. Terme d'affection qu'on emploie famil. en parlant à un enfant. *Mon gros p. Viens, ma poulotte.*

POULPE. s. m. (gr. πολύπους, qui a plusieurs pieds). T. Zool. Voy. Céphalopodes.

POULS. s. m. [On prononce *Pou.*] (lat. *pulsus*, battement). Mouvement imprimé au système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur. *Tâter, observer, interroger le p. Ce p. ne signifie rien de bon.* || Fig. et fam., *Le p. lui bat*, se dit D'un homme qui a peur. — *Tâter le p. à quelqu'un*, Le pressentir sur quelque chose, sonder ses dispositions. *Se tâter le p.*, Consulter ses forces, ses ressources avant de faire une entreprise, une démarche.

Enc. — Le nombre des battements du cœur varie suivant l'âge. On en compte, par minute, 140 à 180 après la naissance, 115 à 130 durant la première année, 100 à 115 pendant la deuxième, 90 à 100 durant la troisième, 85 à 90 pendant la septième, 80 à 85 à quatorze ans, 70 à 75 chez l'adulte, 60 et au-dessous, à partir de soixante ans. Toutefois, dans ce dernier cas, le p., loin de se ralentir, prend quelquefois de la fréquence. Le nombre des pulsations augmente après les repas, et surtout après les exercices corporels. Il est plus grand chez les sujets sanguins que chez les phlegmatiques, et chez les femmes que chez les hommes. Il croît en outre avec l'élévation des lieux. Dans l'état normal, le p. n'est ni dur ni mou, mais modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Dans les maladies, il présente de nombreuses modifications de force, de résistance, de largeur, de fréquence, etc., et ces différences contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le p. sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale ; mais habituellement, on choisit la radiale. Pour explorer les battements de cette artère, ou pour *tâter le p.*, comme on dit, on place sur le trajet de cette artère, à 3 centim. environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants qu'on tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière à presser également l'artère, tandis que le pouce, placé à la partie postérieure du bras, sert de point d'appui. Le p. reçoit différentes qualifications d'après les modifications que l'on y peut percevoir. Ainsi, il est dit *fréquent*, lorsque les pulsations sont, dans un temps donné, plus nombreuses que dans l'état normal de l'individu ; *rare*, quand ces battements sont, au contraire, moins fréquents. On dit qu'il est *fébrile*, lorsque, chez l'adulte, il atteint 90 pulsations par minute. On appelle p. *fort*, celui dont les battements sont fermes et vigoureux, et p. *faible*, celui qui frappe faiblement et disparaît sous le doigt ; p. *grand*, celui dont les battements produisent un grand déplacement de l'artère ; c'est l'opposé du p. *petit*. Le p. est *dur*, quand l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide ; *mou*, quand elle frappe avec mollesse ; *plein*, quand le vaisseau paraît bien rempli ; *vide*, quand il semble ne contenir que de l'air ; *tendu*, quand l'artère paraît roide et résiste comme une corde tendue ; *souple*, quand il est doux au toucher et peu développé ; le p. *lent*, est celui dont les pulsations ont lieu avec lenteur ; le p. *serré*, celui qui est dur et tendu. Il est dit *égal* ou *inégal*, selon que les pulsations sont semblables ou dissemblables. On le nomme *intermittent*, quand les battements manquent par intervalles ; *dicrote* ou *rebondissant*, lorsque, à certaines pulsations, il semble battre deux fois ; *ondulant* ou *ondoyant*, lorsqu'il est grand et qu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal ; *vermiculaire*, lorsque, avec le caractère du p. ondulant, il est petit et faible ; *formicant*, lorsqu'il est très-petit, faible et fréquent ; *capricant* ou *caprisant*, quand il est interrompu au milieu de sa diastole, et qu'il l'achève ensuite avec précipitation ; *myure*, lorsque les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent. — Les veines, comme tout le monde le sait, n'ont pas de battements, et, par conséquent, pas de p. ; cependant on appelle *p. veineux*, un mouvement des veines, purement accidentel et local, qui s'observe parfois dans la jugulaire. Il résulte simplement d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans la veine cave supérieure et dans les grosses veines, comme la jugulaire, qui proviennent de la veine cave.

POUMON. s. m. (lat. *pulmo*). T. Anat. L'organe de la respiration chez les mammifères et les oiseaux, ainsi que chez la plupart des reptiles et quelques invertébrés. V. Respiration. || Fam., *Avoir de bons poumons*, Avoir la voix forte et sonore. *Si ses arguments ne sont pas bons, il a en revanche d'excellents poumons.*

* **POUND.** s. m. T. Métrol. Mot anglais qui signifie *Poids* et *Livre*. Voy. Monnaie.

POUPARD. s. m. (R. *poupée*). Grosse poupée qui représente un enfant. || Par ext., se dit D'un petit enfant qui est gros et gras. *Un gros p. Quel joli poupard !*

POUPART. s. m. T. Zool. Voy. Brachyoures.

POUPE. s. f. (lat. *puppis*). L'arrière d'un navire, la partie opposée à la proue. *La p. est le poste d'honneur d'un bâtiment.* — *P. carrée*, La poupe ordinaire, par oppos. à la *P. ronde* de certains bâtiments, comme les galiotes. || Figur. et fam., *Avoir le vent en p.*, Être secondé, favorisé par les circonstances.

POUPÉE, s. f. (latin. *pupa*). Petite figure humaine faite de bois, de carton, de cire, etc., pour servir de jouet aux enfants. — Fig. et fam., *C'est une vraie p.*, se dit D'une petite personne qui est fort parée, fort ajustée. *C'est un visage de p.*, se dit D'une jeune personne qui a le visage mignon et coloré, ou dont le visage manque d'expression. *Il en fait sa p.*, se dit D'un homme qui fait son amusement d'orner, d'embellir une petite maison, un cabinet ou autre chose semblable. || La petite figure qui sert de but dans les lieux où l'on s'exerce à tirer au pistolet. *Abattre la p.* || * Le mannequin sur lequel les modistes et les tailleurs essayent les chapeaux, les vêtements. || Le paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit le fuseau. || T. Hortic. *Enter en p.*, Placer autour des greffes une masse de terre glaise mêlée de mousse ou de foin, et serrée avec des lanières d'étoffe, des liens de paille, etc.

POUPIN, INE. adj. et s. (R. *poupée*). Qui a une toilette affectée. *Un abbé p. Elle fait la poupine.* Fam.

POUPON, ONNE. s. Jeune enfant qui a le visage plein et potelé. *Un joli petit p. Une grosse pouponne.* || Se dit quelquefois famil., et par forme de caresse, à une jeune fille. *Ma pouponne.*

POUR. prép. (lat. *per* et *pro*). En vue de, à destination de. *Il fait de l'exercice p. sa santé. Dieu donne à l'homme p. soutiens l'espérance et la résignation. Quête p. les pauvres. Ces chevaux sont p. l'écurie du prince. Cette lettre n'est pas p. lui. Ils semblent faits l'un p. l'autre. C'est p. lui-même qu'il travaille. Il a pris ce compliment p. lui. Ce cheval est bon p. le cabriolet. Cet homme n'est pas fait p. le métier de la guerre. Cette place n'est pas p. vous. J'ai fait tout mon possible p. gagner son amitié. Je manque de termes p. exprimer ce que je sens. J'étais venu p. le féliciter. J'avais dit cela p. rire et non p. vous fâcher. P. ne vous rien déguiser. P. vous parler net. P. ainsi dire. Semer p. recueillir. On le cherche p. le mettre en prison. Je me tais p. ne pas vous fatiguer.* On dit, à peu près dans le même sens, *Faire une si longue course, c'est p. en mourir. Qu'allez-vous faire à ce théâtre? il y en a p. périr d'ennui.* || A cause de, en considération de. *Je ne le ferai que p. vous. Faites cela p. Dieu, p. l'amour de Dieu. Il se fâche p. rien. Il a craint d'être puni p. ses crimes. Il est estimé p. sa probité. Il ne ferait pas cela p. un empire. Ce n'est pas p. cela que je pleure. Les enfants souffrent p. les fautes de leurs pères. J'ai fait cela p. de bonnes raisons. Il a perdu sa place p. une indiscrétion. Il est malade p. s'être livré à des excès.* — Fam., on dit, quand on ne veut pas faire connaître le motif d'une chose, *Et p. cause*, sans rien ajouter. On dit aussi, en manière de prière, *P. Dieu*, Pour l'amour de Dieu. *Je ne veux point le voir, et p. cause. P. Dieu, laissez-moi en paix.* || Eu égard à, par rapport à, quant à. *Cet habit est bien chaud p. la saison. Cette porte est bien étroite p. une pareille maison. Sa dépense est peu considérable p. son revenu. Il est bien grand p. son âge. Ce qui est bon p. vous ne serait pas bon p. moi. Il est trop savant p. moi. Il est bien poli p. un paysan. Ce cheval a peu de corps p. un cheval de carrosse. C'est une grande perte p. vous. C'est une nouvelle agréable p. lui. Cela est heureux, malheureux p. vous. Il y aura beaucoup de gloire p. lui. Y en a-t-il assez p. tout le monde? Il y en aura p. tout le monde. Cela est assez p. aujourd'hui. Il a trop vécu p. sa gloire. Cet habit est trop court p. ma taille. Le quinquina est excellent p. la fièvre. P. moi, je n'en ferai jamais rien. P. lui, j'en puis répondre. P. ce qui est de moi, soyez sans crainte. P. son affaire, j'en aurai soin. P. cela, p. ce qui est de cela, je le veux bien.* — S'emploie d'une façon anal., avec un verbe à l'infin. *Il est assez jeune p. s'instruire. Il est bien ignorant p. avoir étudié si longtemps. Il est trop sage p. s'être conduit ainsi. Il est trop franc p. vous tromper. Il est bien grand p. être si jeune. Ce vin est trop nouveau p. être bu. Il y a ici p. contenter tous les goûts.* || Envers, à l'égard de. *La tendresse d'une mère p. ses enfants. Mon attachement p. vous. Mes sentiments p. vous ne sont pas douteux. Il est un peu refroidi p. moi. Son amour p. la patrie. J'ai du respect p. sa mémoire. La haine, l'aversion qu'il a p. son frère. Elle est douce p. ses domestiques.* || En faveur de, dans l'intérêt de. *Ce prince s'est déclaré p. la Russie. Tel juge est p. vous. L'opinion publique est toute p. lui. Je lui parlerai p. votre fils. Je tiens p. vous contre lui. Plaider p. un tel contre un tel. Mémoire p. un tel. Combattre p. sa patrie. Mourir p. sa foi.* — *Ellipt. et fam., *Il y a de bons arguments p. ; il y en a aussi de puissants contre.* = En la place de, au nom de. *Il monte la garde p. son frère. Être puni p. un autre. Il a p. lit une planche. Jouez p. moi. Ce mot s'emploie souvent p. tel autre. Commandant p. le roi dans une province.* || Comme, de même que, en qualité de. *Il fut laissé p. mort. Tenez-moi p. un méchant homme si. Prendre quelqu'un p. commis, p. domestique. Il l'a prise p. femme. On l'a pris p. dupe. Il se donne p. savant. Demander p. récompense. J'ai p. principe de... Tenez cela p. assuré. Je me le tiendrai p. dit. Je l'ai payé p. bon. Je compte son témoignage p. beaucoup, p. rien. Passer p. honnête homme. Prendre quelqu'un p. un autre.* — *Être p. beaucoup, p. peu dans une affaire, n'y être p. rien*, Y avoir beaucoup, peu de part, n'y en avoir point du tout, *Vous êtes p. beaucoup dans la résolution qu'il a prise. Il n'est pas p. peu dans cette affaire. Je n'y suis p. rien.* || En échange de. *J'ai cédé mon cheval p. mille francs. Il a donné son argenterie p. un diamant. Sa terre est engagée p. vingt mille francs. Les meubles se donnaient p. rien à cette vente.* || Précédé et suivi du même mot, *Pour* marque : 1° Comparaison. *Mourir p. mourir, il vaut mieux que ce soit en faisant son devoir. Danger p. danger, il faut choisir celui qui promet de la gloire.* 2° Action réciproque. *Rendre amour p. amour. OEil p. œil, dent p. dent. Faire troc p. troc.* 3° Correspondance exacte entre deux choses. *Traduire mot p. mot. Il mourut deux ans après jour p. jour.* = *Pour*, joint à une expression qui marque le temps, indique : 1° Un rapport de durée : *L'histoire est longue, il y en aurait p. deux heures. Il y en a p. un siècle avant que ce monument soit achevé. Je suis votre ami p. la vie. Je n'en ai que p. un moment.* 2° Un rapport d'époque : *Son bal était p. hier. Le concert est p. aujourd'hui. Ce sera p. demain, p. après-demain.* || La loc. adverb. *P. lors* s'emploie dans ce dernier sens. *Vous dites que cela arrivera ; p. lors nous verrons ce qu'il y aura à faire.* = Pour, s'emploie quelquefois adverb., et sign. alors Quelque. *P. grands que vous soyez. Il faut éviter de se faire des ennemis, p. petits qu'ils soient.* = Pour, est encore substant. *Il y a du p. et du contre.* V. Contre. = Pour que. locut. conj. Afin que. *Je suis venu vous voir p. que nous parlions de nos affaires. P. que cet homme devînt sage, il faudrait... Il est assez de mes amis p. que je puisse compter sur lui. Vous m'avez rendu trop de services p. que je doute jamais de votre amitié.* = Pour peu que. locut. conj. V. Peu. = Syn. Voy. Afin.

POURBOIRE. s. m. Petite libéralité en signe de satisfaction. *Un bon p. On lui donne de temps à autre de petits pourboires.*

POURCEAU. s. m. (latin. *porcus*). Porc, cochon. *P. gras. P. ladre. Étable à pourceaux.* || Fig. et fam., on dit D'une maison malpropre, *C'est une vraie étable à pourceaux ;* D'un homme qui met son unique plaisir à manger, *C'est un vrai p. ;* et D'un voluptueux qui est plongé dans les plaisirs des sens, *C'est un p. d'Epicure.* || *Pourceau* ou *Cochon de mer*, Nom vulgaire qui désigne le *Marsouin*. Voy. Dauphin.

POURCHASSER. v. a. Poursuivre, rechercher avec persévérance, sans relâche. *P. un cerf, un emploi, un débiteur. P. une femme.* Fam. = Pourchassé, ée. p.

POURFENDEUR. s. m. Celui qui pourfend. On dit, fam. et ironiq., D'un fanfaron, d'un faux brave, *C'est un p. de géants ;* et * D'un homme qui ne voit partout que des abus à réformer, *C'est un grand p. d'abus.* = Pourfendre. v. a. Fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre, de cimeterre. *P. un géant.* || Fig. et famil. *Je crus d'abord qu'il allait tout p.* = Pourfendu, ue. part.

POURIR, POURISSAGE, etc. Voy. Pourrir.

* **POUROUMA.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

POURPARLER. s. m. Conférence entre deux ou plusieurs personnes, pour traiter d'affaires. *Nous sommes en p. L'affaire s'arrangera ; il y a eu déjà des pourparlers.*

POURPIER. s. m. T. Bot. V. Portulacées. || *P. de mer*, l'Arroche portulacoïde, Chénopodées.

POURPOINT. s. m. (b. lat. *perpunctum*). Partie de l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le cou jusque vers la ceinture. || Prov., *Tirer un coup à brûle-p.*, Le tirer à bout portant ou de très-près. — Figur. et fam., *Tirer sur quelqu'un à brûle-p., lui dire quelque chose à brûle-p.*, Lui dire en face quelque chose de dur, de fort désobligeant. On dit de même, *Il y va à brûle-p.*, Il parle ou il agit sans détours, sans ménagement. * On dit encore, *Un argument à brûle-p.*, Un argument personnel et sans réplique. || Figur. et fam., *Le moule du p.*, Le corps, la personne. *Il faut sauver le moule du p. Il y a laissé le moule de son p.*, Il a été tué.

Enc. — Ainsi que l'indique son étymologie, le mot *Pourpoint* désignait une sorte de vêtement piqué, c.-à-d. composé d'une double étoffe ou d'une double peau rembourrée de laine. A l'origine, le p. était un vêtement de guerre qui couvrait la poitrine et le dos, et se mettait sous la cuirasse. Au XIVe siècle, on l'appelait *Gambeson, Gambisson, Gamboison*, etc. Plus tard, il devint un vêtement de ville, et l' on y ajouta des manches, un collet et des basques. On fit des pourpoints de soie, de velours, de peaux de senteur ; enfin, pendant longtemps on les taillada, et on les garnit de crevés. La mode des pourpoints tailladés était venue d'Espagne. L'usage des pourpoints ne dura pas moins de trois siècles.

POURPRE. s. f. (lat. *purpura*). Matière colorante d'un rouge foncé que les anciens employaient pour la teinture. *La p. de Tyr était la plus estimée. La p. des anciens était fournie par plusieurs espèces de coquillages.* || Par ext., Étoffe teinte en pourpre qui était en usage parmi les anciens. *La p. était l'habillement des anciens rois. A Rome, le droit de porter la p. n'appartenait qu'aux triomphateurs, et plus tard aux empereurs. Manteau de p.* — Figur., *Prendre la p., revêtir la p.*, Se faire proclamer empereur, parvenir à l'empire. *Ce prince était né dans la p. Respecter la p. des rois.* On dit encore, *La p. romaine*, pour signifier La dignité de cardinal. *Le pape lui avait refusé la p.* || T. Zool. V. Buccinoïdes. = Pourpre. s. m. Rouge foncé qui tire sur le violet. *Cette soie est d'un beau p. Un œillet tacheté de p.* || T. Blas. Voy. Émail. || T. Chim. *P. de Cassius*, Voy. Étain. || T. Méd. Voy. Purpura. = Pourpré, ée. adj. De couleur de pourpre. *Cette fleur est d'un rouge p.* || *Fièvre pourprée*, se dit vulgairem. De toute fièvre qui accompagne l'apparition à la surface cutanée de taches de couleur pourpre, et particul. de la scarlatine.

POURPRIS. s. m. Enceinte, enclos. *Le p. du temple.* || Poétiq., *Le céleste p., les célestes p.*, Les cieux.

POURQUOI. conjonct. (R. *pour*, *quoi*). Pour quelle cause, pour quel motif, pour quelle chose ; se dit souvent par manière d'interrogation. *Dites-moi p. Je ne sais p. il n'est pas venu. Il est parti sans dire p. P. n'acceptez-vous pas? P. a-t-il refusé? Vous désirez que j'aille le voir ; p.? P. cela? P. non? P. pas?* — Fam., *Vous ferez telle chose ou vous direz p.*, se dit par commandement ou par menace, Pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne peut se dispenser de faire la chose dont il s'agit. On dit aussi, *Il faut qu'il le fasse ou qu'il dise p.* — On dit encore ellipt., *Demandez-moi p.*, Si vous me demandez pourquoi, je répondrai que je n'en sais rien. || Pour cette cause, pour ce motif, pour cette chose. *C'est p. il ne vous a pas répondu. C'est donc p.* || *Pourquoi*, s'emploie quelquefois substantiv., et sign. alors Cause, raison. *Savoir le p. d'une affaire. Le p. et le comment. Le p. de cela, s'il vous plaît? Ses p. ne finissent pas.* Fam. = Obs. gramm. Voy. Ainsi.

POURRIR. v. n. (latin. *putrere*). S'altérer, se corrompre, tomber en pourriture. *Les fruits pourrissent tous cette année. Ce bois pourrit très-promptement. On laissa son corps p. au gibet.* || Figur. et fam., *P. dans l'ordure, dans la misère*, Croupir dans l'ordure, etc. *P. dans le vice*, Persister dans ses habitudes vicieuses. *Il ne pourrira pas dans cet emploi*, Il n'y restera pas longtemps. — *Faire p. un homme en prison*, L'y tenir très-longtemps. On dit aussi, *Si une fois on le met en prison, il y pourrira*, Il n'en sortira plus. || Vulgairem., on dit qu'*Un rhume pourrit*, Lorsque, l'inflammation diminuant, la sécrétion muqueuse devient plus abondante, ce qui indique en général une prochaine terminaison de la maladie. *Ce remède fait p. le rhume.* = Pourrir. v. a. Altérer, gâter, corrompre. *L'eau pourrit le bois. La sueur pourrit le linge à la longue.* = se Pourrir. v. pron. Se corrompre. *Cette pièce de bois s'est pourrie. Le melon commence à se p. Cette viande se pourrit.* = Pourri, ie. p. || *Un homme pourri d'ulcères, etc.*, Un homme rongé d'ulcères, etc. *Un homme pourri, tout pourri*, Un homme dont la constitution est profondément atteinte par suite de maladies honteuses. || *C'est un cœur pourri*, se dit D'un homme bas et corrompu. *C'est un membre pourri*, Voy. Membre. *C'est une planche pourrie*, Voy. Planche. || *Un temps pourri.* Un temps humide et malsain. || *Pot-pourri*, V. ce mot. = Pourri. s. m. *Cela sent le pourri. Une odeur de pourri. Retranchez le p. de cette poire.*

POURRISSAGE et **POURRISSOIR.** s. m. V. Papeterie.

POURRITURE. s. f. Corruption, état de ce qui est pourri. *Cette viande tombe en p. Ce bois est sujet à la p.* — Fig., *Cette société tombait en pourriture.*

Enc. — En termes de Médecine, on appelle *Pourriture d'hôpital*, ou encore *Gangrène nosocomiale* et *Typhus traumatique*, une affection caractérisée par une exsudation pseudo-membraneuse à la surface d'une plaie ou d'une cicatrice, le ramollissement gangréneux et l'ulcération des parties sous-jacentes à cette exsudation. La p. d'hôpital peut se présenter sous quatre formes différentes, qualifiées de *vésico-pustuleuse*, *ulcéreuse*, *pulpeuse* et *hémorrhagique*. Cette affection est la complication la plus grave des plaies. Elle peut survenir dans toutes indifféremment, et rendre mortelle la plaie, la lésion la plus insignifiante. A son début, la p. est essentiellement locale. Quand elle se développe sur des hommes d'une constitution robuste, et s'accompagne de douleurs vives, on remarque le plus souvent tous les phénomènes de la fièvre inflammatoire. Si, au contraire, la p. attaque des individus débilités, ce sont les phénomènes adynamiques qui prédominent. Dans les deux cas, au bout d'un temps variable, une fièvre hectique s'établit. Le malade s'affaiblit de jour en jour ; il survient une diarrhée colliquative ; la transpiration devient fétide, et le patient tombe dans le marasme et la stupeur. Après la mort, le cadavre s'altère promptement et exhale bientôt l'odeur infecte de la p. La p. d'hôpital doit son nom à ce qu'elle s'observe presque exclusivement dans les hôpitaux. Quant à son origine, elle dépend toujours de mauvaises conditions hygiéniques. En effet, parmi les causes qui déterminent son développement, la plus puissante est l'encombrement des blessés et leur séjour dans des lieux obscurs, bas et humides. Alors, par suite d'une aération insuffisante, les blessés se trouvent plongés dans une atmosphère infectée par les miasmes qui s'exhalent des plaies, des matières fécales et urineuses, etc. A ces conditions générales, il faut joindre les causes individuelles prédisposantes, la faiblesse du sujet, les maladies antérieures ou concomitantes, comme le scorbut, le typhus, la fièvre puerpérale, la dysenterie, ainsi que l'abattement moral, le défaut de soins et de pansements réguliers. Lorsque la p. s'est développée sur un blessé, elle se propage rapidement aux autres, soit par voie d'infection miasmatique, soit par contagion directe. Il est même probable que la contagion peut s'opérer par la voie de l'air, hors du foyer de l'infection ; alors la maladie prend la forme épidémique. Le pronostic de la p. est grave ; mais cette gravité existe surtout dans les cas d'encombrement de blessés, où il se forme de puissants foyers d'infection miasmatique. La p. sporadique de nos hôpitaux se termine le plus souvent d'une manière favorable. Le premier soin à prendre, lorsque la p. fait son apparition dans une réunion de malades, consiste à isoler ceux qui en sont atteints ; puis, on emploie tous les moyens possibles pour supprimer les conditions d'insalubrité. Quant au traitement lui-même, il est local ou général. Le premier a pour objet de modifier la surface des plaies : à cet effet, on emploie les antiseptiques, les topiques excitants et la cautérisation. Le second consiste essentiellement dans l'emploi de la médication tonique et d'un régime fortifiant.

En Médecine vétérinaire, on donne le nom de *Pourriture* à une maladie chronique des bêtes à laine. Cette maladie n'est pas contagieuse, mais elle est souvent épizootique, et de plus très-dangereuse. Ses principaux phénomènes sont : la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou dans l'abdomen.

POURSUITE. s. f. Action de celui qui court après quelqu'un pour l'atteindre, pour le prendre, qui le recherche pour l'arrêter. *Nous nous mîmes à la p. des ennemis. On est à la p. d'un condamné qui s'est évadé. Se dérober, échapper aux poursuites de la gendarmerie.* — Se dit aussi Des animaux. *On lança des limiers à la p. des esclaves fugitifs. Ce chien est ardent à la p. du gibier.* || Figur., Les soins qu'on prend, les diligences qu'on fait pour obtenir, pour découvrir quelque chose. *Il était acharné à la p. de cette place. La p. des biens, des honneurs, des emplois. Il n'a obtenu cette fille en mariage qu'après deux ans de poursuites continuelles. On a perdu beaucoup de temps à la p. de cette chimère.* || T. Palais. Se dit Des démarches, des diligences, des procédures qu'on fait pour obtenir le paiement d'une créance, le redressement d'un grief, etc. *Une p. civile, criminelle. Faire, diriger, excercer des poursuites contre quelqu'un. Discontinuer les poursuites. A la p., à la diligence d'un tel.*

POURSUIVANT. s. m. Celui qui brigue pour obtenir quelque chose. *Ils sont deux ou trois poursuivants qui demandent cet emploi.* || Celui qui recherche une femme en mariage, qui prétend à sa main. *Cette veuve avait beaucoup de poursuivants.* || *P. d'armes*, Voy. Hébaut. || T. Procéd. Celui qui exerce des poursuites, particul. en matière de saisie, d'expropriation forcée, de vente judiciaire, de distribution et d'ordre. — Adjectiv., *Le créancier p. L'avoué poursuivant.*

POURSUIVRE. v. a (latin. *persequi*). Suivre quelqu'un avec vitesse, courir après lui pour l'atteindre. *P. vivement, chaudement. P. l'ennemi l'épée dans les reins. La populace le poursuivit à coups de pierres. La gendarmerie poursuit les voleurs.* En parl. Des animaux, *Le chien poursuit le gibier.* || Fig., au sens moral, Tourmenter, obséder. *Il y a une foule de gens qui le poursuivent sans motif. La calomnie le poursuit. Le sort, le malheur qui le poursuit. Cette idée désespérante, ce remords le poursuit jour et nuit.* || Figur., Employer ses soins, faire ses diligences pour obtenir une chose. *P. une charge, une dignité. P. le paiement d'une pension. P. la vengeance de la mort de son père. P. une fille en mariage*, La rechercher en mariage, Vieux. || T. Procéd. Agir contre quelqu'un par les voies de la justice. *P. au criminel, au civil, criminellement, civilement. P. quelqu'un devant les tribunaux. Je le poursuis à la cour d'appel.* — *P. un procès, une affaire, une expropriation, un arrêt, etc.*, Faire toutes les procédures, toutes les diligences nécessaires pour faire juger un procès, etc. Absol., *Ne voulez-vous pas p.?* = Continuer ce qu'on a commencé. *Il poursuivit son chemin. Il poursuit le grand ouvrage qu'il a commencé. P. une entreprise, un dessein. Il poursuivit son discours. P. le cours de ses conquêtes. Cet enfant n'a pas poursuivi ses études.* Absol., *Vous avez bien commencé, poursuivez. Pour réussir, vous n'avez qu'à p. L'orateur poursuivit en ces termes. Cela dit, poursuivons.* — Figur. et fam., *P. sa pointe*, V. Pointe. = se Poursuivre. v. pron. T. Procéd. *Cette affaire se poursuit. Pendant ce temps, l'expropriation se poursuivait.* || En style de notaire, *Vendre, louer une maison, une terre, ainsi qu'elle se poursuit et comporte.* Voy. Comporter. = Poursuivi, ie. part. = Conj. Voy. Suivre. = Syn. Voy. Continuer.

POURTANT. adv. Néanmoins, cependant. *Il est habile, et p. il a fait une grande faute. Voilà p. qui est fini.* = Syn. Voy. Cependant.

POURTOUR. s. m. Le tour, le circuit de certains objets. *P. extérieur, intérieur. Cette colonne a tant de p. Le p. de l'enceinte.*

POURVOI. s. m. T. Jurisprud. Acte par lequel on invoque une autorité supérieure pour faire réformer ou annuler une décision judiciaire, ou pour qu'elle ne soit pas mise à exécution. *P. en cassation. P. devant le conseil d'État. P. en grâce.* Voy. Cassation, etc.

POURVOIR. v. n. (lat. *providere*). Donner ordre à quelque chose ; fournir ce qui est nécessaire ; suppléer à ce qui manque. *Voilà bien du désordre, il faut y p. On y a pourvu. On a pourvu à tout. Il a pourvu à tous nos besoins. P. à la sûreté publique.* || *P. à un bénéfice, à un emploi, à un office*, Faire cesser sa vacance. *Le pape pourvoyait à cette espèce de bénéfices. On n'a pas encore pourvu à cet emploi.* = Pourvoir. v. a. Nommer à un office, à un emploi, etc. *L'empereur l'a pourvu de cette magistrature. Il possède tel bénéfice ; il en a été pourvu par l'évêque.* || Munir, garnir. *P. une place de vivres, de munitions. Il est pourvu de tout ce qu'il lui faut.* || Orner, douer. *Le ciel, la nature l'a pourvu de bonnes qualités. Les grâces dont elle est pourvue.* || Fig., Établir par un mariage, par quelque emploi, par quelque charge. *Ce père a bien pourvu tous ses enfants. Cette fille a rencontré un bon parti ; elle est bien pourvue.* = se Pourvoir. v. pron. Se munir, s'approvisionner. *Je me suis pourvu de bois pour mon hiver.* || T. Procéd. Intenter une action devant un juge, recourir à un tribunal, à une autorité. *Se p. en justice. Il s'est pourvu devant tel juge. Se p. par requête civile. Se p. en cassation, en grâce.* — *Se p. en cour de Rome*, Demander au pape une grâce, un bénéfice, une dispense. = Pourvu, ue. part.

Conj. — *Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit ; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. Je pourvoyais ; nous pourvoyions. Je pourvus ; nous pourvûmes. Je pourvoirai ; nous pourvoirons.* — *Je pourvoirais ; nous pourvoirions.* — *Pourvois ; pourvoyons.* — *Que je pourvoie ; que nous pourvoyions. Que je pourvusse ; que nous pourvussions.* — *Pourvoir. Pourvoyant. Pourvu.* Ce verbe suit l'orthographe du verbe *Voir*, excepté au prétérit défini, au futur, au conditionnel, et à l'imparfait du subjonctif.

POURVOIRIE. s. f. Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont chargés de fournir. = Pourvoyeur. s. m. Celui qui est chargé de fournir à quelqu'un, à quelque maison, la viande, la volaille, le gibier, le poisson. || * On dit aussi, au fémin., *Pourvoyeuse* ; mais ce dernier mot se dit le plus souvent au fig. et en mauvaise part.

POURVU QUE. conj. conditionnelle. En cas, à condition que... *Il vous accordera votre demande p. que vous fassiez..., p. cependant que... P. qu'il n'arrive rien de contraire.*

POUSSE. s. f. Les jets, les petites branches que les arbres, les arbrisseaux poussent dans le cours d'une année. *La première p.*, Les jets qui viennent au mois de mars et d'avril. *La seconde p.*, Ceux qui viennent au mois d'août. || * Altération du vin qui se produit sous l'influence du contact de l'air, et qui consiste en une nouvelle fermentation dans laquelle il se dégage de l'acide carbonique. *Ce sont surtout les vins mousseux qui sont sujets à la pousse.*

POUSSE. s. f. (lat. *pulsare*, battre). T. Méd. vétér.

Enc.—En termes d'Hippiatrique, on désigne sous ce nom une maladie qui s'observe très-fréquemment chez les chevaux. Elle est caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celui-ci se fait en deux temps. La *Pousse* a été considérée, tantôt comme une névrose de la respiration et assimilée à l'asthme de l'homme, tantôt comme un emphysème du poumon. *Quelques auteurs l'ont attribuée à un état de spasme* du diaphragme, d'autres enfin à une affection organique du cœur. Quoi qu'il en soit, cette maladie est peu susceptible de guérison, et la loi la range au nombre des vices rédhibitoires.

POUSSE. s. f. collect. Ceux qui sont ordinairement employés à mettre à exécution les contraintes par corps. *La p. l'arrêta.* = Pousse-cul. s. m. Se dit D'agents subalternes qui aident à mener les gens en prison. *On a mis vingt pousse-culs à ses trousses.* Ces mots sont popul. et ont vieilli.

POUSSÉE. s. f. La pression qu'un corps pesant exerce sur un autre corps, et par laquelle il tend à le déplacer ; se dit particul. en parl. De travaux d'architecture et de construction. *La p. d'une voûte, d'une arche, d'une terrasse. Cette voûte a beaucoup de p. On a mis des éperons à ce mur pour résister à la p. des terres. P. verticale, oblique, horizontale. C'est pour résister à la p. que l'on charge de lest les navires.* || * *Donner une p. à quelqu'un*, Le pousser brusquement pour lui faire quitter la place. — Fig. et pop., *Donner la p. à quelqu'un*, Poursuivre vivement quelqu'un, lui faire grand'peur. *Les recors lui ont donné la p.* || Figur. et fam., on dit, par ironie, A un homme qui a fait une entreprise malheureuse et ridicule, *Vous avez fait là une belle p.*

POUSSE-PIEDS. Voy. Pouce-pieds.

POUSSER. v. a. (lat. *pulsare*). Faire effort contre, pour ôter de place, pour faire avancer. *P. un homme hors de la place. Ne me poussez pas tant. P. une chose avec le pied, avec la main. P. un fauteuil, une chaise, un lit. P. quelqu'un dans un précipice.* — *P. quelqu'un du coude, du genou*, Le toucher doucement avec le coude, avec le genou, pour l'avertir de quelque chose, pour lui faire prendre garde à quelque chose. — *P. les ennemis*, Les faire reculer. || Imprimer quelque mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant. *P. une balle. P. un ballon avec la main, avec le poing, avec le pied. P. la porte. Les vents poussèrent le navire contre un écueil.* — *P. un clou dans une muraille, dans du bois*, L'y faire entrer en le frappant avec le marteau. — *P. un coup d'épée, p. une botte à quelqu'un*, Lui porter un coup d'épée, une botte. Figur., *P. une botte, P. sa pointe*, V. Botte, etc. || Étendre, avancer, prolonger, porter plus loin. *Le morceau de terre qu'il vient d'acheter le force à p. son mur de clôture plus loin. La révolution poussa jusqu'au Rhin les frontières de la France. Poussez cette allée jusqu'au fond du jardin. Il faudrait p. ce parterre, ce potager plus loin. On a poussé la tranchée jusqu'à tel endroit.* — Figur., *P. la raillerie trop loin. P. l'impudence, l'effronterie jusqu'au bout. P. bien loin la magnificence, le courage. P. trop loin son ambition, ses espérances, sa haine, sa vengeance. Il pousse la libéralité jusqu'à la profusion. Il a poussé loin sa fortune.* — *P. ses succès*, Les augmenter, les continuer. — *P. son travail*, S'en occuper avec ardeur, avec continuité, de manière à le faire avancer vers sa fin. On dit de même, *P. des travaux, les p. avec activité.* — *P. jusqu'au bout l'aventure*, Suivre jusqu'à son dénoûment, jusqu'à sa conclusion, une aventure dans laquelle on s'est engagé. Absol. et fam., *Poussez*, Allez toujours, continuez. || Fig., *P. quelqu'un*, sign. souvent, Le faire avancer dans une carrière quelconque. *C'est un tel qui l'a poussé dans le monde, à la cour, dans l'administration. Il a été poussé par des gens en crédit.* — *P. un écolier, un élève*, Lui faire faire des progrès. *Ce maître pousse bien ses élèves. Il l'a poussé assez avant dans les mathématiques.* || Figur., *P. quelqu'un*, signifie aussi L'attaquer, l'offenser, le presser. *Vous me poussez trop. Si vous le poussez davantage, il sera obligé de se défendre. Il l'a poussé vivement dans la dispute. P. quelqu'un de questions, de plaisanteries, etc. P. quelqu'un à bout. P. à bout la patience de quelqu'un.* V. Bout. —Fam., *P. quelqu'un de nourriture, de bonne chère*, L'excéder de nourriture. *Cet enfant est poussé de nourriture*, Il a beaucoup mangé. || *P. quelqu'un*, se dit encore pour Engager fortement, exciter. *On l'a poussé à se battre, à déshériter son fils. Il m'a poussé à faire cette acquisition.* || *P. un cheval*, L'exciter à avancer promptement. Fig., *P. son bidet*, V. Bidet. || En parl. Des plantes, des arbres, *Pousser*, signifie Émettre, produire. *Les arbres commencent à p. des boutons, des feuilles. Cet arbre pousse ses racines entre deux terres. Cette vigne ne pousse que du bois.* || *P. des cris, des soupirs, des plaintes, des gémissements*, Crier, soupirer, etc. || T. Techn. *P. une moulure, un filet, une nervure, etc.*, Faire, tracer une moulure, etc., avec les instruments convenables. = Pousser. v. n. En parl. Des constructions, des terres, etc., Faire effort par leur poids contre les choses destinées à les soutenir. *Les terres ont poussé contre les murs du quai. Ces arches poussent trop contre les culées. Ce mur pousse en dehors*, Il se jette en dehors, il fait un ventre. || *P. aux ennemis*, Aller aux ennemis pour les charger. || *P. jusqu'à tel endroit*, Continuer sa route, sa marche jusqu'à tel endroit. *Nous poussâmes jusqu'à la ville.* || En parlant Des végétaux, Croître, se développer. *Les arbres commencent à p. Ces fleurs poussent déjà.*—On dit de même, *Ses cheveux, ses ongles ont beaucoup poussé pendant sa maladie. Le poil des chevaux pousse pendant l'hiver.*—*Par anal., *Voyez comme cet enfant a poussé depuis six mois.* || *P. à la roue*, V. Roue. || *Ce tableau pousse au noir*, V. Noir. || T. Art vétér. Se dit Des chevaux qui battent des flancs, lorsqu'ils sont atteints de la pousse. *Ce cheval pousse beaucoup.* = se Pousser. v. pron. * Se heurter mutuellement. *Ils se sont poussés si rudement, qu'ils ont roulé à terre.* || Avancer dans une carrière. *Il s'est bien poussé dans le monde.* || * Se soutenir réciproquement, se prêter un appui mutuel pour avancer. *Ils se sont poussés dans la carrière des honneurs.* || Être porté. *La plaisanterie ne doit pas se p. jusqu'à l'offense.* || *Se p. de nourriture*, Manger trop. = Poussé, ée. part. || *Vin poussé*, Vin altéré par un développement accidentel d'acide carbonique. = Syn. Voy. Aiguillonner.

POUSSETTE. s. f. Jeu d'enfants, qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour; celle qui se trouve dessus gagne l'autre.

POUSSIER. s. m. La poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. On dit, dans un sens anal., *Du p. de poudre à canon. Du p. de mottes.* || T. Maçonn. Se dit Des recoupes de pierre passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

POUSSIÈRE. s. f. Terre réduite en poudre très-fine. *La p. vole partout. Il fait beaucoup de p. Un nuage de p. Des tourbillons de p. Des livres pleins de p. Mettre, réduire en p. L'homme n'est que p. et retournera en p.* — Poétiq., *Il s'est couvert, il est couvert d'une noble p.*, se dit D'un homme de guerre qui s'est trouvé dans plusieurs combats. *Mordre la p.*, V. Mordre. || Fig., *Tirer quelqu'un de la p.*, Le tirer d'un état bas et misérable. || Fig., et par une sorte de mépris. *La p. du greffe, de l'école, du collége*, Le greffe, l'école, le collége. *Il est enseveli dans la p. du greffe. Un pédant tout couvert de la p. de l'école.* || T. Bot. *P. fécondante*, V. **Pollen.** = Syn. Voy. Poudre.

POUSSIF, IVE. adject. Se dit D'un cheval qui a la pousse. *Un cheval p.* || Par ext., se dit subst., D'un gros homme qui a peine à respirer. *C'est un gros p.* Pop.

POUSSIN. s. m. (lat. *pullus*). Petit poulet nouvellement éclos. = Poussinière. s. f. * Cage sous laquelle on renferme les poussins. || Nom vulgaire de la constellation des Pléiades.

POUSSOIR. s. m. T. Horlog. Cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

POUT-DE-SOIE. s. m. Voy. Pou-de-soie.

POUTRE. s. f. (bas-lat. *pulpetrum*). Grosse pièce de bois longue et carrée. *P. de chêne, de sapin. Les poutres d'un plancher, d'un pont, etc. Équarrir une p.* — *Par ext., *P. de fonte, de tôle, etc.* || Fig., *Voir une paille dans l'œil de son voisin, et ne pas voir une p. dans le sien*, V. Paille. = Poutrelle. s. f. Petite poutre.

POUVOIR. v. n. (lat. *posse* et *pollere*). Avoir la faculté, être en état de. *Il ne peut pas marcher. Il pourra bientôt sortir. Je ne puis vous répondre. Je ne peux pas dormir. Puis-je vous être utile? Il n'a pu venir à bout de son entreprise. Je n'ai pu faire mieux* ou *mieux faire.* Prov., *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* || *N'en p. plus*, Être sans force, être dans un accablement causé, soit par la vieillesse, soit par la maladie, soit par la fatigue, le travail, la faim, etc. *Je n'en puis plus. Il est fatigué à n'en p. plus. Quand il est arrivé chez lui, il n'en pouvait plus. Ce cheval n'en peut plus.* — Famil., *Ne p. mais d'une chose*, V. Mais. || Se dit au subjonctif Par manière de vœu, de souhait. *Puisse le ciel vous donner de longs jours! Puissiez-vous réussir dans vos projets!* || Se dit De la possibilité d'un événement, d'une chose. *Cela pourra arriver. Cela ne peut être. Cela pourrait bien être. Il pourrait bien en mourir.* — On dit aussi impersonnell., *Il se peut que l'affaire réussisse. Il pourra venir un temps meilleur. Il pourrait arriver que. Il peut se faire qu'il ne vienne pas.* = Pouvoir. v. a. Avoir l'autorité, le crédit, la puissance, la force, etc., de faire. *Vous pouvez tout sur lui, sur son esprit. C'est un homme qui peut beaucoup dans votre affaire. Il peut beaucoup auprès du ministre. Il peut tout ce qu'il veut. Voilà ce que peut la persévérance. Ses larmes n'ont pu rien sur lui. Le feu ne peut rien sur le diamant.* Prov., *Qui peut le plus, peut le moins.* — Fam., *Je ne puis qu'y faire*, Je n'ai aucun moyen d'empêcher la chose dont il s'agit. — * *Je ne puis que je ne...*, Je ne saurais m'empêcher de. Aujourd'hui cette loc. n'est plus usitée. = se Pouvoir. v. pron. Être possible, être susceptible de réalisation. *Cela ne se peut pas.* — Impersonnell., *Il se peut que l'affaire tourne bien. Il se pourrait que...*

Enc. — *Je puis*, ou *Je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais; nous pouvions. Je pus; nous pûmes. Je pourrai; nous pourrons.* — *Je pourrais; nous pourrions.* — *Que je puisse; que nous puissions. Que je pusse; que nous pussions.*—*Pouvoir. Pouvant. Pu.* Ce verbe, ainsi qu'il est facile de le comprendre, ne saurait avoir d'impératif. —A la première personne du présent de l'indicatif, on dit indifféremment, *Je puis* ou *Je peux*. Toutefois il est à remarquer que, dans les écrits de nos classiques, *Je puis* est presque la seule forme en usage. Ajoutons que, lorsqu'on interroge, on doit toujours dire, *Puis-je?* Dans les phrases négatives, on dit : *Je ne puis* et *je ne puis pas*. Dans le premier cas, la négation est moins forte. *Je ne puis*, suppose des embarras, des difficultés; *Je ne puis pas*, exprime une impossibilité absolue.

POUVOIR. s. m. Faculté de faire. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier. *Je n'ai ni le p. ni la volonté de vous nuire. Je n'en ai pas le p. Cela passe mon p. Cela n'est pas en mon p. Je m'emploierai pour vous de tout mon p. Il n'est pas au p. de l'esprit humain de comprendre ces mystères.* Se dit aussi Des choses. *Le feu a le p. de dissoudre tous les corps.* — *Avoir une chose en son p.*, En avoir la possession. *Avoir une personne* ou *une chose en son p.*, Pouvoir en disposer à son gré. On dit de même, *Être, tomber au p. de quelqu'un, en son p.* || Capacité légale de faire une chose. *Un interdit n'a pas p. de tester. La femme n'a pas p. d'agir en justice sans l'autorisation de son mari.* || Droit, faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre, du mandat qu'on en a reçu. *J'ai p. de lui. Agir en vertu de p. Donner un p. limité. Il lui a donné p. d'acheter une maison.* — *Être fondé de p., de pouvoirs*, Avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. *C'est mon fondé de pouvoirs.* || Acte par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. ; en ce sens, il s'emploie souvent au pl. *Il a donné à son frère un p. de transiger pour lui. J'ai un p. par-devant notaires. J'ai communiqué mon p. Le notaire était chargé des pouvoirs de toutes les parties. Les ambassadeurs se sont communiqué leurs pouvoirs, ont exhibé leurs pleins pouvoirs, ont fait apparaître de leurs pouvoirs. Cela excède, outre-passe vos pouvoirs. Ses pouvoirs ont été vérifiés.* — En termes de Discipline ecclésiastique, se dit, au plur., Du pouvoir de confesser donné à un prêtre par l'évêque. *Ce prêtre a des pouvoirs. On lui a retiré ses pouvoirs.* || Puissance, autorité, droit de commander. *P. absolu, arbitraire, tyrannique, illimité, sans bornes. Le p. royal. Parvenir au p. Aimer, ambitionner le p. Usurper le p. suprême. Affermir son p. Les dépositaires du p. Abuser du p. La division, la lutte, la balance des pouvoirs. Le p. temporel*, Le gouvernement civil d'un État, s'exerçant sur les choses de l'ordre séculier. *Le p. spirituel*, La puissance de l'Église en ce qui concerne les vérités de la religion, les points de foi, etc. *Dans tout gouvernement régulier, les trois pouvoirs, c'est-à-dire le p. législatif*, ou Celui qui est chargé de faire les lois ; *le p. exécutif*, ou Celui qui est chargé de les faire exécuter, *et le p. judiciaire*, ou Celui qui est chargé de poursuivre les infractions aux lois, *doivent être séparés. Dans les gouvernements constitutionnels, on entend aussi quelquefois par Les trois pouvoirs*, Le pouvoir exécutif et les deux chambres qui constituent le pouvoir législatif. — T. Jurisprudence. *Le p. discrétionnaire*, Voy. Discrétionnaire. || Se dit Des personnes mêmes qui sont investies du pouvoir, de l'autorité. *Flatter, encenser le p.* || Crédit, empire, ascendant ; ne se dit qu'au sing. *Il a beaucoup de p. dans cette maison. Il a du p. sur l'esprit du ministre. Il est sans p. sur lui-même, sur ses passions. Cette vertu a un grand p. sur les âmes.*

Syn. — *Autorité, Puissance.* — L'idée propre d'*autorité* est celle de supériorité, d'ascendant, de domination, d'empire ; l'idée propre de *puissance* est celle de force, de faculté ; l'idée propre de *pouvoir* est celle d'une *autorité* ou d'une *puissance* entrant en action. Le mot *puissance*, ainsi que l'indique sa terminaison, désigne l'existence, la réalité de *pouvoir* une chose ; il marque une qualité stable, inhérente au sujet. *Pouvoir* désigne l'avoir, la possession, la faculté actuelle de faire. Au reste, ce dernier terme a deux sens, tantôt réunis, tantôt séparés, et qui sont relatifs, l'un à l'idée d'*autorité*, l'autre à celle de *puissance*. Avec l'*autorité*, le titre nécessaire, vous avez un *pouvoir*, le *pouvoir* juste et légitime, la voie de droit ; avec la *puissance*, la force, vous avez un *pouvoir*, le *pouvoir* physique ou exécutoire, la voie de fait. Le *pouvoir* ordonne en vertu de l'*autorité*, et il exécute en vertu de la *puissance*. Vous aurez le premier de ces pouvoirs sans *puissance*, si vous n'avez pas les moyens efficaces d'exécution ; vous aurez le second sans *autorité*, si vous n'avez pas les titres nécessaires pour une exécution légitime. L'*autorité* délègue, distribue des *pouvoirs* ou le droit de faire : la *puissance* laisse un *pouvoir* ou le moyen et la liberté prochaine de faire. L'une a des mandataires, l'autre des exécuteurs. La *puissance* ne se partage pas ; l'*autorité* ne se divise pas : si elles se communiquent, c'est par des *pouvoirs* particuliers. Enfin, dans le sens d'*autorité* comme dans celui de *puissance*, le *pouvoir* a toujours, par rapport particulier à l'acte, une idée particulière d'efficacité.

POUZZOLANE. s. f. T. Min. V. PÉPERIN et CIMENT.

PRAGMATIQUE. adj. et s. f. (gr. πραγματικὸς, de πρᾶγμα, affaire). * *Histoire p.*, se dit d'une histoire où les faits sont présentés de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires.

Enc. — Dans notre histoire, on désigne sous le nom de *Pragmatique sanction*, ou simplement de *Pragmatique*, certains règlements rendus par nos rois en matière ecclésiastique. Deux actes sont surtout appelés ainsi : l'un est la *Pragm. de saint Louis*, et l'autre la *P. de Bourges*, nommée encore *P. de Charles VII* et *P. de* 1438. Nous avons parlé de celle-ci au mot CONCORDAT. La p. dite de saint Louis avait pour objet de réprimer ce qu'on appelait les empiétements de la cour de Rome et les levées de deniers que ses agents faisaient dans le royaume. Mais la critique moderne a démontré que l'authenticité de cette dernière pièce est plus que douteuse. — Le titre de *Pragmatique sanction* s'applique encore à quelques décrets rendus par des souverains étrangers sur des affaires importantes. Telle est la *P. de Charles VI*, par laquelle ce prince (1713) déclarait sa fille Marie-Thérèse héritière de ses États, et la *P. de Charles III*, roi d'Espagne, qui prononçait (1767) la suppression de la Société de Jésus dans son royaume.

PRAIRIAL. s. m. Voy. CALENDRIER.

PRAIRIE. s. f. (lat. *pratum*). T. Agric.

Enc. — On donne généralement ce nom aux terres couvertes de plantes herbacées propres à la nourriture des bestiaux, et on les divise en deux sections, celle des *Prairies naturelles* et celle des *Prairies artificielles*, suivant que leur ensemencement et leur entretien sont dus à la nature seule ou au travail de l'homme. Les prairies naturelles sont toujours formées d'un grand nombre d'espèces appartenant à des familles différentes, tandis que les prairies artificielles n'en renferment jamais plus de deux ou trois. Cette différence explique pourquoi les prairies naturelles ont une durée pour ainsi dire illimitée, tandis que les autres ne peuvent subsister qu'un certain nombre d'années. En effet, dans les premières, plusieurs des plantes qui les composent ont commencé à répandre leurs graines avant la récolte et se reproduisent ainsi. En outre, une grande partie de ces mêmes plantes, vivant plus aux dépens de l'atmosphère que du sol, rendent plus d'engrais à ce dernier qu'elles n'y en ont puisé, ce qui entretient perpétuellement sa fertilité. Enfin, ces plantes subissent une sorte de rotation, celles qui ne trouvent pas dans le sol les sels nécessaires à leur développement disparaissant momentanément pour faire place à des espèces qui n'ont pas les mêmes exigences, et reparaissant quand ces matières ont été formées de nouveau, soit par les débris de ces dernières, soit par l'influence des agents atmosphériques ou l'action des engrais répandus à la surface de la p. Les prairies artificielles, au contraire, ne contenant que deux ou trois espèces appartenant à une ou deux familles différentes, sont toujours entièrement coupées avant la maturité, ce qui ne permet pas leur multiplication. D'ailleurs elles ont, en peu de temps, épuisé toutes les substances salines qui leur sont propres. Aussi, même dans les conditions les plus favorables, ne peuvent-elles durer plus de 12 ans. Parmi les prairies naturelles, on appelle *Herbages* ou *Pâturages*, celles dont le produit est consommé sur place par les bestiaux ; et *Prairies* proprement dites ou *Prés*, celles dont le produit est fauché et emmagasiné pour être consommé à l'état de fourrage sec.

Les *Prairies naturelles* donnent moins de fourrage que les prairies artificielles, mais elles ne coûtent pas autant, et, une fois créées, leur produit est plus régulier, ce qui permet d'asseoir la spéculation agricole sur une base presque certaine. Elles conviennent à tous les climats et à toutes les natures de sols, parce que, dans le grand nombre d'espèces végétales qui peuvent les composer, il est toujours possible de faire un choix approprié à chaque climat et à chaque nature de terrain. Toutefois la fraîcheur du sol et une chaleur modérée sont les conditions indispensables à la production d'abondantes récoltes. Sous le climat sec et chaud de la vigne, les prairies naturelles doivent être préférées aux prairies artificielles dans toutes les portions de terrains qui sont fraîches ou qui peuvent être arrosées. Partout ailleurs, elles doivent être établies, à l'exclusion de toute autre culture : 1° sur les pentes rapides, où la terre, ameublie par les labours, serait entraînée par les eaux ; 2° dans les localités basses et humides, qu'il serait trop dispendieux ou trop difficile d'égoutter convenablement ; 3° dans les terrains exposés aux inondations périodiques, et qui seraient inévitablement ravinés s'ils n'étaient recouverts d'une couche épaisse de gazon ; 4° enfin, dans les sols qui peuvent être facilement arrosés, surtout quand les eaux dont on peut disposer sont naturellement chargées de principes fertilisants. L'humidité du sol étant l'agent principal de la fertilité des prairies, on les divise, suivant que cette humidité est plus ou moins prononcée, en prairies *sèches*, *fraîches* et *humides*. Les premières occupent la pente des coteaux, ou sont situées sur les terrains horizontaux très-perméables. Leur produit est de bonne qualité, mais peu abondant : il varie, par hectare, de 2500 à 4800 kil. en une seule coupe. Les prairies fraîches sont assises sur les sols frais, mais non humides ou marécageux, ou sur les terrains légers soumis à l'irrigation. Elles donnent un fourrage abondant et de très-bonne qualité, que l'on récolte au moyen de coupes s'élevant quelquefois au nombre de six, et dont le rendement total varie de 4800 à 18,000 kilogr. Enfin, les prairies humides ou marécageuses sont situées sur des terrains plus ou moins imperméables qui retiennent, même en été, une humidité surabondante. Le foin qu'elles fournissent est peu abondant et de médiocre qualité, à cause des plantes aquatiques qu'il renferme ordinairement en très-grande quantité. Leur récolte, qui a lieu en une seule coupe, s'élève de 2400 à 4800 kilogrammes.

Les *Prairies artificielles* sont une des plus précieuses conquêtes de l'agriculture moderne. Elles permettent d'augmenter le nombre des bestiaux, et de suppléer, jusqu'à un certain point, aux prairies naturelles. Elles sont même préférables à ces dernières, partout où la nature du terrain, la situation des lieux et les conditions du climat permettent de les établir. A surface égale, les prairies de cette espèce donnent une plus grande quantité de fourrage. Elles fournissent immédiatement un maximum de produit que l'on ne peut obtenir des prairies naturelles qu'après plusieurs années d'entretien. L'excédant de principes azotés que les plantes qui les constituent puisent dans l'atmosphère, est utilisé au moyen de récoltes intercalaires, tandis que ces éléments de fertilité restent improductifs sous le gazon des prairies de l'autre classe. Quand on les crée, on est toujours libre de choisir les plantes qui doivent les former, et l'on peut ainsi y introduire des espèces précoces propres à fournir une nourriture verte aux bestiaux avant l'époque où les prairies naturelles pourraient en donner. Les prairies artificielles sont encore, dans la plupart des cas, beaucoup plus avantageuses que la culture des plantes dites fourragères, parce que, d'un côté, elles occasionnent des dépenses moins élevées, et que, de l'autre, les végétaux qui les composent, puisant en général dans l'atmosphère la plus grande partie de leurs éléments nutritifs, augmentent la fertilité du sol, au lieu de l'épuiser. Par là elles préparent admirablement la terre à recevoir toutes les autres récoltes. Enfin, leur produit se conserve et s'emmagasine plus facilement que celui des prairies naturelles. — Les prairies artificielles ne peuvent bien réussir que dans les pays où les printemps et les étés secs sont très-rares. Partout ailleurs, c.-à-d. à partir de la limite nord de la vigne et en allant vers le sud, elles ne donnent que des récoltes médiocres, à moins qu'on ne puisse les faire jouir du bienfait des irrigations. Les plantes au moyen desquelles on les forme, se partagent en deux classes. Celles de la première appartiennent à la famille des Légumineuses ; elles empruntent à l'atmosphère une forte proportion de principes nutritifs et laissent à la terre plus de matières fertilisantes qu'elle n'en contenait avant leur culture. On leur donne, pour ce motif, le nom de *plantes améliorantes*. Tels sont surtout la luzerne, les trèfles, les sainfoins, la spergule, les genêts et les ajoncs. Les espèces de la seconde catégorie, qui appartiennent pour la plupart aux Crucifères et aux Graminées, enlèvent au sol une proportion plus ou moins forte de sa fertilité. Quelques-unes, comme l'ivraie vivace, l'herbe de Guinée, etc., sont de véritables *plantes épuisantes*. L'idée d'établir des prairies artificielles est attribuée, par les uns, à l'Anglais Hartlib, qui vivait au XVIIe siècle, et par les autres à l'Italien Camille Torello, agriculteur en Lombardie, qui vivait au siècle précédent.

La récolte des fourrages, ou *Fenaison* comprend la coupe des herbes ou le *Fauchage*, et leur conversion en foin, ou le *Fanage*. Le fauchage se fait à la main avec la faux ordinaire, ou avec des machines plus ou moins compliquées, que l'on appelle *Faucheuses*, et qui sont analogues aux moissonneuses. L'une des faucheuses qui ont obtenu le plus de succès aux concours agricoles, est celle d'Allen, constructeur aux États-Unis. Elle n'exige qu'un homme et deux chevaux, et fauche de 4 à 5 hectares par jour. Une fois les herbes coupées, on les convertit en *foin* en les faisant sécher. Dans le midi de la France, on se contente d'étendre et de retourner successivement le foin sur le sol, en se servant de fourches légères et de râteaux. On a également proposé pour cet objet diverses machines, appelées *Faneuses mécaniques* ou *Machines à faner*, mais jusqu'à présent elles ne sont guère employées qu'en Angleterre et dans l'Amérique du Nord. On cite, parmi les meilleures, celle de Smith et Ashby, qui, mue par un cheval, exécute le travail de 15 femmes et beaucoup mieux que celles-ci ne pourraient le faire. Dans les pays très-humides, où le foin ne sécherait pas sur le sol, on dresse le fourrage sur une espèce de pyramide de bois pour hâter sa dessiccation. Enfin, quand le foin est parfaitement sec, on le réunit au moyen de râteaux à main ou à cheval, de herses ou d'appareils spéciaux appelés *Rafleurs*. Enfin, pour le conserver sec et à l'abri de toute cause d'altération, on le dispose en *meules*, ou bien on l'emmagasine dans des bâtiments appelés communément *Granges*, *Fenils* ou *Fenières*. Au lieu de convertir le fourrage en foin, on le fait quelquefois consommer à l'étable à l'état vert. Cette méthode, qui paraît avoir été imaginée, en 1825, par Mariotte, cultivateur à Remiremont, dans les Vosges, a l'avantage de donner des produits plus abondants que le pâturage, parce que, dans ce dernier, il y a toujours une certaine quantité d'herbe gâtée par le piétinement des animaux. Elle l'emporte, en outre, sur la fenaison, parce qu'elle dispense de tous les frais et de toutes les causes de pertes qui accompagnent cette dernière. Mais on lui reproche de nécessiter la construction de bâtiments considérables pour recevoir les bestiaux, et, comme il faut transporter le fourrage plusieurs fois par jour à l'étable, d'occasionner des frais de transport assez élevés pour peu que les prairies soient à une certaine distance. Enfin, il n'est pas toujours facile de donner aux animaux une herbe convenable, c.-à-d. ni trop jeune, ni trop vieille. Néanmoins, de l'avis de tous les agronomes, cette méthode a de très-grands avantages, quand les prairies peuvent être arrosées, qu'elles ne sont pas trop éloignées, et qu'enfin les mêmes personnes ont le temps de faire le fauchage et de soigner les animaux. Lorsqu'on a recours à cette méthode, on coupe le fourrage aussitôt qu'il est haut de 25 à 30 centim., et l'on continue de la même manière jusqu'à la fin de la saison.

PRALINE. s. f. Amande qu'on fait rissoler dans du sucre bouillant ordinairement coloré. *Les pralines sont ainsi nommées parce qu'elles ont été imaginées par un sommelier du maréchal du Plessis-Praslin.* = PRALINER. v. a. Faire rissoler dans le sucre à la manière des pralines. *P. de la fleur d'orange.* = PRALINÉ, ÉE. part.

PRAME. s. f. T. Mar. Bâtiment à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, et qui est capable de porter une nombreuse artillerie.

* **PRANGOS.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **PRANIZE.** s. f. T. Zool. Voy. ISOPODES.

* **PRASE.** s. f. (gr. πράσον, poireau). V. AGATE.

PRATICABLE. adj. 2 g. Qui peut être pratiqué, employé, exécuté ; dont on peut se servir. *Il a employé tous les moyens praticables pour venir à bout de cette affaire. Cette règle était trop austère pour être p. Cette chose n'est pas p. Cette idée, ce moyen ne me semble nullement p.* — *Ces chemins ne sont pas praticables*, Ils sont très-mauvais, on n'y passe qu'avec peine. *Ce marais n'est pas p.*, On ne saurait le traverser. On dit de même, *Ce gué n'est pas p. dans ce moment.* ‖ Fig., au sens moral, *Cet homme n'est pas p.*, On ne saurait vivre avec lui. *Son humeur quelquefois n'est pas p.* Fam. et peu us. ‖ En parl. De décors de théâtre, on appelle *Porte, fenêtre p.*, Une porte, etc., qui n'est pas seulement figurée, et par laquelle on peut réellement passer ; et l'on désigne sous le nom générique de *Praticables*, Les objets, tels que maisons, ponts, bancs, etc., qui, au lieu d'être peints sur une surface plane, sont figurés en bois, en toile et autres matières.

PRATICIEN. s. m. (latin. *pragmaticus*). Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice. *Cet avoué est un habile p.* ‖ Par ext., Celui qui a beaucoup d'expérience dans son art, qui s'est livré à la pratique plus qu'à la théorie. *Il entend bien la théorie de la mécanique, mais ce n'est pas un p. Ce médecin est un excellent p.* — S'emploie aussi adjectivem. dans ce sens, *Il est plus p. que théoricien.* ‖ T. Beaux-Arts. Voy. SCULPTURE.

PRATIQUE. s. f. (g. πρακτικὴ, de πράττειν, faire). L'application des règles et des principes d'un art ou d'une science ; se dit par oppos. à Théorie. *Cet artiste joint la p. à la théorie. Il a de la p., mais il n'a pas de théorie. Une p. éclairée*, Une exécution dirigée par les principes. *Une p. aveugle*, Celle qui n'est qu'une routine. ‖ En parlant De projets, de plans, etc., se dit De leur exécution, par oppos. A la simple conception. *Ce projet est beau, mais il est difficile dans la p. L'idée est grande, mais essayez d'en venir à la p.* ‖ En parlant De vertus, de devoirs, se dit De leur exercice, de leur accomplissement. *Cette vertu est d'une p. difficile. Il néglige la p. des devoirs les plus essentiels.* — *Mettre en p.*, Mettre en exécution des préceptes, des projets, des idées, etc. *Il connaît les règles ; mais il ne les met pas en p. Ce n'est pas assez de connaître les préceptes de la morale, il faut les mettre en p.* ‖ Méthode, procédé, manière de faire certaines choses. *P. ingénieuse, utile. Il a des pratiques particulières pour niveler, conduire, distribuer les eaux. Les médecins de ce pays ont une p. assez heureuse qui consiste à... Cette p. n'est pas sans danger.* ‖ Expérience, habitude des choses. *C'est un homme qui a la p. des affaires. Je n'ai aucune p. de ces sortes d'affaires. On voit que cet auteur n'a pas encore la p. du théâtre.* — Se dit aussi pour Routine. *Il ne connaît pas les règles de la langue, il ne parle que par p.* En T. Peint. *Peindre de p.*, Peindre de mémoire, de routine, sans consulter la nature. On dit dans ce sens, *Cette figure est faite de p.* ‖ Dans un sens partic., La connaissance, appuyée sur l'usage et l'expérience, de la manière de procéder devant les tribunaux. *Cet avoué entend bien la p.*, *Il a beaucoup de p. Cela est contre toutes les règles de la p. Termes de p. Style de p.* ‖ Usage, coutume, manière d'agir reçue dans un pays, dans une classe particulière de personnes. *Dans ce pays-là, c'est la p. C'est la p. du pays. C'est la p. des courtisans. C'est une p. ridicule qu'il ne faut pas imiter.* ‖ Se dit De certains actes extérieurs du culte. *Pratiques de dévotion, de piété. La religion des Hindous est chargée de pratiques superstitieuses. Un dévot à petites pratiques.* ‖ Menées, intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire. *Faire de sourdes pratiques. Le commandant de la place entretenait des pratiques avec l'assiégeant.* || L'exercice, l'emploi que les avoués et les médecins ont dans leur profession. *Cet avoué a plus de p. que tous ses confrères. Ce médecin a beaucoup de p.* — Fig. et famil., *Cet homme a bien de la p., on lui donne bien de la p.*, Il a beaucoup d'ouvrage, on lui donne beaucoup de choses à faire. On dit aussi quelquefois, en manière de menace, *Je lui donnerai bien de la p.*, Je lui donnerai bien de l'embarras. Vieux. || Par extens., se dit encore De la chalandise qu'ont les marchands, les artisans, les ouvriers, ainsi que Des personnes qui achètent habituellement chez un marchand, qui emploient ordinairement un artisan, un ouvrier, etc. *Ce marchand a bien de la p. Si vous me servez mal, vous n'aurez plus ma p. Cet épicier a d'excellentes pratiques. Ce tailleur ne sait pas garder ses pratiques. Ce boucher a perdu une de ses meilleures pratiques. Il y a longtemps que je suis sa p.* — *C'est une bonne p.*, C'est une personne qui achète beaucoup et paie bien. Dans le sens contraire, on dit, *C'est une mauvaise p.* || T. Mar. Liberté d'aborder et de débarquer. *On a refusé p. à ce navire parce qu'il venait d'un lieu où régnait la peste. On donna p. à ce bâtiment après qu'il eut fait la quarantaine.* On dit de même, *Entrer en libre p., être admis à la libre p.* || *Pratique*, Voy. Polichinelle. = Syn. Voy. Menée.

PRATIQUE. adj. 2 g. Qui tend, qui conduit à l'action; se dit par opp. à théorique et à spéculatif. *Cours théorique et p. de géométrie. Il y a la mécanique théorique ou rationnelle, et la mécanique p. ou appliquée. Instruction p. Morale p. Vertu p.* || *Qui ne s'arrête pas à la pure spéculation, qui agit, qui réalise. *C'est un homme p. avant tout. Le peuple anglais est peu spéculatif, mais il est essentiellement p.* — *Un philosophe p.*, Un homme qui, sans s'occuper particulièrement de philosophie, règle sa vie d'après les principes de la morale et de la raison. || T. Mar. *Un pilote p.*, ou simplement *Un p.*, Un pilote qui connaît bien un parage pour y avoir souvent navigué. = Pratiquement. adv. Dans la pratique, au point de vue de l'application. *Vous avez raison théoriquement, mais p. vous avez tort.*

PRATIQUER. v. a. Mettre en pratique. *Il ne suffit pas de savoir les règles d'un art, il faut aussi les p. P. la vertu, les bonnes œuvres. P. des austérités.* Absol., *Pour devenir habile dans cet art, il faut p.* || En parl. De certaines professions, Exercer. *P. la médecine, la chirurgie.* Absol., *Cet homme de loi a longtemps pratiqué dans différentes juridictions.* || Exécuter, opérer, frayer. *Il faudra p. au malade une large saignée. J'ai fait p. une porte dans la cloison. On avait pratiqué un escalier dans l'épaisseur du mur. P. un chemin, un sentier. L'eau s'est pratiqué une issue à travers les terres.* || Fréquenter, hanter. *Il ne pratique que les gens de bien. J'ai assez pratiqué cet homme pour le connaître.* || Solliciter, tâcher d'attirer à son parti, suborner. *Il avait pratiqué les principaux habitants de la ville. Les domestiques qu'il avait pratiqués lui donnèrent entrée dans la maison. P. des témoins.* — *P. des intelligences*, Se les ménager. *Il avait pratiqué des intelligences dans la place.* = se Pratiquer. v. pron. Être en usage, en pratique. *Cela se pratique en Allemagne. Cela ne se pratique plus. Cela se pratique ainsi.* = Pratiqué, ée. p. || *Cet homme était pratiqué d'avance*, Il était suborné, instruit, stylé par quelqu'un.

PRÉ. s. m. (lat. *pratum*). Terre où l'on récolte du fourrage, ou qui sert au pâturage. *Voilà un beau pré, Des prés fleuris. La verdure, les fleurs des prés. Une pièce de pré. Faucher un pré.* || *Aller, se rendre, se trouver sur le pré*, Aller, se trouver au lieu assigné pour un duel. *Rester sur le pré*, Être tué dans un duel.

PRÉADAMITES. s. pl. 2 g. (lat. *præ*, avant, et *Adam*).

Enc.—En 1655, un calviniste, nommé Isaac de la Perreyre, fit paraître un ouvrage dans lequel il prétendait qu'Adam n'était pas le premier homme, mais seulement le chef et la tige du peuple Juif, et il appelait *Préadamites* les Gentils, qui, selon lui, existaient longtemps avant Adam. Pour établir son système, il s'appuyait sur les histoires fabuleuses des Égyptiens et des Chaldéens, ainsi que sur un passage de saint Paul (*Ep. aux Romains*, v. 13). On donna le nom de *Préadamites* aux sectateurs, peu nombreux d'ailleurs, que trouva ce livre. Au reste, cette rêverie ayant été condamnée par l'inquisition et par le pape Alexandre VII, non-seulement la Perreyre la rétracta et fit imprimer lui-même une réfutation de son livre, mais encore il abjura le calvinisme.

PRÉALABLE. adj. 2 g. (R. *pré*, et *aller*). Qui doit être dit, examiné, fait avant qu'on passe outre. *C'est un point, une question p. Il n'a pas rempli les conditions préalables.* — Se dit quelquefois substant. *Avant d'aller plus loin, il y a un p. nécessaire qu'il ne faut point oublier.* || Dans le langage parlementaire, *Demander la question p.*, Demander qu'on décide s'il y a lieu ou non de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite; et plus souvent, Demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition. On dit de même, *Cette proposition fut écartée par la question p.* = Préalablement. adv., et Au préalable. loc. adv. Auparavant, avant toutes choses. *Il faut au p. voir si... Préalablement à toute discussion, il faut s'occuper de...*

PRÉAMBULE. s. m. (lat. *præ*, devant; *ambulare*, aller). Sorte d'exorde, d'avant-propos. *Faire un p. Un p. ingénieux. Un long p. Ce p. était bien inutile.* || Fam., se dit D'un discours vague, qui ne va point au fait. *Point tant de p., venez au fait. Il m'ennuie avec ses préambules. C'est un faiseur de préambules.* || *Le p. d'une loi, d'une ordonnance, etc.*, La partie préliminaire d'une loi, etc., dans laquelle le législateur expose ses vues, la nécessité ou l'utilité du nouveau règlement.

PRÉAU. s. m. Sign. propr. Un petit pré; ne se dit plus que pour désigner L'espace découvert qui est au milieu du cloître des maisons religieuses, ou La cour d'une prison. *La prison avait deux préaux.*

PRÉBENDE. s. f. (lat. *præbere*, fournir). Revenu ecclésiastique attaché à un canonicat. || Se dit parfois Du canonicat même. = Prébendé, ée. adj. Qui jouit d'une prébende. = Prébendier. s. m. Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur au-dessous des chanoines.

PRÉCAIRE. adj. 2 g. (lat. *precarius*, obtenu par prière). Qui est sujet à révocation. *Pouvoir p. Possession p. Titre p. Charte p.* || * Par anal., Qui est incertain, qui n'a pas de base solide, assurée. *Ce prince n'exerçait qu'une autorité p. Un état p. Vie, existence p. Cet état est p.* = Précaire. s. m. T. Jurispr. Jouissance, usage qu'on possède par une concession toujours révocable. *Il ne jouit de ce fonds que par p., qu'à titre de p.* = Précairement. adv. D'une manière précaire. *Il n'en jouit que précairement.*

PRÉCAUTION. s. f. Ce qu'on fait par prévoyance pour éviter un danger ou les inconvénients prévus d'une chose. *P. nécessaire, inutile. User de p. Apporter toutes les précautions nécessaires à une chose. Prendre ses précautions. Il se purge tous les mois par p.* Prov., *Trop de p. nuit*, Une précaution excessive tourne souvent au désavantage de celui qui la prend. || Circonspection, ménagement, prudence. *On ne doit attaquer certains préjugés qu'avec p. Se conduire avec p.* || T. Rhétorique. *Précautions oratoires*, Moyens adroits et détournés qu'un orateur emploie pour se concilier la bienveillance de ses auditeurs, ou pour affaiblir les préventions qui seraient contraires à l'objet qu'il se propose. = Précautionner. v. a. Prémunir quelqu'un par ses conseils contre quelque mal dont il est menacé. *P. les fidèles contre l'erreur.* = se Précautionner. v. pron. Prendre ses précautions. *Se p. contre le froid, le chaud. Se p. contre ses ennemis.* = Précautionné, ée. part. || Adjectiv., *C'est un homme fort précautionné*, Fort prudent, fort circonspect.

PRÉCÉDEMMENT. adv. Auparavant, ci-devant. *Comme nous avons dit précédemment.*

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. Qui précède, qui est immédiatement avant; se dit soit par rapport au temps, soit par rapport au rang, à l'ordre. *Le jour p. Je vous ai écrit par le courrier p. Sous le règne p. Dans l'assemblée précédente. Dans le bail p. J'ai traité cette matière dans le chapitre p.* = Précédent. s. m. Dans les assemblées délibérantes, se dit D'un fait, d'un exemple antérieur qu'on invoque comme autorité. *Les précédents sont en faveur de cette opinion. Citer un p. L'autorité des précédents.* = Syn. Voy. Antécédent.

PRÉCÉDER. v. a. (lat. *præ*, devant; *cedere*, marcher). Aller, marcher devant. *Les gardes qui précédaient la voiture du roi. Il les précédait d'une heure.* || Se dit aussi par rapport au temps, ainsi que par rapport au rang ou à l'ordre. *La musique précéda le souper. Cet accès de fièvre fut précédé d'une grande lassitude. Ceux qui nous ont précédés et ceux qui viendront après nous. Dans le chapitre qui précède.* || Tenir le premier rang, avoir le pas sur un autre. *P. en dignité, en honneur.* = Précédé, ée. part. = Conj. V. Céder. = Syn. Voy. Devancer.

PRÉCEINTE. s. f. (lat. *præcinctio*, action de ceindre). T. Mar. Bordage épais et peu élevé qui règne tout autour d'un bâtiment et qui en distingue les étages. On dit aussi *Lisse. La p. se place au-dessous de chaque rangée de sabords. La p.* ou *lisse de plat-bord.*

PRÉCEPTE. s. m. (lat. *præceptum*, de *præcipere*, commander). Règle, enseignement. *Les préceptes de la morale, de la rhétorique. Se conformer aux préceptes de l'art. Donner de bons préceptes. Ce sont d'excellents préceptes.* || Dans un sens partic., se dit Des commandements de Dieu et de l'Église, de ce qui nous est ordonné dans l'Évangile. *P. affirmatif, négatif. Les préceptes de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même. Jeûner le carême est un des préceptes de l'Église. Dans l'Évangile, il faut distinguer ce qui est p. de ce qui n'est que conseil.* = Syn. Voy. Commandement.

PRÉCEPTEUR. s. m. Celui qui est chargé de l'éducation et de l'instruction d'un enfant, d'un jeune homme. || Par extens., se dit De tous ceux qui instruisent les autres. *Les philosophes sont les précepteurs du genre humain.* = Préceptoral, ale. adject. Qui appartient au précepteur. *Ton p. Gravité préceptorale.* Peu usité. = Préceptorat. s. m. État, fonction de précepteur. *Les devoirs du préceptorat.*

PRÉCESSION. s. f. (lat. *præcessio*). T. Astron.

Enc.— On appelle *Précession des équinoxes*, une petite variation annuelle dans la position de la ligne d'intersection du plan de l'écliptique et du plan de l'équateur, variation par suite de laquelle le Soleil revient au même point équinoxial avant d'avoir complété sa révolution apparente par rapport aux étoiles fixes.— Nous savons que la longitude d'une étoile se compte à partir de l'équinoxe du printemps, en allant à l'est. Par conséquent, si la ligne des équinoxes conservait toujours la même position par rapport à la sphère céleste, les longitudes des étoiles seraient invariables. Mais, en comparant l'état actuel du ciel avec les observations faites par les anciens astronomes, on trouve un accroissement considérable dans les longitudes de toutes les étoiles, accroissement *d'ailleurs qui est le même pour tous ces astres. Il suit donc* de là que la sphère céleste semble tourner lentement autour de l'axe de l'écliptique dans le sens de l'ouest à l'est, ou, en d'autres termes, dans la même direction que la révolution annuelle du Soleil. Le phénomène sera le même sous tous les rapports si, au lieu de supposer que le firmament tout entier avance dans l'ordre des signes, nous supposons que l'axe de l'équateur terrestre exécute un mouvement lent autour de l'axe de l'écliptique dans la direction opposée. Il résulte de là que la ligne d'intersection des deux plans, qui n'est autre que la ligne des équinoxes, a un mouvement rétrograde de l'est à l'ouest, par suite duquel le Soleil, qui se meut de l'ouest à l'est, arrive aux points équinoxiaux un peu plus tôt que s'ils restaient immobiles. Ainsi donc, les équinoxes, *ainsi que les saisons qui en dépendent, reviennent avant* que le soleil ait fait le tour entier de la sphère. Telle est la circonstance qui a fait donner à la variation dont nous parlons le nom sous lequel on la désigne.

Quoique le phénomène de la précession des points équinoxiaux ait été connu de l'antiquité, car il a été découvert par Hipparque, l'an 128 avant notre ère, l'imperfection des instruments, avant le XVIe siècle, n'avait pas permis de faire des observations assez exactes pour déterminer sa valeur précise. Cette valeur a été obtenue par les observateurs modernes en comparant la longitude de la même étoile calculée à différentes époques. D'après les observations de Bradley, la longitude de l'étoile appelée Épi de la Vierge, au commencement de 1760, était de 200°,4944. Maskelyne, au commencement de 1802, a trouvé que la longitude de la même étoile était de 201°,0781. La différence en 42 ans est donc 0°,5837, soit 50",03 par année. Mais la comparaison d'un grand nombre d'observations faites sur différentes étoiles a donné pour la p. annuelle 50",1. Ce mouvement de rétrogradation, comme on le voit, est une quantité extrêmement petite; cependant son accumulation d'année en année finit par devenir très-sensible, et par être d'un grand inconvénient en astronomie pratique, en ce qu'elle trouble, après un assez petit nombre d'années, l'arrangement des catalogues d'étoiles, et oblige d'en reconstruire de nouveaux. Depuis la formation du plus ancien catalogue dont il soit fait mention, le lieu de l'équinoxe a rétrogradé d'environ 30°; et l'on a calculé qu'il décrit le tour entier de l'écliptique dans une période de 25,868 ans. *Puisque le point équinoxial* d'où l'on commence à compter les longitudes des étoiles se déplace annuellement de 50",1, c'est comme si la voûte étoilée avait tourné autour de l'axe de l'écliptique, en décrivant un arc de même valeur. Ainsi, *la p. des équinoxes donne naissance à un mouvement apparent* général de la sphère céleste, laquelle semble tourner autour des pôles de l'écliptique dans l'espace de 25,868 ans. Le pôle de l'écliptique, visible pour nous, se trouve dans le corps du Dragon, et c'est autour de lui que la sphère étoilée tourne lentement et d'un mouvement apparent, comme elle tourne en 24 heures autour des pôles du monde. En vertu du mouvement *apparent* que la p. imprime aux étoiles et aux constellations, les unes semblent se rapprocher du pôle du monde, et les autres semblent s'en éloigner. Ainsi, par ex., *l'étoile brillante de la petite Ourse*, que nous nommons l'étoile *polaire*, n'a pas toujours porté et ne devra pas toujours porter ce nom. A l'époque d'Hipparque, elle était éloignée de 12° du pôle. Aujourd'hui elle n'en est plus qu'à 1° 24', et *elle s'en rapprochera jusqu'à la distance d'environ un demi-degré*; après quoi elle s'en éloignera lentement pour faire place à d'autres qui lui succéderont dans le voisinage du pôle. Au bout d'environ 12,000 ans, l'étoile α de la Lyre, la plus brillante de l'hémisphère nord, aura le caractère remarquable d'une étoile polaire, car elle ne sera plus qu'à 5° du pôle. Une autre conséquence de la p. des équinoxes, c'est que le lieu du Soleil, par rapport aux constellations zodiacales, est aujourd'hui, dans les diverses saisons de l'année, bien différent de la position qu'il occupait il y a quelques siècles. Ainsi, un peu avant l'époque d'Hipparque, les premiers points du Bélier et de la Balance correspondaient aux équinoxes du printemps et de l'automne, et ceux du Cancer et du Capricorne aux solstices d'été et d'hiver. Or, depuis cette époque, ces points se sont déplacés de 30 degrés, de telle sorte qu'actuellement l'équinoxe du printemps arrive lorsque le Soleil est dans les Poissons, le solstice d'été quand il est dans les Gémeaux, l'équinoxe d'automne quand il est dans la Vierge, et le solstice d'hiver quand il est dans le Sagittaire. Cependant on continue de dire que l'équinoxe a lieu dans le Bélier. La confusion à laquelle cette manière de s'exprimer peut donner lieu, devrait bien déterminer les astronomes à renoncer à cette vieille habitude et à adopter d'autres dénominations.

Tout le monde sait que la Terre est aplatie vers ses pôles : on peut donc la concevoir comme formée d'une sphère recouverte d'un *ménisque*, c.-à-d. d'une enveloppe annulaire, dont l'épaisseur augmente en avançant des pôles vers l'équateur. Or, la cause physique de la p. des équinoxes est l'action combinée du Soleil et de la Lune sur la masse de matière qui constitue ce ménisque. La force attractive du Soleil qui agit sur la partie du ménisque qui est au-dessus de l'écliptique, peut être considérée comme se résolvant à chaque point en deux parties, l'une parallèle au plan de l'équateur, et l'autre perpendiculaire à ce plan. La résultante de toutes ces forces perpendiculaires sera une force qui tendra à imprimer à l'anneau un mouvement autour de l'intersection de son plan avec l'écliptique. Il en est de même pour l'autre moitié du ménisque qui est au-dessous de l'écliptique. Si donc la Terre n'avait pas de mouvement de rotation, le plan de l'équateur tournerait autour de la ligne de son intersection avec l'écliptique jusqu'à ce qu'il coïncidât avec ce dernier plan. Mais en même temps que l'équateur tend à tourner autour d'un axe dans son plan, il a aussi *un mouvement de rotation autour d'un axe perpendiculaire* à son plan. En conséquence, d'après un théorème de mécanique bien connu, il ne tournera ni sur l'un ni sur l'autre de ces axes, mais bien sur un axe qui divise l'angle entre eux, de telle sorte que le sinus de sa distance angulaire à chaque axe sera en raison inverse de la vitesse angulaire autour de cet axe. Pour mieux faire comprendre le *phénomène*, soient *(Fig. 1)*, EKFH l'équateur de la Terre, A son centre, AB son axe de rotation, S le Soleil, et EF le diamètre de l'équateur perpendiculaire à AS, en supposant que la Terre soit dans la position qu'elle occupe au solstice d'été. Nous pouvons également supposer que le centre de gravité A est immobile, attendu que l'effet en question n'est pas altéré par le mouvement orbitaire. Il est évident que si la Terre était une sphère parfaite, l'attraction du Soleil ne tendrait pas à lui imprimer un mouvement angulaire autour du centre A. En effet, toute la matière qui la compose étant symétriquement disposée autour *de la ligne* SA, l'effet de l'attraction sur un point quelconque de l'un des côtés de cette ligne serait exactement compensé par l'attraction sur le point correspondant du côté opposé. Mais comme la Terre est un sphéroïde aplati vers les pôles, nous pouvons considérer uniquement l'effet de l'attraction du Soleil sur la masse du ménisque *extérieur à la sphère, laquelle touche le sphéroïde* à ses pôles. Or, soit K un élément de cette matière protubérante qu'on peut supposer accumulée tout entière dans le plan de l'équateur. L'attraction du Soleil sur le point K, agissant suivant la ligne qui joint S et K, peut se décomposer en deux parties, l'une qui agit dans le plan de l'équateur, et l'autre qui agit suivant une ligne *perpendiculaire à ce plan*. La partie de la force solaire qui agit sur K perpendiculairement à l'équateur, tend à donner à ce plan un mouvement de rotation autour de l'axe EF, en tirant K vers le plan de l'écliptique ; mais en même temps la Terre tourne autour de l'axe AB, lequel est perpendiculaire à EF. Par suite de ce mouvement combiné, l'axe de rotation changera de position de AB à AD, le pôle B se mouvant dans une direction opposée à celle de la rotation ; et comme la force solaire agit d'une manière continue, le pôle B aura un mouvement lent et continu autour du pôle de l'écliptique, de telle manière que le plan de l'équateur, qui est perpendiculaire à AB, coupera à chaque instant l'écliptique suivant une nouvelle ligne, laquelle reculera lentement ou rétrogradera sur l'écliptique dans un sens opposé à celui de la rotation de la Terre. Le mouvement que nous venons de décrire peut être exactement comparé à celui d'une toupie qui a son axe incliné à l'horizon et qui tourne rapidement autour de cet axe. Dans cette position, l'axe de la toupie décrit la surface d'un cône, car elle tourne lentement autour de la ligne verticale élevée au point où il touche le sol. Toute section de la toupie faite perpendiculairement à cet axe, si on la prolonge jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horizon, coupera à chaque instant ce plan suivant une nouvelle ligne, et la ligne d'intersection tournera avec un mouvement correspondant à celui de l'axe dans une direction opposée à celle du mouvement de rotation.

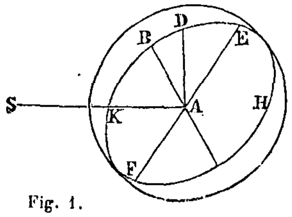

Fig. 1.

La Lune agit aussi sur le ménisque de la Terre et contribue avec le Soleil, à la p. des équinoxes. *Considérons donc* isolément l'action lunaire, c'est à-d indépendamment de l'action du Soleil. L'orbite lunaire ne coïncide pas avec l'écliptique ; son plan fait avec celui de cette dernière un angle d'environ 5° 9', et la position de la ligne suivant laquelle les deux plans se coupent, c.-à-d. la ligne des nœuds, rétrograde sur l'écliptique avec un mouvement qui lui fait faire une révolution dans l'espace d'à peu près 18 ans 7 mois. Par conséquent, l'axe de l'orbite lunaire décrit aussi un mouvement conique autour de l'axe de l'écliptique ou, en d'autres termes, son pôle décrit un petit cercle dans les cieux autour du pôle de l'écliptique, à une distance de 5° 9', et dans la même période d'environ 18 ans et 7 mois. Or, l'attraction de la Lune sur le ménisque du sphéroïde terrestre a pour effet de produire un mouvement lent et conique de l'axe de la Terre, non autour du pôle de l'écliptique, mais autour du pôle de l'orbite lunaire, qui est lui-même emporté d'un mouvement comparativement rapide autour du pôle de l'écliptique. Par conséquent, le point de la sphère céleste autour duquel tourne le pôle de l'équateur terrestre, étant lui-même dans un état de rotation continuelle autour du pôle de l'écliptique, la courbe que décrit le pôle de l'équateur n'est pas un cercle, mais une sorte de courbe épicycloïdale ou d'anneau ondulé. La Figure 2 ci-jointe aidera à comprendre ceci : P est le pôle de l'écliptique, qui est supposé fixe ; A est le pôle de l'orbite lunaire, qui décrit, en 19 ans environ, le petit cercle ABCD ; *a* est le pôle de l'équateur terrestre, qui se meut constamment dans une direction perpendiculaire à la position variable de la ligne A*a*, et cela avec une vitesse variable suivant l'intensité des forces qui agissent pendant la révolution des nœuds de la Lune, mais, en définitive, assez lente pour que le pôle mette 25,868 ans à accomplir une révolution entière. *En conséquence, lorsque* A *arrive* successivement en B, C, D et E, la ligne A*a* prend les positions B*b*, C*c*, D*d*, E*e*. Ainsi, le pôle terrestre *a*, dans une révolution tropique de A ou des nœuds lunaires, sera arrivé à *e* ; et, comme sa direction a toujours été perpendiculaire à B*b*, C*c*, etc., la ligne qu'il aura décrite présentera la forme ondulée *abcde*. Les mêmes résultats se reproduiront à chaque révolution subséquente des nœuds de la Lune. C'est cette alternance d'accroissement et de diminution des distances P*a*, P*c*, P*e*, qui a valu à la perturbation dont nous parlons le nom de *Nutation de l'axe de la Terre*. Comme l'action du Soleil ou de la Lune, relativement au mouvement qu'elle imprime à la Terre autour de son centre de gravité, varie avec la distance du corps attirant au plan de l'équateur, il est évident que l'effet maximum produit par le Soleil a lieu aux solstices et qu'il est nul aux équinoxes. Il résulte de là que l'obliquité de l'écliptique est assujettie à une petite variation semi-annuelle, qui dépend du Soleil uniquement : aussi l'appelle-t-on *Nutation solaire*. Cependant l'existence de cette inégalité est une pure déduction de la théorie de l'attraction ; car sa valeur, étant inférieure à la moitié d'une seconde, est trop petite pour être sensible à l'observation. Quant au résultat produit par l'action combinée du Soleil et de la Lune, on la nomme *Nutation luni-solaire*, quoique la partie appréciable de cette perturbation dépende uniquement de la Lune et suive exactement la période des nœuds de cet astre. La découverte de la nutation de l'axe terrestre est due à Bradley, et fut une conséquence d'une autre grande découverte de cet astronome, l'aberration de la lumière.

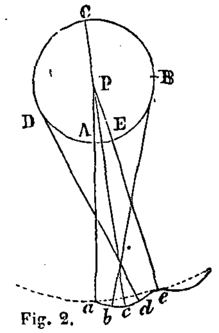

Fig. 2.

PRÊCHE. s. m. Se dit Des sermons que les ministres de la religion protestante font dans leurs temples. *Assister au p.* || Le lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. *A la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV fit abattre tous les prêches.*

PRÊCHER. v. a. (lat. *prædicare*, annoncer). Annoncer la parole de Dieu, instruire le peuple par des sermons. Ce v. prend pour régime direct tantôt les choses, les doctrines que l'on annonce, tantôt les personnes auxquelles on s'adresse. *P. l'Evangile. P. la parole de Dieu. P. les mystères de la religion, les vérités évangéliques. P. les chrétiens, les infidèles, les gentils. — P. l'avent, le carême, une octave,* Prêcher dans une même église pendant tout l'avent, etc. || Absol., *P. bien. P. mal. Il a prêché en apôtre. Il a prêché sur le danger des mauvaises lectures.*—Figur., *P. d'exemple,* Etre le premier à pratiquer ce que l'on conseille aux autres. — — Fig. et fam., *P. dans le désert,* N'avoir pas d'auditeurs, ou encore N'être point écouté. *P. pour son saint, pour sa paroisse,* Louer, vanter une personne ou une chose pour des motifs d'intérêt personnel. *Cet homme ne fait que p.,* Il fait des remontrances à tout propos. || Par ext., Publier, répandre, recommander, vanter. soit de vive voix, soit par écrit. *P. la vertu. P. une morale sévère. P. des maximes pernicieuses. Il prêche toujours l'économie. Ce hobereau prêche toujours la grandeur de ses ancêtres. Il prêche ses exploits à tout le monde.* — Fam., *P. toujours la même chose,* Répéter sans cesse les mêmes propos. *Ne faire que p. malheur, que p. misère,* Ne parler que pour annoncer quelque chose de fâcheux. On dit de même, *P. toujours famine.* || Famil., *P. quelqu'un,* Lui faire des remontrances. *On le prêche inutilement là-dessus. On le prêche pour le marier.* = Prêché, ée. part.

PRÊCHEUR, s. m. Celui qui prêche ; ne se dit que par dérision. *Voilà un beau p. C'est un pauvre p.* || Fig., *C'est un p. éternel,* se dit D'un homme qui fait constamment des remontrances sur les moindres choses. On dit quelquefois *Prêcheuse* au fémin. *Vous êtes une jolie prêcheuse.* || Adj., *Frères prêcheurs,* V. Dominicain.

PRÉCIEUSE. s. f. T. Hist. littér.

Enc.—Sous le nom de *Précieuses*, on désignait au commencement du XVII° siècle des femmes d'un mérite réel qui, réagissant *contre* la grossièreté du temps, cherchaient et contribuèrent en effet à introduire dans le langage plus d'élégance et de pureté. Les Précieuses tenaient leur principale assemblée à l'hôtel de Rambouillet, où, indépendamment des illustrations de l'époque, Malherbe, Racan, Balzac, Vaugelas, Patru, Pierre Corneille, Rotrou, Saint-Évremont, etc., se réunissaient des femmes, telles que Julie d'Angennes, Mlle Paulet, et Mmes de Sablé, de la Suze, etc. Le nom de Précieuse était alors un titre d'honneur. Mais, vers 1646, les portes du salon de la marquise de Rambouillet s'étant fermées, quelques coteries, qui se formèrent de ses débris, crurent s'inspirer de son esprit en l'exagérant. Elles s'attirèrent aussitôt les railleries de tous les hommes de sens, par les exagérations où elles tombèrent, par leur maladresse, comme le dit très-bien Ch. Livet, à remplacer la pudeur par la pruderie, la pureté du langage par l'afféterie, le savoir modeste par l'orgueil d'un pédantisme prétentieux. Ce furent ces nouvelles Précieuses que Molière joua sur la scène, en les appelant toutefois *Précieuses ridicules*, pour les distinguer des Précieuses de l'hôtel de Rambouillet. Malgré cette précaution, depuis la comédie de Molière, qui fut représentée en 1659, le mot *Précieuse*, même employé seul, ne se prit plus qu'en mauvaise part. Aujourd'hui encore, on s'en sert fréquemment pour désigner une personne affectée dans son air, dans ses manières, et surtout dans son langage.

PRÉCIEUSEMENT. adv. Avec grand soin. Il s'emploie le plus souvent avec les verbes *garder, conserver,* et se dit Des choses que l'on conserve comme ayant beaucoup de prix, comme étant fort chères à celui qui les possède. *On garde p. ce manuscrit à la Bibliothèque impériale. Il a conservé p. la mémoire de vos bienfaits.* || T. Beaux-Arts. *Un tableau p. fini,* Un tableau très-fini, dont la touche est très-soignée. *Un bas-relief p. exécuté,* Exécuté avec le plus grand soin.

PRÉCIEUX, EUSE. adj. (lat. *pretiosus*). Qui est de grand prix. *Une étoffe précieuse. Des meubles p. Le plus p. des métaux. Des parfums p. Les pierres précieuses.* V. Pierre. || Par ext., se dit De certaines choses d'une grande utilité, d'une haute importance, ou dont nous faisons, pour quelque motif que ce soit, une estime particulière. *Il en est résulté pour lui un avantage p. Il a fait une découverte précieuse. Il n'y a rien de si p. que le temps. Sa vie est précieuse à l'État, à sa famille. Je sais que vos moments sont p. Je garde cette lettre comme un gage p. de son amitié. Son souvenir me sera toujours p. Conservez cette tête précieuse.* L'Écriture a dit à peu près dans le même sens, *La mort des saints est précieuse devant Dieu. — Les moments sont p.,* Il n'y a pas un moment à perdre. || Par respect et par vénération, on dit Du corps et du sang de Notre-Seigneur, ainsi que des reliques des saints : *Le p. sang de* Jésus-Christ. *Recevoir le p. sang de N.-S. Une précieuse relique.* || En parlant Du langage, du style, des manières, *Précieux* sign. Affecté. *Il parle un langage p. Il a un style p. Elle me dit d'un air p. Des manières précieuses.* — S'emploie quelquefois substantiv. dans ce sens. *Le p. de son style fatigue. Il est d'un p. insupportable.* || On dit encore, mais en bonne part, *Ce tableau est d'un fini p. ; Ce bijou est d'un travail p.,* Ce tableau est peint, ce bijou est exécuté avec un soin minutieux.

PRÉCIOSITÉ. s. f. Affectation dans les manières et dans le langage. Peu usité.

PRÉCIPICE. s. m. (lat. *præcipitium*). Vallée, cavité ou anfractuosité profonde du sol, à bords abrupts et escarpés, et où l'on ne peut tomber sans danger de mort. *P. profond, affreux. Marcher sur le bord d'un p., entre deux précipices. Tomber dans un p. Pousser quelqu'un dans le p. Le tirer du p.* || Figur., se dit D'un grand malheur, d'une grande disgrâce, d'un grand danger. *Ce sont vos mauvais conseils qui m'ont entraîné dans le p. Une seule faute l'a jeté dans le p. Il marche sur le bord du p. Ses affaires étaient dans un état désespéré ; ses amis l'ont tiré du précipice.*

PRÉCIPITAMMENT. adv. Avec précipitation, à la hâte. *Il ne faut rien faire précipitamment.*

PRÉCIPITANT. s. m. T. Chim. Voy. Précipité.

PRÉCIPITATION. s. f. Extrême vitesse, grande hâte. *Marcher avec p., avec trop de p.* || Figur., Excès de hâte dans les actes, les paroles, etc. *La p. gâte la* *plupart des affaires. Faire les choses avec p. Il faut penser et parler sans p.* || T. Chim. Voy. PRÉCIPITÉ.

PRÉCIPITÉ. s. m. T. Chimie.

Enc. — Lorsqu'un corps étant en dissolution dans un liquide quelconque, on ajoute à la dissolution quelque autre corps qui y détermine la production d'un composé insoluble, la liqueur se trouble, et ce dernier se dépose, en général rapidement, au fond du vase sous la forme de cristaux, de poudre amorphe, ou de masse gélatineuse. On dit alors que le corps insoluble *se précipite* au fond du vase; on dit encore, selon la nature et la couleur du dépôt, qu'il *précipite* en cristaux, en poudre, en blanc, en jaune, etc. On donne au corps ainsi séparé de la dissolution dans laquelle il était suspendu le nom de *Précipité;* on appelle *Précipitation* le phénomène qu'on observe dans ce cas, et l'on nomme *Précipitant* le corps qui, ajouté à la dissolution, *précipite*, c.-à-d. détermine la séparation et la précipitation du corps dissous. Ainsi, par ex., lorsqu'on verse de l'acide sulfurique dans une dissolution d'azotate de baryte, la liqueur devient d'un blanc de lait; puis il se forme un corps blanc insoluble, qui est du sulfate de baryte. L'acide sulfurique est le *Précipitant ;* le *Précipité* est constitué par du sulfate de baryte, et l'on dit que l'acide sulfurique *précipite* en blanc l'azotate de baryte. Le *Dépôt* diffère surtout du précipité en ce qu'il se forme plus lentement. C'est ainsi qu'une dissolution d'acide tannique se trouble peu à peu au contact de l'air, et qu'il se forme, au bout d'un certain temps, un *dépôt* d'acide gallique. — En termes de Pharmacie, on donne quelquefois le nom de *Précipité blanc* au sous-chlorure de mercure obtenu par précipitation; celui de *Précipité jaune* au sulfate de mercure; et celui de *Précipité rouge*, ou de *Précipité per se*, à l'oxyde du même métal.

PRÉCIPITER. v. a. (lat. *præcipitare*). Jeter dans un précipice, dans un lieu profond. *P. un homme du haut des murailles dans le fossé. Jéhu fit p. Jézabel par une fenêtre. Manlius fut précipité de la roche Tarpéienne. Dieu précipita les anges rebelles dans les enfers.* || Figur., Faire tomber dans un grand malheur, dans une grande disgrâce, dans un grand danger. *Ce sont ses vices qui l'ont précipité dans l'infortune. Une révolution l'a précipité du trône. L'anarchie précipita cette nation dans un abîme de maux.* || Hâter, accélérer, rendre prompt et rapide. *P. ses pas. Cet acteur précipite trop son débit. Il ne faut pas p. le mouvement de cet air. L'ennemi précipita sa retraite. C'est ce qui précipita sa ruine. Le sage ne précipite rien.* || T. Chimie. V. PRÉCIPITÉ. = SE PRÉCIPITER. v. pron. Se jeter dans un précipice, etc. *Curtius se précipita dans le goufre. Sapho se précipita dans la mer. Ce torrent se précipite du haut des rochers.* — Figur., *Il se précipite aveuglément dans le danger. Il se précipita dans toutes sortes d'excès.* || *Se p. sur quelqu'un*, S'élancer sur lui. *Il se précipita sur lui pour le frapper.—Ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre*, Ils se sont embrassés avec empressement. On dit de même, *Le peuple, la foule se précipitait au-devant de lui*, Se portait avec empressement au-devant de lui. || Se hâter. *Il s'est trop précipité dans cette affaire. Ne vous précipitez pas.* || T. Chimie. *Se p.*, et neutr., *Précipiter*. Voy. PRÉCIPITÉ. = PRÉCIPITÉ, ÉE. p. *Course précipitée. Départ précipité. Mouvement précipité.* = Syn. Voy. ACCÉLÉRER.

PRÉCIPUT. s. m. (lat. *præ*, avant; *capere*, prendre). T. Jurispr. Action de prélever une certaine portion sur un tout. V. SUCCESSION et COMMUNAUTÉ. || * Traitement supplémentaire qu'on accorde à certains fonctionnaires. *Le doyen de la Faculté a mille francs de préciput.*

PRÉCIS, ISE. adj. (lat. *præcisus*, coupé). Fixe, déterminé, arrêté. *Temps, jour p. Heure précise. A trois heures précises. Je ne sais pas la date précise de cet événement. — Faire des demandes précises*, Faire en justice des demandes expresses et formelles. *Dire quelque chose de p.*, De formel. *Prendre des mesures précises*, Des mesures justes. || En parlant Du style, Qui a de la précision, qui dit exactement tout ce qu'il faut, où il n'y a rien de superflu. *Style p. Langage p. Discours p.* — Se dit aussi Des personnes. *Un écrivain p. Il est net et p. dans ses discours.* = Syn. Voy. CONCIS.

PRÉCIS. s. m. Le sommaire, le résumé de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans un livre, etc. *Il nous a donné le p. de cette affaire. Voilà le p. de ce livre. P. d'histoire ancienne.* = Syn. Voy. ABRÉGÉ.

PRÉCISÉMENT. adv. Exactement, au juste, sans manquer à rien. *Dire, écrire p. ce qu'il faut. Répondez p. à ce qu'on vous demande. Il est venu p. à l'heure indiquée. Voilà p. la manière dont la chose s'est passée.* || S'emploie familièrem. comme réponse affirmative, et signifie alors, C'est cela même. *Quoi! vous allez faire telle chose? Précisément.*

PRÉCISER. v. a. (latin. *præcidere*, couper). Fixer, déterminer. *Il faut p. davantage les faits. P. les époques, les dates, les circonstances. J'aime à p. les termes d'une question.* = PRÉCISÉ, ÉE. part.

PRÉCISION. s. f. Exactitude dans le discours, par laquelle on se renferme tellement dans le sujet dont on parle, qu'on ne dit rien de superflu. *C'est un homme qui s'exprime, qui écrit avec une grande p. Cet ouvrage est un modèle de p.* || Justesse, régularité. *Ce cercle mural est divisé avec une parfaite p. Les manœuvres furent exécutées avec une admirable p.* || T. Scolast. Distinction rigoureuse et par laquelle on écarte tout ce qui paraît étranger au sujet que l'on considère. *P. métaphysique. Ce qu'il dit là est fondé sur des précisions trop subtiles.* = Syn. Voy. JUSTESSE.

PRÉCITÉ, ÉE. adj. Cité précédemment. *La loi précitée. La pièce précitée.*

PRÉCOCE. adj. 2 g. (lat. *præcox*, de *præ* et *coctus*, cuit). En parlant De fruits, de légumes, Mûr avant la saison. *Fruit p. Des pêches, des pois précoces.* || Se dit aussi Des espèces végétales qui donnent des produits précoces. *Un abricotier p. Cette variété est très-p.* || * Par ext., *Un été, un automne p.*, Qui devance l'époque ordinaire. || Figur., *Un enfant p.*, Un enfant dont l'esprit ou le corps est plus formé que son âge ne le comporte. On dit de même, *Un esprit p. Une sagesse p.* || * T. Méd. *Accouchement p.*, V. ACCOUCHEMENT. = Syn. V. HÂTIF. = PRÉCOCITÉ. s. f. Qualité de ce qui est précoce. *On cultive surtout cette espèce à cause de sa p. La p. des fruits. Cet enfant est d'une grande p. d'esprit, d'une p. remarquable.*

PRÉCOMPTER. v. a. Compter par avance les sommes qui sont à déduire. *Il faut p. sur cette somme l'argent que vous avez reçu.* = PRÉCOMPTÉ, ÉE. part.

***PRÉCONÇU, UE.** part. passé du v. inusité *Préconcevoir. Idée, opinion préconçue*, Conçue, adoptée avant tout examen. *Il a été guidé dans ses recherches par des vues préconçues.*

PRÉCONISATION. s. f. (lat. *præconium*, proclamation publique). Action de préconiser. = PRÉCONISER. v. a. Louer extraordinairement, vanter les perfections, l'excellence d'une personne ou d'une chose. *Il ne cesse de vous p. Il a toujours quelque remède nouveau à p.* || Acte par lequel un cardinal, ou quelquefois le pape lui-même, déclare en plein consistoire, que tel sujet nommé à un évêché par son souverain a toutes les qualités requises. *Le pape a préconisé un tel pour l'archevêché de Paris.* = PRÉCONISÉ, ÉE. part.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. (latin. *præcordia*, diaphragme). T. Anat. Qui répond au diaphragme. *Région précordiale.* Synon. d'*Epigastrique.*

PRÉCURSEUR. s. m. (latin. *præcursor*). Celui qui vient avant quelqu'un pour annoncer son arrivée. Il se dit proprement de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Le p. de* JÉSUS-CHRIST. — Familièr., on dit aussi : *Un tel va venir, voilà son p.* || Figurém., se dit D'un homme célèbre qui a paru avant un autre par lequel il a été surpassé. *Ramus fut le p. de Descartes.* || Se dit encore De certaines choses qui en précèdent d'autres, avec lesquelles elles semblent liées par un rapport de causalité. *Ces mouvements, ces troubles sont les précurseurs de quelque grand événement.* — S'emploie adject. dans ce sens : *Ce sont là, croyez-moi, les signes précurseurs d'une révolution. Les phénomènes précurseurs d'une maladie.*

PRÉDÉCÉDER. v. n. T. Jurispr. Mourir avant un autre. *Celui des deux qui viendra à p.* = PRÉDÉCÉDÉ, ÉE. part. *La femme étant prédécédée.* || Subst., *Le prédécédé n'a pas laissé de fortune.* = PRÉDÉCÈS. s. m. Mort de quelqu'un avant celle d'un autre. *En cas de p. de l'un d'eux, le survivant...*

PRÉDÉCESSEUR. s. m. (lat. *præ; decedere*). Celui qui a précédé quelqu'un dans un emploi, dans une dignité, etc. *Ce ministre marche sur les traces de son p. Les rois ses prédécesseurs.* || Se dit parfois, au plur., en parlant De tous ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays. *Nos prédécesseurs nous ont laissé cet exemple à suivre.*

PRÉDESTINATION. s. f. T. Théol.

Enc. — THÉOLOGIE. — Le mot *Prédestination* signifie à la lettre destination antérieure, mais, dans le langage théologique, il exprime le dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel. Saint Augustin définit la p., « la prescience et la préparation des bienfaits par lesquels sont certainement délivrés ceux que Dieu délivre. » Selon saint Thomas, la p. est la manière dont Dieu conduit la créature raisonnable à la vie éternelle, et il la définit : « la préparation de la grâce pour la vie présente, et de la gloire pour la vie future. » D'après cette notion, les théologiens considèrent la p. sous deux rapports : sous le rapport de la *grâce*, sans laquelle on ne peut rien dans l'ordre du salut, et sous le rapport de la *gloire* qui est accordée à ceux qui ont été fidèles à la grâce. Ainsi, tous ceux qui sont prédestinés à la grâce ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire, parce que plusieurs résistent à la grâce et ne persévèrent pas dans le bien. Au contraire, ceux qui sont prédestinés à la gloire le sont aussi à la grâce; Dieu, en effet, leur accorde le don de la vocation à la foi, de la justification et de la persévérance.

En cette matière, il est important de connaître toutes les vérités que nous devons croire, et de les distinguer des opinions sur lesquelles disputent les théologiens. Or, dit Bergier, tous les docteurs catholiques enseignent : 1° Qu'il y a en Dieu un décret de p., c.-à-d. une volonté absolue et efficace de donner le royaume des cieux à tous ceux qui y parviennent en effet ; 2° que Dieu, en les prédestinant à la gloire éternelle, leur a aussi destiné les moyens et les grâces par lesquels il les y conduit infailliblement ; 3° que ce décret est formé en Dieu de toute éternité, et qu'il l'a formé avant la création du monde, comme le dit saint Paul ; 4° que c'est un effet de sa bonté pure ; qu'ainsi ce décret est parfaitement libre de la part de Dieu et exempt de toute nécessité ; 5° que ce décret de p. est certain et infaillible, qu'il aura infailliblement son exécution, qu'aucun obstacle n'en empêchera l'effet ; 6° que, sans une révélation expresse, personne ne peut être assuré qu'il est du nombre des prédestinés ou des élus ; 7° que le nombre des prédestinés est fixe et immuable, qu'il ne peut être augmenté ni diminué, puisque Dieu l'a fixé de toute éternité, et que sa prescience ne peut être trompée ; 8° que le décret de la p. n'impose, ni par lui-même, ni par les moyens dont Dieu se sert pour l'exécuter, aucune nécessité aux élus de pratiquer le bien. Ils agissent toujours très-librement, et conservent toujours, dans le moment même qu'ils accomplissent la loi, le pouvoir de ne pas l'observer; 9° que la p. à la grâce est absolument gratuite ; qu'elle ne prend sa source que dans la miséricorde de Dieu ; qu'elle est antérieure à la prévision de tout mérite naturel ; 10° que la p. à la gloire n'est pas fondée sur la prévision des mérites humains, acquis par les seules forces du libre arbitre ; car si Dieu trouvait dans le mérite de nos propres œuvres le mérite de notre élection à la gloire éternelle, il ne serait plus vrai de dire avec saint Pierre qu'on ne peut être sauvé que par J.-C.; 11° que l'entrée dans le royaume des cieux, qui est la fin de la p., est à la fois une grâce de Dieu et la récompense des bonnes œuvres faites par le secours de la grâce, puisque saint Paul l'appelle le salaire du juste, *merces*, le prix qu'il a mérité, *bravium*, et la couronne de justice, *corona justitiæ.*

Ici s'élève une question qui a donné lieu dans les écoles à une infinité de discussions aujourd'hui heureusement apaisées. « Il s'agit de savoir, dit son Ém. le card. Gousset, si le décret de la p. à la gloire est absolu et antérieur, selon notre manière de concevoir, à la prévision des mérites de l'homme aidé par la grâce, ou s'il est conditionnel et postérieur à la prévision de nos mérites. Les uns (les *Thomistes*) pensent que ce décret est absolu, et que Dieu l'a porté de toute éternité, sans égard aux mérites de ceux qui en sont l'objet. Selon ce système, le juste n'arrive pas à la gloire, parce qu'il correspond à la grâce, mais il correspond à la grâce, parce qu'il est prédestiné à la gloire ; en le prédestinant, Dieu s'engage à lui donner des grâces efficaces qui, sans nuire à son libre arbitre, doivent le faire arriver infailliblement au salut éternel. Les autres (les *Congruistes*) croient que le décret de la p. à la gloire est conditionnel, et fondé sur la prévision des mérites surnaturels de l'homme. Dieu, disent-ils, voulant le salut de tous les hommes, leur accorde à tous les grâces nécessaires au salut, sans toutefois que ces grâces soient les mêmes pour tous ; et, dans la prévision que les uns feront bon usage de ces grâces, il les prédestine à la gloire ; comme il réprouve ceux dont il a prévu la désobéissance et l'impénitence finale. Suivant le premier de ces deux sentiments, le décret de la p. est absolu, *antécédent* et gratuit à tous égards ; suivant le second, ce décret est conditionnel et *conséquent*, mais réellement gratuit, en ce qu'il ne suppose que des mérites acquis par la grâce, qui est essentiellement gratuite. Aussi on ne doit point confondre le second sentiment avec l'erreur des *Pélagiens* et des *Semi-pélagiens*, qui niaient que la grâce fût nécessaire pour toutes les œuvres du salut ; comme il ne faut pas confondre le premier système avec l'erreur des hérétiques connus sous le nom de *Prédestinatiens*, qui prétendent que, par un décret absolu et antécédent, Dieu prédestine au malheur éternel ceux qui ne sont point prédestinés au royaume des cieux. Tout catholique reconnaît que le décret de réprobation n'est fondé que sur la prévision de l'abus des grâces. Les théologiens qui défendent le décret *absolu* de la p. à la gloire invoquent les oracles sacrés et les saints Pères ; ceux qui sont pour le décret *conditionnel* leur opposent, avec plus ou moins d'avantage, les mêmes autorités. On ne peut donc décider directement la question ni par l'Écriture ni par la tradition ; elle ne peut être décidée que par l'autorité de l'Église. Or, jusqu'ici l'Église s'est abstenue de prononcer; elle laisse à chacun la liberté d'abonder en son sens, de sorte qu'on peut indifféremment se déclarer pour le décret absolu ou pour le décret conditionnel. Il est vrai que ce dernier décret se concilie plus facilement que le décret absolu avec la volonté de Dieu de sauver tous les hommes ; il est vrai qu'il offre moins de difficultés, et qu'il paraît plus conforme à l'idée que nous avons de la Providence et de la bonté divine. Mais, si cette considération suffit pour nous faire préférer le sentiment qui fonde le décret de la p. sur la prévision des mérites futurs de l'homme juste, au sentiment qui le fonde sur une volonté absolue, antérieure à cette prévision, elle n'est pas assez forte pour dissiper tout doute, ou pour faire rejeter l'autre sentiment comme une opinion erronée ou téméraire. »

L'éminent théologien que nous venons de citer, fait allusion, en parlant des Prédestinatiens, aux prétendus réformateurs du XVIe siècle, et particulièrement à Calvin, qui avait exagéré jusqu'à l'absurde l'opinion de la p. absolue et antécédente. Suivant leur doctrine, Dieu, de toute éternité et par un décret immuable, a partagé le genre humain en deux parts, l'une d'heureux favoris auxquels il veut absolument donner le bonheur éternel, auxquels il accorde des grâces efficaces par lesquelles ils font nécessairement le bien; l'autre d'objets de sa colère qu'il a destinés au feu éternel, et dont il dirige tellement les actions qu'ils font nécessairement le mal, s'y endurcissent et meurent dans cet état. En conséquence, Dieu ne veut sauver que les prédestinés, et J.-C. n'est mort que pour eux. Cette doctrine blasphématoire fut soutenue par Bèze et par d'autres réformateurs. Mélanchthon, plus modéré, en eut horreur et tâcha de l'adoucir. Toutefois, parmi les sectateurs de Calvin, la plupart persistèrent longtemps à enseigner la p. absolue à la façon de ce réformateur; aujourd'hui néanmoins, à l'exception de quelques sectes dont la plus importante est celle des Méthodistes whitelfieldiens, les protestants ont abandonné la doctrine révoltante de leurs maîtres du XVIᵉ siècle, pour se rapprocher de la manière de voir des Thomistes.

Dans le langage ordinaire, *Prédestination* se dit encore d'un arrangement d'événements que l'on suppose s'enchaîner nécessairement, de telle sorte que le premier étant donné, tous les autres suivent fatalement. C'est à peu près dans ce sens que les musulmans admettent la préd., car, suivant eux, toutes choses ont été réglées par la volonté de Dieu, de telle manière que nous ne faisons qu'obéir à ses décrets éternels.

PRÉDESTINER. v. a. Destiner de toute éternité au salut. *Dieu a prédestiné les élus.* ‖ Se dit aussi Du choix que Dieu, de toute éternité, a fait de quelques personnes pour de grandes choses. *Dieu avait prédestiné Moïse pour être le conducteur de son peuple. Cet homme semblait être prédestiné à changer la face de la terre.* ‖ Par ext., se dit De certaines choses extraordinaires, et qu'il semble qu'on ne pouvait éviter. *Cet homme était prédestiné au malheur.* = Prédestiné, ée. part. ‖ Se dit adject. et subst. De ceux que Dieu a destinés à la gloire éternelle. *Des âmes prédestinées. Être du nombre des prédestinés. La gloire des prédestinés.*

PRÉDÉTERMINANT, ANTE. adj. T. Théolog. Qui prédétermine. *Décret p.* = Prédétermination. s. f. Action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine, sans pour cela porter atteinte à la liberté de la créature. On dit aussi, *Prémotion physique.* V. Grâce. = Prédéterminer. v. a. Se dit De l'action, du décret par lequel Dieu meut et détermine la volonté humaine. = Prédéterminé, ée. part.

PRÉDICABLE. adj. 2 g. (lat. *prædicare*, affirmer). T. Logiq. Se dit D'un terme, d'une qualité qu'on peut appliquer à différents sujets. = Prédicament. s. m. Syn. de *Catégorie.* Ces mots sont aujourd'hui inusités.

PRÉDICANT. s. m. (latin. *prædicare*, prêcher). T. Dénigr. Ministre du culte protestant dont la fonction est de prêcher. *Tous les prédicants furent bannis.*

*** PRÉDICAT.** s. m. T. Logiq. Voy. Proposition.

PRÉDICATEUR. s. m. Celui qui prêche, qui annonce en chaire la parole de Dieu, les vérités de l'Évangile. *Un p. éloquent. Avez-vous entendu ce p.?* ‖ Fig., *Un p. de fausses doctrines. Les prédicateurs de socialisme.* = Prédication. s. f. Action de prêcher, fonction du prédicateur. *La p. de l'Evangile. Se vouer à la p.* ‖ Sermon, discours pour annoncer la parole de Dieu et pour exciter à la pratique de la vertu. *Entendre la p. Les prédications fanatiques des ligueurs.* Peu usité.

Syn. — *Sermon.* — La *prédication* est la fonction du prédicateur; le *sermon* est son ouvrage. On s'adonne à la *prédication*; on écrit ou l'on prononce un *sermon*. La *prédication* ne dure que pendant que l'orateur parle. Le *sermon*, quand il n'est pas improvisé, subsiste après la *prédication*. Cependant *prédication* est quelquefois usité dans le sens de discours; mais alors on donne plus particulièrement le nom de *prédications* aux discours faits aux infidèles pour leur annoncer l'Évangile, tandis qu'on appelle *sermons* ceux qu'on fait à des chrétiens pour nourrir leur piété. Enfin un *sermon* indique un discours toujours plus préparé et plus solennel que ne l'est une *prédication*.

PRÉDICTION. s. f. (lat. *prædictio*). Déclaration de ce qui doit arriver. *Faire une p. Les prédictions des oracles. Sa p. est accomplie. L'événement a justifié ma p.* ‖ La faculté d'annoncer les choses futures. *Avoir le don de p. Se mêler de prédiction.*

Syn. — *Prophétie.* — Les *prédictions* sont faites par toute espèce de personnes; les *prophéties* viennent des seuls prophètes. Les *prédictions* peuvent être le fruit de certains calculs; les *prophéties* sont des pressentiments qui résultent d'une divine inspiration. Les aruspices et les astrologues avaient fait un art de la *prédiction*, tandis que les prophètes avaient le don de *prophétie*.

PRÉDILECTION. s. f. (lat. *præ; diligere*, aimer). Préférence d'amitié, d'affection. *P. juste, méritée. P. aveugle, insensée. Marquer de la p. pour quelqu'un.*

PRÉDIRE. v. a. (lat. *prædicere*). Prophétiser, annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. *Les prophètes ont prédit la venue de* Jésus-Christ. ‖ Annoncer par des règles certaines ou par une prétendue divination qu'une chose doit arriver. *P. une éclipse. P. les grandes marées. Il y a encore des charlatans qui se mêlent de p. l'avenir.* ‖ Dire ce qu'on prévoit, par raisonnement et par conjecture, devoir arriver. *Je lui ai prédit tout ce qui lui est arrivé.* = Prédit, ite. part.

Conj. — *Prédire* se conjugue comme *Dire*, si ce n'est qu'on dit *Prédisez* à la seconde personne du plur. du présent de l'indicatif, ainsi qu'à l'impératif.

PRÉDISPOSANTE. adj. f. T. Méd. *Causes prédisposantes*, V. Étiologie. = Prédisposer. v. a. Disposer par avance à quelque maladie. *Une mauvaise alimentation prédispose aux affections gastriques.* = Prédisposé, ée. p. = Prédisposition. s. f. Modification apparente ou occulte de l'économie, en vertu de laquelle on devient particulièrement apte à contracter telle ou telle maladie.

PRÉDOMINANCE. s. f. Action de ce qui prédomine; se dit surtout en termes de Physiol. et de Méd. *La p. du système nerveux. La p. des symptômes inflammatoires.* = Prédominant, ante. adj. Qui prédomine. *Vice p. Humeur, passion, vertu prédominante.* = Prédominer. v. n. Prévaloir. *L'ambition a toujours prédominé sur ses autres passions. La prudence prédomine dans toutes ses actions. C'est la bile qui prédomine dans son tempérament. L'amertume est la saveur qui prédomine dans cette substance.*

PRÉÉMINENCE. s. f. Avantage, supériorité qu'on a sur les autres en ce qui regarde la dignité et le rang. *La p. des évêques sur les prêtres. Avoir la p. sur quelqu'un. Ces deux villes se disputaient la p.* ‖ Se dit aussi Des choses. *La p. de la poésie sur les autres arts ne saurait être contestée.* = Prééminent, ente. adj. Qui s'élève au-dessus des choses du même genre. *Une dignité prééminente. La charité est la vertu prééminente.*

*** PRÉEMPTION.** s. f. (latin. *præ; emptio*, achat). T. Droit admin. Voy. Douane.

PRÉÉTABLIR. v. a. Fixer par avance. *Il aurait fallu tout d'abord p. la question.* = Préétabli, ie. p. *L'ordre ancien et préétabli.* — *Harmonie préétablie*, Voy. Ame et Philosophie.

PRÉEXISTANT, ANTE. adj. Qui existe avant un autre. *On a discuté la question de savoir si l'âme est préexistante au corps.* = Pféexistence. s. f. Existence antérieure. *La préexistence des âmes. La p. des germes.* = Préexister. v. n. Exister avant. *L'entendement préexiste à toute sensation, à toute idée.*

PRÉFACE. s. f. (lat. *præ; fari*, dire). Avant-propos, discours préliminaire que l'on met ordinairement à la tête d'un livre, pour donner quelques indications nécessaires au lecteur ou pour le prévenir favorablement. *Une longue p. Une p. serait utile pour rendre compte du plan de votre livre.* ‖ Fam., Préambule que l'on fait avant que d'entrer en matière. *Laissons là toutes ces préfaces. Point de p., venons au fait.* ‖ T. Liturg. Voy. Messe.

PRÉFECTURE. s. f. (latin. *præfectura*). Titre de plusieurs charges importantes dans l'empire romain. Voy. Préfet. ‖ Dans l'organisation administrative actuelle de la France, La charge de l'administrateur qu'on nomme préfet. *Demander, obtenir une p. Il vient d'être nommé à telle p. Il a une des plus belles préfectures de France. Conseil de p. Sous-préfecture.* Voy. Département. — *P. de police*, V. Police. — *P. maritime*, V. Maritime. ‖ Par ext., se dit De la durée des fonctions d'un préfet : *Cette route a été faite pendant sa p.;* De l'étendue de territoire qu'il administre : *Cette p. comprend quatre arrondissements;* De l'hôtel où il demeure et où sont établis ses bureaux : *Aller à la p.* ‖ *Sous-p.*, se dit Dans les diverses acceptions qui précèdent.

PRÉFÉRABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être préféré. *La vertu est p. à tous les autres biens.* = Préférablement. adv. Par préférence. *On lui a donné cette place, p. à tous ses compétiteurs.*

PRÉFÉRENCE. s. f. Acte par lequel on préfère une personne ou une chose à une autre. *Donner, accorder, demander, disputer, obtenir, emporter, avoir la p. Il méritait la p. Cette charge, cet emploi lui a été donné par p. à tout autre. Entre ces deux emplois, il a pris le premier de p. Ma p. est fondée. Vous n'êtes pas très-équitable dans vos préférences.* ‖ *Le droit d'être préféré. *Quand un vassal voulait vendre son héritage, le seigneur du fief avait la p. sur tous les autres acquéreurs.* ‖ Au plur., se dit De certaines marques d'affection ou d'honneur plus particulières qu'on accorde à quelqu'un. *Les préférences de la mère pour son fils aîné ont excité la jalousie de ses autres enfants. Vous ambitionnez toujours les préférences.*

PRÉFÉRER. v. a. (latin. *præferre*). Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose plutôt que d'une autre. *Il préfère le repos à toutes choses. Il faut p. l'honnête à l'utile. Horace est le poëte qu'il préfère. Il s'est vu p. un tel pour cet emploi. Il préféra mourir. Il préféra de se retirer. Je préfère qu'il parte.* = se Préférer. v. pron. *C'est un égoïste qui se préfère à tout.* = Conj. Voy. Céder. = Syn. Voy. Choisir.

Obs. gram. — Doit-on dire : *Il préfère mourir* ou *Il préfère de mourir?* — D'après Laveaux, l'infinitif d'un verbe peut être considéré, ou comme verbe ou simplement comme un nom, abstraction faite de toutes les propriétés qui le rangent dans la classe des verbes. Dans *Il préfère mourir*, *mourir* est présenté comme un pur nom, parce qu'il est sans accessoires rappelant sa nature de verbe : c'est comme si l'on disait : *Il préfère la mort.* Mais si l'on dit : *Il préfère de mourir avec vous*, *mourir* est ramené par ces mots *avec vous* à la nature du verbe. Dans le premier cas, l'infinitif est considéré comme complément direct, et l'on supprime la proposition *de*; dans le second, au contraire, il faut l'employer. On dira donc : *Je préfère mourir plutôt que de vivre dans l'ignominie*, et *Je préfère de mourir avec vous plutôt que de vous trahir.*

PRÉFET. s. m. (lat. *præfectus*, préposé à).

Enc. — A Rome, le titre de *Préfet* (*præfectus*) s'appliquait à divers fonctionnaires de l'ordre civil ou militaire, et l'on désignait leur charge sous le nom de *Préfecture* (*præfectura*). Sous la république, on appelait *Præfectus juri dicendo*, le magistrat chargé de rendre la justice dans certaines villes de l'Italie qui avaient le rang de colonies ou de municipes, mais qui étaient cependant privées du droit d'élire leurs magistrats. Dans ces villes, les duumvirs étaient remplacés par un préfet envoyé de Rome; d'où le nom de *Préfecture* qu'on donnait encore à ces villes. Ainsi, par ex., Arpinum, où était né Cicéron, est appelé, par les historiens latins, tantôt *municipe* et tantôt *préfecture*. Dans les armées romaines, on donnait le titre de *Préfet des ailes* (*præfectus alarum*) à 12 officiers qui étaient désignés par le consul pour commander les troupes alliées : on les appelait ainsi parce que ces troupes étaient en général placées sur les ailes de l'armée. Il y avait aussi dans chaque légion romaine, mais seulement à partir d'Auguste, un officier appelé *P. du camp* (*pr. castrorum*), qui était chargé de la disposition et de la police du camp de sa légion. Le commandant d'une flotte avait également le titre de *Préfet* (*p. classis*). Auguste ayant établi deux flottes pour surveiller la Méditerranée, l'une à Misène et l'autre à Ravenne, le commandement de chacune d'elles fut donné à un officier particulier qu'on désigna sous ce même titre. Leurs fonctions étaient annuelles, mais ils étaient habituellement prorogés par l'empereur. A Rome, parmi les fonctionnaires désignés sous ce même nom de *préfet*, nous citerons le *P. du trésor* (*p. ærarii*), qui, sous Néron, remplaça les préteurs chargés jusqu'alors de la garde du Trésor public; le *P. des vivres* (*p. annonæ*), qui était chargé de veiller à l'approvisionnement de Rome; le *P. des veilles* (*p. vigilum*), qui commandait le guet, c.-à-d. les troupes chargées de garder la ville et de faire la police pendant la nuit; le *P. des eaux* (*p. aquarum*), qui, sous les empereurs, remplaça les édiles dans le soin de la direction et de la surveillance des aqueducs; le *P. du prétoire* (*p. prætorio*), dont il sera parlé au mot *Prétoire;* et le *P. de la ville* (*p. urbi*). A l'origine, le P. de Rome était appelé *Gardien de la ville* (*custos urbis*); c'est seulement après l'époque des décemvirs qu'il reçut le titre de *præfectus urbi*. Sous les rois, c'était le prince lui-même qui conférait cette dignité, car le P. de la ville le représentait quand il était absent. Il convoquait le sénat, tenait les comices, et prenait toutes les mesures nécessaires au gouvernement de la cité. Sous la république, il conserva les mêmes fonctions, et il les exerçait en l'absence des consuls. Mais en 487 av. J.-C., cette charge fut érigée en magistrature et soumise à l'élection. Vraisemblablement le titulaire était élu par les curies; en outre, il parait qu'on ne pouvait être élevé à cette magistrature qu'après avoir eu les honneurs du consulat. Lorsque la charge de Préteur urbain fut instituée (366 av. J.-C.), celle de P. de la ville se trouva réduite à un simple titre : il n'eut plus d'autre fonction que celle de célébrer les Féries latines, quand le consul était absent. Dès ce moment aussi, on conféra ce titre à des jeunes gens choisis dans les grandes familles. Enfin, Auguste, d'après les conseils de Mécène, institua, sous ce même nom, une magistrature toute nouvelle, à laquelle il attacha de nombreuses attributions. Le pouvoir du nouveau P. de la ville s'étendait dans Rome et dans un rayon de cent milles. Ce magistrat était chargé de rendre la justice principalement entre les maîtres et les esclaves, les affranchis et les patrons, de connaître des crimes des tuteurs et des curateurs, de réprimer les fraudes des banquiers, et enfin d'assurer la tranquillité publique. Il avait en outre la surveillance de la boucherie, la police des spectacles, etc. Cette magistrature acquit bientôt une importance considérable, car elle absorba peu à peu les fonctions d'abord attribuées au Préteur urbain. On ne pouvait appeler des sentences du P. de la ville qu'à l'empereur lui-même, tandis qu'on pouvait faire appel, devant le tribunal du Préfet, de toute sentence rendue par un autre magistrat de Rome, et même, dans les derniers temps, par un gouverneur de province. Pendant la première période de l'empire, cette magistrature était généralement conférée pour un certain nombre d'années, parfois même pour la vie; mais l'empereur Valérien la rendit annuelle. Lorsque Constantinople devint la seconde capitale de l'empire, cette ville eut aussi son *præfectus urbis*. A cette époque, ces magistrats étaient les représentants directs des empereurs, et, en cette qualité, ils avaient la haute surveillance de tous les fonctionnaires administratifs de la ville, de toutes les corporations, et de tous les établissements publics. Chaque mois ils faisaient à l'empereur un rapport sur les travaux du sénat, et, dans cette assemblée, ils votaient avant les personnages consulaires. Enfin, c'était par leur intermédiaire que les empereurs recevaient les pétitions et les présents de leur capitale.

En France, plusieurs fonctionnaires portent le titre de *Préfet :* ce sont les *Préfets des départements*, ou simplement *Préfets*, le *P. de police*, et les *Préfets maritimes*. Il a été parlé des attributions de ces fonctionnaires aux mots DÉPARTEMENT, POLICE et MARITIME. Nous mentionnerons encore les *Préfets du palais*, au nombre de quatre, qui sont attachés à la maison impériale, où ils remplissent un service d'honneur et surveillent une partie de l'administration du palais. Ils sont placés sous les ordres du grand maréchal.

PRÉFINIR. v. a. T. Palais. Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite. *La loi préfinit les délais des assignations.* Peu usité. = PRÉFINI, IE. p.

PRÉFIX, IXE. adj. (lat. *præ ; fixus*, fixé). T. Palais. Qui est déterminé. *Jour, terme, temps p. Somme préfixe.* || *Douaire p.*, Voy. DOUAIRE.

***PRÉFIXE.** s. f. ou m. T. Gramm.

Enc. — On désigne sous les noms de *Préfixe*, d'*Augment initial*, ou encore de *Particule prépositive*, l'élément invariable qui, entrant dans la formation d'un mot composé, se place avant le radical. Plusieurs grammairiens font *préfixe* du genre masculin ; d'autres, au contraire, le font féminin, et nous adoptons ce dernier genre, parce que ce terme n'est qu'une simple manière abrégée pour dire : *particule préfixe, syllabe préfixe.* Nous avons vu ailleurs (v. ÉTYMOLOGIE) le rôle que les préfixes jouent dans les langues polysyllabiques et particulièrement dans la langue française. En conséquence, nous ne reviendrons pas sur ce point, et nous passerons immédiatement à l'étude de celles de ces particules qui entrent le plus généralement dans la composition des mots de notre langue.

La p. A représente tantôt AB, comme dans *aversion*, tantôt et le plus souvent AD, comme dans *agrandir, ajouter, avenir ;* mais, dans les mots tirés du grec, elle n'est autre chose que l'α privatif des Grecs, comme dans les mots *athée*, sans dieu ; *anomal*, sans règle ou contre la règle ; *aphonie*, sans voix. — AB (préposition latine) marque éloignement, séparation. Elle se présente, dans la composition des mots, sous quatre formes différentes : 1° AB : *abuser*, user loin, c.-à-d. loin de la mesure convenable ; 2° ABS : *abstenir*, tenir loin ; 3° AV : *aveugle*, de *ab oculis*, qui est sans yeux ; 4° A : *avertir*, de *ab vertere*, tourner loin, détourner. — AD (prép. lat.) marque tendance vers, accroissement, augmentation. Cette p. conserve sa forme propre devant une voyelle, comme dans *adapter, adorer ;* devant l'*h*, comme dans *adhérer*, et parfois devant les consonnes : *adjonction, admirer, adversaire.* Cependant, en général, devant les consonnes, elle se change en A par ellipse du *d*, ou se transforme diversement par attraction ou par euphonie. Ainsi, par ex., le *d* disparaît dans *abaisser, agression, ajuster, amonceler, aspirer, astringent, avenir*, etc. Au contraire, la p. se change en AC devant *c* et *q*, *accourir, acquérir ;* en AF devant *f*, *affirmer, affranchir ;* en AG devant *g*, *agglutiner, aggraver ;* en AL devant *l*, *alléguer, allier, allocution ;* en AN devant *n*, *annexe, annoncer ;* en AP devant *p*, *appeler, applaudir, approximation ;* en AR devant *r*, *arriver, arroser ;* en AS devant *s*, *assigner, associer, assurer ;* en AT devant *t*, *attacher, attendre, attirer.* — ANA (prép. grecque) ne se rencontre que dans des mots tirés du grec, tels que *analogie, anathème, anastrophe.* Elle marque superposition, renversement. — ANTE (prép. lat.), qui signifie *avant, devant*, ajoute cette signification au radical auquel on la joint : *antécédent*, qui va en avant ; *antédiluvien*, d'avant le déluge ; *antépénultième*, qui précède l'avant-dernier. Dans quelques mots, comme *antidate, antichambre*, on dit ANTI au lieu d'ANTE. Cela est contre la règle ; mais l'usage a force de loi. Dans *antechrist*, par un abus contraire, ANTE a pris la place d'ANTI. — ANTI (prép. gr.), v. ce mot. — APO (prép. grecque) n'est usitée que dans quelques mots tirés du grec, *apocalypse, apologue, apogée.* Cette prép. marque, séparation, éloignement, privation. — ARCHI, v. ce mot. — BE et BIS (lat. *bis*, deux fois) marquent réduplication : *besace*, deux sacs ; *besicles*, deux yeux ; *besaiguë*, deux fois aiguë ; *bissac*, deux sacs ; *bisaïeul*, deux fois aïeul, etc. ; *bistorte*, très-tortueux. — CATA (prép. gr.) signifie généralement de haut en bas : *cataclysme*, purgation de haut en bas ; *catacombes*, cavités en dessous ; *catarrhe*, qui coule en bas ; *catholique*, tout de haut en bas, universel. — CIRCON (*circum*, prép. lat.) signifie autour : *circonvoisin*, voisin tout autour ; *circonférence*, de *circum ferre*, porter autour ; *circuit*, de *circum ire*, aller autour ; *circonscrire*, décrire autour. — CON (*cum*, lat.) sign. avec, ensemble. En général, on écrit COM devant *p* et *m* : *combattre*, se battre avec ; *composer*, poser ensemble ; *commère*, celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux avec un homme ; CON, devant *n* : *connexe*, lié avec ; *connivence*, accord ensemble ; COL, devant *l* : *collaboration*, travail de plusieurs ensemble ; *collection*, réunion, assemblage ; COR, devant *r* : *corrélation*, rapport d'une chose avec une autre ; *corrosif*, qui ronge les corps avec lesquels il est en contact ; et CO, devant une voyelle ou une *h* : *coaccusé*, qui est accusé avec un autre du même crime ; *cohéritier*, celui qui hérite d'une chose avec un autre. Plusieurs mots font exception à ces règles : tels sont, *copropriétaire, copermuter*, etc. De plus, *comestible*, qui devrait s'écrire *coestible*, prend une *m* euphonique. — CONTRE (prép. française) marque opposition, comparaison : *contredire*, dire le contraire ; *contrefaire*, faire en face la même chose. On écrit aussi quelquefois *contra*, en conservant à cette préposition la forme latine : *contradiction, contravention ;* et *contro : controverse, controverser.* D'autres fois, cette p. perd sa voyelle finale : *contrôle, controuver.* — DÉ (*de*, prép. lat.) a plusieurs significations. Cet augment marque séparation, éloignement, *déranger, détourner, dévier ;* dégradation, mouvement de haut en bas, *dégradation, déformer, dépendre, déposer, démolir, dépeupler, détruire ;* négation, *déplaire ;* extraction, conséquence, *déduire, démontrer ;* augmentation, *décrire, déflagrer, déplorer, dévorer, dénier.* Parfois, au lieu de DÉ on écrit DE, comme dans *destruction ;* DES, comme dans *dessécher ;* et DÉS, comme dans *désœuvré, désorienté*, où l'*s* est euphonique. — DIA (prép. gr.) signifie à travers et ne se trouve que dans quelques mots tirés du grec : *diamètre, diaphorèse, diathèse.* — DIS (part. lat.) marque séparation, distinction. Cette prép. se conserve dans *déposer*, poser çà et là ; *discerner*, voir séparément ; mais elle perd l'*s* dans *diverger*, tendre d'un côté et d'autre ; *diriger*, conduire vers un but distinct. L'usage a quelquefois confondu DIS avec DÉ. Ainsi, par ex., *diffamer*, c'est proprement *défamer* ou enlever la réputation ; *désunir* vient du latin *disunire*, etc. — E et EX (prép. lat.) désignent ordinairement la sortie, l'extraction, le point de départ, et plus volontiers un mouvement de bas en haut, *émettre, élever ;* ou un retranchement, une privation, *excommunier, exhéréder, éhonté.* Mais souvent encore elles servent à ajouter à la signification du radical l'idée de soin, d'effort, de violence, *échauffer, ébranler, émouvoir, exagérer*, etc., ou à marquer une action continue qui a un commencement et une fin, et s'achève complétement, *éducation, élaborer, étendre*, etc. Le plus souvent E et EX n'éprouvent aucune altération en entrant dans la composition des mots ; cependant l'*x* se change quelquefois en *f*, en *s* et en double *ss* ; ex. : *effacer, efforcer, essouffler, essoriller.* EX se joint parfois à un autre mot avec un trait d'union, pour exprimer ce qu'une personne a été, *ex-député, ex-oratorien.* — EN (prép. franç.) signifie habituellement, dans : *encaisser*, mettre dans une caisse ; *enclouer*, mettre un clou dans. Parfois cependant il est simplement augmentatif, comme dans *endurcir*, rendre plus dur. L'*n* de EN se change en *m* devant *b, p* et *m* ; ex. : *emballer, empoisonner, emménager.* Dans quelques mots, tels que *enlever, emmener*, il y a lieu de croire que la p. EN n'est autre que la particule relative *en*, signifiant *de cela.* — ENTRE (prép. fr.), v. ce mot. — ÉPI (prép. gr.) marque addition, superposition, et ne se trouve que dans quelques mots tirés du grec, tels que : *épitaphe, épitoge, épicycle, épidémie.* Dans le mot *éphémère*, etc., ÉPI se change en EPH à cause de l'esprit rude du radical grec. — EXTRA (prép. lat.), hors de : *extraordinaire*, hors de l'ordinaire ; *extralégal*, hors de la loi. — FOR (adv. lat.), hors de : *forfaire* à l'honneur, agir au dehors de l'honneur ; *formariage*, mariage disproportionné, hors des convenances. — HYPER et HYPO (prép. gr.), v. ces mots. — IN et INTER (prép. lat.), v. à leur ordre alphabétique. — INTRO (prép. lat.), dedans, dans l'intérieur de : *introduire*, conduire dedans ; *intromission*, action de mettre dans l'intérieur de. — MAL (*male*, adv. lat.) sert à marquer, dans tous les mots composés où il entre, la manière défectueuse, vicieuse, mauvaise, dont une action ou une chose est faite ; ex. : *malhonnête, malplaisant, malaise, malfaçon, maléfice, malévole.* Dans ces deux derniers mots, on a la forme latine *malé.* Dans *maudire, maugréer, maussade*, il y a, au contraire, mutation de la syllabe *mal* en *mau.* — MÉ et MÉS ont la même signification que *mal ;* ex. : *mécompter, méfiance, mépriser, mésallier, mésintelligence*, etc. Ces préfixes paraissent nous venir du germanique *miss.* — MÉTA (prép. gr.) signifie au delà, et ne se rencontre que dans certains termes scientifiques tirés du grec, comme *métamorphose, métaphysique.* Cette préposition perd souvent sa voyelle finale, comme dans *méthode, métonymie.* — NÉ, NON (adv. lat.) marquent négation : *néant*, qui n'existe pas ; *nonchalant*, qui n'a point d'ardeur, etc. — OB (prép. latine), signifie devant et marque situation ou direction en face, *objection, opposition, occasion ;* ou bien un empêchement, une contrariété, *obstacle, offense ;* ou encore un enveloppement, *obséder, occuper ;* ou enfin un but, *obliger, office.* On voit que le *b* de cette particule s'assimile à la consonne qui le suit devant *c, f* et *p.* Dans *ostentation, ostensible* et *ostensoir*, il se change en *s* (v. OB, à sa place alphabétique). — OUTRE (prép. fr.) signifie simplement au delà : *outrecuidance, outre-passer, outre-mer.* L'*e* s'élide dans *outrager* et ses dérivés. — PAR (prép. fr.) et PER (prép. lat.), v. PAR. — PÉRI (prép. gr.), v. ce mot. — POUR (prép. fr.), qui dérive, selon les mots, des prépositions latines *per* et *pro*, indique le but, *pourboire, pourparler, pourvoir ;* ou la continuité de l'action, *pourchasser, poursuivre, pourfendre.* — PRÉ (*præ*, prép. lat.) indique antériorité de lieu ou de temps : *préambule, précéder, précoce, précurseur, prédire, préméditer, prénom ;* et parfois supériorité : *prééminence, préfet, prélat, préférer, préposer.* — PRO (prép. lat.) signifie en général devant, en avant, comme dans les mots *prodrome, produire, prohiber, promoteur, prononcer, protester.* Quelquefois aussi elle marque la continuité de l'action : *prolonger, procès, progresser.* Enfin, elle indique encore le remplacement : *pronom, proconsul.* Dans le mot *prudence*, qui est identique avec *providence*, il y a mutation de *pro* en *pru.* — RE, RÉ (part. lat.), marquent habituellement réduplication : *redemander, revenir, reprendre, réitérer*, demander, venir, prendre, dire pour la seconde fois. Mais elle est encore adversative, comme dans *repousser, répugner, résister ;* et augmentative, comme dans *rabaisser, remplir, retenir.* Dans *raconter*, où la syllabe *re* est unie à la particule *ad*, elle remplit encore la fonction d'augmentatif. — RÉTRO (adv. lat.) signifie en arrière, en remontant, d'où *rétrocéder*, rendre ce qui a été cédé, *rétrograder*, retourner en arrière ; *rétroactif*, qui agit sur le passé. — SE (part. lat.) marque séparation, éloignement : *séduire*, conduire hors du devoir ; *séparer*, désunir ce qui était joint ; *sécréter*, séparer au dehors. — SINE (prép. lat.) marque absence, privation : *sinécure*, emploi qui n'oblige à aucun travail. *Sine* s'altère quelquefois, comme dans *simple* (*simplex*, de *sine plexu*), sans nœud. — SOUS, SOU (prép. fr.), et SUB (prép. lat.) marquent également une position inférieure, soit physique, soit morale, relativement au lieu, au temps ou à l'ordre : *sous-lieutenant, sous-préfet, soucoupe, soulever, sourire, souscrire, submersion, substantif, subdivision, subséquent, subdélégué.* Le *b* de *sub* se change en *c* devant *c* : *succéder, succomber ;* en *f* devant *f* : *suffire, suffragant ;* en *g* devant *g* : *suggérer ;* et en *p* devant *p* : *supporter, supposer.* Enfin, il disparaît dans *su-jet* et ses dérivés. — SUPER (prép. lat.) signifie au-dessus de, d'où : *superficie*, la face d'une chose qui est au-dessus du reste, *superposer, superflu, superfin*, etc. — SUPRA (prép. lat.) a la même signification : *supranaturel, suprasensible.* — SUR (prép. fr.) a la même signification que *super* dont elle dérive. Cette p. exprime la supériorité d'une chose à l'égard d'une autre qui lui sert de base : *surface, surnom ;* l'action d'agir sur une chose ou au-dessus d'une chose : *surmonter, surnager, surveiller ;* une primauté d'ordre ou de temps : *surhumain, surnaturel, surintendant, surlendemain, survivre ;* ou enfin, et le plus souvent, une addition, un excédant : *surnuméraire, surtaxe, surajouter, surenchérir, surfaire, surabondant, surplus*, etc. *Sur* reçoit aussi quelquefois la forme SUS : *susdit, susnommé*, dit, nommé ci-dessus. — TRANS (prép. lat.) signifie au delà, à travers, et contient une idée de mouvement : *transférer, transporter, transposer.* Cette particule prend quelquefois la forme TRA : *traverser, traduire*, etc. — ULTRA (prép. lat.) signifie de même que *trans*, au delà ; mais elle exclut l'idée de mouvement : *ultramontain, ultérieur.*

Il résulte de la revue qui précède, que, à l'exception de MÉ et MIS, toutes les préfixes en usage dans notre langue sont essentiellement latines. Les préfixes grecques ne se rencontrent exclusivement que dans les mots empruntés du grec, ou fabriqués à l'aide de radicaux grecs. Dans tous les exemples que nous avons donnés, il n'y a qu'une seule p. dans chaque mot. Il existe néanmoins dans notre langue un assez grand nombre de mots où l'on trouve deux préfixes. Dans ce cas, la première est presque toujours le cessatif DÉ, le négatif IN, ou le réduplicatif RE, comme dans *dé-com-poser, dés-en-chanter, im-pré-vu, in-tra-duisible, ir-ré-conciliable, re-com-poser, re-dé-faire, r-en-fermer, pré-sup-poser, sur-en-chérir*, etc.

PRÉFIXION. s. f. T. Palais. Détermination ; se dit D'un temps, d'un délai qu'on accorde. *On lui a donné deux mois pour toute p. et délai.* Vieux et inus.

***PRÉFLEURAISON** ou ***PRÉFLORAISON.** s. f. Bot.

Enc. — On entend par ce mot la manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, c.-à-d. les positions variées qu'elle peut affecter dans le bouton. Le terme d'*Estivation*, qui a été créé par Linnée, et qui signifie proprement état d'été, est exactement synonyme de *Préfloraison.* La p. du calice et celle de la corolle peuvent appartenir dans une même fleur à des types différents. Mais les formes que peut affecter le verticille corollin sont plus nombreuses que celles qu'on observe dans le verticille calicinal. — Les *pétales*, qu'ils soient libres ou soudés, peuvent présenter les dispositions suivantes, qui sont désignées par des épithètes significatives. La p. de la corolle est dite *valvaire* ou *valvée*, lorsque les pétales constituent un cercle (Fig. 1) et se touchent par leurs bords contigus dans toute leur longueur, sans se recouvrir mutuellement. Lorsque ces pétales se réfléchissent un peu en dedans et s'appliquent l'un contre l'autre par une portion plus ou moins étendue de leur face externe, la p. est appelée *induplicative* (Fig. 2). On la nomme, au contraire, *réduplicative*, lorsque les bords font saillie en dehors et s'appliquent par leur face interne (Fig. 3). On l'appelle *tordue* (fig. 4), lorsque chaque pétale recouvre le suivant et est recouvert par le précédent dans sa moitié longitudinale. On la dit en *spirale* (Fig. 5), quand les pétales sont très-nombreux et se recouvrent dans l'ordre de leur position. La p. est dite *quinconciale* (Fig. 6 et 7), lorsque, les pétales étant au nombre de cinq, il y en a deux extérieurs, deux internes, tandis que le cinquième est moitié externe, moitié interne. La p. est dite *vexillaire* (Fig. 8), lorsque le pétale supérieur, plus grand que les autres, est plié longitudinalement de manière à les recouvrir tous, comme on le voit dans les Papilionacées. Lorsque le pétale supérieur est recourbé en casque, et enveloppe les autres pétales, la p. est nommée *cochléaire.* Lorsque chaque pétale enveloppe complétement le suivant (Fig. 9), la p. est *convolutive ;* elle est *chiffonnée* (*corrugata*), lorsque les pétales, faute de place pour se développer librement, sont repliés en tous sens et comme chiffonnés. Elle est *plissée*, lorsque la corolle présente des plis longitudinaux à peu près à la manière d'un filtre de papier (Fig. 10), de sorte qu'il n'y a que quelques-unes de ses parties qui soient visibles extérieurement : c'est à cette cause que l'on doit attribuer les bandes longitudinales colorées que présentent plusieurs Liserons. Lorsque les pétales étant sur deux verticilles, les pétales externes alternent avec les pétales internes

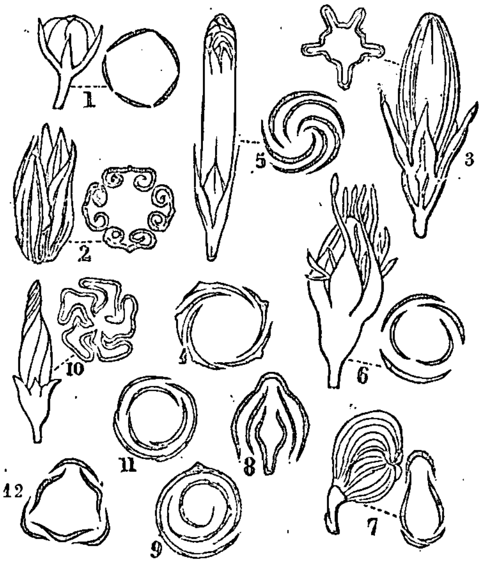

(Fig. 11 et 12), la p. est *alternative.* On la dit *imbriquée* ou *imbricative*, quand les pétales se recouvrent à la manière des tuiles d'un toit, dans une partie de leur hauteur. — Les préfloraisons valvaire, quinconciale et alternative, sont celles qui s'observent le plus fréquemment dans le calice. Nous avons dit que le calice et la corolle peuvent affecter dans la même fleur des dispositions différentes; nous ajouterons qu'on n'a reconnu aucun rapport entre la p. de ces deux verticilles. Ainsi, par ex., dans les Mauves, la p. du calice est valvaire, tandis que celle de la corolle est tordue ; dans les Ardisia, c'est l'inverse qui a lieu. Dans les Cérastium, la p. du calice et celle de la corolle sont toutes deux quinconciales ; elles sont toutes deux tordues dans les Cyclamen.

***PRÉFOLIAISON** ou ***PRÉFOLIATION.** s. f. Bot.

Enc. — Ce terme désigne l'arrangement des feuilles dans le bourgeon. On emploie aussi quelquefois celui de *Vernation*, c.-à-d. état printanier, qui avait été proposé par Linné ; mais le premier a prévalu. La p. peut être considérée relativement à la disposition qu'affecte chaque feuille prise isolément, et relativement à la disposition que les feuilles d'un même bourgeon ont entre elles.—En ne considérant que les feuilles isolées, on appelle p. *condupliquée* (Fig. 1), ou *conduplicative*, celle où la feuille est pliée longitudinalement de manière que ses deux moitiés s'appliquent l'une sur l'autre par leur face interne ; p. *plissée* (Fig. 2), celle où la feuille se replie un certain nombre de fois à la manière d'un éventail ; p. *réclinée* (Fig. 3), celle où la partie supérieure de la feuille se replie sur l'inférieure; p. *convolutée*, ou *convolutive* (Fig. 4), celle où la feuille se roule en cornet, son axe restant droit; p. *involutée*, ou *involutive* (Fig. 5), celle où chacun des bords de la feuille se réfléchit en dedans; p. *révolutée*, ou *révolutive* (Fig. 6), celle, au contraire, où ces bords se réfléchissent en dehors; p. *circinée* (Fig. 7), celle où la feuille se roule sur elle-même de haut en bas, comme une crosse. — Considérée relativement aux rapports mutuels des feuilles dans le bourgeon, on distingue : la p. *imbriquée*, ou *imbricative* (Fig. 8), dans laquelle les feuilles les plus extérieures recouvrent les intérieures ; la p. *équitante*, ou *embrassante* (Fig. 9), dans laquelle chaque feuille, étant d'abord condupliquée, embrasse entre ses deux moitiés toutes les autres feuilles plus intérieures ; et enfin, la p. *semi-équitante*, ou *obvolutée* (Fig. 10), dans laquelle chaque feuille, étant aussi condupliquée, reçoit dans son pli la moitié d'une autre feuille pliée de la même manière.

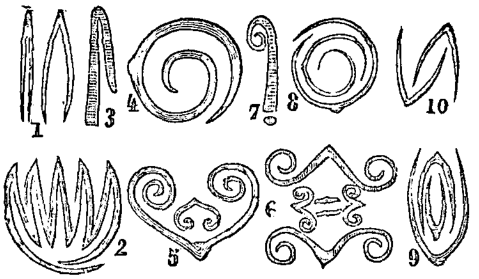

*** PRÉHENSEURS.** s. m. pl. (lat. *prehendere*, saisir). T. Zool. Nom donné par quelques auteurs aux Perroquets, parce que ces oiseaux se servent de leurs pattes pour porter les aliments à leur bec. = Préhensile. adj. 2 g. Qui a la faculté de saisir, qui sert à la préhension. *Organe p. Les singes d'Amérique ont une queue p.* = * Préhension. s. f. Action de prendre, de saisir un objet. *La p. des aliments. Le mode de p. varie dans les diverses classes d'animaux.*

PRÉJUDICE. s. m. (lat. *præjudicium*). Tort, dommage. *P. notable, considérable. Porter, causer p. à quelqu'un. Souffrir un grand p. Il a obtenu cela à mon grand p. — Au p. de sa parole, de son honneur, de sa réputation, etc.*, Contre sa parole, etc. ‖ *Sans p. de*, Sans faire tort à, sans renoncer à. *Sans p. de mes droits. Sans p. du courant.* = Syn. Voy. Détriment.

PRÉJUDICIABLE. adj. 2 g. Nuisible, qui fait tort. *Cela est p. à sa réputation, à son honneur, à sa santé.*

PRÉJUDICIAUX. adj. m. plur. T. Prat. *Frais p.*, Les frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIEL, ELLE. adj. *Question préjudicielle*, Question qui doit être jugée avant la contestation principale. *Moyens préjudiciels*, Les moyens par lesquels on soutient cette question.

PRÉJUDICIER. v. n. Nuire, porter préjudice, faire tort ou faire du tort. *Les excès préjudicient beaucoup à la santé. Cela pourrait p. à vos intérêts, à vos droits, à votre réputation. Sa négligence a toujours préjudicié à ses affaires.* = Conj. Voy. Prier.

PRÉJUGÉ. s. m. Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable ou analogue. *Cet arrêt est un p. pour notre cause.* ‖ Par extens., se dit De toute circonstance ou apparence, soit favorable, soit contraire, qui peut influer sur le succès d'une affaire. *Sa réputation forme un grand p. pour lui, contre lui. Tous les préjugés lui sont contraires,* ou *sont en sa faveur. L'accueil que le prince lui a fait est un p. pour le succès de sa demande.* ‖ Le plus souvent, signifie Opinion formée ou adoptée sans examen. *Un faux p. P. dangereux. Un esprit plein de préjugés. C'est un homme sans préjugés, exempt de préjugés. S'affranchir de tout p. Combattre, détruire les préjugés populaires.*

Syn. — *Préoccupation, Prévention.* — Ces trois mots désignent des impressions antérieures à l'examen des choses dont on juge, impressions qui ont pour résultat, soit d'empêcher d'examiner ou de bien examiner, soit de juger sainement. Mais les *préjugés* ont rapport aux croyances, aux opinions; ils viennent d'un jugement porté sur une chose, d'après ce qui nous en a été dit et sans que nous cherchions à l'examiner par nous-mêmes. La *préoccupation* a surtout lieu en matière de science ; l'esprit, plein de certaines idées, leur accorde une importance excessive, et s'il est étroit, il ne donne que peu ou point d'attention aux idées autres ou contraires, ou bien il les considère sous un faux point de vue. La *prévention* se rapporte aux personnes; elle rend passionné, partial, et dispose d'une façon favorable ou défavorable. En résumé, le *préjugé* est une erreur fondée sur l'autorité d'autrui, la *préoccupation* est une erreur fondée sur notre propre présomption, et la *prévention* est une erreur du cœur.

PRÉJUGER. v. a. T. Palais. Rendre un jugement interlocutoire qui implique la décision à intervenir ultérieurement. *La cour a préjugé cela quand elle a ordonné... Sans p. le fond.* ‖ *P. une question*, La décider avant de l'avoir étudiée, approfondie. *Je ne veux rien p.* ‖ Prévoir par conjecture. *Cela arrivera ainsi, autant qu'on le peut p., à ce qu'on peut p.* = Préjugé, ée. p. *Question, affaire préjugée.* = Conj. V. Manger.

*** PRÉLART.** s. m. T. Mar. Toile goudronnée dont on recouvre, sur les vaisseaux et dans les ports, les objets qu'on veut mettre à l'abri.

PRÉLASSER (se). v. pron. (R. *prélat*). Affecter un air de dignité, de gravité hautaine. *Elle se prélassait dans sa robe de velours.*

PRÉLAT. s. m. (lat. *præ; latus*, porté). Titre que l'on donne à tout dignitaire ecclésiastique ayant une juridiction spirituelle. *Cet évêque est un digne p. Tous les prélats du royaume étaient assemblés.* ‖ A la cour de Rome, ce titre se donne A tous les ecclésiastiques qui ont droit de porter le violet. *Les prélats du palais. Les prélats qui accompagnaient le légat.*

PRÉLATION. s. f. (lat. *prælatio*, préférence). Droit de préférence en vertu duquel le seigneur pouvait racheter le fief vendu par le vassal. ‖ Droit donné aux enfants d'avoir, par préférence, les charges possédées par leurs pères.

PRÉLATURE. s. f. Dignité de prélat. *Les fonctions, les honneurs de la p.* ‖ Bénéfice attaché à la charge de prélat. *Une riche p.* ‖ A la cour de Rome, se dit Des charges qui sont affectées aux prélats : *Entrer dans la p.;* et Des prélats considérés collectivement : *Toute la p. de Rome.*

PRÊLE. s. f. T. Bot. Voy. Équisétacées.

PRÉLEGS. s. m. T. Jurispr. Legs particulier qu'un testateur fait à un de ses légataires et qui doit être pris sur la masse avant le partage. = Préléguer. v. a. Faire un ou plusieurs prélegs. = Prélégué, ée. p. = Conj. Voy. Céder.

PRÉLÈVEMENT. s. m. Action de prélever. *Faire un p.* = Prélever. v. a. Lever préalablement une certaine portion sur le total. *Il faut p. telle somme sur la succession, pour les frais funeraires.* = Prélevé, ée. p. = Conj. Voy. Geler.

PRÉLIMINAIRE. adj. 2 g. (lat. *præ ; limen*, seuil). Qui précède la matière principale, et qui sert soit à exposer, soit à éclaircir le sujet. *Discours p. Agiter, vider une question p.* ‖ T. Diplomat. *Articles préliminaires*, Articles généraux qui forment la base d'une convention et qui doivent être réglés avant qu'on entre dans la discussion des détails et des articles particuliers des puissances contractantes. *Les articles préliminaires sont arrêtés, signés.* — On dit aussi, substantiv., *Les préliminaires. On a signé les préliminaires de la paix.* ‖ *Le p. de conciliation*, L'essai de conciliation que la loi prescrit de faire devant le juge de paix avant de commencer un procès. = Préliminairement. adv. Préalablement, avant d'entrer en matière.

PRÉLIRE. v. a. T. Typog. Lire la première épreuve à l'imprimerie avant de l'envoyer à l'auteur. = Prélu, ue. part. Inusité.

PRÉLUDE. s. m. (lat. *præ ; ludere*, jouer). T. Mus. Petit morceau de musique, le plus souvent improvisé, qui est dans le ton du morceau principal, et qui lui sert d'introduction. — Se dit aussi Des phrases musicales qu'un musicien exécute pour essayer un instrument, ainsi que De certains morceaux courts destinés à servir d'exercices. *Recueil de préludes dans tous les tons.* ‖ Fig., Ce qui précède une chose et lui sert comme d'entrée et de préparation. *Un apologue servit de p. à son discours. Ces séditions furent le p. de la guerre civile.*

PRÉLUDER. v. n. T. Mus. Exécuter quelques accords ou quelques phrases dans le ton du morceau que l'on va exécuter. — Se dit aussi en parlant D'un chanteur. ‖ Fig., *Préluder à*, Se préparer à faire une chose en en faisant une autre moins difficile. *Il préluda à sa grande histoire par des notices biographiques pleines de recherches curieuses. Il préludait aux batailles par des escarmouches.*

PRÉMATURÉ, ÉE. adj. (lat. *præ; maturus*, mûr). Qui mûrit avant le temps ordinaire. *Les fruits prématurés ne valent pas les autres.* ‖ Fig., Précoce, formé avant le temps. *Un esprit p. Une sagesse, une raison prématurée.* — Qui arrive avant le temps ordinaire. *Une mort, une vieillesse prématurée. Accouchement p.* ‖ Se dit aussi Des choses qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre. *Cette entreprise est prématurée. Votre demande paraîtra prématurée.* = Syn. Voy. Hâtif.

PRÉMATURÉMENT. adv. Avant le temps convenable. *Des fruits cueillis p. Il est mort p.* = Prématurité. s. f. Maturité avant le temps ordinaire; ne se dit qu'au fig. *P. d'esprit, de jugement.* Peu usité.

PRÉMÉDITATION. s. f. Délibération que l'on fait en soi-même sur une chose, avant que de l'exécuter. *Il n'a pas fait cela sans p.* ‖ T. Jurispr. Dessein réfléchi qui a précédé l'exécution d'un crime. V. Homicide. = Préméditer. v. a. Méditer quelque temps sur une chose, avant que de l'exécuter. *P. une action. Il y a bien longtemps qu'il préméditait de faire ce mauvais coup.* = Prémédité, ée. part. *Un dessein prémédité. Une action préméditée de longue date.*

PRÉMICES. s. f. pl. (latin. *primitiæ*). Les premiers fruits, les premiers produits de la terre ou du bétail. *Abel offrit à Dieu les p. de ses troupeaux. Par la loi de Moïse, les p. qu'on offrait à Dieu appartenaient aux lévites.* ‖ Fig., Les premières productions de l'esprit et les premiers mouvements du cœur. *Je vous consacre les p. de mes études. Vous avez eu les p. de son cœur.* ‖ Fig., se dit De certains commencements qui font bien augurer de la suite. *La tyrannie a quelquefois d'heureuses p. Il a vu les p. de ce beau règne.*

PREMIER, IÈRE. adj. (lat. *primus*). Qui précède tous les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la dignité, etc. *Le p. homme. Adam, notre p. père. Les premiers temps du monde. Les premiers siècles du christianisme. Le p. jour du mois. La première chose qu'il faut faire. Vous vous arrêterez à la première porte. Le p. étage d'une maison*, ou ellipt., *Le p. Les premières loges d'un théâtre*, ou ellipt., *Les premières. Cet ouvrier est toujours le p. au travail. Il monta le p. à l'assaut. Il est des premiers à rire de lui-même. La première fois que nous nous vîmes. Les premières amours sont d'ordinaire les plus vives. Les premières pensées ne sont pas toujours les meilleures. Il est dans le p. âge de la vie. J'étais dans mon p. somme. Cet enfant est le p. de sa classe*, ou simplement, *est le p. Il a été p. C'est un esprit du p. ordre. Il occupe le p. rang. Le p. prince du sang. En p. lieu. En première ligne. En première instance. Je l'ai fait passer le p.* On dit au jeu, *Etre p.*, et *Jouer en p.* -- T. Philos. *La cause première*, Dieu. — Prov., *Il vaut mieux être le p. de sa race que le dernier*, Il vaut mieux n'être pas d'une naissance considérable, et se faire distinguer par son mérite, que d'être d'une haute naissance, sans avoir d'autre mérite que celui de ses ancêtres. — Famil., *Il se jeta dans l'eau la tête la première*, La tête en avant. *Cet enfant est venu au monde les pieds les premiers*, Les pieds devant. ‖ *Premier* se joint souvent à un titre de charge, pour indiquer le rang de cette charge et de celui qui l'occupe. *P. ministre. P. lord de la trésorerie. P. président. P. aumônier. P. médecin. La première dame d'honneur de l'impératrice. P. écuyer.* On disait autrefois, *Monsieur le p.*, en parl. du Premier écuyer du roi. ‖ Le plus excellent, le plus considérable. *Démosthène, Cicéron étaient les premiers orateurs de leur temps. C'est le p. homme du monde pour les négociations. L'industrie est la première richesse de ce pays.* ‖ Qui est indispensable, nécessaire avant tout. *Les premiers besoins, les premières nécessités de la vie. Le p.*

EFERUS - Rechèrches & Classification numériques

devoir d'un soldat est l'obéissance. La première vertu d'un chrétien est la charité. — T. Comm. *Matières premières*, V. MATIÈRE. ‖ Qui avait été auparavant, qu'on avait déjà eu. *Recouvrer sa première santé, sa première splendeur, son p. lustre. Les choses sont remises, rétablies dans leur p. état.* ‖ Se dit aussi Du commencement, de l'ébauche de certaines choses. *Ce n'est là qu'une première idée. Il n'a pas la première teinture des lettres.* ‖ T. Arith. *Nombre p.*, V. NOMBRE et DIVISEUR. ‖ Au Jeu de paume, *Premier*, se dit substant. De la partie de la galerie qui est la plus proche de la corde de chaque côté. = PREMIÈREMENT. adv. En premier lieu; n'est guère d'usage que suivi des termes *Secondement*, ou *En second lieu, Ensuite*, etc. *P. je traiterai de...; en second lieu, je dirai... Il faut p. songer à faire son devoir. P. et avant toutes choses.*

Syn. — *Primitif, Primordial.* — *Premier*, adjectif ordinal, fait connaître les choses par rapport à leur rang, à leur ordre, au temps où elles se sont passées. La *première* ville que l'on rencontre en remontant ce fleuve. L'histoire des *premiers* siècles de Rome est fort obscure. *Primitif*, adjectif qualificatif, marque l'état ancien, les qualités anciennes, relativement à l'état présent, aux qualités actuelles. Le cheval, dans son état *primitif*, est bien différent du cheval de nos haras. La société, quand elle le voudrait, ne pourrait revenir à son état *primitif*. En trempant de nouveau ce ressort, on lui rendra son élasticité *primitive*. *Primordial* est également un adjectif qualificatif, mais il a spécialement rapport à l'origine, à la source d'où dérivent d'autres choses. Le mouflon paraît être la souche *primordiale* de toutes nos races ovines. Toutefois *primitif* s'emploie fréquemment dans le sens de primordial.

PREMIER-NÉ, Voy. NAÎTRE. **PREMIER-PRIS.** Voy. PRENDRE.

PRÉMISSES. s. f. pl. (lat. *præmissæ*; de *præ*, en avant; *missus*, envoyé). T. Log. Voy. SYLLOGISME.

***PREMNE.** s. f. T. Bot. Voy. VERBÉNACÉES.

PRÉMONTRÉS. s. m. pl. Voy. CHANOINE.

PRÉMOTION. s. f. Voy. PRÉDÉTERMINATION.

PRÉMUNIR. v. a. Garantir par avance, prévenir, précautionner. *Je l'avais bien prémuni contre le froid et la pluie. Il faut le p. contre les dangers qui l'attendent. P. une jeune fille contre la séduction.* = SE PRÉMUNIR. v. pron. Se précautionner. *Se p. contre le froid, contre le mauvais air. Se p. contre les accidents de la fortune. Se p. contre l'erreur.* = PRÉMUNI, IE. part.

PRENABLE. adj. 2 g. Qui peut être pris, qui n'est pas si fort qu'il ne puisse être pris. *Cette place est p. Elle n'était p. que par tel côté.* ‖ Fig., *Cet homme n'est p. ni par or ni par argent*, Les plus belles offres ne peuvent le séduire, le corrompre.

PRENANT, ANTE. adj. Qui prend. *Partie prenante*, Voy. PARTIE. ‖ T. Zool. *Queue prenante*, Voy. QUEUE. ‖ *Carême-p.*, Voy. CARÊME.

PRENDRE. v. a. (latin. *prehendere*). Saisir, mettre en sa main. *P. un livre. P. une plume. P. un bâton. P. une épée. P. les armes. P. la main, le bras, l'oreille à quelqu'un. P. quelqu'un par la main. P. un cheval par la bride.* — Famil., *On ne sait par où le p.*, se dit D'un malade dont tout le corps est douloureux; et Fig., D'un homme très-susceptible, très-irritable. Dans un sens opposé, on dit D'un homme qui ne paraît sensible à rien, touché de rien, *On ne sait par où le p.* — Prov., *P. le tison par où il brûle*, Commencer une affaire par l'endroit, par le côté le plus dangereux ou le plus difficile. *Ce qui est bon à p. est bon à rendre*, Il vaut mieux se saisir d'une chose sur laquelle on croit avoir quelque droit que de la laisser prendre à un autre, parce qu'au pis aller on en sera quitte pour la rendre. ‖ *P. d'une chose à pleine main*, En prendre à poignée autant que la main peut en contenir. — Figur,, *P. à pleines mains, à toutes mains, de toutes mains*, se dit Des gens avides qui ne laissent échapper aucune occasion de s'enrichir. ‖ Fig., *P. une affaire en main.* S'en charger pour la diriger, pour la conduire. On dit de même, dans le style soutenu, *P. en main le timon des affaires, les rênes de l'État.* — *P. en main le droit, les intérêts de quelqu'un*, Soutenir ses droits, etc. ‖ Saisir une chose, l'enlever, la tirer à soi d'une façon quelconque. *Il prit la corde avec ses dents. Il prit la barre de fer avec des tenailles. P. du feu sur une pelle. P. de l'eau à la rivière. P. de l'encre avec une plume. Le perroquet prend avec sa patte ce qu'il veut porter à son bec.* — Fig., *P. le mors aux dents*, V. MORS. *P. la lune avec les dents*, V. LUNE. ‖ *Prendre*, se dit familièr. Des personnes que l'on va joindre en quelque endroit, pour se rendre ailleurs avec elles. *Je vous prendrai en passant. Il doit venir me p. à six heures pour aller à l'Opéra.* = On dit encore, *P. quelqu'un à part*, Le tirer à l'écart pour l'entretenir. = S'emparer, se saisir par adresse ou par force d'une chose ou d'une personne. *Les filous prennent subtilement, et les voleurs de grand chemin prennent de force. On lui a pris sa bourse. Les voleurs lui ont pris jusqu'à sa chemise. On m'a pris une vache dans mon pré. On lui a pris le quart de son champ. Le chat a pris le fromage. Le renard lui a pris trois poules. Il l'a pris au collet, à la gorge. P. quelqu'un par les cheveux. Il le prit au corps, par le corps. On a pris les voleurs et on les a conduits en prison. P. un taureau par les cornes. P. un animal par la queue. P. de force, par force, une fille, une femme*, V. FORCE. — Prov., *Etre pris comme dans un blé*, V. BLÉ. *Aussitôt pris, aussitôt pendu*, V. PENDRE. — Fig. et fam., *P. la balle au bond*, Voy. BOND. *P. l'occasion aux cheveux*, V. OCCASION. ‖ Se dit Des hommes que l'on fait prisonniers à la guerre, des places, des villes dont une armée se rend maîtresse. *Ce soldat a pris un des généraux ennemis. Nous prîmes trois mille hommes à l'ennemi. On a pris cette ville d'assaut. P. une place de vive force, par famine, par composition.* ‖ Se dit aussi en parl. De chasse, de pêche, etc. *P. un sanglier. P. des cailles. P. des oiseaux à la pipée, au trébuchet. P. des loups, des renards au piége. P. un lièvre au gîte. P. des poissons à la ligne, à l'hameçon. Mon chien a pris deux lièvres. L'oiseau a pris une perdrix. Le chat a pris une souris.* — Figur. et famil., *Se laisser prendre au piége, à l'hameçon*, Se laisser tromper. On dit de même, *Ne vous laissez pas p. à ses paroles, à sa feinte douleur. Cette femme l'a pris dans ses filets*, Elle l'a séduit, s'est rendue maîtresse de son esprit, de son cœur. *P. au trébuchet*, V. TRÉBUCHET. *P. la chèvre, p. la mouche*, Se mettre tout à coup en colère pour une chose insignifiante. *P. un rat*, Voy. RAT. ‖ Attaquer. *P. les ennemis en flanc, en queue, par derrière. P. quelqu'un en traître, en trahison.* — Figur., *P. quelqu'un par son faible*, Toucher, flatter son inclination favorite, afin d'arriver à le dominer, à le faire consentir à ce qu'on désire de lui. *P. quelqu'un par ses propres paroles*, Rétorquer contre lui ses propres paroles, prendre avantage contre lui de ce qu'il a dit. = Surprendre. *Je l'ai pris à voler des fruits. On vous y prend. Je l'ai pris au dépourvu. L'orage, la pluie nous prit en chemin.* — Famil., *P. quelqu'un au saut du lit. P. quelqu'un la main dans la poche, dans le sac*, Le surprendre au moment où il commet un vol ou quelque infidélité en affaire d'intérêt. *P. quelqu'un sur le fait*, V. FAIT. Prov., *P. quelqu'un au pied levé*, V. PIED. *P. quelqu'un sans vert*, V. VERT. *P. quelqu'un au mot*, V. MOT. ‖ Figur., *La fièvre l'a pris tel jour*, Tel jour il a commencé d'avoir la fièvre. On dit de même, *L'accès le prit à telle heure*; et, au sens mor., *La frayeur, la peur le prit.* = En parl. Des habits, des vêtements, Mettre sur soi. *Vous avez pris un habit bien léger. Il a pris des bottes au lieu de souliers. Il a pris des gants fourrés, son habit de cérémonie.* — *P. le deuil*, S'habiller de noir à l'occasion de la mort d'une personne. *P. la livrée*, Se faire laquais. *P. la cuirasse*, Embrasser la profession des armes. *P. la haire*, Embrasser une vie pénitente. *P. l'habit de religieux, de religieuse*, ou simpl., *P. l'habit, P. le voile, P. le froc, P. le petit collet, P. le bonnet*, V. HABIT, VOILE, etc. — *P. la perruque*, ou *P. perruque*, Commencer à porter perruque. ‖ Emporter avec soi certaines choses, par besoin ou par précaution. *P. sa canne, son épée. J'ai oublié de p. ma tabatière, mon mouchoir. P. un fusil pour aller à la chasse.*—On dit à peu près de même, *Il a pris son chien avec lui*, Il l'a emmené. = S'attribuer, avec ou sans droit. *P. un titre, une qualité*, Se donner un titre, une qualité, l'employer en parlant de soi. ‖ *P. le haut bout*, Se mettre à la place la plus honorable. ‖ *P. la grande main, la haute main dans une affaire*, V. AFFAIRE. ‖ *P. la liberté de, P. des libertés*, V. LIBERTÉ. = Manger, boire, ingérer; se dit Des aliments, des boissons, des médicaments. *P. des aliments. P. un bouillon, un verre de vin. Je n'ai rien pris de la journée. Ne sortez pas sans avoir pris quelque chose. Je prendrai seulement quelques asperges. P. médecine. P. du quinquina, de l'émétique, des pilules. P. le petit-lait. P. du café, du thé, de l'eau-de-vie, des glaces.* ‖ Se dit aussi Des choses dont on fait usage pour sa santé, pour son agrément, etc. *P. un remède, un clystère. P. un bain. P. les eaux.* — *P. du tabac*, Prendre du tabac en poudre par aspiration. *P. l'air*, V. AIR. *P. haleine*, Voy. HALEINE. *P. du repos, du relâche*, Cesser de travailler, se reposer. *P. un divertissement, p. de la distraction*, Se livrer à un divertissement, etc. *P. le plaisir de la chasse, de la pêche, de la promenade*, Aller à la chasse, etc. ‖ Dans les maisons religieuses, *P. la discipline*, Se donner la discipline. = En parlant Des choses qui se communiquent, Gagner, contracter. *Il a pris la fièvre. Il a pris la peste, le typhus. Il a pris la gale en couchant avec son camarade.* ‖ Se dit aussi au sens moral, *P. de mauvaises habitudes. Il a pris dans cette société des manières grossières.* ‖ *Le feu prit à la maison, à la grange*, Se communiqua à la maison, etc. *P. feu*, S'enflammer. *Les étoupes prennent feu aisément. L'amorce prit feu. Le pistolet prit feu.* Figur., *P. feu*, Se mettre subitement en colère. ‖ *P. le sel*, Se pénétrer de sel. *La viande prend mieux le sel quand elle est fraîche.* = Ôter, tirer, retrancher une partie d'un tout. *P. dix mille francs sur une succession. Il a pris mille francs d'avance sur son traitement. On prendra cette dépense sur tel revenu. J'ai pris la moitié, le quart de cette somme. Il a pris deux hectares sur sa terre pour se faire un jardin. Il a pris sa part de la récolte.* Fam., *Il a pris sa bonne part de la fête, des plaisirs, etc.* — *P. part à*, V. PART. ‖ Ellipt. et fam., *Je n'y prends, ni n'y mets*, Je ne retranche ni n'ajoute rien à l'histoire que je raconte; je la dis comme elle m'a été rapportée. ‖ Absol., *P. sur...*, Retrancher quelque chose sur une autre. *Il prend sur son nécessaire pour donner aux pauvres. Il prend sur sa nourriture pour payer son loyer. Il prend sur son sommeil pour étudier.* = Emprunter, tirer de. *Il a pris cela dans Cicéron, dans Sénèque. Il a pris l'idée de cette tragédie dans un vieux roman. C'est un mot pris du latin. Cette ville a pris son nom du fleuve qui la traverse.* — Fam., *Où avez-vous pris cela?* Qui vous a dit cette nouvelle? ou Qui vous a fait avoir cette pensée? On dit de même, *Où avez-vous pris que je voulais, que je voulusse vendre ma maison?* = Recueillir, réunir. *Prenez des côtelettes de veau, des oignons, des carottes, etc., et faites cuire le tout pendant une demi-heure. Pour préparer cette poudre, on prend parties égales de cannelle, de gingembre, de girofle, etc. P. des notes. P. note d'une chose. P. les avis. P. les voix.* = Engager ou s'engager sous certaines conditions. *P. un domestique, une cuisinière. P. un ouvrier, des ouvriers à la tâche. P. un précepteur, une gouvernante pour ses enfants. P. un apprenti. P. un associé.* — *P. femme*, Se marier. *P. une femme*, Choisir une femme et l'épouser. *J'ai pris une femme dans une très-honnête famille. Il a pris une jeune femme.* = *Prendre*, se dit aussi Du prix que l'on exige pour une marchandise, un travail, etc. *Ce marchand prend trente francs du mètre de ce drap. On m'a pris mille francs pour cette maçonnerie. Ce professeur prend tant par leçon. Cet ouvrier vous prendra quatre francs par journée. Ce restaurateur prend cinq francs par tête.* ‖ Sign. encore Acheter. *Je prendrai cela pour tant. Si vous voulez me donner ce drap à tel prix, j'en prendrai dix pièces. Combien en prendrez-vous à ce prix?* ‖ Se dit également Des droits qu'on lève sur une marchandise. *La douane prend tant de droit sur cet objet. L'octroi prend vingt-quatre francs par hectolitre de vin.* = Recevoir, accepter. *Prenez ce petit présent. Prenez ce qu'il vous donnera. Il n'a voulu rien p. pour sa peine. Prenez ceci à compte de ce qui vous revient. P. la parole de quelqu'un. P. des leçons. P. l'ordre, les ordres de quelqu'un.* ‖ Fam., *P. les choses comme elles viennent*, Les recevoir avec indifférence, sans se mettre en peine des suites qu'elles peuvent avoir. *P. les hommes comme ils sont*, S'en accommoder, quels que soient leur humeur, leur caractère. *P. le temps comme il vient*, Voy. TEMPS. ‖ *P. congé de quelqu'un*, V. CONGÉ. ‖ Fam., *Prenez que, prenons que...*, Admettez, supposons que. *Prenons que je n'ai rien dit.* = Se charger d'une chose, entreprendre une chose. *P. une somme en dépôt. P. des terres à ferme. P. un appartement à loyer*, ou simplem., *P. un appartement. P. une somme à intérêt. P. un chargement. P. des passagers. P. un élève en pension. P. un enfant en nourrice, en sevrage.* — *P. une affaire à forfait*, La prendre pour un prix convenu, soit qu'il y ait de la perte, soit qu'il y ait du gain. *P. une affaire à ses risques et périls*, V. PÉRIL. — *P. un ouvrage à la tâche, P. à tâche de*, V. TÂCHE. ‖ *P. un intérêt dans une entreprise*, V. INTÉRÊT. ‖ *P. un engagement*, Contracter un engagement. ‖ *P. quelqu'un sous sa protection*, Le protéger. = Employer une chose, s'en servir d'une certaine façon. *P. une étoffe du bon, du mauvais côté, du bon, du mauvais biais. P. du drap à contre-poil. Vous coupez mal ce bouilli; vous n'avez pas pris le sens. Le* *tailleur a mal pris cette étoffe.* — *P. bien, p. mal une affaire*, Lui donner un bon, un mauvais tour, la conduire bien, la conduire mal. On dit aussi, *P. une affaire du bon, du mauvais biais*, V. Biais. || *P. une chose du bon, du mauvais côté*, La voir, l'entendre, la considérer comme il convient, comme il ne convient pas. = Choisir, préférer, se décider pour. *Je ne sais quel livre p. Vous avez a choisir, que prendrez-vous? Il a pris là un rude métier. Vous prenez le bon parti. P. quelqu'un pour exemple, pour guide. P. une chose pour modèle. P. exemple sur quelqu'un.* || *P. une résolution, une détermination*, Se résoudre, se décider à quelque chose. On dit de même, *P. un parti, p. un dessein.* — *P. son parti; P. le parti de la robe, etc.*, Voy. Parti. — *P. les ordres sacrés*, Entrer dans les ordres. || Se dit particul. De ceux qui voyagent, en parl. De la route, du chemin qu'ils choisissent. *P. la route de Bordeaux, d'Italie. P. le chemin de l'église. Il a pris la voie de terre, de mer. Prenez ce chemin, cette rue. Prenez la première rue à droite, puis la seconde rue à gauche. P. le plus long* ou *le plus court, son plus long* ou *son plus court*, Prendre le chemin le plus long ou le plus court. — Absol., *P. à droite, à gauche*, Entrer dans le chemin qui est à droite, à gauche. *Prenez par ici, prenez par là*, Allez par ce chemin-ci, etc. On dit aussi, *P. à travers champs*, Aller directement, sans suivre de chemin frayé; et Figur., *P. à travers choux*, Aller à son but sans s'embarrasser d'aucune considération. || Figur., *P. la bonne, la mauvaise voie*, Se porter au bien, au mal, ou Se servir de bons ou de mauvais moyens pour faire réussir quelque affaire. On dit de même : *La voie que vous prenez n'est pas honnête. P. les voies de la douceur, de la rigueur.* — *P. le chemin de se ruiner, de faire fortune*, Faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour faire fortune. — *P. les devants, le devant*, V. Devant. — *P. le pas sur quelqu'un*, Passer devant lui pour le précéder. *P. sa droite*, Se mettre à sa droite. *P. la main*, Prendre le pas, la droite. *Les princes du sang prennent la main chez eux.* — *P. la porte*, Se retirer, s'en aller. || Se dit aussi De la manière de voyager que l'on a choisie. *P. la voie de la messagerie, de la diligence. P. la diligence. P. la poste. P. le chemin de fer. P. le paquebot.* — On dit, dans le même sens, *P. un cheval, un fiacre, un bateau.* || Figur., Embrasser, adopter, soutenir. *P. la cause de quelqu'un. Il a pris votre querelle, votre cause, votre défense. J'ai pris ses intérêts, son parti.* — *P. parti; P. fait et cause pour quelqu'un*, V. Parti et Fait. = *Prendre*, se dit aussi Des sentiments, des passions, des affections qu'on éprouve. *P. du plaisir, p. son plaisir, p. plaisir à quelque chose. P. de l'émulation, de l'ambition. P. de la jalousie. P. pitié, compassion de quelqu'un. P. du chagrin, de l'humeur, du dépit de quelque chose. P. de l'affection, de l'attachement, de l'amitié, du goût pour quelqu'un. P. goût à quelque chose. P. une chose en goût, en dégoût. P. de la haine, de l'aversion, du dédain, de l'horreur pour quelqu'un, pour quelque chose. P. intérêt, de l'intérêt, quelque intérêt, beaucoup d'intérêt à quelqu'un. P. confiance en quelqu'un. P. en gré quelqu'un, quelque chose. P. une chose en dédain P. une chose à cœur. P. cœur à un travail. P. patience. P. courage. P. l'épouvante. P. frayeur. P. des craintes, des alarmes.* — *P. en grippe, en patience, en pitié, etc.*, Voy. Grippe, etc. || Se dit aussi Des vues de l'esprit. *P. une idée juste de quelque chose. En p. une idée fausse. P. connaissance d'une chose. P. des préjugés.* — *P. attention à une chose*, La considérer avec attention. *P. une chose en considération*, Voy. Considération. *P. le change*, Voy. Change. || Entendre, comprendre, concevoir, expliquer, etc. *P. bien le sens d'un auteur. Il prend mal ce passage. P. une chose à contre-sens. Vous avez mal pris la chose. Il a bien pris ce qu'on lui a dit de votre part. Vous prenez mal mes paroles.* — *P. en riant quelque chose*, Ne s'en point fâcher. *P. sérieusement une chose*, L'entendre comme si elle avait été dite sérieusement. — *P. une chose en mauvaise part*, Voy. Part. *La p. à la lettre, au pied de la lettre*, Voy. Pied. *P. les choses à la rigueur*, V. Rigueur. — *A le bien p.*, A considérer, à juger sagement les choses. = *Prendre*, se dit Des moyens, des dispositions, des précautions, etc., que l'on emploie pour venir à bout de faire quelque chose, ou pour écarter des choses nuisibles. *P. mesure à quelqu'un pour lui faire un habit, des souliers. P. la mesure, les dimensions d'un objet. P. de bonnes mesures, de fausses mesures. P. un moyen, un expédient pour terminer une affaire. P. position. P. ses dispositions pour une bataille. Prendre des précautions contre le froid. Avec cet homme, il faut bien p. ses précautions. P. des sûretés. P. conseil. P. avis.* || *P. parole de quelqu'un*, Tirer de lui une promesse, une assurance morale. || *P. garde à quelqu'un, à quelque chose*, Veiller pour n'en pas recevoir de mal, de dommage. *P. garde à une chose, à une personne*, signifie aussi, Veiller à sa conservation. *P. garde à soi*, ou simpl., *P. garde*, Se tenir sur ses gardes. || *P. soin d'une personne, d'une chose*, Veiller à la conservation, au bien-être, etc., d'une personne; veiller à ce qu'une chose n'éprouve aucun dommage. || *P. des renseignements, des informations*, Recueillir des renseignements soit sur un fait, soit sur une personne, sur sa conduite, sur sa capacité, etc. || On dit, dans le même sens, *P. langue.* || *P. de la peine*, Faire des efforts, travailler avec soin. — Fam., *En p. à son aise*, Voy. Aise. || *P. de l'avantage. P. ses avantages*, V. Avantage. || *P. prétexte d'une chose*, ou *sur quelque chose*, Se servir d'un prétexte pour motiver une entreprise, pour colorer une prétention. — *P. occasion d'une chose*, Profiter d'une occasion qui se présente, s'en prévaloir pour... || *P. du délai, p. du temps*, Retarder l'exécution de quelque chose. *P. du temps*, se dit aussi Des choses dont l'exécution exige du temps. *Ce travail m'a pris beaucoup de temps.* — *P. son temps, P. le temps de quelqu'un*, Voy. Temps. || *P. date*, Voy. Date, etc. = *Prendre*, se dit D'un changement, d'un développement qui a lieu subitement ou successivement, soit au physique, soit au moral. *Voilà un ouvrage qui commence à p. forme. Le sol a pris de la consistance. Ces boutures ont déjà pris racine. Cette femme a pris de l'embonpoint. Ce cheval commence à p. du corps. Vous commencez à p. du ventre. Cet enfant était bien maigre; il recommence à p. chair. Le Verbe a pris chair dans le sein de la Vierge. Le gouvernement prit alors une assiette plus solide. Le commerce prit promptement un développement prodigieux. P. de l'accroissement. P. de l'extension. La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme régulière. L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la teinture des choses auxquelles il s'applique. P. de l'activité. Cette viande a pris un mauvais goût. Ces fruits ont pris de l'amertume. Ce vin a pris une couleur jaunâtre.* || *P. de l'âge*, Avancer en âge, vieillir. — En parl. D'un cheval, on dit à peu près de même, *Ce cheval prend quatre ans, cinq ans*, Il entre dans sa quatrième, dans sa cinquième année. = Se dit De la manière dont on se présente devant quelqu'un, de la façon dont on se tient, des airs que l'on affecte, du ton dont on parle. *P. une posture suppliante. P. une attitude forcée. P. un air doux, humble, flatteur. P. un air insolent. P. un air gai, triste. P. un air cavalier. P. un air d'affabilité, de bienveillance. P. un ton plaintif. Je ne sais quel ton je dois p. P. le haut ton. Le p. sur un haut ton, le p. très-haut. P. des airs, de certains airs*, V. Air. — Figur., *Cette affaire prend un bon, un mauvais tour, une mauvaise tournure*, A la manière dont elle va, il y a lieu de présumer qu'elle réussira, qu'elle ne réussira pas. *Cet habit, cette étoffe a pris son pli*, et, au sens moral, *Cet homme a pris son pli*, V. Pli. || Se dit encore Du mouvement, de l'allure, et surtout en parlant Du commencement de l'action. *P. le trot, le galop. P. sa course. P. son élan. L'oiseau prit son vol. P. son essor. P. la fuite.* = *Prendre*, se dit quelquefois dans le sens de Commencer. *Cette rivière prend sa source au pied de telle montagne. Ce fut alors que prirent naissance les troubles qui...* — On dit aussi, *P. fin*, Finir, cesser. || *Il faut p. l'histoire de plus haut*, Il faut commencer par les événements qui ont précédé ceux qu'on se propose de raconter. || *P. la parole*, Commencer à parler. || *P. faveur*, Commencer à être en faveur, en vogue. || *P. querelle*, Entamer une querelle. || *P. le dessus*, Commencer à rétablir sa santé après une maladie, à rétablir ses affaires après un dérangement de fortune. || *P. pied*, V. Pied. = *P. une personne pour une autre*, Croire qu'une personne en est une autre. *La mère de Darius prit Éphestion pour Alexandre.* On dit de même, *P. une chose pour une autre.* — Fam., *P. quelqu'un pour un autre*, En juger autrement qu'il ne faut. *Vous croyez que c'est un habile homme, vous le prenez pour un autre. Vous voulez me faire votre dupe; vous me prenez pour un autre.* || *P. un homme pour une dupe*, Le regarder comme facile à tromper. *P. quelqu'un pour dupe*, Le tromper, le duper. || *P. pour bon*, Croire. *Il prend pour bon tout ce qu'on lui débite.* — Figur. et famil., *Il a pris ce qu'on lui a dit pour argent comptant*, V. Argent. = *P. quelque chose sur soi*, En répondre, s'en charger; faire quelque chose de son chef sans y être autorisé. *Cela passe un peu mon pouvoir; mais je le prends sur moi, je prends tout sur moi.* On dit aussi, *P. quelque chose sur son compte.* || Absol., *P. sur soi, p. beaucoup sur soi*, Se retenir, se contraindre. *J'ai pris beaucoup sur moi pour ne pas lui répondre.* — *P. trop sur soi*, Se surcharger, vouloir faire plus qu'on ne peut. = Dans les Écoles, on dit, *P. des inscriptions en droit, en médecine*, S'inscrire sur les registres de la faculté de droit, etc., pour en suivre les cours. || *P. ses degrés, ses grades*, Obtenir les titres que confèrent les facultés. On dit de même, *P. ses licences.* = T. Jeu. *P. sa revanche*, Voy. Revanche. || Au jeu de Quadrille, on dit ellipt., *Jouer sans p.*, De celui qui entreprend de jouer sans appeler une autre carte. || Au jeu de Paume, *P. sa bisque*, Voy. Bisque. = T. Jurispr. *P. acte*, Demander un témoignage authentique de ce qu'on vient de dire ou d'entendre. || *P. possession*, Entrer en jouissance. — On dit aussi, *P. possession d'une charge, d'un emploi.* || *P. à partie*, V. Partie. || *P. à témoin*, V. Témoin. = T. Mar. *P. la mer*, Commencer un voyage en mer. *P. la haute mer* ou *P. le large*, V. Large. || *P. des ris*, V. Ris. || *P. le vent*, Tendre les voiles. *P. le vent sur un bâtiment*, Se mettre entre ce bâtiment et le point d'où le vent souffle. || *P. terre, p. port en quelque terre*, Y aborder, y débarquer. *On prit terre au cap de Bonne-Espérance.* || *P. la hauteur du soleil*, Observer avec un instrument, principalement à midi, l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon. Absol., *P. hauteur*, Mesurer la distance d'un astre ou de tout autre objet à l'horizon. = Prendre. v. n. Signifie généralement Produire un effet, une impression. *Ce vésicatoire a pris, n'a pas pris. L'encre ne prend pas sur le papier huilé. Cette couleur ne prend pas sur la soie. Le feu prendra tout seul. L'amorce n'a pas pris.* — Fam., on dit D'un ragoût, d'une liqueur, d'une odeur, qui produisent une impression forte et désagréable : *Ce ragoût prend à la gorge. Cette odeur prend au nez.* || En parl. De végétaux, signifie Prendre racine. *Les arbres qui ont beaucoup de chevelu prennent facilement. Cet arbrisseau prend, ne prend pas de bouture. Cette bouture n'a pas pris.* || En parlant D'un ouvrage d'esprit, d'une doctrine, d'une proposition, etc., sign. Réussir. *Ce livre, cette pièce de théâtre a fort bien pris. Ce système n'a pas pris. Cette plaisanterie n'a pas pris. Quand on vit que cette manière de me faire la cour ne prenait pas.* — Se dit quelquefois Des personnes. *Ce jeune homme a bien pris dans le monde. Cette jeune femme a parfaitement bien pris dans notre société.* Fam. || Geler, se coaguler, s'épaissir. *La rivière prendra cette nuit. Cette gelée n'a pas pris. Vos confitures ont mal pris.* || Fig. et fam., *C'est un homme qui prend à tout*, Que tout intéresse, qui s'attache à tout, qui réussit à tout. On dit, dans le sens contraire, *Il ne prend à rien.* || En parlant De maladies, on dit, *La fièvre, la goutte lui a pris*, Il est attaqué de la goutte, de la fièvre; et, impersonnell., *Il lui prit une colique, une sueur froide, un mal de dents, etc.* — On dit de même, au sens moral, *Il lui a pris une fantaisie, un dégoût, etc.*, La fantaisie, etc., lui est venue. *Il lui a pris en gré de faire telle chose.* || S'emploie encore impersonnell. en parlant De ce qui contribue à un bon ou à un mauvais résultat. *Bien lui a pris d'avoir été averti à temps. Il lui prendra mal de négliger ainsi ses affaires.* Se dit aussi avec la particule *En. S'il ne se corrige, il lui en prendra mal. Après cet éclat, bien lui en prit d'avoir des protecteurs.* = se Prendre. v. pron. S'attacher, s'accrocher. *Il s'est pris à un arbre, etc. Un homme qui se noie se prend à tout ce qu'il peut. Sa robe se prit à un clou et se déchira. Il s'est pris à un clou et son habit a été déchiré.* — Figur., *Ne savoir où se p.*, Ne savoir à quoi recourir. || *Se p. à quelqu'un*, Le provoquer, l'attaquer. *Il ne faut pas se p. à plus fort que soi.* — *S'en p. à quelqu'un*, Lui attribuer quelque faute, vouloir l'en rendre responsable. *Je m'en prendrai à vous de tout ce qui pourra arriver.* || *S'y p. bien, s'y p. mal*, Mettre plus ou moins d'adresse à ce qu'on fait : employer de bons, de mauvais moyens pour réussir dans une affaire. On dit de même, *S'y p. comme il faut. S'y p. adroitement, maladroitement. Ne savoir comment s'y p.* || Fig., *Se p. à*, suivi d'un infinitif, Commencer, se mettre à. *Elle se prit à rire, à pleurer, à gémir, etc.* || *Se p. d'amitié, de belle passion, d'aversion pour quelqu'un*, Concevoir de l'amitié, etc., pour quelqu'un. — *Se p. de vin*, S'enivrer. — *Se p. de paroles, Se p. de querelle*, Voy. Parole, etc. || En parl. De certains liquides, signifie Se figer. *L'huile se prend quand on la tient dans un lieu* *froid. Ce sirop se prendra bientôt.* ‖ En parl. Des mots, des expressions, sign. Être employé. *Ce mot se prend dans telle signification. Ce verbe se prend figurément. Cet adjectif se prend quelquefois substantivement.* ‖ On dit quelquefois D'une étoffe moelleuse et bien fournie, *Cette étoffe se prend à pleines mains.* = A tout prendre. loc. adverb. Tout bien considéré, en comparant le bien et le mal. *Il est brusque et peu gracieux; mais à tout p. c'est un homme fort estimable.* = Au fait et au prendre. loc. adv. Au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler, etc. *Quand ce fut au fait et au p., il n'osa bouger. On le disait plein d'intelligence; mais au fait et au p. il n'est bon à rien.* = Pris, ise. part. *Une ville prise. Un poisson pris dans les filets. Un homme pris de vin. C'est un parti pris.* — Famil., *Pris par les yeux*, Séduit par la vue. ‖ Trompé. *Tout le monde y avait été pris. Cet homme est simple, il sera pris.* ‖ *Une personne bien prise dans sa taille*, Une personne bien faite, bien proportionnée. On dit de même, *Avoir la taille bien prise.* On dit aussi, *Ce cheval est bien pris*, Il a le corsage bien fait. ‖ Au Jeu de lansquenet. *Il est pris*, Sa carte a été faite. *Il avait carte double, et il a été pris le premier, il a été le premier pris.* Fig. et fam., on dit D'un homme qui a la contenance triste et embarrassée, *Il a l'air d'un premier pris.*

Conj.—*Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je prenais; nous prenions. Je pris; nous prîmes. Je prendrai; nous prendrons.—Je prendrais; nous prendrions.—Prends; prenons.—Que je prenne; que nous prenions. Que je prisse; que nous prissions.—Prendre. Prenant. Pris.*

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a la coutume de prendre. *P. de villes. P. de taupes. P. de tabac. P. de thé, de café.* Fam. ‖ T. Pratiq. Celui qui prend une maison à loyer, une terre à ferme, etc. *Le bailleur et le preneur. Le p. s'engage à...* ‖ T. Mar. On dit adjectiv., *Bâtiment p.*, Celui qui fait une prise.

PRÉNOM. s. m. T. Antiq. V. Nom. ‖ Par analogie, se dit Des noms de baptême. *Ses prénoms sont Armand et Victor.*

PRÉNOTION. s. f. Connaissance première et superficielle qu'on a d'une chose, avant de l'avoir bien examinée, bien étudiée. *Je n'ai là-dessus que des prénotions légères.* Peu usité.

PRÉOCCUPATION. s. f. Disposition d'un esprit tellement occupé d'un objet, qu'il ne fait attention à aucun autre. *Il est dans une telle p. d'esprit, que vous lui parlerez en vain d'une autre affaire que de la sienne. La p. vous empêche de juger sainement.* ‖ Prévention d'esprit. *Juger sans p. Être libre, exempt de toute p. Il faut se défendre de toute p.* = Syn. Voy. Préjugé.

PRÉOCCUPER. v. a. (lat. *prœoccupare*, s'emparer). Occuper fortement l'esprit, l'absorber tout entier. *Cette idée le préoccupe du matin au soir. Cette affaire est assez grave pour le p.* ‖ Prévenir l'esprit de quelqu'un en lui donnant une impression défavorable qu'il est difficile de lui ôter. *Je crains qu'il ne lui préoccupe l'esprit. Il ne faut pas qu'un juge se laisse p.* = se Préoccuper. v. pr. Être préoccupé. *Il se préoccupe d'abord de ce qui le concerne. Les esprits faibles se préoccupent aisément.* = Préoccupé, ée. part. *Avoir l'esprit préoccupé, être préoccupé d'un objet*, En avoir l'esprit préoccupé. Elliptiq., *Il a l'air fort préoccupé.*

*** PRÉOPERCULE.** s. m. T. Zool. Voy. Poisson.

PRÉOPINANT. s. m. Celui qui opine avant un autre. *L'avis du p.* = Préopiner. v. n. Opiner avant quelqu'un. *Je suis de l'avis de celui qui a préopiné.* Peu usité.

*** PRÉPARATEUR.** s. m. Se dit D'un professeur qui prépare les élèves à subir un examen. *P. au baccalauréat. P. à l'école polytechnique.* ‖ Se dit aussi D'une personne qui prépare ce qui est nécessaire aux expériences que doit faire un professeur dans sa leçon. *C'est le p. de tel professeur. Un p. de chimie. Un p. d'anatomie.*

PRÉPARATIF. s. m. Apprêt. *On fait de grands préparatifs pour l'entrée du prince. Les préparatifs d'une fête, d'un repas, d'un siége, d'une guerre. Il n'y faut point tant de préparatifs. C'est un p. nécessaire.*

PRÉPARATION. s. f. Action par laquelle on prépare, on se prépare. *Parler, prêcher, plaider sans p. Toute la vie d'un chrétien doit être une p. à la mort.*— *P. à la messe, à la communion*, Méditation, prières par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe ou à communier. ‖ L'action, la manière de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. *La p. des peaux, des laines. La p. de la pâte, des aliments.* — La manière de composer un médicament. *La p. de ces pilules a été mal faite.* Se dit aussi Des médicaments préparés. *Les potions, les pilules sont des préparations pharmaceutiques.* ‖ *P. chimique*, Mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience ou une opération de chimie. — *P. anatomique*, Pièce d'anatomie préparée de manière à montrer quelques détails d'organisation.

PRÉPARATOIRE. adj. 2 g. Qui prépare. *Procédures préparatoires. Scrutin p. École p. au baccalauréat. École p. de la marine.* — *Jugement p.*, Voy. Jugement. *Question p.*, V. Question. ‖ T. Géom. *Propositions préparatoires*, Celles qu'on ne démontre que pour arriver à une démonstration principale. = Préparatoire. s. m. Ce qui prépare. *C'est un p. indispensable. Laissez là tous vos préparatoires, et arrivez à la question.*

PRÉPARER. v. a. (lat. *prœparare*). Apprêter, disposer, mettre une chose dans l'état convenable à l'usage auquel on la destine. *P. une maison, un logement. P. un spectacle. P. un dîner. P. un mets. P. un looch.* — *P. un discours*, Méditer, disposer dans son esprit un discours qu'on doit prononcer.—Figur., *P. les voies à quelqu'un*, Lui donner des facilités pour faire ce qu'il a entrepris, pour arriver à son but. Dans l'Écriture, il est dit que, *Saint Jean-Baptiste est venu pour p. les voies du Seigneur*, Pour annoncer la venue prochaine du Messie, et pour disposer les Juifs à le recevoir. ‖ Fig., au sens moral, *Cela nous prépare de grands malheurs. P. le bonheur des générations futures. On lui avait préparé une grande surprise. Il se prépare des chagrins de toute espèce.* ‖ Faire précéder une chose de quelques précautions pour en assurer l'effet. *Il fallait p. ce coup de théâtre. Ce musicien prépare bien ses dissonances.* ‖ *P. quelqu'un*, Le mettre dans une disposition propre à atteindre un but qu'on se propose. *P. quelqu'un à soutenir un examen. P. des enfants à faire leur première communion. Il avait préparé les esprits à cette réforme.* = se Préparer. v. pr. Se disposer à, se mettre en état de. *Se p. pour un voyage. Se p. au combat, à la guerre. Se p. à parler en public. Se p. pour prendre médecine. Il s'est préparé à la mort. Se p. à la communion. Préparez-vous à le recevoir.* ‖ En parl. Des choses, on dit : *Un orage se prépare. Une grande révolution se préparait.* = Préparé, ée. part. = Syn. V. Apprêter.

PRÉPONDÉRANCE. s. f. (lat. *prœponderare*, peser davantage). Supériorité d'autorité, de crédit, de considération, etc. *Cet avis a la p. Ce ministre a la p. au conseil.* = Prépondérant, ante. adj. Qui a plus de poids qu'un autre, ne se dit guère qu'au fig. *Pouvoir p. Raison prépondérante.* — *Voix prépondérante*, Voix qui l'emporte en cas de partage.

PRÉPOSER. v. a. Mettre à la tête, charger de diriger, de surveiller quelque chose. *On l'a préposé à la conduite de tous les travaux. Les hommes que le roi avait préposés pour l'administration de la justice. Pharaon préposa Joseph sur toute l'Egypte.* = Préposé, ée. part. *L'officier préposé à la garde... Le commis préposé pour percevoir les droits.* ‖ Subst., se dit pour Commis. *Les préposés de l'octroi.*

PRÉPOSITIF, IVE. adj. 2 g. T. Gramm. Qui a rapport à la préposition. *Particules prépositives*, V. Préfixe. *Locution prépositive*, Voy. Préposition.

PRÉPOSITION. s. f. (lat. *prœ*, avant; *positus*, placé.)

Enc. — On donne le nom de *Préposition* à un mot invariable qui indique un rapport entre deux termes. Ainsi, dans ces phrases, *Aller à Paris*, *Voyager sur mer*, *Table de marbre*, les mots *à*, *sur* et *de*, sont des prépositions, car ils marquent le rapport qui existe entre *aller* et *Paris*, *voyager* et *mer*, *table* et *marbre*. Des deux termes qui sont unis par une p., le premier est appelé *antécédent*, et le second *conséquent* ou *complément*, ou encore *régime*. La p. se place presque toujours avant le second terme : de là le nom que les grammairiens ont donné à cette espèce de mot. Les prépositions sont des mots invariables, et cela dans toutes les langues. C'est qu'en effet une p. n'est qu'un simple exposant; il n'y a donc aucune raison de la faire accorder avec l'un des termes qu'elle joint plutôt qu'avec l'autre. Les prépositions se distinguent aisément des adverbes qui, comme elles, sont invariables, en ce qu'elles sont toujours suivies d'un complément exprimé ou sous-entendu. Plusieurs prépositions n'ont par elles-mêmes qu'une signification vague et indéterminée. Néanmoins la nature du rapport qu'elles expriment est toujours claire et sans ambiguïté, parce qu'elle est suffisamment exprimée par les termes que rapprochent ces prépositions. — Les grammairiens distinguent les prépositions en *simples* et en *composées*. Les prépositions *simples*, qui constituent les prépositions vraies ou proprement dites, sont celles qui s'expriment en un seul mot, comme *à*, *de*, *en*, *pour*, *sans*, *avec*, etc. Les prépositions *composées*, qu'on nomme aussi *Locutions prépositives*, sont celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme : *auprès de*, *à côté de*, etc. Les prépositions véritables sont en petit nombre : en y joignant même les mots qui, sans être absolument des prépositions, en jouent presque toujours le rôle, on n'en trouve qu'une trentaine, au lieu d'une centaine qu'on peut facilement obtenir si l'on compte les mots composés. Les grammaires et les dictionnaires classent en effet, parmi les prépositions, beaucoup de mots qui ne sont pas des prépositions vraies, mais qui se comportent le plus souvent comme celles-ci. Tels sont, par ex., les mots *attenant*, *concernant*, *durant*, *joignant*, *moyennant*, *nonobstant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, qui sont réellement des participes présents de verbes plus ou moins usités ; *attendu*, *excepté*, *hormis*, *vu*, qui sont des participes passés ou participes pris à la forme absolue ; *avant*, *auprès*, *autour*, *dedans*, *dehors*, *dessous*, *dessus*, *devers*, *envers*, *malgré*, qui sont des mots composés ; *sauf*, qui est un adjectif ; *hors* et *jusque*, qui sont des adverbes. La plupart des grammairiens essaient en outre de classer les prépositions et les locutions prépositives d'après la nature des rapports qu'elles expriment le plus ordinairement. Ainsi, par ex., Girault-Duvivier les distribue en neuf classes, savoir : 1° prép. de *lieu : autour*, *chez*, *dans*, *dès*, *dessus*, *dessous*, etc.; 2° p. d'*ordre : avant*, *après*, *entre*, *depuis*, etc.; 3° p. d'*union : avec*, *durant*, *pendant*, etc.; 4° p. de *séparation : sans*, *excepté*, *hors*, *sauf*, etc.; 5° p. d'*opposition : contre*, *nonobstant*, *malgré*, etc.; 6° p. qui marquent le *but : envers*, *concernant*, *touchant*, *pour*, etc.; 7° et 8° p. qui marquent la *cause* et le *moyen : par*, *moyennant*, *attendu*, etc.; 9° p. qui marquent la *spécification : à*, *de*, *en*. Mais il est facile de voir que cette classification, et il en est de même de toutes celles qu'on a imaginées, est tout à fait défectueuse, et par suite inutile, car une même p., comme, par ex., *à*, *de*, *pour*, etc., peut servir à marquer des rapports de nature fort diverse. L'emploi des prépositions dans une langue est d'autant plus nécessaire et d'autant plus fréquent, que cette langue a moins d'autres ressources pour marquer les rapports. Les Latins ont dû les employer beaucoup plus rarement que nous ; car, dans une foule de cas, la différence des terminaisons suffisait à exprimer le rapport des idées entre elles. Dans quelques langues, dans le turc, par exemple, les mots qui servent à indiquer les rapports se placent après le complément : en conséquence, on les désigne alors sous le nom de *Postpositions*. — V. Préfixe.

*** PRÉPOTENCE.** s. f. (lat. *prœ*, au-dessus ; *potentia*, puissance). Puissance prépondérante. *Dans l'empire romain, il n'y avait aucune institution pour contrebalancer la p. de l'empereur.*

PRÉPUCE. s. m. (lat. *prœputium*). Prolongement des téguments de la verge, qui recouvre le gland.

PRÉROGATIVE. s. f. (lat. *prœ*, avant; *rogare*, demander). Se disait chez les Romains De la centurie qui, dans les comices, était appelée la première à donner son suffrage. V. Comices. ‖ Par anal., Privilége, avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités, etc. *Cette charge donne de belles prérogatives. Cette église jouit de grandes prérogatives.* = Dans le langage parlementaire, *La p. royale*, ou simplement, *La p.*, Les droits et les honneurs assurés par la constitution au chef de l'État. On dit de même, *La p. parlementaire.* ‖ Faculté, avantage dont certains êtres jouissent exclusivement. *La raison et la parole sont les plus belles prérogatives de l'homme.*

Syn.—*Privilége.* — La *prérogative* et le *privilége* expriment également l'idée d'une chose qui met en dehors de la loi commune la personne ou le corps qui en jouit. Mais la *prérogative* désigne surtout une distinction honorifique, une préférence particulière qu'on accorde au rang, tandis que *privilége* implique l'idée d'un avantage réel, positif, qui a trait surtout à l'intérêt. Les *prérogatives* viennent surtout de la naissance ou sont attachées à certains corps. Sous Henri II, les princes et les princesses avaient seuls la *prérogative* d'avoir des habits rouges, soit de soie, soit de laine. Les *priviléges* sont le résultat de certaines concessions faites contre le droit commun. Avant la révolution, l'exemption des tailles était un des *priviléges* de la noblesse. Aujourd'hui, le monopole de certaines compagnies industrielles est un véritable *privilége*.

PRÈS. préposit. qui marque proximité de lieu (lat. *propè*). *Il demeure p. le Palais-Royal. Villeurbanne p. Lyon. Ambassadeur de France p. le saint-siége.* ‖ *Près* s'emploie le plus souvent avec la prépos. *de*, pour marquer, soit la proximité de lieu, soit celle de temps. *Il s'assit p. de moi. Il loge p. d'ici. Il a approché fort p. du but. Il en a approché tout p. Nous sommes p. des vendanges, p. de l'hiver. Il est p. de midi... Cette révolution est encore bien p. de nous. Il doit être p. d'arriver. Quand elle se vit p. de mourir.* Prov., *Être p. de ses pièces*, V. Pièce. — Fig., *Cet ouvrage est bien p. de la perfection*, Il s'en faut peu qu'il ne soit parfait. ‖ Presque, environ. *Il y a p. de vingt ans que cela est arrivé. Il a reçu p. de cent écus. Son armée était de p. de cinquante mille hommes.* = * Près. adv. Proche. *Il est logé ici p.* ‖ T. Mar. *Le vent est p., bien p.*, On peut gouverner juste à l'aire de vent de la route désignée. On dit aussi, *Faire route au plus p.*, Dans la direction précise du vent. = De près. loc. adverb. qui exprime la proximité de lieu. *Mettez-vous là pour voir de p., de plus p. Vous avez serré le mur de p. Combattre de p.* ‖ *Se voir de p.*, Se battre en duel. *Serrer quelqu'un de p.*, Le poursuivre vivement. *Tenir quelqu'un de p.*, Le surveiller avec soin, lui laisser peu de liberté, ne lui point donner de relâche. *Je ne le connais ni de p. ni de loin*, V. Loin. ‖Fig., *Cette chose le touche de p.*, Elle est pour lui d'un grand intérêt. *Ils se touchent de p., Ils sont parents de fort p.*, Ils sont proches parents. *Il y regarde de p.*, Il fait attention aux moindres choses de dépense ou de profit. = Près a près. locut. adv. A peu d'intervalle. *Plantez ces arbustes p. à p.* Peu usité. = A cela près, A telle chose près. loc. adv. Excepté cela. *Il est un peu bourru, mais, à cela p., c'est un excellent homme. A une grande vanité p., c'est un homme fort aimable. J'ai été payé à cent écus p.* ‖ Sans s'arrêter à cela. *Ne laissez pas de conclure votre marché, à cela p.* — *Il n'est pas, il n'en est pas à cela p.*, Cela n'empêchera pas qu'il ne fasse ce qu'il a résolu, ou, Ce sera une dépense peu onéreuse pour lui. = A beaucoup près. loc. adv. Il s'en faut beaucoup. *Je ne suis pas aussi riche que lui à beaucoup p.* = A peu près. locut. adv. Presque, environ. *Cela s'entend à peu p. dans le sens que vous dites. C'est la même chose à peu p. Il a dix mille livres de rente ou à peu p.* ‖ Substant., *Dans les choses qui n'exigent pas une grande précision, on se contente de l'à peu près.* = A peu de chose près. loc. adv. Presque, peu s'en faut. *Il a recouvré ce qu'il avait perdu, à peu de chose p.* = Obs. gramm. V. Auprès.

Syn. — *Proche.* — *Près* est l'expression ordinaire, et qui a la signification la plus étendue ; elle s'emploie au propre et au figuré, et se dit à la fois du temps et du lieu : Quand j'arrivai *près* du but de mon voyage ; On était *près* du temps de la moisson ; Lorsqu'il se vit *près* de mourir, *près* de sa dernière heure. *Proche* ne s'emploie qu'au propre et présente à l'esprit, non l'idée d'un rapport abstrait, mais de quelque chose de concret, de réel. On est *proche* d'un lieu, ou un lieu est *proche* d'un autre. Enfin *près* se prend adverbialement, ce que ne fait pas *proche*, tandis que *proche* se prend adjectivement, ce qui n'a pas lieu pour *près*.

PRÉSAGE. s. m. (latin. *præsagium*). Signe par lequel on juge de l'avenir. *Bon, heureux, mauvais p. C'est d'un heureux, d'un fâcheux p. Mille fâcheux présages l'avaient intimidé.* V. Divination. ‖ La conjecture, l'augure bon ou mauvais qu'on tire de ce signe. *Je tire de là un heureux p. C'est un p. de succès. Mes présages se sont accomplis.* = Syn. Voy. Augure.

PRÉSAGER. v. a. Indiquer, annoncer une chose à venir. *Cet accident ne nous présage rien de bon.* ‖ Conjecturer ce qui doit arriver dans l'avenir. *Je ne présage rien de bon de ce que vous dites là. Il a présagé lui-même sa mort prochaine.* = Présagé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

* **PRÉ-SALÉ.** s. m. Se dit De la viande des moutons qui ont pâturé dans des prés salés ou arrosés par l'eau de la mer. *Gigot, côtelettes de pré-salé.*

PRESBYTE. adj. et s. 2 g. (gr. πρεσβεὺς, vieillard). Qui est atteint de presbytie. *Il est p. La vue p. est l'opposé de la vue myope.* Voy. Lunette.

PRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ordre de prêtrise. *Bénéfice p., prébende presbytérale*, Bénéfice, etc., qu'on ne peut tenir sans être prêtre. *Maison presbytérale*, La maison du curé dans une paroisse.

PRESBYTÉRANISME, Voy. Presbytérianisme.

PRESBYTÈRE. s. m. (gr. πρεσβύτερος, prêtre). La maison du curé dans une paroisse. Voy. Culte. ‖ T. Droit canon. L'assemblée, le conseil des prêtres dont l'évêque peut s'assister dans le gouvernement de son église. *L'évêque consulta son p.* Vieux.

PRESBYTÉRIANISME. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — On désigne sous le nom de *Presbytériens* une secte protestante qui admet une parfaite égalité de rang entre tous les ministres du culte, et ne reconnaît qu'un seul titre ecclésiastique, celui de *Presbytre* ou de *pasteur*. Dans cette organisation démocratique, le gouvernement spirituel et le pouvoir d'ordination appartiennent exclusivement à des assemblées composées de membres du clergé, et d'un nombre égal d'anciens qui sont élus parmi les laïques : ces assemblées sont appelées *Presbytères*. Fondé à Genève vers 1541 par Calvin, le *Presbytérianisme* fut transplanté en Écosse par John Knox dès 1560. Il eut d'abord à lutter contre les partisans de l'épiscopat ; mais il finit par l'emporter et par devenir la religion dominante du pays. Les presbytériens les plus rigides et les plus enthousiastes reçurent le nom de *Puritains*. Depuis 1688, le presbytérianisme est, en Écosse, la religion de l'État Il s'est également établi en Angleterre et en Irlande ; mais il a fait peu de progrès dans ce dernier pays. Au contraire, il a d'assez nombreux adhérents en Allemagne, en Suisse et en Hollande. Aux États-Unis d'Amérique, il figure au premier rang des cultes sans nombre entre lesquels se partage la population

PRESBYTÉRIEN, IENNE. adj. et s. Qui a rapport au presbytérianisme, ou Qui appartient à cette secte.

* **PRESBYTIE.** s. f. T. Physiol. Voy. Lunette.

PRESCIENCE. s. f. T. Théol. Voy. Providence.

PRESCRIPTIBLE. adj. 2 g. Qui peut être prescrit.

PRESCRIPTION. s. f. (latin. *præscriptio*). Ordonnance, précepte. *Il foule aux pieds toutes les prescriptions de la loi et de la morale.* — *P. médicale*, Une ordonnance de médecin.

Enc.—En Droit, on donne le nom de *Prescription* à un moyen d'acquérir ou de se libérer, au bout d'un laps de temps et sous les conditions que la loi détermine. La p., de même que tout autre moyen d'acquérir, s'applique seulement aux choses qui sont dans le commerce. Celles qui en sont exclues, comme l'état des personnes et les choses publiques, ne sauraient donc être prescrites. Quant à l'État, aux communes et aux établissements publics, ils sont soumis sur ce point au droit commun.—La p., qui répond à l'*usucapion* des Romains, a été l'objet de vives attaques. Elle peut sans doute, dans quelques cas rares, favoriser la mauvaise foi et la rapine, et mériter l'épithète d'*impium præsidium* que lui a donnée Justinien ; mais elle est fondée sur les plus graves considérations d'ordre public et d'utilité sociale. Elle devient en effet le meilleur moyen d'asseoir la propriété sur des bases inattaquables en mettant fin à des discussions qui sans elle pourraient être interminables.

La première condition requise pour acquérir par p., c'est la *possession*. Cette possession doit être continue, ininterrompue, paisible, publique, non équivoque, et enfin avoir lieu à titre de propriétaire. Par conséquent, le fermier, le dépositaire, l'usufruitier, tout détenteur précaire et ne possédant que pour autrui, ne saurait prescrire. Mais diverses causes peuvent *interrompre* ou *suspendre* le cours de la p. L'*interruption* diffère de la *suspension* en ce que la première rend inutile le laps de temps antérieur, au lieu que la seconde arrête seulement pour un temps le cours de la p., sans l'empêcher de se continuer ensuite. L'interruption est dite *naturelle*, lorsque, pendant plus d'un an, le possesseur est privé de la jouissance de la chose ; elle est *civile*, quand le propriétaire ou le créancier dirige des poursuites légales, et qu'il existe une demande judiciaire contre le détenteur. La suspension a lieu en faveur de certains créanciers ou propriétaires qui sont dans l'impossibilité d'agir ou incapables d'aliéner : tels sont les mineurs non émancipés, les interdits, la femme mariée à l'égard du mari, et l'héritier bénéficiaire à l'égard des créances qu'il a contre la succession. La p. se compte par jours : elle est acquise lorsque le dernier jour du terme est accompli. On ne peut d'avance renoncer à la p.; mais on peut renoncer à la p. acquise. Néanmoins, comme les créanciers ont, en général, la faculté d'exercer les droits de leur débiteur, ils peuvent opposer la p. de son chef, lors même que celui-ci y renonce. Enfin la p. peut être opposée en tout état de cause, même en appel, à moins que la partie qui n'a pas opposé ce moyen, ne doive, par les circonstances, être présumée y avoir renoncé.

La p., qui a pour effet d'acquérir, s'établit par une possession dont la durée varie selon que le possesseur est ou non de bonne foi, et qu'il possède ou ne possède pas un titre. La plus longue p. est de 30 ans. Après ce laps de temps, toutes les actions tant réelles que personnelles sont prescrites, sans que celui qui allègue la p. soit obligé d'en rapporter un titre, ou qu'on puisse lui opposer l'exception de mauvaise foi. Le possesseur de bonne foi et par juste titre, prescrit la propriété par 10 ans *entre présents*, et par 20 ans *entre absents*, c'est-à-d. par 10 ans quand le véritable propriétaire habite le ressort de la cour d'appel dans lequel l'immeuble est situé, et par 20 ans quand il n'y réside pas. On ne peut invoquer pour cette p. le titre nul par défaut de forme ; mais si le titre est régulier, la bonne foi est toujours présumée, et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi de la prouver. En fait de meubles la possession valant titre, la p. n'est point nécessaire. Toutefois cette règle souffre exception à l'égard des choses perdues ou volées. Dans ce cas, il faut qu'il se soit écoulé un laps de 3 ans depuis le vol ou la perte, pour que le possesseur soit à l'abri de la revendication. — Outre ces prescriptions, la loi en établit encore quelques autres dont la durée est de 5 ans, 2 ans, 1 an et 6 mois. Ainsi, par ex., les arrérages des rentes perpétuelles et viagères, ceux des pensions alimentaires, le loyer des maisons, le prix des fermes, les intérêts des sommes prêtées, et en général tout ce qui est payable par année, se prescrivent par 5 ans. Bien plus, ces prescriptions courent contre les mineurs et les interdits, sauf leur recours contre leurs tuteurs. La p. de 2 ans s'applique à l'action des avoués pour leurs frais et salaires à compter du jour du jugement ou de la conciliation des parties. L'action des médecins, chirurgiens et pharmaciens, pour leurs visites, médicaments, etc., celle des huissiers pour le salaire de leurs actes, celle des marchands pour les marchandises vendues aux particuliers, celle des maîtres de pension et autres maîtres, pour prix de la pension ou de l'apprentissage, celle des domestiques loués à l'année pour le paiement de leur salaire, est soumise à la p. d'un an. Enfin, il y a p. au bout de 6 mois pour l'action des maîtres et instituteurs à raison des leçons qu'ils donnent, pour celle des hôteliers et traiteurs à raison du logement et de la nourriture qu'ils fournissent, enfin pour celle des ouvriers et gens de travail en ce qui concerne le paiement de leurs journées, fournitures et salaires. (C. Nap., art. 2219-2281.)

La p. qui, en matière civile, est un moyen d'acquérir la propriété, est aussi, en matière criminelle, un moyen d'obtenir l'impunité. En conséquence, l'action publique et l'action civile résultant d'un crime qui entraîne la peine de mort ou des peines afflictives ou infamantes, se prescrivent après 10 ans révolus à compter du jour où le crime a été commis, si, dans cet intervalle, il n'a été fait aucun acte d'instruction ni de poursuite. La durée de la p. est réduite à 3 années s'il s'agit d'un délit, et à une année s'il s'agit d'une simple contravention. La p. s'étend en outre aux peines lorsqu'elles ont été prononcées. Ainsi, sont prescrites par 20 ans, à compter de la date des arrêts ou jugements, les peines portées en matière criminelle; par 5 ans, celles portées en matière correctionnelle, et par 2 ans, celles prononcées par un tribunal de simple police. (C. Inst. crim., art. 635 à 642.)

PRESCRIRE. v. a. (latin. *præscribere*). Ordonner, marquer précisément ce qu'on veut qui soit fait. *J'ai exécuté ce que vous m'aviez prescrit. Il a dépassé les bornes qu'on lui avait prescrites. Je n'enfreindrai point la loi que je me suis prescrite. Son médecin lui a prescrit un autre régime. Il m'a prescrit de prendre telle chose.* ‖ T. Jurispr. Acquérir, se libérer par prescription. *P. un héritage, une dette. P. une peine.* = Prescrire. v. n. Se dit dans le second sens. *On ne prescrit pas contre son titre.* ‖ *L'usage ne saurait p. contre la justice, etc.*, L'usage ne saurait anéantir les droits de la justice, etc. = se Prescrire. v. pron. Se perdre par prescription. *Les droits des mineurs ne se prescrivent pas.* = Prescrit, ite. part. = Conj. Voy. Écrire.

PRÉSÉANCE. s. f. [On pr. l'S comme dans *Séance.*] (lat. *præ*, avant; *sedere*, être assis). Droit de prendre place au-dessus de quelqu'un ou de le précéder. *Disputer la p. L'ancienneté règle la p. entre les membres d'un tribunal. L'ordre de p. des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques dans les cérémonies publiques, est réglé par divers décrets.*

PRÉSENCE. s. f. (lat. *præsentia*). Existence d'une personne dans un lieu marqué. *Votre p. est nécessaire dans ce pays. L'état de vos affaires exige votre p. Sa p. imposa silence aux factieux. Il a honoré cette assemblée de sa p. Fuir, éviter la p. de quelqu'un. Il a fait cette action, il a dit cela en ma p., en p. de tout le monde.*— *Acte de p.*, V. Acte. *Droit de p.*, La rétribution qu'on donne aux membres de certaines compagnies lorsqu'ils assistent aux assemblées, etc. On dit, dans le même sens, *Jetons de p.* — T. Théol. *La p. réelle*, V. Eucharistie. ‖ Fig., *P. d'esprit*, Vivacité et promptitude de jugement qui fait faire ou dire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à faire ou à dire. *Cet homme a de la p. d'esprit, une grande p. d'esprit. Il a répondu avec une p. d'esprit admirable.* ‖T. Jurispr. L'existence d'une personne au lieu de son domicile; et, en matière de prescription, La résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour d'appel. ‖ *Présence*, se dit aussi en parl. De Dieu. *Dieu remplit l'univers par sa p. La p. de Dieu devrait retenir celui qui va commettre un crime.* —En T. Dévot. *Se mettre, se tenir en la p. de Dieu*, Considérer Dieu comme présent à ce que l'on va faire. ‖ *Présence*, se dit quelquefois Des choses. *On a constaté la p. du poison, de l'arsenic dans les aliments, dans l'estomac.* = En présence. loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre. *Les deux armées étaient en p.* ‖ Fig., *Les partis sont en p.*, Les partis s'observent l'un l'autre et se préparent à la lutte.

PRÉSENT, ENTE. adj. (lat. *præsens*). Qui est dans le lieu dont on parle; se dit par oppos. à Absent. *J'étais p. quand la chose arriva. Tous ceux qui s'y trouvèrent présents. Elle était présente. Cela se passa moi p.* En T. de Prat., *Présents tels et tels. A ce présents et acceptants, tels et tels.* — *Dieu est p. partout*, Il existe dans tous les lieux en même temps. Par exagér., on dit D'un homme tellement actif qu'il semble être partout en même temps, *Il est p. partout, il est p. à tout.* ‖ Figur. et fam., *Cet homme n'est jamais p.*, Il est toujours distrait, inattentif. —Figur., *Avoir l'esprit p.*, Avoir l'esprit à ce dont il s'agit, ou Avoir l'esprit prompt de manière à dire ou à faire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à dire ou à faire. On dit aussi, *Avoir la mémoire présente*, Se rappeler à propos et sans peine ce qu'on a vu ou lu. ‖ *Le p. acte*, L'acte qu'on dresse, qu'on rédige actuellement. *La présente lettre*, ou subst., *La présente*, La lettre qu'on écrit. *Aussitôt la présente lettre reçue, vous viendrez me rejoindre. La présente vous servira de décharge.* On dit de même, *Le p. billet.* — En T. Chancell., on disait autrefois : *A tous ceux qui ces présentes verront, salut.* ‖ Qui existe actuellement, qui est dans le temps où nous sommes; se dit par opp. à Passé, à Futur. *Le siècle p. La vie présente. Le temps p. La douleur présente est la plus sensible. Le p. ministère.* ‖ Fig., au sens moral, se dit Des choses auxquelles on songe, que l'on croit voir encore. *J'ai toujours ce triste spectacle p. à l'esprit. Cela est toujours p. à mes yeux. Ce tableau m'est p. comme si je le voyais. Cette idée m'est toujours présente.* ‖ *Présents*, au pl., se dit quelquefois subst., pour sign. Les personnes présentes. *Noter les présents et les absents.* — T. Chancell. anc. *A tous présents et à venir, salut.* T. Jurispr. *La pres-*

cription immobilière est de dix ans entre présents. Voy. PRESCRIPTION. = PRÉSENT. s. m. Le temps présent. *Le p., le passé et l'avenir. Cet homme ne songe qu'au p.* T. Jurispr. anc. *Épouser par paroles de p.*, V. MARIAGE. ‖ T. Gramm. V. TEMPS. = À PRÉSENT. loc. adv. Maintenant, dans le temps présent. *Cela n'est plus en usage à p. Je n'y songe plus à p., quant à p. Les femmes, les mœurs d'à p. Jusqu'à p. cela s'est fait ainsi. Je l'exige dès à p. A p. que je suis en meilleure santé, j'irai vous voir.* = DE PRÉSENT. loc. adv. T. Prat. Maintenant. *Un tel de p. à Paris. De p. résidant à Bordeaux.* = POUR LE PRÉSENT. loc. adv. et fam. Maintenant, dans le moment actuel. *Il est à la campagne pour le p.* = Synon. Voy. ACTUELLEMENT.

PRÉSENT. s. m. (lat. *præsentare*, offrir). Ce qu'on donne par pure libéralité, don. *P. magnifique. Se laisser corrompre par des présents. Donner, offrir quelque chose en p. à quelqu'un.* Prov., *Les petits présents entretiennent l'amitié.* — *Présents de noces*, Les présents que le futur envoie à sa future, et ceux que des parents ou des amis de cette dernière lui envoient à l'occasion de son mariage. *Présents de ville* ou *de la ville*, Le vin, les confitures, etc., qu'un corps de ville donne en de certaines occasions à des personnages de distinction, rois, princes, etc. ‖ Figur., *L'amitié est un p. du ciel. C'est un p. du ciel qu'une femme sensée et vertueuse.* = Syn. Voy. DON.

PRÉSENTABLE. adj. 2 g. Qu'on peut présenter. *Cet ouvrage n'est pas p. Cette raison n'est pas p. Ce jeune homme est très-présentable.*

PRÉSENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice.

PRÉSENTATION. s. f. Action de présenter. *La p. d'une lettre de change.* — *P. à la cour*, La cérémonie de présenter au roi, à l'empereur et à sa famille les personnes admises à cet honneur. *Il y eut ce jour-là plusieurs présentations.* ‖ Le droit de présenter à une place, à un emploi, à un bénéfice. *Cette place est à la nomination du ministre sur la p. du préfet. Il avait la p. de tel bénéfice.* ‖ T. Prat. Acte par lequel un procureur déclarait se présenter pour telle partie. *Le greffe des présentations.* On dit aujourd'hui, *Constitution d'avoué.* ‖ * T. Chir. Se dit De la présence de telle ou telle région du fœtus au détroit abdominal dans l'accouchement. *C'est une p. de la tête.*

Enc. — Dans l'Église catholique, on désigne sous le nom de *Présentation de la Vierge*, une fête qui se célèbre le 21 novembre, en mémoire de ce que la sainte Vierge fut dans son enfance présentée au temple et consacrée à Dieu par ses parents. Cette fête était célébrée chez les Grecs dès le XIIe siècle, sous le nom d'Entrée de la mère de Dieu au temple. Le pape Grégoire XI l'introduisit en Occident, l'an 1372, et, en 1585, Sixte-Quint ordonna que l'on en récitât l'office dans toute l'Église catholique.

PRÉSENTEMENT. adv. A présent, maintenant. *Cela n'est plus p. en usage. Je viens de le quitter tout p. Maison à louer p.* = Syn. Voy. ACTUELLEMENT.

PRÉSENTER. v. a. (lat. *præsentare*). Offrir quelque chose à quelqu'un. *P. un bouquet à une dame. P. un fauteuil, un siége. P. à boire. Présentez-lui le miroir pour qu'il se voie.* — *P. la main à quelqu'un*, Lui prendre la main pour l'aider à marcher. *P. la main, le bras à une femme*, Offrir de lui donner la main, le bras pour la mener. — *P. à quelqu'un ses respects, ses hommages, ses remercîments, etc.*, L'assurer de son respect, etc. ‖ *P. des lettres de créance*, Les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité. *P. une lettre de change*, L'exhiber à celui qui doit la payer. *P. une pétition, une requête, un placet à quelqu'un*, Le lui remettre ou Le lui faire remettre. *P. des lettres au sceau*, Les porter au sceau pour qu'elles y soient scellées. *P. des lettres patentes à la cour royale*, Les y porter pour qu'elles soient enregistrées. ‖ *P. les armes*, Porter le fusil en avant, d'une certaine façon, en signe de déférence et d'honneur. *La sentinelle présenta les armes.* — *P. la bataille*, Faire les dispositions et les démonstrations nécessaires pour engager l'ennemi à combattre. ‖ *P. une personne à une autre*, L'introduire en sa présence et la lui faire connaître par son nom. — *P. quelqu'un dans une maison*, L'y introduire pour le faire connaître, pour le faire agréer. ‖ *P. un enfant au baptême*, Le porter à l'église où il doit être baptisé. On dit de même, *P. un enfant à l'officier de l'état civil.* — *P. le corps à la paroisse*, Porter un mort à l'église, avant de le conduire au lieu de la sépulture. ‖ *P. à un emploi, à un bénéfice, pour un emploi, etc.*, Désigner celui à qui un emploi, un bénéfice doit ou peut être donné. *Il a droit de p. à ce bénéfice. On a présenté trois candidats pour cette chaire.* Absol., *Pour cet emploi, c'est le ministre qui présente et l'empereur qui nomme.* ‖ Fig., Exposer. *Je lui ai présenté la chose aussi clairement qu'il m'a été possible. Je vous présente les choses telles qu'elles sont. Il faut lui p. la chose sous son véritable jour. Je présente mes idées à mesure qu'elles me viennent.* ‖ Tourner vers, diriger vers, mettre en avant. *P. sa jambe à l'opérateur. P. le flanc à l'ennemi. Il lui présenta la pointe de son épée. Les nôtres présentèrent la baïonnette à l'ennemi et le repoussèrent. Un taureau qui présente les cornes.* T. Mar. *P. le bout à la lame, au courant, etc.* ‖ En parlant Des choses, se dit De l'effet qu'elles produisent sur la vue ou sur l'esprit, des avantages ou des inconvénients dont on les juge susceptibles. *La vallée présente un aspect agréable. Le spectacle animé que présentait la fête. Ce fleuve présente presque partout un canal tranquille. Ce projet présentait de grandes difficultés. Cette affaire présente de grands avantages. Ce système présentait de graves inconvénients. Ce pays nous présentait des ressources immenses.* ‖ T. Technol. Approcher un objet de l'endroit où il doit être placé pour voir s'il va bien avant de le poser à demeure. *P. une serrure avant de la poser. Présentez cette porte et voyez si elle a assez de jeu.* = SE PRÉSENTER. v. pron. Paraître devant quelqu'un. *Il leur a défendu de se p. devant lui. Il s'est présenté à moi les larmes aux yeux. Les parties se présentèrent devant le juge. On dit qu'un spectre se présenta à Brutus.* — *Cet homme se présente bien, se présente de bonne grâce*, Il n'est point embarrassé de sa personne, il a de l'aisance, de la grâce dans le maintien, dans les manières, quand il paraît devant quelqu'un, quand il entre dans une compagnie. On dit, dans le sens contraire, *Il se présente gauchement, de travers; il ne sait pas se p., etc.* ‖ *Se p. chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un*, et absolum., *Se p.*, Aller chez quelqu'un pour lui faire une visite. *Je me suis présenté pour avoir l'honneur de vous voir.* ‖ *Se p. pour une place*, La demander, se proposer pour la remplir. — T. Prat. *Se p. pour une partie*, se dit D'un avoué qui déclare être chargé d'occuper pour telle partie, dans un procès. ‖ En parl. Des choses, Apparaître, survenir. *La première chose qui s'est présentée à mes yeux. Dès que vous avez pris le chemin à gauche, le château se présente à vous, devant vous. Un obstacle imprévu se présenta devant lui. Il se présenta une difficulté à résoudre. Dès que l'occasion s'en présentera. Il s'est présenté diverses occasions.* ‖ *Se p. bien, se p. mal*, se dit De certaines choses dont on juge avantageusement ou désavantageusement au premier coup d'œil. *Voilà un palais, un jardin qui se présente bien, qui se présente mal.* — On dit aussi D'une affaire dont le succès est vraisemblable ou peu probable, *Cette affaire se présente bien, se présente mal.* On le dit également De toutes les choses éventuelles, selon qu'elles ont l'air de tourner bien ou mal. ‖ *Une chose qui se présente à l'esprit*, Une chose qui vient à l'esprit, à la pensée. *Cela ne se présente pas naturellement à l'esprit.* — *Ce nom, cette date, etc., ne se présente pas maintenant à ma mémoire*, Je ne puis me souvenir présentement de ce nom, etc. = PRÉSENTÉ, ÉE. part. = Syn. V. DONNER.

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui préserve. *Un moyen p. La vaccine est préservatrice de la petite vérole.* = PRÉSERVATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de préserver; ne se dit guère que des remèdes. *Remède p.* ‖ Se dit subst., au masc. *C'est un p. contre telle maladie.* — Fig., *La lecture est un excellent p. contre l'ennui.*

PRÉSERVER. v. a. (lat. *præservare*). Garantir quelqu'un du mal qui pourrait lui arriver. *Dieu l'a préservé au milieu des périls. Dieu me préserve de penser à cela, d'en avoir la pensée! Dieu m'en préserve! M'en préserve le ciel! Une bonne éducation préserve la jeunesse de quantité de désordres. La sobriété préserve de beaucoup de maladies.* = SE PRÉSERVER. v. pron. *Se p. d'une maladie, de la contagion. Se p. d'une tentation, d'un péril.* = PRÉSERVÉ, ÉE. part. = Syn. V. GARANTIR.

PRÉSIDE. s. f. (esp. *presidio*, garnison). Se dit Des places fortes que les Espagnols possèdent sur la côte septentrionale d'Afrique, et qui leur servent de lieu de déportation pour certaines catégories de condamnés. *La p. de Melilla. Les présides d'Afrique.*

PRÉSIDENCE. s. f. La fonction, la place, la dignité de président. *La p. de la chambre des pairs, du sénat. La p. du corps législatif, de la chambre des députés. Être nommé à la p. Il aspirait à la p. de la république. La première p. de la cour impériale de... est vacante.* ‖ Le temps pendant lequel une personne exerce la présidence. *Cette loi fut votée sous la p. de...* ‖ * L'hôtel qu'habite le président; ne se dit qu'en parlant De la demeure affectée au président d'un corps politique. = PRÉSIDENT. s. m. Celui qui préside une compagnie, une assemblée, un tribunal. *Le p. du corps législatif. Le p. d'âge. P. au conseil d'Etat. P. de chambre à la cour impériale. Le p. du tribunal, de la cour d'assises. Le p. du collége électoral. P. du conseil de révision.* ‖ * *Président* est aussi le Titre donné au chef du pouvoir exécutif dans plusieurs républiques. *Le p. des Etats-Unis. Le p. de la république.* ‖ Se dit aussi De celui qui préside à un acte, à une thèse, à un concours. *Le p. de sa thèse était un tel. Le p. du concours.* = PRÉSIDENTE. s. f. Celle qui préside une assemblée, une réunion. *Elle est la p. de l'assemblée de charité.* ‖ La femme d'un président. *Madame la présidente.*

PRÉSIDER. v. a. (lat. *præsedere*, s'asseoir avant). Occuper la première place dans une assemblée, avoir droit d'y maintenir l'ordre, d'y donner la parole, de recueillir les voix et de prononcer les décisions qu'elle rend. *P. une compagnie, une assemblée. P. le sénat, la chambre des députés, le conseil d'Etat. P. les assises. Un tel nous présidait.* ‖ On dit encore, *P. un concours*, Le diriger, y faire les fonctions de modérateur. = PRÉSIDER. v. n. Se dit dans le même sens. *P. à une assemblée, à une compagnie. Le pape préside aux conciles par lui ou par ses légats.* — Se dit De la manière dont on exerce les fonctions de président. *Il préside bien. Il préside mal. Il n'a pas l'habitude de p.* ‖ On dit aussi, *P. à une thèse, à un concours.* ‖ Avoir le soin, la direction, veiller à. *La providence qui préside à l'harmonie de l'univers. L'intelligence qui préside aux choses humaines. Il présidait à la cérémonie.* — En parl. Des divinités païennes. *Minerve présidait aux sciences, Cérès aux moissons. Les Muses ont présidé à la naissance d'Homère, de Virgile.* — *Figur. et fam., *La cordialité la plus franche présidait à ce banquet, à cette réunion.*

PRÉSIDIAL. s. m. T. Jurispr.

Enc. — Avant la révolution, on donnait le nom de *Présidiaux* à des tribunaux inférieurs aux parlements, et qui avaient été précisément institués pour débarrasser ces derniers d'une foule d'affaires de peu d'importance. Ces tribunaux, dont l'établissement était dû à Henri II (1551), se composaient de neuf juges. Ils avaient une juridiction civile et une juridiction criminelle. En matière civile, ils *jugeaient présidialement*, c.-à-d. en dernier ressort, les affaires où l'objet en litige n'excédait pas 250 livres en principal ou 10 livres de rente. Les sentences rendues par les présidiaux sur un objet dont la valeur n'excédait pas la somme de 500 livres en principal ou 20 livres de rente, étaient exécutables par provision nonobstant appel. En matière criminelle, les présidiaux connaissaient en dernier ressort des brigandages sur les grandes routes, des vols à main armée, des vols avec violence et effraction, des révoltes et rassemblements en armes, des crimes de fausse monnaie, et des attentats commis par les vagabonds ou par les soldats en marche: ces crimes constituaient autant de *cas présidiaux*. A l'origine, il n'y eut de présidiaux que dans les bailliages du ressort du parlement de Paris: on en comptait alors 32; mais, par la suite, on en institua successivement dans tous les parlements et même dans les villes où il n'y avait pas de bailliage et de sénéchaussée royale. Les parlements se montrèrent hostiles à cette institution, et ce conflit donna lieu à plusieurs ordonnances qui étendirent et complétèrent la juridiction présidiale. Tel fut notamment le but des édits de 1774, 1777 et 1778. La compétence des présidiaux fut portée en dernier ressort à toutes les matières civiles n'excédant pas 2000 fr., ou 80 livres de rente, et par provision, jusqu'à 4000 livres ou 160 livres de rente. Les juges devaient être âgés de 25 ans, licenciés et gradués, et avoir subi un examen. Les présidiaux furent supprimés en 1791 par la loi qui réforma toute l'organisation judiciaire de l'ancienne monarchie.

PRÉSIDIAL, ALE. adj. Qui a rapport à un présidial. *Siége p. Juges présidiaux. Sentence présidiale.*

PRESLE. s. f. Voy. PRÊLE.

PRÉSOMPTIF, IVE. adj. N'est usité que dans cette loc., *Héritier p., héritière présomptive*, qui se dit De la personne appelée à hériter *ab intestat*, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. — *L'héritier p. de la couronne*, Le prince appelé à régner par l'ordre de sa naissance.

PRÉSOMPTION. s. f. (latin. *præsumptio*). Conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. *Légère, faible p. P. forte. Il y a de grandes présomptions contre lui. La p. est en sa faveur.* ‖ Opinion trop avantageuse de soi-même. *C'est un homme trop rempli, tout rempli de p. Sa p. est insupportable. Ce jeune homme est d'une grande p.* = Syn. Voy. ORGUEIL.

Enc. — En termes de Droit, une *Présomption* est une conséquence que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. La p. est appelée *légale* lorsqu'elle est attachée par la loi même à certains actes ou à certains faits. Tels sont : 1° Les actes que la loi déclare nuls comme présumés faits en fraude de ses dispositions, d'après leur seule qualité ; 2° les cas dans lesquels la loi déclare la propriété ou la libération résulter de certaines circonstances déterminées ; 3° l'autorité que la loi attribue à la chose jugée ; 4° la force que la loi attache à l'aveu de la partie ou à son serment. La p. légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe ; bien plus, nulle preuve n'est admise contre elle, lorsque, sur le fondement de cette p., la loi annule certains actes ou dénie l'action en justice, à moins qu'elle n'ait réservé la preuve contraire. Outre les présomptions légales, il en est un grand nombre que la loi ne saurait déterminer par des principes absolus. En conséquence, elle les abandonne aux lumières et à la prudence du magistrat. Ces présomptions, pour être admises, doivent être graves, précises, concordantes, et se présenter dans les cas seulement où la loi admet les preuves testimoniales, à moins que l'acte ne soit attaqué pour cause de fraude ou de dol. (C. Nap., art. 1349-53.)

PRÉSOMPTUEUSEMENT. adv. Avec présomption. *C'est un homme qui pense p. de lui-même. Il s'engagea p. dans une entreprise au-dessus de ses forces.* = **PRÉSOMPTUEUX, EUSE.** adj. Qui a une trop grande opinion de lui-même. *Une femme présomptueuse. Il a été assez p. pour aspirer à cette place.* — Subst., *Jeune p. C'est une présomptueuse.* || Qui annonce de la présomption. *Désirs p. Projets p. Confiance présomptueuse.*

PRESQUE. adv. (R. *près, que*). A peu près, peu s'en faut. *Son ouvrage était p. achevé. Il est p. nuit. Je ne l'ai p. pas vu. On ne voit p. plus d'habits de cette façon. P. tous les grammairiens disent que...*

PRESQU'ÎLE. s. f. T. Géogr.

Enc. — Les mots *Presqu'île* et *Péninsule* ont absolument la même signification : tous les deux désignent une portion de terre qui avance dans la mer et qui ne tient au continent ou à l'île dont elle dépend que par un côté. Néanmoins, dans le langage ordinaire, on applique plus spécialement le nom de *presqu'île* à une terre qui tient à la terre principale par un *isthme*, c.-à-d. par une portion plus resserrée, et celui de *péninsule* à une terre qui tient au continent par un large espace. Dans ce sens, on dit la presqu'île de Morée, et la péninsule ibérique ; la presqu'île de Crimée et la péninsule scandinave. Au reste, cette distinction a fort peu d'importance.

PRESSAMMENT. adv. Instamment, d'une manière pressante. *Solliciter p.* Peu usité.

PRESSANT, ANTE. adj. Qui presse vivement, qui insiste sans relâche. *C'est un homme bien p. Une recommandation pressante. Des prières, des sollicitations pressantes. Des arguments pressants. Des remords pressants. Une douleur pressante.* || Urgent, qui ne permet pas de différer. *L'occasion est pressante. Il s'agit d'une affaire pressante. Le cas est p. et n'admet pas de délai. Le danger, le mal est p. Des besoins pressants. Un motif p. exige que je vous quitte.* = Syn. Voy. IMMINENT.

PRESSE. s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. *Je crains la p. Il y a p. pour entendre ce prédicateur. Fendre la p. Il y a trop de p. en tel endroit.* Fam., *Je n'y ferai pas grande p., Je n'y ferai pas la p. Il n'y aura pas grande p.* ou *grand'p. à faire telle chose*, se dit D'une chose que l'on n'est pas disposé à faire, et dont on suppose que peu de gens voudront se charger. *La p. y est*, se dit D'une marchandise qui est à la mode et qui se débite bien, ou D'un spectacle, etc., qui attire beaucoup de monde. — Figur. et proverbialem., *Il s'est tiré de la p.*, se dit D'un homme qui, se trouvant engagé dans quelque mauvaise société, dans quelque parti dangereux, vient à s'en tirer prudemment. || En Angleterre, on appelle *Presse*, L'enrôlement forcé des matelots dans la marine militaire. *La p. des matelots a été autorisée par un acte du parlement de* 1779. = Syn. Voy. MULTITUDE.

PRESSE. s. f. Se dit de Toute machine destinée à comprimer les corps, ou à y laisser une empreinte. *P. à levier, à vis, etc. P. à imprimer. P. lithographique. P. à bras. P. mécanique. Mettre du coton, des livres, des étoffes en p.* — *Mettre un ouvrage sous p.*, Le faire imprimer. *L'ouvrage est sous p.*, Il s'imprime actuellement. Fig., *Faire gémir la p.*, V. GÉMIR. || Fig., *Presse* se dit collectiv. De tous les produits de la typographie ou de certaines catégories d'imprimés. *La p. a été très-féconde cette année. La p. française, allemande, anglaise. La p. politique. La p. scientifique. La p. périodique. La liberté de la p.* — V. JOURNAL.

Enc. — Les machines à presser se divisent en deux grandes catégories, suivant l'usage spécial auquel on les emploie. Les *Presses* proprement dites servent surtout pour diminuer le volume des corps en rapprochant leurs molécules, ou pour y marquer une empreinte quelconque, tandis que les appareils appelés *Pressoirs* sont particulièrement destinés à extraire des substances solides les sucs qu'elles peuvent contenir. Quelle que soit leur destination, on distingue ces machines d'après la nature de l'organe qui sert à transmettre l'action de la force motrice.

A. La *P. à levier* consiste en une forte pièce de bois ou de métal qui est attachée par l'une de ses extrémités à un point fixe, et qui permet d'appliquer la puissance, qui peut être, soit un poids, soit la force musculaire d'un moteur animé, à l'autre extrémité : les matières à presser se placent entre les deux extrémités. Cette machine n'est donc qu'une application du levier du second genre. Le calcul de sa puissance se déduit de la théorie du levier. Si, par ex., la partie du levier comprise entre le point d'appui et la résistance est longue de 50 centim., tandis que le bras compris entre la résistance et l'application de la force a 5 mètres de longueur, une force de 50 kilogr. appliquée à l'extrémité du levier produira le même effet qu'une force de 500 kil. qui agirait directement sur la matière à comprimer. Le grand inconvénient de cette sorte de p. est qu'elle occupe d'autant plus de place que l'on veut obtenir un effet plus considérable. En outre, comme la substance à presser occupe sous le levier une étendue assez grande, il en résulte que ses diverses parties sont inégalement comprimées. Aussi est-on obligé de retirer la substance à plusieurs reprises, pour la presser de nouveau, et, chaque fois, dans une position différente, ce qui a pour résultat d'allonger beaucoup la durée de l'opération. La presse à levier n'est guère usitée que dans les campagnes, pour la fabrication du cidre et du vin. Dans les bureaux, on se sert quelquefois d'une petite machine de cette espèce (Fig. 1) pour cacheter les lettres ou y appliquer un timbre.

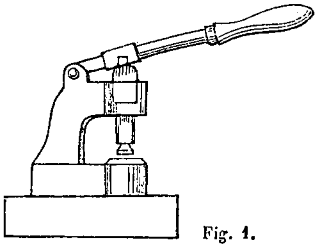
Fig. 1.

B. *P. à vis.*—Elle se compose (Fig. 2) de deux *Jumelles* verticales BD assemblées dans une base solide S qu'on nomme *Semelle*, et réunies à la partie supérieure par une pièce horizontale C, nommée *Chapeau*. La partie centrale de ce chapeau présente un écrou, dans lequel s'engage la vis G. La tête H de la vis appuie sur une espèce de crapaudine fixée à un plateau I disposé de manière à glisser entre les deux jumelles. Enfin, un deuxième plateau L est placé à demeure sur la semelle pour recevoir les matières à presser. Cette p. se manœuvre au moyen de barres qu'on introduit dans les trous que porte la tête de la vis. Quand on fait tourner celle-ci dans le sens convenable, le plateau supérieur, ou plateau *coulant*, descend et exerce une pression énergique sur les matières qu'on veut comprimer. Parfois la machine est construite de telle sorte que la vis reste immobile, et que c'est l'écrou qui se meut et opère directement la pression. Dans ce cas, ce dernier butte contre un obstacle fixe. Quelquefois aussi, la vis est filetée dans un sens, sur la moitié de sa longueur, et dans le sens contraire sur l'autre moitié, chaque moitié portant un écrou. Quand on tourne à droite, les deux écrous se rapprochent l'un de l'autre pour presser, et, quand on tourne à gauche, ils s'éloignent pour desserrer.—La puissance de ce genre de p. est proportionnelle à l'inclinaison du pas de la vis et à la longueur du bras du levier qui sert à la faire mouvoir ; mais en la calculant, il est indispensable de tenir compte du frottement, qui est toujours énorme. C'est ce frottement qui empêche la vis de remonter, quand elle est fortement serrée et qu'on cesse d'agir sur les barres. Les presses à vis sont d'un usage fort répandu. C'est à ce système qu'appartiennent, entre autres, la p. des relieurs, la p. typographique dite *à platine*, et les pressoirs à vin généralement employés dans nos départements vinicoles. Parmi ces derniers, l'un des plus usités est le *Pressoir à étiquet* (Fig. 3). Cette machine est une p. à vis mobile, dont la tête est munie d'une roue fixe B, sur laquelle s'enroule une corde, au moyen de laquelle elle tourne en entraînant la vis. Cette corde, à mesure qu'elle abandonne la roue, s'enroule autour de l'arbre d'un treuil BB, qui lui-même est mis en mouvement par une roue à chevilles appelée *Étiquet*. Un homme, en montant sur ces chevilles comme à une échelle, fait tourner la roue par son propre poids. Assez souvent, ce travail est remplacé par un arbre vertical que l'on fait tourner avec des leviers. On dispose le raisin S sur un plancher appelé *Maie ;* puis on place au-dessus, d'abord une planche large et épaisse appelée *Manteau*, ensuite des espèces de solives TT, appelées *Garnitures*, et enfin une forte pièce de bois KL, appelée *Mouton*, qui reçoit directement l'action de la vis et la transmet à la matière à presser. La maie présente une légère pente du côté antérieur du pressoir, où l'on remarque un conduit appelé *Béron*, par lequel le vin s'écoule dans le vase destiné à le recevoir.

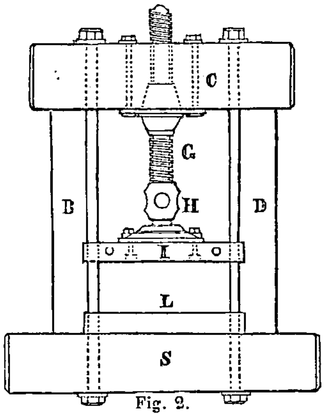

Fig. 2.

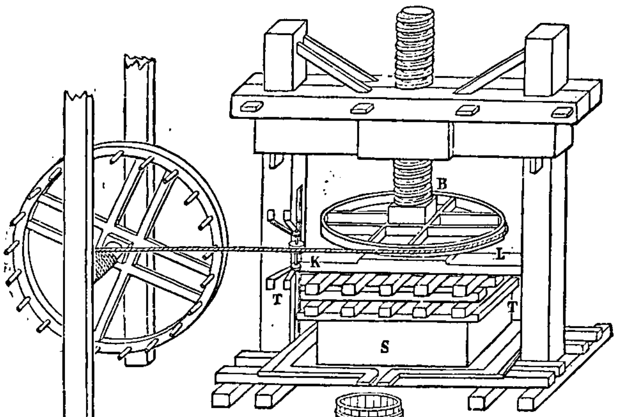

Fig. 3.

C. La *P. à coins* consiste essentiellement en un châssis rectangulaire, appelé *caisse*, dans lequel se trouvent deux plateaux, l'un fixe et l'autre mobile. On place la matière à comprimer entre les deux plateaux, et l'on rapproche le plateau mobile du plateau fixe en faisant entrer un ou plusieurs coins entre le premier et la paroi de la caisse. On agit sur les coins au moyen d'un pilon ou d'un maillet mû par une roue à cames. Comme dans ces presses, il deviendrait impossible de retirer les coins, quand ils sont entièrement enfoncés, on a préalablement le soin d'en placer d'autres en sens contraire, sur lesquels il suffit de frapper pour dégager les premiers. Les machines de ce système servent surtout pour l'extraction des huiles de graines et l'aplatissement de la corne. Leur puissance est d'autant plus grande que l'angle des coins est plus aigu, le poids du pilon plus considérable, et la hauteur de la chute plus élevée.

D. *P. à cylindres.* — Les machines ainsi nommées se composent essentiellement de deux cylindres parallèles et placés l'un au-dessus de l'autre, auxquels on imprime un mouvement en sens contraire, et entre lesquels on fait passer les matières à presser. De cette manière, au lieu d'agir sur toute la matière à la fois, comme dans les autres systèmes, ces machines ne la compriment que successivement d'un bout à l'autre, et il en résulte qu'on peut obtenir des effets très-considérables. Aussi emploie-t-on généralement les machines de ce genre toutes les fois qu'on a besoin d'une compression très-énergique, comme pour le travail des métaux, où on les appelle *Laminoirs*, et pour celui des tissus, où on leur donne le nom de *Calandres*. Cependant on s'en sert également, dans certains cas, pour produire de faibles efforts, par ex., dans les machines à imprimer les tissus et dans les presses typographiques mécaniques. V. LAMINOIR et TYPOGRAPHIE.

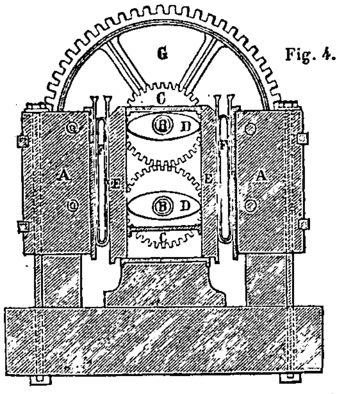

Fig. 4.

E. La *P. à excentriques* (la p. représentée ici [Fig. 4] est celle de Hallette, d'Arras) se compose de deux arbres parallèles BB munis chacun d'un excentrique DD, et établis entre deux montants très-solides AA. Le premier, qui est l'arbre moteur, reçoit son mouvement de rotation de la roue d'engrenage G, et le communique au second par l'intermédiaire des pignons CC. La matière à presser se place entre les montants AA et des plateaux de fonte verticaux EE susceptibles de se mouvoir latéralement, et sur lesquels agissent les excentriques. Ces derniers affectent différentes formes, mais on les fait le plus souvent elliptiques, en sorte que, pendant une révolution de la roue d'engrenage, le grand axe de l'ellipse se présente deux fois aux plateaux et opère deux compressions. Les presses à excentriques sont vulgairement appelées *presses muettes*, parce qu'elles ne produisent aucun choc. Quant à leur emploi, il est très-limité, parce que le principe de leur construction ne permet d'en obtenir que des réductions très-peu considérables. On s'en sert souvent, dans nos départements du Nord, pour le traitement des graines oléagineuses. Les graines à comprimer sont contenues dans des sacs de crin FF.

F. *P. à macquer.* — On appelle ainsi, dans la métallurgie du fer, une p. à charnière qui sert à comprimer les boules aussitôt qu'on les sort du four à puddler. Elle se compose (Fig. 5) de deux mâchoires de fonte assemblées à la manière d'une paire de ciseaux. Mais, au lieu de présenter un bord tranchant, ces mâchoires offrent une surface plane légèrement cannelée. La mâchoire inférieure D est fixe et formée par une caisse de fonte dans laquelle on peut faire circuler de l'eau. La mâchoire supérieure C, qui seule est mobile, est mise en mouvement par une bielle de fer *ab*, montée sur l'axe *b* qui reçoit un mouvement de rotation, soit au moyen d'une roue hydraulique, soit au moyen d'une machine à vapeur. Au sortir de la p., les barres de fer sont immédiatement soumises au laminoir.

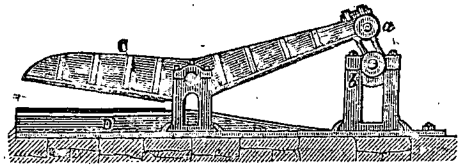

Fig. 5.

G. *P. hydraulique.* — Cette sorte de p. a été décrite au mot Hydraulique.

PRESSE. s. f. T. Hortic. Sorte de pêche qui diffère du pavie en ce qu'elle ne se colore pas.

PRESSENTIMENT. s. m. Certain mouvement intérieur dont la cause n'est pas distincte, et qui fait craindre ou espérer quelque événement futur. *Il avait de secrets pressentiments de ce malheur. J'avais un p. de cet heureux succès. Ses pressentiments ne le trompent presque jamais.* || *Avoir un p., des pressentiments de fièvre, de goutte, etc.* Avoir quelque espèce d'émotion qui fait appréhender la fièvre, etc. = Pressentir. v. a. Prévoir confusément une chose par un mouvement intérieur dont on ne se rend pas compte. *Il avait pressenti sa fin. Je pressens qu'il nous surviendra des obstacles.* || Sonder, tâcher de découvrir les dispositions, les sentiments de quelqu'un sur quelque chose. *P. un juge sur une affaire. Il faut le p. sur ce mariage. Tâchez de p. son intention, quelle est son intention, si c'est son intention.* = Pressenti, ie. part.

PRESSER. v. a. (lat. *pressare*). Serrer avec plus ou moins de force. *P. un citron, une orange. P. une éponge. P. du papier, une étoffe. P. quelqu'un dans ses bras, sur son sein, sur son cœur. Il m'a pressé la main.*—Fig., *Il ne faut pas trop p. cette maxime,* Il ne faut pas en tirer toutes ses conséquences. *Il ne faut pas trop p. cette comparaison,* Il ne faut pas en examiner trop sévèrement la justesse. || Rapprocher des choses ou des personnes les unes contre les autres. *Pressez un peu les rangs. Il veut être à son aise à table, il n'aime point à y être pressé. Il faut p. davantage vos lignes en écrivant.* — Fig., *P. ses raisonnements, ses idées, ses expressions, son style,* Raisonner d'une manière serrée, rapprocher ses idées en les exposant; s'exprimer, écrire avec concision. ||Fig., Poursuivre sans relâche et avec ardeur. *On pressa si fort les ennemis, qu'ils furent obligés de lâcher pied. Cet avocat presse vivement son adversaire.* || * En Angleterre, *P. les matelots,* Enlever des hommes de force pour les incorporer dans la marine militaire. || Figur., Insister auprès de quelqu'un pour le porter à quelque chose. *On l'a pressé par des raisons si fortes et si convaincantes, qu'il a été obligé de se rendre. Il me pressait de conclure le marché. Il m'en a pressé si fort, que j'ai cédé. P. quelqu'un de questions,* L'interroger vivement et fréquemment. = Hâter, précipiter, obliger à se diligenter, ne donner point de relâche. *P. son départ. P. sa marche. Le temps nous presse. Il faut p. ces ouvriers. Pressez un peu cette affaire. Il a pressé son mariage. P. le pas des chevaux. On a tellement pressé les chevaux, qu'ils en sont fourbus. Il n'y a rien qui nous presse.* || T. Musiq. *P. la mesure,* Accélérer le mouvement; et Fig., Se hâter, suivre une affaire de près, la faire marcher. || *Le besoin, la faim le presse,* Il éprouve un grand besoin, une grande faim. *Comme il était pressé par le besoin, par la nécessité, il consentit à tout.* = Presser, v. n. Être urgent, ne souffrir aucun délai. *L'occasion presse, il faut la saisir. L'affaire, le temps presse. Le danger, le besoin presse.* || *La douleur presse,* Elle est extrêmement aiguë et violente. = Se Presser. v. pron. Se serrer. *La foule se pressait autour de lui. Pressez-vous un peu, il y aura de la place pour tout le monde.* || Se hâter. *Si vous ne vous pressez, vous arriverez trop tard. Se p. de faire une chose.* = Pressé, ée. part. Empressé, désireux. *Je suis pressé d'en finir. Ne soyez plus si pressé de parler.* — *Être pressé d'argent,* En manquer, en avoir besoin. || Adject., Qui a hâte. *Vous êtes donc bien pressé?* — *Cette lettre est pressée,* Il est nécessaire qu'elle soit rendue promptement. *Cette affaire est pressée,* Il faut s'en occuper sans délai. = Syn. V. Accélérer.

PRESSIER. s. m. Ouvrier d'imprimerie qui travaille la presse.

PRESSION. s. f. T. Phys. Action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre. *La p. de l'air. La p. exercée par l'atmosphère. La p. que le liquide éprouve alors... Machine à vapeur à haute p.* V. Atmosphère, Baromètre, Vapeur, etc. || * Figur., Violence morale. *La p. exercée sur les électeurs.*

* **PRESSIROSTRES.** s. m. pl. (lat. *pressus*, comprimé; *rostrum*, bec.). T. Ornith. V. Échassiers.

PRESSIS. s. m. Jus que l'on fait sortir de la viande et de quelques herbes en les pressant. Peu usité.

PRESSOIR. s. m. Espèce de presse qui sert à écraser le raisin, les pommes, etc., pour faire du vin, du cidre, etc. V. Presse. || Le lieu où cette machine est établie. *Aller dans le p., au p.* || * T. Anat. *P. d'Hérophile,* V. Encéphale.

PRESSURAGE. s. m. Action de pressurer au pressoir. || *Vin de p.,* ou simpl. *Pressurage,* Le vin qu'on obtient en comprimant fortement le marc. = Pressurer. v. a. Écraser des raisins ou des fruits au moyen du pressoir. *P. des pommes pour faire du cidre.* || Par ext., Presser fortement des fruits avec la main pour en faire sortir le jus. *P. une orange, un citron.* || Fig., Épuiser par des impôts, par des taxes. *On a pressuré cette province.* — Fam., on dit, *Cette femme ne songe qu'à vous p.,* Elle ne songe qu'à tirer de vous tout ce qu'elle peut en argent, en présents, etc. = Pressuré, ée. part. = Pressureur. s. m. Ouvrier qui travaille à faire mouvoir un pressoir.

* **PRESTAIRE.** adj. f. T. Diplom. V. Charte.

PRESTANCE. s. f. (lat. *præstantia;* de *præ*, devant, et *stare*, se tenir debout.) Maintien imposant. *Cet homme a de la p., une belle p. Il n'a pas assez de p. pour bien représenter.* Fam.

PRESTANT. s. m. T. Musiq. V. Orgue.

PRESTATION. s. f. (lat. *præstare*, donner.) *P. de serment,* L'action de prêter serment. || *P. de foi et hommage,* L'action d'un vassal qui rend foi et hommage à son seigneur. || *P. en nature, en argent,* ou simpl. *Prestation,* V. Corvée.

PRESTE. adj. 2 g. (ital. *presto*). Prompt, adroit, agile. *C'est un homme p. et habile. Il a la main bien p. Voilà un tour bien p.* || Figur., se dit aussi Des choses qui dépendent de l'esprit. *Une réponse p. Il est p. à la réplique.* || Se dit quelquefois adverb. et sign., Vite, promptement. *Allez, et dépêchez-vous; preste.* Fam. = Prestement. adv. D'une manière preste. *Il a fait cela p.* = Prestesse. s. f. Vitesse, agilité, subtilité. *Il a fait cela avec une grande p. de main. La p. du coup. Ce cheval manie avec une grande p.* || Fig., Vivacité. *La p. de ses réponses m'a diverti. La p. de son esprit m'étonne.*

* **PRESTIDIGITATEUR.** s. m. (it. *presto;* lat. *digitus*, doigt.) Celui dont le métier consiste à faire des tours subtils avec les doigts; escamoteur. = * Prestidigitation. s. f. L'art du prestidigitateur.

PRESTIGE. s. m. (lat. *præstigium*, de *præstingere*, obscurcir). Illusion attribuée à une cause supranaturelle. *Tous les changements que semblaient opérer les magiciens d'Egypte n'étaient que des prestiges, que de purs prestiges. Il y a du p. à cela.* || Par ext., se dit D'illusions qu'on sait être produites par des moyens naturels. *Les prestiges de la fantasmagorie, du diorama.* || Fig., se dit encore Des effets surprenants opérés sur l'âme, sur l'esprit, sur l'imagination, par les productions de la littérature et des arts. *Les prestiges de l'art, de l'éloquence, du théâtre.* = Prestigieux, euse. adj. Qui opère des prestiges. *Un art, un débit p. Une éloquence prestigieuse.*

PRESTIMONIE. s. f. T. Droit can. Revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un ecclésiastique, sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice.

PRESTO, Prestissimo. adv. V. Musique.

PRESTOLET. s. m. (R. *prêtre.*) T. Mépris, qui se dit D'un ecclésiastique sans considération. *Il fait l'important, et ce n'est qu'un p.*

PRÉSUMABLE. adj. 2 g. (lat. *præ, sumere*, admettre par avance.) Qu'on peut conjecturer, présumer. *La chose n'est pas certaine, mais elle est p. Il est p. qu'il viendra.* = Présumer. v. a. Conjecturer, juger d'après des données quelconques. *Que présumez-vous de cette affaire-là? Je n'en présume rien de bon. Vous êtes trop prompt à p. le mal. Il n'est pas à p. qu'il y consente.* || * Réputer, regarder comme. *La loi présume innocent l'accusé aussi longtemps qu'il n'a pas été convaincu.* || *P. de quelqu'un,* En avoir une opinion avantageuse. *Vous présumez trop de votre ami. Je ne présume pas assez de moi pour me charger de ce travail. Il présume trop de son crédit, de son pouvoir, de ses forces.* = Présumé, ée. part.

PRÉSUPPOSER. v. a. [On prononce fortement la première S, comme dans *Supposer.*] Supposer préalablement. *Ce que vous présupposez là est peu vraisemblable.* || * Faire supposer. *L'étude de la physiologie présuppose celle de l'anatomie.* = Présupposé, ée. p. || Abs., *Cela présupposé,* Cela étant présupposé. = Présupposition. s. f. Supposition préalable. *Sa p. est absurde.*

PRÉSURE. s. f. (lat. *pressura*, action de presser.)

Enc.— On désigne sous ce nom la matière acide qu'on trouve dans le quatrième estomac du veau et des jeunes animaux ruminants qui se nourrissent encore de lait. La *Présure* se compose de lait presque réduit en caséum et de sucs gastriques qui lui communiquent leur acidité. Récente, elle se présente sous forme de grumeaux blanchâtres, qui deviennent bientôt d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée et séchée à l'air, elle prend la consistance et l'aspect d'un onguent. La p. s'emploie pour faire cailler le lait : il en faut environ 1 gramme pour un litre de liquide.

PRÊT, ÊTE. adj. (lat. *paratus.*) Qui est en état de faire ou de souffrir quelque chose; qui est disposé, préparé à quelque chose. *Je suis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. Je suis p. à vous entendre. Il est toujours p. à parler. Il est p. à partir. Tenez-vous p. pour partir dans deux heures. Il est p. à tout souffrir. Le dîner est p. à servir. Les armées étaient prêtes à en venir aux mains.* — Absol., *Le dîner est p. La voiture est prête. C'est un homme qui n'est jamais p.,* Qui n'a jamais fait ses préparatifs à temps, qui est toujours en retard.

PRÊT. s. m. (lat. *præstare*, fournir.) Action par laquelle on prête une chose quelconque. *Ce n'est pas une vente, c'est un p. P. gratuit. P. à intérêt. P. usuraire. P. sur gages.* || La chose prêtée; se dit surtout D'une somme d'argent. *Le p. est considérable. Il a exigé une hypothèque pour sûreté de son p.* || *Maison de p.,* V. Mont-de-piété. || T. Admin. milit. La solde donnée aux sous-officiers et aux soldats, que l'on paie par anticipation tous les cinq jours. *Toucher, recevoir le p. Il est dû aux soldats quatre prêts.*

Enc. — En Droit, on donne le nom de *Prêt* à un contrat par lequel on transmet à quelqu'un la jouissance d'une chose, à la charge par lui de rendre cette chose en nature ou d'en donner l'équivalent en même espèce et qualité. Le p. est un contrat réel qui peut être unilatéral ou synallagmatique, et qui, comme tout autre contrat, doit être fait par une personne capable. La loi distingue trois sortes de prêts : le *P. à usage*, ou le p. des choses dont on peut user sans les détruire; le *P. de consommation*, ou le p. des choses qui se consomment par l'usage; et le *P. à intérêt*, dans lequel on livre des choses mobilières ou fongibles moyennant un profit déterminé.

I. Le *P. à usage*, appelé aussi *Commodat*, est un contrat dans lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Ce p. est essentiellement gratuit. Tout ce qui est dans le commerce et ne se consomme pas par l'usage peut en faire l'objet. La chose prêtée reste la propriété du prêteur. L'emprunteur est tenu à trois obligations principales : 1° à veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation de la chose prêtée; 2° à ne s'en servir qu'à l'usage déterminé par sa nature ou par la convention; 3° à rendre la chose prêtée au terme convenu, ou, à défaut de convention, après qu'elle a rempli l'usage pour lequel on l'a empruntée. La négligence ou l'abus rend l'emprunteur passible de dommages et intérêts; mais il ne répond point en général des cas fortuits et de la force majeure. Il ne répond de la perte arrivée par cas fortuit qu'autant que l'accident est précédé ou accompagné d'une faute de sa part. A plus forte raison, n'est-il pas tenu de la détérioration survenue sans sa faute par le seul effet de l'usage pour lequel la chose a été empruntée, car le prêteur, en permettant l'usage, a virtuellement consenti à cette détérioration. Enfin, l'emprunteur ne peut retenir la chose prêtée en compensation de ce que le prêteur lui doit. De plus, comme le prêteur reste propriétaire de la chose, il doit supporter les dépenses relatives à sa conservation. En conséquence, l'emprunteur pourra répéter contre lui les dépenses faites pour la conservation de la chose, si elles sont extraordinaires et urgentes. Quant aux dépenses ordinaires qui sont une charge naturelle du service que l'emprunteur tire de la chose, il va de soi qu'elles sont à la charge de ce dernier. (Code Nap., art. 1874-91.)

II. Le *P. de consommation* ou *simple p.*, est un contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre des choses qui se consomment par l'usage, à la charge par cette dernière de lui en rendre d'autres en même quantité, espèce et qualité. Ce p., qui portait chez les Romains le nom de *mutuum*, diffère du p. à usage en ce que l'emprunteur devient propriétaire de la chose prêtée. En second lieu, la chose prêtée doit être fongible. On ne pourrait donc prêter à ce titre des choses qui, quoique de même espèce, diffèrent dans l'individu, comme les animaux : ce serait alors un p. à usage. L'emprunteur a le droit de consommer la chose prêtée, et c'est pour son compte qu'elle périt, de quelque manière que cette perte arrive. S'il s'agit de denrées, telles que blé, vin, huile, etc., l'emprunteur, quelle que soit l'augmentation ou la diminution de leur prix, doit toujours rendre la même qualité et la même quantité, et dans le cas où il est dans l'impossibilité de le faire, il est tenu de payer la valeur des choses prêtées, valeur estimée eu égard au temps et au lieu où la chose devait être rendue d'après la convention. Il en est de même si le p. a été fait en lingots d'or ou d'argent : l'emprunteur doit en rendre d'autres du même poids et du même titre. Mais si, au lieu de lingots, le p. consiste en espèces monnayées, l'emprunteur n'est tenu à rendre que la somme *numérique*, c'est-à-d. *nominale*, énoncée au contrat. En conséquence, s'il y a eu augmentation ou diminution d'espèces avant l'époque du paiement, le débiteur doit rendre la somme numérique prêtée; et ne doit rendre cette somme que dans les espèces ayant cours au moment du paiement. Cette décision de notre Code est tout simplement absurde : elle est fondée sur cette grossière erreur que c'est le prince qui fixe la valeur de la monnaie. Pour être conséquente avec les principes qu'elle a posés, la loi devrait dire : l'emprunteur rendra, en pièces d'argent ayant cours, le même poids de métal fin que contenaient les pièces prêtées. Enfin, si l'emprunteur ne rend pas les choses prêtées ou leur valeur au terme convenu, il en doit l'intérêt du jour de la demande en justice. Quant au prêteur, il doit transmettre la propriété de la chose et garantir l'emprunteur de l'éviction. Comme le prêteur à usage, il répond du préjudice causé à l'emprunteur par les défauts de la chose prêtée; enfin il ne peut la lui redemander avant le terme convenu, et s'il n'a pas été fixé de terme, le juge peut accorder un délai selon les circonstances. (Art. 1892-1904.)

III. Le *P. à intérêt* est le p. de consommation intéressé au lieu d'être gratuit. C'est un contrat par lequel on livre à quelqu'un de l'argent, des denrées ou autres choses mobilières, à la charge d'en rendre l'équivalent et moyennant un intérêt ou profit déterminé. Il se distingue du *louage*, en ce que la propriété de la chose passe à l'emprunteur au moment de la livraison : au reste, l'argent est l'objet le plus fréquent du p. à intérêt. L'intérêt est *légal* ou *conventionnel*. L'intérêt légal est fixé par la loi à 5 pour 100 en matière civile, et à 6 pour 100 en matière de commerce. L'intérêt conventionnel est déterminé par les parties, mais il ne saurait dépasser le taux fixé par la loi. Ce p. n'est assujetti à aucune forme particulière; on le constate par billet ou par obligation. L'intérêt doit être expressément stipulé, car il ne se présume pas, et la dette des intérêts ne peut être prouvée, ni par témoins, ni par livres de commerce. Si la quittance ne fait pas mention de l'intérêt, elle s'interprète en faveur du débiteur. En conséquence, la quittance du capital donnée sans réserve des intérêts en fait présumer le paiement et en opère la libération. (Art. 1905-8.) Nous avons parlé ailleurs (v. INTÉRÊT) de la question de la légitimité de l'intérêt et de la fixation d'un taux par des lois limitatives; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.

Outre les formes générales du p. dont nous venons de parler, il en est d'autres, déterminées par la loi, qui ont lieu avec garantie sur choses mobilières. Ce sont, le *P. à la grosse*, le *P. sur nantissement*, et le *P. sur consignation*. V. GROSSE, GAGE, ANTICHRÈSE et WARRANT.

PRETANTAINE. s. f. *Courir la p.*, Aller, venir, courir çà et là sans sujet, sans dessein. — *Cette femme court la p.*, Elle fait des sorties, des promenades suspectes.

PRÉTENDANT. s. m. Celui, celle qui prétend, qui aspire à une chose. *Il y a plusieurs prétendants à cette place, à cet emploi.* ‖ Absol., se dit De celui qui aspire à la main d'une femme, ou D'un prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. *La fortune de cette veuve lui attire beaucoup de prétendants. Le p. avait un parti puissant.*

PRÉTENDRE. v. a. (lat. *prætendere*, mettre en avant.) Demander, réclamer comme un droit. *Il prétend la moitié de cette somme, de la succession. Ce corps prétend le pas sur tel autre. Il prétendait commander ici. Que prétendez-vous à cela? Je n'y prétends rien.* — On dit à peu près dans le même sens, *Je prétends qu'il me cède. Si je vous rends ce service, je prétends que vous m'en rendiez un autre.* = PRÉTENDRE. v. n. Aspirer à une chose. *Il prétend à cette charge, à cette place. Il n'y a rien de si élevé à quoi il ne puisse p. Il prétendait à la main de sa cousine.* ‖ Soutenir affirmativement, être persuadé. *Je prétends que mon droit est incontestable. Il prétend le contraire.* ‖ Avoir intention, avoir dessein. *Il prétend faire ce voyage à telle époque. J'ai prétendu plaisanter. Je n'ai pas prétendu vous offenser. Je ne prétends pas atténuer ma faute.* = PRÉTENDU, UE. part. ‖ Adject., se dit Des choses dont on ne veut pas convenir, qu'on regarde comme fausses ou douteuses. *Un prétendu gentilhomme. Ce prétendu bel esprit. Il a allégué un prétendu droit. La religion prétendue réformée*, Le protestantisme, et particulièr. Le calvinisme. ‖ Subst., sign. Celui, celle qui doit se marier. *C'est son prétendu. Voilà sa prétendue.* Fam. — Abusiv., se dit quelquefois pour Prétendant. *Cette veuve a trois prétendus.*

PRÊTE-NOM. s. m. Celui qui prête son nom dans un acte où le véritable contractant ne veut point paraître. *Des prête-noms.*

PRETENTAINE. s. f. V. PRETANTAINE.

PRÉTENTIEUX, EUSE. adject. Où il y a de la prétention, de l'affectation, de la recherche. *Un style p. Il a le ton bien p., des manières trop prétentieuses.* ‖ *Se dit aussi Des personnes, et sign., Qui est affecté dans son ton, dans ses manières. *Un homme p. Sa femme est trop prétentieuse.* Fam.

PRÉTENTION. s. f. Droit que l'on a ou que l'on croit avoir de prétendre, d'aspirer à une chose. *P. juste, légitime, injuste, téméraire, extravagante. Votre p. ne me paraît pas fondée. Il a réussi dans sa p., dans ses prétentions. Se désister, rabattre de ses prétentions.* ‖ Dessein, visée, espérance. *Je n'ai pas la p. de l'emporter sur vous. Vous avez de trop grandes prétentions. Il ne sait pas borner ses prétentions.* ‖ Fam., *Avoir des prétentions*, Prétendre à l'esprit, aux talents, à la naissance, à la considération. *Il a des prétentions à l'esprit, à la naissance. Il est rempli de prétentions. C'est un homme à prétentions. C'est un homme sans prétentions. Il n'a aucune p. Il n'a point de prétentions.* — *Cette femme a encore des prétentions*, Elle prétend encore à la beauté, elle veut plaire, être courtisée.

PRÊTER. v. a. (lat. *præstare.*) Donner une chose à quelqu'un à la condition qu'il la rendra. *P. de l'argent, des meubles, un cheval. Il lui a prêté un sac de blé. P. un livre.* ‖ Absol., sign. Prêter de l'argent. *Il n'aime pas à p. P. à intérêt. P. sur gage. P. à la petite semaine.* — Prov., *On ne prête qu'aux riches*, On prête plus volontiers à ceux qui sont en fonds pour rendre. Figur., et par ext., On attribue volontiers de bonnes ou de mauvaises qualités, des traits d'esprit ou des sottises à certaines personnes, d'après la réputation qu'elles se sont faite. ‖ Figur., *P. la main à quelqu'un*, L'aider à porter, à remuer, à traîner, à soulever quelque chose qu'il ne peut porter seul, ou L'aider à réussir dans une entreprise. *Prêtez-moi un peu la main.* On dit de même, *Prêtez-moi l'épaule.* — *P. la main à un vol, à un meurtre, etc.*, Aider à commettre un vol, etc. — *P. main-forte*, Aider par la force à faire exécuter les ordres de la justice. — *P. le flanc à l'ennemi*, Se poster ou marcher avec si peu de précaution qu'on puisse être attaqué sur les côtés par l'ennemi; et, au sens moral, Donner prise sur soi à la critique. — *P. l'oreille, p. l'attention, p. silence*, Écouter, donner son attention, faire silence. — *P. le collet*, V. COLLET. ‖ Fig., *P. aide, secours, faveur, etc.*, Aider, secourir, favoriser quelqu'un en quelque chose, — *P. son crédit, ses amis à quelqu'un*, Lui rendre service, soit par son crédit, soit par le moyen de ses amis. — *P. son nom*, Laisser faire en son nom un acte où l'on n'a point d'intérêt, dont un autre a les avantages et les charges, ou Autoriser quelqu'un à se servir de son nom en quelque occasion. — *P. sa voix, p. son ministère à quelqu'un*, Parler pour lui, s'employer pour lui. — *P. sa plume*, Écrire pour quelqu'un. — *P. serment*, Faire serment devant quelqu'un. *P. serment devant un tribunal. Être admis à p. serment. P. serment de fidélité.* — *P. foi et hommage*, V. FIEF. ‖ * Fig. et poét. *La lune nous prêtait sa lumière*, Nous éclairait. *La nuit nous prêta son voile*, Nous déroba à la vue. Etc. ‖ Attribuer. *L'imagination prête à la personne aimée les perfections qui lui manquent. P. à quelqu'un des discours, des intentions, un ouvrage, une chanson, etc. P. à quelqu'un des torts, un ridicule, un travers.* = PRÊTER. v. n. Se dit Des choses qui s'étendent aisément quand on les tire. *Du cuir qui prête. Ces bas ne prêtent pas.* — Fig., *C'est un sujet qui prête, qui prête beaucoup*, se dit D'un sujet de discours ou d'ouvrage qui peut fournir beaucoup d'idées. ‖ Fig. et fam., *P. à la critique, à la censure, au ridicule*, Donner prise à la critique, etc. *Cette action, cette conduite prête à de fâcheuses interprétations*, Elle est de nature à être interprétée d'une manière défavorable. On dit de même, *Cette action, ce discours prête à la plaisanterie.* = SE PRÊTER. v. pron. Être prêté. *L'argent ne doit se p. qu'au taux légal.* ‖ S'adonner, se laisser aller momentanément à une chose. *On peut se p. au plaisir, mais il ne faut pas s'y abandonner. Il faut savoir quelquefois se p. à l'illusion.* ‖ * Être disposé à, s'accommoder à. *L'esprit français se prête peu aux peintures fantastiques. Son souple talent se prête à tous les sujets. Cet animal se prête mal à la domestication.* ‖ Consentir par complaisance à une chose. *Prêtez-vous à cet accommodement. C'est un homme qui ne se prête à rien. Il se prête à tout ce qui fait plaisir aux autres. Il s'est prêté à de viles manœuvres.* Absol., *Il faut savoir se p.*, Il faut savoir user de complaisance à propos. ‖ *Prêter* s'emploie subst., dans ces loc. prov. : *Ami au p., ennemi au rendre*, Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi; *C'est un p. à ne jamais rendre*, C'est un prêt fait à une personne insolvable. = PRÊTÉ, ÉE. part. ‖ Subst. et prov., on dit D'une juste représaille, *C'est un prêté rendu.*

PRÉTÉRIT. s. m. [On prononce un peu le T final.] (lat. *præteritus*, passé). T. Gram. Voy. TEMPS.

PRÉTÉRITION. s. f., et **PRÉTERMISSION.** s. f.

Enc. — En termes de Rhétorique, on appelle *Prétérition* ou *Prétermission*, une figure de pensée par laquelle on déclare ne point vouloir parler d'une chose dont cependant on parle, et sur laquelle, par le tour que l'on prend, on appelle une attention plus vive. Tels sont ces vers de l'*Athalie* de Racine :

> Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
> De Joad et de moi la fameuse querelle,
> Quand j'osai contre lui disputer l'encensoir;
> Mes brigues, mes combats, mes pleurs, mon désespoir?

La p. diffère de la *paralipse*, que souvent on lui donne pour synonyme, en ce que cette dernière est une figure par laquelle on omet des détails que l'imagination peut suppléer.

Dans l'ancien Droit français, on donnait également le nom de *Prétérition* à l'omission que faisait un testateur d'un de ses fils ou de tout autre héritier nécessaire. La p. annulait le testament.

PRÉTEUR. s. m. (lat. *prætor*). T. Antiq.

Enc. — Dans les premiers temps de la république, le terme de *Préteur* (*prætor*) servait à désigner les consuls, parce qu'ils étaient placés à la tête des armées romaines (*præire*, marcher devant), et l'on trouve souvent, dans les auteurs latins, le même titre donné aux généraux des armées ennemies. C'est seulement 366 ans avant notre ère, qu'il fut créé à Rome, avec le titre particulier de *Préteur*, un nouveau magistrat, qui était spécialement chargé de rendre la justice, car les consuls, obligés par les nécessités de la guerre de s'absenter continuellement de Rome, ne pouvaient remplir d'une façon régulière leurs fonctions judiciaires. Les préteurs furent d'abord pris exclusivement dans les familles patriciennes; les plébéiens ne parvinrent à la *Préture* (*prætura*) qu'en 337, c.-à-d. vingt-neuf ans après l'institution de cette magistrature. A l'origine, le p. était, pour ainsi dire, un troisième consul : aussi l'appelait-on le collègue des consuls (*collega consulibus*). Il était élu, comme ceux-ci, dans les comices par centuries et avec le même cérémonial religieux. Il avait droit à la chaise curule, possédait l'*imperium*, et figurait parmi les magistrats de l'ordre le plus élevé (*magistratus majores*). Toutefois il était tenu au respect et à l'obéissance envers les consuls. Quant aux insignes de sa charge, ils consistaient, outre la robe prétexte, en un cortége de six licteurs, qui marchaient devant lui avec les faisceaux, d'où la qualification de magistrat aux six haches que lui donne Polybe. Il paraît cependant que, par la suite, ces licteurs furent réduits à deux, du moins dans l'intérieur de Rome. Le p. commandait quelquefois les armées, mais ses fonctions étaient plus particulièrement judiciaires. Jusqu'en 246, il n'y eut qu'un seul p.; mais, comme les étrangers étaient alors très-nombreux à Rome, on en créa un second pour juger les différends survenus entre eux et ceux qui s'élevaient entre un étranger et un citoyen romain. Ce nouveau p. fut nommé, pour ce motif, *P. étranger* (*p. peregrinus*), et dès lors l'ancien fut appelé *P. de la ville* ou *P. urbain* (*p. urbis* et *p. urbanus*). A mesure que la domination romaine s'étendit hors de l'Italie, on créa, pour gouverner les pays conquis, des *Préteurs provinciaux* (*prætores provinciales*). Ainsi, l'an 227 av. notre ère, on créa deux préteurs, l'un pour la Sardaigne, l'autre pour la Sicile. Lorsque l'Espagne conquise fut partagée en deux provinces romaines, on en nomma encore deux autres. Lorsqu'il y eut six préteurs, deux d'entre eux restaient à Rome, et les autres se rendaient chacun dans la province que le sort lui avait assignée. Les premiers, après avoir rempli leurs fonctions à Rome, étaient souvent envoyés dans une province pour l'administrer, avec le titre de *Propréteur* (*proprætor*). Sylla porta le nombre des préteurs à 8, et Jules César l'éleva successivement à 10, 12, 14 et 16. Auguste le réduisit à 12, mais Tibère le reporta à 16. Claude institua deux nouveaux préteurs pour décider en matière de fidéicommis; mais Titus supprima l'un de ces préteurs. En revanche, Nerva en créa un nouveau pour régler les différends survenus entre le fisc et les particuliers. Enfin, Marc-Aurèle en établit un dix-neuvième pour les procès en matière de tutelle. Dans tous ces changements, le *P. urbain* conserva toujours le premier rang; aussi le désignait-on habituellement par le simple titre de *préteur*. Ses fonctions l'obligeaient à résider à Rome; il ne pouvait s'absenter de la ville pour plus de dix jours.

Le p. urbain et le p. étranger avaient l'un et l'autre le droit de *porter des édits* (*jus edicendi*). Sur la porte de leur tribunal était une pierre blanche (*album prætoris*), sur laquelle chaque nouveau p., en entrant en charge, faisait graver son *édit*, c.-à-d. annonçait les règles de droit d'après lesquelles la justice serait rendue pendant le cours de sa magistrature. Dans ces édits, les préteurs n'avaient pas uniquement pour but d'établir des principes nouveaux; mais, le plus souvent, ils conservaient ce qui de leur temps avait force de loi par la coutume. Lorsqu'ils trouvaient des lacunes dans la législation, ils donnaient eux-mêmes les règles d'après lesquelles ils voulaient décider; ou, lorsqu'ils jugeaient l'application de l'ancien droit peu conforme aux besoins nouveaux, sans l'abroger expressément, ce qu'ils n'avaient pas le pouvoir de faire, ils en tempéraient la rigueur d'après l'équité et en écartaient les conséquences, soit par des restrictions (*exceptionibus* et *præscriptionibus*), soit en supposant nuls des actes valables (*restitutionibus*), soit en supposant l'existence de circonstances imaginaires (*fictionibus*). Cette législation annuelle avait l'immense avantage de suivre facilement les progrès de la civilisation, et de s'adapter à des mœurs qui s'éloignaient peu à peu de l'ancienne rigidité. Elle servit à perpétuer le *jus civile* et à régler le passage de ce droit au *jus gentium*. On donnait le nom d'*Édit perpétuel* (*edictum perpetuum*) à l'édit ordinaire que le p. faisait en entrant en charge et qui durait pendant toute l'année de son exercice. Cet édit s'appelait encore *edictum tralatitium*, lorsque le p. conservait ce entier ou en grande partie l'édit de son prédécesseur, et *novum edictum*, lorsqu'il donnait des règles nouvelles. Outre l'édit perpétuel, lorsque des événements particuliers donnaient lieu à de nouvelles mesures, les préteurs publiaient encore des règlements momentanés, *prout res incidebat*, appelés *edicta repentina*. Du temps d'Adrien, un jurisconsulte célèbre, Salvius Julianus, recueillit tous les édits des préteurs et les mit en ordre. Ce corps d'édits reçut le nom d'*Édit perpétuel*, et, à partir de cette époque, la qualification de *perpétuel* resta particulièrement attachée à ce recueil. En ce qui concerne l'administration de la justice, le p. ne prononçait pas ordinairement lui-même la sentence dans les affaires portées devant lui. Lorsque les parties lui avaient exposé leurs prétentions, il les renvoyait devant un ou plusieurs juges (*judices*), qu'il désignait parmi les citoyens, et auxquels il dictait d'avance la sentence qu'ils devaient prononcer après avoir vérifié les faits. Aussi disait-on que le magistrat avait la préparation de l'affaire, avec l'indication du droit (*juris dictio*), ainsi que l'exécution (*imperium*); tandis que le juge n'était chargé que de l'examen des faits et du prononcé du jugement (*judicium*). La juridiction du p. s'étendait aussi aux matières criminelles ; mais un corps de juges prononçait à la majorité des voix la condamnation ou l'acquittement. Le p. rendait la justice assis sur une chaise curule dans son tribunal. Néanmoins, dans certains cas, il pouvait remplir différents actes de sa charge en dehors du tribunal. C'est ainsi qu'il pouvait valider un acte de manumission hors des portes du tribunal, par ex., en se rendant au bain ou au théâtre.

Les préteurs subsistèrent jusqu'à la fin de l'empire, mais ils furent peu à peu dépouillés de leurs anciennes attributions ; ils finirent même par ne conserver que l'intendance des jeux : aussi Boëce appelait-il la préture de son temps un vain nom et une charge inutile.

PRÊTEUR, EUSE. s. Qui prête à un autre de l'argent ou autre chose. *Le p. et l'emprunteur. Un p. sur gages.* || Adject., *Il n'est pas p. de son naturel.* Prov., *La fourmi n'est pas prêteuse.*

PRÉTEXTE. s. et adj. f. T. Antiq. Voy. TOGE.

PRÉTEXTE. s. m. (lat. *prætextus*, de *præ tegere*, cacher par devant). Raison apparente dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action. *P. spécieux, plausible. Donner p. Servir de p. Prendre p. de son indisposition. Prendre pour p. son indisposition. De quel p. couvrira-t-il sa lâcheté? Sous p. de zèle pour la religion, il ne cherchait qu'à satisfaire sa vengeance. Il n'est pas venu, sous p. que... Il cherche querelle sur le moindre p. Il ne cherche qu'un p. de se plaindre. Ce sont là des prétextes pitoyables. — Il n'y a pas de p. à cela*, et absol., *Il n'y a pas de p.*, Il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou pour faire la chose dont il s'agit. = PRÉTEXTER. v. a. Prendre pour prétexte. *Il prétexta une maladie, un voyage. Il a prétexté qu'il n'était pas assez riche.* || Couvrir d'un prétexte. *Il prétexta ses violences du zèle de la religion.* Vieux. = PRÉTEXTÉ, ÉE. part.

PRETINTAILLE. s. f. Ornement en découpure qui se mettait sur les robes des femmes. *Robe garnie de pretintailles.* = PRETINTAILLER. v. a. Orner de pretintailles. || *Figur. et fam., *P. son style*, Le surcharger d'ornements de mauvais goût. = PRETINTAILLÉ, ÉE. p.

PRÉTOIRE. s. m. **PRÉTORIEN, IENNE.** adj.

Enc. — Les termes de *Prétoire* et de *Prétorien* dérivent tous deux du mot *Préteur* (*prætor*), qui, à l'origine, était le titre propre du premier magistrat de la république romaine, appelé plus tard du nom de Consul. Ainsi, on nommait *Prétoire*, la tente que le préteur occupait au milieu du camp, et comme c'était dans cette tente qu'il rendait la justice, l'usage s'introduisit d'appeler du même nom le tribunal où à Rome un préteur remplissait ses fonctions judiciaires. La dignité de préteur était aussi appelée *dignité prétorienne*, et l'on désignait sous le nom de *Cohorte prétorienne*, une cohorte composée de soldats d'élite qui était spécialement chargée de veiller sur la personne du préteur ou du commandant en chef d'une armée. Pendant les guerres civiles qui précédèrent l'établissement de l'empire, les généraux d'armée augmentèrent considérablement cette garde personnelle. Auguste, devenu empereur, en fit un corps de dix cohortes composées chacune de 1000 hommes, tant infanterie que cavalerie. Le camp qu'occupait cette troupe d'élite fut appelé *Prétoire*, et le chef qu'Auguste mit à sa tête fut appelé *Préfet du prétoire* (*præfectus prætorio*). Cette charge était toute militaire, et le préfet du p. n'eut pas d'abord une grande importance. Mais elle en acquit une considérable sous Tibère, où Séjan, qui était revêtu de ce titre, réunit à Rome même, dans un camp fortifié, les 10 cohortes prétoriennes, tandis que, sous Auguste, il n'y en avait à Rome que 3, les autres étant dispersées dans les villes voisines. Les *Prétoriens*, car on appelait ainsi les soldats qui composaient les cohortes prétoriennes, une fois réunis en un seul corps, qui en outre s'accrut successivement (sous Vitellius, ils formaient une armée de 16,000 hommes), ne tardèrent pas à devenir une milice redoutable même aux empereurs. Dans le principe, les cohortes prétoriennes se recrutaient exclusivement parmi les soldats originaires de l'Italie ; mais par la suite on y admit des hommes tirés des diverses provinces de l'empire. La solde des prétoriens était double de celle des légionnaires, et ils avaient des priviléges particuliers. Ainsi, par ex., ils avaient le même rang que les centurions des légions. Leur temps de service, fixé à 12 ans par Auguste, fut porté ensuite à 16, et chaque soldat, en prenant son congé, recevait 20,000 sesterces. Tout le monde connaît les excès de cette soldatesque toute-puissante. Les empereurs tremblaient devant eux, comme naguère les sultans devant les janissaires. A plusieurs reprises, ils firent et défirent les empereurs. Enfin, à la mort de Pertinax (193 ap. J.-C.), ils mirent aux enchères l'empire, qui fut acheté par Didius Julianus. Mais, la même année, lorsque Septime Sévère se fut emparé du pouvoir, ce prince licencia les prétoriens et les bannit de l'Italie, à cause de la part qu'ils avaient prise à la mort de Pertinax. Cependant, comme les empereurs ne pouvaient se passer d'une garde, Sévère lui-même réorganisa ces troupes d'après un nouveau système, en quadruplant leur nombre, et en y faisant entrer les meilleurs soldats de toute l'armée. Dioclétien abolit leurs priviléges et réduisit leur nombre ; mais bientôt après Maxence l'augmenta de nouveau. Enfin, Constantin (312 ap. J.-C.) les supprima définitivement pour avoir pris le parti de Maxence, et les fondit dans les légions. La puissance du préfet du p. s'était naturellement accrue, à mesure que les troupes qu'il commandait étaient devenues plus redoutables. Depuis le règne de Sévère jusqu'à celui de Dioclétien, ces préfets, de même que les vizirs de l'Orient, eurent la suprême direction de tous les départements de l'État, l'administration du palais impérial, les armées, les finances et la justice. Sous ce dernier rapport, on appelait à leur tribunal des décisions rendues par tous les autres magistrats. Au reste, cette charge fut plusieurs fois confiée à des jurisconsultes éminents. Il suffira de citer Papinien et Ulpien qui furent préfets du p., le premier sous Septime Sévère, et le second sous Héliogabale et Al. Sévère. A l'origine, le nombre des préfets du p. était de deux ; plus tard, il y en eut tantôt un seul et tantôt deux. Enfin, Commode le porta à trois et même à quatre. D'abord, ils furent choisis dans l'ordre des chevaliers ; mais, à partir de Septime Sévère, la dignité sénatoriale fut toujours jointe à leur charge. Lorsque Constantin eut aboli la garde prétorienne, les préfets du p. furent mis à la tête du gouvernement des provinces et chargés de l'administration de la justice et des finances. L'empire fut divisé en quatre grandes *Préfectures* ou *Provinces prétoriennes*, lesquelles se subdivisaient en diocèses. La première, appelée Préf. d'Orient, comprenait tout l'Orient, la Thrace et l'Egypte ; la seconde, ou Préf. d'Illyrie, comprenait, outre l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce ; la troisième était la Préf. d'Italie, et renfermait aussi l'Afrique ; enfin, la quatrième, nommée Préf. des Gaules, renfermait en outre l'Espagne et la Grande-Bretagne. Les préfets de ces provinces étaient les représentants de l'empereur en toutes choses ; néanmoins ils n'avaient aucune autorité sur les armées. Plus tard, Justinien érigea l'Égypte en préfecture : elle forma la cinquième. La charge de Préfet du p. dura en Occident jusqu'à la fin de l'empire.

PRÉTRAILLE. s. f. T. d'injure et de mépris, employé pour dénigrer Les ecclésiastiques.

PRÊTRE. s. m. (lat. *presbyter*, du gr. πρεσβύτερος, plus ancien). Celui qui exerce un ministère sacré, et qui préside aux cérémonies d'un culte religieux. *Les prêtres du paganisme. Les prêtres de Baal, d'Isis, de Cybèle, d'Apollon. Toute religion a ses prêtres. Les prêtres de Memphis. Chez les Juifs, le grand p. n'approchait qu'une fois par an du tabernacle. P. arménien. P. grec. P. catholique.* — En parlant Des cultes protestants, on dit ordinairement, *Ministre* ou *Pasteur.* || Dans l'Église catholique, Celui qui a l'ordre du sacerdoce. *Ordonner, consacrer un p. Un p. vénérable. Il s'est fait p.*, Il a reçu l'ordre du sacerdoce. Voy. ORDRE. —Figur. et prov., *Il faut que le p. vive de l'autel*, Voy. AUTEL. || T. Art milit. *Bonnet de p.*, V. FORTIFICATION.

PRÊTRESSE. s. f. Femme attachée au service d'une divinité païenne. *P. d'Apollon, de Diane, de Vénus. Les prêtresses des Gaulois.*

PRÊTRISE. s. f. Sacerdoce; ne se dit que Des prêtres de la religion catholique. Voy. ORDRE.

Syn. — *Sacerdoce.* — *Sacerdoce* est un terme générique qui s'emploie en parlant de tous les prêtres, chrétiens, juifs ou païens, tandis que *prêtrise* ne s'emploie qu'en parlant des prêtres catholiques. En second lieu, *prêtrise* s'applique au rang inférieur dans la hiérarchie ecclésiastique ; *sacerdoce* aux places les plus éminentes. Le *sacerdoce* n'appartient pleinement qu'aux évêques qui peuvent seuls conférer tous les sacrements. Enfin, *prêtrise* est le mot vulgaire, et *sacerdoce* un mot noble ; le premier ne convient pas en parlant du haut clergé, et, quand on emploie le second en parlant d'un simple prêtre, c'est pour relever encore le ministère des autels.

PRÊTURE. s. f. (latin. *prætura*). Magistrature, charge de préteur. *Il obtint la p.* || Le temps pendant lequel un homme exerçait la préture. *Pendant la p. d'un tel.*

PREUVE. s. f. (latin. *probatio*). Ce qui établit ou tend à établir la vérité d'une proposition, d'un fait. *P. convaincante, démonstrative, incontestable. P. matérielle, morale. Les preuves de l'existence de Dieu. La p. ontologique. Avoir p. en main. Demander à faire la p. d'un fait. Acquérir la p. d'un délit. Il a été acquitté faute de preuves. La p. de cela est que... La p. en est que...* Elliptiq. et famil., *P. de cela, p. que cela est, c'est que.. Pour p., je dis que... — En venir à la p.*, Vérifier. *Quand on en viendra à la p., on verra qui a dit vrai.* || *Faire p. de noblesse*, ou absolum., *Faire ses preuves*, Justifier par titre qu'on est de noble extraction. — Figur., *C'est un homme qui a fait ses preuves*, se dit D'un homme qui, dans plusieurs occasions, s'est fait reconnaître pour un homme de courage, pour un honnête homme, un savant, etc. On dit de même, *Faire p. de courage, de savoir, etc.* On dit encore, *Donner des preuves de sa valeur, de sa capacité, de son affection.* En donner des marques, des témoignages. *J'ai reçu de lui des preuves d'amitié, une p. de confiance que je n'oublierai jamais.* || Dans un sens partic., *Preuves* se dit Des titres, des extraits, des pièces que l'on met à la fin d'une histoire ou d'un ouvrage quelconque pour prouver la vérité des faits qui y sont avancés. *Il a ajouté à son histoire un volume de preuves.* || T. Arithm. Opération par laquelle on vérifie l'exactitude des résultats d'un calcul. *La p. de l'addition se fait par la soustraction.* || *T. Rhétor. V. CONFIRMATION.

Enc. — En Droit, la *Preuve* a pour but de faire connaître la vérité par un signe certain. C'est à celui qui allègue un fait en sa faveur d'en fournir la p.: telle est du moins la règle générale. Ainsi, par ex., c'est à celui qui se prétend créancier à prouver sa créance, et à celui qui se prétend libéré à prouver sa libération. La partie adverse peut garder le silence ou se borner à une simple dénégation, et le juge devra prononcer contre le demandeur, si les preuves sont insuffisantes ou douteuses. La règle est la même, sous ce rapport, au civil et au criminel. Le prévenu n'a pas besoin de justifier de son innocence : il ne peut lui être fait application de la loi pénale, si le délit n'est pas prouvé. Les preuves se font par titres ou par témoins. La *P. par titres*, ou *P. littérale*, résulte d'un acte écrit, qui établit l'existence ou l'extinction d'une obligation, qui constate que tel fait a eu lieu. Elle est *authentique*, lorsqu'elle résulte d'un acte dressé par un officier public, expressément institué pour le recevoir. La *P. testimoniale* ou *par témoins*, dont on abusait dans l'ancienne législation, est aujourd'hui fort peu usitée en matière civile. Il en est tout autrement en matière commerciale, ainsi qu'en matière correctionnelle et criminelle. Dans cette dernière, en effet, la p. se fait exclusivement par procès-verbaux ou rapports, et par témoins. Or, les procès-verbaux et rapports ne sont eux-mêmes autre chose que des témoignages écrits. — V. CONTRAT et TÉMOIN.

PREUX. adj. et s. m. (lat. *prudens?*). Brave, vaillant. *C'est un p. chevalier. Un ancien p. Les neuf p.* Vx.

PRÉVALOIR. v. n. (lat. *prævalere*). Avoir l'avantage, l'emporter sur. *Son adversaire a prévalu. La faveur prévaut souvent sur le mérite. Cette considération a prévalu sur toutes les autres.* = SE PRÉVALOIR. v. pr. Tirer avantage. *Se p. de sa naissance, de son crédit. Elle s'est prévalue de la faiblesse de son mari.*

Conj. — Ce verbe se conjugue comme *Valoir*; toutefois, au présent du subjonctif, on dit : *Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, qu'ils prévalent*, et non pas, *Que je prévaille, que tu prévailles, qu'il prévaille, qu'ils prévaillent.*

PRÉVARICATEUR. s. et adj. m. (lat. *prævaricari*, s'écarter de la ligne droite). Celui qui prévarique. *Un juge p. Punir les prévaricateurs.* = PRÉVARICATION. s. f. Action de manquer par mauvaise foi au devoir de sa charge, aux obligations de son ministère. *Il est accusé de p. Ce fonctionnaire s'est déshonoré par ses prévarications.* = PRÉVARIQUER. v. n. Se rendre coupable de prévarication. *P. dans son emploi. Un juge prévarique lorsqu'il refuse de rendre la justice. Cet avoué a prévariqué.*

PRÉVENANCE. s. f. Empressement à offrir et à rendre toutes sortes de bons offices à quelqu'un. *Il n'y a point de p. qu'il ne m'ait faite. Il m'a recherché par mille prévenances.* = PRÉVENANT, ANTE. adj. Qui va au-devant de ce qui peut faire plaisir. *C'est un homme très-p.* || Agréable, qui dispose en sa faveur. *Un air p. Une physionomie prévenante.* || T. Théol. *Grâce prévenante*, V. GRACE.

PRÉVENIR. v. a. (lat. *prævenire.*) Venir le premier, arriver avant. *Cette nouvelle a prévenu le courrier. Vous arrivez tard, je vous ai prévenu de plus d'une heure.* || Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire. *Il voulait me faire une visite, mais je l'ai prévenu. Je voulais demander cette place, mais un autre m'a prévenu. Les ennemis comptaient nous attaquer, nous les avons prévenus. Il vous perdra, si vous ne le prévenez. — P. quelqu'un par toutes sortes de bons offices*, Lui rendre de soi-même toutes sortes de bons offices, avant d'en avoir reçu de lui. || T. Jurispr. Se saisir le premier d'une affaire. *En certains cas, les baillis et sénéchaux prévenaient les juges subalternes.* || Anticiper. *En lui la sagesse a prévenu l'âge. J'ai prévenu l'heure du rendez-vous pour ne vous point faire attendre.* || Prendre d'avance des mesures, des précautions, pour empêcher ou détourner quelque chose de fâcheux. *P. le mal. P. un malheur. P. un danger. Il vaut mieux p. les crimes que d'avoir à les punir. — P. les objections, les difficultés*, Aller au-devant des objections, et y répondre par avance. — *P. les besoins, les désirs de quelqu'un*, Pourvoir à ses besoins, satisfaire ses désirs avant qu'il les ait fait connaître. On dit de même, *P. les or-*

dres, les intentions de quelqu'un. || Disposer l'esprit de quelqu'un d'une manière favorable ou contraire. *Je suis bien aise que vous le préveniez en ma faveur. Il a prévenu l'esprit de ses juges. Il s'était laissé p. contre vous.* || Instruire, avertir quelqu'un d'une chose par avance. *Il m'a fait p. de son arrivée. Je l'ai prévenu des piéges qu'on voulait lui tendre. Je vous préviens qu'il ira vous voir demain. On vous en avait prévenu.* = Se Prévenir. v. pron. Se préoccuper. *Vous vous prévenez aisément. Se p. pour quelqu'un, contre quelqu'un.* || * S'avertir. *Entre amis, on se prévient de pareilles choses.* = Prévenu, ue. part. *C'est un homme prévenu de certaines opinions. Il est prévenu en faveur de cette personne.* || T. Palais. *Un homme prévenu de délit, de crime,* ou simpl. *Un prévenu,* Celui contre lequel se fait une procédure d'instruction pour qu'il soit mis en accusation, s'il y a lieu. *Cette circonstance est favorable au prévenu.* V. Accusation.

PRÉVENTIF, IVE. adj. Qui a pour but de prévenir, d'empêcher. *Système p. Des mesures préventives.*

PRÉVENTION. s. f. Opinion favorable ou contraire avant examen. *Juger les choses sans p. Être sujet aux préventions. Inspirer à quelqu'un des préventions. Vaincre, guérir les préventions de... Un juge ne doit avoir de p. ni pour ni contre un accusé. Il juge des choses sans p. Inspirer à quelqu'un des préventions contre quelqu'un. Vaincre les préventions de quelqu'un. Guérir quelqu'un de ses préventions.* || T. Droit. L'action par laquelle on devance l'exercice du droit d'un autre; Le droit qu'un juge a de connaître d'une affaire parce qu'il en a été saisi le premier. *Les commissaires de police ont droit de p. à l'égard des gardes champêtres pour la recherche des contraventions. Les baillis et sénéchaux avaient le droit de p. sur les juges subalternes.* — T. Droit can. *P. en cour de Rome,* Action par laquelle on demandait et l'on obtenait à Rome un bénéfice avant la nomination du collateur. *Il obtint ce bénéfice par p.* — T. Instr. crim., Voy. Inculpation. = Syn. Voy. Préjugé.

* **PRÉVENTIVEMENT.** adv. En qualité de prévenu. *Détenir quelqu'un préventivement.*

PRÉVISION. s. f. Vue des choses futures. *La p. de Dieu. On a cru que certaines personnes avaient le don de la p., le don de p.* || Conjecture. *L'événement a justifié ma p., mes prévisions.*

PRÉVOIR. v. a. (latin. *prævidere,* voir d'avance). Juger par avance qu'une chose doit arriver. *Les hommes sages prévoient les événements. J'en avais prévu tous les inconvénients. Je prévis bien dès lors ce qui en arriverait. Je ne prévoyais pas que cela dût arriver ainsi.* || *Tout a été prévu,* On a pris toutes les précautions, on a fait tous les préparatifs nécessaires. On dit aussi, *Il faut tout p. On ne peut tout p.* = Prévu, ue. part.

Conj. — On conjugue *Prévoir* comme *Voir;* toutefois on dit au futur de l'indicatif *Prévoirai,* et au conditionnel *Prévoirais,* au lieu de *Préverrai* et *Préverrais.*

PRÉVÔT. s. m. (lat. *præpositus,* préposé).

Enc. — Conformément à son étymologie, le mot *Prévôt* a d'abord été employé, dans un sens très-étendu, pour désigner toute personne ayant une autorité sur les autres : tels étaient les premiers dignitaires d'un chapitre, les chanoines chargés du temporel des cathédrales, les prieurs des monastères, les avoués des églises ou des abbayes, les intendants et les régisseurs des palais et des propriétés rurales, certains juges seigneuriaux, etc. Par la suite, ce titre servit principalement à désigner divers magistrats civils et judiciaires. Ainsi, avant la révolution, on appelait *Prévôts,* des officiers de justice subalterne, qui avaient pour attributions de connaître en première instance de toutes matières civiles entre roturiers, et de tous les délits qui n'étaient point réservés aux baillis et aux sénéchaux : on appelait de leurs sentences à ces derniers. Dans certains cas, ils jugeaient *prévôtalement,* c.-à-d. sans appel. Ces officiers dataient des premiers temps de la monarchie, mais leur création en titre d'office ne remontait qu'à l'année 1493. On les nommait généralement *Châtelains* en Auvergne et en Bourbonnais, *Vicomtes* en Normandie, et *Viguiers* en Provence. Ils furent supprimés en 1749, sauf dans certaines parties de la Lorraine, où on les conserva en leur attribuant les fonctions des sénéchaux, des baillis et des juges présidiaux. — *Prévôt de la connétablie,* v. Connétable. — Le *P. de l'hôtel,* ou *Grand p. de France,* était chargé de juger, à l'exclusion de tous autres, les personnes de la suite de la cour, en quelque lieu que celle-ci se transportât. Il connaissait des causes civiles en première instance, et des causes criminelles et de police en dernier ressort. Le tribunal où ce magistrat exerçait sa juridiction s'appelait *Prévôté de l'hôtel :* il se composait, dans les derniers temps, de deux lieutenants généraux civils, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un trésorier et de douze procureurs. Le Grand p. avait, en outre, sous ses ordres, une compagnie de 100 gardes, commandée par un lieutenant général d'épée. On ne connaît pas l'époque de la création de la prévôté de l'hôtel. Quelques auteurs ont supposé qu'elle était une transformation de la charge des anciens maîtres du palais. — *Le P. des marchands* était le premier magistrat de la bourgeoisie parisienne, et le chef de l'administration municipale; il correspondait, par conséquent, aux maires des autres villes. Quant à son nom, il indiquait l'origine de ses fonctions. En effet, les premiers qui le portèrent ne furent que les chefs de la corporation des marchands de l'eau ou bateliers de la Seine, de cette hanse parisienne, qui, née sous la domination romaine, survécut, comme beaucoup d'autres, aux désastres des invasions barbares, et devint, vers le XII^e siècle, la plus puissante des diverses associations qui faisaient alors le commerce dans la capitale. Ce fut, dit-on, Philippe-Auguste qui, au moment de partir pour la croisade, donna au *P. de la marchandise de l'eau* droit de juridiction sur les autres corporations de la ville. Le P. des marchands était élu par les bourgeois, et pour trois ans. Pendant longtemps, il réunit à ses fonctions administratives d'importantes attributions judiciaires. Ainsi, il répartissait la capitation, fixait le prix des denrées arrivées dans les ports, faisait la police de la Seine, ordonnançait toutes les dépenses relatives à la construction et à l'entretien des ponts, fontaines, remparts et autres édifices publics, etc. Enfin, assisté de quatre échevins, qui formaient le tribunal appelé *Bureau de la ville,* il jugeait toutes les causes de commerce pour les marchandises expédiées par eau, celles des officiers de la ville pour fait de leur charge, les procès des marchands et des commis, et les contestations relatives aux rentes de l'hôtel de ville. Plus tard, ses attributions furent considérablement amoindries, et les plus importantes confiées à d'autres magistrats, surtout au lieutenant général de police. Jean Augier, qui mourut en 1268, passe pour avoir été le premier p. des marchands. Le dernier fut Jacq. de Flesselles, qui périt en 1789. Sous l'ancienne monarchie, l'administration municipale de Lyon était aussi dirigée par un P. des marchands, qui avait à peu près les mêmes fonctions que celui de Paris. — Les *Prévôts des maréchaux* étaient des juges d'épée créés par François I^{er} pour juger, en dernier ressort et sans appel, les vagabonds et les gens sans aveu et domicile, les crimes ou délits commis par les gens de guerre, les vols sur les grands chemins, etc. Ces magistrats avaient sous leurs ordres une force armée appelée *maréchaussée.* Le P. des maréchaux qui exerçait ses attributions dans la province appelée Ile-de-France, était souvent désigné sous le nom de *P. de l'Ile.* — On appelait *P. de la marine* l'officier qui commandait les archers de la marine, instruisait le procès des gens de mer accusés de quelque crime, et en faisait le rapport au conseil de guerre chargé de prononcer la sentence. — Le *P. général des monnaies* datait de 1635. Il était chargé de poursuivre tous les délits relatifs aux monnaies. Toutefois il ne faisait qu'instruire sommairement les procès, et le jugement en était déféré à la Cour des monnaies. Il était également chargé de faire exécuter les décisions de cette cour. — Le *P. de Paris* avait été établi par Hugues Capet pour remplacer le comte et le vicomte des temps antérieurs, c.-à-d. pour rendre la justice dans la capitale, commander les troupes, percevoir les impôts, et présider à toutes les parties de l'administration. L'autorité de ce magistrat éprouva par la suite de nombreuses modifications, mais il fut toujours investi d'attributions très-importantes. Le P. de Paris était considéré « comme le premier de la ville, après le roi et messieurs du parlement. » Ses attributions comprenaient le gouvernement politique et financier de Paris et de son territoire, et une juridiction très-étendue qui avait son siége au Châtelet. En cas de convocation de la noblesse, il commandait l'arrière-ban. — Aujourd'hui encore, on désigne sous le nom de *Prévôts* les officiers qui sont plus spécialement chargés de la police des troupes, en campagne, dans les camps, ou dans les villes de garnison. Une ordonnance du 3 mai 1832 attribue le titre de *Grand p.* au commandant de la gendarmerie d'une armée, et celui de *Prévôt* au commandant de la gendarmerie d'une division. Leurs attributions embrassent tout ce qui est relatif aux crimes et délits; ils protégent les habitants contre le pillage ou toute autre violence, surveillent l'exécution des règlements relatifs aux prohibitions de chasse et des jeux de hasard, et écartent de l'armée les femmes de mauvaise vie. Toutefois ils n'ont point de juridiction : ils se bornent à faire arrêter les coupables, à dresser des procès-verbaux, à saisir les pièces de conviction, et à remettre le tout aux conseils de guerre. — Enfin, dans les salles d'armes, on appelle *P. de salle,* celui qui est sous un maître d'escrime, et qui donne des leçons aux écoliers. On dit, dans un sens analogue, le *P. d'un maître de danse.*

PRÉVÔTAL, ALE. adj. Qui concerne la juridiction du prévôt. *Cas p. Sentence prévôtale.*

Enc. — Les diverses juridictions prévôtales dont nous avons parlé au mot Prévôt, furent toutes abolies par la révolution. Néanmoins, sous l'Empire et sous la Restauration, on fit revivre cette dénomination. Sous l'Empire, on appelait *Cours prévôtales,* des tribunaux exceptionnels composés de juges civils et présidés par un juge militaire ayant le titre de *Prévôt.* Ces tribunaux, qui furent institués en 1810, ne connaissaient que des faits de contrebande : leur but unique était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères, et de réprimer toute atteinte au système du blocus continental. Les *Cours prévôtales* de la Restauration furent établies à la fin de 1815, et organisées comme les Cours prévôtales de l'Empire. Mais elles furent chargées de connaître, non plus des faits de contrebande, mais des crimes et délits politiques. Leurs jugements étaient exécutoires dans les 24 heures, ce qui interdisait tout recours en cassation ou en grâce, et les investissait d'un pouvoir arbitraire. Ces commissions furent la véritable contre-partie des tribunaux révolutionnaires, et elles méritent d'être flétries non moins énergiquement au point de vue du droit, de la morale et de toute saine politique. Elles ne furent abolies qu'en 1818, après avoir, par leurs excès, fait au gouvernement qui les avait instituées un tort irréparable.

PRÉVÔTÉ. s. f. Fonction, juridiction de prévôt; Territoire où s'exerçait cette juridiction. *La p. de l'hôtel. La p. des marchands. La p. de la maréchaussée, de la marine, des monnaies. Juge de la p. Lieutenant de la p. Dans toute l'étendue de la p. La p. de tel chapitre, de tel lieu, fut donnée à un tel. Banni de toute la p. et vicomté de Paris.*

PRÉVOYANCE. s. f. Faculté de prévoir. *Il est doué d'une grande p. Rien n'échappe à sa p.* || L'action de prévoir, de prendre des précautions pour l'avenir. *Une active p. Par sa p. il a prévenu le mal. Sociétés de p.,* V. Secours.

PRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui juge bien de ce qui doit arriver, et Qui prend des mesures pour l'avenir. *On n'est pas sage si l'on n'est p. Un esprit p. Il est très-p. Il n'est pas assez prévoyant.*

PRIAPÉE. s. f. (R. *Priape*). Se dit D'une poésie obscène, d'une peinture licencieuse. *Des priapées.* = Priapisme. s. m. T. Médec. Tension forte et douloureuse du pénis, mais sans désir de l'acte vénérien.

PRIE-DIEU. s. m. Sorte de pupitre ayant un marche-pied où l'on s'agenouille pour prier Dieu. *Elle avait un p.-Dieu dans sa chambre. On avait préparé trois p.-Dieu.* || * T. Entom. Voy. Orthoptères.

PRIER. v. a. (lat. *precari*). S'adresser à Dieu pour l'adorer ou pour lui demander quelque grâce. *Il passe les nuits à p. Dieu.* — S'emploie souvent absol. *Il passe les nuits à p. P. pour les morts. P. les uns pour les autres.* — *P. la Vierge, p. les saints,* S'adresser à la Vierge, aux saints, afin qu'ils intercèdent pour nous auprès de Dieu. — Famil., on dit par forme de souhait, *Je prie Dieu qu'il vous ramène en bonne santé, etc.* Jadis, le roi terminait ses lettres par cette formule : *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde,* ou simplem., *en sa sainte garde.* || Solliciter une chose qu'on regarde comme une grâce. *P. quelqu'un de quelque chose. Je vous prie de le protéger. Je vous prie instamment, je vous prie en grâce de lui rendre ce service. Après cela, je ne vous prierai plus de rien. Priez-le de ma part de venir me voir.* — Famil., *Il veut être prié, il aime à se faire p.,* se dit De quelqu'un qui diffère d'accorder une chose facile qu'on lui demande. || Neutral., *P. pour quelqu'un,* Intercéder pour quelqu'un. *J'ai prié pour lui, mais je n'ai rien pu obtenir.* || *Je vous prie,* s'emploie souvent absol., et par formule de civilité. *Dites-moi, je vous prie, ce que vous savez. Donnez-moi cela, je vous prie. Remarquez, je vous prie.* — Se dit aussi par forme de menace. *Je vous prie, que je n'entende plus parler de cela. Ne recommencez pas, je vous prie.* || Inviter, convier. *On l'a prié à dîner. On l'a prié de la noce, de la fête. Il est de ceux qu'on a priés.* = Prié, ée. part. || Famil., *Repas, dîner prié,* Repas auquel on est invité avec quelque cérémonie. || Subst., Celui qu'on a convié. *Êtes-vous du nombre des priés?* On dit aussi, *Il est né prié,* Il n'a pas besoin d'être invité chaque fois, il est toujours censé l'être.

Conj. — *Je prie, tu pries, il prie; nous prions, vous priez, ils prient. Je priais, tu priais, il priait; nous priions, vous priiez, ils priaient. Je priai; nous priâmes. Je prierai; nous prierons. — Je prierais; nous prierions. — Prie; prions. — Que je prie, que tu pries, qu'il prie; que nous priions, que vous priiez, qu'ils prient. Que je priasse; que nous priassions. — Prier. Priant. Prié, ée.*

Obs. gram. — *Prier à dîner* et *prier de dîner,* présentent deux sens légèrement différents. Si j'ai fait préparer un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter et je les *prie à dîner,* c.-à-d. à un repas que j'ai fait préparer pour eux; mais si quelqu'un vient me voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que j'ai priés à dîner, je le *prie de dîner,* parce que ce dîner n'avait pas été préparé pour lui. Ainsi, *p. de dîner* est une invitation fortuite, et *p. à dîner* une invitation de cérémonie.

Syn. — *Implorer, Supplier.* — *Prier,* pris dans son sens absolu, c'est accomplir un exercice de piété qui consiste, soit à adorer Dieu, soit à lui demander des grâces. Dans son sens relatif, *prier* c'est demander à un être quelconque une grâce avec respect et instance. *Supplier,* de *supplicare,* plier au-dessous, c'est demander avec beaucoup d'instance et dans l'humble posture du suppliant. *Implorer,* de *plorare in,* pleurer vers, c'est appeler à son secours, dans une position déplorable, en cherchant à toucher. On *prie* ceux dont on veut obtenir quelque grâce; on *supplie* ceux qu'on veut particulièrement intéresser, surtout lorsque ce sont des rois ou des grands; on *implore,* toujours en priant et même en suppliant, dans une position à verser des larmes.

PRIÈRE. s. f. Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour l'adorer, pour lui demander de nouvelles grâces, ou pour le remercier de celles qu'on a reçues de lui. *P. orale. P. mentale. P. ardente, fervente. Aimer la p. Se mettre, être en p. La p. du matin, du soir. Faire sa p., ses prières. Assister à la p. Les prières de l'Eglise. Les prières des agonisants. Les prières pour les morts. Dieu a exaucé nos prières. Je me recommande à vos prières. Ordonner des prières publiques. Livre de prières.* — *Dans cette maison, on fait la p. tous les soirs,* On fait la p. en commun tous les soirs. || Demande faite à titre de grâce, avec respect et instance. *Humble, très-humble, instante p. Faire une p.*

à quelqu'un. Employer les prières et les menaces. Exaucez ma p. Il s'est rendu à mes prières. Il a été sourd à mes prières. Homère a personnifié les Prières.

Enc.—La *Prière* est une des parties essentielles de tout culte religieux. Néanmoins il est une certaine philosophie qui la regarde même comme une superstition vaine et injurieuse à Dieu. « A quoi bon la p.? dit-elle. Dieu ne sait-il pas ce qu'il nous faut? D'ailleurs comment peut-il nous exaucer, quand nous lui demandons quelque chose dans l'ordre temporel, sans changer le cours de la nature, c.-à-d. les lois qu'il a lui-même établies? » Ces difficultés ne peuvent être faites que par des hommes qui méconnaissent la Providence et repoussent toute espèce de culte. Assurément, Dieu n'ignore aucun de nos besoins. Si donc nous les lui exposons, ce n'est point pour les lui faire connaître, c'est pour lui témoigner notre dépendance, notre soumission, notre confiance, et reconnaître ainsi son souverain pouvoir. Dira-t-on qu'un enfant fait injure à son père, en lui exposant des besoins que celui-ci connaît, ou que le père exige une chose ridicule de son enfant, en voulant que cet enfant lui demande ce qu'il désire? Quant à la seconde objection, elle n'est pas plus raisonnable que la première. « Lorsque nous demandons à Dieu quelque chose dans l'ordre temporel, dit le card. Gousset, il peut certainement nous exaucer sans changer le cours de la nature : ce n'est que dans certaines circonstances extraordinaires qu'il déroge, pour des cas particuliers, aux lois du monde physique, ce qu'il fait sans bouleverser l'ordre général. En effet, parmi les grâces temporelles que nous demandons à Dieu, nous en distinguons de deux sortes : les unes, qui dépendent immédiatement de la volonté des hommes, comme la paix des États, la cessation des guerres, du despotisme des princes qui oppriment les peuples, des calomnies qui troublent le repos des familles et des particuliers ; les autres, qui dépendent immédiatement de Dieu, comme d'être préservés des pluies trop abondantes, d'une sécheresse excessive, des orages et de la grêle, ou d'autres calamités publiques, auxquelles ni la science ni la prudence des hommes ne sauraient nous soustraire. Or, pour comprendre comment le Tout-Puissant peut nous accorder les grâces du premier genre, il suffit de savoir que le cœur de tous les hommes est entre les mains de Dieu, qu'il l'incline où il veut, qu'il le dispose à volonté sans porter atteinte à notre liberté. Pour les grâces qui se rapportent à l'ordre physique, qui ne sait que Dieu embrasse tous les êtres dans les soins de sa providence, et qu'il dispose à son gré de toutes les causes secondes, les faisant servir d'une manière admirable à remplir à la fois l'objet de nos vœux et de ses secrets desseins. » La marche de l'univers n'est point le jeu nécessaire et purement mécanique des causes physiques ; Dieu le conserve et le dirige par son action immédiate, et sans cette action tout retomberait dans le chaos. Mais, ajoute-t-on, les vœux des hommes sont souvent contradictoires, comment Dieu pourrait-il exaucer deux hommes ou deux nations qui lui font des prières contraires? Lorsque le chrétien prie Dieu de lui accorder une grâce, il y a dans sa prière un acte de soumission à la volonté divine : il implore ce qu'il croit lui être utile, mais il se garde bien de présumer connaître mieux ce qui lui convient que la sagesse infinie. Deux armées ennemies peuvent toutes deux demander la victoire ; Dieu l'accordera à la cause juste, ou selon qu'il convient à ses desseins suprêmes.

PRIEUR. s. m. (lat. *prior*, premier). Celui qui a la supériorité et la direction dans certains monastères de religieux. *Père p. P. régulier. P. claustral, conventuel, commendataire*, V. ABBAYE et ABBÉ. — *P. de Sorbonne*, V. SORBONNE. ‖ *Sous-p.*, Celui qui a la supériorité, la direction, dans un monastère de religieux, après le prieur. ‖ *Grand p.*, Dans quelques abbayes, Religieux qui avait la première dignité après l'abbé. Voy. aussi ORDRE *de Malte*. = PRIEURE. s. f. Religieuse qui a la direction d'un monastère de filles, soit en chef, soit sous une abbesse. *La mère p. Madame la p.* ‖ *Sous-p.*, Religieuse qui a la supériorité après la prieure. ‖ *Grande p.*, dans certains monastères, Religieuse qui a l'autorité, immédiatement après l'abbesse. = PRIEURÉ. s. m. Communauté religieuse dirigée par un prieur ou par une prieure. *P. régulier. P. d'hommes, de filles.* Voy. ABBAYE. ‖ L'église, la maison d'une communauté religieuse, sous la conduite d'un prieur, d'une prieure; ou La maison du prieur. *Il était logé au prieuré.*

PRIMAGE. s. m. T. Comm. marit. Bonification de tant pour cent que l'on accorde quelquefois au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

PRIMAIRE. adj. 2 g. (lat. *primus*, premier). Qui est u premier degré en commençant. *École p. Instituteur p. Instruction p.* — *Assemblée p.*, Assemblée qui orme le premier degré d'un système d'élection, et où es citoyens choisissent les électeurs qui nomment les eprésentants. ‖ * T. Médec. Dans certaines maladies, on appelle *Phénomènes, accidents primaires*, Ceux qui apparaissent en premier lieu, par opposit. à Ceux qui surviennent et se développent plus tard, et qu'on appelle *Secondaires, Tertiaires, etc.*

Enc.—I. On appelle *Écoles primaires*, les écoles qui ont pour objet de donner cette instruction élémentaire regardée aujourd'hui comme indispensable à tout homme, car, une fois acquise, elle le met en état de suivre un enseignement plus élevé et d'étendre indéfiniment la sphère de ses connaissances. L'influence bienfaisante de l'instruction élémentaire n'est plus aujourd'hui contestée par aucun homme sérieux. Alors même que cette instruction ne dépasse pas les limites étroites dans lesquelles se renferme l'enseignement primaire, elle tire les classes inférieures de cette enfance intellectuelle qui résulte de l'ignorance. Dans tous les États civilisés, les gouvernements regardent comme un de leurs premiers devoirs de favoriser la diffusion de l'instruction p., et tous y concourent de tout leur pouvoir, suivant l'état des mœurs et des habitudes du pays. En France, cette partie importante de l'enseignement public est régie actuellement par la loi du 15 mars 1850, par le décret du 9 mars 1852, par la loi du 14 juin 1854, et par divers décrets et circulaires accessoires. — Selon les limites qui lui ont été assignées par la loi de 1850, l'enseignement comprend: l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le système légal des poids et mesures, et l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques. Ces matières sont seules obligatoires ; mais on y peut ajouter: les éléments de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie ; des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène ; l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire ; le chant et la gymnastique.—Les *Écoles primaires* proprement dites forment deux catégories, les *écoles publiques*, qui sont entretenues par les communes, les départements ou l'État ; et les *écoles libres*, qui sont entretenues par des particuliers ou des associations. Les personnes qui dirigent ces établissements sont qualifiées d'*Instituteurs* et d'*Institutrices primaires*.

II. Le service de l'enseignement p. est confié, sous la haute autorité du Ministre de l'instruction publique, aux *préfets* pour la partie politique et administrative; et aux *recteurs*, pour la partie morale et pédagogique. En conséquence, c'est aux premiers qu'appartient tout ce qui regarde la création, l'entretien et la gestion financière des établissements publics, ainsi que la nomination, la révocation et la discipline du personnel chargé de les diriger ; tandis que les seconds ont dans leurs attributions la direction des études, le contrôle des méthodes, etc. L'*Inspecteur d'académie* en résidence au chef-lieu du département, sert d'intermédiaire entre les instituteurs et le préfet ou le recteur. Il a en outre sous ses ordres des *Inspecteurs primaires*, qui lui servent d'auxiliaires et sont placés dans les arrondissements autres que celui du chef-lieu. Enfin, à côté du préfet et de l'inspecteur d'académie se trouve un *Conseil départemental*, qui possède des fonctions très-nombreuses, administratives, contentieuses et disciplinaires. Ce conseil est composé, du préfet, de l'inspecteur d'académie, d'un inspecteur de l'instruction p. désigné par le Ministre, de l'évêque ou de son délégué, d'un ecclésiastique désigné par l'évêque, du procureur général ou du procureur impérial (selon que le chef-lieu du département possède une Cour impériale ou seulement un tribunal de première instance), d'un membre de la Cour ou du susdit tribunal, qui est désigné par le Ministre, de quatre membres du conseil général choisis par le même, et enfin d'un ministre du culte protestant et d'un délégué du consistoire israélite, quand il existe dans le département une église protestante ou un consistoire légalement établi. La surveillance de l'enseignement est exercée par des *Inspecteurs généraux de l'instruction prim.* qui résident à Paris, auprès du Ministre, par les *inspecteurs primaires* d'arrondissement, et par des *Délégués cantonaux*, c.-à-d. par des personnes qui sont désignées, dans chaque canton, par le conseil départemental. Les maires et les ministres des différents cultes ont également le droit de surveillance sur les écoles de leurs communes. Sous ce rapport, les établissements de garçons et ceux de filles sont soumis aux mêmes obligations, et l'entrée doit en être toujours ouverte aux différentes autorités qui précèdent. Toutefois les écoles tenues par des institutrices religieuses ne peuvent être inspectées que par des ecclésiastiques nommés, par le Ministre, sur la présentation de l'évêque. Nous ferons encore remarquer que l'inspection de l'État, qui, dans les écoles publiques, porte sur l'ensemble et sur les détails du système d'enseignement et d'éducation, est restreinte, dans les écoles libres, à ce qui concerne la moralité, l'hygiène et la salubrité. Dans ces dernières, elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois.

III. Pour exercer les fonctions d'instituteur primaire, public ou libre, il faut être âgé de 21 ans accomplis et être muni d'un *brevet de capacité* obtenu à la suite d'examens subis publiquement devant des commissions nommées *ad hoc*. Ces examens comprennent des épreuves écrites et des épreuves orales, et portent exclusivement sur les matières obligatoires de l'instruction p. Les candidats qui veulent être interrogés sur les matières facultatives doivent en faire la déclaration préalable, et il est fait mention, dans le brevet, de celles sur lesquelles ils ont répondu d'une manière satisfaisante. Indépendamment des épreuves ordinaires, les aspirantes ont à exécuter des travaux d'aiguille, qui sont habituellement des ouvrages de couture usuelle. De plus, elles peuvent n'avoir que 18 ans révolus, au lieu de 21. Le brevet de capacité peut être remplacé par le diplôme de bachelier; par un certificat constatant qu'on a été admis dans une des écoles spéciales de l'État; par le titre de ministre, non interdit ni révoqué, de l'un des cultes reconnus par l'État ; enfin, par un certificat de stage délivré par le conseil départemental aux personnes qui ont enseigné, pendant trois ans au moins, dans les écoles, publiques ou libres, autorisées à recevoir des stagiaires. Les lettres d'obédience tiennent également lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État. Pour les institutrices laïques, le brevet peut être remplacé par un certificat de stage constatant que la titulaire a enseigné pendant trois ans dans une école, publique ou libre, autorisée à recevoir des stagiaires : ce certificat, de même que celui des instituteurs, est délivré par le conseil départemental.

IV. Toute commune est tenue d'entretenir une ou plusieurs écoles publiques de garçons, dans lesquelles sont admis gratuitement les enfants dont les familles ne peuvent payer la rétribution fixée par le préfet. Toutefois le conseil départemental peut autoriser une commune à se réunir à une commune voisine pour l'entretien d'une école. Il peut aussi la dispenser de cet entretien, à la condition de pourvoir à l'enseignement gratuit, dans une école libre, de tous les enfants hors d'état de payer. Le même conseil peut encore autoriser la commune à exiger que l'instituteur public donne l'enseignement p. dans toute son étendue. Enfin, il détermine les cas où les enfants de l'un et de l'autre sexe ou des enfants appartenant aux différents cultes reconnus peuvent être reçus dans une même école. La commune est obligée de fournir à chaque école publique un local convenable pour l'habitation personnelle du maître et la salle des leçons, ainsi que le mobilier de classe, et un traitement. Ce traitement se compose d'une partie fixe, qui ne peut être inférieure à 200 francs, du produit de la rétribution scolaire, c.-à-d. des sommes payées par les enfants capables de payer, et d'un supplément destiné à compléter un taux de 600 fr. Une allocation particulière, accordée par le Ministre, sur la proposition du préfet, peut élever à 700 fr. après cinq ans d'exercice, et à 800 fr. après dix ans, le revenu des instituteurs qui s'en sont rendus dignes par leurs services. Quand la population des communes ne dépasse pas 500 âmes, la direction de l'école est souvent confiée à un *Instituteur suppléant*, qui doit remplir les mêmes obligations que les instituteurs publics proprement dits, mais qui n'a droit qu'à un minimum de traitement de 500 fr. Des instituteurs suppléants sont également chargés de tenir les écoles annexes dont l'établissement est reconnu nécessaire, et de remplacer temporairement les instituteurs publics en cas de congé, de suspension ou de révocation, de maladie ou de décès. Enfin, des *Instituteurs adjoints* sont attachés aux écoles très-nombreuses. Ces derniers ne sont pas soumis aux conditions de brevet exigées des précédents ; ils sont admis dès l'âge de 18 ans, et leurs honoraires sont à la charge exclusive de la commune. Les écoles publiques de garçons sont généralement dirigées par des instituteurs. Cependant, dans quelques cas, surtout quand elles sont peu importantes et qu'elles reçoivent des enfants des deux sexes, elles peuvent être confiées à des institutrices.

V. Les instituteurs publics sont toujours nommés par le préfet, mais sur la présentation de l'inspecteur d'académie s'ils sont laïques et catholiques ; sur celle de leurs supérieurs, s'ils font partie d'une congrégation religieuse reconnue par la loi ; et, enfin, sur celle du consistoire de la circonscription, s'ils appartiennent à un culte non catholique. Toutefois ils ne peuvent obtenir une nomination définitive s'ils n'ont dirigé, pendant trois ans au moins, une école, en qualité d'instituteur suppléant, ou s'ils n'ont exercé, aussi pendant trois ans, à partir de leur vingt et unième année, les fonctions d'instituteur adjoint. La nomination des instituteurs suppléants appartient également aux préfets. Quant aux instituteurs adjoints, ils sont nommés et révoqués, dans les écoles laïques, par les instituteurs, avec l'agrément du préfet, et, dans les écoles congréganistes, par les supérieurs des associations. — Les instituteurs publics sont dispensés du service militaire, moyennant l'engagement de se consacrer, pendant dix ans, au service de l'enseignement p. public. Ils ont droit à une retraite. Les instituteurs suppléants jouissent de la même dispense et du même droit. Toute profession commerciale ou industrielle leur est absolument interdite. Il leur est également interdit d'exercer aucune fonction administrative sans l'autorisation du conseil départemental. Sous le rapport disciplinaire, les instituteurs sont passibles, suivant les cas, de la réprimande, de la suspension avec ou sans privation de traitement, de la révocation, et de l'interdiction absolue; mais la révocation ne peut être prononcée que par le préfet, qui est investi, sous ce rapport, d'un pouvoir discrétionnaire, et l'interdiction que par le conseil départemental, sauf appel, dans ce dernier cas, devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

VI. Toute commune de 800 âmes et au-dessus est tenue, si ses ressources le lui permettent, d'entretenir au moins une *école p. publique de filles*, à moins que, à raison des circonstances et provisoirement, elle n'en soit dispensée par le conseil départemental. Ce conseil peut, en outre, obliger les communes d'une population inférieure à avoir une école semblable, si leurs ressources ordinaires sont suffisantes, et, en cas de réunion de plusieurs communes, il peut, suivant les cas, décider que l'école de garçons et l'école de filles seront dans deux communes différentes. Les institutrices primaires publiques sont soumises aux mêmes conditions de brevet que les instituteurs publics. Elles sont également nommées et révocables par les préfets. Enfin, elles sont divisées en deux classes dont le traitement minimum est fixé à 500 et 400 fr., et elles ont droit, comme les instituteurs, au logement et au matériel d'école.

VII. Tout instituteur ou institutrice remplissant les conditions prescrites ci-dessus, peut ouvrir une *école libre*, après en avoir fait au maire de la commune la déclaration préalable, accompagnée de la désignation du local, ainsi que de l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les 10 années précédentes. Cette déclaration, qui est également adressée au préfet et au procureur impérial, demeure affichée à la porte de la mairie, pendant un mois, après lequel l'école est ouverte, si aucune opposition n'a été formée par le préfet ou par le procureur impérial. Cette opposition est jugée sans appel, par le conseil départemental, l'ayant droit entendu. En cas de faute grave dans l'exercice de leurs fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, les instituteurs ou institutrices libres sont traduits devant le conseil départemental, qui peut les censurer, les suspendre, les interdire, sauf, pour cette dernière peine, appel au conseil supérieur de l'instruction publique.

Les instituteurs publics et libres peuvent joindre à leur école un pensionnat : les premiers, avec l'autorisation du conseil départemental ; les seconds, en faisant une déclaration préalable, accompagnée du plan du local, du nombre des pensionnaires que le bâtiment peut recevoir, du programme de l'enseignement, et de la liste des maîtres et surveillants. Cette déclaration est faite dans la même forme que celle qui concerne les externats et soumise aux mêmes formalités. Les postulants doivent être âgés de 25 ans et avoir au moins 5 années d'exercice, comme instituteur ou maître, dans un pensionnat p. Les institutrices sont astreintes aux mêmes formalités. D'ailleurs tout établissement destiné à l'éducation des femmes est considéré comme établissement d'instruction primaire

VIII. Indépendamment des établissements dont il vient d'être question, le cadre administratif de l'instruction p. renferme encore les *écoles normales* et les *cours normaux* d'instituteurs et d'institutrices, les *cours élémentaires pour les adultes*, certaines *écoles professionnelles*, et les *salles d'asile*. Comme il a été parlé ailleurs des écoles normales et des salles d'asile, nous dirons seulement ici quelques mots des écoles d'adultes et des écoles professionnelles. Ainsi que leur nom l'indique, les premières sont destinées à recevoir les personnes qui, parvenues à l'âge adulte, veulent acquérir l'instruction prim. dont elles sont dépourvues, ou bien compléter une instruction inachevée. On les appelle, suivant les cas, *Écoles du dimanche*, *Classes du soir*, etc. Elles sont soumises aux mêmes conditions d'ouverture que les écoles primaires ordinaires, quand elles sont libres. Celles qui sont publiques sont ordinairement tenues par les instituteurs publics, moyennant une autorisation du conseil départemental. Parmi les *Écoles professionnelles*, la loi n'assimile aux écoles primaires que celles qui sont destinées aux enfants, et où ces derniers apprennent un métier spécial, en même temps qu'ils y reçoivent l'instruction élémentaire. Nous citerons dans cette catégorie l'*École Saint-Nicolas* à Paris, et l'*Asile Fénelon* à Vaujours, qui sont de véritables *écoles d'apprentis*. Les établissements qui ont pour objet de former, non pas des artisans pour telle ou telle profession, mais des hommes instruits pour les carrières agricole, industrielle ou commerciale, tels que l'*école Turgot* à Paris, et les écoles récemment fondées à Toulon, à Lille et à Mulhouse, sont considérés comme appartenant à l'instruction secondaire.

IX. Ce n'est pas de nos jours seulement que l'on a compris de quelle importance était la diffusion de l'instruction élémentaire parmi les classes inférieures. Dès l'année 1598, nous voyons Henri IV enjoindre à tous les pères de famille sans fortune, d'envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on enseignait gratuitement à lire. Pendant les deux siècles qui suivirent jusqu'à la révolution, ce furent exclusivement des congrégations religieuses qui se vouèrent à cette noble et pénible tâche d'instruire les enfants du peuple. A la révolution, la Constituante, en se proposant d'organiser un vaste système d'éducation embrassant toutes les sphères de la science, avait tout d'abord porté son attention sur les écoles élémentaires, qui reçurent alors pour la première fois le nom d'*écoles primaires;* mais, ses plans restèrent à l'état de projet, et l'instruction populaire eut beaucoup à souffrir pendant la tourmente révolutionnaire, par suite de la dispersion des corporations religieuses qui se consacraient spécialement à cette œuvre. La Convention reprit sans plus de succès les vastes projets de la Constituante : elle décréta même des peines contre les pères, mères et tuteurs qui n'enverraient pas leurs enfants ou pupilles aux écoles élémentaires. Une seule chose manquait, c'était le personnel enseignant. Sous le Directoire, le calme étant rétabli, les écoles primaires se multiplièrent et produisirent d'heureux résultats. La loi du 11 frimaire an VII (1ᵉʳ décembre 1798), en décrétant que les dépenses des écoles primaires faisaient partie des dépenses municipales, assura l'existence de ces écoles, du moins dans toutes les communes qui avaient des revenus suffisants. Sous l'Empire, le nombre des écoles s'accrut également, quoique lentement. De plus, l'empereur rétablit les frères de la Doctrine chrétienne et favorisa le développement de cet institut si utile. Le gouvernement de la Restauration, quoi qu'on en ait dit, se préoccupa également de l'instruction populaire, et l'on vit alors s'établir entre les écoles laïques et les écoles dirigées par les congrégations religieuses, une vive concurrence dont les résultats, en définitive, furent singulièrement favorables au développement de l'enseignement p. Toutefois c'est au gouvernement de Louis-Philippe qu'appartient l'honneur d'avoir non pas seulement projeté, mais encore établi un système rationnel et régulier d'instruction pour les classes inférieures. Dès le 11 mars 1831, une ordonnance contre-signée Barthe créa la première École normale p. que nous ayons eue. Enfin, la loi du 28 juin 1833, loi qui sera toujours le plus grand titre de gloire de son auteur, M. Guizot, organisa l'instruction p. sur les bases les plus larges, les plus solides et les plus judicieuses. Rien n'est laissé au hasard ou à l'arbitraire ; tout y est essentiellement pratique, bien que relevant des idées les plus élevées. Sous l'influence de cette loi bienfaisante, les obstacles matériels sont écartés, les résistances inintelligentes sont vaincues, et la diffusion de l'instruction p. s'opère avec une rapidité qui dépasse toutes les espérances, et qui permet de prévoir, dans un avenir rapproché, le moment où la France n'aura rien à envier aux pays les plus avancés sous ce rapport. Les lois mêmes qui ont été portées depuis 1850 et qui ont modifié si profondément la nature de l'enseignement et surtout la position des instituteurs primaires, n'ont pas arrêté ce mouvement ascendant. Mais il importe de l'accélérer encore, d'une part, en élargissant le cadre de l'enseignement et en multipliant les écoles primaires supérieures pour combler la lacune qui existe entre l'enseignement p. actuel et l'enseignement secondaire ; d'autre part, en élevant la rémunération attribuée aux instituteurs et en leur restituant ces garanties de sécurité personnelle indispensables au meilleur recrutement possible du corps enseignant. Il y a d'ailleurs lieu d'espérer que l'heure de cette juste réparation approche. En invitant les instituteurs eux-mêmes à lui exposer les améliorations dont le régime actuel de l'enseignement p. est susceptible, le Ministre éclairé qui dirige à cette heure l'Instruction publique, n'aura point voulu en vain connaître leurs vœux et faire appel à leurs lumières.

X. La statistique comparée des écoles primaires avant la promulgation de la loi Guizot et le moment actuel, confirme ce que nous venons de dire des progrès de l'instruction dans les classes populaires. En ce qui concerne les écoles de garçons, on ne comptait que 22,640 écoles publiques à la fin de 1833. Ce nombre s'est élevé successivement à 29,349 en 1838, à 32,694 en 1848, et à 36,500 en 1857. A cette dernière époque, le nombre des écoles libres était d'environ 3500. Les deux classes d'établissements formaient donc un total de 40,000, dont 36,800 étaient dirigés par des laïques, et 3600 par des membres de congrégations religieuses. Sur ces 40,000 écoles, 22,000 recevaient exclusivement des garçons, et les 18,000 autres admettaient les enfants des deux sexes : 16,000 de celles-ci étaient confiées à des instituteurs, et 2000 à des institutrices. Quant aux écoles publiques de filles, on n'en comptait que 5455 en 1837, et 7652 en 1847 ; mais en 1857, leur nombre s'élevait à près de 14,000. Dans cette dernière année, les écoles libres étaient au nombre de 11,500, ce qui portait l'ensemble des maisons d'éducation destinées aux jeunes filles à 25,500, dont 12,000 tenues par des institutrices laïques, et 13,500 par des religieuses. Le nombre des enfants admis au bienfait de l'instruction p. a éprouvé un accroissement correspondant à l'augmentation de celui des écoles. En 1831, il n'allait pas à deux millions (1,200,715 garçons, 734,909 filles); tandis qu'en 1846, il s'est élevé à 3,240,436 (1,791,536 garçons, et 1,448,900 filles), et en 1857, à 3,850,000 (2,250,000 garçons, et 1,600,000 filles). Sur les 2,250,000 garçons qui, en 1857, fréquentaient les écoles primaires, 1,850,000 suivaient les établissements laïques, et 400,000 environ les établissements religieux, ce qui donne une moyenne de 50 élèves par établissement laïque, et de 125 par établissement religieux. Parmi les enfants qui participaient à l'enseignement laïque, 750,000 environ, ou 40 pour 100 ne payaient aucune rétribution. Pour les filles, défalcation faite de celles, au nombre de 200,000 environ, qui suivaient les écoles mixtes, on en comptait, sur les 1,400,000 restantes, 900,000 instruites par les religieuses et 500,000 par les institutrices laïques. La moyenne était donc de 66 élèves pour les écoles religieuses, et de 42 pour les laïques. Sur ces 1,600,000 jeunes filles, 500,000, c'est-à-d. 31 pour 100, étaient élevées gratuitement. Enfin, « si l'on compare, dit Maurice Block, dans sa *Statistique de la France*, le nombre des enfants qui fréquentent les écoles primaires et celui des enfants qui ne reçoivent aucune éducation, au chiffre total de la population comprise dans les limites d'âge où la fréquentation des écoles primaires a lieu habituellement dans notre pays, on trouve les résultats suivants. En 1830, sur 1000 garçons de 5 à 12 ans, on en comptait 550 environ qui fréquentaient les écoles, ou étaient instruits dans la maison paternelle, et 450 qui ne recevaient aucune éducation. En 1846, la proportion de ces derniers était beaucoup moindre : elle s'était réduite à 300. Enfin, en 1857, le nombre des garçons de 7 à 13 ans ne recevant aucune éducation n'était plus que de 110 sur 1000. La diffusion de l'éducation parmi les enfants du sexe féminin a fait aussi de rapides progrès pendant les trente dernières années. La proportion des jeunes filles ne recevant aucune éducation était, en 1836, de 600 sur 1000 enfants de 7 à 13 ans ; en 1846, elle n'était plus que de 400 sur 1000; et, en 1857, elle était réduite à 250 sur 1000. Ainsi il y avait encore, en 1857, un peu plus du cinquième des garçons de 7 à 13 ans, et le quart environ des jeunes filles du même âge, qui ne prenaient aucune part à l'enseignement. » On comprend d'ailleurs que nos 89 départements se partagent très-inégalement sous le rapport de l'instruction. Les plus favorisés sous ce rapport sont ceux de la frontière de l'est, du côté de l'Allemagne, et les plus arriérés ceux du centre et de l'ouest. Nous n'avons compris, dans les calculs qui précèdent, que les élèves des écoles primaires proprement dites. Ceux des écoles d'adultes et des écoles professionnelles, ainsi que les petits enfants qui fréquentent les crèches et les salles d'asile, n'y figurent point.

XI. Nous terminerons cet article par quelques observations sur deux questions qui ont été trop souvent agitées depuis une dizaine d'années, pour que nous les passions sous silence : nous voulons parler de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement.

Cette question de l'enseignement obligatoire est double en réalité. Il s'agit d'abord de savoir si l'État a le droit d'obliger le père de famille à envoyer ses enfants à l'école ; puis, dans le cas de réponse affirmative, il s'agit d'examiner s'il est opportun que l'État use de ce droit. Cette double question a été, suivant nous, parfaitement résolue par M. Ern. Bersot : aussi lui laisserons-nous la parole. « Voici le principe, dit-il, qui me paraît incontestable. Le père de famille doit la première instruction à ses enfants, comme il leur doit les autres choses nécessaires à la vie. Quelle que soit l'autorité paternelle, elle n'est sacrée que lorsqu'elle est respectable : les parents n'ont pas le droit de compromettre l'existence physique de leurs enfants par de mauvais traitements ou par un travail excessif dans les manufactures ; ils n'ont pas plus le droit de compromettre leur existence morale en les tenant dans l'ignorance absolue qui en fera des mineurs éternels ; ainsi l'État interviendrait pour rendre l'instruction obligatoire, je suis convaincu que cette intervention serait parfaitement juste. Mais convient-il qu'il intervienne ? C'est une autre question. Pour la résoudre, il suffit de considérer si une telle mesure est nécessaire ; si les parents refusent, en général, d'envoyer leurs enfants dans les écoles, ce qui n'est pas ; ou si l'incurie de ceux qui négligent ce devoir résiste à tous les moyens d'influence, ce qui n'est pas davantage, car les classes indigentes, seules capables de cette incurie, donnent prise sur elles par bien des côtés. N'essayons donc point de faire par des lois ce que les mœurs font toutes seules, et plus doucement et plus efficacement que les lois, et ne troublons point par un zèle inopportun leur progrès naturel. On ne sait pas d'ailleurs à quelles difficultés vous exposera l'application d'une pareille loi, ce qu'il y aura aisément d'odieux dans l'emploi de la force, ce qu'il y aura même de juste dans la réclamation des parents contre tel maître en qui ils n'ont pas confiance, contre telle école laïque ou religieuse dont l'enseignement blesse leurs idées, leur semble un piége, et que vous leur imposez sans leur laisser un choix. Mille choses vont parce que les pères se sentent libres, qui n'iraient plus s'ils se sentaient contraints. L'autorité paternelle est ombrageuse ; l'autorité publique fera bien de ne pas l'inquiéter sans nécessité, et, hors les cas d'urgence où la vie d'une créature est en danger, de laisser agir des influences moins suspectes. En un mot, entre le père et l'enfant point de gendarmes. Quant aux moyens d'agir sur les parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école, on les trouvera aisément si l'on réfléchit que ces parents sont dans la classe indigente, que cette indigence les met à la discrétion des municipalités, des sociétés et des personnes charitables. Ces trois influences n'auront donc qu'à se concerter. Lorsqu'on aura épuisé les moyens que nous venons d'indiquer pour obtenir l'instruction de tous les enfants, nous trouverons bien que l'on recoure à la contrainte légale, mais pas auparavant. »

La question de la gratuité est plus simple encore. Si l'instruction p. était déclarée obligatoire, il faudrait de toute nécessité la rendre gratuite pour tous ceux qui ne peuvent pas la payer. Alors même qu'elle est simplement facultative, c'est un devoir de la société de la donner gratuitement à ceux qui sont dans ce cas. Mais pour les autres, il n'est ni juste ni utile que l'enseignement soit gratuit. L'éducation des enfants est une fonction de la famille, et celle-ci n'a pas le droit de se décharger de cette fonction sur l'État quand elle a les moyens de la remplir. D'ailleurs, si l'on adoptait en principe la gratuité de l'enseignement pour tous, il ne serait véritablement gratuit que pour les indigents comme il l'est déjà à cette heure ; les autres le payeraient indirectement sous forme d'impôt, au lieu de le payer directement sous forme de rétribution scolaire. Il n'y aurait de plus qu'une concession faite aux idées communistes.

PRIMAT. s. m. (lat. *primus*, premier). V. ÉVÊQUE. ‖ Dans la Grèce moderne, se dit Des principaux citoyens d'une ville, d'un lieu. *Les primats de l'île d'Hydra, de Spezzia.* = PRIMATIAL, ALE. adj. Qui appartient au primat. *Siége p. Église, juridiction primatiale.* = PRIMATIE. s. f. [On pron. *primacie.*] La dignité de primat ; L'étendue du ressort de la juridiction du primat ; Le siége de cette juridiction.

*** PRIMATES.** s. m. pl. T. Mamm. V. SINGE.

PRIMAUTÉ. s. f. (lat. *primus*). Prééminence, premier rang. *La p. du saint-siége.* ‖ T. Jeu. L'avantage qu'on a d'être le premier à jouer. *Tirer à qui aura la p.* ‖ Figur. et famil., *Gagner quelqu'un de p.*, Le prévenir, le devancer, faire avant lui ce qu'il voulait faire. Peu us.

PRIME. s. f. (lat. *præmium*, récompense). T. Écon. pol. V. ci-après. ‖ T. Escr. V. ESCRIME. ‖ T. Jeu. Sorte de jeu de cartes où l'on ne donne que quatre cartes. — *Avoir p.*, Avoir ses quatre cartes de couleur différente. ‖ T. Joaill. Se dit De pierres siliceuses demi-transparentes et légèrement colorées qui ressemblent plus ou moins à différentes pierres précieuses. *On les nomme, d'après leur couleur, p. d'émeraude, p. d'améthyste, p. de rubis, etc.* ‖ Dans le comm. des laines, on appelle *P. de Ségovie, P. de Portugal, etc.*, Les laines de première qualité provenant de Ségovie, etc. ‖ T. Liturgie. V. BRÉVIAIRE.

Enc. — En termes d'Économie politique, ou mieux d'Administration publique, on appelle *Prime*, tout encouragement pécuniaire accordé par le gouvernement, à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce, pour la fabrication, la culture, l'importation ou l'exportation de certains produits. Ainsi, lorsque le gouvernement ouvre des concours entre les agriculteurs ou certaines catégories d'industriels, on donne le nom de *primes* aux récompenses qu'il décerne à ceux qui l'ont emporté. Les sommes distribuées comme encouragement pour la grande pêche, sont aussi des *primes*. Néanmoins on désigne surtout par ce nom les sommes payées à l'exportation de certains produits fabriqués, sommes qui sont censées représenter les droits perçus par la douane à l'importation sur les matières premières qui sont entrées dans la confection de ces produits. Ces sortes de primes sont quelquefois et plus proprement appelées *Drawbacks*, d'un mot anglais qui signifie restitution (*draw*, tirer; *back*, arrière). Les objets auxquels la loi accorde un drawback sont : les sucres raffinés, les produits qui participent du sel marin, les acides azotique et sulfurique, le sel ammoniac, les viandes et beurres salés, les chapeaux de paille, et les machines à vapeur pour la navigation. On a beaucoup discuté sur le mérite des primes et des drawbacks. Les primes ont eu pour adversaires tous les économistes qui pensent que le gouvernement ne doit pas intervenir dans la production et tenter de diriger les capitaux dans quelque voie particulière de préférence aux autres. En règle générale, toute intervention de l'État à ce sujet est condamnée par la science. L'expérience a démontré que les primes sont des sacrifices en pure perte, des gratifications faites à quelques producteurs aux dépens du public, sans profit pour ce dernier. On peut appliquer à toutes les industries dont on a prétendu favoriser le développement par des primes, ce dilemme d'Ad. Smith : « S'il y a quelque bénéfice à retirer d'une industrie, elle n'a pas besoin d'encouragement : s'il n'y a point de bénéfice à en attendre, elle ne mérite pas d'être encouragée. » Toutefois nous croyons qu'on pousserait la rigueur trop loin en condamnant d'une manière absolue les primes ou récompenses que l'État accorde à la suite des concours agricoles et autres qu'il ouvre de temps en temps. Ces primes sont plutôt des récompenses honorifiques que des encouragements matériels. D'ailleurs ces concours sont éminemment utiles, non pas en ce qu'ils donnent lieu à décerner une p. à quelque produit extraordinaire, mais en ce qu'ils stimulent l'émulation et servent singulièrement à la diffusion des machines utiles, des meilleurs procédés, des méthodes les plus avantageuses. Quant aux drawbacks, ils ne sauraient donner lieu aux mêmes objections que les primes proprement dites, car le gouvernement est censé ne rembourser que les droits perçus, afin de permettre aux producteurs nationaux de lutter efficacement sur les marchés étrangers. Toutefois, il est fort difficile de calculer bien exactement la quotité d'un drawback quelconque. Or, toutes les fois qu'il est supérieur à la somme réellement acquittée par les matières premières, l'excédant constitue une p. véritable, qui a tous les inconvénients des primes directes. D'un autre côté, en encourageant ainsi l'exportation, le drawback a l'inconvénient de pousser au renchérissement de la marchandise à l'intérieur.

En termes de Bourse et de Finances, le mot *Prime* sert encore à désigner certaines sommes qui sont payées dans certains cas déterminés. Nous avons dit, à l'article BOURSE, ce qu'on entend par *marché à p.* Dans ces dernières années, plusieurs villes et diverses compagnies financières ont ouvert des emprunts remboursables par la voie du sort, en attachant en outre des lots plus ou moins forts, appelés *Primes*, aux premiers numéros sortants à chaque tirage. Enfin, dans le commerce, quelques industriels ont imaginé d'allécher les acheteurs de leurs produits en y attachant des *Primes*, c.-à-d. différents objets de plus ou moins de valeur. Trop longtemps le public a donné dans ce piége grossier *mais enfin il s'est aperçu qu'il payait les objets donnés en p.* beaucoup plus cher qu'en les achetant directement. Aussi ce genre de commerce, si l'on peut donner ce nom à un trafic aussi peu loyal, est tombé aujourd'hui dans le discrédit qu'il mérite.

PRIME ABORD (de). loc. adv. V. Abord.

PRIMER. v. n. Tenir la première place. Au propre, se dit De celui qui, au jeu de paume, reçoit le service, et De celui qui tient la droite de l'autre côté. *Il est accoutumé à p.* ‖ Fig., Se distinguer, avoir l'avantage sur les autres. *Cet homme prime en tout. Il veut toujours p. dans la conversation. Il aime à p. partout.* = Primer. v. a. Surpasser. *Cet enfant a toujours primé ses camarades d'étude. Ce cheval a primé tous les autres.* ‖ T. Jurispr. *P. quelqu'un en hypothèque*, Avoir une hypothèque antérieure à la sienne. ‖ * *P. une chose*, Lui accorder une prime. = Primé, ée. part. ‖* *Ce bœuf a été primé au dernier concours*, Il a obtenu une prime au dernier concours agricole.

PRIME SAUT (de). loc. adv. et fam. Subitement, tout d'un coup. = Prime-sautier, ière. adj. Qui se détermine, qui agit, etc., de premier mouvement, sans réflexion préalable. *Il est p. Un esprit p. Une intelligence prime-sautière.* Peu usité.

PRIMEUR. s. f. (lat. *primus*, premier; *maturus*, mûr). Première saison des fruits et des légumes. *Les fruits sont chers dans la p., dans leur p. — Certains vins sont bons dans la p.*, Ils sont bons à boire aussitôt après la vendange. ‖ Au plur., se dit Des fruits et des légumes précoces. *On a servi des primeurs.*

PRIMEVÈRE. s. f. (lat. *primus; ver*, printemps). T. Bot. V. Primulacées.

PRIMICÉRIAT. s. m. Office de primicier. = Primicier. s. m. V. Cierge. Par corrupt., on dit quelquefois *Princier*, au lieu de *Primicier*, et *Princerie*, au lieu de *Primicériat.*

PRIMIDI. s. m. (lat. *primus*, premier; *dies*, jour). V. Calendrier.

* **PRIMIPARE.** adj. et s. f. (lat. *primus; parere*, enfanter.) T. Physiol. Femme qui accouche pour la première fois.

PRIMIPILAIRE, ou **PRIMIPILE.** s. m. (lat. *primipilus;* de *primus*, et *pilum*, javelot). T. Antiq. Voy. Légion.

PRIMITIF, IVE. adj. (lat. *primus*). Qui est le premier, le plus ancien. *On a retrouvé le titre p. de cette donation. Le plan p. de Saint-Pierre était bien préférable à celui qui a été suivi. La valeur primitive d'une chose, d'une monnaie. — L'état p. d'une chose*, Le premier état dans lequel on sait ou l'on conjecture qu'elle était. On dit de même, *La forme primitive. — Le monde p.*, Le monde tel qu'on suppose qu'il était dans les temps les plus anciens. — *Langue primitive*, Celle qu'on suppose avoir été parlée la première. * Se dit aussi De certaines langues par rapport à celles qui en sont dérivées. — *L'innocence primitive*, L'état de l'âme antérieur au péché. — *La primitive Église*, L'Église des premiers siècles du christianisme. ‖ * T. Cristallogr. *Forme primitive*, Celle que présente un noyau quand elle ne peut être dérivée d'aucune autre. ‖ T. Géol. *Terrains primitifs*, V. Géologie. ‖ T. Gram. *Mot p.*, Le radical dont se forment les mots dérivés. On dit aussi subst., *Le primitif.* Juste *est le p. de Justice, d'Injuste, d'Injustice, de Justicier, de Justifier.* ‖ T. Physiq. *Couleurs primitives*, Les sept couleurs dans lesquelles le prisme décompose la lumière solaire. V. Dispersion. Les peintres appellent *Couleurs primitives*, Le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir. = Syn. V. Premier.

PRIMITIVEMENT. adv. Originairement. *Ce mot a été employé p. dans un sens beaucoup plus restreint.*

PRIMO. adv. Mot emprunté du latin, et qui sign. Premièrement.

PRIMOGÉNITURE. s. f. T. Jurispr. V. Aînesse.

PRIMORDIAL, ALE. adj. (lat. *primus; ordo*, ordre.) Primitif, qui est le plus ancien. *Titres primordiaux. L'état p. des choses. Les montagnes primordiales.* ‖ T. Botan. *Feuilles primordiales*, Les petites feuilles de la gemmule qui sont visibles avant la germination. *Ces feuilles conservent encore le nom de* primordiales *après la germination.* = Syn. V. Premier. = Primordialement. adv. Primitivement, originairement.

* **PRIMULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à tige herbacée, à fleurs dichlamydées, à étamines opposées aux pétales, à placenta central libre, à style unique, à fruit capsulaire et polysperme, et à embryon situé dans un albumen abondant. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées annuelles ou vivaces, parfois presque suffrutescentes. Feuilles ordinairement radicales; ou bien verticillées, et opposées ou alternes, sans stipules. Fleurs tantôt portées sur une hampe radicale et en ombelles, tantôt diversement disposées aux aisselles des feuilles. Calice à 5, rarement à 4 divisions, infère ou à moitié supère, régulier, persistant. Corolle monopétale, hypogyne, régulière, 5-fide, rarement 4-fide; très-rarement nulle. Étamines insérées sur la corolle, égales en nombre et opposées à ses segments. Ovaire uniloculaire; style 1; stigmate capité; ovules habituellement amphitropes, rarement anatropes. Fruit capsulaire, s'ouvrant dans sa longueur par plusieurs valves, ou dans son contour par une fente circulaire; placenta central distinct. Graines nombreuses peltées; embryon enfermé dans un albumen charnu et parallèle au hile; radicule sans direction déterminée. [Fig. 1. *Aretia vitelliana;* 2. Fleur coupée; 3. Pistil; 4. Coupe verticale de ce dernier pour montrer le placenta central libre; 5. Coupe d'une graine. — 6. Pyxide d'*Anagallis arvensis.*]

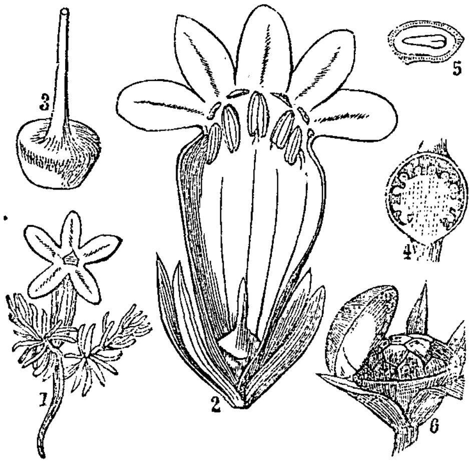

Cette famille comprend 29 genres et 215 espèces, qui habitent de préférence les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Elles croissent dans les marais, dans les haies et dans les bocages, auprès des fontaines et des ruisseaux, et même parmi les neiges des hautes montagnes. Elles sont rares dans les régions tropicales, où elles ne se rencontrent d'ailleurs que sur les bords de la mer ou sur les sommets des montagnes les plus élevées. Le genre *Samolus* est commun à la Nouvelle-Hollande. — Plusieurs Primulacées contiennent, principalement dans leurs racines ou rhizomes, soit un principe âcre et volatil, soit une substance extractive amère et résineuse, et jouissent, en conséquence, de propriétés assez énergiques; néanmoins on n'en fait aucun usage en médecine. Les fleurs de la *Primevère officinale* (*Primula veris officinalis*), vulgair. nommée *Primerole*, *Brayette* et *Coucou*, possèdent, dit-on, des propriétés sédatives et diaphorétiques très-prononcées. Sa racine fraîche, qui a une odeur d'Anis, était autrefois employée comme nervin et comme diurétique. Dans les Alpes, les feuilles de la *Prim. auricule* (*Pr. auricula*), communément appelée *Oreille d'ours*, s'emploient contre la toux, et étaient autrefois vantées contre la phthisie. Les *Soldanelles* sont légèrement purgatives. Le *Samole de Valerandus* (*Samolus Valerandi*), vulg. nommé *Mouron d'eau* et *Pimprenelle aquatique*, est amer. Les *Cyclamens*, notamment le *Cycl. d'Europe* (*C. europæum*), connu vulg. sous le nom de *Pain-de-pourceau*, parce que les porcs en sont très-friands, sont des plantes très-âcres: cette propriété, qui réside surtout dans les racines, n'est pas très-sensible quand on y goûte, mais elle devient bientôt intolérable. Cette racine agit comme drastique et était jadis réputée comme emménagogue. Les Grecs modernes se servent, dit-on, du *Cyclamen de Perse* (*Cycl. persicum*) pour faire sortir de leurs trous les Poulpes octopodes. Il paraît que ses racines, nonobstant leur âcreté, sont comestibles et inoffensives lorsqu'on les a fait sécher et griller. Les habitants d'Irkoutsk emploient la décoction de l'*Androselle* (*Androsace lactea*) contre les rétentions d'urine et les calculs de la vessie. La *Lysimachie nummulaire*, ou la *Nummulaire* (*Lysimachia nummularia*), vulg. nommée *Herbe aux écus* et *Perce-bosse*, passe pour astringente et vulnéraire. Le *Mouron des champs* (*Anagallis arvensis*) a été autrefois vanté contre la rage, l'hydropisie, l'épilepsie et les morsures venimeuses. Il paraît posséder des propriétés très-énergiques, car Orfila fit périr un chien en lui faisant avaler trois drachmes d'extrait de cette plante. A l'autopsie, il trouva que la muqueuse de l'estomac présentait les marques d'une vive inflammation. Le *Coris de Montpellier* (*Coris monspeliensis*) était autrefois employé, dans les couvents d'Espagne, comme vulnéraire: on le faisait d'abord dessécher, puis on le réduisait en poudre. On l'a également prescrit dans les affections syphilitiques. Plusieurs espèces de cette famille sont en outre cultivées comme plantes d'ornement. Tels sont la *Primevère officinale* et la *Prim. de la Chine*, la *Giroselle de Mead* (*Dodecathea Meadia*), le *Cyclamen de Perse*, et la *Lysimachie éphémère.*

PRINCE. s. m. (lat. *princeps*, premier.) Celui qui possède une souveraineté en titre ou qui est d'une maison souveraine. *P. souverain. P. feudataire. P. étranger. Les princes d'Allemagne. Le p. légitime. Il s'est mis au rang des plus grands princes.* — Employé absol., il signifie ordinairement Le souverain dont on parle ou qui commande dans le lieu dont on parle. *Avoir la faveur, les bonnes grâces du p. Avoir audience du p. Le p. veut être obéi.* ‖ Se dit aussi De celui qui, sans être souverain, ni de maison souveraine, possède des terres qui ont le titre de principautés, ou bien à qui un souverain a conféré ce titre. *Monsieur le p. un tel.* ‖ Prov., *Vivre en p., tenir état de p., avoir un équipage de p., être vêtu en p., etc.*, Vivre splendidement, avoir un grand équipage, etc. — Fig. et prov., *Ce sont jeux de p., qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou simpl., *Ce sont jeux de p.*, se dit Des amusements et des jeux dans lesquels on se met peu en peine du mal qui peut en résulter pour autrui. Fam., *Il est bon p.*, se dit De quelqu'un qui a un caractère et des manières faciles. ‖ *Princes de l'Eglise*, Les cardinaux, les archevêques et les évêques. — *Le p. des apôtres*, Saint Pierre. *Les princes des apôtres*, Saint Pierre et saint Paul. — *Le p. des ténèbres*, Le démon. ‖ Dans le style oratoire, se dit quelquefois pour signifier Le premier en ordre de mérite, de talent. *Homère, le p. des poëtes. Démosthène, le p. des orateurs. Un des princes de la science.* = Syn. V. Empereur.

Enc. — Le titre de *Prince*, qui signifie proprement le chef, le premier par le rang, a été attaché selon les époques à des dignités fort différentes. A Rome, on appelait *P. du Sénat* (*princeps senatus*), celui que le censeur nommait le premier en lisant la liste des sénateurs. C'était, à l'origine, un sénateur qui avait été lui-même censeur et qui était le plus ancien des ex-censeurs encore vivants; plus tard ce fut celui que le censeur jugeait le plus digne de ce titre par ses vertus. Le P. du sénat opinait le premier dans cette assemblée, après les deux consuls désignés. Après la chute de la république, les empereurs voulurent être revêtus de ce titre, et il n'y eut plus de P. du sénat que l'empereur lui-même. A l'origine, on appelait aussi *P. de la jeunesse* (*princeps juventutis*), le chevalier que le censeur inscrivait le premier sur la liste de l'ordre; mais lorsque les chevaliers eux-mêmes eurent par flatterie décerné le titre de *Princes de la jeunesse* à Caïus et à Lucius César, petits-fils d'Auguste, il resta dès lors réservé à l'héritier présomptif de l'empire, et on le lui conférait solennellement quand il avait atteint l'âge d'entrer dans la vie publique (Fig. 1. Médaille de Commode, comme p. de la jeunesse). Dans les premiers temps du moyen âge, le titre de p. servait à désigner ceux qui occupaient les plus hautes charges de l'État. Plus tard, surtout au X^{e} siècle, on l'appliqua également aux grands feudataires, et même à une foule de petits possesseurs de fiefs, aux yeux desquels il n'avait pas d'autre signification que celle de *Sire* ou *Seigneur*. La plupart de ces *principautés* disparurent en France avec la féodalité, tandis qu'en Allemagne, où le régime féodal s'est perpétué jusqu'à nos jours, on continua de voir un grand nombre de Principautés et une multitude de Princes. Cependant en France même, quelques seigneurs, bien que ne possédant plus aucun des droits de la souveraineté, persistèrent à se qualifier de *Princes*, et l'autorité royale ferma les yeux sur cet abus, à cause du rang élevé des personnages qui en profitaient. En général, les membres de la noblesse française qui, avant 1789, portaient cette qualification, la possédaient à titre étranger, soit qu'elle leur eût été conférée par un souverain étranger, comme le pape ou l'empereur d'Allemagne, soit qu'ils la tirassent d'une terre située dans quelque province réunie postérieurement à la France. L'ancienne monarchie n'a usé que fort rarement de la faculté de conférer le titre de Prince: nous citerons néanmoins comme exemple l'érection en principauté de la terre de Guéméné en faveur de Louis VI de Rohan (1570). Nos rois réservaient ce titre aux membres de leur famille et à ceux des maisons souveraines étrangères. Les enfants du roi et leurs proches ne se qualifièrent d'abord que de *Seigneurs du lis* ou *Seigneurs du sang*, ou encore *Seigneurs du lignage du roi.* Ils ne se dirent *Princes du sang* qu'au XV^{e} siècle, sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. Au XVII^{e} siècle, on distinguait les *Princes du sang* et les *Princes du sang royal.* Le premier titre appartenait aux fils, aux frères et aux neveux du roi, et le second aux autres membres de la famille royale. Les Princes du sang prenaient rang à la tête de la noblesse; ils représentaient les anciens pairs de France au sacre des rois, et avaient droit de séance et voix délibérative au parlement dès l'âge de quinze ans. La couronne des Princes du sang fils puînés du roi consistait en un cercle d'or rehaussé de 8 fleurs de lis; celle des autres Princes avait seulement 4 fleurs de lis alternant avec 4 fleurons (Fig. 2). Sous Louis-Philippe, le p. héritier présomptif du trône recevait le titre de *P. royal*, et de même, à cette heure, l'héritier présomptif de l'Empereur porte celui de *P. impérial.* La règle adoptée par l'ancienne monarchie de ne point conférer le titre de Prince à un simple particulier, ne fut point suivie sous l'Empire. Ainsi, Napoléon, par un décret du 1er mars 1808, l'attribua aux titulaires des grandes dignités de l'empire, comme l'archichancelier, l'architrésorier, etc. Déjà il l'avait conféré, le 30 mars 1806, au maréchal Berthier, qu'il avait fait *P. de Neufchâtel*, et le 5 juin de la même année, au général Bernadotte et à Talleyrand-Périgord, qu'il avait nommés, celui-ci *P. de Béné-*

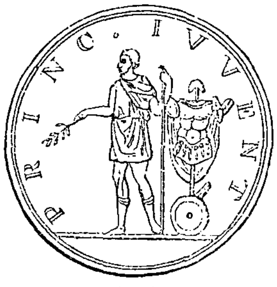

Fig. 1.

vent, celui-là ***P. de Ponte-Corvo***. Le 15 août 1808, il créa encore Berthier ***P. de Wagram***, Davoust ***P. d'Eckmühl***, et Masséna ***P. d'Essling***. Enfin, le 7 déc. 1812, il donna au maréchal Ney le titre de ***P. de la Moskowa***. Dans la hiérarchie nobiliaire de l'empire. le titre de *Prince* était supérieur à celui de *Duc*, ce qui n'avait pas lieu sous l'ancienne monarchie. Nous terminerons en disant que la couronne des *Princes du Saint-Empire* (Fig. 3), consistait en un bonnet de velours écarlate rebrassé d'hermine, diadémé d'un demi-cercle d'or orné de perles, et surmonté d'un globe sommé d'une croix, comme celui des empereurs.

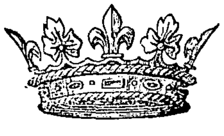
Fig. 2.

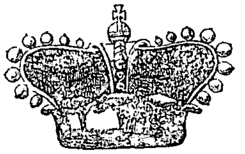
Fig. 3

PRINCEPS. adj. f. V. Édition.

PRINCESSE. s. f. Fille ou femme de prince. *Une jeune p. La p. de.* ‖ Ce titre se donne aussi à une Femme souveraine de quelque État. Ainsi, par ex., en parlant d'Élisabeth, reine d'Angleterre, on dit, *Cette p. ordonna...* ‖ Figur. et famil., *Elle fait la p.*, se dit D'une femme exigeante et dédaigneuse. On dit de même, *Elle prend des airs de p.* — Se dit quelquefois, par mépris, D'une femme un peu plus que galante. *Oui, ma p. Ce sont des princesses à qui il ne faut pas se fier.* = Adj., *Amandes princesses*, Amandes dont le bois est tendre et facile à briser.

PRINCIER, IÈRE. adj. *Maison, famille princière*, se disent De certaines maisons d'Allemagne dont le chef a le titre et les droits de prince. *Droits princiers*, Les droits appartenant à un prince.

PRINCIPAL, ALE. adj. (lat. *princeps.*) Qui est le premier, le plus considérable, le plus remarquable en son genre. *Il était le p. agent dans cette intrigue. Son p. but. Les articles principaux d'un traité. C'est là son p. défaut. Il en a fait sa principale affaire. La principale raison est que... La scène principale d'un drame. Le rôle p. La figure principale d'un tableau. L'idée principale d'un ouvrage. Les principaux magistrats. Les principaux habitants de la ville.* — On dit subst., dans ce sens, *Les principaux de la ville, du pays, de l'assemblée.* ‖ *Le sort p. d'une rente*, Le fonds, la somme qui a été placée en rente. Vx. * *La somme principale*, Le capital, par oppos. aux intérêts. ‖ T. Jurisp. *Locataire p.*, V. Locataire. *Le p. obligé*, V. Obliger. ‖ * T. Musiq. *Violon p., flûte principale, etc.*, se dit Du violon, de la flûte, ou de tout autre instrument qui exécute la partie chantante d'un morceau d'ensemble. = Principal. s. m. Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. *Le p. de l'affaire, c'est que. Le p. doit aller avant l'accessoire. Le p. est que vous ayez soin de votre santé.* ‖ T. Palais. La première demande, le fonds d'une affaire, d'une contestation. *La cour a évoqué le p.* ‖ La somme capitale d'une dette. *Les intérêts excèdent le p. On m'a remboursé intérêts et p.*

PRINCIPAL. s. m. Dans l'ancienne université, on donnait le titre de *Principal* à tout Directeur d'un collége; aujourd'hui on ne le donne plus qu'à Celui qui dirige un collége communal. = * Principalat. s. m. Fonction de principal d'un collége. Autrefois, on disait Principalité. s. f.

PRINCIPALEMENT. adv. Particulièrement, sur toutes choses. *Ce qu'il faut lui recommander p., c'est de.*

PRINCIPALITÉ. s. f. V. Principal.

* **PRINCIPAT.** s. m. (lat. *principatus.*) T. Hist. rom. La dignité de prince du sénat.

PRINCIPAUTÉ. s. f. Dignité de prince. *On ne lui conteste pas sa p.* ‖ La terre, la seigneurie qui donne la qualité de prince. *La p. de Monaco. Ériger une terre en p.* ‖ T. Théol. V. Ange.

PRINCIPE. s. m. (lat. *principium*, commencement.) Commencement, origine, cause première. *Dieu est le p., le premier p. de toutes choses. Dieu est le p. de tout bien, le souverain p. Le sensualisme prétendait que la sensation est le p. de toutes nos idées. Suivant la Rochefoucauld, l'amour-propre est le p. de toutes nos actions. Remontons au p. des choses. Examinons la chose dans son p. Les manichéens admettaient deux principes contraires, un p. du bien et un p. du mal.* — *Dans le p., dès le p.*, Au commencement, dès le commencement. ‖ Se dit aussi Des vérités premières, des causes naturelles, des faits généraux au delà desquels nous ne pouvons remonter. *Le fameux p. de Descartes*, Je pense, donc je suis, *est le fondement inébranlable de la philosophie. L'attraction est le p. universel qui gouverne le monde physique. Le p. d'Archimède. Le p. de la chaleur. Les animaux ont en eux-mêmes le p. de leurs mouvements. Le p. vital.* ‖ Se dit encore, relativement aux conséquences qu'on en déduit, de Toute proposition, vraie ou fausse, mais que l'on tient pour vraie. *Il faut raisonner sur un p., d'après un p. Partir d'un p. Établir un p. Poser un p. Je pose pour p., en p., que... Je tiens pour p. Un p. fécond. D'un p. vrai vous tirez de fausses conséquences. Un p. faux. C'est là une pétition de p.* ‖ Premier précepte, première règle d'un art, d'une science. *Les principes de la géométrie, de la chimie, de l'architecture, de l'art dramatique. C'est un p. en peinture que... Aujourd'hui il est honteux d'ignorer les principes élémentaires de la physique. Il veut parler philosophie, et il n'en connaît pas les premiers principes.* ‖ Maxime, règle de conduite. *P. de religion. P. de morale, d'économie, de politique. P. d'honneur, de justice. Agir par p. d'honneur, de vanité, par un faux p. de dévotion. César avait pour p. de ne rien remettre au lendemain. La plupart des hommes se font des principes au gré de leur intérêt. Il est toujours resté fidèle à ses principes.* — Au plur., *Principes* s'emploie fréquemment pour dire, De bons principes, des idées saines en morale, en religion. *Cet homme a des principes. Il n'a aucun p. Il n'a pas de principes. Un homme sans principes.* ‖ Dans les sciences physiques, *Principe* se prend quelquefois dans le sens d'Élément. *Selon quelques philosophes, les atomes sont les principes de tous les corps.* — Les chimistes appellent *Principes immédiats*, Les composés qui existent tout formés dans les végétaux ou dans les animaux, et qu'on en retire immédiatement à l'aide de la dissolution et de la précipitation. *Les principes immédiats se composent ordinairement de trois ou quatre éléments.*

* **PRINCIPICULE** et **PRINCIPION.** s. m. T. Dénigr. qui se dit Du prince d'un très-petit État.

* **PRINOS.** s. m. T. Bot. V. Aquifoliacées.

* **PRINSEPIA.** s. m. T. Bot. V. Chrysobalanées.

PRINTANIER, IÈRE. adj. Qui est du printemps. *La saison printanière. Des fleurs printanières.* ‖ Qui convient au printemps. *Etoffes printanières.*

PRINTEMPS. s. m. (lat. *primus*, premier; *tempus*, temps). La première des quatre saisons de l'année. *Un beau jour de p. Les fleurs du p.* — Poétiq., *Elle comptait, elle avait vu quinze printemps, seize p.*, Elle n'avait que quinze, que seize ans. ‖ Fig., La jeunesse, depuis environ quatorze ans jusqu'à vingt-quatre ou vingt-cinq ans. *Au p. de son âge. Profitons du p. de la vie.* —V. Saison.

* **PRINTZIA**, s. m. T. Bot. V. Composées.

* **PRIOCÈRES.** s. m. pl. (gr. πρίων, scie; κέρας, corne.) T. Entom. Syn. de *Serricornes.*

* **PRION.** s. m. (gr. πρίων). T. Ornith. V. Pétrel.

* **PRIONE.** s. m., et * **PRIONIENS.** s. m. pl. (gr. πρίων). T. Entom. V. Longicornes.

PRIORI (A). Mot latin qui sign. De ce qui est avant. Dans le langage ordinaire, on dit, *Raisonner, décider, prononcer à p.*, D'après des idées préconçues, d'après des principes hypothétiques que l'on n'a point vérifiés.

Enc.—*A priori* et *A posteriori* sont deux expressions latines qui signifient proprement d'*après ce qui est antérieur* et d'*après ce qui est postérieur*, et qui ont passé dans la langue philosophique. On les emploie avec des sens assez différents qu'il n'est pas inutile d'indiquer ici. Quand il s'agit de notions et d'idées, *à priori* sert à désigner celles que l'intelligence ne doit qu'à elle-même et qu'elle trouve en elle seule; *à posteriori* désigne, au contraire, les éléments de la connaissance que l'intelligence emprunte à l'expérience et à l'observation des phénomènes. En conséquence, les *idées à priori* sont celles qui, tout en se manifestant à l'occasion de l'expérience, proviennent directement de la faculté particulière qu'on appelle raison; tandis que les *idées à posteriori* sont celles que nous devons à l'expérience. En logique, on nomme *à priori* un raisonnement dans lequel on va de la cause à l'effet, de la nature d'une chose à ses propriétés; le raisonnement *à posteriori*, au contraire, est celui par lequel on va de l'effet à la cause, des propriétés d'une chose à son essence. Le premier répond au procédé de la méthode déductive, et le second à celui de la méthode inductive.

PRIORITÉ. s. f. (lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté selon le temps et le rang. *P. de date. P. d'hypothèque. Cette proposition ayant la p. doit être discutée d'abord. Il réclama la p. pour son amendement. Vous n'aurez la parole qu'après M. un tel, il a la p.* ‖ Se dit aussi dans quelques phrases de Théolog. et de Philos. scolastique. *P. de nature, de temps, de raison, d'origine, de relation.*

PRISE. s. f. (lat. *prehensio*). Action de prendre, de s'emparer. *Faire une p. La p. d'une place de guerre. Après la p. de leur général, les troupes lâchèrent pied. Se trouver à la p. du cerf.* — *Ce navire a été déclaré de bonne p.*, Il a été déclaré qu'il a été pris justement, soit comme bâtiment ennemi, soit comme bâtiment neutre, chargé de contrebande de guerre. Par anal., on dit fam. D'une chose qui peut être ou qui a été justement prise, qu'*Elle est de bonne p.* On dit aussi d'Un heureux emprunt fait par un écrivain, *Il a tiré cette scène d'un auteur oublié; cela était de bonne p.* ‖ La chose même qui a été prise, capturée. *Une riche p. Une p. importante. Il amena sa p. dans le port. Conseil des prises.* ‖ Moyen, facilité de prendre, de saisir. *Avoir p. Trouver p. Ce vase est tout rond, il n'y a point de p. Dans l'antiquité, les lutteurs se frottaient d'huile afin de laisser moins de p. sur eux.* Figur., au sens moral, *Le remords n'a aucune p. sur ce cœur endurci.* — *Cette chose est en p.*, Elle est exposée à être prise. Dans le sens contraire, on dit, *Elle est hors de p.* — Figur. et famil., *Avoir p., trouver p. sur quelqu'un*, Avoir sujet, trouver occasion de le reprendre, de le critiquer. On dit de même, *Donner p. sur soi, donner p. à la critique*, S'exposer à être repris, critiqué. — *Lâcher p.*, V. Lâcher. ‖ Famil., se dit quelquefois pour Querelle. *Ces deux hommes se sont brouillés; ils ont eu p. ensemble, ils ont eu une p. violente.* —* *Une p. de bec*, Dispute dans laquelle on s'attaque de paroles. *Sa femme a eu une p. de bec avec la concierge.* ‖ *Prises*, au plur., sign. encore Action de combattre ou de disputer. *Après avoir brisé leurs épées, ils en vinrent aux prises. Les deux armées, les deux combattants en sont aux prises. Nos joueurs sont aux prises, en sont aux prises. La dispute s'échauffe, ils en sont aux prises. Je les ai mis, je les ai laissés aux prises.* — *Être aux prises avec la mort*, Être à l'agonie, ou en grand danger de mourir. On dit encore, *Être aux prises avec la mauvaise fortune*, Lutter contre l'adversité. ‖ T. Eaux et Forêts. *P. d'eau*, L'action de détourner d'une rivière, d'un étang, etc., une certaine quantité d'eau, soit pour faire tourner un moulin, soit pour quelque autre usage; La concession faite pour détourner l'eau, ou L'eau même qui est détournée. ‖ T. Guerre. *P. d'armes*, V. Arme. ‖ T. Jurisprud. *P. de corps*, L'action par laquelle on saisit un homme au corps en vertu d'un acte du juge; L'arrêt ou la sentence qui ordonne la prise de corps. *Il y a p. de corps contre lui.* Voy. Contrainte. — *P. à partie*, Voy. Partie. — *P. de possession*, Acte solenne par lequel une personne prend possession d'un bénéfice, d'un emploi, d'un héritage, etc. ‖ T. Liturg. *P. d'habit*, Cérémonie qui se pratique quand on donne l'habit de religieux ou de religieuse. ‖ T. Pharm. La dose qu'on prend en une fois. *Une p., deux prises de rhubarbe. Une demi-p.* —On dit aussi, *Une p. de tabac*, Une pincée de tabac. On dit dans les deux sens, *Prendre une p. de.*

Enc. —En Droit maritime, on donne le nom de *Prises* aux bâtiments ennemis, tant de guerre que de commerce, qui ont été capturés par les croiseurs de l'État ou par des corsaires, ainsi qu'aux navires neutres saisis pour violation de leurs devoirs. Mais il importe de bien distinguer entre ces deux sortes de bâtiments. Tout bâtiment ennemi pris et conduit dans le port du capteur est définitivement perdu pour son propriétaire, alors même que les juges chargés d'apprécier les circonstances de la capture la déclareraient faite illégitimement, car, dans ce cas, le navire ne retournerait point à son ancien propriétaire, mais il serait confisqué au profit du Trésor. Au contraire, le navire neutre saisi ne cesse pas d'appartenir à son propriétaire, jusqu'à ce qu'un jugement régulièrement rendu ait constaté la culpabilité du neutre et déclaré qu'il est de bonne prise. Si donc, la saisie est déclarée illégale, le bâtiment neutre doit être immédiatement restitué. Dans tous les cas, lorsqu'un bâtiment de guerre ou un corsaire a fait une prise, le capteur doit mettre à bord du navire capturé un équipage et un chef conducteur de prise, puis l'envoyer, soit dans le port de son armement, soit dans un des ports de son souverain, ou bien, dans certaines circonstances, dans un port étranger. A son arrivée le chef conducteur remet, à l'administrateur de la marine du port ou au consul de France, le procès-verbal de capture, les prisonniers et les papiers saisis. La prise, quelle que soit la qualité du capteur, bâtiment de guerre ou corsaire, est alors soumise au jugement d'un tribunal spécial chargé d'en apprécier la validité d'après les circonstances qui l'ont accompagnée. Quand elle a été déclarée valable et légitime, il est procédé à la vente et au partage entre tous les intéressés. Ce tribunal, qui est établi par le gouvernement du capteur, porte chez nous le nom de *Conseil des prises*. Ses membres sont nommés par l'Empereur, sur la présentation des Ministres des Affaires étrangères et de la Marine. Il se compose d'un conseiller d'État président, et de six membres, dont deux sont pris parmi les maîtres des requêtes au Conseil d'État. Les décisions de ce tribunal sont susceptibles d'appel devant le Conseil d'État. — V. Hautefeuille, *Hist. du Droit international maritime*, in-8

PRISÉE. s. f. L'action de mettre un prix aux choses qu'on vend aux enchères, et L'estimation qui est faite de ces choses. *Le commissaire qui faisait la p. Cela a été vendu au-dessous de la p. Cela est demeuré pour la p.*, Cela a été vendu au taux de la prisée. = Syn. Voy. Appréciation.

PRISER. v. a. (R. *prix*). Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. *Combien prisez-vous cette étoffe?* — Figur. et famil., *Il prise trop sa marchandise*, se dit D'un homme qui veut trop faire valoir ce qui lui appartient. ‖ Estimer. *On prise beaucoup ce prédicateur. Le vulgaire prise tout ce qui l'éblouit.* = se Priser. v. pron. Faire grand cas de soi. *Cet homme se prise beaucoup, mais il ne prise guère les autres.*

* **PRISER.** v. a. (R. *prise*). Prendre une poudre, en l'aspirant par le nez. *P. du tabac, du camphre, etc.* ‖ Absol., signifie Priser du tabac. *Il a l'habitude de p.*

PRISEUR. s. m. *Huissier-p.*, et maintenant, *Commissaire-p.*, Huissier, commissaire qui fait l'estimation des choses qu'on vend aux enchères.

* **PRISEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui prend du tabac en poudre. *C'est un grand priseur.*

PRISMATIQUE. adj. 2 g. Qui a la forme d'un prisme. *Figure p. Cristaux prismatiques.* ‖ *Couleurs prismatiques*, Produites au moyen du prisme. V. Dispersion.

PRISME. s. m. (gr. *πρίσμα*). T. Géom. V. ci-après. ‖ T. Physiq. Prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal qui sert à décomposer la lumière. *Faire passer un faisceau de lumière à travers le p.* Voy. Dispersion. *P. de Nicol*, V. Polarisation. — Fig., *Voir dans un p., regarder à travers un p.*, Considérer les choses à travers ses préjugés et ses passions qui les colorent à leur gré. On dit de même, *Le p. de l'amour-propre, etc.*

Enc. — En termes de Géométrie, on appelle *Prisme*, un solide compris sous plusieurs plans parallélogrammes, terminés de part et d'autre par deux plans polygones égaux et parallèles. Pour construire ce solide, soit (Fig. 1) ABCDE un polygone pentagonal ; si dans un plan parallèle à ABC, on mène les lignes A'B', D'C', C'D', etc., égales et parallèles aux côtés AB, BC, CD, etc., on aura le polygone A'B'C'D'E' égal à ABCDE ; si ensuite on joint d'un plan à l'autre les sommets AA', BB', CC', etc., les faces ABB'A', BCC'B', etc., seront des parallélogrammes, et le solide ainsi formé ABCDEA'B'C'D'E' sera un p. Les polygones égaux et parallèles ABCDE, A'B'C'D'E', sont les *bases du p.;* les droites AA', BB', CC', etc., s'appellent les *côtés du p.*, et les plans parallélogrammes A'B, B'C, C'D, etc., pris ensemble, constituent la *surface latérale* ou *surface convexe du p.* La *hauteur* d'un p. est la distance de ses deux bases, ou la perpendiculaire abaissée d'un point de la base supérieure sur le plan de la base inférieure. Un p. est *droit*, lorsque ses côtés AA'BB', etc., sont perpendiculaires aux plans des bases; alors chacun d'eux est égal à la hauteur du p. Dans tout autre cas, le p. est *oblique*, et sa hauteur est plus petite que la longueur du côté. Un p. est dit *triangulaire*, *quadrangulaire*, *pentagonal*, etc., selon que ses bases sont des triangles, des quadrilatères, etc. On appelle *Parallélipipède* (Fig. 2), un pri. quadrangulaire, qui a pour base un parallélogramme. Un parallélipipède est dit *rectangle*, lorsque toutes ses faces sont des rectangles. Parmi les parallélipipèdes rectangles, on distingue particulièrement le *Cube* (Fig. 3) ou hexaèdre régulier, compris sous six côtés égaux.

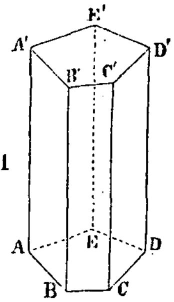

1

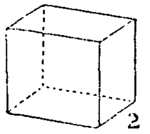
2

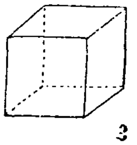
3

Théorème 1er. *Dans tout parallélipipède, les plans opposés sont égaux et parallèles.* — D'après la définition même de ce solide, les bases ABCD, EFGH (Fig. 4), sont des parallélogrammes égaux, et leurs côtés sont parallèles : il reste donc à démontrer que la même chose a lieu pour deux faces latérales opposées, telles que DHGC, AEFB. Or, DC est égale et parallèle à AB, puisque la figure ABCD est un parallélogramme. Par une raison semblable DH est égale et parallèle à AE : donc l'angle CDH est égal à l'angle BAE, et le plan CDH est parallèle à BAE ; donc aussi le parallélogramme CDHG est égal au parallélogramme BAEF. On démontrera de même que les parallélogrammes opposés DAEH, CBFG, sont égaux et parallèles. — **Corollaire.** Puisque le parallélipipède est un solide compris sous six plans dont les opposés sont égaux et parallèles, il s'ensuit que deux faces opposées quelconques peuvent être prises pour bases de ce polyèdre.

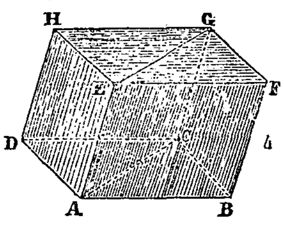

4

Theor. 2°. *Tout prisme peut se résoudre en autant de prismes triangulaires qu'on peut obtenir de triangles en décomposant les polygones qui forment ses bases.* — En effet, si de l'angle A du polygone qui forme la base du p. pentagonal de la Fig. 5, on tire les diagonales AC et AD, ce polygone se trouve décomposé en trois triangles. De l'angle correspondant F du polygone supérieur tirons aussi les diagonales FH et FI; ces dernières diagonales seront égales et parallèles aux diagonales de la base inférieure. Maintenant, faisons passer un plan par chaque paire de diagonales correspondantes, ces plans partageront le p. pentagonal en autant de prismes qu'il y a de triangles dans les deux bases, c.-à-d. en trois prismes.

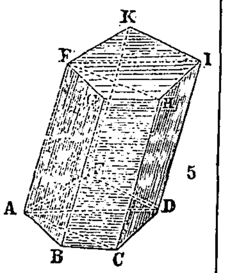

5

Théor. 3°. *Lorsque deux prismes ont des bases égales et des hauteurs égales, leurs volumes sont égaux, quelle que soit la figure du polygone qui forme leurs bases, et quelle que soit l'inclinaison de leurs côtés relativement à leurs bases.* — On peut considérer le volume d'un p. comme composé d'un nombre indéfini de lames d'égale minceur empilées les unes sur les autres. Évidemment, si deux prismes ont la même hauteur, ils seront composés d'un nombre égal de lames, si l'on suppose que dans les deux prismes ces lames sont d'égale épaisseur. Par conséquent, des prismes d'égale hauteur étant composés d'un même nombre de lames, leurs volumes seront égaux, si les lames dont ils sont formés ont la même grandeur en superficie. Un exemple rendra cette démonstration sensible aux yeux. Un paquet de cartes à jouer empilées perpendiculairement forme un p. rectangulaire, ainsi que le représente la Fig. 6. Si l'on empile ces mêmes cartes de manière à former un solide oblique sur deux de ses côtés opposés (Fig. 7), le p. aura encore la même hauteur, la base restant invariable. Dans ce cas, deux des côtés du p. seront perpendiculaires au plan de la base, et les deux autres lui seront obliques. Enfin, la Fig. 8 représente le même paquet de cartes formant un p. dans lequel tous les côtés sont obliques à la base. Ici encore, la base et la hauteur restent toujours les mêmes. — **Corollaires :** 1° Deux prismes de même base sont entre eux comme leurs hauteurs ; 2° deux prismes qui ont des bases équivalentes et même hauteur sont équivalents ; 3° deux prismes ayant des bases équivalentes sont entre eux comme leurs hauteurs.

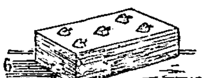
6

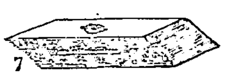
7

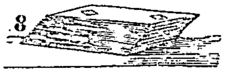
8

Théor. 4°. *Le volume d'un parallélipipède rectangle a pour mesure le produit de ses dimensions ou le produit de sa base par sa hauteur.* — Soit MB (Fig. 9) le parallélipipède rectangle proposé, et U un cube ayant 10 centim. de côté pris pour unité. Maintenant supposons que chacune des dimensions du parallélipipède contienne cette unité un nombre exact de fois, et, par ex., que l'arête DA, ou la longueur du parallélipipède, contienne 7 fois cette unité, que l'arête AB, ou sa largeur, la contienne 4 fois, et enfin, que l'arête AC, ou sa hauteur, la contienne 5 fois. Divisons DA en 7 parties égales, AB en 4, et AC en 5 ; puis, par tous les points de division menons des plans perpendiculaires à DA, AB et AC. Le parallélipipède MB se trouvera ainsi partagé en petits cubes, c.-à-d. en petits parallélipipèdes rectangles ayant toutes leurs dimensions égales, savoir 10 centimèt. de longueur, 10 de largeur et autant de hauteur. Il ne s'agit donc que de compter le nombre de ces cubes que renferme le parallélipipède. Or, le long de l'arête DA, on peut compter autant de ces cubes qu'il y a d'unités de longueur dans DA, c.-à-d. 7. De même, on en comptera 4 le long de l'arête AB, et 5 le long de l'arête AC. Le nombre total des petits cubes sera donc le produit des nombres 7 × 4 × 5, ou 140. Par conséquent, le parallélipipède proposé contient 140 unités de volume, d'où l'on voit que *le volume d'un parallélipipède rectangle a pour mesure le produit de ses trois dimensions.* Mais le produit des deux arêtes, côtés du rectangle qui forme la base du parallélipipède, représentant l'aire de ce rectangle, on peut également dire que *le volume du parallélipipède rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.* — *Remarque.* Le raisonnement qui précède est tout à fait indépendant du nombre d'unités contenues dans les trois arêtes DA, AB, AC. Si l'unité n'était pas contenue un nombre exact de fois dans les trois arêtes, il faudrait prendre une unité moindre, ou une unité aussi approximative que possible. Dans ce dernier cas, le produit obtenu ne sera pas exactement le volume du parallélipipède proposé, mais il en différera d'autant moins qu'on aura adopté une unité plus petite. — **Corollaires :** 1° Lorsque le parallélipipède proposé est un *cube*, comme, d'après la définition de ce solide, ses trois dimensions sont égales, il suffit, pour obtenir son volume, de chercher le nombre d'unités de longueur contenues dans l'une de ses dimensions, et de former un produit où ce nombre entre trois fois comme facteur. Si, par ex., l'une des arêtes quelconques du cube contient 9 unités de longueur, le solide contiendra 9 × 9 × 9, ou 729 unités de volume. C'est pour cela qu'en arithmétique, on donne le nom de *cube* au produit quelconque de trois facteurs égaux. 2° Un parallélipipède oblique ayant le même volume qu'un parallélipipède rectangle de même hauteur, son volume aura aussi pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.

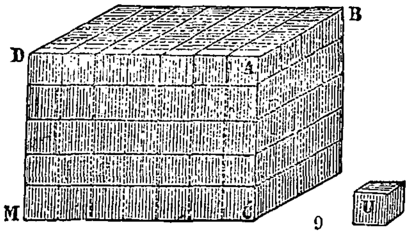

9

Théor. 5°. *Tout prisme triangulaire est la moitié d'un parallélipipède qui a une base double et même hauteur.* — En effet, soit le pr. triangulaire ACBEGF (Fig. 4); prolongeons les plans ACB et EGF, et joignons DH. Nous aurons un parallélipipède ABCDEFGH, car les plans ABCD et EFGH sont parallèles, et les droites AD, EH, DC, HG, respectivement parallèles à BC, FG, AB et EF, déterminent deux plans parallèles aux plans CBFG et ABEF. Le polyèdre ainsi obtenu étant compris entre six plans parallèles deux à deux, est un parallélipipède. Mais sa base ABCD est double de la base ABC du prisme proposé ; en outre, il a même hauteur. Donc, ce parallélipipède est double du prisme triangulaire donné, comme ayant une base double et même hauteur. — **Corollaires :** 1° Le volume d'un parallélipipède ayant pour mesure le produit de sa base par sa hauteur, le volume du p. triangulaire qui forme la moitié d'un tel parallélipipède aura pour mesure la moitié de la base de ce parallélipipède par sa hauteur. Or, la moitié de cette base forme précisément la base du p.; donc, *le volume d'un p. triangulaire a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.* 2° Tout p. polygonal quelconque pouvant se résoudre en un certain nombre de prismes triangulaires, *le volume d'un p. quelconque a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.* — Scholie. Un *cylindre* pouvant être considéré comme un p. régulier d'un nombre infini de côtés infiniment petits, la mesure de son volume rentre dans celle du volume d'un p. Ainsi donc, *le volume d'un cylindre a également pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.*

On donne le nom de *Pyramide* à un polyèdre qui a pour base un polygone quelconque, et dont toutes les autres faces sont des triangles ayant un sommet commun. Dans la pyramide ci-dessous (Fig. 10), le point S est le *sommet*, le polygone ABCDE est la *base;* et l'ensemble des triangles SAB, SBC, etc., forme la *surface convexe* ou *latérale* de la pyramide. La *hauteur* est la perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de la base, que l'on prolonge s'il est nécessaire. Une pyramide est *triangulaire*, *quadrangulaire*, etc., selon que sa base est un triangle, un quadrilatère, etc. Enfin, elle est dite *régulière*, lorsque sa base est formée par un polygone régulier, et qu'en même temps la perpendiculaire abaissée du sommet sur le plan de la base passe par le centre de cette dernière : cette ligne s'appelle alors l'*axe* de la pyramide. On peut concevoir une pyramide, quelle que soit la figure de sa base, comme formée d'un nombre indéfini de lames d'égale minceur empilées les unes sur les autres, et diminuant graduellement de grandeur de la base au sommet, où la dernière est réduite à un point. Ainsi, les lames qui composent une pyramide présentent toutes des figures semblables. Une pyramide triangulaire, par ex., se composera d'une série de triangles semblables allant en diminuant de grandeur jusqu'au sommet. C'es ce qu'il est facile de démontrer.

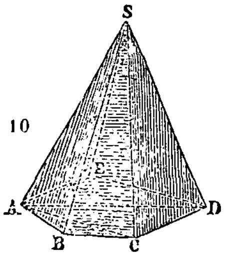

10

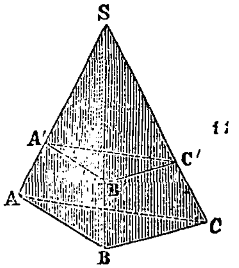

11

Théor. 6°. *Quand on coupe une pyramide par un plan parallèlement à sa base, la figure de la section est semblable à celle de la base.* — Soit la pyramide triangulaire SABC (Fig. 11) que l'on coupe au point A' par un plan parallèle à sa base ; la section produite par ce plan sera A'B'C'. Mais, comme A'B' est parallèle à AB, A'B' sera à AB comme SA' est à SA. Il en sera de même respectivement pour les côtés B'C' et BC, A'C' et AC. Ainsi, chacun des côtés de la section A'B'C' sera dans le même rapport avec le côté correspondant de la base ABC. Comme, en outre, les angles correspondants de ces deux triangles sont égaux chacun à chacun, les figures seront semblables. La section A'B'C' peut donc être considérée comme la surface de l'une des lames dont la pyramide est composée.

Théor. 7°. *L'aire de la section d'une pyramide parallèlement à sa base, et l'aire de la base sont entre elles comme les carrés de leurs distances au sommet.* — D'après ce qui précède, il est évident que l'aire de la section d'une pyramide parallèlement à sa base, sera à l'aire de cette base dans le même rapport que le carré de sa distance au sommet est au carré de la distance de cette même base au sommet, ces distances étant prises le long des arêtes de la pyr. En effet, ces distances étant proportionnelles aux côtés correspondants des figures semblables, leurs carrés seront proportionnels aux carrés de ces côtés. Or, les aires étant comme les carrés de leurs côtés, il s'ensuit qu'elles seront entre elles comme les carrés de leurs distances au sommet. — **Corollaire.** Lorsque, deux pyramides ayant des bases égales et des hauteurs égales, on coupe chacune d'elles par un plan parallèle à sa base, ces sections seront égales, si elles sont à égales distances du sommet. En effet, les aires de ces sections seront à celles de leurs bases dans le même rapport que les carrés de leurs distances des sommets aux carrés de leurs hauteurs. Ces rapports étant égaux et leurs bases étant égales, les sections seront aussi égales.

THÉOR. 8°. *Deux pyramides qui ont des bases égales et même hauteur ont des volumes égaux.*—Deux pyramides ayant même hauteur, sont conçues comme composées d'un même nombre de lames. En outre, comme leurs bases, dans le cas donné, sont égales, les lames qui sont situées à égales distances des sommets seront aussi égales. Par conséquent, les lames qui composent les deux pyramides étant, d'un côté, égales en nombre, et, de l'autre, égales en grandeur chacune à chacune, les volumes de ces pyramides seront égaux. — **Scholie.** Le volume d'une pyramide dépend donc à la fois, comme nous venons de le voir, et de la grandeur de sa base et de sa hauteur. Si la hauteur reste la même, son volume augmentera ou diminuera dans la même proportion que sa base elle-même augmentera ou diminuera. Si, au contraire, la base reste la même, le volume de la pyramide s'accroîtra ou diminuera dans la même proportion que la hauteur.

THÉOR. 9°. *Le volume d'un prisme triangulaire est égal à trois fois le volume d'une pyramide ayant même base et même hauteur que le prisme.*—Soient (Fig. 12) ABC et DSE les deux bases ou extrémités d'un pr. triangulaire. Faisons passer par l'angle S et par l'arête AC le plan SAC, ce plan détachera du p. la pyramide SABC, qui a pour base le triangle ABC et dont le sommet est en S. Maintenant par l'angle C et l'arête SD faisons passer un second plan CSD, nous couperons sur le p. une seconde pyramide qui aura pour base DSE et dont le sommet sera en C. Les deux pyramides ainsi détachées du p. sont égales, car elles ont même hauteur, à savoir, la distance entre les deux bases du p., et leurs bases sont égales, car elles ne sont autres que les bases mêmes du p. Reste une troisième pyramide qui a pour base CAD, et dont le sommet est en S. Mais le volume de cette dernière pyramide est égal au volume de la seconde. En effet, si nous considérons la seconde comme ayant son sommet en S, et pour base le triangle CDE, nous voyons que la troisième a une base égale à la seconde, savoir, le triangle CAD, lequel est égal au triangle CDE, chacun de ces triangles étant la moitié du parallélogramme ACDE, et que ces deux pyramides ont une hauteur commune, savoir, la perpendiculaire abaissée du sommet S sur le plan du parallélogramme ACDE. Il suit de là que les trois pyramides qui composent le p. triangulaire ABCDSE ont des volumes égaux. Or, comme l'une de ces pyramides, la première, a pour base et pour hauteur la base et la hauteur du prisme lui-même, il est évident que le volume de ce dernier est égal à trois fois le volume d'une pyramide ayant même base et même hauteur. On dira encore, en renversant les termes, que *le volume d'une pyramide triangulaire est égal au tiers du produit de sa base par sa hauteur.*

12

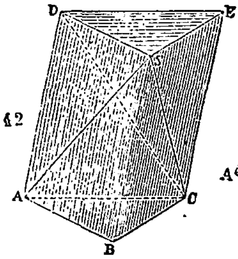

13

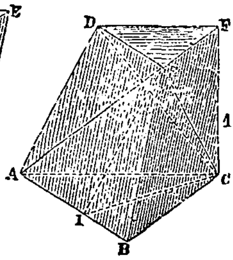

THÉOR. 10°. *Le volume d'une pyramide quelconque est égal au tiers du produit de sa base par sa hauteur.*—Soit la pyramide polygonale SABCDE (Fig. 10). En faisant passer par l'arête SA et par toutes les arêtes qui ne font pas partie d'une même face, les plans diagonaux SAC, SAD, nous diviserons la pyramide donnée en plusieurs pyramides triangulaires ayant toutes la même hauteur. Or, d'après le *théorème qui précède*, *le volume d'une* pyramide triangulaire égale le tiers du produit de sa base par sa hauteur; donc il en sera de même d'une pyramide quelconque, car on peut la considérer comme une simple collection d'un certain nombre de pyramides triangulaires.— **Scholie.** La mesure du volume d'un *cône* rentre dans celle du volume d'une pyramide, attendu qu'on peut concevoir un cône comme une pyramide régulière d'un nombre infini de côtés infiniment petits. En conséquence, nous dirons que *le volume d'un cône a pour mesure le tiers du produit de sa base par sa hauteur.*

THÉOR. 11°. *Le volume d'un tronc de pyramide à bases parallèles est égal à la somme des volumes de trois pyramides ayant pour hauteur commune la hauteur du tronc, et pour bases respectives la base inférieure du tronc, sa base supérieure et une moyenne proportionnelle entre ces deux bases.*—Soit le tronc de pyramide ABCDEF (Fig. 13). Par les points A, E, C, conduisons le plan AEC qui retranchera du tronc la pyramide triangulaire EABC, laquelle a pour base la base inférieure du tronc ABC, et pour hauteur la hauteur du tronc, puisque le sommet H est dans le plan de la base supérieure. Reste une pyramide quadrangulaire EDFAC dont le sommet est C et la base DFAC. Par les trois points D, E, C, menons le plan DEC, qui partagera cette pyramide quadrangulaire en deux pyramides triangulaires EADC, EDFC. Celle-ci a pour base la base supérieure du tronc, DEF, et pour hauteur la hauteur du tronc, attendu que son sommet C est dans le plan de la base inférieure. Quant à la pyramide EADC, il *s'agit de chercher l'expression de son volume*. Par le point E, dans le plan ABDE, menons la droite EI parallèle à DA. Nous aurons ainsi une nouvelle pyramide IADC, qui équivaut à la pyramide EADC, attendu que toutes deux ont une même base ADC, et que leurs sommets E et I sont sur une même droite EI parallèle à DA, et par conséquent au plan de cette base. Ces deux pyramides sont donc équivalentes comme ayant une même base et des hauteurs égales. Mais la pyramide IADC peut être considérée comme ayant son sommet au point E et pour base AIC; elle a donc même hauteur que le tronc. Maintenant nous disons que la base AIC de cette troisième pyramide est une moyenne proportionnelle entre les deux autres bases ABC et DEF. En effet, les triangles AIC, DEF, ont un angle égal A = D, et un côté égal AI = DE; on a donc AIC : DEF :: AC : DF. On a aussi DEF : AIC :: AB : AI ou DE. Mais les triangles semblables ABC, DEF, donnent AB : DE :: AC : DF; donc ABC : ACI :: ACI : DEF; et ainsi la base AIC est moyenne proportionnelle entre les deux bases ABC et DEF. Donc le volume d'un tronc de pyramide triangulaire à bases parallèles est égal à la somme des volumes de trois pyramides ayant pour hauteur commune, etc.

On peut présenter fort simplement en termes algébriques la récapitulation des propositions principales qui viennent d'être démontrées. 1° Soient B la base d'un prisme et H sa hauteur; le volume du p. sera $B \times H$ ou BH. 2° Soient B la base d'une pyramide et H sa hauteur, le volume de la pyramide sera $B \times \frac{1}{3}H$, ou $H \times \frac{1}{3}B$, ou $\frac{1}{3}BH$. 3° Soit H la hauteur d'un tronc de pyramide à bases parallèles, soient A et B ses bases; $\sqrt{AB}$ sera la moyenne proportionnelle entre ces deux bases, et le volume du tronc sera $\frac{1}{3} H \times (A + B + \sqrt{AB})$.

PRISON. s. f. (R. *pris*). Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc. *Mettre, tenir en p. Sortir, s'échapper de p. Garder la p. Garder, tenir p. Forcer une p. Cet homme est en p. P. d'Etat.* ‖ Emprisonnement. *Il a été condamné à trois mois de p., à la p. perpétuelle. Il a fait son temps de prison.*

Enc.—Dans le système pénitentiaire établi par la loi française, les prisons forment deux grandes classes, celle des *prisons civiles* et celle des *prisons militaires*.

I. Les *Prisons civiles* comprennent six catégories principales: 1° Dans chaque canton il y a une *Maison de police municipale*, appelée aussi *Chambre municipale*, pour recevoir les individus condamnés à quelques jours d'emprisonnement par les tribunaux de simple police. On y dépose aussi les délinquants arrêtés en flagrant délit qui ne peuvent être immédiatement interrogés, les individus arrêtés sur la voie publique pour de légers délits ou par mesure de police municipale. A Paris, les individus arrêtés sur la voie publique sont d'abord conduits au *poste* où on les dépose dans une chambre appelée *Violon;* puis on les envoie à la préfecture de police. 2° Chaque chef-lieu d'arrondissement a une *Maison d'arrêt*, destinée à recevoir les condamnés à un emprisonnement de *moins de un an et un jour. Elle reçoit aussi les inculpés*, contre lesquels une information est dirigée; les prévenus, jusqu'à ce que la chambre des mises en accusation ou le tribunal correctionnel ait statué sur leur sort; les détenus pour dettes en toute matière, soit criminelle, soit civile; les faillis; et les condamnés correctionnels à plus d'un an, pour attendre leur transfèrement. 3° Les *Maisons de justice* sont établies au chef-lieu judiciaire de chaque département. On y renferme les accusés, les jeunes détenus, les condamnés qui se pourvoient par appel devant les tribunaux du chef-lieu ou devant les Cours impériales, et les condamnés jugés par la Cour d'assises, en attendant leur transfèrement. 4° Les *Maisons de correction* reçoivent les enfants détenus en vertu de la puissance paternelle, et les enfants condamnés aux termes des articles 66 et 67 du Code pénal. Ces trois sortes de maisons sont fort souvent désignées sous le nom de *prisons départementales*. En général, elles ne sont point établies dans des bâtiments séparés; elles sont presque toujours réunies et ne forment qu'une seule prison; mais alors chaque catégorie de prisonniers doit être séparée et occuper un quartier distinct. 5° Les *Maisons de détention* ou *de force*, appelées communément *Maisons centrales*, reçoivent les individus condamnés correctionnellement à plus d'un an de prison, ceux qui ont été condamnés par les Cours d'assises à la réclusion, les hommes ayant plus de 70 ans qui ont été condamnés par les Cours d'assises aux travaux forcés, et les femmes condamnées à la même peine. Il y a en France 29 maisons centrales. 6° Les *Bagnes* servent à la détention des condamnés à la peine des travaux forcés. — Comme on le voit, ces différentes sortes de prisons répondent aux diverses catégories de peines établies par notre législation criminelle. Nul ne peut être arrêté que suivant les prescriptions de la loi, ni détenu que dans les lieux destinés à servir de prisons. C'est aux magistrats qu'il appartient de veiller à tout ce qui tient à la liberté individuelle, et par conséquent à ce qu'aucun citoyen ne soit détenu illégalement. Mais, hors de là, ils n'ont aucune autorité en ce qui concerne l'ordre et la discipline des prisons; tout ce qui intéresse le régime intérieur *est du ressort exclusif de l'administration. Ainsi, par ex., lorsqu'un* individu est *détenu préventivement*, c'est le magistrat qui délivre les permissions de communiquer avec lui; et quand il s'agit d'un *condamné*, c'est l'administration seule qui autorise ces communications. Les prisons civiles sont placées dans les attributions du Ministre de l'intérieur, qui nomme les *Directeurs* et les employés de ces établissements, et qui les fait surveiller à la fois et par les préfets et par des fonctionnaires spéciaux, qui portent le titre d'*Inspecteurs des prisons*. En outre, des *Commissions de surveillance* ont été établies auprès des Maisons centrales par une ordonn. royale du 5 nov. 1847, et auprès des établissements de jeunes détenus par la loi du 5 août 1850. Les membres de ces commissions sont nommés par le Ministre sur la proposition du préfet. Le régime et la discipline sont à peu près les mêmes dans toutes les prisons. Le régime de la vie en commun avec séparation des sexes, des âges et des catégories pénales, est partout adopté. Le travail est obligatoire pour tous les condamnés, et ils reçoivent, sauf les condamnés aux travaux forcés, une part sur les produits de leur travail. Cette part varie de 1 à 5 dixièmes, suivant la gravité des peines et le nombre des condamnations antérieures. Cette part est divisée en deux portions, l'une qui est mise en réserve pour l'époque de la sortie, l'autre qui est délivrée immédiatement aux détenus. Les détenus illettrés reçoivent l'instruction primaire bornée à la lecture, à l'écriture, à l'orthographe, aux quatre règles de l'arithmétique, et au système légal des poids et mesures. Tous sont en outre tenus d'assister à l'instruction religieuse et aux exercices du culte dans lequel ils sont nés.

Outre les prisons que nous venons d'énumérer, nous devons encore mentionner les *Établissements d'éducation correctionnelle des jeunes détenus*, la *Maison de détention de Belle-Isle* et les *Colonies pénales*. Les établissements destinés aux jeunes détenus sont au nombre de 48. On les distingue en *publics* ou *privés*, selon qu'ils sont fondés et dirigés par l'État ou par des particuliers: dans ce dernier cas, ils sont toujours subventionnés par le gouvernement. Envisagés au point de vue de leur organisation intérieure, ils se divisent en trois classes: *Colonies agricoles, Établissements industriels*, et *Établissements mixtes.*—La *Maison de détention de Belle-Isle en mer* est destinée à recevoir les individus condamnés à la peine de ce nom pour causes politiques. Les individus qu'on y renferme sont traités avec beaucoup moins de rigueur que ceux des autres prisons. — Les *Colonies pénales de la Guyane* sont destinées, avec la section disciplinaire de l'établissement de Lambessa, en Algérie, aux condamnés à la *transportation* et à recevoir une partie de la population qui encombrait nos bagnes. Enfin, une loi du 18 juin 1850 a désigné *Noukahiva*, dans l'archipel des Marquises, *comme Lieu de déportation.* — V. PÉNITENTIAIRE.

II. Les *Prisons militaires* dépendent du Ministre de la guerre ou du Ministre de la marine, suivant que les détenus appartiennent à l'armée de terre ou à l'armée navale. Les *Maisons d'arrêt et prisons des ports et arsenaux* reçoivent les marins militaires ou ouvriers de la marine punis par mesure disciplinaire, les prévenus de crimes ou délits de la compétence des tribunaux maritimes, et les hommes condamnés par ces tribunaux à un emprisonnement correctionnel d'un an et au-dessous. Quand la durée de l'emprisonnement dépasse un an, les condamnés sont dirigés, selon les cas, sur les maisons centrales ou sur les pénitenciers militaires. Les *Prisons militaires* proprement dites sont établies dans les places où siégent les conseils de guerre. Chacune d'elles se divise en trois sections: la *Maison d'arrêt*, pour les militaires de tout grade punis disciplinairement; la *Maison de justice*, pour les militaires traduits devant les conseils de guerre, ou arrêtés en absence illégale, et pour les condamnés qui attendent l'exécution de leur jugement; et la *Maison de correction*, pour les officiers condamnés à la peine de l'emprisonnement, et pour les militaires condamnés à moins d'un an de prison. Les *Pénitenciers militaires* reçoivent les prisonniers militaires ou marins condamnés à une année au moins d'emprisonnement. Les détenus y sont enfermés dans des cellules, pendant la nuit, et soumis, pendant le jour, dans des ateliers communs, à des travaux rétribués. Enfin, les *Ateliers de travaux publics* sont destinés aux condamnés à cette peine. Les détenus y sont employés à des travaux civils ou militaires.

III. Avant la révolution de 1789, on appelait *Prisons d'État* celles où l'on détenait arbitrairement non-seulement les individus coupables de crimes ou délits politiques, mais encore tout individu qui déplaisait au pouvoir, par quelque motif que ce fût. Les plus célèbres étaient la Bastille, à Paris, le château de Vincennes, les îles Sainte-Marguerite, en Provence, le château de Pierre-Scise près de Lyon, et l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en Normandie. Ces établissements furent supprimés en 1789. Sous le premier empire, il y eut quelques prisonniers d'État détenus par mesure administrative; néanmoins il n'y eut pas, à proprement parler, de prisons d'État.

PRISONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est arrêté pour être mis en prison, ou qui y est détenu. *P. pour crime. P. pour dette. Se rendre, se constituer p. Écrouer, élargir un p. On la retint prisonnière. Visiter les prisonniers. — P. d'Etat*, Celui qui est arrêté, qui est renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'État. ‖ *P. de guerre*, Celui qui a été pris à la guerre. *Il a été fait p. de guerre. On fit trois mille prisonniers. La garnison demeura prisonnière de guerre. On négocie l'échange des prisonniers. — Il est p. sur parole, sur sa parole*, On le laisse libre sur la promesse qu'il a faite de ne pas sortir d'un lieu désigné.

***PRISTIGASTRE.** s. m. (gr. πρίστις, scie; γαστὴρ, ventre). T. Ichth. Voy. CLUPES.

***PRISTIPOME.** s. m. (grec. πρίστις; πῶμα, opercule). T. Ichth. Voy. SCIÉNOÏDES.

PRIVATIF, IVE. adj. T. Gramm. Qui marque privation. *Particule privative. Alpha* ou *α p. La particule* in *est privative au commencement de certains mots.* ‖ Subst., *Traité des privatifs*, Traité des particules privatives. Voy. PRÉFIXE.

PRIVATION. s. f. (latin. *privatio*). Perte, absence, manque d'un bien, d'un avantage. *La p. de la vue, de l'ouïe, du sentiment. On châtia cette ville par la p. de ses priviléges. La p. des droits civils.* ‖ Action de se priver volontairement, de s'abstenir de quelque chose dont on pourrait jouir. *P. volontaire. S'exercer, s'habituer aux privations. S'imposer des privations. A force de privations, il a amassé un petit pécule. — Vivre de privations*, Manquer de beaucoup de choses nécessaires. ‖ T. Philos. anc. Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. *Aristote reconnaît trois principes des choses naturelles, la matière, la forme et la privation.*

PRIVATIVEMENT. adv. *Ce qu'il demandait lui a été accordé p. à tout autre*, A lui seul, et exclusivement à tout autre.

PRIVAUTÉ. s. f. Familiarité extrême. *Il vit dans cette maison avec beaucoup de p. — Prendre, se permettre des privautés*, Prendre de grandes libertés; se dit ordinair.

Des libertés que les hommes prennent avec les femmes. *Vous ne deviez pas souffrir ces privautés.*

PRIVÉ, ÉE. adj. (lat. *privatus*). Qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique. *Une personne privée. Vivre en homme p.* ‖ En parlant des choses, se dit par opposit. à Public. *La vie privée doit être murée. Sacrifier l'intérêt p. a l'intérêt public. Ce prince a des vertus privées. Faire une chose de son autorité privée,* Voy. AUTORITÉ. — *Prison privée* ou *Chartre privée,* V. CHARTRE. — *Acte sous seing p., acte p.,* V. ACTE. — *Parler, agir en son propre et p. nom,* Parler, agir de son chef, sans commission de personne. *S'engager en son propre et p. nom,* S'engager personnellement. — *Conseil p.,* V. CONSEIL. ‖ *Vie privée,* Titre de certains ouvrages où l'on expose les actions et les mœurs privées d'un personnage public, d'une nation. *La Vie privée de Louis XV. Vie privée des Français.* = Qui est apprivoisé, se dit par opp. à Farouche, sauvage. *Chevreuil p. Moineau p. On se sert d'un canard p. pour attirer les canards sauvages.* ‖ Qui est familier à l'excès. *Ce domestique se rend un peu trop p. avec ses maîtres.* Peu usité.

PRIVÉ. s. m. L'endroit d'une maison où l'on va faire ses nécessités.

PRIVÉMENT. adv. D'une manière libre et familière. *Ils ont toujours vécu p., fort p. ensemble.* Vieux.

PRIVER. v. a. (lat. *privare*). Enlever à quelqu'un ce qu'il a, ce qu'il possède, l'empêcher de jouir de quelque avantage. *Cet arrêt le priva de tous ses biens. P. quelqu'un de ses droits civils. Cette ophthalmie l'a privé de la vue. P. un homme de la vue de sa femme, de ses enfants.* ‖ *Se dit aussi De certaines choses qui ont toujours manqué, dont on a toujours été dépourvu. *Dès votre enfance, vous avez eu des maîtres excellents; c'est un avantage dont j'ai été privé.* ‖ Signifie encore Apprivoiser, rendre privé. *Cet oiseau est fort difficile à p.* = SE PRIVER. v. pron. S'ôter ce qu'on possède, se dépouiller d'un avantage, d'un droit. *Par là, ils se sont privés de toute sorte de secours. Il s'est privé de sa liberté.* ‖ S'abstenir, s'imposer des privations. *Se p. du plaisir de la comédie. Il faut savoir se p. des choses qui ne sont pas nécessaires.* ‖ S'apprivoiser. *Cet oiseau se prive facilement.* = PRIVÉ, ÉE. part. *Un corps privé de vie, de sépulture. Un homme privé de raison, de sa raison. Être privé de l'usage de ses membres.* = Synon. V. APPRIVOISER.

PRIVILÉGE. s. m. (lat. *privilegium*, de *privata lex*, loi exceptionnelle). Faculté accordée à un particulier ou à une communauté de faire une chose ou de jouir d'un avantage qui n'est pas de droit commun. *P. temporaire, exclusif, perpétuel. P. du roi. P. d'imprimer, pour imprimer. Demander, obtenir, accorder, refuser un p. User, abuser d'un p. On lui retira son p. La plupart des priviléges sont abolis par nos lois actuelles.* ‖ L'acte qui contient la concession d'un privilége. *Enregistrer un p. Produire son p. Faire rapporter un p. Un p. scellé du grand sceau.* ‖ Se dit également Des droits, des prérogatives, des avantages attachés aux charges, aux emplois, etc. *Les charges de secrétaire du roi avaient certains priviléges. C'est le p. de sa charge. Les priviléges de la noblesse, de la pairie. Le p. clérical. Les p. de l'âge.* ‖ Fig., se dit aussi Des dons naturels du corps ou de l'esprit. *La raison est le p. qui distingue l'homme des animaux. La beauté est un heureux p.* ‖ Fig., se dit encore Des libertés que l'on s'attribue dans la société ou que les autres vous accordent. *Il a le p. de faire et de dire dans cette maison tout ce qui lui plaît. La vieillesse donne des priviléges.* ‖ T. Droit. V. HYPOTHÈQUE. = Syn. V. PRÉROGATIVE.

PRIVILÉGIÉ, ÉE. adj. Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. *Il y avait autrefois des personnes privilégiées, des classes privilégiées. Une compagnie privilégiée.* — S'emploie aussi subst. dans ce sens. *Dans un État où règne la justice, il ne doit point y avoir de privilégiés.* ‖ Figur., Qui a reçu de la nature quelque don particulier. *L'homme est une créature privilégiée. C'est un génie p.* ‖ Fig. et fam., Qui s'attribue ou à qui l'on accorde certaines libertés dans la société. *Il peut tout dire, il est p. Il peut entrer à toute heure, il est p. dans cette maison.* ‖ T. Jurispr. *Créancier p.,* Qui a le droit d'être payé préférablement aux autres. On dit de même, *Créance privilégiée.* — *Cas privilégiés,* V. CAS. — *Lieu p.,* Lieu qui n'était pas soumis à la police générale. — *Jour p.,* Celui où l'on ne peut arrêter quelqu'un pour dette. ‖ T. Liturg. *Autel p.,* V. AUTEL.

PRIX. s. m. (lat. *pretium*). La valeur d'une chose exprimée en monnaie. *P. raisonnable, modique. P. excessif, exorbitant. P. convenu, réglé. P. moyen. Au plus haut, au plus bas p. Chaque chose a son p. C'est le p. Un diamant d'un grand p. Des meubles de p. Mettre le p. Régler, fixer, hausser, baisser, augmenter, diminuer les p. Convenir de p., du p. Vendre à vil p., à bas p., à p. coûtant, au p. coûtant, au p. de fabrique, au p. de revient, à p. débattu. Quel est votre p.? Est-ce votre dernier p.? Il a des marchandises à tout p.* — *Acheter à bon p.,* Acheter à bon marché. *Vendre à bon p.,* Vendre assez cher pour faire un bon bénéfice. *Vendre à juste p.,* A prix convenable, modéré. — *P. fait,* Le prix commun ou le prix convenu d'une chose. *Marché à p. fait,* ou simplem., *P. fait,* Marché à forfait. — *P. fixe,* Prix fixé d'avance par le marchand, et dont il n'y a rien à rabattre. *Vendre à p. fixe. Magasin à p. fixe. Les prix-fixes se sont beaucoup multipliés à Paris,* Les magasins où l'on vend à prix fixe se sont fort multipliés. — *Vendre à non p.,* Vendre moins que la chose ne coûte. *Vendre à tout p.,* A quelque prix qui en soit offert. — *Une chose hors de p.,* Une chose excessivement chère. *Une chose qui n'a point de p., qui est sans p.,* Une chose d'une très-grande valeur, et dont le prix ne saurait être déterminé. On dit quelquefois, *Les effets publics sont sans p.,* Personne ne demande à en acheter. Fig., *Cet homme est sans p.,* Il est d'un mérite rare, extraordinaire en son genre. — *Cela vaut toujours son p.,* se dit D'une chose qui conserve sa valeur, dont le prix ne peut baisser. Fig. et fam., *Chacun vaut son p.,* Quel que soit le mérite d'une personne, il ne faut pas nier le mérite des autres. — *Mettre à p. la tête d'un homme,* Promettre une somme à celui qui le tuera. ‖ Fig., Ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage. *Il a acheté la victoire au p. de son sang, au p. de sa vie. Vous mettez vos bons offices à trop haut p. Il veut parvenir à tout p., n'importe à quel p.* ‖ Figur., Le mérite d'une personne, l'excellence, la valeur d'une chose. *C'est un homme dont on ne connait pas le p. J'attache beaucoup de p. à son amitié. Cette circonstance augmente, relève le p. de son action. Il connaît le p. du temps. C'est le travail qui fait tout le p. de cet objet.* ‖ Fig., Rétribution, et se dit soit d'une récompense, soit d'un châtiment. *Vous recevrez le p. de vos soins. Est-ce là le p. de mes services? La vertu trouve son p. en elle-même. Il a reçu le p. de ses forfaits. L'opprobre est le p. de sa conduite.* — *La mort fut le p. de sa sincérité,* Il fut puni de mort pour avoir été sincère. = Ce qui est proposé pour être donné à celui qui réussira le mieux dans un exercice, dans un ouvrage, dans un concours, etc. *Le p. de la course. Le p. de poésie, d'éloquence. Le grand p. de peinture, d'architecture, de sculpture, etc. Les p. décennaux. P. d'honneur. P. de vertu. P. Montyon. Proposer, disputer un p. Remporter, mériter le p. Donner, décerner, adjuger le p. Composer, concourir pour les p. Il a remporté tous les p. de sa classe.* — Fig., *Remporter le p.,* Surpasser les autres en quelque chose. *Elle remporte partout le p. de la beauté.* ‖ *Partager le p.,* se dit De deux concurrents qui ont été jugés d'un mérite égal, et à chacun desquels on décerne la moitié du prix. *L'Académie a partagé le p. entre ces deux concurrents. Ces deux auteurs ont partagé le p.* = AU PRIX DE. loc. prép. En comparaison de. *Ce service n'est rien au p. de celui qu'il m'a déjà rendu.* ‖ *A la condition de. *La richesse sociale ne se développe qu'au p. d'un travail incessant.* = PRIX POUR PRIX. locut. adv. Toute proportion étant gardée entre deux choses. *P. pour p., votre drap est plus cher que votre velours.* — Figur. et fam., *Considérez les qualités de ces deux hommes, et vous verrez que, p. pour p., l'un vaut l'autre.*

Syn. — *Récompense.* — Le *prix* est ce que la chose vaut; la *récompense* est ce que la chose mérite. Vous payez le *prix* de la chose que vous achetez; vous donnez une *récompense* pour le bon office qu'on vous a rendu. Les *prix* sont débattus ou réglés : c'est affaire de justice; les *récompenses* sont très-variables et plus ou moins arbitraires : c'est affaire ou d'équité ou de générosité. La concurrence détermine les *prix;* les convenances déterminent les *récompenses*. Le salaire d'un ouvrier est le *prix* de son travail; une gratification sera la *récompense* de son assiduité. Les gages sont le *prix* des services d'un domestique; un legs sera la *récompense* de ses longs et agréables services. Vous le *payez* parce qu'il vous sert; vous le *récompenserez* parce qu'il vous aura bien servi. Vous aviez perdu un effet de grand *prix;* vous donnez une *récompense* honnête à celui qui vous le rapporte. On gagne, on remporte un *prix;* on obtient, on reçoit une *récompense*.

Enc. — En Économie politique, on appelle *Prix*, la valeur d'une chose exprimée en monnaie, ou, ce qui revient au même, la quantité de monnaie pour laquelle on trouve communément à acheter ou à vendre un produit. Il résulte de cette définition, qu'on ne saurait confondre, comme on l'a fait très-souvent, le *prix* et la *valeur* d'une chose. La *valeur* en effet est une qualité générale des choses échangeables, tandis que le p. est la mesure en monnaie de la valeur actuelle, spéciale du produit, après l'échange. Les p. des choses expriment donc les rapports de la valeur relative de ces choses; néanmoins il faut prendre garde que les oscillations de la valeur de l'or et de l'argent ajoutent leur influence aux causes qui font varier la valeur des autres produits. Ainsi, les conditions de la valeur de l'or et de l'argent peuvent varier et faire varier le *P. nominal*, et cependant la valeur des choses restera au fond la même ou variera à son tour par d'autres causes, qui, tout en étant analogues, peuvent cependant ne pas être les mêmes. Par *P. de revient*, appelé par les physiocrates *P. nécessaire*, par Adam Smith *P. naturel*, et par J.-B. Say *P. réel* ou *originaire*, on entend le p. d'un produit en sortant des mains du producteur. Le *P. de revient* est déterminé exclusivement par les *frais de production*. Le *P. courant*, appelé aussi *P. de marché*, et, par Say, *P. relatif*, est le p. auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs. En d'autres termes, il exprime la valeur d'une chose en monnaie à un moment donné. Ce p., essentiellement mobile et variable, s'établit par le consentement de l'acheteur et du vendeur. Il est surtout déterminé, d'une part, par les frais de production, de l'autre par la situation du marché; mais il ne peut jamais rester longtemps, soit fort au-dessus, soit au-dessous des frais de production. En général, il est légèrement supérieur au prix de revient. On désigne encore par *P. courant* la liste des marchandises tenues par une maison de commerce avec les p. en regard. Toutefois, dans cette dernière acception, on se sert souvent des mots *bordereau de p.* — Nous nous bornerons ici à ces simples définitions : les questions relatives aux p. trouveront mieux leur place à l'article VALEUR.

PROBABILISME. s. m. T. Théol.

Enc. — Dans l'histoire de la Philosophie, on donne le nom de *Probabilisme* à la doctrine des sceptiques qui, regardant la certitude comme impossible, enseignent qu'il faut s'en tenir à la vraisemblance. Cette doctrine était celle de la nouvelle Académie, et a été surtout professée avec éclat par Carnéade. — En Théologie, on entend par *Probabilisme* ou *Doctrine de la probabilité*, la doctrine des auteurs qui pensent que, lorsqu'il y a doute sur ce que la loi prescrit, il faut prendre pour règle une opinion plus ou moins probable. D'autres, au contraire, enseignent qu'on ne peut, en sûreté de conscience, suivre jamais une opinion, quelque probable qu'elle soit, mais qu'il faut toujours prendre pour règle une opinion certaine et incontestable. C'est assurément ce dernier principe qui devrait prévaloir, s'il était toujours applicable. Malheureusement, il est, en morale, tout comme dans la science du droit, quand il s'agit d'apprécier les faits particuliers, une foule de cas où le texte de la loi n'est pas assez clair, et où les hommes les plus savants diffèrent dans la manière de l'interpréter. Cependant, de même que la loi ne permet pas au juge de s'abstenir de prononcer, de même le confesseur doit nécessairement prendre un parti, et cela bien qu'il lui soit impossible d'arriver à la certitude morale. Cela étant, il faut donc qu'il choisisse entre les opinions qui ont été émises par les docteurs, et qui naturellement ne peuvent être que plus ou moins probables. Pour nous, nous croyons que, entre deux opinions en faveur desquelles il y a de part et d'autre de bonnes raisons et des autorités imposantes, il faut, après un sérieux examen, suivre celle qui paraît la mieux fondée, c.-à-d. présente le plus haut degré de probabilité. Si cependant la probabilité nous paraît *absolument égale* de part et d'autre, nous admettons, avec la grande majorité des auteurs, qu'on peut choisir l'opinion la plus favorable à la liberté. Aux yeux de quelques auteurs, toute opinion en faveur de laquelle on peut citer au moins l'autorité d'un docteur grave, constitue une *opinion probable*, c.-à-d. a une probabilité suffisante pour qu'on puisse l'admettre en sûreté de conscience. C'est à ces auteurs que l'on a particulièrement appliqué la dénomination de *Probabilistes*. Au reste, ce probabilisme *relâché* a été condamné par l'Église.

PROBABILITÉ. s. f. Vraisemblance; apparence de vérité. *Il n'y a pas de p. à ce que vous dites. Je n'y vois pas de p. Ce que vous dites manque de p., est sans p. Cette accusation reçoit un nouveau degré de p. de la fuite de l'accusé. Examiner, évaluer, estimer, calculer, balancer des probabilités.*

Syn. — *Vraisemblance.* — La *vraisemblance* est moins forte que la *probabilité*. Ce qui est *vraisemblable* est dans l'ordre des choses ordinaires; ce qui est *probable* est fondé sur des raisons positives qui portent à y croire. En outre, *vraisemblance* approche de la vérité, et *probabilité* de la certitude. La *vraisemblance* consiste dans le plus ou moins d'exactitude d'une représentation, et la *probabilité* dans le plus ou moins de force des raisons qui portent à croire une chose. Une idée, un bruit, un récit, sont *vraisemblables;* une opinion, une doctrine, un argument, sont *probables*.

Enc. — Le mot *Probabilité* s'oppose à *Certitude*. La certitude est une et invariable; elle n'est pas susceptible de degré, elle est ou elle n'est pas. La prob., au contraire, est susceptible de degrés à l'infini, puisqu'elle peut se rapprocher ou s'éloigner d'autant plus de la certitude que notre jugement se fonde sur des connaissances plus ou moins réelles. La prob. peut donc se mesurer, et, comme telle, les lois des nombres lui deviennent applicables. C'est à cette application particulière des lois des nombres que l'on donne le nom de *Théorie* ou de *Calcul des probabilités*. Ce calcul a pour objet de déterminer le nombre de cas dans lesquels un événement futur peut avoir ou ne pas avoir lieu, et il nous permet ainsi de juger quelles sont les plus grandes des *chances* pour ou des *chances* contre, et dans quelle proportion les chances favorables et défavorables sont entre elles.

Dans la théorie des probabilités, on entend par *Chance*, toute combinaison ou hypothèse qui peut se réaliser, ou, en d'autres termes, tout cas conçu comme possible, soit positivement, soit *négativement, lorsqu'on n'a aucune raison de supposer que l'un se* réalisera plutôt que l'autre. Supposons, par ex., qu'on jette en l'air un dé à jouer, il tombera nécessairement sur l'une ou l'autre de ses six faces ; mais comme nous ne voyons aucun motif pour qu'il tombe sur la face marquée d'un point plutôt que sur celle qui en a deux ou sur toute autre, car les circonstances sont exactement les mêmes dans tous les cas, nous disons qu'il y a égale chance pour qu'il tombe sur l'une ou sur l'autre de ses faces. Supposons maintenant qu'on jette un dé qui a quatre faces blanches et les deux autres noires. Il y aura quatre cas dans lesquels le dé pourra tomber en présentant une face blanche, et deux une face noire. En conséquence, nous dirons que les chances qu'il a de présenter une face blanche sont aux chances de présenter une face noire comme 4 est à 2. Dans son acception commune, le mot *Probable* s'applique à tout événement contingent ou futur, pour signifier que, d'après notre jugement, il y a plus de raisons pour qu'il arrive que de raisons pour qu'il n'arrive pas. Dans le langage mathématique, *Probabilité* a une signification définie. Supposons qu'on mette dans une urne 5 boules, dont 3 blanches et 2 noires, pour en tirer ensuite une au hasard. On peut calculer, c.-à-d. mesurer la prob. qu'il y a d'amener une boule blanche ou une boule noire. Dans notre hypothèse, il y a 5 chances en tout, 3 en faveur d'une boule blanche et 2 en faveur d'une noire. La prob. d'amener, au premier tirage, une boule déterminée quelconque sur les 5 boules, sera évidemment représentée par la fraction $\frac{1}{5}$. En conséquence, la prob. de tirer une boule blanche est $\frac{3}{5}$, et celle d'amener une boule noire est $\frac{2}{5}$. Or, il est évident que le nombre absolu des boules qu'on aura mises dans l'urne ne saurait affecter en rien le rapport des probabilités, tant que la proportion des boules blanches aux boules noires restera la même. Supposons, par ex., que le nombre des bouls soit porté à 50, sur lesquelles 30 sont blanches et 20 noires ; la prob. d'amener une boule blanche à la première épreuve restera la même : il y aura toujours 3 chances en faveur des blanches contre 2 en faveur des noires. Par conséquent, quel que soit le nombre des boules noires dans l'urne, la prob. d'amener une boule d'une couleur donnée demeurera constante, aussi longtemps que la proportion du nombre de boules de cette couleur au nombre total des boules que contient l'urne restera la même. Il résulte de là que la p. de l'occurrence d'un événement quelconque se mesure par une fraction dont le numérateur exprime le nombre de chances favorables à cette occurrence, et le dénominateur le nombre total des chances tant favorables que défavorables. Cette fraction prend le nom de *Prob. mathématique*. Il est important de remarquer que toutes les chances sont considérées comme égales, c.-à-d., en reprenant l'exemple ci-dessus, qu'en tirant une boule de l'urne, chaque boule a autant de chances d'être amenée que toute autre boule quelconque.

Tout événement contingent donne lieu à deux probabilités opposées : l'une, que l'événement arrivera ; l'autre, qu'il n'arrivera pas ; et la somme de ces probabilités est toujours égale à l'unité. Dans l'ex. précédent, la prob. d'amener une boule blanche est $\frac{3}{5}$, et la prob. d'en amener une noire (ou, en d'autres termes, de ne *pas* amener une boule blanche) est $\frac{2}{5}$. Or, $\frac{3}{5}+\frac{2}{5}=\frac{5}{5}=1$. En exprimant d'une façon générale par m le nombre des chances favorables à un événement, et par n le nombre des chances défavorables, le nombre total des chances ou des cas possibles sera $m+n$. En conséquence, la prob. que l'événement arrivera sera représentée par la formule $\frac{m}{m+n}$, la prob. qu'il n'arrivera pas par $\frac{n}{m+n}$, et la somme de ces probabilités sera 1. Maintenant, si nous exprimons par p la prob. de l'occurrence d'un événement quelconque, la prob. qu'il n'arrivera pas sera $1-p$. Soit, par ex., $p=$ la prob. qu'un individu d'un âge donné vivra plus d'un an, on exprimera par $1-p$ la prob. qu'il ne passera pas l'année, c.-à-d. qu'il mourra dans l'année. Or, comme l'individu en question sera évidemment ou vivant ou mort, la somme des probabilités doit nécessairement être égale à la *certitude*, laquelle est représentée par l'unité : d'où il suit que la prob. d'un événement contingent est toujours une fraction moindre que l'unité.

La prob. du concours, ou de l'occurrence simultanée, de plusieurs événements qui sont indépendants les uns des autres se calcule de la façon suivante. Soit demandé, par ex., de déterminer la prob. d'amener double as avec deux dés. Appelons les dés A et B. La prob. que le dé A présentera *as* est $\frac{1}{6}$. Si donc, dans un pari, il est convenu qu'une personne recevra une somme de 36 fr. dans le cas où le dé A amènera *as*, la mise qu'elle devra fournir de son côté devra être une somme de 6 fr. Mais si le parieur ne doit recevoir 36 fr. qu'à la condition que A et B donneront *as*, sa chance de *gagner* cette somme est bien moindre. En effet, la prob. que B amènera as, est aussi $\frac{1}{6}$. En conséquence, la prob. pour lui de toucher la somme susdite n'est plus que $\frac{1}{6}$ de $\frac{1}{6}$, c'est-à-dire $\frac{1}{36}$. En conséquence, d'autre part, sa mise ne devra être que $\frac{1}{6}$ de 6 fr., ou simplement 1 fr. Le même raisonnement s'applique à un nombre quelconque d'événements indépendants les uns des autres ; ainsi nous pouvons poser la règle générale suivante : « La prob. du concours, ou de l'occurrence simultanée, de plusieurs événements indépendants s'obtient en multipliant les unes par les autres leurs probabilités séparées. » Par conséquent, si l'on représente par p la prob. d'un événement A, par q celle d'un événement B, par r celle d'un événement C, etc., la prob. de l'occurrence simultanée de ces événements s'exprimera par le produit continu pqr, etc.

La prob. du retour successif du même événement ou d'événements différents s'obtient exactement de la même manière. Supposons, par ex., qu'on demande quelle est la prob. d'amener as deux fois de suite avec un seul dé. La prob. d'amener as au premier coup est $\frac{1}{6}$; celle de l'amener encore au second coup est également $\frac{1}{6}$. La prob. d'amener as deux fois de suite sera donc $\frac{1}{6}$ de $\frac{1}{6}=\frac{1}{36}$. En conséquence, la prob. qu'on n'amènera pas as deux fois de suite est $1-\frac{1}{36}=\frac{35}{36}$. Cette dernière prob., il importe de le remarquer, est complétement distincte de la prob. que l'as ne viendra ni à l'un ni à l'autre jet, laquelle s'obtient ainsi : La prob. que l'as ne viendra *pas* au premier jet est $\frac{5}{6}$, et la prob. qu'il ne viendra pas au second est également $\frac{5}{6}$; d'où, en vertu de la première règle, la prob. qu'il ne viendra à aucun des deux jets est $\frac{5}{6}\times\frac{5}{6}=\frac{25}{36}$. Or, ce chiffre ajouté à $\frac{1}{36}$, qui exprime la prob. que l'as viendra deux fois de suite, ne donne pas une somme égale à l'unité ; c'est qu'en effet il y a encore deux cas dont il faut tenir compte. On peut amener as au premier coup, et non au second ; on peut aussi ne pas l'amener au premier et l'amener au second. La prob. que l'as viendra au premier jet est $\frac{1}{6}$, et celle qu'il ne viendra pas au second est $\frac{5}{6}$; d'où la prob. qu'il viendra au premier et non au second $=\frac{1}{6}\times\frac{5}{6}=\frac{5}{36}$. De même, la prob. que l'as viendra au second coup et non au premier $=\frac{5}{6}\times\frac{1}{6}=\frac{5}{36}$. La somme de ces fractions ajoutée à celle des probabilités des deux premiers cas donne un résultat égal à l'unité. Pour rendre la chose plus évidente, énumérons les différentes suppositions que l'on peut faire relativement à l'as en jetant deux fois de suite le même dé. On ne peut concevoir que quatre cas, dont les probabilités respectives sont comme il suit :

1° As aux deux jets, probabilité. . . . . . $=\frac{1}{36}$
2° As à aucun des jets, prob. . . . . $=\frac{25}{36}$
3° As au premier, non au second, prob. . $=\frac{5}{36}$
4° As au second, non au premier, prob . . $=\frac{5}{36}$
La somme de ces quatre fractions est $\frac{36}{36}$ . . $=1$.

On peut rendre ce raisonnement général. En effet, représentons par m le nombre des boules blanches et par n le nombre des boules noires contenues dans une urne, et supposons que, lorsqu'on tire une boule de l'urne, on l'y remette immédiatement, afin que, à chaque épreuve, le nombre total des chances soit toujours $m+n$. Soit $p=$ la prob. d'amener une boule blanche à un tirage quelconque, et $q=$ la prob. d'amener une boule noire ; nous aurons $p=\frac{m}{m+n}$, et $q=\frac{n}{m+n}$. Considérons d'abord les probabilités que peut présenter chacun des cas possibles en deux épreuves successives. Ces cas sont au nombre de quatre :

1° Premier, blanche ; second, blanche ; prob. $=p\times p=p^2$;
2° Premier, blanche ; second, noire ; prob. $=p\times q=pq$;
3° Premier, noire ; second, blanche ; prob. $=q\times p=pq$;
4° Premier, noire ; second, noire ; probab. $=q\times q=q^2$.

Si l'on réunit ces diverses probabilités, on obtient :

$$p^2+2pq+q^2=(p+q)^2,$$

et la somme est égale à l'unité, ce qui sera évident, si l'on substitue à p et à q leurs valeurs en termes de m et n. Il résulte de ce qui précède, que les probabilités de toutes les combinaisons qu'on peut former en deux tirages sont respectivement données par le développement du binôme $(p+q)^2$. On observera aussi que le terme $2pq$ donne la prob. d'amener une boule de chaque couleur dans les deux épreuves, sans distinction d'ordre, c.-à-d. qu'on peut amener la boule blanche, soit au premier, soit au second tirage. Maintenant, si l'on suppose que le nombre des tirages, au lieu d'être de deux seulement, soit d'un nombre supérieur quelconque u, on obtiendra les probabilités des différentes combinaisons par le développement du binôme $(p+q)^u$. Ce développement se formule ainsi :

$$p^u+\frac{u}{1}p^{u-1}q+\frac{u(u-1)}{1.2}p^{u-2}q^2\ldots\ldots$$
$$+\frac{u(u-1)(u-2)\ldots\ldots(u-v+1)}{1.2.3\ldots\ldots v}p^{u-v}q^v+\text{etc.}$$

Le premier terme p^u indique la prob. d'amener une boule blanche à chacun des tirages u, c.-à-d. que toutes les boules extraites seront blanches. Le second terme $up^{u-1}q$ exprime la prob. d'amener $u-1$ boules blanches et une boule noire en u tirages, sans avoir égard à l'ordre ; c.-à-d. que l'on pourra amener la boule noire à une épreuve quelconque, la première, la seconde, la troisième, etc. Le terme général

$$\frac{u(u-1)(u-2)\ldots\ldots(u-v+1)}{1.2.3\ldots\ldots v}p^{u-v}q^v$$

donne la prob. que, dans u tirages, on amènera $u-v$ boules blanches et v boules noires, sans distinction d'ordre. Si l'on demandait de déterminer la prob. d'amener les boules dans un ordre de succession donné, si l'on demandait, par ex., de déterminer la prob. de tirer successivement $u-v$ boules blanches et ensuite v boules noires, il faudrait supprimer le coefficient du terme, et la prob. deviendrait $p^{u-v}q^v$.

La question pratique qui se présente le plus souvent, ne consiste pas à déterminer la prob. des répétitions d'un événement dans un ordre précis, mais bien la prob. que le nombre des répétitions dépassera ou ne dépassera pas une certaine limite. Ainsi, en reprenant l'ex. qui précède, supposons qu'on veuille évaluer la prob. qu'on n'amènera pas, dans u tirages, un nombre de boules blanches inférieur à $u-v$. Comme le premier terme donne la prob. d'amener u boules blanches, le second terme celle de tirer $u-1$ boules blanches, et ainsi de suite, et, comme chacune de ces combinaisons satisfait à la condition, il est évident que la prob. cherchée s'obtiendra en faisant la somme de tous les termes du développement de $(p+q)^u$ depuis le premier jusqu'à celui où apparaît le facteur $p^{u-v}q^v$ inclusivement. Soit demandé, par ex., de déterminer la prob. d'amener as *deux fois* au moins en quatre jets du même dé. Ici nous avons $p=\frac{1}{6}$, $q=\frac{5}{6}$, $u=4$, et $u-v=2$, d'où $v=2$. Or, le développement de $(p+q)^4$ jusqu'au terme où apparaît p^2q^2, est $p^4+4p^3q+6p^2q^2$, lequel, en substituant à p et à q leurs valeurs, devient $(\frac{1}{6})^4+4(\frac{1}{6})^3\times\frac{5}{6}+6(\frac{1}{6})^2\times(\frac{5}{6})^2=\frac{171}{1296}=$ entre $\frac{1}{7}$ et $\frac{1}{8}$. Supposons maintenant qu'il s'agisse d'obtenir la prob. d'amener as *une fois* ou moins sur quatre coups ; nous avons $u-v=1$, et par conséquent $v=3$. Or, le terme du développement de $(p+q)^4$, dans lequel nous trouverons pq^3 sera le quatrième, ou le dernier moins un ; en conséquence, la somme des quatre premiers termes donnera la prob. cherchée. Il est facile de calculer cette somme. En effet, comme la somme de tous les termes est $(p+q)^4=1$, et le dernier terme q^4, la somme des quatre premiers est $1-q^4=1-(\frac{5}{6})^4=1-\frac{625}{1296}=\frac{671}{1296}$.

Jusqu'ici nous avons supposé que l'on connaît à priori le nombre des chances qui donnent un événement ; mais il peut se faire, et c'est ce qui a lieu en effet dans la plupart des questions auxquelles on applique le calcul des probabilités, qu'on ignore le nombre des chances favorables ou défavorables à l'occurrence de l'événement, de telle sorte que le rapport des unes aux autres peut seulement se présumer en considérant les apparitions antérieures de cet événement. Reprenant notre exemple de l'urne, supposons que cette urne contienne un certain nombre de boules de différentes couleurs, mais que le nombre des boules de chaque couleur nous soit inconnu. Dans ce cas, après avoir observé le résultat donné par un certain nombre d'épreuves, essayons de déterminer la prob. d'amener, à la prochaine épreuve, une boule d'une couleur donnée. Choisissons d'abord un cas extrêmement simple. Supposons que l'urne ne renferme que 4 boules de deux couleurs, blanche et noire, et qu'en quatre tirages successifs (en remettant chaque fois dans l'urne la boule qu'on vient d'extraire) on ait amené 3 boules blanches et 1 boule noire. Nous pouvons former trois hypothèses relativement au nombre de boules de chaque couleur que contient l'urne. Si donc nous représentons par p la prob. d'amener une boule blanche, et par q la prob. d'en amener une noire, les trois hypothèses, avec les valeurs correspondantes de p et de q, seront comme il suit :

1° — 3 blanches, 1 noire, $p=\frac{3}{4}$, $q=\frac{1}{4}$;
2° — 2 blanches, 2 noires, $p=\frac{2}{4}$, $q=\frac{2}{4}$;
3° — 1 blanche, 3 noires, $p=\frac{1}{4}$, $q=\frac{3}{4}$;

Maintenant, si nous calculons, dans chacune de ces hypothèses, la prob. de l'événement observé, c'est-à-dire la prob. d'amener 3 boules blanches et 1 noire en quatre tirages, prob. qui, d'après ce que nous avons déjà vu, s'exprime par $4p^3q$, nous avons :

Dans la 1re hypothèse, $4p^3q=\frac{27}{64}$,
Dans la 2e — $4p^3q=\frac{16}{14}$,
Dans la 3e — $4p^3q=\frac{3}{64}$.

Les numérateurs de ces fractions, qui représentent les probabilités relatives de l'événement observé dans chacune de ces hypothèses, peuvent être considérés comme donnant les probabilités relatives de ces hypothèses quant aux causes de l'événement ou à l'état de l'urne par lequel l'événement a été déterminé. Or, comme l'une ou l'autre de ces hypothèses doit nécessairement être vraie, la somme de leurs probabilités sera égale à l'unité. En conséquence, la prob. de chaque hypothèse sera respectivement

$$\frac{27}{46},\ \frac{16}{46},\ \frac{3}{46}.$$

Ce résultat peut s'exprimer d'une manière générale, comme il suit : « Les probabilités des différentes hypothèses s'obtiennent en divisant la prob. de l'événement observé, calculée dans chaque hypothèse, par la somme de ses probabilités calculées dans toutes les hypothèses. » Si donc, par ex., on se propose de déterminer la prob. d'amener une boule blanche à la première épreuve, on raisonnera de la manière suivante : Si la première hypothèse est vraie, la chance d'amener une boule blanche est $\frac{3}{4}$, et la prob. de la vérité de l'hypothèse est $\frac{27}{46}$. Par conséquent, la prob. composée de l'hypothèse et de l'événement est $\frac{3}{4}\times\frac{27}{46}=\frac{81}{184}$. Si la seconde hypothèse est vraie, la prob. d'amener une boule blanche est $\frac{2}{4}$, et la prob. de l'hypothèse est $\frac{16}{46}$; en conséquence, la prob. composée est $\frac{2}{4}\times\frac{16}{46}=\frac{32}{184}$. Si la troisième hypothèse est la vraie, la chance d'amener une boule blanche est $\frac{1}{4}$, et la prob. de l'hypothèse est $\frac{3}{46}$. En conséquence, la prob. réunie de la vérité de l'hypothèse et de l'occurrence de l'événement est $\frac{1}{4}\times\frac{3}{46}=\frac{3}{184}$. En additionnant ensemble ces probabilités partielles, on trouve pour la prob. totale d'amener une boule blanche au prochain tirage, $\frac{81}{184}+\frac{32}{184}+\frac{3}{184}=\frac{116}{184}$. De même, la prob. d'amener une boule noire à ce même tirage sera $\frac{1}{4}\times\frac{27}{46}+\frac{2}{4}\times\frac{16}{46}+\frac{3}{4}\times\frac{3}{6}=\frac{68}{184}$. Par conséquent la somme des deux probabilités $=1$, ainsi que cela devait être, attendu que la boule tirée doit être nécessairement blanche ou noire. — La méthode que nous venons de suivre dans ce cas particulier est complétement générale. Elle peut s'appliquer à tous les cas particuliers où il s'agit de calculer les probabilités d'événements dépendant de causes qu'on ne connaît pas à priori, et qu'on peut seulement induire des faits observés. On peut la formuler d'une manière générale, comme il suit. Soient c, c', c'', c''', etc., autant de causes (ou d'hypothèses) indépendantes, dont chacune peut donner lieu à un événement E ; soient h, h', h'', h''', etc., les probabilités respectives de l'existence de ces causes ; soient enfin p, p', p'', p''', etc., les probabilités des événements calculées dans chaque hypothèse ; la prob. de l'événement E sera $hp+h'p'+h''p''+h'''p'''$, etc.

Les exemples qui précèdent peuvent suffire pour donner une idée des procédés au moyen desquels on peut mesurer la grandeur d'une prob., c.-à-d. évaluer la prob. de l'occurrence d'un événement dans les cas les plus simples. Quant aux cas plus compliqués, nous renverrons aux traités spéciaux sur la matière. — Le calcul des probabilités est né vers le milieu du XVIIe siècle, où Pascal résolut par son moyen une question de jeu fort simple, mais qui néanmoins est restée célèbre sous le nom de *problème des partis*. Fermat en donna une solution plus générale. Après eux, Huyghens, Montmort, Jacques Bernouilli, de Moivre, étendirent considérablement cette branche nouvelle de l'analyse. Bernouilli en particulier démontra que « l'on peut toujours assigner un nombre d'épreuves tel qu'il donne une prob. aussi approchante de la certitude qu'on le voudra, et que le rapport des répétitions du même événement à celui des épreuves ne s'écartera pas de la prob. simple de cet événement au delà de limites données, quelque resserrées qu'on suppose ces limites. » Dès lors, le calcul des probabilités fut appliqué à divers problèmes d'un tout autre intérêt que celui des jeux de hasard. Ainsi, par ex., on l'appliqua avec succès à la solution de différentes questions de statistique et d'administration publique, telles que les lois de la mortalité, les rentes viagères, les assurances sur la vie, les assurances maritimes, les assurances en cas d'incendie, etc. On l'appliqua également aux ciences physiques et naturelles, et particulièrement à divers problèmes d'astronomie et de physique générale. Vers la fin du siècle dernier, Condorcet, à l'instigation de Turgot, essaya de soumettre à ce calcul les témoignages, les votes et les décisions des assemblées délibérantes, ainsi que les jugements des tribunaux. Mais il échoua, et l'illustre Laplace lui-même ne fut pas plus heureux, parce que ces deux géomètres avaient envisagé le problème sous un point de vue qui le rendait insoluble. « On ne pourra jamais, dit très-bien à ce sujet Aug. Chevalier, prononcer que tel accusé condamné est réellement innocent ou réellement coupable. Il ne faut donc pas se proposer de rechercher la prob. de la culpabilité ou de l'innocence absolue d'un individu. Une telle question est du ressort de Dieu seul. Il faut rechercher seulement la chance que tel accusé court d'être condamné ou acquitté d'après les charges qu'il a contre lui, et le jury d'ailleurs n'augmentant ni ne diminuant son degré habituel de sévérité. Empressons-nous même d'ajouter que le problème resterait encore insoluble, s'il s'agissait, comme nous semblons le dire, d'un jugement particulier. On ne peut arriver qu'à des résultats moyens, et il faut, pour pouvoir résoudre la question, envisager un très-grand nombre d'accusés. » Ainsi, par ex., en consultant les Comptes rendus de la justice criminelle en France, on trouve qu'avec une législation donnée et un état social permanent, au moins pendant quelques années, la proportion du nombre des condamnés à celui des accusés est à peu près constante. Devant les jurés eux-mêmes, qui changent tous les trimestres, on remarque que la répression est presque identique chaque année et que les variations d'une année à l'autre s'expriment seulement par millièmes. Prenons pour exemples les années 1854 à 1856; les Comptes de la justice criminelle nous fournissent les chiffres suivants :

ANNÉES.	SUR 1000 ACCUSATIONS		
	admises entièrement par le jury.	admises avec modifications par le jury.	rejetées par le jury.
1854	671	140	189
1855	670	142	188
1856	669	141	190

ANNÉES.	SUR 1000 ACCUSÉS		
	acquittés.	condamnés à des peines	
		afflictives et infamantes.	correctionnelles.
1854	249	372	379
1855	250	386	364
1856	254	378	368

Or, c'est sur ces données positives de statistique que s'appuie le calcul des probabilités pour s'élever à une statistique supérieure en quelque sorte. Poisson, dans ses *Recherches sur les probabilités des jugements*, a fait voir comment, en considérant des nombres suffisamment grands, les effets mêmes qui dépendent des causes morales sont susceptibles d'être soumis au calcul et dans quel sens. Il a montré que, dans une série indéfiniment prolongée, l'action des causes régulières et constantes l'emporte nécessairement à la longue sur celle des causes irrégulières et variables : c'est ce que le célèbre géomètre a fort justement appelé la *loi des grands nombres*. Et que l'on ne croie pas que, par cette application du calcul aux faits de l'ordre moral, il s'agisse de substituer des lois mathématiques aveugles à la volonté intelligente de l'homme ou à l'intelligence libre d'une Providence suprême. Loin de là, car, dans les faits de l'ordre moral, les causes constantes sont les principes du droit et de la justice qui à la longue finissent par l'emporter; les causes irrégulières et variables sont les motifs infiniment divers qui portent l'homme à violer ces lois supérieures. Mais, quelque nombreux que soient ces motifs et les transgressions qu'ils entraînent, l'action des lois ne cesse pas de se faire sentir, et avec le temps les variations s'évanouissent. N'est-il pas évident qu'admettre ces lois ou ces constantes contre lesquelles les causes irrégulières ne peuvent jamais prévaloir, c'est rendre hommage à la sagesse infinie qui seule peut les avoir établies? — V. les auteurs que nous avons cités, et LACROIX, *Traité élémentaire du calcul des probabilités*.

PROBABLE. adj. 2 g. (lat. *probabilis*). Qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison. *Cette opinion est plus p. que l'autre. Ce ne sont là que des raisonnements probables. Il n'est pas p., il est peu p. qu'il ait fait cela.* ‖ Qu'il est raisonnable de supposer, de conjecturer. *Les chances probables. Il est p., fort p. qu'il renoncera à ce dessein. Cela est peu p. Cela est plus que p.* ‖ T. Théol. *Opinion p.*, Voy. PROBABILISME. = PROBABLEMENT. adv. Vraisemblablement. *Il viendra p. nous voir. Il perdra p. son procès.*

PROBANTE. adj. f. Qui prouve; ne se dit que dans ces loc. : *Pièce p.*, Pièce qui sert de preuve; *Raison p.*, Raison démonstrative, convaincante; *En forme p.*, En forme authentique.

PROBATION. s. f. (lat. *probatio*). Épreuve; se dit, dans les maisons religieuses, Du temps du noviciat, parce qu'on éprouve les novices avant de les admettre à faire profession. *Pendant son année de p.* ‖ Se dit aussi Du temps d'épreuve qui précède le noviciat lui-même.

PROBATIQUE. adj. f. T. Hist. religieuse.

Enc. — A Jérusalem, on désignait sous le nom *Piscine probatique* un réservoir d'eau qui se trouvait situé dans le voisinage du temple, et qui vraisemblablement servait à laver les entrailles des victimes. Saint Jean rapporte que de temps en temps, un ange du Seigneur descendait dans cette piscine et remuait l'eau, et que le premier malade qui y descendait alors était guéri, quelle que fût sa maladie. Il ajoute que Jésus-Christ ayant trouvé là un homme paralytique depuis trente-huit ans, il le guérit d'une seule parole. (Év. selon saint Jean, v, 2-9.)

PROBATOIRE. adj. 2 g. (latin. *probare*, prouver). *Acte p.*, Acte propre à constater la capacité d'un aspirant à un grade dans les facultés de l'université. Vieux.

PROBE. adj. 2 g. (lat. *probus*). Qui a de la probité. *C'est un homme p.* = PROBITÉ. s. f. Droiture de cœur qui porte à l'observation stricte des devoirs de la justice et de la morale. *P. éprouvée, incorruptible, sévère, rigide, scrupuleuse. Les lois, les règles, les devoirs de la p. C'est un homme sans foi, sans p. Il est d'une p. à toute épreuve. Cela est contre la p.* = Syn. Voy. INTÉGRITÉ.

PROBLÉMATIQUE. adj. 2 g. Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. *Cette proposition, cette doctrine est p.* ‖ Douteux, dont on peut douter. *Ce fait, cette nouvelle est très-p.* ‖ *Conduite p.*, Conduite équivoque. = PROBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière problématique. Inusité.

PROBLÈME. s. m. (grec. πρόβλημα, de προβάλλω, jeter en avant). T. Math. Question à résoudre d'après les règles de la science. *P. de géométrie, d'algèbre. Proposer, résoudre un p. Ce p. est insoluble, difficile à résoudre.* ‖ Proposition, question dont on peut également soutenir le pour et le contre. *P. historique. P. de morale, de métaphysique. Cette question est un vrai, un véritable p.* ‖ Fig., se dit D'une chose dont il est difficile de déterminer la nature, ou qu'il est difficile de concevoir, d'expliquer. *L'homme est pour lui-même un p. Cet homme est un p. Sa conduite est un p., un véritable p. Cette affaire est un vrai problème.*

PROBOSCIDE. s. f. (grec. προβοσκὶς, trompe). T. Zool. La trompe d'un éléphant, d'un insecte, etc. Peu usité. = *PROBOSCIDIENS. s. m. pl. T. Mamm. V. ÉLÉPHANT. ‖ T. Entom. Voy. BRACHÉLYTRES.

***PROCATARCTIQUE.** adj. 2 g. (gr. πρὸ, devant; κατὰ, au-dessus; ἄρχομαι, je commence). T. Médec. *Cause p.*, Cause prédisposante.

PROCÉDÉ. s. m. Dans les Arts et dans les Sciences, La méthode à suivre dans une opération, dans l'exécution d'une œuvre. *P. industriel. Il emploie un p. nouveau. Je ne connais pas ce p. Les procédés varient dans chaque fabrique. Le p. le plus usité pour obtenir le phosphore, consiste...* — * Par anal., *Nous sommes loin de connaître tous les procédés de la nature.* ‖ Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre. *Son p. est fort honnête. C'est un étrange p. C'est le p. ordinaire des gens de cour. Il a eu pour moi les meilleurs procédés.* — Absol., signifie Bon procédé. *Avoir des procédés. C'est un homme à procédés. Il se pique de procédés. Manquer aux procédés.*

PROCÉDER. v. n. (lat. *procedere*, s'avancer). Provenir, dériver, tirer son origine. *Sa maladie ne procède que d'intempérance. La plupart de nos misères procèdent de la vanité. Leur amitié, leur mésintelligence procède de ce que...* — En T. Théol., on dit Des trois personnes divines, *Le Fils est engendré par le Père, et le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.* ‖ * Se développer, marcher, avancer. *L'humanité ne procède pas par un mouvement continu. La dialectique hégélienne procède constamment par trois termes ou moments. Cet ouvrage, ce drame procède bien.* ‖ Signif. aussi Agir en quelque chose que ce soit, mais se dit le plus souv. relativement à la méthode que l'on suit, à la manière dont on opère. *Il faut p. avec précaution, avec ordre. Procédons méthodiquement. Il procède toujours par analyse. Procédons d'abord à l'examen de ces titres, puis nous procéderons au reste. Ce n'est point ainsi que l'on procède.* — *Cet orateur procède par périodes*, Toutes ses phrases sont périodiques. *Ce poëte procède par distiques*, Ses vers marchent deux à deux. — Fam., *Tant fut procédé, tant a été procédé que...*, On fit si bien, on se donna tant de peine que... ‖ Se dit aussi De la manière de se comporter à l'égard des autres. *Il a procédé avec moi en homme d'honneur. Cette manière de p. est étrange.* ‖ T. Jurispr. et Admin. Agir, faire certains actes avec les formalités requises. *P. en justice. Il faut p. juridiquement. P. à un inventaire, à une vente, à un partage. P. à une adjudication. P. à l'audition des témoins.* — *P. criminellement contre quelqu'un*, Poursuivre quelqu'un en justice comme criminel. *P. militairement*, Procéder contre quelqu'un sans observer les formes protectrices qu'exige la loi commune. = PROCÉDÉ, ÉE. part. T. Palais. *Bien jugé et mal procédé*, L'affaire a été bien jugée au fond, mais on n'y a pas gardé toutes les formalités requises. = Syn. Voy. DÉCOULER.

PROCÉDURE. s. f. Manière, forme de procéder en justice. *P. civile, commerciale, criminelle. P. extraordinaire. Il entend bien la p.* ‖ Instruction judiciaire d'un procès. *La p. est régulière, irrégulière. Il faut recommencer la p.* ‖ Se dit encore Des actes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. *Toute la p. est entre les mains d'un tel. On a supprimé les procédures.*

Enc. — Dans le langage du Droit, on donne le nom de *Procédure* à la forme suivant laquelle on instruit les affaires devant les tribunaux. La nécessité d'introduire certaines formes fixes dans l'instruction des procès tant civils que criminels s'est fait sentir à toutes les époques. Dans les affaires civiles où les passions et les intérêts contraires se débattent, il est nécessaire de les contenir dans de justes limites et de donner des garanties réciproques aux parties. Dans les affaires criminelles, où il s'agit de la vie et de la mort, on doit recourir à tous les moyens pour connaître la vérité et entourer aussi l'accusé de formes protectrices. La p. est donc d'une grande importance; car, selon qu'elle est bonne ou mauvaise, la justice est bien ou mal administrée. Rapidité dans la marche, brièveté dans les délais, simplicité dans les formes, économie dans les frais, autant que cela est compatible avec une instruction suffisante, tels sont les principes qui tendent à prévaloir dans la p. moderne, bien qu'ils soient fort loin d'avoir entièrement prévalu. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on a reproché à la justice de se faire trop longtemps attendre, d'être trop coûteuse, d'employer des formalités compliquées dont on n'aperçoit pas toujours le but, et enfin, en matière criminelle, de prendre des précautions parfois excessives qui compromettent la liberté individuelle, prolongent indéfiniment la p. et nuisent au respect dû à la justice. — En matière civile, la p. se divise en *judiciaire* et *extra-judiciaire*. La première, qui comprend la série des actes à faire pour obtenir un jugement, est relative à la compétence, à l'instruction, à la rédaction des jugements et à leur exécution; la seconde contient les règles à suivre dans les actes qui n'ont point immédiatement pour objet la décision d'un différend, mais qui pourtant peuvent intéresser le ministère du juge ou celui des officiers de justice. Les règles concernant ces matières se trouvent réunies dans le *Code de p. civile*. Ce code, qui a été décrété en 1806, a reçu depuis cette époque diverses améliorations. Les formalités de la p. en matière commerciale sont tracées dans le *Code de commerce* même. Les formes de la p. criminelle sont réglées par le *Code d'instruction criminelle*. Ce code, dont la promulgation porte la date du 27 novembre 1808, a été aussi modifié dans plusieurs de ses parties par diverses lois subséquentes. Néanmoins c'est encore une œuvre incohérente qui ne présente pas la concordance de principes nécessaires à toute bonne législation. Dans les matières administratives, les formes de la p. sont fixées pour les affaires portées devant le conseil d'Etat par le décret du 22 juin 1806. Devant les conseils de préfecture, on instruit les affaires sur mémoires, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative. Cette p. n'entraîne que des frais minimes.

***PROCÉLEUSMATIQUE.** adj. (grec. προκελευσματικὸς, propre à exhorter). T. Versif. anc. Se dit D'un pied composé de quatre brèves (*ănĭmŭlă*); et D'un vers composé de trois pieds procéleusmatiques suivis d'un anapeste.

PROCÈS. s. m. (lat. *processus*, action d'avancer). Instance devant un juge, devant un tribunal, sur un différend entre deux ou plusieurs parties. *P. injuste, douteux, mal fondé. C'est un p. sans fin. Intenter, entreprendre, poursuivre un p. Gagner, perdre un p., son p. Instruire, juger un p. Il n'y a pas matière à p. Il y a p. entre eux. Ils sont en p. Il a un p., il est en p. avec son frère. Intervenir dans un procès.* — *P. civil*, Celui dans lequel le demandeur poursuit une réparation purement civile. *P. criminel*, Celui qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'une infraction à la loi. *P. par écrit*, se disait autrefois D'un procès dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé, non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un magistrat commis à cet effet. — *Faire le p. à quelqu'un*, Le poursuivre comme criminel; et Fig., L'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il a dit ou fait. *Faire le p. à une chose*, La condamner, soutenir qu'elle est mauvaise. *Faire le p. à la mémoire de quelqu'un*, Agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. *Nos lois n'autorisent plus à faire le p. à la mémoire d'un homme.* — Fig. et famil., *Laisser dormir un p.*, Suspendre les poursuites. *Réveiller, rallumer, ressusciter un p.*, Reprendre les poursuites. *Il a gagné, il a perdu son p.*, se dit De quelqu'un qui a bien ou mal réussi dans une affaire, dans une entreprise. — *Cet espion fut pendu sans forme de p.*, Il fut pendu sans être mis en jugement. Figur. et famil., on dit aussi, *On l'a chassé, on l'a dépossédé, on lui a retiré son emploi, etc., sans autre forme de p.*, Sans aucun préambule, sans autre façon. ‖ Se dit De pièces produites par les parties pour servir à l'instruction et au jugement d'un procès. *Mettre, remettre le p. au greffe. Voir, revoir un p. Le p. est sur le bureau.* On dit plus ordinairement, *Les pièces.* — *Distribuer un p.*, V. Distribuer. ‖ *P.-verbal*, V. ce mot à l'ordre alphabétique. ‖ * T. Anat. Prolongement qui se rattache à une partie principale, *P. ciliaires*, V. Œil. ‖ * T. Philos. Passage, transition d'un terme, d'un degré à un autre. = Processif, ive. adj. Qui aime à intenter, à prolonger des procès. *Cet homme est fort p. Il a l'esprit p., l'humeur processive.*

PROCESSION. s. f. (lat. *processio*). Cérémonie religieuse, qui consiste dans une marche solennelle que font les prêtres et le peuple, avec accompagnement de chants et de prières. *Une grande p. Faire une p. Aller à la p. Suivre la p. Ordonner une p.* — Famil., *C'est une p., une p. continuelle*, se dit D'une longue suite de personnes qui marchent comme à la file l'une de l'autre. On dit de même, *Aller, marcher en p.* ‖ T. Théol. *La p. du Saint-Esprit*, Voy. Trinité.

Enc. — Dans l'Église catholique, on appelle *Procession* une marche solennelle et régulière du clergé et du peuple chantant des hymnes, des psaumes et des litanies, soit dans l'intérieur, soit au dehors de l'église. L'usage des processions remonte aux premiers siècles du christianisme. Ainsi, Théodoret mentionne une p. célèbre qui se fit l'an 362, lorsque les reliques du martyr saint Babylas furent transportées du faubourg de Daphné dans l'église d'Antioche. Saint Ambroise fait mention des processions comme d'une cérémonie ordinaire de son temps. Les mœurs grossières et la piété peu éclairée du moyen âge y introduisirent des abus scandaleux et des spectacles fort peu propres à exciter la dévotion ; mais peu à peu les conciles et les évêques sont parvenus à supprimer ces abus, non partout, mais au moins en France. Les liturgistes distinguent dix espèces de processions : 1° les *Processions commémoratives*, instituées en mémoire de quelque action de la vie de Notre-Seigneur ou des saints, comme la p. du dimanche des Rameaux; 2° les *P. d'intercession*, par lesquelles on demande la cessation d'un fléau ; 3° les *P. de pénitence*, comme les anciennes processions des flagellants; 4° les *P. de bénédiction* comme celles de la Fête-Dieu, de l'eau bénite, etc.; 5° les *P. d'honneur* qui ont lieu pour aller à la rencontre d'un souverain, d'un évêque, etc. ; 6° les *P. à stations*, dans lesquelles on s'arrête soit à des chapelles, soit à des reposoirs : telles sont celles de la Fête-Dieu, des Rogations, etc.; 7° les *P. votives*, comme celle de l'Assomption, par suite du vœu de Louis XIII ; 8° les *P. d'actions de grâce*, comme celles que faisaient jadis les pères de la Merci avec les captifs qu'ils avaient rachetés ; 9° les *P. de translation*, qui se font lors de la translation des reliques d'un saint ; 10° les *P. de pèlerinage*. En France, les processions les plus célèbres sont celles des Rameaux, des Rogations, de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de l'Assomption. — Autrefois les cérémonies extérieures du culte catholique étaient complétement libres; actuellement, d'après l'art. 45 de la loi du 28 germ. an X (18 avril 1802), les processions ne peuvent avoir lieu dans les rues et places publiques, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. De plus, en vertu de l'art. 1er du concordat, le gouvernement peut interdire les cérémonies extérieures du culte sur la voie publique, lorsqu'il a des motifs de craindre que l'ordre ne soit troublé. D'autre part, un décret du 24 messidor an XII (13 juill. 1804) règle les honneurs militaires que doivent rendre les officiers et soldats, soit en escortant la p., soit au moment du passage du Saint-Sacrement.

***PROCESSIONNAIRES.** s. f. pl. T. Ent. V. Bombyx.

PROCESSIONNAL ou **PROCESSIONNEL.** s. m. Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions. = Processionnellement. adv. En procession. *Toutes les paroisses allèrent p. à Notre-Dame.*

PROCÈS-VERBAL. s. m. T. Jurispr.

Enc. — On appelle ainsi un acte par lequel un magistrat, un agent de l'autorité, un fonctionnaire public, un expert, etc., constate ce qu'il a vu ou fait, dans l'exercice de ses fonctions. En matière civile, les *procès-verbaux* ont pour but de constater d'une façon authentique et certaine des faits qui doivent servir de base à des discussions d'intérêt privé : tels sont les procès-verbaux de scellés, d'inventaire, d'expertise, de saisie-exécution, etc. Ces procès-verbaux, qui sont dressés par les juges de paix, par des juges commis, par les notaires, les huissiers et les greffiers, font foi jusqu'à inscription de faux. En matière de police et en matière criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives. Ils peuvent être rédigés par un grand nombre d'agents et de fonctionnaires, tels que les gardes champêtres, les gardes forestiers, les commissaires de police, les maires et les adjoints, les procureurs impériaux et leurs substituts, les juges de paix, les juges d'instruction, les officiers de gendarmerie, les préposés des douanes, etc. Certains procès-verbaux, comme ceux des gardes forestiers, des gardes champêtres, etc., doivent être *affirmés*, c.-à-d. déclarés sincères et valables par l'agent qui les a dressés, soit devant le maire de la commune dans laquelle il a verbalisé, soit devant le juge de paix du canton. Parmi les procès-verbaux de cette seconde catégorie, les uns font foi jusqu'à inscription de faux ; mais pour cela il est nécessaire qu'une loi précise y attache cet effet ; les autres ne font foi que jusqu'à la preuve contraire, et, dans ce cas, le prévenu peut établir par témoins la fausseté des énonciations du p.-verbal. — Dans le langage politique et administratif, on donne encore le nom de *P.-verbal* au compte rendu écrit par lequel une assemblée délibérante, un conseil administratif, etc., constate ses décisions et ses travaux.

PROCHAIN, AINE. adj. (lat. *proximus*). Qui est le plus proche. *Au p. village. Dans la ville prochaine.* ‖ Qui est près ou le plus près d'arriver. *Le mois p. L'année prochaine. Son départ est p. Je le lui dirai à la prochaine occasion. Il sera à la prochaine séance. Le commerce était menacé d'une ruine prochaine.* ‖ * T. Médec. *Cause prochaine*, V. Étiologie. ‖ T. Théol. *Occasion prochaine de pécher*, V. Péché. = Prochain. s. m. Chaque homme en particulier, ou tous les hommes ensemble. *L'amour du p. Il faut aimer son p. comme soi-même. S'enrichir aux dépens du p. Songez que ce pauvre mendiant est votre p. et votre frère.* ‖ Fig., *Voir une paille dans l'œil de son p.* V. Paille. = Prochainement. adv. Bientôt, dans un temps peu éloigné. *Cela se fera p. Je viendrai très-p.*

Syn. — *Proche, Voisin.* — *Proche* et *prochain* annoncent également une proximité de temps ou de lieu ; mais dans *proche* l'idée de proximité est essentielle et prédominante, tandis que dans *prochain* elle n'est qu'accessoire et indicative. Deux maisons *proches* sont peu distantes l'une de l'autre; la maison *prochaine* peut être fort éloignée, comme lorsque sur une route, où il n'y a que de rares maisons séparées par de grands intervalles, on dit : Nous nous reposerons à la maison *prochaine*. En outre, on dit mieux *prochain* en parlant de la durée. *Voisin* regarde la situation et exprime une grande proximité locale. Saint-Denis est *proche* Paris ; l'été *prochain* est le premier été qui arrivera ; l'Italie est *voisine* de la France. On dit substantivement *proches* pour parents, le *prochain* pour les hommes en général, et *voisin* pour une personne qui loge près de nous.

PROCHE. adj. 2 g. (lat. *proximus*). Voisin, qui est près de quelqu'un, de quelque chose. *Les terres proches de la rivière sont sujettes aux inondations. La ville la plus p. Ces deux maisons sont fort proches. C'est mon plus p. voisin.* ‖ Qui est près d'arriver. *Le temps est p. où nous serons réunis pour ne plus nous quitter. Il sentit que sa dernière heure était p.* ‖ Se dit encore De la parenté. *P. parent. P. parente.* — Se dit aussi subst., dans ce sens, mais seulement au plur. *C'est un de mes proches. Ce fut le sentiment de tous ses proches.* = Proche. adv. Près. *Il demeure ici p. Il est tout p.* Proche. prép. *Il demeure p. le Palais-Royal.* ‖ S'empl. le plus souvent avec la prép. *de*. *P. de la ville. Il loge p. du palais, p. de chez moi.* = De proche en proche. loc. adv. Se dit De lieux qui sont peu séparés, et auxquels on va de l'un à l'autre. *Couper les bois de p. en p. La contagion s'étendit de p. en p.* ‖ Fig., Peu à peu et par degrés. *De p. en p., il est parvenu à une grande fortune. De p. en p. il s'emparera de tout votre bien.* = Syn. Voy. Près et Prochain.

PROCHRONISME. s. m. Voy. Anachronisme.

***PROCIDENCE.** s. f. (latin. *procidere*, tomber en avant). T. Médec. Chute d'une partie. *P. de l'iris, du rectum, de la matrice.*

PROCLAMATION. s. f. Action d'annoncer une chose à haute voix, afin de la rendre notoire et publique. *Faire une p., des proclamations. La p. d'une loi, d'un édit.* ‖ L'écrit qui contient ce qu'on publie. *Rédiger, afficher, lire une p. Il adressa une p. aux soldats. On répandit des proclamations incendiaires.* = Proclamer. v. a. (lat. *proclamare*, crier en public). Annoncer une chose à haute voix et avec solennité. *P. un roi, un empereur. L'armée le proclama empereur. Il fut proclamé vainqueur aux jeux Olympiques. P. un édit.* ‖ Fig., Publier, divulguer. *La renommée a proclamé ses grandes actions. P. ce qu'on devrait taire. Il proclama sa honte.* = se Proclamer. v. pron. Se déclarer publiquement. *Ils se proclamaient les réformateurs de la société.* = Proclamé, ée. part.

***PROCLITIQUE.** s. f. (gr. προκλίνω, pencher en avant). T. Gramm.

Enc. — En termes de grammaire grecque, on appelle ainsi des monosyllabes dont on supprime l'accent pour le reporter sur le mot suivant, de telle sorte qu'il semble ne former qu'un seul mot avec ce dernier : tels sont les monosyllabes ὁ, ἡ, οἱ, αἱ, ἐν, εἰ, εἰς, ἐξ, ὡς et οὐ. En français, certains monosyllabes deviennent par leur position même de véritables *proclitiques*, c.-à-d. que les monosyllabes disparaissent entièrement pour l'oreille. C'est ce qui a lieu dans ce vers monosyllabique de Racine :

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

où les mots *le, n'est, plus, que le, de mon*, semblent s'appuyer sur *ciel pas, pur, fond, cœur*, de telle sorte que, au lieu de douze mots, il semble à l'oreille qu'il y en a que cinq.

***PROCNIA.** s. m. T. Ornith. Voy. Cotinga.

***PROCOMBANTE.** adj. f. (latin. *procumbere*, être couché). T. Bot. Voy. Tige.

PROCONSUL. s. m. (lat. *pro*, pour ; *consul*). T. Hist.

Enc. — A Rome, on désignait sous ce nom un magistrat qui, sans avoir le titre de Consul, en remplissait les fonctions, mais hors de la ville et de son territoire. Le *Proconsul* était en général un consul qui, à l'expiration de son année de consulat, était prorogé dans son commandement. Le premier consul que nous croyons avoir été prorogé de cette manière fut Q. Publilius Philon (327 avant J.-C.), qui, en sortant de charge, fut continué dans son commandement militaire, parce que son retour à Rome aurait été suivi de la perte de tous les avantages qu'il avait obtenus dans la guerre contre les Samnites. Tite-Live, il est vrai, fait mention de *proconsuls* bien avant l'époque de Publ. Philon; mais alors ce titre ne désignait nullement un consul prorogé; il s'appliquait à un magistrat nommé extraordinairement pour commander la réserve. Le *proconsulat* était conféré par un sénatus-consulte et par un plébiscite ; mais l'an 236 av. notre ère, la loi Mænia attribua au sénat seul le droit de proroger un consul. Plus tard, lorsque le nombre des provinces romaines gouvernées d'abord par des préteurs devint plus considérable, chacun des consuls, en sortant de charge fut pourvu du gouvernement d'une province, soit pour diriger les opérations militaires, soit pour l'administrer en temps de paix. L'an 236 av. J.-C., la loi Sempronia ordonna qu'avant l'élection des consuls, la province que chacun d'eux irait gouverner en sortant de charge, fût désignée par le sort. Dans quelques cas extraordinaires, on vit un citoyen obtenir une province avec le titre de p. sans avoir été consul auparavant. Le premier fait de ce genre que nous connaissions est celui du jeune P. Cornelius Scipion qui, à vingt-trois ans, et sans avoir passé par aucune charge, fut nommé p. en Espagne (211 av. J.-C.) par les comices par centuries. Les fonctions de p. étaient annuelles; toutefois il pouvait être continué deux ans et plus dans sa charge : César le fut jusqu'à dix années dans les Gaules. Sous la république, le p. avait le commandement militaire aussi bien que la juridiction civile de sa province, et il avait autour de lui un grand nombre d'officiers pour exécuter ses ordres, tels que lieutenants, légats, préfets, etc. Il gouvernait la province selon les lois romaines. A l'expiration de sa charge, il sortait de la province après avoir remis les comptes de son administration en dépôt dans deux villes. De retour à Rome, il rendait compte au sénat de sa gestion, et s'il avait mal gouverné, ceux qui étaient mécontents de son administration pouvaient le traduire en justice et l'accuser de concussion, de péculat, etc. Lorsque Auguste s'empara du souverain pouvoir, il modifia l'ancien système par une nouvelle répartition des provinces. Il abandonna les unes au sénat, qui les gouvernait au moyen de *proconsuls*; il se réserva les autres, et plaça à leur tête des *propréteurs*. En outre, dans les *provinces proconsulaires* laissées au sénat, il établit une séparation complète entre l'administration civile et le commandement militaire. La première fut attribuée au proc.; le second fut confié à des officiers choisis par l'empereur.

PROCONSULAIRE. adj. 2 g. Qui appartient au proconsul. *Autorité p. Gouvernement p.* — *Province p.*, Province gouvernée par un proconsul. = Proconsulat. s. m. Dignité de proconsul. ‖ Durée des fonctions d'un proconsul.

PROCRÉATION. s. f. Génération. *La p. des enfants.* = Procréer. v. a. Engendrer. *La fin du mariage est de p. des enfants.* = Procréé, ée. part. *Des enfants procréés en légitime mariage.* = Conj. Voy. Créer.

***PROCRIS.** s. f. T. Entom. Voy. Crépusculaires.

***PROCTOTRUPE.** s. m. (gr. πρωκτὸς, anus; τρύπανον, tarière). T. Entom. Voy. Pupivores.

PROCURATEUR. s. m. (lat. *procurator*). T. Hist.

Enc. — On désignait sous ce nom, à Rome, un magistrat provincial qui était chargé d'administrer les affaires du Trésor public et de prononcer judiciairement sur les matières qui s'y rattachaient. Le *Procurateur* remplissait parfois les fonctions de gouverneur, c'est-à-dire de préteur ou de proconsul ; mais cela n'avait lieu que dans les provinces peu considérables. Telle était, entre autres, la Judée, qui, au temps de la mort de Jésus-Christ, était gouvernée par Ponce-Pilate, avec le simple titre de p. Dans ce cas, le p. avait ordinairement le pouvoir d'infliger la peine capitale. Ces magistrats furent institués par Auguste. En conséquence, on les appelait souvent *procurateurs de César*, pour les distinguer des procurateurs ordinaires dont les simples particuliers se servaient pour gérer leurs affaires pendant leur absence et lorsqu'une action était intentée contre eux. — Au moyen âge et jusqu'aux temps modernes, *Procurateur* a été aussi le titre d'une des principales dignités dans la république de Venise et dans celle de Gênes.

PROCURATION. s. f. T. Prat. Voy. Mandat.

PROCURER. v. a. (lat. *procurare*, avoir soin). Faire en sorte par son crédit, par ses bons offices, qu'une personne obtienne quelque avantage, ait ce dont elle a besoin, etc. *Il lui a procuré cet emploi. P. un établissement à quelqu'un. P. une audience du ministre. P. un domestique. P. des vivres, des munitions. Il leur a procuré toutes sortes de divertissements. Se p. de l'argent. Se p. de quoi vivre.* ‖ En parlant Des choses, Être la cause de. *Cela peut vous p. quelque profit. Cette potion lui a procuré du sommeil.* = Procuré, ée. part.

PROCUREUR, PROCURATRICE. s. (lat. *procurator*). Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. *P. fondé. P. fidèle, diligent. Agir par p. Les princes se marient ordinairement par p. C'est ma sœur qui est ma procuratrice dans cette affaire.* ‖ Officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident. V. Avoué. — *P. fiscal*, V. Fisc. *P. impérial, p. général, etc.*, Voy.

Ministère *public*. ‖ Dans les maisons religieuses, on appelle *Procureur*, Le religieux qui est chargé des intérêts temporels de la maison, et *P. général*, Celui qui est chargé des intérêts de tout l'ordre. = Procureuse. s. f. La femme d'un procureur. Famil. — *P. générale*, La femme d'un procureur général. *P. impériale*, Celle d'un procureur impérial. ‖ *Popul., se dit D'une femme qui fait le honteux métier de proxénète.

* **PROCYON.** s. m. (gr. πρὸ, avant; κύων, chien). T. Astron. V. Constellation. ‖ T. Mamm. V. Raton.

PRODIGALITÉ. s. f. Caractère, habitude d'une personne prodigue. *La p. est moins honteuse que l'avarice. Donner avec p. Il s'est ruiné par sa p.* ‖ L'action d'une personne prodigue; se dit surtout au plur. *Il s'est ruiné en folles prodigalités, par ses folles prodigalités.*

PRODIGE. s. m. (lat. *prodigium*). Phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses. *Un grand p. Un p. étonnant. Cela tient du p. Ce p. lui sembla présager un malheur.* ‖ Par exag., se dit Des personnes et des choses qui excellent en leur genre. *Cet homme est un p. de science, de valeur, d'esprit, de mémoire. Cette femme est un p. de beauté. C'est un p. que cet enfant-là. Cette statue est un p. de l'art.* — En mauvaise part, *Ce prince fut un p. de cruauté.* = Syn. Voy. Miracle.

PRODIGIEUSEMENT. adv. D'une manière excessive, étonnante. *Il est p. riche. Il a p. grossi.*

PRODIGIEUX, EUSE. adj. Qui tient du prodige; extraordinaire. *Un événement p. L'effet de ce remède fut p. Une mémoire prodigieuse. Il fit des excès p. de débauche. Cette ville renferme une population prodigieuse. Il y a une prodigieuse différence entre ces deux choses.*

PRODIGUE. adj. 2 g. (latin. *prodigus*, de *pro*, devant, et *agere*, jeter). Qui dissipe son bien en dépenses excessives et folles. *Il n'est pas libéral, il est p. Il a une femme p. P. de son bien et du bien des autres.* — On dit aussi substantiv., *C'est un p., une p.* V. Interdiction. ‖ Se dit quelquefois en bonne part. *Cet homme est p. de son bien pour soulager les malheureux.* — Fig., *Il est p. de son sang pour l'État.* ‖ Fig., au sens moral, *Cet homme est p. de paroles, de promesses, de serments*, Il donne beaucoup de paroles, fait beaucoup de promesses, de serments, sans s'inquiéter de les tenir. *Il n'est pas p. de louanges*, Il ne loue pas volontiers les autres. ‖ Fig., par allusion à une parabole de l'Évangile, on appelle *Enfant p.*, Un jeune homme de famille qui, après des absences et de l'inconduite, retourne dans la maison paternelle. ‖ * *Prodigue*, se dit aussi Des choses. *La nature s'est montrée p. envers lui. Ses mains prodigues.* = Syn. Voy. Dissipateur.

PRODIGUER. v. a. Donner avec profusion; se dit en bonne et en mauvaise part. *P. ses richesses pour le soulagement des malheureux.* — Fig., *Il lui prodigua ses soins. P. ses talents, son crédit, ses louanges, ses bontés. P. la louange au premier venu. P. sa santé. P. son sang, sa vie pour sa patrie. La nature lui a prodigué ses dons.* = *se Prodiguer. v. pron. Être prodigué. *Rien ne se prodigue plus que les serments.* = Prodigué, ée. part.

PRODITOIREMENT. adv. (lat. *proditor*, traître). T. Pal. En trahison. *Il l'a tué p.* Vieux.

PRODROME. s. m. (grec. πρὸ, devant; δρόμος, course). Sorte de préface; Titre de certains ouvrages qui servent comme d'introduction à quelque étude. *P. du règne végétal.* ‖ T. Méd. État d'indisposition, de malaise qui est l'avant-coureur d'une maladie.

PRODUCTEUR. s. m. T. Économ. polit. Celui qui crée par son travail les produits agricoles et industriels, et, plus généralement, Celui qui produit des utilités quelconques. *Il ne faut jamais oublier que tout p. est en même temps consommateur.* = Producteur, trice. adj. Qui est cause de production. *Le travail du médecin est p. d'utilité comme celui du laboureur et de l'artisan. La puissance productrice de la terre.* = Productif, ive. adject. Qui produit, qui rapporte. *Un bien p. Une somme productive d'intérêt. Ce commerce est très-p.* ‖ *Se dit aussi pour Producteur, trice. *La puissance productive du sol. Les services sont productifs d'utilité. Les forces productives de la France.*

PRODUCTION. s. f. (lat. *productio*). Action de produire, de donner naissance. *La nature n'est pas moins admirable dans la p. d'un ciron que dans celle d'un éléphant. La p. des végétaux a nécessairement précédé la p. des espèces animales.* ‖ Ce qui est produit, ouvrage. *Toutes les productions de la nature sont admirables. Les productions du sol. Les productions de l'art. Les productions de son esprit, de son genie.* Collectiv., *La p. agricole de la France est évaluée à...* ‖ T. Anat. Prolongement. *Le mésentère est une p. du péritoine.* ‖ * T. Physiol. Développement, apparition. *L'inflammation détermine fréquemment la p. de tissus anormaux.* Ces tissus eux-mêmes sont encore appelés, *Productions accidentelles, plastiques, etc.* On dit aussi, *P. membraneuse. P. cornée. P. épithéliale, etc.* ‖ T. Procéd. L'action d'exhiber, de déposer des titres et des pièces dans un procès. *P. de pièces. Faire une p., sa p.* — Se dit aussi De ces titres et pièces. *Il a mis sa p. au greffe. Sa p. est en état.*

Enc. — I. *Idée de la production.* — En termes d'Économie politique, on entend par *Production*, non point la création de la matière, la création étant l'attribut de la Toute-Puissance divine, mais la création de l'*utilité*, et conséquemment de la *valeur*, par l'appropriation et la modification que l'on fait subir à la matière déjà existante, pour la rendre propre à satisfaire nos besoins et à contribuer à nos jouissances. Non-seulement l'homme ne peut pas créer un atome de matière, mais encore, si l'on analyse rigoureusement le phénomène de la prod., on trouve qu'il ne peut donner directement à la matière aucune propriété nouvelle. Le travail de l'homme, ainsi que l'a très-bien remarqué James Mill, consiste uniquement à produire du mouvement. « Il ne fait, dit le savant économiste que nous venons de nommer, que mouvoir les choses pour les approcher ou pour les éloigner les unes des autres; les propriétés inhérentes à la matière même font le reste. Il meut un fer rouge vers une portion de poudre à canon, et une explosion a lieu; il met la semence dans la terre, et la végétation commence; il sépare la plante de la terre, et la végétation cesse; mais il ignore pourquoi et comment ces effets ont lieu. Il a seulement appris par expérience, que s'il fait tels et tels mouvements, tels ou tels effets s'ensuivront. » Il en est de même, ajouterons-nous, dans toutes les transformations de la matière, qui sont l'objet des opérations industrielles. L'homme se contente de placer la matière dans telle ou telle position, et selon les cas, la matière manifeste telle ou telle propriété qu'elle ne manifestait pas auparavant. C'est ce qui est surtout sensible dans les arts chimiques : ainsi, par ex., vous mettez en contact deux corps doués de propriétés particulières; ces deux corps se combineront et manifesteront des propriétés nouvelles ou même opposées à celles qu'ils manifestaient auparavant. Ainsi donc, en définitive, l'homme ne met que du mouvement dans la prod. matérielle. Mais ce mouvement doit être raisonné : il faut, pour qu'il donne le résultat cherché, que nous connaissions les lois de la nature, c.-à-d. les conditions dans lesquelles les substances matérielles manifestent leurs propriétés, ou en acquièrent de nouvelles. Or, ceci est une œuvre purement intellectuelle : c'est le travail de l'esprit humain. Il résulte de là que, dans toute prod. matérielle, il y a une force initiale, à savoir, l'esprit de l'homme; un mode d'application, c.-à-d. le mouvement que nous opérons, et enfin le concours des forces naturelles. Hors du travail de l'homme, lequel comprend un effort intellectuel et un effort musculaire, et la coopération des forces actives de la nature, il n'y a point de produit. La nature fournit à la fois, et les matières sur lesquelles opère le travail de l'homme, et les propriétés dont il tire parti. Ces matières, en outre des propriétés intrinsèques dont elles sont douées, peuvent encore posséder celle de l'utilité, c.-à-d. être aptes à satisfaire nos besoins. Bien plus, plusieurs d'entre elles nous sont absolument indispensables, et, par conséquent, sont douées d'utilité au suprême degré. Cependant, comme les dons de la nature sont essentiellement gratuits, ils ne deviennent *richesse* au sens des économistes; en d'autres termes, ils n'acquièrent cette propriété relative qu'on appelle *valeur*, que lorsque l'homme y a incorporé une certaine quantité de travail, de quelque nature qu'il soit. Le travail est donc, ainsi qu'Ad. Smith le premier l'a démontré scientifiquement, la source unique de la richesse. « Que l'on considère, disait déjà Locke en 1690, la différence qui existe entre une acre de terre où l'on a planté du tabac ou de la canne à sucre, ou semé du froment ou de l'orge, et une acre de cette même terre laissée en commun, sans qu'elle ait subi aucune culture, et l'on trouvera que l'amélioration donnée par le travail fait assurément la plus grande partie de la valeur donnée à la terre. Je crois que c'est un calcul très-modeste d'affirmer que les neuf dixièmes des produits de la terre utilisés par l'homme sont dus au travail; et même, si nous considérons rigoureusement les choses telles qu'elles nous arrivent pour être employées à notre usage, et que nous tenions compte des divers frais qu'elles ont coûté, si nous voulons apprécier ce qui, en elles, est purement dû à la nature, et ce qui est dû au travail, nous trouverons que, dans la plupart des cas, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes doivent être mis sur le compte du travail. »

Le profond penseur qui a posé les premiers fondements de la science économique, Quesnay, avait été frappé de ces deux faits, *d'une part, que le travail agricole est le seul qui donne un* produit dont la masse est supérieure à celle de la matière employée, et de l'autre, que, parmi tous ceux qui se livrent à des opérations industrielles, les cultivateurs sont les seuls qui payent une rente pour l'usage des agents naturels. Il en conclut que la terre est la source unique de la richesse, et que l'agriculture est la seule espèce d'industrie qui donne un excédant net, un produit net, en sus des frais de production. Quant aux manufacturiers et aux commerçants, tout en reconnaissant la haute utilité de leurs industries, il soutenait que la valeur ajoutée par leur travail aux matières premières fournies par la terre, ne donnait point de produit net, et *équivalait simplement* à la valeur du capital ou du fonds consommé par ces travailleurs pendant le temps employé à leurs opérations industrielles. En conséquence, les agriculteurs constituaient à ses yeux la *classe productive*, et tous les autres travailleurs la *classe improductive*. Dans l'histoire de la science, les sectateurs du système de Quesnay sont appelés *Physiocrates*, parce qu'ils plaçaient dans la nature, ou mieux dans la terre, toute la puissance productive. Il est facile, d'après ce qui précède, de comprendre l'erreur de l'école des Physiocrates. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, l'homme ne fait qu'un certain emploi de sa force intellectuelle et de sa force musculaire. Dans l'industrie comme dans l'agriculture, les forces actives de la nature *accomplissent elles-mêmes l'œuvre. La part de la nature* dans tous les travaux de l'homme est également infinie et incommensurable, et il est impossible d'affirmer que la nature agit plus dans tel cas que dans tel autre. Si la coopération des forces végétatives du sol est indispensable au cultivateur, la coopération des forces physiques ou des propriétés inhérentes à la matière, telles que la pesanteur, la cohésion, la porosité, la compressibilité, l'élasticite, l'électricité, etc., ne sont pas moins indispensables au travailleur de l'industrie proprement dite. Dans tous les cas, quelle que soit la nature de son travail, l'homme ne peut produire et ne se propose de produire que de l'utilité. Or, si l'utilité qu'il produit a une valeur supérieure à celle des choses qu'il a consommées pour obtenir ce produit, il y a un excédant net pour le producteur et pour la société. Quant à l'argument tiré par les disciples de Quesnay de la rente que paye le cultivateur pour l'usage de la terre, il est dénué de toute valeur, car, ainsi que nous le verrons ailleurs, on ignorait alors complétement l'origine de la rente.

L'illustre Smith, tout en proclamant que le travail est la source unique de la richesse, a commis, au sujet de la coopération de la nature au travail de l'homme, une erreur grave qui mérite d'être signalée. « Une quantité donnée de travail productif ou de capital appliquée à l'industrie, dit-il, ne peut jamais donner lieu à une reproduction aussi considérable que si elle était appliquée à l'agriculture. Dans les opérations de l'industrie, la nature ne fait *rien, l'homme fait tout, et la reproduction* doit toujours être proportionnée à la force des agents qui lui donnent naissance. Il suit de là que le capital appliqué à l'agriculture, met en mouvement une plus grande somme de travail productif qu'un capital quelconque appliqué à l'industrie, et ajoute une bien plus grande valeur au produit annuel de la terre et du travail du pays, à la richesse réelle et au revenu de ses habitants. » Nous avons vu que, dans toute prod. matérielle, la nature coopère avec l'homme. Or, il est impossible de dire quelle est exactement sa part dans le résultat obtenu : tout ce que nous savons, c'est qu'elle est énorme, et qu'elle devient de plus en plus grande à mesure que nous multiplions et perfectionnons *nos outils et nos machines*, car tous ces appareils mécaniques ne nous sont avantageux qu'à cause des moyens qu'ils nous offrent de contraindre la nature de mettre ses forces actives à notre service, à remplir la plus grande partie de notre tâche. En ce sens, nous serions autorisés à dire que la nature fait plus encore pour l'homme dans le travail industriel que dans le travail agricole. « La bonté de la nature, *dit à ce sujet Mac'Culloch*, est illimitée dans le premier, mais dans le second cette bonté a des limites, et elles sont très-restreintes. On peut dépenser le capital le plus considérable en construction de machines à vapeur ou de toute autre espèce de machines, et chaque nouvelle machine, quelle que soit leur multiplication, peut être aussi utile et rendre autant de services que la première pour produire des denrées et épargner le travail humain. Les choses ne se passent pas ainsi quant au sol. Les terres de première qualité sont promptement épuisées et, malgré la puissante influence des améliorations, on peut se convaincre qu'il est impossible d'appliquer indéfiniment du capital même aux meilleurs terrains, *sans éprouver plus ou moins promptement* une diminution dans le produit qu'ils rendent. »

II *Division des produits.*—Ad. Smith considérait les utilités incorporées dans un objet matériel comme étant les seules dont l'économie politique doive s'occuper, et il excluait les autres du domaine de la science. En outre, il qualifiait de travail *productif* le travail qui produisait les utilités du premier genre, tandis qu'il appelait *improductif* tout travail qui ne s'exerçait pas sur la matière. J.-B Say, rectifiant Smith sur ce point, a montré que l'économiste doit porter son attention sur toute espèce de travail qui est susceptible de faire l'objet d'un échange ou d'être le motif d'une rémunération. De plus, pour distinguer les résultats des deux sortes de travaux, il a appelé *produits matériels*, ceux où l'utilité créée par l'homme se trouve incorporée à la matière, et *produits immatériels* les utilités incorporées dans les êtres humains, ainsi que celles qui, n'étant pas susceptibles d'accumulation, disparaissent aussitôt qu'elles sont produites. Ces dénominations prêtent à la critique; en conséquence, Rossi a proposé de les *remplacer par celles de Produits-choses* et de *Produits-services :* ces derniers sont encore nommés par quelques auteurs *Services* tout court. Mais d'autres, à la tête desquels se place Dunoyer, ont prétendu supprimer toute distinction entre les divers résultats du travail. Suivant eux, tout travail est productif au même titre, et il n'y a pas lieu de distinguer entre les différentes sortes d'utilités ou de produits. « Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, dit cet éminent économiste, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Assurément, la *leçon que débite un professeur est consommée en même temps* que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite *un discours, un artiste* chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles; mais ce n'est pas là leur produit. Leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi. Or, ces produits restent; ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître et de s'accumuler. Il est vrai que l'instruction, le goût, le talent, sont des produits *immatériels* ; mais en créons-nous jamais d'autres? et n'est-il pas surprenant de voir Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer, pas plus qu'anéantir la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités, des valeurs? La forme, la figure, la couleur qu'un artisan donne à des corps bruts, sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des intelligences. *Ils ne font que produire des utilités l'un* et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer dans leurs industries, c'est que l'un tend à modifier les choses, et *l'autre à modifier* les hommes. On ne peut dire que le travail du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, *ne s'attache à rien, ni qu'il n'en reste rien :* il s'attache aux hommes sur qui il opère, et il en reste les modifications utiles et durables qu'il leur a fait subir. On ne peut pas dire que les valeurs réalisées dans les hommes, que la capacité, l'industrie, les talents qu'on leur a communiqués ne sont pas susceptibles de se vendre ; ce qui ne se vend pas, au moins dans les pays assez *civilisés pour n'avoir plus* d'esclaves, ce sont les hommes dans lesquels l'industrie humaine les a développés. Mais quant aux talents que les hommes possèdent, ils *sont* très-susceptibles de se vendre, et ils sont en effet continuellement vendus, non pas en nature et en eux-mêmes, mais sous la forme de services, de travail, d'enseignement. On ne peut pas dire que les valeurs que le travail parvient à fixer dans les hommes *ne sont pas de nature à s'accumuler;* il est aussi aisé de multiplier en nous-mêmes les modifications utiles dont nous sommes susceptibles, que de multiplier dans les choses qui nous entourent les modifications utiles qu'*elles peuvent recevoir. On* ne peut pas dire non plus qu'*il y a du désavantage à les multiplier ;* ce qu'on ne pourrait multiplier sans désavantage, ce sont *les frais réservés pour* obtenir une espèce quelconque de produits. On ne peut pas dire que *la dépense faite pour obtenir ces produits est improductive*. Ce qui serait improductif, ce seraient les frais que l'on ferait inutilement pour les créer ; mais quant aux frais nécessaires pour cela, ils ne sont pas improductifs, puisqu'il en peut résulter une véritable richesse, et une richesse supérieure à ses frais de production. Il n'est sûrement pas rare que des talents acquis vaillent plus que la *dépense faite pour les acquérir.* On ne peut pas dire, enfin, que *ces produits n'ajoutent rien au capital national :* ils l'augmentent aussi réellement que peuvent *le faire des produits* de toute autre espèce. Un capital de connaissances et de bonnes habitudes ne vaut pas moins qu'un capital d'argent ou de toute autre espèce de valeurs. Une nation n'a pas seulement des besoins physiques à satisfaire : il est dans sa nature d'éprouver beaucoup de besoins intellectuels et moraux ; et, pour peu qu'elle ait de culture, elle placera la vertu, l'instruction, le goût, au rang de ses richesses les plus réelles et les plus précieuses. *Ensuite*, ces choses, qui sont de *vraies richesses par elles-mêmes*, par les plaisirs purs et élevés qu'elles procurent, sont, en outre, des moyens absolument indispensables pour obtenir cette *autre espèce de* valeurs que nous parvenons à fixer dans les objets matériels. Il ne suffit pas, en effet, pour créer celles-ci, de posséder des ateliers, des machines, des denrées, des monnaies ; il faut des forces, de la santé, de la science, du goût, de l'imagination, de bonnes habitudes privées et sociales, et les hommes qui travaillent à la création et aux perfectionnements de ces produits peuvent, à juste titre, être considérés comme producteurs des richesses improprement dites matérielles, *tout aussi bien que ceux* qui travaillent directement à les créer. Il est sensible, en un mot, que si une nation accroît son capital en étendant ses cultures, en améliorant ses terres, en perfectionnant ses usines, ses instruments, ses bestiaux, elle l'accroît, à plus forte raison, en se perfectionnant elle-même, elle qui est la force qui dirige et fait valoir toutes les autres. »

On ne saurait mieux démontrer l'utilité des travaux qui ont pour objet d'améliorer les êtres humains sous le triple rapport physique, intellectuel et moral ; mais tel n'est point l'objet de l'économie politique. Si *cette science a pour objet l'utile, il ne s'ensuit pas* que tout ce que l'on peut qualifier ainsi fasse partie de son domaine. Nous avons vu tout à l'heure que le travail extérieur de l'homme *se réduit*, en dernière analyse, à un mouvement, à une simple action musculaire : or, que répondrait le savant économiste que nous venons de citer, au physiologiste qui prétendrait que l'économie politique rentre dans la sphère de la physiologie? Mais acceptons un instant les termes dans lesquels la question est posée, et supposons, avec Dunoyer, une nation aussi *riche* en vertu et en culture intellectuelle qu'il soit possible de la concevoir. Imaginons que tous les citoyens, *également avides de ces richesses intellectuelles* et morales si supérieures en effet aux grossières richesses dites matérielles, consacrent, pour parvenir à ce but, le moins de temps qu'il se pourra à la prod. des choses absolument indispensables à la vie, et vouent le reste de leur temps à se connaître, à se perfectionner moralement, et à cultiver leur esprit par l'étude. Assurément ces citoyens seront fort moraux, fort éclairés, et ils seront riches au sens du philosophe qui dit, que celui-là est riche qui n'a besoin de rien ; mais il nous semble que, dans une pareille république, l'économie politique vulgaire aurait bien peu à faire : *du moins, les phénomènes et les problèmes économiques se trouveraient* prodigieusement simplifiés. Il n'y aurait guère lieu de s'occuper de la division du travail, de l'échange, du capital, du crédit, des banques, de la rente, etc. La doctrine que nous discutons est fausse par excès de généralisation. Son savant auteur, en englobant sous la rubrique de l'utile une foule de choses bonnes en soi, mais autrement que comme utiles, puis en qualifiant de richesse tout ce à quoi un homme quelconque met un prix, a commis la confusion la plus étrange. Les vertus sont bonnes en tant que qualités morales, et non en tant qu'utiles, et, à aucun titre, *elles ne peuvent ressortir de l'économie politique : car elles ne* sont point des richesses. L'acquisition de nombreuses connaissances est bonne en soi, car l'homme est né pour rechercher le bon, le vrai et le beau ; mais ces connaissances ne peuvent être appelées richesses que par métaphore. Il est une foule de services qui sont utiles au plus haut degré, et qu'on ne peut, sans faire violence à la langue et au sens commun, appeler richesse. Enfin, il y a des choses que certains hommes consentent à payer, même à fort haut prix, et qui non-seulement ne sont point des richesses, mais encore ne peuvent être qualifiées d'utiles. Ainsi que le remarque le prof. Baudrillart, « lorsqu'on dit que la médecine et la chirurgie sont productives d'utilité, on est compris aisément parce qu'on se sert d'un terme juste. Lorsqu'on dit qu'elles sont productives de richesse, on emploie un langage énigmatique. Même après de savantes explications, vous ferez difficilement comprendre que remettre un membre, arracher une dent, faire l'opération de la cataracte, ce soit *produire de la richesse. Le but en effet que le* médecin et le chirurgien se proposent, ce n'est pas d'enrichir leur pays ni leurs malades, mais d'être utiles à l'humanité souffrante. Que le malade guéri soit un laborieux ou un paresseux et un prodigue, il importe peu. Les services rendus par le médecin au malade, services qui peut-être profiteront au développement de la richesse, qui peut-être lui seront nuisibles, si celui auquel ils sont rendus consomme plus qu'il ne produit, ne sauraient être réputés des travaux productifs de richesse. Direz-vous que la santé elle-même est une richesse, parce qu'elle est un bien, un très-grand bien? Assurément on a le droit de s'exprimer *ainsi métaphoriquement*, de même que c'est par figure qu'on parle des *trésors* de la bonne conscience, sans prétendre leur attribuer par ce terme aucune qualification économique. Tout ce que l'on peut dire à ce dernier point de vue, c'est que la santé confère la possibilité de créer de la richesse, possibilité plus ou moins vague, simple condition favorable, qui ne saurait passer pour constituer une richesse par elle-même. On ajoute que les jouissances auxquelles les hommes mettent un prix doivent par cela même figurer parmi les richesses, puisqu'on les achète. Notre réponse sera simple. Les plaisirs que procurent une *littérature* et un *art pervers, et le libertinage*, sont souvent payés fort cher ; celui qui les mettrait au nombre des richesses d'un pays, et qui, par ex., compterait les courtisanes parmi les richesses des nations, ferait cependant violence au sens commun ; car ce serait mettre au nombre des richesses les causes mêmes qui les détruisent. » Nous pourrions encore, pour compléter cette réfutation, insister sur les différences essentielles au point de vue économique entre les produits matériels ou produits-choses, et les produits immatériels ou produits-services. Parmi ces différences, il en est trois surtout qui nous paraissent capitales. La première, *c'est que le travail qui a pour* objet de produire les utilités incorporées dans l'homme est *aléatoire* au suprême degré ; on n'a qu'à considérer un établissement quelconque d'instruction publique pour reconnaître combien peu profitent d'un enseignement qui est cependant le même pour tous. La seconde, c'est que les utilités incorporées dans un être humain sont *intransmissibles*, bien que communicables, car la somme des utilités morales ou intellectuelles que possède un professeur, par ex., ne diminue point par cette communication. La troisième, c'est qu'elles ne sont pas *susceptibles d'évaluation*. On connaît fort *bien ce qu'on paye au professeur pour sa leçon, mais il est* impossible d'évaluer le résultat qu'elle a produit, et de déterminer si l'utilité obtenue est supérieure ou inférieure aux frais de production.

La classification la plus rationnelle des produits est celle qui est donnée par Stuart Mill. « Les utilités produites par le travail, dit le célèbre économiste, sont de trois sortes : 1° Les utilités fixées et incorporées dans les objets extérieurs par un travail qui a pour but de les rendre propres à servir à des êtres humains. 2° Les utilités fixées et incorporées dans des êtres humains : le *travail*, dans ce cas, est *employé à donner aux hommes des qualités* qui les rendent propres à servir à eux-mêmes et aux autres. A cette classe appartient le travail de tous ceux qui s'occupent d'éducation, de morale, d'hygiène, de médecine, d'enseignement scientifique et industriel, etc. ; en un mot, de tous ceux dont la profession a pour objet l'amélioration physique, morale et intellectuelle des hommes. 3° Les utilités qui ne sont fixées ou incorporées dans aucun objet, mais qui consistent dans un simple service rendu, dans un plaisir donné, dans une peine ou un inconvénient épargné, pendant un temps plus ou moins long, mais *sans laisser après soi des traces durables, et qui se reconnaissent* à l'accroissement des qualités de la personne ou de la chose. Dans ce cas, le travail est employé à produire directement une utilité; tel est, par ex., le travail du musicien, de l'acteur, etc. On peut dire, il est vrai, que tous ces genres de travaux peuvent produire d'une manière durable et permanente quelque bien, soit dans les sentiments et les dispositions, soit dans l'état de bien-être et de jouissance des spectateurs; de même ils peuvent être nuisibles : mais ni ce bien, ni ce mal ne sont le but qu'on se propose; ce n'est ni pour le spectateur, ni pour le démonstrateur un *travail d'amélioration sociale ou individuelle. Leur mobile est le* plaisir immédiat, rien de plus. Tel est également le travail de l'armée et de la marine militaire. Leur but utile, s'il en est, est de mettre obstacle à la conquête du pays, de l'abriter contre l'insulte ou le dommage; c'est un service, mais ce n'est que cela, car ce service ne diminue ni n'augmente directement la richesse de la nation. Tel est aussi le travail du législateur, du juge, de l'officier de justice, et de tous les autres agents du gouvernement dans leurs fonctions habituelles, en ne tenant pas compte de l'influence que chacun d'eux en particulier peut exercer sur l'amé*lioration de l'esprit national. Le service qu'ils rendent consiste* à maintenir la paix, à assurer le repos public : c'est là ce qui fait l'utilité qu'ils produisent. Plusieurs auteurs ont placé dans la même classe, les transporteurs, les marchands, les détaillants, attendu que, suivant eux, leur travail n'ajoute rien aux propriétés des objets. Mais c'est une erreur ; ce travail ajoute à l'objet la propriété de se trouver dans un lieu où il est utile, ce qui est une propriété très-distincte, et l'utilité qu'elle confère est incorporée à l'objet lui-même, qui se trouve alors dans le lieu où on le demande, et qui peut, en conséquence, être payé à un prix plus *élevé, car il est alors chargé de la dépense occasionnée* pour lui donner la propriété nouvelle. Ce travail donc n'appartient pas à la troisième classe, mais à la première que nous avons décrite. »

Après cette analyse, Mill examine à laquelle de ces trois catégories de travaux doit appartenir le titre de *travail productif de richesse*, puisque c'est ainsi qu'il faut interpréter le mot *productif*, quand il est employé seul et absolument. Tout d'abord, il l'accorde à tout travail qui produit des utilités fixées et incorporées à des objets matériels, c.-à-d. au travail qui produit une utilité de la première classe. Pour les utilités de la seconde, il appelle productif le travail qui les produit, mais seulement quand il existe une relation manifeste entre ces utilités et la production de la richesse matérielle. « Dans l'application du terme *richesse aux capacités des êtres humains, dit-il, il semble toujours qu'il y* ait dans l'esprit une relation implicite entre ce terme et les objets matériels produits. On appelle richesse l'adresse d'un artisan, par cela seul que cette richesse est le moyen d'acquérir la richesse matérielle ; on ne regarde pas comme richesse une adresse qui ne mène pas à ce but ostensiblement. En conséquence, je considérerai le travail dépensé dans l'acquisition d'adresse manufacturière comme travail productif, non pas à cause de l'adresse acquise, mais à cause des résultats matériels qui seront acquis par elle, résultats qui n'auraient pu être obtenus sans le travail qui a créé l'adresse. » Enfin, quant *aux utilités de la troisième* classe, « celles qui consistent seulement en plaisirs, sans autre durée qu'eux-mêmes, ou bien en services aussi passagers, ne sauraient être considérées comme richesse... Mais le travail des agents du gouvernement qui confère la protection et la sécurité, lesquelles, de quelque manière qu'elles le soient, sont essentielles à la prospérité de l'industrie, doit être considéré comme producteur de richesse matérielle, parceque, sans lui, la richesse matérielle, du moins eu égard à son abondance actuelle, n'existerait pas. On peut dire que ce travail est *indirectement* productif, par opposition avec *le travail du fileur ou du laboureur*, mais ils ont le même caractère : ils laissent le pays plus riche en produits matériels qu'ils ne l'ont trouvé; ils augmentent ou tendent à augmenter la richesse matérielle. — Par *travail improductif*, continue notre auteur, on doit entendre le travail qui, quelle que soit d'ailleurs son utilité, ne se traduit pas en une création de richesse matérielle, qui ne rend pas la société plus riche en produits de cet ordre, mais, au contraire, l'appauvrit à mesure de la consommation des producteurs qui l'exercent. J'appelle donc improductif tout travail qui se traduit par une jouissance *immédiate sans accroissement dans la masse des jouissances* permanentes, et même le travail qui confère un avantage permanent grand ou petit, quand cet avantage n'est pas accompagné d'une augmentation de produit matériel... Le travail improductif peut être aussi utile que le travail productif (on voit par là qu'*improductif* ne doit pas se prendre en mauvaise part) ; il peut être plus utile même, eu égard à la permanence du service, ou bien son usage peut consister seulement en sensations agréables, lesquelles ne laissent aucune trace; il peut même n'avoir pas cette sorte d'utilité et être une perte absolue. Dans aucun cas, il n'ajoute à la *richesse de la nation; au contraire, il la diminue*, car tout produit matériel consommé par celui qui ne produit pas, est autant de soustrait aux produits matériels que sans lui la société aurait possédés. Cependant, bien que la nation s'appauvrisse, quant aux produits matériels, par le travail improductif, l'individu qui se livre à ce dernier peut s'y enrichir. Un travailleur improductif peut recevoir de ceux qui tirent plaisir ou utilité de son travail, une rémunération quelquefois considérable et qui le mène à la richesse ; mais son bénéfice se balance par leur perte. Ils peuvent avoir reçu l'équivalent complet de leur dépense; *mais ils sont devenus plus pauvres de tout ce qu'ils ont donné en* échange... Enfin, le travail improductif n'est pas seul susceptible d'occasionner une perte sèche. Le travail productif même peut amener un pareil résultat, s'il dépense plus qu'il n'est convenable pour arriver à la prod., si le défaut d'expérience dans le travailleur ou de jugement dans ceux qui le guident, amène une fausse application des forces productives. Lorsque, par ex., un fermier persiste à labourer avec trois chevaux et deux hommes, quand l'expérience a démontré que deux chevaux et un homme suffisent, le troisième cheval et le deuxième homme, bien qu'em*ployés à la prod., sont une dépense sans profit. Si un nouveau* procédé industriel ne vaut pas mieux ou au moins autant que les procédés anciens, le travail employé au prétendu perfectionnement, quoique dépensé dans un but de prod., est une perte sèche. Le travail productif peut encore rendre une nation plus pauvre, lorsque le produit obtenu n'est pas de nature à être employé immédiatement ; lorsque la prod. a été au delà des bornes ; lorsque, par ex., on construit des docks, des magasins, là où le commerce est inconnu, ou bien en dehors de sa sphère d'action. »

III. *Des éléments ou des agents de la production.* — Nous *avons maintenant à considérer la prod.* relativement aux éléments qui lui sont indispensables. Toute prod. est le résultat du *travail*, c'est-à-d. de l'action de l'homme, action à la fois intellectuelle et physique, sur le monde extérieur. Mais le monde extérieur ne fournit pas seulement à l'homme la matière sur laquelle doit agir le travail; il lui fournit encore des puissances et des forces qui coopèrent plus ou moins, selon l'état de l'industrie, à l'œuvre de la prod. Dans le langage économique, on désigne sous le nom d'*Agents naturels*, la matière avec les propriétés qui lui sont inhérentes, et les forces générales de la nature. Or, parmi ces agents *naturels, dons gratuits de la Providence*, on doit établir une distinction fondamentale, selon qu'ils sont en quantité limitée et susceptibles d'être appropriés, ou qu'ils sont en quantité illimitée et non susceptibles d'appropriation. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que, tant qu'un agent naturel est illimité en quantité, il ne saurait, à moins d'être monopolisé par la force, avoir sur le marché aucune valeur échangeable; puisque personne ne peut être disposé à payer ce qu'il peut obtenir gratuitement. Mais, dès qu'il y a limitation, dès que la quantité de l'agent naturel n'est plus assez considérable pour que tous ceux qui désireraient en *jouir puissent se l'approprier sans payer*, cet agent devient marchandise et acquiert alors une valeur échangeable. Ainsi, par ex., la terre, dans les colonies nouvelles, peut être considérée comme illimitée, car il en existe plus qu'il ne sera, pendant de longues générations, nécessaire d'en soumettre à la culture. Mais, là même, lorsque, à proximité d'une ville, le sol d'une certaine qualité est moins abondant que les besoins qu'en a la population, ce sol spécial peut être, par celui qui se l'est approprié, *vendu pour un prix* donné, ou loué pour une rente annuelle. De même, lorsque, dans un lieu donné, il y a des chutes d'eau en nombre moindre que les *quantités de force motrice de ce genre* réclamées par les besoins, chacun est disposé à donner un certain prix pour l'usage de ces chutes. En économie politique, on désigne sous le nom commun de *Terre*, l'ensemble des agents naturels susceptibles d'appropriation. Ainsi donc, nous dirons que le *travail* et la *terre* sont les éléments primordiaux et nécessaires de la prod. Mais ce qui rend ces deux éléments féconds, c'est le *capital*. On entend par là tout instrument propre à faciliter la prod., et tout ce qui sert à entretenir le travailleur pendant son œuvre. Ainsi, toute espèce d'outil ou de machine est capital ; toute matière appropriée, semence, laine, coton, houille, minerai, qui sert à l'œuvre de la prod., est capital ; tout ce qui sert à abriter, à couvrir, à nourrir le travailleur, est capital. Il nous est difficile de concevoir l'état misérable où végéterait l'espèce humaine, sans l'assistance de cet agent. On peut néanmoins s'en faire quelque idée en considérant l'existence des sauvages de la Nouvelle-Hollande, et encore ont-ils des huttes grossières d'écorce pour s'abriter, des armes plus ou moins ingénieuses pour atteindre le gibier, des peaux d'animaux pour se couvrir : or, tout cela est capital. Le capital permet à l'homme d'exécuter des travaux et d'obtenir une foule de produits, qui ne pourraient avoir lieu sans son aide ; il permet la division du travail, et a ainsi pour effet d'augmenter dans une mesure prodigieuse la productivité de ce dernier ; il épargne le travail dans la prod. de presque toutes les espèces d'utilités, en substituant à l'effort humain l'activité des forces de la nature ; il donne la possibilité de faire le travail mieux et plus promptement, et, par conséquent, de multiplier indéfiniment les produits de toute espèce. En un mot, on peut dire que la richesse, la puissance et la prospérité d'une nation sont en raison du capital qu'elle possède. D'où l'on voit que, dans l'œuvre de la prod., le capital est l'élément le plus énergique et le plus fécond ; sans lui, les deux autres éléments dont il a été parlé, le travail et la terre, seraient réduits à l'impuissance et à la stérilité.

C'est donc avec raison que les économistes distinguent trois éléments, instruments ou agents généraux de la prod., savoir : le *Travail*, la *Terre* et le *Capital*. Toutefois cette division a été critiquée par quelques auteurs, notamment par Dunoyer. Il fait remarquer que les capitaux étant eux-mêmes de création humaine, n'étant autre chose que les résultats d'un travail antérieur appliqués à faciliter un travail subséquent, il n'y a pas lieu de distinguer le capital du travail lui-même. A l'origine, en effet, le premier capital que l'homme ait créé, a été produit par le travail pur et simple ; mais, ce premier pas fait, le capital a pris chaque jour une part de plus en plus grande dans la prod., à ce point qu'actuellement il serait impossible de trouver chez un peuple civilisé un article quelconque, aussi insignifiant qu'il soit, qui ne soit le résultat du capital plus encore que du travail direct. La prod. par le travail direct n'a été qu'un moment dans l'histoire de l'humanité. Dunoyer va plus loin encore. La terre elle-même ne saurait être distinguée du capital, car, par les améliorations successives qu'elle a reçues, dit-il, par les propriétés que le travail de l'homme y a développées, elle est devenue un capital et ne doit plus être envisagée séparément. En admettant que la terre puisse être considérée comme un simple capital, cela ne saurait être vrai que pour cette portion du globe qui est exploitée par des peuples civilisés : or, une grande partie de la surface terrestre est encore telle qu'elle est sortie des mains du Créateur, ou bien elle est revenue spontanément à cet état par suite de la dépopulation. Dans tous les cas, ces abstractions de quintessence ne sont d'aucun avantage dans la science économique. On doit étudier les phénomènes tels qu'ils se produisent : la terre, le capital et le travail doivent nécessairement être envisagés chacun à part, parce que, le plus souvent, la terre appartient à un individu appelé *propriétaire foncier*, le capital a un second, le *capitaliste*, tandis que le travail pur et simple est fourni par un troisième, l'*ouvrier*. Il faut donc apprécier le concours spécial de chacun de ces éléments dans l'œuvre de la prod., les lois qui règlent ce concours, et celles qui président à la répartition du produit obtenu. A ces trois classes qui coopèrent chacune, d'une façon particulière, mais également indispensable, à la prod. générale, il faut encore ajouter l'*entrepreneur*, dont la fonction proprement dite ne diffère pas de celle de l'ouvrier, mais dont la rétribution est déterminée par des circonstances particulières dans lesquelles il fournit son travail. — V. Entrepreneur, Distribution, Profit, etc.

* **PRODUCTIVITÉ.** s. f. Faculté de produire. *La p. du sol. La p. du travail, du capital.*

PRODUIRE. v. a. (lat. *producere*). Se dit De toute relation de cause à effet, et signifie Créer, engendrer, faire naître, causer, occasionner, déterminer. *Le monde a été produit par la parole de Dieu. La nature produit quelquefois des monstres. Chaque animal produit son semblable. La chèvre produit de bonne heure. Tout ce que la terre produit. Cette terre ne produit que des ronces. Ces arbres produisent de beaux fruits. Ce pays produit de l'or. Il faut qu'un pays s'attache d'abord à p. les objets de première nécessité. Toutes les richesses que produisent l'industrie et le commerce. Les manufactures anglaises produisent assez de tissus de coton pour en fournir toute l'Europe. Cet écrivain a produit quantité d'ouvrages. L'art n'a jamais rien produit de plus beau. C'est l'intérêt qui produit la plupart des crimes. Ce remède a produit des effets merveilleux. Les variations de la température ont produit beaucoup de maladies. La guerre produit de grand maux. La réponse de l'empereur a produit un excellent effet.* — Figur., *Ce pays, ce siècle a produit de grands hommes.* Beaucoup de grands hommes sont nés dans ce pays, dans ce siècle. ‖ Par ext., Rapporter, donner du profit. *Sa charge lui produit tant par an. Cet argent ne me produit point d'intérêt.* ‖ Exhiber, disposer, soumettre à la connaissance, à l'examen. *P. des titres, des pièces justificatives. P. une pièce dans un procès.* En style de Palais, se dit absol. *Le délai pour p. est expiré. Les parties ont été appointées à écrire, p. et contredire.* — Figur., *P. des autorités, des raisons*, Alléguer des autorités, mettre en avant des raisons. ‖ *P. des témoins*, Faire entendre des témoins en justice. ‖ Introduire, faire connaître, *P. un homme dans le monde, à la cour. C'est lui qui l'a produit dans le monde.* = se Produire. v. pron. * Être produit. *Le monde ne s'est pas produit tout seul.* ‖ Se faire connaître. *Il s'est produit de lui-même. Son talent s'est produit avec éclat.* — * Figur., *Le savoir, pour se p. dans le monde, a besoin de savoir-faire.* = Produit, uite. part. = Conj. Voy. Nuire.

PRODUIT. s. m. Ce que rapporte une charge, une terre, une ferme, une maison, etc., en argent, en denrées, en droits, etc. *Le p. de cette charge, de cette terre, de cette usine est de tant. Il abandonne à ses enfants le p. de sa maison.* ‖ T. Écon. pol. Se dit De tout résultat du travail, et surtout Des objets matériels auxquels le travail a ajouté une utilité nouvelle. *Les produits matériels et immatériels. Les produits de l'agriculture et de l'industrie. L'Angleterre cherchait partout des débouchés pour ses produits. Manufacture de produits chimiques. P. brut*, Celui dont on n'a pas déduit les frais ; *P. net*, Celui d'où les frais ont été déduits. ‖ Par anal., se dit De tout ce qui résulte d'une opération naturelle. *Le p. d'une cristallisation. Produits volcaniques. Les produits organiques sont les uns solides, les autres liquides. L'urine est un p. excrémentitiel. Les produits de l'inflammation.* ‖ T. Arithm. Voy. Multiplication. ‖ T. Procéd. *Acte de p.*, Acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production au greffe.

Enc.—Nous avons dit, au mot Production, ce que l'on entend par *Produit* et les distinctions que les économistes ont essayé d'établir entre les diverses sortes de *produits*. Maintenant nous allons parler de ce qu'on appelle le *Pr. brut* et le *Pr. net*.

Tout le monde sait que ces deux termes s'emploient par opposition l'un à l'autre, que le *Pr. brut* est le pr. total chargé des *frais de production*, c'est-à-dire des frais de tous genres qu'il a coûté pour l'obtenir et l'amener sur le marché, tandis que le *Pr. net* est ce même pr. total, dont on a déduit les frais de production. Par conséquent, le pr. brut contient le pr. net. Les *frais de production* peuvent comprendre de un à quatre éléments : 1° les avances faites au travailleur (*salaires*) pour son entretien pendant qu'il se consacre à l'œuvre de la production ; 2 la valeur ou le prix des matières premières ; 3° la rétribution due au capitaliste (*loyer* ou *intérêt*) pour le concours du capital qu'il a fourni ; 4° la prime due pour le risque particulier de ce même capital ; 5° la prime nécessaire pour l'amortissement d'un capital fixe susceptible de se détériorer par l'usage (ces quatre derniers éléments se rapportent tous au capital, suivant la forme qu'il affecte) ; 6° la rétribution due au propriétaire de la terre (*rente* ou *fermage*), pour la faculté productrice qui est en elle et qu'il a mise à la disposition du producteur ; 7° l'impôt qui peut frapper le pr. ou les agents de la production. Il est à peine besoin de dire que le nombre des éléments qui font partie du coût de production varient selon les industries. Dans quelques-unes, il n'y a lieu de compter que l'élément salaire, car, bien qu'à la rigueur, on puisse dire qu'il n'y a pas de travailleur qui produise sans un certain capital, il est certain que, parfois, ce capital est si minime, qu'on peut le négliger absolument. Tel est, par ex., le cas du chiffonnier. Le capital nécessaire à l'exercice de son industrie est estimé seulement à 6 fr. 25, et en outre, il est susceptible de durer fort longtemps avant d'être renouvelé. Dans la majorité des cas, les frais de production se réduisent à la rémunération du travail et du capital ; c'est ce qui a lieu dans la plupart des industries manufacturières. On pourrait, il est vrai, mentionner, pour beaucoup de ces industries, la rente du sol qu'occupent les ateliers, usines, etc. ; mais il vaut mieux la négliger à cause de son peu d'importance : l'analyse des phénomènes y gagne en simplicité. Dans l'industrie agricole, au contraire, les trois éléments sont complétement en évidence, et l'on n'en peut négliger aucun, quoiqu'il soit souvent difficile de distinguer bien nettement ce qui est relatif à la rente et ce qui est relatif au capital, quand celui-ci est incorporé au sol. Au reste, nous verrons ailleurs jusqu'à quel point la rente fait partie des frais de production, et dans quel sens on doit l'entendre. Le pr. net peut être nul, et alors la production rembourse simplement ses frais : il ne saurait, dans ce cas, y avoir ni bénéfice pour l'entrepreneur, ni progrès pour la société. Il se peut même que le produit brut soit inférieur aux frais de production, et alors il y a perte sèche pour le producteur, et si le phénomène était général, il y aurait diminution générale dans la richesse sociale. Ainsi qu'il est facile de le comprendre, c'est uniquement par son produit net, c.-à-d. par l'excédant de valeur obtenue en sus des frais de production qu'une nation s'enrichit. En conséquence, tout ce qui tend à accroître cet excédant, les frais de production restant les mêmes, et tout ce qui tend à diminuer ces frais, tout en obtenant le même pr. net, est favorable à la société.

J.-B. Say répète, à plusieurs reprises dans ses ouvrages que « pour une nation, le pr. brut et le pr. net sont la même chose ; car la valeur entière des produits, ou leur valeur brute, se distribue toute en profits entre les producteurs ; la somme de ces profits est donc égale à la valeur brute des produits. » C'est là une erreur grossière, qu'on est fort surpris de rencontrer dans un économiste aussi éminent. Il est très-vrai que la valeur entière des produits se distribue toute en *revenus* (le terme *profit* est inexact) entre les producteurs ; mais aucun de ceux qui se partagent ce pr. brut ne considère sa part comme un pr. net ; tous distinguent fort bien dans cette part la portion qui est remboursement d'avances ou rémunération de service, et la portion qui reste après ce prélèvement nécessaire. Le simple ouvrier, par ex., se garde bien de donner le nom de pr. net à la somme qu'il a reçue en salaires ; il n'appelle pr. net que l'excédant qui lui reste après qu'il a pourvu à tous ses besoins. Il en est de même du capitaliste, du propriétaire et de l'entrepreneur : aucun d'eux ne confond son revenu brut avec son pr. net. « La société, dit Rossi, peut être envisagée comme une agrégation d'individus, ou bien comme un être moral *sui generis* ayant sa vie et ses forces propres. Au premier point de vue, il est difficile de comprendre comment le pr. social pourrait être autre que la somme des produits individuels. Or, nul individu, pas même un simple ouvrier, n'a de pr. net parfaitement égal à son pr. brut ; donc, le pr. net ne peut jamais être pour la société égal au pr. total. On arrive à la même conclusion en considérant la société comme une personne *sui generis*, comme un grand producteur. Il ne lui est pas plus donné qu'aux personnes physiques de produire sans l'emploi et la transformation d'un capital, capital que le pr. brut doit rétablir avant qu'on songe au pr. net. Certes, si la formule de Say était vraie, nous serions tous les jours témoins d'un grand miracle ; l'axiome *ex nihilo nihil* ne serait plus vrai pour l'homme, nation ou individu, peu importe ! En effet, pour que le pr. net fût égal, pour la société, au pr. brut ou total, il faudrait que le pr. national fût obtenu sans avances ni consommation aucune. »

* **PROÉGUMÈNE.** adj. f. (gr. προηγοῦμαι, je devance). T. Méd. Voy. Étiologie.

PROÉMINENCE. s. f. État de ce qui est proéminent. *La p. du nez.* = Proéminent, ente. adj. Qui fait saillie sur ce qui l'environne. *Le nez est p. dans le visage de l'homme.*

PROFANATEUR. s. m. Celui qui profane les choses saintes. = Profanation. s. f. Action de profaner ; irrévérence commise contre les choses de la religion. *La p. des églises, des vases sacrés. L'usage des paroles de l'Ecriture pour des pratiques superstitieuses est une p.* ‖ Par ext., Abus qu'on fait d'une chose rare et précieuse. *Employer un si beau talent à un si indigne usage, c'est une p., une vraie profanation.*

Syn. — *Sacrilége.* — La *profanation* est, proprement, l'action de souiller le lieu saint par sa présence. Le *sacrilége*, ainsi que l'indique son étymologie, était, à l'origine, le crime de ceux qui dépouillaient les temples. La *profanation* est moins grave que le *sacrilége* : elle peut consister en une simple irrévérence. Le *sacrilége* implique toujours, soit une intention, soit une entreprise impie et criminelle. Enfin, *profanation* indique le fait pur, tandis que *sacrilége* le représente comme criminel et méritant d'être puni.

PROFANE. s. 2 g. (lat. *profanus* ; de *pro*, devant, et *fanum*, temple). Chez les anciens, signifiait littéralem. Celui qui n'était pas initié aux mystères, et qui, par conséquent, ne pouvait entrer dans l'enceinte sacrée. *Eloignez les profanes.* ‖ Dans le lang. ordinaire., sign. Celui qui manque de respect pour les choses de la religion. *Il n'y a qu'un p. qui puisse parler ainsi.* ‖ Fig., se dit Des ignorants, des gens grossiers, par opp. Aux savants, aux personnes polies. *Il n'appartient pas à un p. de parler sur ce sujet. Il n'admire pas ce chef-d'œuvre, c'est un p.* — Par plaisant., on dit aussi De quelqu'un qu'on ne veut pas admettre dans une société, *Nous ne voulons pas de lui, c'est un p.* = Profane. adj. 2 g. Qui est contre le respect qu'on doit aux choses de la religion. *C'est une action p. et impie. Un discours p.* ‖ Se dit aussi de tout ce qui n'appartient pas à la religion, par opp. à Sacré. *Les auteurs profanes. Les histoires profanes. Faire servir les choses sacrées à des usages profanes.* — On dit aussi subst., *Mêler le sacré au p.* = Profaner. v. a. Souiller les choses sacrées ; Traiter avec irrévérence les choses de la religion. *P. les vases sacrés, les autels, les églises. P. les tombeaux. C'est p. la parole de Dieu. Une église où il a été commis un meurtre est profanée.* ‖ Rendre une chose sacrée à un usage profane. *Le premier coup de marteau profane un calice.* ‖ Faire un mauvais usage de ce qui est rare et précieux, le traiter avec trop peu de respect. *Lire de belles choses devant une personne qui n'y entend rien, c'est les p. P. la beauté, l'innocence.* = Profané, ée. p.

PROFECTIF, IVE. adj. (latin. *profectus*, tiré de). T. Jurisp. *Biens profectifs*, Les biens recueillis dans la succession de ses père, mère ou ascendants. Peu us.

PROFÉRER. v. a. (lat. *proferre*). Renoncer, articuler, dire. *P. nettement, distinctement. Il n'a pas proféré un mot de toute la journée. Les dernières paroles qu'il proféra...* = Proféré, ée. p. = Conj. V. de Céder.

PROFÈS, ESSE. adj. et s. (lat. *professus*, qui fait profession). Celui, celle qui s'est engagé dans un ordre religieux, par des vœux solennels. *Religieux p. Religieuse professe. Un jeune p. Une jeune profese.*

PROFESSER. v. a. (lat. *profiteri*). Déclarer ouvertement, avouer publiquement, reconnaître hautement une chose. *P. la religion chrétienne, la religion musulmane, etc. P. le catholicisme. P. une doctrine. Socrate* *professa l'unité de Dieu. Il professe des opinions fort avancées. Il professe le plus grand respect pour vous.* ‖ Enseigner publiquement. *P. la rhétorique, les mathématiques, etc.* — Absol., *Il professe dans l'université. Il professe bien.* ‖ Exercer. *P. un art, un métier. Il professe la médecine.* = PROFESSÉ, ÉE. part.

PROFESSEUR. s. m. (latin. *professor*). Celui qui enseigne une science, un art. *P. de théologie, en théologie. P. de philosophie. P. en droit, en médecine. P. de rhétorique, de seconde. P. de grec, d'anglais, d'arménien. P. de chant, de déclamation, de danse. C'est un bon, un habile, un savant p. Il est p. au collège de France. Une chaire de p.* — Fig., et en mauvaise part, on dit, *C'est un p. d'athéisme, d'impiété.* ‖ Celui qui exerce un art et en fait profession, par opp. Au simple amateur qui le cultive. *Cet homme n'est pas un simple amateur en musique, c'est un professeur.*

PROFESSION. s. f. (latin. *professio*). Déclaration publique. *Faire une p. de foi politique. Faire p. d'une religion. Faire p. d'une doctrine. Les sentiments dont il fait p. Je fais p. d'être votre obligé. Il fait p. de principes fort sévères, fort relâchés.* — *Faire p. d'une religion*, signifie aussi quelquefois, La pratiquer ouvertement. ‖ Familièr., *Faire p. d'une chose*, Y mettre de la prétention, s'en piquer particulièrement. *Il fait p. d'être sincère, de tenir sa parole. Il fait p. de bel esprit. Il fait p. d'injurier tout le monde.* — On dit, à peu près de même, *Un dévôt de p.*, Un homme qui affecte une grande piété; *Un athée de p.*, Un homme qui affiche l'athéisme. ‖ Le genre d'état auquel on se dévoue, le métier, l'emploi qu'on exerce. *Quelle est votre p.? Choisir, embrasser, exercer une p. Une p. utile. P. honnête, basse, vile. La p. d'avocat, de médecin. La p. des armes. Il est tailleur de p., de sa p. Il est d'une p. fort honorable. Il a suivi la p. de son père. Changer de p. Il est habile dans sa p. Les gens de sa p. Toutes les professions sont encombrées.* — Famil., *Un savant, un érudit de p.*, Un homme qui se consacre à l'étude des sciences, à l'érudition. *Un joueur, un ivrogne, un libertin de p.*, Un homme qui est dans l'habitude de se livrer au jeu, etc. ‖ L'acte par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion, après son noviciat. *Il a fait p. dans tel ordre. Assister à la p. d'une religieuse. Depuis sa p. Il a trente années de p.* = Syn. Voy. MÉTIER.

***PROFESSIONNEL, ELLE.** adj. Qui a rapport à une profession. *Enseignement p. Ecole professionnelle.* Voy. INDUSTRIE et PRIMAIRE.

PROFESSO (EX). loc. empruntée du lat. En homme instruit, qui a étudié son sujet. *Il en parle ex professo.*

PROFESSORAL, ALE. adj. Qui appartient au professeur, à son état. *Ton p. Il est dégoûté de la vie professorale.* = PROFESSORAT. s. m. État, fonction de professeur.

PROFIL. s. m. [On pron. l'L, mais sans la mouiller.] (ancienn. *pourfil*, du lat. *filum*, trait). Le contour que présente un objet vu de côté; se dit surtout Du visage, par opp. à Face. *Une tête, un visage de p. Cette femme a un beau p. Elle est plus belle de face que de p. Il s'est fait peindre de p. Je ne l'ai vu que de p.* ‖ T. Archit. La coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment, d'un ouvrage de maçonnerie. *Le p. d'un bâtiment en fait connaître les dimensions intérieures, l'épaisseur, etc. Le p. d'une forteresse.* — Particul., Le contour d'un membre d'architecture. *Le p. d'une corniche donne la forme de toutes les moulures.* ‖ *T. Géolog. La coupe d'un terrain faite pour montrer la configuration, la nature du sol, les couches qu'il présente, etc. = PROFILER. v. a. Représenter en profil. *P. un entablement, une colonne, un bastion, etc.* ‖ En parl. De l'édifice lui-même, on dit encore, *Cet entablement est profilé avec goût, cette façade est profilée avec élégance*, Le profil qu'ils présentent est plein de goût, d'élégance. = PROFILÉ, ÉE. part.

PROFIT. s. m. (lat. *profectus*, tiré de). Gain, bénéfice, avantage, utilité. *Grand, médiocre p. P. légitime. P. clair et net. Tirer p. d'une affaire. Il fait de grands profits dans ce commerce. Il ne néglige pas les petits profits. Il fait p. de tout. Vous en aurez tout le p. Cette obligation est passée au p. d'un tel. Quête au p. des pauvres. Ce sont les profits de sa charge.* ‖ En parlant Des choses morales, se dit De l'utilité et des avantages, même matériels, qu'on en retire. *Il a tiré beaucoup de p. de ses lectures. Il a fait p. de vos bons conseils. Il a beaucoup étudié; quel p. en a-t-il tiré?* ‖ Famil., *C'est un p. tout clair*, C'est un profit évident, manifeste. On dit aussi, *C'est tout p.* — *Mettre une chose à p.*, L'employer utilement. *C'est un homme qui met tout à p. Mettre à p. son temps, son argent. Il a mis vos conseils à p.* — *Faites-en votre p.*, se dit D'une chose qu'on abandonne à quelqu'un, ou D'un avis qu'on lui donne. *Faire du p.*, se dit, dans le ménage, Des choses qui ne se consomment pas trop promptement, et qui sont d'un usage économique. On dit, à peu près de même, D'une chose faite de manière à pouvoir longtemps servir, à durer longtemps. qu'*Elle est faite à p.* ‖ Les domestiques appellent *Profits*, Les petites gratifications qu'ils reçoivent, outre leurs gages, de leurs maîtres ou d'autres personnes. *Il y a beaucoup de profits dans cette maison.* ‖ Au sens moral, se dit Du progrès qu'on fait dans ses études, de l'instruction qu'on acquiert par ses lectures, etc. *Il a fait beaucoup de p. depuis qu'il est sous tel maître.* On dit mieux aujourd'hui, *Il a beaucoup profité*, ou *Il a fait beaucoup de progrès.* ‖ T. Jur. féod. *Profits de fief*, Voy. FIEF. = Syn. Voy. AVANTAGE et GAIN.

Enc. — I. *Définition du profit.* — Dans le langage du Commerce, le mot *Profit* est synonyme de *bénéfice*. Il désigne, dans une entreprise quelconque, l'excédant de produit qui reste lorsqu'on a payé tous les frais de production. Dans ce sens, le profit n'est autre chose que le *produit net*. Dans le langage de l'Économie politique, ce terme reçoit des acceptions diverses. Ainsi, tantôt on entend par profit, la part que chaque producteur retire de la valeur du produit créé, en échange de la part qu'il a prise lui-même à la création de ce produit : dans ce cas, il est synonyme de *revenu;* tantôt il sert à désigner seulement le revenu du capitaliste ou la rétribution totale afférente au capital ; tantôt on l'applique exclusivement à cette partie de la rétribution du capital qui excède l'intérêt ou le loyer, et qui est la rémunération du risque, ainsi que du travail du capitaliste dans le cas où ce dernier concourt personnellement à la production ; tantôt, enfin, on le réserve à celle qui rémunère le risque de l'entrepreneur, lorsque c'est un entrepreneur qui dirige la production et en a toute la responsabilité. Avec J. Stuart Mill et la plupart des économistes anglais, nous prendrons le mot *profit* dans la seconde de ces acceptions, laquelle renferme les deux dernières, et, en conséquence, nous exposerons ici les lois qui règlent la rétribution afférente au capital, c.-à-d., en d'autres termes, à l'individu qui, au moyen des fonds qu'il possède, paye les salaires des ouvriers ou les entretient pendant le travail, qui fournit les bâtiments, les matières premières, les outils ou machines, etc. ; en un mot, tous les éléments autres que le travail, nécessaires à la création d'un produit.

II. *Analyse des éléments du profit.* — De même que le salaire de l'ouvrier est la rémunération de son travail, de même, comme le dit Senior, le profit ou le revenu du capitaliste est la rémunération de son abstinence. C'est ce qu'il gagne à ne pas consommer son capital pour son usage personnel et à le faire consommer par des ouvriers qui le reproduisent par leur travail. Toutefois, dans le revenu que donne un capital employé reproductivement, il faut distinguer trois éléments. Le premier, qu'on nomme *intérêt*, représente le prix de l'usage même du capital ; c'est celui qu'une autre personne, empruntant le capital, consentirait à payer, c'est la rémunération de l'abstinence pure et simple du capitaliste. Cet élément peut se mesurer par le taux courant de l'intérêt dans les placements les plus sûrs, c.-à-d. où le risque, soit de perdre le principal, soit même de ne pas en toucher le revenu, est à peu près nul. Mais toute entreprise a contre elle certaines chances possibles ; outre l'intérêt pur et simple, le capital doit donc recevoir une certaine prime pour le risque : nous l'appellerons *prime d'assurance*. De plus, si le capitaliste lui-même dirige les opérations industrielles dans lesquelles son capital est engagé, il faut que ce capital lui rende en outre une rémunération pour son assiduité et son habileté : c'est le *salaire de la direction*. Le profit brut ou le revenu total du capital doit suffire à cette triple rémunération. Ces différentes rémunérations peuvent être payées à une seule personne ou à plusieurs. « Le capital emprunté en tout ou en partie, dit St. Mill, peut appartenir à quelqu'un qui n'entre pour rien dans le travail et les risques de la reproduction. En ce cas, le prêteur ou propriétaire est rémunéré, pour son abstinence, par l'intérêt qu'on lui paye, tandis que la différence entre l'intérêt et le profit brut rémunère le travail et les risques de l'entrepreneur. Quelquefois le capital est fourni en tout ou en partie par ce qu'on appelle un commanditaire, qui prend part au risque, mais non au travail, et qui, en considération de ce risque, reçoit, outre le simple intérêt, une portion du profit brut, sous le nom de *dividende*. D'autres fois, le capital est fourni et le risque encouru par une personne au nom de laquelle est l'affaire, tandis que les soins de la direction sont confiés à une autre qui reçoit un salaire fixe. Néanmoins la direction par un salarié, qui n'a dans l'affaire d'autre intérêt que la conservation de son salaire, est en général notoirement insuffisante : en conséquence, la prudence exige presque toujours que la rémunération du directeur dépende, au moins en partie, des profits : alors le capitaliste se trouve assimilé à un commanditaire dans le partage des profits. Enfin, le même homme peut posséder le capital et conduire l'entreprise, en y ajoutant, s'il le veut et le peut, tout celui que d'autres capitalistes peuvent lui fournir. Mais, quel que soit l'arrangement adopté, le profit brut doit être suffisant pour fournir aux trois sortes de rémunérations dont nous avons parlé. »

III. *Des variations des profits.* — Ainsi que le démontre l'observation de chaque jour, le taux des profits varie considérablement selon les industries. Mais il importe de reconnaître lequel des trois éléments du prof. joue le plus grand rôle dans cette variation. Le *quantum* de la rétribution afférente au capital comme prix de l'abstinence, ou, en d'autres termes, l'intérêt proprement dit, varie assez peu dans un pays et dans un temps donné. Il y a pour cet élément, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, un prix courant au-dessous duquel il tombe rarement et qu'il ne dépasse jamais de beaucoup. Mais, quand on considère des pays différents ou des époques différentes dans un même pays, on remarque dans ce même élément des variations notables. Son taux dépend de deux circonstances, l'une matérielle, la quantité des capitaux existants ; l'autre morale, le désir effectif d'accumulation et l'esprit de prévoyance. Le second élément, l'indemnité du risque, présente des variations bien plus considérables. En effet, il varie notablement, non-seulement dans les différents temps et dans les différents pays, mais encore dans un même temps et un même pays. Dans un état de société et de civilisation où la propriété manque de sécurité, où tout individu qui possède des capitaux quelconques est constamment exposé à des actes de spoliation de la part d'une autorité tyrannique ou de ses agents, il faut une rémunération considérable pour porter les individus à se priver de la jouissance immédiate de leur capital et pour les décider à s'exposer, eux et leur fortune, au danger de le mettre en évidence en le plaçant d'une façon reproductive. Dans les pays civilisés, tels que l'Angleterre, la France et la Belgique, où la propriété jouit d'une pleine sécurité, c'est exclusivement le risque propre à la nature de l'industrie qui fait varier le taux de la prime d'assurance. Ainsi, par ex., dans les pays où la fabrication de la poudre à canon est libre, les profits qu'on tire de cette industrie doivent de beaucoup dépasser la moyenne, en raison des risques auxquels le capital se trouve constamment exposé. La rémunération du travail et de l'habileté ne varie pas moins dans les différents emplois. Le taux extraordinaire du profit des pharmaciens ne s'élève pas au-dessus du salaire auquel peut raisonnablement prétendre celui qui a étudié et dépensé un capital plus ou moins considérable pour acquérir cette profession. Il en est de même de toute profession qui exige une très-grande instruction scientifique ou technique, et qui ne peut être exercée que par des hommes réunissant à cette instruction un capital considérable. Il faut alors que l'industriel recouvre l'intérêt et une prime d'amortissement pour le capital employé à son instruction, plus un salaire convenable pour un travail intelligent. Dans certains cas, une affaire, bien que nécessairement limitée et conduite avec un capital minime, exige que le profit s'élève fort au-dessus de la moyenne pour donner une rémunération ordinaire. Dans les cas de ce genre, c'est l'élément salaire qui absorbe la plus grande partie du profit brut, parce qu'alors le travail lui-même est le principal élément de la production. Dans une petite ville, un épicier gagnera 40 ou 50 pour 100 sur un petit capital de 2000 francs, tandis que, dans une grande ville, un marchand en gros aura de la peine à réaliser 10 à 12 pour 100 sur un capital de 200,000 francs. Il est possible que le commerce de l'épicier soit nécessaire aux besoins des habitants, et que la petitesse du marché ne permette pas d'utiliser dans ce commerce un capital plus considérable ; cependant il faut que ce commerce lui fournisse de quoi vivre. Qu'on déduise ses frais d'entretien des profits exorbitants qu'il retire de son capital, et l'on verra qu'il ne reste peut-être rien au delà des profits ordinaires. La plus grande partie de ces profits apparents n'est en réalité qu'un salaire. Un fait intéressant que tous les économistes signalent à ce propos, c'est que le petit commerçant n'obtient pas dans le monde cette considération qu'obtient le grand négociant. « Tel homme, dit avec raison Baudrillart, consentira bien à se faire entrepreneur d'une grande manufacture de coton, de drap, de bière, qui, pour rien au monde, ne voudrait se mettre dans une boutique à débiter des mètres de toile ou des cruches de bière. Sans doute, toutes ces professions sont très-respectables ; mais toujours est-il que ceux qui remplissent la fonction considérée comme subalterne, exigeront une compensation pécuniaire, et qu'ils l'obtiendront, si leur industrie n'est pas trop encombrée, et bien entendu si les produits de cette industrie sont recherchés par le public. » Enfin, tous les monopoles naturels ou artificiels, c.-à-d. tous ceux qui naissent soit des circonstances, soit de la loi, permettent d'obtenir des capitaux une rémunération plus considérable. Ici l'excédant obtenu sur les profits ordinaires revient surtout à l'élément intérêt et à l'élément salaire de direction, car l'idée de monopole implique en général que le risque n'existe pas. Ainsi, lorsqu'une entreprise ne peut être avantageusement conduite qu'au moyen de grands capitaux (nous citerons comme exemple la fabrication des glaces), cette circonstance suffit dans presque tous les pays, pour réduire le nombre de ceux qui peuvent la tenter à un tel point qu'ils peuvent obtenir des produits bien supérieurs au taux ordinaire. Il peut arriver aussi qu'un commerce soit, par sa nature même, livré à un si petit nombre d'hommes, qu'une coalition de ceux qui l'exercent puisse maintenir les profits à un taux élevé.

IV. *Tendance générale des profits à l'égalité.* — Plusieurs économistes, et particulièrement Ricardo, se sont attachés à démontrer que, tout en faisant la part des diverses causes d'inégalité dont nous venons de parler, les profits dans les différentes industries tendent vers l'égalité. Cette théorie exprime non-seulement une vérité *idéale*, ainsi que le reconnaissent tous les auteurs, mais encore une vérité *réelle*, sous certaines explications toutefois. La portion de profit qui constitue l'intérêt du capital, ainsi que nous l'avons vu, est exactement égale, dans un temps et un lieu donnés, quel que soit l'emploi du capital. Le taux de l'intérêt, à garanties égales, ne varie pas en raison de la destination du capital, quoiqu'il subisse de temps à autre certaines variations en raison de l'état du marché. Le prix courant de l'intérêt est en tout temps quelque chose de connu et de défini. Il n'en est pas de même du profit brut, qui diffère beaucoup d'une entreprise à l'autre. Comme il dépend des talents, de l'énergie, de l'économie de l'entrepreneur, ainsi que des agents qu'il emploie et souvent du hasard même, on comprend aisément qu'il est presque impossible que deux négociants faisant le même commerce avec un capital égal, obtiennent des profits égaux. Néanmoins, sous le régime de la libre concurrence, on peut dire qu'en moyenne les différents emplois du capital ont lieu de manière à donner sinon des profits égaux, du moins des chances de profit égales à ceux qui ont une capacité moyenne et des avantages moyens. Cet équilibre tend à s'établir par le phénomène que voici. Lorsqu'un genre d'affaire, une industrie quelconque viennent à donner des profits inférieurs à ceux qu'on obtient dans d'autres professions, les capitaux les quittent pour se porter vers ceux qui offrent plus de chances de succès pécuniaire. Par ce changement dans la distribution des capitaux, *il se produit* bientôt une sorte d'équilibre. En effet, l'industrie vers laquelle se portent les capitaux, voit le nombre des producteurs s'accroître, et par suite le bénéfice de ces producteurs diminue, tandis qu'au contraire celle d'où ces capitaux se sont retirés, ayant moins de producteurs, voit ses profits se relever. La hausse d'un côté et la baisse de l'autre continuent ainsi jusqu'à ce que les deux chiffres se rencontrent. Mais ce mouvement qui tend à équilibrer les profits n'implique pas nécessairement, ainsi qu'affectent de le croire les adversaires de Ricardo, le retrait des capitaux engagés dans une affaire. Ricardo, en effet, savait fort bien que la mobilité des capitaux n'est pas absolue, et qu'ils ne se mettent pas en équilibre comme le niveau de l'eau dans des vases communicants. « Lorsque le capital d'un pays croît rapidement, dit St. Mill, l'équilibre s'établit généralement au moyen des accumulations de chaque année, qui se portent de préférence vers les emplois où le profit est le plus grand. Lors même qu'une translation effective de capitaux est nécessaire, il n'en résulte pas nécessairement que ceux qui se trouvent engagés dans l'emploi le moins productif quittent les affaires et liquident. Les nombreux et divers canaux du crédit par lesquels les capitaux disponibles des nations commerçantes se répandent dans les emplois, coulant en plus grande abondance vers les points où le niveau est moins élevé, établissent l'équilibre. La chose s'*effectue par la diminution* du capital emprunté par une classe de marchands ou de manufacturiers, et par l'accroissement du capital emprunté par une autre classe. Les industriels qui n'emploient que leur propre capital sont en fort petit nombre, surtout quand leurs affaires exigent un capital considérable. Lorsque les affaires vont bien, on emploie son propre capital le plus qu'on peut, et en outre on emploie tous *ceux que l'on peut obtenir par le moyen du crédit*. Lorsque l'excès de l'offre, ou la réduction de la demande, amène le ralentissement de la vente ou la baisse du prix, l'industriel restreint ses opérations, et ne demande pas au crédit des avances aussi considérables qu'auparavant. Au contraire, une entreprise qui grandit offrant la perspective d'un emploi avantageux pour une portion plus grande de ce capital flottant, ceux qui la conduisent demandent au crédit des avances plus considérables, avances que la prospérité de leurs affaires leur fait obtenir sans difficulté. Ce changement dans la distribution du capital flottant entre deux emplois tend à l'équilibre des profits, comme si les propriétaires d'une somme égale de capitaux abandonnaient un commerce pour se porter à un autre. C'est en général par ce procédé et tout naturellement que la production s'accommode à la demande, et cela suffit pour corriger les inégalités qui naissent des fluctuations du commerce, » et, par conséquent, pour réaliser cette tendance des profits vers l'égalité qu'a signalée Ricardo. Mais lorsqu'une industrie décline complétement ou même est condamnée à périr, il n'en est pas de même: le changement ne peut s'effectuer qu'avec difficulté, et il est presque toujours suivi de pertes considérables, surtout quand cette industrie emploie un capital fixe de quelque importance. « La plus grande partie des capitaux engagés en machines, bâtiments, matériel, etc., dit Mill, ne peuvent être appropriés à aucun autre usage, ou ne peuvent y être appropriés qu'à grands frais, d'autant que le temps manque pour en changer l'emploi de la manière la plus économique, c.-à-d. en les laissant s'user sans réparation. En outre, lorsqu'il y a nécessité de changer entièrement la destination d'un capital industriel ou commercial, il faut sacrifier des relations établies, une science et une habileté spéciales chèrement acquises, *et l'on ne s'y résout pas facilement à moins d'y être forcé par la* conviction qu'il ne faut point espérer une amélioration de fortune. Toutefois ces cas sont exceptionnels, et encore l'égalité dans les profits s'établit-elle à la fin. »

V. *Rapport entre les profits et le coût de production.* — Le profit qui constitue le bénéfice du capital dans une œuvre de production quelconque, consiste dans la différence qui existe entre la valeur échangeable du produit obtenu et les frais de production de ce même produit. Mais si l'on analyse les frais de production, on trouve que tous, en laissant de côté la rente et l'impôt qui peuvent être négligés sans inconvénient, se résolvent en avances de salaires. En effet, la plus grande partie de la dépense de tout fabricant sert à payer directement des salaires; et le reste consiste en acquisition de matières premières, d'outils, de machines et de bâtiments. Or, ces matières, ces outils, ces bâtiments, sont produits par le travail, soit que le fabricant les récolte ou les fasse fabriquer lui-même, soit qu'il les achète. Dans le premier cas, il obtient ce résultat au moyen d'avances antérieures qui consistent entièrement en salaires; dans le second, il rembourse à un autre producteur, avec addition d'un profit, les salaires que celui-ci avait avancés. Ainsi donc, nous sommes en droit d'affirmer, comme nous venons de le dire, que, dans la production, toutes les avances consistent en salaires, et que tout ce qui n'est pas profit est remboursement de salaires dans le prix du produit définitif. En d'autres termes, « tout ce qui n'est pas profit est salaires, et tout ce qui n'est pas salaires est profit. »

Ce théorème démontré, Ricardo et divers économistes en ont tiré la conséquence que voici : « Le taux des profits dépend exclusivement des salaires; donc il ne peut s'élever qu'aux dépens des *salaires, et le taux des salaires, de son côté, ne peut s'élever qu'aux* dépens des profits. » Les diverses écoles socialistes se sont avidement emparées de cette formule, et elles ont poussé le cri de guerre contre le capital. Assurément on peut, en établissant, ainsi que nous l'avons fait ailleurs, la nécessité quand même du capital dans la production, prouver péremptoirement que la guerre au capital est absurde et ne peut être funeste qu'au travail lui-même. Mais nous affirmons en outre que cet antagonisme entre le capital et le salaire ou le travail qu'a proclamé Ricardo, n'existe point d'une façon aussi absolue, et que la conséquence qu'il a tirée de prémisses d'ailleurs exactes est radicalement fausse, c.-à-d. qu'elle n'est point contenue dans les prémisses. En effet, Ricardo a oublié un élément essentiel qui coopère avec l'homme dans toute œuvre de production, et qui nous donne gratuitement sa coopération : nous voulons parler de l'ensemble des forces actives de la nature. Or, toutes les fois que l'industrie parvient à s'emparer de ces forces et les contraint de seconder notre travail, la production augmente inévitablement, le profit s'accroît aussi, du moins en général et pendant un certain temps, et cela sans que les salaires éprouvent pour cela aucune atteinte. Supposons, par ex., un cultivateur qui occupe un certain nombre d'ouvriers et leur paye un certain salaire. Ce cultivateur, plus intelligent que ses prédécesseurs, imagine de supprimer les jachères, d'amender ses terres, de chauler ses prairies, etc. En conséquence, il obtient des récoltes plus abondantes et un profit plus considérable de moitié. Est-ce que par hasard cet accroissement de profit a lieu aux dépens du salaire de ses ouvriers. Loin de là, il a peut-être été obligé d'engager de nouveaux ouvriers, auxquels il a donné le même salaire; ou bien encore, il n'a pu en trouver qu'en leur donnant, ainsi qu'à ceux déjà occupés par lui, un salaire plus élevé. Évidemment, il n'y a pas là l'ombre d'un antagonisme entre le profit et le salaire, entre le capitaliste et le travailleur. Supposons maintenant un manufacturier. Il introduit dans ses ateliers des machines nouvelles, lesquelles exécutent une partie du travail qui était auparavant accompli par l'effort musculaire de l'homme. Cette introduction lui permet d'accroître sa production, de baisser les prix de ses articles et néanmoins, par l'augmentation de différence entre ses frais de production et le prix de vente, de réaliser un profit supérieur à celui qu'il obtenait auparavant. Il n'a point pour cela réduit les salaires de ses ouvriers, qui reçoivent la même somme qu'avant l'introduction des machines. La part absolue que *les ouvriers reçoivent dans le produit reste la même : leur part* relative seule est moindre, mais cela ne change point, ne détériore point leur position. Le manufacturier dont vous parlez, nous dira-t-on, a vraisemblablement congédié quelques-uns des ouvriers qu'il occupait. La chose peut n'avoir pas lieu, comme elle peut avoir lieu, le fait dépendant de l'extension qu'a reçue la fabrication. Mais, dans le cas même où quelques ouvriers de la *manufacture en question auraient été obligés d'aller chercher du* travail ailleurs, on ne peut pas dire que l'accroissement du profit ait eu lieu aux dépens des salaires. Ainsi lorsque, dans une industrie quelconque, soit agricole, soit manufacturière, etc., nous voyons, la valeur de la somme des produits obtenus étant 12, la la part afférente aux salaires être 6, puis, la valeur des produits s'élever à 18, et la part des salaires rester toujours à 6, bien que celle des profits se soit élevée de 6 à 12, c.-à-d. ait doublé, cela ne signifie pas nécessairement que les profits se soient élevés aux dépens des salaires. Les profits se sont élevés, parce que la production a augmenté; les salaires sont restés au même chiffre, parce que la quantité de travail fournie par les ouvriers est demeurée invariable. Les ouvriers reçoivent le même salaire, bien que, à ne considérer que les chiffres, sans s'inquiéter de leur signification, il semble qu'il y ait eu réduction d'un tiers du côté des salaires. Dans les exemples que nous avons cités, si la part du travail ou du salaire est restée la même, tandis que celle du profit a doublé, c'est uniquement grâce au concours des forces actives de la nature que l'agriculteur et le manufacturier ont forcées de travailler pour eux. Certes, nous ne disons pas que, dans telle ou telle industrie, l'accroissement du profit ne résulte jamais d'une réduction du salaire. Mais, suivant nous, le fait de l'antagonisme des profits et des salaires que plusieurs économistes ont prétendu ériger en loi, loin d'être une loi, c.-à-d. un phénomène universel et nécessaire, constitue véritablement une exception. L'accroissement des profits, et par suite du capital, résulte en général, soit du meilleur emploi des instruments de travail, soit de l'introduction d'outils et de machines nouvelles, qui remplacent les services humains, sans cependant faire diminuer la demande de ces derniers. *Enfin, ce qui prouve d'une manière péremptoire la vérité* de notre proposition, c'est l'existence de ce double phénomène économique qui frappe les yeux les moins attentifs, l'élévation graduelle des salaires, et l'abaissement universel du taux de l'intérêt. Ces deux phénomènes sont d'ailleurs corrélatifs, l'abondance du capital tendant à faire baisser l'intérêt et hausser les salaires, la rareté du capital tendant à produire l'effet précisément contraire. — Ajoutons que dans le cas, fréquent chez nous, où l'entrepreneur d'industrie n'est point lui-même capitaliste, il est en antagonisme, si antagonisme il y a, avec ce dernier, tout comme avec les ouvriers. Car tout ce qu'il pourrait réduire sur la rémunération attribuée au capital, accroîtrait sa propre part. Mais il importe d'observer que, pour le capitaliste comme pour l'ouvrier, il y a une loi suprême à laquelle ils sont obligés de se soumettre, la loi de l'offre et de la demande.

Maintenant prenons le cas, exceptionnel suivant nous, où le capitaliste n'appelle point à son aide, pour accroître ses profits, la coopération gratuite des forces de la nature, et se trouve simplement face à face avec ses ouvriers, il n'y a pas encore lieu d'admettre cet antagonisme absolu dont nous avons parlé, car les salaires et les profits ne sont point nécessairement en raison inverse les uns des autres. Les salaires et les profits peuvent être à la fois ou également bas ou également élevés. Le travail peu payé peut être médiocrement productif; dans ce cas, bien que l'ouvrier reçoive peu, le profit du capital ne saurait être élevé. « Il n'est aucun pays d'Europe, dit St. Mill, où les salaires soient tombés aussi bas qu'en Irlande : la rémunération de l'ouvrier cultivateur dans l'ouest de l'Irlande représente à peine la moitié du salaire de l'Anglais le moins payé. Mais si, par suite d'une habileté ou d'une *activité moindre, l'Irlandais ne fait pas plus d'ouvrage en deux* jours que l'Anglais en un, le travail de l'Irlandais coûte aussi cher à celui qui l'emploie que le travail de l'Anglais, bien qu'il rapporte moitié moins au travailleur. Le profit du capitaliste est réglé par la première de ces deux choses, et non par la seconde. Aussi, malgré la médiocrité des salaires en Irlande, les profits des capitaux dans ce dernier pays ne sont pas plus grands qu'en Angleterre. » L'inverse a lieu aux États-Unis; les salaires et les profits y sont également élevés. L'élévation des premiers tient à l'élévation des seconds. Il est encore facile de comprendre que le taux des salaires pourrait être élevé, et celui des profits médiocres : ce cas aurait lieu dans un pays où l'augmentation de la population serait beaucoup moins rapide que celui des capitaux. Enfin, quand on parle de salaires, il ne faut pas les considérer seulement au point de vue de celui qui les paie, mais encore au point de vue de celui qui les reçoit, et les évaluer comparativement au prix des choses que le travailleur consomme. Si ces choses sont à bon marché, les salaires, dans le sens de leur importance pour l'ouvrier, seront élevés; si elles sont chères, le travailleur, avec les mêmes salaires, pourra être misérable.

PROFITABLE. adj. 2 g. Utile, avantageux. *Cela ne vous sera guère p. Un emploi p. Des avis profitables. Cette conquête fut plus glorieuse que profitable.*

PROFITER. v. n. Tirer du profit, du gain. *Il a beaucoup profité sur les marchandises qu'il a vendues. Il profite à ce marché.* — Tirer de l'avantage d'une chose quelconque. *P. du temps, de l'occasion. P. des exemples, des bons avis qu'on a reçus. Il a profité des fautes d'autrui.* ‖ En parl. Des choses, Rapporter du profit, procurer du gain. *Ce commerce lui a bien profité, lui a peu profité. Il sait faire p. son argent.* — Être utile, servir. *Les avis qu'on lui a donnés ne lui ont profité de rien. Cela n'a profité ni à lui, ni aux siens. Rien ne lui profite. Les biens mal acquis ne profitent guère.* ‖ Faire du progrès en une chose. *P. en vertu, en sagesse, en science. Il a profité dans le commerce des gens instruits.* — Croître, se fortifier, venir bien. *Cet enfant a beaucoup profité en peu de temps. Ces bestiaux ne profitent pas. Les arbres profitent dans ce terrain.*

PROFOND, ONDE. adj. (lat. *profundus*). Qui a une cavité considérable; dont le fond est éloigné de la superficie, de l'ouverture, du bord. *Puits p. Précipice p. Vase p. Antre p. Rivière profonde. Cavité profonde. Plaie, blessure profonde.* — Par analog., *Solitude, retraite profonde*, Solitude, retraite fort éloignée de la fréquentation des hommes. — Fig., Qui est difficile à pénétrer, à connaître. *Les jugements de Dieu sont si profonds, qu'on ne les peut sonder ni pénétrer. Ces sciences sont trop profondes pour lui. Ce que vous dites là est trop p. pour moi. Une politique, une dissimulation profonde. Je vous demande là-dessus le plus p. secret. Le plus p. mystère cache toutes ses opérations.* ‖ Qui pénètre fort avant. *Des racines profondes.* — Fig., *Un p. savoir. Une érudition, une science profonde. Il a une profonde connaissance de ces choses-là. Une idée juste et profonde. Un écrit p. Il a l'esprit p. C'est un homme p. Un savant p. Un p. penseur. Un p. politique. Il est p. dans les mathématiques.* — *Un p. scélérat*, Un scélérat habile à calculer les moyens propres à la perpétration de ses crimes. ‖ *Profond*, se dit encore De certaines choses, tant physiques que morales, pour signif. Très-grand, complet, absolu. *Obscurité, nuit profonde. Sommeil p. Silence p. Douleur, affliction, tristesse profonde. Chagrin p. Profonde ignorance. Une paix profonde. Profonde sécurité. P. respect. Profonde humiliation. C'est un homme d'une sagesse profonde.* ‖ *Profonde révérence, profonde inclination*, Inclination faite en se courbant extrêmement bas. ‖ * T. Anat. *Muscle p., artère profonde*, se dit De certains muscles, etc., par oppos. à d'autres parties de même nature qui sont plus superficielles. ‖ T. Art milit. *Ordre p.*, V. Tactique. ‖ *Profond*, s'emploie quelquefois subst. *Il est tombé au plus p. du gouffre. Du p. des enfers.* = Profondément. adv. Bien avant, d'une manière profonde. *Creuser p. la terre. Un arbre p. enraciné. Dormir p. Méditer p. Sentir p. une injure. Il est p. versé dans cette science. Il est p. affligé. Saluer profondément.*

PROFONDEUR. s. f. Étendue d'une chose considérée depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond. *La p. d'un précipice, d'un abîme. La p. d'un puits, d'une rivière.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit souvent de L'étendue en longueur. *Cette cour a tant de p. Cet édifice a plus de p. que de largeur.* — Mais, en T. Géom., il sign. La dimension d'un corps considéré de haut en bas : *Il y a trois dimensions, largeur, longueur et p.*; et en T. Tactique, il veut dire Épaisseur ou hauteur. *Les troupes étaient rangées sur seize hommes de p.* ‖ Figur., se dit Des choses difficiles à pénétrer, à comprendre. *La p. des jugements de Dieu, des mystères.* — Se dit aussi pour Étendue, pénétration. *La p. de son savoir, de son érudition, de son esprit. Il a de la p. dans les idées.*

PROFUSÉMENT. adv. Avec profusion.

PROFUSION. s. f. (latin. *profusio*, de *profundere*, verser en abondance). Excès de libéralité ou de dépense. *Donner avec p. Faire de grandes profusions. Tout y était en p. Ses profusions l'ont ruiné.* — Fig., *Donner des louanges avec p., à profusion.*

PROGÉNITURE. s. f. (lat. *progenitus*, engendré

Ce qu'un homme, ce qu'un animal a engendré. *Tout père aime sa p.* Ne se dit guère qu'en plaisantant.

***PROGNATHE.** adj. 2 g. (grec. πρὸ, en avant; γνάθος, mâchoire). Se dit Des têtes humaines, des races, des individus, où la proéminence des mâchoires constitue un trait caractéristique. = ***Prognathisme.** s. m. Proéminence particulière des mâchoires. V. Homme.

PROGNOSTIC. s. m. T. Médec. Voy. Pronostic. = **Prognostique.** adj. 2 g. *Signes prognostiques,* Qui servent à former le pronostic.

PROGRAMME. s. m. (grec. πρὸ, avant; γράμμα, écriture). Placard, écrit qu'on affiche ou qu'on distribue, pour annoncer quelque exercice, pour proposer quelque prix, etc. *Distribuer des programmes. Le p. d'un concert, d'un spectacle, d'une fête. Le p. des prix de l'Académie.*

PROGRÈS. s. m. (latin. *progressus*, de *progredi*, marcher en avant). Avancement, mouvement en avant. *Le p. du soleil dans l'écliptique. Le feu, l'incendie fit des p. rapides. L'inondation fit de nouveaux p. Arrêter les p. de l'ennemi.* || Fig., Accroissement, augmentation, soit en bien, soit en mal. *Le commencement, le p. et la fin d'une maladie. Les maux ont leur p. Faire du p., de grands p. dans ses études, dans les sciences, dans la vertu, dans la piété, dans les bonnes grâces de quelqu'un. Les sciences ont fait de grands p. dans ce siècle. La religion catholique a fait beaucoup de p. dans ce pays. Rien ne saurait arrêter le p. de la civilisation, des lumières.*

Enc. — Dans le langage de la philosophie, le mot *Progrès* désigne la marche de la société, du genre humain considéré dans sa collectivité, vers un degré de plus en plus élevé de perfection et de bonheur, vers un développement de plus en plus complet de ses facultés, vers une amélioration indéfinie de ses œuvres. « Entendu dans ce sens, dit Franck, le pr. suppose nécessairement la *Perfectibilité*, ou la faculté que possède l'homme de se perfectionner indéfiniment; car il n'est que cette faculté même mise en action, ou traduite en faits dans l'histoire. S'il est vrai que l'humanité passe du mal au bien, de l'ignorance à la science, de la barbarie à la civilisation, c'est parce qu'elle est capable de ce mouvement, ou que la Providence l'a créée perfectible. »

I. L'idée de pr. et de perfectibilité, telle que nous venons de la définir, est une idée toute moderne. En effet, jusqu'au XVIIe siècle, la croyance générale non-seulement du vulgaire, mais encore des sages, était que toutes choses allaient en empirant. Partout nous voyons régner cette conception désolante d'une déchéance progressive de l'humanité; les philosophes, les poëtes, les législateurs, répètent à l'envi les mêmes doléances sur l'accroissement des vices, des crimes et des misères de l'homme. Dans l'antiquité gréco-romaine, cette croyance se formule symboliquement dans le mythe poétique des quatre âges successifs de l'espèce humaine. Vers l'époque de la venue du Christ, le sceptique Horace s'en fait encore l'organe : « Une génération plus perverse que celle dont elle a reçu le jour, a engendré en nous une race pire qu'elle-même, et de cette race naitra une postérité encore plus corrompue. » Quelques-uns seulement supposaient que l'homme n'est ni meilleur ni pire dans un siècle que dans un autre; qu'il y a à toutes les époques une même somme de vérités et d'erreurs, de moralité et de corruption, de bien-être et de misère; qu'ainsi, il n'y a en réalité ni pr. ni déclin, mais que l'humanité tourne perpétuellement dans un même cercle dont elle ne peut sortir. On crut seulement reconnaître que les nations, comme les individus, parcourent les divers âges d'une vie qui a ses périodes fatales d'accroissement et de décroissance. Pour que l'idée de pr. pût être conçue, il ne fallait pas moins que la transformation du monde par le christianisme. Alors en comparant le monde moderne avec le monde antique, en analysant les différences profondes que présentait la société chrétienne mise en regard des civilisations anciennes, il était impossible que l'on n'en vînt pas à secouer le joug de l'ancienne croyance de la dégradation progressive de l'humanité, et qu'on ne s'élevât pas à la conception d'une doctrine diamétralement opposée. Toutefois c'est seulement au XVIIe siècle que nous voyons poindre cette idée. Elle apparaît à la fois chez les deux grands réformateurs de la philosophie, dans Bacon et dans Descartes; mais tous deux ne l'appliquent qu'aux sciences naturelles et aux conséquences qu'on en peut tirer pour le perfectionnement des arts. Cependant Pascal (1651) ne tarde pas à étendre cette conception à la sphère entière des connaissances humaines: « Non-seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais encore tous les hommes ensemble y font un continuel progrès, à mesure que l'univers vieillit, parce que la même chose arrive dans la succession des hommes que dans les âges différents d'un particulier; de sorte que toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui persiste toujours et qui apprend continuellement. D'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans les philosophes : car, comme la vieillesse est l'âge le plus distant de l'enfance, qui ne voit que la vieillesse de cet homme universel ne doit pas être cherchée dans les temps proches de sa naissance, mais dans ceux qui en sont le plus éloignés. » Au XVIIIe siècle, l'idée de pr. fait un pas immense : c'est à sa lumière que l'on considère non plus seulement l'histoire des sciences, mais encore celle de l'industrie, des institutions, des lois, des mœurs et de tout ce qui constitue la civilisation d'un peuple. Parmi les propagateurs les plus éminents, dans ce siècle, de la doctrine de la perfectibilité et du pr. de l'esprit humain, nous citerons, en France, Fontenelle, Turgot, Condorcet; en Allemagne, Kant, Lessing et Schiller; en Angleterre, Price et Priestley. Aujourd'hui, cette idé n'appartient plus exclusivement à la philosophie et à la science; elle appartient à tous, et il n'est pas de vérité qui soit plus universellement acceptée : c'est à peine si quelques esprits moroses ou absolument ignorants de l'histoire, la repoussent; leur voix n'est pas écoutée. « L'idée du pr., dit très-bien Franck, est devenue une conviction, ou une sorte de foi populaire, entretenue ou fortifiée chaque jour par les mille organes de la presse, propagée par tous les canaux de la vie publique. Mais, à cause de cela même peut-être, nous sommes obligés d'ajouter qu'à aucune époque elle n'encouragea plus d'erreurs, ne servit de prétexte à de plus chimériques doctrines, à de plus périlleuses tentatives, et n'eut plus besoin d'être réglée et définie. »

II. Le principe de la perfectibilité réside dans l'homme lui-même. A peine sommes-nous parvenus à satisfaire un de nos besoins physiques que d'autres besoins viennent prendre la place du besoin satisfait, et sollicitent sans relâche notre activité. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. Aussitôt que nous avons découvert une vérité, nous courons à la recherche d'une autre; notre curiosité, ou notre désir de connaître, est insatiable, et chaque découverte de la science nous devient un moyen de faire de nouvelles découvertes. Or, comme, d'une part, nos besoins sont indéfinis; comme, de l'autre, le domaine qu'explore notre intelligence est infini, il est impossible de fixer aucune limite à l'extension de nos conquêtes. Ainsi, donc, notre bien-être peut s'accroître indéfiniment, et la sphère de nos connaissances peut s'agrandir au delà de toute limite assignable, sans épuiser, sans assouvir nos besoins ou nos désirs. Mais quelles que soient les conquêtes que l'on suppose accomplies par l'humanité dans ces deux directions, il y aura deux choses qui resteront immuables dans l'homme : ce sont, d'un côté, les conditions organiques de son existence, comme être vivant, et, de l'autre, ses facultés de connaître, comme être intelligent. Notre constitution physique et intellectuelle est hors de notre propre puissance : nous pouvons nous en servir, non la changer ou la modifier. En conséquence, l'hypothèse de Condorcet sur la prolongation indéfinie de la vie humaine est une pure chimère. Par le même motif, ce serait une erreur grossière que de prétendre qu'un temps viendra où l'homme sera capable, par les seules lumières de sa raison, de comprendre la nature de Dieu et les mystères qu'il nous est seulement donné de concevoir. Si maintenant, de la considération de l'ordre physique et intellectuel, nous passons à celle de l'ordre moral, nous reconnaîtrons de même que la morale est immuable, et que le seul pr. que l'homme puisse réaliser dans cette direction, c'est de se rendre de plus en plus maître de ses passions, de devenir de plus en plus un religieux observateur des prescriptions de cette loi, et de réaliser de plus en plus l'idée nécessaire du bien. — La perfectibilité appartient à la fois à l'individu et à l'espèce. Quand on l'envisage dans l'individu, on observe qu'elle est indéfinie au point de vue moral, et qu'elle est fort limitée au point de vue intellectuel. Au point de vue moral, tout homme, même le plus humble dans l'ordre social, même le plus borné quant à la culture intellectuelle, peut s'élever à la perfection la plus haute que l'on puisse imaginer; tandis qu'au point de vue intellectuel, quelque puissantes que soient les facultés d'un individu, il lui est dès aujourd'hui impossible de se rendre également maître de toutes les connaissances qui composent le domaine de la science, bien que celle-ci, relativement aux pr. qu'elle accomplira certainement, ne fasse, pour ainsi dire, que de naître. La sagesse infinie l'a ainsi voulu, parce que ce n'est point par la science, mais uniquement par le perfectionnement moral que nous méritons à ses yeux. Le pr. social, au contraire, peut se concevoir comme indéfini, soit au point de vue de l'esprit, soit au point de vue de la morale. L'humanité considérée comme un être collectif ou mieux, comme un être *sui generis*, ne peut perdre aucune des conquêtes qu'elle a faites dans l'ordre de la science; elle ne peut, au contraire, que les agrandir incessamment, car sa capacité scientifique n'est plus restreinte comme celle de tout individu. Ici, le pr. absolu dans chaque direction s'accomplit par quelques-uns; puis les résultats obtenus se répandent dans la masse entière, en se distribuant, pour ainsi dire, proportionnellement aux aptitudes individuelles, de telle sorte qu'en définitive le domaine de l'ignorance va sans cesse en décroissant. Dans l'ordre moral, le pr. de l'humanité consiste essentiellement dans l'élévation du niveau général de la moralité individuelle, dans le triomphe de plus en plus universel de la raison de l'homme sur ses passions, de la charité sur l'égoïsme. Mais la science et l'idée du bien, en se développant ou en s'universalisant, déterminent nécessairement la transformation incessante du milieu où vit l'humanité. Les applications de la science permettent à l'homme de dompter la nature, de substituer à ses propres efforts le service gratuit des éléments et des forces qui résident en eux, et d'accroître indéfiniment son bien-être. La diffusion des idées morales, en particulier de l'idée de la liberté et de la justice, s'unissant à une intelligence supérieure des rapports qui subsistent soit entre les membres d'une même société, soit entre les différentes nations, qui sont aussi comme les membres de l'humanité, porte l'homme à réformer progressivement ses coutumes, ses lois, ses institutions économiques et politiques. L'humanité, à chacun des pr. qu'elle accomplit, a hâte de réaliser en toutes choses l'idéal auquel elle s'est élevée; de là la prodigieuse évolution qu'a éprouvée l'Europe depuis la venue du christianisme. Mais, de ce que l'ordre social et les institutions diverses qui en sont comme les organes, sont soumis à la loi de la perfectibilité, il ne s'ensuit pas que les bases mêmes de la société ne soient pas immuables; il ne s'ensuit pas que le mal puisse disparaître de la surface de la terre. La liberté, la famille et la propriété sont les fondements, les conditions même de tout pr. social. Que, sous prétexte de perfectibilité, on vienne à supprimer l'un de ces fondements, non-seulement tout pr. ultérieur sera impossible, mais encore tous les pr. accomplis s'évanouiront. Le pr., en effet, ne saurait s'affranchir des conditions de la réalité : il ne change rien aux facultés et aux lois que la Providence nous a données. Quant à cette utopie préconisée de nos jours avec tant d'ardeur, qu'un temps viendra où il n'y aura plus dans la société ni vices, ni crimes, ni souffrances, ni misères, elle mérite à peine d'être réfutée. La plus grande partie des maux qui affligent l'homme dérivent de l'usage qu'il fait de sa liberté. Or, comme la liberté morale de l'homme est indestructible, il faudrait, pour faire disparaître toute misère et toute souffrance de la surface du globe, que le bien et le mal, l'activité et la paresse, l'incurie et la prudence, l'égoïsme et le dévouement, produisissent exactement les mêmes résultats.

III. Si la doctrine du pr. rencontre encore quelques adversaires, ce sont ces erreurs et ces conceptions chimériques qui les ont suscités. Il suffit de faire justice de ces aberrations et de dégager l'idée de perfectibilité de toute interprétation arbitraire pour qu'elle apparaisse avec tout l'éclat d'une vérité évidente. Mais il est encore une erreur capitale dont nous n'avons pas parlé : c'est celle de plusieurs philosophes qui ont prétendu opposer la doctrine du pr. à l'idée de religion positive et révélée. Cette erreur s'appuie sur deux arguments : 1° le dogme de la chute est contradictoire à l'idée même du pr.; 2° le pr. étant la loi générale du mouvement de l'humanité, la religion doit y être soumise; au lieu donc de se dire immuable, elle doit se transformer et se perfectionner avec le temps. Le premier de ces arguments n'a aucune valeur. En effet, le dogme de la chute n'implique point contradiction avec l'idée de pr.; bien plus, il en est la condition première. Dans l'état d'innocence et de justice où vivait l'homme au sortir des mains du Créateur, il n'y avait pour lui d'autre pr. que la persévérance; néanmoins, par elle, il méritait de plus en plus, car il était constamment libre de ne pas persévérer. C'est la faute de l'homme qui, en déterminant sa déchéance, l'a fait tel que nous le connaissons, avec ses besoins, avec ses facultés limitées, avec sa liberté vacillante. Mais, ainsi que nous l'avons vu, ce sont là précisément les conditions et les moyens mêmes de sa perfectibilité. C'est par elles qu'il peut progresser, et qu'il progresse, en se perfectionnant lui-même et en transformant incessamment le milieu où il vit. — Quant à la seconde difficulté, elle n'est pas moins aisée à résoudre. Il est très-vrai, et l'Église d'ailleurs l'a toujours enseigné, que le culte des patriarches, le culte de Moïse et le culte chrétien, représentent les développements successifs d'une seule religion identique au fond, car la loi chrétienne comprend la loi mosaïque, comme celle-ci contenait la loi primitive. Mais, de ce que nous voyons dans cette succession une véritable progression, nous n'en pouvons point conclure, ainsi qu'on l'a prétendu, que d'autres développements deviendront nécessaires avec la suite des temps. Après 1800 ans de règne, le christianisme ne laisse apercevoir aucune lacune qu'il s'agisse de combler, et par conséquent il ne nous permet pas de le concevoir comme susceptible d'un développement ultérieur. En effet, quel est le problème métaphysique, parmi ceux qui intéressent l'homme, qui n'ait pas reçu, dans le dogme chrétien, la seule solution qui satisfasse la raison, s'il est de nature à être compris par notre intelligence, la seule qui ne lui soit pas contradictoire, s'il est de telle nature que nous ne puissions l'atteindre. Il en est de même pour la morale : il est impossible de rien ajouter aux règles et aux préceptes contenus dans les livres du Nouveau Testament; aucun philosophe même n'en a conçu la pensée. Mais si, d'une part, la religion est immuable, parce qu'elle est l'œuvre directe de Dieu, elle ne fait, d'autre part, aucun obstacle au pr. de l'humanité, car nous avons vu que ce pr. est limité, par la nature même de l'homme, à la sphère scientifique, à la sphère industrielle, et à la sphère des institutions sociales, le pr. moral ne consistant que dans l'observation de plus en plus stricte et de plus en plus universelle de la loi. Bien plus, nous avons déjà remarqué que la doctrine du pr. n'avait pu se produire qu'après la transformation du monde par le christianisme. C'est qu'en effet le christianisme a été l'agent véritable de cette transformation soit directement, soit indirectement. C'est par son action directe que se sont produites toutes les différences entre le monde ancien et le monde moderne qui appartiennent à l'ordre moral ou qui en dépendent. Pour celles qui appartiennent à l'ordre scientifique, son influence, bien qu'indirecte, a été considérable, et l'on peut dire, sans exagération, que le spiritualisme chrétien a eu la plus grande part dans les grandes découvertes de la science, dans les grandes inventions par lesquelles l'homme a dompté la nature et l'a forcée d'obéir à ses ordres. Mais le rôle du christianisme n'est point fini sous ce rapport, et, au point de vue de la doctrine du pr., on peut dire qu'il ne finira jamais; car jamais, sur cette terre, la raison ne triomphera complétement des passions, jamais la charité ne vaincra complétement l'égoïsme, jamais la nature ne nous livrera tous ses secrets; jamais l'homme, en un mot, n'atteindra la perfection, cet idéal qui recule toujours à mesure que nous avançons.

***PROGRESSER.** v. n. Faire du progrès, des progrès; ne se dit qu'en bonne part. Peu usité.

PROGRESSIF, IVE. adj. Qui va en avant. *Le mouvement p. des animaux. Le mouvement p. d'une planète.* || Figur., Qui fait des progrès. *La marche progressive des idées. Une civilisation progressive.*

PROGRESSION. s. f. (lat. *progressio*). T. Physiol. *Mouvement de p.*, ou simpl., *Progression*, Mouvement par lequel un animal se porte en avant. V. Locomotion. || Figur., Marche, suite non interrompue. *La p. des causes et des effets. La p. naturelle de l'esprit humain. L'ordre de ces expressions n'est pas conforme à la p. logique des idées. Il y a dans cet ouvrage une p. d'intérêt bien soutenue.*

Enc.—I. On appelle *Progression arithmétique*, ou mieux *P. par différence*, une suite de nombres tels que chacun d'eux est égal au précédent augmenté ou diminué d'une quantité constante; et *P. géométrique*, ou *P. par quotient*, une suite de termes tels que chacun d'eux est égal au précédent multiplié ou divisé par une quantité constante. Cette quantité constante, dans une p. arithmétique ou géométrique, est appelée *Raison*. Une p. peut être *croissante* ou *décroissante*. Une p. arithmétique est *croissante* ou *décroissante*, selon que la raison est positive ou négative. Par ex., les nombres 2, 5, 8, 11, 14, 17,..., forment une p. croissante dont la raison est 3, et les nombres 17, 14, 11, 8, 5, 2, forment une p. décroissante, qui a également 3 pour raison. Une p. géométrique est *croissante* ou *décroissante*, selon que la raison est plus grande ou plus petite que l'unité. Ainsi, les nombres 2, 6, 18, 54, 162,..., forment une p. croissante, dont la raison est 3; tandis que, 162, 54, 18, 6, 2, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{9}$, présentent une p. décroissante, qui a pour raison $\frac{1}{3}$. En représentant par 2, 5, 8, 11, 14, les termes d'une p. arithmétique, on les écrit ainsi $\div$ 2 . 5. 8. 11. 14... que l'on énonce de cette manière : 2 *est à* 5 *comme* 5 *est à* 8, *comme* 8 *est à* 11, *etc.* S'il s'agit d'une p. géométrique, on l'écrit ainsi $\div\div$ 2 : 6 : 18 : 54 : 162, etc., et on l'énonce de cette manière : 2 *est à* 6 *comme* 6 *est à* 18, *comme* 18 *est à* 54, *etc.* Ainsi qu'il est facile de le voir, une p. arithmétique n'est autre chose qu'une suite continue d'*Équidifférences* ou de différences égales, et une p. géométrique une suite également continue d'*Équiquotients* ou de quotients égaux.

II. D'après la définition même de la *P. arithmétique*, il est évident qu'avec le premier terme et la différence commune, ou la raison de la p., on peut former tous les autres termes, en ajoutant indéfiniment cette raison. On peut donc dire qu'en général, *un terme quelconque d'une p. arithmétique est composé du premier plus autant de fois la raison qu'il y a de termes avant lui*, ce qu'on formule ainsi : *le terme de rang* n *est égal au premier plus* n — 1 *fois la raison.* En effet, le second terme est égal au premier plus 1 fois la raison ; le troisième est égal au premier plus 2 fois la raison ; le quatrième est égal au premier plus 3 fois la raison, etc. Par conséquent, en appelant r la raison, a le premier terme et n le rang du terme l, on dira $l = a + (n-1)r$. Il suit évidemment de là qu'on peut trouver un terme quelconque d'une p. sans être obligé de calculer ceux qui le précèdent. On demande, par ex., quel serait le 100ᵉ terme de la p., $\div$ 4. 9. 14. 19. 24, etc. Puisque le terme cherché doit être le 100ᵉ, il a donc 99 termes avant lui : il est donc composé du premier terme 4 et de 99 fois la raison 5; il est donc $4 + 495$, c.-à-d. 499. Une seconde conséquence qu'on tire de ce principe, c'est que l'on peut lier deux nombres quelconques par une suite de tant d'autres nombres que l'on voudra, de manière que le tout forme une p. arithmétique : ce qu'on appelle *insérer* entre deux nombres donnés un nombre quelconque de *moyens arithmétiques*, ou autrement *moyens différentiels* et *moyens équidifférents*. Pour cela, il suffit de retrancher le plus petit nombre du plus grand et de diviser le reste par le nombre des moyens à insérer augmenté d'une unité. Si, par ex., on demande d'insérer entre 4 et 11, 8 moyens arithmétiques, je retranche 4 de 11; il me reste 7 que je divise par 9, nombre de moyens augmenté de l'unité; le quotient $\frac{7}{9}$ est la différence qui doit régner dans la p.: celle-ci sera donc,

$$\div\ 4 . 4\tfrac{7}{9} . 5\tfrac{5}{9} . 6\tfrac{3}{9} . 7\tfrac{1}{9} . 7\tfrac{8}{9} . 8\tfrac{6}{9} . 9\tfrac{4}{9} . 10\tfrac{2}{9} . 11.$$

Les progressions par différences présentent une seconde propriété non moins importante, c'est que *la somme de deux termes quelconques également éloignés des extrêmes est égale à la somme des extrêmes.* En effet, soient a et l les extrêmes, p le terme qui a n termes avant lui et q celui qui a n termes après lui, on aura :

$$p = a + nr, \qquad \text{et } l = q + nr, \qquad \text{d'où } q = l - nr.$$

En ajoutant membre à membre la première et la dernière égalité, on trouve $p + q = a + l$. Si donc nous opérons sur la p. $\div$ 1 . 4 . 7 . 10 . 13 . 16 . 19 . 22 . 25, et considérons les termes 19 et 7 également éloignés des extrêmes, nous trouvons $7 + 19 = 1 + 25 = 26$. Lorsque la p. est composée d'un nombre impair de termes, comme est la précédente, le terme du milieu forme avec les deux extrêmes une équidifférence continue, et il est égal à la demi-somme des deux extrêmes.

Dans une p. arithmétique, *la somme des termes est égale à la demi-somme des extrêmes multipliée par le nombre des termes.* Soit S cette somme, on aura $S = a + b + c + \ldots\ldots + x + y + z$; puis, en renversant la p., $S = z + y + x + \ldots\ldots + c + b + a$. Ces deux égalités donnent $2S = (a + z) + (b + y) + (c + x) + \ldots\ldots + (x + c) + (y + b) + (z + a)$. Mais, par le théorème précédent, chaque somme entre parenthèses est égale à la somme des extrêmes, et comme cette somme se trouve répétée autant de fois qu'il y a de termes dans la p., on peut écrire $2S = (a+z)n$, d'où $S = \frac{(a+z)n}{2}$. Maintenant si nous prenons, par exemple, la p. numérique $\div$ 4 . 7 . 10 . 13 . 16 . 19 . 22 . 25, nous trouverons : $S = \frac{(4 + 25) \times 8}{2} = \frac{29 \times 8}{2} = \frac{232}{2} = 116$. En effet, $4 + 7 + 10 + 13 + 16 + 19 + 22 + 25 = 116$. — Soit demandé de trouver la somme des 999999 premiers nombres naturels. Comme la suite de ces nombres constitue une p. par différence, qui a l'unité pour premier terme ainsi que pour raison, nous écrirons :

$$S = \frac{(1 + 999999) \times 999999}{2} = \frac{999999000000}{2} = 499999500000.$$

III. Les *Progressions géométriques* ou *par quotient* jouissent de propriétés analogues à celles des progressions par différence. Ainsi, dans une p. géométrique, *le terme de rang* n *est égal au premier terme multiplié par la puissance* n — 1 *de la raison.* Soit la p. par quotient $\div\div\ a : b : c : d : e : f : g : h : i : k \ldots\ldots\ldots$; et désignons par q la raison, qui peut d'ailleurs être plus grande ou plus petite que l'unité. Nous aurons évidemment les égalités suivantes :

$$\begin{aligned} b &= aq \\ c &= bq = aq \times q = aq^2 \\ d &= cq = aq^2 \times q = aq^3 \\ e &= dq = aq^3 \times q = aq^4, \text{ etc.,} \end{aligned}$$

C'est-à-dire le second terme est égal au premier multiplié par la première puissance de la raison ; le troisième est égal au premier multiplié par la seconde puissance de la raison ; le quatrième est égal au premier multiplié par la troisième puissance de la raison ; et ainsi de suite. Par conséquent, si nous appelons a le premier terme, l le terme de rang n, et q la raison, nous aurons la formule $l = aq^{n-1}$, au moyen de laquelle on peut aisément trouver la valeur d'un terme quelconque d'une p. par quotient, sans avoir besoin de former tous ceux qui le précèdent. Soit proposé, par ex., de trouver la valeur du 12ᵉ terme de la p. $\div\div$ 3 : 6 : 12 : 24 : ..... Comme je sais que ce douzième terme se compose du premier multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par le nombre des termes qui précèdent ce douzième, je vois que, pour le former, il faut multiplier 3 par la onzième puissance de la raison 2. Pour former cette onzième puissance, je cube 2, ce qui me donne 8; je cube 8, ce qui me donne 512 pour la neuvième puissance ; et enfin je multiplie 512 neuvième puissance de la raison, par 4 seconde puissance, et j'ai 2048 pour la onzième puissance de 2; je multiplie donc 2048 par 3, et j'ai 6144 pour le douzième terme de la p. — Il suit de la propriété qui précède, qu'on peut *insérer entre deux nombres donnés un nombre quelconque de moyens géométriques.* Si l'on demande, par ex., d'insérer neuf moyens proportionnels entre 2 et 2048. La p. géométrique qu'il s'agit de former doit donc commencer par 2, et avoir 2048 pour onzième ou dernier terme. Or, 2048 est composé du premier terme 2 multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par le nombre des termes qui doivent précéder 2048, ou par 10. Donc, si l'on divise 2048 par le premier terme, c.-à-d. par 2, le quotient sera la raison élevée à la 10ᵉ puissance. Donc, en cherchant quelle est la racine de cette puissance, on aura la raison. Dans notre ex., le quotient résultant de la division de 2048 par 2 est 1024. En cherchant la racine 10ᵉ de ce dernier nombre, on trouve 2; donc la raison est 2. Maintenant, pour former les neuf moyens demandés, il suffit de multiplier le premier terme 2 par la raison 2, et l'on obtient la p. suivante :

$$\div\div\ 2 : 4 : 8 : 16 : 32 : 64 : 128 : 256 : 512 : 1024 : 2048.$$

En conséquence; nous dirons que, pour insérer entre deux nombres donnés un nombre quelconque de moyens géométriques, il faut *diviser le plus grand des deux nombres par le plus petit, ce qui donne un quotient; puis extraire de ce quotient une racine d'un degré marqué par le nombre des moyens à insérer plus un.* — Dans toute p. par quotient, *le produit de deux termes quelconques également distants des deux extrêmes est égal au produit des extrêmes.* Soient en effet x et y deux termes dont l'un a $(p-1)$ termes avant lui, et l'autre $(p-1)$ termes après lui. Le terme x est égal au premier a multiplié par q^{p-1}; et l'on a $x = a \times q^{p-1}$. Le dernier terme l est égal au terme y multiplié par q^{p-1}; et l'on a $l = y \times q^{p-1}$; d'où l'on voit que les termes a, x, y et l forment une proportion, $a : x :: y : l$; donc $x \times y = a \times l$. — Maintenant, *pour trouver la somme des termes d'une p. par quotient, on multiplie le premier terme par la raison, on retranche du produit le premier terme, puis on divise le reste par la raison diminuée d'une unité.* En effet, soient $a, b, c, d \ldots k, l$, les termes de cette p., et S leur somme, nous aurons :

$$b = aq, \qquad c = bq, \qquad d = cq, \ldots, \qquad l = kq;$$

Or, en additionnant membre à membre, nous obtenons :

$$b + c + d + \ldots + k + l = (a + b + c + \ldots + k)\,q;$$

par conséquent, $S - a = (S - l)q$; d'où $S = \frac{lq - a}{q - 1}$.

Quand la p. est décroissante, comme alors $q - 1$ est négatif, ainsi que $lq - 1$, on écrit $S = \frac{a - lq}{q - 1}$. — Nous ne pousserons pas plus loin l'exposé de la théorie des progressions, attendu que, dans l'enseignement ordinaire, on ne dépasse pas les théorèmes qui viennent d'être démontrés.

* **PROGRESSISTE.** adj. et s. 2 g. Qui est ami, partisan du progrès. *Le parti p. Il est p.* = PROGRESSIVEMENT. adv. D'une manière progressive.

PROHIBER. v. a. (lat. *prohibere*). T. Législ. et Com. Défendre, faire défense, interdire. *On a prohibé l'importation, la vente de telle marchandise. La sortie des chevaux fut prohibée. La loi prohibe le mariage entre frère et sœur. P. le port d'armes.* = PROHIBÉ, ÉE. part. *Marchandises prohibées. Commerce prohibé.* ‖ *Armes prohibées*, Armes dont le port et l'usage sont interdits. ‖ *Degré prohibé*, Le degré de parenté où la loi défend de se marier. = PROHIBITIF, IVE. adj. Qui défend, qui interdit. *Lois prohibitives. Régime p.* = PROHIBITION. s. f. Défense, interdiction. *La p. engendre la contrebande. Les prohibitions sont aujourd'hui supprimées. La p. du port d'armes.* — Voy. COMMERCE. = Syn. Voy. DÉFENSE.

PROIE. s. f. (lat. *præda*). Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger. *Le lion se jeta sur sa p. Le loup emporta sa p. Les vautours vivent de p. Se disputer une p. Lâcher sa p. S'acharner sur sa p.* — *Oiseau de p.*, Oiseau qui donne la chasse au gibier et qui s'en nourrit. V. RAPACES. ‖ Par anal., Butin fait à la guerre, et, en général, Tout ce dont on s'empare avec violence, avec rapacité, etc. *Ces richesses furent la p. du vainqueur. Ce royaume devint la p. du plus fort. Sa fortune devint la p. d'avides héritiers.* ‖ Fig., se dit Des personnes et Des choses, quand elles sont comme déchirées, ravagées, dévorées par d'autres. *Être en p. à l'avidité des usuriers. Il est en p. à la rapacité de ses domestiques. Il est en p. à la calomnie. Elle est la p. de la médisance. Il est en p. à la douleur. Il est la p. de ses passions. Se livrer en p. à sa douleur. Plus de vingt maisons ont été la p. des flammes. Ce pays est en p. à toutes les calamités. La ville était en p. aux horreurs de la famine, de la peste.* = Syn. Voy. BUTIN.

PROJECTILE. s. m. (lat. *projectus*, lancé en avant). Tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course une fois abandonné à lui-même; se dit ordinairement Des traits lancés dans un combat, et, à cette heure, Des bombes, des boulets, des balles, etc. *La vitesse des projectiles.* V. BALISTIQUE. = PROJECTILE. adj. 2 g. *Mouvement p., force p.*, Mouvement, force de projection.

PROJECTION. s. f. (lat. *projectio*). T. Méc. Action d'imprimer un mouvement à un corps solide et pesant qui continue ensuite son mouvement. *P. verticale, horizontale, oblique.* ‖ T. Chim. Action de jeter par cuillerées, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner. — *Poudre de p.*, Voy. ALCHIMIE.

Enc. — En termes de Géométrie, on appelle *Projection*, la représentation sur un plan d'une figure située hors de ce plan, par la trace qu'y détermineraient les intersections des droites que l'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. Lorsque toutes les droites sont perpendiculaires à ce plan, la p. est *orthogonale*, c'est-à-d. à angles droits ; on la nomme *centrale*, lorsque, au contraire, toutes ces lignes concourent vers un seul et même point. La théorie des projections est l'objet général de la géométrie descriptive ; les projections centrales sont le fondement de la perspective. La *P. de la sphère* est la représentation sur un plan des différents points d'une sphère, ainsi que des cercles qu'on peut y supposer tracés. Elle est principalement usitée dans la construction des mappemondes et des cartes de géographie. Mais on en distingue différentes sortes, d'après la situation où l'on suppose l'œil placé par rapport à la sphère et au plan sur lequel elle se projette. Nous ne parlerons ici que des plus usitées.

La *P. orthographique* est celle où la surface de la sphère est représentée par un plan qui coupe cette sphère par le milieu, l'œil étant placé verticalement à une distance infinie. Les lois de cette sorte de p. sont faciles à comprendre : 1° Les rayons partis de l'œil sont considérés comme parallèles entre eux, car l'œil est supposé à une distance infinie. 2° Tout point quelconque dans l'espace se projette en menant de ce point une droite perpendiculairement au *plan de p.*, c'est-à-d. au plan sur lequel la sphère doit être représentée. 3° Une droite perpendiculaire au plan de p. se projette par un point, qui est celui où cette ligne coupe le plan de p. 4° Une ligne droite AB, parallèle au plan de proj. PQ (Fig. 1), se projette par une ligne également droite ab ; et une droite CD, oblique au plan de p., se projette par une droite cd, laquelle est plus courte que CD, en raison du cosinus de l'angle d'inclinaison au rayon. 5° Une surface plane perpendiculaire au plan de p. se projette par une simple ligne droite. 6° Un cercle parallèle au plan de p. se projette par un cercle qui lui est égal ; mais un cercle oblique se projette par une ellipse, dont le grand axe est égal au diamètre du cercle et dont le petit axe est égal à ce diamètre multiplié par le cosinus de l'obliquité. La p. orthographique peut être *polaire*, c'est-à-dire avoir lieu sur le plan de l'équateur, ou bien se faire sur le plan d'un méridien. Dans le premier cas, on représente tous les méridiens par des lignes droites qui ont leur intersection au centre de la p., et les parallèles de latitude par des cercles dont les rayons sont respectivement égaux au cosinus de la latitude. Dans la p. sur le plan d'un méridien, on représente les autres méridiens par des ellipses, et les parallèles de latitude par des lignes droites parallèles au diamètre de la p. La p. orthographique a un inconvénient grave, c'est que les espaces vont en diminuant du centre à la circonférence, de telle sorte que, si on l'emploie pour tracer un hémisphère, les parties centrales seules offrent une représentation exacte, tandis que les autres sont d'autant plus contractées et déformées qu'on se rapproche davantage de la circonférence. Ainsi, tous les points situés dans l'arc AC se trouvent resserrés dans la ligne ac (qui est égale au sinus verse de l'arc), tandis qu'un arc pris au sommet de l'hémisphère se projette par une ligne presque égale à lui-même. En conséquence, on ne fait guère usage de ce système de p. que pour des cartes qui doivent représenter des pays de peu d'étendue.

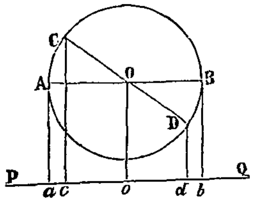

Fig. 1.

La *P. stéréographique* est celle où la surface de la sphère est représentée sur le plan d'un de ses grands cercles, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle. Dans cette p., le globe est considéré

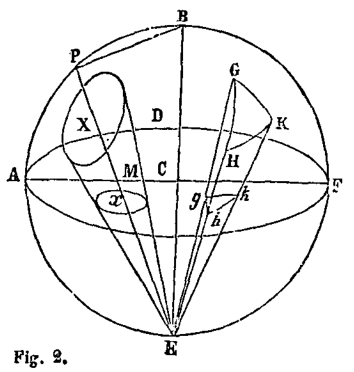

Fig. 2.

comme un solide transparent : l'hémisphère représenté est celui qui est opposé à l'hémisphère dans lequel l'œil est supposé se trouver. Ainsi (Fig. 2), il faut concevoir l'œil placé en E, à l'extrémité d'un diamètre de la sphère, qui regarde la surface concave de cette sphère, en rapportant chaque point P au plan diamétral ADF perpendiculaire à EB, au moyen d'un rayon visuel PME. La p. stéréographique est donc une représentation en perspective de la concavité sphérique sur un plan géométral ; et, comme telle, elle jouit de plusieurs propriétés géométriques élégantes, dont nous signalerons les deux principales. 1° Tous les cercles de la sphère sont représentés en p. par des cercles ; par ex., x est la p. du cercle X. Les grands cercles qui passent par le sommet B, sont les seuls qui se projettent suivant des lignes droites menées par le centre C : ainsi, BPA se projette suivant CA. 2° Chaque petit triangle GHK pris à la surface de la sphère, est représenté en p. par un triangle semblable *ghk*. Cette propriété est très-importante. En effet, il en résulte qu'en général les configurations sur la carte sont semblables aux configurations réelles ; et elle nous permet de projeter tout un hémisphère sur une carte, sans altérer trop violemment ces configurations. Dans la p. orthographique, les bords de l'hémisphère sont démesurément contractés ; dans la p. stéréographique, au contraire, les dimensions projetées vont en s'élargissant à partir du centre.

La *P. centrale* est ainsi appelée, parce que l'œil est censé placé au centre de la sphère, et le plan de p. est un plan tangent à la sphère en un point pris à volonté. On donne au point de contact le nom de *point principal*, et les projections de tous les autres points sur la sphère sont aux extrémités des tangentes des arcs interceptés entre eux et le point principal. Comme les tangentes croissent très-rapidement lorsque les arcs excèdent 45°, et que, à 90°, elles deviennent infinies, cette p. altère encore plus que la stéréographique l'étendue des régions à mesure qu'elles s'éloignent du centre de la carte. Par conséquent, il est impossible de l'employer pour représenter un hémisphère entier ; mais elle peut convenir pour dresser la carte d'une région peu étendue. On l'emploie surtout pour la construction des cadrans solaires : d'où le nom de *P. gnomonique* qu'on lui donne fréquemment. — Telles sont les trois principales projections du globe qu'admettent les règles de la perspective. On voit qu'aucun des planisphères, tracés d'après ces projections, ne réunit toutes les conditions nécessaires pour donner une représentation exacte du globe. Elles altèrent nécessairement la figure des pays, soit au milieu, soit vers les bords de chaque hémisphère ; elles ne représentent point les espaces réellement égaux sous des dimensions égales ; la même chose a lieu pour la plupart des distances. Enfin, l'inégalité inévitable dans la p. des espaces ne permet pas de trouver avec facilité la longitude et la latitude exactes d'un lieu. On a donc dû chercher les moyens de remédier à ces inconvénients, en modifiant la p. stéréographique, et en prenant le point de vue à une certaine distance en dehors de la sphère.

Parmi les méthodes proposées, nous citerons seulement la *P. sphérique* proposée par Lahire. Soient (Fig. 3) ACB l'hémisphère qu'on veut représenter sur le plan qui passe par le diamètre AB, et E la position de l'œil dans une ligne droite qui passe par le centre O perpendiculairement à AB. La représentation sera parfaite, si les arcs AM, MF, FC, sont entre eux dans le même rapport que leurs projections AN, NG, GO. On ne peut obtenir ce résultat avec une entière exactitude ; mais on arrive à une grande approximation en plaçant ce point E dans une position telle que, si le point F est au milieu de l'arc AC, son point correspondant G soit également au milieu de AO. Le problème consiste donc à trouver sur la ligne CD un point E tel qu'en menant la ligne EF, cette ligne passe également par le milieu du rayon AO et par celui de l'arc AC. Tirons FL perpendiculaire à OC, et joignons FO. Il est évident que FL est la moitié du côté du carré inscrit et que GO est la moitié du rayon ; par conséquent, FL est à GO comme OF ou OC est à OL. Mais FL:GO::LE:OE ; donc, LE:OE::OC:OL ; et par suite LO : OE :: CL : OL ; d'où $OE \times CL = OL^2$. Mais $DL \times CL = FL^2 = OL^2$; donc OE = DL, ou DE = OL, le cosinus ou le sinus de 45°. Or, d'après les tables trigonométriques, DE = 0,71, le rayon étant l'unité. Par conséquent, le rayon OD étant de 100 parties, il faut le prolonger hors de la sphère d'environ 70 parties pour trouver le point de vue convenable.

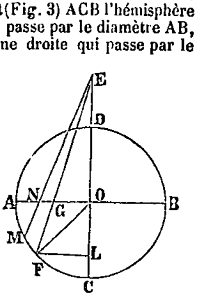

Fig. 3.

Les modes de p. dont il vient d'être parlé peuvent être considérés comme naturels, en ce sens qu'ils offrent réellement des représentations en perspective de la surface sur un plan. La *P. de Mercator*, au contraire, est entièrement artificielle, car, au lieu de représenter la sphère comme on la verrait simultanément d'un point quelconque, elle en représente les parties telles que l'œil les verrait successivement en se mouvant au-dessus d'elles. La construction des cartes, dans ce système, se ramène à peu près à l'opération suivante. Concevons un papier roulé en cylindre autour du globe et le touchant le long de l'équateur ; supposons de plus une série de sécantes partant du centre de la terre et passant par les différents points que l'on veut représenter ; ces droites iront rencontrer, dans des points correspondants, le cylindre de papier qui, étant ensuite déroulé, formera la carte géographique qu'on se proposait de construire. Dans les cartes selon Mercator, les degrés de longitude et ceux de latitude conservent toujours leurs valeurs relatives : l'équateur est figuré par une ligne droite, et les méridiens par d'autres lignes droites perpendiculaires à la première (Fig. 4). De même que la p. stéréographique, la p. de Mercator donne une représentation fidèle, quant à la *forme*, de chaque petite portion en particulier, mais sur une échelle très-différente suivant les régions. (La Fig. 4 donne une idée de l'accroissement de l'échelle à mesure qu'on se rapproche du pôle, la même terre s'y trouvant figurée sous trois latitudes différentes.) Cette particularité, qui serait un inconvénient intolérable pour des cartes géographiques ordinaires, constitue un avantage pour les cartes qui sont à l'usage exclusif des marins, et qu'on ne doit regarder que comme des instruments destinés à résoudre graphiquement les principales questions relatives à la navigation.

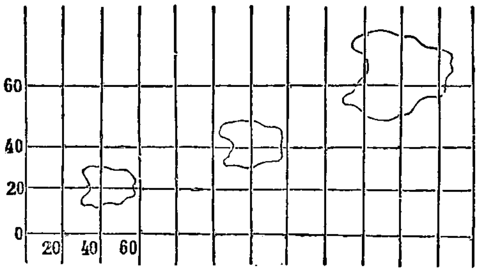

Fig. 4.

La p. imaginée par Babinet, et à laquelle il a donné le nom d'*homalographique*, c.-à-d. à représentation uniforme, est aussi une p. artificielle. Le savant académicien s'est proposé pour objet non-seulement d'échapper aux inconvénients de déformation que donnent vers les bords la p. stéréographique et la p. orthographique, mais encore de représenter par des portions égales du plan des portions égales de la sphère. Dans ce système, les cercles de latitude sont représentés par des droites parallèles, qui s'écartent un peu en allant vers les pôles, tandis que les méridiens, à l'exception du premier qui représente par une ligne droite la p. d'un cercle, sont figurés par des arcs elliptiques équidistants, en sorte que les aires comprises entre deux couples de méridiens respectivement équidistants sont égales, de même que les aires comprises entre les mêmes parallèles, à égalité de base. D'après cela, on voit que cette p. mérite d'être préférée pour la représentation, soit des hémisphères, soit de la surface entière de la terre. Les cartes générales construites dans ce système sont les seules qui donnent des notions précises sur l'étendue comparative des diverses régions du globe. Ainsi, par ex., les contrées en apparence si spacieuses de l'Amérique du Nord et de la Sibérie rentrent dans leurs vraies limites de grandeur. Le géographe Vuillemin vient de dresser un atlas où la p. homalographique est exclusivement employée : nous devons le mentionner, car c'est rendre un véritable service à la science que de multiplier les aspects sous lesquels nous pouvons étudier la surface de notre globe.

Les anciens astronomes de la Grèce ont fait usage de la p. orthographique et de la p. stéréographique pour représenter sur une surface plane la sphère céleste avec tous ses cercles. Ils donnaient à la première le nom d'*Analemme*. Ptolémée a écrit un traité sur cette p., et les Arabes y ont puisé les théorèmes fondamentaux de la trigonométrie. La p. stéréographique passe pour avoir été inventée par Hipparque : les Grecs la nommaient *Planisphère*. Ce fut le jésuite Aguilon qui l'appela *p. stéréographique*, parce qu'elle résulte de l'intersection de deux solides, le cône et la sphère. Hipparque et Ptolémée paraissent avoir connu sa principale propriété, à savoir : que les cercles de la sphère se projettent par des cercles sur le plan. Mais c'est Halley qui, le premier, en 1696, a démontré que les angles faits par les cercles à la surface de la sphère sont égaux aux angles que les lignes de leurs projections respectives font entre elles sur le plan de p. Ptolémée a aussi décrit la p. gnomonique ; mais comme les Grecs n'avaient aucune idée des tangentes trigonométriques, ils exprimaient les distances polaires par les rapports des sinus aux cosinus des arcs.

PROJECTURE. s. f. T. Archit. Saillie en avance horizontale des divers membres d'architecture.

PROJET. s. m. (latin. *projectus*, lancé en avant). Dessein, entreprise, arrangement de moyens pour l'exécution d'un dessein. *Un grand, beau, sage, magnifique p. Des projets vains, inutiles, illusoires, romanesques. Former, concevoir, abandonner, exécuter un p. Faire des projets. Se prêter, s'opposer à un p. Il a échoué dans tous ses projets. Cela dérange, déconcerte mes projets. Confondre, rompre, détruire les projets des ennemis. J'ai un p. d'établissement. Ceci n'est encore qu'en p. Un homme à projets.* ‖ La première pensée, la première rédaction d'une chose que l'on a dessein d'exécuter ou que l'on propose pour être exécutée. *Faire un p. d'acte, de testament, de compromis. Dresser un p. d'alliance offensive et défensive. Rédiger, présenter, discuter un p. de loi. Ce n'est qu'un simple p. d'ouvrage. C'est un p. à peine ébauché.* = Syn. Voy. Dessein.

PROJETER. v. a. Former un projet. *P. une entreprise. On n'exécute pas tout ce qu'on projette. Il projette un grand voyage, un grand ouvrage.* Abs., *C'est un homme qui projette sans cesse et n'exécute jamais rien.* ‖ Représenter, d'après certaines règles géométriques, sur un plan ou sur une surface quelconque, la figure d'un corps situé dans l'espace hors de ce plan ou de cette surface. *P. une sphère sur un plan.* ‖ Jeter, diriger, étendre en avant. *P. un corps obliquement. Un corps qui projette son ombre sur un autre. Les Alpes cottiennes projettent leurs contre-forts jusqu'au Rhône.* = se Projeter. v. pron. Faire saillie, se prolonger, paraître saillant. *Ce corps de logis se projette trop sur la façade de l'édifice. Quand le soleil est à son levant ou à son couchant, l'ombre se projette au loin. Cette figure se projette dans le tableau.* = Projeté, ée. part. = Conj. Voy. Jeter.

*** PROLATION.** s. f. (lat. *prolatio ;* de *pro*, en avant, et *latio*, action de porter). T. Mus. V. Plain-chant.

PROLÉGOMÈNES. s. m. pl. (gr. πρὸ, avant ; λεγομένα, choses dites). Espèce d'introduction plus ou moins étendue qu'on met à la tête d'un livre, pour donner les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées.

PROLEPSE. s. f. (gr. πρόληψις, anticipation). Rhét.

Enc. — La *Prolepse*, ou *Antéoccupation*, est une figure de pensée par laquelle on prévient une objection en la réfutant d'avance. « Dans l'éloquence du barreau surtout, dit Leclerc, une objection pressentie et repoussée avec art est comme un trait déjà émoussé quand l'adversaire veut s'en servir. Cette espèce de triomphe, dont l'orateur jouit d'avance, augmente ses forces et lui donne un air de confiance qui subjugue et entraîne les esprits. » C'est ainsi que Cicéron, plaidant pour Cœcilius, commence par prévenir l'étonnement où l'on pourrait être en le voyant accusateur, lui qui, jusque-là, ne s'est occupé que de défendre les accusés. De même, Boileau prévient les reproches que les traits satiriques qu'il avait lancés contre Chapelain auraient pu lui attirer :

Il a tort, dira l'un. Pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme. Etc.

PROLEPTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Se dit Des fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent.

PROLÉTAIRE. s. m. (latin. *proletarius*, de *proles*, rejeton). T. Antiq. Chez les Romains, se disait Des citoyens pauvres qui étaient exempts d'impôts et ne contribuaient à la puissance de la république que par les enfants qu'ils lui donnaient. V. Comices. ‖ Par ext., se dit encore aujourd'hui Des citoyens qui sont dépourvus de fortune et vivent au jour le jour.

PROLIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *proles ; ferre*, porter). T. Bot. Se dit De tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter ou qui en produit un semblable à lui-même. *Rose p.* = Prolifique. adj. 2 g. (lat. *proles ; facere*, faire). Qui a la faculté d'engendrer. *Vertu p. Liqueur p.* ‖ *Remèdes prolifiques*, Remèdes auxquels on attribuait la propriété d'accroître les forces génératrices. = * Proligère. adj. 2 g. (lat. *proles ; gerere*, porter). T. Anat. V. Œuf.

PROLIXE. adj. 2 g. (lat. *prolixus*). Trop étendu, trop long. *Un discours p. Style p. Il écrit purement, mais il est p. C'est un homme p. dans ses discours.* = Prolixement. adv. D'une manière prolixe. *Il écrit p.* = Prolixité. s. f. Défaut d'un discours qui offre des longueurs, qui présente des détails minutieux et inutiles. *Il faut éviter la p. Il écrit avec une p. fatigante.* = Syn. V. Diffus.

PROLOGUE. s. m. (gr. πρὸ, avant ; λόγος, discours). T. Littérat. Préface, avant-propos. *Le p. de la loi salique.* ‖ Ouvrage qui sert d'introduction à une pièce dramatique. *Euripide est le premier qui ait fait précéder ses pièces d'un p. La plupart des comédies de Plaute et de Térence ont un p. Le p. de l'*Amphitryon *de Molière. En France on a longtemps mis des prologues au commencement des opéras.*

PROLONGATION. s. f. Le temps qu'on ajoute à la durée fixe d'une chose. *Après la p. de la trêve. Il a obtenu une p. de terme, de congé, une p. de six mois.*

PROLONGE. s. f. T. Artillerie. Cordage qui sert à manœuvrer les bouches à feu. *Traîner un canon à la p.* ‖ Voiture qui sert à transporter les munitions, ainsi que les effets des militaires, etc. On dit mieux, *Chariot à munitions.*

PROLONGEMENT. s. m. Extension, continuation d'une portion d'étendue. *P. d'une ligne, d'un chemin, d'un mur. La queue, dans les animaux, est un p. de l'épine dorsale.* ‖ * T. Anat. *Le p. rachidien*, La moelle épinière.

PROLONGER. v. a. (latin. *prolongare*). Étendre, continuer. *P. une ligne. P. une avenue, une galerie. Il faudrait abattre ces arbres pour p. la vue.* ‖ Faire durer plus longtemps, rendre de plus longue durée. *P. une affaire. P. une trêve. P. la guerre. P. les malheurs, les misères de quelqu'un. P. le terme d'un paiement. P. la vie, les jours de quelqu'un. Ne prolongez pas son erreur.* ‖ T. Mar. *P. un vaisseau*, Se porter parallèlement à ce vaisseau, se mettre vergue à vergue avec lui. — **P. une côte, des écueils, la ligne ennemie*, Les longer parallèlement. = se Prolonger. v. pron. Durer, s'étendre. *Les débats se sont prolongés bien avant dans la nuit. Leur vie ne se prolonge guère au delà de ce terme. D'ici la vue se prolonge à l'infini. Cette île se prolonge du* *midi au sud.* = Prolongé, ée. p. = Sy... V. Allonger.

PROMENADE. s. f. Action de se promener. *La p. lui est salutaire. Faire un tour de p. Il est allé à la p. Je suis fatigué de ma p. P. à pied, à cheval, en voiture, en bateau, sur l'eau.* || Le lieu où l'on se promène. *La p. de cette ville est fort belle.* || *La p. est belle aujourd'hui*, Le temps est favorable pour se promener aujourd'hui. — Famil., *Ce n'est qu'une p.*, se dit D'un lieu où l'on se rend en peu de temps. *De Paris à Versailles, ce n'est qu'une promenade.*

PROMENER. v. a. Mener, conduire quelqu'un d'un endroit à un autre, pour l'amuser ou pour lui faire faire de l'exercice. *P. un enfant, un vieillard, un malade. Il m'a promené dans sa calèche. Il m'est venu de province des parents qu'il m'a fallu p. dans tout Paris, que j'ai promenés par tout Paris.* — Fig. et fam., *P. quelqu'un*, L'abuser, le lasser par des délais, par des promesses vaines. *Au lieu de me payer ce qu'il me doit, voilà six mois qu'il me promène.* || *P. un cheval*, Le faire marcher doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. *Ce cheval est échauffé, il faut le p. avant de le mettre à l'écurie.* On dit aussi, *P. un chien.* || *Faire passer. *On promena la charrue sur les ruines de Port-Royal. Ce ruisseau promène avec lenteur ses eaux limpides à travers la prairie.* || Figur., *P. sa vue, ses regards, ses yeux sur..... P. son esprit, son imagination, ses pensées sur mille objets divers. P. ses rêveries. Il promène partout son chagrin, son oisiveté.* = se Promener. v. pron. Aller soit à pied, soit en voiture, etc., pour prendre de l'exercice ou pour se distraire. *J'ai été me p. ce matin. Se p. à pied, à cheval, en voiture, en bateau. Se p. de long en large dans son jardin. Se p. sur le boulevard. Ils sont allés se p. au bois de Boulogne.* || Figur., se dit aussi Des choses. *Ce ruisseau se promène lentement dans la prairie. Mes regards se promenaient sur la plaine. Son esprit, son imagination, sa pensée, se promène d'un objet à l'autre.* || Par impatience, par mauvaise humeur, on dit D'une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser, *Allez vous p., vous m'ennuyez.* On dit de même D'un importun, *Qu'il aille se p.*, et avec ellipse du pronom, *Je l'ai envoyé p.* = Promené, ée. p. = Conj. V. Geler.

PROMENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui promène quelqu'un. *Elle est la promeneuse de ce vieillard.* || Celui, celle qui se promène dans un lieu public destiné à la promenade. *La pluie a chassé les promeneurs.* || Celui, celle qui aime à se promener. *Je ne suis pas p.*

PROMENOIR. s. m. Lieu particulièrement destiné à la promenade. *Vous avez un beau p. dans votre jardin. Cette galerie sert de p. en temps de pluie.*

***PROMÉROPS.** s. m. T. Ornith. Voy. Huppe.

PROMESSE. s. f. Assurance verbale ou écrite de faire ou de dire quelque chose. *P. verbale. P. par écrit. P. vaine, trompeuse, illusoire. Faire de grandes, de magnifiques promesses. Garder, tenir, remplir, violer, fausser sa p. Il faut être fidèle à sa p., dans sa p., en ses promesses. Aller contre sa p. Revenir sur ses promesses. J'ai votre p. Je compte sur votre p. Il nous a quittés avec p. de nous rejoindre. C'est un homme prodigue de promesses, libéral en promesses. Il y a p. de mariage entre... Il lui a donné une reconnaissance portant p. de. J'ai p. de lui qu'il fera telle chose. Une p. oblige quand elle a été acceptée.* — Fig. et fam., *Se ruiner en promesses*, Faire beaucoup de promesses qu'on n'a pas l'intention de tenir. || Absolum., Billet sous seing privé par lequel on s'engage à payer une certaine somme d'argent. *P. payable à volonté. Une p. de mille francs. Je vous en ferai ma p. quand vous voudrez. Déchirer une p. Quand vous rapporterez ma p., je vous payerai.*

PROMETTEUR, EUSE. Celui, celle qui promet légèrement, ou sans intention de tenir sa promesse. *C'est un grand p. Vous êtes une belle prometteuse.* Fam.

PROMETTRE. v. a. (lat. *promittere*). S'engager à faire, à donner, à dire, etc. *Vous m'aviez promis de l'argent à Pâques. Il a promis de changer de conduite. Je vous promets que j'y ferai tout mon possible, mais je ne vous promets pas d'y réussir. C'est un homme qui promet toujours et qui ne tient rien. Il a tenu plus qu'il n'avait promis. P. une fille en mariage. Il lui a promis obéissance. Ils se sont promis fidélité l'un à l'autre.* — Prov., *P. et tenir sont deux*, ou, *Il y a une grande différence entre p. et tenir*, Il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis. On dit aussi : *Ce n'est pas tout de p., il faut tenir. P. monts et merveilles*, V. Mont. || Figur., Annoncer, prédire, faire espérer. *Je vous promets du beau temps pour demain. Voilà un ciel qui nous promet du beau temps. Ce temps promet du froid, du chaud, etc. L'almanach nous promet de la pluie. Le caractère de ce jeune prince promettait un règne paisible. Ce jeune homme promet beaucoup*, ou simpl., *promet. Les blés promettent beaucoup cette année. La vigne promet peu. Cette entreprise promet beaucoup*, ou simpl., *promet.* || Fam., Assurer qu'une chose sera. *Je vous promets que je ne le ménagerai pas. Je vous promets qu'il s'en repentira.* || *Se p.*, avec le pron. *se* pour *à soi*, se dit souvent pour Espérer. *Il se promet cela de votre bonté. Je m'étais promis plus de plaisir que je n'en ai eu. Je ne me promets aucun fruit de cette démarche. Qui peut se p. d'être heureux? Il s'était promis que vous lui feriez cet honneur.* — Signifie encore, Prendre une ferme résolution. *Je me suis promis de ne jamais le revoir. Elles se sont bien promis de ne plus remettre les pieds dans cette maison.* = Promis, ise. p. Prov., *Chose promise, chose due*, On est obligé de faire ce qu'on a promis. || *Terre promise*, V. Promission. = Conj. Voy. Mettre.

PROMINENCE. s. f. État de ce qui est prominent. = Prominent, ente. adj. Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. *Rocher p.* = Prominer. v. n. (latin. *prominere*). S'élever au-dessus de quelque chose. *Ce rocher promine sur les autres.* — Ces mots ont vieilli.

PROMISCUITÉ. s. f. (lat. *promiscuitas*). Mélange confus et désordonné ; ne se dit que Des personnes. *La p. des sexes causa de grands désordres dans cet établissement.*

PROMISSION. s. f. (lat. *promissio*, promesse). En T. de l'Écrit., *La terre de p.*, ou *La terre promise*, La terre de Chanaan que Dieu avait promise au peuple hébreu. || Fig., on dit D'un pays fort abondant, très-fertile, *C'est une terre de p.*, ou *c'est la terre promise.*

PROMONTOIRE. s. m. (latin. *promontorium*). T. Géogr. Voy. Cap.

PROMOTEUR. s. m. (latin. *promotor ;* de *pro*, en avant, et *movere*, mouvoir). Celui qui donne la première impulsion pour quelque chose. *Ce prince fut le p. de la guerre. Il fut un des plus ardents promoteurs de la réforme. Il fut le p. de cette querelle.* || Celui qui prend le soin principal d'une affaire. *Il n'est pas le fondateur de cet établissement, il en est le p.* || Celui qui faisait autrefois les fonctions de partie publique dans une juridiction ecclésiastique. *A la requête du p.* — Celui qui, dans les évêchés, est chargé de proposer les personnes à l'avancement. = Promotion. s. f. Action par laquelle on élève à la fois plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité. *Le roi fit une p. de pairs. Le pape ne fit point de p. ce jour-là, il ne donna qu'un chapeau. Faire des promotions dans l'armée. Nous sommes de la même p. lui et moi.* || Dans le sens passif, se dit De la nomination, de l'élévation d'une ou de plusieurs personnes à une dignité, à un emploi supérieur. *Ces officiers, depuis leur p., ont fait... Cet évêque, depuis sa p. au cardinalat...* = Promouvoir. v. a. Avancer, élever à quelque dignité. *Ce prince fut promu à l'empire. Ce général sera incessamment promu à la dignité de maréchal de France. Se faire p. aux ordres sacrés, aux ordres. Le pape l'a promu au cardinalat.* = Promu, ue. part. = Conj. Voy. Mouvoir.

PROMPT, OMPTE. adj. [On ne pron. le second P ni dans ce mot ni dans ses dérivés.] (lat. *promptus*). Soudain, qui ne tarde pas. *Je vous souhaite un heureux voyage et un p. retour. Il a obtenu un p. succès. Jamais conquête ne fut plus prompte. Le succès dépend d'une prompte exécution. Cet homme a la repartie prompte.* || Qui se passe vite, en un moment. *Sa joie fut prompte. Cela fut p. comme un éclair, comme la foudre.* || En parlant Des personnes, Vif, actif, diligent, qui ne perd pas de temps à ce qu'il fait. *Il est p. à servir ses amis. Il est p. à la réplique, à la riposte. C'est un esprit p. à juger, à se décider.* — Absol., *Avoir l'esprit p., la conception vive et prompte*, Avoir un esprit qui conçoit, qui comprend aisément. || *Prompt* sign. aussi, Qui s'emporte aisément. *Il a l'humeur prompte. Il est d'humeur prompte. Il est si p., que la moindre contradiction le met en colère.* — *Avoir la main prompte*, Être vif, emporté au point de frapper pour le moindre sujet. || *Du vin p. à boire*, Du vin qui ne se conserve pas, qui demande à être bu dans la primeur.

PROMPTEMENT. adv. Avec diligence, en peu de temps. *Allez là p. Ne vous faites pas attendre, revenez p.*

Syn.—*Vite, Tôt.* —*Promptement* se dit par opposition à longtemps, et se rapporte au temps qu'on met à faire une chose. *Vite* se dit par opposition à lentement ; il se rapporte à la durée, et exprime le mouvement avec lequel on agit. *Vite* se dit aussi bien des choses inanimées que des personnes ; *promptement* se dit surtout de ces dernières. *Tôt* se dit par opposition à *tard ;* il est relatif à l'époque, au moment où se fait l'action. Pour arriver *tôt*, il faut marcher *vite*, et pour avoir bien*tôt* fini, il faut agir *promptement*.

PROMPTITUDE. s. f. Diligence. *Agir avec p., avec une étonnante p. Il vous servira avec p. C'est une affaire qui demande de la p.* — *La p. de l'esprit*, La facilité de l'esprit à concevoir, à entendre. *La p. à croire une chose*, La facilité avec laquelle on la croit. || Trop grande vivacité d'humeur, disposition à se mettre en colère. *On ne peut le corriger de sa p. Sa p. lui nuira.* — Mouvement de colère subit et passager. *Ses promptitudes sont insupportables. Quand sa p. est passée...* Peu usité.

Syn.—*Vivacité.*—La *promptitude* est l'activité des actions et regarde l'extérieur ; la *vivacité* est l'activité des actes et regarde l'intérieur. L'homme *prompt* ne peut retenir sa main ou sa langue ; l'homme *vif* ne peut retenir ses sentiments. On a des manières *promptes* et de *vifs* regrets ; on est *prompt* à exécuter, *vif* à concevoir. La lenteur est l'opposé de la *promptitude*, l'indolence est l'opposé de la *vivacité*. — V. aussi Célérité.

PROMULGATION. s. f. (lat. *promulgatio*). T. Droit. Publication des lois faite avec les formes requises. *En France, la p. des lois résulte de leur insertion au Bulletin des lois.* V. Distance. = Promulguer. v. a. Publier une loi avec les formes requises pour la rendre exécutoire. *On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui a été promulguée.* = Promulgué, ée. part.

PRONAOS. s. *m.* [On fait sentir l'S.] (gr. πρὸ, avant ; ναὸς, temple). T. Archit. anc. Voy. Temple.

PRONATEUR. adj. m. (lat. *pronus*, penché en devant). T. Anat. Qui fait exécuter le mouvement de pronation ; se dit De deux muscles de l'avant-bras. *Petit p. Grand p.* = Pronation. s. f. Mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte au-devant du cubitus, et la main exécute une espèce de rotation de telle sorte que la paume regarde la terre. Il est opposé à *Supination.*

PRÔNE. s. m. (lat. *præconium*, proclamation). Instruction chrétienne que le curé ou le vicaire fait tous les dimanches dans la chaire, à la messe paroissiale. *Faire le p. Assister au p. Ses bans furent publiés au p.* — Figur. et fam., se dit D'une remontrance importune qu'une personne fait à une autre. *Je me moque de ses prônes.* || *Recommander quelqu'un au p.*, se dit Du prêtre qui, lorsqu'il est en chaire pour faire le prône, recommande quelqu'un aux prières ou aux charités des fidèles. — Fig. et famil., sign. aussi, Faire des plaintes de quelqu'un à ses supérieurs dans le dessein de lui attirer quelque réprimande, quelque châtiment. = Prôner. v. a. Faire le prône. *Le vicaire nous a prôné ce matin en l'absence du curé.* Peu usité. || Fig., Vanter, louer avec exagération. *Il prône cette action comme un trait héroïque. Il a des amis qui le prônent comme un homme extraordinaire.* — Signifie aussi quelquefois, Faire de longues et ennuyeuses remontrances. *Que nous prônez-vous là?* On dit encore neutral., dans ce sens, *Il y a deux heures qu'il ne fait que p.* = Prôné, ée. partic. = Prôneur. s. m. Celui qui fait un prône. Peu us. || Fig. et fam., on appelle *Prôneur, euse*, Celui, celle qui loue avec excès ; et Celui, celle qui aime à faire des remontrances, et qui les fait verbeuses.

PRONOM. s. m. (lat. *pronomen*). T. Gramm.

Enc.—On définit habituellement le *Pronom* un mot que l'on met à la place d'un nom pour le remplacer et en éviter la répétition. Ainsi, au lieu de dire : *Télémaque était resté seul avec Mentor ;* Télémaque *embrasse ses genoux, car* Télémaque *n'ose embrasser* Mentor *autrement ;* on dit : *Télémaque était resté seul avec Mentor ;* il *embrasse ses genoux, car* il *n'ose* l'*embrasser autrement.* Toutefois le p., ainsi que l'a très-bien remarqué Condillac, s'emploie fréquemment pour tenir lieu d'une phrase entière : *Voulez-vous que j'aille vous voir ? je* le *veux*, c.-à-d. *Je veux que vous veniez me voir.* Les pronoms ayant pour fonction de tenir lieu des noms eux-mêmes, ils suivent naturellement les variations de ces derniers, c.-à-d. qu'ils ont des genres et des nombres : néanmoins il en est plusieurs qui sont invariables.—On divise communément les pronoms en cinq classes, *personnels, relatifs, démonstratifs, possessifs* et *indéfinis.* Mais parmi les mots que les grammairiens rangent dans les trois dernières classes, il en est plusieurs qui ne sauraient en aucune façon être regardés comme des pronoms.—1° Les *P. personnels* sont ainsi appelés parce qu'ils servent à désigner les personnes, et, de même que, dans l'acte de la parole, on distingue trois personnes, de même on distingue trois sortes de pronoms personnels. Les pronoms de la première personne, c'est-à-dire ceux qui se rapportent à la personne qui parle, sont : *Je, Moi, Me* (pour *moi* ou *à moi*), et *Nous*. Ceux de la seconde personne, c.-à-d.

qui représentent la personne à qui l'on parle, sont : *Tu, Toi, Te* (pour *toi* ou *à toi*), et *Vous*. Enfin, ceux de la troisième personne sont : *Il, Elle, Ils, Elles, Lui, Eux, Soi, Se* (pour *soi* ou *à soi*), et *Leur* (pour *à eux, à elles*). — 2° Les *P. relatifs* ont pour fonction de rappeler dans le discours l'idée des personnes ou des choses dont on a parlé, afin de déterminer l'étendue du sens qu'on leur donne. Ces pronoms sont *Qui, Que, Quoi, Lequel, Laquelle, Le, La, Les, Dont* et *En*. On les a nommés relatifs parce qu'ils marquent toujours une relation avec ce qui précède. On les désigne encore souvent sous le nom de pronoms *conjonctifs*, parce qu'ils joignent deux propositions ensemble. Ainsi, quand on dit : *L'homme* QUI *veut être heureux doit dompter ses passions*, le p. *qui* reunit les deux propositions: *l'homme doit dompter ses passions*, et *l'homme veut être heureux*. Non-seulement les pronoms relatifs représentent des noms, mais encore ils s'emploient très-souvent pour tenir lieu des pronoms personnels eux-mêmes : *Pour moi*, QUI *crois l'âme immortelle*... Le nom ou pr. qui précède le relatif est appelé *antécédent ;* mais il arrive fréquemment que cet antécédent est sous-entendu : QUI *veut vivre longtemps doit se garder de tout excès*. QUI *a fait cela ?*—3° Les *P. démonstratifs* sont : *Ce, Celui, Celle, Ceux, Celles ;* et *Ceci, Cela, Celui-ci, Celui-là, Ceux-ci, Ceux-là, Celle-ci, Celle-là, Celles-ci, Celles-là*. Mais, à l'exception du premier, ces mots ne sont autre chose que des combinaisons du p. *Ce* avec les pronoms de la troisième personne *lui, elle, eux, elles*. *Ce* remplit véritablement la fonction de p. dans ces phrases : CE *que je désire ;* CE *me semble ; Quand* CE *vint ;* mais il s'emploie encore fréquemment comme simple adjectif démonstratif, CE *livre m'appartient*. Quelques grammairiens classent encore parmi les pronoms démonstratifs les mots *Cet, Cette* et *Ces ;* mais ce sont simplement des adjectifs démonstratifs. — 4° La classe des *P. possessifs* comprend les mots suivants : *Mien, Tien, Sien, Nôtre, Vôtre, Leur ;* mais, ainsi qu'il est facile de le voir, tous ces mots sont de purs adjectifs possessifs. Ils ne font la fonction de pronoms que lorsqu'ils sont précédés de l'article. Ces adjectifs sont susceptibles de varier dans leur forme suivant le genre et le nombre des substantifs auxquels ils se rapportent. Lorsque les mots *mien, tien, sien*, n'ont rapport qu'à une seule personne, ils font : à la première personne, *le mien, la mienne, les miens, les miennes ;* à la seconde, *le tien, la tienne, les tiens, les tiennes ;* et à la troisième, *le sien, la sienne, les siens, les siennes*. Mais quand ils ont rapport à plusieurs personnes, on dit : à la première personne, *le nôtre, la nôtre, les nôtres ;* à la seconde, *le vôtre, la vôtre, les vôtres ;* et à la troisième, *le leur, la leur, les leurs*. Ces adjectifs possessifs, quand on les emploie pronominalement, doivent toujours être précédés du nom dont ils tiennent la place. Par conséquent, il est incorrect de dire, comme on le fait communément dans la correspondance commerciale : *j'ai reçu* LA VÔTRE *en date de*, au lieu de : *j'ai reçu* votre lettre *en date de*. — Les mots *Mon, Ma, Mes, Ton, Ta, Tes, Son, sa, ses, Notre, nos, Votre, vos*, sont de purs adjectifs possessifs, qui ne s'emploient jamais pronominalement. — 5° Enfin les grammairiens réunissent sous le nom de *P. indéfinis* divers mots d'espèces fort différentes, qui ont seulement cela de commun qu'ils servent à désigner une personne ou une chose d'une manière générale et indéterminée ; mais en général la dénomination de pr. ne leur convient aucunement. Ainsi, *Quelque, Autre, Aucun, Nul, Tel, Tout*, qu'on y range habituellement, ne sont en réalité que des adjectifs déterminatifs, dont les uns sont toujours suivis du nom qu'ils déterminent, tandis que les autres ne sont employés seuls que par une ellipse très-facile à suppléer. *Quiconque* et *Chacun* sont peut-être les seuls, parmi les mots qu'on place dans cette catégorie, qu'on puisse considérer comme des pronoms. Quant aux mots *Autrui, Personne, Rien, etc.*, que l'on appelle communément pronoms indéfinis, ce sont de véritables substantifs. Voyez d'ailleurs ces différents mots à leur ordre alphabétique.

PRONOMINAL, ALE. adj. T. Gram. Qui est relatif au pronom. *Adjectif p.*, Voy. ADJECTIF. *Verbe p.*, Voy. VERBE. = PRONOMINALEMENT. adv. Comme verbe pronominal. *Le verbe rire s'emploie quelquefois p.* : Se rire de quelqu'un.

PRONONCER. v. a. (latin. *pronuntiare*). Articuler distinctement tous les sons, tous les bruits qui entrent dans l'expression des mots d'une langue. *Il ne peut pas p. les R. Dans le mot* plomb, *on ne prononce pas le* b *final. Le* th *des Anglais est difficile à prononcer. Il y a beaucoup de mots qu'on prononce autrement qu'on ne les écrit. Dès que le prêtre eut prononcé les paroles sacramentales.* ‖ Réciter, débiter. *P. un discours. un sermon, une harangue. P. avec feu, avec grâce. P. lentement, distinctement.* ‖ Déclarer en vertu de son autorité. *Le concile prononça anathème contre Arius. P. une décision, un arrêt, un jugement. Le président ayant prononcé l'arrêt. L'arrêt fut prononcé en robes rouges.* Fig., *L'arrêt que le destin, que le sort a prononcé.* —Figur., dans le langage ordinaire, on dit D'un homme qui s'est condamné par ses propres paroles, par son propre témoignage, *Il a prononcé lui-même sa condamnation, sa sentence.* ‖ T. Peint. et Sculpt. Bien marquer, rendre très-sensible une partie d'une figure. *P. un bras, une jambe. Ce sculpteur prononce trop les muscles de ses figures.* = PRONONCER. v. n. Décider, déclarer avec autorité. *Quand l'Eglise a prononcé, il faut se soumettre. La loi a prononcé. Le sort, le ciel a prononcé.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit pour, Déclarer son sentiment, décider. *J'attends que vous ayez prononcé. Je ne me hâte pas de p. en pareille matière. Je n'ose p. entre vous et lui. Je ne prononce pas en votre faveur. Je suis hors d'état de p. s'il a tort ou raison.* = SE PRONONCER. v. pron. Faire voir, manifester son intention, son caractère en quelque affaire. *Il s'est bien prononcé dans cette occasion. Il s'est trop prononcé pour qu'on puisse douter de son opinion. L'opinion publique s'est prononcée sur cette affaire. Il n'ose pas se p.* = PRONONCÉ, ÉE. p. T. Peint. et Sculpt. *Les muscles de ce bras, de cette jambe sont trop prononcés*, Ils sont trop fortement, trop durement marqués. Dans le lang. ordinaire, on dit de même, *Des traits prononcés*, Des traits bien décidés, fortement marqués.—Fig., *Un caractère prononcé*, Un caractère qui n'a rien d'indécis. *Cet enfant a déjà un caractère prononcé.* = PRONONCÉ. s. m. *Le p. de l'arrêt, de la sentence, du jugement*, La décision du tribunal, telle qu'elle a été prononcée à l'audience. = Conj. Voy. AVANCER.

PRONONCIATION. s. f. Manière d'articuler et de faire entendre les mots. *P. nette, distincte. P. vicieuse. Cet enfant a la p. libre, embarrassée. Il a un vice de p. La p. de cette lettre est difficile pour les étrangers. La p. des gens du Midi est fortement accentuée.* ‖ Manière de réciter, de débiter. *Il a la p. belle. La p. est une partie importante de l'art oratoire.* ‖ L'action de prononcer un jugement. *Après la p. de la sentence.*

PRONOSTIC. s. m. (gr. πρόγνωσις, de πρὸ, avant, et γινώσκειν, connaître). Jugement que l'on porte sur ce qui doit arriver. *Le p. se fonde principalement sur le diagnostic. Ce médecin fait ordinairement des pronostics fort justes. Il n'a pas réussi dans son p. Les politiques se trompent souvent dans leurs pronostics. Vous faites là de malheureux pronostics.* En T. Méd., on dit aussi *Prognostic.* V. MALADIE. ‖ Par extension, se dit aussi Des signes par lesquels on conjecture ce qui doit ou qui peut arriver. *Ce fut un p. de ce qu'il devait être un jour. Ce revers fut le p. de sa chute. Cela me paraît d'un heureux p.* ‖ T. Astrol. Le jugement que les astrologues prétendaient tirer de l'inspection des signes célestes. *Tous les pronostics des astrologues furent démentis par les événements.* = PRONOSTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Qui a rapport au pronostic. *Signes pronostiques.* On dit aussi, *Prognostique.* = PRONOSTIQUER. v. a. Faire un pronostic. *Dès que le médecin le vit, il pronostiqua ce qui est arrivé. Les sages pronostiquaient depuis longtemps cette révolution. Rien de ce que les astrologues avaient pronostiqué n'arriva.* = PRONOSTIQUÉ, ÉE. part. = PRONOSTIQUEUR. s. m. Famil. et par ironie, Celui qui se mêle de pronostiquer.

* **PRONUNCIAMENTO.** s. m. Mot espagnol qui signifie *Déclaration*, et qui, en Espagne et dans les États de l'Amérique habités par des individus d'origine espagnole, se dit De tout manifeste insurrectionnel.

PROPAGANDE. s. f. (latin. *propagare*, propager). Congrégation qui est établie à Rome et qui s'occupe spécialement des affaires relatives à la propagation de la foi. V. CONGRÉGATION. ‖ Par anal., Toute association qui a pour but de propager certaines opinions; se dit particul. Des opinions politiques et religieuses. *La p. avait envoyé des émissaires dans ce pays.* — * *Faire de la p.*, Essayer de rallier des partisans à son opinion. = PROPAGATEUR, s. m. Celui qui propage. *Ce missionnaire fut un des plus ardents propagateurs de la foi. Un ardent p. des idées nouvelles.*

PROPAGATION. s. f. (lat. *propagatio*). Multiplication par voie de génération, de reproduction. *La p. du genre humain. La p. de l'espèce. La p. de ces animaux est prodigieuse.* ‖ Figur., Extension, progrès, accroissement, augmentation. *Il y a eu p. de l'inflammation de la plèvre aux poumons. Rien ne put arrêter la p. de l'épidémie. Travailler à la p. de la foi, à la p. des connaissances, des lumières, de la philosophie. Favoriser la p. des idées, des découvertes utiles.* ‖ T. Physiq. La manière dont la lumière, la chaleur, le feu, etc., se répandent, dont certains mouvements naissent les uns des autres. *La p. de la lumière est beaucoup plus rapide que celle du son. La p. des ondes, des vibrations des corps.* Voy. ACOUSTIQUE, CHALEUR, LUMIÈRE.

PROPAGER. v. a. (lat. *propagare*). Multiplier par voie de génération, de reproduction. *On est parvenu à p. cette espèce dans nos climats.* ‖ Figur., Répandre, étendre, augmenter, faire croître. *Des circonstances locales ont contribué à p. l'épidémie. P. la foi, la vérité, les lumières.* = SE PROPAGER. v. pron. Se multiplier, s'étendre. *Cette espèce d'animaux s'est propagée au point de couvrir le pays. La lumière se propage en ligne droite. La peste se propagea rapidement dans tous les quartiers de la ville. Cette mode se propage. L'erreur se propage bien plus vite que la vérité.* = PROPAGÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. MANGER.

* **PROPAGULE.** s. m. T. Bot. Voy. CRYPTOGAMIE.

PROPENSION. s. f. (latin. *propensio;* de *pro*, en avant, et *pendere*, pencher). Tendance naturelle d'un corps vers un autre. *Tous les corps pesants ont une p. naturelle à descendre.* ‖ Fig., Penchant, inclination de l'âme. *P. au bien, au mal. Il a de la p. au mysticisme.*

PROPHÈTE. s. m. (gr. πρὸ, avant; φήμι, je dis). Celui qui prédit l'avenir. Particul., chez les Hébreux, Celui qui, par inspiration divine, prédisait l'avenir ou révélait une vérité cachée aux hommes. *Dieu a parlé par la bouche des prophètes. Les prophètes ont annoncé le Messie. Cet homme parle d'un ton de p., a un ton de p.* — *Le p.-roi*, David. *Les grands, les petits prophètes*, Voy. BIBLE. ‖ En parlant Des gentils, se dit Des devins adonnés au culte des faux dieux. *Les faux prophètes. Le p. Balaam. Élie fit mourir les prophètes de Baal.* ‖ *Prophète* est aussi Le titre que les musulmans donnent à Mahomet. *Faire un pèlerinage au tombeau du p.* ‖ Fig. et fam., *Nul n'est p. en son pays*, On a ordinairement moins de succès dans son pays qu'ailleurs. — *Voici la loi et les prophètes*, se dit Des livres, des écrits, qui font autorité dans la question dont il s'agit. ‖ Fig. et fam., se dit encore De celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver. *Vous avez été bon p. N'ai-je pas été p. ? Vous n'êtes qu'un faux p.*, se dit à Celui qui se trompe dans les prédictions qu'il fait. — *Un p. de malheur*, Celui qui prédit des choses désagréables. = Syn. V. DEVIN. = PROPHÉTESSE. s. f. Celle qui prédit l'avenir par inspiration divine. *Débora est appelée p. dans l'Ancien Testament. Anne la p.*

PROPHÉTIE. s. f. [On pron. *Profécie.*] Prédiction des choses futures par inspiration divine. *Le don de p. L'accomplissement des prophéties. Expliquer les prophéties.* — *P. d'Isaïe, p. d'Ézéchiel, etc.* Le recueil des prophéties faites par Isaïe, par Ézéchiel. ‖ Par extens., Toute prédiction faite par de prétendus savants, par des gens qui abusent de la crédulité des ignorants. *Les prophéties de Nostradamus, de l'Almanach de Liége.* ‖ Fig., L'annonce d'un événement futur faite par conjecture ou par hasard. *Ma p. s'est accomplie.* = Syn. V. PRÉDICTION. = PROPHÉTIQUE. adj. 2 g. Qui vient du prophète, qui est propre au prophète. *Les livres prophétiques. Esprit p. Discours, style p.* = PROPHÉTIQUEMENT. adv. En prophète. *Il a parlé p.* = PROPHÉTISER. v. a. Prédire l'avenir par inspiration divine. *Les patriarches ont prophétisé la venue de* JÉSUS-CHRIST. ‖ Fig. et famil., Prévoir et dire d'avance ce qui doit arriver. *Je vous avais bien prophétisé que cela arriverait.* = PROPHÉTISÉ, ÉE. part.

Enc. — THÉOLOGIE.—I. Dans le sens propre, on appelle *Prophète*, un homme à qui Dieu a révélé l'avenir, fait connaître les événements futurs que ne saurait prévoir la sagesse humaine et à qui il a donné ordre de les annoncer. Une *Prophétie* est donc la prédiction certaine d'un événement futur qui ne peut être connu que de Dieu seul. Les caractères que doit réunir une p. sont au nombre de quatre. Il faut : 1° qu'elle ait désigné l'événement d'une manière nette et précise, en sorte que l'application de la p. ne soit pas arbitraire, mais que l'événement en fixe et en détermine le sens ; 2° qu'elle soit certaine, authentique, c.-à-d. qu'elle ait indubitablement précédé l'événement qui en fait l'objet ; 3° que les faits annoncés soient arrivés comme ils avaient été prédits ; 4° que la p. soit telle qu'on ne puisse en regarder l'accomplissement, ni comme le résultat d'une prévision naturelle, ni comme l'effet du hasard. Or, ces caractères ne se rencontrent que dans les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit qu'elles aient pour objet des faits surnaturels qui dépendent uniquement de la volonté de Dieu, soit qu'elles annoncent un ensemble d'événements ou de circonstances dont il serait insensé d'attribuer au hasard la réalisation. « Qui pourrait, par exemple, dit S.Em. le cardinal Gousset, regarder comme une combinaison fortuite l'accomplissement des prédictions où les prophètes parcourent en esprit les siècles futurs et les nations étrangères ; marquent la destinée des empires qui n'étaient pas encore ; prédisent des révolutions dont on ne voyait pas encore la moindre cause ; nomment les héros et les princes qui doivent en être les auteurs, en les désignant par des traits aussi expressifs que leurs noms ; supputent les temps et les années des événements lointains ; écrivent par anticipation l'histoire du Messie ; annoncent à tous les peuples du monde la loi qu'ils doivent embrasser un jour, après avoir renoncé au culte des idoles ; prophétisent à leur propre nation le malheur inouï qui lui était réservé? Aucune de ces prédictions n'a été démentie : nous savons, par des monuments authentiques, qu'elles ont été vérifiées ; plus les historiens sont exacts et fidèles, plus leurs relations sont conformes aux prédictions des prophètes. Non, évidemment, les rapprochements que l'histoire nous offre avec les prophéties ne sont point l'effet du hasard ; il est impossible que tant d'événements annoncés à l'avance soient arrivés fortuitement, à point nommé, pour cadrer avec les prédictions. » Plusieurs philosophes du dernier siècle ont affecté d'assimiler aux prophéties les oracles des prêtres du paganisme. Il suffit de considérer la nature des réponses émanées du fameux sanctuaire de Delphes, et les manœuvres de ceux qui les dictaient, pour comprendre combien une pareille assimilation est fausse et dénuée de fondement. V. ORACLE.

II. « Les prophéties, dit Bergier, n'ont pas commencé à éclore chez les Juifs : ce don que Dieu a fait aux hommes est aussi ancien que le monde. Dès qu'Adam fut tombé dans le péché, Dieu lui annonça un Rédempteur futur, qui cependant ne devait venir au monde qu'après quatre mille ans. Dieu avertit Noé du déluge universel cent vingt ans avant qu'il arrivât ; il instruisit Abraham du sort de sa postérité ; Jacob, au lit de la mort, dévoila distinctement à chacun de ses enfants la destinée réservée à sa famille ; c'est par l'esprit prophétique que Joseph devint premier ministre du roi d'Égypte, etc. On peut dire en quelque manière que, dans les premiers âges du monde, jusqu'à ce qu'il eût donné à Moïse la loi sur le Sinaï, Dieu l'a gouverné par des prophéties ; mais les Juifs seuls en ont été dépositaires. » Ces prophéties réunies à celles des prophètes nés dans Israël, forment une suite continue et une chaîne qui s'étend depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ. De même que les miracles, elles sont un signe infaillible, une preuve irréfragable de la révélation divine. Aussi les Apôtres, les anciens Pères, et l'Église catholique ont eu constamment recours à leur autorité pour établir la divinité du christianisme contre les Juifs et les païens, et pour démontrer la continuité comme l'unité de la religion primitive, de la religion mosaïque et de la religion chrétienne. On trouve dans les prophètes des prophéties particulières mêlées aux prophéties qui concernent le Messie. Ces prophéties particulières annoncent souvent des faits de l'ordre temporel qui devaient arriver dans des temps plus ou moins rapprochés. Mais ces prophéties ne sont point pour cela étrangères au plan divin. En effet, elles concouraient indirectement à démontrer aux yeux des Juifs la vérité de celles qui étaient relatives à Jésus-Christ. Les événements, en confirmant ces prophéties particulières, prouvaient par avance que les prophéties messianiques s'accompliraient aussi indubitablement. Quant aux prophéties qui concernent le Messie, les unes sont typiques et allégoriques, les autres sont directes et littérales, c.-à-d. doivent être prises dans le sens propre et naturel. Les principales entre ces dernières sont : 1° les paroles que Dieu adressa au tentateur après la chute d'Adam, et par lesquelles il lui prédit que la femme lui écraserait la tête (*Gen.* III, 15) ; 2° la promesse que Dieu fit au patriarche Abraham de bénir toutes les nations dans un de ses descendants (*Gen.* XXII, 18) ; 3° la prédiction que Jacob fit à son fils Juda, que le Messie naîtrait de sa race (*Gen.* XLIX, 10) ; 4° celle que Moïse fait aux Israélites, que Dieu leur suscitera un prophète semblable à lui, et que, s'ils ne l'écoutent pas, Dieu en sera le vengeur (*Deut.* XVIII, 15) ; 5° le psaume 109, où David parle d'un prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dont le sacerdoce sera éternel ; 6° le psaume 21, dans lequel sont représentées les souffrances du Messie, et dont Jésus-Christ lui-même se fit l'application sur la croix ; 7° la prophétie d'Isaïe (VII, 14), qui annonce qu'un enfant naîtra d'une vierge, et sera nommé Emmanuel, c.-à-d. Dieu avec nous ; 8° le chapitre 53 du même prophète, qui peint les souffrances du Sauveur ; 9° le passage de Daniel (IX, 24), où il est prédit que le Christ sera mis à mort soixante et dix semaines, ou 490 ans, après la reconstruction de Jérusalem ; 10° les prophéties d'Aggée (II, 7) et de Malachie (III, 1), par lesquelles tous les deux assurent que le Messie viendra dans le second temple que les Juifs étaient alors occupés à rebâtir.

III. Chez les Juifs, le titre de *Prophète* ne se donnait pas seulement aux hommes inspirés de Dieu pour prédire l'avenir. On désignait encore sous ce nom des hommes qui, animés d'un saint zèle pour la loi de Dieu, s'exerçaient à la pratique de toutes les vertus, s'occupaient sans cesse à méditer cette loi, et l'expliquaient à leurs disciples. Ainsi les *écoles de prophétie*, que les philosophes du dernier siècle nous représentent comme des écoles de jonglerie, étaient simplement des écoles de sagesse et de vertu, où l'on enseignait la loi, où l'on en faisait comprendre l'esprit, et où l'on n'enseignait nullement à prédire l'avenir. En outre, attendu le lien intime qui, dans la loi mosaïque, unit les prescriptions de la loi religieuse et celles de la loi civile et politique, nous voyons les prophètes jouer un rôle des plus importants dans l'histoire de leur pays. Sans cesse, nous les voyons occupés de veiller au maintien de la législation donnée par Dieu ; sans cesse nous les voyons prêcher au peuple et aux princes, toujours disposés à l'oublier, l'observation de cette loi, et exhorter les transgresseurs à faire pénitence. Ces prophètes, parmi lesquels figurent d'ailleurs la plupart de ceux dont les prophéties écrites font partie de l'Ancien Testament, vivaient séparés du monde, distingués par leurs habits et par leur manière de vivre ; ils habitaient en général sur les montagnes, comme Élie et Élisée sur le mont Carmel et en Galgala. La femme riche qui logeait Élisée quand il passait à Sunam, lui fit bâtir et meubler une chambre, où il vivait si retiré, qu'il ne parlait pas même à son hôtesse ; mais il lui faisait parler par son serviteur Giezi, et, quand cette femme vint le prier de ressusciter son fils, Giezi voulait l'empêcher de toucher les pieds du prophète. Lorsque Naaman, général des armées de Syrie, le vint trouver pour être guéri de la lèpre, il lui envoya ses ordres sans se montrer. Deux autres miracles de ce prophète montrent que ses disciples vivaient en communauté : celui du potage d'herbes dont il ôta l'amertume, et celui du pain d'orge qu'il multiplia. Il y avait jusqu'à cent prophètes dans cette communauté. Ils travaillaient de leurs mains ; car se trouvant trop étroitement logés, ils allèrent eux-mêmes couper du bois pour bâtir, et ils étaient si pauvres, que l'un d'eux emprunta une cognée. Leur vêtement était le sac ou le cilice, c.-à-d. l'habit de deuil, pour montrer qu'ils faisaient continuellement pénitence pour les péchés de tout le peuple. Ainsi, pour décrire Élie on dit, « un homme vêtu de poil avec une ceinture de cuir » ; ainsi, quand Dieu commande à Isaïe de se dépouiller, il lui ordonne d'ôter le sac qu'il porte autour des reins. Beaucoup de prophètes vivaient dans le célibat ; mais quelques-uns étaient mariés. Cette veuve dont Élie multiplia l'huile, était la veuve d'un prophète. « Il semble même, dit Fleury, que leurs enfants suivaient la même profession, car les prophètes sont souvent nommés enfants des prophètes. C'est ce qui faisait dire à Amos : « Je ne suis point prophète, ni enfant de prophète ; mais un simple pâtre. » En conséquence, les Juifs n'appelaient ordinairement prophètes que ceux qui en menaient la vie ; et de là vient que les livres de David, de Salomon, et de Daniel ne sont point mis au rang des livres prophétiques, parce que les deux premiers étaient des rois, vivant dans les délices et la splendeur, et le dernier un satrape, qui vivait à la cour des rois d'Assyrie. » Il y avait encore parmi les Juifs beaucoup d'imposteurs qui contrefaisaient l'extérieur des vrais prophètes, portaient des sacs comme eux, et parlaient le même langage ; mais ces faux prophètes avaient soin que leurs discours fussent agréables au peuple et aux rois, tandis que les vrais prophètes ne craignaient pas de menacer de la colère du Seigneur les hommes riches et puissants qui s'écartaient du droit chemin. Cette liberté les rendit toujours odieux à ceux pour lesquels le frein de la loi était une chose importune ; aussi plusieurs prophètes expièrent par les persécutions et par la mort le droit de prêcher la vérité.

PROPHYLACTIQUE. adj. 2 g. et s. f. (gr. προφυλάσσειν, garantir). T. Méd.

Enc.— On appelle *Remèdes prophylactiques* ceux qui possèdent ou auxquels on attribue la propriété de préserver l'organisme de telle ou telle maladie, et l'on nomme proprement *Prophylaxie*, ou encore *Prophylactique*, cette partie de la médecine qui consiste dans l'étude et l'emploi des moyens prophylactiques. Cette branche de l'art, bien qu'appartenant à l'hygiène, se rapproche beaucoup de la thérapeutique. Malheureusement elle est fort peu avancée, et, de fait, nous ne connaissons guère que le virus *vaccin*, qui mérite véritablement le nom de prophylactique. On a aussi préconisé la belladone comme p. de la scarlatine.

PROPICE. adj. 2 g. (lat. *propitius*). Favorable ; se dit De la Divinité et de toute puissance ou influence supérieure et indépendante de nous. *Dieu nous soit p. ! Se rendre le ciel p. Si le sort m'était p. Soyez-moi p. Jetez sur lui un œil p. Il faut que l'orateur se rende ses auditeurs propices.* ‖ Par extens., se dit Du temps, de l'occasion, de la température, etc. *Avoir l'occasion, le temps p. C'est l'heure, le moment, la saison p. Le temps est p. à la fenaison. Les circonstances lui sont propices. Un vent p. nous conduisit dans le port.* = Syn. Voy. FAVORABLE.

PROPITIATION. s. f. [On prononce *Propiciation.*] *Sacrifice de p., victime de p.*, Sacrifice, victime offerte à Dieu pour le rendre propice et pour apaiser sa colère. = PROPITIATOIRE. adj. 2 g. Qui a la vertu de rendre propice ; ne se dit que dans ces loc., *Sacrifice, victime, offrande p. La messe est un sacrifice p.* = PROPITIATOIRE. s. m. T. Antiq. relig. Voy. ALLIANCE.

PROPOLIS. s. f. (grec. πρὸ, devant ; πόλις, ville). T. Hist. nat. Voy. ABEILLE.

PROPORTION. s. f. [On pron. *Proporcion.*] (latin. *proportio*). Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout. *Juste p. Du fini à l'infini il n'y a pas de p. La p. des membres avec le corps. Les proportions sont bien observées dans cet édifice. Violer les proportions. Ce sculpteur entend bien les proportions. Une colonne d'une belle p. Cette colonne et son piédestal ne sont pas en p.*, ou *cette colonne n'est pas en p. avec son piédestal.* ‖ Au pl., se dit quelquefois pour Dimensions. *Cela sort des proportions ordinaires. Réduire à de petites proportions. Faire un ouvrage dans de grandes proportions.* ‖ Au sens moral, La convenance que les choses ont les unes avec les autres. *Il n'y a nulle p. entre sa dépense et son revenu. Il faut mettre entre le délit et la peine le plus de p. possible. Son emploi n'est pas en p. avec son mérite. Sa fortune et son talent ne sont pas en p.* ‖ *A p. de, En p. de...*, Par rapport à, eu égard à. *On le payera à p. de son travail. Il ne dépense pas à p. de son revenu. Il sera récompensé en p. de ses services.* On dit aussi elliptiq., *Il n'est pas aussi bien payé que l'autre à p., en p., par p. Il a des meubles, des bijoux, des vêtements, et de tout à p., en p.* ‖ *P. gardée, Toute p. gardée*, En tenant compte de l'inégalité, de la différence relative des deux personnes, des deux choses dont il s'agit. *P. gardée, toute p. gardée, il a plus d'intelligence que son frère aîné. P. gardée, cette simple maison vaut mieux que ce vaste hôtel.* ‖ * T. Chim. *Proportions définies, multiples*, Voy. CHIMIE.

Enc. — I. *Rapports.*—En termes de Mathématiques, les mots *Rapport* et *Raison* se disent de la relation de deux quantités inégales de même nature, soit nombres, soit grandeurs. Lorsque, dans la comparaison de deux quantités, on a pour but de connaître de combien l'une surpasse l'autre ou en est surpassée, le résultat de cette comparaison, qui est la *différence* de deux quantités, se nomme leur *Rapport arithmétique*. On l'appelle encore *Rapport par soustraction, Rapport par différence*, ou simplement *Différence*, parce que ce résultat s'obtient en soustrayant la plus petite quantité de la plus grande. Si, au contraire, dans la comparaison de deux quantités, on se propose de connaître combien l'une contient l'autre ou y est contenue, on divise les deux quantités l'une par l'autre, et l'on obtient le *Rapport géométrique* de ces deux quantités. Ce rapport est aussi appelé *Rapport par division*, ou simplement *Rapport*, parce que c'est ordinairement pour savoir combien de fois l'une des quantités contient l'autre, que l'on compare deux grandeurs. Pour marquer que l'on compare deux quantités afin de connaître leur différence, on les sépare par un point : ainsi 15 . 8 marque que l'on considère le rapport ou la différence de 15 à 8. Mais, quand on les compare pour connaître combien de fois l'une contient l'autre ou y est contenue, on sépare les deux quantités par deux points, 12 : 3. Des deux quantités que l'on compare, celle qu'on énonce ou qu'on écrit la première, se nomme *Antécédent*, et la seconde se nomme *Conséquent* ; l'une et l'autre s'appellent les *Termes* du rapport. En conséquence, dans un rapport arithmétique, le plus grand terme est égal au plus petit augmenté de la différence, et le plus petit est égal au plus grand diminué de la différence. Prenons le plus grand pour antécédent et le plus petit pour conséquent, et soient a l'antécédent, c le conséquent, d la différence ; nous aurons $a-c=d$, d'où $a=d+c$, et $c=a-d$. De même, dans un rapport géométrique, le plus grand terme est égal au plus petit multiplié par le rapport, et le plus petit est égal au plus grand divisé par le rapport. Soient, comme ci-dessus, a l'antécédent (plus grand terme), c le conséquent (plus petit terme), et r le rapport, on a $\frac{a}{c}=r$, d'où $a=c\times r$, et $c=\frac{a}{r}$. *Un rapport arithmétique ne change point, lorsqu'on ajoute à chacun de ses termes ou qu'on en retranche une même quantité.* Il en est de même d'un rapport géométrique : *il ne change point lorsqu'on multiplie ou divise ses deux termes par une même quantité.* En effet, un rapport géométrique consistant dans le quotient de la division du plus grand terme par le plus petit, il représente une quantité fractionnaire qui ne peut changer par la multiplication ou la division de ses deux termes par un même nombre. Ainsi, le rapport 3 : 12 est le même que le rapport 6 : 24, que l'on obtient en multipliant les deux termes du premier par 2 ; il est aussi le même que le rapport 1 : 4, qui s'obtient en divisant les deux termes par 3. Cette propriété sert à simplifier les rapports. Par ex., si nous avons à examiner le rapport de $6\frac{3}{4}$ à $10\frac{2}{5}$, nous dirons, en réduisant tout en fraction, ce rapport est le même que celui de $\frac{27}{4}$ à $\frac{52}{5}$, ou encore, en réduisant au même dénominateur, le même que celui de $\frac{81}{12}$ à $\frac{128}{12}$, ou enfin, en supprimant le dénominateur 12 (ce qui revient au même que de multiplier par 12 les deux termes du rapport), ce rapport est le même que celui de 81 à 128.

II. *Proportions.* — Lorsque quatre quantités sont telles que le rapport des deux premières est le même que le rapport des deux dernières, on dit que ces quatre quantités forment une *Proportion* ; par conséquent, une prop. est l'expression de l'égalité entre deux rapports. On distingue deux sortes de proportions, selon que les rapports qui les composent sont *arithmétiques* ou *géométriques*, c.-à-d. *par différence* ou *par quotient* : en conséquence, on les nomme *Proportions arithmétiques* et *Proportions géométriques*. Aujourd'hui cependant les premières sont ordinairement appelées *Équidifférences*, comme étant l'expression de deux différences égales. Ainsi, les quatre nombres 12, 5, 24, 17, forment une équidifférence, parce que la différence de 12 à 5 est 7, et que celle de 24 à 17 est aussi 7. Cette p. s'écrit 12 . 5 : 24 . 17, et s'énonce, 12 *est à* 5 *comme* 24 *est à* 17, ce qui veut dire que 12 surpasse 5 d'autant d'unités que 24 surpasse 17. Les *proportions géométriques* sont encore nommées *Proportions par quotient*, ou simplement *Proportions*, parce que ce sont celles dont on fait le plus fréquemment usage. Soient, par ex., les quatre nombres 15, 5, 36, 12 ; le rapport de 15 à 5, ou le quotient de 15 par 5, étant 3, ainsi que le rapport de 36 à 12, ces quatre nombres forment une p. que l'on écrit ainsi, 15 : 5 :: 36 : 12, et que l'on énonce d'ailleurs comme une équidifférence, c.-à-d. 15 *est à* 5 *comme* 36 *est à* 12, ce qui signifie que 15 contient 5 autant de fois que 36 contient 12. Dans une p. quelconque, le premier terme et le troisième se nomment les *Antécédents* ; le troisième et le quatrième s'appellent les *Conséquents*. En outre, le premier et le dernier reçoivent le nom d'*Extrêmes* ; le second et le troisième celui de *Moyens*. On appelle encore p. *continue* toute p. dont les moyens sont égaux. Ainsi, 3 . 7 : 7 . 11 est une *équidifférence continue* ; on l'écrit ainsi, ÷ 3 . 7 . 11 ; les deux points et la barre qui précèdent sont pour avertir que dans l'énoncé on doit répéter le terme moyen qui est ici 7. La prop. 5 : 20 :: 20 : 80 est une *p. géométrique continue*, on l'écrit également par abréviation ∺ 5 : 20 : 80 ; l'usage des quatre points et de la barre est le même que dans la p. précédente. Dans la première, le terme moyen est la moitié de la somme des deux extrêmes : c'est la *Moyenne arithmétique* ; dans la seconde, le terme moyen est la racine carrée du produit des deux extrêmes : c'est la *Moyenne géométrique*. Dans les deux cas, ont dit ordinairement *Moyenne proportionnelle*, ou simplement *Moyenne*.

III. *Proportions arithmétiques.* — La propriété fondamentale de cette sorte de p., c'est que *la somme des extrêmes est égale à la somme des moyens.* Soit la p. arithmétique ou l'équidifférence 3 . 7 : 8 . 12, il est évident que $3+12=7+8=15$. Mais il faut montrer que cette propriété est générale. Si chacun des conséquents était égal à son antécédent, comme dans cette p. 7 . 7 : 12 . 12, la somme des extrêmes serait évidemment égale à celle des moyens. Or, on peut ramener à cet état toute p. arithmétique. Pour cela, il suffit d'ajouter à chaque antécédent ou d'en ôter la différence qui règne dans la p. Cette addition, qui augmentera également la somme des extrêmes et la somme des moyens, ne changera rien à l'égalité des deux sommes. Par conséquent, si elles sont égales par cette addition, c'est qu'elles étaient égales sans cette même addition. Le raisonnement est le même pour le cas de la soustraction.—Il résulte de la propriété précédente, que *connaissant trois termes d'une équidifférence, on obtiendra le quatrième*, si c'est un extrême, *en retranchant de la somme des moyens l'extrême connu ; et*, si c'est un moyen, *en retranchant de la somme des extrêmes le moyen connu.* Soit, par ex., l'équidifférence 29 . 13 : 57 . x. Comme on a, d'après la propriété fondamentale, $x+29=13+57$, il en résulte $x=13+57-29$, ce qui donne 29 . 13 : 57 . 41. Pareillement dans l'équidifférence 43 . 28 : x . 69, on a $x+28=43+69$; d'où $x=43+69-28=84$; d'où la p. arithmétique 43 . 28 : 84 . 69. Lorsqu'on a une équidifférence continue, le double de l'un des moyens doit être égal à la somme des extrêmes; il s'ensuit que *ce moyen est égal à la demi-somme des deux extrêmes.* Ainsi, dans l'équidifférence $27 . x : x . 39$, on a $2x = 27 + 39$; d'où $x = \frac{27+39}{2} = 33$. La propriété précitée entraîne encore d'autres conséquences. On peut augmenter les deux antécédents ou les diminuer, augmenter les deux conséquents ou les diminuer, augmenter, soit les deux premiers termes, soit les deux derniers, ou les diminuer *d'un même nombre*, sans que l'équidifférence cesse d'exister, car, en aucun de ces cas, l'égalité des sommes ne se trouve troublée. On peut aussi intervertir l'ordre des deux extrêmes, celui des deux moyens, ou mettre les moyens à la place des extrêmes, sans troubler l'équidifférence, la somme des extrêmes se trouvant, après ces mutations, encore égale à celle des moyens.

IV. *Proportions géométriques.* — Ces proportions présentent une propriété fondamentale semblable à celle des équidifférences: *Le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.* Par ex., dans cette p. 3 : 15 :: 7 : 35, le produit de 35 par 3, et celui de 15 par 7, sont également 105. Il est facile de se convaincre, par un raisonnement semblable à celui que nous avons fait pour l'équidifférence, que cette propriété a lieu dans toute p. géométrique. On peut encore le démontrer non moins clairement au moyen de la notation algébrique. Soit la prop. $a : b :: c : d$, ou, ce qui revient au même $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$, dans laquelle a, b, c, d, représentent des nombres quelconques. Si nous multiplions par d les deux termes du premier rapport, et par b les deux termes du second, ces rapports ne changeront pas, et nous aurons $\frac{a \times d}{b \times d} = \frac{c \times b}{d \times b}$. Or, $b \times d = d \times b$; donc $a \times d = c \times b$. — De cette propriété fondamentale des proportions découle une conséquence importante. Le produit des extrêmes étant égal au produit des moyens, on peut prendre l'un pour l'autre; et, comme en divisant le produit des extrêmes par un extrême, on trouverait nécessairement l'autre au quotient, il faudra aussi qu'*en divisant le produit des moyens par l'extrême connu, on trouve l'autre extrême.* Par la même raison, *si l'on divise le produit des extrêmes par le moyen connu, on obtiendra l'autre moyen.* Il résulte de là qu'on peut trouver un terme quelconque d'une p., lorsqu'on connaît les trois autres; car le terme cherché ne peut être que l'un des extrêmes ou l'un des moyens. Ainsi, soit la p. $18 : 24 :: 72 : x$, on a $x \times 18 = 24 \times 72$; d'où $x = \frac{24 \times 72}{18} = \frac{1728}{18} = 96$. Pareillement, dans la prop. $3 : 27 :: x : 72$, on a $x = \frac{3 \times 72}{27} = 8$. — Cette propriété de l'égalité entre le produit des extrêmes et le produit des moyens ne peut appartenir qu'à quatre quantités en p. géométrique. En effet, si l'on avait quatre quantités qui ne fussent point en p. géométrique, en multipliant les conséquents par le rapport des deux premières, il n'y aurait que le premier antécédent qui deviendrait égal à son conséquent. Par ex., si l'on avait 3, 12, 5, 10, en multipliant les conséquents par la raison $\frac{1}{4}$ des deux premiers termes 3 et 12, on aurait 3, 3, 5, $\frac{10}{4}$, dans lesquels il est évident que le produit des extrêmes ne peut être égal à celui des moyens; donc ces produits ne pourraient pas être égaux non plus, quand même on n'aurait pas multiplié les conséquents par la raison $\frac{1}{4}$. Il est visible que ce raisonnement peut s'appliquer à tous les cas. Donc, *lorsque quatre quantités sont telles que le produit des extrêmes est égal à celui des moyens, ces quantités sont en pr.* — La première conséquence qui se déduit naturellement de ce qui précède, c'est qu'*on peut changer l'ordre des termes d'une p. comme on le veut, pourvu que celui qu'on établit soit tel que le produit des extrêmes demeure égal à celui des moyens.* Ainsi, dans la p. 3 : 8 :: 12 : 32, on peut faire les arrangements suivants :

3 : 8 :: 12 : 32 8 : 3 :: 32 : 12
3 : 12 :: 8 : 32 8 : 32 :: 3 : 12
32 : 12 :: 8 : 3 12 : 3 :: 32 : 8
32 : 8 :: 12 : 3 12 : 32 :: 3 : 8

Puisqu'on peut mettre le troisième terme à la place du second (combinaison 2°), et réciproquement, on doit enconclure qu'*on peut, sans troubler une prop., multiplier ou diviser par un même nombre les deux antécédents ou les deux conséquents;* car ce changement fait des deux antécédents le premier rapport, et des deux conséquents le second. — *Tout changement fait dans une p., de manière que la somme de l'antécédent et du conséquent, ou leur différence, soit comparée à l'antécédent ou au conséquent de la même manière dans chaque rapport, formera toujours une p.* Si, par ex. on a la p. 12 : 3 :: 32 : 8, on en pourra conclure les proportions suivantes :

$12 + 3 : 3 :: 32 + 8 : 8$ $12 + 3 : 12 :: 32 + 8 : 32$
$12 - 3 : 3 :: 32 - 8 : 8$ $12 - 3 : 12 :: 32 - 8 : 32$

Car, si c'est au conséquent que l'on compare, il est facile de voir que l'antécédent augmenté ou diminué du conséquent, contiendra ce conséquent une fois de plus ou une fois de moins qu'auparavant; et comme cette comparaison se fait de la même manière pour le second rapport, qui, par la nature de la p., est égal au premier, il s'ensuit nécessairement que les deux nouveaux rapports seront aussi égaux entre eux. Si c'est à l'antécédent que l'on compare, le même raisonnement aura encore lieu, en concevant que, dans la p., on ait mis l'antécédent de chaque rapport à la place de son conséquent, et le conséquent à la place de l'antécédent. Mais, puisque, en mettant le troisième terme d'une p. à la place du second, et réciproquement, il y a encore p., on doit en conclure que les deux antécédents se contiennent l'un l'autre autant de fois que les conséquents se contiennent aussi l'un l'autre. Donc, *dans toute p., la somme des deux antécédents contient la somme des deux conséquents, ou est contenue en elle, autant qu'un des antécédents contient son conséquent, ou est contenu en lui.* Par ex., dans la p. 12 : 3 :: 32 : 8, on trouve que 12 + 32 : 3 + 8 :: 32 : 8. On établit de même que la *différence* des antécédents est à celle des conséquents comme un antécédent est à son conséquent. — *Si l'on a plusieurs rapports égaux, la somme de tous les antécédents est à la somme de tous les conséquents comme l'un des antécédents est à son conséquent.* Par ex., si l'on a les rapports égaux 4 : 12 :: 7 : 21 :: 2 : 6, on peut dire 4 + 7 + 2 : 12 + 21 + 6 :: 4 : 12, ou comme 7 : 21, ou comme 2 : 6. Car, après avoir ajouté entre eux les antécédents des deux premiers rapports, et leurs conséquents aussi entre eux, le nouveau rapport qui, d'après ce que nous venons de démontrer, sera le même que chacun des deux premiers, sera encore le même que le troisième; par conséquent, nous pourrons l'ajouter de même avec celui-ci, et il en résultera encore le même rapport, et ainsi de suite. — On appelle *rapport composé*, celui qui résulte de deux ou d'un plus grand nombre de rapports dont on multiplie les antécédents entre eux, et les conséquents aussi entre eux. Par ex., si l'on a les deux rapports 12 : 4 et 25 : 5, le produit des antécédents 12 et 25 sera 300, et celui des conséquents 4 et 5 sera 20; le rapport de 300 à 20 est ce qu'on appelle un rapport composé, car il est formé des rapports de 12 à 4 et de 25 à 5. *Si l'on a deux proportions et qu'on les multiplie par ordre, c.-à-d. le premier terme de l'une par le premier terme de l'autre, le second par le second, et ainsi de suite, les quatre produits qui en résulteront seront en p.* En effet, multiplier ainsi deux proportions, c'est multiplier deux rapports égaux par deux rapports égaux; donc les deux rapports composés qui en résultent doivent être égaux; donc les quatre produits doivent être en p. Nous conclurons de là que *les carrés, les cubes, et en général les puissances semblables de quatre quantités en p., sont aussi en prop.*, puisque, pour former ces puissances, il ne faut que multiplier la p. par elle-même plusieurs fois de suite. *Les racines carrées, cubiques, et en général les racines semblables de quatre quantités en p., sont aussi en p.;* car le rapport des racines carrées, etc., des deux premiers termes n'est autre chose que la racine carrée, etc., du rapport de ces deux termes; et il en est de même du rapport des racines carrées, etc., des deux derniers termes. Donc, puisque les deux rapports primitifs sont supposés égaux, leurs racines carrées, etc., sont égales; donc, le rapport des racines quelconques sera égal au rapport des racines de même degré des deux derniers. — Dans une *p. continue*, c.-à-d. où les moyens sont égaux entre eux, en vertu de la règle que le produit des moyens est égal à celui des extrêmes, il suit que *le produit des extrêmes est égal au carré du terme moyen*, ou *au carré de la moyenne proportionnelle.* Ainsi, dans la p. 2 : 4 :: 4 : 8, le produit des extrêmes 2 et 8 = 16, et le carré de la moyenne proportionnelle 4 = 16. Il suit encore de là que, *pour trouver la moyenne proportionnelle entre deux nombres donnés, il faut multiplier ces deux nombres l'un par l'autre, puis extraire la racine carrée de ce produit.* Par ex., la moyenne proportionnelle entre 4 et 9 est $\sqrt{4 \times 9} = \sqrt{36} = 6$. En effet, on doit avoir $4 : x :: x : 9$, d'où $x^2 = 4 \times 9$, et $x = \sqrt{4 \times 9}$. — L'emploi des proportions est continuel dans les usages de la vie. C'est sur leur théorie que sont fondées les règles d'arithmétique usuelle appelées règles de *trois*, de *société*, d'*escompte*, d'*alliage* : de là l'étendue que nous avons donnée à cet article.

V. On appelle *P. harmonique*, toute p. dans laquelle, indépendamment de la relation qui existe entre les extrêmes et les moyens pour établir la proportionnalité, les quatre termes satisfont encore à certaines conditions numériques particulières. Il peut y avoir des proportions harmoniques arithmétiques et géométriques. Les premières sont peu usitées; les secondes le sont davantage. Mais parmi leurs variétés, il en est une surtout qui a été particulièrement distinguée : sa propriété caractéristique consiste en ce que, indépendamment de l'égalité entre le produit des extrêmes et celui des moyens, le plus fort de ses termes est égal à la somme des trois autres. C'est par elle qu'on peut diviser un nombre en trois parties qui fassent avec lui quatre quantités réciproquement proportionnelles. Elle réunit donc deux constitutions distinctes, l'une de quotité, à laquelle elle doit sa propriété proportionnelle géométrique; l'autre simplement arithmétique, qui la caractérise spécialement. Ainsi, sa véritable définition est une p. géométrique dans laquelle l'un des termes est égal à la somme des trois autres, par exemple : 20 : 12 :: 5 : 3, où 20 = 12 + 5 + 3. Cette sorte de p. paraît avoir été très-anciennement connue, sous la dénomination même d'harmonique; elle seule pendant longtemps a porté cette qualification. C'est en géométrie que cette p. reçoit ses plus nombreuses applications.

PROPORTIONNALITÉ. s. f. Condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles. = **PROPORTIONNEL, ELLE.** adj. T. Math. Qui a rapport à une proportion, qui est en proportion avec des quantités de même genre. *Parties, lignes, quantités proportionnelles. Échelle proportionnelle.* || *Dans le lang. ordin., Qui est en proportion, qui est en rapport de convenance avec une autre chose. *La durée totale de la vie est en général proportionnelle à la durée de l'accroissement. Cet animal n'a pas une force proportionnelle à sa taille. L'impôt doit être p. au revenu.* || *Moyenne proportionnelle*, Quantité moyenne entre deux autres. || * T. Chim. *Nombres proportionnels*, V. CHIMIE. || On dit subst., *Une proportionnelle*, pour Une ligne, une quantité proportionnelle. *Les deux proportionnelles. Une troisième proportionnelle.*

ENC. — En termes de Géométrie, on appelle *Lignes proportionnelles* des lignes qui sont entre elles deux à deux dans le même rapport. Ainsi, la première étant le triple de la seconde, la troisième est le triple de la quatrième, la cinquième le triple de la sixième, et ainsi de suite.

THÉORÈME 1er. *Toute droite menée parallèlement à la base d'un triangle divise les deux autres côtés en parties proportionnelles.* — Soient (Fig. 1) le triangle ABC et la droite DE parallèle à la base BC. Prenons une commune mesure BF aux lignes BD et BA, et supposons qu'elle soit contenue quatre fois dans BD et deux fois dans DA. Il en résulte la proportion BD : DA :: 4 : 2. Par chaque point de division F, G, H, I, menons une parallèle à AC; les lignes BK, KL, LM, ME, EN, NC, seront égales entre elles. En effet, en menant à la ligne BA les parallèles KO, LR, MS, ET, NV, tous les triangles BFK, KOL, LRM, etc., sont égaux. D'abord, BFK et KOL sont égaux, car ils ont KO = FG, et par conséquent = BF; de plus, les angles B et OKL sont égaux comme correspondants, et l'angle KOL = BFK, comme ayant l'ouverture dans le même sens et les côtés parallèles. On prouverait de même l'égalité des triangles KOL et LRM, et ainsi de suite : donc BK = KM = LM, etc. D'où la proportion BE : EC :: 4 : 2. Mais cette proportion et la première ont un rapport commun, savoir 4 : 2; donc BD : DA :: BE : EC. — *Remarque.* 1° En ajoutant chaque conséquent à son antécédent, nous obtenons :

BD + DA : DA :: BE + EC : EC, ou BA : DA :: BC : EC.

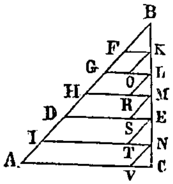

Fig. 1.

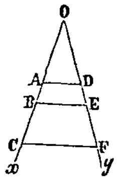

Fig. 2.

2° En ajoutant chaque antécédent à son conséquent, nous avons encore :

BD : BD + DA :: BE : BE + EC, ou BD : BA :: BE : BC.

Réciproquement, *toute droite qui divise les côtés d'un triangle en parties proportionnelles est parallèle à la base.*

THÉOR. 2°. *Les segments de deux droites déterminés par plusieurs parallèles sont proportionnels.* — Soient les droites Ax, Dy (Fig. 2); je dis que les parallèles AD, BE, CF, donnent la proportion AB : DE :: BC : EF. En effet, si nous prolongeons Ax et Dy jusqu'à leur rencontre en O, dans le triangle BOE, la ligne AD, étant parallèle à la base BE, donne la proportion OB : OE :: AB : DE. Dans le triangle COF, BE est parallèle à CF; donc OB : OE :: BC : EF. Mais, à cause du rapport commun (OB : OE), on a AB : DE :: BC : EF. Donc, les segments de deux droites, etc.

THÉOR. 3°. *La bissectrice d'un angle d'un triangle divise la base en deux segments proportionnels aux côtés adjacents.* — Soit AD (Fig. 3) bissectrice de l'angle BAC; menons CE parallèle à AD, et prolongeons le côté BA jusqu'en E. Nous formerons ainsi le triangle CAE, qui est isocèle; car les angles ACE, CAD, sont égaux comme alternes internes, et les angles AEC et CAD sont aussi égaux comme correspondants; donc l'angle ACE = AEC. Or, AD étant, par construction, parallèle à CE, nous avons BD : DC :. BA : AE = AC. Donc, la bissectrice, etc.

Fig. 3.

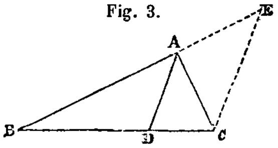

PROBLÈME 1er. *Diviser une droite en parties proportionnelles à des lignes données.* — Soit demandé, par ex., de diviser la ligne AB (Fig. 4) en trois parties proportionnelles aux lignes données a, b, c. Du point A prenons à volonté une droite AM. Sur cette droite, à partir du point A, prenons AC = a, CD = b, et DE = c. Joignons le point E au point B, et par les points D et C, menons des parallèles à EB. Les lignes BE, KD, HC, étant parallèles, donneront la proportion :

AC : AH :: CD : HK :: DE : KB, ou bien a : AH :: b : HK :: c : KB.

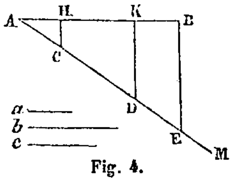

Fig. 4.

Remarque. Si l'on voulait diviser une droite en n parties égales, il suffirait de porter sur AM, à partir de A, n longueurs égales entre elles, et d'achever la construction comme ci-dessus.

PROBLÈME 2°. *Trouver une quatrième proportionnelle à trois lignes données.* — Soient les trois lignes données a, b, c (Fig. 5); il s'agit de trouver une longueur x qui satisfasse à la relation $a : b :: c : x$. Pour cela, sur l'un des côtés d'un angle quelconque yAz, je prends AB = a, BC = b et AD = c; puis je joins BD, et je mène CE parallèle à BD. La longueur DE sera la longueur cherchée, car on aura AB : BC :: AD : DF ou $a : b :: c$: DE. Donc x la quatrième proportionnelle cherchée, est DE.

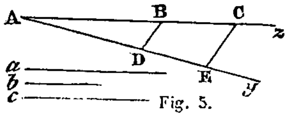

Fig. 5.

PROBLÈME 3°. *Trouver une moyenne proportionnelle entre deux lignes données.* — Les lignes données sont a et b (Fig. 6); il s'agit donc de trouver une longueur x qui donne avec a et b la proportion $a : x :: x : b$, ou $x^2 = a \times b$. Sur la droite indéfinie Ax, je prends AB = a, et BC = b; puis sur AC, comme diamètre, je décris une demi-circonférence; enfin, au point B, j'élève la perpendiculaire ED, et je dis que cette perpendiculaire est la ligne cherchée. En effet, si l'on mène les cordes AD et DC, le triangle ADC sera rectangle en D, car cet angle D a pour me

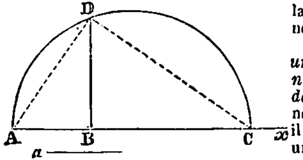

Fig. 6.

sure la moitié d'une demi-circonférence ; or, par suite, la perpendiculaire DB, abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse, est moyenne proportionnelle entre AB et BC, ou entre *a* et *b*. — Voy. les articles TRIANGLE et SIMILITUDE.

PROPORTIONNELLEMENT. adv. Avec proportion, en proportion. *Réduire p. un grand plan, un grand dessin à un petit. Les oiseaux, bien que croissant plus vite que les mammifères, vivent p. bien plus longtemps.* ‖ En proportion, à proportion. *Il n'a pas été récompensé p. à son mérite. Il leur a parlé p. à leur capacité.* Peu us.

PROPORTIONNER. v. a. Établir entre une chose et une autre un juste rapport, garder la convenance nécessaire. *Vous devriez p. votre dépense à votre revenu. P. ses entreprises à ses forces. L'indemnité fut proportionnée au dommage. Dieu proportionne ses grâces à nos besoins. Il faut p. les peines aux délits, les délits et les peines. P. son discours à l'intelligence de ses auditeurs.* = SE PROPORTIONNER. v. pron. *Se p. à l'intelligence de ses auditeurs*, Se mettre à leur portée. On dit de même, *Cet homme a le bon esprit de se p. à tous.* ‖ *Se p. à son sujet*, Donner à son style le degré d'élévation ou de simplicité que comporte le sujet. = PROPORTIONNÉ, ÉE. part. *Un homme, un corps, un cheval, bien proportionné, une figure bien proportionnée, etc.*, Dont toutes les parties ont entre elles le rapport qu'elles doivent avoir. *Des membres bien proportionnés*, Qui sont avec le corps dans le rapport qui convient.

PROPOS. s. m. (latin. *propositum*, de *proponere*, avancer). Discours qu'on tient dans la conversation. *P. agréable, fâcheux, sensé. P. de table. P. de fou. Mettre certains p. sur le tapis. De p. en p. nous sommes tombés sur ce chapitre. Tenir des p. joyeux, des p. un peu libres, de mauvais p. Changeons de p. Revenons à notre p. Il lui est échappé un p. indiscret, hasardé. — P. interrompu*, Discours, conversation sans suite, sans liaison. * Fig. et fam., *Jouer au p. interrompu*, Parler sans se comprendre. ‖ Absol., *Propos*, signifie Vain discours, discours médisant, *Je me moque des p. Tenir, se permettre des p. Ne faites pas attention aux p.* ‖ Insinuation faite sur quelque matière. *Jeter des p. d'accommodement.* Peu usité. ‖ *Ferme p.*, Résolution bien arrêtée. *Il vint là avec un ferme p. de contredire tous ceux qui parleraient. Faire un ferme p. de se corriger.* On dit, dans le même sens, *Un p. déterminé.* = A PROPOS, loc. adv. Convenablement au sujet, au lieu, au temps, aux personnes, etc. *Parler à p. Il ne fait rien à p. Nous avions besoin de vous, vous venez à p., bien à p., fort à p., tout à p. — Mal à p.*, se dit par opp. à *Bien à p. Il parle toujours mal à p. Vous êtes arrivé bien mal à p. Mal à p.*, sign. encore, Sans raison. *C'est mal à p. qu'on vous a dit cela.* ‖ *A p.*, s'emploie parfois adjectiv. dans le sens de Convenable. *On n'a pas jugé à p., qu'il fût à p. de vous mander cette mauvaise nouvelle. Il n'est pas à p. d'aller si vite. C'est un homme qui ne dit jamais rien d'à p.* ‖ *A-propos*, se dit aussi substant., et signifie alors Opportunité, chose dite ou faite dans le moment convenable. *L'à-p. fait le mérite de tout, donne du prix à tout. Je ne vois pas l'à-p. de cette démarche. Voilà un fort joli à-p.* ‖ *A propos*, se dit encore famil., Lorsque, à l'occasion d'une chose dont il a été parlé, on en dit une autre qui y a rapport, ou encore, Lorsqu'on se met à parler de quelque chose qui vient tout à coup à la mémoire. *A p. de ce que vous disiez. A p., j'oubliai de vous dire l'autre jour...* — On dit aussi, *A quel p.? à p. de quoi?* Pour quel sujet? pour quelle cause? *A p. de rien*, et popul., *A p. de bottes*, Sans motif raisonnable. *Il se fâche à p. de rien. Ils se sont brouillés à p. de bottes.* = A TOUT PROPOS. loc. adv. En toute occasion, à chaque instant. *Il parle de sa noblesse à tout p. Il se met en colère à tout p.* = HORS DE PROPOS. loc. adv. Mal à propos, sans raison, sans sujet. *Il a parlé de cela hors de p. Vous vous échauffez hors de p.* = DE PROPOS DÉLIBÉRÉ. loc. adv. Avec dessein formé. *Il a fait cela de p. délibéré.*

PROPOSABLE. adj. 2 g. Qui peut être proposé. *Cette affaire n'est pas p. Cet arrangement est p.*

PROPOSANT. s. m. Jeune théologien protestant qui étudie pour être pasteur. ‖ Adject., on appelle *Cardinal p.*, Un cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSER. v. a. (lat. *pro*, en avant; *ponere*, placer). Mettre une chose en avant pour qu'on en délibère. *P. son sentiment, son avis. P. un plan, une question, P. une difficulté. P. une loi. P. un arrangement. P. un mariage. Il se propose à lui-même des problèmes pour avoir le plaisir de les résoudre.* Prov., *L'homme propose et Dieu dispose*, V. DIEU. — *P. un sujet*, Mettre un sujet au concours, donner une matière à traiter. *L'Académie a proposé tel sujet pour le prix d'éloquence.* ‖ Offrir. *On lui a proposé tant de sa maison. Il m'a proposé de faire ce voyage. Il lui a proposé sa fille en mariage. — P. un prix, une récompense*, Offrir, promettre un prix, une récompense. *On a proposé un prix à celui qui fera cette découverte. On proposait telle récompense à celui qui monterait le premier à la brèche.* ‖ *P. une personne pour un emploi, pour une dignité*, Indiquer une personne comme capable de remplir cet emploi, comme méritant cette dignité. *On proposa plusieurs personnes pour cette charge, pour cet emploi. On le proposa pour tel évêché. Ne proposez jamais quelqu'un dont vous ne puissiez répondre. — P. quelqu'un pour modèle, pour exemple*, Donner quelqu'un pour modèle, etc. *Tous les chrétiens doivent se p.* JÉSUS-CHRIST *pour modèle*, Doivent le prendre pour modèle. ‖ *Se p. une fin, un but, un objet*, Avoir en vue une fin à laquelle on tende, un objet qu'on veuille remplir. *Il se propose une fin plus noble, un plus digne, un plus noble but. Ce n'est pas là le seul objet que je me propose. Elles se sont proposé de nous tromper.* ‖ *Se p. de faire quelque chose*, Avoir, former le dessein de faire quelque chose. *Il se propose de partir dans peu de jours. Il se propose de vivre désormais dans la retraite.* = SE PROPOSER. v. pr. *Être proposé. *Quand ces choses se propoesnt, on ne les accepte pas.* ‖ S'offrir. *Plusieurs personnes se sont proposées pour cet emploi.* — *Se donner pour. *Elle s'était proposée comme un modèle de douceur.* = PROPOSÉ, ÉE. p.

PROPOSITION. s. f. (lat. *propositio*). L'énonciation d'un jugement. *P. universelle, générale, particulière. P. affirmative, négative. P. simple, composée, complexe. P. principale, incidente, accessoire, subordonnée. P. vraie, fausse, erronée, hasardée, insoutenable. Avancer, soutenir, censurer, condamner une p. Altérer, affaiblir, défigurer une p.* ‖ Chose proposée pour qu'on l'examine ou qu'on en délibère. *P. de loi. Sa p. a été prise en considération. Débattre, discuter, appuyer, combattre, rejeter une p. Développer, retirer sa p. Délibérer sur une p.* ‖ Chose proposée pour arriver à la conclusion d'une affaire, à un arrangement, etc. *P. raisonnable, satisfaisante, absurde, ridicule. P. de paix, de conciliation. P. de mariage. Faire, écouter, accueillir, repousser une p. Il se chargea de cette p., d'en faire la p. Il n'a pas voulu entendre mes propositions.* ‖ T. Math. Théorème ou problème; énonciation d'une vérité à démontrer ou d'une question à résoudre. *Démontrer une p.* ‖ Dans la Loi mosaïque, *Pains de p.*, V. PAIN.

Enc. — LOGIQUE. — I. Tous les auteurs définissent la *Proposition*, l'énoncé d'un jugement; mais, comme tous ne définissent pas le jugement de la même manière, le mot pr. n'a pas pour tous identiquement la même signification. Pour nous, le jugement consiste simplement dans l'affirmation d'une idée; en conséquence, toute pr. ne suppose absolument que deux termes, l'un qui désigne l'idée, l'autre qui désigne l'affirmation : le premier est le *sujet;* le second, le verbe *est*. Au contraire, les logiciens qui considèrent le jugement comme la perception d'un rapport entre deux choses, entre deux idées, admettent nécessairement que la pr. se compose de trois termes, savoir : un *Sujet*, qui désigne l'être ; un *Attribut* ou *Prédicat*, qui désigne la manière d'être, et un verbe, qui fait la fonction de *Copule* en unissant l'attribut au sujet. Il est très-vrai que la plupart de nos jugements consistent en perceptions de rapports, car en général l'esprit ne juge pas seulement de l'existence des choses, mais encore de leur manière d'être ; d'où il suit que la plupart des propositions comprennent les trois termes ci-dessus. Telles sont les propositions : *Dieu est juste ; L'homme est mortel ;* etc. Néanmoins il y a aussi des propositions, comme *Je suis ; J'existe*, qui ne contiennent évidemment que deux termes, parce que, dans les jugements dont elles sont l'énoncé, l'esprit est seul en présence du sujet.

II. On distingue d'ordinaire dans les propositions la *qualité* et la *quantité*, la *relation* et la *modalité*.

La *qualité* se rapporte à l'attribut ; elle varie selon que cet attribut est affirmé ou nié du sujet. A ce point de vue, on dit que toute pr. est *affirmative* ou *négative*. La *quantité* a rapport au sujet ; elle varie selon que le sujet exprime la totalité, la pluralité ou l'unité, c.-à-d. selon que le sujet est pris dans toute l'étendue que comporte sa signification, ou qu'il est pris seulement dans une partie de son étendue (ce qu'on indique par un terme limitatif), ou enfin selon qu'il désigne un être singulier, un être unique. En conséquence, sous le rapport de la quantité, on divise les propositions en *universelles* ou *totales*, en *particulières* ou *partielles*, et en *singulières*. Quoiqu'une p. singulière, comme, par ex., *Socrate était juste*, diffère, au point de vue grammatical, de l'universelle, en ce que son sujet n'est pas un nom commun, cependant, au point de vue logique, on la considère comme une pr. universelle. En effet, son sujet, par cela même qu'il est singulier, est nécessairement pris dans toute son étendue. Or, il importe peu, pour l'universalité d'une pr., que l'étendue de son sujet soit grande ou petite, pourvu que, quelle qu'elle soit, on la prenne tout entière. D'après cela, Aristote, qui est l'inventeur de cette théorie, a réduit toutes les propositions à quatre sortes, que l'on a marquées par ces quatre voyelles, A, E, I, O, pour soulager la mémoire.

A. Universelle affirmative, ex.: *Tout vicieux est esclave.*
E. Universelle négative, ex.: *Nul vicieux n'est heureux.*
I. Particulière affirmative, ex.: *Quelque vicieux est riche.*
O. Particulière négative, ex. : *Quelque vicieux n'est pas riche.*

Les deux vers suivants rappellent la classification aristotélique et les symboles adoptés dans l'école :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo;
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Lorsque l'on compare le sujet et l'attribut d'une pr. pour déterminer le rapport qui fonde leur union, on trouve qu'il peut exister entre eux trois sortes de *relations* différentes, selon que l'attribut est renfermé dans la définition du sujet, ou qu'il en dépend, ou enfin qu'il y a réciprocité d'action entre les deux termes. C'est à ce point de vue que Kant a distingué les propositions en *catégoriques*, *hypothétiques* et *disjonctives*. Enfin, lorsque l'on considère, d'après la valeur qu'y attache l'esprit, le rapport qui unit les deux termes d'une pr., on trouve que ce rapport peut être affirmé, soit comme une pure possibilité, soit comme un simple fait, qui est et qui pourrait ne pas être, soit comme quelque chose de nécessaire et qui ne peut pas ne pas être. A ce point de vue, qui est celui de la *modalité*, on distingue encore trois sortes de propositions *modales :* les propositions *possibles*, les pr. *contingentes*, et les pr. *nécessaires*, ou, comme les appelle Kant, les propositions *problématiques*, *assertoriques*, et *apodictiques*.

III. Nous venons de voir qu'il y a quatre sortes de propositions A, E, I, O. On demande maintenant quelle convenance ou disconvenance elles ont ensemble, lorsqu'on fait avec même sujet et même attribut des propositions différentes, ce qu'on appelle *opposition*. Or, il est aisé de voir que cette opposition ne peut être que de trois sortes, quoique l'une des trois se divise en deux autres. Si elles sont opposées en quantité et en qualité tout ensemble, comme A, O, et E, I, on les appelle *contradictoires;* ex. : *Tout homme est animal; Quelque homme n'est pas animal. Nul n'est impeccable; Quelque homme est impeccable.* Si elles diffèrent en quantité seulement et qu'elles conviennent en qualité, comme A, I, et E, O, on les appelle *subalternes;* ex. : *Tout homme est animal; Quelque homme est animal. Nul homme n'est impeccable; Quelque homme n'est pas impeccable.* Et si elles diffèrent en qualité, et qu'elles conviennent en quantité, alors on les appelle *contraires* ou *subcontraires : contraires*, quand elles sont universelles, ex. : *Tout homme est animal, Nul homme n'est animal; subcontraires*, quand elles sont particulières, ex. : *Quelque homme est animal, Quelque homme n'est pas animal.* —Maintenant si nous considérons ces propositions opposées pour juger de leur *vérité* ou de leur *fausseté*, il est aisé de voir: 1° Que les *contradictoires* ne sont jamais ni vraies, ni fausses ensemble ; mais si l'une est vraie, l'autre est fausse. Car, s'il est vrai que tout homme est animal, il ne peut pas être vrai que quelque homme n'est pas animal ; et s'il est vrai que quelque homme n'est pas animal, il n'est donc pas vrai de dire que tout homme est animal. 2° Les *contraires* ne peuvent jamais être vraies ensemble ; mais elles peuvent être toutes deux fausses. Elles ne peuvent être vraies, parce que les contradictoires seraient vraies. En effet, s'il est vrai que tout homme soit animal, il est faux que quelque homme n'est pas animal (qui est la contradictoire), et par conséquent encore plus faux que nul homme ne soit animal (qui est la contraire). Mais la fausseté de l'une n'emporte pas la vérité de l'autre ; car il peut être faux de dire que tous les hommes sont justes, sans que pour cela il soit vrai de dire que nul homme n'est juste. 3° A l'inverse des contraires, les *subcontraires* peuvent être vraies ensemble ; mais elles ne peuvent être toutes deux fausses. Elles peuvent être toutes deux vraies, comme par ex. : *Quelque homme est juste; Quelque homme n'est pas juste.* Dans ce cas, le sujet des deux propositions n'est pas le même : dans la première, c'est une certaine partie des hommes ; dans la seconde, c'est une certaine autre partie des hommes. Mais les deux propositions ne peuvent être fausses ensemble, car autrement les contradictoires seraient toutes deux fausses. En effet, s'il était faux que quelque homme fût juste, il serait donc vrai que nul homme n'est juste (qui est la contradictoire), et, à plus forte raison, que quelque homme n'est pas juste (qui est la subcontraire). 4° Pour les *subalternes*, ce n'est pas une véritable opposition, puisque la particulière est une suite de la générale. En effet, si tout homme est animal, quelque homme est animal. C'est pourquoi la vérité des universelles emporte celle des particulieres ; mais la vérité des particulières n'emporte pas celle des universelles. Par ex., de ce qu'il est vrai que quelque homme est juste, il ne s'ensuit pas qu'il soit vrai que tout homme est juste. Au contraire, la fausseté des particulières emporte la fausseté des universelles ; car s'il est faux que quelque homme soit impeccable, il est encore plus faux que tout homme soit impeccable. Mais la fausseté des universelles n'emporte pas la fausseté des particulières. En effet, quoiqu'il soit faux que tout homme soit juste, il ne s'ensuit pas que ce soit une fausseté de dire que quelque homme est juste. D'où l'on voit qu'il y a des cas où ces propositions subalternes sont toutes deux vraies, et d'autres où elles sont toutes deux fausses.

IV. Nous ne saurions en général, ainsi que nous l'avons vu, exprimer une p. aux autres sans nous servir de deux idées : l'une pour sujet, et l'autre pour attribut, et d'un autre mot qui marque l'union que notre esprit y conçoit. Il est clair que, dans les propositions affirmatives, l'affirmation a pour effet d'identifier, pour ainsi dire, l'attribut avec le sujet, puisque c'est ce qui est signifié par le mot *est*. Il s'ensuit de là, qu'il est de la nature de l'affirmation de mettre l'attribut dans tout ce qui est signifié par le sujet, selon l'étendue qu'il a dans la pr. Ainsi, quand je dis que *Tout homme est animal*, je veux dire et je signifie que tout ce qui est homme est aussi animal, et, par conséquent, je conçois l'animal dans tous les hommes. Que si je dis seulement *Quelque homme est juste*, je ne mets pas *juste* dans tous les hommes, mais seulement dans quelques-uns. Mais il faut ici distinguer dans les idées la compréhension de l'extension, car la compréhension marque les attributs contenus dans une idée, et l'extension les sujets qui contiennent cette idée. Or, il s'ensuit de là qu'une idée est toujours affirmée selon sa compréhension, parce qu'en lui ôtant quelqu'un de ses attributs essentiels, on la détruit et on l'anéantit entièrement et ce n'est plus la même idée; et, par conséquent, lorsqu'elle est affirmée, elle l'est toujours selon tout ce qu'elle comprend en soi. Et il s'ensuit encore que l'idée de l'attribut n'est pas prise selon toute son extension, à moins que son extension ne soit pas plus grande que celle du sujet. Ainsi, l'affirmation mettant l'idée de l'attribut dans le sujet, c'est proprement le sujet qui détermine l'extension de l'attribut dans la pr. affirmative, et l'identité qu'elle marque regarde l'attribut comme resserré dans une étendue égale à celle du sujet, et non pas dans toute sa généralité, s'il en a une plus grande que le sujet : car, par ex., il est vrai que les lions sont tous animaux, c.-à-d. que chacun des lions renferme l'idée d'animal ; mais il n'est pas vrai qu'ils soient tous les animaux. L'attribut n'est donc pas pris dans toute sa généralité, quand il en a une plus grande que le sujet ; car, n'étant restreint que par le sujet, si le sujet est aussi général que cet attribut, il est clair qu'alors l'attribut demeurera dans toute sa généralité, puisqu'il en a autant que le sujet, et que nous supposons que, par sa nature, il n'en peut avoir davantage.—Pour ce qui regarde les propositions négatives, leur nature ne peut s'exprimer plus clairement qu'en disant que c'est concevoir qu'une chose n'est pas une autre. Mais, pour qu'une chose ne soit pas une autre, il n'est pas nécessaire qu'elle n'ait rien de commun avec elle : il suffit qu'elle n'ait pas tout ce que l'autre a. Si je dis que la matière n'est pas une substance qui pense, je ne dis pas pour cela qu'elle n'est pas substance, mais je dis qu'elle n'est pas substance pensante, qui est l'idée totale et entière que je nie de la matière. Il en est tout autrement de l'extension de l'idée ; car la pr. négative sépare du sujet l'idée de l'attribut selon toute son extension : et la raison en est claire ; car être sujet d'une idée et être contenu dans son extension, n'est autre chose qu'enfermer cette idée, et, par conséquent, lorsqu'on dit qu'une idée n'en enferme pas une autre, qui est ce qu'on appelle *nier*, on dit qu'elle n'est pas un des sujets de cette idée. Cela posé, nous allons exposer les règles établies par les logiciens au sujet de la *conversion* des propositions.

On appelle *Conversion d'une proposition* le procédé qui consiste à changer son sujet en attribut, et son attribut en sujet, sans que la pr. cesse d'être vraie, si elle l'était auparavant, ou plutôt en sorte qu'il s'ensuive nécessairement de la conversion qu'elle est vraie, supposé qu'elle le fût. 1° La pr. *universelle négative* se convertit simplement en ses propres termes, c.-à-d. en une autre pr. universelle et négative. Ex.: *Aucun plaisir n'est un bien;* convertissez : *Aucun bien n'est un plaisir*. 2° La pr. *universelle affirmative* se convertit partiellement, c.-à-d. en une particulière affirmative. Ex.: *Tout homme est animal;* convertissez : *Quelque animal est homme*, et non pas : *Tout animal est homme;* car, en affirmant que l'homme est animal, on a entendu dire seulement qu'il était une espèce du genre animal. 3° A plus forte raison, la pr. *particulière affirmative* ne se pourra-t-elle convertir qu'en une particulière affirmative. Ex.: *Quelques plaisirs sont des biens;* convertissez : *Quelques biens sont des plaisirs*. 4° Quant à la pr. *particulière négative*, elle ne se convertit nullement. Ex.: *Quelques hommes ne sont pas grammairiens;* on ne saurait convertir cette pr., ni en celle-ci : *Aucun grammairien n'est homme*, ni en cette autre : *Quelques grammairiens ne sont pas hommes*. Donc, il n'y a point de conversion légitime de la pr. particulière négative, puisqu'on n'en saurait tirer rigoureusement ni une pr. universelle, ni une pr. particulière. Ces règles générales, sauf la seconde qui est relative aux universelles affirmatives, ne souffrent aucune exception. Mais l'exception que nous offre la seconde est facile à comprendre, car elle porte uniquement sur cette espèce de propositions universelles affirmatives, dans lesquelles le sujet et l'attribut sont de même extension, et par conséquent peuvent être pris l'un pour l'autre. Telles sont les définitions qui consistent à exprimer la même idée en d'autres termes équivalents. Les termes étant alors réciproques, on peut les renverser sans rien changer dans aucune des idées. Dans la pr., *Tout triangle est un polygone de trois côtés*; on peut convertir : *Tout polygone de trois côtés est un triangle*. Les propositions universelles affirmatives de cette sorte se convertissent donc en leurs propres termes, contrairement à la seconde règle générale. En résumé, les propositions étant de quatre sortes, il y en a qui se convertissent dans leurs propres termes : ce sont les universelles négatives, les particulières affirmatives, et un certain nombre d'universelles affirmatives. Il y en a qui se convertissent partiellement, savoir, la plupart des universelles affirmatives. Enfin, il y en a qui ne sont convertibles en aucune façon : ce sont les particulières négatives.

V. Lorsqu'une pr. se compose uniquement d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut, elle est dite *Simple;* elle est dite, au contraire, *Composée*, lorsqu'elle contient plus d'un sujet ou plus d'un attribut. Les propositions *composées* sont de deux sortes ; celles où un attribut unique est affirmé de plusieurs sujets, ex. : *Les biens et les maux, la pauvreté et les richesses, la vie et la mort viennent du Seigneur;* et celles où plusieurs attributs sont affirmés d'un sujet unique, comme dans cette phrase, *Alexandre a été le plus généreux des rois et le vainqueur de Darius*. On distingue deux classes de propositions composées ; les unes où la composition est expressément marquée, les autres où elle est plus cachée, et que les logiciens appellent *Exponibles*, parce qu'elles ont besoin d'être exposées ou expliquées. Les propositions qui forment la première classe comprennent six espèces, savoir : les *copulatives* et les *disjonctives*, les *conditionnelles* et les *causales*, les *relatives* et les *discrétives*. 1° On nomme *Copulatives*, les propositions qui enferment ou plusieurs sujets ou plusieurs attributs joints par une conjonction affirmative ou négative, c.-à-d. *et* ou *ni*. Exemples : *La mort et la vie sont en la puissance de Dieu. Un esprit sage espère une bonne fortune dans la mauvaise, et en craint une mauvaise dans la bonne. Ni les maisons, ni les terres, ni les plus grands amas d'or et d'argent ne peuvent ni chasser la maladie du corps de celui qui les possède, ni délivrer son esprit d'inquiétude et de chagrin.* 2° Les propositions *Disjonctives* sont celles où entre la conjonction *ou*, en latin *vel*. Exemples : *Une femme aime ou hait. Toute action faite avec jugement est bonne ou mauvaise. Les hommes ne se remuent que par l'intérêt ou par la crainte*. 3° Les *Conditionnelles* sont celles qui ont deux parties liées par la conjonction *si*. L'une, qui est celle où se trouve la conjonction, est appelée l'*antécédent ;* l'autre est appelée le *conséquent*. Exemples : *Si la mort est un passage à une vie plus heureuse, elle est désirable. Si tous les dons de Dieu nous doivent être chers, la vie nous le doit être. Si la patience est une vertu, il y a des vertus pénibles. Si tous les vrais chrétiens vivent selon l'Evangile, il y a peu de vrais chrétiens*. 4° Les propositions dites *Causales* sont celles qui contiennent deux propositions liées par un mot qui exprime la relation de cause, comme *parce que*, *afin que*, etc. Exemples : *Malheur aux riches, parce qu'ils ont leur consolation en ce monde. Les méchants sont élevés, afin que, tombant de plus haut, leur chute en soit plus grande.* On peut aussi réduire à ces sortes de propositions celles qu'on nomme *Réduplicatives*, comme, l'*Homme, en tant qu'homme, est raisonnable.* 5° Les *Relatives* sont celles qui renferment quelque comparaison et quelque rapport. Exemples : *Telle est la vie, telle est la mort. On est estimé dans le monde à proportion de son bien.* 6° On appelle *Discrétives* les propositions où l'on fait des jugements différents, en marquant cette différence par les mots *mais*, *néanmoins*, et autres semblables exprimés ou sous-entendus. Exemples : *Ce n'est pas de la richesse, mais de la conscience que dépend le bonheur. Je tâche de me mettre au-dessus des choses, et non pas d'y être asservi.*—Les propositions composées, dont la composition est plus cachée, et que nous avons appelées *Exponibles*, peuvent se réduire à ces quatre sortes : *exclusives*, *exceptives*, *comparatives*, *inceptives* ou *désitives*. 1° On nomme *Exclusives* celles qui marquent qu'un attribut convient à un sujet et ne convient qu'à lui, ce qui est marquer qu'il ne convient pas à d'autres. Il suit de là que ces propositions renferment deux jugements différents, et que, par conséquent, elles sont composées dans le sens. Exemples : *Il n'y a que Dieu seul aimable pour lui-même*, c.-à-d. Nous devons aimer Dieu pour lui-même, et n'aimer les autres choses que pour Dieu. *La vertu seule fait la noblesse*, c.-à-d. en outre, Toute autre chose ne rend point vraiment noble. 2° Les propositions dites *Exceptives* sont celles où l'on affirme une chose de tout un sujet, en exceptant toutefois quelque partie de ce sujet à laquelle on fait entendre que cette chose ne convient pas. Ces propositions renferment donc deux jugements. Exemples : *Toutes les sectes des anciens philosophes, à l'exception des Platoniciens, ont cru que Dieu est corporel. L'avare ne fait rien de bien, si ce n'est de mourir.* 3° Les propositions *Comparatives* renferment aussi deux jugements ; car c'est un jugement de dire qu'une chose est telle, et c'est un second jugement de dire qu'elle est telle plus ou moins qu'une autre. Exemples : *La plus grande de toutes les pertes est de perdre un ami. Il vaut mieux demeurer avec un dragon qu'avec une femme querelleuse.* 4° La pr. *Inceptive* est celle où l'on dit qu'une chose a commencé d'être telle ; la *Désitive* est celle où l'on dit qu'une chose a cessé d'être telle. Dans ces sortes de propositions, on porte deux jugements: l'un de ce qu'était cette chose avant le temps dont on parle, et l'autre de ce qu'elle est devenue depuis. Exemples : *Les Juifs ont commencé, depuis le retour de la captivité, à ne plus se servir de leurs caractères anciens, qui sont ceux qu'on appelle maintenant samaritains. La langue latine a cessé d'être vulgaire en Italie depuis huit cents ans.*

On ne doit pas confondre les propositions *composées* avec les propositions *complexes*. Une p. *simple*, c.-à-d. n'ayant qu'un sujet et qu'un attribut peut être *Complexe ;* c'est lorsque le sujet ou l'attribut, ou même l'un et l'autre, enferment d'autres propositions qu'on appelle *Incidentes*, parce qu'elles y sont insérées. Ces propositions incidentes font uniquement partie du sujet ou de l'attribut auquel elles sont le plus souvent jointes par le pronom relatif *qui*, *lequel*, de sorte qu'elles n'en composent toutes qu'une seule. Les propositions complexes peuvent être de deux sortes ; car la complexité, pour ainsi dire, peut tomber sur la matière de la pr., c.-à-d. sur le sujet ou sur l'attribut, ou sur tous les deux. Dans la p., *Tout homme qui ne craint rien est roi*, c'est le sujet qui est rendu complexe par la pr. incidente, Qui ne craint rien. Dans cette autre, *La piété est un bien qui rend l'homme heureux, même dans l'adversité*, la pr. incidente, Qui rend l'homme heureux, même dans l'adversité, appartient à l'attribut. Enfin, la pr suivante, *Les grands qui oppriment les pauvres seront punis de Dieu, qui est le protecteur des opprimés*, le sujet et l'attribut contiennent chacun une pr. incidente, de sorte que la complexité est double.

RHÉTORIQUE. — En termes de Rhétorique, on appelle *Proposition*, cette partie de la *disposition* où l'orateur fait l'exposé du sujet qu'il va traiter. Cet énoncé ouvre quelquefois le discours ; mais il est le plus souvent précédé par l'*exorde*. La pr. est tantôt *simple* et tantôt *complexe*. Elle est simple lorsqu'elle n'a qu'un seul objet ; elle est complexe ou composée, lorsqu'il y a plusieurs chefs dans l'action qu'on intente, ou lorsqu'on considère le sujet sous plusieurs faces. « La sage et religieuse princesse qui fait le sujet de ce discours, dit Bossuet, n'a pas été seulement un spectacle proposé aux hommes pour y étudier les conseils de la divine Providence et les fatales révolutions des monarchies ; elle s'est instruite elle-même pendant que Dieu instruisait les princes par son exemple. » La pr. doit être faite en peu de mots et joindre la clarté à la précision. Lorsque la pr. est composée, ou bien lorsque, étant simple, elle peut être démontrée de plusieurs manières, l'orateur marque aussitôt les points qui feront l'objet de son discours : c'est ce qu'on appelle la *Division*. La division doit être *naturelle*, ou ressortir directement du sujet ; *entière*, c.-à-d. ne laisser de côté aucun point de vue du sujet ; et *précise*, c.-à-d. ne pas laisser les divers membres de la division rentrer les uns dans les autres. Elle doit aussi, quand la chose est possible, présenter une sorte de gradation de telle manière que le premier point soit, pour ainsi dire, un degré pour monter au second, et ainsi de suite. « Fénelon, dans ses Dialogues sur l'éloquence, dit Le Clerc, blâme la méthode des divisions. Il préfère l'ordre prescrit par Cicéron, cet ordre qui, par l'enchaînement des preuves et la progression des idées, conduit l'auditeur au but sans qu'il s'en aperçoive. Mais, quelque plausibles que soient les raisons de cet illustre critique, on doit convenir que la méthode des modernes est plus lumineuse et plus exacte que celle des anciens, et qu'elle est plus propre à répandre la clarté sur des matières compliquées et souvent obscures. Dans l'éloquence de la chaire, un plan bien conçu, une division heureuse prévient favorablement, soutient l'attention, soulage la mémoire, et n'empêche pas que l'orateur n'échauffe et ne remue. Le génie a besoin d'être guidé dans sa route, ou de se guider lui-même, en nous disant d'où il vient et où il va ; et la règle qui lui épargne des écarts le contraint pour le mieux servir, quand elle lui donne de salutaires entraves. » Toutefois il faut se garder de faire trop de divisions. Les divisions trop multipliées, loin d'éclairer le sujet, y jettent la confusion ; car l'esprit a de la peine à s'y reconnaître. L'orateur doit donc sur ce point chercher sa règle dans la nature même du sujet.

PROPRE. adj. 2 g. (lat. *proprius*). Qui appartient à quelqu'un, à quelque chose, exclusivement à tout autre. *C'est son p. fils. C'est sa p. substance. Ses propres amis étaient contre lui. Je l'ai vu de mes propres yeux. Je l'aime comme mon p. frère. Il y est allé en p. personne. Il lui écrivit de sa p. main. Être abandonné à sa p. conduite. Il a fait cela de son p. mouvement. Il en est tenu en son p. et privé nom. On ne peut être juge dans sa p. cause. Il n'entend pas ses propres affaires. J'en fais mon affaire p. Le caractère p., les qualités propres, le mérite p. d'une chose.* Dans toutes ces phrases, *Propre* se dit, par une espèce de redondance, pour donner plus d'énergie à la phrase. ‖ *Amour-p.*, Voy. AMOUR. ‖ *Nom p.*, V. NOM. ‖ *Biens propres*, V. PROPRE. s. m. ‖ T. Astr. *Le mouvement p. d'un astre*, Son mouvement réel, par opp. à son Mouvement apparent. ‖ T. Géogr. anc. *La Grèce p.*, ou *la Grèce proprement dite*, La partie de la Grèce appelée par les Romains Achaïe, et qui comprenait l'Attique, la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Étolie, et l'Acarnanie. *L'Afrique p.*, ou *l'Afrique proprement dite*, La partie de l'Afrique comprenant les pays qui forment aujourd'hui les régences de Tripoli et de Tunis. ‖ T. Gram. *Le sens, la signification p. d'un mot*, Le sens naturel et primitif d'un mot, par opp. à *Sens figuré*. *Ce mot veut dire telle chose dans le sens p., et telle autre dans le sens figuré.* — Substant., *Prendre un mot au p.* = Même, exactement semblable. *Il m'a dit cela en propres termes. Je vous rapporte ses propres paroles. Vous demeurez dans la p. maison où il logeait. Sa maladie commença le p. jour de sa naissance.* Se dit par redondance, pour exprimer avec plus d'énergie l'identité. = Qui convient, qui peut être appliqué à un usage particulier, qui est apte à faire une chose, à produire un effet. *Il n'a aucune des qualités propres au commandement. Cette pierre est p. à bâtir. Ce bois est fort p. pour les constructions maritimes. Cette plante est p. à faire tel médicament. Ce remède est p. à telle maladie. Ce traitement est p. à augmenter le mal. Le temps n'est pas p. à cela. Le calme de la campagne est p. au recueillement. Cela est p. à toutes sortes de gens. Rien n'est plus p. à les réunir que votre présence. Cet homme est p. à l'étude, à la guerre. Il n'est pas p. aux affaires. Il est p. à tout. Il n'est p. à rien.* Prov., *Qui est p. à tout, n'est p. à rien*, ou simpl., *P. à tout, p. à rien.* ‖ *Propre*, suivi de la prép. *de*, signifie, Seul convenable, réservé à. *Le sable est le terrain p. de cette plante. Le midi est l'exposition p. de cet arbuste.* — C'est dans ce sens que l'on dit D'une expression qui seule rend exactement l'idée, *C'est l'expression p., le mot p., le terme p. Il est souvent difficile de trouver le terme p. En français nous n'avons point de mot p. pour désigner telle chose.* = Net, par opposit. à Sale. *Cet homme est très-p. Il a les mains propres. Cette chambre, cette table n'est pas p.* Syn. V. NET. ‖ Bienséant, bien arrangé. *Il est toujours fort p. dans ses habits, dans ses meubles. Il est p. jusqu'à l'excès. Être p. sur soi. Un ameublement fort p.* ‖ *Signifie encore Fait avec netteté, avec une certaine élégance. *C'est de la peinture p., mais cela suffit au vulgaire. Il a une écriture p. et bien rangée.* = PROPRE. s. m. Qualité particulière qui appartient exclusivement à un sujet et qui le distingue de tous les autres. *C'est le p. de l'homme de penser et de parler.* — Par ext., se dit D'une qualité qu'on rencontre généralement ou habituellement dans une personne ou dans une chose. *Le p. des oiseaux est de voler. C'est le p. des vieillards d'être moroses et inquiets. C'est le p. des esprits faibles d'être superstitieux. Le p. du courtisan est d'être souple.* ‖ T. Jurispr. Se dit Des biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas en communauté, et Des biens immeubles qui appartiennent à une personne par succession. *Cette femme demande le remplacement de ses propres aliénés par son mari. Les propres paternels et maternels. Ce* *bien était un p. Propres anciens,* Les biens immeubles qui étaient déjà des propres dans la main de celui à qui l'on succède. *P. naissant,* Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite. — Dans le langage ordin., on dit, *Avoir, posséder en p.*, Avoir, posséder quelque chose en propriété. *Il avait cette maison à loyer, il l'a maintenant en p. Ces religieux n'ont rien en p.*, Ils ne possèdent rien en particulier et dont ils puissent disposer. ‖ T. Liturg. cathol. *P. du temps,* Ce qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. *P. des saints,* Ce qui ne se dit qu'en certaines fêtes. *P. de certaines églises,* Ce qui ne se dit qu'en certains lieux.

PROPREMENT. adv. * Exclusivement. *La pensée caractérise p. l'homme, appartient p. à l'homme.* ‖ Précisément, exactement. *Ce mot signifie p. telle chose. C'est p. ce que j'ai voulu dire. — Parler p.*, Parler avec correction, avec pureté. On dit aussi adverb., *A p. parler,* ou *P. parlant,* et cette loc. signifie Pour parler en termes exacts. *A p. parler, c'est une friponnerie. — P. dit,* se dit D'un terme pris dans sa signification expresse et particulière. *Cette question est du domaine de la métaphysique p. dite. Cette pièce n'appartient pas à la comédie p. dite. La Grèce, l'Afrique p. dite,* V. PROPRE. ‖ T. Gramm. Signifie quelquefois Au propre, par oppos. à Figurément. *Ce mot s'emploie p. et figurément.* ‖ Avec propreté. *Ce cuisinier accommode fort p. à manger.* ‖ D'une manière bienséante, convenable. *Il était fort p. mis. S'habiller p. Être p. meublé.* ‖ Avec régularité et netteté, avec une certaine élégance. *Travailler, écrire, chanter p. Elle danse p. Cela est fait p.*

PROPRET, ETTE. adj. et s. Qui offre une propreté minutieuse, mais où il y a de la simplicité. *Une jeune fille proprette. Un vieillard p. C'est un p. Une chambre proprette.* Familier.

PROPRETÉ. s. f. Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure. *Tenir un appartement avec p., dans une grande p. La p. du corps contribue à la santé.* ‖ Netteté, accompagnée d'arrangement, d'une disposition convenable à la destination de la chose. *Il est d'une grande p. sur sa personne. La p. dans les habits. La décence et la p. régnaient à sa table. — Cette personne est d'une grande p.*, Elle a grand soin que tout ce qui lui appartient soit propre, bien tenu. ‖ *Ce peintre a une grande p. de pinceau,* se dit D'un peintre dont les ouvrages sont terminés, la couleur bien fondue, par opposit. à Celui dont les couleurs sont sales et heurtées.

PROPRÉTEUR. s. m. T. Hist. rom. V. PRÉTEUR et PROCONSUL. = * PROPRÉTURE. s. f. La dignité, la charge de propréteur.

PROPRIÉTAIRE. s. 2 g. Celui ou celle à qui une chose appartient en propriété. *Le p. et le locataire. Le p. et l'usufruitier. Cette terre rapporte tant à son p. La p. est absente.*

PROPRIÉTÉ. s. f. (latin. *proprietas,* de *proprius,* propre). Le droit de jouir et de disposer d'une chose. *La p. est le fondement de la société. Il a la jouissance de cette terre, mais il n'en a pas la p. Attaquer la p. Porter atteinte à la p. On lui conteste la p. de cette maison. P. foncière, mobiliaire, industrielle, littéraire, etc.*, Celle qui a pour objet un bien-fonds, des meubles, un procédé industriel, une œuvre littéraire. ‖ La chose même qui fait l'objet du droit de propriété. *Cette maison, ce cheval, ce livre est ma p. Il faut respecter la p. d'autrui.* — Pris absol., il signifie le plus souvent Bien-fonds, terre ou maison. *Il a des propriétés considérables dans tel département. Voilà une belle p. Il a fort embelli sa p.* ‖ Se dit Des qualités qui sont essentielles à une chose. *L'impénétrabilité est une p. de la matière. Les propriétés physiques des corps. Les propriétés chimiques, vitales.* ‖ Se dit aussi Des qualités particulières qui rendent une chose applicable à tel ou tel usage. *La p. de l'aimant. La p. toxique de l'oxyde d'arsenic. Les propriétés naturelles des plantes. Toutes les espèces de ce genre jouissent de propriétés toniques très-prononcées.* ‖ Ce qui distingue particulièrement une chose d'une autre du même genre. *La p. de cette machine est de produire tel effet.* ‖ L'emploi du mot, du terme propre. *La p. des termes est exactement observée dans tout ce qu'il écrit. Parler, s'exprimer avec p.* = Syn. Voy. FACULTÉ.

Enc.—I. *Universalité de l'institution de la propriété.*—L'idée et l'institution de la pr. sont aussi anciennes que l'espèce humaine. Dès que l'homme a eu l'idée de sa personnalité, il a dû chercher, par nécessité aussi bien que par l'instinct de sa nature, à étendre cette personnalité aux choses qui tombaient sous sa main. Il s'est approprié le sol et les produits du sol, les animaux et leur croît, et toutes les choses utiles obtenues ou produites par sa propre activité. Jeté nu sur la terre, il lui fallait pourvoir par le travail à tout ce qui lui manquait. Ce n'est que par une œuvre d'appropriation laborieuse et lente qu'il pouvait assurer son existence, se procurer des vêtements et une demeure, lutter contre les animaux et les dompter, fabriquer des instruments, labourer et féconder la terre, échanger ses produits par la navigation, développer les sciences et les arts, et enfin faire succéder aux misères de la barbarie l'opulence de la civilisation. Aussi, bien que ses conditions d'existence varient selon les temps et les lieux, nous voyons cependant *l'institution de la pr. établie chez tous les peuples, chez* les tribus qui vivent exclusivement de la chasse et de la pêche, ou qui mènent la vie de pasteurs, aussi bien que chez les nations qui sont parvenues au plus haut développement de la richesse agricole et de l'industrie. Elle est un fait général et universel, dont *le développement* se montre partout en raison *directe du bien-être* et de la civilisation. « Chez tous les peuples, quelque grossiers qu'ils soient, dit Thiers, on trouve la pr. comme un fait d'abord, et puis comme une idée, idée plus ou moins claire, selon le degré de civilisation auquel ils sont parvenus, mais toujours invariablement arrêtée. Ainsi, le sauvage chasseur a du moins la p. de son arc, de ses flèches et du gibier qu'il a tué ; le nomade qui est pasteur, a du moins la p. de ses tentes, de ses troupeaux. Il n'a pas encore admis celle de la terre, parce qu'il n'a pas jugé à propos d'y appliquer ses efforts. Mais l'Arabe qui a élevé de nombreux troupeaux entend bien en être le propriétaire, et vient en échanger les produits contre ceux qu'un autre Arabe, déjà fixé sur le sol, a fait naître ailleurs. Il mesure exactement la valeur de l'objet qu'il donne contre la valeur de celui qu'on lui cède ; il entend bien être propriétaire de l'un avant le marché, propriétaire du second après. La p. immobilière n'existe pas encore chez lui. Parfois seulement on le voit, pendant deux ou trois mois de l'année, se fixer sur des terres qui ne sont à personne, y donner un labour, y jeter du grain, le recueillir, puis s'en aller en d'autres lieux. Mais pendant le temps qu'il a employé à labourer cette terre, à l'ensemencer, à la moissonner, le nomade entend en être le propriétaire, et il se jetterait avec ses armes sur celui qui lui en disputerait les fruits. Sa p. dure en proportion de son travail. Peu à peu cependant le nomade se fixe et devient agriculteur ; il finit par choisir un territoire, *par le distribuer en patrimoines, où chaque famille s'établit,* travaille, cultive pour elle et pour sa postérité. Alors à la p. mobilière du nomade succède la p. immobilière du peuple agriculteur. La p. résultant d'un premier effet de l'instinct, devient une convention sociale, car je protége votre p. pour que vous protégiez *la mienne. A mesure que l'homme se développe, il devient* plus attaché à ce qu'il possède, plus propriétaire en un mot. A l'état barbare, il l'est à peine ; à l'état civilisé, il l'est avec passion. On a dit que l'idée de la p. s'affaiblissait dans le monde. C'est une erreur de fait. Elle se règle, se précise et s'affermit, loin de s'affaiblir. Elle cesse, il est vrai, de s'appliquer à ce qui n'est pas susceptible d'être une chose possédée, c.-à-d. à l'homme, et dès ce moment l'esclavage cesse. C'est un progrès dans les idées de justice ; ce n'est pas un affaiblissement dans l'idée de p. Par ex., le seigneur pouvait seul, au moyen âge, tuer le gibier nourri sur la terre de tous. Quiconque aujourd'hui rencontre un animal sur sa terre, le peut tuer parce qu'il a vécu chez lui. Chez les anciens, la terre était la p. de la république ; en Asie, elle était celle du despote (l'auteur aurait dû dire de Dieu ; le despote n'est que son lieutenant) ; au moyen âge, elle était celle du seigneur suzerain, Avec le progrès des idées de liberté, en arrivant à affranchir l'homme, on affranchit les choses. Il est déclaré le propriétaire de sa terre, indépendamment de la république, du despote ou du suzerain. Le jour où on lui a rendu l'usage de ses facultés, la p. s'est individualisée davantage, elle est devenue plus propre à l'individu lui-même, c'est-à-d. plus *propriété* qu'elle ne l'était. » — Le fait seul de l'universalité, ainsi que de la permanence de la p., en démontre la nécessité ; il suffirait à établir d'une manière irréfragable que cette institution a son fondement véritable dans la *nature même de l'homme.*

II. *Du droit de propriété.* — En effet, si le droit de p. est universel et permanent, c'est parce qu'il est à la fois juste et utile.

A. Et d'abord sur la question de droit, deux systèmes sont en présence. L'un et l'autre reconnaissent la *légitimité* de la pr., mais *en partant de deux points de vue différents qui* conduisent à des conséquences diamétralement opposées : la p. dérive-t-elle de la loi, ou est-elle antérieure et supérieure à la loi ?

La première opinion, tout en assignant pour but à l'association commune le libre développement des individualités et des associations particulières par le travail, part de l'idée que la p. est le fait de la loi et de la convention. Selon elle, la p. et la loi sont nées ensemble ; avant les lois, il n'y avait pas de p. Cette théorie, qui a été celle de tous les jurisconsultes romains, et qui est encore professée par plusieurs écrivains modernes, a pour conséquence de donner à la loi le droit de modifier, d'altérer, de pondérer, d'organiser la p., le crédit, le travail, et de concéder par cela même au législateur une puissance absolue sur les personnes et sur les propriétés. En confondant le droit avec la garantie par la loi, elle ouvre la porte à tous les systèmes socialistes modernes. Ch. Comte a réfuté péremptoirement ce système. « Si les nations, dit-il, ne peuvent exister qu'au moyen de leurs propriétés, il est impossible d'admettre qu'il n'y a point de p. naturelle, à moins d'admettre qu'il n'est pas naturel pour les hommes de vivre et de se perpétuer. Suivant Montesquieu et Bentham, c'est la loi civile qui donne naissance à la p. Il est évident que l'un et l'autre entendent par la loi civile les déclarations de la puissance publique qui déterminent les biens dont chacun peut jouir et disposer. Il serait peut-être plus exact de dire que ce sont les propriétés qui ont donné *naissance aux lois civiles, car on ne voit pas quel besoin pourrait* avoir de lois et de gouvernement une peuplade de sauvages chez lesquels n'existerait aucun genre de p. C'est la loi civile qui donne la garantie, mais c'est l'industrie humaine qui donne naissance aux propriétés. L'autorité publique n'a besoin de se montrer que *pour les protéger, pour assurer à chacun la faculté* d'en jouir et d'en disposer. S'il était vrai que la p. n'existe ou n'a été créée que par les déclarations et la protection de l'autorité publique, il s'ensuivrait que les hommes qui, dans chaque pays, sont investis de la puissance législative, seraient investis de la faculté de faire des propriétés par leurs décrets, et qu'ils pourraient, sans y porter atteinte, déposséder les uns au profit des autres. »

D'après le second système qui est le vrai, la p. est un droit naturel et supérieur à la loi. Le droit de p. n'est autre chose que la liberté même de l'homme considérée dans une de ses manifestations les plus essentielles ; c'est la sanction de la personnalité humaine. « L'homme, dit Cousin, si petit et si faible matériellement en face de la nature, se sent et se sait grand par l'intelligence et la liberté. Relevé à ses propres yeux par ce sentiment, il se juge supérieur *aux choses qui l'environnent ; il estime qu'elles n'ont pas d'autre* prix que celui qu'il leur donne, parce qu'elles ne s'appartiennent pas à elles-mêmes. Il se reconnaît le droit de les appliquer à son usage, de changer leur forme, d'altérer leur arrangement, d'en faire, en un mot, ce qu'il lui plaît. Ce qui constitue le droit pri*mitif de l'homme, c'est la supériorité naturelle de ce qui est libre* sur ce qui est fatal, de ce qui est intelligent, raisonnable, sur ce qui ne l'est pas. De là le droit de tout homme sur toute chose non appropriée antérieurement. » — « Être libre, dit également Ad. Franck, c'est avoir la possession de soi-même, l'usage de ses facultés, de ses forces, de son âme et de son corps, de son intelligence et de ses organes ; c'est avoir le droit d'employer comme on veut, à telle œuvre que l'on préfère, ces diverses parties de soi-même, sous la seule condition de ne pas blesser le droit d'autrui. Or, si mes facultés, mes forces, mon esprit, mes organes, sont à moi, il est évident que l'œuvre à laquelle je les ai consacrés, que les résultats qu'ils ont produits et créés en quelque sorte, m'appartiennent au même titre : car ces résultats ne sont, en vérité, qu'une conquête de mon activité, de mon industrie, de ma prévoyance et de mon courage. Je me retrouve moi-même avec le droit inhérent à mon être dans tout ce qui est sorti de mon intelligence et de mes mains. Me refusez-vous en fait cette faculté de disposer des fruits de mon travail ? Vous les empêcherez par là même de naître, vous m'empêcherez de les produire : car je ne voudrai pas me consacrer à un labeur dont il ne me sera pas permis de jouir ; vous m'empêcherez d'user de mes facultés comme je l'entends. Ou bien, vous ferez pis encore en me contraignant à m'en servir malgré moi, pour d'autres que pour moi, au delà de mes forces et de mes moyens naturels. Dans les deux cas, j'ai perdu *ma liberté, je suis esclave, je ne m'appartiens pas, parce que rien* ne m'appartient. » Appuyé sur un tel fondement, la p. est sacrée, inattaquable. Enlever à un homme ce qu'il s'est assimilé par l'application de son intelligence et de sa libre autorité, c'est attenter à l'inviolabilité de sa personne. On peut donc dire, avec tous les *économistes, que la p. naît du travail,* car c'est *par le travail* que nous manifestons et réalisons le droit qu'a notre personne libre sur les choses dénuées de liberté et de véritable personnalité. Ainsi donc, le principe du droit de p. résidant dans l'homme lui-même, ce n'est point la loi qui crée ce droit. La loi ne peut que le déclarer hautement et le garantir ; c'est proprement la sécurité du droit de p. qui fait l'objet de celle-ci. — Plusieurs jurisconsultes, tels que Montesquieu et Bentham, en assignant pour origine à la p. la loi civile, ont senti qu'il était nécessaire que la loi s'appuyât sur quelque chose de préexistant : en conséquence, ils ont invoqué le *droit du premier occupant.* Or, ce prétendu droit est insignifiant par lui-même et ne fait qu'obscurcir l'idée de p. L'absence du droit d'autrui ne suffit pas pour établir le mien. Celui qui arrive dans un pays inoccupé n'a nul droit à s'en déclarer le propriétaire à l'exclusion des survenants. Pour s'approprier, il faut un titre réel qui est dans l'exercice libre de nos facultés sur les choses. L'occupation n'est que le premier moment du travail ; hors de cette signification, ce mot n'a pas de sens. Aussi Cousin a-t-il dit avec raison : « Le principe du droit de p. est la volonté efficace et persévérante, le travail sous la condition de l'occupation première. » En effet, la liberté occupe les choses ; mais cette appropriation ne se réalise que par le travail ; le travail n'est lui-même qu'une application suivie et régulière de la liberté humaine, c.-à-d. de la force active et volontaire qui nous constitue ; il n'est *qu'une occupation prolongée. Le travail rend la p. sacrée ; mais* c'est le respect dû à la personne qui rend sacré le travail lui-même.

La p. et la liberté sont si étroitement unies, qu'elles présentent dans l'histoire du monde les mêmes transformations et les mêmes *destinées. En Orient, où règnent encore aujourd'hui* l'esclavage politique et le despotisme, la p. appartient au prince ou à la caste. Dans la Grèce antique, l'État possède un pouvoir souverain sur les propriétés, aussi bien que sur la famille et sur les individus. A Rome, le père de famille, seul propriétaire, dispose sans contrôle de sa femme, de ses enfants et de tous ses biens. Sous les empereurs, la p. semble approcher davantage du droit naturel ; néanmoins elle a encore son fondement juridique dans la loi seule. C'est que, dans une société fondée sur l'esclavage, il devenait impossible de remonter à la constitution même de l'homme, aux rapports qu'impliquent ces faits : besoins, facultés, travail, p., sans ébranler les bases mêmes de cette société. Sous la féodalité, le seigneur est propriétaire originaire de tous les biens situés dans le ressort de sa souveraineté. Les sujets ne les tiennent que de sa libéralité sous réserve de foi et hommage. La p. dérive de la conquête, et, comme la liberté, elle est un privilége de naissance. Avec la monarchie absolue reparaît la doctrine orientale. « Les rois, dit Louis XIV dans son Instruction au Dauphin, sont seigneurs absolus et ont naturellement la liberté pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout comme de sages économes. » L'affranchissement de la p., la liberté civile et la liberté du travail, ont suivi en France un parallélisme parfait, et c'est en un même jour que la révolution abolit toutes les restrictions abu*sives et fonda la p. sur ses véritables bases en définissant le droit* de p., « le droit qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens et de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. »

B. L'utilité sociale de l'institution de la p. n'est pas moins fa*cile à établir que sa justice. La p. en effet* est la condition essentielle de l'existence et du développement de l'individu, de la famille et de la société. A mesure qu'elle progresse, qu'elle se développe, qu'elle se dégage des restrictions et des entraves, on voit l'humanité grandir avec elle et suivre une même marche ascensionnelle. La supprimer, si c'était chose possible, ce serait du même coup ramener l'homme à l'état de barbarie. Si la p. n'existe pas pour l'individu, si le travailleur ne peut librement disposer de son travail accumulé, il n'y aura plus qu'un travail matériel et pénible en vue de la nécessité du moment. Si celui qui a fécondé le sol ne peut garder le fonds, il en usera comme un possesseur pressé de jouir. Dès lors c'est fait de toute pensée d'avenir, de toute idée d'amélioration, de tout progrès de génération à génération. Tout s'arrête et tourne dans un cercle infranchissable de misère uniforme et constante, et d'indestructible ignorance. Sans la p., le lien le plus puissant qui unit entre eux les membres de la famille est détruit. Ce qui donne le plus de force et de durée à l'union des époux, c'est le dévouement mutuel, les sacrifices qu'ils se font, la communauté d'intérêt, les soucis dans le présent et l'avenir pour le bonheur commun. On se perpétue dans ses enfants et l'on veut qu'ils soient plus que soi ; pour eux on travaille, on lutte et l'on souffre ; l'amour qu'ils nous inspirent fait la meilleure partie de notre volonté et de notre œuvre. L'héritage donne à l'activité du père de famille, à l'esprit d'épargne, un immense ressort et devient le principe de nouvelles richesses qui, sans lui, n'eussent pas été créées. Dans l'étonnant mécanisme de la société, l'intérêt personnel seul, pourvu de l'aiguillon de l'activité et de l'épargne, travaille sans le savoir au profit de tous. Ni la p. collective, ni la simple possession viagère, ne stimuleraient suffisamment l'activité de l'homme. Ni l'une ni l'autre ne sauraient produire ces effets énergiques que détermine la p. telle que la reconnaissent toutes les législations. A mesure que la terre s'individualise, que chaque parcelle tombe entre les mains d'un propriétaire qui la féconde, ceux qui se trouvent en dehors du partage ne sont pas exclus pour cela des avantages qui résultent de l'existence du droit de p. A l'état sauvage, il faut une lieue carrée pour nourrir un habitant, tandis que, bien cultivée, elle peut en nourrir 1200. Ce que la p. a pris à la vie sauvage et à ses épouvantables misères, elle le rend au centuple à la société, c'est-à-d. à l'ensemble des individus et à la civilisation. Les capitaux naissent de l'accumulation ; la p. mobiliaire se greffe sur la p. foncière. Les trésors amassés, sans cesse accrus par le travail, deviennent accessibles à tous. Une somme croissante de jouissances et de bien-être est mise à la disposition de la société, car, à mesure que la civilisation avance, chaque citoyen non-propriétaire voit s'étendre et s'accroître non-seulement la p. commune dont il jouit au même titre que les autres, comme domaine public, mais encore et surtout il voit chaque jour s'accroître ce domaine commun de la société, domaine où tout homme peut puiser gratuitement, et qui se compose de toutes les découvertes de la science et des arts, de tous les moyens par lesquels l'homme force la nature à travailler pour lui. C'est donc par la p. qu'est devenu possible le mouvement civilisateur, c.-à-d. le développement de toutes les facultés et de toutes les relations humaines, manifesté par le progrès des sciences, des arts, des lettres de l'industrie, du bien-être, et de la moralité elle-même. Qu'on supprime, en effet, le droit de conserver, d'accumuler ses richesses, de transmettre le fruit de son travail ; que chacun pourvoie uniquement à ses besoins sans profiter du travail de ses pères ; qu'on paralyse le principe actif du travail, la liberté, l'intérêt personnel, les affections de famille, et tout développement s'arrêtera aussitôt ; tout ce qui fait la dignité, la grandeur et l'éclat de la vie humaine disparaîtra, et la société rétrogradera avec une vitesse accélérée vers une barbarie sans nom. L'homme serait alors comme un esclave sans espoir d'affranchissement qui, n'ayant pas de maître pour le forcer au travail, ne travaillerait que juste pour apaiser sa faim. La p., loin d'être un monopole abusif, est donc un fait d'incontestable utilité. Plus elle s'accroît et se fortifie, plus elle est entourée de sécurité et de garanties, plus la société est prospère. L'Orient est immobile et pauvre, pendant que l'Occident se prête à tous les progrès, et en même temps multiplie et accumule indéfiniment ses richesses. Les tribus arabes sont encore comme au temps de Moïse ; pas un pouce de terre n'a été conquis sur le désert. Dans la Perse, le désert envahit chaque jour des terres jadis cultivées. En Turquie et dans l'Inde, où le possesseur de la richesse n'est considéré que comme usufruitier, on trouve, sur un sol fécond, des populations ignorantes et misérables et une société chancelante. « Tous les voyageurs, dit Thiers, ont été frappés de l'état de misère, de langueur et d'usure dévorante des pays où la p. n'est pas suffisamment garantie. Allez en Orient où le despotisme se prétend propriétaire unique, ou, ce qui revient au même, remontez au moyen âge, et vous verrez partout les mêmes traits : la terre négligée parce qu'elle est la proie la plus exposée à l'avidité de la tyrannie et réservée aux mains esclaves qui n'ont pas le choix de leur profession ; le commerce préféré comme pouvant échapper plus facilement aux exactions ; dans le commerce, l'or, l'argent, les bijoux recherchés comme les valeurs les plus faciles à cacher, tout capital prompt à se convertir en ces valeurs, et quand il se résout à se donner, se concentrant entre les mains d'une classe proscrite, laquelle, affichant la misère, vivant dans des maisons hideuses au dehors, somptueuses au dedans, opposant une constance invincible au maître barbare qui veut lui arracher le secret de ses trésors, se dédommage en lui faisant payer l'argent plus cher et se venge ainsi de la tyrannie par l'usure. » La Russie avec ses immenses terres et ses 60 millions d'habitants ne pourrait payer la moitié du budget de l'Angleterre. Dans la Gallicie et dans la Pologne, les terres ne valent pas la moitié de ce qu'elles valent en France, en Belgique, en Hollande, etc. La plus grande somme de bien-être se trouve en France, en Angleterre, aux États-Unis, c.-à-d. dans les pays où la p. est le mieux garantie.

III. *De l'hérédité.* — Le droit de p. a pour conséquence légitime et nécessaire la libre disposition de ce qu'on possède. Si l'on peut jouir de ce qu'on a produit, si l'on peut le dissiper à son gré, par cela même on est maître de le donner à autrui. Et si l'on peut le donner à des étrangers, à plus forte raison ce droit doit-il s'étendre à ses proches ; car le père a envers ses enfants des devoirs spéciaux, ceux de veiller à leur existence, de pourvoir à leurs besoins et de les élever. Cependant l'hérédité a été fréquemment attaquée. Dans l'impossibilité de nier la légitimité du don pendant la vie, on a prétendu que cette légitimité cessait avec la vie même et que l'hérédité devait être proscrite comme contraire aux intérêts de la société. Mais tout d'abord un fait frappe nos yeux, c'est que la suppression de l'hérédité conduirait à un inqualifiable arbitraire. Si l'on ne permet plus au père de disposer pour le moment où il ne sera plus, il se dépouillera de son vivant ; si on lui interdit de transmettre l'héritage de ses biens, nul ne pourra l'empêcher de donner de la main à la main ses valeurs mobilières. Or, comment justifier la distinction qui s'établirait forcément alors entre les valeurs mobilières et les valeurs immobilières. En droit, qu'on transmette à autrui ce qu'on possède pendant qu'on vit ou qu'on ajourne cette transmission à l'heure de sa mort, dès l'instant qu'il y a volonté de transmettre, que cette volonté, formelle ou tacite, est libre, le droit reste entier et inattaquable. Donc, ou le droit de p. n'existe pas, ou il comprend la faculté de disposer de ce qu'on possède, d'aliéner, de transmettre. Si l'on admet la donation, ce que personne ne conteste, il faut par cela même admettre l'hérédité, non, si l'on veut, comme un droit de celui qui hérite, mais incontestablement comme le droit de celui qui transmet, car souvent l'homme travaille, bien plus dans le but de transmettre aux siens que dans celui d'acquérir pour lui-même. En outre, dans la majorité des cas, l'hérédité devient pour celui qui la recueille un véritable droit. Dans la p. agricole, pour nous borner à ce seul exemple, le fils, avant d'hériter, a été longtemps associé aux travaux du père. Il les a partagés, il a aussi fécondé le sol de ses sueurs, il a ajouté à la valeur de la terre celle de son propre travail, et il a ainsi acquis par anticipation une copropriété véritable qu'on ne saurait lui dénier plus tard sans une flagrante injustice et sans une spoliation évidente. L'hérédité, de plus, se justifie de toutes manières au point de vue de l'utilité sociale. Il importe à la société qu'à la mort d'un propriétaire quelconque, ses biens ne restent pas vacants, que ses capitaux ne chôment point, que la dévolution de sa propriété se fasse rapidement, sans lutte et sans trouble, à celui qui doit continuer à la faire valoir. Or, nul moyen ne saurait remplir ce but aussi bien et aussi simplement que l'hérédité. Ce qui choque surtout les adversaires de l'hérédité, c'est que le travail du père permet aux enfants de vivre dans l'oisiveté. Nous laisserons encore ici la parole à l'éloquent défenseur de la p. « L'homme, dit Thiers, n'ayant plus que lui-même pour but, s'arrêterait au milieu de sa carrière, dès qu'il aurait acquis le pain de sa vieillesse, si, de peur de produire l'oisiveté du fils, vous commenciez par ordonner l'oisiveté du père ! Mais est-il vrai d'ailleurs, qu'en permettant la transmission héréditaire des biens, le fils soit forcément un oisif, dévorant, dans la paresse et dans la débauche, la fortune que lui légua son père ? Premièrement, le bien dont vivra l'oisiveté supposée de ce fils, que représente-t-il après tout ? Un travail antérieur, qui aura été celui du père, et en empêchant le père de travailler pour obliger le fils à travailler lui-même, tout ce que vous gagnerez, c'est que le fils devra faire ce que n'aura pas fait son père. Il n'y aura pas eu un travail de plus. Dans le système de l'hérédité, au contraire, au travail illimité du père se joint le travail illimité du fils, car il n'est pas vrai que le fils s'arrête parce que le père lui a légué une portion plus ou moins considérable de biens. D'abord il est rare que le père lègue à son fils le moyen de ne rien faire : ce n'est que dans le cas d'extrême richesse qu'il en est ainsi. Mais ordinairement, dans la plupart des professions, ce n'est qu'un point de départ plus avancé qu'un père ménage à son fils en lui léguant son héritage. Il l'a poussé plus loin, plus haut. Il lui a donné de quoi travailler avec de plus grands moyens, d'être fermier quand lui n'a été que valet de ferme, ou d'équiper dix vaisseaux quand lui ne pouvait en équiper qu'un ; d'être banquier quand il ne fut que petit escompteur, ou bien de changer de carrière et de s'élever de l'une à l'autre, de devenir notaire, médecin, avocat, etc. De même qu'il songeait à ses enfants, et, à cette idée, devenait infatigable, son fils songe aussi à ses propres enfants, et, à cette idée, devient infatigable à son tour. Dans le système de l'interdiction de l'hérédité, le père se serait arrêté et le fils également. Chaque génération, bornée dans sa fécondité, comme une rivière dont on retient les eaux par un barrage, n'aurait donné qu'une partie de ce qu'elle avait en elle et se serait interrompue au quart, à la moitié du travail dont elle était capable. Dans le système de l'hérédité des biens au contraire, le père travaille tant qu'il peut jusqu'au dernier jour de sa vie. Le fils, qui était sa perspective, en trouve une dans ses enfants, et travaille pour eux comme on a travaillé pour lui, ne s'arrête pas plus que ne s'est arrêté son père ; et tous, penchés vers l'avenir comme un ouvrier sur une meule, font tourner, tourner sans cesse cette meule d'où s'échappe le bien-être de leurs enfants, et non-seulement la prospérité des familles, mais celle du genre humain. »

IV. *Des objections contre le droit de propriété.*—La plupart des objections qui ont été soulevées contre le droit de p. ont leur point de départ dans l'idée fausse et si longtemps admise, que la p. n'a d'autre fondement que la loi, et que, par conséquent, elle peut être modifiée au gré du législateur, selon que celui-ci le juge utile. Cette idée a eu pour conséquence déplorable de faire considérer, comme des propriétés réelles, tous les priviléges qui étaient autant d'attentats contre la liberté du travail et de la p. : c'est ainsi que l'esclavage et les droits féodaux, qui limitaient la p. de l'homme sur les fruits de son travail, ont été longtemps mis au rang des propriétés véritables. Par suite, on a imputé à la p. les abus dont elle était la première victime, et on l'a rendue responsable des maux qu'on eût épargnés à l'humanité en la respectant. Puis, comme la civilisation moderne a supprimé, avec raison et aux applaudissements de tous, ces injustices et ces abus, bien que décorés à tort du beau titre de p., on a supposé que le législateur pouvait à volonté, au nom du progrès et de l'utilité sociale, modifier, restreindre et même supprimer le droit de p. — Dans notre siècle, ce droit a surtout été attaqué par un écrivain de talent qui, cherchant dans la culture du paradoxe une facile popularité, ne pouvait faire un meilleur choix que de se poser en adversaire d'un droit qui sera toujours odieux à la paresse et à l'ignorance. Mais les objections que Proudhon fait à la p. ne sont pour lui qu'un jeu d'esprit, car il refuse de tirer les conséquences des principes dont il argumente. Ainsi, par ex., il accorde que chacun peut jouir librement et disposer de ses biens, de son revenu, du fruit de son travail et de son industrie ; puis aussitôt il nie formellement que la p. soit un droit, que l'occupation soit légitime, et que le travail puisse constituer autre chose qu'une possession précaire. « Tout le monde, dit-il, a le droit d'occuper par cela seul qu'il existe ; mais, l'occupation étant toujours subordonnée à la population, et la population en fait ne pouvant jamais demeurer fixe, il est impossible qu'en droit elle devienne p. La terre, comme l'eau, l'air et la lumière, est un objet de nécessité dont chacun peut user librement, sans nuire à la jouissance d'autrui. Pourquoi donc la terre a-t-elle été appropriée ? » Si l'adversaire de la p. attache un sens à ses paroles, la conséquence logique de sa théorie devrait être la communauté de la terre, c'est-à-d. la p. collective ; néanmoins le système communiste n'a pas d'adversaire plus décidé et plus énergique que notre auteur. Au reste, la réponse à ce paradoxe est facile. Celui qui le premier occupe un champ, l'enclôt, le féconde de son travail, en devient le propriétaire légitime, parce qu'en l'occupant il ne lèse aucun droit antérieur, parce qu'en marquant la terre de son empreinte, il la fait sienne et se l'assimile, parce que cette appropriation est pour l'homme un droit et tout à la fois une nécessité de sa nature physique et morale. Or, cette appropriation, pour être féconde, ne pouvait être précaire, mais constante, assurée, perpétuelle, c.-à-d. devenir p. Qu'est-ce donc que la p. a ravi à l'humanité ? De quoi l'a-t-elle frustrée ? Si la terre appropriée nourrit autant d'habitants que dans l'état primitif, qu'avez-vous à dire ? Or, au lieu de 30,000 hommes sauvages que la France pourrait nourrir, si son sol fût resté inapproprié et inculte, elle nourrit et entretient aujourd'hui plus de 30 millions d'habitants dont aucun certes ne voudrait changer sa situation contre celle des plus anciens indigènes. La p. a donc donné mille fois plus de subsistances que l'état de choses qu'on invoque comme un droit violé et perdu. « Un espace déterminé, dit Ch. Comte, ne peut produire d'aliments que pour la consommation d'un homme pendant une journée. Si le possesseur par son travail trouve le moyen de lui en faire produire pour deux, il en double la valeur. Cette valeur est son ouvrage, sa création ; elle n'est ravie à personne ; c'est sa p. » — « Non, répond Proudhon, je soutiens que le possesseur est payé de sa peine par la double récolte, mais qu'il n'acquiert aucun droit sur le fonds. Que le travailleur fasse les fruits siens, je l'accorde ; mais je ne comprends pas que la p. des produits entraine celle de la matière. Si le cultivateur diligent a fait sur le sol des améliorations, il a droit à une préférence comme possesseur, jamais en aucune façon il ne peut être admis à présenter son habileté de cultivateur comme un titre à la p. du sol qu'il cultive. » Ainsi celui qui a cultivé, bonifié le sol, jeté ses capitaux, c.-à-d. le produit de son travail antérieur dans cette terre, n'aura droit qu'à la double récolte ? Mais alors à qui donc appartiendra-t-elle cette terre ainsi améliorée ? A tout le monde, c.-à-d. au premier venu. S'il en était ainsi, quelle injustice serait plus révoltante et plus contraire aux intérêts de la société ? Qui voudrait consentir à travailler, s'il n'avait d'avance la certitude de récolter ce qu'il aurait semé ? Qui voudrait améliorer, s'il n'avait la certitude de conserver le capital qu'il aurait dépensé, s'il n'avait le droit de disposer du sol qu'il aurait fécondé ? Non, la p. n'est pas une usurpation, car en quoi cette usurpation consisterait-elle ? Est-ce dans les objets mobiliers ? Mais les semences, les outils, les machines, les vivres, le capital, n'existaient pas avant ces générations prétendues usurpatrices qui les ont produits par le travail. Elles les ont créés, donc elles ont droit d'en user et d'en faire payer l'usage. Est-ce dans l'occupation du sol ? Mais comment s'y prendre, si le seul moyen de cultiver la terre est de s'y fixer et de l'enclore ? Sans ce droit, qui voudrait defricher ? Et comment pourrait-on cultiver le sol sans une occupation constante, lorsque c'est à sa surface qu'ont lieu les travaux dont l'accumulation forme toute sa valeur ? En second lieu, on n'usurpe que ce qui appartient à quelqu'un et qui a une valeur. Or, la terre n'en a pas par elle-même. Utile comme instrument de travail, elle ne vaut que par le travail et le capital qu'on y incorpore. La première occupation du sol est si peu un privilége, que les premiers occupants sont pour la plupart victimes de la p. naissante ; car ils périssent sous l'influence délétère des émanations d'un sol vierge. A vrai dire, ce n'est pas la terre qui a fait le propriétaire ; le propriétaire ne l'est devenu, selon l'énergique expression de Michelet, qu'après avoir fait la terre. Aux États-Unis, les terres concédées se donnent pour un dollar l'acre. Or, que représente ce dollar ? Est-ce la valeur de la terre ? Non, mais la protection sociale et les circonstances favorables dans lesquelles elle se trouve placée. Dans le désert, la terre la plus fertile ne vaudrait aucun prix. Pourquoi donc ceux qui se disent spoliés ne vont-ils se faire usurpateurs ? C'est qu'ils s'arrêtent devant les misères du défrichement, misères infiniment moindres cependant qu'à l'origine où la civilisation ne venait point en aide au travailleur.

La p., ont dit encore plusieurs de ses adversaires, provient d'une source impure. Dès l'origine on la trouve entachée de violence, d'usurpation et de fraude, et plus tard on la voit se former sans cesse par le hasard, par des causes honteuses et par la spéculation. Nous accorderons volontiers qu'à l'origine des sociétés, la force tenait peu de compte du droit, que la violence l'emportait fréquemment sur la justice, que la p. créée par le travail a dû trop souvent devenir la proie de la cupidité aidée de la force ; mais qu'importent ces attentats à la p. actuelle ? Veut-on que la loi recherche quelle p. provient du travail et quelle autre de l'usurpation ? Et comment procéderait-elle à cette recherche ? Quelque impure qu'ait été l'origine de telle ou telle p., celle-ci a été transmise de génération en génération par contrat, par échange, etc. Or, une terre transmise continuellement sous une législation fixe représente une p. légitime, puisqu'elle n'est dans aucune main sans avoir été échangée contre une valeur équivalente. Il suffirait donc d'une seule transmission pour constituer la plus respectable des possessions, et il ne faut pas un siècle pour que toutes les terres d'un pays, sauf quelques exceptions, aient toutes changé de maître, et souvent même plusieurs fois. Qu'adviendrait-il si, après les faits accomplis, on pouvait venir rechercher l'origine des patrimoines ? Aucune transaction ne serait possible, nul échange ne pourrait avoir lieu. « Figurez-vous, dit encore Thiers, quel serait l'état de la société, quelle acquisition serait sûre, dès lors faisable, si l'on pouvait remonter au douzième et au treizième siècle, et vous disputer une terre, en prouvant qu'un seigneur l'enleva à un vassal, la donna à un favori ou à un de ses hommes d'armes, lequel la vendit à un membre de la confrérie des marchands, qui la transmit lui-même de main en main à je ne sais quelle lignée de possesseurs plus ou moins respectables ! Il faut bien qu'il y ait un terme fixe où ce qui est, parce qu'il est, soit déclaré légitime et tenu pour bon, sans quoi voyez quel procès s'élèverait sur toute la surface du globe ! » En conséquence, la législation de tous les peuples a admis la prescription, c.-à-d. a déclaré qu'après un certain laps de temps, trente ans par ex., quiconque a possédé une chose sans réclamation, peut la garder comme sienne. Dans le silence des spoliés, la société accorde au détenteur la p. de l'objet acquis, parce qu'une longue prescription devient une présomption de travail, parce que rien ne serait stable s'il n'y avait pas un terme aux recherches sur le passé.—Un autre grief des partisans du socialisme contre la p., c'est que, selon eux, elle entraîne l'inégalité des conditions, et les perpétue par l'hérédité. Mais l'inégalité des conditions n'est que le reflet des différences mises dans les hommes par la nature. Du moment que les facultés sont inégales, l'un produira beaucoup, l'autre peu, l'un sera riche, l'autre pauvre. L'égalité des biens est autant violée par le sauvage plus adroit, plus intelligent et plus riche en produits de pêche et de chasse, mieux pourvu des moyens de se défendre et de soumettre les autres, que par le banquier immensément riche dans une société civilisée. Dès l'origine, celui qui cultive mieux, qui travaille davantage, récolte et produit davantage. Quel intérêt la société aurait-elle à l'en empêcher ? Le cultivateur qui est plus robuste et plus habile que les autres cultivateurs, en même temps qu'il enrichit sa famille, augmente la somme générale des produits et enrichit par conséquent la société. L'égalité des conditions, le partage égal des propriétés et l'égalité des salaires sont trois formes d'une même idée qui revient à dire que le plus habile et le plus laborieux ne doit pas prendre plus que le plus inhabile et le plus paresseux, et que la pensée de l'homme éclairé doit s'abaisser au niveau de l'homme ignorant. « Celui, dit Thiers, qui, se livrant à son goût, à son habileté pour le travail, s'expose, en devenant plus riche, à choquer votre envie, a contribué à la prospérité commune, et par conséquent à la vôtre. Si, grâce à ses efforts, il y a plus de grains, plus de fer, ou plus de tissus, ou plus d'argent ou plus d'outils, il y a plus de tout cela pour tous. L'abondance qu'il a contribué à créer est au profit de l'humanité ; et la société lui permet de grandir, parce que la prospérité générale grandit avec sa prospérité à lui, lors même qu'il en résulte une inégalité par rapport à d'autres qui travaillent moins bien. L'envieux lui-même paie son pain, ses habits, son logement à meilleur marché, et, s'il veut à son tour produire, il paiera l'intérêt des capitaux à plus bas prix : le travail lui sera plus facile. Le principe de l'égalité sainement entendue, n'infirme donc en rien le principe de la p., quelque inégale que celle-ci puisse devenir par la supériorité du travail de l'un sur l'autre. »

V. *De la propriété selon la loi française.*—User de sa chose, en tirer tous les produits dont elle est susceptible, la dénaturer, la transmettre par don, échange ou autrement, la détruire même, tels sont en général les droits du propriétaire : ils sont tous compris dans cette définition que le Code Napoléon donne de la p. : « La p. est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue. » Ce droit néanmoins est soumis par le législateur à une condition, c'est « qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les réglements. » Cette disposition présente un grave défaut, c'est de ne pas limiter le pouvoir abandonné au législateur et à l'administration de réglementer la p., car elle ouvre une large porte à l'arbitraire. C'est ainsi que le législateur a cru pouvoir interdire de semer certaines graines, de planter des vignes et des arbres, d'élever des constructions, de vendre, d'échanger, etc., et que la p. ne s'est pas toujours trouvée à l'abri du séquestre administratif et de la confiscation soit directe, soit indirecte ou déguisée. Une conséquence du droit que chacun a de disposer de sa chose, c'est qu'il ne peut en être dépouillé sans un acte de sa volonté, sans son consentement. Cependant l'intérêt privé doit être parfois obligé de fléchir devant l'intérêt général, et la société peut exiger le sacrifice d'une p. Mais il faut pour cela : 1° qu'il y ait une cause d'intérêt public légalement constatée ; 2° que le propriétaire soit justement et préalablement indemnisé. Il importe de remarquer que, si le droit de déclarer et de constater l'utilité de l'expropriation, est attribué au pouvoir législatif ou exécutif et à l'administration locale, c'est aux tribunaux seuls qu'appartient le droit de prononcer cette expropriation, après vérification de l'accomplissement des formes. Quant à l'indemnité, qui doit être *préalable*, elle est fixée à l'amiable, et, si les parties ne peuvent s'entendre, le règlement de cette indemnité est remis à la décision du pouvoir judiciaire, lequel est représenté, dans ce cas, par un jury spécial composé de propriétaires.

Le droit de p. conférant le domaine le plus étendu que l'homme puisse avoir sur les choses, on conçoit qu'il se décompose en une foule de droits secondaires dont la réunion forme la p. pleine et entière. Tout démembrement de la p., c.-à-d. tout droit sur la chose d'autrui qui attribue une partie des avantages de la p. en diminuant d'autant les droits du propriétaire, peut être à juste titre désigné sous le nom de *servitude*. Si ce droit est conféré à une personne déterminée, c'est alors une *servitude personnelle* qui ne peut durer au delà de la vie de cette personne : on range dans cette classe l'*usufruit*, *l'usage* et l'*habitation*. Si, au contraire, le droit n'appartient à une personne qu'en tant qu'elle est propriétaire d'un bien en vue duquel ce droit a été établi, c'est alors une *servitude réelle* ou un *service foncier*. En parlant d'immeubles réels, on donne le nom de *Pleine p.* à la p. entière, absolue, et celui de *Nue p.* à celle qui est bornée au fonds, et dont l'usufruit est séparé.

La loi française énumère cinq manières d'acquérir la p., par succession, par donation, par l'effet des obligations, par accession ou incorporation, et par prescription. Nous ne nous attacherons pas à signaler l'absence de toute méthode philosophique dans cette division : nous nous contenterons simplement de faire observer qu'elle omet le premier de tous, c'est-à-d. le travail. Au reste, il suffit d'un peu de réflexion pour reconnaître que tous les modes d'acquérir se réduisent à trois, le *travail*, la *transmission*, soit à titre gratuit (donation, testament), soit à titre onéreux (les obligations, ou, en termes économiques, l'échange), et la *possession*, qui comprend l'occupation (en partie) des jurisconsultes romains, l'accession et la prescription. La succession n'est autre chose qu'une transmission à titre gratuit opérée par la loi, interprétant le silence du propriétaire défunt ou rectifiant l'expression de sa volonté. L'intervention de la loi dans la transmission de la p. a de tout temps exercé une influence singulière sur le développement de la richesse sociale. Nous avons parlé ailleurs de l'intervention du législateur dans l'échange, et particulièrement lorsque l'échange a lieu entre producteurs nationaux et producteurs étrangers ; mais nous devons dire ici quelques mots de cette intervention en tant qu'elle se rapporte à la transmission héréditaire du sol. A ce point de vue, le législateur s'est surtout fondé sur des considérations politiques. Tantôt, comme en Angleterre, il s'est proposé de maintenir la p. foncière concentrée entre les mains d'un petit nombre ; tantôt, comme en France, il a précisément eu pour objet de favoriser la multiplication du nombre des propriétaires fonciers. Le gouvernement de la Restauration, dans le désir de créer en France une classe aristocratique, avait essayé d'imiter, quoique de loin, ce qui se pratique en Angleterre. La résistance de l'opinion fit échouer cette tentative, et aujourd'hui, si l'on dispute encore vivement sur les avantages et les inconvénients, soit de la grande, soit de la petite p., c'est sous le rapport économique que l'on envisage particulièrement la question.

VI. *De la grande et de la petite propriété.*—Posée ainsi que nous venons de le dire, la question de la grande et de la petite p. est habituellement identifiée, mais fort à tort, avec celle de la *grande* et de la *petite culture*. En conséquence, nous les distinguerons avec soin.

Certains hommes jettent les hauts cris au sujet du morcellement de la p. en France, et prétendent que si le législateur n'arrête son accroissement indéfini, il sera une cause de ruine pour notre pays. Mais d'abord remarquons que, chez nous, le morcellement de la p. est très-ancien. Dès le moyen âge, il existait un très-grand nombre de petites tenures. L'Anglais Young, qui parcourut nos provinces avant la révolution de 1789, avait été frappé de cet état de choses. Selon lui, un tiers du sol se trouvait divisé entre les paysans et, dans cet émiettement de la terre, il entrevoyait une cause d'appauvrissement général. Depuis lors, les décrets du 4 août sur la mise en vente des biens du clergé et de la noblesse, ainsi que l'égalité des partages, ont singulièrement accru cette division, en multipliant le nombre des propriétaires ; néanmoins on s'est livré à ce sujet à de grandes exagérations. Ainsi, on s'est beaucoup effrayé des 11 millions et demi de cotes foncières, comme si elles indiquaient un nombre égal de propriétaires. Ces frayeurs n'ont aucun fondement, car non-seulement il arrive le plus souvent qu'un seul contribuable paie plusieurs cotes, mais encore les propriétés bâties des villes figurent dans le chiffre total de ces cotes. Or, si l'on tient compte de ces circonstances, on trouve que le nombre réel des propriétés rurales ne dépasse guère 5 millions. Au reste, ainsi que l'ont établi les recherches d'Hipp. Passy et de Legoyt, le morcellement du sol, au lieu de s'accroître, tend à diminuer, de telle sorte que la France marche, sinon à la grande, du moins à la moyenne p. Mais, en supposant que l'état de morcellement reste stationnaire, il est parfaitement établi qu'il n'a pas été poussé au point de nuire à la production agricole. En effet, bien loin que cet état de choses ait ruiné le pays, comme affectent de le craindre les partisans de la grande p., on trouve que la valeur vénale du sol, qui était estimée 39 milliards 514 millions en 1821, s'était élevée, en 1851, à 83 milliards 744 millions, c.-à-d. avait plus que doublé dans l'espace de trente ans ; et que son revenu qui, en 1821, était porté à 1,580,597,000 fr., était, en 1851, évalué à 2,643,366,000 fr., ce qui donne un accroissement de 1,062,769,000 fr. pour la même période. Les craintes inspirées par le morcellement sont donc purement chimériques. Il existe, en outre, dans la nature même des choses, des obstacles permanents à la division du sol. Le premier est la tendance qui porte les petits capitaux vers l'emploi plus profitable et généralement plus lucratif qu'offrent l'industrie et le commerce. Le second est la tendance en sens inverse, qui porte les gros capitaux vers l'exploitation du sol et les grands capitalistes vers la p. foncière, laquelle leur donne une influence toujours considérable dans les affaires du pays. Enfin, le troisième se trouve dans l'imprévoyance d'un grand nombre de petits propriétaires qui, ne sachant se restreindre et voulant toujours acquérir, empruntent à cet effet et ne tardent pas à se voir expropriés au profit de la grande ou de la moyenne p. On peut même aujourd'hui affirmer que l'influence de nos lois civiles qui ont aboli le droit de primogéniture, les substitutions, les majorats, et etabli l'égalité des partages, suffit à peine pour contre-balancer la force de concentration inhérente au capital et à la grande p. Un économiste des plus distingués, Léonce de Lavergne, dans son livre sur l'*Économie rurale en France*, a démontré l'avantage de la moyenne p. au point de vue de la prospérité, du progrès et de la grandeur d'une nation, et prouvé que la petite p. était sans dangers. Non-seulement cette dernière est sans dangers, mais encore elle a des avantages économiques, moraux et politiques incontestables. Elle est nécessaire là où la grande p., par la nature du sol, serait infructueuse ; mais elle est surtout inappréciable en ce qu'elle peut être un obstacle au prolétariat : c'est en la considérant sous ce point de vue que J. St. Mill s'en montre si partisan, malgré le préjugé contraire de la plupart des économistes anglais. Enfin, la division du sol, en rendant la p. accessible à l'ouvrier lui-même, le rattache aux intérêts généraux de la société, fortifie sa volonté, l'encourage au travail et à l'épargne, et développe chez lui le sentiment de la dignité et de la responsabilité individuelle. Dans la ville manufacturière de Sedan, il a suffi d'une colline inculte vendue par parcelles aux ouvriers, qui en font des jardins, pour produire des résultats inespérés : ces jardins ont tué le chômage du lundi et les cabarets.

Nous avons dit que la question de la grande et de la petite p. est distincte de celle de la grande et de la petite culture. En effet, combien ne voyons-nous pas de grands domaines subdivisés en très-petites fermes et morcelés autant que le permet la population du pays. En Irlande, on a vu de vastes propriétés, par l'effet des sous-locations, se morceler en fractions d'une acre, d'une demi-acre et même d'un quart d'acre, sur lequel végétait une famille dénuée de toute avance. En Angleterre même, dans certaines grandes exploitations, la p. n'est pas moins subdivisée qu'en France. D'autre part, Rossi a fait remarquer avec raison que l'association pourrait, si la nécessité s'en faisait sentir, substituer la grande culture à la petite, même avec des propriétés aussi morcelées qu'on le voudra supposer. Ainsi donc, la question de la grande et de la petite culture est la véritable question économique bien plus que celle de l'étendue des propriétés. Selon les partisans de la grande culture, lorsque le terrain à exploiter est considérable, les capitaux qui se trouvent engagés dans cette exploitation appellent forcément à sa tête des hommes habiles, intelligents, et par conséquent promoteurs actifs de tout ce qui peut conduire à des améliorations. Comme elle emploie de nombreux ouvriers, la grande culture peut adopter le système de la division du travail, si avantageux à la perfection des produits. Elle réalise, par suite de la grandeur des superficies exploitées, une économie sur les attelages, et elle peut entretenir des moutons qui donnent des engrais précieux. Elle seule peut se procurer et employer avantageusement les machines coûteuses créées par l'industrie moderne. Enfin, eu égard à l'étendue du sol, elle engage relativement moins de capitaux, pour les bâtiments de service, les constructions, etc. La grande culture a donc pour résultat de donner une épargne sur les hommes, les animaux de service et les capitaux. En conséquence les frais de production se trouvant moindres, elle laisse un excédant de profit supérieur au produit net qu'on peut obtenir dans tout autre système. Les partisans de la petite culture font valoir les avantages qui sont propres à celle-ci. Celui qui travaille sur une terre restreinte peut veiller aux moindres détails de l'exploitation ; il tire parti de tout. Le travail étant fait par lui et par les membres de la famille, il a rarement recours à des journaliers toujours fort coûteux. Mû par l'intérêt personnel, il développe une intelligence et une ardeur que ne sauraient avoir des domestiques indifférents au succès de l'exploitation. Ses profits sont restreints sans doute, mais parce qu'il opère sur des surfaces restreintes. Si l'étendue de sa terre ne lui permet pas d'avoir des bêtes à laine en grand nombre, en revanche il a beaucoup plus de gros bétail, comme le prouve la statistique, relativement à la superficie qu'il exploite, que dans les grands domaines. Si elle nécessite des frais relativement plus considérables en outils et en constructions, ce désavantage est largement compensé par un surcroît de produit qui couvre ces frais additionnels. Enfin, la grande culture fait des prolétaires agricoles ; la petite fait des hommes indépendants, sages et prévoyants. La grande culture fournira peut-être plus de substances alimentaires destinées au marché des villes ; la petite en enverra moins, il est vrai, à la ville, mais elle en produira davantage eu égard à la superficie : seulement ces substances seront consommées sur place. Si la culture a pour but de nourrir des hommes, peu importe que ce soit à la campagne ou à la ville. Enfin, quant aux machines, chaque petit propriétaire ne peut pas sans doute les acheter ; mais rien n'empêche que plusieurs ne s'entendent pour acheter en commun celles qui peuvent leur être utiles. Entre ces deux systèmes opposés, s'en place un troisième qui préconise la moyenne culture. Celle-ci présente en sa faveur l'économie des transports des champs à la ferme, l'occupation continue des hommes et des attelages, la variété des productions, enfin des travaux dont la distribution est régulière et qui n'exigent pas des ouvriers supplémentaires chèrement rétribués. Ce qui précède montre de la façon la plus évidente que chaque système a ses avantages propres, et qu'il est impossible de donner à aucun d'eux une préférence exclusive. Passy a pris pour point de cmparaison le produit net, c.-à-d. la valeur du produit qui reste quand tous les frais de production ont été prélevés. Or, il a trouvé que, pour la grande culture la plus avancée, le produit net moyen, par hectare, équivaut à 419 litres de blé ; que, pour la moyenne, cet excédant est seulement de 405 ; et enfin que, pour la petite, il s'élève à 489. Or, en évaluant l'hectolitre au prix moyen de 20 francs, il suit de là qu'en comparant la faculté productive des trois modes d'exploitation, le premier laisse un produit net de 83 fr. 50 c. par hectare, le second un produit de 81 fr., et le troisième un produit net de 97 fr. 80 c. En résumé, la grande, la moyenne et la petite culture ne peuvent prétendre se substituer l'une à l'autre dans tous les cas. C'est au propriétaire ou à l'entrepreneur agricole de se décider par des circonstances dont il est seul juge. « Il n'y a pas à ce sujet de règle générale à poser, dit Léonce de Lavergne, la grande culture est la plus fructueuse dans certains cas ; dans d'autres, c'est la petite. L'État n'a pas à s'en occuper : on peut être certain que les choses livrées à elles-mêmes, l'agriculture prendra dans un pays donné la forme la plus favorable à la production. Si cette forme est en Angleterre la grande culture, et en France la petite, il faut savoir accepter dans l'un et l'autre pays les conséquences des faits généraux. »

VII. *De la propriété intellectuelle.* — Sous ce terme générique, nous entendons le droit que l'auteur d'une découverte scientifique, d'un procédé industriel, d'une œuvre artistique ou littéraire, a sur le produit de son travail. Ce droit a été toujours considéré par la pratique des nations civilisées comme un droit *sui generis*. Au reste, pour comprendre nettement la nature de ce droit, il est nécessaire de distinguer deux cas, celui où l'œuvre créée se réalise dans un objet matériel, et celui où elle ne peut prendre cette forme.

A. Cette dernière catégorie ne comprend que les *découvertes scientifiques*, qui ont pour objet les principes et les lois du monde physique. Ces découvertes sont de la plus haute importance pour la société ; elles sont en effet l'origine, la cause première de tous les progrès, non-seulement de la science même, en tant que connaissance du vrai, mais encore de l'industrie, mais encore de l'amélioration du sort de l'humanité. C'est aux travaux d'Ampère que l'on doit la télégraphie électrique ; ce sont les travaux de Chevreul sur les corps gras qui ont donné naissance à la fabrication des bougies stéariques, etc., etc. Au reste, en présence des applications incessantes que fait l'industrie des principes et des lois découverts par la physique et la chimie, depuis le commencement de ce siècle, on ne contestera certainement pas notre assertion. Or, la découverte d'une loi naturelle, ou celle d'un phénomène important de la nature physique, constitue assurément la chose propre et exclusive à celui qui l'a faite, aussi longtemps qu'il ne l'a pas communiquée ; mais dès qu'il l'a divulguée, cette vérité devient la chose de tous, et le savant perd tout droit exclusif sur elle. Elle pourra enrichir l'humanité ; mais, en allant grossir ce fonds commun de trésors où chaque homme peut puiser gratuitement, elle ne produira à son auteur qu'un seul avantage, celui d'y attacher son nom. Nous venons de citer deux découvertes qui ont fourni d'utiles applications à l'industrie. Mentionnons encore dans un autre ordre, l'admirable découverte de l'auscultation par le Dr Laennec, et celle de la lithotritie par Leroy et Civiale. Assurément ces découvertes représentent deux progrès considérables dans l'art médical, et sont d'une haute utilité. Cependant, par la nature même des choses, elles ne sauraient constituer une p. individuelle, et se transmettre par une hérédité exclusive. Une découverte scientifique est comme la lumière ; elle se transmet dans toutes les directions et ne peut être accaparée par personne.

B. Passons maintenant à la seconde catégorie des travaux intellectuels, c'est-à-d. à ceux qui peuvent se réaliser dans un objet matériel. Et d'abord, nous remarquerons que les travaux de cette classe sont de deux sortes : pour les uns, l'objet dans lequel le travail se réalise est unique ; dans les autres, l'objet peut être multiplié indéfiniment.

1° Les œuvres qui forment cette première subdivision sont celles qui appartiennent aux *arts plastiques* proprement dits. Dans cet ordre de production, le producteur est incontestablement propriétaire de son œuvre : sa p., car elle constitue une véritable p. dans le sens littéral et juridique du mot, est sacrée. Il peut en jouir et en disposer à son gré, la donner, la vendre, la détruire, et son droit passe en entier à celui auquel il a transmis son œuvre. Que si l'on scinde en deux ce droit de p., en distinguant la p. de l'objet d'art produit, et la faculté de reproduire ce même objet par un art semblable ou distinct et sur une échelle analogue ou différente, et qu'on réserve cette faculté à l'auteur de l'œuvre, c'est un *privilége* créé par la loi, et qui ne ressort nullement de la nature des choses, car c'est limiter au profit de l'auteur du produit le droit de p. de celui qui a acheté ce produit.

2° La subdivision des travaux intellectuels dont l'œuvre est susceptible de se multiplier à l'infini, comprend les procédés industriels, ainsi que les œuvres littéraires et musicales. Nous les considérerons séparément.

a. La découverte d'un procédé industriel, d'une machine, etc., est exactement assimilable à la découverte d'un principe scientifique. Par conséquent, en droit rigoureux, elle devrait tomber comme celle-ci dans le domaine commun aussitôt que l'inventeur l'a rendue publique. Elle ne peut, strictement parlant, constituer une p. individuelle qu'autant que celui-ci parvient à la tenir secrète. Toutefois, comme une découverte de ce genre est susceptible de se corporaliser, qu'on nous permette l'expression, dans un objet matériel, et comme, par suite de cette circonstance, il est possible d'empêcher qu'elle ne tombe absolument et immédiatement dans le domaine public, dans tous les pays civilisés, le législateur est intervenu pour assurer à l'inventeur les moyens de tirer un profit de son travail. Il a donc institué en sa faveur un *privilége* en vertu duquel il lui attribue, moyennant certaines conditions, le monopole temporaire de l'usage et de l'exploitation du procédé, de la machine, de l'outil qu'il a imaginé. Quelques auteurs ont émis l'opinion que ce privilége devait être perpétuel, et par conséquent être transmissible aux descendants de l'inventeur. C'est un sentiment d'équité qui a inspiré au législateur cette disposition en faveur des inventeurs ; mais la justice et l'intérêt de la société s'opposent à ce que le privilége concédé à l'auteur d'une découverte industrielle soit rendu perpétuel et assimilé à la p. Il suffit de se rapporter à ce que nous avons dit plus haut de l'utilité sociale de l'hérédité dans le cas de richesses mobilières et immobilières, pour voir qu'aucune des raisons qui justifient l'hérédité de la pr., au point de vue de l'utile, ne s'applique aux inventions : bien au contraire, il est évident que l'intérêt de tous exige que le privilége attribué à l'inventeur soit de courte durée. Cependant l'intérêt social devrait fléchir devant celui de la justice, si la justice était en faveur de l'inventeur. Or, il n'en est rien. En effet, toute invention industrielle a sa source dans les découvertes scientifiques antérieures ; elle n'est donc jamais l'œuvre exclusive de l'individu qualifié d'inventeur. Jamais une invention ne parvient d'un bond à l'état de chose praticable et exploitable ; l'inventeur ne réussit que par l'effet de la *prélaboration* de tous ceux qui l'ont précédé. Enfin, une invention est toujours entée sur quelque autre invention dont elle implique l'emploi. Quelle série de travaux successifs n'a-t-il pas fallu depuis Héron d'Alexandrie jusqu'à Watt, pour produire la machine à vapeur ! Et, de nos jours, la locomotive nous offre un exemple frappant de la combinaison indispensable de plusieurs inventions distinctes pour obtenir un résultat utile. Ainsi, la chaudière tubulaire de Séguin et le procédé pour activer le tirage imaginé par Stephenson sont également nécessaires. Or, que chacune de ces inventions séparées reste à perpétuité la p. de son auteur, et il n'y aura pas de locomotive.

b. Le droit de l'homme qui a produit une œuvre littéraire ou musicale est absolument de même nature que celui de l'inventeur. Tant que son œuvre reste dans ses mains, il en a la pleine p. Mais lorsqu'il en a cédé ou vendu une copie, l'acheteur a le même droit sur son exemplaire ; il peut le copier, le faire copier, et le multiplier ainsi qu'il lui convient. Cela était ainsi dans l'antiquité, et il en serait de même aujourd'hui sans l'invention de l'imprimerie. Mais cette merveilleuse découverte ayant facilité les moyens de multiplier indéfiniment les copies d'un même ouvrage, le législateur, dans l'intérêt des auteurs et afin qu'ils pussent, comme tout travailleur, tirer un profit de leur travail, leur a réservé, pour un temps limité, le droit de reproduire eux-mêmes leur ouvrage, à l'exclusion de tous autres. Ce droit, que les Anglais appellent très-bien *copy-right* (droit de copie) et les Allemands *Vervielfaltigungsrecht* (droit de multiplication), est justement qualifié de *privilége*, car il constitue une dérogation au droit qu'a chaque possesseur légitime d'un exemplaire d'un ouvrage quelconque de le multiplier lui-même, peu importe que cette multiplication soit faite à la main ou soit obtenue par un procédé industriel. Tel est le principe de la législation qui règne aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, bien que la durée de la jouissance du droit de copie varie considérablement suivant les pays. — Mais, de même que l'on a demandé pour les inventeurs que leur privilége temporaire fût rendu perpétuel, c.-à-d. assimilé à la p., de même on demande que le droit de copie soit assuré pour toujours aux héritiers de l'écrivain. Nous croyons qu'une loi qui établirait cette assimilation entre le droit d'auteur et la p. proprement dite, serait une loi *contre la nature des choses*, au lieu d'en être l'expression. 1° La p. proprement dite repose sur l'occupation, sur la possession ; elle a pour objet tout ce qui, dans la nature, est limité et doit être nécessairement approprié par quelqu'un à l'exclusion de tous autres, parce qu'elle ne peut être à tous, et parce qu'il faut qu'elle ait un possesseur unique si l'on veut qu'elle soit fécondée par le travail. Or, le domaine des idées est illimité ; nul ne peut se l'approprier exclusivement, et tous peuvent en jouir en commun, tous peuvent l'accroître par leur travail, sans que l'exercice illimité du droit de chacun restreigne l'exercice illimité du droit de l'autre. « Les idées, dit très-bien Renouard, se communiquent et circulent sans se détruire ni s'amoindrir en circulant; nul de ceux qui se les assimilent ne les ôte à ceux de qui il les tient. » 2° La création d'une œuvre littéraire a lieu aux dépens du fonds commun accumulé par toutes les générations qui ont précédé. Le champ que cultive tout écrivain, histoire, philosophie, sciences, poésie, etc., est le patrimoine du genre humain : ici, le propriétaire, c'est le public. Que seraient les grands écrivains des temps modernes, s'ils n'avaient pu étudier et fouiller les œuvres de ceux qui les ont devancés dans cette vaste arène ouverte à tous ? Écoutons Pascal : « Certains auteurs, en parlant de leurs ouvrages, disent mon livre, mon commentaire, mon histoire, etc.; ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue et toujours un chez moi à la bouche. Ils feraient mieux de dire, notre livre, notre histoire, vu que d'ordinaire il y a plus en cela du bien d'autrui que du leur. » Voltaire a dit également ; « Les écrits, c'est du feu que l'on emprunte et que l'on prête à son voisin. » Quand nous recueillons une nouvelle gerbe dans ce domaine commun, nous méritons d'être récompensés pour l'effort que nous avons fait, pour le service que nous rendons, et c'est à quoi doit pourvoir l'équité ; mais la gerbe elle-même revient et doit revenir au fonds commun. 3° La p. est un droit susceptible d'être transporté intégralement d'une personne à une autre : le second propriétaire est identiquement substitué au premier. L'auteur qui cède son œuvre ne se dépouille pas de tout ; il conserve la meilleure part de sa valeur ou du profit qu'elle peut donner. Ainsi que l'a dit Wolowski, « ce qui est propre à l'auteur, c'est le cachet individuel imprimé sur l'œuvre, qui attache la gloire du nom du créateur au produit de la pensée. Mais ce droit lui est tellement propre, qu'il ne peut l'aliéner ni le transmettre. » Le droit d'auteur est donc autre chose qu'un droit de p.; c'est un droit *sui generis* auquel les lois qui règlent les choses matérielles sont étrangères. 4° Sans la découverte de l'imprimerie, personne ne songerait à réclamer la perpétuité du droit de reproduction au profit des écrivains. Ce droit n'existait pas dans l'antiquité. Un accident, une invention étrangère aux écrivains, ne saurait modifier la nature de leur droit, ou leur créer de toutes pièces un droit nouveau. Ils ne sauraient absorber à leur profit exclusif le bienfait de la découverte de l'imprimerie. La presse toutefois fournissant un moyen facile d'assurer la récompense des auteurs en leur réservant une partie du bénéfice matériel résultant de cette multiplication des exemplaires, on l'a saisi et l'on a bien fait ; mais une invention en dehors des écrivains ne peut pas donner naissance à un droit en leur faveur. Ce que nous disons ici des œuvres littéraires s'applique rigoureusement à la reproduction des œuvres d'art, au moyen d'inventions étrangères, comme la gravure, la lithographie, la photographie, etc. 5° La succession dans le droit se fonde sur la continuation du travail de l'héritier. « Toute possibilité de vie sociale, observe Renouard, périrait, si les choses dont la nature est finie, est limitée, étaient livrées à l'indistincte jouissance de tous. Or, il en est tout autrement des idées et de l'expression dont elles sont revêtues. » De plus, la terre, si l'on cesse un instant les efforts qui l'ont rendue fertile, cesse aussitôt de donner un produit appréciable; une maison, si l'on ne la répare, ce qui nécessite des dépenses et un soin perpétuel de la part du propriétaire, tombe en ruine ; des capitaux placés dans l'industrie courent des risques incessants, et sont bien souvent détruits sans profit pour celui qui les a épargnés : l'héritier d'un droit d'auteur serait le seul propriétaire qui pourrait se croiser les bras et vivre sur un revenu dont le capital serait indestructible. 6° Comme on le voit, la perpétuité des droits d'auteur ne se justifie aucunement par l'utilité sociale, qui est l'argument le plus puissant, l'argument irréfragable en faveur de l'hérédité des biens matériels. Et remarquons cette singulière anomalie pour des travaux de même ordre, c.-à-d. pour des travaux exclusivement intellectuels. Les découvertes scientifiques des Galilée, des Newton, des Lagrange, des Laplace, des Lavoisier, des Berthollet, des Ampère, des Cuvier, etc., tombent immédiatement dans le domaine public ; les inventions des Gutenberg, des Papin, des Watt, des Jouffroy, des Séguin, des Stephenson, des Morse, bien qu'elles aient changé la face du monde et doté l'humanité de richesses incalculables, seront suffisamment récompensées par un privilége de 15 années ; et il faut la perpétuité à l'auteur d'un conte, d'un résumé historique, du moindre vaudeville et de la moindre romance. Ainsi, comme l'a fait remarquer avec infiniment de raison l'ingénieur Dupuit : « Quinze ans de durée paraissent suffire pour l'inventeur de la boussole, de la machine à vapeur, etc.; puis, vienne je ne sais quel écrivain obscur qui s'avise de publier un traité sur la boussole, sur la machine à vapeur, ou une farce digne des tréteaux de la foire, la vie tout entière ne lui suffit pas, il lui faut la perpétuité. Sauvage meurt dans la misère, et tout le monde aura le droit de se servir de l'hélice ; mais quel malheur si les petits enfants de l'auteur de *Jocrisse* ne touchaient plus leurs droits d'auteur ! » 7° Enfin, la perpétuité tromperait souvent les intentions de l'auteur lui-même, lorsque cet auteur a écrit, non pas seulement au point de vue du lucre, mais afin d'éclairer l'humanité, de propager des idées qu'il croit, à tort ou à raison, bonnes et justes. Ne peut-il pas arriver souvent que des héritiers, mus par des sentiments différents ou ayant des opinions diverses, n'arrêtent de propos délibéré cette reproduction, condamnant ainsi à l'oubli, autant qu'il est en eux, le nom de leur ancêtre commun ? Croit-on, par ex., que nous aurions les œuvres de Racine, si sa femme eût eu la faculté de les supprimer, elle qui non-seulement ne voulut jamais voir représenter, mais encore ne voulut jamais lire aucune des pièces de son mari, qu'elle regardait comme des œuvres de péché ?

Maintenant supposons que le législateur, hypothèse qui peut se réaliser d'un jour à l'autre, décide que le droit de reproduction appartiendra perpétuellement aux auteurs d'œuvres littéraires et artistiques, assimilant par là le droit de reproduction à la p. d'un objet matériel et limité quelconque, et voyons ce qui résultera du nouveau régime : 1° Au lieu de constituer un droit personnel, le droit de reproduction constituera une p. mobiliaire qui, comme telle, devra être soumise à la loi commune. Une conséquence de ce fait sera que, dans une foule de circonstances, comme l'a fait remarquer le savant doyen de la Faculté de droit de Paris, l'auteur sera privé du droit de modifier, d'améliorer ou de supprimer son livre. « Ainsi, par ex., dit Pellat, un auteur voit ses biens saisis par ses créanciers. Son droit de reproduction sera, comme tous ses autres biens, le gage commun de ses créanciers, qui le feront vendre aux enchères. L'adjudicataire pourra, quand il le voudra, publier de nouvelles éditions conformes à la première, sans être tenu d'écouter l'auteur. Vainement celui-ci dira qu'il veut adoucir ou retrancher telle historiette, modifier ou supprimer telle opinion morale ou politique, effacer tel passage, publié jadis impunément, et qui, aujourd'hui pourrait susciter des poursuites. L'acquéreur, qui compte précisément sur le maintien de ces morceaux pour augmenter le débit de l'ouvrage, se refusera à tout changement, et il sera fondé si le droit qu'il a acheté est vraiment un droit de p. 2° Toute p., dans une société civilisée, est soumise à certaines conditions de jouissance, de mutation, etc., qui sont le corollaire de la garantie du droit. A ce titre, la p. littéraire devra donc être logiquement soumise à l'impôt, aux droits de mutation, etc. Les inventeurs paient bien une taxe fort lourde, quoique la durée de leur privilége soit limitée à quinze ans. Si la profession de l'écrivain ou de l'artiste est assimilée légalement à un métier, à une profession purement industrielle, il n'y aurait rien de plus déraisonnable à exiger d'eux le paiement d'une patente qu'à l'exiger de l'avocat et du médecin. 3° Nous n'avons pas à juger si, parmi les écrivains contemporains, il y en a beaucoup qui peuvent espérer qu'on réimprimera leurs œuvres trente ans après leur mort. Mais admettons qu'on les réimprime au bout d'un siècle ou deux, et que le nombre des héritiers augmente de deux seulement à chaque génération, le profit pour chacun d'eux sera le plus souvent tout à fait insignifiant. 4° Comment, de plus, lorsqu'il y aura un grand nombre de copropriétaires souvent éloignés les uns des autres et ne se connaissant pas, pourront-ils s'entendre pour faire réimprimer l'ouvrage de leur auteur commun ? Ceci est une observation faite par Napoléon lui-même au Conseil d'Etat. 5° On pourrait, il est vrai, appliquer à ce cas la règle qui régit les biens corporels, « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision », et, par conséquent, liciter l'ouvrage. Mais un produit lointain ne peut être estimé que bien peu de chose, quand on le ramène à la valeur du jour. Ainsi que le fait observer Wolowski, le bénéfice d'un droit d'auteur à percevoir au delà d'un demi-siècle est une chose bien aléatoire. Or, lorsque les héritiers, pour sortir d'indivision, liciteront un ouvrage, quel supplément de prix obtiendront-ils dans cette hypothèse ? Presque rien. Toutefois les éditeurs qui auront eu la main heureuse, et il en sera de même de ceux qui achèteront à un auteur la p. pleine et entière de son ouvrage, auront la chance de fonder de véritables fiefs littéraires. Ainsi donc, comme l'a spirituellement dit l'éditeur Charpentier, l'intérêt de la famille des auteurs est réellement étranger à la question de la perpétuité du droit de reproduction : elle ne touche point les petits-fils de Corneille, elle ne regarde que les petits-fils de Barbin. » 6° Enfin, au point de vue de la garantie légale de la perpétuité, il est évident que cette garantie ne peut guère s'appliquer qu'aux ouvrages de pure littérature, aux romans, aux pièces de théâtre et surtout à la poésie, ou aux œuvres en vers. En effet, en dehors des idées, qui resteront toujours, quoi qu'on fasse, le domaine de tous et que tout le monde pourra toujours s'approprier, que signifie le plus souvent la forme pour un ouvrage de mathématiques, de physique, de chimie, d'histoire, etc. En définitive, c'est exclusivement en faveur des œuvres d'imagination et de forme, c.-à-d. à celles qui, quel que soit d'ailleurs leur mérite, contribuent le moins aux progrès de l'humanité, et qui, en outre, apportent à l'auteur vivant la rémunération la plus riche, que serait constitué le privilége de la perpétuité, privilége que le législateur refuse avec raison à tous les autres travaux intellectuels.

VIII. *Législation relative au droit de reproduction.*—La durée de la jouissance accordée aux auteurs d'œuvres littéraires est généralement basée sur celle de la vie de l'écrivain, et de plus ce privilége est presque partout prolongé pendant un certain nombre d'années au profit de ses héritiers. Ainsi, il dure : au *Chili*, 5 ans après la mort de l'auteur ; en *Angleterre*, 7 ans (avec minimum de 42 ans de jouissance à partir de la date de la première publication) ; au *Brésil* et au *Mexique*, 10 ans ; dans les *États romains*, 12 ans ; au *Vénézuela*, 14 ans ; dans les *États sardes*, 15 ans ; en *Belgique*, en *Hollande* et en *Suède*, 20 ans ; en *Portugal*, dans les *Deux-Siciles*, en *Danemark*, en *Autriche*, en *Prusse* et en *Allemagne*, 30 ans ; en *Russie* et en *Espagne*, 50 ans (réduits dans ce dernier pays à 25 pour certains ouvrages). En *Suisse*, la durée du droit d'auteur est fixée à 30 ans, à partir de la première publication, sans pouvoir être moindre que la vie de l'auteur. En *Grèce*, elle est de 15 ans, à compter aussi de la date de la publication. Enfin, aux *États-Unis*, elle est fixée à 28 ans à partir de la même date, avec prolongation à 42 ans, en cas de survie de l'auteur, de la veuve ou des enfants. En *France*, d'après la loi du 8 avril 1854, le droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages et d'en céder, en tout ou en partie, la p., appartient leur vie durant aux auteurs d'écrits en tout genre et de compositions musicales. Le même privilége est accordé à la veuve pendant sa vie, quand elle a été mariée sous le régime de la communauté, ou quand elle peut invoquer des conventions matrimoniales explicites à cet égard. Il se transmet aux enfants, mais réduit à 30 ans, lorsque l'auteur est mort et que les droits de la veuve sont éteints ; les autres héritiers n'en jouissent que pendant 10 ans, dans le cas où l'auteur n'a pas laissé d'enfants. Ce terme de 30 ans ou de 10 ans commence, soit, si la veuve a eu droit à la jouissance viagère, à sa mort; soit, si elle n'y a pas eu droit, à la mort de l'auteur. Le propriétaire par succession, ou à d'autre titre, d'une œuvre posthume, a les mêmes droits que l'auteur, sous l'obligation d'imprimer cette œuvre séparément. L'autorisation des auteurs ou celle de leurs ayants-cause est nécessaire pour faire des traductions littérales en un autre idiome que celui de l'édition originale. Le dépôt de deux exemplaires de leurs ouvrages au ministère de l'intérieur, ou, dans les départements, au ch.-lieu de préfecture, fait seul admettre les auteurs ou leurs ayants cause à poursuivre les contrefaçons. La loi accorde les mêmes priviléges aux auteurs d'ouvrages publiés à l'étranger. Les planches gravées, lithographiées, photographiées, les dessins et peintures à la main, les sculptures, les œuvres artistiques et toutes les productions du domaine des beaux-arts, sont compris dans les dispositions qui précèdent et jouissent des mêmes avantages. Enfin, le consentement formel et par écrit des auteurs est nécessaire pour toute représentation d'œuvres dramatiques et pour toute exécution de compositions musicales. Pour protéger les auteurs contre la contrefaçon et la reproduction de leurs œuvres à l'étranger, la France a conclu avec un grand nombre de pays des conventions internationales. Dans la Grande-Bretagne, en Belgique et en Portugal, le dépôt d'un exemplaire est obligatoire dans les trois mois de la publication. En Espagne, il en faut deux. Pour tous les autres pays qui ont conclu des traités avec la France, la formalité du dépôt n'est pas exigée. Conformément aux prescriptions des conventions conclues avec la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Sardaigne, la réserve du droit de traduction doit être expressément mentionnée sur l'ouvrage. Entre autres pays avec lesquels le gouvernement n'a pu conclure de conventions, il faut citer la Suisse et les États-Unis, qui ont refusé d'admettre le principe de réciprocité. L'art. 427 du C. Pénal prononce, contre les contrefacteurs ou introducteurs en France d'ouvrages contrefaits, une amende de 100 à 2,000 fr., et contre le débitant, une amende de 25 à 500 fr., sans préjudice de la confiscation des ouvrages contrefaits et des dommages-intérêts, s'il y a lieu.

*** PROPULSEUR.** s. m. (lat. *propulsio;* de *pro*, en avant; *pulsus*, poussé). T. Méc. Qui pousse en avant. *L'emploi de l'hélice comme p. a fait faire un grand pas à la navigation.* = * Propulsion. s. f. Action de pousser en avant. *Il a imaginé un nouveau mécanisme pour la p. des navires. La p. du sang par le cœur.*

PROPYLÉES. s. m. pl. T. Archit. Voy. Acropole.

PRORATA (au). loc. adv. (latin. *pro*, pour; *rata*, réglée; sous-entendu *parte*, part). A proportion. *Partager les bénéfices au p. des mises.*

PROROGATIF, IVE. adj. Qui proroge.

PROROGATION. s. f. Délai, prolongement de temps. *On leur a accordé une p. de tant de jours. Son créancier lui a accordé une p. de terme, une p.* ‖ Dans le langage parlem., Acte par lequel le chef de l'État proroge les chambres. ‖ T. Jurispr. *P. de juridiction*, Action de se soumettre, pour le jugement d'une affaire, à la juridiction d'un tribunal dont on n'est pas justiciable. = Proroger. v. a. (lat. *prorogare*, étendre). Prolonger le temps qui avait été pris, donné pour quelque chose. *On a prorogé le délai qu'on lui avait donné. P. un terme. P. une dispense. On a prorogé cette loi pour une année.* ‖ Dans le langage parlem., Suspendre les séances des chambres par un acte du pouvoir exécutif, et en remettre la continuation à un certain jour. = Prorogé, ée. part. = Conj. V. Manger. = Syn. V. Ajourner.

PROSAÏQUE. adj. 2 g. Qui tient de la prose; ne se dit qu'en mauvaise part, pour condamner, dans la poésie, Les expressions et un style qui tiennent trop de la prose. *Terme, expression, façon de parler p. Cela est trop p. Des vers prosaïques.* = Prosaïsme. s. m. Défaut des vers qui manquent de poésie, qui contiennent un trop grand nombre de termes et de tournures propres à la prose. *Il n'a pas assez évité le p. Ses vers sont remplis de prosaïsmes.*

PROSATEUR. s. m. Auteur qui écrit principalement en prose. *Un bon p. C'est un de nos meilleurs prosateurs.*

PROSCÉNIUM. s. m. [On prononce *Proscéniome.*] T. Antiq. Voy. Théâtre.

PROSCRIPTEUR. s. m. Celui qui proscrit.

PROSCRIPTION. s. f. (lat. *proscriptio*).

Enc. — Une *Proscription* est une condamnation, sans formes judiciaires, à la mort ou tout au moins au bannissement. Les proscriptions ont le plus souvent eu pour objet, non de punir des coupables, mais de se défaire d'adversaires ou d'ennemis politiques. Les gouvernements de l'antiquité ont eu fréquemment recours à cet odieux abus de la force. A Rome, la formalité de la p. consistait à inscrire sur des placards, qu'on affichait dans le forum et aux portes des temples, les noms de ceux qu'on voulait frapper. Tout citoyen porté sur la liste fatale pouvait être tué impunément, même par ses esclaves ou par ses plus proches parents. Ses biens étaient confisqués et vendus aux enchères, ou distribués aux amis du proscripteur. La mort de Caïus Gracchus fut suivie de nombreuses proscriptions; mais le premier qui passe pour avoir mis en usage les *Tables de p.*, fut Sylla, à son retour de Préneste (82 av. J.-C). Il fut aussi le premier, à Rome, qui assigna des récompenses à ceux qui égorgeraient les proscrits, ou qui révéleraient leur asile. La somme qu'il donnait, dans ces deux cas, était de deux talents par tête. Celui qui cachait un p. était puni de mort. Enfin, les fils et petits-fils des proscrits étaient déclarés exclus à toujours de toute fonction publique. L'exemple de Sylla fut suivi par les pouvoirs qui lui succédèrent, au milieu des commotions civiles qui agitèrent les dernières années de la république. Sous le triumvirat d'Antoine, de Lépide et d'Octave, les proscriptions prirent des proportions telles qu'elles frappèrent jusqu'à 2000 chevaliers et 300 sénateurs. Les temps modernes nous présentent également d'assez nombreux exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle des Armagnacs, sous Charles VI, jusqu'à celle de Guillaume de Nassau et de ses adhérents, sous Philippe II. Enfin, on peut assimiler aux proscriptions de l'antiquité, la journée de la Saint-Barthélemy, les massacres des prisons en septembre 1792, ainsi que les lois portées contre les émigrés et les suspects.

PROSCRIRE. v. a. (latin. *pro*, devant; *scribere*, écrire). Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. ‖ Par extens., se dit De certaines mesures violentes prises contre les personnes dans les temps de troubles civils. ‖ Figur., Éloigner, chasser. *Cet homme est méchant; il faut le p. de notre société.* — En parlant Des choses, Rejeter, abolir. *Ce mot n'est pas français, il faut le p. On a proscrit cet usage.* = Proscrit, ite. p. ‖ Figur., Banni, écarté de l'usage. *Ce mot est p. Cette façon de parler est proscrite.* = Conj. V. Écrire. = Proscrit. s. m. Celui qui a été proscrit. *Cicéron fut mis au nombre des proscrits.* ‖ Par extens., se dit De ceux qui n'osent retourner dans leur pays à cause de quelque affaire fâcheuse.

PROSE. s. f. (lat. *prosa*). Le discours, le langage qui n'est pas soumis aux lois de la versification, au rhythme ou à la rime. On l'oppose à Poésie. *P. grecque, latine, française. Écrire en p. Le langage de la p. est plus simple et moins figuré que celui des vers. Comédie en p. Mélanges de vers et de p. Il n'y a pas là de poésie, ce n'est que de la p. rimée.* — Fig. et prov., *Faire de la p. sans le savoir*, Réussir par hasard et sans dessein. ‖ T. Liturg. cath. Sorte d'hymnes latines où la rime et le nombre des syllabes remplacent la quantité, et que l'on chante aux messes solennelles immédiatement avant l'évangile. *La p. du saint sacrement. La p. des morts.*

Enc. — La *Prose* est le langage ordinaire, approprié à la simple expression de la pensée et à un mode de conception pratique, logique ou scientifique. *Prose* vient du latin *prosa*, dérivé de *prorsus*, droit, direct, et ce mot s'oppose à *versus*, tourné, le vers s'arrêtant pour recommencer les mêmes rhythmes, tandis que la p. va droit à son but sans la contrainte de ces retours: telle est la distinction matérielle de la p. et de la poésie. Mais la p. ne diffère pas seulement de la poésie par la forme, elle en diffère encore, et cette différence n'est pas moins essentielle, par le fond même de la pensée et par son mode de conception. Quand la pensée n'a pour but que d'éclairer l'entendement, de rechercher la vérité, d'exprimer le réel; quand la réflexion domine toutes les facultés et rapporte tout à la raison, la p. est la langue qu'on doit nécessairement employer. Il importe alors avant tout d'éloigner les images trop éclatantes, de ranger les idées dans l'ordre le plus naturel et de n'être point gêné dans leur expression par les lois sévères d'un rhythme déterminé. Le style de la p. doit donc être moins élevé que celui de la poésie, moins figuré, présenter plus d'ordre et de méthode, et être libre de tout rhythme. Cette liberté de rhythme n'implique pas toutefois l'absence d'harmonie. Dans la p. comme dans les vers, il y a toujours un mouvement mesuré que l'oreille réclame, et un nombre qui résulte de l'union des mots entre eux, de l'arrangement des phrases entre elles, et de la relation, de l'enchaînement des périodes. Mais, dans la p. le nombre est à la volonté de l'écrivain, ce qui a fait appeler cette forme un langage affranchi de lois (*oratio soluta*). Cet affranchissement est assurément un avantage pour le penseur, car la tension de son esprit ne se trouve pas détournée de son but, soit dans la recherche, soit dans l'exposition de la vérité; la p. lui offre un moyen clair et facile de communiquer les connaissances positives et une voie de transmission toujours ouverte. Mais, d'un autre côté, cette facilité même devient le plus souvent un obstacle à la perfection du style. En effet, la p., ce mode d'expression si simple, si maniable d'apparence, et qui peut rendre avec une prodigieuse souplesse les moindres nuances de la pensée, exige, pour atteindre la perfection dans un idiome, un art, une habileté, une science consommée, qui ne le cèdent guère en difficultés à celles de la versification même. C'est pour cette raison que, dans aucune littérature, on ne compte guère plus de grands prosateurs que de grands poëtes. — La p. peut aborder tous les sujets, et il en est un grand nombre auxquels elle convient presque exclusivement. Elle présente donc une grande variété de formes, selon les genres auxquels elle s'applique et qu'on divise ordinairement en six principaux: le genre *oratoire*, le genre *historique*, le genre *philosophique*, le genre *didactique*, le genre *épistolaire* et le *roman*.

PROSECTEUR. s. m. (lat. *pro*, avant; *sector*, qui coupe). Celui qui prépare les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

PROSÉLYTE. s. 2 g. (grec. προσήλυτος, étranger, nouveau venu dans un pays). Chez les Juifs anciens, on appelait ainsi Un idolâtre qui s'était converti au judaïsme. *Les Juifs et les prosélytes.* ‖ Par anal., se dit D'une personne nouvellement convertie à la foi catholique. *Ce missionnaire fit beaucoup de prosélytes en ce pays.* ‖ Par extens., Partisan gagné à une secte, à une opinion. *Cette opinion a beaucoup de prosélytes. La persécution multiplia les prosélytes.* = Prosélytisme. s. m. Zèle de faire des prosélytes. *L'ardeur, la manie du p. L'esprit de p.* Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

*** PROSENCHYME.** s. m. (gr. πρὸς, à; ἔγχυμα, qui est versé dedans). T. Bot. Voy. Organographie.

*** PROSERPINE.** s. f. T. Mythol. Voy. Pluton. ‖ T. Astron. Voy. Planète.

PROSODIE. s. f. (gr. πρὸς, selon; ᾠδὴ, chant).

Enc. — On donne le nom de *Prosodie* à la prononciation régulière des mots relativement à l'*accent* et à la *quantité*, c.-à-d. à l'intonation et à la durée des syllabes. On l'emploie encore pour désigner la connaissance des règles d'après lesquelles on doit construire ou prononcer des vers; la pr. constitue alors une des divisions principales de la *Métrique*. Il n'y a guère de pr. bien déterminée et bien fixe que dans la langue grecque et dans la langue latine; cette pr. est en outre aussi riche que mélodieuse. Les langues modernes paraissent en général être beaucoup moins *prosodiques*, c'est-à-d. avoir une pr. beaucoup moins accentuée que les langues anciennes. Dans la nôtre, en particulier, l'absence de pr. est presque complète. — Enfin, *Prosodie* se dit encore des livres qui traitent de la p. d'une langue: telles sont, par exemple, la *Pr. grecque* de Hubert, la *Pr. latine* de Quicherat, et la *Pr. française* de Duquesnois.

PROSODIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la prosodie. *Accent p.*, Voy. Accent. ‖ *Langue p.*, Langue où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés.

*** PROSOPIS.** s. m. (grec. προσωπὶς, masque). T. Entom. Voy. Criquet. ‖ T. Bot. Voy. Légumineuses.

*** PROSOPOGRAPHIE.** s. f. (gr. πρόσωπον, visage; γράφειν, décrire). T. Rhétor. Voy. Hypotypose.

PROSOPOPÉE. s. f. (gr. πρόσωπον; ποιεῖν, créer).

Enc. — En termes de Rhétorique, on appelle *Prosopopée*, une figure de pensée qui, naissant sous l'impression d'émotions vives consiste à transformer les objets insensibles en êtres animés, à les apostropher comme s'ils pouvaient entendre, à les faire parler comme s'ils étaient des personnes vivantes. Elle fait aussi parler les présents, les absents, quelquefois même les morts dont elle ouvre les tombeaux. C'est la figure la plus hardie et la plus frappante, mais aussi la plus difficile à mettre en œuvre, et elle ne convient qu'à l'éloquence et à la poésie. Cicéron, dans sa première Catilinaire où il fait parler la république, Lucain faisant dresser devant le vainqueur des Gaules l'image de la patrie, J.-J. Rousseau évoquant l'âme de Fabricius dans son Discours contre les arts et les sciences, etc., nous en ont laissé de beaux exemples. Mais le plus admirable de tous est la p. par laquelle Platon fait apparaître les Lois à Socrate condamné, lorsque ses amis lui proposent de s'enfuir de sa prison. « Socrate, si tu nous dois la naissance et l'éducation, peux-tu nier que tu sois notre enfant et notre serviteur, toi et ceux dont tu descends? Et s'il en est ainsi, crois-tu avoir des droits égaux aux nôtres? Eh quoi! à l'égard d'un père ou d'un maître, si tu en avais un, tu n'aurais pas le droit de lui faire ce qu'il te ferait; de lui tenir des discours offensants, s'il t'injuriait; de le frapper, s'il te frappait, ni rien de semblable; et tu aurais ce droit envers la loi et la patrie? Et si nous avions prononcé ta mort, croyant qu'elle est juste, tu entreprendrais de nous détruire! Et en agissant ainsi tu croirais bien faire, toi qui as réellement consacré ta vie à l'étude de la vertu! Ou ta sagesse va-t-elle jusqu'à ne pas savoir que la patrie a plus droit à nos respects et à nos hommages; qu'elle est et plus auguste et plus sainte devant les dieux et les hommes sages qu'un père, qu'une mère et tous les aïeux; qu'il faut respecter la patrie dans ta colère, avoir pour elle plus de soumission et d'égards que pour un père, la ramener par la persuasion ou obéir à ses ordres, souffrir sans murmurer tout ce qu'elle commande de souffrir, fût-ce d'être battu ou d'être chargé de chaînes; que si elle nous envoie à la guerre pour y être blessés ou tués, il faut y aller; que le devoir est là et qu'il n'est pas permis de reculer, ni de lâcher pied, ni de quitter son poste; que sur le champ de bataille et devant le tribunal et partout, il faut faire ce que veut la république ou employer auprès d'elle les moyens de persuasion que la loi accorde; qu'enfin si c'est une impiété de faire violence à un père et à une mère, c'en est une bien plus grande encore de faire violence à la patrie? Socrate, suis les conseils de celles qui t'ont nourri; ne mets ni tes enfants, ni ta vie, ni quelque chose que ce puisse être, au-dessus de la justice, et, quand tu arriveras aux enfers, tu pourras plaider ta cause devant les juges que tu y trouveras, car si tu fais ce qu'on te propose, sache que tu n'amélioreras tes affaires ni dans ce monde, ni dans l'autre. En subissant ton arrêt, tu meurs victime honorable de l'iniquité, non des lois, mais des hommes; mais si tu fuis, si tu repousses sans dignité l'injustice par l'injustice, le mal par le mal, si tu violes le traité qui t'obligeait envers nous, tu mets en péril ceux que tu devrais protéger, toi, tes amis, la patrie et nous. Tu nous auras pour ennemis pendant ta vie, et quand tu descendras chez les morts, nos sœurs, les lois des enfers, ne t'y feront pas un accueil trop favorable, sachant que tu as fait tous tes efforts pour nous détruire. Ainsi que Criton n'ait pas sur toi plus de pouvoir que nous, et ne préfère pas ses conseils aux nôtres. »

PROSPECTUS. s. m. [On pron. l'S finale.] (latin. *prospicere*, regarder en avant). Espèce de programme qui paraît avant la publication d'un ouvrage, et dans lequel on donne une idée de cet ouvrage, on indique le format, le caractère, le nombre de volumes et les conditions de la souscription, si l'on en propose une. *Faire imprimer un p. Publier, distribuer un p.* On dit de même, *Le p. d'un journal, d'un établissement, etc.*

PROSPÈRE. adj. 2 g. (lat. *prosper*, heureux). Favorable au succès d'un dessein, d'une entreprise. *Le ciel vous soit p. Avoir la fortune p. Toutes choses lui ont été prospères. O jour p. !* En ce sens, ne se dit guère que dans le style soutenu. ‖ Heureux. *Une santé p. Ses affaires sont dans un état p.* = PROSPÉRER. v. n. Être heureux, avoir la fortune favorable. *Dieu permet quelquefois que les méchants prospèrent. Il a fait une bien mauvaise action, il ne prospérera pas.* ‖ En parlant Des choses, Réussir, avoir un heureux succès. *Toutes choses lui ont prospéré. Cette entreprise n'a pas prospéré entre ses mains. Le commerce prospère dans ce pays. Rien ne prospère dans ce royaume.* = Conj. V. CÉDER. = PROSPÉRITÉ. s. f. État heureux, heureuse situation, soit des affaires générales, soit des affaires particulières. *Grande, longue, continuelle p. Un moment de p. La p. de l'Etat, des affaires, du commerce, des armes. On ne manque jamais d'amis dans la p. Il ne se laissa pas enfler par la p.* — Famil., *Avoir un visage de p.*, Avoir le teint frais et fleuri. ‖ *Prospérités*, au pl., sign. Événements heureux. *Tant de prospérités qui lui sont arrivées. Rien n'a interrompu le cours de ses prospérités.*

Syn.—*Bonheur.*—La *prospérité* est le succès de la conduite; elle arrive par degrés. Le *bonheur* est l'effet du hasard, et il arrive inopinément. Nous pouvons, par nos efforts, contribuer plus ou moins à notre *prospérité*, tandis qu'on a du *bonheur* parce qu'on est né, ce semble, favorisé du destin. La *prospérité* suppose toujours l'acquisition et la possession d'un bien positif, la fortune, l'état florissant des affaires. Le *bonheur* peut résulter de causes intérieures et purement morales. Enfin, *bonheur* se dit souvent d'une chose négative, comme quand on a le *bonheur* d'échapper à un péril.

PROSTATE. s. f. (gr. προστάτης, placé devant).

Enc. – En Anatomie, on désigne sous ce nom une glande impaire et symétrique, située à la partie inférieure du col vésical, qu'elle embrasse, ainsi que la portion de l'urèthre qui lui fait suite. La *Prostate* appartient à la classe des glandes en grappe composée : son tissu, fauve ou roussâtre, est ferme et crie sous le scalpel. L'enveloppe propre de cette glande est épaisse, fibreuse, de couleur grisâtre, semi-transparente, et, de plus, elle est très-adhérente au tissu glandulaire. La p. sécrète un liquide blanchâtre et visqueux qui sert à lubrifier le canal de l'urèthre. Les maladies de la p. ne sont pas rares, surtout chez les hommes qui ont dépassé cinquante ans. La tuméfaction est l'affection qui s'observe le plus fréquemment : elle peut être générale ou partielle, et les fonctions de la vessie en sont plus ou moins gênées. L'inflammation de cet organe, ou la *Prostatite*, est plus souvent chronique qu'aiguë : il en résulte parfois des abcès qui détruisent toute la substance du tissu glandulaire. D'autres fois il s'y forme des calculs, qu'on appelle concrétions *prostatiques*, et qui, selon Wollaston, sont composés de phosphate de chaux et de substances azotées. — On appelle encore *Prostates inférieures* ou *Petites prostates*, deux petites glandes en grappe, d'un tissu rougeâtre et à peine de la grosseur d'un pois, qui sont situées au-devant de la p. On les nomme plus habituellement *Glandes de Cowper*.

PROSTERNATION. s. f. Action de celui qui se prosterne. = PROSTERNEMENT. s. m. Posture de celui qui est prosterné. = SE PROSTERNER. v. pron. (lat. *prosternere*, renverser). S'incliner, se baisser jusqu'à terre. *Se p. devant Dieu. Se p. la face contre terre. L'ambassadeur anglais refusa de se p. devant l'empereur de la Chine.* ‖ Fig. et famil., *Se p. devant quelqu'un*, Reconnaître, avouer sa supériorité en quelque genre que ce soit. *Je me prosterne devant vous.* = PROSTERNÉ, ÉE. p.

PROSTHÈSE. s. f. (gr. πρὸς, devant; τίθημι, placer). T. Chir. Voy. PROTHÈSE.

Enc. — En termes de Grammaire, on nomme *Prosthèse*, une espèce de métaplasme qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, mais sans en changer le sens. C'est par p. qu'on dit en latin *Gnatus* pour *Natus*. C'est encore par p. qu'en français nous disons *Grenouille, Nombril*, etc., bien que le mot latin *ranula*, d'où vient Grenouille, n'ait point de *g*, et que *Umbilicus*, d'où vient Nombril, n'ait point d'*n*. On ne doit pas confondre les lettres ajoutées par p. à celles qui s'ajoutent comme *préfixes* : ces dernières ont toujours pour effet de changer ou de modifier le sens du radical.

PROSTITUER. v. a. (latin. *pro*, devant; *statuere*, poser). Obliger, engager une femme ou une fille à se livrer à l'impudicité; Livrer à l'impudicité d'autrui. *Elle a prostitué elle-même sa fille. Elle l'a prostituée pour de l'argent.* ‖ Fig., *Cette femme, cette fille a prostitué son honneur*, Elle s'est livrée elle-même à l'impudicité. — Par analog., on dit qu'*Un homme a prostitué son honneur*, Lorsqu'il a fait quelque action déshonorante. — On dit encore, à peu près dans le même sens : *Cet écrivain prostitue sa plume, son talent. Un juge accessible à la corruption prostitue la justice.* = SE PROSTITUER. v. pr. Se livrer à l'impudicité. *Elle s'est prostituée dès son plus jeune âge. Elle s'est prostituée à ce misérable.* ‖ Figur., *Se p. à la faveur, à la fortune*, Se déshonorer par un lâche dévouement aux volontés des hommes puissants ou riches. *Cet écrivain se prostitue*, Il écrit, non ce qu'il sait être vrai ou juste, mais ce qui convient aux gens dont il sert les intérêts, les passions. = PROSTITUÉ, ÉE. part. *Une femme, une fille prostituée;* et subst., *Une prostituée.* ‖ Fig., *C'est un homme prostitué à la faveur. C'est une plume prostituée.* ‖ Dans l'Apocalypse, Rome païenne est appelée, *Babylone la grande prostituée.*

PROSTITUTION. s. f. Abandonnement à l'impudicité; se dit Des femmes et des filles qui vivent dans cet état. *Elle a vécu dans une p. honteuse.* — *Lieu de p.*, Maison de débauche. ‖ Fig., *La p. de la justice, la p. des lois*, Le mauvais usage qu'un juge corrompu fait des lois, de la justice, en la faisant servir à ses intérêts. ‖ Dans le langage de l'Écriture, *Prostitution* signifie quelquefois Abandonnement à l'idolâtrie.

PROSTRATION. s. f. (latin. *prostratio*, de *prosternere*). Posture de celui qui se prosterne. Peu us. ‖ T. Méd. *P. des forces*, ou simpl. *Prostration*, Affaiblissement extrême, anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, telles que les fièvres typhoïdes. ‖ * Fig., au sens moral, *La perte de son fils l'a jeté dans un état de p. extrême.*

PROSTYLE. s. m. (grec. πρὸ, devant; στύλος, colonne). T. Archit. Voy. TEMPLE.

PROTAGONISTE. s. m. (gr. πρῶτος, premier; ἄγω, conduire). T. Littérat. Le principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui y joue le premier rôle. *Le p. ne paraît dans cette pièce qu'au troisième acte.*

PROTASE. s. f. (gr. πρότασις, proposition). T. Litt. V. ÉPITASE. = PROTATIQUE. adj. 2 g. N'est guère usité que dans cette loc., *Personnage p.*, Personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre pour en faire l'exposition.

PROTE. s. m. (grec. πρῶτος, premier). T. Typogr. Celui qui, dans une imprimerie, est chargé de diriger et de conduire tous les travaux, de maintenir l'ordre dans l'établissement et de payer les ouvriers. ‖ Se dit quelquefois de ceux qui lisent et corrigent les épreuves.

*** PROTÉACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs apétales et à préfloraison valvaire, à étamines s'ouvrant longitudinalement, à carpelle unique, à ovules dressés, et à embryon amygdaloïde dépourvu d'albumen.—*Caractères bot.*: Arbrisseaux ou arbres peu élevés; branches ordinairement disposées en ombelle. Feuilles coriaces, sèches, divises ou indivises, opposées ou alternes, sans stipules : leur épiderme est souvent couvert de stomates des deux côtés. Calice à 4 sépales libres, ou 4-fide, à préfloraison valvaire. Étamines 4, opposées aux segments du calice, parfois en partie stériles. Ovaire formé par un carpelle unique, supère : style simple ; stigmate indivis ; ovule unique, ou 2 collatéraux, ou plusieurs sur deux rangées, dressés et anatropes ou amphitropes. Fruit déhiscent ou indéhiscent. Graine dépourvue d'albumen ; embryon dressé, avec deux ou parfois plusieurs cotylédons ; radicule infère, située près du hile ou parallèlement à ce dernier. [Fig. 1. *Protea coronata*; 2. Calice, étamines et pistil ; 3. *Protea argentea* : Fruit accompagné par le calice et le style persistants ; 4. Id., dont on a enlevé le calice ; 5. Id., dont on a enlevé circulairement la moitié du péricarpe ; 6. Graine ; 7. Embryon.]

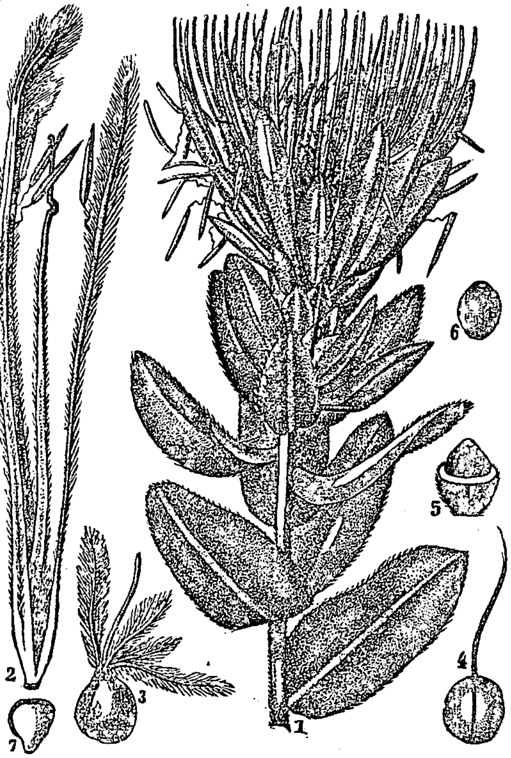

Cette famille se compose de 44 genres et de 650 espèces qui, presque toutes, appartiennent à l'hémisphère austral. Le plus grand nombre habitent le Cap de Bonne-Espérance et la Nouvelle-Hollande. On en trouve quelques-unes dans l'Amérique du Sud et dans l'archipel de la Malaisie. Elles sont presque inconnues dans l'hémisphère boréal ; cependant le *Protea Paulina* se rencontre dans le Sennaar, et le *P. abyssinica* est, ainsi que l'indique son nom, propre à l'Abyssinie. — Les Protéacées sont des arbrisseaux toujours verts, fort recherchés des jardiniers à cause de leur port élégant et de la beauté ou de la forme singulière de leurs fleurs. Au cap de Bonne-Espérance, on emploie communément leur bois pour le chauffage. Le bois du *Protée à grandes fleurs* (*Protea grandi flora*) sert particulièrement à faire des roues de chariot. Les fleurs sèches du *Petrophila brevifolia*, traitées par l'eau bouillante, donnent une couleur jaune si brillante, que les teinturiers devraient essayer de l'utiliser. On peut en dire autant du *Persoonia macrostachya*. Les graines de la *Lomatie des teinturiers* (*Lomatia tinctoria*) donnent une très-belle couleur rouge. Les colons du Cap regardent comme astringente l'écorce du *Protée à grandes feuilles*, aussi l'administrent-ils dans les cas de diarrhée. Les fleurs du *Protea mellifera* et du *P. speciosa* sécrètent un suc mielleux qu'on fait bouillir et qu'on emploie contre la toux. Endlicher dit que la racine de la *Banksie marcescente* (*Banksia marcescens*) est émétique; nous ne savons d'après quelle autorité. Au Chili, on vend dans les marchés les fruits du *Guevina*, sous le nom d'*Avellano*. Les graines du *Brabejum stellatum* se mangent comme les Châtaignes, après qu'on les a fait rôtir, et leur coque s'emploie en guise de Café. En somme, cette famille renferme peu de plantes utiles ; mais, en revanche, un grand nombre d'espèces sont remarquables par la beauté de leurs fleurs et de leur feuillage.

PROTECTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui protége. *Dieu sera notre p. Il est le p. des pauvres, des opprimés, Le p. de l'innocence. La protectrice des affligés. Il a obtenu cette place grâce aux protecteurs qu'il avait. Cette princesse est sa protectrice. Ce prince fut le p. des lettres, des sciences, etc. Minerve était la protectrice des beaux-arts. Prendre des airs de p.* ‖ *Protecteur* est quelquefois usité comme Titre. *Le roi est le p. de l'Academie française. Cromwell a gouverné l'Angleterre sous le nom de Protecteur. Napoléon prit le nom de Protecteur de la Confédération du Rhin.* — Se dit particulièr. Du cardinal qui est chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. *Ce cardinal est p. des affaires de France, d'Espagne, etc.*, et, par ellipse, *p. de France, d'Espagne, etc. Ce cardinal est le p. des dominicains.* = PROTECTEUR, TRICE. adj. Qui protége, qui garantit. *Les lois protectrices de la liberté individuelle.*—*Système p.*, Système qui consiste soit à frapper de droits élevés ou à prohiber des marchandises qui peuvent faire concurrence à l'industrie nationale, soit à donner des primes pour encourager certaines industries. V. COMMERCE. ‖ On dit famil., *Prendre un air p., un ton p.*, Prendre l'air, le ton d'un homme puissant qui fait sentir sa supériorité à celui qu'il protége.

PROTECTION. s. f. Action de protéger. *La p. de Dieu. La p. du ciel. Prendre la p. des opprimés, de l'innocence. Solliciter la p. d'un homme puissant. Prendre, mettre quelqu'un sous sa p. Accorder sa p. à quelqu'un, Sa p. ne vous manquera pas. Il mérite p. Il demande votre p. Ce prince prit les arts, le commerce sous sa p.* ‖ Se dit aussi Des personnes qui en protégent, qui en favorisent d'autres. *Cet homme a de belles protections. Il ne trouve aucune p. Nous l'avons emporté sur lui malgré ses protections.* ‖ L'emploi de protecteur à Rome. *Le roi donna la p. de France à tel cardinal. Le pape lui a donné la p. des dominicains.* ‖ * T. Écon. polit. Voy. COMMERCE.

*** PROTECTIONISTE.** s. m. T. Écon. polit. Partisan du système protecteur.

PROTECTORAT. s. m. * Appui qu'une grande puissance donne publiquement à un petit État. *Les îles Ioniennes furent placées sous la p. de la Grande-Bretagne. La France a établi son p. sur l'archipel de Taïti.* ‖ Dignité de Protecteur. *Le fils de Cromwell lui succéda dans le p. d'Angleterre.*

PROTÉE. s. m. Personnage mythologique qui avait le pouvoir de changer de corps et de prendre toutes les figures qu'il voulait. Par allusion à ce personnage, on appelle *Protée*, Un homme qui change continuellement d'opinions, qui joue toutes sortes de rôles. *Cet homme est un vrai p.* || * T. Erpét. V. AMPHIBIE. || *T. Entom. V. CARABIQUES. || * T. Bot. V. PROTÉACÉES.

PROTÉGER. v. a. (lat. *protegere*). Prendre la défense; prêter secours, appui; garantir, veiller à la conservation; favoriser, encourager. *Dieu nous protégera. P. le faible, les opprimés. P. la veuve et l'orphelin. Il lui a promis de le p. envers et contre tous. Un ami du ministre le protége. P. la religion, les autels. P. la vertu, l'innocence. P. la bonne cause. P. les arts. P. les lettres, les sciences, l'agriculture, le commerce, etc.* || S'emploie aussi avec un nom de chose pour sujet, et sign. alors, Garantir, mettre à l'abri, empêcher toute atteinte. *Les lois protégent l'innocence. Cette mesure avait pour but de p. l'industrie nationale contre la concurrence étrangère. Cette digue protége la plaine contre les inondations. Ce mur nous protége contre le froid. Cette citadelle protége la ville.* = PROTÉGÉ, ÉE. p. || Subst., *C'est son protégé, sa protégée, un de ses protégés. Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes.* = Syn. Voy. DÉFENDRE.

* **PROTÉINE.** s. f. (gr. προτείνω, allonger). T. Entom. Voy. BRACHÉLYTRES.

* **PROTÉINE.** s. f. (gr. πρῶτος, premier). T. Chim.

Enc. — On obtient la *Protéine* en faisant bouillir dans une lessive de potasse, de la fibrine, de l'albumine ou de la caséine extraite d'une substance soit animale, soit végétale. La potasse enlève le soufre et le phosphore qui entrent dans la composition de la matière organique. Alors on sature la dissolution par l'acide acétique, et il se forme un précipité gélatineux qu'on jette sur un filtre et qu'on lave jusqu'à ce qu'on n'obtienne plus la moindre trace d'acétate de potasse. Le produit, ainsi préparé, est la p. Desséchée, la p. a l'aspect d'une masse jaunâtre et cassante, insipide et inodore. Elle est insoluble dans les véhicules ordinaires ; mais elle se dissout dans l'acide acétique et dans la plupart des acides minéraux étendus. Le savant chimiste qui a le premier isolé la p., Mulder, la considérait comme le radical de la fibrine, de l'albumine, de la caséine, etc. ; ces dernières ne différaient donc entre elles que par la proportion de soufre et de phosphore qu'elles contenaient. Mais cette théorie a été rejetée par la plupart des chimistes. La formule de la p. est $C^{40}H^{31}Az^{5}O^{12}$.

* **PROTÈLE.** s. m. (gr. πρὸ, devant; τέλειος, complet). T. Mamm. Voy. HYÈNE.

PROTESTANT, ANTE. s. Nom donné d'abord aux luthériens et qu'on a étendu depuis à tous ceux qui appartiennent à quelque secte issue de la réforme. *Les protestants d'Allemagne. Il a épousé une protestante.* || Adj., *Religion protestante. Les États protestants. Une ville protestante. Cet homme est p. Sa femme est protestante.* = PROTESTANTISME. s. m. La croyance des sectes protestantes, dans tous les points où elles s'écartent de la foi catholique. Voy. HÉRÉSIE.

PROTESTATION. s. f. Déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. *Il fit une p. de sa fidélité au service du roi.* || Promesse, assurance positive. *Faire des protestations d'amitié, de tendresse, de dévouement.* || Déclaration en forme par laquelle on proteste contre quelque chose. *P. verbale. P. par écrit. Faire sa p. par-devant notaire. Rédiger, signer une p. Donner acte d'une p. P. contre une mesure arbitraire.*

PROTESTER. v. a. (lat. *protestari*, prendre publiquement à témoin). Promettre fortement, assurer positivement, publiquement. *Il lui protesta de ne l'abandonner jamais. Je vous proteste qu'il ne m'en a rien dit. Je vous le proteste sur mon honneur.* || T. Comm. Faire un protêt. *P. une lettre de change. Il a laissé p. son billet.* — Se dit quelquefois Des personnes. *Ce négociant paraît être mal dans ses affaires; hier on l'a protesté deux fois.* = PROTESTER. v. n. Déclarer que c'est par violence, par force que l'on condescend à quelque chose. *Il leur remit ce qu'ils demandaient, mais il protesta de violence.* || *P. de nullité, p. d'incompétence,* Déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle. = PROTESTÉ, ÉE. part. *Billet protesté. Lettre protestée.*

PROTÊT. s. m. T. Jurispr. comm. V. CHANGE.

* **PROTÉVANGILE.** s. m. Titre d'un évangile apocryphe, appelé *Évangile de l'enfance du Sauveur et de la nativité de la Vierge*, et faussement attribué à saint Jacques le Mineur. On croit que le Protévangile a été écrit au IIe siècle, par l'hérétique L. Carinus.

PROTHÈSE. s. f. (gr. πρὸ, au lieu de; τίθημι, poser). T. Chir. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe absent ou détruit; se dit surtout en parl. Des dents. *P. dentaire.*

* **PROTHORAX.** s. m. (gr. πρὸ, en avant; θώραξ, poitrine). T. Zool. Voy. INSECTE.

* **PROTO—.** Ce mot, qui vient du gr. πρῶτος, *premier*, entre comme préfixe dans la composition d'un certain nombre de termes scientifiques, surtout dans le langage de la chimie; tels sont *Protochlorure, Protosel, Protosulfate, etc.* Devant un radical qui commence par une voyelle, l'O final de *Proto* s'élide quelquefois, comme dans *Protoxyde.*

PROTOCANONIQUE. adj. 2 g. Voy. CANONIQUE.

* **PROTOCOCCUS.** s. m. (gr. πρῶτος; κόκκος, grain). T. Bot. Voy. CONFERVACÉES.

PROTOCOLE. s. m. (gr. πρῶτος; κῶλον, membrane).

Enc. — Originairement, dans les archives byzantines, on appelait *Protocole*, une étiquette en saillie collée au bas des rôles. Aujourd'hui, ce terme se prend dans plusieurs acceptions différentes. Dans la langue du Palais, il désigne un formulaire qui contient les modèles des actes publics, à l'usage des officiers ministériels, tels que notaires, huissiers, etc. Dans les Chancelleries, on nomme p. un formulaire qui contient la manière dont les souverains, les princes et les chefs d'administration traitent, dans leurs lettres, ceux à qui ils écrivent. Enfin, en termes de Diplomatie, on nomme encore ainsi le registre où l'on inscrit les délibérations, les actes d'un congrès, d'une diète, d'une conférence, etc., et par suite ces sortes de procès-verbaux eux-mêmes.

* **PROTOGINE.** s. f. (gr. πρῶτος; γενεὰ, génération). T. Géol. Nom donné à tort par quelques auteurs au granit micacé des Alpes.

PROTONOTAIRE. s. m. T. Relat. Voy. NOTAIRE.

* **PROTOPLASME.** s. m. (grec. πρῶτος; πλάσσω, je forme). T. Bot. Voy. ORGANOGRAPHIE.

PROTOSYNCELLE. s. m. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Église grecque.

PROTOTYPE. s. m. Original, modèle, premier type, premier exemplaire; se dit proprement Des choses qui se moulent ou qui se gravent. *On a moulé ces figures sur les prototypes qui sont à Rome. Le p. de cette médaille est admirable.* || * Figur., *Suivant Platon, les idées de Dieu sont les prototypes éternels des choses. L'Iliade sera toujours considérée comme le p. de l'épopée.* — Par plaisant., *Cet homme est un p. de sagesse, d'éloquence.*

PROTOXYDE. s. m. T. Chim. Voy. OXYDE.

* **PROTOZOAIRES.** s. m. pl. (grec. πρῶτος; ζῶον, animal). T. Zool. Nom donné par quelques auteurs aux animaux les plus simples, tels que les infusoires.

* **PROTRUSION.** s. f. (latin. *pro*, devant; *trudere*, pousser). État d'un organe, d'un tissu qui fait saillie par un orifice, une fente, etc.

PROTUBÉRANCE. s. f. (latin. *pro*, devant; *tuber*, bosse). T. Anat. Éminence, saillie; se dit particul. Des saillies que l'on observe à la surface du crâne. *Les protubérances du crâne. P. cérébrale.* = * PROTUBÉRANT, ANTE. adj. Qui fait saillie.

PROTUTEUR. s. m. Voy. TUTELLE.

PROU. adv. (abréviat. du vieux mot *proufit*). Beaucoup, en quantité suffisante; ne se dit que dans les locut. fam., *Peu ou p. Ni peu ni prou.*

PROUE. s. f. (lat. *prora*). La partie de l'avant d'un navire. *La p. d'un vaisseau, d'une galère.*

PROUESSE. s. f. Action de preux, acte de valeur. *Il compte volontiers ses prouesses.* || Figur., se dit De certains excès, surtout d'un excès de débauche. *Il a fait de grandes prouesses.* — On dit encore De quelque action ridicule ou blâmable, *Voilà une belle p. Voilà de ses prouesses.* || Ce mot ne se dit qu'en plaisantant.

* **PROUSTITE.** s. f. T. Minér. Voy. ARGENT.

PROUVER. v. a. (latin. *probare*). Établir la vérité d'une chose par le raisonnement, ou par le témoignage, ou par des pièces. *P. une proposition. P. une majeure, une mineure. P. un fait, la vérité d'un fait. Les miracles prouvent la vérité de la religion. P. une chose en justice. On prouva qu'il était chez lui. Le crime a été prouvé. On prouva sa complicité par ses propres lettres. Ce que vous dites prouve qu'il est riche. Ce n'est pas tout d'alléguer des faits, il faut les p. P. son alibi. Qu'est-ce que cela prouve?* — On dit pronominal., *Les premiers principes ne se prouvent pas, ils s'imposent à la conscience.* || Par extens., Indiquer, marquer, donner lieu de connaître. *Cette action prouve beaucoup de bonté, beaucoup d'égoïsme. Cela prouve que je ne m'étais pas trompé dans mes conjectures.* = PROUVÉ, ÉE. part.

PROVÉDITEUR. s. m. Officier public chargé, dans l'ancienne république de Venise, soit de commander une flotte, une province, une place de guerre, soit de faire quelque inspection particulière. *P. de la mer. P. de la santé.*

PROVENANCE. s. f. T. Comm. Se dit Des marchandises qu'on importe, relativement au pays de production. *Les provenances de ce pays ne sont soumises qu'à des droits modérés.* || On dit aussi, *Marchandise de p. étrangère*, D'origine étrangère. = PROVENANT, ANTE. adj. Qui provient. *Les deniers provenants de la vente des meubles. Les sommes provenantes de la succession.*

PROVENDE. s. f. Provision de vivres. *Il faut aller à la p.* Fam. et peu usité. || T. Écon. rurale. Mélange de divers aliments très-nutritifs, comme pois, avoine, vesce, etc., qu'on donne aux bestiaux.

PROVENIR. v. n. (lat. *pro*, dehors; *venire*, venir). Procéder, dériver, résulter. *Tout animal provient d'un œuf. Les enfants qui proviendront du mariage. Cette maladie provient de ses excès. Les biens qui proviennent de la succession. Les éclipses de soleil proviennent de l'interposition de la lune entre la terre et le soleil. La licence provient de l'impunité. De là sont provenus tant d'abus.* = PROVENU, UE. part. = Conj. V. VENIR. = Syn. Voy. DÉCOULER.

PROVERBE. s. m. (latin. *proverbium*). Espèce de sentence, de maxime, exprimée en peu de mots et devenue commune et vulgaire. *La plupart des proverbes sont figurés, comme : Qui trop embrasse, mal étreint. Il y a des mots qui deviennent proverbes en naissant. Cela a passé en p. Il ne parle que par proverbes. Proverbes italiens, allemands, turcs. Dictionnaire des proverbes. Le Livre des proverbes, par Leroux de Lincy.* — *Proverbes de Salomon*, V. BIBLE. || Sorte de petite comédie où l'on développe la morale d'un proverbe, et qui se joue le plus souvent en société. *Les proverbes de Carmontelle. Nous avons joué un p. de Théod. Leclercq.* = Syn. Voy. ADAGE.

PROVERBIAL, ALE. adj. Qui tient du proverbe. *Expressions, façons de parler proverbiales. Des dictons proverbiaux.* = PROVERBIALEMENT. adv. D'une manière proverb. *Parler p. On dit p., Qui ne risque rien n'a rien.*

PROVIDENCE. s. f. (lat. *providentia*).

Enc. — Le mot *Providence* vient du latin *providere*, prévoir et pourvoir ; il signifie donc la science que Dieu a des choses que nous appelons futures, et le soin qu'il prend de toutes les choses créées.

I. En parlant des attributs de DIEU, nous avons vu comment il est possible à l'homme de déterminer ses attributs. Nous savons qu'il y a au centre de notre conscience l'idée de l'infini, de la perfection souveraine, c.-à-d. de Dieu ; nous savons que cette idée ne peut provenir ni de nous-mêmes, ni du monde, et qu'elle a nécessairement sa source dans l'infini lui-même, qui se révèle directement à nous par l'idée qu'il nous communique de son infinie perfection. Quand nous nous considérons nous-mêmes ou que nous considérons le monde, nous trouvons partout l'imperfection ; elle est en nous et hors de nous ; mais en vertu de l'idée de perfection absolue que nous possédons, il nous suffit de nous élever à celle des perfections correspondantes à nos imperfections, pour atteindre, autant qu'il est donné à l'homme, l'intelligence des attributs de Dieu. C'est ainsi que nous sommes arrivés non pas à comprendre, mais à concevoir les attributs divins, l'*unité* et la *simplicité* de Dieu, son *éternité* et son *immensité*, son *immutabilité* et sa *toute-puissance*, son *intelligence* et sa *sagesse*. C'est par la même loi de notre raison que nous avons conçu l'absolue *liberté* et l'*indépendance* souveraine de l'Être suprême dans l'acte de la CRÉATION. Enfin, c'est toujours en éliminant de nos notions de bonté, de justice, de miséricorde, toute idée qui les borne ou les limite, que nous nous élevons à la conception de *bonté*, de *justice*, de *miséricorde* infinies. Mais, après avoir analysé comment l'homme parvient à concevoir les attributs ou les perfections infinies de Dieu à l'aide des images finies que Dieu en a mises au fond de notre âme, il nous reste à étudier plus particulièrement ces attributs dans leur rapport avec les œuvres de Dieu, c.-à-d. avec le monde et avec l'homme : Dieu, considéré sous cet aspect, a reçu de l'homme le nom expressif de *Providence*, et cette partie de la philosophie qui traite particulièrement de la Prov. divine a reçu de Leibnitz le nom de *Théodicée*

II. Le spectacle de l'univers, de même qu'il révèle à notre esprit l'idée d'une puissance souveraine qui l'a créé, d'une sagesse infinie qui l'a ordonné, nous montre aussi, dans la permanence, dans l'inviolabilité de cette ordonnance, la présence d'une pr. qui le conserve, le règle et le dirige. « Je ne connais pas, dit un de nos plus éminents théologiens, Mgr Maret, de plus triste erreur que celle de ce système qui, après avoir fait intervenir Dieu pour créer l'univers, le relègue aussitôt dans une inaction absolue, et laisse le monde à lui-même. Cette erreur est celle du déisme ; mais rien n'est moins philosophique, ni plus indigne de Dieu. Le monde créé n'est pas abandonné à ses propres forces : la volonté qui l'a fait naître, le conserve et le développe ; la main qui l'a tiré du néant le soutient sur ses abîmes. Dieu est donc toujours présent au monde ; toujours il le vivifie, en réalisant sans cesse les substances ; en donnant sans cesse aux lois, aux forces, à tous les êtres leur efficacité ; enfin, en concourant à tous les actes des créatures, pour y mettre tout ce qu'il y a de réel. La conservation du monde est donc, dans un sens très-véritable, une *création continue.* » L'erreur que nous repoussons *ici s'appuie sur les progrès de* la science moderne relativement aux phénomènes du monde physique. « Dieu en créant le monde, dit une certaine philosophie, lui a donné des lois générales pour le régir, et le monde obéit à ces lois; c'est par le propre décret de Dieu que ces lois subsistent; donc l'intervention de Dieu est superflue; donc il n'y a pas de pr. » Il est aisé de voir le vice de ce raisonnement, quand on considère qu'en Dieu la volonté et l'acte sont une seule et même chose. Ou il faut dire qu'après avoir créé le monde, Dieu ne peut pas l'anéantir, ou il faut admettre qu'il ne subsiste que par sa volonté. La première hypothèse étant absurde, la seconde est donc vraie. Or, la volonté en Dieu étant identique avec l'acte, ou l'acte accompagnant nécessairement la volonté, il est évident que s'il veut que le monde persévère dans l'existence, le monde persévérera par l'acte divin. Supposons, en effet, que la volonté de Dieu de conserver le monde vienne à cesser, l'acte par lequel le monde subsiste cessera aussitôt, et la création sera anéantie. En outre, si nous concevons qu'au regard de l'Être infini, il n'y a ni passé, ni futur, mais que toutes choses sont éternellement présentes, nous concevrons aussi que, pour Dieu, la création et la conservation du monde sont un seul et même acte. Si donc, nous appelons celle-ci une création continue, c'est parce que nous-mêmes nous ne comprenons les choses que sous la condition de la succession dans le temps. Ainsi, tombe également l'objection des philosophes d'après laquelle « il est indigne de la majesté divine de supposer Dieu intervenant d'une manière continue pour régler les moindres détails de l'univers. » Si ces détails n'ont pas été indignes de Dieu *dans l'acte de la création du monde*, ils *ne le sont pas davantage* dans l'acte de sa conservation, lequel ne se distingue du premier que relativement à notre faible intelligence.

III. Par rapport à l'homme, il n'est pas possible de concevoir en Dieu une pr., à moins d'admettre non-seulement que Dieu a une connaissance absolue de l'avenir et des actions futures et libres de tous les hommes, mais encore qu'il influe sur les actes de toutes les créatures humaines, de manière à les diriger selon ses desseins éternels. Sans cela, nous ne pourrions attribuer à Dieu la toute-puissance, encore moins l'immutabilité, et sa pr. se trouverait à chaque instant déconcertée dans ses desseins, ou arrêtée *dans l'exécution de ses volontés par les actions imprévues des hommes*. De là deux problèmes dont l'importance est sans seconde : Comment la prévision ou la prescience de Dieu peut-elle se concilier avec la liberté de l'homme? Par quels moyens Dieu dirige-t-il les choses qui nous paraissent dépendre de la liberté de l'homme, sans faire violence à cette liberté?

A. On ne peut contester la *prescience* divine, c.-à-d. la connaissance parfaite qu'a Dieu de toutes les choses futures, sans nier par cela même sa science infinie, son immutabilité, en un mot l'infinitude de toutes ses perfections. Mais nous ne devons point juger de la science divine par la science humaine. L'homme n'a pas même la prévision; *il ne peut que conjecturer*; *il juge de telle ou* telle chose future par induction; il en raisonne comme d'une probabilité. Dieu, au contraire, a une vue directe et véritable de l'avenir. En désignant par le mot prescience cette connaissance absolue que Dieu a de l'avenir, nous employons un terme défectueux. Pour Dieu, il n'y a pas de futur, tout est présent; donc sa science est absolument actuelle. Le phénomène, dont la cause est encore à naître, Dieu le voit et le contemple par avance; dès maintenant et de toute éternité, il le perçoit en son temps et en son lieu, il le constate par anticipation, comme le constatera après sa production notre intelligence bornée qu'arrête l'insurmontable barrière de l'avenir. La vue de l'avenir est donc nécessairement impliquée dans l'idée que nous avons de la science de Dieu, en tant qu'infinie. Or, la science de Dieu est une vérité dont nul homme ne peut douter. Mais, d'autre part, la liberté humaine est un fait dont nous ne pouvons pas douter davantage, car ce fait nous est *attesté par le témoin* le plus irrécusable, c'est-à-dire par notre propre conscience. Voilà donc deux vérités parfaitement établies; et nous ne sommes en droit de révoquer en doute ni l'une ni l'autre, alors même que nous ne réussirions pas à les concilier. Si cette conciliation est impossible, nous en devons conclure simplement que notre intelligence a des bornes, et que nous ne pouvons apercevoir les anneaux intermédiaires de la chaîne dont nous tenons les deux bouts. Mais si nous ne pouvons pas comprendre, dans l'acception propre du mot, l'accord de notre liberté avec la prescience divine, nous pouvons concevoir qu'il n'y a pas contradiction entre elles. En effet, s'il est vrai, comme nous l'avons dit, que la *prescience de Dieu consiste, non dans une vision antécédente*, mais dans une *intuition* actuelle des choses que nous appelons futures, il est facile de saisir qu'il n'y a pas une relation de nécessité entre les actions des hommes et l'intuition divine. De même que la présence d'un témoin ne gêne en rien la liberté des actes d'un autre homme, soit que celui-ci sache, soit qu'il ignore qu'on le voit, de même la liberté des actions futures de tous les hommes n'est ni supprimée, ni diminuée par la vision que Dieu en a comme d'actions présentes. Et alors même qu'on admettrait que l'éternité de Dieu est successive, il n'y aurait point encore lieu de dire que les actions des hommes sont déterminées nécessaire*ment par la prescience d'un Dieu qui ne peut se tromper. Dans cette* hypothèse, les actions futures des hommes n'ont pas lieu parce que Dieu les a prévues, mais Dieu les prévoit parce qu'elles doivent avoir lieu; et comme l'homme les fait librement, Dieu les voit par avance librement faites.

B. Le second problème que nous avons indiqué plus haut n'a été que posé par la philosophie. Elle conçoit qu'il doit y avoir dans les actes libres dur Céateur une certaine coopération divine, et que cette coopération doit néanmoins laisser intacte la liberté de l'homme, car c'est par l'usage que nous faisons de notre liberté que nous méritons et déméritons; mais elle est incapable d'y jeter aucune lumière. La solution de ce problème dépasse en effet l'intelligence humaine. Mais là où la philosophie est impuissante, la révélation vient à notre secours, non, il est vrai, pour nous donner l'explication d'un mystère dont Dieu s'est réservé le secret, mais pour nous enseigner ce que nous devons croire. V. GRACE.

IV. L'existence du mal a été pour plusieurs philosophes, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, une source féconde d'objections contre l'existence et l'action d'une p. divine. *Nous avons répondu ailleurs à ces difficultés* (*v.* MAL et IMMORTALITÉ); nous n'avons donc pas à y revenir ici. Néanmoins nous ferons remarquer à ce sujet que, si de pareilles objections devaient se présenter assez naturellement à l'esprit des philosophes de l'antiquité au sein du polythéisme et à une époque où la notion du progrès était absolument inconnue, elles se conçoivent difficilement chez les peuples chrétiens et dans un siècle où la doctrine du progrès continu est devenue une croyance presque universelle. En effet, l'histoire, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, n'est-elle pas la manifestation permanente d'une p. suprême, qui fait servir toutes choses à ses desseins, même les événe*ments qui y paraissent d'abord le plus contraires. Cette p. éclate* surtout d'une façon admirable dans les événements qui ont eu pour objet de préparer les voies de la vraie religion, comme dans ceux qui ont eu pour objet sa propagation, ainsi que l'exaltation de l'Église.—Au reste, si de tout temps il s'est trouvé de prétendus philosophes qui, dans leur orgueil, ont osé nier l'existence d'une prov. divine qui gouverne toutes les choses de ce monde, de tout temps aussi et dans tous les lieux la croyance des peuples a été différente. La foi à la p. divine se confond avec l'existence de la religion et du culte mêmes. Comment expliquer les hommages que tous les peuples ont rendus à la Divinité? Comment expliquer les vœux, les supplications et les prières qu'ils lui ont adressés dans tous les temps? comment expliquer les sacrifices, les cérémonies religieuses que l'on voit partout, si partout les hommes n'avaient pas eu le sentiment profond d'une p. tutélaire, qui gouverne tout et qui dispose de tout conformément à ses desseins? *Déjà Cicéron, répondant aux disciples d'Épicure et du Portique*, qui niaient également la p., leur disait : « Si les dieux ne se mêlent point des hommes, s'ils sont indifférents à ce que nous faisons, à quoi bon nos hommages, nos adorations, nos prières? » Ajoutons que, s'il n'y a pas une pr. divine, il nous est fort indifférent de savoir si Dieu existe ou n'existe pas. S'il n'y a pas de p., la bonté, la sagesse, la justice, la sainteté que nous attribuons à Dieu sont des mots vides de sens, la morale n'est qu'une vaine spéculation, et la religion une absurdité.

***PROVIDENTIEL, ELLE.** adj. Qui est déterminé par la Providence, *qui semble venir de la* Providence. *L'ordre p. Un coup p. Œuvre providentielle.*

***PROVIGNAGE.** s. m. T. Agricult. Marcottage au moyen de provins. = PROVIGNEMENT. s. m. Action de provigner. = PROVIGNER. v. a. (R. *vigne*). Coucher en terre les provins, c.-à-d. les jeunes pousses d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille afin qu'elles prennent racine et qu'il s'en forme d'autres ceps. *P. une vigne pour la regarnir.* — Par extens., se dit encore De quelques autres plantes. = PROVIGNER. v. n. Multiplier. *Ce plant a beaucoup provigné cette année.* ‖ Fig. et fam., *Cette famille provigne beaucoup. L'hérésie a beaucoup provigné.* Vx. = PROVIGNÉ, ÉE. part. = PROVIN. s. m. Rejeton d'un cep de vigne provigné. *Les provins ne rapportent pas la première année.*

PROVINCE. s. f. (lat. *provincia*). Se disait, chez les Romains, D'un pays conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain. *La Macédoine fut réduite en p. romaine.* ‖ Division territoriale, étendue de pays qui fait partie d'un État et qui comprend plusieurs villes réunies sous un même gouvernement. *La France était divisée en provinces. La p. de Guienne, de Normandie. Les gouverneurs des provinces. Les états, les députés de telle p.* — Par ext., se dit Des habitants même d'une province. *Cette p. est surchargée d'impôts. La p. se souleva.* ‖ En France, *Province* s'emploie souvent dans un sens indéterminé, par opposit. à Capitale ou à Cour. *C'est une femme de p. Des gens de p. Partir pour la p. Se fixer, demeurer en p. Il n'aime pas la p.* — Se dit aussi Des habitants des provinces. *Toute la p. en parle. Cet ouvrage a charmé la ville, la cour et la p.* — Famil., on dit D'une personne qui est venue depuis peu de sa province à Paris, et qui n'a pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale, *Elle a encore un air de p.* On dit de même, *Langage, accent de p. C'est un mot de p. Manières de p. Cela sent la p.* ‖ Etendue de la juridiction ecclésiastique d'une métropole. *Il y avait autrefois dix-huit provinces ecclésiastiques dans le royaume. La p. de Sens, de Reims.* ‖ Parmi les religieux, se dit encore D'un certain nombre de monastères soumis à la direction d'un même supérieur, qu'on appelle *Provincial. Les Augustins de la p. d'Aquitaine.*

Enc.—Avant la conquête de César, les Romains distinguaient simplement la Gaule en deux parties. L'une, appelée par eux *Gallia braccata*, à cause des braies dont faisaient usage les peuples qui l'habitaient, comprenait seulement la région méditerranéenne de notre pays; elle était, depuis l'an 121 av. J.-C., réduite en *Province romaine*, d'où le nom de *Provence* qu'elle porte encore. L'autre, appelée *Gallia comata*, *c.-à-d.* Gaule chevelue, à cause des longs cheveux des habitants, comprenait tout le reste du territoire, et jouissait de son indépendance. Suivant César, elle était habitée par trois grandes nations, les *Belges*, les *Aquitains* et les *Celtes* ou *Gaulois* proprement dits : ceux-ci occupaient la plus grande partie de ce vaste territoire; les Belges en occupaient seulement la région du nord-est, et les Aquitains la région du sud-ouest. Par *Gallia togata*, les Romains désignaient la Gaule cisalpine. César ne changea rien aux divisions de la Gaule transalpine; mais, sous Auguste, elle fut partagée en 4 grandes provinces : la *Belgique*, la *Celtique* ou *Lyonnaise*, l'*Aquitanique* et la *Narbonnaise*. Probus la partagea en 7, savoir : la *Belgique*, la *Germanie* 1re et 2e, la *Lyonnaise*, la *Viennoise*, la *Narbonnaise* et l'*Aquitaine*. Dioclétien porta le nombre de ces provinces à 12, savoir : la *Belgique* 1re et 2e, la *Germanie* 1re et 2e, la *Séquanaise*, la *Lyonnaise* 1re et 2e, la *Viennoise*, la *Narbonnaise* et l'*Aquitaine*, les *Alpes grecques et pennines*, et les *Alpes maritimes*. Valentinien, en divisant l'Aquitaine en trois provinces, *Aquitaine* 1re et 2e, et *Novempopulanie*, éleva le nombre total à 14. Enfin, Gratien le fixa à 17. En voici la liste : 1° La *Narbonnaise* 1re comprenait le Languedoc, le Roussillon et la plus grande partie du comté de Foix. Elle avait pour chef-lieu Narbonne, et était habitée par six peuples principaux, les *Sardones*, les *Tolosates*, les *Atacini*, les *Umbranici* et les *Volcæ*, qui se subdivisaient en orientaux ou *Arecomici*, et en occidentaux ou *Tectosages*. 2° La *Narb.* 2e occupait la plus grande partie de la Provence et une partie du Dauphiné. Aix était son chef-lieu, et ses peuples principaux étaient les *Salluvii* ou *Salyes*, les *Tricorii* et les *Oxybii*. 3° La *Novempopulanie* occupait le territoire de la Gascogne, de l'Armagnac, du Béarn et de la basse Navarre. Les neuf peuples d'où elle tirait son nom étaient les *Boii*, les *Tarbelli*, les *Ausci*, les *Vasates*, les *Bigerrones*, les *Convenæ*, les *Consorrani*, les *Elusates* et les *Osquidates*. Auch en était le chef-lieu. 4° L'*Aquitaine* 1re, la plus importante p. de la Gaule, comprenait le Quercy, le Rouergue, l'Auvergne, le Bourbonnais, la Marche, le Limousin, le Vélay avec le Gévaudan, une partie du Languedoc, le Berry et une partie du Poitou. Son chef-lieu était Bourges. Les principaux peuples qui l'habitaient étaient les *Cadurci*, les *Arverni*, les *Lemovices* et les *Bituriges Cubi*. 5° L'*Aquit.* 2e, qui avait pour chef-lieu Bordeaux, occupait une partie du Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord et l'Agénois avec le reste de la Guienne. Elle était peuplée par les *Pictones* ou *Pictavi*, les *Santones*, les *Petrocorii*, les *Meduli* et les *Bituriges Vivisci*. 6° Les *Alpes maritimes*, chef-lieu Embrun, renfermaient le comté de Nice et une partie du Dauphiné, de la Provence et du Piémont. Parmi les peuplades qui habitaient ce territoire, nous mentionnerons les *Caturiges*. 7° Les *Alpes grecques et pennines* comprenaient la haute Savoie, le Briançonnais, la vallée de Suze et le Valais. Son chef-lieu était Moutiers en Tarentaise, et ses peuples principaux les *Vallenses*, les *Centrones*, et les *Tigurini*. 8° La *Viennoise* comprenait une partie de la Provence avec le comtat Venaissin, du Dauphiné avec la principauté d'Orange, du Languedoc et de la Savoie avec le territoire de Genève. Vienne était le chef-lieu de cette p., qui était habitée par les *Allobroges*, les *Cavares*, les *Voconces*, les *Tricastini*, les *Helvii*, etc. 9° La *Grande Séquanaise* avait pour chef-lieu Besançon. Elle réunissait une partie de la Franche-Comté, de la Bourgogne et de la Suisse, au pays de Bassigny et à la Bresse. Les *Sequani* et les *Helvetii* étaient ses peuples principaux. 10° La *Lyonnaise* 1re, chef-lieu Lyon, était composée du Lyonnais, du Beaujolais, du Forez et d'une partie de la Bourgogne, du Nivernais, de la Franche-Comté et de la Champagne; les *Ædui*, les *Lingones*, les *Segusiani*, les *Mandubii* et les *Ambarri* en étaient les peuples principaux. 11° La *Lyonn.* 2e comprenait la Normandie, le Vexin français et la plus grande partie du Perche. Son chef-lieu était Lillebonne ou Rouen. Elle était habitée par les *Caleti*, les *Eburovices*, les *Lexovii*, les *Saii*, les *Bajocasses*, les *Venelli*, les *Abrincatæ*, les *Viducasses* et les *Veliocasses*. 12° La *Lyonn.* 3e *était formée de la Bretagne*, *du Maine*, de l'*Anjou et de la Touraine*. Ses peuples les plus importants étaient les *Redones*, les *Veneti*, les *Namnetes*, les *Arvii*, les *Cenomani*, les *Andecavi* et les *Turones*. Tours était son chef-lieu. 13° La *Lyonn.* 4e, qui avait pour chef-lieu Sens, se composait de l'Orléanais, du Gâtinais, de la Beauce, de l'Ile-de-France, de la Brie et d'une partie de la Champagne, de la Bourgogne et du Nivernais. Ses habitants étaient les *Aureliani*, les *Carnutes*, les *Parisii*, les *Meldi*, les *Tricasses* et les *Senones*. 14° La *Belgique* 1re occupait la Lorraine, le Barrois, les Trois-Évêchés, le duché de Luxembourg, une partie du territoire de Trèves et de la province de Gueldres. Trèves était son chef-lieu, *et* ses peuples *principaux étaient* les *Mediomatrici*, les *Leuci*, les *Veroduni* et les *Treviri*. 15° La *Belg.* 2e, dont le chef-lieu était Reims, comprenait le territoire qui forme aujourd'hui une partie de la Champagne et de la Picardie, l'Artois, le Hainaut, la Flandre orientale et occidentale. Ses peuples principaux étaient les *Nervii*, les *Morini*, les *Atrebates*, les *Ambiani*, les *Bellovaci*, les *Sylvanectes*, les *Suessiones*, les *Remi* et les *Catalauni*. 16° La *Germanie* 1re ou *Germ. supérieure* embrassait l'Alsace, la Bavière rhénane, le Luxembourg, le duché de Hesse-Darmstadt, et une partie de la Prusse rhénane. Elle était occupée par les *Rauraci*, les *Triboci*, les *Nemetes*, les *Vangiones* et les *Caracates;* son chef-lieu était Mayence. 17° Enfin, la *Germ.* 2e ou *inférieure* renfermait les territoires qui constituent actuellement les duchés de Juliers, Berg et Clèves, une partie de la Westphalie, les provinces belges de Namur, de Liége et d'Anvers, le Limbourg, le Brabant et tout le delta du Rhin. Elle avait pour chef-lieu Cologne, et ses peuples les plus importants étaient les *Menapii*, les *Condrusi*, les *Tungri* ou *Aduatici*, les *Ubii*, les *Gugerni* et les *Toxandri*. Au ve siècle, la *Viennoise* ayant été partagée en 1re et 2e, la Gaule se trouva divisée en 18 provinces. Ces divisions subsistèrent jusqu'après l'époque carlovingienne, c.-à-d. jusqu'à l'établissement du système féodal, qui partagea le pays en duchés, comtés, vicomtés, marquisats, etc. Sous Louis XIV, la France fut officiellement divisée en grands *gouvernements militaires*, dont nous avons donné la liste au mot GOUVERNEMENT. Ces gouvernements étaient souvent appelés *Provinces;* néanmoins il ne faut pas les confondre avec les *provinces* proprement dites. Celles-ci, qui devaient au régime féodal leur origine, étaient au nombre d'environ 80. C'est ainsi que, parmi les provinces, on ne trouve pas seulement de grandes divisions territoriales, telles que la Guienne, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, mais encore un grand nombre de divisions fort restreintes qui se trouvaient comprises dans les grandes : tels étaient, par ex., le Vexin, la Beauce, la Bresse, le Bugey, etc

PROVINCIAL, ALE. adj. Qui appartient à la province, qui concerne une province. *Administration, assemblée provinciale. Concile p. Chapitre p. États provinciaux.* ‖ Par dénigrem., se dit De l'air, des manières, du langage des personnes de province, par opposition A l'air, etc., des personnes de la capitale. *Langage, accent p. Air p. Manières provinciales.* = Provincial. s. m. Habitant de la province; se dit le plus souvent par moquerie. *C'est un p. C'est une provinciale. Il nous amena une bande de provinciaux.* ‖ Dans certains ordres religieux, Supérieur général qui a inspection sur les maisons de son ordre situées dans un certain territoire. *Le p., le père p. des cordeliers de France.* = Provincialat. s. m. Dignité de provincial dans un ordre religieux. ‖ Le temps pendant lequel un religieux a été provincial.

PROVISEUR. s. m. (latin. *provisor*, qui pourvoit). Dans l'anc. université, on nommait ainsi Le chef de certaines maisons. *Le p. de Sorbonne. Le p. du collége d'Harcourt.* ‖ Dans l'université actuelle, Le chef qui est chargé de l'administration et de la direction d'un lycée. *Il est p. du lycée Charlemagne.*

PROVISION. s. f. (lat. *provisio*). Amas de choses nécessaires ou utiles soit pour la subsistance d'une maison, d'une ville, d'une province, soit pour la défense d'une place de guerre. *Une grande p. P. de vin, de blé. Provisions de carême. Aller à la p. J'ai fait de bonne heure ma p. de bois. Faire ses provisions. La place est bien pourvue en provisions de guerre et de bouche.* ‖ Par ext., se dit De diverses sortes de choses. *Faire p. de livres pour la campagne. Ce peintre est revenu d'Italie avec une ample p. d'études.* — Fig., au sens moral, on dit, *Il a fait une ample p. de connaissances. Il faut avoir avec lui une grande p. de patience. Ne cherchez pas à lui donner des ridicules, il en a déjà sa bonne p.* ‖ T. Banque. *P. de lettre de change*, La somme qui, dans les mains de celui sur lequel une lettre de change est tirée, doit servir au paiement de cet effet. *Faire la p. d'une lettre de change.* ‖ T. Jurisprud. Ce qu'on alloue préalablement à l'une des parties en attendant le jugement définitif et sans préjudice des droits au principal. *P. alimentaire. On lui a adjugé une p. de tant. Sentence de p. Gagner la p.* ‖ T. Droit can. Droit de pourvoir à un bénéfice. *La nomination de ce bénéfice appartenait à tel patron, et la p. appartenait à l'ordinaire.* — Acte du supérieur qui a donné le titre d'un bénéfice. *Un faux exposé rend la p. nulle.* ‖ T. Chancell. anc. *Lettres de p.*, ou simpl., *Provisions*, L'ordre royal par lequel un office ou un bénéfice était conféré à quelqu'un. *Obtenir des lettres de p. Faire enregistrer ses provisions.* = Par provision. loc. adv. En attendant et préalablement. *Il a été ordonné par provision.*

PROVISIONNEL, ELLE. adj. Qui se fait par provision en attendant ce qui sera réglé définitivement. *Partage, traité p. Jugement p.*, Voy. Jugement. = Provisionnellement. adv. Par provision. *Cela a été ordonné p.*

PROVISOIRE. adj. 2 g. T. Procéd. Se dit D'une décision judiciaire qui est rendue par provision. *Arrêt p. Jugement p.*, V. Jugement. *Mainlevée p.*, Celle qui a été ordonnée en jugement par provision. *Exécution p.*, Celle qui a lieu nonobstant l'appel du jugement. *Matière p.*, Celle qui, en raison de l'urgence, requiert le plus souvent un jugement par provision. *Les aliments et les réparations sont matière p.* ‖ Dans le lang. ordinaire, Qui se fait en attendant une autre chose, préalablement à une autre chose. *Faire un arrangement p. C'est un établissement p.* = Provisoire. s. m. Se dit dans les deux acceptions ci-dessus. *Il a gagné le p. Introduire un p. Ce n'est là qu'un p. Faire cesser le p.* = Provisoirement. adv. Par provision. *Cela a été jugé p.* ‖ Dans le lang. ordinaire, En attendant. *On arrange ma chambre, et p. je couche dans ce cabinet.*

PROVISORAT. s. m. **PROVISORERIE.** s. f. Dignité, emploi de proviseur. Le second se disait dans l'ancienne université; le premier est seul usité en parl. Des proviseurs actuels.

PROVOCATEUR, TRICE. adj. et s. Qui provoque. *Agent p. C'est lui qui a été le p.* = Provocation. s. f. Action de provoquer. *P. au combat. P. à la révolte. Coupable de provocations. P. à la débauche. Il a vomi sans aucune p.* = Provoquer. v. a. (lat. *vocare pro*, appeler publiquement). Inciter, exciter. *P. quelqu'un au combat. On l'avait provoqué à se battre. A force de le p., vous le mettrez en colère. P. à boire.* ‖ T. Méd. *P. le sommeil*, Faire dormir. *P. le vomissement*, Exciter à vomir. = Provoqué, ée. part.

* **PROYER.** s. m. T. Ornith. V. Bruant.

* **PROXÈNE.** s. m. (gr. πρόξενος, de ξένος, étranger). T. Antiq. grecque. Voy. Hospitalité.

PROXÉNÈTE. s. 2 g. (grec. προξενητὴς, courtier). Celui, celle qui fait métier de procurer des femmes aux libertins.

PROXIMITÉ. s. f. (latin. *proximitas*). Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. *La p. de leurs maisons leur donne la facilité de se voir à toute heure. Le théâtre est à sa p. Avoir une chose à p.* ‖ La parenté qui est entre deux personnes. *La p. qui est entre nous. La p. du degré.*

PRUDE. adj. 2 g. (R. *prudent*). Qui affecte un air de sagesse, une circonspection excessive dans tout ce qui touche à la pudeur et à la bienséance; ne se dit guère que Des femmes. *Elle a toujours été p. Elle a toujours passé pour p.* — On dit aussi, *Un air, un extérieur, une mise p. Un petit air p.* ‖ Subst., on dit, *C'est une p.*, C'est une femme prude. *Les prudes et les coquettes.*

PRUDEMMENT. adv. Avec prudence. *Agir p.*

PRUDENCE. s. f. Vertu qui fait apercevoir et choisir les moyens les plus sûrs pour arriver à une fin louable ou raisonnable. *Une p. consommée. Agir, se conduire avec p. Il a beaucoup de p. pour son âge. Manquer de p. Il n'y a pas de p. à en agir ainsi. Sa valeur est réglée par la p. Je m'en remets, je m'en rapporte à votre p. J'admire la p. de ses discours. La p. est une des quatre vertus cardinales.* — Proverb., *Avoir la p. du serpent*, Être fort prudent. ‖ Dans le style de l'Écriture sainte, *P. mondaine, p. de la chair, p. du siècle*, L'habileté dans la conduite lorsqu'elle ne regarde que les choses du monde, par oppos. à *P. chrétienne*, Celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu de ce qui en éloigne, et nous fait préférer l'un à l'autre. ‖ * T. Palais. *Je m'en remets à la p. du tribunal, de la cour*, A la sagesse, aux lumières du tribunal, etc. = Synon. Voy. Sagesse.

PRUDENT, ENTE. adj. (lat. *prudens*, pour *providens*). Qui a de la prudence, qui est doué de prudence. *C'est un homme très-p., une femme très-prudente.* ‖ En parl. Des choses, Qui est déterminé, dirigé par la prudence. *Une conduite prudente. Une action, une réponse prudente. Il garda un silence p. Vos avis sont prudents. Il fit une retraite très-prudente.*

PRUDERIE. s. f. Affectation de paraître sage, circonspection excessive sur les choses même frivoles, quand elles semblent regarder la pudeur et la bienséance; ne se dit guère qu'en parlant Des femmes. *Elle affecte une certaine p. Elle se pique de p. Elle a un air de p.* ‖ * Par ext., Action qui provient de pruderie. *C'est une p. hors de saison. Elle est insupportable avec ses pruderies.* Fam.

PRUD'HOMIE. s. f. Probité, sagesse dans la conduite. *C'est un homme d'une grande p. J'ai toujours eu bonne opinion de sa p.* Vieux. = Prud'homme. s. m. Ce mot, qui sign. littéralement *Homme prudent*, se disait autrefois D'un homme sage, d'un homme d'honneur et de probité. ‖ Se dit aujourd'hui D'un homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses. *On s'en remit au dire de prud'hommes et de gens à ce connaissants.* — *Conseil de prud'hommes*, V. Judiciaire.

* **PRUINE.** s. f. (lat. *pruina*, givre). Poussière blanche formée de cire, qui recouvre certains fruits, tels que les prunes, et la surface de diverses parties dans quelques végétaux. *La p. garantit de l'humidité les surfaces qu'elle recouvre.*

PRUNE. s. f. T. Bot. Le fruit du prunier. ‖ Prov. et pop., on dit, *Ce n'est pas pour des prunes*, Ce n'est pas pour peu de chose, ou pour rien. *Ils ne sont pas là pour des prunes. Suis-je venu ici pour des prunes?* Cette locut. ne s'emploie guère qu'avec la négative, ou dans une interrogation qui vaut une négative. = Pruneau. s. m. Prune séchée au four ou au soleil. ‖ Fig. et fam., *C'est un petit p.*, se dit D'une femme qui a le teint extrêmement brun.

PRUNELAIE. s. f. Lieu planté de pruniers.

PRUNELLE. s. f. Fruit du prunellier. ‖ L'ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle pénètrent les rayons lumineux. *La p. de l'œil. La belladone dilate la p.* — Proverb., *Jouer de la p.*, Jeter des œillades, faire quelques signes des yeux; se dit ordinairement, en parlant Des signes qu'un homme et une femme se font l'un à l'autre quand ils sont d'intelligence. *Conserver quelque chose comme la p. de ses yeux*, La conserver soigneusement, précieusement. ‖ Espèce d'étoffe de laine rase à laquelle on mêle quelquefois de la soie. *Culotte de p. Souliers de prunelle.*

PRUNELLIER. s. m. T. Bot. Voy. Prunier.

PRUNIER. s. m. (lat. *prunus*). T. Botan.

Enc.— Le genre *Prunier* (*Prunus*) appartient à la famille des *Drupacées*. Il se compose d'arbres et d'arbustes, souvent épineux, à feuilles alternes, entières et dentées, à fleurs blanches, solitaires ou géminées, sortant des bourgeons plus tôt ou en même temps que les feuilles. Le calice caduc a 5 lobes ; les pétales sont au nombre de 5, les étamines au nombre de 15 à 30; enfin l'ovaire est supère et le style présente un stigmate simple. Le fruit, appelé *Prune*, consiste en une drupe généralement ovoïde ou oblongue, charnue, très-glabre, couverte d'une sorte de poussière glauque et dont le noyau comprimé, aigu à ses deux extrémités, est creusé de légers sillons à ses bords. Ce genre ne comprend que trois espèces. — Le *P. sauvage* (*P. spinosa*), vulg. appelé *Prunellier* et *Epine noire*, est un arbrisseau très-rameux dont chacune des branches se termine en épine : il est très-commun dans toute l'Europe. Son fruit, appelé *Prunelle*, est noir bleuâtre, de la grosseur d'une petite cerise, et trop acerbe pour pouvoir être mangé. On s'en sert parfois pour colorer les vins de qualités inférieures. Dans certaines localités, les paysans le broient, le mêlent avec du marc de raisin, y ajoutent de l'eau, et obtiennent ainsi une boisson aigrelette qu'ils nomment *Vin de prunelle*. L'écorce du Prunellier est amère, astringente et fébrifuge, et elle renferme assez de tannin pour pouvoir être employée au tannage. Enfin, ses feuilles infusées donnent une boisson qui offre beaucoup d'analogie avec le Thé : dans quelques parties du nord de l'Europe, on s'en sert pour remplacer ce dernier. — Le *P. domestique* (*P. domestica*) a la taille d'un arbre de proportion moyenne : il est dépourvu d'épines. Son fruit, appelé *Prune*, a une saveur plus ou moins douce ; au reste, il est très-variable de forme et de couleur. Le nombre des variétés cultivées de cette espèce est considérable. Les meilleures paraissent être originaires de l'Orient et particulièrement des environs de Damas. Pline fait remonter l'époque de leur introduction en Italie au temps de Caton. On divise les Pruniers en neuf races principales, d'après leur fruit : Le *Drap d'or*, la *Mirabelle*, l'*Abricotée*, au fruit arrondi et jaune ; la *Reine-Claude*, *petite* et *grosse*, au fruit vert et un peu déprimé ; le *Mirobolan* et la *Cerisette*, au fruit déprimé et rouge ; le *Damas musqué*, le *Damas rouge tardif*, la *P. Monsieur*, la *P. de Chypre*, la *Royale*, dont le fruit violacé est globuleux et déprimé ; le *Gros Damas de Tours*, la *Royale de Tours*, *Monsieur Tardif*, le *Perdrigon violet*, la *Tardive de Châlons*, la *P. de Jérusalem*, au fruit également violacé, mais obovale ; le *Saint-Julien*, le *Sans-noyau*, le *Perdrigon hâtif*, la *Précoce de Tours*, etc., dont le fruit petit et ovale-globuleux est violacé ou bleuâtre ; la *Sainte-Catherine*, la *Jaune hâtive*, l'*Impératrice blanche*, le *Damas blanc*, etc., au fruit couleur de cire et obovale-arrondi ; la *Dame-Aubert*, l'*Impératrice jaune*, la *Prune-datte*, etc., au fruit ovale et jaune ; enfin, l'*Impératrice violette*, la *P. haricot*, la *P. d'Agen*, appelée aussi *P. d'ente* et *Robe-de-sergent*, la *P. d'Ast*, la *P. Jacinthe*, l'*Abricotée rouge*, dont le fruit est ovoïde plus ou moins obtus et de couleur violacée. Les prunes sont des fruits agréables dont la saveur douce et sucrée est accompagnée et relevée par un arome très-délicat. Leur chair est facile à digérer ; néanmoins, prise en grande quantité par des personnes à l'estomac faible, elle produit fréquemment un effet laxatif. On fait annuellement une grande consommation de prunes crues, mais on leur fait aussi subir des préparations nombreuses. On en fait des confitures de diverses sortes ; en Allemagne, on en obtient par la fermentation plusieurs liqueurs alcooliques, comme le *Raki* et le *Zwetschenwasser*. On les conserve aussi dans l'eau-de-vie. Séchées avec soin au four ou au soleil, elles prennent le nom de *Pruneaux*. Ceux de l'Agénois et de la Touraine forment la matière d'un commerce important. Cuits, les pruneaux sont un aliment léger et de facile digestion. Ceux qu'on prépare avec le petit damas noir agissent comme laxatifs ; de là l'usage fréquent qu'on en fait en médecine. L'écorce du Prunier exsude une gomme analogue à la gomme arabique, qu'on emploie aux mêmes usages et qu'on désigne dans les officines sous le nom de *Gomme nostras*. Enfin le bois de cet arbre est dur, d'un grain serré, bien veiné et susceptible de recevoir un beau poli.— La *P. de Briançon* (*P. brigantiaca*) habite les Alpes. Son fruit, qui est du volume d'une petite noix, est globuleux, subaigu, jaunâtre, glabre, avec une pulpe verdâtre et acerbe, et un noyau à faces lisses. La graine donne par expression une huile douce analogue à l'huile d'amandes et que les habitants des Alpes appellent *Huile de marmotte*.— On donne vulgairement le nom de *P. odorant* au *Mahaleb*. V. Drupacées.

PRURIGINEUX, EUSE. adj. T. Méd. *Douleur prurigineuse*, Qui cause de la démangeaison. = *Prurigo. s. m. (Mot latin qui sign. *Démangeaison*.) V. Papule.

PRURIT. s. m. (lat. *pruritus*). T. Méd.

Enc. — Ce mot, qui n'a pas d'autre signification que celui de démangeaison, désigne une irritation singulière, mais, à ce qu'il semble, purement nerveuse, de la surface cutanée. En effet, bien que le phénomène du *Prurit* accompagne certaines affections de la peau, il s'observe souvent sans que celle-ci présente aucun caractère d'inflammation ou d'éruption. Le p. peut être local ou général, spontané ou symptomatique. Quand il est général, il peut devenir intolérable au point d'entraîner le délire. Le prurit idiopathique est habituellement provoqué par l'usage d'aliments excitants, par les excès de régime et quelquefois même par le contact de certains vêtements. On peut le combattre par des lotions acidulées ; dans certains cas, il faut recourir aux antispasmodiques.

* **PRUSSIATE.** s. m. **PRUSSIQUE.** adj. m. T. Chim.

Synon. de *Cyanhydrate* et de *Cyanhydrique*. V. Cyanogène, etc.

PRYTANE. s. m. **PRYTANÉE.** s. m. T. Hist. gr.

Enc. — Dans la Grèce ancienne, on désignait sous le nom de *Prytanée* un édifice qui représentait la maison particulière de la cité considérée comme une famille, ou, en d'autres termes, qui était la maison commune des citoyens. En conséquence, on l'appelait ἑστία πόλεως, *focus urbis* ou *penetrale urbis;* et, de même que dans chaque maison privée on entretenait constamment du feu sur l'autel domestique, de même on entretenait un feu perpétuel sur l'autel public de la cité qui était érigé dans le Prytanée. Lorsqu'une ville fondait une colonie, les émigrants emportaient du feu allumé au foyer public de la mère patrie. A Athènes, c'était au Prytanée que la ville exerçait l'hospitalité publique. Les ambassadeurs étrangers y étaient logés et nourris ; et l'on y entretenait également, aux frais du trésor public, les envoyés athéniens quand ils étaient de retour de leur mission, les cinquante *Prytanes* ou premiers sénateurs pendant la durée de leur office (c'est même de cette circonstance que le Prytanée tirait son nom), et enfin les citoyens ou même les descendants des citoyens qui avaient rendu à la patrie des services éminents. C'est pour cela que Socrate répondit à ses accusateurs qui lui demandaient quelle peine il croyait avoir méritée : « D'être nourri dans le Prytanée le reste de mes jours. » Les descendants de Démosthène jouirent de ce privilége par droit héréditaire. Enfin, nous savons encore que les filles d'Aristide furent, après la mort de leur père, mariées et dotées par le Prytanée. Nous verrons, au mot Sénat, quelles étaient à Athènes les fonctions des *Prytanes ;* mais ce titre se retrouve dans d'autres cités grecques, telles que Corinthe, Milet, Corcyre, etc., où il désignait le premier magistrat de la république. Au reste, πρύτανις paraît avoir la même racine que les mots πρῶτος et πρότατος.

PSALLETTE. s. f. (gr. ψάλλειν, chanter). Lieu où l'on élève et où l'on instruit les enfants de chœur.

PSALMISTE. s. m. Nom qu'on donne au roi David, comme Auteur des psaumes. *Le Psalmiste est plein de ces sortes d'expressions.*

PSALMODIE. s. f. (grec. ψαλμὸς, psaume; ᾠδὴ, chant). Manière de chanter ou de réciter, à l'église, les psaumes et les diverses parties de l'office. ‖ Figur., Manière monotone de déclamer, de débiter des vers ou de la prose. *Sa déclamation est une ps. continuelle.* = Psalmodier. v. n. Réciter des psaumes dans l'église, sans inflexion de voix et toujours sur une même note. *Dans tel ordre, les religieux ne chantent pas, ils ne font que p.* ‖ Fig., Déclamer des vers ou de la prose d'une manière monotone. *Cet orateur ne fait que ps.* — * On dit encore activ., *Cet acteur a psalmodié tout son rôle.*

PSALTÉRION. s. m. (grec. ψαλτήριον). T. Antiq. Instrument de musique à plusieurs cordes, qui paraît avoir été analogue à la harpe, et que les Juifs appelaient *Nablum.*

* **PSAMMITE.** s. m. (gr. ψάμμος, sable). T. Géol.

Enc.—Le *Psammite* est une roche composée de quartz et d'argiles de toutes couleurs, ce qui lui donne des teintes très-variées, unies ou bigarrées. Il est rarement dur et presque toujours friable ; cependant il est assez tenace pour être employé dans les constructions qui n'ont pas à supporter de grands poids. Il sert aussi comme pierre à paver ou à aiguiser. Cette roche est très-abondante dans la nature, et se trouve dans presque tous les terrains neptuniens.

* **PSAMMOPHIS.** s. m. (gr. ψάμμος ; ὄφις, serpent). T. Erpét. Voy. Couleuvre.

* **PSATUROSE.** s. f. (gr. ψαθυρὸς, fragile). T. Min. Voy. Argent.

PSAUME. s. m. **PSAUTIER.** s. m.

Enc.—On désigne sous le nom de *Psaumes* (gr. ψαλμὸς, qui dérive du verbe ψάλλειν, toucher un instrument et chanter) les chants sacrés du peuple juif. Ces chants, qui font partie des livres canoniques de l'Ancien Testament, sont au nombre de 150. A l'exception d'un seul, le ps. 90, qui est de Moïse, ils appartiennent à l'époque de David, qui en composa le plus grand nombre, et à l'époque ultérieure. Les psaumes attribués à Asaph, à Héman et à Idithun sont du temps de David ; d'autres ont pour auteur Salomon : tels sont le 72ᵉ et le 127ᵉ, qui portent son nom. Ceux dont les auteurs ne sont pas nommés paraissent être plus récents ; quelques-uns sont de l'époque de la captivité et même de celle des Macchabées. On appelle *Ps. de la pénitence*, sept psaumes qui sont particulièrement consacrés à exprimer le repentir du pécheur : ce sont les psaumes 6, 31, 37, 50, 101, 129 et 142. On nomme *Ps. graduels* le 119ᵉ et les suivants jusqu'au 134ᵉ ; on croit que ce nom leur vient de ce qu'ils se chantaient pendant que le peuple montait au temple pour célébrer quelque solennité. La collection des psaumes porte le nom de *Psautier*. Les Juifs l'avaient divisée en cinq livres ; mais saint Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans sa vulgate.

* **PSCHENT.** s. m. Coiffure en forme de mitre que l'on voit sur la tête de plusieurs divinités égyptiennes.

* **PSÉLAPHIENS.** s. m. pl. (gr. ψηλαφάω, tâtonner). T. Entom. Voy. Trimères.

* **PSELLISME.** s. m. (gr. ψελλὸς, bègue). Voy. Bégaiement.

* **PSÉPHITE.** s. m. (gr. ψῆφος, caillou). T. Minér.

Enc. — Quelques géologues appellent ainsi une roche conglomérée à base de porphyre pétrosiliceux décomposé, et cimentée par de l'argile. Sa couleur est ordinairement rougeâtre ou verdâtre ; assez souvent elle est tachetée. Le *Pséphite* forme des couches fort étendues à la base des terrains pénéens.

PSEUDO—. Mot tiré du grec ψευδὴς, *faux*, qui s'unit à certains noms pour marquer que la qualité qu'ils expriment est fausse, ou qu'elle ne convient pas exactement à la chose ou à la personne, comme *Pseudo-acacia*, *Pseudo-diptère*, *Pseudo-prophète*, *etc.* Dans beaucoup de mots commençant par une voyelle, l'*o* s'élide : tels sont *Pseudaspis*, *Pseudencéphaliens*, *Pseudhelminthes*, *etc.*

* **PSEUDO-MEMBRANE.** s. f. T. Méd.

Enc. — On désignait naguère sous ce nom, ou sous son synonyme *Fausse membrane*, toute formation membraneuse accidentelle qui venait à se produire dans l'économie. Mais aujourd'hui, on distingue ces productions d'après la nature de leur tissu, c.-à-d. selon qu'elles sont organisées, ou selon qu'elles consistent en de simples couches de matière plastique sans organisation propre. On appelle les premières *Néo-membranes*, et les secondes seules ont conservé le nom de *Pseudo-membranes*. Les *Néo-membranes* sont vasculaires et ont pour organes fondamentaux des fibres semblables à celles des tissus normaux. On les observe surtout à la surface des séreuses, particulièrement à celle du péritoine, et cela est facile à concevoir à cause de la simplicité de la structure de cette classe de tissus. Elles sont toujours le résultat d'une inflammation, par suite de laquelle la séreuse exhale un liquide plastique qui s'organise sous cette même influence. Les *Pseudo-membranes* proprement dites se produisent également par l'action phlegmasique ; mais elles consistent toujours en fibrine simplement coagulée. Telles sont les pseudo-membranes qui se forment à la surface de la muqueuse aérienne dans le croup et l'angine diphthéritique, à la surface des séreuses dans la pleurésie, la péricardite, la péritonite, etc. Parfois elles sont colorées par le pus ou renferment des cellules épithéliales ; mais jamais elles n'offrent de vaisseaux, et par conséquent elles ne jouissent point d'une vie propre.

PSEUDONYME. adj. 2 g. (gr. ὄνομα, nom). Se dit Des auteurs qui publient des livres, des écrits sous un nom supposé. *Il y a eu beaucoup d'auteurs pseudonymes parmi les écrivains de Port-Royal.* — Se dit aussi Des livres, des écrits. *Un écrit ps. Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par Barbier.* ‖ * Substant., Nom supposé pris par un auteur. *Prendre un ps. Ce nom est un pseudonyme.*

* **PSEUDOPHIDIENS.** s. m. pl. (gr. ὄφις, serpent). T. Erpét. Voy. Cécilie.

* **PSEUDOPUS.** s. m. (gr. ποῦς, pied). T. Erpétol. Nom scientifique du *Scheltopusick*. Voy. Anguis.

* **PSEUDOSCORPIONS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc.—Latreille désigne, sous ce nom, la première famille de l'ordre des *Arachnides trachéennes*. Les animaux qui la composent sont caractérisés par un abdomen bien distinct du thorax et annelé, par des palpes très-grands et en forme de pieds ou de serres comme chez les Scorpions, et enfin par des mandibules apparentes et terminées par deux doigts. Les *faux Scorpions* sont tous terrestres et d'une extrême agilité : ils ne comprennent que deux genres, les *Galéodes* et les *Pinces*. — Les *Galéodes* (*Galeodes*) ont les mandibules fort grandes les palpes pédiformes, l'abdomen ovalaire et le thorax divisé en deux segments. Ces Arachnides, dont on connaît à peu près une quinzaine d'espèces, sont indigènes des régions chaudes de l'Europe, de l'Afrique, de l'Inde et de l'Amérique . elles sont réputées venimeuses. La grande espèce du Bengale, la *Galéode vorace*, est d'une grande irascibilité ; mais quelque irritée qu'elle soit, elle épargne ses petits, même si on les lui jette à dessein. Elle attaque pendant la nuit les Insectes, les Lézards même, et elle se gorge au point de ne plus pouvoir marcher. La *G. araignée* [Fig. 1] habite l'Afrique. Elle court avec une très-grande agilité et vit dans les lieux arides et sablonneux. Quand on veut la prendre, elle se redresse sur ses pattes de derrière et se précipite sur son ennemi.—

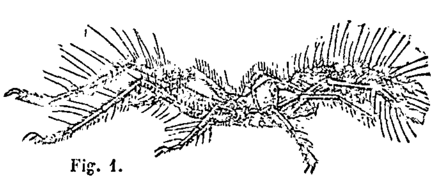
Fig. 1.

Les *Pinces* ou *Chélifères* (*Chelifer*) sont de très-petits animaux qui ont l'abdomen sessile, le corps aplati, le thorax carré, et qui sont munis de palpes fort longs, que termine une main didactyle (Fig. 2. *P. de Bravais*, très-grossie). Elles sont assez semblables à de petits Scorpions privés de queue, et vivent en général dans les mêmes régions. Certaines espèces se tiennent à la surface du sol humide, sous les plantes herbacées ou sous la mousse ; d'autres se logent sous l'écorce des arbres ; quelques-unes fréquentent les habitations et se fourrent souvent dans les papiers, les livres et les herbiers.

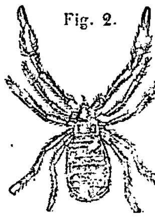
Fig. 2.

* **PSIDIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Myrtacées.

* **PSITTACIDÉS,** * **PSITTACINS, PSITTACULES.** s. m. pl. T. Ornith. Voy. Perroquet.

* **PSOAS.** s. m. (gr. ψόαι, lombes). T. Anat. Se dit De deux muscles intra-abdominaux, qui sont appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires, et qui servent à fléchir la cuisse sur le bassin. *Le grand, le petit psoas.* = * Psoïte. s. f. Inflammation du psoas.

* **PSOPHIA.** s. m. (gr. ψόφος, craquement). T. Ornithol. Voy. Agami.

* **PSOQUE.** s. m. (grec. ψώχω, ronger). T. Entom. Voy. Planipennes.

PSORA ou **PSORE.** s. f. (gr. ψώρα, gale). T. Méd. Syn. de *Gale*. ‖ * Dans la doctrine homœopathique, se dit D'un prétendu virus dont la présence dans l'économie déterminerait une foule de maladies.

* **PSORALEA** ou * **PSORALIER.** s. m. (gr. ψώρα). T. Bot. Voy. Légumineuses.

* **PSORIASIS.** s. f. (gr. ψώρα). T. Méd. V. Squames.

PSORIQUE. adj. 2 g. Qui est de la nature de la psore, ou qui en dépend. *Virus ps. Affections psoriques.* ‖ *Remèdes psoriques*, Ceux qui sont propres à combattre la gale ou la psore.

PSYCHÉ. s. f. Grand miroir mobile qu'on peut incliner à volonté au moyen d'un axe qui l'attache par le milieu aux montants d'un châssis. *Avec une p. on se voit en pied.* ‖ * T. Astron. Voy. Planète. ‖ * T. Entom. Voy. Bombycites.

* **PSYCHIQUE.** adj. 2 g. (gr. ψυχὴ, âme). Qui se rapporte à l'âme. *Les phénomènes psychiques.*

* **PSYCHODIAIRES.** s. m. pl. (grec. ψυχὴ, vie ; διαιρέω, diviser). T. Hist. nat. Voy. Règne.

PSYCHOLOGIE. s. f. (grec. ψυχὴ, âme ; λόγος, discours). T. Philos.

Enc. — I. On appelle ainsi cette partie de la philosophie qui a pour objet la connaissance de l'âme et de ses facultés, considérées en elles-mêmes et étudiées par le seul moyen de la conscience.— « Le nom de la *Psychologie*, dit Ad. Franck, est assez nouveau, car ce n'est qu'à la fin du XVIᵉ siècle qu'un philosophe allemand, Goclenius, l'inscrivit pour la première fois en tête d'un de ses ouvrages. Mais la science que ce nom indique est aussi ancienne que la philosophie : elle n'est que la philosophie même, considérée dans son élément le plus indispensable, c.-à-d. dans les facultés dont elle est obligée de faire usage, dans les principes d'où découlent et auxquels se ramènent tous ses résultats. Est-il possible en effet de ne pas apercevoir toute une théorie de la nature et des facultés de l'âme, principalement de l'intelligence, dans les systèmes des principaux philosophes de l'antiquité ? Quant à Socrate, ce n'est pas au hasard qu'il a admis la ps. ; il a nettement indiqué son objet et son principe, et l'a présentée comme la base de toute recherche philosophique en appelant d'abord l'homme à la connaissance de lui-même... La maxime que Socrate avait proclamée dans l'antiquité, Γνῶθι σεαυτὸν, *Connais-toi toi-même*, Descartes la renouvela dans les temps modernes, en lui donnant l'évidence d'un axiome de géométrie. Par le *Cogito, ergo sum*, ou en montrant que la conscience est le seul fondement sur lequel repose la certitude de notre existence, et par suite celle des autres êtres, il a fait de l'observation de soi-même, de l'analyse de la pensée, le début nécessaire et la partie la plus essentielle de la philosophie. En effet, autant vaudra cette analyse, autant vaudront les conséquences que nous en pourrons tirer relativement à Dieu, à la nature, à la substance de notre être, à la fin qui nous est proposée, puisque de toutes ces choses nous ne savons absolument rien que par les idées qui sont en nous, que par la connaissance que nous avons de notre propre pensée. Aussi la ps. prit-elle dès ce moment un essor auparavant inconnu, comme on peut s'en assurer par les œuvres de Malebranche, d'Arnauld, de Leibnitz, de Locke, de Berkeley, de Hume ; mais ce n'est guère qu'à la fin du dernier siècle, principalement en Allemagne et en Écosse, dans l'école de Kant et celle de Reid, qu'elle est devenue une science tout à fait distincte. »

II. En définissant la ps., nous avons indiqué à la fois et son domaine propre et sa méthode. On peut même affirmer que c'est sa méthode, c.-à-d. le mode de recherche qui lui est propre, l'observation interne, qui caractérise essentiellement cette partie de la philosophie et lui donne des limites précises. En effet, les phénomènes qui font l'objet de la ps. sont exclusivement ceux qui se passent dans notre pensée et que nous connaissons seulement par la conscience : tels sont les sensations, les idées, les souvenirs, les jugements, les désirs, les volontés, les résolutions, etc. De l'observation de ces phénomènes, qu'on appelle si justement *phénomènes de conscience*, la ps. passe à l'étude des facultés qui engendrent ces phénomènes ou qui en sont la condition. Elle classe et coordonne ces facultés, et enfin elle les rattache à une unité supérieure, c.-à-d. elle établit que ces facultés appartiennent à une force identique et personnelle, qui est à la fois le siége et la cause de tous les phénomènes de conscience, et qui constitue notre *moi*. D'après cela, il est évident que la ps., nonobstant son unité essentielle, se partage en trois parties bien distinctes, selon qu'elle s'occupe des phénomènes psychologiques, c.-à-d. des faits et des états transitoires du moi, des facultés ou des propriétés permanentes du moi, ou de la nature et de l'essence du moi lui-même. En conséquence, les auteurs divisent communément la psych. en

Ps. xpérimentale, qui comprend l'étude des phénomènes de conscienece et celle des facultés du moi, et en *Ps. rationnelle*, qui a pour objet unique la nature du moi. Quelques-uns désignent encore sous le nom de *Phénoménologie*, l'étude pure des phénomènes psychologiques ; mais cette subdivision n'a pas été généralement acceptée, car on ne peut guère séparer la considération de ces phénomènes de celle des facultés auxquelles ils se rapportent.

III. *Il suffit de comparer* la ps. aux autres parties qui composent le domaine de la philosophie, pour reconnaître que non-seulement elle forme véritablement une science à part qui ne saurait être confondue avec aucune autre, mais encore qu'elle constitue le fondement et la base première de la philosophie et *même de toutes* les sciences, en tant que celles-ci sont considérées dans leur premier principe, qui est l'intelligence humaine. Ainsi la logique, en donnant des règles à l'intelligence, en lui enseignant les moyens de trouver la vérité et d'échapper à l'erreur, suppose nécessairement que l'intelligence est déjà connue, dans ses facultés, ses lois et ses principales opérations. La morale est également incapable de nous montrer ce qu'exige de nous le principe du devoir, si elle n'admet d'abord que ce principe existe en nous, que nous sommes libres, etc. Enfin, la métaphysique ne saurait rien nous apprendre de la nature et de l'existence des êtres, de leurs causes, de leurs principes, de leurs rapports, si elle n'a été précédée d'une analyse très-approfondie des notions premières de la raison. Chacune de ces trois branches de la philosophie s'appuie donc sur certains principes et certains faits qui ne peuvent être puisés que dans l'étude de la conscience. De là le haut rang que la ps. doit tenir dans l'enseignement philosophique. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti par l'histoire de la philosophie, que tous les égarements de la métaphysique procèdent d'une ps. fausse ou incomplète. — Il y a quelques années, il s'était élevé en France une petite école de physiologistes qui revendiquaient la ps. comme faisant partie de leur domaine, et qui s'efforçaient de la faire rentrer dans la physiologie du cerveau. Le seul résultat qu'ait produit cette étrange tentative, a été de provoquer le beau mémoire de Th. Jouffroy, sur *la légitimité de la distinction* entre la ps. et la physiologie. Sans entrer dans l'étude approfondie de cette question, il suffit, pour montrer que ces deux sciences sont essentiellement distinctes et qu'aucune d'elles ne pourra jamais être absorbée par l'autre, de signaler les différences les plus tranchées qui subsistent entre elles. La première de ces différences se rapporte à la manière dont nous connaissons les phénomènes de la vie et les phénomènes psychologiques. Tout ce que nous savons de ceux-là, nous est appris ou indiqué par les sens, avec ou sans instruments pour les aider. Les phénomènes étudiés par la psychologie, au contraire, sont saisis par le moyen d'une faculté intime qui, pour atteindre son objet, n'a besoin ni d'organes corporels ni d'instruments. En second lieu, les phénomènes physiologiques et psychologiques sont d'une nature parfaitement distincte. Les premiers en effet se réduisent pour nous à des changements survenus dans des qualités matérielles. Les seconds n'ont rien de commun avec les qualités matérielles : ce sont des phénomènes *sui generis*, qui ont du rapport avec le temps, car ils durent plus ou moins ; mais ils n'en ont point avec l'espace, et se produisent, sinon indépendamment, du moins en dehors de toute matière. Enfin, ces deux ordres de phénomènes reconnaissent des causes absolument différentes. Tandis que, dans tout phénomène psychologique, nous avons tout à la fois conscience d'un acte qui se passe en nous, et de nous-mêmes, comme force produisant cet acte, dans les phénomènes physiologiques nous n'avons conscience ni du fait ni de sa cause. La cause de ce dernier n'est donc pas la même que celle des phénomènes de conscience, c.-à-d. le moi ; autrement nous en aurions conscience, au moins quelquefois, car il est impossible, comme l'expérience l'atteste, que nous éprouvions et que nous produisions nous-mêmes quelque chose sans en être instruits par la conscience. Tout *phénomène physiologique est le résultat* d'un *conflit entre* les activités propres dont sont doués les différents tissus et les divers organes qui constituent l'économie animale.

PSYCHOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la psychologie. = Psychologiste ou Psychologue. s. m. Celui qui s'occupe de psychologie, ou qui en traite.

***PSYCHOTRIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

***PSYCHROMÈTRE.** s. m. (gr. ψυχρὸς, froid, humide ; μέτρον, mesure). T. Phys. Voy. Hygrométrie.

PSYLLE. s. m. (gr. ψύλλος). *T. Ent. V. Puceron.

Enc. — Les anciens désignaient sous ce nom un peuple fabuleux qu'ils supposaient habiter la Libye au sud de la grande Syrte. L'odeur que les *Psylles* exhalaient endormait les serpents ; bien plus, si l'un d'eux était mordu par un serpent, l'homme n'en éprouvait aucun mal, tandis que le reptile mourait. Suivant Hérodote, les Psylles ayant vu leurs citernes desséchées par le vent du midi, marchèrent contre lui, mais ils périrent dans cette expédition. Pline dit qu'ils furent exterminés par leurs voisins. Ce qui a vraisemblablement donné lieu à la fable que nous venons de mentionner, c'est que, de tout temps, il y a eu en Égypte des jongleurs qui prétendaient être invulnérables aux morsures des serpents les plus venimeux, et même avoir la puissance de les charmer. Cette croyance était si peu contestée dans l'antiquité, que Caton, dirigeant une expédition en Libye, crut devoir emmener des Psylles à la suite de son armée. Ces prétendus Psylles exercent encore leur métier en Égypte, et les voyageurs ont étendu cette dénomination aux charlatans hindous, qui pratiquent la même industrie et spéculent ainsi sur la crédulité des populations.

***PSYLLIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Plantaginées.

***PTARMIGAN.** s. m. T. Ornith. Voy. Tétras.

***PTARMIQUE.** s. f. (grec. πταρμὸς, éternument). T. Bot. Voy. Composées.

***PTÉLÉE.** s. f. (gr. πτελέα, orme). T. Bot. Voy. Xanthoxylées.

***PTERIS.** s. m. (gr. πτερὶς, fougère). T. Bot. Voy. Polypodiacées.

***PTÉROCARPE.** s. m. (gr. πτερὸν, aile ; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. Légumineuses.

***PTÉROCÈRE.** s. m. (grec. πτερὸν ; κέρας, corne). T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

***PTÉRODACTYLE.** s. m. (grec. πτερὸν ; δάκτυλος, doigt). T. Erpét. Voy. Dragon et Paléontologie.

***PTÉROMYS.** s. m. (gr. πτερὸν ; μῦς, rat). T. Mam. Voy. Écureuil.

***PTÉROPHORE.** s. m. (gr. πτερὸν, plume ; φορὸς, porteur). T. Entom. Voy. Nocturne.

***PTÉROPODES.** s. m. pl. (gr. πτερὸν, aile ; ποῦς, πόδος, pied). T. Zool.

Enc. — Les *Ptéropodes* constituent la deuxième classe des *Mollusques* de Cuvier. Ces animaux sont caractérisés par deux expansions antérieures, symétriques, en forme d'ailes, placées aux deux côtés de la bouche. Ils sont exclusivement marins, et flottent continuellement à la surface des eaux à l'aide des expansions dont nous venons de parler, car ils sont dépourvus de tout organe qui leur permette de se fixer ou de ramper sur les corps solides. Tous ces Mollusques sont de petite taille et hermaphrodites. Les formes qu'ils offrent sont d'ailleurs très-variables. Les uns sont nus ou sans coquille ; d'autres présentent une enveloppe cartilagineuse ; plusieurs enfin sont munis d'une coquille mince. Parmi les principaux genres, nous citerons les suivants. Les *Clios* (*Clio*) ont le corps oblong, membraneux, sans manteau, et la tête formée de deux lobes arrondis d'où sortent de petits tentacules. L'espèce la plus célèbre est la *Clio boréale*, qui est longue de 27 millim., et qu'on trouve dans le voisinage des pôles en telle abondance qu'elle sert de pâture habituelle aux Baleines. La *Cl. australe* (Fig. 1) est deux fois longue comme la précédente. Sa couleur est rosacée, avec les ailes et l'extrémité de la queue blanchâtres. Les *Cymbulies* (*Cymbulia*) sont munies d'une enveloppe cartilagineuse ou gélatineuse, en forme de sabot, hérissée de petites pointes en séries longitudinales. L'animal a deux grandes ailes à tissu vasculaire, et son corps est d'une transparence qui permet de distinguer les organes intérieurs à travers l'enveloppe. La *Cymb. de Péron* (Fig. 2) se trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de Nice. Le genre *Cléodore* se distingue par la simplicité des ailes, l'absence de tentacules, et par une coquille conique et pyramidale qui n'est pas *fendue sur les côtés.* Les *Hyales* (*Hyalea*), ou *Cavolines* (*Cavolina*), ont deux grandes ailes, point de tentacules, un manteau fendu sur les côtés, ainsi que la coquille qui le revêt : par les fentes de la coquille sortent des lanières *plus ou moins longues* qui sont des productions du manteau. Elles se tiennent le ventre en l'air en nageant ; leurs mouvements sont très-prompts. On en connaît une vingtaine d'espèces répandues dans presque toutes les mers. L'espèce la plus commune dans la Méditerranée est l'*Hyale tridentée* (*H. tridentata*) dont *la coquille, longue d'environ 17 millim.*, est d'une teinte rosée, en partie blanchâtre en dessus.

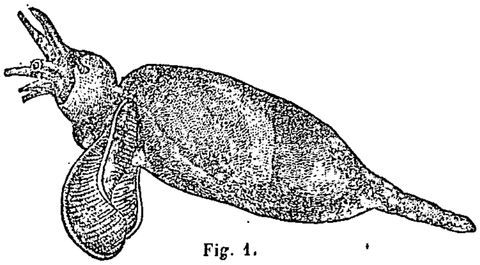

Fig. 1.

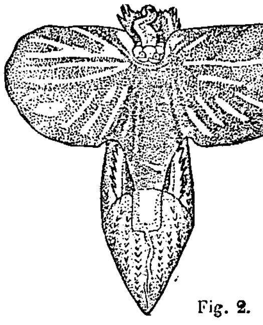

Fig. 2.

***PTEROSPERMUM.** s. m. (grec. πτερὸν ; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. Byttnériacées.

***PTEROSPORA.** s. m. (grec. πτερὸν ; σπορὰ, semence). T. Bot. Voy. Monotropées.

***PTEROSTICHUS.** s. m. (gr. πτερὸν, aile ; στίχος, rangée). T. Entom. Voy. Carabiques.

***PTEROXYLON.** s. m. (gr. πτερὸν ; ξύλον, bois). T. Bot. Voy. Sapindacées.

***PTÉRYGION.** s. m. (grec. πτερύγιον, onglet). T. Méd. Voy. Œil.

***PTÉRYGODE.** s. m. (gr. πτέρυξ, aile ; εἶδος, ressemblance). T. Ent. V. Lépidoptères. = *Ptérygoïde. adj. f. T. Anat. *Apophyse p.*, Apophyse située sur la face gutturale de l'os sphénoïde. *Il y a une apophyse p. de chaque côté de la ligne médiane.* = *Ptérygoïdien, ienne. adj. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. *Muscle p. Nerf p. Fosse ptérygoïdienne.*

***PTÉRYGOTA.** s. m. (gr. πτέρυξ). T. Botan. Voy. Sterculiacées.

***PTÉRYGURE.** s. m. (grec. πτέρυξ ; οὐρὰ, queue). T. Zool. Voy. *Décapodes.*

***PTILINUS.** s. m. (grec. πτίλον, panache). ***PTINIORES.** s. m. pl. T. Entom. Voy. Malacodermes.

PTYALISME. s. m. (gr. πτύω, cracher). T. Médec. Syn. de *Salivation.*

***PTYCHOTIS.** s. m. (gr. πτυχὸς, pli). T. Botan. Voy. Ombellifères.

PUAMMENT. adv. Avec puanteur. Peu us. ‖ Fig. et familièr., *Mentir p.*, Mentir grossièrement et impudemment.

PUANT, ANTE. adj. Qui sent mauvais, qui a une mauvaise odeur. *Chair puante.* ‖ T. Vén. *Bêtes puantes*, V. Bête. ‖ *T. Bot. *Bois p.*, V. Bois. ‖ Figur. et fam., *Mensonge p.*, Mensonge grossier et impudent. *P. menteur*, Celui qui fait des mensonges de cette espèce. ‖ Substant., *C'est un vilain p.*, *C'est une puante*, se dit fig. et pop. De quelqu'un qui fait l'orgueilleux, le fier, le dédaigneux. = Puanteur. s. f. Mauvaise odeur. *La p. d'un égout. La p. d'une haleine. Quelle puanteur !*

PUBÈRE. adj. 2 g. (lat. *pubes*, duvet). T. Physiol. Qui a atteint l'âge de puberté. V. Age. ‖ T. Jurispr. Se dit souvent pour Nubile.

PUBERTÉ. s. f. (lat. *pubertas*).

Enc. — On confond généralement la *Puberté* avec la *nubilité* : c'est une erreur. Par *puberté*, il faut entendre l'état de l'individu ou la série des phénomènes observés quand a lieu la première manifestation de la virtualité procréatrice. La *nubilité*, au contraire, est l'état de l'individu qui est particulièrement apte et mûr pour la reproduction. Bien que la fécondité soit possible dès la p., l'union d'individus *pubères*, mais non encore *nubiles*, a les conséquences les plus graves, soit pour les individus eux-mêmes, soit pour leurs enfants. Dans ce cas, la fécondité s'arrête de bonne heure chez la femme, et même chez l'homme, et l'enfant reste le plus souvent débile, si tant est qu'il arrive à l'âge moyen de la vie. Sous le climat de la France, les phénomènes caractéristiques de la p. apparaissent vers l'âge de 14 à 16 ans chez l'homme, et de 12 à 15 chez la femme. La nubilité, au contraire, n'est parfaitement établie que de 18 à 21 pour le sexe féminin, et de 21 à 25 pour le sexe masculin.

***PUBESCENCE.** s. f. (lat. *pubescere*, se couvrir de poils). T. Bot. Présence de poils sur une surface quelconque. = Pubescent, ente. adj. Qui est couvert d'un duvet fin, court et peu serré. *Tige pubescente. Feuilles pubescentes.*

PUBIEN, IENNE. adj. T. Anatom. Qui a rapport au pubis. *Arcade pubienne. Ligaments pubiens.* = Pubis. s. m. [On pron. l'S.] (lat. *pubes*). T. Anat. La partie médiane inférieure de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poil à l'époque de la puberté. ‖ On appelle aussi *Pubis*, ou adject., *Os p.*, La portion antérieure de l'os innominé.

PUBLIC, IQUE. adj. (lat. *publicus*). Qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple. *L'intérêt p. Le trésor p. Les revenus, les fonds publics. Le service p. Exercice des fonctions publiques. La voix publique. L'opinion publique est pour lui. Il jouit de l'estime publique. Soulager la misère publique. Droit p.*, Voy. Droit. — *Charges publiques*, Les impositions et taxes que chacun est obligé de payer pour subvenir aux dépenses de l'État. — *Edifices publics*, Ceux qui sont employés aux différents services publics. ‖ *Homme p.*, *personne publique*, *fonctionnaire p.*, *officier p.*, Celui qui est revêtu de l'autorité publique, qui exerce quelque magistrature, quelque fonction. — *Vie publique*, Les actions d'un homme revêtu de quelque dignité ou chargé de quelque emploi, en tant qu'elles se rapportent à sa charge, à ses fonctions ; se dit par opp. à *Vie privée*, La vie particulière et domestique. *Il cherche, dans les douceurs de la vie privée, un dédommagement aux soins de la vie publique.* ‖ *Partie publique*, V. Partie. *Ministère p.*, V. Ministère. ‖ Qui est commun, à l'usage de tous. *La voie publique. Place, promenade publique. Lieux publics. Les écoles publiques.* — *Femmes, filles publiques*, Les prostituées. ‖ Qui est manifeste, connu de tout le monde, répandu parmi le peuple. *C'est un bruit p. Rendre une chose publique. Le cri p.*

s'élève contre lui. Cela est de notoriété publique. Cela est p. || Qui a lieu en présence de tout le monde. *Audience, séance, discussion publique. Cours p.* = PUBLIC. s. m. Le peuple en général. *L'intérêt du p. Servir le p. Travailler pour le p. Que dit-on dans le p.? Avis au p.* || Se dit aussi D'un nombre plus ou moins considérable de personnes réunies pour assister à un spectacle, à une exposition. *P. indulgent, sévère, éclairé. Le p. a mal accueilli cette pièce. Satisfaire le goût du p.* = EN PUBLIC. loc. adv. En présence, à la vue de tout le monde. *Paraître en p. Se montrer en p. Parler en public.*

PUBLICAIN. s. m. (lat. *publicanus*). Chez les Romains, Fermier des revenus publics. || Chez les modernes, se dit quelquefois, mais en mauvaise part, Des traitants, de ceux qui perçoivent les deniers publics. *D'avides publicains.*

PUBLICATION. s. f. (lat. *publicatio*). Acte par lequel on rend une chose publique, notoire. *Depuis la p. de cette ordonnance. La p. de la guerre, de la paix. La p. des bans d'un mariage.* || *La p. d'un livre*, L'action de le faire paraître, de le mettre en vente. On dit de même, *La p. d'un journal, d'un écrit périodique.*

PUBLICISTE. s. m. Celui qui écrit sur le droit public, sur la politique, sur l'économie sociale.

PUBLICITÉ. s. f. Notoriété publique. *La p. du crime obligea le prince à sévir. Cette affaire a reçu la plus grande p. Il a donné toute la p. possible à ce scandale.* || État d'une chose qui a lieu en présence du public. *La p. des débats judiciaires. La p. des séances des chambres n'est en Angleterre qu'une tolérance.*

PUBLIER. v. a. (lat. *publicare*). Rendre public et notoire. *P. un édit, une ordonnance. P. des bans. P. une défense. P. un manifeste. P. à son de trompe. L'Evangile a été publié par toute la terre. P. une nouvelle. La renommée avait publié partout ses exploits. P. un secret.* || *P. un livre, un journal*, Le mettre en vente, le faire paraître. = PUBLIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

PUBLIQUEMENT. adv. En public, devant tout le monde. *Il a fait cela p. Professer p. une doctrine.*

* **PUCCINIE.** s. f. T. Bot. Voy. CÉRÉALES, TEIGNE.

PUCE. s. f. (lat. *pulex*). T. Entom. Voy. plus bas. || Figur. et prov., *Mettre à quelqu'un la p. à l'oreille*, Lui inspirer des inquiétudes. *Avoir la p. à l'oreille*, Avoir des inquiétudes au sujet d'une chose. = PUCE. adj. 2 g. Qui est d'un brun semblable à celui de la puce. *Couleur p. Habit p. Etoffe puce.*

Enc. — Les insectes ainsi appelés forment la seconde section de l'ordre des *Suceurs* ou *Parasites*, et l'ordre entier des *Aphaniptères* de Linné. Ce sont des animaux aptères et de taille très-petite. Ils sont surtout caractérisés par leur bouche, qui se compose d'un suçoir de trois pièces, renfermées entre deux lames articulées et disposées comme un bec cylindrique et conique. Leur tête, d'un seul article, est comprimée et pourvue seulement de deux petits yeux lisses. Leur corps, de forme ovalaire comprimée, est revêtu d'une peau assez ferme, et divisé en 12 segments dont trois composent le thorax, et les autres l'abdomen. Enfin leurs pieds sont forts, particulièrement les derniers, qui sont propres pour le saut, épineux et terminés par deux crochets allongés. Les *Puces* (*Pulex*) subissent des métamorphoses complètes. Les femelles pondent des œufs blancs et un peu visqueux, qu'elles déposent dans des coins remplis de poussière. Il en sort de petites larves cylindriques, apodes et semblables à de petits vers. Incapables de se déplacer, elles sont nourries par la mère, qui leur apporte leur nourriture, consistant en sang caillé. Quand elles ont acquis tout leur développement, elles se transforment en nymphes et deviennent, une douzaine de jours après, des insectes parfaits. — Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui vivent sur le corps de l'homme et des animaux. La plus répandue dans nos climats est la *P. commune* (*Pulex irritans*) [Fig. ci-jointe], d'un rouge brun, et qui n'a d'épines ni au chaperon ni au thorax. Elle se nourrit du sang de l'homme et de plusieurs de nos animaux domestiques. La femelle est beaucoup plus grande que le mâle, et elle produit une douzaine d'œufs à chaque ponte. La *P. du Chien* (*P. Canis*), qui vit sur les Chiens et les Chats, est munie d'épines au chaperon et au thorax : elle n'attaque l'homme qu'accidentellement. Une espèce fort remarquable est la *P. pénétrante* (*P. penetrans*), appelée aussi *Chique* ou *Tique*, aux Antilles et dans l'Amérique méridionale, où elle est fort commune. Cet insecte est si petit qu'on a peine à le voir, et il a le bec si pointu, qu'il perce les chaussures et les vêtements de toutes sortes. La femelle se fixe alors à la peau et pénètre dans les chairs, particulièrement sous la peau du talon et sous les ongles du pied. Bientôt son abdomen, qui renferme des œufs, prend un gonflement énorme et acquiert le volume d'un petit pois. La famille nombreuse à laquelle elle donne naissance détermine un ulcère qui cause une vive douleur, et qui est parfois fort difficile à guérir. Mais on se préserve facilement de cette incommodité par des soins de propreté et en se frottant les pieds avec des feuilles de tabac broyées ou d'autres plantes âcres et amères.

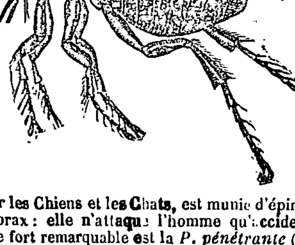

PUCEAU. s. et adj. m. (lat. *puellus*, jeune garçon). Garçon qui n'a pas connu de femme. Pop. et peu us. = PUCELAGE. s. m. État d'un homme qui n'a point connu de femme, et d'une femme qui n'a point connu d'homme. Fam. et libre. || T. Zool. Nom vulg. des coquillages du genre Porcelaine. = PUCELLE. s. f. (lat. *puella*, jeune fille). Fille qui n'a point connu d'homme. *Une jeune p.* Famil., excepté dans cette dénomination, *La p. d'Orléans*, Jeanne d'Arc. — Dans la poésie badine, *Les doctes pucelles*, Les Muses. || T. Ichth. Nom vulg. de la *Finte*. Voy. HARENG.

PUCERON. s. m. T. Entom.

Enc. — Les *Pucerons*, ou *Aphidiens* (*Aphidii*), forment la seconde famille des *Hémiptères homoptères*. Cette famille se distingue de celle des Cicadaires par les tarses, qui n'ont que deux articles, et par les antennes, qui sont filiformes ou en forme de soie, composées de dix ou onze articles, et plus longues que la tête. En outre, les Aphidiens ont le corps généralement mince, et leurs élytres ne diffèrent des ailes inférieures que parce qu'elles sont plus grandes et un peu épaisses. Ce sont de très-petits animaux qui vivent habituellement en troupes nombreuses, pullulent prodigieusement, et sont parfois très-nuisibles aux végétaux. Cette famille se divise en deux sections.

I. Les *Pucerons* proprement dits et les *Aleyrodes*, qui composent la première, ont les élytres et les ailes ovales ou triangulaires, sans frange de poils, et inclinées en forme de toit ; le bec est très-distinct ; les tarses sont terminés par deux crochets ; les antennes n'ont que six ou sept articles. Les *Pucerons* (*Aphis*) ont les antennes plus longues que le corselet, sept articles, dont le troisième allongé, deux yeux entiers, et deux cornes ou deux mamelons à l'extrémité postérieure de l'abdomen. Leur corps, ovalaire et court, est souvent couvert d'une poussière farineuse. Ces insectes vivent presque tous en société, sur les arbres et sur les plantes, dont ils sucent la séve. Ils se tiennent à la partie inférieure des tiges, afin d'être à l'abri de la pluie. Les piqûres qu'ils font aux feuilles et aux jeunes tiges produisent fréquemment des espèces de vessies ou d'excroissances, très-nuisibles à leur développement. Les deux cornes que l'on observe à l'extrémité postérieure de l'abdomen dans un grand nombre d'espèces, sont des tuyaux creux, d'où s'échappent souvent de petites gouttes d'une liqueur transparente et mielleuse, dont les Fourmis, ainsi que nous l'avons déjà vu, sont très-friandes. Les Pucerons offrent une particularité fort remarquable dans leur mode de génération. Ces insectes, ovipares à une certaine époque, sont vivipares pendant une grande partie de l'année. D'après Bonnet, les Pucerons ont chaque année onze générations. La première naît au printemps d'œufs pondus par la dernière génération de l'année précédente et provenant de femelles fécondées par les mâles. Cette première génération ne donne que des femelles produisant alors sans accouplement préalable des petits vivants, tous femelles et aptères, pendant dix générations successives. Ce n'est qu'à la fin de la belle saison que paraissent, à la onzième et dernière génération, les mâles, parmi lesquels on en trouve d'ailés et d'aptères. Ils fécondent les femelles, et celles-ci pondent alors des œufs dont l'éclosion n'aura lieu qu'au printemps suivant. Les Fourmis, les Coccinelles, les larves d'*Hémérobes*, de Syrphes, etc., détruisent un nombre immense de Pucerons, mais l'extrême fécondité de ces Hémiptères balance aisément cette destruction perpétuelle. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses ; *nous citerons seulement* : le *P. du Chêne*, qui est brun et remarquable par son bec, trois fois au moins plus long que son corps ; le *P. du Rosier* [Fig. 1, très-grossie], qui est vert, avec les antennes noirâtres et de la longueur du corps ; et le *P. lanigère*, ainsi nommé du duvet cotonneux qui le recouvre tout entier. Cette dernière espèce cause aux Pommiers des dégâts immenses. Les *Aleyrodes* (*Aleyrodes*) ont les antennes courtes, composées de six articles, et les yeux échancrés. L'*Al. de l'Éclaire* (Fig. 2, très-grossie) ressemble à une très-petite Phalène blanche, avec une tache et un point noirâtres sur chaque étui, et couverte d'une matière cotonneuse. Les larves, très-différentes des insectes parfaits, vivent sur diverses plantes, principalement sur la Chélidoine ou Grande Éclaire. Les nymphes restent immobiles et sont abritées par la dépouille des larves. D'après Réaumur, une seule femelle donne douze générations dans le cours d'une année, et est la souche de 200,000 individus.

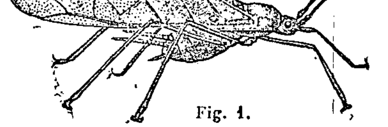

Fig. 1.

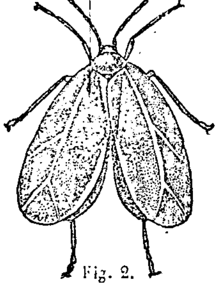

Fig. 2.

II. Les insectes qui forment la seconde section ont aux antennes dix ou onze articles, dont le dernier se termine par deux soies ; ils ont aussi la faculté de sauter. Cette section comprend les genres *Psylle* et *Livie*. Les *Psylles* (*Psylla*), appelés aussi *Faux Pucerons*, sont en général couverts d'une matière cotonneuse et blanche disposée par flocons, et vivent sur diverses sortes de végétaux, dont ils tirent leur nourriture. Les femelles ont des ailes aussi bien que les mâles. Parmi les espèces de ce genre, nous citerons le *Ps. du Buis*, qui est vert, avec les ailes d'un brun jaunâtre. Le genre *Livie* (*Livia*) est caractérisé par des antennes beaucoup plus grosses inférieurement qu'à leur extrémité. L'espèce type est la *Liv. du Jonc*, ainsi appelée parce qu'elle vit et dépose ses œufs dans les fleurs des Joncs.

* **PUDDLAGE.** s. m. = * PUDDLER. v. a. Voy. FER.

PUDEUR. s. m. (lat. *pudor*). Honte honnête, mouvement excité par l'appréhension de ce qui blesse ou peut blesser la modestie, l'honnêteté. *P. virginale. La p. de l'innocence. Avoir perdu toute p. N'avoir aucune p. Epargnez, ménagez, respectez la p. de cette jeune fille. Rougir de p. Ce discours blesse la p. Les anciens avaient divinisé la Pudeur.* || Sorte de retenue, de modestie, de timidité, qui empêche de dire, d'entendre ou de faire certaines choses sans embarras. *Il conserva toute sa vie la p. de l'adolescence. Quand il se vit en face de tout ce monde, son front rougit de p. Il a eu la p. de ne point parler de son aventure. Cet homme loue tout le monde sans p. Ne lui donnez pas tant de louanges en face, ménagez sa p.* — *C'est un homme sans p.*, C'est un homme qui ne rougit de rien.

Syn. — *Honte.* — La *pudeur* est un sentiment primitif ; la *honte* est un sentiment secondaire. La *pudeur* redoute ce qui est contraire à la modestie, à la bienséance ; la *honte* est le résultat de toute action mauvaise, quelle qu'elle soit. En général, la *honte* est produite par les reproches de la conscience, la *pudeur* par un sentiment d'honnêteté. La *honte* est accompagnée de la crainte de perdre l'estime des autres ; la *pudeur* craint de perdre sa propre estime. La *honte* et la *pudeur* donnent une certaine retenue. Elles empêchent de se mettre en avant : la *honte* par le sentiment de fautes commises ou d'imperfections, la *pudeur* par crainte de blesser l'honnêteté.

PUDIBOND, ONDE. adj. (lat. *pudibundus*). Qui a une certaine pudeur naturelle ; Famil. et ne se dit que par plaisant. *Un jeune homme p. Avoir l'air p.* || *Rougeur pudibonde*, Rougeur du visage produite par la timidité, par la pudeur.

PUDICITÉ. s. f. Chasteté. *La p. est le principal ornement d'une femme.* = PUDIQUE. adj. 2 g. (lat. *pudicus*). Chaste et modeste ; se dit Des personnes et des choses. *Le p. Joseph. La p. Lucrèce. Des mœurs pudiques. Oreilles pudiques. Regard p. Amour p.* = PUDIQUEMENT. adv. D'une manière pudique. *S'exprimer p. Les chrétiens doivent vivre p., même dans le mariage.*

PUER. v. n. (latin. *putere*). Sentir mauvais. *Cette viande commence à p. Son haleine pue.* || Fig. et pop., *Cela lui pue au nez*, ou simpl., *lui pue*, Il en est dégoûté, rebuté. = PUER. v. a. Exhaler une odeur incommode de. *Cet homme pue le vin, pue l'ail. Ses habits puent la graisse. Cette femme pue le musc.*

Conj. — *Je pue, tu pues, il pue ; nous puons, vous puez, ils puent ; Je puais ; nous puïons, vous puïez, ils puaient. Je puai ; nous puâmes. Je puerai ; nous puerons. Je puerais ; nous puerions.* Ce verbe est peu usité aux autres modes ; d'ailleurs il se conjuguerait comme *Jouer*.

* **PUERARIA.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

PUÉRIL, ILE. adj. (lat. *puerilis*, de *puer*, enfant). Qui appartient à l'enfance. *Age p. Respiration puérile. Instruction puérile.* — *La civilité puérile*, V. CIVILITÉ. || Par extens., se dit De ce qui est frivole, qui tient de l'enfance, soit dans le raisonnement, soit dans les actions. *Ce qu'il dit là est p. C'est un discours p. Sentiment, raisonnement p. Joie, frayeur puérile. Conduite puérile. Discussion puérile.* = PUÉRILEMENT. adv. D'une manière puérile. = PUÉRILITÉ. s. f. Action, discours, pensée, sentiment d'enfant ; ne se dit qu'en mauvaise part et en parlant De personnes qui ont passé l'âge de l'enfance. *Il y a de la p. dans ce raisonnement, dans ce discours. Il ne dit, il ne fait que des puérilités.*

PUERPÉRAL, ALE. adj. (lat. *puer*, enfant ; *parere*, engendrer). T. Physiol. et Méd.

Enc. — L'état de grossesse introduit dans l'organisme de la femme des modifications profondes en rapport avec la fonction nouvelle qui lui est dévolue. Parmi les plus importantes, nous signalerons celle qui a lieu dans la composition du sang, et par suite de laquelle ce liquide renferme une proportion de fibrine notablement plus grande. La fonction de la parturition produit encore dans l'économie entière, et principalement dans les organes qui y concourent directement, des changements considérables.

changements que nous ne saurions exposer ici. Il résulte de ces deux ordres de modifications pour la femme, immédiatement après l'accouchement, un état spécial qui la rend particulièrement susceptible de contracter certaines maladies. Cet état a été nommé *État puerpéral* et *Puerpéralité*, et l'on qualifie de *puerpérales* les maladies qui surviennent chez toute femme récemment accouchée, quand elles se lient à ces prédispositions particulières. — Parmi ces maladies, la plus fréquente et la plus grave est connue sous le nom de *Fièvre puerpérale*. Cette prétendue fièvre n'est autre chose qu'une péritonite. Lorsqu'elle est simple, c.-à-d. sans complications, et s'observe chez une femme placée dans de bonnes conditions hygiéniques et qui n'a été débilitée, ni par les conditions de sa vie antérieure, ni par les circonstances de l'accouchement, la maladie est peu grave, et se traite comme toute phlegmasie. Mais lorsque la péritonite s'accompagne de phlegmasie du tissu utérin, ou d'inflammation des lymphatiques, ou de phlébite, la maladie est d'une extrême gravité, et le traitement plus qu'incertain. La fièvre puerpérale, sous cette seconde forme, s'observe fréquemment chez les femmes qui accouchent dans les hôpitaux, et surtout dans les Maternités. Souvent aussi la maladie sévit d'une manière épidémique : les salles deviennent des foyers d'infection, et la mortalité est telle qu'il faut se hâter de faire évacuer l'hôpital envahi. La *métrite*, ainsi que nous venons de le dire, est une complication fréquente de la péritonite puerpérale. Parfois aussi elle s'observe isolément. Simple, elle est aisée à guérir ; mais, quand elle se complique de phlébite, elle est presque nécessairement mortelle. Une autre affection, à laquelle les femmes sont spécialement sujettes à la suite des couches, consiste dans un gonflement des membres abdominaux, qui paraît être dû à la coagulation spontanée du sang dans les veines. Comme le membre est œdématié, que la peau est pâle, et que le gonflement est le plus souvent douloureux, on a désigné cette maladie sous le nom d'*Œdème blanc douloureux* et de *Phlegmatia alba dolens*; cependant on a observé des cas où la douleur était nulle. Cette affection ne se rencontre guère que chez des personnes dans un état de cachexie prononcée, et l'on attribue la coagulation qui a lieu alors à la stase ou au ralentissement de la circulation du sang. La phlegmatia alba dolens a été aussi observée chez les hommes ; mais on conçoit qu'elle survienne plus fréquemment chez les femmes, par suite de la gêne apportée à la circulation par la grossesse et par les circonstances de l'accouchement.

* **PUFF.** s. m. [On prononce *Pouf*.] Mot anglais qui signifie *Bouffée de vent*, et qui se dit Fig. de Toute invention destinée à tromper le public, et Des moyens de tout genre employés par le charlatanisme. *Puff* a passé dans notre langue avec cette dernière signification. — On dit aussi *Un puffiste*, Un charlatan qui fait des puffs.

* **PUFFIN.** s. m. T. Ornith. Voy. PÉTREL.

PUGILAT. s. m. (lat. *pugilatus*). T. Antiq.

Enc.—Le poing étant l'arme la plus simple et la plus naturelle, on peut présumer que le *Pugilat* ou la lutte à coups de poing a dû être le plus ancien des jeux athlétiques usités chez les Grecs. Nous voyons, d'ailleurs, par les poëmes homériques que le p. était fort en honneur à l'époque héroïque de la Grèce ; non-seulement Hercule, Thésée, Tydée, Castor, Pollux, etc., mais encore Apollon lui-même, sont célébrés pour leur excellence dans cet art. D'après le scholiaste de Pindare, c'est Thésée qui, le premier, aurait établi les règles propres à ce genre de combat. Dans les premiers temps, les *Pugilistes* combattaient nus, à l'exception toutefois d'une espèce de ceinture, ζῶμα, qui cachait les organes sexuels ; mais lorsque le pugilat s'introduisit aux jeux Olympiques, dans la 23e olympiade, cette ceinture fut supprimée. Dans cette sorte de combat, les adversaires armaient leurs mains d'une espèce de gantelet formé de lanières de cuir, fort souvent munies de plomb ou de fer, et qu'on appelait *Ceste*. Ces lanières de cuir, que les Grecs nommaient ἱμάντες ou ἱμάντες πυκτικοὶ, étaient fréquemment enroulées autour du bras jusqu'au coude, comme on le voit dans la Fig. 1, qui représente une statue dont l'original se trouve au Louvre. L'usage du ceste remonte à la plus haute antiquité, car, dans l'*Iliade*, lorsqu'Euryale et Epéius se préparent à la lutte, on les voit entourer leurs mains de bandelettes de peau de bœuf. Dans les temps héroïques, le ceste se composait uniquement de lanières de cuir, et par conséquent différait beaucoup de ces armes terribles, chargées de plomb et de fer, dont on a fait usage plus tard. Les Grecs avaient des noms particuliers, μειλίχαι, σπεῖραι βοεῖαι, σφαῖραι et μύρμηκες, pour les différentes sortes de cestes. Les premiers étaient les plus simples et les derniers les plus redoutables. Les μειλίχαι, en effet, consistaient en une simple courroie dont on entourait la main de manière à laisser les doigts à découvert; les μύρμηκες, au contraire, couvraient toute l'extrémité du membre supérieur et étaient armés de plomb et de clous de fer. Les pugilistes ne faisaient usage de ceux-ci que dans les jeux publics; quand ils s'exerçaient dans les palestres, ils se servaient des μειλίχαι. (Les Fig. 2 et 3, représentent deux variétés de cestes, d'après des monuments antiques.) Les anciens distinguaient différentes variétés de p. dont chacune avait ses règles spéciales. Mais, dans aucun cas, les adversaires ne pouvaient s'empoigner l'un l'autre, ni se servir de leurs pieds pour tâcher de se renverser, ce qui était permis dans le pancrace. Parmi les diverses espèces de p. dont parlent les auteurs, il en était une surtout qui exigeait une adresse extrême. Elle consistait à ne point attaquer et à rester exclusivement sur la défensive, jusqu'à ce que l'antagoniste épuisé de fatigue se trouvât forcé de s'avouer vaincu. Dans certains cas, lorsque le combat durait trop longtemps entre deux antagonistes d'égale force, on avait recours à une espèce de lutte appelée κλίμαξ. Les deux rivaux convenaient de ne pas bouger de place, et alors ils se frappaient sans avoir recours à d'autre moyen de défense qu'une certaine position des mains. Le combat ne cessait que lorsqu'un des combattants, contraint par la fatigue ou par les blessures qu'il avait reçues, se déclarait vaincu, ce qui se faisait en levant la main en l'air. Dans le p., on se servait principalement du bras droit pour frapper, et du bras gauche pour protéger la tête. Tous les coups réguliers devaient être dirigés contre les parties supérieures du corps ; mais les coups qui atteignaient la tête étaient parfois mortels. Les oreilles étaient surtout fort exposées, et ceux qui faisaient profession du p. les avaient généralement mutilées. Pour protéger ces parties contre les coups dangereux, on imagina des calottes à oreilles, appelées ἀμφωτίδες, qui étaient faites d'airain et doublées d'étoffe ; mais il ne paraît pas qu'on s'en servît dans les grands jeux ; d'ailleurs on ne les trouve dans aucune ancienne œuvre d'art. — Le p. n'était pas seulement en honneur chez les Grecs. Il paraît avoir été pratiqué en Italie dès les temps les plus anciens, principalement chez les Étrusques. A Rome, il fut toujours, sous la république comme sous l'empire, au nombre des jeux les plus populaires.

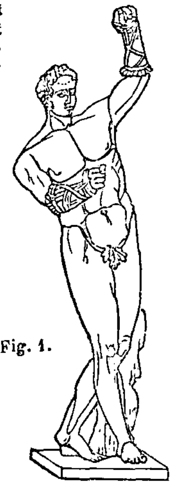

Fig. 1.

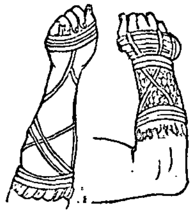

Fig. 2.

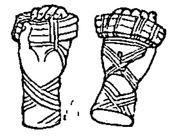

Fig. 3.

PUINE. s. m. Arbrisseau censé mort-bois.

PUÎNÉ, PUÎNÉE. adj. et s. (R. *puis; né*). Qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs. *C'est mon p. C'est ma sœur puînée.* On dit ordinair., *Cadet, ette.*

PUIS. adv. de temps et de lieu (lat. *post*, après?). Ensuite, après. *Ils se proposent d'aller à Paris, p. à Londres. Il dit quelques mots, p. disparut. Derrière lui était assis un tel, p. un tel.* — Famil., *Et p.?* Et ensuite; Qu'en arrivera-t-il? Que fera-t-on? ou Qu'en arriva-t-il? Que s'ensuivit-il? ‖ *Et puis*, se dit quelquefois pour Au reste. *Il n'y consentira pas ; et p., à quoi cela servirait-il?*

PUISAGE. s. m. Action de puiser.

PUISARD. s. m. T. Archit. Voy. PUITS.

* **PUISATIER.** adj. et s. m. Ouvrier qui creuse des puits. *Ouvrier p. Un puisatier.*

PUISER. v. a. Prendre de l'eau dans un puits, et, par extens., Prendre d'un liquide quelconque à l'aide d'un vaisseau qu'on y plonge. *P. de l'eau à la rivière, dans la fontaine. P. du vin dans la cuve. P. à la source.* ‖ Fig., *P. dans la source, à la source, aux sources.* Lire, consulter les auteurs originaux sur les matières dont on traite. *P. à la source*, sign. encore Remonter à l'origine d'une chose pour en être mieux instruit. ‖ Figur., *P. dans la bourse de quelqu'un*, Lui emprunter librement de l'argent quand on en a besoin. — Fig. et au sens mor., *Cet auteur a puisé dans les anciens ce qu'il y a de mieux dans son ouvrage. Il puisait dans la religion les consolations dont il avait besoin. J'ai puisé de grandes lumières dans son entretien. C'est un auteur qui puise partout.* = PUISÉ, ÉE. part.

PUISQUE. (R. *puis, que*). Conj. qui marque la relation à une cause, à un motif, à une raison. *Il ne sert de rien de consulter, p. c'est une chose résolue. Puisqu'il en est ainsi, j'y consens.* — Quelquefois on sépare le *que* de *puis*. *Puis donc que vous le voulez.*

Obs. gram. — L'*e* de *puisque* s'élide devant *il, ils, elle, elles, on, un, une*, ou devant un mot avec lequel cette conjonction est immédiatement liée : *Puisqu'il le désire. Puisqu'un ami vous en prie ; Puisqu'ainsi est.* Mais en tout autre cas l'élision n'a pas lieu ; ainsi l'on écrit : *Puisque aider les malheureux est un devoir ; Puisque étranger en ces lieux...*

PUISSAMMENT. adv. Avec force, d'une manière puissante. *Ce prince est en état de secourir p. ses alliés. Agir p. dans une affaire.* — Ironiq., on dit D'un raisonnement ridicule, *C'est p. raisonner.* ‖ Extrêmement. *Il est p. riche.* Fam.

PUISSANCE. s. f. (lat. *potentia*). Pouvoir, autorité. *P. absolue, souveraine, tyrannique. P. légitime, usurpée. P. bornée. Conserver, augmenter, accroître, fortifier, perdre sa p. User, abuser de sa p. Sa p. est détruite, anéantie. La p. d'un État, d'un prince, d'un ministre. Il s'est élevé à une grande p. P. temporelle, spirituelle, civile, ecclésiastique. P. législative, exécutive. P. paternelle. P. maritale.* — *La p. du glaive*, Celle en vertu de laquelle on peut condamner à mort. *La p. des clefs*, Le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, donné par JÉSUS-CHRIST à son Église. *De notre pleine p.*, Formule dont le roi se servait en certaines lettres patentes. — *Avoir une personne, une chose en sa p.*, En être le maître, en pouvoir disposer à son gré. *Ce jeune homme est en p. de père et de mère*, Il ne peut disposer de rien sans le consentement de ses parents. *Cette femme est en p. de mari*, Elle ne peut contracter ni disposer, sans être autorisée de son mari. — *Toute-p.*, Puissance sans bornes ; ne se dit que de Dieu. *Dieu a créé le monde par sa toute-p.* ‖ Domination, empire. *Cyrus soumit à sa p. une grande partie de l'Asie. La p. de ce prince s'étend fort loin. La bataille d'Actium soumit tout l'empire à la p. d'Auguste.* ‖ État souverain. *P. continentale. P. maritime. Les puissances alliées, belligérantes. Toutes les puissances de l'Europe entrèrent dans ce traité. Les hautes puissances contractantes.* — *Hautes puissances*, Titre que prenaient les états généraux des Provinces-Unies; et *Nobles puissances*, Celui que prenaient les états particuliers de chacune des sept provinces. — Figur. et fam., *Traiter de p. à p.*, Traiter d'égal à égal. ‖ Famil., se dit De ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. *Avoir accès auprès des puissances. Il ne faut pas se brouiller avec les puissances. C'est une des puissances du jour.* — On dit aussi D'un homme qui acquiert du crédit et du pouvoir, *Il devient une p.;* et De quelqu'un qui se figure mal à propos avoir de l'autorité, du crédit, *Il se croit, il se figure être une p.* ‖ Pouvoir de faire une chose. *Il a envie de vous obliger, mais il n'en a pas la p. Il n'y a pas de p. humaine qui vienne à bout de sa résistance.* ‖ * La force ou l'ensemble des forces qui produisent un effet. *La p. divine agit par elle-même. La p. de la nature se manifeste par les phénomènes les plus variés.* — Au sens moral, on dit : *La p. de l'esprit humain. La p. de l'imagination. Telle est la p. de la vertu. La p. de l'habitude est telle, que... La p. de la parole. La p. de ses charmes.* ‖ Faculté. *La mémoire, l'entendement, la volonté sont appelées dans l'école les puissances de l'âme. L'objet meut la p.* ‖ L'efficacité qu'on attribue à certains remèdes, à certaines substances. *Le quinquina a la p. de guérir la fièvre. L'aimant a la p. d'attirer le fer.* On dit ordinair., *La vertu, la propriété.* ‖ T. Mécan. Toute force qui, étant appliquée à une machine, à un corps, produit un effet quelconque. *P. mouvante, motrice. Les puissances mécaniques. Dans une locomotive, la vapeur est la p.* Voy. LEVIER. ‖ T. Philos. Faculté d'agir considérée comme étant en repos; se dit par opp. à Acte. *P. réduite à l'acte, Un gland est un chêne en p., parce qu'il peut devenir un chêne.* ‖ T. Théol. Voy. ANGE. ‖ T. Jeu de trictrac. *Prendre son point par p.*, Diminuer un point sur chacun des deux dés que l'on a amenés, et par ce moyen prendre son coin. *On ne prend son coin par p. que lorsqu'on le prend le premier.* = Synon. Voy. FACULTÉ et POUVOIR.

Enc. — En termes de Mathématiques, on appelle *Puissance*, le produit d'une quantité quelconque, commensurable ou incommensurable, multipliée par elle-même un certain nombre de fois. En conséquence, *élever à une p.* une quantité quelconque, c'est former le produit dans lequel cette quantité entre comme facteur un certain nombre de fois. Ainsi, un nombre est élevé à la 2e, à la 3e, à la 4e p., etc., suivant que ce nombre entre 2, 3 ou 4 fois comme facteur dans le produit. La *seconde puissance* de 5, par ex., est le produit 5×5 ; sa *troisième p.* est $5 \times 5 \times 5$, etc. En général, a étant une quantité quelconque, le produit $a \times a \times a \times a \times a \ldots\ldots \times a$, dans lequel a entre m fois comme facteur, est la puissance m^{me} de a. Cette opération s'exprime en écrivant au-dessus de la quantité le nombre qui indique combien de fois elle doit être prise pour facteur : ce nombre se nomme l'*exposant* ou le *degré* de la p. Par conséquent, la 2e p. de 4, ou le produit 4×4 s'exprime par 4^2, et la 3e p. de ce même nombre, ou le produit $4 \times 4 \times 4$, par 4^3. On donne communément le nom de *Carré* à la 2e p. d'un nombre, et celui de *Cube* à la 3e p.; les autres puissances sont appelées 4e p., 5e p., 6e p., etc.: telles sont les quantités a^4, a^5, a^6, etc. Tout nombre qui n'a pas d'exposant est censé affecté d'un exposant égal à l'unité. Ainsi, par ex., 3^1 est égal à 3, et l'on dit que la 1re p. de 3 est 3. Le nombre qui, élevé à une p. donnée, reproduit un nombre donné, constitue la *racine* de ce dernier, et on l'appelle *racine* 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, etc., selon le degré de la p. Les racines 2e et 3e d'un nombre sont habituellement appelées *racine carrée* et *racine cubique*. Ainsi, par ex., 3 est la racine carrée de 9, et 5 la racine cubique de 125. La table ci-après indique les 9 premières puissances des nombres depuis 1 jusqu'à 9 : elle montre avec quelle rapidité s'accroissent les puissances d'un nombre donné, à mesure qu'elles deviennent plus élevées.

1re P.	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2e.	1	4	9	16	25	36	49	64	81
3e.	1	8	27	64	625	216	343	512	729
4e.	1	16	81	256	625	1296	2401	4096	6561
5e.	1	32	243	1024	3125	7776	16807	32768	59049
6e.	1	64	729	4096	15625	46656	117649	262144	531441
7e.	1	128	2187	16384	78125	279936	823543	2097152	4782969
8e.	1	256	6561	65536	890625	1879616	5764801	16777216	43046721
9e.	1	512	19683	262144	1953125	11277696	40353607	134217728	387420489

Pour faire le *carré* d'une somme de 2 nombres, $27+6$ par ex., il faut multiplier séparément $27+6$ par 27 et par 6, puis faire la somme des produits ; ce qui donne $27\times27+6\times27+27\times6+6\times6$, ou $27^2+6\times27+27\times6+6^2$, ou encore $27^2+2\times6\times27+6^2$. Par conséquent, ce carré se compose du carré de la première partie, plus le double produit de la première par la seconde, plus le carré de la seconde : c'est ce qu'exprime, sous une forme abrégée, l'égalité $(a+b)^2=a^2+2ab+b^2$. Pour obtenir le *cube* d'une somme de deux nombres, $30+7$ par ex., il faut multiplier séparément son carré, qui est $30^2+2\times7\times30\times7^2$, par 30 et par 7, puis faire la somme des produits, ce qui donnera : $30^2\times30+2\times7\times30^2+7^2\times30+30^2\times7+2\times7^2\times30+7^2\times7$ ou $30^3+3\times30^2\times7+3\times30\times7^2+7^3$; c'est-à-dire que le cube de la somme proposée se compose du cube de la première partie, plus trois fois le produit du carré de la première partie par la seconde, plus trois fois le produit de la première par le carré de la seconde, plus le cube de la seconde : ce qui s'exprime plus clairement par la formule $(a+b)^3=a^3+3a^2b+3ab^2+b^3$. — Pour élever une *fraction* à une puissance donnée, comme la multiplication d'une fraction par une autre fraction s'opère en multipliant les numérateurs entre eux et les dénominateurs aussi entre eux, il est évident qu'il suffira d'élever les deux termes de la fraction à la puissance proposée. En conséquence, le carré ou le cube d'une fraction s'obtient en faisant le carré ou le cube de chacun de ses termes.

Tant qu'il s'agit de nombres exprimés par des chiffres, l'opération de l'élévation aux puissances ne peut s'exécuter que par une suite de multiplications, ou du moins c'est encore le moyen le plus expéditif pour obtenir le résultat cherché. Mais, lorsque les quantités sont exprimées par des lettres, ou sont ce qu'on appelle des quantités algébriques, leur élévation aux puissances est une opération beaucoup plus compliquée, sauf pour le cas des quantités monômes. En effet, la p. d'une *quantité monôme* se forme simplement en multipliant l'exposant de chaque facteur par l'exposant de cette p. Ainsi, par ex., pour obtenir la 3e p. du monôme a^2b^3c, il est évident qu'il n'y a qu'à multiplier par 3 chacun des exposants des lettres a, b, c, d'où il résulte $a^6b^9c^3$. En effet, la 3e p. du monôme proposé revient à $a^2b^3c\times a^2b^3c\times a^2b^3c=a^{2\times3}b^{3\times3}c^{1\times3}$. Si la quantité proposée a un coefficient numérique, il faut aussi élever ce coefficient à la p. proposée : ainsi, par ex., la 3e p. de $4ab^3c^4$ sera $64a^3b^9c^{12}$, parce que la 3e p. de 4 est 64. Quant aux signes dont les quantités monômes peuvent être affectées, les puissances dont l'exposant est pair auront le signe +, et celles dont l'exposant est impair auront le même signe que la quantité qui les a formées. En effet, les puissances d'un degré pair résultent de la multiplication d'un nombre pair de facteurs ; or, les signes — combinés deux à deux, dans la multiplication, donnent toujours au produit le signe +. Au contraire, si le nombre des facteurs est impair, le produit aura le signe —, toutes les fois que les facteurs eux-mêmes en seront affectés, attendu que ce produit résultera de celui d'un nombre pair de facteurs, et par conséquent positif, multiplié par un facteur négatif. — Lorsqu'on multiplie un binôme un certain nombre de fois par lui-même, ou qu'on l'élève à une certaine p., le résultat du calcul se développe suivant une formule dont la loi peut être exprimée par des symboles généraux, quelle que soit la p. Cette formule a été démontrée par Newton, en 1663, et l'usage est de la désigner, par abréviation, sous le nom de *binôme de Newton*, quoiqu'il entre nécessairement dans son expression plus de deux termes. Elle s'emploie surtout pour trouver les valeurs approximatives des racines des quantités en les développant en séries. On compte aujourd'hui par centaines les démonstrations qu'on a données de cette formule célèbre, et l'une ou l'autre se trouve dans tout traité quelconque d'algèbre. Nous n'en reproduirons aucune ici, à cause de la longueur des développements où nous serions entraînés.

PUISSANT, ANTE. adj. Qui a beaucoup de pouvoir. *Un prince p. Des amis, des protecteurs puissants. Un p. empire. Une famille puissante dans la province, dans la robe. — Haut et p. seigneur, Très-haut et très-p. prince*, Voy. HAUT. — *Tout-p., toute-puissante*, Qui peut tout. *Dieu seul est tout-p. La volonté toute-puissante de Dieu.* Par exagér., on dit De quelqu'un qui a un très-grand pouvoir, un très-grand crédit, qu'*Il est tout-p. Il était tout-p. à la cour, tout-p. près du prince. Elle était toute-puissante sur son esprit. Ils sont tout-puissants.* ‖ Qui est capable de produire un effet considérable. *Cela lui a été d'un p. secours. Il s'est servi d'un p. remède. Il a allégué de puissantes raisons. Cette considération est très-puissante sur son esprit. La nécessité est un p. aiguillon. Avoir une armée, une flotte puissante. — P. calculateur, p. logicien, p. raisonneur*, Habile et profond calculateur, logicien exact et serré, homme qui raisonne avec force ; se dit parfois ironiq. ‖ Riche, extrêmement riche. *P. capitaliste. Il est p. en fonds de terre. Un p. terrien.* ‖ Famil., signifie encore, Qui est robuste et de taille grande et grosse. *C'est un homme fort et p. Elle est devenue trop puissante.* = PUISSANT. s. m. Dans le style de la chaire, on appelle Les grands, *Les puissants du siècle, les puissants de la terre.* ‖ En parl. De Dieu, on dit aussi, *Le Tout-Puissant. Le bras du Tout-Puissant.*

PUITS. s. m. (latin. *puteus*). Excavation profonde, creusée de main d'homme, ordinairement revêtue de pierre en dedans, et que l'on fait pour en tirer de l'eau. ‖ Fig. et prov., *La vérité est au fond d'un p.*, En toutes choses, on a beaucoup de peine à découvrir la vérité. — On dit encore, *Cela est tombé dans le p.*, en parlant D'une chose dont il a d'abord été question, et qu'on a ensuite oubliée ; *Cela ne tombera pas dans le p.*, On s'en souviendra en temps et lieu ; *Ce qu'on lui dit tombe dans un p.*, C'est un homme très-discret. ‖ Figur. et fam., *C'est un p. de science*, C'est un homme extrêmement savant : *C'est un p. d'or*, C'est un homme extrêmement riche ; et absol., *C'est un p.*, C'est un homme d'une discrétion parfaite.

Enc. — Pour établir un *Puits* ordinaire, on creuse le sol sur une étendue circulaire, en ayant soin, à mesure qu'on descend, de soutenir les terres au moyen de planches appliquées contre les parois et maintenues en place par des étrésillons mis en travers. Quand on est arrivé à la nappe d'eau, on continue l'excavation un mètre environ au-dessous de son niveau, après quoi on procède à la construction de la maçonnerie. Lorsque le fond n'est pas de roche, ce qui est le cas le plus ordinaire, on dispose les premières assises sur une base solide qui se compose, tantôt de quatre forts chevrons assemblés en carré, tantôt d'un grand anneau de bois, appelé *rouet*, auquel on donne la même épaisseur qu'au revêtement. On ménage dans ce dernier, au fond du p., un certain nombre de fentes ou *barbacanes*, pour faciliter l'arrivée de l'eau. On pratique en outre de distance en distance, sur toute la hauteur de la construction, des ouvertures, dites *trous de boulins*, pour y placer les pieds quand on veut descendre dans le p. La maçonnerie se termine au-dessus du sol par un appui d'environ 80 cent. de haut, dont le rebord se nomme *Mardelle* ou *Margelle*. Quelques constructeurs procèdent d'une façon différente. Ils creusent et bâtissent le p. en même temps. Ils commencent par pratiquer une excavation d'environ 1 m. 50 de profondeur, puis ils posent le rouet et y établissent leurs assises jusqu'au niveau du sol et au-dessus. Alors ils creusent la terre par-dessous le rouet, de manière à faire descendre ensemble et peu à peu toute la maçonnerie par son propre poids. Cette méthode présente une grande économie de main-d'œuvre, parce qu'on n'est pas obligé de descendre les matériaux dans le puits, et qu'ensuite les ouvriers travaillent bien mieux et plus vite sur le terrain que dans un espace étroit où ils se gênent mutuellement. On extrait l'eau des puits, soit avec des pompes, soit avec des seaux que l'on fait monter au moyen d'une corde et d'une poulie. La corde est tirée tantôt à bras, tantôt par un manége ou une machine. Le p. le plus remarquable que nous possédions en France est celui de l'hospice de Bicêtre près Paris, qui a été construit par Boffrand au siècle dernier. Il a environ 55 mètres de profondeur et 2 de largeur. A l'étranger, nous mentionnerons le p. d'Orvieto, en Italie, et le p. dit *P. de Joseph*, au Caire, en Egypte. Ce dernier est ainsi appelé, parce qu'il a été construit par ordre du sultan Saladin que les Orientaux appellent Salah eddin Yousouf. Ce p. est de forme carrée et divisé en deux parties. Son fond est au niveau du Nil et sa profondeur est de 91 mèt. On y descend par un escalier tournant. L'eau est élevée au niveau du sol par un manége mû par deux bœufs. — Un *Puisard* est une excavation plus ou moins profonde dans laquelle viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison, d'une rue, etc. Ces eaux sont absorbées dans la terre et s'y perdent. Mais si le sol est imperméable, on établit au fond du puisard un aqueduc ou un conduit qui les transporte au loin ou dans un cours d'eau. Les puisards, à la différence des puits, se construisent généralement en pierres sèches. — Dans les Mines, on appelle également *Puits*, toute excavation verticale par laquelle on descend dans la première galerie, ou qui conduit d'une galerie supérieure à une galerie inférieure. On établit aussi des *puisards* dans les mines, afin de faire absorber les eaux d'infiltration. Lorsqu'on ne peut faire absorber ces eaux, ce qui est le cas le plus fréquent, on les épuise au moyen de pompes. — Enfin, le terme de *Puits* est encore usité dans l'Art militaire. On appelle de ce nom : 1° un trou creusé au-devant d'une circonvallation ou d'un autre retranchement, et que l'on recouvre ordinairement de branchages et de terre, pour y faire tomber la cavalerie ; 2° un creux très-profond que l'on pratique dans le sol pour éventer les mines des assiégeants. — Pour les *Puits forés*, voy. le mot ARTÉSIEN.

*** PULLULATION.** s. f. (lat. *pullus*, rejeton). Multiplication abondante et rapide. = PULLULER. v. n. Multiplier en abondance et en peu de temps. *Les chenilles ont beaucoup pullulé cette année. Le chiendent pullule beaucoup.* ‖ Figur., *Les sectes pullulent aux États-Unis. Les mauvais romans pullulent. — Cette opinion avait pullulé en peu de temps*, Elle s'était fort répandue.

*** PULMOBRANCHES.** s. m. pl. Syn. de *Pulmonés.*

PULMONAIRE. adj. 2 g. (latin. *pulmo*, poumon), T. Anat. et Médec. Qui appartient au poumon. *Veine, artère p. — Catarrhe p.*, Voy. BRONCHITE. *Phthisie p.*, Voy. TUBERCULE. ‖ * T. Zool. *Arachnides pulmonaires.* V. ARACHNIDES. = PULMONAIRE. s. f. T. Bot. V. BORRAGINÉES. ‖ *P. de chêne*, Voy. LICHENS.

*** PULMONÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Pulmonés* ou *Pulmobranches* constituent le premier ordre des *Gastéropodes*. Seuls entre tous les Mollusques, ces animaux ont la faculté de respirer l'air en nature. En conséquence, au lieu de branchies, ils ont un organe respiratoire aérien, qui consiste en une cavité dont la surface est tapissée par un réseau vasculaire, et qui communique avec l'extérieur par un trou ouvert sous le rebord du manteau, et susceptible de se dilater et de se contracter au gré de l'animal. Les Pulmonés qui vivent dans l'eau sont obligés de venir de temps à autre à la surface pour chercher l'air nécessaire à leur respiration. Tous ces Mollusques sont hermaphrodites avec accouplement réciproque, et se nourrissent de substances végétales. On les divise en deux grandes sections, selon qu'ils sont terrestres ou aquatiques.

I. Les *P. terrestres* se distinguent par la présence sur la tête de quatre tentacules. Deux ou trois espèces de fort petite taille sont les seules où la paire inférieure manque. Ces tentacules sont creux, et formés de muscles annulaires, de telle façon qu'ils peuvent sortir et rentrer en se déroulant comme les doigts d'un gant. Ceux de la paire supérieure, qui sont les plus longs, portent à leur extrémité l'organe de la vision. Leur bouche contient dans son intérieur une dent cornée, à laquelle s'oppose une langue hérissée de dents microscopiques. Quant à la forme de leur corps, elle est très-variable. En outre, les uns sont nus, tandis que les autres ont une coquille extérieure.

A. Les P. terrestres sans coquille apparente ont pour type le genre *Limace* (*Limax*). Les Limaces ont le corps allongé lorsqu'elles rampent ; la surface en contact avec le sol porte le nom de *pied* ; l'autre, convexe, est formée par la peau qui constitue la face dorsale de l'animal. Leur manteau consiste en un disque charnu, serré, qui occupe seulement le devant du dos et ne recouvre que la cavité pulmonaire. Il contient dans plusieurs espèces une petite coquille oblongue et plate, ou au moins une concrétion calcaire qui en tient lieu. L'orifice de la respiration est du côté droit de cette espèce de bouclier, et l'anus est percé au bord de cet orifice. La tête, petite, obtuse, séparée du pied par un sillon peu profond, peut rentrer en partie sous le disque du manteau. La bouche est munie d'une mâchoire supérieure en forme de croissant dentelé ; l'estomac est allongé, simple et membraneux. Les Limaces aiment les lieux frais et humides. Dans les climats tempérés, elles s'enfoncent dans la terre pour y passer l'hiver, et elles reparaissent au printemps et en été ; dans les climats chauds, au contraire, elles ne se montrent qu'en automne et en hiver. Elles se nourrissent de préférence de matières végétales, surtout quand celles-ci ont subi un certain degré de décomposition. Ces animaux ne sortent guère que le soir et le matin ; ils apparaissent en grand nombre, surtout quand il a plu. — Les *Arions* ont l'orifice de la respiration vers la partie antérieure du bouclier. Ce genre a pour type la *Limace rouge* (*Limax rufus*), que l'on rencontre si fréquemment chez nous dans les temps humides, et qui est quelquefois presque entièrement noire. — Les *Limaces* proprement dites ont l'orifice respiratoire vers la partie postérieure, et la coquille souvent mieux prononcée. A ce genre appartient la *Grande Lim. grise* (*L. maximus*), qui est souvent tachetée et rayée de noir. On la trouve dans les caves et dans les forêts sombres. La *Petite Lim. grise*, ou *Lim. agreste* (*L. agrestis*), est petite et dépourvue de taches : elle nuit beaucoup à l'agriculture à cause de sa grande multiplication. Nous ne dirons rien des genres *Vaginule* et *Parmacelle*, qui sont exotiques. — Les *Testacelles* ont l'orifice de la respiration et l'anus situés à l'extrémité postérieure ; leur manteau contient en outre une petite coquille ovale, à très-large ouverture et à très-petite spire. Nous en avons une espèce qui est assez commune dans le midi de la France : c'est la *Testacelle ormier* (*Testacella haliotidea*), qui vit sous terre et se nourrit principalement de Lombrics.

B. Les P. terrestres à coquille complète et apparente ont le plus souvent les bords de l'ouverture relevés en bourrelet dans l'adulte. Tels sont les Mollusques qui forment le grand genre *Escargot* ou *Hélice* (*Helix*), lequel renferme plus de 500 espèces. Ils diffèrent peu des Limaces par leur organisation. La partie du corps dirigée en avant est demi-cylindrique, le dos porte la coquille, et en arrière le corps se termine par une extrémité plus amincie et triangulaire. Le manteau, au lieu d'être en forme de bouclier convexe, constitue un grand cône, contourné sur lui-même et recouvert par la coquille. Les mœurs de ces Mollusques sont à peu près les mêmes que celles des Limaces. Ils sont très-voraces en été. Pendant l'hiver, ils restent retirés dans un trou, après avoir bouché, avec une matière calcaire qu'ils sécrètent, l'ouverture de leur coquille, dans laquelle ils restent engourdis jusqu'au printemps. Ainsi que l'ont montré de nombreuses expériences, ils jouissent de la faculté de pouvoir reproduire les parties qu'on a mutilées ou coupées, comme les tentacules, la mâchoire et la lèvre supérieure, et même la masse buccale tout entière, le cerveau et la partie antérieure du pied. — Les *Escargots* proprement dits, ou *Colimaçons*, ont la coquille globuleuse, et le croissant que présente l'ouverture de cette coquille est aussi large ou plus large qu'il n'est haut. Les deux espèces les plus communes dans nos climats sont : le *Grand Escargot* ou *Hélice vigneronne* (*H. pomatia*), dont la coquille est roussâtre, marquée de bandes plus pâles. Il est gros, fort commun dans les jardins et surtout dans les vignes. On le mange et on l'emploie pour faire des bouillons visqueux. L'*Hél. némorale* (*H. nemoralis*), appelée aussi *Livrée*, est beaucoup plus petite. Sa coquille, diversement et vivement colorée, est ordinairement ornée de bandes brunes sur un fond jaune. On la trouve dans les champs, dans les forêts et dans les jardins, où elle nuit beaucoup aux espaliers. Parmi les espèces étrangères, nous citerons l'*Hél. multicolore* (Fig. 1). Certaines espèces ont la coquille déprimée, c.-à-d. à spire aplatie, comme l'*H. corocolle* (Fig. 3). Enfin, quelques-unes ont intérieurement des côtes saillantes : telle est l'*H. sinuée* (Fig. 2). — Les *Vitrines* (*Vitrina*), dont on trouve en Europe quelques espèces fort petites, sont des Hélices à coquille très-mince, aplatie, sans ombilic, et dans laquelle l'animal ne peut entrer en entier. — Les *Bulimes* (*Bulimus*) ont l'ouverture garnie d'un bourrelet dans l'adulte, mais sans dentelures ; la coquille est ovale-oblongue ou turriculée. Ces Mollusques habitent les pays chauds, surtout l'Amérique méridionale. Nous citerons comme type le *B. pudique*

(Fig. 4). Parmi les espèces de petite taille qui se trouvent chez nous, nous nommerons le *B. décollé*, qui a l'habitude singulière de casser successivement les tours du sommet de sa spire, de sorte qu'il vient un moment où il ne conserve plus un seul des tours de spire qu'il avait au commencement. — Les *Maillots* (*Pupa*), appelés aussi *Barillets*, ont une coquille ellipsoïde à sommet très-obtus et dont le dernier tour redevient plus étroit que les autres dans l'adulte. L'ouverture est entourée d'un bourrelet et entamée du côté de la spire par le tour précédent. Parfois cette ouverture a des dents (Fig. 5. *M. chrysalide*). Ce genre se compose de petites espèces qui vivent dans les gazons, sous les pierres, dans les lieux humides, etc. — Les *Grenailles* (*Chondrus*) ne diffèrent des précédents que par une forme plus ovoïde. — Les *Ambrettes* (*Succinea*) ont la coquille ovale, sans bourrelet. L'animal ne peut y entrer en entier. Elles vivent dans les lieux humides, au bord des ruisseaux ou des rivières, sur les plantes aquatiques dont elles se nourrissent. L'espèce type de ce genre est l'*Ambrette amphibie* (Fig. 6). — Les *Nonpareilles* ou *Clausilies* (*Clausilia*) présentent une coquille grêle, longue et pointue. Ce sont de petites espèces qui vivent dans les mousses, au pied des arbres, etc.

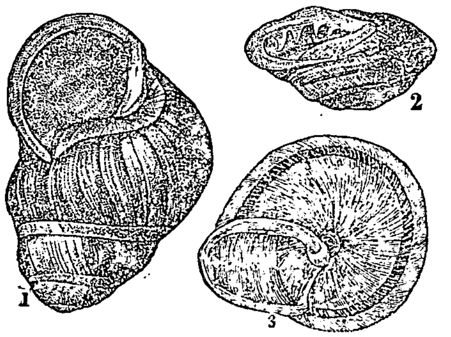

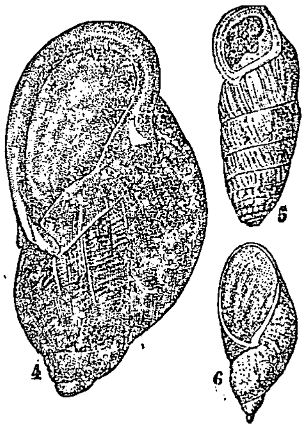

II. Les *P. aquatiques* n'ont que deux tentacules. Ils viennent toujours à la surface pour respirer, en sorte qu'ils ne peuvent habiter des eaux bien profondes. Aussi vivent-ils généralement dans les eaux douces et dans les étangs salés, ou du moins près des côtes et des embouchures des rivières. Quelques-uns sont privés de coquille, mais la plupart en sont pourvus.

A. A la première section appartiennent les *Onchidies* (*Onchidium*). Ces Mollusques ne diffèrent des Limaces que par leur habitation aquatique et par leur manteau qui les recouvre entièrement. Ils vivent dans les eaux douces, et se rencontrent particulièrement dans l'Inde, aux bords du Gange.

B. Les P. aquatiques à coquille complète renferment plusieurs genres importants. Les *Planorbes* (*Planorbis*) sont caractérisés par leur coquille mince, discoïde, à spire aplatie ou surbaissée, et dont les tours sont apparents en dessus et en dessous. L'animal a de longs tentacules minces et filiformes, à la base inférieure desquels sont situés les yeux. Il exprime des bords de son manteau une liqueur abondante et rouge. La plus grande espèce du genre est le *Pl. corné* (Fig. 7), large de 25 à 30 millim. Elle est fort commune dans nos eaux dormantes, où elle se nourrit de substances végétales. Elle passe l'hiver engourdie dans la vase. — Les **Limnées** (*Limnea*) ont la coquille mince avec la spire oblongue. Leurs tentacules sont larges et triangulaires. Elles ont les mêmes mœurs et vivent dans les mêmes localités que les Planorbes. Elles nagent renversées, et, dans la saison de la ponte, on les voit souvent réunies en grand nombre en forme de longs chapelets. La *L. des étangs* (Fig. 8) est très-abondante chez nous. Le *L. de Dombey*, ou *Dombée flexueuse* (Fig. 9), est exotique. — Les espèces du genre *Physe* (*Physa*) ont à peu près la coquille des Limnées, mais elle est très-mince et sans pli à la columelle comme sans rebord. Lorsqu'il nage ou qu'il rampe, l'animal recouvre sa coquille de deux lobes dentelés de son manteau. Il a deux longs tentacules grêles et pointus qui portent les yeux sur leur base interne. L'espèce type est la *Ph. des mousses* (*Ph. turrita*) [Fig. 10 et 11], qui est de couleur fauve ou jaunâtre avec un peu de blanc à la columelle, et qui vit sur les mousses, les herbes des vallées et dans les rivières. Mentionnons encore la *Ph. fontinale*, petite espèce jaunâtre et diaphane, qui est fort commune dans nos fontaines. — Les *Auricules* (*Auricula*), vulg. appelées *Oreilles de Midas*, diffèrent des précédents par une columelle marquée de grosses cannelures obliques. Leur coquille est ovale ou oblongue, et son bord est garni d'un bourrelet. Plusieurs espèces sont assez grandes. Nous en avons une en France sur les côtes de la Méditerranée : c'est l'*Aur. myosotis* (*A. myosotis*), qui n'a que deux tentacules, à la base desquels se trouvent les yeux.

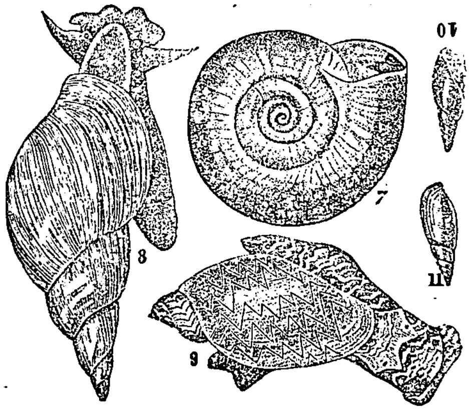

PULMONIE. s. f. (lat. *pulmo*, poumon). Mot employé vulg. tantôt dans le sens de *Pneumonie*, tantôt, et le plus souvent, dans celui de *Phthisie pulmonaire.* = PULMONIQUE. adj. et s. 2 g. Qui est atteint de pulmonie. *Elle est p. C'est un pulmonique.*

PULPATION. s. f. T. Pharm. Action de réduire en pulpe une substance végétale. = PULPE. s. f. (lat. *pulpa*). T. Bot. Substance charnue gorgée de sucs, qui se montre surtout dans les fruits, ainsi que dans certaines graines et quelques feuilles. || T. Pharm. La partie molle et charnue des végétaux qu'on a réduite en une sorte de pâte de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties dures. *P. de prune, de casse, de tamarin.* || T. Anat. *La p. cérébrale*, La substance blanche du cerveau. — * *P. digitale, p. des doigts*, L'extrémité charnue, arrondie et renflée des doigts. = PULPER. v. a. Réduire en pulpe. = PULPÉ, ÉE. p. = PULPEUX, EUSE. adj. Qui est formé d'une pulpe, qui est charnu. *Fruit p. Matière pulpeuse.*

* **PULQUE.** s. m. Voy. AMARYLLIDACÉES.

* **PULSATEUR.** s. m. T. Entom. V. PLANIPENNES.

PULSATIF, IVE. adj. (lat. *pulsare*, battre). Se dit D'un battement douloureux qui accompagne ordinairement les inflammations. *Douleur pulsative.*

* **PULSATILLE.** s. f. T. Bot. Voy. RENONCULACÉES.

PULSATION. s. f. T. Médec. Battement des artères qui constitue le pouls. *Son pouls fait tant de pulsations par minute. Les pulsations de l'artère sont inégales.* || T. Phys. Se dit Des mouvements de vibration de tous les fluides élastiques. *La p. du son.*

* **PULTACÉ, ÉE.** adj. (latin. *puls, pultis*, bouillie). Qui a la consistance d'une bouillie.

* **PULVÉRATEUR.** adj. m. (latin. *pulvis, pulveris*, poudre, poussière). T. Ornith. Voy. GALLINACÉS.

PULVÉRIN. s. m. Poudre à canon écrasée et passée au tamis, dont on se sert pour amorce, etc. || Espèce de poire où l'on met cette sorte de poudre.

PULVÉRISATION. s. f. Action de pulvériser, ou Le résultat de cette action.

Enc. — Dans ces dernières années, le Dr Sales-Girons a introduit dans la thérapeutique des affections des voies respiratoires un nouveau procédé d'administration des eaux minérales, qui consiste à les comprimer fortement dans un appareil particulier, de façon qu'elles s'en échappent sous la forme d'une poussière très-ténue : c'est ce qu'il appelle la *Pulvérisation de l'eau*. Dans cette p., les eaux qui contiennent des gaz en dissolution, en perdent une grande partie; mais les autres principes minéralisateurs n'éprouvent à peu près aucune perte. Sales-Girons pense que les eaux absorbées de cette manière par l'appareil respiratoire agissent avec plus d'efficacité qu'introduites par la voie de l'appareil digestif. Toutefois l'expérience n'a pas encore prononcé à ce sujet.

PULVÉRISER. v. a. Réduire en poudre. *P. un corps solide.* || Fig., Détruire, réfuter complétement. *Il a pulvérisé cet argument. Cette objection a été pulvérisée.* = PULVÉRISÉ, ÉE. part.

PULVÉRULENT, ENTE. adj. Qui est réduit en poudre plus ou moins fine. *Une substance pulvérulente.* || Qui est couvert d'une poudre très-fine. *Les ailes du hanneton sont pulvérulentes.* || * *État p.*, État d'une chose qui est sous la forme de grains très-fins. *Ce sel se précipite à l'état pulvérulent.*

* **PUMA.** s. m. T. Mamm. Voy. JAGUAR.

PUMICIN. s. m. Nom donné anciennement à l'Huile de palme.

* **PUMITE.** s. f. (lat. *pumex*). Voy. PONCE

PUNAIS, AISE. adj. et s. (lat. *putere*, puer; *naso*, au nez). Qui exhale par le nez une odeur infecte. = PUNAISE. s. f. T. Entom. Voy. GÉOCORISES. = PUNAISIE. s. f. Nom vulgaire de l'Ozène.

PUNCH. s. m. [On pron. *Ponche.*] Sorte de boisson qu'on obtient ordinairement en brûlant de l'eau-de-vie ou du rhum avec du sucre, et en y ajoutant des tranches de citron et du thé infusé. *P. au rhum, à l'eau-de-vie. P. à la romaine* ou *P. glacé. Le mot* punch *nous vient de l'anglais, ainsi que la boisson qu'il désigne.*

* **PUNDIT.** s. m. Voy. PANDIT.

* **PUNICA.** s. m. T. Bot. Voy. MYRTACÉES.

PUNIQUE. adj. 2 g. (lat. *punicus*). Qui a rapport, qui est propre aux Carthaginois. *Foi p.*, Mauvaise foi insigne, par allusion à La perfidie dont les Romains accusaient les Carthaginois. *Les guerres puniques*, Les trois guerres des Romains contre Carthage.

PUNIR. v. a. (lat. *punire*). Infliger à quelqu'un la peine de son crime, de sa faute. *On l'a puni comme il le méritait. P. rigoureusement, sévèrement. P. les méchants. P. un enfant pour une faute. On l'a puni de ses malversations. Je le punirai de m'avoir désobéi. P. un criminel du dernier supplice. On l'a puni de mort.* Absol., *Il faut chercher à corriger plutôt qu'à p.* || Se dit aussi Du crime, de la faute. *C'est un crime qu'on ne saurait p. trop sévèrement. Il punit jusqu'aux moindres fautes.* || Mal reconnaître ce qu'on a fait pour nous. *Vous êtes un ingrat ; vous me punissez des services que je vous ai rendus. Je suis puni de ma trop grande confiance dans cet homme.* = PUNI, IE. part. = Syn. Voy. CHÂTIER.

PUNISSABLE. adj. 2 g. Qui mérite punition. *C'est un homme très-p. Rien n'est plus p. qu'une pareille trahison. Crime p. de mort.* = PUNISSEUR. adj. et s. m. Qui punit. *Un dieu p. Le foudre p.* Vieux.

PUNITION. s. f. Action de punir. *La p. des crimes et des délits appartient aux juges criminels.* || Châtiment, peine qu'on inflige pour quelque faute, pour quelque crime. *On doit proportionner la p. aux crimes, aux fautes. Cela mérite une p. exemplaire. P. corporelle. A ce petit jeu, on lui donna pour p. de... — Ce malheur, cet accident lui est arrivé par p. de Dieu, par p. divine*, C'est Dieu qui lui a envoyé cette disgrâce pour le châtier, pour le corriger. On dit absol., dans le même sens, *C'est une p. de Dieu, une p. du ciel.*

PUPILLAIRE. adj. 2 g. [On pron. les deux L dans ce mot et les suiv., mais sans les mouiller.] T. Jurispr. Qui appartient au pupille. *Des deniers pupillaires.* || T. Anat. *Membrane p.*, Membrane qui ferme la pupille dans le fœtus. = PUPILLARITÉ. s. f. Le temps pendant lequel un enfant est pupille. Peu usité.

PUPILLE. s. 2 g. (lat. *pupillus*, de *pupus*, enfant). Personne mineure qui est sous la conduite d'un tuteur. Voy. TUTELLE. || Par ext., se dit D'un jeune enfant par rapport à son gouverneur. *Il s'est fait beaucoup d'honneur par l'éducation de son pupille.*

PUPILLE. s. f. (latin. *pupilla*). T. Anat. Voy. ŒIL. || * T. Chir. *P. artificielle*, Ouverture que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou est oblitérée.

* **PUPIPARES.** s. m. pl. (lat. *pupa*, nymphe; *parere*, enfanter). T. Entom.

Enc. — Les *Pupipares* constituent, dans la méthode de Latreille, la sixième et dernière section de l'ordre des *Diptères*. Ces insectes s'éloignent beaucoup par leur organisation extérieure de tous les autres Diptères. Ils sont caractérisés par l'absence de trompe labiale, par un suçoir composé de deux soies insérées sur un pédicule commun, et par deux palpes qui servent *de gaîne* au suçoir. Leurs antennes d'un seul article distinct sont insérées aux extrémités latérales et antérieures de la tête. Les ailes sont écartées ou nulles. Enfin leur corps, large et aplati a l'abdomen recouvert d'une peau très-extensible. Ces Diptères, que Leach appelle *Homaloptères*, et Blanchard *Ornithomyiens*, vivent en parasites sur les Mammifères et sur les Oiseaux. Ils se cramponnent sur leur peau au moyen des crochets dentés qui arment l'extrémité de leurs pattes. Ils courent d'ailleurs avec beaucoup d'agilité. Ces insectes sont, en outre, remarquables par la singularité de leur développement. Les femelles ne pondent pas d'œufs, mais elles produisent des nymphes d'où bientôt sortent les insectes parfaits : de là le nom que leur a donné Latreille. Avant la ponte, l'abdomen de la mère présente des dimensions énormes. Les Pupipares ne comprennent qu'un petit nombre d'espèces, qui se divisent en deux tribus, les *Hippobosques* et les *Nyctéribiens*. Les insectes qui composent la première ont une tête bien distincte, des antennes tuberculiformes, des ailes rudimentaires ou nulles, et des crochets à deux ou trois pointes. L'espèce-type de cette tribu est l'*Hippobosque du Cheval* (*Hippobosca Equi*) [Fig. 1, grossie], vulg. appelé *Mouche araignée*. Ce Diptère est de couleur jaune, avec des ondes brunes ; son corps, très-plat et luisant, est muni de grandes ailes transparentes à teinies jaunâtres. Il se tient sur les Chevaux et les Bœufs, particulièrement sous la queue. Nous citerons également le *Mélophage du Mouton* (*Melophagus ovinus*) [Fig. 2, très-grossie], dont le corps est entièrement ferrugineux, avec l'abdomen plus foncé : on l'appelle communément *Pou de Mouton*. La seconde tribu ne renferme que le seul genre *Nyctéribie*. Chez ces insectes, dont la tête est presque confondue avec le thorax, les antennes ne sont nullement distinctes, les ailes manquent, et les crochets sont simples. Nous mentionnerons seulement la *Nyctéribie de la Chauve-souris* (*Nycteribia Vespertilionis*), qui est de couleur jaune roussâtre.

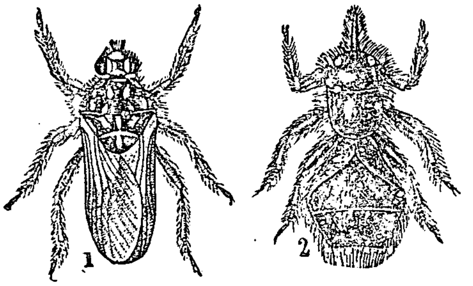

PUPITRE. s. m. (lat. *pulpitum*). Meuble dont on se sert, soit pour écrire, soit pour poser des livres ou des cahiers de musique, de manière qu'on puisse les lire commodément. *P. de table. P. d'orchestre. P. d'église. P. tournant.*

***PUPIVORES.** s. m. pl. (lat. *pupa*, nymphe; *vorare*, dévorer). T. Entom.

Enc.—Les insectes ainsi appelés forment la deuxième famille des *Hyménoptères térébrants*. Ils ont l'abdomen attaché au corselet par une simple portion de leur diamètre transversal et même le plus souvent par un très-petit filet ou pédicule. Les femelles ont une tarière qui leur sert d'oviducte. Les larves sont apodes et, pour la plupart, parasites et carnassières. Latreille a partagé ses *Punivores* en six tribus, les *Évaniales*, les *Ichneumonides*, les *Gallicoles*, les *Chalcidites*, les *Oxyures* et les *Chrysides*. Nous nous contenterons de mentionner les genres principaux qui composent ces groupes.

I. Les *Évaniales* se distinguent par leurs ailes veinées, les antennes formées de 13 ou 14 articles et leur abdomen implanté sur le thorax. Leur tarière se compose ordinairement de trois filets. Les habitudes et les transformations de ces insectes sont peu connues, car, pendant toute une période de leur vie, ils ne paraissent jamais à la lumière, et ils sont, en outre, dispersés sur des individus isolés. Le genre *Fœne* (*Fœnus*) a pour type le *F. éjaculant* (*F. ejaculator*). Cette espèce, la seule qui soit europoenne, est longue de 11 à 13 millimètres, noire, avec les extrémités et la base des jambes jaunes. Elle attaque les larves des Guêpes et des Abeilles. Le genre *Evanie* (*Evania*) ne renferme aussi qu'une seule espèce européenne : c'est l'*Év. appendigastre* (*Ev. appendigaster* [Fig. 1, très-grossie], qui a le corps noir, et qui est longue de 11 millim. à peine. Elle se trouve dans le midi de la France.

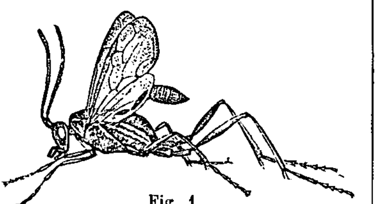
Fig. 1.

II. Les *Ichneumonides* constituent une tribu considérable. Ils sont reconnaissables à leurs antennes longues et composées d'au moins 16 articles. Leur abdomen prend naissance entre les deux pattes postérieures, et, dans les femelles de certains genres, il est remarquable par sa longueur. Ces insectes, d'une taille moyenne et d'une forme élancée, sont répandus dans toutes les parties du monde, et offrent une grande variété dans leurs couleurs et dans leur aspect général. Les services qu'ils nous rendent sont immenses. En effet, ils détruisent les chenilles si nuisibles à l'agriculture, de même que l'Ichneumon quadrupède était censé détruire la postérité du Crocodile. C'est à cette analogie que le principal genre de ces Hyménoptères doit son nom. On appelle aussi ces insectes *Mouches vibrantes*, parce qu'ils agitent continuellement leurs antennes, et *Mouches tripiles*, à cause des trois soies qui forment la tarière des femelles. Lorsque les femelles sont pressées de pondre, on les voit marcher ou voler continuellement, cherchant à découvrir les larves, les nymphes, les œufs d'insectes destinés à recevoir leurs œufs et à les nourrir quand ils seront éclos. Elles déploient un instinct vraiment surprenant dans cette recherche, et il est à remarquer qu'en général chaque espèce attaque toujours la même proie. Les femelles dont la tarière est longue atteignent souvent des larves qui vivent dans le bois, sous les écorces, dans des crevasses. Avec l'aide de leur tarière, ces Hyménoptères percent la peau d'une larve, d'une chenille, etc., et y déposent un ou plusieurs œufs. Les larves qui en naissent sont molles, blanchâtres, et privées de pattes, mais munies de mandibules assez robustes. Celles qui vivent à l'intérieur d'une chenille ou d'une larve ne rongent d'abord que les parties graisseuses, de façon à ne pas faire périr l'animal qui leur sert de nourriture. Mais lorsqu'elles sont prêtes à se transformer en nymphes, elles dévorent tous les organes intérieurs et ne laissent que la peau. Les unes se métamorphosent à l'endroit même où elles ont vécu, et c'est ainsi que l'on voit parfois un Hyménoptère sortir de la chrysalide d'un Papillon Les autres se filent une petite coque soyeuse près de leur dépouille. Ces coques sont parfois agglomérées, et tantôt nues, tantôt enveloppées d'une bourre en masse ovale que l'on trouve attachée aux tiges des plantes. Les coques de certaines espèces sont suspendues à une feuille ou à une petite branche au moyen d'un long fil.— Les genres *Stéphane*, *Xoride* et *Crypte*, qu'on trouve en Europe, sont peu dignes d'intérêt et leurs métamorphoses peu connues. Dans le genre *Ophion*, nous citerons l'*Oph. jaune* (*Oph. luteus*), long de 2 à 3 centim. de longueur, au corps jaunâtre et à la tête parfois entièrement roussâtre. Cet insecte est répandu dans presque toute l'Europe ; ses larves vivent particulièrement aux dépens de la chenille de la Dicranure à queue fourchue. L'espèce type du genre *Banchus* est le *B. volutatorius*, qui est répandu dans une partie de l'Europe. La plupart des espèces européennes du genre *Ichneumon* présentent des couleurs jaunes ou rougeâtres sur un fond noir, ce qui leur donne un aspect assez agréable. On voit souvent leurs larves sortir des chrysalides dans lesquelles elles ont vécu. Une des plus grandes espèces est l'*Ich. manifestateur* (Fig. 2. *Ich. manif.* plongeant sa tarière à travers l'écorce d'un rameau ; d'après Blanchard), noir, avec les pattes fauves, et qui atteint jusqu'à 8 cent. de longueur. Dans le genre *Alomye*, nous nommerons l'*Al. ovateur* (*Alomya ovatrix* [Fig. 3, grossie]. Cette espèce est noire, avec les premiers segments de l'abdomen roux. Le genre *Bracon* renferme une quantité d'espèces de taille moyenne, au corps agréablement nuancé de couleurs vives, et qu'on voit pendant la belle saison voltiger sur toutes les fleurs. Leurs larves vivent dans le corps de divers Coléoptères. Les *Microgastres* sont fort répandus dans notre pays, et rendent de grands services dans nos potagers en déposant leurs œufs dans les chenilles du Chou. L'observation suivante, d'Em. Blanchard, suffit pour donner une idée de leur utilité. « Deux cents chenilles du grand Papillon du Chou, recueillies sur des choux avant qu'elles eussent atteint toute leur grosseur, ne donnèrent que trois papillons, les 197 autres ayant été attaquées par des Microgastres. » Le type de ce genre est le *Micr. aggloméré* (*Microgaster glomeratus*), noir, avec les pattes fauves et long d'environ 2 millim. Le genre *Alysie* comprend un assez grand nombre d'espèces indigènes de petite taille, mais qui offrent peu d'intérêt.

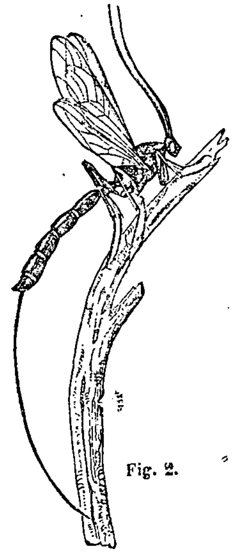
Fig. 2.

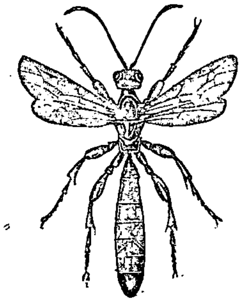
Fig. 3.

III. La tribu des *Gallicoles* a été l'objet d'un article spécial à cause de son importance.

IV. Les *Chalcidites* se distinguent par leurs antennes coudées et en massue ; leur tarière est semblable à celle des Ichneumonides. Cette tribu renferme des insectes d'une taille fort exiguë, aux couleurs métalliques fort brillantes, et qui, pour la plupart, ont la faculté de sauter. Quelques-unes de leurs larves, à raison de leur extrême petitesse, vivent à l'intérieur d'œufs d'insectes ; d'autres vivent dans les galles et les chrysalides des Lépidoptères. Le genre *Chalcis* contient un grand nombre d'espèces presque toutes indigènes. Nous citerons la *Ch. naine* (*Ch. minuta*), qui est noire, avec les pieds jaunes. Cet insecte vit en grand nombre aux dépens des chenilles de la Pyrale de la Vigne, dont il détruit chaque année une quantité considérable. Le genre *Cléonyme* (*Cleonymus*) a pour type le *Cl. déprimé*, qui est très-commun dans une partie de l'Europe. Dans le genre *Eulophe* (*Eulophus*), nous nommerons l'*Eul. des Pyrales*, qui passe son premier état dans les œufs de la Pyrale de la Vigne. Enfin, nous mentionnerons le genre *Leucopsis*, remarquable par la longueur de la tarière des femelles. La femelle du *Leuc. géant* (Fig. 4) pond dans les Guêpiers.

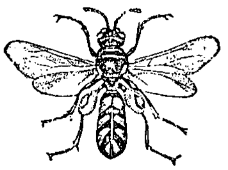
Fig 4

V. La tribu des *Oxyures* se compose d'insectes dont les ailes inférieures n'ont pas de nervures, et qui, chez les femelles, offrent un abdomen terminé par une tarière tubuleuse. Ces Hyménoptères sont de la taille la plus exiguë, et leur corps offre des nuances bronzées, ainsi que des ponctuations très-variées. Le genre *Antéon* se compose de peu d'espèces : leur type, parmi les indigènes, est l'*Ant. de Jurine*. Dans le genre *Béthyle* (*Bethylus*) nous citerons le *B. fourmi*, qui se trouve en abondance dans certains vignobles où il court sur les ceps avec la plus grande vivacité : ses larves vivent parasites sur les chenilles de la Pyrale. Plusieurs espèces du genre *Proctotrupe* (*Proctotrupes*) paraissent déposer leurs œufs dans le corps des larves de divers Tipulaires.

VI. Dans la tribu des *Chrysides*, la tarière est formée par les derniers anneaux de l'abdomen, qui peuvent s'allonger et se raccourcir, et dont l'extrémité est armée d'un petit aiguillon. Par la richesse de leurs couleurs, ces insectes rivalisent avec les Oiseaux-mouches : aussi les appelle-t-on *Guêpes dorées*. On les voit sur les murs, sur les vieux bois et sur les fleurs, se promener dans une agitation continuelle et avec une extrême vivacité : il semble qu'on voit voler des perles de feu, tant leur corps est brillant. Ce groupe comprend deux genres principaux : le genre *Parnope* (*Parnopes*), dont l'espèce type est la *P. rosée* (*P. carnea*) [Fig. 5, grossie]. C'est un joli insecte vert, avec l'abdomen couleur de chair. On le trouve, chez nous, dans les endroits sablonneux. Les espèces du genre *Chrysis* déposent leurs œufs dans le nid de divers autres Hyménoptères. On rencontre aux environs de Paris la *Chr. enflammée* ou *dorée* (*Chr. ignita*), qui est vert bleuâtre, avec l'abdomen d'un rouge doré des plus brillants.

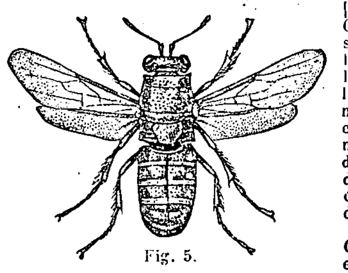
Fig. 5.

***PUPUT.** s. m. Nom vulgaire de la Huppe.

PUR, URE. adj. (lat. *purus*). Qui est sans mélange, qui n'est pas altéré, souillé, obscurci. *De l'or pur. Boire de l'eau pure, du vin pur. Ce pain est de pur froment. Il vous faut respirer un air pur. Une source d'eau pure. Offrir aux dieux des victimes pures. Une lumière pure. Le ciel est pur et serein. Une liqueur pure de tout mélange.* || Figur., au sens moral, *Jouir d'un bonheur pur. Goûter une félicité, une joie pure. Un cœur pur. Une âme pure. Un amour pur. Un zèle pur et désintéressé. Une réputation, une gloire p. Une doctrine pure. Tous ses sentiments sont purs. Ses intentions sont droites et pures. Il est sorti du ministère les mains pures. Elle s'est toujours conservée pure. Elle conserva son âme pure de toute souillure.* || Fig., *Pur*, se dit encore en parlant De style, des arts du dessin, etc., et signifie alors Correct, exact, net, régulier. *Style, langage pur. Diction pure. Sa latinité est fort pure. C'est un écrivain très-pur. Son dessin est pur. Un trait pur. Des contour purs.* —* *Un chant pur. Il a une voix pure. L'execution de cet artiste est pure, mais froide.* || *Pur*, joint à un subst., signifie souvent que ce substantif doit être pris dans son sens absolu, sans aucune restriction ni modification. *Les anges sont de purs esprits. Suivant Descartes, les bêtes sont de pures machines. C'est la pure vérité. Il a agi par bonté pure. C'est un pur motif de jalousie qui le fait parler. Ce que vous dites est une pure calomnie, une pure malice, une pure sottise.* — On joint quelquefois à l'adj. *Pur* le mot *tout*, pour donner encore plus de force à l'expression. *C'est de l'entêtement tout pur, de la générosité toute pure. Cette expression est du latin tout pur. Ce vin est de la drogue toute pure.* || T. Didact. Se dit De certaines sciences quand on les envisage d'une façon abstraite ou théorique, sans rapport aux applications dont elles sont susceptibles. *Mathématiques pures. Chimie pure et appliquée.* || T. Jurispr. *Obligation, promesse pure et simple; Mainlevée pure et simple*, Sans aucune condition, sans aucune restriction ni réserve. On dit de même, *Démission pure et simple.* || T. Philos. *L'esprit pur*, L'esprit considéré sans égard à son union avec la matière. — *L'état de pure nature*, V. Nature. || T. Blas. *Pur*, se dit Des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique. *Il porte d'argent pur, de gueules pur.* On dit aussi, *Plein.* = En pur don. loc. adv. Se dit D'un don fait sans aucune condition. = En pure perte. locut. adv. V. Perte. = A pur et a plein. loc. adv. Voy. Plein.

PUREAU. s. m. T. Technol. La partie d'une tuile ou d'une ardoise, qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure. *La tuile a ordinairement huit à dix centimètres de pureau.*

PURÉE. s. f. Sorte de bouillie qu'on tire de divers légumes cuits dans l'eau. *P. de pois, de lentilles. P. de navets, d'oignons. Potage à la p.*, ou simpl. *Purée*, se dit D'un potage à la purée de pois. || *P. de gibier*, Gibier haché et cuit de manière à être réduit en bouillie.

PUREMENT. adv. *Vivre p.*, D'une manière pure, innocente. || *Parler, écrire, dessiner, chanter p.*, Parler, etc., avec une grande correction. || Signifie parfois

Uniquement, exclusivement. *Il a fait telle chose p. par plaisir. Le motif de sa vocation était p. humain.* ‖ *P. et simplement*, Sans réserve et sans condition. *Il a résigné sa charge p. et simplement.*

PURETÉ. s. f. Qualité de ce qui est pur et sans mélange. *La p. de l'air. La p. des eaux. Au moyen du feu, on porte les métaux au plus haut degré de p.* ‖ Fig., au sens moral, Intégrité, droiture, innocence, exemption de corruption, de souillure. *La p. de ses intentions n'est point douteuse. La p. du cœur, de l'âme, de l'esprit. La p. de ses mœurs a résisté à toutes les séductions. Les erreurs de ses disciples portèrent atteinte à la p. de sa doctrine. La morale qu'il enseigne est d'une grande p.* — *La p. du goût*, La justesse et la délicatesse du goût dans la littérature et dans les arts. — Absol., sign. souvent Chasteté. *Conserver sa p. Il ne faut rien souffrir qui soit contre la p.* ‖ Fig., en parl. Du style et des œuvres d'art, Correction, netteté, exemption de faute ou de défaut. *P. de style, de langage, d'élocution. Cet écrivain est d'une grande p. Cette façon de parler est contre la p. de la langue. Son dessin manque de p. Ce trait est d'une grande p. La p. et la fraîcheur de sa voix ont ravi le public.*

***PURGA**, s. m. T. Bot. Voy. CONVOLVULACÉES.

PURGATIF, IVE. adj. et s. m. T. Méd.

Enc.—On désigne, sous le nom de *Purgatifs*, tous les médicaments qui déterminent des évacuations par les voies inférieures. Anciennement on supposait que ces médicaments agissaient en évacuant les matières morbides censées contenues dans le tube intestinal, ou en provoquant l'expulsion par cette voie des humeurs mauvaises qui viciaient l'économie : de là le nom même qu'on leur a donné. Néanmoins cette hypothèse sur le mode d'action des substances purgatives est dénuée de fondement. Sans doute, il est quelquefois besoin d'évacuer les résidus de la digestion ou les produits des sécrétions intestinales, lorsqu'ils s'accumulent dans les secondes voies ; mais ce cas est le plus rare. Le plus souvent, lorsqu'on administre un p., on a pour objet de modifier l'état de la surface des voies digestives par une excitation momentanée de la fonction, soit des petites glandes en nombre infini qui parsèment cette surface, soit des grosses glandes qui y versent leurs produits sécrétoires. Fort souvent encore on se propose de déterminer sur toute l'étendue du tube intestinal une irritation plus ou moins vive et plus ou moins prolongée, afin d'opérer une dérivation, comme dans le cas de congestion sur des organes importants, ou de faciliter la résolution de phlegmasies chroniques, d'épanchements séreux, etc En effet, les évacuations répétées provoquées par les purgatifs ont pour effet de favoriser énergiquement l'absorption, non-seulement à la surface intestinale, mais encore dans l'économie tout entière. — Les substances capables de déterminer la purgation sont presque innombrables ; néanmoins leur action présente des différences assez importantes. On les divise communément en *Laxatifs* ou *Minoratifs*, *Cathartiques* ou *Purgatifs doux*, et *Drastiques* ou *Purgatifs âcres*. Les *laxatifs* sont les moins actifs de tous ; on a besoin de les employer à assez forte dose, et on ne les administre guère que comme évacuants : tels sont le miel, la manne, le tamarin, la casse, les pruneaux, les huiles grasses, etc. Les *cathartiques* sont surtout usités quand on veut modifier l'état des organes sécrétoires. Les plus employés sont le sulfate de soude et celui de magnésie, le calomel, la crème de tartre, la rhubarbe, le séné, etc. On a recours aux *drastiques* quand on veut produire une dérivation énergique, ou quand on veut déterminer une irritation intestinale artificielle afin de combattre une autre irritation locale et difficile à déplacer, comme dans certaines affections cutanées. Les drastiques qu'on emploie le plus communément sont l'aloès, la scammonée, le jalap, la gomme-gutte, la bryone, l'huile de croton. A petite dose, les sels arsenicaux agissent, suivant nous, comme drastiques. Parmi les drastiques, il en est quelques-uns, tels que l'aloès, qui semblent porter plus spécialement leur action sur l'extrémité inférieure du gros intestin : et en effet, leur usage prolongé provoque presque toujours une congestion hémorrhoïdale. Les plus actifs produisent des effets purgatifs très-énergiques alors même qu'on les introduit dans l'économie par la voie de l'absorption cutanée : l'huile de croton, en particulier, est dans ce cas. Les purgatifs peuvent s'administrer sous des formes très-diverses. Plusieurs s'administrent sous forme de simple dissolution aqueuse ; d'autres s'emploient en infusion, en décoction, en sirop, en potion, en poudre, en électuaire, en pilules. Quand on les administre sous forme de potion, on leur donne vulgairement le nom de *Médecines*. En général, on donne en une seule prise la dose du médicament p. nécessaire pour produire l'effet voulu ; quelquefois cependant on la fractionne. On est aussi communément dans l'habitude d'aider son action par quelques boissons délayantes. — De tout temps les purgatifs ont été d'un usage fort populaire. C'est que ces médicaments ont en leur faveur un effet immédiat et appréciable qui fait croire que la cause du mal s'en est allée avec les évacuations produites Aussi, voyons-nous tous les jours des charlatans, habiles à exploiter les préjugés des masses, vanter chacun comme une panacée telle ou telle préparation purgative dont ils se disent les inventeurs. En outre, bien des gens s'avisent de se purger à tort et à travers, sans consulter un homme de l'art. Le moindre inconvénient qui en puisse résulter, c'est d'émousser la sensibilité de l'intestin, d'où résulte ensuite une constipation presque invincible. Mais bien souvent aussi l'abus des purgatifs détruit rapidement la santé, et produit même directement des accidents mortels.

PURGATION. s. f. Évacuation par le bas au moyen d'une substance médicamenteuse. *Il se porte beaucoup mieux depuis sa p.* ‖ La substance que l'on prend pour provoquer cette évacuation. *Cette p. a produit un excellent effet.* ‖ *Purgations menstruelles*, ou simpl. *Purgations*, se dit quelquefois Des menstrues, parce qu'on supposait jadis qu'elles avaient pour objet d'évacuer un sang vicié. ‖ T. Jurispr. anc. *P. canonique.* Voy. ORDALIE.

PURGATOIRE. s. m. (lat. *purgare*, purger). Théol.

Enc.—On entend par *Purgatoire* un état dans lequel sont retenues pendant un certain temps les âmes des justes auxquelles il reste quelque chose à expier après cette vie, soit pour les péchés véniels qui n'ont point été remis, soit pour les péchés mortels qui, quoique remis quant à l'offense et à la peine éternelle, ne l'ont pas été quant à la peine temporelle, ou du moins quant à cette peine tout entière. Rien de souillé ne devant entrer dans le royaume des cieux, ainsi que l'a dit saint Jean, il a toujours été de foi dans l'Église catholique, que les justes qui sortent de cette vie sans avoir complétement satisfait la justice divine doivent, avant d'être admis à la vision béatifique, satisfaire après cette vie par des peines temporaires qu'on appelle *peines du p.* Il est également de foi que les âmes qui sont détenues dans le p. trouvent du soulagement dans les prières des fidèles et le saint sacrifice de la messe. Ces deux dogmes sont essentiellement corrélatifs, car il est inutile de prier pour ceux qui sont condamnés au supplice éternel : aussi les protestants les repoussent-ils tous les deux à la fois. Mais c'est se révolter contre l'enseignement formel des textes sacrés, contre l'autorité des Pères, contre les décisions des conciles, contre la tradition constante de l'Église. « Si quelqu'un blasphème contre le Fils de l'Homme, dit saint Matthieu (XII, 32), il pourra en obtenir le pardon ; mais s'il blasphème contre le Saint-Esprit, son péché ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle futur. » D'où il résulte qu'il y a des péchés qui sont remis ou expiés après la mort. Saint Paul dit également : « Le jour du Seigneur fera connaître l'ouvrage de chacun, le feu éprouvera ce qu'il est : si l'ouvrage de quelqu'un demeure, il en recevra la récompense ; si son ouvrage est brûlé, il en recevra du dommage, mais il sera sauvé comme par le feu. » (I, *Cor*. III, 13.) Quant aux textes des Pères, ils sont innombrables : il nous suffira de mentionner saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Épiphane, saint Athanase, Eusèbe de Césarée, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, saint Paulin de Nole, etc., qui, tous, insistent sur l'utilité des prières et du saint sacrifice pour les morts, afin de racheter leurs fautes et de les faire entrer au séjour éternel. « Il ne serait pas vrai, dit saint Augustin, de dire de quelques-uns qu'il ne leur sera pardonné ni en ce siècle ni en l'autre, s'il n'y en avait à qui il sera pardonné en l'autre vie… Nous lisons dans le livre des Macchabées qu'un sacrifice a été offert pour les morts. Mais alors même que cela ne se trouverait point du tout dans les anciennes Écritures, ce n'est pas une médiocre autorité que celle de l'Église universelle, dont la croyance se montre clairement dans la coutume de faire la recommandation des morts dans les prières que le prêtre adresse au Seigneur, lorsqu'il est à l'autel. » Saint Paulin, évêque de Nole, nous offre un témoignage non moins explicite de la croyance de l'Église touchant le p. et la prière pour les morts, lorsqu'il réclame lui-même les prières de ses amis pour le repos de l'âme de son frère, afin de lui procurer du rafraîchissement et de la consolation dans les peines de l'autre vie. Les conciles, qui n'ont jamais fait que déclarer la tradition et la croyance de l'Église, toutes les fois qu'il s'est produit des opinions contraires, les ont anathématisées. Ainsi, les décisions des conciles généraux de Latran en 1215, de Lyon en 1274, de Florence en 1439, et enfin du concile de Trente, au XVIe siècle, ont formulé, en termes identiques, la croyance invariable de l'Église. « L'Église catholique, instruite par le Saint-Esprit, disent les Pères de Trente, ayant toujours enseigné, suivant les saintes Écritures et l'antique tradition des Pères, dans les saints conciles et tout récemment dans ce concile général, qu'il y a un p., et que les âmes qui y sont détenues reçoivent du soulagement par les suffrages des fidèles, et principalement par le sacrifice de l'autel, le saint concile ordonne aux évêques d'avoir soin que la saine doctrine touchant le p. soit enseignée partout, afin que les fidèles y tiennent et la professent telle qu'elle nous a été transmise par les saints Pères et les sacrés conciles. » — Voilà ce que la foi nous enseigne ; mais elle s'arrête là. Le p. est-il un lieu particulier ou un état? La peine du p. est-elle la peine du feu, ou simplement une douleur vive et amère d'avoir offensé Dieu? Quelle est la rigueur et la durée de cette peine? Ces questions et autres semblables ne sont point comprises dans le domaine du dogme catholique. Il n'existe à leur sujet aucune décision de la part de l'Église. « Toutefois, dit le savant cardinal Gousset, nous ne devons point laisser ignorer que l'opinion la plus commune parmi les théologiens fait consister, en partie, les tourments du p. dans la peine du feu, ou du moins dans une peine analogue à celle du feu ; et nous ajouterons que, selon saint Augustin et saint Thomas, dont le sentiment est assez généralement suivi, la peine du p. surpasse toute peine de cette vie. »

***PURGE.** s. f. T. Jurispr. Se dit Des formalités suivies pour affranchir un immeuble des priviléges et hypothèques qui le grèvent. Voy. HYPOTHÈQUE.

PURGER. v. a. (lat. *purgare*). Purifier, nettoyer ; débarrasser une chose de ce qui l'altère, la salit. *P. les métaux. P. le sucre. P. un jardin des mauvaises herbes.* ‖ Se dit particul. en termes de Méd., et signifie, Provoquer des évacuations alvines. Dans ce sens, *Purger* peut avoir pour sujet La substance médicamenteuse qui produit cet effet, et Le médecin qui l'a prescrite. *Ce médicament purge rapidement. P. un malade avec du calomel, de la manne, de l'aloès. On l'a purgé deux jours de suite.* On dit par anal., *P. le cerveau*, Dégager le cerveau. — *Cette drogue purge la bile*, Elle chasse la bile. ‖ Délivrer, chasser, faire disparaître. *P. la mer de pirates. P. la contrée de voleurs, de vagabonds, etc. Hercule purgea la terre des monstres qui la désolaient. P. sa maison de fripons.* ‖ Fig., *P. une langue*, En retrancher les expressions barbares, triviales ou incorrectes. — *P. sa conscience*, Ne rien souffrir sur sa conscience qu'on se puisse reprocher, ou Se confesser. — *P. son esprit d'erreurs, de préjugés*, Se défaire de ses erreurs, de ses préjugés. — *P. les passions*, Modérer, épurer les passions. *D'après Aristote, l'effet du poëme dramatique doit être de p. les passions.* ‖ T. Prat. *P. son bien de dettes*, Acquitter toutes ses dettes, de sorte que ce qui reste du bien soit net et liquide. *P. les hypothèques*, V. HYPOTHÈQUE. ‖ T. Jurispr. crim. *P. la contumace*, Se constituer prisonnier pour répondre du crime à raison duquel on a été condamné par contumace. — *P. la mémoire d'un mort*, V. MÉMOIRE. = SE PURGER. v. pron. Se dit au propre et au figuré. *Cet homme a besoin de se p. Il s'est purgé hier. La société doit se p. de ces hommes dangereux. La langue tend à se p. de ces restes de barbarie.* ‖ *Se p. d'une accusation, d'un crime*, S'en justifier, prouver qu'on est innocent. = PURGÉ, ÉE. p. = Conj. V. MANGER. = Syn. V. PURIFIER.

PURIFICATION. s. f. Action de purifier, d'ôter d'une substance ce qui s'y trouve d'impur et d'étranger. *La p. des métaux. La p. du sang, des humeurs.* ‖ T. Lit. Action que le prêtre fait à la messe, lorsque, après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, immédiatement avant l'ablution, il prend du vin dans le calice. *Le prêtre était à la purification.*

Enc.—Chez tous les peuples anciens, la *Purification* du corps a été regardée comme un symbole de la p. de l'âme, et, dans toutes les religions, les ablutions, les lustrations ont fait partie des cérémonies du culte. La loi mosaïque, en particulier, renfermait des prescriptions sévères à ce sujet. Ces purifications avaient le même objet que la distinction des viandes ; elles habituaient à l'obéissance un peuple insoumis et lui rappelaient sans cesse la loi de Dieu jusque dans les choses ordinaires de la vie ; en outre, elles avaient une haute importance hygiénique, car, dans les climats chauds de l'Orient, les purifications sont en beaucoup de cas nécessaires pour prévenir le danger d'infection ou de corruption. La plupart consistaient en bains, en lotions, et en offrandes. Celles-ci devaient, autant que possible, avoir lieu au temple même : on offrait un chevreau, un agneau, des tourterelles, etc. Les femmes, après leurs couches, étaient considérées comme impures pendant 40 jours, si elles avaient enfanté un fils, et pendant 80 jours, si elles avaient donné naissance à un enfant du sexe féminin. Ce laps de temps expiré, elles devaient se présenter au temple pour rendre hommage au Seigneur, et être purifiées de leur souillure légale. En conséquence de cette loi, à laquelle elle se soumit par humilité, la mère du Sauveur se rendit au temple, avec son divin Fils, 40 jours après la naissance de ce dernier. C'est en mémoire de cet événement que l'Église célèbre, le 2 février, la fête appelée *P. de la Vierge* ou *Présentation de J.-C. au temple.* On la nomme aussi quelquefois *Chandeleur*, à cause des cierges bénits qu'on y allume. Les Grecs, qui célèbrent également cette fête, la nomment *Hypante*, c'est-à-d. *rencontre*, parce que, ce même jour, le vieillard Siméon et la prophétesse Anne ayant rencontré J.-C. dans le temple, le reconnurent pour le Messie. Suivant plusieurs écrivains, cette solennité aurait été instituée en 542, à l'occasion d'une peste qui désolait Constantinople ; mais elle est beaucoup plus ancienne, car il en est fait mention par saint Grégoire de Nysse, mort en 396. C'est à l'imitation de l'ancienne p. que, dans beaucoup de pays catholiques, les femmes qui relèvent de couches se rendent à l'église pour y faire une légère offrande et y recevoir la bénédiction du prêtre ; cette pratique pieuse a reçu le nom de *Relevailles*.

PURIFICATOIRE. s. m. T. Liturg. Voy. MESSE.

PURIFIER. v. a. (lat. *purificare*). Rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, d'étranger. *P. l'air. P. l'eau. P. les métaux. P. la cire. Le vent purifie l'air de la vallée. Le cresson passe pour p. le sang.* ‖ Fig., *P. son cœur, son âme, ses intentions*, En retrancher tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu. *P. les mœurs*, Les rendre plus honnêtes, plus conformes à la vertu. Les orateurs chrétiens disent quelquefois, en s'adressant à Dieu : *Seigneur, daignez p. mes lèvres*, Faites en sorte que mes discours soient purs et salutaires. = SE PURIFIER. v. pron. Devenir pur, plus pur. *L'air se purifie par le feu. Le sang se purifie par un bon régime. Les mœurs et le langage commencent à se p.* ‖ En parl. Des cérémonies de la loi judaïque, Faire ce qui était ordonné pour les purifications légales. = PURIFIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

Syn. — *Épurer, Purifier.* — *Purger*, c'est débarrasser une chose de ce qui s'y trouve de sale et de nuisible. On se *purge* en évacuant du corps ce qui est contraire à la santé ; on *purge* un jardin de mauvaises herbes ; *on purge une terre des hypothèques qui la grèvent* ; on *purge* une contrée des voleurs qui l'infestaient. *Purifier*, c'est dissiper, détruire ce qui s'est introduit de mauvais dans la substance de quelque chose. Le feu *purifie* les métaux qu'il met en fusion ; le vent *purifie* l'air qui se corrompt dans la stagnation ; le cœur se *purifie* par la pénitence, qui l'anime d'un feu nouveau. Enfin, *épurer*, c'est purifier avec soin et entièrement, rendre la chose plus pure, lui donner un nouveau degré de pureté. Les métaux *s'épurent* par des fusions réitérées; on *épure* le mercure en le sublimant. Le langage qui *s'épure* se polit; le goût le plus *épuré* est le plus fin et le plus délicat; le cœur, les sentiments *s'épurent* en s'élevant et en se perfectionnant.

PURIFORME. adj. 2 g. (lat. *puriformis*). T. Méd. Qui ressemble à du pus. *Crachats puriformes.*

* **PURIN.** s. m. T. Agric. Voy. ENGRAIS.

PURISME. s. m. Affectation d'une pureté minutieuse dans le langage. *Il donne dans le p.* = PURISTE. s. Celui ou celle qui affecte la pureté du langage et qui s'y attache trop scrupuleusement. *C'est un p. sévère.*

PURITAIN, TAINE. adj. et s. **PURITANISME.** s. m.

Enc. — On désigne sous le nom de *Puritains* une secte qui se forma parmi les presbytériens les plus rigides de l'Angleterre et de l'Écosse, et qui joua un grand rôle dans l'histoire religieuse et politique de ces deux pays, sous le règne d'Élisabeth et des deux premiers Stuarts. Ils furent ainsi appelés parce qu'ils prétendaient suivre la parole de Dieu dans toute sa pureté et débarrassée de toute superstition et de toute invention humaine. On les appela aussi *non-conformistes*, parce qu'ils refusaient de se soumettre à la liturgie établie par Édouard VI, et professaient que la forme du culte et de la prière doit être absolument libre. Ils bannissaient en outre toute hiérarchie ecclésiastique, comme les autres presbytériens. Le *Puritanisme* disparut avec la fin des grandes luttes religieuses au XVIIe siècle. Dans notre langue, les mots *Puritain* et *Puritanisme* s'emploient encore quelquefois, par dénigrement, en parlant des personnes qui affectent une grande austérité, une sévérité exagérée de principes ou de mœurs.

* **PURPURA.** s. m. (mot latin qui signifie *Pourpre*). T. Médecine.

Enc. — On désigne sous ce nom une maladie caractérisée par l'éruption spontanée, à la surface du corps, de *pétéchies*, c.-à-d. de petites taches lenticulaires et noirâtres formées par du sang extravasé dans l'épaisseur de la peau. Rayer et Cazenave distinguent deux formes de *Purpura*, le premier selon que l'éruption s'accompagne ou ne s'accompagne pas de fièvre, et le second, selon qu'elle est accompagnée ou non d'hémorrhagies par quelque muqueuse. Le p., quelle que soit sa forme, survient en général sous l'influence de causes débilitantes; il affecte spécialement les enfants, les femmes, et les individus d'une constitution molle, affaiblis par une cause quelconque. Le p. sans hémorrhagie est une affection fort simple, rarement accompagnée de fièvre, de peu de durée, et dont on vient aisément à bout par un régime tonique Mais lorsqu'il s'accompagne d'hémorrhagie des muqueuses ou des viscères, il constitue une maladie plus grave. Alors la surface cutanée, outre les pétéchies, présente encore des ecchymoses plus ou moins larges, des thrombus au cuir chevelu, etc. Cette forme, qui est appelée *P. hémorrhagique* et *Maladie tachetée de Werlhoff*, du nom de l'auteur qui l'a décrite le premier, vers le milieu du dernier siècle, indique une altération profonde du sang, laquelle consiste essentiellement dans une diminution plus ou moins considérable de la fibrine ou dans une modification morbide de ce principe constituant du sang. La fièvre accompagne habituellement cette forme. Quant aux hémorrhagies internes, elles ont surtout lieu par la muqueuse nasale, chez les enfants, par la muqueuse pulmonaire et gastro-intestinale chez les adultes, et assez souvent par l'utérus, chez les femmes. Le p. hémorrhagique est assez souvent suivi de mort par suite de l'épuisement qu'entraînent la répétition et la multiplicité des hémorrhagies. Lorsque la guérison a lieu, les malades se rétablissent lentement et conservent longtemps de la faiblesse et du malaise. Il n'est pas besoin de dire qu'une pareille maladie exige un traitement tonique des plus énergiques. On doit aussi avoir recours aux limonades minérales et aux astringents. Enfin, on a vanté, dans ces derniers temps, l'usage du perchlorure de fer à l'intérieur.

PURPURIN, INE. adj. Qui approche de la couleur de pourpre. *Des fleurs purpurines.* = PURPURINE. s. f. *T. Chim. V. GARANCE. ‖ T. Techn. Le bronze moulu qui s'applique à l'huile et au vernis.

PURULENCE. s. f. T. Méd. État de ce qui est purulent. = PURULENT, ENTE. adj. (lat. *purulentus*). Qui est de la nature du pus, qui a l'aspect du pus. *Crachats purulents.* ‖ *Infection purulente*, V. INFECTION. ‖ *Foyer p.*, Voy. FOYER.

PUS. s. m. (lat. *pus*). T. Méd.

Enc. — Le *Pus* est un liquide de production accidentelle, qui est composé de sérum et de globules blancs tenus en suspension dans ce sérum. La *Suppuration*, ou la production du pus, est toujours le résultat d'un travail phlegmasique, et constitue une des terminaisons les plus fréquentes de l'inflammation. Cette humeur peut être exhalée, soit à la surface des membranes libres, comme les muqueuses, les séreuses, la cavité des vaisseaux, soit dans l'épaisseur ou dans les interstices des tissus où elle forme alors une collection plus ou moins considérable qu'on appelle *abcès*. Le sérum du pus est analogue à celui du sang; mais il tient en dissolution un principe spécial, analogue à la caséine, et appelé *Pyine* par Güterbock, qui l'a découvert en traitant le pus par l'acide acétique, lequel précipite la pyine. Quant aux globules que renferme le sérum, ils sont de deux sortes. Les uns sont des leucocytes pourvus de 1, 2 ou 3 noyaux; les autres, au contraire, ne laissent voir aucune apparence de noyau, même par l'action de l'acide acétique. Les premiers sont communément appelés *Globules du pus*, et Lebert nomme les seconds *Pyoïdes*. Les globules qu'on trouve dans le pus diffèrent des globules sanguins par leur volume qui est plus considérable, non moins que par leur forme et par leur coloration: ils ont, d'après Donné, un centième de millim. de diamètre. Le pus est le plus souvent neutre, parfois il est alcalin; il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool, mais soluble dans l'ammoniaque; enfin, il est généralement sans odeur, quand il n'a pas eu le contact de l'air, qui ne tarde pas à l'altérer. Au reste, le pus présente un aspect un peu différent suivant la nature de l'organe malade, suivant le degré et la nature de l'inflammation, suivant le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le pus est dit *louable*, lorsqu'il est blanc ou jaunâtre, épais, crémeux, homogène, ce qui est dû à la prédominance de la masse des globules par rapport à celle du sérum: tel est le pus provenant de l'inflammation franche du tissu cellulaire. Le pus, au contraire, est dit *séreux*, lorsqu'il est demi-transparent, très-fluide, par suite de la prédominance du sérum. L'origine du pus est encore fort controversée. Pour nous, nous regardons cette humeur comme un produit nouveau qui se forme aux dépens des matériaux du sang, par une action catalytique des solides enflammés sur ces matériaux. Un fait remarquable, c'est que les collections purulentes s'entourent en général fort promptement d'une enveloppe plus ou moins dense, qui paraît produite par la lymphe coagulable épanchée dans la première période de l'inflammation. Hunter avait donné à cette couche le nom de *Membrane pyogénique*, parce qu'il regardait la suppuration comme une véritable sécrétion, et supposait en outre que le pus était sécrété par cette membrane. Mais, dans tous les cas, cette hypothèse est sans fondement, car la membrane pyogénique, quand elle existe, est consécutive à l'accumulation du pus. Enfin, il existe des maladies dans lesquelles on observe une tendance marquée à la formation de collections purulentes, et l'on désigne quelquefois ces affections sous la dénomination générique de *Pyohémie*. La plupart des auteurs admettent que, dans les cas de ce genre, il y a infection du sang par l'introduction accidentelle des éléments du pus dans le torrent circulatoire; d'autres pensent que cet état du sang peut se produire spontanément: *adhuc sub judice lis est.*

PUSILLANIME. adj. 2 g. [Dans ce mot et le suiv., on ne mouille pas les L.] (lat. *pusillanimus*, de *pusillus*, petit, et *anima*, âme). Qui manque de cœur, qui a l'âme faible, lâche. *Un homme p.* ‖ Par extens., *Une âme, un caractère p. Des craintes pusillanimes.* = PUSILLANIMITÉ. s. f. Manque de courage, lâcheté. *C'est le comble de la pusillanimité.*

PUSTULE. s. f. (lat. *pustula*). T. Méd.

Enc. — Tout le monde sait qu'on appelle *Pustules*, de petites tumeurs circonscrites qui se forment à la surface de la peau sur des points isolés, et qui contiennent un fluide purulent par lequel l'épiderme est soulevé. On les distingue en *P. phlyzaciées*, plus larges et offrant une base enflammée, et en *P. psydraciées*, qui sont plus petites et sans phlegmasie environnante. Certaines affections sont essentiellement caractérisées par l'éruption de pustules à la surface de la peau tout entière, ou d'une partie du corps seulement: aussi les auteurs qui ont écrit sur les maladies cutanées, leur ont imposé la dénomination générique d'*Affections pustuleuses.* Anciennement on rangeait dans cet ordre, la *Variole*, la *Varioloïde*, la *Vaccine*, l'*Acné* ou *Couperose*, la *Mentagre* ou le *Sycosis*, l'*Ecthyma* et l'*Impétigo*. Aujourd'hui, les trois premières, en raison de leur nature spécifique, sont reportées parmi les fièvres éruptives, de sorte que le groupe des affections pustuleuses ne comprend plus que les quatre dernières. De celles-ci, l'*Acné* est la plus fréquente: aussi lui avons-nous consacré un article particulier au mot COUPEROSE. — La *Mentagre* est une maladie des follicules pileux caractérisée par l'éruption successive de petites pustules acuminées, semblables à celles de la couperose, qui sont éparses ou disposées en groupes sur le menton, sur la lèvre supérieure, sur les régions sous-maxillaires et les parties latérales de la face. Un cryptogame parasite, le *Trichophyton tonsurans*, complique fréquemment et de très-bonne heure la maladie du follicule, en se développant dans l'intérieur de celui-ci, autour de beaucoup de poils, mais non de tous nécessairement. Indépendamment de l'induration et de l'épaississement de la peau, qui résultent de la chronicité de l'inflammation, les follicules pileux sont souvent détruits en totalité ou en partie, d'où une alopecie permanente du menton. En outre, la présence du Trichophyton rend la maladie contagieuse. Le traitement de la mentagre est analogue à celui de la couperose. Bazin a, en outre, dans les cas rebelles, recommandé l'épilation complète des parties affectées. — L'*Ecthyma* est caractérisé par des pustules phlyzaciées, arrondies, d'un volume assez considérable, ordinairement discrètes, à base rouge et enflammée, auxquelles succède une croûte brunâtre plus ou moins épaisse, qui est elle-même remplacée plus tard par une tache rougeâtre ou par une petite cicatrice. L'ecthyma est une phlegmasie des follicules sébacés, qui s'observe principalement aux épaules, aux fesses, au cou et à la poitrine. On distingue l'ecthyma aigu et l'ecthyma chronique: ce dernier est le plus fréquent, et, chez les vieillards, les pustules se convertissent quelquefois en petites ulcérations difficiles à guérir. Cette maladie affecte surtout les hommes, les individus misérables et malpropres, ainsi que ceux dont la constitution est détériorée. Des boissons délayantes, des bains tièdes, quelques laxatifs, sont les seuls moyens à opposer à l'ecthyma simple aigu; mais, quand la maladie se prolonge, il faut modifier l'état constitutionnel. — L'*Impetigo* est une affection cutanée toujours apyrétique, qui offre des pustules psydraciées, agglomérées ou discrètes, et dont l'humeur, en se desséchant, forme des croûtes jaunâtres, épaisses et rugueuses. On en distingue plusieurs variétés. L'*imp figurata* est caractérisé par de petites pustules disposées en groupes circulaires ou ovalaires, qui occupent surtout la face et les joues, et qui, en se rompant, vers le troisième ou quatrième jour, versent une humeur purulente qui se transforme en croûtes jaunes, demi-transparentes et friables, qu'on a comparées au suc gommeux de quelques arbres ou à du miel desséché. Cette éruption, qui attaque de préférence les enfants à l'époque de la dentition, les individus jeunes, les femmes à teint frais et à peau fine, est ordinairement accompagnée d'un sentiment de chaleur et de prurit incommodes. Lorsque les croûtes tombent, au bout de 2 à 4 semaines, la portion de peau qu'elles laissent à nu, est rouge, luisante et tendue. Dans l'*imp. sparsa*, les pustules sont disséminées et n'affectent aucune forme régulière. Cette variété s'observe le plus souvent sur les jambes: les pustules suivent la même marche que dans l'impétigo figuré; mais la maladie a plus de tendance à passer à l'état chronique L'*imp. larvalis*, appelé vulg. *Gourme* ou *Croûtes de lait*, et qui constitue la *Teigne muqueuse* des anciens auteurs, occupe les joues, le front et le menton chez les enfants âgés de 1 à 4 ans. Les pustules, discrètes ou confluentes, donnent un écoulement abondant, visqueux et jaunâtre, qui, en se desséchant, peut couvrir toute la figure d'une espèce de masque (*larva*) jaunâtre et humide, d'où le nom donné à cette affection. Cette éruption s'accompagne toujours de prurit, aussi les enfants déchirent-ils leurs croûtes avec les ongles. Parfois aussi elle s'accompagne de fièvre; mais le plus souvent la maladie est chronique: les croûtes tombent et se renouvellent alors plusieurs fois. Assez souvent encore, on observe en même temps un gonflement douloureux des ganglions cervicaux et sous-maxillaires. L'*imp. granulata*, nommé *Teigne granulée* par Willan, se développe sur le cuir chevelu des enfants de 2 à 8 ans. Il se manifeste par de petites pustules d'un blanc jaunâtre, traversées chacune par un cheveu et accompagnées d'inflammation et de démangeaison. Au bout de 2 à 4 jours, ces pustules fournissent une humeur qui agglutine souvent plusieurs cheveux, et qui se dessèche en petites croûtes sèches et friables, comparées par Alibert à de petits fragments de mortier grossièrement brisés. En général, il suffit de quelques soins de propreté, de quelques lotions émollientes froides ou de l'application de cataplasmes de fécule de pomme de terre, pour guérir les impétigos. Parfois il faut recourir aux lotions alumineuses ou alcalines. Dans quelques circonstances, un traitement général doit venir en aide au traitement local. C'est ainsi que, chez les scrofuleux, les impétigos chroniques sont combattus avec succès par les préparations sulfureuses, ferrugineuses ou iodées.

L'affection que l'on désigne sous le nom de *P. maligne* a été traitée au mot CHARBON.

PUSTULEUX, EUSE, adj. T. Médec. Qui a la forme d'une pustule, qui est accompagné de pustules. *Erysipèle p. Dartre pustuleuse.*

PUTAIN. s. f. (R. *Pute*, vieux mot qui signifie *mauvais*, et vient du latin *putidus*, puant, infect). Femme de mauvaise vie, prostituée. = PUTANISME. s. m. Désordre dans lequel vivent les prostituées. = PUTASSERIE. s. f. La fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie. = PUTASSIER. s. m. Celui qui fréquente les femmes de mauvaise vie. Tous ces mots sont injurieux et malhonnêtes.

PUTATIF, IVE. adj. (lat. *putare*, estimer). T. Jurispr. Qui est réputé être ce qu'il n'est pas. *Père p.*

* **PUTIET.** s. m. T. Bot. Voy. DRUPACÉES.

PUTOIS. s. m. T. Mamm. Voy. MARTE.

PUTRÉFACTION. s. f. (lat. *putrefactio*).

Enc. — Par *Putréfaction*, on entend la décomposition que les corps organisés, privés de vie, subissent sous l'influence des agents extérieurs, décomposition accompagnée de production de substances nouvelles, particulièrement de gaz fétides. La p. appartient au même ordre de phénomènes que la fermentation: comme pour la fermentation, il lui faut, pour s'établir, le contact de l'air et de l'eau et une température convenable La plupart des substances végétales et des substances animales sont susceptibles d'éprouver la *fermentation putride*. Pendant qu'elle s'accomplit, il se dégage différentes espèces de gaz, dont plusieurs sont fétides. On remarque particulièrement l'acide carbonique, l'hydrogène sulfuré, l'hydrogène phosphoré, l'hydrogène protocarboné, et l'ammoniaque. En outre, tous ces gaz entraînent, en se dégageant, des parcelles de la matière en p. Enfin, quand tout dégagement gazeux a cessé, il reste pour résidu une substance brune, pulvérulente, qui se décompose toutefois en acide carbonique et en eau, mais avec une extrême lenteur: c'est cette dernière métamorphose que Liebig désigne sous le nom d'*Érémacausie*. La substance brune dont nous parlons, joue un rôle des plus importants dans la physiologie générale des êtres vivants: en effet, elle constitue, avec d'autres débris organiques, l'*humus* ou la terre végétale. Ainsi que nous venons de le dire, la vapeur d'eau et les gaz entraînent toujours des particules de substances organiques en p., ce qui ajoute à la fétidité, et lui donne le cachet particulier qu'elle offre selon les espèces de tissus ou d'êtres organisés qui se putréfient. Bien qu'ayant plusieurs des caractères des phénomèmes de contact, la p. n'est point une pure fermentation. Elle diffère de celle-ci en ce qu'elle est compliquée d'oxydation lente: aussi les phénomènes et les produits de la p. sont-ils d'un ordre plus complexe que ceux de la fermentation. Les substances qui s'opposent à la fermentation entravent aussi la p. Parmi ces substances, on compte le sel marin, l'alcool, l'oxyde de mercure, le sublimé corrosif, l'acide pyroligneux, l'acide sulfureux, le bioxyde d'azote, les sels arsenicaux, les huiles essentielles, le sulfate d'alumine, etc. La plupart de ces composés se font remarquer par leur action désoxydante énergique. La dessiccation et la congélation arrêtent également les phénomènes de la p. — V. ANTISEPTIQUE.

PUTRÉFAIT, AITE. adj. On dit, *Putréfié.*

PUTRÉFIER. v. a. (lat. *putrefacere*). Corrompre, faire pourrir. = SE PUTRÉFIER. v. pron. Se corrompre, se pourrir. = PUTRÉFIÉ, ÉE. part. *Des matières putréfiées.* = Conj. Voy. PRIER.

PUTRIDE. adj. 2 g. (lat. *putridus*). T. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la putréfaction. *Etat p. Fermentation p. Matières putrides. Emanations putrides. Hu-*

meurs putrides. || *Maladies putrides,* Celles où les médecins humoristes supposaient un mouvement de décomposition analogue à la putréfaction. *Fièvre p.*, Voy. TYPHOÏDE. = PUTRIDITÉ. s. f. État de ce qui est putride. *La p. des humeurs.* = * PUTRILAGE. s. m. Matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangréneuses.

* **PUY.** s. m. (celt. *puech*). Nom donné aux montagnes volcaniques dans certaines contrées du centre de la France. *Le puy de Dôme. Le puy Mary.*

* **PUYA.** s. m. T. Bot. Voy. BROMÉLIACÉES.

* **PYCNOGONIDES.** s. m. pl. (grec. πυκνὸς, épais; γόνυ, genou). T. Zool.

Enc.—Ce nom désigne un petit groupe d'animaux marins dont la place, dans la série zoologique, est encore incertaine. Ainsi, tandis que Latreille les range parmi les *Arachnides trachéennes*, Edwards les classe, bien qu'avec quelque doute, parmi les *Crustacés*, près des Læmodipodes. Quoi qu'il en soit, les *Pycnogonides* ont la tête allongée, sans appendices; les yeux, au nombre de 4, sont groupés sur un petit tubercule médian, situé sur la face *dorsale du premier article du thorax.* Le thorax est toujours divisé en quatre segments; enfin, les pattes sont très-longues, dirigées en dehors et composées de neuf articles dont le dernier constitue une griffe plus ou moins aiguë. Ces animaux sont tous de petite taille et habitent la mer. Ils se tiennent en général sous les pierres; quelques-uns, dit-on, vivent en parasites sur des Poissons ou d'autres animaux marins. Le *Pycnogonon littoral* (Fig. *Pycn. littoralis,* mâle, de grandeur naturelle) est le type de ce petit groupe.

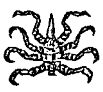

* **PYCNOSTYLE.** adj. m. (gr. πυκνὸς, serré; στυλος, colonne). T. Archit. Voy. ENTRE-COLONNEMENT.

* **PYÉLITE.** s. f. (gr. πύελος, bassin). T. Méd. V. REIN.

* **PYGARGUE.** s. m. (grec. πυγὴ, derrière; ἀργὸς, blanc). T. Ornith. Voy. AIGLE.

* **PYGME.** s. f. (gr. πυγμὴ, coudée). T. Métrol. Voy. MESURE. = PYGMÉE. s. m. T. Mythol. grecq. Se disait D'une race d'hommes qui n'avaient qu'une coudée de hauteur. *Les Pygmées, suivant Homère, habitaient sur les bords de l'Océan, et étaient toujours en guerre avec les grues.* || Famil., on applique le nom de *Pygmée* à Un homme fort petit; et Figur., on le dit, par mépris, D'un homme sans talent, sans mérite ou sans crédit, qui s'attaque vainement à plus illustre, à plus puissant que lui. *Méprisez les attaques de ces pygmées littéraires.*

* **PYGON.** s. m. (gr. πυγὼν). T. Métrol. V. MESURE.

* **PYGOSCELIS.** s. m. (grec. πυγὴ, fesse; σκελὶς. jambe). T. Ornith. Voy. BRACHYPTÈRES.

PYLÔNE. s. m. (gr. πυλὼν, portail). T. Archit. Se dit Des grands portails surmontés d'un massif carré, qui décorent la façade des temples égyptiens.

PYLORE. s. m. (grec. πυλωρὸς, portier). T. Anat. Voy. ESTOMAC. = PYLORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport au pylore. *Orifice p. Artère, veine p.*

* **PYOGÉNIQUE.** adj. 2 g. * **PYOHÉMIE.** s. f. (gr. πῦον, pus; γένεσις, génération; αἶμα, sang). T. Méd. Voy. PUS.

PYRACANTHE. s. m. (gr. πῦρ, feu; ἄκανθα, épine). T. Bot. Le Buisson ardent. Voy. POMACÉES.

* **PYRALE.** s. f. (gr. πῦρ). T. Entom. V. NOCTURNES.

* **PYRAME.** s. m. T. Mamm. Voy. CHIEN.

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide. *Forme pyramidale. Coquille pyramidale. Os p. Corps pyramidaux. Muscles pyramidaux.* || * T. Math. *Nombres pyramidaux,* V. NOMBRE. = PYRAMIDALE. s. f. T. Botan. Espèce de Campanule, originaire de Syrie, qu'on cultive comme plante d'ornement, à cause de ses jolies fleurs bleues qui forment une sorte de pyramide de la base au sommet de la plante.

PYRAMIDE. s. f. (gr. πυραμὶς). Solide qui a pour base un polygone quelconque et qui a pour côtés des triangles dont les sommets se réunissent tous sur un même point. Voy. PRISME. || *Une p. de fruits, de boulets, etc.,* Une certaine quantité de fruits, etc., rangés et élevés les uns sur les autres en forme de pyramide. || *En p.,* En forme de pyramide. ou à peu près. *Cela s'élève en p. Cette plante a ses fleurs en pyramide.*

Enc.—En termes d'Architecture, on appelle *Pyramides*, des monuments qui ont la forme du solide de ce nom; en général, ces constructions ont pour base un carré, de sorte qu'ils n'ont que quatre faces triangulaires. Plusieurs peuples anciens ont élevé des édifices de ce genre. Nous avons parlé au mot ARCHITECTURE de celles qui subsistent encore au Mexique; mais les plus célèbres sont celles de l'Égypte antique et de la Nubie. En Égypte, ces monuments se rencontrent principalement dans l'Heptanomide, au sud du Delta. Les plus magnifiques sont les pyramides qui se trouvent près du village de *Ghizeh*, sur la rive *gauche du Nil*, à 12 kilom. environ du fleuve, à 15 kil. au sud-est du Caire, et à 20 *au nord-ouest de l'ancienne Memphis. Les pyramides de Ghizeh* sont au nombre de neuf, dont trois très-grandes et six de bien moindres dimensions. Les trois grandes (Fig. 1) étaient mises par les anciens au premier rang des merveilles du monde. Le sol sur lequel elles sont établies est élevé d'environ 30 metres au-dessus des plus hautes crues du Nil. Toutes sont parfaitement orientées: chacun de leurs angles est tourné très-exactement vers un des quatre points cardinaux. Leur massif est construit en pierre calcaire, mais, dans le principe, il était muni d'un *revêtement extérieur* qui se composait, tantôt de dalles de granit ou de calcaire polies et *appareillées avec soin, tantôt d'un* mastic très-dur de plâtre, de sable et de cailloux. Ce revêtement ayant presque entièrement disparu, leurs faces présentent aujourd'hui l'aspect d'un escalier gigantesque. On ignore comment les Pyramides de Ghizeh se terminaient supérieurement. Les uns pensent que c'était en pointe, et les autres en plate-forme. Une seule chose est certaine, c'est que dégradées peu à peu par l'action destructive, non *du temps, mais des hommes, elles offrent à présent une plate-forme* qui va tous les jours en s'agrandissant. À l'origine, ces monuments avaient plusieurs entrées qui étaient soigneusement cachées par le revêtement et ouvraient dans des passages ou couloirs horizontaux ou inclinés qui conduisaient à des chambres taillées dans le roc ou à des salles ménagées dans l'épaisseur de la maçonnerie. Plusieurs de ces entrées ont été retrouvées de nos jours, et c'est *par elles* qu'on a pu pénétrer dans l'*intérieur des principales pyramides.* Les sarcophages et les momies des Pharaons gisaient encore dans les *chambres sépulcrales, mais en conservant les preuves* d'anciennes violations. Il est en effet certain que les pyramides ont été fouillées à diverses époques, notamment, dans l'antiquité, par les Perses de Cambyse, et, au moyen âge, par les maîtres barbares de l'Égypte. — La plus considérable des pyramides de Ghizeh, celle qu'on appelle par excellence la *Grande p.* se compose d'une première assise de pierres de taille qui est encastrée dans *le roc, et de 202 gradins (il y en avait 205 en 1799) qui s'élèvent* successivement en retraite. Elle se termine supérieurement par une plate-forme qui avait 2 m. 76 de côté au temps de Diodore et qui en a 10 aujourd'hui. Ses dimensions, d'après le colonel Wyse, sont les suivantes: hauteur perpendiculaire actuelle, 137 m. 30 (la hauteur primitive était 146 m.); longueur de chacun des côtés de la base, 227 m. 37 (à l'origine, elle était 232,85); masse totale 2,515,631 m. cubes. La hauteur moyenne des gradins est de 68 centim.; les plus hauts sont à la partie inférieure: ils vont en *décroissant* vers le sommet. Quant à la largeur de ces mêmes gradins, elle est en moyenne de 54 centim. C'est sur la face nord-est (Fig. 2. Coupe de la grande p.), au niveau de la quinzième assise et à peu près à 15 mèt. au-dessus de la base, que se trouve l'entrée, E, du monument. Elle ouvre sur un couloir descendant, dont l'inclinaison est de 26°41', qui conduit à *une sorte de palier* ou à une salle inachevée. En ce point le couloir se continue dans la direction primitive et aboutit à une chambre souterraine A: mais on en rencontre un second dont la direction est ascendante et conduit à un nouveau palier. Là on trouve: à droite, l'orifice d'un puits étroit et profond P, qui descend à plus de 16 m. au-dessous du niveau du fleuve; en face, une galerie horizontale, aussi *basse que les précédentes, qui mène à une chambre* vide R, *longue* de 5 m. 80 sur 5,20 de large, que l'on nomme *chambre de la reine;* et une autre galerie ascendante, large de 1,94 et haute de 8 m. 12, qui est surtout remarquable en ce qu'elle est formée d'assises en encorbellement, qui lui donnent l'aspect d'une voûte ogivale. Au bout est un palier, puis un vestibule percé d'une ouverture assez étroite, par laquelle on entre dans une grande chambre S, large de 5,20 sur *10,40, et haute de 5,84. Cette* chambre, qui est toute en blocs de granit parfaitement joints et polis, renfermait un sarcophage de granit vide et sans couvercle, dépourvu de toute sculpture, ainsi que les parois: d'où le nom de *chambre du sarcophage* ou de *chambre du roi* qu'on donne à cette pièce Deux *canaux de ventilation* VV, l'un au sud, l'autre au nord partent de cette chambre sous un angle de 27 degrés. Au-dessus de la chambre du roi, et séparée seulement par les blocs du plafond, en est une autre qui paraît avoir eu pour unique destination de diminuer la charge. Davison la découvrit en 1764, en s'ouvrant un passage dans la masse. Dans ces dernières années, le colonel Wyse a, par le même moyen, découvert 4 autres pièces superposées, dont la dernière est en *forme de toit. Ces chambres, dans* lesquelles nul n'avait pénétré depuis leur construction, étaient *entièrement* vides. C'est dans l'une d'elles que l'on a trouvé des inscriptions hiéroglyphiques qui ont donné le nom de Schoufou, le Souphis de Manethon et le Chéops d'Hérodote, c.-à-d. précisément le nom du prince auquel cet historien attribue la construction de l'édifice, et qui, suivant Wilkinson, aurait vécu 2120 avant J.-C. En conséquence, la grande p. est souvent désignée aujourd'hui sous le nom de *P. de Chéops.* D'après le père de l'histoire, *qui avait lui-même visité et mesuré cette construction* gigantesque, cent mille ouvriers avaient été occupés pendant 30 ans à son érection. Dix ans furent d'abord employés à établir une route inclinée par laquelle les pierres taillées dans les carrières de la chaine arabique étaient amenées, en traversant le Nil, jusqu'au plateau de la chaine libyque où devait s'élever la p. Vingt autres années furent employées à l'édifier. Au-dessous, si l'on en croit Hérodote, la chambre sépulcrale était *taillée dans le roc, et formait* une sorte d'île entourée par les eaux du Nil, qu'y amenait *un canal souterrain. La p., construite* d'abord par gradins, fut ensuite revêtue d'un parement et terminée en commençant par le faite. La seconde p. (Fig. 3) paraît avoir été érigée par Chéphren ou Southis II. Suivant Wyse, sa base primitive avait 215 m. 71 de côté, et sa hauteur perpendiculaire primitive était de 138 m. 45; actuellement sa hauteur est de 136 m. 41, et sa base de 207 m. 43. Son intérieur, qui est assez semblable à celui de la p. de Chéops, a été exploré pour la première fois par Belzoni, en 1818. La troisième pyr. a 61 m. 87 de hauteur et 108 m. 04 de longueur à sa base; son élévation primitive était de 66 m. 44. Cette p. a été explorée par Wyse en 1837. Parmi des décombres qui obstruaient une pièce qui précède celle du sarcophage, on a trouvé des ossements humains, des bandelettes de laine et une partie d'un cercueil en sycomore portant une inscription hiéroglyphique bien conservée. C'est l'épitaphe de l'*Osirien roi Menkaré, d'éternelle vie, engendré du ciel, etc. Ainsi donc, on ne saurait douter* que cette troisième p. a été élevée par le prince appelé Mencherès par Manéthon et Mycérinus par les auteurs grecs. Les six autres pyramides n'offrent rien de particulier, et leur hauteur verticale ne dépasse pas 18 mèt. Seulement, en considérant les dimensions des cercueils et les cartouches qu'on y a trouvés, il y a lieu de croire que plusieurs d'entre elles ont renfermé les dépouilles des femmes des trois rois auxquels on attribue la construction des précédentes. Enfin, autour des neuf pyramides s'élèvent des espèces de tumuli en pierres de taille, *de dimensions parfois très-considérables,* et qui ont également eu une destination funéraire. On à découvert, dans deux d'entre eux, des inscriptions aux noms de deux intendants de Chéops. — Parmi les autres monuments du *même genre que possède l'Égypte, nous nous contenterons* de mentionner les pyramides de Sakkarah, qui sont situées à peu de distance au nord des précédentes, dans ce qu'on nomme la plaine des Momies, et l'emportent peut-être en antiquité. Il existe encore, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs groupes de pyramides dans l'ancien royaume de Méroé et dans la Nubie. La plupart sont construites en gradins; d'autres ont encore leurs faces unies, leur *recouvrement n'ayant pas été détruit. Elles sont bâties de grès,* et toutes sont précédées par un portique disposé comme les pylônes des grands temples égyptiens (Fig. 4).—D'après ce qui pré-

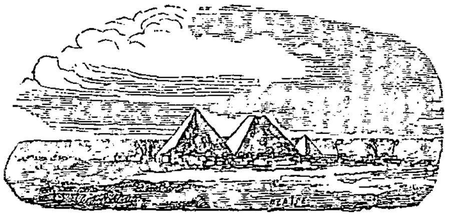
Fig. 1.

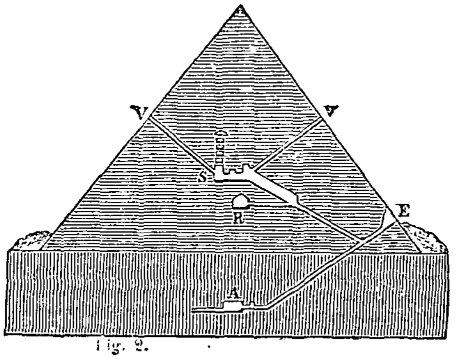

Fig. 2.

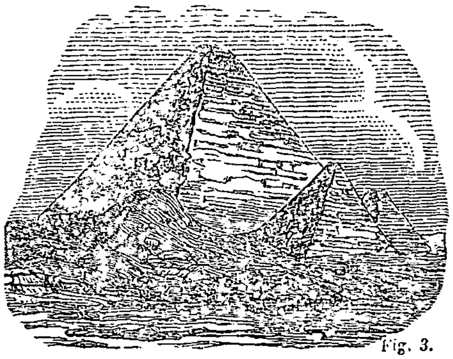
Fig. 3.

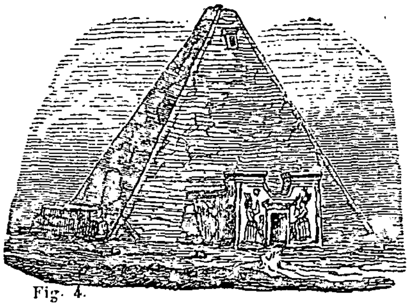
Fig. 4.

cède, nous n'avons pas à discuter la question jadis si controversée de la destination des pyramides : toutes les explorations des modernes ont en effet démontré qu'elles étaient uniquement destinées à servir de tombeaux. *Quant à l'étymologie du mot pyramide* lui-même, les savants sont loin d'être d'accord à ce sujet. La conjecture la plus probable nous paraît être celle de notre illustre Sylv. de Sacy. Suivant ce célèbre orientaliste, la première syllabe **πυ** est la version grecque de l'article égyptien *pi; ram* est un *mot purement égyptien* qui signifie *separant*, et *is* est une terminaison grecque. Ainsi, *pyramide* voudrait dire tout simplement *lieu mis à part*, ou *lieu sacré.*

PYRAMIDER. v. n. T. B.-Arts. Être disposé en pyramide, former la pyramide. *Ce groupe pyramide bien. Cet artiste fait bien p. ses compositions.*

***PYRÉLAÏNE.** s. f. (gr. πῦρ, feu ; ἔλαιον, huile). T. Chim. Se dit quelquefois Des huiles empyreumatiques.

PYRÈTHRE. s. m. (gr. πῦρ, feu; αἴθειν, brûler). T. Bot. Voy. Composées.

***PYRÉTOLOGIE.** s. f. (gr. πυρετὸς, fièvre; λόγος, discours). T. Médec. Traité des fièvres. = * Pyrexie. s. f. (gr. πυρεξία). État fébrile, par opp. à *Apyrexie*, ou absence de fièvre. ‖ Se dit aussi Des fièvres en général.

***PYRHÉLIOMÈTRE.** s. m. (grec. πῦρ, feu ; ἥλιος, soleil; μέτρον, mesure). T. Phys. V. Température.

***PYRIFORME.** adj. 2 g. (lat. *pyrum*, poire). Qui a la forme d'une poire.

PYRIQUE. adj. 2 g. Voy. Pyrotechnie.

PYRITE. s. f. (gr. πῦρ, feu). T. Minér. Nom générique des sulfures *métalliques natifs*. V. Fer, Cuivre, etc. = Pyriteux, euse. adj. Qui contient de la pyrite.

***PYRO-ACÉTIQUE.** adj. 2 g. Chim. V. Acétique.

***PYROBALISTIQUE.** adj. 2 g. (gr. πῦρ, feu ; βάλλειν, lancer). *Se dit Des machines de guerre où le feu* constitue la force motrice du projectile. *Armes pyrobalistiques*, Les armes à feu.

***PYROGALLIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. V. Gallique.

***PYROGÉNÉ, ÉE.** adj. (gr. πῦρ, feu; γένεσις, génération). T. Chimie. Qui est produit par l'action du feu. *Corps pyrogénés. Acides pyrogénés.*

***PYROLACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—*Famille de végétaux exogènes hypogynes*, à *fleurs* dichlamydées, à étamines définies et libres, à placentas axiles, à graines munies d'un test lâche, avec l'embryon situé à la base de l'albumen. — *Caract. botan.:* Plantes herbacées, rarement sous-arbrisseaux. Tiges rondes, ordin. nues, munies de feuilles *dans les espèces frutescentes.* Feuilles simples, entières ou dentées. Fleurs en grappes terminales, ou solitaires. Sépales 5, persistants, infères. Corolle régulière, composée de 5 pétales presque entièrement distincts, hypogyne, caduque, à préfloraison imbriquée. Étamines hypogynes, deux fois aussi nombreuses que les divisions de la corolle; *celles qui sont* opposées aux pétales quelquefois sans anthères. Anthères biloculaires, s'ouvrant par des pores. Ovaire supère, 4 ou 5-loculaire, polysperme, avec un disque hypogyne; style 1, décliné, que termine un stigmate capité en*touré d'un anneau ou indusium.* Fruit capsulaire, à 4 ou 5 loges, déhiscent, avec placentas axiles. Graines indéfinies, petites, à test lâche et prolongé autour d'elles en manière d'aile. Embryon petit, à la base d'un albumen charnu, placé en travers de l'axe *principal* du *tégument* extérieur. [Fig. 1. *Pyrola chlorantha;* 2. Pistil; 3. Anthère; 4. Graines; 5. *Graine* très-grossie, avec le nucléus coupé transversalement; 6. Coupe du nucléus, pour montrer l'embryon.]

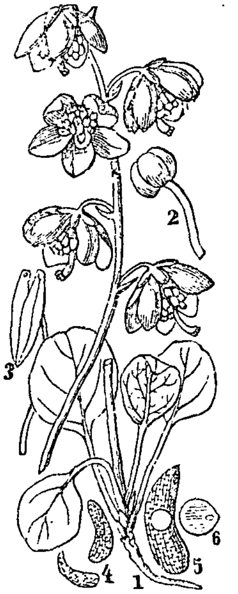

Cette famille ne se compose que de 5 genres et d'environ 20 espèces qui sont dispersées en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans les parties septentrionales de l'Asie. — Le *Chimophile en ombelle* (*Chimophila umbellata*) est un diurétique très-énergique ; il possède, en outre, des propriétés toniques prononcées. Ses *feuilles sont amères et douceâtres : appliquées sur la peau*, elles produisent une légère vésication. Le *Ch. maculé* (*Ch. maculata*), très-voisin de l'espèce précédente, est regardé par quelques praticiens d'Amérique comme émollient : Pursh, toutefois, lui attribue des propriétés actives. La *Pyrole à feuilles rondes* (*Pyrola rotundifolia*), appelée vulgairement *Verdure d'hiver*, avait jadis une grande réputation comme vulnéraire; mais aujourd'hui elle n'est plus usitée.

PYROLIGNEUX, EUSE. adj. (gr. πῦρ, feu; latin. *lignum*, bois). T. Chim. *Acide p.*, Voy. Acétique.

***PYROLUSITE.** s. f. (gr. πῦρ; λύω, décomposer). T. Chim. Voy. Manganèse.

***PYROMANCIE.** s. f. (gr. πῦρ; μαντεία, divination). Voy. Divination.

***PYROMAQUE.** adj. 2 g. (gr. πῦρ; μάχη, combat). T. Minér. Voy. Silex.

PYROMÈTRE. s. m. (grec. πῦρ; μέτρον, mesure).

Enc. — Les *Pyromètres* sont des instruments destinés à mesurer les températures très-hautes pour lesquelles on ne saurait employer le thermomètre à mercure, car le liquide se vaporiserait et le verre lui-même se fondrait. La construction de tous ces in*struments est fondée sur la dilatation de quelque corps solide*, susceptible de supporter une température extrêmement élevée. Le premier appareil de ce genre a été imaginé par Musschenbroek; mais depuis longtemps il est abandonné à cause de sa complication. Celui qu'on emploie le plus habituellement a été inventé par Wedgwood, et il porte son nom. Il est fondé sur le retrait qu'éprouve l'argile, quand elle est soumise à l'action de la chaleur. Ce retrait croît avec la température, mais suivant une loi inconnue : il est dû, jusqu'à une certaine limite, à l'eau que l'argile abandonne; mais, au delà, il paraît résulter uniquement d'une plus forte agglomération des molécules argileuses. Cet appareil se compose (*Fig. ci-jointe*) d'une *plaque de cuivre ABCD, sur laquelle* sont fixées 3 barres de même métal inclinées entre elles, de manière que l'intervalle des barres N et P soit égal à celui que formerait le prolongement des barres M et N. L'une des règles est divisée en 240 parties égales qu'on nomme *degrés.* De petits cônes tronqués *abcd*, faits d'argile et cuits à la chaleur rouge naissant, placés entre les règles fixes, *s'enfoncent jusqu'à une ligne* marquée 0. Lorsqu'on veut connaître la température d'un fourneau, on y introduit un des petits cônes d'argile en le plaçant dans un creuset fermé. Après qu'il a pris la température du fourneau, on le retire, on le laisse refroidir, et on le place *entre les règles en le faisant glisser* jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre. Le degré de l'échelle auquel il parvient, indique la température. Le zéro du pyrom. de Wedgwood correspond à 598° du thermomètre centigrade, et chacun de ses degrés en représente 72 du même thermomètre. Mais, outre que ces évaluations ne sont pas rigoureuses, il est impossible que les *cônes soient faits* avec *une argile* absolument identique. Il suit de là que leur retrait ne peut être le même, et que les indications qu'ils donnent ne sauraient être exactement comparables. Pour obvier aux inconvénients du p. que nous venons de décrire, Guyton-Morveau construisit un p. de platine fort ingénieux. Cet instrument consiste en une plaque de porcelaine *cuite à une très-haute température*, et sillonnée d'une rainure. Dans cette rainure, on place une barre carrée de platine longue d'environ 5 centim. et large de 5 millim. L'une des extrémités de la barre appuie contre le fond du sillon, et l'autre presse contre un levier coudé, à bras inégaux. La barre agit sur le bras le plus court, tandis que le long bras se meut sur un pivot et forme l'index de l'instrument. De nombreuses expériences faites avec cet appareil ont prouvé que Wedgwood avait assigné une température beaucoup trop élevée pour les degrés de l'échelle. Nous ne ferons que mentionner le p. de Daniell, en faisant observer que les indications fournies par ce dernier, dans les expériences qu'on a *faites, se sont assez bien accordées avec celles du p. de Morveau*, tandis qu'elle sont présenté de très-grandes différences avec les résultats fournis par le p. de Wedgwood.

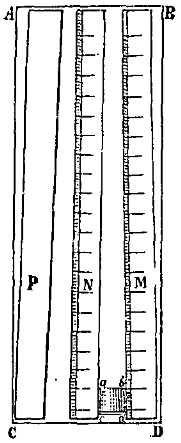

PYROPHORE. s. m. (grec. πῦρ, feu ; φέρω, je porte). * T. Entom. Voy. Sternoxes. ‖ T. Chimie.

Enc. — On nomme ainsi certains corps qui s'embrasent spontanément au simple contact de l'air. Ce phénomène paraît dû à l'absorption rapide de l'oxygène par des corps combustibles extrêmement divisés. Parmi les substances qui jouissent de cette propriété, nous citerons le fer *pyrophorique*, qui n'est autre chose que de l'oxyde de fer *réduit par l'hydrogène à une haute température.* L'alun calciné avec du charbon jouit d'une propriété semblable : ce dernier composé est ordinairement appelé *Pyrophore de Homberg*, du nom du chimiste qui l'a obtenu le premier.

***PYROPHOSPHORIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. Voy. Phosphore.

***PYROSCAPHE.** s. m. (gr. πῦρ, feu ; σκάφη, bateau). T. Mar. Syn. de *Bateau à vapeur.*

***PYROSCOPE.** s. m. (gr. πῦρ, chaleur ; σκοπεῖν, examiner). T. Phys. Voy. Thermomètre.

***PYROSIS.** s. f. T. Méd. Voy. Gastralgie.

***PYROSOME.** s. m. (gr. πῦρ, feu ; σῶμα, corps). T. Zool. Voy. Agrégés.

PYROTECHNIE. s. f. (gr. πῦρ ; τέχνη, art).

Enc. — La *Pyrotechnie* est l'art de fabriquer des pièces d'artifice, c.-à-d. des compositions de substances inflammables, destinées, soit à la guerre, soit à produire des effets variés et agréables. Cet art se divise donc, selon son objet, en deux branches, savoir : la *p. civile* et la *p. militaire.*

I. La *P. civile* comprend les feux que l'on brûle sur les théâtres et dans les fêtes publiques. Les matières constituantes de toute pièce d'artifice sont, indépendamment de la poudre, les trois éléments dont celle-ci est formée, savoir : le soufre, le charbon *et le nitre ou salpêtre. On ajoute toujours à la composition, quelle* qu'elle soit, une certaine proportion de ce dernier, parce que c'est lui qui, en se décomposant, fournit l'oxygène indispensable pour que l'inflammation de la matière combustible puisse avoir lieu même dans des tubes très-étroits. On introduit encore dans le mélange diverses substances accessoires qui ont pour objet de rendre les feux plus animés et plus brillants. et d'en diversifier les couleurs. Le soufre brûle avec une flamme bleue, qui passe au blanc *quand le nitre domine.* Le charbon donne une couleur rouge jaunâtre, qui devient également blanche quand le nitre est en excès. La limaille de fer fournit de belles étincelles blanches, mêlées de rouge, qui s'étendent en formant des rayons *brillants* comme ceux du soleil ; celle d'acier procure un feu encore plus éclatant avec des rayons ondulés ; celle de fonte forme des fleurs d'un blanc éclatant ; celle de cuivre produit une flamme verte, et celle de zinc une flamme d'un beau bleu. On obtient une belle couleur jaune avec le succin, la colophane et le sel marin. Le noir de fumée développe une coloration très-rouge avec la poudre, et une coloration rose dans les mélanges où le nitre domine : on l'emploie sur*tout pour faire les pluies d'or. Le mica lamelliforme donne* des rayons de feu couleur jaune d'or. Le vert-de-gris produit un vert léger ; le sulfate de cuivre, additionné de sel ammoniac, un vert-olive; l'azotate de strontiane, un rouge pourpre magnifique; l'oxalate de soude, un très-beau jaune ; le sulfure d'arsenic un blanc très-éclatant ; l'azotate de baryte, un vert admirable. Le camphre donne une flamme très-blanche et des fumées aromatiques qui masquent la mauvaise odeur des autres substances. Enfin, *le lycopode* brûle avec une *flamme rose* et d'une grande longueur : on s'en sert surtout, sur les théâtres, à cause de sa grande inflammabilité, pour les éclairs et les torches. Quand les mélanges sont terminés, on les introduit dans des cartouches ou cylindres de papier ou de carton, dont on a préalablement étranglé et lié l'extrémité inférieure. On remplit ces tubes par petites charges qu'on comprime fortement chaque fois au moyen d'une baguette afin de modérer la rapidité de la combustion. Le chargement achevé, on étrangle ordinairement l'extrémité supérieure du cylindre, afin d'augmenter la vitesse du jet de feu ; on ne laisse cette ouverture entièrement libre que lorsqu'on veut obtenir un *feu lent et* sans bruit. Enfin, *on termine en plaçant l'amorce et l'étoupille.* L'amorce n'est autre chose que de la poudre humectée : on en met une légère couche au-dessus de la charge. L'étoupille est une mèche de coton trempée dans une pâte faite avec de la poudre pulvérisée, de l'eau-de-vie et de la gomme arabique. Cette mèche est généralement enfermée dans une feuille de papier très-mince que l'on enroule de manière à lui donner une forme conique. Les cartouches une fois terminés sont désignés sous le nom *générique de Fusées*. Voici quelques-unes des compositions dont on les remplit, quand leur diamètre n'excède pas 2 centimèt. *Feu commun :* poudre à canon, 16 parties ; charbon, 3 p. *Feu brillant :* poudre, 16 p.; limaille d'acier, 4 ; *Feu chinois :* poudre, 16 p.; nitre, 8; soufre, 3; charbon, 3 ; limaille de fonte, 10 p. Parmi les *feux* ou pièces d'artifice, les uns font simplement explosion, les autres brûlent en fusant, d'autres enfin réunissent ces deux effets. Au reste, les artificiers les divisent tous en trois classes, suivant qu'ils brûlent sur terre, ou dans l'air, ou sur l'eau.— Les *feux qui brûlent sur terre* sont fixes ou mobiles. Les *Soleils fixes* sont composés d'un certain nombre de fusées, ou *jets de feu*, *fixés et disposés circulairement comme les rayons* d'une roue : toutes les fusées prennent feu à la fois au moyen de conduits garnis d'étoupilles. Les *Gloires* sont de grands soleils ordinairement formés de plusieurs rangs de fusées ; mais les ouvertures de celles-ci sont placées de manière à produire des figures triangulaires ou étoilées. Les *Éventails* sont des portions de soleil en forme de secteur de cercle. Les *Mosaïques* consistent en une file de poteaux espacés d'un mètre environ, et portant des *fusées dont* les jets se croisent quatre par quatre. Les *Cascades* s'obtiennent au moyen d'un grand nombre de fusées disposées horizontalement : elles imitent les nappes et les jets d'eau, et on les fait habituellement avec *le feu chinois.* Les *Pluies d'or* se produisent de la même manière, mais en donnant aux fusées une position presque verticale. Les *Étoiles fixes* sont formées par des fusées horizontales, fermées aux deux bouts et percées, près de l'une des extrémités et sur le même plan, de cinq trous qui produisent cinq jets divergents. Les *Lances* sont des cartouches de papier de la grosseur du petit doigt, mais fort longs, que l'on remplit d'une composition à combustion très-lente et dont la *flamme est souvent colorée. C'est avec des fusées de cette espèce* que l'on represente les palais, les arcs de triomphe, les temples, et autres monuments d'architecture. A cet effet, on les fixe sur de légers châssis de bois, et on les fait communiquer au moyen de conduits à étoupilles pour qu'elles puissent prendre feu simultanément. Les parties sinueuses des monuments, ainsi que les inscriptions et les devises, sont obtenues au moyen de *Cordes de couleurs*, c.-à-d. avec des cordes peu tendues et trempées dans un *mélange de nitre, de soufre*, d'antimoine et de résine de genièvre. Les *Flammes* ou *Feux du Bengale*, qui sont si remarquables par leur éclat, se font avec : nitre, 7 p.; soufre, 2, et antimoine, 1. On tasse la composition dans des écuelles de terre, et l'*on jette plusieurs morceaux* de mèche sur sa surface. C'est avec ces feux que l'on représente les embrasements sur les théâtres. Les *Arbres* s'obtiennent avec des flocons de coton imprégnés de vert-de-gris cristallisé, de sulfate de cuivre et de sel ammoniac, humectés d'alcool, et fixés sur les branches d'un arbre artificiel. Parmi les pièces mobiles, les *Soleils tournants*, ou *Roues tournantes*, sont celles que l'on rencontre le plus souvent dans les feux d'artifice. *Ce sont des roues à la circonférence desquelles on* fixe des fusées à différents effets de feu, et qui s'allument l'une apres l'autre. Quand on enflamme leur première fusee, ils se mettent a tourner par suite du recul dû à la combustion de la charge. *Les Roues guillochées* sont deux soleils tournant en sens contraire sur le même axe. Les *Ailes de moulin*, au nombre de quatre, se composent de châssis chargés d'un grand nombre de fusées et tournant moitié dans un sens, moitié dans l'autre : tous ces feux se meuvent dans un plan vertical ; il en est d'autres, au contraire, tels que les *Girandoles*, les *Caprices* et les *Spirales*, qui tournent dans un sens horizontal. Du reste, les artificiers modifient de mille manières leurs effets en changeant l'arrangement et la couleur de leurs sujets de feu. Ils nomment pièces *pyriques* les feux dans lesquels des pièces fixes sont combinées avec des pièces mobiles. Nous citerons, comme ex., la figure à contours sinueux, appelée *Salamandre*, et dans laquelle un serpent lumineux semble poursuivre un papillon qui fuit devant lui. Quelquefois, au lieu d'allumer une pièce à la main, on lui communique le feu d'un endroit éloigné, au moyen d'un *Dragon* ou *Courantin*, c.-à-d. d'une fusée accolée à un cartouche vide dans lequel on enfile une cordelette ou un fil métallique tendu de la pièce au point d'où l'inflammation doit être communiquée. En allumant le dragon, il court le long de la corde, et, si on l'a muni d'une seconde fusée brûlant en sens contraire, il revient à son point de départ. — Les *feux qui s'élèvent dans l'air* forment une catégorie non moins intéressante ; mais les artifices les plus importants de cette classe sont les *Fusées volantes* Leur cartouche est semblable à celui des autres fusées, mais on le charge de manière à ménager, dans toute sa longueur, un vide conique, appelé *âme de la fusée*. Grâce à cette disposition, la charge prend feu instantanément, au moment du départ, dans presque toute son étendue. La pression des gaz élastiques qui se produisent alors, agit contre les parois de l'enveloppe d'une manière égale, dans tous les sens, de telle sorte que, l'une des extrémités de cette dernière étant ouverte et donnant issue à ces gaz, elle est entraînée dans le sens contraire. A cette force motrice s'ajoute la réaction des couches d'air situées à la partie postérieure des cartouches sur les gaz émis par l'orifice de celui-ci. La composition ordinaire des fusées volantes est, pour les diamètres inférieurs à 1 centim. 90 : nitre, 16 p. ; charbon, 7 ; soufre, 4. Pour les dimensions supérieures, on augmente la quantité de charbon. Les fusées sont en général munies latéralement d'une légère baguette de bois qui a pour objet de diriger leur vol. En outre, pour augmenter leur effet, on fixe à leur partie antérieure de petites pièces de nature très-diverse qu'on nomme *Garnitures*. Ces garnitures sont renfermées dans un tube de carton, appelé *Pot*, qui est un peu plus large que le corps de la fusée, et qui est couronné par un chapiteau conique. Les plus usitées, parmi ces sortes de petites pièces, sont les *étoiles*, les *marrons*, les *serpenteaux*, les *pétards* et les *saxons*. On appelle *Étoiles*, de petits solides cubiques ou ronds, faits avec une composition imbibée d'eau-de-vie, et qui donnent des feux brillants diversement colorés ou se résolvent en pluie d'or ou en pluie d'argent. Les *Marrons* sont des boîtes rondes ou carrées, de carton ou de parchemin, pleines de poudre grenée, et bien ficelées pour qu'elles éclatent avec une forte explosion : on les nomme *Luisants* quand ils sont entourés d'étoupes imprégnées de la composition des étoiles : ils brillent alors un instant avant d'éclater. Les *Serpenteaux* sont de petites fusées faites avec une ou deux cartes à jouer, et d'un calibre inférieur à 1 centim. ; ce sont aussi des pièces explosives, ainsi que les *Lardons* et les *Vétilles*, qui n'en diffèrent qu'en ce que ceux-ci sont plus petits et ceux-là un peu plus grands. Les *Pétards* ne sont autre chose que de petits cartouches chargés de poudre ordinaire et étranglés : ils brûlent également avec bruit. Les *Saxons* sont des pétards percés d'un ou deux trous à l'extrémité du même diamètre, ce qui les fait tournoyer en tous sens. Quelquefois, on remplace la garniture ordinaire par des *Flammes à parachute* : ce sont des compositions à éclat très-brillant qui se détachent de la fusée à un moment donné et se balancent dans l'air au moyen d'un petit parachute de soie. Les fusées désignées sous le nom de *Chandelles romaines* lancent successivement des étoiles en produisant de petites explosions. L'*Artichaut* est une fusée volante dont le cartouche est percé de quatre trous inférieurs et de quatre trous latéraux opposés : les jets qui s'échappent par les trous inférieurs font monter la pièce, tandis que ceux qui s'échappent par les trous latéraux la font tournoyer. Les *Pots à feu* sont de grosses fusées immobiles qui renferment, au-dessus d'une charge de poudre ordinaire, une grande quantité de petites fusées destinées à être lancées en l'air. Enfin, on appelle *Girandes* ou *Bouquets* ces grandes pièces qui terminent ordinairement les feux d'artifice, et dans lesquelles une multitude de jets s'élancent dans le ciel dans toutes les directions, et retombent ensuite en pluie de feu vers la terre. On obtient cet effet en distribuant, au sommet d'échafaudages, un grand nombre de caisses ouvertes par le haut et contenant chacune 140 fusées volantes : chacune de ces caisses communique avec ses voisines par des étoupilles, de façon qu'on les enflamme simultanément. Les girandes qui se tirent à Paris, à l'occasion des fêtes nationales, comprennent ordinairement plus de 130,000 fusées. Quelquefois on adapte des pièces d'artifices aux ballons et aérostats. Comme ces pièces ne doivent prendre feu qu'à une certaine hauteur, on leur adapte un *Retard*, c.-à-d. une lance ou un cartouche à combustion très-lente. — Les *artifices d'eau* se préparent comme les autres ; seulement on les soutient sur des disques ou autres pièces de bois, ou sur des cartouches creux. Ainsi, les *Soleils d'eau* sont des fusées attachées autour d'une sébile de bois ; les *Gerbes d'eau* sont des fusées lestées et soutenues par une rondelle ; enfin, les *Plongeons* sont ces mêmes fusées à charges alternatives différentes, qui les font plonger et revenir sur l'eau.

II. La *P. militaire* s'occupe de la fabrication de tous les artifices employés à la guerre pour éclairer, pour faire des signaux, pour incendier, etc. Nous allons passer en revue les principaux. — Les *Flambeaux* sont de grosses torches qui servent à éclairer les armées dans les marches de nuit. Ils se composent de 80 brins de fil mal tordus, imbibés d'un mélange de résine, de cire jaune et de suif. On consolide les fils par une ligature en hélice, et l'on recouvre celle-ci d'une peinture grossière. — Les *Tourteaux* sont des espèces de couronnes de 16 cent. de diamètre extérieur et de 3 cent. de grosseur, que l'on forme avec des bouts de mèche à canon que l'on a préalablement fait tremper dans un mélange de 20 p. de poix noire et 1 de suif, après quoi on les fait sécher, et on les recouvre d'une composition de poix noire et de résine. Les tourteaux éclairent davantage que les flambeaux. On les brûle sur des réchauds portatifs, et on les emploie surtout pour éclairer le passage des rivières et des défilés. — Les *Fascines goudronnées* sont de petits fagots de menus branchages bien secs, que l'on consolide par des liens de fil de fer et que l'on trempe dans la première composition indiquée pour les tourteaux. Leur intérieur présente un vide longitudinal afin de donner accès à l'air et d'activer la combustion. On les amorce en plongeant un de leurs bouts dans un mélange qu'on nomme *Roche à feu*, et qui est ainsi composé : suif, 1 ; térébenthine, 1 ; colophane, 3 ; soufre, 4 ; salpêtre, 10, et antimoine, 1. Les fascines servent quelquefois à éclairer, mais on les emploie le plus souvent pour incendier, et, à cet effet, on les cloue sous les objets auxquels on veut mettre le feu. — Les *Balles à feu* sont des sacs de coutil très-fort auxquels on donne une hauteur égale à une fois et demie leur diamètre, et qu'on remplit d'un mélange de nitre, 8 p. ; de soufre, 2, et d'antimoine, 1. On les consolide en les entourant de fil de fer, on les recouvre d'une couche de goudron, et on les perce de 4 trous dans lesquels on enfonce des chevilles chargées et amorcées comme les fusées à bombe. Les balles à feu se lancent avec les mortiers. L'assiégé s'en sert pendant la nuit, pour éclairer les travaux de l'assiégeant. On y place habituellement un obus ou des grenades, afin de leur donner plus de poids et de portée, et d'empêcher l'ennemi de les éteindre en jetant de la terre dessus. Les *Carcasses* sont des balles à feu dont l'enveloppe est formée par une armature de fer plat, qui lui donne plus de consistance. — Les *Boulets incendiaires* sont encore de petites balles à feu qu'on lance avec les canons et l'obusier. Ces deux dernières espèces d'artifices ne sont plus d'usage en France. — Enfin, les *Sacs à poudre* et les *Barils à poudre* sont destinés à la défense des brèches. Les premiers sont des sacs de forte toile, remplis de poudre, goudronnés à l'extérieur, et amorcés avec une fusée à bombe ; on les jette sur la brèche au moment où l'ennemi donne l'assaut. Les seconds sont des barils ordinaires remplis de poudre et munis d'une fusée à chaque fond ; on les roule au bas des brèches, sur les colonnes de l'assaillant. Les *Barils à éclairer* ne sont autre chose que des barils à poudre vides, remplis de copeaux de bois bien secs et enduits de poix-résine. On les amorce avec des lances à feu fixées dans le fond, qui propagent le feu de couche en couche. On s'en sert pour éclairer les points attaqués, et particulièrement les brèches.

Les *Fusées volantes* constituent l'artifice le plus important de la p. militaire. Il y en a de deux espèces, les *fusées de signaux* et les *fusées de guerre* ou *fusées à la Congrève*. Les *Fusées de signaux* se fabriquent comme les fusées ordinaires ou *fusées de joie*, dont elles ne diffèrent que par les dimensions. On varie, d'ailleurs, la couleur des étoiles et des flammes suivant la nature des communications que l'on veut faire. — Les *Fusées de guerre* sont de grosses fusées volantes dont le cartouche est de tôle. En France, on en fait de 4 calibres : 54 millim., 68 millim., 9 centimètres et 12 centim., dont le poids est respectivement de 3 kil. et demi, 7 kil. et 18 kil. Ces fusées ont également un pot, mais le pot est de même diamètre que le cartouche. La partie inférieure de ce dernier est fermée par un disque aussi de tôle, qu'on appelle *culot*, et qui est percé d'un trou central pour recevoir la baguette directrice, et de cinq trous placés autour de celui-ci pour donner issue aux gaz. La baguette est de sapin, tantôt pleine, tantôt creuse. Enfin, on charge le cartouche avec 5 part. de nitre, 2 de charbon et 1 de soufre. Les fusées de guerre sont employées sur les champs de bataille, contre les hommes, ou, dans les attaques des places, pour incendier. Dans le premier cas, on place dans le pot un obus cylindro-sphérique rempli de balles de fusil dans les interstices desquelles on tasse de la poudre de chasse, et la partie antérieure de cet obus tient lieu de chapiteau. Dans le second cas, on charge le pot de roche à feu, et on le surmonte d'un chapiteau de tôle de forme conique qui est muni de trous pour le passage de la flamme. Les fusées de campagne se tirent au moyen de chevalets, qui portent ordinairement à leur partie supérieure une espèce de fourche que l'on peut incliner à volonté suivant la direction qu'on veut donner au tir. Quant aux fusées de gros calibre, principalement destinées à la défense des places, on les lance avec des augets, longs de 6 à 9 mèt., que l'on place sur les parapets. Les fusées de guerre marchent avec une vitesse d'autant plus grande que leur calibre est plus fort ; mais elles diffèrent des autres projectiles en ce que leur vitesse initiale est très-faible, et que le point qui correspond au maximum est à une certaine distance de l'origine du mouvement. La vitesse maximum des fusées ne se développe qu'à 100 ou 200 mèt. du point de départ. Les effets de ces artifices seraient toujours très-considérables, si l'on pouvait les diriger avec toute la précision nécessaire. Toutefois on a obtenu, au siége de Sébastopol, des portées de fusées incendiaires de plus de 7000 mètr. et de fort belles directions. A la même époque, un projectile de ce genre perça le pont du vaisseau russe *le Grand-Constantin*, mais il n'y mit pas le feu parce qu'il s'était éteint. Pour prévenir le retour de cet accident, on munit aujourd'hui leur chapiteau d'une fusée à percussion. — Nous avons dit que les fusées de guerre sont aussi appelées *Fusées à la Congrève*. Ce nom leur a été donné parce qu'elles ont été, non pas inventées, comme on le croit généralement, mais simplement réintroduites dans la p. militaire de l'Europe par le colonel anglais W. Congrève. Il est, en effet, démontré que leur usage a été connu de tout temps en Chine et dans l'Inde, et qu'il pénétra, au VIIe siècle de notre ère, chez les Grecs du Bas-Empire, et, au XIIIe, chez les Arabes, qui s'en servirent, les uns et les autres, pour lancer le feu grégeois, et peu après, chez les chrétiens occidentaux. Le plus ancien titre où il en soit fait mention en Occident appartient à l'année 1379 : il nous apprend que les Padouans employèrent ces fusées contre la ville de Mestre. Les Italiens les appelaient *rochete*, mot que es Français traduisirent par *rochette*, et les Anglais par *rocket*. Nos troupes paraissent en avoir fait usage, pour la première fois, en 1449, au siége de Pont-Audemer. Au reste, au moyen âge, ces fusées ne s'employaient guère que comme projectiles incendiaires. Cependant on s'en servait quelquefois dans les batailles afin d'effrayer les chevaux. Pour augmenter leur effet, dans ce dernier cas, il fut proposé, vers la fin du XVIe siècle, de les garnir de pétards ou de grenades, mais cette idée n'eut pas de suite. Bien plus, on finit par abandonner entièrement ces fusées à cause de l'incertitude de leur tir. Pendant que ces artifices disparaissaient en Europe, les Indiens continuaient à les employer. Ce furent, dit-on, les effets qu'en obtinrent les troupes de Tippoo-Saeb, sultan de Mysore, dans les guerres que ce prince soutint contre les Anglais, qui engagèrent W. Congrève, alors capitaine au service de la compagnie des Indes, à les réintroduire dans la p. européenne. Toutefois cet officier ne s'occupa que très-tard de recherches à ce sujet, et lorsqu'il les commença, des essais du même genre avaient déjà été faits, en Russie, par le colonel français Prévôt (1788), et, en France, par l'artificier Torré (1775) et par le mécanicien Chevallier (1796-1798). Le colonel Congrève expérimenta ses fusées, en 1804, à l'arsenal de Woolwich. Elles furent employées, pour la première fois, en 1806, contre notre flottille de Boulogne, qui n'en éprouva que des dommages insignifiants, et, pour la seconde fois, en 1807, contre Copenhague, où elles produisirent d'assez grands résultats. Dès ce moment, les armées anglaises ont eu constamment avec elles un corps de *Fuséens*, et, après 1815, cette innovation a été successivement adoptée par les autres pays de l'Europe. — Consultez : Ruggieri, *Eléments de pyrotechnie* (1821). — Rovichio de Peretsdorf, *Traité de p. milit.* (1824). — Vergnaud, *Manuel de l'artificier*. — Moritz-Meyer, *Traité de Pyrotechnie* (1844).

PYROTECHNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la pyrotechnie.

*** PYROXÈNE.** s. m. (gr. πῦρ, feu ; ξένος, hôte). Géol.

Enc. — Les *Pyroxènes* sont des Silicates doubles à base de chaux, de magnésie, de protoxyde de fer, etc., qui cristallisent en prismes obliques. Ces cristaux sont clivables parallèlement aux pans d'un prisme rectangulaire ou d'un prisme rhomboïdal, et aussi parallèlement aux bases de ces prismes. Les espèces qui composent ce genre rayent difficilement le verre, et sont toutes rayées par le quartz. Leur pesanteur spécifique égale 3,10 à 3,15, et leur couleur est blanche, verte ou noire. Les Pyroxènes ne diffèrent des Amphiboles que par une proportion moindre de silice, un degré moins élevé de fusibilité, un éclat moins vif, un aspect plus vitreux, et surtout par leur clivage, dont l'angle est moindre que dans ces dernières. Ce genre minéralogique renferme trois espèces principales. La *Diopside* comprend les variétés d'un blanc pur ou d'un gris verdâtre. Elles ne contiennent que de la chaux et de la magnésie, ou une faible quantité de protoxyde de fer. Leurs cristaux sont transparents et offrent, en général, des prismes plus allongés et plus chargés de facettes à leurs sommets que ceux des autres espèces du genre. L'*Augite*, appelée encore *Hédenbergite*, *Vulcanite*, *Basaltine* et *Pyroxène des volcans*, est plus riche en fer que l'espèce précédente. C'est une substance verte, tirant plus ou moins sur le noir et à poussière verte ou noire. Elle se présente en petites masses laminaires ou en cristaux courts, nets et de forme assez simple. L'Augite se trouve abondamment dans les roches volcaniques, et fait avec le feldspath le fond de la matière des basaltes. Elle entre aussi dans la composition des roches plus ou moins granitoïdes qu'on nomme *Dolérites*, et où elle se trouve mélangée avec la Labradorite. Enfin, on désigne sous le nom d'*Hypersthène* une variété à base de magnésie et de fer, que l'on rencontre en masses laminaires, brunes ou noires, avec un éclat métalloïde bronzé. On taille les variétés les plus métalloïdes en cabochons, et l'on en fait des bagues qui produisent un assez joli effet.

*** PYROXYLE.** s. m. (gr. πῦρ ; ξύλον, bois). T. Chim. Voy. Cellulose.

PYRRHIQUE. adj. et s. f. T. Antiq. Voy. Danse.

PYRRHONIEN, IENNE. adj. et s. Qui appartient à l'école sceptique du philosophe Pyrrhon, et Par ext., se dit De toute personne qui affecte de douter des choses que les autres regardent comme les plus certaines. = Pyrrhonisme. s. m. La doctrine de Pyrrhon. Voy. Philosophie.

*** PYRRHOSA.** s. m. T. Bot. Voy. Myristicées.

*** PYRULARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Santalacées.

PYTHAGORICIEN, IENNE. adj. et s. Qui appartient à l'école de philosophie dont Pythagore était le chef. = * Pythagorisme. s. m. La doctrine de Pythagore. Voy. Philosophie.

*** PYTHIADE.** s. f. T. Chron. antiq. Voy. Jeu.

PYTHIE. s. f. (gr. Πυθία). T. Antiq. Voy. Oracle.

PYTHIEN et **PYTHIQUE.** adj. T. Antiq. Qui se rapporte à Apollon. *Apollon P. Jeux Pythiens* ou *Pythiques*, Voy. Jeu.

*** PYTHON.** s. m. T. Erpét. Voy. Boa.

PYTHONISSE. s. f. T. Antiq. Syn. de *Pythie*. ‖ Par extens., Toute femme qui se mêle de prédire l'avenir. *La p. d'Endor. Une vieille pythonisse.*

*** PYXIDE.** s. f. (gr. πυξίς, boîte). T. Bot. V. Fruit. ‖ T. Erpét. Voy. Chéloniens.

Q

Q. s. m. La dix-septième lettre de notre alphabet et la treizième de nos consonnes. On la nomme *Qu* (*ku*) ou *Que* (*ke*), selon que l'on adopte l'appellation ancienne ou la moderne. *Un grand* Q. *Un petit* q.

Obs. gram. — La consonne Q correspond au K et au C dur. Elle ne s'emploie seule qu'à la fin d'un petit nombre de mots, tels que Coq et Cinq. Partout ailleurs, elle est toujours suivie de la voyelle *u*. Cette voyelle disparaît ordinairement dans la prononciation, comme dans *Qualifier*, *Acquérir*, *Liquide*, *Quotient*, qui se prononcent *kalifier*, *ackérir*, *likide*, *kotient*. D'autres fois elle se fait sentir; mais alors elle se prononce de deux manières différentes. Ainsi, *qu* se prononce *ku* dans *Équestre*, *Équitation*, *Questure*, *Équilatéral* (*é-ku-estre*, etc.), et *Kou* dans *Aquarelle*, *Équation*, *Quadragésime*, *Quadrupède* (*a-kou-arelle*, etc.,. Le mot *Quinquagésime* (*ku-in-kou-agésime*) offre la réunion des deux prononciations. On sait la grave dispute qui s'éleva, au milieu du XVIe siècle, sur la question de savoir si les Romains faisaient sentir ou non l'*u* dans *quisquis* et *quamquam*, c.-à-d. s'ils disaient *ku-is-ku-is* et *kou-am-kou-am*, ou *kiskis* et *kankam*. Cette dispute donna même lieu à un procès ridicule entre les professeurs du collége de France, qui soutenaient le premier système, et les docteurs de Sorbonne, qui défendaient le second. Il en est resté dans notre langue le mot de *Cancan*, et la loc., *Faire un grand cancan de quelque chose*, faire beaucoup de bruit pour une chose qui n'en vaut pas la peine.

Enc. — Cette lettre est essentiellement latine, et paraît s'être formée de la fusion du *c* et de l'*u*, CU. Elle manque en grec, ainsi que dans toutes les langues slaves, et, en français comme en allemand, on ne la rencontre, sauf quelques exceptions, que dans des mots dérivés du latin. Dans les inscriptions latines, Q signifie *Quintus*, *quæstor*, *que* (et), *quiesco*, *quirinalis*, *qui* ou *quæ*, etc. QQ. veut dire *quinquennalis*; QK., *quæstor candidatus*; Q. PR., *quæstor provinciæ*; Q. R., *quæstor reipublicæ*; Q. V., *qui* ou *quæ vixit*, etc. Dans la logique, l'abréviation Q. E. D. signifie *quod erat demonstrandum*; on écrit aussi en français C. Q. F. D. (ce qu'il fallait démontrer). Dans la numération romaine, Q exprime 500, et avec un trait horizontal au-dessus, 500.000.

QUADR—, QUADRI— et QUADRU—. Mot qui est dérivé du latin *quatuor*, quatre, et qui entre dans la formation d'un grand nombre de mots pour indiquer, soit le nombre des parties que présente ou dont se compose la chose désignée, soit que celle-ci est la quatrième partie d'une autre chose. Dans la plupart des mots qui commencent par cette syllabe, on la prononce *Coua*; quelquefois, néanmoins, elle se prononce *Ka*.

QUADRAGÉNAIRE. adj. 2 g. (lat. *quadrageni*, quarante). Qui contient quarante unités. *Nombre q.* || Qui est âgé de quarante ans. *Un homme, une femme q.* || On dit aussi subst., *C'est un q., une quadragénaire.*

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. Qui appartient au carême. *Jeûne q. Abstinence quadragésimale.* = QUADRAGÉSIME. s. f. (latin. *quadragesimus*, quarantième). Voy. COMPUT.

QUADRANGULAIRE. adj. 2 g. T. Géométr. Qui a quatre angles. *Figure q. Pyramide q.* = *QUADRANGULÉ, ÉE. adj. T. Bot. Même signification.

* **QUADRANS.** s. m. T. Métrol. anc. Voy. POIDS.

* **QUADRANT.** s. m. T. Géom., Astron. et Géodésie. Quart de cercle, arc de 90 degrés. Voy. CERCLE.

* **QUADRANTAL.** s. m. T. Métr. Voy. CAPACITÉ.

QUADRAT. adj. m. (lat. *quadratus*, carré). T. Astrol. Syn. de *Quartile aspect* et de *Quadrature.*

QUADRAT, QUADRATIN. s. m. Voy. CADRAT.

* **QUADRATIQUE.** adj. 2 g. T. d'Algèbre.

Enc. — On appelle *Équation quadratique*, ou, plus ordinairement, *Équation du second degré*, une équation dans laquelle la quantité inconnue est élevée à la seconde puissance. Les équations du second degré sont de deux sortes, *complètes* et *incomplètes*. Une *équation complète* se compose au moins de trois termes : le premier est affecté du carré de l'inconnue ; le second est affecté de l'inconnue au premier degré ; le troisième renferme les quantités connues. Une *équation incomplète* contient seulement des termes affectés du carré de l'inconnue ; elle n'en a point qui soient affectés de l'inconnue au premier degré. On la nomme aussi *équation de deux termes*, parce qu'en réduisant les quantités connues, on peut toujours la ramener à la forme $ax^2=b$. Autrefois, on l'appelait encore *quadratique pure*, parce qu'en divisant par le coefficient de x^2, le carré de la quantité inconnue se trouve dans un seul terme, de sorte que l'équation a la forme $x^2=c$. Au contraire, l'équation complète était appelée *quadratique affectée*, parce que sa forme générale est $ax^2+bx+c=0$.

Lorsque l'équation proposée se compose seulement de deux termes, rien n'est plus simple que la méthode employée pour obtenir la valeur de la quantité inconnue. Supposons qu'après réduction l'équation soit $x^2=p$, on aura $x=\sqrt{p}$. Maintenant, si p est un nombre, on trouvera sa racine carrée, qui est la valeur de x, soit exactement, soit à un degré d'approximation aussi rapproché qu'on voudra ; si p est une quantité algébrique, sa racine carrée s'obtiendra exactement ou approximativement par les procédés ordinaires d'extraction. Cependant il y a, au sujet du signe de la racine, une circonstance qui doit attirer notre attention. La racine d'une quantité quelconque peut être ou positive ou négative, attendu que le carré de $+a$ et celui de $-a$ sont également a^2. Par conséquent, $\sqrt{a^2}=\pm a$, et l'équation $x^2=p$ donne 2 valeurs de x, savoir, $x=+\sqrt{p}$, et $x=-\sqrt{p}$. Comme le carré d'une quantité quelconque, quel que soit son signe, est toujours positif, il s'ensuit qu'une quantité multipliée par elle-même ne saurait donner une quantité négative, et, par conséquent, qu'une équation de la forme $x^2=-p$ ne peut pas avoir de racine réelle. Ainsi donc, quand, dans la solution d'un problème où il n'y a que des quantités réelles, on aboutit à une équation de ce genre, il est évident qu'il y a quelque contradiction, soit dans les données, soit dans le raisonnement qui a conduit à ce résultat.

Une équation complète du second degré est toujours réductible à la forme $x^2\pm ax=\pm b$; alors, pour en déduire la valeur de x, il faut ajouter aux deux membres une quantité connue, de manière à faire du premier un carré parfait. Le carré du binôme $a+u$ est $x^2+2ux+u^2$. En comparant cette expression avec x^2+ax, il est évident que si l'on suppose $a=2u$, ou $u=\frac{1}{2}a$, et, par conséquent $u^2=\frac{1}{4}a^2$, les quantités $x^2+2ux+u^2$ et $x^2+ax+\frac{1}{4}a^2$ seront égales. Mais, puisque $x^2+2ux+u^2$ est le carré de $x+u$, de même $x^2+ax+\frac{1}{4}a^2$ sera le carré de $x+\frac{1}{4}a^2$, qui est égal à $x+u$. Si donc l'équation proposée est $x^2+ax=b$, et qu'on ajoute à chacun des membres $\frac{1}{4}a^2$, l'équation devient $x^2+ax+\frac{1}{4}a^2=\frac{1}{4}a^2+b$, qui, en extrayant la racine carrée, donne $r+\frac{1}{2}a\pm\sqrt{\frac{a^2}{4}+b}$; puis, par transposition,

$$x=-\frac{1}{2}a\pm\sqrt{\frac{a^2}{4}+b}.$$

Si l'équation proposée était $x^2-ax=b$, on trouverait de même que l'équat. qui donne la valeur de x, est $x-\frac{a}{2}=\pm\sqrt{\frac{a^2}{4}+b}$; d'où $x=\frac{a}{2}\pm\sqrt{\frac{a^2}{4}+b}$. La quantité b conserve le même signe dans l'équation résolue que dans l'équation primitive. Les règles pour la solution des équations du second degré en général se déduisent si évidemment et si facilement des considérations qui précèdent, qu'il devient inutile de les formuler ici. Toutefois le double signe qui se présente dans la racine, et qui montre que, dans toute équation du second degré, la quantité inconnue a deux valeurs distinctes, exige quelques observations.

Prenons d'abord un exemple numérique, et soit $x^2+2x=35$ l'équation proposée. En ajoutant à chaque membre le carré de la moitié du coefficient de x, ou de 1, l'équation devient $x^2+2x+1=36$; d'où $x\pm 1=\pm 6$, et par conséquent, $x=-1\pm 6$, c'est-à-dire, $x=+5$, ou $x=-7$. Si maintenant nous transposons à gauche le terme absolu de l'équation proposée $x^2+2x=35$, nous avons $x^2+2x-35=0$; et il est aisé de voir (ce que d'ailleurs on peut prouver en effectuant la multiplication), que $x^2+2x-35$ provient du produit de deux facteurs $x-5$ et $x+7$; par conséquent $(x-5)(x+7)=0$. Mais on peut satisfaire à cette dernière équation de deux manières, c.-à-d. soit en faisant $x-5=0$, soit en faisant $x+7=0$. Si $x-5=0$, alors $x=5$; et si $x+7=0$, alors $x=-7$. Il y a donc deux valeurs de x, à savoir $+5$ et -7, qui satisfont également à l'équation proposée, et qui sont les deux racines obtenues ci-dessus par la solution directe. — Ce que nous venons de dire pour l'exemple particulier que nous avons choisi, est vrai des équations du second degré en général. Toute expression de la forme x^2+ax-b est décomposable en deux facteurs $x-p$ et $x+q$, dans lesquels p et q sont des quantités indépendantes de x, et qui dépendent seulement de a et de b. D'où il résulte que l'équation $x^2+ax-b=0$ est identique avec l'équation $(x-p)(x+q)=0$; or, il est évident que l'on satisfait également à cette dernière équation, soit qu'on fasse $x-p=0$, soit qu'on fasse $x+q=0$, c'est-à-dire par $x=+p$, ou par $x=-q$. Ainsi donc, il résulte de ce qui précède que toute équation du second degré a nécessairement deux racines, et il est évident qu'elle ne peut pas en avoir plus de deux. En effet, si l'on supposait qu'elle en eût trois ou un plus grand nombre, alors l'expression x^2+ax-b pourrait se résoudre en autant de facteurs séparés de la forme $x-p$, $x-q$, $x-r$, etc. Or, cela est évidemment impossible, car le produit de trois facteurs de ce genre contiendrait nécessairement la troisième puissance de x, ou x^3, que ne contient pas l'équation donnée. La résolution des équations en autant de facteurs qu'il y a de racines est une propriété qui appartient aux équations de tout degré quelconque.

La considération de la nature des facteurs dans lesquels peut se résoudre l'équation proposée conduit à quelques conséquences importantes. L'hypothèse $x^2+ax-b=(x-p)(x+q)$ donne $x^2+ax-b=x^2-(p-q)x-pq$. En conséquence, comme x est une quantité indéterminée, nous devons avoir $a=-(p-q)$ et $b=pq$. Mais, puisque $+p$ et $-q$, sont les deux racines de l'équation $x^2+ax=b$, il est évident que $p-q$ est leur somme, et $-pq$ leur produit. Ainsi donc, attendu que $p-q=-a$, la somme des deux racines d'une équation quelconque du second degré $x^2+ax=b$ est égale au coefficient du second terme, en changeant son signe ; et leur produit est égal au nombre absolu ou au terme qui ne contient pas x, en changeant également son signe.

On peut représenter les racines des équations du second degré au moyen d'une construction géométrique. Toutes les équations du second degré appartiennent à l'une de ces quatre formes :

$$x^2+ax=bc,\qquad x^2-ax=bc,$$
$$x^2+ax=-bc,\qquad x^2-ax=-bc.$$

Pour construire la première forme, décrivons (Fig. 1) un cercle sur un diamètre $=a$, ou sur un rayon $=\frac{1}{2}a$. Dans ce cercle, menons une droite AB $=b-c$, et prolongeons-la jusqu'en C, de manière que AC $=b$, et par conséquent BC $=c$. Enfin, par le centre O menons la droite CDE qui rencontrera le cercle en D et en E. Je dis que CD et CE sont les deux racines de l'équation. En effet, soit CD $=x$, alors CE $=x+a$, et le rectangle CD × CE $=x(x+a)=x^2+ax$. Or, par construction, CA × CB $=bc$ et en vertu de la propriété du cercle CD × CE = CA × CB ; donc, $x^2+ax=bc$, ce qui est l'équation donnée. — Pour représenter la seconde forme, c.-à-d. $x^2-ax=bc$, soit CE $=x$; alors CD $=x-a$, et, par conséquent, CE × CD $=x(x-a)=x^2-ax$; mais, comme précédemment, CE × CD = CA × CB $=bc$; par conséquent, $x^2-ax=bc$, et les racines de l'équation sont CE et CD. Dans ces deux cas, si $b-c=0$, la ligne droite CBA devient une tangente au cercle ; et si $b-c$ est plus grand que a, on peut prendre une autre ligne qui sera une moyenne proportionnelle entre b et c et qui sera la tangente au cercle, de sorte que la construction est possible dans tous les cas. — Pour construire la quatrième forme, $x^2-ax=-bc$, décrivons un cercle (Fig. 2) avec le rayon $\frac{1}{2}a$ comme tout à l'heure, et menons-y une ligne droite AB $=b+c$; prenons AC $=b$, puis par C et le centre O tirons le diamètre ED, je dis que EC et CD sont les deux racines de l'équation ou les valeurs de x. En effet, puisque ED $=a$, si EC $=x$, on aura CD $=a-x$, et par conséquent EC × CD $=x(a-x)=ax-x^2$. Mais EC × CD = AC × CB $=bc$; par conséquent $ax-x^2=bc$; ou $x^2-ax=-bc$. La même construction donne la troisième forme, $x^2+ax=-bc$; mais dans ce cas les deux racines sont négatives : ce sont $-$EC et $-$CD. Il suit de là que tout problème géométrique qui donne lieu à une équation du second degré, peut se construire au moyen d'un cercle et de lignes droites ; et réciproquement, que tous les problèmes relatifs aux cercles et aux lignes droites peuvent se résoudre algébriquement au moyen d'équations du second degré.

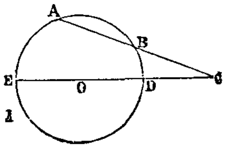

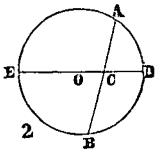

QUADRATRICE. s. f. T. Géom.

Enc. — On désigne sous ce nom diverses courbes transcendantes, au moyen desquelles on peut déterminer mécaniquement la quadrature d'une surface curviligne. La plus célèbre de ces courbes est la *Quadratrice de Dinostrate*, ainsi appelée du nom de son inventeur, frère de Ménechme et disciple de Platon. Cette courbe s'engendre de la manière suivante. Soit (Fig. ci-contre) le quart de cercle CAB ; supposons d'abord que le rayon CA se meuve uniformément autour du point C, en passant par les différentes positions CK, C*k*, etc., jusqu'à ce qu'il arrive à la position CB ; supposons en outre que, pendant le même temps, une droite AL, à angle droit avec AC, se meuve parallèlement à elle-même avec un mouvement uniforme, en passant par les différentes positions MN, *mn*, etc., et arrive à coïncider avec CB au même instant que le rayon CA. L'intersection continue du rayon et de la ligne parallèle tracera la quadratrice AP*p*Q. L'application de cette courbe à la quadrature du cercle est fondée sur ce que la ligne CQ est une troisième proportionnelle à l'arc de cercle AB et au rayon. Par conséquent, l'arc AB $=\frac{CB^2}{CQ}$, d'où l'aire du quart de cercle CAB $=\frac{CB^2}{2CQ}$. — On peut décrire de la même manière d'autres courbes propres à donner la quadrature du cercle. Ainsi, par ex.,

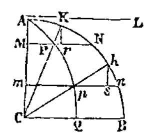

au lieu de supposer que les lignes MN,*mn* sont coupées par les rayons CK,C*k*, on peut supposer des droites tirées des points K et *k* parallèlement à AC et coupant MN,*mn* en *r* et en *s*. Ces intersections produiront une courbe différente qu'on appelle *Quadratrice de Tschirnhausen*.

QUADRATURE. s. f. (latin. *quadratus*, carré). T. Géom. Réduction d'une figure curviligne à une figure carrée de surface égale. V. Cercle. || T. Astron. Voy. Lune. || T. Horl. V. Cadrature.

***QUADRIBASIQUE.** adj. 2 g. **QUADRICORNE.** adj. 2 g. ***QUADRIDENTÉ, ÉE.** adj. Ces mots n'ont pas besoin de définition.

QUADRIENNAL. adj. Voy. Quatriennal.

QUADRIFIDE. adj. 2 g. T. Bot. Qui est divisé en quatre parties. = Quadriflore. adj. 2 g. Qui porte quatre fleurs.

QUADRIGE. s. m. T. Antiq. Voy. Char.

***QUADRIJUGUÉE.** adj. f. (lat. *jugatus*, joint avec un autre). T. Bot. Voy. Feuille.

***QUADRIJUMEAUX.** adj. m. pl. T. Anatom. *Tubercules q.*, Voy. Encéphale.

QUADRILATÈRE. s. m. (lat. *latus*, côté). T. Géom.

Enc. — Un *Quadrilatère* est un polygone de quatre côtés, et qui, par conséquent, a aussi quatre angles. Quelques-uns de ces polygones reçoivent en outre des noms particuliers. Ainsi, on distingue : le *Carré* (Fig. 5), qui a ses côtés égaux et ses angles droits : le *Rectangle* (Fig. 3), qui a les angles droits sans avoir les côtés égaux ; le *Parallélogramme*, ou *Rhombe* (Fig. 1), qui a les côtés opposés parallèles ; le *Losange* (Fig. 4), dont tous les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits ; et enfin, le *Trapèze* (Fig. 6), dont deux côtés seulement sont parallèles. D'après la définition du *parallélogramme*, on voit que le *carré*, le *rectangle* et le *losange* rentrent dans cette définition ; aussi ces trois dernières figures ne sont véritablement que des espèces particulières de parallélogrammes.

Théorème 1er. *Dans tout parallélogramme les côtés opposés sont égaux, ainsi que les angles opposés.* — Dans le parallélogramme ABCD (Fig. 1), je mène la diagonale DB, qui le partage en deux triangles égaux. En effet, la droite DB est commune aux deux triangles ; de plus, l'angle ADB = DBC, comme alternes-internes formés par les parallèles AD,CB, et par la sécante DB ; enfin, l'angle DBA = DBC, comme alternes-internes formés par les parallèles DC,AB, et par la sécante DB : donc, ces triangles sont égaux. Donc DC, opposé à l'angle DBC, égale AB, opposé à l'angle ADB ; donc AD, opposé à l'angle DBA, égale CB, opposé à l'angle BDC. Enfin, les angles opposés A, C, sont égaux, car ils ont les côtés parallèles et dirigés deux à deux en sens contraire.

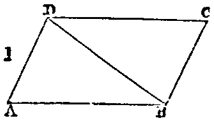

Théor. 2°. *Si, dans un quadrilatère, deux côtés opposés sont égaux et parallèles, la figure est un parallélogramme.* — Dans le quadrilatère ABCD (Fig. 1), tirons la diagonale DB. Puisque AB est parallèle à CD, les angles alternes ABD, BDC sont égaux. D'ailleurs le côté AB = DC, et le côté DB est commun ; donc le triangle ABD est égal au triangle DBC ; donc le côté AD=BC, l'angle ADB = DBC, et par conséquent AD est parallèle à BC ; donc la figure ABCD est un parallélogramme.

Théor. 3°. *Si, dans un quadrilatère, les côtés opposés sont égaux deux à deux, la figure est un parallélogramme.* — En menant la diagonale DB (Fig. 1), nous avons les deux triangles ABD et DCP égaux, et qui, par conséquent, ont leurs trois côtés égaux chacun à chacun. Dès lors, l'angle BDC, opposé au côté CB, est égal à l'angle DBA opposé au côté AD ; mais par position, ces angles égaux sont alternes-internes : donc les lignes AB, DC, sont parallèles. De même AD est parallèle à BC, et le quadrilatère est un parallélogramme.

Théor. 4°. *Les deux diagonales d'un parallélogramme se coupent mutuellement en deux parties égales.* — Les deux triangles AOB, DOC (Fig. 2), sont égaux. En effet, AB = DC ; l'angle OAB = OCD, comme alternes-internes formés par les parallèles AB, DC, et par la sécante AC ; et l'angle OBA = ODC, comme alternes-internes formés par les parallèles AB, DC, et par la sécante DB. Ces triangles étant donc égaux, AO, opposé à l'angle ABO, égale OC, opposé à l'angle ODC ; et OB, opposé à l'angle OAB, égale OD, opposé à l'angle OCD. — Corollaires : 1° *Dans un rectangle* (Fig. 3), *les deux diagonales sont égales*, en vertu de l'égalité des deux triangles ABC et DCA. 2° *Dans un losange* (Fig. 4), *les deux diagonales sont perpendiculaires l'une à l'autre*, car le triangle BAC étant isocèle, la ligne BO, qui joint le sommet au milieu de la base AC, est perpendiculaire sur cette base. 3° *Dans un carré* (Fig. 5), *les deux diagonales sont égales et perpendiculaires l'une sur l'autre.*

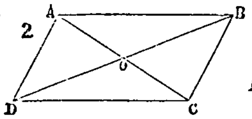

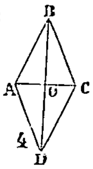

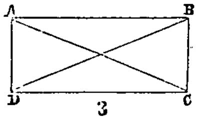

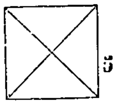

Théor. 5°. *Lorsque les côtés d'un trapèze sont égaux, ils forment des angles égaux avec leurs bases.* (Dans un trapèze, on appelle *bases*, les deux côtés qui sont parallèles, et *côtés*, les deux autres qui ne sont pas parallèles.) — Soit (Fig. 6) le trapèze ABCD, dont les côtés AC et BD sont égaux. Menons AE parallèle à BD ; la figure ABDE sera un parallélogramme, et, par conséquent, AE sera égal à BD. Mais BD est égal à AC ; donc AE est égal à AC. Par conséquent, le triangle CAE est isocèle, et l'angle AEC est égal à l'angle C. Mais, comme AE est parallèle à BD, l'angle AEC est égal à l'angle D ; d'où il suit que l'angle C doit être égal à l'angle D ; or, ce sont précisément les angles que les côtés du trapèze font avec la base CD. En outre, attendu que AB est parallèle à CD, les angles BAC et C, et les angles B et D, sont respectivement supplémentaires. Mais on a prouvé que l'angle C est égal à l'angle D ; par conséquent, l'angle CAB est égal à l'angle B : donc les deux angles faits par les côtés avec la base AB sont aussi égaux.

Théor. 6°. *Lorsque les angles d'un trapèze sont égaux, ses côtés sont aussi égaux.* — En effet (Fig. 6), menons AE parallèle à BD ; nous aurons, comme tout à l'heure, AE = BD. Mais, comme l'angle AEC est égal à l'angle D, il est aussi égal à l'angle C, et par conséquent le triangle CAE est isocèle, et le côté CA est égal au côté AE. Or, on a prouvé que AE = BD ; donc AC = BD. Un trapèze de ce genre est appelé *trapèze symétrique*.

Théor. 7°. *Une ligne qui joint le milieu des deux bases d'un trapèze symétrique divise la figure symétriquement.* — Soit I (Fig. 7) le milieu de la base AB, et tirons IH perpendiculaire à AB. Maintenant, si nous plions la figure par la ligne IH, de manière à appliquer le quadrilatère IHBC sur le quadrilatère IHAD, la ligne IB coïncidera avec la ligne IA, à cause de l'égalité des angles droits en I. Le point B tombera sur le point A, puisque IB = IA. Le côté BC coïncidera avec le côté AD, en vertu de l'égalité des angles B et A. Le point C tombera aussi sur le point D, puisque BC = AD. Mais, puisque les points C et D coïncident, la ligne HC devra nécessairement coïncider avec HD. Enfin, les angles en H coïncideront également ; par conséquent, ils seront droits et égaux. Donc, la figure est partagée par la ligne IH en deux moitiés symétriques.

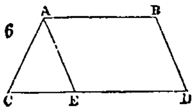

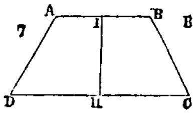

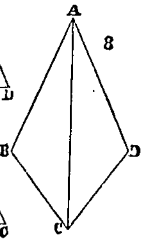

Théor. 8°. *Lorsque, dans un quadrilatère, il y a deux angles opposés formés chacun par deux côtés égaux, la diagonale tirée entre ces angles partage la figure symétriquement.* — En effet (Fig. 8), puisque AD = AB et CD = CB, les triangles ABC et ADC, comme ayant leurs côtés respectivement égaux, auront aussi leurs angles correspondants égaux ; par conséquent, les angles A et C seront tous deux partagés également par la diagonale. Si donc, on plie la figure selon la diagonale AC, le côté AC coïncidera avec le côté AB, attendu l'égalité des angles CAB et CAD ; le côté CB coïncidera aussi avec le côté CD, en vertu de l'égalité des angles ACB et ACD. Donc, les deux triangles se recouvriront exactement ; donc, la diagonale AC divise le quadrilatère en deux moitiés symétriques. — Voy. Aire.

QUADRILLE. s. f. [On pron. *Kadrille.*] (ital. *quadriglia*). Troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel. *Une belle q. Un tel était chef de la seconde q.* = Quadrille. s. m. Groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses qui figurent dans les ballets, et qui se distingue des autres groupes par un costume particulier. — Se dit aussi Du nombre pair de groupes qui exécutent des contredanses dans un bal. *Prendre place au q.* || T. Musiq. Morceau de musique à quatre temps, correspondant aux figures de la contredanse. *Recueil de quadrilles.* || T. Jeu. Sorte de jeu d'hombre qui se joue à quatre. *Jouer une partie de q.* = *Quadrillé, ée. adj. Qui présente un grand nombre de carrés. *Fenêtre quadrillée. Etoffe quadrillée*, Étoffe à carreaux.

QUADRILOBÉ, ÉE. adj. T. Bot. Qui a quatre lobes. = *Quadriloculaire. adj. 2 g. Qui a quatre loges.

QUADRINÔME. s. m. (gr. νομὴ, partie). T. Alg. Expression algébrique composée de quatre termes.

***QUADRIPARTI, IE,** ou ***QUADRIPARTITE.** adj. T. Bot. Qui a quatre incisions profondes. = *Quadriphylle. adj. 2 g. Qui a quatre folioles.

***QUADRIRÈME.** s. f. T. Antiq. V. Galère.

QUADRIVALVE. adj. 2 g. Qui a quatre valves.

***QUADRIVIUM.** s. m. (mot latin qui signif. Lieu où quatre rues se croisent) T. Scolast. V. Art.

QUADRUMANE. adj. 2 g. et s. m. (latin. *manus*, main). T. Mamm.

Enc. — Cuvier désigne sous le nom de *Quadrumanes*, le second ordre de la classe des Mammifères. Cet ordre, qui devient le premier de cette classe, quand on érige l'homme en *Règne* particulier, est essentiellement caractérisé par la conformation des membres postérieurs. En effet, ces membres sont plus ou moins impropres à la station bipède, et se terminent, comme les antérieurs, par des mains véritables, les doigts étant allongés, très-flexibles, et les pouces très-mobiles pouvant être opposés aux autres doigts et former ainsi la pince. Parmi les autres caractères de cet ordre, nous signalerons surtout la situation des mamelles, qui sont pectorales, et la structure du cerveau, qui présente de chaque côté trois lobes, dont le postérieur recouvre le cervelet. D'ailleurs, les formes générales des Quadrumanes, ainsi que leur organisation intérieure, plus rapprochée de celle de l'Homme que dans les autres ordres, ont toujours fait ranger ces animaux à la tête de la série zoologique. Les nombreuses espèces qui composent cet ordre offrent toutefois des différences très-considérables. Nous les partagerons, avec Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, en 4 familles, les *Singes*, les *Lémuriens*, les *Tarsiers* et les *Chéiromyens*.

QUADRUPÈDE. adj. 2 g. et s. m. (latin. *pes, pedis*, pied). T. Zool.

Enc. — Le mot *Quadrupède*, qui veut dire simplement animal pourvu de quatre pieds, s'emploie fréquemment, surtout dans le langage ordinaire, pour désigner les animaux que, depuis Linné, les zoologistes appellent *Mammifères*. Mais, dans le langage scientifique, cette signification est repoussée comme inexacte En effet, pourquoi appeler Quadrupèdes les seuls Mammifères, à l'exclusion des Lézards, des Tortues, des Grenouilles, qui ont aussi quatre pattes. Lacépède, il est vrai, a proposé d'appeler *Quadrupèdes vivipares* les seules espèces qui produisent leurs petits vivants et qui les allaitent, et de nommer *Quadrupèdes ovipares*, les animaux qui constituent, parmi les Reptiles, les ordres des Chéloniens, des Sauriens et des Batraciens. Cette classification a été également repoussée, et avec raison, car c'est forcer la signification du mot Quadrupède que de l'appliquer à tous les Mammifères. D'une part, les Phoques, les Morses dont les membres postérieurs sont réunis et presque soudés ensemble, et les Cétacés, tels que les Baleines et les Dauphins, justifient assez mal cette dénomination. De l'autre, les Singes ont bien quatre membres parfaitement développés ; mais ces membres sont pourvus de mains plutôt que de pieds. Dans ce système, il faudrait donc dire, les Quadrumanes constituent le premier ordre des Quadrupèdes : ce qui est au moins bizarre.

QUADRUPLE. adj. 2 g. (lat. *quadruplex*). Qui est quatre fois autant. *Vingt est q. de cinq. Payer une amende q. de la somme retenue indûment.* — On dit aussi subst., *Mon jardin est le q. du vôtre. On l'a condamné au q. de la somme*, ou simpl., *au q.* || T. Musiq. *Q. croche*, V. Notation. = Quadruple. s. m. T. Métrol. V. Monnaie. = Quadrupler. v. a. Prendre quatre fois le même nombre. *Q. un nombre, une somme.* || Porter au quadruple. *Il a quadruplé son revenu.* = Quadrupler. v. n. Être augmenté au quadruple. *Son bien a quadruplé depuis cette époque.* = Quadruplé, ée. part.

QUAI. s. m. Levée ordinairement revêtue de pierres de taille, et faite le long d'une rivière, d'un fleuve, pour rendre le chemin plus commode et pour empêcher les eaux de déborder. *Q. revêtu de pierres de taille. Les quais de Paris. Sa maison est bâtie sur le q. Voltaire.* || Le rivage d'un port de mer, d'un bassin, etc., qui sert à charger et à décharger des marchandises, à embarquer les voyageurs, etc. *Le maître de q. est un officier chargé de la police d'un port marchand.*

QUAICHE. s. f. T. Mar. V. Ketch.

QUAKER, ERESSE. s. [On pron. *Couacre.*]

Enc. — La secte des *Quakers* a pris naissance en Angleterre dans les premières années du XVIIe siècle, mais elle n'a été organisée qu'en 1647, par G. Fox, qui, pour ce motif, est généralement regardé comme son fondateur. Cette secte est appelée par ses propres membres *Société chrétienne des amis*. Quant au mot *quaker*, qui signifie *trembleur*, c'est un sobriquet qu'on leur appliqua à l'origine, à cause des contorsions bizarres dont ils donnaient le spectacle dans leurs assemblées religieuses. Les Quakers sont les plus indépendants de tous les sectaires produits par le mouvement protestant. Ils ne reconnaissent, ni types de sainteté, ni rites, ni sacerdoce, ni sacrements ; ils repoussent aussi la prédestination de Calvin. Mais ce qui les distingue particulièrement, c'est l'importance qu'ils attachent à l'Esprit divin ; ils admettent qu'il agit sur la raison humaine de la même manière que la lumière sur l'organe de la vue, et qu'il peut éclairer tout fidèle de ses inspirations, l'ignorant aussi bien que l'homme instruit, la femme aussi bien que l'homme. Toutefois, pour échapper aux inconvénients de cette théorie, ils établissent, pour juger de la réalité de l'inspiration, un conseil d'anciens qui procède suivant les règles ordinaires de la prudence humaine. Les Quakers n'ont point de clergé salarié. Toutes leurs dépenses de culte se bornent à l'entretien de leurs maisons d'assemblées, *qui sont dépourvues de* toute espèce d'ornement, et à celui des cimetières, où les inhumations se font sans aucune cérémonie et où ne s'élève aucun monument. Enfin, leur culte est purement spirituel ; souvent même, leurs réunions ne sont que de simples méditations silencieuses. Ennemis de toute controverse, les Quakers croient inutile de discuter sur tel ou tel passage de l'Écriture. Ils dénient absolument au pouvoir temporel le droit d'intervenir dans les affaires spirituelles, et leur résistance à cet égard, quoique purement passive, a fini par triompher de l'intolérance législative. C'est ainsi, par ex., que, fatigués d'infliger l'amende, l'emprisonnement, etc., pour les contraindre à prêter serment, ce à quoi les Quakers se refusent en vertu du 2e commandement de Dieu, les tribunaux anglais et américains ont fini par se contenter de leur simple affirmation. Les Quakers condamnent encore la guerre, sous quelque forme qu'elle se présente. D'une part, ils refusent absolument d'entrer dans aucun service militaire ; de l'autre, ils n'ont jamais racours aux tribunaux, et soumettent à des arbitres les différends qu'ils ont entre eux. Dès leur origine, devançant de bien loin l'opinion publique, ils avaient frappé de réprobation l'esclavage et la traite. Enfin, ils se distinguent par une extrême sévérité de mœurs, et par une très-grande charité, qui ne fait acception, *ni de race, ni d'opinion, ni de couleur.* Ennemis des travaux purement littéraires, ils s'occupent exclusivement de commerce, d'industrie et de sciences utiles. Leur activité infatigable, jointe à leur haine pour ce qui est pur luxe et frivolité, a réuni entre leurs mains des fortunes très-considérables : aussi n'y a-t-il pas de pauvres parmi eux. Entre autres singularités qui distinguent les membres de cette secte, on connaît leur habitude de tutoyer tout le monde, à moins qu'ils ne s'adressent à plusieurs personnes ; de ne jamais se servir des mots *Monsieur*, *Madame*, *Éminence*, *Altesse*, *Majesté*, etc.; et de ne se découvrir devant qui que ce soit, car ces usages leur paraissent entachés de flatterie et de mensonge. Ils ne demandent rien aux gouvernements sous lesquels ils vivent ; ils refusent même de payer leur quote part des charges publiques : seulement, par un détour assez singulier, ils laissent le collecteur des taxes prendre lui-même, dans leurs maisons, les sommes qui lui sont dues. Les Quakers se reconnaissent au premier abord par leur costume, qui rappelle les modes du XVII^e^ siècle. Les hommes portent un chapeau noir à larges bords, et une espèce de longue redingote de drap sombre ; les Quakeresses, une robe de couleur également sombre, une mantille et une coiffe noires. Néanmoins, depuis quelques années, beaucoup d'hommes, pour éviter de se singulariser, ont adopté certaines innovations, notamment l'usage des ganses, des boucles et des boutons, et les femmes ont pris des chapeaux de soie. Ceux qui ont ainsi dérogé aux anciennes habitudes sont désignés sous le nom de *wet Quakers*, c.-à-d. Quakers humides ou relâchés, tandis que les autres sont appelés *dry Quakers*, Quakers secs ou rigides. Cette secte curieuse n'a jamais pu se propager en dehors de la race anglo-saxonne, si l'on excepte quelques rares et faibles communautés qui subsistent en Hollande. C'est aux États-Unis, dans la Pensylvanie et les autres provinces de la Nouvelle-Angleterre, que les Quakers sont surtout répandus. On évalue leur nombre à 350,000. Dans la Grande-Bretagne, il sont beaucoup moins nombreux, et il semble même que la secte aille en diminuant.

QUALIFICATEUR. s. m. En Espagne et en Italie, Théologien attaché au saint-office, qui est chargé de déterminer par son avis la nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime déféré à ce tribunal, ainsi que d'examiner les livres mis à l'index et les propositions dénoncées.

QUALIFICATIF, IVE. adj. T. Gramm. Qui qualifie. *Nom q.*, V. Adjectif. || * Subst., *Les adjectifs sont des qualificatifs.* = Qualification. s. f. Attribution d'une qualité, d'un titre. *Q. de faussaire. La q. des délits, des crimes. Cette q. est fausse. Q. de marquis.*

QUALIFIER. v. a. (lat. *qualis*, quel ; *facere*, faire). Attribuer une qualité, marquer de quelle qualité est une chose ou une personne. *La Sorbonne qualifia cette proposition d'erronée. Son ouvrage fut qualifié d'impie. On a qualifié de duel cette rencontre. Q. quelqu'un de fourbe, d'imposteur, etc. Je ne sais pourquoi vous le qualifiez de comte, de baron.* || Conférer un titre. *Les lettres du roi le qualifient chevalier, prince, duc, etc.* = se Qualifier. v. pr. S'attribuer, s'arroger un titre. *Il se qualifie docteur. Il se qualifie écuyer. Il se qualifie de marquis.* = Qualifié, ée. part. *Une personne qualifiée*, Une personne de qualité. *C'est un homme fort qualifié*, Un homme de grande qualité. *Les personnes les plus qualifiées d'une ville*, Les personnes les plus considérables. Vieux. || * *Un crime qualifié*, Une action qui est manifestement un crime. = Conj. V. Prier.

QUALITÉ. s. f. (lat. *qualitas*). La manière d'être d'une chose, ce qui détermine sa nature, ce qui fait qu'elle est telle ou telle, ce qui la rend propre à tel ou tel usage. *Bonté, petitesse, blancheur, laideur, etc., sont des qualités. La q. de l'eau, du vin, d'une viande, d'un aliment, d'une étoffe. La transparence et la dureté sont les qualités essentielles du diamant. Les qualités de son style sont la précision et la clarté. Chacune de ces choses a des qualités propres qui la distinguent. Ce vin est de mauvaise q., de q. inférieure. Ce fer est de bonne q. Ce bois n'a pas les qualités requises pour la construction.* — *Ce vin a de la q.*, Il a une séve qui le distingue des vins communs. || * T. Philos. *Les qualités premières*, Celles sans lesquelles un corps ne saurait exister ni être conçu. *Les qualités secondes*, Celles qui ne sont pas essentielles à la conception même des corps. *L'étendue et l'impénétrabilité sont des qualités premières ; la couleur, l'odeur, la dureté, l'élasticité, etc., sont des qualités secondes.* — Autrefois on appelait *Qualités occultes*, Les propriétés des corps dont la cause était inconnue. — * T. Logiq. V. Proposition. || Aptitude, inclination, disposition. *Qualités naturelles, acquises. Les qualités du corps et de l'esprit. Il a beaucoup de bonnes qualités, de belles, de rares, de louables qualités. Il a de grandes qualités. Parmi quelques bonnes qualités, il en a beaucoup de mauvaises.* — Dans ce sens, *Qualité*, employé absol., signifie ordinair. Bonne qualité. *Il a beaucoup de qualités. Il ne lui reconnaît aucune q. Elle a les défauts de ses qualités.* || Noblesse distinguée. *C'est une femme de q., de grande q. Il y avait à cette réunion des gens de la première q. Faire l'homme de q.* || Titre que prend, que reçoit une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession, etc. *Il prend la q. de noble, de prince, de duc. La q. de préfet, de maire, de magistrat. La q. de citoyen, de juré, d'étranger. La q. de notaire, de médecin.* || T. Jurispr. Titre personnel qui rend habile à exercer un droit. *Q. de légataire, d'héritier, de créancier, de tuteur. Il n'a pas q. pour intenter action. Il me dispute ma q. Dans tout procès, on commence par établir les qualités des parties.* — Fig. et fam., *Avoir q. pour faire une chose*, Avoir titre pour la faire, être autorisé à la faire. || T. Procéd. *Les qualités d'un arrêt, d'un jugement*, La partie d'un arrêt, d'un jugement qui contient les noms, professions, demeures, etc., des parties, ainsi que leurs différentes demandes et conclusions. *Signifier les qualités. Rédiger les qualités.* = En qualité de. locut. prép. A titre de. *Il procède en q. de tuteur.* On dit de même, *En ma q. de père, je ne dois pas... En cette q., j'ai droit de... En quelle q. procède-t-il?*

* **QUAMOCLIT.** s. m. T. Bot. V. Convolvulacées.

QUAND. adv. de temps (lat. *quando*). Lorsque, dans le temps que. *Q. je serai vieux. Q. Dieu créa le monde. J'irai vous voir q. je pourrai. Je ne sais ni q. ni comment tout cela finira. On fait bien des sottises q. on est jeune et qu'on ne prend conseil que de soi-même.* || Par interrogation, Dans quel temps. *Quand viendrez-vous? De q. êtes-vous ici? A q. la partie est-elle remise? Depuis q. est-il venu? Jusques à q. me persécuterez-vous? Pour q. ce rendez-vous?* = Quand. conj. Encore que, quoique, alors même que. *Q. je le voudrais, je ne le pourrais pas. Q. cela serait, que vous importe. Q. vous auriez réussi, que vous en serait-il revenu? Q. on découvrirait votre démarche, on ne pourrait la blâmer. Je vous rendrai service, q. même* ou *q. bien même vous ne le voudriez pas.* = Quand et quand. loc. prép. [On prononce *Quan-t et quand.*] Avec, en même temps que. *Il est parti q. et q. nous.* Vieux.

QUANQUAM. s. m. [On pron. *Couancouame.*] (Mot lat. qui sign. *Quoique*). Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie. *Il prononça fort bien son quanquam.* = Quanquan. s. m. V. Cancan.

QUANT. adv. (lat. *quantum*). Il est toujours suivi de la prépos. *à* et signifie Pour, pour ce qui est de. *Q. à lui, il en usera comme il lui plaira. Q. à moi. Q. à ce qui est de moi. Q. à cette affaire. Q. aux événements imprévus.* — Fam., *Tenir son q.-à-moi, son q.-à-soi, se tenir sur son q.-à-soi*, Prendre son air réservé, ne répondre qu'avec circonspection. On dit aussi, *Se mettre sur son q.-à-soi, sur son q.-à-moi*, Faire le suffisant, le hautain.

QUANTES. adj. f. pl. (lat. *quantus*). Se dit dans ces locutions famil., *Toutes et q. fois que*, ou *Toutes fois et q. que*, Toutes les fois que, autant de fois que. *Je vous prêterai des livres toutes et q. fois vous voudrez. Je vous accompagnerai chez lui toutes fois et q. qu'il vous plaira.* — Absol., *Il fera cela toutes fois et q.*, Autant de fois que l'occasion s'en présentera. Ces loc. ont vieilli.

QUANTIÈME. adj. 2 g. (lat. *quantus*). Se dit pour désigner l'ordre, le rang numérique d'une personne, d'une chose dans un certain nombre. *Le q. êtes-vous dans votre compagnie?* Vieux. = Quantième. s. m. Le quantième jour. *Quel est le q. de la lune. Quel q. du mois avons-nous? De quel q. est sa lettre?* Famil. — *Montre à quantièmes*, Qui marque le quantième du mois.

QUANTITÉ. s. f. (lat. *quantitas*). Ce qui peut être mesuré ou nombré, ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution. *Mesurer une q. Comparer des quantités. Deux quantités égales.* || Multitude, abondance. *Il y avait une grande q. de personnes assemblées sur la place. Il y a q. de monde à la promenade. Il y a eu cette année une grande q. de blé, de vin, d'olives, etc. Le blé est en grande q., en petite q. sur ce marché. La qualité vaut souvent mieux que la q.* — *Q. de gens, de personnes*, Un grand nombre de personnes. *Q. de gens ont dit cela, ont fait cela. Q. de personnes sont persuadées de son mérite.* || T. Gramm. et Prosod. La mesure des syllabes longues et des syllabes brèves qu'il faut observer dans la prononciation. *La versification latine est fondée sur la q. Il y a une faute de q. dans ce vers.* || * T. Logiq. V. Proposition. || T. Mus. La durée relative que les notes ou les syllabes doivent avoir. *La q. produit le rhythme.*

Enc. — Les mathématiciens définissent la *Quantité*, tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution, et ils distinguent deux sortes de quantités, les *Q. discrètes* et les *Q. continues*. Les quantités *continues* sont relatives à l'étendue ; elles forment l'objet de la géométrie, et on les désigne sous le nom de *grandeurs* Les quantités *discrètes* sont celles qui représentent des parties distinctes, celles qui forment une pluralité ou un *nombre :* elle font l'objet de l'arithmétique. — On distingue encore les quantités en *positives* et *négatives*, en *réelles* et *imaginaires*, en *commensurables* ou *rationnelles* et *incommensurables ;* mais nous avons dit ailleurs ce qu'on doit entendre par ces termes : nous pouvons donc nous dispenser de répéter ici nos définitions. V. Négatif, Imaginaire et Commensurable.

* **QUARANTAIN.** s. m. T. Bot. V. Crucifères.

QUARANTAINE. s. f. coll. Nombre de quarante ou environ. *Une q. d'écus. L'incendie a dévoré une q. de maisons. Il y a de cela une q. de jours.* — Absol., *Jeûner la q.*, Jeûner quarante jours ; et, *Jeûner la sainte q.*, Jeûner pendant tout le carême. || En parl. D'âge, se dit De l'âge de quarante ans. *Approcher de la q. J'ai la q. Elle a passé la q.* Fam. || T. Admin. sanit. V. Lazaret.

QUARANTE. adj. numéral invar. (lat. *quadraginta*). Nombre composé de quatre dizaines ; Quatre fois dix. *Q. hommes. Q. francs. Q. ans. Q. et un. Q.-deux. Le nombre q. Le numéro q.* — Ellipt., *Les q. de l'Académie française*, ou simpl., *Les q.*, Les quarante membres de l'Académie. *Un des q.* || T. Liturg. *Les prières de q. heures*, ou simpl., *Les q. heures*, V. Heure. || Au Jeu de paume, on dit ellipt., *Avoir q.-cinq*, Avoir les trois quarts d'un jeu, le jeu étant de soixante points. Figur. et famil., *Avoir q.-cinq sur la partie*, Avoir de grands avantages dans une affaire et être presque assuré d'y réussir. || *Se dit quelquef. pour Quarantième. *Page q. Article q.* = Quarante. s. m. Le nombre quarante. *Le quotient de q. divisé par huit est cinq.*

* **QUARANTENIER.** s. m. Voy. Cordage.

QUARANTIE. s. f. Dans l'ancienne république de Venise, Tribunal qui était composé de quarante membres. On disait aussi, Le tribunal des Quarante.

QUARANTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de quarante. *Le q. jour. Il est dans sa q. année. Vous êtes le q. de la liste. Le q. régiment de ligne*, ou *Le q. de ligne.* || *Le q.*, se dit substant. et au masc., pour désigner La quarantième partie d'un tout, c.-à-d. L'une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en quarante parties égales. *Il a un q., trois quarantièmes dans cette affaire.*

QUARDERONNER. v. a. T. Archit. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, etc. = Quarderonné, ée. part.

QUARRE, QUARRÉ, QUARRÉMENT, se **QUARRER, QUARRURE,** Voy. Carre, Carré, etc.

QUART. s. m. (lat. *quartus*). Quatrième partie d'un tout. *Un q. de boisseau. Un q. de lieue. Une aune un q. Cette étoffe a cinq quarts de largeur. Deux heures un q. Trois heures moins un q. Un q. d'heure. Il a son q. dans la succession. Il y entre pour un q., pour son q. Réduire au q. Demi-q.*, La moitié d'un quart. || *Quart*, se dit aussi De la quatrième partie d'une mesure, d'un poids, dans les choses qui se vendent à la mesure ou au poids. *Achetez un q. de farine. Un q. de beurre.* || Figur. et famil., *Le q. d'heure de Rabelais*, et *Passer un mauvais q. d'heure*, V. Heure. || T. Archit. *Q. de rond*, V. Moulure. || T. Astron. et Géom. *Q. de cercle*, Syn. de *Quadrant.* V. Cercle et Sextant. || T. Dessin, Peint., etc. *Portrait de trois quarts*, Portrait où l'un des côtés de la figure est vu à peu près de face et l'autre côté en raccourci. On dit de même, *Peindre de trois quarts.* || T. Man. *Travailler un cheval de q. en q.*, Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré. || T. Mar. Temps pendant lequel une partie de l'équipage est de service. *Le q. est de différente durée selon les différentes nations. Q. de nuit. Q. de jour. Être de q. Faire son q. L'officier, les hommes de q. Banc de q.* — *Q. de vent, q. de rumb*, La quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. || T. Métrol. *Q. d'écu*, V. Monnaie. || T. Mus. *Q. de soupir*, Voy. Notation. || T. Tactiq. *Q. de conversion*, Mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre pivote de manière que le front devient perpendiculaire à la ligne qu'il occupait.

QUART, ARTE. adj. Quatrième; ne se dit guère que dans les locut. suivantes: T. Chasse. *Le q. an*, ou *Le quartan d'un sanglier*, Sa quatrième année. *Ce sanglier est à son q. an, dans son quartan.* ‖ T. Finances. *Le q. denier*, Droit qui se payait aux parties casuelles pour la résignation d'un office. ‖ T. Méd. *Fièvre quarte, fièvre double-quarte*, V. Fièvre. = Quartaine. adj. f. Ne se dit que dans cette loc. pop., *Que la fièvre q. te serre!* = Quartanier. s. m. T. Chasse. Sanglier de quatre ans. On dit aussi, *Un sanglier à son quart an, dans son quartan.*

QUARTATION ou * **INQUARTATION.** s. f. T. Métallurg. Voy. Essai.

QUARTAUT. s. m. Vaisseau servant de mesure de capacité et contenant la quatrième partie d'un muid. *Un q. de vin, de bière.*

QUARTE. s. f. (lat. *quartus*, quatrième). Ancienne mesure qui contenait deux pintes. *Une q. de bière.* ‖ La soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde. ‖ T. Art vétér. Voy. Seime. ‖ T. Escr. V. Escrime. ‖ T. Jeu de piquet. Voy. Quatrième. ‖ T. Mus. V. Intervalle. ‖ T. Droit rom. *Q. falcidie, q. trébellienne*, V. Falcidie, etc.

QUARTENIER. s. m. V. Quartinier.

* **QUARTER.** s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

QUARTERON. s. m. Poids qui était la quatrième partie d'une livre. ‖ La quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendent au poids, et d'un cent dans celles qui se vendent au nombre. *Un q. de beurre, de fromage. Un q. de pommes, de marrons.* ‖ *Demi-q.*, La moitié d'un quarteron; se dit dans les trois acceptions ci-dessus. = Quarteron, onne. s. Voy. Mulâtre.

QUARTIDI. s. m. [On pron. *Couar.*] (lat. *quartus*, quatrième; *dies*, jour). Le quatrième jour de la décade. Voy. Calendrier.

QUARTIER. s. m. La quatrième partie de certains objets. *Un q. de veau, d'agneau, de mouton. Un q. de pomme, de poire. Couper une pomme en quatre quartiers. — Son corps a été mis en quartiers, en quatre quartiers*, se dit D'un homme condamné à mort dont on expose les membres en différents endroits après son supplice. ‖ Figur. et prov., *Je me mettrais en quatre quartiers pour lui*, Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour le servir. On dit ordin., par ellipse, *Je me mettrais en quatre pour...* ‖ La quatrième partie d'une aune. *Un q. de drap, d'étoffe. Un q. de ruban.* Vx. ‖ Par extens., se dit D'une portion assez considérable d'une chose, bien que cette chose ne soit pas divisée exactement en quatre parties. *Un q. de pain, de gâteau, de poire, d'orange, etc. Un q. de lard*, Une grosse pièce de lard. *Des quartiers de pierre*, De gros morceaux de pierre de taille. *Un q. de terre, de vigne, de pré, etc.*, Pièce de terre, etc., qui vaut environ un quart d'arpent. — *Bois de q.*, Bois à brûler fendu en quatre. ‖ T. Archit. *Q. tournant*, Les marches qui sont dans l'angle d'un escalier et qui tournent autour du noyau. ‖ T. Art vétér. Chacune des parois latérales du sabot du cheval. *Le q. de dedans. Le q. de dehors. Ce cheval fait q. neuf*, se dit D'un cheval dont un des quartiers tombe et se trouve chassé par un autre quartier qui croît. ‖ T. Astron. *Q. de la lune*, V. Lune. ‖ T. Blas. *Q.* et *Franc-q.*, V. Écu et Héraldique. ‖ T. Cordonn. *Q. de soulier*, La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon. ‖ T. Généal. V. Généalogie. ‖ T. Sellier. *Les quartiers d'une selle*, Les parties sur lesquelles les cuisses du cavalier portent et reposent. = Une certaine division, une des parties principales d'une ville. *C'est le plus riche q. de la ville. Nous sommes du même q. Le q. de la Cité. Le q. du Marais. Le q. Saint-Honoré. Commissaire du q.* ‖ Se dit Du voisinage de la personne qui parle ou dont on parle. *Il y a bonne compagnie dans mon q. J'habite un q. fort tranquille. Je trouve votre q. trop bruyant.* — Par ext., se dit De tous ceux qui demeurent dans un quartier. *Tout le q. était en rumeur. A cette nouvelle, tout le q. prit les armes.* ‖ *Nouvelles de q.*, Nouvelles qui n'ont guère de cours que dans le quartier où on les débite. *Faire des visites de q.*, Aller faire visite à toutes les personnes un peu considérables qui demeurent dans le quartier où l'on vient s'établir. — Fam., *Cette personne est la gazette du q.*, se dit D'une personne qui se plaît à recueillir tout ce qui se passe dans son quartier, et à le répandre partout où elle va. On dit encore de quelqu'un qui, dans son quartier, passe pour être un homme amusant, de belle humeur, *C'est le plaisant du q., de son q.* ‖ *Quartiers*, au plur., se dit en parl. Des provinces ou de la campagne, et sign. alors Environs, voisinage. *Mandez-nous ce qui se passe dans vos quartiers. Cet homme est de nos quartiers. Il vient souvent dans nos quartiers.* = T. Art militaire. L'endroit, le bâtiment d'une ville ou d'une place forte dans lequel une troupe est casernée. *Q. de cavalerie. Q. d'infanterie. Loger au q. Est-il rentré au q.?* ‖ Le campement ou le cantonnement d'un corps de troupes, et Le corps de troupes lui-même. *Le q. de la cavalerie. Le q. de l'infanterie. Les troupes n'ont pas encore quitté leurs quartiers. Le général rassembla ses quartiers, les quartiers.* ‖ Dans les siéges, Campement fait sur quelqu'une des principales avenues d'une place afin d'empêcher les convois et les secours. *Le q. de la droite, de la gauche, du centre. Disposer les quartiers du siége.* ‖ *Q. des vivres*, Le lieu où est logé l'équipage des munitions de bouche, et où l'on cuit le pain qui se distribue journellement aux troupes. ‖ *Q. d'hiver*, Le lieu où on loge les troupes pendant l'hiver, et L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. *L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. Le q. d'hiver sera long.* ‖ *Q. de rafraichissement*, Le lieu où des troupes fatiguées vont se remettre et se rétablir pendant que la campagne dure encore. ‖ *Q. du roi, du général*, et plus souvent, *Q. général*, Lieu choisi ordinairement au centre du camp, des quartiers ou de la position d'une armée, et où est établi le logement du commandant en chef. *L'état-major loge au q. général.*—Par extens., on nomme aussi *Q. général*, La réunion des officiers qui composent l'état-major général. *Le q. général doit arriver tel jour.* ‖ *Q. d'assemblée*, sign. tantôt Le lieu où les différents corps d'une armée doivent se réunir pour de là marcher à l'ennemi; tantôt La ville où les soldats d'un corps se rendent pour y être passés en revue; tantôt enfin, L'endroit, dans une ville ou dans un camp, où les différents corps doivent se rendre en cas d'alarme et se réunir toutes les fois qu'il faut prendre les armes. —*Mettre, donner l'alarme au q.*, Avertir les troupes qui composent le quartier que l'ennemi approche. Figur. et fam., se dit aussi pour Débiter quelque nouvelle qui donne de l'inquiétude à ceux qu'elle intéresse. On dit de même, *L'alarme est au q.*, On est fort inquiet dans cette maison, dans cette famille, dans cette société. ‖ La vie que l'on accorde ou le traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues. *Demander, donner q. Ne point faire de q. Sans q.*—Figur. et famil., *Demander q.*, Demander grâce, demander de n'être pas traité à la rigueur. *Ne point faire de q., ne point donner de q.*, Traiter à la rigueur. *Ne disputons plus, je vous demande q. Cette femme est si médisante, qu'elle ne fait de q. à personne.* ‖ * T. Admin. La circonscription dont un marin fait partie. V. Maritime. = Dans les colléges, *Quartier* se dit Des différentes salles où les élèves étudient et font leurs devoirs. *Le q. de rhétorique, de seconde, de troisième. Nous étions du même q.* — *Maitre de q.*, Maître chargé de surveiller et de répéter les écoliers dans leur quartier. = *Quartier*, sign. encore L'espace de trois mois qui fait la quatrième partie de l'année, et se dit en parlant De personnes qui s'acquittent tour à tour de fonctions qui leur sont communes. *L'année est divisée en quatre quartiers. Les quartiers de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre. Il a servi son q. Certains officiers du roi servent par q.* — *Officiers de q.*, Ceux qui servent par quartier; se dit par opposition aux *Officiers ordinaires*, Ceux qui servent toute l'année. *Il est médecin de l'empereur par q.* —*Cet officier est de q.* ou *en q.*, Il fait actuellement ses trois mois de service. On dit dans le même sens, *Entrer en q., sortir de q.* ‖ Ce qui se paye de trois en trois mois pour les loyers, pensions, rentes, gages, etc. *Il doit deux quartiers de sa maison, de son loyer. Il a mangé d'avance un q. de sa pension. On lui a payé son q. Retrancher un q.* — Se dit aussi de La demi-année, lorsqu'il s'agit de certains paiements. *On n'a pas encore payé le premier q. des rentes sur l'État.* = A quartier. locut. adverb. A part, à l'écart. *Se tirer, se mettre à q. Mettre de l'argent à q.* Vieux.

Enc. — Les marins appellent *Quartier de réduction*, un rectangle tracé sur une feuille de carton et divisé en petits carrés égaux par des lignes parallèles à deux de ses côtés contigus. Sur cette surface on trace en outre plusieurs arcs de cercle, qui ont leur centre commun au sommet de l'un des angles: l'un de ces arcs est divisé en degrés, et de 12 en 12 minutes par des transversales. Enfin, on attache au centre des arcs de cercle un fil à l'extrémité duquel est fixée une aiguille à grosse tête qui sert à diriger le fil dans les opérations qu'on veut effectuer. Le principal usage de cet instrument consiste à déterminer immédiatement, avec une approximation suffisante, le chemin que fait un navire en latitude et en longitude, lorsqu'on connait la grandeur et la direction de la route parcourue. — Le *Q. sphérique* est un autre instrument à l'usage des marins, mais qui aujourd'hui est rarement employé. C'est une feuille de carton, de figure ronde, qui sert aussi à résoudre graphiquement certains problèmes d'astronomie nautique. Connaissant la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, on trouve l'heure de son lever, de son coucher, son amplitude, etc. — Le *Q. de réflexion* est également un instrument d'astronomie nautique; il en sera parlé au mot Sextant.

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Officier qui était chargé de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui faisait partie de l'état-major. On dit aujourd'hui, *Trésorier.* ‖ Dans la Marine, Sous-officier qui est chargé d'aider dans leurs fonctions le maître et le contre-maître. ‖ * Chez plusieurs nations étrangères, on appelle *Q.-maître général*, Un officier général qui remplit une partie des fonctions du chef d'état-major général. = Quartier-mestre. s. m. Nom qu'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère.

QUARTILE. adj. [On pron. *Couar.*] T. Astrol. Syn. de *Quadrat* et de *Quadrile.*

* **QUARTINHO.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

QUARTINIER ou **QUARTENIER.** s. m. Officier de ville qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier. *Les quartiniers de Paris.*

* **QUARTO.** adv. [On pron. *Couar.*] (mot lat.) Quatrièmement. = In-quarto. s. m. Voy. Format.

QUARTZ ou * **QUARZ.** s. m. [On pron. *Couartz.*]

Enc. — Le *Quartz* ou *Quarz* est une des espèces minérales qui sont le plus répandues dans la nature, qui présentent les modifications les plus variées, et qui, par suite, ont des usages extrêmement multipliés. Toutes ces variétés sont essentiellement et exclusivement composées de silice, sauf les cas de mélanges accidentels. Leur dureté leur permet de rayer le verre et presque tous les minéraux, à l'exception d'un petit nombre de pierres fines: aussi donnent-elles généralement des étincelles par le choc du briquet. Le q. est, en outre, insoluble dans l'eau et dans tous les acides, à l'exception de l'acide fluorhydrique. Enfin, il est infusible au chalumeau ordinaire; mais, avec le chalumeau à gaz oxy-hydrogène, Gaudin est parvenu à le fondre et à le volatiliser. Dans la fusion, il devient susceptible de se mouler et de s'étirer en fils. Naturellement incolore, le q. prend souvent des couleurs plus ou moins vives, par des mélanges de matières étrangères, tantôt en conservant sa transparence, tantôt en devenant opaque. Il se mélange ainsi de peroxyde de fer, d'hydrate jaune de ce peroxyde, ou d'argile ferrugineuse, rouge et jaune, et de matière amphibolique ou chloritique qui le colore en vert. On le rencontre partout à la surface et dans l'intérieur de la terre, à quelque profondeur que l'on descende, dans les terrains de tous les âges, de tous les modes de formation et dans toutes les circonstances possibles de gisement. — La grande diversité de modifications que présente le q., l'a fait partager en plusieurs sous-espèces qu'on peut réduire à 4, savoir, le *Q. hyalin*, le *Jaspe*, l'*Agate* et l'*Opale*. Nous ne parlerons ici que des deux premières, ayant consacré aux deux dernières des articles particuliers.—Le *Q. hyalin*, ou *Q.* proprement dit, présente toujours une cassure vitreuse, et, quand il est transparent et en une masse informe, il ressemble parfaitement à du verre. Ses cristaux peuvent tous être dérivés d'un rhomboèdre obtus de 94° 15′. Il appartient à la classe des corps qui ont une double réfraction à un seul axe positif, et il possède, en outre, une autre sorte de polarisation et de double réfraction parallèlement à l'axe, qu'on appelle polarisation rotatoire ou circulaire. Sa pesanteur spécifique est 2,654. Lorsqu'il est transparent, il reçoit le nom de *Cristal de roche*. Le cristal de roche, lorsqu'il est pur, est parfaitement limpide et incolore. On s'en sert pour faire des lustres, des boîtes de poche, de grandes coupes sur lesquelles on sculpte des figures; mais on le remplace fort économiquement par le cristal artificiel ou verre de cristal, qui est plus limpide et plus facile à travailler. Des matières étrangères se mêlent souvent au cristal de roche qu'elles colorent. Lorsqu'il est violet, on l'appelle *Q. violet* ou bien *fausse Améthyste;* on lui donne le nom de *fausse Topaze*, lorsqu'il est coloré en jaune; celui de *Rubis de Bohême*, lorsqu'il est rose, et celui de *Cristal enfumé*, lorsque sa teinte est brune et comme fuligineuse. Le *Q. irisé*, ou *Pierre d'iris*, ou simpl. *Iris*, est une variété accidentelle qui doit ses teintes irisées à la décomposition de la lumière dans les fissures qu'il présente. Enfin, on nomme *Q. chatoyant*, ou *Œil-de-chat*, un q. pénétré de filaments d'amiante, et qui offre, lorsqu'il est arrondi par la taille, des reflets nacrés et blanchâtres, lesquels semblent flotter dans l'intérieur de la pierre à mesure qu'on la fait mouvoir. Toutes ces variétés sont employées pour faire des bijoux, des vases et divers objets d'ornement; on ne les rencontre qu'accidentellement dans la nature. Il n'y a que deux sortes de variétés de q. hyalin, qui forment à elles seules des roches; ce sont: le *Q. grenu*, *Grès quartzeux*, ou *Quartzite*, à gros et petits grains, pur ou mêlé de mica; et le *Q. arénacé*, vulg. appelé *Sable siliceux*, qui se compose de petits grains libres ou plus ou moins fortement agrégés. C'est cette variété qui forme le sable mouvant des bords de la mer, des plaines arides, des steppes, etc. On s'en sert pour la fabrication du verre, pour faire des mortiers ou ciments, etc. Enfin, le grès quartzeux fournit des pierres de taille, des pavés, des meules, etc. — Le *Jaspe* comprend toutes les variétés de silex ou de calcédoine qui, par suite d'un mélange mécanique, mais intime, avec diverses matières terreuses colorantes, sont tout à fait opaques, ont une pâte fine avec une cassure terne et des couleurs plus ou moins vives, souvent variées dans le même échantillon, comme elles le sont dans les agates. Elles sont susceptibles de poli et l'on en fait divers objets d'ornement. Les jaspes calcédoniens se distinguent des q. colorés opaques, qui leur ressemblent souvent, en ce qu'ils se désagrégent au feu. On trouve du jaspe en couches de peu d'épaisseur, principalement dans les terrains de cristallisation métamorphique.

QUARTZEUX ou * **QUARZEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature du quartz.

QUASI. s. m. T. Boucherie. *Un q. de veau*, Un morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI. adv. (mot latin). Presque. *On se trompe q. toujours là-dessus.* Fam. et peu usité.

QUASI-CONTRAT. s. m. ***QUASI-DÉLIT.*** s. m. Voy. Contrat.

QUASIMODO. s. f. Voy. Comput.

* **QUASSIA.** s. m. T. Botan. Voy. Simaroubées.

* **QUATER.** adv. [On pron. *Coua.*] Mot latin francisé qui sign. Quatre fois, pour la quatrième fois. = Quaternaire. adj. 2 g. Qui vaut quatre. *Le nombre q. était regardé par les Pythagoriciens comme un nombre sacré.* || * T. Chimie. Qui est composé de quatre principes élémentaires. *Les composés organiques sont presque tous des combinaisons quaternaires de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote.*

QUATERNE. s. m. (lat. *quaterni*, quatre à quatre). A la loterie, Quatre numéros pris ensemble et sortis au même tirage. *Il vient de gagner un q. à la loterie.* || Au Jeu de loto, Quatre numéros sortis et se trouvant sur la même ligne horizontale. = Quaterné, ée. adj. T. Bot. Qui est disposé quatre par quatre autour du même point d'insertion. *Feuilles quaternées.*

QUATORZAINE. s. f. T. Prat. anc. Espace de quatorze jours. *Dans les saisies réelles, les criées se faisaient par quatre dimanches, de q. en quatorzaine.*

QUATORZE. adj. numéral 2 g. (lat. *quatuordecim*). Nombre pair composé de dix et quatre. *Q. hommes. Q. lieues. Q. cents francs. Q. mille francs. Il a q. ans. L'an mil huit cent q. Le nombre, le numéro q.*—Figur. et prov., *Chercher midi à q. heures*, V. Midi. || Se dit quelquefois pour Quatorzième. *Chapitre q. Page q. Louis q. Clément q.* On écrit ordinair., *Louis XIV, etc.* = Quatorze. s. m. Le nombre quatorze. *Deux fois sept font q. Q. multiplié par deux donne vingt-huit.* || Le quatorzième jour d'une période. *Nous sommes au q. de la lune. C'est aujourd'hui le q. du mois*, ou simplement, *Le q. Le q. juillet.* || T. Jeu de piquet. Les quatre as, ou les quatre rois, ou les quatre dames, ou les quatre valets, ou les quatre dix, parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points. *Il avait q. de rois et moi q. d'as. Il portait un q. en main.* = Quatorzième. adject. 2 g. Nombre ordinal de quatorze. *Le q. jour. Il est dans sa q. année. Louis, q. du nom. Il est le q. de sa promotion.* — *La q. partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quatorze. = Quatorzième. s. m. Le quatorzième jour. *Le q. de la lune. Le q. est critique dans certaines fièvres.* || Une quatorzième part. *Il est dans cette affaire pour un q.* = Quatorzièmement. adv. En quatorzième lieu.

QUATRAIN. s. m. (R. *quatre*). T. Littér.

Enc.—On appelle *Quatrain*, une série de quatre vers formant un tout complet quant au sens et à la forme rhythmique. C'est en ce sens qu'on dit que le sonnet se compose de deux quatrains et de deux tercets. Mais on donne aussi à ce mot une signification plus particulière, lorsqu'on l'applique à une petite pièce de poésie composée simplement de quatre vers. Dans ce cas, les rimes sont ordinairement croisées de manière que le premier vers rime avec le troisième et le second avec le quatrième, ou bien le premier avec le quatrième. Le q. s'accommode d'ailleurs de vers de toute mesure. Par sa brièveté, le q. convient surtout à l'inscription, à l'épitaphe, à l'épigramme, au madrigal, à la pensée qui se condense pour être incisive ou qui veut se produire avec énergie. Les *Quatrains moraux* de Pibrac et ceux de Pierre Mathieu ont joui longtemps d'une vogue inouïe. L'un des plus jolis quatrains que nous connaissions, mais nous en ignorons l'auteur, est celui-ci:

Insensés! notre âme se livre
A de tumultueux projets :
Nous mourrons sans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre.

QUATRE. adj. numéral 2 g. (lat. *quatuor*). Nombre composé de deux fois deux. *Deux et deux font quatre. Q. hommes. Les q. vents. Les q. points cardinaux. Les q. saisons. Ils marchaient q. à q. Le nombre q. Le numéro q.* || Fig., famil. et elliptiq., *Se mettre en q.*, S'employer de tout son pouvoir pour rendre service. — *Tirer un criminel à q. chevaux*, V. Tirer. Fam., *Être tiré à q. épingles*, V. Épingle. *Marcher à q. pattes*, V. Marcher. *Entre q. yeux*, V. Œil. — *Il faut le tenir à q.*, se dit en parl. D'un fou, d'un furieux qui ne peut être contenu que par les efforts réunis de plusieurs personnes, ou D'un homme emporté qu'on a de la peine à contenir et à empêcher d'éclater. *Se tenir à q.*, Faire un grand effort sur soi-même pour maîtriser sa colère, sa mauvaise humeur. — *Faire le diable à q.*, V. Diable. — On dit encore par exagér., *Il crie, il fait du bruit comme q. Il mange, il boit comme q. Il a de l'esprit comme q.* || Se dit quelquefois pour Quatrième. *Page q. Chapitre q. Henri q.* On écrit ordinair., *Henri IV.* = Quatre. s. m. Le nombre quatre. *Q., multiplié par huit, donne trente-deux.* Famil., *Cela est clair comme deux et deux font q.* || *Le q. du mois*, Le quatrième jour du mois. *Sa lettre est datée du q.* || Le caractère qui exprime le nombre quatre. *Quarante-q. s'écrit par deux q. Vous avez oublié un q. Le chiffre q.*—Fig., *Un q. de chiffre*, Sorte de piége dont on se sert pour prendre des souris, des oiseaux, etc., et qui consiste en une planche soutenue par trois petits morceaux de bois assemblés en forme de quatre, et qui tombent au moindre choc. *Tendre un q. de chiffre.* || Au Jeu de cartes, La carte qui est marquée de quatre cœurs, de quatre piques, etc. — Au Jeu de dés, La face du dé qui est marquée de quatre points.

* **QUATRE-FEUILLES.** s. m. T. Archit.

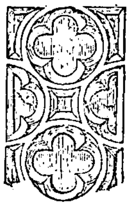
Fig. 1.

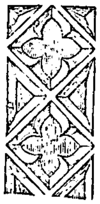
Fig. 2.

Enc. — Le *Quatre-feuilles* est un ornement à quatre lobes, dont l'usage est très-fréquent dans l'architecture ogivale; néanmoins il commença à s'introduire dès l'époque de transition. On nomme cet ornement *quatre-f. encadré*, lorsque ses quatre lobes sont entourés d'un cercle qui les embrasse (Fig. 1); mais, dans certains cas, un carré remplace le cercle enveloppant (Fig. 2). Les lobes du *quatre-f. sont le plus souvent* ronds; toutefois, au XVe siècle, on leur donna fréquemment la forme aiguë ou lancéolée.

QUATRE-TEMPS. s. m. pl. Voy. Jeûne.

QUATRE-VINGTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de quatre-vingts. *Vous êtes le quatre-v. sur la liste, le quatre-vingt-unième, etc.* — *La quatre-v. partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui est divisé ou que l'on conçoit divisé en quatre-vingts parties. Dans ce sens, on dit aussi subst., *Un quatre-v. Un quatre-vingt-unième, etc.* = Quatre-vingts. adj. numéral 2 g. Quatre fois vingt. Ce nombre s'écrit toujours avec une S, quand il n'est pas suivi d'un autre nombre. *Quatre-vingts hommes. Quatre-vingts francs. Quatre-vingt-un. Quatre-vingt-dix. Quatre-vingt mille. Quatre-vingts millions. Le numéro quatre-vingt.* || * Se dit quelquefois pour quatre-vingtième. *La page quatre-vingt.*

QUATRIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de quatre. *Premier, second, troisième, q. Il était assis le q. C'est son q. enfant. Il est logé au q. étage. Parent au q. degré.* — *La q. partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui en a quatre. || Par ellipse, *Quatrième* s'emploie souvent subst., et alors il est tantôt masc., tantôt fém. *Nous sommes au q. du mois, au q. de la lune*, Au quatrième jour du mois, etc. On dit, plus ordin., *Au quatre du mois, etc.* — *Vous venez à propos, nous attendions un q.*, Un quatrième joueur, etc. — *Être dans une affaire pour un q.*, Y être intéressé pour un quart. — *Loger au q.*, Au quatrième étage. On dit de même, *Monter à un q. Tomber d'un q.* — *Cet écolier est en q.*, Il est dans la quatrième classe. On dit de même, *Ce professeur fait la q., est chargé de la q. Professeur de q.* On dit aussi, *C'est un q.*, pour désigner Un écolier qui étudie en quatrième. — Au Jeu de piquet, on appelait autrefois *Quarte*, et aujourd'hui on appelle *Quatrième*, Une suite de quatre cartes de même couleur. *Avoir une q. majeure de pique. Une q. de dame.* = Quatrièmement. adv. En quatrième lieu.

QUATRIENNAL ou **QUADRIENNAL, ALE.** adj. (lat. *quatuor*, quatre; *annus*, année). Qui dure quatre années. *Assolement q. Aux États-Unis, la charge du président est quatriennale.*

QUATUOR. s. m. [On pron. *Coua.*] (Mot latin qui sign. *Quatre*). T. Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale à quatre parties récitantes. *Chanter un q. Q. pour instruments à vent.* — * Absolum., se dit Des morceaux écrits pour être exécutés par deux violons, un alto et un violoncelle, et De la réunion de ces quatre instruments. *Les quatuor*, ou mieux * *les quatuors de Beethoven. Accompagnement de quatuor.*

QUAYAGE. s. m. T. Comm. maritime. Droit que paient les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port et d'y placer des marchandises.

QUE. Pron. relatif invariable (lat. *quem*). *Que* sign. Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, et sert de régime au verbe qui le suit. *Celui que vous avez vu. La personne que vous connaissez. Les livres qu'il a lus. Les choses qu'elle a dites. Quelques efforts qu'il ait faits.* — Dans certaines phrases exclamatives, *Que* se place entre un adj. et le v. *Être. Insensé que j'étais, de croire à ses serments! Ne voyez-vous point, aveugle que vous êtes, le piége qui vous est tendu?* On dit à peu près de même : *Le fripon qu'il était, m'emporte mille écus. La cruelle qu'elle est, reste sourde à nos gémissements.* || Quelle chose. *Je ne sais qu'en penser. Il ne sait plus que dire ni que faire. Que faites-vous là? Que vous en semble? Que devenir? Qu'importe? Que vous en reviendra-t-il? Qu'en résultera-t-il? Qu'est-ce donc?* Famil., *Que diable faire? Que diable dites-vous là?* — On dit encore fam., *Je n'ai que faire*, Je n'ai aucune affaire; *Je n'ai que faire de lui*, Je n'ai aucun besoin de lui; *Je n'ai que faire de vous dire*, Il n'est pas nécessaire de vous dire; *Je n'ai que faire à cela*, Je n'ai aucun intérêt à cela; *Je n'ai que faire là*, Je ne suis pas nécessaire là; *Je ne puis que faire à cela, je n'y puis que faire*, Il ne dépend pas de moi d'y rien faire, d'y remédier. || En parl. Du temps, sign. Pendant lequel, dans lequel. *L'hiver qu'il fit si froid. Le jour que cela est arrivé. Au moment que je le reverrai.* = Que. adv. (lat. *quam*). Combien. *Que Dieu est admirable dans ses œuvres! Que vous êtes importun! Qu'elle est belle! Que cela est magnifique! Qu'il fait beau! Que de fois je suis venu ici! Que de chagrins il m'a causés!* = Que. conj. (lat. *quod*). Sert à joindre la plupart des phrases dont l'une détermine l'autre. *Je trouve que vous avez raison. J'exige qu'il parte. Il faut que je le paie. Je crains qu'il ne s'en trouve mal. Il me semble que vous avez tort. Vous dites qu'il a de l'esprit, je soutiens que non.* || Souvent le verbe ou le membre de phrase qui devrait précéder *que* est sous-entendu; mais, en général, il est facile de le suppléer. *Qu'il fasse le moindre excès, il est malade*, (S'il arrive) qu'il fasse le moindre excès, il est malade. *Qu'il parle, tout se tait*, (Quand il arrive) qu'il parle, tout le monde se tait. *Que cela soit, j'y consens*, (Supposons) que cela soit, etc. *Que s'il m'allègue, Que si vous m'objectez....* (J'ajoute) que s'il m'allègue, (Je dis de plus) que si vous m'objectez... On dit quelquefois Dans le titre d'un chapitre, *Que la vertu est le plus grand des biens; Qu'un prince ne doit pas faire le commerce; etc.*, pour signifier Chapitre où l'on prouve, où l'on établit Que la vertu, Qu'un prince, etc. — *Que* s'emploie fréquemment de cette manière dans différentes phrases qui expriment le souhait, l'imprécation, le commandement, le blâme, etc. *Que je meure, si cela n'est pas vrai! Que je trahisse mon ami! je mourrais plutôt. Qu'il fasse ce qu'il lui plaira! Qu'il ait commis une pareille bassesse!* En effet, on peut traduire ces phrases ainsi : Je consens, je demande à Dieu *que je meure, si...* Croyez-vous donc possible *que je trahisse;* Je veux *qu'il fasse, etc.* || *Que* s'emploie aussi dans le sens de Pourquoi, et alors il est surtout usité au commencement de certaines phrases interrogatives. Dans ce cas encore, on peut dire qu'il y a une phrase antécédente sous-entendue. *Que tardez-vous? Que différez-vous?* Dites-moi ce qui fait *que vous différez.* En ce sens, la conj. *que* s'emploie le plus souvent avec la négation *ne. Que ne se corrige-t-il? Que n'attendez-vous? Que n'a-t-il soin de ses affaires?* — Se dit quelquefois pour A quoi, de quoi. *Que lui a servi de mentir de la sorte? Que lui peut servir cette démarche?* || *Que* sert de corrélatif aux mots *tel, quel, même, autre*, et se met toujours après. *Un homme tel que vous. Telle est sa puissance que rien ne lui résiste. Sa mémoire est telle, qu'il n'oublie jamais rien. Quel que soit son espoir. Quelle faute que cette démarche! Il a bien d'autres vues que vous ne croyez. C'est bien un autre homme que vous ne disiez. Son manteau est de la même étoffe que le vôtre.* || *Que* sert aussi dans les comparaisons et autres phrases analogues à unir le second terme au premier. *Votre vin est meilleur que le mien. Ce vin-là est encore pire que le premier. Il est plus heureux que sage. Il est aussi modeste qu'habile. J'en ai moins que vous. Si peu que rien. J'en ai tant, que j'en suis embarrassé. Rien ne l'a tant affligé que cette nouvelle. Tant blessés que tués. Il agirait autrement que vous. Quelque puissants qu'ils soient. Tout riches qu'ils sont.* Fam., *Que bien que mal*, En partie bien. en partie mal. *Il s'acquitte de son em-*

ploi que bien que mal. Vieux; on dit *Tant bien que mal.* || *Que* forme encore avec plusieurs prépositions, conjonctions ou adverbes, un grand nombre de locutions conjonctives; telles sont : *Afin que, Ainsi que, A moins que, Attendu que, Avant que, Après que, Bien que, D'autant que, Depuis que, Dès que, Encore que, En sorte que, Loin que, Lorsque, Outre que, Parce que, Pendant que, Pourvu que, Puisque, Quoique, Sans que, Tandis que, Etc.* Mais il arrive fréquemment qu'on fait ellipse du premier mot, et, dans ce cas, la conj. *que* restant toute seule, doit le faire sous-entendre. *Approchez* (afin) *que je vous parle. Je n'irai point là* (avant) *que tout ne soit prêt. Retirez-vous* (de peur) *qu'il ne vous maltraite. Il y a dix ans* (depuis) *qu'il est parti. A peine était-il sorti*, (lors) *que la maison s'écroula. Il me reçut* (pendant) *qu'il était encore au lit. Il ne fait point de voyage* (sans) *qu'il ne lui arrive quelque accident. On le régala* (de telle sorte) *que rien n'y manquait.* — Les phrases suivantes sont tout à fait analogues, par l'ellipse qu'elles présentent, à celles qui précèdent. *Il ne cherche* (autre chose) *que la vérité. Il ne fait* (autre chose) *que boire et manger. Il ne parle* (pas autrement) *que par sentences.* || *Que* signifie quelquefois Si ce n'est. *A qui puis-je confier ce secret qu'à vous seul? Il ne peut rien résulter de ce projet que sa ruine et son déshonneur.* || *Ne... que*, dans certains cas, signifie Seulement. *Je ne veux que lui dire deux mots.* || *Que* se dit encore pour *Comme, Quand, Puisque, Si, etc.*, lorsque, à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres de même nature au moyen de la conjonct. *et. Comme il était tard, et qu'on craignait la chute du jour. Quand on est jeune et qu'on manque d'expérience.... Si vous le rencontrez et qu'il vous demande où je suis.* || *Que* s'emploie dans un grand nombre de gallicismes, et particul. dans la plupart des phrases qui commencent par la tournure impersonnelle, *C'est, C'était, Ce sera, Ce serait, etc. C'est à vous que je m'adresse. C'est de vous que je parle. C'est pour lui qu'on fait cela. C'est sur cette place qu'il a jeté son dévolu. C'est dans cette ville qu'il habite. C'est là qu'il demeure. Où est-ce que vous l'avez rencontré? — Ce sont des qualités nécessaires pour régner que la douceur et la fermeté. C'est une chose bien difficile que de conserver ce qu'on a. Cela ne laisse pas que d'être inquiétant. C'est se tromper que de croire.* Dans ces trois derniers exemples, *Que* donne plus d'énergie à la phrase; cependant on peut le supprimer, lorsqu'il est suivi de la préposit. *de* et d'un infinitif. *C'est se tromper de croire. Etc.* — Famil., on dit encore, *Si j'étais que de vous,* Si j'étais à votre place. || Famil., on dit, *Être toujours sur le que si, que non,* Être toujours prêt à contester, à contrarier.

Obs. gram. — Il arrive assez souvent que l'on confond le *que* conjonction et le *que* pronomrelatif ou absolu. «Pour éviter cette confusion, dit Laveaux, il faut examiner si l'on peut, dans une phrase où il y a un *que*, placer un régime direct. Si l'on peut en placer un, ce *que* n'est point régime par la raison qu'un verbe ne saurait avoir deux régimes de cette espèce. Un second moyen est de voir si l'on peut tourner le *que* par *lequel, laquelle* ou *quelle chose :* si on le peut, le *que* est pronom relatif; si, au contraire, on ne le peut pas, le *que* est conjonction. » En vertu de cette règle, et nonobstant l'autorité de l'Academie, nous pensons que dans la phrase : « C'est de vous *que* je parle, » et autres semblables, le *que* est conjonction, tandis que nous le considérons comme pronom dans cette autre : « La cruelle *qu*'elle est, se bouche les oreilles, » qui signifie : « La cruelle *laquelle* elle est, etc. » — *Que* considéré comme conjonction, présente un caractère particulier. Comme toute conjonction, il est placé entre deux idées; mais l'idée qui précède est toujours énoncée de manière qu'elle en fait attendre une autre pour former une proposition entière. En conséquence, la liaison marquée par *que* ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. Le verbe dont cette conjonction est toujours suivie se met aux temps de l'indicatif, lorsque le verbe de la proposition principale exprime quelque chose de positif, d'affirmatif : « Je crois *que* l'âme *est* immortelle » ; et aux temps du subjonctif, quand ce verbe marque quelque chose d'indécis, de douteux : « Je doute *que* l'on *puisse* être heureux lorsqu'on a quelque faute à se reprocher. » — V. NÉGATION et SUBJONCTIF.

QUEL, QUELLE. adj. (lat. *qualis*). Cet adjectif se place toujours devant le subst. auquel il se rapporte, et se dit Pour demander ce qu'est une personne, une chose, son nom, ses qualités, ou Pour marquer de l'incertitude, du doute. *Q. homme est-ce que votre cousin? Quelle femme est-ce? Q. temps fait-il? Quelle heure est-il? Q. général commande l'armée? Q. profit en retirera-t-il? En q. état sont les choses? Il ne sait q. parti prendre. Q. serait l'homme assez hardi pour... Vous savez les nouvelles? Non, quelles sont-elles?* — Se dit aussi dans une phrase affirmative. *Je vous ai dit q. homme c'est. Je vous ai déjà dit quelle elle est. Vous savez quelles sont ses prétentions.* || Par exclamation, on dit : *Q. malheur! Quelle pitié! Quelle bonté! Quels scélérats! Quelle folie que d'agir* ou *quelle folie d'agir ainsi!* || *Q. que soit*, De quelque sorte, de quelque espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit. *Q. que soit l'engagement que vous avez. Quelle que soit votre intention. Quelles que soient vos vues. Je n'en excepte personne, q. qu'il soit, q. qu'il puisse être.* || *Tel quel*, V. TEL. = Obs. Gramm. V. QUELQUE.

QUELCONQUE. adj. 2 g. (lat. *qualiscunque*). Quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, quel que ce soit. *Une ligne q. étant donnée. Prenez deux points quelconques sur cette ligne. D'une manière q. Prendre un prétexte q. Il faut donner des raisons quelconques.* || *Quelconque*, s'emploie plus ordin. dans une phrase négative; dans ce cas, le subst. qu'il qualifie se met toujours au sing., et, en outre, il ne prend pas l'article. *Il ne lui est demeuré chose q. Il n'a mal q. Il n'y a raison q. qui puisse l'y obliger. Il n'y a pouvoir q. qui m'obligeât à cela.* T. Palais. *Nonobstant opposition ou appellation q.*

QUELLEMENT. adv. Voy. TELLEMENT.

QUELQUE. adj. 2 g. qui exprime le nombre d'une manière vague et indéterminée.—Joint à un subst., au sing., il signifie Un. *Si cela était, quelque historien en aurait parlé. Connaissez-vous q. personne qui soit de cet avis? Savez-vous q. chose qu'on puisse lui reprocher? Cela serait bon à quelque dupe, à q. sot.* — Fam. et elliptiq., *Q. sot*, Je ne suis pas assez sot pour faire, pour dire cela. *Q. chose*, V. CHOSE. || Joint à un subst. au plur., il signifie Plusieurs, mais en indiquant un nombre plutôt petit que grand. *Quelques écrivains ont traité ce sujet. Il n'a que quelques arpents de terre. Il lui en coûtera quelques écus. Il y a quelques années que je ne l'ai vu. Il faut bien passer aux institutions humaines quelques imperfections.* || *Quelque* se dit encore pour atténuer la signification du mot auquel il est joint. *Cette affaire souffre q. difficulté. Il a q. sujet de se plaindre. Il y a q. temps qu'il est parti.* — Se joint aussi avec peu. *Q. peu d'argent ; Q. peu d'amitié*, Un peu d'argent, un peu d'amitié. || *Quelque* signifie en outre, Quel que soit le, quelle que soit la.... *Q. raison qu'on ait à faire valoir, il ne veut rien écouter. Quelques efforts que vous fassiez. Q. remède qu'on lui donne. Q. chose qui arrive. De q. religion qu'on soit. De quelques soins qu'on l'ait entouré. Q. peu d'argent qu'il ait. Quelques grands biens que vous ayez.* = QUELQUE. adv. A quelque point, à quelque degré que. Dans ce sens, il se joint toujours avec un adj. ou un adverbe. *Q. riche, q. sage, q. préoccupé qu'il soit. Q. belle qu'elle puisse être. Q. bien qu'il se conduise. Q. adroitement qu'il s'y prenne.* || Sign. encore Environ, à peu près. *Il y a q. vingt ans de cela.*

Obs. gram. — Bien que les exemples qui précèdent suffisent pour résoudre toutes les difficultés que présente l'emploi du mot *Quelque*, soit comme adjectif, soit comme adverbe, nous croyons utile d'analyser ici les différents cas où ce mot peut se rencontrer. —1° Suivi d'un substantif, *Quelque* est adjectif, et par conséquent s'accorde avec ce substantif. *On n'a pas une pareille réputation sans* quelque *mérite*. Quelques *historiens en ont parlé. Il y a* quelques *années. Il avait acheté* quelques *mille oranges. J'ai vendu* quelques *cents de paille*. Dans ces phrases, *Quelque* répond à l'*aliquis* des Latins. Dans d'autres, au contraire, il répond au *quantuscunque* de ces derniers, et il signifie alors, *quel que soit le, quelle que soit la*. Ex.: Quelques *doctrines qu'il professe, c'est en réalité un très-honnête homme.* Quelques *richesses qu'il ait, il paraît être dans la gêne.* — 2° Suivi d'un adjectif seul, ou d'un participe, ou d'un adverbe, *Quelque* est adverbe et invariable, car alors il modifie un mot qui n'a ni genre ni nombre par lui-même : il répond donc au *quantumvis* des Latins. Quelque *puissants qu'ils soient, je ne les crains point.* Quelque *corrompues que soient nos mœurs, nous estimons cependant la vertu.* Quelque *sagement qu'il se conduise, on trouve toujours à redire à ce qu'il fait.* — 3° Suivi d'un adjectif numéral, *Quelque* est adverbe : il a le sens d'*environ*, d'*à peu près*, et répond au *circiter* des Latins. *Il y a* quelque *vingt ans que je le connais. Il perdit* quelque *cinq mille hommes à cette bataille.* Il n'est pas besoin de dire que cette règle n'a plus lieu, lorsque l'adjectif numéral est pris substantivement. — 4° Suivi d'un adjectif qui est lui-même immédiatement accompagné d'un nom, *Quelque* est variable ou invariable, c.-à-d. doit être considéré comme adjectif ou comme adverbe, selon qu'il modifie le nom ou l'adjectif. Dans le premier cas, il répond, soit à l'*aliquis*, soit au *quantuscunque* des Latins ; dans le second, il répond à leur *quantumvis*. Quelques *bons écrivains ont employé cette locution. De* quelques *superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine.* Quelques *grands avantages que la fortune donne, etc. Mais* quelques *vains lauriers que promette la guerre, etc.* Quelque *bons écrivains qu'aient été Racine et Boileau, ils ont cependant fait des fautes de grammaire.* Quelque *habiles politiques qu'ils soient, ils se sont complétement fourvoyés.* — 5° Lorsque *Quelque* est suivi d'un verbe et d'un substantif, ou d'un pronom ou d'un verbe, on écrit *quel que* en deux mots, ou pour mieux dire, on a alors affaire à l'adjectif *quel, quelle*, suivi de la conjonction *que*. Or, cet adjectif s'accorde toujours avec le substantif ou le pronom qu'il modifie : Quelle que *soit sa colère*. Quels que *puissent être vos desseins. Son intention*, quelle qu'*elle puisse être, me paraît suspecte. Je ne veux pas de cette maison*, quel qu'*en soit le prix*. Quels que soient *votre pays et votre religion.* — Nous terminerons par une simple observation sur l'*e* final de *Quelque*. Cet *e* s'élide seulement devant *un, une* (*quelqu'un, quelqu'une*); Nulle part ailleurs on ne doit l'élider. *Quelque aimable qu'il soit. Quelque auteur l'a dit. Quelque adroitement qu'il s'y prenne.*

QUELQUEFOIS. adv. De fois à autre, parfois. *Cela est arrivé q. Il sort q. à pied, q. en voiture.*

QUELQU'UN, UNE. s. Signifie, au sing., Une personne, et, au pl., Quelques personnes, plusieurs personnes. *Q. m'a dit. Il viendra q. J'attends ici q. Q. a-t-il jamais douté de l'existence d'un Dieu? Quelques-uns assurent le contraire. Quelques-unes se conduisent mal, mais la plupart ont une bonne conduite.* Dans ce sens, *Quelqu'un* ne se dit que des personnes, et ne prend le fém. et le plur. que lorsqu'il est sujet. || *Quelqu'un*, employé relativement, se dit Des personnes et des choses, et signifie Un ou plusieurs d'entre les personnes ou les choses dont on parle. *Connaissez-vous q. de ces messieurs, quelqu'une de ces dames? J'en connais quelques-uns, quelques-unes. Entre les nouvelles qu'il a débitées, il y en a quelques-unes de vraies.*

QUÉMANDER. v. n. Mendier clandestinement; se dit surtout De ceux qui vont demander l'aumône dans les maisons. = QUÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quémande. Vieux.

QU'EN-DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. *Mépriser le q. Se moquer, se mettre au-dessus du q.* Fam.

* **QUENELLE.** s. f. T. Cuisine. Se dit Des boulettes dont on garnit l'intérieur d'une tourte, etc. *Quenelles de volaille, de poisson.*

QUENOTTE. s. f. Dent de petit enfant. *Cet enfant a mal à ses quenottes. Il a de joliés quenottes.* Très-fam.

QUENOUILLE. s. f. (lat. *columna*, colonne). Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure vers le haut, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer. *Charger, monter, coiffer une q. Une q. et un fuseau.* — Par ext., Le chanvre, le lin, la laine, etc., dont une quenouille est chargée. *Laissez-moi achever ma q. Elle filait sa q.* Prov., on dit A une femme qui veut se mêler de choses qui passent sa capacité, *Allez filer votre q.* — Figur., *Cette maison est tombée en q.*, Une fille en est devenue héritière. *Le royaume de France ne tombe pas en q.* Fam., *L'esprit est tombé en q. dans cette famille*, Les filles y ont plus d'esprit que les garçons. || *Quenouilles de lit*, Les colonnes, les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits. || T. Hortic. Arbre fruitier nain, taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille garnie. *Ces quenouilles n'ont pas réussi.* || *T. Bot. Nom vulgaire du *Typha*. = QUENOUILLÉE. s. f. La quantité de laine, de chanvre, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

QUÉRABLE. adj. 2 g. (lat. *quærere*, chercher). T. Jurispr. Voy. PORTABLE.

* **QUERCINÉES.** s. f. pl. [On pron. *Kuer.*] T. Bot. Voy. CORYLACÉES.

QUERCITRON. s. m. [On pron. *Kuer.*] (lat. *quercus*, chêne ; *citron*). T. Bot. Voy. CHÊNE.

QUERELLE. s. f. (lat. *querela*, plainte). Contestation, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité. *Grosse, petite, légère q. Q. violente, sanglante. Q. héréditaire. Une q. de famille, de ménage. Avoir q., être en q. avec quelqu'un. Ils sont en q. Faire, chercher, susciter, prendre q. Terminer, apaiser, assoupir, renouveler, réveiller une q. Je ne veux point de q. Le commencement, l'origine, le sujet de la q. La q. se renouvela, se ralluma. Il a une grande q. sur les bras. Vider une q. par le combat. Il engage ses amis dans ses querelles. Q. d'Allemand*, V. ALLEMAND. — *Entrerdans une q.*, S'intéresser dans une querelle, y prendre parti. *Embrasser, épouser, prendre la q. de quelqu'un*, Prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il a querelle. *Prendre q. pour quelqu'un*, Prendre son parti avec chaleur, malmener ceux qui en parlent mal. || T. Droit rom. *Q. d'inofficiosité*, Voy. INOFFICIOSITÉ. = Syn. Voy. ALTERCATION.

QUERELLER. v. a. Faire querelle à quelqu'un. *Il est venu nous q. mal à propos. Ne querellez personne.* || Gronder, réprimander. *Son père l'a querellé. Elle querelle sans cesse ses domestiques.* || Absol., *Cet homme* *aime fort à q. Ne querellons point.* = SE QUERELLER. v. pron. Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. *Ces gens se sont querellés. Ils se querellent toujours.* = QUERELLÉ, ÉE. part.

QUERELLEUR, EUSE. adj. et s. Qui se plaît à chercher querelle aux gens. *C'est un homme fort q. Cette femme est méchante et querelleuse. C'est une querelleuse perpétuelle.*

QUÉRIMONIE. s. f. [On pron. *Kué.*] (lat. *quærimonia*, plainte). T. Droit canon. Requête présentée au juge d'Église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

QUÉRIR. v. a. (lat. *quærere*). Chercher, avec charge d'amener une personne ou d'apporter une chose; ne s'emploie qu'à l'infinitif et avec les verbes *Aller, venir, envoyer. Allez me q. un tel. On m'est venu q. de la part d'un tel. Je l'ai envoyé q. du pain.* Fam.

QUESTEUR. s. m. [On pron. *Kués.*] T. Hist. rom.

Enc. — Dans l'ancienne Rome, le mot *Questeur* (*quæstor*, de *quærere*, rechercher) servait à désigner deux classes distinctes de magistrats, les *questeurs criminels* et les *questeurs civils*.

I. Les *Questeurs criminels* (*quæstores parricidii*) constituaient une sorte de ministère public, car ils avaient pour fonction de rechercher les individus coupables de crimes entraînant la peine capitale, et de veiller à l'exécution des jugements rendus contre les coupables. Ils étaient au nombre de deux. Tous les historiens s'accordent sur ce point qu'ils existaient sous le gouvernement des rois; mais les uns attribuent leur institution à Romulus, les autres à Numa. Ulpien toutefois l'attribue à Tullus Hostilius; vraisemblablement, il a confondu avec ces magistrats les *duumviri perduellionis*, qui furent effectivement crées par ce prince à l'occasion du meurtre commis par Horace sur la personne de sa sœur. Sous la république, les questeurs criminels étaient élus pour une année et nommés dans les comices par curies, sur la présentation des consuls. Aussitôt que les questeurs criminels apprenaient qu'un crime capital avait été commis, ils faisaient saisir le coupable, convoquaient l'assemblée du peuple qui prononçait sur son sort, et faisaient exécuter la sentence. Les lois des Douze tables font mention de ces magistrats; mais il paraît que moins d'un siècle après l'époque du décemvirat, ils avaient cessé d'exister, leurs fonctions ayant été transférées en partie à d'autres magistrats criminels appelés *triumviri capitales*, en partie aux édiles et aux tribuns.

II. Les *Questeurs civils* (*quæstores classici*) étaient des magistrats chargés du maniement des deniers publics. Plutarque attribue à Valerius Publicola l'institution de cet office. Quant à l'épithète de *classici*, qui, à l'origine, servait à distinguer ces questeurs des questeurs criminels, Lydus est le seul auteur qui en fasse mention, et Niebuhr pense qu'elle leur fut donnée parce qu'ils étaient élus dans les comices par centuries. Il n'y eut d'abord que deux questeurs, qui étaient choisis exclusivement dans les familles patriciennes. Comme l'administration suprême du Trésor public appartenait au sénat, les questeurs étaient sous son autorité immédiate : ils remplissaient proprement les fonctions de receveurs et de payeurs. Ils tenaient registre de toutes les rentrées et de toutes les dépenses, et poursuivaient tous les débiteurs du Trésor; mais ils ne pouvaient disposer d'aucune partie des fonds commis à leur garde sans l'autorisation du sénat. C'était dans le Trésor, et par conséquent sous la garde des questeurs, qu'étaient déposés les livres dans lesquels on enregistrait les sénatus-consultes, tandis que les originaux de ces actes étaient confiés aux soins des édiles : toutefois Auguste donna également aux questeurs la garde de ces derniers. L'an 4 1 avant J.-C., le nombre des questeurs fut doublé, c'est-à-dire porté à 4, et les tribuns obtinrent l'admission des plébéiens à cette magistrature. Les patriciens éludèrent pendant plusieurs années cette disposition de la loi; néanmoins, l'an 409, trois questeurs sur quatre furent pris dans les familles plébéiennes. Les citoyens qui avaient exercé la questure avaient incontestablement, au moins dans les derniers temps de la république, le droit de siéger au sénat, à moins qu'ils n'en fussent exclus comme indignes par les censeurs. Or, c'est probablement pour ce motif que les patriciens refusèrent si longtemps d'admettre des plébéiens à la questure. Quand les consuls entraient en campagne, chacun d'eux était accompagné par un q., qui était chargé, soit de vendre le butin aux enchères, pour le produit en être ensuite distribué aux soldats ou envoyé à Rome au Trésor public, soit de recevoir les fonds destinés à la solde des troupes et de les remettre aux légions. Les deux autres questeurs restaient à Rome pour y remplir les fonctions de leur charge, et on les distinguait des précédents par l'épithète d'*urbains* (*urbani*). L'an 265 avant notre ère, lorsque la soumission de l'Italie eut rendu l'administration du Trésor plus laborieuse et la rentrée des revenus publics plus difficile, on sentit le besoin d'augmenter le nombre des questeurs; en conséquence, on le porta à 8. Il y a même lieu de croire qu'on l'augmenta successivement à mesure que Rome étendit ses conquêtes. Ainsi, Sylla l'éleva à 20, et J. César à 40; mais cet accroissement fut en partie motivé par le désir qu'eurent Sylla et César d'augmenter le nombre de leurs partisans au sénat. Chacun des proconsuls ou des préteurs chargé de l'administration d'une province était assisté d'un q., qui y remplissait à la fois les fonctions du q. urbain et du q. des armées. Les questeurs provinciaux avaient, dans leur ressort, la même juridiction que les édiles curules à Rome. Lorsqu'un q. mourait dans sa province, le préteur avait le droit de nommer un *Proquesteur* à sa place, et lorsque le préteur s'absentait, le q. le représentait jusqu'à son retour : en conséquence, il se faisait accompagner par les licteurs. Les historiens ne nous font pas connaître comment s'opérait entre les questeurs la répartition des provinces; mais c'était vraisemblablement par la voie du sort. L'an 49 avant J.-C., il n'y eut point des questeurs élus, et César réunit leurs fonctions à celles des tribuns. A partir de cette époque, l'administration du Trésor fut confiée, suivant les temps, tantôt aux préteurs, tantôt aux préfets du prétoire, tantôt enfin à des questeurs. Cependant, jusqu'aux derniers temps de l'empire, il y eut des questeurs qui étaient aussi qualifiés de *candidati principis* : leur unique fonction consistait à lire au sénat les communications (*epistolæ principis, libri principales*) que l'empereur adressait à ce corps. Dès l'époque de Claude, tous les questeurs, à leur entrée en charge, furent obligés de donner, à leurs frais, des combats de gladiateurs au peuple; aussi ces fonctions ne furent plus accessibles qu'aux citoyens les plus riches. Lorsque Constantinople devint la seconde capitale de l'empire, elle eut aussi ses questeurs, qui, comme ceux de Rome, furent également tenus de donner des jeux au peuple. Enfin, Constantin lui-même créa le titre de *Questeur du sacré palais* (*quæstor sacri palatii*), dont il revêtit l'un des plus grands officiers de sa cour, et dont les fonctions paraissent avoir eu une certaine analogie avec celle du dignitaire de la couronne de France qu'on appelait autrefois Grand Chancelier.

III. Actuellement, le titre de *Questeur* est encore usité en France, pour désigner les membres d'une assemblée législative qui sont chargés par elle de l'administration intérieure du palais législatif et de surveiller l'emploi de son budget particulier. Cette dénomination fut introduite sous le premier Empire. A l'origine, les questeurs étaient au nombre de quatre; mais sous la Restauration, ce nombre fut réduit à deux, et il resta le même sous le gouvernement de Louis-Philippe. En 1848, l'Assemblée constituante se donna trois questeurs, et, outre les attributions des précédents titulaires, elle leur confia le soin de veiller à sa sûreté. Depuis la constitution impériale nouvelle, le Corps législatif n'a plus que deux questeurs.

QUESTION. s. f. (lat. *quæstio*, de *quærere*, chercher). Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose. *Il m'a fait cent questions. Accabler, pousser, presser quelqu'un de questions. Ce n'est pas là une q. à faire. Je n'ai pas compris votre q. Répondez à ma q. N'éludez pas ma q.* — Ironiq., *Belle q.! Quelle q.!* se dit A quelqu'un qui fait une question inutile ou ridicule. || Proposition qui est à examiner, à discuter. *Une q. de logique, de théologie, de morale, d'histoire, de jurisprudence. Une grande, une difficile q. Une q. importante, curieuse. Q. simple, complexe, insoluble. Q. de fait, de droit. Q. d'État. Le point, le nœud de la q. Proposer, soulever, agiter, examiner, traiter, débattre, résoudre, vider une q. C'est une q. controversée. Mettre une q. sur le tapis. Déplacer, embrouiller la q. Ce n'est pas là la q. Vous sortez de la q. Rentrez dans la q. Revenez à la q. Changer l'état de la q. Ce principe ne peut être mis en q. Ce n'est pas, ce n'est plus une q. C'est la q., voilà la q., toute la q. — Il est q., il n'est pas q. de*, Il s'agit, il ne s'agit pas de. *Il n'est pas q. de cela. Il est q. de savoir si..... De quoi est-il q.?* On dit de même : *Voici la chose, la personne dont il est q., dont est q.;* et famil., *Voici la personne en q.* || Dans le langage parlementaire, *Q. préalable*, V. PRÉALABLE.

Enc. — Dans notre ancien Droit criminel, on désignait sous le nom de *Question* les tortures auxquelles on soumettait certains accusés ou condamnés pour en arracher des aveux. On appelait *Q. préparatoire* les tortures infligées à un accusé pendant l'instruction, afin d'obtenir la confession de son crime, et *Q. préalable* celles qu'on faisait subir à un condamné à mort, dans le seul but de lui arracher des révélations sur ses complices. Toutefois le magistrat qui était chargé de procéder à l'instruction, n'en venait point tout de suite à la force : on employait d'abord l'intimidation religieuse et l'adresse. On faisait donc prêter à l'accusé serment sur l'Évangile de dire la vérité. Après ce parjure et cette première satisfaction donnée à la justice, la ruse commençait son œuvre, et il s'agissait, selon les auteurs les plus autorisés du temps, de *fatiguer*, de *tourner* et de *retourner* l'accusé par des interrogations captieuses. S'il *n'avouait rien*, on avait alors recours au grand moyen, à la q., chargée d'enfoncer avec autorité la porte que la crainte avait pu ébranler et que la ruse avait pu disjoindre. Tandis que les distinctions nobiliaires étaient respectées jusque sur l'échafaud, et que les nobles étaient décollés et les roturiers pendus, l'égalité subsistait devant la q. et tout le monde était exposé à la subir, de même que tous les juges avaient le droit de l'ordonner. L'âge de puberté était la seule condition nécessaire. La q. préparatoire était *ordinaire* ou *extraordinaire* : celle-ci ne différait de celle-là que par la plus grande barbarie du supplice. En outre, elle pouvait être ordonnée avec ou sans réserve de preuves. Lorsqu'elle était prononcée *sans réserve*, l'accusé qui l'avait subie sans rien avouer, était renvoyé libre, car il avait *purgé* les indices qui avaient motivé la poursuite : admirable prévoyance de cette justice qui ne négligeait aucun moyen d'arracher un aveu capable de perdre un innocent, et qui, en même temps, offrait au coupable la plus forte tentation de se taire, en lui montrant l'impunité comme le prix d'un courageux silence ! Mais lorsque la q. était infligée, *indiciis manentibus*, les indices étant réservés, le silence même de l'accusé ne pouvait empêcher toutes sortes de condamnations, la peine de mort exceptée. C'est ainsi qu'en 1740, un prévenu d'assassinat fut déclaré par le présidial d'Orléans, véhémentement *soupçonné* d'avoir commis ce crime et condamné aux galères perpétuelles, après avoir souffert la q. sans avoir rien avoué. Lorsque l'accusé avait confessé dans les tourments le crime dont on l'accusait, et qu'après avoir été délié, il persistait dans ses aveux, la preuve était alors réputée complète; mais si, après la q., l'accusé rétractait sa confession comme ayant été arrachée par les souffrances, cette confession faisait peu de preuve, et même une ancienne ordonnance de Louis X portait que nul ne serait condamné ni jugé « s'il ne persévérait dans sa confession par temps suffisant après sa géhenne ». — Dans l'application de la q., le suprême idéal de l'art était d'infliger au patient les souffrances les plus atroces et les plus irrésistibles; mais cet idéal n'était pas chose facile à atteindre : la nature s'y refusait. La douleur, poussée à un certain point, détermine, tantôt la mort, tantôt l'évanouissement, résultats contraires au but de l'institution, puisqu'ils dérobent l'accusé au juge qui l'interroge et au tourment qui l'engage à répondre. En conséquence, on se trouva inévitablement conduit à chercher quel était le point précis où l'extrême douleur pouvait être poussée sans amener la mort, ni un évanouissement trop fréquent ou trop durable. Telle était la tâche proposée aux lumières réunies du juge et du bourreau, qu'ici on appelait *Questionnaire*. Au reste, la variété des supplices était aussi infinie que celle de nos juridictions et de nos coutumes. Paris se contentait d'étendre outre mesure le corps de l'accusé et de le gonfler d'eau, ou de lui écraser lentement les jambes entre des planches : c'est ce qu'on nommait la *Q. par l'eau* et la *Q. par les brodequins*. A Rouen et à Dieppe, on le suspendait avec des tenailles par les ongles, ou bien on lui écrasait les doigts. A Metz, on lui introduisait des lames entre les ongles et la chair. A Besançon, on lui disloquait les os par les secousses de l'estrapade. A Lyon, on lui allumait des mèches soufrées entre les doigts des mains et des pieds. A Autun, on lui distillait sur les jambes de l'huile bouillante à travers de grandes bottes poreuses qui parfois prenaient feu et dévoraient alors, au grand regret du juge, les membres de l'accusé; supplice efficace d'ailleurs, mais qui avait, dit-on, cet inconvénient de faire trop hurler l'accusé pour qu'il pût répondre. Enfin, Avignon avait reçu de Rome un paisible et doucereux supplice, la *Veglia*, petit escabeau de bois dont la partie supérieure était taillée en forme de diamant de six lignes carrées. Assis adroitement et maintenu sur cette pointe, de façon que la colonne vertébrale portât tout le poids du corps, le patient ne tardait guère à gémir, puis à crier, puis à s'évanouir de douleur, ce qui le faisait détacher de la veglia et combler de soins jusqu'à ce qu'il eût repris ses sens et pût être assis de nouveau sur ce terrible siége. Pendant tout ce temps, un grand miroir placé devant lui l'épouvantait du spectacle affreux qu'il se donnait à lui-même. — Les Grecs et les Romains admettaient la q., mais ils ne l'infligeaient qu'aux esclaves, et seulement dans le cas d'accusation des plus grands crimes. Ce fut au moyen âge que cet exécrable moyen de découvrir la vérité s'introduisit dans la procédure criminelle de notre pays, et pendant des siècles on vit à peine de temps à autre quelque penseur d'un esprit plus indépendant s'élever contre ces épreuves barbares. Tandis qu'en Angleterre la torture était depuis longtemps supprimée, en France elle ne le fut qu'à la fin du siècle dernier. La q. préparatoire fut abolie sous Louis XVI, par la déclaration royale du 24 août 1780; mais la q. préalable lui survécut : ce fut l'Assemblée constituante qui, par son décret du 9 oct. 1789, eut l'honneur de faire disparaître complétement et sans retour cette odieuse coutume qui avait si longtemps déshonoré nos lois.

QUESTIONNAIRE. s. m. Voy. QUESTION.

QUESTIONNER. v. a. Interroger quelqu'un, lui faire des questions. *Je l'ai longtemps questionné. Il m'est venu q.* || En mauvaise part, Faire des questions importunes. *Cette femme ne fait que q.* = SE QUESTIONNER. v. pr. *Se q. l'un l'autre.* = QUESTIONNÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. DEMANDER.

QUESTIONNEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui fait sans cesse des questions. *C'est un q. insupportable. Cette femme est bien questionneuse.*

QUESTURE. s. f. [On pron. *Kués.*] (lat. *quæstura*). Dignité, charge de questeur. *Exercer la q. César brigua la q. La q. de la chambre des députés, du corps législatif.* || La durée des fonctions de questeur. *Sous la q. de Cicéron.* || Le bureau des questeurs d'une assemblée. *Je vais à la q. du corps législatif.*

QUÊTE. s. f. (latin. *quæsitum*, ce qui est cherché, demandé). Action de chercher. *Je suis en q. d'un tel, en q. de telle chose. Se mettre en q. Après une pénible et longue q.* || T. Véner. L'action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer, et L'action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, qu'on veut détourner. *Aller en q. Un limier bon pour la q.* — Se dit aussi en parl. De la chasse aux perdrix, aux cailles, etc. *Ce chien est trop ardent pour la q. Ce chien a une fort belle q.* || L'action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres ou pour quelque œuvre pieuse. *Faire la q. pour les pauvres. On fit des quêtes dans toutes les églises. Les quêtes à domicile doivent être autorisées par le maire.*

QUÊTE. s. f. T. Marine. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille.

QUÊTER. v. a. (latin. *quærere*). T. Chasse. Chercher. *Q. un lièvre, un sanglier, un cerf. Q. des perdrix.* Absolum., *Ce chien quête bien. Nous avons quêté toute la matinée sans rien trouver.* || Demander et recueillir des aumônes. *Q. pour les pauvres. On a prié cette dame de q. Q. de porte en porte.* || Figur., *Q. des louanges, des suffrages, etc.*, Chercher à se faire donner des louanges, etc. On dit de même, *Q. des voix, des suffrages pour quelqu'un.* = QUÊTÉ, ÉE. p. = QUÊTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quête pour quelqu'un. *Il y avait plusieurs quêteurs. Cette quêteuse a fait beau-*

coup d'argent. ‖ Adject., *Frère q.*, Celui qui, dans un ordre mendiant, est chargé de recueillir les aumônes pour le couvent.

QUEUE. s. f. (latin. *cauda*). Prolongement plus ou moins développé qui termine postérieurement le tronc d'un très-grand nombre d'animaux. *Q. de chien, de cheval, de mouton. Un chien qui a la q. coupée. Ce cheval s'émouche avec sa q. La martre a la q. fort touffue. Ce singe n'a pas de q. L'hirondelle a la q. fourchée. Cet oiseau porte la q. en éventail. Ce paon a une q. magnifique. Une baleine peut renverser une barque d'un coup de q. Q. de saumon. Q. de requin. Une q. de homard. La q. du scorpion est armée d'un dard. Un serpent qui se mord la q. était, chez les Égyptiens, le symbole de l'année.* ‖ En parl. Des chevaux, *Q. à l'anglaise*, Celle qui a été coupée selon la méthode anglaise. *Q. en catogan*, Celle qui a été coupée très-court, près de la racine. *Q. en balai*, Celle dont les crins sont plus abondants à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. *Q. de rat*, Celle qui est dégarnie de crins. *Q. en trompe*, Celle qui est relevée dans l'exercice. ‖ *Q. de martre*, La peau et le poil de la queue d'une martre préparée pour servir de fourrure. ‖ Figur. et proverb., *Brider son cheval par la q.*, Voy. Brider. *Tirer le diable par la q.*, Voy. Diable. *Quand on parle du loup on en voit la q.*, V. Loup. *A la q. le venin*, V. Venin. *Ecorcher l'anguille par la q.*, V. Anguille. = Par anal., *Queue* se dit D'un grand nombre de choses qui ont quelque rapport, soit de ressemblance, soit de position, avec la queue des animaux. ‖ En parlant Des fleurs, des feuilles, des fruits, etc., La partie par laquelle ces parties tiennent à la plante. *La q. d'une rose, d'une violette. La q. d'un melon, d'une poire. Cerises à courte q.* ‖ Se dit Des cheveux de la partie postérieure de la tête, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. *Se faire faire la q. Une perruque a q. Ruban de q.* ‖ *La q. d'un* g, *d'un* p, *d'un* q, *etc.*, Ce qui excède par en bas le corps de ces différentes lettres. *La q. d'une note.* Le trait qui tient au corps de la note et qui monte ou descend perpendiculairement à travers la portée. ‖ *La q. d'une poêle, d'un gril, d'une casserole, d'une lèchefrite, etc.*, La partie allongée par laquelle on prend, on tient ces ustensiles. ‖ *La q. d'un manteau, d'une robe, etc.*, L'extrémité d'un manteau, d'une robe, etc., lorsqu'elle traîne par derrière. *Robe à q., à q. traînante. Les princesses se font porter la q.* ‖ Figur., Le bout, la fin de quelque chose. *La q. d'un étang. A la q. du bois, de la forêt.* Fam., *La q. de l'hiver a été rude.* — Famil., *La q. d'une affaire*, Les derniers soins qu'elle exige quelquefois après qu'elle semble terminée. *Cette affaire aura une longue q.* On dit aussi, *Prendre une affaire par la tête et par la q.*, L'examiner de toutes les manières. — Famil., *Ne pas laisser, ne pas faire de q. dans un paiement*, Effectuer ce paiement en entier. ‖ Fig., La dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie, ou Les dernières parmi certaines choses rangées en ligne. *La q. d'une procession, d'un cortége, d'un régiment, d'une armée. La q. d'une escadre, d'une flotte. Se mettre à la q. Prendre la q. Charger une armée en q. Donner sur la q. d'une armée. Prendre en flanc et en q.* Famil., *Faire q.*, Se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour. *Faire q. à la porte des boulangers, à la porte d'un spectacle.* On dit de même : *La q. s'étendait jusqu'à tel endroit. Mettez-vous à la q. Allez à la q.* ‖ *A la q., en q.*, A la suite, à l'extrémité. *Il était à la q. de la tranchée; Le bagage suivait en q., était à la q.* — Cette locut., *A la q., en q.*, sign. aussi, A la poursuite, aux trousses de quelqu'un. *Avoir les ennemis en q. Les gendarmes sont à sa q. Je lui mettrai en q. un homme qui le fera bien aller. Il a les gendarmes en q.* Fam. et vieux dans les trois dernières phrases. — *Q. à q.*, A la file, immédiatement l'un après l'autre. *Attacher des chevaux q. à q. Les bateaux étaient q. à q.* — Famil., *A la q. leu leu*, Jeu d'enfants ainsi nommé, parce que, dans ce jeu, les enfants marchent à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *Leux*. On dit aussi fam., *Ils sont venus à la q. leu leu*, Ils sont venus à la suite les uns des autres. ‖ *T. Anatom. *Q.-de-cheval*, Voy. *Moelle* épinière. ‖ T. Archit. L'extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte. *Ce claveau n'a pas assez de q.* ‖ T. Art vétérin. *Q.-de-rat*, Espèce de dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, et qui forme une ligne dégarnie de poils. ‖ T. Astron. *Q. d'une comète*, Voy. Comète. ‖ T. Jeu de billard. L'instrument dont on se sert ordinairement pour pousser les billes. *Cette q. est excellente. Le gros bout, le petit bout d'une q.* — *Q. à procédé*, Celle dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir. — *Faire fausse q.*, Toucher la bille à faux avec la queue. ‖ T. Bot. *Q.-de-cheval*, la Prêle des marais, Équisétacées. *Q.-de-lion*, le Léonure, Labiées. * *Q.-de-loup*, le Mélampyre des champs, Scrofularinées. *Q.-de-pourceau*, le Peucedanum officinal, Ombellifères. *Q.-de-renard*, le Vulpin, Graminées, et l'Érigéron du Canada, Composées; Voy. aussi Racine. *Q.-de-souris*, le Myosurus, Renonculacées. ‖ T. Chancellerie. *Lettres scellées sur simple q.*, Celles dont le sceau est sur cette partie du parchemin qu'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau. *Lettres scellées sur double q.*, Celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres. ‖ T. Cuis. *Q. de mouton*, Pièce de viande qui est prise du quartier de derrière d'un mouton, et où la queue est restée attachée. *Servir une q. de mouton.* Quand on dit, *Un ragoût de q. de mouton*, Il ne s'agit que des queues seules. ‖ T. Danse. *Q.-du-chat*, Figure de la contredanse. *Faites la q.-du-chat.* ‖ T. Mar. *Cordage en q. de rat*, Cordage dont on travaille l'extrémité de manière qu'il se termine en pointe, pour faciliter son entrée dans la caisse des poulies. ‖ T. de Piquet et autres jeux de cartes. Somme indépendante de l'enjeu principal. *Q. des jetons*, La totalité des jetons qu'on a mis aux paris. *Q. des paris*, Ce qui revient au joueur qui a gagné le plus de paris. Voy. Pari. ‖ T. Luthier et Fact. d'instruments. *Piano à q.*, V. Piano. * *La q. d'un violon*, V. Archet. ‖ T. Relat. *Pacha à une q., à deux, à trois queues*, Voy. Pacha. ‖ T. Technol. *Q.-d'aronde*, V. Assemblage. *Q.-de-rat*, V. Lime. *Q.-de-cochon.* Sorte de tarière terminée en vrille. *La q. d'un moulin*, L'espèce de grand levier qui sert à faire tourner un moulin à vent sur son pivot. V. Moulin. ‖ *T. Zool. *Q. fourchue*, La Dicranoure, V. Nocturnes. *Fouette-q.*, Voy. Agamiens. *Porte-q.*, Voy. Diurnes.

Enc. — Dans son sens le plus général, on entend par *Queue*, tout prolongement qui part de l'extrémité postérieure du tronc d'un animal. La q. est un organe impair de formes et d'usages très-variés, dont l'existence est presque constante chez les Vertébrés. Alors même qu'elle n'est pas apparente à l'extérieur, elle n'en existe pas moins; seulement, dans ce cas, elle est rudimentaire et masquée par les parties voisines. Chez les Mammifères, la q. est constituée par une série de vertèbres dont les apophyses sont d'autant plus fortes que cet organe est doué de mouvements plus nombreux et plus énergiques; elles diminuent de grosseur en se rapprochant de l'extrémité, et finissent par se réduire à de petits tubercules. La longueur de la q. résulte le plus souvent de la quantité ou de la longueur de ces osselets. Chez l'Homme et les Singes anthropomorphes, leur nombre se réduit à trois ou quatre, et leur assemblage forme un petit os nommé *Coccyx*, articulé avec le sacrum et caché sous la peau. Chez beaucoup de Quadrumanes, de Carnassiers, de Rongeurs, etc., la q. au contraire est longue, flexible, entourée de muscles nombreux qui en font parfois un organe de préhension, comme chez les Singes à q. *prenante* ou *préhensile* du nouveau continent, et même un organe de toucher actif, comme chez les Sapajous. Parfois la q. est tellement grosse et roide, qu'elle fait la fonction d'un troisième membre postérieur : c'est ce qu'on observe, par ex., chez les Kanguroos et chez les Gerboises. Chez le Castor, elle est large, écailleuse, aplatie, et lui sert à battre la terre argileuse avec laquelle il construit sa demeure. Dans la classe des Oiseaux, la q. consiste en un tubercule musculo-glandulaire, appelé *Croupion*, auquel s'attache un nombre variable de plumes qui portent elles-mêmes le nom de *queue*, et qui servent à diriger l'animal dans son vol. Elle peut être arrondie, étagée, pointue ou fourchue. Horizontale chez un grand nombre d'espèces, elle est relevée chez le Coq, légèrement inclinée chez les Faisans, plus abaissée chez les Perdrix, etc. Chez les Reptiles, comme chez les Mammifères, la q. résulte du prolongement des vertèbres coccygiennes dans un ordre décroissant : rudimentaire chez les Chéloniens, elle ne manque que dans quelques Batraciens à l'état parfait. Elle sert en général à la locomotion; mais, chez le Caméléon, elle est prenante et volubile. Chez les Poissons, l'appareil caudal continue de même la colonne vertébrale et se termine par une nageoire composée de rayons parallèles. Outre ses fonctions locomotrices, elle devient souvent, par sa masse même et par l'énergie de ses mouvements, un organe de défense. Les piquants dont elle est parfois garnie en font alors une arme redoutable. — Il n'y a à proprement parler de q. que dans les quatre divisions de Vertébrés dont nous venons de parler. Les différents organes qu'on désigne sous ce nom, chez les Articulés, n'ont de commun entre eux que d'être en continuation avec la partie dorsale du tronc. Tels sont les anneaux terminaux qui se prolongent au delà de l'anus chez certains Annélides, et les appendices extrêmement variables qui terminent l'abdomen d'une multitude d'Insectes. Dans cet embranchement, les animaux qui ont la q. la plus développée sont les Crustacés, appelés pour cela Macroures, chez lesquels elle sert surtout comme appareil natatoire. Dans les Forficules, la q. est en forme de tenailles; dans le Scorpion, elle est articulée et munie d'un dard; dans les Nèpes et les Ranâtres, la q. est en poudoir et constitue aussi un organe respiratoire; chez les Sauterelles, ce poudoir forme une lame aplatie en sabre ou en coutelas; dans les Ichneumons, la q. représente un long stylet composé de trois fils; dans les Éphémères, elle est munie de deux ou trois longues soies; dans les larves des Stratiomes, elle se termine par une sorte d'aigrette; dans celles des Agrions, elle est pourvue de lames qui font l'office de rames, etc. Enfin, suivant l'usage auquel sont destinés ces organes si divers, on leur donne le nom de crochet, de tarière, de scie, de vrille, d'aiguillon, de pince, de tenailles, de tuyaux excrétoires, etc. — Les Mollusques et les animaux qui appartiennent à l'embranchement des Rayonnés sont absolument dépourvus de q., car on ne peut appliquer cette dénomination aux prolongements de nature diverse qu'on observe parfois chez eux : il n'y a là aucune analogie avec les organes ainsi appelés dans les deux embranchements supérieurs.

QUEUE. s. f. (lat. *cupa?*). T. Métrol. anc. Sorte de futaille qui contient environ un muid et demi. *J'ai acheté trois queues de vin.* ‖ *Demi-q.*, Futaille dont la contenance est la moitié de la précédente. *Il a mis son vin dans des demi-queues.*

QUEUE. s. f. (lat. *cos, cotis*). Sorte de pierre à aiguiser. *Il faut passer ce rasoir sur la q. Q. à faux.* On écrit aussi *Queux*.

QUEUSSI-QUEUMI. loc. adv. Absolument de même. *Ce remède ne lui fera pas plus de bien que les autres; ce sera queussi-queumi.* Fam.

QUEUTER. v. n. T. Jeu de billard. Pousser d'un seul coup les deux billes avec la queue. *Quand on queute, on perd un point, et si l'on fait la bille, elle ne compte pas.*

QUEUX. s. m. (lat. *coquus*, cuisinier). Vieux mot qui signifiait autrefois Cuisinier. *Il y avait des maîtres q. dans la maison du roi.*

QUI. pron. relat. invar. (lat. *qui*). Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles. *L'homme qui raisonne. La femme qui travaille. Les personnes qui me l'ont dit. Le meuble qui renferme ces objets. Les livres qui sont dans mon cabinet.* Précédé d'une préposit., il ne se dit que Des personnes. *L'homme, la femme, les gens de qui je parle. Les gens à qui j'ai affaire. Celui pour qui, contre qui je plaide. C'est vous à qui je parle.* On dit plus ordin., *C'est à vous que je parle.* — Absol., par ellipse de l'antécédent. *Qui travaille prie. Devinez qui. Dites-moi qui. J'ignore qui a fait cela. On ne sait ni qui meurt ni qui vit. Aimez qui vous aime. Je croirai qui vous voudrez. Je m'en rapporte à qui vous voudrez. C'est à qui l'aura. C'est à qui mieux mieux. Il tient cela de je ne sais plus qui.* — Se dit quelquefois en parlant Des choses. *Voilà qui est beau. Voici qui me plaît. Qui plus est. Qui pis est.* ‖ Se dit encore absol., dans une foule de phrases interrogatives, et signifie alors, Quel homme? quelle personne? *Qui est là? Qui vous l'a dit? Qui d'entre nous oserait? Qui demandez-vous? A qui en a-t-il? De qui parliez-vous? Pour qui faites-vous cela? Etc.* ‖ *Qui que ce soit, qui que ce puisse être, etc.*, Quiconque, quelque personne que ce soit, etc. *Qui que ce soit, qui que ce puisse être qui ait fait cela, c'est un habile homme.* — Avec la négation, signifie Nul, aucune personne. *Il n'y avait qui que ce soit. Je n'y ai trouvé qui que ce soit.* ‖ *Qui* répété sign. Ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres. *Ils étaient disposés qui çà, qui là, qui d'un côté, qui de l'autre. Ils coururent aux armes, et se saisirent qui d'une épée, qui d'un fusil, qui d'un pistolet, etc.*

Obs. gram. — Lorsque *Qui* n'a pas d'antécédent exprimé, on dit qu'il est *absolu*; dans le cas contraire, on dit qu'il est *relatif*.

Quand il est employé absolument, il n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, et alors il signifie en général Quiconque, celui qui, celle qui : *Qui veut parler sur tout souvent parle au hasard. Qui* absolu peut être sujet ou régime : il est sujet dans l'exemple précédent, et régime dans : *Qui aimez-vous? De qui parlez-vous?* Mais, en raison de l'indétermination de l'antécédent non exprimé, il s'emploie le plus souvent au masculin et au singulier : *Qui vit content de peu est indépendant.* Néanmoins, lorsqu'en suppléant cet antécédent, on trouve qu'il serait nécessairement ou féminin ou pluriel, *Qui* veut après lui le féminin ou le pluriel. *Qui est accouchée? Général, qui choisirez-vous pour aides de camp.* — *Qui* absolu ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées; il ne se dit point des choses inanimées. Les phrases suivantes sont donc incorrectes : *Il court d'étranges bruits. Qui sont-ils? J'ai plusieurs raisons à alléguer contre ce que vous dites. Qui sont-elles?* Il faut dire, *Quels sont-ils? quelles sont-elles?*

Qui relatif, signifie Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, et il est tantôt sujet, tantôt régime indirect. — Sujet, il doit être préféré à *lequel, laquelle* soit qu'on parle des personnes, soit qu'on parle des choses : *Les écrivains qui savent penser savent écrire. Les talents qui font le philosophe et ceux qui font l'homme social ne sont pas toujours les mêmes.* Toutefois, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir des équivoques. — Régime indirect, *Qui* ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées : *Il y a du plaisir à rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de donner. Le bonheur appartient à qui fait des heureux. Rochers à qui je me plains; bois à qui je conte mes peines.* Si l'on parle des choses, on dit *lequel, laquelle*, etc.: *La* *raison sur laquelle je me fonde. Une chose de laquelle je m'étonne.* Disons cependant que les poëtes ont souvent violé cette règle, et avec raison :

> Soutiendrez-vous un faix sous *qui* Rome succombe? (Corn.)
> Votre vie est pour moi d'un prix à *qui* tout cède. (Rac.)
> Je pardonne à la main par *qui* Dieu m'a frappé. (Volt.)

— *Qui* n'ayant par lui-même ni nombre, ni genre, ni personne, il prend le nombre et la personne de son antécédent et les communique au verbe dont il est sujet. Ainsi on dira : *Moi qui ai parlé; Toi qui as parlé; Lui qui a parlé; Eux qui ont parlé; Elle qui est tombée;* etc. D'après le même principe, on dira : *Si c'était moi qui eusse fait telle chose*, et non *Si c'était moi qui eût*, etc. Racine, il est vrai, a dit dans Britannicus :

> Britannicus est seul : quelque ennui qui le presse
> Il ne voit dans son sort que *moi qui* s'intéresse.

Mais ici évidemment *Qui* ne se rapporte pas au pronom *moi;* il y a une ellipse, qu'il est facile de suppléer : Il ne voit (nul autre) que moi qui s'intéresse dans son sort. — On dira encore : *Vous êtes, grande reine, un génie tutélaire qui est venu consolider la paix*, et non pas *Qui êtes venue; Vous parlez en homme qui s'y connaît*, et non *en homme qui vous y connaissez*, parce que, dans ces phrases, le relatif *Qui* ne représente pas le pronom personnel, mais bien le substantif qui le précède immédiatement. — Il arrive souvent que des phrases dans lesquelles le *Qui* relatif est le sujet d'une proposition incidente paraissent obscures : cela vient de ce qu'on n'examine pas si *Qui* est le sujet d'une proposition explicative ou déterminative. Dans ce dernier cas, il est parfois nécessaire de placer les pronoms, *ceux, celles*, avant l'antécédent de *Qui*. Dans cet ex., *Il récompensa ceux de ses serviteurs qui ne l'avaient pas abandonné dans sa fuite*, le pronom *ceux* écarte l'obscurité qu'il y aurait si l'on disait : *Il récompensa ses serviteurs qui...*, parce qu'on ne saurait si l'on veut parler de tous les serviteurs ou seulement d'une partie d'entre eux. — Enfin, on doit répéter le pronom *qui*, lorsque la clarté et le goût l'exigent. Ainsi, par ex., c'est le goût qui veut qu'on le répète dans cette phrase : *Ceux qui écoutent la parole de Dieu, qui en méditent les oracles sacrés, qui souffrent avec joie les tribulations où ils sont exposés*, etc.; mais il veut qu'on ne le répète pas dans celle-ci : *L'homme qui aime la campagne et habite la ville, n'est point heureux.*

QUIA. [On pron. *Kuia.*] Mot emprunté du latin où il sign. *parce que*, et qui n'est usité que dans ces locut. famil., *Être à q., mettre à q.*, Être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre. ‖ Fam., on dit encore, *Le pauvre homme est à q.*, Il est réduit à la dernière extrémité.

QUIBUS. s. m. [On pron. *Kuibusse.*] Terme popul. qui ne se dit que dans cette locut., *Avoir du q.*, Être riche, ou Avoir de l'argent.

QUICONQUE. pron. masc. indéfini, et sans pluriel (latin. *quicumque*). Celui qui, celle qui, quelque personne que ce soit qui. *Q. n'observera pas cette loi sera puni. Les flatteurs vivent aux dépens de q. veut les écouter. J'ai promis de le protéger contre q. l'attaquerait.* ‖ *Q.* peut être suivi d'un adj. fém., lorsqu'il a un rapport bien précis à une femme. *Mesdames, q. de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir.*

Obs. gram. — Lorsque *Quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne doit pas faire usage du pronom *il* dans le second : *Quiconque est riche est tout. Quiconque attend un malheur certain peut se dire malheureux.* Le motif de cette règle c'est que *Quiconque* équivaut absolument aux deux mots *celui qui*, et que chacun d'eux peut être le sujet de l'un des verbes de la phrase : *Celui, qui est riche, est tout. Celui, qui attend un malheur certain, peut se dire malheureux.* C'est par le même motif, c.-à-d. en raison de cette équivalence, que *Quiconque* peut être à la fois régime et sujet, comme dans cette phrase : *Les flatteurs vivent aux dépens de quiconque veut les écouter*, aux dépens de celui qui veut les écouter.

QUIDAM, QUIDANE. s. [*Quidam* se pron. *Kidan* ou * *Kuidame*, et *Quidane* se pron. *Kidane.*] (lat. *quidam*, un certain). T. Pal. et Officialité. Dans les monitoires, procès-verbaux, etc., se dit De personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom. *Sur la plainte qui nous a été faite qu'un certain q., vêtu de telle manière... Ayant appris de certains quidams. Lesdites deux quidanes.* ‖ Dans le lang. famil., se dit, par mépris, De quelqu'un qu'on ne connaît pas. *Je fus accosté par un certain q. Je rencontrai là deux quidams de mauvaise mine.* Le féminin *Quidane* n'est pas usité dans ce sens.

QUIDDITÉ. s. f. [On pron. *Kui*, et l'on fait sentir les deux D.] (lat. *quid*, quelle chose?). T. Philos. scolast. Ce qui constitue la nature ou l'essence d'une chose, ce qui la distingue d'une autre.

QUIESCENT, ENTE. adj. [On pron. *Kui.*] (latin. *quiescere*, être en repos). *Qui n'est pas en action. *Affinité quiescente. Les idées que nous avons une fois conçues restent quiescentes dans l'intelligence, jusqu'à ce que notre volonté les rappelle.* ‖ * *État q.*, État de repos, d'inactivité, de non-manifestation. ‖ T. Gramm. Dans les langues sémitiques, *Lettres quiescentes*, Celles qui ne se prononcent pas.

QUIET, ÈTE. adj. [On pron. *Kui*, dans ce mot et dans les deux suiv.] (lat. *quietus*). Tranquille, calme, point agité. *Une âme quiète.* Vieux.

QUIÉTISME. s. m. (lat. *quies, etis*, repos).

Enc. — On donne le nom de *Quiétisme* à la doctrine de certains mystiques qui font consister la perfection chrétienne dans un état de contemplation passive, sans faire aucun usage des facultés de l'âme, laquelle, suivant eux, est alors tellement unie à Dieu, que l'homme perd le sentiment de son individualité. Dans cet état d'absorption qu'ils appellent *quiétude*, c.-à-d. repos absolu, les choses extérieures et les actes mêmes deviennent indifférents, ou, en d'autres termes, ils ne sauraient être ni bons ni mauvais : ils sont comme s'ils n'avaient pas lieu. Cette doctrine, d'origine orientale, s'est produite à diverses époques au sein de l'Église, mais toujours pour y être condamnée. C'est ainsi qu'on la voit apparaître, au XIe siècle, dans l'intérieur de certains couvents grecs dont les moines s'adonnaient exclusivement à la contemplation, d'où le nom d'Hésychastes sous lequel on les désigna; au XIIe siècle et au XIIIe, parmi certaines fractions des grandes sectes manichéennes des Albigeois et des Vaudois; enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, où on l'appela tantôt *Molinosisme* du nom de Molinos, religieux portugais qui la fit revivre, tantôt *quiétisme*, à cause de l'état de quiétude dont nous venons de parler. En condamnant cette erreur, l'Église a surtout considéré les conséquences déplorables auxquelles le q. peut entraîner. Puisque Dieu nous ordonne de faire des actes de foi, d'espérance, d'adoration, d'humilité, de reconnaissance, etc., on ne saurait faire consister la perfection dans l'abstinence de ces actes. Dieu nous a créés pour être actifs et non passifs, pour pratiquer le bien et non nous absorber dans une contemplation illusoire. Quand Molinos déclare que, dans l'état de quiétude, les représentations, les impressions, les mouvements des passions, qui arrivent dans la partie sensitive de l'âme, ne sont pas des péchés, il ouvre la porte à tous les déréglements; et il y a eu en effet des hommes pervers qui ont prétexté de cette doctrine pour arriver aux fins les plus criminelles. De tout temps le q. a séduit des âmes tendres, exaltées, vivement éprises de l'amour de la perfection; c'est par là que l'illustre archevêque de Cambray tomba dans l'erreur; mais on sait aussi avec quelle humble docilité il se soumit à la décision du saint-siége, qui le condamnait.

QUIÉTISTE. adj. et s. 2 g. Qui suit les erreurs du quiétisme.

QUIÉTUDE. s. f. [On pron. *Ki.*] T. Langage myst. Tranquillité, repos. *La grâce, l'amour de Dieu met l'esprit dans une parfaite q., donne une entière q. Oraison de q.* ‖ Se dit aussi Dans le langage ordinaire. *Il vit à la campagne dans une douce q. Il était dans la plus grande quiétude.*

QUIGNON. s. m. Gros morceau de pain. Fam.

QUILLAGE. s. m. [On mouille les L.] *Droit de q.*, Droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

* **QUILLAIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rosacées.

QUILLE. s. f. T. Mar. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. *La q. d'un navire. Ce vaisseau a trente mètres de q.* ‖ * *Fausse q.*, Pièces de bois qu'on applique à la quille par-dessus, afin de la préserver.

QUILLE. s. f. (R. *esquille*). Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois qu'on range ordinairement trois par trois, en carré, pour les abattre avec une boule. *Un jeu de quilles. Un joueur de quilles. Abattre des quilles. Il se tient droit comme une q.* ‖ Figur. et famil., *Il est venu là comme un chien dans un jeu de quilles*, Il est venu là fort à contretemps. *On l'a reçu comme un chien dans un jeu de quilles*, On lui a fait un très-mauvais accueil. — *Prendre, trousser son sac et ses quilles*, Plier bagage, se retirer promptement. *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles*, Le chasser. = Quiller. v. n. Se dit Lorsque, avant de faire une partie de quilles, chaque joueur en jette une et vise à la place le plus près de la boule, pour savoir ceux qui seront ensemble ou celui qui jouera le premier. *Il faut q., les plus près seront ensemble.*

QUILLETTE. s. f. T. Agricult. Brin d'osier gros comme le petit doigt et long d'environ 30 centimètres, qu'on enfonce à moitié en terre pour qu'il prenne racine.

QUILLIER. s. m. L'espace carré dans lequel on range les neuf quilles. ‖ L'assemblage des neuf quilles prises ensemble. *Il a abattu tout le quillier.*

QUINA. s. m. Voy. Quinquina.

QUINAIRE. adj. (lat. *quinarius*). T. Math. *Nombre q.*, Nombre divisible par cinq. = Quinaire. s. m. T. Métrol. anc. Voy. Monnaie.

* **QUINATE.** s. m. T. Chim. Voy. Quinquina.

QUINAUD, AUDE. adj. Confus, honteux d'avoir eu le dessous dans une discussion. *Il est fort q. Je l'ai rendu bien q.* Très-fam.

QUINCAILLE. s. f. Vieux mot qui a la même signif. que Quincaillerie. ‖ Popul., se dit quelquefois De la monnaie de cuivre. *Je ne veux point de cette quincaille.*

QUINCAILLERIE. s. f. (all. *klingen*, résonner).

Enc. — Dans le commerce, on distingue sous le nom de *Quincaillerie*, qu'on appelait autrefois *quincaille* et *clinquaille*, une infinité d'articles de fer, d'acier, de cuivre ouvré, de fer-blanc, de fonte, etc., toutes sortes d'ustensiles de ménage, ainsi que d'instruments et d'outils pour l'agriculture et l'industrie. Ainsi, par ex., dans les magasins de q., on trouve des scies, des pinces, des limes, des marteaux, des étaux, des enclumes, des tenailles, des ciseaux, des pioches, des faux, des bêches, des pelles, des cadenas, des serrures, des clous, des chaînes, des mouchettes, des pincettes, des ciseaux, des dés, des couverts de table de fer et d'étain, des fers à repasser, des casseroles, des fournitures de poêlerie, des garnitures de meubles et de cheminée, etc. La France tirait autrefois de l'Allemagne presque toute sa q. Aujourd'hui elle n'en tire plus que fort peu. Les principaux centres de cette fabrication si variée sont, chez nous, Paris, Saint-Étienne, Charleville, Châtillon-sur-Loire, Thiers, Nevers, Laigle, etc.

QUINCAILLIER. s. m. Marchand de quincaillerie.

QUINCONCE. s. m. (lat. *quincunx*).

Enc. — On nomme *Quinconce*, une plantation d'arbres disposés à distances égales sur deux ou plusieurs lignes parallèles, de telle sorte qu'ils forment en tous sens des allées droites et semblables. Cette sorte de disposition a été ainsi nommée parce que chaque arbre forme le sommet d'un triangle ou d'une figure qui représente la lettre V, laquelle, chez les Romains, exprime le nombre *cinq* (*quinque*). On appelle *Q. simple* trois arbres plantés en forme de V, et *Q. double* quatre arbres plantés en carré avec un cinquième au milieu et présentant la forme d'un V double, c.-à-d. d'une X. Les Romains connaissaient ce genre de plantation. Le q. est une partie obligée en quelque sorte du jardin français; on y emploie le tilleul, le marronnier et autres arbres, qui sont propres à donner beaucoup d'ombrage. Parmi les beaux quinconces, on peut citer ceux de l'esplanade des Invalides à Paris et ceux de Bordeaux. — Ce mot a passé dans le langage botanique et dans celui de l'art militaire. V. Préfloraison et Tactique.

* **QUINCONCIAL, ALE.** adj. T. Bot. Voy. Feuille et Préfloraison.

* **QUINCUNX.** s. m. [On pron. *Kuin*]. T. Métr. rom. Voy. Poids.

QUINDÉCAGONE. s. m. [On prononce *Kuin.*] (lat. *quinque*, cinq; gr. δέκα, dix; γωνία, angle). T. Géom. Voy. Polygone.

QUINDÉCEMVIRS. s. m. pl. [On pron. *Kuin.*] (lat. *quindecim*, quinze; *vir*, homme). T. Antiq. A Rome, Les officiers chargés, depuis Sylla, de la garde des livres sibyllins, ainsi que de quelques cérémonies religieuses. V. Décemvir.

QUINE. s. m. (latin. *quini*, cinq). T. Loterie. Cinq numéros pris ensemble et sortis ensemble au même tirage. Fig. et fam., *C'est un q. à la loterie*, se dit D'un avantage qu'il est très-difficile d'obtenir, qu'on ne peut guère espérer. ‖ Au Loto, se dit de Cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur. ‖ Au Trictrac, Coup de dés qui amène deux cinq.

* **QUINIDINE.** s. f. **QUININE.** s. f. **QUINIQUE.** adj. m. T. Chim. Voy. Quinquina.

* **QUINOA.** s. m. T. Bot. Voy. Chénopodées.

QUINOLA. s. m. (mot esp. qui sign. Écuyer d'une dame). Nom du valet de cœur au jeu de reversi.

* **QUINOLÉINE.** s. f. T. Chim. Voy. Quinquina.

QUINQUAGÉNAIRE. adj. et s. 2 g. [On pron. *Kuincouagénaire.*] (latin. *quinquagenarius*). Qui est âgé de cinquante ans. *Une femme q. C'est un quinquagénaire.*

QUINQUAGÉSIME. s. f. [On pr. *Kuincouagésime.*] (lat. *quinquagesimus*, cinquantième). Voy. Comput.

* **QUINQUE.** [On prononce *Kuinkué.*] Mot latin qui signifie *Cinq*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Quinquécosté, Quinquédenté, Quinquéfide, Quinquéfolié, Quinquélobé, Quinquépartit, etc.*, Qui a cinq côtes, cinq dents, cinq divisions, cinq folioles, cinq lobes, cinq divisions presque complètes, etc.

QUINQUENNAL, ALE. adj. [On pr. *Kuinkuennal.*] (lat. *annus*, année). Qui dure cinq ans, ou Qui se fait de cinq ans en cinq ans. *Magistrat q. Jeux quinquennaux. Le renouvellement q. d'une assemblée.* ‖ *Fêtes quinquennales*, et subst., *Les Quinquennales*, Fêtes qui se célébraient à Rome du temps des empereurs, et qui se célébraient de cinq en cinq ans.

QUINQUENNIUM. s. m. [On pr. *Kuinkuenniome.*]

(Mot latin qui signifie, *Espace de cinq ans*). Autrefois, Cours d'étude de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie. *Faire son quinquennium.*

QUINQUENOVE. s. m. (lat. *novum*, neuf). Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de points qui se trouvent sur ces dés, de cinq et de neuf. *Jouer au quinquenove.*

QUINQUERCE. s. m. [On pron. *Kuinkuerce.*] T. Antiq. Voy. PENTATHLE.

QUINQUÉRÈME. s. f. [On prononce *Kuinkuérème.*] T. Antiq. Voy. GALÈRE.

QUINQUET. s. m. Voy. LAMPE.

QUINQUINA. s. m. T. Bot. et Pharm.

Enc. — I. On désigne sous ce nom certaines écorces bien connues par leur saveur amère, ainsi que par leurs propriétés toniques et fébrifuges. Toutes ces écorces proviennent de végétaux américains qui appartiennent à la famille des Cinchonacées. Les *Quinquinas vrais* sont l'écorce de diverses espèces du genre *Cinchona*, tandis que les *Quinquinas faux* sont produits par des espèces appartenant à plusieurs genres différents.—L'histoire médicale des Quinquinas est entourée de beaucoup d'obscurité. Les uns prétendent qu'ils étaient employés de temps immémorial par les indigènes du nouveau continent ; les autres, parmi lesquels on remarque Al. de Humboldt, assurent que la découverte de leurs propriétés est due aux Européens. Quoi qu'il en soit, l'introduction de cette écorce précieuse en Europe date seulement de la première moitié du XVII° siècle. Suivant une tradition dont l'authenticité a été contestée, ce fut la comtesse del Cinchon, femme d'un vice-roi du Pérou, qui, ayant été guérie d'une fièvre intermittente grâce à l'emploi de ce nouvel agent thérapeutique, fit connaître à l'ancien monde : elle en envoya, dit-on, une certaine quantité en Espagne, en 1638 ou 1640 : de là le nom de *Poudre de la comtesse* que l'on donna d'abord au q. en poudre, forme sous laquelle le q. fut, pendant longtemps, exclusivement connu. De là aussi le nom de *Cinchona*, que Linné créa plus tard pour désigner génériquement les végétaux qui le fournissent. En 1649, le q. n'existait encore qu'en Espagne, lorsque les jésuites de Rome en reçurent, de leurs missions d'Amérique, un envoi considérable qu'ils distribuèrent à leurs confrères d'Italie, circonstance qui valut encore au q. la dénomination de *Poudre des jésuites*. Ces diverses appellations ont disparu depuis plus de deux siècles : celle qui les a remplacées n'est autre chose qu'une altération du mot *kin-kin*, par lequel les Indiens du Pérou désignent les arbres à q. Bien que l'emploi du q. comme fébrifuge se soit répandu dès lors avec rapidité, on ignora encore pendant près d'un siècle quel était le végétal qui le fournissait. Enfin, en 1738, la Condamine, au retour de son voyage dans l'Amérique meridionale, publia la description et la figure d'une espèce de Cinchona qu'il avait trouvée aux environs de Loxa. Depuis cette époque, l'histoire naturelle des Quinquinas s'est assurément enrichie d'un grand nombre de faits et d'observations ; cependant elle laisse encore beaucoup à désirer.

II. Les Quinquinas appartiennent à la famille des Cinchonacées, établie aux dépens de celle des *Rubiacées*, où ils forment le genre *Cinchona*. Ce sont des arbres toujours verts, à grandes feuilles, et à fleurs roses et odorantes dont la forme et le parfum rappellent nos lilas. Quelques-uns atteignent une grande hauteur, et leur tronc peut acquérir la grosseur d'un homme. Ils habitent les deux versants, surtout le versant oriental, de la chaîne des Andes, dans le Venezuela, l'Équateur, la Bolivie, la Nouvelle-Grenade et le Pérou. Ils se plaisent à des élévations moyennes de 2000 à 2500 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Quelquefois on les rencontre réunis en groupes ou bouquets, que les Péruviens *appellent manchas* (taches); *mais, en général, ils sont disséminés* dans d'immenses forêts. Les hommes qui s'occupent de la recherche des Quinquinas sont désignés sous le nom de *Cascarilleros*. Ils grimpent sur les arbres les plus élevés, et lorsqu'ils ont reconnu un Q., à la couleur de son feuillage qui tranche sur celui des autres arbres, ils se dirigent vers lui, l'abattent et le dépouillent de son écorce, en ayant soin de l'enlever par lanières de 4 à 5 décimèt. de longueur sur 8 à 10 cent. de largeur. On expose ensuite les écorces au soleil pour les faire sécher ; après quoi, on les trie et on les emballe. Les principaux ports d'exportation sont Carthagène, Lima, Valparaiso, Arica et Buenos-Ayres.

III. Dans la pharmacie, on distingue les Quinquinas en *trois* sections principales : les *Q. gris*, les *Q. jaunes* et les *Q. rouges*. —1° Les *Q. gris* sont ainsi appelés, non de la couleur de leurs couches corticales, car elles sont fauves, mais de celle de leur épiderme, qui est ordinairement gris et plus ou moins chargé de petits lichens. Ce sont les seuls qui soient entièrement roulés. On les divise en *Q. de Loxa* et *Q. de Lima*, qui paraissent fournis par le même arbre, le *Cinchona Condaminea*. Le premier est en écorces minces, médiocrement fibreuses, et roulées en tuyaux de 25 à 50 cent. de longueur, mais souvent brisés en fragments. Sa cassure est nette et résineuse, son odeur assez prononcée, sa saveur amère, astringente et aromatique. Le second, qui est moins estimé, est plus gros et plus épais. L'un et l'autre viennent de l'Équateur. — 2° Les *Q. jaunes* doivent leur nom à la couleur de leurs couches corticales, qui est jaunâtre ; leur épiderme, qui manque souvent, est envahi par des lichens foliacés. Enfin, ils sont plus amers qu'astringents, plus épais et moins roulés que les précédents, et leur texture est très-fibreuse. Ces Quinquinas ne forment, à proprement parler, qu'une seule espèce, celle du *Q. calisaya* ou *Q. jaune royal*, qui parait provenir du *Cinchona micrantha*. On le trouve généralement en écorces plates, mais il est aussi quelquefois en longs tuyaux. On le tire des forêts de la Bolivie.—3° Les *Q. rouges* tiennent, pour la texture, le milieu entre les gris et les jaunes ; ils sont à la fois très-astringents et très-amers. Les écorces rangées dans cette section sont en général fort épaisses et peu ou point roulées : en outre, leur épiderme est crevassé et dépourvu de lichens. Les Quinquinas rouges semblent devoir être rapportés au *Cinchona oblongifolia* : on les recolte surtout au Pérou et dans l'Équateur. Quoiqu'il existe très-certainement plusieurs espèces parfaitement distinctes dans le genre Cinchona, nous dirons cependant que, suivant quelques auteurs, le même arbre peut fournir les diverses écorces dont nous venons de parler, suivant son exposition, l'âge de ses branches et l'époque de la récolte. D'après ces auteurs, les Quinquinas rouges seraient l'écorce du tronc, les jaunes celle des branches, et les gris celle des rameaux.—Les écorces qui constituent les *faux Quinquinas* sont fournies, ainsi que nous l'avons dit, par des arbres étrangers au genre Cinchona, mais qui appartiennent à la même famille. Au reste, plusieurs de ces écorces jouissent de propriétés fébrifuges incontestables. Comme nous avons mentionné les plus répandues de ces écorces en parlant de la famille des Cinchonacées, nous n'y reviendrons pas ici.

IV. Le *Quinquina*, et par là nous entendons le *Q. vrai*, doit ses propriétés thérapeutiques à deux alcaloïdes particuliers, la *Cinchonine* et la *Quinine*, dont la découverte, qui date de 1820, a été faite par Pelletier et Caventou. Henry et Delondre ont également trouvé, en 1833, dans certaines espèces, un troisième alcaloïde, qu'ils ont nommé *Quinidine*. Le q. renferme, en outre, un acide particulier, appelé *Acide quinique*, mais qui s'y trouve combiné avec la chaux, la quinine et la cinchonine, c.-à-d. à l'état de *Quinate de chaux*, de *Quinate de quinine* et de *Quinate de cinchonine*. Ajoutons encore diverses matières colorantes, une substance grasse verte, etc. Toutefois ces principes n'existent pas en mêmes proportions dans tous les Quinquinas. Ainsi, pour nous en tenir aux deux principaux alcaloïdes, la cinchonine et la quinine, le premier domine dans les quinquinas gris et le second dans les jaunes, tandis qu'ils se trouvent en quantités presque égales dans les rouges. Un fait important à noter, c'est que ces alcaloïdes ne sont pas également répartis dans l'écorce. Ainsi, d'après Weddell, c'est dans la partie fibreuse ou liber que se trouve la quinine. Il semblerait même résulter des expériences de Delondre, qu'il y aurait, dans certains cas, conversion réciproque des deux principes. Enfin, d'après le même chimiste, les Quinquinas les plus riches en cinchonine seraient le jaune de Guayaquil, et les plus riches en quinine les calisayas de Bolivie et de Santa-Fé, et les rouge-vif de l'Équateur et de Pitayo.—1° Pour préparer la *Quinine*, on se sert de préférence du Quinquina calisaya. On concasse l'écorce; on la fait bouillir dans de l'eau contenant 15 à 20 p. 100 d'acide sulfurique ou chlorhydrique ; on filtre la liqueur à travers une toile, puis on y verse du lait de chaux jusqu'à ce que l'on obtienne une réaction alcaline sur le tournesol. Le dépôt qui se forme renferme la quinine; on l'exprime dans un sac avec une presse, et l'on obtient un tourteau que l'on traite par l'alcool bouillant. On sépare les trois quarts de l'alcool par la distillation, et l'on ajoute de l'acide sulfurique au résidu jusqu'à ce qu'on ait une réaction acide légère, mais persistante. Cela fait, on décolore la liqueur par le noir animal et on la fait cristalliser ; le sulfate de quinine cristallise le premier, le sulfate de cinchonine reste dans les eaux mères. Enfin, on traite le sulfate de quinine par l'ammoniaque, qui le décompose, et l'on obtient la quinine sous forme d'une poudre blanche ; mais en la dissolvant dans l'alcool, et en faisant évaporer lentement la dissolution, l'alcaloïde se dépose en petits cristaux prismatiques : sa composition est représentée par la formule $C^{20}H^{12}O^{2}Az$. La quinine a une saveur très-amère. Elle se dissout *dans 400 parties d'eau froide et dans* 250 d'eau chaude ; mais elle est beaucoup plus soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles. Dissoute dans l'alcool ou dans l'eau acidulée, elle exerce le pouvoir rotatoire à gauche. Elle ramène au bleu les couleurs bleues végétales rougies par un acide ; elle peut aussi neutraliser les acides et forme aisément avec eux des sels cristallisés. Traitée par le chlore, puis par l'ammoniaque, la quinine donne un liquide d'un beau vert-émeraude, qui devient bleu céleste quand on ajoute avec précaution de l'acide chlorhydrique très-étendu d'eau et jusqu'à saturation exacte. Si on la distille avec une lessive concentrée de potasse, elle se transforme en un nouvel alcaloïde, appelé *Quinoléine*. La quinine pure *n'est pas employée en médecine* ; *mais* on fait un grand usage de quelques-uns de ses sels, c.-à-d. du *chlorhydrate* et surtout du *sulfate neutre* : ce dernier, dans le langage vulgaire, est même confondu avec la quinine. Le sulfate de quinine cristallise en aiguilles fines et soyeuses. Il est très-peu soluble dans l'eau froide, car il en exige 750 parties, mais il se dissout dans 30 d'eau bouillante. L'alcool et l'eau acidulée le dissolvent facilement, et sa dissolution dans ce dernier véhicule a une teinte opaline très-remarquable.— 2° La *Cinchonine* ($C^{20}H^{12}OAz$) se présente sous la forme de gros prismes quadrilatères, incolores et presque insipides. Il faut 2500 fois son poids d'eau froide pour la dissoudre, mais elle est un peu *plus soluble dans l'eau bouillante*. L'alcool la dissout facilement, l'éther très-peu, et ses dissolutions alcooliques dévient à droite le plan de polarisation. Quant à sa composition, elle diffère très-peu de celle de la quinine. Comme cette dernière, elle se transforme en quinoléine par la distillation avec la potasse concentrée. On prépare cet alcaloïde, soit en utilisant les eaux mères de la préparation du sulfate de quinine, soit en traitant le Quinquina gris par la méthode à l'aide de laquelle on retire la quinine du Quinquina jaune. La cinchonine est infiniment moins employée que la quinine, car, bien qu'elle ait les mêmes propriétés, elle les possède à un moindre degré. Il en est de même des sels qu'elle forme avec les bases, comparés à ceux de cette dernière. — La fabrication du sulfate de quinine constitue une industrie considérable. Il suffira, pour en donner une idée, de dire que la consommation annuelle de la France seule atteint 25,000 kilogr. Cette industrie a été monopolisée par notre pays jusqu'en 1830, époque à laquelle le gouvernement s'avisa de frapper d'un impôt l'alcool nécessaire à ses opérations. Dès lors l'étranger, et particulièrement l'Angleterre, put nous faire une concurrence efficace. Aujourd'hui, nos fabriques fournissent à peine le quart de la production totale. Dans le principe, le kilogr. de sulfate de quinine ne coûtait pas moins de 7 à 800 fr. Au commencement de 1859, ce prix était descendu à 190 fr., mais il tend à augmenter de plus en plus, par suite de l'épuisement des forêts de Quinquinas. Il est donc à souhaiter que la science parvienne à fabriquer de toutes pièces la quinine et ses sels, sans recourir à l'écorce des Cinchonas. Tout récemment, le Ministre de la guerre et la Société de pharmacie de Paris ont ouvert un concours et proposé des prix importants, à l'effet de hâter et de stimuler l'ardeur de nos jeunes chimistes.

V. Le *Quinquina se range au premier rang* des *médicaments* toniques et astringents ; mais, en outre, il constitue, ainsi que son principal alcaloïde, la quinine, le fébrifuge, ou mieux, l'antipériodique par excellence. A l'extérieur, on emploie fréquemment le q. comme stimulant et antiseptique, dans les cas d'ulcères sordides et atoniques, dans la gangrène et dans la pourriture d'hôpital. A l'intérieur, le q. s'administre de toutes les manières possibles. On l'emploie sous forme de poudre, de décoction, de teinture, d'extrait, d'électuaire, de bols, de potion, de julep, de sirop, de bière, de vin, etc., et il entre en outre comme élément dans une multitude de médicaments composés. Parmi cette foule de préparations, nous indiquerons *seulement* celle du *Vin de q.*, à cause de l'emploi si fréquent qu'on en fait comme tonique. On prend 125 grammes de q. calisaya et 16 gr. d'écorce d'Angusture vraie; on concasse les deux écorces, et l'on verse dessus 250 gr. d'alcool à 21°. On laisse en contact dans un vase fermé pendant 24 heures, et l'on ajoute 1000 gr. de vin blanc de Bourgogne légèrement acide. On fait macérer pendant un mois, en agitant de temps en temps; puis on tire à clair. Ce vin contient tous les principes actifs du q., car l'alcool et les acides concourent à les dissoudre; il se conserve d'ailleurs indéfiniment. On remplace fréquemment le vin acide de Bourgogne par le vin de Bordeaux ou celui de Malaga. La dose est de 64 à 125 gr. comme fébrifuge, et de 16 à 32 comme tonique. — La *quinine*, ainsi que nous l'avons dit, est rarement usitée; mais il en est tout autrement du *sulfate de quinine*. Ce sel s'administre particulièrement comme antipériodique dans les fièvres intermittentes de tout type, régulières, pernicieuses et larvées. On l'ingère communément sous forme de poudre ou de pilules, à la dose de 1 décigramme jusqu'à 4 grammes par jour. On l'introduit aussi quelquefois par la méthode endermique, à la dose de 2 à 4 décigr. La saveur de ce sel étant très-amère, on la masque, quand il est en pilules, en recouvrant ces dernières d'une feuille d'argent. Lorsqu'il est en poudre, on obtient le même résultat au moyen du café à l'eau : on délaye 60 centigr. de sulfate dans 100 gr. d'infusion de café, et l'on boit la liqueur presque froide : c'est ce qu'on appelle le *Café quininé*.

QUINT. s. m. (lat. *quintus*). La cinquième partie d'un tout. *Dans la coutume de Paris, on ne pouvait disposer que du q. de ses propres. Le gouvernement espagnol s'était réservé le q. du produit des mines d'or et d'argent de l'Amérique.* — Hors ces deux cas, on dit ordinair., *Un cinquième.* ‖ T. Jurispr. féod. *Quint*, et *Droit de q. et de requint*, V. FIEF. = QUINT. adj. Cinquième; ne se dit que dans ces dénominations, *L'empereur Charles-Quint. Le pape Sixte-Quint.*

QUINTAINE. s. f. (it. *quintana*). T. Manége.

Enc. – Dans les anciens Manéges, on désignait sous le nom de *Quintaine* un poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerçait à courir avec la lance ou à lancer des dards. Souvent on adaptait au-dessus de ce poteau, au moyen d'un pivot, une sorte de mannequin mobile, qui tenait un bouclier de la main gauche et, de la *droite, un sabre, un bâton ou un fouet*. Ce *mannequin*, qui était appelé *Quintan* ou *Faquin*, servait de point de mire, lorsqu'on s'exerçait à courir avec la lance. Quand on le frappait maladroitement avec celle-ci, le faquin tournait sur son pivot et donnait un coup de son arme sur le dos du cavalier. C'est cet exercice qu'on appelait, *Courre la quintaine*, *Rompre contre le faquin*, etc.

QUINTAL. s. m. (lat. *centum*, cent). Poids de cent livres. *Un q. de foin. Cela pèse tant de quintaux.* ‖ *Q. métrique*, Cent kilogrammes.

QUINTAN. s. m. Voy. QUINTAINE.

QUINTANE. adj. f. T. Méd. Voy. QUINTE.

QUINTE. s. f. (lat. *quintus*, cinquième). T. Musiq. V. INTERVALLE. ‖ T. Luthier. Syn. d'*Alto*. ‖ T. Jeu de piquet. Suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. *Q. majeure. Q. basse. Une q. de roi, de dame, de valet. Avoir q. et quatorze.* — Fig. et fam., *Avoir q. et quatorze*, Avoir dans une affaire une grande avance, une grande probabilité de succès. ‖ T. Escr. La cinquième garde. *Commencer de prime et achever de q.* ‖ T. Médec. Accès de toux violent et prolongé. *Une q. de toux. Il lui prend de temps en temps des quintes très-pénibles.* — Fig. et famil., Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qu'on prend tout d'un coup. *Quelle q. vous a pris? Lorsque sa q. le prend, le tient, on ne peut lui parler.* ‖ T. Manége. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête court. *Mon cheval fit une q.* = QUINTE. adj. T. Méd. *Fièvre q.*, Celle dont l'accès revient tous les cinq jours. On dit ordinairem., *Fièvre quintane*.

QUINTEFEUILLE. s. f. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

QUINTESSENCE. s. f. (lat. *quinta; essentia*).

Enc.—Indépendamment des quatre éléments ou *essences* des corps, savoir : la terre, l'eau, l'air et le feu, qu'admettaient tous les anciens, quelques philosophes en reconnaissaient un cinquième, plus subtil que les quatre premiers, qu'ils appelaient *Quintessence*, c.-à-d. cinquième essence. Ce nouvel élément n'était autre que l'éther, qu'ils supposaient, comme font d'ailleurs les modernes, remplir l'immensité de l'espace. Plus tard, les alchimistes appelèrent aussi de ce nom diverses substances volatiles, et particulièrement des alcools, qu'ils obtenaient au moyen de distillations répétées jusqu'à quatre et cinq fois. Aujourd'hui ce mot n'est plus usité qu'au figuré, pour désigner ce qu'il y a de plus essentiel, de principal, de plus fin, de meilleur dans une science ou dans un écrit, comme lorsqu'on dit : « J'ai tiré la q. de cet ouvrage ; Il a résumé dans ce livre la q. de la philosophie. »

QUINTESSENCIER. v. a. Raffiner, subtiliser. *Il ne faut pas tant q. les choses.* = Quintessencié, ée. part. *Raisonnement quintessencié.* = Conj. Voy. Prier.

* **QUINTETTE** ou **QUINTETTO.** s. m. [On pron. *Kuin.*] T. Musiq. Morceau de musique composé pour cinq voix ou cinq instruments. *Les quintetti* ou * *les quintettes de Mozart.*

QUINTEUX, EUSE. adj. Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des caprices. *C'est un homme extrêmement q. C'est un esprit q. Il est d'humeur quinteuse.* ‖ T. Man. Se dit D'un cheval sujet à faire des quintes.

QUINTIDI. s. m. [On pron. *Kuin.*] (lat. *quintus, dies*). Le cinquième jour de la décade. V. Calendrier.

QUINTIL. adj. m. [On pron. *Kuin.*] (lat. *quintilis*). T. Astrol. *Q. aspect*, Position de deux planètes éloignées de la cinquième partie du zodiaque, ou de 72 degrés.

QUINTUPLE. adj. 2 g. et s. m. [On pron. *Kuin.*] (lat. *quintuplex*). Qui vaut cinq fois autant. *Vingt est q. de quatre. Votre domaine est q. du sien. Rendre le q., au q.* = Quintupler. v. a. Rendre cinq fois plus grand, multiplier un nombre par cinq. = * Quintupler. v. n. Être augmenté au quintuple. *Sa maison a quintuplé de valeur.* = Quintuplé, ée. part.

QUINZAIN. adj. invar. Se dit au Jeu de paume, pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze. *Ils sont q. Nous étions q.* = Quinzaine. s. f. coll. Nombre de quinze ou environ. *Une q. de francs. Une q. de jours, d'années.* ‖ Pris absol., signifie Une quinzaine de jours. *Assigner quelqu'un à la q. La cause a été remise à q. Je passerai une q. à la campagne. Je reviendrai dans la q. — La q. de Pâques*, Voy. Pâque.

QUINZE. adj. num. 2 g. (lat. *quindecim*). Trois fois cinq, ou dix et cinq. *Q. hommes. Q. jours. Q. francs. Q. mille hommes. Le nombre q. Le numéro q.* — Ellipt., à divers jeux, on dit, *J'ai quinze à vingt, à trente, etc.*, J'ai quinze points contre vingt, etc. ‖ Se dit quelquefois pour Quinzième. *Chapitre q. Page q. Volume q. Grégoire q.* On écrit ordinairement, *Grégoire XV.* = Quinze. s. m. *Q., multiplié par trois, donne quarante-cinq.* ‖ Le quinzième jour d'une période. *Sa lettre est du q. de mars*, ou ellipt., *du q. mars. Je partirai le q. Nous sommes au q.* ‖ Jeu de cartes où celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre, est le gagnant. *Il a perdu dix louis au q.* ‖ Au Jeu de paume, Un des quatre coups dont un jeu est composé. *Il a gagné le premier q. Q. et bisque*, V. Bisque. — Figur. et fam., *Avoir q. sur la partie*, Avoir déjà quelque avantage dans l'affaire dont il s'agit. ‖ *Les Quinze-Vingts*, L'hospice des aveugles à Paris. — Famil., *Un Q.-Vingt*, Un pensionnaire de cet hospice. Voy. Aveugle. = Quinzième. adj. 2 g. Nombre ordinal de quinze. *Au q. jour. Le q. mois. Le q. siècle. Le q. jour de la lune. — La q. partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quinze. = Quinzième. s. m. Le quinzième jour. *Le q. de la lune, du mois. Le q. de la maladie.* ‖ Une quinzième partie ou portion. *Il est dans cette affaire pour un q. Il a deux quinzièmes.* = Quinzièmement. adv. En quinzième lieu.

QUIPOS. s. m. pl. T. Relat. Cordes de laine nouées qui servaient aux anciens Péruviens, aux Mexicains, etc., de signes conventionnels, soit pour calculer, soit pour se transmettre leurs pensées.

QUIPROQUO. s. m. (latin. *qui pro quo*, l'un pour l'autre). Méprise. *Il a fait un q. Des quiproquos. — Un q. d'apothicaire*, Un médicament donné par méprise en place d'un autre.

QUITTANCE. s. f. (R. *quitte*). Déclaration écrite que l'on donne à celui qui a acquitté quelque somme d'argent, quelque redevance, quelque droit. *Q. partielle, générale, finale. Q. par-devant notaire, sous seing privé, sur papier timbré. Donner, fournir q. J'ai reçu telle somme de M. ***, dont q.* V. Acquit et Prêt. = Quittancer. v. a. Décharger une obligation, etc., en écrivant au dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout ou partie de sa dette. *Q. un contrat, un mémoire, une facture.* = Quittancé, ée. part.

QUITTE. adj. 2 g. (latin. *quietus*, tranquille). Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. *Reçu tant, paye tant et partant q. Je suis q. envers vous. Il m'a vendu ce bien franc et q. de toutes dettes et hypothèques. Après avoir joué deux heures, nous sommes sortis quittes.* ‖ Par ext., *Être q. envers quelqu'un*, S'être acquitté envers lui de ce qu'exigeait la reconnaissance. On dit iron. De quelqu'un dont les services sont à charge ou suspects, *Je l'en tiens q.*, Je l'en dispense. ‖ *Être q. à q.*, se dit, Au jeu, dans les affaires, Dans les comptes que l'on se rend les uns aux autres, et sign. Ne devoir plus rien de part ni d'autre. *Nous voilà q. à q. Nous sommes q. à q.* ou absol., *Q. à q.*, et popul., *Q. à q. et bons amis.* — Fig. et fam., on dit encore, *Nous voilà q. à q.*, Lorsque, après avoir reçu quelque déplaisir de quelqu'un, on lui a rendu la pareille. ‖ *Jouer à q. ou double*, et, plus ordin., *Jouer q. ou double*, Jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a déjà perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné. *Jouons q. ou double*, ou absol., *Q. ou double.* — Fig. et famil., *Jouer q. ou double*, Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire. ‖ Qui est délivré, débarrassé de quelque chose. *Me voilà q. de la corvée, du compliment, de la visite que j'avais à faire. Cette affaire me donnait beaucoup de peine, m'en voilà q., j'en suis q. Il a couru un grand danger, mais il en a été q. pour la peur.* ‖ Absol. et fam., on dit, *Q. pour être grondé, q. à être grondé*, Il ne m'en arrivera que d'être grondé. On dit de même, *Vous dites que je serai malade ; eh bien, q. pour la fièvre.*

QUITTEMENT. adv. T. Pratiq. V. Franchement.

QUITTER. v. a. En parlant Des personnes, Laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui. *Je viens de le q. à deux pas d'ici. Je vous quitte pour un moment. Q. père et mère. Il ne le quitte ni jour ni nuit. Q. sa femme*, S'en séparer pour n'avoir plus de communication avec elle. ‖ En parl. D'un lieu, S'en retirer, l'abandonner. *Il a quitté son domicile. Q. Paris, q. la cour pour aller vivre en province. Q. sa patrie. Les ennemis ne purent jamais lui faire q. son poste. — Q. la chambre*, Sortir de sa chambre. *Q. le lit*, Se lever. — *Q. le grand chemin*, Se détourner du grand chemin. Fig., *Q. le droit chemin*, S'écarter de son devoir. — Prov., *Qui quitte sa place la perd*, Quand on a abandonné sa place, on n'y a plus de droit. — Fig., *Q. la vie*, Mourir. *Au moment de q. la vie, il se repentit de ses fautes.* ‖ En parlant De vêtements et autres choses analogues, S'en dépouiller, s'en débarrasser. *Quitter son habit, sa robe, sa soutane, ses gants, son chapeau, son épée. Etc.* Fig., on dit, *Q. la robe, la soutane, le froc, l'épée*, Renoncer à la profession de magistrat, à l'état ecclésiastique, à la vie religieuse, au service militaire. — *Q. sa peau*, se dit D'un serpent qui a fait peau nouvelle ; et Fig., De quelqu'un qui a renoncé à ses anciennes habitudes. On dit encore qu'*Un arbre quitte ses feuilles*, Lorsque ses feuilles tombent ; et qu'*Un fruit quitte le noyau*, Lorsque le noyau de ce fruit se détache aisément. ‖ Renoncer à. *Q. une profession, un métier, un emploi. Cet officier a quitté le service. Cet avocat a quitté le barreau. Cette actrice a quitté le théâtre. Q. le trône. Q. le commerce du monde. Q. le monde. Q. tout pour se donner à Dieu. Il a quitté la religion de ses pères. Q. un parti, une entreprise, un dessein. Q. la chasse. Q. le jeu, le vin. Q. ses mauvaises habitudes.* — Au Jeu, *Q. la partie*, Renoncer à la disputer davantage ; et Fig., Se désister de quelque chose. Prov., *Qui quitte la partie la perd*, Celui qui quitte le jeu avant que la partie soit achevée perd ; et Fig., Quand on cesse de suivre une affaire, on ne peut réussir. ‖ *Laisser, interrompre pour quelque temps. *Faut-il q. mon ouvrage, mon travail? Je quitterai tout pour vous servir.* ‖ Lâcher, laisser aller. *Il l'avait pris aux cheveux et ne le voulait point q. Il s'accrocha à une branche, et ne la quitta point qu'on ne fût venu à son secours.* — Fig., *Q. prise*, Abandonner un dessein, s'en désister. *La moindre résistance lui fait q. prise.* Elliptiq., *C'est un homme qui ne quitte pas aisément, qui ne quitte jamais.* ‖ Céder, délaisser. *Q. tous ses droits, toutes ses prétentions à quelqu'un. Il lui a quitté tous les effets de cette succession. Q. la place à quelqu'un. Il n'en quitterait pas sa part à un autre*, et absol., *Il n'en quitterait pas sa part.* — Fam., *Je vous quitte la place*, Je vous laisse, je me retire ; et Fig., Je ne veux point contester, je vous cède mes prétentions. — A certains Jeux de renvi, Abandonner la vade qu'on a faite. *J'ai renvié de dix louis, et je l'ai fait q.* ‖ Exempter, affranchir, décharger, tenir quitte. *Je vous quitte de tout ce que vous me devez. Je vous en quitte.* — Fam., *Je vous quitte de vos compliments, de vos remerciments, etc.*, Je vous en dispense. ‖ *Quitter* s'emploie aussi avec un nom de chose pour sujet. *Son portrait ne me quitte pas*, Je le porte toujours sur moi. — Au sens moral : *Son image ne me quitte pas*, Son image est sans cesse présente à mon esprit. *Ce souvenir ne me quittera jamais*, Je me souviendrai toujours de cela. *La fortune l'a quitté*, Il a cessé d'être heureux. *Il vient un âge où nos facultés nous quittent l'une après l'autre*, Où elles s'anéantissent successivement. *Quand l'âme quitte le corps*, Lorque l'âme se sépare du corps. = se Quitter. v. pron. Se séparer. *Ils ne se pouvaient q. Ils se sont quittés bons amis.* = Syn. V. Abandonner.

QUITUS. s. m. [On pron. *Kui*, et l'on fait sentir l'S.] T. Fin. Quittance définitive accordée à un comptable de deniers publics. *C'est la cour des comptes qui rend les ordonnances de quitus.*

QUI-VA-LÀ. Cri d'une personne qui entend du bruit et qui craint une surprise. On écrit ord., *Qui va là?*

QUI-VIVE. V. Vivre.

QUOAILLER. v. n. T. Man. Se dit D'un cheval qui remue perpétuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse.

QUOI. pron. relat. invar. (lat. *quid*, quelle chose). Se dit seulement en parl. Des choses, et sign. Lequel, laquelle. *J'ignore ce à q. il pense. Ce sont choses à q. vous ne prenez pas garde. Il n'y a rien sur q. l'on ait tant disputé.* — Dans certaines phrases, en raison de la forme qu'affecte l'antécédent, *Quoi* se traduit par Cela, cette chose. *Il a manqué à son bienfaiteur ; en q. il est doublement coupable. Vous dites que le mal vient de Dieu, comme le bien ; c'est en q. vous vous trompez. Voilà de q. je voulais vous parler. N'y manquez pas, sans q. vous vous en trouverez mal.* ‖ T. Pal. *Q. faisant, vous rendrez justice. En q. faisant, il sera déchargé.* ‖ *Quoi*, employé absol., sign. Quelle chose. *Q. de plus heureux que ce qui vous arrive. De q. est-il question? A q. pensez-vous? Dites-moi en q. je puis vous être utile. Il y a dans cette affaire je ne sais q. que je n'entends pas.* ‖ *De quoi*, forme un gallicisme, qui sign. Ce qui est nécessaire ou suffisant pour... *Donnez-moi de q. écrire. Nous avons de q. vivre. Il ne laissa pas de q. se faire enterrer. Il n'y a pas de q. me remercier.* — Pop., *C'est un homme qui a de q.*, Qui a de l'argent, qui est dans l'aisance. ‖ Fam., *Comme q.*, Comment. *Prouvez-lui comme q. il se trompe.* ‖ *Je ne sais q.*, se dit souv. D'une qualité, d'un sentiment indéfinissable. *Elle a je ne sais q.*, ou subst., *un je ne sais q., ce je ne sais q. qui charme et qui séduit. Je ne sais q., un je ne sais q. m'avertissait de ne pas me fier à lui. Je trouvais dans ses préceptes de sagesse je ne sais q. d'aimable et d'attrayant.* ‖ *Q. que*, Quelque chose que. *Q. qu'il en arrive. Q. qu'il en soit. Q. que vous en disiez. Avec cette indolence, vous ne réussirez à q. que ce soit.* = Quoi, s'emploie aussi comme interj. pour marquer l'étonnement, l'indignation, etc. *Q.! vous avez fait cette imprudence! Q. donc! vous m'osez braver en face! Eh q.! vous n'êtes pas encore parti!*

QUOIQUE. conj. Encore que, bien que. *Quoiqu'il soit pauvre, il est honnête. Quoiqu'il soit encore bien faible, il a voulu sortir.* — On sous-entend quelquefois le verbe *Être. Q. peu riche, il est très-charitable.*

QUOLIBET. s. m. (latin. *quod libet*, ce qui plaît). Façon de parler qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie. *Un méchant q. C'est un diseur, un faiseur de quolibets. Il ne parle que par quolibets.*

QUOTE-PART. s. f. (lat. *quotus*, combien grand, et *part*). La part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme totale. *Il doit payer tant pour sa q.-part. Les quotes-parts qui reviennent aux deux frères sont inégales.*

QUOTIDIEN, ENNE. adj. (lat. *quotidiè*, chaque jour). *Journal q., Feuille quotidienne*, Qui paraît tous les jours. ‖ T. Méd. *Fièvre quotidienne*, V. Fièvre. ‖ Dans l'Oraison dominicale, *Notre pain q.*, Notre nourriture de chaque jour, ou Ce qui suffit à nos besoins journaliers. — Fig. et fam., *C'est son pain q.*, se dit D'une chose qui est ordinaire à quelqu'un, qu'il fait tous les jours ou très-souvent. = * Quotidiennement. adv. Tous les jours.

QUOTIENT. s. m. (latin. *quoties*, combien de fois). T. Arithm. Voy. Division.

QUOTITÉ. s. f. (lat. *quotus*, combien grand). Partie aliquote d'un tout. *J'ai payé ma q.* — T. Fin. *Impôt de q.*, Voy. Impôt. = T. Jurisprud. *Légataire d'une q.*, Celui auquel un défunt a légué une partie aliquote de la succession. *Q. disponible*, Voy. Donation. ‖ Se dit quelquefois D'une somme fixe. *La q. du cens électoral était fixée à 300 francs sous la restauration.*

R

R. s. f. et m. La dix-huitième lettre de notre alphabet et la treizième de nos consonnes. Lorsqu'on la nomme *Erre*, suivant la prononciation ancienne et usuelle, le nom de cette lettre est féminin. *Une R* (*erre*). Lorsqu'on l'appelle *Re*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. *Un R* (*re*).

Obs. gram. — La lettre R a toujours le son *re*, comme dans *Ragoût*, *règle*, *rivage*, *Rome*, *ruine*. Au commencement et au milieu des mots, cette lettre conserve la prononciation qui lui est propre, à la fin des mots, au contraire, il arrive souvent qu'elle ne se prononce pas ; mais l'usage seul peut faire connaître les cas où cette consonne est muette. C'est ainsi qu'on ne la fait pas entendre à la fin des adjectifs et des substantifs en *ier*, comme *Coutelier*, *officier*, *pionnier*, *entier*, *singulier*, qu'on prononce *Coutelié*, *officié*, etc., comme s'il y avait un accent aigu sur l'*e*. On excepte l'adjectif *Fier*, qu'on prononce *fièr*, en articulant l'R. Elle ne se prononce pas non plus à la fin des verbes en *er*, tels que *Aimer*, *aller*, *chanter*, *danser*, *entrer*, *etc.*, *qu'on prononce* comme s'il y avait *aimé*, *allé*, etc. Cependant on fait sentir l'R dans la lecture, ainsi que dans le débit oratoire et la déclamation. En outre, quand alors on articule l'R, on prononce l'*e* qui précède comme s'il était surmonté d'un accent aigu (*Aimer à jouer*, *folâtrer et rire*, se prononcent *Aimé-rajoué*, *folâtré-rérire*), et, dans la déclamation emphatique, comme s'il y avait un accent ouvert (*Aller au combat*. *Allè-rau-combat*). La prononciation de l'R est également nulle à la fin de la plupart des substantifs et adjectifs terminés en *er*, comme *Berger*, *danger*, *passager*, *léger*, etc., qu'on prononce *Bergé*, *légé*, comme s'il y avait un accent aigu sur l'*e*. Dans ce cas encore, on fait sentir l'R dans le débit oratoire, comme pour les infinitifs de la première conjugaison. Toutefois l'R se prononce dans beaucoup de mots de cette classe, ex.: *Amer*, *cancer*, *enfer*, *hiver*, *magister*; dans les mots monosyllabes, *Fer*, *mer*, *cher*, etc.; et dans les noms propres soit de personnes, soit de lieux, *Glocester*, *Esther*, *Jupiter*, *munster*, *Niger*, etc.. Enfin, l'R finale est muette dans *Monsieur*, *messieurs*, etc. — La lettre R se redouble quelquefois, mais le plus souvent on la prononce comme si elle était simple ; ex.: *Parrain*, *barricade*, *carrosse*, que l'on prononce *Parain*, *baricade*, *carosse*. Seulement, les deux R rendent la voyelle précédente plus longue, et si cette voyelle est un *e*, on la prononce plus ouverte. Au contraire, on fait sentir ce doublement dans *Errer* et ses dérivés, *abhorrer*, *concurrent*, *interrègne*, *narration*, *terreur*, *Torrent*, et quelques autres ; dans tous les mots qui commencent ar *irr*, tels que *Irrégulier*, *irritation*, *etc.*; *dans les futurs et* es conditionnels des verbes *Acquérir*, *mourir*, *courir*, et ses dérivés. *Je pourrai* se prononce *Je pourai*. — Quant à la lettre H, que l'on trouve dans certains mots après R, c'est une simple lettre étymologique destinée à indiquer que ces mots viennent, soit de mots grecs où la consonne R était accompagnée d'un esprit rude, soit de mots empruntés à l'hébreu ou à l'arabe, et alors *rh* représente une aspiration qui n'existe pas dans notre langue. Au reste, cette H ne change en rien la prononciation de la consonne R.

Enc. — La lettre R est une consonne soutenue orale, c.-à-d. dont le son peut être prolongé, et dont l'émission exige que certaines parties de la bouche se mettent en opposition les unes avec les autres. Les grammairiens la rangent parmi les consonnes linguales, à cause du rôle que joue la langue dans son articulation. Les Romains l'appelaient *lettre canine*, parce que le chien la fait entendre quand il gronde. Elle est difficile à articuler ; aussi les enfants et beaucoup de personnes ne peuvent la prononcer qu'en grasseyant. Cette consonne se trouve dans toutes les langues, le chinois excepté ; mais, dans le mongol et le mandchou, aucun mot ne commence par cette lettre. Dans l'épigraphie latine, R signifie *Roma*, *rex*, *responsio*, *regio*, etc.; R. P. veut dire *respublica ;* R. C., *romana civitas*, *romanus civis*. *romana cohors ;* Re., *rescriptum*. R. S., *responsum;* RR., *reverendissimus;* RR. R., *rerum romanarum;* etc. Dans la numération romaine, R seule représente le nombre 80, et, avec une petite barre horizontale au-dessus, le nombre 80,000. Chez les modernes, R est quelquefois *employée pour représenter les noms propres Raymond*, *Raphael*, etc., et les mots *Reçu*, *racine*, *rixdaler*, etc. R° veut dire *recto*. En liturgie, ℟ est l'abréviation de *répons*.

RABÂCHAGE. s. m. Défaut ou discours de celui qui rabâche. *Il est sujet au r. Tout ce qu'il dit n'est que du r.*, *n'est qu'un r.* = Rabâcher. v. a. Redire sans cesse et sans utilité la même chose. *Il rabâche toujours les mêmes choses.* Absol., *Il ne fait que r.* = Rabâché, ée. p. = Rabâcherie. s. f. Discours, écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. *Ce discours n'est qu'une continuelle r. Je suis forcé d'entendre chaque jour ses éternelles rabâcheries.* = Rabâcheur, euse. s. Celui, celle qui rabâche. *Un vieux r. Une vieille rabâcheuse.* — Ces mots sont familiers.

RABAIS. s. m. Diminution du prix, de la valeur primitive d'une chose. *Vendre, donner, mettre des marchandises au r. Je vous ferai sur le tout un r. de tant. J'ai pris tant d'exemplaires de ce livre, afin d'obtenir un r. plus considérable.* — En parlant Des monnaies, Diminution que fait le gouvernement sur la valeur nominale pour laquelle la monnaie avait cours, afin de ramener cette valeur nominale à la valeur réelle. *Les pièces de six francs et de trois livres ont subi un r.* — * Figur. et fam., *Mettre trop au r. quelqu'un*, *quelque chose*, En parler trop désavantageusement. *Vous mettez trop au r. cet auteur*, *cet ouvrage.* || *Rabais*, se dit encore D'une différence en moins dans la valeur présumée d'une chose. *On lui a promis une dot de cent mille écus, mais il y aura bien du r.*, *il y trouvera un grand r.* || Mode d'adjudication publique suivant lequel les ouvrages, les travaux, les fournitures sont adjugés à celui des concurrents qui s'en est chargé au moindre prix. *Adjudication au r. Proposer une entreprise au r. Il a pris ces travaux au r.* = Rabaissement. s. m. Action de rabaisser. *Le r. des monnaies. Le r. de la contribution foncière. Ce r. est injuste.* Peu usité.

RABAISSER. v. a. Mettre plus bas, placer une chose au-dessous du lieu où elle était. *Ce tableau est trop haut, il faut un peu le r. Il faudrait r. cette corniche.* — *Cet oiseau a rabaissé son vol*, Il est descendu de la hauteur où il s'était élevé, il vole plus bas. Figur., *Cet homme a rabaissé son vol*, Il a réduit sa dépense; *Il* vit dans un moindre éclat qu'auparavant; ou Il a modéré les prétentions qu'il avait. — *R. la voix*, Élever moins la voix. Fig. et fam., *Rabaisser*, *rabattre le caquet de quelqu'un*, *à quelqu'un*, Le confondre par ses raisonnements; Forcer quelqu'un qui parle avec orgueil ou avec insolence, à se taire, ou à parler avec plus de modestie, de modération. On dit dans le même sens, *R. le ton de quelqu'un. Il parle un peu trop insolemment, je lui ferai bien r. le ton.* — Fig., *R. l'orgueil de quelqu'un*, Réprimer son orgueil, sa vanité. || Diminuer. *R. le taux des denrées. R. les monnaies.* || Déprécier, estimer au-dessous de sa valeur, ravaler. *Vous rabaissez trop cette marchandise. On rabaisse trop cet homme*, *le mérite de cet artiste. Chacun veut ou r. les autres ou s'en distinguer.* || T. Man. *R. les hanches d'un cheval*, Asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets, ou à marcher et à travailler sur les épaules. = se Rabaisser. v. pron. *Ce tableau ne peut se r. davantage. Combien d'hommes croient s'élever qui se rabaissent aux yeux du sage.* = Rabaissé, ée. p. = Syn. V. Abaisser.

*** RABAN.** s. m. T. Mar. Se dit De bouts de cordage de différentes espèces et de différentes longueurs qu'on emploie pour divers amarrages.

RABAT. s. m. Partie de l'habillement ecclésiastique et de quelques autres costumes, qui consiste en un morceau d'étoffe qui descend sur la poitrine, et qui est divisé en deux portions oblongues. *Le r. des ecclésiastiques est de crêpe noir avec un liséré blanc. Les gens de robe*, *les professeurs*, *les frères de la Doctrine chrétienne portent des rabats blancs.* || T. Chasse. L'action de rabattre le gibier. || T. Jeu de paume. Le toit qui sert à rejeter la balle. *Être au r. Tenir le r.* Par extens., Le coup qui vient du rabat. *Jouer le r.* || T. Jeu de quilles. Voy. Venue.

RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. *Comme il était à se divertir, il apprit la perte de son procès, et ce fut un grand r.-joie pour lui.* || Se dit aussi D'une personne triste, grondeuse, ennemie de la joie des autres. *C'est un r.-joie. Voici le père r.-joie.* — Ce mot est familier.

RABATTRE. v. a. Rabaisser, faire descendre. *R. ses cheveux sur son front. Rabaissez votre voile. Le vent rabat la fumée.* — Fig., Abaisser, réprimer. *R. l'orgueil, la hauteur, le ton, la fierté de quelqu'un.* Fam., *Il lui a bien rabattu son caquet.* || Diminuer, retrancher du prix qu'on demande d'une chose. *Il faut r. beaucoup du prix que vous demandez. Combien en voulez-vous r.? Il n'en rabattrait pas un sou.* — Fig., au sens moral. *R. de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. J'avais une grande estime pour votre frère, mais j'en ai beaucoup rabattu. J'en rabats de moitié. J'en rabats la moitié. J'en rabats moitié.* On dit aussi D'un homme qui, dans une affaire, ne veut rien diminuer de ses prétentions, *Il n'en veut rien r.* || T. Agricult. *R. les avoines*, Faire passer un rouleau sur les avoines déjà levées, pour aplanir la terre. *R. un arbre*, Le couper de manière qu'il ne soit plus aussi élevé. *R. une branche*, La tailler pour qu'elle produise un rameau plus vigoureux. || T. Arts et Métiers. Faire disparaître de la surface d'un objet les inégalités, les saillies qu'elle présente. *Il faut r. ces arêtes. R. les plis*, *les coutures d'un habit*, *d'une robe. R. les sillons*, *les ornières*, Les remplir de la terre qui s'est élevée au bord. || T. Palais. Révoquer le défaut qui avait été donné contre la partie non-comparante. *Il se présenta à l'audience et fit r. le défaut qui avait été obtenu contre lui.* || T. Chasse. *R. le gibier*, Battre la campagne pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs.. || T. Escr. *R. un coup*, Le détourner, le rompre en rabaissant l'arme de son ennemi. — Fig. et fam., *R. les coups*, Adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres, ou Calmer le ressentiment d'une personne en état de nuire à une autre. || T. Man. *R. les courbettes*, Forcer un cheval qui travaille à courbettes de poser à terre, en un seul et même temps, les deux pieds de derrière. *Ce cheval rabat bien les courbettes.* = Rabattre. v. n. Quitter un chemin, se détourner tout d'un coup pour passer dans un autre. *Quand vous serez vers le bois, vous rabattrez à main droite. Il faut r. par tel endroit.* = se Rabattre. v. pron. Descendre, retomber. *La fumée se rabat. Un col de chemise qui se rabat sur les épaules.* || *Les perdrix se sont rabattues dans cette pièce de blé*, Elles s'y sont remisées, retirées. — *L'armée, après divers mouvements, se rabattit sur telle place*, Elle quitta tout d'un coup la route qu'elle tenait pour se porter sur telle place. || Au sens moral, Changer tout d'un coup de propos après avoir parlé de quelque matière. *Après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, il se rabattit sur la politique.* || Sign. encore Se borner, se restreindre. *Après avoir déduit tous ses prétendus droits, il se rabattit à demander simplement que...* = Rabattu, ue. part. || *Épée rabattue*, Épée sans pointe ni tranchant. || *Dames rabattues*, Voy. Dame. || Prov., *Tout compté, tout rabattu*, ou *Tout bien compté, bien rabattu*, Tout bien examiné. = Conj. V. Battre. = Syn. Voy. Abattre.

RABBIN. s. m. Rabbinage. s. m. Rabbinique. adj. 2 g. Rabbinisme. s. m. Rabbiniste. s. m.

Enc. — En hébreu, *Rab* signifie maître, et *Rabbi* mon maître. C'est du mot *Rabbinou*, notre maître, que vient le français *Rabbin*. Chez les Juifs, ce mot était un titre honorifique, équivalent à celui de docteur, qui fut d'abord réservé aux savants versés dans la loi mosaïque, et que l'on donna plus tard à toute personne lettrée. Mais, dans l'histoire littéraire, on entend particulièrement par *Rabbins*, les écrivains juifs qui, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne, ont commenté et expliqué la Bible, ou composé des traités sur des sujets religieux. En même temps, on nomme *Rabbinisme*, l'ensemble de leurs doctrines ; et l'on appelle *Rabbinistes*, autrefois *Rabbanistes*, ceux qui suivent leurs opinions, ou qui étudient leurs écrits. Enfin, on applique l'épithète de *rabbiniques* à l'idiome, à l'écriture dont ils ont fait usage, ainsi qu'à leurs interprétations, à leurs écoles et à leur littérature. Le rabbi*nisme est sorti des écoles théologiques qui commencèrent à fleurir* en Palestine environ un siècle avant notre ère, sous la direction d'Hillel et de Schammaï. Après la dispersion de Jérusalem, les rabbins s'emparèrent de la *direction* religieuse, intellectuelle et morale de la nation, et, afin de maintenir les Juifs rigoureusement séparés des peuples au milieu desquels ils vivaient, ils *n'imaginèrent* rien de mieux que de surcharger la religion mosaique d'observances et de pratiques étrangères à la loi *primitive*, de manière à étreindre la vie des Israélites dans tous leurs actes et dans tous les instants. Mais, en même temps qu'ils parvenaient ainsi à conserver le séparatisme du peuple juif, ces mêmes docteurs n'échappèrent pas à l'influence des doctrines et des rêveries de la gnose orientale, de telle sorte que le rabbinisme tomba à la fois dans le formalisme le plus étroit et le plus exclusif quant à la pratique, et dans les aberrations les plus étranges quant à la doctrine. De là l'origine du mot *Rabbinage*, usité, dans notre langue, pour désigner, par dénigrement et dérision, l'étude des livres des rabbins. Pour la langue dite *rabbinique*, elle a été formée, pendant le moyen âge, par les rabbins espagnols, et adoptée presque aussitôt par ceux des autres pays. Comme ces docteurs avaient à exprimer une foule d'idées dont il n'est pas question dans la Bible, ils se virent obligés de pourvoir à cette pénurie, soit au moyen d'emprunts faits à l'arabe, soit en attribuant aux anciens mots hébreux des significations nouvelles, soit, enfin, en créant des mots nouveaux avec les anciennes racines hébraïques. — Aujourd'hui, on appelle *Rabbins* les ministres principaux du culte israélite. En France, on donne, en outre, le titre de *Grand rabbin* à celui qui est le chef d'une synagogue ou d'un consistoire départemental. En terminant, nous ferons observer que, lorsque le mot *rabbin* précède immédiatement le nom d'un docteur juif, on supprime l'*n* finale et l'article. Ainsi on dit : « Je ne suis point du sentiment *de rabbi* Aben Ezra sur ce mot du Pentateuque,» et non pas *du rabbin* Aben Ezra. De plus, quand on parle à un rabbin, on doit toujours lui dire *Rabbi :* « Que dites-vous, *rabbi*, de cette interprétation? »

RABDOLOGIE. s. f. (gr. ῥάϐδος, verge; λόγος, discours). Espèce d'arithmétique, qui consiste à faire des calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples. Voy. CALCUL.

RABDOMANCE ou **RABDOMANCIE.** s. f. (grec. ῥάϐδος; μαντεία, divination). Voy. BAGUETTE.

RABÊTIR. v. a. Rendre bête, stupide. *Vous rabêtissez cet enfant à force de le maltraiter.* = RABÊTIR. v. n. Devenir bête. *Il rabêtit de jour en jour.* Fam. dans les deux sens. = RABÊTI, IE. part. = Syn. V. ABÊTIR.

* **RABETTE,** RABIOLE, RABIOULE. s. f. Voy. CHOU.

* **RABIQUE.** adj. (latin. *rabies*, rage). T. Méd. Qui est causé, produit par la rage. *Le virus rabique.*

RÂBLE. s. m. (lat. *rapulum*, petite rave?). La partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. *Le r. d'un lièvre, d'un lapin.* — Famil. et par plaisant., se dit Des personnes fortes et robustes. *Il a les épaules larges et le r. épais.* || * T. Boulanger. Instrument de fer en forme de râteau plein et à long manche de bois, dont on se sert pour remuer la braise dans le four. || T. Métall. Barre de fer ou crochet qui sert à remuer les matières qu'on calcine. = RÂBLU, UE, ou RÂBLÉ, ÉE. adj. Qui a le râble épais. *Un lièvre bien râblu* ou *râblé.* — Fam., *C'est un gros garçon bien râblé.*

RABONNIR. v. a. (R. *bon*). Rendre meilleur; n'est d'usage qu'en parlant De certaines choses qui, n'étant guère bonnes d'elles-mêmes, ou qui ayant été gâtées, deviennent ensuite meilleures. *Les bonnes caves rabonnissent le vin.* = RABONNIR. v. n. Devenir meilleur. *Le vin rabonnit en bouteille.* = RABONNI, IE. part.

RABOT. s. m. (lat. *radula*, racloir?). T. Techn.

Enc. — *Rabot* est le terme générique par lequel on désigne certains outils propres aux ouvriers qui travaillent le bois, et dont on se sert, soit pour dresser et aplanir la surface du bois, soit pour y produire certaines moulures. Le *R. simple* ou *R. ordinaire*, se compose d'un parallélipipède de bois dur, le plus souvent de cormier, dont la longueur est le double de la base. On pratique dans ce bois ou *fût* un trou incliné, appelé *lumière*, dans lequel on introduit un fer ou un ciseau à un tranchant. On fixe ce fer par un coin de bois enfoncé à coups de marteau, de manière que l'on peut le retirer et le replacer à volonté. Le tranchant du fer ne doit dépasser la base du fût que d'une quantité pour ainsi dire imperceptible, et son biseau doit être tourné en dessous. On donne le nom de *Joues* aux deux faces latérales de la lumière, celui de *Talon* à son côté postérieur, celui de *Nez* à son côté antérieur, et enfin celui de *Coupe* à son inclinaison. Le r. s'emploie spécialement pour aplanir les pièces et leur donner une surface unie. On appelle *Varlope*, *Galère* ou *Demi-varlope*, et *Riflard*, des espèces de r. de bien plus grandes dimensions : aussi ces instruments doivent-ils être mus par deux hommes, l'un pour pousser en avant, l'autre pour tirer à lui. A cet effet, le fût est traversé par deux chevilles de bois qui servent de poignée. La *Colombe* des tonneliers et des layetiers n'est autre chose qu'un r. extrêmement lourd, et même si lourd, qu'on ne peut le manœuvrer à la main. En conséquence, on le fixe à demeure sur quatre pieds, la *table*, c.-à-d. la surface inférieure en l'air, et l'on promène sur celle-ci le bois à travailler. Les instruments désignés sous les noms de *Bouvet*, *Feuilleret*, *Guillaume*, *Mouchettes*, etc., varient par différents détails de construction, afin de les rendre propres à leurs fonctions particulières, c.-à-d. à former des rainures, des languettes et diverses sortes de moulures ; mais nous ne pouvons en donner la description. — Indépendamment des rabots qui servent à travailler le bois, il existe aussi des outils du même genre pour le travail de certains métaux, tels que le fer et le cuivre. Ces derniers sont toujours des machines-outils d'une grande puissance que l'on met ordinairement en mouvement au moyen de la vapeur : on les appelle habituellement *machines à raboter*. — Enfin, on donne encore le nom de *Rabot* à un instrument en forme de T, et composé d'une petite planche ajustée perpendiculairement au bout d'un long manche, dont les maçons se servent pour mêler et pétrir la chaux et le sable dans la fabrication du mortier. Les cultivateurs emploient aussi un instrument tout à fait analogue et qu'ils nomment de même, pour ramasser le grain épars, après qu'il a été battu sur l'aire.

RABOTER. v. a. Rendre uni avec le rabot. *On n'a pas bien raboté cette planche. Du bois noueux est malaisé à r.* || Figur. et famil., Corriger, polir un ouvrage d'esprit. *Il est en train de r. sa tragédie.* = RABOTÉ, ÉE. part. = RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui se sert du rabot pour les huisseries, les cadres, les marches d'escalier, etc. = RABOTEUX, EUSE. adj. En parlant Du bois, Noueux, inégal. *Des planches raboteuses. Ce bois est r.* || En parl. D'une superficie quelconque, Inégal. *Un chemin r. Une allée raboteuse.* || En parl. Du style, Grossier, rude, mal poli. *Style r. Vers r. Phrase raboteuse.*

RABOUGRIR. v. a. et n. Se dit Des arbres et des plantes qui ne profitent point, qui ont le tronc court, noueux et raboteux. *A force d'étêter les arbres, on les rabougrit. Les grandes gelées, les vents continuels font r. le jeune bois.* = SE RABOUGRIR. v. pron. Devenir rabougri. *Quand les racines touchent le tuf, les arbres se rabougrissent.* = RABOUGRI, IE. part. *Des arbres tout rabougris.* || Adj. et fig., se dit D'une personne petite, mal faite et de mauvaise mine. *Un petit homme r.* = RABOUGRISSEMENT. s. m. État d'une chose rabougrie.

RABOUILLÈRE. s. f. (angl. *rabbit*, lapin?) Espèce de terrier peu profond que les lapines creusent pour y faire leurs petits.

RABOUTIR. v. a. Mettre bout à bout. *R. deux morceaux de drap.* = RABOUTI, IE. part.

RABROUER. v. a. Rebuter quelqu'un avec rudesse; se dit surtout Quand il s'agit de propositions que l'on désapprouve, que l'on rejette. *Si vous lui parler de cela il vous rabrouera terriblement. C'est un homme qui rabroue tout le monde.* Famil. = RABROUÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. JOUER.

* **RACAGE.** s. m. T. Mar. Sorte de collier composé de boules de bois appelées *Pommes*, dans lesquelles on fait passer un cordage. *Le r. fait le tour du mât de hune et sert à faire glisser plus facilement les vergues.*

* **RACAHOUT.** s. m. Mélange composé de fécule de pommes de terre, de glands doux, etc., qu'on aromatise avec la vanille. *Les propriétés analeptiques du r. ne sont pas autres que celles des fécules les plus ordinaires.*

RACAILLE. s. f. coll. Lie et rebut du peuple, ce qu'il y a de plus vil dans la populace. *Il avait ameuté toute la r. du faubourg.* ||* Se dit, en terme de mépris, D'une personne seule. *Je ne veux plus avoir affaire à cette r.* || Fig., se dit de Toute chose de rebut. *Il a vendu tout ce qu'il avait de bon, il ne lui reste plus que de la r.* — Fam. dans tous les sens.

RACCOMMODAGE. s. m. Le travail d'un ouvrier qui a raccommodé, réparé quelque meuble, quelque vêtement, etc. = RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation entre des personnes qui étaient brouillées. Fam.

RACCOMMODER. v. a. Réparer, remettre en bon état. *R. une maison, une muraille, une porte, une fenêtre. R. un meuble, une chaise, une voiture. R. un fusil, une montre. R. un habit, une chaussure.* || Remettre en ordre, dans un état plus convenable. *Raccommodez vos cheveux, votre coiffure. Raccommodez votre manteau, il est tout de côté.* || En parl. Des ouvrages d'esprit, Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais. *Il y a trop à r. à ce chapitre, il vaut mieux le refaire en entier.* || Se dit aussi Des affaires. *Il a tellement gâté ses affaires, qu'il a de la peine à les r. Cet événement ne raccommodera pas sa fortune.* — *R. une sottise*, La réparer. || Mettre d'accord des personnes qui s'étaient brouillées. *Il y avait entre eux de la mésintelligence, on les a raccommodés.* = SE RACCOMMODER. v. pron. Être réparé. *Cette paire de bottes ne peut se r.* || Se remettre d'accord. *Se r. avec quelqu'un. Ils se sont raccommodés.* = RACCOMMODÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. ACCORDER.

RACCOMMODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode; se dit Des gens qui raccommodent habituellement certaines choses. *R. de faïence. Une raccommodeuse de dentelle.*

RACCORD. s. m. T. d'Arts. Liaison, accord qu'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble quelque inégalité de niveau, de surface, ou dont l'une est vieille et l'autre récente, etc. *On ne voit pas le r. fait à la façade de ce bâtiment. On n'aperçoit pas le r. de ces deux planches, de cette ancienne peinture avec la nouvelle. Ces raccords sont habilement faits.* || Fig., *Il a été obligé de faire quelques raccords dans son poëme, dans sa partition, et ils ne sont pas heureux.* = RACCORDEMENT. s. m. Action de faire des raccords à quelque ouvrage. *Le r. du Louvre et des Tuileries était une œuvre presque impossible.* = RACCORDER, v. a. Faire un raccord, des raccords, ou Exécuter un raccordement. *Il a fait un projet pour r. ces deux bâtiments. Il a fait quelques coupures dans sa pièce, il faut maintenant r. tout cela.* = RACCORDÉ, ÉE. p.

RACCOURCIR. v. a. Rendre plus court. *R. une corde, un manteau, une jupe. Ce sentier raccourcit le chemin de moitié. Il faudrait r. ce chapitre, cet épisode, cet ouvrage. Cet accident a raccourci ses jours.* || *R. le bras*, Le plier en de dans. *R. les pas en dansant*, Les étendre moins. *R. des étriers*, Rehausser, relever les étrivières auxquelles tiennent les étriers. || T. Man. *R. un cheval*, Ralentir son allure en le retenant dans la main, en le rassemblant sous le cavalier. = RACCOURCIR. v. n. Devenir plus court. *Les jours commencent à r. Cette toile raccourcit au blanchissage.* = SE RACCOURCIR. v. pron. Devenir plus court. *Cette pièce de toile s'est raccourcie d'un demi-mètre. Voici l'époque où les jours se raccourcissent.* || Se replier, se ramasser sur soi-même. *Il s'était raccourci pour ne pas être aperçu.* = RACCOURCI, IE. p. *Un manteau raccourci. Ma jupe a été raccourcie. Les jours sont raccourcis d'une demi-heure.* — *A bras raccourci*, Voy. BRAS. || Sign. quelquefois trop court. *Une taille raccourcie. Cet habit a un air raccourci.* || Sign. encore Abrégé, résumé. *Je ne puis vous présenter qu'un tableau fort raccourci de tous ces grands événements. Je vous ai exposé l'affaire en r.* = RACCOURCI. s. m. T. Peint. Aspect que présente une figure ou une partie de figure qu'on ne voit pas dans tout son développement, *Tout objet que l'on regarde de bas en haut, est vu en r. Ce peintre entend bien les raccourcis. Des raccourcis admirables.* = RACCOURCISSEMENT. s. m. L'action de raccourcir; Le résultat de cette action. *Le r. d'un habit. Le r. d'un pendule.*

RACCOUTREMENT. s. m. L'action de raccoutrer; Le résultat de cette action. = RACCOUTRER. v. a. (lat. *cultura*, culture). Raccommoder, réparer. *Faire r. un manteau, un fauteuil.* = RACCOUTRÉ, ÉE. part. — Ces mots ont vieilli.

RACCOUTUMER (SE). v. pron. Reprendre une habitude. *Il se raccoutume à notre manière de vivre. Il commence à se r. avec nous.* Fam.

RACCROC. s. m. (R. *croc*). Succès dû au hasard. *Il s'est sauvé par un coup de r. Il a fait la bille par un r. Avec ses raccrocs, il va gagner la partie.* = RACCROCHER. v. a. Accrocher de nouveau. *R. un tableau, une tapisserie.* ||*Fig. et fam., Recouvrer une chose qu'on a perdue. *Il retourna jouer pour tâcher de r. quelque chose.* — Se dit aussi Des filles de mauvaise vie qui pressent les passants d'entrer chez elles. = *RACCROCHER. v. n. Aux jeux d'adresse. Faire un ou plusieurs coups de raccroc. *Il ne fait que r.* = SE RACCROCHER. v. pron. *Se r. à une chose*, La saisir, s'en aider pour se sauver d'un danger, pour se tirer d'un embarras. *Il était noyé, s'il ne s'était raccroché à cette branche. Quand on le presse, il se raccroche à des prétextes.* || Fig. et fam., *Se r. à une chose*, S'y attacher pour regagner d'un côté ce qu'on avait perdu de l'autre. *Il n'avait pas réussi dans la peinture, il s'est accroché au commerce des tableaux.* — *Il s'est raccroché au service*, se dit D'un homme qui avait quitté le service et qui y est rentré. — Abs., *Se r.*, Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus. *Laissez-le faire, il trouvera bien moyen de se r.* = RACCROCHÉ, ÉE. part. = * RACCROCHEUR. s. m. Celui qui, dans les jeux d'adresse, ne fait guère que des coups de raccroc. = RACCROCHEUSE. s. f. Fille de mauvaise vie qui raccroche les passants.

RACE. s. f. coll. (lat. *radix, radicis*, racine). Lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille. *Il est d'une bonne r., d'une r. ancienne, illustre. La r. d'Abraham. La r. des Héraclides. Cet homme est de r. juive. Il est de la r. royale. Sous les rois de la troisième r. La r. des Carlovingiens. Les auteurs de sa race. C'est une r. éteinte. Il n'est pas de r. à faire une lâcheté.* — *La r. mortelle, la r. humaine*, Les hommes en général. Poét., *La r. future, les races futures, les races à venir*, Les hommes à naître. || Figur. et en mauvaise part, se dit D'un certain nombre d'hommes qui exercent la même profession, ou qui ont des inclinations, des habitudes communes. *Les usuriers sont une r. maudite, une méchante r. La r. des pédants est insupportable. La r. des fripons est fort nombreuse.* — Fam., *Méchante r., méchante petite r.*, se dit à de Petits enfants par manière de réprimande. *Ces petites races-là font un bruit perpétuel.* || Dans le langage scientifique, *Race* sign. Une variété constante d'une même espèce, variété qui se conserve par la génération. En ce sens, il se dit De l'homme, des animaux, et quelquefois des végétaux. *Les races humaines. La r. blanche, jaune, noire, etc. Les races chevalines, bovines, ovines, porcines. Cet éleveur a obtenu une nouvelle r. de moutons. Cette espèce* *végétale comprend plusieurs races.* V. HOMME, CHEVAL, CHIEN, etc. — *Ce chien, ce cheval est de bonne race. Je veux avoir de la r. de cette jument-là.* Absol., *C'est un cheval de r.*, De bonne race. ‖ Figur. et prov., *Bon chien chasse de r.*, Les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs pères. On dit dans le même sens, *Cet homme chasse de r.*, et cette expression s'emploie soit en bonne, soit en mauvaise part; mais quand on parle D'une femme, elle se prend toujours en mauvaise part. *Cette fille chasse de r.*, Elle est vicieuse, comme l'était sa mère. ‖ Dans l'Écriture sainte, *R. de vipères*, Les pharisiens, et, par ext., Les gens pervers.

* **RACÉMIQUE.** adj. m. (lat. *racemus*, grappe). T. Chim. Voy. TARTRIQUE.

* **RACHALANDER.** v. a. *R. une boutique*, La remettre en chalandise, y faire revenir les chalands. = RACHALANDÉ, ÉE. part.

RACHAT. s. m. Action par laquelle on rachète ce qu'on avait vendu, en en rendant le prix à l'acheteur. *Vendre avec faculté de r. Vente à pacte de r.* V. VENTE. ‖ *Le r. d'une rente, d'une pension, d'une servitude, etc.*, L'action d'éteindre une rente, etc., en payant une certaine somme convenue ou fixée par la loi. ‖ Délivrance, rédemption. *Le r. des captifs. Notre-Seigneur a donné son sang pour le r. du genre humain.* ‖ T. Droit féod. Voy. FIEF.

* **RACHE.** s. f. Se dit popul. Des diverses maladies éruptives de la tête, et surtout de la teigne.

RACHETABLE. adj. 2 g. Qu'on a droit de racheter. *Une rente r. Cette terre est r. dans tant de temps.*

RACHETER. v. a. Acheter ce qu'on a vendu. *J'avais vendu mon cheval à un tel; je viens de le lui r.* — Acheter des choses de même espèce pour remplacer celles qu'on n'a plus. *Il avait vendu ses tableaux, il en a racheté d'autres. On m'avait pris ce livre, j'en ai racheté un autre exemplaire.* ‖ *R. une rente, une pension, une servitude, etc.*, Se décharger d'une rente, d'une pension, moyennant une certaine somme une fois payée. ‖ Délivrer à prix d'argent un captif, un prisonnier. — *R. de captivité. R. les prisonniers.* — En parl. de N.-S. JÉSUS-CHRIST, signifie Sauver. *J.-C. a racheté le genre humain par son sang. Il a voulu mourir pour r. les hommes.* — Figur., on dit D'une personne qui est morte et dont on regrette beaucoup la perte, *Je voudrais l'avoir rachetée de mon sang.* ‖ Compenser, faire pardonner, faire oublier. *Elle rachète ces petits défauts par d'excellentes qualités. Ne devez-vous pas r. votre gloire par quelques chagrins? Sa bonté rachète bien ses ridicules.* — *R. ses péchés par l'aumône*, Obtenir la rémission de ses péchés en faisant l'aumône. ‖ T. Archit. Corriger, rendre moins sensible quelque irrégularité, quelque défaut de construction ou de décoration. *On a racheté la forme irrégulière de cette pièce par des pans coupés.* = SE RACHETER. v. pron. Se délivrer à prix d'argent. *Se r. de captivité. L'esclave accumulait son pécule pour se r.* On dit, dans un sens anal., *Se r. d'un service foncier. Se racheter du pillage. Etc.* ‖ Être compensé. *Ces défauts se rachètent en lui par de précieuses qualités. Cette petite peine se rachète par un plaisir bien doux.* = RACHETÉ, ÉE. part.

* **RACHIALGIE.** s. f. (grec. ῥάχις, épine du dos; ἄλγος, douleur). T. Méd. Douleur qui a son siége dans la colonne vertébrale.

RACHIDIEN, IENNE. adj. T. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la colonne vertébrale. *Canal r. Trous rachidiens. Veines rachidiennes.*

* **RACHIS.** s. m. (gr. ῥάχις). T. Anat. La colonne vertébrale. Voy. VERTÈBRE. ‖ T. Bot. L'axe central de l'épi des graminées. = RACHITIQUE. adj. 2 g. Qui tient du rachitisme, qui a rapport au rachitisme. *Affection r. Une constitution r.* ‖ Qui est affecté, atteint de rachitisme. *Une personne r. Un enfant r.* On dit aussi subst., *Un r. Les rachitiques.* ‖ * Par anal., se dit Des végétaux rabougris, des blés avortés. *Des arbres, des blés rachitiques.*

RACHITIS, et RACHITISME. s. m. T. Méd.

Enc. — On désigne sous le nom de *Rachitis* ou de *Rachitisme*, une maladie générale qui consiste dans une perturbation de la nutrition de tous les tissus, et particulièrement des os. Par suite de cette *perturbation*, le développement de l'organisme tout entier s'arrête ou se trouble; le tissu osseux se ramollit spontanément, et les os éprouvent des déformations variées. Le rachis et les os longs se courbent en raison de leur fonction de sustentation, tandis que le thorax se resserre, et que l'abdomen et le crâne se développent en raison des modifications éprouvées par les tissus et les usages des organes qui remplissent ces cavités ou qui les limitent. — Le r. n'affecte guère que les enfants de l'âge de 6 mois à l'âge de 3 ou 4 ans; dans quelques cas, cependant, il se manifeste à l'époque de la seconde dentition ou même de la puberté. On l'observe particulièrement dans les lieux froids, humides, marécageux; chez les enfants lymphatiques, nés de parents scrofuleux, ayant été eux-mêmes atteints de rachitisme ou infectés par le virus syphilitique; et enfin, chez ceux qui vivent dans un air confiné, dans la malpropreté, qui n'ont qu'une nourriture malsaine, un lait de mauvaise qualité, etc. — Au début de l'affection, les os s'infiltrent *d'une grande quantité de sang noir et liquide, qui peu à peu se* décolore, prend une consistance gélatineuse et devient demi-transparent; en même temps le périoste s'épaissit, l'os se boursoufle, sa densité diminue, et son tissu se ramollit. *Plus* tard, partout où le liquide s'est infiltré, il apparaît, suivant J. Guérin, un tissu rougeâtre, élastique, réticulaire, que cet auteur appelle *tissu spongoïde*. Ce tissu est surtout abondant vers la concavité de la courbure des os, et plus particulièrement autour des épiphyses, qui *sont alors considérablement gonflées et tuméfiées.* Le ramollissement des os augmente en raison du développement de ce tissu spongieux, de sorte qu'ils peuvent éprouver les déformations les plus diverses. Si alors la nutrition reprend son cours normal, la maladie s'arrête et les os se consolident graduellement, mais en conservant les formes anormales qu'ils ont prises pendant leur période de ramollissement, à moins que l'art ne vienne au secours de la nature. Mais si rien ne vient enrayer les progrès de la maladie, le tissu spongoïde continue de se développer, de sorte que les os finissent par se réduire à une coque très-mince de tissu osseux, qui se fracture avec la plus grande facilité. Cette dernière *période de la maladie a été* appelée par Guérin *consomption rachitique.* — Nous venons de voir en quoi consistait la lésion organique essentielle du rachitisme; il nous reste à dire quelques mots des symptômes de la maladie. Outre l'altération générale de la santé, l'amaigrissement, et l'état de tristesse et d'inquiétude qui en sont la suite, on remarque d'abord que le moindre mouvement fatigue les malades et leur est insupportable, de sorte qu'ils ne se trouvent bien que couchés, et poussent des cris quand on veut *les remuer. En même temps*, les *digestions se font mal. Bientôt* après, il survient généralement une diarrhée persistante; il y a des sueurs acides abondantes; les urines sont également abondantes, acides et de plus chargées de phosphates calcaires; enfin, la fièvre est presque continue. Si jusqu'alors on n'a pas reconnu la maladie, les phénomènes subséquents ne laissent aucun doute. En effet, des douleurs spontanées surviennent dans les os; les épiphyses se gonflent, les extrémités des os longs *se nouent*, comme *on dit vulgairement.* C'est *principalement* aux genoux, aux pieds et aux poignets, que cette tuméfaction est apparente; souvent aussi on remarque une disproportion sensible entre le crâne *et la face*, et presque toujours le ventre présente un volume considérable. Dès le début du r., l'accroissement du squelette se ralentit ou cesse tout à fait; mais, quand la maladie est arrivée à ce point, les diverses parties du système osseux se déforment successivement: les plus grandes déformations ont ordinairement lieu dans les membres inférieurs et dans la colonne vertébrale ou rachis: de là le nom donné à la maladie elle-même. Enfin, l'altération de la fonction nutritive générale continuant ses progrès, *le malade périt d'épuisement. Si la nature, soit seule, soit aidée* des ressources de l'art, reprend le dessus, les symptômes s'amendent avec rapidité; la diarrhée cesse, les sueurs deviennent moins abondantes, les urines moins chargées, les douleurs moins vives; l'appétit et les forces renaissent, et la santé se rétablit; mais les os, en se solidifiant de nouveau, ne reprennent pas leur forme première. Alors les organes s'habituent tant bien que mal à cette nouvelle situation, et, malgré des incommodités plus ou moins nombreuses, les *rachitiques*, ou *plutôt ceux qui l'ont été*, peuvent prolonger leur carrière jusqu'à un âge avancé. — Le traitement du r. est presque entièrement hygiénique. Un air pur, une *habitation saine et exposée aux rayons solaires*, un régime fortifiant, aidé de quelques médicaments amers et toniques, comme les préparations de fer et de quinquina, des bains aromatiques, des frictions stimulantes, tels sont les véritables éléments de la thérapeutique applicable aux enfants rachitiques. On doit encore recommander des exercices institués méthodiquement, c'est-à-d. de manière à provoquer la contraction des muscles propres à redresser les courbures des os et de la colonne vertébrale. Enfin, dans *quelques cas, il est nécessaire de recourir aux moyens orthopédiques* proprement dits.

RACINAGE. s. m. (R. *racine*). Décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture. ‖ * Dessin imitant des racines qu'on forme sur les couvertures des livres.

RACINAL. s. m. (R. *racine*). T. Charp. Grosse pièce de bois qui sert au soutien ou à l'affermissement des autres. *Les racinaux d'un pont. Des racinaux d'écluse, de comble.*

RACINE. s. f. (latin. *radix, radicis*). La partie des végétaux par laquelle ils sont fixés au sol et y puisent certains matériaux nécessaires à leur nutrition. *Cet arbre jette de profondes racines. Les saules prennent r. très-facilement. Ce plant avait été coupé; il a repoussé de r. Un meuble de r. d'orme. Une boîte de r. de buis. Du buis de r.* — Se dit particul. De certaines racines charnues, telles que navets, carottes, etc., qui s'emploient comme légumes. *Faire cuire des racines. Potage aux racines.* ‖ T. Jurispr. *Fruits pendants par racines*, V. FRUIT. ‖ Par anal., se dit De la partie des dents, des ongles, des cheveux, des poils, par où ils sont implantés; Des filets par lesquels les nerfs semblent naître des centres nerveux; et Des prolongements qu'un polype, une verrue, un cancer, etc., envoie dans les tissus voisins. *La r. de la dent est gâtée, attaquée. L'ongle du gros orteil est découvert jusqu'à la r. Il souffre depuis la plante des pieds jusqu'à la r. des cheveux. Couper un cor jusqu'à la r.* ‖ Fig., au sens moral, *La vertu a jeté de profondes racines dans son cœur. Le vice ne saurait prendre r. dans un cœur comme le sien. Il faut couper le mal dans sa r. Couper r. à une erreur.* ‖ T. Gramm. Voy. ÉTYMOLOGIE.

Enc. — I. *Définition.* — La *Racine* est cette partie du végétal qui, occupant son extrémité inférieure et cachée le plus souvent dans la terre où elle fixe la plante, croît en sens inverse de la tige. La r. se *distingue encore de la tige: 1° en ce que*, à l'époque de la germination, elle se développe la première; 2° en ce que, exposée à l'action de l'air, elle ne devient jamais verte, si ce n'est quelquefois à son extrémité; 3° en ce qu'elle manifeste presque constamment une tendance irrésistible à fuir la lumière; 4° en ce qu'elle ne porte jamais de feuilles ni d'organes foliacés d'aucune sorte. — Toutes les plantes sont munies de racines. Il faut cependant en excepter les espèces placées aux derniers degrés de l'échelle végétale par la simplicité de leur organisation, et plusieurs végétaux parasites qui, vivant sur d'autres plantes, tirent de celles-ci, tout élaborés, les éléments de leur nutrition, et pour lesquels *les* racines *seraient dès lors sans usage.*

II. *Racines pivotantes et fibreuses.* — Nous avons dit, en parlant de la *germination* (v. GRAINE), de quelle manière s'opère le développement de la radicule dans l'embryon. Une fois cette radicule émise, elle s'allonge en se dirigeant verticalement vers le centre de la terre. Mais, dans ce développement ultérieur, elle se comporte de deux manières différentes. 1° La jeune r. s'enfonce dans la terre, et émet de distance en distance des racines secon*daires, qui à leur tour se ramifient un plus ou moins grand* nombre de fois; et enfin les dernières ramifications se couvrent d'une foule de petits filaments appelés *Radicelles*, *Fibres radicales* ou *Fibrilles*, et dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme le *Chevelu.* 2° La r., à peine sortie des enveloppes de la graine, s'arrête dans son allongement, se détruit même à son extrémité, tandis que la partie qui persiste se recouvre de racines secondaires destinées à remplacer dans ses fonctions la partie axile ou principale qui s'atrophie. *Ces racines secondaires sont souvent extrêmement* nombreuses, s'accroissent beaucoup et ressemblent assez, dans leur ensemble, à un écheveau de fil. — Les plantes pourvues d'une *r. principale qui* semble continuer la tige, et que les botanistes appellent *Caudex descendant* et *Pivot*, sont communément nommées *plantes à r. pivotante*, tandis que celles qui sont dépourvues de caudex descendant sont dites *plantes à racines fibreuses.* Les racines pivotantes appartiennent aux Exogènes, tandis que les Endogènes n'ont que des racines de la seconde espèce. Au reste, entre ces deux modifications extrêmes, on peut observer tous les degrés intermédiaires, par suite de l'atrophie plus ou *moins tardive du pivot et de la prédominance relative que peuvent* acquérir les racines secondaires. En outre, ce qui diversifie beaucoup les racines, c'est que, tandis que les unes sont purement *ligneuses*, les autres sont plus ou moins *charnues* et gorgées de sucs, et parfois présentent des renflements de formes variables remplies d'une substance féculente. Ces renflements féculifères reçoivent le nom de *Tubercules*, et les racines elles-mêmes sont dites *tuberculeuses* ou *tubéreuses.* Tout le monde sait que ce

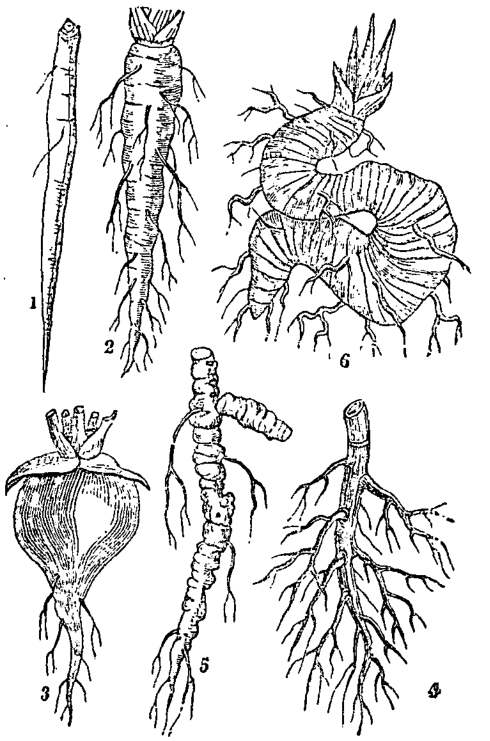

ont ces modifications particulières de certaines racines qui leur valent leurs propriétés alimentaires. Les principales formes de racines sont distinguées dans les ouvrages de botanique par des dénominations caractéristiques. La Scorsonère (Fig. 1) nous offre le type le plus parfait des *racines pivotantes*. Mais celles-ci sont en outre dites, *coniques* (Fig. 2. R. de la Carotte), *fusiformes*, *napiformes* ou *en toupie* (Fig. 3. R. de la Rave), *rameuses* (Fig. 4. R. du Chêne), *noueuses* (Fig. 5), selon la forme particulière qu'elles affectent. On appelle encore *contournée* la r. qui est tordue sur elle-même, comme celle de la Bistorte (Fig. 6), et *succise* ou *tronquée*, celle qui semble avoir été coupée à son extrémité opposée à la tige. Au contraire, le type des *racines fibreuses* proprement dites, ou *racines capillaires*, se rencontre dans les Graminées (Fig. 7). On nomme *fasciculées* les racines fibreuses dont les fibres épaisses et charnues forment un véritable faisceau, comme celles de l'Asphodèle jaune (Fig. 8). Parfois la racine fasciculée est composée de véritables racines tubéreuses, comme dans le Dahlia (Fig. 9), où chaque fibre primitive est renflée en tubercule à peu près fusiforme. Les racines *moniliformes* ou *en chapelet*, sont des racines tubéreuses qui présentent une série de renflements sur toute leur longueur, comme dans le Pelargonium triste (Fig. 10), ou sur une partie seulement de cette longueur, comme dans la Spirée filipendule (Fig. 11). Enfin, parmi les racines tubéreuses, nous signalerons encore les racines *testiculées* de l'Orchis mascula (Fig. 12), où deux faisceaux seulement se renflent en tubercules, et les racines *digitées* du Gymnadenia, aussi de la famille des Orchidées, où les deux tubercules offrent la forme des doigts de la main.

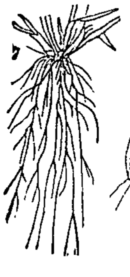
7

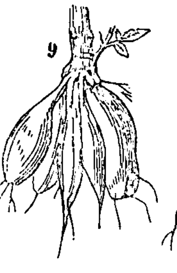
9

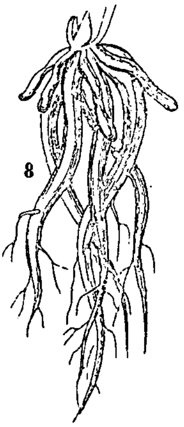
8

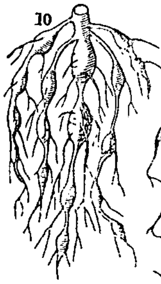
10

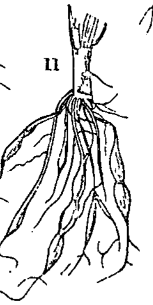
11

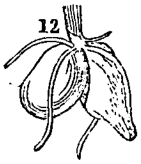
12

III. *Racines adventives et aériennes.*—Indépendamment des racines dont il vient d'être question et qui constituent le système descendant du végétal, il en est d'autres qui se développent sur la tige elle-même, et qui viennent en aide aux racines proprement dites ou les remplacent quand celles-ci périssent. Ces sortes de racines sont dites *accessoires*, et plus souvent *adventives*. Dans le Blé, le Seigle, et en général dans toutes les Graminées, la tige se couche un peu vers sa base, et de cette partie couchée naissent quelques racines adventives qui servent à mieux fixer la plante et concourent à son développement. Mais c'est surtout dans certains arbres de la grande classe des Endogènes, tels que les Palmiers et les Pandanées, que ces racines acquièrent un développement extraordinaire, jusqu'à représenter des câbles d'une grosseur considérable (v. PANDANÉES). Quelquefois même la partie inférieure de la tige disparait, et l'arbre se trouve soutenu au-dessus du sol par une sorte de support formé de plusieurs racines. Ce n'est pas indifféremment à tous les points que se développent les racines adventives; elles apparaissent de préférence aux nœuds des tiges, aux endroits où il se rencontre une tumeur accidentelle, une déchirure, une rupture de l'épiderme, souvent sur les lenticelles. Parfois, avant de se montrer à l'extérieur, les racines adventives rampent sur une longueur considérable sous l'épiderme de la tige, qu'elles grossissent notablement. — Dans quelques végétaux, les branches émettent des racines adventives qui se dirigent verticalement vers la terre, dans laquelle elles pénètrent, pour y remplir aussitôt les fonctions qui leur sont propres : ces racines sont spécialement appelées racines *aériennes*, et le plus célèbre de ces végétaux est le Figuier des Banians (*Ficus religiosa*), dont il a été parlé au mot MORACÉES. Il est à remarquer que ces racines restent minces et conservent à peu près le même diamètre, tant qu'elles n'ont pas atteint le sol ; mais aussitôt qu'elles en peuvent tirer des matériaux nutritifs, elles grossissent rapidement. Parmi les plantes épidendres, beaucoup produisent des racines de ce genre nous mentionnerons le Clusia rosea, qui croît sur les grands arbres de l'Amérique. Il émet, d'une hauteur de 25 à 30 mèt., de fortes racines aériennes, qui, une fois arrivées dans la terre, grossissent considérablement, puis, se touchant latéralement, se soudent souvent l'une à l'autre de manière à former un tube plus ou moins complet autour de l'arbre. Celui-ci, privé d'air par ce cylindre qui l'entoure, finit par périr, et, quand son bois a été décomposé par les agents atmosphériques, le Clusia végète seul supporté par sa colonne creuse de racines. La Vanille, dont les fruits sont si estimés pour leur arome, est une Orchidée grimpante qui, dans les forêts de l'Amérique tropicale, s'enroule autour des arbres les plus élevés, où elle se développe avec vigueur. Mais, comme les racines de cette plante ne suffiraient pas pour apporter à toute la masse les sucs nourriciers dont elle a besoin, la tige de la Vanille émet de distance en distance des racines adventives qui flottent dans l'atmosphère constamment humide de ces épaisses forêts, et y puisent certains éléments nutritifs. L'extrémité de ces racines aériennes verdit souvent avec plus ou moins d'intensité.

IV. *Structure des racines.*—Entre la tige et la racine il existe une ligne circulaire qui offre parfois une certaine hauteur, mais qui souvent est réduite à un plan, pour ainsi dire, mathématique, et qu'on appelle *Collet*. Cette ligne sépare le système ascendant du système descendant de l'axe végétal, de telle sorte que, si l'on coupe l'axe transversalement au-dessous de ce point, la plante est complétement frappée de mort, d'où le nom de *nœud vital* qu'on donne encore au collet. Quand, au contraire, on coupe l'axe au-dessus, fût-ce même d'une très-petite quantité, la plante émet des bourgeons et continue à vivre par le développement de nouvelles tiges et de nouveaux rameaux. Nous avons déjà vu qu'un caractère essentiel des racines est d'être dépourvues de tout organe de nature foliacée ; il en est encore un autre non moins général, c'est que leur épiderme est dépourvu de stomates. Mais outre ces caractères communs, les organes dont il s'agit présentent encore certaines différences avec la tige qui leur correspond. Chez les Exogènes, la r. diffère de la tige par l'absence de moelle et d'étui médullaire, de manière que l'axe de la racine est formé par le bois dépourvu de trachées. Cependant cette règle souffre quelques exceptions. Ainsi, le Noyer et le Marronnier d'Inde nous montrent la moelle de la tige se continuant dans une assez grande étendue de la r.; et il en est de même de quelques plantes herbacées, notamment de la Balsamine des jardins. Une autre particularité anatomique que présentent les racines, c'est le grand développement de leur parenchyme cortical. Enfin, bien que ces organes s'accroissent en épaisseur comme les tiges, en produisant chaque année une zone de bois et une d'écorce, leur mode d'accroissement en longueur est différent. Tandis que les tiges et les branches croissent dans toute leur longueur, les racines ne croissent que par leur extrémité. « C'est un fait, dit Adr. de Jussieu, qu'il est facile de constater par des signes tracés de distance en distance sur une pousse de tige et de racine : les signes s'éloigneront les uns des autres sur la première, ils conserveront les mêmes intervalles sur la seconde, qui montrera au delà du dernier tout l'allongement acquis pendant l'expérience. » Chez les Endogènes, les différences entre la r. et la tige consistent surtout en ce que les faisceaux de la première ne contiennent pas de trachées. Il n'est pas besoin de répéter qu'en raison de leur mode de germination, les Endogènes n'ont le plus souvent que des racines fibreuses ; ce qui sans doute est cause aussi de la grande fréquence du développement de racines adventives. Quant aux végétaux cryptogames qui se fixent par des racines, ces organes sont toujours adventifs, attendu que l'absence de véritable embryon dans leurs séminules entraine nécessairement l'absence d'une radicule à leur germination. Ces racines adventives présentent d'ailleurs la même organisation que la tige dont elles proviennent. Enfin, quel que soit le végétal auquel elles appartiennent, et la forme particulière qu'elles nous offrent, les racines sont toujours pourvues de fibrilles déliées, tantôt fort clair-semées, tantôt formant un épais chevelu. C'est en effet par l'extrémité de ces fibrilles, laquelle a reçu le nom de *Spongiole*, que les racines absorbent les liquides et les substances à l'état de dissolution qu'elles rencontrent dans le sol. Mais il ne faut pas croire que les spongioles soient des organes spéciaux : elles ne sont autre chose que la partie la plus jeune des radicelles, partie qui, en conséquence, est formée d'un tissu cellulaire très-délicat, à cellules ordinairement lâches et arrondies. Le chevelu se multiplie singulièrement sur les racines qui plongent dans une terre humide et surtout dans l'eau : parfois alors on les voit former une masse énorme de filaments que l'on nomme communément *Queue de renard*. Chez certaines plantes dont les racines se développent dans l'eau, comme l'Hydrocharis, le Nénuphar, etc., les radicelles se terminent par une sorte de renflement ou de coiffe cellulaire, appelée *Piléorhize* (Fig. 13) : dans ce cas, l'extrémité est dépourvue d'épiderme.

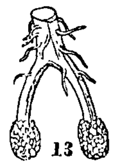
13

V. *Tiges souterraines.*—La direction générale de la tige est tout opposée à celle de la r.; la tige s'élève habituellement vers le ciel, et c'est par là que le vulgaire distingue ces deux portions de l'axe végétal. Cependant cette règle souffre certaines exceptions apparentes, et alors on confond communément avec les racines des organes qui sont de véritables tiges. Tantôt, par suite de son peu de consistance, la tige ne peut s'élever verticalement, et alors elle reste couchée sur le sol, et ses rameaux s'étalent à sa surface; telle est celle du Frankenia pulverulenta : on l'appelle alors *tige couchée*. Tantôt, outre ce caractère de demeurer couchée sur la terre, elle émet des racines adventives au niveau de l'insertion des feuilles ; ex., la Véronique petit-chêne : cette tige est dite *rampante* ou *couchée-radicante*. Tantôt la tige rampante donne naissance à des rameaux ou rejets grêles qui s'enracinent de distance en distance, et qu'on appelle *Coulants*, *Gourmands* ou *Stolons* (en latin *flagellum*); on la nomme alors *tige traçante* ou *stolonifère* : le Fraisier (Fig. 14) nous en offre un exemple bien connu. Tantôt, enfin, au lieu de ramper sur le sol, la tige rampe sous la terre, en donnant également naissance à des racines adventives, et se terminant en une partie aérienne, ou émettant de l'aisselle de leurs feuilles, souvent réduites à des écailles, des rameaux aériens florifères ou des rameaux feuillés et florifères. Ces sortes de tiges sont appelées *Rhizomes* par les botanistes : nous citerons comme exemples le rhizome de la Laîche des sables (Fig. 15) et du Sceau-de-Salomon (Fig. 16). Chaque année, le rhizome se détruit par sa base dans une certaine étendue, à mesure qu'il s'allonge dans sa partie antérieure. De cette façon, la même plante peut parcourir un fort grand espace et arriver bien loin du lieu où elle a commencé à vivre en germant : souvent, comme on le voit dans le Sceau-de-Salomon, la face supérieure du rhizome présente une série de cicatrices qui indiquent les pousses successives. Mentionnons encore le rhizome ramifié de l'Iris (Fig. 17). Mais il existe encore d'autres formes de tiges souterraines qu'il importe d'étudier : ce sont les *tiges tuberculeuses* et les *tiges bulbeuses*.

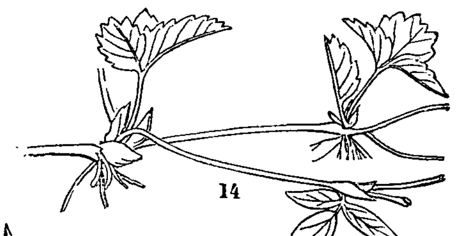
14

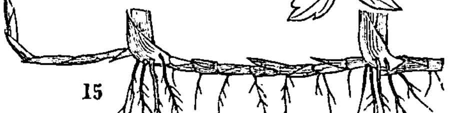
15

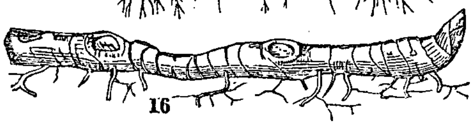
16

Nous avons vu qu'on donnait le nom de *Tubercules* (*tubera*) à des renflements souterrains où s'accumulent des matières nutritives, et principalement de la fécule. Le développement en tubercules porte, tantôt sur la racine proprement dite, comme dans le Dahlia, la Filipendule, etc. (Fig. 10 et 11), tantôt sur des rhizomes, et tantôt sur des branches développées sous terre. Le renflement des rhizomes en tubercules donne, dans certains cas, naissance à des masses de fécule d'un volume considérable : c'est ce qu'on observe surtout chez la Batate et l'Igname (voy. DIOSCORÉES). Chez le Topinambour (Fig. 18), ce renflement est moins considérable ; mais il est remarquable en ce que, au lieu de fécule, il contient de l'inuline, et en ce qu'il est constitué par la base dilatée des feuilles souterraines. La production de tubercules par des branches souterraines se présente avec un développement extraordinaire dans la Pomme de terre (Fig. 19). Les petites écailles qu'offrent ces branches représentent les feuilles à l'aisselle desquelles se développent des rameaux qui se renflent en tubercules. Les *yeux* que l'on voit à la surface de ces derniers sont de véritables bourgeons contenant de petites feuilles rudimentaires. Il importe de remarquer que les yeux des Pommes de terre, de même que tous les bourgeons normaux, sont disposés dans un ordre régulier et qu'on peut représenter par une formule mathématique. Il en est tout autrement des bourgeons adventifs destinés à émettre des pousses aériennes, que l'on rencontre quelquefois sur de véritables racines, surtout quand celles-ci se trouvent placées dans les circonstances ordinaires de la tige. Ces pousses, que l'on appelle *Drageons*, semblent être aux racines ce que les racines adventives sont aux branches. — Le *Bulbe* est une autre modification de la tige des plantes vivaces, qui est propre aux Endogènes : il constitue réellement une tige souterraine verticale, ordinairement extrêmement courte, qui porte à sa partie supérieure un bourgeon, et qui émet des racines fibreuses par sa partie inférieure : tels sont les bulbes de l'Oignon, du Lis blanc, du Colchique, etc. Mais, en raison de l'importance particulière qu'a le bourgeon dans cette sorte de tige, nous en avons parlé au mot BOURGEON.

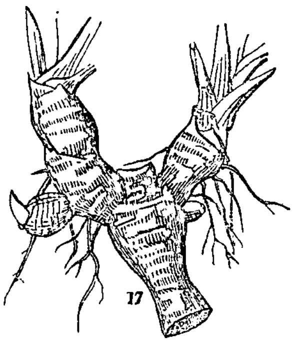
17

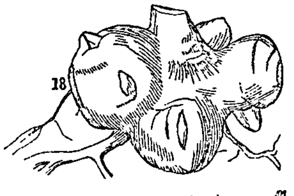
18

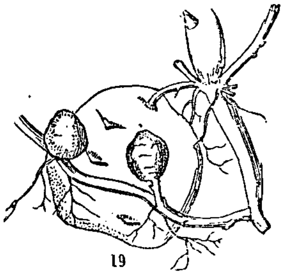
19

VI. *Physiologie.*—A. Comme tout le monde le sait, les racines servent à fixer le végétal dans le sol qui doit le nourrir. En conséquence, elles sont ordinairement en rapport avec la dimension de la tige et des rameaux. Un Chêne, un Orme, un Platane, ont des racines très-fortes, très-vigoureuses, et qui s'enfoncent très-profondément dans la terre, tandis que les plantes herbacées ont en général des racines menues et qui ne pénètrent qu'à une très-faible profondeur. Cependant cette règle souffre des exceptions. Certains arbres d'assez grande taille, le Chamærops, par ex., ont des racines fort peu développées, et ne peuvent résister à l'action du vent ; et il y a beaucoup de petits végétaux qui ont des racines très-volumineuses. Telle est la Luzerne, dont la tige a quelques décimètres seulement de hauteur, et dont les racines pénètrent parfois jusqu'à 3 mètres de profondeur. Tel est encore l'*Ononis arvensis*, vulg. appelé *Arrête-bœuf*, parce que ses racines sont assez longues et dures pour résister à la charrue. Les racines aquatiques, soit qu'elles restent submergées, soit que leurs feuilles et leurs fleurs s'élèvent au-dessus de la surface du liquide, se fixent, en général, au fond de l'eau par leurs racines. Néanmoins, dans un petit nombre de cas, comme dans celui de la Lentille d'eau, les *racines demeurent simplement plongées dans l'eau sans s'enfoncer* dans le sol, de sorte que la plante entière flotte librement. Chez d'autres végétaux aquatiques, tels que le Nénuphar et le Ményanthe, on observe deux espèces de racines : les unes sont enfoncées dans la vase et les fixent ainsi au sol ; les autres, au contraire, sont libres et flottantes dans la masse liquide. Nous avons vu plus haut que l'extrémité des radicelles de ces racines flottantes est parfois coiffée d'une piléorhize.

B. Personne n'ignore non plus que les racines sont des organes d'absorption qui puisent dans la terre diverses substances nécessaires à la nutrition et au développement du végétal. Nous avons *dit ailleurs comment s'opérait cette fonction ; nous avons vu aussi* (v. ABSORPTION) que les racines absorbent uniquement des liquides ou des matières à l'état de dissolution, et qu'elles sont absolument impénétrables aux poussières même les plus ténues. Naguère on supposait, et quelques auteurs admettent encore, que les racines n'absorbent pas indifféremment toutes les substances dissoutes qui se trouvent en contact avec elles, et qu'elles exercent un triage parmi ces substances. C'est une erreur complète : les racines absorbent tout aussi bien les substances nuisibles que les substances utiles : la viscosité seule des liquides fait une différence dans leur aptitude à être absorbés. Ainsi, comme l'expérience le démontre, des racines plongées dans des solutions très-fluides de sels vénéneux absorbent rapidement ces liquides, tandis qu'elles ne prennent que de faibles quantités de matières nutritives, si celles-ci sont plus visqueuses. — Les racines présentent en outre deux phénomènes remarquables par leur constance, et dont la cause est encore ignorée : nous voulons parler de leur tendance vers la terre et vers l'obscurité.

C. La tendance de la rac. à se diriger vers la terre s'observe surtout à l'époque de la germination, quand la radicule commence à se montrer. Plus tard, elle est moins apparente, quoiqu'elle subsiste toujours. On a essayé d'expliquer ce phénomène en disant que si les racines tendent à descendre, c'est parce que les fluides qu'elles contiennent sont moins élaborés, et, par suite, plus lourds que ceux de la tige ; mais cette opinion est contredite par les faits, car les racines aériennes du Clusia, de la Vanille, etc., qui se développent sur la tige à une très-grande hauteur, renferment des fluides de la même nature que ceux de cette dernière, et cependant, au lieu de s'élever comme elle, elles se dirigent vers la terre. D'autres ont cru trouver cette cause dans l'avidité des racines pour l'humidité, laquelle est plus grande dans la terre que dans l'atmosphère. L'expérience a également réduit à néant cette explication. Duhamel ayant fait germer des graines entre deux éponges humides et suspendues dans l'air, les racines, au lieu de se porter sur l'une ou l'autre de ces éponges, glissèrent entre elles et vinrent pendre au-dessous, en se dirigeant ainsi vers la terre. On a aussi attribué la direction que prennent les racines à une action que la terre exercerait sur elles en vertu de sa nature propre ; mais cette nouvelle hypothèse n'a pas été plus heureuse. En effet, Dutrochet remplit de terre humide une caisse dont le fond était percé de trous : il mit dans ces trous des graines de Haricot et suspendit le tout en plein air à une hauteur de 6 mètres, de telle manière que les graines reçussent de bas en haut l'influence de l'atmosphère et de la lumière. Si la direction des racines eût été déterminée par l'action de la terre humide, on aurait dû voir les radicules monter dans la terre qui les recouvrait ; elles descendirent au contraire dans l'atmosphère, où elles ne tardèrent pas à se dessécher, et ce furent les plumules qui s'élevèrent dans la terre. Enfin, plusieurs botanistes admettent dans l'axe du végétal une propriété spéciale, une espèce de *polarité* qui entraine chacune de ses extrémités, c.-à-d. la r. et la tige, dans un sens opposé : mais n'est-ce point là exprimer le fait en d'autres termes, puis prendre cette nouvelle expression pour une explication? Quoique la tendance dont nous parlons soit générale, il existe cependant quelques plantes qui semblent s'y soustraire : ce sont, en général, les plantes parasites, mais plus particulièrement le Gui. Dans quelque position que se trouve la graine de Gui sur la branche où elle doit germer, sa radicule se dirige toujours perpendiculairement à l'axe de cette branche. Si, au lieu d'une branche, elle est fixée sur un autre corps comme une pierre, elle se dirige vers le centre de ce corps. Il n'a pas suffi à certains botanistes de constater la direction constante des racines vers la terre : ils les ont encore gratifiées d'un instinct spécial en vertu duquel elles reconnaîtraient la bonne terre et se porteraient vers elle de préférence. Mais il en est de ce choix comme du prétendu triage qu'elles feraient dans l'acte de l'absorption. Durand (de Caen) a démontré, par de nombreuses expériences, que des racines plongées dans une très-mauvaise terre, même dans du sable pur, côtoient des veines de terre excellente sans dévier le moins du monde de leur direction naturelle pour sortir de celle-là et se porter vers celle-ci. Si donc, lorsque des arbres sont placés de telle manière que leurs racines atteignent deux veines de terre différente, on les voit développer davantage leurs racines dans la meilleure des deux, cela ne tient pas à ce que le végétal dirige de préférence ses racines du bon côté, mais uniquement à ce que les racines nourries par ce dernier y prospèrent mieux.

D. La tendance des racines à fuir la lumière et à chercher l'obscurité, *tandis que la tige a une tendance inverse*, est un *phénomène* non moins général que le précédent ; cependant il offre aussi quelques exceptions. Dutrochet, le premier, a observé que si l'on fait développer une graine de Belle-de-Nuit dans un vase de verre contenant de l'eau, la radicule se dirige vers la lumière. La même tendance a été observée dans les racines de l'Oignon commun et de l'Ail cultivé. Mais on est allé plus loin : comme la lumière blanche est composée de rayons colorés que l'on peut isoler au moyen du prisme, on a cherché à reconnaître si tous les rayons concourent à ce phénomène ou s'il dépend de quelques-uns d'entre eux seulement. Or, c'est le dernier cas qui a lieu. L'action de la lumière solaire et diffuse sur la tige et les racines dépend uniquement de la partie la plus réfrangible du spectre, c.-à-d. des rayons bleus, indigo et violets. Dans un lieu éclairé par de la lumière jaune, orangée ou rouge, la plante se comporte comme dans l'obscurité : la tige se dirige en haut, la racine en bas ; mais ni l'une ni l'autre ne s'infléchissent, soit pour rechercher, soit pour fuir cette lumière colorée.

MATHÉMATIQUES. — On appelle *Racine*, tout nombre qui, étant multiplié un certain nombre de fois par lui-même, produit un autre nombre qui constitue la *puissance* du premier : une *racine* est donc la base d'une puissance. Le *degré* de la rac., comme celui de la puissance, est indiqué par le nombre de fois que la rac. a été facteur ; par conséquent, toute rac. prend le nom de la puissance qu'elle a produite. Ainsi, on dit que 6 est la *rac.* 2^{e} ou *carrée* de 36, parce que $6 \times 6 = 36$; que 3 est la *rac.* 3^{e} ou *cubique* de 27, attendu que $3 \times 3 \times 3 = 27$; que 5 est la *rac.* 4^{e} de 625, car $5 \times 5 \times 5 \times 5 = 625$; etc. Les racines sont dites *commensurables* ou *incommensurables*, suivant qu'elles peuvent être exprimées ou non par un nombre exact. Ainsi, par ex., la *rac. carrée de 9 est commensurable, car elle est exactement* le nombre 3 ; la rac. de 5, au contraire, est incommensurable, car il n'existe aucun nombre qui, multiplié par lui-même, donne exactement le nombre 5. Les racines incommensurables sont encore appelées nombres *sourds* et *irrationnels*. On désigne algébriquement une rac. par le signe $\sqrt{}$ que l'on fait suivre du nombre qui constitue la puissance. Ce signe, dont l'invention parait due au mathématicien Christophe Rudolph (1522), est appelé *Radical*, et la quantité qu'il précède reçoit le nom de *Quantité radicale.* On désigne le degré de la rac., en mettant à sa partie supérieure le chiffre qui le représente et qu'on nomme *Indice* ou plus habituellement *Exposant*. Ainsi, par ex., l'expression $\sqrt[3]{64}$ désigne la rac. troisième ou cubique de 64, laquelle est 4. Mais, lorsqu'il s'agit de racines deuxièmes ou carrées, on se dispense d'écrire l'exposant, qui est alors sous-entendu ; en conséquence $\sqrt{16}$ signifie rac. carrée de 16, et $\sqrt{a}$, rac. carrée de a. Pour marquer la rac. d'un polynôme, on met au-dessus une barre qui part du radical, comme $\sqrt[4]{a+b-c}$, ou bien encore on l'enferme entre parenthèses en lui donnant un exposant fractionnaire $(a+b-c)^{\frac{1}{4}}$. L'opération par laquelle on recherche et l'on obtient le nombre qui, multiplié par lui-même un certain nombre de fois, reproduit un nombre proposé, se nomme *Extraction de la racine* de ce dernier nombre.

R. carrée. — Lorsque le nombre proposé n'a que deux chiffres, il est évident que la partie entière de sa rac. carrée ne peut avoir qu'un chiffre, et que ce chiffre est l'un des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Quand, au contraire, le nombre donné a plus de deux chiffres, la rac. a 2 chiffres, 3 chiffres, 4 chiffres, etc., selon que ce nombre se compose lui-même de 3 ou 4 chiffres, de 5 ou 6 chiffres, de 7 ou 8 chiffres, et ainsi de suite. C'est ce qu'il est facile de comprendre, quand on considère la manière dont on élève à la deuxième puissance un nombre composé de 2, de 3, de 4 chiffres, etc. D'après cela, si l'on veut calculer la rac. carrée d'un nombre entier quelconque, on procède comme il suit. « On sépare le nombre proposé en tranches de deux chiffres chacune, à commencer par la droite (la première tranche à gauche peut ne contenir qu'un seul chiffre); on prend la rac. du plus grand carré contenu dans la première tranche à gauche, et l'on retranche de cette première tranche à gauche le carré du chiffre trouvé. Alors on abaisse à côté du reste la seconde tranche à gauche, dont on sépare le dernier chiffre par un point, puis on divise la partie à gauche de ce chiffre par le double de la rac. déjà trouvée. Cela fait, on écrit le quotient à côté du double de la rac., on multiplie par ce quotient le nombre ainsi formé, et du premier reste suivi de la seconde tranche on retranche le produit obtenu. Après quoi, on abaisse à côté du nouveau reste la troisième tranche ; on sépare le dernier chiffre, et l'on divise la partie à gauche par le double de la rac. déjà trouvée ; on écrit le quotient à la droite de ce diviseur, puis on multiplie par le quotient le nombre ainsi formé, et ensuite du second reste suivi de la troisième tranche on retranche le produit. Enfin, on continue de la sorte jusqu'à ce qu'on ait *abaissé toutes les tranches.* » Soit, par ex., *demandé* d'extraire la rac. carrée du nombre 56821444.

```
56.82.14.44 |7538
49          |
 78.2       | 145    1503    15068
 72 5       |   5       3        8
            ------  ------  -------
  571.4      725    4509    120544
  450 9
  -------
  12054.4
  12054 4
  -------
  000000
```

Après avoir partagé le nombre proposé en tranches de deux chiffres, je cherche quelle est la rac. du plus grand carré contenu dans 56, et je trouve 7 pour 49. J'écris 7 à la droite du nombre proposé, et je retranche 49 de 56, ce qui me donne pour reste 7, à côté duquel j'abaisse la tranche suivante 82. Je sépare le dernier chiffre à droite de 782 ; puis je divise 78 par 14, double de la rac. déjà trouvée, et j'ai pour quotient 5 que j'écris à côté de la rac. déjà trouvée 7, et à la droite de son double 14, ce qui donne 145. *Cela fait, j'écris 5 au-dessous de 145, je multiplie 145 par* 5, ce qui me donne le produit 725 que je soustrais de 782, d'où résulte le reste 57. A côté de ce reste j'abaisse la troisième tranche 14 ; j'ai donc le nombre 5714, dont je sépare le dernier chiffre par un point. Alors je divise 571 par 150 double de la racine déjà trouvée, et j'obtiens pour quotient 3, que j'écris de même à côté la rac. déjà trouvée 75 et à la droite du double 150, ce qui me donne 1503. Alors, multipliant 1503 par 3, ce qui donne 4509, je retranche ce produit de 5714, et il vient 1205 pour reste. J'abaisse la dernière tranche 44, je sépare le dernier 4, je divise la partie à gauche 12054 par 1506 double de la racine 753 déjà trouvée, et j'obtiens pour quotient 8, que j'écris à côté de la racine 753 et de son double 1506. Enfin, je multiplie ce dernier chiffre 15068 par 8, je soustrais le produit 120564, et j'ai zéro pour reste. Donc la rac. carrée de 56821444 est exactement 7538. — Lorsque le nombre donné n'est pas un carré parfait, il y a un reste à la fin de l'opération, et la rac. carrée qu'on a trouvée est la rac. carrée du plus grand carré contenu dans le nombre proposé. Dans ce cas, il n'est pas possible d'extraire la rac. carrée exactement ; mais on peut en approcher aussi près qu'on le juge à propos, c.-à-d. de telle manière que l'erreur qui en résulterait dans le carré, soit au-dessous de telle quantité qu'on voudra. Cette approximation se fait commodément au moyen des décimales. Il faut concevoir, à la suite du nombre donné, deux fois autant de zéros qu'on voudra avoir de décimales à la racine ; faire l'opération comme à l'ordinaire, et séparer ensuite par une virgule, sur la droite de la rac., moitié autant de décimales qu'on a mis de zéros à la suite du nombre proposé. Soit, par ex., demandée la rac. carrée de 87567 à moins d'un millième près. Pour faire des millièmes, il faut trois décimales : on ajoutera donc six zéros au nombre proposé, et l'on devra extraire la rac. carrée de 87567000000. En faisant l'opération comme tout à l'heure, on trouve pour rac. carrée, à moins d'une unité près, le nombre 295917. Mais cette rac. est celle de 87567000000, et je veux celle de 87567. Il me suffira, pour obtenir cette dernière, de séparer moitié autant de décimales dans la rac. que j'ai mis de zéros au carré : ainsi donc j'aurai 295,917 pour rac. carrée de 87567, à moins d'un millième près. Pareillement, si l'on demande la rac. carrée de 2, à moins d'un dix-millième près, on tirera la rac. carrée de 200000000, qu'on trouvera être 14142. Alors, séparant les quatre chiffres de la droite par une virgule, on aura 1,4142 pour la rac. carrée de 2, approchée à *moins d'un dix-millième près.*

R. cubique. — La méthode d'extraction de la rac. cubique d'un nombre est fondée, comme pour la rac. carrée, sur le mode de formation du cube. Lorsque le nombre dont on demande la rac. cubique n'a que trois chiffres au plus, sa racine ne se compose que d'un seul chiffre, et elle s'obtient immédiatement d'après l'inspection des cubes des dix premiers nombres, qui sont :

Racines,	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9,	10.
Cubes,	1,	8,	27,	64,	125,	216,	343,	512,	729,	1000.

Mais, lorsque le nombre proposé a 4, 5 ou 6 chiffres, sa rac. cubique en contient 2 ; elle en contient 3, si le nombre donné a 7, 8 ou 9 chiffres ; et ainsi de suite. La méthode générale à suivre pour l'extraction de la rac. cubique d'un nombre entier composé de plus de trois chiffres se réduit à la règle suivante : « Partagez le nombre en groupes ou tranches de trois chiffres, à partir de la droite (la dernière tranche pourra n'avoir que 2 chiffres ou même un seul, et, dans tous les cas, le nombre des tranches sera égal à celui des chiffres de la racine) ; extrayez la rac. du plus grand cube contenu dans la première tranche à gauche (ce cube sera facile à trouver en jetant un coup d'œil sur la liste des cubes des neuf premiers nombres) ; écrivez la rac., et ôtez son cube de la première tranche. Abaissez à côté du reste le premier chiffre de la seconde tranche, et divisez le nombre ainsi formé par trois fois le carré du chiffre déjà trouvé à la rac. ; écrivez le quotient à la droite de ce chiffre et élevez l'ensemble des deux chiffres au cube. Si ce cube est plus grand que l'ensemble des deux premières tranches du nombre proposé, diminuez le quotient, d'une ou de plusieurs unités, jusqu'à ce que vous obteniez un cube qui puisse se retrancher de l'ensemble des deux premières tranches ; faites la soustraction, et abaissez à côté du reste le premier chiffre de la troisième tranche. Divisez le nombre ainsi formé par trois fois le carré de l'ensemble des deux chiffres déjà trouvés : le quotient doit être tel qu'en l'écrivant à la droite des deux premiers chiffres de la rac., le cube de l'ensemble de ces trois chiffres puisse se retrancher de l'ensemble des trois premières tranches. Dès lors faites cette nouvelle soustraction, et continuez cette série d'opérations jusqu'à ce que vous ayez abaissé toutes les tranches. » — Quand le nombre proposé n'est pas un cube parfait, et c'est ce qui a lieu dans l'immense majorité des cas, la rac. qu'on trouve n'est qu'une rac. approchée ; mais il est aisé de pousser l'approximation au degré que l'on veut au moyen des décimales. Pour cela, il faut mettre à la suite du nombre proposé trois fois autant de zéros qu'on veut avoir de décimales à la rac. et, après l'opération faite, séparer par une virgule sur la droite de la rac. autant de chiffres qu'on voulait avoir de décimales. Dans le premier des deux exemples qui suivent, la r. cubique du nombre proposé 596947688, est 842 sans reste ; dans le second, le nombre proposé étant 8755 dont on veut avoir la rac. cubique à moins d'un centième près, celle-ci est 20, 61.

```
                                 8 755 000.000 |2061
                                 -------------------
 596.947.688 |842                07.55
   849.47                        12
   192                           8000
  592704                         --------
  --------                        7 50.00
     42436.88                     1200
     21168                       8741816
    596947688                    --------------
    ---------                      131840.00
    000000000                      127308
                                 8754552981
                                 ----------
                                      447019
```

Un fait à remarquer, soit pour les racines carrées, soit pour les racines cubiques, c'est qu'un carré, ou un cube, qui n'est point le carré, ou le cube, d'un autre nombre entier, ne peut pas non plus *avoir pour rac. carrée, ou cubique, un nombre fractionnaire exact.* La rac. est toujours un nombre *incommensurable* ou *irrationnel.* Pour qu'un nombre fractionnaire exact pût être regardé comme la rac. carrée ou cubique d'un nombre entier, il faudrait que son carré ou son cube fût égal à un nombre entier : ce qui est impossible.

R. des fractions.—Tout le monde sait que pour multiplier une fraction par une fraction, il faut multiplier numérateur par numérateur et dénominateur par dénominateur, et que, par suite, pour carrer ou cuber une fraction, il suffit de carrer ou de cuber le numérateur et le dénominateur. Il suit de là que pour tirer la rac. carrée, ou cubique, d'une fraction, il n'y a qu'à extraire la rac. carrée, ou cubique, du numérateur et du dénominateur. Ainsi donc, la rac. carrée de $\frac{9}{16}$ est $\frac{3}{4}$, et la rac. cubique de $\frac{27}{64}$ est $\frac{3}{4}$. Mais il peut arriver que le numérateur et le dénominateur ne soient ni l'un ni l'autre des carrés, ou des cubes parfaits, ou bien que l'un d'eux seulement soit un carré, ou un cube parfait. Si le dénominateur seul est une puissance parfaite, on tire la rac. approchée du numérateur et l'on donne la rac. exacte pour dénominateur à la rac. approchée du numérateur. Ainsi, par ex., soit demandée la rac. carrée de $\frac{2}{9}$, on tirera la rac. approchée du numérateur 2, laquelle sera 1,4, ou 1,41, ou 1,414, ou 1,4142, etc., selon qu'on voudra une approximation plus ou moins grande ; puis, comme la rac. carrée de 9 est 3, on aura pour la rac. demandée, la quantité $\frac{1,4}{3}$ ou $\frac{1,41}{3}$, ou $\frac{1,414}{3}$ ou $\frac{1,4142}{3}$, etc. Si maintenant on demande la rac. cubique de $\frac{143}{343}$; comme le numérateur n'est pas un cube, j'en extrais la rac. approchée qui est 5,22, à moins d'un centième près ; puis, tirant la rac. cubique de 343, qui est 7, j'ai $\frac{5,22}{7}$ pour la rac. approchée demandée ; ou bien, réduisant en décimales, j'ai 0,74. Maintenant supposons que le dénominateur ne *soit pas un carré*, ou un cube, selon que l'on demande la rac. carrée ou cubique de la fraction proposée. Dans le premier cas, on multipliera les deux termes de la fraction par ce même dénominateur, ce qui ne changera rien à la valeur de la fraction, mais rendra ce dénominateur carré ; puis on opérera comme nous l'avons fait à l'instant. Dans le second cas, on multipliera les deux termes de la fraction par le carré du dénominateur, ce qui élèvera le dénominateur au cube, sans changer la valeur de la fraction ; puis on opérera comme ci-dessus. S'il y avait des entiers joints à la fraction dont on demande la rac., on *convertirait le tout en* fraction, et la question se réduirait ainsi à extraire la rac. carrée ou cubique de la fraction nouvelle.

Dans l'*Algèbre*, on désigne en outre sous le nom de *Racines* les valeurs des quantités inconnues qui entrent dans les équations. On distingue des racines simples, doubles, triples ; des racines commensurables et incommensurables ; et enfin des racines réelles et imaginaires. V. IMAGINAIRE, QUADRATIQUE, etc.

RACK. s. m. Voy. ARACK.

* **RACLÉE.** s. f. Une volée de coups. *Il a reçu une r.* Popul.

RACLER. v. a. (Onomatopée.) Râtisser, enlever avec quelque chose de rude ou de tranchant les aspérités, les impuretés que présente la surface d'un corps. *R. des peaux, du parchemin. R. de l'ivoire, de la corne de cerf. R. les ongles. R. des allées.* || *R. une mesure de grain*, Passer la racloire sur une mesure pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords. || Fig. et famil., on dit D'un breuvage ou de certaines autres choses qui produisent une sensation d'âpreté, qui déterminent des tranchées, etc., *Cela racle le gosier, racle les boyaux.* — *R. du violon, de la basse, etc.*, se dit D'un homme qui joue mal du violon, de la basse, etc. On dit encore, par dénigrem., qu'*Il racle le boyau*, ou absol., qu'*Il racle. Il ne fait que r. toute la journée.* On dit aussi, *R. un air.* = RACLÉ, ÉE. part. = RACLEUR. s. m. T. Dénigr. Un mauvais joueur de violon.

RACLOIR. s. m. Instrument avec lequel on racle du bois, du parchemin, etc. = RACLOIRE. s. f. Planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords. = RACLURE. s. f. Les petites parties qu'on a emportées de la superficie de quelque corps en le raclant. *R. d'ivoire, d'ongles. Des raclures de parchemin.*

RACOLAGE. s. m. Métier de racoleur. = RACOLER. v. a. (it. *raccogliere*, ramasser). Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire. || Fig. et famil., *Cet homme a racolé quelques partisans, quelques admirateurs. Ce poëte tâche de r. quelqu'un qui écoute ses vers.* = RACOLÉ, ÉE. part. = RACOLEUR. s. m. Celui qui fait profession d'engager les gens pour le service militaire.

* **RACONDE.** s. m. Le pelage du Coypou. V. CASTOR.

RACONTER. v. a. Conter, narrer une chose vraie ou fausse. *R. une histoire, un fait. Il nous a raconté de point en point toutes ses aventures. R. sommairement, brièvement, fidèlement, simplement. R. au vrai. J'ai ouï r., j'ai entendu r. cela à un tel.* — Famil., *En r.*, Raconter beaucoup. *Quand il est revenu de ses voyages, il ne finissait pas d'en r. Il en a raconté bien long. Il en racontait de belles.* = RACONTÉ, ÉE. part. || Syn. Voy. CONTER. = RACONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie de raconter. *Un ennuyeux r.* Fam.

RACORNIR. v. a. Donner à quelque chose la consistance de la corne. *Le toucher du violon racornit l'extrémité des doigts.* || Dessécher, rendre dur et coriace. *Le feu a racorni ce cuir, ce parchemin, a tout racorni cette viande.* = SE RACORNIR. v. pron. Devenir dur et coriace. *Le cuir se racornit au feu. La viande se racornit à force de cuire. Ces fruits se sont tout racornis.* = RACORNI, IE. part. || Figur. et fam., *Un petit vieillard tout racorni. Il a un rhumatisme qui le tient tout racorni, qui lui donne un air racorni.* = RACORNISSEMENT. s. m. État de ce qui est racorni. *Le r. de cette viande, de ce cuir, etc.*

RACQUITTER. v. a. Faire regagner ce qu'on avait perdu. *Il avait beaucoup perdu ; mais j'ai pris son jeu et je l'ai racquitté. Une seconde affaire l'a racquitté de ce qu'il avait perdu dans la première.* || Fig., *R. le temps perdu*, Réparer le temps que l'on a perdu. = SE RACQUITTER. v. pr. Regagner ce qu'on avait perdu. *Il avait perdu tout son argent, mais il s'est racquitté. Vous vous racquitterez une autre fois. Il avait perdu dans son premier marché, il s'est racquitté dans le second. On se racquitte d'une défaite par une victoire.* = RACQUITTÉ, ÉE. p.

RADE. s. f. (angl. *road*, route?) T. Mar. Espace de mer enfermé en partie par des terres, où les navires peuvent jeter l'ancre et sont à l'abri des vents et des lames qui ont une certaine direction. *Une bonne, une mauvaise r. Cette r. n'est pas sûre. R. close ou fermée*, Celle où l'on est à l'abri de tous côtés ; *R. ouverte* ou *foraine*, Celle qui est battue par plusieurs vents. || *Être en grande r., en petite r.*, Être mouillé dans la partie de la rade la plus éloignée ou la plus rapprochée du port. *Mettre en r.*, Sortir du port et passer dans la rade. Voy. PORT.

RADEAU. s. m. Assemblage de plusieurs pièces de bois qui sont liées ensemble de manière à former une sorte de plancher ou de bateau plat, dont on se sert, soit pour porter sur l'eau des hommes, de l'artillerie, des chevaux, des marchandises, soit pour se sauver dans un naufrage. *Il fit passer son infanterie sur des radeaux. Il a fait venir plusieurs pièces de vin sur des radeaux. Les naufragés se sauvèrent sur un r.* || Espèce de train de bois à brûler, de bois de construction, de planches, etc., que l'on fait descendre à flot sur une rivière. || * Plate-forme faite d'un assemblage régulier de poutres recouvertes de planches bien ajustées, et encadrée d'un bordage sur ses quatre faces, dont on se sert pour réparer les parties inférieures de la coque d'un navire.

RADER. v. a. T. Mar. *R. un navire*, Le mettre à la rade. = RADÉ, ÉE. part.

RADER. v. a. (lat. *radere*, raser). Passer la racloire ou la radoire sur une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour faire tomber ce qui dépasse les bords et avoir la juste mesure. *R. du grain, du sel.* = RADÉ, ÉE. part. = RADEUR. s. m. Mesureur de sel.

* **RADESYGE.** s. f. (danois. *rada*, mauvais ; *syge*, maladie). T. Méd. Nom donné, en Norwége, à une maladie qui offre une certaine analogie avec le pian.

* **RADIAIRE.** s. f. (lat. *radius*, rayon). T. Botan. Voy. RENONCULACÉES. = * RADIAIRES. s. m. pl. T. Zool. Voy. RAYONNÉS.

RADIAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport au radius. *Nerf r. Artère radiale. Muscle r. antérieur*, et substantiv., *Le r. antérieur. Etc.*

RADIANT, ANTE. adj. (lat. *radians*). T. Phys. Qui émet des rayons lumineux, calorifiques, etc. *Si l'on suppose le corps r. suspendu dans une enceinte fermée. Chaleur radiante.*

RADIATION. s. f. (lat. *radere*, racler). T. Fin. et Pal. Action de rayer ; se dit quand, par autorité judiciaire ou administrative, on raye quelque article d'un compte ou l'on biffe quelque acte, quelques parties d'un écrit pour les annuler. *Cet article est sujet à r. R. de compte.* — *La r. d'une inscription hypothécaire*, V. HYPOTHÈQUE. || Action d'effacer le nom d'une personne d'une matricule, d'une liste. *On prononça sa r. du tableau des avocats. Il a obtenu sa r. du rôle des patentes.*

RADIATION. s. f. (lat. *radius*, rayon). T. Phys.

Enc. — Les mots *Radiation* et *Rayonnement* ont absolument la même signification, et se disent des rayons lumineux ou calorifiques qui émanent d'un corps, soit directement, soit par réflexion. Néanmoins, dans le langage ordinaire de la physique, on emploie de préférence le second en parlant de la propagation de la lumière ou de la chaleur dans l'espace, et le premier quand on parle de l'action même que ces rayons exercent sur les corps qui les reçoivent. C'est ainsi que les physiciens distinguent, dans les rayons solaires, quatre sortes de radiations, savoir : la *R. lumineuse*, la *R. calorifique*, la *R. chimique* et la *R. phosphorogénique*, selon les séries particulières d'effets qui résultent de l'action des rayons solaires. V. DISPERSION.

RADICAL, ALE. adj. (lat. *radix, icis*, racine). T. Bot. Qui appartient à la racine, ou qui naît de la racine. *Les fibrilles radicales. Feuilles radicales. Pédoncules radicaux.* || Fig., Qui est regardé comme le principe, l'origine d'une chose, ou qui a rapport à ce principe, etc. T. Méd. *Humide r.*, V. HUMIDE. *Vice r.*, Vice duquel dérivent nécessairement d'autres vices. *Guérison, cure radicale*, Guérison qui a détruit le mal dans son principe. T. Jurispr. *Nullité radicale*, Nullité qui vicie un acte de manière qu'il ne puisse jamais être valide. — T. Gramm. *Terme r.*, ou substant., *Radical*, Mot qui est la racine de plusieurs autres. *Lettres radicales*, Celles qui sont dans le mot primitif et qui se conservent dans les mots dérivés. || T. Mathém. *Signe r.*, ou subst., *Radical*, et *Quantité radicale*, Voy. RACINE. = RADICAL. s. m. T. Chim. Se dit Des substances qui forment des acides en se combinant avec l'oxygène. *Le soufre, le bore, le phosphore, sont les radicaux de l'acide sulfurique, etc.* || T. Politiq. Se dit de Ceux qui réclament les réformes les plus complètes et qui veulent extirper tout abus jusqu'à la racine. *C'est un r. Les radicaux.* — * On dit aussi adject., *Le parti r.* = RADICALEMENT. adv. Essentiellement, dans le principe, dans la source. *Guérir r. une maladie. Acte r. nul. Raisonnement r. faux.* = * RADICALISME. s. m. T. Polit. Système, opinion des radicaux.

RADICANT, ANTE. adj. T. Bot. *Plante, tige radicante*, Plante, tige rampante qui produit des racines adventives. = * RADICELLE. s. f. Voy. RACINE. = RADICULE. s. f. Voy. GRAINE.

RADIÉ, ÉE. adj. (lat. *radius*, rayon). Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. || T. Bot. *Fleur radiée*, Fleur composée formée de fleurons au centre et de demi-fleurons à la circonférence. *Plante radiée*, et subst., *Une radiée*, Celle qui a des fleurs de ce genre. Voy. COMPOSÉES. || T. Blas. et Numismat. *Couronne radiée*, Voy. COURONNE.

RADIER. s. m. T. Archit. hydraul. Construction de charpente ou de maçonnerie sur laquelle on établit dans l'eau les fondations des écluses, des bâtardeaux, des piles, etc. Voy. PONT.

RADIEUX, EUSE. adj. (latin. *radius*, rayon). Qui émet des rayons de lumière. *Corps r. Point r.* — Se dit surtout en poésie. *Le soleil r. Un éclat r. Front r.* || Fig. et fam., *Avoir le visage r., l'air r.*, Avoir un air de satisfaction, de joie, de contentement. On dit de même, *Il était r. Je l'ai trouvé tout radieux.*

* **RADIOLITE.** s. f. T. Zoologie. Voy. OSTRACÉS et PALÉONTOLOGIE.

RADIOMÈTRE. s. m. (lat. *radius*, rayon ; *μέτρον*, mesure). T. Astron. Instrument, aujourd'hui tout à fait abandonné, dont on se servait autrefois en mer pour prendre la hauteur du soleil. *Le r. était aussi appelé* Arbalestrille.

RADIS. s. m. (lat. *radix*, racine). T. Bot. V. CRUCIFÈRES.

RADIUS. s. m. [On pr. l'S.] (lat. *radius*). T. Anat. Os long et prismatique qui occupe le côté externe de l'avant-bras, et qui s'articule avec le carpe par son extrémité inférieure, et avec l'humérus par son extrémité supérieure, qu'on appelle *tête* à cause de sa forme arrondie. — Le mot *Radius* entre dans la formation de plusieurs termes anatomiques, tels que *Radio-carpien, Radio-cubital*, etc.

* **RADJAH.** s. m. Voy. RAJAH.

RADOIRE. s. f. Instrument qui sert à rader le sel.

RADOTAGE. s. m. Discours sans suite, dénué de bon sens. *Ce discours n'est qu'un r.* || État de celui qui radote. *Il est tombé dans le r.* = RADOTER. v. n. Tenir des discours, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit, résultant de la vieillesse. *Il est si vieux, qu'il radote. Il commence à r. Il ne fait que r.* || Par ext., se dit De quelqu'un qui tient des propos de ce genre, bien que l'âge n'ait point affaibli ses facultés originaires. *Il n'a jamais fait que r. toute sa vie.* = RADOTERIE. s. f. Extravagance qu'on dit en radotant. *Il ne dit que des radoteries.* = RADOTEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui radote. *Un vieux r. Une vieille radoteuse. Il n'est pas si r. que vous le dites.*

RADOUB. s. m. [On pron. le B.] T. Mar.

Enc.—On entend par *Radoub* toute réparation que l'on fait, soit à la coque, soit à la mâture d'un bâtiment. Toutefois on donne plus particulièrement ce nom au *calfatage* et au *doublage*, opérations qui ont pour but de rendre imperméables les fonds d'un bâtiment. Après une navigation de 5 à 6 ans dans des conditions ordinaires, ou après des tempêtes, des abordages ou autres accidents de mer qui altèrent avant le temps le bon état du navire, il devient nécessaire de le *radouber*. La première opération du r. consiste à *éventer*, c'est-à-d. à mettre hors de l'eau la partie ordinairement immergée. Les ports à marée offrent pour cela un moyen naturel, car ils assèchent à basse mer; mais le retour de l'eau deux fois par jour interrompt l'opération et nuit à la bonne confection du travail. En conséquence, on a eu recours à diverses méthodes qu'on pût pratiquer en tout temps. La plus anciennement usitée consiste dans l'*abatage en carène*, c.-à-d. dans le renversement du navire, au moyen d'un appareil qui le couche alternativement sur les deux côtés, de manière à éventer successivement ses parties submergées. Mais l'abatage a l'inconvénient de fatiguer au plus haut point les grands navires, et d'être en outre impraticable pour les bateaux à vapeur. Une seconde méthode plus récemment employée consiste à se servir du *ras de carène*, c.-à-d. d'une espèce de radeau ou de plate-forme flottante qui reçoit le navire qu'on veut radouber. Nos grands ports de guerre ont été dotés de *formes* qui remplissent parfaitement leur but, mais qui entraînent des dépenses considérables. L'industrie privée a dû y suppléer par diverses inventions récentes: tels sont le *railway marin*, plan incliné sur lequel on hâle le navire à terre, où il est travaillé comme dans le chantier; le *dock hydrostatique*, plate-forme qui, placée au fond de l'eau, reçoit le bâtiment et l'élève à la surface; enfin le *dock flottant*, machine que l'on coule à fond afin de recevoir le navire, puis qui, au moyen d'un système de pompes, par lesquelles l'air est substitué à l'eau dans des compartiments ménagés ad hoc, remonte à la surface avec son fardeau. Lorsque les fonds d'un navire sont éventés, on le débarrasse de son vieux doublage. Les ouvriers calfats procèdent au *décrochetage*, c.-à-d. extraient l'étoupe du travail antérieur. Alors a lieu le *chauffage*, feu de bouleau dont on dirige la flamme le long des flancs du navire et qui ronge les corps étrangers restés attachés au bois. Les charpentiers visitent alors la carène et procèdent aux travaux de réparation. Quand cette œuvre est achevée, on applique le doublage qui est la dernière opération du r. On distingue le *petit*, le *moyen* et le *grand r.*, suivant le temps que l'on a mis pour exécuter les travaux et les dépenses que ces travaux ont occasionnées. Comme on le voit, on ne peut classer le r. que lorsqu'il est terminé: c'est qu'en effet il est à peu près impossible de savoir réellement à quoi l'on s'engage quand on commence une opération de ce genre. Lorsque les frais égalent la valeur de la moitié du bâtiment, l'opération prend le nom de *refonte*.

RADOUBER. v. a. T. Mar. Faire des réparations au corps d'un bâtiment. *R. un vaisseau, une frégate, un brick.* — Par ext., on dit quelquefois, *R. des voiles.* = se Radouber. v. pron. Fig. et fam., Réparer une perte, un dommage qu'on a souffert, reprendre de la santé. *Il s'est bien radoubé. Il s'est radoubé tout à l'aise.* = Radoubé, ée. part.

RADOUCIR. v. a. Rendre plus doux. *La pluie a radouci le temps. On radoucit les métaux par une fonte réitérée.* || Fig., Apaiser, rendre moins rude. *R. quelqu'un. Je saurai bien r. son humeur, r. son caractère. Radoucissez votre ton.* = se Radoucir. v. pr. *Le temps s'est bien radouci depuis peu. Son ton s'est fort radouci. Il n'est plus si courroucé, il commence à se r.* = Radouci, ie. part. = Radoucissement. s. m. Diminution d'une température excessive; se dit surtout Par rapport au froid. *Le r. du temps, de la saison.* || Fig., Diminution dans les maux; changement en mieux dans les affaires. *La fièvre n'est plus si violente, il y a du r. Les esprits étaient fort aigris contre lui, mais il y a eu quelque radoucissement.*

RAFALE. s. f. Coup de vent soudain, mais de peu de durée, en sorte qu'avant et après, le vent est modéré. *Les rafales ont surtout lieu après les tempêtes. Les rafales résultent parfois de la configuration des lieux.*

***RAFF.** s. m. Se dit Des nageoires du Flétan et de la peau grasse à laquelle elles adhèrent. *Le r. salé et séché passe pour un mets délicat.*

RAFFE. s. f. Voy. Rafle.

RAFFERMIR. v. a. Rendre ferme ce qui était ébranlé, ce qui n'avait pas une solidité suffisante. *Le soleil, le beau temps a raffermi les chemins. Cet opiat raffermit les dents et les gencives.* || Fig., Remettre dans un état plus assuré, plus stable. *L'air de la campagne a raffermi sa santé. Son discours raffermit le courage des soldats. Cet événement le raffermit sur le trône, raffermit son trône. Ce succès raffermit son autorité. Mes observations l'ont raffermi dans son projet.* = se Raffermir. v. pron. Devenir plus ferme, plus stable; se dit au prop. et au fig. *Les chemins se raffermissent. Ses chairs se raffermirent promptement. Sa santé se raffermit tous les jours. Son autorité se raffermit de jour en jour. Le crédit public ne tardera pas à se r. Il s'est raffermi dans sa résolution.* = Raffermi, ie. part. = Raffermissement. s. m. Ce qui remet une chose dans l'état de fermeté, de stabilité où elle était. *Le r. des chairs. Le r. de l'autorité royale. Le r. du crédit.*

RAFFINAGE. s. m. Opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. *Le r. des métaux. Le r. du sucre, du salpêtre.* Voy. Cuivre, Potasse, Sucre, etc.

RAFFINEMENT. s. m. Extrême subtilité. *C'est un trop grand r., un r. ridicule. R. de politique. R. de spiritualité. La délicatesse du langage ne doit point aller jusqu'au r.* || L'excès de recherche que l'on met en certaines actions, en certaines habitudes de la vie. *Les raffinements du luxe, de la volupté. Il a fait cela par un r. de méchanceté, de cruauté.*

RAFFINER. v. a. Rendre plus fin, plus pur. *R. du cuivre. R. le salpêtre, le sucre.* = Raffiner. v. n. Faire des progrès, des découvertes nouvelles. *Il a bien raffiné sur cette science. Vous parlez de chimie; on y a bien raffiné depuis l'époque où je l'étudiais.* Vx et fam. || Subtiliser. *Il raffine sur tout. R. sur le point d'honneur. R. sur la langue.* = se Raffiner. v. pron. * Se purifier, être raffiné. *Le sucre se raffine avec le noir animal.* || Devenir plus fin, moins simple. *Le monde se raffine tous les jours. Le siècle s'est bien raffiné. Ce garçon commence à se r. depuis qu'il est à Paris.* = Raffiné, ée. part. *Sucre raffiné.* || Adject., *C'est un esprit trop raffiné pour être naturel.* = * Raffiné. s. m. Se disait autrefois De certains gentilshommes qui se piquaient de raffiner sur le point d'honneur et avaient des duels sans nombre.

RAFFINERIE. s. f. Lieu où l'on raffine, et partic., Usine où l'on raffine le sucre. = Raffineur. s. m. Celui qui raffine. *R. de sucre, de salpêtre, etc.*

* **RAFFLÉSIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux rhizogènes, parasites, sans tige ni pédoncule, à fleurs quinquépartites, sessiles sur les branches des arbres, solitaires, à anthères s'ouvrant par des pores, et à ovules extrêmement nombreux naissant sur des placentas pariétaux. — *Caract. bot.:* Plantes sans tige, composées uniquement de fleurs qui poussent immédiatement sur la surface des branches et sont entourées de bractées écailleuses. Fleurs hermaphrodites ou dioïques. Périanthe supère, globuleux ou campanulé, à limbe quinquépartit, avec les segments imbriqués ou repliés en dedans dans la préfloraison; la gorge est entourée par des callosités qui, tantôt sont distinctes, et tantôt forment une sorte d'anneau. Colonne ou filet staminal hypocratériforme ou subglobuleux, adhérent au tube du périanthe; anthères nombreuses distinctes ou un peu soudées par la base, disposées sur une seule rangée; biloculaires, à loges opposées, s'ouvrant chacune par une ouverture verticale, ou concentriquement pluriloculaires avec un pore commun. Ovaire infère, uniloculaire avec des placentas pariétaux polyspermes; styles coniques, égaux en nombre aux placentas, confondus d'abord avec la colonne, mais faisant saillie au delà et alors distincts. Fruit indéhiscent, avec une multitude infinie de graines. Embryon, d'après Brown, indivis, avec ou sans albumen. [Fig. 1. *Pilostyles Berterii*, Fleur mâle; 2. Coupe verticale d'une fleur; 3. Jeune fleur se frayant un passage à travers l'écorce; 4. Faisceau d'étamines.] — Cette famille ne comprend que 5 genres et 16 espèces, qui toutes sont originaires, les unes des Indes orientales, où elles vivent sur les tiges des Cissus, les autres de l'Amérique du Sud, où elles se développent sur les branches de certains arbres de la famille des Légumineuses. L'espèce la plus célèbre de la famille est le *Rafflesia Arnoldi*, qui habite Sumatra. Elle apparaît d'abord sur la tige de l'arbre où elle vit en parasite, sous la forme d'un petit tubercule qui ressemble presque à un léger gonflement de l'écorce. Ce tubercule grossit incessamment jusqu'à ce qu'il ait atteint le volume d'un gros chou, qui n'est autre que le bouton de la fleur. Alors celle-ci commence à s'épanouir. Lorsqu'elle est arrivée à son développement complet, elle a 1 mètre de diamètre et 3 de circonférence; elle pèse près de 7 kilogr., et la cavité du centre de la fleur peut contenir 8 lit. 50. Les pétales n'ont pas moins de 36 millimètres d'épaisseur, près de leur base. Ils sont couleur rouge-brique tirant sur l'orange, et marqués de taches blanches, ainsi que de points de la même couleur que le fond, mais plus foncés. Le *Raffl. Patma* s'emploie à Java, dans le relâchement et la débilité de l'appareil génito-urinaire: on le regarde comme un styptique énergique. La *Brugmansie* (*Brugmansia*) passe pour posséder des propriétés analogues.

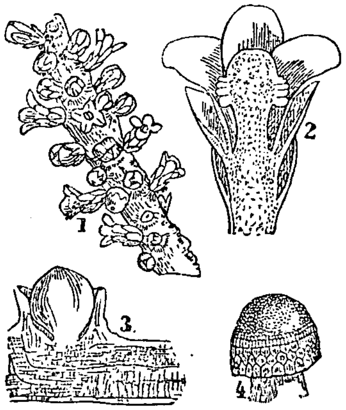

RAFFOLER. v. n. (R. *fol*). Se passionner follement pour quelqu'un ou pour quelque chose. *R. de quelqu'un, de quelque chose. Elle raffole de la danse. Ce jeune homme lui plaît infiniment, elle en raffole.* Fam. = Raffolir. v. n. N'est usité que dans cette phrase, d'ailleurs peu usitée, *Vous me feriez r.*, Vous me feriez devenir fou.

RAFLE. s. f. T. Bot. Pédoncule central d'une grappe de raisin, de groseille, d'un épi de maïs, etc. Quelques-uns disent *Raffe* ou *Râpe.* || * T. Chasse et Pêche. Espèce de filet dont on se sert pour prendre de petits oiseaux, etc. || T. Jeu. Se dit quand les dés amènent chacun le même point. *R. d'as, de six. Amener, faire r.* — Fig. et prov., *Faire r.*, Enlever tout sans rien laisser. *Les voleurs sont entrés dans cette maison et y ont fait r.* || *T. Méd. vétér. Maladie éruptive qui a été observée sur la vache, et qui occupe ordinair. la partie interne des membres postérieurs. *La r. consiste en une éruption de pustules qui s'ouvrent, puis se dessèchent.* = Rafler. v. a. (all. *raffen*). Enlever avec promptitude tout ce qui se trouve dans un lieu. *Les ennemis sont entrés dans le pays, les voleurs sont entrés dans cette maison et ont tout raflé.* Fam. = Raflé, ée. part.

RAFRAÎCHIR. v. a. Prendre frais, donner de la fraîcheur. *R. le vin. R. l'eau. Cette pluie a rafraîchi l'air, le temps.* — *R. le sang*, Le rendre plus calme par les remèdes ou par le régime. *L'usage du lait lui a rafraîchi le sang. Le sommeil rafraîchit le sang.* Fig., *R. le sang*, se dit D'une chose qui fait plaisir, qui calme les inquiétudes, qui donne de la tranquillité. *Cette nouvelle m'a rafraîchi le sang.* — Absol., *Rafraîchir*, se dit De toute substance propre à calmer la soif et à diminuer la température du corps. *Les boissons acidulées rafraîchissent.* On dit aussi, avec un régime, *Prenez de la limonade, cela vous rafraîchira.* || Réparer, mettre en meilleur état. *R. un mur*, Y mettre un nouvel enduit. *R. un tableau*, Le nettoyer et le vernir de nouveau pour rendre à ses couleurs leur vivacité primitive. *R. une tapisserie*, La raccommoder aux endroits où elle est gâtée. On dit encore, dans un sens analogue, *R. le bord d'un chapeau; R. un manteau; R. les cheveux; R. les racines, les branches d'un arbre; R. un câble, une manœuvre*, ce qui se fait en enlevant ou en coupant l'extrémité de ces choses. || En parl. De troupes de soldats, Les rétablir par la bonne nourriture et par le repos. *Il faut mettre ces troupes dans de bons quartiers pour les r.* — *R. une place d'hommes et de munitions*, ou simplem., *R. une place*, Y faire entrer de nouvelles troupes et de nouvelles munitions. On dit de même, *Cette escadre, cette flotte a besoin d'être rafraîchie*, Elle a besoin de prendre des provisions fraîches. || Fig., *Se r. la tête*, Se reposer, se calmer l'esprit. *R. à quelqu'un la mémoire d'une chose*, Lui en rappeler le souvenir. = Rafraîchir. v. n. Devenir frais. *Tandis que le vent rafraîchit.* || Boire un coup, manger quelque chose. *Faites r. vos gens, vos chevaux.* = se Rafraîchir. v. pron. Devenir frais. *L'air, le temps se rafraîchit. L'eau se rafraîchit promptement dans un courant d'air.* || Se rétablir par la bonne nourriture et le repos. *Ces troupes se sont rafraîchies dans de bons quartiers.* || Boire un coup, faire collation, etc. *Il faut vous r. Venez vous r.* = Rafraîchi, ie. part.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. T. Méd. Se dit De toute substance propre à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à diminuer l'éréthisme nerveux. *Tisane, potion rafraîchissante. La laitue est rafraîchissante.* || On dit subst., au masc., *Donner des rafraîchissants à un malade. Il ne lui faut que des rafraîchissants.*

RAFRAÎCHISSEMENT. s. masc. Ce qui rafraîchit. *Prendre un r. Vous avez besoin de r.* || Effet de ce qui rafraîchit. *Cela vous procurera du r.* || Fig., Recouvrement des forces par le repos et par une alimentation abondante. *L'armée a besoin de r. Quartier de r.*, Lieu où des troupes fatiguées sont établies pour se rafraîchir. — Se dit aussi Des vivres qu'on fait entrer dans une place pour la rafraîchir, ou Des aliments frais qu'on embarque sur un bâtiment, par opposition aux aliments secs ou salés dont on y fait ordinairement usage. *La flotte toucha à tel endroit pour y prendre des rafraîchissements.* || Dans les fêtes, les soirées, se dit Des boissons fraîches, des fruits et autres choses semblables, que l'on sert ou que l'on offre aux personnes présentes. *Il y avait* *à ce bal beaucoup de rafraîchissements. C'est lui qui a payé les rafraîchissements.*

RAGAILLARDIR. v. a. (R. *gaillard*). Redonner de la gaieté. *Allons, bonhomme, buvez un coup, cela vous ragaillardira. Cette nouvelle l'a tout ragaillardi.* Fam. = Ragaillardi, ie. part.

RAGE. s. f. (latin. *rabies*). Maladie qui paraît dépendre d'une altération du sang, et qui s'accompagne parfois de délire furieux, avec horreur des liquides et envie de mordre. *Ce chien a la r. Écumer de r. Un accès de r.* V. Hydrophobie. || Par exagér., se dit fam., D'une douleur extrêmement violente. *C'est une r. Avoir une r. de dents.* || Fig., se dit de L'excès de certaines passions, d'un penchant outré, d'un goût excessif. *Une r. d'amour. Aimer quelqu'un jusqu'à la r. Il a la r. du jeu. Il joue sans cesse, c'est une r. Tout Paris court à ce spectacle, c'est une r. Il lui a pris une r. de travail. Il a la r. d'écrire, de faire des vers.* — Absolument, signifie Une haine portée au plus haut degré, une cruauté extrême, un accès violent de colère, de fureur. *Exercer sa r. contre quelqu'un. Assouvir, satisfaire sa r. Ce discours a excité sa r. Ce martyr, par sa patience, lassa la r. de ses bourreaux. Il a la r. dans le cœur. Il écume de r. Il est dans une r. si grande, que... Sa r. était au comble. Il étouffait de r. Il a eu un violent accès de r. Cet homme est toujours furieux; ce sont des rages continuelles.* || Fig. et fam., *Faire r.*, Faire un grand désordre. *Les soldats ont été chez lui, et ils y ont fait r.* — Sign. aussi, Faire des efforts extraordinaires, faire tout son possible, se signaler en quelque chose. *L'avocat a fait r. contre son adversaire. Ce soldat a fait r. dans le combat. Mon ami fit r. pour mes intérêts.* — *Dire r. de quelqu'un*, En dire tout le mal imaginable.

* **RAGER.** v. n. Se fâcher, s'irriter. *Impuissant à se défendre, il se débattait rageant et criant.* — Conj. Voy. Manger. = * Rageur, euse. s. Celui, celle qui s'irrite aisément. *C'est un r. C'était une petite rageuse.* || Adjectivement, *Avoir un caractère r.* — Ces mots sont du langage populaire.

RAGOT, OTE. adj. et s. Qui est de petite taille, court et gros. *Un homme r. C'est une petite ragote.* || T. Man. Cheval ramassé, bien pris dans sa taille, et qui a le cou court. *Ce cheval est un bon r. Je montais un excellent r.* || T. Chasse. Sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

RAGOÛT. s. m. * Assaisonnement. *On y mange un peu de grosse viande sans r.* — Par ext., Mets composé pour exciter l'appétit. *Ce r. est excellent. Un r. de champignons. Une poitrine de veau en r. Je n'aime point les ragoûts.* || Figur. et famil., Ce qui irrite, excite les désirs. *Il y a un r. dans la nouveauté. Je trouve une espèce de r. dans la difficulté à vaincre. Cet homme dépravé ne trouve une sorte de r. que dans le vice.* Vieux. — Famil., *Quel r. trouvez-vous à cela?* Quel plaisir y trouvez-vous? || T. Peint. *R. de couleur*, Couleur animée par des reflets harmonieux et piquants qui flattent la vue. *Ce peintre a du r. dans sa couleur.* Vieux. = Ragoûtant, ante. adj. Qui plaît au goût, qui excite l'appétit. *Ce mets-là n'est guère r. Il nous faudrait quelque chose de plus r.* || Figur. et fam., Qui ne déplaît point, qui a quelque agrément. *Voilà une femme assez ragoûtante. Une figure ragoûtante.* — On dit encore D'une chose qui est peu engageante, qui inspire de la répugnance, qu'*Elle est peu ragoûtante. Le travail que je fais est peu r. La commission dont vous me chargez n'est guère ragoûtante.* = Ragoûter. v. a. (lat. *regustare*, goûter à plusieurs reprises). Redonner du goût, remettre en appétit. *R. un malade. Cela vous ragoûtera.* || Fig. et fam., Réveiller le désir. *Il est tellement blasé, que rien ne peut le r.* = se Ragoûter. v. pron. Se remettre en appétit. *Il fait ce qu'il peut pour se r.* Peu us. = Ragoûté, ée. part.

RAGRAFER. v. a. Agrafer de nouveau. *Ragrafez votre manteau, votre ceinture.* = Ragrafé, ée. part.

RAGRANDIR. v. a. Rendre plus grand ce qui l'était déjà. *Il a fait r. son salon. R. un trou avec une tarière.* = se Ragrandir. v. pron. Devenir plus grand. *L'ouverture s'est ragrandie.*

RAGRÉER. v. a. T. Archit. Mettre la dernière main à une construction, soit en corrigeant tous les petits défauts que la négligence des ouvriers y a laissés, soit en terminant les corniches et les moulures qui ne sont qu'en masse; ou Remettre un édifice à neuf par une opération analogue. *R. une maison, une façade.* — On dit de même, *R. un ouvrage de menuiserie, de serrurerie*, En faire disparaître toutes les inégalités avec les outils qui servent à polir. || T. Hortic. *R. une branche d'arbre*, Après qu'une branche a été sciée, couper, enlever avec la serpette la superficie du moignon. = se Ragréer. v. pron. T. Mar. Se réparer, se pourvoir de ce qui manque. *Ils travaillèrent à se r. d'un mât d'artimon.* On dit aussi, absol., *Se r.* = Ragréé, ée. part. — Conj. Voy. Créer. = Ragrément. s. m. Action de ragréer un ouvrage, ou Le résultat de cette action.

RAGUÉ. adj. T. Mar. Se dit D'un câble altéré, écorché et coupé en partie.

* **RAÏA.** s. m. Voy. Rayah.

RAIDE, RAIDEUR, RAIDIR. Voy. Roide, etc.

RAIE. s. f. (lat. *radius*, rayon). Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, un instrument pointu, etc. *Faire, tirer une r. sur une feuille de papier, sur une muraille. Effacez ce mot, tirez une r. dessus.* || Toute ligne beaucoup plus longue que large, naturelle ou artificielle. *Ce cheval a une r. noire sur le dos. Ce marbre est marqué de raies noires. Étoffe à petites, à grandes raies.* — *T. Physiq. *Les raies du spectre solaire*, V. Dispersion. || L'entre-deux des sillons. *Le long de la r. Une r. de champ.* || Séparation de cheveux qui se fait, naturellement ou avec le peigne, sur le haut de la tête.

RAIE. s. f. (lat. *raia*). T. Ichthyol.

Enc. — Les *Raies* (*Raia*) forment la seconde grande famille de l'ordre des *Sélaciens*. De même que celle des Squales, cette famille comprend un grand nombre de genres. Les poissons qui la composent sont faciles à reconnaître à leur corps aplati horizontalement et assez semblable à un disque, à cause de son union avec des pectorales fort amples et charnues qui se joignent en avant l'une à l'autre, ou avec le museau, et qui s'étendent en arrière des deux côtés de l'abdomen jusque vers la base des ventrales : les omoplates de ces pectorales sont articulées avec l'épine derrière les branchies. Les yeux sont, tantôt au-dessus, tantôt sur les côtés de la tête ; derrière eux existent les ouvertures toujours très-visibles des évents. La bouche est toujours située à la face ventrale; elle est un peu protractile. Les nageoires dorsales sont presque toujours sur la queue. La peau est en général lisse et mince et constamment enduite d'une abondante mucosité que sécrètent des cryptes épars sur la tête et sur les ailes, mais disposés quelquefois avec beaucoup de régularité. Cependant elle est fréquemment hérissée d'aspérités plus ou moins fines, et elle porte en même temps des espèces d'écussons armés d'épines recourbées, qu'on appelle les *Boucles* des Raies. On rencontre aussi parfois des épines placées régulièrement le long de la colonne vertébrale, tantôt sur un rang, tantôt sur trois. Mais certaines espèces, au lieu de ces armes offensives, ont la peau toute couverte de granulations calcaires serrées les unes contre les autres, et adhérant au tégument avec une telle force, que les arts ont su en tirer parti. La peau de ces espèces sert à fabriquer une sorte de parchemin recouvert d'un réseau hexagonal d'une très-grande solidité et susceptible de prendre un très-beau poli, que l'on désigne sous le nom de *Galuchat*. Les œufs des Raies sont bruns, coriaces, carrés, avec les angles prolongés en pointe. Les genres les plus intéressants de la famille sont les genres *Rhinobate*, *Torpille*, *Raie* proprement dite, *Pastenague*, *Mourine* et *Céphaloptère*.

1° Les *Rhinobates* (*Rhinobatis*) sont surtout caractérisées par leur queue grosse, charnue et garnie de deux dorsales et d'une caudale bien distinctes, par où ces poissons se rapprochent des Squales. Le rhomboïde formé par leur museau et leurs pectorales est aigu en avant et bien moins large à proportion que dans les autres genres de la famille. Leurs dents sont serrées en quinconce, comme de petits pavés plats. Dans les unes, telles que la *Rh. lisse* (Fig. 1), qui habite la mer Rouge, la première dorsale est encore sur les ventrales; dans d'autres, telles que la *Rh. ordinaire* de la Méditerranée, elle est plus en arrière.

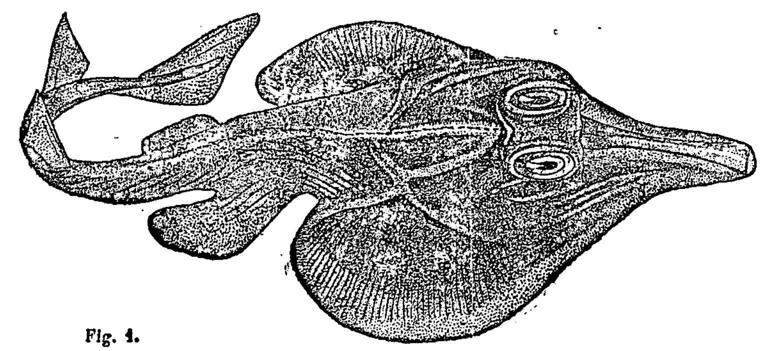
Fig. 1.

2° Les *Torpilles* (*Torpedo*), ou *Raies électriques*, ont la queue courte et assez charnue; cependant leur corps est aplati et arrondi en disque. Cet élargissement est dû, comme dans les Raies proprement dites, à la grandeur des nageoires pectorales ; mais, dans les Torpilles, la ceinture humérale loge dans une grande échancrure un appareil particulier, qui remplit l'intervalle existant entre le bout du museau et l'extrémité de la nageoire, de manière à compléter le disque du corps. Cet appareil, dans lequel réside la puissance électrique qui a rendu ces poissons si célèbres, se compose de petits tubes membraneux serrés les uns contre les autres comme des rayons d'Abeilles et disposés sur deux plans, l'un supérieur, l'autre inférieur. Ces tubes sont divisés par des diaphragmes horizontaux en petites cellules hexagonales remplies de mucus. Enfin, tout l'appareil est animé par des nerfs abondants qui viennent de la huitième paire. La décharge de cet appareil n'a lieu qu'à la volonté du poisson lui-même; il peut ainsi, ou conserver toute la charge de sa batterie, ou la lancer contre l'animal qu'il veut abattre. La commotion électrique causée par la décharge de la Torpille est assez forte et détermine un engourdissement marqué. La puissance de l'appareil paraît d'ailleurs varier selon les espèces : ainsi, d'après Al. de Humboldt, la Torp. de Cumana est beaucoup plus vigoureuse que celle de la Méditerranée, et l'on dit que celle du cap de Bonne-Espérance est la plus redoutable de toutes. La peau des Torpilles est parfaitement lisse ; c'est du reste un caractère commun à tous les poissons électriques. Nous citerons comme type de ce genre la *Torp. à une tache* (Fig. 2), qui se trouve dans la Méditerranée.

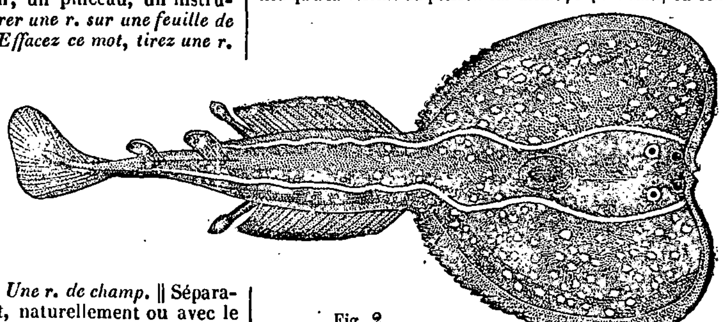
Fig. 2.

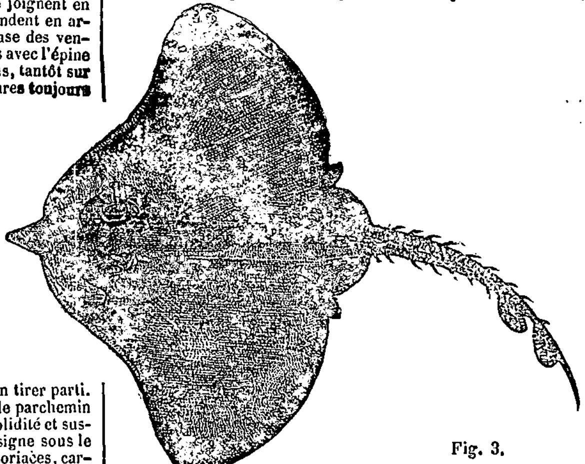
Fig. 3.

3° Les *Raies* proprement dites (*Raia*) ont le disque de forme rhomboïdale, la queue mince, garnie en dessus, vers la pointe, de deux petites dorsales, et quelquefois d'un vestige de caudale. Leurs dents, menues et serrées, sont disposées en quinconce sur les mâchoires. La chair de ces poissons est dure et coriace; cependant elle est estimée quand elle a été attendrie : c'est ce qui fait qu'on les recherche davantage dans les lieux éloignés de la mer que dans les ports mêmes. Nos mers nourrissent un assez grand nombre d'espèces de Raies, que l'on distingue surtout par l'armure de leur tégument. L'une des plus estimées est la *R. bouclée* (*Raia clavata*), qui se distingue par les gros tubercules osseux et ovales, garnis chacun d'un aiguillon recourbé, qui hérissent irrégulièrement ses deux surfaces, et qu'on nomme *boucles*. La *R. bordée* (Fig. 3) a la queue armée de trois rangs d'aiguillons : elle doit son nom à la large bordure noire qui entoure son corps, excepté du côté de la tête, à la face ventrale. La *R. blanche* ou *cendrée*, appelée aussi *Coliart* (*R. batis*), n'a qu'une seule rangée d'aiguillons sur la queue : c'est l'espèce qui atteint les plus grandes dimensions, on en pêche qui pèsent plus de 100 kilogrammes.

4° Les *Pastenagues* (*Trygon*) se distinguent aisément des Raies par leur queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés. La *P. commune* (*T. pastinaca*), qui se trouve dans nos mers, a le disque rond et lisse : son aiguillon passe pour venimeux ; mais il n'en est rien ; seulement ses dentelures rendent plus dangereuses les blessures qu'il fait. Certaines espèces ont en outre le dos plus ou moins épineux ou tuberculé. Ce genre renferme plusieurs espèces qui habitent les eaux douces ; mais toutes sont propres à l'Amérique méridionale.

5° Les *Mourines* ou *Myliobates* (*Myliobatis*) ont la tête saillante hors des nageoires pectorales. En outre, celles-ci sont beaucoup plus larges transversalement que dans les autres Raies, ce qui leur donne jusqu'à un certain point l'aspect d'un oiseau de proie qui aurait les ailes étendues. Leur queue, extrêmement grêle et longue, se termine en pointe ; elle est armée, comme celle des Pastenagues, d'un fort aiguillon dentelé en scie des deux côtés : dans quelques espèces, il y a deux ou trois aiguillons. Nous avons, dans la Méditerranée et dans l'Océan, une espèce de ce genre qui atteint une très-grande taille : c'est le *Myliobate aigle* (*Myl. aquila*), qu'on appelle vulgairem. *Aigle de mer*, et *Ratepenade*, nom populaire de la Chauve-Souris.

6° Enfin, le genre *Céphaloptère* a la queue, l'aiguillon et les pectorales étendues en largeur comme les Mourines ; mais ce qui distingue sur-le-champ ces poissons, c'est que leur tête est tronquée en avant, et que les pectorales, au lieu de l'embrasser, prolongent chacune leur extrémité antérieure en pointe saillante, ce qui leur donne l'air d'avoir deux cornes. La Méditerranée nourrit une espèce de ce genre qui atteint une taille gigantesque : on l'appelle *Ceph. giorna* (Fig. 4); elle a le dos noir, bordé de violâtre.

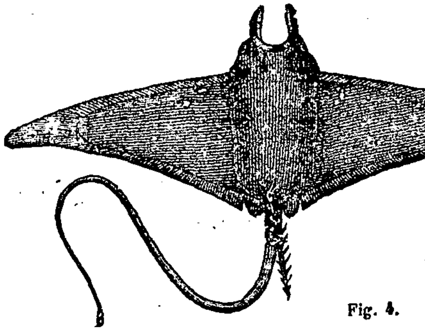

Fig. 4.

RAIFORT. s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

RAIL. s. m. [On pron. *Rèl.*] Voy. Chemin *de fer.*

RAILLER. v. a. Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule. *R. quelqu'un agréablement; finement. Le r. grossièrement. Il raille ses meilleurs amis. On l'a beaucoup raillé là-dessus.* Absolum., *Il raille sans cesse.* — *Se dit quelquefois Des choses. *Vous raillez ma douleur*, Vous la tournez en dérision. = Railler. v. n. Se dit Des personnes et des choses. *R. de tout le monde. Il raille des choses les plus saintes.* ‖ Badiner, ne pas parler sérieusement. *On ne sait s'il raille ou s'il parle sérieusement. Je ne raille point.* = se Railler. v. pr. Se moquer. *Il se raille de tout ce qu'on peut dire. C'est se r. du monde que de faire de pareilles propositions.* ‖ Badiner. *Vous vous raillez, je crois. Ne voyez-vous pas qu'il se raille?* = Raillé, ée. part.

RAILLERIE. s. f. Action de railler, plaisanterie. *R. fine, plaisante, agréable, innocente. R. piquante, offensante. Une froide, une méchante r. Un trait de r. Ses railleries m'ont plus diverti qu'elles ne m'ont offensé. Il a tourné cela en r., au lieu de s'en fâcher.* — Famil., *La r. en est-elle?* Peut-on railler librement sans crainte d'offenser? *Cela passe la r.*, se dit D'une raillerie trop forte, qui est offensante, ou D'une chose qui a des suites fâcheuses. *Entendre la r.*, *Entendre r.*, *Ne pas entendre r.*, V. Entendre. ‖ Fam., *C'est une r.*, *c'est une plaisante r.*, se dit D'une chose qu'on entend dire, mais qu'on ne croit point, qui ne paraît pas vraisemblable. On dit à peu près de même : *C'est une r. de nous venir dire que... C'est une r. de croire que...*, C'est une chose ridicule, une absurdité; et, dans le sens contraire : *Il n'y a point de r. à cela, ce n'est point une r.*, Ce que je vous dis est sérieux, ce que je vous rapporte est très-vrai. — On dit encore, *R. à part*, *sans r.*, Sérieusement, tout de bon.

RAILLEUR, EUSE. adj. Porté à la raillerie. *Esprit r. Humeur railleuse. Cet homme est trop r.* ‖ *Discours r.*, *paroles railleuses*, *ton r.*, Discours plein de raillerie, paroles dites pour railler, ton de plaisanterie. = Railleur, euse. s. Celui, celle qui aime à railler. *Un agréable r. Un mauvais, un froid r. Une fine railleuse.* Prov., *Souvent les railleurs sont raillés.* ‖ Famil., *Vous êtes un r., une railleuse*, se dit A quelqu'un qu'on soupçonne de ne pas parler sérieusement.

***RAILWAY.** s. m. [On pron. *Rèlouai.*] V. Chemin.

RAINCEAU. s. m. Voy. Rinceau.

RAINE. s. f. (lat. *rana*). Vieux mot qui signifie Grenouille, et qui est encore usité dans quelques provinces.

RAINETTE. s. f. (lat. *rana*). T. Erpét.

Enc. — Le genre *Rainette* (*Hyla*) appartient à l'ordre des *Batraciens anoures*, où il constitue le type de la famille des *Hylæformes*. Les Rainettes se distinguent essentiellement des Crapauds et des Grenouilles par leurs doigts que terminent des pelotes ou disques élargis, à l'aide desquels elles peuvent se fixer aux corps et grimper aux arbres. Pendant l'été, elles se tiennent ordinairement sur les arbres et y poursuivent les insectes, dont elles se nourrissent. Pendant l'hiver, elles se retirent au fond de l'eau, comme les Grenouilles. Le mâle a sous la gorge une poche qui se gonfle, quand il crie. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce européenne : c'est la *R. commune* (*H. arborea* ou *viridis*) (Fig. ci-dessous), verte dessus, pâle dessous, avec une ligne jaune et noire le long de chaque côté du corps. Ce batracien, qui est encore connu sous les noms vulgaires de *Grenouille verte*, *Gren. d'arbre*, *Graisset*, *etc.*, *est très-commun dans* le midi de la France, où il habite les jardins, les bois et le voisinage des étangs, et se nourrit de vers et de petits insectes. Confiant dans sa couleur verte qui ne permet guère de le distinguer des feuilles, il est *moins craintif* que la *Grenouille* ; *sa voix est forte*, se fait entendre de très-loin, et n'est pas sans analogie avec celle des Canards. Quoique les Rainettes préfèrent le voisinage des eaux, elles s'en éloignent quelquefois; mais elles y retournent à l'époque des *amours*, *et c'est dans* l'eau qu'elles s'accouplent. L'accouplement a lieu au mois d'avril et le têtard achève sa métamorphose au mois d'août. Dans le Midi, les gens du peuple se servent fréquemment de cet animal en guise de baromètre. A cet effet, ils le tiennent dans un bocal à moitié plein d'eau, où est placée une petite échelle. A en croire l'opinion populaire, la R. plonge dans l'eau quand il doit pleuvoir, et se tient, au contraire, hors de l'eau, quand il va faire beau. — Parmi les espèces étrangères, nous citerons la *R. bicolore* (*H. bicolor*), bleu céleste en dessus et rosée en dessous; et la *Patte-d'oie* (*H. palmata*), qui est rayée en travers irrégulièrement de roux et de fauve. Celle-ci, qui est d'une grande taille, appartient à l'Amérique septentrionale, tandis que celle-là est propre à l'Amérique du Sud.

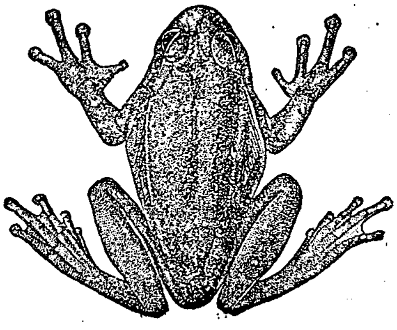

RAINETTE. s. f. T. Bot. Voy. Reinette.

RAINURE. s. f. (lat. *radius*, rayon). T. Arts et Mét. Petite entaillure faite en long sur l'épaisseur d'un morceau de bois, etc., pour y assembler une autre pièce, ou pour servir à une coulisse. ‖ T. Anat. Se dit Des cavités allongées, en forme de fentes, qui se remarquent à la surface des os, et dans lesquelles passent ou s'insèrent différentes parties. *La r. mastoïdienne du temporal.*

RAIPONCE. s. f. T. Bot. Voy. Campanulacées.

RAIRE ou **RÉER.** v. n. T. Vén. Se dit Du cri du cerf. *Les cerfs raient quand ils sont en rut.*

RAIS. s. m. pl. (lat. *radius*, rayon). Rayons, traits de lumière. *Les r. de la lune.* Inus. en prose et vieux en poésie. ‖ T. Blason. Les pointes qui sortent d'une étoile, comme des rayons. *Une étoile à cinq r., à six r.* ‖ T. Charron. Les pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes; en ce sens, il se dit aussi au sing. *Remettre un rais, des rais à une roue.* ‖ T. Archit. *Rais de cœur*, Ornement en forme de cœur, propre à la moulure appelée Talon.

RAISIN. s. m. (latin. *racemus*, petit rameau). Le fruit de la vigne. *Raisins blancs, raisins noirs. Grappe, grain, pepin de r. Cueillir des raisins, du r. Un panier de raisins. Raisins secs. R. de caisse. R. de Damas. R. de Corinthe.* ‖ Vulgair., on appelle * *R. d'Amérique* ou *du Canada*, la Phytolaque commune, Phytolaccées; * *R. des bois* ou *de bruyère*, l'Airelle myrtille, Vacciniées; * *R. de chèvre*, le Nerprun, Rhamnées; * *R. de mars*, le Groseillier commun, Ribésiacées; *R. de mer*, l'Ephedra distachya, Gnétacées; * *R. de loup*, la Morelle noire, Solanées. *R. d'ours*, la Busserole, Éricacées; * *R. de renard*, la Parisette, Trilliacées. ‖ * T. Zool. *R. de mer*, V. Céphalopodes. ‖ T. Pap. *Grand r.*, Voy. Papeterie.

RAISINÉ. s. m. Espèce de confiture liquide qu'on fait avec du raisin doux, auquel on ajoute parfois des poires ou des coings. *Un pot de r. R. de Bourgogne.*

***RAISINIER.** s. m. T. Bot. Voy. Polygonacées.

RAISON. s. f. (lat. *ratio*). L'intelligence en général, la faculté collective de connaître. *La r. humaine est bornée. Les lumières de la r. La r. de l'homme ne saurait atteindre jusque-là. Les mystères de la foi sont au-dessus de la r. Confondre la r. Cultiver, former sa r. Sa r. s'affaiblit, s'égare.* — *Perdre la r.*, Tomber en démence. *Recouvrer la r.*, Cesser d'être fou. Par exagér., on dit aussi A un homme qui a fait une sottise, commis une absurdité : *Il faut que vous ayez perdu la r. Vous avez donc perdu la r.* ‖ Particul., La faculté de percevoir les rapports des choses et l'ordre qui en dérive, et, par suite, de distinguer le vrai du faux, de discerner le bien du mal, et de régler sa conduite d'après cette connaissance. *Dieu a donné à l'homme la r. pour lui faire discerner le bien du mal, le vrai du faux. L'homme est capable de r., pourvu de r. L'animal est un être privé de r. La r. est pour les hommes ce que l'instinct est pour les animaux. Cet enfant n'a pas encore l'usage de la r., n'est pas encore en âge de r. Il faut que les passions soient soumises à la r. En tout, il faut consulter la r.* — *Être de r.*, V. Être. ‖ Le bon usage des facultés intellectuelles, la justesse d'esprit, le bon sens, la sagesse. *Avant tout, il faut de la r. Il n'y a pas de r. à lui de se conduire comme il fait. Il n'a point de r. Il manque de r. Sa conduite est pleine de r. J'en appelle à votre r. Il a plus de r. que d'imagination. Cela choque la r. La r. s'y oppose. La r. a fait de grands progrès chez ce peuple. La r. publique repoussa cette innovation.* — *Parler r.*, Parler sagement, raisonnablement. *C'est un homme qui parle toujours r. Il faut autant qu'on peut parler r. aux enfants.* Sign. aussi, Devenir raisonnable, accommodant, traitable. *Voilà parler r. C'est parler r. cela.* — *Mariage de r.*, Mariage où les convenances de position et de fortune ont été plus consultées que l'inclination. — Fig. et fam., *Il n'y a ni rime ni r.*, se dit D'un raisonnement faux, d'un discours dénué de sens, d'un ouvrage d'esprit très-mal fait, etc. *Il n'y a ni rime ni r. à tout ce qu'il dit. Cet auteur a fait une pièce où il n'y a ni rime ni r.* On dit de même, *Ce discours n'a ni rime ni r. N'entendre ni rime ni r.*, V. Entendre. ‖ Ce qui est de devoir, de droit, d'équité, de justice. *Se rendre à la r. Réduire, ranger, amener, mettre quelqu'un à la r. Mettre la r. de son côté. La droite r. le veut. Cela est contre tout droit et r., contre toute r.* Prov., *Où force domine, r. n'a point de lieu.* — *Avoir r.*, Être fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait. *Vous avez tort, c'est lui qui a r. C'est un homme qui veut toujours avoir r. Il a eu r. en cela. Vous n'avez pas eu r. de vous emporter ainsi contre lui.* * Prov., *La r. finit toujours par avoir r.*, Finit toujours par faire connaître son droit, par prévaloir. — *Entendre r.*, V. Entendre. — *Donner r. à quelqu'un*, Prononcer en sa faveur, décider qu'il est fondé en ce qu'il fait. — Famil., *Mettre quelqu'un à la r.*, sign. quelquefois Réduire quelqu'un par la force. — *Comme de r.*, Comme il est juste, comme il est raisonnable de faire. — *Plus que de r.*, Plus qu'il n'est raisonnable. — T. Pal. *Pour valoir, pour servir ce que de r., pour être ordonné ce que de r.*, Pour valoir ou pour être ordonné ce qui sera de justice, d'équité. ‖ Satisfaction, contentement sur une chose qu'on prétend, qu'on demande. *Je vous ferai avoir r. de vos prétentions. Je ne saurais tirer r. de ce débiteur.* — Sign. particul., La réparation d'un outrage, d'un affront. *Il a tiré r. de cet affront. S'il m'a offensé, je lui en demanderai r. J'en aurai r.* — *Faire r. d'une offense*, En faire réparation; se dit le plus souvent D'une réparation les armes à la main. *Je vous ferai r. l'épée à la main.* On dit aussi, *Faire r. à quelqu'un d'une santé qu'il a portée*, Boire avec lui à la santé de la personne qu'il a nommée. *Se faire r. soi-même, à soi-même*, Se faire justice par force, de sa propre autorité. Famil., *Faites-moi r. d'un tel*, Rendez-moi compte des motifs pour lesquels il en use comme il fait. — *Demander à* *quelqu'un r. de quelque chose*, Demander à quelqu'un qu'il rende compte d'une chose qu'il a faite ou dite, qu'il en explique les motifs. *Demander r.*, sign. aussi Provoquer en duel. — *Rendre r. de quelque chose*, En rendre compte, en expliquer les motifs. *On lui a fait rendre r. d'un pareil procédé. Je suis prêt à rendre r. de ma conduite. Rendre r. à quelqu'un*, sign. quelquefois Se battre en duel avec lui. — Dans toutes les acceptions qui précèdent *Raison* n'a pas de pluriel. =Sujet, cause, motif. *Juste, grande, bonne r. J'ai de bonnes raisons pour agir ainsi. Chacun a sa r., ses raisons. Il y a r. de douter. Vous m'attaquez sans r. Je lui ai demandé la r. de cette démarche, il n'a pas voulu me la dire. R. d'État, r. de famille.* Les considérations par lesquelles on se conduit dans un État, dans une famille. *La r. d'État n'a pas permis que..... C'est une r. de famille qui a fait ce mariage.* — *A plus forte r.*, Avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort. — *Pour r. à moi connue*, Pour un motif que je ne veux pas faire connaître. On dit de même, *Pour r. à vous connue*, Pour un motif que je n'ai pas besoin de vous dire. — Figur. et fam., *Conter ses raisons à quelqu'un*, Voy. CONTER. ‖ Argument, discours tendant à prouver une chose. *Grande, forte, puissante r. R. probable, démonstrative, décisive, péremptoire, convaincante. Faible r. R. frivole. R. fausse, plausible, spécieuse. Chercher, trouver, apporter, développer des raisons. Donnez-moi de bonnes raisons. Il a de bonnes raisons à fournir, mais il ne saura pas les faire valoir. Je suis frappé, touché de vos raisons. Il m'a payé de mauvaises raisons. Dites-moi vos raisons. Déduire ses raisons.* — Famil., *Point tant de raisons.* Façon de parler dont un supérieur se sert envers un inférieur pour lui imposer silence et lui marquer que ses objections et ses répliques déplaisent. ‖ T. Prat. Se dit Des titres et prétentions qu'une personne peut avoir. *Céder ses droits, noms, raisons et actions.* ‖ T. Comm. *R. sociale*, ou simpl., *Raison*, se dit Des noms des associés, rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change. *Cette maison de banque est sous la r. Gautier, Lefèvre et compagnie.* — *Livre de r.*, Voy. LIVRE. ‖ T. Mathémat. Le rapport de deux quantités soit étendues, soit numériques, c'est-à-d. le résultat de la comparaison qu'on établit entre elles pour savoir combien l'une est en excès sur l'autre, ou combien l'une contient de fois l'autre. — *R. directe*, Le rapport de deux choses qui augmentent ou diminuent dans la même proportion, et *R. inverse*, Celui de deux choses dont l'une diminue dans la même proportion que l'autre augmente. *La vitesse d'un corps qui tombe est en r. directe des carrés du temps. L'intensité de la lumière est en r. inverse du carré des distances. R. arithmétique, R. géométrique, R. composée*, Voy. PROPORTION. — T. Charpent. *Mettre les pièces de bois en leur r.*, Mettre chacune d'elles en sa place, dans la position qu'elle doit avoir par rapport aux autres. = A TELLE FIN QUE DE RAISON. locut. adv., qui se dit Pour exprimer qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi. *Il fit faire un procès-verbal de l'état des lieux, à telle fin que de r.* = POUR RAISON DE QUOI. loc. adv. A cause de quoi. = A RAISON DE, EN RAISON DE. loc. prép. A proportion de. *On paya cet ouvrier à r. de l'ouvrage qu'il avait fait. Je vous payerai cette étoffe à r. de dix francs le mètre. Il doit être payé en r. du temps qu'il y a mis.* ‖ En considération de. *En r. de son extrême jeunesse. En r. des circonstances.*

Enc. — Nous avons défini plus haut la *Raison* dans ses conceptions communes et vulgaires; mais, dans le langage rigoureux de la philosophie, la raison n'est point l'ensemble des facultés intellectuelles, ou de la réflexion et du raisonnement. Pris dans son sens propre et précis, ce terme désigne l'intelligence humaine, en tant qu'elle est capable d'atteindre l'infini et l'absolu. Nous ne distinguons pas l'un de l'autre ces deux termes d'*infini* et d'*absolu*, parce que l'infini ne signifie pas seulement ce qui est sans bornes, soit dans l'espace et dans le temps, mais aussi ce qui est absolu, c.-à-d. sans conditions, ce qui est en soi et par soi.

I. *De l'idée de l'infini.* — Pour arriver à déterminer la nature de la raison, il semble indispensable de passer en revue toutes les idées qui en dérivent. Mais toutes nos idées peuvent se rapporter à ces deux catégories essentielles, le *fini* et l'*infini*. Or, toutes les idées absolues ou qui se rapportent à l'infini, telles que les idées d'immensité, d'éternité, d'unité, de simplicité, de nécessité, d'immutabilité, de perfection, etc., toutes ces idées disons-nous, ainsi que l'a fort bien démontré le P. Gratry, s'impliquent l'une l'autre; toutes se déduisent de l'une quelconque d'entre elles, et par conséquent elles représentent une identité logique. Il résulte de là qu'il n'y a pas lieu de discuter sur le nombre des idées absolues, car elles sont comprises dans cette seule idée et dans ce seul mot l'*infini*, lequel est le synonyme exact de cet autre mot l'*être* et de cet autre mot *Dieu*. L'infini, l'être absolu, Dieu, voilà l'unique objet de la raison. Au contraire, toutes les idées qui rentrent dans la catégorie générale du *fini*, quelle que soit la catégorie particulière à laquelle on les rapporte, sont des idées relatives et contingentes, et dérivent immédiatement, soit de nos perceptions externes, soit de la conscience, soit du travail de notre esprit sur les données provenant de cette double origine. —De tout temps il s'est trouvé des philosophes qui ont nié l'existence dans l'homme des idées absolues : à les en croire, ces idées sont de pures créations de l'imagination et ne répondent à rien de réel. Suivant eux, l'infini ne serait qu'un fini dont on n'atteindrait pas les limites, un *indéfini*; l'*absolu* ne serait qu'un *relatif* dont on n'apercevrait pas les conditions; et ainsi de suite pour toutes les conceptions de la raison, de telle sorte que l'ignorance et le vague seraient les seuls caractères qui distingueraient ces conceptions des notions ordinaires de l'entendement. Mais quel esprit tant soit peu habitué à réfléchir confondra les notions de l'entendement étendues par l'imagination au delà du domaine de l'expérience, avec les conceptions de la raison proprement dite? Qui confondra l'infini avec l'indéfini? Qui prendra les limites de l'apparence pour les bornes de la réalité? Il n'y a pas à se méprendre sur le vrai caractère de ces conceptions. Qui dit *infini*, n'entend pas une quantité dont on ne voit pas les limites, mais une quantité qui n'en a pas, qui ne peut en avoir. Qui dit *absolu*, n'entend pas une cause dont ne connaît pas les conditions, mais une cause qui n'a et ne peut avoir de conditions. Sans doute, l'imagination ne peut se *figurer*, l'entendement ne peut *comprendre cet infini*, cet absolu; mais il n'en est pas moins un objet précis, réel et bien distinct de tous les objets de l'imagination et de l'entendement avec lesquels l'empirisme affecte de le confondre. L'idée de l'infini ne vient donc pas de l'expérience, car il est clair qu'aucune idée empirique ne peut contenir l'idée absolue correspondante. Toutefois ce n'est pas à dire que l'expérience ne joue aucun rôle dans la conception des idées absolues : elle n'en saurait être la source et l'origine; mais elle en est l'occasion. « Aussitôt, dit un philosophe contemporain, aussitôt que, pour la première fois, nous avons eu conscience de notre nature finie, aussitôt notre raison conçut une autre nature infinie. Dans l'ordre d'acquisition de nos idées, c'est la connaissance du fini qui précède la connaissance de l'infini. Nous débutons par le fini, et, à l'occasion du fini, notre raison aperçoit immédiatement l'infini. Ceci est une loi générale qui se démontre en particulier pour chacune des conceptions de la raison : c'est toujours à propos de quelque chose de contingent et de fini que la raison découvre l'absolu, l'infini; mais, dans l'ordre de la réalité, c'est au contraire l'infini qui précède le fini; il en est le principe et le fondement; c'est de lui que le *fini tient tout ce qu'il possède de substantialité et de causalité*. L'idée du fini est l'antécédent chronologique de l'idée de l'infini, et l'idée de l'infini est l'antécédent logique de l'idée du fini. En outre, ce n'est pas seulement en de rares occasions que l'infini se découvre à notre intelligence; entre ces deux idées, il y a une corrélation nécessaire : la première étant donnée, l'autre ne peut pas ne pas suivre. Le fini n'étant rien autre chose qu'une restriction, une diminution de l'être infini, comment notre esprit pourrait-il le connaître sans connaître en même temps l'infini. Si donc, nous réfléchissons sur ce qui se passe dans notre pensée, *nous reconnaîtrons que l'idée de l'infini* et de l'absolu est constamment présente à notre esprit, en opposition à l'idée du fini et du contingent. Elle est permanente en *notre esprit*; elle entre dans tous les moments de notre pensée; elle est, pour ainsi dire, le fond nécessaire sur lequel se dessinent toutes les scènes variées et mobiles du fini et du contingent. » De même, dit Fénelon, qu'on ne conçoit la maladie, qui est la privation de la santé, qu'en se représentant la santé même; de même qu'on ne conçoit la faiblesse qu'en se représentant la force, et les ténèbres qu'en concevant la lumière dont elles sont l'absence, de même on ne peut concevoir *le fini, qui est la privation de l'infini*, sans concevoir l'infini lui-même. Bossuet n'exprime pas moins fortement cette corrélation nécessaire du fini et de l'infini. « On *dit*, le parfait n'est pas, le parfait n'est qu'une idée de notre esprit, qui va s'élevant de l'imparfait qu'on voit devant ses yeux, jusqu'à une perfection qui n'a de réalité que dans la pensée. C'est le raisonnement que l'impie voudrait faire dans son cœur : insensé qui ne songe pas que le parfait est le premier, en soi et dans la pensée, et que l'imparfait en tout n'est qu'une dégradation. Dis, mondain, comment entends-tu le néant, sinon par l'être? Entends-tu la privation, sinon par la *forme dont elle prive*? Comment l'imperfection, si ce n'est par l'imperfection dont elle déchoit? »

II. *Origine des idées absolues.* — Nous venons de dire que la raison est cette faculté spéciale par laquelle nous atteignons l'infini, que nous concevons toutes les idées qui expriment les modes absolus de l'être. Mais cette idée de l'infini et ces idées absolues qu'elle implique dépassent tous les objets que nous percevons par la voie des sens ou par l'œil de la conscience : elles ne peuvent venir, ni de nous, ni de rien qui soit fini. Il doit y avoir, pour le moins, autant de réalité *dans l'effet que dans la cause*, autant de perfection dans l'original que dans la copie : comment donc l'idée de l'infini serait-elle un reflet de notre nature imparfaite et bornée? *Évidemment*, elle ne peut venir que d'un objet qui contient la réalité de cette idée, c'est-à-d. de l'être infini lui-même. C'est donc l'infini lui-même qui se communique à notre intelligence, et l'existence de l'être infini est renfermée dans l'idée même que nous en avons. Mais est-ce l'être infini lui-même que nous atteignons? En avons-nous une perception directe comme des objets finis qui nous entourent et que nous atteignons par la voie des sens? En d'autres termes, l'être *infini*, *Dieu lui-même*, est-il en communication directe et immédiate avec nous? Ou bien, n'avons-nous qu'une vue indirecte de l'être infini, c.-à-d. l'idée que nous *avons* de l'*infini* n'est-elle qu'une image de l'être infini, un reflet, une vue réfléchie dans le miroir de l'âme? La première opinion est celle de Malebranche : « Il n'y a, dit-il, que Dieu que nous voyons d'une vue immédiate et directe. Il n'y a que lui qui puisse éclairer l'esprit par sa propre substance. » La seconde est celle de Descartes et de Fénelon. « De cela seul que Dieu m'a créé, il est fort croyable qu'il m'a en quelque façon produit à son image et ressemblance, dans laquelle l'*idée de Dieu se trouve contenue*, et que je la connais par la même faculté par laquelle je me connais moi-même. » Fénelon, en comparant la vision intellectuelle à la vision physique, exprime admirablement la même pensée par cette grande image : « Il y a un soleil des esprits..... Comme le soleil sensible éclaire tous les corps, de même ce soleil d'intelligence *éclaire tous les esprits*. La substance de l'œil de l'homme n'est point la lumière; au contraire, l'œil emprunte à chaque moment la lumière des rayons du soleil. Tout de même que notre esprit n'est point la raison primitive, la vérité universelle et immuable : il est seulement l'organe par où passe cette lumière originale qui en est éclairé. » Suivant nous, le motif de choisir entre ces deux opinions ne se trouve point dans la philosophie pure. Tout ce que peut faire la philosophie, c'est de bien distinguer les idées qui appartiennent à la raison, de bien distinguer le rôle propre de cette faculté, qui est la plus haute des facultés de *notre âme*. Après avoir établi que la *raison nous met en rapport* avec l'infini lui-même, elle ne peut dire si ce rapport est direct et immédiat, ou s'il est indirect et médiat. Si nous pensons avec Fénelon que notre vision de l'être infini est indirecte, c'est que la vision immédiate, telle que la conçoit Malebranche, semble se confondre avec la vision béatifique, que la théologie nous enseigne être le partage des élus après cette vie.

III. *De la personnalité ou de l'impersonnalité de la raison.* — « La raison est *impersonnelle* de sa nature, dit V. Cousin. Ce n'est pas nous qui la faisons; elle est si peu individuelle, que son *caractère est précisément le contraire de l'individualité, savoir* : l'universalité et la nécessité... Elle descend de Dieu et s'incline vers l'homme, comme un hôte qui apporte des nouvelles d'un monde inconnu dont il donne à la fois l'idée et le besoin. Si la raison était personnelle, elle serait de nulle valeur et sans autorité hors du sujet et du *moi* individuel. Si elle restait à l'état de substance non manifestée, elle serait comme si elle n'était pas pour le *moi*, qui ne se connaîtrait pas lui-même. Il faut donc que la substance intelligente se manifeste, et cette manifestation est l'apparition de la raison dans la conscience. La raison est donc à la lettre *une manifestation nécessaire et universelle qui n'a manqué* à aucun homme et qui éclaire tout homme à sa venue en ce monde. » Un des philosophes contemporains les plus éminents, Fr. Bouillier, proclame aussi la nature divine et impersonnelle de la raison : « De cette nature divine, dit-il, découlent tous ses caractères : si elle est universelle, absolue, souveraine, c'est qu'elle a pour essence l'essence de Dieu même. Si, au contraire, on fait de la raison une faculté personnelle, ou, avec Kant, une pure forme de l'entendement, on aboutit rigoureusement à cette conséquence que l'homme ne peut voir les choses telles qu'elles sont en elles-*mêmes, mais seulement* telles qu'elles sont par rapport à lui. La raison est le principe et le fondement de la connaissance tout entière, puisque les idées contingentes elles-mêmes sont en une corrélation nécessaire avec l'idée de l'absolu et de l'infini. Donc autant vaut la raison, autant vaut la connaissance humaine tout entière. Si la raison est humaine et personnelle, la seule vérité accessible à l'homme sera elle-même une vérité purement humaine et personnelle, et le scepticisme triomphe : il faudra dire avec Protagoras, que l'homme est la mesure de toutes choses. Au point de vue de la raison personnelle, que répondre aux objections de *Kant et de ses disciples*, contre la légitimité de la faculté de connaître? Toutes ces objections en effet se ramènent à celle-ci : rien ne nous assure que notre intelligence n'altère pas la vérité en la recevant, et ainsi toute vérité prend un caractère de subjectivité et de relativité par là même qu'elle tombe sous la conscience. Or, dans l'hypothèse d'une raison personnelle, et en conséquence de la dualité des termes au sein de la connaissance de l'absolu, un tel doute est invincible. Mais, si le scepticisme *triomphe* avec cette dualité, il succombe avec elle, il est ruiné dans son fondement par la doctrine de l'impersonnalité de la raison. En effet, la *connaissance de l'infini s'opérant* par un terme unique à la fois sujet et objet, il n'y a plus de rapport qui puisse imprimer un caractère de relativité, il n'y a plus de métamorphose de l'absolu en relatif, plus d'intermédiaire, plus de milieu à traverser, plus de réfraction à subir, plus d'organe qui dénature ce qu'il reçoit. Si l'œil qui voit et la vérité qui est vue s'identifient au sein de la connaissance de l'infini, le plus obstiné des sceptiques ne sera-t-il pas obligé de renoncer à objecter *contre la possibilité de la vérité* absolue la constitution particulière de l'œil qui la perçoit. » Nous ne saurions admettre cette théorie de la raison impersonnelle, et *nous croyons que ses* auteurs commettent une confusion: La faculté par laquelle nous atteignons l'infini est assurément une faculté divine, car elle nous a été donnée par l'auteur divin des choses, et c'est par cette faculté, apanage exclusif de l'homme, que le Créateur nous a rendus semblables à lui. Mais elle n'est point impersonnelle : elle appartient individuellement à tout homme; il n'y a en elle qu'une seule chose, nous voulons dire son objet, qu'on puisse qualifier d'impersonnelle. *De plus, cet objet ne mérite* ce titre qu'au sens d'absolu et d'infini, comme opposé à individuel et contingent. Quant à cette formule que, dans la raison, la *connaissance de l'infini* s'opère par un objet unique, à la fois sujet et objet, c'est ce qu'il nous est tout à fait impossible de comprendre. En effet, s'il est facile de concevoir que l'être infini soit pour lui-même sujet et objet, comment comprendre que l'homme, être fini, puisse avoir communication de cette connaissance divine de l'être infini se voyant lui-même, si l'on dénie au fini la faculté d'atteindre l'infini? Quelque détour que l'on imagine, on ne diminuera jamais la *distance infinie qui sépare* les deux *termes. L'objection* de la possibilité d'une erreur dans le passage d'un terme à l'autre subsiste dans toute hypothèse imaginable. Mais cette objection sophistique n'a aucune valeur à nos yeux. Une étude exacte de nos divers moyens de connaître nous montre qu'aucun d'eux ne nous induit en erreur, pas plus les sens que la conscience et la raison. Chacun de nos modes de perception atteint directement et admirablement son objet; ce n'est que le travail de notre intelligence sur les données fournies par ces sources de nos connaissances qui engendre l'erreur. En outre il existe, à l'avantage de la raison, une *différence essentielle* entre elle et entre les facultés diverses par lesquelles nous atteignons les objets finis. Pour ceux-ci, la connaissance que nous en acquérons est susceptible de plus ou de moins, tandis qu'il en est tout autrement des idées de la raison pure, par suite de leur extrême simplicité, quand on les considère isolément. En effet, nous concevons clairement l'infini, ou nous ne le concevons en aucune manière ; nous concevons nettement l'absolu, ou nous ne nous en faisons aucune idée : la possibilité d'un moyen terme ou d'une connaissance moyenne n'existe pas. Il est vrai, que dans le langage ordinaire, on dit fort justement qu'il faut cultiver sa raison ; mais il est certain qu'alors il est question de l'ordre entier de nos connaissances, et particulièrement de la faculté de la réflexion ; on n'entend point parler de cette faculté par laquelle nous atteignons l'infini.

IV. *De la métaphysique.* — Nous venons de dire que les idées de la raison sont ou ne sont pas : en d'autres termes, elles ont, dans toutes les intelligences, identiquement la même extension et la même compréhension. Les vérités que nous atteignons par la raison seule sont donc également et au même degré présentes à toutes les âmes, et par là elles sont absolument égales. Les différences ne surviennent que par le travail ultérieur dont les données de la raison pure sont l'objet de la part de nos autres facultés. En effet, nous trouvons en nous trois sources de connaissances qui ont chacune leur objet propre. Par la perception externe, nous atteignons les choses extérieures finies ; par la conscience, nous atteignons le moi et ses actes qui, comme lui, sont nécessairement finis ; par la raison, nous atteignons l'infini, l'absolu, le nécessaire. Mais ces trois ordres de connaissances ne sauraient rester isolés ; nous concevons nécessairement, en vertu même de notre constitution intellectuelle, qu'il existe des rapports entre tous les objets que nous atteignons par nos diverses facultés. Or, il s'agit de déterminer ces rapports. Il nous faut donc rechercher les rapports qui existent entre le moi fini et le non-moi fini ; entre les êtres finis, dont je fais partie, et l'être infini ; et enfin, particulièrement, entre mon être fini, mais intelligent, et l'être infini que ma raison me révèle. Or, pour découvrir ces rapports, il est indispensable d'abord que je m'étudie moi-même, que je connaisse ma nature, puis que j'étudie le non-moi fini et l'être infini, pour reconnaître aussi leur nature et leur essence ; bien plus, je ne pourrai dire que j'ai une connaissance complète de moi-même que lorsque je connaîtrai les deux termes qui sont hors de moi, je veux dire, les êtres finis et l'être infini. Cette triple recherche est l'objet éternel et inépuisable de la *philosophie*, et la recherche des rapports du fini et de l'infini, ou des premiers principes des choses, constitue spécialement le problème toujours en vain poursuivi de la *métaphysique.* Dieu, le monde et l'homme, la création, la providence, la spiritualité de l'âme, la destination de l'homme, les principes éternels du vrai, du bon et du beau, voilà les questions fondamentales dont la solution est indispensable pour que la métaphysique existe comme science. Mais, dans cette recherche, l'esprit humain, ainsi que nous le montre l'histoire, vient le plus souvent se briser contre deux écueils. Le premier est notre orgueil, lorsque nous voulons dépasser les limites mêmes de nos facultés, et atteindre ce qu'il ne nous est pas donné d'atteindre ; c'est ce que fait le mysticisme, quand il prétend se passer du secours de l'intelligence et de la raison, et atteindre immédiatement l'être en soi, par le sentiment et par l'extase. Le second est notre exclusivisme, lorsque nous nous attachons à l'un quelconque de nos moyens de connaître, au détriment des autres. Lorsqu'elle méconnaît la nature des idées absolues et la faculté par laquelle nous les concevons, la philosophie, réduite à la perception tant externe qu'interne, verse presque inévitablement dans le matérialisme, qui n'admet d'autre existence que celle des êtres finis et contingents, des phénomènes et des choses matérielles. Quand le philosophe, au contraire, méconnaît la légitimité des moyens de connaître par lesquels nous atteignons les choses qui sont hors du moi, c.-à-d., soit les choses finies, soit les objets infinis de la raison, il se perd dans l'idéalisme. Enfin, si, enivré de la contemplation de l'être infini, il lui sacrifie les choses finies et sa propre individualité, il s'abîme dans le gouffre sans fond du panthéisme, gouffre qui rarement rejette ceux qu'il a une fois engloutis. C'est dans ce cercle perpétuel que tourne incessamment la spéculation métaphysique, c'est toujours dans l'un de ces trois abîmes que va périr la spéculation. Ceux-là seuls évitent un naufrage inévitable, qui, faisant une analyse rigoureuse de nos facultés, et reconnaissant l'égale légitimité des trois sources de la connaissance, tiennent fermement les vérités que nous atteignons par leur moyen, et ne sacrifient ni les unes ni les autres, dans le but d'arriver à l'unité supérieure dans laquelle nous concevons que ces trois ordres de vérités doivent se résoudre. Il ne faut, dans aucun cas, que l'esprit de système l'emporte sur les faits ; si les faits brisent le système, tant pis pour celui-ci. C'est le sage précepte que nous donne Bossuet, lorsque, après avoir exposé les systèmes proposés pour concilier la liberté humaine et la toute-puissance de Dieu, il ajoute : « Rien ne peut nous faire douter de ces deux importantes vérités, parce qu'elles sont établies l'une et l'autre par des raisons que nous ne pouvons contredire, car, quiconque connaît Dieu ne peut douter que sa providence, aussi bien que sa prescience, ne s'étende à tout, et quiconque fera un peu de réflexion sur lui-même connaîtra sa liberté avec une telle évidence, que rien ne pourra obscurcir l'idée et le sentiment qu'il en a, et l'on verra clairement que deux choses qui sont établies sur des raisons si nécessaires ne peuvent se détruire l'une l'autre, car la vérité ne détruit pas la vérité, et quoiqu'il se pût bien faire que nous ne sussions pas le moyen d'accorder ces choses, ce que nous ne connaîtrions pas dans une matière si haute, ne devrait pas affaiblir ce que nous connaissons si certainement. » — Maintenant, y a-t-il lieu de croire que l'homme puisse parvenir à faire ce qui n'a pu être accompli jusqu'à ce jour par les plus grands génies philosophiques des temps anciens et des temps modernes, c.-à-d. à concilier ce qui nous paraît inconciliable dans les vérités que nous révèlent la perception et la conscience, d'une part, et la raison, de l'autre? Nous ne le pensons pas : cette espérance nous paraît une illusion, car il ne s'agit de rien moins que de concilier le fini et l'infini. Cependant, comme il est dans la condition essentielle de l'homme de se poser éternellement ce problème, et que Dieu ne nous a pas donné l'intelligence comme un martyre et comme un martyre inutile, selon la belle et juste expression de l'évêque de Sura, il nous a enseigné, par une autre voie, par une voie à la fois certaine et directe, c.-à-d. par la révélation, ce qu'il nous est nécessaire de connaître pour calmer les agitations de notre âme et pour nous conduire sûrement à notre fin.

RAISONNABLE. adj. 2 g. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. *L'homme est un être r.* — Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité. *Ce jeune homme est fort r. Il ne voit que des personnes raisonnables. Vous n'êtes pas r. de vous conduire ainsi. Vous êtes trop r. pour exiger cela. Il n'est pas r. là-dessus. Allons, soyez r.* — Sign. quelquefois Résigné. *Après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus r. que je ne pensais.* ‖ En parl. Des choses, Conforme à la raison, à l'équité. *Il m'a tenu des discours fort raisonnables. Sa conduite est fort r. Vos prétentions ne sont pas raisonnables.* — Qui est suffisant, qui est convenable. *On lui a donné une pension r. Le blé est à un prix r.* — Qui est au-dessus du médiocre. *Il jouit d'un revenu r. Il est d'une taille r. Cet appartement est d'une grandeur r.*

RAISONNABLEMENT. adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. *Il parle r. Vous en usez trop r. pour n'être pas approuvé.* ‖ Suffisamment, convenablement. *Il a du bien r. Je veux être payé r. C'est r. vendu.* ‖ Passablement, d'une manière au-dessus du médiocre. *Sa maison est r. grande. Il mange et boit r.* Par plaisant., *Elle est r. laide*, Elle est fort laide.

RAISONNÉ, ÉE. adj. Qui est appuyé de raisons et de preuves. *Requête raisonnée. Projet r.* ‖ Qui rend raison des règles d'une science, d'un art. *Arithmétique, grammaire raisonnée. Analyse raisonnée.*

RAISONNEMENT. s. m. (lat. *ratiocinatio*). La faculté ou l'action de raisonner. *C'est un homme qui a le r. bon, profond, juste, solide. Cet homme a une grande justesse, une grande puissance de r. Il y a dans cet ouvrage une grande force de r.* ‖ Se dit aussi Des divers arguments qu'on emploie en raisonnant, et des raisons dont on se sert dans une question, dans une affaire. *R. solide, juste, clair, net. R. faux, obscur, captieux. A quoi tendent tous ces raisonnements? Je vous prie de suivre mon r. Mon r. s'appuie sur des faits incontestables.* — Fam., *Faire des raisonnements à perte de vue*, V. PERTE. ‖ Fam., *Point de r., point tant de raisonnements*, Façons de parler dont un supérieur se sert à l'égard d'un inférieur pour lui marquer qu'il veut être obéi sans réplique.

Enc. — I. *Définition, division et importance du raisonnement.* — En énumérant les facultés de l'INTELLIGENCE, nous avons vu que le *Raisonnement* est une opération par laquelle notre esprit passe d'une affirmation à une affirmation nouvelle au moyen de la considération de certains rapports et à l'aide de procédés particuliers. Ces procédés, ainsi que nous le savons, sont au nombre de deux seulement. Tantôt le rais. s'élève d'une vérité particulière à une vérité générale ; tantôt, au contraire, il descend d'une vérité générale à une vérité particulière : le premier procédé a reçu le nom d'*Induction*, et le second celui de *Déduction.* Le rais., sous sa double forme inductive et déductive, est une des sources les plus fécondes de la connaissance humaine. « Supposons un instant, dit Ch. Jourdain, l'homme réduit à la conscience, aux sens et à la mémoire ; il ne connaîtrait que les vérités qu'il peut atteindre par l'observation directe et immédiate. Dès lors l'avenir et la plus grande partie du présent lui échapperaient. Il serait dénué, et de la prévoyance qui va au-devant des événements, et de la science qui pénètre les parties obscures et mystérieuses des choses. Mais à l'aide du rais., chaque idée acquise devient un germe fécond d'où sortent sans cesse de nouvelles idées ; le cercle si étroit de nos perceptions et de nos souvenirs est franchi ; la pensée voit son domaine s'étendre indéfiniment. Tant de jugements que nous portons tous les jours sur les objets les plus frivoles et les plus graves, sur le caractère et la conduite des autres, sur la pluie et le beau temps, sur la santé et la maladie, sur les récoltes, etc., tous les calculs, projets et sentiments qui en découlent, n'ont pas d'autre origine que le rais. inductif. C'est aussi l'induction qui est le fondement de la physique et des sciences naturelles dont le principal objet est l'étude des lois et du plan de l'univers. La déduction n'a pas moins d'importance. Que nous servirait de concevoir des vérités universelles, si nous n'avions pas le pouvoir d'en faire l'application aux cas particuliers, et de dégager toutes les conséquences qu'elles renferment ? Combien de connaissances indispensables, combien de règles de conduite, combien de sciences et d'arts manqueraient à l'homme ! C'est par déduction que procèdent le mathématicien, le moraliste, le jurisconsulte. C'est aussi la déduction qui permet au théologien de pénétrer tous les rapports et toutes les suites des vérités surnaturelles, et de les disposer en corps de doctrine. Ce serait donc se former une idée très-fausse des lois naturelles et des inépuisables ressources de l'intelligence que de prétendre la réduire, comme l'ont voulu quelques philosophes, à l'observation, de lui permettre tout au plus une induction timide, et de proscrire le rais. déductif comme un procédé artificiel, stérile et dangereux. »

II. *De la déduction.* — La forme du rais. déductif a été pendant des siècles employée d'une manière si exclusive, et elle est encore si usitée et si connue, que, dans le langage ordinaire, quand on dit simplement *raisonnement*, on entend presque toujours la méthode déductive. C'est pour ce même motif que nous en parlons sous ce chef. Quant au procédé inductif, nous avons exposé son principe et sa marche au mot INDUCTION. — La *Déduction* étant l'opération intellectuelle qui consiste à déterminer une vérité particulière en la tirant et la faisant sortir d'un principe plus général, il s'agit de savoir deux choses : 1° si le principe donné et qui sert de base à la déduction est une vérité, et quelle est sa valeur en tant que principe ; 2° si la vérité particulière que nous prétendons en déduire est véritablement contenue dans le principe posé.

Il faut, pour déduire, posséder un principe général évident par lui-même et nécessaire, ou un principe obtenu par une légitime induction, ou simplement un principe général secondaire déjà déduit d'un principe ou nécessaire ou induit. Les principes généraux qui sont le point de départ de la déduction reconnaissent donc deux sources seulement. Les uns se forment immédiatement en nous et nous apparaissent tout d'abord comme évidents, nécessaires, universels, invariables et indépendants même de la réalité à propos de laquelle nous les concevons ; ce sont les principes que nous donne la raison, c.-à-d. la faculté par laquelle nous concevons l'absolu ; les autres sont dégagés par notre esprit à la suite d'observations nombreuses, d'expériences multipliées, de comparaisons répétées, et d'une série d'abstractions et de généralisations. A la première catégorie appartiennent ce qu'on appelle les vérités premières et les axiomes ; à la seconde appartiennent les vérités qu'on nomme proprement les *lois* dans le langage scientifique. Les définitions peuvent également servir de base à la déduction ; mais, pour que la vérité déduite d'une définition soit vraie, il faut que celle-ci soit elle-même vraie. Or, la vérité d'une définition dépend de la vérité du principe premier qu'elle implique, ou de l'observation dont elle est l'expression. Dans tous les cas, les connaissances ou vérités que la déduction tire des principes généraux, ont précisément la valeur et l'autorité des principes d'où elles sont déduites. Si la déduction part de principes absolus et nécessaires, elle en fait sortir des conséquences de même nature, c.-à-d. d'une certitude absolue. « Il est évident, dit Aristote, que si les principes d'où l'on tire la conclusion sont universels, il y a nécessité que la conclusion soit une vérité éternelle. » Quand, au contraire, la déduction part d'une vérité générale obtenue par la voie de l'induction, les conclusions expriment des vérités de même nature, si l'induction qui a fourni le principe était elle-même légitime. Au fond, le double procédé inductif et déductif, et les vérités que donne chacun d'eux, reposent, ainsi que l'observe très-bien Duval-Jouve, sur les mêmes principes premiers qu'ils supposent et impliquent, et desquels se tire, même à notre insu et par une nécessité de notre constitution intellectuelle, toute l'autorité que nous leur donnons. C'est pour cela que la déduction nous fournit un excellent moyen de vérifier les affirmations obtenues par la voie de l'induction. Les philosophes qui ont attaqué le rais. inductif pour préconiser exclusivement le rais. déductif, et ceux qui ont fait l'inverse, sont donc également dans le faux. L'un et l'autre procédé sont également indispensables à la recherche de la vérité, et chacun d'eux est plus particulièrement propre à un ordre particulier de connaissances : la déduction, aux sciences qui ont leur racine dans un petit nombre de principes premiers évidents, nécessaires, incontestables ou non contestés, comme les mathématiques, la morale, la théologie ; l'induction, aux sciences qui ont pour objet les choses de la nature, où nous ne voyons d'abord que des phénomènes particuliers plus ou moins constants ou variables, sous lesquels notre esprit doit chercher l'universel et l'invariable. En outre, comme méthode de communication des connaissances acquises, le rais. déductif possède sur le rais. inductif une supériorité incontestable. C'est pourquoi ce dernier est généralement usité dans l'enseignement. Si, pendant des siècles, la méthode déductive s'est montrée stérile et inféconde, c'est qu'elle était appliquée même aux recherches auxquelles elle était impropre ; c'est qu'au lieu de prendre pour point de départ des principes premiers ou des lois légitimement induites, elle partait d'assertions vaines ou de pures hypothèses qu'elle considérait cependant comme des vérités générales.

La *démonstration* n'est autre chose que la déduction elle-même s'appuyant sur des principes certains et aboutissant à des conclusions également certaines, ce qui a lieu toutes les fois que celles-ci sont implicitement contenues dans les principes posés. On désigne sous le nom générique d'*arguments*, les artifices logiques employés pour manifester clairement la légitimité du rais. déductif. Mais tous les arguments dénommés et classés par l'école peuvent se ramener au *syllogisme*, qui est l'expression la plus rigoureuse de ce procédé de rais. En conséquence, c'est de l'argument ainsi appelé que nous devons d'abord nous occuper.

III. *Du syllogisme.* — Ce mot qui signifie littéralement « assemblage de propositions », désigne « Une énonciation dans laquelle, deux jugements étant donnés, il s'ensuit nécessairement un troisième. » Ainsi, par ex., les trois propositions suivantes constituent un syllogisme : Tous les corps sont pesants ; Or l'air est un corps ; Donc l'air est pesant. Comme on le voit, le syll. se compose de trois propositions qui ont entre elles certaines relations précises. La première proposition étant posée, il faut que la seconde soit implicitement contenue dans la première, et que la troisième soit de même contenue dans la seconde, d'où il résulte que la troisième est nécessairement aussi contenue dans la première. « Dans la réalité matérielle, dit Barthélemy-Saint-Hilaire, il suffit qu'une chose soit contenue dans une autre pour que les sens, qui aperçoivent les deux choses simultanément, aperçoivent sur-le-champ et avec une immédiate évidence les rapports qui les unissent. Mais pour les idées, pour les jugements, deux termes ne suffiraient pas. L'esprit pourrait bien voir que l'un des termes est contenu dans l'autre ; mais il n'y aurait point là de conclusion logique, il n'y aurait pas de nécessité. Pour qu'il y ait nécessité, il faut tout au moins trois objets ; et la conclusion nécessaire s'établit du premier au troisième par l'intermédiaire du second, sans lequel elle ne saurait être obtenue. Ainsi donc, dans le syllog., c.-à-d. dans une série de jugements liés les uns aux autres par des relations nécessaires, il y a toujours trois propositions. Or, la proposition à son tour se compose essentiellement de deux termes, un sujet et un attribut. Pour que la seconde proposition soit unie à la première, il faut qu'elle emprunte à celle-ci l'un de ses termes. A ce terme emprunté à la première proposition, la seconde en ajoute un nouveau qui lui appartient à elle-même, et ce nouveau terme passe dans la troisième proposition, où il est uni au terme restant de la première. De cette façon, la trame ne se rompt pas et son tissu est indissoluble. Le plus grand *terme ou attribut de la première* proposition (c'est *pesant*, dans l'ex. ci-dessus) se nomme le *Grand terme* ou le *Majeur*, parce qu'il contient les deux autres; le dernier terme (*air*) se nomme le *Mineur* ou le *Petit terme*, parce qu'il est en effet le plus petit des trois; considérés tous deux ensemble, on les nomme les *Extrêmes*. Le terme intermédiaire (*corps*), qui est contenu dans le majeur et qui contient le mineur, est appelé *Moyen terme*. Les propositions tirent leur nom des deux termes extrêmes : celle qui renferme le plus grand terme dans toute sa compréhension (*tous les corps sont pesants*) se nomme la *Majeure;* celle qui renferme le plus petit terme (*l'air est un corps*) se nomme la *Mineure;* considérées toutes deux sous un point de vue commun, on les appelle les *Prémisses*, parce qu'elles précèdent la *Conclusion* (*l'air est pesant*) qui en sort logiquement et fatalement. »

IV. *Des modes et des figures du syllogisme.* — En étudiant les propositions au point de vue logique, nous avons vu qu'on en distinguait quatre sortes principales, les *prop. universelles affirmatives* qui se représentent par A, les *prop. universelles négatives*, représentées par E, les *prop. particulières affirmatives*, représentées par I, et les *prop. particulières négatives*, représentées par O. Or, selon que les deux propositions qu'on assemble sont de *qualité* ou de *quantité* différentes, la conclusion en est inévitablement affectée : le syllog. conclut ou ne conclut pas; en d'autres termes, il a lieu ou il n'a pas lieu. Il a donc fallu, pour établir la théorie du syll., examiner toutes ces combinaisons possibles. C'est ce qui a été fait par Aristote, et il a trouvé que, sur les 64 combinaisons que peuvent donner quatre termes pris trois à trois, il n'y en a que 14 qui soient concluantes, c'est-à-d. où la chaîne logique n'est pas rompue et donne une conclusion nécessaire. Ces combinaisons, qui sont uniquement relatives à la quantité et à la qualité des propositions, sont désignées sous le nom de *Modes*. Maintenant si l'on considère la place occupée par le moyen terme dans les prémisses de ces 14 modes, on trouve qu'il peut occuper 4 positions différentes, car il peut être ou sujet ou attribut, soit dans la majeure, soit dans la mineure. Ces diverses positions du moyen terme constituent ce qu'on appelle les *Figures* du syll. Dans la 1re fig., le moyen terme est *sujet* de la majeure et *attribut* de la mineure (Tous les *hommes* sont mortels; or, Pierre est un *homme;* donc Pierre est mortel). Dans la 2e, il est *attribut* dans la majeure et la mineure (Nul menteur n'est *croyable;* tout homme de bien est *croyable;* donc nul homme de bien n'est menteur). Dans la 3e, il est *sujet* dans toutes deux (Il y a des *colères* qui ne sont pas blâmables; toute *colère* est une passion; donc il y a des passions qui ne sont pas blâmables). Enfin, dans la 4e, il est *attribut* de la majeure et *sujet* de la mineure (Tous les maux de la vie sont des *maux passagers;* or, les *maux passagers* ne sont point à craindre; donc, nul des maux qui sont à craindre n'est un mal de cette vie). Le vers mnémonique suivant, où les syllabes *sub* et *præ* représentent les mots *subjectum* (sujet) et *prædicatum* (attribut), servait autrefois dans les écoles à rappeler la position du moyen terme dans les quatre figures :

Sub, *præ;* tum *præ*, *præ;* tum *sub*, *sub;* denique *præ*, *sub*.

Mais les quatorze modes concluants du syll. se partagent inégalement entre les quatre figures. — La 1re figure en a 4, que les scolastiques indiquaient par les mots mnémoniques : *bArbArA*, *cElArEnt*, *dArII*, *fErIO*, où les lettres en majuscules marquent la nature, c.-à-d. la quantité et la qualité des trois propositions qui constituent le syllogisme. Comme on le voit par la simple inspection de ces mots bizarres, la 1re figure peut offrir une conclusion universelle affirmative, une concl. universelle négative, une concl. particulière affirmative, et une concl. particulière négative.—La 2e figure contient également 4 modes, représentés par les mots *cEsArE*, *cAmEstrEs*, *fEstInO*, *bArOcO;* mais comme on le voit, elle ne donne jamais que des conclusions négatives, soit universelles, soit particulières.—La 3e figure renferme 6 modes; néanmoins elle est plus incomplète encore que la précédente, car elle n'a que des conclusions particulières, soit affirmatives, soit négatives, ainsi que l'indiquent les formules qui représentent ces modes : *dArAptI*, *fElAptOn*, *dIsAmIs*, *dAtIsI*, *bOcArdO*, *fErIsOn*.—La 4e figure contient 5 modes, représentés dans la Logique de Port-Royal par les mots *bArbArI*, *cAlEntEs*, *dIbAtIs*, *fEspAmO*, *frIsEsOm*, et dans les anciennes logiques par les mots *bArAlIpton*, *cElAntEs*, *dAbItIs*, *fApEsmO*, *frIsEmOrum*. Les conclusions que peut donner cette figure sont, ou affirmatives particulières, ou négatives, tant universelles que particulières. Si maintenant on considère les 14 modes du syll. au point de vue de la quantité de leurs conclusions, on trouve que 4 modes donnent des conclusions universelles, et 10 des conclusions particulières; et si on les envisage au point de vue de la qualité, on voit que 5 donnent des conclusions affirmatives, et 9 des conclusions négatives.

V. *Règles du syllogisme.* — Les combinaisons diverses que nous venons d'indiquer sommairement sont soumises à certaines règles générales qui toutes sortent de la définition même du syllogisme. Dans l'école, on avait résumé les plus importantes de ces règles dans les huit vers mnémoniques qui suivent :

Terminus esto triplex, medius, majorque minorque.
Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.
Nunquam contineat medium conclusio fas est.
Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
Utraque si præmissa neget, nihil inde sequetur.
Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.
Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
Pejorem sequitur semper conclusio partem.

Les quatre premières de ces règles, comme on le voit, sont relatives aux termes, tandis que les quatre dernières ont rapport aux propositions. Au reste, en voici la traduction et l'explication. — 1° *Tout syllogisme doit renfermer trois termes, le grand, le petit et le moyen.* Un terme de plus, un terme de moins, il n'y a plus de syllog. Donc, il ne faut pas d'une proposition à l'autre changer le sens des termes, car alors les mêmes mots n'exprimant pas les mêmes idées, on pourrait, au lieu de trois idées, en avoir quatre ou un plus grand nombre. Tel est cet exemple bien connu : Le rat ronge; or, rat est une syllabe; donc une syllabe ronge. *Le vice de l'argument réside dans ce que le mot rat* est pris dans deux sens, celui de l'animal ainsi appelé, et celui de la syllabe qui forme son nom : ce syllog. prétendu a donc quatre termes au lieu de trois.—2° *Aucun terme ne peut être plus étendu dans la conclusion que dans les prémisses.* Cette règle est facile à concevoir, puisque la conclusion doit être implicitement contenue dans les prémisses, et qu'évidemment un objet plus grand ne peut être contenu dans un objet plus petit. Le syllog. suivant est donc radicalement vicieux : Les planètes sont des astres; or, les planètes tournent autour du soleil; donc, tous les astres tournent autour du soleil. En effet, le mot *astres* reçoit ici dans la conclusion un sens plus général que dans les prémisses. — 3° *Le moyen terme ne doit jamais entrer dans la conclusion.* Car le moyen terme a pour unique fonction de réunir les deux extrêmes, et il est étranger à la conclusion, qui est l'expression du rapport entre les extrêmes.—4° *Le moyen terme doit être pris au moins une fois universellement dans les prémisses.* Cette règle se fonde sur ce qu'il n'y a qu'un terme universel dont on connaisse exactement la compréhension et les limites, et dont on puisse affirmer qu'un autre terme, qui en est la conclusion, y est ou n'y est pas contenu. Si le moyen était pris deux fois particulièrement, il pourrait exprimer deux idées différentes, et l'on ne serait plus en droit de conclure que le grand terme et le petit terme se conviennent entre eux. C'est, par ex., ce qui a lieu dans ce syll. : Certains triangles sont des triangles isocèles; or, certains triangles sont des triangles scalènes; donc les triangles isocèles sont des triangles scalènes. Ce ne sont point les mêmes triangles qui sont isocèles et scalènes. — 5° *De deux prémisses négatives on ne peut pas tirer de conclusion.* En effet, deux propositions négatives séparent le sujet du moyen et l'attribut du même moyen. Or, de ce que deux choses sont séparées de la même chose, il ne s'ensuit, ni qu'elles soient, ni qu'elles ne soient pas la même chose. De ce que les Espagnols ne sont pas Turcs, et de ce que les Turcs ne sont pas chrétiens, il ne s'ensuit pas que les Espagnols ne soient pas chrétiens.—6° *De deux prémisses particulières il ne s'ensuit rien.* En effet, lorsque les prémisses sont toutes deux particulières, le moyen terme y est pris pour une partie seulement de son étendue. Or, on a vu tout à l'heure que le moyen terme doit être pris au moins une fois universellement.—7° *Deux prémisses affirmatives ne peuvent donner une conclusion négative.* Lorsque les deux prémisses sont affirmatives, on déclare que les deux extrêmes conviennent avec le moyen; mais si les deux extrêmes conviennent avec le moyen, ils s'accordent nécessairement entre eux. — 8° *La conclusion suit toujours la plus faible partie*, c.-à-d. qu'elle est négative, si l'une des prémisses est négative; qu'elle est particulière, si l'une des prémisses est particulière; qu'elle est particulière et négative, si l'une des prémisses est particulière et l'autre négative. En effet, dès qu'il y a quelque chose de particulier ou de négatif dans les prémisses, il est impossible qu'il y ait dans la conclusion rien d'universel ni d'affirmatif. Le contenu ne peut être plus grand que le contenant.

Les règles que nous venons d'exposer résument parfaitement les conditions requises pour qu'un syllog. soit concluant; néanmoins leur multiplicité a engagé les logiciens modernes à les simplifier. C'est ce qui a été fait surtout par les auteurs de l'*Art de penser*, d'après Descartes, et ils ont réduit toutes ces règles aux deux règles suivantes : 1° *Nul terme ne peut être plus général dans la conclusion que dans les prémisses.* 2° *Le moyen terme doit être pris au moins une fois universellement;* et encore la première de ces règles implique la seconde.—« Lorsque, dit la Logique de Port-Royal, on veut prouver une proposition dont la vérité ne paraît pas évidemment, il semble que tout ce qu'on a à faire soit de trouver une proposition plus connue qui renferme celle-là, laquelle, pour cette raison, on peut appeler la proposition *contenante*. Mais, parce qu'elle ne peut la contenir expressément et dans les mêmes termes, puisque, si cela était, elle n'en serait point différente et ainsi ne servirait de rien pour la rendre plus claire, il est nécessaire qu'il y ait encore une autre proposition qui fasse voir que celle que nous avons appelée contenante contient en effet celle que l'on veut prouver; et celle-là peut s'appeler *applicative*. Dans les syllogismes affirmatifs, il est souvent indifférent laquelle des deux on appelle *contenante*, parce qu'elles contiennent toutes deux, en quelque sorte, la conclusion, et qu'elles servent mutuellement à faire voir que l'autre la contient. Néanmoins, comme la majeure est presque toujours plus générale, on la regarde d'ordinaire comme la proposition *contenante*, et la mineure comme l'*applicative*. Pour les syllogismes *négatifs*, comme il n'y a qu'une proposition négative, et que la négation n'est proprement enfermée que dans la négation, il semble qu'on doive toujours prendre la proposition négative pour la *contenante*, et l'affirmative pour l'*applicative*, soit que la négative forme la majeure, soit qu'elle forme la mineure. Il n'est pas difficile de montrer que toutes les règles des anciens ne servent qu'à faire voir que la conclusion est contenue dans l'une des premières propositions, et que l'autre le fait voir, et que les arguments ne sont vicieux que quand on manque à observer cela, et qu'ils sont toujours bons quand on l'observe. Car toutes ces règles se réduisent à deux principales, qui sont le fondement des autres : l'une, que *nul terme ne peut être plus général dans la conclusion que dans les prémisses;* or, cela dépend visiblement de ce principe général, que *les prémisses doivent contenir la conclusion :* ce qui ne pourrait pas être si, le même terme étant dans les prémisses et dans la conclusion, il avait moins d'étendue dans celles-là que dans celle-ci; car le moins général ne contient pas le plus général; *quelque homme* ne contient pas *tout homme*. L'autre règle générale est, que *le moyen doit être pris une fois au moins universellement;* ce qui dépend encore de ce principe, que *la conclusion doit être contenue dans les prémisses*. En effet, un terme particulier n'ayant point d'étendue rigoureusement déterminée, on ne verra jamais que la proposition qui l'enferme contient nécessairement la conclusion, si elle n'est unie à une autre proposition où le moyen est pris universellement. »

VI. *Des diverses sortes de syllogismes.* — Indépendamment des modes et des figures, les auteurs distinguent plusieurs sortes de syllogismes. Nous nous bornerons à peu près à définir ces différentes espèces.—1° On appelle syll. *simple*, celui qui se compose de propositions simples; ex. : La vertu est louable; or, la tempérance est une vertu; donc la tempérance est louable. C'est de cette sorte particulière de syll. que nous avons surtout parlé. —2° Le syll. *complexe* est celui qui se compose de propositions complexes, et particulièrement celui dont la conclusion est une proposition complexe; ex. : La loi divine ordonne d'obéir aux lois de son pays; or, la loi du pays commande de payer l'impôt; donc, la loi divine ordonne de payer l'impôt. Pour juger si un syll. complexe conclut valablement, il faut le réduire à un syll. simple, en supprimant les propositions incidentes, lorsque la chose se peut faire, et alors il est soumis aux règles ordinaires. Si l'on ne peut supprimer les phrases incidentes, les mêmes règles lui sont encore applicables, mais il faut distinguer et peser bien exactement les termes.— 3° On nomme *composés* ou *conjonctifs*, les syllogismes dont la majeure est une proposition composée. On en distingue trois espèces, savoir : le syll. *conditionnel*, le syll. *disjonctif* et le syll. *copulatif*. A. Le syllog. est dit *conditionnel*, lorsque la majeure est conditionnelle, c.-à-d. est composée de deux parties unies par la conjonction *si :* on appelle *Antécédent* le membre qui contient la condition, et l'autre est nommé le *Conséquent*. Ex. : Si Dieu est juste, il punit les méchants; or, Dieu est juste; donc il punit les méchants. B. Le syll. *disjonctif* est celui dont la majeure est disjonctive, c.-à-d. dont les parties sont jointes par *ou*. Ex. : Il faut dominer ses passions ou leur obéir; or, la raison veut que nous les dominions; donc, nous ne devons pas leur obéir. C. Enfin, on appelle syll. *copulatif* celui dont la majeure est une proposition copulative négative, dont ensuite on établit une partie pour nier l'autre. Ex. : On ne peut tout ensemble être serviteur de Dieu, et idolâtre de son argent; or, l'avare est idolâtre de son argent; donc, il n'est pas serviteur de Dieu.

VII. *Des autres espèces d'arguments.* — La forme syllogistique du rais. n'est guère usitée, dans toute sa rigueur, que dans l'étude des mathématiques, et parfois en philosophie. Mais, dans l'art oratoire, sa sécheresse et sa monotonie la font proscrire. L'orateur a donc recours à d'autres sortes d'arguments, qui ne présentent pas le même inconvénient, mais qui cependant ont la même valeur que le syllogisme; car, lorsque ces arguments sont valables, ils peuvent toujours se ramener à ce dernier.—Le plus usité peut-être de ces arguments est l'*Enthymème*. Or, cet argument n'est autre chose qu'un syllogisme dont on supprime l'une des prémisses : ex. : Il faut aimer ce qui nous rend heureux; donc il faut aimer la vertu; ou bien, La vertu nous rend heureux; donc il faut aimer la vertu. Dans le premier ex. c'est la mineure qui est sous-entendue; dans le second c'est la majeure. Dans les deux cas, la première proposition se nomme *Antécédent*, et la seconde *Conséquent*. Comme on le voit, l'enthymème est un syllogisme parfait dans l'esprit; il n'est imparfait que dans l'expression, et c'est cette imperfection de forme qui fait la vivacité et le mérite de l'argument. Ce vers de la *Médée* d'Ovide, cité par Quintilien, offre un bel ex. d'enthymème : *Servare potui; perdere an possim, rogas?* Citons encore cet autre enthymème rapporté par Aristote : « Mortel, ne garde pas une haine immortelle. » — L'*Épichérème* est un syllogisme où l'une au moins des prémisses est accompagnée de sa preuve. Tout le discours de Cicéron pour Milon se réduit à un épichérème très-développé. La majeure est qu'il est permis de tuer celui qui nous dresse des embûches; les preuves de cette majeure se tirent de la loi naturelle, du droit des gens, des exemples. La mineure est que Clodius a dressé des embûches à Milon, et les preuves de cette mineure sont l'équipage de Clodius, sa suite, etc. La conclusion est, qu'il a été permis à Milon de tuer Clodius. — Le *Sorite* se compose d'une série de propositions (il en faut au moins quatre), qui s'enchaînent de telle manière que l'attribut de la première devient le sujet de la seconde; l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière proposition qui réunit le sujet de la première à l'attribut de l'avant-dernière : Ex. : Celui qui honore Dieu, respecte ses commandements; qui respecte les commandements divins, pratique la charité; qui pratique la charité, contribue à prévenir le crime par le soulagement de la misère; qui prévient les actions criminelles sert les intérêts de l'État; donc celui qui honore Dieu sert les intérêts de l'État. La meilleure manière de donner au sorite de la force et de la vérité, c'est d'en prouver chaque partie à mesure qu'on l'emploie : c'est en outre l'unique moyen de faire que cet argument ne paraisse pas fastidieux. Cette forme d'argumentation a été employée par Cicéron dans son plaidoyer pour Roscius d'Amérie.—Le *Dilemme est un double syllogisme où deux* propositions contraires aboutissent à une seule et même conclusion, de telle sorte que, dans une discussion oratoire, par ex., l'adversaire ne puisse y échapper : de là le nom vulgaire d'*argument cornu* et d'*argument à deux tranchants*, sous lequel on le désigne parfois. Voici un ex. de dilemme : En ce monde, on suit ses passions, ou on ne les suit pas; si on les suit, on est malheureux de la honte qu'on s'attire en s'y abandonnant; si on ne les suit pas, on est malheureux des efforts qu'il faut faire pour leur résister; donc, on est toujours malheureux en ce monde. Le dilemme s'emploie fréquemment dans les luttes oratoires, car il produit toujours de l'effet, lors même *qu'il n'est pas nécessairement concluant. Pour qu'il soit* tel, il faut que la proposition disjonctive n'admette pas de milieu; que la conclusion des deux parties soit nécessaire; et que l'argument ne puisse pas être rétorqué contre celui qui l'emploie. Ainsi, le dilemme suivant pèche contre les deux premières règles : Ta femme sera belle ou elle sera laide; si elle est belle, elle te causera de la jalousie; si elle est laide, elle te déplaira; donc il ne faut point te marier. Le fameux dilemme de Protagoras pèche contre la troisième. Ce sophiste, dit-on, était convenu avec son élève Évathlus de lui enseigner l'art oratoire, moyennant une somme déterminée, dont moitié serait payée d'avance et l'autre moitié après le gain de sa première cause. *L'occasion de plaider* ne se présentant pas à l'élève assez tôt au gré de Protagoras, celui-ci le cite en justice et réclame le reste du prix convenu : « Si tu persuades aux juges, dit-il à Évathlus, que tu ne me dois rien, tu auras gagné ta première cause, et tu seras tenu de me payer, en vertu de nos conventions; si, au contraire, tu ne peux les convaincre, tu seras condamné, et il faudra bien que tu me payes.

Le disciple rétorqua ainsi le dilemme : « Si les juges me condamnent à payer, je ne te dois rien, en vertu de nos conventions; s'ils me donnent raison, je ne te payerai également rien, parce que j'aurai gagné ma cause. » — L'*Induction* est un enthymème dont l'antécédent renferme une énumération de parties d'où l'on doit tirer la conclusion : L'or, l'argent, le cuivre, le fer, le zinc, se liquéfient; donc tous les métaux sont liquéfiables. La conclusion de cet argument ne peut être nécessaire que dans le cas où l'énumération est complète : ce qui n'a jamais lieu. En conséquence, l'induction n'est qu'un argument oratoire. — Il en est de même de l'*Exemple*, car de l'énoncé d'un fait particulier on ne peut déduire une preuve nécessaire et incontestable. — Enfin, nous en dirons autant de l'*Argument personnel*, espèce d'enthymème qui renverse les moyens et les prétentions de l'adversaire en lui opposant ses propres faits ou ses propres paroles.

RAISONNER. v. n. Se servir de sa raison pour chercher et connaître le vrai, pour juger des rapports des choses, pour démontrer, etc. *C'est le propre de l'homme de r. R. faux. R. juste, R. de travers. Il raisonne bien, mal. R. conséquemment. R. sur de faux principes. C'est ainsi que raisonne la haine, l'amour. Les passions ne raisonnent pas.* — Fig. et famil., *R. comme un coffre, comme une cruche, comme une pantoufle, r. pantoufle*, Raisonner de travers, d'une manière absurde. || Se dit quelquefois pour Discuter. *Nous avons beaucoup raisonné de cette affaire. La loi ne raisonne pas, elle commande.* || Répliquer, alléguer des excuses pour s'excuser. *Je n'aime pas les enfants qui raisonnent. Les maîtres veulent qu'on ne raisonne pas et qu'on obéisse.* — *Ne raisonnez pas tant; si vous raisonnez davantage, etc.*, Façons de parler dont on se sert envers une personne fort inférieure à soi, lorsqu'on se sent offensé ou importuné de ses discours, de ses répliques. || T. Mar. Se dit D'un bâtiment qu'on a envoyé reconnaître par la chaloupe, et qui est obligé de montrer ses papiers de bord. *Faire r. un bâtiment.* = Raisonner. v. a. *C'est un homme qui raisonne toutes ses actions, toutes ses démarches*, Qui les calcule, qui en prévoit et pèse toutes les conséquences. — *Cet acteur raisonne bien ses rôles*, Il s'en rend compte, il cherche à en saisir l'esprit. = *se Raisonner. v. pr. Être discuté. *Un ordre militaire ne se raisonne pas.* = Raisonné, ée. p.

RAISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raisonne. *C'est un bon, un excellent r. Un détestable r.* — Se dit ordin. en mauvaise part, D'une personne qui fatigue, qui importune par de longs raisonnements. *C'est un ennuyeux r., un r. perpétuel.* || Absol., se dit De celui qui, au lieu de recevoir docilement les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne, a l'habitude de répliquer ou d'alléguer des excuses bonnes ou mauvaises. *Ce valet fait bien le r. Elle fait bien la raisonneuse.* — On dit aussi adject., *Cet enfant est bien r. C'est une grande raisonneuse.* || T. Théâtre. Personnage de comédie, dont le langage est ordinairement celui de la morale et du raisonnement. *Il est engagé à ce théâtre pour jouer les raisonneurs. Cléante, du* Tartufe, *est le plus beau rôle de l'emploi des raisonneurs.*

RAJAH, ou RADJAH. s. m. T. Relat.

Enc. — Le mot *Rajah* ou *Radjah* est un mot hindou qui répond à nos mots *roi* et *prince*, et qui est l'antique titre des princes indiens. Les Rajahs appartiennent à la caste des Kschatryas ou guerriers. Il n'y a plus dans l'Inde en deçà du Gange, qu'un fort petit nombre de Rajahs indépendants; tous les autres ont été dépossédés par l'Angleterre ou sont devenus ses vassaux. Mais, dans les îles de l'archipel Indien, il y a encore des souverains indépendants qui portent ce titre. Un titre supérieur est celui de *Maharadjah*, qui signifie *grand prince*, et qui se donne à celui dont dépendent plusieurs autres rajahs. Le souverain de Lahore, Rundjet-Sing, prenait le titre de Maharadjah.

RAJEUNIR. v. a. Faire redevenir jeune. *Cet alchimiste prétendait avoir le secret de r. les vieillards.* — * Fig., *On ne rajeunit pas une nation décrépite.* || Rendre l'air de la jeunesse. *Sa perruque le rajeunit de dix ans. Cette bonne nouvelle l'a tout rajeuni.* || Par ext., se dit aussi Des choses. *R. un arbre, une vigne en les taillant. R. un vieux mot. R. une pensée par l'expression.* = Rajeunir. v. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. *Depuis son mariage, il a rajeuni. Il semble que cette femme rajeunisse.* — Figur., *Au printemps, la nature rajeunit, les arbres rajeunissent, tout rajeunit.* = se Rajeunir. v. pron. Se donner l'air jeune. *Il croit se r. en portant perruque.* || Famil., Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement. *Elle dit n'avoir que trente ans, je crois qu'elle se rajeunit un peu.* = Rajeuni, ie. part. = Rajeunissement. s. m. Action de rajeunir; État de celui qui est ou paraît rajeuni. *Le r. d'Eson.*

RAJUSTEMENT. s. m. Action de rajuster; Le résultat de cette action. = Rajuster. v. a. Ajuster de nouveau, remettre en bon état. *Rajustez ce ressort, cette serrure. Rajustez votre châle, votre manteau.* || Fig., au sens moral, *La mort dérange et rajuste bien des choses. Cette succession a bien rajusté ses affaires. Il y a entre les deux frères une grave contestation; cela sera difficile à r.* = se Rajuster. v. pron. Réparer le désordre de ses vêtements, de sa toilette. *Ces dames se rajustèrent à la hâte et du mieux qu'elles purent.* = Rajusté, ée. part.

RÂLE. s. m. T. Ornith.

Enc. — Sous le nom de *Râles* (*Rallus*) ou *Rallidées*, on désigne un genre ou un petit groupe d'Échassiers qui fait partie de la famille des *Macrodactyles*. Les oiseaux qui le composent ont, de même que les Foulques, les ailes dépourvues d'éperons; mais ils se distinguent de ces derniers par l'absence, sur le front, de cette sorte d'écusson qui est formé par le prolongement du bec. Les Râles ont en outre le corps comprimé, les tarses allongés et terminés par des doigts grêles et séparés, les ailes moyennes, la queue très-courte et cunéiforme, et le bec de longueur très-variable. Les mœurs des Râles rappellent beaucoup celles des Poules d'eau. Très-craintifs, ils se dérobent au danger en fuyant de loin, ou en se tenant cachés dans une immobilité complète. Ils marchent avec grâce, la tête haute, les pieds levés, et courent avec une extrême agilité; mais leur vol est lourd, peu soutenu, bas, et s'exécute en ligne droite ou à peu près. Ils se tiennent cachés sous l'herbe pendant le jour, et cherchent leur nourriture le soir et le matin sur le bord des eaux où poussent les plantes aquatiques. Leur régime est à la fois animal et végétal. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mollusques, qu'ils rencontrent sur les bords fangeux des rivières, ou de graines et de pousses tendres des plantes aquatiques. Ils ne se réunissent jamais en famille, même lorsqu'ils émigrent. Ils nichent à terre dans les herbes, et les petits abandonnent leur nid dès leur naissance, saisissant eux-mêmes la nourriture que leur mère leur indique. La chair de quelques Râles est d'un goût exquis, surtout en automne; elle a plus de fumet et plus de délicatesse que celles des Poules d'eau et se mange comme celle de la Bécasse, c.-à-d. un peu faisandée. Les diverses espèces de ce genre ne se distinguent que par les proportions de leur bec. — Le *R. d'eau d'Europe* (*R. aquaticus*) a le bec plus long que la tête. Il est brun fauve, tacheté de noirâtre dessus, cendré bleuâtre dessous, à flancs rayés de noir et de blanc. Très-commun sur nos ruisseaux et nos étangs; il nage assez bien, et il court fort légèrement sur les feuilles des herbes aquatiques. Sa chair sent le marais. — Parmi les espèces à bec plus court, la plus commune chez nous est le *R. des genêts* (*R. Crex*), vulg. appelé *Roi des cailles* parce qu'on le voit arriver et partir avec ces oiseaux, ce qui a fait croire qu'il les conduisait. D'un brun fauve, tacheté de noirâtre dessus, de grisâtre dessous, aux flancs rayés de noirâtre, aux ailes rousses, le R. des genêts vit et niche dans les champs où on le trouve solitaire. Il se nourrit de graines aussi bien que d'insectes et de vermisseaux. Le *R. varié à gorge rouge* des États-Unis (*R. ruficollis* ou *noveboracensis*) [Fig. ci-dessus], appartient au même sous-genre. Cuvier y range aussi la *Marouette*, ou *Petit râle tacheté* (*R. porzana*), qui est brun foncé, piqueté de blanc, à flancs rayés de blanchâtre; mais quelques auteurs rapportent cette espèce aux Poules d'eau. Cet oiseau habite notre pays, et ne nous quitte que dans le fort de l'hiver. Il se tient près des étangs et fait avec du jonc un nid en forme de nacelle, qu'il attache à quelque tige de roseau. Il nage et plonge fort bien.

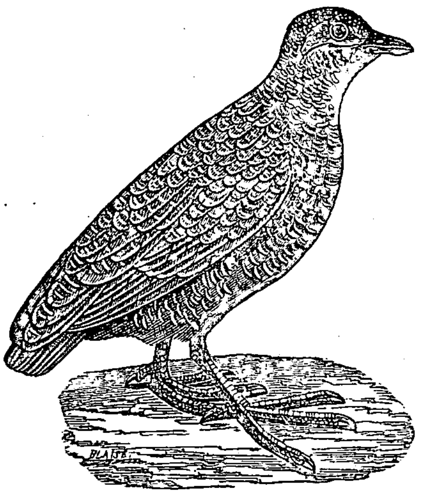

RÂLE. s. m. (Onomatopée.) *Le r. de la mort, de l'agonie*, Le bruit qui, chez les moribonds, est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée et les grosses divisions des bronches. *On croit qu'il va mourir, il a déjà le r.* || * T. Méd. V. Auscultation. = Râlement. s. m. Action de râler, état de celui qui râle. *Ce malade a un r. qui le fatigue beaucoup.*

RALENTIR. v. a. Rendre plus lent. *R. sa course, sa marche. R. le pas. R. le mouvement d'une machine.* || Fig., Modérer, diminuer. *Cet accident a ralenti son zèle. L'âge ralentira cette activité, cette ardeur.* || T. Man. *R. un cheval*, Ralentir sa marche. = se Ralentir. v. pron. Devenir plus lent, moins actif. *Ce mouvement s'est ralenti. J'ai peur que cette ferveur ne se ralentisse. Les préparatifs de guerre semblent se r.* = Ralenti, ie. part. = Ralentissement. s. m. Diminution de mouvement, d'activité. *Le r. du pendule. Le r. des travaux d'un siége.* || Figur., *Le r. de son zèle, de son ardeur.*

RÂLER. v. n. T. Méd. Faire entendre, en respirant, un son anormal; se dit particul. Des agonisants. *Il est très-mal, il commence à r.* — Par ext., *R. en dormant.*

RALINGUE. s. f. T. Mar. Cordage que l'on coud autour des bords d'une voile pour la fortifier. *R. de têtière* ou *d'envergure*, Celle qui borde la partie supérieure de la voile, par laquelle elle est lacée avec la vergue; *R. de fond* ou *de bordage*, Celle qui borde le côté inférieur; *R. de chute*, Celle qui borde les côtés verticaux. — *Mettre une voile en r.*, Mettre ses ralingues dans une position parallèle à celle du vent, en sorte qu'elle ne le reçoive sur aucune face. = Ralinguer. v. a. Garnir une voile de ses ralingues. *Les voiles sont faites, il n'y a plus qu'à les r.* || Absol., sign. Orienter les voiles d'un bâtiment de manière que leur plan se trouve dans la direction du vent. = Ralingué, ée. part.

***RALLIDÉES.** s. f. pl. T. Ornith. V. Râle.

RALLIEMENT. s. m. [On prononce *Raliment.*] T. Guerre. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. *Le r. des troupes eut lieu à tel endroit.* On dit de même, *Le r. d'une flotte, d'une armée navale.* || *Point de r.*, L'endroit indiqué par avance aux troupes pour se rallier; par ext., Le lieu où les personnes d'une même société, d'un même parti se rassemblent; et Figur., Opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points. || *Mot de r.*, Le mot qu'un chef donne à ses troupes pour se reconnaître lorsqu'elles se rallient. V. Mot. — *Signe de r.*, Signe convenu dans le même but, comme de frapper sur la giberne ou dans la main. — Fig., *Mot, signe de r.*, se dit aussi Du mot, du signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnaît, ou par lequel on le désigne.

RALLIER. v. a. [On ne prononce qu'une L dans ce mot et les suivants.] T. Guerre et Mar. Rassembler, remettre ensemble. *R. des troupes. R. un escadron, un bataillon. R. une flotte. Il rallia ses vaisseaux.* || Figur., *Cette proposition rallia tous les esprits.* || T. Mar. *R. son poste*, Aller le reprendre. *R. un bâtiment, un port, une terre*, S'en rapprocher. *R. le vent, r. au vent*, Gouverner au plus près. = se Rallier. v. pron. Se réunir, se remettre ensemble. *Ils se rallièrent derrière l'infanterie. Les vaisseaux égarés se sont ralliés autour de l'escadre.* || Fig.. *Se r. aux gens de bien. Se r. à un parti politique. Tous les esprits se rallièrent à cette proposition conciliatrice.* || T. Mar. *Se r. à terre*, S'approcher de terre. = Rallié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

RALLONGE. s. f. Ce qui sert à rallonger une chose. *Mettre une r. à une robe, à une table.* = Rallongement. s. m. Action de rallonger, ou le résultat de cette action. = Rallonger. v. a. Rendre une chose plus longue en y ajoutant quelque pièce du même genre. *R. un habit. R. une jupe. R. une table.* || Abusivem., *R. des étrivières, des étriers*, Les allonger. = Rallongé, ée. part. = Syn. V. Allonger.

RALLUMER. v. a. Allumer de nouveau. *On a éteint ces bougies, il faut les r. R. le feu qui était éteint.* || Fig., *R. la guerre. R. la sédition. La présence de son ennemi ralluma sa fureur. La vue de sa maîtresse ralluma sa passion. R. le zèle, l'ardeur de quelqu'un.* = se Rallumer. v. pron. S'allumer de nouveau. *L'incendie qu'on croyait éteint se ralluma pendant la nuit.* || Figur., *La guerre se ralluma par toute l'Europe. La querelle s'est rallumée. A cette vue, sa colère se ralluma. Il sentit sa passion se r.* = Rallumé, ée. part.

RAMADAN ou RAMAZAN. s. m. Le 9^{e} mois de l'année musulmane. V. Calendrier et Mahométisme.

RAMAGE. s. m. Rameau, branchage; ne se dit que D'une représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe. *Velours à r. Damas à grands ramages.* || Le chant des petits oiseaux. *Un joli r. Un doux r. Chaque oiseau a son r. particulier. C'est un pinson, je le connais à son r. J'aime à entendre le r. bruyant et confus des oiseaux.* || Figur. et famil., Le babil des enfants. *Quel r. font ces enfants-là!* —Se dit encore De discours dénués de sens. *Il vous faudra apprendre le r. des gens du bel air. Les vers de ce poëte ne sont qu'un insipide r.* = Ramager. v. n. Se dit Des oiseaux qui font entendre leur ramage. Peu us. = Conj. V. Manger.

RAMAIGRIR. v. a. Rendre maigre de nouveau. *Ce cheval était bien refait, mais ce long voyage l'a ramaigri.* = Ramaigrir. v. n. Redevenir maigre. *Il avait repris son embonpoint; mais depuis quelque temps il ramaigrit tous les jours.* = Ramaigri, ie. part.

RAMAS. s. m. Assemblage de diverses choses. *Il a fait un r. de toutes sortes de vieux livres, de toutes sortes de curiosités. Faire un r. de tableaux bons et mauvais.* — On dit aussi, *Un r. de bandits, de vagabonds;* et, au sens moral, *Ce discours n'est qu'un r. de lieux communs.* — Ce mot, comme on le voit, emporte toujours une idée de mépris ou de dénigrement.

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige.

RAMASSER. v. a. Faire un amas, un assemblage de plusieurs choses. *Il a ramassé tout ce qui lui était dû en plusieurs endroits, et il en fait une grande somme. J'ai ramassé tout ce que j'ai pu trouver de médailles de telle époque. Il a ramassé tous les passages des anciens sur ce sujet.* || Réunir, rassembler ce qui est épars. *On a ramassé tout ce qu'on a pu trouver de soldats. A l'aspect du faucon, la poule ramasse ses poussins sous ses ailes.* — Au Jeu, *R. les cartes, des cartes,* Les réunir, les rassembler. || Fig., *R. ses forces,* Réunir toutes ses forces pour un effort extraordinaire. = Prendre, relever ce qui est à terre. *R. ses gants. R. son chapeau. R. un livre. R. les épis dans les champs. R. une personne qui est tombée.* || Figur. et fam., *Où avez-vous ramassé cet homme-là?* Où avez-vous été chercher cet homme-là? *Cette femme est si charitable, qu'elle ramasse tous les pauvres qu'elle rencontre,* Qu'elle les recueille et se charge d'eux. = Traîner dans une ramasse. *On le ramassa pendant deux heures. Quand il fut sur la montagne, il se fit r.* = se Ramasser. v. pron. Se réunir. *Ils s'étaient ramassés sur la voie publique.* || Se replier sur soi-même, se pelotonner. *Le hérisson se ramasse dès qu'on le touche.* = Ramassé, ée. part. || S'emploie quelquefois adjectiv., et sign. Épais, trapu, vigoureux. *Cet homme est ramassé. Ce cheval est bien ramassé.* On dit de même, *Avoir la taille ramassée.* || * T. Bot. Se dit Des parties d'une plante qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres.

RAMASSEUR. s. m. Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS. s. m. Assemblage de choses ramassées sans choix. *Un r. de papiers inutiles. Ce livre n'est qu'un r. de vieilles anecdotes. Il y avait dans cette maison un r. de toutes sortes de gens.*

RAMAZAN. s. m. Voy. Ramadan.

RAMBOUR. s. m. T. Hortic. V. Pommier.

RAME. s. f. (lat. *remus*). Aviron, longue pièce de bois plate par un bout, arrondie par l'autre, et dont on se sert pour faire voguer une embarcation légère. *Le plat ou la pale d'une r. Manier la r. Galère à trois rangs de rames. Faire force de rames. Tirer à la r.* V. Aviron. || Fig. et fam., *Être à la rame, tirer à la r.,* Travailler beaucoup, être dans un emploi très-pénible.

RAME. s. f. Vingt mains de papier mises ensemble. — *Mettre un livre à la r.,* En vendre les feuilles, faute de débit, à certains marchands pour leur servir à envelopper des marchandises.

RAME. s. f. (lat. *ramus*). T. Horticult. Rameau de bois sec qu'on met en terre pour servir d'appui à des plantes grimpantes, comme pois, haricots, etc. || * T. Technol. Voy. Drap.

RAMEAU. s. m. (lat. *ramus*). Division d'une branche d'arbre, ou branche de faible dimension. *Des rameaux verts. Chaque r. de cette plante se termine par une fleur. Un r. d'olivier.* Figur., *Présenter le r. d'olivier,* Offrir la paix, faire des propositions d'accommodement. — *Le dimanche, le jour des Rameaux,* Le dimanche d'avant Pâques. V. Pâque. || Par anal., se dit Des divisions et des subdivisions d'une chose principale, celle-ci étant comparée à un tronc. *Les rameaux d'une artère, d'une veine. Ce nerf se partage en plusieurs rameaux. Cette mine envoie des rameaux dans toutes les directions. La branche aînée de cette famille a donné naissance à plusieurs rameaux. Le protestantisme s'est divisé en une infinité de rameaux. Cette branche de l'histoire naturelle a bien des rameaux.* || T. Fortificat. Galerie de petite dimension qui établit une communication entre deux galeries, entre une galerie principale et un fourneau de mine, etc.

RAMÉE. s. f. (lat. *ramus*). Assemblage de branches entrelacées naturellement ou de main d'homme. *Danser sous la r. Le rossignol chantait dans la r.* || Se dit De branches coupées avec leurs feuilles vertes. *Apporter de la r. Tapisser une porte de ramée.*

RAMENDER. v. n. Diminuer de prix; ne se dit que Des vivres, des denrées. *Le blé est bien ramendé. Tout ramende.* = * Ramender. v. a. Dans divers Arts et Mét., Retoucher un ouvrage pour en corriger les défauts, pour le remettre en meilleur état. || Pop., on dit encore, *Les boulangers ont ramendé le pain,* En ont baissé le prix. = Ramendé, ée. part.

RAMENER. v. a. Amener de nouveau. *Vous m'aviez amené cet enfant, je vous prie de me le r. Il ramena plusieurs fois ses troupes à la charge.* — Au jeu de dés, *Il avait amené six et as; il ramena ce même nombre.* || Remettre à l'endroit d'où l'on était parti. *Les voitures publiques mènent et ramènent les voyageurs. Les gendarmes l'ont repris et ramené en prison. Il ramena l'armée dans ses quartiers. Montez dans ma voiture, je vous ramènerai. Je vous ramène votre fils sain et sauf. R. un cheval à l'écurie. R. les troupeaux à l'étable. Je vous ramène votre voiture.* || Mener d'un lieu dans un autre, à son retour. *Il avait emmené du vin, et il a ramené du blé. Il est allé à mon ancien logement, et m'a ramené mes meubles, mes livres, etc.* || Figur., Faire revenir. *R. quelqu'un à la raison. Le r. à la vertu, à son devoir, à la foi. Il a l'art de r. les esprits, de r. les autres à son opinion.* — Absol., *R. quelqu'un,* Le faire revenir à la raison, ou Calmer son ressentiment. *Laissez-moi, je le ramènerai bien.* — Famil., on dit qu'*Un médecin a ramené son malade,* qu'*Il l'a ramené des portes de la mort,* Lorsqu'il l'a tiré d'une maladie qui semblait désespérée. — On dit encore Famil., *R. des affaires de bien loin,* Rétablir des affaires qui paraissaient désespérées. || Fig., sign. aussi, Faire renaître, rétablir. *La paix a ramené l'abondance. Cette mesure a ramené l'ordre. Le printemps ramène les beaux jours. R. une vieille mode.* || T. Man. *R. un cheval,* Faire baisser le nez à un cheval qui porte au vent. On dit encore, *Ce cheval se ramène bien,* Il porte bien la tête; et, *Son mors le ramène bien,* Son mors lui fait bien porter la tête. || T. Jeu de Paume. Rechasser un coup de volée. *Ce joueur ramène bien. Il a bien ramené ce coup-là.* = Ramené, ée. part. = Conj. Voy. Geler.

*** RAMENTACÉ, ÉE.** adj. (lat. *ramentum*, raclure). T. Botan. Qui est couvert de petites écailles membraneuses, sèches et éparses. *Tige ramentacée.*

RAMENTEVOIR. v. a. (lat. *mens, mentis*, esprit). Remettre en mémoire, rappeler au souvenir. *R. une chose à quelqu'un.* = se Ramentevoir. v. pron. Se souvenir, se rappeler. *Se r. une chose.* — Vieux.

RAMEQUIN. s. m. Sorte de pâtisserie faite avec du fromage. *On servit des ramequins à l'entremets.*

RAMER. v. a. Soutenir au moyen de rames des pois ou quelque autre plante dont la tige a besoin d'appui. *R. des pois, du houblon, du lin.* — Fig. et prov., *Il s'y entend comme à r. des choux,* se dit De quelqu'un qui veut faire une chose à laquelle il n'entend rien. || * T. Technol. *R. une pièce de drap,* V. Drap. = Ramé, ée. part. *Balles ramées,* V. Balle. *Boulets ramés,* V. Bouche à feu. || * T. Blas. Se dit Du cerf et du daim quand leur bois est d'un émail particulier.

RAMER. v. n. Tirer à la rame. *R. contre le courant. Vous ne savez pas r.* || Figur. et fam., Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue. *Il aura bien à r. avant que de parvenir où il veut.*

RAMEREAU. s. m. Jeune ramier.

RAMETTE. s. f. V. Papeterie et Typographie.

RAMEUR. s. m. Celui qui tire à la rame. *Notre canot avait d'excellents rameurs.*

RAMEUX, EUSE. adj. T. Bot. Qui a des rameaux. *Tige rameuse. Le romarin est une plante très-rameuse.*

RAMIER. s. m. (lat. *ramus*, rameau). T. Ornithol. Voy. Pigeon.

RAMIFICATION. S. f. T. Botan. Production de rameaux; La disposition des branches. || Par analog., se dit De différentes choses qui se subdivisent ou que l'on conçoit comme subdivisées à la manière des branches ou rameaux des arbres. *La r. des artères, des veines, des nerfs. Ramifications vasculaires, nerveuses.* || Fig., se dit Des subdivisions d'une science qu'on analyse. *Il a étudié jusqu'aux moindres ramifications de sa matière.* — On le dit encore en parl. D'une conspiration, d'un complot. *Les ramifications de ce complot s'étendaient fort loin.*

Enc. — La *Ramification* résulte du développement des bourgeons qui, après avoir apparu sur la tige, s'allongent en *branches*, lesquelles à leur tour portent des bourgeons nouveaux, qui donnent naissance à des *rameaux*, et ainsi de suite. Les branches sont véritablement des tiges nouvelles entées sur la tige principale dont elles tirent leur nourriture, de sorte qu'on peut considérer la première génération de branches sur la tige d'un végétal quelconque, comme une production d'axes secondaires, d'où peuvent naître et naissent le plus souvent des axes tertiaires, quaternaires, etc. En règle générale, les bourgeons d'où procéderont les branches naissent à l'aisselle des feuilles : par conséquent, on peut dire théoriquement que la situation relative des branches n'est autre que celle des feuilles, et que leur arrangement suit les lois de la phyllotaxie. Ainsi les branches et les rameaux sont opposés ou alternes quand les feuilles sont opposées ou alternes. Mais, en fait, il s'en faut beaucoup que tous les bourgeons nés à l'aisselle des feuilles se développent à la fois. Le plus grand nombre des bourgeons avortent par suite de causes diverses. Ainsi, généralement, la séve tendant à monter avec plus de force et d'abondance vers les extrémités des branches, les bourgeons inférieurs se trouvent ordinairement arrêtés dans leur évolution. La privation des rayons lumineux, par l'ombre que projette la partie supérieure du végétal, est encore une cause puissante d'avortement pour les *bourgeons inférieurs*. D'autres fois, c'est le défaut d'air, ou une mauvaise veine de terre qui empêche le développement des bourgeons sur l'un des côtés de la plante. Dans certains végétaux cependant, l'avortement des bourgeons s'opère avec une régularité remarquable, de telle sorte que ceux qui se développent sont situés à des intervalles bien déterminés : alors on peut dire d'avance quelles feuilles émettront des rameaux de leur aisselle et quelles feuilles n'en émettront pas. Ce phénomène, suivant nous, rentre évidemment dans cette loi biologique qu'on a appelée loi du balancement des organes. Le bourgeon terminal, qui est en général plus gros que les autres, produit l'élongation de la tige et des rameaux. Dans les Endogènes à tige ligneuse, comme les Palmiers, etc., c'est le seul qui se développe. Aussi, la tige de ces végétaux représente une colonne simple et nue. Cette sorte de tige simple s'observe aussi dans quelques Exogènes, tels que les Papayers. Dans la plupart des Exogènes, la tige s'accroît en hauteur par le développement de son bourgeon terminal, chaque année en produisant un nouveau. En conséquence, la tige est véritablement constituée par une série de branches placées bout à bout, de telle sorte que le nombre des couches ligneuses diminue successivement à mesure qu'on les observe de bas en haut. Il résulte de là que, si l'on supprime le bourgeon terminal ou s'il vient à avorter, la tige cesse de s'accroître et le développement du végétal s'opère exclusivement dans les directions latérales. — Indépendamment des modifications produites dans la ramification par l'avortement des bourgeons terminaux ou axillaires, il en est d'autres qui résultent du déplacement de ces derniers, qui, au lieu de naître à l'aisselle des feuilles, se montrent à une certaine distance de ce point, et, pour ce motif, sont appelés *extra-axillaires*. La production de bourgeons et de rameaux extra-axillaires peut être déterminée, tantôt par l'avortement complet de certaines feuilles, tantôt par la soudure de la tige avec la partie inférieure de celles-ci, comme le pétiole (le bourgeon paraît alors plus bas que la feuille), soit avec le bas du rameau axillaire (le bourgeon ou le rameau semble alors plus haut que la feuille). Mais, comme on le voit, ces anomalies ne sont qu'apparentes. — Enfin, la ramif. peut encore varier par la multiplication des bourgeons; mais ce cas s'observe beaucoup plus rarement que celui de l'avortement. Chez quelques végétaux, tels que le Noyer, on voit quelquefois plusieurs branches naître à l'aisselle d'une même feuille. Mais la modification de la ramif. par multiplication de bourgeons, a surtout lieu dans le cas des bourgeons *adventifs*. Les bourgeons ainsi appelés se produisent sur tous les points de la tige, lorsqu'une cause quelconque y détermine une accumulation de sucs nutritifs et excite la vitalité de la partie cellulaire sous-jacente à l'écorce. Quelquefois même ces bourgeons se développent sur les racines exposées à l'air, et, dans certains végétaux, sur les bords ou la surface des feuilles. Dans tous les cas, les bourgeons adventifs se distinguent des bourgeons ordinaires en ce qu'ils sont moins volumineux et surtout en ce qu'ils sont dépourvus de ce système d'écailles de nature foliacée qui protége les bourgeons destinés à passer l'hiver. Ils apparaissent donc comme de petites excroissances, qui s'allongent plus ou moins, puis se couvrent de feuilles.

Ce qu'on appelle le *port* des végétaux, c.-à-d. leur aspect général, dépend en grande partie de leur ramif., non-seulement en raison du nombre et de la disposition relative des branches, mais encore en raison de leur longueur et de leur direction. En général, les branches inférieures sont plus longues que les supérieures, et on les voit diminuer insensiblement d'étendue jusqu'au sommet de la tige : l'arbre offre alors une forme générale qui est à peu près *pyramidale*. Cette forme, qui est très-commune dans nos arbres forestiers, est surtout remarquable dans les Pins, les Sapins et les Mélèzes. Dans certains arbres, la tige s'allonge peu, tandis que les branches latérales prennent un grand développement, de sorte que la tête ou la cime de l'arbre prend la forme *globuleuse* ou *hémisphérique*. Cette forme hémisphérique est parfois appelée cime en *parasol :* elle est naturelle dans le Pin pignon qui fait l'ornement des villas de l'Italie. La manière dont les branches partent de la tige modifie aussi singulièrement la physionomie des plantes. En effet, quelle différence d'aspect ne nous présente pas le Peuplier d'Italie, dont les rameaux sont *dressés (recti)*, c.-à-d. s'élèvent vers le ciel en faisant un angle très-aigu avec la tige, et le Cèdre dont les branches sont *étalées (patentes)* et se projettent horizontalement. Enfin, dans quelques arbres, les branches se penchent vers la terre. Tel est le Saule pleureur, dont les rameaux longs et faibles (*penduli*) retombent par leur propre poids ; tel est encore le Frêne pleureur, dont les rameaux, quoique assez roides et fermes, se dirigent aussi vers le sol, mais en prenant cette direction dès leur origine : d'où le nom de *rami retroversi* sous lequel on les designe. Les rameaux peuvent quelquefois se dilater latéralement, s'élargir, et s'aplatir de manière à offrir l'apparence de feuilles; c'est ce qu'on observe, par ex., dans plusieurs espèces des genres Fragon, Xylophylla, etc. Mais ce développement des rameaux en organes foliacés se lie toujours à l'avortement complet ou presque complet des véritables feuilles, qui sont alors réduites à l'état de petites écailles : aussi est-ce de l'aisselle de ces dernières que naissent les rameaux foliacés dans les végétaux dont nous parlons.

En traitant des racines, nous avons mentionné les tiges et les branches souterraines que longtemps on a confondues et que le vulgaire confond encore avec elles. Nous avons vu que ce qui est tige et branche est essentiellement caractérisé par la production de véritables bourgeons à l'aisselle des feuilles. Ces feuilles, il est vrai, sont singulièrement modifiées dans leur forme, leur consistance et leur couleur. Le plus souvent, elles sont représentées par des écailles ou des membranes courtes et brunâtres ; mais, alors même qu'elles sont presque réduites à rien, leur disposition régulière suivant les lois de la phyllotaxie indique qu'on a affaire à une tige ou à une branche souterraine, et non à une racine.

RAMIFIER (se). v. pron. (latin. *ramus*, rameau ; *fieri*, devenir). Se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux. Se dit Des arbres, des artères, des nerfs, des conduits, des filons, et autres choses analogues. || Fig., *Cette science, cette secte se ramifie à l'infini.* = Ramifié, ée. part. = Conj. V. Prier.

* **RAMIFLORE.** adj. 2 g. (lat. *ramus; flos*, fleur). T. Bot. Se dit Des plantes dont les fleurs naissent sur les rameaux, comme le Nerprun.

RAMILLES. s. f. pl. (lat. *ramulus*). T. Bot. Se dit Des plus petites et dernières divisions des rameaux. || Dans le langage ordin., Petites branches d'arbres qui ne sont bonnes qu'à mettre en fagots.

RAMINGUE. adj. 2 g. T. Man. *Cheval r.*, Cheval qui se défend de l'éperon, qui refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir.

* **RAMIRET.** s. m. T. Ornith. Voy. Pigeon.

* **RAMOINDRIR.** v. a. Rendre moindre. = Ramoindrir. v. n. et se Ramoindrir. v. pr. Devenir moindre. = Ramoindri, ie. part.

RAMOITIR. v. a. Rendre moite. = se Ramoitir. v. pron. Devenir moite. = Ramoiti, ie. part.

RAMOLLIR. v. a. Amollir, rendre mou, diminuer la cohésion des parties. *La chaleur ramollit la cire. R. du cuir. La pluie a ramolli la terre.* || T. Fauconn. *R. un oiseau*, Redresser son pennage avec une éponge trempée. = se Ramollir. v. pron. Devenir mou, perdre de sa cohésion. *Dans cette maladie, le tissu osseux se ramollit.* || Figur., *Son cœur s'est un peu ramolli*, se dit D'un homme qui n'est plus ni si dur, ni si courroucé qu'il était auparavant. = Ramollissant, ante. adj. T. Médec. Se disait autrefois Des remèdes qui ramollissent. Inus. ; on dit *Émollient.*

* **RAMOLLISSEMENT.** s. m. T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom un mode particulier de lésion organique qui est essentiellement caractérisé par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu, et qui paraît résulter de certains troubles dans la nutrition. Tous les tissus normaux et anormaux sont susceptibles de ram.; mais les cas les plus remarquables, parmi les lésions de ce genre, sont le *ram. des os*, le *ram. de l'estomac*, c.-à-d. de la muqueuse et des membranes qui constituent la paroi de ce viscère, et le ram. du tissu nerveux dont l'encéphale et la moelle épinière peuvent être affectés, et qu'on nomme, selon le siége de la maladie, *ram. du cerveau* et *ram. de la moelle épinière.* V. Os, Rachitis, Estomac et Encéphale.

RAMON. s. m. **RAMONAGE.** s. m.

Enc. — On appelle *Ramonage*, l'opération par laquelle on enlève la suie qui s'est accumulée dans les tuyaux de cheminée. Le plus ancien procédé est le r. *à la corde*. Il consiste à promener, de haut en bas, dans la cheminée, une longue corde à laquelle on attache un *Ramon*, c.-à-d. un fagot de sarments ou de branchages, et que deux hommes placés, l'un sur le toit, l'autre dans l'appartement, tirent alternativement. Quand les dimensions du tuyau ne permettent pas l'emploi de ce fagot, on le remplace par un *Hérisson*, c.-à-d. par une espèce de tête de loup formée de lames minces et courtes de fer ou d'acier. Le r. dit *à la main* est fait par de jeunes enfants, qui grimpent dans la cheminée, en appuyant leurs pieds et leurs épaules sur deux parois opposées, et détachent au fur et à mesure la suie avec une raclette de fer qu'ils tiennent à la main. On peut aussi ramoner une cheminée en la *brûlant*, c.-à-d. en y allumant un grand feu qui consume la suie ; mais ce procédé n'est applicable que lorsque la maçonnerie est extrêmement solide, et qu'on n'a pas à craindre l'incendie. Dans les villes, le r. des cheminées est obligatoire, sous peine d'une amende de 1 à 5 fr., qui est prononcée par le tribunal de simple police. On doit en outre se conformer, sous la même peine, aux arrêtés de l'autorité municipale qui règlent les précautions à prendre pour faire cette opération. L'amende ci-dessus est encore prononcée lorsque le feu éclate dans une cheminée, et qu'il est établi que l'incendie provient du défaut de ramonage.

RAMONER. v. a. Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie. = Ramoné, ée. p. = Ramoneur. s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées.

RAMPANT, ANTE. adject. Qui rampe. *Animal r. Plante rampante. Tige rampante.* V. Racine. || Figur., Qui s'abaisse lâchement devant les puissants, qui descend à de basses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. *C'est un homme vil et r. Médiocre et r. on arrive à tout.* On dit de même, *Un caractère r. Une âme rampante. Des manières rampantes.* || On dit quelquefois D'un style bas et plat, *C'est un style r.* || T. Archit. Se dit De certaines constructions qui se prolongent en s'abaissant par une ligne non interrompue. *Arc r. Voûte rampante.* — On dit encore subst., *Le r. d'un fronton, d'un mur de terrasse.* || * T. Blas. Se dit De tous les animaux qui sont dressés sur leurs pattes de derrière, la tête tournée vers le côté dextre de l'écu. *Lion r. Levrier, sanglier, renard rampant.*

RAMPE. s. f. T. Archit. La balustrade de fer, de pierre ou de bois qu'on met le long de l'escalier pour empêcher de tomber ou pour servir d'appui à ceux qui montent ou qui descendent. || Se dit aussi quelquefois pour Volée d'escalier, ou la suite de degrés entre deux paliers. || Plan incliné par lequel on monte et l'on descend, et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les places fortes, etc. || Par ext., La pente d'une colline. *Cette colline vous mène par une r. douce dans une vallée charmante.* || Dans les théâtres, Rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté. *Lever la r. Allumer la r.* || * T. Anat. *R. du limaçon*, Voy. Oreille.

RAMPEMENT. s. m. Inus.; on dit *Reptation.*

RAMPER. v. n. (latin. *repere*). Se traîner sur le ventre; se dit propr. Des reptiles et d'une foule d'animaux invertébrés. *Les couleuvres, les vers rampent.* || Par anal., se dit Des plantes dont la tige ou les branches se couchent sur la terre ou s'attachent aux arbres, aux murailles. *Le lierre rampe à terre, autour des arbres, contre les murailles.* || Figur., se dit De ceux qui s'abaissent lâchement devant les gens puissants, qui les flattent bassement, etc. *C'est un homme qui rampe devant les ministres.* — Se dit encore Des personnes qui sont dans un état abject et humiliant. *Cet homme rampe dans l'abjection, dans la misère. Malgré tous ses efforts, il rampe encore dans la foule.* || Fig., *Cet auteur rampe, il ne fait que r.*, Il n'écrit rien que de bas et de très-commun. *Son style rampe*, Son style est bas et plat.

RAMPIN. adj. et s. m. Syn. de *Pinçard.*

* **RAMPISTE.** s. m. Ouvrier qui fait des rampes, des balustrades d'escalier.

RAMURE. s. f. (lat. *ramus*, rameau). Le bois d'un cerf, d'un daim. Voy. Cerf. || L'ensemble des branches d'un arbre. Peu usité.

* **RAMUSCULE.** s. m. T. Botan. et Anat. Se dit Des rameaux les plus petits.

* **RANÂTRE.** s. f. T. Entom. Voy. Hydrocorises.

RANCART (au). loc. adv. De côté. *Mettre une chose au r.* Popul.

RANCE. adj. 2 g. (lat. *rancidus*). Qui a contracté de l'âcreté, une odeur forte, un goût désagréable; se dit proprem. Des corps gras ou huileux, quand, sous l'influence de l'air dont ils absorbent l'oxygène, ils donnent lieu à la formation d'acides gras. *Ce lard est r. Cette huile est r.* — Abus., se dit Des confitures quand elles sont trop vieilles. *Cette marmelade d'abricots est r.* || Subst., au masc., *Ce lard sent le r. Cette huile a pris un goût de rance.*

RANCHER. s. m. Sorte d'échelle; pièce de bois garnie de chevilles appelées *Ranches*, qui la dépassent de chaque côté servent d'échelons.

RANCIDITÉ. s. f. État d'un corps gras ou contenant une matière grasse, et qui est devenu rance.

RANCIO. adj. m. Mot espagnol qui sign. *Rance*, et qu'on emploie dans cette expr., *Vin r.*, Vin d'Espagne qui de rouge qu'il était est devenu jaunâtre en vieillissant.

RANCIR. v. n. Devenir rance. = Ranci, ie. part. = Rancissure. s. f. Voy. Rancidité.

* **RANCON.** s. m. (all. *ranken*, accrocher). T. Archéol. Voy. Lance.

RANÇON. s. f. (lat. *redemptio*, rachat). Prix qu'on donne pour délivrer un captif, un prisonnier de guerre. *Grosse, forte r. Payer r., exiger une r. Mettre, prendre à r.* || La composition en argent, moyennant laquelle un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé. = Rançonnement. s. m. Action de rançonner. || Fig., L'action par laquelle on exige des choses un prix exorbitant. Peu usité dans les deux sens.

RANÇONNER. v. a. Mettre à rançon; se dit D'un corsaire qui relâche un bâtiment marchand, moyennant une certaine somme. *Cet armateur, dans sa course, a rançonné tant de bâtiments.* || Par ext., se dit Des gens de guerre et autres, qui exigent de force des sommes ou des choses qui ne leur sont point dues. *L'ennemi, en entrant dans cette ville, a rançonné les habitants. En temps de guerre, il est difficile d'empêcher le soldat de r. le paysan. Cette route est infestée de voleurs qui rançonnent les passants.* || Fig., Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut, en se prévalant du besoin où il est ou du pouvoir qu'on a sur lui. *N'allez pas dans cette auberge, on y rançonne tout le monde. Cet avoué vous rançonnera.* = Rançonné, ée. part. = Rançonneur, euse. Celui, celle qui rançonne en exigeant plus qu'il ne faut d'une chose dont on a besoin. Fam. et peu usité.

RANCUNE. s. f. (lat. *rancor*, rancidité). Ressentiment qu'on garde d'une offense. *Vieille r. Il a une r., il a de la r. contre lui. Il lui garde r.* — Fam., *Sans r., point de r.*, Oublions les anciens torts, les sujets que nous pouvons avoir de nous plaindre l'un de l'autre. — *R. à part*, se dit Pour exprimer qu'on laisse de côté, au moins pour un temps, les motifs de mécontentement que l'on peut avoir. Dans le sens contraire, on dit, *R. tenante* ou *R. tenant.* = Rancunier, ière. adj. Qui garde sa rancune. *C'est un homme r., un esprit r. Il a l'âme rancunière.* || On dit encore subst., *C'est un r., une rancunière.* — Ce mot est familier.

* **RANDIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

RANDONNÉE. s. f. T. Chass. Tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte avant de l'abandonner. || Par ext. et fam., *Faire une grande, une longue r.*, Marcher longtemps sans s'arrêter. Vieux.

* **RANELLE.** s. f. (dimin. du lat. *rana*, grenouille). T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

RANG. s. m. (all. *ring*, cercle?). Ordre, disposition de plusieurs personnes ou de plusieurs choses sur une même ligne. *Un r. d'hommes. Un r. de colonnes. Un r. d'arbres. Un r. de siéges. Un r. de perles. Le r. d'en haut. Le r. d'en bas. Une écurie à un ou plusieurs rangs de chevaux. Garniture à deux rangs, à trois rangs.* || T. Guerre. Suite de soldats placés à côté les uns des autres. *Le r. est de flanc en flanc, et la file de la tête à la queue. Mettre une troupe sur deux rangs, sur trois rangs. Le premier r., le second r. Les rangs d'une armée, d'un bataillon. Serrez, ouvrez, gardez, tenez vos rangs. Quitter son r. Sortir des rangs. Rompre, percer, enfoncer les rangs ennemis. Parcourir les rangs. Aller de r. en r.* — *Entrer dans les rangs d'une armée*, Être admis, incorporé dans une armée. On dit de même, *J'ai combattu, j'ai servi dans vos rangs. Il fut chassé des rangs de l'armée.* || T. Tournoi. *Se mettre sur les rangs, paraître sur les rangs, être sur les rangs*, Se présenter au combat, montrer qu'on est prêt à entrer en lice. — Fig., *Être sur les rangs*, Être en état, en concurrence pour parvenir à quelque charge, etc. *Cette place est à donner, tels et tels sont sur les rangs.* On dit aussi, *Se mettre sur les rangs*, Se mettre au nombre des concurrents, des prétendants. || La place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs autres. *Dans ce corps, on prend r. selon l'ordre de sa réception. Ils prirent séance chacun selon son r., chacun à son r. Chacun d'eux marchait selon son r., en son r. Chacun opine selon son r. Garder, prendre, perdre son r. Donner, régler, fixer les rangs. R. d'ancienneté, de taille.* — *Opiner, parler à son r.*, Opiner, parler selon son rang, selon la place qu'on occupe. || Fig., Le degré d'honneur qui est attribué à certains hommes en raison de leur naissance, de leur dignité, de leur emploi. *R. éminent, élevé, distingué. Un haut r.*

La distinction des rangs. On lui conteste, on lui dispute son r. Il garde bien, il tient bien son r. Il est digne du haut r. où il est parvenu. Le nouveau roi se montra digne du r. suprême. Maintenir, soutenir son r. Conserver son r. Les personnes du premier r. Être déchu de son r. — Se dit aussi Des différentes classes de la société. *Cette révolution a confondu tous les rangs, a effacé la distinction des rangs. Il ne fréquente que des gens du plus bas r., du dernier r. Les rangs intermédiaires, les derniers rangs de la société.* || Figur., Le degré où est une personne ou une chose dans l'estime, dans l'opinion des hommes. *Platon et Aristote tiennent le premier r. parmi les philosophes de l'antiquité. Homère est au premier r. parmi les poëtes. C'est un savant, un écrivain du premier r., du r. le plus distingué. Il est à peine au quatrième r. parmi les géomètres. Entre les pierres précieuses, on assigne le premier r. au diamant.* || Fig., *Mettre au r.*, Mettre au nombre. *Ce général peut être mis au r. des plus grands capitaines. L'Eglise a mis ce martyr au r. des saints. Les Romains mettaient leurs empereurs au r. des dieux. Ses découvertes l'ont mis au r. des savants les plus distingués. Je mets cela au r. de mes devoirs.* Prov., *Mettre une chose au r. des péchés oubliés*, V. Péché. || T. Mar. *Vaisseaux du premier r., du second r., du troisième r.*, V. Vaisseau. = En rang d'oignon. loc. adv. Voy. Oignon.

Syn. — *Rangée.* — *Rang* a un sens absolu et abstrait, il indique une disposition essentielle, telle qu'elle doit être; *rangée*, au contraire, a un sens relatif et concret, il exprime une disposition de fait. On dit absolument le premier *rang*, le second *rang*, être en *rang*, tandis qu'il faut toujours joindre à *rangée* le nom des choses qui sont en rang, comme une *rangée* d'arbres, une *rangée* de chaises, etc.

RANGÉE. s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne. *Une r. d'arbres. Une r. d'oignons. Une r. de voitures, de siéges.*

RANGER. v. a. Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. *R. des livres, des papiers, des meubles. R. des troupes en bataille. R. des gens deux à deux. R. des bataillons.* — *R. une chambre, un cabinet, une bibliothèque*, Mettre chaque chose à sa place dans une chambre, dans un cabinet, etc. * *R. ses affaires*, Les mettre en ordre. || Mettre au nombre, mettre au rang. *On range avec raison ce poëte parmi les auteurs classiques.* || Mettre de côté, détourner pour rendre le passage libre. *Rangez cette table, cette chaise. Rangez cet enfant de peur qu'on ne le blesse. Les gardes firent r. le peuple.* || Figur., *R. sous sa domination, sous sa puissance, sous ses lois, un peuple, une province, un pays*, En faire la conquête et le soumettre. — *R. quelqu'un à la raison, à son devoir*, L'obliger à faire ce qu'il doit. Dans le langage famil., *R. quelqu'un*, s'emploie quelquefois absolum. et sign., Le réduire à faire ce qu'on exige de lui. *S'il veut faire le méchant, je saurai bien le r.* || T. Mar. *R. la terre*, Passer auprès de la terre. *R. la côte*, Naviguer en côtoyant le rivage. *R. le vent*, Cingler près du rumb d'où vient le vent. = se Ranger. v. pron. Se mettre en rang. *L'armée se rangea en bataille.* || Se mettre, se placer. *Ils se rangèrent autour du feu, autour d'une table.* || S'écarter pour faire place. *On se rangea pour laisser passer le cortége. Rangez-vous un peu. Rangez-vous donc.* || *Se r. sous les étendards, sous les drapeaux d'un prince*, Embrasser le parti d'un prince, servir dans ses troupes.—Fig., *Se r. sous l'obéissance d'un prince*, Se soumettre à sa domination. *Se r. à l'obéissance*, Se résoudre à obéir, se soumettre. || Fig., *Se r. du côté, du parti de quelqu'un*, Embrasser le parti de quelqu'un. — *Se r. à l'avis, à l'opinion de quelqu'un*, Déclarer qu'on est de son avis. *Tous les opinants se rangèrent à son avis.* || Fam., Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière. *C'était un libertin, un dissipateur, mais il s'est rangé.* || T. Mar. *Le vent se range au sud, au nord, etc.*, Le vent commence à souffler du côté du nord, du sud. = Rangé, ée. part. *Bataille rangée*, V. Bataille. || *Un homme rangé, très-rangé*, Un homme qui a beaucoup d'ordre dans sa conduite, dans ses affaires. = Conj. V. Manger. = Syn. V. Arranger.

* **RANGER**, * **RANGIER.** s. m. T. Blas. Ancien nom du *Renne*, qui est encore usité dans l'art héraldique.

* **RANIFORMES.** s. m. pl. T. Erpét. V. Batraciens et Grenouille.

RANIMER. v. a. Rendre la vie, redonner la vie. *Dieu seul peut r. les morts. R. un cadavre.* || Par ext. et fig., se dit tant au phys. qu'au moral, dans le sens de Rendre l'activité, la sensibilité, la vigueur l'éclat, *R. par des frictions un membre engourdi, paralysé. R. les sens de quelqu'un. R. le courage du soldat. Ce discours ranima les troupes. Ce spectacle a ranimé son ardeur, sa fureur, son amour. La danse lui a ranimé le teint. Le printemps ranime toute la nature. Il faut r. ce feu qui s'éteint. R. les couleurs d'un tableau. Cette réforme ranima l'industrie. Il ranima la conversation qui tombait. Il faudrait r. ce récit par quelque trait piquant.* = se Ranimer. v. pron. Reprendre de la vie, de nouvelles forces. *Les morts se ranimaient à sa voix. La nature se ranime. Le feu se ranime. Sa colère s'est ranimée.* = Ranimé, ée. part.

* **RANINE.** adj. f. (lat. *rana*, grenouille). T. Anat. *Artère r., veine r.* Artère et veine qui appartiennent à la langue. = * Ranine. s. f. T. Zool. Voy. Décapodes.

RANULAIRE. adj. T. Anat. Syn. de *Ranine*. = Ranule. s. f. T. Méd. Syn. de *Grenouillette*. V. Salive.

* **RANUNCULACÉES.** s. f. pl. V. Renonculacées.

RANZ. s. m. Ne se dit que dans cette loc., *Le r. des vaches*, Ancienne mélodie nationale de la Suisse que les pâtres chantent ou jouent sur la cornemuse en gardant leurs troupeaux.

RAPACE. adj. 2 g. (latin. *rapax, acis*, de *rapere*, ravir). Au propre, se dit Des oiseaux de proie, parce qu'ils ravissent d'autres animaux pour se nourrir de leur chair. || Fig. et fam., Qui est avide et enclin à la rapine. *C'est un homme r., très-rapace.*

* **RAPACES.** s. m. pl. T. Ornith.

Enc. — Dans le plus grand nombre des méthodes ornithologiques, et notamment dans celle de Cuvier, le premier ordre de la classe des Oiseaux est désigné sous le nom d'*Oiseaux de proie* ou de *Rapaces* (*Accipitres*), parce que cet ordre en effet ne comprend que des oiseaux qui vivent de rapine. — Les caractères essentiels des Rapaces sont : bec robuste, crochu à la pointe et couvert à sa base d'une membrane qu'on appelle *cire*; jambes charnues, emplumées jusqu'au talon et quelquefois jusqu'aux doigts; doigts au nombre de quatre, trois devant, un en arrière, libres, très-flexibles, verruqueux en dessous; ongles mobiles, plus ou moins rétractiles, épais à la base, comprimés latéralement, et généralement très-crochus; ailes taillées pour un vol facile et soutenu. Les Rapaces sont, dans la classe des Oiseaux, ce que sont les Carnassiers dans celle des Mammifères. Ils se nourrissent exclusivement de chair. Les uns purgent la terre des cadavres; les autres attaquent les animaux vivants ; quelques-uns ne font la guerre qu'aux Poissons et aux Reptiles ; d'autres enfin vivent d'Insectes. Tout dans leur organisation indique la force, et ils acquièrent souvent une très-grande taille. Les femelles sont en général plus grandes que les mâles : chez quelques espèces cette différence est d'un tiers. Doués de moyens puissants de locomotion aérienne, ils sont de tous les oiseaux ceux qui s'élèvent le plus haut dans l'atmosphère, et ils parcourent en très-peu de temps des espaces immenses. Dans leur vie errante, ils fuient en général la société de leurs semblables, et fréquentent des lieux déserts et inaccessibles où ils construisent leur nid : ce nid, qu'on appelle *aire*, est parfois très-vaste et construit avec une extrême solidité. Leur ponte est rarement de plus de 4 œufs. Les Rapaces ont la vue perçante; ce qui était indispensable à des oiseaux qui vivent de proie; mais les uns ne chassent qu'au grand jour, tandis que les autres sont offusqués par une vive lumière, et ne sortent, pour chercher leur nourriture, que pendant le crépuscule du soir ou du matin. C'est d'après cette différence d'organisation qu'on a établi dans cet ordre deux grandes divisions, celle des *Diurnes* et celle des *Nocturnes*. Les *Diurnes* ont les yeux dirigés de côté, la tête grosse, le cou court, le doigt externe dirigé en avant et ordin. réuni par sa base au médian par une petite membrane. Leur plumage est serré, terne et sans éclat, leurs pennes sont fortes, leur vol est puissant; leur estomac est presque entièrement membraneux; leurs intestins sont peu étendus et leurs cæcums très-courts. Cette division forme deux sections bien tranchées, qui ont reçu les noms de *Falconidés* et *Vulturidés*. Nous avons parlé des espèces principales qui appartiennent à la première de ces sections aux mots Faucon, Aigle, Autour, Milan, Bondrée, Buse, Busard et Messager ; nous parlerons de ceux qui composent la seconde au mot Vautour. Enfin, pour la division des *Nocturnes*, nous avons indiqué les principaux genres qui la composent dans un seul et même article, sous le nom du genre le plus répandu chez nous, nom qui s'emploie d'ailleurs vulgairement pour désigner tous les Rapaces nocturnes sans distinction, c.-à-d. au mot Chouette.

RAPACITÉ. s. f. Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. *La r. du vautour.* || Fig., L'avidité d'un homme qui s'empare du bien d'autrui. *Rien ne peut assouvir la r. de cet usurier. Ce village se trouva exposé à la r. des soldats.*

RAPATELLE. s. f. Toile de crin qui sert à faire des tamis, des sas.

RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT.** s. m. Réconciliation. *Depuis leur r. ils vivent fort bien ensemble.* = Rapatrier. v. a. Réconcilier des personnes qui étaient brouillées. *Il y avait longtemps qu'ils étaient brouillés, on les a rapatriés.* = se Rapatrier. v. pron. Se réconcilier. *Ils se sont rapatriés. Voulez-vous vous r. avec lui?* Ces mots sont familiers. = Rapatrié, ée. part. = Conj. V. Prier.

Enc. — Outre le sens que nous venons d'indiquer, on entend encore par *Rapatriage*, *Rapatriement* et *Rapatrier*, conformément à l'étymologie de ces mots, l'action de conduire ou de faire conduire quelqu'un dans son pays, dans les lieux qu'il habitait. On rapatrie un enfant d'origine française abandonné à l'étranger ou celui d'origine étrangère abandonné en France, ainsi qu'un aliéné étranger soigné en France, et *vice versâ*. Les préfets sont chargés, dans ces divers cas, de traiter avec les gouvernements étrangers des questions relatives au rapatriement ; mais ils ne peuvent le faire que par l'entremise du ministre des affaires étrangères. — Dans la législation maritime, le rapatriement est un droit accordé au marin qui est éloigné de son quartier, et l'administration doit y pourvoir, quelle qu'en soit la cause. Mais ces frais de retour ne restent pas toujours à la charge de l'État. C'est tantôt l'armateur, tantôt le capitaine, et tantôt le matelot rapatrié qui les doit, suivant les conditions légales ou conventionnelles de l'engagement de celui-ci. Dans tous les cas, lorsque l'État a rapatrié un marin, il est subrogé aux droits de ce dernier.

RÂPE. s. f. Ustensile de ménage qui consiste essentiellement en une plaque métallique hérissée d'aspérités et percée de trous, qui sert à réduire certaines substances en poudre ou en menus fragments. *Une r. de fer-blanc. On se sert surtout de la r. pour le sucre, le chocolat, les pommes de terre, etc.* || *R. à tabac*, Râpe plate dont on se sert pour pulvériser le tabac. || T. Techn. V. Lime.

RÂPE. s. f. T. Agricult. V. Rafle. || T. Art vétér. *Râpes*, au plur., se dit Des crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval. *Les râpes sont transversales, au lieu d'être longitudinales comme les malandres.*

RÂPÉ. s. m. Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte. *Passer du vin par le r., sur le r.* || Le vin qui a passé par le râpé. *Il ne nous a donné à boire que du r.* || * Se dit aussi D'un vin qui se fait en mettant des grappes de raisin dans un tonneau qu'on remplit d'eau. || *R. de copeaux*, Une certaine quantité de copeaux qu'on met dans un tonneau pour éclaircir le vin.

RÂPER. v. a. Mettre en poudre avec la râpe. *R. du sucre, de la croûte de pain, du tabac, etc.* || User la surface d'un corps avec l'espèce de lime appelée râpe. *R. un morceau de buis, d'ivoire, avant de le polir.* = Râpé, ée. part. || Fig. et fam., *Un habit râpé*, Un habit usé jusqu'à la corde.

* **RAPETASSAGE.** s. m. Action de rapetasser; Ouvrage rapetassé. = Rapetasser. v. a. Raccommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces. || * Fig. et fam., Corriger, modifier. *Il est en train de r. un vaudeville.* = Rapetassé, ée. p. Ces mots sont familiers.

RAPETISSER. v. a. Rendre ou faire paraître plus petit. *R. un manteau. La distance rapetisse les objets.* = Rapetisser. v. n. Devenir plus petit. *Les jours rapetissent. Ce vieillard rapetisse sensiblement.* = se Rapetisser. v. pr. Devenir plus petit. *Cette étoffe se rapetisse dans l'eau.* || Fig., au sens moral, Se faire petit, s'amoindrir. *La vraie grandeur sait se r. sans s'avilir.* = Rapetissé, ée. part.

* **RAPHANIE.** s. f. T. Médec. Maladie analogue à l'ergotisme, qui s'observe assez fréquemment en Allemagne et en Suède, et que Linné attribuait au *Raphanus raphanistrum*, vulgair. appelé Ravenelle, dont les semences se trouvent quelquefois mêlées avec le blé.

* **RAPHÉ.** s. m. (grec. ραφὴ, couture). T. Anat. et Bot. Ligne saillante qui ressemble à une couture. *Le r. périnéal. Le r. d'une graine.* Voy. Graine.

* **RAPHIA.** s. m. T. Bot. Voy. Palmier.

* **RAPHIDE.** s. f. (gr. ραφὶς, aiguille). T. Bot. Voy. Organographie.

* **RAPHIDIE.** s. f. T. Entom. Voy. Planipennes.

RAPIDE. adj. 2 g. (lat. *rapidus*). Qui est extrêmement vite, qui se meut avec vitesse. *Le cours r. d'un fleuve. Le vol r. de l'aigle. Le Rhône est très-r. Un courant r. Une marche, une course r.* || Fig., Qui se fait avec une grande célérité. *Une expédition r. Des conquêtes rapides. Ses succès, ses progrès furent rapides. J'ai jeté un coup d'œil r. sur cet ouvrage, sur cette affaire.* — *Un style r.*, Un style où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption. *Une narration r.*, Une narration où les faits se pressent. *Une éloquence r.*, Une éloquence animée, qui entraîne. = Rapide. s. m. T. Navig. Voy. Cataracte.

RAPIDEMENT. adv. Avec rapidité, d'une manière rapide. *Un cabriolet qui va r. Une rivière qui coule r. Nos jours s'écoulent r. L'art s'acheminait r. à sa décadence.*

RAPIDITÉ. s. f. Célérité, grande vitesse. *La r. du mouvement. La r. du vol de cet oiseau. La r. d'un torrent, d'une rivière. Il prononce, il débite avec beaucoup de r. Le temps fuit avec r.* || Figur., *La r. de ses conquêtes a déconcerté l'ennemi. La r. de ses progrès me confond. J'aime la r. de son style.*

RAPIÉCER. v. a. Mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles. = Rapiécé, ée. part. = Rapiécetage. s. m. Se dit De l'action de rapiéceter, et des choses rapiécetées. *Il a donné tant pour le r. Cela n'est fait que de r.* = Rapiéceter. v. a. Mettre beaucoup de petites pièces à une chose pour la raccommoder. *R. des meubles, des habits.* = Rapiéceté, ée. part.

RAPIÈRE. s. f. Sorte d'épée longue en usage au xvii^e^ siècle. V. Épée. || En plaisant., se dit D'une épée, quand on veut jeter quelque ridicule sur celui qui la porte. *Il portait une r. à son côté.*

* **RAPILLI.** s. m. pl. (corruption de l'italien *lapilli*, petites pierres). T. Géol. Voy. Volcan.

* **RAPIN.** s. m. On nomme ainsi, dans les ateliers de peinture, Les jeunes élèves que l'on charge des travaux les plus grossiers et des commissions. || Par ext., se dit D'un peintre dépourvu de talent.

RAPINE. s. f. (lat. *rapina*). Action de ravir quelque chose par violence. *C'est un animal né pour la r.* || Ce qui est ravi par violence. *Cet oiseau vit de r.* || En parl. Des hommes, Pillage, volerie, concussion. *Tout ce qu'il a ne vient que de r. Il s'est enrichi par ses rapines. Les rapines de ce général ont bien terni sa gloire.* = Rapiner. v. n. Prendre injustement et en abusant des fonctions, de l'emploi dont on est chargé. *Ce gouverneur a rapiné sur toute la province. Ce valet rapine sur tout ce qu'il achète.* || Famil., s'emploie quelquefois activ. *Il rapine toujours quelque chose.* = Rapiné, ée. p.

RAPPAREILLER. v. a. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent. *On m'a cassé un de ces deux vases, je voudrais r. celui qui me reste.* = Rappareillé, ée. part.

RAPPARIER. v. a. Rejoindre à une chose une autre chose qui en fasse la paire. *R. un gant.* || Se dit le plus ordin. Des animaux domestiques qu'on a par paires. *R. un bœuf. R. un cheval, pour refaire un attelage.* = Rapparié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

RAPPEL. s. m. Action par laquelle on rappelle ceux qu'on avait envoyés en quelque endroit; se dit partic. Des ambassadeurs, et de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. *Cet ambassadeur a obtenu son r. Après son r. à la cour. Lettres de r. — R. de ban*, Lettres du prince, par lesquelles il rappelait quelqu'un du bannissement. || Dans le lang. parlementaire, *R. à l'ordre, à la question, au règlement*, Action de rappeler à l'ordre, etc., l'orateur qui s'en est écarté. *Le président a prononcé le r. à l'ordre. Il demanda la parole pour un r. au règlement.* || T. Jur. *R. à succession*, Disposition qui appelle à une succession des parents qui en étaient naturellement exclus. || T. Milit. Batterie de tambour ou sonnerie de clairon qui a pour objet d'avertir les troupes de se rassembler immédiatement, de revenir au drapeau. *Battre le r. Vous n'avez donc pas entendu le r.?* || T. Admin. Mesure par laquelle on alloue à un fonctionnaire une portion d'appointements qui était restée en suspens ou en arrière. *Ses appointements ayant été augmentés à partir de telle époque, il a droit à un r.* || T. Peint. *R. de lumière*, Artifice qui consiste à proportionner la lumière dont les divers objets d'un tableau sont éclairés au degré d'importance qu'ils doivent avoir dans l'ensemble de la composition. *Ce peintre dispose bien les rappels de lumière.* || * En Angleterre, R. *de l'union*, se dit De la dissolution de l'union législative établie en 1801 entre l'Angleterre et l'Irlande. *O'Connell a été pendant toute sa vie un infatigable promoteur du rappel.*

RAPPELER. v. a. Appeler de nouveau. *Je l'ai appelé et rappelé sans qu'il m'ait répondu.* — Figur. et famil., *Ce vin rappelle son buveur*, Il l'excite à continuer de boire. || Faire revenir une personne qui s'en va, encore qu'on ne l'ait point déjà appelée. *Je m'en allais, et il m'a rappelé, il m'a fait r.* — Fig., *Mes affaires me rappellent à la ville*, Mes affaires m'obligent d'y retourner. * *R. à la question*, Faire revenir quelqu'un à la question dont il s'écarte. || Figur., *R. quelqu'un à la vie*, Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. Dans le style religieux, *Dieu l'a rappelé à lui*, Il est mort. — *R. ses esprits, r. ses sens, r. son courage*, Reprendre ses sens, ses esprits, son courage. *R. sa mémoire*, Tâcher de se ressouvenir. *R. la mémoire, le souvenir de quelque chose*, La faire revenir à l'esprit. *Il avait oublié cette affaire, je lui en ai rappelé la mémoire. Sa présence me rappelle bien des souvenirs. Ne rappelons point le passé. Ne rappelez pas des temps qu'il faut oublier. R. quelqu'un à son devoir*, Le faire rentrer en son devoir. Dans le langage parlementaire, *R. un orateur à l'ordre*, Le réprimander pour s'être écarté du bon ordre, des bienséances. || Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi. *R. un ambassadeur. Le gouvernement rappela son ambassadeur de Madrid. Les malversations de cet agent sont cause qu'on l'a rappelé.* — Se dit aussi De ceux qui ont été disgraciés, exilés, etc. *Il avait été disgracié, mais le roi l'a rappelé. Il a été rappelé d'exil, de l'exil.* || T. Jurispr. *Le testateur a rappelé un de ses parents à sa succession*, Par son testament, il a ordonné que ce parent aurait part à sa succession, quoique la coutume ou la loi l'exclue. || T. Milit. Battre le tambour ou sonner du clairon d'une certaine manière, pour rassembler des soldats, pour les faire revenir au drapeau ou pour rendre honneur à certaines personnes. *On a rappelé à telle heure. Les troupes battent au champ pour le roi; mais pour les princes, elles ne font que r.* || T. Peinture. *R. la lumière*, Voy. Rappel. = se Rappeler, avec le pron. *se* pour *à soi*. Se ressouvenir de. *Vous rappelez-vous ce fait? Je me le rappelle parfaitement. Je ne me le rappelle pas. Rappelez-moi à son souvenir. Je me rappelle avec attendrissement les jours que j'ai passés dans ces lieux. Je me rappelle qu'il m'a raconté cette histoire. Je me rappelle d'avoir vu ce spectacle.* = Rappelé, ée. part. = Conj. Voy. Appeler.

Obs. gram.—Le verbe *Rappeler* étant un verbe actif, on ne saurait en aucun cas le construire, comme le v. *Souvenir*, avec un complément indirect de chose. En conséquence, c'est une faute grossière de dire : *Je me rappelle de cet événement; Je m'en rappelle*, car ces phrases signifient : *Je rappelle à moi de cet événement; Je rappelle à moi de cela.* Il faut dire : *Je me rappelle cet événement; Je me le rappelle.* Toutefois, si *Se rappeler de quelque chose* est une faute, l'usage tolère qu'on dise : *Se rappeler d'avoir fait quelque chose.* Dans ce cas, la préposition *de* est employée, soit par euphonie, soit par analogie avec les constructions : *espérer de, désirer de*, etc.

RAPPORT. s. m. Se dit De certaines choses qui ont été apportées d'un autre endroit, le plus souvent pour être jointes à d'autres. *Terres de r. Cette terrasse n'est pas solide, elle n'est que de terres de r. — Pièces de r.*, Petites pièces, ordinairem. de diverses couleurs, soit de bois, soit de métal, soit de pierre, que l'on assemble et ajuste de manière à former un tout. *Une table de pièces de r. La mosaïque est un ouvrage de pièces de r. Cette couverture est toute de pièces de r.* Fig., *Ce livre n'est qu'un ouvrage de pièces de r.* || T. Jurisprud. L'action par laquelle celui qui a reçu une somme, une valeur, la rapporte à la masse de la succession, de la communauté, etc., pour faire compte au partage. *Les fruits de la chose donnée ne sont pas sujets au r.* — En Administr., se dit aussi D'un comptable. *Toute dépense rejetée soumet le comptable au r. de la somme.* || T. Méd. Éructation. *J'ai des rapports acides. L'ail donne des rapports.* = Le revenu, le produit que rend une terre, une maison, un emploi, etc. *Ce pré est d'un bon r. Cette vigne est d'un faible r. C'est une charge d'un grand r.* — On dit qu'*Une terre est en plein r.*, Quand elle produit autant qu'elle est susceptible de le faire; qu'*Elle n'est pas encore en plein r.*, Quand elle ne produit pas encore tout ce qu'elle pourra produire. On dit aussi, *Cette vigne, etc., n'est pas encore en r.*, Quand elle est encore trop jeune pour produire. = Récit, témoignage. *R. fidèle, inexact. Voilà le r. de ce que j'ai vu. Je m'en tiens à son r. J'en crois son r. Suivant son r., selon son r., d'après son r., la chose s'est passée ainsi. Au r. de tel historien, Je ne sais cela que sur le r. d'un tel.* || Se dit, en mauvaise part, Des récits que l'on fait, par indiscrétion ou malignité, de certaines choses qu'on a vu faire ou entendu dire. *Faire de mauvais rapports. On vous a fait contre moi un faux r. Aimer à faire des rapports. Je n'ajoute pas foi à ces rapports. On les a brouillés par de faux rapports.* || T. Jurispr. Compte rendu que l'on fait sur une chose quelconque dont on a été chargé. *On vient de publier le r. du ministre des finances à l'empereur. La commission du budget a déposé son r. Faire un r. sur des pétitions. Le r. du juge d'instruction à la chambre du conseil. Faire le r. d'un procès. L'affaire a été jugée au r. de tel conseiller. Les conclusions d'un r. Le tribunal a commis un médecin pour lui faire son r. Suivant le r. du médecin, la blessure n'est pas mortelle. On a nommé des experts, et l'on jugera sur leur r. Le r. d'un officier de police.* || T. Véner. *Faire le r., faire son r.*, Rendre compte de la quête qu'on a faite, et du lieu où est la bête qu'on a détournée. *Dès que le valet de limier eut fait son r.* = *Rapport*, se dit De la coexistence ou de la succession des choses, en parl. De la manière d'être que nous concevons subsister entre elles. On distingue des *Rapports métaphysiques, mathématiques, logiques, moraux*; des *Rapports d'origine, de convenance, de disconvenance, de similitude, de différence, d'analogie, de diversité, d'ordre*; des *Rapports naturels, vrais, faux. Montrez-moi le r. que ces choses ont ensemble. Il n'y a aucun r. entre ces deux doctrines. Je ne vois aucun r. entre ces deux événements. Ce que vous dites là n'a nul r. à la question. Voilà un r. qui n'est pas facile à saisir. Il ne faut point confondre un simple r. de succession avec un rapport de cause à effet, d'effet à cause.* || Se dit le plus souvent dans le sens De conformité, ressemblance, analogie, convenance. *Les rapports du caractère font plus pour l'amitié que les rapports de l'esprit. Il y a un grand r. entre eux pour les traits du visage. La langue italienne a de grands rapports avec la langue latine. Il y a beaucoup de r. entre les caractères de ces deux hommes. Malgré les rapports que présentent ces deux plantes, elles n'appartiennent point à la même famille. Il y a un r. parfait entre la masse et les détails de cet édifice. Le style de cet ouvrage n'est pas en r. avec le sujet, avec les idées.* || Se dit souvent De la relation des choses à une fin, de leur tendance vers un but. *Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le r. qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin.* On dit de même : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites par r. à Dieu*, Elles doivent se rapporter à Dieu, comme à leur fin dernière.—*Cet homme ne fait rien que par r. à lui, que par r. à ses intérêts*, Il ne fait rien que dans la vue de ses intérêts. *Il fait cela par r. à vous, par r. à telle chose*, Dans la vue de vous obliger, de vous plaire, dans l'idée d'obtenir telle chose, de réussir dans telle affaire, etc. || Se dit aussi Des connexions, des relations sociales qui existent entre les hommes. *Rapports d'intérêt, de parenté, d'amitié, de confraternité. Je n'ai jamais eu aucun r. avec lui. Je n'ai plus aucun r. avec lui. — Mettre une personne en r. avec une autre*, La lui faire connaître, les mettre en communication ensemble. || T. Gramm. La relation que les mots ont les uns avec les autres, dans la construction. *Le r. de l'adjectif au substantif. R. vicieux.* || T. Math. V. Proportion. || * T. Chimie. Se dit pour Affinité. = Par rapport a. loc. prép. Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde. *Par r. à lui, par r. à moi, Par r. à cela.* || Par comparaison, en proportion de. *La terre est très-petite par r. au soleil.*

Obs. gram.—Une chose *a raport à une autre*, quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir, etc. Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles ont *rapport à* une bonne ou à une mauvaise fin. Une chose *a rapport avec une autre*, quand elle lui est analogue, conforme, semblable. La langue italienne a un grand *rapport avec* la langue latine. Ainsi : *Cela n'a point de r. à ce que vous m'avez dit*, signifie, Cela ne s'y rattache pas; et, *Cela n'a point de rapport avec ce que vous m'avez dit*, signifie, Il y a contradiction entre cela et ce que vous m'avez dit.

RAPPORTABLE. adj. 2 g. T. Jurisprud. Se dit Des choses qui sont sujettes à être rapportées, pour être procédé à un partage, à une répartition.

RAPPORTER. v. a. Apporter une chose du lieu où elle est, au lieu où elle était auparavant. *Rapportez mon fauteuil dans mon cabinet. Rapportez-moi le livre que je vous ai prêté. Il m'a rapporté tout ce que je lui avais donné.* || Apporter quelque chose en revenant d'un lieu. *Il a rapporté de Rome une belle collection d'antiques. Les soldats rapportèrent au camp tout le butin qu'ils avaient fait.* — Fig., *Il a rapporté de ses voyages moins d'instruction que de suffisance. — Il a rapporté beaucoup de gloire de cette action, de cette affaire*, Il y a acquis beaucoup de gloire. *Il n'en a rapporté que de la honte*, Il n'en a retiré que de la honte. — Fam., *Il n'en a rapporté que des coups*, se dit D'un homme qui a été blessé en quelque occasion. On dit de même, *Ce soldat n'a rapporté de l'armée que des coups de fusil.* || T. Chasse. Se dit D'un chien qui apporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué, ou qui apporte l'objet qu'on lui a jeté. *Il n'y a guère que les barbets qu'on puisse accoutumer à r. la bécasse. Rap-*

porte mon gant. Absol., *Ce chien rapporte bien. Il sait r. Je le dresse à r.* || *R. des terres en quelque endroit,* Les aller prendre dans un lieu afin de les porter dans un autre. *R. des terres pour élever une terrasse.* || Joindre, ajouter quelque chose à ce qui ne paraît pas complet. *Il a fallu r. une bordure à ce châle. J'ai fait r. un collet à mon manteau.* || T. Jurispr. Remettre dans la masse des biens qui font partie d'une succession, qui appartiennent à une société, ce qu'on a reçu d'avance, ce qu'on a touché, etc. *R. à la masse. Un fils qui a été avantagé doit r. ou moins prendre.* = Produire soit en fruits, soit en argent; donner un certain revenu. *Des arbres qui rapportent de beaux fruits. Cette terre rapporte tant par an. Sa maison lui rapporte huit pour cent du prix d'achat. Son argent lui rapporta six pour cent. Combien lui rapporte sa place? Cet emploi ne rapporte ni profit ni honneur,* Il n'est ni profitable ni honorable. — Fig., *Cette mauvaise action ne lui rapportera rien,* Il n'en tirera aucun profit, aucun avantage. = Faire le récit de ce qu'on a vu, ou entendu, ou appris. *Il a rapporté fidèlement tout ce qu'il avait vu. Cet historien rapporte que... Le témoin rapporte le fait suivant. R. un fait comme il s'est passé. Vous ne rapportez point la chose au vrai.* || Dire, faire connaître. *On m'a rapporté qu'ils étaient brouillés. Il y a dans cette aventure des circonstances qu'on ne peut r. Je suis trop votre ami pour ne pas vous r. ce que j'entends dire de vous. On m'a rapporté que vous aviez dit beaucoup de mal de moi.* || Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. *On n'oserait rien dire devant lui, il rapporte tout. Il ne faut dire devant lui que ce qu'on veut bien qui soit rapporté.* || Faire le narré, l'exposition d'une affaire, au nom d'un comité, d'une commission, etc. *C'est un tel qui doit r. cette pétition.* * On dit mieux, *Faire le rapport sur...* || T. Palais. Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. *R. un procès, une affaire. Ce juge a fort bien rapporté le fait et les moyens des parties.* Absol., *Ce conseiller rapporte bien.* || Alléguer, citer. *Le prédicateur a rapporté des passages des Pères. L'exemple qu'il rapporte ne prouve rien.* = Référer, diriger vers une fin, vers un but. *Il faut r. toutes ses actions à une bonne fin. Il rapporte tout à soi, à son profit, à son utilité particulière.* || Attribuer, faire remonter. *La famille des Jules rapportait son origine à Énée et à Vénus. On rapporte à tel prince la fondation de cette ville. On rapporte cet événement à l'an...* — *R. l'effet à la cause,* Attribuer un certain effet à une certaine cause. || T. Législat. et Admin. Révoquer, abroger, annuler. *R. une loi, un arrêté.* || Dans les Arts graphiques, Tracer sur le papier des figures semblables à des figures données. *Vous rapportez d'abord sur le papier un polygone semblable et réduit dans la proportion voulue. R. des angles.* = SE RAPPORTER. v. pron. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance. *Leurs caractères se rapportent en toutes choses. Ces deux couleurs se rapportent bien. La déposition de ce témoin ne se rapporte point avec celle du précédent. Toute sa conduite se rapporte assez à ce que vous m'aviez dit.* || Avoir relation. *Cela se rapporte à des événements bien antérieurs. Cet article de ma lettre se rapporte à ce que j'ai écrit précédemment. Les louanges que nous donnons aux autres se rapportent souvent par quelque endroit à nous-mêmes.*—En T. Gram., on dit, *Ce pronom doit être mis en concordance avec le substantif auquel il se rapporte.* || *Se r. à quelqu'un de quelque chose,* ou absol., *S'en r. à quelqu'un,* S'en remettre à sa décision sur quelque chose. *Ils sont d'accord sur le partage des immeubles de la succession, mais ils se sont rapportés des soultes à un tel. Ils sont demeurés d'accord de s'en r. à la décision d'un tel. Je m'en rapporte aux maîtres de l'art. A qui voulez-vous que nous nous en rapportions? Je m'en rapporte à vous-même.* — *S'en r. au serment de quelqu'un,* S'en remettre à son serment en justice pour la décision d'une affaire. || *S'en r. à quelqu'un, à quelque chose,* Y avoir confiance, y ajouter foi. *Je m'en rapporte à vous, à votre témoignage. S'il faut s'en r. aux anciennes traditions. Je ne m'en rapporte qu'à ce que j'ai vu.* — Fam., *Je m'en rapporte à ce qui en est,* et simplem., *Je m'en rapporte,* se dit Quand on n'est pas persuadé, mais qu'on ne veut ni contester, ni examiner ce qui est en question. *Vous me dites que cela est arrivé ainsi, je m'en rapporte.* Peu usité. = RAPPORTÉ, ÉE. part. *Ouvrage de pièces rapportées,* Ouvrage de pièces de rapport.

RAPPORTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu. *Cette fille est une petite rapporteuse. Défiez-vous de lui, c'est un r. Il avait dans cette maison des rapporteurs à gages.* || T. Palais. Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. *Demander un r. au président. On m'a donné tel juge pour r. Conseiller r.* — *Officier r.*, ou simpl., *Rapporteur,* L'officier qui fait les fonctions de juge d'instruction et d'accusateur public dans un conseil de guerre ou de discipline. || *Le r. d'un comité, d'une commission,* Celui qui est chargé par un comité, etc., d'exposer l'opinion de ce comité sur une question, sur une affaire. *Le r. du budget. R. de la commission des pétitions.* || T. Géom. V. CERCLE.

RAPPRENDRE. v. a. Apprendre de nouveau ce qu'on a su, mais oublié. = RAPPRIS, ISE. part.

RAPPROCHEMENT. s. m. Action de rapprocher, ou Le résultat de cette action. *Le r. des lèvres d'une plaie.* || Fig., Essai d'accommodement entre personnes qui étaient brouillées. *Travailler au r. de deux familles.* || Fig., Action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclairent l'un par l'autre; Le résultat de cette action. *Le r. des circonstances éclaircit beaucoup cette affaire. Un r. ingénieux. Un r. forcé. Des rapprochements nouveaux, singuliers, inattendus.*

RAPPROCHER. v. a. Approcher de nouveau. *Éloignez les lumières, vous les rapprocherez dans un moment.* || Approcher de plus près. *Rapprochez cette table. Il faut r. ces deux meubles. Rapprochez cet enfant du feu.* — Fig., *Les lunettes à longue vue rapprochent les objets,* Elles les font paraître plus proches. Au sens moral, *L'amour rapproche les distances,* Les personnes qui s'aiment ne considèrent pas l'inégalité des conditions. || Fig., *R. deux personnes,* Les mettre sur la voie d'une réconciliation, les disposer à un raccommodement. *Ils se sont brouillés, on tâche de les r.* — Se dit aussi, dans un sens plus général, pour Disposer à l'union, à la bienveillance. *L'intérêt divise les hommes, et c'est encore lui qui les rapproche. L'infortune rapprocha ces deux misérables.* || Figur., Mettre des idées, des faits en regard les uns des autres, pour les comparer et en mieux saisir les rapports. *Si l'on rapproche toutes les circonstances de sa conduite, on en devine le motif. En rapprochant ces idées, vous verrez sur-le-champ en quoi elles sont incompatibles.* || T. Vén. *R. un cerf,* Faire tenir doucement aux chiens la voie d'un cerf qui a passé deux ou trois heures auparavant. = SE RAPPROCHER. v. pron. S'approcher de nouveau, de plus près. *Rapprochez-vous que je vous parle. Il s'est rapproché de mon quartier. Ils se sont rapprochés l'un de l'autre.* || Figur., Être disposé à un raccommodement, à un accord. *Ils étaient brouillés, mais ils se sont rapprochés depuis peu. Nous étions divisés d'opinion, nous commençons aujourd'hui à nous r.* = RAPPROCHÉ, ÉE. part.

RAPSODE, RAPSODIE. Voy. RHAPSODE, etc.

RAPT. s. m. [On fait sonner le T. final.] (lat. *raptus,* de *rapere,* ravir). T. Droit crim.

Enc. — On donne le nom de *Rapt* à l'enlèvement par violence ou par séduction d'une fille ou d'une femme. Sous l'ancienne législation, ce crime était très-sévèrement puni. Dans la législation actuelle, les lois l'atteignent également, mais sous d'autres noms, et principalement sous ceux d'*Enlèvement* et de *Détournement de mineure.* Néanmoins, dans le langage juridique, on se sert encore du mot *Rapt* pour spécifier l'enlèvement avec violence. Le crime d'enlèvement d'une mineure est puni de peines infamantes. Ainsi, quiconque, par fraude ou par violence, a enlevé ou fait enlever des mineurs, les a entraînés, détournés ou déplacés, ou fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où ils étaient mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels ils étaient soumis ou confiés, est frappé de la peine de la réclusion. La peine est celle des travaux forcés à temps, lorsque la jeune fille enlevée ou détournée n'a pas 16 ans accomplis, et lors même qu'elle a suivi volontairement le ravisseur, majeur, de 21 ans et au-dessus. Si le ravisseur n'a pas encore 21 ans, il est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. Si le ravisseur a épousé la fille qu'il a enlevée, il ne saurait être poursuivi que sur la plainte des personnes qui ont droit de demander la nullité du mariage, ni condamné qu'après que cette nullité a été prononcée. Si la fille enlevée ou détournée a plus de 16 ans, la question de libre consentement à son enlèvement doit être posée, ce qui peut détruire la culpabilité du fait. Enfin, l'enlèvement qui s'exerce avec violence sur une personne majeure et maîtresse de ses droits constitue le crime puni par la loi sous le nom de *Séquestration.* (C. Pénal, 354-7.)

RÂPURE. s. f. Ce qu'on enlève avec la râpe ou en grattant. *R. de buis. R. d'ongle.*

RAQUETTE. s. f. (lat. *reticulum,* réseau?). Instrument fait d'un bâton courbé, formant une espèce d'ovale et garni de cordes à boyau en long et en travers; les deux bouts du bâton, attachés ensemble et couverts de cuir, forment le manche. *R. pour la paume, pour le volant. Le bois, les cordes d'une r.* — *Monter une r.,* La garnir de cordes. || Se dit aussi D'une machine en forme de raquette que les sauvages de l'Amérique du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige. || T. Bot. Voy. CACTACÉES. = RAQUETTIER. s. m. Ouvrier qui fait des raquettes.

RARE. adj. 2 g. (lat. *rarus*). Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement. *Une chose r. Un oiseau r. Un livre r. L'argent est fort r. Une pièce r. Elle est d'une r. beauté. C'est un homme r., d'un r. esprit, d'un r. mérite, d'une vertu r. Il est r. d'avoir des amis fidèles. Les beaux jours sont rares dans cette saison.* * Subst., *J'aime le beau et l'utile; mais je ne recherche pas le r.* — *C'est un homme r.,* se dit D'un homme qui a un mérite extraordinaire. On dit aussi ironiq., *Vous avez eu là une étrange conduite; en vérité, vous êtes un homme r.* On dit encore Des choses. *Cela est r., c'est une chose r.,* Cela est singulier, bizarre. — Fam., *Devenir r., se rendre r.,* Aller moins souvent dans les sociétés qu'on avait l'habitude de fréquenter. || Clair-semé. *Il a la barbe r. On voyait à peine dans les champs quelques herbes rares et desséchées.* || T. Phys. Qui est peu serré, dont les molécules sont écartées; se dit par opposit. à Compacte ou dense. *Plus les corps sont rares, plus ils sont légers. L'air est plus r. que l'eau.* || T. Méd. *Pouls r., Respiration r.,* V. POULS, etc.

RARÉFACTION. s. f. T. Physiq. Diminution de la densité d'un corps et augmentation de son volume, par l'écartement de ses molécules. *La r. de l'air augmente à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère.* = * RARÉFIABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se raréfier. = RARÉFIER. v. a. (lat. *rarus; facere,* faire). Augmenter le volume d'un corps, sans augmenter sa matière propre ni son poids; se dit par opposit. à Condenser. *La chaleur raréfie l'air.* = SE RARÉFIER. v. pron. Devenir moins dense, se dilater. *L'air se raréfie dans la machine pneumatique à mesure qu'on fait le vide.* = RARÉFIÉ, ÉE. part. — Les mots *Raréfactif* et *Raréfiant,* admis par l'Académie, sont inusités.

RAREMENT. adv. Peu souvent, peu fréquemment. *Cela n'a lieu que r. Il va r. à la campagne.*

RARETÉ. s. f. Se dit Des choses qui sont en petit nombre, en petite quantité. *La r. du vin, des denrées. Cette étoffe est chère à cause de sa r. La r. des diamants contribue beaucoup à leur prix. Suivant quelques auteurs, la valeur des choses se fonde sur leur r.* Voy. VALEUR. || Se dit aussi Des choses qui n'arrivent pas souvent. *C'est une r. que de voir des asperges en hiver. C'est une r. que de vous voir.* Par ext. et famil., *Vous êtes, vous devenez d'une grande r.* — Prov., *Pour la r. du fait,* Pour la singularité de la chose. *Je voudrais bien voir cela pour la r. du fait.* || *Raretés,* au plur., se dit D'objets rares, curieux, singuliers. *Son cabinet est plein de raretés. Il aime les raretés.*

RARISSIME. adj. 2 g. (lat. *rarissimus*). Très-rare. *Livre r. Voici quelques médailles rarissimes.*

RAS, ASE. adj. (latin. *rasus*). Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. *Il a le menton bien ras. Avoir la barbe rase, la tête rase.* || Qui a le poil fort court. *Un chien à poil ras. Du velours ras. C'est une espèce de serge fort rase.* || *Boisseau ras. Mesure rase,* Mesure remplie de manière que ce qu'elle contient soit bien de niveau avec les bords; se dit par opposition à Comble. *Vendre à boisseau ras, à mesure rase. Verser du vin à ras de bord,* Verser plein le verre jusqu'au bord. || *Rase campagne,* Campagne fort plate, fort unie, et qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières. *Les deux armées se battirent en rase campagne. Au sortir de ce parc, on trouve la rase campagne.* || *Table rase,* V. TABLE. || T. Mar. *Bâtiment ras,* Bâtiment qui a très-peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou dont la mâture a été abattue. = RAS. s. m. Se dit D'étoffes unies de laine ou de soie dont le poil ne paraît point. *Ras de Saint-Lô. Ras de Saint-Maur.* || T. Marine. *Ras de carène,* Voy. RADOUB. || *Au ras de l'eau, à ras l'eau,* Presque au niveau de l'eau. *Cette embarcation est à ras l'eau.*

Enc.—On nomme *Ras* ou *raz de marée,* mais fort improprement, car il n'a aucun rapport avec le flux et le reflux, un phénomène maritime qui s'observe fréquemment dans les mers tropicales. Dans ces parages, où l'action de la marée est presque insensible, et où les vents alizés et généraux soufflent presque constamment, il arrive, à certains jours de l'hivernage, que leur cours est subitement interrompu. La mer est alors calme au large, et paraît parfaitement unie aussi loin que la vue peut s'étendre. Cependant, aux abords du rivage, elle soulève des vagues monstrueuses qui viennent se briser avec fracas sur la plage, comme si elles étaient poussées par une tempête furieuse. Les navire au mouillage en deçà du point où commence le ras de marée ne peuvent résister à la violence du flot. Ils chassent sur leurs ancres et viennent se briser à la côte, d'autant plus inévitablement, que l'absence de tout vent ne leur permet pas d'user de leurs voiles pour regagner la haute mer. La durée de ce terrible phénomène est fort irrégulière ; le plus souvent il ne dure que 24 heures, mais on l'a vu persister une semaine. Bien que les ras de marée aient surtout lieu dans les mers tropicales, on en a observé plusieurs sur nos côtes : tels sont ceux observés, le 30 nov. 1716, dans la baie de Cancale ; le 16 juin 1717, à Agde ; le 13 juillet 1725, à Flamanville ; le 27 juin 1817 et le 8 juill. 1829, à Marseille ; le 17 juill. 1841, à Cette, etc. La cause de cet effrayant phénomène est encore inexpliquée. Quelques auteurs l'attribuent à des tremblements de terre sous-marins ; mais la plupart pensent qu'il résulte d'une perturbation atmosphérique qui se produit loin du lieu où se manifeste le ras de marée, et qui agite assez la masse des eaux pour que, par la seule force ondulatoire, le mouvement se propage dans une direction donnée jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle qui l'arrête et le brise. La baisse considérable du mercure, qui annonce assez exactement son approche, donne une grande vraisemblance à cette explication. Ajoutons que le ras de marée est parfois un signe précurseur de ces ouragans effroyables qui désolent les pays intertropicaux, et qu'il les accompagne presque toujours. On observe aussi de semblables ras de marée sur le lac de Genève ; ils y sont connus sous le nom de *Seiches*. — En termes de géographie, on désigne encore sous le nom de *Ras* ou *Raz*, certains passages étroits où la marée entravée dans son cours, soit par la configuration des terres, soit par leur rapprochement, produit des courants irréguliers et violents, qui y rendent la navigation très-dangereuse : tel est le *Ras de Blanchard*, dans la Manche et sur la côte de France. Dans ce dernier sens, *ras* vient du mot arabe *raz*, qui signifie *cap*.

RASADE. s. f. Se dit Du contenu d'un verre qui est plein jusqu'aux bords. *Boire r. Ils burent force rasades. Il se portèrent des rasades.*

RASANT, ANTE. adj. T. Fortif. Qui rase. *Ligne de défense rasante*, Ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve être dans la direction de la face du bastion voisin. *Flanc r.*, Le flanc d'où part cette ligne. *Feu r.*, Feu qui en part. || T. Peint. *Vue rasante*, Vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

***RASCASSE.** s. f. T. Ichth. Voy. JOUES *cuirassées.*

***RASCETTE.** s. f. T. Chirom. Voy. DIVINATION.

RASEMENT. s. m. Action de raser une fortification, une place, etc. ; Le résultat de cette action.

RASER. v. a. (lat. *radere*, racler). Couper le poil tout près de la peau. *Se r. la barbe. On condamnait autrefois les femmes convaincues d'adultère à être rasées et enfermées dans un couvent.* || Absolum., se dit ordin. pour Couper la barbe. *Se faire r. par un barbier. Un perruquier qui rase bien, qui rase mal. Voici un rasoir qui rase parfaitement.* Prov., *Un barbier rase l'autre*, V. BARBIER. || En parlant D'un bâtiment, d'un édifice, Abattre rez pied, rez terre. *R. une maison. On a rasé les fortifications, les défenses de cette place.* On dit de même, *R. une place. — R. un vaisseau*, Ôter à un vaisseau la partie supérieure de ses œuvres mortes. *On a rasé ce bâtiment pour en faire un ponton.* || Fig., Passer tout auprès avec rapidité, ou encore, Toucher légèrement, effleurer. *Un boulet de canon lui rasa l'épaule. Une balle lui rasa le visage*; et fam., *lui rasa la moustache. Les hirondelles rasent quelquefois la terre, la surface de l'eau. Ce cocher a rasé la borne. Notre navire rasa un écueil, et pensa périr. Nous rasâmes le rocher de bien près. — R. la côte*, sign. aussi, Naviguer le long de la côte. || T. Man. *Ce cheval rase le tapis*, Ses épaules ont peu de mouvement, et il ne relève point assez les pieds en marchant. = RASER. v. n. Se dit D'un cheval qui ne marque presque plus, chez lequel la cavité des dents incisives s'efface. *Ce cheval rase, commence à r.* V. CHEVAL. = SE RASER. v. pr. Se couper la barbe avec un rasoir. *Se r. soi-même. Il ne sait pas se r.* || Se faire raser. *Quand voulez-vous vous r.? Je ne veux me r. que demain.* || T. Chasse. Se tapir contre terre pour se cacher. *La perdrix se rase quand elle aperçoit l'oiseau.* = RASÉ, ÉE. p. *Une tête rasée. Il est tout frais rasé. Un vaisseau rasé. Un lièvre rasé dans son gîte.*

***RASETTE.** s. f. T. Mus. Voy. ORGUE.

RASIBUS. prép. [On fait sentir l'S finale.] Tout contre, tout près. *Le coup lui passa r. du nez.* Pop.

RASOIR. s. m. Instrument d'acier qui a le tranchant très-fin et dont on se sert pour raser la barbe. *Affiler un r. Le manche, la lame d'un r.* Fam., *Couper comme un r.*, Couper fort bien. || *Cuir à r.*, V. CUIR. *Pierre à r.*, V. PIERRE.

***RASON.** s. m. T. Ichth. V. LABROÏDES.

RASSADE. s. f. Petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs, qu'on porte aux nègres d'Afrique et dont ils se parent. *Un collier de r. Grains de r.*

RASSASIANT, ANTE. adj. Qui rassasie. = RASSASIEMENT. s. m. État d'une personne rassasiée, pour avoir beaucoup mangé. — *C'est le r. qui lui cause ce dégoût.* || Fig., *Le r. des plaisirs*, L'état de satiété que produit l'abus des plaisirs. = RASSASIER. v. a. (lat. *satiare*, de *satis*, assez). Apaiser la faim, satisfaire l'appétit. *Il est de si grand appétit, qu'on ne peut le r.* — Par anal., se dit Des désirs, des passions. *L'homme a des désirs qu'il ne peut r. Il n'a pu encore r. sa curiosité. Il n'est jamais rassasié d'argent. Il devrait être rassasié de gloire.* || Satisfaire jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût. *On les rassasia de bonne chère. On les rassasia de fêtes, de musique. Le public est rassasié de vers. — R. quelqu'un de dégoûts, d'injures, d'opprobres*, L'en accabler, lui en faire éprouver autant qu'il est possible. = SE RASSASIER. v. pr. Manger jusqu'à satiété. *Il a trouvé ce mets à son goût et s'en est rassasié.* — Par anal., *Se r. de plaisirs, d'émotions.* = RASSASIÉ, ÉE. part. *Sa faim est rassasiée. Ils sont rassasiés l'un de l'autre.* = Conj. V. PRIER.

RASSEMBLEMENT. s. m. Action de rassembler ce qui est épars. *Le r. des pièces de cette affaire sera une opération fort longue.* — Se dit plus ordin. Des troupes. *Se rendre au lieu de r. Point de r. Le r. des quartiers ne put se faire à temps.* || Concours, attroupement de personnes. *Cela causa un r. Il se fit un r. Disperser les rassemblements.*

RASSEMBLER. v. a. Assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées. *R. les débris d'une armée. Enfin, après cette longue séparation, le sort nous a rassemblés. Rassemblez vos papiers qui sont en désordre.* || Mettre ensemble, réunir des personnes ou des choses qui étaient isolées. *R. des troupes. Il rassemble chez lui une foule de gens qui ne se connaissent pas. Il a rassemblé quantité de curiosités, quantité de tableaux. Une lentille rassemble les rayons lumineux en un point qu'on appelle foyer. R. des faits pour composer une histoire. R. des preuves contre un accusé.* — Figur., *Le cœur humain rassemble les passions les plus contraires. R. ses forces. R. ses idées.* || T. Techn. Remettre dans l'état où elles étaient des pièces désassemblées. *On a démonté cette charpente, il faut la r.* || T. Man. *R. un cheval*, Agir simultanément des mains et des jambes, de manière que le cheval, s'asseyant sur les hanches, ait le devant plus libre pour l'exécution des mouvements. = SE RASSEMBLER. v. pron. Se réunir. *Tous les soldats dispersés se rassemblèrent autour du drapeau. C'est chez lui que nous nous rassemblons. Le corps législatif ne se rassemblera que dans un mois.* = RASSEMBLÉ, ÉE. part. = Syn. V. ASSEMBLER.

RASSEOIR. v. a. Asseoir de nouveau, replacer. *Il faut r. ce malade, cet enfant. R. une statue sur sa base. R. une pierre. R. un fer au pied d'un cheval.* || Reposer, calmer. *Donnez-lui le temps de r. ses esprits. Voilà de quoi r. son esprit agité.* = SE RASSEOIR. v. pron. Se remettre sur son siége. *Rasseyez-vous. Il s'est rassis.* Avec ellipse du pron., *Je m'étais levé pour sortir, mais il me fit r.* || Fig., Se calmer, se remettre. *Après cette violente secousse, mes esprits eurent quelque peine à se r.* Avec ellipse du pron. *Il est trop ému, laissez r. son esprit.* || En parl. Des liqueurs, S'épurer en se reposant. *Ce vin a besoin de se r.* Avec ellipse du pron. *Il faut laisser r. ce vin.* = RASSIS, ISE. part. Fig., *De sens rassis*, Sans être ému, sans être troublé. *Il a fait cela de sens rassis. Cet homme n'est jamais de sens rassis. — Esprit rassis*, esprit calme, mûri par la réflexion. *Ce jeune homme n'a pas encore l'esprit rassis.* On dit de même, *Un homme rassis.* || Adject., *Du pain rassis*, Du pain qui n'est plus tendre. = RASSIS. s. m. Se dit D'un fer de cheval qu'on rattache avec des clous neufs, lorsqu'il est encore bon. *Deux rassis valent un fer.* = Conj. V. ASSEOIR.

RASSÉRÉNER. v. a. Rendre serein. *Le soleil parut et rasséréna le temps.* || Fig., *Il paraissait chagrin, cette nouvelle lui a rasséréné le visage.* = SE RASSÉRÉNER. v. pron. Devenir serein. *Le temps s'est rasséréné. A cette nouvelle, son front s'est rasséréné.* = RASSÉRÉNÉ, ÉE. part. = Conj. V. CÉDER.

***RASSORTIMENT.** s. m. Action de rassortir || Nouvel assortiment de marchandises. = * RASSORTIR. v. a. Assortir de nouveau. *Je voudrais r. cette robe, ce ruban.* = RASSORTI, IE. part.

RASSOTER. v. a. (R. *sot*). Infatuer, entêter. *On l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser.* = SE RASSOTER. v. pron. *Allez-vous vous r. de quelque nouvel amour?* = RASSOTÉ, ÉE. part. *Il est rassoté de sa nouvelle maison. Voilà une mère rassotée de son fils.* Vieux et fam.

RASSURANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité. *Avis r. Cela est r., n'est pas r., n'est guère r. Des nouvelles rassurantes.*

RASSURER. v. a. Raffermir, rendre stable. *Il faut r. cette muraille, elle menace ruine. R. une terrasse par des arcs-boutants.* — Au sens moral, *R. un homme dans la foi. Il rassura ma foi chancelante. La défaite des révoltés rassura le pouvoir du prince.* || Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité. *Les soldats commençaient à s'ébranler, mais la vue de l'empereur les rassura. Son crédit me fait peur, mais l'intégrité des juges me rassure. Vous me rassurez par vos raisons. Votre indulgence me rassure.* = SE RASSURER. v. pron. Reprendre l'assurance, la confiance. *Je me rassure par votre parole, d'après ce que vous me dites. Rassurez-vous, il n'y a pas de danger.* || *Il faut attendre que le temps se rassure*, Qu'il se remette entièrement au beau. = RASSURÉ, ÉE. part.

RAT. s. m. Petit quadrupède de l'ordre des rongeurs. V. plus bas. — Fig. et fam., *Il est gueux comme un rat d'église*, ou simpl., *comme un rat*, se dit D'un homme très-pauvre. *A bon chat bon rat*, V. CHAT. *Un nid à rats*, V. NID. || Fig. et popul., *Rats de cave*, se dit, par injure, Des commis des contributions indirectes qui vérifient les boissons dans les caves. || Figur. et fam., *Avoir des rats dans la tête*, ou simpl., *Avoir des rats*, Avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies. *C'est une femme qui a des rats.* On dit de même : *Il lui passe tous les jours des rats dans la tête. Il lui a pris depuis peu un nouveau rat. — Prendre un rat*, se dit D'une arme à feu quand le coup ne part pas. On le dit aussi ironiq., De quelqu'un qui a manqué son dessein ou son coup. || T. Techn. *Rat-de-cave*, V. BOUGIE. *Queue-de-rat*, V. LIME. *Mort-aux-rats*, V. ARSENIC. || T. Zool. **R. araignée*, la Musaraigne, V. ce mot. **R. bipède*, la Gerboise, V. ce mot. * *R. des bois*, le Mulot, V. ci-après. *R. des champs*, le Mulot et le Campagnol, V. ce mot. **R. doré*, le Muscardin, Voy. LOIR. *R. d'eau*, V. CAMPAGNOL. *R. d'Egypte* ou *R. de Pharaon*, la Mangouste, V. CIVETTE. **R. épineux*, Voy. ci-après. **R. de Madagascar*, le Microcèbe, V. LÉMURIENS. **R. musqué*, le Desman, V. MUSARAIGNE, et l'Ondatra, V. CAMPAGNOL. * *R. taupe*, le Spalax, V. ce mot. * *R. à trompe*, le Macroscélide, V. MUSARAIGNE. * *R. volant* et * *R. pennade*, nom vulg. des Chauves-Souris.

Enc. — Le petit animal si connu sous le nom de *Rat* (*Mus*) est le type d'une nombreuse tribu de *Rongeurs*, qu'on appelle *Muriens* ou *Muridés*. Les caractères des animaux qui composent cette tribu sont ainsi établis par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire : Membres postérieurs seulement un peu plus longs que les antérieurs ; pattes postérieures non palmées, ou palmées en partie seulement ; queue arrondie ou comprimée ; deux, trois ou quatre molaires. Les espèces comprises dans cette tribu sont réparties par le savant naturaliste dans une quinzaine de genres, dont les principaux sont les genres *Rat*, *Échimys*, *Hétéromys*, *Hydromys*, *Campagnol*, *Ondatra*, *Lemming*, *Otomys*, *Capromys* et *Hamster*.

Les *Rats* proprement dits ont la queue longue, écailleuse, presque dépourvue de poils ; les doigts minces et libres, au nombre de quatre, avec un pouce rudimentaire, en avant, et au nombre de cinq en arrière ; trois dents molaires partout, dont l'antérieure est la plus grande et dont la couronne est divisée en tubercules mousses qui, en s'usant, lui donnent la forme d'un disque diversement échancré. Ces animaux, bien qu'en général d'assez petite taille, sont des ennemis redoutables pour l'homme à cause de leur fécondité extrême et de la voracité avec laquelle ils rongent et dévorent des substances de toute nature : ils sont du reste peu remarquables par leur instinct. Plusieurs espèces habitent nos demeures, et nous les transportons involontairement partout où nous nous établissons. L'espèce la plus ancienne parmi celles qui habitent dans nos demeures est la *Souris* (*Mus musculus*) [Fig. 1].

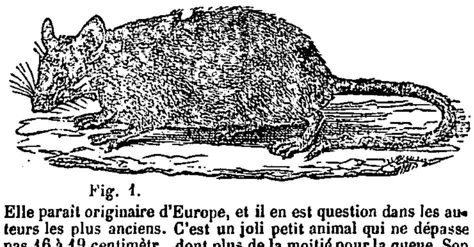

Fig. 1.

Elle paraît originaire d'Europe, et il en est question dans les auteurs les plus anciens. C'est un joli petit animal qui ne dépasse pas 16 à 19 centimètr., dont plus de la moitié pour la queue. Son pelage est généralement gris brun. Assez fréquemment il est varié de gris et de blanc ; quelquefois même il est tout blanc : mais c'est alors un cas d'albinisme. La Souris a un air vif et même assez fin. Timide par nature, familière par nécessité, elle ne sort de son trou que pour chercher à vivre ; elle ne s'en écarte guère et y rentre à la première alerte. Elle a les mœurs douces, et s'apprivoise jusqu'à un certain point, mais sans s'attacher. Les souris vivent en abondance dans nos maisons et jusque dans l'intérieur ne nos meubles. Elles creusent dans les planchers et dans les vieilles murailles des galeries plus ou moins compliquées, et elles causent de grands dégâts en rongeant le linge, les livres, etc. Bien qu'elles se nourrissent de substances végétales, elles dévorent de préférence le lard, le suif, le savon. Elles multiplient extrêmement, surtout dans les pays chauds. Les femelles font chaque année plusieurs portées de 6 à 8 petits. Le *Rat domestique*, ou *Rat noir* (*M. Rattus*), a le pelage noirâtre passant graduellement au cendré foncé en dessous. Il est plus que double de la Souris dans toutes les dimensions. Il paraît avoir pénétré d'Asie en Europe à l'époque des croisades ; mais il n'en est pas moins très-répandu dans les endroits que le Surmulot n'a pas envahis. Chez nous, il se tient de préférence dans les granges et les greniers, sous les toits de paille et dans les maisons abandonnées. Quelquefois aussi il vit dans des terriers qu'il se creuse lui-même. Il devient un véritable fléau par les dégâts qu'il occasionne. Le *Surmulot* (*M. decumanus*) est d'un poil brun roussâtre et d'un quart plus grand que le rat. C'est la plus féroce et la plus redoutable de toutes les espèces de Rats qui vivent en Europe. Elle n'existe dans cette partie du monde que depuis le milieu du XVIIIe siècle, et paraît avoir été amenée de la Perse ou de l'Inde par des navires anglais. On constata pour la première fois sa présence en France aux châteaux de Chantilly, de Marly et de Versailles, et on lui donna le nom de *Surmulot*, à cause de sa ressemblance avec le Mulot et de sa grosseur. Le Surmulot passe pour l'ennemi le plus acharné des Rats noirs, et en effet ceux-ci ne tardent guère à disparaître d'une localité lorsque les Surmulots y arrivent. Toutefois on les voit vivre ensemble dans les lieux où les aliments abondent. Ils s'établissent dans les magasins, les caves, les celliers, les égouts, etc. A Paris, les établissements d'équarrissage en nourrissent par milliers. Leur reproduction est très-rapide, car les femelles font 10 à 12 petits par portée. A la différence des espèces précédentes, le *Mulot* (*M. sylvaticus*) vit loin de nos demeures, et habite de préférence nos jardins et nos champs, ainsi que les bois. Cette espèce se distingue par son museau acuminé, sa queue velue, ses oreilles grandes, et son pelage fauve jaunâtre plus ou moins vif en dessus, blanc en dessous. Sa taille égale celle de la Souris ou la dépasse un peu. Le Mulot pullule parfois à tel point, qu'il devient un véritable fléau, en coupant les tiges de blé, en ruinant les jeunes plants, etc. En hiver, il se retire dans les meules de blé, et parfois jusque dans les maisons et les caves. Nous avons encore en France une *autre espèce de Rat campagnard*, mais qui ne se trouve que dans quelques provinces : c'est le *Rat nain* (*M. pumilus*), dont la taille en effet n'est guère que la moitié de celle de la Souris. Tout le dessus de son pelage est d'un beau fauve jaunâtre, tandis que le dessous est d'un beau blanc. Il vit principalement dans les blés. Quand la femelle veut mettre bas, elle entrelace plusieurs tiges de blé sur pied, et établit vers le milieu de leur hauteur un nid qui rappelle celui des Mésanges : il est recouvert, très-artistement tressé et oscille au gré des plantes qui le supportent. — Parmi les Rats étrangers, nous nous contenterons de mentionner le *Rat de Barbarie* (*M. barbarus*), dont la taille est *intermédiaire à celle du Mulot et du Rat noir, et dont le dos est* strié de 10 lignes longitudinales brunes ; la *Souris du Caire* (*M. cahirinus*), remarquable par les poils roides et épineux qu'elle a sur le dos ; le *Rat géant* (*M. giganteus*), de l'Inde, qui atteint la longueur de 70 centim., dont moitié pour la queue ; et le *Rat musqué* ou *Pilori des Antilles* (*M. pilorides*), qui est encore plus grand que le précédent ; car il est long de 40 centim. sans la queue, qui est encore plus longue que le corps. Cette dernière espèce commet parfois des dégâts énormes dans les plantations.

Les genres *Campagnol*, *Lemming*, *Ondatra* et *Otomys*, se distinguent principalement des Rats par leur queue velue et par quelques modifications dans leur système *dentaire*. *Aussi plusieurs* auteurs en font un groupe particulier qu'ils désignent sous le nom d'*Arvicoliens*. Nous en avons parlé au mot Campagnol.

Les *Échimys* sont caractérisés par quatre mâchelières formées, les supérieures de deux lames ployées en V, les inférieures d'une lame ployée et d'une simple. Leur corps est supérieurement couvert d'un mélange de piquants aplatis et de poils, et terminé par une longue queue, revêtue dès son origine d'écailles et de poils en proportions variables. Ces rongeurs appartiennent tous au nouveau monde. Nous citerons dans ce genre l'*Éch. à queue dorée* (*Ech. chrysuros*), qui habite la Guyane, et dont la taille est presque double de celle du Surmulot ; et l'*Éch. roux* ou *Rat épineux*, qui est grand comme un Rat, et qui se trouve au Brésil et au Paraguay, où il se creuse de longs boyaux souterrains.

Les *Hydromys* se rapprochent beaucoup des précédents, mais ils se distinguent de tous les Rats par leurs pieds de derrière, qui sont palmés aux deux tiers. Leurs molaires, au nombre de deux partout, ont leur couronne divisée en lobes obliquement quadrangulaires dont les sommets sont creusés en cuiller. Ces rongeurs sont aquatiques. Ils appartiennent à l'Australie et sont quelquefois doubles du Surmulot. Nous mentionnerons l'*Hydr. à ventre jaune* (*H. chrysogaster*) [Fig. 2], dont le pelage est brun foncé, avec le ventre fauve ; sa queue, longue, est noire à la base et blanche dans sa moitié postérieure.

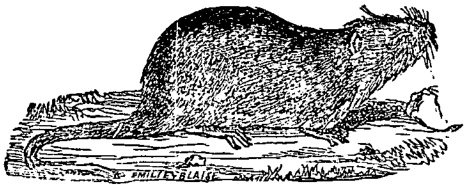

Fig. 2.

Le genre *Capromys* est caractérisé par la forme de ses mâchelières, au nombre de 4. Toutes les espèces qui le composent sont du nouveau monde. Le genre *Hamster* et le genre *Hétéromys* ont un caractère commun, celui d'être munis d'abajoues ; mais tandis que le Hamster a les mêmes dents à peu près que les Rats, l'Hétéromys a les dents des Échimys et leur ressemble par ses formes extérieures, ainsi que par son pelage formé à la fois de poils fins et d'épines roides et lancéolées. Ce dernier genre est propre à l'île de la Trinité. V. Capromys et Hamster.

RATAFIA. s. m.

Enc. — On appelle *Ratafias*, des liqueurs alcooliques très-sucrées, qui sont surtout destinées à l'usage de la table. Il en existe un grand nombre de variétés, telles que les ratafias d'absinthe, d'a*nis*, *d'angélique*, *de brou de noix*, *de café*, *de cacao*, *de cannelle*, *de* cassis, etc. ; mais on les distingue en trois catégories, suivant leur mode de préparation. Les *Ratafias* proprement dits se font avec des sucs de fruits. Les *Liqueurs* s'obtiennent par simple macération. Enfin, les *Crèmes* ou *Huiles liquoreuses* se fabriquent par distillation. Ordinairement on colore artificiellement les ratafias de manière à imiter la nuance des substances qui leur servent de base. Ainsi, on colore en vert la liqueur d'absinthe, en jaune celle de citrons, en rose celle de roses, etc. La couleur jaune s'obtient au moyen du safran que l'on a exposé à la vapeur d'eau et fortement exprimé, pour lui enlever son odeur. On colore en rouge *avec la cochenille et l'alun, dont on varie les proportions suivant* la nuance que l'on veut produire, depuis le rose tendre jusqu'au cramoisi foncé. La couleur verte peut se préparer en filtrant au suc d'épinards, faisant sécher le filtre et le traitant par l'alcool qui dissout la chlorophylle. On a émis deux opinions sur l'origine du mot *ratafia*. Suivant l'une, il ne serait qu'une corruption des mots *rack* ou *rhum*, et *tafia*, liqueurs avec lesquelles on a, dit-on, fait les premiers ratafias. Suivant l'autre, il dériverait de la formule latine *rata fiat*, sous-entendu *res* (que la chose soit accomplie), parce qu'anciennement c'était, assure-t-on, en la prononçant que les marchés se concluaient et qu'en même temps les contractants se portaient des toasts avec une liqueur agréable. Cette dernière étymologie manque tout à fait de vraisemblance, car elle ne consiste qu'en un mauvais jeu de mots.

* **RATANHIA.** s. m. et f. T. Pharm. V. Polygalées.

RATATINER (se). v. pron. Se raccourcir, se resserrer en se plissant. *Le parchemin se ratatine au feu.* = Ratatiné, ée. part. *Une pomme ratatinée*, Une pomme ridée, flétrie. ‖ Famil., se dit aussi Des personnes, et sign. Raccourci, rapetissé, ridé, par l'âge ou par la maladie. *Un petit vieillard ratatiné. Une vieille toute ratatinée. Avoir une mine toute ratatinée.*

* **RATATOUILLE.** s. f. Ragoût de viande et de pommes de terre. Popul.

RATE. s. f. T. Anat.

Enc. — La *Rate* est un organe parenchymateux, mou, spongieux, d'un rouge violet, situé profondément dans l'hypochondre gauche, au-dessous du diaphragme, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes. C'est le plus volumineux des organes désignés sous le nom de Glandes vasculaires, parce que, avec une structure d'apparence glanduleuse, ils sont dépourvus de conduit excréteur, et ne donnent pas lieu à une sécrétion proprement dite. Sa longueur ordinaire est de 14 centim., son épaisseur de 7 cent., et son poids d'environ 250 grammes. La r. est revêtue d'une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et d'une membrane propre, de nature fibreuse. Celle-ci envoie dans son parenchyme un grand nombre de lamelles qui, en s'entrecroisant, partagent l'intérieur de l'organe en une multitude de loges incomplètes et communiquant les unes avec les autres. Lisse sur tout le reste de sa surface externe, la r. présente seulement sur son bord interne une scissure par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans son tissu. Les vaisseaux artériels qui entrent dans cet organe circulent dans les lamelles ou *trabécules* qui circonscrivent les cellules dont nous avons parlé. Arrivés à l'état capillaire, ils se continuent avec les veines ; mais les veines naissantes sont percées d'une multitude d'orifices qui font communiquer leur contenu avec les cellules du parenchyme. Il résulte de là, que le sang qui arrive à la r. ne passe pas simplement dans la veine splénique, mais se répand aussi dans les espaces celluleux de l'organe. Les capillaires artériels de la r. présentent également une particularité importante. Sur leur trajet, on remarque des vé*sicules* délicates, appelées *corpuscules de Malpighi*, du nom de l'anatomiste qui les a découvertes (Fig. ci-jointe. Corpuscules de la r. appliqués sur des ramuscules artériels) ; mais ces vésicules ne communiquent aucunement avec les vaisseaux sanguins : ils sont *simplement baignés* dans le liquide que *contiennent les cellules* spléniques. — D'après certains physiologistes, la r. est un organe inutile : elle ne servirait absolument à rien, parce qu'on peut l'enlever impunément sur les animaux. Mais il y a dans l'organisme beaucoup de parties qui peuvent être isolément retranchées, sans que la vie paraisse en souffrir, ce qui ne veut pas dire que ces parties soient sans fonctions. La structure spéciale de la r. montre qu'elle doit avoir pour fonction de modifier la composition du sang. D'abord, le sang extravasé dans les cellules de cet organe y séjourne pendant un temps plus ou moins long, et y prend une couleur violacée particulière, qui lui a fait donner le nom de *Boue splénique*. En outre, un de nos physiologistes les plus distingués, le prof. J. Béclard, a constaté, par l'analyse comparative du sang veineux normal et du sang veineux que rapporte la veine splénique, que celui-ci contient une moindre quantité de globules que celui-là : cette diminution est, en moyenne, de 16 parties de globules. Les recherches de Kœlliker, de Moleschott et de Gray, ont confirmé l'exactitude des expériences de Béclard. Mais quelle est la conséquence de cette destruction des globules sanguins qui a lieu par l'action de la r. ? Il est vraisemblable, comme le pense notre savant physiologiste, que ces globules se transforment en produits organiques, c.-à-d. en fibrine et en albumine. En outre, « le sang de la r. étant porté vers le foie, car la veine splénique est une branche de la veine porte, il est probable, dit Béclard, que la matière colorante du sang, matière inhérente aux globules, concourt à la production des substances colorantes de la bile… Les phénomènes de transformation des globules du sang dont la r. est le théâtre, ajoute-t-il, sont loin de s'accomplir d'une manière uniforme : le caractère essentiel de la circulation dans cet organe est l'*intermittence*. Tantôt il est gonflé de liquide, tantôt il est revenu sur lui-même et ratatiné. Ces augmentations et ces diminutions du volume de la r. sont évidemment en rapport avec la quantité de sang contenue dans les mailles de son tissu, et dépendent du départ de sang, tantôt moins, tantôt plus considérable, qui a lieu par la veine splénique. La contractilité de la r. rend compte de ces phénomènes. » — Tout le monde sait que la r. s'engorge à la suite de toute cause qui refoule le sang de la périphérie à l'intérieur, comme une course forcée ou un accès de fièvre intermittente. Dans ces cas, le sang abandonne en partie le système capillaire cutané et arrive trop abondamment aux cavités droites du cœur. Or, ces cavités ne pouvant le recevoir et s'en débarrasser assez rapidement, il reflue dans le système veineux, qui se distend de proche en proche, et la r., dont la texture est lâche et extensible, se trouve bientôt gonflée par ce liquide. L'engorgement cesse après la course ou le frisson, ou bien il persiste, et constitue, s'il est le résultat d'une fièvre intermittente, une sorte de tumeur que les pathologistes appellent *Gâteau* ou *Placenta fébrile*. La r. est aussi sujette à diverses maladies, notamment à l'inflammation. Celle-ci, qu'on nomme *Splénite*, ne s'observe guère que dans le cas de violences directes exercées sur la région qu'occupe cet organe : on la combat par les moyens antiphlogistiques généraux. Quant aux engorgements de la r., on les combat efficacement par le quinquina et surtout par le sulfate de quinine.

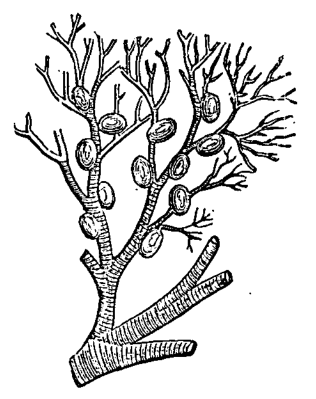

RÂTEAU. s. m. (lat. *rastrum*). T. Agric. Instrument composé de dents de fer ou de bois fixées à une traverse à laquelle s'ajoute un long manche. ‖ Dans les maisons de jeu, Instrument en forme de râteau sans dents avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu.

* **RATEL.** s. m. T. Mamm. V. Glouton.

RÂTELÉE. s. f. Ce qu'on peut ramasser en un seul coup de râteau. *Une r. de foin.* ‖ Figur. et prov., *Dire sa r.*, Dire librement ce qu'on sait ou ce qu'on pense de quelque chose. = Râteler. v. a. *R. des foins, des avoines, etc.*, Les amasser avec le râteau. *R. des allées*, Y passer le râteau pour en ôter les cailloux, les feuilles, etc., et pour les rendre plus unies. = Râtelé, ée. p. = Râteleur. s. m. Homme de journée qu'on paye pour râteler des foins, des avoines, etc.

RÂTELIER. s. m. (lat. *rastellum?*) Sorte de balustrade qui ressemble à une échelle posée horizontalement et qu'on attache au-dessus de la mangeoire, dans les écuries, dans les étables, pour contenir le foin ou la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc. *Mettre du foin au r. Le r. est tout plein. Attacher des chevaux au r.* — Fig. et fam., *Manger à deux, à plusieurs râteliers, à plus d'un r.*, Tirer du profit de plusieurs emplois différents. *Mettre le r. bien haut à quelqu'un*, Lui rendre une chose si difficile, qu'il ne puisse y parvenir qu'avec beaucoup de peine. ‖ Se dit aussi De deux montants garnis de chevilles ou de crochets sur lesquels on pose horizontalement des fusils, des carabines, etc., ou De deux pièces de bois horizontales, établies à un mètre environ l'une au-dessus de l'autre, et qui servent à placer les fusils verticalement, dans un certain ordre. *Mettez vos fusils au r.* — Fig. et fam., *Remettre les armes au r.*, Quitter les armes, ne plus faire la guerre. ‖ Fig. et fam., se dit Des deux rangées de dents. *Il a un beau r., un vilain r. Un r. de fausses dents*, ou *un faux r.* On dit mieux, dans ce dernier sens, *Un dentier.*

RATER. v. n. Se dit D'une arme à feu qui manque à tirer, soit que l'amorce ne prenne pas, soit que le coup ne parte pas. *Son fusil rata deux fois.* ‖ On dit activ., *R. un lièvre, etc.*, Lorsque, en tirant une pièce de gibier, le coup ne part pas ; et Fig., *R. une place, une affaire, etc.*, Lorsqu'on ne réussit pas dans la recherche d'une place, etc. = Raté, ée. part.

RATIER, IÈRE. adj. et s. Se dit D'une personne pleine de bizarreries, de caprices, de fantaisies. *Il est* *r. C'est une ratière.* = Ratière. s. f. Petite machine à prendre les rats. *Tendre une r.* Prov., *Il a été pris comme dans une ratière.*

RATIFICATION. s. f. Approbation, confirmation dans la forme requise de ce qui a été fait ou promis. *R. expresse, tacite. R. sous seing privé. Donner sa r.* ‖ L'acte, l'écrit dans lequel la ratification est contenue. *Le traité a été fait tel jour, mais on attend l'échange des ratifications.* = Ratifier. v. a. (latin. *ratus*, certain; *facere*, faire). Approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis. *R. par écrit. R. verbalement. R. un contrat, un acte, un traité. Les obligations faites par un mineur deviennent nulles, s'il ne les ratifie à sa majorité. Je ratifie tout ce qu'on vous a promis de ma part.* = Ratifié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

* **RATINAGE.** s. m. Ratine. s. f. Ratiner. v. a.

Enc. — Sous le nom de *Ratine*, on désigne une sorte de drap croisé dont le poil est tiré en dehors et frisé de manière à former comme de petits grains. L'opération qui consiste à tirer et à friser ces poils s'appelle *Ratinage* : elle ne s'applique pas seulement au drap, mais encore aux peluches et à diverses espèces d'étoffes de laine. Elle se fait au moyen d'une machine appelée *Frise*, qui se compose essentiellement de deux madriers superposés sans se toucher, et dont l'inférieur est immobile, tandis que le supérieur peut être à volonté écarté ou rapproché du premier, selon l'épaisseur du tissu que l'on veut *ratiner*. Après avoir passé entre les deux madriers, l'étoffe passe encore sur un rouleau hérissé de pointes, où elle achève de se friser.

RATION. s. f. (lat. *ratio*, mesure). La portion journalière de vivres qu'on distribue aux militaires et aux marins, etc. *R. de pain, de viande, de légumes. R. de biscuit, d'eau-de-vie, de bœuf salé, etc. On lui accorda double r. Mettre à la demi-r. La r. est déterminée par les règlements.* ‖ On dit de même, en parlant Des chevaux, *La r. d'un cheval. Une r. de foin, de paille.*

RATIONAL. s. m. T. Antiq. judaïques. Ornement que le grand prêtre portait sur la poitrine. *Le r. consistait en un morceau carré d'étoffe précieuse, orné de douze pierres fines dont chacune portait le nom de l'une des douze tribus.* ‖ *Manuel des offices divins qui contient les raisons historiques et mystiques de la liturgie.

* **RATIONALISME.** s. m. (lat. *ratio*, raison).

Enc. — Le mot *Rationalisme*, pris dans son sens étymologique, signifie simplement l'emploi de la raison et du raisonnement dans les recherches philosophiques et religieuses. De même, le mot *Rationaliste*, qui en dérive, veut dire : Qui se fonde sur la raison, ou Qui a rapport au rationalisme, ou encore Qui est partisan du rationalisme. Toute philosophie est nécessairement rationaliste, car c'est uniquement de la raison qu'elle procède ; d'où il suit qu'aucune classe de philosophes ne mérite particulièrement d'être qualifiée de rationaliste. Dans les questions religieuses, nous ne pouvons pas abdiquer notre raison : bien plus, l'emploi de la raison, ainsi que nous l'avons établi ailleurs (v. Foi), est non-seulement légitime, mais encore indispensable pour servir de base à la connaissance ultérieure des vérités mêmes qui dépassent notre intelligence. On ne saurait ouvrir un traité de théologie, sans y lire ces mots ou les équivalents : *Argumenta ex ratione sumpta*, Arguments empruntés à la raison. Ainsi donc, on peut dire que toute théologie est et doit être rationaliste. Cependant les mots *rationalisme* et *rationaliste* se prennent le plus souvent en mauvaise part, soit qu'on les emploie en parlant de la philosophie, soit et surtout quand on parle de la religion. Lorsqu'il s'agit de philosophie, *rationalisme* se dit, par opposition à *révélation*, de tout système qui proclame qu'il n'y a pas d'autres vérités que celles que l'homme peut atteindre à l'aide de ses facultés intellectuelles, et qui nie la nécessité, ainsi que la réalité de la révélation. Dans le domaine de la théologie, on appelle *rationalisme* le système de ceux qui prétendent expliquer d'une manière naturelle ou, comme ils le disent, rationnelle, les faits miraculeux sur lesquels se fonde la religion : ici, comme on le voit, le rationalisme s'oppose au *supranaturalisme*. C'est dans ce dernier sens, c.-à-d. dans le sens théologique, que ce terme est surtout usité. Il n'est pas besoin de dire que le rationalisme est une conséquence logique et nécessaire du principe de la liberté d'interprétation proclamé par le protestantisme. Né avec Spinosa, qui en jeta les fondements dans son *Traité théologico-politique*, le rationalisme n'a commencé à se développer que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, par les travaux exégétiques d'Ernesti et de Semler. Mais c'est dans notre siècle que ce système a exercé ses ravages dans l'Allemagne protestante. Parmi les théologiens qui ont surtout contribué à ses progrès, nous citerons Paulus, Rœhr, Wegscheider, Gesenius, etc. Le rationalisme est, comme nous l'avons dit, le fils très-légitime du protestantisme ; mais il doit inévitablement finir par tuer sa mère ; et, en effet, le fameux livre de Strauss, *La vie de Jésus*, en ruinant les explications soi-disant rationnelles des exégètes rationalistes, est venu mettre à néant ce christianisme arbitraire en quoi consiste le protestantisme. Pour échapper à ces conséquences logiques du principe du libre examen, une foule de ministres protestants s'efforcent d'y soustraire les parties du christianisme qui leur semblent fondamentales, mais ils ne sauraient y parvenir. En matière religieuse, il n'y a pas de milieu entre le supranaturalisme et le naturalisme, comme il n'y a pas de transaction possible entre le principe du libre examen et celui de l'autorité.

RATIONALISTE. adj. 2 g. Qui appartient au rationalisme. ‖ Se dit aussi substantiv., et sign. Partisan du rationalisme.

RATIONNEL, ELLE. adj. Se dit De ce qu'on ne conçoit que par l'entendement. *Les abstractions ont dans notre esprit une sorte d'existence rationnelle.* ‖ Qui est conforme à la raison, qui est raisonné, qui est fondé sur le raisonnement ; se dit par oppos. à Empirique. *Méthode rationnelle. Traitement r.* ‖ T. Géom. et Astron. *Horizon r.*, V. Horizon. ‖ T. Math. *Quantité rationnelle*, Voy. Quantité.

RATISSAGE. s. m. Action de ratisser. = Ratisser. v. a. (lat. *radere*). Enlever, emporter, en raclant, la superficie d'une chose ou l'ordure qui s'est attachée dessus. *R. un cuir. R. des carottes. R. les allées d'un jardin.* = Ratissé, ée. p. = Ratissoire. s. f. Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, une cour, etc. = Ratissure. s. f. Ce qu'on ôte en ratissant.

RATON. s. m. Petit rat. ‖ Fig. et fam., se dit quelquefois à un très-jeune enfant. *Viens, mon r., mon petit r.* = Raton. s. m. Petite pièce de pâtisserie faite avec du fromage mou en forme de tarte. Vieux.

Enc. — On désigne sous ce nom un genre de Mammifères qui appartient à l'ordre des *Carnassiers*, à la section des *Carnivores plantigrades*, et à la famille des *Ursiens*. Les caractères qui distinguent ce genre sont : trois arrière-molaires tuberculeuses, dont les supérieures sont presque carrées, et trois fausses molaires pointues en avant, formant une série continue jusqu'aux canines, qui sont droites et comprimées ; la tête large à la région des tempes et terminée par un museau assez effilé, quoique beaucoup moins que celui des Coatis ; les pattes peu fortes, à peu près dans les proportions de celles des Chiens, et terminées par 5 doigts dont les ongles assez forts sont un peu aigus, et les talons de celles de derrière n'appuyant que momentanément sur le sol ; la queue longue, pointue, cylindrique et non prenante. Les *Ratons* (*Procyon*) ont la forme générale beaucoup moins massive que celle des Ours. Leur fourrure, douce et épaisse, est à peu près de la nature de celle des Renards. Ils vivent de substances animales et végétales, comme les Ours, auxquels ils ressemblent encore par leur intelligence. Mais étant faibles et mal armés, ils sont timides et craintifs : en présence d'un danger, ils ne songent qu'à la fuite et non à la défense. On ne connaît bien que deux espèces de ce genre, et toutes deux appartiennent à l'Amérique. — *Le R. laveur* (*Pr. lotor*) [Fig. ci-jointe], appelé *Rackoon* par les Anglo-Américains et *Mapach* par les Mexicains, est gris noirâtre, avec le museau et les oreilles blanchâtres. En outre, l'œil est entouré d'une tache noire qui descend obliquement jusque sur la mâchoire inférieure, et la queue est annelée de brun et de blanc. Cet animal, dont la taille n'atteint pas 66 centim., se nourrit de racines, d'œufs, de jeunes oiseaux. On l'apprivoise aisément ; en captivité, il mange du pain, de la chair cuite ou crue. Cet animal a la singulière habitude de ne rien manger sans l'avoir plongé dans l'eau, ce qui lui a valu son surnom de *laveur*. Le *R. crabier* (*Pr. cancrivorus*), un peu plus grand que le précédent, est d'un cendré brun clair uniforme. Il a le même genre de vie que le R. laveur ; seulement il se nourrit de crustacés qu'il va chercher sur le rivage de la mer. Le R. laveur habite toute l'Amérique du Nord, et le Crabier l'Amérique du Sud, particulièrement la Guyane.

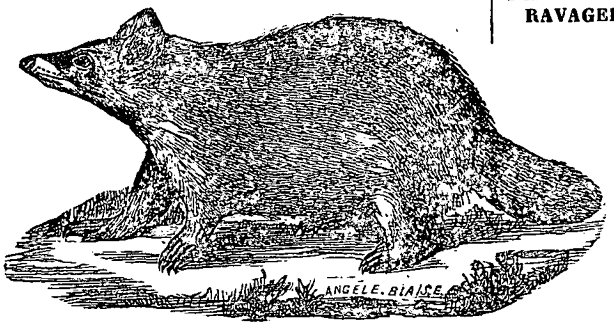
ANGELE. BIAISE.

RATTACHER. v. a. Attacher de nouveau. *Rattachez ce chien. Rattachez les bas de cet enfant.* ‖ Attacher. *Le manteau royal était rattaché d'une agrafe de diamants.* — Figur., *R. une question à une autre.* = se Rattacher. v. pron. Être rattaché. *Un vêtement qui vient se r. sur l'épaule. Cette question se rattache à de grands intérêts.* ‖ Figur., *Il y a des gens qui, en amitié, se détachent et se rattachent avec une grande facilité. Il s'est rattaché à cette femme qu'il avait quittée.* = Rattaché, ée. part.

RATTEINDRE. v. a. Rattraper. *Le prisonnier s'était échappé ; on est parvenu à le r.* ‖ Rejoindre une personne qu'on vient de quitter et qui a pris les devants. *Il vient de partir, mais j'espère le r. bientôt.* = Ratteint, einte. part.

RATTRAPER. v. a. Reprendre, ressaisir. *On a rattrapé ce prisonnier.* ‖ Rejoindre quelqu'un à qui on a laissé prendre les devants. *Allez devant, je vous aurai bientôt rattrapé.* Fam. ‖ Regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. *Il avait perdu cinq cents francs, mais il les a rattrapés. Il a de la peine à r. la santé.* Fam. ‖ Attraper de nouveau, attraper une seconde fois. *Quand un renard s'est échappé d'un piége, il est bien rare de l'y r.* — Figur. et fam., *Il avait déjà perdu beaucoup d'argent avec ces fripons ; comment s'y est-il laissé r.?* On dit aussi, *On ne m'y rattrapera plus ; bien fin qui m'y rattrapera*, Je serai tellement sur mes gardes, qu'on ne me trompera plus en pareil cas ; ou, Je ne m'exposerai plus à semblable aventure. = Rattrapé, ée. p.

RATURE. s. f. (lat. *litura*). Effaçure faite par quelques traits de plume qu'on passe sur ce qu'on a écrit. *Un écrit chargé de ratures. Le notaire et les parties ont approuvé les ratures de l'acte.* = Raturer. v. a. Effacer ce qui est écrit, en passant quelques traits de plume par-dessus. *Il est difficile d'écrire bien correctement sans r. beaucoup.* = Raturé, ée. p. *Un manuscrit très-raturé*, Où il y a beaucoup de ratures. — Syn. V. Effacer.

RAUCITÉ. s. f. *La r. de la voix*, Son de la voix lorsqu'il est âpre ou comme voilé. Peu usité. — Rauque. adj. 2 g. (lat. *raucus*). Rude, âpre, et comme enroué ; se dit Du son de la voix. *Une voix r. Des cris rauques. Il a quelque chose de r. dans la voix.*

* **RAUWOLFIE.** s. f. T. Bot. Voy. Apocynées.

RAVAGE. s. m. Dégât fait avec violence et rapidité. *Les ennemis firent de grands ravages dans cette province. Les sangliers font beaucoup de r. dans ce pays.* ‖ Dommage causé par les tempêtes, les orages, les pluies, les vents, etc. *La tempête a fait de grands ravages dans la campagne. La gelée, la grêle a fait bien du r. dans les vignes. Cette inondation a fait d'affreux ravages. Rien n'est à l'abri des ravages du temps.* — Se dit aussi Des maladies. *Cette épidémie a fait de grands ravages dans ce département. La petite vérole a fait un grand r. sur sa figure.* ‖ Fig., se dit Du désordre causé par les passions. *Les passions font de grands ravages dans le cœur des hommes. L'amour a fait bien du r. dans le monde.* ‖ Famil., On dit, *Faire r. dans une maison*, Y faire beaucoup de bruit, de désordre. Peu usité.

RAVAGER. v. a. (lat. *rapax*, rapace?). Faire du ravage. *Les ennemis ont ravagé la province. Des maraudeurs ont ravagé mon jardin. Les sangliers ont ravagé cette pièce de blé. Les pluies, les orages ont ravagé ces contrées. La grêle a ravagé les vignes. La petite vérole a ravagé son visage.* = Ravagé, ée. p. = Conj. Voy. Manger. = Syn. Voy. Désoler.

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage. *Ces ravageurs de provinces que l'on nomme conquérants.* Ne se dit que dans le style soutenu.

RAVALEMENT. s. m. (R. *aval*). T. Archit. Travail par lequel les ouvriers constructeurs, après avoir élevé tout l'édifice, y mettent la dernière main, en opérant de haut en bas, à mesure qu'ils démontent les échafaudages ; L'ouvrage qui résulte de ce travail. *Faire le r. d'un mur. Le r. de cette maison est de plâtre.* — Le ragrément d'une construction de pierre. *On vient de terminer le r. de cet édifice.* ‖ Fig., L'action de ravaler, de déprimer quelqu'un ; ou L'abaissement, l'avilissement dans lequel est tombée une personne. *Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le r. et le mépris de leurs rivaux. Il a été quelque temps fort considéré, puis il est tombé dans un grand r.* Peu usité, surtout dans la seconde de ces deux acceptions.

RAVALER. v. a. Avaler de nouveau. *Les chiens ravalent souvent ce qu'ils ont vomi.* — *R. sa salive*, La faire descendre de la bouche dans le gosier. — Figur. et fam., *R. ce qu'on voulait dire*, Se retenir par quelque considération, au moment de dire une chose, et s'abstenir de la dire. *Je lui ferai bien r. ses paroles*, Je l'empêcherai bien de se servir de paroles offensantes, ou Je le ferai repentir de s'en être servi. ‖ Rabattre, remettre plus bas. *R. un capuchon sur les épaules.* Peu us. ‖ Fig., Déprimer, rabaisser. *On parlait de lui trop avantageusement, mais vous l'avez trop ravalé. Il veut r. le mérite de tout le monde. R. la gloire d'une belle action. Ce système tend à r. l'homme à la condition des brutes.* ‖ T. Archit. Faire un ravalement. *R. un mur, une façade. R. en plâtre, en mortier.* = se Ravaler. v. pron. Se déprimer, se rabaisser. *Il s'est bien ravalé par cette lâcheté. C'est trop se r.* = Ravalé, ée. part. *Des bas ravalés*, Qui tombent sur les pieds. = Syn. V. Abaisser.

RAVAUDAGE. s. m. Raccommodage à l'aiguille de mauvaises hardes. *Le r. de ces bas coûtera tant.* || Figur. et fam., se dit De tout travail mal fait, fait grossièrement. *Vous n'avez fait là que du r.* = Ravauder. v. a. Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille. *R. des bas, un caleçon, etc.* Absolum., *Elle gagne sa vie à r.* || Fig. et fam., Tracasser dans une maison, s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. *Il n'a fait que r. pendant toute la journée.* || Fig. et fam., Maltraiter de paroles, ou Importuner par des discours incohérents et hors de propos. *Je le ravauderai bien. Qu'est-ce que vous venez me r.?* Peu usité. = Ravaudé, ée. part. = Ravauderie. s. f. Discours plein de niaiseries. *Quelles ravauderies me vient-il conter?* Fam. et peu usité. — Ravaudeur, euse. Celui, celle dont le métier consiste à raccommoder de vieilles hardes; se dit surtout au féminin. *Une ravaudeuse.* || Figur. et famil., Personne importune qui ne dit que des balivernes. *Ne prenez pas garde à ce qu'il vous dit, c'est un r.* Peu usité.

RAVE. s. f. (latin. *rapa*). T. Bot. Voy. Crucifères et Chou.

RAVELIN. s. m. T. Guerre. Synon. de *Demi-lune.* Voy. Fortification.

***RAVENALA.** s. m. T. Bot. Voy. Musacées.

***RAVENSARA.** s. m. T. Bot. Voy. Laurinées.

***RAVET.** s. m. T. Entom. Voy. Blatte.

***RAVETTE.** s. f. T. Bot. Voy. Chou.

RAVIGOTE. s. f. T. Art culinaire. Sauce verte et piquante, composée principalement de civette, d'estragon, de pimprenelle, de cerfeuil, etc. = Ravigoter. v. a. Redonner un peu de force à une personne, à un animal qui semblait faible et atténué. *Il se sentait faible, on lui a fait prendre un doigt de vin qui l'a un peu ravigoté.* = se Ravigoter. v. pron. *Se r. en buvant un petit verre d'eau-de-vie.* = Ravigoté, ée. part. Ce mot est familier.

RAVILIR. v. a. Rabaisser, rendre vil et méprisable. *Il ne faut pas r. sa dignité.* = se Ravilir. v. pron. Se rendre méprisable. *En faisant des actions d'humilité, un chrétien ne se ravilit pas.* = Ravili, ie. part.

RAVIN. s. m. Lieu que la ravine a creusé. *Il y a beaucoup de ravins dans ces montagnes. Le bord d'un r.* || Par ext., se dit quelquefois D'un chemin creux. *Ils se cachèrent dans un r.* = Ravine. s. f. Torrent passager qui se forme subitement et descend avec impétuosité, après une grande pluie. *Les ravines ont creusé toutes ces vallées. La r. était si furieuse, qu'elle entraînait des arbres et des rochers.* || Le lieu que la ravine a cavé. *Ce ne sont que ravines et précipices.*

* **RAVIOLI.** s. m. pl. T. Cuisine. Mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées.

RAVIR. v. a. (lat. *rapere.*) Enlever de force, emporter avec violence. *R. une femme. R. une fille de la maison de son père. R. un enfant d'entre les bras de sa mère. R. une proie. R. le bien d'autrui.* — Fig., *R. l'honneur d'une fille. La mort lui a ravi ce qu'il avait de plus cher. R. à un général la gloire d'une action.* || Figur., Charmer le cœur ou l'esprit de quelqu'un, faire éprouver un transport d'admiration, de plaisir, etc. *Les merveilles que vous me racontez me ravissent. C'est une beauté qui ravit tous ceux qui la voient, qui ravit tous les cœurs. Cette musique a ravi tous les auditeurs. Cet orateur a ravi son auditoire.* = A ravir. loc. adv. Admirablement bien. *Elle chante, elle danse à r. Peindre à r. Parler à r. Cette femme est belle à r. Être mise à r., coiffée à r.* Fam. = Ravi, ie. part. *Un homme ravi de joie, d'étonnement, d'admiration, etc.*, Transporté de joie, etc. || *Être ravi en extase*, Être transporté hors de soi par un sentiment très-vif d'admiration; ou, dans le langage mystique, Être transporté hors de soi par une forte contemplation et par l'effet d'une grâce particulière. *A la vue de ce chef-d'œuvre, je fus ravi en extase. Cette sainte a été plusieurs fois ravie en extase.* || Fam. et par exag., *Être ravi de quelque chose*, En éprouver un vif plaisir, en être bien aise. *Je suis ravi de vos succès. Je suis ravi qu'il ait gagné son procès. J'en suis ravi.* = Syn. V. Arracher.

RAVISER (se). v. pron. Changer d'avis. *Il voulait faire telle acquisition, mais il s'est ravisé. Vous vous raviserez.* = Ravisé, ée. part.

RAVISSANT, ANTE. adj. Qui enlève par force. *Un loup r. Animaux ravissants. Les mains ravissantes des exacteurs.* || Fig., Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens. *Un discours r. Une beauté ravissante. Un concert r. Cela est d'un goût r.* — Fam., *C'est un homme r., d'une humeur ravissante*, se dit D'un homme qui se rend très-agréable dans la société. *Cette femme est ravissante*, Elle est pleine d'agréments et très-aimable.

RAVISSEMENT. s. m. Enlèvement fait avec violence; ne se dit que dans ces loc., *Le r. d'Hélène, le r. de Proserpine.* || L'état, le mouvement de l'esprit, lorsqu'il est transporté de joie, d'admiration, etc. *R. de joie, d'admiration. L'extase est un r. d'esprit.* — *Le r. de saint Paul*, L'état de saint Paul enlevé au troisième ciel.

RAVISSEUR. s. m. Celui qui ravit, qui enlève avec violence. *Un injuste r. l'a dépouillé de son bien.* Ne se dit guère que dans le style élevé. || Celui qui enlève une femme ou une fille. *On poursuivit le r. Autrefois on punissait de mort les ravisseurs.*

RAVITAILLEMENT. s. m. Action de ravitailler. *Il fut chargé du r. de la place.* = Ravitailler. v. a. *R. une place, une armée*, Lui faire parvenir des vivres et des munitions. = Ravitaillé, ée. part.

RAVIVER. v. a. Rendre plus vif; se dit surtout en parl. Du feu. || Ranimer, exciter de nouveau. *Cet élixir ravive les esprits.* — Fig., *Cette nouvelle a ravivé ses espérances. Sa vue a ravivé en moi des souvenirs que je croyais effacés.* || T. Chir. *R. une plaie*, L'exciter pour y augmenter l'activité vitale. On dit aussi, *R. les bords, les lèvres d'une plaie*, Retrancher les parties superficielles, pour faciliter la réunion des bords. || T. Peint., *R. un tableau*, Rendre à ses couleurs l'éclat qu'elles ont perdu. On dit de même, *R. des couleurs, de la dorure.* = se Raviver. v. pron. Se ranimer. *Les inimitiés se ravivèrent.* = Ravivé, ée. part.

RAVOIR. v. a. Avoir de nouveau. *J'avais un logement commode, je veux essayer de le r.* || Recouvrer. *Il plaide pour r. son bien.* = se Ravoir. v. pron. Réparer ses forces, sa vigueur. *Il a été bien malade, mais il commence à se r.* Vx et fam. — Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif.

* **RAYAH** ou **RAIA.** s. m. T. Relat.

Enc. — Le mot *Rayah* est arabe et signifie *troupeau.* Les écrivains arabes l'emploient pour désigner la population d'un État, sans distinction de religion; mais, en Turquie, le gouvernement ottoman l'applique exclusivement à ceux de ses sujets qui ne sont pas musulmans. Les rayahs sont aussi appelés *Kharadji*, à cause du *kharatch*, sorte de capitation à laquelle ils sont soumis, à l'exclusion des musulmans, et qui est une compensation à l'exemption du service militaire.

***RAY-GRASS.** s. m. (angl. *rye*, seigle; *grass*, herbe). T. Bot. V. Graminées.

RAYER. v. a. Faire des raies. *Prenez garde de r. cette glace, cette vaisselle en la nettoyant. R. du papier avec le crayon pour écrire droit.* || Effacer, raturer, par un trait de plume sur ce qui est écrit. *Il faut r. cette clause, ce mot. On a rayé cet article sur son compte. On l'a rayé, on a rayé son nom de la liste. On lui a rayé sa pension*, On a supprimé sa pension. — Prov., *Rayez cela de vos papiers*, V. Papier. || * Figur., Supprimer. *Combien de chrétiens ont rayé la charité du nombre de leurs devoirs. R. quelqu'un du nombre des vivants.* = Rayé, ée. part. *Vaisselle rayée. Diamant rayé.* || Adject., Qui a des raies. *Une étoffe rayée. Taffetas rayé. Cet animal a le dos rayé de noir et de fauve.* || T. Arqueb. et Artill. *Canon rayé*, Canon d'arme à feu, qui a de petites cannelures en dedans. *Carabine rayée. Artillerie rayée.* || * T. Bot. *Vaisseaux rayés*, V. Organographie.

RAYON. s. m. (lat. *radius*). Trait de lumière qu'on imagine parti d'un corps lumineux. *Un r. de lumière, Les rayons du soleil. Le soleil darde ses rayons. Une forêt impénétrable aux rayons solaires. Il ne faut qu'un r. de soleil pour sécher la terre.* — * En T. Phys., on définit *Les rayons lumineux, calorifiques, etc.*, Les mouvements rectilignes par lesquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière, de la chaleur, etc. || Fig., au sens moral, Émanation, lueur, apparence. *Un r. de la sagesse divine éclaira son âme. Il y a dans l'homme un r. de la Divinité. Il ne faut qu'un r. de la grâce pour éclairer le pécheur. Les premiers rayons de la foi commencent à dissiper les obscurités de l'erreur. Un r. d'espérance luit à ses regards. Un r. de joie pénétra dans son âme. Il a vu briller un r. de faveur, un r. de gloire qui s'est promptement éclipsé.* || T. Géom. Ligne droite tirée du centre d'un cercle à un point quelconque de la circonférence. *Tous les rayons d'un cercle sont égaux entre eux.* V. Cercle. — Par ext., *A dix lieues, à vingt lieues de r.*, A dix lieues, à vingt lieues à la ronde. *A dix lieues de r. autour de Paris, on ne trouverait pas un aussi beau château.* On dit aussi, *Dans un r. de tant de lieues.* — Par anal., se dit De choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. *Une étoile à cinq rayons, à huit rayons. Les rayons d'une roue. Les rayons d'une ombelle. Les rayons médullaires. Les rayons branchiostéges. Les rayons des nageoires.* || T. Agric. Petit sillon tracé en ligne droite. *Semer, planter en rayons*, En lignes parallèles. || T. Menuiserie. Se dit Des planches ou tablettes posées dans les armoires, dans les bibliothèques, dans les magasins des marchands, et qui forment des séparations pour y ranger différents objets. *Mettre du linge sur un r. Prenez cette pièce d'étoffe sur le r. d'en haut. Ce livre est au troisième r.* || *R. de miel*, Morceau de gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore. V. Abeille.

RAYONNANT, ANTE. adj. Qui rayonne. *Le soleil est r. Moïse descendant de la montagne parut le visage tout r. de lumière.* || Fig., *Être tout r. de gloire*, se dit De celui qui vient d'acquérir beaucoup de gloire, de renommée. *Être r. de joie*, ou simpl., *Être r.*, se dit De celui dont la figure exprime une vive satisfaction. On dit de même, *Un visage r., une figure rayonnante.* || * T. Phys. *Calorique r.*, V. Calorique. = Rayonné, ée. adj. Disposé en rayons, en lignes qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. = Rayonnement. s. m. Action de rayonner. *Le r. des astres. Le r. du feu, de la flamme, de la lumière. Le r. du calorique.* V. Radiation. = Rayonner. v. a. Émettre des rayons lumineux, calorifiques, etc. *Le soleil commençait à r. sur la cime des montagnes. Un corps incandescent rayonne le calorique dans toutes les directions.* || Figur., *Son visage rayonne de joie, il rayonne de joie*, Sa figure exprime une joie très-vive.

* **RAYONNÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les zoologistes modernes désignent sous le nom de *Rayonnés*, de *Radiaires*, ou de *Zoophytes*, une multitude d'animaux qui sont, pour la plupart, construits sur un type différent des animaux que nous avons appelés *Vertébrés*, *Articulés* et *Mollusques*: en conséquence, on a réuni tous ces êtres sous la dénomination commune que nous venons de dire, et on les considère comme constituant le quatrième et dernier embranchement du Règne animal. — Dans cet embranchement, l'organisation est beaucoup moins complète que chez les êtres des embranchements supérieurs; mais les animaux qui y sont compris présentent des variations telles qu'on n'y saurait reconnaître, comme dans chacun des précédents, un type unique de construction. Chez un grand nombre toutefois, les diverses parties de l'économie, au lieu d'être disposées par paires de chaque côté d'un plan longitudinal, se groupent autour d'un axe ou d'un point central, de manière à donner à l'ensemble du corps une forme rayonnée ou sphérique: de là le nom de *Rayonnés* que, par une extension exagérée, on applique à tout l'embranchement. Quant au terme de *Zoophytes* qui signifie *animaux-plantes*, il est plus abusif encore, car il ne convient véritablement qu'aux Polypes fixes. Les animaux que l'on peut justement qualifier de *Rayonnés* forment dans cet embranchement trois classes bien distinctes, les *Échinodermes*, les *Acalèphes* et les *Polypes*. Les trois autres classes que l'on comprend encore dans l'embranchement, savoir: les *Entozoaires*, les *Infusoires* et les *Spongiaires*, diffèrent autant entre elles qu'elles diffèrent des Rayonnés proprement dits. Les *Entozoaires* et une partie des Infusoires, les *Infusoires rotateurs*, sont remarquables par les analogies qu'ils offrent avec les Annelés; tandis que les *Infusoires polygastriques* et les *Spongiaires* ne peuvent être rapportés à aucun type particulier: d'où la dénomination d'*Amorphozoaires* sous laquelle les désignait de Blainville. Au reste, nous n'avons pas la prétention de rien changer aux classifications généralement reçues. En conséquence, nous admettrons provisoirement, dans l'embranchement des Rayonnés, les six grandes classes que nous venons de nommer. V. Échinodermes, etc.

RAYURE. s. f. La manière, la façon, dont une étoffe est rayée. *La r. de cette étoffe est fort agréable.* || *La r. d'une carabine, d'un canon, etc.*, Les cannelures faites dans l'intérieur d'un canon de carabine, d'une bouche à feu.

***RAZ.** s. m. T. Géogr. Voy. Ras.

***RAZON.** s. m. T. Ichth. Voy. Rason.

***RAZZIA.** s. f. Mot arabe qui sign. Invasion faite sur le territoire ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. *Faire une r., des razzias.*

RE —. Particule qui entre dans la composition d'une multitude de mots, et qui sert ordinairement à indiquer un sens itératif (*Redire, Refaire*), adversatif (*Repousser, Réagir*), ou augmentatif (*Retentir, Rembourrer, Rétrécir*). Comme on peut donner à une foule de verbes la signification itérative, en y ajoutant la préfixe *re* ou *ré*, nous n'enregistrerons ici que ceux qui sont d'un usage commun.

RÉ. s. m. T. Mus. V. Gamme. || Dans les instruments à cordes, se dit De toute corde qui, à vide, donne cette note.

*** RÉA.** s. m. T. Mar. Se dit Des rouets des poulies et des palans.

RÉACTIF, IVE. adj. Qui réagit. *Force réactive.* = Réactif. s. m. T. Chim. Se dit De toute substance connue dont on se sert pour découvrir la nature d'un corps inconnu, au moyen de l'action qu'elle détermine dans ce dernier.

RÉACTION. s. f. T. Phys. et Mécan. Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. *La r. est toujours égale à l'action.* V. Action. || *T. Chim. La manifestation des propriétés caractéristiques d'un corps déterminée par l'action d'un autre corps. || * T. Physiol. Action organique qui se manifeste à l'occasion d'une stimulation ou d'une influence morbifique. || Fig., se dit De tout mouvement, de toute action qui a lieu en sens inverse d'un mouvement précédent, d'une action antérieure, et qui est provoqué par le fait antécédent. *Les réactions politiques. Il faut craindre les réactions des partis. Soyez convaincu qu'il s'opérera bientôt une r. littéraire contre l'école aujourd'hui dominante.*

RÉAGGRAVE. s. m. T. Dr. can. Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'aggrave. *Avant de fulminer l'excommunication sur un monitoire on publie un aggrave et un r.* = Réaggraver. v. a. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave. *On a réaggravé les auteurs de ce sacrilége.* = Réaggravé, ée. part.

RÉAGIR. v. n. T. Méc. Se dit D'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. *Un corps élastique réagit sur le corps qui le choque. Tous les astres qui composent le système solaire agissent et réagissent les uns sur les autres.* || * Par anal., *La nature réagit en nous contre les causes morbifiques.* || Figur., au sens moral, *Les sentiments manifestés par un auditoire réagissent souvent sur l'orateur. Les partis réagissent constamment les uns contre les autres. La philosophie d'un siècle réagit presque toujours contre celle du siècle précédent.*

RÉAJOURNEMENT. s. m. T. Procéd. Ajournement réitéré. = Réajourner. v. a. Ajourner une seconde fois. = Réajourné, ée. part.

RÉAL. s. m. et **RÉALE.** s. f. (esp. *real*, royal). Pièce de monnaie qui a cours en Espagne. Le plur. du masc. est *Réaux*, et celui du fém. est *Réales*. V. Monnaie. = Réal, ale. adj. Autrefois on appelait *Galère réale*, La principale des galères du roi. On disait aussi subst., *La réale*, et l'on appelait *Pavillon r.*, *Patron r.*, *etc.*, Le pavillon, le patron de cette galère.

RÉALGAR. s. m. T. Chim. V. Arsenic.

RÉALISATION. s. f. Action de réaliser.

RÉALISER. v. a. (lat. *realis*, réel.) Rendre réel et effectif. *Réalisez vos promesses. Il a réalisé toutes les espérances qu'il avait données. Il ne put r. son projet.* || *R. sa fortune*, Convertir en biens-fonds ou en espèces les biens qu'on peut avoir en rentes sur l'État, en actions industrielles, etc. || **R. des abstractions*, Attribuer une existence objective à des choses qui ne sont que dans l'esprit. || T. Pal. *R. des offres*, Faire des offres à deniers découverts. = se Réaliser. v. pron. S'effectuer. *Vos conjectures se réalisent. Mes espérances se réalisèrent.* = Réalisé, ée. part. = Syn. V. Effectuer.

*** RÉALISME.** s. m. T. Phil. V. Universaux. || T. B.-Arts. Se dit de la reproduction servile de la nature. *L'école du r.* = * Réaliste. adj. 2 g. Qui a rapport au réalisme. || Subst., au masc., Celui qui est partisan du réalisme.

RÉALITÉ. s. f. (lat. *realitas*). Existence effective, chose réelle. *En philosophie, il ne faut pas confondre la r. et la vérité. Ce n'est pas une fiction, c'est une r. L'imagination va toujours au delà de la r. Combien les réalités diffèrent de ces douces chimères.* = En réalité. loc. adv. Réellement, effectivement. *Il est heureux en apparence, mais il ne l'est pas en r.*

RÉAPPARITION. s. f. Action de reparaître, d'apparaître de nouveau. *La r. de la fievre annonce que... La r. de cette comète n'aura pas lieu avant un siècle.*

RÉAPPEL. s. m. Second appel, appel qui se fait après le premier. = Réappeler. v. a. Faire un second appel, recommencer l'appel. Absolument, *On va r.* = Réappelé, ée. part.

RÉAPPOSER. v. a. Apposer de nouveau. = Réapposé, ée. p. = Réapposition. s. f. Action de réapposer.

RÉASSIGNATION. s. f. Seconde assignation devant un juge. || Nouvelle assignation sur un autre fonds que celui qui avait d'abord été affecté au payement d'une somme. Vx. = Réassigner. v. a. Assigner une seconde fois. || Assigner sur un autre fonds. Vx. = Réassigné, ée. participe.

RÉATTELER. v. a. Atteler de nouveau. = Réattelé, ée. part.

REATU (in). [On pron. *Ré.*] Expression latine qui s'employait dans cette phrase de Palais, *Être in reatu*, Être accusé et prévenu d'un crime.

*** RÉAUMURIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes à fleurs dichlamydées, à pétales obliques et glanduleux, à styles longs et distincts, à graines poilues et peu nombreuses. — *Caract. bot.:* Arbrisseaux ou sous-arbrisseaux, à feuilles charnues, alternes, dépourvues de stipules, et couvertes de glandes résineuses. Calice 5-partit, entouré extérieurement de bractées imbriquées. Pétales 5, hypogynes, à côtés inégaux, portant parfois au milieu une paire de lamelles membraneuses. Étamines définies ou indéfinies, hypogynes, monadelphes ou polyadelphes, avec ou sans disque hypogyne; anthères ovées, introrses, à déhiscence longitudinale. Ovaire libre composé de 2, 4 ou 5 carpelles, en partie séparés l'un de l'autre et entourant un placenta central qui passe par leur base; ovules 2 ou 4, ascendants, anatropes; styles filiformes ou subulés. Fruit capsulaire, avec 2, 4 ou 5 valves et autant de loges, à moins que le nombre de celles-ci ne diminue par avortement. Graines poilues, définies, dressées; embryon droit, entouré d'un albumen farineux peu abondant; radicule près du hile. [Fig. 1. *Reaumuria hypericoides*; 2. Fleur et ses bractées; 3. La même, coupée verticalement; 4. Pétale; 5. Capsule; 6. Graine coupée perpendiculairement et très-grossie.] Les Réaumuriacées forment une petite famille composée seulement de 3 genres et 4 espèces, qui habitent les côtes de la Méditerranée et les plaines salifères des régions moyennes de l'Asie septentrionale. Il paraît que ces plantes contiennent une grande quantité de substances salines, ce qui s'explique aisément par les lieux où elles croissent. A Alexandrie, le *Reaumuria vermiculata* s'emploie dans le traitement de la gale: on applique extérieurement ses feuilles pilées, et on les administre intérieurement en décoction.

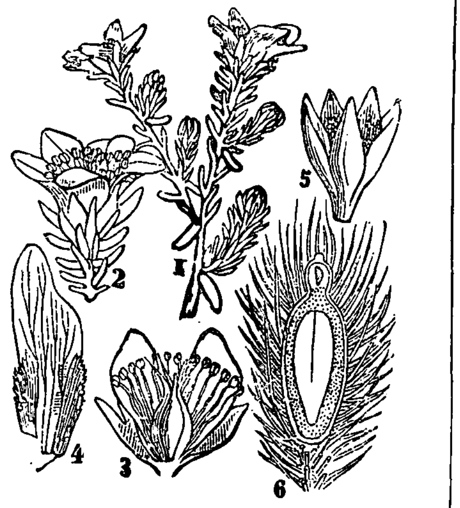

REBAISSER. v. a. Baisser de nouveau. = Rebaissé, ée. participe.

REBANDER. v. a. Bander de nouveau. = Rebandé, ée. participe.

REBAPTISANTS. s. m. pl. Se dit De tous les hérétiques qui rebaptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés. = Rebaptiser. v. a. Baptiser une seconde fois. Voy. Baptême et Hérésie. = Rebaptisé, ée. part.

RÉBARBATIF, IVE. adj. (lat. *barba*, barbe). Rude et rebutant. *Un visage, un air r. Une mine, une humeur rébarbative.* Fam.

REBÂTIR. v. a. Bâtir de nouveau. = Rebâti, ie. p.

REBATTRE. v. a. Battre de nouveau. || *R. un matelas*, Le refaire et battre avec des baguettes la laine qu'il contient. || *R. un tonneau*, En resserrer les douves, en frappant sur les cerceaux pour les faire avancer du côté de la bonde. || *Ce chien rebat ses voies*, se dit D'un chien courant qui revient à plusieurs reprises sur les mêmes voies. || Figur. et fam., Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse. *Vous rebattez trop souvent la même chose. Cet avocat n'a fait que r. ce qu'il avait dit à la première audience.* = Rebattu, ue. p. *Un discours, un conte rebattu. Une phrase, une objection, une pensée rebattue.* || Fig. et fam., *Être rebattu de quelque chose, en avoir les oreilles rebattues*, Être las d'en entendre parler.

REBAUDIR. v. a. T. Chasse. *R. un chien*, Le caresser. = Rebaudi, ie. part.

REBEC. s. m. (ar. *rebab?*). T. Archéol. Espèce de violon à trois cordes.

REBELLE. adj. 2 g. (lat. *rebellis*). Qui désobéit à une autorité légitime, qui se soulève contre elle. *R. aux ordres de Dieu. Un sujet r. R. au roi, à la république. R. à la justice. On l'a déclaré r. Ce fils est r. aux volontés de son père. C'est un esprit r. Une province r.* — Subst., *C'est un r. Punir les rebelles.* || Fig., se dit De tout ce qui résiste à l'action qu'on veut exercer. *La chair est r. à l'esprit. Une femme r. à l'amour. Une beauté r. Une langue r. Un sujet, une matière r. à la poésie*, Qui ne peut pas se traiter ou ne peut se traiter que fort difficilement en vers. *Une fièvre, une humeur, un ulcère, etc., r. aux remèdes*, Une fièvre, etc., qui ne cède point aux remèdes. *Un métal r.*, Qui a de la peine à entrer en fusion. = se Rebeller. v. pron. Devenir rebelle, se soulever contre l'autorité légitime. *Il s'est rebellé contre son prince. Plusieurs villes se rebellèrent.* || Fig., *Les passions, les sens se rebellent contre la raison.* = Rebellé, ée. part. = Rébellion. s. f. Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime. *Grande r. Dompter, punir la r.* || Figur., *La r. des sens contre la raison*, La résistance qu'ils opposent à la raison. || T. Pal. Action d'empêcher par violence et par voies de fait l'exécution des ordres de la justice. *Faire r. à la justice. Procès-verbal de rébellion.*

Enc. — Le Code pénal définit la *Rébellion :* « Toute attaque, toute résistance avec violences et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police judiciaire ou administrative, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements. » Suivant les circonstances, la réb. est qualifiée de *crime* ou *délit*. Elle est crime, lorsqu'elle a été commise par plus de 20 personnes, armées ou non armées. Les coupables sont punis des travaux forcés à temps dans le premier cas, et de la réclusion dans le second. Elle est encore crime et punie de la réclusion, quand elle a été commise par une réunion armée de 3 personnes ou plus, jusqu'à 20 inclusivement. Dans les autres cas, la réb. est un simple délit et punie correctionnellement. (C. P., 209 à 212.) — V. Attroupement et Complot.

REBÉNIR. v. a. Bénir une seconde fois. = Rebéni, ie. participe.

REBÉQUER (se). v. pron. (R. *bec*). Répondre avec quelque fierté à une personne à qui l'on doit du respect. *Il s'est rebéqué contre son précepteur.* Fam.

REBLANCHIR. v. a. Blanchir de nouveau. = Reblanchi, ie. part.

*** REBOISEMENT.** s. m. T. Sylvic. Action de reboiser. *Le r. des montagnes.* = * Reboiser. v. a. Planter des arbres, recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisée. = Reboisé, ée. part. *Une montagne reboisée.*

REBONDI, IE. adj. Se dit De certaines parties charnues que la graisse fait paraître plus arrondies. *Des joues rebondies. Une croupe rebondie.* On dit de même, *Cette femme est grasse et rebondie.* Fam. = Rebondir. v. n. Faire un ou plusieurs bonds. *Un ballon qui rebondit.* = * Rebondissant, ante. adj. Qui rebondit. *Pouls r.*, V. Pouls. = Rebondissement. s. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds.

REBORD. s. m. Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté. *Le r. de cette table empêche l'argent de tomber. Les rebords d'un quai.* — *Le r. d'une cheminée*, Le bord en saillie d'une cheminée. || Bord replié, renversé. *R. d'un manteau de velours.* = Reborder. v. a. Mettre un nouveau bord. *R. une jupe, des souliers, etc.* = Rebordé, ée. part.

REBOTTER. v. a. Botter de nouveau. = se Rebotter. v. pr. Remettre ses bottes. = Rebotté, ée. part.

REBOUCHER. v. a. Boucher de nouveau. *R. une bouteille.* = se Reboucher. v. pron. *On avait débouché l'orifice de ce tuyau, il s'est rebouché.* || Se fausser, se replier. *L'épée se reboucha contre sa cuirasse. La pointe de cette épée se rebouche.* = Rebouché, ée. part.

REBOUILLIR. v. n. Bouillir de nouveau.

REBOUISAGE. s. m. T. Chapel. Action de rebouiser.

= Rebouiser. v. a. *R. un chapeau*, Le nettoyer et le lustrer à l'eau simple. = Rebouisé, ée. part.

REBOURS. s. m. (latin. *revorsus*, retourné). Sens contraire de ce qui est ou de ce qui doit être; se dit principalement Du contre-poil des étoffes. *Prendre le r. d'une étoffe pour la mieux nettoyer.* ‖ Fig. et fam., Contre-pied, tout le contraire de ce qu'il faut. *C'est tout le r. de ce que vous dites. Tout ce qu'il fait est le r. du bon sens.* = A rebours, au rebours. loc. adv. et prép. En sens contraire, tout au contraire de ce qu'il faut. *Vous brossez mon chapeau à r. Lire à r. Marcher à r. Il prend tout au r., à r. Il fait tout à r. Cela est fait au r. du bon sens.* = Rebours, ourse. adj. Revêche, peu traitable. *Un esprit r. Il est si r. que… Humeur rebourse.* Fam. et n'est guère usité qu'au masculin.

REBOUTEUR. s. m. Voy. Renoueur.

REBOUTONNER. v. a. Boutonner de nouveau. = se Reboutonner. v. pron. Reboutonner son vêtement. = Reboutonné, ée. part.

REBRASSER. v. a. (R. *bras*). Retrousser. *R. ses manches, son chapeau.* Vx et fam. = Rebrassé, ée. p.

REBRIDER. v. a. Brider de nouveau. ‖ Rebridé, ée. p.

REBROCHER. v. a. Brocher de nouveau. = Rebroché, ée. part.

REBRODER. v. a. Broder sur ce qui est déjà brodé. *R. du point de Venise.* ‖ Refaire une broderie. *Il faudra r. le collet de cet habit.* = Rebrodé, ée. part.

* **REBROUILLER.** v. a. Brouiller de nouveau. = Rebrouillé, ée. part.

REBROUSSER. v. a. (R. *rebours*). Relever les poils en sens contraire de leur direction naturelle. *R. le poil, les cheveux, la moustache.* ‖ Fig., *R. chemin*, Retourner subitement en arrière. *Quand il apprit cette nouvelle, il rebroussa chemin.* Absol., *Cette nouvelle le fit r. tout court.* = A rebrousse-poil. loc. adv. A contre-poil. *Nettoyer un chapeau à rebrousse-poil.* ‖ Figur. et fam., A contre-sens. *Prendre une affaire à rebrousse-poil.* = Rebroussé, ée. part.

REBUFFADE. s. f. Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures. *Recevoir une r. Il a eu bien des rebuffades.* Fam.

RÉBUS. s. m. [On fait sentir l'S.]

Enc. — On entend par *Rébus* un jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance plus ou moins complète avec les mots ou les phrases que l'on devrait naturellement employer. Les rébus sont donc des espèces d'énigmes parlantes. Autrefois les marchands en faisaient mettre souvent sur leurs enseignes. Plus tard vint le tour des éventails et des assiettes. Enfin, aujourd'hui, quelques journaux illustrés ont beaucoup contribué à les mettre à la mode. Ce jeu d'esprit a toujours été condamné par les hommes sérieux. Déjà, au XVe siècle, Rabelais les appelait des « homonymies tant ineptes, tant fades, tant rusticques et barbares, que l'on deburoyt attacher une queue de regnard au collet, et faire ung masque d'une bouze de vache à ung chascun dyceulx qui en vouldroyent doresnavant user en France. » Quant à l'origine du mot *rébus*, on l'explique comme il suit. Anciennement les basochiens de Picardie faisaient, pendant le carnaval, des libelles intitulés, *De rebus quæ geruntur* (Sur les choses du temps), et qui renfermaient, sous la forme hiéroglyphique propre à ce jeu d'esprit, la chronique scandaleuse de la ville. Du titre du livre, le nom de rébus serait ainsi passé au contenu. Ce qui rend cette origine assez vraisemblable, c'est que, au XVe siècle et au suivant, les rébus étaient appelés *rébus picards*. — *Rébus* se dit encore figurément de toutes sortes de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots : *Cet homme ne dit que des rébus; C'est un faiseur de rébus.*

REBUT. s. m. Action de rebuter. *Il a essuyé beaucoup de rebuts.* ‖ Ce qu'on a rebuté, ce dont on n'a pas voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce. *Il a vendu ce qu'il avait de meilleur; il n'a plus que du r. Vous n'avez que le r. d'un tel.* ‖ *Marchandises de r., choses de r.*, Marchandises, choses qui ont été rebutées ou qui méritent de l'être. — On dit, *Mettre une chose au r.*, La mettre à part, parmi les choses sans valeur. Dans l'Admin. des Postes, *Mettre une lettre au r.*, c'est aussi La mettre à l'écart, quand on a renoncé à trouver la personne à qui elle est adressée. ‖ Fig. et fam., on dit D'un homme vil et méprisable, *C'est le r. de la nature, le r. du genre humain.*

REBUTANT, ANTE. adj. Qui rebute, qui décourage. *Travail r. Etude rebutante.* ‖ Choquant, déplaisant. *Un homme r. Un air r. Manières rebutantes.*

REBUTER. v. a. (littéral, *éloigner du but*). Rejeter avec dureté, avec rudesse. *R. un solliciteur. Quand je lui parlai de cette affaire, il me rebuta. R. une demande, une proposition.* ‖ Décourager, dégoûter par des obstacles, par des difficultés, etc. *La moindre chose le rebute. Les contrariétés ne m'ont point rebuté. Il est rebuté de la guerre, rebuté de combattre. Vous gourmandez trop ce cheval, vous le rebuterez.* ‖ Choquer, déplaire. *Il a un air, une mine qui rebute. Il a des manières qui rebutent tous ceux qui ont affaire à lui.* ‖ Se dit quelquefois pour Refuser, *De cinquante pièces de toile qu'on lui présenta, il en rebuta vingt.* = se Rebuter. v. pron. Se décourager, se dégoûter. *Il ne se rebute pas aisément. Prenez garde que ce cheval ne se rebute.* = Rebuté, ée. part.

RECACHETER. v. a. Cacheter de nouveau. = Recacheté, ée. part.

RÉCALCITRANT, ANTE. adj. Qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté. *Caractère r. Esprit r. Humeur récalcitrante. Il s'est montré bien r.* ‖ Subst., *Faire le r. Il y avait parmi eux quelques récalcitrants.* = Récalcitrer. v. n. (lat. *recalcitrare*). Regimber, et Fig., Résister avec opiniâtreté. Peu usité.

RÉCAPITULATION. s. f. Répétition sommaire, résumé de ce qui a été déjà dit ou écrit. *Il fit une courte r. de tout ce qu'il avait dit. La r. d'un compte.* = Récapituler. v. a. (lat. *recapitulare*). Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit. *Il récapitula, dans sa péroraison, les principaux points de son discours. R. un compte.* = Récapitulé, ée. part.

RECARDER. v. a. Carder de nouveau. = Recardé, ée. part.

RECASSER. v. a. Casser de nouveau. = Recassé, ée. part.

RECÉDER. v. a. Rendre à quelqu'un ce qu'il avait cédé auparavant. *Il lui a recédé la maison qu'il m'avait vendue.* ‖ Céder à quelqu'un à prix d'argent une chose qu'on a achetée. *Recédez-moi ce tableau.* ‖ Recédé, ée. p.

* **RECEL, RECÉLÉ, RECÈLEMENT.** s. m.

Enc. — Le *Recel*, *Recélé* ou *Recèlement*, est l'action de celui qui reçoit, à un titre quelconque, des choses enlevées ou obtenues par un crime ou un délit, sachant, au moment où il les reçoit, qu'elles proviennent d'une source criminelle. Le recéleur est puni comme complice. La loi punit aussi le *recèlement* d'un individu accusé d'un crime emportant une peine afflictive; néanmoins sont exceptés de cette disposition les descendants ou ascendants, l'époux ou l'épouse, les frères ou sœurs et les alliés au même degré, du criminel poursuivi. Enfin, on qualifie encore de *recèlement* l'action de celui qui s'approprie frauduleusement, en ne les faisant pas connaître, les objets dépendant d'une succession ou d'une communauté au partage de laquelle il est appelé. Cet acte reçoit le nom de *Divertissement* lorsque les objets ont été enlevés ou détournés. — V. Communauté et Succession.

RECÉLER. Garder et cacher une chose ou une personne, par infraction à la loi. V. Recel. ‖ Fig., Contenir, renfermer. *La terre, la mer recèle de grands trésors dans son sein.* ‖ En T. Vén., on dit que *Le cerf recèle*, Lorsqu'il reste deux ou trois jours dans son enceinte, sans en sortir. ‖ Recélé, ée. p. = Recéleur, euse. s. Celui, celle qui cache une chose qu'il sait avoir été volée.

RÉCEMMENT. adv. Nouvellement, depuis peu de temps. *Cela est arrivé r., tout r. Il était r. marié.*

* **RECENSE.** s. f. T. Admin. Voy. Garantie.

RECENSEMENT. s. m. Dénombrement de personnes, de suffrages, d'effets, de droits, etc. *Le r. de la population. On va procéder au r. des voix. D'après le r. des sommes et des valeurs entrées en caisse.* — *Conseil de r.*, V. Garde *nationale.* ‖ T. Comm. Se dit D'une nouvelle vérification de marchandises, de leur quantité, de leur poids, de leur qualité.

Enc. — De tout temps, dans les pays régulièrement constitués, on s'est efforcé de connaître le chiffre exact de la population, afin d'y chercher l'appréciation des forces de l'État, et les moyens de répartir également les charges publiques entre ses contribuables. Ainsi, en France, par ex., le nombre des habitants sert de base à l'assiette de certaines contributions, à la fixation du traitement d'un grand nombre de fonctionnaires et à celle du cautionnement des officiers ministériels; il sert encore à déterminer les circonscriptions judiciaires et administratives, ainsi que certaines dépenses municipales, le nombre des adjoints et des conseillers municipaux dans chaque commune, le contingent à fournir pour le recrutement de l'armée, etc. La population se constate de deux manières : par le *relevé annuel de l'état civil*, et par des dénombrements ou *recensements périodiques*. Chez nous, les relevés de l'état civil se font tous les ans dans les premiers jours de janvier. A cette époque, les Maires dressent le tableau des naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans le cours de l'année précédente, et en envoient un exemplaire au Préfet. Celui-ci récapitule ces tableaux partiels et dresse un tableau général pour son département. Ce dernier est fait en double et transmis au Ministre de l'Intérieur, dans un intérêt administratif, et au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, dans un intérêt statistique. Si le mouvement de la population d'un pays ne se compliquait pas de celui des migrations extérieures, sur lequel il est à peu près impossible, du moins dans les États importants, d'être exactement renseigné, il serait très-facile de connaître, chaque année, le chiffre des habitants. Il suffirait pour cela de constater ce chiffre une fois pour toutes après, quoi on l'augmenterait de l'excédant des naissances sur les décès dans l'année précédente, ou on le diminuerait, suivant le cas, de l'excédant des décès. Mais les émigrations et les immigrations altèrent toujours plus ou moins les résultats fournis par les relevés de l'état civil, et c'est pour corriger ces altérations que l'on procède aux dénombrements. En France, ces opérations sont confiées aux Maires, qui les exécutent sous l'autorité de l'administration supérieure représentée par le Ministre de l'intérieur. Tout dénombrement doit être personnel et nominatif; les agents chargés d'en réunir les matériaux se présentent dans les maisons, et recueillent des habitants eux-mêmes les renseignements demandés par le gouvernement. Il n'y a d'exception à ce sujet que pour la *population flottante* ou *mobile*, et l'on comprend sous ce nom l'armée de terre et de mer; les détenus des établissements pénitentiaires de toute nature et des dépôts de mendicité; les aliénés des asiles publics; les infirmes des hospices; les élèves internes des lycées, séminaires, écoles spéciales, maisons d'éducation et écoles avec pensionnat; les personnes appartenant aux congrégations religieuses; les réfugiés à la solde de l'État; et les marins du commerce absents pour les voyages de long cours. Les individus appartenant à ces diverses catégories doivent être recensés en bloc, à jour fixe et sur un cadre distinct, mais toujours accompagnés des renseignements d'usage.—Avant 1851, l'administration se contentait de demander l'indication des sexes et l'état civil; mais, à cette époque, elle a cru devoir y joindre, l'âge, la profession, la nationalité et le culte. Elle a voulu encore connaître le nombre des aliénés à domicile et dans les asiles privés ou publics, ainsi que celui des aveugles, des sourds-muets et des individus atteints d'infirmités visibles (goitreux, pieds bots, mutilés, etc.). Plusieurs essais de rec. ont eu lieu en France, avant 1789, mais la première opération de ce genre qui ait été régulièrement faite ne remonte qu'à l'année 1800. Un second rec. fut exécuté en 1806, un troisième en 1822, et un quatrième en 1831. Depuis cette dernière époque, il est procédé tous les cinq ans à cette opération.

Le tableau qui suit indique : 1° la population des 89 départements et des 373 arrondissements entre lesquels est partagé le territoire de la France continentale (y compris la Corse); 2° la population *fixe et sédentaire* de toutes les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que de toutes les autres villes ayant 3000 habitants et au-dessus, qui n'ont point rang parmi les chefs-lieux. Nous ferons observer que les chiffres attribués à chaque ville donnent seulement la population *agglomérée*, c.-à-d. celle dont les habitations sont groupées, et non la population *totale*, qui comprend de plus toutes les habitations éparses dépendant administrativement d'une même commune. Les évaluations ci-dessous sont officielles : ce sont celles qui résultent du recensement opéré en 1861. Le relevé général donne le chiffre de 37,382,225, pour la population totale de la France à la date du 1er janvier 1862.

Ain, 369,767 hab. Bourg, 9467; arr. 123,721. Belley, 3697; arr. 81,303. Gex, 1279; arr. 21,507. Nantua, 3164; arr. 51,799. Trévoux, 2245; arr. 91,437. *Oyonnax*, 3324. — Aisne, 564,597. Laon, 8204; arr. 168,561. Château-Thierry, 4518; arr. 62,315. Saint-Quentin, 28,880; arr. 140,908. Soissons, 8393; arr. 71,931. Vervins, 2302; arr. 120,882. *Chauny*, 7429. *Bohain*, 4671. *Fresnoy-le-Grand*, 4248. *Guise*, 4520. *Hirson*, 3110. — Allier, 356,432. Moulins, 15,471; arr. 102,236. Gannat, 4926. arr. 67,075. Lapalisse, 1826; arr. 81,878. Montluçon, 13,293; arr. 105,243. *Commentry*, 7322. *Cusset*, 3928. *Saint-Pourçain*, 5350. *Vichy*, 3503. — Alpes (Basses-), 146,368. Digne, 4110; arr. 48,540. Barcelonnette, 1774; arr. 16,743. Castellane, 1258; arr. 22,139. Forcalquier, 1898; arr. 35,449. Sisteron, 3587; arr. 29,497. *Manosque*, 4877.—Alpes (Hautes-), 125,100. Gap. 5193; arr. 64,606. Briançon, 1532; arr. 29,487. Embrun, 2343; arr. 31,007. — Alpes-Maritimes, 194,578. Nice, 38,853; arr. 102,568. Grasse, 8315; arr. 68,054. Puget-Théniers, 1240; arr. 23,956. *Antibes*, 4023. *Cannes*, 6134. *Menton*, 4536. *Sospel*, 3115.- Ardèche, 388,529. Privas, 4484; arr. 127,455. Largentière, 2418; arr. 109,054. Tournon, 4069; arr. 152,020. *Annonay*, 14,295. *Aubenas*, 5199. *Bourg-Saint-Andéol*, 4041. *Le Cheylard*, 3083. — Ardennes, 329,111. Mézières, 4212; arr. 79,085. Rethel, 6966; arr. 66,112. Rocroy, 1029; arr. 52,670. Sedan, 13,441; arr. 70,613. Vouziers, 2998; arr. 60,631. *Charleville*, 8896. *Fumay*, 3807. *Givet*, 4377. *Nouzon*, 3527. — Ariége, 251,850. Foix, 3915; arr. 85,606. Pamiers, 5989; arr. 80,373. Saint-Girons, 3679; arr. 85,871. *Mirepoix*, 3185. — Aube, 262,785. Troyes, 33,200; arr. 97,373. Arcis-sur-Aube, 2771; arr. 35,764. Bar-sur-Aube, 4588; arr. 43,716. Bar-sur-Seine, 2505; arr. 49,909. Nogent-sur-Seine, 3417; arr. 36,023. *Les Riceys*, 3146. *Romilly-sur-Seine*, 4073. — Aude, 283,606. Carcassonne, 15,254; arr. 92,117. Castelnaudary, 7790; arr. 51,960. Limoux, 6028; arr. 68,316. Narbonne, 12,341; arr. 71,213. —Aveyron, 396,025. Rodez, 9200; arr. 107,646. Espalion, 2483; arr. 63,726. Millau, 11,250; arr. 65,325. Sainte-Affrique, 4785; arr. 58,563. Villefranche, 8164; arr. 100,765. *Decazeville*, 7156. —Bouches-du-Rhône, 507,112. Marseille, 219,984; arr. 299,256. Aix, 19,019; arr. 114,771. Arles, 15,013; arr. 93,085. *Aubagne*, 4442. *La Ciotat*, 7050. *Martigues*, 5878. *Salon*, 4247. *Tarascon*, 8910. — Calvados, 480,992. Caen, 35,815; arr. 136,424. Bayeux, 8501; arr. 79,064. Falaise, 8516; arr. 58,026. Lisieux, 12,495; arr. 67,667. Pont-l'Évêque, 2526; arr. 56,701. Vire, 7189; arr. 83,110. *Condé-sur-Noireau*, 6300. *Honfleur*, 8978. *Trouville*, 4739. *Saint-Jacques*, 3007. — Cantal, 240,523. Aurillac, 8848; arr. 92,545. Mauriac, 2326; arr. 60,460. Murat, 2416; arr. 33,494. Saint-Flour, 4275; arr. 54,024. — Charente, 379,081. Angoulême, 22,363; arr. 138,944. Barbézieux, 2835; arr. 55,042. Cognac, 7990; arr. 63,564. Confolens, 2323; arr. 65,735. Ruffec, 2963; arr. 55,796. *Jarnac*, 3417. — Charente-Infér., 481,060. La Rochelle, 14,934; arr. 83,469. Jonzac, 2207; arr. 83,013. Marennes, 1831; arr. 53,925. Rochefort, 21,031; arr. 70,285. Saintes, 8405; arr. 107,095. Saint-Jean-d'Angely, 5546; arr. 83,273. *Marans*, 3210. — CHER, 323,393. Bourges, 20,19 ; arr. 128,859. Saint-Amand, 7825, arr. 114,283. Sancerre, 2878 ; arr. 80,51. *Dun-le-Roi*, 4695. *La Guerche*, 3456. *Mehun*, 4331. *Vierzon-Ville*, 7658. — CORRÈZE, 310,118. Tulle, 9286; arr. 132,807. Brives, 6964; arr. 114,911 Ussel, 2716; arr. 62,400. — CORSE, 252,889. Ajaccio, 12,006; arr. 61,451. Bastia, 17,977; arr. 74,776. Calvi, 1792; arr. 24,744. Corte, 5392; arr. 59,796. Sartène, 2927; arr. 32,122. *Bonifacio*, 3148. CÔTE-D'OR, 384,140. Dijon, 32,036; arr. 149,149. Beaune, 9940; arr. 120,510. Châtillon-sur-Seine, 4560; arr. 50,361. Semur, 3512; arr. 64,120. *Auxonne*, 3016. CÔTES-DU-NORD, 628,676. Saint-Brieuc, 11,187; arr. 181,300. Dinan, 7657; arr. 116,947. Guingamp, 6465; arr. 124,868; Lannion, 5998 ; arr. 115,679. Loudéac, 1767; arr. 89,882. *Lamballe*, 4138. *Quintin*, 3443. *Tréguier*, 3060. — CREUSE, 270,055. Gueret, 3695; arr. 93,377. Aubusson, 5475; arr. 99,113. Bourganeuf, 2530; arr. 40,022. Boussac, 973; arr. 37,243. — DORDOGNE, 501,687. Périgueux, 16,422; arr. 114,292. Bergerac, 8130; arr. 116,481. Nontron, 2414 ; arr. 82,902. Ribérac, 1820, arr. 72,479. Sarlat 4148; arr. 115,533. DOUBS, 296,280. Besançon, 31,754; arr. 111,642. Baume-les-Dames, 2174; arr. 64,834. Montbéliard, 5689; arr. 68,941. Pontarlier, 4474; arr. 50,863. *Ornans*, 3223. — DRÔME, 326,684 Valence, 13,026; arr. 156,505. Die, 3892; arr. 63,836. Montélimart, 8490 ; arr. 71,374. Nyons, 2741; arr. 34,969. *Bourg-de-Péage*, 3665. *Crest*, 3990. *Dieu-le-Fit*, 3094. *Romans*, 8418. — EURE, 398,661. Évreux, 8326; arr. 115,237. Les Andelys, 3722 ; arr. 62,537. Bernay, 5778 ; arr. 74,081. Louviers, 9921 ; arr. 66,791. Pont-Audemer, 5605 ; arr. 80,015. *Brionne*, 3620. *Gisors*, 3221. *Vernon*, 5042. EURE-ET-LOIR, 290,455. Chartres, 17,028; arr. 112,094. Châteaudun, 5599; arr. 64,890. Dreux, 5593 ; arr. 69,011. Nogent-le-Rotrou, 5877; arr. 44,460. — FINISTÈRE, 627,304. Quimper, 9979; arr. 122,791. Brest, 51,181 ; arr. 210,351. Châteaulin, 1738 ; arr. 105,402. Morlaix, 12,287 ; arr. 141,547. Quimperlé, 3907 ; arr. 47,213. *Douarnenez*, 4870. *Lambezellec*, 3416. *Landerneau*, 5791. *Pont-l'Abbé*, 3200. *Saint-Pierre-Quilbignon*, 3254. *Saint-Pol-de-Léon*, 3030. — GARD, 422,107. Nîmes, 50,882 ; arr. 151,600. Alais, 15,961; arr. 115,184. Uzès, 5501; arr. 88,927. Le Vigan, 4153; arr. 63,396. *Aigues-Mortes*, 3014. *Anduze*, 4300. *Bagnols*, 3939 *Beaucaire*, 8245. *Bességes*, 6577. *La Grand'Combe*, 3416. *Pont-Saint-Esprit*, 4081. *Saint-Ambroix*, 3321. *Saint-Gilles*, 5903. *Saint-Hippolyte-du-Fort*, 4345. *Sommières*, 3706. *Vauvert*, 4157. — GARONNE (HAUTE-), 484,081. Toulouse, 91,756; arr. 193,651, Muret, 2582; arr. 92,465. Saint-Gaudens, 3153 ; arr. 136,982. Villefranche, 2423; arr. 60,983. *Bagnères-de-Luchon*, 3281. *Revel*, 3443. — GERS, 298,931. Auch, 8041 ; arr. 60,050. Condom, 4910 ; arr. 70,966. Lectoure, 3000 ; arr. 48,459. Lombez, 1099, arr. 39,939. Mirande, 2700; arr. 79,517. *Fleurance*, 3086. *Vic-Fezensac*, 3145. — GIRONDE, 667,193. Bordeaux, 149,229 ; arr. 344,006. Bazas, 2210 ; arr. 54,966. Blaye, 3547; arr. 58,926. Lesparre, 2089; arr. 41,793. Libourne, 10,519, arr. 115,154. La Réole, 3196 ; arr. 52,348. *Bègles*, 3995. *Castillon*, 3169. *Cenon-la-Bastide*. 60 0. *Sainte-Foy-la-Grande*, 3650. *Salles*, 3759. *La Teste*, 3032. — HÉRAULT, 409,391. Montpellier, 36,605; arr. 162,151. Béziers, 21,687; arr. 142,287. Lodève, 11,398; arr. 57,691. Saint-Pons, 3432; arr. 47,262. *Agde*, 8617. *Bédarieux*, 8338. *Cette*, 21,205. *Clermont-l'Hérault*, 5987. *Florensac*, 3655. *Ganges*, 4372. *Lunel*, 6251. *Marsillargues*, 3258. *Marseillan*, 3786. *Mèze*, 5735. *Montagnac*, 3789. *Pézenas*, 6609. *Saint-Chinian*, 3364. — ILLE-ET-VILAINE, 584,930. Rennes, 34,387; arr. 144,824. Fougères, 8553; arr. 84,911. Montfort, 1365; arr. 60,375. Redon, 4096; arr. 83,003. Saint-Malo, 9330; arr. 130,302. Vitré, 7016; arr. 81,555. *Cancale*, 3166. *Dol*, 3390. *Saint-Servan*, 9288. — INDRE, 270,054. Châteauroux, 13,409; arr. 102,212. Le Blanc, 4501; arr. 59,086. La Châtre, 4389; arr. 56,920. Issoudun, 11,057; arr. 51,836. *Argenton*, 1489. *Buzançais*, 3353 — INDRE-ET-LOIRE, 323,572. Tours, 35,297; arr. 169,232. Chinon, 5050; arr. 89,407. Loches, 3510; arr. 64,933. *Amboise*, 4499. *Châteaurenault*, 3385. — ISÈRE, 577,748. Grenoble, 26,959; arr. 216,462. Latour-du-Pin, 2201; arr. 83,239. Saint-Marcellin, 2675; arr. 131,547. Vienne, 15,318; arr. 146,500. *Bourgoin*, 3752. *La Mure*, 3572. *Tullins*, 3159. *Vizille*, 3168 *Voiron*, 6860. — JURA, 298,053. Lons-le-Saulnier, 8703; arr. 101,189. Dôle, 8409; arr. 72,783. Poligny, 5049; arr. 73,242. Saint-Claude, 5336; arr. 50,839. *Arbois*, 6200. *Champagnole*, 3045. *Morez*, 4677. *Salins*, 5834. — LANDES, 300,839. Mont-de-Marsan, 5213; arr. 107,428. Dax, 8704 ; arr. 106,118. Saint-Sever, 2230; arr. 87,293. — LOIR-ET-CHER, 269,029. Blois, 14,515; arr. 137,699. Romorantin, 7042; arr. 51,957. Vendôme, 6711; arr. 79,373. *Mer*, 3639. *Saint-Aignan*, 3315. *Selles-sur-Cher*, 3029. — LOIRE, 517,603. Saint-Étienne, 71,829; arr. 239,066. Montbrison, 5738; arr. 132,042 Roanne, 14,330 ; arr. 146,495 *Chambon-Feugerolles*, 3135. *Charlieu*, 3473. *Chazelles*, 4009. *Firminy*, 6407. *Isieux*, 3101 *Lorette*, 3110. *Rive-de-Gier*, 13,752. *Saint-Chamond*, 11,083. *Saint-Jean-Bonnefonds*, 4583. — LOIRE (HAUTE-), 305,521 Le Puy, 14,560 ; arr. 136,563. Brioude, 4767; arr. 81,217. Yssengeaux, 3300; arr. 87,741. — LOIRE-INFÉRIEURE, 58 ,207. Nantes, 102,887; arr. 264,870. Ancenis, 3359; arr. 49,835. Châteaubriant, 3621 ; arr. 75,427. Paimbœuf, 3196; arr. 47,867. Savenay, 1504 ; arr. 142,208. *Saint-Nazaire*, 6500. — LOIRET, 352,757. Orléans, 43 097; arr. 159,821. Gien, 5633 ; arr. 52,465. Montargis, 7940 ; arr. 78,818. Pithiviers, 4600; arr. 61,653. *Beaugency*, 3987. *Briare*, 2220. *Meung*, 3222 — LOT, 295,542. Cahors, 10,781; arr. 118 151. Figeac, 5537; arr. 94,171. Gourdon, 2657; arr. 83,220. *Saint-Céré*, 3045. — LOT-ET-GARONNE, 332,065. Agen, 14,709; arr. 80,517. Marmande, 5500; arr. 99,389. Nérac, 4309; arr. 59,918. Villeneuve-d'Agen, 6665 ; arr. 92,211. *Tonneins*, 4952. — LOZÈRE, 137,367. Mende, 5331, arr. 47,744. Florac, 2010; arr. 38,743. Marvejols 4454 ; arr 50,880. — MAINE-ET-LOIRE, 526,012. Angers, 41,157; arr. 159,981. Baugé, 3104; arr. 78,641. Cholet, 10,379 ; arr. 127,926. Saumur, 12,312 ; arr 96,057 Segré, 2072 ; arr. 63,407. *Chemillé*, 3011. *Doué*, 3231. *Trélazé*, 3529. — MANCHE, 591,422. Saint-Lô, 8539 ; arr. 94,855. Avranches, 7771 ; arr. 116,488. Cherbourg, 27,997; arr. 98,606. Coutances, 7292; arr. 123,032. Mortain, 1946; arr. 72,396. Valognes, 4686; arr. 86,044. *Granville*, 12,990. *Saint-Hilaire-du-Harcouet*, 3310. *Saint-Vaast*, 3720. *Villedieu*, 3678. — MARNE, 385,498. Châlons-sur-Marne, 14,779 ; arr. 58,007. Épernay, 10,363; arr. 95,740. Reims, 51,693 ; arr. 147,025. Sainte-Menehould, 3120; arr. 34,074. Vitry-le-François, 6945; arr. 50,652. *Ay*, 3304. *Sézanne*, 4312. — MARNE (HAUTE-), 254,413. Chaumont, 6488; arr. 83,386 Langres, 5014; arr. 95,414. Vassy, 2467; arr. 73,613. *Bourbonne-les-Bains*, 3828. *Joinville*, 3127. *Nogent-le-Roi*, 3238. *Saint-Dizier*, 6453. — MAYENNE, 375,163. Laval, 19,983; arr. 133,770. Château-Gontier, 6796; arr. 77,659. Mayenne, 8373; arr. 163,734. *Craon*, 3327. *Ernée*, 3582. *Évron*, 3212. — MEURTHE, 428,643. Nancy, 43,221; arr. 149,957. Château-Salins, 2225; arr. 61,768. Lunéville, 12,289 ; arr. 84,746. Sarrebourg, 2852; arr. 70,118. Toul, 6430; arr. 62,054. *Baccarat*, 3647. *Dieuze*, 3135. *Phalsbourg*, 3021. *Pont-à-Mousson*, 6437. *Saint-Nicolas*, 3635. — MEUSE, 305,540. Bar-le-Duc, 14,020 ; arr. 80,668. Commercy, 3439 ; arr 81,316. Montmédy, 1676; arr. 64,109. Verdun, 9949; arr. 79,447. *Ligny en Barrois*, 3030. *Saint-Mihiel*, 4577. MORBIHAN, 486,504. Vannes, 10,738; arr. 131,632. Lorient, 25,931; arr. 161,816. Napoléonville, 4722; arr. 101,467. Ploermel, 2448 ; arr. 91,589. *Auray*, 3780. *Hennebon*, 3612. — MOSELLE, 446,457. Metz, 44,559; arr. 166,477. Briey, 1830 ; arr. 64,008. Sarreguemines, 5169 ; arr. 127,082. Thionville, 4021; arr. 88,890. *Ars-sur-Moselle*, 4614. *Forbach*, 4213. — NIÈVRE, 332,814. Nevers, 16,745; arr. 115,790. Château-Chinon, 2622; arr. 66,069. Clamecy, 4830; arr. 74,140 Cosne, 5133; arr. 76,815. *La Charité*, 4701. *Decize*, 3293. *Fourchambault*, 5226. — NORD, 1,303,380. Lille, 123,438; arr. 458,242. Avesnes, 2738 ; arr. 157,521. Cambrai, 15,656 ; arr. 189,395. Douai, 17,790 ; arr. 112,051. Dunkerque, 27,896 ; arr. 110,177. Hazebrouck, 5567; arr. 104,689. Valenciennes, 19,064 ; arrond. 171,305. *Aniche*, 3740. *Annœulin* 3225. *Anzin*, 5049. *Armentières*, 8290. *Avesnes-lez-Aubert*, 3157. *Bailleul*, 5970 *Bergues*, 5597. *Cassel*, 3103. *Le Cateau*, 8809. *Caudry*, 4109. *Comines*, 3592. *Condé*, 3168. *Denain*, 9154. *Estaires*, 3315. *Fournies*, 3442. *Fresnes*, 4370. *Halluin*, 5529. *Haspres*, 3263. *Haubourdin*, 3198. *Haussy*, 3149 *Iwuy*, 3770. *Landrecies*, 3321. *Lourches*, 3283. *La Madeleine*, 4015. *Maubeuge*, 4208. *Merville*, 3248. *Onnaing*, 3497. *Orchies*, 3451. *Le Quesnoy*, 3298. *Quiévy*, 3358. *Roubaix*, 37,000. *Saint-Amand*, 6739 *Seclin*, 3246. *Solesmes*, 5097. *Somain*, 3052. *Tourcoing*, 21,496. *Vieux-Condé*, 3392. *Wallers*, 3391. *Wattrelos*, 3887. — OISE, 401,417. Beauvais, 13,253; arr. 128,683 Clermont, 3463 ; arr. 89,937. Compiègne, 9492; arr. 96,952 Senlis, 5198; arr. 85,845. *Creil*, 3554. *Montataire*, 3425. *Noyon*, 5593. — ORNE, 423,350. Alençon, 13,461; arr. 71,202. Argentan, 4752; arr. 99,276. Domfront, 2182; arr. 137,349 Mortagne, 4276 ; arr. 115,523 *La Ferté-Macé*, 4002. *Flers* 7185. *Laigle*, 4881. *Séez*, 3029. — PAS-DE-CALAIS, 724 338. Arras, 21 116; arr. 171,287. Béthune, 7609 ; arr. 152,687. Boulogne, 35 319 ; arr. 132,038. Montreuil, 3338; arr. 76 958. Saint-Omer, 19 656; arr. 110 717. Saint-Pol, 3258; arr. 80,651. *Aire*, 4656. *Arques*, 3095. *Bapaume*, 3003. *Calais*, 11,444. *Carvin* 4954. *Courrières*, 3010. *Frévent*, 3333. *Guines*, 3456. *Hénin-Liétard* 3820. *Hesdin* 3164. *Lens*, 4506. *Lillers* 3870. *Marquise*, 3522. *Le Portel*, 3120. *Saint-Pierre-lez-Calais* 13,068. — PUY-DE-DÔME 576 409. Clermont-Ferrand, 29,562 ; arr. 173 707. Ambert, 3594; arr. 84,607. Issoire, 5709 ; arr. 94,268. Riom, 8206; arr. 147,624. Thiers, 11 061; arr. 76,203. *Aubière*, 3539. *Billom*, 3445. *Maringues*, 3089. *Pont-du-Château*, 3494. — PYRÉNÉES (BASSES-), 436,628. Pau, 17 865 ; arr. 127,443. Bayonne, 19,062; arr. 95,237. Mauléon, 1352; arr. 66,933. Oloron, 7533; arr. 71,338. Orthez 4885; arr. 75,677. — PYRÉNÉES (HAUTES-), 240,179. Tarbes, 13,098; arr. 108 665. Argelès 1532; arr. 41 500. Bagnères 6848; arr. 90 014. *Lourdes* 3539. *Vic* 3543. — PYRÉNÉES-ORIENTALES, 181,763. Perpignan, 18 199; arr. 90 894. Céret, 2902; arr. 41 411. Prades, 2877; arr. 49,458. *Collioure* 3095. *Rivesaltes*, 4658. *Saint-Laurent-de-la-Salanque*, 3788 — RHIN (BAS-), 577,574. Strasbourg, 56,248; arr. 250 429. Saverne 5073; arr. 103,983 Schélestadt, 8968 ; arr. 138,739 Wissembourg, 4802; arr. 84,423. *Barr*, 3986. *Bischheim*, 3350. *Bischwiller*, 7987. *Bouxwiller*, 3809. *Brumath*, 3901. *Châtenois* 3339. *Dambach* 3201. *Erstein*, 3483. *Haguenau*, 7232 *Illkirch*, 4235. *Molsheim*, 3367. *Mutzig*, 3532. *Niederbronn*, 3008. *Obernai* 5038. *Rosheim*, 3692. *Saar-Union*, 3427. *Schiltigheim*, 3747. *Wasselonne*, 3546. — RHIN (HAUT-), 515 802. Colmar, 19,224 ; arr. 216 092. Belfort 5850; arr. 135,300. Mulhouse, 43,244; arr. 164,410. *Bergheim* 3011. *Bitschwiller*, 3075. *Cernay*, 4533. *Dornach*, 3743. *Giromagny*, 3021. *Guebwiller*, 10,680. *Kaysersberg*, 3065. *Munster*, 3904 *Ribeauvillé*, 6162. *Rouffach*, 3636. *Rixheim*, 3215. *Sainte-Marie-aux-Mines*, 7920. *Soultz*, 3502. *Thann* 8730. *Wintzenheim*, 3359. — RHÔNE, 662,493. Lyon, 267 587; arr. 492,866. Villefranche, 10 423; arr. 169,627. *Beaujeu*, 3099; *Caluire-et-Cuire* 3500. *Givors* 8423. *Oullins*, 3469. *Sainte-Foy-lez-Lyon*, 3205. *Tarare*, 13,596. *Villeurbanne*, 3025. — SAÔNE (HAUTE-), 317,183. Vesoul 5955 ; arr. 102 965. Gray, 6215; arr. 80,974. Lure, 3355 ; arr. 133,244. *Héricourt*, 3466. *Luxeuil*, 3515. — SAÔNE-ET-LOIRE, 582,137. Mâcon, 15,265 ; arr. 120,501. Autun 9817; arr. 108,551. Châlon-sur-Saône, 18,207; arr. 138,361. Charolles, 2932; arr. 129,938. Louhans, 3389; arr. 84,786. *Chagny*, 3275. *Cluny*, 3286. *Le Creusot*, 10,727. *Tournus*, 4352. — SARTHE, 466,155. Le Mans, 31,816; arr. 174,873. La Flèche, 5828; arr. 101,585. Mamers, 5640; arr. 123,382. Saint-Calais, 3062; arr. 66,315. *Bonnétable*, 3362. *Fresnay*, 3092. *Sablé* 4734. — SAVOIE, 275,039. Chambéry, 13,629; arr. 147,351. Albert-Ville, 2634 ; arr. 35 408. Moutiers, 1692 ; arr. 38,910. Saint-Jean-de-Maurienne, 2720 ; arr. 53,370. *Aix-les-Bains*, 3059. — SAVOIE (HAUTE-) 267,496. Annecy, 8606; arr. 84,966. Bonneville, 1713 ; arr. 68 716. Saint-Julien, 846; arr. 53,447. Thonon, 4593; arr. 60,367. *Rumilly*, 3305. — SEINE, 1,953,660. Paris, 1,643,917; pop. tot 1,696,141. St-Denis, 17,756; arr. 135,434. Sceaux, 2158; arr. 122,085. *Arcueil*, 3329. *Aubervilliers*, 5147. *Boulogne*, 13,606. *Charenton-le-Pont*, 5009. *Choisy-le-Roi*, 4327. *Clichy*, 17,351. *Courbevoie*, 6761. *Gentilly*, 5003. *Issy*, 3617. *Ivry*, 5085. *Montreuil*, 6721. *Nanterre*, 3157. *Neuilly*, 12,483. *Nogent-sur-Marne*, 3154. *Pantin*, 3863. *Puteaux*, 7550. *Saint-Maurice*, 3248. *Suresnes*, 3245. *Vincennes*, 6558. — SEINE-ET-MARNE, 352,312. Melun, 7858; arr. 65,280. Coulommiers, 3497; arr. 56,142. Fontainebleau, 9111 ; arr. 80,344. Meaux, 8688 ; arr. 94 245. Provins, 5609; arr. 56,301. *La Ferté-sous-Jouarre*, 3245. *Lagny*, 3219. *Montereau*, 5185. *Nemours*, 3659. — SEINE-ET-OISE, 513,073. Versailles, 32,232; arr. 179,607. Corbeil, 5065 arr. 66,314. Étampes, 7773; arr. 40 753. Mantes, 5202 ; arr. 57,505. Pontoise, 5498 ; arr. 101,784. Rambouillet, 3091; arr. 67,110. *Argenteuil*, 6517. *Essonnes*, 3292. *Meudon*, 3646. *Poissy*, 3161, *Rueil*, 4965. *Saint-Cloud*, 4053. *Saint-Germain en Laye*, 12,263. *Sèvres*, 6184. — SEINE-INFÉRIEURE, 789,988. Rouen, 94,679 ; arr. 270,651. Dieppe, 17 833 ; arr. 113,994 Le Havre, 70,851; arr. 189,461. Neufchâtel, 3350; arr. 80,916. Yvetot 8138; arr. 134,960. *Bois-Guillaume*, 3021. *Bolbec*, 8645 *Canteleu*, 3430. *Caudebec-lez-Elbeuf*, 6903. *Darnetal*, 6100. *Déville-lez-Rouen*, 3925. *Elbeuf*, 19,719. *Eu*, 3691. *Fécamp*, 11,620. *Montivilliers*, 3647. *Oissel*, 3662. *Petit-Quevilly*, 4487 *Saint-Pierre-lez-Elbeuf*, 3238. *Saint-Valéry-en-Caux*, 4488. *Sotteville-lez-Rouen*, 8182. *Tréport*, 3346. — SÈVRES (DEUX-), 328,817. Niort, 18,454; arr. 108,488. Bressuire, 2398 ; arr. 73,092. Melle, 2372; arr. 75,741. Parthenay, 3712; arr. 71,496. *Saint-Maixent*, 3800. SOMME, 572,646. Amiens, 50,318; arr. 192,698 Abbeville, 18,526; arr. 140 738. Doullens, 2969; arr. 60,070. Montdidier, 3885; arr. 68,012. Péronne, 3788; arr. 111,128. *Albert*, 3698. *Corbie*, 3079. *Roye*, 3460. *Saint-Valéry-sur-Somme*, 3179. *Vignacourt*, 3712. *Villers-Bretonneux*, 3601. — TARN, 353,633. Albi 11,447; arr. 92,767. Castres, 14,644; arr. 138,477. Gaillac, 5743; arr. 69,335. Lavaux, 4550; arr. 53,054. *Carmaux*, 3288. *Graulhet*, 3510. *Mazamet*, 7929. *Rabastens*, 3225. — TARN-ET-GARONNE, 232,551. Montauban, 17,452: arr. 105,829. Castel-Sarrasin, 3183; arrond. 69,349. Moissac, 5815; arr. 57,373. *Beaumont*, 3390. — VAR, 315,526. Draguignan, 8036; arr. 87,126. Brignoles, 5118; arr. 70,219. Toulon, 47,581; arr. 158,181. *Barjols*, 3151. *Cotignac*, 3140. *Cuers* 3786. *Hyères* 5430. *Lorgues*, 3221. *Saint-Maximin*, 3279. *Saint-Tropez*, 3011. *La Seyne*, 9070. — VAUCLUSE. 268,255. Avignon, 25,537; arr. 81,511. Apt, 4304; arr. 55,720. Carpentras, 8485; arr. 56,661. Orange, 6391; arr. 74 363. *Cavaillon*, 4029. *L'Isle*, 4394. *Pernes*, 3473. *Pertuis*, 3969. *Valréas*, 3291. — VENDÉE, 395,695. Napoléon-Vendée, 6120 ; arr. 147,697. Fontenay-le-Comte, 6390, arrond 135,837. Les Sables, d'Olonne 6382; arr. 112,161, *Luçon* 4974. — VIENNE, 322,028. Poitiers, 25,696; arr. 113,971. Châtellerault, 11,646 ; arr. 60 743. Civray, 2180 ; arr. 49,325. Loudun, 3961 ; arr. 35,567. Montmorillon, 3842; arr. 62,422. — VIENNE (HAUTE), 319,595. Limoges, 41,263 ; arr. 147,009. Bellac, 2872 ; arr. 79,866. Rochechouart, 1718; arr. 49,583. Saint Yrieix, 3634; arr. 43 137. *Saint-Junien*, 4193. *Saint-Léonard* 3615. — VOSGES 415,485. Épinal, 10,359, arr. 98,512 Mirecourt, 5368; arr. 68,860. Neufchâteau, 3473; arr. 59 080. Remiremont, 5194; arr. 73,095. Saint-Dié, 7087 ; arr. 115,938 *Charmes*, 3010. *Hadol*, 3015. *Rambervillers*, 4394, *Raon-l'Étape*, 3222. — YONNE, 370,305. Auxerre, 12,576; arr. 118,922. Avallon, 4735 ; arrond. 44 672. Joigny, 5379 ; arrond. 97,535. Sens, 10 322; arr. 66,647. Tonnerre, 3944; arr. 42,529. *Villeneuve-sur-Yonne*, 3576.

RECENSER. v. a. (R. *cens*). Faire un recensement. = RECENSÉ, ÉE. part.

* **RÉCENSION.** s. f. T. Philol. Le travail de celui qui donne une édition d'un auteur en vérifiant le texte sur les originaux et sur les éditions précédentes.

RÉCENT, ENTE. adj. (lat. *recens*). Nouveau, nouvellement fait, nouvellement arrivé. *Un événement r. Une découverte récente. Une blessure récente. Cela est d'une écriture toute récente. Il s'agit d'une affaire toute récente. Elle ne se consolera pas si tôt, sa douleur est encore trop récente.* ‖ On dit D'une chose qui est arrivée depuis peu, *La mémoire en est encore toute récente ;* et D'une chose dont on se souvient comme si elle était nouvellement arrivée, *J'en ai la mémoire récente.*

RECEPAGE. s. m. (R. *cep*). Action de receper; Le résultat de cette action. = RECEPÉE. s. f. La partie d'un bois qu'on a recepée. = RECEPER. v. a. Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. *On a recepé toutes les vignes.* — Par extens., se dit aussi De certains arbres ou arbustes qu'on coupe par le pied pour qu'ils poussent mieux. *Il faudra r. ces ormes.* ‖ Se dit encore Des pieux, des pilotis que l'on coupe sous l'eau et à fleur du sol. *Machine à r.* = RECEPÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. GELER.

RÉCÉPISSÉ. s. m. (Mot latin qui sign. *Avoir reçu*). Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. *Je lui donnerai ces pièces sous* ou *sur un r. Quand vous me rendrez mes récépissés, je vous remettrai tous vos papiers.*

RÉCEPTACLE. s. m. (lat. *receptaculum*). Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits ; se dit ordinair. en mauvaise part. *C'est le r. de toutes les immondices de la ville.* — Figur., *Cette maison est le r. des gueux et des filous de tout le pays*, C'est le lieu où ils se retirent de préférence. ‖ T. Archit. hydraulique. Bassin destiné à rassembler des eaux qui y sont amenées de plusieurs endroits par divers conduits.

Enc. — En termes de Botanique, *Réceptacle* se prend dans deux sens principaux. 1° Ce mot désigne l'extrémité élargie du pédoncule portant les bractées qui constituent l'involucre, et les fleurs qui constituent la partie essentielle du capitule. Cet organe est surtout très-apparent et très-développé dans les Composées, les Dipsacées, le Figuier, le Dorstenia, etc. On l'appelle souvent *Réc. commun* ou *Réc. du capitule.* Richard le nommait *Phoranthe*, et Cassini *Clinanthe.* Le réc. est susceptible d'être linéaire, cylindrique, conique, hémisphérique, convexe, plan, concave et même tubuleux (v. INFLORESCENCE). — 2° *Réc.* désigne encore l'extrémité du pédicelle qui donne insertion aux divers verticilles constitutifs de la fleur. On l'appelle communément *Réc. de la fleur* ou *Torus*, et quelquefois *Thalamus.* Le réc. de la fleur est souvent très-peu saillant au-dessus du fond de celle-ci : c'est ce qui a lieu toutes les fois que les verticilles qui composent la fleur sont très-rapprochés les uns des autres, comme dans la Mauve, le Tilleul, etc. D'ailleurs, quelque court et déprimé que paraisse être *ce réc.*, il se prolonge toujours à son sommet en autant de branches distinctes ou soudées qu'il y a de carpelles dans la fleur, et ce sont ces branches qui constituent les trophospermes auxquels sont attachés les ovules. Mais, dans certaines plantes, le réc. s'élève visiblement au-dessus du fond de la fleur, en formant un corps plus ou moins saillant et de forme très-variée. Tantôt le réc. ne porte que le pistil ou les carpelles, quand il y en a plusieurs, les autres verticilles floraux restant très-contractés ou rapprochés : c'est ce qu'on observe, par ex., très-aisément dans le Fraisier (v. PISTIL, fig. 39), dans le Framboisier, ainsi que dans les Renonculacées, notamment dans le Myosurus. On donne alors au réc. le nom de *Gynophore.* Dans d'autres plantes, le réc., saillant au-dessus du fond du calice, supporte à la fois les carpelles et les étamines, comme dans les Passiflores (v. PASSIFLORÉES, fig. 2), les Magnoliacées et les Anonacées. Ach. Richard a proposé d'appliquer à ce genre de réc. la denomination de *Gynandrophore;* mais on l'appelle plus ordinairement *Podogyne.* Le réc. est encore nommé *Gynobase*, lorsque le pistil semble en naître immédiatement (v. PISTIL, fig. 42 et 43). — On confondait autrefois avec les véritables réceptacles, les *nectaires*, qui sont des organes sécréteurs accessoires, et le *disque*, qui constitue un verticille particulier d'organes appendiculaires à l'état rudimentaire. V. DISQUE et NECTAIRE.

RÉCEPTION. s. f. (latin. *receptio*). Action par laquelle on reçoit. *La r. d'un paquet, d'une lettre. Accusez-moi r. de ma lettre*, ou simpl., *Accusez-moi r.* ‖ En parlant Des personnes, Accueil, manière de recevoir. *Faire une bonne, une mauvaise r. à quelqu'un. On fit une r. magnifique aux ambassadeurs.* ‖ Action de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonial. *Il y a eu hier r. chez le ministre. C'est demain jour de r. C'est son jour de r.* ‖ La cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie, ou installé dans une charge. *Le jour de sa r. au conseil d'Etat. J'étais à sa r. Il y a aujourd'hui une r. à l'Académie. Avez-vous lu le discours de r. du nouvel académicien? Les membres de cette compagnie prennent rang selon l'ordre de leur r.* ‖ T. Palais. *R. de caution*, Acte par lequel on est accepté comme caution de quelqu'un.

***RÉCEPTIVITÉ.** s. f. Physiol. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents externes ou internes.

***RECERCELÉE.** adj. f. T. Blas. Voy. CROIX.

RECERCLER. v. a. Cercler de nouveau, ou Mettre de nouveaux cercles. = RECERCLÉ, ÉE. part.

***RECÈS.** s. m. Voy. RECEZ.

RECETTE. s. f. Ce qui est reçu en argent ou autrement. *La r. et la dépense. La dépense excède la r. Chapitre, article de r. Passer, porter, mettre en r. Le produit de la r. Prélever tant sur la r. Ce théâtre fait de fort bonnes recettes.* — *Forcer en r.*, Augmenter, à la charge du comptable, la recette qu'il accuse. ‖ Action et fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en deniers, soit en denrées. *Faire la r. d'une terre, des rentes de quelqu'un. Il fait la r. de cette commune. Il a la r. des contributions de tel endroit. Il a obtenu la r. générale de la Gironde.* — Le bureau où l'on reçoit les deniers. *Les deniers sont portés à la recette par le percepteur.* ‖ Dans un sens partic., sign. La formule d'une préparation médicamenteuse. *Donnez-moi la r. de ce remède. Il dit avoir une excellente r. pour le mal de dents.* — Par anal., se dit De certaines méthodes, de certains procédés usités dans les arts, dans l'économie domestique, etc. *R. pour conserver les fruits, pour faire de l'encre.* — Fig. et fam., on dit : *Cet homme-là n'entend rien en affaires, je ne veux point de ses recettes. Se contenter de peu, c'est la vraie r. pour être heureux.*

RECEVABLE. adj. 2 g. Admissible, qui peut être admis, qui doit être reçu. *Fournir des marchandises bonnes et recevables. Cette excuse n'est pas r. Des offres recevables, non recevables.* ‖ T. Palais. *Il a eté declaré non r. dans sa demande*, Sa demande a été rejetée par des fins de non-recevoir.

RECEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a charge de faire une recette, soit en deniers, soit en denrées. *R. des contributions. R. de l'enregistrement. R. des finances. La receveuse des billets.* Voy. FINANCES, etc.

RECEVOIR. v. a. (lat. *recipere*). Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est offert sans qu'il soit dû. *R. un don. R. des présents. R. un legs, une donation. R. l'aumône. R. des étrennes. R. une gratification. R. une chose en don. R. par testament.* Absol., *C'est un homme qui aime à r.* Prov., *Il vaut mieux donner que r.* ‖ Toucher ce qui est dû, en être payé. *R. de l'argent. R. une rente. R. un payement. R. le revenu d'une terre. R. son salaire. R. le prix d'un travail. R. des appointements. R. une indemnité. R. des impôts.* — On dit aussi, *R. sa part. R. sa ration. Etc.* ‖ Se dit Des choses ou Des personnes qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un, lorsqu'elles parviennent à leur destination. *R. des lettres. R. un paquet, un ballot. R. un placet, une pétition. R. une depêche. R. une nouvelle. R. un messager, un courrier, un ambassadeur. Le régiment a reçu des recrues. L'armée reçut des vivres, des munitions. Les assiégés reçurent des secours.* — *R. une injonction, des ordres.* Cette dernière phrase se dit en parlant D'ordres qui sont donnés de vive voix. ‖ Se dit encore Des biens et des maux qui arrivent, des choses agréables ou fâcheuses qui surviennent, soit qu'elles viennent de Dieu, soit qu'elles viennent des hommes ou du hasard. *R. des grâces de Dieu, des grâces d'en haut. Les dons, les avantages qu'il a reçus de la nature. Il a reçu de cet homme de grands bienfaits, de bons offices, d'excellents avis. R. des caresses, des politesses, des civilités, des respects, des hommages, des compliments, des éloges. R. des témoignages d'estime, d'amitié. R. un bon accueil. R. de bons traitements, des consolations. R. une récompense. R. sa grâce, son pardon. R. de son ennemi la vie et la liberté. R. un coup d'épée. R. une tuile sur la tête. R. une blessure, un soufflet. R. un outrage, une offense, une injure. R. un mauvais accueil. R. des reproches, des remontrances, des humiliations. R. un châtiment, une punition. R. un grand dommage. R. des preuves de haine, des marques de mépris.* ‖ Se dit aussi Des dignités, des titres, des grades qui sont conférés à quelqu'un, soit comme un droit, soit comme une récompense, soit comme une faveur. *Il a reçu le bonnet de docteur. Il a reçu le brevet de sous-lieutenant. R. le bâton de maréchal, le chapeau de cardinal, la croix d'honneur, etc.* ‖ Se dit Des impressions, des modifications, etc., qu'une chose eprouve, subit. *La terre reçoit les influences du ciel. Le miroir reçoit les images des objets. La matière reçoit toutes sortes de formes. R. l'impulsion, le mouvement. Ce sujet peut recevoir tous les ornements du style. Ce passage peut r. diverses interprétations. Les mœurs en reçurent une atteinte funeste. L'armée reçut une nouvelle organisation. Le gouvernement reçut une forme nouvelle. C'est ainsi que cette loi reçut peu à peu des exceptions.* — Dans un sens anal., *R. un nom, une dénomination, etc. Les troupes reçurent de nouveaux chefs.* ‖ Se dit encore de ce qui est transmis, communiqué, de ce dont on fait part. *R. la vie, l'existence. R. une bonne, une mauvaise éducation. R. de l'instruction, des leçons. R. de bons, de mauvais exemples. Ce sont les deux premiers sentiments que nous recevons dans notre enfance. Ces peuples ne reçurent la foi qu'au troisième siècle. Les apôtres reçurent le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte.* — En parl. Des sacrements, *R. le baptême, la confirmation. R. l'absolution, l'eucharistie. R. les ordres. R. la bénédiction nuptiale, etc. Ce malade a reçu tous ses sacrements*, Les sacrements de la pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction, lui ont été administrés dans sa maladie. ‖ Se dit aussi De ce qui est confié. *R. de l'argent en dépôt. R. une confidence. R. les dernières volontés de quelqu'un.* Figur., *R. les derniers soupirs de quelqu'un*, L'assister à sa mort. — T. Guerre. *R. le mot d'ordre*, Prendre le mot d'ordre; ou, Se faire dire le mot d'ordre par ceux de qui on a droit de l'exiger. ‖ Se dit aussi De certaines paroles et de certains écrits qui sont donnés pour servir d'assurance, de gage. *J'en ai reçu son billet, sa parole. J'en ai reçu l'assurance. Il a reçu ma foi, mes serments.* ‖ Se dit Des choses qui servent à recueillir, à contenir celles qui viennent y aboutir, qui viennent s'y rendre. *La mer reçoit tous les fleuves. Une citerne qui reçoit les eaux pluviales. Ce port reçoit plus de bâtiments que tel autre. La ville reçut de nouveaux habitants.* — En parlant Des personnes, sign. Retenir. *R. dans un vase le sang qui coule d'une saignée. J'ai reçu le paquet dans mon chapeau. Je lui ai jeté une balle, il l'a reçue dans sa main. Il tombait et se serait tué, si je ne l'eusse reçu entre mes bras.* ‖ Emprunter, tirer de, faire venir. *Son appartement ne reçoit ses jours que de la cour. Les planètes reçoivent leur lumière du soleil. Nous avons reçu cet usage des Anglais. Il reçoit ses vins de la Bourgogne.* ‖ En parl. De certaines choses, sign. Agréer, accepter. *Je reçois vos offres. Il en a reçu la proposition avec joie. Son compliment n'a pas été bien reçu. Je ne reçois pas votre excuse. Les comédiens n'ont pas voulu r. sa pièce.* — *Bien r., mal r.*, Approuver, désapprouver. *Cette opinion fut mal reçue dans le public. Ce livre a été bien reçu.* ‖ En parl. Des personnes, sign. aussi Accueillir. *R. un ambassadeur, le r. avec magnificence. Il m'a reçu à bras ouverts, avec de grandes démonstrations de joie. Il l'a reçu froidement. Il a été fort mal reçu. Il est bien reçu partout. Cette personne reçoit fort bien son monde. Je me suis présenté chez lui, mais il n'a pas pu me r. Être reçu chez quelqu'un*, Être admis dans sa maison, dans sa société. *Il est reçu chez le ministre. Son éducation le met en état d'être reçu partout. Il l'a reçu en brave, en homme de cœur*, se dit D'un homme qui s'est présenté courageusement à un ennemi qui venait l'attaquer. *Les ennemis ont été reçus à grands coups de canon*, On a fait sur eux un très-grand feu, lorsqu'ils se sont approchés. ‖ *R. la visite de quelqu'un*, Être visité par quelqu'un. — *R. des visites*, Être visité par diverses personnes. *Il n'y a pas d'homme qui reçoive plus de visites.* Signifie aussi, Admettre chez soi les personnes par qui l'on est visité. *Pendant le premier mois de son deuil, elle ne recevra pas de visites.* On dit absolument, *Madame ne reçoit pas aujourd'hui. Le ministre reçoit deux fois par semaine.* ‖ Recueillir chez soi. *On defendit de r. ce proscrit.* ‖ Admettre. *Il n'est plus reçu à demander les arrérages de cette rente. R. quelqu'un en grâce. Il l'a reçu dans son régiment, dans sa compagnie. R. à foi et hommage.* Au Palais, on dit : *R. quelqu'un à serment. On l'a reçu partie intervenante. On l'a reçu à prouver. Faire r. une caution en justice.* — *Fin de non-r.*, V. FIN. ‖ Se soumettre, déférer à quelque chose, comme à une loi, à une règle, à une vérité reconnue. *R. une décision avec respect. R. de nouvelles lois. R. un concile, une bulle, un décret. Le droit romain n'était reçu que dans nos provinces du Midi. C'est un principe que tous les philosophes ont reçu. Les premiers principes de la loi naturelle sont reçus partout. Il ne veut r. la loi de personne.* — *R. les ordres de quelqu'un*, Être soumis à sa volonté, à ses ordres, ou Lui demander ce qu'on peut faire qui lui soit agréable. *Je ne reçois point d'ordres de lui. Je n'ai pas d'ordres à r. de lui. Je ne manquerai pas d'aller r. vos ordres avant que de partir.* ‖ Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, etc., avec un certain cérémonial. *Le jour où il fut reçu conseiller. On le reçut toutes les chambres assemblées. Cet officier fut reçu à la tête des troupes, à la tête de son régiment. Se faire r. docteur. Il a été reçu à l'Academie. Il a été reçu par un tel.* = REÇU, UE. p. ‖ Adjectivem., Établi, consacré. *Les usages reçus. Les maximes reçues.* Subst., au masc., Écrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose. *Je vous donnerai un reçu de cette somme, de ce ballot. J'en ai votre reçu.* = Syn. Voy. ACCEPTER et ADMETTRE.

Conj. — *Je reçois, tu reçois, il reçoit; nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. Je recevais; nous recevions. Je reçus, tu reçus, il reçut; nous reçûmes, vous reçûtes, ils reçurent. J'ai reçu; nous avons reçu. J'eus reçu; nous eûmes reçu. J'ai eu reçu; nous avons eu reçu. J'avais reçu; nous avions reçu. Je recevrai; nous recevrons. J'aurai reçu; nous aurons reçu.* — *Je recevrais; nous recevrions. J'aurais* ou *j'eusse reçu; nous aurions* ou *nous eussions reçu.* — *Reçois; recevons, recevez.* — *Que je reçoive, que tu reçoives, qu'il reçoive; que nous recevions, que vous receviez, qu'ils reçoivent. Que je reçusse, que tu reçusses, qu'il reçût; que nous reçussions, que vous reçussiez, qu'ils reçussent. Que j'aie reçu, que nous ayons reçu. Que j'eusse reçu; que nous eussions reçu.* — *Recevoir. Avoir reçu. Recevant. Reçu, ue.*

RECEZ. s. m. (lat. *recessus*, de *recedere*, se retirer). Dans les anciennes diètes de l'Empire, Acte par lequel, avant de se séparer, on recueillait et l'on rédigeait les délibérations qui avaient été prises.

RÉCHAMPIR. v. a. (R. *champ*). Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en marquant leurs contours, soit par l'opposition des couleurs. On dit aussi, *Échampir.* ‖ T. Doreur. Réparer avec du blanc de céruse les taches ou bavochures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds. = RÉCHAMPI, IE. part.

RECHANGE. s. m. Se dit De certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer au besoin d'autres objets semblables; en ce sens, il ne s'emploie qu'avec la prép. *de. Des armes, des cordages de r. Un timon, une* *roue de r.* On appelle quelquefois même ces divers objets, *Des rechanges.* — *Corps de r.*, Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer. *Une trompette à corps de r.* ‖ T. Comm. Voy. Change.

***RECHANTER.** v. a. Répéter la même chanson, le même air; et Fig., Répéter souvent la même chose. = Rechanté, ée. part.

RÉCHAPPER. v. n. Être délivré, se tirer d'un grand péril. *Il a une grave maladie, il n'en réchappera pas, je ne crois pas qu'il en réchappe. Vous êtes bien heureux d'être réchappé de ce danger.* Fam. = Réchappé, ée. p. ‖ Substant., *Un réchappé de la potence*, Un vaurien, un homme capable des plus mauvaises actions. Pop.

***RECHARGE.** s. f. On dit Figur. et fam., *Venir à la r.*, Faire de nouvelles instances. = Rechargement. s. m. Action de recharger; ne se dit qu'en parlant De marchandises. *Frais de rechargement.*

RECHARGER. v. a. Charger de nouveau. *On avait déchargé les voitures, les mulets, il fallut les r.* ‖ Charger de nouveau une arme à feu. *R. un canon, un fusil.* Absol., *Dès que j'eus tiré, je rechargeai.* ‖ Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. *Après deux charges sans résultat, il rechargea encore les ennemis et les rompit entièrement.* ‖ Donner un ordre encore plus pressant. *Je vous avais chargé et rechargé de lui dire cela, et cependant vous n'en avez rien fait.* Fam. ‖ T. Charron. *R. un essieu*, Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement. = se Recharger. v. pron. Reprendre son fardeau, sa charge. *Aidez-lui à se r. Après s'être reposé un instant, il se rechargea et partit.* = Rechargé, ée. p. = Conj. V. Manger.

RECHASSER. v. a. Chasser, expulser de nouveau. *Il a rechassé ce valet qu'il avait repris.* ‖ Repousser d'un lieu en un autre. *On rechassa les ennemis jusque dans leur camp. Le vent nous rechassa dans le port.* ‖ Chasser de nouveau en quelque endroit. *C'est un bois où j'ai chassé et rechassé.* Fam. = Rechassé, ée. p.

RÉCHAUD. s. m. Ustensile dans lequel on met du feu pour chauffer les mets et pour d'autres usages.

RÉCHAUFFEMENT. s. m. T. Jardin. Le fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER. v. a. Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. *Faites r. ce potage. Elle essaya de r. l'enfant sur son sein.* — Figur., au sens moral, *Ses amis s'étaient fort refroidis; mais la nouvelle de son succès les a réchauffés.* Prov., *R. un serpent dans son sein*, V. Serpent. ‖ T. Jardin. *R. une couche*, Y mettre du réchauffement, du fumier neuf. = se Réchauffer. v. pron. S'échauffer de nouveau. *Il avait froid, il s'est réchauffé à courir. Le temps se réchauffe. Son zèle s'est réchauffé.* = Réchauffé, ée. part. ‖ Subst., *Ce dîner n'est que du réchauffé.* Fig. et fam., *Cet ouvrage n'est qu'un réchauffé de tel autre*, et absol., *n'est que du réchauffé*, Tout ce qu'il contient a déjà été dit.

RÉCHAUFFOIR. s. m. Fourneau qui sert à réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSER. v. a. Chausser de nouveau. *Cet enfant s'amuse à se déchausser et à se r.* ‖ *R. un arbre*, Remettre de la terre au pied d'un arbre. — *R. un mur, un pilier, une terrasse*, En refaire le pied ou le fortifier avec de nouvelles pierres. = Rechaussé, ée. part.

RÊCHE. adj. 2 g. (all. *rauh*, raboteux). Rude au toucher. *Cette étoffe est r. Il a la peau r.* ‖ * Par anal., Âpre, rude au goût. *Pomme r. Vin r. Saveur r.* Fam.

RECHERCHE. s. f. Action de rechercher. *R. exacte. Longue, vaine r. La r. des antiquités d'une ville. Travailler à la r. de la vérité. On est à la r. des auteurs de ce crime. Le coupable a échappé à toutes les recherches. Il a étendu ses recherches fort loin. Dans la r. de la vérité, il faut s'abstenir de toute idée préconçue. Faire des recherches pour découvrir des sources, des mines, etc.* — Au plur., se dit Des travaux de science et d'érudition. *Il a fait de grandes recherches sur ce point de chronologie. Recherches sur les fonctions de l'encéphale. Ce livre est plein de recherches, de diverses recherches curieuses, savantes, intéressantes.* ‖ Examen, enquête de la vie et des actions de quelqu'un. *La r. des concussionnaires. La r. des faux nobles. Faire la r. de la vie de quelqu'un.* ‖ Poursuite que l'on fait en vue de se marier. *Faire la r. d'une demoiselle, d'une veuve. Faire agréer sa r.* ‖ Le soin, l'art, le raffinement qu'on met dans certaines choses. *Il y a de la r. dans sa parure, dans ses meubles, dans ses repas. Cette femme est toujours mise avec une extrême r. Il y a trop de r. dans son style. Il y a plus de r. que de talent dans l'exécution de ce tableau. Des recherches de volupté, de dissimulation, de cruauté.* ‖ T. Eaux et Forêts. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés. ‖ T. Technol. La réparation que l'on fait en remettant des tuiles, des ardoises ou des pavés aux endroits où il en manque. *Il faut faire une r. à cette toiture, à ce pavé.*

RECHERCHER. v. a. Chercher de nouveau. *Je l'ai cherché et recherché sans pouvoir le trouver.* ‖ Chercher avec soin. *R. les secrets de la nature. R. la cause d'un phénomène. R. quelle peut être la cause d'un phénomène. R. le moyen de faire une chose. Je recherche par quels moyens j'en pourrai venir à bout. Il a recherché tous les écrits du temps pour composer son histoire. Il a recherché tout ce qui a été dit sur ce sujet.* ‖ Faire enquête des actions ou de la vie de quelqu'un. *Il est arrêté; on recherche sa vie. Ne faites pas telle chose, vous seriez recherché.* ‖ Tâcher de se procurer, d'obtenir. *On recherche beaucoup les tableaux de cet artiste, les produits de cette fabrique. R. les dignités, les honneurs, les richesses. Il recherche plus la fortune que la considération. R. la faveur du prince. R. l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. R. sa société, son commerce.* — On dit aussi De quelqu'un qu'on est désireux de connaître, de fréquenter. *C'est un homme que tout le monde recherche.* — *R. une demoiselle, une veuve en mariage*, ou absol., *R. une demoiselle, une veuve*, Faire les démarches nécessaires pour obtenir sa main. ‖ T. Beaux-Arts. Réparer avec soin les moindres défauts d'un ouvrage, en retoucher jusqu'aux moindres choses qui pourraient nuire à sa perfection. *R. une figure de plâtre, de bronze. Voilà des endroits qu'on n'a pas assez recherchés. R. des ornements de menuiserie.* ‖ T. Man. *R. un cheval*, L'animer, multiplier les aides, redoubler d'action sur lui, solliciter une plus grande vivacité dans son allure. *Les mauvais écuyers estrapassent un cheval en croyant le r.* = se Rechercher. v. pron. Désirer de se voir, de se connaître. *Les hommes de goût se devinent et se recherchent.* = Recherché, ée. part. *C'est un homme fort recherché dans le monde*, On l'accueille avec plaisir, on s'empresse de l'attirer chez soi. ‖ Adject., se dit Des choses où le travail et l'art se font trop sentir, où il y a de l'affectation. *Parure recherchée. Ajustement recherché. Pensée, expression recherchée. L'attitude de cette figure est trop recherchée.* On dit de même, *Une personne recherchée dans sa parure, dans ses expressions.* ‖ T. B.-Arts. *Figure bien recherchée*, Figure bien travaillée jusque dans les moindres détails. = Syn. Voy. Affecté.

RECHIGNER. v. n. (Vx fr. *rechin*, rude). Témoigner par l'air de son visage la mauvaise humeur où l'on est, la répugnance qu'on éprouve. *Qu'avez-vous à r.? Il rechigne toujours. Il a rechigné à cette proposition. Il y a consenti, mais en rechignant.* ‖ On dit adjectivem., *Rechigné, ée*, Qui a l'air de mauvaise humeur, qui annonce la mauvaise humeur. *Une petite vieille rechignée. Une mine rechignée.*

RECHOIR. v. n. Tomber de nouveau; et Figur., Retomber dans une même maladie, dans une même faute. Vieux.

RECHUTE. s. f. Nouvelle chute; se dit Fig., De la réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence. *La r. est à craindre. Il vient d'avoir une r. Les rechutes sont dangereuses.* ‖ Se dit aussi Du retour à la même faute habituelle, au même péché. *Les fréquentes rechutes mènent à l'endurcissement.*

RÉCIDIVE s. f. (lat. *recidivus*; de *recidere*, retomber). *T. Méd. Réapparition d'une maladie, après complète guérison, et au bout d'un laps de temps indéfini. ‖ T. Droit crimin. Action de commettre de nouveau, après une condamnation, un crime ou un délit de même nature. *Il y a r. Il est accusé de vol avec r. En cas de r. La r. entraîne une peine plus forte que celle à laquelle on a été condamné précédemment.* ‖ Dans le langage ordinaire, se dit D'une simple faute. *A la première r. vous serez puni. Prends garde à la r. Je ne pardonne pas les récidives.* = Récidiver. v. n. Commettre de nouveau le même délit, le même crime; retomber dans la même faute. *Prenez garde de r. Il a récidivé.* = *Récidiviste. s. 2 g. T. Jurispr. crim. Celui, celle qui a commis un crime ou un délit avec récidive.

RÉCIF. s. m. (esp. *arrecife*). Chaîne de rochers ou banc de coraux à fleur d'eau. *Une mer pleine de récifs. L'île est entourée d'un r. de coraux.* On dit aussi *Rescif* et *Ressif.* — V. Ile.

RÉCIPÉ. s. m. (Mot latin qui sign. *Prenez*, et par lequel les médecins commencent ordinair. leurs formules). Se disait autrefois pour L'ordonnance même d'un médecin pour quelque malade. ‖ Famil., se dit quelquefois De toute sorte de formules de remèdes. *Cette femme a des récipés pour toutes les maladies.*

RÉCIPIENDAIRE. s. m. (lat. *recipiendus*, qui doit être reçu). Celui que l'on reçoit dans un corps, dans une compagnie, avec une certaine solennité, avec un certain cérémonial. *A l'Académie française, le r. prononce un discours, et le directeur y répond.*

RÉCIPIENT. s. m. (latin. *recipiens*, recevant). T. Chim. et Pharm. Vase ordinairement de forme ronde destiné à recevoir les produits d'une distillation ou de toute autre opération chimique. *Un r. de verre. Un r. florentin.* V. Huile. ‖ T. Phys. Voy. Pneumatique.

RÉCIPROCITÉ. s. f. État, caractère de ce qui est réciproque. *La r. de l'amitié, des sentiments, des services. En tout, il faut de la r. Dans ce traité, telle puissance renonce à tel droit, à charge de réciprocité.*

RÉCIPROQUE. adj. 2 g. (lat. *reciprocus*). Mutuel. *Amour, amitié, haine r. Devoirs, bienfaits réciproques. Promesse r. Accusation r. Les sentiments qu'ils ont l'un pour l'autre sont réciproques. L'action, l'influence r. des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois.* — On dit subst., *Je vous rendrai le r.*, Je ferai pour vous ce que vous ferez pour moi. Fam. — Syn. V. Mutuel. ‖ T. Gramm. *Verbes réciproques*, V. Verbe. ‖ T. Log. *Propositions réciproques*, Deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre et réciproquement. *Ces deux propositions*, L'homme est un animal raisonnable, *et* L'animal raisonnable est un homme, *sont réciproques.* ‖ T. Math. *Raison r.*, Synon. de Raison inverse. V. Raison. — * Subst., *La r. d'une proposition*, L'inverse d'une proposition démontrée. ‖ Syn. V. Mutuel. = Réciproquement. adv. Mutuellement, d'une manière réciproque. *Ils se rendent r. de bons offices. S'aimer r. Ils sont convenus de s'admirer r. Il faut qu'une femme soit fidèle à son mari, et r.*, Il faut que le mari soit fidèle de son côté.

RÉCIT. s. m. Relation, narration d'une chose qui s'est passée. *R. exact, naïf, fidèle, ennuyeux. Faites-nous le r. de cette aventure, le r. de ce qui s'est passé. Abrégez votre r. R. historique. R. poétique, épique.* — Fam., *Faire un grand r., de grands récits de quelqu'un, de quelque chose*, En parler très-avantageusement, en dire beaucoup de bien. *C'est un homme dont on m'a fait de grands récits, un r. fort avantageux. Sur le r. qu'on m'en a fait, j'ai grande envie de le connaître.* ‖ T. Art dram. La narration détaillée d'un événement important qui vient de se passer. *Cet acteur est bon pour les récits. Le r. de Théramène dans la tragédie de* Phèdre. ‖ T. Mus. Dans la musique d'ensemble, Tout morceau qui est exécuté par une voix seule, ou par un seul instrument. *Voilà un beau r. Un r. bien chanté. R. de basse, de ténor. R. de flûte, de hautbois. Clavier de r.*, V. Orgue. — Sign. aussi, La partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal. = Récitant, ante. adj. T. Musiq., qui se dit Des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale. *Partie récitante*, Celle qui est chantée par une seule voix ou exécutée par un seul instrument, ou Celle qui exécute le sujet principal.

RÉCITATEUR. s. m. Celui qui récite quelque chose par cœur. Peu usité.

RÉCITATIF. s. m. T. Musique.

Enc. — Dans la musique dramatique, on appelle *Récitatif* une sorte de chant qui n'est guère qu'une déclamation notée : toutefois nous l'appelons *chant* parce qu'il emploie des sons musicaux et peut s'accompagner d'une basse formant avec lui une harmonie complète. Le réc. s'emploie surtout dans le dialogue et dans le récit : d'où le nom sous lequel on le désigne. Il sert à séparer les airs et fournit un repos souvent nécessaire à l'oreille. On nomme *R. simple* ou *libre*, celui qui est seulement accompagné par le piano ou par la basse, ou encore par les deux ensemble; les Italiens l'appellent *parlante*. Le *R. accompagné* est celui qui, outre la basse continue, reçoit un accompagnement d'instruments, lequel est ordinairement formé de longues notes soutenues. *Le R. obligé* est celui où l'accompagnement s'unit étroitement au chant de manière à en renforcer l'expression : il est ainsi appelé parce qu'il oblige le chanteur et l'orchestre à se suivre mutuellement. Le réc. devient *arioso* lorsqu'il approche des formes de l'air. Enfin, lorsqu'il se change tout à coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie, on le nomme *R. mesuré*. On attribue communément l'introduction du réc. dans la musique moderne à Emilio Cavalieri et à Giacomo Carissimi. A. Scarlatti passe pour être le premier qui ait employé le réc. obligé.

RÉCITATION. s. f. Action de réciter une chose qu'on sait par cœur, en prenant un ton moins élevé que celui de la déclamation, et plus accentué que le ton de la simple lecture. || L'action de réciter en musique. = Réciter. v. a. Prononcer à voix haute et d'une manière soutenue quelque discours, quelque morceau de prose ou de vers qu'on sait par cœur. *R. sa leçon. R. des vers. Il nous récita sa comédie. Cet acteur récite bien. R. froidement. R. avec intelligence. Il ne faut pas déclamer ce passage, il suffit de r.* || Signifie quelquefois Raconter. *Il nous récita ses aventures.* || T. Mus. Exécuter un récit. = Récité, ée. part.

RÉCLAMATION. s. f. Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre quelque chose. *Faire une r., des réclamations. Cet avis a passé sans r. Cette loi excita beaucoup de reclamations. On a passé outre, malgré toutes ses réclamations. Être en r.*, Avoir réclamé et attendre le résultat de sa réclamation. || T. Jurispr. *R. d'état*, Action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

RÉCLAME. s. f. * Dans les journaux, Petit article inséré dans le corps du journal, et qui contient l'éloge, ordinairement payé, d'un livre, d'une œuvre d'art, etc. || T. Typogr. Le mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille ou de la page suivante. *Les réclames ne sont plus guère en usage.* || La note manuscrite qui rappelle au correcteur le dernier mot et le dernier folio d'une epreuve. *Vérifier la r.*, S'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans le passage d'une feuille à l'autre. || T. Plain-chant. Voy. Répons. = Réclame. s. m. T. Faucon. Le cri et le signe que l'on fait à un oiseau pour le faire revenir sur le poing ou au leurre.

RÉCLAMER. v. n. (lat. *reclamare*). Protester, contredire, s'opposer de paroles. *Je réclame contre cela. Y a-t-il quelqu'un qui réclame contre? Personne ne réclame.* || Revenir contre quelque acte. *Ce religieux réclame contre ses vœux. Un majeur peut, dans les dix ans à partir de sa majorité, r. contre les actes faits pendant sa minorité.* = Réclamer. v. a. Implorer, demander avec instance. *R. l'assistance, le secours de Dieu. R. la protection de la loi. Je réclame vos bontés, votre indulgence.* — *R. les saints*, Implorer le secours des saints. || Revendiquer une chose à laquelle on a des droits. *Il trouva le cheval qu'on lui avait pris, et le réclama. R. des meubles qu'on a prêtés. R. son droit. La noblesse réclama en vain ses privilèges.* — On dit, dans un sens analog., *R. quelqu'un. Vous avez fait arrêter mon domestique, je viens le r. L'ambassadeur à Constantinople le réclama comme protégé de la France.* || T. Faucon. *R. un oiseau*, L'appeler pour le faire revenir sur le poing ou au leurre. = se Réclamer. v. pr. Être réclamé. *Les sommes consignées à telle caisse peuvent se r. dans le délai de tant.* || *Se r. de quelqu'un*, Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, qu'on en est connu ou protégé. *Voyant qu'on allait le maltraiter, il se réclama de l'ambassadeur de France.* = Réclamé, ée. part.

Syn. — *Revendiquer.* — *Réclamer* exprime une réclamation quelconque. On *réclame* l'amitié, l'indulgence, des secours. *Revendiquer* désigne une réclamation judiciaire. On *revendique* une chose à titre de propriétaire. La *réclamation* est une demande, un appel; la *revendication* est une action, une poursuite. Un objet perdu dont on ne connaît pas le maître, vous le *réclamez*; un objet volé qu'on ne veut pas vous rendre, vous le *revendiquez*.

* **RÉCLINÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Dont l'extrémité penche vers la terre. *Rameau r. Feuilles réclinées.*

RECLOUER. v. a. Clouer de nouveau. = Recloué, ée. part.

RECLURE. v. a. (lat. *recludere*). Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse. *Il n'appartient qu'à l'évêque de r. un pénitent ou un religieux, et sur la demande de ce dernier.* = se Reclure. v. pron. *Se r. dans une cellule.* || Fig., *Il s'est reclus dans le fond de son appartement et ne veut voir personne.* = Reclus, use. part. *Il est reclus dans sa chambre, dans sa maison*, Il n'en sort point et ne veut voir personne. || On dit aussi substant., *C'est un reclus. Vivre comme un reclus, comme une recluse.* — Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe.

RECLUSION. s. f. [On écrit plus ordin. *Réclusion.*] État d'une personne renfermée. *Il s'est condamné lui-même à une r. absolue?* || T. Droit criminel. Détention d'un condamné dans une maison de force. *Il a été condamné à la r. La r. est une peine infamante.* V. Peine.

RECOGNER. v. a. Cogner de nouveau. = Recogné, ée. participe.

RECOGNITIF. adj. m. [On pron. le G. dur.] T. Jurispr. *Acte r.*, Acte par lequel on reconnaît ou ratifie une obligation, en rappelant le titre qui l'a créée.

RECOIFFER. v. a. Coiffer une seconde fois, ou réparer le désordre d'une coiffure. = se Recoiffer. v. pron. Raccommoder sa coiffure, quand elle a été dérangée. = Recoiffé, ée. part.

RECOIN. s. m. Coin plus caché, moins en vue. *Il s'était caché dans un r. Il n'y a coin ni r. où l'on n'ait cherché.* || Fig. et fam., *Les recoins du cœur, de la conscience*, Ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, etc.

RÉCOLEMENT. s. m. T. Procédure. Vérification. *Faire le r. d'un inventaire*, Vérifier tous les effets contenus dans un inventaire. *Faire le r. de meubles et d'effets saisis*, Vérifier s'ils sont tous portés sur le procès-verbal de saisie. On dit de même, *Procès-verbal de r.* —*Faire le r. des témoins*, Les récoler. || T. Adm. forest. *R. de bois*, Procès-verbal de visite que font les agents forestiers, pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances. = Récoler. v. a. (lat. *recolere*, passer en revue). Vérifier. *R. un inventaire, etc.* || *R. des témoins*, Lire aux témoins qui ont été entendus dans une affaire criminelle, les dépositions qu'ils ont faites, pour voir s'ils y persistent. = Récolé, ée. part. *Les témoins ont été récolés et confrontés.*

RÉCOLLECTION. s. f. T. Dévotion. Action par laquelle on se recueille en soi-même. Vieux.

RECOLLER. v. a. Coller de nouveau. = Recollé, ée. participe.

RÉCOLLETS. s. m. pl. (lat. *recollectus*, recueilli).

Enc. — Les *Récollets* étaient des religieux réformés de l'étroite observance de Saint-François. Ils se nommaient ainsi parce qu'ils *n'admettaient dans leur ordre que ceux qui avaient l'esprit de récollection ou de recueillement.* La réforme qui leur donna naissance eut lieu en Espagne, l'an 1484; elle fut admise en Italie en 1525; mais ce fut seulement en 1532 que le pape Clément VII érigea ces religieux en congrégation particulière. On les appelait en Espagne *Franciscains déchaussés*, et en Italie *Franciscains réformés*. Cette congrégation s'établit en France en 1532, et s'y multiplia fort rapidement. Avant la révolution, elle possédait près de 150 couvents et se partageait en sept provinces. — Il y a eu aussi des religieuses dites *Récollettes*.

RÉCOLLIGER (se). v. pron. (latin. *recolligere*). T. Dévotion. Se recueillir en soi-même. *Il faut se r. pour bien faire son examen.* Vieux.

RÉCOLTE. s. f. (lat. *recollectus*, recueilli). Action de recueillir les biens de la terre; Produit en nature qui en résulte. *La r. des blés, des fruits. Une bonne r. Une pauvre r. La r. a été abondante, a été médiocre, a manqué. Après la r. Dans le temps de la r. Enlever, serrer la r. On a saisi ses récoltes.* || Figur., se dit De choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble. *Cette quêteuse a fait une bonne r. Il a fait une abondante r. d'observations pour son ouvrage.* = Récolter. v. a. Faire une récolte. *Il a récolté beaucoup de blé, de vin, etc.* = * se Récolter. v. pron. Être récolté. *Cette variété d'orge se sème au printemps et se récolte en automne.* = Récolté, ée. part.

Syn. — *Recueillir.* — *Récolter* est un mot propre à l'économie rurale, et il ne s'applique qu'à ce qui croît et pousse à la surface du sol. *Recueillir* est au contraire un terme général qui s'applique aux choses qu'on rassemble. On *récolte* les grains, les fruits, les foins, etc.; on *recueille* des biens, une succession, des raretés, des suffrages, etc. Bien plus, parmi les productions de la terre, on ne *récolte* que celles de la culture, et l'on ne fait proprement que *recueillir* les autres. Ainsi on *récolte* du blé, et l'on *recueille* des herbes, des fruits sauvages; on *recueille* aussi du sel, des laines, etc. Si l'on veut marquer la nature des productions d'un pays, on dira, d'une façon générale, que ce pays *recueille* du blé, du vin, des olives, etc. Mais si l'on veut exprimer la quantité du produit, on dira qu'on a *récolté* beaucoup ou peu de vin, beaucoup ou peu de blé, etc.

RECOMMANDABLE. adj. 2 g. Digne d'estime, qui mérite d'être considéré. *Il est r. par ses bonnes qualités. Il s'est rendu r. par les services qu'il a rendus à l'Etat.*

RECOMMANDARESSES. s. f. pl. Autrefois Femmes qui étaient préposées par l'autorité, pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices.

RECOMMANDATION. s. f. Action de recommander quelqu'un. *Il m'a fait cette grâce à votre r. Il a eu égard à ma r. Lettres de r. Ce ministre accorde tout aux recommandations.* — *Prière de la r. de l'âme*, La prière que l'Église fait à Dieu pour les agonisants. || L'estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. *La sainteté de sa vie l'avait mis partout en grande r.* — *Avoir l'honneur en r.*, S'appliquer à ne rien faire qui blesse les lois de l'honneur, de la probité. Vx. || T. Procéd. Acte par lequel un créancier déclare s'opposer à la sortie d'un individu qui est déjà détenu pour dettes à la requête d'un autre créancier.

RECOMMANDER. v. a. (lat. *commendare*). Ordonner à quelqu'un, charger quelqu'un de faire quelque chose. *J'ai recommandé à mes gens de vous obéir comme à moi-même. On m'a recommandé de veiller sur lui.* — *R. le secret à quelqu'un*, Lui ordonner ou le prier de garder le secret. || Exhorter une personne à quelque chose, à faire quelque chose, conseiller fortement quelque chose. *On lui a recommandé d'être prudent. Recommandez à vos enfants de fuir le vice. Il me recommandait la lecture des bons auteurs.* || Prier d'être favorable à, d'avoir attention à, d'avoir soin de... *Je vous recommande un tel. Je vous recommande mon affaire, mes intérêts. Je recommande cet homme à vos bontés. Il se recommanda à la clémence de l'empereur. Il recommanda son âme à Dieu.* — *R. quelqu'un aux prières, aux aumônes des fidèles*, Exhorter à prier Dieu pour lui, à lui faire des charités. *R. quelqu'un au prône*, Voy. Prône. || Rendre recommandable. *Il n'a rien fait encore qui puisse r. son nom à la postérité.* || *R. un détenu pour dettes*, S'opposer, par un nouvel écrou, à son élargissement. || *R. des objets volés*, Donner avis aux marchands de les retenir dans le cas où on leur proposerait de les acheter. = se Recommander. v. pr. Prier quelqu'un de nous être favorable. *Il se recommande à vous. Se r. à Dieu.* — Fig. et fam., *Il se recommande à tous les saints du paradis*, Il implore l'assistance, la protection de tout le monde. || Par formule de politesse, de civilité, on dit : *Se r. à quelqu'un, à ses bontés, etc. Dites-lui que je me recommande bien à lui, que je me recommande à ses bontés, à son souvenir.* || *Cette personne, cette chose se recommande d'elle-même*, Elle a assez de mérite, de valeur, pour qu'il ne soit pas nécessaire de la vanter. *Le vrai mérite se recommande de lui-même.* = Recommandé, ée. part.

RECOMMENCER. v. a. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait. *R. la guerre. R. un discours. Il recommence à bâtir. Il recommença ses lamentations.* — *R. un élève*, Reprendre son instruction depuis les premiers éléments. *R. un cheval*, Le remettre aux premières leçons. || Famil., *R. de plus belle*, Voy. Beau. *R. sur nouveaux frais*, V. Frais. *C'est toujours à r.*, se dit D'un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire, ou D'une chose qu'on répéterait inutilement. *Je ne verrai jamais la fin de ce travail, c'est toujours à r.* = Recommencer. v. n. *La pluie recommence. La guerre a recommencé. Les troubles recommencèrent.* = Recommencé, ée. part.

RÉCOMPENSE. s. f. (lat. *compensatio*, compensation). Ce qu'on donne à quelqu'un en reconnaissance d'un service, ou en faveur de quelque bonne action. *Promettre, donner, refuser une r. Distribuer, décerner des récompenses. La r. de ses services, de ses actions. La vertu est elle-même sa r. C'est une r. due à son mérite. Est-ce là la r. de mes services? Voilà toute la r. que j'en ai eue.* — Par antiphrase, Châtiment, peine due à une mauvaise action. *C'était un méchant homme, il a eu la r. qu'il méritait. L'échafaud sera la r. de ses crimes.* || Compensation, dédommagement, indemnité. *On lui donna tant pour r. des pertes qu'il avait faites. On lui donna tant pour sa r., tant de r. Pour r., on lui donna une pension. L'époux commun en biens qui a fait tourner à son profit personnel les biens de la communauté, doit r. à celle-ci.* = En récompense. locut. adv. En revanche, en retour. *Je vous prie de me rendre ce service, et en r. je ferai pour vous telle chose.* = Syn. V. Prix.

RÉCOMPENSER. v. a. Donner une récompense. *Il y a un Dieu qui récompense et qui punit. Si vous faites bien, Dieu vous en récompensera. Il sera récompensé selon son mérite. C'est un bon maître, il récompense bien ses domestiques. Il a été mal récompensé de ses services.* On dit de même, *R. les services de quelqu'un,* *R. une bonne action, le mérite, la vertu.* — Sign. aussi, Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. *Il a eté justement récompensé de ses perfidies.* Dédommager. *Nous ferons un autre marché qui vous récompensera. On leur accorda un dégrèvement pour les r. du dommage que l'ennemi leur avait fait.* — *R. le temps perdu,* Le réparer. = se Récompenser. v. pron. Se dédommager. *Il s'est bien récompensé de ses pertes. Nous avons mal dîné, mais nous nous récompenserons à souper.* = Récompensé, ée. part.

RECOMPOSER. v. a. Composer une seconde fois. *R. une administration.* ‖ T. Chimie. Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération. ‖ * T. Typogr. Recommencer une composition. *Cela ne se peut corriger, c'est à r.* = Recomposé, ée. p. = Recomposition. s. f. Action de recomposer; L'effet qui résulte de cette action.

RECOMPTER. v. a. Compter de nouveau. *Vous ferez bien de r. cette somme, je puis m'être trompé.* = Recompté, ée. part.

RÉCONCILIABLE. adj. 2 g. Qui peut être réconcilié; ne se dit guère qu'avec une négation. *Ces deux familles ne sont pas réconciliables.* = Réconciliateur, trice. s. Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées ensemble. = Réconciliation. s. f. Raccommodement de personnes qui étaient mal ensemble. *Une sincère r. Il a travaillé à leur r. Il lui donna la main en signe de r.* ‖ Dans l'Église catholique, L'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église et absous des censures qu'il avait encourues; La cérémonie qu'on fait pour rebénir une église profanée. Voy. aussi Réconcilier.

RÉCONCILIER. v. a. (lat. *reconciliare*). Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. *Je les ai réconciliés ensemble. Cet évènement les reconcilia. Il est impossible de r. ces deux familles.* — *Cette bonne action me réconcilie avec lui,* Elle me fait revenir de l'opinion défavorable que j'avais à son sujet, elle me fait oublier les griefs que j'avais contre lui. ‖ Dans l'Église catholique, *R. un hérétique à l'Église,* Lui donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie. *R. une église,* La rebénir avec de certaines cérémonies quand elle a eté profanée. ‖ Fig., en parlant De choses qui semblent opposées, Concilier, accorder. *R. la politique et la morale. R. la philosophie avec la religion.* = se Réconcilier. v. pr. Se raccommoder. *Je me suis réconcilié avec lui. Ils se sont réconciliés.* ‖ *Se r. avec soi-même,* Se remettre bien avec soi-même, en apaisant les reproches de sa conscience. ‖ *Se r. avec Dieu,* Demander pardon à Dieu de ses péchés, ou En obtenir la rémission par le sacrement de pénitence. ‖ Dans l'Église cathol., *Se réconcilier,* sign. encore Se confesser avant que d'aller communier, pour s'accuser de fautes légères qu'on a commises depuis sa dernière confession, ou de quelque péché qu'on a oublié. = Réconcilié, ée. p. = Syn. Voy. Accorder.

* **RECONDUCTION.** s. f. [l'Académie écrit *Réconduction*] (lat. *conductio,* louage). T. Jurispr. Se dit dans cette locut. *Tacite r.,* La continuation de la jouissance d'une ferme, d'une maison au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration d'un bail, et sans qu'il ait été renouvelé. *Il occupe cette maison par tacite r.*

RECONDUIRE. v. a. Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne, soit pour sa sûreté, soit par civilité. *La route n'est pas sûre, prenez quelqu'un pour vous r. Je vais vous r. dans ma voiture. Ne faites pas de cérémonie, ne me reconduisez pas. Il la reconduisit jusqu'au bas de l'escalier.* — Famil. et ironiq., *R. un insolent à coups de bâton. On reconduisit les ennemis l'épée dans les reins.* = Reconduit, ite. part. Reconduite. s. f. Action de reconduire quelqu'un. *Se charger de la r.* Ironiq., *La r. qu'on lui fit ne fut pas agréable.*

RÉCONFORT. s. m. Consolation, secours dans l'affliction. *Tout son r. est que... Dieu est le r. des affligés.* = Réconfortation. s. f. Action de réconforter. Ces mots ont vieilli.

RÉCONFORTER. v. a. Conforter, fortifier. *Cela réconforte l'estomac. Ce verre de vin l'a réconforté.* ‖ Consoler dans l'affliction. *Il est si désolé, que rien ne peut le r.* Vx. = Réconforté, ée. part.

RECONNAISSABLE. adj. 2 g. Facile à reconnaître. *Il serait r. entre mille. Il est si changé, qu'il n'est pas r. Voilà une fausseté bien reconnaissable.*

RECONNAISSANCE. s. f. Action par laquelle, lorsqu'on vient à voir une chose ou une personne, on déclare qu'elle est réellement telle chose ou telle personne qu'on a connue autrefois. *Il n'avait pas vu son fils depuis vingt ans, il le reconnut, et je fus témoin de cette r. De tendres embrassements suivirent cette r. Une lettre fut cause de leur mutuelle r. Dans ce drame, le dénoûment se fait par une r. Cette r. est bien amenée. Il reconnut les meubles qu'on lui avait volés, et, après que sa r. eut éte vérifiée, ils lui furent délivrés.* ‖ Action d'examiner en détail et avec soin certains objets, pour en constater l'espèce, le nombre, etc. *Faire la r. des lieux, des meubles. La r. sera longue.* — T. Art milit. Action d'examiner la position, la nature d'un terrain, les dispositions, le nombre de ses ennemis, etc. *Le général est allé faire une r. On a poussé les reconnaissances jusqu'à tel endroit. Faire la r. des lignes du camp ennemi.* — T. Mar. Action de découvrir, de relever des côtes, des rades, etc., en naviguant. *Il fit la r. d'une baie qui avait échappé à tous les autres navigateurs.* Se dit aussi Des marques, telles que les balises, qui indiquent des passes ou quelque danger. ‖ Acte par écrit, pour reconnaître qu'on a reçu quelque chose, soit par emprunt, soit par dépôt, ou pour reconnaître qu'on est obligé à quelque chose. *Confiez-moi ces papiers, je vous en ferai ma r. Il m'a passé une r. de la pension qu'il me doit. R. du mont-de-piété,* Voy. Mont-de-piété. — *R. de promesse* ou *d'écriture,* Acte par lequel un homme reconnaît qu'une promesse est de lui, que l'écriture qu'on lui présente est de sa main. *R. d'enfant,* V. Filiation. ‖ T. Diplom. Action de reconnaître un gouvernement étranger. *La r. du royaume d'Italie.*

Aveu, confusion d'une faute. *Cette prompte r. de sa faute lui en a mérité le pardon.* ‖ Gratitude, souvenir des bienfaits reçus. *Avoir de la r. Comptez sur ma r. Il m'a rendu de grands services, j'en aurai, j'en conserverai une éternelle r. Je suis pénétré de r. pour toutes ses bontés.* — Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office, un bon service. *Il vous a bien servi, cela mérite quelque r.* Vx. — Syn. V. Gratitude.

RECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude. *Il est bien r., il est fort r. des services que vous lui avez rendus. Un cœur r. Une âme reconnaissante.*

RECONNAÎTRE. v. a. Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne, quand on la revoit ou l'entend. *J'ai eu de la peine à le r. Je l'ai reconnu à sa démarche, à sa voix. Je l'ai reconnue malgré son déguisement. Ne me reconnaissez-vous point? J'ai reconnu mon livre à telle marque que j'y avais faite. Ce chien a reconnu la voix de son maître.* — *Se faire r.,* Donner des indications pour prouver qui on est. ‖ Connaître, distinguer à quelque signe, à quelque caractère, une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue. *Je l'ai reconnu au portrait que vous m'en aviez fait. J'ai reconnu cette plante à la forme de ses feuilles.* — Fig., au sens moral. *Je reconnais cet homme à ses perfidies. On reconnaît à son style que c'est véritablement un écrivain. Je vous reconnais bien là. A ce trait de déloyauté je ne le reconnais pas.* ‖ Parvenir à apercevoir, à découvrir, à constater la vérité d'une chose. *On finit par r. son innocence. On a reconnu sa trahison. On reconnaît en lui le germe d'un grand talent.* ‖ Avec la négation, Oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter. *Il ne reconnaît plus la voix de la nature. Il ne reconnaît ni parents ni amis. Il ne reconnaît d'autre principe que son intérêt.* ‖ Admettre une chose comme vraie, comme incontestable. *R. les vérités de l'Évangile. Tous les philosophes reconnaissent ce principe. Le fait est reconnu de tout le monde. Il est reconnu aujourd'hui que ce phénomène est une illusion d'optique.* ‖ Considérer, observer, remarquer. *R. les lieux. R. le terrain. R. les dispositions de quelqu'un. R. un pays, une place qu'on veut attaquer. R. les ennemis. R. leur position, leur nombre, leurs retranchements. On envoya la cavalerie légère r. les défilés. R. une patrouille, une ronde, etc.,* S'assurer qu'une patrouille, qu'une ronde, etc., n'est point ennemie, ni suspecte. — T. Mar. *R. un bâtiment,* Le découvrir, l'apercevoir. *R. une terre, une île, une côte,* En observer la situation. ‖ Avouer, confesser. *Il a reconnu sa faute. Je reconnais que j'ai eu tort. Il a reconnu la dette. Je reconnais qu'un tel m'a prêté telle somme. Je reconnais que telle chose est ainsi. Je reconnais mon insuffisance.* — *R. une rente, une redevance,* Passer un écrit par lequel on déclare la devoir. *R. son seing, sa signature,* Avouer qu'on a signé l'écrit dont il s'agit. On dit de même, *R. une lettre, une écriture, une promesse.* — *R. un enfant,* Déclarer, reconnaître authentiquement qu'on est le père ou la mère d'un enfant naturel. ‖ T. Diplom. *R. un gouvernement,* Déclarer, reconnaître d'une manière expresse ou tacite qu'il est régulièrement établi. *Son gouvernement avait eté reconnu par les puissances étrangères.* On dit de même, *R. un prince, un souverain.* ‖ *R. pour,* Avouer pour, reconnaître en telle qualité. *Il l'a reconnu pour son fils. Ces peuples le reconnurent pour roi. C'est un honnête homme et reconnu pour tel. Je reconnais cet ouvrage pour excellent.* ‖ T. Guerre. *Faire r. un officier,* Le proclamer en présence de la troupe où il doit commander. ‖ Avoir de la gratitude. *R. les bienfaits, les grâces qu'on a reçues. Je reconnaîtrai tout ce que vous avez fait pour moi.* — *R. un service,* Le récompenser. *Rendez-moi ce service, je le reconnaîtrai à l'occasion. Il a fort mal reconnu les bons offices qu'on lui a rendus.* = se Reconnaître. v. pron. Trouver son image, sa ressemblance dans un miroir, dans un portrait. *A la fin de sa maladie, il se regarda dans un miroir et il eut de la peine à se r. On se reconnaît difficilement soi-même dans un portrait.* — Fig., *Menage refusa constamment de se r., dans le Vadius des* Femmes savantes. *Il se reconnaît dans son fils. Je me reconnais dans tout ce qu'il dit. Je me reconnais bien là.* Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve. *Je me reconnais dans cet endroit. Il y avait longtemps que je n'avais passé par cette ville; mais je commence à me r., à m'y r.* — Par anal., *Ce manuscrit est si plein de ratures que j'ai peine à m'y r.* ‖ Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir. *Il avait fort mal vécu dans sa jeunesse, mais il se reconnut sur ses vieux jours. Dieu lui a fait la grâce de se r.* Vx. ‖ Reprendre ses sens, ou Penser à ce qu'on doit faire. *Il était tombé en faiblesse, et quand il vint à se r... Donnez-moi le loisir de me r. Il est mort sans avoir eu un instant pour se r.* = Reconnu, ue. part.

RECONQUÉRIR. v. a. Remettre sous sa domination par voie de conquête. *Ce prince reconquit toutes les provinces qu'il avait perdues.* ‖ Fig., *R. l'estime, l'amitié de quelqu'un,* La recouvrer. = Reconquis, ise. part.

RECONSTITUTION. s. f. T. Jurispr. Constitution de rente à prix d'argent, lors de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente par lui due, ce qui s'exécute par le même acte; au moyen de quoi, le nouveau créancier est subrogé à tous les droits de l'ancien.

RECONSTRUCTION. s. f. Action de reconstruire. = Reconstruire. v. a. Rebâtir, relever, rétablir un édifice. = Reconstruit, ite. part.

* **RECONTER.** v. a. Conter de nouveau. = Reconté, ée. participe.

RECONVENTION. s. f. (l'Acad. écrit *Réconvention*). T. Jurisp. Demande que forme le défendeur contre celui qui a lui-même formé le premier une demande principale, et devant le même juge. *La r. n'est admise que lorsqu'elle a de la connexité avec la demande principale.* = *Reconventionnelle. adj. f. *Demande r.,* Reconvention, demande formée par le défendeur en opposition à la demande principale. = *Reconventionnellement. adv. Par reconvention.

RECOPIER. v. a. Transcrire de nouveau. = Recopié, ée. participe.

RECOQUILLEMENT. s. m. Action de se recoquiller; État de ce qui est recoquillé. = Recoquiller. v. a. Retrousser en forme de coquille, *Pourquoi avez-vous recoquillé les feuilles de ce livre?* = se Recoquiller. v. pron. *Les feuilles de cet arbre se sont recoquillées.* ‖ Fig. et pop., *Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille si l'on marche dessus,* Il n'y a point de si petit ennemi qui ne songe à se défendre quand on l'attaque. = Recoquillé, ée. participe.

RECORDER. v. a. (lat. *recordari,* se souvenir). Répéter quelque chose pour l'apprendre par cœur. *R. sa leçon.* ‖ Fig. et fam., *R. sa leçon,* Tâcher de se bien mettre dans l'esprit ce qu'on doit faire ou ce qu'on doit dire en quelque occasion. = se Recorder. v. pron. Se rappeler ce qu'on a à dire ou à faire. ‖ Sign. quelquefois, Se concerter. *Avant de jouer notre scène, il faudra nous r.* = Recordé, ée. participe.

RECORRIGER. v. a. Corriger de nouveau. = Recorrigé, ée. part. *Ouvrage recorrigé.*

RECORS. s. m. (R. *recorder*). Celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte en cas de besoin. *Un huissier assisté de deux recors.*

RECOUCHER. v. a. Coucher de nouveau. = se Recoucher. v. pron. Se mettre au lit. = Recouché, ée. p.

RECOUDRE. v. a. Coudre une chose qui est décousue ou déchirée. = Recousu, ue. part.

RECOUPE. s. f. *T. Agric. La seconde coupe de trèfle et de foin qu'on fait dans une année. || T. Archit. Les éclats qui s'enlèvent des pierres, quand on les taille. *Il faudrait mettre de la r. dans les allées de ce jardin.* || T. Meunier. Farine qu'on tire du son remis au moulin. = Recoupement. s. m. T. Archit. Retraite qu'on laisse à chaque assise de pierre, pour donner plus d'empâtement et de solidité à un bâtiment. = Recouper. v. a. Couper de nouveau. *Cet habit avait été mal coupé, il a fallu le r. Aux jeux de cartes, lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut r.* = Recoupé, ée. part. = Recoupette. s. f. T. Meunier. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

RECOURBER. v. a. Courber en rond par l'extrémité, par le bout. *R. un fer.* =* se Recourber. v. pron. *Les défenses du dinothérium se recourbent en arrière.* = Recourbé, ée. part.

RECOURIR. v. n. Courir de nouveau. *J'ai couru et recouru.* || Avoir recours. *Il faut r. à Dieu dans l'affliction. R. au médecin. R. à la justice, aux tribunaux, à l'autorité supérieure. R. à la miséricorde de Dieu, à la clémence du roi. R. aux remèdes. On fut obligé de r. à la voie des armes. R. à la force, à l'artifice. Quand on ne se fie pas aux copies, il faut r. aux originaux.—R. en cassation*, Se pourvoir en cassation.

RECOURS. s. m. Action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours. *Avoir r. à Dieu, à la justice, à la clémence du prince. Il fallut avoir r. au médecin. Avoir r. aux armes. Si vous le condamnez, à qui aura-t-il recours? Ayez r. à l'original pour contrôler cette copie.* || Refuge. *Tout mon r. est en Dieu. Dieu seul est mon r. Vous êtes mon unique r.* || T. Jurispr. L'action qu'on a contre quelqu'un pour être garanti ou indemnisé. *Si je perds mon procès, j'aurai mon r. contre un tel. On lui a réservé son r.—R. en cassation*, V. Cassation. *R. en grâce*, demande par laquelle on s'adresse au prince pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement.

RECOUSSE et ancienn. * **RESCOUSSE.** s. f. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force. Ne se dit plus qu'en parl. D'un navire repris sur l'ennemi dans les vingt-quatre heures qui suivent le moment de son amarinage. *L'armateur auquel on rend son navire doit payer le tiers de sa valeur comme droit de r.*

RECOUVRABLE. adj. 2 g. T. Fin. Qui peut se recouvrer. *Deniers, fonds recouvrables.*

RECOUVRANCE. s. f. Recouvrement, action de recouvrer; ne se dit que dans la loc., *Notre-Dame de r.*

RECOUVREMENT. s. m. (R. *recouvrer*). Action de recouvrer ce qui est perdu. *R. de choses perdues. R. de titres, de pièces.*—Se dit aussi de la santé, des forces du corps. *Cela contribua beaucoup au r. de sa santé, de ses forces.* || La perception des deniers qui sont dus et les diligences qui se font pour les recouvrer. *Se charger du r. d'une somme. Faire un r. L'administration chargée du r. des impôts. Il y a beaucoup de recouvrements à faire dans cette étude.*

RECOUVREMENT. s. m. (R. *recouvrir*). T. Techn. Se dit De toute partie qui en recouvre une autre, et particulièrement De la partie d'une pierre, d'un morceau de bois, d'une tuile, etc., qui couvre un joint, une entaille, etc. *Une montre à r. Le r. du tiroir. Les dalles de cette terrasse sont à r.*

RECOUVRER. v. a. (lat. *recuperare*). Retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. *Il cherche à r. son bien. Il a recouvré la vue, la parole, la raison, la santé. R. l'estime publique, les bonnes grâces de quelqu'un.* || Recevoir le payement d'une somme due, et particulièrement Faire la levée, la perception des impôts. *J'ai fort à faire pour r. ces mauvaises créances. Ce sont les percepteurs qui sont chargés de r. les contributions directes.* = Recouvré, ée. part.

RECOUVRIR. v. a. Couvrir de nouveau. *R. un toit, une maison. R. un vase. Faire r. un livre.* || Fig., Masquer, cacher avec soin sous des prétextes spécieux, sous des apparences louables, quelque chose de vicieux. *Il a eu soin de r. tout cela de beaux prétextes. Il recouvre ses vices d'un vernis de politesse et d'élégance.* = se Recouvrir. v. pron. Se dit Du temps. *Le temps, le ciel se recouvre.* = Recouvert, erte. part.

RECRACHER. v. a. Cracher de nouveau. *Il ne fait que cracher et r.* || Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût. *A peine eus-je mis ce fruit dans ma bouche que je le recrachai.* = Recraché, ée. part.

RÉCRÉANCE. s. f. T. Jurispr. can. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice qui est en litige. *On lui adjugea la r. à charge par lui de donner caution.* || T. Diplomatie. *Lettres de r.*, se dit Des lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle, ainsi que Des lettres qu'un prince donne à l'ambassadeur ou ministre rappelé d'auprès de lui pour les remettre au prince qui le rappelle.

RÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui récrée. *Jeu r. Homme r. Lecture récréative.* Fam. = Récréation. s. f. Occupation, exercice qui fait diversion au travail et qui sert de délassement. *Il faut prendre un peu de r. La r. redonne des forces pour mieux travailler. Il ne fait de cette étude qu'une r. Ce sont là ses récréations.* || *L'heure de la r.* ou simpl., *La récréation*, Un certain temps accordé à des élèves pour se divertir. *Il a passé toute la r. à travailler.* On dit, *Les élèves sont en r.*, Lorsqu'ils sont à s'amuser, aux heures ordinaires; et *Cet écolier est à la r., en r.*, Il est avec les autres pendant le temps de la récréation. = Syn. Voy. Amusement.

RECRÉER. v. a. Donner une nouvelle existence, rétablir. *On a recréé ce tribunal peu de temps après sa suppression. Cette charge fut recréée sous un autre nom.* = Recréé, ée. part.

RÉCRÉER. v. a. (lat. *recreare*). Réjouir, divertir. *Il faut des jeux qui récréent et ne fatiguent pas l'esprit.* || Figur., *Le vin récrée les esprits*, Le vin ranime les esprits. *Le vert récrée la vue*, Le vert fait plaisir à la vue. = se Récréer. v. pron. Se divertir. *Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de se r. un peu.* = Récréé, ée. part.

RÉCRÉMENT. s. m. (latin. *recrementum*). T. Physiol. anc. Synon. de Produit récrémentitiel. = Récrémentitiel, elle. adj. *Produit r.; Humeur recrémentitielle*, V. Excrétion. — Autrefois, on disait encore *Récrémenteux, euse.*

RÉCRÉPIR. v. a. Crépir de nouveau. *R. un vieux mur.* || Fig. et fam., *R. son visage*, Mettre beaucoup de fard pour cacher ses rides. —On dit aussi, *R. un vieux conte, une vieille histoire, un ouvrage de littérature*, Lui donner une nouvelle forme, bonne ou mauvaise, en conservant le fond. = Recrépi, ie. part.

* **RECREUSER.** v. a. Creuser davantage. *Il faut r. ce fossé. R. une planche gravée.* = Recreusé, ée. part.

RÉCRIER (se). v. pron. Faire une exclamation sur quelque chose qui surprend et qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal. *On se récria aux plus beaux endroits de cette tragédie. Tout le monde s'est récrié contre cette opinion. Il n'y a pas de quoi se r.* || T. Chasse. On dit que *Les chiens se récrient*, Lorsque, après avoir rapproché l'animal, ils le relancent en redoublant de voix.

RÉCRIMINATION. s. f. Accusation, reproche par lequel on répond à une autre accusation, à un autre reproche. *Tout ce qu'il dit contre moi n'est qu'une r. Vous ne dites cela que par r. User de récriminations.* = Récriminatoire. adj. 2 g. Qui contient une récrimination. *Plainte r.* = Récriminer. v. n. (lat. *criminari*, accuser). Répondre à des accusations, à des reproches, à des injures, par d'autres accusations, d'autres reproches, d'autres injures. *Il n'a fait que r. Il ne s'est défendu qu'en récriminant. Répondre en récriminant. R. contre son accusateur.*

RÉCRIRE. v. a. Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit. *Vous avez mal écrit cela, récrivez-le, il faut le r.* || Écrire une seconde, une troisième lettre. *Je lui ai écrit, il ne répond point; il faut lui r.* || Faire réponse par lettre. *Il ne me récrit point, c'est signe qu'il vient.* || Figur., Changer considérablement le style d'un ouvrage, d'un morceau. *Ce morceau pèche par le style, il faut le r.* = Récrit, ite. part.

* **RECROISETÉE.** adj. f. T. Blas. Voy. Croix.

RECROÎTRE. v. n. Prendre une nouvelle croissance. *Ce bois recroît à vue d'œil. La rivière avait diminué mais elle a recrû cette nuit.* = Recrû, ue. part.

RECROQUEVILLER (se). v. pr. [On mouille les L.] Se retirer et se replier; se dit Du parchemin, du cuir, etc., lorsqu'ils sont exposés à une chaleur trop vive. *Ce parchemin s'est tout recroquevillé. La chaleur est si forte, que les feuilles de cette plante commencent à se r.* = Recroquevillé, ée. part.

* **RECRUDESCENCE.** s. f. (lat. *recrudescere*, se renouveler). T. Méd. Retour des symptômes d'une maladie avec une nouvelle intensité, après une rémission notable. || Par anal., se dit Du froid, de la chaleur, etc. *Après quelques jours tempérés, nous avons eu une r. de froid.* || Fig., *Une r. de mauvais traitements. Une r. de fureur. R. de fanatisme.*

RECRU, UE. adj. Harassé, las, excédé de fatigue. *Il était si r., qu'il s'est allé coucher. Un cheval las et r.*

RECRUE. s. f. T. Admin. milit. Se dit Des jeunes soldats qu'on enrôle, qu'on lève pour combler les vides dans les différents corps de l'armée. *Faire des recrues. Il a fait une belle r. Il nous est arrivé des recrues. Ces recrues se sont comportées comme de vieux soldats.* || Action de lever des hommes pour l'armée. *On a cessé la r.* || Fig. et fam., se dit De gens qui surviennent dans une compagnie sans y être attendus. *Voici une agréable r. qui nous arrive. C'est une r. dont on se serait bien passé.*

RECRUTEMENT. s. m. Action de recruter. *Le r. de l'armée. Loi sur le recrutement.*

Enc.—I. *Dans tous les temps, les gouvernements ont appelé* la population valide à la défense du pays: le mode de recrutement des armées a seul varié. Chez plusieurs peuples de l'antiquité, sur*tout chez les Égyptiens et les Indiens, les guerriers formaient une* caste qui seule pouvait porter les armes. En Grèce et à Rome, tous les citoyens étaient tenus au service militaire, sauf cependant *quelques exceptions. En France, pendant le moyen âge*, et il *en* fut de même dans la plupart des autres parties de l'Europe les armées ne se composèrent d'abord que de bandes, peu ou point disciplinées, qui suivaient la bannière de leur paroisse ou le pennon de leur seigneur, et qui se dispersaient aussitôt que l'expédition pour laquelle on les avait convoquées était terminée ou que le nombre de jours fixé par les lois féodales était écoulé. A l'époque de la création des armées régulières, on adopta généralement le principe des levées forcées: il subsista dans notre pays depuis Charles VII jusqu'à Louis XII, qui le remplaça par celui des enrôlements volontaires. Enfin Henri IV revint au premier, et les deux modes furent employés simultanément jusqu'à la Révolution, qui supprima les levées. En 1792 et 1793, la Convention classa les hommes en état de porter les armes en trois catégories, suivant qu'ils faisaient partie de ce qu'on appelait les *levées extraordinaires* les *levées en masse* et la *réquisition*. En 1798, le Directoire substitua à ce dernier système celui de la *Conscription*, qui consiste à inscrire les noms de tous les citoyens ayant l'âge déterminé et appelés par la loi à faire partie de l'armée, puis à faire désigner par le sort ceux qui seront appelés sous les drapeaux. Ce système subsiste encore aujourd'hui: en vain, la Restauration avait promis de l'abolir, elle se vit obligée de le conserver; mais, pour satisfaire à sa promesse, elle changea son nom de *conscription* en celui de *Recrutement*. Ce mode de levée des troupes n'exclut pas les enrôlements volontaires: en conséquence, l'armée se recrute à la fois par des *appels* et par des *engagements volontaires*. La matière qui nous occupe est régie par la loi du 21 mars 1832; seulement une autre loi du 26 avril 1855 a substitué au *remplacement*, autorisé par la législation antérieure, l'*exonération* du service militaire moyennant une somme fixe, et a accordé une prime aux rengagements.

De quelque manière que le recrutement ait lieu, nul n'est admis dans l'armée s'il n'a la qualité de Français. Cependant l'individu né en France de parents étrangers est soumis aux obligations imposées par la loi aux nationaux, s'il réclame la qualité de Français dans l'année de sa majorité, en déclarant que son intention est de se fixer en France, et s'il est admis à jouir du bénéfice de ce droit. Il en est de même de celui qui, né à l'étranger d'un Français qui aurait perdu la qualité de Français, réclame et obtient cette qualité, à moins qu'il n'ait 30 ans accomplis. Enfin, sont exclus du service militaire les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante, et ceux qui, ayant été condamnés correctionnellement à deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont en outre été placés, par le jugement de condamnation, sous la surveillance de la police et interdits des droits civiques, civils et de famille.

II. *Des appels.* — Tous les ans, une loi spéciale détermine la quotité du *Contingent*, c'est-à-d. le nombre de recrues que devra recevoir l'armée, et répartit ce contingent entre les divers départements. Une répartition ultérieure est faite entre les arrondissements et les cantons de chaque département par le préfet en conseil de préfecture. — Le *contingent* assigné à chaque canton est fourni par un tirage au sort entre les jeunes Français qui ont leur domicile légal dans le canton, et qui ont atteint l'âge de 20 ans dans le courant de l'année précédente. Sont considérés comme domiciliés dans le canton: 1° Les jeunes gens même émancipés, engagés, établis au dehors, expatriés, absents ou détenus, si, d'ailleurs, leurs père, mère, ou tuteur, ont leur domicile dans une des communes du canton, ou s'ils sont fils d'un père expatrié qui avait son dernier domicile dans une desdites communes; 2° les jeunes gens mariés dont le père ou la mère, à défaut du père, sont domiciliés dans le canton, à moins qu'ils ne justifient de leur domicile réel dans un autre canton; 3° les jeunes gens mariés et domiciliés dans le canton, alors même que leur père ou leur mère n'y seraient pas domiciliés; 4° les jeunes gens nés et résidant dans le canton, qui n'auraient, ni leur père, ni leur mère, ni leur tuteur;

5° les jeunes gens résidant dans le canton qui ne seraient dans aucun des cas précédents et qui ne justifieraient pas de leur inscription dans un autre canton. — Sont, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis pour le tirage les jeunes gens qui ne peuvent produire, ou n'ont pas produit avant le tirage, un extrait des registres de l'état civil constatant qu'ils ont moins de 20 ans, ou qui, à défaut de ces registres, n'ont pas prouvé leur âge conformément aux dispositions de l'art 46 du Code Napoléon. Les listes des jeunes gens soumis au tirage sont dressées par les maires : 1° sur la déclaration à laquelle sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou tuteurs ; 2° à défaut de cette déclaration, d'office, d'après les registres de l'état civil et tous autres documents ou renseignements. Ces listes sont ensuite publiées et affichées, et les réclamations ou observations auxquelles elles peuvent donner lieu sont jugées par le sous-préfet assisté des maires du canton, après quoi elles sont définitivement arrêtées. Lorsqu'un jeune homme a été omis dans le tableau de recensement de l'année où il devait être inscrit, on le porte sur le tableau de l'année qui suit celle de la découverte de l'erreur, à moins qu'il n'ait 30 ans accomplis. — Le *tirage au sort* a lieu au chef-lieu du canton, en séance publique et devant le sous-préfet assisté des autorités municipales du canton. Dans les cantons composés de plusieurs communes, ce qui est le cas le plus fréquent, le sort décide dans quel ordre chacune d'elles sera appelée. Avant de commencer les opérations, le sous-préfet inscrit en tête de la liste du tirage les jeunes gens qui, par fraudes ou manœuvres, auraient été omis sur les listes des années précédentes, s'ils ont été condamnés comme auteurs ou complices de ces fraudes ou manœuvres, et il leur attribue de droit les premiers numéros qu'il extrait immédiatement de l'urne. Ces premiers numéros sont ceux qui doivent être appelés les premiers à faire partie du contingent. Après cette opération préliminaire, chacun des jeunes gens est appelé dans l'ordre de son inscription sur la liste, et extrait de l'urne un numéro qui est aussitôt proclamé et inscrit. Si le jeune homme est absent, ses parents, ou, à leur défaut, le maire de sa commune tire à sa place. L'opération du tirage achevée ne peut, sous aucun prétexte, être recommencée. Les jeunes gens sont alors classés sur une liste spéciale, suivant l'ordre des numéros qu'ils ont tirés, et mention est faite sur cette liste des motifs de déduction ou d'exemption que chacun d'eux, leurs parents ou leurs maires se proposent de faire valoir ultérieurement.

III. *Des exemptions et dispenses.* — Les cas de dispense et d'exemption sont assez nombreux. — Sont *exemptés* de droit du service militaire, et remplacés, dans l'ordre des numéros subséquents : 1° ceux qui n'ont pas la taille de 1 mèt. 56 cent. ; 2° ceux que leurs infirmités rendent impropres au métier des armes ; 3° l'aîné d'orphelins de père et de mère ; 4° le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique, ou l'aîné d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa 70e année ; 5° le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage, si le plus jeune est reconnu propre au service ; 6° celui dont un frère est sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement ; 7° celui dont un frère est mort en activité de service, ou a été réformé, ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer. Dans les cas prévus par les paragraphes 3 et 4, le frère puîné jouit de l'exemption, si le frère aîné est aveugle ou impotent. En outre, les exemptions accordées conformément aux paragraphes 6 et 7 sont appliquées dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduisent. Quant au jeune homme omis qui ne s'est pas présenté par lui ou ses ayants cause pour concourir au tirage de la classe à laquelle il appartenait, et qui est appelé postérieurement, il ne peut pas réclamer le bénéfice des exemptions indiquées par les paragraphes 3 à 7, si les causes de ces exemptions sont survenues après la clôture des listes du contingent de sa classe. — La loi *dispense* du service et compte numériquement en déduction du nombre d'hommes à fournir : 1° les jeunes gens déjà liés au service, en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission, sous la condition d'accomplir le temps de service prescrit par la loi ; 2° les jeunes marins et ouvriers de la marine portés sur les registres matricules de l'inscription maritime ; 3° les élèves de l'école polytechnique, sous la condition de passer, soit dans cette école, soit dans les services publics, un temps égal à celui fixé par la loi pour le service militaire ; 4° les élèves de l'école normale supérieure, les professeurs, régents et maîtres d'étude des colléges et lycées, les instituteurs adjoints des écoles publiques les élèves des écoles normales primaires s'ils ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté l'engagement de se vouer pendant 10 ans à l'enseignement public ; les membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique ; les jeunes de langues et les professeurs des écoles des sourds-muets ; 5° les élèves des grands séminaires et ceux qui se vouent au ministère dans les autres cultes salariés par l'État, sous la condition, pour les premiers, d'être entrés dans les ordres majeurs à 25 ans accomplis, et, pour les autres, d'avoir reçu la consécration dans l'année qui suit celle prescrite par les règlements ; 6° les jeunes gens qui ont remporté un grand prix de l'Université ou de l'Institut. Si les jeunes gens mentionnés aux paragraphes 1 à 5 cessent de suivre la carrière en vue de laquelle ils sont dispensés, ils doivent en faire, dans l'année, la déclaration au maire de leur commune et soumettre au visa du préfet, dans le délai d'un mois, une expédition de cette déclaration. Faute de quoi, ils sont passibles d'un emprisonnement d'un mois à un an. Dans tous les cas, ils sont rétablis dans le contingent de leurs classes, sans déduction du temps écoulé depuis l'abandon de leur première carrière jusqu'au moment de la déclaration. — Les jeunes gens dont le travail est indispensable à leur famille peuvent encore, par faveur spéciale, être dispensés du service ; mais les exemptions de ce genre ne peuvent dépasser la proportion d'un homme sur cent, calculée sur la totalité du contingent. Mais on accorde plus aisément la même faveur, sous forme de congés, aux militaires dont la famille se trouve dans une position analogue.

IV. *Des enrôlements volontaires et des rengagements.* — Tout Français est reçu à contracter un *engagement volontaire*, dans l'armée de mer, dès l'âge de 16 ans, et dans l'armée de terre, dès l'âge de 18 ans. Il doit n'être ni marié ni veuf avec enfants, jouir de ses droits civils, produire un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de sa commune, et, s'il est mineur, justifier du consentement de ses père, mère ou tuteur. La durée de l'engagement est de 7 ans. Cependant, en cas de guerre, tout Français qui n'appartient à aucun contingent et qui a satisfait à la loi du recrutement, peut être admis à contracter un engagement de 2 ans. Les engagements volontaires sont contractés aux mairies des chefs-lieux de canton. Les conditions relatives à leur durée sont insérées dans l'acte même. Les autres conditions sont lues aux contractants avant la signature, et mention en est faite à la fin de l'acte, le tout à peine de nullité. Il n'est accordé, ni prime en argent, ni prix quelconque à ceux qui s'engagent volontairement. — Les militaires sous les drapeaux peuvent, dans leur septième année de service, s'ils sont appelés pour la première fois, ou dans la dernière de leur engagement, s'ils sont engagés volontaires, contracter un *rengagement* de 3 ans au moins et de 7 ans au plus, et ils peuvent le renouveler aux mêmes conditions jusqu'à l'âge de 47 ans. Un premier rengagement de 7 ans donne droit à une haute paye de 10 centimes par jour, et à une prime d'au moins 1000 francs payable, partie le jour du rengagement, partie pendant le cours du service, et le reste au moment de la libération définitive. Un rengagement pour moins de 7 ans donne droit à la même haute paye de 10 cent., et à une somme de 100 fr. par chaque année, payable à la libération. Enfin, après 14 ans de service, les rengagés ne reçoivent pas de prime, mais ils ont droit à une haute paye de 20 cent. La prime et la haute paye sont également applicables aux engagements volontaires contractés par les militaires libérés depuis moins d'une année. Dans tous les cas, les sommes attribuées aux rengagés après libération sont incessibles et insaisissables.

V. *De l'exonération, des substitutions et des remplacements.* — Les jeunes gens compris dans le contingent obtiennent l'*exonération* du service militaire au moyen du versement d'une somme déterminée, laquelle est destinée à pourvoir à leur remplacement par la voie du rengagement d'anciens militaires. La quotité de cette somme est fixée, tous les ans, par le ministre de la guerre. Dans tous les cas, les versements doivent être effectués dans les 10 jours qui suivent la clôture des opérations du conseil de révision. Les militaires sous les drapeaux peuvent être également admis au bénéfice de l'exonération, mais sous la condition d'avoir obtenu l'agrément de leurs chefs. — Tout jeune homme appelé et tombé au sort a le droit de se faire *substituer* par un jeune homme du canton faisant partie de la même classe ; mais il faut que le substitué soit libéré par l'élévation de son numéro au tirage, et qu'il soit jugé propre au service. De plus, la substitution ne peut avoir lieu qu'entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au sixième degré. Les actes de substitution sont reçus par le préfet dans les formes prescrites pour les actes administratifs, et les stipulations particulières consenties par les contractants sont soumises aux mêmes règles et formalités que tout autre acte civil. — Le *remplacement* n'est permis qu'entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au sixième degré, comme pour les substitutions. En outre, il faut que le remplaçant soit âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, qu'il ne soit ni marié ni veuf avec enfants, et réunisse les conditions générales requises pour être apte à faire partie de l'armée française. Les actes de remplacement sont dressés et reçus comme ceux de substitution. A compter du jour de l'acte passé devant le préfet, le remplacé est, pour le cas de désertion, responsable de son remplaçant pendant un an. Il est libéré, si le remplaçant meurt sous les drapeaux, ou si, en cas de désertion, il est repris dans l'année. — Quand le nombre des remplacements et des rengagements est inférieur à celui des exonérations, les remplacements, ainsi que nous venons de le dire, sont effectués par voie administrative. Le prix de ces derniers est à la charge de la *dotation de l'armée*, et il est fixé, ainsi que le mode de payement, par une commission établie auprès du ministre de la guerre. Pour être alors admis en qualité de remplaçant, il faut, outre les conditions ordinaires, être âgé de 18 à 30 ans. Les individus qui ont déjà servi sont reçus jusqu'à 35 ans, mais ils doivent être entièrement libérés du service et n'en avoir pas été renvoyés.

VI. *Du conseil de révision.* — Toutes les opérations du recrut. sont soumises au contrôle d'un *Conseil de révision*, établi dans chaque département. Ce conseil se compose du préfet, président, ou, à son défaut, du conseiller de préfecture qu'il a délégué ; d'un conseiller de préfecture, d'un conseiller général et d'un conseiller d'arrondissement, choisis par ses soins ; et d'un officier général ou d'un officier supérieur désigné par le chef de l'État. Un membre de l'intendance militaire et le sous-préfet qui a pris part au tirage, assistent à ses séances, ainsi qu'un chirurgien du service de santé. Le conseil se transporte dans les divers cantons, et procède publiquement à l'examen des jeunes gens qui, d'après leurs numéros, peuvent être appelés à faire partie du contingent, Il juge les exemptions pour infirmités sur l'avis des chirurgiens, et les autres cas d'exemption et de déduction, sur la production de documents authentiques ou, à défaut de ces documents, sur des certificats signés de trois pères de famille domiciliés dans le même canton, et dont les fils sont soumis à l'appel ou ont été appelés. Ces certificats doivent, en outre, être signés et approuvés par le maire de la commune du réclamant. Le conseil de révision statue également sur les substitutions de numéros, les demandes de remplacement et les exonérations de service, ainsi que sur les réclamations de toute nature auxquelles les opérations du recrut. peuvent donner lieu. Sauf dans deux ou trois circonstances particulières, les décisions de cette assemblée sont définitives. Quand le conseil de révision a terminé ses travaux, il dresse la liste des jeunes gens qu'il a reconnus propres au service, et déclare que tous ceux qui n'y figurent pas sont définitivement libérés. Ceux qui font partie de la première catégorie sont un peu plus tard répartis entre les corps de l'armée, et tenus de partir aussitôt qu'ils ont reçu un ordre de route.

VII. *Caisse de la dotation de l'armée.* — Nous avons dit que les jeunes gens appelés au service et qui voulaient s'en exonérer obtenaient cette exonération au moyen du payement d'une certaine somme. Cette somme est versée à la *Caisse de la dotation de l'armée*, laquelle se charge de remplacer les exonérés au moyen de rengagements de militaires dont le temps de service est expiré. L'institution désignée sous ce nom est due à l'initiative de l'empereur, et a été établie par la loi du 26 avril 1855. Aujourd'hui il est facile d'apprécier les services qu'elle rend aux familles, aux militaires et à l'armée considérée en général. Les *familles*, désormais délivrées du scandale et des abus du remplacement, n'ont plus à s'inquiéter des chances ruineuses auxquelles les exposait fréquemment la mauvaise foi d'agences insolvables. Elles ne sont plus tenues, comme autrefois, après avoir payé un premier remplaçant, à en fournir un second pour les cas de désertion, de manœuvres frauduleuses, d'incapacités, etc. Dès que l'exonération est prononcée, toute responsabilité cesse ; la libération est immédiate et définitive. Les *militaires* qui se rengagent ne courent pas le risque, comme jadis les remplaçants, d'être victimes des odieuses menées qui ne laissaient à ceux-ci qu'une très-faible partie du prix stipulé. Ils reçoivent comptant une somme assez élevée pour leur permettre de venir immédiatement en aide à leurs familles, et ils sont assurés d'en recevoir une autre plus forte qui leur est réservée pour le temps où ils seront définitivement libérés. En outre, comme nous l'avons vu, ils touchent, pendant le cours de leur nouveau service, une haute paye qui améliore sensiblement leur position. En cas de décès, une part proportionnelle à la durée du service accompli par eux est dévolue à leurs héritiers ou ayants cause. Enfin, à 25 ans de service, au lieu de 30 exigés autrefois, et même avant 25 ans pour cause de blessures ou d'infirmités graves, la pension de retraite leur est accordée, avec une augmentation de 165 francs, en sorte que, à 45 ans, ils peuvent rentrer dans leurs foyers avec un petit capital et une pension qui ne sera jamais inférieure à 365 fr. Pour le sous-officier, le sergent par ex., le minimum de la pension sera de 415 fr. et le maximum de 678 fr. Quant à l'influence de cette institution sur la bonne composition de l'*armée*, elle n'est pas moins incontestable. Elle conserve ou ramène sous les drapeaux un grand nombre d'anciens soldats, dans la force de l'âge, ayant le goût et la vocation des armes, instruits, disciplinés, aguerris, offrant les garanties d'un passé éprouvé et rompus à toutes les exigences de la vie militaire. Elle diminue par cela même le chiffre des non-valeurs, en même temps que celui des hommes qui succombent aux premières fatigues du métier. Elle entretient des cadres où se conservent non-seulement d'excellents instructeurs, mais encore les meilleurs modèles de la discipline et de l'abnégation. Elle associe enfin l'énergie et la solidité des vieux militaires à l'élan et à l'entrain des jeunes soldats.

VIII. *Délits en matière de recrutement.* — Ces délits sont justiciables des conseils de guerre ou des tribunaux ordinaires. Toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme a été omis sur les listes de recensement, sont déférées aux tribunaux correctionnels et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an. Les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de leur classe qui se sont rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente, sont également traduits devant les tribunaux ordinaires, et condamnés à un emprisonnement d'un mois à un an. La même peine est prononcée contre les jeunes soldats qui se rendent coupables du même délit, dans l'intervalle de la clôture du contingent de leur canton à leur mise en activité. A l'expiration de leur peine, les uns et les autres sont mis à la disposition du ministre de la guerre pour le temps que la classe dont ils font partie doit à l'État. Leurs complices sont condamnés à la même peine ; mais si ces complices sont des médecins, des chirurgiens ou des pharmaciens, l'emprisonnement est de 2 mois à 2 ans, indépendamment d'une amende de 200 à 1000 fr., qui peut être prononcée contre eux. Toute fraude ou manœuvre frauduleuse commise dans les substitutions et les remplacements est déférée aux tribunaux, et sur le jugement qui prononce l'annulation de l'acte, l'appelé est tenu de rejoindre son corps ou de s'exonérer du service dans le délai d'un mois. Quiconque a sciemment concouru, comme auteur ou complice, à la substitution ou au remplacement frauduleux, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans, sans préjudice de peines plus graves en cas de faux. Tout médecin, chirurgien, ou officier de santé, qui, appelé au conseil de révision, a reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorable aux jeunes gens qu'il doit examiner, est puni d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans. Enfin, des peines sévères sont prononcées contre tout fonctionnaire ou officier public, civil ou militaire, qui, sous un prétexte quelconque, a autorisé ou admis des exemptions, déductions et exclusions autres que celles déterminées par la loi, ou qui a donné arbitrairement une extension quelconque, soit à la durée, soit aux règles ou conditions des appels, des engagements ou des rengagements. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au *Dictionnaire de l'Administration française*, publié par Levrault et dirigé par Maurice Block.

RECRUTER. v. a. (dérivé du vieux franç. *recroître*, augmenter de nouveau). Faire des recrues pour combler les vides dans une compagnie, dans un régiment. *R. un régiment.* || Fig. et fam., Attirer dans une association, dans un parti. *Il recrute partout des adeptes.* = SE RECRUTER. v. pron. Faire ses recrues. *L'armée se recrutait alors par des enrôlements volontaires.* || Fig., *Cette société se recruta rapidement parmi les mécontents.* = RECRUTÉ, ÉE. part. = RECRUTEUR. adj. et s. m. Celui qui fait des recrues. *Un r. Un sergent recruteur.*

RECTA. adv. Mot emprunté du latin, et qu'on emploie famil. dans le sens de Ponctuellement. *Il a payé r. à l'échéance. Il est arrivé r. à l'heure indiquée.*

RECTANGLE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *rectus*, droit, et *angle*). T. Géom. V. TRIANGLE et QUADRILATÈRE. = RECTANGULAIRE. adj. 2 g. Se dit D'une figure qui a quatre angles droits et D'un triangle qui a un angle droit. *Une figure r. Un triangle r.* — * *Prisme r.*, Celui dont les faces principales présentent des angles droits.

RECTEUR. s. m. (lat. *rector*, de *regere*, régir). Titre que portait autrefois Le chef d'une université. *Le r. de l'université de Paris.* ‖ Aujourd'hui ce titre appartient au Chef d'une académie universitaire. V. Université. ‖ Dans quelques provinces, et particulièrement en Bretagne, le curé ou le desservant d'une paroisse.

RECTEUR. adj. m. T. Chim. *Esprit r.*, se disait autrefois Du principe aromatique des plantes, et surtout des huiles essentielles. *Esprit r. de lavande.*

RECTIFICATION. s. f. Action de rectifier, *Travailler à la r. d'un compte. R. d'un acte de l'état civil.* ‖ T. Chim. Opération qui consiste à distiller de nouveau un liquide dans le but de l'obtenir à l'état le plus pur possible. *R. de l'esprit de vin.* ‖ T. Géom. *R. d'une courbe*, Opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une courbe donnée. = Rectifier. v. a. (lat. *rectum*, droit; *facere*, faire). Redresser une chose, la remettre dans l'état, dans l'ordre où elle doit être. *R. la construction d'une phrase. R. un discours. R. une procédure, une instruction. R. un acte de l'état civil. R. un compte, un calcul. R. sa conduite.* ‖ T. Chim. *R. une liqueur*, La distiller de nouveau pour la rendre plus pure. ‖ T. Géom. *R. une courbe*, Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur. = se Rectifier. v. pron. Être rectifié. *Les idées se rectifient par la réflexion. Le jugement se rectifie par l'âge et l'expérience.* = Rectifié, ée. part. *Alcool rectifié.*

RECTILIGNE. adj. 2 g. (lat. *rectus*, droit; *linea*, ligne). T. Géom. Se dit De figures terminées par des lignes droites. *Triangle r. Figure r.* ‖ **Mouvement r.*, Mouvement en ligne droite.

***RECTINERVE** ou ***RECTINERVIÉE.** adj. f. ***RECTISÉRIÉE.** adj. f. T. Bot. V. Feuille.

RECTITUDE. s. f. (lat. *rectitudo*). Conformité à la règle droite, à la saine raison. *R. de principes. R. d'esprit, de jugement. Il a autant de r. dans l'esprit que de droiture dans le cœur.* = Syn. Voy. Droiture.

RECTO. s. m. (mot tiré du lat.). La première page d'un feuillet; se dit par opp. à *Verso*, Qui est la seconde page. *Le r. et le verso d'un feuillet. Il est enregistré folio* 30, *recto.*

RECTORAL, ALE. adj. Qui appartient au recteur. *La dignité, l'autorité rectorale.* = Rectorat. s. m. La charge, la dignité de recteur. *Il sollicitait le r.* ‖ Le temps pendant lequel on exerce cette charge. *Pendant son r.*

*** RECTRICE.** s. et adj. f. (lat. *rectrix*, de *regere*, guider). T. Ornith. V. Oiseau.

RECTUM. s. m. [On pron. *Rectome.*] (lat. *rectum*, droit). T. Anat. La partie de l'intestin qui aboutit à l'anus. Voy. Intestin.

REÇU. s. m. Quittance sous seing privé par laquelle on reconnaît avoir reçu une somme; ou Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu quelque chose.

RECUEIL. s. m. Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de pièces de musique, d'estampes, etc. *R. de chartes, de lois. R. de poésies, de romances, d'estampes. R. de sentences, d'anecdotes. Des recueils de chansons. Publier le r. de ses œuvres.* = Syn. Voy. Collection.

RECUEILLEMENT. s. m. Action de se recueillir; État d'une personne qui se recueille. *Le r. des sens, de l'esprit. Vivre dans un grand r. Le r. est nécessaire à la prière.*

RECUEILLIR. v. a. Amasser, serrer les fruits d'une terre. *On a recueilli beaucoup de fruits, beaucoup de légumes. C'est un pays où l'on ne recueille ni blé, ni vin.* —Fig., *R. du fruit d'une chose*, En tirer de l'utilité, du profit. *Il n'a recueilli aucun fruit de ses travaux. Le fruit qu'il a recueilli de ses lectures.* ‖ Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées ou éparses. *R. les débris d'un naufrage, d'une armée. Il a recueilli dans ses voyages une multitude de curiosités.*—Fig., *R. des sentences, des bons mots, des exemples. Il a recueilli les plus beaux passages de cet écrivain. Il a recueilli beaucoup de faits peu connus pour l'histoire dont il s'occupe.* Fam., *C'est un homme qui s'amuse à r. tous les bruits de ville.* ‖ *R. une succession, un héritage.* Les recevoir par voie d'hérédité. ‖ *R. les voix, les suffrages, les avis*, Prendre les voix, etc., de ceux qui se trouvent dans une assemblée où il s'agit de décider quelque chose. ‖ *R. ses esprits, ses idées*, Rappeler ses esprits, ses idées, son attention, afin de s'appliquer à l'examen d'une chose. On dit, dans un sens anal., *R. ses forces.* ‖ Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. *R. de la gomme, de la résine, du baume. R. l'eau. R. le suc d'une plante.* — Fig. au sens moral, *C'est moi qui ai recueilli ses derniers soupirs, ses derniers sentiments. Je recueillais ses moindres discours.* ‖ Recevoir chez soi les survenants, ceux qui sont dans le besoin. *Il recueille charitablement les passants chez lui. Il recueillait les pèlerins, les religieux.* ‖ Inférer, tirer quelque induction. *Tout ce que j'ai pu r. de l'entretien que j'ai eu avec lui, c'est qu'il a dessein de... Tout ce que j'ai pu r. de ce grand discours, c'est que...* = se Recueillir. v. pr. Être recueilli. *Ces fruits se recueillent à l'entrée de l'hiver.* ‖ Rassembler toute son attention pour ne s'occuper que d'une seule chose. *Se r. en soi-même. Se r. au dedans de soi. Après s'être recueilli quelques instants, il prit la parole.* ‖ T. Dévot. Détacher son esprit des objets de la terre et le ramener en soi pour se livrer à de pieuses méditations. *Chaque jour elle passe quelques heures à se r.* = Recueilli, ie. part. = Syn. Voy. Récolter.

RECUIRE. v. a. Cuire de nouveau. *R. du pain, des confitures. R. de la brique.* ‖ T. Technol. Soumettre de nouveau à l'action du feu. *R. le verre soufflé et façonné, pour éviter qu'il ne se fonde. On recuit les limes, les burins, etc., après les avoir trempés. On recuit le fer forgé pour le convertir en acier.* = Recuit, ite. part. ‖ Extrêmement cuit. *Cela est cuit et recuit.* = Recuit, ite. adj. T. Méd. anc. Se disait Des humeurs durcies, épaissies, qui se trouvent dans le corps humain. *Des humeurs, des matières recuites. De la bile recuite.* = Recuit. s. m. L'opération de recuire quelque métal. *Le r. consiste à faire rougir le métal, puis à le laisser refroidir lentement. Le r. rend l'acier plus flexible et moins cassant.* = Recuite. s. f. Se dit De l'opération de recuire le verre, les poteries, les émaux. *La r. du verre, de la porcelaine, etc.* ‖ *Sorte de petit fromage mou préparé avec du lait que l'on a préalablement fait bouillir. *J'ai mangé une douzaine de recuites.*

RECUL. s. m. [On pron. l'L.] Mouvement d'une chose qui recule; se dit principalement Du canon. = Reculade. s. f. Action de faire un mouvement en arrière. *Les reculades des voitures sont dangereuses pour les gens de pied. La foule grossissait, la garde lui a fait faire une r.* ‖ Fig., *Il s'était engagé trop avant dans cette affaire, il a été obligé de faire une r. Une r. honteuse.* = Reculée. s. f. Ne se dit que dans cette loc. fam., *Feu de r.*, Grand feu qui oblige à se reculer. *Ils se chauffent bien, ils ont toujours un feu de r.* = Reculement. s. m. Action de reculer. *Le r. d'un carrosse, d'une charrette.* ‖ T. Sellier. La pièce du harnais d'un cheval de trait, qui sert à le soutenir en reculant, principalement à la descente.

RECULER. v. a. Tirer ou pousser en arrière. *Reculez un peu votre chaise. Reculez la table. Reculez cet enfant du feu.* — *R. une muraille, une haie, un fossé*, Les reporter plus loin. *Il faut r. de deux mètres cette muraille.* —Par extens., on dit encore, *R. les bornes, les frontières d'un État*, ‖ Figur., Éloigner quelqu'un du but qu'il se propose, retarder quelque affaire. *Cet événement a fort reculé ses desseins, ses esperances, ses affaires. Il a reculé ses payements de six mois. La disgrâce de son protecteur l'a bien reculé.* = Reculer. v. n. Aller en arrière. *Faites r. cette voiture. Reculez, cocher. Comment voulez-vous qu'il recule? R. d'un pas. Faire r. tout le monde. Faire r. un cheval.*—Fig. et fam., *R. pour mieux sauter*, Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. On dit De quelqu'un qui a négligé, sacrifié un petit avantage présent pour s'en procurer un plus grand dans la suite. *Il a reculé pour mieux sauter.* On le dit aussi, Quand, après un mauvais succès, on en obtient un très-grand. ‖ Fig., se dit Des affaires et des personnes. *Vos affaires reculent au lieu d'avancer. Souvent c'est r. que de ne point avancer. Il est trop avancé pour r.* — *Il ne recule jamais, on ne l'a jamais vu r.*, se dit D'un homme très-brave; et Fig., d'un homme qui soutient avec fermeté ses droits, ses opinions. ‖ Fig., Différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous. *J'ai beau le presser de faire ce qu'il m'a promis, il recule toujours. Il n'y a plus moyen de r. Quelque proposition que vous lui fassiez, il est homme à ne pas r.* — Fam., *Il ne recule à rien*, se dit D'un homme qui se prête à tout ce qu'on exige de lui, qui n'hésite point à accepter tout ce qu'on lui propose. = se Reculer, v. pron. Se tirer en arrière. *Reculez-vous de là. Il se recula du feu. Il se recula bien loin d'eux.* = Reculé, ée. partic. ‖ Fig., *Être bien reculé*, Être en arrière, être bien moins avancé que les autres. *Cet écolier est bien reculé. Cette nation est encore bien reculée.* ‖ S'emploie adject. et sign. Éloigné, lointain. *Il loge dans le quartier de la ville le plus reculé. Les régions, les nations les plus reculées. Les temps les plus reculés. L'antiquité la plus reculée.*

Syn. — *Rétrograder.* — *Reculer*, c'est aller dans une direction opposée à la direction ordinaire et naturelle de la marche; *rétrograder*, c'est, après avoir avancé, faire un mouvement contraire. Le canon, au moment de son explosion, *recule* et ne *rétrograde* pas. Lorsque des troupes, s'avançant vers une ville, rencontrent une force ennemie qui leur en rend l'approche impossible, elles sont obligées de *rétrograder*.

RECULONS (A). loc. adv. En reculant, en allant en arrière. *Les écrevisses nagent à r.* ‖ Fig. et fam., *Cette affaire marche à r.*, Au lieu d'avancer vers sa fin, vers son terme, elle s'en éloigne.

RÉCUPÉRER. v. a. (lat. *recuperare*). Recouvrer. *Je n'ai jamais pu r. mes déboursés dans cette affaire.* = se Récupérer, v. pron. Se dédommager d'une perte. *Se r. de ses pertes.* Absol., *Il avait fait quelque perte, mais il parvint à se r.* = Récupéré, ée. part. = Conj. V. Céder.

*** RÉCURAGE.** s. m. Action de récurer. = Récurer. v. a. Voy. Écurer.

*** RÉCURRENT, ENTE.** adj. (lat. *recurrens*), qui revient sur ses pas). T. Anat. Qui semble remonter vers la partie qui lui donne naissance. *Nerf r. Artère récurrente.* — On dit subst., *La récurrente radiale, etc.* ‖ T. Alg. *Série récurrente*, Série dans laquelle les coefficients des puissances successives de x sont formés par un certain nombre des coefficients précédents, d'après une loi invariable. ‖ T. Versif. *Vers r.*, V. Sotadique.

RÉCUSABLE. adj. 2 g. Qui peut être récusé. *Ce juge est parent de ma partie, il est r. Ce témoin est r.* ‖ Par anal., se dit Des personnes et des choses auxquelles on est dispensé d'ajouter foi. *Vous avez beau assurer ce fait, on ne vous croira pas, vous êtes r. Témoignage r. Les autorités que vous m'alleguez me paraissent fort récusables.* = Récusation. s. f. Action par laquelle on récuse. *Causes de r. Le code de procédure* (art. 378) *et celui d'instruction criminelle* (art. 332, 399, etc.) *déterminent les cas et les modes de r. des juges, jurés, etc.* = Récuser. v. a. (latin. *recusare*). Décliner la compétence d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin. *Il a récusé deux des jurés. Il récusa les témoins qu'on lui confrontait.* ‖ Par anal., se dit Des personnes et des choses dont on rejette le témoignage, l'autorité. *Je récuse votre témoignage. Je récuse l'autorité de cet historien.* = se Récuser. v. pron. *Ce juge se récusera lui-même. Quand il s'agit de prononcer sur de telles questions, je me récuse.* = Récusé, ée. participe.

RÉDACTEUR. s. m. Celui qui rédige. *Le r. d'un acte, d'un traité, d'un procès-verbal. Les rédacteurs du code civil. Le r. d'un journal. R. en chef.* = Rédaction. s. f. Action par laquelle on rédige, et Le résultat de cette action. *La r. d'un traité, d'un arrêt. Il fut chargé de la r. du projet de loi. La r. de cet acte est claire et précise. Un vice de r. La r. d'un journal.* ‖ * L'ensemble des rédacteurs d'un journal, d'une publication. *Il appartient à la r. de tel journal, de telle revue.* ‖ Le lieu où travaillent les rédacteurs d'un journal, d'un ouvrage. *A telle heure, vous le trouverez à la rédaction.*

REDAN. s. m. (pour *redent*, dérivé de *dent*). T. d'Archit. Se dit Des ressauts qu'on est obligé de faire de distance en distance en construisant un mur sur un terrain en pente. *Un mur construit par redans.* ‖ T. Guerre. Voy. Fortification.

RÉDARGUER. v. a. (On pron. l'U.] (lat. *redarguere*). Reprendre, blâmer. = Rédargué, ée. part. Vx et inus.

REDDITION. s. f. Action de rendre; se dit D'une place qu'on remet entre les mains de l'ennemi qui l'en a sommée ou qui l'a assiégée. *La r. d'une place, d'une forteresse.* ‖ Se dit aussi D'un compte qu'on présente pour être examiné, arrêté. *On ne saura s'il est redevable qu'après la r. de ses comptes.*

REDÉFAIRE. v. a. Défaire de nouveau. *J'ai défait et redéfait vingt fois cet ouvrage.* = Redéfait, aite. p.

REDEMANDER. v. a. Demander de nouveau. ‖ Demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné, ce qu'on lui a prêté. = Redemandé, ée. part.

RÉDEMPTEUR. s. m. Celui qui rachète; se dit de N.-S. Jésus-Christ qui a racheté les hommes par son sang. *Le r. du genre humain.*

RÉDEMPTION. s. f. (lat. *redemptio*, rachat). Ce terme est consacré pour sign. Le rachat du genre humain par N.-S. Jésus-Christ.‖Se dit aussi Du rachat des captifs chrétiens qui sont esclaves chez les infidèles.

Enc. — Théologie.—Le dogme de la *Chute* et celui de la *Rédemption*, c.-à-d. du rachat de la postérité d'Adam par le fils de Dieu fait homme, sont les bases fondamentales du christianisme. Notre premier père ayant introduit le péché dans le monde par sa désobéissance, Dieu lui promit un libérateur, qui devait venir dans le temps pour sauver tous les hommes ; il dit au serpent : « Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne ; et celle-ci t'écrasera la tête, et tu chercheras à la mordre au talon. » Cette promesse d'un libérateur, l'espérance du genre humain, se transmit par tradition jusqu'à l'époque de sa venue, chez la plupart des peuples anciens, et aujourd'hui même nous trouvons encore cette attente chez diverses nations qui ne sont point éclairées par la lumière de l'Évangile.

I. L'attente d'un médiateur divin qui rétablirait l'espèce humaine dans sa dignité primitive présente le même caractère d'universalité que la croyance à la déchéance déterminée par la faute du premier homme. Soit que l'on considère les croyances populaires, ou les témoignages des poëtes ou des philosophes, soit que l'on cherche le fondement de certaines institutions religieuses et particulièrement des sacrifices et des rites expiatoires, il est manifeste qu'il n'y eut jamais de tradition plus généralement répandue. Malgré leur haine pour le christianisme, les philosophes incrédules du siècle dernier, tels que Boulanger, Voltaire et Volney, se sont vus obligés de le reconnaître. Boulanger, par ex., montre que l'attente de ce personnage extraordinaire était partagée, non-seulement par les Hébreux, mais encore par les Grecs, les Romains, les Chinois, les Japonais, les Siamois, les Mexicains, et il conclut : « qu'il n'y a aucun peuple qui n'ait eu son expectative de cette espèce. » Voltaire confirme cette remarque : « C'était, dit-il, de temps immémorial, une maxime chez les Indiens et les Chinois, que le Sage viendrait de l'Occident. L'Europe, au contraire, disait que le Sage viendrait de l'Orient. Toutes les nations ont toujours eu besoin d'un Sage. » Le témoignage de Volney n'est pas moins précis : « Les traditions sacrées et mythologiques des temps antérieurs avaient répandu dans toute l'Asie la croyance d'un grand Médiateur qui devait venir ; d'un Juge final, d'un Sauveur futur, roi, Dieu, conquérant et législateur, qui ramènerait l'âge d'or sur la terre, et délivrerait les hommes de l'empire du mal. » Chez les anciens, comme l'a prouvé le savant Foucher dans une série de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, on croyait universellement aux *théophanies permanentes*, qui ne sont autre chose que la manifestation d'un Dieu dans un corps réel et tellement propre à lui, qu'il naît comme les autres hommes, croît, vieillit et meurt comme eux, soit de mort naturelle, soit de mort violente. Beaucoup pensaient même que ce dieu devait naître d'une Vierge mère. « Par quelle analogie, dit le célèbre érudit, les peuples ont-ils donc été conduits à l'idée d'un Dieu qui s'incarne, qui naît comme nous, qui, malgré sa puissance, est en butte à la misère, aux mauvais traitements, sujet aux mêmes besoins que les autres hommes, et qui, comme eux, devient enfin victime de la mort? L'accord de tant de nations dont plusieurs ne se connaissaient pas même de nom, prouve invinciblement que toutes avaient puisé dans une source commune, c.-à-d. dans la religion primitive, dont la mémoire a pu s'altérer, mais non se perdre tout à fait. » Mais c'est surtout à l'époque fixée dans la sagesse de Dieu pour la venue du libérateur promis, que l'attente des peuples devient plus vive et se manifeste avec le plus d'éclat. Virgile, rappelant les anciens oracles, célèbre le *retour de la Vierge*, la naissance du *grand ordre* que va bientôt établir le *fils de Dieu descendu du ciel :* « La grande époque s'avance ; tous les vestiges du crime étant effacés, la terre sera pour jamais délivrée de la crainte. L'enfant divin qui doit régner sur le monde purifié, recevra pour premiers présents les simples fruits de la terre, et le serpent expirera près de son berceau. » Environ un siècle plus tard, Tacite et Suétone nous montrent tous les peuples les yeux fixés sur la Judée, *d'où*, disent-ils, *une antique et constante tradition annonçait que devait sortir en ce temps-là le dominateur du monde.*

II. La *Rédemption* de la postérité d'Adam est un pur effet de la miséricorde ou de l'amour de Dieu pour les hommes. Elle est la conséquence de la déchéance du genre humain, mais non point une conséquence nécessaire. En se révoltant contre son Créateur, la créature avait été justement punie, et elle n'avait aucun droit à réclamer sa réhabilitation. La réd. n'est donc point un acte de justice ; c'est un don gratuit de Dieu, qui n'a point voulu abandonner les coupables à eux-mêmes, mais, dans sa miséricorde infinie, a envoyé son fils pour les racheter. « Dieu a tellement aimé le monde, dit saint Jean, qu'il a envoyé son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point et qu'il ait la vie éternelle. » (Jean, III, 16.) C'est en cela, dit-il ailleurs, que consiste cet amour, que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, et qu'il nous a envoyé son fils comme une victime de propitiation pour nos péché (Iʳᵉ *Épit.*, IV, 10). — Mais Dieu, dans sa miséricorde, ayant résolu de sauver les hommes, on demande s'il eût pu le faire autrement que par le mystère de l'incarnation? « La plupart des théologiens, dit son Ém. le card. Gousset, pensent qu'il l'aurait pu : les uns, en soutenant qu'il aurait pu renoncer aux droits de sa justice et faire gratuitement la remise de la dette du péché, sans exiger aucune satisfaction ; les autres, en disant qu'avec des secours ou des moyens extraordinaires que Dieu aurait puisés dans les trésors de sa sagesse, l'homme aurait pu offrir à la justice divine une satisfaction plus ou moins parfaite, mais suffisante pour obtenir sa grâce. Mais on croit assez généralement que l'homme n'aurait pu offrir à Dieu une satisfaction parfaite ou proportionnée à l'injure du péché, sans l'intervention d'un médiateur qui fût Dieu lui-même. Il n'y a pas de proportion entre une satisfaction dont la valeur se tire de la dignité d'une simple créature, et l'injure dont la gravité se tire de la majesté du Créateur, pas plus qu'entre le fini et l'infini. » « Si l'homme, dit saint Irénée, n'eût été uni à Dieu par l'incarnation, il n'aurait pu participer à l'immortalité. » Suivant saint Augustin, « le genre humain n'aurait pas été délivré, si le Verbe de Dieu n'avait daigné se faire homme. » C'est aussi la pensée de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Léon le Grand et de saint Anselme. Nous reconnaîtrons donc, dans l'hypothèse d'une satisfaction parfaite pour le péché, la nécessité de l'incarnation, de ce mystère ineffable, où se manifestent à la fois la miséricorde et la justice de Dieu : sa miséricorde, en ce qu'il a envoyé son Fils par amour pour nous ; sa justice, en ce qu'il l'a envoyé pour en faire une victime de propitiation pour nos péchés.

III. Il est de foi que Notre-Seigneur Jésus-Christ a satisfait pour nos péchés et qu'il nous a rachetés, en s'offrant lui-même en sacrifice et en mourant pour réconcilier tous les hommes avec Dieu. En conséquence, l'Église a condamné ceux qui prétendent que Jésus-Christ a été notre Rédempteur par *intercession* et non par *satisfaction*, et que le bienfait de la rédemption se trouve borné à ceux qui croient en Jésus-Christ. Les textes abondent pour démontrer que le sacrifice de Notre-Seigneur a été un sacrifice expiatoire qui a apaisé la colère de Dieu, satisfait à sa justice, et a rendu aux hommes plus même qu'ils n'avaient perdu par le péché de leurs pères, à cause du prix infini de la victime. Déjà le prophète Isaïe avait dit en parlant du Messie : « Il a été froissé par nos crimes ; le châtiment qui doit nous donner la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses blessures... Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous... Je l'ai frappé pour les péchés de mon peuple... S'il donne sa vie pour le péché, il verra une postérité nombreuse... Je lui donnerai un riche partage, il aura les dépouilles des ravisseurs, parce qu'il s'est livré à la mort, et qu'il a porté les péchés de la multitude. » (LIII, 5-12.) Saint Pierre dit : « Ce n'est point par des objets corruptibles, comme l'or et l'argent, que vous avez été rachetés, mais par le précieux sang de J.-C., par le sang de l'Agneau pur et sans tache... » « C'est lui qui a porté en son corps nos péchés sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice ; c'est par ses meurtrissures que nous avons été guéris. » (Iʳᵉ *Épit.*, I, 18 et 19 ; II, 24.) Saint Jean parle de même : « Jésus-Christ est la victime de propitiation pour nos péchés, mais encore pour ceux du monde entier » (Iʳᵉ *Ép.* II, 2). Écoutons aussi saint Paul : « Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux. Dieu, pour l'amour de nous, a traité celui qui ne connaît pas le péché comme s'il eût été le péché même, afin qu'en lui nous devinssions justes de la justice de Dieu (IIᵉ *Cor.* V, 15 et 21). Il n'y a qu'un Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme (et Dieu), qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous (Iʳᵉ *Tim.*, II, 5 et 6). Nous sommes justifiés par la rédemption qui est en Jésus-Christ, que Dieu a établi notre propitiateur par la foi, dans son sang, pour montrer la justice par la rémission des péchés (*Rom.*, III, 24). » Enfin, Notre-Seigneur dit de lui-même : « Le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs » (Matth., XX, 28.) Et lorsqu'il institua l'eucharistie, il dit encore : « Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, afin que leurs péchés soient remis. » (Id., XXVI, 28.) Ainsi donc, ainsi que l'a toujours enseigné l'Église, il est impossible de nier que la rédemption ne consiste dans le sacrifice que le fils de Dieu a offert à son Père en s'immolant lui-même sur l'arbre de la croix, donnant ainsi, pour nos péchés, la satisfaction la plus parfaite qui fût possible, c.-à-d. une satisfaction infinie.

REDESCENDRE. v. n. Descendre de nouveau. *Il va bientôt r. Le baromètre redescend.* = Redescendre. v. a. Ôter de nouveau d'un lieu élevé. *Redescendez ce tableau.* = Redescendu, ue. part.

REDEVABLE. adj. 2 g. Qui n'a pas tout payé, qui est reliquataire après un compte rendu. *Tous payements déduits, il s'est trouvé r. de telle somme.* ‖ Se dit D'un débiteur quelconque. *Il m'est encore r. de telle somme. Vous lui êtes r. de la rente et des arrérages.* ‖ Fig., se dit De tous ceux qui ont obligation à quelqu'un. *Je suis fort r. à votre bonté. Il lui est r. de sa fortune, r. de la vie. Il m'a rendu de bons offices, je lui en suis très-r.* = Substant., *Assigner, contraindre les redevables. Je suis votre redevable.*

REDEVANCE. s. f. (R. *devoir*). Rente foncière ou autre charge que l'on doit payer ou acquitter en totalité, ou par parties, à des termes fixes. *R. annuelle. R. en nature, en blé, en argent. Être tenu à une r.* = Redevancier, ière. s. Qui est obligé à une redevance, à des redevances. Vx.

REDEVENIR. v. n. Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant. *Il redevint aussi puissant que jamais.* = Redevenu, ue. part.

REDEVOIR. v. a. Être en reste, devoir après un compte fait. *Vous me redevez tant.* = Redu, ue. partic. ‖ Subst., *Le redû monte à tant.*

REDHIBITION. s. f. (lat. *redhibitio*, action de ravoir). T. Jurispr. Action attribuée, dans certains cas, à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente. = Rédhibitoire. adj. 2 g. Qui peut opérer la rédhibition. *Action r. Cas, vice r.*

Enc. — On appelle *Vices rédhibitoires*, les défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à sa destination, ou du moins en diminuent tellement l'usage, que l'acquéreur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus : il en serait autrement s'ils ne faisaient que diminuer l'agrément ou l'utilité de la chose. Le vendeur ne répond point des vices apparents et dont l'acquéreur pouvait se convaincre aussitôt par lui-même, non plus que de ceux qui se sont déclarés après la vente ; mais, à moins de stipulation formelle contraire, il est tenu des défauts cachés, quand même il les aurait ignorés. Toutefois la garantie des vices cachés n'existe pas dans les ventes par autorité de justice. L'existence des vices rédhibitoires se constate par une expertise ; elle donne à l'acquéreur le droit de rendre la chose et de s'en faire rembourser le prix, ou de la garder moyennant la restitution d'une partie de ce dernier fixée par experts. En outre, si le vendeur connaissait les vices de la chose, il peut être passible de dommages-intérêts. Les contestations sont portées devant les tribunaux de commerce ou les tribunaux civils, suivant que la vente était ou non un acte commercial. Parmi les vices cachés qui peuvent donner lieu à rédh., il n'y en a pas qu'il soit plus difficile de découvrir par la simple inspection de la chose vendue, que les maladies qui affectent les animaux domestiques. Cependant toute maladie ne donne pas ouverture à l'action rédhibitoire. D'après la loi du 20 mai 1838, sont seules réputées rédhibitoires les maladies et infirmités suivantes : pour le *cheval*, l'*âne* et le *mulet*, la fluxion périodique des yeux, l'épilepsie ou mal caduc, la morve, le farcin, les maladies anciennes de poitrine ou les vieilles courbatures, l'immobilité, la pousse, le cornage chronique, le tic sans usure des dents, les hernies inguinales intermittentes, la boiterie intermittente pour cause de vieux mal ; pour l'*espèce bovine :* la phthisie pulmonaire ou pommelière, l'épilepsie ou mal caduc, les suites de la non-délivrance, le renversement du vagin ou de l'utérus après le part chez le vendeur ; pour l'*espèce ovine :* la clavelée (cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraîne la rédh. de tout le troupeau, laquelle n'a lieu cependant que si ce dernier porte la marque du vendeur) et le sang de rate (cette maladie n'entraîne la rédh. du troupeau qu'autant que, dans le délai de garantie, la perte constatée s'élève au quinzième au moins des animaux achetés ; dans ce dernier cas, la rédh. n'a également lieu que si le troupeau porte la marque du vendeur). Dans les ventes ou échanges des animaux domestiques qui précèdent, l'action en réduction de prix autorisée pour les ventes ordinaires ne peut être exercée : l'acquéreur ne peut intenter qu'une action en résolution de vente ou d'échange, et ce dans un délai qui varie de 9 à 30 jours suivant la nature de l'affection, et peut être augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance entre le domicile du vendeur et le lieu où se trouve l'animal. Dans tous les cas, l'acquéreur est tenu de provoquer, dans le délai fixé, la nomination par le juge de paix d'experts chargés de dresser procès-verbal, et l'affaire est instruite et jugée comme matière sommaire par ce magistrat. Toutefois le vendeur est dispensé de la garantie résultant de la morve et du farcin pour le cheval, l'âne ou le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il établit que, depuis la livraison, l'animal a été mis en contact avec des animaux atteints de ces affections. Les dispositions que nous venons d'analyser ne s'appliquent pas aux animaux destinés à la consommation et vendus pour la boucherie. Pour ces derniers, on se conforme aux usages locaux.

RÉDIGER. v. a. (lat. *redigere*). Mettre en ordre et par écrit ; ne se dit pas Des ouvrages de pure littérature. *Justinien fit r. les Pandectes par Tribonien. R. les délibérations d'une assemblée. R. un procès-verbal, une sentence, un arrêt. R. un projet de loi. R. un mémoire, une consultation, un contrat, un traité, une note diplomatique. R. un traité de chimie. Il faudrait r. cela plus clairement. R. un journal. Cet article a été rédigé par un tel.* ‖ Réduire en peu de paroles, un discours, un récit, etc., en conservant l'essentiel. *On peut r. en une page tout ce qu'il a dit sur ce sujet.* = Rédigé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

RÉDIMER (se). v. pron. (lat. *redimere*). Se racheter, se délivrer ; se dit surtout Des poursuites judiciaires et des vexations exercées contre quelqu'un. *Il lui en a coûté tant pour se r. des poursuites qu'on lui faisait. La ville se rédima du pillage.* = Rédimé, ée. part. ‖ * *Pays rédimés*, Voy. Gabelle.

REDINGOTE. s. f. (angl. *riding coat*, vêtement pour aller à cheval). Vêtement plus long que l'habit et qui entoure une partie des jambes.

REDIRE. v. a. Répéter, dire plusieurs fois la même chose. *Vous redites toujours la même chose. Ne me le faites pas r.* ‖ Répéter ce qu'un autre a dit. *Cet enfant redit tout ce qu'il entend.* ‖ Révéler ce qu'on a appris de quelqu'un en confidence. *Il l'a r. tout ce qu'on lui a dit.* ‖ Reprendre, blâmer, censurer ; en ce sens, il ne s'emploie qu'à l'infinitif et avec la préposit. *à*. *Je n'ai rien trouvé à r. dans cet ouvrage. Il trouve à r. à tout ce qu'on fait. Il y a beaucoup à r. à votre conduite. Il y aurait bien quelque chose à r. à vos calculs.* = se Redire. v. pr. Être redit. *Les vérités ne sauraient trop se r.* = Redit, ite. part. = Conj. Voy. Dire.

REDISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui répète plusieurs fois les mêmes choses ; ou Qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'il a entendu dire. Fam. et peu us.

REDITE. s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite. *User de redites. Ce ne sont que redites. Tomber dans des redites. Il faut éviter les redites.*

REDONDANCE. s. f. [Dans ce mot et dans ses dérivés, plusieurs écrivent et prononcent *Ré*]. Superfluité de paroles dans un discours. *La r. rend le style faible et languissant. Il faut éviter les redondances dans ce qu'on écrit.* = Redondant, ante. adj. Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit. *Ce terme est r. Cette clause est redondante.* ‖ Fig., *Un style r.*, Un style où il y a beaucoup de redondances. *Un style r. d'épithètes.* =Redonder. v. n. (lat. *redundare*, déborder). Être superflu, surabonder dans un discours, dans un écrit. *Cette épithète redonde.* || Se dit aussi D'un discours, d'un écrit. *Ce livre redonde de citations.* — Peu usité.

REDONNER. v. a. Donner de nouveau la même chose. *J'avais rendu cette maison à mon père, il me l'a redonnée.* || Restituer ce qui a été perdu. *En nettoyant ce tableau, on lui a redonné son premier éclat. Sa présence redonna du courage aux troupes. Il m'a redonné l'espérance.* — Par exag., *Ce remède m'a redonné la vie,* Il a rétabli ma santé dans un moment où j'étais en danger. = Redonner. v. n. S'abandonner de nouveau à quelque chose. *Il paraissait vouloir devenir économe, le voilà qui redonne dans les folles dépenses. Il a redonné dans le piège d'où il s'était tiré.* || T. Guerre. Revenir à la charge. *L'infanterie se rallia et redonna avec un nouveau courage.* — Fam., *La pluie redonne de plus belle,* Elle redouble. = se Redonner. v. pron. Se livrer de nouveau à quelque chose. *Se r. au soin de ses affaires, aux affaires.* = Redonné, ée. participe.

REDORER. v. a. Dorer de nouveau. *Il faut r. ces flambeaux.* || Fig. et poét., *Le soleil vient r. les coteaux.* = Redoré, ée. participe.

REDOUBLEMENT. s. m. Accroissement, augmentation considérable. *R. d'ennui, de douleur, de joie, de tendresse, etc.* || T. Méd. Se dit Des augmentations périodiques ou irrégulières dans l'intensité des symptômes d'une maladie et partic. des fièvres. *Un r. de fièvre. La fièvre est continue, mais en outre il a des redoublements le soir.* || T. Gram. Répétition d'une lettre ou d'une syllabe. Dans la gramm. grecque, sign. La répétition de la consonne initiale du radical devant l'augment, au parfait des verbes. Se dit aussi De certaines répétitions analogues qui se font dans la conjugaison de plusieurs verbes dans différentes langues.

REDOUBLER. v. a. * Répéter une seconde fois. *Il n'y a qu'une L dans le mot* épeler; *mais il faut la r. dans* épellation. *On doit r. la note à l'octave.* || Réitérer, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. *Il faut r. vos instances. Il a redoublé ses prières. R. ses soins, ses efforts. R. ses cris.* || Augmenter beaucoup. *Ce que vous lui avez dit a redoublé son affliction. Ce trait redouble l'estime que j'avais pour lui. Le froid a redoublé son mal de tête.* || Remettre une doublure. *R. une robe.* = Redoubler. v. n. Augmenter. *La fièvre lui a redoublé. Ma crainte redouble. Sa fureur redoubla à la vue de son ennemi. La pluie redouble.* — On dit aussi, *R. de soins. R. d'attention. R. de courage, etc.;* et Fam., *R. de jambes,* Marcher plus vite. = Redoublé, ée. part. *Pas redoublé,* V. Pas. || * T. Mus. *Intervalle redoublé,* Celui qui, dans un accord, est fait par deux parties, soit à l'unisson, soit à l'octave. || T. Versif. *Rimes redoublées,* Voy. Rime.

* **REDOUL.** s. m. T. Bot. Voy. Coriariées.

REDOUTABLE. adj. 2 g. Qui est fort à craindre. *Un ennemi, un concurrent r. Un parti r. Des forces redoutables. Son inimitié est r. Il est r. à ses ennemis.*

REDOUTE. s. f. (ital. *ridotto*, réduit). T. Art mil. V. Fortification. || Se dit aussi D'un lieu public où l'on s'assemble pour jouer, pour danser. *Le bal de la r.*

REDOUTER. v. a. Craindre fort. *R. quelqu'un. Il redoute le crédit de sa partie. Il ne redoute pas le danger. Un auteur doit r. les jugements du public. R. les forces de ses ennemis. Je redoute l'hiver pour sa santé.* = Redouté, ée. part. *Un prince redouté. Voici l'instant redouté.* = Syn. Voy. Appréhender.

* **RÉDOWA.** s. f. Sorte de valse qui tient de la polka et de la mazurka.

REDRESSEMENT. s. m. L'action de redresser, ou L'effet de cette action. *Le r. d'un plancher, d'une règle faussée.* || Fig., *Le r. d'un tort, d'un grief,* La réparation d'un tort, d'une injustice.

REDRESSER. v. a. Rendre droite une chose qui l'avait été auparavant, ou qui devrait l'être. *R. une planche courbée. R. un arbre. R. la tête. On fait porter un corps de baleine à cet enfant pour lui r. la taille.* — Fig., et au sens moral, *R. le jugement, l'esprit, les opinions, les idées de quelqu'un.* || *R. les griefs,* Réparer les injustices, réformer les abus. — Dans les romans de chevalerie, *R. les torts,* Secourir les opprimés, réparer les torts qui leur ont été faits; ne se dit plus qu'ironiquem. || Élever, ériger de nouveau. *R. une statue abattue, un monument renversé.* || Remettre dans le droit chemin, dans la bonne voie. *Je m'étais égaré, j'ai rencontré un paysan qui m'a redressé.* Vieux. — Fig., au sens moral. *Je me trompais dans mon raisonnement vous m'avez redressé. Il faisait l'entendu, l'impertinent, mais on l'a bien redressé.* || Tromper, attraper. *Un fripon l'a redressé au jeu.* Vieux et fam. = se Redresser. v. pr. Se relever. *Un arbre se redresse après avoir été courbé avec effort.* || Se tenir droit. *Redressez-vous.* — Fig. et fam., on dit D'une femme ou d'une fille qui veut ou qui croit attirer sur elle les regards, *Elle se redresse, elle commence à se r.* On le dit aussi D'une personne qui paraît s'enorgueillir de quelque avantage, de quelque succès. = Redressé, ée. part. || * T. Botan. Se dit D'une tige ou d'un organe quelconque qui est d'abord horizontal, puis se porte en haut perpendiculairement.

REDRESSEUR, s. m. Ne se dit que dans cette loc., *R. de torts,* Chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence. Par allusion à ces personnages, on dit Fig. et fam., D'un homme qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait, de vouloir réformer, corriger les autres, *Il fait le r. de torts.*

RÉDUCTIBLE. adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit. *Cette équation est r. à une expression plus simple. Cette mesure n'est pas exactement r. en telle autre. Cette figure est r. à une autre plus petite. Cet oxyde n'est pas r. par la chaleur seule. Ce legs est r. Rente r. Hernie r. Cette proposition est r. à telle autre.* = Réductif, ive. adj. Qui réduit. *La chimie a des agents réductifs.*

RÉDUCTION. s. f. (lat. *reductio*). L'action de diminuer; Le résultat de cette action. *La r. de sa fortune le force à l'économie. Quand il s'agit d'équilibrer un budget, la r. des dépenses est le moyen auquel on songe le moins. La r. de la rente a fait jeter les hauts cris. R. d'appointements. J'ai subi une r. fâcheuse. La r. d'un liquide par l'évaporation.* || L'action de soumettre, de subjuguer, et Le résultat de cette action. *La r. d'une ville, d'une province.* || * T. Alg. La conversion d'une quantité en une autre équivalente, mais d'une expression plus simple. *Après avoir opéré la r. de cette équation. La r. des termes semblables.* || T. Arithm. Se dit, dans le même sens. *La r. d'une fraction à la plus simple expression. La r. de plusieurs fractions du même dénominateur.* V. Fraction. — Sign. aussi, La conversion d'une quantité en une autre équivalente, mais ordin. de système différent. *La r. des fractions ordinaires en nombres entiers, en fractions décimales.* V. Fraction. *Faire la r. des anciens poids en poids métriques. La r. des milles d'Angleterre en lieues de France. La r. des francs en centimes et des centimes en francs.* || T. Chim. L'opération par laquelle on ramène à l'état métallique les composés où le métal est combiné avec l'oxygène, avec le soufre, etc. *La r. de ce composé s'opère par la seule action de la chaleur.* || T. Chir. L'opération par laquelle on remet à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles qui ont formé des hernies. || T. Jurispr. *La r. d'un legs,* La diminution d'un legs plus fort que la loi ne permet. On dit de même, *La r. d'une donation.* || T. Logique. *R. à l'absurde,* V. Démonstration. || T. Marine. *Quartier de r.,* V. Quartier. || T. Géom. L'opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite; et Celle par laquelle on divise une figure en plusieurs parties. *La r. d'un plan. R. d'un polygone en triangles. Échelle de r. Compas de r.,* V. Compas. || T. Peint. et Sculpt. Opération par laquelle on copie un objet dans une grandeur moindre que celle de l'original, en conservant toujours la même forme et les mêmes proportions. *La r. d'un tableau. La r. d'une statue.* V. Pantographe et Sculpture.

RÉDUIRE. v. a. (lat. *reducere*). Restreindre, diminuer ou faire diminuer. *Il a réduit le nombre de ses domestiques. On a bien réduit ses profits. Il fera sagement de r. son train. Il a réduit sa dépense de moitié. On a réduit ce legs, cette donation. R. la portion, la ration de quelqu'un. On a réduit les rentes d'un cinquième. R. le prix d'une marchandise. Les pertes éprouvées par son corps d'armée l'avaient réduit de plus de moitié. Faites bouillir cette décoction jusqu'à ce qu'elle soit réduite à la moitié. R. les dimensions d'un objet. R. une peine, une amende. Il a bien réduit ses prétentions.* || T. Géom. *R. une figure,* La changer en une autre semblable et plus petite; et *R. une figure en différentes parties,* La diviser en différentes parties. *R. un polygone en triangles.* — *R. en petit un plan, une carte, un dessin, un tableau,* ou simpl., *R. un plan, un dessin, un tableau,* Les copier, les mettre en petit avec les mêmes proportions. — Fig. et fam., *R. quelqu'un au petit pied,* Le mettre dans un état fort au-dessous de celui où il était. || *R. son opinion, r. son avis, le r. sommairement, le r. en peu de paroles,* Le mettre en peu de paroles, après l'avoir expliquée plus au long. = Résoudre une chose en une autre, changer la figure, l'état d'un corps. *R. un corps en ses éléments, le r. en très-petites parties; le r. en poudre. On réduit le blé en farine. Le feu réduit le bois en cendre et en fumée.* — *R. une maison en cendre,* Voy. Cendre. *R. une ville en poudre,* et Fig., *R. en poudre un ouvrage, un raisonnement,* Voy. Poudre. || *R. les francs en centimes, les centimes en francs, des schellings en francs, des milles en lieues, etc.,* Évaluer les espèces de monnaie, les différentes mesures les unes par rapport aux autres. || *R. une proposition, un problème à ses plus simples termes, à sa plus simple expression,* V. Expression. — T. Math. *R. une fraction à sa plus simple expression,* V. Fraction. = Contraindre, obliger. *On l'a réduit à se dédire, à demander pardon. A quoi me réduisez-vous? Si ce malheur m'arrive, à quoi serai-je réduit! Cette maladie l'a réduit à ne vivre que de lait, que de bouillons,* et simpl., *Il est réduit au lait, aux bouillons.* — *R. quelqu'un au silence,* L'obliger, le forcer à se taire. — *R. quelqu'un à la plus triste extrémité, à la dernière extrémité,* Être cause qu'il tombe dans l'état le plus fâcheux. On dit de même, *R. quelqu'un à la mendicité, à l'aumône, à l'hôpital, au désespoir.* || Soumettre, subjuguer, dompter. *Alexandre réduisit l'Asie sous ses lois. Ce général a réduit cette place. R. les rebelles à l'obéissance.* On dit aussi simpl.. *R. une place. R. une province. R. des rebelles.* || *R. quelqu'un à la raison, à son devoir,* et simplem., *Le réduire,* Le ramener par force à la raison, le ranger à son devoir. *Cet enfant est si opiniâtre, qu'il sera difficile de jamais le r. Je saurai bien le r.* — *R. un cheval,* L'habituer par les caresses, les châtiments, etc., à faire ce qu'on exige de lui. = Rédiger dans un certain ordre, former, arranger. *R. en art, en méthode. R. en meilleure forme. R. en système les observations de ses devanciers.* || Organiser, régler d'une autre manière. *R. un État en province, un royaume en république.* = T. Chim. Séparer d'un oxyde, d'un sulfure, etc., le métal qu'il renferme. *Il y a des oxydes qui ne peuvent être réduits qu'au moyen de la pile.* || T. Chir. *R. une luxation, une fracture, une hernie,* Remettre à leur place des os luxés ou fracturés, des parties molles qui font hernie. = se Réduire. v. pron. Se dit dans la plupart des acceptions précédentes. *Ses profits se réduiront considérablement cette année. Ce legs doit se r. à la portion disponible. Ce liquide s'est réduit de moitié par l'évaporation. Tout polygone peut se r. en triangles. Tout ce discours se réduit à prouver que..., se réduit à deux idées principales. Ce sel se réduit promptement en poudre au contact de l'air. Tous ses projets se sont réduits à rien. Cette équation doit d'abord se r. à sa plus simple expression. La jeunesse ne se réduit pas aisément. Cet oxyde se réduit par la chaleur seule. Cette luxation se réduit très-facilement.* || *Se r. à,* en parlant D'une personne, signifie quelquefois, S'astreindre, ou borner ses prétentions. *Il s'est réduit à la plus stricte économie. Il se réduirait à la moitié de ce qui lui est dû, si l'on voulait lui en garantir le payement.* = Reduit, ite. part. || S'emploie quelquefois absol. *Il était dans une grande opulence, le voila bien réduit maintenant,* Il est maintenant dans une position qui l'oblige à vivre avec beaucoup d'économie. = Conj. V. Nuire.

RÉDUIT. s. m. (ital. *ridotto*). Retraite, petit logement. *R. agréable, commode, tranquille. Je me suis fait là un petit r.* || T. Art milit. Petit ouvrage construit dans un plus grand pour assurer une retraite aux défenseurs. V. Fortification.

RÉDUPLICATIF, IVE. adj. (latin. *reduplicare*). T. Gramm. Se dit Des mots qui expriment la réitération des actions. Re *est une particule réduplicative.* Redire, refaire, etc., *ont un sens r. Le verbe* reprendre *est quelquefois verbe r.* || Subst., Recharger *est le r. de* charger. = Réduplication. s. f. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre. || * T. Méd. Redoublement des bruits du cœur.

* **RÉDUVE.** s. m. T. Entom. Voy. Géocorises.

RÉÉDIFICATION. s. . Action de réédifier. *La r.*

du temple de Jérusalem. = Réédifier. v. a. Rebâtir. *R. un palais. Le r. de fond en comble.* - Réédifié, ée. p.

RÉEL, ELLE. adj. (lat. *realis*, de *res*, chose). Qui est véritablement, effectivement; se dit par opposition A feint, simulé, apparent, imaginaire. *Un être r. Ce que je vous dis est r. On a peint dans ce roman un personnage très-r. L'aventure est réelle. La grandeur apparente des astres ne nous donne aucune idée de leur grandeur réelle. Le monde r. a des bornes, le monde imaginaire est infini. Nos besoins réels sont limités, mais nos besoins factices sont sans limites. La présence réelle du corps de J.-C. dans l'eucharistie est un article de foi.* — Subst., au masc., *Il y a du r. dans cette fiction.* ‖ T. Jurisp. *Droits réels*, V. Droit. *Action réelle*, V. Action. *Offres réelles*, V. Payement. *Saisie réelle*, V. Saisie.

RÉÉLECTION. s. f. Action d'élire de nouveau. *Sa r. ne souffrira pas de difficultés.* = Réélire. v. a. Élire de nouveau. *R. un député.* - Réélu, ue. part.

RÉELLEMENT. adv. Effectivement, véritablement. *Ce que je vous raconte a eu lieu r.* ‖ Fam., se dit parfois pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Cela est r. incroyable. Ce conte est r. plaisant.* ‖ T. Jurisprud. *Saisir r.*, Saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉER. v. n. Voy. Raire.

RÉEXPORTATION. s. f. Action de réexporter. = Réexporter. v. a. Transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées. = Réexporté, ée. participe.

RÉFACTION. s. f. T. Comm. Réduction qui a lieu sur le prix des marchandises, au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert quelque dommage ou lorsqu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue. ‖ T. Douanes. La remise que l'on fait de l'excédant de poids que présente une marchandise qui a été mouillée.

REFAIRE. v. a. Faire encore ce qu'on a déjà fait. *R. un voyage, un ouvrage, un discours.* ‖ Recommencer. *Si c'était à r., je ne le ferais pas. Cet homme n'est jamais content de rien; avec lui, c'est toujours à r.* Fam. ‖ Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée. *R. une muraille. Refaites-moi cet habit.* ‖ Remettre en vigueur, en bon état. *Rien ne refait un malade comme le bon air. Envoyer des chevaux à l'herbe pour les r.* ‖ T. Cuisine. *R. de la viande*, L'accommoder en la faisant revenir sur la braise ou dans l'eau chaude. ‖ Au Jeu de cartes, Redonner des cartes. *Vous avez mal donné, il faut r.* = se Refaire. v. pron. Se remettre en vigueur et en bon état. *Notre malade commence à se r. Ces troupes ont grand besoin de se r. Ce cheval s'est bien refait depuis peu.* ‖ Fig., *Commencer à se r.*, Rétablir sa fortune. Se dit aussi en termes de jeu, et signifie Commencer à regagner ce qu'on avait perdu. = Refait, aite. part. ‖ *Un cheval refait*, Un cheval ruiné qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps; ne se dit qu'en mauvaise part. ‖ Adjectiv., *Du bois refait*, Bois de charpente qui est bien équarri et dressé sur toutes les faces. = Refait. s. m. T. Jeu. Se dit D'un coup, d'une partie qu'il faut recommencer. *C'est un r.* ‖ T. Vén. Le nouveau bois du cerf. *Le cerf a déjà du refait.*

REFAUCHER. v. a. Faucher de nouveau. = Refauché, ée. part.

RÉFECTION. s. f. (lat. *refectio*). Réparation, rétablissement d'un bâtiment. *Il en a coûté tant pour la r. de cette maison.* Vieux. ‖ Repas. *Prendre sa r. A l'heure de la r.* = Réfectoire. s. m. Dans les communautés, les colléges, les hospices, Le lieu où l'on se réunit pour prendre les repas en commun. *Le r. des invalides. Les élèves étaient au r.*—*A l'heure du r.*, A l'heure où l'on est au réfectoire.

REFEND. s. m. Action de fendre, de partager. *Bois de r.*, Bois qui a été scié de long, par oppos. à *Bois de brin. Mur de r.*, Voy. Mur. ‖ Se dit Des lignes plus ou moins creuses tracées sur les bâtiments pour marquer les assises de pierre ou pour empêcher qu'on n'en voie les joints. *Mur à refends. Le soubassement de cet édifice a des refends.*

REFENDRE. v. a. Fendre de nouveau. ‖ T. Technol. Scier en long, fendre, diviser. *R. une poutre, une pièce de charpente pour en faire des chevrons, des planches. R. de l'ardoise, du pavé. R. des cuirs.* = Refendu, ue. p.

RÉFÉRÉ. s. m. (lat. *referre*, rapporter). T. Jurispr.

Enc. — En termes de Droit, on appelle *Référé*, une procédure sommaire qui a pour but de faire juger provisoirement et avec célérite, soit les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement ou d'un titre exécutoire, soit toute autre affaire urgente. Les affaires qui donnent lieu à r. sont portées devant le président du tribunal de première instance, jugeant seul. L'assignation en r. est donnée directement et sans autorisation préalable, et les parties exposent leurs moyens verbalement. S'il y a urgence extrême, le président peut, mais par une ordonnance préalable, permettre d'assigner, soit à l'audience, soit à sa demeure, à heure indiquée, même les jours de fête. La decision qui intervient est appelée *ordonnance de référe*. Elle ne préjuge point le fond de l'affaire et ne statue même pas sur les dépens, qui demeurent réservés. Elle est exécutoire par provision, même sans caution, si elle n'en exige pas, et quelquefois même sur minute, si le juge l'autorise. Enfin, quand elle est rendue par défaut, elle n'est pas susceptible d'opposition; elle ne peut alors être réformée que par la voie de l'appel, lequel doit être interjeté dans la quinzaine. (Code Proc., 806-812)

RÉFÉRENDAIRE. adj. et s. m. (du lat. *a referendis*, qui est chargé des choses à rapporter).

Enc.—Sous les derniers empereurs romains, on appelait *Référendaires*, des officiers qui étaient chargés de présenter au prince les requêtes des suppliants et de faire savoir sa réponse aux intéressés. En France, dans les premiers temps de la monarchie, c.-à-d. du v^e siècle au milieu du viii^e, on donnait le même nom à une classe de secrétaires, dont le principal portait le titre de *Grand référendaire*, et remplissait des fonctions analogues à celles du chancelier ou du garde des sceaux d'aujourd'hui. Plus tard, on appliqua la même dénomination à des officiers de chancellerie qui faisaient le rapport des lettres royaux, pour qu'on décidât si elles devaient être signées et scellées. Dans plusieurs États de l'Europe, ce titre de r. est encore attribué à certains fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire qui sont spécialement chargés de préparer les affaires au sujet desquelles des commissions ou des cours spéciales sont appelées à prendre des décisions. Tels sont, en France, les *Référendaires au sceau* et les *Conseillers référendaires à la Cour des comptes;* et à Rome, les *Référendaires de l'une et de l'autre signature*. Ces derniers sont des officiers de la daterie pontificale qui sont chargés d'examiner les causes, soit de justice, soit de grâce, et d'en faire le rapport. En France, sous le gouvernement constitutionnel, on appelait *Grand référendaire* un dignitaire de la Chambre des Pairs qui apposait le sceau de cette chambre à tous les actes qu'elle faisait, et qui, en même temps, avait la garde de son palais et de ses archives. Le Sénat actuel a un dignitaire revêtu du même titre et dont les attributions sont les mêmes. V. Comptes et Sceau.

RÉFÉRER. v. a. (lat. *referre*). Rapporter une chose à une autre. *A quoi référez-vous cet article?* ‖ Attribuer. *Je vous en réfère tout l'honneur, toute la gloire.* ‖ *R. à quelqu'un le choix d'une chose*, Lui laisser le choix qu'il nous donnait lui-même. — Au Palais, on dit de même, *R. le serment à quelqu'un*, S'en rapporter au serment de quelqu'un qui voulait s'en rapporter au nôtre. = Référer. v. n. Faire rapport. *Il faut en r. à la chambre. Il en sera référé.* = se Référer. v. pron. Avoir rapport. *Cet article, ce passage se réfère à celui qui est ci-dessus. Cette note se réfère à cet endroit du texte.* ‖ S'en rapporter. *Se r. à l'avis de quelqu'un. Je me réfère à ce que j'ai dit. Je m'en réfère à l'événement.* = Référé, ée. part.

REFERMER. v. a. Fermer de nouveau. ‖ T. Chir. *R. une plaie*, Reprendre et unir les chairs de telle sorte qu'il n'y ait plus d'ouverture. = se Refermer. v. pron. Se fermer de nouveau. *La porte s'est refermée sur lui. Ses yeux se referment. La plaie se refermera bientôt.* = Refermé, ée. participe.

REFERRER. v. a. *R. un cheval*, Lui remettre le fer qu'on lui a ôté, ou qui s'est détaché. = Referré, ée. p.

RÉFLÉCHIR. v. a. (lat. *reflectere*). Renvoyer, repousser; se dit De tout corps qui imprime une direction contraire à un autre corps qui le frappe. *Tous les corps polis réfléchissent la lumière, les rayons lumineux. Les miroirs réfléchissent l'image des objets. Cette voûte réfléchit la voix.* ‖ Figur., *La gloire des grands hommes réfléchit son éclat sur leurs descendants.* = Réfléchir. v. n. Rejaillir, être renvoyé. *La lumière qui réfléchit de la muraille.* Peu usité. ‖ Penser mûrement à une chose. *Je vous prie de r. sur cette affaire. J'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit, sur ce que vous m'avez dit. C'est un homme sage qui réfléchit beaucoup. Avant de prendre un parti, réfléchissez. Vous agissez toujours sans r.* = se Réfléchir. v. pron. Être réfléchi. *La lumière se réfléchit régulièrement ou irrégulièrement. Son image se réfléchit dans l'eau. Le son a la propriété de se r.* — * Figur., *L'âme de cet auteur se réfléchit dans tous ses écrits.* ‖ T. Gramm. *L'action du verbe se réfléchit quelquefois sur le sujet.* Exemple : *Je m'ennuie. Vous vous chauffez. Il se tourmente.* V. Verbe. = Réfléchi, ie. part. Qui est renvoyé par la réflexion. *La lumière réfléchie par une glace. Le son réfléchi par les rochers.* = Réfléchi, ie. adj. Qui est fait ou dit avec réflexion. *Action, pensée réfléchie. Crime r. Opinion peu réfléchie.* ‖ * *Un homme r., un esprit r.*, Un homme qui a l'habitude de réfléchir, de n'agir et de ne parler qu'après avoir réfléchi. ‖ T. Gram. *Verbe r.*, V. Verbe. *Pronom r. de la troisième personne*, Le pronom *Se, soi*, qui sert à la conjugaison des verbes réfléchis. ‖ * T. Bot. Qui se replie sur lui-même. *Sépale r. Ovule r.*

* **RÉFLÉCHISSANT, ANTE.** adj. T. Phys. Qui réfléchit. *Les surfaces réfléchissantes.* = Réfléchissement. s. m. Même sens que *Réflexion*, qui est seul usité.

RÉFLECTEUR. s. m. T. Phys. Appareil destiné à réfléchir la lumière, le calorique, le son. ‖ Se dit plus ordinair. Des miroirs concaves ou paraboliques, qui réfléchissent la lumière sans la disperser, et des surfaces coniques qui la réfléchissent sur l'espace qu'on veut éclairer. — On dit quelquefois adject., *Miroir r.*

* **RÉFLECTIF, IVE.** adj. T. Physiol. V. Réflexe.

REFLET. s. m. Réflexion lumineuse diffuse et souvent colorée d'un corps sur un autre. *Le r. d'une étoffe sur une autre. Les reflets verts de cette tenture assombrissent les toilettes. Les reflets sont bien entendus dans ce tableau.* ‖ Figur., *Sa réputation n'est qu'un r. de la gloire de ses aïeux.* = Refléter. v. a. (lat. *reflectere*). Réfléchir irrégulièrement la lumière sur un corps voisin. *Nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils reflètent. Cette draperie reflète agréablement sur la personne qui est auprès.* ‖ Figur., *La gloire de ses belles actions reflète sur toute sa famille.* = se Refléter. v. pr. Être reflété. *Une lumière, une couleur qui se reflète.* = Reflété, ée. part.

REFLEURIR. v. n. Fleurir de nouveau. ‖ Figur., *Les lettres, les beaux-arts commencent à r.* = Refleuri, ie. participe.

* **RÉFLEXE.** adj. 2 g. T. Physiol. Voy. Nerveux et Sympathie. = Réflexibilité. s. f. T. Phys. Aptitude d'un corps à être réfléchi. = Réflexible. adj. 2 g. Qui est susceptible de se réfléchir.

RÉFLEXION. s. f. (lat. *reflexio*). T. Physiq. Voy. ci-après. ‖ T. Philos. L'attention, quand elle s'applique aux opérations de l'âme, aux phénomènes de conscience, aux idées elles-mêmes. V. Intelligence. ‖ Dans le lang. ordinaire, Considération attentive sur quelque chose, méditation sérieuse. *Faire r. à quelque chose, sur quelque chose. Il ne fait r. à rien. Agir sans r. Il a fait de longues, de profondes réflexions. Il se livre à ses réflexions. Cela me fit faire de sérieuses réflexions. Un moment de r. lui a suffi pour se décider. Voilà un grand sujet de r. Il est incapable de r. Faites r. que... Toute r. faite, je ne sortirai pas. — C'est un homme de r.*, C'est un homme qui ne fait rien sans y avoir bien songé. ‖ Se dit Des pensées qui résultent de cette action de l'esprit. *Voilà de belles, de sages réflexions. Une r. judicieuse. Réflexions morales. Ces réflexions sont aussi justes que fines. Il m'a communiqué ses réflexions sur cet objet, sur cette question.* = Syn. Voy. Pensée.

Enc. — I. *Définitions.* — Dans les sciences physiques et mathématiques, on désigne sous le nom de *Réflexion*, le phénomène qui se produit lorsqu'un corps en mouvement rencontre un obstacle impénétrable qui le force à changer de direction en prenant un mouvement rétrograde. Bien que ce terme s'emploie surtout en parlant du mouvement des rayons lumineux et calorifiques, ainsi que des ondes sonores, il peut s'appliquer également à tout solide élastique. On appelle *Catoptrique*, cette branche de l'optique qui traite des lois de la réfl. de la lumière, et *Cataphonique*, la branche de l'acoustique qui a pour objet l'étude de la réfl. du son; l'étude de la réfl. du calorique n'a pas reçu de nom particulier. Nous ne nous occuperons ici que de la réfl. de la lumière, car nous avons parlé, au mot Calorique, de la réfl. de la chaleur, et au mot Écho, de la réfl. du son.

II. *Lois de la réfl. de la lumière.*—Lorsqu'on fait tomber sur une surface polie un faisceau de lumière solaire, et que l'on considère uniquement la direction qu'il suit après avoir été réfléchi, abstraction faite de la quantité ou de l'intensité des rayons réfléchis, les lois de ce phénomène sont d'une extrême simplicité. Supposons (Fig 1) que AB soit une surface polie recevant au point P le rayon incident LP et le réfléchissant dans la direction PR. Par le point d'incidence P élevons la ligne PQ perpendiculaire à AB, nous appellerons l'angle LPQ *angle d'incidence*, l'angle QPR *angle de réflexion;* puis nous nommerons *plan d'incidence* le plan dans lequel se trouvent les deux droites LP et QP, et *plan de réflexion* celui qui contient les lignes QP et PR. Cela posé, nous formulerons les deux lois suivantes : 1° *L'angle de réfl. est égal à l'angle d'incidence et situé du côté opposé de la normale* PQ. 2° *Le plan de réfl. coïncide avec le plan d'incidence*, ou, en d'autres termes, *le rayon incident* LP, *la normale* PQ, *et le rayon réfléchi* PR, *sont dans un même plan.* Ces deux vérités fondamentales peuvent être démontrées par une seule expérience, que les astronomes ont

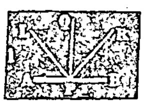

souvent occasion de répéter avec une précision rigoureuse. Autour du centre *c* d'un grand cercle vertical (Fig. 2), se meut une

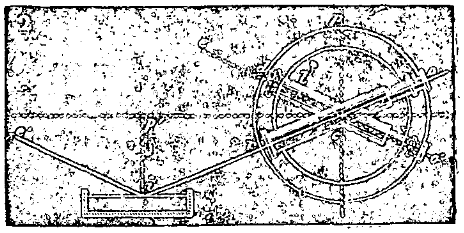

lunette *l* avec laquelle on observe les étoiles, et l'on place, à une *distance convenable, un horizon artificiel*, c.-à-d. *un petit vase* plein de mercure dont la surface constitue un miroir parfaitement horizontal. Cela fait, on vise avec la lunette *l* une étoile de première ou de deuxième grandeur dont la lumière arrive à l'œil dans la direction *ed*; ensuite on incline la lunette de manière que son axe soit traversé par le rayon *ir* venant de la même étoile, mais après s'être réfléchi en *i* à la surface du mercure. Or, on trouve ainsi que les deux angles *dcp* et *pco* sont constamment égaux. Mais les normales *cp* et *ip'* sont parallèles, ainsi que les rayons *ed* et *e'i*, qui proviennent de la même étoile : il s'ensuit donc que les angles *dcp* et *pco* sont respectivement égaux aux angles *e'ip'* et *p'ir*, et que, par conséquent, ils sont aussi égaux entre eux. En outre, il est évident que le plan d'incidence *e'ip'* coïncide avec le plan de réfl. *p'ir*. — Les deux lois que nous venons de démontrer sont vraies, quelle que soit la nature de la surface réfléchissante ou l'origine de la lumière incidente. Elles ne souffrent aucune exception, et tous les phénomènes de réfl. que nous présentent les surfaces polies, soit planes, soit courbes, quand leur courbure est régulière, s'en déduisent aisément comme de simples conséquences géométriques.

III. *Réfl. sur les surfaces planes.*— On nomme *Miroirs*, des corps à surface polie, de métal ou de verre, qui font voir par réfl. les objets qu'on leur présente. Le lieu où ces objets apparaissent est leur *image*. Suivant leur forme, on divise les miroirs en *miroirs plans, concaves, convexes, hémisphériques, paraboliques, sphériques, coniques*, etc. Nous parlerons d'abord des *miroirs plans.*

A. *Réfl. sur un seul miroir.*—Dans un miroir plan, les images sont toujours *symétriques* des objets par rapport au plan du miroir. Soient (Fig. 3) *m'm* un miroir plan, L un point lumineux situé devant le miroir et dont un rayon L*i* tombe sur ce dernier. Ce rayon, d'après la première loi que nous avons exposée, se réfléchira dans la direction *ic*, de sorte que si ce rayon réfléchi vient à rencontrer mon œil, il me semblera émané du point *l* situé derrière le miroir, dans le prolongement de *ci*. Considérons un autre rayon L*i'* émané du point L, il se réfléchira dans la direction *i'c'*, et si l'on prolonge ce nouveau rayon réfléchi en arrière du miroir, il se coupera avec le précédent au point *l*. Or, il en sera de même pour tout le rayon quelconque parti de L et réfléchi par le miroir; par conséquent, le point *l* sera l'image du point lumineux L. Si maintenant nous joignons les points L et *l* par une droite, il est facile de voir que les triangles L*ik* et *lik* sont égaux, comme ayant un côté commun *ik* compris entre deux angles égaux, savoir : les angles L*ki* et *lki*, qui sont droits, et les angles L*ik* et *lik*, qui sont égaux entre eux, comme l'étant tous deux à l'angle *cim*. De l'égalité de ces triangles il résulte que L*k* est égal à *lk*. En conséquence, pour trouver, dans un miroir plan, l'image d'un point lumineux, il suffit d'abaisser de ce point une perpendiculaire sur le miroir ou sur son prolongement, puis de continuer cette perpendiculaire en arrière du plan du miroir d'une quantité égale à la distance où le point lumineux se trouve de ce plan. — Comme cette observation s'applique à tout corps lumineux, ou simplement éclairé, dont la lumière tombe sur un miroir plan, il est facile de construire l'image d'un corps quelconque qui se réfléchit dans ces conditions. Soient (Fig. 4) le miroir plan MM et la flèche AB placée devant sa surface réfléchissante. On trouve l'image de la pointe en abaissant du point A une perpendiculaire A*k* sur le plan du miroir et en la prolongeant au delà d'une quantité *ka* égale à A*k*. Tous les rayons partis de A nous apparaissent, après la réflexion, comme s'ils émanaient de *a*; donc *a* est l'image de A. La même chose aura lieu pour le point B et pour tous les points quelconques de la flèche AB ; d'où il suit que l'image et l'objet sont *symétriques* par rapport au plan du miroir. Il est inexact de dire, comme on le fait parfois dans le langage vulgaire, qu'on voit l'image de l'objet *renversée*. Lorsqu'on examine un morceau d'écriture en regardant le verso du papier, l'écriture est renversée ; mais ici il n'en est pas de même : le spectateur voit le même côté de l'objet que s'il était en face du miroir et regardait directement l'objet ; seulement, dans l'image réfléchie, il voit à droite ce qui est à *gauche*, et à *gauche* ce qui est à droite. Une autre conséquence de ce qui précède, c'est que, dans les miroirs plans, l'image est de même grandeur que l'objet.— Les images que nous avons considérées jusqu'à présent sont appelées *images virtuelles*, par opposition aux *images réelles*. Les images virtuelles sont une illusion de l'œil ; elles résultent de ce que tous les rayons lumineux réfléchis par la surface du miroir semblent partir de derrière le miroir, au lieu même où se formerait l'image réelle si le miroir était parfaitement pénétrable aux rayons. Ainsi, tandis que les images réelles, comme nous le *verrons tout à l'heure, sont formées* par les rayons réfléchis eux-mêmes, les images virtuelles sont formées par leurs prolongements.

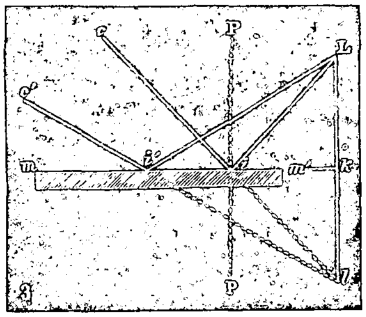

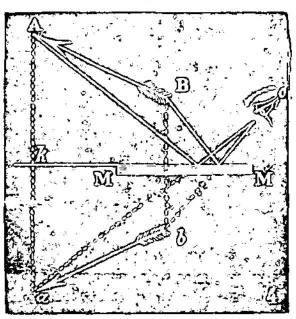

B. *Réfl. entre deux miroirs plans.* — Lorsqu'un faisceau de lumière réfléchie par un miroir plan est reçu sur un second miroir plan, il y éprouve une nouvelle réfl., et produit ainsi un nouveau foyer virtuel qui, par rapport à ce second miroir, est symétrique du premier foyer. A son tour, le faisceau de lumière ayant éprouvé deux réflexions, pourra se réfléchir une troisième fois et donner naissance à un troisième foyer virtuel, et ainsi de suite. Ces réflexions successives se produisent lorsqu'un point lumineux est placé entre deux miroirs. Quand deux miroirs plans forment un angle quelconque, le nombre des images que donne un objet placé entre eux dépend de l'inclinaison des miroirs. Soient (Fig. 5) MN et RN deux miroirs inclinés entre eux sous un angle de 72°, c.-à d. égal au cinquième d'une circonférence de cercle, et A un point lumineux, qui se trouve au milieu de l'angle formé par les miroirs.

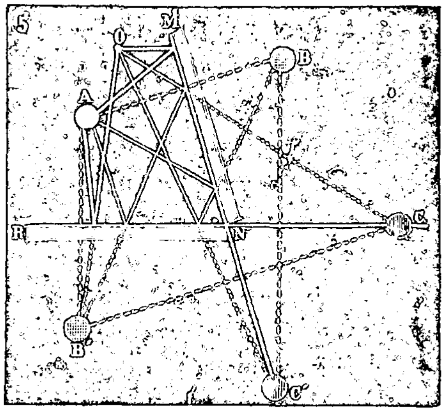

Il se trouve d'abord dans chaque miroir une image de A, l'une en B' pour le miroir MN, et l'autre en B pour le miroir RN. Par conséquent l'œil situé en O, indépendamment de l'objet A lui-même, voit en outre, par suite d'une simple réfl., deux images B et B' de cet objet. Mais les rayons qui ont été réfléchis par chacun des deux miroirs peuvent aller tomber sur l'autre miroir et y subir une nouvelle réfl. Or, comme tous les rayons réfléchis par le premier miroir se comportent comme s'ils émanaient du point B situé derrière lui, cette image B devient, pour ainsi dire, un nouvel objet qui projette ses rayons sur le miroir RN, et, d'après cela, il est facile de trouver dans ce dernier l'image de l'image B. En effet, il suffit de tirer de ce point B une perpendiculaire sur le prolongement du miroir RN. Ainsi, en prolongeant cette perpendiculaire, comme nous l'avons vu tout à l'heure, au delà du plan du miroir d'une quantité égale, on obtient l'image C', de laquelle semblent partir tous les rayons qui sont réfléchis par le miroir MN sur le miroir RN et subissent dans ce dernier une réfl. nouvelle. En conséquence, l'œil placé en O aperçoit, après cette seconde réfl., une nouvelle image en C'. Mais l'image B' constitue aussi un nouveau *point lumineux pour le miroir* MN, *et si l'on détermine* le lieu de l'image nouvelle à laquelle il doit donner naissance, on trouve qu'elle est située en C. Cependant l'image C ne peut pas produire une nouvelle image, car elle est derrière le plan de réfl. du miroir MN et dans le plan de réfl. du miroir RN. Il en est de même de l'image C'. Ainsi donc, le corps lumineux A ne donne lieu qu'à 4 images, lesquelles font avec A lui-même un pentagone régulier. Si les deux miroirs étaient perpendiculaires entre eux, on n'aurait que 3 images, non compris l'objet lui-même, et les quatre points formeraient un quadrilatère. Si, au contraire, les miroirs étaient inclinés sous un angle de 60, de 45, de 36 degrés, etc.; en d'autres termes, si l'ouverture de leur angle était le 6e, le 8e, le 10e d'une circonférence de cercle, alors on verrait 6, 8, 10, etc., images, en y comprenant l'objet lui-même. Ainsi donc, le nombre des images augmente à mesure que l'angle des miroirs diminue. Enfin, lorsque cet angle arrive à zéro, c.-à-d. lorsque les deux miroirs sont parallèles, le nombre des images doit devenir infini. S'il n'en est pas ainsi dans la réalité, c'est, d'une part, que la perte de lumière qui a lieu à chaque réfl. rend les images de moins en moins claires, et, de l'autre, que les images se formant de plus en plus loin, leur intensité cesse bientôt d'être assez grande pour que l'œil puisse les voir.

C. *Effet des miroirs plans sur les faisceaux convergents.*— Les rayons incidents et réfléchis sont réciproques l'un de l'autre, c.-à-d. que si un rayon tombant suivant AI (Fig. 6) se réfléchit suivant IL, un rayon qui tomberait suivant LI se réfléchirait suivant IA. Il résulte de là que si un faisceau convergent vers un point A' est reçu sur un miroir MN, ce faisceau se réfléchira sur le miroir et viendra converger en un point symétrique A. Par conséquent, soit un ensemble de faisceaux convergents, tels que LA'N, *l*B'*n*, allant former en A'B' (Fig. 7) une image réelle. Si, avant leur point de réunion, on les reçoit sur un miroir, ils viendront former une image en AB dans une position symétrique de A'B' par rapport au miroir PQ. Il résulte de là que l'on peut, à l'aide d'un miroir plan, déplacer à volonté une image réelle; et c'est ce qui se fait dans plusieurs instruments d'optique, notamment dans le télescope dit de Newton.

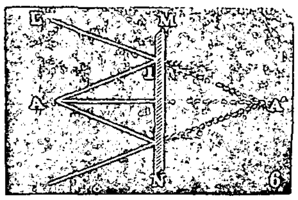

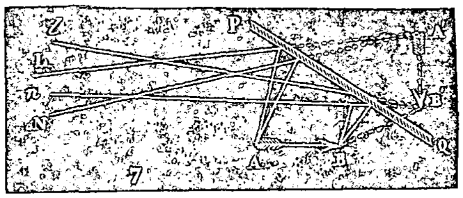

IV. *Réfl. sur les surfaces courbes.* — Les plus usités, parmi les miroirs courbes, sont les *miroirs sphériques* et les *miroirs paraboliques*. Les miroirs sphériques sont des portions de sphère polies à l'intérieur ou à l'extérieur. Dans le premier cas, les miroirs sont *concaves*, dans le second cas, ils sont *convexes*. On appelle *Centre de courbure* ou *Centre géométrique* du miroir, le point C (Fig. 8), qui est le centre de la sphère dont le miroir est un segment ; et l'on nomme *Centre de figure*, le point A qui est situé au centre du miroir lui-même. Le *Diamètre* du miroir est la ligne qui unit deux points opposés des bords de la calotte; son *Ouverture* est l'angle que font les deux rayons CM, CN, menés du centre de courbure aux bords opposés du miroir; l'*Axe principal* est la droite indéfinie qui passe par le centre de courbure C et par le centre de figure A du miroir; toute autre droite qui passe par le *centre de courbure*, sans passer par le *centre de figure*, constitue un *Axe secondaire;* enfin, les sections faites dans le miroir par un plan passant par l'axe principal portent le nom de *sections principales*. C'est seulement pour les rayons lumineux situés dans l'une de ces sections, que nous étudierons le phénomène de la réfl.—Pour appliquer les deux lois générales de la réfl. à la détermination de la direction d'un rayon réfléchi par une surface courbe, on admet que la réfl. s'opère à chaque point de la surface de la même manière qu'elle s'opérerait sur un plan tangent à la surface courbe en ce point. En conséquence, le problème se réduit à déterminer la direction de la normale en chaque point donné de la surface courbe. En effet, lorsqu'on connaît à la fois la direction du rayon incident, et celle de la normale au point d'incidence, le plan du rayon réfléchi et la position du rayon dans ce plan sont donnés tous les deux.

A. *Réfl. sur les miroirs concaves.*—Dans les miroirs courbes, on nomme *Foyers* les points où vont concourir les rayons réfléchis ou leurs prolongements. Nous allons considérer la manière dont se forment ces foyers selon la position des points lumineux ; ensuite nous étudierons la production des images.

1° *Foyers des points situés sur l'axe principal.*—Tout point lumineux situé sur l'axe principal envoie sur le miroir un faisceau de rayons lumineux qui a pour sommet ce point et pour base le miroir lui-même. — Si le *point lumineux est situé à une distance infinie*, les rayons qui composent le faisceau seront tous parallèles, ainsi que le montre la Fig. 8. Considérons un de ces rayons GD. La normale au point D est le rayon CD. Si l'on fait l'angle CDF égal à l'angle GDC, DF sera le rayon réfléchi correspondant au rayon incident GD. Or, l'angle d'incidence GDC et l'angle CDF sont égaux comme alternes-internes. Par conséquent, l'angle DCF doit être égal à l'angle de réfl. FDC ; d'où il résulte que, dans le triangle CDF, les côtes CF et FD sont égaux entre eux. *Mais, si l'ouverture du miroir n'est que d'un petit nombre de* degrés, nous pourrons, sans erreur sensible, admettre que FD est égal à FA, et par suite que le point F est le milieu de CA. Tant que l'ouverture du miroir ne dépasse pas 8 à 10 degrés, tous les autres rayons incidents parallèles à l'axe, tels que HB, se comporteront comme le rayon GD, c.-à-d. viendront, après la réflexion, passer très-approximativement au même point F. Ainsi donc, nous pourrons dire que : Dans un miroir concave, un faisceau de rayons parallèles à l'axe principal se transforme par la réfl. en un faisceau convergent, en un point de l'axe situé à égale distance entre le centre géométrique et le centre de figure du miroir. Ce point F où viennent concourir les rayons réfléchis se nomme *Foyer principal*, et la distance FA est la *distance focale principale*. Dans le cas que nous venons de considérer, tous les rayons parallèles à l'axe allant concourir sensiblement au foyer principal F, il est évident que si l'on transporte le point lumineux à ce foyer, les rayons émis par ce point prendront, après la réflexion, les directions DG, BH, etc., et, par conséquent, marcheront parallèlement

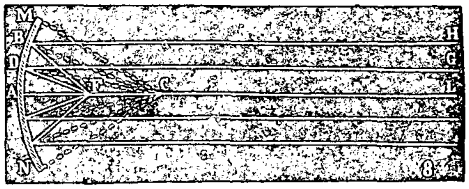

à l'axe principal. En effet, les angles de réflexion sont devenus les angles d'incidence, et réciproquement les angles d'incidence sont devenus les angles de réflexion, mais sans changer de valeur. — *Si le point lumineux est situé au delà du centre, mais à une distance finie*, le point de concours des rayons réfléchis se trouvera entre le centre de courbure du miroir et le foyer principal. En effet (Fig. 9), soient P le point lumineux, PI un rayon incident au miroir, et, au point d'incidence I, menons la normale IC. L'angle d'incidence PIC étant plus petit que si le point lumineux était parallèle à l'axe AP, l'angle de réfl. sera plus petit que FIC. Par conséquent, le rayon réfléchi viendra couper l'axe en un point P' situé entre le foyer principal F et le centre géométrique C. En admettant, comme dans le cas précédent, que tous les autres rayons réfléchis concourent au même point P', on voit que le faisceau incident se transforme en un faisceau réfléchi qui converge vers un foyer P' situé entre le centre et le foyer principal. Il est d'ailleurs facile de voir, à la simple inspection de la figure, que si l'on suppose le point lumineux P se rapprochant de plus en plus du centre de courbure, le foyer se rapprochera également de ce même centre. Par conséquent, si *le point lumineux est situé au centre de courbure* C, le foyer coïncidera avec lui, car tous les rayons incidents tombant normalement sur le miroir, les rayons seront aussi réfléchis normalement et convergeront au lieu même occupé par le point lumineux. Mais si le point lumineux continue à se rapprocher du miroir, c.-à-d. si nous supposons *le point lumineux entre le centre et le foyer principal*, le foyer s'éloignera du centre, et cela d'autant plus que le point lumineux sera plus près du foyer principal. Ainsi, par ex., si le point lumineux est en P' au lieu d'être, comme tout à l'heure, en P ou en C, le foyer sera au point P. Les points tels que P et P', qui jouissent de la propriété d'être réciproques l'un de l'autre, c.-à.-d. dont chacun devient le foyer de l'autre quand on transporte le point lumineux en l'un ou en l'autre, sont appelés *foyers conjugués*, pour indiquer la liaison qui subsiste entre eux.— Enfin, si *le point lumineux est entre le foyer principal et le miroir*, on n'aura plus qu'un *foyer virtuel*, c'est-à-d. situé du côté opposé du miroir. En effet, soit (Fig. 10) le miroir MN où le point lumineux est placé en a, entre le miroir lui-même et le foyer principal P. Considérons le rayon aI. L'angle d'incidence aIC sera plus grand que l'angle PIC que ferait un rayon parti du foyer principal P. Le rayon aI, en se réfléchissant, fera donc avec la normale IC un angle CIL plus grand que celui que ferait avec la même normale la droite menée par le point I parallèlement à l'axe ; par conséquent, ce rayon réfléchi n'ira pas couper l'axe. Or, il en sera de même de tous les rayons émanés du point lumineux a. Donc ces rayons, au lieu de se rencontrer, iront tous en divergeant, et il ne se formera point de foyer conjugué. Mais, si on les conçoit prolongés de l'autre côté du miroir, leurs prolongements iront sensiblement concourir au point a' situé lui-même sur le prolongement de l'axe principal. Ainsi, l'œil qui reçoit les rayons émanés du point a éprouve la même impression que si ces rayons provenaient du *foyer virtuel* a'. On comprend d'ailleurs aisément que le foyer virtuel sera d'autant plus près du miroir que le point lumineux en sera lui-même plus rapproché.

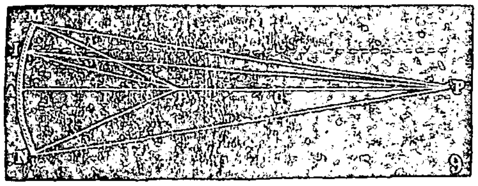

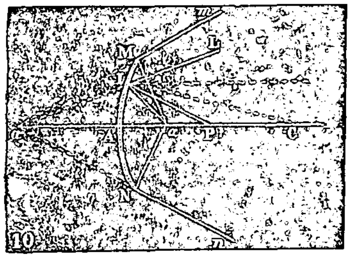

2° *Foyers des points lumineux situés sur un axe secondaire.*—Soit Ab (Fig. 11) un axe secondaire, c.-à-d. passant par le centre de courbure C du miroir. Si l'on considère que, dans une sphère, tous les diamètres jouissent absolument des mêmes propriétés, on comprendra sur-le-champ que les choses doivent se passer par rapport au demi-diamètre Cb, qui appartient à l'axe secondaire, comme elles se sont passées par rapport au demi-diamètre Cc, qui appartient à l'axe principal. En conséquence : Un faisceau de rayons parallèles à Cb donnera un faisceau réfléchi qui viendra converger au point f, milieu de Cb. Un faisceau de rayons divergeant d'un point lumineux A situé au delà du centre C, donnera un faisceau convergent en a, entre f et le centre C. Un faisceau émané du même point a, entre f et le centre C, ira, après s'être réfléchi, converger en A au delà du centre. Enfin, un faisceau lumineux émané d'un point situé entre f et le miroir donnera un faisceau divergent qui semblera émané d'un point situé de l'autre côté du miroir. D'après cela, on voit que le foyer d'un point lumineux situé sur l'axe secondaire Ab sera selon la position de ce point lumineux ou un foyer principal, ou un foyer conjugué, ou un foyer virtuel.

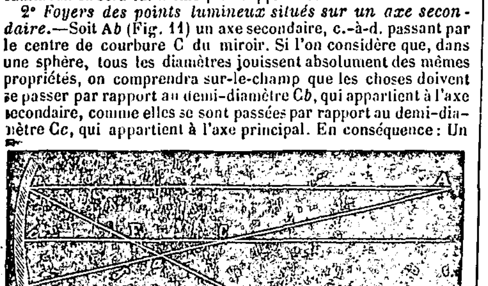

3° *Détermination du foyer principal.*—Dans les applications que l'on peut faire des miroirs, il est souvent nécessaire de connaître leur rayon de courbure. Or, comme ce centre est éloigné du miroir d'une distance double du foyer principal, il suffit de déterminer le lieu de ce dernier ; ce qui se fait d'une manière extrêmement simple. On présente le miroir aux rayons solaires de façon que son axe principal leur soit parallèle ; puis, avec un petit écran de papier, on cherche le lieu où l'image est la plus brillante et la moins étendue : là est le foyer principal. On mesure la distance de ce point au miroir, et en la doublant on a le rayon de la sphère dont le miroir représente un segment.

4° *Images dans les miroirs concaves.*—Nous avons supposé jusqu'à présent que l'objet lumineux placé devant le miroir était un simple point. Les mêmes lois subsistent, lorsque ce point est remplacé par un objet d'une certaine étendue : on conçoit alors par chacun des points qui le composent une série de foyers dont l'ensemble formera l'image de l'objet. Cette image sera réelle ou virtuelle dans les mêmes cas où l'on a des foyers réels ou virtuels ; mais, en outre, l'image réelle sera renversée, et tantôt plus petite, tantôt plus grande que l'objet, tandis que l'image virtuelle sera droite. — Supposons (Fig. 12) l'objet situé au delà du centre de courbure de la sphère : cet objet est la flèche PQ. Le faisceau PMN émané du point P formera en se réfléchissant un faisceau convergent qui se réunira en un point P' situé sur l'axe secondaire PI. De même, le faisceau QNM émané du point Q produira un faisceau réfléchi convergeant en Q' sur l'axe secondaire QH, et les points intermédiaires entre P et Q donneront aussi des foyers intermédiaires entre P' et Q'. De cette manière on aura en P'Q' une image *réelle, renversée* et *plus petite* de l'objet PQ. Lorsqu'au contraire l'*objet est situé entre le centre et le foyer principal*, c'est-à-d. en PQ', on a en PQ une image de l'objet *réelle, renversée*, mais plus *grande*. Si maintenant nous supposons l'*objet situé au foyer* principal même, il est évident qu'il ne se produira aucune image. En effet, les rayons émanés de chaque point de l'objet formeront, après la réflexion, autant de faisceaux respectivement parallèles à l'axe secondaire passant par le point d'où ils sont émis, et par conséquent ils ne sauraient former ni foyers ni images. — Examinons maintenant le cas où l'*objet est entre le foyer principal et le miroir*. Soit AB cet objet (Fig. 13). Le rayon An, qui tombe perpendiculairement sur le miroir, se réfléchira dans la direction nAC, tandis que le rayon Ae qui tombe parallèlement à l'axe principal, se réfléchira vers le foyer principal F. Ainsi donc, les rayons nAC et eF ne peuvent se rencontrer ; mais, si on les prolonge du côté opposé du miroir, ils se rencontreront en a : ce point a sera donc l'image de A. On trouvera de même que l'image du point B se formera en b. Par conséquent, on aura en ab une image de l'objet AB, image qui sera *virtuelle, directe* et *plus grande* que l'objet. Au reste, ses dimensions, relativement à celles de l'objet, seront d'autant plus grandes que celui-ci sera plus près du foyer principal.

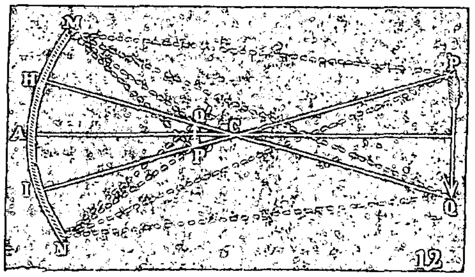

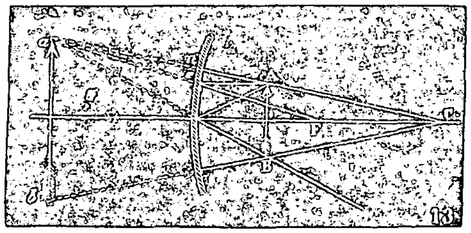

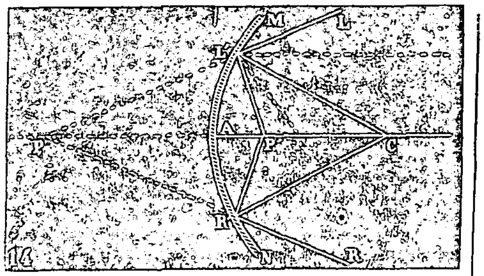

5° *Effets des miroirs concaves sur les faisceaux convergents.*—Soit le miroir concave MN (Fig. 14) qui reçoit le faisceau de lumière LL'RR' convergeant en P. Si l'on fait en L' et en R' les constructions nécessaires pour avoir les rayons réfléchis correspondant aux rayons incidents LL' et RR', on trouve que ces rayons vont converger en un point P' qui sera le foyer du faisceau réfléchi. On voit donc que le faisceau convergent vers le point P est transformé par le miroir en un autre faisceau convergent, mais dont les rayons se réunissent entre le miroir et son foyer principal. De là résulte la possibilité de changer, au moyen d'un miroir concave, la position des foyers, et par suite, des images.

B. *Réfl. sur les miroirs paraboliques.*—Nous avons vu tout à l'heure que, dans les miroirs concaves sphériques, les rayons parallèles à l'axe ne viennent qu'approximativement concourir au foyer principal. Il suit nécessairement de là que les rayons réfléchis par un point lumineux situé au foyer principal, ne marchent pas parallèlement à l'axe même du miroir. Il en est autrement dans les *miroirs paraboliques*. En effet, soit (Fig. 15) le miroir parabolique AMN engendré par la révolution d'un arc de parabole AM tournant autour de son axe AB. Or, comme dans une parabole, toute droite parallèle à l'axe, telle que ML, et tout rayon vecteur, tel que FM, font avec la tangente au point de contact, M, des angles égaux, il s'ensuit que tous les rayons parallèles à l'axe vont exactement concourir, après leur réflexion, au foyer F du miroir, et réciproquement, que les rayons émis par une source de lumière située au foyer se réfléchissent dans une direction exactement parallèle à l'axe. Par conséquent, il n'y a aucune divergence entre les rayons ainsi réfléchis, et l'intensité de la lumière est beaucoup plus considérable, à une même distance, que dans un miroir concave ordinaire.

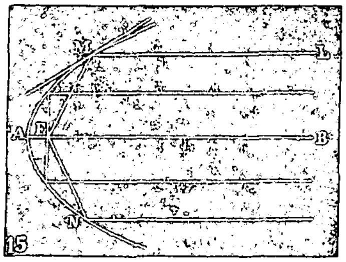

C. *Réfl. sur les miroirs convexes.* — Dans les miroirs convexes, il ne peut y avoir de foyers réels. En effet, les rayons réfléchis par la surface convexe du miroir vont en divergeant et ne sauraient se rencontrer ; mais, si l'on suppose les rayons incidents prolongés de l'autre côté du miroir, on obtient un *foyer virtuel* (Fig. 16) dont la position est variable. Si les rayons incidents sont parallèles à l'axe, c.-à-d. viennent d'une distance infinie, ils vont former de l'autre côté du miroir un foyer virtuel en un point v qui se trouve à égale distance du centre de figure et du centre de courbure du miroir, et que nous appellerons *foyer principal virtuel*. Mais si les rayons incidents partent d'un point plus rapproché du miroir, leur angle d'incidence étant plus grand que lorsqu'ils sont parallèles à l'axe, il en sera de même de leur angle de réflexion. Dans ce cas, le faisceau réfléchi sera plus divergent et semblera venir d'un foyer virtuel situé entre le miroir et le foyer virtuel principal. Ce foyer virtuel sera d'ailleurs d'autant plus près du miroir que le point lumineux en sera lui-même plus rapproché. —D'après cela, il est facile de concevoir la manière dont se forment les images dans les miroirs de ce genre. Soit AB (Fig. 17) un objet placé devant le miroir convexe MN. Le rayon An, qui tombe à angle droit sur le miroir, se réfléchira dans la direction nA ; mais le rayon Ae, qui est parallèle à l'axe du miroir, se réfléchira dans la direction eg, comme s'il émanait du foyer virtuel principal F. Or, en prolongeant au delà du miroir les rayons eg et nA, on trouve qu'ils se coupent en a : c'est donc en a que se formera l'image de A, c.-à-d. que tous les rayons émanés de A sembleront, après leur réfl. par le miroir convexe, provenir du point a. On trouvera de même que l'image de B se formera au point b, et que les points intermédiaires entre A et B auront leurs foyers en des points intermédiaires entre a et b. Par conséquent, on aura en ab une *image virtuelle, directe* et *plus petite* que l'objet. Au reste, les dimensions de cette image, toujours virtuelle et directe, seront d'autant plus grandes relativement à celles de l'objet, que ce dernier sera plus rapproché du miroir. — La *détermination de la distance focale principale* des miroirs convexes s'obtient à peu près aussi facilement que dans les miroirs concaves. On recouvre de papier le miroir convexe (Fig. 18), en ayant soin de réserver dans le papier, à égale distance du centre de figure A et dans un même plan méridien, deux petites ouvertures circulaires B et C qui laissent le miroir à nu. On place ensuite

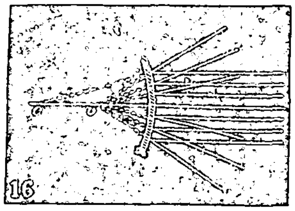

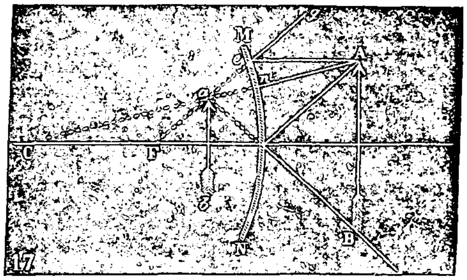

devant le miroir un écran MN, qui est percé à son centre d'une ouverture circulaire D d'un diamètre plus grand que la distance BE. Maintenant, si l'on reçoit sur le miroir un faisceau de rayons solaires LB, L'E, parallèles à l'axe, la lumière se réfléchira sur les parties où le miroir est à découvert, c.-à-d. en B et en E, et ira former sur l'écran, en *b* et en *e*, deux images brillantes. En reculant l'écran ou en l'approchant, on trouve une position de l'écran où l'intervalle *be* est double de BE. La distance AD de l'écran représente alors la distance focale principale. En effet, les triangles FBE et F*be* étant semblables, on a $\frac{BE}{be}=\frac{FA}{FD}$; mais BE est la moitié de *be*; donc FA doit être la moitié de FD; par conséquent AD = AF : ainsi AF est la distance focale principale, et le double de AF ou AC est le rayon de courbure du miroir.

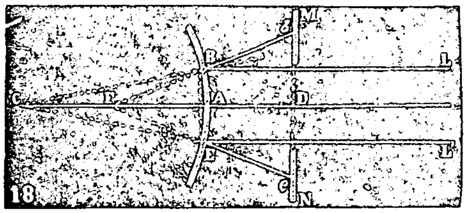

18

D. *Applications et usages des miroirs.*—Tout le monde connait les usages des miroirs plans de verre étamé, connus sous le nom de *glaces*, qui se trouvent aujourd'hui jusque dans les ménages les plus modestes. Mais en outre ils sont employés avec grand avantage dans plusieurs appareils de physique et d'astronomie. Tel est, par ex., le *goniomètre* de Charles, où les lois de la réfl. de la lumière sont appliquées à la mesure des angles dièdres des corps polis, mais particulièrement des cristaux. Tel est l'*héliostat* de Gambey, à l'aide duquel on réfléchit les rayons solaires dans une direction invariable, nonobstant le changement continu de hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Tels sont encore les *instruments à refl.* dont les marins se servent en mer pour mesurer les angles, et dont le plus usité est le *sextant* (v. ce mot). Enfin, c'est sur la propriété des rayons réfléchis qu'est fondée la construction de divers instruments de physique amusante, et notamment du *kaléidoscope*, que nous avons décrit ailleurs. Les miroirs concaves ont aussi reçu de nombreuses applications. Ainsi, par ex., on s'en sert comme miroirs grossissants, pour se faire la barbe. Ils sont encore employés dans les télescopes, et nous avons dit le parti qu'on en peut tirer comme appareils incendiaires (v. Miroirs *ardents*). Mais ils sont surtout usités comme réflecteurs pour transformer en faisceaux parallèles à une direction déterminée les rayons divergents d'une source de lumière placée au foyer du miroir, ce qui permet d'envoyer cette lumière à de grandes distances sans trop de diminution d'intensité. Les miroirs paraboliques conviennent plus particulièrement dans ce cas. Ainsi, on fait usage de miroirs paraboliques dans les lampes des voitures publiques et des convois de chemins de fer. Avant l'invention des lentilles à échelons, on employait aussi pour les phares des réflecteurs paraboliques. Enfin, les miroirs coniques, cylindriques, etc., sont employés comme instruments de physique amusante, à cause des déformations singulières qu'ils font subir aux objets; mais notre plan ne nous a pas permis d'entrer dans la théorie de ces jeux d'optique.

V. *Intensité de la lumière réfléchie.* — Nous venons de voir que l'on peut déterminer dans tous les cas avec une précision géométrique la marche de la lumière réfléchie, lorsque l'on connait la forme de la surface réfléchissante; mais il en est tout autrement quand il s'agit de déterminer la quantité ou la proportion de lumière qui est réfléchie irrégulièrement. Cependant on est arrivé, par voie expérimentale, aux formules suivantes: 1° La quantité de lumière régulièrement réfléchie augmente avec l'angle d'incidence, mais elle ne s'évanouit pas entièrement lorsque l'angle devient zéro. 2° Cette quantité dépend à la fois de la nature du milieu que traverse la lumière, quand elle tombe sur la surface réfléchissante, et de la nature de la substance sur laquelle elle tombe. 3° Des corps de nature différente, placés dans les mêmes circonstances, réfléchissent des proportions fort différentes de lumière incidente. On a sur ce sujet un grand nombre d'expériences faites par Bouguer, et plus récemment par Arago, Fresnel, Potter, etc. Les rapports numériques suivants sont dus à Bouguer. Lorsqu'un rayon lumineux dont l'intensité est représentée par 1000, tombe sur l'eau, faisant avec la surface de celle-ci un angle de 0° 30', l'intensité de la lumière réfléchie est représentée par 721; mais elle n'est plus que de 211, sous un angle de 15°; de 65, sous un angle de 30°; et de 18, sous un angle de 60° à 90°. Sur 1000 rayons de lumière qui tombent sur une surface de verre, en faisant un angle de 5° avec cette surface, 543 sont réfléchis; mais il n'y en a plus que 300, si l'angle est 15°; que 112, si l'angle égale 30°, et 25, si l'angle est 60° ou au-dessus. De 1000 rayons incidents à une lame de marbre noir bien poli, 600 sont réfléchis, quand l'angle égale 3° 15'; lorsque l'angle est 15°, il n'y en a plus que 156 de réfléchis; ce chiffre se réduit à 51, si l'angle est 30°, et à 23, si l'angle est 60° et au-dessus. Le mercure et les miroirs métalliques donnent une diminution moins rapide. Sur 1000 rayons incidents, il y en a 700 de réfléchis, quand l'angle avec la surface est très-petit, et il y en a encore 600, lorsque l'angle approche de 90°, c.-à-d. lorsque le rayon incident est presque perpendiculaire à la surface. Il suffit, pour que la lumière se réfléchisse en plus ou moins grande quantité, qu'elle passe d'un milieu dans un autre milieu de densité différente. Quand elle traverse un milieu parfaitement homogène, il n'y a pas de réfl.; mais si le milieu vient à changer (et il suffit pour cela que, dans la même substance, il survienne des inégalités de densité ou un arrangement différent des molécules qui la constituent), il s'opère une réfl. plus ou moins considérable à la surface qui sépare les deux milieux. Ainsi, par ex., en traversant l'atmosphère, la lumière du soleil subit, avant d'arriver à la terre, un nombre infini de réflexions partielles car, à chaque couche la densité de l'atmosphère augmentant, chaque nouvelle couche forme, pour ainsi dire, un milieu différent. — Si les surfaces des corps étaient douées d'un poli assez parfait pour réfléchir la totalité de la lumière incidente, l'œil serait incapable de les distinguer. En effet, nous ne voyons les corps qu'au moyen des rayons irrégulièrement réfléchis qui en émanent et viennent rencontrer notre œil, car les rayons réfléchis régulièrement nous font voir seulement les points lumineux dont ils émanent, et non point les surfaces sur lesquelles ils tombent. Il résulte de là que si la surface de la lune offrait un poli aussi parfait que celui d'un globule de mercure pur, cet astre nous présenterait seulement une image réfléchie du soleil.

REFLUER. v. n. Se dit Du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé, ou qui, pressés dans un endroit, se portent dans un autre. *Quand la mer monte, elle fait r. les rivières. Les eaux, arrêtées par des digues, ont reflué dans les campagnes.* || Fig., *Les barbares qui inondèrent l'Italie refluèrent dans les Gaules. La chute de Constantinople fit r. les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe.* = Reflux. s. m. Mouvement de la mer quand elle se retire du rivage après le flux. V. Marée. || Figur., se dit De la vicissitude des choses humaines. *Les choses humaines sont sujettes à un flux et à un r. continuel. Ce flux et r. perpétuel de succès et de disgrâces.*

REFONDER. v. a. (lat. *refundere*). T. Pratiq. anc. *R. les dépens de contumace*, Rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant. = Refondé, ée. part.

REFONDRE. v. a. Mettre à la fonte une seconde fois. *Il faut r. ce canon.* || * T. Mar. Par ext., *R. un navire*, Y faire des réparations très-considérables. || Fig., en parl. D'un ouvrage d'esprit, Lui donner une meilleure forme, un meilleur ordre. *Il faut r. entièrement votre discours. Notre législation sur les biens mobiliers a besoin d'être refondue.* — En parl. Du caractère, des mœurs, des habitudes, Les réformer. *Il est difficile de r. une nation. Il est parvenu à r. son caractère.* On dit encore: *C'est un jeune homme incorrigible; il faudrait le r. Vous ne me refondrez pas*, et pronom., *Je ne puis me r.* Famil. = Refondu, ue. part. = Refonte. s. f. Action de refondre; se dit partic. De l'action de refondre les monnaies anciennes pour en faire de nouvelles. *Depuis la r. des monnaies.* || * T. Marine. Voy. Radoub. || Fig., en parlant D'un ouvrage d'esprit, Changement dans la forme, dans l'ordre. *Cet ouvrage a été soumis à une r. totale. On devrait songer à la r. du Code civil.*

RÉFORMABLE. adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé. *Il y a des abus qui sont à peine réformables.*

RÉFORMATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui réforme. *C'est un sage r. Il fut le r. de la philosophie. Il fallait une assemblée réformatrice, on envoya une assemblée révolutionnaire. L'abbé de Rancé fut le r. de la Trappe.* || Figur. et fam., *S'ériger en r., faire le r.*, Se mêler mal à propos de vouloir réformer les autres. || *Les prétendus réformateurs* ou *Les réformateurs*, Les chefs de la religion réformée. — * Se dit aussi Des utopistes qui prétendent changer la société de fond en comble, l'organiser sur de nouvelles bases. *Études sur les réformateurs contemporains.*

RÉFORMATION. s. f. Rétablissement dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. *La r. des mœurs, de la discipline, de la justice. La r. d'un monastère, d'un ordre religieux. La r. du calendrier par Jules César. La r. d'un édit, d'un jugement.* || *La r. des abus, des désordres*, Leur retranchement. || Autrefois, *La r. des monnaies*, L'action de frapper les espèces d'une nouvelle empreinte sans les refondre, afin d'en hausser la valeur nominale. *Cette r. des monnaies produisit tant.* || Absol., se dit Des changements que les protestants ont faits à la doctrine et à la discipline du christianisme. *L'époque de la réformation.*

RÉFORME. s. f. Établissement dans une forme meilleure, soit en revenant à une forme ancienne, soit en adoptant une forme nouvelle. *Cela ne se peut faire que par une r. générale. La r. de la législation. La r. des prisons. La r. électorale. La r. parlementaire. Le bill de r. C'est une grande r. financière. Il y a eu diverses réformes dans cet ordre religieux. Plusieurs monastères acceptèrent, repoussèrent la r. Introduire une r., des réformes dans une administration. La r. du calendrier Julien. La r. grégorienne.* || Changement de mal en bien, relativement à la conduite, aux mœurs, et particulièrement à la piété. *C'est un homme qui vit dans une grande r. Il s'est mis dans la r., à la r.* Vieux. || *La r. des abus*, Le retranchement des abus qui se sont introduits. || *La prétendue r.*, et plus ordin., *La réforme*, L'ensemble des changements que les protestants du seizième siècle ont introduits dans la doctrine et dans la discipline du christianisme. *La r. de Calvin, de Luther. La Suisse presque tout entière embrassa la r.* — Se dit aussi Du corps de doctrine adopté par les protestants, et De la communion formée par les églises protestantes. *La r. prétend... Les opinions de la r.* || En parl. Des gens de guerre, Licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre, afin de diminuer les dépenses. *La r. des troupes suivit la conclusion de la paix.* — Se dit particul. Des officiers auxquels on ôte leur emploi, sans qu'ils aient droit à la retraite. *Être mis à la r. Etre en r. On leur a donné leur r. Traitement de r.*, V. Retraite. — *Congé de r.*, ou simpl., *Réforme*, Le congé qu'on délivre à un soldat reconnu incapable de faire un service actif. || Se dit encore Des chevaux de la cavalerie, de l'artillerie, etc., qui ne sont plus en état de servir. *Il y a eu dans ce régiment une r. de vingt chevaux. Des chevaux de r.* On appelle quelquefois *Réformes*, Les chevaux ainsi réformés. *Tel jour on vendra les réformes du régiment.* || La réduction à un moindre nombre des employés d'une administration. *Il y a une grande r. dans ce ministère. On a fait de nombreuses réformes dans les bureaux de cette administration.* — *Faire une grande r. dans sa maison*, Renvoyer une partie de ses domestiques; diminuer son train, ses dépenses. || Autrefois, on appelait *R. des monnaies*, L'action de rétablir les valeurs réelles des monnaies dont on avait surhaussé le prix.

REFORMER. v. a. Former de nouveau. *L'ordre fut donné de r. le régiment qu'on venait de licencier.* = se Reformer. v. pron. Se former de nouveau. *Il s'est reformé un nouvel abcès.* || T. Guerre. Se rallier et reprendre son ordre. *Ce corps, ayant été rompu par l'artillerie, s'est reformé à quelque distance.* = Reformé, ée. participe.

RÉFORMER. v. a. Établir dans une forme meilleure, soit en revenant à l'ancienne forme, soit en donnant une nouvelle forme, améliorer, rectifier. *R. la justice, la police, les lois, l'administration. R. un monastère. R. l'État. Il voudrait r. le genre humain. R. un édit, un jugement. R. une pièce déclarée fausse. R. un acte de l'état civil. R. un écrit. R. le calendrier. R. son caractère. R. ses penchants, ses inclinations. R. ses mœurs, sa vie.* || Retrancher ce qui est nuisible ou de trop. *R. les abus. R. les superfluités. R. le luxe.* || *R. son train, sa dépense, sa maison*, Diminuer son train, réduire sa dépense. || *R. des troupes*, Les réduire à un moindre nombre. *On a réformé tel régiment et on l'a réduit à tant de compagnies.* — *R. un officier*, Lui retirer son emploi, en lui donnant le traitement de réforme. *R. un soldat*, Lui donner un congé de réforme. || *R. des chevaux*, Les retirer du service auquel ils étaient affectés comme n'y étant plus propres. On dit de même, *R. une partie du matériel.* || *R. les monnaies*, Changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte. = se Réformer. v. pron. Renoncer à de mauvaises habitudes, prendre une conduite plus régulière. *Quand il aura acquis de l'expérience, il se réformera.* = Réformé, ée. part. *Officier réformé.* || *La religion prétendue réformée*, ou, plus ordin., *La religion réformée, le culte réformé*, Le protestantisme. — Substant., *Les prétendus réformés* ou *Les réformés*, Ceux qui suivent cette religion. On appelle aussi *Réformés*, Les religieux qui suivent la réforme établie dans leur ordre, par oppos. A ceux qui n'ont pas reçu cette réforme, et qu'on appelle Religieux de la commune observance ou les Anciens.

* **REFOUILLEMENT.** s. m. T. Sculpt. Action d'évider les creux, de faire bien ressortir les saillies dans certaines parties du travail. = Refouiller. v. a. Évider avec soin, détacher nettement les saillies. *Il faut r. ces rinceaux.* = Refouillé, ée. part.

REFOULEMENT. s. m. Action de refouler, ou L'effet de cette action. *Le r. des eaux.* = Refouler. v. a. Fouler de nouveau. *R. une étoffe, la vendange.* || Faire refluer. *Cet obstacle arrêta les eaux et les fit r. jusque dans les maisons. Il refoula ces hordes innombrables dans les pays d'où elles étaient sorties.* || T. Mar. *R. la marée, le courant*, Aller contre le cours de la marée. || T. Artill. Bourrer une pièce de canon avec le refouloir. = Refouler. v. n. Refluer, retourner en arrière. *La marée refoule. Arrêtés par les Alpes, les barbares refoulèrent vers la Gaule.* = Refoulé, ée. part.

REFOULOIR. s. m. T. Artill. V. Bouche *à feu.*

RÉFRACTAIRE. adj. 2 g. (lat. *refragari*, résister). Rebelle, désobéissant. *R. aux ordres du roi. Un religieux r. aux ordres de son supérieur.* ‖ T. Chimie et Métall. Se dit Des substances qu'il est difficile ou impossible de fondre. *Ce minerai de fer est très-r. Un creuset de terre r.* = Réfractaire. s. m. Celui qui, appelé par la loi du recrutement, refuse de se ranger sous les drapeaux. *Arrêter un r. Poursuivre les réfractaires.* La loi dit *Insoumis.* Voy. ce mot.

RÉFRACTER. v. a. (latin. *refringere*, briser). T. Phys. Produire la réfraction. *Le prisme réfracte diversement chacune des couleurs du spectre. Le cristallin réfracte les rayons lumineux. R. les rayons calorifiques.* = se Réfracter. v. pron. Être réfracté. *Le calorique se réfracte comme la lumière.* = Réfracté, ée. part. = Refractive. adj. f. *Puissance r.*, V. Réfraction.

RÉFRACTION. s. f. (lat. *refractio*). T. Phys.

Enc. — I. *Phénomène de la réfraction et définition.* — On appelle *Réfraction*, la déviation, le changement de direction qu'éprouve un rayon *lumineux lorsqu'il passe obliquement* d'un milieu transparent dans un autre milieu transparent. Nous disons *obliquement*, car si le rayon lumineux est perpendiculaire à la surface qui sépare les deux milieux, il n'est pas dévié et continue *de se propager* en ligne droite. L'étude des lois qui régissent ce phénomène et la recherche des conséquences de ces lois constituent une des branches les plus importantes de l'optique, et on la désigne sous le nom de *Dioptrique.* — Il est facile de démontrer le phénomène de la réfr. Soit *vv* (Fig. 1) un vase opaque et vide, au fond duquel on met une pièce de monnaie *m*. En plaçant l'œil en *a*, on n'aperçoit qu'un des bords de la pièce, car le bord du vase cache celle-ci. Or, l'œil conservant la même position, si l'on verse de l'eau dans le vase, à mesure que la hauteur de l'eau augmente, on voit une partie de plus en plus grande de la pièce, laquelle semble aussi s'élever vers la surface, et l'on peut même arriver à l'apercevoir tout entière, comme si elle était suspendue en *n*. Mais il est évident, d'après la position de l'œil, que les rayons lumineux partis de la pièce n'ont pas pu lui arriver en ligne droite; il faut donc que les rayons que l'œil reçoit se soient déviés ou, comme on dit, *réfractés*, à la surface de séparation de l'eau et de l'air. C'est par le même effet qu'un bâton plongé obliquement dans l'eau semble brisé, la partie immergée paraissant relevée et rapprochée de la surface du liquide. — Dans la réfr., le *rayon incident* (Fig. 2) étant représenté par *ln*, et le *rayon réfracté* par *ns*, on appelle *angle d'incidence*, l'angle **i** formé par le rayon incident avec la normale *np* élevée au point d'incidence à la surface de séparation des deux milieux, et *angle de réfraction*, l'angle *r* formé par le rayon réfracté avec le prolongement *nq* de la perpendiculaire. Le *plan d'incidence* est celui dans lequel se trouvent le *rayon incident* et la perpendiculaire, et le *plan de réflexion*, celui qui contient le rayon réfracté et la perpendiculaire prolongée.

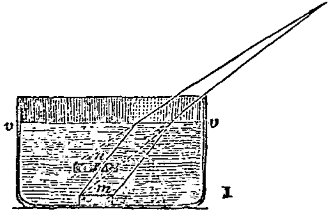

1

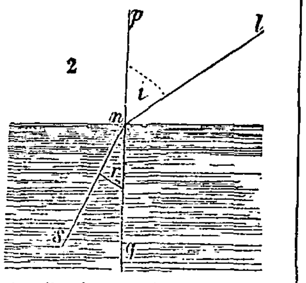

2

II. *Lois de la réfraction.*—Ces lois sont au nombre de deux. La première est relative aux plans, et s'énonce ainsi. *Le rayon incident, la normale et le rayon réfracté sont dans un même plan*, ou, en d'autres termes, *le plan de réfr. coïncide toujours avec le plan d'incidence.* La seconde est relative aux rapports qui subsistent entre l'angle d'incidence et l'angle de réfr.; en voici la formule : *Quelle que soit l'obliquité du rayon incident, le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfr. sont dans un rapport constant pour deux mêmes milieux, mais variable, si les milieux changent.* La première de ces propositions ne présente aucune difficulté; mais nous allons prendre un ex. pour mieux faire saisir la seconde. Soient (Fig. 3) un rayon lumineux *lb incident* à la surface de l'eau, et *bf* le rayon réfracté correspondant. Supposons que l'on décrive du point *b* comme centre une circonférence de cercle, qui coupe le rayon incident en *a* et le rayon réfracté en *f*. Enfin, tirons du point *a* sur la normale une perpendiculaire *ad*, et du point *f* sur la même normale une autre perpendiculaire *fd'*, nous trouverons que *fd'* est toujours les 3/4 de *ad*. Soient maintenant (Fig. 4) les trois rayons lumineux incidents, *l*, *l'*, *l''*, qui, en pénétrant dans l'eau par le point *c*, forment les trois rayons réfractés *cr*, *cr'* et *cr''*, nous aurons $rf = 3/4\, ld$, $r'f' = 3/4\, l'd'$, et $r''f'' = 3/4\, l''d''$. Le rayon du cercle étant supposé = 1, les perpendiculaires ci-dessus sont appelées les *sinus* des angles correspondants. Ainsi, *l'd'* est le sinus de l'angle *l'cp*; *ld* est le sinus de *lcp*, et *l''d''* le sinus de *l''cp*. De même, *r'f'* est le sinus de *r'cp'*; *rf* le sinus de *rcp'*, et *r''f''* le sinus de *r''cp'*. En conséquence, nous dirons que, dans le passage d'un rayon lumineux de l'air dans l'eau, *le sinus de l'angle de réfraction est toujours les 3/4 du sinus de l'angle d'incidence correspondant.* Lorsqu'elle passe de l'air dans le verre, la lumière éprouve une déviation plus forte qu'en passant de l'air dans l'eau, car alors le sinus de l'angle de réfr. est à peu près les 2/3 du sinus de l'angle d'incidence. Le quotient que l'on obtient en divisant le sinus de l'angle de réfr. par le sinus de l'angle d'incidence est différent pour chaque substance; *ce quotient* est ce qu'on nomme l'*Indice de réfraction.* Ainsi, par exemple, la valeur de l'indice de réfr. d'un rayon lumineux qui passe de l'air dans l'eau est 4/3, dans le verre 3/2, et dans le diamant 5/2. On voit que, lorsqu'un rayon lumineux passe de l'air dans le diamant, le sinus de l'angle d'incidence est à peu près 2 fois et demi aussi grand que le sinus de l'angle de réfr. Quand on considère les milieux dans un ordre inverse, c'est-à-d. si l'on suppose que le rayon lumineux passe de l'eau dans l'air, ou du verre dans l'air, ou encore du *diamant dans l'air, on trouve qu'il suit la même route,* mais en sens contraire : le rayon incident devient le rayon réfléchi, et le rayon réfléchi devient le rayon incident. Par conséquent, le rapport que représente l'indice de réfr. est lui-même renversé. Il est alors de l'eau à l'air 3/4, du verre à l'air 2/3, et du diamant à l'air 2/5. On dit qu'un milieu est *plus réfringent* qu'un autre, lorsque le rayon lumineux en passant de ce dernier dans le premier, se rapproche de la normale à la surface de séparation des deux milieux. Lorsque, au contraire, le rayon réfracté s'écarte de la normale, le milieu dans lequel il pénètre, est dit *moins réfringent* que l'autre. En général, le milieu le plus réfringent est aussi le plus dense; néanmoins ceci n'est point une loi, c.-à-d. un phénomène constant, car il arrive quelquefois qu'un milieu *moins dense* qu'un autre est cependant *plus réfringent.* Par conséquent, il ne faut point supposer que la puissance réfractive d'un milieu est proportionnelle à sa densité. D'après ce qui précède, la seconde loi de la réfr., ou le rapport des sinus d'incidence et de réfr. peut s'exprimer par la formule $\frac{\sin i}{\sin r} = n$, dans laquelle *i* représente l'angle d'incidence ou celui du premier milieu, *r* l'angle de réfr. ou celui du second milieu, et *n* l'indice de réfr.

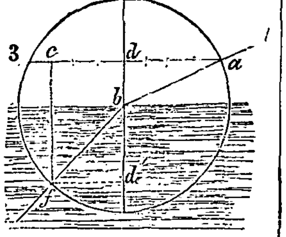

3

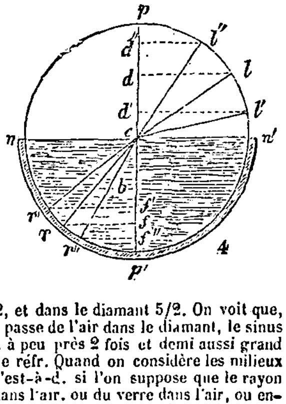

4

La plus petite valeur de l'angle d'incidence est zéro; alors le rayon tombe suivant la normale, et comme le sinus d'un angle nul est lui-même égal à zéro, il s'ensuit que l'on a $\sin r = 0$, ou, en d'autres termes, il est nécessaire que le rayon pénètre en ligne droite sans se dévier. C'est en effet ce que l'expérience confirme; il n'y a jamais réfr., comme nous l'avons dit en commençant, lorsque la lumière tombe perpendiculairement à la surface de séparation des deux milieux. La plus grande valeur que puisse avoir l'angle d'incidence est de 90°; le rayon tombe alors parallèlement *à la surface de séparation; mais, comme le sinus de 90° est égal* à l'unité, on a, pour ce cas, $\frac{1}{\sin r} = n$, ou $\sin r = \frac{1}{n}$. La valeur de *r* qu'on déduit de cette équation est appelée l'*angle limite.* Pour l'air et l'eau, $x = \frac{4}{3}$; par conséquent $\frac{1}{n} = \frac{3}{4} = 0,75$. Mais $0,75 = \sin(48°\,35')$; donc, 48° 35' sera l'angle limite pour l'air et l'eau. Il suit donc de là que, si un rayon lumineux se propageant dans l'eau fait avec la normale un angle de 48° 35', il fera en *émergeant*, c.-à-d. en passant de l'eau dans l'air, un angle de 90° avec la *surface* du liquide; en d'autres termes, il sortira parallèlement à la surface de séparation des deux milieux. Quant aux rayons qui en se propageant dans l'eau font avec la normale un angle plus grand que 48° 35', c.-à-d. excédant l'angle limite, il leur est impossible de sortir de l'eau. En conséquence, arrivés à sa surface, ils se réfléchissent intérieurement, comme le montre la Fig. 5. Ce phénomène remarquable est ce que l'on appelle la *réflexion totale* : c'est le seul cas où la lumière puisse se réfléchir sans diminuer d'intensité. On peut observer la réflexion totale de la manière suivante. Derrière un vase de verre rempli d'eau (Fig. 6), on place un objet L. Alors, en se plaçant convenablement de l'autre côté du vase, on regarde la surface de bas en haut, ainsi que l'indique la figure. Or, dans cette position, on aperçoit en L' l'image de l'objet L, laquelle est évidemment produite par la réflexion totale qu'éprouvent en A les rayons émanés de ce dernier. Le phénomène de la réfr. et la première des lois qui le régissent étaient connus des anciens, mais la loi relative à la constance du rapport des sinus d'incidence et de réfr. est due à Descartes, qui y fut conduit à priori par des considérations théoriques « que l'on regarde aujourd'hui, dit Pouillet, comme de simples jeux d'imagination, et qui ont cependant l'avantage d'avoir produit l'une des lois les plus belles et les plus fécondes de l'optique. » Descartes fit connaître sa découverte et les expériences qui la confirment, dans sa *Dioptrique* publiée en 1637. Cependant beaucoup de savants étrangers attribuent l'honneur de cette découverte au géomètre hollandais Willebrod Snellius, mort en 1626. Mais Snellius n'ayant pas rendu public son travail relatif à la réfr., et son manuscrit n'ayant été publié qu'après la publication de la Dioptrique de Descartes, cette belle loi mérite d'être appelée la loi de Descartes. En outre, Snellius n'est pas arrivé à la formule précise de Descartes : il s'est borné à établir l'existence d'un rapport constant entre l'inclinaison du rayon incident à la surface et l'obliquité du rayon réfracté.

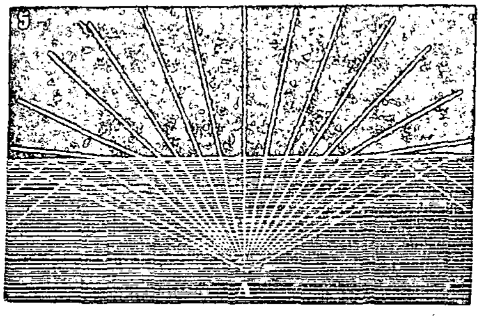

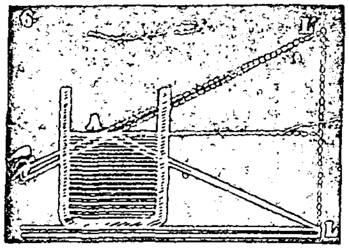

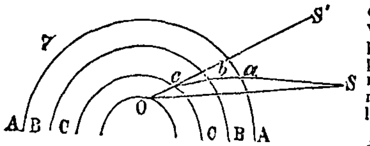

III. *Réfraction astronomique.* — En astronomie, on appelle *réfraction*, l'élévation angulaire apparente des corps célestes au-dessus de leurs lieux vrais, parce que cette élévation apparente est le résultat de la réfr. qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant l'atmosphère de la terre. Nous avons dit qu'en général la puissance réfractive des substances est proportionnelle à leur densité, et cela est complétement vrai pour les gaz. Or, la densité de l'atmosphère va constamment en diminuant à partir de la terre, de sorte qu'on doit concevoir cette enveloppe gazeuse de la *terre comme formée par une multitude de couches concentriques*, dont chacune a une densité plus grande que la couche immédiatement supérieure et moindre que la couche immédiatement inférieure. Donc, en pénétrant dans chacune de ces couches successives, la lumière doit se dévier légèrement de sa direction rectiligne, et la somme de toutes ces déviations constitue le phénomène de la réfr. atmosphérique. Soient AA, BB, CC (Fig. 7), les limites de trois couches successives de l'atmosphère, et supposons qu'un rayon lumineux parti de l'étoile S entre obliquement dans la couche *supérieure au point a. Si ce rayon n'éprouvait* point de déviation, il continuerait de marcher dans sa direction primitive S*a*; mais, comme il pénètre dans un milieu plus dense, il se réfracte, d'après la loi de Descartes, dans la direction *ab*, plus rapprochée de la normale à la surface de la couche sphérique. Au point *b*, il entre encore dans un milieu plus dense, se réfracte dans la direction *bc*, et par conséquent se rapproche encore de la perpendiculaire à la surface. En arrivant en *c*, le rayon se réfracte de nouveau, abandonne la direction *bc* et prend la direction *c*O; de telle manière que, pour aller de S au point *O*, le rayon lumineux, au lieu de suivre la droite SO, décrit le polygone S*abc*O, et que, pour un spectateur placé en O, l'étoile semblera située en S' dans le prolongement de O*c*. Ainsi donc, l'étoile paraît élevée au-dessus de sa vraie position, et l'angle S'OS, qui est la différence entre les hauteurs vraie et apparente, constitue la réfr. astronomique. Si maintenant nous concevons que le nombre des couches atmosphériques soit infiniment grand, la déviation angulaire subie à chaque couche successive par le rayon lumineux deviendra infiniment petite, et le chemin décrit par ce dernier, au lieu d'être un polygone, sera une courbe continue qui, d'après les lois de la réfr., sera tout entière située dans le même plan vertical. En outre, comme le rapport des sinus d'incidence et de réfraction est constant, *il est évident que l'effet total produit sera d'autant* plus grand que les rayons lumineux entreront plus obliquement dans les couches atmosphériques; en d'autres termes, la déviation totale maximum aura lieu lorsque l'astre considéré sera à l'horizon. Au zénith, il n'y a pas de réfr. Par conséquent, en descendant du zénith à l'horizon, la réfr. doit s'accroître continuellement suivant une certaine loi, que l'on peut déterminer théoriquement, si l'on suppose connues la puissance réfractive de l'air atmosphérique à une densité et à une température données, la dilatation de l'air par la chaleur, et, par suite, la loi de variation de la densité et de la température à mesure qu'on s'élève dans les régions supérieures de l'atmosphère. A une densité moyenne et à la température de la glace fondante, Biot et Arago ont trouvé expérimen*talement que, pour les hauteurs qui dépassent 10° au-dessus de* l'horizon, la loi de la réfr. atmosphérique est représentée par la formule $r = 60'',6 \tan(Z - 3°\,25 \times r)$, dans laquelle *r* est la réfr. correspondant à une distance zénithale donnée Z. D'après cela, il paraît que l'accroissement de la réfr. est à peu près proportionnel à la tangente de la distance zénithale; mais, aux altitudes inférieures, l'expression devient beaucoup plus compliquée. — Un autre eff de la réfr. atmosphérique est de changer la forme et les proportions des objets vus près de l'horizon. Le soleil, par ex., est toujours rond quand il est arrivé à une hauteur considérable ; mais, lorsqu'il approche de l'horizon, il prend une figure ovale, son diamètre horizontal paraissant notablement plus grand que son diamètre vertical. Arrivé tout près de l'horizon, le soleil est plus déformé à sa partie inférieure qu'à sa partie supérieure, en sorte que son contour n'est ni circulaire ni elliptique, mais une espèce d'ovale plus aplati par le bas que par le haut. Ce singulier effet s'observe toutes les fois que le temps est beau, et résulte du rapide accroissement de la réfr. près de l'horizon. Si tous les points de sa circonférence étaient également réfractés, le disque solaire se déplacerait sans se déformer ; mais, la partie inférieure étant plus relevée que la supérieure, le diamètre vertical s'en trouve diminué, ce qui n'arrive pas au diamètre horizontal, dont les deux extrémités s'élèvent également et dans des directions parallèles. Quant à l'extension que le soleil et la lune éprouvent ordinairement près de l'horizon, et qui les fait paraître beaucoup plus grands que lorsqu'ils en sont fort éloignés, elle ne provient point de la réfr. ; c'est une illusion due à l'interposition des objets terrestres, auxquels on peut alors les comparer. Dans cette position du soleil et de la lune, nous les voyons et en jugeons comme nous avons coutume de faire pour les objets terrestres, d'après une inspection détaillée de leurs parties. Lorsqu'au contraire ces astres sont près du zénith, toute comparaison devient impossible, et leur isolement dans le ciel nous porte à diminuer leur grandeur apparente plutôt qu'à l'augmenter. La mesure que nous en prenons, à l'aide d'un instrument convenable, redresse cette erreur, mais sans détruire notre illusion. Cette mesure réelle nous apprend que le soleil, lorsqu'il est précisément à l'horizon, sous-tend exactement le même angle que lorsqu'il est à une grande hauteur, tandis que, pour la lune, l'angle visuel à l'horizon est sensiblement moindre, en raison d'un effet de parallaxe.—L'existence de la réfr. astronomique avait été constatée par les astronomes de l'école d'Alexandrie, mais ils n'en connaissaient ni la valeur exacte ni les lois. Ainsi, Ptolémée, dans son *Optique*, remarque que, par l'effet de la réfr., les étoiles semblent s'élever vers le zénith, et que cette élévation apparente est d'autant plus considérable que l'étoile est plus rapprochée de l'horizon. On trouve des notions semblables dans l'*Optique* d'Alhazen. Mais c'est Walther qui, le premier, chercha à évaluer les effets de la réfr. près de l'horizon ; et bientôt après, Tycho-Brahé construisit une table de réfr., d'après ses propres observations. Ce dernier estimait la réfr. horizontale à 34', ce qui est très-près de la vérité, car cette réfr. = 33' 46'' ; mais il supposait à tort qu'elle s'évanouissait à la hauteur de 45°, quoiqu'elle soit alors d'environ 1', c'est-à-dire de 58''.

IV. *Réfraction terrestre, ou Mirage.*—Lorsqu'on regarde des objets éloignés, il arrive, dans certaines circonstances, que ces objets donnent plusieurs images droites, obliques ou renversées, et toujours plus ou moins altérées dans leurs contours. C'est cette illusion d'optique que l'on appelle *réfr. terrestre*, ou plus ordinairement *Mirage*. Ce phénomène s'observe fréquemment dans les plaines étendues, lorsque le temps est calme et le sol échauffé par le soleil ; les plaines de l'Asie et de l'Afrique sont devenues célèbres sous ce rapport. Ainsi, pendant l'expédition d'Égypte, l'armée française éprouva souvent, par suite de cette illusion d'optique, de cruelles déceptions. Le sol de la basse-Égypte forme une plaine parfaitement horizontale ; mais les villages sont bâtis sur de petites éminences. Le matin et le soir, ils paraissent dans leur situation et à leur distance réelles ; mais, quand le sol est fortement échauffé, celui-ci vu de loin ressemble à un lac, et les villages paraissent bâtis sur des îles et se refléter dans l'eau. Lorsqu'on approche, le lac disparaît, et le voyageur dévoré par la soif est trompé dans son espoir. Ce phénomène est très-commun en Égypte et y a été observé de toute antiquité : le Koran désigne même par le mot *serab*, qui veut dire mirage, tout ce qui est trompeur. Il dit, par ex : « Les actions de l'incrédule sont semblables au *serab* de la plaine ; celui qui a soif le prend pour de l'eau jusqu'à ce qu'il s'en approche, et trouve que ce n'est rien. » Mais bien que ce phénomène ait été connu de tout temps, c'est un des savants attachés à l'expédition d'Égypte, le célèbre Monge, qui le premier en a donné l'explication.—Le mirage est un simple phénomène de réfr. qui résulte de l'inégale densité des couches de l'atmosphère, lorsque les couches les plus inférieures se trouvent dilatées par leur contact avec le sol fortement échauffé. Supposons une suite de couches d'air ABCD (Fig. 8) dont la densité va en décroissant de AB en CD, et considérons un rayon de lumière M venant des couches les plus denses, et faisant avec la normale un angle voisin de 9°. Ce rayon éprouvera, en passant d'une couche à la couche immédiatement inférieure et dont la densité est moindre, une petite déviation qui l'éloignera encore de la normale, de sorte qu'il se présente ensuite à la couche suivante avec un angle d'incidence plus considérable. Or, comme à chaque passage dans une couche moins dense, la déviation augmente, il arrivera un moment où le rayon lumineux dépassera l'angle limite de la réfraction. Mais alors le rayon se réfléchira totalement, et il reviendra dans les couches les plus denses subir une suite de réflexions successives en sens inverse des premières, car il marchera dorénavant dans des couches de plus en plus denses et réfringentes. En conséquence, l'œil du voyageur placé en A pourra voir le point M d'où émanent ces rayons, directement d'abord, et, en second lieu, par ces rayons dont nous venons de considérer la marche, et qui semblent venir d'un point M' symétrique de M. Cette image paraîtra donc renversée, et les choses se passeront exactement comme si la couche d'air raréfiée était une surface réfléchissante, une nappe d'eau par exemple.—Si, au contraire de ce qui a lieu, dans les plaines de l'Afrique, les couches les moins denses sont au-dessus des autres, comme on l'observe quelquefois en mer, où celle-ci, ayant une température inférieure à celle de l'air, refroidit les couches atmosphériques inférieures, on voit les vaisseaux éloignés répétés par des images renversées aussi, mais placées au-dessus d'eux. Enfin, si les masses d'air de densités différentes sont au même niveau et séparées par des plans verticaux, les objets sembleront doubles et leurs images seront droites. Cette dernière variété de mirage s'observe quelquefois sur les côtes maritimes, l'air situé au-dessus de la terre et l'air situé au-dessus de l'eau pouvant conserver des températures, et, par suite, des densités différentes, lorsque le calme de l'atmosphère retarde leur mélange.

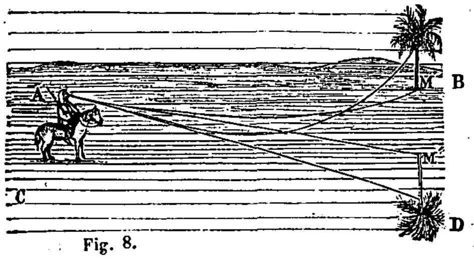

Fig. 8.

V. *Transmission de la lumière à travers les milieux à faces parallèles et à travers les prismes.* — Lorsque la lumière traverse un milieu à faces parallèles, les rayons prennent en sortant une direction parallèle à celle qu'ils avaient avant d'entrer dans ce milieu. Soit une lame épaisse de verre et à faces parallèles, sur laquelle tombe le rayon incident *ln* (Fig. 9). Au point *n*, il éprouve une première réfr. et se rapproche de la normale *ab*. Au point *n'*, il éprouve une seconde réfr. et s'écarte de la normale *a'b'* d'une quantité égale à celle dont il s'était rapproché de la première normale : par conséquent, *n'l'* est parallèle à *ln*. Si le milieu à faces parallèles est très-mince, on peut, sans erreur sensible, regarder le rayon *émergent*, c.-à-d. le rayon sortant, comme le prolongement du rayon incident ; car, dans ce cas, les objets, vus à travers un pareil milieu, ne sont déplacés que d'une quantité insignifiante. — Lorsqu'on connaît l'indice de réfr. de deux milieux, la réfr. qui a lieu quand la lumière passe de l'un de ces milieux dans l'autre est également connue, car, dans ce cas, le rapport constant des sinus d'incidence et de réfr. est le rapport des indices des deux milieux. Si l'on exprime par m l'indice de réfr. du milieu A, et par n l'indice du milieu B, on aura, pour le passage de A en B, $\sin i = \frac{n}{m} \sin r$. Ainsi, par exemple, l'indice de réfr. de l'eau étant 1,336 et celui de l'ambre 1,547, lorsque la lumière passe de l'eau dans l'ambre, le rapport constant des sinus d'incidence et de réfr. sera 1,158, qui est le quotient résultant de la division de 1,547 par 1,336. Une conséquence immédiate de ce fait, c'est que, lorsqu'un rayon de lumière, traverse successivement un nombre quelconque de milieux différents à faces parallèles, il se trouve réfracté par le dernier de ces milieux, comme il l'aurait été s'il y fût entré immédiatement sous la même incidence qu'au premier. Soit (Fig. 10) le rayon *lc* entrant dans le milieu A en *c* ; il est d'abord réfracté dans la direction *cb* ; puis, en entrant dans le milieu B, il est réfracté de nouveau dans la direction *ba* ; enfin, en émergeant de *a*, il suit une direction *ak* parallèle à *lc*.

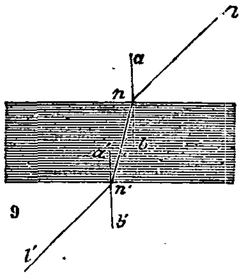

9

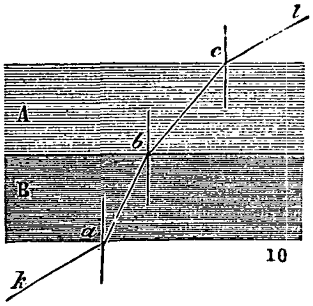

10

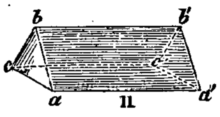

11

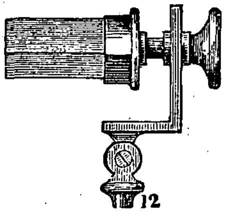
12

En optique, on appelle *Prisme*, un milieu transparent terminé par deux surfaces planes, polies et inclinées entre elles. Le *sommet* du prisme est la ligne suivant laquelle se rencontrent les deux faces, ou suivant laquelle elles se rencontreraient si elles étaient suffisamment prolongées. La *base* du prisme est un plan quelconque opposé au sommet, soit qu'il existe en réalité, soit que l'on suppose seulement son existence. L'*angle réfringent* est l'angle formé par les deux faces du prisme, et l'on nomme *section principale* toute section faite par un plan perpendiculairement à l'arête qui constitue le sommet. Dans la plupart des expériences, on fait usage de prismes à trois faces rectangulaires *ab'*, *ac'* et *bc'* (Fig. 11). Alors, quand la lumière traverse les faces *ab'* et *bc'*, c'est l'arête *bb'* qui est le sommet, et la face *ac'* qui est la base ; quand elle traverse *ac'* et *bc'*, c'est *cc'* qui est le sommet, et *ab'* qui est la base ; etc. La section principale d'un prisme de ce genre est toujours un triangle, et, suivant que ce triangle est équilatéral, comme celui de la Fig. 11, rectangle, isocèle, scalène, le prisme lui-même est dit *équilatéral*, *rectangle*, etc. Pour les expériences, on monte ordinairement ces prismes sur un pied de cuivre qui peut s'élever plus ou moins ; en outre, au sommet du pied il y a un genou (Fig. 12) qui permet de donner au prisme toutes les positions qu'on désire.—D'après ce qui précède, rien n'est plus facile que de déterminer la marche d'un rayon lumineux dans un prisme. Soient ABC (Fig. 13) la section principale d'un prisme, et O un point lumineux. Le rayon oblique OD, qui tombe sur la face antérieure du prisme au point D, se rapprochera de la normale en pénétrant dans le prisme, car il entre dans un milieu plus dense et plus réfringent. En conséquence, il suivra la direction DK, plus rapprochée de la base du prisme que celle qu'il avait en entrant. En K, c.-à-d. au point d'émergence, le rayon éprouvera une nouvelle déviation ; mais cette déviation sera en sens inverse de la première, c.-à-d. que le rayon s'éloignera de la normale, attendu qu'il passe alors dans un milieu moins réfringent. Donc, il prendra la direction KH, de sorte que l'œil placé en H verra le point lumineux O en O'. Ainsi donc, *les rayons lumineux qui pénètrent dans un prisme sortent plus rapprochés de la base, et les objets qu'on voit à travers les prismes paraissent plus rapprochés du sommet* qu'ils ne le sont en réalité. La déviation que le prisme imprime à la lumière est mesurée par l'angle OEO' que forment entre eux le rayon incident et le rayon émergent, et qu'on appelle *angle de déviation*. En outre, les objets vus à travers un prisme sont colorés, vers leurs bords horizontaux, de toutes les couleurs de l'iris ; mais nous faisons ici abstraction de ce phénomène, que nous étudions ailleurs sous le nom de DISPERSION. — Nous savons qu'un rayon de lumière qui se propage dans un milieu plus réfringent que l'air ne peut pas sortir de ce milieu, et qu'il éprouve une réflexion totale, lorsque le rayon fait avec la normale un angle plus grand que l'angle limite. Cette loi se vérifie dans les prismes d'une manière remarquable. Soit *abc* (Fig. 14) un prisme de verre rectangle en *b* et ayant les côtés *ba* et *bc* égaux, de sorte que les angles *a* et *c* valent chacun 45°. Maintenant supposons qu'un rayon de lumière *st* tombe perpendiculairement sur la face *ab* du prisme au point *t*. Ce rayon traversera le prisme en ligne droite jusqu'à ce qu'il rencontre le côté *ac* en *u*, faisant avec *up* (normale à *ac*) l'angle d'incidence $sup = 45°$. Mais cet angle étant plus grand que l'angle limite de réfr. du verre, lequel égale 41°49', le rayon *stu* n'émergera pas à la face *ac* ; il se réfléchira intérieurement dans la direction *uo*, qui, attendu l'égalité des angles d'incidence et de réflexion, sera perpendiculaire à *su*. Ainsi donc, le rayon réfléchi tombera perpendiculairement sur la surface *bc* et la traversera sans se réfracter, de telle sorte qu'en résumé le prisme produira sur le rayon incident *stu* le même effet qu'un miroir incliné situé dans le plan *ac*. Recherchons maintenant quel doit être l'angle réfringent du prisme pour que les rayons lumineux puissent se réfracter et émerger par la face opposée au lieu de se réfléchir. Soit le prisme ABC (Fig. 15) et LI un rayon lumineux qui pénètre suivant la direction II', l'émergence dépend de la valeur de l'angle II'O que fait II' avec la normale I'N'. Désignons cet angle par x ; puis désignons par r l'angle de réfr. à l'entrée du prisme, et par A l'angle réfringent. Dans le triangle II'O, on a $x + r + O = 2$ droits $= 180°$. Mais le quadrilatère IOI'A est birectangulaire en I et I' ; par conséquent, on a $A + O = 2$ droits $= 180$. De ces deux égalités, on déduit $x + r + O = A + O$, d'où $x = A - r$. Or, en appelant θ l'angle limite, on devra avoir, pour que le rayon lumineux puisse émerger, $x < \theta$, et par suite $A - r < \theta$. Mais la plus petite valeur de $A - r$ est celle qui correspond à la plus grande valeur de r, c'est-à-dire à θ ; par conséquent, pour qu'il puisse sortir au moins un rayon de lumière, il faudra que l'on ait $A - \theta < \theta$, ou bien $A < 2\theta$. Ainsi donc, *la lumière ne peut sortir d'un prisme qu'autant que l'angle au sommet ou l'angle réfringent est plus petit que le double de l'angle limite.* D'ailleurs, comme $A - r$ est d'autant plus petit que r est plus grand, on voit que, pour un prisme donné, les rayons qui seront dans les meilleures conditions d'émergence seront ceux qui se présenteront à l'entrée sous l'incidence la plus grande. — Lorsqu'un rayon lumineux traverse un prisme de telle sorte qu'il fait un angle égal avec ses deux surfaces, la déviation totale qu'il éprouve est plus petite dans ce cas que dans toute autre position du rayon réfracté : c'est ce qu'on appelle la *déviation minimum*. Quand on regarde l'image d'un objet à travers un prisme, il est facile, en faisant tourner le prisme sur lui-même, de trouver la position dans laquelle a lieu la déviation minimum. Cette position trouvée, on constate aisément que le rayon réfracté fait des angles égaux avec les deux faces du prisme, ou, en d'autres termes, qu'il fait des angles droits avec la ligne qui bisèque l'angle réfringent. Lorsqu'on connaît l'angle réfringent d'un prisme et le minimum de déviation, ces deux données suffisent pour déterminer l'indice de réfr. de la substance dont le prisme lui-même est formé.

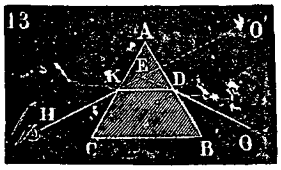

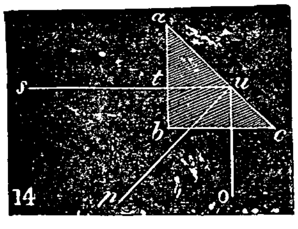

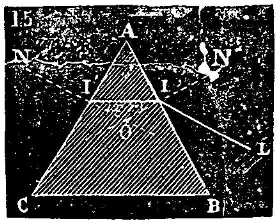

VI. *Indices de réfraction des corps solides, liquides et gazeux.*—La méthode à l'aide de laquelle on détermine l'indice de réfr. des corps solides transparents est due à Newton. Elle consiste à tailler la substance qu'on veut étudier sous la forme d'un prisme triangulaire ; on mesure l'angle réfringent de ce prisme à l'aide du goniomètre ; puis on cherche, en le faisant tourner sur lui-même, l'angle de déviation minimum. Ces deux données obtenues, on calcule aisément l'indice de réfr., qui n'est autre chose, comme nous l'avons vu, que le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfr. Pour les corps solides non transparents, on a recours à une méthode ingénieuse proposée par Wollaston, qui consiste à déterminer indirectement l'angle limite de la substance en observation : d'où l'on calcule ensuite l'indice cherché. Quand il s'agit de déterminer l'indice de réfr. des liquides, on emploie encore la méthode de Newton, c.-à-d. la méthode qui consiste à rechercher l'angle de déviation minimum. A cet effet (Fig. 16), on prend un prisme de verre où l'on perce de part en part une cavité cylindrique que l'on ferme ensuite en appliquant sur chaque face une petite plaque de verre bien parallèle. Sur la base du prisme, on pratique encore un petit trou par lequel on introduit dans la cavité fermée le liquide que l'on veut étudier ; après quoi on ferme ce petit trou avec un bouchon à l'émeri. De cette manière on a véritablement un prisme liquide sur lequel on opère comme sur un prisme solide. Enfin, c'est encore par la méthode de Newton que l'indice de réfr. des gaz a été déterminé par Biot et Arago. « Pour déterminer l'indice de réfr. de l'air, dit Pouillet, on pourrait faire passer la lumière du vide dans un prisme d'air d'un angle connu ; mais l'expérience inverse, qui consiste à faire passer le rayon à travers un prisme vide environné d'air, offre plus de facilité. La Fig. 17 représente le *prisme à gaz* employé par Biot et Arago. Il se compose d'un tube de verre *tt'* de 20 à 30 cent. de longueur sur 4 à 5 de diamètre, dont les deux extrémités sont coupées en sifflet et fermées hermétiquement par des lames de verre à faces parallèles. L'angle que ces lames forment entre elles est l'angle du prisme ; il doit être très-grand à cause de la faible réfringence des gaz. Au milieu de la longueur du tube et parallèlement aux faces du prisme, on pratique deux ouvertures opposées pour introduire ou enlever à volonté, au moyen d'une machine pneumatique, le gaz que l'on veut soumettre à l'expérience. Les petits tubes qui sont scellés dans ces ouvertures sont munis de robinets convenables et communiquent à un baromètre qui donne à chaque instant la pression du gaz intérieur. Supposons que le prisme soit vide, que son arête soit verticale, et qu'il ait été disposé pour l'expérience en un lieu d'où l'on puisse apercevoir une mire éloignée. L'observateur placé en *o*; verra une image directe *ol* de cette mire, et une image réfractée *oe*; l'angle *loe* sera la déviation. Or, avec cette donnée et l'angle réfringent du prisme, on pourra calculer l'indice de réfr., si l'on a choisi la position du minimum. Par des expériences précises et souvent répétées, Biot et Arago ont établi qu'à la température de 0°, et sous la pression de 0m,76, l'indice de réfr. de l'air par rapport au vide absolu, est de 1,000294, et sa puissance réfractive 0,000588, résultat qui se trouve parfaitement conforme à celui que Delambre avait déduit des réfractions astronomiques. L'indice de réfr. de l'air une fois connu, on fait passer dans le prisme les gaz que l'on veut soumettre à l'expérience, et, après avoir observé la déviation qu'ils produisent, on en déduit leurs indices de réfr. Arago et Biot ont établi ce principe fondamental, que *les puissances réfractives d'un gaz sont proportionnelles à sa densité*, ou ce qui revient au même, que *le pouvoir réfringent d'un gaz est constant à toute température et à toute pression.* Ce principe est encore vrai, quand les gaz *se mélangent* d'une manière quelconque, c.-à-d. que la puissance réfractive d'un mélange est égale à la somme des puissances réfractives de ses éléments. Mais toutes les fois que les gaz *se combinent*, cette loi cesse de subsister. Ainsi que l'ont démontré les expériences de Dulong, la puissance réfractive d'un composé gazeux est, tantôt plus petite, tantôt plus grande que la somme des puissances réfractives des composants.— D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que l'expression de *puissance réfractive* désigne l'influence qu'un corps diaphane exerce sur les rayons lumineux pour les dévier de leur direction primitive ; mais il faut se garder de confondre cette expression avec celle de *pouvoir réfringent*. En effet, le pouvoir réfringent est le quotient de la puissance réfractive par la densité. Le tableau suivant indique les *indices de réfraction* pour un certain nombre de corps solides, liquides et gazeux.

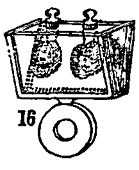
16

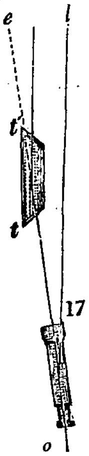

17

Chromate plomb, *max.*	2,974	Eau	1,336
Diamant	2,755	Glace	1,310
Soufre fondu	2,148	Air	1,000294
Rubis	1,779	Vide	1,000000
Spath calcaire, *réfr. ord.*	1,654	Oxygène	1,000272
— *réfr. ext.*	1,483	Hydrogène	0,000138
Topaze incolore	1,610	Azote	1,000300
Flint-glass	1,605	Ammoniaque	1,000385
Quartz, *réfr. extraord.*	1,558	Acide carbonique	1,000449
— *réfr. ordinaire.*	1,548	Chlore	1,000772
Glace de Saint-Gobain	1,543	Acide chlorhydrique	1,000449
Crown-glass	1,534	Oxyde de carbone	1,000340
Spath fluor	1,436	Cyanogène	1,000834
Alcool	1,374	Gaz des marais	1,000443
Éther	1,358	Acide cyanhydrique	1,000451
Humeur aqueuse de l'œil	1,337	Acide sulfureux	1,000665
— vitrée	1,339	Hydrogène sulfuré	1,000644
Cristallin	1,384	H. protophosphoré	1,000789

VII. *Double réfraction.*—Les phénomènes et les lois que nous avons considérés sont ceux de la *réfr simple*, dans laquelle le rayon lumineux, simple à l'incidence, reste encore simple après la réfr.; mais il existe une foule de substances qui, soit dans leur état naturel, soit sous l'influence de circonstances accidentelles, donnent lieu à une *double réfr.*, c.-à-d. que le faisceau lumineux incident simple, en pénétrant dans le milieu plus réfringent, se divise en deux rayons qui suivent chacun une direction différente, en formant entre eux un angle plus ou moins grand. Les substances qui possèdent la propriété de la double réfr. sont dites *biréfringentes*. Les substances qui donnent lieu à la réfr. simple appartiennent à l'une des quatre classes suivantes : 1° les gaz et les vapeurs ; 2° les liquides ; 3° les substances qui ont passé de l'état liquide à l'état solide avec rapidité, de façon à empêcher leurs molécules de cristalliser régulièrement : par ex., le verre, les gommes, les résines, etc.; 4° les cristaux dont la forme primitive est le cube, l'octaèdre régulier ou le dodécaèdre rhomboïdal. Toutes les autres substances, comme les sels, les pierres précieuses, les cristaux qui n'appartiennent pas aux systèmes ci-dessus ; tous les corps du règne animal ou végétal où il existe une disposition à un arrangement régulier de molécules, tels que la corne, la nacre de perles, etc.; en général, tous les corps inégalement comprimés ou qui ne présentent pas la même structure dans toutes les directions, divisent la lumière qui les traverse en deux rayons distincts, qui marchent séparément et sont régis par des lois totalement différentes.—Le phénomène de la double réfr. est surtout apparent dans le spath d'Islande, ou chaux carbonatée des minéralogistes. Soit ABCDX (Fig. 18) un rhomboèdre de spath d'Islande à faces bien lisses, et posons-le sur une feuille de papier blanc marquée d'un point noir en O. En regardant cette tache noire à travers le cristal, on en verra deux images, l'une en O et l'autre en E. Maintenant, si nous faisons tourner le cristal autour de son axe, mais en laissant toujours la même face sur le papier, l'une des images, O, restera invariable, tandis que l'autre, E, semblera décrire un cercle autour de O. Si, au lieu d'un point rond, on a tracé sur le papier une ligne droite, on verra de même, en regardant à travers le cristal, deux images de cette ligne, l'une passant en O et l'autre en E. Mais en faisant tourner le cristal comme nous venons de le dire, on remarquera que la distance entre les deux lignes varie, bien qu'elles restent toujours parallèles l'une à l'autre ; on trouvera en outre que, dans le cours d'une révolution complète du cristal autour de son axe, il y a deux positions dans lesquelles les images coïncident, et deux autres (intermédiaires à celles-ci) où les images atteignent une distance maximum. Ces phénomènes démontrent qu'un rayon de lumière SI, en pénétrant dans le cristal en I, est séparé par la réfr. en deux rayons, IO et IE, et l'on observe qu'en émergeant du cristal, ces deux rayons font le même angle avec la surface, et continuent de marcher parallèlement entre eux et au rayon incident SI. Enfin, si l'on fait tomber un rayon de lumière solaire sur le cristal, et qu'on examine la marche des deux rayons réfractés, on trouve que IO suit les lois de la réfr. ordinaire, c.-à-d. qu'il y a un rapport constant entre le sinus d'incidence et le sinus de réfr., et que le rayon incident, le rayon réfracté et la normale sont dans un même plan ; en conséquence, on désigne IO sous le nom de *rayon ordinaire.* Le rayon IE, au contraire, suit une loi entièrement différente : aussi l'appelle-t-on le *rayon extraordinaire.* Ainsi, par ex., lorsque le rayon incident SI est perpendiculaire à la face du cristal, la réfr. ordinaire n'a pas lieu, car alors l'angle d'incidence égale zéro ; tandis que le rayon extraordinaire IE fait un angle de réfr. de 6°12', et ne se trouve pas dans le même plan que le rayon incident et la normale. En considérant avec attention les phénomènes dont il s'agit, on observe encore que, dans les cristaux doués de la double réfr., il y a toujours une ou deux directions suivant lesquelles un rayon de lumière ne se divise jamais et subit seulement la réfr. ordinaire. Ces directions sont toujours parallèles à AX, qui est l'axe cristallographique, et constituent ce que l'on nomme fort improprement les *axes de double réfr.*, et mieux les *axes optiques* du cristal, ou simplement les *axes*. Les cristaux dans lesquels il n'y a qu'*une* direction d'*indivisibilité*, sont appelés *cristaux à un axe;* les cristaux où il y en a *deux*, sont appelés *cristaux à deux axes*. Dans les cristaux à un *seul axe optique*, ainsi que l'a constaté Brewster, cet axe coïncide toujours avec l'axe cristallographique ; mais, dans les cristaux qui ont deux axes optiques, les axes changent de position suivant la couleur de la lumière incidente. John Herschel, à qui l'on doit cette dernière découverte, a trouvé que dans les cristaux de tartrate de potasse et de soude, l'inclinaison des deux axes est 56° pour la lumière violette, et environ 76° pour la lumière rouge. Dans d'autres cristaux, tels que le nitre, l'inclinaison des deux axes est plus grande pour la lumière violette que pour la lumière rouge ; mais, dans tous les cas, la ligne qui joint les extrémités des axes pour tous les rayons est une ligne droite. Dans certains cristaux, le rayon extraordinaire se réfracte *vers* l'axe cristallographique AX ; dans les autres, il se réfracte dans une direction contraire : les premiers sont appelés *cristaux positifs*, et leur axe optique est dit *axe positif;* les seconds sont nommés *cristaux négatifs*, et leur axe est dit *axe négatif*.

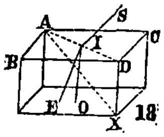

18

Le phénomène de la double réfr. a été observé pour la première fois par Érasme Bartholin, qui fit connaître sa découverte en 1669, dans son ouvrage intitulé : *Experimenta crystalli islandici, disdiaclastici, quibus mira et insolita refractio detegitur.* Bientôt Huyghens (1673) donna une théorie complète de la double réfr., fondée sur le système des ondulations ; mais cette théorie fut laissée de côté par les physiciens, jusqu'à notre siècle, où Malus et Fresnel remirent en honneur le système ondulatoire, en s'appuyant principalement sur la difficulté, on peut presque dire, l'impossibilité d'expliquer les phénomènes de la double réfr. dans l'hypothèse newtonienne de l'émission. Pour rendre compte de tous les phénomènes, la théorie ondulatoire exige l'admission des deux postulats suivants : 1° Les vibrations de l'éther ont lieu *transversalement*, c.-à-d. dans une direction perpendiculaire au rayon visuel. 2° L'élasticité de l'éther se développe inégalement dans l'intérieur du cristal réfringent. Le fait énoncé dans le premier de ces postulats est analogue au phénomène qui s'observe lorsqu'on frappe une corde fortement tendue ; le mouvement se communique rapidement dans la direction de la longueur de la corde, bien que les vibrations s'opèrent perpendiculairement à cette direction. Quant à la seconde proposition, les faits connus relativement à la constitution des cristaux la rendent à priori extrêmement probable. En effet, on trouve que tous les corps diaphanes qui ne réfractent la lumière que dans une seule direction et suivant la loi de Descartes, possèdent la même ténacité et la même élasticité dans toutes les directions, et que leur dilatation linéaire par la chaleur est également la même dans toutes les directions. Au contraire, dans toutes les substances cristallisées qui présentent la propriété de la double réfr., la force élastique par laquelle elles résistent à la compression est plus grande dans certaines directions que dans les autres, et leur dilatation linéaire correspondant à un même accroissement de température varie suivant la direction dans laquelle on la mesure. Ces faits prouvent que l'élasticité de la matière qui constitue le cristal varie suivant certaines directions, et il paraît naturel de supposer que l'éther renfermé entre ses molécules doit jouir de la même propriété. En conséquence, dans le système des ondulations, la réfr. n'est qu'un changement dans la vitesse avec laquelle la lumière se propage en traversant des milieux différents, et ce changement de vitesse résulte lui-même de la différence de densité ou d'élasticité que possèdent ces milieux. La lumière se propage donc plus difficilement ou plus lentement dans les milieux les plus réfringents, et plus facilement ou plus rapidement dans les milieux moins réfringents. Enfin, dans les corps biréfringents, le rayon le plus fortement réfracté se propage avec moins de vitesse que l'autre rayon, et cela dépend de la différence d'élasticité du milieu considéré dans ses diverses directions. — Voy. LENTILLE et POLARISATION.

REFRAIN. s. m. (esp. *refran*, proverbe ?). Reprise de quelques mots ou de quelques vers qu'on répète à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, etc. *Le r. de cette chanson est bien amené.* || Fig. et fam., Ce qu'une personne ramène toujours dans ses discours. *Son r., c'est toujours de l'argent. De quelque chose qu'on parle, il en revient toujours là, c'est son r. ordinaire, c'est son r.* Prov., on dit de même, *C'est le r. de la ballade.*

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. T. Phys. Voy. ACHROMATISME. = RÉFRANGIBLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de réfraction. Voy. DISPERSION.

REFRAPPER. v. a. Frapper de nouveau. *R. des monnaies.* = REFRAPPER. v. n. Heurter de nouveau. *Refrappez à cette porte, on n'a pas entendu.* = REFRAPPÉ, ÉE. part.

REFRÉNER. v. a. (latin. *refrenare*, brider ; de *frenum*, frein). N'est usité qu'au Fig. et sign., Réprimer. *R. ses passions, ses désirs, ses appétits. R. la convoitise, la concupiscence. Il faut lui apprendre à r. sa langue.* = REFRÉNÉ, ÉE. part. = Conj. V. CÉDER.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. (lat. *refrigerare*, refroidir). T. Chim. Qui a la propriété de déterminer le refroidissement. *Faire un mélange r.* Voy. FROID. || T. Méd. Qui est rafraîchissant. *Remèdes réfrigérants.* Peu usité. = RÉFRIGÉRANT. s. m. V. ALAMBIC. = RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. T. Méd. Qui a la propriété de rafraîchir. *Potion réfrigérative.* || Substantiv., *Employer les réfrigératifs.*

RÉFRIGÉRATION. s. f. T. Chim. et Phys.

ENC. — Ce mot ne se dit que du refroidissement, de l'abaissement de la température obtenu par des moyens artificiels. La *réfrigération* d'une enceinte close, comme, par ex., celle d'une salle où une assemblée tient ses séances, consiste simplement à extraire l'air chaud et vicié de l'enceinte, et à y faire pénétrer de l'air à une température moins élevée. Tel est l'appareil de réfr. installé dans la grande salle des séances de l'Institut. L'air chaud et vicié de l'intérieur est appelé par des ouvertures pratiquées à la partie supérieure de la salle dans une cheminée extérieure chauffée artificiellement, tandis que l'air pur de l'extérieur, avant de pénétrer dans la salle, traverse l'appareil *réfrigérateur*. Celui-ci consiste en un vaste cylindre de fonte de 4 mèt. de hauteur et rempli d'eau froide sortant du puits et marquant 12 degrés. Mais ce cylindre est parcouru de haut en bas par un grand nombre de tubes vides, percés d'une foule innombrable de trous capillaires destinés à donner issue à une petite quantité d'eau, issue qui a pour effet de maintenir froide l'eau du cylindre. L'air chaud de l'extérieur parcourt ces tubes de haut en bas, se charge d'une partie de l'eau transsudée, se refroidit au contact des tubes, et arrive froid dans l'intérieur de la salle. On pourrait au besoin augmenter l'effet réfrigérant en introduisant une certaine quantité de glace dans le cylindre. Les moyens réfrigérants qui ont pour objet, non de refroidir une masse d'air, mais un corps solide, ou de faire passer un liquide à l'état solide en le congelant, ont été déjà décrits par nous au mot FROID. A l'article GLACIÈRE, nous avons également décrit le procédé de Villeneuve pour congeler une certaine quantité d'eau destinée à la fabrication des glaces et des sorbets ; mais ces procédés sont peu économiques, et la plupart ne sont qu'à l'usage des chimistes. Depuis que ces articles ont été écrits, un ingénieux physicien, Carré, a imaginé deux appareils nouveaux qui permettent de fabriquer la glace *industriellement*, c.-à-d. qui placent au rang d'un véritable procédé industriel ce qui n'était guère avant lui qu'une expérience de laboratoire. Dans le premier de ses appareils, Carré a employé l'éther ; dans le second, il emploie l'ammoniaque. Nous nous contenterons de parler du dernier, comme étant à la portée de tout le monde et en même temps le plus économique. Au reste, nous citerons les termes mêmes dans lesquels l'inventeur a présenté son système à l'Institut, et exposé les diverses applications dont il est susceptible.

« J'ai l'honneur de soumettre à l'Académie une méthode de production du froid au moyen de l'absorption, par l'eau ou par d'autres corps, de gaz liquéfiés ou de vapeurs condensées, absorption suivie de leur retour à l'état liquide primitif par la chaleur appliquée au corps absorbant, ces opérations étant exécutées en vases clos, et pouvant dès lors se répéter indéfiniment.—Étant donnée la propriété inhérente à certains corps d'absorber à froid des quantités considérables de gaz, et de les émettre lorsqu'on les chauffe, j'ai pensé qu'en se servant de gaz facilement liquéfiables et pouvant être absorbés en grande quantité par l'eau, on trouverait une source économique de froid, pouvant être mise en œuvre au moyen d'appareils simples, peu coûteux, et d'une manœuvre élémentaire. Parmi les gaz qu'on peut employer dans ce but, le gaz ammoniac, dont M. Regnault nous a appris qu'il se servait depuis longtemps dans ses expériences, m'a paru le plus convenable, en raison de sa stabilité, de son calorique latent très-élevé, et de la propriété qu'il possède de se dissoudre sans dégager presque de calorique de combinaison.

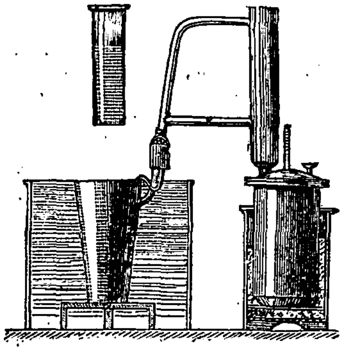

» Les appareils que j'emploie sont de deux genres; ils sont intermittents ou continus. L'appareil intermittent est d'une simplicité tout à fait rudimentaire. Que l'on se figure deux cornues suffisamment résistantes, d'une capacité respective de 1 à 4 volumes, et dont les deux cols un peu élevés et allongés seraient soudés par *leurs extrémités. La plus grande, remplie aux trois quarts d'une* solution ammoniacale concentrée, est placée sur le feu, tandis que la plus petite plonge dans l'eau froide. On chauffe la solution jusque vers 130 ou 140 degrés, point où presque tout le gaz s'est séparé de l'eau pour venir se liquéfier dans la seconde cornue; on constate facilement la température sur un thermomètre placé dans un tube fermé qui pénètre dans la solution. La séparation terminée, on met au contact de l'eau froide le récipient contenant l'eau épuisée; la réabsorption du gaz liquéfié commence immédiatement, et sa volatilisation détermine dans la petite cornue un froid qui peut facilement congeler l'eau dont on l'entoure. Ce froid est intense et peut descendre au-dessous de — 40 degrés. M. Balard, en faisant fonctionner l'appareil au Collége de France, a pu solidifier le mercure. Au lieu de cornues, j'emploie dans la pratique de simples récipients cylindriques reliés par un tube. Il est nécessaire que ces vases soient exactement clos et purgés d'air pour faciliter la liquéfaction et l'absorption; celle-ci se trouve en outre favorisée par la disposition en couches superposées du liquide dans le récipient où elle se produit. Cette même disposition intervient encore pour épurer le gaz de vapeur d'eau pendant son dégagement, qui a lieu progressivement de bas en haut, à travers des liquides de plus en plus riches qui retiennent la plus forte partie de l'eau entraînée (Fig. ci-dessous). Malgré le lavage du gaz pendant son dégagement, il entraîne toujours un peu de vapeur d'eau qui reste liquide dans le réfrigérant après chaque opération, et l'appareil se trouverait bientôt hors de service s'il n'était disposé pour restituer l'eau de l'un à l'autre récipient après une série d'opérations. Cette restitution s'opère d'elle-même en maintenant pendant quelques secondes le réfrigérant au-dessus de la chaudière. Cet instrument intermittent, spécialement destiné aux usages domestiques, produit un minimum de 5 kilogr. de glace par kilogr. de charbon brûlé dans un fourneau de cuisine.—L'appareil continu est susceptible de développements presque illimités. Il se compose principalement d'une chaudière chauffée à feu nu ou au moyen de la vapeur; d'un barboteur superposé à la chaudière pour l'épuration du gaz; d'un liquéfacteur tubulaire, où le gaz se liquéfie sous l'influence d'un courant d'eau froide; d'un réfrigérant dont la forme est appropriée à la destination, et dans lequel le gaz liquéfié s'écoule à mesure; d'un vase à absorption, dans lequel le gaz s'élance du réfrigérant pour se dissoudre dans l'eau comme la vapeur d'eau se résout dans un condenseur ordinaire, avec cette différence qu'ici l'eau d'absorption doit être constamment refroidie par un courant d'eau passant dans un serpentin et qui emporte le calorique latent dégagé par l'absorption; d'une pompe qui refoule à la chaudière l'eau saturée dans le vase à absorption; et enfin d'un régénérateur dans lequel l'eau qui *doit servir à l'absorption, prise épuisée ou* à peu près au bas de la chaudière, échange sa température avec celle de l'eau saturée qui s'y rend en sens inverse. La fonction de la chaudière est assimilable à celle d'un appareil distillatoire; la séparation du gaz ammoniac de l'eau s'y produit facilement, et, comme l'eau n'a pas besoin d'être complétement épuisée, puisqu'elle n'est pas écoulée au dehors, il est inutile de multiplier les engins séparateurs. Le barbotage du gaz dans le récipient où arrive la solution au maximum de concentration l'épure suffisamment pour donner de bons résultats; la liquéfaction du gaz, toujours un peu aqueux, se produit sous une tension de 6 à 7 atmosphères à la température de 25 degrés. L'absorption du gaz par l'eau est accompagnée d'un dégagement considérable de calorique qui est l'équivalent du froid produit par le calorique absorbé dans le réfrigérant. Étant donnés la quantité du gaz ammoniac à absorber, égale à 30 pour 100 en poids de la quantité d'eau, le calorique de dissolution de 1 kilogr. d'ammoniaque égal à 514 calories, on trouve que 1 kilogr. d'eau, pour se saturer au point voulu sans changer de température, nécessiterait la soustraction de 154,20 calories; l'absorption serait impossible dans la mesure nécessitée par le travail, si la solution n'était constamment refroidie par le passage de l'eau froide dans un serpentin placé à l'intérieur du vase où elle se produit. — La solution ammoniacale de la chaudière s'est d'abord dépouillée de la plus forte partie de son gaz, et lorsque l'appareil est prêt à entrer en travail de réfrigération, elle se trouve très-appauvrie, surtout dans les couches inférieures; mais, comme elle contient encore une quantité notable d'ammoniaque, et qu'il y aurait en outre perte majeure à l'écouler chaude, il devient important de la rendre propre à l'absorption en échangeant sa température avec celle de l'eau saturée qui retourne à la chaudière; il résulte de cet échange que la chaudière n'a à fournir que l'équivalent en calories à haute température de la somme des calories à basse température qui seront absorbées dans le réfrigérant, et sauf des pertes, qui ne peuvent être considérables, par rayonnement et imperfection d'échange, on peut déterminer à priori, par le pouvoir calorifique d'un combustible, la quantité de calories qu'il pourra soustraire à un corps donné. L'intensité du froid que l'on peut produire avec cet appareil peut varier dans des limites très-étendues, *et se déterminer par la quantité de gaz dont on chargera* l'eau dans le vase à absorption; plus elle y passera abondamment, plus l'absorption sera énergique, et conséquemment le froid intense; en ne faisant absorber que 15 à 20 pour 100, le froid descendra facilement à 50 ou 60 degrés au-dessous de zéro. L'eau entraînée en vapeur par le gaz ammoniac finirait, en s'accumulant dans le réfrigérant, par paralyser son action; une extraction intermittente ou continue avec échange de la température du liquide sortant avec celle du liquide entrant, obvie à cet inconvénient. L'échange de température est encore pratiqué entre le gaz qui sort très-froid du réfrigérant et le liquide qui arrive du liquéfacteur à 20 ou 25 degrés; ces échanges s'obtiennent facilement en faisant serpenter l'un des deux tubes abducteurs autour de l'autre.

» Outre la fabrication de la glace, la production facile et économique du froid peut donner lieu à d'importantes applications hygiéniques et industrielles. Ainsi la réfrigération de l'air peut s'obtenir à prix double seulement de son chauffage par un calorifère pour un même équivalent de calories. L'industrie des produits chimiques y trouvera un puissant auxiliaire, particulièrement pour faciliter la cristallisation de divers sels et produits. Je citerai comme exemple la précipitation du sulfate de soude des eaux mères du sel marin, de la paraffine des huiles, la cristallisation de la benzine, de l'acide acétique. L'une des plus importantes salines du Midi, celle de MM. Henri Merle et Cᵉ, va appliquer ce procédé sur une très-grande échelle au traitement des eaux salées d'après les méthodes de M. Balard. On pourra l'appliquer à la séparation de l'eau d'avec les corps qu'elle tient en dissolution et qu'elle rejette en cristallisant, comme fabrication de glace douce et de sels avec l'eau de mer et les eaux minérales; à condenser directement des produits très-volatils; à favoriser des réactions qui ne peuvent s'obtenir qu'à une température très-basse, l'hydra*tation de divers sels, la dissolution de certains gaz*; à la *concen*tration par congélation de l'eau de diverses solutions diluées, par exemple, des vins, alcools, acides; à modérer l'échauffement produit par la fermentation, notamment des vins, bières, vinaigres; à raffermir, pour faciliter diverses opérations, certains corps que la chaleur rend pâteux, tels que les stéarines, paraffines, suifs, avant la compression qui doit en exprimer les huiles. Les réfrigérants employés à fabriquer la glace consistent principalement en un ou plusieurs alvéoles rentrant dans un récipient clos et entourés du gaz liquéfié. Les réfrigérations d'air, de liquides, les cristallisations, se font mieux autour de réfrigérants tubulaires disposés en faisceaux dans des cuves, avec agitation pour renouveler les points de contact ou empêcher l'adhérence des cristaux sur les tubes. L'extraction des produits, l'arrivée des liquides à dépouiller, l'écoulement des liquides épuisés, sont continus; les liquides épuisés échangent préalablement leur température avec celle des liquides qui arrivent en circulant en sens inverse dans des appareils tubulaires, de sorte que toute la puissance réfrigérante est utilisée au profit du travail effectif. — L'obtention d'eau douce avec l'eau de mer par voie de congélation n'exige qu'une dépense de calories beaucoup moindre que celle qu'exigerait sa vaporisation.

Étant donnés d'une part :

Calorique latent de vaporisation d'un kilogr. d'eau . . .	537,00
Calorique spécifique de 15 à 100 degrés.	85,00
Calorique spécifique sur 1/4 de résidu.	21,25
Total.	643,25

Nous avons d'autre part :

Calorique latent de congélation d'un kilogr. d'eau. . . .	79,25
Calorique spécifique de + 15 à — 5	20,00
Calorique spécifique sur 1/4 de résidu.	3,75
Total.	103,00

En faisant geler lentement l'eau de mer, la glace formée est pure. Si elle gèle rapidement, de l'eau salée s'interpose entre les cristaux; mais on peut expulser celle-ci en concassant la glace et la soumettant à l'action d'une turbine centrifuge.—Des précautions particulières doivent être observées dans la construction des appareils dont il vient d'être parlé. Le cuivre contenant la plus petite quantité de zinc doit en être proscrit, parce que sa constitution moléculaire est rapidement altérée et sa ténacité détruite. Le cuivre jaune immergé quelques heures dans une solution ammoniacale faible et à froid devient aussi friable que l'argile. Parmi les métaux usuels, le fer, la fonte, l'acier, l'étain, le plomb résistent sans altération; les rivures soudées à l'étain ou au plomb, ne laissent d'ailleurs possibilité à aucune fuite, condition essentielle pour éviter l'appauvrissement de la solution et permettre un fonctionnement indéfiniment prolongé. »

RÉFRINGENT, ENTE. adj. T. Phys. Qui a la propriété de réfracter les rayons lumineux. *Milieu r. Corps r. Faces r fringentes.* ‖ *Qui a rapport à la réfraction. *Angle r. Pouvoir r.* Voy. Réfraction.

REFROGNEMENT ou **RENFROGNEMENT.** s. m. (lat. *frons*, front). Action de se refrogner. = se Refrogner ou se Renfrogner. v. pr. Contracter la peau du front, du visage, de manière à y former des plis, qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin. *Le voici qui se refrogne. Il se renfrogne toujours.* = Refrogné, ou Renfrogné, ée. part. *Un visage refrogné. Une mine renfrognée.*

REFROIDIR. v. a. Rendre froid. *La pluie a refroidi l'air. R. des vapeurs pour les condenser.* ‖ Fig., Diminuer l'ardeur, l'activité, etc. *La vieillesse refroidit les passions. Cette scène refroidit l'action, l'intérêt.* = Refroidir. v. n. Devenir froid. *Laissez r. ce bouillon. Cela refroidira trop.* = se Refroidir. v. pron. Devenir froid. *Il s'était échauffé, il s'est refroidi. Le temps s'est refroidi.* ‖ Figur., *Après avoir été tout de feu pour cette affaire, il commence à se r. Ils commencent à se r. l'un pour l'autre. Leur amitié s'est bien refroidie. Mon imagination se refroidit.* = Refroidi, ie. part.

REFROIDISSEMENT. s. m. Diminution de chaleur. *Le r. de l'air, du temps, pourrait amener de la gelée. Le r. de la chaleur naturelle. Son génie se ressent du r. de l'âge.* ‖ Fig., Diminution d'ardeur, d'activité dans les affections, dans les passions, etc. *Il y a du r. dans leur amitié. Il y a un grand r. entre eux. Le r. de la passion.* ‖ Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud. *Il a pris un refroidissement.*

***REFROTTER.** v. a. Frotter de nouveau. = Refrotté, ée. part.

REFUGE. s. m. (latin. *refugium*, de *fuga*, fuite). Asile, retraite, lieu où l'on se sauve pour être en sûreté. *R. assuré. Chercher un r. Sa maison est le r. de tous les malheureux.* — Figur., *Les lois sont le r. du faible.* ‖ *Maison de r.*, ou simpl., *Refuge*, Nom de certaines maisons d'asile pour les indigents, et quelquefois de correction pour les femmes qu'on veut retirer du désordre. *Villes de r.*, V. Asile. ‖ Fig., se dit Des personnes dont on attend, dont on implore la protection, le secours. *Vous êtes mon r., tout mon r., mon seul r. Dieu est le r. des misérables, des pécheurs.* ‖ Figur., se dit encore Des prétextes sous lesquels l'erreur ou la mauvaise foi cherche à se mettre à couvert. *Quel misérable r. que ce prétexte! On l'a poursuivi dans tous ses refuges.* = Syn. V. Asile.

RÉFUGIER (se). v. pr. Se retirer en quelque lieu ou auprès de quelqu'un pour être en sûreté. *Il se réfugia dans une église. Il s'est réfugié dans tel pays. Il se réfugia auprès de tel prince. Il ne sait où se r.* ‖ Fig., *Il se réfugie dans les équivoques pour échapper à la vérité qui le presse. L'homme vertueux, accusé par le monde, se réfugie dans sa conscience.* = Réfugié, ée. p. ‖ Substant., *C'est un réfugié. Les réfugiés polonais, italiens, etc.* — Absol., *Les réfugiés*, Les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France. ‖ Adjectiv., *Style réfugié*, Le style des écrivains protestants qui, étant sortis de France, ont ignoré les changements introduits par l'usage dans la langue française. = Conj. V. Prier.

REFUIR. v. n. T. Véner. Se dit D'un cerf ou autre animal qui, lorsqu'il est poursuivi, revient sur ses pas, afin de donner le change. = Refuite. s. f. L'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. *Il y a tant de refuites dans cette forêt.* ‖ Se dit aussi Des ruses d'une bête qu'on chasse. *Un cerf qui use de refuites;* et Fig., Des retards affectés d'une personne qui ne veut pas terminer une affaire. *Il élude le jugement du procès par des refuites continuelles.* Peu usité.

REFUS. s. m. Action de refuser. *S'attirer un r. S'exposer à un r. Essuyer des r. Adoucir un r. par des manières honnêtes. Il met de la grâce jusque dans ses r. Sur son r. de payer, il fut poursuivi.* — Famil., *Cela n'est pas de r.*, J'accepte volontiers, avec plaisir, ce que vous m'offrez. *Avoir une chose au r. de quelqu'un*, Ne l'avoir qu'après qu'un autre l'a refusée. *Faire une chose au r. de quelqu'un*, La faire après qu'un autre a refusé de s'en charger. ‖ Sign. quelquefois, Ce qu'un autre a refusé. *Je ne veux point du r. d'un autre.* ‖ T. Archit. *Enfoncer un pilotis jusqu'à r.*, Voy. Pilotis. ‖ T. Vén. *Un cerf de r.*, Un cerf de trois ans.

REFUSER. v. a. (lat. *refutare*, repousser). Ne pas accepter ce qui est offert. *On lui a offert trente mille francs de cette terre, mais il les a refusés. R. des pré-*

sents, des offres. R. un emploi, un établissement. Il a refusé un bon parti. J'ai refusé d'aller chez lui quoiqu'il m'en ait prié. ‖ Ne pas accorder ce qui est demandé; ne vouloir point se soumettre à ce qu'on exige de nous. *On lui a refusé la grâce qu'il demandait. Il ne peut rien r. à ses amis. Il a refusé son consentement. Il a refusé de lui prêter de l'argent. Il lui a refusé à manger. R. obéissance. Il refuse de payer, de travailler, d'obéir, de partir,etc.* Absol., *Il refuse si poliment, qu'on ne peut s'en offenser. Il refusa net, tout net.* — *R. la porte à quelqu'un*, Ne pas lui permettre l'entrée d'un lieu, d'une maison, etc. — T. Man. *Ce cheval refuse*, Il ne peut pas ou ne veut pas obéir. — T. Marine. *Le vent refuse*, Le vent devient contraire. ‖ Ne pas donner. *La nature lui a refusé la beauté. La nature ne lui a refusé aucun de ses dons. Je ne puis r. mon admiration à une telle conduite.* — *R. une fille en mariage*, Ne pas vouloir la donner en mariage à quelqu'un qui la demande, ou Ne pas vouloir épouser une fille offerte en mariage. On dit aussi, *On lui a refusé la main de cette jeune fille.* — T. Tactiq. *L'ennemi refusait sa droite*, L'ennemi évitait d'engager sa droite. ‖ Se dit aussi Des personnes auxquelles on refuse, ou dont on ne veut pas. *Cet homme refuse ses meilleurs amis, quelque chose qu'ils lui demandent. Il refuse tout le monde. J'ai offert de servir, mais j'ai été refusé.* = se Refuser, s'emploie dans les deux sens, *R. à soi* et *R. soi.* ‖ *Se r. une chose*, S'en priver, ne pas se la permettre. *C'est un avare qui se refuse le nécessaire, jusqu'au nécessaire. Il se refuse tout pour donner davantage aux pauvres. Il ne se refuse rien, quand il s'agit de ses plaisirs. C'est un homme qui ne s'est jamais refusé un bon mot, une plaisanterie.* ‖ *Se r. à une chose*, Ne pas vouloir la faire. *Il se refuse à travailler. Il se refuse à tout ce qu'on lui demande. La chambre se refuse à cette augmentation de dépense.* Fam., on dit aussi qu'*Un homme ne se refuse à rien*, ou qu'*il ne refuse à rien*, pour signifier qu'Il est toujours prêt à faire ce qu'on désire de lui. — *Se r. à une chose*, Ne pas s'y livrer, y résister. *Il se refuse même aux plaisirs les plus innocents. Il se refuse à se divertir. Se r. à l'évidence.* ‖ Avec un nom de chose pour sujet, signifie Ne pas permettre. *Le temps se refuse à cela. Les circonstances s'y refusent. Ma fortune se refuse à une si grande dépense. Dans ces climats affreux, le sol se refuse à toute culture.* = Refusé, ée. part.

RÉFUSION. s. f. T. Prat. anc. *R. de dépens*, Action de les refonder. Voy. Refonder.

* **RÉFUTABLE.** adj. 2 g. Qui peut être réfuté avec succès. *Cela n'est pas réfutable.*

RÉFUTATION. s. f. Discours ou écrit par lequel on réfute. *La r. d'un argument, d'un raisonnement, d'un livre. La r. d'une erreur, d'un sophisme, d'une calomnie.* ‖ Fig., *Sa conduite est la meilleure r. de cette calomnie*, Sa conduite suffit pour en montrer la fausseté.

Enc. — En Rhétorique, on donne le nom de *Réfutation* à la partie du discours qui consiste à détruire les moyens de son adversaire. La place de la réf. varie selon les circonstances. S'il existe des préventions, il faut commencer par les dissiper, et la réf. alors peut précéder la confirmation; mais, en général, ce n'est qu'après avoir établi ses preuves que l'on s'occupe de détruire les arguments opposés. Il arrive quelquefois encore que l'on réfute à mesure que l'on confirme, et ce mode de procéder donne ordinairement au discours une force irrésistible. La réf. demande beaucoup d'habileté et d'adresse. C'est par l'habitude de tout réduire au simple, de tout décomposer, de tout définir, qu'un dialecticien consommé sait saisir à leur point de jonction les erreurs enlacées à la vérité par les artifices de l'éloquence, percer à jour les ténèbres accumulées par la mauvaise foi, et réduire à néant l'ingénieuse perfidie des sophistes. Démontrer la fausseté des principes sur lesquels vient de s'appuyer son adversaire, prouver que de principes vrais il a tiré des conséquences fausses, relever les contradictions, profiter des aveux, affaiblir en les divisant des preuves qui, réunies, paraissent avoir quelque force, etc., tels sont les moyens qu'emploie l'orateur. Enfin, lorsqu'il a détruit par une argumentation serrée et par des raisons solides les objections les plus sérieuses, l'orateur peut se servir de l'arme de l'ironie pour combattre les objections futiles. Toutefois ce n'est qu'avec sobriété qu'on doit user de ce genre de réf. L'ironie, inhabilement maniée, est une arme qui blesse celui qui l'emploie. Si la plaisanterie manque d'à-propos et de naturel, elle est froide et insipide; dans un sujet grave, elle est déplacée; prodiguée à l'excès, elle risque d'imprimer au discours le caractère de la bouffonnerie.

RÉFUTER. v. a. (lat. *refutare*). Combattre ce qu'un autre a avancé, prouver que ce qu'un adversaire a dit est mal fondé ou n'est pas vrai. *R. un argument, une proposition, une opinion. R. un mensonge, une calomnie. R. avec force, avec clarté, avec méthode. R. complétement, faiblement.* ‖ *R. un livre, un auteur*, Combattre ce qui a été avancé dans un livre, ce qu'un auteur a proposé, soutenu. = Réfuté, ée. part.

REGAGNER. v. a. Gagner ce qu'on avait perdu. *Il a regagné ce qu'il avait perdu au jeu. J'ai regagné beaucoup au delà de ce que j'avais perdu.* — Figur., *R. l'amitié, l'affection, l'estime, les bonnes grâces de quelqu'un. R. le temps perdu.* On dit de même, *R. quelqu'un*, Regagner son amitié, ou Le ramener à des intérêts qu'il avait abandonnés, au parti qu'il avait quitté. ‖ T. Guerre. *R. du terrain, son terrain*, Repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer. On dit de même, *R. le dessus*, Reprendre le dessus; et *R. l'avantage*, Recouvrer l'avantage qu'on avait perdu. — * Ces locut. se disent encore Fig., en parl. Des progrès que fait quelqu'un, de ses succès en affaires ou autrement. ‖ T. Mar. *R. le dessus du vent*, ou *R. le vent sur un vaisseau, sur l'ennemi*, Reprendre l'avantage du vent. — Fig. et fam., *R. le dessus du vent*, Rétablir ses affaires, sa fortune, son crédit. ‖ *Regagner*, sign. encore, Rejoindre, ratteindre, rentrer dans un lieu. *Les fuyards regagnèrent le corps d'armée. La tempête nous força de r. le port. Il eut de la peine à r. son logis.* = Regagné, ée. part.

REGAIN. s. m. T. Agric. L'herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés. *Le r. est de beaucoup inférieur au foin. Rentrer les regains.* ‖ Figur. et famil., *Un r. de jeunesse*, Renouvellement d'activité et de vigueur, qui survient parfois chez un homme d'un âge mûr. — Se dit aussi De la fraîcheur, de l'embonpoint qui viennent quelquefois aux femmes après qu'elles ont passé leur temps critique.

RÉGAL. s. m. (latin. *regale*, royal; sous-entendu *convivium*, festin). Festin, grand repas. *Il nous a fait un grand r. On leur fit un r. magnifique. Ce sont des régals continuels.* ‖ Figur., *C'est un r. pour moi*, se dit D'un mets que l'on aime beaucoup. — Au sens moral, *Je me fais un r. de le voir*, Ce sera un grand plaisir pour moi. — Ce mot est familier.

RÉGALADE. s. f. Manière de boire qui consiste à verser la boisson dans la bouche, la tête étant renversée. *Boire à la r.* ‖ Feu vif et clair qu'on allume pour réchauffer promptement les personnes qui arrivent. *Faites une bonne r.* — Ce mot est familier.

RÉGALANT, ANTE. adj. Amusant, réjouissant. Ce mot est fam., et ne se dit guère qu'ironiq. et avec la négation. *Nous avions projeté une partie de campagne, et il pleut à verse; cela n'est-il pas bien régalant?*

RÉGALE. s. f. (lat. *regalis*, royal).

Enc. — Avant la révolution, on appelait *Régale*, en latin *regalia*, le droit qu'avait le roi de jouir des revenus des évêchés vacants et de disposer des bénéfices sans charge d'âmes qui en dépendaient, jusqu'à ce que le nouvel évêque eût pris possession de son siége, prêté serment de fidélité, et rempli les autres formalités prescrites par les lois. On donnait le nom de *R. spirituelle* ou *honoraire*, à la partie de ce droit qui concernait la collation des bénéfices; celui de *R. temporelle* ou *utile*, à celle qui était relative à la jouissance des revenus; et l'on appelait *Régaliste* celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice *vacant en r.* La r. datait des premiers temps de la monarchie, mais elle fut, entre les *rois et le clergé, une cause perpétuelle de conflits*, jusque vers la fin du XVIIe siècle, où, après de vives discussions entre le pape Innocent XI et Louis XIV, ce dernier, par sa déclaration du 24 janvier 1682, en régla définitivement l'exercice. La r. a été supprimée par le Concordat de 1811.

RÉGALE. adj. f. T. Chim. *Eau r.*, Voy. Chlore.

RÉGALEMENT. s. m. (R. *égal*). *Se disait autrefois de la répartition de certaines taxes. *Le r. des tailles.* ‖ Travail qui se fait pour aplanir la surface d'un terrain. *Faire le r. d'une allée pour y mettre du sable.* = Régaler. v. a. * Répartir également, c'est-à-dire proportionnellement, une taxe. *On régala cette somme sur toute la paroisse.* ‖ Aplanir un terrain, après avoir enlevé ou rapporté des terres. *Il faudra r. ces terres après le remblai.* = Régalé, ée. part.

RÉGALER. v. a. (R. *régal*). Donner un grand repas, ou simpl., Donner à manger ou à boire quelque chose qui fait plaisir. *Il nous a régalés magnifiquement. Il nous a régalés d'un chevreuil, d'une bonne bouteille de l'Ermitage.* — Absol., Payer de quoi régaler. *C'est son tour de r. C'est lui qui régale.* ‖ Par extens., se dit Des choses qu'on fait pour réjouir ses amis, pour les divertir. *Il les régala d'un concert. Il nous a régalés d'une foule d'historiettes plus ou moins lestes, mais fort amusantes.* ‖ En mauvaise part, Maltraiter. *Il a été régalé d'une étrange sorte. On le régala de vingt coups de bâton.* = se Régaler. v. pron. *Il s'est bien régalé au repas de noces. Ces jeunes gens ont formé une société et ils se régalent tour à tour. Tout Paris se régala de ce scandale.* = Régalé, ée. part. — Ce verbe ne s'emploie que dans le style familier.

RÉGALIEN. adj. m. (lat. *regalis*, royal). Ne se dit que dans cette locut., *Les droits régaliens*, Les droits inhérents à la royauté, à la souveraineté. *Le droit de battre monnaie est considéré comme un droit r. On rangeait naguère au nombre des droits régaliens le prétendu droit de permettre aux citoyens de travailler et d'exercer leur industrie.*

RÉGALISTE. s. m. Voy. Régale.

REGARD. s. m. Action de la vue, action par laquelle on regarde. *R. amoureux, languissant. R. doux, fier, rude, farouche, sombre, terrible. R. vif, perçant, pénétrant. Avoir le r. fixe, assuré. Jeter, lancer un r. Arrêter, fixer, attacher ses regards sur quelqu'un. Sa beauté arrête, fixe tous les regards. Porter, promener ses regards. Détourner ses regards de quelque objet. Soutenir les regards de son juge. Il n'a pas daigné m'honorer d'un r.* ‖ Fig., au plur., *Cette considération méritait d'arrêter les regards de l'assemblée. Cet homme attire tous les regards par son héroïsme. Ce livre est indigne de fixer les regards de la postérité.* ‖ T. Peinture. Se dit de Deux portraits de même grandeur, ou à peu près, qui sont peints de telle manière, que les deux figures qui y sont représentées se regardent l'une l'autre. *Le mari et la femme se sont fait peindre en r.* — Se dit aussi De deux personnes qui sont peintes dans le même tableau et qui se regardent. ‖ T. Archit. hydr. Ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux. = En regard. loc. adv. Vis-à-vis. *Il faut placer ces objets en r. Une traduction avec le texte en r.* = Au regard de. loc. prép. Par rapport à, en comparaison de. *Il est pauvre au r. d'un tel.* Peu usité.

REGARDANT. s. m. Celui qui regarde. *Voilà bien des regardants.* Prov., *Il n'y a pas tant de marchands à la foire que de regardants.* = Regardant, ante. adj. Qui regarde de trop près à quelque chose, qui est trop exact, trop ménager. *Il ne faut pas être si r., trop regardant.* Fam.

REGARDER. v. a. Jeter la vue, porter ses regards sur quelque chose. *R. le ciel. R. la campagne. R. fixement, attentivement, à la dérobée. R. de côté, devant soi, autour de soi, derrière soi. Regardez dans ces papiers, vous y trouverez la quittance. Regardez à la pendule quelle heure il est. R. par le trou d'une serrure. R. avec envie, avec jalousie, avec plaisir. R. quelqu'un en face.* — *R. de près*, Avoir la vue basse. ‖ *Il n'oserait le r. en face*, ou famil., *entre deux yeux*, se dit D'un homme qui en craint un autre. *Je ne veux pas seulement le r.*, se dit De quelqu'un qu'on méprise et qu'on ne veut pas voir. Fam., *R. quelqu'un sous le nez*, Le regarder au visage de très-près avec affectation. ‖ Figur., *R. quelqu'un de haut en bas, du haut en bas, de travers, de côté, de mauvais œil*, Le regarder avec mépris, avec dédain, lui témoigner du mépris. *R. quelqu'un favorablement, le r. de bon œil, etc.*, Témoigner à quelqu'un qu'on a de la bienveillance pour lui. *R. quelqu'un en pitié*, V. Pitié. *Dieu l'a regardé avec des yeux de miséricorde*, se dit D'un homme qui était dans l'affliction, et à qui il est arrivé quelque chose d'heureux. ‖ En parl. Des choses, Être vis-à-vis, à l'opposite. *Cette maison regarde l'orient. Le côté du Louvre qui regarde la rivière. L'aiguille aimantée regarde toujours le nord.* — On dit encore neutral., *Cette maison regarde sur la rivière, cette fenêtre regarde sur le jardin, etc.*, De cette maison, de cette fenêtre, on voit la rivière, le jardin, etc. ‖ Figur., Considérer, examiner avec attention. *Quand je regarde telle chose. Il faut r. la personne, le mérite de la personne. Regardez ce que vous refusez. Regardez si ce calcul est juste. En cela, il n'a regardé que le bien général, et nullement son propre intérêt. Tout bien regardé et considéré, vous trouverez que.* — *R. comme*, Considérer comme, estimer, réputer. *On le regarde comme un honnête homme. Je regarde cette entreprise comme une mauvaise affaire. Cette place est regardée comme imprenable. Son action fut regardée comme une trahison.* ‖ Concerner. *Ce soin vous regarde. Cela ne me regarde point. Je prends part à tout ce qui vous regarde. Pour ce qui regarde cette affaire. Cette question regarde la médecine.* — *Cette succession, cette charge le regarde*, Elle doit lui venir, ou Il y peut prétendre. Vx. = Regarder. v. n. Prendre garde, faire attention à une chose. *Regardez bien à ce* *que vous allez dire. Regardez-y bien. Avec lui je ne regarde point à mes intérêts. Entre amis, on ne regarde point aux petites choses.* — Famil., *Y r. à deux fois*, V. Fois. *R. de près, de trop près à toutes choses*, Voy. Près. *Il ne faut pas y r. après lui, il ne faut pas r. après lui*, se dit D'un homme fidèle, exact, d'une probité reconnue, ou d'un jugement très-sûr. *C'est un homme avec lequel il ne faut pas r. de si près*, se dit D'un homme sujet à faire des fautes, et dont il ne faut pas examiner la conduite trop sévèrement. = se Regarder. v. pron. Examiner ses traits. *Se r. dans un miroir. Ils se sont regardés sans se rien dire.* — *Les deux armées ont été longtemps à se r. avant que de combattre*, Elles ont été longtemps en présence sans qu'aucune attaquât. ‖ Être vis-à-vis. *Ces deux maisons se regardent.* ‖ *Se r. comme*, Se croire, s'estimer. *Il se regarde comme réservé à de hautes destinées. Il se regarde comme un grand homme.* = Regardé, ée. part. = Syn. Voy. Concerner.

REGARNIR. v. a. Garnir de nouveau. *R. une robe. R. une chambre de meubles.* = Regarni, ie. part.

* **RÉGATES.** s. f. pl. (ital. *regata*). Se dit Des courses de gondoles qui ont lieu à Venise, et, par extens., Des joutes de bateaux et de canots qui ont lieu dans certaines fêtes publiques. *Les r. du Havre.*

RÉGENCE. s. f. (latin. *regere*, gouverner). La dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. — Le temps que dure une régence. ‖ L'exercice des fonctions de régent dans un collége. Vx. ‖ Se dit encore De l'administration municipale de certaines villes, Du gouvernement de certains États. *La r. d'Amsterdam. La r. de Kiel. Les régences barbaresques. La r. de Tunis, de Tripoli.* — Le territoire qui dépend d'une régence; se dit surtout Des régences barbaresques. *Les villes de la r. Dans toute l'étendue de la régence.*

Enc. — Les régences sont presque toujours des époques d'abaissement et de troubles, parce que l'autorité d'un régent ou d'une régente, reposant sur une fiction, n'a jamais la solidité de l'autorité royale, et que les mécontents, quels qu'ils soient, cherchent à profiter de cette circonstance pour atteindre leurs visées particulières. Les premières régences que l'on trouve dans l'histoire de France sont celle de Brunehaut, en Austrasie, pendant la minorité de Childebert II (575), et celle de Frédégonde, en Neustrie, pendant la minorité de Clotaire II (584), qui furent, l'une et l'autre, remplies de désordres, et eurent pour résultat d'amoindrir la royauté mérovingienne et de préparer l'élévation des maires du palais. Après la mort de Dagobert Ier (633), la reine Nantilde, sa veuve, eut la régence de ses deux fils Sigebert III et Clovis II; mais les maires Pepin et Ega annihilèrent son autorité, et gouvernèrent, celui-ci en Bourgogne et en Neustrie, au nom de Clovis, celui-là en Austrasie, au nom de Sigebert. A partir de ce moment, l'histoire de la race de Mérovée ne présente plus qu'une suite non interrompue de minorités et, par suite, de régences, jusqu'au moment où Pepin le Bref prit la place de Childéric III. L'époque carlovingienne ne renferme qu'une seule régence, celle de Gerberge, veuve de Louis d'Outre-mer, pendant la minorité de Lothaire. Quoique assez paisible, elle eut des conséquences fâcheuses pour l'autorité royale, en ce qu'elle contribua à augmenter l'influence germanique et à favoriser l'agrandissement de la famille des ducs de France, qui tendaient à se substituer aux Carlovingiens comme ceux-ci s'étaient substitués aux Mérovingiens. La dynastie capétienne n'a eu que huit régences produites par l'enfance ou la minorité des rois, et quelques autres d'une moindre importance causées par leur absence ou leur incapacité. La première eut lieu pendant la minorité de Philippe Ier, qui, n'ayant encore que huit ans à la mort de son père (1060), fut placé sous la tutelle de Baudouin, comte de Flandre. La r. de Suger, abbé de Saint-Denis, pendant l'absence de Louis VII pour la croisade (1147 à 1150), est célèbre par la sagesse de son administration. Celle de la reine Blanche de Castille, pendant la minorité de Louis IX, son fils (1226 à 1236), fut remarquable par l'habileté avec laquelle cette princesse déjoua les projets des chefs féodaux coalisés contre elle. Cette princesse fut encore régente (1248-1252) quand son fils partit pour la croisade d'Égypte, et elle eut alors à réprimer la révolte des pastoureaux. Une troisième r. eut lieu lorsque saint Louis fit son expédition de Tunis (1270); elle fut exercée par Simon de Nesle et Mathieu, abbé de Saint-Denis, et ne dura que quelques mois. La fin du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe passèrent sans r.; mais, en 1356, le roi Jean ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le dauphin Charles fut chargé de gouverner le royaume, d'abord en qualité de lieutenant-général, puis comme régent (févr. 1358-1360) : c'est pendant sa r. qu'eurent lieu les troubles suscités par Étienne Marcel, prévôt de Paris, et Charles le Mauvais, roi de Navarre. La r. des oncles de Charles VI (1380-1389) fut la plus désastreuse qu'il y eût encore eu. Anne de Beaujeu, au commencement du règne de Charles VIII (1483-1485), Louise de Savoie, pendant la captivité de son fils François Ier (1525-1526), Catherine de Médicis, sous Charles IX (1560-1564), Marie de Médicis, sous Louis XIII (1610-1615), et Anne d'Autriche, sous Louis XIV (1643-1651), exercèrent les fonctions de régentes, et plusieurs d'entre elles contribuèrent, par leurs fautes, à aggraver les maux du pays. Enfin, pendant la minorité de Louis XV (1715-1723), Philippe, duc d'Orléans, fut régent du royaume. Lorsqu'on parle de l'époque de la *Régence*, sans aucune spécification, c'est de la période pendant laquelle gouverna ce prince que l'on entend parler. Tout le monde sait combien elle fut funeste à la France par les progrès que firent alors la licence et l'immoralité.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régénère. *Lycurgue fut le r. des lois et des mœurs à Lacédémone. Cette reine fut la régénératrice de sa nation.* ‖ Adject.. *Principe r. Puissance régénératrice.* = Régénération. s. f. Reproduction d'un tissu, d'une partie qui a été détruite. *La r. des chairs. La r. du tissu osseux par le périoste.* ‖ Fig., Réformation, renouvellement. *La r. des mœurs. La r. d'un peuple.* ‖ Fig., en termes de Religion et en parlant du Baptême, signifie Renaissance. *La r. en Jésus-Christ.*

RÉGÉNÉRER. v. a. (lat. *regenerare*). Engendrer de nouveau, donner une nouvelle naissance; ne se dit que Figur. et en matière de religion. *Le baptême nous régénère en Jésus-Christ.* ‖ Figur., Réformer, renouveler. *R. les mœurs. R. un empire.* = se Régénérer. v. pron. Être régénéré. *Se r. dans les eaux du baptême. Un peuple qui se régénère.* ‖ Se reproduire. *Les tissus détruits se régénèrent d'après les mêmes lois suivant lesquelles se produisent et se développent les tissus primitifs.* = Régénéré, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

RÉGENT, ENTE. adj. et s. (lat. *regere*, gouverner). Qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain. *La reine régente. Le prince r. Le r. du royaume. La régente.* ‖ S'est dit autrefois De tous ceux qui enseignaient dans un collége. *R. de philosophie, de rhétorique.* Ne se dit plus que Des professeurs des colléges communaux. — *Docteur r.*, Titre qu'on donnait autrefois aux docteurs professeurs en théologie, en droit, en médecine. *Docteur r. de la Faculté de médecine de Paris.* ‖ *R. de la banque de France*, Voy. Crédit.

RÉGENTER. v. a. et n. Enseigner en qualité de régent. *Il régente dans tel collége. Il s'est retiré parce qu'il était las de r. Il régente la sixième, la rhétorique.* Vieux et ne se dit guère que par plaisanterie. ‖ Figur., se dit De ceux qui aiment à dominer et qui veulent toujours. que leurs avis prévalent. *C'est un homme qui veut r. partout. Il régente tous ses confrères.* = Régenté, ée. p.

RÉGICIDE. s. m. (lat. *rex, regis*, roi; *cædere*, tuer). Assassinat d'un roi. ‖ Celui qui assassine un roi. ‖ Adjectiv., *Doctrine r. Une assemblée régicide.*

RÉGIE. s. f. (lat. *regere*, diriger, gérer). Administration de biens à la charge de rendre compte. *On a mis cette succession, ces biens en r. On lui en a confié la r. Ce bien était en ferme, on l'a mis en r.* — * *Mettre des travaux publics en r.*, Les faire exécuter au compte de l'État et sous la surveillance de ses agents. — *R. intéressée*, Celle où le régisseur a une part dans les produits. ‖ Plus ordin., se dit Des administrations chargées de la perception de certaines taxes indirectes, ou de certains services publics. *La r. des tabacs, des poudres. La r. des contributions indirectes. La r. de l'octroi. La r. des vivres. Les employés, les commis de la r.* * Les bureaux de la régie. *Je viens de la régie.*

REGIMBER. v. n. (ital. *gamba*, jambe). Se dit Des bêtes de monture, qui ruent au lieu d'avancer, lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet. *Quand on donne de l'éperon à ce cheval, il regimbe.* ‖ Fig. et fam., *R. contre l'éperon*, se dit D'un inférieur qui résiste à son supérieur et qui refuse de lui obéir. On dit aussi, *R. contre son supérieur, contre les ordres de son supérieur.*

RÉGIME. s. m. (lat. *regimen*, conduite). L'ordre, la constitution d'un État; la manière de le gouverner, de l'administrer. *Un r. dur, sévère, arbitraire. R. despotique. Ces peuples vivaient sous un r. paternel. Le r. féodal*, L'organisation féodale. *Le r. représentatif*, Celui où la nation concourt, par ses représentants, à l'exercice de la puissance législative. *Le nouveau r.*, La constitution de la société et du gouvernement depuis 1789, par opp. à *L'ancien r.* ‖ Par ext., se dit aussi De la règle, de l'administration à laquelle sont soumis certains établissements publics et religieux. *Le r. des hôpitaux, des prisons. Le r. pénitentiaire. Le r. de cet ordre est fort sévère.* ‖ Ordre, règle dans la manière de vivre, par rapport à la santé. *Il suit un bon r. Il vit sans aucun r. Les médecins lui ont prescrit un r. sévère, rigoureux.* — Absol., se dit De l'usage méthodique et raisonné des aliments et des boissons, particul. sous le rapport de la qualité et de la quantité. *Se mettre au r. Il est au r. Quitter le r. Renoncer au r. Vivre de r.* On dit de même, *Il vit d'un grand r.* ‖ T. Jurispr. *R. dotal, R. de la communauté*, V. Dot et Communauté. ‖ T. Bot. Voy. Inflorescence.

Enc. — On appelle, en général, *Régime* ou *Complément*, un mot qui achève d'exprimer, qui complète l'idée commencée par un autre mot. Bien qu'ordinairement on emploie ces deux termes indifféremment l'un pour l'autre, plusieurs grammairiens les distinguent, et avec raison suivant nous. Par *complément*, on entend les mots qui sont régis par d'autres ou qui servent à préciser, à déterminer la signification des mots auxquels on les joint, à compléter une proposition. Ainsi dans cette phrase, *Le livre de Pierre, Pierre est le complément de la préposition de*, et les mots *de Pierre* sont ensemble le complément de *livre*. Par *régime*, on entend proprement le complément qu'un verbe appelle, soit directement et sans intermédiaire, soit indirectement et avec l'intermédiaire d'une préposition. D'après cela, on distingue deux sortes de régimes, l'un *direct* et l'autre *indirect*. Le *R. direct* est celui qui achève d'exprimer directement l'idée commencée par le verbe : il est l'objet immédiat de l'action que le verbe exprime, et il répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi?* pour les choses. *J'aime mon père.* J'aime *qui?* Mon père. *Mon père* est donc le rég. direct du verbe *aimer;* et, en effet, il complète directement l'idée commencée par ce verbe. Le *R. indirect* est celui qui complète indirectement l'idée commencée par le verbe, c.-à-d. qui ne la complète qu'à l'aide d'une préposition exprimée ou sous-entendue ; il est le terme de l'action que le verbe exprime, et répond aux questions *à qui? de quoi? pour qui? par qui?* etc., pour les personnes; *à quoi? de quoi? pour quoi? par quoi?* pour les choses. *Il parle à son frère.* Il parle *à qui?* A son frère. *A son frère* est donc le rég. indirect de *parler;* il est le terme où aboutit l'action exprimée par ce verbe, et il n'achève de l'énoncer qu'avec le secours de la préposition *à*. — Cependant, lorsqu'un verbe actif a pour rég. un autre verbe à l'infinitif, la présence de la préposition *à* ou *de* entre ce verbe et cet infinitif ne signifie point qu'on ait affaire à un rég. indirect. En effet, dans ces phrases : *Il aime à étudier, Il vous recommande de lire*, les mots, *à étudier, de lire*, sont l'objet des actions exprimées par les verbes *aimer, recommander*. Il aime *quoi?* A étudier. Il vous recommande *quoi?* De lire. Les mots *à étudier* et *de lire* représentent donc véritablement des régimes directs, et les prépositions *à* et *de* sont inutiles au point de vue grammatical : elles ne sont employées que pour satisfaire l'oreille. Il en est de même lorsque la préposition *de* précède un substantif qui est l'objet direct de l'action du verbe actif, comme dans ces exemples : *Il a de grandes richesses. Donnez-moi du pain.* Ici la préposition *de* équivaut à *quelque* ou à *quelques*, selon que le substantif est au singulier ou au pluriel ; elle n'indique donc point un rég. indirect. — Un verbe peut avoir pour rég. un substantif : *Honorez votre père;* ou un pronom : *Les yeux de l'amitié se trompent rarement;* ou un verbe à l'infinitif : *L'amour de la patrie fait affronter courageusement la mort.* Mais le rég. des verbes varie selon qu'ils sont actifs, passifs, neutres, etc. Le verbe actif a ou peut avoir un rég. direct seulement : *Cultivons la vertu;* ou un rég. direct et un rég. indirect : *Il a commandé l'attaque à ses troupes.* Le verbe passif a pour rég. un nom ou un pronom précédé des prépositions *de* ou *par : Un jeune homme ignorant est méprisé de tous ceux qui le connaissent. L'Amérique a été découverte par Christophe Colomb.* Les verbes neutres sont souvent sans rég.: *Allez dormir;* mais fréquemment aussi ils ont un rég. précédé, soit des prépositions *à* ou *de*, soit de diverses autres prépositions à signification plus déterminée : *Les excès nuisent à la santé. Il ne cesse de médire du prochain. Il tomba dans la misère. Il tomba sur le nez, etc.* Les verbes pronominaux ont pour rég. les pronoms *me, te, se, nous, vous*, lesquels représentent, tantôt un rég. direct et tantôt un rég. indirect : *Il ne faut jamais s'écarter du chemin de la vertu. Vous devez vous reprocher ce moment d'emportement.* Enfin, les verbes unipersonnels prennent un rég. indirect : *Il importe à la grandeur du pays que...*

RÉGIMENT. s. m. (lat. *regimen*, gouvernement). Corps de gens de guerre qui se compose de plusieurs compagnies. *R. d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie. R. de zouaves, de chasseurs, de dragons, de cuirassiers. L'état-major d'un r. Le colonel du r. Il est capitaine dans tel r.* ‖ Fig. et fam., se dit quelquefois D'un grand nombre de personnes. *Il y a chez lui un r. de valets. Il a un r. de créanciers à ses trousses.*

Enc. — Suivant quelques auteurs, le nom de *Régiment* fut d'abord employé par les Espagnols ; mais suivant d'autres, il le fut pour la première fois en Allemagne, où, au commencement du XVIe siècle, Maximilien Ier organisa en un seul corps plusieurs compagnies de lansquenets et leur donna un chef unique. Quant à la France, ce fut seulement sous Henri II (1557) que l'on vit paraître les premiers régiments. De plus, la nouvelle organisation fut d'abord exclusivement appliquée à l'infanterie, et la cavalerie ne la reçut qu'en 1635, sous Louis XIII. Avant cette époque, les troupes étaient divisées en *bandes* ou *compagnies* dont l'effectif n'avait rien de fixe. Depuis leur création, les régiments ont varié un très-grand nombre de fois, dans leur composition, dans leur force et dans leur nombre, mais nous ne pouvons entrer dans l'histoire, d'ailleurs peu intéressante, de ces variations. A l'origine, on leur donna le nom des provinces où ils avaient été levés ou formés, ou celui de quelque grand personnage, ordinairement de leur colonel. En 1666, Louis XIV leur assigna des numéros d'ordre ; néanmoins l'ancien usage continua de prévaloir dans le langage ordinaire. On appelait *Régiments des princes*, ceux qui portaient le nom d'un membre de la famille royale ou d'un prince du sang ; et *Régiments de gentilshommes*, ceux qui portaient le nom de leurs colonels. Quelques régiments étaient qualifiés de *Royaux*, parce que leur dénomination semblait les rattacher plus particulièrement à la personne du roi : tels étaient le *R. du Roi*, le *R. de la Couronne*, le *R. Royal-Roussillon*, etc. En 1793, le nom de *régiment* fut remplacé, dans l'infanterie, par celui de *Demi-brigade*, mais un arrêté des Consuls le rétablit en 1803, et il a toujours été employé depuis, sauf, pendant quelques années, de 1815 à 1820, où les troupes à pied furent organisées en *Légions départementales*. Chaque r. est désigné aujourd'hui par un numéro d'ordre, et son *cadre* comprend deux parties distinctes, savoir : les *officiers*, c.-à-d. le grand état-major et les officiers des compagnies, et la *troupe*, c.-à-d. le petit état-major, la compagnie ou le peloton hors rang, les sous-officiers, les caporaux ou brigadiers, les tambours, trompettes ou clairons, et les enfants de troupe. Voyez ARMÉE, ÉTAT-MAJOR, LÉGION, etc.

RÉGIMENTAIRE. adj. f. *Ecole r.*, V. MILITAIRE.

RÉGION. s. f. (lat. *regio*). Grande étendue de pays; se dit principalement au point de vue climatologique. *Toutes les régions de la terre. Les régions septentrionales de l'Asie. La r. méridionale de l'Afrique. R. haute, basse. Régions brûlantes, glacées. Une vaste r. Des régions lointaines. Cette r. botanique est extrêmement vaste. R. zoologique.* — Par anal., *Les augures romains divisaient le ciel en quatre régions, lorsqu'ils voulaient tirer des présages.* ‖ T. Phys. Se dit De l'atmosphère considérée à différentes hauteurs. Autrefois on appelait *La basse r. de l'atmosphère*, Celle qui environne immédiatement la terre; *R. moyenne*, Celle où se forment et se soutiennent habituellement les nuages; *Haute r.*, Celle qui commence depuis le sommet des plus hautes montagnes jusqu'aux limites mêmes de l'atmosphère; *R. du feu, r. éthérée*, L'espace situé au delà. Aujourd'hui, on emploie encore les expressions, *R. basse, haute, inférieure et supérieure de l'atmosphère*, mais dans un sens purement relatif. ‖ Fig., en parlant De la philosophie, des sciences, Le degré qu'on y occupe, le point où l'on s'y élève. *Il s'élance dans les hautes régions de la philosophie. C'est un esprit spéculatif qui se plaît dans les plus hautes régions. La faiblesse de son esprit me retient dans les moyennes régions de la science.* ‖ T. Anat. Se dit De certains espaces déterminés de la surface du corps ou de différents organes, par rapport aux parties voisines. *R. épigastrique, hypogastrique, cervicale, etc. Anatomie des régions*, V. ANATOMIE.

*** RÉGIONAL, ALE.** adj. Qui comprend une certaine région. *Concours r. Ecole r. d'agriculture.*

RÉGIR. v. a. (latin. *regere*). Gouverner, diriger, conduire. *R. un Etat. R. un grand peuple. Cet évêque a bien régi son église. Les lois qui régissent l'univers.* ‖ Administrer, gérer. *Ce ministre a bien régi les finances de l'État. Il fait r. ses biens par un homme de confiance. R. une succession par autorité de justice.* ‖ T. Gramm. Se dit Des verbes, des adjectifs et des prépositions, et sign., Avoir ou exiger pour régime, pour complément. *Le mot que régit un verbe, une préposition. L'adjectif* facile *régit tantôt la préposition* à *et tantôt la préposition* de. Dans les langues où les noms se déclinent, on dit, *Ce verbe, cet adjectif, cette préposition régit tel cas*, Exige que son régime soit à tel cas. = RÉGI, IE. part. = RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui gère par commission, et à la charge de rendre compte. *Le r. d'un domaine. Le r. d'un théâtre.*

RÉGISTRATEUR. s. m. Nom de certains officiers de la chancellerie romaine, qui enregistrent les bulles et les suppliques.

REGISTRE. s. m. (latin. *res gestæ*, choses faites). Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y avoir recours au besoin. *Les registres du conseil d'Etat, de la cour des comptes, de la cour impériale. Les registres du greffe. Les registres de l'état civil. Mettre, coucher sur le r. Extrait des registres. Compulser les registres. Son r. en fait foi.* — *Charger un r.*, Écrire sur le registre. *Décharger un r.*, Donner une décharge et l'écrire sur le registre. *Tenir r. de quelque chose*, Écrire quelque chose sur le livre, sur le registre. — Figur., *Cet homme tient r. de tout*, Il remarque tout exactement, et il s'en souvient. *C'est un homme qui est sur mes registres, qui est écrit sur mes registres*, se dit pour exprimer Qu'on se souviendra du déplaisir qu'on a reçu de quelqu'un. ‖ T. Chimie. Se dit De certaines ouvertures qui sont au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner. ‖ T. Imprim. V. TYPOGRAPHIE. ‖ T. Mus. V. ORGUE et VOIX.

REGISTRER. v. a. Enregistrer, insérer dans le registre. *Lu, publié et registré.* = REGISTRÉ, ÉE. part. — Vieux.

RÈGLE. s. f. (lat. *regula*). Instrument long, droit et plat, fait de bois, de métal ou d'autre matière, et qui sert à tirer des lignes droites. *R. de bois, de cuivre, etc. Tirer une ligne avec la r., à la r. Se servir de la r. et du compas.* ‖ Figur., Principe, maxime, loi, enseignement; tout ce qui sert à conduire, à diriger. *C'est une r. certaine pour discerner le vrai d'avec le faux. R. de foi, de conduite, de mœurs. Une r. infaillible. La justice était la r. de toutes ses actions. C'est la r. que je tâche de suivre. Les règles du devoir, de la morale, de la politesse, etc. Se conformer à la r. S'affranchir de la r. Il n'a pour r. que sa volonté, que son caprice.* ‖ Ordre, bon ordre. *Il vit sans r. Il n'y a pas de r. dans cette maison.* ‖ Exemple, modèle. *Il est la r. de tous les jeunes gens de son âge. Sa conduite n'est point une r. pour moi.* ‖ Se dit encore Des lois humaines, des ordonnances, des coutumes, des usages. *Telle est la r. établie par la loi. Les règles de la justice, de la procédure. Cette procédure est dans les règles, selon les règles. Procéder selon les règles.* — *Il est de r. que...*, Il est conforme à l'usage, à la bienséance que... On dit de même, *Cela est de r.* — *Dans la r., en bonne r.*, Suivant la loi, l'usage, la bienséance. — *Être en r., se mettre en r.*, Être, se mettre au point ou dans l'état que la loi, la coutume ou l'usage demande. *Il s'est mis en r., il a présenté ses comptes. Je suis en r. avec lui, je lui ai rendu sa visite.* On dit dans un sens analog., *Vos papiers sont en r., ne sont pas en r. Cette affaire est en r.*, La règle y est observée; cela se dit aussi D'une affaire réglée, terminée. *Un procès en r.*, Un procès suivi par-devant les juges. *Une affaire en r.*, Un combat suivant les règles de la guerre; cela se dit aussi D'un duel. Famil., *Un repas en r.*, Un repas d'apparat, un repas où l'ordre du service est observé avec soin. — *Ce procédé est dans les règles, n'est pas dans les règles*, Il est ou il n'est pas conforme à tel précepte, à tel principe de morale ou de bienséance, à l'usage reçu. Famil., on dit, *Une sottise, une folie, une friponnerie dans toutes les règles*, Une sottise, etc., achevée, à laquelle il ne manque rien. — *En r. générale*, ou ellipt., *R. générale*, Généralement, dans tous les cas. ‖ Signifie encore, Les statuts que les religieux d'un ordre sont tenus d'observer. *La r. de Saint-Basile, de Saint-Benoît. Observer, garder, maintenir, enfreindre, violer la r. Le pape a approuvé cette r. Ce religieux fait fort bien sa r.*, Il l'observe très-exactement. — ** Abbaye en r.*, V. ABBAYE. ‖ En parl. Des sciences et des arts, se dit Des préceptes qui servent à les enseigner, des principes et des méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre. *L'étude des règles. Observer, suivre, violer les règles. S'attacher, s'assujettir aux règles. Se mettre au-dessus des règles. Les règles de la grammaire, de la logique, de la poésie, de la peinture, du théâtre, de l'arithmétique. Cela est contre toutes les règles du jeu. Cette tragédie, cette comédie est dans les règles, selon les règles. Traiter un malade selon les règles. Apprendre une langue par r., par les règles. Les règles du piquet, du trictrac, etc.* — Prov., *Il n'y a point de r. sans exception*, Un précepte, une maxime, une loi, quelque générale qu'elle soit, n'est point applicable à tous les cas particuliers. *L'exception confirme la r.*, La nécessité où l'on est d'excepter les cas particuliers dans lesquels la règle n'est pas applicable, prouve qu'elle doit s'appliquer dans tous les autres cas. — Au théâtre, on disait autrefois qu'*Une pièce nouvelle était tombée dans les règles, était dans les règles*, Lorsque la recette commençait à être au-dessous d'une certaine somme fixée. *Quand une pièce nouvelle était tombée dans les règles, l'auteur n'avait plus de part au produit des représentations.* ‖ T. Arithm. Opération qui se fait sur des nombres donnés pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. *Les quatre premières règles de l'arithmétique. La r. d'alliage. R. d'escompte. Faire une r. de trois. Faire la preuve d'une r.* ‖ T. Méd. *Règles*, au plur., se dit pour *Menstruation*. Voy. ce mot.

Syn. — *Règlement.* — La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire, et le *règlement* la manière dont on les doit faire. L'équité et l'humanité doivent être les deux grandes *règles* de la conduite des hommes; elles sont en droit de déroger à tous les *règlements* particuliers. On se soumet à la *règle*; on se conforme au *règlement*.

Enc. — En termes de Mathématiques, on appelle *Règle logarithmique*, ou plus ordinairement *Règle à calcul* et *Règle glissante*, un instrument fort ingénieux destiné à simplifier une foule de calculs et dont la construction est fondée sur les principes de la théorie des logarithmes. Cet instrument se compose de deux parties, l'une fixe, qui constitue à proprement parler la *Règle*, et l'autre mobile, qui glisse à l'intérieur de la première et qu'on appelle *Réglette*, ou abusivement *Coulisse*. L'extrémité de la réglette est munie d'un petit bouton qui sert à la faire mouvoir le long de la règle. L'*échelle principale*, ou la partie supérieure de la règle, est formée de deux échelles égales entre elles et placées bout à bout, et les divisions de toutes deux sont identiquement les mêmes. Chacune de ces échelles est partagée par de grands traits marqués 1, 2, 3 ..... 9, 1, en parties proportionnelles aux logarithmes des nombres 1, 2, 3 ..... 9, 10. Ainsi, l'espace compris entre les traits 1 et 2 est proportionnel au logarithme de 2; l'espace compris entre les traits 1 et 3 est proportionnel au logarithme de 3, etc. Le logarithme de 1 étant zéro, il s'ensuit que le trait 1 forme l'*index* ou l'origine de l'échelle : vulgairement on donne à ce trait, mais fort improprement, le nom de *Curseur*. La réglette est divisée absolument de la même manière que la règle et porte les mêmes nombres. Le principe sur lequel est fondé l'usage de la règle à calcul est celui qui sert de base à la théorie des logarithmes : « Le logarithme d'un produit est égal à la somme des logarithmes des facteurs. » Soit demandé, par ex., le produit de 2 par 3. On fera glisser (Fig. ci-dessous) la réglette jusqu'à ce que son index, c.-à-d. le chiffre 1 coïncide avec le n° 2 de la règle, et l'on verra que le 3 de la réglette correspond au 6 de la règle : 6 sera donc le produit cherché. En effet, d'après la manière dont la règle est construite, $\log 2 + \log 3 = \log 6$; donc $2 \times 3 = 6$. On obtiendra de la même manière le produit de deux nombres quelconques d'un seul chiffre. Ainsi, pour calculer le produit de 6 par 9, on ajustera le 1 de la réglette sous le 6 de la règle. Le 9 de la réglette correspondant alors au 54 de la règle sur la moitié de droite, on verra tout de suite que 54 est le produit demandé. Pour faire servir l'instrument à des opérations plus compliquées, on a tracé sur la règle et sur la réglette de nouvelles séries de divisions. Ainsi, les intervalles compris entre 1 et 2, entre 2 et 3, etc., sont partagés chacun en 10 parties par de grands traits, de manière que les distances de ces traits à l'origine 1 représentent les logarithmes des nombres 1, 1 ; 1, 2 ; 1, 3 ..... 9, 9. Puis, selon la grandeur de ces subdivisions, on les a encore partagées, par des traits plus petits, en 5 ou en 2 parties, et les distances de ces nouveaux traits à l'index représentent les logarithmes des nombres 1, 02 ; 1, 04 ..... 9, 9. De cette manière, l'échelle de gauche de la règle équivaut à une table qui contiendrait ces logarithmes. Nous avons dit que cette échelle est suivie d'une autre échelle pareille. A l'aide de cette dernière, on a les logarithmes des nombres 10, 2 ; 10, 4 ..... 9, 9. En effet, la distance de l'index à la division 3,45 de la seconde échelle est égale à $\log 10 + \log 3{,}45 = \log 34{,}5$, etc. Ce que nous venons de dire de la règle s'applique, bien entendu, à la réglette. Voyons maintenant comment il faut opérer pour exécuter une multiplication et une division.

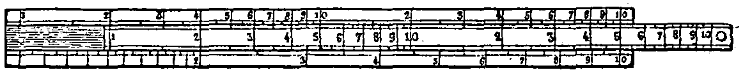

Pour faire une **Multiplication**, on *amène l'index de la réglette sous l'un des deux facteurs, lu sur la moitié à gauche de l'échelle supérieure de la règle; le produit cherché correspond, sur la règle, au second nombre sur la réglette.* En opérant avec la règle, on peut toujours connaître d'avance le nombre des chiffres d'un produit de deux nombres entiers. En effet, lorsque le produit obtenu se trouve sur la moitié à droite de l'échelle supérieure, ce produit a tout juste autant de chiffres qu'il y en a à la fois dans les deux facteurs ; lorsqu'il tombe sur la moitié de gauche, il a un chiffre de moins. Ainsi, par ex., soit à multiplier 36 par 25. On placera le 1 de la réglette sous le point 36 de la moitié à gauche de la règle, et on lira le chiffre auquel correspond, sur celle-ci, le nombre 25 lu sur la réglette. Ce chiffre est 9, et se trouve encore sur la moitié gauche de la règle. On en conclura, d'après le principe qui vient d'être énoncé, que le produit doit avoir trois chiffres, c.-à-d. un de moins qu'il n'y en a à la fois dans les deux facteurs, et en ajoutant deux zéros à la droite de 9, on a 900 pour le produit cherché. — Maintenant, soit à multiplier 64 par 50. Le 1 de la réglette étant placé sous le point 64 de la moitié gauche de la règle, on voit le chiffre 5 de la réglette tomber sous le chiffre 32 dans la moitié droite de la règle. Par conséquent, le produit doit avoir quatre chiffres, et l'on prendra 3200 au lieu de 32. — Soit encore demandé de multiplier 627 par 384. Le facteur 627 sera pris sur la règle fixe entre les divisions 62 et 63, à 7 dixièmes de l'intervalle qui les sépare. Le 1 de la réglette étant ainsi placé sous 627 de la règle, on lit 384 sur la réglette, en deçà du point 385, à un cinquième de l'intervalle entre ce point et le point 380. Ce second facteur correspond, sur la moitié à droite de l'échelle, au point 241. Le produit devant avoir six chiffres, on prendra 241000 pour le produit cherché. Le produit véritable étant 240768, il y aura une erreur de 232 sur ce dernier, ou de 1 sur 1038. — Enfin, soit proposé de multiplier 626547 par 3844. Au lieu de 626547, on prendra 627000, ou plutôt 627; et, au lieu de 3844, on prendra 3840, ou plutôt 384. En multipliant 627 par 384, on aura 241 pour les trois premiers chiffres du produit. Mais comme ce produit doit avoir dix chiffres, on ajoutera sept zéros, et l'on aura pour produit approché 2410000000, le produit exact étant 2408446668. L'erreur commise en opérant avec la règle est donc moindre que 2 sur 2408 ou 1 sur 1204.

Pour opérer une **Division** à l'aide de la règle à calcul, *il faut amener le point de la partie à gauche de la réglette correspondant au diviseur, sous le point de la partie à droite de la règle supérieure correspondant au dividende; le quotient se trouve au-dessus de l'index de la réglette.* Cette règle, comme on le voit, est l'inverse de la précédente, et l'on procède aussi inversement pour connaître le nombre de chiffres que doit avoir le quotient. Ainsi, lorsque le point correspondant au quotient tombe sur la moitié à gauche de la règle à calcul, le nombre des chiffres du quotient s'obtient en retranchant le nombre des chiffres du diviseur du nombre des chiffres du dividende ; mais lorsque ce point tombe sur la moitié à droite, il y a, au quotient, un chiffre de plus que dans le cas précédent. — Soit demandé, par ex., de diviser 84 par 3. On amène le 3 de la partie à gauche de la réglette sous le point 84 de la partie à droite de la règle, et l'on trouve que l'index de la réglette correspond exactement au 28 de la partie droite de la règle supérieure. Donc 28 est le quotient cherché. — On demande maintenant le quotient de 6636 par 84. Nous amènerons le nombre 84, pris sur la moitié à gauche de la réglette, sous le nombre 664 de la moitié à droite de la règle. Le 1 de la réglette tombera sensiblement au-dessous du nombre 79 de la règle, dans la moitié gauche de celle-ci. Le nombre des chiffres du quotient sera donc égal à deux, c.-à-d. à l'excès de quatre, nombre des chiffres du dividende, sur deux, nombre des chiffres du diviseur. Ainsi, le quotient sera 79. — Pour dernier exemple, on propose de diviser 7419961879 par 31097. Nous prendrons 742 pour dividende et 311 pour diviseur. En lisant le premier sur la moitié à droite de la règle et le second sur la moitié à gauche de la réglette, nous verrons l'index de celle-ci tomber sensiblement sous le chiffre 239 de la moitié à droite de la règle. Le nombre des chiffres du quotient surpassera donc d'une unité l'excès du nombre des chiffres du dividende sur le nombre des chiffres du diviseur. Le premier a dix chiffres, le second cinq ; par conséquent le quotient en aura six. Ainsi, nous prendrons 239000 pour sa valeur approchée. Le quotient exact étant 238607, l'erreur commise n'est que de 393 sur 238607, moindre que 1 sur 607.

Dans ce qui précède, nous n'avons considéré que quelques cas fort simples de multiplication et de division effectués avec l'échelle supérieure ou principale de la règle, dans le but de donner une idée de l'utilité et de l'emploi de cet ingénieux instrument. Mais les opérations qu'on peut effectuer par son moyen sont en fort grand nombre. Pour beaucoup d'entre elles, comme pour l'élévation au carré et au cube, pour l'extraction des racines carrée et cubique, pour la recherche d'une moyenne proportionnelle, pour divers calculs de géométrie pratique, etc., on fait usage de la règle inférieure, qu'on appelle *échelle des carrés*, dont les données se combinent souvent avec celles de la règle supérieure. Mais nous ne pouvons entrer dans ces détails. On trouvera l'indication de tous les calculs qu'on peut opérer à l'aide de la règle glissante, et la description de la manière de les effectuer dans les traités spéciaux sur cet instrument, et particulièrement dans l'*Instruction* publiée par Léon Lalanne, à laquelle nous avons emprunté une partie de cet article. — L'invention de la règle à calcul est due à l'Anglais Gunter (1624), qui, le premier, imagina de transporter des divisions proportionnelles aux logarithmes des nombres sur une échelle linéaire, au moyen de laquelle on pouvait, d'une seule ouverture de compas, obtenir le résultat d'une multiplication ou d'une division. En 1627, un autre Anglais, Wingate, conçut l'idée d'éviter l'usage du compas en faisant glisser l'une contre l'autre deux échelles séparées : ce dernier est donc l'auteur de la règle glissante proprement dite. Au reste, cet ingénieux instrument a depuis lors reçu de nombreux perfectionnements qui ont étendu ses applications et rendu son emploi plus commode.

RÉGLÉ, ÉE. adj. Sage, régulier. *C'est un homme r., fort r. dans ses mœurs, dans sa conduite. Un esprit r. Son imagination est bien peu réglée. Une conduite réglée.* || *Troupes réglées*, se dit Des troupes entretenues sur pied pour les distinguer des gardes nationales, des milices. || *Être en commerce r., en correspondance réglée avec quelqu'un*, Avoir par lettres une correspondance régulière avec lui. — *Visites réglées*, Visites qui se font à certains jours et à certaines heures. — *Un ordinaire r.*, Un ordinaire qui est tous les jours le même. || *Dispute réglée*, Discussion suivie et méthodique. || *Cette affaire est en justice réglée*, Elle est portée en justice suivant les formes ordinaires, et les procédures sont déjà commencées. || T. Admin. forest. *Bois en coupe réglée, mis en coupe réglée*, V. Sylviculture. || T. Méd. *Un pouls r., bien r.*, Dont les battements sont égaux, sans être trop forts ni trop fréquents. *Une fièvre réglée*, Dont les accès reviennent régulièrement. — *Une femme bien réglée*, Qui a ses règles exactement tous les mois. *Une fille réglée*, Qui commence à être menstruée.

RÈGLEMENT. s. m. Se dit De tout ce qui est ordonné, prescrit pour maintenir une certaine règle, un certain ordre. *R. d'administration publique. Les règlements de police. Faire publier un r. Les règlements de l'université. Le r. de la chambre des députés, du corps législatif, du sénat. Le r. d'un atelier. Le r. des ouvriers porte que... Aux termes du premier article du r. Observer les règlements. Violer le r. Exact au r. Contrevenir au r. Demander la parole pour un rappel au r.* — Se dit quelquefois en parlant D'une seule personne. *Se prescrire un r. de vie.* || L'action de régler, de déterminer. *On travaille au r. des limites. Le r. de cette affaire n'aura pas lieu sitôt.* — L'action de régler le mémoire d'un ouvrier, d'en réduire les articles à leur juste valeur. *R. de compte. Le mémoire du menuisier montait à tant, le r. l'a réduit d'un cinquième.* || T. Proc. *R. de juges*, V. Conflit. *Arrêt de r.*, V. Arrêt. = Syn. V. Règle.

RÉGLÉMENT. adv. Avec règle, d'une manière réglée. *On vit r. dans cette maison.* || Régulièrement. *Il soupe r. à telle heure. La fièvre le prend r. à six heures.*

RÉGLEMENTAIRE. adj. 2 g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. *Lois réglementaires.* || En parlant D'une administration qui multiplie les règlements à l'excès, on dit : *Administration r. Régime r.* = *Réglementation. s. f. Action de faire des règlements multipliés à l'excès. *L'abus de la r.* = Réglementer. v. n. Faire beaucoup de règlements, multiplier les règlements à l'excès. *Il aime à r.* Ces mots se disent le plus souvent en mauvaise part

RÉGLER. v. a. Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, etc. *R. du papier pour noter de la musique. R. un exemple d'écriture.* || Fig., Conduire, diriger suivant certaines règles, assujettir à certaines règles. *R. sa vie, ses actions, ses désirs, ses mœurs. R. sa maison. R. le prix du pain. Il faut r. sa dépense sur son revenu. R. le présent par le passé, sur le passé.* — *R. ses affaires*, Les mettre dans un bon ordre. — *R. sa dépense, sa table, son équipage*, Mettre un certain ordre dans la dépense de sa maison, de sa table, etc. ; ou Retrancher de sa dépense, de son équipage, etc. || Déterminer, arrêter, décider une chose d'une façon ferme et stable. *R. les séances. R. les rangs, les préséances. R. les salaires des ouvriers. R. les frais des funérailles. Nous réglerons cela plus tard. On a réglé que..... Cela est réglé.* — *R. un différend*, Le terminer soit par un jugement, soit par un accommodement. *R. une affaire, un compte*, Terminer une affaire, arrêter un compte. *R. le mémoire d'un ouvrier*, En mettre tous les articles à leur juste valeur. || T. Horlog. *R. une montre, une pendule*, La mettre en état de marcher régulièrement ; ou simpl., La mettre à l'heure exacte. || T. Prat. Autrefois, *R. les parties à écrire et produire*, Ordonner que les parties écriraient et produiraient dans un certain temps. On dit aussi, *R. de juges*, Décider devant quels juges les parties procéderont. *Un arrêt va nous r. de juges.* = se Régler. v. pron. * Être réglé, arrêté. *L'affaire doit se r. dans la prochaine réunion du conseil.* || * Régler sa conduite, adopter une manière de vivre régulière. *Il commence à se r.* — *Se r. sur quelqu'un, sur l'exemple de quelqu'un*, Se conduire d'après l'exemple de quelqu'un ; prendre quelqu'un pour modèle. *Se r. sur quelque chose*, Se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué relativement à quelque chose. *Je ne veux pas me r. sur cela. Réglez-vous là-dessus.* || *La fièvre commence à se r.*, se dit D'une fièvre dont les premiers accès ont été irréguliers, et qui commence à se tourner en tierce, en quarte, etc. = Réglé, ée p. *Du papier réglé. Une vie réglée. Mouvement réglé. A des heures réglées. Pendule bien réglée.* Prov., *Il est réglé, sa vie, sa journée est réglée comme un papier de musique*, se dit D'un homme qui fait tous les jours les mêmes choses, à peu près aux mêmes heures. V. Réglé, adj.

RÉGLET. s. m. (dimin. de *régle*). T. Archit. Voy. Moulure. || T. Typogr. Voy. Filet. = Réglette. s. f. Petite règle. || T. Typogr. Petite règle de bois ou de fonte qui sert principalement à former des garnitures.

RÉGLEUR. s. m. Ouvrier dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc.

RÉGLISSE. s. f. T. Bot. et Pharm.

Enc. — La *Réglisse* (*Glycyrrhiza*) constitue, dans la famille des *Légumineuses Papilionacées*, un genre formé de plantes herbacées vivaces. Ces plantes sont caractérisées par un rhizome très-développé ; des feuilles pennées avec impaire, à nombreuses folioles ; des fleurs blanches, violacées ou bleues, disposées en épis ou en grappes axillaires ; enfin par un légume peu volumineux, ovoïde ou oblong, comprimé, souvent hérissé de pointes à sa surface et contenant de 2 à 4 graines. L'espèce la plus intéressante du genre est la *R. officinale* (*Gl. glabra*), qui croît spontanément et qu'on cultive dans les parties méridionales de l'Europe. Son rhizome est cylindrique, traçant, lisse, d'un beau jaune à l'intérieur, de la grosseur du doigt et long de plusieurs pieds. Les tiges qu'il émet sont droites, rameuses, cylindriques, hautes d'un mètre et plus. Ses feuilles, formées de 13-15 folioles, sont ovales, obtuses, entières, glabres et un peu glutineuses. Les fleurs en épi sont violacées, peu serrées, et le légume est glabre. C'est le rhizome de cette plante qui se vend dans le commerce sous le nom de *Racine de réglisse*, ou simplement de *Réglisse*, et s'emploie journellement pour préparer des tisanes adoucissantes, pectorales, etc. A Paris et ailleurs, on la fait infuser à froid dans l'eau, et l'on vend cette infusion, l'été, dans les rues, comme boisson rafraîchissante, sous le nom de *Coco*. La régl. doit ses propriétés à la présence d'une matière sucrée, solide, infermentescible, et qui, en masse, présente une couleur jaune sale ; on l'appelle *Glycyrrhizine*. Elle compose en grande partie l'extrait si connu sous les noms de *Suc* et de *Jus de régl.* En Espagne, en Italie et en Calabre, on prépare ce dernier en faisant bouillir plusieurs fois le rhizome, en l'exprimant fortement et en faisant évaporer la liqueur dans une chaudière de cuivre. Il nous arrive sous la forme d'une matière noire, cassante, brillante dans sa cassure, légèrement âcre et sucrée. Comme sa préparation se fait avec beaucoup de négligence, il contient souvent du cuivre en quantité assez forte pour causer des accidents. Il est donc à peu près indispensable de le purifier avant d'en faire usage. Épuré soigneusement et mêlé avec de la gomme, du sucre et diverses substances aromatiques, il fournit la matière de pâtes et de tablettes d'une saveur agréable et fort usitées dans les rhumes. Les pharmaciens emploient encore, pour rouler leurs pilules, le rhizome de la régl. réduit en poudre.

RÉGNANT, ANTE. adj. Qui règne. *Le roi r. La reine régnante. L'empereur r. Le duc r. Le prince r.* — *Maison, famille régnante*, La maison dont le chef règne. || Fig., en parl. Des choses, signifie Dominant. *Le goût r. L'opinion régnante. Les maladies régnantes.*

RÈGNE. s. m. (lat. *regnum*). Gouvernement d'un prince souverain. *Le r. de Louis XIV, de Charles-Quint, de Léon X, de Catherine II. Sous le r. de cet empereur, de ce pape, de ce czar, de ce grand-duc. Durant le r. de cette princesse. R. heureux, doux, paisible, tranquille, glorieux. Pendant ce long r. Son r. fut court.* — Dans le style de l'Écriture sainte, *Le r. de Jésus-Christ sur les âmes.* || Figur., *Le r. des lois, de la justice, des arts. Quand arrivera le r. de la vérité, de la raison? Nous avons vu commencer, finir le r. de tel usage.* || T. Théol. *Le r. de la grâce*, Le pouvoir de la grâce ; et, *Le r. du péché*, L'empire du péché sur les hommes. || T. Blas. V. Pape. = Syn. Voy. Empire.

Enc. — En Histoire naturelle, on désigne sous le nom de *Règne* chacune des grandes divisions dans lesquelles viennent se ranger tous les corps que nous présente la nature. La division la plus générale que nous puissions concevoir entre eux est fondée sur la présence ou l'absence de l'organisation et de la vie. En conséquence, tous les naturalistes admettent un *R. inorganique* ou *R. minéral*, qui comprend tous les corps non organisés et soumis exclusivement aux lois physiques et chimiques, c.-à-d. les minéraux, les liquides et les gaz, et un *R. organique*, qui comprend tous les êtres organisés et doués de vie à un degré quelconque. Mais comme les êtres qui composent ce dernier présentent entre eux des différences fondamentales, on le partage encore en deux *sous-règnes*, qu'on appelle communément *règnes*, savoir le *R. végétal* et le *R. animal*. Cette distinction des êtres en trois règnes repose sur celle des lois mêmes qui régissent chacune de ces grandes divisions. Linné a formulé d'une manière aussi énergique que pittoresque les caractères essentiels qui sont propres à chacun de ces trois règnes : *Mineralia crescunt*, dit-il ; *vegetalia crescunt et vivunt ; animalia crescunt, vivunt et sentiunt*. Comme on le voit, le règne supérieur a tous les attributs du règne inférieur, et, en outre, il en possède un nouveau qui lui appartient exclusivement. Bory Saint-Vincent avait proposé d'admettre entre le r. végétal et le r. animal un r. intermédiaire, qu'il appelait *R. psychodiaire*, où il plaçait tous les êtres inférieurs doués de vie qu'on est parfois embarrassé pour classer, soit parmi les végétaux, soit parmi les animaux : mais cette idée n'a point été adoptée, car la difficulté de déterminer le rang de certains êtres ne saurait être un motif suffisant de créer pour eux une classe nouvelle : il faut, pour établir une hiérarchie, des caractères positifs, et non des caractères négatifs ou ambigus. Mais, par le même motif, nous croyons qu'il est fort rationnel d'ériger l'espèce humaine, malgré son unité et nonobstant les analogies multipliées qu'elle offre avec les animaux, en un r. particulier, qui serait appelé *R. hominal* ou *R. humain*. En effet, il existe entre l'homme et les animaux les plus élevés dans l'échelle, une différence non moins profonde qu'entre les animaux et les végétaux. L'homme, outre les lois qui lui sont communes avec les animaux, obéit à des lois intellectuelles et morales dont il a conscience. En continuant donc la phrase de Linné, on pourrait dire : *Homo crescit, vivit, sentit, ratiocinatur, libere et moraliter agit.* V. les articles Animal, Botanique, Homme et Zoologie.

RÉGNER. v. n. (lat. *regnare*). Régir, gouverner un État avec une autorité souveraine. *R. heureusement, despotiquement. R. longtemps. R. en paix. Il régnait sur divers peuples. L'art de r. Le grand-duc Léopold régnait à cette époque.* || Fig., Dominer, avoir de l'autorité, de l'influence ; ou Être en vogue, en crédit ; ou Se faire remarquer, prédominer. *Ce prince fit r. les lois, fit r. la justice. Le sage règne sur ses passions. Son éloquence règne sur les esprits. L'avarice règne dans son âme. La discorde régnait dans le camp. Cette doctrine a régné longtemps. Il fit r. le bon goût. Cette mode ne règne que depuis peu. Les usages qui règnent dans un pays. L'hypocrisie règne plus que jamais. L'affectation règne dans son style. Il règne dans ce tableau une couleur jaunâtre. La confiance et la franchise régnaient dans nos entretiens. Le silence régnait dans l'assemblée. Le froid règne dans ce pays une grande partie de l'année. La dyssenterie a régné tout l'automne. Il règne depuis quelques jours un vent qui dessèche tout.* || T. Archit. *Une corniche, une frise, un balcon, un corridor règne le long de ce bâtiment, règne tout autour de cette chambre, etc.*, Une corniche, une frise, s'étend tout le long de ce bâtiment, autour de cette chambre. = Conj. V. Céder.

REGNICOLE. adj. et s. 2 g. [On pron. le G dur.] (lat. *regnum*, royaume ; *colere*, habiter). T. Jurispr. et Chancell. Se dit, par opposit. à Étranger, Des habitants d'un État, et possédant, comme tels, certains droits dont ne jouissent pas les étrangers, *Les étrangers, lorsqu'ils plaident, donnent une caution qu'on n'exige pas des regnicoles.*

REGONFLEMENT. s. m. * Action de regonfler, et Résultat de cette action. || Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle. = Regonfler. v. a. Gonfler de nouveau. *R. un ballon.* = Regonfler

v. n. Se dit Des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par quelque obstacle. = * se Regonfler. v. pron. Être regonflé. *Le ballon se regonfle.* = Regonflé, ée. part.

REGORGEMENT. s. m. Action de ce qui regorge. *Le r. de la rivière a inondé la prairie. Le r. des humeurs.* = Regorger. v. a. Rendre gorge, rendre par force ce qu'on s'est indûment approprié. *Il faudra que ce fripon regorge ce qu'il a escroqué.* Absolum., *On l'a fait r.* = Regorger. v. n. S'épancher hors de ses limites. *Ce barrage a fait r. la rivière.* || Figur., Avoir une grande abondance de quelque chose. *Il regorge de biens. Cette province regorge de blé, de fruits. Ses magasins regorgent de marchandises. On regorge de vers, de journaux.* Familièr., *R. de santé*, Jouir d'une santé excellente. — Absol., *Tandis que vous regorgez, il est dans la misère. Les magasins regorgent.* || Être fort abondant. *Les foins ont manqué cette année, mais l'avoine regorge. L'argent regorge sur la place.*

REGOULER. v. a. (lat. *gula*, gorge). Rassasier jusqu'au dégoût. *Il aimait le gibier, on l'en a regoulé.* || Repousser avec des paroles rudes et fâcheuses une personne qui dit, qui propose quelque chose. *Il ne faut pas r. ainsi les gens.* = Regoulé, ée. part. — Ce mot est populaire.

REGRAT. s. m. Petit négoce qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées, particulièrement du sel, des grains, du charbon, etc. *Marchandise de r.* Peu us. || Lieu où l'on vendait le sel à petite mesure, à petits poids. *Etablir un r.* = Regratter. v. a. Gratter de nouveau. *A force de gratter et de r. sa plaie, il l'a envenimée.* || Racler; se dit proprem. Des bâtiments de pierre de taille dont on enlève la superficie pour les faire paraître neufs. *R. une maison, une muraille.* = Regratter. v. n. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense. *C'est un homme qui regratte sur tout.* Famil. = Regratté, ée. part. = Regratterie. s. f. Commerce du regrattier; Marchandise de regrat. = Regrattier, ière. s. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail et de la seconde main. Autrefois, il se disait surtout De ceux qui vendaient du sel à petite mesure, à petits poids. || Fig. et famil., Celui qui, sur un compte, sur une dépense, fait des réductions aux plus petits objets. *C'est un r., un franc r.* Vieux.

REGRÈS. s. m. (lat. *regressus*, marche en arrière). T. Jurispr. can. V. Bénéfice. || La faculté qu'avait autrefois le vendeur d'une charge, d'un office de judicature, de revenir sur la vente en signifiant cette révocation dans les vingt-quatre heures à son acquéreur. = * Régressif, ive. adj. T. Physiol. Qui, après s'être développé, s'atrophie, se résorbe ou se décompose. = * Régression. s. f. Figure de rhétorique dans laquelle les mots d'une phrase se reconstruisent inversement dans la phrase suivante. Telle est la maxime : *Il ne faut pas vivre pour boire et manger; il faut boire et manger pour vivre.*

REGRET. s. m. (lat. *regressus*, retour en arrière). Repentir. *Un r. sensible, cuisant. Un r. extrême. Le r. d'avoir offensé Dieu. J'ai un grand r. de la faute que j'ai commise. Mille regrets amers naquirent dans mon cœur.* || Déplaisir, douleur d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait. *Le r. que lui cause la perte de ses biens. J'ai r. de n'avoir pas acheté ce domaine. Il a grand r. à l'occasion qu'il a perdue. La perte de cet ami m'a laissé de longs regrets. Il quitta sans r. ses enfants et ses amis. Il est mort à mon grand r. Les regrets du public l'ont accompagné dans sa disgrâce.* — Se dit souvent par politesse ou par exagération. *J'ai r. de ne pouvoir vous rendre service. J'ai beaucoup de r. de ne vous avoir pas trouvé chez vous. Je vous quitte avec beaucoup de r. En quittant la France, il a laissé bien des regrets après lui.* — Fam., *Il ne doit pas avoir r. à sa jeunesse*, se dit D'un homme qui a passé sa jeunesse dans les plaisirs. || *Regrets*, au plur., sign. quelquefois Lamentations, plaintes, doléances. *Ce sont des regrets inutiles. Se consumer en regrets superflus.* = A regret. loc. adv. Avec répugnance. *Il a fait cela à r. Il ne l'a fait qu'à r. Nous partons à regret.*

REGRETTABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être regretté. *Un bien r. Une personne peu regrettable.*

REGRETTER. v. a. Être fâché, affligé d'une perte, d'avoir manqué un bien qu'on pouvait acquérir, d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose. *R. ses amis, la perte de ses amis. R. son argent. R. le temps passé. R. le temps perdu. R. une occasion qu'on a laissée échapper. La conduite de cet homme fait r. son prédécesseur. Il s'est fait universellement r. Il a été regretté par tous les gens de bien. Je regrette de lui avoir parlé trop durement. Je regrette qu'il soit parti sans me voir.* = Regretté, ée. p. *C'est un homme universellement regretté.*

RÉGULARISATION. s. f. Action de régulariser. *La r. d'une dépense. La r. du mouvement d'une machine.* = Régulariser. v. a. *Rendre régulier, uniforme. *Au moyen d'un volant on régularisera la vitesse du moteur.* || Rendre régulier ce qui n'a point été fait selon les règles. *R. un compte, une dépense.* = * se Régulariser. v. pron. Devenir régulier. *Peu à peu les choses se régularisent, et tout marche comme auparavant.* = Régularisé, ée. part.

RÉGULARITÉ. s.f. (latin. *regula*, règle). Dans la Géom., les Arts, etc., État d'une chose qui peut être partagée par un plan vertical en deux moitiés égales et symétriques. *La r. d'un polygone. La r. d'un bâtiment. Ce dessin de broderie manque de r. La r. d'une fleur, d'une corolle, d'une feuille.* — *La r. des traits du visage*, Leur harmonie, leur juste proportion. || Conformité à des lois, à des règles, soit naturelles, soit de convention. || *La r. du mouvement des corps célestes. La r. du flux et du reflux de la mer. La r. de son pouls annonce un mieux sensible. La r. de ses mœurs, de sa conduite. Il met beaucoup de r. dans sa conduite. Sa r. est exemplaire. La r. d'une tragédie. Cette procédure manque de r. On ne peut obtenir quelque r. dans ses payements.* || En parlant Des ordres religieux, L'exacte observation des règles propres à l'ordre. *Les religieux de cette maison vivent dans une grande r. On a rétabli la r. dans ce monastère.* — Se dit quelquefois pour signifier L'état religieux, par oppos. à L'état séculier. *Il y a plusieurs monastères dont on a ôté la r. pour les séculariser.*

RÉGULATEUR. s. m. Celui qui conduit, qui dirige. *Il est le r., le grand r. de cette entreprise.* || T. Mécan. V. ci-après et Horlogerie. = Régulateur, trice. adj. Qui régularise, qui règle. *Mécanisme r. Force régulatrice. Marchés régulateurs du prix des grains.*

Enc. — I. Il est souvent nécessaire, et toujours désirable, que le travail d'une machine soit uniforme et régulier. Des changements subits de vitesse, des variations brusques dans l'intensité de son action, dégradent ou détruisent la machine elle-même, et, si elle est appliquée à une manufacture, les produits se ressentent de ces inégalités. On a donc dû rechercher les moyens propres à assurer le mouvement régulier des appareils mécaniques, soit en éloignant les causes d'irrégularité que l'on peut éviter, soit en compensant les autres. — L'irrégularité du mouvement d'une machine peut provenir des causes suivantes, isolées ou combinées, savoir : 1° l'irrégularité d'action du premier moteur; 2° les variations accidentelles dans la résistance; 3° les changements dans les positions relatives des parties de la machine pendant son mouvement, changements par suite desquels la force ne se transmet pas avec une égalité constante du point d'application de la puissance au point résistant. — Il est rare que l'énergie du premier moteur soit constamment régulière. La force de l'eau varie avec l'abondance du courant ; la force du vent est avec raison qualifiée de capricieuse ; la pression de la vapeur varie avec la température de la chaudière; la force musculaire des animaux dépend de leur état de santé, de leurs dispositions, etc.; enfin, le travail de l'homme est le moins uniforme de tous. Dans certains cas, la force motrice est sujette, en vertu de ses conditions d'existence même, à une variation constante : tel est un ressort dont la force diminue graduellement à mesure qu'il se déroule. Dans d'autres, l'action du premier moteur est soumise à une intermittence régulière : c'est ce qui a lieu, par ex., dans la machine à vapeur à simple effet, où la pression de la vapeur agit sur le piston tandis qu'il descend, et reste suspendue pendant qu'il remonte. L'intensité de la résistance à laquelle la machine est appliquée n'éprouve pas de moindres fluctuations. Dans les moulins, il y a beaucoup de parties qui cessent accidentellement d'être engagées, et dont par conséquent l'opération est suspendue. Dans les grands ateliers de filature, de tissage, d'impression, etc., où c'est un même moteur, roue hydraulique ou machine a vapeur, qui met en mouvement tous les métiers, tous les appareils, le nombre des machines ou appareils mis actuellement en mouvement varie selon que la fabrication est plus ou moins active, et suivant une foule d'autres circonstances. Or, la vitesse avec laquelle est mue chaque machine isolée éprouve des changements correspondants : elle s'accélère lorsque la force motrice se trouve augmentée par la diminution des résistances, et se ralentit dans le cas contraire. Mais alors même que la force motrice et la résistance sont toutes deux régulières, ou rendues telles par des dispositions convenables, il est fort rare que la machine chargée de transmettre la force du moteur à la résistance remplisse cette fonction avec une uniformité parfaite dans toutes les phases de son opération. En effet, dans le jeu d'une machine, les diverses parties mobiles qu'elle comprend passent par une suite de positions différentes, et reviennent de même successivement à leur position primitive. Or, dans ces différentes positions des parties mobiles, la transmission ne se fait pas d'une manière égale; et, par conséquent, l'action effective de la machine sur la résistance éprouve des fluctuations périodiques correspondantes. Mais en mettant de côté, pour le moment, cette dernière cause d'irrégularité, on voit que, dans une machine quelconque où l'on veut faire disparaître les intermittences irrégulières et rendre la vitesse uniforme, il s'agit simplement de faire que les variations de la puissance et de la résistance soient réciproquement proportionnelles. On obtient ce résultat, soit en augmentant ou diminuant la puissance en raison de l'accroissement ou de la diminution de la résistance, soit en augmentant ou diminuant la résistance en raison de l'accroissement ou de la diminution de la puissance ; et l'on choisit l'une ou l'autre de ces méthodes, suivant la nature de la machine et certaines circonstances particulières. — Les appareils employés pour obtenir ce résultat sont appelés *Régulateurs*. La plupart agissent sur cette partie de la machine qui reçoit directement l'action de la puissance motrice, de manière à diminuer la quantité de mouvement imprimée à la machine, quand la vitesse a une tendance à croître, et à augmenter l'action motrice, quand la vitesse tend à se ralentir.

II. De tous les appareils imaginés pour régulariser le mouvement d'une machine, le plus usité est le *Modérateur* proprement dit, qu'on appelle aussi *Pendule conique* et *Rég. à force centrifuge*. Bien que ce rég. fût depuis longtemps connu et employé dans des moulins et d'autres usines, cependant il doit surtout sa célébrité à la belle application qu'en a faite Watt à la machine à vapeur. Le modérateur (Fig. 1) consiste en deux boules pesantes B et B attachées aux extrémités des branches ou verges BF, lesquelles jouent sur un joint placé en E, et passent à travers une mortaise dans l'arbre vertical DD'. Aux points F, ces branches s'articulent avec les règles FH, qui elles-mêmes sont unies en H par d'autres joints à un anneau ou collier susceptible de glisser sur l'arbre vertical DD'. Il résulte de cette disposition que, lorsque les boules B s'écartent de l'axe, les bras supérieurs EF des branches divergent en proportion, à la manière des deux lames d'une paire de ciseaux quand on l'ouvre en écartant les anneaux. Or ces bras, en agissant sur le collier HH au moyen des règles FH, font descendre ce dernier le long de l'arbre vertical. L'effet contraire se produit quand, les boules se rapprochant de l'axe, la divergence des branches diminue. A l'arbre vertical DD' est fixée une roue horizontale V creusée en gorge à sa circonférence pour recevoir une courroie, laquelle va ensuite passer autour de la roue ou de l'axe qui transmet à la machine le mouvement qu'il s'agit de régulariser. De cette manière, la vitesse de rotation de l'axe ou arbre vertical DD' est toujours proportionnelle à la vitesse de la machine elle-même. Pendant que l'arbre DD' tourne, les boules B participent au mouvement de rotation, et par conséquent elles acquièrent une force centrifuge proportionnelle à la rapidité de la rotation, en vertu de laquelle elles s'écartent de l'axe et font descendre le collier E. Mais le bord de ce collier présente une gorge qui est embrassée par une fourche I, qui forme l'extrémité du levier IK dont le point d'appui est en G. L'extrémité opposée K du levier est unie par des intermédiaires avec la partie de la machine qui règle l'action du moteur. Supposons que le modérateur soit appliqué à une machine à vapeur. Dans ce cas, une bielle KO servira à établir la communication avec le levier et la soupape circulaire X, placée sur le passage de la vapeur. De cette manière, quand l'élévation de l'extrémité K du levier atteindra son maximum, ce qui aura lieu lorsque la divergence des boules aura atteint également le sien, le passage de la vapeur sera entièrement fermé par la soupape X. D'autre part, lorsque les boules seront aussi rapprochées de l'axe qu'elles peuvent l'être, la soupape aura sa tranche dans l'axe du tube et n'interceptera en aucune façon le passage de la vapeur. Tant que la force centrifuge reste la même, c'est-à-dire tant que la vitesse de la machine et, par suite, la vitesse de rotation de l'arbre vertical DD' demeurent constantes, la divergence des boules ne varie pas; mais elle augmente aussitôt que la vitesse de la machine augmente, et alors la soupape X marche de manière à ralentir ou même à arrêter tout à fait l'introduction de la vapeur; et par conséquent l'action de la puissance motrice diminue jusqu'à ce que la machine se trouve ramenée à sa vitesse primitive. L'effet inverse aurait lieu, si quelque circonstance venait à diminuer la vitesse de la machine. Appliqué à une roue hydraulique, le modérateur a pour objet d'agir sur la vanne qui livre passage à l'eau ; dans ce cas, il sert à régler l'intensité de la force motrice, c.-à-d. la quantité d'eau qui passe par la vanne. On l'a appliqué de même à serrer ou à déployer les toiles qui garnissent les ailes d'un moulin à vent, de manière à diminuer ou à augmenter la vitesse de l'appareil moteur selon que l'intensité du vent augmente ou diminue. Dans les cas où il est facile et avantageux de modifier, non plus la puissance motrice, mais la résistance elle-même, on peut faire agir le modérateur sur cette dernière. C'est ce qu'on fait souvent, par ex., dans les moulins à moudre le grain. Ici, le modérateur agit sur la trémie, en augmentant ou en diminuant la quantité de grain qui vient s'engager entre les meules, de telle sorte que l'intensité de la résistance, ou, en d'autres termes, la quantité de grain à broyer, varie en raison de l'intensité de la force motrice, et maintient une vitesse uniforme.

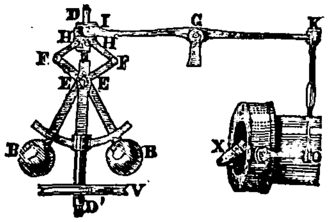

Fig. 1.

En général, une bonne machine doit se régler elle-même, et le jeu des pièces régulatrices doit être déterminé par l'action du premier moteur. L'application de ce principe a été portée à un degré étonnant de perfection dans la machine à vapeur. La machine élève elle-même la quantité d'eau froide nécessaire pour opérer la condensation de la vapeur. Elle pompe l'eau chaude qui résulte de la condensation de la vapeur, et la loge dans un réservoir où elle puise ensuite elle-même la proportion d'eau nécessaire pour alimenter la chaudière. Elle dégage la vapeur en excès, et conserve seulement celle qui est nécessaire pour le service de la machine. Elle souffle son propre foyer, maintenant l'activité du feu, l'augmentant et la diminuant, selon qu'il est nécessaire de produire une plus ou moins grande quantité de vapeur, ou d'accroître sa tension. Elle concasse et prépare son propre combustible ; puis elle le répand sur les barres aux moments convenables et dans la quantité voulue. Elle ouvre et ferme ses diverses soupapes aux instants précis, elle fait marcher ses pistons, tourner ses roues : il ne lui manque que le principe de la vie. Parmi les remarquables exemples de l'application du principe *auto-régulateur* que nous présente la machine à vapeur, il est difficile de faire un choix. Nous nous contenterons de décrire celui de ces mécanismes régulateurs, qui a pour objet l'alimentation de la chaudière.—Il est indispensable, dans ces machines, que l'eau de la chaudière soit toujours maintenue à un niveau invariable, et, par conséquent, qu'elle reçoive de temps en temps de l'eau nouvelle pour remplacer celle qui est consommée par l'évaporation. A cet effet, une pompe (Fig. 2), qui est mue par la machine elle-même, alimente d'eau chaude un réservoir C, au fond duquel se trouve une soupape V, qui s'ouvre dans un tube en communication avec la chaudière. Cette soupape est unie par une tige à l'un des bras du levier AE dont le point d'appui est en D. L'extrémité E de ce levier est en outre liée par une tringle au flotteur de pierre F, qui est en partie plongé dans l'eau de la chaudière, tandis que l'autre extrémité A du levier porte un poids qui fait équilibre à ce flotteur et qui peut glisser le long du bras DA. Ce contre-poids A équilibre le flotteur en raison de la portion de son poids que perd celui-ci par son immersion dans l'eau. De cette manière, la soupape V reste fermée lorsque le niveau de l'eau dans la chaudière reste à la hauteur voulue. Mais dès que, par suite de l'évaporation, le niveau de l'eau baisse dans la chaudière, le flotteur F devient plus pesant, en ce sens que cessant de plonger autant dans l'eau, il perd une moins grande quantité de son poids : alors il l'emporte sur le contre-poids A, soulève le bras de levier DA et ouvre la soupape V. Aussitôt l'eau du réservoir C descend dans la chaudière, jusqu'à ce que le niveau primitif se soit rétabli, et la soupape se ferme. Pour simplifier l'explication, nous avons supposé que le mécanisme régulateur agissait d'une manière intermittente ; mais cette imperfection n'existe pas en réalité dans la machine à vapeur. En effet, le flotteur F et la soupape V s'ajustent eux-mêmes de telle manière que celle-ci laisse continuellement entrer une quantité d'eau précisément égale à celle qui est incessamment enlevée par l'évaporation.

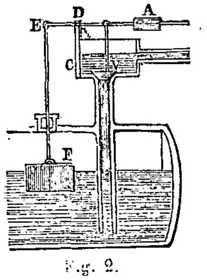

Fig. 2.

III. Les appareils régulateurs dont nous venons de parler conviennent particulièrement aux cas où le rapport de la puissance à la résistance est sujet à certaines oscillations ou variations graduelles, ou encore aux cas où la résistance ne se trouve jamais totalement supprimée par intervalles, ni l'action de la puissance entièrement suspendue. Mais il se présente des circonstances où, tandis que la puissance motrice reste en pleine activité, la résistance se trouve par moments brusquement supprimée et bientôt soudainement rétablie. Il y a aussi des circonstances où, la résistance étant persistante, la force motrice est soumise à des intermittences régulières. Dans le premier cas, la machine marche avec une vitesse destructive pendant les instants où la résistance est interrompue, et, lorsque celle-ci se rétablit, elle éprouve une violente commotion par suite de la perte brusque de la vitesse acquise. Dans le second cas, le mouvement sera considérablement ralenti ou entièrement suspendu pendant les instants où la puissance motrice cessera d'agir, et, par conséquent, le mouvement de la machine sera trop irrégulier pour pouvoir être utilement employé dans une manufacture. Enfin, souvent il s'agit de produire, au moyen d'une force faible mais continue, une action énergique mais instantanée. Dans tous ces cas, il est évident que le problème à résoudre consiste à trouver le moyen d'accumuler et de mettre en réserve l'action de la force motrice, de manière à pouvoir en faire usage quand la force motrice cesse d'agir. Eh bien ! la propriété de la force d'inertie nous fournit cette solution. En effet, une masse de matière retient, en vertu de son inertie, toute la quantité de mouvement qu'on lui a communiquée, à l'exception de ce qu'elle perd par le frottement et la résistance atmosphérique. Or, au moyen d'agencements bien connus et qui ne présentent aucune difficulté, on peut réduire à une proportion relativement très-faible la quantité de mouvement ainsi imprimée à la masse, de manière que celle-ci peut être regardée comme retenant la presque totalité du mouvement qui lui a été communiqué. Pour rendre ceci plus facile à saisir, imaginons un plan de niveau parfaitement poli sur lequel est placé un globe de métal également bien poli, et supposons qu'on imprime à ce dernier une légère impulsion, qui lui fasse parcourir 1 décim. par seconde. En négligeant les effets du frottement, il est évident que le globe continuera de se mouvoir indéfiniment avec cette vitesse. Une deuxième impulsion semblable portera sa vitesse à 2 décim. par seconde, une troisième à 3 décim., et ainsi de suite. Par conséquent, 10,000 impulsions semblables porteront sa vitesse à 10,000 décim. ou 1000 mètres par seconde, vitesse qui est supérieure à celle d'un boulet de canon au sortir de la bouche à feu. Ainsi donc, la force qui animerait un pareil globe, et qui, comme on le voit, serait capable de produire les effets les plus énergiques, ne serait cependant autre chose que l'accumulation de 10,000 faibles efforts tels qu'un enfant les pourrait faire, mais qui sont retenus et, pour ainsi dire, emmagasinés dans le globe métallique, et qui ensuite peuvent être appliqués au même instant au point voulu. Mais le cas que nous venons de supposer est purement théorique, car, en pratique, nous n'avons aucun moyen de faire mouvoir longtemps un corps en ligne droite sans déterminer un frottement considérable, et sans rencontrer de nombreux obstacles qui arrêteraient sa course. Toutefois il n'est pas nécessaire, pour produire l'effet désiré, que le mouvement ait lieu en ligne droite. Ainsi, par ex., quand on fixe une balle au bout d'une corde et qu'on la fait tourner avec le bras, elle acquiert une force et une vitesse de plus en plus grandes, de telle sorte qu'à la fin elle peut percer une planche aussi facilement que si elle était lancée par une arme à feu. L'impulsion finale est alors la somme des impulsions partielles communiquées à la balle dans le mouvement de rotation. Les armes à feu elles-mêmes sont une autre application de ce même principe. La pression exercée par les gaz élastiques qui se dégagent dans la combustion de la poudre, agit incessamment sur le projectile jusqu'au moment où il *s'échappe du canon, et la vitesse qu'il possède alors est le résultat* de l'accumulation de toutes ces pressions successives.

D'après les considérations qui précèdent, il est aisé de comprendre qu'une masse de matière inerte peut être considérée comme un magasin dans lequel on dépose et l'on accumule la force, pour s'en servir quand on en a besoin. La forme que l'on donne habituellement à la masse de matière destinée à remplir cette fonction de magasin, est celle d'une roue ; mais c'est à sa circonférence que se trouve disposée la portion la plus considérable de matière. Concevons un anneau massif de métal (Fig. 3) uni à un moyeu central par une série de rais peu pesants, et tournant autour d'un axe avec aussi peu de frottement que possible : cet appareil est ce qu'on nomme un *Volant.* Maintenant supposons un lourd pilon qui est soulevé à une certaine hauteur par une roue hydraulique, puis qui retombe par son propre poids. Pendant que le pilon s'élève, son poids fait presque équilibre à la force motrice de la roue, de sorte que le mouvement de la machine est alors lent. Mais aussitôt que le pilon se dégage de la came pour retomber, la force motrice de la roue, ne trouvant plus de résistance, ni rien où elle puisse se dépenser, accélère le mouvement de la machine qui se meut avec une vitesse proportionnelle à la somme de la force, jusqu'au moment où le pilon s'engage de nouveau avec la came, ce qui ralentit brusquement le mouvement, en faisant subir à la machine tout entière une secousse violente ; de là des alternatives régulières d'un mouvement lent, d'un mouvement accéléré et d'une percussion soudaine. Dans ce cas, non-seulement la machine se détériore promptement, et même peut se briser par suite de ces brusques et fréquents changements de vitesse, mais encore presque toute la force déployée par la puissance motrice pendant les périodes de descente du pilon se trouve perdue. On remédie à ces inconvénients en munissant la machine d'un volant. Alors, pendant la descente du pilon, la force motrice est employée à mouvoir le volant, lequel néanmoins, en raison de sa grande masse, ne saurait acquérir une vitesse considérable. Puis, quand le pilon s'engage de nouveau avec la came, la force acquise par le volant concourt avec la force motrice de la roue hydraulique elle-même à soulever le pilon, d'où il résulte que celui-ci est soulevé avec une vitesse presque égale à celle qui anime la machine pendant la descente.

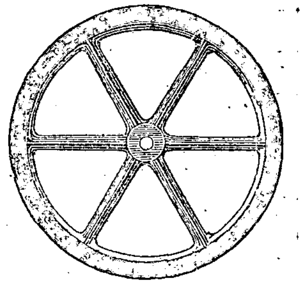
Fig. 3.

IV. Dans les cas mêmes où ni la force motrice ni la résistance n'éprouvent d'intermittence, le volant est encore indispensable, lorsque, par suite du jeu même de la machine, la force, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, n'est pas transmise avec une égale énergie dans toutes les phases de son opération, c.-à-d. lorsque, les parties mobiles passant périodiquement par une suite de posi*tions différentes pour revenir aussi périodiquement* à leurs positions primitives, ces parties n'agissent pas d'une manière aussi efficace dans leurs différentes positions. Le volant est alors nécessaire en ce que, pendant les phases du jeu de la machine les plus favorables à la transmission de la force, il partage avec la résistance la vitesse communiquée par la force motrice, pour la restituer et la faire agir sur la résistance elle-même dans les phases où la transmission directe de la force motrice se trouve affaiblie ou même tout à fait annihilée. Un exemple rendra facile à comprendre cet usage du volant. Soit (Fig. 4) une double manivelle BCDE, qui est destinée à faire tourner sur lui-même l'axe ABEF. Au point G, milieu de la double manivelle CD, s'articule une *bielle* GH, qui est elle-même unie par un autre joint à un balancier animé d'un mouvement circulaire alternatif, comme par ex. celui d'une machine à vapeur, de telle manière que la barre CD de la double manivelle décrive un mouvement circulaire autour de l'axe ABEF. Imaginons maintenant le bras de la manivelle et la bielle vus en projection (Fig. 5) dans le plan de l'axe de rotation, A représentant le centre du mouvement circulaire décrit par la manivelle, AG le bras de cette manivelle, et GH la bielle. Dans la position de la figure 5, la bielle, étant perpendiculaire au bras de la manivelle, agit de la manière la plus avantageuse pour faire décrire au point G la circonférence ponctuée qu'il doit parcourir, c.-à-d. pour faire tourner le bras de la manivelle GA autour du centre A. Lorsque le bras est arrivé dans la position représentée sur la Fig. 6, la transmission de la force motrice se fait beaucoup moins avantageusement, à cause de l'obliquité de la bielle par rapport à la direction du mouvement pris par le point G. Mais, quand l'appareil occupe la position que représente la Fig. 7, c'est-à-dire quand le point G se trouve immédiatement au-dessous du centre de rotation et dans la même direction que la bielle, la force motrice est nulle pour faire tourner la manivelle AG. Elle est employée tout entière à la presser dans le sens de AG, et par conséquent son action se porte uniquement sur les pivots ou tourillons de l'axe et tend à les abaisser. A cet instant du mouvement, l'effet utile de la force motrice est donc absolument nul. Cependant, *lorsque la manivelle a passé à la position représentée* Fig. 8, la direction de la force qui agit sur le bras de la manivelle est changée, et le point G est tiré de bas en haut. Dans cette position, la force motrice agit avec une certaine efficacité pour faire tourner la manivelle autour du centre de rotation A, et cette efficacité devient de plus en plus grande jusqu'à la position représentée par la Fig. 9, où elle atteint son maximum. Mais ensuite elle va en diminuant graduellement jusqu'à la position marquée dans la Fig. 10, où elle devient nulle : car alors la bielle et le bras de la manivelle étant dans une même ligne droite, la force motrice ne fait que tirer la manivelle dans le sens AG et tend à soulever les pivots ou tourillons de l'axe. Dans les positions représentées par les figures 7 et 10, c.-à-d. dans celles où le point G occupe ce qu'on nomme les *Points morts*, le mouvement de la machine s'arrêterait tout à fait, si les quantités de mouvement dont sont animées les pièces dont elle se compose ne tendaient à se conserver en vertu de l'inertie de la matière. En conséquence, si la résistance et les frottements ne sont pas trop considérables, la tendance qu'a la matière à persister dans le mouvement fera que la machine continuera de marcher. Mais, dans ce cas même, le mouvement sera fort inégal, car il se ralentira lorsque le joint de la bielle et de la manivelle approchera des points morts, et il s'accélérera quand il les aura dépassés. Un volant fixé à l'axe A, ou à quelque autre partie de la machine, obviera à cet inconvénient. Lorsque l'appareil en mouvement se trouvera dans les positions représentées par les figures 5 et 9, le volant absorbera l'excès de la force motrice sur la résistance, et il restituera cet excédant lorsque le joint de la manivelle et de la bielle passera par les points morts, de manière que la machine marchera avec une vitesse uniforme.

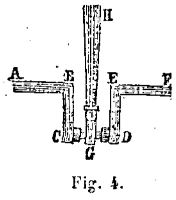

Fig. 4.

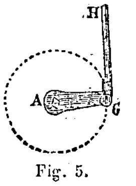

Fig. 5.

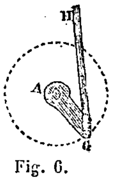

Fig. 6.

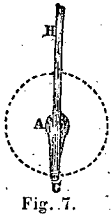

Fig. 7.

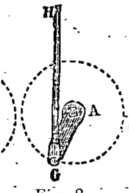

Fig. 8.

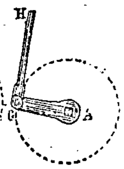

Fig. 9.

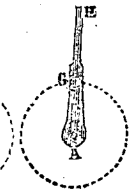

Fig. 10.

V. Les merveilleux effets du volant comme condensateur de force ont donné lieu, aux personnes étrangères à la science, de croire que cet appareil augmente la puissance de la machine. Tout au contraire, attendu que le volant ne peut pas agir sans qu'il se produise un certain frottement, et que la quantité de ce frottement, comme celle de l'inertie du volant, est en proportion de son poids, il s'ensuit que cet organe détermine nécessairement une perte de force motrice. Toutefois cette perte est peu de chose en comparaison des avantages particuliers que présente le volant pour la répartition de la force motrice. Le volant n'étant qu'un simple condensateur de force, il ne peut jamais déployer une quantité de force plus grande que celle qu'il a reçue. Sous ce rapport, son action est analogue à celle d'un ressort élastique, de l'air condensé, ou de toute autre force créée par des moyens purement mécaniques. *Pour bander un ressort, il faut employer graduellement* une certaine quantité de force ; mais, lorsqu'il se débande brusquement, il la dépense d'un seul coup. Lorsqu'on condense de l'air dans un fusil à vent, on ne le fait que par une succession d'efforts manuels dont aucun ne serait assez énergique pour projeter une balle au loin. Mais tous ces efforts sont, pour ainsi dire, emmagasinés avec l'air dans le réservoir du fusil ; puis, quand on lâche la détente, tous ces efforts agissent à la fois sur le projectile et lui impriment une vitesse considérable. Le volant s'emploie d'une manière analogue dans les laminoirs. Pendant certaines périodes, on ne laisse agir que sur le volant seul la roue hydraulique ou la puissance motrice dont on dispose, et la machine durant ce temps n'a point de résistance à vaincre. Mais aussitôt qu'on a ainsi accumulé dans le volant la quantité de force nécessaire, on soumet à la machine de fortes pièces de métal qui auraient résisté à son action, sans cette accumulation préalable de force. — C'est sur le même principe qu'est fondée la construction des *Balanciers* dont on se sert pour frapper les métaux d'une empreinte. Les masses qui remplissent l'office de volant consistent en deux boules métalliques (Fig. 11) fixées aux extrémités d'un levier dont le centre est implanté perpendiculairement dans la tête d'une vis. La force des hommes qui mettent ce levier en mouvement s'accumule dans ces boules, et se transmet par l'intermédiaire de la vis et du coin à l'objet qu'il s'agit de frapper. Avant l'invention de la presse monétaire, on se servait exclusivement du balancier pour la frappe des monnaies ; mais on en fait encore un grand usage pour estamper ou pour découper les pièces métalliques.—La place à assigner au volant relativement aux autres pièces de la machine dépend du but que l'on se propose. Quand il est destiné à régula

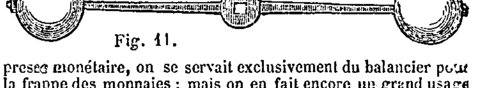
Fig. 11.

riser le mouvement, il se place près du point d'application de la résistance. Ainsi, par ex., dans la machine à vapeur, il est concentrique à l'arbre que fait tourner la manivelle, parce qu'il a pour objet de régulariser le mouvement de cet arbre. Lorsqu'au contraire le volant est destiné à régulariser l'action du moteur, on le place près du point d'application de la force motrice.

RÉGULE. s. m. (lat. *regulus*, petit roi). T. Chimie anc. Se disait Des substances métalliques pures, parce qu'on les regardait comme plus rapprochées de l'or, le roi des métaux. *R. d'antimoine. R. d'arsenic.*

RÉGULIER, IÈRE. adj. Dans la Géom., les Arts, la Bot., etc., se dit De tout objet dont les parties sont tellement disposées, qu'on peut le diviser par un plan vertical en deux moitiés égales et symétriques. *Figure régulière. Polygone r. Les solides réguliers. Un édifice r. Une place, une promenade régulière. Les dessins de cette tapisserie ne sont pas réguliers. Fleur, corolle régulière. Calice r.* — Se dit quelquefois pour Bien proportionné. *Un visage r. Des traits réguliers.* ‖ Qui a de la régularité, qui est uniforme, qui est conforme aux lois, à des règles, soit naturelles, soit de convention. *Les mouvements réguliers des corps célestes. Le pouls est r. Les accès de la fièvre sont devenus réguliers. Un acte r. Une procédure régulière. Un syllogisme r. Une phrase, une construction régulière. Verbe r. Les formes régulières, les temps réguliers d'un verbe.* ‖ Particul., Qui se conforme avec exactitude aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale. *Sa conduite a toujours été fort régulière. Sa vie n'est pas trop régulière. C'est une femme très-pieuse et très-régulière.* ‖ Exact, ponctuel. *Il a toujours été très-r. à tenir sa parole. Il est r. dans les moindres choses. Il est r. dans ses payements.* ‖ Par oppos. à Séculier, se dit Des ordres religieux, ou De ce qui leur appartient, de ce qui leur est propre. *Le clergé r. Bénéfice r. Observance régulière. Habits réguliers. Abbé r.*, V. Abbaye. — Se dit quelquefois subst. D'un membre du clergé régulier. *Ce bénéfice ne pouvait être possédé que par un régulier.*

RÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière régulière. *Il vit fort r. Il tient r. ses promesses.* ‖ Exactement, uniformément. *Il dîne r. à midi. Il se lève r. à sept heures.*

***RÉGURGITATION.** s. f. T. Physiol. Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées. V. Estomac. ‖ Vomiturition par laquelle les enfants à la mamelle rejettent les aliments qui surchargent l'estomac.

RÉHABILITATION. s. f. T. Jurispr.

Enc. — Notre législation admet la *Réhabilitation* en matière commerciale et en matière criminelle. La première s'applique au failli, et a pour effet de le rétablir dans son premier état; il en a été parlé au mot Faillite. La seconde peut s'appliquer à tout condamné à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle, lorsqu'il a subi sa peine ou obtenu des lettres de grâce. Un condamné n'est admis à demander sa réh. qu'après avoir résidé, dans le même arrondissement, depuis 5 ou 3 ans, à partir du jour de sa libération, selon que la peine a été afflictive ou infamante, ou simplement correctionnelle, et pendant les deux dernières années dans la même commune. La demande est soumise, après enquête, par le procureur général à l'examen de la Cour impériale du ressort. Si l'avis de cette cour est favorable, il est transmis, avec le dossier, au Ministre de la justice, sur le rapport duquel l'Empereur statue définitivement. En cas d'admission de la demande, des *lettres de réhabilitation* sont adressées par le Ministre à la Cour qui a délibéré l'avis, une copie authentique en est envoyée au tribunal qui a prononcé la condamnation, et enfin la transcription en est faite en marge de la minute de l'arrêt ou jugement de condamnation. La réh. fait cesser, pour l'avenir, dans la personne du condamné, toutes les incapacités qui résultaient de la condamnation; mais elles n'anéantissent nullement, comme le faisaient sous l'ancien régime les lettres d'abolition, la condamnation elle-même. Une grave lacune existe dans nos codes au sujet de la réh.; c'est lorsqu'il s'agit d'un individu condamné par suite d'une erreur judiciaire, car ici il serait indispensable que la condamnation fût absolument considérée comme non avenue.

RÉHABILITER. v. a. (lat. *re*, de nouveau; *habilis*, apte, propre à). Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en était échu. *R. un failli. Il se fit r. dans ses droits, dans sa noblesse. R. la mémoire d'un homme condamné en justice.* — Ancienn., on disait, *R. un mariage*, Réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration. ‖ Fig., Faire recouvrer l'estime publique, l'estime de quelqu'un. *Cette action l'a réhabilité dans l'opinion publique, l'a réhabilité dans mon estime, le réhabilite à mes yeux.* = se Réhabiliter. v. pron. Recouvrer son premier état; ou Fig., Recouvrer l'estime, la considération. *Ce négociant est parvenu à se r. Il est parvenu à se r. dans l'estime publique, dans l'esprit des gens de bien.* = Réhabilité, ée. part.

RÉHABITUER. v. a. Faire reprendre une habitude perdue. *Il faut r. peu à peu cet enfant au travail.* = se Réhabituer. v. pron. Reprendre une habitude perdue. *On a de la peine à se r. à la fatigue quand on a vécu longtemps dans la mollesse.* = Réhabitué, ée. p.

REHAUSSEMENT. s. m. Action de rehausser. *Le r. d'une muraille.* ‖ *Le r. des monnaies*, L'augmentation de leur valeur nominale. = Rehausser. v. a. Hausser davantage. *Il faut r. cette muraille d'un mètre. Rehaussez ce tableau qui descend trop bas.* — Fig., *R. le courage de quelqu'un. R. ses espérances.* ‖ Augmenter; se dit Du prix, de la valeur des choses. *Le prix du blé est rehaussé. Cette nouvelle a rehaussé la valeur des actions de cette entreprise.* — On disait autrefois, *R. les monnaies*, Augmenter leur valeur nominale; *R. les tailles*, Augmenter l'imposition des tailles. ‖ Fig., Vanter avec excès, faire beaucoup valoir. *Les historiens espagnols rehaussent les moindres actions de Charles-Quint et déprécient celles de François Ier.* ‖ Figur., Faire ressortir. faire paraître davantage. *Les ombres dans un tableau rehaussent l'éclat des couleurs. Cette parure rehaussait sa beauté.* — Au sens mor., *Cette circonstance rehausse beaucoup l'éclat, le mérite de son action.* ‖ T. Peint. Se dit De certaines hachures ou retouches que l'on fait à la peinture de bâtiment. *R. de blanc des grisailles, des moulures. Il faudra r. d'or ces ornements.* — On dit de même, *R. d'or et de soie des ouvrages de tapisserie. R. de broderie le fond d'une étoffe.* = Rehaussé, ée. p. *Une tapisserie rehaussée d'or et de soie. Un dessin rehaussé de blanc*, Un dessin dont les lumières sont rendues plus vives par des touches de crayon blanc. = Rehauts. s. m. pl. T. Peint. Retouches ou hachures brillantes qui servent à faire ressortir des figures, des ornements, des moulures peintes ou dessinées. *Les ornements de cette pièce ont des rehauts blancs sur un fond bleu. Ce dessin a des rehauts d'or.*

***RÉIMPORTATION.** s. f. Action de réimporter. = Réimporter. v. a. Importer de nouveau. = Réimporté. ée. part.

RÉIMPOSER. v. a. Faire une nouvelle imposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. *On m'a réimposé. On a réimposé telle somme sur le pays.* ‖ T. Typogr. Imposer de nouveau. = Réimposé, ée. part. = Réimposition. s. f. Nouvelle imposition faite pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée. ‖ T. Typog. Action de réimposer une feuille, une forme.

RÉIMPRESSION. s. f. Action de réimprimer; ou Le résultat de cette action. *La r. d'un ouvrage.* = Réimprimer. v. a. Imprimer de nouveau. *Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois.* = Réimprimé, ée. part.

REIN. s. m. (latin. *ren, renis*). T. Anat. Organe sécréteur de l'urine. *Le r. droit. Le r. gauche. Il a une pierre dans le r., dans les reins.* ‖ *Reins*, au plur., se dit, dans le langage ordin., pour désigner Les lombes, le bas de l'épine dorsale et la région voisine. *Il a mal aux reins. Un coup de bâton sur les reins.* — Figur., *Poursuivre, presser quelqu'un l'épée dans les reins*, V. Épée. ‖ Se dit encore De l'épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse, etc. *Il a de bons reins, les reins forts, les reins souples, etc. Être souple de reins. Ce cheval est fort de reins.* On dit aussi quelquefois, *Ce cheval, cet homme a du rein.* — Figur. et fam., *Cet homme a les reins forts*, Il est riche et il a les moyens de soutenir la dépense qu'exige telle affaire, telle entreprise. On dit, dans le sens contraire, *Il n'a pas les reins assez forts, il a les reins trop faibles.* On le dit encore D'un homme qui entreprend quelque chose au-dessus de ses forces, qui n'a pas la force ou la capacité nécessaire pour réussir. *Il n'a pas les reins assez forts pour écrire un pareil ouvrage. Il a les reins trop faibles pour remplir cette fonction.* ‖ T. Archit. *Les reins d'une voûte*, Les parties d'une voûte comprises entre la portée et le sommet.

Enc. — 1. *Anatomie.*—Les *Reins* sont les organes sécréteurs de l'urine. Ce sont deux glandes situées profondément, l'une à droite et l'autre à gauche, dans les hypochondres, sur les côtés des vertèbres lombaires, derrière le péritoine, au milieu d'un tissu cellulaire graisseux très-abondant. Le rein est d'un rouge brun, d'une forme ovoïde comprimée sur deux faces; il présente sur son bord interne une *scissure* plus ou moins profonde qui lui donne une assez grande ressemblance avec un haricot. C'est par cette scissure que pénètrent le *nerf rénal* et les *artères rénales*, dites aussi *Artères émulgentes*, et que sortent les *veines rénales* et l'*Uretère*, ou le conduit qui porte dans la vessie l'urine sécrétée par le rein (Fig. 1. Rein: *a*, Uretère; *b* et *c*, Artère et veine rénales; *d*, Capsules surrénales). Cet organe est revêtu d'une enveloppe cellulo-fibreuse qui lui est propre. Quant à son parenchyme, il se compose d'une substance extérieure, nommée *subst. corticale*, et d'une autre intérieure, appelée *subst. tubuleuse* ou *médullaire*. La première, de couleur fauve, brunâtre ou rougeâtre, forme autour de la seconde une couche épaisse de 3 à 5 millim., qui envoie des prolongements entre les faisceaux de la substance tubuleuse. Celle-ci, d'un rouge pâle, dense et résistante, représente des faisceaux coniques, souvent appelés *Pyramides*, au nombre de 11 à 18, enveloppés par la substance corticale, excepté à leur sommet. La base de ces pyramides est arrondie et tournée vers la périphérie; leur sommet a la forme d'un *mamelon* (de là le nom de *substance mamelonnée* donné à l'ensemble de ces sommets des cônes rénaux). Chaque cône est formé par un grand nombre de petits canaux convergents continus avec les vaisseaux de la substance corticale, et s'ouvrant, près de leur sommet, par des orifices très-serrés dans de petits conduits membraneux appelés *Calices* (*infundibula*). Ces conduits, au nombre de 6 à 12, embrassent d'un côté la circonférence des mamelons ouverts, et aboutissent de l'autre au *Bassinet*, petit réservoir membraneux placé à la partie postérieure de la scissure du rein, derrière l'artère et la veine rénales, et se continuant inférieurement avec l'uretère (Fig. 2. Coupe verticale d'un rein: *a*, substance corticale; *b*, cône de substance tubuleuse terminé par un mamelon dans un calice; *c*, calice ouvert; *d*, bassinet; *u*, uretère). L'urine se forme dans la substance corticale du rein, traverse les tubes de la substance tubuleuse, et coule lentement dans les calices et dans le bassinet, qui la transmet à l'uretère.—Les reins sont essentiellement constitués par des tubes propres nommés *tubes urinifères* ou *uripares*, par des *vaisseaux sanguins* et par les *corpuscules de Malpighi*. Les *Tubes urinifères* commencent dans la substance corticale par des culs-de-sac renflés et arrondis, ou bien ils s'anastomosent entre eux, de manière à former des anses à leur origine. Après avoir décrit dans cette substance de nombreuses flexuosités ou replis, ils passent dans la substance médullaire; mais alors ils prennent une direction rectiligne, et on les voit successivement se réunir deux à deux, de manière qu'au sommet de la pyramide, ou, en d'autres termes, à la *Papille*, ils se terminent en définitive par une vingtaine d'orifices, lesquels versent l'urine dans le calice (Fig. 3, représentant la dichotomie des tubes urinifères et leurs ouvertures à la papille). Les *Vaisseaux sanguins* sont parallèles aux conduits urinifères dans la substance tubuleuse, et anastomosés transversalement çà et là de manière à former des mailles allongées. Dans la substance corticale, ils sont anastomosés en tous sens, et les plus grosses branches vont s'épanouir en étoile ou en tourbillon à la face interne de l'enveloppe propre du rein. Les *Corpuscules de Malpighi* n'existent que dans la substance corticale et dans les prolongements que cette substance envoie entre les pyramides de la substance médullaire; mais les anatomistes ne sont point d'accord au sujet de leur structure. Suivant les uns, ces corpuscules consistent en petits pelotons vasculaires provenant de ramuscules artériels. Le ramuscule traverse la paroi du cul-de-sac terminal d'un tube urinifère, et c'est dans la cavité renflée de ce cul-de-sac qu'il se divise et forme un amas vasculaire, appelé *Glomérule* (Fig. 4. *a*, ramuscule artériel fournissant deux glomérules; *b*, glomérule vu à travers la paroi du cul-de-sac où il est logé; *c*, glomérule dont on a enlevé la capsule). Suivant d'autres, les corpuscules de Malpighi sont constitués par de petits corps celluleux enveloppés d'un réseau vasculaire; l'injection des vaisseaux artériels refoule et dissimule en partie ce petit corps, mais elle n'y pénètre nullement. Ces petits corps ne sont point non plus en communication directe avec les tubes urinifères: ils sont simplement appliqués et comme enchatonnés sur leurs circonvolutions ou leurs culs-de-sac, dont ils dépriment la paroi; d'où l'illusion de ceux qui les font pénétrer dans la cavité terminale de ces tubes (Fig. 5. *a*, tube urinifère; *b*, glomérule artériel; *c*, partie centrale et non injectable du corpuscule). — « Chez tous les Vertébrés, dit J. Béclard, le rein est formé par des tubes agglomérés; mais le groupement de ces tubes n'est pas le même dans toutes les classes. Le rein des *Mammifères* est semblable à celui de l'Homme; néanmoins sa surface présente d'une manière assez distincte la trace du groupement des

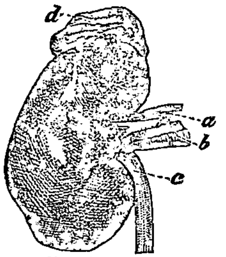

Fig. 1.

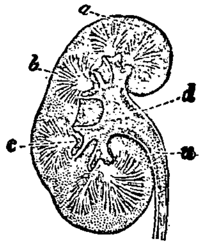

Fig. 2.

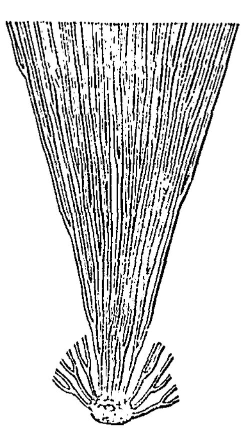

Fig. 3.

lobes qui le composent dans l'état embryonnaire. En effet, durant cette période, cet organe, chez les Mammifères, est constitué par des lobes adossés dont le nombre égale celui des pyramides, mais qui s'accolent ensuite et se soudent complétement. Chez les *Oiseaux*, le rein conserve, toute la vie, la disposition embryonnaire du rein des Mammifères. En outre, les Oiseaux n'ont pas de vessie ; l'uretère aboutit au cloaque et y verse incessamment l'urine, laquelle est évacuée avec les excréments. Dans la classe des *Reptiles*, les tubes urinifères sont souvent disposés comme les barbes d'une plume sur leur tige commune. Chez quelques-uns cependant, leur disposition a beaucoup d'analogie avec celle qu'on observe chez les Poissons. Les uretères aboutissent au cloaque, car il n'y a qu'un petit nombre de Reptiles qui aient une vessie. Le rein des *Poissons* est généralement très-volumineux, et il s'étend de chaque côté de la colonne vertébrale dans toute l'étendue de l'abdomen. Il est composé de tubes urinifères irrégulièrement contournés sur eux-mêmes et se rendant à un uretère commun, qui présente une dilatation ou sorte de vessie, dont l'orifice extérieur aboutit derrière celle de l'anus. Chez les *Insectes*, la sécrétion urinaire est effectuée par des tubes annexés à la région pylorique de l'intestin. Chez les *Arachnides*, on trouve aux environs de l'anus, et pénétrant jusque dans les segments supérieurs des pattes, des appendices au cæcum, qui sont sans doute des organes de sécrétion urinaire. Enfin, on peut ranger dans cette classe d'organes celui qui sécrète l'encre, chez les Mollusques de la famille des Céphalopodes dibranchiaux. Cet organe, placé dans le voisinage du foie, débouche par son canal excréteur près de l'anus.

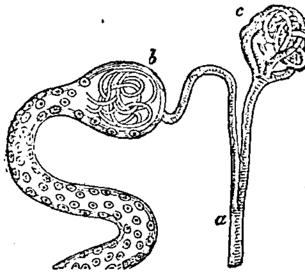

Fig. 4.

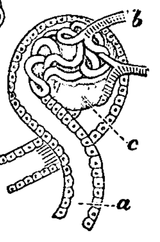

Fig. 5.

On remarque au-dessus de chaque rein deux petits corps aplatis, triangulaires, qui recouvrent cet organe en manière de casque (Fig. 1, *d*). Ces corps, qu'on nomme, en raison de leur situation, *Capsules surrénales*, renferment une cavité à parois épaisses et formées de petites granulations rassemblées en lobules. Cette cavité contient une humeur brune, rougeâtre ou jaunâtre, qu'on croyait jadis être l'atrabile des anciens, d'où le nom de *Capsules atrabilaires* qu'on leur donnait quelquefois. On ne sait absolument rien des usages de ces corps.

II. *Physiologie.* — La fonction de l'*Urination* a pour objet de débarrasser l'économie des substances liquides et solides à l'état de dissolution qui ont passé dans le sang, ainsi que des substances azotées *provenant de la décomposition des tissus*. Le produit sécrétoire du rein ou l'*Urine* est un liquide jaunâtre, d'une odeur *sui generis*, plus ou moins limpide, qui contient de l'eau, des sels et des substances organiques. Sa quantité est très-variable ; néanmoins on estime, *en moyenne, que cette sécrétion s'élève à 1283 gr.* dans l'espace de 24 heures. Mais il est facile de comprendre que la proportion des boissons ingérées exerce une influence considérable sur cette sécrétion. En outre, cette dernière est en antagonisme avec *la sécrétion cutanée : aussi diminue-t-elle notablement* lorsque la sueur elle-même devient plus abondante. La composition de l'urine n'est pas moins variable que sa quantité. En général, elle contient 93 à 95 pour 100 d'eau, et laisse, quand on l'évapore, *5 à 7 pour 100 de résidu solide, tant sels que matières* organiques. L'analyse de l'urine de l'homme (sur 1000 parties) a donné à Lehmann les résultats suivants : Eau, 932,0 ; Urée, 32,9 ; Acide urique, 1,1 ; Créatine, Créatinine, etc., 1,5 ; Matières extractives, 11,5 ; *Mucus vésical*, 0,1 ; Sulfates de potasse et de soude, 7,3 ; Phosphates de soude et d'ammoniaque, 4,0 ; Phosphate de chaux et Silice, 1,1 ; Chlorures de sodium et d'ammonium, 3,7 ; Lactates, 1,7. On peut encore rencontrer dans l'urine diverses autres matières, suivant la nature de l'alimentation, et suivant celle des substances ingérées, soit comme médicaments, soit accidentellement. — Parmi les matières dont l'analyse a établi la présence constante dans l'urine, la plus remarquable est l'*Urée*. Dans les laboratoires, on prépare cette substance en évaporant l'urine jusqu'à consistance sirupeuse. On traite le résidu encore chaud par l'acide nitrique, et l'on obtient de l'azotate d'urée cristallisé en lames jaunâtres. On traite ensuite ce sel par le carbonate de baryte ; on dissout l'urée par l'alcool froid, et on la débarrasse de ce menstrue par l'évaporation. L'urée ainsi obtenue est inodore et incolore, d'une saveur fraîche analogue à celle du nitre ; elle ne réagit, ni à la manière des acides, ni à la manière des alcalis, sur le papier de tournesol ; elle est soluble dans l'eau, moins dans l'alcool, et presque insoluble dans l'éther. Sa composition est représentée par la formule $C^2H^4Az^2O^2$. En faisant bouillir une dissolution d'urée avec les alcalis caustiques ou les acides minéraux, l'urée se transforme en carbonate d'ammoniaque avec assimilation des éléments de 4 équivalents d'eau. La même transformation s'opère sur l'urée dissoute dans l'urine, quand on abandonne celle-ci pendant quelques jours à elle-même. Cet effet est alors produit par les matières albuminoïdes de l'urine, qui exercent sur l'urée une action spéciale de fermentation. C'est par suite de cette décomposition que les urines putréfiées sont fortement ammoniacales. L'urée est, de toutes les matières azotées connues, la plus riche en azote ; elle en contient 46,7 pour 100. Or, comme l'urine renferme en moyenne 2,5 p. 100 d'urée, il s'ensuit que les 1283 gr. d'urine qu'on rend journellement emportent environ 32 gr. d'urée et, par conséquent, environ 15 gr. d'azote. Au reste, la proportion d'urée varie considérablement chez les individus en raison de leur régime de vie. Lehmann s'étant soumis pendant huit jours de suite au régime de la viande, et quatre autres jours au régime *exclusif des œufs, puis ayant recueilli ses urines dans les dernières* vingt-quatre heures, il trouva qu'elles contenaient 53,19 gr. d'urée. Une autre fois, le même expérimentateur se soumit pendant huit jours à un régime exclusivement végétal, et même ne mangea dans les quatre derniers que du sucre et du sucre de lait : or, dans cette expérience, les urines des dernières vingt-quatre heures ne contenaient que 15,41 gr. d'urée. L'excès de 37,78 gr. d'urée en plus donné par la première expérience résultait évidemment des matières azotées de l'alimentation, tandis que les 15 gr. fournis par la seconde provenaient certainement de la décomposition des tissus azotés de l'organisme et correspondaient à la désassimilation de ces tissus. Les différences qu'on observe dans la proportion d'urée, suivant les âges et les sexes, sont analogues à celles que présente l'alimentation. Naguère on croyait que l'urée était un produit de la fonction rénale, et, comme on avait aussi constaté la présence de cette substance dans le sang, on supposait qu'elle était passée par résorption dans le courant circulatoire ; mais c'est une erreur. Les travaux de Simon et de Verdeil ont démontré que l'urée existe à l'état normal, et primitivement, dans le sang et dans les liquides de sécrétion (la proportion normale contenue dans le sang est de 0,016 pour 100), et que le rein ne fait qu'éliminer l'urée qui préexistait dans le liquide sanguin. Cette substance s'engendre donc dans ce dernier par suite des combustions de nutrition, et provient surtout de celles qui ont lieu dans les tissus musculaires. L'*Acide urique* n'existe que dans l'urine de l'homme et des animaux carnivores. Il se précipite, dans certains cas, presque pur de l'urine humaine sous la forme d'un dépôt pulvérulent rose pâle ou rouge brun, qui s'attache fortement aux parois des vases. A l'état pur, il est pulvérulent, blanc, inodore, insipide, insoluble dans l'alcool et l'éther, et soluble seulement dans 1500 fois son poids d'eau. Il a une réaction acide, et sa composition se représente par la formule $C^{10}H^4Az^4O^6$. L'acide oxalique, en agissant sur lui, produit plusieurs substances nouvelles, dont les principales ont reçu les noms d'*Alloxane* et d'*Alloxanthine*. La plupart des *urates* sont très-peu solubles dans l'eau. Ce sont des *urates de soude*, etc., qui constituent la partie blanche des excréments des serpents et autres ovipares, et nullement l'acide urique, ainsi qu'on le répète tous les jours. C'est au moment de la sécrétion urinaire que l'acide urique des urates du sang se sépare de ses bases et se dépose à l'état cristallin, car il n'y a pas d'acide urique libre dans le sang. Il ne contient que des urates provenant, selon Ch. Robin, de la désassimilation des tissus fibreux et lamineux de l'économie. Chez les animaux herbivores, l'acide urique *est remplacé par un autre acide cristallisable, appelé Acide hippurique*, parce qu'il est surtout abondant dans l'urine des chevaux. On en rencontre quelquefois des traces dans l'urine de l'homme, après un régime végétal prolongé. Chez les herbivores, *sa proportion s'élève souvent à 10 et même 15 gr. pour 1000 gr.* d'urine ; il s'y trouve d'ailleurs uni aux alcalis, et les *hippurates* qu'il forme sont solubles dans l'eau. Parmi les autres matières azotées qu'on rencontre dans l'urine, nous nous contenterons de *mentionner la Créatine et la Créatinine. Ces matières sont* d'ailleurs en très-faible proportion, et elles paraissent résulter de la décomposition désassimilatrice des substances organiques du tissu musculaire, en quoi elles se rapprochent de l'urée. — L'urine fraîche *de l'homme et des carnivores a une réaction acide ; mais* abandonnée à elle-même pendant un certain temps, elle devient alcaline, par la transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, transformation dont nous avons déjà parlé. Au contraire, *l'urine des herbivores est généralement alcaline, propriété qu'elle* doit aux carbonates alcalins qu'elle contient en grande quantité. C'est encore la présence de ces carbonates, lesquels sont suspendus en partie à l'état de molécules salines dans le liquide, qui donne à l'urine des herbivores cet aspect trouble que tout le monde connaît : on la dit alors *jumenteuse*. Au reste, l'urine de l'homme et des carnivores soumis au régime végétal peut devenir alcaline, par l'accumulation des carbonates alcalins, et, inversement, celle des herbivores devient acide quand on les soumet au régime de la viande. « Un herbivore qui jeûne, remarque Béclard, se nourrissant en quelque sorte aux dépens de ses tissus, présente une urine qui se rapproche de celle des carnivores. Un jeune veau qui tette sa mère, vit comme un animal carnivore : aussi, pendant cette période, son urine, au lieu de renfermer de l'acide hippurique, contient de l'urée et de l'acide urique dans des proportions analogues à celles de l'urine humaine. »

III. *Pathologie.* — Toutes les maladies du rein sont plus ou moins graves ; or, comme, dans tous les cas, le jugement et l'assistance de l'homme de l'art sont indispensables, nous serons très-bref à leur sujet : il nous suffira d'indiquer leur nature et leurs caractères essentiels. — 1° L'inflammation du rein, ou la *Néphrite* reconnaît pour causes les plus ordinaires, la présence de concrétions pierreuses dans les reins, l'excès des boissons irritantes et alcooliques, l'abus des diurétiques, l'emploi des aphrodisiaques, la suppression brusque de grandes excrétions, les coups et chutes sur la région des reins, etc. Elle est caractérisée par une douleur aiguë, pongitive, exacerbante, une chaleur brûlante, et un sentiment de pesanteur dans la région de l'un des reins ou de tous les deux, d'où elle se propage, en suivant le trajet des uretères, jusque dans la vessie et l'aine du même côté. Il y a suppression de l'urine, si les deux reins sont enflammés ; dans le cas contraire, ce liquide est moins abondant, et parfois rouge et sanguinolent ; souvent il dépose un sédiment blanc homogène, ou bien, si la maladie tient à la présence de graviers dans le rein, il se dépose de ce gravier au fond du vase. Dans tous les cas, il y a une fièvre ardente et une constipation plus ou moins opiniâtre. La néphrite se distingue du rhumatisme lombaire, en ce que, dans ce dernier, le malade ne peut se courber sans difficulté et sans douleur. L'inflammation, au lieu d'affecter le tissu du rein, ce qui constitue la *Néphrite* proprement dite, peut n'affecter que le tissu cellulaire qui enveloppe le rein, ou bien la membrane du bassinet : dans le premier cas, on l'appelle *Périnéphrite*, et dans le second *Endonéphrite* ou *Pyélite*. Il n'est pas rare de voir la néphrite chronique succéder à l'aiguë. La douleur est alors plus sourde ; mais l'urine est trouble et purulente. La néphrite aiguë simple, quand elle survient chez un individu bien portant, cède le plus souvent à un traitement antiphlogistique énergique. La néphrite chronique, *au contraire, est généralement incurable*, et le traitement se borne presque à l'emploi des révulsifs, puis à l'usage des boissons rafraîchissantes. — 2° L'*Albuminurie* est une affection des reins qui est caractérisée, symptomatiquement, par la présence de l'albumine *dans les urines et par le développement d'épanchements séreux*, soit dans le tissu cellulaire, soit dans les membranes séreuses, et anatomiquement, par des lésions rénales d'aspects différents, mais ayant toutes pour résultat l'obstruction, l'oblitération des tubes *urinifères. Cette affection est appelée par plusieurs auteurs, notamment* par Rayer, *Néphrite albumineuse* ; mais nous croyons cette dénomination impropre, car les lésions que présente alors le rein ne nous paraissent point être de nature phlegmasique. Fréquemment encore, on la nomme *Maladie de Bright, du nom d'un célèbre* médecin anglais qui l'a décrite le premier (1827). La *désalbumination* du sang est l'accident essentiel de cette maladie, et c'est le rein qui, par suite de l'altération de sa texture, enlève au sang l'albumine qu'il contient. Dans la forme chronique, qui est celle qu'on observe le plus fréquemment, l'urine est peu abondante, pâle, à peine odorante, d'une faible densité, plus mousseuse que de coutume, en raison de l'albumine qu'elle contient. On décèle la présence de ce produit en versant dans un verre à pied, contenant de l'urine, une petite quantité d'acide azotique, ou une solution de sublimé, de noix de galle, d'alun, ou mieux encore en soumettant le liquide à l'ébullition. En opérant ainsi, on voit un coagulum blanc plus ou moins abondant et floconneux qui gagne rapidement le fond du vase. La quantité d'albumine paraît osciller entre 2,5 et 15,0 pour 1000, de sorte que les malades perdent en moyenne de 6 à 12 grammes d'albumine. La composition du sang est aussi profondément altérée. Le sérum est beaucoup moins abondant et moins dense ; les globules diminuent de nombre, et parfois à tel point, qu'Andral et Gavarret les ont vus descendre de 127, qui est leur chiffre normal, à 82 et même à 61. C'est par suite de l'altération du sang que se produisent, dans le tissu cellulaire et dans les membranes séreuses, particulièrement dans le péritoine, les épanchements que nous avons déjà signalés comme un des caractères essentiels de la maladie. Le plus souvent c'est la production de ces épanchements qui donne l'éveil sur l'existence de la maladie de Bright ; parfois cependant la maladie existe, et il y a de l'albumine dans les urines, sans qu'il se forme aucune hydropisie ou même aucun œdème. Cette albuminurie latente passe en général inaperçue. L'albuminurie peut affecter la forme *aiguë* et la forme *chronique* : celle-ci est de beaucoup la plus fréquente, car non-seulement la première est presque toujours suivie de la seconde, mais encore la forme chronique est très-souvent primitive. La maladie de Bright se montre à tous les âges ; cependant elle est rare avant 10 ans et après 60, et a son maximum de fréquence entre 30 et 40. Elle est plus commune en hiver et en automne que dans les autres saisons. Ses causes déterminantes les plus fréquentes paraissent être le refroidissement, l'exposition habituelle ou accidentelle à l'humidité. Néanmoins Christison considère l'abus des alcooliques comme produisant les trois quarts ou les quatre cinquièmes des cas d'albuminurie. La maladie de Bright idiopathique est toujours une affection très-sérieuse, d'autant qu'on ne connaît aucun moyen assuré de modifier l'état des reins. Le pronostic est beaucoup moins grave pour l'albuminurie *temporaire* qui s'observe assez souvent pendant la grossesse, à la suite de la scarlatine, dans la fièvre typhoïde, etc. — 3° Le *Diabète insipide*, appelé autrement *Polyurie*, est essentiellement caractérisé par une hypersécrétion urinaire et une soif inextinguible. Les urines *sont extrêmement abondantes, limpides*, à peine colorées et peu ou point odorantes, car elles contiennent moins d'urée, d'acide urique et de sels que l'urine normale. La quantité de boissons que prennent les malades est en rapport avec l'exagération de la sé*crétion urinaire. La soif est presque incessante ; la bouche est* pâteuse, la salive rare, et il existe une sensation perpétuelle de sécheresse dans la bouche et le pharynx. La peau est généralement sèche et rugueuse ; la transpiration est nulle, et les malades sont *fort impressionnables au froid. La polyurie a une durée indéterminée* : elle est rarement moindre de plusieurs années, et se prolonge souvent pendant toute la vie, qu'elle ne paraît pas abréger sensiblement ; malgré cela, elle constitue une affection très-pénible. *Ses causes sont inconnues, et son traitement plus qu'incertain* ; cependant il y a lieu de croire que l'hydrothérapie serait de quelque efficacité. — 4° Ainsi que l'indique son nom, le *Diabète sucré*, appelé aussi *Glucosurie* ou *Glycosurie* et *Phthisurie sucrée*, a pour caractère pathognomonique *essentiel la présence du sucre* dans les urines. L'existence du sucre dans l'urine de certains diabétiques a été signalée, pour la première fois, par Willis (1764), puis par Pool et Dobson (1775) ; mais c'est seulement dans ces dernières années que le diabète sucré a été *étudié* avec persévérance et succès. Parmi les auteurs qui ont surtout contribué à ce résultat, nous citerons Rollo, Prout, Mac Gregor, en Angleterre ; Martin-Solon, Becquerel, Bouchardat, Rayer et Cl. Bernard, en France. Cette affection débute toujours d'une manière obscure. Les malades, après avoir présenté pendant plus ou moins longtemps divers troubles du côté des organes digestifs, s'aperçoivent d'un accroissement notable dans la sécrétion urinaire. La moyenne de la quantité est de 5 à 8 *litres par jour* ; mais on l'a vue s'élever progressivement jusqu'à 82 litres. Dans quelques cas rares, au contraire, l'urine n'est guère plus abondante que dans l'état de santé. La soif est généralement en proportion de la sécrétion urinaire. Dans le diabète sucré, l'urine est peu colorée, inodore ou d'odeur fade analogue à celle du petit-lait ; sa saveur est sucrée, et sa densité notablement accrue. Elle n'exhale pas ou presque pas d'odeur ammoniacale au bout de plusieurs heures ; mais elle subit la fermentation alcoolique, à cause du sucre qu'elle renferme. Le sucre extrait de l'urine des diabétiques est identique avec le sucre de fécule : il n'y en a jamais d'autre dans les urines, lors même que le malade consommerait une grande quantité de sucre de canne. Sa proportion au reste est très-variable. Bouchardat a analysé des urines qui contenaient jusqu'à un septième de leur poids de sucre, tandis que d'autres n'en renfermaient qu'un trentième. On peut constater la présence du sucre dans l'urine en faisant bouillir celle-ci avec parties égales d'eau, de potasse, de soude ou de chaux. Le mélange brunit et prend une couleur d'autant plus foncée que la proportion de sucre est plus forte. D'après Bouchardat, ce procédé permet de découvrir la présence d'un décigramme de sucre dans un litre d'urine. Un procédé plus sensible encore consiste dans l'emploi du réactif de Trommer, ou *réactif cupro-potassique*, qui se prépare en dissolvant dans l'eau des parties égales de sulfate de cuivre et de tartrate de potasse, en mêlant ces deux dissolutions, et en y ajoutant une quantité suffisante de potasse caustique pour dissoudre en grande partie le précipité : on a ainsi une liqueur d'une belle couleur bleue. Pour essayer l'urine, on la met dans un tube ; on y ajoute une quantité assez grande de réactif pour lui donner une faible réaction alcaline, puis on porte l'urine à l'ébullition. Si celle-ci ne contient pas de sucre, la liqueur reste bleue ; mais si elle en contient, le sel de cuivre est réduit, la liqueur se colore en jaune rougeâtre, et il se forme promptement un dépôt rouge de protoxyde de cuivre. En général, le diabète sucré a une marche lente et progressive ; on peut parfois rendre la maladie stationnaire et même la suspendre plus ou moins longtemps, mais les guérisons complètes sont excessivement rares. Cependant il n'est pas ordinaire que les diabétiques succombent par les progrès seuls de la maladie : presque tous sont emportés par quelque affection intercurrente, plus ou moins liée au diabète lui-même, comme la pneumonie, l'apoplexie séreuse, la phthisie, et la gangrène spontanée. Les causes de la glycosurie sont inconnues. Rare dans l'enfance, presque inconnu chez les vieillards, le diabète sucré se rencontre spécialement dans la période de 30 à 40 ans et surtout de 40 à 50. Il est commun en France, mais plus encore en Angleterre et en Hollande, ce qui tient à l'humidité du climat de ces pays, selon plusieurs auteurs, et, selon d'autres, au régime et à la manière de vivre des habitants. Les lésions du rein observées chez les diabétiques sont fort diverses et insuffisantes pour expliquer la maladie : elles semblent même n'être que consécutives à celle-ci, tandis que le foie, qui, comme on sait, a pour fonction de sécréter un sucre de fécule identique avec le sucre diabétique et qui passe ensuite dans la circulation, paraît être l'organe primitivement affecté. Le traitement du diabète sucré est presque entièrement composé de moyens hygiéniques : c'est surtout par le régime qu'on parvient à enrayer, sinon à guérir complétement la maladie. « Depuis Rollo, dit Grisolle, les médecins ont recommandé une alimentation azotée, exclusivement animale ; mais cette alimentation fatigue les malades, principalement quand on leur donne beaucoup de lard et de graisse. Les corps gras sont utiles pourtant : Cl. Bernard a vu, par ex., sous l'influence d'une alimentation exclusivement grasse, le sucre diminuer dans le foie comme si l'animal avait été soumis à une abstinence absolue. Bouchardat a particulièrement insisté pour qu'on administre aux malades le moins de pain et d'aliments féculents possible, car ils ont tout au moins pour action d'exciter la sécrétion glycosurique du foie. Pour obéir à cette indication, ce savant médecin a fait confectionner du pain de gluten, qui est léger, d'un goût agréable, et qui ne contient guère qu'un sixième de fécule, de sorte qu'un diabétique en mangeant 200 gr. de ce pain, ne consomme que 35 gram. de fécule. A ces moyens, Bouchardat joint l'usage d'un vin généreux de Bordeaux ou de Bourgogne, à la dose de 1 à 2 litres par jour : on le boit pur ou coupé avec les eaux de Spa, de Seltz ou de Vichy. Il proscrit la bière, à raison de la dextrine qu'elle renferme. Il fait de même pour le lait, à cause de la transformation de la lactine en sucre ; mais tous les fromages peuvent être permis. Le café, sans sucre, est un excellent adjuvant. Après l'alimentation, Bouchardat recommande de surveiller et d'exciter les fonctions de la peau, en faisant porter de la flanelle aux malades, en employant les frictions sèches et aromatiques, en administrant des bains stimulants, salés, alcalins, sulfureux, etc. ; on peut même recourir aux moyens hydrothérapiques, pourvu que la réaction se fasse aisément. L'exercice est un complément utile du traitement : il doit se faire en plein air. Enfin, les diabétiques étant fréquemment anémiques, il y a souvent indication de leur prescrire les amers, le quinquina et les ferrugineux. » — 5° Le rein peut encore être le siége de lésions et altérations diverses, par ex., être rompu ou déchiré, devenir le siége de tubercules, de kystes, de graviers, etc. La plus fréquente de ces lésions est celle qui consiste dans la présence de graviers ; mais il en a été parlé au mot GRAVELLE.

REINE. s. f. (lat. *regina*). Femme de roi, ou princesse qui de son chef gouverne un royaume. *Une grande r. R. sage, vertueuse. La reine Élisabeth. Elle est r. de son chef. R. régnante. La feue r. La r. douairière*, La veuve d'un roi. *La r. mère*, Celle dont le fils est sur le trône. — *La r. du ciel, des anges, etc.*, La sainte Vierge. || Fig., *La beauté est la r. des cœurs, la r. des volontés*, La beauté subjugue tous les cœurs, toutes les volontés. On dit de même, *L'opinion est la r. du monde*. — *La r. des fleurs*, La rose, à cause de sa beauté et de son parfum. *La r. des cités*, Rome, à cause de l'empire qu'exerçait le peuple romain sur le monde antique. || T. Jeu d'échecs. La seconde pièce du jeu. V. ÉCHECS. || T. Botan. * *R. des bois*, V. GALIACÉES. *R. des prés*, V. ROSACÉES. *R.-Claude*, V. PRUNIER. *R.-marguerite*, V. COMPOSÉES. || * T. Zool. *R. abeille*, Voy. ABEILLE.

Enc. — Les filles des derniers empereurs romains étaient appelées *Reines* et plus souvent *nobilissimes*. Ce fut probablement d'après cet usage que, pendant les premiers siècles de la monarchie française, on donna le nom de *reines* aux filles des rois aussi bien qu'à leurs femmes. Les filles de France conservèrent ce titre jusque sous le règne de Philippe-Auguste, où on le remplaça par celui de *Madame*. Dès ce moment, la qualification de *Reine* fut réservée aux femmes des rois. Au moyen âge, les reines veuves étaient désignées sous le nom de *reines blanches*, parce qu'elles portaient le deuil en blanc. En France, les reines n'avaient aucun pouvoir politique, à moins qu'elles ne fussent investies de la régence ; mais elles jouissaient de plusieurs prérogatives honorifiques, comme d'avoir la préséance en l'absence du roi, de donner audience aux ambassadeurs, de pouvoir plaider par procureur, etc. Elles étaient sacrées et couronnées en même temps que les rois. Le premier exemple de reine sacrée et couronnée avec son époux, est celui de Berthe, femme de Pepin le Bref ; ce sacre eut lieu à Soissons, en 751.

REINETTE. s. f. T. Bot. Voy. POMMIER.

RÉINSTALLATION. s. f. Action de réinstaller. = RÉINSTALLER. v. a. Installer de nouveau. *On l'a réinstallé dans ses fonctions.* = RÉINSTALLÉ, ÉE. part.

REINTÉ, ÉE. adj. Qui a les reins larges et forts.

RÉINTÉGRANDE. s. f. T. Jurispr. V. PÉTITOIRE.

RÉINTÉGRATION. s. f. Action de réintégrer, ou Le résultat de cette action. = RÉINTÉGRER. v. a. Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé. *Il a été réintégré par arrêt dans cette terre. On l'a réintégré dans la possession de ses biens. Il fut réintégré dans ses droits. Il avait été destitué injustement, mais on vient de le r. dans sa place*, ou absol., *de le r.* || On dit encore, *R. quelqu'un dans les prisons*, Le remettre en prison. — *Faire r. des meubles*, Les faire remettre dans le lieu d'où ils avaient été enlevés. = RÉINTÉGRÉ, ÉE. part.

REIS. s. m. Mot arabe qui sign. *Chef*, et qui est le Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire ottoman. *Le reis-effendi*, Le ministre des affaires étrangères. || * T. Métrol. Voy. MONNAIE.

RÉITÉRATION. s. f. Action de réitérer. *La r. de ces menaces le fit changer de conduite. La r. d'un ordre. La r. de la saignée le tira d'affaire. La r. d'un sacrement.* = RÉITÉRER. v. a. (lat. *reiterare*). Faire de nouveau une chose qui a déjà été faite. *Il faut r. la saignée. Vous avez fait telle chose, il faut la r. On ne peut r. le baptême. R. un ordre, une défense. Je vous réitère mes remercîments.*—Absol., *Vous avez déjà parlé en sa faveur, il faut r. Je lui ai accordé sa demande, mais je ne lui conseille pas de r.* = RÉITÉRÉ, ÉE. part. *Des ordres réitérés.* = Conj. Voy. CÉDER.

REÎTRE. s. m. (all. *reiter*, cavalier). Au XVI^e^ siècle, on nommait ainsi Des corps de cavalerie formés d'aventuriers qui se recrutaient principalement en Allemagne, et vendaient leurs services au plus offrant. *Les reîtres que ce prince soudoyait l'abandonnèrent.* || Fig. et fam., *Vieux r.*, se dit D'un homme qui a vu beaucoup de pays, et qui a de l'expérience ; ne se dit qu'en mauvaise part ou par plaisanterie.

REJAILLIR. v. n. Jaillir de divers côtés. *Faire r. de l'eau, de la boue. Quand on le saigna, son sang rejaillit de toutes parts.* || Se dit D'un corps qui, ayant frappé un autre corps, est repoussé renvoyé sur un troisième. *La pierre a rejailli du mur contre lequel elle était lancée ; elle a rejailli sur un passant, dans mon jardin. Les rayons qui rejaillissent d'un miroir.* || Fig., se dit De l'honneur, du déshonneur, de la gloire, de la honte, du bien ou du mal qui revient de quelque chose à une personne. *L'honneur de cette action rejaillit sur lui. La gloire des ancêtres rejaillit jusque sur les descendants. La honte en a rejailli sur nous. Le blâme de ce projet rajaillira sur ceux qui l'ont approuvé.* = Syn. Voy. JAILLIR.

REJAILLISSEMENT. s. m. Action, mouvement de ce qui rejaillit. *Le r. de l'eau, du sang, de la lumière.*

REJET. s. m. Action de rebuter une chose, de ne pas l'agréer, de ne pas l'admettre. *On a ordonné le r. de cette pièce comme inutile. Il a voté pour le r. de la loi proposée. Le r. d'un pourvoi, d'une demande.* || T. Finan. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre du même compte ou sur un autre compte. *Cet article de dépense ayant paru déplacé, on en a ordonné le r. sur un autre chapitre.* || T. Jardin. La nouvelle pousse d'une plante, d'un arbre. *Voilà le r. de cette année.*

REJETABLE. adj. 2 g. Qui doit être rejeté.

REJETER. v. a. Jeter de nouveau. *Envoyez-moi le ballon, je vous le rejetterai.* || Jeter une chose qu'on nous a jetée. *Je lui rejetai la pierre qu'il m'avait lancée.* || Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. *Comme il n'avait pris que du petit poisson, il le rejeta dans l'eau.* || Jeter dehors, pousser hors de soi. *La mer rejeta sur ses bords les débris du naufrage. Cet enfant a l'estomac malade, il rejette tout ce qu'il prend.* || Mettre une chose en un endroit, après l'avoir ôtée de celui où elle était. *Il faut r. l'eau de ce bassin dans cette cuve, la terre de ce fossé sur cette couche. Rejeter ces notes à la fin du volume. Il faut r. cette dépense sur le compte de l'année prochaine.* || Figur., *R. un crime, une faute, un tort sur quelqu'un*, L'en accuser pour se disculper. || Fig., Rebuter, repousser, ne pas agréer, ne pas admettre. *Ce banquier rejette toutes les monnaies étrangères. Il devait me fournir tant d'arbres, mais j'en ai rejeté la moitié qui ne valait rien. Il a rejeté les propositions, les offres qu'on lui faisait. Sa requête a été rejetée. La chambre a rejeté la loi proposée. On a rejeté sa demande, ses prières.* || T. Jardinage. Pousser de nouveaux jets. *Cet arbre a rejeté beaucoup de branches depuis qu'on l'a établi.* Absolum., *Cet arbre rejette par le pied.* = REJETÉ, ÉE. part.

REJETON. s. m. T. Jardin. Nouveau jet que pousse une plante, un arbre par le pied, ou par la souche. *Voilà un beau r. Pousser des rejetons. Le peuplier se multiplie plus facilement par rejetons que par graines.* || Fig., Enfant, descendant. *Noble r. d'un héros. Il est le seul r. de cette illustre maison.* Ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu.

REJOINDRE. v. a. Réunir des parties qui avaient été séparées. *Il faut r. exactement les fragments de ce vase.* || Ratteindre, retrouver des gens dont on était séparé. *Où pourrai-je vous r. ? Il nous rejoignit à Orléans. Ce corps de troupes va r. l'armée. Cet officier a reçu l'ordre de r. son régiment*, ou abs., *de r.* = SE REJOINDRE. v. pron. Se réunir. *Les deux parties de l'os se sont rejointes.* || Se retrouver. *Nous nous rejoindrons à Paris. On a bien de la peine à se r. dans cette grande ville.* = REJOINT, OINTE. part.

REJOINTOYER. v. a. T. Archit. Remplir d'un nouveau mortier les joints des pierres d'un vieux bâtiment. *Il faut r. ce mur.* = REJOINTOYÉ, ÉE. part.

REJOUER. v. a. et n. Jouer de nouveau, se remettre à jouer. *Rejouons la partie. Il voulut r., et il perdit ce qu'il avait gagné. Rejouez-nous cet air. R. une pièce de théâtre.* = REJOUÉ, ÉE. part.

RÉJOUIR. v. a. Donner de la joie. *Cette nouvelle doit vous r. Cela réjouit tout le monde.* — Fig. et fam., *Cette couleur réjouit la vue*, Elle est agréable, elle plaît aux yeux. *Le bon vin réjouit le cœur*, Il réconforte, il égaye. || Donner du divertissement. *Il fit venir des musiciens pour r. la compagnie qui était chez lui.* — *R. la compagnie aux dépens de quelqu'un*, L'amuser par des plaisanteries qui tombent sur quelqu'un présent ou absent. = SE RÉJOUIR. v. pron. Se livrer à la joie, se divertir. *Ils se sont bien réjouis à la campagne. Se r. avec ses amis.* || *Se r. de quelque chose*, S'en faire un plaisir. *Je me réjouis de lui apprendre cette bonne nouvelle. Je me réjouis de l'aller voir.* — Se dit aussi par compliment et signifie, Se féliciter, éprouver une vive satisfaction d'une chose. *Je me réjouis avec vous de cette bonne fortune. Personne ne s'en réjouit plus que moi. Je me réjouis de vous voir en bonne santé.* = RÉJOUI, IE. part. *Une figure réjouie*, Une figure qui exprime la gaieté. || Subst. et fam., on dit D'une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur, *C'est un gros réjoui, une grosse réjouie.*

RÉJOUISSANCE. subst. f. Démonstration de joie. *Grande r. Ce fut une r. publique par toute la France. On fit de grandes réjouissances. Des cris de r. Toutes les maisons furent illuminées en signe de r.* || T. Lansquenet. La carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle tous les coupeurs et autres peuvent mettre de l'argent. *Mettre à la r. Gagner, perdre la r.* || T. Boucherie. Portion de basse viande qu'on oblige l'acheteur à prendre avec la bonne et au même prix. || Syn. V. AMUSEMENT. = RÉJOUISSANT, ANTE. adj. Qui réjouit. *Un conte fort r. C'est un homme très-r.* || Syn. Voy. ENJOUÉ.

RELÂCHANT, ANTE. adj. T. Méd. Se dit Des remèdes propres à relâcher les organes, à diminuer la tension. *Toutes les substances mucilagineuses sont relâchantes.* || Subst., au masc., *Employer les relâchants.*

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation, repos ; se dit en parl. Du travail, de l'étude, de la douleur, etc. *Travailler, étudier sans r. Il poursuivit l'ennemi sans r. durant trois jours. Quand on a fatigué tout le jour, on a besoin de r. Il faut donner du r. aux enfants. Son mal ne lui laisse point de r. Il commence à lui donner du r.* — On dit D'un créancier qui presse continuellement son débiteur, *Il ne lui donne point de r.*

te poursuit sans r. || Dans les théâtres, se dit De la suspension accidentelle des représentations pendant un ou plusieurs jours. *Il y a r. à l'Opéra. On a fait r. pendant huit jours pour réparer la salle. On a affiché r. On donne aujourd'hui r. pour répéter la nouvelle pièce. Les relâches sont fréquents à ce théâtre.* = Relâche. s. f. T. Mar. Lieu propre pour y relâcher. *Cette anse est une bonne r.* || Action de relâcher. *Faire plusieurs relâches avant que d'arriver.*

RELÂCHEMENT. s. m. État d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était, qui a perdu de son ressort. *Le r. des cordes d'un violon. Le r. d'un ressort.* || T. Méd. Se dit De l'état de laxité des parties qui s'allongent et tendent à se déplacer. *Le r. des sphincters, de la luette, du vagin, de la matrice, etc.* — On appelle aussi *R. du ventre,* ou simpl., *Relâchement,* L'état de faiblesse du tube intestinal, qui s'accompagne de diarrhée. — * On nomme encore *Relâchement des muscles,* L'état des muscles opposé à l'état de contraction. || En parl. Du temps, se dit De la diminution du froid. *Lorsqu'il neige, il y a d'ordinaire quelque r. dans le froid. Il y a un peu de r. dans le temps.* || Fig., Diminution d'ardeur, d'activité, de zèle, de sévérité, de piété, etc. *Il y a bien du r. dans son travail. Le r. de la discipline militaire. Il s'est introduit un grand r. dans les mœurs. Après avoir vécu plusieurs années dans l'austérité, il tomba dans un grand r.* || Sign. quelquefois, Délassement, état de repos, utile cessation de travail ou d'exercice. *Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque relâchement.*

RELÂCHER. v. a. Faire qu'une chose soit moins tendue. *Le temps humide relâche les cordes des instruments.* — Fig., *Se r. l'esprit,* Se délasser l'esprit, lui donner du repos. || Laisser aller; se dit D'un prisonnier, de quelqu'un qu'on retenait malgré lui, et à qui on rend la liberté. *R. un prisonnier. On l'avait arrêté mal à propos, on a été obligé de le r.* || Céder, abandonner, remettre quelque chose de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts. *Il me devait tant, je lui en ai relâché la moitié. Il aime mieux plaider que de rien r. de ses prétentions. Voulez-vous r. quelque chose de votre prix?* = Relâcher. v. n. Diminuer de zèle, d'ardeur. *Ils ont beaucoup relâché de l'ancienne discipline. Il n'a rien relâché de son zèle.* || T. Mar. S'arrêter en un endroit pour cause de besoin ou de danger. *La tempête nous obligea de r. On a relâché pour faire de l'eau. Nous relâchâmes dans tel port.* = se Relâcher. v. pr. Se détendre. *Les cordes de mon violon se sont relâchées.* — * Figur., *Sous le règne de ce prince faible et voluptueux, tous les ressorts du gouvernement se relâchèrent.* || Céder, abandonner quelque chose. *Il faut vous r. un peu de vos prétentions, de ses intérêts. Il s'est relâché sur cet article.* || Ne plus avoir la même ardeur. *Se r. de sa première ferveur. Se r. dans le travail. Il commence à se r. Depuis quelque temps il s'est fort relâché.* On dit de même. *Son zèle, sa ferveur, son attention se relâche, semble se r.* || En parl. De la température, on dit, *Le temps se relâche,* Il s'adoucit. = Relâché, ée. p. *Avoir le ventre relâché.* || Adjectiv., se dit Du relâchement dans les mœurs et dans les choses de la religion. *Morale, discipline relâchée. C'est un homme fort relâché.*

RELAIS. s. m. (latin. *relaxatus,* reposé?). Se dit D'un ou de plusieurs chevaux frais, soit de selle, soit d'attelage, que l'on poste en quelque endroit, pour s'en servir à la place de ceux qu'on quitte. *On a placé des r. sur la route pour le voyage du prince. A la chasse, on met des r. en certains endroits. Mener des chevaux en r., pour servir de r. Il n'est pas venu en poste, il est venu avec ses propres r.* — *Avoir des chevaux de r., des équipages de r.,* Avoir des chevaux et des équipages en assez grand nombre pour se pouvoir servir tantôt des uns, tantôt des autres. — Fig. et fam., *Être de r.,* Être de loisir, ne point travailler, n'être point employé. || Se dit aussi Des chiens qu'on poste, soit à la chasse du cerf, soit à celle du sanglier. *Mettre des chiens de la vieille meute en r.* — *Donner le r.,* Lâcher après la bête les chiens placés en relais. || Le lieu où l'on met les relais, soit pour le voyage, soit pour la chasse. *Au premier, au second r.* — Se dit particulièr. Des stations de poste. *Nous dînerons au troisième r.* || T. Droit. *Lais et r.,* V. Lais et Alluvion. || T. Fortif. Espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent. || T. Technol. Les ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie quand il change de couleur et de figure. *Les r. sont repris à l'aiguille.* = Relaissé. adj. m. T. Chasse. Se dit D'un lièvre qui, après avoir été longtemps couru, s'arrête de lassitude.

RELANCER. v. a. T. Chasse. Lancer de nouveau; se dit Des bêtes fauves, quand, après avoir été lancées, elles se reposent, et qu'ensuite on les fait partir du lieu de leur repos. *On relança le cerf jusqu'à trois fois.* || Fig. et famil., *R. quelqu'un,* L'aller chercher au lieu où il est pour l'engager à quelque chose à quoi il ne songeait point ou qu'il n'avait pas envie de faire. *Ils sont venus me r. chez moi. C'est un importun qui vient me r. à toute heure. On ne relance pas ainsi les gens.* — Sign. quelquefois, Répondre rudement à quelqu'un, recevoir fort mal ce qu'il se permet de dire. *Il parlait très-mal de mon ami, mais je l'ai relancé.* = Relancé, ée. part.

RELAPS, APSE. adj. et s. [On pron. les deux dernières lettres.] (latin. *relapsus,* retombé). Qui est retombé dans l'hérésie, après l'avoir abjurée. *Hérétique r. Cette femme était relapse. Dans les pays d'inquisition, les r. étaient condamnés au feu.* || Dans l'ancienne Église, se disait De ceux qui retombaient dans le même péché pour lequel ils avaient déjà fait pénitence publique.

RÉLARGIR. v. a. Rendre plus large. *Il est obligé de faire r. tous ses habits. On va r. cette rue.* = Rélargi, ie. part.

RELATER. v. a. (lat. *referre, relatum,* rapporter). Rapporter, mentionner. *Ce fait a été relaté avec toutes ses circonstances. On a relaté cette pièce dans l'inventaire.* = Relaté, ée. part.

RELATIF, IVE. adj. Qui a rapport à quelque chose, qui sert à l'expression de quelque rapport. *Cette clause est relative à la précédente. Les termes de* père *et de* fils *sont relatifs. Qualités relatives. Le sens absolu et le sens r. d'un mot.* Homme *est un terme absolu,* Père *est un terme relatif. Il y a plus de vérités relatives que de vérités absolues.* — Subst., *Le r. est opposé à l'absolu.* || T. Gramm. *Pronoms relatifs,* V. Pronom. || * T. Musiq. *Ton r.,* Voy. Ton.

RELATION. s. f. Rapport d'une chose à une autre. *Cet article a r. au précédent. Ce que vous dites n'a aucune r. à la chose, avec la chose dont il s'agit. L'étroite r. qui lie ces deux principes. Ces deux choses n'ont point de r. entre elles. La r. du père au fils et du fils au père. On a beaucoup disputé sur la r. qui subsiste entre les objets et les idées que nous en avons. La r. entre le verbe et le sujet exige que...* || Commerce, liaison, correspondance. *J'ai des relations dans ce pays-là. Ils ont ensemble des relations de commerce, d'amitié. Je suis depuis longtemps en r. avec lui. Mes relations se sont étendues. J'ai cessé toute r. avec lui. A mesure que les relations entre les peuples se multiplient. Ministre des relations extérieures.* || Récit, narration qu'on fait de ce qui s'est passé, de ce qu'on a vu, entendu. *R. véritable, exacte, ample, succincte. R. historique. Faire une r. Donner une r. de ses voyages. La r. d'une bataille. Sur la r. d'un tel, on n'a pas douté du fait.* || * T. Mus. Rapport entre un son qui vient d'être entendu dans une partie vocale ou instrumentale, et un autre son qu'on entend actuellement dans une autre. *Lorsque les deux sons donnent à l'oreille la sensation d'une consonnance exacte, la r. est bonne; quand il en résulte une consonnance altérée, la r. est fausse.*

RELATIVEMENT. adv. Par rapport, d'une manière relative. *Cela doit se considérer r. à telle chose. Cela n'est vrai que r. et non d'une manière absolue.*

RELAVER. v. a. Laver de nouveau. = Relavé, ée. p.

RELAXATION. s. f. Syn. de Relâchement. Inusité. || T. Droit can. *R. des biens canoniques,* Diminution ou entière rémission des peines canoniques. || T. Jurispr. *La r. d'un prisonnier,* L'action de rendre la liberté à un prisonnier. = Relaxer. v. a. (lat. *relaxare*). T. Jurispr. *R. un prisonnier, un détenu,* Le remettre en liberté. = Relaxé, ée. part.

RELAYER. v. n. Prendre des relais de chevaux frais. *Nous relayâmes à tel endroit.* = Relayer. v. a. Se dit Des hommes qu'on occupe les uns après les autres à quelque ouvrage. *On envoyait de deux heures en deux heures cinquante pionniers r. ceux qui travaillaient* = se Relayer. v. pron. Être de service alternativement. *Il y avait tant d'ouvriers qui se relayaient l'un l'autre.* = Relayé, ée. part. = Conj. V. Payer.

RELÉGATION. s. f. Voy. Bannissement.

RELÉGUER. v. a. (lat. *relegare*). Envoyer en exil dans un lieu déterminé. *Ils furent tous relégués dans une île.* || Par ext., se dit D'une personne que l'on envoie demeurer dans un lieu retiré. *Il a relégué sa femme à la campagne.* || Fig., Mettre à l'écart une chose don on ne fait plus de cas. *On a relégué ce portrait dans l'antichambre.* = se Reléguer. v. pron. Se retirer. *Se r. à la campagne, en province. Se r. dans un faubourg.* = Relégué, ée. part. || Fig., *Aujourd'hui ces préjugés sont relégués au village.*

RELENT. s. m. (lat. *redolens*). Mauvais goût que contracte de la viande enfermée dans un lieu humide. *Cette viande sent le r., a un goût de relent.*

RELEVAILLES. s. f. pl. Voy. Purification.

RELEVÉ. s. m. Extrait des articles d'un compte, d'un registre, etc., qui sont relatifs à un même objet. *Voici le r. du compte que vous m'avez demandé. J'ai fait le r. des sommes qui vous sont dues. Le r. des naissances, des mariages, des décès, se fait d'après les registres de l'état civil.* — *Faire le r. de toutes les fautes d'un ouvrage, de tous les passages remarquables d'un auteur, etc.,* En faire une liste, un état. || T. Cuis. Se dit Des services ou des mets qui en remplacent d'autres. *Un r. de potage.* || T. Maréchalerie. L'ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval et en le rattachant. *Un fer neuf n'est pas nécessaire, il ne faut qu'un r.* || T. Vén. Le temps où la bête sort du lieu où elle a passé le jour pour aller repaître. *Guetter le r.*

RELEVÉE. s. f. T. Palais. Temps de l'après-dînée. *A dix heures de r. L'audience de relevée.*

RELÈVEMENT. s. m. Action par laquelle on relève une chose. *Le r. d'un mur. Le r. d'un navire échoué.* || Relevé, énumération exacte. *On travaillé au r. de toute la dépense.* || T. Marine. Se dit Des parties d'un bâtiment qui sont plus exhaussées que les autres. *L'avant de ce navire n'a pas assez de r.* || T. Hydrogr. Action de déterminer la position d'un objet, et Le résultat de cette opération. *Il a fait le r. de ces pointes, de ces caps, de ces îles, etc. Porter des relèvements sur une carte marine.*

RELEVER. v. a. Mettre debout ce qui était tombé; remettre une chose dans la situation où elle doit être, une personne dans son attitude naturelle. *R. une chaise qu'on a fait tomber. R. une statue, une colonne renversée. Cette femme se jeta aux pieds du prince, qui la releva avec bonté.* || Rétablir ce qui est tombé en ruines, ce qui était fort dégradé. *Faire r. des murailles. R. des fortifications. R. un fossé.* — Fig., *R. une maison, une famille,* La remettre dans l'opulence, dans l'éclat où elle a été. Famil., on dit encore D'un homme à qui il est arrivé quelque grande fortune, *Cela l'a bien relevé.* — Figur., au sens moral, *R. le courage, les espérances de quelqu'un,* Ranimer son courage, faire revivre ses espérances. || Trousser, retrousser. *Relevez votre robe. R. les bords d'un chapeau. R. ses cheveux. R. sa moustache.* — Figur. et pop., *R. la moustache à quelqu'un,* Réprimer un homme qui fait le capable ou le méchant. || Hausser, rendre plus haut. *Ce terrain est trop bas, il faut le r. d'un mètre. Il faut r. ce plancher pour le mettre au niveau du palier de l'escalier. Ce muscle, en se contractant, relève l'aile du nez.* — *R. la tête,* La lever, la hausser lorsqu'elle était baissée; et Figur., Reprendre du courage, de l'audace. *Cette faction, qu'on croyait abattue, relève la tête.* — Figur., *R. sa condition, son état, sa fortune,* Augmenter sa dignité, ses richesses. On dit encore, *R. sa condition, sa dignité, sa charge,* Honorer sa condition, etc., donner du lustre, de l'éclat à sa charge, etc. *Il a bien relevé sa charge par son mérite personnel.* || Figur., Faire valoir, louer, exalter une chose. *R. une bonne action, en r. le mérite. Vous relevez trop le peu que j'ai fait.* || Figur., Faire paraître davantage une chose, lui donner plus de relief, plus d'éclat. *La parure relève la bonne mine. Les ombres relèvent un tableau, relèvent l'éclat des couleurs, des lumières. La modestie relève toutes ses autres qualités. Ses pensées ont une noblesse que l'éclat de son style relève encore. Il faut, dans un pareil sujet, que le style soit simple, mais non sans quelque agrément qui le relève.* || Fig., Faire remarquer; se dit en bonne et en mauvaise part. *Il se plaît à r. les beautés d'un ouvrage au lieu d'en faire remarquer les défauts. R. les bévues d'un écrivain. Il a dit mille choses spirituelles que personne n'a relevées.* — *R. un mot piquant, etc.,* Répondre vivement à celui qui l'a dit. *Il m'a décoché une épigramme, mais je l'ai bien relevée.* — *R. quelqu'un*, Le reprendre avec aigreur en lui faisant voir qu'il a parlé mal à propos. *Il avait avancé une proposition choquante, mais on l'a bien relevé.* Famil., *R. quelqu'un du péché de paresse*, V. Paresse. ‖ T. Arpent., Géodés. et Hydrogr. Déterminer, par des procédés géométriques, la position d'un objet que l'on aperçoit. *R. un cap. R. une île.* ‖ T. Art culinaire. Donner à un mets un goût plus prononcé, plus piquant. *Il faudrait un peu de vinaigre pour r. cette sauce. Il manque à ce ragoût quelque chose qui le relève.* — *R. un service par un autre*, Desservir les plats qui sont sur la table, pour en servir d'autres. ‖ T. Guerre. Remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre. *R. de garde une compagnie. R. la garde. On vient de r. les grenadiers.* On dit dans le même sens, *R. les postes. R. la tranchée.* Se dit encore Du corps, de la troupe même qui succède à une autre dans un poste. *Cette troupe va r. telle compagnie. Nous avons été relevés par les voltigeurs.* — *R. une sentinelle, un factionnaire*, et *R. de sentinelle*, Ôter un soldat qui est en sentinelle et en mettre un autre à sa place. *C'est le caporal qui relève les sentinelles.* Se dit aussi Du soldat qui prend la place de celui qu'on ôte de sentinelle. *C'est un tel qui m'a relevé.* — On dit également, à bord des vaisseaux, *R. le quart. R. le timonier. Tel bâtiment vint r. le nôtre dans la station du Sénégal.* — Par ext., dans le lang. ordinaire, Remplacer une autre personne dans une occupation, dans un travail. *Je suis fatigué de lire haut, relevez-moi.* ‖ T. Jeu. *R. les cartes*, Les rassembler, les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. *R. les levées, les mains qu'on a faites*, Ramasser les cartes des levées qu'on a faites, les retourner et les mettre devant soi. ‖ T. Jurispr. Libérer d'un engagement, d'un contrat, lequel est déclaré nul ou cassé pour cause de lésion ou d'une nullité de fait ou de droit. *Tout mineur lésé est en droit de se faire r. des actes qu'il a passés en minorité. Il fut relevé de ce contrat, de cette obligation. R. quelqu'un d'une interdiction*, Lever l'interdiction portée contre lui. — *R. quelqu'un d'un serment*, L'en dégager. On dit de même, *R. un religieux de ses vœux. Il s'est fait r. de ses vœux.* — Autrefois, *R. un appel*, Se faire autoriser par lettres de la chancellerie ou par arrêt à poursuivre un appel qu'on avait intenté. — Dans la Jurispr. féod., *R. le fief d'un seigneur*, Reconnaître avec les formalités requises que le fief que l'on tient est mouvant de lui. ‖ *T. Littér. *R. une inscription*, La copier ou en prendre l'empreinte. ‖ T. Manége. *R. un cheval*, Le soutenir de la main et de l'éperon, pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur les hanches. — *Relever*, se dit aussi absol., Des chevaux qui lèvent les pieds très-haut en galopant. *Les chevaux anglais ne relèvent point.* ‖ T. Marine. *R. un bâtiment*, Le remettre à flot. *R. l'ancre*, La changer de place. ‖ T. Techn. *R. en broderie*, Rehausser de broderie le fond de quelque étoffe. — *R. en bosse*, Attacher sur un fond quelque ouvrage de relief. ‖ T. Vén. *R. un défaut*, ou simpl., *Relever*, Retrouver la voie que l'on avait perdue. = Relever. v. n. *R. de maladie*, Commencer à se porter mieux, en sorte qu'on n'est plus contraint de garder le lit. *On ne croit pas qu'il en relève, qu'il relève de là*, se dit De quelqu'un qu'on croit devoir mourir de la maladie dont il est atteint. — *Cette femme relève de couches*, Elle est rétablie de ses couches, elle ne garde plus le lit, elle commence à sortir. ‖ T. Jurispr. féod. Être dans la mouvance d'une seigneurie, dans la dépendance d'un seigneur. *Ce fief relevait de telle seigneurie, de tel seigneur. Ces seigneurs relevaient immédiatement de la commune.* — Par extens., Être dans une sorte de dépendance de quelqu'un, ressortir de. *Celui de qui relèvent tous les empires. Cette administration relève de telle autre.* = se Relever. v. pron. Se remettre sur ses pieds, reprendre sa situation naturelle, se redresser. *Je fus étourdi de ma chute, et j'eus beaucoup de peine à me r. Le navire, qui penchait, se releva lentement. On avait couché la tige de cette plante, mais elle s'est relevée d'elle-même.* — Absol., sign. quelquefois, Se lever du lit par quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt. *Il a été obligé de se r. quatre fois cette nuit. Il ne saurait demeurer dans le lit, il se relève à tout moment.* ‖ * S'exhausser, remonter. *A partir de ce point, le terrain se relève brusquement. Dans le mépris et la dérision, la lèvre supérieure se relève d'un côté et laisse paraître les dents.* ‖ Se remplacer mutuellement dans une occupation. *Nous nous relevions d'heure en heure.* ‖ Fig., *Se r.*, Se remettre de quelque perte, de quelque échec, sortir d'un état d'abaissement, de décadence, etc. *Il aura bien de la peine à se r. de cette perte. Cette banqueroute l'a accablé, il ne pourra jamais s'en r. Cette monarchie s'était relevée de ses malheurs. Cet empire parut un moment près de se r. Leur puissance tomba pour ne plus se r. Cette maison se releva au moyen de quelques mariages avantageux. L'art ne se relèvera pas de cette chute.* — *Cette pièce, qui était presque tombée à la première représentation, s'est relevée à la seconde*, Elle y a obtenu quelque succès. = Relevé, ée. part. ‖ S'emploie adjectiv., au sens figuré, et signif. Qui est au-dessus du commun, de l'ordinaire. *Il a reçu une éducation fort relevée. Être d'une condition relevée. Une pensée relevée. Un sujet relevé. Une matière relevée. Avoir des sentiments relevés.* On dit plus ordin., *Avoir des sentiments élevés.* ‖ T. Cuis. *Un ragoût, une sauce d'un goût relevé*, Une sauce, etc., d'un haut goût. ‖ T. Man. *Les airs relevés*, V. Air.

RELEVEUR. adj. et s. m. T. Anat. Se dit De différents muscles dont la fonction est de relever les parties auxquelles ils sont attachés. *Le muscle r. de l'angle des lèvres. Le r. de l'œil.*

RELIAGE. s. m. Action de relier des cuves, des tonneaux, etc.

RELIEF. s. m. (ital. *rilievo*, du latin. *relevare*). Ouvrage de sculpture ou de gravure, où les figures et les objets représentés font plus ou moins de saillie, mais sont toujours en partie engagés dans le bloc. *Ouvrage de r. Une frise ornée de bas-reliefs.* V. Sculpture. ‖ Se dit De la saillie que présentent certains ouvrages. *Plan en r. Ces ornements n'ont pas assez de r. Cette médaille a beaucoup de r. On grave en creux ou en r. sur les métaux et sur les pierres. Le r. de la peinture n'est qu'apparent. Les figures du premier plan de ce tableau ont beaucoup de r.* ‖ Fig., L'éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres. *Certaines couleurs opposées les unes aux autres se donnent du r. La laideur d'une femme donne du r. à la beauté d'une autre.* ‖ Fig., L'éclat, la considération que donne une dignité, un emploi, une bonne action. *Les emplois qu'il avait occupés donnaient du r. à sa famille. Les auteurs médiocres croient se donner du r. en critiquant les chefs-d'œuvre.* ‖ T. Fortific. La hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit. ‖ T. Jurispr. féod. Indemnité payée au seigneur à toute mutation faite autrement qu'à prix d'argent. — Autrefois, on appelait encore *Relief*, L'ordre du prince qu'obtenait un officier qui avait été absent pour une cause légitime, afin de toucher ses appointements échus durant son absence; *Lettres de r.*, Des lettres de réhabilitation de noblesse; et *Lettres de r., d'appel*, ou simpl., *R. d'appel*, Des lettres de la petite chancellerie, qui autorisaient à faire assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

RELIEFS. s. m. pl. (lat. *reliquiæ*, restes). Ce qui reste des mets qu'on a servis. *On leur donna les r. du festin, les r. de la table.* Vieux.

RELIER. v. a. Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait et qui est défait. *R. une gerbe, une botte de foin. Cela s'est délié, reliez-le.* ‖ *R. un livre*, Coudre ensemble les feuilles d'un livre et y mettre une couverture. Absol., *Cet ouvrier relie bien, relie solidement.* ‖ *R. un tonneau, des futailles, etc.*, Remettre, ou simplement, Mettre des cercles, des cerceaux à un tonneau, etc. ‖ *Figur., Unir, rapprocher. *La liberté du commerce aura pour effet de r. entre eux les peuples les plus éloignés.* = Relié, ée. part. = Relieur. s. m. Celui dont le métier est de relier les livres.

RELIGIEUSEMENT. adv. Avec religion. *Vivre très-r.* ‖ Exactement, scrupuleusement, ponctuellement. *Observer r. les traités. Je vous garderai r. le secret.*

RELIGIEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la religion. *Culte r. Les cérémonies religieuses. Doctrine religieuse. Idées, opinions religieuses. Sentiments r. Des chants r.* ‖ *Un homme r., une femme très-religieuse*, Pieux, pieuse, qui vit selon les règles de la religion, ‖ *Mener une vie religieuse*, Une vie conforme aux préceptes de la religion. ‖ Exact, ponctuel, scrupuleux. *Il est r. observateur de sa parole. Il faut être r. à garder un secret. Une exactitude religieuse.* ‖ Qui appartient à un ordre régulier. *L'habit r. La vie religieuse. Une maison religieuse.* = Religieux, euse. s. Se dit Des personnes qui se sont engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. *Les r. de Saint-Benoît, de Saint-Augustin. Un bon r. Un couvent de religieuses. Prendre l'habit de r., de religieuse.*

RELIGION. s. f. (latin. *religio*, de *religare*, relier). La connaissance de la Divinité, et le culte qu'on lui rend. *La r. naturelle. La r. révélée. La vraie r. Les fausses religions. La r. juive, chrétienne. La r. musulmane* ou *de Mahomet. Embrasser, professer, pratiquer une r. Abandonner, abjurer sa r. Renoncer à sa r. Changer de r. Faire fleurir la r. Protéger, défendre la r. La r. du pays. La r. dominante. Les préceptes, les pratiques d'une r. Mourir pour la r. Toute r. lui est bonne. Il s'est fait une r. à sa guise.* — *La r. prétendue réformée, la r. réformée*, ou simplem., *La r.*, Le protestantisme. ‖ Sentiment religieux, foi, croyance, piété. *La r. console, élève, épure l'âme. Il a toujours eu de la r., même dans le temps de ses déréglements. C'est un homme sans r.* ‖ L'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. *Ce bénédictin a trente ans de r. Choisir une r. Habit de r. Entrer en r.*, Se faire religieux ou religieuse. *Mettre une fille en r.*, La faire religieuse. — Autrefois, se disait quelquefois absol. en parlant De l'ordre de Malte. *Ce chevalier avait servi tant d'années la r. Les galères de la r.* ‖ Figur., *Se faire une r. d'une chose, s'en faire un point de r.*, S'en faire une obligation indispensable. — *Violer la r. du serment*, Manquer à son serment, se parjurer. — *Surprendre la r. du prince, la r. des juges, d'un tribunal*, Surprendre la justice du prince, etc., Les tromper par un faux exposé. = Syn. V. Dévotion.

Enc. — La *Religion* peut se définir la connaissance des rapports qui existent entre l'homme et la Divinité. Telle est en effet la signification propre du mot, si, avec Lactance et saint Augustin, nous le faisons venir de *religare*, lier.

I. L'homme, par la constitution même de son intelligence, est un être essentiellement religieux, comme il est un être sociable; et, de même que l'on n'a jamais vu l'homme vivre isolé de ses semblables, de même on n'a jamais vu une société humaine sans rel. Cette vérité était reconnue par les philosophes de l'antiquité. « Chaque ville a sa religion, dit Cicéron; la nature nous apprend à honorer Dieu, et il n'est personne qui ignore la loi qui le commande. » Plutarque ne s'exprime pas d'une manière moins formelle: « Si vous parcourez la terre, dit-il, vous pourrez trouver des villes sans murs, sans lettres, sans lois, sans palais, sans richesses, sans monnaies, qui ne connaissent, ni les gymnases, ni les théâtres. Quant à une ville qui n'ait point de temples et point de dieux, qui ne fasse point usage de prières et de serments, qui n'offre point de sacrifices pour obtenir des biens du ciel, ou détourner les maux dont on est menacé: c'est ce que personne n'a jamais vu. » Lucrèce, de son côté, félicitait Épicure, son maître, d'avoir été le premier qui eût osé s'affranchir de l'*universelle superstition* du genre humain. Au dernier siècle, quelques philosophes recherchèrent curieusement si, parmi les peuplades barbares nouvellement découvertes par les navigateurs, il ne s'en trouverait pas quelqu'une dénuée de toute idée de la Divinité et dépourvue de toute espèce de culte. Quel sublime idéal à proposer aux peuples civilisés et chrétiens que celui d'une tribu sauvage *composée d'êtres abrutis, n'ayant de l'homme que la forme et le nom!* Eh bien! ce beau triomphe a manqué à l'école d'Helvétius et de d'Holbach. Chez les peuplades les plus dégradées, on a observé des linéaments, bien imparfaits et bien grossiers, il est vrai, mais non équivoques de rel., et des pratiques superstitieuses qui leur tenaient lieu de culte. Ainsi donc, l'universalité de la rel. est un fait incontestable. D'ailleurs, si l'on réfléchit que l'idée nécessaire de cause conduit forcément l'homme à l'idée d'une puissance supérieure qui l'a produit lui-même, ainsi que tous les objets visibles, ou du moins qui règle et gouverne toutes choses, et à l'idée de sa dépendance à l'égard de cet être supérieur, on voit clairement que le sentiment religieux, comme nous le disions tout à l'heure, est essentiel à l'homme et résulte de la constitution même de son intelligence.

II. Étant prouvé que l'homme est un être naturellement et essentiellement religieux, il s'élève la question de savoir si les diverses religions qui se sont succédé dans l'histoire de l'humanité et celles qui subsistent à cette heure, sont des créations instinctives, nécessaires de l'esprit humain et se produisant spontanément en raison des progrès qu'accomplit l'humanité; ou bien si, comme l'enseignent le judaïsme et le christianisme, toutes les religions dérivent de la révélation, c.-à-d. d'une communication directe de Dieu avec l'homme. Suivant la philosophie actuellement régnante, l'homme, parti d'un état semblable à celui des brutes, du mutisme, de la promiscuité, a inventé successivement, en vertu même de son activité intellectuelle se développant suivant des lois nécessaires, le langage, la famille, la société, la religion. Dans ce système, l'idée religieuse en particulier a parcouru une série de phases successives, allant se perfectionnant et s'épurant de plus en plus. L'humanité, après avoir débuté par le *fétichisme*, forme la plus grossière du culte des éléments, s'est élevée au *sabéisme*, ou à *l'adoration des corps célestes*, puis au *polythéisme* panthéistique (rel. de l'Inde et de l'Égypte), ensuite au polythéisme indépendant ou pol. proprement dit (rel. des Grecs et des Romains), et enfin au *monothéisme*, qui lui-même nous offre plusieurs périodes progressives, le *judaïsme*, l'*islamisme* et le *christianisme*, auquel, à en croire certains philosophes, doit inévitablement succéder le *théisme* ou la *rel. naturelle*. Mais cette théorie est une hypothèse gratuite et chimérique. Nulle part l'histoire ne nous montre un peuple passant spontanément d'une rel. inférieure à une rel. supérieure; loin de là, nous voyons quelquefois la rel. d'une nation se dégrader par le laps du temps, ce qui est directement contraire à l'hypothèse avancée par la philosophie. Bien qu'il soit naturellement un être religieux, l'homme, par sa seule raison, est incapable de concevoir à priori un système régulier de rel., et de résoudre les problèmes qui en font l'objet spécial. S'il en était autrement, comment se fait-il que, dans aucun lieu et dans aucun temps, nous ne voyons régner cette prétendue *rel. naturelle* qui se fonde, dit-on, sur les seules inspirations du cœur et de la raison, et qui paraît à ses platoniques sectateurs si simple et si raisonnable? C'est qu'en effet les dogmes et les préceptes qui constituent ce qu'on appelle la rel. naturelle n'ont été découverts par aucun sage : ils ne sont autres en réalité que ceux que Dieu a donnés à l'homme dans la révélation primitive. C'est leur simplicité et leur caractère rationnel qui nous font supposer que l'homme a pu s'y élever par les seules lumières de la raison. Mais autre chose est de découvrir une vérité par la seule réflexion, autre chose de la démontrer lorsqu'elle est connue. Beaucoup de philosophes confondent ces deux choses : c'est un paralogisme. « Dès qu'une chose nous est connue, dit Locke, elle ne nous paraît plus difficile à comprendre, et nous croyons que nous l'aurions découverte par nous-mêmes sans le secours de personne; nous nous en mettons en possession comme d'un bien qui nous est propre, quoique nous ne l'ayons pas acquis par notre propre industrie. Ainsi, il y a quantité de choses dont la croyance nous a été inculquée dès le berceau, de sorte que les idées nous en étant devenues familières et pour ainsi dire naturelles sous l'Évangile, nous les regardons comme des vérités qu'il est aisé de voir et de prouver jusqu'à la dernière évidence, sans considérer que nous aurions pu en douter ou les ignorer pendant longtemps, si la révélation n'en eût rien dit. » Les livres de Moïse contiennent l'histoire vraie, la seule histoire véritablement philosophique de la rel., en nous montrant que Dieu lui-même a instruit l'homme et lui a enseigné ce qu'il devait croire et pratiquer. L'espèce humaine n'a donc point commencé par un état d'abrutissement et de stupide ignorance, mais au contraire elle a connu dès le principe toutes les vérités premières relatives à Dieu, à la création, à la loi morale, et à la destination de l'homme. Les patriarches, qui seuls ont connu et pratiqué la rel. naturelle, la rapportaient à Dieu comme à son auteur. Quant aux fausses religions elles-mêmes, elles ne sont point l'œuvre réfléchie de l'homme : elles sont dérivées par corruption des révélations successives que Dieu a faites à l'homme par Adam et les patriarches, par Moïse et par Jésus-Christ. L'identité d'origine des fausses religions de l'antiquité se manifeste par les analogies profondes qu'elles présentent, nonobstant leurs différences extérieures. Dans toutes on reconnaît des vestiges des dogmes révélés, des souvenirs et des promesses que l'humanité déchue emporta de son berceau. C'est ainsi que la tradition du paradis terrestre, le dogme de la chute et de l'expiation, l'attente d'un médiateur, se retrouvent d'une manière évidente dans les croyances et les cérémonies religieuses de la plupart des nations.

III. Les philosophes de l'antiquité sont unanimes pour reconnaître que la rel. est le principal fondement de la société. « Celui, dit Platon, qui renverse la rel., renverse le fondement de toute société humaine. » Suivant Xénophon : « Les cités et les nations les plus attachées au culte divin ont toujours été les plus durables et les plus sages. » Plutarque n'est pas moins exprès : « On bâtirait plutôt une ville dans les airs que de constituer un État sans la croyance des dieux. » Nous voyons en effet, chez toutes les nations anciennes et modernes, les lois civiles sanctionnées par la rel., ce qui a fait dire à Rousseau que « jamais État ne fut fondé que la rel. ne lui servît de luxe »; et à Voltaire, que « partout où il y a une société établie, la rel. est nécessaire. » C'est encore cette idée de la nécessité de la rel. qui a dicté à ce dernier ce vers célèbre : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. » On voit par là que les philosophes modernes, quand ils ne sont point entraînés par l'esprit de système, pensent comme les philosophes anciens. Les objections de quelques écrivains du dernier siècle, contre la nécessité et même contre l'utilité de la rel., sont toutes fondées sur les abus et même les crimes qui, dans divers temps, se sont couverts de ce voile sacré. Mais de quoi l'homme n'abuse-t-il pas? Faut-il qu'il se prive des choses indispensables à sa propre vie, parce qu'il en abuse parfois au point d'en troubler les fonctions et même de la détruire? Si la rel. est inutile parce qu'elle n'empêche et ne prévient pas tous les crimes, il faut donc déclarer également que la raison, la conscience, l'éducation, les lois, les tribunaux, les peines et les récompenses sont choses sans utilité. Croit-on véritablement que la sanction religieuse soit sans efficacité, même sur ceux que n'intimide pas la sanction des lois humaines? L'homme tenté de commettre un crime espère toujours échapper à la vindicte de la loi humaine : mais il sait qu'il ne saurait échapper à la vindicte divine, et celle-ci le retient souvent, quand celle-là ne l'intimide pas. « C'est mal raisonner contre la religion, dit Montesquieu au sujet de Bayle, de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. » Si, partant de ce point de vue, on compare entre elles les diverses religions, tant les religions du passé que les religions actuellement subsistantes, il est facile de reconnaître que tous les dogmes et toutes les prescriptions de la vraie rel. tendent directement ou indirectement au bonheur des hommes et au perfectionnement de la société, et que le bien produit par les fausses religions, car une mauvaise rel. vaut mieux encore que l'absence de toute rel., est en raison des ressemblances qu'elles présentent avec la vraie, dont elles ne sont, comme nous l'avons dit, qu'une corruption. L'immense supériorité de la civilisation moderne sur la civilisation antique, et cela sous quelque aspect qu'on l'envisage, est due tout entière au christianisme. Aussi Montesquieu ne peut s'empêcher de le proclamer : « Chose admirable! dit-il, la relig. chrétienne, qui ne semble avoir pour objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci! » — V. Révélation et Culte.

RELIGIONNAIRE. s. Se disait, dans les guerres de religion, de Celui ou celle qui faisait profession de la religion réformée.

RELIQUAIRE. s. m. Sorte de boîte, de coffret, etc., où l'on enchâsse des reliques.

RELIQUAT. s. m. (latin. *reliqua*). Ce qui reste dû après la clôture et l'arrêté d'un compte. *Le r. d'un compte de tutelle. Un vieux r. de compte. Poursuivre le payement de divers reliquats.* — Figur. et fam., *Les reliquats d'un repas, d'un festin,* Ce qui en reste. Vx. ‖ Se dit quelquefois Des suites d'une maladie mal guérie, et principalement en parl. Des maladies secrètes. = Reliquataire. s. Celui ou celle qui doit un reliquat. *La tutrice se trouva r. d'une somme assez forte.*

RELIQUE. s. f. (lat. *reliquiæ*). Ce mot signifie proprement Les restes du corps d'un saint; mais il se dit aussi De tout ce qui reste des instruments de la passion de Notre-Seigneur, de celle des martyrs, et généralement de ce qui a servi à l'usage des saints, comme leurs habits, leurs ornements sacerdotaux, etc. *R. authentique, supposée. Une précieuse r. Les reliques des saints. Porter des reliques en procession. Le culte des reliques.* V. Culte. — Prov., *Garder une chose comme une r.,* La garder soigneusement. *Elle garde votre lettre comme une r.* On dit de même, *Elle en fait une r., des reliques.* ‖ Figur. et fam., *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, je ne prendrai pas de ses reliques,* se dit De quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance. ‖ Au plur., *Reliques* s'est dit quelquefois, dans le style oratoire, pour signifier Les restes de quelque chose de grand. *Les tristes reliques de sa fortune. Ce tombeau renferme les froides reliques de vos aïeux.* Vieux.

RELIRE. v. a. Lire de nouveau. = *se Relire. v. p. Être relu. *Je connais peu de romans qui puissent se r.* ‖ Lire ce qu'on a écrit soi-même. *Un journaliste n'a guère le temps de se r.* = Relu, ue. part.

RELIURE. s. f. L'ouvrage d'un relieur, et La manière dont un livre est relié.

Enc. — La *Reliure* a pour objet d'assurer la conservation des livres. Elle consiste à coudre ensemble tous les cahiers dont ils se composent, et à les envelopper d'une couverture solide. Si les livres sont *en blanc*, c.-à-d. en feuilles séparées, tels qu'ils sortent de l'imprimerie, on procède au pliage, à l'assemblage et au collationnement, comme nous l'avons dit en parlant du *brochage*. S'ils ont déjà été brochés ou reliés, la première de ces trois opérations est superflue, mais on doit assembler et collationner de nouveau. Cela fait, l'ouvrier prend le volume, en égalise bien les cahiers, et les divise en autant de paquets ou *Battées* qu'il le juge utile. Il prend ensuite chacun de ces paquets, et le bat, avec un marteau d'une forme particulière et pesant de 4 à 5 kilogr., sur un bloc de pierre ou de fonte. Cette manipulation qu'on appelle *Batture*, a pour but d'aplanir les cahiers et de diminuer leur épaisseur; mais on n'y soumet, ni les gravures, ni les cartes, ni les plans. Quand elle est terminée, on fixe le volume entre deux fortes planchettes, ou *Membrures*, de manière que son dos sorte de quelques millimètres, et l'on pratique sur ce dernier un certain nombre d'entailles également espacées, pour recevoir les *Nerfs*, c.-à-d. les cordelettes sur lesquelles les feuilles seront cousues : on appelle ces entailles *Grecques*, ainsi que la scie qui sert à les pratiquer, et l'on donne le nom de *Grécage* à l'opération elle-même. Aussitôt que le volume est *grecqué*, on le munit d'*Onglets* ou *Sauve-gardes*, c.-à-d. de deux bandes de papier blanc, de la longueur du livre, pliées par le milieu de leur longueur et cousues dans le pli, que l'on place au commencement et à la fin, pour garantir les *gardes* pendant le travail, et que l'on enlève quand celui-ci est presque terminé. Le volume passe alors entre les mains des couseuses, qui y attachent les nerfs au moyen d'un métier appelé *Cousoir*. Ce métier consiste en une table au-dessus de laquelle se trouve une traverse horizontale disposée de manière à pouvoir tendre verticalement les nerfs. On attache les feuilles par leur dos à ces derniers au moyen d'un fil que l'on fait passer dans le milieu de chaque cahier, en faisant un tour sur chaque nerf. Comme nous l'avons déjà dit, les nerfs sont noyés dans les grecques, et les distances qui se trouvent entre eux se nomment *Nervures*. La couture terminée, le relieur prend des cartons de grandeur convenable, et en attache un de chaque côté du livre au moyen des extrémités des nerfs, dont il fait passer chaque bout dans trois trous percés en triangle sur le bord du carton : c'est ce qu'on appelle *passer en carton*. Après quoi, l'ouvrier procède à l'*Endossure* et à la *Rognure*. Le volume étant préalablement serré entre deux ais au moyen d'une presse à main, il en recouvre d'abord le dos de plusieurs couches successives de colle. Ensuite, il l'introduit dans une presse particulière, dite *presse à rogner*, afin de couper l'extrémité des feuilles, excepté du côté du dos; ce qu'il fait avec un couteau *ad hoc* nommé *Rognoir* : les trois côtés sur lesquels le couteau a opéré constituent la *Tranche*. Le livre rogné, on *fait le mors*, c.-à-d. on abat un peu les quatre angles du carton en dedans et vers le dos, pour qu'il puisse s'ouvrir parfaitement; puis on forme la *gouttière*, en faisant jouer les feuilles sur leurs ficelles, de manière que le devant du livre présente une concavité régulière et le dos une convexité précisément égale à celle-ci; ensuite, on *fait la tranche*, c.-à-d. on dore la tranche ou bien on la couvre d'une couleur unie, jaspée ou marbrée; enfin, on *fait la coiffe*, c.-à-d. on attache aux deux extrémités du livre, sur la tranche et tout près du dos, un petit rouleau de papier, nommé *Tranchefile*, qui est orné de soie de diverses couleurs, quelquefois même de fil d'argent ou d'or, et qui a pour objet d'assujettir les cahiers et de consolider la partie de la couverture qui les déborde : c'est sur ce rouleau que s'attache le petit ruban que l'on appelle *Signet*. Alors il ne reste plus qu'à coller la couverture, c.-à-d. à fixer avec de la colle une pièce de cuir, d'étoffe ou de papier de couleur sur le dos du volume et sur les cartons du livre, à brunir la tranche, et à imprimer sur le dos le titre et les enjolivements qu'on y met habituellement. Les titres se font avec des feuilles d'or sur lesquelles on appuie fortement avec des poinçons de cuivre portant en relief les lettres et les chiffres convenables. Les ornements s'exécutent de la même manière avec des outils nommés *petits fers*, qui portent des dessins en relief. Toutefois, ceux de très-grande dimension qui, depuis quelques années, couvrent le *plat* extérieur de certains livres, s'appliquent non pas avec des instruments de ce genre, parce que leur emploi serait trop long et trop dispendieux, mais avec des plaques gravées sur lesquelles on agit avec une presse ou un balancier. Dans ce cas, ils sont habituellement faits d'avance, et le relieur n'a qu'à coller la pièce de toile ou de peau qui en a été revêtue. — On distingue plusieurs espèces de reliure suivant la manière dont quelques-unes des opérations qui précèdent ont été effectuées. On appelle *R. pleine* celle où la couverture en entier, dos et plats, est faite de peau, tandis qu'on donne le nom de *Demi-reliure* à la r. où le dos seul est de peau, le reste étant couvert de papier. On remplace aussi quelquefois la peau par de la toile, de la soie, du velours etc. La r. est dite *à nervures*, quand les cordelettes ou nerfs font saillie sur le dos; et *à la grecque*, quand elles sont noyées dans les entailles dont nous avons parlé plus haut, ce qui fait que le dos reste uni à l'extérieur. La r. est *à dos plein* ou *fixe*, quand la peau qui recouvre le dos tient aux cahiers; et *à dos brisé*, quand elle n'y tient pas. Dans ce dernier cas, la peau est collée sur une bande de carte introduite entre cette peau et le dos du livre auquel le dos n'adhère pas : par ce moyen, le volume peut s'ouvrir complétement sans revenir sur lui-même. Il y a quelques années, on appelait reliure ou cartonnage *à la Bradel*, du nom du relieur qui l'avait mise à la mode, une variété de r. à dos brisé, où la tranche du livre n'était pas rognée, et dont le dos et les cartons n'étaient couverts que de papier. Actuellement la mode est à la *r. en toile* ou *r. anglaise*. Ce genre de r. n'est qu'un *emboîtage* recouvert d'une toile façonnée de manière à imiter la peau. Il a sur la vraie r. l'avantage du bon marché; mais il offre peu de solidité, car en général les cartons n'adhèrent au volume que par le simple collage des gardes. — De nos jours, on a essayé d'introduire dans l'art de la r. divers procédés mécaniques. Les inventeurs se sont surtout préoccupés de créer des machines propres à exécuter la rognure et l'endossure; mais ces appareils sont trop chers et trop compliqués pour les ateliers ordinaires : ils ne peuvent être de quelque avantage que dans les grands établissements où l'on confectionne à la fois des centaines de volumes de même format et de même épaisseur. — L'art de la rel. a été cultivé au moyen âge avec succès. On peut admirer, dans nos bibliothèques, les magnifiques reliures dont sont ornés certains manuscrits précieux. Mais lorsque l'imprimerie eut multiplié les livres, on ne déploya plus dans leur rel. le même luxe que lorsqu'il s'agissait de relier des exemplaires rares et d'un prix parfois exorbitant. Le bon marché des livres amena le bon marché de la rel. Toutefois, dès le XVIe siècle, les relieurs français avaient acquis sur les relieurs étrangers une supériorité incontestée par le goût et l'élégance des ouvrages qui sortaient de leurs mains. Leurs successeurs ont su conserver cette supériorité, et les bibliophiles rechercheront toujours les reliures de Le Gascon, Derome, Purgold, Pasdeloup, Bozérian, Simier, Thouvenin, Duru, Bauzonnet, Kœhler, Niédrée Lortic, Capé, etc.

RELOCATION. s. f. Acte par lequel on reloue, on sous-loue une chose. *Le principal locataire fait des relocations.* On dit ordinair., *Sous-location.* = Relouer. v. a. Louer de nouveau. *A l'expiration de mon bail, j'ai demandé au propriétaire qu'il me relouât l'appartement.* ‖ Sous-louer; louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué. *J'ai loué un grand appartement; mais j'en relouerai une partie.* = Reloué, ée. part.

RELUIRE. v. n. Briller, luire en réfléchissant la lumière. *Toutes les surfaces polies reluisent et renvoient la lumière. Tout est bien frotté dans cette maison, tout y reluit jusqu'au plancher.* — Figur. et prov., *Tout ce qui reluit n'est pas or,* Souvent les apparences sont trompeuses; ce qui a beaucoup d'éclat n'est pas toujours ce qui est le plus solide. ‖ Figur., Paraître avec éclat. *La vertu reluit davantage dans l'adversité. La vérité me semblait r. dans toutes ses paroles.* = Reluisant, ante. adj. Qui reluit. *Des armes reluisantes.* ‖ *On voit qu'il a bien dîné; il a le visage tout r.,* Il a le visage rouge, animé.

RELUQUER. v. a. Lorgner curieusement du coin de l'œil. *Il reluque bien cette femme.* ‖ Fig., *Il reluque cette terre, cette maison, cet héritage,* Il a des vues sur cette terre, etc., il aspire à en devenir propriétaire. = Reluqué, ée. part. Ce mot ne s'emploie verbe dans le langage le plus familier.

REMÂCHER. v. a. Mâcher une seconde fois. *Les ruminants remâchent ce qu'ils ont déjà mâché.* ‖ Fig. et famil., Repasser plusieurs fois dans son esprit. *J'ai longtemps remâché cette phrase avant de l'écrire.* = Remâché, ée. part.

REMANIEMENT. s. m. [On pron. et plusieurs écrivent *Remanîment.*] Action de remanier, ou Le résultat de cette action. *R. d'un toit, d'un pavé.* ‖ T. Typogr. Le travail qu'on fait, lorsqu'on change des pages composées, de petit en grand, de grand en petit, ou lorsqu'on est obligé, soit par la faute du compositeur, soit par les changements indiqués sur l'épreuve, de morceler ou de reformer plusieurs lignes de suite, ou de transporter des lignes d'un endroit dans un autre. *Ces corrections exigeront un long r., de nombreux remaniements.* = Remanier. v. a. Manier à plusieurs reprises. *Il a manié et remanié ces étoffes, sans se décider à faire un choix.* || En parlant De certains ouvrages, Les raccommoder, les changer, les refaire. *R. un pavé, le pavé. R. la couverture d'une maison. Cette page est à r. Il faudra r. plusieurs lignes.* || Fig., se dit aussi Des ouvrages d'esprit, lorsque, en les retouchant, on y fait des changements considérables. *Il y a dans cette tragédie deux ou trois scènes qu'il faudrait r. Cet ouvrage a besoin d'être remanié.* = Remanié, ée. part.

REMARIER. v. a. Faire passer à de nouvelles noces. *Sa fille était veuve, il vient de la r.* = se Remarier. v. pron. Passer à de nouvelles noces. *Il est tenté de se r.* = Remarié, ée. part.

REMARQUABLE. adj. 2 g. Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué. *Événement, phénomène, action r. Défauts, qualités remarquables. Une femme r. par sa laideur. Il y a des beautés remarquables dans cet ouvrage. Un mot r. Citer un passage r. C'est un homme r., d'un talent r. Ce qu'il y a de r. en cela, c'est que...* = Remarquablement. adv. D'une manière remarquable. *Cette femme est r. belle, r. laide.*

REMARQUE. s. f. Observation singulière sur quelqu'un, sur quelque chose. *R. utile, judicieuse, importante. R. curieuse. J'en avais fait la r. Faire de bonnes remarques. Les remarques de Vaugelas sur la langue française.* — Familièr., *Ma r. subsiste*, Les objections qu'on a faites ne la détruisent pas. = Remarquer. v. a. Marquer de nouveau. *On avait déjà marqué ces pièces de vin, on les a remarquées.* || Observer quelque chose, faire attention à quelque chose. *R. le chemin. Remarquez la beauté de cet édifice. Remarquez bien ce passage. J'ai remarqué de fort belles choses dans cet auteur. Remarquez bien où il entrera. C'est un homme qui remarque tout. Il est à r. que. Je vous ferai r. que...* || Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses. *J'ai remarqué un tel dans la foule. Il s'est fait r. dans tous les combats où il s'est trouvé. Je le remarquai à une cicatrice qu'il a sur la lèvre.* = Remarqué, ée. part. = Syn. Voy. Observer.

REMBALLER. v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. = Remballé, ée. part.

REMBARQUEMENT. s. m. Action de rembarquer. = Rembarquer. v. a. Embarquer de nouveau. *R. des marchandises. On a rembarqué les troupes qu'on avait été obligé de débarquer a cause du mauvais temps.* = se Rembarquer. v. pron. Se mettre de nouveau sur mer. *Il s'est rembarqué sur le même navire.* || Fig. et famil., Se hasarder de nouveau à une chose. *Se r. au jeu. Il s'est rembarqué dans cette affaire. Il s'est rembarqué avec ces gens-là.* = Rembarqué, ée. part.

REMBARRER. v. a. Repousser vigoureusement. Peu usité au propre. || Figur. et famil., *R. quelqu'un*, Repousser, rejeter avec fermeté, avec indignation, les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait. *Il parlait mal de mon ami, je l'ai rembarré. Il prétend soutenir cette proposition, il sera bien rembarré.* = Rembarré, ée. part.

REMBLAI. s. m. Terre rapportée pour élever un terrain ou pour combler un creux. *On a employé bien du r. pour faire cette digue.* || L'ouvrage fait au moyen de terres rapportées. *On a fait un r. dans ce vallon.* V. Chemin. = Remblayer. v. a. Apporter des terres pour faire un terrassement ou pour combler un creux. *R. une chaussée. R. un fossé.* = Remblayé, ée. part. = Conj. Voy. Payer.

REMBOÎTEMENT. s. m. Action de remboîter, ou Le résultat de cette action. = Remboîter. v. a. Remettre en sa place ce qui était désemboîté. *R. des pièces de menuiserie.* = se Remboîter. v. pron. *L'os s'est remboîté de lui-même.* = Remboîté, ée. part.

REMBOURREMENT. s. m. Action de rembourrer; Le résultat de cette action. = Rembourrer. v. a. Garnir de bourre, de crin, etc. *R. un bât, une selle, des fauteuils.* = Rembourré, ée. part. || Fig. et fam., *Un siége, un matelas rembourré avec des noyaux de pêches*, Un siége, un matelas très-dur.

REMBOURSABLE. adj. 2 g. (R. *bourse*). Qui doit être remboursé, ou Qui est susceptible d'être remboursé. *Cette rente, ce capital est r. dans dix ans.* = Remboursement. s. m. Action de rembourser; payement qui se fait pour rendre une somme que l'on doit. *Faire, recevoir un r. Le r. d'une rente. On a assigné son r. sur telle recette.* = Rembourser. v. a. Rendre à quelqu'un l'argent qu'il a déboursé ou avancé. *R. une somme. R. un contrat, une obligation. R. un cautionnement. On l'a remboursé de ses frais. On supprima sa charge et on le remboursa. J'ai été remboursé.* — *R. une rente*, En acquitter le principal. || Figur. et fam., *R. des épigrammes, de mauvais compliments, des injures, des coups de poing, un soufflet, un coup d'épée, etc.*, Les recevoir sans rien dire. = se Rembourser. v. pron. Se payer. *Vous vous rembourserez de vos avances sur la somme que vous avez à moi. Il s'est remboursé par ses mains.* = Remboursé, ée. part.

REMBRUNIR. v. a. Rendre brun, rendre plus brun. *Le fond de ce tableau est trop clair, il faut le r.* || Fig., Attrister, rendre sombre. *Cette nouvelle a rembruni mes idées, mon imagination. Cela lui a rembruni le visage.* = se Rembrunir. v. pron. Devenir brun, sombre. *Une couleur qui se rembrunit. Mes idées se rembrunissaient. A ces mots, son front se rembrunit.* = Rembruni, ie. part. *Des tons rembrunis.* || Fig., *Un air, un front rembruni*, Un air sombre et triste. = Rembrunissement. s. m. État de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni. *Le r. d'un tableau.*

REMBUCHEMENT. s. m. T. Vén. Rentrée de la bête dans son fort. = se Rembucher. v. pr. Se dit Des bêtes sauvages lorsqu'elles rentrent dans le bois. *La bête s'est rembuchée.* = Rembuché, ée. part.

REMÈDE. s. m. Se dit De toute substance ou préparation employée pour combattre une maladie. *R. doux, violent, innocent, bénin. R. topique, chimique, spécifique, anodin, palliatif. R. souverain, efficace, infaillible. R. héroïque. Il n'existe point de r. universel. Prendre, appliquer un r., des remèdes. User d'un r. Son mal tient bon contre tous les remèdes. On a eu recours aux derniers remèdes.* Prov., *Il y a r. à tout, fors à la mort. Aux grand maux les grands remèdes. Le r. est pire que le mal.* Famil., *Être dans les remèdes, se mettre dans les remèdes*, Prendre des remèdes, commencer un traitement. — *R. de bonne femme*, Remède simple et populaire. Famil., *Le grand r.*, Le mercure, qui se donne pour la guérison des affections vénériennes. *Il a passé par le grand r., par les grands remèdes.* || Se dit quelquefois pour désigner Un lavement. *Prendre un r. Rendre un r. Il a gardé longtemps son r.* || Par ext., se dit Des moyens hygiéniques qui peuvent concourir au traitement d'une maladie. *La diète, l'exercice, le bon air, la gaieté, sont d'excellents remèdes.* || Figur., Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme. *Le travail est le meilleur r. contre l'ennui. La connaissance de soi-même est un r. contre l'orgueil.* — Proverb., on dit D'une femme vieille ou laide, *C'est un r. d'amour.* || Figur., Ce qui sert à prévenir, à surmonter, à faire cesser quelque malheur, quelque inconvénient, quelque disgrâce. *La piété est un r. contre tous les accidents de la vie. On ne saurait apporter r., apporter du r. à tous les inconvénients. Le mal est fait, il n'y a point de r. Son malheur est sans r.* || T. Monnay. Tolérance. V. Monnaie. = Syn. Voy. *Médicament.*

Enc. — La législation française interdit la vente et l'annonce des *Remèdes secrets*, c.-à-d. de toute préparation qui n'est pas inscrite au Codex, ou qui n'a pas été composée par un pharmacien, sur l'ordonnance d'un médecin, pour un cas particulier, ou qui n'a pas été spécialement autorisée par le gouvernement. Toutefois les remèdes reconnus nouveaux et utiles par l'Académie de médecine, et dont les formules ont été publiées dans son bulletin, avec l'assentiment des inventeurs ou possesseurs, ne sont pas regardés comme remèdes secrets, et leur vente est permise aux pharmaciens. La répression des délits auxquels donne lieu la vente ou l'annonce des remèdes secrets, n'a jamais été nettement déterminée. Il existe même à ce sujet deux doctrines différentes. D'une part, d'après divers arrêts de la Cour de cassation, tout *individu qui vend ou annonce des remèdes non autorisés, qu'il soit* pharmacien ou non, est passible d'une amende de 25 à 600 fr., et, de plus, en cas de récidive, d'un emprisonnement de 3 à 10 jours. D'autre part, suivant la jurisprudence de la Cour impériale de Paris, la vente des remèdes secrets est interdite aux pharmaciens; mais la violation de cette prescription ne peut donner lieu à l'application d'aucune peine. Quant à leur vente par d'autres que par les pharmaciens, elle est atteinte par la déclaration du 25 avril 1777, qui défend aux épiciers et à tous autres de vendre aucune préparation médicamenteuse sous peine de 500 fr. d'amende.

REMÉDIER. v. n. Apporter remède, du remède. *Avec un bon régime, on remédie à la plupart des incommodités.* || Figur., *R. à une faute, à un inconvénient. Il faut r. promptement à ce désordre. Le désespoir ne remédie à rien.* = Conj. Voy. Prier.

REMÊLER. v. a. Mêler de nouveau. *Il faut r. les cartes.* = Remêlé, ée. part.

REMEMBRANCE. s. f. Souvenir. Vieux et inusité.

REMÉMORATIF, IVE. adj. Qui sert à rappeler la mémoire. *Un signe r. Une fête remémorative.* Peu us. = Remémorer. v. a. (lat. *memorari*, se souvenir). Remettre en mémoire. *Je vais vous r. tout ce qui se passa dans cette bataille.* Famil. || *Se r. quelque chose*, Le rappeler dans sa mémoire. *Je vais tâcher de me r. ce que vous dites.* Fam. = Remémoré, ée. part.

REMENER. v. a. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant. *Vous l'avez pris à sa pension, vous l'y remènerez. Remenez cet enfant à son père. Remenez-la chez elle. Remenez ce cheval à son maître, à l'écurie.* || En parl. Des choses, Les revoiturer au lieu où elles étaient auparavant. *Il avait mené des marchandises à la foire, il a été obligé de les r. à son magasin.* = Remené, ée. part.

REMERCIER. v. a. (R. *merci*). Rendre grâce. *R. Dieu de ses bienfaits. Je vous remercie de la bonté que vous avez eue. Vous m'avez rendu un service essentiel, je ne puis assez vous en r. Il ne l'a pas seulement remercié.* || En parl. D'offres, de propositions, etc., *Remercier* se dit souvent pour Refuser, ne pas accepter. *Il s'offrait pour cette place, mais on l'a remercié. Il a demandé cette demoiselle en mariage; on l'a remercié. Je l'ai remercié de ses offres. Il voulait me donner telle chose, je l'en ai remercié.* — Famil. et ironiq., *Je vous remercie de vos conseils*, se dit Pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre. || Congédier, révoquer, destituer quelqu'un honnêtement. *Il exerçait tel emploi, mais il vient d'être remercié. Plusieurs officiers de l'armée ont été remerciés. Le ministre faillit à être remercié.* = Remercié, ée. part. || Conj. V. Prier. = Remercîment ou Remerciement. s. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie. *Discours de r. Lettre de r. Faire un r. Cela vaut bien un r. Je vous fais mes remercîments de ce que vous avez bien voulu... Je vous dois mille remercîments pour les soins que vous avez pris de mon affaire. Recevez, agréez mes sincères remercîments.*

RÉMÉRÉ. s. m. (lat. *re*, de nouveau; *emere*, acheter). T. Jurispr. V. Vente.

REMETTRE. v. a. Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. *R. un livre en sa place, à sa place. R. l'épée dans le fourreau.* — Par anal., on dit : *R. un os, un membre à sa place. On lui a remis le bras, le poignet.* || Mettre de nouveau. *R. à la voile. R. une armée sur pied. R. des troupes en campagne. R. en vente. R. une chose en question. R. une pièce au répertoire. R. une affaire au rôle. R. quelqu'un dans le bon chemin, sur la voie.* — *R. une chose à quelqu'un devant les yeux, sous les yeux*, La représenter, la remontrer, la faire considérer de nouveau. — *Se r. quelque chose, se r. quelqu'un*, S'en rappeler l'idée, le souvenir. *Quand je me remets l'état où je l'ai vu. Je ne me remets point votre nom, votre visage. Je me remets fort bien cette personne.* || Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient auparavant. *L'arrêt l'a remis dans tous ses biens, dans tous ses droits. Il faudra r. les lieux dans l'état où vous les avez pris. R. une chose en usage, en honneur, en crédit. R. bien ensemble des personnes qui étaient brouillées*, Les réconcilier, les raccommoder. — Rétablir la santé, redonner des forces. *L'hydrothérapie l'a tout à fait remis.* — Rassurer, faire revenir du trouble, de la frayeur où l'on était. *Ce que vous lui avez dit lui a un peu remis l'esprit. On a eu bien de la peine à la r. de la frayeur qu'elle éprouvait.* || Rendre une chose à quelqu'un à qui elle appartient ou à qui elle est destinée. *On lui a remis sa montre qui lui avait été volée. On a remis aux enfants le bien de leur mère. R. un fils entre les mains de son père. R. une lettre en main propre, la r. à son adresse. R. un paquet, un ballot à celui à qui il est adressé.* — *R. un bénéfice, une charge, etc.*, Se dessaisir d'un bénéfice, d'une charge, etc., entre les mains de celui à qui il appartient d'y pourvoir. *Il remit sa charge entre les mains du roi.* On dit de même, *Le chancelier a remis les sceaux*, Il a reçu ou il a donné sa démission. — T. Comm. *R. de l'argent dans une ville*, Y faire tenir de l'argent par lettre de change ou autrement. *Il a fait r. vingt mille francs à Bordeaux.* || Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de quelqu'un. *Je lui ai remis entre les mains* *tout l'argent que j'avais, tout ce que j'avais. Je remets tous mes intérêts entre vos mains. Je vous remets le soin de cette affaire. En quittant l'armée, il remit le commandement à un tel. Il serait peu sage de r. au sort la décision d'une affaire si importante. Je remets mon sort entre les mains de la Providence.*—*R. une affaire à quelqu'un*, Lui en confier l'inspection, la disposition. *R. une affaire au jugement, à la décision de quelqu'un*, Consentir qu'elle soit réglée suivant qu'il en décidera. — *R. un criminel entre les mains de la justice*, Le livrer aux tribunaux. ‖ Différer, renvoyer à un autre temps. *On a remis la partie à demain. Je remets à une autre fois à vous instruire du détail de cette affaire. Il m'a remis à huitaine. Il remet ses créanciers de mois en mois. La cause est remise.* ‖ Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice. *R. quelqu'un à l'*Abc. *On l'a remis aux premiers éléments.* — A différents jeux, on dit, *Il faut r. la partie, la partie est remise*, Lorsqu'une partie reste indécise, de manière qu'on soit obligé de recommencer. Fig. et fam., on dit aussi, *La partie est remise*, Il faut recommencer comme s'il n'y avait rien de fait. ‖ Faire grâce à une personne de quelque chose qu'on était en droit d'exiger d'elle. *Sur mille écus qu'il devait, on lui en a remis cinq cents. Payez-moi le capital, et je vous remets les intérêts. Le roi lui a remis la peine du bannissement.* En Théolog. *L'absolution sacramentelle remet la coulpe, mais elle ne remet pas toujours toute la peine.* — Au Jeu d'échecs, *R. un coup à quelqu'un*, L'autoriser à recommencer un coup qu'il avait mal joué. ‖ Pardonner. *Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir de r. les péchés. Je lui remets de bon cœur toutes les offenses qu'il m'a faites.* Dans l'Écrit. sainte, *Remettez et il vous sera remis*, Si vous pardonnez les offenses que vous avez reçues, Dieu vous pardonnera vos péchés. = se Remettre. v. pron. Se mettre de nouveau. *Se r. à table. Se r. au lit. Se r. en route, en marche. Se r. en mer. Il s'est remis au régime, au travail, au jeu. Se r. à travailler, à étudier, à marcher.* ‖ *Se r. en prison*, Se constituer prisonnier. ‖ *Se r. bien avec quelqu'un*, Se réconcilier avec lui, regagner ses bonnes grâces. ‖ *Se r. entre les mains de quelqu'un*, Avoir recours à lui en se mettant à sa disposition. *Il se remet entièrement entre vos mains et vous laisse disposer de son sort.* Il signifie aussi, Être prêt à faire tout ce qui conviendra à la personne entre les mains de qui on se remet. *Il se remet entre vos mains et ne fera que ce que vous voudrez.* On dit de même, *Se r. entre les mains de Dieu, entre les mains de la Providence*, Se résigner, s'abandonner entre les mains de Dieu. ‖ *Se r. de quelque chose à quelqu'un*, et plus ordin., *S'en r. à quelqu'un*, S'en rapporter à lui, à ce qu'il dira, à ce qu'il fera. *Je me remets à ce que vous dira mon frère. Je m'en remettrai à qui vous voudrez. Il s'en est remis à lui du soin de tous ces détails.* On dit aussi, *Je m'en remets au jugement, à la décision de telle personne.* ‖ *Se r.*, signifie encore, Recouvrer la santé, les forces; Rétablir ses affaires après une perte; et Se rassurer, revenir de son trouble, de sa frayeur, de son agitation; dans ces significations, il s'emploie souvent absol. *Il a eu bien de la peine à se r. de sa maladie. J'ai été six mois à me r. Il s'est bien remis de la banqueroute qu'il a essuyée. Il perdait beaucoup, mais il commence à se r. Elle ne saurait se r. de son affliction. Elle changea de visage en le voyant, mais aussitôt elle se remit. Allons, calmez-vous, remettez-vous.* ‖ T. Chasse. On dit qu'*Une perdrix se remet, s'est remise en tel endroit*, pour signif. qu'après avoir fait son vol, Elle s'est abattue en tel endroit. *Elle vient de se r. Je l'ai vue r., je l'ai vue se r. vers le bord du bois.* = Remis, ise. part. = Syn. V. Restituer.

REMEUBLER. v. a. Regarnir de meubles. *Il a fait r. sa chambre.* = Remeublé, ée. part.

* **RÉMIGE.** s. f. (lat. *remigo*, je rame). T. Ornithol. Voy. Oiseau.

* **REMIJIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

RÉMINISCENCE. s. f. (lat. *reminisci*, se souvenir). Souvenir imparfait, renouvellement d'une idée presque effacée. *J'ai quelque r. de ce qui s'est passé à telle époque. Les platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des réminiscences de ce que nous avons su dans une vie antérieure.* ‖ Pensée, expression, etc., de quelque auteur, qui s'offre à la mémoire et qu'on emploie involontairement comme sienne. *Un ouvrage plein de réminiscences. Il y a trop de réminiscences dans sa musique. Ce vers est une r.* — Voy. Mémoire.

* **REMIREA.** s. m. T. Bot. Voy. Cypéracées.

REMISE. s. f. Action de rendre, de livrer, etc. *La r. des prisonniers s'est effectuée, a eu lieu tel jour. La r. du paquet est constatée par un récépissé. La r. d'un gage, d'un nantissement, d'un cautionnement. La r. des titres et pièces d'un procès.* — Dans le commerce, L'argent que des négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement. *Il a fait à Lyon une r. de trois cent mille francs. Faire les remises de place en place.* ‖ La grâce que l'on fait à un débiteur, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. *On lui a fait r. de la moitié des intérêts. Il devait dix mille francs, on lui a fait r. du quart. Il demande quelque r.* — Se dit aussi Des peines. *On lui a fait r. de l'amende, de la prison.* ‖ Le rabais qu'un marchand, et particul. un libraire, accorde à certaines personnes sur le prix indiqué. *L'ouvrage se vend douze francs; mais j'ai obtenu deux francs de r. Quelle r. faites-vous?* ‖ La somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement, etc. *Ce receveur a trois centimes pour franc de r. Ces courtiers exigent des remises exorbitantes. La r. est de six pour cent.* ‖ Délai, renvoi à un autre temps. *La r. d'une audience, d'une adjudication, d'une cause. Je partirai demain sans r., sans aucune r. Voilà bien des remises.* ‖ Lieu pratiqué dans une maison pour y mettre à couvert les caisses et autres voitures. *Mettre une calèche sous la r., dans la r. Louer une r.* — *Voiture de r.*, Voiture de louage qui stationne sous remise et non sur la voie publique. *Il a loué une voiture de r., un cabriolet de r.* On dit aussi, au masc., *Un r.*, pour sign., Une voiture de r. *Nous prendrons un r.* — Fig. et fam., *Il est sous la r., on l'a mis sous la r.*, se dit D'un homme qui a perdu sa place. On dit également D'un homme à qui son âge ou ses infirmités ont fait cesser tout travail, *Il est sous la r.*; et D'un homme qu'on pourrait employer avec succès et qu'on n'emploie pas, *On le laisse sous la r.* ‖ L'endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol. *Tuer des perdrix à la r. Ce chien est excellent pour la r.* ‖ Bouquet de taillis planté dans une campagne, pour servir de retraite au gibier. *Il y a quantité de remises dans cette plaine.*

REMISER. v. a. Placer sous une remise. *Il faut r. cette voiture.* = * se Remiser. v. pron. T. Chasse. S'abattre, se retirer. *Cette compagnie va toujours se r. dans tel endroit.* = Remisé, ée. part.

RÉMISSIBLE. adj. 2 g. Qui est pardonnable, qui est digne de rémission. *C'est une faute fort r. Ce crime n'est pas rémissible.*

RÉMISSION. s. f. (lat. *remissio*). Pardon. *La r. des péchés. Obtenir la r. de ses fautes.* ‖ La grâce que le prince fait à un criminel en le déchargeant de la peine qu'il a encourue. *Le roi lui accorda la r. de sa peine. Il a eu beaucoup de peine à obtenir sa r.* On dit plus ordinairem. *Grâce.* — Autrefois, *Lettre de r.*, Lettres patentes par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, lorsque les circonstances le rendaient digne d'indulgence. ‖ L'adoucissement, la miséricorde, l'indulgence dont use une personne qui a droit, autorité ou avantage sur une autre. *J'ai usé de r. envers mon fermier. N'attendez de lui aucune r. N'espérez point de r. Il vous traitera sans r. Point de r.* — *Un homme sans r.*, Un homme implacable, qui ne pardonne point, qui exige à la rigueur tout ce qui lui est dû. ‖ T. Méd. Diminution, relâchement; se dit en parl. De la fièvre et des maladies aiguës, lorsqu'elles perdent de leur force, de leur intensité. *Il y a de la r. dans sa fièvre. La violence du mal parut éprouver quelque r. Il y a de la r. dans le pouls.* = Syn. Voy. Absolution.

RÉMISSIONNAIRE. s. T. Jurispr. anc. Celui, celle qui avait obtenu des lettres de rémission. *Le r. se mettait à genoux quand il présentait ses lettres de rémission à l'audience.*

* **RÉMITTENCE.** s. f. (latin *remittere*, relâcher). T. Méd. Caractère des affections qui sont rémittentes. = Rémittent, ente. adj. *Maladies rémittentes*, Maladies qui présentent des rémissions. *Fièvres rémittentes*, Voy. Fièvre.

* **REMIZ.** s. f. T. Ornith. Voy. Mésange.

* **REMMAILLER.** v. a. Relever des mailles; rajuster au moyen de nouvelles mailles. *R. des bas, un tricot.* = Remmaillé, ée. part.

* **REMMAILLOTTER.** v. a. Remettre dans son maillot. *Remmaillottez cet enfant.* = Remmaillotté, ée. p.

* **REMMANCHER.** v. a. Emmancher de nouveau, mettre un nouveau manche. *R. une hache, un balai.* = Remmanché, ée. part.

REMMENER. v. a. [On pron. *Ranmener.*] Emmener ce qu'on avait amené. *Remmenez cet homme, ce cheval.* = Remmené, ée. part.

RÉMOLADE. V. Rémoulade.

REMOLE. s. f. T. Mar. Voy. Remous.

REMONTAGE. s. m. * T. Technol. L'action de remonter, d'ajuster les pièces d'une machine, d'une arme à feu. *Le r. de la machine exigera trois jours. Le r. d'un fusil, d'une pendule.* ‖ L'action de remonter des bottes; L'ouvrage qui en résulte. *Payer tant pour le r. d'une paire de bottes. Voilà un bon remontage.*

REMONTE. s. f. Se dit Des chevaux qu'on donne à des cavaliers pour les remonter. *On acheta dix mille chevaux pour la r. de la cavalerie. Des chevaux de r.* ‖ L'achat des chevaux nécessaires pour la remonte. *Aller à la r., en r. Officier chargé de la remonte.*

Enc. — Le *Service de la remonte générale* dépend du ministère de la guerre. Il a été créé le 26 févr. 1852, afin d'encourager l'élève et l'amélioration des chevaux indigènes. Ce service comprend des *Dépôts de remonte* et des *Écoles de dressage*. Chaque dépôt a une circonscription déterminée et un certain nombre de *succursales*. Ces divers établissements sont placés sous la direction d'officiers de cavalerie. Des cavaliers dits *de remonte*, dont le nombre s'élève à près de 1700 hommes distribués en six compagnies (quatre primitivement), sont spécialement chargés de la conduite, du pansage, de la préparation au régime militaire et du dressage des jeunes chevaux. Les officiers de la r. achètent en tout temps les chevaux qu'on leur amène. De plus, pour éviter des frais de déplacement aux propriétaires trop éloignés de leur résidence, ils se transportent, à certaines époques, dans les principales localités de leur ressort. Celui qui présente un cheval à la r. est tenu de prouver, par un certificat du maire de sa commune, qu'il en est propriétaire depuis plus de six mois. En outre, les éleveurs ne peuvent présenter leurs animaux qu'avec une ferrure neuve non relevée. Enfin, les chevaux doivent être pourvus, par les soins du vendeur, d'un licol en bon état.

REMONTER. v. n. Monter de nouveau. *Il remonta à sa chambre, à son cabinet. R. sur son cheval.* — Fig., *R. sur le trône*, Recouvrer l'autorité royale. Pop., *R. sur sa bête*, V. Bête. ‖ Se dit Des choses qui retournent vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues. *La rivière remontera vers sa source avant que cela arrive. Cette digue fait r. l'eau jusqu'à tel endroit. Le baromètre remonte.* — Figur., *Cette maison remonte, la généalogie de cette maison remonte jusqu'à telle personne, jusqu'à tel temps*, La descendance de cette maison est bien prouvée depuis telle personne, depuis tel temps. On dit à peu près de même, *Cette institution remonte aux premiers temps du christianisme. Cet édifice remonte au règne de saint Louis.* ‖ S'élever plus haut, après être descendu, après avoir baissé. *Le soleil remonte, commence à r.*, A s'élever plus haut sur l'horizon, ce qui a lieu après le solstice d'hiver, lorsque les jours commencent à croître. — *La rente remonte*, Son prix redevient plus élevé. On dit de même, *Les effets publics, les actions de cette compagnie remontent.* Fig. et fam., on dit aussi D'un homme qui commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance, *Ses actions remontent.* ‖ *R. vers la source d'un fleuve, d'une rivière*, Aller vers leur source, soit en naviguant sur leurs eaux, soit en suivant à terre un de leurs bords. ‖ Figur., Reprendre les choses de plus loin. *Pour entendre cette question, cette affaire, cette histoire, il faut r. plus haut.* — Par exagér., *R. au déluge, à la création, etc.*, Reprendre les choses de trop loin. — Fig., *R. à la source, à l'origine, à la cause, au principe d'une chose*, La considérer dans son origine, etc. ‖ T. Jurispr. anc. *Les propres ne remontent point*, Les ascendants ne succèdent point aux propres, mais seulement aux meubles et aux acquêts. ‖ T. Méd. *La goutte remonte, est remontée*, V. Goutte. = Remonter. v. a. Monter une seconde fois, monter de nouveau. *R. la montagne. R. l'escalier. R. le courant, le cours d'un fleuve, d'une rivière*, ou simpl., *Remonter un fleuve, etc.*, Naviguer contre le courant. *R. un fleuve, etc.*, signifie encore, Le côtoyer dans la direction de sa source. ‖ Pourvoir des choses nécessaires. *R. une compagnie de cavalerie*, Lui donner des chevaux. On dit de même, *R. un cavalier.* — *R. une ferme, une fabrique, une imprimerie, etc.*, Y remettre tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation, pour le travail. — *R. une écurie*, La garnir de chevaux. *R. un magasin*, Le fournir de marchandises. *R. une maison*, La regarnir de meubles. —*R. un violon, une guitare, un violoncelle*, Les garnir de cordes neuves. — *R. un fusil, un pistolet*, Y mettre un bois neuf. || * *R. une machine*, Rajuster ensemble les pièces d'une machine qui était démontée. —*R. une montre, une pendule, un tournebroche, etc.*, Les remettre en état d'aller. || *R. des bottes*, Y mettre une empeigne et des semelles neuves. || Fig. et fam., *R. la tête de quelqu'un*, Le ramener à la raison, le guérir de fausses alarmes. On dit de même, *Lui r. l'imagination, le courage*, Relever son imagination, son courage, qui étaient abattus. =*se Remonter. v. pron. Se fournir de nouveau des choses nécessaires pour une exploitation, pour une fabrication, pour son propre usage. *Il est en train de se r. Je me suis complétement remonté.* = Remonté, ée. part.

***REMONTOIR.** s. m. T. Techn. Voy. Horlogerie.

REMONTRANCE. s. f. Discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. *Une r. respectueuse. Sa r. fut écoutée, fut bien reçue. On n'eut point d'égard à ses remontrances.* || Avertissement qu'un père donne à son enfant, ou un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger. *R. paternelle. Je lui ai fait une sévère r.* || *Remontrances*, au plur., se disait autrefois de Certains discours adressés aux rois par les parlements et autres compagnies souveraines, et dans lesquels on exposait au roi les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, d'un abus d'autorité, etc. *Le parlement arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi. Les remontrances de la cour des aides.* V. Parlement. = Remontrer. v. a. Montrer de nouveau. *Il vient encore de me r. sa collection.* Peu usité. || Représenter à quelqu'un le vice, les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. *Il lui remontra doucement sa faute, son erreur. Il faut lui r. les dangers de son entreprise. Vous me permettrez de vous r. que... R. le tort qu'on souffre. R. à quelqu'un le tort qu'il a. R. à quelqu'un son devoir*, Le rappeler à son devoir. — Figur. et fam., *C'est gros Jean qui remontre à son curé.* V. Curé. || T. Vén. Donner connaissance de la bête qui est passée. = Remontré, ée. part. = Syn. Voy. Représenter.

RÉMORA. s. m. (lat. *remorari*, retarder). T. Ichth. V. Discoboles. || Fig. et famil., Obstacle, retardement. *L'affaire allait se terminer quand il est survenu un r. Ce sont deux grands rémoras.*

REMORDRE. v. a. Mordre de nouveau. *Il l'a mordu et remordu.* || Fig., Reprocher quelque faute, quelque crime. *Les méchants n'ont point de repos, leur conscience les remord à tous moments.* Vieux. = Remordre. v. n. Mordre de nouveau. *R. à l'hameçon.* || Figur. et fam., Attaquer de nouveau. *Ce dogue a été si maltraité, qu'il n'a pas voulu r. Ce régiment a tant souffert à cette attaque, qu'on n'a pu l'obliger à r.* —Au sens moral, on dit D'un homme qui est rebuté de quelque entreprise, de quelque travail, et qui ne veut plus ou qui a de la peine à s'y remettre, *Il n'y veut plus r., il a bien de la peine à y r.* || Se dit encore Des reproches que fait la conscience. *La conscience lui remord sans cesse.* Vieux. = Remordu, ue. part.

REMORDS. s. m. (latin. *re*, de nouveau; *morsus*, morsure). Reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. *R. cuisant, importun, éternel. Des r. déchirants. Les r. de la conscience. La voix du r. Il est endurci, il n'a plus de r. Étouffer les r. de sa conscience.* || En poésie, on peut écrire *Remord*, au singul.

REMORQUE. s. f. (lat. *remulcus*, câble de halage). T. Marine. *Câble de r.*, ou simpl. *Remorque*, Câble ou chaîne qui sert à traîner un navire, un bateau ou tout autre corps flottant. *Donner, prendre la r. Se mettre à la r. Traîner, conduire un bateau à la r.* || Action de remorquer. *La r. est d'un grand secours en plusieurs occasions.* = Remorquer. v. a. Traîner derrière soi au moyen d'une remorque. *Un bâtiment à vapeur dut r. la frégate. Il se fit r. par des chaloupes.* = Remorqué, ée. part. = Remorqueur. adj. et s. m. Qui donne la remorque, qui traîne à la remorque. *Bateau r. Appareil r. Un bon remorqueur.*

Enc. — La *Remorque* proprement dite s'effectue à l'aide d'un bâtiment animé par une force motrice puissante. En effet, il faut d'abord qu'il se déplace et se meuve lui-même, et c'est seulement l'excès de vitesse qu'il possède qui est employé à communiquer le mouvement à d'autres bâtiments. Lorsque l'homme, le cheval, etc., sont appliqués au transport des bateaux par l'intermédiaire de cordes ou de chaînes sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, l'opération s'appelle *Halage;* lorsque la remorque a lieu à l'aide de points fixes et de machines fixes, on lui donne plus particulièrement le nom de *Touage*. Le moyen de remorque le plus usité est la vapeur; la voile et la rame ne le sont plus que dans des cas particuliers. Dans un grand nombre de ports et de rivières, des bateaux à vapeur sont chargés de remorquer les bâtiments qu'un vent contraire empêcherait d'entrer dans le port, ou qui ne pourraient remonter la rivière sans avoir recours au halage. Le touage a été essayé sur quelques cours d'eau. A cet effet, des cabestans fixes et mus par une force quelconque, hommes, chevaux, vapeur, étaient placés de distance en distance, et les bateaux s'attachaient à une remorque qui, venant s'enrouler autour de l'arbre de la machine, les faisait remonter; mais les nombreux inconvénients de ce système y ont fait généralement renoncer. — Depuis l'invention des chemins de fer, on a donné quelquefois, par analogie, le nom de *Remorqueur* aux locomotives, et plus souvent aux machines fixes qui s'emploient dans certains cas pour faire gravir aux convois un plan incliné.

RÉMOTIS (a). [On fait sentir l'S.] Mot tiré du latin et qui signif. A l'écart. *J'ai mis cet habit à r. J'ai mis cette affaire à r.* Fam. et peu usité.

***REMOUCHER.** v. a. Moucher de nouveau. || Fig. et popul., Relever, rembarrer vivement quelqu'un. *Je l'ai joliment remouché.* = Remouché, ée. part.

REMOUDRE. v. a. Moudre de nouveau, moudre plus fin. = Remoulu, ue. part.

RÉMOUDRE. v. a. Émoudre de nouveau. = Rémoulu, ue. part.

RÉMOULADE. s. f. (lat. *mola*, meule). T. Cuisine. Espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, du vinaigre, de l'ail, des ciboules, et autres ingrédients, hachés menu ou broyés ensemble.

***REMOULAGE.** s. m. T. Meunerie. Issue de la mouture du gruau.

REMOULEUR. s. m. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux, etc. On dit aussi *Gagne-petit*.

REMOUS. s. m. (lat. *removere*, remuer). Sorte de contre-courant qui se produit, soit en aval d'un corps solide qui forme obstacle à un cours d'eau un peu rapide, soit dans le sillage d'un bâtiment qui marche avec vitesse. || Se dit aussi Du tournoiement des eaux qui résulte, soit de la disposition du fond, soit de celle des bords.

REMPAILLER. v. a. Garnir d'une nouvelle paille. *R. des chaises.* || Rempaillé, ée. part. = Rempailleur, euse. s. Celui, celle qui regarnit des siéges de paille.

REMPARER (se). v. pr. Se faire une défense contre quelque attaque. *Se voyant surpris par les ennemis, ils se remparèrent avec des chariots, et avec tout ce qu'ils purent trouver.* = Remparé, ée. part.

REMPART. s. m. (ital. *ramparo*, du lat. *reparare*, réparer). Levée de terre qui entoure et protége une place. *Large r. R. revêtu de pierres*, ou simpl., *R. revêtu. Placer de l'artillerie sur le r. Se promener sur le r. Les remparts d'une ville, d'une forteresse.* || Figur., Ce qui sert de défense. *Cette place est le r. de toute la province. Malte était un des principaux remparts de la chrétienté. Il me fit un r. de son corps.* —Au sens moral, *Il se fit de cette loi un r. contre les sollicitations. Le r. le plus sûr d'un Etat est la justice et la modération.*

REMPLAÇANT. s. m. Celui qui remplace une autre personne dans un service, dans une fonction, dans une occupation quelconque. *Je suis obligé de m'absenter quelque temps, veuillez être mon r. On trouve difficilement un r. à un homme de ce mérite.* || Particul., Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire. *Acheter, fournir un remplaçant.*

REMPLACEMENT. s. m. Action de remplacer une personne ou une chose par une autre; Le résultat de cette action. *Pourvoir au r. d'un employé. Planter de jeunes arbres en r. de ceux qui sont morts.* || T. Admin. milit. V. Recrutement. || T. Jurispr. V. Remploi.

REMPLACER. v. a. Mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. *On l'a remplacé par son fils. Il ne vous sera pas difficile de r. ce meuble, ce vase.* || Succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi. *Ce magistrat est mort et a été remplacé par un tel. C'est moi qui l'ai remplacé.* || Faire à la place de quelqu'un un service quelconque. *Il me remplacera pendant mon absence. N'ayant pu se faire réformer, il s'est fait r.* || Tenir la place, tenir lieu d'une personne, d'une chose, de manière à ne pas donner sujet de la regretter. *De tous mes amis, il ne me reste plus que lui, mais il remplace seul tous les autres. Il sera difficile de r. un tel général, un tel ministre. Il n'a plus d'amour pour sa femme, mais il le remplace par toutes sortes d'attentions. La paix de l'âme est un bien que rien ne remplace.* || T. Jurispr. Faire un emploi utile des deniers provenant d'une aliénation, d'une rentrée de fonds, etc. *Il a vendu une propriété de sa femme, mais il en a remplacé le prix par l'acquisition d'un autre immeuble.* =se Remplacer. v. pron. * Être remplacé, pouvoir être remplacé. *Aujourd'hui l'honneur se remplace par la fortune, la probité par l'habileté.* || Prendre la place l'un de l'autre. *Ils se sont remplacés dans cet emploi. Ils se remplacent mutuellement en cas d'absence.* || T. Comm. Acheter de nouvelles marchandises pour remplacer dans le magasin celles qu'on a vendues. *Je tiens cet article un peu haut, parce que je ne trouverai pas à le r.* = Remplacé, ée. p.

REMPLAGE. s. m. T. Écon. rurale. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. *Il faudra près d'un hectolitre de vin pour le r. de ces pièces. Vin de r.*, Le vin dont on remplit les pièces qui en ont besoin. || T. Maçonn. *R. de muraille*, Blocage de moellons, ou de briques et de mortier, dont on remplit l'espace vide entre les deux parements d'un mur de pierre. *Mur de r.*, Mur construit avec des pierres de toutes sortes de grandeur et de grosseur. *Remplage* se dit encore Des cailloux qu'on jette entre un mur de revêtement et les terres. *Ce r. préserve le mur de l'humidité des terres.* || T. Charp. Se dit Des petits bois qui garnissent un pan de bois, une cloison ou une ferme.

REMPLI. s. m. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, etc., pour les rétrécir ou pour les accourcir, sans en rien couper. *On a fait un r. à ces rideaux.* = Remplier. v. a. Faire un rempli. *R. une robe.* = Remplié, ée. participe.

REMPLIR. v. a. Emplir de nouveau. *Voici un tonneau vide, il faut le r.* || Emplir, rendre plein. *Il remplit son verre jusqu'au bord et le vida d'un trait. Aussitôt que le ballon est rempli de gaz, on le ferme. La fumée remplissait la chambre. R. ses caves de vin, ses greniers de blé. R. un fossé, une fondrière.* Pop., *Se r. le ventre*, Manger de manière à être complétement rassasié. — Fig., on dit De vers harmonieux, bien cadencés, d'une période nombreuse, etc., qu'*Ils remplissent bien l'oreille.* Au sens moral, *Cette passion remplit son cœur. Cette nouvelle a rempli nos cœurs de tristesse. Il s'est rempli la tête de chimères. Cette idée remplit son imagination, son esprit. Son succès m'a rempli de joie. Il nous a remplis d'admiration.* || Ajouter ce qui manque, pour qu'une chose soit complète, parfaite. *R. le nombre de ceux qui doivent former un corps, une compagnie, etc.*, En rendre le nombre complet. *R. une transaction, une quittance, etc.;* Écrire ce qui manquait aux endroits laissés en blanc. *R. un blanc seing*, Écrire les stipulations d'un acte sur un papier signé d'avance. *R. des bouts rimés*, Faire des vers sur des rimes données. *R. du point, de la dentelle*, Refaire à l'aiguille les fleurs qui sont rompues à du point, à de la dentelle, ou y en ajouter de nouvelles. *R. un canevas, une toile, un dessin*, Faire des points à l'aiguille pour couvrir ce canevas, cette toile, pour exécuter ce dessin. || Par exagération, se dit De ce qui abonde dans un lieu, qui en occupe une grande partie, qui s'y étend beaucoup. *Les étrangers remplissent la ville. Ce village est rempli de pêcheurs. Cette province est remplie de gentillâtres. Les meubles remplissent votre appartement; on dirait un magasin. Plusieurs branches du mont Atlas sont remplies de mines.* — Fig., *On a rempli cette administration d'hommes incapables. Cette société est remplie d'hommes d'esprit et de savoir. R. l'air de ses cris. R. les airs de chants d'allégresse.* Au sens moral, *R. la terre, l'univers de sa renommée, du bruit de son nom, du bruit de ses exploits. Cette nouvelle a rempli notre ville, notre maison, de joie, de deuil, d'affliction. R. les peuples de crainte, de terreur, d'admiration.* || Par anal., se dit en parlant Du temps, de la durée. *Cette guerre a rempli une période de trente années. Cette étude remplira agréablement vos loisirs. Il remplit bien son temps*, Il l'emploie bien. || Fig., *R. une place*, Occuper une place, une charge, un emploi. *C'est un homme capable de r. les premières places. Il est indigne de la place qu'il remplit.* On dit de même, *R. une charge, un emploi, une fonction, des fonctions.* —On dit encore, *R. sa place, ne pas r. sa place*, pour S'acquitter, ne pas s'acquitter des devoirs, des obligations qu'elle impose. *Il faut r. sa place. Cet homme remplit bien, remplit mal sa place. Il remplit indignement sa place.* || Fig., Accomplir, exécuter, réaliser. *R. un devoir. R. son devoir, ses devoirs, ses obligations. R. sa promesse, ses promesses, ses engagements. R. une condition. R. les désirs, les intentions, les vues, les vœux de quelqu'un. R. son attente, ses espérances. R. une tâche, une mission.* — *R. l'idée qu'on s'est faite de quelque chose, de quelqu'un,* Offrir la réalisation de tout ce que cette idée renferme. *Cicéron, en admirant Démosthène, trouve qu'il ne remplit pas encore entièrement l'idée du parfait orateur. Cet ouvrage remplit l'idée qu'on doit avoir d'un poëme. Il est loin de r. l'idée que j'avais de lui.* — *Cet homme a rempli son sort, sa destinée,* Il a fait les actions, il a éprouvé les événements auxquels il paraissait destiné. ‖ T. Palais. Rembourser ce qui a été avancé, restituer ce qu'un autre a droit de reprendre, de réclamer. *Il faudra d'abord me r. de mes frais, de mes avances. R. une veuve de sa dot, de son douaire.* ‖Au Trictrac, Compléter les cases d'un jan quelconque. *Je remplis par doublet. Je ne remplirai pas.*=se Remplir. v. pron. Devenir plein. *La citerne s'est remplie d'eau. Le salon commençait à se r. de monde, à se r.*—*Se r. de viandes, se r. de vin,* et absol., *Se remplir,* Manger, boire avec excès.—Fig. *Il se remplit d'espérances vaines.* ‖Se rembourser. *Se r. de ses frais, de ses avances.*=Rempli, ie. part. ‖Adject., Plein, qui abonde en quoi que ce soit. *Une ville remplie d'étrangers. Un terrain rempli de pierres. Un ouvrage rempli de beautés, de défauts. Une vie remplie de souffrances.*—*Être rempli de soi-même,* Avoir une trop haute opinion de ce qu'on vaut.=Syn. Voy. Emplir.

REMPLISSAGE. s. m. L'action de remplir, et La chose dont on remplit. Se dit surtout au Fig., en parl. Des choses inutiles, vagues et étrangères au sujet que contient un ouvrage d'esprit. *Il y a beaucoup de r. dans cet ouvrage. Les trois quarts de ce livre ne sont que du r. Ce n'est là qu'un r.* ‖T. Peint., *Figure de r.* Figure étrangère ou inutile au sujet. ‖T. Mus. *Parties de r.,* Les parties du milieu, c.-à-d. celles qui sont entre la basse et le dessus. ‖T. Technol. L'ouvrage que l'on fait en remplissant du point, de la dentelle. — En parl. De vin et de maçonnerie, ce mot est syn. de *Remplage.*=Remplisseuse. s. f. Ouvrière qui remplit et raccommode du point, de la dentelle.

REMPLOI. s. m. T. Jurispr. Le remplacement, le nouvel emploi des deniers qui proviennent de la vente d'un immeuble, d'une rente, etc. *Il ne peut vendre qu'à charge de r. L'acquéreur d'un bien dotal doit surveiller le r. du prix.*=Remployer. v. a. Employer de nouveau. = Remployé, ée. participe.

REMPLUMER. v. a. Regarnir de plumes; ne se dit guère que d'un clavecin. *Il faut r. ce clavecin.*=se Remplumer. v. pron. Se dit Des oiseaux à qui les plumes reviennent. *Ces oiseaux commencent à se r.* ‖ Fig. et fam., Reprendre de l'embonpoint après une maladie; ou Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu. *Il est en pleine convalescence et ne tardera pas à se r. On lui a donné un emploi où il s'est bien remplumé.* = Remplumé, ée. participe.

REMPOCHER. v. a. Remettre dans sa poche.=Rempoché, ée. participe.

REMPOISSONNEMENT. s. m. Action de rempoissonner ; Le résultat de cette action. = Rempoissonner. v. a. Repeupler de poisson un vivier, un étang, une rivière. = Rempoissonné, ée. part.

REMPORTER. v. a. Reprendre et rapporter d'un lieu ce qu'on y avait apporté. *Vous pouvez r. vos marchandises, je n'en veux point.* ‖ Enlever d'un lieu. *On le remporta tout percé de coups.* ‖ Gagner, obtenir. *R. la victoire. R. un avantage sur l'ennemi. Il a remporté le prix de la course, le prix d'éloquence. Il a remporté la palme. Quel fruit remporterez-vous de tout cela?* = Remporté, ée. participe.

REMPOTAGE. s. m. T. Jardin. Action de rempoter. = Rempoter. v. a. Remettre une plante dans un pot; La changer de pot. = Rempoté, ée. part.

REMUAGE. s. m. Action de remuer une chose. *Le r. du blé, du vin.*=Remuant, ante. adj. Qui est sans cesse en mouvement. *Cet enfant est très-r. Il est vif et r.* ‖ Fig., *Un esprit r.,* Un esprit actif, ennemi du repos, qui ne sait s'arrêter à rien. On le dit aussi D'un esprit brouillon, propre à exciter des troubles dans un État, *L'esprit inquiet et r. du siècle.*

REMUE-MÉNAGE. s. m. Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre. *Voilà un grand remue-m.* ‖ Fig., se dit Des troubles et des désordres qui arrivent dans les familles, dans les villes, dans les États, par des changements subits. *Il y a bien du r.-m. dans cette maison, dans cette province.* — Fam. dans les deux sens.

REMUEMENT ou **REMÛMENT.** s. m. Action de ce qui remue. *R. d'humeurs.* ‖Action de remuer. *Le r. des terres coûte beaucoup.* ‖Fig., Mouvement, trouble excité dans un État, dans une maison, etc. *Son arrivée a causé beaucoup de r. Il y a eu de grands remuements dans cette province.*

REMUER. v. a. (lat. *removere,* ôter d'un lieu). Mouvoir quelque chose. *Ne remuez rien, tout est bien rangé. Ne remuez pas cette table. R. la tête. R. les oreilles, les bras, la main. Je ne puis plus r. le pied.* Famil., *Il ne remue ni pied ni patte.* ‖*R. un enfant,* Le bercer, le nettoyer et le changer de langes. ‖ *R. de la terre,* Transporter de la terre d'un lieu à un autre. *R. la terre,* Labourer la terre, la creuser, etc., soit pour la cultiver, soit pour faire des remblais, des déblais, des retranchements, etc. —Fig. et fam., *R. ciel et terre,* Faire agir toutes sortes de ressorts, employer toutes sortes de moyens. *Il a remué ciel et terre pour obtenir cet emploi.* On dit, dans un sens anal., *L'Angleterre remua toute l'Europe pour susciter des ennemis à la France.* ‖Fig. et fam., *R. une affaire,* Poursuivre ou réveiller une affaire négligée ou interrompue. *Si vous m'en croyez, vous ne remuerez pas cette affaire.*—*Il ne faut point r. l'ordure,* Il y a des choses dont la décence, le bon goût ou les bienséances ne permettent pas de parler.—*R. beaucoup d'argent,* Faire beaucoup d'affaires d'argent. Pop., *R. l'argent à la pelle,* Être extrêmement riche.—*Il ne faut point r. les cendres des morts.* V. Cendre. ‖Fig., au sens moral, Émouvoir, exciter quelque passion; se dit, soit en bonne, soit en mauvaise part. *Les grands mouvements de l'éloquence remuent l'âme. Le son de sa voix me remua le cœur. Ces touchantes paroles remuèrent l'auditoire. Ces prédications anarchiques remuèrent toutes les classes ouvrières.* = Remuer. v. n. Bouger, faire quelque mouvement. *Ne remuez pas de là. Il n'est pas mort, il remue encore. Dès que l'enfant remue dans le ventre de la mère. Elle a senti son enfant r.* ‖Fig. et fam., Tenter d'agir. *On ne vous conseille pas de r. Si vous remuez, vous êtes perdu.* ‖Fig., S'agiter, provoquer du trouble, des désordres dans l'État. *Les provinces commençaient à r. C'est fournir un prétexte à ceux qui veulent r.* = se Remuer. v. pron. Se mouvoir. *Il est si las, qu'il ne peut se r. La foule était si grande sur la place, qu'on ne pouvait s'y r.* ‖Se donner du mouvement, faire des démarches pour réussir à quelque chose. *Il s'est beaucoup remué pour cette affaire. Remuez-vous donc un peu. Il ne s'en remuera pas davantage pour cela.* ‖Fig. et pop., *L'argent se remue,* Il se fait beaucoup de transactions pécuniaires et commerciales.=Remué, ée. part. ‖Fig. et pop., *Cousin remué de germain,* Cousin issu de germain. =Conj. Voy. Puer.

REMUEUSE. s. f. Femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant. *La r. du prince.*

REMUGLE. s. m. Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps renfermé ou dans un mauvais air. *Cela sent le r.* Vx.

RÉMUNÉRATEUR. s. m. Celui qui récompense. *Dieu est le souverain r. Ce prince est un juste r. des grandes actions.* ‖Adject., *Le Dieu r. et vengeur.* — Ce mot est du style soutenu.=Rémunération. s. f. Récompense. *Il attend de Dieu la r. de ses bonnes œuvres. Voilà donc la r. de mes services !*=Rémunératoire. adj. 2 g. Qui a le caractère de récompense. *Contrat, donation, legs r. Adoption r.,* V. Adoption. = Rémunérer. v. a. (lat. *remunerare ;* de *munus,* récompense). Récompenser. *Il est d'un grand roi de r. les belles actions. Tous les peuples croient à l'existence d'un Dieu qui rémunère la vertu et châtie le vice.* — Ce verbe est du style soutenu. = Rémunéré, ée. part. = Conj. V. Céder.

RENÂCLER. v. n. (lat. *nasus,* nez?). Faire certain bruit en retirant brusquement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère. *Il tempête, il jure, il renâcle.* Pop. ‖ Fig. et fam., Témoigner de la répugnance pour quelque chose. *On voudrait qu'il se décidât, mais il renâcle. Il renâcle à cette démarche.*

RENAISSANCE. s. f. Seconde, nouvelle naissance, renouvellement. *La r. du phénix est une fable.* ‖ Fig., *Notre r. en Jésus-Christ. Depuis la r. des lettres et des arts. La r. du printemps, de la verdure.*

Enc. — Dans l'histoire de la littérature et des arts, on donne le nom de *Renaissance* à la révolution intellectuelle qui s'accomplit, principalement en Italie et en France, au XVe et au XVIe siècles. Ce grand mouvement, qui devait entraîner l'esprit humain dans des voies nouvelles, était, si l'on peut dire, à l'état d'élaboration silencieuse lorsque la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, fit refluer en Italie les artistes et les savants byzantins. Avec eux apparurent tout à coup en Occident les chefs-d'œuvre qui avaient jeté un si vif éclat sur l'antiquité grecque et latine. Au milieu de la fermentation générale qui agitait alors les grands centres intellectuels, cette résurrection soudaine de la belle antiquité produisit une impression extraordinaire sur les esprits élevés et élégants, dégoûtés des mœurs grossières et des idées confuses du moyen âge. Une ère nouvelle s'ouvre tout à coup pour les lettres et pour les arts, pour les sciences et pour la philosophie. Au contact des anciens, les lettres se raniment et s'épurent. Les arts, vivifiant la forme antique par l'esprit chrétien, atteignent une incomparable hauteur. La peinture surtout parvient à l'apogée de sa gloire, et les grands maîtres de cette époque sont encore aujourd'hui sans rivaux. L'architecture substitue au gothique un genre nouveau qui a gardé le nom d'architecture de la r. Enfin, ce temps d'incomparable activité voit s'inaugurer en tout genre l'ère des grandes découvertes scientifiques. En Italie, l'époque de la r. est souvent désignée sous le nom de siècle des Médicis et de siècle de Léon X, à cause du zèle avec lequel les Médicis et le pape Léon X, qui appartenait à cette maison, encouragèrent les lettres et les arts. En France, la r., un peu plus tardive, brilla de son plus vif éclat sous le règne de François Ier. Puis, de ces deux pays elle rayonna dans toute l'Europe civilisée.

RENAISSANT, ANTE. adj. Qui renaît. *La nature renaissante. Des besoins toujours renaissants. Une autorité renaissante. La verdure renaissante.*

RENAÎTRE. v. n. Naître de nouveau. *Selon les anciens, le phénix renaissait de ses cendres. La Fable fait r. Hippolyte sous le nom de Virbius. Les pères semblent r. dans leurs enfants.*—Par exag., *R. à la vie,* Recouvrer la santé après une maladie grave.—Fig., *R. au bonheur,* Redevenir heureux, après avoir éprouvé beaucoup d'afflictions, d'infortunes. En T. Théol. *R. par le baptême, par la pénitence,* Rentrer en état de grâce, etc. ‖ Se dit aussi De certaines parties des êtres animés, en parl. du remplacement de celles qu'on a détruites, qui ont péri. *Suivant la Fable, lorsque Hercule avait coupé une des têtes de l'hydre, il en renaissait une nouvelle. Quand les premières dents sont tombées, il en renaît d'autres. Les plumes de cet oiseau commencent à r.* — En parl. Des végétaux. Repousser, croître de nouveau. *Il faut ôter les bestiaux de cette prairie pour laisser à l'herbe le temps de r. Au printemps, les fleurs, les arbres renaissent.* On dit de même, *Toute la nature renaît au printemps.* ‖ Reparaître, se remontrer. *Cette rivière se perd sous terre et renaît en tel endroit. Le jour renaît. L'hiver va finir, et nous allons voir r. les beaux jours.*—Fig., au sens moral, *Cet événement fit r. ses espérances, son amour, sa jalousie, sa haine, ses craintes. Le calme renaquit enfin dans mon cœur, dans les esprits. Les arts commencent à r. Faire r. une occasion.*

RÉNAL, ALE. adj. (lat. *ren,* rein). T. Anat. Qui a rapport aux reins, qui appartient aux reins. *Nerf r. Artère rénale. Calculs rénaux.*

RENARD. s. m. T. Mam. Animal carnassier du genre chien, qui est extrêmement rusé. — Fam., *Agir en r.,* Agir avec ruse, agir finement. ‖Fig. et fam., *Cet homme est un r., un fin r., un vrai r., un vieux r.,* Il est fin, cauteleux, rusé. On dit De quelqu'un qui fait semblant de mépriser une chose, parce qu'il ne peut l'avoir, *Il fait comme le r. des raisins.* —*Prendre martre pour r.,* Se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre, d'après une sorte de ressemblance. ‖T. Bot. *Queue-de-r.,* le Vulpin, Graminées, et l'Érigéron du Canada, Composées. V. aussi Racine. ‖ T. Fontenier. Fente, trou par lequel les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent, et qu'il est difficile de trouver. *Boucher un r.* ‖T. Jeu. *Le jeu du r.,* Sorte de jeu où une pièce principale, qu'on appelle *Renard,* en attaque douze autres qu'on appelle *Poules.* ‖ *T. Mar. *R. de timonerie,* Disque de bois qui est divisé en 32 parties correspondant aux 32 aires de vent, et dont le timonier se sert pour marquer et calculer la route qu'a faite le bâtiment.

Enc. — Le *Renard* (*Vulpes*) constitue le second genre de la famille des *Caniens* des zoologistes modernes. Ce genre est essentiellement caractérisé par sa pupille nocturne, allongée verticalement, par sa queue plus longue et plus touffue que celle du Chien, par son museau plus conique et plus pointu, et enfin par l'odeur fétide qu'il exhale. Du reste, il a les pieds du Chien proprement dit.

Le *R. commun* (*V. vulgaris*) est long d'environ 54 centimèt., non compris la queue. Son pelage est d'un fauve plus ou moins roux en dessus, blanc en dessous. Le derrière de ses oreilles est noir ; sa queue est touffue et terminée par un bouquet de poils blancs. Cette espèce est répandue dans l'ancien continent depuis la Suède jusqu'à l'Égypte. Le *R. charbonnier* (*V. alopex*), qui a le bout de la queue noir, et le *R. croisé* (*V. crucigera*), qui a sur le dos une croix formée de quelques poils noirs, ne sont que des variétés de l'espèce commune. Quoique aussi fort que le Chacal, le R. n'ose pas attaquer les animaux qui pourraient lui résister, et il se borne à chasser les petits mammifères, tels que Lapins, Lièvres, Rats, etc., les Oiseaux, les Reptiles, et même les Insectes. Quand il ne trouve pas mieux, il se rabat sur les fruits en baies : il aime particulièrement les raisins. Jamais il ne touche au cadavre d'un animal mort, à moins qu'il ne soit pressé par une faim extrême. S'il a moins de courage que le Chien, il a en revanche plus de finesse, et ses ruses sont célèbres depuis la plus haute antiquité. Il ne chasse que la nuit ; le jour, il vit dans un terrier qu'il s'est creusé dans un endroit favorable. Il vit habituellement solitaire ; c'est même rarement et pour peu de temps que le mâle habite avec la femelle. Néanmoins ils aiment assez à rapprocher leurs terriers les uns des autres, et ils se mettent parfois deux ensemble pour chasser le même Lièvre. Ces animaux n'aboient ni ne hurlent, ils *glapissent*. La femelle, ou *Renarde*, ne produit qu'une seule fois par an, en avril ou en mai. La portée n'est jamais de moins de trois petits, et rarement de plus de quatre ou cinq. Les petits, que les chasseurs appellent *Renardeaux*, naissent les yeux fermés : ils sont, comme les Chiens, 18 mois ou 2 ans-à croître, et vivent de même 13 ou 14 ans. La chasse du R. est en grand honneur en Angleterre ; mais on se garde bien de détruire l'espèce, ce qui serait la fin de ce plaisir aristocratique. Chez nous, on le chasse activement à cause des ravages qu'il fait dans nos basses-cours. En outre, sa fourrure d'hiver est assez estimée.

Les espèces du genre *Vulpes* sont assez nombreuses : aussi nous contenterons-nous d'en citer quelques-unes. Le *R. bleu* (*V. lagopus*), appelé aussi *Isatis*, est plus petit que le R. commun. Son pelage est très-long, très-épais, très-moelleux, et tantôt d'un cendré foncé, tantôt blanc. Le bout de son museau est noir, et le dessous de ses doigts est garni de poils. Cet animal habite les régions qui bordent la mer Glaciale. On lui fait une guerre à outrance, car sa fourrure est extrêmement recherchée et forme l'objet d'un commerce considérable. — Le *R. noir*, ou *R. argenté* (*V. argentata*), appartient aux deux continents, car on le trouve dans l'Amérique boréale et dans le Kamtchatka. Cet animal est un peu plus grand que notre R. commun. Il a le pelage d'un noir de suie, partout piqueté ou glacé de blanc, excepté aux oreilles, aux épaules et à la queue, où il est d'un noir pur : le bout de la queue et le haut des sourcils sont blancs. Sa fourrure, bien que moins précieuse que celle de l'Isatis, est néanmoins d'un prix élevé. — Quelques espèces africaines sont remarquables par la grandeur de leurs oreilles et la force des poils de leurs moustaches. Le *R. de Lalande* (*V. Lalandii*), connu aussi sous les noms de *Megalotis* et de *Chien à longues oreilles*, habite le cap de Bonne-Espérance. Il est plus haut sur jambes que notre R.; ses oreilles, très-grandes, égalent presque sa tête et se distinguent par un double rebord. Il a le pelage gris jaunâtre dessus, et blanchâtre dessous. Le *Fennec*, ou *Zerdo* (*Vulp. fennecus*) [Fig. ci-dessus], qui habite la Nubie, est le plus petit de tous les Renards connus. Il a les oreilles très-grandes, et son pelage laineux est d'un joli roux isabelle en dessus. — Le *Culpeu* (*V. antarcticus*), au contraire, est la plus grande espèce du genre, si toutefois il lui appartient réellement. Son pelage est d'un gris roussâtre, et sa queue, rousse à l'origine, est noire au milieu, puis terminée par du blanc. Cet animal habite le Chili et l'île Falkland, l'une des Malouines, où il vit dans des terriers, comme le R. ordinaire ; mais, d'autre part, on prétend qu'il aboie comme le Chien. On n'a pas observé si sa pupille est diurne ou nocturne : aussi plusieurs zoologistes rangent-ils cet animal dans le genre Chien proprement dit.

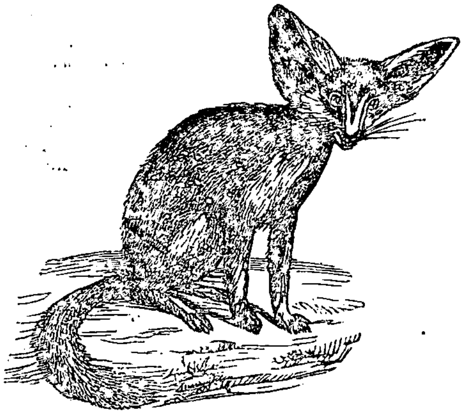

RENARDE. s. f. RENARDEAU. s. m. V. RENARD.

RENARDIER. s. m. Celui qui, dans une terre, a le soin de prendre les renards. = RENARDIÈRE. s. f. Tanière du renard.

RENCAISSAGE. s. m. T. Jardin. Action de rencaisser. = RENCAISSER. v. a. Mettre dans une nouvelle caisse. *R. des orangers.* = RENCAISSÉ, ÉE. part.

RENCHÉRIR. v. a. Ce verbe a les mêmes significations qu'*Enchérir*, tant au prop. qu'au fig. = RENCHÉRI, IE. part. ‖Subst., *Faire le renchéri, la renchérie*, Faire le difficile, la difficile. Fam. = RENCHÉRISSEMENT. s. m. Hausse de prix. *Le r. des denrées.*

RENCOGNER. v. a. Pousser, serrer quelqu'un dans un coin. *Je l'ai rencogné dans une croisée, pour lui dire ce que j'avais sur le cœur.* Fam. = RENCOGNÉ, ÉE. part.

RENCONTRE. s. f. Aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose. *Bonne, mauvaise r. Heureuse, malheureuse, fâcheuse r. Je ne pensais pas avoir une si heureuse r. Il y a de singulières rencontres dans la vie. Voici une r. de mauvais augure. Faire r., faire la r. de quelqu'un*, Le trouver, l'apercevoir fortuitement. *Éviter la r. de quelqu'un*, Éviter de le trouver et d'être vu par lui. *Il tremble à sa r.*, Quand par hasard il se trouve en sa présence. — *Aller, venir à la r. de quelqu'un*, Aller, venir au-devant de quelqu'un qui vient. ‖ Se dit aussi De l'attouchement, du concours, de la disposition, conjonction ou opposition des corps, qui se fait par art ou naturellement. *La r. des atomes. La r. des planètes. La r. de Saturne et de Mars dans tel signe.* ‖ Le choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard. *Ce ne fut pas un combat en règle, ce ne fut qu'une r. Il y eut une sanglante r. des deux avant-gardes.* — Combat singulier non prémédité. *La rigueur des édits contre les duels ne s'appliquait pas aux rencontres.* ‖ Occasion, conjoncture. *Je vous servirai en toute r. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire en pareille r.* — *Marchandise de r.*, Celle que l'on trouve à acheter par hasard. *Miroir, épée, livre de r.* On dit D'une chose qu'on a achetée d'occasion et à bon marché, *J'ai eu cela de r.*, et *C'est une r.* ‖ Fig., se dit quelquefois D'un trait d'esprit, d'un bon mot. *C'est un homme qui a d'heureuses rencontres. Une r. plaisante. Une ingénieuse r.* ‖ T. Gramm. et Versific. *La r. des voyelles*, V. HIATUS. ‖ T. Techn. *Roue de r.*, V. HORLOGERIE. ‖ T. Blas. Toute tête d'animal vue de face, celle du léopard exceptée.

RENCONTRER. v. a. Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. *R. quelqu'un dans la rue, à la promenade, sur son chemin. Il n'est pas difficile à trouver, on le rencontre à toute heure. J'ai rencontré ce livre par hasard. J'ai rencontré dans Cicéron un passage fort curieux. En creusant ces fondations, on trouva le rocher. Il fut surpris de r. en elle tant de résolution. Ils rencontrèrent beaucoup d'obstacles, de difficultés.* Se dit aussi Des choses. *Le torrent entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage.* — *R. les yeux de quelqu'un*, Le regarder au moment où l'on est regardé par lui. *Il craignait de r. mes yeux.* ‖ *R. bien, r. mal*, Être bien ou mal servi par le hasard dans quelque affaire ; Deviner juste ou se tromper dans ses conjectures. *Il n'a pas mal rencontré d'avoir tel rapporteur. Il a bien rencontré en se mariant. Il a bien rencontré dans ses conjectures.* On dit de même, *Il a rencontré juste. Il a rencontré son fait.* ‖ Absol., sign. quelquefois Dire un bon mot qui a du sel et qui est à propos. *Il rencontre heureusement. C'est bien rencontré. On ne rencontre pas toujours.* ‖ T. Vén. Se dit Des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier. *Prenez garde, ce chien rencontre.* = SE RENCONTRER. v. pron. Exister, être rencontré, être trouvé. *Cela peut se r. Cela ne se rencontre pas tous les jours. C'est une vertu qui ne se rencontre guère chez de pareilles gens.* Impersonnellem., *Il s'est rencontré des hommes qui…* ‖ Se trouver avec quelqu'un. *Nous nous sommes rencontrés en route. Ces deux corps de troupes se sont rencontrés et se sont battus.* ‖ Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet. *Les beaux esprits se rencontrent. Je me suis rencontré avec un tel sur ce point. J'avais la même pensée que vous, nous nous sommes rencontrés.* ‖ *Se heurter. *Les deux convois se sont rencontrés.* = RENCONTRÉ, ÉE. part.

RENCORSER. v. a. T. Couturière. *R. une robe*, Y mettre un corsage neuf. = RENCORSÉ, ÉE. part.

RENDANT, ANTE. s. T. Prat. Celui, celle qui rend un compte. On dit aussi, *Le r. compte.*

* **RENDEMENT.** s. m. Le produit proportionnel que donne une chose. *Le r. des terres est très-variable pour une même culture. Par ce nouveau procédé, on a augmenté de dix pour cent le r. de la canne à sucre.*

RENDEZ-VOUS. s. m. Assignation que deux ou plusieurs personnes se donnent pour se trouver en un certain temps, à une certaine heure, en un certain lieu. *Convenir d'un r. Assigner, donner, indiquer un r. Prendre r. pour tel jour, en tel endroit. Le lieu, l'heure du r. Un r. d'affaires, de plaisir. Le r. général de l'armée, des troupes, est en tel lieu. Il faut que j'aille à mon r. Il a déjà manqué à deux r.* ‖ Le lieu où l'on se doit rendre ; et, en général, Le lieu où certaines personnes ont accoutumé de se réunir. *Je suis arrivé le premier au r. Être exact à se trouver au r. Ce bois est le r. de tous les malfaiteurs. Ce jardin est le r. du beau monde. Ce château n'était d'abord qu'un r. de chasse.* — Par ext., *Cette forêt est le r. des oiseaux de proie, des reptiles, etc.*

RENDONNÉE. s. f. Voy. RANDONNÉE.

RENDORMIR. v. a. Faire dormir de nouveau quelqu'un qui était réveillé. *Tâchez de r. cet enfant.* = SE RENDORMIR. v. pron. Recommencer à dormir. *Elle s'est rendormie.* = RENDORMI, IE. part.

RENDOUBLER. v. a. Remplier un vêtement pour le raccourcir. *R. un manteau, une jupe.* = RENDOUBLÉ, ÉE. p.

RENDRE. v. a. (lat. *reddere*). Restituer ; remettre une chose entre les mains de celui à qui elle appartient. *R. à quelqu'un l'argent qu'on lui a emprunté. Rendez-lui ce que vous lui avez pris. R. un dépôt. Prêtez-moi ce livre, je vous le rendrai dans deux jours. Il ne rend jamais ce qu'on lui prête. Il ne sait ce que c'est que de r.* — PROV., *Il faut r. à César ce qui appartient à César*, Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû ; se dit au propre et au figuré. ‖ Remettre, faire tenir une chose à quelqu'un, en un certain lieu. *Vous rendrez ce paquet à telle adresse. Vous lui rendrez cette lettre en mains propres. Il m'a vendu tant de ballots de soie et il doit me les r. à Lyon. Ces marchandises doivent m'être rendues le dix du mois prochain. Je lui ai donné de l'ouvrage, et il ne me le rend pas.* — En parlant des personnes, *Montez dans mon cabriolet, dans deux heures je vous rendrai chez vous.* ‖ *Donner, renvoyer à quelqu'un ce qu'on en avait reçu. *Elle lui a rendu tous ses présents. Il lui rendit toutes ses lettres. Il m'a payé, je lui ai rendu son billet.* — Fig., *R. à quelqu'un sa parole*, Le dégager de l'obligation de la tenir. On dit de même, *Je vous rends votre promesse, vos serments.* ‖ Livrer, céder. *Le commandant se vit obligé de r. la place. Rendez-moi votre épée, ou vous êtes mort. R. les armes.* — T. Man. *R. la bride, r. la main à un cheval*, Lui tenir la bride moins haute, moins ferme. ‖ S'acquitter de certains devoirs, de certaines obligations ; observer certaines règles de bienséance, de politesse, etc. *R. un culte à la Divinité. R. gloire à Dieu. R. grâces à Dieu. Il faut r. obéissance à ses supérieurs. R. ses devoirs, ses respects à quelqu'un. R. les derniers devoirs à son ami. R. à un prince les honneurs qui lui sont dus. R. hommage, des hommages. R. foi et hommage. Il ne m'a pas rendu mon salut. R. visite à quelqu'un. Lui r. sa visite. R. ses visites. R. hommage à la vérité. Tout le monde rend hommage à ses vertus. R. justice à quelqu'un. C'est une justice à lui r. Je rends justice à vos intentions. Je suis prêt à lui r. raison quand il voudra.* — Se dit aussi, abstraction faite de toute idée de devoir, Des services, des offices bons ou mauvais. *Il m'a rendu service. Il a rendu de grands services à son pays. Ce serait r. à la science un service signalé. Il n'y a point de mauvais office qu'elle n'ait tâché de me r. Je n'oublierai pas les bons offices qu'il m'a rendus.* ‖ Faire à l'égard d'une personne une chose relative à une autre chose qu'elle a faite à notre égard. *R. la pareille. R. la réciproque. R. injure pour injure, service pour service. R. le bien pour le mal, le mal pour le bien. Il m'a fait un plaisir, il m'a joué un mauvais tour, mais je le lui ai bien rendu.* — *Dieu vous le rende*, Expression de reconnaissance dont se servent les mendiants à qui l'on donne l'aumône, etc. ‖ * Faire éprouver de nouveau. *Le même songe me rend les mêmes agitations.* ‖ Faire recouvrer certaines choses dont on était privé, qu'on avait perdues. *R. la santé, la vue, l'ouïe, la parole, l'appétit. Ce régime lui rendra les forces. R. la liberté à un prisonnier. Cette nouvelle lui a rendu l'espoir, le courage. Rendez donc la liberté à cet oiseau. Ce vernis a rendu à mes meubles tout leur éclat.* — Fig. et famil., *Vous me rendez la vie*, Vous me tirez d'une peine extrême. ‖ Redonner à quelqu'un ce qu'on lui avait retiré. *Je lui ai rendu mon estime, ma confiance, mon amitié. Rendez-moi votre protection. La fortune lui rendit enfin ses faveurs.* ‖ Faire rentrer une personne en possession d'une chose dont elle était privée et à laquelle elle avait renoncé. *Il vient d'être rendu à la liberté. Vos conseils le rendront à la vertu, à l'honneur. Ce remède peut le r. à la vie. Je l'ai rendu à son état qu'il avait abandonné.* On dit de même, *Cela le rendit à lui-même*, Cela fit cesser l'illusion, la prévention, etc., qui troublait sa raison. ‖ * Ramener à. *R. quelqu'un à sa famille. Je l'ai rendu à la société, à la patrie.* ‖ Faire devenir ; être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant.

R. quelqu'un actif et laborieux. Voilà ce qui l'a rendu négligent, paresseux. Sa vertu l'a rendu illustre. Cette action l'a rendu odieux. Le malheur l'a rendu sage. Cet accident l'a rendue sourde. La philosophie nous rend plus éclairés pour nous r. plus heureux. Cette victoire le rendit maître de toute la province. L'exercice rend le corps plus vigoureux. R. un chemin praticable, une rivière navigable. Il rendit vains les efforts de ses ennemis. Il a rendu son nom immortel. R. une chose claire.—**Se r. une chose aisée, familière*, Y devenir habile, ou s'y habituer. || Produire, rapporter. *Il y a des terres qui rendent trente pour un. Sa terre lui rend dix mille francs par an. Les gerbes rendent beaucoup cette année. Ce métier rend peu, rend beaucoup. Ce commerce ne rend rien. Ce fermier rend tant de sa ferme*, Il en paye tant.—*Cette orange rend beaucoup de jus*, Il en sort beaucoup de jus quand on la presse. On dit à peu près de même, *Cette viande rend beaucoup de jus. Cette oie a rendu beaucoup de graisse.—Cette fleur rend une odeur agréable*, Il s'en exhale une odeur agréable. *Cet instrument rend un son harmonieux*, Il en sort des sons harmonieux quand on en joue.—Absol., *Cette raquette rend bien, rend mal*, Elle est bien ou mal tendue, elle renvoie fortement ou faiblement la balle. ||Rejeter par les voies naturelles ou autrement. *R. un remède, une médecine, un vomitif. R. de la bile. Il rend le sang par le nez. L'abcès a rendu quantité de pus.* Absol., *Cette plaie, ce cautère commence à r., rend beaucoup*. Il en sort de la matière, du pus.—Fig. et pop., *C'est un homme qui a bon cœur, il ne rend rien*, Il ne rend jamais ce qu'on lui prête. *R. gorge*, V. Gorge. — Fig., *R. l'esprit, l'âme, le dernier soupir*, Mourir, expirer. ||Représenter, exprimer. *Cette glace rend nettement les objets. Votre copie ne rend pas bien l'original. Ce portrait rend bien votre figure, vous rend bien. Ce mot rend mal ma pensée. R. clairement sa pensée. Je sentis une impression que j'aurais peine à vous r.* ||Traduire. *Il a mal rendu le sens de son auteur. R. un passage mot à mot. Cherchez à r. le sens plutôt que les paroles.* ||Répéter. *L'écho rend les sons, rend les paroles. Je vous rends son discours mot pour mot. Il n'a pas rendu fidèlement ce que j'avais dit.* || *Rendre*, s'emploie encore dans quelques idiotismes. *R. la justice*, Administrer la justice. *R. justice*, V. Justice. — *R. un arrêt, une sentence, un jugement, une décision, etc.*, Prononcer un arrêt, etc.—*R. témoignage*, Témoigner. —*R. des oracles*, Prononcer des oracles.—*R. ses comptes, R. compte*, V. Compte.—*R. raison*, V. Raison. = Rendre. v. n. Conduire. *Ce chemin rend à tel village.* = se Rendre. v. pron. * Être rendu. *Une visite de digestion doit se r. dans la huitaine. Ce sont des services qui se rendent entre voisins.* ||Aller, se porter. *Si vous voulez vous r. en tel endroit, vous m'y trouverez. Il se rendra à Paris tel jour. Les troupes se rendirent sur la frontière à la fin de mai. Je me rendrai près de vous. Se r. à son poste. Se r. à l'heure indiquée. Se r. à une invitation, aux ordres d'un chef.* Par formule de politesse, *Je me rends à vos ordres.*—Fig., *Se r. à son devoir*, Se rendre au lieu où le devoir appelle ; sign. aussi Se réformer, céder à l'empire de la raison. *Mon fils, quand vous rendrez-vous à votre devoir?* ||Se diriger, aboutir. *Les fleuves se rendent à la mer. Le sang veineux se rend au cœur. Où se rend ce chemin-là?* ||Devenir, par son propre fait. *Ayant su d'abord se r. agréable à son maître, il sut ensuite se r. nécessaire. Se r. odieux. Se r. méprisable par sa conduite. Se r. ridicule par ses manières. Il s'est rendu indigne de vos bontés. Ce prince se rendit redoutable à ses voisins. Il ne faut pas se r. si familier. Il se rendra malade à force de travail. Se r. maître d'une place. Se r. maître de l'esprit de quelqu'un. Se r. maître de ses passions.*— T. Pal. *Se r. partie contre quelqu'un*, Se déclarer partie contre quelqu'un. || Céder, se soumettre. *Les assiégés ne voulurent point se r. La citadelle ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Se r. aux ennemis. Se r. prisonnier de guerre. La garnison s'est rendue à discrétion. Se r. à la raison, à l'évidence. La majorité se rendit à mon avis. Cette femme s'est rendue à ses désirs. Il se rendit enfin à nos instances.—Je me rends*, se dit Quand, dans une discussion, on finit par céder. *Il ne se rend jamais*, C'est un opiniâtre qui ne cède jamais. Syn. V. Acquiescer. ||N'en pouvoir plus. *Je ne puis plus ni boire ni manger, je me rends. Il ne peut plus marcher, il se rend. Quoi! vous vous rendez déjà?—Ce cheval se rend*, Il est excédé, à force d'avoir marché ou d'avoir travaillé. Il se dit aussi D'un cheval qui finit par obéir après quelque résistance. = Rendu, ue. part. *Le vin de Bourgogne coûte tant, rendu à Paris*, Transporté à Paris. ||*Il n'y a plus qu'une lieue d'ici chez nous, nous voilà bientôt rendus*, Nous serons bientôt arrivés. ||*Cet homme, cet animal est rendu*, Il est fatigué, excédé, il ne peut plus marcher. ||Fig. et fam., *C'est un prêté rendu*, ou subst., *C'est un rendu*, se dit D'un mauvais tour fait à quelqu'un pour lui rendre la pareille. = Conj. V. Rendre. = Syn. V. Restituer.

RENDURCIR. v. a. Rendre plus dur ce qui l'était déjà. *La trempe rendurcit le fer.* = se Rendurcir. v. pr. Devenir plus dur. || *Fig., Devenir plus méchant. *Se r. dans le mal.* = Rendurci, ie. part.

RÊNE. s. f. (lat. *retinere*, retenir?). Courroie de la bride d'un cheval. V. Bride. || Fig., *Les rênes de l'empire, de l'État, du gouvernement*, La haute administration de l'État. *Tenir les rênes de l'empire. Prendre en main les rênes de l'État, du gouvernement.*

***RENEALMIA.** s. m. T. Bot. Voy. Amomées.

RENÉGAT, ATE. s. (lat. *renegare*, renier). Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion, particulièrement le mahométisme. || * Par anal., Celui qui abandonne un parti politique pour passer dans le parti opposé. = Syn. V. Apostat.

RÉNETTE. s. f. Instrument dont les maréchaux se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons. || *Outil dont se servent les bourreliers et les coffretiers pour tracer des raies sur le cuir. = Rénetter. v. a. Couper le sabot par sillons et y pratiquer des raies avec la rénette. = Rénetté, ée. part.

***RENETTOYER.** v. a. Nettoyer de nouveau. = Renettoyé, ée. part.

RENFAÎTAGE. s. m. Action de renfaîter; L'ouvrage qui en est le résultat. = Renfaîter. v. a. *R. un toit*, En raccommoder le faîte. = Renfaîté, ée. part.

RENFERMER. v. a. Enfermer de nouveau. *Ce prisonnier s'était échappé, on l'a repris et on l'a renfermé.* Le plus souvent, signifie simpl. Enfermer, mais se dit D'une clôture plus étroite. *C'est un fou qu'il faudrait r. En Orient, on renferme les femmes.* || Comprendre, contenir. *Ce parc renferme plusieurs villages. La terre renferme bien des trésors. Un corps mal fait peut r. une belle âme.* — Fig., *Ce livre renferme de grandes vérités. Cette pensée renferme un grand sens.* || Fig., Restreindre, réduire dans de certaines bornes. *Cet avocat avait renfermé sa cause dans la question de droit. L'exercice de ce droit fut renfermé dans de certaines limites.* || T. Man. *R. un cheval*, Le tenir dans la main et dans les jambes, pour retenir le devant, et chasser le derrière sur le devant. = se Renfermer. v. pron. S'enfermer. *Il se renferma dans sa maison. Je me renferme souvent dans mon cabinet.* — Figur., *Se r. en soi-même*, Se recueillir, afin de penser avec plus d'attention aux choses dont on est occupé. || Figur., Se restreindre dans certaines bornes. *Cet auteur s'est renfermé dans son sujet. Ce genre de commerce, au lieu de s'étendre, se renferme tous les jours dans un cercle plus étroit. Il se renferma dans un silence prudent.* = Renfermé, ée. p. || Subst., *Une odeur de renfermé*, et *Cela sent le renfermé*, se dit D'une mauvaise odeur qui résulte du non-renouvellement de l'air.

***RENFLAMMER.** v. a. Enflammer de nouveau. || Figur., *R. le courage, l'ardeur, le zèle de quelqu'un.* = Renflammé, ée. part.

RENFLEMENT. s. m. État de ce qui est renflé; Partie qui est renflée. *Le r. d'une colonne. Cette tige présente une série de renflements.* = Renfler. v. n., et * se Renfler. v. pron. Augmenter de grosseur, se dilater. *Des pois, des haricots qui renflent bien. Cette pâte a bien renflé. Les racines de cette plante se renflent en tubercules.* = Renflé, ée. part. *Des pois bien renflés.* || Adject., *Colonne renflée. Tige renflée à la base.*

RENFONCEMENT. s. m. Dépression, creux, retraite, que présentent certaines parties d'une chose. *Le r. d'un caisson. Ce mur présente un r.* — Par ext., se dit De la retraite apparente que présentent certaines parties d'une surface peinte. *Le r. d'une décoration de théâtre.* || T. Typogr. Action de renfoncer une ligne. *Faire des renfoncements.* = Renfoncer. v. a. Enfoncer de nouveau, ou plus avant. *R. son chapeau. Renfoncez le bouchon de cette bouteille.* || *T. Technol. *R. un tonneau, etc.*, Y mettre un fond. || T. Typogr. *R. une ligne*, La faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent. *Il faut r. cette ligne, car elle commence un paragraphe.* = Renfoncé, ée. part. = Conj. Voy. Avancer.

RENFORCEMENT. s. m. Action de renforcer, et L'effet de cette action. *Le r. d'une poutre.* = Renforcer. v. a. Fortifier, rendre plus fort. *R. des troupes. R. une garnison. R. une poutre par des plates-bandes de fer. R. le quartier d'un soulier.* || *R. la voix, le son*, Lui donner plus d'intensité. || *R. la dépense, l'ordinaire d'une maison*, L'augmenter. = se Renforcer. v. pron. Devenir plus fort, plus habile. *L'armée se renforce tous les jours. Votre voix s'est renforcée. Se r. dans une science, à un jeu, sur un instrument, etc.* = Renforcé, ée. p. *Un canon renforcé sur la culasse.* || Adj., *Étoffe renforcée*, Étoffe plus forte et plus épaisse que ne le sont ordinairement les étoffes de la même espèce. *Du damas, du taffetas renforcé. — Un bidet renforcé*, Un double bidet. || Figur. et fam., *C'est un paysan, un bourgeois renforcé*, se dit D'un paysan, d'un bourgeois qui a au suprême degré tous les défauts des gens de sa classe. *Un fat renforcé, un sot renforcé*, Un homme extrêmement fat, etc. = Conj. Voy. Avancer.

RENFORMIR. v. a. T. Maçonn. *R. un vieux mur*, Y faire un renformis. = Renformi, ie. part. = Renformis. s. m. Réparation d'un mur qui consiste à mettre des pierres où il en manque, puis à le crépir.

RENFORT. s. m. Augmentation de force. *Un r. de troupes. L'armée a reçu des renforts. Un cheval de r.* || *T. Artill. V. Bouche *à feu.* || *T. Technol. Toute pièce qu'on ajoute à une autre pour augmenter sa solidité.

RENFROGNER (se). v. pron. Voy. Refrogner.

RENGAGEMENT. s. m. Action de se rengager; se dit surtout en parlant Du service militaire. V. Recrutement. = Rengager. v. a. Engager de nouveau. *Il avait dégagé ses bijoux, il a été obligé de les r. R. un domaine. R. son cœur. Des intrigants s'efforcent de le r. dans cette mauvaise affaire dont il a déjà eu tant de peine à se tirer. Après quelques instants de repos, ils ont rengagé le combat.* = se Rengager. v. pron. S'engager de nouveau. *Ce soldat s'est rengagé. Se r. dans un parti, dans une cabale. Se r. dans les procès. Se r. dans une nouvelle passion.* = Rengagé, ée. p. = Conj. V. Manger.

RENGAINER. v. a. Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. *R. une épée, un couteau.* — Absol., signifie Rengainer son épée. *Il leur fallut r.* || Figur. et famil., *R. son compliment*, Supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. *Le prince ne s'étant pas arrêté, le maire fut obligé de r. sa harangue.* = Rengainé, ée. part.

RENGORGER (se). v. pron. En parl. Des femmes, Avancer la gorge pour avoir meilleure grâce, et retirer un peu la tête en arrière. *Voyez comme elle se rengorge.* || En parlant Des hommes, Affecter un air de fierté en retirant un peu la tête en arrière. *Depuis qu'il est en place, il se rengorge.* ||Se dit aussi De certains animaux. *Le paon se rengorge quand il fait la roue.* ||Fig., Faire l'important.—Ce verbe est fam. dans toutes ses acceptions. = Rengorgé, ée. part. = Conj. Voy. Manger.

RENGRAISSER. v. a. Faire redevenir gras. *Le riz le rengraisse à vue d'œil.* = Rengraisser. v. n. Redevenir gras. *Depuis quelque temps il a fort rengraissé.* = Rengraissé, ée. participe.

RENGRÉGEMENT. s. m. Augmentation, accroissement. *R. de mal, de douleur.* = Rengréger. v. a. Augmenter, accroître. *R. son mal, sa douleur, sa peine.* = se Rengréger. v. pron. S'augmenter. *Son mal se rengrége.* = Rengrégé, ée. part. — Ces mots ont vieilli.

RENGRÉNEMENT. s. m. T. Monnay. Action de rengréner. = Rengréner. v. a. * Engrener dans une seconde roue. ||T. Monnay. Se dit d'une pièce qui n'a pas bien reçu l'empreinte ou qui exige plus d'un coup de balancier, et sign. La remettre sous le balancier, de manière que toutes les parties rentrent exactement dans le creux des coins. *Il faut r. cette médaille.*—Sign. encore Rentrer juste dans le creux de la matrice après avoir reçu une empreinte. *Vérifier l'empreinte d'un poinçon en le faisant r.* = Rengréné, ée. part. = Conj. V. Céder.

***RENHARDIR.** v. a. Redonner de la hardiesse. *Ce succès renhardit les troupes.* = Renhardi, ie. part.

RENIABLE. adj. 2 g. Ne se dit que dans cette locution proverbiale, *Tous mauvais cas sont reniables*, Lorsqu'un homme a commis quelque crime, fait quelque faute, la honte ou la crainte du châtiment fait qu'il le nie. = Reniement ou Renîment. s. m. Action de renier; ne se dit que dans cette locut., *Le r. de saint Pierre.*

RENIER. v. a. Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose. *Saint Pierre* *renia Jésus-Christ par trois fois.* — *R. quelqu'un pour son parent, pour son ami,* Refuser de le reconnaître pour tel. On dit de même, *R. ses parents.* ‖ Désavouer une chose de fait. *R. sa patrie, sa famille, son nom.* ‖ Renoncer entièrement à une chose. *Il a renié sa religion. R. sa foi.* — Absol., sign. Renier sa religion. *De vingt captifs qu'ils étaient, il n'y en eut que deux qui renièrent.* ‖ Fam., *R. Dieu*, ou *R. et blasphémer*, Jurer le nom de Dieu. *Je l'entendis qui reniait et blasphémait.* = Renié, ée. part. ‖ Fig., on dit D'un méchant homme en horreur à tout le monde, *Il est renié de Dieu et des hommes.* ‖ Elliptiq., *Un chrétien renié*, Qui a renié sa religion; *Un moine renié*, Qui a renoncé à ses vœux. Famil. = Renieur. s. m. Celui qui renie, qui blasphème, *C'est un r., un blasphémateur.* Vieux.

RENIFLEMENT. s. m. Action de renifler. = Renifler. v. n. Aspirer fortement par le nez, en faisant un certain bruit. *Ne reniflez pas ainsi.* ‖ * Se dit quelquefois activ., *Il a l'air tout satisfait quand il renifle sa prise de tabac.* ‖ Figur. et fam., Marquer de la répugnance pour quelque chose. — *Ce cheval renifle sur l'avoine*, Il est si rassasié, qu'il n'en veut pas. = Reniflerie. s. f. Action de renifler. Pop. = Renifleur, euse. s. Celui, celle qui renifle. Pop.

* **RÉNIFORME.** adj. 2 g. Qui a la forme d'un rein.

* **RÉNILLE.** s. f. T. Zool. Voy. Alcyoniens.

* **RÉNITENCE.** s. f. (lat. *reniti*, faire résistance). T. Méd. Caractère de ce qui est rénitent. = * Rénitent, ente. adj. Qui résiste. *Tumeur rénitente*, Tumeur dure, sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RENNE. s. m. (all. *rennen*, courir). T. Mammal. Voy. Cerf.

RENOM. s. m. Grande réputation; se dit Des personnes et des choses. *Un homme de grand r. Il s'est fait un mauvais r. C'est un auteur sans r., il n'a aucun r. Une femme de mauvais r., qui a un méchant r. Paris, Rome, Constantinople, sont des villes de grand r.* — Employé seul, *Renom* se prend ordin. en bonne part. *Un homme de r. Cet auteur a du r. C'est le tailleur en r.* = Syn. V. Nom.

RENOMMÉE. s. f. Grand renom; réputation très-étendue. *Bonne, mauvaise r. Noircir, ternir, flétrir sa r. Cela nuit à sa r. L'éclat de sa r. obscurcissait toute autre gloire. Bonne r. vaut mieux que ceinture dorée.* V. Ceinture. ‖ La voix publique qui répand partout le bruit des actions, des événements remarquables. *J'ai appris ce grand événement par la r. Je n'en fus instruit que par la r. La r., qui grossit tout, faisait son armée forte de cent mille hommes.* — T. Pal. *Enquête de commune r.*, Enquête ordonnée pour constater certains faits. ‖ Être mythologique et allégorique, qu'on représente ordin. sous les traits d'une femme ailée qui embouche la trompette pour publier en tous lieux les divers événements. *Selon les poëtes, la R. a cent yeux, autant de bouches et autant d'oreilles. Peindre une R. La R. avait des temples à Athènes et à Rome.* — Cette personnification est d'un fréquent usage dans le style oratoire et poétique. *Les cent bouches, les cent voix, les trompettes de la r. La r. publie ses victoires. La r. vole en tous lieux. Sur les ailes de la r. La r. avait porté son nom dans les pays les plus éloignés.* = Syn. Voy. Nom.

RENOMMER. v. a. Nommer, élire de nouveau. *Les électeurs l'ont renommé.* ‖ Nommer avec éloge. *Ce héros qu'on renomme en tous lieux. Ses exploits l'ont fait r. par toute la terre.* = se Renommer. v. pron. *Se r. de quelqu'un*, S'autoriser, se servir du nom de quelqu'un auprès d'un autre. *Je l'ai bien reçu parce qu'il s'est renommé de vous.* Vx. = Renommé, ée. part. *Un capitaine renommé. Les Gaulois étaient renommés par leur bravoure. Il est fort renommé parmi les savants. C'est un lieu renommé pour les bons vins.*

RENONCE. s. f. T. Jeu de cartes. Manque d'une couleur. *Au reversi, celui qui a le plus de renonces a le plus beau jeu.*

RENONCEMENT. s. m. Action de renoncer; ne se dit que dans les sujets de morale. *Le r. aux honneurs, aux plaisirs. Le r. à soi-même. Il vit dans un grand r. de soi-même. Il vit dans un entier r. des choses de ce monde.*

RENONCER. v. a. Se désister de. *R. à la couronne. R. à la succession. R. à la communauté. J'avais telle prétention, mais j'y ai renoncé.* — Absol., *La veuve a renoncé à cause des dettes*, Elle a renoncé à la communauté. ‖ Quitter abandonner, la possession, la prétention, le désir ou l'affection de quelque chose. *R. à l'empire, aux honneurs, aux dignités. R. à l'amour, aux plaisirs. R. au monde. R. à sa foi, à sa religion. R. à la vertu, aux sentiments d'humanité. R. au bonheur, à la vie. R. à un projet, à une entreprise. J'ai dû r. à lui faire entendre raison.* Abs. et fam., *Vous renoncez trop vite. Il ne faut jamais r. tant qu'on peut aller.* — En style de dévot., *R. à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Il faut r. à soi-même*, Il faut se dépouiller de tout amour-propre. ‖ A certains jeux de Cartes, Mettre une carte d'une autre couleur que celle qui est jouée, soit qu'on ait de cette dernière, soit qu'on n'en ait pas. *R. à trèfle, à pique.* = Renoncer. v. a. Renier, désavouer, ne vouloir plus reconnaître quelqu'un pour ce qu'il est ou pour ce qu'on le croyait. *S'il fait telle chose, je le renonce pour mon parent. Il a renoncé son maître.* = Renoncé, ée. part. = Conj. V. Avancer.

RENONCIATION. s. f. Acte par lequel on renonce à quelque chose. *R. verbale, par écrit. R. en bonne forme. Sa r. est nulle. Donner acte à quelqu'un de sa r.* = Syn. Voy. Abandon.

* **RENONCULACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs mono- ou dichlamydées, à corolle polypétale, imbriquée dans l'estivation, à étamines indéfinies, à carpelles distincts, à graines dépourvues d'arille, à embryon petit situé à la base d'un albumen corné homogène. — *Caract. bot.:* Plantes ordinairement herbacées, rarement frutescentes. Feuilles alternes, parfois opposées, généralement très-découpées, avec un pétiole dilaté formant une demi-gaîne autour de la tige. Il existe parfois des appendices en forme de stipules. Préfloraison variable. Fleurs habituellement remarquables par leur beauté. Lorsqu'il n'y a pas de pétales, les sépales sont grands et parés de brillantes couleurs. Sépales 3-6, hypogynes, caducs, à préfloraison généralement imbriquée, mais parfois valvaire ou indupliquée. Pétales 3-15, hypogynes, disposés sur un ou plusieurs rangs distincts, mais, dans certains cas, avortés en partie ou même complétement. Étamines fort nombreuses, très-rarement définies, hypogynes; anthères adnées. Carpelles nombreux, uniloculaires, ou soudés en un seul pistil multiloculaire; mais chacun d'eux est surmonté de son style et de ses stigmates; ovaire mono- ou polysperme; ovules anatropes, suturaux, quand ils sont multiples; dressés ou suspendus, quand il n'y en a qu'un. Fruit composé d'akènes monospermes et alors nombreux, ou de follicules en nombre défini et polyspermes; ou bien encore il est bacciforme avec une ou plusieurs graines, dressées ou suspendues, quand elles sont solitaires; embryon petit; albumen corné. [Fig. 1. *Ranunculus lingua;* 2. Fleur dont on a détaché les pétales; 3. Étamine grossie; 4. Fruit multicarpellé; 5. Carpelle isolé et grossi; 6. Coupe du même.] — Cette famille se compose de 41 genres et d'environ 1000 espèces, que l'on répartit en 5 tribus. — 1° *Clématidées :* Calice coloré, à préfloraison valvaire ou indupliquée, akènes monospermes, à styles très-allongés et plumeux, à graine pendante; le plus souvent arbrisseaux grimpants et oppositifoliés. 2° *Anémonées :* Calice ordin. coloré, à préfloraison imbriquée; fleurs souvent involucrées; akènes monospermes, caudés, à graine pendante. 3° *Renonculées :* Calice à préfloraison imbriquée; pétales à onglet ordinairement doublé d'une écaille; akènes sans queue, à graine dressée; fleurs solitaires, non involucrées. 4° *Helléborées :* Calice à préfloraison imbriquée; fruit composé de follicules polyspermes. 5° *Actæées :* Calice coloré, à préfloraison imbriquée; fruit charnu indéhiscent, souvent monosperme par avortement. — C'est l'Europe qui possède le plus grand nombre de Renonculacées. Elle renferme en effet plus du 5° des espèces connues, tandis que l'Amérique du Nord en a un 7°, l'Amérique du Sud un 17°, et l'Inde un 27° seulement. On en trouve très-peu en Afrique, excepté sur les bords de la Méditerranée. Suivant de Candolle, on en a découvert 18 espèces dans la Nouvelle-Hollande. Ces plantes aiment les climats humides et froids; aussi celles qui habitent sous les tropiques ne se rencontrent que sur les flancs et aux sommets des montagnes.

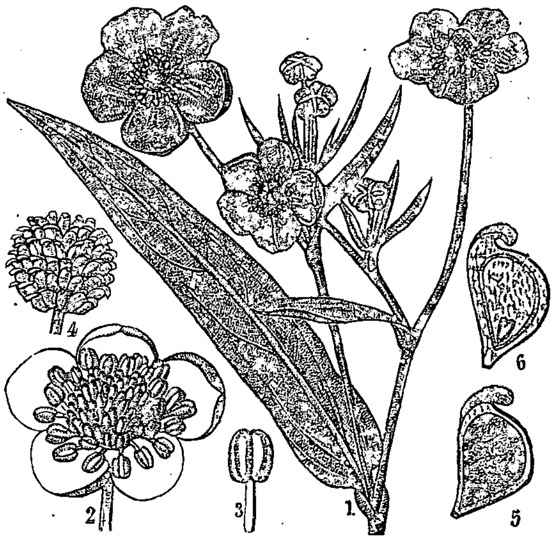

Les plantes de cette famille sont généralement caractérisées par la présence d'un principe âcre, caustique et vénéneux; cependant, chez certaines espèces, il est si peu développé, qu'elles sont complétement inoffensives. D'après Krapfen, cité par de Candolle, ce principe âcre est d'une nature très-singulière. Il est tellement volatil, que souvent, pour le faire disparaître, il suffit de faire sécher la plante, ou de la faire infuser dans l'eau ou bouillir; il n'est ni acide ni alcalin; il se développe au contact des acides, du sucre, du miel, du vin, de l'alcool, et il n'est détruit que par l'eau et par les acides végétaux. Les feuilles des *Clématites* sont vésicantes. Ainsi les mendiants, pour se faire des ulcères artificiels, se servent des feuilles ou bien du suc de la *Clématite droite* (*Clematis erecta*), de la *Cl. flammette* ou *Cl. odorante* (*Cl. flammula*), et de la *Cl. des haies* (*Cl. vitalba*), vulg. appelée *Herbe aux gueux*, *Vigne blanche*, *Vigne de Salomon* et *Berceau de la Vierge*. Le *Pigamon jaune* (*Thalictrum flavum*), connu aussi sous les noms vulgaires de *Rue des prés* et de *Rhubarbe des pauvres*, était jadis employé dans l'ictère et dans les fièvres intermittentes : il passe pour diurétique et purgatif à haute dose. En outre, ses racines et ses feuilles teignent en jaune. L'*Anémone renoncule* (*Anemone ranunculoides*) renferme un suc très-vénéneux dont les habitants du Kamtchatka se servent pour empoisonner leurs flèches. L'*An. pulsatilla*, communément appelé *Pulsatille*, *Coquelourde*, *Coquerelle*, *Passe-fleur*, *Herbe au vent*, etc., a été employé dans les paralysies, les rhumatismes, les maladies cutanées. La poudre des feuilles s'administrait aussi comme sternutatoire. Aujourd'hui cette plante n'est guère usitée que dans la médecine homœopathique. L'*An. hépatique à trois lobes* (*Hepatica triloba*), vulg. *Herbe de la Trinité*, passe pour astringente : jadis elle était vantée contre les maladies du foie. Les espèces vivaces du genre *Adonide* (*Adonis*) sont drastiques, suivant Pallas. Chez nous, l'*Adonide printanière* (*Ad. vernalis*) était autrefois usitée comme emménagogue. Dans l'Afrique australe, les feuilles du *Knowltonia vesicatoria* s'emploient pour pratiquer des vésicatoires. La racine de l'*Hydrastis canadensis* a une odeur forte et un peu narcotique, et une saveur très-amère; elle est employée comme tonique par les habitants de l'Amérique du Nord, sous le nom de *Racine jaune*. On prétend que le *Myosure minime* (*Myosurus minimus*), vulg. appelé *Queue-de-souris* et *Ratoncule*, est vulnéraire et astringent. Beaucoup de *Renoncules* (*Ranunculus*) sont remarquables par leur âcreté, et sont fort dangereuses pour les bestiaux. Telles sont : la *R. âcre* (*Ran. acris*), communément appelée *Bouton-d'or;* la *R. flammette* (*R. flammula*), vulg. *Petite-flamme* et *Petite Douve;* la *R. langue* (*R. lingua*), vulg. *Herbe de feu* et *Grande Douve;* la *R. thora* (*R. thora*), la *R. rampante* (*R. repens*), connue aussi sous les noms de *Bassin d'or*, *Bassinet*, *Bacinet*, *Pied-de-poule*, etc., la *R. bulbeuse* (*R. bulbosus*), nommée encore *Pied-de-coq*, *Pied-de-corbin*, *Grenouillette*, *Rave de Saint-Antoine*, etc.; la *R. des glaciers* (*R. glacialis*), vulg. *Coralline;* la *R. à feuilles d'aconit* (*R. aconitifolius*), communément appelée *Bouton-d'argent;* la *R. aquatique* (*R. aquatilis*), nommée encore *Grenouillette*, et la *R. scélérate* (*R. sceleratus*), qu'on désigne aussi sous le nom de *Mort-aux vaches*, et sous celui d'*Herbe sardonique*, parce que, au dire des anciens, elle excitait un rire convulsif. La *R. des glaciers* est usitée comme sudorifique par les habitants des Alpes, tandis qu'aux Hébrides, on emploie la *R. petite-flamme* et la *R. scélérate* en guise d'emplâtres vésicants : il ne faut, dit-on, qu'une heure et demie pour obtenir la vésication. La *Ficaire renoncule* (*Ficaria ranunculoides*), vulgair. *Petite Chélidoine*, *Petite Éclaire*, *Éclairette*, était jadis réputée antiscorbutique et antiscrofuleuse : on l'employait en outre contre les hémorrhoïdes, d'où le nom d'*Herbe aux hémorrhoïdes* sous lequel on la désigne encore. Le *Caltha des marais* (*Caltha palustris*), nommé aussi *Populage* et *Souci d'eau*, a peu d'âcreté : ses fleurs teignent en jaune et servent à colorer le beurre. Les racines de l'*Hellébore noir* (*Helleborus niger*), appelé communément *Rose de Noël*, de l'*H. fétide* (*H. fœtidus*), vulg. *Pied-de-griffon*, de l'*H. vert* (*H. viridis*), et de l'*H. d'Hippocrate* (*H. officinalis*), possèdent des propriétés drastiques très-prononcées; néanmoins on a cessé d'en faire usage à cause de l'incertitude de leur action. Les vétérinaires s'en servent encore, en raison de leur âcreté, pour entretenir les sétons des chevaux et des bœufs. Il y a lieu de croire que l'*Hellébore* des anciens est l'*H. officinal* plutôt que l'*H. noir :* ce médicament passait, dit-on, pour un spécifique dans les affections mentales. La racine de l'*Eranthis d'hiver* (*Er. hyemalis*), vulg. nommé *Hellébore d'hiver*, jouit des mêmes propriétés que celle des vrais Hellébores. La racine du *Coptis trifolié* (*C. trifoliata*), ou *Fil-d'or*, est un amer pur et franc, dépourvu de toute espèce d'astringence; aux États-Unis, elle est fort usitée contre les affections aphtheuses de la bouche chez les enfants. Les graines de la *Nigelle cultivée* (*Nigella sativa*) sont stimulantes et s'emploient dans certains pays en guise de poivre : on les appelait autrefois *Graines bénites*, *Graines noires*, et l'on désignait vulg. la plante sous les noms de *Poivrette commune* et de *Cumin noir*. Les graines de la *Nig. des champs* (*N. arvensis*), communément nommée *Nielle bâtarde* et *Fleur de Sainte-Catherine*, et celles de la *Nig. de Damas* (*N. damascena*), vulg. *Barbeau*, *Barbiche*, *Barbe-de-capucin*, *Cheveux de Vénus*, *Patte d'araignée*, etc., jouissent à peu près des mêmes propriétés. Les graines de l'*Ancolie vulgaire* (*Aquilegia vulgaris*), connue aussi sous les noms populaires d'*Aiglantine*, de *Galantine*, de *Gant de Notre-Dame*, etc., sont, suivant quelques auteurs, simplement toniques. La *Dauphinelle des champs* (*Delphinium consolida*), vulg. *Pied-d'alouette* et *Consoude royale*, passe pour astringente. La *Dauph. staphisaigre* (*Delph. staphisagria*) est remarquable par son âcreté, et par la présence d'un alcaloïde particulier très-vénéneux qui a reçu le nom de *Delphin*. Ses graines prises à l'intérieur sont drastiques, émétiques et vermifuges ; mais on n'en fait aucun usage. On s'en sert seulement à l'extérieur pour détruire les poux et la vermine : pour cela, on les réduit en poudre et l'on en fait avec du beurre une espèce de pommade ; d'où le nom d'*Herbe aux poux*, sous lequel la *Staphisaigre* est communément désignée. Les différentes espèces du genre *Aconit* (*Aconitum*) sont plus ou moins vénéneuses, et on les range dans la classe des poisons narcotico-âcres : tels sont chez nous l'*A. anthore* (*A. anthora*), l'*A. tue-loup* (*A. lycoctonum*), et surtout l'*A. napel* (*A. napellus*), vulgair. appelé *Fleur en casque*, *Capuce de moine*, *Capuchon*, *Coqueluchon*, etc. On a extrait de ce dernier un alcaloïde très-vénéneux, qui a reçu le nom d'*Aconitine*. L'*Aconit napel* est encore usité en médecine, comme sudorifique et diurétique, contre les affections goutteuses et rhumatismales. La racine de l'*A. anthore* a été employée en Russie contre la rage. Les espèces de l'Inde sont plus délétères encore que les nôtres. L'*Acon. féroce* (*A. ferox*) agit comme un poison des plus violents, soit qu'on l'administre à l'intérieur, soit qu'on l'applique sur des plaies. Les semences de la *Pivoine officinale*, vulg. *Piv. femelle* (*Pæonia officinalis*), sont émétiques et cathartiques : sa racine était jadis réputée comme antispasmodique ; elle était même vantée contre l'épilepsie. Les baies noires de l'*Actée compacte* (*Actæa spicata*) sont vénéneuses, et ses racines passent pour être à la fois antispasmodiques, astringentes et expectorantes : on dit qu'elles ont été avantageusement employées dans certains cas de catarrhe chronique. On attribue des propriétés analogues au *Botrophis actæoides* (*Actæa racemosa* L.) ; ses racines nauséabondes, astringentes, amères, passent, aux États-Unis, pour fort efficaces contre la morsure du Serpent à sonnettes. La *Cimicaire fétide* (*Cimicifuga fœtida*) a une odeur intolérable : elle doit son nom à l'usage qu'en font les habitants de la Sibérie pour chasser les punaises de leur demeure. Le bois et l'écorce du *Xanthorhiza à feuilles de persil* (*Xanth. apiifolia*) sont un tonique amer très-pur. Cet arbrisseau donne une gomme et une résine, toutes deux douées d'une amertume extrême. Enfin, le fruit du *Podophylle pelté* (*Podophyllum peltatum*), vulg. appelé *Pomme de mai*, est très-acide, d'où le nom de *Citron sauvage* sous lequel on le désigne encore. Ce fruit est mangeable ; mais les autres parties de la plante constituent un purgatif sûr et énergique. A cet effet, on se sert surtout du rhizome réduit en poudre fine. Il est superflu de mentionner les nombreuses espèces de Renoncules que l'on cultive comme plantes d'ornement. La plupart appartiennent aux genres *Anémone*, *Pivoine* et *Renoncule*.

RENONCULE. s. f. T. Bot. Voy. Renonculacées.

RENOUÉE. s. f. T. Bot. Voy. Polygonacées.

RENOUEMENT ou **RENOÛMENT.** s. m. Rétablissement, renouvellement. *R. d'amitié. R. d'une négociation.* Vieux. = Renouer. v. a. Nouer une chose dénouée. *R. une jarretière, un ruban. R. ses cheveux.* ‖ Nouer pour l'ornement. *Ses cheveux étaient renoués de rubans, de fleurs, de perles, etc.* ‖ Figur., *R. un traité, une alliance*, Renouveler un traité dont le terme était expiré, une alliance qui avait été rompue. *R. des négociations*, Reprendre des négociations interrompues. *R. amitié avec quelqu'un*, ou simplem., *Renouer*, Renouveler amitié avec quelqu'un. On dit aussi, *R. une liaison rompue ou interrompue.* ‖ Figur. et fam., *R. une partie*, Reprendre le projet d'une partie qui avait été rompue. *R. la conversation*, Reprendre une conversation qui avait été interrompue. = * se Renouer. v. pr. Être renoué. *Cette négociation peut se r.* = Renoué, ée. p.

RENOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués.

RENOUVEAU. s. m. Le printemps, la saison nouvelle. *Tout pousse au r. Il faut attendre le r. pour voir si ces arbres auront repris.* Vieux et fam.

RENOUVELER. v. a. Rendre nouveau, en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce. *R. une vigne. R. un troupeau. R. un haras.* — *R. le meuble d'un appartement*, Substituer à des meubles qui ont servi des meubles nouveaux, des meubles plus frais. *R. son domestique, son service, sa maison*, Changer tous ses domestiques. ‖ Donner un nouvel aspect. *Le retour du soleil, du printemps, renouvelle toutes choses, renouvelle toute la nature.* — *La révolution a renouvelé la face de la France*, Elle y a changé le gouvernement, les institutions, les lois, les mœurs. ‖ Recommencer, faire de nouveau, réitérer. *R. une querelle. R. un procès. R. amitié, connaissance. R. ses instances, ses prières. R. ses vœux. Je vous renouvelle mes remercîments, l'assurance de mon dévouement.* — *R. un traité, une alliance, un bail*, Faire un nouveau traité, etc., avec les mêmes personnes, et à peu près aux mêmes conditions. On dit aussi, *R. un billet, etc.* — *R. un édit, une ancienne ordonnance*, Les publier de nouveau, les remettre en vigueur. On dit de même, *R. un usage, une mode, etc.* ‖ *R. le mal, la douleur de quelqu'un*, Les lui faire sentir de nouveau. *Cela renouvelle tous mes maux. Vous allez r. sa douleur.* — *R. le souvenir d'une chose*, En rappeler la mémoire. — *R. son attention*, Donner une nouvelle attention, une plus grande attention. ‖ T. Écriture sainte. Régénérer. *La grâce de* Jésus-Christ *renouvelle l'homme. Nous sommes renouvelés par le baptême.* = Renouveler. v. n. *R. d'appétit.* Commencer à manger comme si l'on avait un nouvel appétit. ‖ *R. de jambes*, Recommencer à marcher avec une nouvelle vigueur. Figur. et fam., signifie encore, Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire dont on s'occupe. = se Renouveler. v. pron. Être renouvelé. *Cette assemblée se renouvelle par moitié tous les ans. La nature se renouvelle au printemps. Le froid se renouvelle. Sa douleur se renouvelle tous les jours.* — Avec ellipse du pron., *Il a vu r. la plus grande partie du régiment, de l'Académie, etc.*, Il y a vu entrer la plupart des hommes qui y sont. ‖ *Se r. dans le souvenir de quelqu'un*, Se rappeler à la mémoire de quelqu'un. = Renouvelé, ée. part. ‖ Figur. et prov., *Une chose, une invention renouvelée des Grecs*, se dit D'une chose connue très-anciennement, et qui est donnée pour nouvelle. = Conj. Voy. Appeler.

RENOUVELLEMENT. s. m. Remplacement. *Le r. d'une plantation. Le r. de la chambre eut pour effet de renforcer l'opposition.* ‖ Apparition nouvelle, commencement nouveau ; se dit De certaines choses qui reviennent périodiquement. *Le r. de la lune. Le r. de l'année, de la saison. Le r. de la nature au printemps.* ‖ Action de refaire, de réitérer. *Le r. d'une alliance. R. des traités. R. d'un bail, d'un billet. Un religieux qui fait un r. de vœux. R. d'assurances, de services.* ‖ Accroissement nouveau survenant après une rémission, un relâchement. *Votre imprudence a déterminé un r. de fièvre. R. d'appétit, de zèle, de ferveur, de tendresse.*

* **RÉNOVATEUR, TRICE.** adj. Qui renouvelle, qui régénère. *Un principe r. Des lois rénovatrices.*

RÉNOVATION. s. f. (lat. *renovatio*). Régénération, changement d'aspect, transformation. *La r. du monde après le déluge. La r. de l'homme intérieur par la grâce. La r. de la société, des mœurs.* ‖ Renouvellement. *La r. des lois de la discipline. La r. d'un titre. La r. des vœux.*

RENSEIGNEMENT. s. m. Indice, remarque, instruction qui peut fournir des éclaircissements sur un fait, sur une affaire. *R. exact, précis. Donner, fournir, procurer, prendre des renseignements sur une affaire. Aller aux renseignements.* = Renseigner. v. a. Enseigner de nouveau. *On a mal montré le latin à cet enfant, il faut le lui r.* ‖ * Donner des renseignements. *Vous m'avez bien mal renseigné sur cette affaire. Je crois qu'un tel pourra vous r.* = * se Renseigner. v. pr. Prendre des renseignements. *Je me suis renseigné auprès du notaire de la famille.* = Renseigné, ée. part.

* **RENSEMENCER.** v. a. Ensemencer de nouveau. *Les blés ayant pourri, il fallut r. les terres.* = Rensemencé, ée. part.

RENTE. s. f. (R. *rendre*). T. Fin. et Écon. polit.

Enc. — I. *Acceptions diverses du mot Rente.* — Dans sa signification générale, ce mot désigne tout revenu annuel, tout ce qu'on reçoit annuellement comme prix de l'usage d'une chose aliénée ou louée à quelqu'un. En ce sens, *Rente* s'emploie en parlant, soit d'une somme, soit d'une maison ou d'un fonds de terre. Dans ce sens encore, on dit qu'une rente est payable en grains, en vin, en argent, etc. Mais ce mot reçoit une acception plus particulière et plus restreinte dans le langage des finances et dans celui de l'économie politique. En termes de finances, on appelle *Rente*, la somme d'argent due annuellement pour une autre somme d'argent aliénée, laquelle constitue le capital de la r. C'est dans ce sens qu'on dit *Constitution de r.*, *Rentes sur l'État*, etc., où le mot rente désigne le revenu que doit produire la somme constituée ou le prêt non remboursable fait au Trésor. L'expression usitée pour exprimer les fluctuations qu'éprouve la valeur vénale des titres de r. sur l'État, *la r. a monté*, *la r. a baissé*, n'est donc pas rigoureusement exacte : car la r. reste invariable, c'est seulement la valeur du titre représentant le capital fourni qui éprouve des variations (V. Dette *publique*). En termes d'économie politique, le mot *Rente* s'applique spécialement à la somme annuelle que celui qui exploite un fonds de terre paye au propriétaire pour l'usage de ce fonds. Il est donc presque synonyme de *Revenu foncier* et de *Fermage*, et le propriétaire foncier ne fait véritablement aucune différence entre ces termes. Mais l'économiste, en étudiant les phénomènes et la loi de la r., distingue plusieurs éléments dans le revenu foncier du propriétaire ; en d'autres termes, il remarque que ce revenu provient de sources différentes. Ainsi, dans le cas où le propriétaire a loué sa terre à un fermier, l'économiste trouve que le fermage comprend deux éléments : la part qui est payée pour l'usage des qualités naturelles inhérentes au sol, et celle qui est payée pour l'usage des constructions, clôtures, moyens d'irrigation, routes et autres améliorations faites sur ce sol. Deux terres peuvent être naturellement d'une égale bonté, et également bien situées ; mais si l'on a dépensé sur l'une peu ou point de capital, tandis qu'on aura judicieusement dépensé sur l'autre un capital considérable, on les affermera à des prix bien différents. Il résulte de là que, selon la quantité de capital appliqué et incorporé antérieurement à la terre, le fermage sera formé presque entièrement ou en proportion inverse par l'un des deux éléments. La somme payée pour l'usage de la terre ou des qualités qui lui sont inhérentes constitue la *Rente* proprement dite ; celle qui est payée par l'usage des améliorations déjà faites au sol, et du capital fixe servant à l'exploitation, constitue simplement le *profit* afférent aux capitaux ainsi employés. Enfin, si le propriétaire cultive lui-même sa terre, ou fait au fermier les avances nécessaires pour l'exploitation courante, le revenu qu'il en tirera renfermera un troisième élément, lequel sera l'*intérêt* du capital avancé. Ainsi donc, la *rente* exactement définie consiste dans cette portion de la somme brute payée pour la terre, c.-à-d. payée pour l'usage des qualités naturelles inhérentes au sol, ou bien encore qu'on payerait pour la terre, en admettant qu'elle fût dans l'état de nature et qu'elle n'eût reçu aucune espèce d'amélioration. — La théorie de l'origine et de l'influence de la r. sur le prix des subsistances est peut-être la question la plus controversée parmi celles qui divisent les économistes. La doctrine que nous allons exposer est communément désignée sous le nom de Ricardo, bien que cet illustre économiste n'en soit pas l'auteur, mais parce qu'il l'a développée avec un talent supérieur. Elle est depuis longtemps professée par la plupart des écrivains qui font autorité dans la science, et les attaques dirigées contre elle ne l'ont pas ébranlée. Le résumé que donne Mac Culloch dans ses *Principes d'économie politique* nous ayant paru l'une des expositions les plus claires dont cette théorie ait été l'objet, nous lui emprunterons une grande partie de ce qui va suivre.

II. *Origine de la r. du sol.* — « Lorsque, dit M'Culloch, on forme un premier établissement dans un pays qui abonde en vastes étendues de terre non encore appropriées, la r., telle que nous venons de la définir, ne saurait exister. Personne en effet ne consentirait à payer une r. pour ce qu'il peut se procurer gratuitement, en quantités illimitées. Dans de tels pays, on ne voit apparaître la r. que lorsque les terres de la meilleure qualité sont devenues des propriétés privées. Supposons que ce cas se présente, et que la population ait augmenté dans une telle proportion, que la culture, des meilleures terres ne puisse plus suffire à la demande des produits de première nécessité. Sous l'empire de ces circonstances, il est évident, ou que la population restera stationnaire, ou bien que le prix des matières premières s'élèvera au point de rendre possible la culture des terres de qualité secondaire. Supposons, ce qui d'ailleurs a réellement lieu, que le prix s'élève assez haut pour payer les frais de la culture du blé sur une terre qui produit seulement 180 hectolitres, en échange d'une dépense qui rendrait 200 hectolitres sur une terre de première qualité ; il est clair qu'il sera indifférent à un cultivateur de payer une r. de 20 hectolitres pour exploiter ce dernier terrain, ou de cultiver, sans payer aucune r., le terrain de qualité secondaire, qui n'a point encore de propriétaire. Si la population vient à s'accroître, les terrains qui ne rendent que 160, 140, 100, etc., hectolitres, en échange de la même dépense qui produit 200 hectol. sur les terres les plus fertiles, seront successivement mis en culture. Or, à mesure que la culture s'appliquera à ces terres de qualité inférieure, la r. en blé du terrain de qualité supérieure sera égale à la différence qui existe entre la quantité de produits que donne ce dernier et celle qu'on obtient de la pire espèce de terre livrée à la culture. Admettons, par ex., que la plus mauvaise qualité de terre cultivée rende 120 hectol., la r. de la terre la meilleure sera de 80 hectol., ou 200 — 120. La r. de la terre de seconde qualité sera égale à la différence qui existe entre 180 et 120, ou à 60 hectol. ; celle de la terre de troisième qualité sera égale à 160 — 120 ou à 40 hectol., et ainsi de suite. Les produits obtenus de la terre mise la dernière en culture, ou au moyen du capital appliqué en dernier lieu au sol, se vendront tous à leur prix nécessaire, c.-à-d. au prix qui suffit simplement à couvrir les frais de production, en y comprenant toutefois la part ordinaire de profit afférente au capital du cultivateur. Si ce prix était au-dessus de ce niveau, l'agriculture serait un genre d'industrie qui donnerait des profits particulièrement élevés, et on la verrait aussitôt s'étendre rapidement ; si, au contraire, le prix descendait au-dessous de ce niveau, le capital abandonnerait le sol et la culture déserterait les terres les moins fertiles. Dans de telles circonstances, il est évident que la r. ne saurait entrer dans le prix de cette portion des produits qu'on recueille au moyen du capital appliqué en dernier lieu au sol, ce prix étant exclusivement formé de salaires et de profits. La r. qu'obtiennent les propriétaires des terres de qualité supérieure est le résultat nécessaire de la plus grande fertilité de ces terres, quand la demande oblige de cultiver les terres de qualité inférieure, dont le produit doit nécessairement se vendre à un prix tel qu'il donne le taux ordinaire du profit à ceux qui les cultivent. Or, comme il peut y avoir deux prix sur le marché, le prix unique laissera un excédant, en sus du taux ordinaire des profits, à ceux qui cultivent les terres les plus fertiles, et c'est *cet excédant qui constitue la rente*. Par conséquent, en tant que la r. est le revenu payé pour l'usage du sol et non pour le capital employé en améliorations, elle a son origine dans la nécessité d'avoir recours, à mesure que la population augmente, à des terres de moins en moins fertiles, ou d'appliquer à des terrains depuis longtemps en culture de nouveaux capitaux dont le revenu ira toujours en décroissant. Elle varie en raison inverse du produit obtenu au moyen du capital et du travail appliqués à la culture, augmentant lorsque les profits du travail agricole diminuent, et diminuant lorsque ces profits augmentent. Les profits atteignent leur maximum dans les pays comme l'Australie, l'Indiana et l'Illinois, où l'on ne paye pas de r. et où l'on ne cultive que les terres les plus fertiles ; mais on ne peut dire que les rentes ont atteint leur maximum tant que le capital donne un excédant quelconque sous forme de profit. Dans les comtés de Kent ou d'Essex, on peut obtenir un hectolitre de froment moyennant la quatrième ou peut-être la cinquième partie des frais nécessaires pour le récolter sur les pires terrains cultivés dans les parties les moins fertiles de l'Angleterre. Cependant le même produit, comme nous l'avons dit, ne peut avoir deux ou plusieurs prix, dans le même temps et sur le même marché. Il est donc évident que si le prix n'est pas assez élevé pour indemniser les producteurs du froment récolté dans les pires espèces de terrains, ils cesseront de l'apporter sur le marché et les approvisionnements deviendront insuffisants. Si le prix, au contraire, excède cette dépense, le capital disponible se portera vers la production agricole, et la concurrence fera bientôt descendre les prix à leur niveau naturel, c.-à-d. à celui qui donne le taux ordinaire du profit aux producteurs qui cultivent dans les conditions les plus défavorables et qui obtiennent le blé au coût le plus élevé. Ce sera évidemment ce dernier qui déterminera le prix de tout le blé apporté sur le marché. »

III. *Des rapports de la r. avec le prix des produits agricoles.*—A. Smith et les économistes qui l'ont suivi admettaient que la r. entre comme un élément important dans le prix du blé et des produits agricoles. C'est un erreur : la r. n'affecte leur prix en aucune manière. « La r., continue M' Culloch, consiste dans la différence, ou dans la valeur de la différence, entre le produit obtenu *au moyen du capital qu'on a appliqué en premier lieu à la terre* et celui qui lui a été appliqué en dernier lieu. Ainsi que nous l'avons déjà vu, il revient exactement au même pour le cultivateur de payer une r. de 20 hectol. à un propriétaire, afin d'obtenir l'usage d'une terre qui rapporte, moyennant certaines avances, 200 hectol. de blé, *ou d'appliquer le même capital à la culture* d'une terre de qualité inférieure rendant seulement 180 hectol., et pour laquelle il n'aurait pas de r. à payer. S'il était toujours possible d'obtenir des profits égaux, en retour de tout capital égal ajouté et appliqué aux terrains de qualité supérieure, il est évident que personne n'entreprendrait de cultiver des terrains de qualité inférieure, et alors il suffirait de la plus petite étendue de terre pour nourrir une population aussi nombreuse qu'on voudra le supposer. Mais telle n'est pas la loi par laquelle sont régies les subsistances ; et le seul fait que, à mesure que la société progresse, on met invariablement en culture des terres nouvelles et de moins en moins fertiles, démontre qu'on ne peut indéfiniment appliquer avec le même avantage, à une terre longtemps cultivée, un capital nouveau et un nouveau travail. L'état d'un pays peut être tel, et la demande des produits agricoles peut être si grande, que toute terre, quelle que soit sa qualité, donne une r. Mais, par rapport à la théorie de la r., il est absolument indifférent que le capital employé sur une terre qui donne seulement le taux ordinaire du profit, soit appliqué à une terre vieille ou neuve. Or, et c'est là un fait incontestable, une quantité considérable de capital est employée de cette manière. Les propriétaires et ceux qui occupent le sol sont déterminés, dans l'emploi de leur capital et de leur travail, par les mêmes considérations qui déterminent les autres hommes. Comme eux, ils s'efforcent, en poursuivant leur propre *intérêt, d'employer leur capital* de telle manière que la portion appliquée en dernier lieu donne le taux ordinaire du profit, ni plus ni moins. Supposons, par ex., qu'un propriétaire fasse valoir une ferme qu'il pourrait louer 5000 fr. par an, et qui rend, moyennant une certaine avance de capital, 600 hectol. de blé. Si cette ferme *est dirigée avec habileté et avec soin, le prix moyen auquel se* vendra le blé produit sera équivalent à la rente, au salaire des travailleurs, et au profit du capital employé. Supposons maintenant que le propriétaire trouve qu'en appliquant sur la terre un nouveau capital, celle-ci lui rapportera 20, 40, 100 hectol. de plus, il fera ces avances, pourvu que *le nouveau produit lui donne* le taux ordinaire du profit. Il agira, en fait, exactement comme le marchand et le manufacturier qui mettent en mer un autre navire ou qui augmentent le nombre de leurs métiers, lorsqu'ils pensent que le nouveau capital engagé rendra les profits ordinaires. En supposant la terre louée à un fermier, celui-ci agira évidemment comme le propriétaire, s'il compte faire un profit assez grand, en sus du profit ordinaire, pour que le nouveau capital avancé se trouve remboursé à la fin du bail. En conséquence, la question de savoir s'il appliquera ce nouveau capital dépend entièrement de cette circonstance : les prix seront-ils suffisants pour lui rembourser ses frais et lui donner le profit courant du capital, car, quant à la r. à payer, elle est fixée pour toute la durée du bail. Même à l'expiration du bail, le fait de l'emploi d'un nouveau capital ne ferait pas hausser la r., à moins qu'une partie de ce capital, se trouvant incorporée d'une façon permanente au sol, n'en ait augmenté la puissance productrice ; et si le propriétaire exigeait une r. plus élevée à cause de l'emploi d'un plus grand capital circulant, le fermier cesserait d'employer ce capital, puisque, dans notre hypothèse, il en retire *simplement* le même profit qu'il en retirerait s'il appliquait ce capital à toute autre espèce d'industrie. Si maintenant nous faisons l'hypothèse inverse, si nous supposons que, par suite d'une baisse dans le prix du blé, le capital appliqué à la culture ne donne pas le taux ordinaire, le propriétaire, en vertu du même principe qui, *dans l'hypothèse précédente*, l'avait *déterminé à engager sur la* ferme un capital plus considérable, retirera aussitôt une partie de ce capital ; et, en supposant que la ferme soit à louer, la r. se réduira proportionnellement à la fin du bail, ou même plus tôt.— Les résultats que nous venons d'indiquer ne suivent pas immédiatement, *et sans aucune difficulté, la hausse ou la baisse des* prix. Ils n'arrivent au contraire que graduellement ; et souvent ils produisent d'un côté des avantages, de l'autre des dommages particuliers. Mais, dans des recherches purement théoriques ou qui ont pour but d'établir les principes, on doit négliger les circonstances accidentelles. On peut donc dire, généralement parlant, que la portion de capital appliquée en dernier lieu à la terre, ne rapporte que le taux commun et moyen du profit. En effet, si cette portion rapportait plus, le capital libre se porterait vers l'agriculture, et la concurrence ramènerait les prix au niveau qui donnerait ce prix moyen ; si, au contraire, le capital appliqué en dernier lieu à la terre donnait moins que le taux commun et moyen, il se retirerait jusqu'à ce que, par suite d'une hausse de prix, il pût obtenir cette rémunération moyenne. Il suit de là que, soit que la dernière qualité de terre mise en culture donne une r. ou non, le dernier capital appliqué à la terre donne seulement le taux ordinaire et moyen du profit. En conséquence, le prix du produit qu'elle donne et qui règle le prix de tout le reste n'est aucunement affecté par la r.—Dans les premiers temps de la société, et lorsqu'on ne cultivait que les meilleures terres, la r. était donc inconnue. Les propriétaires, considérés comme tels, ne prennent part aux produits du sol que lorsqu'il devient nécessaire de cultiver les terres d'une fertilité moindre ou d'appliquer le capital aux terres de qualité supérieure, avec un moindre revenu. Aussitôt *qu'il en est ainsi, la r. apparait, et elle continue à augmenter* à mesure que la culture s'étend à des terres de plus en plus inférieures, tandis qu'elle diminue à mesure qu'on délaisse ces terrains. En conséquence, la r. dépend uniquement de l'extension de la culture. Elle est élevée lorsque la culture s'étend largement sur des terres de mauvaise qualité*;* et elle devient très-faible dans les lieux où la culture est bornée aux meilleures espèces de terres. Mais, dans aucun cas, la r. n'entre dans le prix, car c'est le produit obtenu sur les terres les plus pauvres d'un pays, ou à l'aide du capital appliqué en dernier lieu à la culture, qui détermine le prix de tous les produits apportés sur le marché, et ce produit, qui est le plus chèrement obtenu, ne donne que le taux ordinaire et moyen du profit. »

IV. *Influence de la situation sur la rente.* — « Dans ce qui précède, nous avons omis, pour simplifier la question, de parler de l'influence qu'exerce sur la r. la situation des terres. Il est clair, cependant, que cette circonstance entre, comme un élément très-important, dans la détermination du taux de la r., et que la différence de situation doit avoir sur ce taux précisément la même in*fluence qu'une différence* de fertilité du sol. Supposons, *par ex.*, que deux fermiers emploient des quantités égales de capitaux dans l'exploitation de fermes d'égale bonté, l'une située dans le voisinage immédiat de Londres, et l'autre dans le Yorkshire ; supposons en outre que Londres est le marché sur lequel on apporte le *produit des deux fermes, et que le prix du transport du blé du* Yorkshire à Londres est de 5 fr. par double hectolitre. Dans cet état de choses, si le produit brut de chaque ferme est de 1000 hect., sur lesquels le propriétaire reçoit, à titre de rente, un cinquième, c.-à-d. 200 hectol., la ferme des environs de Londres rapportera *500 fr. de plus que la ferme du Yorkshire. En effet, le blé récolté* dans les districts qui entourent immédiatement Londres ne suffisant pas à son approvisionnement, le prix du blé dans la ville devra être assez élevé pour rembourser ceux qui l'apportent d'endroits fort éloignés, non-seulement de leurs frais de production, mais encore de leurs frais de transport. Or, le fermier placé dans le voisinage immédiat de Londres, et qui tire avantage de cette augmentation du prix de son blé, aura à payer une augmentation de r. proportionnelle, de même que celui qui occupe une bonne terre a à payer une r. plus considérable, lorsqu'on met en culture des terres de qualité inférieure. »

V. *Tendance inverse de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière.* — L'analyse de la nature et des causes de la r. révèle une distinction importante entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière : c'est que toutes deux ont une tendance inverse. Ce point de doctrine a été exposé par Malthus d'une manière saisissante. — « On a souvent, dit le célèbre économiste, comparé la terre à une vaste machine que la nature a donnée à l'homme pour produire les subsistances et les matières premières ; mais pour rendre la ressemblance plus juste, autant que de pareilles choses admettent la comparaison, on peut considérer la terre comme un don fait à l'homme d'une multitude de machines, toutes susceptibles d'être continuellement perfectionnées, grâce à l'application du capital, mais qui néanmoins possèdent dans le *principe des qualités et des forces très-différentes. Celte grande* inégalité dans la puissance des machines employées à créer les produits bruts, constitue un des caractères les plus remarquables qui distinguent la collection de machines que représente la terre de celles qu'on emploie dans les manufactures. Lorsque, dans l'in*dustrie manufacturière, on invente une machine capable de donner* un produit plus parfait avec un travail et un capital moindres qu'auparavant, s'il n'existe pas de brevet d'invention ou dès que le brevet est expiré, on peut construire des machines semblables en nombre suffisant pour répondre à toutes les demandes, et pour rendre complétement inutile l'usage de toutes les anciennes machines. La conséquence naturelle de ce fait, c'est que le prix sur le marché d'un article manufacturé quelconque, se trouve déterminé par le coût de production de l'article produit avec les moindres frais, c.-à-d. à l'aide de la meilleure machine. Les machines qui produisent le blé et les matières premières, au contraire, sont des dons de la nature et non des produits de l'homme, et nous savons par expérience que ces dons sont doués de qualités et de forces très-différentes. Les terres les plus fertiles d'un pays, celles qui, comme les meilleures machines des manufactures, rendent la plus grande quantité de produits avec la moindre quantité de travail et de capital, ne suffiront jamais à satisfaire la demande effective d'une population croissante. Le prix du produit brut s'élèvera donc naturellement, jusqu'à ce qu'il devienne suffisamment élevé pour payer les frais de production des denrées produites avec des machines inférieures et par des procédés plus dispendieux. Or, comme il ne saurait y avoir deux prix pour du blé de la même qualité, toutes les autres machines dont la mise en œuvre demande un capital moindre relativement au produit doivent donner une *rente proportionnelle à leur supériorité*. Ainsi, tout pays d'une certaine étendue peut être considéré comme possédant une série graduée de machines pour la production du blé et des matières premières, en comprenant dans cette série, non-seulement toutes les qualités diverses de terres médiocres qui abondent généralement dans un grand pays, *mais encore les plus mauvaises terres* qui puissent se mettre en culture lorsqu'on est obligé de demander incessamment au sol de nouveaux moyens de subsistance. A mesure que le prix du produit brut continue à s'élever, on met successivement en œuvre ces machines inférieures, et à mesure que le prix du produit brut continue à descendre, on les abandonne successivement. » — La tendance si bien signalée par Malthus, d'une part, des produits manufacturés à la baisse, et, d'autre part, des produits agricoles à la hausse (beaucoup de produits extractifs, tels que la houille, rentrent dans cette seconde classe), peut être considérée comme une loi économique. « Il est vrai, fait observer à ce sujet Mac Culloch, que les perfectionnements apportés dans la construction des outils et instruments agricoles, la découverte d'engrais plus efficaces, l'introduction de meilleures semences et de procédés d'exploitation supérieurs peuvent augmenter, dans de grandes proportions, la productivité du sol et réduire proportionnellement le prix du produit brut. Mais une baisse de prix, qui est permanente dans l'industrie manufacturière, est seulement temporaire dans l'industrie agricole. En effet, lorsque le prix du blé baisse, toutes les classes de la société en reçoivent de plus grandes quantités qu'auparavant en échange de leurs produits et de leur travail. En conséquence le taux du profit, et par suite l'accumulation du capital, croissent à la fois ; or, cette augmentation, en produisant une plus grande demande de travail et des salaires plus élevés, conduit en définitive à un accroissement de population, et, par suite, à une nouvelle demande de produits bruts et à une nouvelle extension de la culture. Les perfectionnements de l'agriculture suspendent parfois, pour longtemps, la nécessité de recourir à des terrains de qualité inférieure ; néanmoins leur influence ne saurait être permanente. L'impulsion qu'ils donnent en même temps à la population, et la tendance naturelle de l'humanité à se multiplier dans les limites des subsistances, finissent toujours par déterminer la hausse des prix et, par la nécessité de mettre en culture des terres inférieures, celle des rentes. »

VI. *Objections.* — Des objections de nature fort différente ont été faites à la théorie qui vient d'être exposée. Nous allons maintenant passer rapidement en revue les principales d'entre elles.

1° On a contesté que la r. soit le résultat de l'extension de la culture à des terres de qualité de plus en plus inférieure. La r., disent les auteurs de cette objection, est le résultat de la demande croissante de subsistances de la part d'une population qui augmente. Cette demande détermine la hausse des prix, laquelle à son tour donne lieu à la mise en culture des mauvaises terres et au *payement* de la r. pour celles de qualité supérieure. Ceci n'est véritablement qu'une chicane de mots. « La demande de blé par la population, répond très-bien Mac Culloch, élève son prix au chiffre nécessaire pour obtenir l'approvisionnement dont on a besoin, et, par conséquent, on peut dire qu'elle est la cause de la *production. Toutefois il est plus exact d'affirmer que la r. résulte* des circonstances particulières sous l'empire desquelles les approvisionnements de blé sont produits. S'il n'était pas ordinairement nécessaire, pour obtenir un approvisionnement de blé plus considérable, de recourir à des terres moins fertiles, bien qu'à des degrés divers, ou d'appliquer de nouveaux capitaux, *sous la condition* d'un moindre revenu, à des terres déjà depuis longtemps en culture, la r. serait entièrement inconnue, et, lors même que la demande du blé viendrait à décupler, les prix ne resteraient pas élevés d'une façon permanente. En conséquence, on peut logiquement et réellement affirmer que la fertilité décroissante des terres successivement mises en culture est la cause immédiate de la r., et que son taux est déterminé par la proportion qui existe entre les différentes qualités des terres cultivées, ou par la proportion dans laquelle on force la production des meilleures terres en y appliquant de nouveaux capitaux. »

2° Un économiste américain des plus distingués, H. C. Carey, a fait à la théorie une objection qui paraît d'abord plus spécieuse. Suivant lui, l'extension de la culture s'est faite en sens inverse de celui que nous avons indiqué d'après les économistes du continent. Il affirme que, dans les pays anciens comme dans les pays modernes, la culture a commencé partout et toujours par les terrains les moins fertiles, que les terres un peu plus fécondes n'ont été attaquées que plus tard, et que les terres les plus riches sont les dernières que l'on mette en culture. Il est très-vrai que certaines terres très-fécondes virtuellement, comme beaucoup de terrains riches d'humus, mais habituellement marécageux ou inondés, n'ont été mises en culture que fort tard et même tout récemment, parce que cette mise en culture exigeait l'application de capitaux *considérables, l'emploi d'amendements jadis inconnus*, et l'emploi de procédés agricoles perfectionnés. Mais ceci n'infirme en rien la théorie, car il ne s'agit pas de la fécondité absolue des terres, mais de leur fécondité relative, considérée au moment où on les a mises en culture et par rapport aux moyens de culture dont la science *disposait alors. Il est évident qu'avant la découverte du* drainage, par ex., qui a permis de cultiver certaines terres humides, ces terres, quelle que fût leur fécondité virtuelle, étaient des terres relativement stériles. En tout temps, les hommes ont naturellement commencé par cultiver les terres qui étaient les plus avantageuses à une époque *donnée, c'est-à-d. qui donnaient* le plus de produits pour une même quantité de travail ; or, c'est la fertilité relative qui constitue la base de la théorie dite de Ricardo, et il est évident que la r. doit nécessairement résulter de la différence de productivité relative des terres en culture à une époque donnée quelconque. Carey cite encore le fait des populations du moyen âge qui se sont d'abord fixées sur les coteaux, en général moins fertiles que les plaines, et ne sont que plus tard descendues dans ces dernières. « A cela, dit Jos. Garnier, nous répondons qu'à l'époque où la sécurité était plus facile à obtenir sur les coteaux et aux environs des châteaux que dans les plaines, les premiers étaient de première qualité et plus fertiles (relativement) que les secondes où la culture était impossible. » D'ailleurs nous avons vu que la r. peut naitre d'une différence de situation tout comme d'une différence de fertilité ; les résultats de l'une et de l'autre sont identiquement les mêmes.

3° La théorie de Ricardo, a-t-on dit encore, paraît en effet applicable aux pays dans lesquels il y a une grande quantité de terres non appropriées, comme la Nouvelle-Hollande ; mais on ne saurait *l'appliquer à des pays comme l'Angleterre* et la France, où il n'y a point de terre sans propriétaire, et où le plus mauvais terrain rend toujours une petite r. aux propriétaires. « En ce qui concerne cette objection, réplique M'Culloch, on peut répondre que, lors même qu'elle serait fondée, elle ne détruit en rien les conclusions *que nous avons précédemment établies. Il y a, en Angleterre et* en Écosse, de vastes étendues de terrains qu'on ne loue pas 1 fr. 50 l'hectare. Pour les mettre en culture, il faudrait avancer des sommes énormes, et, par conséquent, la r. serait dans une proportion si infime par rapport aux frais de production, qu'elle deviendrait absolument *inappréciable. Un noble* marquis possède dans l'Ayrshire une ferme dont l'étendue dépasse 4000 hectares et qui se loue 1750 fr. par an (ou 40 cent. l'hectare) ! Il y a une maison et l'on a dépensé sur cette ferme un certain capital. » Les auteurs de l'objection que nous réfutons se sont laissé abuser par une circonstance bien simple, à savoir, que dans les pays les plus civilisés il n'y a point de terre, pour infertile qu'elle soit, dont le propriétaire cède l'occupation à titre gratuit. Les terres de ce genre peuvent en effet se louer pour la chasse, pour le pacage des moutons ; mais le loyer obtenu par le propriétaire ne constitue pas une r. proprement dite. En outre, les terres tout à fait infertiles ne s'étendent pas ordinairement sur de très-vastes espaces ; il y a, dans ces terrains mal favorisés de la nature, des parties de qualité meilleure qui peuvent être mises en culture et donner une r. Or, le domaine s'affermant en bloc, la r. que paye le fermier s'étend nominalement sur toute la ferme; mais elle est calculée seulement sur le produit des portions, quelque peu importantes qu'elles soient, susceptibles de rapporter un peu plus que le profit ordinaire. Ainsi donc, il est certain, scientifiquement parlant, que le reste ne paye pas de rente.

4° Le savant économiste américain que nous avons cité tout à l'heure, Carey, conteste sous un autre rapport la théorie de Ricardo, en prétendant que la r. est exclusivement la rémunération du capital dépensé, c.-à-d. appliqué et, pour ainsi dire, incorporé à la terre, et sa doctrine a été adoptée avec empressement par Bastiat, ainsi que par quelques autres écrivains français. A l'appui de sa manière de voir, Carey affirme que la valeur pécuniaire de toutes les terres d'un pays, de l'Angleterre et des États-Unis par ex., n'approche pas de la somme qui a été dépensée ou même de celle qui serait nécessaire pour prendre le pays dans son état primitif de forêt vierge et le mettre en l'état où il est aujourd'hui. Voici en quels termes J. Stuart Mill réfute ce système : « La proposition de Carey équivaut à dire que si l'Angleterre voyait tout à coup s'ajouter à son territoire un territoire vacant d'une égale fertilité, il ne vaudrait pas la peine que les Anglais le prissent, parce que les profits de l'opération n'égaleraient pas l'intérêt courant d'un capital placé. S'il était nécessaire de répondre à une telle assertion, il suffirait de remarquer qu'on voit tous les jours des terres, de qualité très-inférieure aux terres déjà cultivées, être mises en culture avec des frais que l'accroissement de la r. suffit à couvrir entièrement en peu d'années. Carey toutefois ne veut pas dire ce qui semblerait résulter de son assertion séparée des explications qu'il y ajoute. Il n'affirme pas que les terres de tous les pays, prises en moyenne, ne valent pas les capitaux employés à les améliorer, et que les améliorations n'ont eu lieu que par suite d'une erreur de calcul de la part des propriétaires. Dans son estimation des capitaux absorbés par la terre, il compte tout ce qui a été employé à faire des routes et des canaux, c.-à-d. à rendre accessibles des terres qui viennent en concurrence des premières, et non à ajouter à la valeur de celles-ci. Même avec cette correction, la proposition de Carey, dans le seul sens que comportent ses conclusions, n'est guère moins déraisonnable que dans le sens littéral. Si l'on suppose une seconde Angleterre, d'une fertilité égale à la première, ajoutée à celle-ci, peut-on douter que ceux qui s'approprieraient la terre nouvelle n'en retirassent, à mesure qu'elle serait mise en culture, de quoi payer la confection des routes nécessaires pour conduire leurs produits sur les marchés? Carey répondrait sans doute qu'en faisant ces travaux, ils augmenteraient leurs rentes, mais qu'ils diminueraient celles de l'ancien territoire de l'Angleterre. Ceci est vrai, et montre l'inexactitude de la preuve donnée par Carey. Il est peut-être vrai que la totalité des terres du globe ne se vendrait pas assez cher pour rembourser les dépenses faites pour les mettre en l'état où elles sont, et pour construire les voies de communication qui s'y trouvent. Le résultat de l'extension donnée aux communications est d'abaisser les rentes existantes en réduisant le monopole des terres les plus rapprochées des lieux où se trouvent les grandes réunions de consommateurs. Les routes et les canaux ne sont pas destinés à augmenter la valeur des terres qui déjà fournissent à l'approvisionnement des marchés, mais, entre autres choses, à abaisser le prix des denrées en apportant le produit d'autres terres plus éloignées ; et mieux ce but est atteint, plus la r. baisse. Si nous supposions que les chemins de fer et les canaux des États-Unis, au lieu de réduire seulement les frais de transport, aient si bien réussi que ces frais n'existent plus ; que les produits du Michigan puissent arriver sur le marché de New-York aussi vite et à aussi bon marché que les produits de Long-Island, la valeur de toute la terre des États-Unis, sous l'exception de celle qui est occupée par des constructions, serait anéantie, ou plutôt la meilleure terre se vendrait au prix du défrichement, plus la taxe du gouvernement de 6 fr. 29 cent. par acre, puisque la terre du Michigan, égale en qualité à la meilleure des États-Unis, s'acquiert à ce prix et en quantité illimitée. Mais il est étrange que Carey considère ce fait comme une négation de la théorie de Ricardo sur la r. Admettons toutes ces affirmations. Il reste vrai que tant qu'il y a des terres qui ne donnent point de r., celle qui en donne une, la produit par l'effet de quelque avantage qu'elle a sur les autres, comme une fertilité supérieure ou le voisinage du marché ; et la mesure de ces avantages est aussi la mesure de la r. qu'elle rapporte. La cause de cette r. est le monopole naturel de cette terre, monopole résultant de ce qu'il n'existe pas assez de terres aussi avantageuses que celle-ci pour l'approvisionnement du marché. »

5° La r. a été encore attaquée sous un autre point de vue, c.-à-d. *sous le rapport* de la justice, et cette nouvelle attaque est venue des diverses écoles socialistes qui ne se proposent rien moins que de substituer des lois de leur façon aux lois mêmes établies par la nature. Les déclamations ineptes que nous avons entendu débiter contre les propriétaires qui perçoivent la r. du sol sans faire aucun travail, ont pour origine une erreur grossière : les adversaires de la r. supposent en effet que la r. peut et doit être supprimée, de telle sorte que sa suppression détermine dans le prix des subsistances une baisse équivalente au total des sommes perçues par les propriétaires du sol qui n'exploitent pas eux-mêmes leur terre. Or, nous avons vu que la r. n'entre pas dans le prix des subsistances. Le prix du blé qu'un fermier quelconque porte au marché n'est pas élevé parce qu'il a une r. à payer au propriétaire, mais il paye une r. parce que le prix du blé est élevé, parce que la demande de cette denrée est telle qu'il a fallu, pour la satisfaire, cultiver des terres d'une moindre fertilité. Par conséquent, il revient parfaitement au même pour les consommateurs qu'à une époque avancée de société, l'excédant du revenu sur les frais de production, pour les terres de qualité supérieure, aille à un propriétaire ou reste au cultivateur, car cet excédant doit aller à l'un ou à l'autre, et il ne saurait, en aucun cas, profiter au consommateur qui va acheter son blé sur le marché. « Supposons, dit M'Culloch, qu'il y ait dans un pays quelconque une demande effective de vingt millions d'hectol. de blé ; que dix-huit millions soient produits par des terres qui donnent une r. élevée, mais qu'il soit nécessaire de faire produire les deux autres millions d'hectol. à des terres de qualité inférieure qui ne rendent à ceux qui les cultivent que les profits ordinaires. Dans cet état de choses, il est évident que l'abandon des rentes payables par les cultivateurs des terres les plus fertiles ne serait d'aucun avantage pour ceux qui cultivent les terres de qualité inférieure. Leurs frais n'en seraient nullement diminués, c.-à-d. qu'il leur faudrait employer tout autant de capital et de travail pour produire cette portion d'approvisionnement devenue nécessaire qui est demandée à leurs terres. Or, à moins qu'il n'en soit ainsi, il est évidemment impossible, en admettant que la demande ne diminue pas, que cela fasse baisser les prix. En conséquence, lors même que les propriétaires abandonneraient la totalité de leurs rentes, cet abandon n'aurait aucune influence sur les prix. Il transformerait les fermiers en propriétaires et les propriétaires en mendiants ; mais là s'arrêterait son résultat. Le cas est complétement différent, lorsque les frais de production varient. S'ils diminuent, la concurrence des producteurs fera infailliblement tomber les prix dans la même proportion. S'ils augmentent, au contraire, les approvisionnements cesseront d'arriver sur le marché, à moins que le prix n'atteigne un niveau correspondant. Ainsi donc, en aucun cas, que la demande soit grande ou faible, qu'elle soit de mille ou d'un million d'hect., le prix du produit brut ne pourra jamais, d'une manière permanente, s'élever au-dessus ni tomber au-dessous du prix nécessaire pour rembourser les frais de production de cette portion des subsistances qu'on récolte dans les terrains de mauvaise qualité, ou avec le capital appliqué en dernier sur le sol. »

La r. étant une conséquence de l'inégale productivité des terres mises en culture, il est bien évident qu'elle ne peut pas ne pas avoir lieu : elle est l'effet d'une loi naturelle qu'il est impossible à l'homme de supprimer ; et il faut nécessairement qu'elle profite ou au cultivateur ou au propriétaire. Supposons, comme le veut l'adversaire en titre de la propriété, P.-J. Proudhon, que la propriété soit abolie et que la r. en conséquence aille exclusivement à ceux qui cultivent le sol. Il en résultera entre les diverses séries de cultivateurs une inégalité choquante et tout à fait injuste, car elle n'aura pas de raison d'être. En effet, pourquoi certains cultivateurs, c.-à-d. ceux qui se trouvent occuper les terres les plus fertiles, percevront-ils une r. très-élevée, tandis qu'une multitude d'autres, occupant des terres de qualités moindres, percevront des rentes décroissantes, jusqu'aux derniers qui ne toucheront aucune r. et devront se contenter du profit ordinaire et de la rémunération de leur travail. Cela serait souverainement injuste, puisque tous, ne donnant dans l'hypothèse qu'une même quantité de travail, obtiendront des rémunérations différentes. Eh bien ! cette injustice disparaît dans le système de la propriété, tel qu'il existe dans les pays civilisés, où les terres passent constamment de main en main par suite de transactions libres. Le prix des terres varie, telle est du moins la loi générale et le phénomène commun, en raison de leur productivité, et, par conséquent, il est proportionnel à la r. qu'elles donnent ou sont susceptibles de donner. Celui qui achète une terre achète donc essentiellement cette r., et le prix qu'il en donne étant un certain capital, c.-à-d. une certaine quantité de travail accumulée et épargnée, la r. devient la rémunération légitime de ce capital. Maintenant supposons deux personnes achetant deux terres voisines et d'inégale fertilité, l'excédant de prix que donnera l'acheteur de la plus fertile, sera précisément proportionnel à l'excédant de r. que celle-ci donne sur la première. Il en résulte que si nos deux acheteurs cultivent eux-mêmes le terrain qu'ils ont acheté, ils se trouveront exactement dans les mêmes conditions, en tant que cultivateurs. Comme propriétaires, ils percevront une r. différente, laquelle représentera l'intérêt du prix d'achat, qui lui-même a été différent ; mais comme cultivateurs, ils auront précisément à faire des avances égales et à travailler également pour obtenir une quantité équivalente de produits. Si nos deux acheteurs afferment leur terre à un prix égal à la r., ou à la différence de leur prix d'achat, les fermiers se trouveront de même dans une position identique. D'où l'on voit que l'institution de la propriété fait disparaître les inégalités primitives qui résulteraient de l'inégale fertilité dont sont douées les différentes portions du sol. Un hectare de vigne dans le Médoc ne rend pas plus, soit à son propriétaire, soit à celui qui l'afferme, qu'un hectare de vigne de Suresnes, les différences des prix d'achat du sol effaçant les différences naturelles de ce dernier.

VII. *Phénomènes analogues à la r. du sol.* — La terre n'est pas seulement susceptible de donner une r. lorsqu'elle est appliquée à la production des subsistances ou d'autres denrées agricoles. Elle en peut également donner une, quand elle est employée à l'habitation des hommes. « La r. d'un terrain sur lequel on a élevé une construction, d'un jardin, d'un parc, ne sera pas, dit Stuart Mill, inférieure à la r. que donnerait la même terre employée à l'agriculture ; mais elle peut être supérieure, et cela indéfiniment : la différence répond aux considérations de beauté et de convenance, et la convenance consiste souvent en une facilité plus grande à faire un gain pécuniaire. Les sites d'une beauté remarquable sont en général peu nombreux, et s'ils sont très-demandés, ils acquièrent aussitôt une valeur de rareté. La valeur des positions dont tout l'avantage est de convenance, est régie par les principes ordinaires de la r. La r. de l'emplacement d'une maison située dans un petit village est à peu près au même taux que celle d'un lot égal de terre dans les champs au milieu duquel le village est bâti ; mais la r. d'une boutique située dans le plus beau quartier d'une capitale sera plus élevée en raison de l'estimation que l'on fait de la facilité plus grande à gagner de l'argent dans une localité plus peuplée et plus riche. » — Il existe encore une analogie complète entre la r. du sol et celle que donnent les mines. Presque toutes les matières brutes qu'on extrait du sein de la terre, telles que la houille, les métaux, les pierres précieuses, proviennent de mines d'une richesse inégale, c.-à-d. qui rendent des quantités très-différentes de produits pour une égale somme de capital et de travail. Cette différence donne évidemment lieu à une r. véritable. La r. des mines peut encore résulter de la qualité supérieure des produits qu'elles donnent, ainsi que de l'avantage de leur situation relativement à la distance des centres de consommation, et à la plus ou moins grande facilité des moyens de transport Les pêcheries des lacs, des rivières et des côtes fournissent un autre exemple de profits analogues à la r., en raison des divers degrés de productivité qu'elles présentent. La r. des chutes d'eau et de plusieurs autres propriétés privilégiées, peut s'analyser d'après des principes semblables. — Enfin, les transactions les plus habituelles de l'industrie et de la vie offrent une multitude de cas dans lesquels on réalise un profit extraordinaire analogue à la r. « Tel est, par ex., dit encore Stuart-Mill, le cas d'un brevet d'invention, c'est-à-d. d'un privilége exclusif d'employer un procédé qui diminue le coût de production. Si la valeur du produit continue à se régler sur les frais de production de ceux qui sont obligés d'employer l'ancien procédé, le breveté réalisera, outre le profit ordinaire, un bénéfice égal à l'économie de fabrication qui résultera de son procédé. Ce profit extraordinaire ressemble à la r., et quelquefois même il en prend la forme, comme lorsque le breveté cède, moyennant une redevance annuelle, à une ou plusieurs personnes, le droit d'employer son procédé... Le gain supérieur qu'un fabricant ou un marchand retire de l'emploi d'un talent supérieur pour la spéculation, ou d'une meilleure organisation d'affaires, ressemble fort à la r. Si tous les concurrents possédaient les mêmes avantages et s'en servaient, la valeur de l'article baisserait, et le profit serait pour le consommateur. Le marchand ou fabricant ne jouit de cet avantage que parce qu'il peut vendre, à un prix réglé par le coût de production de ses concurrents, un article que lui-même sait produire à moindres frais. En réalité, tous les avantages naturels ou acquis, personnels ou résultant d'arrangements sociaux, qu'un concurrent a sur l'autre, mettent le possesseur de cet avantage dans la situation du possesseur d'une r. Les salaires et les profits sont les éléments de toute production, tandis que la r. représente seulement des différences. Toute différence en faveur de certains producteurs ou en faveur de la production dans certaines conditions et de laquelle résulte un gain, bien qu'elle s'appelle r. dans les cas seulement où une personne paye à l'autre une certaine somme, est régie par les mêmes lois que la r. Le prix payé en échange de l'avantage spécial pour la production de la marchandise ne fait point partie du coût général de production de l'article. »

LÉGISLATION. — En termes de Droit, on donne le nom de *Constitution de rente* au prêt d'un capital, dont le prêteur s'interdit d'exiger le remboursement, mais pour lequel il stipule un intérêt. Ce contrat, dans lequel le capital peut être considéré comme véritablement aliéné, avait été imaginé afin d'éluder les dispositions du droit canonique qui interdisait le prêt à intérêt. Par ce moyen détourné en effet, on pouvait tirer un revenu d'une somme d'argent, comme on peut le faire d'une maison ou d'un fonds de terre. La *R. constituée*, bien que le prêteur ne puisse exiger le remboursement du capital, aussi longtemps qu'on lui sert le loyer stipulé, est toujours rachetable par l'emprunteur. Elle diffère de la *R. foncière* en ce que celle-ci, créée par l'aliénation d'un fonds, est inhérente à ce fonds et due par lui, tandis que la première reste une dette purement personnelle pour celui qui l'a contractée. D'après le Code Napoléon, la r. peut être constituée de deux manières, en *perpétuel* ou en *viager*. — La *R. perpétuelle* est essentiellement rachetable : toutefois les parties peuvent convenir que le rachat ne sera pas fait avant un délai qui ne pourra excéder dix ans, ou sans avoir averti le créancier au terme qu'elles auront déterminé. Le débiteur d'une r. perpétuelle peut être contraint au rachat, s'il cesse de remplir ses obligations pendant deux années, ou s'il manque à fournir au prêteur les sûretés promises par le contrat. Le capital de la r. devient en outre exigible dans le cas de faillite ou de déconfiture du débiteur. Le taux légal de la r. ne saurait excéder 5 pour 100. Enfin, les arrérages se prescrivent par cinq ans. — La *R. viagère* qui, comme l'indique son nom, est bornée à la durée toujours incertaine de la vie d'une ou de plusieurs personnes, est rangée par la loi parmi les contrats aléatoires. Elle peut être constituée, soit à titre onéreux, moyennant une somme d'argent, ou pour une chose mobilière, ou pour un immeuble, soit à titre gratuit, par donation entre vifs ou par testament. Dans ce dernier cas, la r. est réductible, si elle dépasse la quotité disponible. La r. viagère peut être constituée, tant sur la tête de celui qui en fournit le prix que sur celle d'un tiers qui n'a nul droit à en jouir. Elle peut aussi être constituée au profit d'un tiers, quoique le prix en soit fourni par une autre personne ; dans ce dernier cas, bien qu'elle ait les caractères d'une libéralité, elle n'est point assujettie aux formes exigées pour les donations. A la différence de la r. perpétuelle, le taux de la r. viagère est libre, et elle n'est point rachetable. Le seul défaut de payement des arrérages de la r. n'autorise point celui en faveur de qui elle est constituée, à demander le remboursement du capital ou à rentrer dans le fonds par lui aliéné : il n'a que le droit de saisir et de faire vendre les biens de son débiteur et de faire ordonner, sur le produit de la vente, l'emploi d'une somme suffisante pour le service des arrérages. De son côté, le constituant est tenu de servir la r. pendant toute la vie de la personne ou des personnes sur la tête desquelles la r. a été constituée, quelque onéreux qu'ait pu devenir ce service. La r. viagère ne peut être réputée insaisissable que lorsqu'elle a été constituée à titre gratuit. Enfin elle peut s'éteindre, comme la r. perpétuelle, par la prescription trentenaire, c.-à-dire dans le cas où il s'est écoulé trente ans depuis sa création sans aucun payement d'arrérages. La r. viagère n'est acquise au propriétaire que dans la proportion du nombre de jours qu'il a vécu ; néanmoins, s'il a été convenu qu'elle serait payée d'avance, le terme qui a dû être payé est acquis du jour où le payement a dû en être fait. Enfin, le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée. (C. N., art. 1909-1914 et 1968-1983.)

RENTER. v. a. Assigner un certain revenu pour une fondation que l'on fait. *R. un hôpital, un collége. Il a bien renté ces boursiers, etc.* = **RENTÉ, ÉE.** part. Qui a des rentes, du revenu. *Cette communauté était bien rentée. Il y a des moines rentés et des moines mendiants.* — Fam., *Cet homme est bien renté*, Il est riche.

RENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État ou sur quelque communauté. *Les rentiers de l'État sont payés par trimestre.* ‖ Celui, celle qui vit de son revenu, sans négoce ni industrie. *Un gros r. Elle est rentière.* || Celui qui devait des rentes seigneuriales. *Cette seigneurie avait beaucoup de rentiers.*

RENTOILAGE. s. m. Action de rentoiler.

Enc. — En peinture, on donne le nom de *Rentoilage* à une opération qui consiste à coller la toile d'un vieux tableau sur une toile neuve. Pour faire un r., on commence par exposer le tableau à l'humidité, puis on colle du papier sur la peinture pour la préserver de tout accident. Cela fait, on enduit une toile neuve tendue sur un châssis, ainsi que l'envers de la vieille toile, avec un encollage fait avec de la farine de seigle bien cuite et une ou deux gousses d'ail. Alors, on rapproche vivement les deux toiles, on les appuie fortement avec un tampon, et l'on continue en pressant fortement la toile neuve avec un fer chaud, de manière à rendre la colle plus liquide et à la faire pénétrer dans les plus petits interstices des deux toiles. Enfin, lorsque le tableau est sec, on enlève avec une éponge le papier qu'on avait posé sur la peinture. Outre ce procédé, il en est un autre beaucoup plus difficile, qu'on désigne également sous le nom de r., ou mieux d'*Enlevage*, et qui a pour objet quand, la toile primitive étant tout à fait altérée par la vétusté, la peinture se détache par écailles, d'enlever entièrement celle-ci et de la transporter sur une toile neuve préparée à cet effet. Dans ce procédé, qui a été imaginé vers le milieu du XVIIIe siècle, par deux habiles restaurateurs de tableaux, Hacquin et Picault, on colle d'abord sur la peinture une gaze, qu'on recouvre de papier fin, puis de papier commun. Après cette opération, *qu'on nomme Cartonnage, on enlève la vieille toile*, soit en l'usant avec une pierre ponce, soit en l'humectant avec une éponge. Ensuite, on colle la peinture sur une toile neuve, ce qui se fait par le procédé que nous avons indiqué plus haut. A l'aide de fers chauds que l'on passe plusieurs fois sur la peinture, on lui rend assez de souplesse pour qu'elle s'applique parfaitement à la nouvelle toile. S'il s'agit d'un panneau au lieu d'une toile, on applique également un cartonnage, puis on scie le panneau par petits carrés que l'on enlève avec un ciseau, et l'on achève de l'amincir au moyen d'une râpe ou d'un petit rabot, jusqu'à ce qu'on puisse enlever tout le bois en l'humectant avec une éponge.

RENTOILER. v. a. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. *La toile de ces manchettes est usée, il faudrait les r.* || T. Peint. Coller un vieux tableau sur une toile neuve, ou Transporter une peinture d'une vieille toile sur une neuve. = Rentoilé, ée. p.

RENTRAIRE. v. a. T. Technol. Coudre, rejoindre bord contre bord deux morceaux d'étoffe qui ont été déchirés, coupés; ou Joindre bord contre bord deux morceaux qui n'étaient pas joints, en sorte que la couture ne paraisse point. *Cet ouvrier sait bien r. R. de la tapisserie.* = Rentrait, aite. p. = Rentraiture. s. f. Le travail du rentrayeur.

RENTRANT. adj. m. T. Géom. et Fortif. *Angle r.*, V. Angle. = Rentrant. s. m. T. Jeu. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie. *On demande un rentrant.*

RENTRAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sait rentraire. *C'est une bonne rentrayeuse.*

RENTRÉE. s. f. Action de rentrer dans un lieu d'où l'on est sorti. *A sa r. dans le bal, tous les yeux se portèrent sur elle.* Réapparition d'une personne dans un lieu après une absence un peu longue. *Il fit sa r. à la chambre lorsqu'on discutait telle loi. Cet acteur fera sa r. par tel rôle. Sa r. au régiment fut un jour de fête.* || Se dit Des tribunaux, des colléges, etc., lorsqu'ils recommencent leurs fonctions, leurs exercices après les vacances. *La r. de la cour impériale. La r. des classes. L'époque de la r. C'est un tel qui a prononcé le discours de r.* || * En parl. Des récoltes, Leur enlèvement, leur mise en grange, en grenier. *Il est occupé de la r. de ses foins.* || Le moment où le gibier rentre dans le bois, le matin ou le soir. *Attendre le cerf à la r. Nous nous mîmes en affût à la r.* || Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. *La r. des contributions. Cet impôt est d'une r. difficile. Je comptais sur la r. de mes fonds, mais personne ne m'a payé. Il attend des rentrées considérables.* || T. Jeu. Se dit encore Des cartes que l'on prend dans le talon, à la place de celles qu'on a écartées. *Il a eu une vilaine r., une heureuse r.* || * T. Mus. Se dit D'un instrument ou d'une voix qui, après un silence d'une certaine longueur, se fait entendre de nouveau. — Sign. encore Le retour du sujet, surtout après quelques pauses de silence, dans une fugue, une imitation, etc.

RENTRER. v. n. Entrer de nouveau, entrer après être sorti. *Il était à peine sorti qu'on le vit r. Elle vient de r. à la maison, de r. dans sa chambre. Il est rentré au régiment. Après une courte digression, il rentra dans son sujet.* — *R. dans l'alignement*, Se remettre sur l'alignement en reculant. || Fig., *R. dans son bien, dans ses droits*, Les recouvrer. *R. dans les bonnes grâces de quelqu'un*, Obtenir de nouveau son amitié, sa protection, ses bonnes grâces. *R. dans son bon sens*, Revenir en son bon sens. *R. dans l'ordre, dans son devoir, etc.*, Se remettre dans l'ordre, etc. *Il fit r. ces mutins dans l'ordre. Tout est rentré dans l'ordre, dans son devoir, dans le devoir.* — *Faire r. quelqu'un dans la poussière, dans la poudre*, et Famil., *Faire r. quelqu'un cent pieds sous terre*, L'accabler par des reproches, par des menaces. — *R. en soi-même*, Faire réflexion sur soi-même, sur sa conduite. *R. en fureur*, Se remettre en fureur. || Recommencer, reprendre ses fonctions, ses exercices, son travail, etc. *R. en charge, en fonctions, en exercice. R. au service. R. en condition. R. en commerce de lettres.* — Absol., se dit Des tribunaux qui reprennent leurs fonctions, des colléges qui recommencent leurs exercices, etc., après les vacances. *Les tribunaux, les colléges rentrent à cette époque.* En parl. D'un acteur, Reparaître sur la scène après une absence. *Cette actrice rentre ce soir par le rôle de Célimène.* || En parl. De revenus, Arriver, être touché, perçu. *Ce revenu a peine à r. Avant de compter le profit, il faut que les frais rentrent. Cette avance rentrera peu à peu.* || Vulgair., se dit Des éruptions cutanées quand elles disparaissent brusquement. *Prenez garde de laisser r. cette dartre.* || Aux Jeux de cartes, se dit Des cartes que l'on prend au talon à la place de celles qu'on a écartées. *Il m'est rentré deux as. Il m'est rentré un vilain jeu.* || T. Grav. Repasser la pointe, le burin dans les tailles pour les approfondir. = Rentrer. v. a. Faire rentrer, porter ou reporter dedans ce qui était dehors. *Il faut r. vos moutons. Rentrez cet enfant. R. des marchandises dans le magasin. Voici le moment de r. les foins, les blés. Rentrez ces orangers.* || T. Typogr. *R., faire r. une ligne*, La renfoncer. = Rentré, ée. part. *Humeur rentrée. Sueur rentrée.*

RENVERSE (a la). locut. adv. Sur le dos, le visage en haut. *Tomber à la r. Se coucher à la renverse.*

RENVERSEMENT. s. m. Action de renverser; État d'une chose renversée. *Le r. d'un buffet, d'une table.* Peu usité. || Bouleversement, désordre. *Le r. de ma bibliothèque, de mes papiers.* — Figur., *Le r. de sa tête, de son esprit*, Le trouble, le désordre de ses idées. || Figur., Ruine, décadence, destruction totale. *Le r. d'un État. Le r. des lois, de la morale, de la religion. Le r. d'un projet.* || T. Chir. Dérangement dans la situation ou dans la conformation d'un organe, par suite duquel la partie supérieure devient inférieure, la postérieure devient antérieure, et l'interne devient externe. *R. de la matrice, du rectum, de la vessie, des paupières.* || T. Logiq. et Math. Transposition des termes, dans laquelle le premier devient le second, et réciproquement. *Le r. d'une proposition. R. des termes d'un rapport, d'une proportion. Le r. d'une fraction s'opère en changeant de place le numérateur et le dénominateur.* Voy. Proposition et Proportion. || T. Mus. V. Harmonie.

RENVERSER. v. a. Retourner quelque chose de manière que ce qui était en haut soit en bas, et réciproquement. *R. un verre, une assiette. D'un coup de sa queue, la baleine renversa la chaloupe.* On dit aussi, *R. sens dessus dessous.* || Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. *Il renversa la table, la chaise, la bouteille, les plats. Il fut renversé par terre d'un coup de poing. Le vent a renversé un grand nombre d'arbres. R. un mur, un bâtiment de fond en comble. Le canon eut bientôt renversé les murailles de cette bicoque.* — *R. les travaux des ennemis*, Les abattre, les raser, les combler. *R. un corps de troupes*, Le défaire, le mettre en déroute. *Nos soldats renversèrent tout ce qui se trouvait devant eux.* On dit aussi, *R. un corps de troupes sur un autre*, Pousser un corps de troupes de manière qu'en reculant il mette le désordre dans un autre, et qu'il l'entraîne dans sa déroute. *Nous renversâmes la cavalerie de l'ennemi sur son infanterie.* || Par extens., Troubler, confondre l'arrangement des choses, les bouleverser. *Il a renversé tous mes papiers, tous mes livres.* || Fig., au sens moral, Troubler, bouleverser, détruire. *R. des desseins, des espérances. R. un système. R. les préjugés. R. les anciens usages. R. les lois, la morale, la religion. R. un établissement. R. un trône. R. un État, un empire.* — *R. l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un*, Lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments, des idées fausses. *Ce livre lui a renversé l'esprit.* Famil., on dit aussi, *Cet événement lui a renversé la cervelle.* || Transposer. *R. un accord. R. une fraction. R. les termes d'un rapport, d'une proposition.* Voy. Renversement. = se Renverser. v. pron. Être renversé. *La table s'est renversée. Le cheval, en se cabrant, se renversa sur son cavalier.* || T. Chir. *La matrice s'est renversée.* || *Se r. sur le dos, se r. en arrière*, ou simplem., *Se renverser*, Se mettre, se coucher sur le dos. || Se dit D'un corps de troupes qui, en se reculant, met le désordre dans un autre et l'entraîne dans sa déroute. *La première ligne des ennemis se renversa sur la seconde.* = Renversé, ée. part. || Figur. et famil., *C'est le monde renversé*, se dit D'une chose qui est contre l'ordre naturel, contre la raison. *Avoir l'esprit renversé, la cervelle renversée*, Avoir l'esprit dérangé. *Avoir la physionomie renversée*, Avoir le visage défait, les traits altérés par l'effet d'une émotion violente ou profonde. || T. Géom. et Optiq. Se dit adject. Des objets qui sont ou qui paraissent dans une situation opposée à leur situation la plus habituelle. *Un cône renversé. Une pyramide renversée. Dans cette position de la lentille, on voit l'objet renversé.* = Syn. V. Abattre.

RENVI. s. m. T. Jeu. Ce qu'on met par-dessus la vade ou l'enjeu. *Faire un r. de dix louis.* || *Jeux de r.*, Ceux où l'on fait des renvis.

***RENVIDAGE.** s. m. T. Techn. Action de renvider. = Renvider. v. a. Tourner le fil sur la broche, en la rapprochant du rouet.

RENVIER. v. n. A certains jeux de cartes, Mettre une certaine somme d'argent au-dessus d'un joueur pour acheter les mêmes prétentions qu'il a sur quelque coup.

RENVOI. s. m. Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée. *R. de marchandises. R. d'une lettre de change. Le r. d'un présent.* — *Chevaux, voitures de r.*, Les chevaux, etc., qui s'en retournent ou qui devraient s'en retourner à vide. || Action de renvoyer quelqu'un, le congé qu'on lui donne. *Je lui ai signifié son r. Le brusque r. du ministre causa une vive émotion dans le public. Le r. des troupes.* || Action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent l'examiner, y faire droit, ou en rendre compte. *La chambre prononça le r. de la pétition au ministre de l'intérieur.* — Au Palais, Action de renvoyer une partie, un procès devant tel ou tel juge. *L'accusé demanda son r. par-devant le jury. Demande en r. Arrêt de r. Le r. d'un procès.* || Remise, ajournement. *L'opposition demandait à grands cris le r. de la discussion au lendemain. Le r. de la cause, du jugement à huitaine.* || Marque insérée dans le texte d'un livre, d'un manuscrit, d'un acte, qui renvoie le lecteur à une citation, à une explication, à une addition placée hors du texte, soit en marge, soit au bas de la page. — Se dit aussi Des notes, explications ou additions auxquelles on renvoie. *Dans les actes, les renvois ne peuvent être écrits en marge; ils doivent être signés ou parafés tant par les notaires que par les autres signataires.* || T. Médec. V. Éructation. || T. Musiq. voy. Notation. || T. Physiq. Se dit quelquefois pour Réflexion. *Le r. du son par l'écho.*

RENVOYER. v. a. Envoyer de nouveau. *Je lui avais envoyé un cadeau; il l'a refusé, je le lui ai renvoyé.* || Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. *On lui avait envoyé un présent, il l'a renvoyé.* || Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient et qu'elle avait ou prêtée, ou perdue, ou laissée par oubli en quelque endroit. *Je vous renvoie le livre que vous m'avez prêté. J'ai trouvé la tabatière qu'il avait perdue, et je la lui ai renvoyée. Je lui ai renvoyé sa canne qu'il avait oubliée.* || Faire retourner quelqu'un au lieu d'où il était envoyé, d'où il était parti. *On a renvoyé le courrier deux heures après son arrivée. Dès qu'il fut arrivé, il renvoya ses gens.* — On dit de même, *Il renvoya son cheval, sa voiture, son équipage.* || Congédier quelqu'un. *On a renvoyé une partie des troupes. Le roi vient de r. tous ses ministres. R. un domestique. Il renvoie mécontents tous ceux qui s'adressent à lui. Il la renvoya durement sans vouloir l'écouter.* — Fig. et fam., *R. quelqu'un bien loin*, Le refuser sèchement, le rebuter. On dit absol., *Je l'ai renvoyé.* || Adresser à quelqu'un ou en quelque lieu une personne qui s'adresse à nous pour une affaire dont nous ne pouvons pas, dont nous ne devons pas, ou dont nous ne voulons pas nous mêler. *Le chef de bureau me renvoya à son chef de division, et celui-ci au secrétaire général. Je lui ai proposé d'acheter sa maison, et il m'a renvoyé à sa femme. Il renvoie à son intendant tous ceux qui lui demandent de l'argent. R. son lecteur à un ouvrage précédent. Ces chiffres renvoient le lecteur aux notes qui sont placées à la fin du volume.* Prov., *R. de Caïphe à Pilate*, se dit Lorsque les personnes de qui dépend une affaire, une grâce, se renvoient l'une à l'autre celui qui la sollicite. — En T. Jurispr., *R. les parties devant telle cour. La chambre d'accusation l'a renvoyé devant les assises. R. les parties à se pourvoir.* Se déclarer incompétent. *R. un plaideur de sa demande,* La lui refuser par un jugement. *R. un accusé, le r. absous, le r. d'accusation, le r. de la plainte,* Le décharger de l'accusation, etc., intentée contre lui. ‖ En parlant De demandes, de propositions, Les transmettre, les communiquer, les faire adresser à ceux qui doivent les examiner, en rendre compte, y faire droit. *Le prince renvoya cette affaire au sénat. Le projet de loi vient d'être renvoyé à l'examen des bureaux. La chambre renvoya la pétition au ministre. La cour a renvoyé l'affaire au tribunal compétent.* ‖ Repousser, réfléchir, répercuter. *Cette raquette renvoie bien la balle. La lune nous renvoie la lumière du soleil. Ces rochers renvoient la chaleur. L'écho renvoie les sons. Etc.* ‖ Remettre à un autre temps. *Il m'a renvoyé à Noël pour mon payement. Il ne faut pas r. au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour. On a renvoyé l'affaire à huitaine.* — Fig., *R. aux calendes grecques,* V. Calendes. = Renvoyé, ée. part. *La décision de cette affaire est renvoyée,* Est remise à un autre temps.

RÉORDINATION. s. f. Action par laquelle on est réordonné. Réordonner. v. a. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés à quelqu'un, quand la première ordination est nulle. = Réordonné, ée. part.

RÉORGANISATION. s. f. L'action d'organiser de nouveau; Le résultat de cette action. *La r. d'une armée.* = Réorganiser. v. a. Organiser de nouveau. *R. une administration.* = se Réorganiser. v. pr. Être réorganisé. *L'armée se réorganisa.* = Réorganisé, ée. p.

RÉOUVERTURE. s. f. Action de rouvrir; ne se dit guère que D'un théâtre, d'un établissement de commerce, etc., qui était fermé depuis quelque temps. *Depuis la r. de ce théâtre, de ce magasin, de cette salle.*

REPAIRE. s. m. (lat. *receptaculum*). La retraite, le lieu où se retirent des animaux malfaisants. *Un r. de bêtes féroces. Le r. d'un lion. R. de tigres, d'ours. R. de serpents. Un r. de hiboux.* ‖ Figur., *Un r. de voleurs, de scélérats, de malfaiteurs. Cette maison isolée est un r. de brigands. On les prit tous dans leur r. Une baie enfoncée servait de r. aux pirates.* T. Vén. La fiente des loups, des lièvres et de quelques animaux sauvages.

REPAÎTRE. v. n. Manger, prendre sa réfection; ne se dit que Des hommes et des chevaux, quand ils sont en marche. *Il a fait trente lieues sans r. On ne nous donna pas le loisir de r.* = Repaître. v. a. Donner à manger, nourrir. *Il faut r. ces animaux.* Peu us. ‖ Fig., *R. ses yeux d'un spectacle,* Le regarder avec avidité. *R. quelqu'un de fumée, de vaines espérances, de chimères,* L'amuser par des choses fausses, vaines, frivoles. = se Repaître. v. pron. Se nourrir, manger. *Cet animal se repaît exclusivement de chair. Ils se sont bien repus.* ‖ Figur., *Il se repaît d'espérances vaines. Il ne se repaît pas de si peu de chose.* — On dit aussi D'un homme cruel et sanguinaire, *Il ne se repaît que de sang et de carnage.* = Repu, ue. part. *Il est assez repu,* Il a assez mangé.

Conj. — *Repaître* se conjugue comme *paître;* mais il a de plus un prétérit défini, *Je repus*, et un participe passé *Repu, ue,* qui sert à former les temps composés de l'actif et permet de donner à ce verbe une voix passive, et la forme réfléchie : *Je suis repu; Je me suis repu,* etc.

RÉPANDRE. v. a. Verser, épancher; se dit propr. Des liquides et des substances pulvérulentes. *R. de l'eau par terre. R. de la sauce. R. du sel sur la table. R. du sable sur le carreau d'une salle.* Absol., *Prenez garde de r.* — *R. des larmes,* Pleurer. — *R. du sang,* Blesser ou tuer. *R. son sang,* Mourir ou être blessé. *Dieu défend de r. le sang humain,* ou simpl., *de r. le sang. On gagnera sans doute la bataille, mais ce ne sera pas sans r. bien du sang, sans qu'il y ait bien du sang répandu. Il a répandu son sang pour la patrie dans vingt combats. Les martyrs ont répandu leur sang pour la foi.* Départir, distribuer à plusieurs personnes. *Il a bien répandu de l'argent pour acheter les suffrages des électeurs. R. des bienfaits, des aumônes, etc.* ‖ Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits. *Le soleil répand la lumière. Ces fleurs répandaient une odeur agréable qui parfumait l'air. Ce fleuve a répandu ses eaux dans la campagne. Il avait eu soin de r. ses émissaires de tous côtés.* — Fig., au sens moral, *Il a répandu cette nouvelle dans toute la ville. Cet auteur a répandu beaucoup de jour sur cette matière. R. des doctrines, des erreurs. R. l'alarme, la terreur, la joie, la confiance dans les esprits. Le rappel de ce général répandit le découragement dans l'armée.* = se Répandre. v. pron. * S'épancher, s'écouler. *La liqueur se répand par-dessus les bords du vase.* — Fig., *Dans les grandes joies et dans les grandes afflictions, le cœur a besoin de se r.* ‖ * Être distribué. *Ses bienfaits se répandent sur tous les malheureux sans acception de religion.* ‖ * Se disperser. *Les soldats débandés se répandirent dans toute la province et la mirent au pillage. De là, l'espèce humaine se répandit par toute la terre.* ‖ S'étendre, se propager. *Les eaux se répandirent dans la campagne. L'épidémie se répandit dans tout le pays. Cette hérésie se répandit avec une rapidité déplorable. La nouvelle de cette victoire se répandit en un instant.* Impersonn., *Il s'est répandu dans la ville, par la ville, un bruit fort étrange.* ‖ Fig., *Se r. en longs discours, en paroles, en compliments, en louanges, en plaintes, en injures, en invectives, etc.,* Tenir de longs discours, faire de longues plaintes, dire beaucoup d'injures, etc. — On dit encore D'un homme qui cherche à faire le plus de connaissances possible, qu'*Il cherche à se r. dans le monde,* ou absol., *à se r.;* et De quelqu'un qui évite la société, qu'*Il craint de se r.* = Répandu, ue. part. *Être fort répandu dans le monde,* Voir beaucoup de monde, aller souvent dans la société. *Ce savant est très-répandu.*

Syn. — *Verser.* — *Verser* exprime l'effusion, tandis que *répandre* ajoute à cette idée celle de diffusion, de dispersion. On *verse* à dessein, on *répand* sans le vouloir. On dit, *verser* du vin dans un verre, et non, *répandre* du vin dans un verre. De même, on dit à quelqu'un qui porte un vase plein Prenez garde de *répandre*, et non, Prenez garde de *verser* ce qu'il contient. En second lieu, *verser* se dit des choses qu'on fait couler avec mesure ou en un point; *répandre* se dit au contraire des choses qu'on fait couler en abondance et sur plusieurs points. Enfin, *répandre* s'applique seul à des choses non liquides qui s'étendent dans un grand espace, en différents lieux et en différents temps. On *répand* du sable sur le carreau pour en absorber l'humidité; ces fleurs *répandent* dans l'air un parfum délicieux; un fleuve qui déborde *répand* ses eaux dans les campagnes; un général *répand* ses troupes dans les villages; enfin, on *répand* une opinion, etc.

RÉPARABLE. adj. 2 g. Qui se peut réparer. *Ce dommage est r. La perte du temps n'est jamais r. Ce qu'il y a de moins r., c'est l'offense qu'on lui a faite.*

REPARAÎTRE. v. n. Paraître de nouveau. *Cet homme n'a jamais reparu. Les ennemis ne reparaîtront pas. Après une longue absence, on le vit tout à coup r. Il n'osa plus r. dans le monde. Après la chute du rideau, cet acteur fut obligé de r. Le soleil reparaît sur l'horizon. Que de vieux systèmes j'ai vus r. sous des noms nouveaux!*

RÉPARATEUR. s. m. Celui qui répare. *Jésus-Christ est appelé le r. du genre humain.* ‖ Fig. et ironiquem., *R. des torts,* même signif. que Redresseur de torts. = Réparateur, trice. adj. Qui répare. *Un gouvernement r. Une loi réparatrice.*

RÉPARATION. s. f. Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer; se dit principal. Des travaux qu'on fait pour l'entretien des maisons. *Les réparations d'une maison, d'une église, d'un pont, d'un canal. Cette maison me ruine en réparations. R. nécessaire, urgente. Cette voiture, cette machine a besoin de r., d'une r. La r. d'une statue, d'un tableau. Faire des réparations. Visiter, estimer les réparations. La r. de mon mobilier m'a coûté tant. Cette maison, cette route, etc., est en r.,* On est occupé à les réparer. ‖ Satisfaction d'une injure, d'une offense. *R. d'honneur. Faire r. à quelqu'un. Accepter, refuser la r. Être assigné en r. d'injure. Quelle r. demandez-vous? Il n'y a point de r. pour une pareille injure.* ‖ T. Jurisprud. *Réparations civiles,* La somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé; Les dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé. *Les réparations civiles entraînent la contrainte par corps.*

Enc. — La loi distingue les *Réparations* que nécessite l'entretien des bâtiments, en *grosses réparations* et en *menues réparations*. Les premières sont à la charge du propriétaire, et les secondes, s'il n'y a clause contraire, à la charge du locataire, d'où le nom de *Réparations locatives* qu'on leur donne communément. Les réparations faites aux murs, aux planchers, à la couverture des maisons, appartiennent à la première catégorie. Les réparations qui rentrent dans la seconde peuvent varier suivant l'usage des lieux. Toutefois la loi range formellement dans cette classe les réparations à faire aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes de cheminées; au recrépiment du bas des murailles des appartements et autres lieux d'habitation à la hauteur d'un mètre; aux pavés et aux carreaux des chambres, lorsqu'il y en a seulement quelques-uns de cassés; aux vitres, à moins qu'elles ne soient cassées par la grêle ou autres accidents extraordinaires et de force majeure; enfin, aux portes, croisées, planches de cloisons ou de fermeture de boutique, gonds, targettes et serrures. (Code Nap., art. 1754-1756.)

RÉPARER. v. a. (lat. *reparare*). Refaire, rétablir quelque chose à une construction, à un ouvrage, le raccommoder. *Cet édifice va tomber, si on ne le répare. R. un mur, un pont, un canal. R. un navire. R. une machine, une montre. R. des armes. R. une route, un fossé. R. des meubles. R. une statue, un tableau. Il y a beaucoup à r. dans cette voiture.* — *R. une figure qui a été jetée au moule,* Ôter les défauts qui y sont survenus par le jet, la polir, y mettre la dernière main. On dit à peu près de même, *R. un cadre, des moulures, etc.* — Figur., *R. ses affaires,* Rétablir sa fortune ébranlée ou détruite. *R. ses forces,* Les rétablir. *R. son honneur,* Effacer par quelque bonne action la honte d'une mauvaise action précédente. *R. l'honneur, la réputation de quelqu'un,* Donner toutes les satisfactions convenables à quelqu'un dont on a offensé l'honneur, dont on a blessé la réputation. ‖ Figurém., en parlant De défauts, de fautes, d'inconvénients, de dommages, de maux, de malheurs, etc., En faire disparaître ou en contre-balancer les effets, les compenser, en dédommager par des avantages, par des biens équivalents ou supérieurs. *Il sut r. les vices de son éducation. Il a bien réparé sa faute, sa faiblesse, ses égarements. R. une sottise, une bévue, un oubli. R. ses torts. R. les dommages qu'on a causés. R. une perte. R. la honte d'une défaite. C'est un mal qu'on ne peut r.* — *R. une offense, une injure,* Donner des satisfactions proportionnées à cette offense, à cette injure. — *R. le temps perdu, r. la perte du temps,* Profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé, en faire un meilleur usage; ou Redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait négligé de faire jusqu'alors. ‖ Dans le lang. de la Chevalerie, *R. les torts,* Venger les injures reçues, rétablir dans leurs droits ceux qui en avaient été dépouillés. = se Réparer. v. pron. Être réparé. *Cette maison ne peut se r., il vaut mieux la mettre à bas et la reconstruire. C'est un malheur qui peut se r. aisément. La perte d'un pareil ministre ne saurait se r.* = Réparé, ée. part.

REPARLER. v. n. Parler de nouveau. *Reparlez-lui de cette affaire. Nous en reparlerons.*

REPARTIE. s. f. Réplique, réponse prompte et vive. *Une bonne r. R. brusque, fine, vive, juste, spirituelle. Être prompt à la r. Avoir des reparties charmantes, uniques.* = Repartir. v. a. Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement. *Il ne lui a reparti que des impertinences. R. brusquement. S'il m'en parle, je saurai bien que lui r.* ‖ Neutral., *Il lui a reparti par des injures.* = Reparti, ie. part. = Conj. Voy. Partir.

REPARTIR. v. n. Retourner, ou Partir de nouveau. *A peine arrivé, il fut obligé de r.* = Reparti, ie. part. *Il est reparti. Elle est repartie.* = Conj. Voy. Partir.

RÉPARTIR. v. a. (lat. *re, partiri,* partager). Partager, distribuer. *R. les biens d'une succession entre les cohéritiers. R. une somme. R. les contributions. R. des troupes en divers cantonnements.* = * se Répartir. v. pr. *La valeur des produits se répartit entre ceux qui ont concouru à leur production.* = Réparti, ie. part.

Conj. — *Je répartis, tu répartis, il répartit; nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent. Je répartissais; nous répartissions. Je répartis; nous répartîmes. Je répartirai; nous répartirons.* — *Je répartirais; nous répartirions.* — *Répartis; répartissons.* — *Que je répartisse; que nous répartissions.* — *Répartissant. Réparti, ie.*

RÉPARTITEUR. s. m. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition. — Adject., *Commissaires répartiteurs,* Commissaires chargés de répartir les impositions entre les contribuables. = Répartition. s. f. Partage, division, distribution. *La r. des effets, des biens d'une succession. La r. d'une somme. Ce mode de r. ne vaut rien. Impôt de r.,* Voy. Impôt.

REPAS. s. m. (lat. *re; pastus,* pâture). Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées. *Un beau r. R. somptueux, magnifique. Un léger r. Un maigre, un mauvais r. R. en maigre. R. en gras. R. de noces, de cérémonie. R. de corps. Faire un bon r. Troubler, interrompre le r. Inviter, prier à un r. Le r. fut servi à merveille. Avant, pendant, après le r. Au milieu du r.* Fam., *Un repas prié,* Un repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées. — *Faire ses quatre r.,* Déjeuner, dîner, goûter et souper. *Son r. est le dîner,* Le dîner est son unique ou son principal repas.

Enc. — I. *Des repas chez les Grecs.* — Presque tous les renseignements que nous possédons sur les repas chez les Grecs, pendant la période classique de l'histoire de la Grèce, se trouvent disséminés dans les ouvrages de Platon et des comiques, et surtout dans le livre d'Athénée, intitulé les *Déipnosophistes*, ou le *Banquet des philosophes. Ce dernier, il est vrai, parle de plusieurs* écrivains, appelés δειπνόλογοι, qui avaient spécialement écrit sur cette partie de la vie privée, mais leurs travaux sont perdus et nous n'en connaissons que les fragments qu'il nous a lui-même conservés. — Durant la période héroïque de la Grèce dont les poëmes d'Homère nous présentent le tableau le plus exact, les r. étaient d'une extrême simplicité. Souvent les rois préparaient *eux-mêmes le festin, et, dans un passage* de l'Odyssée, nous voyons Ulysse se vanter de son habileté dans l'art culinaire. Trois sortes de r. figurent dans les œuvres homériques: ils sont désignés sous les noms de ἄριστον, δεῖπνον, et δόρπον. D'après un fragment d'Eschyle, cité par Athénée, cette division des r. est attribuée à Palamède. Le mot ἄριστον désigne toujours le r. du matin, et le mot δόρπον celui du soir; mais δεῖπνον est employé pour signifier tantôt l'un, tantôt l'autre. Il semble résulter de divers passages de l'Iliade et de l'Odyssée, qu'à l'époque dont ces poëmes offrent le tableau, les convives étaient assis pendant les r. D'autres nous apprennent que les mets ordinaires étaient la chair de bœuf et celle de mouton ou de chèvre : les Grecs la mangeaient ordinairement rôtie; néanmoins ils ne dédaignaient pas la viande bouillie. La farine, le fromage, et quelquefois les fruits, figurent aussi dans *les r. d'Homère. Enfin, le poëte parle encore du pain, que l'on ap*portait dans des corbeilles, et du sel, qu'il qualifie de divin. Il paraît que chaque convive avait une table pour lui seul, et que le personnage le plus élevé en dignité se plaçait sur une espèce d'estrade. Au festin qui eut lieu à l'occasion du mariage d'Hermione, Ménélas donna le signal de la fête en prenant un quartier de bœuf rôti et le plaçant devant ses amis. Il y eut, au même r., des danses et de la musique. Les œuvres homériques mentionnent aussi certains ustensiles et divers instruments usités dans les r., tels que couteaux, broches, vases à conserver les liquides, et coupes à boire de différentes formes et grandeurs. Il y est fait en outre mention de diverses espèces de vins. Nestor avait des vins qui comptaient plus de onze ans. L'un des plus vantés est celui qui portait le nom du héros Maron, car il pouvait supporter, sans en être trop affaibli, vingt fois son volume d'eau. Du reste, on buvait rarement le vin pur. On le portait au festin dans un grand vase, appelé *Cratère*, et on le puisait dans celui-ci avec les coupes. Mais, avant de boire, on ne manquait jamais de faire des libations aux dieux, en répandant par terre quelques gouttes du vin que contenait la coupe. — Les Grecs des temps postérieurs faisaient trois r., qu'ils appelaient ἀκράτισμα, ἄριστον et δεῖπνον. Le premier de ces r. correspondait à l'ἄριστον homérique : c'était le r. du matin, c'est-à-d. le déjeuner. Il avait lieu aussitôt après le lever, et se composait de pain trempé dans du vin pur (ἄκρατος), d'où le nom sous lequel on le désignait. L'ἄριστον était une simple collation. On ne sait pas d'une manière précise quelle était l'heure de ce r.; néanmoins il y a lieu de croire qu'il se faisait vers le milieu de la journée. D'après cela il répondait, comme le dit Plutarque, au *prandium* des Romains. *Le δεῖπνον constituait le r. principal : c'était la cœna* des Romains et le dîner des peuples modernes. On le prenait vers la fin du jour, et souvent même après le coucher du soleil. — Comme les Athéniens étaient un peuple éminemment sociable, ils aimaient beaucoup à manger en compagnie. Aussi un Athénien ne manquait jamais de convier ses amis, lorsqu'il offrait un sacrifice aux dieux, lorsqu'il célébrait l'anniversaire de la naissance d'un membre de sa famille, etc. Lorsque des jeunes gens voulaient dîner ensemble, chacun d'eux fournissait des provisions en nature, ou bien donnait, pour payer sa part de dépense, une certaine somme que l'on appelait συμβολή. Dans ce dernier cas, un des convives était ordinairement chargé d'acheter les vivres et d'ordonner le banquet. Cette sorte de festin est déjà mentionnée par Homère sous le nom de ἔρανος. Lorsqu'au contraire chacun des convives contribuait *par des provisions en nature*, le festin était appelé δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, c.-à-d. dîner au panier, parce que les provisions s'apportaient dans des paniers. Mais les festins les plus fréquents étaient ceux que les citoyens donnaient dans leur propre maison. Il était de règle que les invités se présentassent vêtus avec plus de soin qu'à l'ordinaire, et après avoir pris un bain. A leur arrivée, des esclaves leur ôtaient leurs chaussures et leur lavaient les pieds (Fig. 1, d'après un terre cuite du Musée Britannique). Cette opération terminée, ils prenaient place sur les lits (κλίναι) disposés dans la *salle du festin. Nous avons déjà vu qu'Homère*, en parlant des r., représente les convives assis et non couchés : ce dernier usage s'introduisit plus tard, mais on ignore à quelle époque précise. Toutefois, Müller, d'après un passage d'Alcman *cité par Athénée, conjecture qu'au temps de ce poëte, c.-à-d. au* VIe siècle avant notre ère, il existait déjà chez les Spartiates. Les Doriens de la Crète conservèrent toujours l'ancienne mode, mais, comme les Spartiates, les Athéniens adoptèrent la nouvelle. Cependant, chez ces derniers, les femmes et les enfants continuèrent de manger assis, cette posture paraissant plus conforme à la décence. En général, le même lit ne recevait que deux personnes, mais il y en avait aussi de plus longs sur lesquels un plus grand nombre de convives pouvaient trouver place. Comme le montre la Fig. 2, on se mettait sur le lit la tête et le haut du corps appuyés sur le bras gauche, qui était lui-même soutenu par des coussins, de sorte qu'on avait le bras droit libre, et les jambes légèrement pliées. Quand tout le monde était placé, des esclaves donnaient de l'eau pour se laver les mains, après quoi on servait le dîner, littéralement on apportait les tables (τὰς τραπέζας). En effet, on plaçait devant les convives des tables toutes servies. Habituellement, on mettait une petite table à trois pieds; mais lorsque le lit recevait plus de deux personnes, on apportait plusieurs tables de ce genre (Fig. 2). A table, les Grecs n'usaient ni de couteaux ni de fourchettes. Pour les mets solides, ils se servaient simplement des doigts; mais pour les mets liquides, ils avaient une sorte de cuiller, appelée μυστίλη ou μύστρον. Au lieu de cuiller, ils faisaient aussi usage d'un morceau de pain qu'ils creusaient et qu'ils nommaient également μυστίλη. Quand ils avaient mangé, ils s'essuyaient les doigts avec d'autres morceaux de pain (ἀπομαγδαλίαι), car ils n'avaient ni nappes ni serviettes. Les linges appelés χειρόμακτρα et ἐκμαγεῖα, dont parle Pollux, servaient seulement à s'essuyer les mains, lorsque les convives se la*vaient avant de monter sur les lits*. Le soin de disposer le r. était confié à certains esclaves : le principal d'entre eux avait le titre de τραπεζοποιὸς ou τραπεζοκόμος. — Nous sortirions du cadre de notre livre, si nous essayions d'énumérer les mets en usage chez les Grecs. Il nous suffira de nommer parmi les plus usuels, une espèce de gâteau de pâte molle appelée μᾶζα, que l'on préparait de différentes manières, et le pain d'orge ou de froment. Parmi les légumes, les plus recherchés étaient les mauves, les laitues, les choux, les fèves et les lentilles. De toutes les viandes, celle de porc était la plus estimée. On en consommait beaucoup sous forme de saucisses. Une particularité curieuse qui a été remarquée par Platon, c'est qu'il n'est jamais question de poisson dans les festins des héros d'Homère. Mais, par la suite, les produits de la pêche devinrent un des aliments les plus goûtés des Grecs. — Les r. or*dinaires étaient préparés par la maîtresse de la maison*, ou par des femmes esclaves agissant sous sa direction; mais, pour les festins d'apparat, on louait des cuisiniers de profession. Le nombre de ces derniers était très-grand à Athènes : les plus renommés étaient souvent appelés dans les autres parties de la Grèce. Les cuisiniers siciliens étaient peut-être plus réputés encore. L'un d'eux, Mithœcus, composa, dans le dialecte de son pays, un livre sur la cuisine que Platon cite dans son Gorgias. *Mais le traité le* plus célèbre sur l'art culinaire était la *Gastrologie* d'Archestrate, dont Athénée nous a conservé le souvenir. — Avant la conquête romaine, le dîner d'un riche Athénien se composait de deux services ou tables, τράπεζαι; mais les Grecs n'ayant pas tardé d'adopter les usages du peuple vainqueur, on y ajouta un troisième service. Le premier comprenait toute la partie résistante du r., particulièrement le poisson, la volaille, la viande de boucherie. Le second correspondait à notre dessert, et consistait en différentes espèces de fruits, de confitures, de friandises, etc. Le premier service achevé, on enlevait les tables, on donnait de l'eau aux convives pour se laver les mains, et on leur distribuait des couronnes de fleurs et des parfums. On apportait du vin pur dans un large vase appelé μετανίπτρον ou μετανιπτρὶς, et chaque convive en buvait un peu, après en avoir versé quelques gouttes par terre, comme libation. Cette libation était faite en l'honneur du bon génie : en même temps on chantait un hymne qu'accompagnait le son de la flûte. Après cette libation, on apportait du vin mélangé, et, avec la première coupe, les convives buvaient à Jupiter sauveur. Alors commençait, en même temps que le dessert, ce qu'on appelait συμπόσιον, πότος ou κῶμος. Quoique venant après le premier service, cette partie du repas en était cependant très-distincte, car d'un côté elle était soumise à des règles particulières, et de l'autre on y invitait souvent des personnes qui n'avaient pas assisté à la précédente. Le symposium était la partie gaie du dîner, *celle où l'on buvait du vin, où l'on se livrait à la conversa*tion et aux amusements. Les convives se tenaient sur les lits comme pour le premier service, mais ils étaient couronnés de fleurs (Fig. 2, représentant un *symposium*, d'après un vase antique : au milieu on voit le dieu Comus *qui joue du tympanon*). Habituellement on désignait, par la voie du sort, un chef ou roi du festin (συμποσίαρχος, βασιλεύς), pour présider la fête, et aux ordres duquel on était tenu d'obéir. Le *Symposiarque* proposait la nature et l'ordre des amusements auxquels on devait se livrer, déterminait la quantité d'eau qu'il fallait ajouter au vin, et décidait le nombre de coups que l'on devait boire. En général, les Grecs ne buvaient que du vin étendu d'eau, et ils *regardaient* l'usage contraire comme un des signes caractéristiques des nations barbares. Ils pensaient d'ailleurs que le vin pur était excessivement nuisible aux facultés intellectuelles aussi bien qu'à la santé du corps. L'usage d'ajouter au vin une certaine quantité d'eau était si général, que, par le mot οἶνος, vin, il faut toujours entendre du vin trempé, à moins qu'il ne soit accompagné de l'adjectif ἄκρατος, *pur. La proportion d'eau que l'on mettait dans le vin* variait suivant les circonstances. Il résulte de divers passages de Plutarque, d'Eustathe et d'Athénée, que le plus souvent l'eau était au vin dans la proportion de 3 à 1, ou de 2 à 1, ou encore de 3 à 2 : Hésiode recommande la première. Dans certains cas, on faisait tiédir l'eau; mais ordinairement on la préférait froide : on cherchait même à la rafraîchir le plus possible, et l'on obtenait ce résultat en *enveloppant de neige les vases qui la renfermaient. Quel*quefois on ajoutait au vin, du miel, des aromates ou d'autres substances analogues : le vin aromatisé se nommait τρίμμα. Chez les Athéniens, on se servait habituellement de petites coupes; néanmoins, quand la fête était un peu avancée, on en apportait de plus grandes. On faisait circuler les coupes en commençant par la droite. C'était aussi par la droite qu'on engageait la con*versation, et que débutaient les autres exercices. Souvent aussi*, un convive portait la santé d'un autre; dans ce cas, il buvait une partie de sa coupe et envoyait le reste à celui qu'il voulait honorer, et qu'il désignait par son nom : c'est vraisemblablement à cet usage que Cicéron fait allusion quand il parle de la coutume de boire à la manière des Grecs, *græco more bibere*. — Parmi les jeux auxquels se livraient les convives, nous citerons les dés, les osselets, le cottabe, etc. Il y avait souvent des danses et des concerts exécutés par des artistes de profession. Enfin, les convives s'amusaient parfois à se proposer des énigmes.

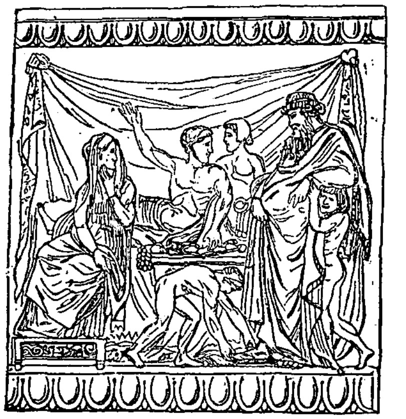
Fig. 1.

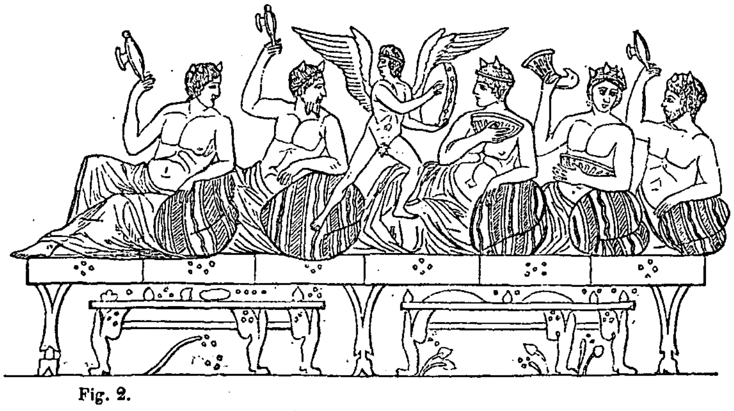
Fig. 2.

II. *Des repas chez les Romains*. — Comme chez les Grecs, les usages relatifs aux r. varièrent, chez les Romains, suivant les époques. Ce que nous allons en dire, quoique se rapportant spécialement à la période des premiers empereurs, peut s'appliquer aussi à une grande partie des temps, soit antérieurs, soit postérieurs. — Le premier r. de la journée se nommait *jentaculum*, parce que, suivant Isidore de Séville, il rompait le jeûne de la nuit (*a jejunio solvendo*) : on l'appelait encore *prandicula* et *silatum*. Ce r. correspondait à notre déjeuner et à l'ἀκράτισμα des Grecs. Toutefois son usage n'était point général, si ce n'est pour les enfants, les malades et les laboureurs. Deux épigrammes de Martial donnent lieu de croire qu'il se faisait au sortir du lit. Il était d'ailleurs fort simple, car il se composait de pain, de fromage et de fruits secs, comme dattes et raisins. Le *prandium*, que Suétone appelle aussi *cibus meridianus*, était une collation qu'on faisait vers midi. Des mets légers, peu nourrissants et sans apprêt, souvent même du pain sec, constituaient ce r., pendant lequel on ne se mettait point à table, et qui n'était autre chose que la *merenda* d'Isidore et de Festus. Le r. nommé *cœna* répondait au δεῖπνον des Grecs et à notre dîner : c'était le principal r. des Romains. Il se composait ordinairement de trois services ou *tables* (*mensæ*). Le premier, appelé *promulsis*, *antecœna* et *gustatio*, se composait d'aliments ou de préparations propres à stimuler l'appétit : on y servait, entre autres choses, des radis, des laitues, des raiforts, du chervi, des anchois, des œufs, des olives, etc., ainsi que des saucisses chaudes, que l'on portait sur un petit gril d'argent, et une espèce de caviar (*fæcula Coa*). Il paraît que ce service ne fut distingué du reste du repas qu'à une époque assez tardive, car Martial regardait cette distinction comme un raffinement du luxe moderne. Dans la description que Macrobe nous a laissée du festin donné par Lentulus à l'occasion de son élévation à la dignité de flamine, nous voyons figurer dans la *promulsis* seulement, différentes espèces de zoophytes et de mollusques, tels que les oursins et les huîtres crues, des asperges, des grives, des becfigues, une poularde, des longes de chevreau et de sanglier, et diverses viandes enfermées dans des pièces de *pâtisserie. Le second ser*vice était la partie solide du festin. Le nombre des mets qu'on y faisait paraître était énorme, et leur préparation non moins variée que chez les peuples modernes. Parmi les oiseaux, la pintade, le faisan et la grive étaient particulièrement estimés. On faisait grand cas des foies de chapon macérés dans du lait et des becfigues au poivre. D'après Macrobe, ce fut l'orateur Hortensius, contemporain de Cicéron, qui le premier fit servir un paon sur sa table. Les gourmands de Rome faisaient tant de cas de cet oiseau, qu'on le payait 50 deniers. Nous mentionnerons encore parmi les oiseaux, le canard, l'oie, le pigeon, le francolin et le flammant. La langue de ce dernier passait pour un mets délicieux. Les espèces de poissons étaient peut-être encore plus nombreuses, mais on estimait par-dessus tout, le scare le rouget, le turbot, l'esturgeon, la murène, l'anguille, etc. Parmi les quadrupèdes, le porc était un aliment favori des Romains. Ils estimaient surtout le cochon de lait, les tetines de truie (*sumen*), etc. Ils recherchaient également la venaison, et particulièrement le sanglier. La plupart des mets étaient assaisonnés de condiments très-variés. Nous nommerons entre autres l'espèce de saumure qui se préparait avec les intestins du scare (*muria*); le *garum*, qui se faisait avec ceux de diverses espèces de scombres, et le *halec*, qui se faisait avec des anchois. Les champignons n'étaient point dédaignés. Les Romains appréciaient fort bien les truffes, les mousserons, etc.: tantôt ils en faisaient des plats, tantôt ils les employaient comme garniture et assaisonnement. — L'art culinaire n'était pas moins en honneur chez les Romains que chez nous, et leurs *artistes* en ce genre ne paraissent pas avoir été inférieurs aux nôtres. Dans les maisons riches, l'importante fonction de préparer et d'ordonner les r. était confiée à quatre esclaves principaux, savoir : le sommelier (*promus*), le cuisinier en chef (*archimagirus*), le maître d'hôtel (*structor*), et l'écuyer tranchant (*carptor*, *scissor*). On regardait comme un art le talent de découper, et l'on découpait au son de la musique et avec une mimique appropriée. Le troisième service, ou le dessert (*bellaria*), se composait de fruits, de confitures et d'une multitude de sortes de pâtisseries, dont la confection était confiée à des esclaves appelés *pistores* ou *conditores*, *dulciarii*, *placentarii*, *libarii*, *crustularii*, etc., suivant la nature et l'espèce de préparation dont ils étaient spécialement chargés. — La salle à manger était appelé anciennement *cœnaculum*, et elle était située dans la partie supérieure de la maison : de là ce nom resta à cette partie de l'édifice. Mais lorsque le luxe eut introduit d'autres habitudes, la salle à manger fut établie au rez-de-chaussée et reçut le nom de *cœnatio*. Naturellement le luxe déployé dans la décoration de cette pièce variait suivant la fortune des citoyens. Dans le principe, les Romains mangeaient assis ; mais, par la suite, ils adoptèrent la mode grecque de se coucher. Toutefois l'ancien usage se conserva pendant très-longtemps pour les enfants et pour les femmes, comme plus conforme à la dignité et à la sévérité des anciennes mœurs. Il y avait dans chaque salle trois lits (τρεῖς κλίναι), d'où le nom de *Triclinium* qu'on donnait à leur ensemble et, par extension, à la salle à manger elle-même. Ils étaient disposés de manière à former les trois côtés d'un carré, qui était occupé par la table : l'ouverture résultant de l'absence de lit sur le quatrième côté permettait aux esclaves d'approcher de la table pour faire leur service. La table était faite de bois précieux ; on estimait surtout celles d'érable et de citronnier, et on les payait des prix exorbitants. Il y en avait aussi d'ivoire. Horace se servait d'une table de marbre, alliant ainsi l'économie à l'élégance. Chez les citoyens riches, cette table n'avait qu'un seul pied, d'où le nom de *monopodium* qu'on lui donnait ; la table à trois pieds était abandonnée aux gens peu aisés. On ne mettait pas de nappe sur la table ; mais en général on n'y déposait point non plus les plats à nu : ceux-ci étaient apportés dressés sur un grand plateau, appelé *ferculum*, qui se posait sur la table, et que l'on enlevait pour le remplacer par un autre. Les lits étaient également de bois précieux, souvent incrustés d'ivoire et d'écaille. Les traverses (*spondæ*) et les pieds (*fulcra*), étaient quelquefois d'argent et même d'or, ou on les ornait de feuilles faites avec ces métaux. Dans quelques maisons, les lits étaient simplement de pierre, ainsi qu'on le voit dans la Fig. 3, qui représente le triclinium de la maison d'Actéon, à Pompéi, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui. On mettait au-dessus des lits de plumes et des matelas (*culcita*), des coussins (*pulvinaria*), et l'on recouvrait parfois le tout d'étoffes précieuses le plus ordinairement teintes en pourpre (*stragula conchylio tincta*, *peristromata conchyliata*). Ordinairement chaque lit recevait trois personnes seulement, d'après cette règle exprimée par Varron, que le nombre des convives ne devait être ni inférieur à celui des Grâces, ni supérieur à celui des Muses. Des trois lits qui composaient un triclinium, celui du fond était appelé *lectus medius* : c'était le plus honorable. Venait ensuite celui de droite, ou lit supérieur (*lectus summus*), puis celui de gauche, ou lit inférieur (*lectus imus*). En outre, chacune des trois places d'un lit avait un nom particulier, et répondait à un degré de préséance. La figure 4 ci-après indique les dénominations respectives de toutes ces places, en partant de la gauche et suivant l'ordre indiqué par ces chiffres,

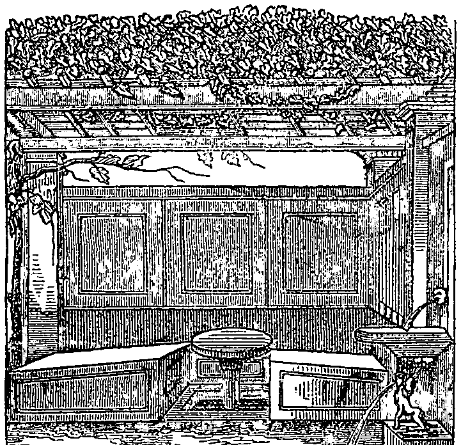

Fig. 3.

Sur les lits latéraux, les places les plus honorables étaient les places du milieu, dans l'ordre suivant : 5, 2, 8 ; puis venaient les places situées près de la balustrade, marquées 4, 1 et 7 ; enfin, les trois dernières étaient les places marquées 3, 6 et 9. La place n° 4 était donc toujours réservée au convive le plus qualifié ; cependant lorsque ce convive était le consul lui-même, il prenait la place n° 6, afin qu'on pût lui parler plus commodément quand on avait des affaires à lui communiquer : de là cette place était appelée *locus consularis*. Le maître de la maison occupait la place la plus élevée du lit inférieur, c.-à-d. le n° 7, parce que de cette place il pouvait aisément surveiller le service et donner ses ordres ; en outre, il se trouvait ainsi rapproché du principal de ses invités. A l'exemple des Grecs, les Romains prenaient un bain avant le dîner, et ils déposaient leurs chaussures avant de monter sur les lits. Chacun d'eux apportait une serviette (*mappa*), qui était ordinairement de quelque couleur éclatante et ornée de franges ou de broderies. Quant à l'heure du dîner, les renseignements contradictoires fournis par les écrivains latins tendent à faire croire qu'elle n'était pas la même dans toutes les classes de la société. Ainsi, par ex., Horace et Mécène avaient coutume de dîner vers l'heure du coucher du soleil. — Après le dîner, les Romains faisaient souvent ce qu'ils appelaient *comessatio* : c'était une espèce de collation qui correspondait au symposium des Grecs, et dans laquelle on mangeait des friandises, tout en buvant, en conversant et en jouant. Comme cette suite du principal r. se prolongeait ordinairement très-avant dans la nuit, le mot *comessator* ne tarda pas d'être employé pour désigner un débauché, un compagnon de festins nocturnes ; et celui de *comessari* se dit de même pour signifier : « faire bonne chère, se livrer aux excès de la table. » C'est pour ce même motif que Cicéron appelle les complices de Catilina, *comessatores conjurationis*.

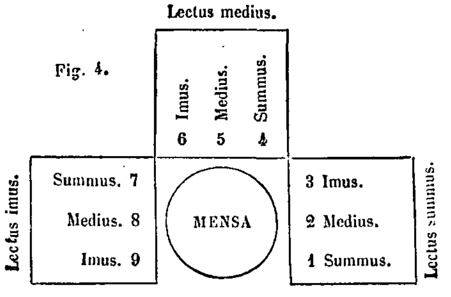

Fig. 4.

III. *Des repas chez les Gaulois, chez les Francs et chez les Français.* — Nous possédons très-peu de renseignements sur les r. chez les Gaulois. Suivant Possidonius, qui avait visité la Gaule, les convives s'asseyaient, autour d'une table fort basse, sur des bottes de foin ou de paille. Du pain en petite quantité et des viandes très-abondantes constituaient le menu. Les mets étaient servis dans des plats d'argent ou de cuivre, chez les riches ; de bois ou de terre, chez les pauvres. Chacun prenait une pièce de viande et y mordait à belles dents. Quand le morceau était trop dur ou trop volumineux, on le coupait avec un petit couteau dont la gaîne était liée au fourreau de l'épée. Un vase unique, tantôt de terre, tantôt de métal, et ordinairement rempli de vin, servait à tout le monde : il était offert par des esclaves et faisait la ronde. On buvait peu à la fois, mais on y revenait souvent. Dans les maisons ordinaires, on se contentait des vins du pays, tandis que, chez les riches, on faisait usage de ceux d'Italie. Dans les festins d'apparat, la table était de forme rectangulaire, et la place d'honneur, qui était celle du milieu, appartenait au personnage le plus éminent par sa naissance, ses richesses ou son courage. Les autres convives se plaçaient à droite et à gauche, suivant leur rang. Les clients ne s'asseyaient pas à la table des maîtres, mais ils étaient nourris de la même manière. A la suite des r. de ce genre, les Gaulois s'appelaient à des duels simulés ; mais il était rare que ces exercices se terminassent sans effusion de sang. C'était encore la coutume de se provoquer à boire, et chacun regardait comme une honte de s'avouer vaincu. Cette coutume se maintint même jusqu'au VIIIe siècle, où Charlemagne fit les plus grands efforts pour la détruire. Sous la domination romaine, les classes aisées ayant adopté les usages du peuple vainqueur, ce que nous avons dit plus haut des r. en Italie s'applique entièrement à la Gaule pendant cette période. Les articles de la loi salique, qui fixent les compositions à payer pour les meurtres commis dans les festins, prouvent que les banquets des Franks se terminaient souvent, comme ceux des Gaulois, par une effusion de sang. Cependant, une fois solidement établis dans leur nouvelle patrie, les conquérants germains se façonnèrent bientôt aux habitudes des Gallo-Romains. Il paraît que depuis le Xe siècle jusqu'à la fin du XVIe, l'usage subsista de dîner à 10 heures du matin et de souper entre 4 et 5 heures du soir. Pendant le moyen âge (nous ne parlons ici que de ce qui avait lieu dans les palais des rois et dans les châteaux des grands seigneurs, car nous n'avons pas de renseignements sur la manière de vivre des classes inférieures), on annonçait les r. au son du cor : c'est ce qu'on appelait *corner l'eau*, parce qu'avant de se mettre à table, on se lavait les mains. On se les lavait aussi après le r. ; des pages et des écuyers présentaient l'eau et la serviette aux convives. On se servait ordinairement d'eau aromatisée, le plus souvent d'eau de rose. La salle à manger était presque toujours la pièce la plus vaste du château. Dans le principe, on jonchait le plancher de foin, de nattes, de fleurs ou de feuillage : plus tard, mais à une époque très-moderne, on remplaça ces matières par des tapis. A l'une de ses extrémités se trouvait le *Dressoir*, *Buffet* ou *Crédence*, meuble somptueux à plusieurs étages sur lequel le maître du logis faisait placer, dans l'ordre le plus apparent, des plats, des vases et des bassins de formes et de dimensions variées, mais toujours de matière précieuse et travaillés avec le plus grand soin. La table occupait le milieu de la salle. Elle était, tantôt rectangulaire et tantôt en fer à cheval. On la garnissait d'une nappe richement ouvrée et appelée *Doublier*, parce qu'elle était ordinairement pliée en double. Ce ne fut qu'au XVIe siècle, sous Henri III, que l'on commença à la recouvrir d'une seconde nappe plus petite, roulée et relevée en coquille aux extrémités, qu'on enlevait au dessert. Les convives s'essuyaient la bouche et les doigts avec le doublier, car l'usage des serviettes ne date que du XVe siècle. Parmi les divers ustensiles qui figuraient sur la table, nous citerons les couteaux, les cuillers, les assiettes et écuelles d'argent, les épreuves, la nef, les coupes ou hanaps, et les dormants. Les cuillers servaient pour prendre les mets liquides. Quant aux mets solides, on les porta d'abord à la bouche, soit avec les doigts, soit avec les couteaux. Les fourchettes étaient cependant connues dès le XIIIe siècle, mais on ne s'en servit d'abord que pour manger certains fruits, tels que les poires et les mûres ; elles ne devinrent d'un usage général pour les viandes qu'à partir du règne de Louis XIII. Les *Épreuves* servaient à essayer les mets. Il y en avait de plusieurs espèces. Les plus simples étaient des pièces d'orfèvrerie en forme de langue de serpent, d'où le nom de *Languier* sous lequel on les désignait. L'emploi de ces ustensiles avait son origine dans la crainte de l'empoisonnement. La même crainte avait donné naissance aux *Nefs*. On appelait ainsi, parce qu'en général il ressemblait à un petit navire, un coffret qui renfermait les coupes, les cuillers, les épices et les vins destinés aux plus grands personnages. On lui donnait aussi le nom de *Cadenas*, parce qu'il était fermé avec une serrure de cette espèce. C'était enfin, pour le même motif, qu'on laissait le service couvert jusqu'à l'arrivée des convives, et de là est venue l'expression de *Mettre le couvert*. Plus tard, lorsque la crainte de l'empoisonnement eut disparu, l'étiquette fit conserver cette dernière coutume pour les personnages de la plus haute distinction, et ce fut alors une marque d'infériorité que de manger à plats et coupes découverts devant une personne dont tous les mets étaient couverts. Les *Dormants* étaient ce que nous appelons aujourd'hui surtouts, c.-à-d. des pièces de décoration que l'on plaçait au milieu de la table. Les convives s'asseyaient autour de la table suivant la place à laquelle leur rang leur donnait droit. Toutefois, pendant longtemps, ce fut l'usage de les disposer par couples, homme et femme, et l'habileté du maître consistait à savoir former ces couples de manière que chacun fût satisfait. Les deux personnes mises ainsi à côté l'une de l'autre n'avaient à elles deux, pour chaque mets, qu'une assiette commune : c'est ce qu'on appelait *manger à la même écuelle*. Un autre usage, qui paraît avoir disparu après le XVe siècle, consistait à faire passer au convive que l'on voulait honorer, la coupe dans laquelle on avait bu, avec le reste de la liqueur qu'on y avait laissée. Enfin, la coutume de porter des santés était encore générale au XVIe siècle. La politesse voulait même que celui à qui l'on buvait, *plégeât*, c.-à-d. fît raison aussitôt. Ces santés étaient ordinairement portées au son des instruments. C'était aussi au son des instruments que les services étaient apportés sur la table. Après le dernier service, on introduisait des ménétriers qui chantaient ou récitaient leurs romans ou fabliaux, des jongleurs qui exécutaient leurs tours. Dans certaines grandes occasions, l'amphitryon donnait à ses convives le spectacle de pantomimes à machines, que l'on appelait *Entremets*. Le plus ancien spectacle de ce genre dont les textes nous aient conservé le souvenir, est celui que le roi Charles V donna à l'empereur Charles IV, en 1378, dans la grande salle du Palais : il représentait la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Après ces divertissements, on servait des vins aromatisés et des dragées, qui se prenaient le plus souvent debout et terminaient le festin. — Les heures des r., ainsi que nous l'avons dit, varièrent peu pendant plusieurs siècles ; mais au XVIIe, on recula le dîner jusqu'à midi ou une heure, et le souper jusqu'à 6 ou 7. Au siècle suivant, le dîner fut retardé jusqu'à 4 heures et le souper jusqu'à 10 ou 11. Enfin, de nos jours, on a généralement renoncé au souper, et le dîner a pris la place du souper du XVIIe siècle. Mais le déjeuner, qui, dans le principe, était une simple collation que l'on faisait de grand matin, est devenu un r. complet qui aujourd'hui a lieu entre 10 heures et midi.

REPASSAGE. s. m. Action de repasser. *Le r. d'une chemise, d'un chapeau, d'un canif, etc.*

REPASSER. v. n. Passer de nouveau. *La procession a passé et repassé devant nous. Il a passé par ce chemin ce matin, et il y repassera ce soir. Je ne veux pas r. par cet endroit. Cela repassera par mes mains.* — Fig., *Ce bien a repassé dans notre famille, après en être sorti depuis un siècle.* = Repasser. v. a. Traverser de nouveau. *R. la mer. Il fallut r. la rivière. L'armée française repassa les Alpes.* — Faire traverser de nouveau. *Le même batelier qui vous a passé vous repassera.* ‖ Fig., *R. quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire*, Se remettre quelque chose dans l'esprit, etc. *Quand je repasse dans ma mémoire tous les événements de ma vie.* — *R. un discours, un rôle, sa leçon, etc.*, Répéter un discours, etc., qu'on a appris par cœur, afin d'être plus sûr de sa mémoire. — * *R. un compte.* L'examiner, le vérifier, pour voir s'il ne s'y est point glissé quelque erreur. ‖ *R. des couteaux, des ciseaux, etc., sur la meule, sur la pierre*, Les aiguiser, leur donner de nouveau le taillant et le fil. ‖ *R. la lime sur quelque ouvrage de fer et de cuivre, etc.*, Le polir de nouveau avec la lime. Voy. Lime. ‖ *R. des étoffes par la teinture, à la teinture*, Les remettre à la teinture, les teindre de nouveau dans la couleur qu'elles ont déjà. ‖ *R. des cuirs*, Leur donner un nouvel apprêt. ‖ *R. un vieux chapeau*, Le reteindre, lui donner un nouveau lustre. ‖ *R. du linge, une étoffe, etc.*, Passer un fer chaud sur du linge, etc., pour le rendre plus uni, pour en ôter les mauvais plis. — Fig. et popul., *R. quelqu'un*, Le battre, ou Le gourmander, le réprimander fortement. *Il s'est fourré dans cette bagarre et il y a été joliment repassé. Il a été bien repassé par son chef d'atelier.* = Repassé, ée. part.

* **REPASSEUR.** s. m. Ouvrier qui repasse ou aiguise des lames, etc. = Repasseuse. s. f. Celle dont le métier est de repasser du linge.

REPAVER. v. a. Paver de nouveau. || Repavé, ée. p.

REPÊCHER. v. a. Retirer de l'eau, du fond de l'eau ce qui y était tombé. *Il était tombé dans la rivière, on l'a repêché à demi mort. R. des ballots, des caisses.* = Repêché, ée. part.

REPEINDRE. v. a. Peindre de nouveau. *Il a fait r. sa galerie, les boiseries de son appartement.* = Repeint, einte. part. *C'est un tableau repeint.* = Repeint. s. m. Se dit Des endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs. *Il y a plusieurs repeints dans ce tableau.*

REPENSER. v. n. Penser de nouveau, réfléchir plus profondément sur une chose. *Je vous conseille de r. à cette affaire avant de prendre un parti. J'y repenserai.*

REPENTANCE. s. f. Regret, douleur qu'on a de ses péchés. *Il est mort avec beaucoup de r., avec une grande r. de ses péchés.* Repentant, ante. adj. Qui se repent d'avoir péché. *Il est vraiment contrit et r. Elle est très-repentante de ses fautes.*

REPENTIR. s. m. Regret sincère d'avoir commis une faute, un péché. *R. sincère, profond, cuisant, éternel. Être touché de r. Verser des larmes de r. Témoigner du r. Le r. de ses péchés. Le r. d'avoir offensé Dieu. Il en conçut un grand r., de vifs repentirs.* || T. Dessin et Peint. La trace d'une première idée qu'on a voulu corriger. *Il y a des repentirs dans ce tableau, on y voit encore l'ovale d'une tête sur laquelle l'artiste a repeint. Les repentirs sont parfois la preuve d'un tableau original.* = se Repentir. v. pron. (lat. *pœnitere*). Avoir une sincère douleur, un véritable regret. *Se r. de ses fautes, de ses torts, de ses péchés, de ses égarements. Se r. d'avoir offensé Dieu. Il s'en est bien repenti. Il n'est pas à s'en r. Il ne faut jamais se r. d'avoir bien fait. Je me repens de lui avoir fait du mal.* Quelquefois par menace, *Je l'en ferai bien r. Il s'en repentira.* = Repenti, ie. p. N'est usité que dans cette locut., *Les Filles repenties*, ou simpl., *Les Repenties*, qui se dit De certaines maisons religieuses destinées aux filles qui ont vécu dans le désordre, et qui s'y retirent volontairement ou y sont renfermées pour faire pénitence. *Elle s'était retirée aux Filles repenties. On la mit aux Repenties.*

REPERCER. v. a. Percer de nouveau. || T. Orfévr. *R. un ouvrage*, Découper un ouvrage tracé pour être à jour. = Repercé, ée. part.

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. **RÉPERCUSSION.** s. f.

Enc. — On donne le nom de *Répercussion* à la métastase qui a lieu de l'extérieur à l'intérieur, c.-a-d. dans laquelle une affection interne succède à la disparition brusque d'une affection cutanée quelconque, lorsque la disparition de la première est déterminée par une cause externe, comme l'action de l'air froid, ou l'application de certains topiques. Les agents capables de produire la répercussion sont appelés *Répercussifs*. L'eau froide et la glace sont les répercussifs par excellence. V. Métastase.

RÉPERCUTER. v. a. T. Méd. Produire une répercussion. || T. Phys. Réfléchir, renvoyer. *Ce rocher répercute le son, la chaleur, la lumière, etc.* = se Répercuter. v. pr. *Prenez garde; l'humeur se répercutera. Le son, le calorique se répercutent.* = Répercuté, ée. part.

REPERDRE. v. a. Perdre de nouveau. *R. au jeu.* = Reperdu, ue. part.

REPÈRE. s. m. (lat. *reperire*, trouver).

Enc. — En termes d'Arts et Métiers, on nomme *Repère* ou *Point de repère*, toute marque faite sur une pièce quelconque pour servir d'indice, soit qu'on veuille ajuster cette pièce avec d'autres pièces, soit qu'on veuille, après l'avoir déplacée, la remettre précisément dans la même situation, soit qu'on la prenne pour point de départ, quand on se propose de prendre certaines mesures. Ainsi, par ex., les menuisiers appellent *repère*, les traits à la craie ou au crayon dont ils marquent les pièces d'assemblage pour les monter en œuvre. Les opticiens nomment de même les marques que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les mettre au point de celui qui s'en sert. Les arpenteurs, les maçons, etc., désignent également sous ce nom les marques que l'on fait sur un terrain, sur un jalon, sur un mur, pour indiquer ou retrouver un alignement, une hauteur, une distance.

RÉPERTOIRE. s. m. (lat. *repertorium*, de *reperire*, trouver). Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement. *Avec mon r. j'aurai bientôt trouvé ce que vous me demandez. Les notaires, les huissiers, les greffiers, etc., sont tenus d'avoir des répertoires.* || Fig. et fam., se dit D'une personne qui se souvient de beaucoup de choses en quelque matière que ce soit, et qui est toujours prête à en instruire les autres. *C'est un r. de toutes les intrigues de la vieille cour. C'est un r. d'anecdotes.* || T. Théât. La liste des pièces restées au théâtre. *Cette pièce fait partie du r., est restée au r. Cette comédie a disparu du r.* — Sign. aussi La liste des pièces que les comédiens doivent donner dans la semaine. *Cette pièce est sur le r. On a fait ce matin le r. de la semaine.* || *Répertoire* est aussi Le titre de certains recueils. *R. de jurisprudence. R. de chimie.*

RÉPÉTAILLER. v. a. Répéter la même chose jusqu'à satiété. *Cet enfant répétaille toujours la même chose. Il ne fait que r.* Fam. = Répétaillé, ée. part.

RÉPÉTER. v. a. (latin. *repetere*). Redire, dire ce qu'on a déjà dit soi-même. *Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète. Il répète toujours la même chose. Le public a fait r. ce couplet.* || Redire ce qu'un autre a dit. *Vous pouvez lui r. mes paroles. Cet auteur répète ce qu'on a dit cent fois. On a répété cette calomnie dans un libelle. Les enfants répètent sans se douter des inconvénients que cela peut avoir.* — Par analog., *L'écho répète les paroles. Cette montre, cette pendule répète les heures, les quarts*, On lui fait sonner à volonté l'heure et les quarts, au moyen d'un certain mécanisme. || Dire ou faire plusieurs fois une même chose, pour la mieux savoir, pour la mieux exécuter. *R. sa leçon, son sermon, son rôle. R. une comédie, un ballet, une symphonie.* — On dit aussi, *R. une expérience, une observation*, Faire une expérience, une observation qu'on a déjà faite ou qui a déjà été faite par un autre; et en T. Mar., *R. les signaux*, Faire les mêmes signaux que le commandant, afin que les vaisseaux les plus éloignés puissent les voir ou les entendre. || *R. des élèves*, Leur refaire, leur développer la leçon du professeur, etc. || Figur., Représenter, réfléchir l'image des objets. *L'eau du ruisseau répétait son image. Deux glaces, placées parallèlement en regard l'une de l'autre, répètent les objets à l'infini.* Figur., se dit aussi D'une disposition symétrique qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre. *On a répété cet ornement a droite et à gauche. Cette porte est simulée; elle est là pour r. l'autre.* || T. Jurispr. Réclamer ce sur quoi on a ou l'on croit avoir droit; se dit Des personnes et des choses. *R. un prisonnier. R. un cheval. Il m'a pris mon bien, j'ai droit de le r.* On dit encore, *R. des frais sur quelqu'un*, ou mieux, *contre quelqu'un*, Lui réclamer le remboursement des frais qu'on a faits. = se Répéter. v. a. Se dit D'un homme qui recommence les mêmes histoires; D'un auteur, d'un poëte, d'un musicien, d'un peintre, qui, dans leurs ouvrages, reproduisent les mêmes idées, les mêmes tours, les mêmes chants, les mêmes traits, etc. *C'est un conteur agréable, mais il se répète quelquefois. Ce poëte, ce musicien a le défaut de se r.* || Se dit Des mots, des phrases, etc., qui sont répétés. *Le même vers se répète à la fin de chaque couplet. Le même mot se répète trois fois dans un rondeau.* || * Être redit, ou Être réitéré. *L'épigramme est bonne, mais elle est trop leste pour pouvoir se r. Cette espièglerie ne doit pas se r.* || Se dit Des choses qui se reproduisent, qui se renouvellent. *Ces actes de violence se répétèrent dans la plupart des grandes villes. Cela se répète tous les jours.* || Être réfléchi. *Les nuages se répètent dans le cristal des eaux.* || Se dit De choses semblables qui sont disposées d'une manière symétrique. *Les mêmes ornements se répètent sur les autres faces de l'édifice.* = Repété, ée. part. = Conj. Voy. Céder.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves, qui fait profession de répéter. *R. de mathématiques, de droit, de grec. On lui a donné un r.* || T. Mar. Se dit Des vaisseaux d'une escadre ou d'une division qui répètent les signaux de l'amiral. = * Répétiteur. adj. m. *Maître r.*, Maître d'étude dans un collége. || *Cercle r.*, Voy. Cercle.

RÉPÉTITION. s. f. Redite, retour de la même idée, du même mot. *Son livre est plein de répétitions. Éviter les répétitions. Il y a trop de répétitions dans ce discours.* || Réitération. *Les habitudes s'acquièrent par la r. fréquente des mêmes actes. Leur vie est une r. perpétuelle des mêmes choses.* || L'action de répéter, d'essayer certaines choses, pour les mieux exécuter en public. *Faire la r. d'une symphonie, d'un ballet, d'une pièce de théâtre. Sa tragédie est en r., va être mise en r. On a interrompu les répétitions de son vaudeville. La r. générale d'une pièce.* Par métonymie, on dit aussi de L'auteur même dont on répète la pièce, *Il est en r. Je suis en r.* || L'exercice des élèves qu'on répète. *Faire des répétitions.* || T. Jurispr. L'action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre, etc. *Répétitions de frais, de dépens. Action en r. Cela est sujet à r.* || T. Techn. *Montre à r., pendule à r.*, Voy. Horlogerie.

Enc. — En termes de Rhétorique, la *Répétition* est une figure qui consiste à employer plusieurs fois les mêmes mots ou le même tour pour donner plus d'énergie à la phrase. Cette figure, purement oratoire ou poétique, est des plus énergiques lorsqu'on veut attirer l'attention sur quelque preuve, sur quelque vérité, ou exprimer la passion qui revient sans cesse à l'objet, à l'idée qui la préoccupe fortement. Les vers dans lesquels Virgile peint la douleur d'Orphée après la mort d'Eurydice nous offrent un exemple admirable de cette figure:

Te, dulcis conjux, *te* solo in littore secum,
Te, veniente die, *te*, decedente, canebat. (*Géorg.*)

Tendre épouse, c'est *toi* qu'appelait son amour,
Toi qu'il pleurait la nuit, *toi* qu'il pleurait le jour. (Delille.)

Tels sont encore ces beaux vers de Voltaire, où Lusignan reproche à Zaïre, sa fille, d'avoir abandonné le culte du vrai Dieu :

Ton Dieu que tu trahis, *ton Dieu* que tu blasphèmes,
Pour toi, pour l'univers est mort *en ces lieux* mêmes,
En ces lieux où mon bras le servit tant de fois,
En ces lieux où son sang te parle par ma voix.

* **REPÉTRIR.** v. n. Pétrir de nouveau. = Repétri, ie. part.

REPEUPLEMENT. s. m. Action de repeupler. *Le r. d'une colonie. Le r. d'une forêt.* = Repeupler. v. a. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. *La peste avait fait périr la moitié des habitants de ce pays, on y a envoyé du monde pour le r.* || *R. un étang*, Remettre du poisson dans un étang où il n'y en avait plus. On dit de même, *R. une terre, une plaine de gibier. R. une garenne, une basse-cour.* || *R. une forêt, un bois*, Les replanter, les regarnir d'arbres, soit en y semant du gland, soit en y mettant du plant. = se Repeupler. v. pr. *Cette ville s'est promptement repeuplée. Cette forêt se repeuple en châtaigniers.* = Repeuplé, ée. part.

REPIC. s. m. T. Jeu de piquet. Se dit, lorsque l'un des joueurs, avant de jouer aucune carte, compte jusqu'à trente, sans que celui contre qui il joue ait pu rien compter; ce qui fait qu'au lieu de compter simplement trente, il compte quatre-vingt-dix. *Il a fait r. Il a fait un beau r. Je l'ai fait r. Vous êtes r. Il m'a fait deux repics de suite.* || Fig. et fam., *Faire quelqu'un r., Le faire r. et capot*, Le réduire à ne pouvoir répondre, à ne savoir que dire.

* **REPIQUAGE.** s. m. L'action d'enlever les pavés enlevés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés. || T. Agric. Transplantation d'une jeune plante venue de semis. = * Repiquer. v. a. Piquer de nouveau. *R. un corps de jupe.* || Faire un repiquage. = Repiqué, ée. part.

RÉPIT. s. m. (lat. *respiratio*, pause pour prendre haleine). Délai, surséance. *Je lui ai donné un r. d'un mois. Ce créancier n'accorde jamais de r. à ses débiteurs. Ne me pressez pas tant; un peu de r., s'il vous plaît. Ses douleurs ne lui laissent pas un instant de r.* || *Lettres de r.*, ou simpl., *Répit*, Lettres par lesquelles le roi accordait à un débiteur un délai pour payer ce qu'il devait.

REPLACER. v. a. Remettre en place. *R. une statue. Replacez ce livre.* = se Replacer. v. pron. Se remettre en place. *Replacez-vous. Ce domestique a eu de la peine à se r.* = Replacé, ée. part.

REPLANTER. v. a. Planter de nouveau. *Il faut ôter cet arbre de là et le r. ailleurs. R. un bois.* = Replanté, ée. part.

REPLÂTRAGE. s. m. Action de replâtrer; Le résultat de cette action; se dit D'une réparation superficielle faite avec du plâtre. Fig. et famil., se dit D'un mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute, une sottise: ou D'une réconciliation peu sincère. *Cette explication n'est qu'un r. On les a fait raccommoder, mais c'est un r. qui ne tiendra pas.* = Replâtrer. v. a. Renduire de plâtre. || Fig. et fam., Chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise. *Il voudrait r. ce qu'il a dit, ce qu'il a fait.* = Replâtré, ée. part.

REPLET, ÈTE. adj. (latin. *repletus*). Qui a trop d'embonpoint. *Il ne va plus à la chasse, il est devenu trop r. Elle est trop replète.* Ne se dit point des animaux. = Réplétion. s. f. Excès d'embonpoint, pléthore. *Il n'est malade que de r. On est bien plus souvent malade de r. que d'inanition.* || * Plénitude. *La r. de l'estomac n'est point une contre-indication à la saignée dans l'apoplexie.*

* **REPLEUVOIR.** v. n. Pleuvoir de nouveau.

REPLI. s. m. Ce qui est mis en double sur soi-même. *Le r. d'un papier. Faire un r. à un vêtement.* || Par anal., se dit Des sinuosités que forme un reptile en mouvement, et De certaines choses qui offrent une disposition sinueuse. *Le serpent se traînait à longs replis. Le reptile l'enveloppa de ses replis. Les replis d'une écharpe, d'un drapeau.* || Fig., Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme. *Les plis et les replis du cœur humain. Dieu pénètre dans les replis de nos consciences.* = Replier. v. a. Plier une chose qui avait été dépliée. *R. une robe. R. un manteau. Il faut r. ces étoffes.* || Courber, plier une ou plusieurs fois. *Je ne sais comment fait ce bateleur pour plier et r. ainsi son corps.* || T. Guerre. *R. un détachement, un corps, un poste*, L'obliger de se retirer, ou Le rapprocher de l'armée. = se Replier. v. pron. Se courber, se plier une ou plusieurs fois. *Voyez comme ce serpent se replie. En cet endroit le fleuve se replie comme un serpent.* || Fig., Prendre de nouveaux biais pour parvenir à ses fins. *Il se replie en cent façons. Il sait se r. comme il veut.* — *Se r. sur soi-même*, Se recueillir, réfléchir sur soi-même. *La réflexion est l'action de l'âme qui se replie sur elle-même.* || T. Guerre. Se dit Du mouvement que fait un corps de troupes en arrière et en bon ordre. *Se r. sur un poste. Se r. sur la seconde ligne pour n'être pas pris en flanc.* || T. Man. *Ce cheval se replie sur lui-même*, Il tourne subitement de la tête à la queue, soit par un mouvement de peur, soit par fantaisie. = Replié, ée. part.

RÉPLIQUE. s. f. (lat. *replicatio*). Réponse à la réponse faite par quelqu'un ; se dit surtout dans les discussions, dans les débats oratoires et judiciaires, en part. soit D'un écrit par lequel le demandeur répond aux défenses de celui qu'il a fait assigner, soit De la réponse verbale que l'orateur qui a parlé le premier fait à celui qui a parlé le second. *Cet avocat est fort sur la r. Il a la r. vive, brillante. Demander la r. Sa r. a été forte, a produit un grand effet.* || Sign. aussi simpl., Réponse à ce qui a été dit ou écrit. *Une bonne r. R. vive, ingénieuse. Obéir sans r. Cette raison est sans r. Cet ouvrage ne demeurera pas sans r.* || T. Musiq. Répétition ; se dit Des octaves, parce qu'on les regarde comme n'étant proprement que la répétition du son dont elles sont les octaves. — Sign. aussi, La répétition que fait un instrument d'une phrase de chant déjà exécutée par un autre instrument ou par la voix. || T. Théâtre. Le dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole. *Il a manqué en cet endroit de son rôle, faute d'avoir entendu la r. Donner, manquer la r.* Dans ce sens, on prononce souvent, *Réplique.*

RÉPLIQUER. v. a. (lat. *replicare*). Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle. *Il me répondit telle chose, mais je lui répliquai cela. Votre réponse me satisfait, je n'ai rien à y r. Il ne répliqua rien. Il ne crut pas devoir r.* || Sign. aussi simplement, Répondre. *Sur ce que je lui reprochais, il me répliqua que. Cela était si clair, que je ne vis rien à r. Quand je commande quelque chose, je ne veux pas qu'on réplique. Ne répliquez pas.* = Répliqué, ée. part.

REPLONGER. v. a. Plonger de nouveau. *Il faut r. cette pièce dans la teinture.* || Fig., *Sa mort me replongea dans de nouveaux malheurs. R. une nation dans la barbarie.* = Replonger. v. n., et se Replonger. v. pron. Se jeter de nouveau dans l'eau. *Se r. dans l'eau. Après avoir sauvé la mère, il replongea aussitôt pour tâcher de sauver l'enfant.* = Replongé, ée. part.

REPOLIR. v. a. Polir de nouveau. *R. de l'argenterie, de l'acier.* || Fig., *Polissez et repolissez sans cesse vos écrits.* = Repoli, ie. part.

REPOLON. s. m. T. Man. Volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT. s. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. *Le r. s'est fort bien tiré d'affaire.* || Celui qui répond la messe. || Celui qui se rend caution, garant pour quelqu'un. *Se rendre caution et r. pour quelqu'un. Ce commis avait de bons répondants. Je m'en prendrai à son r.* Fam. et ironiq., *Voilà un bon r.* = Syn. Voy. Garant.

RÉPONDRE. v. a. (lat. *respondere*). Faire réponse à ce qui a été dit ou demandé. *Il ne me répondit que deux mots. S'il vous demande telle chose, que lui répondrez-vous? Il m'a répondu une sottise. Interrogé sur tels faits, il répondit que... Il ne sut que r. Il ne répondit rien.* — *R. une requête*, se dit Du juge qui met son ordonnance au bas d'une requête. *R. une pétition, un placet*, Écrire ou faire mettre au bas sa résolution, sa décision sur l'objet dont il s'agit. *Le préfet répondit aussitôt la requête. La pétition n'a pas encore été répondue. R. la messe*, Prononcer à haute voix les paroles contenues au missel, et que doit dire celui qui sert la messe. || S'emploie souvent absol., ou du moins sans régime direct. *R. à propos. R. verbalement, de vive voix, par écrit. R. avec bonté, avec politesse, avec précision, avec clarté. R. vaguement, nettement. Il a répondu à toutes les questions qu'on lui a faites. Il n'a pas répondu à ma demande. R. par des injures. Hésiter à r.* — En parl. D'un examen, d'une thèse, on dit, *Le candidat a bien répondu, il a mal répondu.* Autrefois on disait encore, *R. en théologie, en droit, en philosophie.* — Fam., *Vous ne répondez point, Ce n'est pas r.*, Vous ne répondez pas précisément. *R. ad rem*, Répondre précisément à la question proposée. — *L'écho répond*, Il répète les sons. *L'écho seul répondait à ses cris.* En T. Musiq., on dit que *Des chœurs se répondent*, Lorsqu'ils se font entendre alternativement. On dit de même, *Les instruments à cordes exécutent un chant, puis les instruments à vent répondent, leur répondent.* — Fig., au sens moral, *Nos cœurs se répondent*, Ils s'entendent, ils sont d'accord, ils sympathisent. || Alléguer des excuses, des prétextes, au lieu de reconnaître son tort ; répliquer, raisonner, au lieu d'obéir promptement. *Je ne veux point d'un valet qui répond. Vous répondez, je crois.* || Parler à ceux qui appellent, à ceux qui frappent à la porte, qui se présentent. *On vous appelle, que ne répondez-vous? J'ai frappé à la porte, et personne ne m'a répondu, n'a répondu. Ce portier est obligé de r. à une foule de gens.* || Écrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre. *Il répond à toutes les lettres qu'il reçoit. Je lui ai écrit deux lettres, il ne m'a pas répondu. On a beau lui écrire, il ne répond point.* || Parler ou écrire pour réfuter. *Mon avocat n'a pas encore répondu à ma partie adverse. R. à des défenses. R. à un mémoire, à une critique, à une satire. Il a répondu à toutes les objections qu'on lui a faites. C'est un livre auquel il ne sera pas aisé de r.* T. Man. *Ce cheval répond parfaitement aux aides*, Il sent les appels du cavalier et y obéit. = Aboutir en un endroit. *Les allées qui répondent à ce grand bassin. Il y a un chemin sous terre qui répond dans la forêt.* — *Le bruit répond en tel endroit*, Il s'étend jusque-là, il y retentit. On dit en ce sens, *La sonnette répond dans cette pièce, dans ces deux chambres.* Par anal., *La douleur lui répond à la tête, au genou, etc.*, Il éprouve en telle partie du corps une douleur qui se propage jusqu'à la tête, etc. || Se dit Des choses entre lesquelles il y a symétrie, correspondance. *Ce pavillon répond à cet autre. L'aile droite de cet édifice ne répond pas à la gauche. Ces deux obélisques se répondaient. Toutes les portes de cet appartement se répondent. Les pôles célestes répondent aux pôles terrestres.*

Se dit aussi Des choses entre lesquelles il y a proportion, accord, conformité. *La seconde partie de ce discours ne répond pas à la première. Le style ne répond pas à la grandeur du sujet. Cet ouvrage ne répond pas à l'idée qu'on avait de l'auteur. Pensez-vous que la suite réponde à ces heureux commencements? Il a beaucoup de zèle, mais ses forces n'y répondent pas. Son train ne répond pas à sa fortune. Le produit de cette affaire ne répondra pas à la dépense.* || En parl. De désirs, de vœux, d'espérances, Y satisfaire, les réaliser. *Mon fils a répondu à toutes mes espérances. Il n'a pas répondu à l'attente publique. L'événement ne répondit pas aux espérances de la cour. Tout répond à nos vœux, à nos désirs, à nos espérances. Le succès ne répondit pas à son attente.* || Faire de son côté ce qu'on doit, rendre la pareille. *On lui a rendu de bons offices, mais il n'y a pas répondu. Il n'a pas répondu aux avances que je lui avais faites. Je répondrai à votre confiance. R. au salut de quelqu'un. R. aux politesses, aux caresses de quelqu'un. R. à son amour, à son amitié, à son affection. En temps et lieu, je saurai r. à ses mauvais procédés.* = Être caution, être garant pour quelqu'un, être garant de quelque chose. *R. pour quelqu'un. Je ne suis pas en peine de ce qui m'est dû, car un tel m'en a répondu. Qui répond paye. Il s'est reconnu dépositaire de vos bijoux, il doit en r.* On dit à peu près de même. *R. d'un prisonnier. En r. corps pour corps.* On dit encore, *Me répondez-vous de cet homme-là? Je vous réponds de lui. Je n'oserais en r. Je ne réponds que de moi. Qui pourrait r. de l'événement? Je vous réponds de ses bonnes dispositions. Je ne vous réponds pas de mon cœur. Je ne vous réponds de rien. Je vous réponds de vous l'amener. Je ne vous réponds pas de ce que je ferai. Je vous réponds qu'il partira. Je vous en réponds.* Fam. et ironiq., *Je vous en réponds, je t'en réponds*, se dit quelquefois pour exprimer que l'on n'ajoute pas foi à une chose que l'on entend dire. = Répondu, ue. part. *Placet répondu. Requête répondue.*

RÉPONS. s. m. (lat. *responsum*). T. Liturg.

Enc. — On donne le nom de *Répons* à des paroles ordinairement tirées de l'Écriture, qui se disent ou se chantent dans l'office, après les leçons ou après les chapitres. Le répons se compose d'un texte suivi qui fait le corps du répons et d'un autre texte qui fait le verset. Après le verset, on reprend une partie du premier texte, et cette reprise est appelée *Réclame*. Le r. paraît avoir été ainsi nommé parce que le chœur y répond en répétant la réclame. — On appelle également *répons* le signe d'imprimerie qui sert à marquer les répons et qui a la figure d'une R barrée, ℟.

RÉPONSE. s. f. (lat. *responsio*). Ce qu'on répond à la personne qui fait une demande, une question. *R. positive, précise, laconique. R. favorable, sèche, sotte, ridicule, impertinente. Cette r. est juste, n'est pas juste. Une r. négative, affirmative. Rendre r. Faire une r. F. faire r. J'attends une r. Il a r. à tout. Un ouvrage par demandes et par réponses.* — Prov., *Telle demande, telle r.*, Celui qui fait une demande sotte, ridicule, impertinente, s'attire ordinairement une raillerie, une réponse peu agréable. On dit de même, *A sotte demande, sotte r. A sotte demande, point de r.* || Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre. *J'ai reçu sa r. Il m'a écrit en r. à ma lettre de tel jour. Il m'a fait r. que... Il n'y a pas de r.* || Réfutation. *On attend sa r. au livre qui a réfuté son système. Sa r. est victorieuse.* || T. Prat. Se dit Des écritures qu'une partie fait signifier pour répondre aux moyens que l'autre a présentés. *Fournir sa r., ses réponses.* || * T. Fin. *R. des primes*, V. Bourse. || * T. Mus. Voy. Fugue.

REPORT. s. m. T. Comptab. Action de reporter une somme, un total ; La somme, le total même qu'on a reporté. *Faire un r. R. de l'autre part.* || * T. Fin. Voy. Bourse. = Reporter. v. a. Porter une chose où elle était auparavant. *On reporta chez lui tout ce qu'il avait envoyé. Reportez ce livre à votre maître. Il reporta la guerre dans les pays qu'il avait déjà ravagés.* || Transporter, placer dans un autre lieu. *Ce paragraphe doit être reporté à tel chapitre. Il faut r. cette note à la fin du volume. Il faudra r. cette somme au haut de la page suivante*, c'est-à-d., L'y répéter. || * T. Fin. Faire un report, des reports. V. Bourse. = se Reporter. v. pr. * Être transporté, être répété. *Cette somme doit se r. à la page suivante.* || Figur., Se transporter, par la pensée, à un temps antérieur. *Reportez-vous au temps des croisades. Quand je me reporte aux jours de mon enfance.* = Reporté, ée. part. = * Reporteur. s. m. T. Fin. Voy. Bourse.

REPOS. s. m. (lat. *pausa*). Privation, cessation de mouvement. *La matière est indifférente au r. ou au mouvement. Le trop grand r. nuit à la santé. Cet enfant ne peut demeurer en r., se tenir en r.* || Cessation de travail. *Il y a longtemps que vous travaillez, donnez-vous un peu de r. Il faut faire succéder le r. au travail. La nuit est le temps du r. Le dimanche, chez les chrétiens, est un jour de r., le jour du r. Il n'apprécie pas les douceurs du r.* || Tranquillité d'esprit. *Je suis en r. de ce côté-là. Il est dans un grand r. d'esprit sur cette affaire. Il a l'esprit en r. Vos assurances lui ont mis l'esprit en r. C'est une grande consolation dans les malheurs que le r. de la bonne conscience, de la conscience. Ce procès lui ôte le r. Il est dans une peine continuelle, il n'a aucun r. Vivre en r., au sein du r. Goûter un doux r. Son r. en dépend. Soyez en r. sur mes affaires*, Ne vous en mêlez pas. *Laissez-moi en r., Laissez-moi donc en r.*, Cessez de m'importuner. — Fig., *Dormir en r. sur une affaire*, N'en avoir aucune inquiétude. || En parl. Des États, Exemption de trouble, d'agitation, de sédition, de guerre. *La France goûta enfin quelques années de r. Procurer, assurer, rétablir le r. public. Troubler le r. public.* || Sign. quelquef. Sommeil. *Il ne dort plus, il a perdu le r. Ne troublez pas son r.* — Fig., *Troubler le r. des morts*, Les exhumer, violer leur sépulture ; ou Parler contre la mémoire des morts. Poétiq., *Le champ du r.*, Le cimetière. — Fig., *Le r. éternel*, L'état où sont les âmes des bienheureux. On dit en ce sens, *Prier Dieu pour le r. des âmes des* *morts.* ‖ Lieu propre à se reposer. *On a distribué dans ce jardin différents r. Lit de r.*, V. Lit. — Figur., en parl. Des ouvrages d'esprit, se dit De certaines parties qui demandent peu d'attention, comparativement à d'autres, qui exigent une forte tension d'esprit. *Montesquieu, dans son* Esprit des lois, *sait ménager des r. après les chapitres qui exigent une forte attention.* ‖ *Repos*, se dit encore Des pauses que l'on fait en lisant à haute voix, en prononçant un discours, en déclamant des vers. *Quand on prononce un discours, les r. de la voix tiennent lieu de ponctuation. Un acteur habile sait se ménager des r. pour respirer sans effort.* ‖ T. Archit. Espèce de petit palier qui interrompt la suite des marches, et qui est souvent formé d'une marche plus large que les autres. *Le r. sert à se reposer ou à faciliter l'entrée des cabinets pratiqués entre deux étages. Il y a un r. toutes les dix marches. Les r. de cet escalier ne sont pas assez grands.* ‖ T. Arqueb. L'état où est une arme lorsque le chien n'est ni abattu, ni bandé. *Mettez le chien de votre pistolet au r. Mon fusil est parti au r.* ‖ T. Mus. L'endroit où se termine la phrase, la période, et où le chant se repose plus ou moins parfaitement. ‖ T. Peint. Se dit Des parties d'une composition dans lesquelles les objets de détail sont plus rares, les lumières moins vives, etc., afin que l'œil ne s'y arrête pas et se fixe à l'endroit du tableau où se passe l'action principale. *Ménager des r. Cette composition manque de r.* ‖ T. Versific. La césure placée dans les grands vers, après la sixième syllabe, et, dans les vers de dix syllabes, après la quatrième. *Ce vers ne vaut rien, il n'a aucun r., les r. ne sont pas marqués.* — La pause qui doit être placée, dans les stances de six vers, après le troisième vers, et dans celles de dix vers, après le quatrième et après le septième. *Ce poëte n'a pas toujours observé les r. dans ses stances.*

REPOSÉE. s. f. T. Chasse. Le lieu où une bête fauve se repose. *Nous trouvâmes le cerf à la reposée.*

REPOSER. v. a. Mettre dans une situation tranquille. *R. sa jambe sur un tabouret. R. sa tête sur un oreiller.* — Figur., *N'avoir pas où r. sa tête*, Être sans asile et dans un extrême dénûment. *R. ses yeux, sa vue sur un objet*, Le considérer avec complaisance. *Cela repose la vue, les yeux*, se dit Des parties d'un tableau, d'un ensemble d'objets qui n'excitent pas autant l'attention que ce que l'on vient de voir. *Le sommeil repose le teint*, Il le rend frais. Au sens moral, *R. la tête, r. l'esprit. r. l'âme*, Lui procurer du calme. = Reposer. v. n. Dormir. *Il n'a pas reposé de toute la nuit. Il a passé la nuit sans r.* ‖ Être dans un état de repos, de tranquillité. *Il ne dort pas, il repose. Il est là qui repose sur un sofa.* ‖ Par anal., se dit De l'endroit où un homme est inhumé, où sont déposés ses restes. *C'est dans ce tombeau que repose ce héros. C'est sous cette pierre qu'il repose, que ses cendres reposent. Ici repose... C'est dans cette église que reposent les reliques de tel saint.* — Par extens., on le dit aussi Du saint sacrement. *Le tabernacle où repose le saint sacrement.* ‖ Être établi, appuyé, fondé. *La base de l'édifice repose sur le roc, sur des pilotis.* — Fig., au sens moral, *Ce raisonnement ne repose sur rien. Ma confiance en lui repose sur une longue expérience. Son crédit ne repose que sur de faibles bases.* ‖ En parl. De liquides, Cesser d'être agité, de telle manière que les substances qui s'y trouvent en suspension tombent au fond. *Cette eau est trouble, il faut qu'elle repose quelque temps. Ce vin sera bon lorsqu'il sera reposé.* = se Reposer. v. pron. Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement, d'être agité. *Se r. après le travail. Faire une longue traite sans se r. Reposez-vous, vous devez être las. Nous nous reposâmes sur le gazon. Dans ce tableau, l'œil fatigué ne trouve aucun endroit pour se r. Il faut que l'esprit se repose.* Après les verbes *Faire* et *Laisser*, on fait souvent ellipse du pronom pers. *Ces soldats ont beaucoup souffert, il faut les laisser r. Vous ferez bien de faire r. votre cheval. Il faut laisser r. ce café.* — Figur., *Se r. sur ses lauriers*, V. Laurier. *Laisser r. ses esprits*, Les laisser se calmer. *Laisser r. un ouvrage*, Le garder quelque temps sans y travailler, afin de le revoir ensuite de sang-froid. *Laisser r. une terre*, La laisser en jachère, sans lui rien faire produire. ‖ S'arrêter. *L'œil, la vue se repose avec plaisir sur ce riant paysage.* ‖ *Se r. sur quelqu'un*, Avoir confiance en lui. — *Se r. sur quelqu'un de quelque affaire*, S'en remettre à lui de la conduite d'une affaire. *Je me repose sur vous de ce soin. Je m'en repose entièrement sur vous.* On dit de même, *Je m'en repose sur votre parole, sur votre probité, sur votre amitié.* = Reposé, ée. part. *Un cheval frais et reposé. Une eau reposée. Un teint reposé.* = A tête reposée. loc. adverb. Mûrement et avec réflexion. *J'y songerai, nous en reparlerons à tête reposée.*

REPOSOIR. s. m. T. Lit. Sorte d'autel, de chapelle temporaire qu'on élève dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu pour y faire reposer le saint sacrement.

REPOUSSANT, ANTE. adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût. *Un objet r. Laideur repoussante. Des manières repoussantes.*

REPOUSSEMENT. s. m. Action de repousser; peu usité et ne se dit que D'une arme à feu qui repousse celui qui la tire.

REPOUSSER. v. a. Rejeter, renvoyer. *On lui avait poussé la balle, il la repoussa avec la même force.* ‖ Pousser quelqu'un en le faisant reculer avec quelque effort. *Il le repoussa de la main. R. les ennemis. Les r. à l'assaut, à l'abordage.* On dit de même, *R. les efforts de l'ennemi. R. une attaque, un assaut. R. la force par la force*, Employer la force pour se défendre contre une attaque. — Fig. et famil., *Il a été repoussé avec perte*, se dit De quelqu'un qui a subi quelque grave échec. ‖ * Se dit aussi Des choses. *Le vent repoussa notre navire, nous repoussa dans le port. L'air, en s'échappant, repousse vivement la main. Mon fusil trop chargé m'a repoussé, et j'ai manqué la bête.* ‖ Fig., *R. une injure*, S'en défendre avec force, avec vivacité. *R. l'injure par l'injure*, Répondre à l'injure par l'injure. *R. la calomnie*, La réfuter hautement. *R. la raillerie*, Faire taire le railleur, le réduire au silence. *R. une demande, une proposition*, L'écarter, la rejeter. *R. la tentation, une mauvaise pensée*, La rejeter de son esprit. ‖ * T. Hort. Émettre de nouveau. *Cet arbre a repoussé de plus belles branches.* ‖ T. Typogr. Imprimer à la main une lettre, un signe qui manque dans une feuille tirée. *Il manque un point à la fin de cette phrase; il faudra le r.* = Repousser. v. n. Se dit dans ces loc., *Ce ressort repousse trop, ne repousse pas assez*, Il a trop ou trop peu de force; *Ce fusil repousse*, La crosse donne rudement contre l'épaule de celui qui tire. Fig. et fam., *Il a une figure qui repousse, des manières qui repoussent*, Qui inspirent de l'éloignement, de la répugnance. ‖ Pousser, croître de nouveau. *Il faut couper cet arbre, il repoussera du pied. Ces plantes repoussent très-rapidement. Ses cheveux commencent à r.* = Repoussé, ée. p.

REPOUSSOIR. s. m. Ciselet dont se servent les bijoutiers et les tourneurs en métaux pour repousser les reliefs qu'on a enfoncés en les ciselant. ‖ Long ciseau dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures. ‖ Cheville de fer à l'aide de laquelle on fait sortir une autre cheville de fer ou de bois. ‖ Poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous des pieds d'un cheval qu'on déferre. ‖ Instrument avec lequel les dentistes arrachent les chicots. ‖ T. Peint. Se dit Figur., Des objets vigoureux de couleur ou très-ombrés qu'un peintre place parfois au premier plan d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés.

RÉPRÉHENSIBLE. adj. 2 g. Qui mérite répréhension, qui est digne de blâme. *Il est très-r. Une action r.* = Répréhension. s. fém. (latin. *reprehensio*). Réprimande, blâme, correction. *Cela est digne de r.*

REPRENDRE. v. a. Prendre de nouveau. *R. son épée. R. les armes. R. une ville. R. un prisonnier, un oiseau qui s'était échappé. Cet homme a repris sa femme. Il laisse une grande fortune; néanmoins sa veuve a beaucoup à r. sur la succession. Je veux qu'il reprenne le livre qu'il m'a vendu. Après son exil, il reprit sa place au sénat. J'ai repris mes habits d'hiver, d'été. Nous reprîmes le grand chemin à tel endroit.* Fam., *On ne m'y reprendra plus, je n'y serai plus repris*, Je ne m'exposerai plus à pareil danger, au même désagrément. Par menace, on dit quelquefois : *Que je vous y reprenne, que je ne vous y reprenne plus.* — Figur., *R. le dessus*, Regagner l'avantage qu'on avait perdu, ou famil., Se rétablir après une longue maladie. ‖ Recouvrer. *R. ses forces, ses esprits. R. courage. Elle a repris l'usage de ses sens. La nature finit toujours par r. ses droits. Il sembla r. la vivacité de la jeunesse. Le commerce a repris un peu d'activité.* — *R. son haleine*, Recommencer à respirer après une interruption accidentelle, plus ou moins longue. Figur., *R. haleine*, Se reposer, pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc. ‖ * En parlant D'une maladie, En être atteint de nouveau. *Il a repris la fièvre. J'ai repris un rhumatisme.* — Se dit aussi avec le nom de la maladie pour sujet. *La fièvre le reprend tous les soirs. La goutte le reprend tous les ans.* On dit encore neutral., *La fièvre lui a repris. Cette névralgie lui reprend à heure fixe.* ‖ Continuer quelque chose, après une interruption plus ou moins longue. *Il a repris son travail. Ils ont repris leur correspondance interrompue. Il a repris son train de vie habituel. Il a repris la direction de ses affaires. Les eaux, un instant arrêtées par cet obstacle, reprirent leur cours. Reprenons la conversation où nous en étions. Après cette interruption, il reprit ainsi son discours.* Absol., on dit, *Il reprit, reprit-il*, Lorsqu'en rapportant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs. *Il reprit ainsi. Il reprit en ces termes. Cela est incontestable, reprit-il, mais...* ‖ Recommencer; se dit D'une narration, d'une histoire, d'une exposition de principes, que l'on recommence en remontant plus haut qu'on ne l'avait fait la première fois. *Reprenons la chose de plus haut. Il faudrait r. l'histoire de plus haut.* ‖ T. Procéd. *R. une instance*, Continuer avec une nouvelle partie ou avec la même un procès commencé, et qui avait été interrompu. *Il a fait assigner les héritiers d'un tel, pour r. instance avec eux.* ‖ T. Théâtre. *R. une tragédie, une comédie, etc.*, La remettre au théâtre. ‖ Dans les Arts et Métiers, se dit Des choses que l'on entreprend de réparer. *R. une étoffe, un bas, de la dentelle, etc.*, Rejoindre les parties, refaire les mailles qui sont rompues. *R. un mur*, En réparer, en fermer les crevasses. *R. la façade d'une maison. R. sous-œuvre, en sous-œuvre*, V. Œuvre. ‖ *Reprendre*, sign. encore Réprimander, blâmer, censurer quelqu'un pour quelque chose qu'on prétend qu'il a fait ou dit mal à propos. *R. doucement, aigrement, rudement. On a beau le r. de ses fautes, il y retombe toujours.* — Se dit aussi Des choses. *R. les vices. Je ne vois rien à r. en ses mœurs, dans sa conduite, à sa conduite. Je ne trouve rien à r. à cette phrase. Il trouve à r. à tout ce qu'on a fait.* = Reprendre. v. n. En parl. Des arbres, des plantes, Prendre racine de nouveau, après avoir été transplanté. *Ces ormes ont bien repris.* On le dit aussi Des greffes, *Cette greffe a bien repris.* — On dit aussi D'une personne qui a été malade, qu'*Elle reprend*, qu'*elle a bien repris*, pour signif. que Sa santé se rétablit, est bien rétablie. — On dit encore qu'*Une pièce de théâtre a repris*, Lorsqu'après être tombée d'abord, elle s'est relevée. ‖ Signifie quelquefois Recommencer. *Le froid a repris. Les chaleurs reprennent. La pluie reprend. Cette mode a repris. Leur amitié a repris.* — *La rivière a repris*, Elle a commencé à geler de nouveau. ‖ T. Man. Se dit D'un cheval qui, au galop, change de pied. *Votre cheval reprend bien.* = se Reprendre. v. pr. Se corriger, rectifier ce qu'on a dit mal à propos avec ou sans intention. *Il laissa échapper un terme peu convenable, mais il se reprit aussitôt. Ce n'est pas ce que je voulais dire, je me reprends.* ‖ Se refermer, se rejoindre. *La plaie se reprend. Les chairs se reprennent.* On dit aussi neutral., *La plaie a repris. Les chairs commencent à r.* = Repris, ise. part. Famil., on dit A quelqu'un qui s'est remis dans le même cas fâcheux, *Vous y voilà repris.* ‖ On dit D'un homme qui a subi une condamnation pénale, qu'*Il a été repris de justice.* — On dit aussi substant., *C'est un repris de justice. C'étaient des vagabonds, des repris de justice.* = Synon. Voy. Corriger.

REPRÉSAILLE. s. f. (ital. *ripresaglia*). Mesure de rigueur que l'on prend à l'égard d'un ennemi pour s'indemniser du dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'un acte de violence qu'il a commis; se dit le plus souvent De mesures de violences de même genre, de même nature. *Une juste r. Attendez-vous à la r. Cette r. est trop forte. User de représailles. Les violences de l'ennemi justifient nos représailles. On saisit par r., par droit de représailles, les marchandises qui appartenaient aux sujets de la puissance ennemie. Autrefois le gouvernement délivrait aux particuliers des lettres de représailles, pour les autoriser à reprendre sur quelqu'un du parti ennemi l'équivalent de ce qu'on leur avait pris.* ‖ Fig., *User de représailles*, Repousser une injure par une autre injure, une raillerie par une autre raillerie, etc.

REPRÉSENTANT. s. m. Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, qui a reçu de lui des pouvoirs pour agir en son nom. *Les ambassadeurs sont les représentants des souverains qui les envoient. Les représentants d'une province, d'une nation. Un r. du peuple.* ‖ T. Jur. Celui qui est appelé à une succession, du chef d'une personne prédécédée et dont il exerce les droits. *Les représentants ont les mêmes droits à une succession que celui qu'ils représentent.*—Se dit encore De ceux qui ont le droit des héritiers, par vente, échange, ou autrement.

REPRÉSENTATIF, IVE. adj. Qui représente. *Les ambassadeurs ont le caractère r. Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des types et des figures représentatives des mystères de la loi nouvelle.* ‖ Se dit D'un gouvernement dans lequel la nation ou une partie de la nation élit des députés qui votent l'impôt, et font les lois ou concourent à leur formation. *Gouvernement, système r.* — *Assemblée représentative*, Assemblée composée des représentants de la nation.

REPRÉSENTATION. s. f. Exhibition, exposition devant les yeux. *Le tribunal a ordonné la r. des titres. On exigea la r. de son passe-port.* ‖ Image, signe qui sert à représenter l'idée d'une chose. *La r. d'une bataille. Ce bas-relief est la r. de la mort de César. Dans l'écriture des Chinois, certains signes sont les représentations des objets eux-mêmes.*—Absol., en T. Liturg., Cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire pour une cérémonie funèbre. *Au service qu'on lui fit, on avait mis la r. au milieu de la nef.* ‖ Action de représenter des pièces de théâtre. *La première r. d'une tragédie. Cette comédie est à sa trentième r. Cet opéra a eu trente représentations. Donner des représentations. Cette pièce plaît plus à la r. qu'à la lecture.* ‖ L'état que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. *Cette place exige une grande r. Ce préfet néglige trop la r. Frais de r.* — La figure imposante, la contenance grave d'un homme grand et bien fait. *C'est un homme d'une belle r. Ce magistrat a une r. qui impose.* ‖ T. Jurispr. Se dit De ceux qui recueillent une succession, comme tenant la place du prédécédé. *Il vint à cette succession par r., par droit de r.* V. Succession. ‖ T. Politiq. *R. nationale*, Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation pour voter l'impôt et pour faire les lois ou concourir à leur formation. ‖ Objection, remontrance qu'on fait à quelqu'un avec égards, avec mesure. *Permettez-moi de vous faire ma r., mes représentations. Les représentations qu'on lui fit furent inutiles.*

REPRÉSENTER. v. a. Présenter de nouveau. *Ne me représentez plus cet homme-là.* ‖ Exhiber, mettre devant les yeux, remettre entre les mains. *Il fut obligé de r. les originaux, de r. le contrat en original. La Cour ordonna que les registres seraient représentés. Il se fit r. les registres. Il fut condamné à r. les effets qu'on lui avait confiés en dépôt.*—En parlant D'une personne, sign. La faire comparaître personnellement. *On le mit à la garde d'un huissier pour le r. dans tant de temps.* ‖ Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose. *L'imagination du poëte doit lui r. vivement les objets. Cet enfant me représente si parfaitement sa mère, qu'il me semble la voir encore. Je ne saurais voir ce lieu-là qu'il ne me représente tous les plaisirs de mon enfance.* — S'emploie souvent avec le pron. pers. *Se* pour *à soi*, et sign. Se mettre dans l'idée, se rappeler le souvenir d'une personne ou d'une chose, se figurer, s'imaginer. *Toutes les fois que je passe par là, je me représente ce qui m'y est arrivé. En revoyant ce lieu, il se représenta si vivement la perte qu'il y avait faite, que... Représentez-vous leur surprise. Représentez-vous cet homme privé de tout secours. Représentez-vous que vous êtes gisant sans mouvement. Je me le représentais comme un homme brusque et bourru.* ‖ Rendre présent à la vue au moyen d'images réelles ou artificielles. *Cette glace représente fidèlement les objets. Ce tableau, cette gravure représente la sainte Famille. On représente cette divinité avec tels attributs. Le théâtre représente une forêt.* ‖ Rendre présent à l'esprit et à la vue par la parole et la mimique. *L'acteur qui représentait César. C'est Rachel qui représentait Phèdre. Demain on représente le Cid. R. une tragédie, une comédie, un opéra, un ballet, etc. Quel personnage représentiez-vous?* ‖ Exprimer, peindre par la parole seulement. *Dans son récit il nous a représenté les choses très-naïvement. Ce prédicateur a représenté les approches de la mort avec une telle énergie, que l'auditoire entier en a frémi. Ce poëte a bien représenté le caractère de son héros.* ‖ T. Théol. Être le type, la figure de quelque chose. *Les cérémonies de l'ancienne loi représentaient les mystères de la loi nouvelle.* ‖ Tenir la place d'une ou de plusieurs personnes, en vertu d'une délégation régulière. *Un ambassadeur représente la personne même du souverain. Tous les rois de la chrétienté étaient représentés à ce congrès. Un préfet représente le pouvoir exécutif dans son département. Les députés qui représentent le pays. La France n'avait point encore de consul pour le r. dans cette contrée.* —On dit aussi De celui qui est chargé d'une procuration spéciale pour faire quelque chose au nom d'un autre, soit prince, soit particulier, qu'*Il représente celui dont il a procuration, dont il a le pouvoir.* ‖ *Se dit encore Des journaux, comme organes de certaines opinions. *Ce journal représente le parti monarchique, le parti républicain. La presse prise en masse représente assez fidèlement l'opinion publique.* ‖ Se dit Des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession, comme étant à la place des parents décédés dont ils exercent les droits. *Il représente sa mère, et par conséquent il doit partager avec les sœurs de celle-ci.* ‖ Se dit encore De ceux qui, dans de certaines cérémonies publiques, font des fonctions à la place et au nom des personnes qui auraient droit de les faire, si elles étaient présentes. *Au sacre de Louis XV, le duc d'Orléans représentait le duc de Bourgogne, et le maréchal de Villars représentait le connétable. Le préfet chargea son secrétaire général de le r. dans cette cérémonie.* ‖ Remontrer. *On lui représenta en vain les inconvénients de cette démarche. Voilà ce que j'ai à vous r. là-dessus. Je suis obligé de vous r. votre devoir, ce qui est de votre devoir. Je lui représentai que c'était une imprudence. Un tel représente très-humblement à Votre Majesté, à Votre Excellence*, Formule dont on se sert dans les placets. = Représenter. v. n. Se dit D'une personne constituée en dignité, qui sait tenir son rang, en conservant des dehors convenables lorsqu'elle remplit ses fonctions. *C'est un homme qui représente bien, qui représente avec dignité.* ‖ Se dit aussi D'une personne considérable qui, par son train, par sa dépense, fait noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune. *Il est assez riche pour bien r.* ‖ Se dit encore D'une personne qui, par sa figure, son extérieur imposant, imprime une sorte de respect. *Cet homme a un air imposant, et représente bien.* = se Représenter. v. pr. Se présenter de nouveau. *Chassez cet homme s'il se représente encore ici. Qu'il ne se représente plus devant moi.* ‖ Comparaître personnellement en justice, ou Se remettre au même état où l'on était quand on a été élargi. *On lui a ordonné de se r. dans deux mois. Après l'avoir ouï, on le renvoya, à la charge de se r. lorsqu'il en serait requis.* = Représenté, ée. p.

Syn.—*Remontrer.*—*Représenter*, c'est exposer, mettre sous les yeux de quelqu'un avec douceur, des motifs ou des raisons pour l'engager à changer d'opinion, de dessein, de conduite. *Remontrer*, c'est exposer, retracer aux yeux de quelqu'un avec plus ou moins de force, ses devoirs et ses obligations, pour le détourner ou le ramener d'une faute, d'une erreur, de ses écarts. Vous me *représentez* ce que je semble oublier ; vous me *remontrez* ce que je dois respecter. La *représentation* porte instruction, avis, conseil ; la *remontrance* porte instruction, avertissement, censure ou répréhension honnête. C'est surtout à m'éclairer que votre *représentation* tend ; c'est proprement à me corriger que tend votre *remontrance*. La *remontrance* suppose un tort, une action mauvaise, un acte répréhensible ; la *représentation* suppose principalement un danger, un inconvénient, un mal à craindre. Si l'on ne *représente* souvent aux hommes leurs devoirs, on sera souvent obligé de leur *remontrer* leurs fautes. Écoutons les *représentations*, c'est le moyen de prévenir les *remontrances*.

RÉPRESSIF, IVE. adj. Qui réprime. *Lois répressives.* = Répression. s. f. Action de réprimer. *La r. des crimes, des délits, des abus.*

RÉPRIMABLE. adj. 2 g. Qui doit ou qui peut être réprimé. *C'est une licence, un abus r.*

RÉPRIMANDE. s. f. Répréhension, correction faite avec autorité. *Douce, forte, sévère r. Je lui en ferai r. Cela mérite r. Recevoir des réprimandes. Le conseil de l'ordre a condamné cet avocat à la r.* = Réprimander. v. a. Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute. *Je l'ai fort réprimandé sur telle chose. Je l'en ai réprimandé. Quel droit a-t-il de vous r. ainsi?* = Réprimandé, ée. part. = Syn. V. Corriger.

RÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui réprime, qui est capable de réprimer. *Force réprimante. Motif r.* = Réprimer. v. a. (lat. *reprimere*). Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose. *R. par des calmants l'agitation nerveuse d'un malade. R. une sédition. R. les progrès du mal. R. le vice, les abus, la licence. La loi réprime les méchants, les séditieux, les désordres. Il faut r. ses passions. R. ses désirs. On a réprimé son ardeur.* = Réprimé, ée. part.

REPRISE. s. f. *Action de prendre de nouveau. *La r. d'une ville, d'une place.* ‖ T. Mar. Se dit D'un navire capturé par les ennemis, et repris ensuite par la nation sur laquelle il avait été pris. *Notre frégate amena à Brest trois reprises.* ‖ T. Jurispr. *Reprises*, au plur., Le prélèvement que chacun des époux a droit, par lui ou par ses représentants, de faire, avant partage, sur les biens de la communauté, à la dissolution de celle-ci. *Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari.* V. Communauté. ‖ T. Comptabil. Ce que le comptable porte en dépense, pour ordre, à la fin de son compte, parce qu'il l'a porté en recette, quoique ne l'ayant pas reçu. *Chapitre de r.* ‖ Continuation de ce qui a été interrompu. *Ce mur, ce travail a été fait à plusieurs reprises, à différentes reprises. Ils se sont battus à deux reprises.* —*La r. d'une pièce dramatique*, Sa remise au théâtre. *Cette comédie est tombée à la r.* — T. Procéd. *La r. d'un procès*, Continuation d'un procès interrompu, lorsqu'il y a eu changement de parties ou d'avoué. *Assigner en r. d'instance.* ‖ La partie d'une pièce de vers, d'un morceau de musique que l'on doit répéter. *J'aime mieux la r. de cette chanson que le commencement. La première r. de ce morceau est un adagio, et la seconde un allegro.* —Le signe qui marque qu'on doit répéter la partie de l'air qui précède. V. Notation. —Se dit aussi quelquef. de La seconde partie d'un air. *La r. de cette cavatine est charmante.* ‖ Réparation qui se fait dans certaines parties d'un tout continu. *Il y a des reprises à faire à cette façade. R. en sous-œuvre. Il a fallu faire une r. à cet habit. Ses bas sont pleins de reprises. R. perdue*, Reprise faite de manière qu'on ne l'aperçoive pas, et qu'elle se confonde avec le tissu de l'étoffe. ‖ T. Jeu. Une partie qui est d'un certain nombre de coups limité. *Ils ont joué trois reprises d'hombre.* ‖ T. Man. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval et après laquelle ils se reposent. *J'ai fait trois reprises sur ce cheval. Une r. au pas, au trot, au galop.* — Se dit encore D'un nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble. *Faire des reprises de trois ou quatre cavaliers. Tête de r.* ‖ * T. Bot. Voy. Crassulacées.

RÉPROBATEUR, TRICE. adj. Qui exprime la réprobation. *Accent r. Sa voix réprobatrice.* = Réprobation. s. f. (lat. *reprobatio*). Blâme. *Cette action mérite la r. publique. Encourir la r. des gens de bien.*

Enc.—En Théologie, on donne le nom de *Réprobation* au jugement par lequel Dieu exclut un pécheur du bonheur éternel. L'Église catholique, dit Bergier, a décidé : 1° qu'il y a une r., c.-à-d. un décret de Dieu par lequel il veut non-seulement exclure du bonheur éternel un certain nombre d'hommes, mais encore les condamner aux peines de l'enfer ; 2° que le nombre des réprouvés, aussi bien que celui des prédestinés, est fixe et immuable ; 3° que le décret de la r. n'impose à ceux qui en sont l'objet aucune nécessité de pécher, puisqu'il n'empêche pas que Dieu ne donne à tous les grâces suffisantes pour les conduire au salut, s'ils n'y résistaient pas ; 4° qu'enfin le décret de Dieu ne saurait exclure les réprouvés de toute grâce actuelle intérieure, même du don de la foi et de la justification, puisqu'il y a, parmi les chrétiens, des réprouvés qui ont reçu tous ces dons.— La r., comme on le voit, est le contraire de la *prédestination*. Ce dogme soulève les mêmes questions et a donné lieu aux mêmes difficultés.

REPROCHABLE. adj. 2 g. Qui mérite reproche. *Action r.* ‖ T. Procéd. *Ce témoin, ce témoignage est r.*, Il peut être récusé.

REPROCHE. s. m. Censure, blâme formel que l'on adresse à quelqu'un, pour lui causer du regret ou pour lui faire honte. *R. juste, injuste, fondé, mal fondé. De graves, de légers, d'amers reproches. J'en ai reçu des reproches. Il a mérité des reproches. On l'a accablé de reproches. Il lui a fait des reproches sanglants. On n'a pas de r., de reproches à lui faire. Les reproches de la conscience.*—*Un homme sans r.*, Un homme à qui l'on ne peut rien reprocher. *Bayard fut surnommé le Chevalier sans peur et sans r.* ‖ On dit ellipt., *Sans r.*, pour Sans prétendre faire des reproches. *Soit dit sans r., je lui ai rendu plus d'un service.* ‖ T. Procéd. Les raisons qu'on produit pour récuser des témoins. *Produire ses reproches.*

REPROCHER. v. a. Faire des reproches. *R. à un homme les fautes qu'il a faites. R. à une personne ses défauts. R. à quelqu'un son ingratitude. On ne saurait lui rien r. Qu'avez-vous à lui r.? Je n'ai rien à me r. là-dessus. Est-ce que votre conscience ne vous reproche rien? On lui reproche d'être très-médisant.*—*R. un bienfait à quelqu'un*, Le lui rappeler pour l'accuser de l'avoir oublié. Famil., *R. les morceaux à quelqu'un*, Faire sentir à quelqu'un qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret. ‖ T. Procéd. *R. des témoins*, Alléguer des raisons pour récuser des témoins. = Reproché, ée. part.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui reproduit; qui sert à la reproduction. *Organes reproducteurs des végétaux. Forces reproductrices.* = * Reproducteur. s. m. Dans l'Écon. rurale, Animal destiné à reproduire son espèce. *Le choix des reproducteurs est de la plus haute importance pour améliorer les races.*

REPRODUCTIBILITÉ. s. f. Faculté d'être reproduit. *La r. des êtres.* = Reproductible. adj. 2 g. Susceptible d'être reproduit. = * Reproductif, ive. adj. Qui produit de nouveau. *Consommation reproductive.*

REPRODUCTION. s. f. Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leurs espèces. *La r. des êtres. R. naturelle, artificielle. Les organes de la r. Les divers modes de r. qu'emploie la nature.* V. Génération. ‖ Par ext., se dit Des éléments anatomiques qui déterminent la formation d'éléments semblables à eux, et De la formation nouvelle de parties détruites. *La r. des tissus. La r. des os par le périoste. La r. des pattes d'une écrevisse, d'un lézard.*

REPRODUIRE. v. a. * Produire un être de même espèce. *Tous les êtres organisés ont la faculté de r. des êtres semblables à eux.* ‖ Émettre, pousser de nouveau. *Après avoir été coupé jusqu'à la racine, cet arbre a reproduit une nouvelle tige. Il reproduira de nouvelles branches.* ‖ Présenter, montrer de nouveau. *Ce plaideur n'a fait que r. ses moyens déjà écartés. Sa traduction reproduit une partie des beautés de l'original.* = se Reproduire. v. pr. Se dit dans les deux premiers sens qui précèdent. *Les êtres vivants se reproduisent par œufs, par gemmes, par scission, etc. On a beau détruire cette mauvaise herbe, elle se reproduit toujours. Ce tissu se reproduit avec facilité. Les mêmes erreurs, les mêmes événements se reproduisent souvent dans le monde.* ‖ *Il commence à se r. dans le monde*, se dit D'un homme qui s'était retiré de la société et qui commence à la fréquenter de nouveau. = Reproduit, ite. part.

* **REPROMETTRE.** v. a. Promettre de nouveau. *Il m'a promis et repromis de terminer cette affaire, et il n'en a rien fait.* = Repromis, ise. part.

REPROUVER. v. a. Prouver de nouveau. *On a mille fois prouvé et reprouvé cela.* = Reprouvé, ée. part.

RÉPROUVER. v. a. (lat. *reprobare*). Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner. *L'Église a réprouvé cette doctrine. Un honnête homme réprouvera toujours de pareilles actions. Le bon goût réprouve ces moyens de produire de l'effet.* ‖ T. Théol. Se dit par opp. à Prédestiner. *Dieu réprouva Saül pour sa désobeissance.* = Réprouvé, ée. part. *Abandonner quelqu'un à son sens réprouvé*, Le laisser dans l'erreur, à cause de son obstination. ‖ Subst., Celui que Dieu a rejeté et maudit. *Être du nombre des réprouvés.* — Fam., *Avoir un visage, une figure de réprouvé*, Avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie. = Syn. Voy. Désapprouver.

REPS. s. m. Étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. *Acheter du r. Un mètre de r.*

* **REPTATION.** s. f. T. Physiol. Voy. Reptile.

REPTILE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *reptile*, de *repere*, ramper). Qui rampe. *Animal r. Les reptiles.* Ce mot s'emploie en général substantivement.

Enc. — Les animaux désignés sous le nom de *Reptiles* constituent la troisième classe de l'embranchement des *Vertébrés*, et la branche de la science zoologique qui a pour objet l'étude de cette classe est, en conséquence, appelée *Erpétologie*. Cette classe se range entre celle des Oiseaux et celle des Poissons. Toutes les espèces qui la composent sont des animaux à respiration pulmonaire; mais le cœur, étant composé de deux oreillettes et d'un ventricule seulement, n'envoie au poumon à chaque contraction qu'une portion du sang qu'il a reçu des différentes parties du corps, de telle sorte que le reste de ce fluide retourne aux parties sans avoir passé par le poumon, et sans avoir été vivifié par le contact de l'air. « Il résulte de là, dit G. Cuvier, que l'action de l'oxygène sur le sang est moindre que dans les Mammifères, et que, si la quantité de respiration de ceux-ci, où tout le sang est obligé de passer par le poumon avant de retourner aux parties s'exprime par l'unité, la quantité de respiration des Reptiles devra s'exprimer par une fraction d'unité d'autant plus petite, que la portion de sang qui se rend au poumon, à chaque contraction du cœur, sera moindre. Comme c'est la respiration qui donne au sang sa chaleur et à la fibre la susceptibilité pour l'irritation nerveuse, les Reptiles ont le sang froid, et les forces musculaires moindres que les Mammifères et, à plus forte raison, que les Oiseaux : aussi n'exercent-ils guère que les mouvements de ramper et de nager, et, quoique plusieurs d'entre eux sautent et courent fort vite en certains moments, leurs habitudes sont généralement paresseuses, leur digestion excessivement lente, leurs sensations obtuses, et, dans les pays froids ou tempérés, ils passent presque tous l'hiver en léthargie. Par la même raison, ils n'avaient pas besoin de téguments capables de retenir la chaleur, et ils sont couverts d'écailles ou simplement d'une peau nue. Le cerveau des Reptiles, proportionnellement très-petit, n'est pas aussi nécessaire que dans les deux premières classes à l'exercice de leurs facultés animales; leurs sensations semblent moins se rapporter à un centre commun : ils continuent de vivre et de montrer des mouvements volontaires, un temps très-considérable après avoir perdu le cerveau, et même quand on leur a coupé la tête. La connexion avec le système nerveux est aussi beaucoup moins nécessaire à la contraction de leurs fibres, et leurs muscles conservent leur irritabilité bien plus longtemps que dans les classes précédentes, après avoir été séparés du corps : leur cœur bat plusieurs heures après qu'on l'a arraché, et sa perte n'empêche pas le corps de se mouvoir encore longtemps. La petitesse des vaisseaux pulmonaires permet aux Reptiles de suspendre leur respiration sans arrêter le cours du sang; aussi plongent-ils plus souvent et plus longtemps que les Mammifères et les Oiseaux. (Outre un appareil pulmonaire, un grand nombre d'espèces, les Batraciens, possèdent encore des branchies pour respirer dans l'eau; la plupart les perdent lorsque l'animal a atteint son complet développement, mais plusieurs les conservent toute leur vie.) La quantité de respiration des Reptiles n'est pas fixe comme celle des Mammifères et des Oiseaux; mais *elle varie avec la proportion du diamètre de l'artère pulmonaire* comparé à celui de l'aorte. Ainsi les Tortues, les Lézards, respirent beaucoup plus que les Grenouilles, etc.: de là des différences d'énergie et de sensibilité beaucoup plus grandes qu'il ne peut en exister d'un Mammifère à un autre, d'un Oiseau à un autre. »

Sous le rapport de la forme générale, les Reptiles présentent entre eux des différences considérables, comme on peut le voir en comparant ensemble une Tortue, un Crocodile, une Couleuvre, une Salamandre et une Grenouille. Ce qui frappe au premier abord est la présence ou l'absence de membres. Chez ceux qui en sont dépourvus, la locomotion s'opère par *Reptation*, c.-à-d. par le rapprochement successif des diverses parties du corps; et bien que ce mode de progression soit loin d'appartenir à toute la classe, celle-ci en a tiré son nom. Les variations de la taille des Reptiles sont aussi une circonstance qui frappe les moins attentifs : sous ce rapport, les variations paraissent plus grandes encore, quand on considère les gigantesques espèces qui aujourd'hui sont éteintes. Le tégument extérieur offre deux dispositions principales : chez le plus grand nombre, c.-à-d. chez les Chéloniens, les Crocodiles, les Sauriens et les Serpents, il présente un épiderme résistant, d'apparence écailleuse; chez les autres, il offre un aspect essentiellement muqueux; d'où la distinction de cette classe en deux grandes sections : les *R. écailleux* et les *R. nus*. La peau de ces derniers absorbe les liquides et les gaz avec une rapidité singulière : elle est aussi un organe tactile délicat, tandis que celle des Reptiles écailleux ne saurait être que fort peu apte à l'exercice du toucher. Les yeux des animaux qui appartiennent à cette classe présentent en général à peu près la même disposition que chez les Oiseaux; néanmoins on n'y trouve que rarement un prolongement *ayant de l'analogie avec le peigne. Les paupières sont souvent au* nombre de trois; mais quelquefois elles manquent complétement. Chez les Serpents, par ex., la peau se continue au devant des yeux, et présente seulement dans ce point assez de transparence pour permettre le passage de la lumière, disposition qui donne à ces animaux une fixité remarquable dans le regard. L'appareil auditif est fort incomplet : les Crocodiles sont les seuls chez lesquels on retrouve une trace de l'oreille externe. Les fosses nasales sont aussi en général fort peu développées, et le sens du goût paraît également être fort obtus chez tous ces animaux. Tous les Reptiles sont pourvus d'une trachée-artère et d'un larynx; néanmoins beaucoup d'entre eux sont absolument muets. Ces animaux sont généralement ovipares, ou pondent des œufs. Ces œufs ont une coquille calcaire chez les Chéloniens terrestres, les Émydes et les Crocodiles; flexible, au contraire, mais encore assez résistante, chez les Sauriens et les Ophidiens; enfin, tout à fait molle et transparente chez les espèces de Batraciens, où la fécondation des œufs n'a lieu qu'après la ponte. Certains Reptiles cependant sont ovovivipares, c.-à-d. que l'éclosion des œufs s'effectuant dans l'oviducte, les petits naissent vivants. Les Orvets, les Vipères, les Salamandres terrestres, etc., sont dans ce cas. Au reste, parmi les espèces ordinairement ovipares, il en est, comme la Couleuvre à collier, que l'on peut rendre à volonté vivipares en retardant leur ponte. Tout le monde connaît les métamorphoses que subissent les Batraciens dans leur jeune âge; il nous suffit de les rappeler ici. — Les Reptiles possèdent encore une propriété remarquable dont nous devons dire quelques mots, nous voulons parler de leur aptitude à reproduire certaines parties de leur corps qui leur ont été enlevées par la mutilation : c'est ce que l'on a nommé la force de *Rédintégration* ou de *Régénération*. Pline et Élien avaient déjà signalé ce fait, que les Reptiles qui sont sujets à perdre leur queue, les Lézards, les Orvets, les Scinques, etc., reproduisaient en fort peu de temps l'organe qu'ils avaient perdu; mais c'est seulement depuis un siècle environ que des expériences ont été tentées pour établir les limites et les conditions de cette reproduction. Blumenbach, après avoir extirpé les yeux d'un Lézard vert, vit ces yeux complétement reproduits au bout d'un temps très-court. Spallanzani, Ch. Bonnet, etc., ont constaté que les Salamandres, les Tritons, etc., reproduisaient constamment, quoique avec des déviations notables du plan normal, les membres qu'on leur amputait : quelquefois même l'expérience fut répétée jusqu'à quatre fois sur le même membre. Enfin, Duméril ayant enlevé avec des ciseaux les trois quarts de la tête d'un Triton marbré, non-seulement ce Reptile survécut à cette opération, mais encore le travail de reproduction était déjà fort avancé au bout de trois mois, lorsqu'une négligence fit périr l'animal.

Brongniart, G. Cuvier et Duméril ont partagé les Reptiles en 4 ordres, savoir : les *Chéloniens*, les *Sauriens*, les *Serpents* ou *Ophidiens* et les *Batraciens*. Cette classification est celle qui a généralement cours dans la science depuis un demi-siècle; néanmoins plusieurs zoologistes, tels que D. de Blainville, Fitzinger, J.-E. Gray, Rich. Owen et le prince Ch. Bonaparte, ont proposé diverses classifications dont nous ne discuterons pas les mérites respectifs. Nous nous contenterons de mentionner particulièrement celle du prince Ch. Bonaparte, qui nous paraît préférable à toutes les autres. Le savant naturaliste divise les Reptiles, qu'il nomme *Amphibies*, en 2 sous-classes, les *Monopnoa* et les *Dipnoa*, lesquelles répondent à l'ancienne division des R. écailleux et des R. nus. Les *Monopnoa* sont subdivisés en 3 sections, les *Rhizodonta* ou *Loricata*, les *Testudinata* et les *Squamata* ou *Reptilia*. Les *Loricata* comprennent 3 ordres, les *Ornithosauriens* ou *Ptérodactylides*, les *Émydosauriens* ou *Crocodiliens*, et les *Énaliosauriens*, qui sont composés de deux familles éteintes, les *Plésiosaurides* et les *Ichthyosaurides*. La section des *Testudinata* ne comprend qu'un seul ordre, celui des *Chéloniens*. Celle des *Squamata*, au contraire, en comprend 3, savoir : les *Sauriens* ou *Lacertiens*, partagés en onze familles; les *Ophidiens* ou *Serpents*, composés de sept familles, et les *Saurophidiens*, composés de deux familles. Quant à la sous-classe des *Dipnoa*, elle se subdivise en 3 ordres, savoir : les *Batrachophidiens* ou *Cécilides*, les *Ranæ* ou *Batraciens vrais*, et les *Ichthyoïdes*. Ces deux derniers comprennent chacun deux familles. — Dans cet ouvrage nous avons suivi, pour la division des Reptiles en ordres, la méthode de G. Cuvier adoptée dans tous les ouvrages classiques. Nous avons seulement érigé en ordre distinct la famille des Crocodiles, de manière que les Reptiles se trouvent partagés en 5 ordres, les Chéloniens, les Crocodiliens, les Sauriens, les *Ophidiens* ou Serpents, et les Batraciens.

* **REPTONIA.** s. m. T. Bot. Voy. Myrsinacées.

RÉPUBLICAIN, AINE. adj. Qui appartient à la république. *Gouvernement r. Forme, constitution républicaine.* ‖ Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain. *Esprit r. Ame républicaine. Maximes républicaines.* ‖ Subst., Qui est partisan de la république, qui aime ce genre de gouvernement. *C'est un vrai r. Un r. austère. Une republicaine exaltée.* = * Républicaniser. v. a. Rendre républicain. *On envoya des commissaires chargés de r. le pays.* ‖ Ériger en république. *Certains hommes se figuraient qu'on allait r. toute l'Europe.* = Républicanisé, ée. part. = Républicanisme. s. m. * Opinion de celui qui est républicain. *Son r. est vraiment sincère.* ‖ Par dénigr., Affectation d'opinions républicaines.

* **REPUBLIER.** v. a. Publier, éditer de nouveau. *On vient de r. ce roman.* = Republié, ée. part.

RÉPUBLIQUE. s. f. (lat. *res, publica*, chose publique). Gouvernement de plusieurs; État où le gouvernement appartient soit à tous les citoyens agissant par eux-mêmes ou par des délégués, soit à une partie seulement des citoyens; se dit par opposit. à Monarchie. *R. démocratique, aristocratique, oligarchique. R. fédérative. Les républiques anciennes et les républiques modernes. La r. d'Athènes. La r. romaine. La r. française. La r. de Venise, de Hollande. Établir une r. Se former en r. Il y va du bien, du salut de la r. Se sacrifier, se dévouer pour la r.* ‖ Se dit quelquefois De l'État, du pays en général, quelle que soit la forme du gouvernement, et alors il signifie La chose publique. *Le mépris des lois est le fléau de toute r.* ‖ Fig., *La r. des lettres*, Les gens de lettres en général, considérés comme s'ils formaient une nation. *Y a-t-il quelque chose de nouveau dans la r. des lettres?* * On dit à peu près de même, *La r. chrétienne.* ‖ Famil., on dit D'une famille, d'une communauté, d'une société nombreuse, et D'une maison où il y a un grand nombre de ménages, *C'est une petite r.* — * On dit encore, par analogie, *La r. des abeilles. Les fourmis vivent en république.*

RÉPUDIATION. s. f. Action de répudier. *La r. existait dans l'antiquité. Acte de r. R. de succession.* = Répudier. v. a. (lat. *repudiare*). *R. sa femme*, La renvoyer suivant les formes légales. ‖ T. Jurispr. *R. une succession, un legs*, Y renoncer. ‖ Fig., *R. la croyance de ses pères*, Y renoncer. *Il a répudié ses principes*, Il les a abandonnés. = Répudié, ée. part. *C'est une doctrine répudiée généralement.* = Conj. Voy. Prier.

Enc. — La *Répudiation* diffère du *divorce*, en ce que celui-ci a lieu par le consentement mutuel des deux époux, tandis que la r. a lieu par la volonté et pour l'avantage du mari seulement. Chez tous les peuples, on trouve au commencement de l'histoire du divorce le droit de rép. de la femme par le mari. Ce n'est que plus tard que l'on accorda à la femme le droit de demander la dissolution du mariage contre son mari, comme son mari avait ce droit contre elle. Le divorce a donc été un progrès moral sur la r. Le droit de r. existait chez les Juifs, chez les Grecs, chez les Romains, etc., et on le trouve généralement admis chez les peuples qui ne sont pas chrétiens. En général, la femme répudiée peut se remarier; toutefois, au rapport de Burckhardt, il existe, chez les Arabes du désert, une forme de r. dans laquelle la femme n'a pas cette faculté, bien que le mari prenne une autre épouse.

* **REPUE.** s. f. Action de repaître. Ce mot est vieux et ne s'emploie que dans la locut. fam., *Chercheur de franches repues*, Chercheur de repas qui ne coûtent rien, parasite.

RÉPUGNANCE. s. f. Aversion pour quelqu'un, pour quelque chose, à faire quelque chose. *Inspirer de la r., un sentiment de r. J'ai grande r. à cela. Je ne saurais vaincre la r. que j'ai pour lui. Il a de la r. à prendre ce parti. Elle a de la r. au mariage, pour le mariage. Pour moi, je n'y ai point de r. Il y a consenti avec r., sans r. Il faut quelquefois vaincre ses répugnances.* ‖ Syn. V. Antipathie. = Répugnant, ante. adj. Contraire, opposé. *Proposition répugnante à la raison.*

RÉPUGNER. v. n. (lat. *repugnare*). Être opposé. *Cette nouvelle proposition répugne à la première. Ces* *choses répugnent l'une à l'autre. Cela répugne au sens commun.* Absol., *Cela répugne; il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui répugne,* Cela se contredit, il y a quelque contradiction dans ce qu'il dit. ‖ Éprouver un sentiment de répugnance. *Le prince répugnait à cet avis. La jeune fille répugnait à ce mariage. Je répugne à faire cela. Mon goût y répugne.* ‖ Causer, inspirer de la répugnance. *Cet homme, cette femme, cette chose me répugne. Il me répugne de vous parler de cette intrigue.* Absol., *Cela répugne.*

*** RÉPULLULATION** ou *** REPULLULATION.** s. f. Action de repulluler. *La r. des insectes est prodigieuse. La r. d'une tumeur.* = RÉPULLULER ou * REPULLULER. v. a. Multiplier en grande quantité par voie de génération. *Les insectes ont repullulé pendant les grandes chaleurs. Les mauvaises herbes repullulent sans cesse dans ce jardin.* ‖ Fig., *Ces erreurs ont repullulé depuis peu.*

RÉPULSIF, IVE. adj. T. Phys. Qui repousse. *Force répulsive.* = RÉPULSION. s. f. (lat. *repulsio*). Action de ce qui repousse; État de ce qui est repoussé. *L'attraction et la r. La r. de l'aimant. La r. des électricités du même nom.* ‖ * Fig., Aversion, répugnance. *Cet homme, cette doctrine m'a toujours inspiré une grande r.*

RÉPUTATION. s. f. Renom, estime, opinion que le public a d'une personne. *Avoir une bonne, une mauvaise r. Une r. brillante. R. équivoque, douteuse, usurpée, éphémère. Il est en grande r., en r. d'homme vertueux. Il a laissé la r. d'un homme de bien. Un homme d'une excellente r. Il a la r. d'être fort étourdi.* Absol., *Réputation* se dit toujours en bonne part. *Il est en r. Il a beaucoup de r. Ternir sa r. Blesser, flétrir, noircir, rétablir la r. de quelqu'un. Cela nuit à sa r. Il a perdu sa r. C'est une tache à sa r. Il y va de sa r. Déchoir de sa r.* ‖ Se dit Des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce. *Les poésies de cet auteur sont en grande r. Ce vin a de la r.* = Syn. V. CÉLÉBRITÉ.

RÉPUTER. v. a. (latin. *reputare*). Estimer, présumer, tenir pour. *Il est réputé fort riche. Je le réputais homme d'honneur. Elle est réputée pour femme de bien. On ne le réputait pas capable de remplir cette charge.* ‖ *Cette ville a toujours été réputée de telle province,* Elle a toujours été regardée comme en faisant partie. = RÉPUTÉ, ÉE. part. Censé. *Un homme absent pour les affaires de sa compagnie est réputé présent.*

REQUÉRABLE. adj. 2 g. Syn. de *Quérable.*

REQUÉRANT, ANTE. adj. et s. T. Procéd. Qui requiert, qui demande en justice. *Les parties requérantes. On a omis dans l'exploit la demeure de la requérante. Il y a plusieurs requérants.*

REQUÉRIR. v. a. (lat. *requirere*). Mander, demander, réclamer. *Qui est-ce qui vous a requis? Il en a été requis. R. aide et assistance. R. le ministère d'un huissier. R. la force armée.* ‖ Sommer. *Je vous prie, et, au besoin, vous requiers de publier ma réponse. Il a signé, de ce requis.* ‖ T. Procédure. Demander quelque chose en justice. *R. l'apposition des scellés. R. l'application de la loi. Le procureur impérial a requis. Soit fait ainsi qu'il est requis.* ‖ Fig., Exiger. *Cela requiert célérité, diligence. Cela requerra votre présence. La nécessité requérait que...* = REQUIS, ISE. part. *Avoir l'âge requis, les qualités requises pour...,* L'âge convenable, les qualités nécessaires pour... = Conj. V. ACQUÉRIR.

REQUÊTE. s. f. T. Jurisprud. Demande par écrit présentée à qui de droit, et suivant certaines formes établies. *Présenter r. au président du tribunal. Signifier une r. Sa r. tendait à... Les conclusions d'une r. Accorder, rejeter une r. On mit* Néant *au bas de sa r. Débouté de sa r. On a prononcé sur sa r. Ordonnance reçue sur r.* — Dans les exploits, *Tel jour, à la r. de...,* A la demande, à la réquisition de telle personne. ‖ *Chambre des requêtes,* V. *Cour de* CASSATION. *Maître des requêtes,* V. *Conseil d'*ÉTAT. Autrefois, *Les requêtes de l'hôtel,* Tribunal où siégeaient les maîtres des requêtes, au Palais. *Les requêtes du palais,* Tribunal où l'on jugeait en première instance les causes des privilégiés qui s'y pourvoyaient. ‖ Dans le langage ordinaire, Demande verbale, simple prière. *Ayez égard à la r. que je vous fais. Il a fait cela à la r. d'un tel.*

Enc. — En Droit, on donne le nom de *Requête civile* à une voie extraordinaire ouverte à la partie condamnée, dans le cas d'un arrêt en dernier ressort. La r. civile est admise : 1° S'il y a eu dol personnel ; 2° si les formes prescrites à peine de nullité ont été violées, pourvu que la nullité n'ait pas été couverte par les parties ; 3° s'il a été prononcé sur choses non demandées ; 4° s'il a été adjugé plus qu'il n'a été demandé ; 5° s'il a été omis de prononcer sur l'un des chefs de la demande ; 6° s'il y a contrariété de jugements en dernier ressort, entre les mêmes parties et sur les mêmes moyens, dans les mêmes cours ou tribunaux ; 7° si, dans un même jugement, il y a des dispositions contraires ; 8° si, dans les cas où la loi exige la communication au ministère public, cette communication n'a pas eu lieu, et que le jugement ait été rendu contre celui pour qui elle était ordonnée ; 9° si l'on a jugé sur pièces reconnues ou déclarées fausses depuis le jugement ; 10° si, depuis le jugement, il a été recouvré des pièces décisives et qui avaient été retenues par le fait de la partie. Enfin l'État, les communes, les établissements publics et les mineurs sont encore reçus à se pourvoir, s'ils n'ont été défendus ou s'ils ne l'ont été valablement. — La r. civile est portée devant le tribunal qui a rendu le jugement attaqué. Elle doit être formée dans les trois mois qui courent, à l'égard des majeurs, du jour de la signification du jugement attaqué, et, à l'égard des mineurs, du jour de la signification du jugement faite, depuis leur majorité, à personne ou à domicile ; enfin, dans les cas de dol, de faux ou de découvertes de nouvelles pièces, à dater du jour où le faux ou le dol ont été reconnus ou les pièces découvertes. Quant aux formalités dont la r. civile doit être accompagnée, nous ne saurions les énumérer ici : nous renvoyons donc au Code de Proc. civile, art. 480-504.

REQUÊTÉ. s. m. Ton de chasse pour rappeler les chiens à soi. = REQUÊTER. v. a. Quêter de nouveau. *R. le cerf.* = REQUÊTÉ, ÉE. part.

REQUIEM. s. m. [On pron. *Récuième.*] (accusatif du mot latin *requies,* repos). Prière que l'Église fait pour les morts. *Chanter un r.* — *Messe de r.,* Messe qui se dit pour le repos des âmes des morts. ‖ * On appelle aussi *Requiem,* L'ensemble des morceaux de musique composés pour une messe des morts. *Les requiem de Jomelli, de Mozart, de Cherubini et de Vogler, sont justement célèbres.*

REQUIN. s. m. T. Ichth. Voy. SQUALES.

REQUINQUER (SE). v. pron. (latin. *reconcinnare,* rajuster). Se parer d'une manière affectée ; se dit fam. et ironiq., particul. en parl. D'une vieille femme. *C'est une vieille qui se requinque.* = REQUINQUÉ, ÉE. part. *Un vieillard requinqué.*

REQUINT. s. m. T. Jurispr. féodale. V. FIEF.

RÉQUISITION. s. f. (lat. *requisitio*). T. Jurisprud. et Admin. Action de requérir. *A la r. d'un tel. Sur la r. du procureur impérial. A la première r.* ‖ Demande que fait l'autorité de mettre à sa disposition, pour un service public, des subsides en vivres, moyens de transport, chevaux, hommes, etc. *On a mis tous les chevaux du pays en r. Tout le chanvre fut mis en r. pour les besoins de la marine. L'armée ne subsistait qu'au moyen des réquisitions forcées. On fit une r. de tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans pour les envoyer à l'armée. Il était de la r.* = * RÉQUISITIONNAIRE. s. m. Jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition. = RÉQUISITOIRE. s. m. T. Procéd. Acte de réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public. *Son r. n'est pas favorable à l'accusé.* — * Par ext., se dit aussi Du discours que l'organe du ministère public prononce à l'appui de ses conclusions. *Un long r. Un r. éloquent.*

*** RESARCELÉ, ÉE.** adj. T. Blas. Se dit De toute pièce honorable chargée d'un orle ou d'un filet conduit le long de ses bords.

*** RESARCIR.** v. a. (lat. *resarcire*). Raccommoder, et, particul., Refaire à l'aiguille le tissu d'une étoffe. *R. un vieux pantalon.* Fam.

RESCIF. s. m. Voy. RÉCIF.

RESCINDANT. s. m. T. Prat. Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement. *On a jugé le r.* = RESCINDER. v. a. (lat. *rescindere*). T. Prat. Annuler. *Il a fait r. le contrat, le partage.* ‖ RESCINDÉ, ÉE. p. = RESCISION. s. f. Annulation d'un acte, d'un partage, etc. *Action en r. Demander la r. d'un partage.* ‖ * T. Chir. Ablation, retranchement. *La r. des amygdales.* = RESCISOIRE. s. m. L'objet principal pour lequel on s'est pourvu, soit contre un acte, soit contre un jugement, et qui reste à juger quand l'acte ou le jugement a été annulé. *Le rescindant et le r. ne peuvent être jugés par le même arrêt.*

*** RESCOUSSE.** s. f. Voy. RECOUSSE.

RESCRIPTION. s. f. Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher une certaine somme sur quelque fonds, sur quelque personne. *Il est porteur d'une r. sur le Trésor.* On dit ordinairement *Mandat.*

RESCRIT. s. m. (lat. *rescriptum*).

Enc. — En termes de Droit romain, on appelait *Rescrits* les réponses juridiques qu'un empereur faisait par écrit aux magistrats, aux corporations, et même aux simples citoyens, qui lui soumettaient quelque cas particulier à résoudre. D'après leur nature même, les rescrits n'avaient pas la force des lois générales ; néanmoins, comme parfois ces décisions pouvaient s'appliquer à d'autres cas semblables, elles acquirent peu à peu une haute importance et constituèrent une branche particulière de la jurisprudence civile. Plusieurs de ces rescrits impériaux furent introduits par Justinien dans son Code. — Par analogie, on a encore donné le nom de *Rescrits* aux bulles ou monitoires des papes. Les rescrits des papes concernent particulièrement les bénéfices, les procès et la pénitencerie en toute matière.

RÉSEAU. s. m. (latin. *rete*). Petit rets, petit filet. *Tendre un r. Un r. à prendre des papillons.* ‖ Ouvrage de fil, de soie, etc., fait par petites mailles, en forme de rets. *Dentelle à fond de r. Ses cheveux étaient enveloppés d'un r. de soie et d'or.* ‖ T. Anat. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de fibres, de nerfs, plus ou moins semblable aux mailles d'un filet. *R. artériel, veineux. R. de nerfs.* ‖ T. Géodés. *R. de triangles,* L'ensemble des triangles tracés sur la surface d'un pays pour en avoir la topographie.

*** RÉSECTION.** s. f. T. Chir. Voy. AMPUTATION.

RÉSÉDA. s. m. (lat. *resedere,* calmer). T. Bot. Voy.

*** RÉSÉDACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, polypétales, à étamines définies, à placentas pariétaux, à fruit ordinairement ouvert au sommet, et à graines dépourvues d'albumen. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées, molles, rarement suffrutescentes ; à feuilles alternes, entières ou découpées, et accompagnées de petites stipules glanduliformes. Fleurs en grappes ou en épis. Calice pluripartit. Pétales inégaux, à lames larges, charnues et présentant en arrière des appendices laciniés. Disque hypogyne, glanduleux, se développant d'un seul côté. Étamines définies, insérées sur le disque ; filets dressés ; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire sessile, 3-lobé, uniloculaire, polysperme, à peine fermé, présentant ordinairement 3-6 placentas pariétaux, entourant parfois un corps central libre qui porte les ovules. Stigmates 3, glanduleux, sessiles. Ovules amphitropes ou campylotropes. Fruit sec et membraneux, ou charnu, s'ouvrant au sommet ; ou apocarpe, avec des carpelles vides entourant un placenta central ; ou couvert d'un capuchon et monosperme. Graines multiples et réniformes ; embryon recourbé et dépourvu d'albumen ; radicule près du hile. [Fig. 1. *Reseda lutea :* Fleur entière grossie ; 2. La même, dont on a enlevé les pétales et la plupart des étamines ; 3. Fruit ; 4. Coupe transversale du même ; 5. Graine ; 6. Id., grossie.]

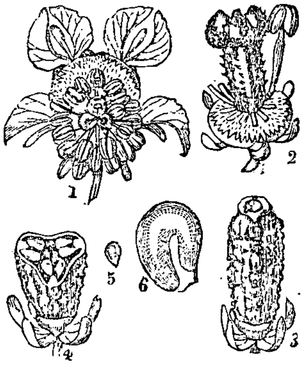

Cette famille ne se compose que de 6 genres et de 41 espèces, qui toutes habitent l'Europe, les parties de l'Asie qui lui sont voisines, le bassin de la Méditerranée et les îles adjacentes. On n'en trouve qu'un très-petit nombre dans le nord de l'Inde, au cap de Bonne-Espérance et en Californie. — Le *Réséda gaude* (*Reseda luteola*), vulg. appelé *Gaude,* et *Herbe à jaunir,* s'emploie dans la teinture ; il sert aussi à préparer une laque jaune très-solide, usitée en peinture. Le principe colorant de cette plante a reçu de Chevreul, qui le premier l'a isolé, le nom de *Lutéoline.* Le *R. odorant* (*R. odorata*), originaire d'Égypte et de Barbarie, est très-cultivé chez nous, à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Ces plantes, ainsi que l'indique leur nom, étaient autrefois regardées comme sédatives. Elles sont en général plus ou moins âcres ; cependant les Grecs de l'Archipel mangent le *Réséda raiponce* (*R. phyteuma*), qu'ils nomment ὄχιστρα.

*** RESÉQUER.** v. a. (lat. *resecare,* couper). T. Chir. Faire la résection d'un os. *On fut obligé de r. l'extrémité du tibia.* = RESÉQUÉ, ÉE. part. = Conj. V. CÉDER.

*** RÉSERVATAIRE.** adj. et s. 2 g. T. Prat. *Héritier r.,* ou simpl., *Réservataire,* Héritier à réserve.

RÉSERVATION. s. f. Action par laquelle on réserve. ‖ Se dit ordin. Du droit en vertu duquel le pape, dans les pays d'obédience, se réservait la nomination, la collation de certains bénéfices, lorsqu'ils venaient à vaquer. ‖ Se dit quelquefois Des droits qu'on s'est réservés dans un acte. *Sans préjudice de ses autres demandes et réservations.*

RÉSERVE. s. f. Action de réserver. *Dans ce contrat, il a fait plusieurs réserves. Il a fait donation de son bien sous la r. d'une pension. Il a affermé son domaine, sous la r. de résilier en cas de vente.* ‖ Se dit aussi Des choses réservées. *Les réserves de sa terre montent plus haut que ce qui est affermé.* — T. Jurispr. *R. légale,* Voy. DONATION. * *Héritier à r.,* Celui au profit duquel existe la réserve légale. ‖ * Dans un débat, une discussion, Exception, opposition faite par avance aux conséquences, aux inductions qu'on pourrait tirer de quelque aveu, d'une déclaration, d'une concession, etc. *J'accorde ce principe, mais je dois faire certaines réserves. Je reconnais telle chose, mais sous toutes réserves.* || T. Art mil. *Armée de r.*, ou simpl., *Réserve*, La partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent. *Appeler la r., une partie de la r.* — *Corps de r.*, ou simpl., *Réserve*, Les troupes que le chef d'une armée, un jour de bataille, laisse disponibles pour ne les engager que si la nécessité l'exige. *Le corps de r., en donnant à propos, a décidé le gain de la bataille. On n'a point eu besoin de la r., la r. n'a point donné.* Dans la Tactique navale, on appelle aussi *Réserve*, Un certain nombre de vaisseaux qui ne sont point d'abord engagés, et qui ne prennent part à l'action qu'en cas de besoin. *Notre vaisseau faisait partie de la r.* — Dans les villes de garnison, on nomme encore *Réserve*, Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer, et qui est réunie seulement pour attendre des ordres. On dit aussi *Piquet.* — * *Cadre de r.*, ou simpl., *Reserve*, Cadre d'officiers généraux qui ne peuvent plus être employés qu'en cas de guerre. *L'âge fixe pour être porté sur le cadre de r. est* 62 *ans pour les généraux de brigade*, 65 *pour les généraux de division et pour les contre-amiraux, et* 68 *pour les vice-amiraux.* || T. Admin. for. *Bois de r.*, ou simpl., *Réserve*, Canton de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente. || * T. Libr. et Typogr. Lieu où l'on met à part certaines choses dont on ne se sert pas habituellement. *On ne peut vous communiquer ce livre, il est à la r. Vous trouverez cette sorte de caractère à la r.* || T. Vén. *Canton de r.*, ou simpl., *Réserve*, Canton qui est réservé pour celui à qui la chasse appartient. || * T. Technol. V. IMPRESSION. || Au sens moral, *Réserve* sign. Discrétion, retenue, circonspection. *Cet homme ne parle jamais qu'avec beaucoup de r. Il affecte, il montre une grande r. Il se tient sur la r.* — Syn. V. DISCRÉTION et MODESTIE. = A LA RÉSERVE DE. loc. prép. A l'exception de. *Il a vendu tous ses biens, à la r. d'une petite maison. Il a fort bien reçu tout le monde, à la r. d'un tel.* = SANS RÉSERVE. loc. adv. Sans exception. *Il lui a laissé tous ses biens sans r. J'ai en lui une confiance sans r. Parlez-lui sans r., sans aucune r.* = EN RÉSERVE. loc. adv. A part, de côté. *Il a mis une forte somme en r. Il a toujours de l'argent en r.*

RÉSERVÉ, ÉE. adj. Circonspect, discret; qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense. *Il faut être fort r. avec ces gens-là. On ne saurait être trop r. à critiquer les autres. Être r. en paroles. Cette femme est fort réservée. Une conduite réservée.* || Subst., *Vous faites bien le r. Cette femme fait bien la réservée.*

RÉSERVER. v. a. (lat. *reservare*). Garder, retenir quelque chose d'un tout, ou une chose entre plusieurs autres. *Il a vendu son domaine, mais il en a réservé la jouissance à son fils, pour son fils. Il a loué son jardin, en se réservant les fruits de quelques arbres. Il a cédé sa maison de commerce, mais il s'est réservé un quart des bénéfices. L'évêque se réserve le pouvoir d'absoudre de certains cas. L'empereur s'est réservé la décision de cette affaire. Il semble que Dieu se soit réservé la punition de ce crime.* || Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour certaines occasions. *R. de l'argent pour les besoins imprévus. Réservez vos conseils pour un autre temps. Je réserve mes éloges pour ceux qui en sont dignes. Il réserve son crédit pour lui-même. Réservez-moi vos bontés pour une autre occasion. Le général réservait ce corps de troupes pour l'instant décisif. La cour a jugé le principal et a réservé à faire droit sur les intérêts.*—Par extens., *Cette célébrité était réservée à un tel. Cette découverte était réservée à notre époque.* || Au Barreau, *Se r. la réplique*, Déclarer qu'on veut répliquer. On dit encore, *L'avocat a demandé au tribunal de lui r. la réplique*, Il a demandé la permission de répliquer. || *Se r. à faire quelque chose*, ou *de faire quelque chose*, Attendre, remettre à faire cette chose quand on le trouvera à propos, en temps et lieu. *Il se réserve à faire cela en tel temps. Je me réserve de lui en dire mon avis en temps et lieu.* || *Se r. pour*, avec le pronom *Se*, régime direct, se dit dans un sens anal., *Je me réserve pour telle occasion. Il se réserve pour de plus grandes choses. Se r. pour le rôti, pour le second service, pour l'entremets.* = RÉSERVÉ, ÉE. part. *Tout droit réservé. Tous dépens réservés.* || *Cas réservés*, Voy. PÉNITENCE.

RÉSERVOIR. s. m. Lieu destiné à tenir en réserve une quantité d'eau plus ou moins considérable. *R. de plomb, de tôle. R. de maçonnerie. R. voûté, découvert. Il y a un r. au-dessus de la fontaine publique. R. pour les irrigations. Ce r. sert à alimenter les eaux du parc. Le r. du château de Versailles contient* 1270 *hectol. d'eau. Il a fait faire un grand r. pour y conserver du poisson.* || T. Anat. Cavité dans laquelle s'amasse un fluide. *Le r. des larmes*, Le sac lacrymal. *Le r. de l'urine*, La vessie. *Le r. de la bile*, La vésicule biliaire. *Le r. du chyle* ou *r. de Pecquet*, Voy. LYMPHATIQUES.

RÉSIDANT, ANTE. adj. Qui réside, qui demeure. *Le lieu où il est r., où elle était résidante.*

RÉSIDENCE. s. f. Demeure ordinaire en quelque ville, en quelque lieu, en quelque pays. *Il fait sa r. en tel lieu. Le lieu de sa r. Il a depuis longtemps établi sa r. en tel endroit.* || Le séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un fonctionnaire, etc., dans le lieu où il exerce ses fonctions. *Ce magistrat a sa r. dans telle ville.* || Le lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur. *Cette ville est la r. du prince. On enjoignit à un tel de sortir de la r.* || L'emploi d'un résident auprès d'un prince. *Il demandait telle r.* = Syn. Voy. DEMEURE.

RÉSIDENT. adj. et s. m. *Ministre r.*, ou simplem., *Résident*, V. DIPLOMATIE. = RÉSIDENTE. s. f. La femme d'un ministre résident. *Madame la r. faisait les honneurs du bal.*

RÉSIDER. v. n. (lat. *residere*). Faire sa demeure en quelque endroit. *R. dans un lieu. On l'a imposé au lieu où il résidait. Il réside habituellement à sa terre, sur sa terre, sur son domaine, dans son domaine. Il est de Lyon, mais il réside presque toujours à Paris.* Absol., *Cette fonction oblige à r.*, Oblige à demeurer dans un lieu déterminé. || Figur., Se trouver, subsister. *Là résident l'innocence et la paix. Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel. En principe, la souveraineté réside dans la nation.* — Famil., *Il croit que toute la sagesse, toute la science, tout le bon sens réside dans sa tête*, Il croit être le seul sage, le seul savant, etc. || Fig., Consister. *La question, la difficulté réside en ceci. C'est en lui seul que notre espoir réside.*

RÉSIDU. s. m. (lat. *residuum*). T. Chimie. Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances soumises à l'action de divers agents. *Les cendres, traitées par l'eau bouillante, abandonnent la potasse et laissent un r. qui sert d'engrais. Les résidus des fabriques de sucre de betterave s'emploient pour la nourriture des bestiaux.* || T. Arithm. Le nombre qui reste d'une division. *Le r. de cette division est* 13. On dit ordin., *Le reste.* || T. Comptab. Le restant d'un compte. *Les dépenses prélevées, il s'est trouvé un faible r. Il m'a fait son billet du r.* Vieux.; on dit ordin., *Reliquat.*

RÉSIGNANT. s. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice. = RÉSIGNATION. s. f. La démission d'une charge, d'un office, d'un bénéfice; se dit surtout D'une démission en faveur d'une personne particulière. || Abandon en faveur de quelqu'un. *Il a fait cession et r. de tous ses droits à son frère.* || Au sens moral, Soumission entière, sans aucune plainte ou expression de regret. *Il est mort avec une grande, une entière r. aux volontés du ciel. Il a subi sa disgrâce, son exil avec r. Il a montré une r. admirable.* = Syn. Voy. ABDICATION.

RÉSIGNER. v. a. (lat. *resignare*). Se démettre en faveur de quelqu'un. *R. un office. R. un bénéfice, une cure à quelqu'un.* Absol., se dit D'un bénéfice. *Il est mort sans avoir eu le temps de r.* || *R. son âme à Dieu*, Remettre son âme entre les mains de Dieu. = SE RÉSIGNER. v. pr. S'abandonner, se soumettre, sans plainte ni murmure. *Je me résigne à la volonté de Dieu. Se r. à son sort. Elle est résignée à souffrir. Elle s'y est résignée.* = RÉSIGNÉ, ÉE. part. *Il est mort résigné à la volonté de Dieu. Elle se montra calme et résignée.*

RÉSILIATION. s. f. T. Jurisprud. Résolution d'un acte. *La r. d'un bail, d'un contrat, d'une vente.* || On dit quelquef. *Résiliement* ou *Résilîment.* s. m. = RÉSILIER. v. a. (latin. *resilire*, se retirer). Annuler un acte. *Les juges ont résilié la vente. Il voudrait r. son bail. Dans ce cas, le présent traité sera résilié de plein droit.* = RÉSILIÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. PRIER.

RÉSILLE. s. f. Espèce de filet qui sert à envelopper les cheveux. *La r. est surtout usitée en Espagne.*

RÉSINE. s. f. (lat. *resina*). T. Bot. et Pharm.

Enc.—I. Les *Résines* sont des substances végétales qui, comme les *baumes* et les *gommes*, découlent naturellement du tronc et des branches de certains arbres ou en sont extraites artificiellement. Elles exsudent ordinairement de l'écorce du végétal sous forme de sucs plus ou moins visqueux ou fluides, mais, en général, elles ne tardent point à se concréter et à se solidifier au contact de l'air. Par leur composition chimique et leurs propriétés, les résines se rapprochent beaucoup des huiles essentielles; elles semblent même être le résultat de l'épaississement de celles-ci par l'absorption de l'oxygène, phénomène que présentent plusieurs huiles essentielles, notamment l'huile de térébenthine. Les résines diffèrent des *baumes* par l'absence des acides caractéristiques de ces derniers, c.-à-d. des acides benzoïque ou cinnamique. Quant aux *gommes*, elles s'en distinguent non-seulement par leur insolubilité dans l'eau qui dissout très-bien celles-ci, mais encore parce que c'est l'hydrogène qui prédomine dans les résines, tandis que c'est le carbone qui prédomine dans les gommes. Cependant il existe un certain nombre de substances qui tiennent à la fois des gommes et des résines, et que, pour ce motif, on appelle *Gommes-résines*. Comme nous avons parlé ailleurs des *baumes*, des *gommes* et des *gommes-résines*, il ne sera question ici que des *résines* proprement dites.

II. Les *résines* sont en général solides, dures, cassantes, friables, transparentes ou translucides, et à cassure vitreuse. Elles s'offrent en masses amorphes, en larmes ou en grains. Leur coloration, qui est ordinairement jaune, passe souvent au rouge ou au brun; mais il est probable que, dans l'état de pureté, elles sont incolores. Leur saveur est toujours forte, âcre ou amère, et chaude. Elles sont ordinairement fortement odorantes, qualité qu'elles doivent à la plus ou moins grande quantité d'huile essentielle qu'elles contiennent. Il y en a même où cette huile est tellement prédominante qu'elles restent toujours fluides, ou qu'elles conservent une consistance analogue à celle du miel; ces résines *liquides* sont communément appelées *Térébenthines:* telles sont les térébenthines des Conifères, la téréb. de Chio, la téréb. de copahu, vulg. nommée baume de copahu, etc. La surabondance d'hydrogène dans les résines fait qu'elles sont excessivement inflammables: elles s'enflamment par l'approche d'un corps en ignition et brûlent avec une flamme forte et jaunâtre et en donnant beaucoup de fumée. Ainsi que nous venons de le dire, elles ne se dissolvent pas dans l'eau, mais elles sont toutes solubles dans l'alcool bouillant, et la plupart dans l'alcool froid. Leurs meilleurs dissolvants sont l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme, les huiles grasses et volatiles, et l'acide acétique. La plupart sont susceptibles de se combiner, surtout à l'aide de la chaleur, avec les lessives caustiques ou même simplement carbonatées. Ces combinaisons avec les alcalis constituent de véritables sels qu'on désigne communément sous le nom de *Résinates*, et dans lesquels l'alcali est quelquefois neutralisé. Presque toutes les résines sont électriques: frottées avec un morceau de laine, elles prennent l'électricité négative, qu'on appelait autrefois *résineuse*, en raison de cette circonstance. Diverses résines sont usitées en médecine, en général comme stimulants; quelques-unes sont même administrées comme purgatifs. Dans l'industrie, on s'en sert pour faire des vernis, des cires à cacheter, etc. On en extrait aussi du gaz propre à l'éclairage. Les *Résinates de potasse* et de *soude*, qui moussent avec l'eau, peuvent être employés comme les savons ordinaires. De là est venu l'usage, d'abord aux États-Unis d'Amérique, puis en Angleterre et en France, d'introduire, dans certains savons communs, notamment dans ceux de suif, une certaine proportion de r., innovation qui a produit les *savons économiques.* Quand on veut décolorer les résines, ce qui est souvent nécessaire pour certaines applications industrielles, on met 5 parties de rés. et 1 p. de carbonate de potasse ou de soude dans une chaudière contenant 20 part. d'eau. On fait bouillir jusqu'à ce que les trois substances forment un mélange bien homogène. Lorsque ce mélange est refroidi, on fait passer au travers un courant de chlore ou d'acide sulfureux, jusqu'à ce que la r. se sépare en flocons blancs ou en grains. Enfin, on jette ces derniers sur un filtre et on les lave à l'eau froide.

III. Les *résines* sont assez nombreuses: la plupart sont fournies par des végétaux qui appartiennent aux familles des Amyridacées, des Conifères et des Légumineuses. Nous allons donner ici la liste des principaux produits désignés sous ce nom, en indiquant en même temps les végétaux dont ils proviennent. — *R. Acouchi* ou *Alouchi*, Icica aracouchini, V. AMYRIDACÉES. — *R. Animé.* Il en existe deux espèces, l'*Animé orientale* et l'*A. d'Amérique*, produites, la première par l'*Hymenæa verrucosa*, et la seconde par l'*Hym. Courbaril* (Légumineuses). La première se récolte à Madagascar, d'où elle arrive souvent en Europe par la voie de Calcutta ou de Bombay, d'où les noms d'*Animé de Madagascar, A. de Bombay, A. de Calcutta*, sous lesquels on la désigne dans le commerce. La seconde provient de diverses parties de l'Amérique, notamment du Brésil (*A. du Brésil*), de la Guyane (*A. de Cayenne, A. de Hollande*), et du Mexique (*A. de Carthage*). Quelques sortes d'Amérique sont aussi désignées sous le nom d'*Ambre blanc*, ou simplement d'*Ambre.*— *R. Cachibou* ou *Chibou*, Bursera gummifera, AMYRIDACÉES. — *R. de Botany-Bay*, Xanthorrhæa arborea, LILIACÉES. — *R. Butea*, Butea frondosa et superba, LÉGUMINEUSES. — *R. Canari*, Canarium commune, AMYRIDACÉES. — *R. Carana, Caragne* ou *Carane*, Bursera acuminata et Icica caranna, ID. — *R. commune, R. jaune*, etc. V. CONIFÈRES et TÉRÉBENTHINE. — *R.* (vulg. *Baume*) *de copahu* Copaifera officinalis, LÉGUMINEUSES. — *R. Copal*, Vateria indica, DIPTÉROCARPÉES; Hymenæa et Trachylobium, LÉGUMINEUSES. — *R. Coumia*, Icica ambrosiaca, AMYRIDACÉES. — *R. de Courbaril*, synon. de R. Animé. — *R. Dammar*, Dammara australis et alba, CONIFÈRES; Caria Engelhardtia, JUGLANDÉES: cette r. a été désignée, dans le principe, sous le nom impr. de *Copal de Nubie.* — *R. Élémi*, Icica icicariba. et Amyris Plumieri, AMYRIDACÉES. — *R. de Gaïac*, Guajacum officinale, ZYGOPHYLLÉES. — *R. de*

Garou, Daphne mezereum, THYMÉLÉES. — *R.* (vulg. *Baume*) *de Gilead*, Balsamodendron gileadense, AMYRIDACÉES. — *R. de Gomart*, Bursera paniculata, ID. — *R. de Jalap*, Exogonium purga, Ipomœa batatoïdes, etc., CONVOLVULACÉES. — *R. jaune*, syn. de R. commune. — *R. Laque*, V. LAQUE. — *R. Mani*, Moronobea coccinea, CLUSIACÉES. — *R. Mastic*, Pistacia lentiscus et atlantica, ANACARDIACÉES. — *R.* (vulg. *Baume*) *de la Mecque*, Balsamodendron opobalsamum, AMYRIDACÉES. — *R. des Moluques*, syn. de R. Canari. — *R. Sandaraque*, Callitris quadrivalvis, CONIFÈRES. — *R. Sang-dragon*, Calamus draco, PALMIERS ; Dracæna draco, LILIACÉES ; Pterocarpus draco, LÉGUMINEUSES. — *R. Scammonée*, Convolvulus Scammonia, CONVOLVULACÉES. — *R. Succin*, V. AMBRE. — *R. de sucrier*, vulg. *Baume de sucrier* ou *Baume à cochon*, Hedwigia balsamifera, AMYRIDACÉES. — *R. Tacamaque* ou *Tacamahac*, Elaphrium tomentosum, AMYRIDACÉES ; Calophyllum calaba et inophyllum, CLUSIACÉES.

RÉSINEUX, EUSE. adj. Qui produit de la résine. *Les arbres r. Bois r.* || Qui a rapport à la résine. *Goût r. Odeur résineuse.* || T. Phys. *Fluide r., électricité résineuse*, Voy. ÉLECTRICITÉ.

***RÉSINIER.** s. m. T. Bot. Voy. AMYRIDACÉES.

***RÉSINITE.** adj. 2 g. T. Minér. Voy. OPALE.

RÉSIPISCENCE. s. f. (latin. *resipiscentia*). Reconnaissance de sa faute avec amendement. *Venir à r. Avez-vous quelque preuve de sa résipiscence?*

RÉSISTANCE. s. f. (lat. *resistentia*). Force, propriété par laquelle un corps réagit contre l'action d'un autre corps. *La r. des solides, des fluides. La r. de l'air. La r. des matériaux. Cette étoffe n'a pas de r.* || Obstacle, difficulté. *Je voulus pousser la porte, mais je sentis quelque r.* || Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. *R. vigoureuse, opiniâtre, héroïque. Faire beaucoup de r., peu de r. Il s'est rendu sans r., après une faible r. Les assiégés ont fait une longue r., une belle r.* — Fig. et fam., *Il a fait une belle r.*, se dit De quelqu'un qui s'est refusé longtemps aux propositions, aux instances qu'on lui faisait. || Figur. et au sens moral, Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. *Si vous proposez cela dans l'assemblée, vous trouverez bien de la r. Il y aura de la r. de la part de tels et tels. Je n'y apporterai aucune r. La chose a passé malgré toute la r. qu'il y a faite. Il saura vaincre toutes les résistances. Obéir sans r.* || Fig. et fam., *Pièce de r.*, Pièce considérable où il y a beaucoup à manger.

Enc. — I. En termes de Mécanique, on appelle *Résistance*, toute force qui agit en sens contraire d'une autre force dont elle diminue ou détruit les effets. On distingue communément deux sortes de résistances : les résistances *actives* ou *utiles*, qui sont les forces que les matières sur lesquelles opère une machine opposent au mouvement des organes qui les sollicitent ; et les résistances *passives* ou *nuisibles*, qui sont les forces qui naissent du mouvement des différents organes d'une machine pour s'opposer à ce mouvement. Ainsi, par ex., *lorsqu'on puise de l'eau dans un puits*, la r. *active* se mesure par la quantité d'eau que l'on élève, et la r. *passive* par la force exigée pour surmonter le poids du seau et de la corde, le frottement de la poulie, etc. Une autre distinction des résistances est celle qui est fondée sur la nature des corps, suivant qu'ils sont solides ou liquides. La *R. des solides* est la force qui les met en état de ne pas céder au choc ou à la pression d'un autre corps ; la *R. des liquides* est la force par laquelle les milieux fluides retardent le mouvement des corps qui y sont plongés.

II. L'étude des effets de la réaction des résistances contre les puissances dans les différentes espèces de machines constitue presque entièrement l'objet de la mécanique. Suivant le mode d'action qu'exerce la force motrice ou l'organe moteur sur le corps résistant, *on distingue la r. au glissement, la r. au roulement, la r.* à la traction, la r. à la pression, la r. à la flexion, etc. Comme il a été parlé ailleurs de la r. au glissement et au roulement (v. FROTTEMENT), ainsi que de la r. à la flexion (v. ÉLASTICITÉ), nous ne parlerons ici que de la r. à la traction et à la pression considérée dans les matériaux, car c'est de ces modes de r. que résulte la solidité des constructions de tout genre, des instruments, etc.

Les recherches expérimentales sur les lois qui régissent la r. des corps solides, ou leur pouvoir de résister aux forces diverses qu'on emploie pour les briser ou les détruire, sont entravées par des difficultés pratiques singulières qui proviennent, soit des forces considérables dont il faut disposer, soit de la nature très-variable des corps mis en expérience. En effet, les matériaux dont on veut déterminer *la r. sont loin de présenter une texture parfaitement uniforme*. Or, plus les irrégularités de structure qu'ils présentent sont nombreuses, plus on doit multiplier les expériences, de manière à obtenir un résultat moyen. Cependant il faut se rappeler que, dans tout cas particulier quelconque, les résultats fournis par l'expérience directe s'écartent toujours plus ou moins de cette moyenne. — Une force qui tend à séparer les molécules d'un corps solide, peut agir sur ce corps de différentes manières, et notamment : 1° par *traction longitudinale*, comme lorsqu'une corde ou un fil métallique est tendu par un poids ; 2° par *pression longitudinale*, comme lorsqu'un poids repose sur un pilier ou une poutre posée debout ; 3° par *effort transversal*, comme dans le cas d'une poutre qui repose sur ses deux extrémités et qui est *chargée d'un poids à son milieu*. Vicat a *désigné* sous le *nom de force tirante*, la r. à la traction longitudinale ; sous celui de *force portante*, la r. à la pression longitudinale, et sous celui de *force transverse* la r. à l'effort transversal ; et ces dénominations ont été adoptées par beaucoup d'ingénieurs.

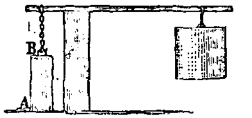

Fig. 1.

Dans la *traction longitudinale*, la force de r. est proportionnelle à l'aire de la section transversale. Ainsi, supposons (Fig. 1) une barre de métal carrée AB, ayant 1 centim. de largeur et 1 d'épaisseur, solidement fixée en A, et tirée dans la direction AB par une force capable de la rompre : une barre du même métal, ayant 2 centimètres de largeur et 1 d'épaisseur, exigera pour se rompre une force double ; une barre de 3 centimètres de largeur ne rompra que sous une force triple, et ainsi de suite. Il est évident, en effet, qu'une barre dont la section transversale est double ou triple équivaut à deux ou trois barres égales et semblables, dont chacune résiste également et séparément à la force de traction, et qui possèdent en conséquence un degré de r. proportionnel à leur nombre. Quant à la longueur de la barre, théoriquement elle est indifférente, car on suppose que la matière qui la compose est parfaitement homogène ; mais, dans la pratique, il n'en est point ainsi, et, attendu que les chances d'inégalité de structure sont d'autant plus nombreuses que la barre est plus longue, on trouve que la force de r. diminue quand la longueur augmente. — *Les lois suivant lesquelles les solides résistent à la pression longitudinale*, n'ont point encore été déterminées avec exactitude. La charge que peut supporter un pilier vertical, dépend évidemment de l'étendue de sa base et de sa *hauteur*. Il est certain que si la hauteur est la même, sa force de r. augmentera avec l'aire de la base ; mais il semble douteux que la r. soit exactement proportionnelle à celle-ci. Lorsque, par ex., on a deux colonnes de même matière et de même hauteur, si la base de l'une est double de celle de l'autre, la r. de la première sera évidemment plus grande ; mais il n'est point du tout certain qu'elle soit exactement double de l'autre. D'après la théorie d'Euler, qui est jusqu'à un certain point vérifiée par les expériences de Musschenbroeck, la r. croît plus rapidement que l'aire de la base, de telle sorte que, *si la base est double, la r. sera plus que doublée*. Selon Duleau, la r. est alors comme le carré de l'aire de la base. Mais, au contraire de ce que nous venons de voir, la base étant la même, la force de r. diminue si la hauteur augmente, et la diminution de la r. croît plus rapidement que la hauteur. D'après la théorie d'Euler, la diminution de la r. est proportionnelle au carré de la hauteur ; en d'autres termes, si la hauteur est double, la r. sera quatre fois moindre. — L'effort que les solides qui entrent dans la plupart de nos constructions ont le plus ordinairement à supporter, est un *effort latéral* ou *transversal*, c.-à-d. qui agit perpendiculairement à leur longueur. Si la pression agissait obliquement, on pourrait la décomposer en deux forces, l'une dans la direction de la longueur, et l'autre perpendiculaire à cette longueur. Soit (*Fig. 2*) *une poutre fixée par ses deux extrémités* et supportant en son milieu E un poids P, qui la presse perpendiculairement à sa longueur. Évidemment, toutes les autres circonstances étant les mêmes, la force de r. de cette poutre sera proportionnelle à sa largeur ; car une poutre de largeur double, triple et de la même épaisseur, *équivaudra à deux ou à trois poutres* parfaitement semblables, placées l'une à côté de l'autre : d'où il suit que chacune d'elles possédant une même r., la totalité de leurs résistances réunies constituera une force double ou triple de chacune d'elles prise isolément. Mais si, la largeur et la longueur étant les mêmes, l'épaisseur diffère, on trouve que la r. augmente avec l'épaisseur, mais non dans la même proportion. En effet, l'augmentation de force croît beaucoup plus rapidement que l'épaisseur. D'après la théorie de Galilée, la r. croît en raison du carré de l'épaisseur : en d'autres termes, avec une épaisseur double ou triple, la force devient quatre fois ou neuf fois plus grande. Maintenant, la largeur et l'épaisseur restant les mêmes, admettons que ce soit la longueur de la poutre ou la distance entre les *points de support qui varie. La force de r. variera également*, et cela en raison inverse de la longueur de la poutre. Si cette distance est doublée, la force de r. sera moindre de moitié. Il résulte donc de ce qui précède, que la force de r. transversale d'une poutre dépend bien plus de son épaisseur que de sa largeur. C'est pour cette raison qu'une planche est beaucoup plus difficile à rompre de champ qu'à plat ; et l'on se conforme à ce principe quand on dispose les solives et les chevrons qui entrent dans la construction des planchers et des toits. Ainsi donc, lorsque deux poutres sont en tous points semblables, leurs forces de r. sont en raison directe des carrés de leurs longueurs. Mais si la longueur, la largeur et l'épaisseur de l'une sont doubles de la longueur, de la largeur et de l'épaisseur de l'autre, leur r. variera. A une largeur *double correspondra une force de r. double, et à une longueur* double correspondra une force de r. moindre de moitié. Par conséquent, l'augmentation de longueur neutralisera les effets de l'augmentation de largeur, de telle sorte qu'il n'y aura rien de changé dans la force de r. Mais si c'est l'épaisseur qui est double, la force de r. s'accroîtra dans une proportion quadruple. On peut montrer de même que, si toutes les dimensions sont triplées, la force de r. croîtra dans une proportion neuf fois plus grande, et ainsi de suite.

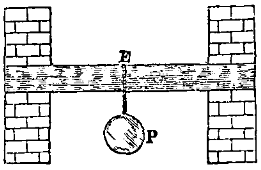

Fig. 2.

Dans toute espèce de construction, les matériaux ont d'abord à supporter leur propre poids. En conséquence, leur force de r. utile doit s'estimer par l'excès de leur force absolue sur le degré de force exactement nécessaire pour supporter leur propre poids. Cette *considération* conduit à des conclusions importantes, qui donnent lieu, dans les œuvres de la nature et de l'art, à de nombreuses applications. Nous avons vu que la force absolue avec laquelle des solides semblables résistent à un effort transversal croît comme le carré de l'une quelconque de leurs dimensions, et, par conséquent, suivant une progression fort rapide ; mais, en même temps, le poids de ces solides croît dans une progression plus rapide encore, car il croît comme le cube de l'une quelconque des dimensions. Ainsi, par ex., toutes les dimensions étant doublées, la force de r. sera quadruple, mais le poids du solide sera huit fois plus grand. Si les dimensions sont triplées, la force de r. sera neuf fois plus grande, et le poids vingt-sept fois plus grand. Si les dimensions sont quadruplées, la force de r. sera seize fois plus grande, et le poids soixante-quatre fois plus grand, et ainsi de suite. Il résulte évidemment de là une conséquence importante. *Bien que la force de r. d'un corps de petite dimension puisse* grandement excéder son poids, et soit par conséquent capable de supporter plusieurs fois son propre poids, cependant la portion utile de la force de r. finira par diminuer rapidement si l'on augmente beaucoup les dimensions du solide ; et l'on peut assigner au solide des dimensions telles, que la charge résultant de son propre poids surpasse à elle seule la force de r. Il n'est donc pas permis de juger de la force de r. d'une construction quelconque d'après celle que possède un modèle en petit de cette même construction. En effet, cette r., dans ce dernier, est toujours plus considérable en proportion de ses dimensions. Toutes les œuvres de la nature et de l'art ont des limites de grandeur qu'elles ne sauraient dépasser, lorsque l'espèce des matériaux reste la même.

III. *La question de la R. des fluides est un des problèmes les* plus importants de la mécanique, en raison de son application à l'architecture navale, pour le mouvement des corps plongés en totalité ou en partie dans un liquide, et à la balistique, pour le mouvement des projectiles, c.-à-d. des corps qui se meuvent dans un fluide gazeux. — Newton est le premier qui ait donné une théorie générale du mouvement et de l'action des fluides ; mais l'illustre géomètre a pris pour point de départ un principe hypothétique. Il suppose en effet que les particules des fluides jouissent d'une mobilité parfaite, et que la pression se propage également dans toutes les directions. Ce sont bien là en effet les propriétés *idéales* des fluides ; mais les résultats de la théorie mathématique diffèrent tellement de ceux que donne l'expérience, *que plusieurs géomètres ont mis en doute* l'exactitude des principes qui font la base de cette théorie. Il est évident qu'un corps solide qui se meut dans un fluide, doit communiquer une certaine quantité de mouvement aux particules fluides avec lesquelles il se trouve en contact. Or, cette quantité de mouvement communiquée au fluide est nécessairement égale à celle que perd le solide, et, par conséquent, elle peut être prise pour mesure de la r. de ce dernier. Pour déterminer cette quantité de mouvement, concevons un corps cylindrique ou prismatique, terminé par un plan perpendiculaire à son axe, et se mouvant dans un liquide suivant la direction de son axe, de manière que les molécules liquides choquent son plan perpendiculairement. Représentons par A l'aire de la surface antérieure du corps solide, par ρ la densité du liquide, et par v la vitesse du mouvement, pendant le petit intervalle de temps dt. L'espace parcouru par le corps dans le temps dt sera vdt ; le volume du liquide déplacé dans ce même temps sera $Avdt$; la masse du liquide déplacé sera $\rho Avdt$, et le moment ou la quantité de mouvement communiquée au liquide sera $\rho Avdt \times v = \rho Av^2dt$. En exprimant par R la rés. du liquide, nous aurons donc $R = \rho Av^2dt$. Il résulte de cette équation que la rés. à une surface plane se mouvant perpendiculairement dans un liquide en repos, est proportionnelle à la densité du liquide, à l'aire du plan, et au carré de la vitesse. Maintenant, nous pouvons déduire de cette équation une mesure de la force de rés., en la comparant avec la pression de la pesanteur. Exprimant par h la hauteur d'où doit tomber un corps grave pour acquérir la vitesse v, et par g la *force accélératrice* de la pesanteur (9 mèt. 80 par seconde), nous aurons $v^2 = 2gh$. Alors, substituant cette valeur dans l'équation précédente, il vient $R = 2\rho Ah \times gdt$. Or, comme g est la vitesse produite par la pesanteur en une seconde, gdt sera la vitesse engendrée dans le temps dt. En outre, comme $2\rho Ah$ exprime la masse d'un prisme liquide ayant A pour l'aire de sa base et $2h$ pour hauteur, $2\rho Ah \times gdt$ sera donc la quantité de mouvement qu'acquerra le prisme par la libre action de la pesanteur dans le temps dt ; en d'autres termes, cette valeur représentera son poids. Ainsi donc nous pouvons établir *cette proposition : « La résistance directe* d'un liquide à une surface plane est égale au poids d'une colonne liquide ayant pour base cette surface, et pour hauteur deux fois la hauteur due à la vitesse avec laquelle la surface se meut dans le liquide. » En conséquence, si maintenant nous représentons par P le poids de l'unité de volume du liquide, nous aurons $R = 2PAh$. Telle est, suivant Newton, la mesure de la force de rés., dans le cas où la direction du mouvement est perpendiculaire au plan ; mais si le choc est reçu obliquement, la rés. sera beaucoup moindre. Nous croyons inutile de présenter la formule donnée par la théorie, soit pour les cas où la surface qui reçoit le choc des molécules liquides est plane et oblique, soit pour les cas où cette surface offre une courbure particulière. — De nombreuses expériences *ont été faites pour vérifier jusqu'à quel point la théorie* newtonienne de la résistance des fluides s'accorde avec les faits donnés par l'expérience, c.-à-d. pour établir une théorie empirique propre à guider le constructeur de navires. Parmi les expérimentateurs qui se sont livrés à ces recherches, nous nommerons Mariotte, S'Gravesande, D. Bernouilli, Borda, Bossut, Hutton, du Buat, Beaufoy, Russel, etc. Les résultats généraux de ces expériences peuvent se résumer comme il suit : 1° La force de r. qu'éprouve un corps se mouvant dans un liquide est proportionnelle au carré de la vitesse de ce corps, au moins dans les limites de 60 centim. à 3 mèt. par seconde : ceci s'accorde avec la théorie. 2° La r. directe qu'éprouvent plusieurs corps se mouvant avec la même vitesse est à peu près en raison de leurs surfaces. 3° Les *résistances qu'éprouvent des surfaces se mouvant obliquement ne* sont nullement en raison des carrés des sinus des angles d'incidence, surtout lorsque l'incidence est très-oblique : or, la théorie affirme ce rapport ; elle doit donc être complétement abandonnée.

En outre, les résultats ci-dessus sont considérablement modifiés par diverses circonstances dont les principales sont les suivantes. 1° La plus importante est la forme du corps. La théorie de Newton ne considère que la surface antérieure du corps ; mais les expériences de du Buat établissent que la forme de la partie postérieure exerce une influence considérable sur la quantité de la r. Si l'on suppose un corps prismatique, dont l'avant et l'arrière sont représentés par des surfaces égales et parallèles, plongé horizontalement dans un cours d'eau, il faudra, pour le maintenir immobile, qu'il y ait dans la direction de son axe une force égale à la différence des pressions réelles exercées sur l'avant et sur l'arrière. Si le liquide est en repos, la différence sera zéro, parce que les pressions passives opposées seront égales; mais si le corps est plongé dans une eau courante, il faudra ajouter à la pression passive sur l'avant la pression active exercée sur l'arrière, pression qui naît de la déflexion des filets liquides, lesquels, après avoir été écartés en divergeant par la surface antérieure, reviennent, en vertu de la pression du fluide ambiant, former un remous en arrière du corps : en conséquence, la pression éprouvée par la partie postérieure du corps est moindre que lorsque le corps est immobile dans une eau également immobile ; et il en résulte que le corps se trouve poussé en arrière. Cette force est ce que du Buat appelle la *non-pression*, et Beaufoy la *moindre pression*. Or, l'impulsion totale à laquelle doit résister un corps qui se meut dans un courant d'eau, ou la r. qu'il doit vaincre s'il se meut dans une eau stagnante, est la somme de la pression active sur la partie antérieure et de la non-pression sur la partie postérieure du corps : et cette valeur ne dépend pas uniquement de la forme de la proue et de la poupe ; elle dépend aussi, et peut-être principalement, de la longueur du corps. On a trouvé par expérience que l'on réduit à un quart la non-pression sur un cube, en donnant au corps une longueur triple de sa largeur. Le simple allongement d'un navire, sans modifier la forme de la proue ou de la poupe, suffit pour augmenter sa vitesse. Du Buat a également déterminé l'effet produit par l'addition d'une proue ou d'une poupe. L'addition d'une poupe à un corps prismatique trois ou quatre fois aussi long que large diminue seulement la r. d'un dixième. On la réduit au contraire de moitié, si l'on ajoute au prisme une proue formée de deux plans verticaux égaux, faisant entre eux un angle de 60 degrés. En donnant à la proue la forme d'un demi-cylindre, la r. se trouve également réduite de moitié. Si la section de la proue représente un triangle dont la hauteur est double de la base ou de la largeur du prisme, la r. est réduite de trois cinquièmes. En général, une proue qui présente une surface courbe diminue beaucoup plus la r. qu'une proue d'égale grandeur terminée par des surfaces planes. Enfin Bossut, ayant mis en mouvement, dans le sens de leur longueur, dans une eau tranquille et avec le même tirant d'eau, un modèle de vaisseau de ligne, et un prisme de même longueur qui avait pour base la plus grande section transversale du vaisseau, trouva que la r. opposée au prisme était cinq fois plus grande que celle opposée au bâtiment. — 2° Une autre circonstance, qui modifie les résultats généraux, est la vitesse du solide. Les expériences de Russel sur les bateaux qui naviguent sur un canal ont démontré : que la r. n'est proportionnelle au carré des vitesses que dans les cas où la vitesse est petite et la profondeur de l'eau considérable ; que la r. s'accroît au point de dépasser ce rapport lorsque la vitesse approche d'une certaine limite qui dépend de la profondeur de l'eau ; mais que, cette limite dépassée, la r. éprouve une diminution subite et devient beaucoup moindre que celle qui est en raison du carré de la vitesse. Dans un canal d'environ 1 mèt. 60 de profondeur, cette limite (qui est la vitesse de l'onde engendrée par le mouvement du bateau) était de 3 m. 35 à 3 m. 65 par seconde. — 3° Une troisième cause qui modifie la théorie est l'adhérence des molécules liquides au corps plongé, adhérence qui est le plus sensible lorsque le mouvement est lent et qu'en même temps le corps est long et peu volumineux. La partie de liquide qui adhère au corps l'accompagne dans son mouvement, altère sa forme et accroît la r. — 4° La r. est également modifiée par la profondeur du corps au-dessous de la surface de l'eau. Lorsque le corps est près de la surface, la r. est plus grande que lorsqu'il est plongé à la profondeur de 2 mètres. Lorsqu'un corps flotte à la surface de l'eau, le liquide s'amoncelle, pour ainsi dire, devant sa partie antérieure, et cette intumescence augmente la r.

L'air étant un fluide élastique, les lois de la r. qu'éprouve un mobile plongé dans ce milieu, diffèrent notablement de celles qui sont relatives à la r. de l'eau, laquelle est un fluide non élastique. Mais nous renverrons, pour cette question, au mot BALISTIQUE.

IV. Nous croyons utile de donner le tableau de la force portante des matières les plus usitées dans les constructions, c.-à-d. de leur r. à la *pression longitudinale* ou à l'*écrasement*. Les chiffres ci-après expriment les charges qui écrasent, après un temps très-court, les corps mentionnés, par centimètre carré de section. Ces résultats ont été obtenus en opérant sur des cubes ayant de 3 à 5 centimètres de côté.

	Kilog.
Basalte d'Auvergne et de Suède	2000
Porphyre	2470
Granit vert des Vosges	620
— gris de Bretagne	650
— de Normandie, dit gatmos	700
— gris des Vosges	420
Grès très-dur, blanc ou roussâtre	870
— tendre	4
Marbre noir de Flandre	790
— blanc veiné, statuaire et turquin	310
Pierre noire de Saint-Fortunat, très-dure et coquilleuse	630
Roche de Châtillon près Paris, dure et peu coquilleuse	170
Liais de Bagneux près Paris, très-dur, à grain fin	440
Roche douce de Bagneux	130
— d'Arcueil près Paris	250
Pierre de Saillancourt près Pontoise { 1re qualité	140
2e —	90
— ferme de Conflans près Paris	90
— tendre (lambourde et vergelée), résistant à l'eau	60
Lambourde de qualité inférieure, résistant mal à l'eau	20
Calcaire dur de Givry près Paris	310
— tendre de Givry	120
Brique dure très-cuite	150
— rouge	60
— anglaise ou flamande tendre	18
Plâtre gâché à l'eau	50
Plâtre gâché au lait de chaux	73
Mortier ordinaire de chaux et sable	35
— de ciment ou tuileaux pilés	48
— de grès pilé	29
— de pouzzolane de Naples ou de Rome	37
Béton de bon mortier, de 18 mois	40

Expériences de Vicat sur des cubes de 1 centimètre.

Pierre calcaire à tissu arénacé (sablonneuse)	94
— à tissu oolithique (globuleuse)	106
— à tissu compacte (lithographique)	285
Brique crue ou argile séchée à l'air libre	33
Plâtre ordinaire gâché ferme	90
— gâché moins ferme	42
Mortier de chaux grasse et sable ordinaire, âgé de 14 ans	19
— — hydraulique ordinaire	74
— — éminemment hydraulique	144

Le tableau qui suit donne les résultats obtenus par E. Hodgkinson avec des cylindres de bois de 25 millim. 4 de diamètre, sur 50 mill. 8 de hauteur. Les premiers résultats sont relatifs à des bois à l'état ordinaire de sécheresse, et les seconds à des bois ayant séjourné deux mois dans une espèce d'étuve. Les chiffres expriment la r. à l'écrasement par centimètre carré.

	Kil.	Kil.
Acajou	576	576
Aune	480	489
Bouleau d'Amérique	»	820
— d'Angleterre	232	450
Cèdre	399	412
Chêne anglais	456	707
— de Dantzick très-sec	»	543
— de Québec	297	421
Frêne	610	658
Hêtre	543	658
Larix	225	391
Noyer	426	508
Orme	»	726
Peuplier	218	360
Pin jaune rempli de térébenthine	378	383
— résineux	477	477
— rouge	379	528
Pommier sauvage	457	502
Prunier	579	737
Sapin blanc	477	513
— de Prusse	457	479
— rouge	404	463
Saule	203	431
Sureau	524	701
Sycomore	498	»
Tek	»	850

Nous avons donné ailleurs, pour les corps les plus importants, le tableau de leur force de r. à la *traction longitudinale* (v. ÉLASTICITÉ). Quant à la r. des différents corps à un *effort transversal*, le calcul démontre et la pratique vérifie assez exactement que le poids qui opère la rupture d'une pièce prismatique rectangulaire est en raison directe de la largeur et du carré de l'épaisseur de cette pièce et en raison inverse de sa longueur. Il faut, pour chaque cas particulier, établir une équation entre les quantités, puis y introduire un facteur constant déterminé par l'expérience pour chaque espèce de matériaux. De cette façon, on représente les résultats avec toute l'approximation dont la question est susceptible. Mais notre cadre nous interdit d'entrer dans ces détails, qu'on trouvera d'ailleurs dans tous les traités relatifs à l'art des constructions.

RÉSISTER. v. n. (lat. *resistere*). Ne pas céder ou céder difficilement à l'action, au choc, à la pression d'une force. *Ces piliers ne résisteront pas à la poussée de la voûte. Croyez-vous que ces poutres puissent r. à une pareille charge? Ces murailles ne sauraient r. au boulet. Le marbre résiste plus au ciseau que la pierre commune.* || Par anal., Ne pas céder à l'action, à l'impression d'un autre corps. *Ce cuir résiste à l'eau. Un chapeau qui résiste à la pluie. Ce vieux château a résisté jusqu'ici aux injures du temps.* || Fig., Supporter facilement la peine, le travail, la maladie. *Cet homme a un corps de fer, il résiste à toutes les fatigues. R. à la douleur. Qui pourrait r. à cette chaleur. Vous travaillez trop, votre santé n'y pourra r. Si l'épidémie l'atteint, il est perdu; sa constitution ne sera pas capable d'y r. Ces animaux ne peuvent r. à un froid aussi excessif. Les chevaux hongres résistent moins à la fatigue que les chevaux entiers.* — Famil., se dit absol. en parlant De quelque incommodité qu'on a peine à supporter : *On n'y peut plus r.; On n'y saurait r.; Il n'y a pas moyen d'y r.* || Se défendre, opposer la force à la force. *Les assiégés ont résisté courageusement. La place résista plus de trois mois. La Suisse ne pouvait r. longtemps à toutes les forces de la Prusse. R. aux agents de la force publique.* — T. Man. *Ce cheval résiste au cavalier*, Le cavalier a de la peine à le faire obéir. || Fig., au sens moral, S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un; Tenir ferme contre quelque chose de fort, de puissant. *R. fortement à quelqu'un. Il voulait faire passer cette proposition, mais tout le monde y résista. Je lui ai résisté en face. Je n'y résiste point. Il ne faut pas r. à la volonté de ses parents. R. à la grâce. R. à la séduction, à la tentation. Il ne put r. à tant d'attraits. R. à ses passions. R. à l'adversité.*

RÉSOLUBLE. adj. 2 g. Qui peut être résolu; se dit surtout en T. de Math., en parl. Des questions et des problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue.

RÉSOLÛMENT. adv. Avec une résolution fixe et déterminée. *Je veux r. que cela soit. R. je n'en ferai rien.* || Hardiment, avec courage, avec intrépidité. *Il va r. au combat, au péril.*

RÉSOLUTIF, IVE. adj. T. Méd. Voy. RÉSOLUTION.

RÉSOLUTION. s. f. (lat. *resolutio*, de *resolvere*, résoudre). Réduction d'un corps en ses éléments. *La r. d'un composé en ses éléments constitutifs.* || Passage d'un corps solide à l'état liquide ou d'un liquide à l'état aériforme. *La r. de la glace en eau. La r. de l'eau en vapeur.* || *La r. d'un acte, d'un contrat, d'un bail*, Leur cassation ou rescision soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges. || La décision d'une question, d'une difficulté. *Je vous apporte la r. de la question que vous m'avez proposée. R. d'une difficulté, d'un cas de conscience. R. d'un problème.* — *La r. d'une équation*, La détermination de la valeur des quantités inconnues qu'elle renferme. || Dessein que l'on forme, parti que l'on prend. *Prendre une grande r., une r. généreuse, vigoureuse, hardie. Une sage et judicieuse r. Sa r. est inébranlable. Changer de r. Exécuter une r. qu'on a prise. Influer sur les résolutions de quelqu'un. Affermir quelqu'un dans sa r., dans ses résolutions.* || Par ext., Fermeté, courage. *A cet âge, il faut bien de la r. pour renoncer au monde. Cet homme a de la r. Il montra beaucoup de r. et de courage. Il manque de r. Avoir un air de r.* — *Un homme de r.*, Celui qui exécute avec courage et fermeté ce qu'il a entrepris. || * T. Musique. Chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance sur un intervalle ou un accord consonnant. = Syn. Voy. DÉCISION.

Enc. — En termes de Médecine, on appelle *Résolution* : 1° un mode particulier de terminaison des phlegmasies, qui consiste en ce que la partie affectée revient à son état naturel, sans qu'il y ait suppuration ; 2° la disparition par résorption des éléments qui constituent une tumeur, un engorgement, ou un épanchement quelconque. Les topiques employés pour amener la rés. sont qualifiés de *Résolutifs*. Mais, ainsi qu'il est facile de le comprendre, les résolutifs ne constituent point une classe particulière de médicaments. En effet, les moyens employés pour déterminer la rés. varient selon la nature de l'affection : on les choisit parmi les émollients, quand elle est de nature inflammatoire ; on les prend, au contraire, parmi les excitants et les toniques, quand l'affection est atonique. Pour les engorgements dont le caractère est scrofuleux, on a recours spécialement aux alcalis, aux carbonates de soude ou de potasse, aux préparations iodurées, etc. De même, pour ceux qui sont de nature syphilitique, les préparations mercurielles et iodurées sont leurs résolutifs spéciaux. — On emploie encore, en médecine, le terme de *Rés. des forces* pour désigner un affaiblissement prononcé de l'incitation motrice, et celui de *Rés. des muscles, rés. des membres*, pour désigner l'anéantissement permanent ou momentané de la puissance motrice, limité à certains muscles, à certains membres, etc.

RÉSOLUTOIRE. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui a pour effet de résoudre quelque acte. *Convention, clause r. Action résolutoire.*

RÉSOLVANT, ANTE. adj. T. Méd. V. RÉSOLUTIF.

RÉSONNANCE. s. f. *Propriété que possède un corps de rendre des vibrations sonores. *Le cuivre chauffé perd sa r.* — Prolongation du son par la persistance des vibrations du corps sonore, ou par la réflexion du son. *Les résonnances produites par la vibration des cordes d'un instrument. La r. de la table d'harmonie. La r. de la voix dans cette salle est fort incommode.* = RÉSONNANT, ANTE. adj. Retentissant, qui réfléchit le son. *Cette voûte est fort résonnante.* || Qui rend un son intense. *Ce violon est bien r. Une voix claire et résonnante.* = RÉSONNEMENT. s. m. Retentissement et renvoi du son. *Le r. de cette église nuit à la voix.* = RÉSONNER. v. n. (lat. *resonare*). Retentir, réfléchir le son. *Cette voûte résonne bien. Cette salle ne résonne pas, résonne trop. Faire r. les échos. Sa grotte ne résonnait plus de son chant.* — Figur., *Tout résonnait du bruit de ses louanges, du bruit de ses exploits*, Partout on le louait, partout on s'entretenait de ses exploits. || Rendre un son intense. *Cette corde, cette cloche résonne bien. Sa voix résonnait comme un tonnerre.*

***RÉSORBER.** v. a. (latin. *resorbere*). T. Physiol. Absorber. || RÉSORBÉ, ÉE. part. = RÉSORPTION. s. f. Absorption. *La r. d'une tumeur. La r. de la sérosité épanchée dans la plèvre.* — Ces mots ne s'emploient qu'en parl. De l'absorption interstitielle qui agit sur les produits morbides.

RÉSOUDRE. v. a. (lat. *resolvere*). Détruire la cohésion qui existe entre les parties d'un corps. *Le feu résout le bois en cendre et en fumée. R. un corps en poussière.* —*Par extens., signifie aussi simpl., Faire passer un corps d'un état à un autre. *Le froid condense les nuages et les résout en pluie. R. l'eau en vapeur.* ‖ T. Méd. *R. une tumeur, un engorgement, un épanchement,* Les faire disparaître peu à peu. *L'iodure de potassium résoudra cette tumeur. Nous parviendrons à r. cet épanchement.* ‖ T. Jurispr. *R. un contrat, un marché, un bail, etc.,* Les annuler, les détruire par un acte contraire. ‖ Décider un cas douteux, une question. *Il n'est pas aisé de r. cette question, ce problème. Il reste une petite difficulté à r. — R. une équation,* V. ÉQUATION. ‖ Déterminer, décider une chose. *Il ne sait que r. A-t-on résolu la paix ou la guerre? On a résolu d'agir sans plus tarder. Il a été résolu que l'on continuerait la guerre.* ‖ *R. quelqu'un,* Le déterminer à quelque chose. *On ne saurait le r. à faire cette démarche. Je suis venu à bout de l'y r.* = SE RÉSOUDRE. v. pr. Passer à un autre état, se décomposer, se dissoudre. *Le bois qu'on brûle se résout en cendre et en fumée. Le brouillard se résout en eau. Les vapeurs se résolvent en pluie. Les résines se résolvent dans l'alcool.* — Figur. et fam., *Tout ce que vous dites là se résout à rien,* Il n'en ressort, il n'en résulte rien. ‖ T. Médec. Disparaître par résorption. *Cette tumeur se résoudra facilement.* ‖ Se déterminer. *Je me résolus à plaider. A quoi vous résolvez-vous?* = = RÉSOLU, UE. p. *Tumeur résolue. Bail résolu. Question résolue. C'est un point résolu.* ‖ Adjectiv., signifie Déterminé, hardi. *Il ne craint rien, il est très-résolu. C'est une femme résolue.* On dit aussi substantiv., dans ce sens, *C'est un gros résolu. Elle fait bien la résolue.*

Conj. — *Je résous, tu résous, il résout; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. Je résolvais; nous résolvions. Je résolus; nous résolûmes. Je résoudrai; nous résoudrons. — Je résoudrais; nous résoudrions.—Résous; résolvons.—Que je résolve; que nous résolvions. Que je résolusse; que nous résolussions.—Résoudre. Résolvant. Résolu, ue* ou *Résous.*— Le second partic. de ce verbe n'est usité qu'au masc., et ne se dit qu'en parlant des choses qui se changent, se convertissent en d'autres. *Le brouillard s'est résous en pluie.*

RESPECT. s. m. (lat. *respectus*, égard). Égard, relation. *La même proposition peut être vraie et fausse sous divers respects.* Vx. ‖ Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose, à cause de son excellence, de son caractère, de sa qualité, de son âge. *Grand, profond r. R. religieux, filial. Vous lui devez le r., du r. Avoir du r. pour la vertu, pour la vieillesse. Inspirer du r. Porter r. à quelqu'un. Manquer de r. à quelqu'un, pour quelqu'un. Marquer, témoigner du r. Garder, perdre le r. S'écarter, sortir du r. Exiger du r., des respects. Le r. des lois, des mœurs. Le r. des choses saintes, pour les choses saintes. Le r. du lieu, de la personne. — Lieu de r.,* Lieu où l'on doit être dans le respect. *Les églises sont des lieux de r.* Vx. ‖ *Tenir quelqu'un en r.,* Le contenir, lui imposer. *La crainte du châtiment le tient en r.* Figur., *Cette citadelle tient la ville en r. — Se faire porter r.,* Se faire craindre. *C'est un homme qui sait se faire porter r.* Famil., on dit D'une arme qui impose, D'une marque extérieure de dignité, ou D'une personne grave et sérieuse dont la présence impose, *C'est un porte-r.* ‖ Par forme de compliment, *Assurer quelqu'un de son r., de ses respects, de ses très-humbles respects. Rendre ses respects. Présenter son r., ses respects à quelqu'un.* — On termine communément une lettre à un supérieur par cette formule, *Je suis avec r., avec un profond r., etc.* ‖ Famil., *Sauf le r. que je vous dois,* ou simplem., *Sauf votre r., Sauf r., Avec le r. que je vous dois,* se dit Quand on veut exprimer quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui l'on parle. Popul., on dit de même, *Sauf le r. que je dois à la compagnie. Parlant par r.* ‖ *R. humain,* La crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes. *Il a fait cela par r. humain. Le r. humain fait commettre beaucoup de fautes.* = Syn. Voy. CONSIDERATION.

RESPECTABLE. adj. 2 g. Qui mérite du respect. *Cette personne est r. par son âge et par ses vertus. Un caractère r. Il porte un nom r.; mais il le déshonore par sa conduite.*

RESPECTER. v. a. Honorer, révérer, porter respect. *R. quelqu'un. R. la vertu, la vieillesse. Je respecte son caractère, sa dignité. R. la vérité. R. les lieux saints. C'est un homme qui ne respecte rien.* ‖ Figur., Épargner, ne point porter atteinte. *Le temps a respecté les noms illustres. La médisance a respecté sa vertu. Je respecte votre erreur, votre faiblesse. Je vous sais fort occupé, je respecte votre temps. Le temps a respecté ces anciens monuments.* = SE RESPECTER. v. pron. Garder avec soin la décence et la bienséance convenable à son sexe, à son état, à son âge. *C'est une femme qui se respecte, qui se fait r. Un magistrat doit savoir se r.* = RESPECTÉ, ÉE. part. *Un nom, un titre respecté.* = Syn. Voy. ADORER.

RESPECTIF, IVE. adj. Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes. *Droits, intérêts respectifs. Demandes, prétentions, servitudes respectives.* = RESPECTIVEMENT. adv. D'une manière respective, d'une manière réciproque. *Ils ont présenté r. leurs requêtes. Ils sont r. maintenus dans leurs droits.* ‖ Dans l'ordre indiqué. *Ces quatre propositions sont r. fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires, etc.,* La première est fausse, la seconde est scandaleuse, la troisième est hérétique, etc.

RESPECTUEUSEMENT. adv. Avec respect. *Parler, écrire r. à quelqu'un. S'approcher r. de l'autel.* = RESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui témoigne du respect. *Cet enfant est fort r. envers ses parents.* ‖ Qui marque du respect. *Il l'aborda d'un air r., d'une manière respectueuse. Ce langage n'est pas r. Garder un silence r. Ecrire en termes r.* ‖ *T. Jurispr. *Acte r.,* Voy. ACTE.

RESPIRABLE. adj. 2 g. Qu'on peut respirer. *Cet air n'est pas r. Les gaz respirables.*

RESPIRATION. s. f. (lat. *respiratio*). T. Physiol.

Enc.—En termes de Physiologie générale, la *Respiration* est la fonction par laquelle tout corps vivant s'empare de certains principes constituants de l'air atmosphérique, et les exhale ensuite sous une autre forme, par suite des modifications que ces éléments absorbés ont subies dans l'organisme. Mais, dans la Physiologie de l'Homme et des animaux supérieurs, on définit la resp., la fonction de l'économie qui a pour but de modifier la composition du sang par le contact de l'air, modification qui s'opère par l'intermédiaire d'un appareil spécial, appelé *appareil respiratoire.*

I. *De l'appareil respiratoire chez l'homme.*—Tout le monde sait que notre resp. s'effectue en introduisant dans un organe parenchymateux, appelé *Poumon* et situé dans la cavité de la poitrine, une certaine quantité d'air atmosphérique, et en rejetant ensuite une autre quantité d'air qui vient de ce même organe. Le premier de ces actes est appelé *Inspiration*, et le second *Expiration.* Soit pour pénétrer dans le poumon, soit pour en sortir, le fluide aériforme est conduit par des organes de forme plus ou moins tubuleuse, savoir : la *cavité buccale*, les *fosses nasales*, le *larynx*, la *trachée-artère* et les *bronches*, dont l'ensemble constitue les *Voies aériennes.* De plus, son introduction et son expulsion sont favorisées par les mouvements des organes divers qui composent les parois mobiles de la poitrine ou du thorax, et qui sont formées par des parties osseuses, *côtes* et *sternum*, ainsi que par des muscles, *muscles intercostaux*, *diaphragme*, etc. [Fig. 1. La cage thoracique : on voit en arrière la portion dorsale de la colonne vertébrale ; au devant, le sternum, et, de chaque côté, la série des douze côtes qui toutes, après s'être articulées avec la colonne vertébrale, viennent s'unir au sternum par l'intermédiaire des cartilages costaux. Les muscles intercostaux du côté gauche, et le diaphragme sont enlevés.] — L'organe essentiel de la resp., le *Poumon*, ou les *poumons*, car cet organe est double, et chacune de ses moitiés est appelée de ce nom, remplit exactement la cavité thoracique, sauf les deux espaces qui constituent les médiastins. Les poumons sont de volume inégal ; mais tous deux ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet est en haut et dont la base repose sur le diaphragme, c.-à-d. sur la cloison musculaire transversale qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale. Le droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux ; le gauche n'a qu'une scissure, et par conséquent que deux lobes. La face interne de chaque poumon est légèrement concave, et présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, lequel a reçu le nom de *Racine des poumons.* Considéré dans son ensemble, chaque *poumon* représente une masse parenchymateuse, de structure spongieuse, molle, dilatable, élastique et crépitante, dont la couleur est généralement rose gris, ou fauve grisâtre. Quelquefois elle est violacée et comme marbrée ; mais l'âge et les circonstances accidentelles modifient cette coloration. [Fig. 2, représentant les deux poumons, ainsi que le cœur et les gros vaisseaux : les poumons sont un peu écartés pour laisser voir ce qu'on appelle les racines. PP, poumons droit et gauche ; P', artère pulmonaire qui naît du ventricule droit du cœur, et se divise près de la crosse de l'aorte pour aller se distribuer dans chaque poumon ; T, trachée-artère, dont on aperçoit la bifurcation en 2 branches.] — La partie principale de l'appareil respiratoire qui sert à conduire l'air aux poumons est constituée par la *Trachée-artère* et par les *Bronches:* ces organes n'ont en effet que cette seule fonction. La *trachée* est un canal fibro-cartilagineux cylindroïde, qui se compose de 16 à 20 arceaux cartilagineux placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse, et tapissés par une muqueuse à l'intérieur. Elle se continue supérieurement avec le larynx, et se divise inférieurement en deux branches destinées à chacun des poumons. Ces branches, appelées *bronches*, sont également munies d'anneaux incomplets, et vont se subdivisant de plus en plus en *rameaux* et *ramuscules bronchiques.* [Fig. 3, représentant la moitié inférieure de la trachée, les bronches et leurs subdivisions.] Toutefois, quand les subdivisions se trouvent réduites à un demi-millimètre de diamètre, elles reçoivent le nom de *Canalicules pulmonaires* ou *respiratoires*, car alors elles n'offrent plus la structure caractéristique des bronches. En effet, elles n'ont plus de segments d'anneaux cartilagineux ; la muqueuse n'est plus séparable de la paroi du tube ; cette muqueuse cesse de présenter un épithélium cylindrique à cils vibratiles. Le parenchyme du poumon est divisé en *lobules* généralement polyédriques, épais d'environ 1 centim., et séparés les uns des autres par des cloisons de tissu lamineux. « Dans chacun de ces lobules, dit *Ch. Robin*, art. POUMON du *Dict. de médecine* de Nysten, vient se jeter un ramuscule bronchique qui est encore tapissé d'épithélium cylindrique à cils vibratiles, mais qui se continue directement avec le canalicule pulmonaire central de chaque lobule, lequel n'a plus de muqueuse séparable, et présente seulement un épithélium pavimenteux. [Fig. 4, représentant, en A, trois lobules polyédriques, *b*, *c*, *d*, séparés par des cloisons, et en B, un de ces lobules *grossi ; dans les deux dessins, a est le ramuscule bronchique ;* dans le second, *dd* est le canalicule respiratoire central : d'après la fig. de Robin, dans Nysten]. Ce canalicule lui-même, continue le savant micrographe, se subdivise, et chaque subdivision se termine par un groupe de 8 à 15 petits tubes (B, *c*, *e*, *f*) contigus, pressés, séparés seulement par l'épaisseur de leur propre paroi, et se terminant chacun par un cul-de-sac arrondi. Ces groupes de subdivisions terminales des canalicules respiratoires ont généralement leur fond tourné vers la surface externe du lobule, et, quand ils sont distendus, ils présentent une forme hémisphérique mamelonnée (*e*). Ces groupes peuvent être réduits à 3 ou 4 culs-de-sac le long d'une subdivision (*b*, *b*) du canalicule principal, et même à 1 ou 2 culs-de-sac greffés le long de ce dernier (*d*, *d*), ou sur une de ses subdivisions, ou à un angle de bifurcation. C'est lorsque ces culs-de-sac terminaux se distendent à l'état sénile ou

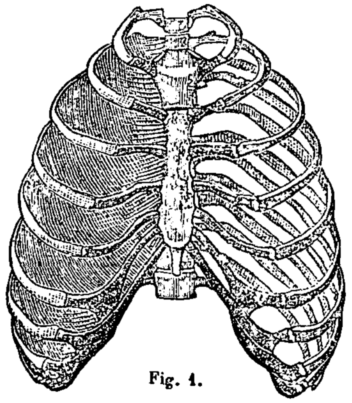
Fig. 1.

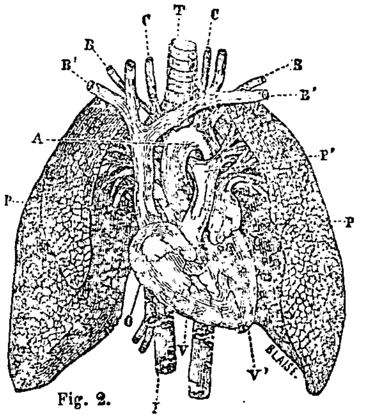

Fig. 2.

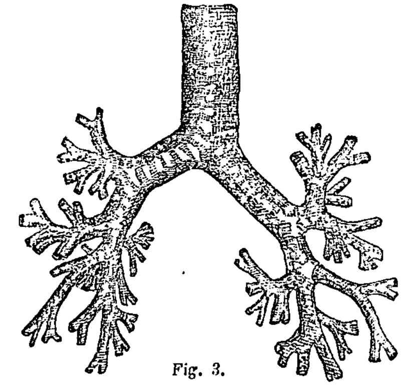
Fig. 3.

pathologique, que leur ensemble forme une vesicule pouvant atteindre le volume d'une tête d'épingle et au delà. Chaque cul-de-sac terminal plein d'air est, chez les jeunes sujets, large de 9 à 10 centièmes de millim., sur une longueur égale, ou double, ou même plus considérable. Le fond en est arrondi, souvent un peu plus large que le reste du cul-de-sac, plus rarement ovoïde. » — Ainsi qu'on le voit, les canalicules respiratoires terminaux, ou, comme on dit habituellement, les cellules pulmonaires ne communiquent point ensemble, mais seulement avec le ramuscule qui leur amène l'air. Suivant *Reisseisen*, chaque cellule du poumon de l'homme a son artère et sa veine que séparent des réseaux capillaires. Ceux-ci sont extrêmement serrés, de manière que les interstices sont presque inférieurs au diamètre des capillaires. Le diamètre des dernières ramifications pulmonaires est vingt fois plus grand que celui d'un des capillaires qui rampent sur ses parois. La resp. a lieu par le conflit de l'air et du sang, pendant que celui-ci parcourt les innombrables capillaires des canalicules pulmonaires, dont la réunion forme une surface véritablement immense. — Le poumon n'a pas de membrane propre; mais chacun des côtés de la poitrine est tapissé par une membrane séreuse et diaphane, qui se réfléchit ensuite sur le poumon correspondant qu'elle revêt exactement, sauf au point par lequel les vaisseaux, les nerfs (ceux-ci sont des filets du nerf pneumogastrique) et les bronches pénètrent dans cet organe. Chacune de ces membranes représente ainsi, comme toutes les séreuses, un sac sans ouverture: on les désigne toutes les deux sous le nom de *Plèvres*. La portion qui revêt la face interne des côtés de la poitrine est appelée *Plèvre costale*, et celle qui tapisse le poumon *Plèvre pulmonaire*. L'adossement de la plèvre droite avec la plèvre gauche laisse derrière le sternum et au-devant de la colonne vertébrale deux espaces vides, qu'on appelle *Médiastins* (v. ce mot).

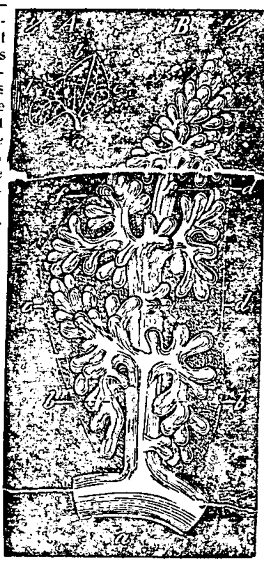

Fig. 4.

II. *Phénomènes mécaniques de la respiration.* — L'acte respiratoire comprend, ainsi que nous l'avons vu, deux temps, l'*inspiration* et l'*expiration*. Un adulte bien portant respire en moyenne 18 fois par minute, c.-à-d. qu'il inspire une certaine quantité d'air 18 fois par minute et qu'il expire également une certaine quantité d'air le même nombre de fois, pendant cet espace de temps. La durée moyenne d'un mouvement respiratoire complet est donc d'un peu plus de 3 secondes. Toutefois la durée de l'inspiration et celle de l'expiration ne sont pas absolument égales; la seconde est toujours un peu plus longue que la première. Dans l'enfance, les mouvements respiratoires sont notablement plus fréquents que chez l'adulte; mais ils le deviennent un peu moins chez le vieillard.

« Les mouvements en vertu desquels l'air entre et sort du poumon, dit J. Béclard, ressemblent tout à fait au jeu d'un soufflet. La poitrine, qui contient le poumon, ne peut, pas plus que le soufflet, s'agrandir d'elle-même. L'air presse à l'intérieur du poumon par les voies aériennes, lesquelles, en vertu de leur structure propre, restent toujours béantes, de même qu'il presse sur toute la surface extérieure du corps. Pour rompre cet équilibre, il faut absolument que des forces actives de dilatation interviennent. Les muscles chargés d'agrandir la cavité de la poitrine, et médiatement, le sac pulmonaire appliqué contre ses parois, jouent, dans l'inspiration, le même rôle que la force musculaire des bras qui écartent les deux parois opposées d'un soufflet, quand on veut le remplir d'air. Lorsqu'il est rempli d'air, le poumon, de même que le soufflet, se vide en revenant sur lui-même, en partie sous l'influence de l'élasticité des matériaux qui entrent dans sa composition, et en partie sous l'influence des forces musculaires actives, qui agissent en sens opposé des précédentes. » — La dilatation de la poitrine, dans l'*inspiration*, peut se faire de deux manières, par la contraction du diaphragme, ou par l'élévation des côtes. Dans l'état de repos, le diaphragme est convexe du côté de la poitrine et concave du côté de l'abdomen; de manière à représenter une voûte. Lorsqu'il se contracte, sa convexité diminue et il tend de plus en plus à former un plan horizontal. La cavité thoracique se trouve donc augmentée suivant son diamètre vertical. Le jeu des côtes est un peu plus compliqué. Au moment de l'inspiration, les côtes qui étaient obliquement dirigées d'arrière en avant et de haut en bas, éprouvent un mouvement d'élévation. Le centre du mouvement étant à l'articulation costo-vertébrale, le mouvement d'élévation de ces os, très-peu étendu en arrière, devient d'autant plus grand qu'on s'approche davantage de leur extrémité antérieure. Ce mouvement d'élévation des côtes augmente les espaces intercostaux et entraîne une augmentation dans le diamètre antéro-postérieur de la cavité thoracique. Mais les côtes, dans l'inspiration, ne s'élèvent pas simplement: elles exécutent encore une sorte de mouvement de rotation sur elles-mêmes, ou mieux, comme dit Béclard, autour d'une corde fictive qui réunirait l'extrémité vertébrale et l'extrémité sternale de la côte. Ce mouvement, qui a pour effet d'agrandir le diamètre transversal de la poitrine, est peu sensible dans les inspirations ordinaires; mais il devient très-apparent dans les inspirations très-fortes. Enfin, le sternum, auquel viennent se fixer toutes les côtes, donne à tous leurs mouvements un caractère d'ensemble. Le sternum se trouve élevé en même temps que les côtes; mais de plus, il est projeté en avant, attendu que celles-ci, en s'élevant, agrandissent le diamètre antéro-postérieur de la cage pectorale. Dans ce mouvement, il est facile de comprendre que c'est la partie inférieure du sternum qui s'éloigne le plus de la colonne vertébrale. L'augmentation des diamètres antéro-postérieur et transversal de la poitrine est très-peu considérable dans les inspirations ordinaires, car alors l'agrandissement de cette cavité s'effectue surtout dans le sens vertical, c.-à-d. par le jeu du diaphragme. Dans les inspirations forcées, chez un adulte de taille moyenne bien conformé, l'augmentation du diamètre antérieur, prise au niveau de l'extrémité inférieure du sternum, est, suivant Béclard, d'environ 3 centim., et celle du diamètre transversal, prise au niveau de la septième ou huitième côte, peut être portée à 4 centim. — L'acte de l'*expiration* est beaucoup plus simple que celui de l'inspiration. Dans la resp. ordinaire, le retour au repos des agents actifs de la resp., retour qui s'opère en vertu de l'élasticité des parties cartilagineuses et du relâchement des parties musculaires, suffit pour la déterminer. Néanmoins, dans certains cas, les puissances musculaires doivent intervenir pour donner plus de vivacité à l'expiration, ou pour graduer celle-ci: c'est ce qu'on observe surtout dans les efforts violents pour augmenter la force de la voix, et dans les variations de forte et de piano qu'un chanteur imprime à son chant. — Le poumon est tout à fait passif dans l'inspiration. Dans ce mouvement, il suit nécessairement, par suite de la pression de l'air intérieur et en vertu de l'extensibilité de son tissu, les mouvements d'ampliation de la cavité thoracique, et il ne cesse pas d'être exactement appliqué contre les parois. Dans l'expiration, au contraire, il joue un rôle à la fois passif et actif. En effet, lorsque les parois pectorales reviennent sur elles-mêmes, il est comprimé par elles, et, en même temps, il obéit à sa propre élasticité, de manière qu'il concourt réellement à expulser au dehors l'air que l'inspiration avait fait pénétrer dans son intérieur. Les ramuscules bronchiques sont pourvus sur toute leur longueur de fibres contractiles; mais leur contraction, qui est lente et successive, comme celle des muscles de la vie organique, ne paraît point concourir à l'acte expiratoire: la contractilité de ces tubes semble être exclusivement en rapport avec la progression ascensionnelle des mucosités bronchiques. — Tout le monde sait aujourd'hui que l'inspiration et l'expiration de l'air s'accompagnent de bruits variables, particulièrement dans les divers états pathologiques du poumon. Nous ne faisons ici que rappeler ce phénomène, car il en a été parlé au mot AUSCULTATION.

III. *Phénomènes physico-chimiques de la respiration.* — Pour déterminer d'une manière rigoureuse ces phénomènes, il faut d'abord constater les modifications que presente l'air expiré, en le comparant à l'air inspiré, et ensuite rechercher les modifications qu'éprouve le sang en traversant les poumons.

A. L'air atmosphérique que nous respirons est essentiellement constitué par un melange de 79,1 parties d'azote et 20,9 parties d'oxygène. Il contient en outre 4 à 6 dix-millièmes d'acide carbonique et une proportion variable de vapeur d'eau. On ne peut évaluer d'une manière bien rigoureuse la quantité d'air qui entre dans le poumon à chaque inspiration, et celle qui est exhalée à chaque expiration; cette difficulté tient au nombre et à la diversité des causes qui font varier ces quantités relatives. Néanmoins, on est arrivé sur ce point à une moyenne d'une approximation suffisante. Or, il résulte des expériences d'un grand nombre de physiologistes, tels que Davy, Dalton, Bostock et Menzies, Godwin, Valentin, Vierordt, etc., qui ont eu recours à des moyens divers d'expérimentation, que la quantité moyenne d'air mise en circulation dans le poumon, pendant chaque mouvement respiratoire normal, s'élève à 500 centim. cubes, c.-à-d. à un demi-litre. Maintenant le phénomène fondamental qui sert de point de départ à toute la théorie de la resp., c'est que l'air expiré contient moins d'oxygène que l'air inspiré, et, en même temps, renferme une proportion d'acide carbonique énormément plus grande. En effet, d'une part, l'air expiré ne contient plus que 16,03 d'oxygène pour 100 en volume, et, d'autre part, il renferme 4,26 pour 100 d'acide carbonique. Or, l'air atmosphérique contenant 20,9 p. 100 d'oxygène, et seulement 4 à 6 dix-millièmes d'acide carbonique, il s'ensuit que l'air inspiré perd dans son passage à travers le poumon 4,87 d'oxygène, et en rapporte un volume presque égal d'acide carbonique. Telles sont les moyennes fournies par les expériences remarquables de Brunner et Valentin. Les moyennes obtenues par d'autres expérimentateurs s'écartent peu de celles-ci: d'ailleurs, les proportions relatives entre l'oxygène absorbé et l'acide carbonique exhalé sont les mêmes, et c'est là le fait essentiel. Comme on le voit, la quantité d'oxygène absorbé pendant la resp. l'emporte constamment sur la quantité d'acide carbonique exhalé. « Il résulte de là qu'à la longue, dit Béclard, le volume de l'air expiré ne représente pas complétement le volume de l'air inspiré. On peut donc dire, dans l'acception rigoureuse du mot, que l'animal consomme une certaine proportion d'air. Comment s'explique cet excès d'absorption d'oxygène? Attendu que l'acide carbonique exhalé n'est, en résumé, que le produit définitif de la combustion des éléments du sang par l'oxygène inspiré, il semble, au premier abord, que l'acide carbonique et l'oxygène devraient se correspondre volume à volume, car un volume déterminé d'oxygène qui brûle du charbon donne un volume égal d'acide carbonique. Mais il faut considérer que les résultats de la combustion animale ne consistent pas seulement en acide carbonique, et qu'ils consistent encore en d'autres produits, et particulièrement en eau. Or, une partie de l'oxygène inspiré est utilisée à la combustion de l'hydrogène; dès lors, le volume d'acide carbonique exhalé en un temps donné ne saurait représenter exactement le volume entier de l'oxygène absorbé. » Toutefois la quantité d'acide carbonique exhalé paraît être, jusqu'à un certain point, indépendante de la quantité d'oxygène absorbé. C'est ce qui semble résulter des variations que présente la proportion d'acide carbonique suivant certaines circonstances. Parmi ces circonstances, les principales sont la nature de l'alimentation, le sexe, l'âge et la température. La nourriture féculente, par ex., augmente la proportion d'acide carbonique, les féculents constituant des substances hydrocarbonées plus facilement réductibles en acide carbonique et en eau que les aliments azotés. Au contraire, l'alcool et les boissons alcooliques la diminuent. Ce phénomène tient à ce que l'alcool se transforme, aussitôt qu'il est introduit dans le sang, en aldéhyde, corps éminemment combustible qui s'empare avec énergie de l'oxygene absorbé par le poumon. L'alimentation insuffisante et l'inanition produisent le même effet, c.-à-d. diminuent la proportion d'acide carbonique exhalé, parce qu'ils suppriment ou diminuent le renouvellement des matériaux de la combustion. Il en est de même du sommeil hibernal des animaux, qui, pendant tout le temps qu'il dure, ne prennent point de nourriture. Pour ce qui est relatif au sexe et à l'âge, il résulte des expériences d'Andral et Gavarret, que l'homme expire une plus forte proportion d'acide carbonique que la femme. Chez celle-ci, elle augmente pendant la durée de la menstruation et diminue pendant la grossesse. Chez l'homme, la quantité d'acide expiré va en augmentant de huit à trente ans, puis elle commence à décroître, et dans l'extrême vieillesse elle est seulement égale à la quantité exhalée vers l'âge de dix ans. Ces modifications s'expliquent en admettant que l'énergie des combustions qui s'opèrent dans le sang, sous l'influence de l'oxygène inspiré, diminue avec les progrès de l'âge, depuis l'âge adulte jusqu'à la vieillesse. Quant à la moindre proportion d'acide carbonique produite dans la jeunesse, ce phénomène doit s'interpréter différemment. La quantité d'acide carbonique exhalé est moindre, si on la compare simplement avec celle qu'exhale l'adulte; mais il faut la comparer aussi avec le poids des individus. Or, en tenant compte de cet élément de calcul, on trouve que la quantité d'acide carbonique exhalé par l'enfant est absolument moindre, mais relativement plus élevée que celle fournie par l'homme dans sa pleine vigueur. Ce qui d'ailleurs, ainsi que l'observe très-bien Béclard, est parfaitement en rapport avec l'activité des fonctions nutritives chez l'enfant, et avec la quantité proportionnellement plus grande de son alimentation. Valentin et Vierordt ont établi par leurs expériences que la quantité d'acide carbonique expiré est un peu moindre lorsque la température est élevée, et un peu plus forte quand la chaleur s'abaisse. La différence des quantités d'aliments consommés dans la saison chaude et dans la saison froide suffirait à elle seule pour expliquer ce fait. Enfin, l'élevation de la pression atmosphérique diminue un peu l'exhalation d'acide carbonique, et Béclard pense que ce résultat est dû à une modification passagère dans les lois de l'endosmose et de l'exosmose gazeuse dont le poumon est le siége.

La quantité d'azote contenue dans l'air expiré est en général la même que dans l'air inspiré. Parfois cependant il y a un très-léger excès dans l'air exhalé: et il y a lieu de croire que cet excès provient des transformations organiques des matières azotées. Mais un phénomène plus important est celui de l'exhalation d'une quantité de vapeur d'eau très-considérable, car, dans la resp. ordinaire, l'air expiré sort à l'état de saturation, ou à un état très-voisin. Il a été établi qu'en moyenne l'homme exhale, dans l'espace de 24 heures, par la voie pulmonaire et sous forme de vapeur, une quantité d'eau qui approche de 500 grammes. Cette production de vapeur est évidemment liee, d'un côté, avec le degré de température que présentent les gaz à leur sortie de l'appareil respiratoire, de l'autre avec la quantité considérable d'eau que contiennent tous les tissus et tous les liquides de l'économie, mais particulièrement le sang. Si, comme on l'admet, l'excédant d'oxygène inspiré sur l'acide carbonique expiré, sert à transformer directement une certaine quantité d'hydrogène en eau, laquelle se vaporise aussitôt, il est facile de comprendre que la proportion de vapeur provenant de cette source doit être fort peu de chose en comparaison de celle qui vient de l'eau si abondamment répandue dans l'organisme tout entier. — Tout le monde sait que lorsque certains principes volatils, tels que l'alcool, l'éther, le musc, etc., ont été introduits dans le sang par une voie quelconque, ces principes sont en partie éliminés par la voie respiratoire: ils s'échappent alors avec la vapeur d'eau provenant du sang. Enfin, cette même vapeur d'eau entraîne toujours avec elle une proportion minime de matière organique, qui donne parfois à l'air expiré une odeur fort désagréable, et qui contribue, avec les substances organiques éliminées par l'évaporation cutanée, à vicier l'air dans les espaces clos, surtout quand il s'y trouve un grand nombre de personnes. Cette exhalation de matière organique joue sans doute un rôle important dans la propagation des maladies infectieuses ou contagieuses.

B. Tout le monde connaît la différence singulière d'aspect que présentent le sang veineux et le sang artériel, c.-à-d. le sang avant son entrée dans le poumon, et le sang à sa sortie de cet organe. Le sang veineux qui arrive au poumon est rouge-brun; il est d'un rouge vermeil quand il en sort: d'où les noms de *sang noir* et de *sang rouge*, qu'on donne respectivement au sang veineux et au sang artériel. Comme ce changement si remarquable de coloration s'opère avec une extrême rapidité, il était depuis longtemps admis que cette modification était produite par l'influence de l'air agissant sur ce liquide pendant qu'il traverse l'appareil pulmonaire. Mais aussitôt que l'analyse chimique eut démontré que l'air est un mélange de deux gaz, l'azote et l'oxygène, que l'acide carbonique est le produit de la combustion du carbone par l'oxygène; et que l'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène, on ne tarda pas à constater que l'*Hématose*, c'est-à-d. la transformation du sang veineux noir en sang artériel rouge, est le résultat de l'action de l'oxygène seul sur le sang noir, puis à supposer (Lavoisier et Séguin, 1787) que cet oxygène, aussitôt son introduction dans le poumon, s'empare d'une partie du carbone et de l'hydrogène du sang, et se transforme ainsi immédiatement en acide carbonique et en eau. La coloration vermeille que prend le sang en passant par le poumon, est incontestablement due à l'absorption de l'oxygène, car il suffit d'agiter du sang veineux dans une atmosphère d'oxygène pour que la coloration de ce liquide passe très-promptement du rouge brun au rouge vermeil. Mais la théorie de Lavoisier, en ce qui concerne la production directe et immédiate, dans le poumon lui-même, de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau par l'oxydation ou combustion du carbone et de l'hydrogène, n'est point fondée. Les phénomènes de combustion, d'où résulte la formation de l'acide carbonique expiré, n'ont pas lieu dans le poumon; ils n'appartiennent pas à la resp. proprement dite: ce sont proprement des phénomènes de nutrition. La théorie de Lavoisier a régné plus d'un demi-siècle dans la science. Mais il y a une vingtaine d'années, les belles recherches de Magnus ont remis en honneur la théorie oubliée de Lagrange et Hassenfratz, qui pensaient que l'oxygène de l'air introduit durant l'inspiration est absorbé par le sang, s'y dissout ou se combine faiblement avec ses globulese; qu'ensuite, pendant le cours de la circulation, il se combine avec le carbone du sang; et enfin que l'acide carbonique ainsi formé reste aussi en dissolution dans le liquide, jusqu'au moment de sa mise en liberté dans les poumons. Magnus, en effet, par ses remarquables expériences, a établi que le sang, soit veineux, soit artériel, contient de l'*oxygène*, de l'*azote* et de l'*acide carbonique* à l'état de dissolution; mais que la proportion d'oxygène et d'acide carbonique est différente pour chaque espèce de sang. Ainsi, par ex., il a trouvé que le sang artériel renferme environ 38 parties d'oxygène pour 100 d'acide carbonique, tandis que le sang veineux ne contient que 25 p. d'oxygène pour 100 d'acide carbonique. «Il est vrai, fait observer à ce sujet le prof. Béclard, que, dans quelques-unes des expériences de Magnus, les quantités *absolues* d'acide carbonique extraites du sang artériel l'ont emporté sur celles obtenues du sang veineux. Mais le problème repose tout entier, non pas sur des quantités absolues, mais bien sur des quantités *relatives*, ou sur un rapport. Or, en comparant la quantité d'acide carbonique à la quantité d'oxygène contenue dans chacun des deux sangs, on trouve constamment que la proportion *relative* d'oxygène est plus faible dans le sang veineux que dans l'artériel. » D'après cela, la resp. proprement dite consiste essentiellement, non plus, comme le voulait l'ancienne théorie, dans une combustion opérée au sein même du poumon, mais simplement en un échange de gaz. Une partie de l'acide carbonique contenu dans le sang se trouve chassée, pendant la resp., par l'air atmosphérique, et remplacée par du gaz oxygène (sang artériel); mais ensuite il se forme une nouvelle quantité d'acide carbonique dans toute l'étendue du système vasculaire sanguin, et principalement dans les capillaires, par l'effet du conflit qui a lieu entre le sang et les molécules des organes (sang veineux). Mais tout l'oxygène introduit par l'inspiration ne disparaît pas dans les capillaires; on en retrouve donc encore une partie dans le sang veineux, et, quand celui-ci parvient au poumon, l'air en fait de nouveau sortir une certaine quantité d'acide carbonique. Cet échange est facile à expliquer par les lois physiques de l'absorption des gaz. Un liquide chargé d'un gaz ne l'abandonne pas, tant qu'il est soumis à la pression de ce même gaz; mais dès qu'il est mis en rapport avec un autre gaz, les deux gaz s'échangent jusqu'à ce qu'il y ait entre eux équilibre de distribution. Une preuve péremptoire que l'acide carbonique dégagé dans l'expiration ne se produit pas dans le poumon lui-même, c'est que les animaux qu'on force à respirer dans du gaz hydrogène continuent d'exhaler de l'acide carbonique. Quant à l'azote qu'on rencontre dans le sang, il semble ne jouer aucun rôle dans l'économie, car sa quantité n'offre rien de constant et paraît être la même dans les deux sangs: d'ailleurs il est toujours en moindre quantité que l'oxygène et l'acide carbonique. Enfin, les recherches faites pour reconnaître si l'un des deux sangs contient plus d'eau que l'autre ont établi que la différence entre les deux sangs est toujours insignifiante et que l'excès se trouve, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre. «Cela se conçoit aisément, dit Béclard. Si le sang veineux abandonne une certaine proportion d'eau en traversant le poumon, le sang artériel de son côté en abandonne aussi dans la trame des tissus pour fournir l'eau des sécrétions et de l'exhalation cutanée. L'évaporation pulmonaire et l'évaporation cutanée pouvant varier dans leurs rapports réciproques, ainsi que la quantité d'urine sécrétée dans un temps donné, telle est vraisemblablement la cause de la variation des résultats obtenus par l'analyse des deux sangs. » — La physiologie de la resp., malgré les progrès accomplis dans ces dernières années, laisse encore plusieurs points à résoudre: tel est en particulier le rôle qu'y jouent vraisemblablement les globules du sang, les sels et les substances diverses que contient ce liquide. Mais, ce qui est surtout enveloppé d'obscurité, ce sont les rapports qui subsistent entre la resp. et la nutrition proprement dite, c.-à-d. les phénomènes physico-chimiques relatifs à la combinaison de l'oxygène inspiré avec les éléments organiques des tissus, et notamment avec leurs éléments carbonés pour produire l'acide carbonique qui, après avoir circulé dans le sang, se dégage par les voies respiratoires.

IV. *Influence du système nerveux sur la respiration.*—Les nerfs qui animent les muscles respiratoires sont nombreux et proviennent de la moelle épinière, notamment des parties dorsale et cervicale: ainsi, par ex., le nerf phrénique qui anime le diaphragme, est une branche du plexus cervical. On peut, en coupant la moelle de bas en haut, paralyser successivement tous ces muscles, et anéantir les mouvements nécessaires à l'acte respiratoire; mais la fonction essentielle de la resp. persiste, si on laisse intacte la moelle allongée, autrement appelée le bulbe rachidien. Si, au contraire, on opère la section de cette dernière, soit au-dessus de l'origine des nerfs pneumogastriques, soit à quelques millim. au-dessous, la resp. et la vie sont abolies instantanément. Si, au lieu d'opérer la section du bulbe lui-même, on laisse la moelle tout entière intacte, et qu'on coupe seulement les deux pneumogastriques à leur origine, la mort survient aussi inévitablement, mais elle tarde plus ou moins longtemps. Les filets, appelés nerfs récurrents, que le pneumogastrique envoie au larynx, se trouvant séparés du centre nerveux, les lèvres de la glotte se trouvent paralysées, se rapprochent et interceptent le passage de l'air, de sorte que l'animal sur lequel on expérimente périt promptement par asphyxie. Mais si l'on établit une fistule à la trachée pour permettre l'entrée et la sortie de l'air, la resp. persiste quelquefois plusieurs jours. Néanmoins l'animal finit par périr, par suite des troubles multiples qu'amène la suppression de l'action des pneumogastriques. En effet, la resp. devient plus lente; la contractilité des bronches est anéantie, de manière que les mucosités exhalées par elles s'accumulent dans les ramuscules pulmonaires et les obstruent; les poumons cessent peu à peu d'être perméables au sang, et il en résulte une stase sanguine et la formation de caillots; enfin, les troubles qui surviennent du côté du cœur et qui retentissent sur la resp., accélèrent le terme fatal.

V. *De la respiration cutanée.* — La peau de l'homme, ainsi que celle des animaux qui, comme lui, ont la peau nue, absorbe de l'oxygène, tandis qu'elle exhale de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau; elle remplit donc dans une certaine mesure la même fonction que les poumons. Chez l'homme, la proportion d'oxygène absorbée par la peau est très-minime, et celle de l'acide carbonique exhalé est seulement le 38^e^ de l'acide expiré par la voie pulmonaire. Mais, chez les Reptiles nus, notamment chez les Batraciens, cette absorption et cette exhalation sont considérables, et toutes deux sont dans un rapport assez exact, de telle sorte que chez eux la resp. cutanée peut suppléer pendant un temps plus ou moins long à la resp. pulmonaire. Quant à la vapeur d'eau éliminée par la peau, elle est très-grande chez l'homme et les animaux à sang chaud, et de beaucoup supérieure à celle qui s'échappe par la voie du poumon. L'exhalation de l'eau par la voie cutanée est appelée *Perspiration cutanée*, et *Transpiration insensible*, lorsqu'elle a lieu par une évaporation continue et inappréciable à la vue; elle reçoit le nom de *Sueur*, quand elle est excrétée à l'état liquide, ou du moins en telle abondance que la vapeur se dépose aussitôt en gouttelettes à la surface du tégument; il sera parlé de cette sécrétion au mot TRANSPIRATION.

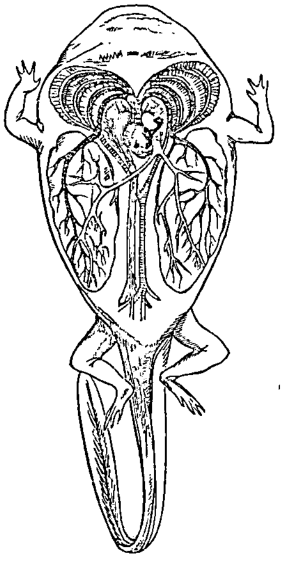
Fig. 5.

VI. *De la respiration dans la série animale.*—A. L'appareil respiratoire des *Mammifères* et celui de l'Homme étant construits sur le même type, les phénomènes de la resp. chez ces animaux offrent la plus grande similitude avec ceux qui s'observent dans notre espèce. Il n'y a donc pas lieu d'y insister. Nous nous contenterons de dire que, d'après les expériences de Regnault et Reiset, les Mammifères de petite taille consomment, eu égard à leur poids, par la resp., une quantité plus considérable d'oxygène, et produisent de même une quantité plus grande d'acide carbonique: ce qui tient évidemment à l'étendue plus grande de la surface développée des poumons, comparativement au poids de ces animaux. — B. Les *Oiseaux*, comme les Mammifères, respirent tous à l'aide de poumons; mais ces organes présentent dans leur structure diverses particularités remarquables, que nous avons décrites ailleurs. Nous avons également signalé l'énergie singulière avec laquelle s'opère chez eux la fonction respiratoire; en conséquence, nous nous dispenserons d'y revenir ici (v. OISEAU). — C. Les *Reptiles* étant des animaux à sang froid, la resp. est chez eux beaucoup moins active que dans les deux classes précédentes; en conséquence, ils peuvent être privés plus ou moins longtemps d'air ou d'oxygène avant de succomber. Tous ont des poumons, et par conséquent ont une resp. aérienne, mais tous n'en ont pas à tous les âges de leur vie. La plupart des Reptiles nus naissent avec des *branchies*, et passent la première période de leur vie dans l'eau, où ils respirent l'air qui s'y trouve dissous. [Fig. 5. Têtard de la Grenouille au second âge, où les poumons commencent à se développer, et où les branchies subsistent encore; d'après Rusconi.] Quelques-uns même conservent encore ces branchies après que leurs poumons se sont développés, et ils peuvent respirer à l'air libre ou dans l'eau: ils sont donc véritablement *Amphibies* (v. ce mot). Les poumons des Reptiles sont, à proprement parler, des sacs simples, ayant à l'intérieur des saillies celluliformes plus ou moins développées, qui en augmentent la surface. Tous ces animaux étant dépourvus de diaphragme, ceux qui sont pourvus de côtes mobiles, comme les Crocodiles, les Lézards, les Serpents, respirent au moyen de l'ampliation et du resserrement de la cavité de leur corps par ces os; mais les Reptiles nus, qui n'ont pas de véritables côtes, et les Chéloniens, dont les côtes sont soudées ensemble et immobiles, ne respirent qu'en avalant l'air. Les Grenouilles, par ex., ferment la bouche et dilatent la cavité orale, d'où résulte un vide qu'occupe aussitôt l'air qui pénètre par les narines; elles ferment alors le pharynx, et, par l'action de leur larynx, obligent l'air à pénétrer dans les poumons, à travers la glotte, car un mécanisme particulier qui sert à clore les narines ne lui permet pas de s'échapper par là: il est ensuite expulsé, en partie par les muscles, et en partie par l'élasticité des poumons. Chez les Tortues, l'expiration s'opère par la contraction des muscles abdominaux entre le plastron et les muscles postérieurs. Dès que ces animaux ne peuvent plus fermer la bouche, il leur devient impossible de respirer. La resp. nous offre encore, chez les Reptiles nus, une particularité remarquable, c'est le développement singulier qu'acquiert la resp. cutanée. Ainsi, Regnault et Reiset ont constaté que des Grenouilles privées de poumons consomment, dans le même temps, les deux tiers de la quantité d'oxygène qu'absorbent des Grenouilles intactes. La proportion d'acide carbonique exhalé est en rapport avec l'oxygène absorbé. Edwards ayant supprimé l'entrée de l'air dans les poumons des Grenouilles, à l'aide d'un capuchon ciré fixé autour du cou, a constaté qu'elles peuvent vivre ainsi, au contact de l'air, un ou plusieurs jours. Mais lorsqu'il submergeait entièrement ces animaux, supprimant ainsi à la fois la resp. cutanée et la resp. pulmonaire, ils ne vivaient guère au delà de 8 à 10 heures. Ces expériences peuvent encore servir de réfutation péremptoire à ces contes absurdes de Batraciens qui auraient vécu des années sans respirer, et comme ensevelis au sein d'un quartier de rocher. — **D. Tous les *Poissons*** respirent, à l'aide de *branchies*, dont nous avons décrit ailleurs les variétés de structure et de disposition (v. POISSON), l'air contenu dans l'eau; mais l'air contenu dans l'eau renferme 32 d'oxygène au lieu de 21 seulement que renferme l'air atmosphérique. Il résulte des recherches de Humboldt et Provençal, que les Poissons qui habitent les rivières se trouvent, eu égard à la quantité d'oxygène que contient le liquide ambiant, dans la même situation qu'un animal qui respirerait un mélange gazeux contenant moins de 1 centième d'oxygène, attendu que l'air dissous dans l'eau ne dépasse jamais 27 millièmes du volume de celle-ci. En outre, la plupart des Poissons viennent encore à la surface de l'eau avaler de l'air atmosphérique. Des Poissons placés dans des récipients pleins d'eau, si on les empêche, au moyen d'un diaphragme de gaz, de venir respirer à la surface, succombent au bout d'un temps plus ou moins long. — E. Dans les articles généraux que nous avons consacrés à la description des *Insectes*, des *Arachnides*, des *Crustacés*, des *Mollusques*, des *Annélides*, nous avons fait connaître leur mode de resp. et les dispositions principales qu'offre, dans ces diverses classes, l'appareil respiratoire: nous renvoyons à ce que nous en avons dit. Quant aux *Zoophytes*, on n'y observe en général point d'organe spécial pour la resp. Chez la plupart d'entre eux, par conséquent, les échanges gazeux, qui constituent l'essence de la resp., s'opèrent par les divers points de la surface tégumentaire tant interne qu'externe. Les Holothuries toutefois sont pourvues d'un organe respiratoire particulier. Enfin, les cils vibratiles qu'on remarque à la surface du corps des *Infusoires*, semblent concourir à la resp. cutanée, en renouvelant, par leurs mouvements, l'eau en contact avec cette surface.

VII. *Maladies de l'appareil respiratoire.* – L'appareil respiratoire est susceptible d'un très-grand nombre d'affections de nature fort diverse. Nous avons parlé, aux mots ASTHME et COQUELUCHE, des névroses de cet appareil; au mot HÉMOPTYSIE, des hémorrhagies du poumon; aux mots ANGINE, LARYNGITE, CROUP, BRONCHITE et GRIPPE, des phlegmasies simples ou spécifiques des voies aérifères; au mot EMPHYSÈME, de la dilatation des cellules pulmonaires; au mot PHTHISIE, de l'affection tuberculeuse des poumons. Nous ajouterons ici quelques mots sur la *Pneumonie* et l'*Œdème* du poumon, ainsi que sur la *Pleurésie*, l'*Hydrothorax* et le *Pneumothorax*. — A. La *Pneumonie*, appelée naguère *Péripneumonie* et vulgairement *Fluxion de poitrine*, est l'inflammation du parenchyme pulmonaire. Elle est *aiguë* ou *chronique*. La pneumonie aiguë est une maladie très-fréquente; le plus souvent elle s'accompagne d'une inflammation plus ou moins étendue de la plèvre, d'où le nom de *Pleuro-pneumonie* qu'on lui donne alors. L'impression du froid, surtout au moment où le corps est médiocrement échauffé et couvert d'une sueur légère, est la cause sous l'influence de laquelle elle se développe le plus ordinairement; mais cette cause n'est pas la seule, et, dans certains cas, on est forcé d'admettre une prédisposition particulière qui fait que le poumon s'enflamme sous l'action des causes les plus diverses. Dans les cas simples, le malade éprouve un frisson intense, auquel ne tarde pas à se joindre un point de côté siégeant au-dessous du mamelon droit ou gauche, suivant le poumon affecté. Il se développe une fièvre plus ou moins intense; le malade éprouve de la dyspnée, et la resp. est notablement plus fréquente; il a de la toux, et se plaint d'une céphalalgie plus ou moins vive. La percussion pratiquée sur les points des parois thoraciques qui correspondent aux parties enflammées fait reconnaître une diminution de la sonorité normale déjà sensible pour une oreille exercée. Alors aussi l'auscultation permet d'entendre, au lieu du murmure respiratoire normal, une crépitation fine et nombreuse. Ce bruit crépitant et la nature de l'expectoration sont les signes pathognomoniques de la maladie. Les crachats, en effet, sont demi-transparents, tremblotent lorsqu'on les agite, et sont tellement visqueux, qu'ils restent adhérents au vase qui les contient quand on renverse celui-ci. Leur couleur est plus caractéristique encore: ils sont rouillés, franchement safranés ou d'un rouge plus intense; dans tous les cas, cette coloration est due à la combinaison du sang avec le mucus bronchique. Dans la période de la maladie qui correspond aux phénomènes ci-dessus et qu'on nomme *première période* ou *période d'engouement*, la partie malade du poumon est simplement engorgée d'une sérosité abondante, sanguinolente et écumeuse. Mais la maladie persistant, le tissu pulmonaire devient dur, compacte, non crépitant, plus lourd que l'eau, plus volumineux, et il offre, quand on l'incise, l'aspect granuleux de la surface du foie. Dans ce degré, qu'on appelle *Hépatisation rouge* et dont la durée constitue la *seconde période* de la maladie, la douleur est moindre, mais la dyspnée est plus grande, et les crachats sont muqueux, opaques, et cessent d'être sanguinolents. Le parenchyme enflammé ne contenant plus d'air, le son donné par la percussion devient tout à fait mat. Par la même raison le râle crépitant disparait, et il est remplacé par le bruit qui résulte du froissement du fluide aérien dans les tuyaux bronchiques aboutissant au point *hépatisé*, bruit qu'on nomme *souffle bronchique* ou *tubaire:* souvent aussi on observe cette sorte de retentissement de la voix qu'on nomme *bronchophonie*. Si la maladie arrive au troisième degré, qu'on appelle *Hépatisation grise*, et qui est caractérisé anatomiquement par la formation du pus au sein du parenchyme pulmonaire, lequel prend alors une coloration grise ou jaunâtre, les phénomènes perçus par la percussion et l'auscultation restent à peu près les mêmes, mais les crachats deviennent diffluents, cendrés, ou prennent l'aspect de jus de pruneaux, et les symptômes généraux s'aggravent d'une manière alarmante. La terminaison par *résolution* peut avoir lieu au premier comme au second degré. Dans ce dernier cas, la matité disparaît peu à peu, et le souffle bronchique fait place à du râle crépitant gros et sec (*crépitation de retour*). Lorsque la pneumonie est suivie de *suppuration*, les phénomènes adynamiques vont croissant et le malade succombe presque toujours. La terminaison par *gangrène* est excessivement rare; elle est alors annoncée par l'odeur qu'exhale la matière expectorée. Il est aussi extrêmement rare que la pneumonie passe à l'état *chronique*. Dans ce cas, le malade maigrit et présente tous les phénomènes de la fièvre hectique: la percussion et l'auscultation indiquent alors l'existence d'une hépatisation plus ou moins étendue. La pneumonie est une maladie qui se juge en général dans le second septénaire : il est rare qu'elle se termine avant la révolution du premier ou se prolonge au delà de 20 jours. Quant à la pneumonie chronique, sa durée n'a pas de limites : quand elle se résout, c'est avec une extrême lenteur. La pneumonie présente plusieurs variétés : pneum. *double;* pn. *profonde* ou *centrale;* pn. *lobulaire* ou *disséminée;* pn. *bilieuse;* pn. *adynamique*, *ataxique* ou *typhoïde*. La pn. lobulaire, fréquente chez l'enfant, n'offre pas de matité du son, mais on entend de la crépitation dans tous les conduits enflammés. Dans la pn. bilieuse, les crachats sont jaunes, et il existe un ictère plus ou moins intense. Les formes dites ataxique, adynamique, typhoïde, se révèlent par les phénomènes généraux qui accompagnent la maladie, sans qu'il existe dans les intestins les lésions caractéristiques de la fièvre typhoïde. Le pronostic de la pneumonie est toujours grave, mais principalement chez les enfants et les vieillards, et chez les individus à constitution débilitée. Le traitement de cette affection doit toujours être énergique. Les antiphlogistiques sont essentiellement indiqués; cependant il faut se garder d'épuiser le malade par les saignées générales ou locales. L'emploi de très-larges vésicatoires volants appliqués sur la poitrine, est un excellent moyen pour éviter cet inconvénient. Lorsque la médication antiphlogistique ne produit pas les effets attendus, on a recours aux antimoniaux administrés à haute dose comme contro-stimulants. Il n'est pas besoin de dire qu'une diète absolue est en général de rigueur, et qu'on ne doit pas négliger les boissons pectorales et émollientes. — B. L'*Œdème* des poumons est toujours une affection consécutive. On l'observe, par ex., dans certaines hydropisies, et elle accompagne presque constamment les maladies organiques du cœur. Elle consiste simplement en une infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, qui est portée à un degré tel; que l'organe devient notablement moins perméable à l'air. Ainsi qu'il est facile de le comprendre, cet œdème commence toujours par la base des poumons, et il est le plus souvent borné au lobe inférieur. Les symptômes de cette affection sont ceux que donne l'engouement du poumon, moins la fièvre, le point de côté et les crachats rouillés. Le pronostic et le traitement varient selon la nature de la maladie principale que l'œdème accompagne. — C. La *Pleurésie*, ou l'inflammation de la plèvre, offre les caractères communs à toutes les phlegmasies des séreuses, savoir : douleur vive, épanchement séreux ou purulent, formation de fausses membranes et adhérence des deux surfaces en contact, c.-à-d, de la plèvre costale avec la plèvre pulmonaire. Elle est le plus souvent consécutive à l'impression du froid ; parfois elle succède à une contusion ; mais fréquemment aussi elle survient sans cause appréciable. Elle est un peu plus commune chez l'homme que chez la femme, et s'observe plus ordinairement dans la jeunesse et dans l'âge moyen de la vie. La pleurésie *aiguë* présente des symptômes variables suivant la période de la maladie. Dans la *première période*, c.-à-d. avant la formation de l'épanchement, on observe une douleur qui siége presque toujours dans le voisinage du mamelon du côté affecté et dans un point très-borné. Cette douleur est pongitive, s'augmente par l'inspiration, par les secousses de la toux, par la pression, et s'accompagne souvent d'une sensation de chaleur. La respiration est courte, accélérée, saccadée au moment de l'inspiration ; l'expiration est lente ; les mouvements des côtes du côté affecté sont sensiblement moins étendus. La toux est douloureuse, petite, ordinairement sèche, quelquefois accompagnée de salive et de crachats spumeux. La sonorité de la poitrine à la percussion est à peine diminuée, et l'auscultation ne fait reconnaître que de la diminution dans le bruit respiratoire. La fièvre est intense, et le sang des saignées se couvre d'une couenne épaisse, dite *couenne pleurétique*. Au bout de 2 à 3 jours l'épanchement se forme. Cette *seconde période* est caractérisée par la matité du son à la percussion, particulièrement à la base du thorax. Le bruit respiratoire, qui n'était qu'affaibli dans la période précédente, cesse complétement, ou bien il est remplacé par le souffle bronchique et surtout par la bronchophonie, celle-ci revêtant ordinairement le caractère de l'*égophonie* ou de la voix chevrotante, de mirliton ou de polichinelle. La respiration bronchique et l'égophonie disparaissent, lorsque l'épanchement est très-abondant : dans ce cas, les espaces intercostaux sont plus larges, plus saillants, et, si l'on mesure le côté affecté, on le trouve plus ample que l'autre. La *troisième période* commence lorsque l'épanchement se résorbe. Alors l'égophonie qui avait cessé complétement reparaît (*égophonie de retour*), puis disparaît graduellement. La respiration commence aussi à redevenir appréciable dans les parties supérieures et antérieures, puis sous les omoplates, sur les parties latérales, et enfin dans les régions inférieures. Lorsque l'épanchement est résorbé, s'il s'est formé des fausses membranes sous l'influence de la phlegmasie, et surtout si celles-ci sont dures et inégales, l'auscultation fait entendre un bruit particulier, inégal, plus ou moins rude et saccadé, quelquefois perceptible à la main, et qui donne la sensation du froissement de deux corps passant avec lenteur l'un sur l'autre. Ce phénomène a reçu le nom de bruit de *frottement pleurétique;* et, en effet, il résulte du frottement des plèvres qui, dans l'état normal où elles sont parfaitement polies, glissent sans aucun bruit l'une contre l'autre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration. Il est à peine besoin d'ajouter qu'à mesure de la résorption de l'épanchement, la matité qu'on perçoit à la percussion va en diminuant de haut en bas. En outre, les phénomènes généraux, et notamment la fièvre, vont aussi en diminuant. La durée de la pleurésie est très-variable : elle peut n'être que de 5 à 6 jours, si l'exsudation est faible ; mais, pour peu que l'épanchement soit abondant, elle est d'au moins de 2 semaines et fréquemment de 3 ou 4. Enfin, quand l'épanchement remplit tout le thorax, il faut souvent plusieurs mois pour que la poitrine revienne à peu près à son état normal. La pleurésie aiguë se termine rarement par la mort, lorsqu'elle est franche, sans complication, et affecte un sujet bien portant. Il faut excepter la pleurésie *double*, à cause de l'obstacle qu'elle apporte à l'hématose, et la pleurésie *diaphragmatique*, ou *Paraphrénésie* des anciens auteurs, à cause des troubles graves, douleur extrême, orthopnée, hoquet, vomissements, qui l'accompagnent. Assez fréquemment la pleurésie passe à l'état *chronique;* néanmoins la maladie peut débuter sous cette forme, et on l'appelle alors pleurésie *latente*. En effet, la pleurésie chronique est caractérisée par l'absence de douleur, souvent même de fièvre, et parfois encore par le peu de gêne que détermine un épanchement considérable. Mais les signes fournis par la percussion et l'auscultation ne permettent pas de méconnaître la maladie. En outre, la déformation du thorax est plus grande que dans la pleurésie aiguë. Comme il n'y a pas de douleur, le décubitus a lieu sur le dos ou sur le côté malade. La toux est plus grasse que dans la forme précédente, et la fièvre, quand elle existe, revient seulement vers le soir. La durée de la pleurésie chronique est illimitée. Lorsque la terminaison a lieu par la résorption du liquide, la poitrine reste rétrécie du côté affecté, phénomène qui est dû à ce que le poumon comprimé ne peut reprendre son volume naturel. Enfin, lorsque la pleurésie, soit aiguë, soit chronique, doit amener la mort, c'est par l'accroissement de l'épanchement qui rend la resp. impossible, par la consomption commune aux maladies chroniques, par la complication de phthisie tuberculeuse, etc. Les bases du traitement de la pleurésie aiguë sont les mêmes que celles de la pneumonie. Mais la médication contro-stimulante est ici sans efficacité, tandis que, dans certains cas, on emploie avec succès les mercuriaux et les opiacés. Lorsque l'affection est chronique ou tend à passer à cet état, on a recours aux révulsifs et aux dérivatifs sous toutes les formes, vésicatoires, diurétiques, purgatifs et sudorifiques. Dans certaines circonstances, on a recours, pour évacuer le liquide, à l'opération de la *Thoracocentèse*, autrement appelée *Empyème*. — D. L'*Hydrothorax* et le *Pneumothorax*, qui consistent, le premier en un épanchement de sérosité dans la cavité pleurale, et le second en une exhalation gazeuse dans cette même cavité, sont fort rarement des affections primitives. L'hydrothorax, appelé aussi *Hydropisie de poitrine*, diffère uniquement par ses causes de l'épanchement qui accompagne la pleurésie. En effet, quand il n'est pas idiopathique, il est toujours symptomatique d'une maladie préexistante, notamment d'une maladie organique du cœur ou de quelque altération du sang. L'hydrothorax est aisé à reconnaître au moyen de la percussion et de l'auscultation. Quant au pneumothorax, qui est presque toujours un *Hydropneumothorax*, car, dans l'immense majorité des cas, la cavité pleurale renferme à la fois du liquide et du gaz, il est ordinairement formé par de l'air atmosphérique qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule ; mais il est aussi des cas où il se produit à la suite d'une pleurésie chronique ou d'un hydrothorax, et le développement de gaz est sans doute l'effet de la décomposition d'une partie de la substance albumineuse épanchée. Le pneumothorax et l'*hydro-pneumothorax* se reconnaissent par la sonorité tympanique du thorax à la percussion, par la *voix amphorique* et le *tintement métallique* qu'on perçoit à l'aide de l'auscultation, et par la *fluctuation* qu'on entend quand l'épanchement liquide est assez abondant et qu'on imprime une secousse brusque à la poitrine du malade. L'hydrothorax primitif se traite, comme la pleurésie chronique, par les dérivatifs et les révulsifs ; mais lorsqu'il est symptomatique, il n'est guère susceptible que d'un traitement palliatif. C'est aussi ce dernier traitement qui convient seul au pneumothorax et à l'hydropneumothorax. — E. Indépendamment des affections que nous avons décrites ou mentionnées, l'appareil respiratoire peut être encore le siége d'altérations et de lésions diverses, dont plusieurs sont du domaine spécial de la chirurgie : il nous suffira de nommer le *cancer*, les *polypes*, les *entozoaires*, les *plaies pénétrantes*, et la présence de *corps étrangers*.

VIII. *De la respiration dans les végétaux.* — Plongées dans l'atmosphère par la plupart de leurs parties, les plantes sont constamment en rapport avec le mélange gazeux qui la constitue. Tantôt elles absorbent certains de ces gaz, tantôt elles en exhalent d'autres, suivant les circonstances, et contribuent ainsi à modifier les proportions relatives de la composition de l'air que nous respirons. Cet échange de gaz, par analogie avec ce qui a lieu chez l'homme, a reçu le nom de *Respiration végétale.* — Hales est le premier (1727) qui ait émis formellement l'idée que les plantes respirent : « Les feuilles, dit-il, servent aux végétaux, comme les poumons aux animaux » Plus tard, Ch. Bonnet (1754) constata que, sous l'influence de la lumière solaire, les feuilles plongées dans l'eau dégageaient du gaz, surtout par leur face inférieure. Puis Priestley (1777) établit que le gaz ainsi dégagé était de l'oxygène. Après lui, Ingenhousz (1779) démontra qu'à l'obscurité, les feuilles, au lieu d'exhaler de l'oxygène, dégagent de l'acide carbonique. Enfin, Sénebier et Th. de Saussure multiplièrent les expériences à ce sujet, et établirent sur la resp. des végétaux une théorie complète qui, cependant, vient d'être modifiée tout récemment par les belles recherches de Boussingault. — La resp. dans les végétaux doit être considérée suivant les organes qui en sont le siége, et suivant les circonstances extérieures sous l'influence desquelles ces organes sont placés. En effet, elle n'est point la même dans les parties vertes et dans les parties colorées, sous l'influence de la lumière et en l'absence des rayons solaires.

A. Les parties vertes des végétaux comprennent d'abord les feuilles, les organes foliacés, tels que les stipules, les vrilles, les bractées, la plupart des calices, puis l'écorce des herbes et des jeunes branches, ainsi que les péricarpes verts. Or, sous l'action directe des rayons solaires ou au moins du grand jour, toutes ces parties absorbent de l'acide carbonique et exhalent de l'oxygène. D'après la théorie généralement admise, cet oxygène provient de l'acide carbonique inspiré, ce dernier se décomposant à l'intérieur de la plante, laquelle fixe son carbone dans le tissu même de ses organes. Dans ses expériences, Saussure avait signalé le fait que, le gaz oxygène exhalé est toujours accompagné d'un autre gaz, et, à ses qualités négatives, il avait jugé que ce gaz était de l'azote. Mais Boussingault vient de montrer que c'est là une grave erreur; le gaz qui accompagne l'oxygène est de l'oxyde de carbone. Ainsi, au lieu d'exhaler un gaz simplement irrespirable, mais inoffensif pour les animaux, les plantes exhalent, avec l'oxygène, un gaz éminemment vénéneux. Au contraire, durant la nuit et même simplement lorsqu'elles sont à l'ombre ou que le ciel est chargé de nuages, les plantes absorbent de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique. D'après les expériences de Saussure, les feuilles des arbres qui se dépouillent en hiver absorbent une beaucoup plus forte proportion d'oxygène que celles des autres végétaux, et notamment que celles des arbres toujours verts ; les feuilles des plantes grasses en inspirent moins que celles des autres plantes; enfin, celles des plantes marécageuses en consument moins que celles de la plupart des végétaux à tige herbacée. Suivant le même physiologiste, le gaz oxygène qu'absorbent les plantes vertes ne s'assimile pas immédiatement à elles ; il se métamorphose dans l'inspiration en gaz acide carbonique ; elles décomposent celui-ci dans l'acte de l'expiration, et c'est par cette décomposition, qui d'ailleurs est seulement partielle, qu'elles s'assimilent le gaz oxygène qui leur sert d'atmosphère. Dans certaines expériences, on a vu des plantes exhaler de l'oxygène dans un milieu artificiel ne renfermant ni oxygène, ni acide carbonique. Cette exhalation est alors attribuée à la décomposition, soit de l'acide carbonique que les plantes peuvent contenir dans leurs tissus, soit des acides végétaux que renferment ces derniers (Schultz).

B. Les parties colorées des plantes, comme la corolle, les organes sexuels, les racines, etc., se comportent en tout temps comme les parties vertes placées dans l'obscurité, c.-à-d. qu'elles absorbent constamment de l'oxygène et ne cessent de dégager de l'acide carbonique. Il en est de même des plantes parasites non vertes, telles que les Orobanches, les Monotropa, les Lathræa, etc. C'est surtout dans les fleurs que ce mode de resp. s'opère avec le plus d'activité, et, en outre, on a noté les organes sexuels comme la partie des fleurs qui absorbe la plus forte proportion d'oxygène. D'après cela, il est aisé de comprendre pourquoi les fleurs vicient rapidement l'atmosphère d'une pièce close où l'air ne se renouvelle pas, car, d'un côté, elles enlèvent l'oxygène contenu dans l'air et, d'un autre côté, elles y versent constamment de l'acide carbonique. D'après Ch. Lory, l'influence des rayons directs du soleil sur les parties colorées des végétaux et sur les plantes non vertes, n'a d'autre effet que de rendre plus active l'exhalation d'acide carbonique, vraisemblablement en conséquence de l'élévation de la température. Bien que les fruits verts, ainsi que nous l'avons dit, respirent comme les feuilles, cependant, à mesure qu'ils approchent de la maturité, ils cessent d'exhaler de l'oxygène à la lumière, et ils finissent même par exhaler de l'acide carbonique. Les Champignons, en qualité de plantes dépourvues de couleur verte, respirent comme les parties non vertes des végétaux supérieurs, et comme les parasites dont il vient d'être parlé. En conséquence, ils absorbent l'oxygène de l'air et le remplacent par de l'acide carbonique. Mais ils présentent, en outre, une autre particularité curieuse, c'est qu'ils exhalent aussi une certaine quantité d'hydrogène et même de l'azote. On sait du reste que l'azote entre dans la composition du parenchyme des Champignons : de là l'odeur de putréfaction que répandent beaucoup d'entre eux lorsqu'ils se décomposent.

C. Dans la théorie généralement adoptée, on regarde les stomates comme les organes propres de la resp. dans les parties vertes des végétaux, et la chlorophylle comme l'agent de la décomposition de l'acide carbonique qu'elles absorbent. Ce qui semble confirmer la fonction attribuée aux stomates, c'est le fait que les feuilles colorées de certains végétaux, celles de l'Arroche rouge, par ex., lorsqu'elles sont pourvues de stomates aussi nombreux que les feuilles vertes, respirent à la manière de celles-ci, tandis que les parties colorées chez lesquelles les stomates sont absents ou rares, et, tel est le cas des plantes parasites mentionnées tout à l'heure, n'exhalent jamais que de l'acide carbonique. Les vaisseaux qu'on désigne sous le nom vicieux de trachées ne servent aucunement à la resp., ainsi qu'on l'a cru assez longtemps par analogie avec ce qui a lieu chez les Insectes. L'acide carbonique introduit par les stomates communique non point avec les vaisseaux de la plante, mais seulement avec les méats qui serpentent dans l'intérieur du tissu végétal. — Après avoir découvert que le gaz dégagé par les feuilles des végétaux est de l'oxygène, Priestley conçut l'idée que les plantes étaient destinées à purifier l'air vicié par la combustion ou la respiration des animaux. Cette idée fut immédiatement adoptée, car elle semblait être la révélation d'une des plus grandes et des plus admirables harmonies de la nature. Cependant cette considération téléologique est aujourd'hui gravement compromise. Il y a déjà plusieurs années, un célèbre physiologiste allemand, E. Meyen, faisait observer que cette amélioration de l'air atmosphérique est loin d'être démontrée. « D'abord, il est évident, selon notre savant botaniste Duchartre, que l'effet de la resp. végétale pendant la nuit étant directement opposé à celui qui a lieu pendant le jour, il doit neutraliser ce dernier au moins en partie. De plus, le dégagement d'oxygène cessant d'avoir lieu en l'absence de la lumière directe du soleil, ou tout au moins du grand jour, il en résulte qu'au total l'équilibre doit être facilement établi entre l'amélioration de l'atmosphère par l'addition d'oxygène sous l'influence de la lumière solaire, et son altération par absorption d'oxygène et dégagement d'acide carbonique dans l'obscurité. » Ajoutons que les derniers travaux de Boussingault sont bien contraires à la théorie reçue et que ce savant chimiste a lui-même professée avec éclat, car, comme nous l'avons vu, les feuilles et les parties vertes n'exhalent pas seulement de l'oxygène mais encore de l'oxyde de carbone, c.-à-d. un des gaz les plus vénéneux que nous connaissions. Aujourd'hui Boussingault se demande même si l'insalubrité des contrées marécageuses ne dépendrait pas du plus grand dégagement de gaz oxyde de carbone que doivent produire les parties vertes immergées sous l'eau. — Voy. les traités de Physiologie, et particulièrement ceux de J. Béclard, de Burdach, de Longet, et de J. Müller.

RESPIRATOIRE. adj. 2 g. Qui sert, qui a rapport à la respiration. *Appareil r. Mouvements respiratoires.* V. RESPIRATION. *Aliments respiratoires.* V. ALIMENT.

RESPIRER. v. n. (lat. *respirare*). Attirer l'air dans sa poitrine et le repousser dehors. *R. facilement. Il est asthmatique, il a de la difficulté à r. Il fait si chaud, qu'on ne saurait presque r.* On dit : *Tout ce qui respire*, Tout ce qui vit. *Depuis que je respire*, Depuis que je suis né. *Il ne respire plus*, Il est mort. *Il respire encore*, Il n'est pas encore mort. || Figur., Prendre, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible. *Laissez-moi r. un moment. R. de ses fatigues. Il est si occupé, qu'il n'a pas le temps de r. Après tant de calamités, les peuples commençaient à r. Enfin je respire.* || Fig., au sens moral, Se manifester, éclater. *L'amour du bien public respire dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions*, Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait annonce qu'il est animé de l'amour du bien public. *L'enthousiasme respire dans cette ode.* || Neutr., *R. après quelque chose*, Désirer quelque chose avec ardeur. *Elle respire après le retour de son fils. Il ne respirait qu'après ce changement.* = Respirer. v. a. *R. un bon air. R. un air corrompu. L'air que nous respirons. R. le frais. R. l'air natal.* || Fig., Annoncer, exprimer, témoigner vivement. *Dans cette maison, tout respire la santé, la joie. Toute sa personne respire l'orgueil. Ses discours respirent la bonté. Dans ses ouvrages tout respire la probité.* || Fig., Désirer ardemment. *Il ne respire que la vengeance. Ils semblaient r. les combats. Elle ne respire que les plaisirs.* = Respiré, ée. partic. = Syn. Voy. Aspirer.

RESPLENDIR. v. n. (lat. *resplendere*). Briller avec un grand éclat. *La nuit était admirable, la lune resplendissait. Il y avait une multitude de lumières, et tout le palais resplendissait. Tout resplendit de lumière.* || * Fig., *Il resplendit de santé. Sa figure resplendissait de joie.* = Resplendissant, ante. adj. Qui resplendit. *Tout r. de lumière.* || Fig., *Une beauté resplendissante. Sa figure est resplendissante de santé. Il était r. de joie.* = Resplendissement. s. m. Grand éclat formé par le rayonnement, par la réflexion de la lumière. *Ce grand amas de lumière formait un r. merveilleux.*

RESPONSABILITÉ. s. f. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, ou d'être garant de quelque chose. *R. morale. R. civile. La r. des ministres. La r. des officiers publics. J'en ai la r. Je prends cela sous ma r. J'en ai la r. Vous assumez là une grande r.* = Responsable. adj. 2 g. (lat. *respondere*). Qui est obligé de répondre de ses propres actions ou de celles des autres, ou d'être garant de quelque chose. *Sous le régime parlementaire, les ministres sont responsables, du moins en principe. Je vous rends r. de ce qui se fera. Vous serez r. des conséquences. Je ne suis point r. des fautes d'autrui. En certains cas, un maître est civilement r. pour ses domestiques, un père pour ses enfants mineurs. R. à la postérité. R. envers la patrie.*

RESPONSIF, IVE. adj. T. Pal. Qui contient une réponse. *Mémoire responsif.*

RESSAC. s. m. T. Mar. Retour violent des vagues vers le large après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, un obstacle.

RESSAIGNER. v. a. Saigner de nouveau. *On a ressaigné le malade.* = Ressaigner. v. n. Laisser couler de nouveau du sang. *Sa plaie a ressaigné.* = Ressaigné, ée. part.

RESSAISIR. v. a. et se Ressaisir. v. pronom. Reprendre; se remettre en possession de quelque chose. *Je ressaisirai ce meuble partout où il se rencontrera. Je me suis ressaisi de mes effets. R. l'autorité. Il parvint à se r. du pouvoir.* = Ressaisi, ie. part.

RESSASSER. v. a. Sasser de nouveau. *R. de la farine.* || Figur. et fam., *R. quelqu'un, r. la conduite de quelqu'un; R. un ouvrage, r. une affaire, r. un compte*, Examiner avec soin, et dans les plus grands détails, la conduite de quelqu'un, un ouvrage, une affaire, etc., pour voir s'il n'y a rien à y reprendre. — Fam., on dit encore De quelqu'un qui revient toujours sur les mêmes choses, *Il ne fait que r. les mêmes choses;* et D'une question qui a été souvent discutée, qui n'offre rien de nouveau, *Cette question a été sassée et ressassée.* = Ressassé, ée. part.

RESSAUT. s. m. T. Archit. Se dit de L'effet produit par toute partie qui, au lieu d'être continue sur une même ligne, vient en dehors et fait saillie. *Entablement à ressauts. Les pilastres de cette façade forment autant de ressauts.* — On dit de même qu'*Un limon d'escalier fait r.*, Lorsqu'il s'abaisse de distance en distance par une ligne verticale. = Ressauter. v. n. Sauter de nouveau. *Il sautait et ressautait par-dessus la corde.* — On dit aussi activ., *R. un fossé.* || T. Archit. Se dit Des parties qui font ressaut, qui ont des ressauts. *Entablement, corniche qui ressaute.*

* **RESSELLER.** v. a. Seller de nouveau. *Il faut vite r. mon cheval.* = Ressellé, ée. part.

RESSEMBLANCE. s. f. Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. *Il y a une grande r. entre ces deux personnes, entre ces deux choses. La r. entre eux est frappante. J'ai reconnu, à sa r. avec vous, que ce jeune homme devait être votre fils. Il y a une r. parfaite entre leurs caractères.* || Se dit particul. De la conformité entre l'image, l'imitation d'un objet et l'objet imité. *Il n'y a guère de r. de cette copie à son original, entre la copie et l'original. Ce peintre a bien saisi la r., a manqué la r.* — * Figur., *Il y a parfois bien de la r. entre l'hypocrisie et la dévotion.* || Se dit quelquef. pour Image exacte. *Ce fils est la vraie r. de son père, c'est toute sa r. J'ai d'abord reconnu votre fils, c'est toute votre r.* || *Se tromper à la r.*, Prendre pour la même chose ou pour la même personne, deux choses ou deux personnes qui se ressemblent. = Ressemblant, ante. adj. Qui ressemble. *Ce portrait est r., n'est pas r. Cette copie n'est guère ressemblante. Voilà deux hommes bien ressemblants*, Qui se ressemblent beaucoup.

Syn.—*Semblable.*– Deux objets sont *ressemblants* lorsqu'ils ont la même forme, la même figure, la même apparence; deux objets sont *semblables* lorsqu'ils ont des rapports communs qui peuvent les faire comparer, assimiler. Un portrait est *ressemblant*, s'il rend bien la figure; deux jumeaux sont *ressemblants*, si l'on reconnaît l'un quand on connaît l'autre. On ne dira pas d'Achille qu'il est *ressemblant* à un lion, mais qu'il est *semblable* à un lion. On peut dire de deux hommes qui n'ont aucune *ressemblance*, qu'ils sont *semblables* de caractère, etc. Les hommes sont les *semblables* les uns des autres, bien qu'ils soient loin d'être *ressemblants*. *Ressemblant* désigne plutôt une conformité extérieure de figure, d'ordonnance, etc. *Semblable*, au contraire, exprime une conformité plus interne, un rapport métaphysique et moral. Il se dit des choses qui sont de même nature, qui ont les mêmes propriétés, les mêmes qualités, la même valeur, etc. Ainsi, on dit qu'un cas, qu'un raisonnement est *semblable* à un autre et non *ressemblant*; que des polygones sont *semblables* et non *ressemblants;* que des quantités sont *semblables*, quand elles sont de même nature, etc.

RESSEMBLER. v. n. Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, *Ce fils ressemble à son père. Il vous ressemble de taille, de visage, de caractère. Il lui ressemble en beau, en laid. Il lui ressemble en tout. D'ordinaire les jumeaux se ressemblent beaucoup. Leurs caractères se ressemblent. Il est trop avare, je ne voudrais pas lui r.* Famil., *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau.* Prov., *On se ressemble de plus loin*, se dit De parents qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. *Qui se ressemble s'assemble*, V. Assembler. || * Se dit aussi Des choses qui présentent des traits, des caractères communs. *Ces deux édifices se ressemblent. Cette vallée ressemble à la vallée de Campan. Remarquez combien les arbres de ces deux familles se ressemblent peu. La révolution d'Angleterre ne ressemble guère à la révolution française.* — Prov., *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, Le cours de la vie nous offre une succession de joies et de peines, de plaisirs et de malheurs. On dit aussi De deux choses fort différentes, *Cela ne se ressemble pas.* || Offrir l'image, l'imitation exacte d'un objet. *Ce portrait vous ressemble d'une manière frappante. Cette copie ne ressemble guère à l'original. Ce buste est mal sculpté, mais il a le mérite de r.* — Famil., *Cela ressemble à tout*, se dit D'une chose commune, qui n'a point de caractère propre. *Cela ne ressemble à rien*, se dit, en bonne part, D'une chose d'un goût original et nouveau; et plus ordin., en mauvaise part, D'une chose d'un goût bizarre et très-mauvais. || Fig. et fam., *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous ressemble pas*, Cela n'est pas conforme à votre caractère, à votre manière de penser, à tout ce que l'on connaît de vous. — *Ce poëte, ce peintre, ce musicien, etc., se ressemble*, Il se copie lui-même, ou il ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

RESSEMELAGE. s. m. Action de ressemeler; Le résultat de cette action. = Ressemeler. v. a. Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure. *R. des bas, des souliers.* = Ressemelé, ée. p. = Conj. V. Appeler.

RESSEMER. v. a. Semer de nouveau. = Ressemé, ée. part. = Conj. Voy. Geler.

RESSENTIMENT. s. m. Faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie. *Il n'est pas encore délivré de sa fièvre, il en a quelques ressentiments. J'ai encore eu un léger r. de ma goutte.* || Au sens moral, Souvenir qu'on garde d'une injure, avec désir de s'en venger. *Il conservera toute sa vie le r. de cette injure. Son r. éclatera quelque jour. Il lui est impossible de dissimuler, d'étouffer, de contenir son r. Sacrifiez tous vos ressentiments au bien public.* — * Se dit quelquefois en bonne part. *Je conserverai toute ma vie un vif r. de vos bienfaits.*

RESSENTIR. v. a. Sentir, éprouver. *Il a ressenti cette nuit des douleurs de colique. R. du bien-être, du malaise.* — Au sens moral, *Il a ressenti très-vivement la perte de son ami, la perte de ce procès. Elle ressent vivement cette injure. Je ressens, comme je dois, les obligations que je vous ai. R. un grand plaisir, une grande joie de votre retour.* = se Ressentir. v. pron. Avoir un ressentiment, du ressentiment. *Il se ressent toujours de sa sciatique. Il s'en ressent encore. Il se ressentit longtemps de l'injure qu'il avait reçue.* || Signifie encore, Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de quelque chose. *Il se ressentira toute sa vie des débauches de sa jeunesse. Ce pays a été ruiné par la guerre, il s'en ressentira longtemps. Il se ressentira longtemps de la banqueroute qu'il a essuyée. Il se ressent de la mauvaise éducation qu'on lui a donnée. Sa maison a brûlé et les maisons voisines s'en sont ressenties. Cet ouvrage se ressent beaucoup des préjugés du siècle où vivait l'auteur.* Famil., *Il m'a fait un mauvais tour, mais il s'en ressentira*, Mais je saurai m'en venger. || *Se ressentir*, se dit quelquef. en bonne part. *Si je fais une grande fortune, mes amis s'en ressentiront. Se r. de la libéralité de quelqu'un. Les arts se ressentirent de la protection éclairée du prince. L'industrie ne tarda pas à se r. de l'adoption d'une politique plus libérale.* = Ressenti, ie. part. || T. B.-Arts. Se dit Des formes, des traits, des touches auxquelles l'artiste a donné du caractère et de la force. *Les muscles bien ressentis prouvent la connaissance de l'anatomie dans l'artiste. Les formes de cet Hercule sont trop ressenties.*

RESSERREMENT. s. m. Action par laquelle une chose est resserrée. *Le r. des pores arrête la transpiration.* || Fig. et pop., *Le r. de l'argent*, se dit De l'effet produit sur les opérations de crédit par toute cause générale qui tend à les diminuer ou à les arrêter.

RESSERRER. v. a. Serrer davantage ce qui s'est lâché. *Resserrez ce cordon, cette ceinture, ce corset.* — Figur., *R. les nœuds, les liens de l'amitié.* || Déterminer une constriction, rétrécir. *Le froid resserre les pores. Ce médicament resserre le ventre*, ou absol., *resserre*, Il rend le ventre moins libre, moins lâche. || Donner des bornes plus étroites, rendre moins étendu. *R. une rivière dans son lit. Dans cet endroit, les montagnes se rapprochent et resserrent la vallée.* On dit de même, qu'*Un pays est resserré par la mer*, Quand il n'a pas d'étendue dans tel ou tel sens, à cause du voisinage de la mer. — Figurém., *R. le pouvoir dans ses justes bornes. C'est trop r. le domaine de la science. Il faudrait r. cet ouvrage, ce discours. R. son sujet, sa matière.* || *R. un prisonnier*, L'enfermer dans un lieu où il ait moins de communication avec le dehors; le garder plus étroitement. — *Cette place est fort resserrée, est resserrée de très-près*, Les assiégeants ne permettent pas qu'on en sorte, et interceptent ses communications avec le dehors. On dit, dans le même sens, *Cette garnison est fort resserrée.* || Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait retirée et où elle était enfermée. *Resserrez ce papier dans votre bureau. Resserrez ces marchandises dans l'armoire.* = se Resserrer. v. pron. Se dit Dans les trois premières acceptions qui précèdent. *Ce tissu se resserrera au lavage. Les liens de leur amitié se resserraient chaque jour. Les pores se resserrent sous l'action du froid. Le ventre se resserre. Ce pays, ce terrain, cette vallée, cette rivière se resserre en tel endroit.* || Fig. et famil., *Le temps se resserre*, Il devient plus froid. — *Dans un temps de disette, chacun se resserre*, Chacun diminue sa dépense. *Dans un temps de discrédit, l'argent se resserre, les bourses se resserrent*, On craint de prêter son argent. = Resserré, ée. part. || Absol., *Être resserré*, Être constipé.

RESSORT. s. m. (latin. *resurgere*, se relever). T. Phys. et Mécan. Élasticité; propriété par laquelle un corps pressé, plié ou tendu, se rétablit de lui-même dans son premier état. *Le r. de l'air comprimé. Cela n'a point de r., manque de r., a perdu de son r.* — *Faire r.*, se dit D'un corps qui, cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans son premier état. *L'air fait r. Une branche pliée fait r.* || Morceau de métal, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. *Un bon, un mauvais r. R. faible, doux, rude, fort. R. en spirale. R. à boudin. Bander, tendre, lâcher un r. Le r. de cette montre est cassé. Ce r. joue bien* *joue mal. Ce r. s'est débandé. Les ressorts qu'on met à une voiture servent à la rendre plus douce.* — Figur., *Cette personne ne se remue que par r.*, Elle n'a rien de naturel dans ses manières, tous ses mouvements sont contraints et comme réglés mécaniquement. Au sens moral, on dit aussi, *Cette personne n'agit que par r.*, Elle n'agit que par le conseil, par l'impulsion d'autrui. —*On dit encore Figur., *Les ressorts du gouvernement sont trop tendus. Le corps humain est plein de ressorts merveilleux. L'intérêt est le plus puissant des ressorts qui font mouvoir les hommes.* || Figur., Activité, force, énergie. *Donner du r. à l'estomac, aux fibres, etc. Donner du r. à l'esprit, à l'âme. Il y a du r. dans ce caractère. Cet homme n'a point de r., manque de r. Son âme a perdu tout son r. L'esclavage brise tous les ressorts de l'âme.* || Fig., Moyen dont on se sert pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. *Il fait mouvoir toutes sortes de ressorts pour venir à ses fins. Il a une politique mystérieuse qui n'agit que par des ressorts secrets. On a fait jouer dans cette affaire des ressorts abominables. Le grand r. de cette affaire était... On n'aime plus que les drames à ressorts compliqués.*

RESSORT. s. m. Étendue de juridiction. *Le r. d'un tribunal. Le r. de ce parlement était très-étendu. Cette affaire est du r. de telle cour. Ce tribunal est dans le r. de Bordeaux. Hors du r.* On dit aussi, *L'étendue d'un r.* — *Juger en dernier r.*, Juger souverainement et sans appel. On dit par opposit., *Juger en premier r.* On dit aussi, *Jugement en premier r., en dernier r.* || Figur., *Cela n'est pas de mon r.*, Il ne m'appartient pas d'en juger. *Cela est du r. de la théologie, de la jurisprudence, de la médecine, etc.*, C'est à la théologie, etc., à traiter de cette matière.

RESSORTIR. v. n. Sortir de nouveau après être déjà sorti, ou Sortir après être entré. *Il est sorti en se levant, puis il est rentré pour déjeuner, et aussitôt après il est ressorti. Elle est entrée chez moi, mais elle est ressortie un moment après.* || Figur., se dit Des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes. *Ces ornements ne ressortent pas assez.* — *Les ombres font r. les lumières*, De légers défauts semblent faire ressortir davantage d'heureuses qualités. = Ressorti, ie. part. = Conj. Voy. Sortir.

RESSORTIR. v. n. Être du ressort, de la dépendance de quelque juridiction. *Les tribunaux de première instance ressortissent à leurs cours impériales respectives. Cette affaire ressortit au juge de paix.* = Ressortissant, ante. adject. Qui ressortit. *Les tribunaux de ces provinces étaient ressortissants au parlement de Paris.*

Conj.—*Je ressortis, tu ressortis, il ressortit; nous ressortissons, vous ressortissez, ils ressortissent. Je ressortissais, nous ressortissions. Je ressortirai; nous ressortirons.— Je ressortirais: nous ressortirions. — Que je ressortisse; que nous ressortissions.*

RESSOUDER. v. a. Souder de nouveau; Refaire une nouvelle soudure. = Ressoudé, ée. part.

RESSOURCE. s. f. (R. *source*). Moyen qu'on emploie, auquel on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés. *Il a encore de grandes ressources. Ses ressources sont épuisées. Il est sans r. dans son malheur. Il est ruiné sans r. Ce sera ma dernière r. Il trouve toujours quelque r. Il n'y a plus de r.* — Fam., *Faire r.*, Se procurer un moyen de raccommoder, de rétablir ses affaires. *Il a vendu ses tableaux pour faire r. Il a fait r. de tout ce qu'il avait.* || *Ce cheval a de la r.*, Après une longue fatigue, on lui trouve encore de la vigueur. || Figur., *Un homme de r., plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit*, Un homme fertile en expédients, en moyens de réussir pour lui et pour les autres. — *Une ville de r.*, Une ville où l'on trouve facilement tout ce qu'on désire. = Syn. Voy. Expédient.

RESSOUVENIR. s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. *Il ne me reste de toute cette affaire qu'un léger r.* || Se dit quelquef. pour Ressentiment. *Il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri qu'il n'en reste quelque r., des ressouvenirs.* = se Ressouvenir. v. pr. Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'ait oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. *Je me souviendrai de votre demande. Ressouvenez-vous que vous m'avez promis de venir me voir. Elle s'en est ressouvenue.* Impers., *Vous en ressouvient-il? A présent, il m'en ressouvient.* — Par manière de menace, *Je m'en ressouviendrai quelque jour*, Je m'en vengerai. *Vous vous en ressouviendrez tôt ou tard*, Vous en serez puni. || Considérer, faire réflexion. *Ressouvenez-vous que celui qui vous parle est le fils de votre meilleur ami.*

RESSUAGE. s. m. État d'un corps qui ressue. || T. Métallurg. Action de faire ressuer. — Se dit aussi quelquefois pour *Liquation.* = Ressuer. v. n. Se dit Des corps qui laissent sortir leur humidité intérieure. *Il faut laisser r. ces plâtres. Il faut attendre, avant de les emmagasiner, que ces blés aient ressué.* || T. Métallurg. Action qui consiste à chauffer le fer, puis à faire sortir, en le frappant avec le marteau, les substances hétérogènes interposées.

RESSUI. s. m. T. Vén. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin. = * Ressuiement. s. m. T. Agricult. Action de sécher. V. Ressuyer.

RESSUSCITER. v. a. (latin. *resuscitare*, réveiller). Ramener de la mort à la vie. *Notre-Seigneur ressuscita Lazare. R. les morts.* — Fig., *Ce remède l'a ressuscité*, Il l'a guéri d'une maladie qui paraissait désespérée; et, au sens moral, *Cette bonne nouvelle l'a ressuscité*, Elle l'a tiré du chagrin mortel où il était. || * Figur., Faire apparaître de nouveau, faire revivre. *Il sut r. Sophocle en ses écrits. Dans son histoire, il ressuscite les héros des temps anciens. L'anatomie comparée ressuscite à nos yeux les races des animaux éteints.* || Fig., Renouveler. *Il a ressuscité un vieux procès. Il a ressuscité cette opinion, cette erreur. R. une querelle.* = Ressusciter. v. n. Revenir de la mort à la vie. *Notre-Seigneur ressuscita le troisième jour. Tous les hommes ressusciteront au jugement dernier.* = Ressuscité, ée. p.

RESSUYER. v. n. * Essûyer de nouveau. *Ressuyez-vous les mains.* || Sécher. *Il faut laisser r. ce mur.* || On dit aussi pronom., *Je viens de me r. Se r. au soleil.* = Ressuyé, ée. part.

RESTANT, ANTE. adj. Qui reste. *Il est le seul r. de cette famille. Le nombre r. La somme restante. Les cent livres restantes*, et, plus ordin., *les cent livres restant.* || *Poste restante*, V. Poste. = Restant. s. m. Ce qui reste d'une somme, d'une quantité. *Je vous payerai le r. avec les intérêts. J'ai affermé la plus grande partie de ma propriété, et je fais valoir le r.* On dit plus ordinair., *Le reste.*

RESTAUR. s. m. Voy. Ristorne.

RESTAURANT, ANTE. adj. Qui restaure, qui répare les forces. *Aliment r. Potion restaurante.* = Restaurant. s. m. Ce qui répare les forces. *C'est un bon r. que le vin, le bouillon.* — Sign. particul., Un consommé fort succulent. *On lui a donné un r.* || L'établissement d'un restaurateur. *Il tient un r. dans telle rue.*

RESTAURATEUR, TRICE. s. (latin. *restaurator*). Celui, celle qui répare, qui rétablit. *Cette ville avait été ruinée, ce prince l'a rétablie; il en a été le r. Le r. d'un monument public. Un habile r. de tableaux.* — Au sens moral, *Ce prince fut le r. des belles-lettres, des arts. R. de la liberté, du commerce, des lois, de la discipline, etc. On regarde cette princesse comme la restauratrice de cette maison.* || Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et qui se servent par portions. *Il dîne chez le r. La carte d'un r.*

RESTAURATION. s. f. Réparation, rétablissement. *La r. d'un monument public. La r. d'une statue.*—Au sens moral, *La r. de l'État, des lettres, des arts, des lois, etc.* || T. Architect. Travail fait d'après un édifice antique, pour en rétablir les parties qui n'existent plus. *Il a exposé une r. des thermes de Dioclétien.* || T. Polit. Le rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône; *Le temps que dure ce rétablissement; se dit partic. en parl. Des Stuarts au XVII^e^ siècle, et des Bourbons au XIX^e^.

RESTAURER. v. a. (lat. *restaurare*). Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. *R. ses forces, sa santé. Ce remède est bon pour r. l'estomac.* — Se dit particul. Des constructions et des ouvrages d'art. *R. un édifice, les fondements d'un édifice. R. un pont. R. une colonnade, une statue, un bas-relief. R. un vieux tableau.* — Au sens moral, se dit Des lettres, du commerce, des lois, du gouvernement. *Ce prince a restauré l'Etat, les arts, les sciences, le commerce, etc. Ce ministre aura de la peine à r. nos finances.* || * T. Archit. Faire le plan entier d'un édifice, d'après les parties qui en subsistent encore. *Cet architecte a essayé de r. le temple de Balbek.* = se Restaurer. v. pron. * Être réparé. *Ce bas-relief est trop dégradé pour pouvoir se r.* || Rétablir ses forces en prenant de la nourriture. *Il a besoin de se r. Je viens de me r. un peu.* = Restauré, ée. part. *Statue, colonne restaurée.* || Qui est remis en bon état, après avoir pris de la nourriture. *Ils partirent bien restaurés.* || Popul., et par plaisant., *Le voilà bien restauré*, se dit D'un homme qui n'obtient qu'une faible récompense en dédommagement d'un grand sacrifice, d'une grande perte. = Syn. V. Rétablir.

RESTE. s. m. Lorsque, d'une somme quelconque, d'une étendue quelconque, d'une quantité ou d'un nombre de choses quelconque, on a employé, dépensé, dissipé, consommé une partie, Ce qui n'a pas été employé, dépensé, dissipé, consommé, forme *Le r. de cette somme, de cette étendue, de cette quantité*, ou simpl., *Le reste. J'avais ce matin deux cents francs; voici le r. de mon argent, quinze francs. Voilà mon r. Il ne prend sur ses revenus que ce qui lui est strictement nécessaire pour son entretien, et il donne le r. aux pauvres. Il a recueilli les restes de sa fortune et s'est expatrié. Payez-moi une partie de votre dette, je vous donnerai du temps pour le r. J'ai acheté le r. de cette pièce de soie. Je ferai un jardin de cette partie de mon terrain, et je mettrai le r. en prairie. Que ferez-vous du r.? Le r. d'un dîner. Les restes d'un festin. Il va jouer son r. sur une carte. Il y va de son r.* — *Faire son r.*, Mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi. Fig. et fam., on dit aussi De quelqu'un qui emploie ses dernières ressources, qui fait ses derniers efforts, ou De quelqu'un qui remplit mal une place dans laquelle il n'a plus que peu de temps à demeurer, *Il joue de son r.*— Au Jeu de paume, de volant, *Donner le r. à quelqu'un*, Lui pousser la balle, le volant, de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer. Fig. et fam., on dit De quelqu'un qu'on a rudement battu, maltraité, ou De quelqu'un qu'on a réfuté de manière à le réduire au silence, *Je lui ai donné son r.* On dit encore D'un homme qui, ayant reçu ou craignant de recevoir quelque mauvais traitement de fait ou de paroles, se retire promptement sans rien dire. *Il ne demande pas son r.; Il s'en va sans demander son r.; Il n'a pas attendu son r.* — *Être en r.*, Devoir encore une partie d'une plus grande somme. *Il est encore en r. de tant.* Figur., *Je suis encore en r. avec vous des bons offices que vous m'avez rendus. Il ne voulut pas demeurer en r. de générosité.* || Se dit aussi Des parties d'une chose, d'un tout, qui ont échappé à la destruction, à la dévastation. *Les restes d'un naufrage. Les restes d'un édifice consumé par les flammes. La magnificence de l'ancienne Rome est assez attestée par les restes que nous en voyons. Cet enfant est le r. de toute la famille. Les faibles restes d'une nation.* — On dit encore, *Ce sont de fâcheux restes de sa grande maladie.* Dans le style soutenu, *Les restes d'une personne*, Son cadavre, ses ossements, ses cendres. *Voici le tombeau qui contient les restes de ce grand homme, ses restes inanimés.* — Fig., *Elle avait encore un r. de pudeur. On ne trouve en lui aucun r. d'humanité. Vous ne trouverez plus ici que les restes d'une grandeur qui menace ruine. Cette femme a un r. de beauté, des restes de beauté.* Fam., on dit D'une personne qui a eu de la beauté, mais qui a vieilli, *Ce n'est plus qu'un r., un beau r. Ce sont des restes qui ne sont pas à dédaigner.* || En parl. Du temps, La partie d'une certaine période qui est encore à écouler pour la compléter. *Quand il a travaillé le matin, il emploie le r. de la journée à se divertir. Il passe l'hiver à Paris, et le r. de l'année à la campagne. Il employa les restes de sa vieillesse à pleurer les désordres de sa vie. Il lui consacra le r. de sa vie, le r. de ses jours.* || La partie d'une chose qui fait suite à la première, qui est encore à faire ou à dire pour que la chose soit complète. *J'ai fait ce matin une grande partie de ma tâche, de mon travail, ce soir je ferai le r. Voilà tout ce que j'ai retenu de son discours, j'ai oublié le r.* On dit à peu près de même, *Ne laissez que cette partie de votre ouvrage et supprimez le r.*, L'autre partie. — Famil., *Le porteur vous dira le r.*, se dit, par ironie, Pour se moquer d'une lettre déjà trop longue. On dit aussi, Quand on abrége quelque passage d'une lettre, d'un discours, *Et le r.* || *Le r. des hommes*, Les autres hommes, les hommes d'une autre nation, les hommes d'un autre caractère; se dit par opp. A ceux dont on parle. *Les politiques ont une autre morale que celle du r. des hommes.* || Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. *Il n'a eu que mon r., que mes restes.* || T. Math. Voy. Soustraction et Division. = De reste. loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit. *Il a de l'argent de r. pour fournir à cette dépense. Je vous en-*

tends de r. Vous avez bien de la bonté de r. On dit aussi fam., *Que de r. Avez-vous encore de la besogne? Que de r.* = Au reste, Du reste. locut. adverb. Au surplus, d'ailleurs, cependant, malgré cela. *Au r., je vous dirai que... Il est capricieux, du r. il est honnête homme.*

RESTER. v. n. (lat. *restare*, s'arrêter). Être de reste. *Voilà ce qui reste du dîner. C'est là tout ce qui reste de son bien. Voilà vingt francs qui restent de votre argent. Il est resté seul de sa famille. Il est resté le seul de son parti. Le seul espoir qui me reste, c'est que...* — Impersonnell., *Il lui reste encore à payer mille écus de l'année dernière. Il ne lui reste plus qu'une petite rente viagère. Il ne resta de tout le bataillon que cent cinquante hommes. Il ne lui reste que l'espérance. Il veut jouir du peu de temps qui lui reste à vivre. Il reste encore à prouver que... Que me reste-t-il à faire? Otez huit de onze, il reste trois, reste trois.* On dit encore avec ellipse du pronom, *Reste tel article à examiner; Reste à savoir, etc.* || Demeurer après le départ de ceux avec qui l'on était. *La compagnie s'en alla, et je restai. L'armée se mit en marche, et il resta deux bataillons pour garder le défilé.* — Demeurer, malgré les raisons qu'on a de se retirer. *Il reste en place, malgré les dégoûts qu'on lui donne. On a beau faire pour le renvoyer, il reste en dépit de tout.* — Demeurer dans un lieu, ne pas en changer. *Je ne resterai qu'un jour à Lyon. Je resterai chez moi toute la journée. Il restera encore un mois à la campagne. La lassitude l'a fait r. en chemin. Il ne peut r. nulle part, il voyage sans cesse. Restez à votre place. Cela m'est resté dans la mémoire. Il est resté sur la place,* et absol., *Il y est resté,* se dit D'un homme qui a été tué sur le champ de bataille. Fig. et fam., *R. pour les gages*, V. Gage. *R. sur la bonne bouche*, V. Bouche. — Demeurer près de quelqu'un, ne pas le quitter. *Je resterai auprès de vous. Ils restent toujours ensemble.*—Demeurer dans le même état, dans la même situation. *R. tranquille. Il resta dans la disgrâce jusqu'à la fin de sa vie. Il est resté oisif tout ce temps-là. Il resta stupéfait. Chacun est resté dans son sentiment. La victoire resta indécise entre les deux armées. Son bras est resté paralysé. Les terres restèrent incultes.* — Se dit encore par relation aux personnes ou aux choses dont on est séparé, privé. *Il resta seul, sans parents, sans amis, abandonné à lui-même. Il restait sans appui, sans ressource, sans espoir.* || *En rester à*, Se borner à. *Quand il aura obtenu de l'avancement, il n'en restera pas là; il voudra avancer encore.*—S'arrêter. *J'ai fait la moitié de mon travail, j'en resterai là pour aujourd'hui. Reprenons notre entretien où nous en étions restés. J'en étais resté à vous dire que... Restons-en là. L'affaire en est restée là.* || T. Musique. *R. sur une syllabe, sur une note*, Faire une tenue sur une note. || T. Mar. *Cette île nous restait à telle aire de vent*, Elle était située par rapport à nous dans la ligne de telle aire de vent. = Resté, ée. part. = Syn. Voy. Demeurer.

* **RESTIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

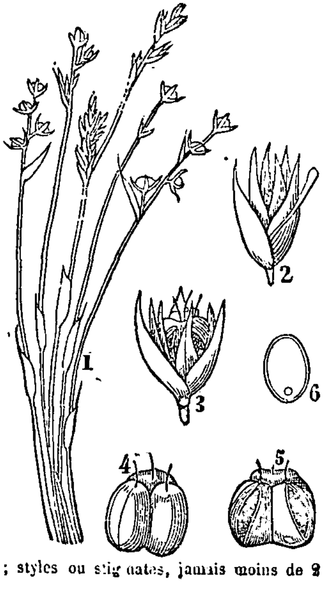

Enc. — Famille de végétaux endogènes glumacés, à ovaire 1-3-loculaire, à 2-3 étamines avec anthères uniloculaires, à ovule suspendu, et à embryon terminal. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées ou suffrutescentes. Feuilles simples, étroites, ou nulles. Chaumes nus ou plus ordinairement protégés par des gaines fendues et à bords équitants. Fleurs généralement agrégées, en épis ou en capitules, séparées par des bractées, et généralement unisexuelles. Glumes 2-6, rarement absentes. Étamines 2 à 3, attachées à 4 ou 6 glumes, et opposées aux plus intérieures; anthères habituellement uniloculaires et peltées. Ovaire à une ou plusieurs loges monospermes; styles ou stigmates, jamais moins de 2 quoique l'ovaire soit uniloculaire, ou bien égaux en nombre aux loges de l'ovaire; ovules suspendus. Fruit capsulaire ou sec et indéhiscent. Graines renversées, albumen de même forme que la graine; embryon lenticulaire, appliqué sur l'albumen à l'extrémité de la graine, qui est très-éloignée du hile. [Fig. 1. *Lepyrodia hermaphrodita;* 2. Fleur; 3. La même lorsque le fruit est mûr; 4. Les ovaires; 5. Le fruit à l'état de déhiscence; 6. Coupe verticale de la graine du *Restio dichotomus.*] — Cette famille, d'après Kunth, se compose de 23 genres et de 171 espèces qui toutes habitent au delà de l'équateur, particulièrement l'Afrique australe, la Nouvelle-Hollande, ainsi que les bois et les marécages de l'Amérique du Sud. Les tiges tenaces et filamenteuses de quelques espèces servent à faire des paniers et des balais. Le *Willdenowia teres* est employé à ce dernier usage, et le *Restio tectorum* est usité pour couvrir les toits, en guise de chaume.

RESTITUABLE. adj. 2 g. Que l'on doit rendre. *Cette somme est r. à la veuve, comme lui appartenant en propre.* || T. Pal. Qui peut être rétabli, remis en son premier état. *Les mineurs sont restituables contre les actes par eux souscrits en minorité, et dans lesquels ils ont été lésés.*

RESTITUER. v. a. (lat. *restituere*). Rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment, injustement. *R. le bien d'autrui. Je le forcerai bien à me r. ce qu'il m'a pris. Il a été condamné à r. cette somme et tous les intérêts.* Absol., *Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne restitue.* — *R. l'honneur à quelqu'un*, Lui rendre l'honneur, rétablir, réparer son honneur. || Rétablir, remettre une chose en son premier état; se dit surtout en parl. De textes anciens. *R. un texte. Il a restitué fort heureusement plusieurs passages de Tite-Live.* — T. Archit. *R. un monument, un édifice*, Faire la représentation d'un monument entièrement détruit. *Ce monument a été restitué d'après la description des anciens écrivains.* — T. Palais. Remettre une personne dans l'état où elle était avant un acte ou un jugement qui est annulé. *Il a obtenu un jugement qui le restitue en entier. Se faire r. contre son obligation, contre sa promesse.* = Restitué, ée. p. *Les lieux donnés à loyer doivent être restitués par le locataire tels qu'il les a reçus*, Ils doivent être remis, rétablis et rendus dans le même état. || *Médaille restituée*, Voy. Numismatique.

Syn. — *Remettre, Rendre.* — Nous *rendons* à quelqu'un ce qu'il nous a prêté ou donné; nous *remettons* ce qu'on nous a donné en gage, en dépôt; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé. On doit *rendre* exactement, *remettre* fidèlement, et *restituer* entièrement. On emprunte pour *rendre;* on se charge d'une chose pour la *remettre;* mais on ne prend guère avec l'intention de *restituer*. On *rend* à quelqu'un son honneur, sa parole; on *remet* à quelqu'un une décoration, l'insigne d'une dignité; on *restitue* à un mineur la possession de ses biens qui ont été aliénés sans droit.

RESTITUTION. s. f. (latin. *restitutio*). Action par laquelle on restitue, on rend. *Vous êtes obligé à r. Il ne veut point entendre parler de r. Faire r.* || Action par laquelle on rétablit, on remet une chose dans son premier état. *La r. d'un texte, d'un passage d'un auteur. Cette r. est heureuse.* || T. Archit. *La r. d'un monument, d'un édifice*, La représentation d'un monument, etc., entièrement détruit. || T. Numismat. *Médailles de r.*, ou simpl., *Restitutions*, Médailles restituées. || T. Palais. Se dit Des jugements qui relèvent quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. *La r. d'un mineur contre les actes qu'il a passés en minorité. R. en entier.*

RESTREINDRE. v. a. (lat. *restringere*, resserrer). N'est usité qu'au fig., et sign. Réduire, diminuer, borner, limiter. *Cette proposition est trop générale, il faut la r. Il a restreint ses demandes à telle et telle chose. On a restreint ce privilége à tels et tels. Ils restreignirent son autorité. R. un droit.* = se Restreindre. v. pr. Se borner, se réduire. *Il se restreint à des propositions très-raisonnables. Je me restreins à la moitié. Se r. au strict nécessaire. Il faut savoir se r. selon les circonstances.* = Restreint, einte. part. *Ce mot s'emploie dans un sens plus r., dans une signification plus restreinte.* = Conj. Voy. Peindre.

RESTRICTIF, IVE. adj. Qui restreint, qui limite. *Terme r. Clause restrictive.* = Restriction. s. f. (lat. *restrictio*). Condition qui restreint, modification. *Mettre, apporter quelque r. Cette clause porte r. J'accepte ce principe sans r. aucune.* — *R. mentale*, Réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. *La r. mentale est contraire à la morale.*

RESTRINGENT, ENTE. adj. T. Méd. Inusité; on dit *Astringent, ente.*

RÉSULTANT, ANTE. adj. T. Palais. *Les cas résultants du procès. Les preuves résultantes.* = Résultante. s. f. T. Mécan. Voy. Force.

RÉSULTAT. s. m. Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une ou de plusieurs autres choses: conséquence, effet. *Voilà tout le r. de ce que l'on dit. Ce principe est fécond en résultats. Le r. d'une expérience chimique. Tous ces essais ont donné les mêmes résultats. Tant de peines n'aboutirent à aucun r. Le malheur des peuples fut l'unique r. de cette guerre. Cette entreprise donna des résultats avantageux. Sans aucun r.* = Résulter. v. n. S'ensuivre; se dit Des conséquences, des effets d'une ou de plusieurs choses. *Que résultera-t-il de tous ces débats? Qu'en résultera-t-il? Il n'en résultera rien. Cette preuve résulte de tel acte, de telle pièce. Il résulte de ce que nous avons dit. De ces dissensions il résulta une guerre civile. Les malheurs qui étaient résultés de son incapacité. Les maladies qui résultèrent de l'intempérie de la saison. Qu'a-t-il résulté de là? Qu'en est-il résulté?* = Résulté, ée. part. — Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif et à la troisième personne des temps simples ou composés : de plus, ces derniers se forment soit avec le v. *Être*, soit avec le v. *Avoir.*

RÉSUMÉ. s. m. Sommaire, analyse. *Le r. d'un discours. Le r. de la discussion. Le président fit le r. des débats criminels.* || Précis, abrégé. *R. de l'histoire de France. Un r. historique. R. scientifique.* || Synon. Voy. Abrégé. = Résumer. v. a. (latin. *resumere*, reprendre). Reprendre sommairement les points les plus importants d'une discussion, d'un discours, etc. *Il a fort bien résumé cette discussion. R. les débats d'un procès criminel. Il résuma toutes les raisons qu'on lui avait opposées et y répondit. R. avec ordre, avec clarté. R. rapidement un discours. Cet ouvrage résume tout ce qui a été dit sur cette matière.* = se Résumer. v. pron. Résumer un discours qu'on a fait soi-même. *Je me résume, et je finis en demandant que...* = Résumé, ée. p. || Au résumé, En résumé. locut. adv. En résumant, en récapitulant tout. *En r., j'ai plus à me louer de lui qu'à m'en plaindre.*

RESUMPTE. s. f. (lat. *resumpta*, de *resumere*). Dernière thèse qu'un docteur en théologie est obligé de soutenir après sept ans de doctorat, pour avoir droit de présider aux thèses. = Résumpté. adj. m. Docteur qui a soutenu sa résumpte. = Résumption. s. f. Action de résumer. *La r. d'un argument.* Peu usité.

* **RÉSUPINÉ, ÉE.** adj. (lat. *resupinus*, couché sur le dos). T. Bot. Qui est retourné; dont la partie, ordin. supérieure, regarde en bas, et l'inférieure en haut.

RÉSURRECTION. s. f. (lat. *resurrectio*, de *resurgere*, se lever de nouveau). Retour de la mort à la vie. *La r. de* N.-S. J.-C. *La r. de Lazare. La r. des morts.* || Fig., on dit D'une guérison surprenante, inespérée, *C'est une r., une véritable résurrection.*

Enc. — Théologie. — Il est de foi, dans l'Église catholique, que « tous les hommes, les réprouvés comme les élus, ressusciteront avec leur propre corps ». Le dogme de la *Résurrection des corps* est fondé sur la révélation et enseigné dans les livres de l'Ancien comme du Nouveau Testament: « Je sais que mon Rédempteur est vivant, dit Job, et qu'à la fin des temps il me ressuscitera de la poussière; et je serai revêtu de nouveau de ma peau et je verrai mon Dieu dans ma chair. Je le verrai moi-même, je le verrai de mes propres yeux et non un autre. » (xix, 25, 26.) Les prophètes Isaïe et Ezéchiel annoncent la même r.; mais Daniel est encore plus précis: « La multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle et les autres pour une ignominie qui ne finira jamais. » (xii, 2.) Enfin, ce dogme est annoncé par Jésus-Christ lui-même: « Le temps viendra où ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du fils de Dieu. Et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront des tombeaux pour ressusciter à la vie; mais ceux qui auront fait le mal en sortiront pour ressusciter à leur condamnation. « (Jean, v, 28, 29.) » La volonté du Père qui m'a envoyé, est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés; mais que je les ressuscite tous au dernier jour. La volonté est que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » (Id., vi, 39, 40, 55.) — La chair de l'homme, selon Tertullien, rendue par l'incarnation à sa première dignité, doit ressusciter comme celle de Jésus-Christ. La justice de Dieu est intéressée à l'accomplissement de ce dogme. En effet, Dieu doit juger, récompenser ou punir l'homme tout entier; or, le corps sert d'instrument à l'âme, soit pour le vice, soit pour la vertu, et le principal exercice de la vertu consiste à réprimer les convoitises de la chair. Il est donc juste que l'âme des méchants soit tourmentée par sa réunion avec un corps qui a servi à ses crimes, et que celle des saints soit récompensée par sa société éternelle avec une chair qui a été l'instrument de ses merites. — Mais dans quel état se trouveront les corps au moment de la r.? Saint Paul est venu nous l'apprendre: « Nous ressusciterons tous, dit-il; mais nous ne serons pas tous changés (en un état glorieux). En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et nous serons changés ; car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité. »(Paul, Ire, *Cor.*, XV, 51 à 53.) Tous les hommes ressusciteront avec le même corps quant à la substance qu'ils avaient sur la terre, et ce corps aura tout ce qui tient à l'intégrité de la nature. Mais, à la différence des bons qui seront rétablis dans leur premier état pour recevoir une récompense plus complète, les méchants ne recevront leur corps que pour l'augmentation de leur supplice. Le corps de ceux-ci sera certainement immortel comme le corps des justes ; mais il ne le sera que pour souffrir éternellement. En outre, les corps des saints auront des qualités surnaturelles que n'auront point ceux des réprouvés, savoir : l'*impassibilité*, qui les rendra exempts de la douleur et des souffrances ; la *clarté*, qui les rendra aussi brillants que le soleil ; l'*agilité*, qui les rendra comme impondérables, de sorte que l'âme pourra porter son corps où il lui plaira avec autant de facilité que de vitesse ; et la *subtilité*, qui rendra le corps entièrement soumis à l'âme et toujours prêt à exécuter ses volontés.— On a fait contre le dogme de la r. des corps deux objections principales : 1° Les mêmes atomes de matière peuvent appartenir à deux corps différents. Les cannibales, qui vivent de chair humaine, convertissent en leur propre substance celle des corps qu'ils ont mangés. Or, à l'époque de la résurrection, à qui écherront les parties qui ont été communes à deux ou à plusieurs corps ? 2° Le corps humain change continuellement. Il perd successivement toutes les molécules matérielles qui le composent, et il en acquiert d'autres, de sorte qu'au bout de quelques années il est complétement renouvelé. De ces corps différents qu'un homme a eus pendant sa vie, quel est celui qui ressuscitera ?—Ces arguments n'ont de spécieux que l'apparence. Voici comment y répond le savant Bergier. « La seconde objection contredit déjà la première. En effet, il résulte de la seconde qu'un cannibale qui mange un homme ne mange point les parties de matière dont cet homme était composé quelques années auparavant; et lorsque ce même cannibale meurt, il ne conserve aucune des parties du corps qu'il a mangé quelques années avant sa mort. Il n'est donc pas vrai que les mêmes parties appartiennent à deux individus considérés dans la totalité de leur vie. Or, il est fort indifférent qu'un homme ressuscite avec les parties dont il était composé lorsqu'il a été dévoré, ou avec celles qu'il avait une dizaine d'années auparavant. En second lieu, il n'est pas nécessaire, pour qu'un corps ressuscité soit le même, qu'il recouvre exactement toutes les parties dont il a été autrefois composé. Ce qui constitue, à proprement parler, le fonds essentiel du corps humain, c'est le moule original qui reçoit par la nutrition les matières étrangères auxquelles il donne la forme. Ainsi, à 30 ans, un homme est censé avoir le même corps qu'à 15, parce que le moule intérieur et la conformation organique n'ont pas essentiellement changé ; chaque corps a son moule propre qui ne peut appartenir à un autre. Enfin, l'identité personnelle de l'homme consiste principalement dans le sentiment intérieur qui lui atteste qu'il est toujours le même individu. Son corps a beau se renouveler, il sent à 60 ans qu'il est la même personne qu'il était à 15 ans. Or, c'est précisément la personne qui est le sujet des récompenses et des punitions ; il lui suffit donc de ressusciter avec un corps tel, qu'elle puisse conserver avec lui le souvenir et la conscience de ses actions, pour sentir si elle est digne d'être récompensée ou punie. »

II. Au dogme de la r. s'en rattache un autre, qui est aussi de foi, et qui est également fondé sur les textes des livres saints, sur l'enseignement des apôtres, des pères, et sur les décisions de l'Église. Outre le jugement de Dieu, qui suit immédiatement la mort de l'homme, et qu'on appelle *Jugement particulier*, il y en aura un second, qui est appelé *Jugement général* ou *Jug. dernier*, et qui aura lieu à la fin des siècles. Alors Jésus-Christ viendra en personne juger les vivants et les morts, c.-à-d. tous ceux qui auront vécu depuis le commencement jusqu'à la fin du monde et qui ressusciteront pour écouter leur sentence, et il rendra à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux élus. Outre diverses allusions que fait Notre-Seigneur lui-même au *jour du jugement*, il dit formellement : « Comme on arrache l'ivraie et qu'on la jette au feu, il en sera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils arracheront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité ; et ils les jetteront dans la fournaise de feu ; là seront les pleurs et les grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. » (Matth., XIII, 40 à 43.) Le même apôtre qui nous a transmis ces paroles, nous décrit l'appareil de ce jour suprême : « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté et tous les anges avec lui, il s'assoira sur le trône de sa gloire ; et toutes les nations seront assemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs ; et il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde... » Et il dira à ceux qui seront à sa gauche : « Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé à Satan et à ses anges... Et ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. » (Matth., XXV, 31 à 46.) C'est ainsi que, suivant l'expression de saint Paul, « nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps » (IIe *Cor.* v, 10). Mais quand arrivera ce dernier jour, où le monde finira, car il est dit que, « les cieux et la terre qui existent maintenant sont réservés pour être brûlés par le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies » (Pierre, IIe *Ép.*, III, 7), et où le Sauveur viendra de nouveau pour juger tous les hommes ? C'est un secret que Dieu s'est réservé : lui seul connaît l'avenir, et c'est en vain qu'on voudrait fixer le temps de la fin du monde. Les apôtres ayant demandé au Christ quand arriverait la fin du monde, il leur répondit : « Ce jour et cette heure, personne ne les sait, pas même les anges du ciel ; mon Père seul les connaît. Il en sera aux jours de l'avénement du Fils de l'homme comme aux jours de Noé..., car les hommes ne pensèrent au déluge que lorsqu'il arriva et les emporta tous, et il en sera de même à l'avénement du Fils de l'homme... Veillez donc, car vous ne savez à quelle heure votre Seigneur viendra... Soyez donc aussi toujours prêts, car vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme viendra. » (Matth., XXIV, 37 à 44.)

RETABLE. s. m. T. Archit. Parquet plus ou moins orné, placé contre le mur, derrière et au-dessus de l'autel, et qui sert ordinairement à recevoir un tableau. *Il n'y a pas de r. quand l'autel est isolé.*

RÉTABLIR. v. a. Établir de nouveau, remettre en son premier état, en bon état, en meilleur état. *Louis-Philippe rétablit la statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme. R. un édifice ruiné. On parla de r. les fortifications d'Huningue. R. un homme dans son emploi, dans ses biens, dans tous ses droits. Il a bien rétabli ses affaires, son crédit, son commerce. Il a rétabli sa santé, ses forces. R. la discipline. R. sa réputation.* ‖ *R. un passage d'un auteur*, Le restituer, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré par les copistes. *Ce philologue a rétabli beaucoup de passages des auteurs anciens.* = se Rétablir. v. pron. Se remettre en son premier état, en bon état. *Il est parvenu à se r. dans l'esprit de ses chefs. Les affaires se sont un peu rétablies. L'ordre et le crédit commencent à se r.* — *Se r. en santé*, ou absolum., *Se rétablir*, Recouvrer la santé. *Il se rétablit à vue d'œil.* = Rétabli, ie. part. = Rétablissement. s. m. Action de rétablir ; État d'une personne, d'une chose rétablie. *Le r. d'un mur, d'un édifice. Le r. des chemins. Le r. de la santé. Le r. d'un officier dans son grade. Le r. de l'ordre, de la discipline. Le r. de la paix, des sciences, des arts, du commerce, de la marine, etc.*

Syn. — *Restaurer, Réparer.* — *Rétablir*, c'est remettre une chose en état, dans son premier état ; *restaurer*, c'est remettre à neuf, restituer une chose dans son intégrité ; *réparer*, c'est raccommoder, redonner à une chose sa forme, sa première apparence. On *rétablit* ce qui est renversé, ruiné, détruit ; on *restaure* ce qui est dégradé, déchu ; on *répare* ce qui est gâté, endommagé, détérioré. On *rétablit* un édifice ruiné ; on *restaure* une statue mutilée ; on *répare* une brèche faite à un mur. — Au figuré, on dit *rétablir* une loi abolie, un usage abandonné ; *restaurer* un commerce languissant, les lettres tombées en décadence ; *réparer* ses fautes, les torts qu'on a faits, les dommages qu'on a causés, etc.

RETAILLE. s. f. Morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant. *R. d'une étoffe, d'une peau, etc.* = Retailler. v. a. Tailler de nouveau. *On a mal taillé ces arbres, il faut les r.* = Retaillé, ée. part.

RETAPER. v. a. *R. un chapeau*, Le remettre à neuf. Autref., sign. Retrousser ses bords en les serrant contre la forme. ‖ *R. une perruque*, La friser et la poudrer. — *R. les cheveux*, Les peigner à rebours et les faire renfler. = Retapé, ée. part.

RETARD. s. m. Retardement, délai, remise. *Un débiteur qui est en r. de payer, qui est en r. Vous êtes en r., nous vous attendons depuis une heure. Partez sans r. Éprouver du r. Cela peut causer du r., des retards. Votre montre est en r. de dix minutes.* ‖ *Le r. d'une pendule, d'une montre*, La partie qui sert à retarder ou à avancer son mouvement.

RETARDATAIRE. adj. *Contribuable r.*, Celui qui est en retard de payer.—*Conscrit r.*, Celui qui n'est pas rendu sous le drapeau au temps fixé. ‖ Dans les deux sens, on dit subst., *Un retardataire. Les retardataires.* = Retardation. s. f. T. Phys. Le ralentissement du mouvement d'un corps, lorsque ce ralentissement est l'effet d'une force particulière. = Retardatrice. adj. f. *Force r.*, Celle qui retarde le mouvement des corps. = Retardement. s. m. Délai, remise, action de retarder. *Causer, apporter du r. à quelque chose. Il n'y aura point de r. de ma part. Le r. d'une affaire, d'un payement. Le r. de la marée.*

RETARDER. v. n. Être en retard. *Ma pendule retarde chaque jour de dix minutes. Sa fièvre a retardé aujourd'hui d'une demi-heure sur l'heure accoutumée. La marée retarde. La lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure.* ‖ En parlant D'une pendule, d'une montre, etc., on dit, par métonym., *Je retarde de cinq minutes, etc.* = Retarder. v. a. Différer. *Je ne puis r. davantage mon départ. R. le jugement d'un procès. R. un payement qu'on doit faire.* ‖ Empêcher d'aller, de partir, d'avancer ; suspendre. *On a retardé le courrier. Les mauvais chemins retardèrent notre marche. Cette maladie a beaucoup retardé ses progrès. Cela retarda son mariage de quelques jours. C'est ce qui retarde la conclusion du traité.* ‖ *R. une horloge, une montre, etc.*, Faire qu'elle marque une heure moins avancée, ou qu'elle aille moins vite. = Retardé, ée. part.

RETEINDRE. v. a. Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente. = Reteint, einte. part.

RETENDRE. v. a. Tendre de nouveau. = Retendu, ue. part.

RETENIR. v. a. Ravoir, tenir encore une fois. *Je voudrais bien r. l'argent que je lui ai prêté.* — Famil., *Il voudrait bien r. ce qu'il a dit*, Il voudrait bien ne l'avoir pas dit. ‖ Garder par-devers soi ce qui est à un autre. *R. le bien d'autrui. Pourquoi retient-il mes papiers ? R. les gages d'un domestique. On lui a retenu cinq francs sur sa paye.* ‖ Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. *Donner et r. ne vaut.* — Se dit surtout en parl. Des habitudes, des qualités bonnes ou mauvaises. *R. l'accent de son pays. R. ses vieilles habitudes. Les bêtes féroces que l'on a apprivoisées retiennent toujours quelque chose de leur naturel. Ce vase retient quelque chose de l'odeur du vin qu'on y avait mis. Cet homme est bien corrigé, il n'a rien retenu de ses défauts.* On dit plus ordin., *Conserver, Avoir toujours.* ‖ Prélever, déduire d'une somme. *En me payant, il m'a retenu la somme qu'il m'avait prêtée. Il a retenu tant pour les frais, pour les réparations, pour les déboursés. On lui retient cinq pour cent sur ses appointements pour la pension de retraite.* ‖ Réserver. *Il a vendu tout son vin, hormis tant de pièces qu'il a retenues pour sa table. Il a affermé son domaine, mais il s'est retenu les bois et les prés. En vendant son bien, il en a retenu l'usufruit, il s'en est retenu l'usufruit.* — T. Arithm. *R. un chiffre*, Le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après. Ainsi, lorsque le total d'une colonne monte à 12, on dit vulgairement, *Je pose 2 et je retiens 1*, ou absol., *Pose 2 et retiens 1.* ‖ T. Procéd. *Les juges ont retenu cette cause*, Ils s'en sont réservé la connaissance, en décidant qu'elle leur appartenait. *R. une cause*, signifie aussi, La conserver au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans délai. *Le président a refusé la remise qu'on lui demandait et a retenu la cause.* ‖ S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre. *R. une chaise au sermon, une place à la diligence, une loge à l'Opéra. R. un appartement, une chambre. R. un domestique. Je vous retiens pour notre partie de campagne. Je vous retiens pour dimanche prochain. R. date*, V. Date. — Popul., *Je retiens part, j'en retiens part*, se dit Quand on voit quelqu'un ramasser quelque chose, et sign., Je prétends avoir part à ce que vous avez trouvé. *Je retiens croix, je retiens pile*, se dit quand on joue à croix et à pile, et signifie, Je parie que le côté de la pièce de monnaie qui paraîtra sera croix, sera pile. On dit, dans un sens analogue, quand on joue à pair ou non, *Je retiens pair, je retiens non.* ‖ Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller. *On l'a retenu plus longtemps qu'il ne pensait. R. quelqu'un prisonnier. R. quelqu'un à dîner. R. un cheval qui s'emporte. On retient l'eau avec des écluses. Cette terre est argileuse et retient l'eau. R. son haleine. R. ses larmes, ses cris. La goutte le retient au lit.* ‖ Empêcher l'effet d'une action qui est sur le point d'arriver. *Il serait tombé dans le précipice, si je ne l'eusse retenu. Il allait se tuer, si je ne lui eusse retenu le bras.* — *R. une poutre*, L'attacher, la fixer pour l'empêcher de tomber. ‖ Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. *Si la crainte de Dieu ne le retenait... Je ne sais ce qui me retient. R. sa colère.* ‖ Mettre, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire. *R. par cœur. R. sa leçon. Il retient tout ce qu'il entend. Retenez bien ceci. Je retiendrai cela toute ma vie.* ‖ *Retenir*, se dit absol., en parl. Des chevaux de carrosse ou de charroi qui sont au timon ou dans les limons, et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente. *Il faut enrayer, car ces chevaux ne retiennent plus.* ‖ Dans un sens particulier, et en parlant Des femelles des animaux domestiques, signif. Concevoir. *On a mené cette vache au taureau, mais elle n'a pas retenu. Cette jument a retenu.* = se Retenir. v. pronom. *Être prélevé. *Les frais faits à un débiteur se retiennent sur les premiers payements.* ‖ * Être pris par avance. *Cette pièce attire la foule ; les places doivent se r. d'avance.* ‖ S'arrêter avec effort. *Se r. au milieu de sa course. Il s'est retenu au bord du précipice.* ‖ S'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber. *Il se retint à une branche. Elle s'est retenue aux crins de son cheval.* ‖ Se modérer, réprimer un mouvement instinctif. *Il allait le frapper, mais il s'est retenu. Il n'est pas si emporté qu'il ne sache se r. lorsqu'il le faut. N'allez pas faire un esclandre en pleurant et en criant, retenez-*

vous. — On dit à peu près de même, *J'avais un besoin pressant, mais je me suis retenu.* || *Se graver, se conserver dans la mémoire. *Les vers se retiennent bien plus aisément que la prose.* || T. Man. Se dit Des chevaux qui ne veulent point se porter librement en avant. *Jamais on n'a vu un cheval se r. comme celui-là.* = Retenu, ue. part. || Adjectiv., Circonspect, sage, modéré. *Il est fort retenu. Une fille sage et retenue. Il est fort retenu dans ses discours. On ne saurait être trop retenu à blâmer la conduite des autres.*

RÉTENTION. s. f. (R, *retenir*). Réservation, réserve. *R. d'une pension sur un bénéfice. La r. des fruits.* || T. Pal. *La r. d'une cause,* L'action des juges qui retiennent une cause, en décidant que la connaissance leur en appartient; ou La décision par laquelle une cause est retenue, conservée au rôle et en son rang, pour y être jugée sans aucune remise. On dit encore dans le premier sens, *Arrêt de rétention.*

Enc.— En termes de Médecine, on appelle *Rétention,* l'accumulation d'un liquide dans ses conduits excréteurs ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à le contenir; mais, par analogie, on applique également ce nom à la non-expulsion du placenta hors de la cavité utérine après l'accouchement. Mais le terme de *Rétention* employé absolument désigne toujours l'accumulation de l'urine dans la vessie, et sa non-excrétion au dehors. La *R. d'urine* est complète ou incomplète : on la nomme *Dysurie,* lorsqu'il y a simple difficulté d'uriner ; *Strangurie,* quand l'urine sort goutte à goutte, avec douleur, ardeur et ténesme vésical continuel ; et *Ischurie,* lorsque l'impossibilité d'uriner est complète. La r. d'urine dépend, ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine, comme on l'observe dans les cas de tumeurs situées dans le voisinage de la vessie, d'inflammation ou de rétrécissement de l'urèthre, etc. Aux symptômes locaux, tels que la pesanteur et la douleur dans la région de la vessie, succèdent bientôt une fièvre violente et une transpiration d'odeur urineuse. Si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périt d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie ; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations. Le traitement consiste à évacuer par le cathétérisme le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause de la maladie.

RÉTENTIONNAIRE. s. m. T. Palais. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres. Peu usité.

RETENTIR. v. n. Rendre, renvoyer un son éclatant. *Toute la caverne a retenti du coup de fusil qu'on vient de tirer. L'air retentissait de cris d'allégresse. Des milliers d'hommes faisaient r. l'air du bruit de leurs chants.* — Fig., *Toute la terre retentit de ses louanges,* On le loue dans toute la terre, etc. On dit de même, *Tout retentit du bruit de ses exploits, de ses grandes actions.* || Faire ou produire un bruit éclatant. *Ce coup de tonnerre retentit dans toutes les vallées des environs. La voix retentit contre les voûtes de cette église. Faire r. sa voix. Ce bruit m'a retenti dans l'oreille.* — Fig., *Ses louanges retentissent dans tout l'univers.* = Retentissant, ante. adj. Qui retentit. *Son r. Voix retentissante. Cette voûte est retentissante.* = Retentissement. s. m. Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat. *Le r. du canon. Quand le canon a tiré, il s'est fait un grand r. dans le vallon.* || *Fig., *Cette protestation courageuse eut un grand r. en Europe.*

RETENTUM. s. m. [On prononce *Rétaintome.*] Mot latin qui signifie *Chose retenue,* et qui se disait autref., dans les procès criminels, D'un article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution. *L'arrêt portait qu'il serait rompu vif, mais il y avait un r. qu'il serait étranglé auparavant.* || Fam., Ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un. *Prenez garde quand vous traiterez avec lui, il a toujours quelque retentum.*

RETENUE. s. f. Modération, discrétion, modestie. *Il ne s'emporte jamais, j'admire sa r. Il a de la r., une grande r. C'est une fille très-modeste et qui a beaucoup de r. Ne garder, ne mettre aucune r. dans sa conduite.* — Syn. V. Modestie. || T. Fin. et Comptabil. Ce qu'on retient en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue sur un traitement, un salaire, une rente. *Ses appointements montent à tant, sauf la r. Subir une r. On devait faire sur leurs salaires une r. de cinq pour cent.* || T. Chancell. anc. *Brevet de r.,* Brevet par lequel le roi assurait au titulaire d'une charge non héréditaire, ou à ses héritiers, une certaine somme payable par celui qui devait prendre la charge après lui. || T. Jurisprud. anc. Faculté accordée par quelques coutumes au seigneur, de retenir l'héritage qui était dans sa censive, et qui avait été vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente. *Le droit de r. n'avait pas lieu dans la coutume de Paris.* || *T. Marine. Tout cordage employé à retenir un objet qu'on hisse ou qu'on débarque, pour empêcher qu'il ne se renverse. || Dans les colléges, *Être en r.,* se dit D'un écolier qu'on empêche de sortir ou qu'on prive de la récréation, pour le punir de quelque faute.

***RÉTÉPORE.** s. m. (lat. *rete,* filet; *porus,* pore). T. Zool. Voy. Bryozoaires.

RETERSAGE. s. m. T. Agric. Action de reterser; Le résultat de cette action. = Reterser. v. a. (latin. *retergere,* nettoyer). *R. une vigne,* Lui donner un second labour pour détruire l'herbe. = Retersé, ée. p.

RÉTIAIRE. s. m. [On pron. *Réciaire*]. T. Antiq. Voy. Gladiateur.

RÉTICENCE. s. f. (lat. *reticere,* se taire). Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire; ou La chose même qu'on n'a pas dite. *Dans le récit qu'il m'a fait, il a mis beaucoup de r. Il a usé avec moi de r. Dans cet acte, il y a une r. Des réticences perfides. De lâches réticences.*

Enc.—En termes de Rhétorique, on appelle *Réticence* ou *Aposiopèse,* une figure de pensée par laquelle l'orateur s'interrompt tout à coup pour passer à une autre idée, mais en le faisant de manière à laisser très-bien entendre ce qu'il affecte de taire. Non-seulement la r. énonce ce qu on semble ne vouloir pas dire, mais encore elle le fait ordinairement avec beaucoup plus de force que si l'on s'était expliqué. Aussi cette figure convient-elle parfaitement à exprimer la colère, l'indignation, etc. Une belle r. est le fameux *Quos ego*... de Neptune gourmandant les flots mutinés. Nous citerons encore la r. d'Agrippine dans le *Britannicus* de Racine :

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée,
Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,
Qui depuis..... Rome alors estimait leurs vertus.

RÉTICULAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui ressemble à un réseau ou aux mailles d'un filet. *Tissu r. Membrane r.* V. Peau. = *Réticule. s. m. (lat. *reticulum,* petit réseau). T. Astr. et Optiq. V. Lunette et Micromètre. = Réticulé, ée. adj. T. Didact. Qui est marqué de lignes entrecroisées en manière de réseau. *Feuille réticulée.* || T. Archit. V. Appareil.

RÉTIF, IVE. adj. (lat. *restare,* s'arrêter). Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer; se dit proprem. Des chevaux et autres bêtes de monture. *Un cheval r. Des mules rétives et quinteuses.* || Fig., Difficile à persuader, à conduire. *C'est un homme d'un caractère r., d'un esprit r. Il est r. à la censure, à la louange.* — On dit aussi subst., *Il a beau faire le r., il faudra bien qu'il en passe par là.*

***RÉTINACLE.** s. m. (lat. *retinaculum*). T. Botan. Voy. Orchidées.

***RÉTINASPHALTE.** s. m. (gr. ῥητίνη, résine; et *asphalte*). T. Minér. Voy. Bitume.

RÉTINE. s. f. (lat. *retina,* de *rete,* réseau). T. Anat. V. Œil. = *Rétinite. s. f. T. Pathol. Voy. Œil.

***RÉTINOÏDE.** s. m. T. Pharm. Excipient pharmaceutique composé qui résulte de l'union intime d'une résine pure avec d'autres résines ou avec la cire. = *Rétinolé. s. m. Médicament qui résulte de l'union d'une résine avec toute substance médicamenteuse autre que les résines et la cire.

RETIRADE. s. f. T. Fortif. anc. Retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retiraient quand les assiégeants avaient emporté l'ouvrage. *Le bastion ayant été emporté, les assiégés se jetèrent dans une grande r. qu'ils avaient faite.*

RETIRATION. s. f. T. Typogr. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier, autrement dit, le verso. *Mettre une feuille en retiration.*

RETIREMENT. s. m. Voy. Rétraction.

RETIRER. v. a. Tirer de nouveau. *Cette loterie a été mal tirée, il faut la r.* || Tirer en arrière, tirer à soi ce qu'on avait poussé dehors ou porté en avant. *R. la main. R. la tête pour éviter un coup.* — Fam., *R. son haleine,* Faire rentrer de l'air dans sa poitrine. — Fig., *R. sa parole,* Se dégager de la parole qu'on avait donnée. *R. son compliment,* Ne pas faire un compliment qu'on voulait faire, ou Le rétracter quand on l'a fait. *R. son amitié, sa protection, son estime, sa confiance, etc.,* Cesser de les accorder. En T. Dévotion, *Dieu retire ses grâces à ceux qui les méprisent.* || Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. *R. un seau du puits. R. un homme de prison, un écolier du collége, une fille du couvent. R. une garnison d'une place. R. des effets du mont-de-piété. R. des papiers de chez un avoué, de l'argent de chez un banquier. R. son enjeu,* V. Enjeu. — Figur., *R. quelqu'un du péril, d'un mauvais pas,* L'aider à sortir d'une position dangereuse ou fâcheuse. *R. quelqu'un du vice, de la débauche,* Faire en sorte qu'il renonce au vice, etc. || *Extraire. *L'huile que l'on retire par expression de ces graines sert à...* || Recueillir du profit, de l'avantage. *Combien retirez-vous de cette terre? Il retire tant de sa maison. L'Angleterre retira de grands avantages de ce traité de commerce.* — Fig., *Il retira beaucoup de gloire de cette campagne. Il n'en a retiré que de la honte.* || *R. quelqu'un chez soi,* Lui donner asile. *Il a retiré chez lui cet orphelin.* || T. Jurisp. Retraire, rentrer dans la propriété et la possession d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en avait donné. *R. par retrait lignager, par retrait féodal, par retrait conventionnel. Il a retiré cette terre sur un tel. Il retira tous les biens qui avaient été aliénés par ses ancêtres.* = se Retirer. v. pr. *Se reculer, se ranger. *Retirez-vous un peu pour me faire place.* || S'en aller, s'éloigner d'un lieu. *Une visite plus longue pourrait vous importuner, je me retire. Retirez-vous d'ici. Les ennemis se retirèrent en désordre. Se r. de la ville, de la cour.* Avec ellipse du pron., *Il fit r. tout le monde.* || Rentrer chez soi, rentrer dans son cabinet, dans sa chambre. *Ils se retirèrent chacun chez eux. Elle se retira dans son appartement pour y donner libre cours à sa douleur.* — Absol., se dit quelquef. D'une personne qui rentre chez elle le soir pour n'en plus sortir que le lendemain. *Pourquoi vous r. sitôt? Ils ne se sont retirés qu'à minuit.* || Quitter un lieu où l'on était établi pour se fixer dans un autre. *Il se retira en province. Elle s'est retirée dans son pays. Se r. à la campagne, dans ses terres.* || Se réfugier, se mettre en sûreté. *Se r. en lieu de sûreté. Les brigands se retirèrent dans les bois. Les ennemis se retirèrent dans leurs retranchements, se retirèrent sous le canon de la place. Il se retira chez tel prince pour échapper aux persécutions. Les bêtes sauvages se retirent dans leurs tanières.* — On dit quelquef., *Se r. par-devers un juge,* S'adresser à lui pour avoir justice. || Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait. *Il s'est retiré du barreau. Il veut se r. du service. Il s'est retiré du désordre, de la débauche.* — Absol., *Il s'est tout à fait retiré,* Il a quitté le commerce du monde; ou Il mène une vie moins dissipée. *Cet officier se retire,* Il quitte le service. *Ce joueur se retire,* Il quitte le jeu. *Se r. sur sa perte, sur son gain,* Quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne. — Fig. et fam., *Se r. sur la bonne bouche,* Voy. Bouche. || En parl. Des choses, Se raccourcir. *Le parchemin se retire au feu. Les fibres se retirent. Cette toile se retire au blanchissage.* Avec ellipse du pron., *L'eau fera r. cette étoffe.* || En parl. Des eaux, Rentrer dans leur lit après s'être débordées, après avoir monté. *La rivière se retire. Les eaux commencent à se r. La mer se retire fort loin dans les grandes marées.* Les marins disent aussi neutral., *La mer retire.* = Retiré, ée. part. || Adject., Solitaire, peu fréquenté. *Il recherche les lieux les plus retirés.* — *Être retiré, vivre retiré, mener une vie retirée,* Vivre dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce des hommes. *Il est toujours retiré en lui-même,* se dit D'un homme silencieux, qui fuit les communications, la société.

RETOMBÉE. s. f. T. Archit. La naissance d'une voûte, d'une arcade, depuis le coussinet jusqu'au point où les voussoirs ont atteint le degré de courbure de l'arc auquel ils cessent de se pouvoir soutenir d'eux-mêmes.

RETOMBER. v. n. Tomber encore. *Il ne se releva que pour r. aussitôt.* — Fig., Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri. *On le croyait guéri, il est retombé.* — Fig., au sens moral, on dit : *R. dans une faute que l'on avait déjà commise. Il retombe toujours dans le même péché,* ou absol., *Il retombe toujours. Il est retombé dans la misère. L'Europe était retombée dans la barbarie des premiers âges. Tout retomba dans la confusion.* || Sign. quelquefois simpl. Tomber, et se dit Des choses qui tombent, après avoir été élevées. *La balle est retombée à cet endroit. Les vapeurs que le soleil élève retombent souvent en pluie.* || Figur., *Tomber sur,* se dit De celui qui supporte quelque perte. quelque dommage, quelque blâme, etc. *La perte retombe sur moi. Les frais du procès retombèrent sur lui. Ses malheurs retombèrent sur toute sa famille.* — *Le sang qu'il a versé retombera sur lui, sur sa tête,* Il portera la peine du meurtre qu'il a commis. Par impréc., *Puisse leur sang retomber sur lui, sur sa tête! Que mon sang retombe sur vous!* = Retombé, ée. part.

RETONDRE. v. a. Tondre de nouveau. *Le poil de cette pièce de drap est encore trop long, il faut le r.* || T. Archit. Retrancher à la surface d'une construction les ornements inutiles ou de mauvais goût; ou seulement Recouper des ornements pour en rendre les arêtes plus vives. = Retondu, ue. part.

RETORDEMENT et * **RETORDAGE.** s. m. T. Manufact. Action de retordre; Le résultat de cette action. *Le r. des soies.* = * Retordeur, euse. s. Celui, celle qui retord les fils. = * Retordoir. s. m. Machine qui sert à retordre les matières filamenteuses. = Retordre. v. a. Tordre de nouveau. *Tordre et r. du linge mouillé.* || Signif. aussi simpl. *Tordre*, et se dit Du fil ou de la ficelle, quand on tord deux ou trois brins ensemble. *R. des fils de chanvre, de soie, etc.* — Figur. et prov., *Donner du fil à r. à quelqu'un*, V. Fil. || Retordu, ue. p.

RÉTORQUER. v. a. (latin. *retorquere*). Employer contre son adversaire les mêmes raisons, les mêmes arguments, les mêmes preuves dont il s'est servi lui-même. *R. un argument, un raisonnement. Je lui ai rétorqué, j'ai rétorqué contre lui toutes les raisons qu'il avait alléguées.* = Rétorqué, ée. part.

RETORS, ORSE. adj. Qui a été tordu plusieurs fois. *Du fil r. De la soie retorse.* || Fig. et fam., on dit D'un homme fin, rusé, artificieux, *C'est un homme r., il est bien r.*, ou subst., *C'est un retors.*

RÉTORSION. s. f. (lat. *retorsio*). Emploi que l'on fait contre son adversaire, des arguments, des preuves, des raisons dont il s'est servi. *Cet argument est sujet à r.* || * T. Droit internat. Sorte de représaille qui consiste à opposer à un acte contraire à l'équité un acte de même nature.

RETORTE. s. f. (lat. *retortus*, recourbé). T. Chim. Voy. Cornue.

RETOUCHE. s. f. Dans les Arts du dessin, La dernière façon qu'un artiste donne à son œuvre pour la perfectionner ou pour corriger ce qu'il y a de défectueux. || Se dit aussi Des endroits qu'on a retouchés, parce qu'ils étaient défectueux, effacés, gâtés. = Retoucher. v. n. Toucher de nouveau. *Ne touchez plus à cela; si vous y retouchez, vous serez puni.* || Ordinair., Corriger, réformer, perfectionner. *R. à un ouvrage. Il a retouché à ce tableau. Ce poëme est achevé, il n'y faut plus r.* = Retoucher. v. a. Se dit dans le sens précédent. *Il faut r. cet ouvrage, ce vers, ce tableau. Il faudra r. cette planche; elle commence à s'user.* = Retouché, ée. part.

RETOUR. s. m. Tour contraire ou presque contraire, tour multiplié; ne se dit, en ce sens, qu'avec le mot *Tours. Les tours et retours que fait une rivière. Les tours et les retours d'un labyrinthe.* — T. Chasse. Se dit D'un animal qui revient sur les mêmes voies pour les confondre et dérouter les chiens. — Figur., Ruse, artifice. *Cet homme a des retours bien adroits. L'amour-propre est fécond en retours.* || Action de revenir, de retourner. *A mon r. de tel lieu, je le trouvai en chemin. Il est parti sans espoir de r. Je m'occupe de mon r.* — *Être sur son r.*, Être près de partir pour retourner. *Il n'est pas encore sur son r.* Fig., *Être sur le r., être sur son r.*, Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. *Ces chênes sont sur le r. Une beauté qui est sur le r. Cet homme, cette femme est sur le r., sur son r. Age de r.*, V. Age. — *Faire un r. sur soi-même*, Faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. Figur., *Faire un r. à Dieu, vers Dieu*, Se convertir. *Après tous les désordres de sa vie, il a fait un sincère r. vers Dieu.* On dit encore dans ce sens, *Le r. d'une âme à Dieu*, L'action d'un pécheur qui se convertit. * On dit à peu près de même, *Le r. d'un homme à la vertu, à ses devoirs.* — T. Jurispr., *Il a toujours l'esprit de r.*, V. Esprit. — Au Jeu de trictrac, *Jan de r.*, se dit Lorsqu'on passe ses dames dans le côté de l'adversaire pour y faire son plein. *J'en suis à mon jan de r. J'ai fait mon jan de r.* || Arrivée au lieu d'où l'on était parti. *Je vous souhaite un prompt, un heureux r. J'attends son r. Je ferai cela à mon r. Depuis le r. imprévu de votre père. Hâter, précipiter, retarder, différer son r. Au r. de la campagne, de la chasse. Le r. du courrier. Le r. d'un navire.* — *Être de r.*, Être revenu. *Quand il fut de r. chez lui.* Elliptiq., *De r. chez moi, j'ai trouvé votre lettre.* — *R. de chasse*, Repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper. — T. Comm. marit. *Les retours d'un navire*, Les marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait portées, et Les bénéfices qui en résultent. *Les retours n'ont pas été avantageux. Les retours de ce navire se trouvèrent de cent pour cent.* — T. Jurispr. Réversion, droit en vertu duquel une chose revient à celui qui l'avait donnée. *Le prince reçut cet apanage à la charge de r. à la couronne, en cas de mort sans héritiers mâles. Droit de r., r. légal*, Voy. Succession. *R. conventionnel*, V. Donation. || * Réapparition d'une chose qui revient périodiquement, ou qui succède naturellement à une autre. *Le r. du printemps, de l'hiver, etc. Le r. de l'aurore. Le r. d'un accès. Le r. de la paix.* || Figur., se dit Du changement, de la vicissitude des choses. *La fortune a ses retours. Un fâcheux r. de fortune. L'occasion est perdue sans r. Ils sont brouillés sans r. La jeunesse et la beauté passent sans r.* — Au sens moral, on dit D'un homme bizarre, quinteux, *Il a de fâcheux retours;* et D'un homme rancunier, avec lequel il n'y a jamais de réconciliation possible, *C'est un homme avec qui il n'y a point de r.* — Prov., *A beau jeu beau r.*, V. Jeu. || Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre pour rendre le troc égal. *Quel r. me donnerez-vous? Combien me donnerez-vous de r., en r.? Je vous donnerai cent francs de r. Vous me devez du r.* — T. Jurispr. *R.* ou *soulte de partage*, Ce qu'on ajoute au lot d'un cohéritier, pour compléter sa part. || Fig., Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. *L'amitié demande du r. On doit obliger sans espérance d'aucun r., sans espoir de r. Il vous a rendu des services; il faut le payer de r., user de r. N'attendez de lui aucun r.* — Fam., *Il semble qu'on lui doive du r.*, se dit D'une personne qui, par orgueil, reçoit froidement les civilités qu'on lui fait, ou ne témoigne pas assez de reconnaissance des services qu'on lui rend. || T. Archit. Angle, coude formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre. *Il y a un grand corps de logis en face et une galerie en r. Aile de r. R. d'équerre*, Retour à angle droit. — Le profil d'un entablement, d'une corniche, etc., qui ressaute. || * T. Physiq. *Choc en r.*, Voy. Foudre.

RETOURNE. s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux, quand chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir. *La r. détermine l'atout. De quelle couleur est la r.? La r. est de pique, de cœur.*

RETOURNER. v. n. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. *Il est retourné dans son pays. Retournez encore chez lui. R. à l'armée. R. sur ses pas. R. en arrière.* — Fig., *R. en arrière*, Abandonner une entreprise dont on est rebuté. *R. à Dieu*, Se convertir. || Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. *R. à l'ouvrage. R. au combat. R. à la charge.* — Fam., on dit Par manière d'avertissement, de réprimande, *N'y retournez pas*, Ne faites pas une seconde fois la même faute. || T. Jeu de cartes. Se dit de La carte qu'on retourne après que tous les joueurs ont eu les cartes qu'ils devaient avoir. *Qu'est-ce qui retourne? De quoi retourne-t-il? Il retourne cœur, pique.* — Fig. et famil., *Vous ne savez pas de quoi il retourne*, Vous ne savez pas ce qui se passe, quel est l'état des choses. *Voyons de quoi il retourne*, Voyons de quoi il est questions, voyons ce qui se passe. = Retourner. v. a. Tourner d'un autre côté, dans un autre sens. *R. un habit. R. une carte. R. des côtelettes qui sont sur le gril. R. une crêpe. R. du foin, pour le faire sécher. R. de la luzerne, du gazon.* — *R. le sol*, Le travailler de manière à exposer à l'air la couche profonde, dont la couche superficielle prend alors la place. || Figur. et famil., *R. quelqu'un*, Lui faire changer d'avis, de parti. *Il était de notre avis, mais on l'a retourné.* On dit de même, *Il s'est laissé r.* — *Tourner et r. quelqu'un en tous sens*, Tâcher, par des interrogations captieuses, par des entretiens artificieux, de le faire parler, de le faire expliquer sur quelque chose. = se Retourner. v. pron. * Être retourné. *Cette étoffe ne peut se r.* || Regarder derrière soi. *Quand je l'appelai, il se retourna vers moi, il se retourna.* || Changer de position. *Il est si faible, qu'il ne saurait se r. dans son lit. Il ne fait que se tourner et se r. dans son lit.* || Figur. et fam., Chercher et prendre d'autres mesures, selon les différentes circonstances, quand celles qu'on avait d'abord prises n'ont pas réussi. *On l'a contrarié dans son entreprise, mais il saura bien se r.* || *S'en r.*, S'en aller. *Retourne-t'en. Retournez-vous-en. Il est temps que nous nous en retournions. Elle s'en est retournée. Ils viennent de s'en r. dans leur pays.* = Retourné, ée. part.

Syn. — *Retourner.* — *Revenir*, c'est se rendre au lieu d'où l'on était parti; *retourner*, c'est se rendre une seconde fois au lieu où l'on était allé. On *revient* dans sa patrie; on *retourne* dans son exil. A la mort de la reine Blanche, saint Louis *revint* de la croisade, mais il y *retourna* quelques années après. On dit aussi figurément, *revenir* à la vertu, et *retourner* au crime.

RETRACER. v. a. Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle. *Cela n'est pas bien tracé, il faut le r.* || Fig., Raconter des choses passées, les décrire, en renouveler la mémoire. *R. les exploits d'un héros. Pourquoi vous r. sans cesse l'histoire de nos malheurs? Tout me retrace son image, me retrace ses traits, retrace son image à mon esprit, à mes yeux.* || *Se r.*, avec le pron. pers., rég. direct, signif. Être rappelé dans la mémoire, et, avec le pron. rég. indirect, il signif. Se rappeler une chose. *Ces événements se retracent dans mon esprit, dans ma mémoire. Son image vient, malgré moi, se r. à mon esprit. Je me retrace parfaitement tous les détails de cet affreux spectacle. Je m'en retrace parfaitement l'image.* = Retracé, ée. part.

RÉTRACTATION. s. f. Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment. *R. publique, volontaire, forcée. R. sincère. Signer sa r. Je l'ai obligé à une r.* = Rétracter. v. a. (lat. *retractare*). Déclarer que l'on n'a plus l'opinion qu'on avait avancée, se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite, la désavouer. *Il avait avancé telle proposition, il l'a rétractée. R. une calomnie, une erreur.* = se Rétracter. v. pron. Désavouer ce qu'on avait avancé. *Il soutenait telle opinion, il s'est rétracté. Il s'en est publiquement rétracté. Il a été contraint de se r.* = Rétracté, ée. part.

RÉTRACTILE. adj. 2 g. (lat. *retractilis*). T. Physiol. Qui a la propriété de se retirer, de se raccourcir. *Tissu r. Fibres rétractiles.* T. Zool. *Ongles, griffes rétractiles*, V. Chat. = Rétractilité. s. f. Qualité de ce qui est rétractile. = Rétraction. s. f. Raccourcissement, état d'une partie qui est revenue sur elle-même, de manière qu'une ou plusieurs dimensions se trouvent diminuées. *La r. des muscles. R. de la cuisse. R. du scrot*

RETRAIRE. v. a. (lat. *retrahere*). T. Jurispr. Exercer un retrait. *Il avait droit comme parent de r. cet héritage. Les clauses du contrat de vente lui donnent le droit de r. ce fonds.* On dit plus communément, *Retirer.* = Retrait, aite. part. || Adjectiv., se dit Des grains qui mûrissent sans se remplir et contiennent beaucoup moins de farine que les grains bien conditionnés. *Blé retrait. Avoine retraite.* || * T. Blas. Se dit Des pals, bandes, barres, etc., qui sont raccourcis.

RETRAIT. s. m. Diminution de volume d'un corps humide lorsqu'il se dessèche, d'un métal lorsqu'il se refroidit. *Le r. du mortier fait gercer les enduits. La terre glaise a un douzième de r.* || T. Jurispr. Action de reprendre un héritage aliéné. *Faire, exercer un r.* — *R. conventionnel*, ou *Réméré*, V. Vente. *R. féodal*, V. Fief. *R. lignager*, Droit qui appartenait au parent le plus proche du vendeur de retirer des mains d'un tiers acquéreur un ancien propre de la famille, en lui remboursant le prix qu'il avait payé. || Dans le lang. parlementaire, *Le r. d'un projet de loi*, L'action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée législative. || Se dit quelquefois pour désigner Le lieu secret d'une maison où l'on va aux nécessités naturelles. *Cureur de retraits.*

RETRAITE. s. f. Action de se retirer. *Il est temps de faire r. L'heure de la r. est arrivée.* — Se dit partic. Des soldats qui, dans les villes, sont obligés de se retirer à une certaine heure; et signifie aussi, Le signal qu'on donne en conséquence. *L'heure de la r. Le tambour a battu la r. Sonner la r.* On dit aussi, en T. Vén., *Sonner la r.*, Rappeler les chiens et les faire retirer. || Dans l'Art mil., Le mouvement que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elles ne peuvent plus se maintenir. *Les ennemis ont fait r., une belle r. Ils ont fait r. en bon ordre. Ce général a fait une r. glorieuse, une savante r. Protéger la r. Couper la r. Les ennemis ont battu en r., sont en pleine r. Après sa r. vers* ou *sur tel lieu. Les trompettes sonnaient la r.* — *Battre en r.*, V. Battre. || L'action de se retirer du monde, de la cour, des affaires. *Vous êtes vieux, il est temps de faire r., de songer à la r. Il a fait une sage r.* || L'état d'une personne retirée des affaires, éloignée du tumulte de la société. *Il vit dans une profonde r. Les amants cherchent la r. et la solitude. Il aime la r. Sa santé le condamne à la r. Son talent s'est mûri dans la r.* ‖ L'éloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours pour mieux se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété. *Ce religieux est en r. Une r. de dix jours.* ‖ Par ext., Le lieu même où l'on se retire. *Douce, paisible, tranquille, agréable r. Il s'est bâti une petite r. J'irai le visiter dans sa r.* — Sign. aussi, Lieu de refuge. *Donner r. à quelqu'un. Il trouva une r. chez tel prince. Ce lieu sert de r. aux animaux sauvages.* — On appelle encore *R. de voleurs, de brigands*, Le lieu où ils se retirent. ‖ *Pension de r.*, ou simpl., *Retraite*, Pension que l'État, une administration, un particulier accorde à quelqu'un qui se retire d'un service, après un certain temps. *Cet officier a une belle r. Ce chef de bureau a demandé sa r. Prendre sa r. Etre mis à la r. Officier en r. Il a donné une r. à son vieux valet de chambre.* — Se dit quelquef. D'un emploi tranquille dont les émoluments tiennent lieu de pension de r. *Ce maréchal de camp reçut pour r. le gouvernement de tel château royal.* ‖ T. Archit. La diminution progressive d'épaisseur qu'on donne à un mur en partant du pied; Le petit espace qui existe entre la ligne verticale et le plan d'une construction, lorsque celui-ci est légèrement incliné en arrière. *Ce mur fait r., a une r. de tant à chaque étage. Ce piédestal est en r. sur sa base.* On dit aussi qu'*Une partie est en r. d'une autre*, pour exprimer qu'Elle est en dedans du plan de cette dernière. ‖ T. Banq. V. CHANGE. ‖ T. Physique. Retrait, diminution de volume. *En modelant la terre, il faut estimer la r. qu'elle éprouvera par la cuisson.*

Enc. — PENSIONS DE RETRAITE.— On appelle *Pension de retraite*, ou simplement *Retraite*, une rémunération pécuniaire et annuelle que l'État accorde, après la cessation de l'activité, au fonctionnaire, ou à la veuve et aux enfants du fonctionnaire, qui a servi pendant un certain temps fixé et dans des conditions déterminées, ou que certaines circonstances ont empêché d'accomplir le temps voulu. L'usage d'accorder des rémunérations de cette espèce aux anciens serviteurs de l'État existait avant la révolution, mais il était alors livré à l'arbitraire le plus absolu. Les premières tentatives pour le régulariser datent de l'Assemblée constituante; néanmoins, c'est seulement plus tard qu'il a été assis sur des bases fixes et rationnelles. Les conditions auxquelles les retraites sont accordées varient suivant la nature des services rendus.

I. *Pensions civiles.* — Elles sont régies par la loi du 9 juin 1853, qui est applicable à toutes les administrations. Cependant cette loi ne concerne que les services postérieurs au 1er janv. 1854, les services rendus avant cette époque restant soumis aux lois et règlements antérieurs, lesquels variaient suivant les ministères. — Tout fonctionnaire ou employé de l'ordre civil a droit à une pension de r. s'il remplit les conditions suivantes. 1° Il faut qu'il soit directement rétribué par l'État : il n'y a d'exception qu'en faveur des fonctionnaires et employés de l'administration de la dotation de la couronne, bien qu'ils soient payés sur les fonds de la liste civile; des fonctionnaires de l'enseignement qui sont rétribués en tout ou en partie sur les fonds départementaux et communaux, et sur le prix des pensions payées par les élèves des lycées; des fonctionnaires et employés qui, sans cesser d'appartenir à une administration publique, et en conservant leurs droits à l'avancement, sont rétribués en tout ou en partie sur les fonds départementaux ou communaux, sur les fonds des compagnies concessionnaires, et même sur les remises et salaires payés par les particuliers. 2° Le fonctionnaire ou employé doit supporter, sans pouvoir en rien réclamer dans aucun cas : une retenue de 5 pour 100 sur les sommes à lui payées à titre de traitement fixe ou éventuel, de supplément, de remises proportionnelles, etc.; une retenue du douzième des mêmes rétributions lors de la première nomination ou dans le cas de réintégration, et du douzième de toute augmentation ultérieure; les retenues pour cause de congé et d'absence, ou par mesure disciplinaire. Les indemnités de voyage, les frais de bureau ou de représentation, et les suppléments de traitement colonial ne sont pas sujets à retenue. De plus, les receveurs généraux et particuliers des finances, les percepteurs et les agents ressortissant au ministère des finances, qui sont rétribués par des salaires ou remises variables, supportent les retenues ci-dessus sur les trois quarts seulement de leurs émoluments de toute nature, le dernier quart étant considéré comme indemnité de loyer et de frais de bureau.— Les conditions qui précèdent une fois remplies, le droit à la pension de r. est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans de service. Il suffit de 55 ans d'âge et de 25 ans de service pour les fonctionnaires qui ont passé 15 ans dans la partie active, telle qu'elle est déterminée par la loi pour les administrations des douanes, des contributions indirectes, des postes, des forêts de l'État et de la Couronne. Dans tous les cas, les services civils ne sont comptés pour la r. que de la date du premier traitement et à partir de l'âge de 20 ans accomplis. En général, les services rendus dans diverses administrations s'ajoutent les uns aux autres pour composer le temps exigé. Mais, lorsque ce sont des services militaires de terre et de mer qui viennent se joindre à un service civil, il faut que la durée de ce dernier soit au moins de 12 ans dans la partie sédentaire, ou de 10 ans dans la partie active. De plus, si les services militaires ont déjà été rémunérés par une pension, ils n'entrent pas dans le calcul de la liquidation, et s'ils ne l'ont pas été, la liquidation est opérée d'après le minimum attribué au grade. Une autre exception a lieu pour les employés des préfectures et sous-préfectures rétribués sur les fonds d'abonnement. Pour que leurs services antérieurs s'ajoutent au service rétribué directement par l'État, il faut que la durée de ce dernier soit également de 12 ans dans la partie sédentaire, ou de 10 ans dans la partie active. Quant aux services civils rendus hors d'Europe par les fonctionnaires envoyés d'Europe par le gouvernement, ils sont comptés pour moitié en sus de leur durée effective, sans toutefois que cette bonification puisse réduire de plus d'un cinquième le temps de service effectif exigé pour donner droit à la r.: après 15 ans de services hors d'Europe, la pension peut être liquidée à 55 ans d'âge. Enfin, pour les agents extérieurs du département des affaires étrangères et pour les fonctionnaires de l'enseignement, le temps d'inactivité pendant lequel ils ont été assujettis à la retenue est compté comme service effectif; mais il ne peut être admis dans la liquidation pour plus de 5 ans. —La pension est réglée pour chaque année de services civils à 1/60e du traitement moyen. Néanmoins, pour 25 ans de services entièrement rendus dans la partie active, elle est de la moitié du traitement moyen, avec augmentation, pour chaque année en sus, d'un 50e du traitement. Les fonctionnaires qui, antérieurement à la loi de 1853, ne subissaient pas de retenues, sont admis à faire valoir la totalité de leurs services admissibles, pour constituer leur droit à la pension; toutefois cette pension n'est liquidée que pour le temps pendant lequel ils ont subi la retenue actuelle, et n'est réglée qu'à raison de 1/120e du traitement moyen pour chaque année de service civil; mais le montant de la pension est alors augmenté de 1/30e pour chacune des années liquidées. Les employés de la partie active, pour lesquels la pension s'acquiert par 25 ans de services, sont liquidés à raison de 1/100e du traitement moyen pour chaque année de service assujetti à la retenue dans la partie active, et le montant de la pension est augmenté de 1/25e pour chacune des années liquidées. Le traitement moyen s'établit en prenant la moyenne des traitements et émoluments de toute nature, soumis à la retenue, dont le fonctionnaire a joui pendant les 6 dernières années de service. Mais on n'y comprend pas tout ce qui a été perçu à titre d'indemnité occasionnelle, les remises touchées par un fonctionnaire à l'occasion des intérims qu'il a remplis, et le supplément accordé aux fonctionnaires des colonies. — Indépendamment de ces règles générales, il en existe de spéciales pour le règlement de la pension de quelques catégories de fonctionnaires et employés, tels que les référendaires à la Cour des comptes, les agents extérieurs du ministère des affaires étrangères et les fonctionnaires de l'enseignement public qui sont dans la position d'inactivité, etc.; mais le cadre de notre livre nous interdit d'entrer dans ces détails.— En aucun cas, la pension ne peut excéder les 3/4 du traitement moyen; le plus souvent même elle est moindre. Ainsi, pour les agents diplomatiques et consulaires, les magistrats de l'ordre judiciaire et de la Cour des comptes, les fonctionnaires de l'enseignement et les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées, le maximum est des 2/3 du traitement moyen, sans pouvoir dépasser 6000 fr. Pour les autres fonctionnaires, l'échelle du maximum est fixée comme il suit : traitement de 1000 fr. et au-dessous, 750 fr.; de 1001 à 2400 fr., 2/3 du traitement sans pouvoir descendre au-dessous de 750 fr.; de 2401 à 3200 fr., 1600 fr.; de 3201 à 8000 fr., moitié du traitement moyen; de 8001 à 9000 fr., 4000 fr.; de 9001 à 10,500 fr., 4500 fr.; de 10,501 à 12,000 fr., 5000 fr.; au-dessus de 12,000 fr., 6000 fr.

Ce qui précède est exclusivement applicable aux fonctionnaires et employés qui acquièrent le droit à la pension par l'exercice de leurs fonctions régulièrement continué pendant le temps exigé. Des dispositions particulières, faisant également partie de la loi de 1853, concernent : ceux qui sont mis hors d'état de continuer leur service, soit par suite d'un acte de dévouement dans un intérêt public, soit par suite de lutte ou de combat soutenu dans l'exercice de leurs fonctions; ceux qu'un accident grave, résultant notoirement de l'exercice de leurs fonctions, met dans l'impossibilité de les continuer; et ceux qui, ayant 50 ans d'âge et 20 ans de service dans la partie sédentaire, ou 45 ans d'âge et 15 ans de service dans la partie active, sont mis, pour des infirmités graves, résultant de l'exercice de leurs fonctions, dans l'impossibilité de les continuer, ou dont l'emploi a été supprimé. Dans les deux premiers cas, l'événement ou accident donnant droit à l'ouverture de la pension doit être constaté par un procès-verbal régulier dressé immédiatement sur les lieux, ou par un acte de notoriété affirmé par l'autorité municipale et les supérieurs immédiats du fonctionnaire. Quant aux infirmités et à leurs causes, elles doivent être constatées par les médecins qui ont donné leurs soins au fonctionnaire, et par un médecin désigné par l'administration et assermenté. La quotité des pensions accordées dans ces circonstances exceptionnelles est très-variable. Si l'employé a été mis hors de service à la suite d'une lutte, d'un engagement ou d'un accident survenu à l'occasion de ses fonctions ou dans l'accomplissement d'un acte de dévouement, la pension est égale à la moitié du dernier traitement d'activité sans pouvoir dépasser le maximum fixé pour la pension d'ancienneté. Si, au contraire, il est mis hors de service pour infirmités occasionnées par l'âge ou les fatigues, elle est liquidée, suivant que l'ayant droit appartient à la partie sédentaire ou à la partie active, à raison de 1/60e ou de 1/50e du dernier traitement pour chaque année de service civil, sans pouvoir descendre au-dessous du 6e de ce traitement. Dans tous les cas, on tient compte des services militaires de terre et de mer de l'employé, et la liquidation s'établit sur le traitement moyen des six dernières années, lorsqu'il est plus favorable à l'employé que le dernier traitement d'activité.

Les veuves de fonctionnaires civils morts en jouissance de la pension de r. ou en possession de droits à cette pension, ont elles-mêmes droit à une pension viagère. Il en est de même des veuves des fonctionnaires qui ont perdu la vie dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, pour qu'une veuve ait droit à la réversibilité d'une pension fondée sur l'ancienneté, il faut que le mariage ait été contracté six ans avant la mise à la r. du mari. Si, au contraire, il s'agit d'une pension de réforme, il suffit qu'il ait eu lieu avant l'événement qui a occasionné la mort ou la mise à la r. de ce dernier. La pension de la veuve est le tiers de celle que le mari aurait obtenue ou pu obtenir à titre d'ancienneté, sans cependant qu'elle puisse être inférieure à 100 fr. Elle est aussi du tiers de celle du mari en cas d'infirmités graves, et des deux tiers dans le cas de mise hors de service par un des événements prévus par la loi. L'orphelin ou les orphelins mineurs d'un fonctionnaire ou employé ayant obtenu sa pension de r., ou ayant accompli le temps de service nécessaire pour l'obtenir, ou ayant perdu la vie dans un des cas prévus, ont droit à un secours annuel quand la mère est décédée, ou inhabile à recueillir la pension, ou déchue de ses droits, pourvu que le mariage dont ils sont issus ait précédé la mise à la r. Quel que soit le nombre des enfants, ce secours est égal à la pension que la mère aurait obtenue ou pu obtenir, et il est partagé entre eux par portions égales et payé jusqu'à ce que le plus jeune ait 21 ans accomplis, la part de ceux qui décéderaient ou celle des majeurs faisant retour aux mineurs. Enfin, s'il existe une veuve et un ou plusieurs enfants mineurs d'un mariage antérieur du fonctionnaire, il est prélevé sur la pension de la veuve, et, sauf réversibilité en sa faveur, un quart au profit de l'orphelin du premier lit, s'il n'en existe qu'un en âge de minorité, et la moitié s'il en existe plusieurs.

Nous avons dit que la loi de 1853 ne s'applique pas aux services rendus avant le 1er janv. 1854. Les fonctionnaires dont la carrière a commencé avant cette époque sont tenus, comme ceux qui ont été nommés depuis, à justifier de 30 ans d'exercice et de 60 ans d'âge; mais leur pension de retraite est liquidée de deux manières : suivant le système adopté autrefois par leur administration, pour le temps antérieur à 1854, et, suivant le mode établi par la nouvelle loi, pour le temps postérieur. Cette loi n'est pas applicable aux employés des administrations départementales et communales. Mais presque tous les départements et la plupart des communes importantes ont créé pour leurs agents des caisses de retraites, dont les règlements particuliers ont été homologués par des ordonnances ou décrets du pouvoir exécutif.

II. *Pensions militaires.* - Elles sont régies par la loi du 11 avril 1831, complétée et modifiée par celle du 26 avril 1855, ainsi que par divers décrets postérieurs. Le droit à la r. est acquis, pour les officiers, à 30 ans de service effectif; pour les sous-officiers et soldats, à 25 ans. Les années de service peuvent se compter à partir de 18 ans, et même de 16 pour les marins incorporés dans l'armée de terre. Les 4 années d'études préliminaires que les élèves de l'École polytechnique ont dû faire quand ils entrent comme officiers dans les armes spéciales, sont comptées comme service effectif. Le temps passé dans un service civil donnant droit à la pension, est compté pour la r. militaire, pourvu que la durée des services militaires soit au moins de 20 ans; mais le temps passé hors de l'activité, avec jouissance d'une pension, n'entre pas dans la supputation du service effectif. Dans le calcul des années, on compte, pour la totalité, en sus de sa durée effective, comme bénéfice de campagne, le service qui a été fait : 1° sur le pied de guerre; 2° dans un corps d'armée occupant un territoire étranger, en temps de paix ou de guerre; 3° à bord, pour les troupes embarquées en temps de guerre maritime; 4° hors d'Europe, en temps de paix, pour les militaires envoyés d'Europe (en temps de guerre, ce dernier service est compté pour le double). On compte aussi, pour la totalité, le temps de captivité, à l'étranger, des militaires prisonniers de guerre. On compte, pour moitié, en sus de sa durée effective : 1° le service militaire sur la côte, en temps de guerre maritime; 2° le service militaire, à bord, pour les troupes embarquées en temps de paix. Dans la supputation de ces services privilégiés, chaque période dont la durée est moindre de 12 mois est comptée comme une année accomplie (sans cependant qu'on puisse compter plus d'une année de campagne dans une période de 12 mois), et la fraction qui excède chaque période dont la durée est de plus d'une année, compte pour une année. Enfin, chaque année de service au delà de 30 ans et chaque année de campagne, supputées comme il vient d'être dit, ajoutent à la pension 1/20e de la différence du minimum au maximum jusqu'à concurrence de ce maximum qui est acquis à 50 ans de services, campagnes comprises. La pension du militaire qui a 30 ans de service effectif, se règle sur le grade dont il était titulaire et conformément à un tarif établi par la loi. Cependant, si l'ayant droit demande sa r. avant d'avoir 2 ans d'activité dans son grade, la pension se règle sur le grade immédiatement inférieur. Celle de tout officier, sous-officier, caporal ou brigadier, ayant 12 ans accomplis d'activité dans son grade, est augmentée de 1/5e, et ce bénéfice est accordé même lorsque l'ayant droit a atteint le maximum accordé par le tarif. Les gendarmes qui ont 12 ans de service dans la gendarmerie jouissent de la même augmentation. —Les blessures graves et incurables, provenant d'événements de guerre, ou d'accidents éprouvés dans un service commandé, donnent droit à la pension de r., quel que soit le nombre des années. Il en est de même des infirmités graves et incurables qui proviennent des fatigues du service militaire. Ce droit est immédiat, si les blessures ou infirmités ont occasionné la cécité, l'amputation, ou la perte absolue de l'usage d'un ou de plusieurs membres. Dans les cas moins graves, les blessures ou infirmités ne donnent lieu à la pension : 1° pour l'officier, que si elles le mettent hors d'état de rester en activité et lui ôtent la possibilité d'y rentrer ultérieurement; 2° pour le sous-officier et le soldat, que si elles le mettent hors d'état de servir et de pourvoir à sa subsistance. Pour la cécité, l'amputation ou la perte absolue de l'usage des deux membres, la pension est fixée suivant le tarif annexé à la loi. Les blessures ou infirmités qui occasionnent la perte absolue de l'usage d'un membre ou qui y sont équivalentes, donnent droit au minimum de la pension d'ancienneté. Chaque année de service, y compris les campagnes, ajoute à cette pension 1/20e de la différence du minimum au maximum d'ancienneté; et le maximum est acquis à 20 ans de service, campagnes comprises. Pour les autres blessures ou infirmités moins graves, la pension est aussi fixée au minimum d'ancienneté, mais elle n'est augmentée de 1/20e de la différence du minimum au maximum d'ancienneté que pour chaque année de service au delà de 30 ans, campagnes comprises, et le maximum est acquis à 50 ans de service, campagnes comprises.

Les veuves des militaires morts en jouissance de la pension de r. ou en position de l'obtenir, ont droit à une pension viagère. Il en est de même des veuves de militaires tués sur un champ de bataille ou dans un service commandé, ou qui ont péri à l'armée ou hors d'Europe, et dont la mort a été causée, soit par des événements de guerre, soit par des maladies contagieuses et endémiques, contractées en conséquence des obligations de leur service. Pour obtenir la pension, il faut qu'elles justifient de l'autorisation dont les officiers et les soldats sont tenus de se munir pour se marier, et de plus, s'il s'agit d'une pension pour ancienneté ou pour mort par suite de blessures, qu'elles prouvent, dans le premier cas, que le mariage est antérieur à la cessation de l'activité ou du traitement, et, dans le second, qu'il a précédé les blessures. Après le décès de la mère, ou lorsqu'elle est déchue de ses droits à la pension, comme lorsqu'elle est séparée de corps sur la demande du mari, les enfants mineurs ont droit à un secours annuel égal à la pension que la mère aurait pu obtenir. Comme dans les carrières civiles, ce secours est payé jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint l'âge de 21 ans accomplis; et alors la part *des majeurs est réversible sur les mineurs. Quant à la pension* de la veuve, elle est fixée au quart du maximum de la pension d'ancienneté affectée au grade du mari, quelle que soit la durée de son activité dans ce grade, et à la moitié, dans le cas de mort sur le champ de bataille ou par suite d'événements de guerre. Néanmoins la pension des veuves des maréchaux de France est fixée à 6000 fr., et celle des veuves des caporaux, brigadiers, soldats et ouvriers, ne peut être moindre de 100 fr.

III. *Pensions de la marine.*—Ces pensions sont régies par la même loi que celles de l'armée de terre. Dans la marine de l'État, les officiers et les marins de tous grades ont droit à la pension après 25 ans de service effectif. Les individus des autres corps de la marine n'acquièrent ce droit qu'après 30 ans; toutefois ils sont assimilés aux précédents s'ils réunissent, ou 6 ans de navigation sur les vaisseaux de l'État, ou 9 ans, tant de navigation sur ces vaisseaux que de service dans les colonies. Dans aucun cas, le service des colonies ne donne lieu à une réduction sur la durée légale des services que pour les individus envoyés d'Europe. Les années de service ne peuvent compter que de l'âge de 16 ans; il n'y a d'exception que pour le cas de navigation faite dans les conditions du bénéfice de campagne. Les quatres années d'études sont comptées comme service effectif aux élèves de l'École polytechnique qui entrent dans les corps de la marine. On compte de même le temps passé à l'École navale à partir de 16 ans. Le temps passé dans un service civil donnant droit à pension, est compté pour la pension de marine, pourvu que la durée du service dans ce dernier département soit au moins de 20 ans en France, ou de 10 ans dans les colonies. Le service des militaires entrés dans la marine leur est compté, pour le temps antérieur à cette admission, d'a*près les lois qui régissent les pensions de l'armée de terre.* Il leur suffit même de justifier, à l'époque de la liquidation, de 6 ans de navigation sur les vaisseaux de l'État, ou de 9 ans, tant de navigation sur ces vaisseaux que de service dans les colonies, pour être assimilés entièrement aux marins. Mais on ne compte pas le temps passé hors de l'activité avec jouissance d'une pension de r. Les officiers, marins et autres, qui ont le nombre d'années de service exigé pour la pension d'ancienneté, sont admis à compter en sus les bénéfices de campagne, d'après les règles suivantes: — Pour la totalité, le service qui a été fait: 1° en temps de guerre maritime, à bord d'un bâtiment de l'État; 2° à terre, en temps de guerre, soit dans les colonies françaises, soit sur d'autres points hors d'Europe; 3° le temps de captivité à l'étranger pour les individus faits prisonniers sur les bâtiments de l'État ou à terre dans un service commandé; 4° le temps de navigation des voyages de découvertes ordonnés par le gouvernement.— Pour moitié seulement: 1° le service en paix maritime à bord d'un bâtiment de l'État; 2° le service à terre en temps de paix, soit dans les colonies françaises, soit sur d'autres points hors d'Europe. Est compté pour la durée simple, le service, en temps de guerre, à bord d'un navire armé en course, et le temps de captivité en cas de prise; et pour moitié de sa durée effective, le service fait, en guerre comme en paix, sur les bâtiments ordinaires du commerce. Dans les cas qui précèdent, la navigation faite de l'âge de 10 à 16 ans est comptée pour sa durée effective, à titre de bénéfice de campagne. Enfin, dans le calcul de la durée des services produisant ce bénéfice, on compte pour une année entière la campagne où le marin a été blessé et mis hors de service. — La pension de r. d'ancienneté est fixée, pour chaque grade, entre un minimum et un maximum *déterminés par un tarif. Le minimum s'accroît, par chaque année* de service en sus du temps voulu et par chaque année de campagne, de 1/20° de la différence du minimum au maximum. Le maximum est acquis, pour les officiers de la marine et pour les marins, à 45 ans, et pour les individus des autres corps de la marine, à 50 ans de service, campagnes comprises. Pour avoir droit à la pension attribuée à un grade, il faut justifier de 2 ans d'activité dans ce grade. Une augmentation du 5° de la pension est accordée à tout officier, sous-officier, quartier-maître et caporal, ayant 12 ans d'activité dans son grade. — Les marins ont droit à une pension spéciale pour blessures et infirmités. Les conditions de cette pension sont les mêmes que dans l'armée de terre. Sa fixation a également pour base le grade, et comporte l'augmentation du 5° de la même manière que celle de la pension d'ancienneté. — Enfin, les veuves et les orphelins des officiers, marins et autres attachés au service maritime, ont droit à la pension et au secours annuel dans les mêmes circonstances et aux mêmes conditions que les militaires des troupes de terre. Les bases de la fixation sont aussi les mêmes. De même encore, la pension des veuves des amiraux est de 6000 fr., et celle des veuves des marins ou autres au-dessous du rang d'officier, ne peut descendre au-dessous de 100 fr.

IV. *De la liquidation des pensions de retraite.* — Un fonctionnaire ou employé, destitué, révoqué, ou même simplement démissionnaire, n'est pas recevable à demander la pension de r. Un fonctionnaire civil ne peut obtenir la liquidation de la pension qu'après qu'il a été admis, par le ministre dont il relève, à faire valoir ses droits à la r., et le ministre peut, en refusant la mise à la r., conserver le fonctionnaire dans son emploi aussi long*temps que l'intérêt de l'État l'exige ou que ses forces le permet*tent. Bien plus, alors même que la mise à la r. a été accordée, le ministre peut, dans certains cas, rapporter l'arrêté qu'il a rendu et destituer le fonctionnaire. Quant aux militaires et aux marins, aussitôt qu'ils ont droit à la pension, ils peuvent en exiger la liquidation. — La demande de pension doit être adressée, avec les pièces justificatives, au ministre dans le département duquel le fonctionnaire a effectué son dernier service, et ce, dans le délai de 5 ans à partir, pour le titulaire, du jour où il a été admis à la r., ou de celui où il a cessé ses fonctions, s'il a été autorisé à les continuer après cette admission, et, pour la veuve, du jour du décès de son mari. Le ministre, l'admission à la r. une fois prononcée, opère provisoirement la liquidation d'après la durée des services, et transmet son travail au ministre des finances, qui le renvoie, avec son avis, à la section des finances du Conseil d'État. C'est seulement après cet examen qu'il prononce définitivement. Si la r. est accordée, l'empereur rend un décret qui est inséré au *Bulletin des lois*. Si elle est refusée, l'ayant droit peut se pourvoir devant le Conseil d'État. — La jouissance de la pension liquidée commence du jour de la cessation du traitement ou du lendemain du décès du fonctionnaire; celle du secours annuel, du lendemain du décès du fonctionnaire ou du décès de la veuve. Il ne peut d'ailleurs jamais y avoir lieu au rappel de plus de 3 années d'arrérages antérieurs à la date de l'insertion du décret au *Bulletin des lois*. — La jouissance des pensions de r. est personnelle. En conséquence, elles ne peuvent pas être cédées. Elles ne peuvent non plus être frappées de saisie, du vivant du pensionnaire, que jusqu'à concurrence de 1/5° pour débet envers l'État ou pour des créances privilégiées, et de 1/3 pour dette alimentaire envers les parents. Enfin, la pension constituant une sorte de continuation du traitement d'activité, elle ne peut donc se cumuler avec lui. Toutefois le cumul d'une pension et d'un traitement est autorisé jusqu'à concurrence de 1500 fr., lorsque le pensionnaire entre dans un service autre que celui où il se trouvait à l'époque de son admission à la retraite. Après la cessation de ses nouvelles *fonc*tions, il peut rentrer en jouissance de son ancienne pension ou obtenir, s'il y a lieu, une nouvelle liquidation basée sur la généralité de ses services. Le cumul de deux pensions est autorisé dans la limite de 6000 fr., pourvu qu'il n'y ait pas double emploi dans les années de service présentées pour la liquidation. Au surplus, le cumul n'est défendu que quant aux sommes payées par l'État et pour la rétribution de services publics: rien n'empêche de cumuler un traitement payé sur les fonds municipaux, par ex., avec une pension de r. — Les pensions et les secours sont payés par trimestre: le titulaire doit, à chaque payement, présenter un certificat de vie, où il doit déclarer qu'il ne jouit d'aucun autre traitement ou pension de l'État. On considère comme éteintes les pensions dont les arrérages n'ont pas été réclamés pendant 3 ans, *à partir* de l'échéance du dernier payement; et si, après ce délai, les pensionnaires se présentent, les arrérages ne commencent à courir que du jour de la réclamation. Enfin, sont déchus les héritiers ou ayants cause des pensionnaires qui n'ont pas justifié de leurs droits dans les 3 ans qui suivent le décès de leur auteur.

V. *Pensions ecclésiastiques.* — Elles ont été créées par un décret du 28 juin 1853. Ces pensions diffèrent des précédentes en ce qu'elles constituent une simple libéralité dont le refus ne peut jamais motiver le recours au Conseil d'État, et dont le titulaire pourrait être privé, si, après l'avoir obtenue, il refusait de se conformer à la discipline ecclésiastique. Elles sont accordées aux ecclésiastiques pauvres; mais, en outre, il faut: 1° qu'ils soient âgés ou infirmes et entrés dans les ordres depuis plus de 30 ans; 2° qu'ils soient présentés par leur évêque, qui a seul qualité pour désigner les membres du clergé de son diocèse qu'il juge hors d'état de continuer leurs fonctions. Quant au chiffre de ces pensions, il n'y a rien de fixé; on cherche, autant que possible, à le proportionner aux besoins de l'ayant droit. Néanmoins la totalité des pensions allouées ne peut jamais excéder le montant des ressources réalisées par la caisse.

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE. — Cet établissement, qui a été créé par la loi du 18 juin 1850, a pour objet de constituer, à un âge déterminé, aux personnes ayant fait un ou plusieurs versements, une rente viagère calculée d'après le montant de ces versements. Il est placé sous la garantie de l'État et géré par la Caisse des dépôts et consignations. Enfin, le soin d'examiner toutes les questions qui la concernent est confié à une Commission supérieure, composée de quinze membres, qui présente, chaque année, à l'Empereur un rapport détaillé sur la situation morale et matérielle de l'institution, rapport qui est ensuite communiqué au Corps législatif.

Les *versements* peuvent être effectués, à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations, et, dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers, soit par les intéressés eux-mêmes, soit à leur profit par des tiers, soit enfin par les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, ou tous autres intermédiaires choisis par les déposants. Ils peuvent encore être continués ou interrompus au gré des parties, chaque versement donnant lieu à une liquidation distincte, comme aussi être commencés dans un département et continués dans un autre. Enfin, ils peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de 3 ans et jouissant de la qualité de Français. Certaines catégories d'étrangers sont aussi admis par la loi à faire des versements à la Caisse. Les versements opérés avant le mariage restent propres à celui qui les a faits. Au contraire, les versements opérés pendant le mariage par des déposants non séparés de biens, profitent par moitié à chacun des deux conjoints, et aucun d'eux ne peut priver l'autre du bénéfice de cette division, ni y renoncer pour son propre compte. Si l'un des conjoints est absent ou éloigné depuis plus d'un an, l'autre conjoint peut demander que les versements soient faits à son profit exclusif; mais il est alors tenu de produire une autorisation du juge de paix de son domicile. Les versements effectués au profit d'un seul individu ne sont reçus que par sommes de 5 fr. au moins *et sans fraction de franc; ceux qui ont lieu au profit de deux con*joints doivent être de 10 fr. au moins, et multiples de 2 fr. Enfin, les versements effectués au compte d'une même personne ne peuvent excéder 3000 fr. (primitivement 2000). Toutefois ceux qui sont faits par les sociétés de secours mutuels au profit de leurs membres ne sont pas soumis à cette limite. Toutes les recettes disponibles provenant, soit des versements, soit des intérêts perçus par la Caisse, sont successivement, et dans les 8 jours au plus tard, employées en achat de rentes sur l'État, et, tous les trois mois, la Caisse des dépôts et consignations fait inscrire sur le grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, pendant le trimestre, au nom des ayants droit.

Les *rentes viagères* ne peuvent dépasser 1000 fr. (primitivement 600 fr.) pour chaque déposant. Elles sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence seulement de 360 fr. L'époque d'entrée en jouissance est fixée, au choix du déposant, à l'un des âges accomplis entre 50 et 65 ans, et le versement doit précéder de deux ans au moins l'époque choisie pour la jouissance. Par une faveur toute spéciale, l'année d'âge est toujours considérée comme accomplie pour les sexagénaires à l'expiration des deux années qui doivent précéder l'entrée en jouissance, lors même que l'époque de cette expiration ne correspondrait pas à une année d'âge accomplie. D'après cela, un déposant âgé de 58 ans 6 mois peut entrer en jouissance de sa rente à 60 ans 6 mois. Une autre exception existe en faveur des sociétés de secours mutuels, qui, en versant au profit de leurs membres, peuvent demander pour ceux-ci la jouissance immédiate de leur rente viagère. Enfin, en cas de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant une incapacité absolue de travail, la pen*sion peut être liquidée même avant 50 ans, et en proportion des* versements faits avant cette époque.— Le montant des rentes viagères est calculé d'après des tarifs qui tiennent compte: 1° de l'intérêt composé du capital à raison de 4 1/2 pour 100 par an: 2° des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite; 3° du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement. D'après cela, le déposant a le choix entre deux natures de rentes: une rente avec abandon, une rente avec réserve du capital à son décès. Or, on comprend sans peine que les rentes

AGE au moment du versement.	1° Capital aliéné.																															
	50 ans.		51 ans.		52 ans.		53 ans.		54 ans.		55 ans.		56 ans.		57 ans.		58 ans.		59 ans.		60 ans.		61 ans.		62 ans.		63 ans.		64 ans.		65 ans.	
Ans.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
3	11	34	12	30	13	37	14	56	15	88	17	36	19	01	20	86	22	95	25	31	27	99	31	04	34	54	38	58	43	26	48	71
10	7	31	7	93	8	62	9	38	10	24	11	19	12	25	13	45	14	79	16	31	18	04	20	00	22	26	24	86	27	87	31	39
15	5	64	6	12	6	65	7	24	7	90	8	63	9	45	10	37	11	41	12	58	13	91	15	43	17	17	19	18	21	50	24	22
20	4	33	4	70	5	11	5	56	6	07	6	63	7	26	7	97	8	77	9	67	10	69	11	85	13	19	14	73	16	52	18	61
25	3	29	3	58	3	89	4	23	4	62	5	05	5	53	6	06	6	67	7	36	8	14	9	02	10	04	11	21	12	57	14	16
30	2	50	2	71	2	95	3	21	3	50	3	83	4	19	4	60	5	06	5	59	6	18	6	85	7	62	8	51	9	54	10	75
35	1	89	2	05	2	23	2	43	2	65	2	90	3	17	3	48	3	83	4	23	4	67	5	18	5	77	6	44	7	22	8	13
40	1	43	1	56	1	69	1	84	2	01	2	20	2	40	2	64	2	90	3	20	3	54	3	93	4	37	4	88	5	47	6	16
45	1	09	1	18	1	28	1	39	1	52	1	66	1	82	2	00	2	20	2	43	2	68	2	97	3	31	3	70	4	15	4	67
50	0	81	0	88	0	96	1	04	1	14	1	24	1	36	1	49	1	64	1	81	2	01	2	22	2	47	2	76	3	10	3	49
55	»		»		»		»		»		0	90	0	99	1	08	1	19	1	31	1	45	1	61	1	79	2	00	2	24	2	53
60	»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		1	02	1	13	1	26	1	41	1	58	1	78
65	»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		1	21
	2° Capital réservé.																															
Ans.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
3	8	65	9	39	10	20	11	11	12	12	13	24	14	50	15	92	17	51	19	31	21	35	23	68	26	35	29	43	33	00	37	16
10	5	82	6	31	6	86	7	47	8	15	8	91	9	75	10	70	11	78	12	99	14	36	15	93	17	72	19	79	22	19	25	00
15	4	38	4	76	5	17	5	63	6	14	6	71	7	35	8	07	8	88	9	79	10	82	12	00	13	36	14	92	16	73	18	84
20	3	28	3	56	3	87	4	21	4	60	5	02	5	50	6	04	6	64	7	32	8	10	8	98	9	99	11	16	12	52	14	10
25	2	43	2	64	2	87	3	13	3	41	3	73	4	08	4	48	4	93	5	44	6	01	6	67	7	42	8	29	9	29	10	47
30	1	79	1	95	2	11	2	30	2	51	2	75	3	00	3	30	3	63	4	00	4	43	4	91	5	46	6	10	6	84	7	71
35	1	31	1	42	1	54	1	68	1	83	2	00	2	19	2	40	2	65	2	92	3	23	3	58	3	98	4	45	4	99	5	62
40	0	94	1	02	1	10	1	20	1	31	1	44	1	57	1	72	1	90	2	09	2	32	2	57	2	86	3	19	3	58	4	0
45	0	66	0	71	0	78	0	84	0	92	1	01	1	10	1	21	1	33	1	47	1	63	1	80	2	01	2	24	2	51	2	8
50	0	45	0	48	0	53	0	57	0	63	0	68	0	75	0	82	0	91	1	00	1	11	1	23	1	36	1	52	1	71	1	9
55	»		»		»		»		»		0	45	0	49	0	54	0	59	0	65	0	72	0	80	0	89	1	00	1	12	1	26
60	»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		0	45	0	49	0	55	0	62	0	69	0	78
65	»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		»		0	45

avec réserve du capital soient moins élevées que les autres. Toutefois le déposant qui a demandé le remboursement, à son décès, du capital versé, peut, à l'époque fixée pour l'entrée en jouissance, faire l'abandon de tout ou partie de ce capital, à l'effet d'obtenir une augmentation de rente, sans qu'en aucun cas le montant total puisse excéder 1000 fr. Au décès du titulaire, le capital réservé est remboursé sans intérêts aux ayants droit. Il reste acquis à la Caisse des retraites, en cas de déshérence, ou par l'effet de la prescription, s'il n'a pas été réclamé dans les 30 années qui ont suivi le décès du titulaire. Le tableau ci-dessus indique la rente que produit un capital de 10 francs : 1° selon que le capital est aliéné ou réservé ; 2° selon l'âge de la personne en faveur de laquelle est fait le versement et l'âge auquel elle doit entrer en jouissance de la rente.

Tout *premier versement* effectué, soit directement, soit par un intermédiaire, doit être accompagné de la déclaration écrite des nom, prénoms, âge, profession et domicile du titulaire, consignée sur une feuille spéciale sur laquelle il est, en outre, constaté, d'après la déclaration des parties : 1° si le capital est abandonné, c.-à-d. si, au décès du titulaire, il devient la propriété de l'État, ou s'il est réservé au profit, soit des héritiers ou légataires du titulaire, soit du tiers déposant ; 2° à quelle année d'âge accomplie le titulaire veut entrer en jouissance de la rente viagère. Si le déposant est marié, les mêmes déclarations doivent être faites en ce qui concerne son conjoint, et pour la portion des versements qui doit profiter à celui-ci, sinon la déclaration est réputée commune aux deux conjoints. S'il survient un changement dans les qualités civiles d'un déposant, il est tenu de le déclarer au premier versement qui suit, et en produisant les pièces nécessaires pour l'établir. A cette déclaration le déposant doit joindre : 1° son acte de naissance ; 2° s'il est marié, non séparé de corps ou de biens, *l'acte de naissance de son conjoint* ; 3° s'il est *séparé de corps* ou de biens, l'extrait du contrat de mariage ou du jugement de séparation, avec les certificats constatant que la séparation a été exécutée ; 4° s'il est âgé de moins de 18 ans, *l'autorisation de ses* père, mère ou tuteur, ou, à défaut, celle du juge de paix ; 5° si le versement est fait par un tiers au profit d'une femme mariée, l'acte de consentement du mari. L'autorisation relative aux mineurs peut être consignée sur la feuille de déclaration, et même aucune autorisation n'est nécessaire, si le versement est fait par un tiers et de ses deniers, au profit d'un mineur. Le premier versement opéré, il est remis au déposant un livret qui porte un numéro d'ordre et le timbre de la Caisse des dépôts et consignations. En cas de perte, ce livret est remplacé par un autre dans la forme usitée pour le remplacement des rentes de l'État. — Enfin, lorsqu'un déposant, ayant atteint l'époque fixée par lui pour entrer en jouissance de sa rente, veut en obtenir la liquidation définitive et l'inscription au grand-livre de la dette publique, il doit adresser sa demande au directeur de la Caisse des consignations, en l'accompagnant du dépôt de son livret et de la production d'un certificat de vie. La rente, une fois liquidée, est payée à la fin de chaque trimestre accompli. — Depuis sa création jusqu'au 31 déc. 1860, la caisse a ouvert des comptes individuels à 112,094 déposants (63,516 hommes et 48,578 femmes), et reçu 60,019,166 fr. 34 c., dont 30,852,973 fr. 28 c. à capital aliéné, et 29,166,193 fr. 06 c. à capital réservé. — Pour plus de détails sur les deux questions dont il vient d'être parlé, nous renverrons à l'excellent ouvrage intitulé *Dict. de l'Administr. française*, publié par Berger-Levrault, sous la direction de Maurice Block.

RETRAITÉ, ÉE. adj. Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite. *Officier r. Un employé r.*

RETRANCHEMENT. s. m. Suppression de quelque partie d'un tout. *Le r. d'une partie de ses appointements le gêne beaucoup. Depuis le r. qu'il a fait dans sa dépense, il paye ses dettes.* — Sign. quelquef. Suppression totale. *Le r. de sa pension l'a réduit à la misère. Le r. des abus.* ‖ T. Architect. Espace retranché d'un plus grand. *Son domestique couche dans un r. Ce r. est trop petit, est trop grand.* ‖ T. Art mil. Obstacle naturel ou artificiel dont on se sert pour se mettre à couvert contre les attaques de l'ennemi. V. Fortification. — Figur., *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements*, Détruire les dernières raisons, les plus fortes raisons de quelqu'un. = se Retrancher. v. pron. Se restreindre, se réduire. *Il voyait autrefois beaucoup de monde, il s'est retranché à ne recevoir que peu de personnes. Il s'est retranché à la moitié de sa dépense.* — Absol., signifie Diminuer sa dépense. *Il a mieux aimé se r. que de s'endetter.* ‖ T. Art milit. Faire des tranchées, se fortifier contre les attaques de l'ennemi. *Nos soldats se retranchèrent à la vue de l'ennemi.* On dit de même, *Se r. derrière un mur, derrière un marais, etc.* — Figur., *Il se retranche toujours sur ses bonnes intentions. Il s'est retranché dans cette seule défense. Il se retrancha dans un silence absolu.* = Retranché, ée. part. *Camp retranché.* ‖ * T. Blas. *Croix retranchée*, Voy. Croix.

RETRANCHER. v. a. Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout. *Il faut r. plusieurs branches de cet arbre. Il y a plusieurs endroits à r. dans ce livre. On lui a retranché le tiers de ses appointements. Il retranche de ses dépenses pour payer ses dettes.* ‖ Ôter entièrement, supprimer. *On lui a retranché sa pension. R. une fête. On ne saurait r. tous les abus.* — *Les médecins lui ont retranché le vin*, Les médecins lui ont interdit l'usage du vin. — *R. quelqu'un de la communion des fidèles*, L'excommunier. ‖ T. Art milit. Faire des lignes, des tranchées et autres travaux, pour se mettre à couvert des attaques de l'ennemi. *Les ennemis avaient retranché leur camp. Il retrancha son armée sur une colline. Nous étions retranchés derrière un marais, derrière un ravin.*

RETRAVAILLER. v. a. Travailler de nouveau. *Il faut r. cette pièce d'argenterie. R. un discours, un ouvrage. R. des vers négligés.* Fam. = Retravaillé, ée. p.

RETRAYANT, ANTE. s. T. Jurisprud. Celui, celle qui exerce un retrait.

RÉTRÉCIR. v. a. Rendre plus étroit, moins large. *R. un chemin, une rue. Il a fait r. ses habits. Le froid rétrécit les corps.* — Figur., *La servitude rétrécit l'âme. Cette éducation lui a rétréci l'esprit.* ‖ T. Man. *R. un cheval*, Le faire travailler, dans la leçon des cercles ou des voltes, sur un terrain qu'on resserre insensiblement. = Rétrécir. v. n. et se Rétrécir. v. pron. Devenir plus étroit. *Cette toile a rétréci, s'est rétrécie au blanchissage. Cette rue va en rétrécissant, en se rétrécissant.* ‖ T. Man. *Ce cheval se rétrécit*, Il ne parcourt plus autant de terrain. = Rétréci, ie. part. ‖ Adj. et fig., Étroit, borné. *Esprit rétréci. Vues rétrécies. Position rétrécie.* = Rétrécissement. s. m. État d'une chose rétrécie. *Le r. d'une pièce de toile. Le r. de la vallée. Il a un r. de l'urèthre.* ‖ Fig., *Le r. de l'esprit. Le r. de ses idées, de ses vues tient à son âge.*

RETREMPER. v. a. Tremper de nouveau. *Il faut r. ce linge dans l'eau. R. de l'acier.* ‖ Figur., au sens moral, Redonner de la force, de l'énergie. *Le malheur a retrempé son âme que la bonne fortune avait amollie.* = se Retremper. v. pron. * Être retrempé. *L'acier se retrempe au sortir de la forge.* ‖ Figur., Reprendre de la force, de l'énergie. *Il s'est retrempé dans l'adversité.* = Retrempé, ée. part.

RÉTRIBUER. v. a. (lat. *retribuere*). Donner à quelqu'un le salaire, la récompense qu'il mérite. *Il faut le r. convenablement. Dieu rétribuera chacun suivant ses œuvres.* = Retribué, ée. part. = Rétribution. s. f. Salaire, récompense du travail qu'on a fait, de la peine qu'on a prise pour quelqu'un, ou du service qu'on lui a rendu. *R. légitime, honnête. Cela mérite rétribution.*

* **RETRO—.** Expression latine qui sign. *En arrière*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots, avec cette signification.

RÉTROACTIF, IVE. adj. Qui agit sur le passé ; ne se dit guère qu'avec le mot *Effet. Un effet r. En France, la loi n'a pas d'effet r.*, Elle ne peut s'appliquer à un fait antérieur à sa promulgation. = Rétroaction. s. f. Effet de ce qui est rétroactif. = Rétroactivité. s. f. Qualité de ce qui est rétroactif. *La r. d'une loi.* = * Rétroagir. v. n. Avoir une force rétroactive, produire un effet rétroactif.

RÉTROCÉDER. v. a. (latin. *retro, cedere*, aller en arrière). T. Médec. Se dit D'une affection externe qui disparaît brusquement, lorsqu'à la suite de cette disparition, on voit se développer une affection interne ou des symptômes graves. *Prenez garde de faire r. cette éruption.* ‖ T. Jurispr. Remettre à quelqu'un le droit qu'il nous avait cédé. *Je lui ai rétrocédé la créance qu'il m'avait transportée.* = Rétrocédé, ée. part. = Rétrocession. s. f. Action de rétrocéder. *C'est la r. de cet exanthème qui l'a tué. Faire r. d'une créance.*

* **RÉTROFLEXION.** s. f. T. Médec. Flexion en arrière. *La r. de l'utérus.*

RÉTROGRADATION. s. f. (lat. *retro, gradus*, marche en arrière). T. Astr. Mouvement par lequel un corps céleste paraît aller contre l'ordre des signes. Voy. Planète. ‖ Se dit aussi Du mouvement des équinoxes. Voy. Précession. = Rétrograde. adj. 2 g. Qui se fait en arrière. *Marche r. Le mouvement r. de Mars. Ordre r. Effet r.* ‖ Qui va en arrière. *Le soleil et la lune ne sont jamais rétrogrades.* — * *Vers r.*, Voy. Sotadique. ‖ * Qui s'attache au passé, qui voudrait revenir aux institutions de l'ancien temps. *Une politique r. Des idées, des vues rétrogrades. Le parti r.* — Se dit aussi subst., en ce sens, *C'est un r.* = Rétrograder. v. n. Retourner en arrière. *L'armée fut obligée de r.* — En parlant Des corps célestes, se dit De leur mouvement apparent contre l'ordre des signes. *Mercure commençait à r.* ‖ Figur., *Il avait fait quelques progrès, maintenant il rétrograde. Dans les arts, quand on n'avance pas, on rétrograde.* = Syn. Voy. Reculer.

* **RÉTROSPECTIF, IVE.** adj. (lat. *retro, aspicere*, regarder en arrière). Qui regarde en arrière, qui concerne le passé. *Jetons un coup d'œil r. sur les événements de ce règne. Revue rétrospective.*

RETROUSSEMENT. s. m. Action de retrousser. = Retrousser. v. a. Replier, relever en haut ce qui est détroussé. *Retroussez votre robe, votre manteau.* ‖ Se dit aussi pour Trousser. *R. ses cheveux, sa moustache. R. son chapeau. Retroussez vos manches. Ce cheval retrousse la queue.* = se Retrousser. v. pron. Retrousser son vêtement. *Voici un endroit plein de boue ; retroussez-vous.* = Retroussé, ée. part. *Robe retroussée. Ce chien a la queue retroussée.* Par méton., *Avoir les bras retroussés*, V. Bras. ‖ *Nez retroussé*, Nez dont le bout est un peu retroussé en haut. ‖ *Ce cheval a les flancs retroussés*, Il a les flancs creux. = Retroussis. s. m. Se dit en parl. De certaines pièces de vêtement quand leur bord est ou semble retroussé. *Il avait un beau diamant au r. de son chapeau. Leur uniforme consistait en un habit bleu avec des r. jaunes, rouges, etc. Il porte toujours des bottes à r.* On dit mieux, *Bottes à revers.*

RETROUVER. v. a. Trouver de nouveau. *Je l'ai retrouvé à la place où je l'avais laissé. J'avais remarqué dans Cicéron un passage fort curieux, je ne puis le r.* ‖ Trouver ce qu'on avait perdu, oublié. *On a retrouvé cet art qui était perdu depuis longtemps. Cet enfant ne saurait r. son chemin. Il a retrouvé à Nice un peu de santé. J'ai retrouvé ce que je voulais dire.* ‖ Fig., Reconnaître. *On le retrouve toutes les fois qu'il s'agit d'humanité. On ne retrouve plus Corneille dans les ouvrages de sa vieillesse.* = se Retrouver. v. pron. Se dit dans les diverses acceptions qui précèdent. *Il a refait sa fortune, et il se retrouve dans une situation fort aisée. Nous nous retrouvons dans le même embarras. Nous nous sommes cherchés tous les deux sans pouvoir nous r. L'honneur une fois perdu ne se retrouve plus. Il se cherche lui-même et ne se retrouve plus.* ‖ * Sign. quelquef. Retrouver son chemin. *Après bien des détours dans le bois, j'ai fini par me r.* = Retrouvé, ée. part.

* **RÉTROVERSION.** s. f. (lat. *retro, versus*, tourné en arrière). T. Méd.

Enc. — Les mots *Antéversion* et *Rétroversion*, qui signifient renversement en avant et renversement en arrière, s'emploient surtout en parlant de la matrice. Dans ces déplacements, on considère le fond de l'organe. Dans l'antéversion, le fond se porte en avant sur la vessie, tandis que le col se porte sur le rectum ; dans la rétroversion, au contraire, le fond se porte et pèse sur le rectum, tandis que le col presse sur la vessie.

RETS. s. m. (lat. *rete*). Filet, ouvrage de corde, de fil, etc., noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux. *Jeter le r. dans la mer, dans la rivière. Tendre, jeter des r. Cet esturgeon a donné dans les r.* ‖ Fig., *Prendre quelqu'un dans ses r.*, Le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

* **RÉTUS, USE.** adj. (lat. *retusus*, émoussé). T. Bot. Voy. Feuille.

RÉUNION. s. f. Action de réunir, de rapprocher des parties qui avaient été divisées, séparées ; L'effet qui en résulte. *La r. des lèvres d'une plaie. La r. des chairs.* — * T. Chirurg. *R. par première, par deuxième intention*, V. Plaie. — Figur., en parlant Des volontés et des esprits, Réconciliation. *La r. des esprits. La r. des deux partis. Il voulut opérer la r. de l'Église grecque à l'Église romaine.* ‖ En matière de fiefs, d'héritages, L'action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie ; ou L'action de joindre pour la première fois une chose à une autre. *La r. d'un fief au fief dominant. La r. de la Normandie à la couronne. La r. au domaine.* ‖ Action de rassembler ce qui est épars, et Le résultat de cette action ; se dit Des choses et des personnes. *La r. des rayons solaires au foyer d'une lentille. Il voulut empêcher la r. des deux armées. Point de r. La r. de ces faits porte à croire que... Former une r. Une r. de savants, de gens de lettres. De grandes réunions. Il vient quelquefois à nos réunions. Un lieu de r. La r. était fort nombreuse.*

RÉUNIR. v. a. Rejoindre ce qui est désuni, séparé. *R. les lèvres d'une plaie. Pour raccommoder un vase cassé, on en réunit les fragments après les avoir...* ‖ Unir une chose avec une autre. *Cette galerie réunit les deux corps de logis. Le cou réunit la tête au corps.* — Fig., Réconcilier, remettre en bonne intelligence. *Travailler à r. les esprits. Cela a réuni les deux partis. Ils étaient brouillés, un intérêt commun les a réunis.* ‖ En parlant De fiefs, de domaines, Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. *R. un grand fief à la couronne. R. au fief dominant ce qui en a été démembré. R. des domaines aliénés.* — Joindre pour la première fois une chose à une autre. *Louis XIV réunit la Franche-Comté à la couronne. Cette administration a été réunie à telle autre.* ‖ Au Prop. et au Fig., Rassembler ce qui était épars. *R. les rayons du soleil au moyen d'un verre convexe. En réunissant ces sources, on aura un cours d'eau assez fort pour faire marcher les moulins. R. plusieurs corps d'armée en un seul. En réunissant toutes ces preuves, on en conclut que... R. tous ses efforts. Toutes les vertus, toutes les grâces étaient réunies en elle. Il réunit les qualités les plus opposées.* = = se Réunir. v. pron. Se dit Dans les acceptions précédentes. *Les chairs se sont réunies. Il se sont réunis sur ce point-là. Tous les suffrages se sont réunis sur lui. Les deux rivières se réunissent un peu plus bas. Deux chemins qui se réunissent. A telle époque, cette province s'est réunie au royaume. Nous nous réunissons une fois par semaine en tel endroit. Les hirondelles, pour partir, se réunissent en troupes. Tous les arts se réunissaient pour donner de l'éclat à ces fêtes.* = Réuni, ie. part.

RÉUSSIR. v. n. (ital. *riuscire*). Avoir un succès heureux. *Il a réussi dans son dessein, dans ce qu'il a entrepris. Pour r. dans un art, il faut le cultiver toute sa vie. Cet avocat réussit au barreau. On les censure s'ils échouent, et on les envie s'ils réussissent. Ce discours, ce drame a fort réussi. Cette affaire a bien réussi. Cette expérience n'a pas réussi. Tout ce qu'il entreprend lui réussit. Ce qui réussit à l'un ne réussit pas à l'autre. J'ai reussi à le faire nommer.* ‖ Sign. quelquef. Avoir une issue quelconque, bonne ou mauvaise. *Il faut voir comment ce projet, cet ouvrage réussira.* — On dit encore, *Il a mal réussi*, Il n'a point eu de succès. *Cela lui a mal réussi, lui réussira mal.* ‖ En parl. Des productions du sol, Prospérer. *Les pommiers, les poiriers, etc., réussissent dans ce terrain*, Ils y viennent bien. *Les vignes, les blés ont bien réussi cette année*, La récolte a été bonne.

RÉUSSITE. s. f. Issue heureuse, bon succès final. *La r. d'une affaire. Une pleine r. Cette pièce a eu beaucoup de r.* ‖ Se dit quelquefois D'une issue quelconque bonne ou mauvaise. *Il faut voir quelle sera la r. de cette affaire.* ‖ * Combinaison de cartes d'après laquelle on cherche à augurer du succès ou de l'insuccès d'une entreprise, etc. *Elle a fait une r. qui ne lui a rien annoncé de bon.* Popul.

Syn. — *Succès.* — *Réussite* exprime toujours quelque chose de favorable : il n'y a que d'heureuses *réussites*, tandis qu'un *succès* peut être heureux ou malheureux. *Réussite* implique l'idée d'une chose qui n'a rien de grand, de remarquable ; les *succès*, au contraire, sont ordinairement importants, considérables. La vie est mille fois plus douce et plus heureuse par des *réussites* ordinaires que par des *succès* brillants. Enfin, la *réussite* exprime un résultat final, tandis que le *succès* n'est souvent qu'un des événements *successifs* qui concourent à un résultat général. C'est pour cette raison que *réussite* ne s'emploie guère au pluriel, tandis que le contraire a lieu pour *succès*.

* **REVACCINATION.** s. f. Action de revacciner. = * Revacciner. v. a. Vacciner de nouveau. ‖ Revacciné, ée. part. — Voy. Vaccine.

REVALOIR. v. a. Rendre la pareille en bien ou en mal, et plus ordinair. en mal. *Cet homme m'a fait une injure, je lui revaudrai cela.* Fam. = Revalu, ue. p. = Conj. Voy. Valoir.

REVANCHE. s. f. Action par laquelle on rend le mal ou le bien qu'on a reçu. *On l'avait maltraité, mais il a eu sa r., il a pris sa r. Il m'a rendu un bon office, je tâcherai d'en avoir ma r.*, ou simpl., *d'avoir ma r.* ‖ T. Jeu. La seconde partie que joue le perdant pour se racquitter de la première ; et Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu. *Prendre, demander sa r. Voulez-vous votre r.? Jouer la r. Partie, r. et le tout. J'ai perdu au piquet, voulez-vous me donner ma r. au trictrac?* ‖ En revanche. loc. adv. Pour rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. *Il m'a servi dans telle occasion, et en r. je l'ai servi dans une autre. Il avait mal dîné, mais en r. il a bien soupé.* = Revancher. v. a. (latin. *vindicare*, venger). Défendre quelqu'un qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une batterie, dans une querelle. *Il a bien revanché son ami. Il est venu r. son camarade.* = se Revancher. v. pron. Se défendre. *Il est permis de se r. quand on est attaqué.* ‖ Rendre la pareille. *Je sais tout le mal que vous avez dit de moi, je m'en revancherai.* ‖ Revanché, ée. p. = Revancheur. s. m. Celui qui revanche, qui défend quelqu'un. *Il a trouvé dans son camarade un bon r.* — Ces mots sont familiers, et le dernier, en outre, est presque inusité.

RÊVASSER. v. n. Avoir des rêves sans suite pendant un sommeil inquiet. *Il a eu un sommeil fort agité, il n'a fait que r. toute la nuit.* ‖ Fig. et famil., Penser vaguement à quelque chose. *Vous me trouvez rêvassant au projet dont je vous ai parlé.* = Rêvasserie. s. f. État de celui qui rêvasse. *Il est dans une r. continuelle.* ‖ Fig. et fam., Se dit De conceptions vaines et sans liaisons entre elles. *C'est un homme qui ne débite que des rêvasseries.* = Rêvasseur. s. m. Figur. et fam., Celui qui ne produit que des rêvasseries.

RÊVE. s. m. (angl. *rave*, être en délire). Combinaison involontaire d'images et d'idées, le plus ordinairem. confuses, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil. *J'ai eu de mauvais rêves. J'ai fait un r. singulier.* ‖ Figur., Projet sans fondement, idée chimérique. *Ce projet est le r. d'un homme de bien. Puisse cette idée n'être pas seulement un beau r.! Ses espérances n'ont été qu'un r.* — On dit encore figur., D'un homme qui a joui d'un bonheur fort court, ou qui n'a eu qu'une espérance trompeuse et de peu de durée. *Il a fait un beau r.* ‖ Voy. Sommeil.

Syn. — *Rêve*, *Songe.* — Le *songe* n'appartient proprement qu'au sommeil, tandis que le *rêve* est de la veille comme du sommeil. Les *songes* et les *rêves* faits en dormant diffèrent entre eux en ce que ceux-ci sont plus vagues, plus décousus, plus incohérents, et ne laissent guère de traces. Les *songes*, plus sentis, plus liés, présentant une certaine coordination d'idées, laissent dans le cerveau des traces plus profondes. Le *rêve* passe avec le sommeil, tandis qu'on se rappelle un *songe ;* la superstition même y attache une signification. Au figuré, on dit d'une chose ridicule ou invraisemblable que c'est un *rêve*· on dit d'une chose fugitive, vaine, illusoire, qui n'a ni solidité, ni durée, que c'est un *songe.* Nos projets sont le plus souvent des *rêves ;* et notre vie n'est qu'un *songe.* = *Rêve*, *Rêverie.* — La *rêverie* diffère d'abord du *rêve* en ce qu'elle appartient à l'état de veille. Le *rêve* est d'un homme *rêvant ;* la *rêverie* est d'un *rêveur*. On a un *rêve ;* on se livre à ses *rêveries*. Dans le cas même où *rêve* s'emploie en parlant des chimères qui traversent l'esprit d'un homme éveillé, il désigne quelque chose de plus suivi, de moins indéterminé, de moins extravagant que *rêverie.* C'est ainsi que l'on dit : le *rêve* du bonheur, les *rêves* d'un homme de bien, et les *rêveries* des astrologues, les *rêveries* des utopistes.

REVÊCHE. adj. 2 g. Rude, âpre au goût. *Ces poires sont revêches. Du vin r.* ‖ Figur., se dit Des personnes rudes, peu traitables, rébarbatives. *Cet homme est bien r. Elle est d'humeur r. Un esprit, un caractère r.* ‖ T. Lapid. *Diamant r.*, Diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties.

RÉVEIL. s. m. Passage du sommeil à l'état de veille. *Un doux r. Nous serons chez vous à votre r., à l'heure de votre r. Depuis sa maladie, il a de fâcheux réveils.* ‖ *Par analogie, *Le r. de la nature*, se dit De l'activité nouvelle que prennent les êtres vivants au retour du printemps. ‖ * Figur., au sens moral, Cessation d'une illusion, d'une espérance chimérique. *Le r. suivra de près ces illusions mensongères.* ‖ T. Horlog. Voy. Réveille-matin.

RÉVEILLE-MATIN. s. m. Horloge, montre ou partie d'une horloge, d'une montre qui sonne pour éveiller à une heure déterminée. *Des réveille-matin.* On dit plus ordin., *Réveil.* V. Horlogerie. ‖ Famil., *C'est un fâcheux r.-matin*, se dit Du bruit que fait le matin de bonne heure un maréchal, un charron, un serrurier, un chaudronnier, etc. On dit aussi fig., D'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle qu'on apprend en s'éveillant, *C'est un agréable, c'est un fâcheux r.-matin.* ‖ * T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

RÉVEILLER. v. a. Faire cesser le sommeil de quelqu'un. *Il a défendu qu'on le réveillât.* ‖ Par anal., *R. quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie*, Le tirer de l'assoupissement, etc., où il est plongé. ‖ Fig., Exciter de nouveau, ranimer, faire renaître. *Ce jeune homme a l'esprit un peu assoupi, il faut qu'on le réveille. Donnez de l'éperon à votre cheval pour le r. Ce discours réveilla leur courage. Cela a réveillé leurs prétentions. Vous ne faites que r. sa douleur. R. les passions. R. des souvenirs fâcheux. Ce mets réveille l'appétit. R. un procès.* = se Réveiller. v. pron. S'éveiller. *Je me suis réveillé trois ou quatre fois cette nuit.* ‖ Par anal., *Se r. de son assoupissement, de sa léthargie*, Sortir de son assoupissement : et Figur., Sortir de son indolence, de son inaction. ‖ Fig., Se ranimer, se renouveler. *Il s'est réveillé au bruit des exploits de son rival. Ses maux, ses douleurs se réveillent. Toute la nature se réveille au printemps. L'antipathie des deux peuples se réveilla. Les factions se réveillèrent avec une nouvelle fureur. Les études parurent se r.* = Réveillé, ée. part. = Syn. Voy. Éveiller.

RÉVEILLON. s. m. Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. *Faire un r. Nous fîmes r. après la messe de minuit.* ‖ T. Peint. Artifice de pinceau qui a pour but de rompre la monotonie du coloris et des dégradations du clair-obscur, par la scintillation de quelque point brillant de lumière ou de couleur.

RÉVÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui révèle une chose cachée ; se dit le plus souvent en parl. D'un complot politique, d'une association criminelle. *Le r. d'une conspiration. Il a été le r. de ses complices.* ‖ * Se dit quelquefois D'un homme qui prétend tenir de Dieu même ce qu'il enseigne ou ce qu'il annonce. *Il imagina de se présenter à ces peuples grossiers comme un r. Les prétendus révélateurs.* ‖ * Adjectiv., on dit : *Un indice r. Une circonstance révélatrice.*

RÉVÉLATION. s. f. Action de révéler. *La r. d'un secret, d'un complot, d'un crime. R. des complices. La r. de la confession est un crime dont il n'y a pas eu d'exemple. Le Code pénal de 1810 punissait la non-r. des crimes qui pouvaient compromettre la sûreté de l'Etat.* ‖ T. Théolog. L'inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement certaines vérités à quelques hommes, pour qu'ils les enseignassent aux autres, *La r. divine. Saint Paul a eu des révélations.* ‖ Se dit encore Des choses révélées. *Les révélations faites par ce scélérat sont effrayantes. Ces mémoires contiennent des révélations importantes, piquantes. Les révélations de saint Jean. Les prétendues révélations de cet imposteur n'ont pas laissé que de faire quelques dupes.* ‖ *Révélation*, au sing. et pris absol., signifie La révélation divine, La religion révélée. *Croire à la révélation.*

Enc. — Théologie. — La *Révélation* est la manifestation extérieure et surnaturelle que Dieu a faite à l'homme des vérités qui ont rapport à la religion, soit que nous puissions, soit que nous ne puissions pas les connaître par les seules lumières de la raison. Dans le premier cas, la rév. fixe notre intelligence et la prémunit contre l'erreur ; dans le second, elle nous initie aux secrets de Dieu et nous impose le sacrifice de notre intelligence et de notre volonté par la foi.

I. *Nécessité de la révélation.* — Nous avons établi ailleurs (v. Certitude et Foi) que notre raison a la puissance de saisir et de connaître le vrai, et nous avons démontré la légitimité des connaissances acquises par cette faculté que Dieu a mise dans tous les hommes, pour les éclairer tous d'une même lumière intérieure, tout comme une même lumière visible éclaire les yeux du genre humain tout entier. Mais, en revendiquant les droits de la raison, car Dieu ne nous l'a pas donnée comme un miroir décevant, comme une cause nécessaire d'erreur, comme une tentation pour nous égarer, nous avons fait voir qu'elle a des limites, et qu'il est une foule de questions qu'elle peut seulement entrevoir et se poser, sans être capable de les résoudre. La raison a donc un grand rôle à remplir au sujet même de la rév., c'est de comprendre sa propre insuffisance, et la nécessité de demander à Dieu la connaissance des vérités qu'elle ne peut atteindre. En effet, malgré tous leurs efforts, les plus puissants génies qui se sont livrés à la recherche de ces vérités, n'ont pu arriver à aucune solution rigoureuse. En dehors de la rév., que savons-nous de *Dieu*, de la *création*, de la *providence* divine, ou des rapports du Créateur avec les choses créées et particulièrement avec l'homme (v. ces mots)? En dehors de la rév., que savons-nous de notre origine, de notre destination, et même de notre état présent (v. *Chute*, etc.)? Sans la rév., quelle certitude avons-nous de l'existence d'une vie future, de notre *immortalité* personnelle (v. ce mot), du sort qui nous attend au sortir de ce monde? « La philosophie n'a jamais pu nous donner sur ces problèmes que des conjectures. Or, ce ne sont point des conjectures plus ou moins plausibles (et les assertions contradictoires des philosophes nous présentent souvent une égale plausibilité), qu'il faut à l'homme pour satisfaire son intelligence, pour servir de règle à sa conduite : notre esprit a besoin de la certitude ; le doute lui est mortel. — En vain une philosophie orgueilleuse nous dit : « L'intervention de Dieu n'est pas nécessaire ; il n'y a nul besoin de moyens surnaturels pour que l'homme arrive à connaître toutes les vérités auxquelles il aspire. Voyez les progrès que j'ai faits depuis Aristote et Platon dans la sciences des choses de Dieu, dans l'étude des problèmes qui agitent l'esprit humain. Ne suis-je pas parvenue à établir deux grandes théories inconnues à l'antiquité, la théorie de la religion naturelle et celle de la loi naturelle? Eh bien ! laissez-moi marcher encore pendant quelques siècles et j'achèverai la tâche que j'ai commencée ; je résoudrai par la science seule, par les seules forces de la raison, les questions dont on prétend imposer la solution au nom de Dieu lui-même. » Nous répondrons d'abord que, dans l'hypothèse même où la philosophie serait capable de tenir ses promesses, le problème de la destination de l'homme et de ses rapports avec Dieu n'intéresse pas seulement les hommes qui vivront dans quelques dizaines de siècles ; il intéresse ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre ; il intéressait ceux qui ont vécu avant nous. Pourquoi donc des milliers de générations humaines seraient-elles déshéritées de la connaissance des vérités qu'il leur importe le plus de connaître? Qui pourrait, dans une telle dispensation, reconnaître la justice divine? Mais nous ajoutons que cette présomptueuse espérance de la philosophie est une pure illusion. Si la philosophie moderne, quant à la connaissance des grandes questions qui font l'objet de la métaphysique, est en progrès sur la philosophie antique, c'est qu'elle s'appuie à son insu sur certaines vérités dues à la rév. chrétienne, tandis que les philosophes de l'antiquité n'étaient aidés dans leurs recherches que par les lueurs obscurcies qui subsistaient encore, même chez les peuples idolâtres, de la rév. primitive. Si Descartes a une idée plus claire et plus complète de Dieu qu'Aristote, si Malebranche a des idées plus exactes et plus grandes que celles de Platon lui-même sur les rapports qui subsistent entre l'homme et Dieu, c'est que les deux philosophes modernes ont été élevés au sein du christianisme, c'est qu'ils ont eu l'avantage de jouir de la connaissance des vérités supérieures révélées par la religion du Christ. On pourrait dire sans exagération, que tout ce qu'il y a de vrai dans l'enseignement de la philosophie moderne consiste simplement en vérités dues à la rév., mais dépouillées par la philosophie de cette auréole divine, de telle sorte que le vulgaire et les philosophes eux-mêmes méconnaissent leur source et leur origine. Ces derniers se sont figuré de bonne foi avoir atteint par eux-mêmes ces vérités, parce que, les connaissant d'autre part, ils les ont trouvées consonnantes et conformes à la raison (v. Religion). Pour juger de ce que peut l'homme, abandonné à ses propres forces, il faudrait donc, non pas même prendre pour types les grands philosophes de l'antiquité, mais considérer l'état intellectuel et moral des hommes qui vivent à cette heure même aussi en dehors que possible de toute tradition religieuse, comme les brutes à figure humaine qui habitent certaines régions de l'ancien et du nouveau continent. — Ce n'est pas tout. Quand bien même nous accorderions à la philosophie l'honneur d'avoir découvert certaines vérités *métaphysiques* et morales, il est encore d'autres vérités que nous ne pouvons connaître sans la rév. et que nous ne pouvons comprendre, même après que la rév. nous les a enseignées : nous voulons parler des *mystères* (v. ce mot). Or, pour ces vérités, la raison doit s'humilier, et la philosophie est forcée d'abdiquer toutes ses prétentions. Ces vérités ne peuvent être que l'objet de notre foi. — Maintenant, si, au lieu de nous occuper des philosophes, nous considérons l'état des peuples anciens qui avaient oublié plus ou moins la rév. primitive, et celui des peuples actuels que n'éclaire pas la lumière de la rév. chrétienne, dans quelles ténèbres, et dans quelles superstitions ne les voyons-nous pas plongés? Est-il besoin de rappeler ici les absurdités, les abominations et les infamies du polythéisme grec et romain, les monstruosités qui souillaient le culte des Gaulois et des autres peuples du Nord, le chaos insondable des conceptions délirantes des peuples de l'Inde et les mystères impurs de leurs cultes? « Avant la prédication de l'Évangile, dit très-bien le card. Gousset, l'intempérance, l'impudicité, les sacrifices de sang humain, les pratiques les plus monstrueuses, faisaient, chez le plus grand nombre des peuples, partie du culte divin. Et ce qu'il y a de plus déplorable, de plus humiliant pour la raison de l'homme, c'est que, quand les apôtres ont prêché contre les erreurs et les superstitions du paganisme, ils ont été traités d'impies et mis à mort, comme ennemis des dieux. Non-seulement les gens du peuple, mais les princes, les magistrats, les philosophes eux-mêmes, ont opposé la plus vive résistance à l'établissement du christianisme. Il fallait que l'aveuglement des hommes fût bien grand pour ne pas reconnaître aussitôt la sainteté des préceptes évangéliques, et pour ne pas renoncer au moins à leurs erreurs les plus grossières sur la religion. Évidemment, sans la rév. chrétienne, les hommes seraient restés plongés dans l'idolâtrie, l'ignorance et la superstition, où nous voyons encore ceux des peuples qui ont éloigné d'eux le flambeau de la vraie foi. » — Nous avons vu tout à l'heure, en définissant la rév., qu'elle peut avoir pour objet non-seulement les choses qui sont au-dessus de la raison, mais encore celles qui peuvent être connues par la raison. « Il y a pour cela, dit saint Thomas d'Aquin, trois motifs : le premier, afin que l'homme parvienne plus tôt à la connaissance de la vérité divine; le second, afin que la connaissance de Dieu soit à la portée de tout le monde ; le troisième, afin qu'il y ait certitude : car la raison humaine est bien en défaut pour les choses divines, comme on le voit par les nombreuses erreurs et contradictions des philosophes traitant des choses humaines. Pour que les hommes eussent une connaissance certaine de ce qui regarde Dieu, il a fallu que les choses divines leur fussent transmises par l'enseignement de la foi, comme étant fondées sur la parole de Dieu, qui ne peut mentir. »

II. *Notion de la révélation.* — Si la rév. est nécessaire, ainsi que nous venons de l'établir, on peut dire que la justice de Dieu est intéressée à ce qu'elle ait réellement lieu. Dieu ne peut avoir mis dans l'âme de l'homme des aspirations aussi puissantes pour les laisser inassouvies, pour qu'elles deviennent notre tourment et une cause d'erreur. En conséquence, il lui a, dès le principe et par une dispensation d'une sagesse admirable, révélé les vérités qu'il lui importait de connaître à une époque donnée. Ainsi que nous le voyons par les Livres saints, l'intervention divine, dans la rév., prend des formes diverses. Tantôt Dieu se met directement en communication avec l'homme, dans un moment donné et pour un objet spécial : ainsi, dans la Genèse, Dieu parle à Adam, pour lui prescrire les lois qu'il doit observer dans le séjour de délices où il l'a placé ; dans l'Exode, Dieu se manifeste à Moïse sur le Sinaï et lui dicte les tables de la loi. Tantôt il envoie un ange annoncer quelque grand événement, comme lorsque l'ange Gabriel apparut à Marie pour lui révéler qu'elle enfanterait le Messie. Tantôt Dieu procède par pure inspiration comme à l'égard des prophètes et des auteurs des livres sacrés. Enfin, pour la rév. qui devait être la consommation de la loi, Dieu lui-même s'incarne dans l'humanité, et vient vivre parmi les hommes, les enseignant par sa parole, par sa vie et par sa mort. — On distingue, dans l'histoire de la vraie religion, trois révélations successives : la *rév. primitive*, la *rév. mosaïque* et la *rév. chrétienne.* — On entend par *Rév. primitive*, celle qui a été faite aux patriarches et plus spécialement à nos premiers parents. Cette rév. a donc commencé avec le monde. En donnant l'être à nos premiers parents, Dieu leur enseigna lui-même ce qu'ils avaient besoin de savoir. Il leur révéla qu'il est le seul créateur du monde et de l'homme, que seul il gouverne toutes choses par sa providence, qu'ainsi il est le seul bienfaiteur et le seul législateur suprême, qu'il est le vengeur du crime et le rémunérateur de la vertu. Il leur apprit qu'il les avait créés à son image et à sa ressemblance, et qu'ils étaient par conséquent d'une nature bien supérieure aux brutes, et il soumit à leur empire tous les animaux sans exception. Il leur prescrivit la manière dont il voulait être honoré, en consacrant le septième jour à son culte. Il leur enseigna l'immortalité de l'âme et l'existence d'une autre vie où la vertu est récompensée et le crime puni. Enfin, après la désobéissance et la chute de nos premiers parents, Dieu leur promit un libérateur (v. Chute et Rédemption). Cette rév. primitive se perpétua intacte chez les patriarches; mais elle ne tarda pas, soit à être oubliée, soit à s'obscurcir et à être plus ou moins défigurée parmi la plupart des descendants d'Adam. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà vu ailleurs, on a retrouvé, tant chez les peuples de l'antiquité que chez les peuples encore barbares aujourd'hui dispersés à la surface du globe, des vestiges de ces vérités révélées tels que leur source première ne saurait être douteuse. De même, la croyance à la nécessité et à la réalité d'une rév. divine, c.-à-d. d'un enseignement direct et immédiat donné par Dieu à l'homme, qui s'est perpétuée chez tous les hommes, dans tous les temps et dans tous les lieux, est le résultat évident d'une tradition historique qui remonte à l'origine même du monde : aussi nulle part et en aucun temps on n'a vu une religion positive qui ne prétendît être issue d'une communication directe avec la Divinité. Les religions les plus absurdes et les plus abominables se réclament d'un enseignement divin. — Environ 2000 ans après la création de l'homme et 900 après le déluge, comme la connaissance du vrai Dieu et les dogmes essentiels de la religion primitive s'obscurcissaient de plus en plus parmi les hommes, dont la plupart étaient tombés dans l'idolâtrie et dans tous les désordres dont cette fatale erreur est la source, Dieu voulut avoir un peuple à part pour être comme l'acheminement à la loi nouvelle qui devait plus tard être promulguée pour tous les hommes et les réunir tous dans une seule société religieuse. En conséquence, il choisit Abraham pour être la tige et le père des croyants ; puis, lorsque ses descendants se furent assez multipliés pour constituer une nation puissante, il suscita Moïse et le choisit pour être son intermédiaire auprès du peuple élu. Non-seulement Dieu renouvela et confirma par Moïse les enseignements qu'il avait donnés auparavant à nos premiers parents et aux patriarches, mais encore il y ajouta de nouvelles leçons et de nouvelles lois : c'est l'objet de la *Rév. mosaïque.* La rév. mosaïque continue la rév. primitive dont elle est le développement. Les Israélites ont les mêmes croyances, que les patriarches, les mêmes préceptes de morale contenus dans le Décalogue, et le même culte, sauf la forme des sacrifices qui, depuis Moïse, ont figuré plus particulièrement le sacrifice et les mystères de J.-C. Une chose caractérise essentiellement la législation mosaïque, nous voulons parler de l'incorporation, dans un seul et même code, de toutes les lois données au peuple hébreu (v. Mosaïsme). Les lois civiles et politiques y sont mises sur le même rang que les lois morales et religieuses : le sceau de l'autorité divine est également imprimé aux unes et aux autres ; elles reçoivent toutes la même sanction ; les mêmes peines sont statuées contre les infracteurs, et les mêmes récompenses pour ceux qui les observent fidèlement. C'est que Dieu veut apprendre aux Hébreux qu'il est le fondateur de la société civile, leur seul protecteur, et leur roi suprême, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel. Continuellement il leur répète : « C'est moi qui suis votre seul maître et votre Dieu. » La loi mosaïque, en ce qu'elle avait de particulier, c.-à-d. en tout ce qu'elle ajoutait aux préceptes de la rév. primitive, n'obligeait que les seuls Israélites. Elle n'était obligatoire, ni pour la plus grande partie du genre humain qui ne pouvait la connaître, ni même pour ceux des nations étrangères qui pouvaient en avoir ou même en avaient connaissance. Saint Thomas, en enseignant cette doctrine, ajoute : « On n'admettait les gentils à la profession du judaïsme que comme à un état plus sûr et plus parfait, de même qu'on admet les séculiers à la vie religieuse, quoiqu'ils puissent se sauver hors d'elle. » L'illustre théologien Suarez dit également : « Si la loi mosaïque n'a pas été donnée à tout le genre humain, mais à un seul peuple, c'est qu'elle n'était pas elle-même nécessaire au salut ; car, avant elle, les hommes pouvaient se sauver, et, pendant qu'elle a subsisté, les gentils pouvaient se sauver sans elle. » — La loi mosaïque n'étant donc qu'une loi locale, donnée dans un but spécial, et non applicable à l'universalité des hommes, elle devait être abrogée et remplacée par une loi nouvelle, et commune à tous les enfants d'Adam. Dieu lui-même avait annoncé à Moïse cette promulgation d'une nouvelle loi : « Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à toi : je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. Si quelqu'un n'écoute pas les paroles qu'il prononcera, je saurai, moi, le punir. » (*Deutér.*, XVIII, 18, 19.) — Enfin à l'époque fixée par la sagesse de Dieu, son Fils unique s'incarna dans le sein de la vierge Marie, et, après avoir promulgué son Évangile ou la loi nouvelle qui s'adresse à tous les peuples, il mourut sur la croix, pour accomplir la promesse de la rédemption faite à nos premiers parents. C'est la troisième époque de la rév., appelée communément *Rév. chrétienne* ou *Rév. évangélique*, mais que les apôtres nomment les *derniers jours*, la *plénitude des temps*, la *consommation des siècles*, parce que c'est le dernier état de choses qui doit durer jusqu'à la fin du monde. « Jésus-Christ, fidèle interprète des volontés de son Père, dit Bergier, n'est point venu fonder un royaume ni une société temporelle, mais le royaume des cieux, le royaume de Dieu, la communion des saints : tout s'y rapporte au salut et à la sanctification de l'homme. Jésus-Christ n'a contredit aucun des dogmes révélés antérieurement ; au contraire, il les a étendus, expliqués, confirmés. Il n'a révoqué aucune des lois morales prescrites à Adam, aux patriarches, et renfermées dans le Décalogue ; mais il les a développées, il en a montré le vrai sens, et il en a rendu la pratique plus sûre par des conseils de perfection. Enfin, au culte matériel et grossier qui convenait aux premiers âges du monde, il a substitué l'adoration en esprit et en vérité, un culte simple, mais majestueux, praticable et utile dans toutes les nations de l'univers. Le christianisme est donc le dernier complément d'un ouvrage commencé à la création, d'un plan constamment suivi par la Providence divine, d'un dessein à l'exécution duquel Dieu a fait servir toutes les révolutions de l'univers. Mais ce plan divin n'a été connu que quand il a été porté à sa perfection ; c'est J.-C. qui nous l'a révélé. » — Les trois révélations dont nous venons de parler ne sont point trois révélations différentes : ce sont simplement trois moments d'une seule et même rév. qui a commencé avec le monde et qui durera jusqu'à la fin du monde. Le culte d'Adam et d'Abraham, celui de Moïse, celui que nous professons, ne sont véritablement que les divers états et les développements successifs d'une même religion annoncée sous les patriarches, ébauchée sous la loi de Moïse, consommée par Jésus-Christ. La constitution mosaïque était comme le germe de l'économie chrétienne, de cette religion universelle qui devait éclore au temps marqué et couvrir toute la terre de son ombre. La vraie religion nécessaire au salut ayant dû commencer avec le genre humain, et devant aussi nécessairement être une comme la vérité, comme Dieu lui-même, il est exact de dire que la religion primitive était déjà le christianisme, et que tous ceux qui ont été sauvés dès le commencement l'ont été par le christianisme. C'est ce qu'exprime très-bien saint Augustin : « La même chose qu'on appelle aujourd'hui *religion chrétienne* existait chez les anciens, et n'a jamais cessé d'exister depuis l'origine du genre humain, jusqu'à ce que le Christ lui-même étant venu, on a commencé d'appeler chrétienne la vraie religion qui existait auparavant. » — Outre les articles auxquels nous avons renvoyé précédemment, v. les mots Christianisme, Église, Pape et Concile.

RÉVÉLER. v. a. (lat. *revelare*). Découvrir, rendre publique une chose qui était inconnue et secrète. *R. la conduite, les actions de quelqu'un. R. les secrets de l'État. Il a révélé la conjuration. Il a tout révélé. Alors il nous révéla le mystère de sa naissance. L'existence de ce document nous a été révélée par tel historien. Les vérités que Dieu a révélées à son Église.* ‖ Se dit aussi en parl. Des personnes. *R. l'auteur, les chefs d'un complot. On lui promit sa grâce, s'il révélait ses complices.* = se Révéler. v. pron. Se montrer, apparaître. *L'avenir semble se r. à ses yeux. Son génie se révéla tout à coup.* = Révélé, ée. part. *Les vérités de la foi sont des vérités révélées.* Absol., *La religion révélée*, Le christianisme. = Conj. Voy. Céder. = Syn. Voy. Déceler.

REVENANT. s. m. Esprit qu'on suppose revenir de l'autre monde. *Il a peur des revenants. Croire aux revenants. Des histoires de revenants. La croyance aux revenants disparaît à mesure que les lumières se répandent.* = Revenant, ante. adj. Qui plaît, qui revient. *Un air r. Physionomie revenante.* = Revenant-bon. s. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc. *Les revenants-bons de cette affaire. Ce sont là mes revenants-bons.* ‖ T. Comptabil. Se dit quelquefois pour *Boni.* ‖ Figur., se dit De toute espèce d'avantage qui résulte de la situation, des circonstances où l'on se trouve. *Le plaisir d'obliger est le r.-bon de mon emploi.* Ironiq., *Ce mouchard a été roué de coups, c'est le r.-bon du métier.*

REVENDEUR, EUSE. Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre. *R. de livres. Vendez ces vieilles hardes à une revendeuse. Elle a acheté ce cachemire à une revendeuse à la toilette.*

REVENDICATION. s. f. Action de revendiquer. *La r. d'un terrain. R. de marchandises saisies. Action en r. Saisie-r.*, V. Saisie. = Revendiquer. v. a. (lat. *vindicare*). Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre. *R. des meubles. R. un héritage. Le procureur impérial a revendiqué une cause qui était portée à un autre tribunal. R. un livre, dont un autre s'est déclaré l'auteur. R. ses droits.* = Revendiqué, ée. part.

REVENDRE. v. a. Vendre ce qu'on a acheté. *C'est un homme qui achète pour r. R. une chose plus qu'elle n'avait coûté.* ‖ Figur. et fam., *Avoir d'une chose à r.*, En avoir abondamment. *Il a du savoir, de l'esprit à r.* Elliptiq., *Ne vous fiez pas à lui, il vous en revendrait*, Il est plus fin que vous. = Revendu, ue. part.

REVENIR. v. n. Venir de nouveau, venir une autre fois. *Il vint hier pour vous voir, il reviendra aujourd'hui. Elle est revenue vous chercher. Quand reviendrez-vous?* ‖ Retourner au lieu d'où l'on était parti. *Il était sorti ce matin, il est revenu. Je reviens à vous dans le moment. Ne faites qu'aller et r. R. sur ses pas. Il est enfin revenu de ses longs voyages. R. au gîte. Après un certain temps, les planètes reviennent au point d'où elles étaient parties. R. sur l'eau après avoir plongé.* Fam., on dit quelquefois *S'en r. Il s'en est revenu tout courant.* — * Figur., *Il est difficile de r. à la vertu quand on a si longtemps vécu dans le vice. Il était dès lors aisé de prévoir que la France reviendrait à la monarchie. Je reviens à mon premier sentiment. Il est revenu à la religion de ses pères, de son enfance. R. au giron de l'Église.* — Fig. et famil., *Il revient de l'autre monde, il semble qu'il revienne de l'autre monde*, se dit D'un homme qui ignore un événement public et remarquable, arrivé depuis peu. *R. sur ses pas*, V. Pas. *R. sur* *l'eau*, Voy. Eau. || *Il revient des esprits, des esprits reviennent dans cet endroit*, On croit y voir des fantômes, on y entend des bruits que le vulgaire attribue à des esprits. || On dit De certains aliments, qu'*Ils reviennent*, Lorsque, après avoir été mangés, ils causent des rapports. *Le boudin que j'ai mangé me revient.* = Reparaître, se manifester de nouveau. *Le soleil revient sur l'horizon. Les beaux jours sont près de r. C'est un besoin qui revient tous les jours. La fièvre lui est revenue. La jeunesse passe et ne revient plus. Cette fête revenait tous les trois ans. Il a des intervalles où la raison lui revient.* || *Cela me revient à l'esprit, dans l'esprit; cela me revient en mémoire, dans la mémoire, à la mémoire*, Je m'en ressouviens à l'instant même. — Absol., *Ce nom ne me revient point*, Je ne m'en ressouviens plus. = Croître de nouveau, repousser, après avoir été coupé, arraché, etc. *Les bois que l'on a coupés il y a deux ans, reviennent bien. Ses cheveux commencent à r. Les plumes reviennent à cet oiseau. Après la chute des premières dents, il en revient de nouvelles.* = Recommencer une action, reprendre un travail suspendu, une conversation interrompue. *Les troupes revinrent à la charge. Après avoir laissé là le tableau qu'il avait commencé, il y est revenu. Revenons à notre conversation de l'autre jour. R. sur une affaire, sur une matière*, En reparler, la traiter de nouveau. *J'en reviens à ce que nous disions, pour en r. à ce que nous disions, au sujet dont il était question*, se dit Quand, après une digression ou une interruption, on reprend son sujet. *J'en reviens toujours là, qu'il faut...* Je persiste à penser, à représenter qu'il faut... — Figur., *R. à la charge*, V. Charge. *R. à ses moutons*, V. Mouton. — Prov., *A tout bon compte r.*, V. Compte. = Se rétablir, se remettre, être remis dans l'état où l'on était auparavant. *R. en santé. R. en son bon sens. R. en faveur auprès du prince. R. à la vie.* || *R. à soi*, ou simplem., *Revenir*, Reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse. — Fam., *Cette potion lui fera r. le cœur*, Le ranimera, rétablira ses forces. || *R. d'une maladie*, Se rétablir, recouvrer la santé, *Il est bien revenu de sa maladie*, et absol., *Il revient à vue d'œil.* On dit de même : *Je crois qu'il en reviendra*, Qu'il guérira ; *Il n'en reviendra pas*, Il en mourra. Famil., *Il en est revenu d'une belle*, Il a réchappé d'un grand danger. — Fig., *R. d'une frayeur, d'un étonnement, d'une surprise, etc.*, Reprendre ses esprits, reprendre le courage que la frayeur avait ôté, etc. *Elle n'est pas encore bien revenue de sa frayeur. Je ne reviens pas de ma surprise.* Absol., *Je n'en reviens pas*, Je ne reviens pas de mon étonnement. = Figur., Abandonner l'opinion dont on était, pour se ranger à l'avis d'un autre. *Je reviens à l'avis d'un tel. C'est un homme opiniâtre qui ne revient jamais.* On dit aussi absol., qu'*Un homme revient*, ou qu'*Il ne revient point*, Quand, après avoir conçu un sentiment d'irritation contre quelqu'un, il y renonce ou y persiste. *Quand on l'a fâché une fois, il ne revient jamais. Faites les premières démarches, et il reviendra aussitôt.* || *R. de ses erreurs, de ses opinions, des impressions qu'on a reçues*, S'en désabuser. On dit de même : *Je suis bien revenu des choses du monde, de ce monde. C'est un homme dont je suis bien revenu.* || *R. de ses débauches, de ses égarements, etc.*, S'en corriger, y renoncer. || *R. à soi*, sign. Prendre de meilleurs sentiments, ou Se calmer, s'apaiser. *Après de si longs désordres, il est difficile de r. à soi. D'abord la colère l'emporta, mais il revint à lui presque aussitôt.* || *R. sur ce qu'on avait dit, sur ce qu'on avait promis, sur ses engagements*, Changer d'opinion, se dégager de ce qu'on avait promis. — *R. sur le compte de quelqu'un*, Abandonner l'opinion bonne ou mauvaise qu'on s'était faite de lui, pour en prendre une opposée. *Je le croyais honnête homme, mais je suis bien revenu sur son compte. Cette belle action a fait r. sur son compte bien des gens qui ne l'aimaient pas.* || *R. contre quelque chose*, S'opposer à quelque chose qui a été fait, conclu, décidé. *On peut r. contre cette décision. C'est un arrêt définitif contre lequel on ne peut r.* On dit aussi, en T. Procéd., *R. par opposition contre un jugement, r. par voie de requête civile contre un arrêt, etc.*, Se pourvoir en justice contre une sentence, etc. = Échoir, résulter soit à l'avantage, soit au désavantage de quelqu'un. *Le profit qui m'en revient est médiocre. Il en reviendra un million à l'État. Que vous revient-il, que vous en revient-il de le tourmenter ainsi? Il ne vous en reviendra que des ennuis, de la honte.* || Coûter. *Cette maison me revient à trois cent mille francs. Cet habit vous revient à tant. Ces deux étoffes reviennent au même prix.* — *Ces deux sommes réunies reviennent à celle de...*, Elles font ensemble la somme de... = Avoir du rapport, être conforme, semblable. *Cette couleur revient à celle de votre habit. Son humeur revient à la mienne. Cela revient au même.* || Plaire. *Son humeur me revient fort. Il a un air, des manières qui reviennent à tout le monde, qui ne reviennent point.* = Être rapporté. *Il me revient, il m'est revenu que...*, Je viens d'apprendre, j'ai appris que... *Il me revient de toutes parts que vous parlez mal de moi. La même chose m'est revenue de plusieurs endroits. Il ne m'est rien revenu contre lui.* || T. Art culin. *Faire r. de la viande*, La mettre en état d'être piquée ou bardée, pour la faire rôtir ensuite. *Il faut faire r. ces poulets sur le gril, dans l'eau bouillante.* On dit aussi, *Faire r. des legumes dans du beurre.* || T. Jurispr. *R. sur quelqu'un*, Exercer contre quelqu'un une action en garantie. *Vous êtes garant de cette dette; si elle n'est pas payée, on reviendra sur vous.* = Revenu, ue. p. = Syn. V. Retourner.

REVENTE. s. f. Seconde vente, nouvelle vente. *La r. d'un bien. Il n'a pas tiré grand bénéfice de la r. de cette maison. R. à la folle enchère. Une tapisserie de r., un lit de r.*, Qu'on n'achète pas de première main.

REVENU. s. m. Ce qu'on retire annuellement d'une terre, d'un capital, d'un emploi, etc. *R. clair et net. Son r. est médiocre, mais assuré. Des revenus considérables. Une terre de bon r., d'un mauvais r. Il a tant de r. Recevoir, toucher ses revenus. Son r. monte à tant. On a saisi tous ses revenus. Il faut régler sa dépense sur son r.* || *Revenus casuels*, Certains profits qui ne sont point compris dans les revenus ordinaires. || *Revenus publics* ou *Revenus de l'État*, Tout ce que l'État retire, soit des contributions, soit de ses propriétés.

REVENUE. s. f. T. Sylvicult. Le jeune bois qui revient sur une coupe de taillis. *Voilà une belle revenue.*

RÊVER. v. n. Faire des songes, des rêves. *Je n'ai fait que r. toute la nuit. R. de combats, de naufrages.* || Par extens., Être en délire. *Voilà le transport qui lui vient, il commence à r.* || Par analog., Dire des choses déraisonnables, extravagantes. *Vous rêvez quand vous dites telle chose. Rêvez-vous de faire cette demande?* || Figur., Laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain. *Il rêve toujours sans répondre à ce qu'on lui dit. R. au bord d'une fontaine.* — Sign. aussi, Concevoir des idées chimériques, des choses qui ne sont pas réalisables. *Ce n'est pas faire de la science, c'est r.* Famil. *Cet homme rêve tout éveillé.* || Penser, méditer profondément sur quelque chose. *C'est une entreprise importante, il faut y r. J'ai rêvé longtemps sur cette affaire, à cette affaire. Cela donne à r.* = Rêver. v. a. Concevoir en songe. *J'ai rêvé telle chose. Voilà ce que j'ai rêvé. J'ai rêvé que je vous voyais.* — Fam., *Vous avez rêvé cela*, se dit A une personne qui raconte des choses que l'on se refuse à croire. || *Fig., se dit Des idées chimériques, des illusions que l'on se fait. *Il rêve une république universelle, une société exempte de maux.* || Fig., se dit encore Des choses dont l'esprit est occupé presque exclusivement. *Il ne rêve que fortune, que grandeurs, que dignités. Ce cardinal rêvait la tiare.* = Rêvé, ée. part.

RÉVERBÉRATION. s. f. (lat. *verberare*, frapper). Réflexion ; se dit De la lumière et de la chaleur. *La r. des rayons du soleil. La chaleur qui vient par r. est souvent très-incommode.* = Réverbère. s. m. Miroir métallique que l'on adapte à une lampe, pour réunir et réfléchir les rayons lumineux dans une direction déterminée. — Par extens., Lanterne de verre destinée à l'éclairage public, et qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs de ce genre. *Je l'aperçus à la clarté d'un r. Allumer les réverbères. La corde d'un r.* || *Chasse au r.* ou *au flambeau*, Chasse que l'on fait aux canards sauvages pendant la nuit, au moyen d'une espèce de fanal placé au bout d'une perche en avant du bateau qui porte les chasseurs. || T. Chim. *Fourneau de r., à r.*, Fourneau muni d'un dôme qui rabat la flamme et la chaleur. On dit de même, *Feu de r.* = Réverbérer. v. a. Réfléchir, renvoyer; ne se dit que De la lumière et de la chaleur. *Cette muraille réverbère fortement les rayons du soleil. Les plaques de fer réverbèrent la chaleur du feu.* || On dit aussi neutral., *Les rayons du soleil réverbèrent contre cette muraille. Cette plaque de fer réverbère fortement.* = Réverbéré, ée. part.

REVERDIR. v. a. Repeindre en vert. *Ces barreaux ont perdu leur couleur, il faut les r.* = Reverdir. v. n. Redevenir vert. *Les arbres reverdissent au mois de mai. Les champs commencent à r.* — Fig. et pop., *Planter là quelqu'un pour r.*, V. Planter. || Fig., se dit D'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble rajeunir. *Je l'ai trouvé tout reverdi.* = Reverdi, ie. part.

RÉVÉREMMENT. adv. Avec révérence. *Parlez r. des choses saintes.* Peu usité.

RÉVÉRENCE. s. f. (lat. *reverentia*). Respect, vénération. *Il faut traiter les choses saintes avec r. Vous lui devez porter honneur et r.* — Popul., *Sauf r., R. parler, En parlant par r.*, se dit Quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse. || Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. *Votre R. veut-elle... Je prie Votre R. de remarquer...* || Le mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux. *Grande, humble, profonde r. Faire la r. Elle fait ses révérences trop longues, trop courtes. C'est un grand faiseur de révérences.* — *Faire la r., sa r. à quelqu'un*, Lui rendre ses respects et le saluer pour la première fois, ou quand on a été longtemps sans le voir. *Au retour de son voyage, j'allai lui faire ma r.* — Fam., *Tirer sa r. à quelqu'un*, Le saluer, et plus ordinair., S'en aller après avoir salué. *Quand je le rencontre, je lui tire ma r. Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui tirai ma r.* On dit aussi Figur., pour marquer un refus, *Je vous tire ma r., ne comptez pas sur moi.* || Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions. *Le roi a reçu les révérences. La reine a dispensé des révérences.*

RÉVÉRENCIELLE. adj. f. V. Crainte. = Révérencieusement. adv. D'une manière humble et cérémonieuse. = Révérencieux, euse. adj. Qui affecte de faire quantité de révérences. *Voilà un homme bien r.* Fam. et ne se dit que par moquerie. || Figur., Humble et cérémonieux. *Discours r. Paroles révérencieuses.*

RÉVÉREND, ENDE. adj. (lat. *reverendus*, digne d'être révéré). Titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses. *R. père en Dieu. Le très-r. père untel. La révérende mère supérieure.* || On dit aussi subst., *Mon r., Mes révérends.* = Révérendissime. adj. 2 g. Titre plus relevé que celui de Très-révérend, et qu'on donne aux évêques, aux archevêques et aux généraux d'ordres. *Monseigneur l'illustrissime et r. archevêque de... Le r. père général. La r. mère générale.*

RÉVÉRER. v. a. (lat. *revereri*). Honorer, respecter. *R. Dieu, les saints, les reliques, les images. R. les ministres de la religion. R. les lois. R. la vertu. R. la mémoire de quelqu'un. C'est un homme que je révère.* = Révéré, ée. part. *Un prince révéré.* = Conj. V. Céder. = Syn. Voy. Adorer.

RÊVERIE. s. f. Se dit De l'état de l'âme quand elle s'abandonne à des pensées vagues qui l'absorbent plus ou moins complétement, et De ces pensées elles-mêmes. *Une profonde r. S'enfoncer dans une sombre r. Je le trouvai dans une grande r. Agréable, douce r. S'abandonner à la r., à ses rêveries. Promener ses rêveries.* || Idée extravagante, chimérique. *Les rêveries des astrologues. Cet ouvrage est plein de rêveries.* = Syn. Voy. Rêve.

***REVERNIR.** v. a. Vernir de nouveau. || Reverni, ie. p.

REVERS. s. m. (lat. *reversus*, retourné). Le côté d'une chose opposé au côté le plus apparent, ou à celui qui se présente d'abord. *Le r. d'une tapisserie. Le r. d'un feuillet. Le r. de la main. Le r. d'une montagne.* || *Un coup de r.*, ou simpl., *Un r.*, Un coup du revers de la main, ou Un coup donné de gauche à droite avec un instrument, une arme quelconque. — *Frapper de r.*, Frapper de gauche à droite avec une arme, un bâton, qu'on tient de la main droite. || *Les r. d'un habit*, La partie d'un habit qui est ou semble repliée de dessous en dessus. *Leur uniforme est bleu à r. rouges.* On dit dans le même sens, *R. de botte. Bottes à r.* || *Le r. d'une médaille*, Le côté opposé à celui qui porte l'effigie du prince ou la figure principale. — Fig. et fam., *Le r. de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. *Toute médaille a son r.*, Chaque chose a son bon et son mauvais côté. || *Le r. de la tranchee*, Le côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne et qui est opposé à celui qui regarde la place ; se dit aussi impropr. Du côté extérieur du parapet. — *Le r. du fossé*, Le bord extérieur opposé à celui de l'enceinte. || T. Art mil., *Voir, prendre, battre à r., battre de r. une troupe, un ouvrage de fortification*, Voir, prendre, battre cette troupe ou cet ouvrage, soit en flanc, soit à dos. || T. Mar.

Manœuvres de r., Les écoutes, boulines et amures de dessous le vent des basses voiles, c.-à-d. qui ne se trouvent pas du côté du vent. ‖T. Paveur. *R. de pavé*, Chacun des côtés inclinés du pavé d'une rue. ‖Fig., *R. de fortune*, ou simpl. *Revers*, Changement de fortune en mal, vicissitude fâcheuse, disgrâce. *Il a éprouvé un fâcheux r. Il a éprouvé de grands, de cruels r. Il fut abattu par le premier r. Il resta ferme dans les r. On combattit avec une alternative à peu près égale de succès et de r.*

RÉVERSAL, ALE. adj. T. Diplomatie.

Enc. — Ce terme s'applique à certains actes par lesquels un gouvernement déclare maintenir un engagement contracté précédemment, ou par lequel il fait une concession en retour d'une autre. On dit ordinairement dans ce sens, *Lettre réversale* ou simplement *Réversale*. Ainsi, par ex., les empereurs d'Allemagne, quand ils étaient sacrés ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle, donnaient toujours des réversales à cette ville pour assurer que cette cérémonie faite hors de ses murs ne préjudiciait point à ses priviléges. En 1745, la France accepta la réversale que lui offrait la cour de Russie, au sujet du titre impérial que cette cour demandait. Cette réversale portait que la reconnaissance de ce titre n'entraînerait aucune dérogation en ce qui touchait le rang du roi de France.

REVERSEMENT. s. m. T. Mar. Action de reverser. On dit, *Transbordement.* ‖ **R. des courants, de la marée, des moussons*, Le changement de la marée, etc. = Reverser. v. a. Verser de nouveau. *R. du vin dans son verre.* ‖ T. Mar. Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre. On dit ordin., *Transborder.* — **Le courant, la marée reverse, les moussons reversent*, Leur direction est opposée à celle qu'ils avaient précédemment. ‖ T. Fin. et Comm. Transporter un article d'un chapitre sur un autre. *Cet excédant sera reversé sur tel chapitre.* = Reversé, ée. part.

REVERSI et **REVERSIS.** s. m. Sorte de jeu de cartes qui tire son nom de ce que, au rebours de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui, en général, gagne la partie. — *Le r. se joue à quatre personnes. Faire une partie de r., un r.* ‖ A ce jeu, on appelle encore *Reversi*, Un coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, par exception à la règle ordinaire, fait gagner la partie. *Faire r., le r.*

RÉVERSIBILITÉ. s. f. T. Jurispr. Qualité de ce qui est réversible. *La r. des apanages. La r. d'une rente, d'une pension.* — *T. Théol. Application des mérites d'une personne à une autre. *Les indulgences sont fondées sur le dogme de la r. La r. des mérites de J.-C.* = Réversible. adj. 2 g. T. Jurisp. Se dit des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé; ainsi que Des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire. *Tous les héritages donnés à bail emphytéotique sont réversibles après la fin du bail. La pension est r. sur sa veuve, sur ses enfants.* ‖ *T. Théol. *Les mérites des saints sont réversibles sur les âmes du purgatoire.* = Réversion. s. f. Droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre, lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants, *Il est entré dans ce bien par droit de r. Ce duché revint à la couronne par droit de r.*

REVERTIER. s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties. On disait autrefois, *Reverquier.*

REVESTIAIRE. s. m. Lieu dépendant d'une église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. Vieux.

REVÊTEMENT. s. m. T. Archit. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus agréable ou plus riche, ou même plus solide. *Le r. de ce mur est de stuc et celui des piédestaux est de marbre.* ‖ Ouvrage de pierre, de brique, etc., qui sert à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse, etc. *Les revêtements sont ordinairement en talus, afin de mieux soutenir la poussée des terres.* V. Fortification.

REVÊTIR. v. a. Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin. *R. les pauvres.* ‖ Habiller quelqu'un; se dit principalement Des habits de cérémonie ou des insignes d'une dignité. *Deux aumôniers revêtirent le prélat de ses habits pontificaux. Dans leurs fêtes, les Grecs revêtaient d'habits magnifiques les statues de leurs dieux.* ‖ Fig., se dit Des titres, des dignités, du pouvoir, de l'autorité qu'on reçoit, dont on est investi. *Le roi le revêtit de la charge de connétable. L'empereur le revêtit d'un plein pouvoir. Les titres, les dignités dont il est revêtu. Il se dépouilla avec joie de l'autorité dont il avait été revêtu.* ‖ *Couvrir, servir de tégument. *Les poils qui revêtent les mammifères. Les plumes dont les oiseaux sont revêtus. Les mollusques sont en général revêtus d'une peau molle et glutineuse. Cette muqueuse est revêtue d'un épithélium prismatique. L'épiderme qui revêt les feuilles.* ‖ Fig., *R. le mensonge, l'erreur des apparences de la vérité*, Donner au mensonge, etc., l'air de la vérité. — *R. ses pensées d'un style brillant*, Les exprimer d'une manière brillante. ‖ T. Jurisp. *Cet acte est revêtu de toutes ses formes, de toutes les formalités requises*, Toutes les formes nécessaires pour qu'il soit valide y ont été observées. *Cet écrit, cet acte est revêtu de la signature d'un tel*, Il porte sa signature. ‖ *Revêtir* sign. encore Mettre sur soi. *R. un habit, une robe de chambre. R. les ornements pontificaux. Tous les magistrats étaient revêtus de leur robe. Les chevaliers du Saint-Esprit avaient revêtu le grand collier de l'ordre.* ‖ Fig., Prendre, se donner telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. *R. la figure de quelqu'un. Les formes que revêt la pensée. A cette époque, les querelles politiques revêtaient presque toujours un caractère religieux.* Dans un sens anal., on dit, *R. un personnage.* — *R. un caractère*, Faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer. *Il passait pour un simple voyageur, mais il a revêtu depuis peu un caractère d'envoyé.* ‖ T. Archit. Faire un revêtement, recouvrir. *R. un fossé. R. un bastion. R. une terrasse de gazon. R. de stuc les lambris d'un appartement. R. le fond d'un bassin d'un lit de glaise, etc.* = se Revêtir. v. pr. Mettre sur soi. *Se r. d'un habit, d'un costume. Il venait de se r. des ornements sacerdotaux. Se r. des insignes de sa dignité.* ‖ Fig., Prendre telle ou telle apparence. *Dans la saison des amours, le plumage de cet oiseau se revêt des plus vives couleurs. Les formes dont se revêt la pensée. Jésus-Christ se revêtit des apparences les plus humbles pour venir racheter les hommes.* = Revêtu, ue. part. ‖ Fig., Orné, décoré. *Les vertus et les qualités aimables dont il est revêtu. On dédaigne souvent la vérité, quand elle n'est pas revêtue des ornements qui séduisent l'esprit.*

RÊVEUR, EUSE. adj. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. *Cet homme est fort r. C'est un esprit r. Je la trouvai triste et rêveuse.* ‖ *Qui annonce, qui marque un état de rêverie. *Je lui ai trouvé l'air r., préoccupé. Ses regards sombres et rêveurs restaient fixés en terre.* ‖ Subst., on dit, dans le premier sens, *C'est un r., un r. perpétuel.* — Fam., on dit encore D'un homme qui fait des choses extravagantes, dont les idées sont hors du sens commun ou seulement inapplicables : *C'est un r. Que pensez-vous de ce livre? C'est l'ouvrage d'un r.*

* **REVIENT.** s. m. T. Comm. Les frais de production, le prix qu'un article coûte à fabriquer. *Combien cela vous coûte-t-il de r. Le prix de r. de cet article est de tant.*

REVIRADE. s. f. T. Jeu de trictrac. Action d'un joueur qui, pour faire une case avancée, emploie une ou deux dames de cases déjà faites. *Faire une r., la r.* = Revirement. s. m. T. Banq. et Mar. V. Virement. ‖ *Fig. et fam., Changement brusque. *Un r. de fortune l'a plongé dans la misère. Voilà un r. politique auquel on ne s'attendait pas.* = Revirer. v. n. T. Mar. V. Virer. ‖ T. Jeu de trictrac. Faire une revirade.

REVISER. v. a. Revoir, examiner de nouveau. *R. une affaire, un compte, un procès. R. une constitution. R. la législation. R. une feuille avant de la livrer à l'impression.* = Revisé, ée. part. = Réviseur. s. m. Celui qui revoit après un autre. *Vous avez là un bon r.* = Révision. s. f. Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau. *La r. d'un compte, d'un procès. Se pourvoir en r. La r. des lois. La constitution de ce pays est soumise à la r. tous les dix ans.* ‖ T. Typogr. *Faire la r. d'une feuille*, Vérifier si l'on a exécuté toutes les corrections indiquées. ‖ *Conseil de r.*, V. Recrutement et Militaire.

Enc. — En termes de Jurisprudence, on entend par *Révision* le nouvel examen d'un procès en matière criminelle, qui a été jugé en dernier ressort. Les cas de rév. déterminés par la loi sont au nombre de trois : 1° lorsque deux accusés ont été condamnés par deux tribunaux différents, chacun comme auteur du même crime, ces deux arrêts qu'on ne saurait concilier étant la preuve de l'innocence d'un des condamnés ; 2° lorsqu'une personne a été condamnée pour homicide, et qu'on trouve des pièces propres à faire naître des indices suffisants sur l'existence de l'individu dont la mort supposée a donné lieu à la condamnation ; 3° lorsque, après une condamnation prononcée contre un accusé, un ou plusieurs témoins sont poursuivis et condamnés pour faux témoignage dans ce procès. Dans tous ces cas, la cour de cassation casse l'arrêt et renvoie à une autre cour. (C. Instr. crim., 443 à 447.)

RÉVIVIFICATION ou ***REVIVIFICATION.** s. f. Action de révivifier. *La r. du mercure. La r. du noir animal. La r. d'une algue, d'un rotifère.* = Révivifier ou * Revivifier. v. a. Vivifier de nouveau. *Cette partie était presque morte, on l'a révivifiée en la frottant avec de l'alcool, Il suffit d'humecter certaines plantes et certains animalcules desséchés pour les r.* ‖ Fig., *La grâce révivifie le pécheur*, Elle lui donne une nouvelle vie spirituelle. ‖ T. Chim. *R. le mercure*, Le ramener à l'état métallique. — **R. du noir animal*, V. Carbone. = Révivifié, ou *Revivifié, ée. part.

REVIVRE. v. n. Retourner, revenir à la vie. *Si les hommes pouvaient r. avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a bien peu qui ne se conduisissent autrement. Vous avez beau pleurer, vos larmes ne la feront pas r.* Fam. et par exag., *Ce vin-là est capable de faire r. un mort.* ‖ Fig., *Faire r. une personne*, Lui rendre la santé, la vigueur, et, au sens moral, Lui redonner l'espérance, la joie. *Il était dans un état désespéré, ce remède l'a fait r. Elle était dans un étrange abattement d'esprit, cette heureuse nouvelle l'a fait r.* ‖ Fig., *Revivre* sign. encore Vivre pour ainsi dire de nouveau. *Les pères revivent dans leurs enfants. L'épopée fait r. dans ses chants les héros des temps passés.* — En T. Dévot., on dit aussi : *Pour r. à la grâce, il faut mourir au péché*, Pour revenir en état de grâce, il faut renoncer entièrement au péché. ‖ En parl. Des choses, Renaître, se renouveler. *A la paix l'industrie sembla r. La fierté, l'orgueil de ses aïeux revivait en lui. Empêcher les abus, les préjugés de r. Cette mode commence à r.* ‖ *Faire r. une chose*, La ranimer, la renouveler, la remettre en usage, en honneur, la faire apparaître de nouveau. *Son amour, qu'elle croyait éteint, commence à r. Faire r. la mémoire des grands hommes. Il fait r. en lui la gloire de ses ancêtres. Faire r. une hérésie, une opinion, un système. Faire r. des mots tombés en désuétude. Faire r. une charge. Faire r. des droits, des prétentions. Le vernis fait r. les couleurs. La noix de galle fait r. les vieilles écritures.*

RÉVOCABLE. adj. 2 g. Qui peut être révoqué, destitué. *Cette procuration est r. Les donations entre époux faites pendant le mariage sont toujours révocables. Ces employés sont révocables.* = Révocation. s. f. (lat. *revocatio*). Action de révoquer. *J'ai révoqué mon avoué et j'ai fait signifier sa r. à ma partie. Le ministre a prononcé la r. de ce chef de bureau. Les offices ministériels sont sujets à r. La r. de l'édit de Nantes. La r. des pouvoirs donnés. La r. d'un testament. La r. d'une donation.* V. Donation. = Révocatoire. adj. 2 g. T. Jurispr. Qui révoque. *Acte r. Disposition r.*

REVOICI et **REVOILÀ.** prép. réduplicatives qui signifient Voici et voilà de nouveau. *Le revoici, le revoilà encore.* Fam.

REVOIR. v. a. Voir de nouveau. *Je l'avais vu hier, je l'ai revu aujourd'hui. J'aurai l'honneur de vous r. R. sa patrie. Vous ne le reverrez plus, il est mort.* — Subst. et fam., *Adieu jusqu'au r.*, ou simpl., *Au r.* ‖ Examiner de nouveau. *R. un manuscrit, un ouvrage, un compte, un procès. R. des épreuves. Après lui, il n'y a point à r.* ‖ T. Vén. *R. d'un cerf*, Prendre connaissance de la force du cerf; ce qui se fait par le pied, les fumées, les foulées, les portées, etc. *Le cerf a passé par ici, j'en revois, j'en ai revu.* ‖ *A revoir*, locut. dont on se sert pour dire qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'une citation, d'un écrit, etc. *A côté de chaque article douteux, j'ai mis : à r.* = se Revoir. v. pr. Se voir de nouveau mutuellement. *Ils se revirent après une longue absence. Quand nous reverrons-nous?* = Revu, ue. part. *Seconde édition, revue, corrigée et augmentée.*

REVOLER. v. n. Voler de nouveau, retourner quelque part en volant. *Cet oiseau revole vers son nid.* Fig., *Mes affaires terminées je revolerai vers vous. Ils revolèrent au combat.*

REVOLIN. s. m. T. Mar. Effet du vent lorsqu'il est réfléchi par un obstacle quelconque. *Les navires qui étaient à l'ancre près de ces terres élevées furent tourmentés par des revolins.* — On dit dans un sens analog. qu'*Une voile fait r.*, lorsqu'elle est enflée par le revolin qu'occasionne une autre voile.

RÉVOLTANT, ANTE. adj. Qui révolte, qui choque excessivement, qui indigne. *Procédé r. Abus r. Absurdité révoltante. Un faste, un luxe révoltant.*

RÉVOLTE. s. f. (lat. *revolutus*, tourné en arrière, tourné contre). Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain ou d'un inférieur contre son supérieur.

R. générale. R. ouverte. La r. d'une armée. Être en r., en état de r. Avoir l'esprit de r. Se jeter dans la r. Un peuple en r. Ces écoliers se sont mis en r. Fomenter, apaiser, calmer, réprimer, étouffer la r., une r. Exciter, porter à la r. Le chef, les chefs de la r. || Fig., au sens moral, *La r. des sens contre la raison, de la chair contre l'esprit. La r. des passions, etc.* || Syn. V. Insurrection. = Révolter. v. a. Soulever, porter à la révolte. *Son but était de r. les provinces. Il a révolté les enfants contre leur père.* — Fig., au sens moral, *La volupté révolte les sens contre la raison.* || Choquer excessivement, indigner. *Cet homme, par ses procédés, a révolté tous les esprits contre lui. Cette proposition révolta toute l'assemblée. Une action si atroce révolte la nature. Cela révolte le bon sens, le bon goût. Ce système révolte la raison par son absurdité.* = se Révolter. v. pr. Se soulever. *Toute la province s'est révoltée. Se r. contre son souverain légitime, contre l'autorité.* Avec ell. du pr., *Cet acte de tyrannie fit r. toute la province.* || Fig., *Les sens se révoltent contre la raison. La chair se révolte contre l'esprit. Les passions se révoltent.* En T. Dévot., *Le péché a fait r. la chair contre l'esprit.* || S'indigner. *Qui ne se révolterait contre une telle injustice? Le bon sens se révolte contre cette absurdité.* = Révolté, ée. part. *Un pays révolté.* || Subst., *Les révoltés s'emparèrent de la ville. Battre, réduire les révoltés.*

RÉVOLU, UE. adj. (latin. *revolutus*, roulé). Se dit Du cours des planètes et des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis. *Avant que le cours de Saturne soit révolu.* || En parl. Des périodes de temps, Achevé, complet. *Après l'année révolue. Le siècle n'était pas encore r. Il a trente ans révolus.* = * Révoluté, ée. * Révolutif, ive. adj. T. Bot. Voy. Préfoliaison.

RÉVOLUTION. s. f. (latin. *revolutio*, de *revolvere*, rouler). * T. Géom. Le mouvement circulaire que fait un corps autour d'un point pris comme centre. *Le cône est engendré par la r. d'un triangle rectangle qui tourne sur l'un des côtés de l'angle droit. Les solides de r. A chaque r. qu'exécute cette roue.* || T. Astron. Le mouvement périodique et à peu près circulaire des corps célestes dans l'espace; et La période de temps qu'ils emploient à parcourir leur orbite. V. Planète. — Par analog., *La r. des siècles, des temps, des saisons, etc.* || T. Géol. *Les révolutions de la terre, du globe.* Les événements naturels par lesquels la face du globe a été changée. || T. Méd. pop. *R. d'humeurs*, Mouvement extraordinaire dans les humeurs. *Cette émotion lui a occasionné une r. d'humeurs.* || Fig., se dit Du changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions, etc. *Prompte, brusque, soudaine, merveilleuse, heureuse, funeste r. Les choses de ce monde sont sujettes à de grandes révolutions. R. dans les arts, dans les sciences, dans les mœurs, dans les esprits, dans les idées. Une grande r. se fit en moi.* || Se dit surtout Des changements brusques et violents qui ont lieu dans le gouvernement des États. *R. politique. R. sociale. Les causes d'une r. Les hommes qui ont figuré dans une r. Le commencement, la fin d'une r. C'est par les réformes qu'on prévient les révolutions. Mettre un pays en r. Les révolutions de Suède, d'Angleterre, de France, etc. La r. de 1789. La r. de 1830. La r. de février 1848.* Quand on dit simpl. *La r.*, en parlant D'un pays, on désigne La plus mémorable. Ainsi, en parl. De l'Angleterre, *La r.* désigne Celle de 1688; en parlant De la Suède, Celle de 1772; et en parl. De la France, Celle de 1789. = Révolutionnaire. adj. 2 g. Qui a rapport aux révolutions politiques, qui leur est favorable. *Gouvernement r. Tribunal r. Principes révolutionnaires. Mesures révolutionnaires.* || Subst., Ami, partisan des révolutions. *C'est un r. Les plus ardents révolutionnaires.* = * Révolutionner. v. a. Mettre un pays en état de révolution. *Il a révolutionné tout le pays.* || Figur., *R. une science, une industrie, etc.*

*** REVOLVER.** s. m. (Les uns pron. *Révolver*, en faisant sentir l'R, et les autres *Rivolveur*, comme les Anglais). T. Arqueb. Voy. Pistolet.

REVOMIR. v. a. Vomir de nouveau. *En se levant, il vomit; une heure après, il revomit.* || Se dit aussi simpl. pour Vomir ce qu'on a avalé. *Dès qu'il a pris un bouillon, il le revomit.* || * Fig., *La mer revomit les corps qu'elle avait engloutis.* = Revomi, ie. part.

RÉVOQUER. v. a. (lat. *revocare*). Rappeler, destituer; retirer à quelqu'un l'emploi, les fonctions, les pouvoirs qu'on lui avait confiés. *Le roi révoqua son ambassadeur. R. un préfet. R. un employé. R. un mandataire.* || En parlant Des choses, Annuler, déclarer de nulle valeur à l'avenir. *R. un ordre, un pouvoir, un mandat. R. un édit. R. un testament, une donation.* || *R. en doute*, V. Doute. = Révoqué, ée. part.

REVUE. s. f. Recherche, inspection exacte. *Avant de se coucher, il a fait la r. dans toute sa maison. Il fait tous les jours sa r. J'ai fait la r. de mes papiers, de mes livres. Faire une r. de ses actions, de ses fautes, de sa vie passée. Nous passerons en r. les divers systèmes de philosophie, etc.* || Se dit partic. Des troupes que l'on met en bataille et que l'on fait ensuite défiler, pour voir si elles sont complètes et si elles sont en bon ordre. *R. générale. Grande r. Passer une r. Le général passa les troupes en r. Faire la r. d'un régiment. La r. de l'empereur, du général, etc.*, Celle que fait l'empereur, le général, etc. || Fam., *Nous sommes gens de r.*, Nous nous voyons souvent, nous avons souvent occasion de nous revoir. || Titre de certains écrits périodiques. *La R. d'Edimbourg. La R. des deux mondes. La R. germanique. La R. médicale.*

RÉVULSIF, IVE. adj. **RÉVULSION.** s. f. (lat. *revulsio*, de *revellere*, arracher). T. Méd.

Enc. — En termes de Médecine, on appelle *Révulsion* et *Dérivation*, l'action d'établir sur une partie plus ou moins éloignée de la partie malade une irritation artificielle qui a pour but d'y attirer le sang et les humeurs, et de rompre la tendance des fluides à se porter vers le lieu primitivement affecté. Les moyens thérapeutiques capables de produire cet effet sont désignés sous le nom de *Révulsifs* ou de *Dérivatifs* : tels sont surtout les vésicatoires, les sinapismes, les cautères, les frictions rubéfiantes, etc. Les purgatifs, et même les vomitifs, sont fréquemment aussi employés comme *révulsifs* ou *dérivatifs* : c'est ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on administre un lavement purgatif à un individu frappé d'un coup de sang. Ainsi donc, la rév. ou dérivation peut s'opérer à la surface des muqueuses comme à la surface cutanée. On applique encore à la saignée l'épithète de *dérivative* ou de *révulsive*, quand on la pratique loin du siége de l'affection, dans la pensée chimérique qu'on détournera le sang de se porter vers le lieu de la fluxion pathologique. Mais la saignée agit exclusivement par déplétion, sauf le cas des applications de sangsues ou des scarifications, où les blessures produites par les annélides ou les lames du scarificateur font l'effet d'une irritation dérivative. Naguère on distinguait la *révulsion* de la *dérivation* : on disait qu'il y avait *dérivation*, quand on agissait dans le voisinage du mal, et *révulsion*, quand on excitait une partie éloignée; mais c'est là une distinction parfaitement oiseuse. — La *médication révulsive* ou *dérivative*, est largement employée dans une foule de maladies tant aiguës que chroniques : elle forme même presque à elle seule toute la thérapeutique d'un grand nombre de ces dernières. Quant au choix des moyens dérivatifs à employer, il varie suivant les circonstances, et principalement suivant la nature de la maladie, suivant les fonctions de l'organe affecté, suivant la situation de ce dernier par rapport au lieu sur lequel on peut opérer la dérivation, suivant l'état de la surface où doit agir l'agent révulsif, etc.

REZ. prép. (lat. *rasus*, ras). Tout contre, au ras de; ne se dit guère que dans les locutions, *Rez terre*, *Rez pied*, Au niveau du sol. *On a abattu ces fortifications rez terre. Les arbres ont été coupés rez pied.* = Rez-de-chaussée. s. m. Niveau du terrain. *Le mur n'était encore qu'au rez-de-ch. Les fondations s'élèvent jusqu'au rez-de-ch.* || La partie d'une maison qui est au niveau du terrain, ou à peu près. *Habiter le rez-de-ch. Les fenêtres du rez-de-ch. Le rez-de-ch. de sa maison est élevé d'un mètre au-dessus du sol.*

RHABDOLOGIE, *RHABDOMANCIE. s. f. Voy. Rabdologie, etc.

RHABILLAGE. s. m. Raccommodage. *Ce n'est qu'un méchant rh.* Fam., et se dit tant au prop. qu'au fig. = Rhabiller. v. a. Habiller une seconde fois. *Il était déshabillé, il a fallu le r.* — Fournir de nouveaux habits. *Il a rhabillé tous ses domestiques.* || * *Rh. une faux, une meule de moulin*, La raccommoder, la réparer. — Fig. et fam., Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire, tâcher de pallier une faute. *Il a rhabillé tout cela du mieux qu'il a pu.* || * Popul., *R. quelqu'un*, Lui remettre un membre luxé. *Ce paysan l'a vraiment très-bien rhabillé.* = se Rhabiller. v. pr. S'habiller de nouveau; ou Se fournir de vêtements neufs. *Je fus obligé de me rh. à la hâte. Je me suis rhabillé de pied en cap.* || Rhabillé, ée. part. = Rhabilleur, euse. s. Celui, celle qui fait métier de remettre les membres luxés. Popul. On dit aussi, *Rebouteur* et *Renoueur.*

RHAGADE. s. f. (gr. ῥαγὰς, rupture). T. Médec. Gerçure ou petit ulcère long et étroit qui se forme à l'origine des muqueuses.

RHAMNÉES. s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs polypétales, à calice valvé dans l'estivation, à étamines opposées aux pétales, à carpelles soudés, à graines définies et dressées. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbrisseaux, souvent épineux. Feuilles simples, alternes, très-rarement opposées; stipules, lorsqu'il y en a, très-petites. Fleurs petites, généralement vertes, axillaires ou terminales, quelquefois unisexuées par avortement. Calice à 4-5 divisions, à préfloraison valvaire. Pétales distincts, en capuchon ou convolutés, insérés dans l'orifice du calice; parfois nuls. Étamines définies, opposées aux pétales. Disque charnu. Ovaire libre ou adhérent en partie, à 2, 3 ou 4 loges; ovules solitaires, dressés, anatropes. Fruit charnu et indéhiscent, ou sec et se séparant en 3 coques. Graines dressées; albumen charnu, rarement absent. Embryon presque aussi long que la graine avec de larges cotylédons plats et une courte radicule infère. [Fig. 1. *Zizyphus Baclei*; 2. Fleur vue d'en haut; 3. Fruit; 4. Coupe verticale de ce fruit; 5. Coupe verticale d'une graine.]

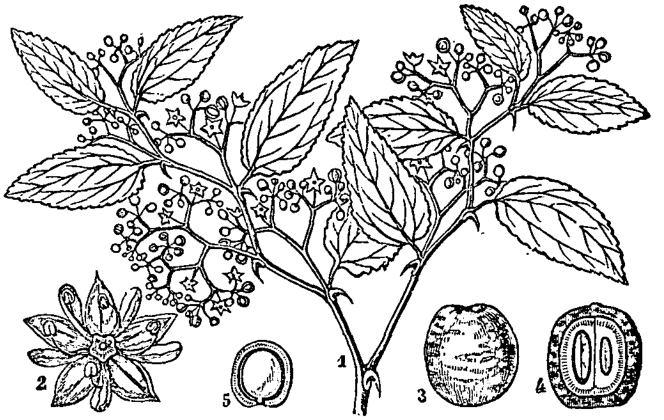

Cette famille se compose d'environ 42 genres et 250 espèces, dispersées sur presque toute la terre, excepté la zone arctique. Le plus grand nombre de ces plantes habite les parties les plus chaudes des États-Unis, le sud de l'Europe, le nord de l'Afrique, la Perse, l'Inde, et dans l'hémisphère austral, le cap de Bonne-Espérance et la Nouvelle-Hollande. Plusieurs genres semblent propres à certaines contrées : le genre *Ceanothus* à l'Amérique du Nord, le g. *Philyca* au Cap, le g. *Cryptandra* et le g. *Pomaderris* à la Nouvelle-Hollande. — Les drupes de plusieurs espèces du genre *Nerprun* (*Rhamnus*) sont douées de propriétés purgatives énergiques, dont on faisait jadis un assez grand usage; elles donnent en outre une couleur qui varie du jaune au vert. Celles du *Nerprun cathartique* (*Rh. catharticus*), qui sont vulgairem. appelées chez nous *Raisin de chèvre*, servent encore à préparer un extrait et un sirop purgatifs. Ces mêmes fruits, mêlés avec de la gomme arabique et de l'eau de chaux, fournissent la couleur verte connue sous le nom de *Vert de vessie*. Les drupes connues dans le commerce sous le nom de *Graines d'Avignon*, *de Perse*, *d'Espagne*, etc., proviennent du *Rh. infectorius* ou *N. des teinturiers*, du *Rh. saxatilis* et du *Rh. amygdalinus*. Celles du *N. des teinturiers*, recueillies avant leur maturité, sont employées chez les Grecs modernes pour teindre le maroquin en jaune. La couleur si recherchée pour la teinture et nommée dans le commerce *Vert de Chine*, s'extrait du *Rh. chlorophorus* et du *Rh. utilis*. Le *N. alaterne* (*Rh. alaternus*) ou *Alaterne*, qu'on trouve dans le midi de la France, est également employé pour ses propriétés tinctoriales. En outre, ses feuilles sont, dit-on, astringentes. L'écorce du *Rh. frangula*, vulg. appelé *Bourdaine*, *Bourgène* et *Aune noir*, est purgative; on la dit aussi fébrifuge. Son bois est recherché pour la fabrication de la poudre de chasse. Dans les espèces du genre *Zizyphus* ou *Jujubier*, le fruit est dénué de propriétés purgatives. Loin de là, il est souvent bon à manger et agréable au goût. Ainsi, les drupes, si connues sous le nom de *Jujubes*, et qui sont produites par le *Z. vulgaris* ou *Juj. commun* et par le *Z. jujuba*, sont fort recherchées dans le midi de l'Europe et en Orient, à cause de la saveur acidule et sucrée de leur chair. Séchées au soleil, les Jujubes constituent avec les Dattes, les Figues et les Raisins, ce qu'on nomme les *Fruits béchiques*. Leur décoction donne une tisane rafraîchissante, et forme la base de la *Pâte de jujube*, dans laquelle elle est mêlée à la gomme et au sucre. (Disons en passant que la pâte de jujube qui se vend communément, ne contient point de décoction de jujube : elle se fait avec de la gomme, du sirop de sucre, de l'eau de fleur d'oranger et de l'eau pure). Au Brésil, les drupes du *Z. œnoplia* et du *Z. joazeiro*, servent aux mêmes usages que nos Jujubes. Le fruit si célèbre sous le nom de *Lotus*, et qui servait d'aliment à certaines tribus du nord de l'Afrique, appelées pour cela Lotophages, provient du *Z. lotus*. Il est encore estimé par les Arabes de la Barbarie, qui donnent à l'arbuste le nom de *Sadr* et celui de *Nabk* à son fruit. Plusieurs autres espèces donnent également des fruits bons à manger. Parmi elles, nous citerons le *Maimunna*, qui habite l'Afghanistan, et qui porte des baies noires recherchées pour leur douceur; toutefois le genre auquel appartient cet arbuste n'est pas encore bien déterminé. En Chine, on estime beaucoup les pédoncules de l'*Hovenia dulcis*, pédoncules qui deviennent très-gros et très-charnus, et qui ont, dit-on, le goût d'une Poire mûre. Quelques espèces sont astringentes. Les racines, les feuilles et les tiges du *Paliure piquant* (*Paliurus aculeatus*), vulg. appelé *Argalou*, *Porte-chapeau*, *Épine du Christ*, etc., jouissent de cette propriété. En Chine, parmi les classes les plus pauvres, le *Sageretia theezans* remplace le thé. En Amérique, l'infusion des jeunes rameaux du *Ceanothus americanus* s'administre, à cause de son astringence, dans certains flux muqueux. On attribue même des propriétés antisyphilitiques à la racine de cette plante, ainsi qu'au *Berchemia volubilis*. La racine âcre du *Discaria febrifuga*, appelé *Quina* au Brésil, sert à préparer un extrait usité comme tonique et fébrifuge. D'après Rumphius, on emploie, dans les îles Moluques, contre la diarrhée, l'écorce du *Ziz. jujuba*. Celle du *Ziz. joazeiro* est amère et astringente, avec une certaine âcreté. On a trouvé de semblables propriétés dans d'autres espèces. Les amandes du *Ziz. soporiferus* sont réputées sédatives par les Chinois, qui en font usage dans leur médecine. La racine du *Ziz. napeca* est usitée contre les coliques venteuses. Les nègres de la Gambie préparent une sorte de vin avec les fruits fermentés du *Ziz. orthacanthus;* mais on regarde comme vénéneux ceux du *Ziz. Baclei*. L'écorce amère du *Colubrina fermentum* détermine, dit-on, une très-vive fermentation dans les liqueurs dans lesquelles on la jette. Le *Gouania domingensis* passe pour stomachique. Enfin, le *Berchemia lineata* est hydragogue, au dire des Chinois.

RHAPONTIC. s. m. (gr. ῥᾶ, ποντικὸς, rhubarbe du Pont). T. Bot. Voy. Composées et Polygonacées.

RHAPSODE. s. m. T. Antiq.

Enc. — Si l'on place la composition des poëmes homériques entre les années 850 et 780 avant J.-C., date qui paraît être la plus vraisemblable, il s'écoula, entre cette époque et celle où l'usage de l'écriture se répandit dans la Grèce (vers 660 av. notre ère), un espace d'environ un siècle et demi pendant lequel ces poëmes se conservèrent uniquement par la tradition orale. Des hommes apprenaient par cœur la totalité ou une partie de ces poëmes, et ils allaient ensuite de ville en ville les réciter aux auditeurs charmés. Ces hommes, qu'on désignait sous le nom de *Rhapsodes*, dérivé, selon l'opinion commune, de ῥάπτω et ᾠδή, coudre les chants, étaient tenus en grande estime et même en grande vénération : il n'y avait pas de festin, pas de solennité, pas de fête publique où ils ne fussent appelés. En général, dans les assemblées où ils étaient invités, ils récitaient des parties détachées des grands poëmes homériques, et chacune de ces parties constituait une *Rhapsodie*. Aux grandes fêtes publiques de la Grèce, plusieurs rhapsodes se relayaient pour réciter les poëmes entiers. Solon rendit même une ordonnance pour obliger les rhapsodes qui récitaient les poëmes homériques aux Panathénées, à suivre l'ordre régulier et à ne rien omettre. Ce fait bien démontré de la transmission orale des poëmes d'Homère, a donné lieu parmi les érudits à une controverse des plus vives. Vers la fin du siècle dernier (1795), un savant philologue allemand, Fr. A. Wolf, émit l'hypothèse hardie qu'Homère n'avait point existé, que l'Iliade et l'Odyssée ne sont point des poëmes composés par un seul homme, qu'ils consistent simplement en une série de ballades épiques ou de petits poëmes sans lien entre eux, lesquels furent pour la première fois compilés et réunis de manière à former un tout plus ou moins homogène, sous les Pisistratides et par les soins de certains grammairiens qui, pour cela, sont désignés dans l'histoire littéraire sous le nom de *Diascévastes*, c.-à-d. les arrangeurs. Aujourd'hui la théorie de Wolf, après avoir soulevé des discussions sans nombre et semblé sur le point de triompher, n'a plus que fort peu de défenseurs. L'opinion ancienne, qui admet l'unité de composition originaire des poëmes homériques (la question de savoir s'ils sont dus à un seul homme ou à plusieurs poëtes réunis sous le nom collectif d'Homère, est tout à fait distincte), a repris le dessus. Toutefois, dans cette ardente controverse, elle a été obligée de se modifier. Ainsi, par ex., s'il paraît incontestable que l'*Odyssée* constitue un poëme construit sur un plan parfaitement un et régulier, il en est autrement de l'*Iliade*, qui présente des incohérences manifestes et même des contradictions dans plusieurs de ses parties. Notre cadre ne nous permettant pas d'entrer dans une discussion de ce genre, nous renverrons le lecteur au remarquable chapitre que le célèbre historien de la Grèce, G. Grote, a consacré à l'épopée grecque et particulièrement aux poëmes homériques. Après avoir discuté les arguments des partisans et des adversaires de la théorie de Wolf, il a exposé en détail la manière dont il comprend la structure et la formation de l'Iliade (l'unité de l'Odyssée lui paraît ne pouvoir être contestée). Nous nous contenterons de dire que, d'après lui, l'Iliade se compose de deux parties tout à fait distinctes. Le fond est constitué par un poëme en l'honneur d'Achille, par une *Achilléide*, auquel appartiennent 14 chants de l'Iliade actuelle, savoir : le chant Ier, le chant VIIIe, et les chants XI à XXII. Les livres II à VII sont des chants appartenant à un autre poëme homérique, la *Ruine de Troie*, qui ont été intercalés dans l'Achilléide primitive pour donner au poëme un caractère plus général, c.-à-d. pour transformer l'Achilléide en Iliade. Les chants IX et X ont évidemment le même objet ; malheureusement le chant IX dérange complétement l'économie du poëme primitif, et se trouve en contradiction formelle avec ce qui précède et avec ce qui suit. Enfin, les chants XXIII et XXIV sont vraisemblablement une addition postérieure faite pour continuer l'Achilléide ou plutôt l'Iliade.

RHAPSODIE. s. f. T. Antiq. V. Rhapsode. ‖ Fig. et fam., se dit D'un mauvais ramas, soit de vers, soit de prose. *Je n'ai jamais vu pareille rh.* = Rhapsodiste. s. m. Celui qui ne fait que des rhapsodies, de mauvais ramas de vers ou de prose. = * Rhapsodomancie. s. f. Voy. Divination.

* **RHÉA** ou * Rhée. s. f. T. Mythol. Voy. Cybèle.

* **RHÉINE.** s. f. T. Chim. Voy. Polygonacées.

* **RHÉOMÈTRE.** s. m. Rhéométrie. s. f. (gr. ῥέος, courant ; μέτρον, mesure). T. Physiq.

Enc. — La mesure de l'intensité des courants électriques produits par les sources diverses, est une question de la plus haute importance. On désigne sous le nom générique de *Rhéomètre*, les appareils propres à mesurer cette intensité, et, sous celui de *Rhéométrie*, cette branche de l'électro-dynamique qui a pour objet les lois qui déterminent cette même intensité.

I. Lorsqu'on fixe aux deux pôles d'une pile, formée de 1 à 6 couples de Bunsen, deux fils de cuivre terminés par une lame de platine ayant de 1 à 4 centimètres carrés, et que l'on plonge ces deux lames dans de l'eau acidulée par un dixième d'acide sulfurique (Fig. 1), il s'opère aussitôt sur les deux lames polaires un vif dégagement de gaz, d'oxygène sur l'une, et d'hydrogène sur l'autre. Pour faire cette expérience, il faut que les fils de cuivre qui sont à l'intérieur du verre soient recouverts, ainsi que les soudures de cire à cacheter, afin de les protéger contre l'action de l'eau acidulée. Les gaz qui résultent de la décomposition de l'eau se rendent au moyen du tube recourbé *a*, sous une cloche graduée renversée sur la cuve hydrargyro-pneumatique. En constatant le volume des gaz dégagés, ou, en d'autres termes, la quantité d'eau décomposée dans un temps donné, par les courants provenant de sources différentes, on obtient exactement la mesure comparative de leur intensité respective. En effet, d'après la loi de Faraday, que nous avons déjà rapportée (v. Électro-chimie), la quantité, en poids, des éléments séparés par un courant est proportionnelle à la quantité d'électricité qui passe par ce courant. L'appareil que nous venons de décrire, et qui a été appelé *Voltamètre* par Faraday, n'est applicable qu'à la mesure des courants d'une intensité assez considérable pour décomposer l'eau. En outre, il ne donne que l'intensité moyenne du courant pendant qu'il décompose une certaine quantité d'eau prise pour unité, comme un centim. cube par ex., et il n'indique pas les variations d'intensité que ce courant peut éprouver. Enfin, il importe d'observer que la quantité de gaz qui se produit par la décomposition de l'eau ne dépend pas seulement de l'intensité du courant, mais encore du degré de l'acidité de l'eau, de la nature, de la grandeur et de la distance des fils ou des lames qui plongent dans le liquide pour lui transmettre le courant. On doit donc avoir soin d'employer toujours le même appareil, ou des appareils entièrement semblables, lorsqu'on veut obtenir des résultats susceptibles d'être comparés entre eux.

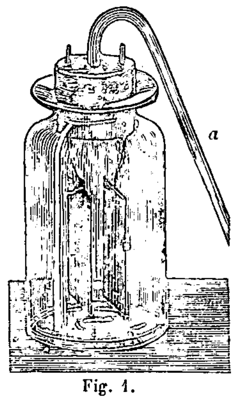

Fig. 1.

II. Peu de temps après la découverte par Œrstedt de l'action singulière qu'exerce le courant électrique sur une aiguille aimantée placée dans son voisinage, Schweigger construisit l'ingénieux instrument connu sous le nom de *Galvanomètre*, et qu'on appelle aussi *Rhéomètre*, ou mieux *Multiplicateur*, parce qu'il multiplie en effet la force électro-magnétique. La construction du galvanomètre est fondée sur ce principe, qu'un courant fermé en cercle agit sur une aiguille aimantée placée à son centre pour l'amener à être perpendiculaire au plan du cercle. Un deuxième circuit circulaire de même intensité allant dans le même sens, comme le représente la Fig. 2, produira sur cette aiguille un effet égal ; il en sera de même d'un troisième, d'un quatrième, etc. Ainsi donc, un fil conducteur enroulé sur lui-même en anneau et formant 100 tours doit, quand il est traversé par le même courant, produire un effet cent fois plus grand qu'un fil roulé en anneau qui ne ferait qu'un seul tour. Seulement il faut que le courant parcoure toutes les circonvolutions du fil sans passer latéralement d'un contour à l'autre. Or, cette condition est facile à remplir. A cet effet, on prend un fil de cuivre rouge très-mince, long de 20 à 30 mètres, et si bien revêtu de soie que l'on n'aperçoit pas le métal ; puis on l'enroule sur un petit cadre de bois à peu près comme du fil sur une bobine. On a soin de laisser libre environ 1 mètre de longueur de fil à chaque extrémité : ces deux bouts sont appelés les *fils du multiplicateur;* le courant entre par l'un et sort par l'autre. L'aiguille aimantée est suspendue par un fil de cocon, et immédiatement au-dessous d'elle est un cadran gradué, qui sert à indiquer ses déviations. Il ne faut pourtant pas croire qu'on puisse, en augmentant le nombre des tours, multiplier indéfiniment l'action du courant. A mesure que le nombre des tours et, par conséquent, que la longueur du fil augmente, l'intensité du courant s'affaiblit. Il y a donc une limite au nombre des tours ; et elle est atteinte, lorsque l'affaiblissement que produit dans le courant l'accroissement de longueur du fil nécessité par un tour de plus, se trouve égal à l'action de ce tour sur l'aiguille. Comme l'action directrice de la terre tend sans cesse à maintenir l'aiguille dans le méridien magnétique, et s'oppose ainsi à l'action du courant, Nobili a imaginé d'employer un système astatique de deux aiguilles, dont l'une est placée dans l'intérieur du circuit, et l'autre en dehors (Fig. 3). De cette manière, non-seulement la force directrice de la terre est considérablement diminuée, mais encore l'effet du courant se trouve notablement augmenté. Cependant, comme on veut que la déviation des aiguilles soit variable suivant l'intensité du courant, on ne les rend pas tout à fait astatiques, car alors elles se mettraient toujours en croix. La Fig. 4 représente l'ingénieux appareil dont nous venons d'indiquer le principe. Des deux aiguilles, on ne voit que la supérieure, l'autre se trouvant dans l'intérieur du circuit formé par le fil de cuivre enroulé sur le cadre ; ces deux aiguilles, du reste, sont réunies entre elles par un fil de cuivre, et, bien qu'elles ne doivent pas avoir la même intensité magnétique, elles ne peuvent être déviées l'une sans l'autre. Le zéro du cadran horizontal gradué placé au-dessus du cadre correspond au diamètre parallèle à la direction du fil de cuivre sous le cadre : en outre, ce cadran porte deux graduations, l'une à droite, l'autre à gauche du zéro, mais seulement jusqu'à 90 degrés. La cloche de verre qui recouvre l'appareil n'a d'autre objet que de mettre les aiguilles à l'abri des influences de l'air. Les deux extrémités du fil du multiplicateur aboutissent aux deux boutons que l'on voit en avant et en dehors de la cloche, et qui reçoivent aussi les extrémités des *Rhéophores*, c.-à-d. des fils conducteurs qui transmettent le courant qu'on veut observer. — L'expérience a fait voir que jusqu'à 20° les déviations des aiguilles sont proportionnelles à l'intensité du courant, mais qu'au delà cette proportionnalité n'existe plus, c'est-à-d. que les déviations croissent moins vite que l'intensité des courants. En conséquence, on est obligé de dresser, pour chaque galvanomètre, une table particulière de graduation. A cet effet, au delà de 20°, on détermine de distance en distance les déviations correspondantes à des intensités connues d'autre part ; puis on achève la table par la méthode des interpolations. Le diamètre du fil d'un galvanomètre et le nombre de tours qu'on lui fait faire dépendent de l'énergie des courants que l'on veut observer et de la cause qui les produit. Les courants produits par l'écoulement de l'électricité des machines s'observent avec des galvanomètres à fils très-fins et dont le nombre de tours doit être au moins de 2 à 3000. Les courants dus aux actions chimiques exigent des instruments à fils fins et faisant un nombre de tours qui varie de 600 à 3000. Pour des expériences très-délicates, on a même porté le nombre des tours jusqu'à 30,000. Enfin, les courants thermo-électriques, c.-à-d. qui sont produits par la chaleur, sont étudiés avec des instruments dont le fil est gros et fait un petit nombre de tours, 2 à 300 seulement. — Le galvanomètre est un des instruments les plus précieux de la physique. Non-seulement il sert à constater l'existence des courants les plus faibles, mais encore il donne leur intensité, et peut permettre de reconnaître les différentes causes qui la modifient. Enfin, il indique également le sens des courants : pour cela, il suffit de voir comment il faudrait se placer sur un des côtés du cadre pour que, regardant l'aiguille intérieure, on eût le pôle austral à sa gauche. Une fois cette position déterminée, on saura que le courant traverserait des pieds à la tête l'observateur qui l'occuperait. C'est au moyen du galvanomètre que Becquerel a démontré qu'il y a production d'un courant électrique dans toutes les actions chimiques, et qu'il a pu rattacher la nature de l'action chimique au sens du courant qui le produisait. On a également fait voir avec cet instrument, que la chaleur, en se propageant à travers un circuit conducteur non homogène, produit des courants électriques, et la production de ces courants a permis de construire des appareils thermométriques de la plus grande sensibilité.

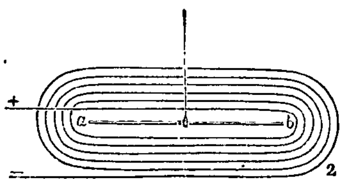

2

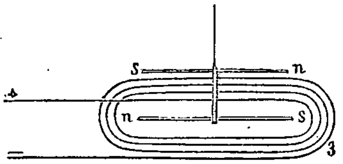

3

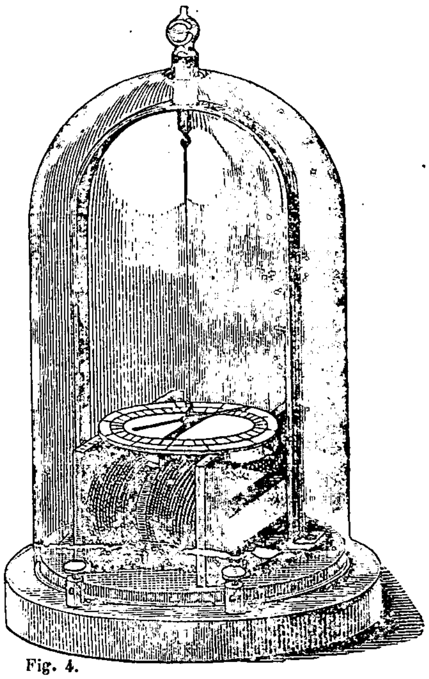
Fig. 4.

III. Quand il s'agit de mesurer des courants intenses, il n'est pas nécessaire d'employer une aiguille astatique et de l'entourer d'un circuit formé d'une multitude de circonvolutions. On peut alors les mesurer à l'aide d'instruments dans lesquels l'angle de déviation de l'aiguille aimantée est proportionnel à l'énergie du courant. Le plus simple et le plus commode des instruments de ce genre est celui qu'a imaginé le savant professeur Pouillet, et qu'il a nommé *Boussole de tangentes* (Fig. 5). L'appareil consiste essentiellement en une boussole qui est placée au milieu d'un anneau formé par un ruban de cuivre épais de 2 millimètres et large de 20 environ. A la partie inférieure de l'anneau, le ruban qui le constitue se replie directement de bas en haut de manière à représenter deux rubans verticaux *ab* et *cd*, qui sont isolés l'un de l'autre par une lame de bois ou d'ivoire. Enfin, chacun de ces prolongements verticaux de l'anneau porte inférieurement un écrou à vis qui sert à fixer les fils conducteurs du courant. En établissant l'appareil de manière que l'anneau de cuivre se trouve dans le plan du méridien magnétique, l'aiguille se trouve naturellement elle-même dans le plan vertical de l'anneau et correspond au zéro de la graduation. Mais aussitôt qu'un courant galvanique parcourt l'anneau, l'aiguille est déviée de sa position d'équilibre, et cette déviation est proportionnelle à la force du courant. Or, il est facile de voir que, si la longueur de l'aiguille est petite par rapport au rayon du cercle, l'intensité du courant sera mesurée par la tangente de la déviation : de là le nom donné à l'appareil. On doit encore à Pouillet un autre instrument analogue, qu'il a nommé *Boussole de sinus*, d'après la manière dont on mesure la déviation de l'aiguille. Il sert également à déterminer la force des courants d'une certaine intensité.

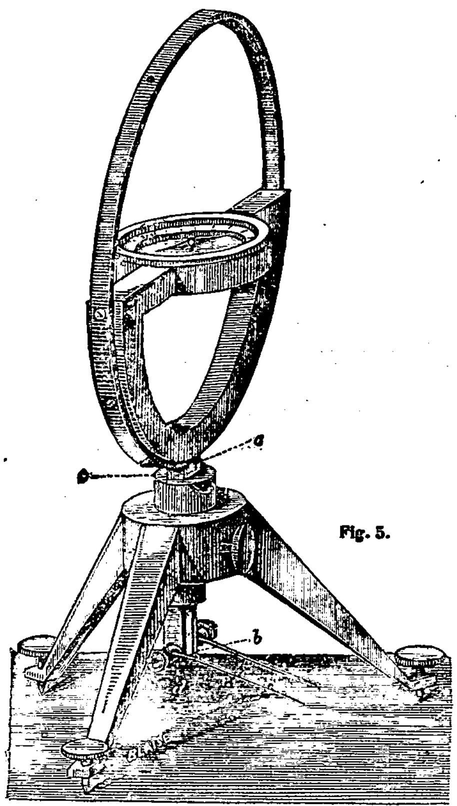

Fig. 5.

IV. Nous avons dit que la longueur, le diamètre et la nature ou la conductibilité des fils qui servent de rhéophores, exercent une influence notable sur l'intensité des courants. Pour déterminer exactement cette influence, on a imaginé divers appareils destinés à expérimenter dans ces diverses conditions, et qui sont disposés de manière à pouvoir, sans ouvrir la chaîne, augmenter ou diminuer la longueur des fils du circuit galvanique, afin de faire produire sur l'aiguille du galvanomètre, de la boussole de tangentes, etc., une déviation déterminée et toujours la même : de là le nom de *Rhéostat* qu'on donne à ces appareils. On voit que, par leur moyen, il est facile d'apprécier la résistance que les fils offrent au courant. Les Figures 6 et 7 représentent le rhéostat de Wheatstone. Cet instrument consiste en un cylindre de marbre à la surface duquel on a creusé une rainure en hélice dans laquelle s'enroule un fil métallique de 1/2 à 3/4 de millimètre de diamètre, dont l'extrémité va se fixer, sur le côté droit du cylindre, à l'axe métallique qui traverse ce dernier. Une roulette de laiton *r*, qui est munie d'une rainure correspondant à l'épaisseur du fil, presse constamment contre ce dernier ; mais cette roulette peut se mouvoir dans les deux sens sur la tige métallique *ab*, et cette tige elle-même est fixée à chacune de ses extrémités sur un ressort *z*, que l'on voit très-bien dans la Fig. 7, et qui sert à maintenir la roulette constamment en contact avec le cylindre de marbre. Maintenant, il est évident que, lorsqu'on fait tourner le cylindre au moyen de la manivelle *h*, la roulette *r* devra se mouvoir le long de la tige *ab*, en suivant les tours de l'hélice, tantôt dans une direction et tantôt dans l'autre, selon que l'on tournera la manivelle à droite ou à gauche. L'appareil étant placé dans le circuit d'un rhéomoteur galvanique, de manière que l'un des fils conducteurs soit fixé dans la petite colonne de laiton *s*, et l'autre dans la colonne *t*, le courant entrant en *s* passera d'abord, par le support de laiton, à l'axe métallique du cylindre (mais sans traverser cet axe), puis de là il arrivera au fil enroulé autour du cylindre. Après avoir parcouru ses tours de spire jusqu'à la roulette *r*, il reviendra ensuite en *b* et à la petite colonne de laiton *t*. Ainsi, selon la position qu'au moyen de la manivelle *h* on donnera à la roulette *r*, on obligera le courant à parcourir un plus ou moins grand nombre de tours de spire du fil. La tige *ab* est graduée de manière que chaque trait corresponde à un tour du fil, et que la roulette se trouve au zéro lorsque la rainure de celle-ci correspond précisément au point initial des tours de spire, à l'extrémité droite du cylindre. En outre, la monture du cylindre porte en *i* des divisions au nombre de 100, de sorte que l'on peut apprécier les fractions de tour exactement jusqu'à un centième.

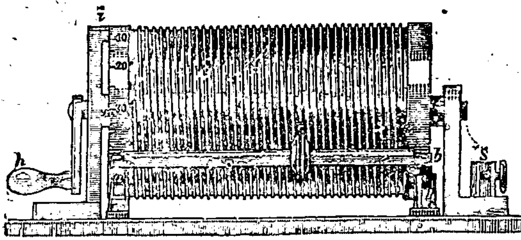

Fig. 6.

V. On dit que *deux courants ont des intensités égales*, lorsque, placés successivement de la même manière par rapport à une même aiguille aimantée, ils produisent sur elle la même déviation : par ex., lorsque, traversant un même galvanomètre, ils dévient du même angle le système des deux aiguilles. L'intensité du courant qui provient d'un *rhéomoteur* donné ne dépend pas seulement de l'énergie de ce rhéomoteur, ou, comme on dit ordinairement, de sa *force électromotrice ;* elle dépend aussi du conducteur qu'on interpose entre ses pôles. En effet, chaque partie de ce conducteur oppose une résistance au courant et diminue son intensité. Les lois de la résistance opposée par les fils métalliques aux courants ont été déterminées expérimentalement et avec une exactitude rigoureuse par notre savant physicien Pouillet. 1° *La résistance qu'un fil oppose au courant est proportionnelle à sa longueur.* On démontre cette loi en faisant passer le courant d'un élément de Daniell à travers une boussole de sinus, et en interposant dans le circuit une série de fils de cuivre ayant tous le même diamètre et des longueurs différentes. 2° *La résistance qu'un fil oppose au courant est en raison inverse de sa section.* On démontre cette loi par le même procédé que la loi précédente ; seulement on emploie des fils de sections différentes et de même longueur. 3° *La résistance qu'un fil oppose au courant dépend de sa nature.* On s'en assure en suivant la même méthode et en opérant sur des fils de diverses substances. En appelant 1 la résistance du cuivre, on trouve 4,5 pour le platine, 5,8 pour le fer, 38,4 pour le mercure, etc. En d'autres termes, le cuivre est meilleur conducteur que le platine, et ce métal meilleur conducteur que le fer, etc. Pouillet a encore trouvé pour les résistances des liquides des lois analogues à celles qui déterminent les résistances des fils. On peut toujours concevoir un fil de cuivre d'une section égale à l'unité et d'une longueur suffisante, pour qu'il oppose à un courant donné la même résistance qu'un cylindre d'un corps quelconque, soit solide, soit liquide. La longueur de ce fil se nomme la *longueur réduite du corps*, et cette longueur réduite dépend de la longueur du corps, de sa section et de sa conductibilité. — Il résulte des trois lois que nous venons d'énoncer, que l'intensité d'un courant est : 1° en raison inverse des longueurs de fil qu'il traverse ; 2° en raison directe des sections du fil qu'il traverse ; et 3° en raison directe de la conductibilité du fil qui transmet le courant. — Un savant mathématicien allemand, Ohm, a encore découvert une loi à laquelle il a attaché son nom, et qui peut s'énoncer ainsi : « L'intensité d'un courant électrique est en raison directe de la somme des forces électromotrices en activité dans le courant, et en raison inverse de la résistance opposée à ce courant, soit par l'appareil électromoteur lui-même, soit par le conducteur interpolaire. » Bien que la loi de Ohm soit une simple déduction de certaines hypothèses plus ou moins vraisemblables, elle s'accorde merveilleusement avec les résultats fournis par l'expérience.

* **RHÉOMOTEUR.** s. m. * **Rhéophore.** s. m. * **Rhéostat** (gr. ῥέος, courant ; φορὸς, porteur ; στάτος, arrêté). T. Physiq. Voy. Rhéomètre.

* **RHÉSUS.** s. m. T. Mamm. Voy. Macaque.

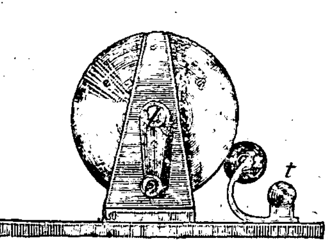

Fig. 7.

RHÉTEUR. s. m. (lat. *rhetor*). Dans l'antiquité, Celui qui faisait profession d'enseigner l'éloquence. *Les plus anciens rhéteurs dont il soit fait mention dans l'histoire littéraire de la Grèce, sont Tisias et Corax, qui vivaient au v^e siècle avant J.-C. Quintilien est le plus célèbre des rhéteurs romains.*—Se dit aussi quelquef. Des écrivains modernes qui ont écrit sur la rhétorique. *Rollin, dans son Traité des études, a parlé de l'éloquence en rh. consommé.* ‖ Aujourd'hui *Rhéteur* se dit ordin. en mauvaise part, en parl. D'un orateur dont l'éloquence, vide d'idées, consiste dans un style emphatique et déclamatoire. *Ce n'est point un orateur, c'est un rh. Style de rh.* = Rhétoricien. s. m. Celui qui sait la rhétorique; et plus ordin., Écolier qui étudie en rhétorique.

RHÉTORIQUE. s. f. (lat. *rhetorica*). L'art de bien dire. *Enseigner la rh. Cours, traité de rh. Les règles de la rh. — Figures de rh.*, V. Figure. ‖ Titre De certains traités de rhétorique. *La Rh. d'Aristote.* ‖ Dans les colléges, *La classe de rh.*, ou simpl., *La rh.*, La classe où l'on enseigne la rhétorique. *Un écolier, un professeur de rh. Mon fils fait sa rh. Il est en rh.* ‖ Fig. et fam., on dit : *J'ai employé toute ma rh. pour essayer de le persuader*, J'ai fait tout ce que j'ai pu pour le persuader ; et, *Vous y perdrez votre rh.*, Vous aurez beau dire, vous ne le persuaderez point.—On dit encore, en mauvaise part, en parl. De discours vains et pompeux, *Tout cela n'est que de la rhétorique.*

Enc. — On définit la *Rhétorique* l'art de bien dire. Dans cette signification, ce terme s'applique à tous les modes de composition possibles, y compris même la composition poétique, du moins en partie. Dans un sens plus étroit et plus conforme à l'étymologie, il désigne simplement l'*Art oratoire*, ou l'art de persuader, et se dit seulement de l'orateur qui parle devant un public plus ou moins nombreux. Enfin, dans un sens intermédiaire, et c'est dans ce dernier que le mot rh. est usité dans l'enseignement classique, il signifie l'art de persuader et de convaincre, soit par le moyen de la parole orale, soit par le moyen de la parole écrite. C'est cette dernière signification qu'Aristote attache au terme de rh., lorsqu'il la définit l'art de découvrir et d'employer les moyens propres à persuader. La rh. ne doit pas être confondue avec l'*éloquence*. Celle-ci est le talent de persuader, celle-là est l'art qui développe ce talent. L'éloquence est née avant la rh., de même que le langage a précédé la grammaire. C'est la nature qui fait l'éloquence ; mais le talent naturel, quelque grand qu'il soit, s'il n'est dirigé, risque de s'égarer. Or, la rh. a précisément pour objet de cultiver et de développer ce talent, et de tracer les règles qui doivent le diriger dans les diverses circonstances. Ces règles ont leur fondement dans la nature et dans l'expérience. Des philosophes ont étudié avec patience les discours des grands orateurs, ils ont analysé leurs procédés et les ont formulés en préceptes. L'étude qui comprend l'ensemble de ces préceptes n'est pas seulement indispensable à celui qui veut s'adonner à l'art oratoire, en ce qu'elle perfectionne son talent et forme son goût ; mais encore elle est utile à tout homme qui veut juger les ouvrages d'éloquence et aime à se rendre compte de ses impressions.

L'ordre méthodique qu'on suit généralement dans les traités de rh. est celui d'Aristote, qui a été consacré pendant vingt siècles par l'approbation des plus grands génies, et que toutes les innovations faites depuis quelque temps n'ont pu remplacer. Après avoir établi, comme Aristote, que tous les sujets dont s'occupe l'éloquence peuvent se rapporter à trois grandes classes que les anciens appelaient *genres de causes*, et qui sont le genre *démonstratif*, le g. *délibératif*, et le g. *judiciaire* (v. Éloquence), on montre que l'orateur ou l'écrivain qui se propose de persuader et de convaincre a, quel que soit le sujet qu'il se propose de traiter, trois fonctions à remplir : la première, de trouver les choses qu'il doit dire ; la seconde, de les mettre en ordre ; la troisième, de les exprimer. De là les trois parties de la rh., l'*Invention*, la *Disposition* et l'*Élocution*. A ces trois parties, on en joint une quatrième, l'*Action*, qui n'a rapport qu'au débit du discours. Mais cette dernière se rapporte seulement à l'art oratoire, tandis que les trois premières appartiennent à la rh. prise dans sa signification la plus étendue. La division aristotélique de la rh. en trois parties, est l'expression même de la nature des choses ; aussi a-t-on vainement essayé de l'attaquer. En effet, quel que soit le sujet sur lequel l'orateur ait à parler, il lui faut toujours commencer par concevoir son sujet, et par rechercher les idées, les preuves, les moyens de succès qu'il peut offrir. Après ce travail d'*invention*, il doit disposer les parties dans un ordre naturel et judicieux. Si ces matériaux sont jetés au hasard ou arrangés sans discernement et sans goût, ils perdent tout leur prix, tandis qu'une *disposition* savante en double la valeur. Enfin, il lui reste alors à s'exprimer dans le style qu'exige le caractère du discours. L'*élocution* est de toutes les parties de l'art oratoire la plus essentielle et la plus difficile, car c'est en charmant l'oreille et l'imagination que l'on parvient à éclairer et à persuader.—L'*Invention*, ainsi que nous venons de le dire, consiste à se former une idée générale du sujet que l'on traite, et à rassembler les matériaux du discours. Ce qui donne à l'esprit de la fécondité, ce sont les longues et patientes études ; aussi tous les rhéteurs ont-ils engagé ceux qui veulent cultiver l'éloquence à enrichir leur intelligence par des connaissances variées. Plus on donne de substance et de force aux pensées par la méditation, plus il devient ensuite facile de les réaliser par l'expression. Le but de l'éloquence est de persuader. Or, pour persuader, il faut prouver, plaire et toucher. De là aussi trois parties principales dans l'invention : les *arguments*, qui comprennent les preuves elles-mêmes et la manière de les trouver, c.-à-d. les *Arguments* proprement dits, et les *Lieux des arguments* ou les *Lieux communs;* les *Mœurs*, qui traitent des qualités morales de l'orateur et des bienséances par lesquelles on plait ; et enfin les *Passions*, c.-à-d. l'étude des moyens par lesquels l'orateur touche, émeut et entraîne l'auditoire (v. Raisonnement, Lieux, Mœurs et Passions).— Si la fécondité de l'esprit brille dans l'invention, c'est surtout du jugement que demande la *Disposition*. Le plan d'un discours est cet arrangement systématique par lequel l'orateur dispose dans son esprit les grandes divisions de sa composition comme les plus petites ; car toute composition littéraire exige un plan, c.-à-d. que l'auteur doit avant tout démêler ses idées, les comparer, observer quelle est l'idée principale, quelles sont les idees accessoires qui dérivent de cette première idée, et dans quel ordre il est nécessaire de les présenter. L'ordre dans les idées et l'unité du plan sont des qualités essentielles, qui toutefois n'excluent pas la variété, car cette dernière qualité, pour être secondaire, n'en est pas moins d'une haute importance. Les rhéteurs comptent ordinairement six parties dans le discours oratoire : l'*Exorde*, la *Proposition* et la *Division*, la *Narration*, la *Preuve* ou *Confirmation*, la *Réfutation* et la *Péroraison* (v. ces mots). Ces six parties n'entrent pas nécessairement dans tous les discours ; telle ou telle d'entre elles peut et même doit être supprimée suivant les cas. Ainsi, par ex., les exordes et les péroraisons n'ont lieu que dans les grands sujets ; la réfutation est très-souvent un hors-d'œuvre quand l'orateur a prouvé la bonté de sa cause. La partie véritablement essentielle du discours est la confirmation, car c'est par elle que l'orateur dispose et enchaîne ses preuves : on peut donc dire que la confirmation est le sujet même. Quant à l'ordre à suivre dans les parties du discours, l'orateur se voit très-souvent forcé, lorsque le sujet l'exige, de recourir à des changements et à des transpositions : alors l'art lui-même ordonne de négliger les règles ordinaires. — L'*Élocution* est l'expression de la pensée par la parole, et, dans le sens plus restreint qu'elle prend ici, elle est l'art d'exprimer convenablement les pensées fournies par l'invention. Elle s'occupe du *style* considéré, soit dans ses *qualités générales*, soit dans les *qualités particulières* que réclame la différence des sujets. En outre, tous les traités de rh., après avoir exposé les règles relatives au style, étudient d'une manière spéciale ces divers accidents du langage qu'on nomme *Figures*, et dont plusieurs semblent plutôt du domaine de la grammaire (v. STYLE et FIGURES). — Enfin, la quatrième et dernière partie de la rh., l'*Action*, quoique indépendante de l'éloquence, est nécessaire à l'orateur ; elle est, suivant la pittoresque expression de Cicéron, l'éloquence du corps (*sermo corporis*). Elle se compose de deux parties, la *Voix* et le *Geste*. Mais, comme nous avons résumé dans un autre article les préceptes de l'orateur romain sur ce point, nous n'y reviendrons pas ici. V. DÉCLAMATION.

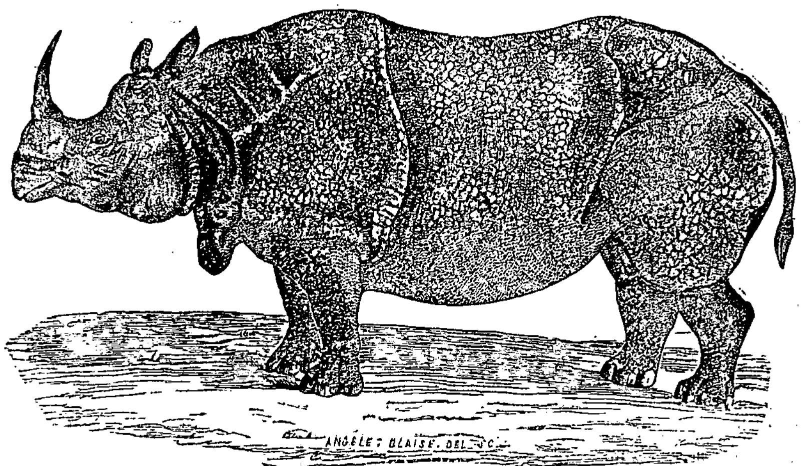
ANGÈLE ; BLAISE. DEL. SC.

Fig. 1.

*** RHETSA.** s. m. T. Bot. V. XANTHOXYLÉES.

*** RHINANTHACÉES.** s. f. pl. (gr. ῥὶν, nez ; ἄνθος, fleur). T. Bot. V. SCROPHULARINÉES.

RHINGRAVE. s. m. (allem. *Rhein*, *graf*, comte du Rhin). Titre de dignité que portaient autrefois plusieurs comtes de l'empire, dont les domaines étaient situés sur les bords du Rhin. *Le rh. de Kirbourg.* = RHINGRAVE. s. f. Sorte de culotte ou haut-de-chausses fort ample, qui s'attachait par le bas avec plusieurs rubans. *La r. était en usage au* XVII^e *siècle.*

*** RHINOBATE.** s. m. (gr. ῥὶν, ῥινὸς, nez ; βάτος, raie). T. Ichth. Voy. RAIE.

RHINOCÉROS. s. m. (gr. ῥὶν, ῥινὸς, nez ; κέρας, corne). T. Mammal.

Enc. — I. Les *Rhinocéros* sont de grands animaux à formes lourdes, massives et trapues, qui constituent, dans l'ordre des *Pachydermes*, section des *Pachydermes ordinaires*, un genre parfaitement distinct. Ce genre est essentiellement caractérisé par la présence sur le nez d'une corne solide, ainsi que par la forme de ses pieds et par son système dentaire. Les pieds de ces animaux sont tous divisés en 3 doigts garnis de sabots très-grands. Leur appareil dentaire se compose ordinairement de 32 dents, savoir : 2 incisives en haut et en bas, ou nulles ; 14 molaires à la mâchoire inférieure et autant à la supérieure. Leur tête, presque triangulaire, est courte et à chanfrein convexe ; leurs yeux sont très-petits et ressemblent un peu à ceux du Cochon ; les os du nez sont très-épais, réunis en une sorte de voûte, et portent une *corne solide et adhérente à la peau*. Cette corne est constituée par une substance fibreuse, comme si elle se composait de poils agglutinés. Dans quelques espèces, il existe une seconde corne placée comme la première sur la ligne médiane. La queue est courte et rudimentaire. Enfin la peau, rugueuse et à peu près dépourvue de poils, est tellement épaisse, dure et sèche, qu'elle forme une sorte de cuirasse. Elle présente ordinairement des plis profonds sur la tête, sur les épaules et dans la région de la croupe. La taille du Rh. est quelquefois colossale, et il serait le plus grand des Mammifères vivants si l'Éléphant n'existait pas. — Les Rh. sont des animaux d'une *force extraordinaire et d'un naturel stupide, mais nullement féroce*. Ils se nourrissent d'herbes, de jeunes branches d'arbres, et vivent dans les halliers les plus épais, ainsi que dans les lieux humides, cherchant la fange où ils aiment à se vautrer. Leur cri ressemble au grognement du Sanglier ; mais, dans la colère, il devient aigu et retentissant. Bien que leurs jambes soient courtes et que le poids de leur corps soit énorme, ces animaux fournissent une course rapide qui consiste en un trot redoublé et très-allongé. La roideur de leur cou les empêche de tourner la tête avec facilité ; aussi ne voient-ils rien que ce qui est devant eux. Les habitants des pays où ils se trouvent les chassent non-seulement pour leur peau et pour leur corne, mais encore pour leur chair dont ils se nourrissent, bien qu'elle soit d'un goût désagréable. Cette chasse est très-périlleuse, car si l'animal n'est que blessé, il se jette sur son adversaire, cherche à l'éventrer avec sa corne, après quoi il le foule aux pieds. La femelle du Rh. ne fait qu'un petit à la fois et paraît le porter 9 mois : elle témoigne pour lui beaucoup d'affection et de sollicitude. — On connaît plusieurs espèces de ce genre. Le *Rh. des Indes*, ou *Rh. unicorne* [*Fig. 1*], *peut être considéré comme le type du genre. Il a de* 2 mèt. 90 à 3 m. 25 de longueur et de 1 m. 60 à 1 m. 90 de hauteur, quelquefois même davantage. Il ne porte qu'une corne sur le nez et a deux fortes incisives à chaque mâchoire. Sa peau, d'un gris foncé violâtre, est si dure et si épaisse, qu'il est impossible de la percer avec une balle de fusil. — Le *Rh. de Java* ne diffère du précédent que par sa taille moins élevée, et par sa peau, qui est couverte de petits tubercules serrés et anguleux. Le *Rh. de Sumatra* n'a point de plis à la peau, qui est assez velue, et il porte une seconde corne derrière la corne ordinaire. Le *Rh. d'Afrique*, appelé *Nabal* par les Hottentots, et *Rhinoster* par les colons du Cap, porte deux cornes, comme le précédent ; il n'a point de plis à la peau ; mais ce qui le caractérise essentiellement, c'est l'absence d'incisives, ses molaires occupant presque toute la longueur des mâchoires. Cette espèce paraît comprendre plusieurs variétés, parmi lesquelles nous citerons le *Rhin. de Bruce*, qui est commun dans les épaisses forêts de l'Abyssinie. Enfin, outre les espèces aujourd'hui vivantes, on en connaît environ 14 qui sont éteintes. Plusieurs habitaient le territoire de la France.

II. *Tout auprès des êtres à taille colossale dont nous venons de* parler, Cuvier range de petits animaux, appelés *Damans* (*Hyrax*), dont la taille ne dépasse pas celle du Lapin, et que longtemps on avait placés parmi les Rongeurs ; « mais en les examinant bien, dit le célèbre naturaliste, on trouve qu'à la corne près, ce sont en quelque sorte des Rh. en miniature : du moins ils ont exactement le même nombre de molaires conformées de la même manière. » En outre, on compte 4 doigts à leurs pieds de devant et 3 à ceux de derrière, tous avec des espèces de petits sabots minces et arrondis, à l'exception du doigt interne de derrière, qui est armé d'un ongle crochu et oblique. Les Damans ont les oreilles et le museau court, le corps couvert de poils doux et soyeux, la queue remplacée par un tubercule. Ils portent 6 mamelles, et leur estomac est divisé en deux poches. L'espèce type du genre est le *Daman de Syrie* (*H. syriacus*) [Fig. 2], dont il est question dans la Bible sous le nom de *Saphan*. Cet animal est brun fauve en dessus et blanchâtre en dessous. Son humeur est douce ; on l'apprivoise aisément, et sa chair n'a rien de désagréable.

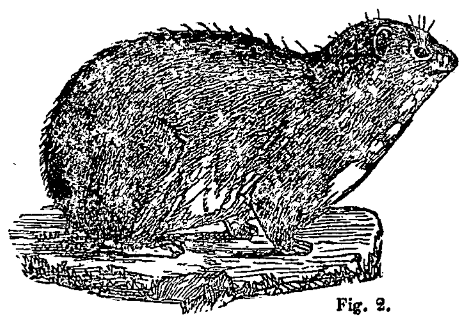

Fig. 2.

*** RHINOCYLLUS.** s. m. (gr. ῥὶν, nez ; κυλλὸς, courbé). T. Entom. V. CURCULIONITES. = * RHINOLOPHE. s. m. (gr. ῥὶν ; λόφος, éminence). T. Mam. V. CHÉIROPTÈRES.

*** RHINOPLASTIE.** s. f. (gr. ῥὶν ; πλάσσειν, former). T. Chir. V. AUTOPLASTIE. = * RHINORRHAGIE. s. f. (gr. ῥὶν ; ῥήγνυμι, je romps). T. Méd. Syn. d'*Épistaxis*.

*** RHIPIPTÈRES.** s. m. pl. (grec. ῥιπὶς, éventail ; πτερὸν, aile). T. Entom.

Enc. — Latreille a donné le nom de *Rhipiptères*, et Kirby celui de *Strepsiptères*, à un petit groupe d'insectes fort singuliers, soit par leurs formes anormales, soit par leurs habitudes. Bien que ce groupe se rapproche beaucoup des Diptères, on l'a érigé à la dignité d'ordre. Les Rhipipt. se reconnaissent à leurs deux ailes, grandes, membraneuses et pourvues seulement de nervures longitudinales, ce qui leur permet de se replier en éventail comme celles des Orthoptères ; mais ils ont en outre deux ailes antérieures rudimentaires qui ont l'aspect d'élytres abortives. Leur bouche se *compose de pièces peu développées*, mais libres ; les mandibules ont la forme de petites lames linéaires croisées l'une sur l'autre. Leurs antennes sont de forme très-variée ; leurs yeux sont gros, globuleux et grenus ; les pattes, au nombre de 6, sont presque membraneuses, comprimées, avec des tarses dépourvus de crochets ; enfin, l'abdomen est à peu près cylindrique et offre 8 ou 10 anneaux. Quant aux larves, leur corps est oblong, mou, blanchâtre et privé de pattes, comme chez les Diptères. Elles vivent sous les anneaux de l'abdomen de certains Hyménoptères, et l'on reconnaît leur présence aux *gibbosités que présente alors* l'abdomen de ces derniers. Ces larves se métamorphosent en nymphes dans la même place et sous leur propre peau. On connaît aujourd'hui 12 à 15 espèces de Rhip., qu'on divise en 4 genres d'après la forme de leurs antennes. Nous nous contenterons de nommer le genre *Stylops* [Fig. ci-jointe. *Stylops de Kirby*, grossi), dont la plupart des espèces vivent sur les Andrènes.

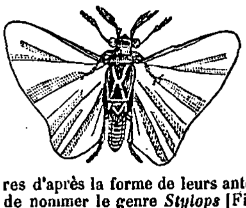

*** RHIPSALIS.** s. m. T. Bot. Voy. CACTACÉES.

*** RHIZANTHÉES.** s. f. pl. (gr. ῥίζα, racine ; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. RHIZOGÈNES.

*** RHIZOBOLÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes et hypogynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à stigmates sessiles, à placentation axile, à graines solitaires, à embryon pourvu d'une énorme radicule, et à feuilles digitées, opposées. — *Caract. bot.* : Arbres de *haute taille. Feuilles opposées, digitées, coriaces*, avec un *pétiole* articulé, et dépourvues de stipules. Fleurs grandes, régulières, disposées en grappes, avec leurs pédoncules articulés à la base et au-dessous du sommet. Sépales 5 ou 6, plus ou moins soudés, à préfloraison imbriquée. Pétales 5 à 8, équilatéraux, mais inégaux, épais, naissant, avec les étamines, d'un disque hypogyne. Étamines extrêmement nombreuses, légèrement monadelphes, naissant du disque sur une double rangée, les intérieures plus courtes et souvent abortives ; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire supère, à 4-5 loges, ou même davantage. Styles aussi nombreux que les loges ; stigmate petit ; ovules solitaires, attachés à l'axe par leur *milieu, semi-anatropes*, avec le *foramen en* haut. Fruit formé de plusieurs noix soudées, dont une partie avorte quelquefois : chaque noix est indéhiscente, monosperme, uniloculaire, avec un noyau épais et double. Graine réniforme, sans albumen, mais pourvue d'un funicule qui présente une dilatation comme fongueuse ; radicule très-développée, constituant presque la totalité de l'amande de la noix, avec une longue tigelle portant deux petits cotylédons à son sommet et logée dans un sillon de la radicule. [Fig. 1. *Anthodiscus trifoliatus* ; 2. Fleur en bouton ; 3. Fleur ; 4. Coupe verticale du pistil. — 5. *Caryocar butyrosum* : coupe d'un des lobes de son fruit.]

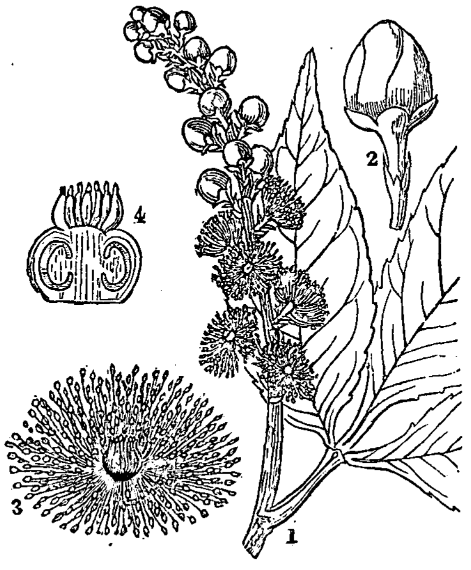

Les Rhizobolées se composent seulement de 2 genres et de 8 espèces, qui toutes sont de très-grands arbres propres à la Guyane et au Brésil. C'est à cette famille qu'appartiennent les arbres qui produisent les noix dites de *Saouari*, dont l'amande est un des fruits de cette sorte les plus excellents que l'on connaisse. On en extrait une huile qui ne le cède pas à celle d'Olive. Ces noix proviennent surtout du *Caryocar butyrosum* (*Pekea tuberculosa*, Aubl.). On ne doit pas confondre ces fruits avec ceux qu'on appelle *Noix du Brésil*, et qui sont les graines du *Bertholletia excelsa*, de la famille des Myrtacées. Le bois du *Car. butyrosum* est en outre fort estimé pour les constructions navales, etc. — Schomburgk, qui mentionne ce fait, parle également d'un autre arbre appartenant à cette famille, et connu à la Guyane sous le nom de *Kakaralli* ou *Kukarelli*. Son écorce se compose de nombreuses couches, que les Indiens séparent par le battage en feuilles aussi minces que du papier satiné, et dont ils se servent pour envelopper les cigares.

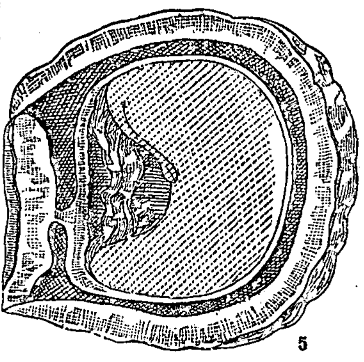

***RHIZOCARPÉES.** s. f. pl. (gr. ῥίζα, racine; χαρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. MARSILÉACÉES. = *RHIZOCARPIEN, IENNE. adj. T. Bot. Se dit Des végétaux à racine vivace, dont la tige ne porte qu'une seule fois des fruits, mais dont la racine reproduit chaque année de nouvelles tiges.

***RHIZOGÈNES.** s. m. pl. (gr. ῥίζα, racine; γεννάω, j'engendre). T. Bot.

Enc.—Endlicher, Blume, Lindley, et divers autres botanistes, réunissent, sous le nom de *Rhizanthées*, changé ensuite par Lindley en celui de *Rhizogènes*, un certain nombre de végétaux qui se rangent naturellement entre les Phanérogames et les Cryptogames, et qui paraissent présenter une forme d'organisation intermédiaire entre les Endogènes et les ordres inférieurs. En effet, d'une part, les Rhizogènes se rapprochent des Endogènes en ce qu'ils présentent des organes sexuels bien apparents, et en ce que leurs fleurs offrent parfois une structure ternaire, tandis que, d'autre part, ils se rapprochent des végétaux inférieurs, en ce qu'ils présentent à peine des traces de trachées, et en ce que leurs graines semblent consister en une masse de spores dépourvues d'embryon spécial. En outre, les Rh. se rapprochent particulièrement de l'ordre des Champignons par leur texture charnue, par leur couleur, par leur parasitisme, par leurs graines sporulifères, et par l'odeur putride qu'ils exhalent en se décomposant, tandis que, par la présence de sexes et l'aspect de leurs fleurs, ils offrent de l'analogie avec la famille des Aracées et autres Endogènes semblables. Dans tous les cas, ces végétaux, comme nous venons de le dire, sont parasites et, de plus, dépourvus de véritables feuilles : chez eux, ces organes sont remplacés par des écailles imbriquées sur la tige. La classe des Rh. ne comprend que trois petites familles, savoir : les *Balanophorées*, les *Cytinacées* et les *Rafflésiacées* (voyez ces mots).

***RHIZÔME.** s. m. (gr. ῥίζωμα). T. Bot. V. RACINE.

***RHIZOMORPHA.** s. m. (gr. ῥίζα, racine; μορφὴ, forme). T. Bot. Voy. CHAMPIGNON.

***RHIZOPHAGES.** s. m. pl. (gr. ῥίζα; φάγος, mangeur). T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

***RHIZOPHORÉES.** s. f. pl. (gr. ῥίζα, racine; φορὸς, porteur). T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à calice valvé dans l'estivation, à étamines indéfinies, à ovaire au moins biloculaire, à placentation axile, à graines dépourvues d'albumen, avec des cotylédons plats et beaucoup plus courts que la radicule, laquelle germe avant la chute du fruit.—*Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux habitant exclusivement les bords de la mer. Feuilles simples, opposées, entières ou dentées, parfois ponctuées, avec des stipules enroulées et caduques entre les pétioles. Pédoncules axillaires ou terminaux. Calice adhérent, découpé en lobes dont le nombre varie de 4 à 12, mais qui parfois sont soudés de manière à former une coiffe; bractée cupuliforme à la base du calice. Pétales naissant du calice, en nombre égal aux lobes du calice et alternant avec eux. Étamines naissant du même point que les pétales, en nombre double ou triple de ces derniers, parfois indéfinies, comme dans le genre *Kandelia;* filets distincts; anthères dressées, innées. Ovaire à 2, 3 ou 4 loges, contenant chacune 2 ou un plus grand nombre d'ovules pendants du sommet de l'angle central et anatropes. Fruit indéhiscent, couronné par le calice, uniloculaire et monosperme. Graine pendante, dépourvue d'albumen; cotylédons 2, aplatis; radicule très-longue, qui perfore le fruit à son sommet et se développe rapidement dans la germination anticipée. [Fig. 1. *Kandelia Rhecdii;* 2. Fleur étalée; 3. Coupe verticale de l'ovaire.—4. *Rhizophora mangle;* 5. Coupe du fruit au moment de la germination de l'embryon: *a*, tégument de la graine; *b*, cotylédons; *c*, partie de la radicule.]

Les végétaux qui composent cette famille comprennent 5 genres et 20 espèces, qui toutes appartiennent aux régions tropicales. Les Rhizophorées vivent sur les bords de la mer, où elles enfoncent leurs racines dans la vase, et forment d'épais fourrés qui s'étendent jusqu'à la limite des eaux. Ces fourrés sont si épais, qu'ils interceptent les rayons solaires, empêchent la dispersion des miasmes putrides, et font des lieux où ils se trouvent les endroits les plus malsains des climats tropicaux. Plusieurs espèces émettent des branches qui s'inclinent vers la terre où elles vont s'enraciner, de sorte que, comme le Figuier des Banians, un seul arbre s'étend sur un espace considérable. Nous avons dit que la germination commence dans le fruit, avant que ce dernier se détache de l'arbre; mais c'est surtout la radicule qui prend un développement rapide. Dans le *Palétuvier manglier* (*Rhizophora mangle*), par ex., elle atteint jusqu'à 3 et 4 décimètr. de longueur, avant de tomber dans la vase pour s'y enraciner.—L'écorce des *Rhizophorées* est généralement astringente. Celle du *Rhizoph. mangle*, communément appelé *Palétuvier* et *Manglier noir*, et celle du *Bruguiera gymnorhiza*, ou *Palét. des Indes*, contiennent une grande quantité de tannin, et s'emploient dans le tannage des cuirs, ainsi que dans la teinturerie. Autrefois on se servait même comme fébrifuge de ces écorces et de celle du *Kandelia* (*Rhizoph. candel*, Lin.), vulgair. nommé *Manglier chandelle* et *Manglier rouge*. Le fruit du *Rhizophora mangle*, qu'on appelle *Mange* ou *Mangle*, est doux et peut se manger : en le faisant fermenter, on en prépare même une liqueur vineuse. Enfin, le bois de plusieurs espèces est bon pour la charpente et assez durable.

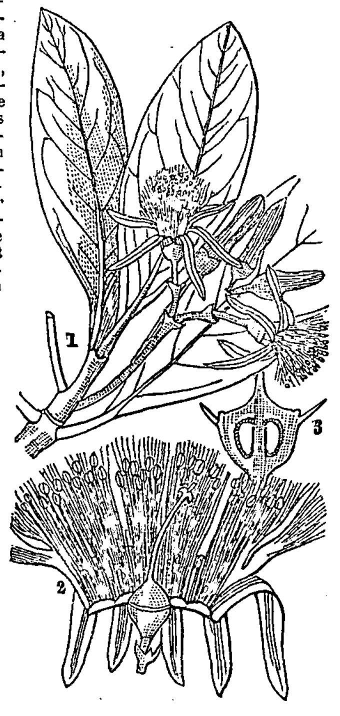

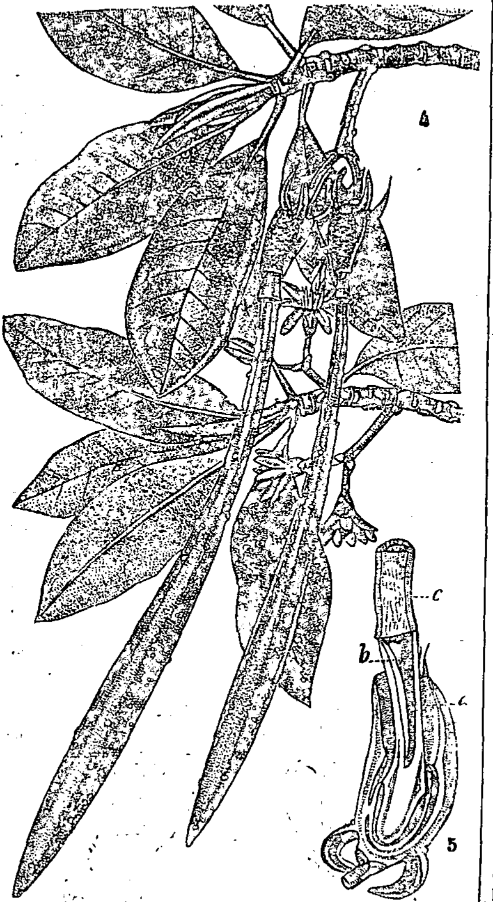

***RHIZOPODES.** s. m. pl. (gr. ῥίζα, racine; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Zool. V. FORAMINIFÈRES. = *RHIZOSTOME. s. m. (gr. ῥίζα; στόμα, bouche). V. ACALÈPHES.

***RHODIOLA.** s. m. T. Bot. Voy. CRASSULACÉES.

RHODIUM. s. m. (gr. ῥόδον, rose). T. Chimie.

Enc. — Le *Rhodium* est un corps simple, métallique, qui a la couleur et l'éclat de l'argent. Sa densité = 10,6. Il est dur et cassant et n'est fusible qu'au chalumeau. Inaltérable à l'air et dans l'eau à la température ordinaire, il se change, quand on le chauffe au contact de l'air, en un mélange de protoxyde et de peroxyde Il n'est attaqué par aucun acide, et il ne se dissout dans l'eau régale qu'autant qu'il est allié avec certains métaux, comme le plomb, le cuivre, le bismuth et le platine. Enfin, il se combine directement avec le soufre, le phosphore, l'arsenic et le chlore. Il a pour équivalent 652,1, et pour symbole *Rh*. Ce métal, qui doit son nom à la couleur rose de la plupart de ses composés, se rencontre dans le minerai de platine, où il a été découvert par Wollaston en 1804. Il est encore sans usage.

***RHODOCÈRE.** s. m. (gr. ῥόδον, rose; χέρας, antenne). T. Entom. V. DIURNES. = RHODODENDRON. s. m. (gr. δένδρον, arbre). T. Bot. V. ÉRICACÉES. = *RHODOMENIA. s. m. T. Botan. V. CÉRAMIACÉES. = *RHODORACÉES. s. f. pl. T. Botan. V. ÉRICACÉES. = *RHODORHIZA. s. m. (gr. ῥίζα, racine). T. Botan. V. CONVOLVULACÉES.

RHOMBE. s. m. (gr. ῥομβος). T. Géom. Figure quadrilatère qui a les côtés opposés égaux et parallèles, avec deux angles obtus et deux angles aigus. ‖ * Se dit aussi adjectiv., aux 2 g. *Plan rh. Face rh.* = *RHOMBOÈDRE. s. m. (grec. ἕδρα, base). T. Minéral. Solide à six faces rhombes. ‖ *RHOMBOÉDRIQUE. adj. 2 g. Qui est formé de rhomboèdres. *Système rh.* V. CRISTALLOGRAPHIE. = RHOMBOÏDAL, ALE. adj., et *RHOMBOÏDE. adj. 2 g. (gr. εἶδος, forme). Qui a la forme d'un rhombe ou d'un rhomboèdre. *Face rhomboïdale. Figure rhomboïdale. Cristal rhomboïdal* ou *rhomboïde.* — *On dit aussi subst., *Un rhomboïde.* ‖* T. Anat. *Muscle rh.*, ou simpl., *Rhomboïde*, Muscle qui s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales au bord interne de l'omoplate.

RHUBARBE. s. f. (gr. ῥᾶ, sorte de racine appelée par les Grecs βάρβαρον, parce qu'elle venait d'un pays barbare). T. Bot. V. POLYGONACÉES. ‖ **R. de la Louisiane*, Voy. COMPOSÉES.

RHUM ou **RUM.** s. m. [On pron. *Rom.*]

Enc. — On désigne sous les noms de *Rhum* et de *Tafia*, deux liqueurs alcooliques qui se tirent de la canne à sucre; mais le premier est le produit de la fermentation de la mélasse, résidu du suc de la canne, tandis que le tafia se retire des débris mêmes de la canne à sucre livrés à la fermentation. Le rhum est naturellement incolore et doué d'une saveur analogue à celle de l'eau-de-vie; mais on lui donne la teinte dorée et la saveur particulière qui plaisent au consommateur, en y faisant infuser des clous de girofle, du goudron, et surtout des râpures de cuir tanné; habituellement on y ajoute aussi un peu de caramel. Le rhum le plus estimé est celui de la Jamaïque; mais la plus grande partie de celui qui se consomme en France vient de la Martinique et de la Guadeloupe. Le rhum des colonies françaises varie de 50 à 65 degrés à l'alcoomètre centésimal. Le tafia est inférieur au rhum; il a un arome moins prononcé et une saveur plus piquante. La plus grande partie de ce qui se vend en France sous le nom de rhum n'est autre chose que du tafia. Enfin, depuis la fabrication de l'eau-de-vie de betterave, on vend encore chez nous, sous le nom frauduleux de rhum, une partie de cette eau-de-vie, après lui avoir donné artificiellement la couleur du véritable rhum et une saveur qui a quelque analogie avec celle de ce dernier.

***RHUMATISANT.** s. m. T. Méd. Qui est affecté de rhumatisme. = RHUMATIQUE. adj. 2 g. Syn. de *Rhumatismal.* Inus. = RHUMATISMAL, ALE. adj. Qui appartient au rhumatisme. *Érythème rh. Douleur, goutte rhumatismale.*

RHUMATISME. s. m. (gr. ῥευματισμὸς). T. Méd.

Enc. — Le mot *Rhumatisme* est une de ces expressions banales que l'on applique à une foule de douleurs qui diffèrent essentiellement quant à leur siége et à leur nature. C'est ainsi que l'on a appelé *rhumatismes*, toutes les douleurs qui se manifestent, soit dans les articulations, soit dans la continuité des membres, et que n'accompagnent pas les autres caractères de l'inflammation; souvent même on donne ce nom à des douleurs viscérales vagues et indéterminées.

I. Le *Rh. articulaire*, appelé aussi *Arthrite rhumatismale*, est une inflammation du système fibro-séreux des articulations. L'impression du froid et de l'humidité en est la cause la plus ordinaire; mais cette cause a plus ou moins d'action selon la constitution de l'individu ou certaines prédispositions particulières. —Le *Rh. articulaire aigu* affecte de préférence les grandes articulations, les genoux, les poignets, les coudes, etc. Il est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise ou une fièvre plus ou moins vive. Au bout de 24 à 48 heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient. La douleur est vive, déchirante, et augmente par le moindre mouvement ou par la pression la plus légère. Les téguments de l'articulation présentent souvent une teinte rosée ou une rougeur plus ou moins prononcée. La fièvre est en rapport avec les symptômes locaux, et fréquemment la peau se couvre d'une sueur abondante. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux et trois mois. Souvent le rh. se porte d'une articulation à l'autre, et, en général, les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être entreprise que dans celle qui l'est déjà depuis quelque temps. Le pronostic de la maladie est peu grave, lorsqu'elle est simple; mais il survient assez souvent des complications du côté de l'appareil central de la circulation. Le cœur est enveloppé d'une membrane fibreuse (*péricarde*), et ses parois internes sont tapissées d'une membrane (*endocarde*), sinon identique, du moins fort analogue. Or, il arrive fréquemment, dans le cours du rh. articulaire aigu, que ces membranes sont atteintes à divers degrés par la phlegmasie, et ces inflammations secondaires (*péricardite* et *endocardite*) peuvent emporter rapidement le malade. En outre, quand elles ne se résolvent pas complétement, elles laissent dans ces membranes diverses lésions qui gênent le jeu du cœur et deviennent la source d'affections organiques généralement incurables. Quand le rh. aigu est simple, il se termine ordinairement par résolution et sans laisser de traces. — Le *Rh. articulaire chronique* succède à l'état aigu, ou débute sous cette forme. Les articulations sont douloureuses et comme empâtées ; les mouvements deviennent difficiles et très-bornés ; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses; le gonflement articulaire est ordinairement très-lent : il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. En général, la maladie présente des intermissions presque complètes, mais elle reparait ensuite, soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. Presque toujours elle laisse à la longue, autour des articulations, tantôt des dépôts de matière gélatino-albumineuse, tantôt des concrétions tophacées. Dans ce dernier cas, l'affection reçoit le nom de *Rh. goutteux*. Au reste, le rh. goutteux est souvent très-difficile à distinguer de la goutte proprement dite : suivant les auteurs les plus accrédités, il serait même constitué par la coïncidence des deux affections.—Enfin on désigne sous le nom de *Rh. noueux* une forme de rh. qui atteint surtout les femmes après 40 ou 50 ans. Elle est caractérisée par une augmentation graduelle du volume des extrémités des os, du périoste y adhérent, et des ligaments circonvoisins. Les nodosités ne constituent pas des tumeurs isolées, puisqu'elles dépendent de l'os même et des parties qui y adhèrent. Les parties affectées sont douloureuses, surtout la nuit; mais la douleur ne s'exagère pas notablement par la pression, et elle n'est pas en rapport avec la gravité des lésions. Le mal commence par les extrémités des membres, et d'abord par les doigts de la main ; puis il passe aux articulations des membres. Les articulations se dévient, puis se déforment et finissent quelquefois par se disloquer.—Le *traitement* du rh. articulaire varie suivant la forme qu'affecte la maladie. Dans le rh. articulaire aigu, le traitement le plus usité consiste dans les émissions sanguines générales et locales. Cette médication est surtout utile au début, etc.; dans les cas où le cœur devient le siége des fluxions graves dont nous avons parlé, il convient d'y recourir avec une certaine hardiesse. Le sulfate de quinine à doses élevées a obtenu aussi, entre les mains de quelques praticiens, des succès réels. Il en est de même de l'emploi du nitrate de potasse à hautes doses; mais ces deux agents thérapeutiques demandent à être employés avec circonspection. Les narcotiques sont souvent utiles, s'il n'existe pas d'inflammation dans les intestins. De légers purgatifs, tels que l'huile de ricin, conviennent aussi, lorsque les mouvements sont encore assez libres. Dans le rh. chronique, les saignées sont en général contre-indiquées, à moins qu'une articulation ne devienne le siége d'une fluxion trop forte : alors on a recours aux émissions locales. Les moyens qui offrent le plus d'avantages contre la maladie sont les révulsifs cutanés, comme liniments excitants et vésicatoires, les douches et les bains de vapeur simples ou aromatiques. Toutes les eaux thermales sont utiles contre le rh. chronique, en vertu de leur action stimulante, mais les plus vantées sont les eaux thermales sulfureuses. On emploie encore les sudorifiques, les purgatifs et même les drastiques, lorsque l'état du tube digestif le permet. Enfin, le rh. chronique est l'une des maladies contre lesquelles l'hydrothérapie s'est montrée le plus efficace. Dans le cas de rh. goutteux, avec concrétions tophacées, on doit toujours recommander l'emploi du bicarbonate de soude, et surtout l'eau de Vichy comme boisson. Quant au rh. noueux, tous les traitements essayés contre cette forme ont été à peu près inefficaces. La teinture d'iode paraît jusqu'à ce jour le seul agent thérapeutique qu'on puisse lui opposer avec succès.

II. Le *Rh. musculaire* est essentiellement caractérisé par une douleur plus ou moins vive, fixe ou mobile, siégeant dans un ou plusieurs muscles et s'exaspérant par la contraction des organes affectés. Les muscles qui sont le plus souvent atteints de rh. sont les muscles de la région postérieure du cou (*Torticolis*), ceux de la région lombaire (*Lumbago*), des parois de la poitrine (*Pleurodynie*), des membres, de la tête (*Rh. épicrânien*), et des parois de l'abdomen (*Rh. préabdominal*). Le rh. musculaire est le plus souvent tout à fait apyrétique, et jamais il ne s'accompagne de gonflement ni de changement de coloration à la peau. Il se termine toujours par résolution; mais sa durée est très-variable, et il a une tendance extrême à récidiver. Le traitement de cette sorte de rh. ne diffère pas de celui du rh. articulaire chronique. En outre, les individus sujets à cette maladie doivent se soustraire autant que possible à l'influence de l'humidité. Ils devront porter de la flanelle sur la peau, et avoir fréquemment recours aux frictions sèches, au massage, aux bains alcalins et sulfureux.

III. Le siége et la nature du rh., tant articulaire que musculaire, sont deux questions controversées parmi les auteurs, attendu l'insuffisance des résultats fournis par l'anatomie pathologique. Toutefois les écrivains les plus autorisés considèrent le rh. comme siégeant dans les tissus fibreux et fibro-séreux, et comme constituant une affection inflammatoire. Mais ils ajoutent que c'est une inflammation *sui generis* et bien différente des phlegmasies franches que l'on observe, par ex., dans la pneumonie ou dans la pleurésie. La mobilité de l'affection est en effet un caractère spécial à cette sorte de phlegmasie, et il y a lieu de croire que, dans le rh., particulièrement dans les diverses formes du rh. articulaire, le sang est le siége d'une altération particulière encore inconnue, en vertu de laquelle les tissus fibreux et fibro-séreux s'affectent de préférence.

***RHUMB.** s. m. T. Mar. Voy. Rumb.

RHUME. s. m. (gr. ῥεῦμα, fluxion, écoulement). T. Médec. Nom vulgaire de l'inflammation de la muqueuse des fosses nasales et de la muqueuse des bronches. Dans le premier cas, on dit, *Rh. de cerveau*, et, dans le second, *Rh. de poitrine*, ou simplem., *Rhume*. *Il a pris un gros rh. Ce n'est qu'un rh.* V. Catarrhe, Coryza et Bronchite.

RHUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Bot. Voy. Anacardiacées et Coriariées.

***RHYNCHÉE.** s. m. ou f. (gr. ῥύγχος, bec). T. Ornith. Voy. Bécasse.

***RHYNCHOPHORES.** s. m. pl. (gr. ῥύγχος; φορὸς, porteur). T. Entom. Voy. Curculionites. = *Rhynchops. s. m. (gr. κόπτω, je coupe). T. Ornith. V. Bec-*en-ciseaux*. = *Rhynchosporées. s. f. pl. (gr. σπορὰ, graine). T. Bot. V. Cypéracées. = *Rhynchostomes. s. m. pl. (gr. στόμα, bouche). T. Ent. V. Sténélytres.

***RHYSODE.** s. m. (gr. ῥυσὸς, ridé). T. Entom. Voy. Serricornes.

RHYTHME. s. m. (gr. ῥυθμὸς, cadence, proportion).

Enc.—Le mot *Rhythme* signifie un mouvement réglé ou mesuré, qu'il s'agisse de musique ou de danse, de poésie ou de prose. En Musique, le rh. peut être défini d'une manière plus rigoureuse, la symétrie dans un mouvement mesuré. Le rh. présente une grande analogie avec la mesure; mais il n'est pas la mesure. Le rh. peut être le même dans plusieurs mesures successives, tout comme il peut embrasser plusieurs mesures, et ne revenir qu'après un certain intervalle. Plus les retours symétriques sont rapprochés, plus le rh. est facile à apprécier, comme dans les morceaux qu'on appelle *marches*. Le rh. est un élément essentiel de la musique : déjà par lui-même il affecte agréablement l'oreille, sans le secours de la variété des sons, comme nous le voyons par le tambour, qui, n'ayant qu'un ton, ne peut que marquer le rh. « C'est par le rh., dit Fétis, que la musique excite les plus vives émotions, et l'action du rh. est d'autant plus puissante qu'elle est plus prolongée. Par ex., une noire suivie de deux croches est une succession qu'on rencontre à chaque instant dans la musique sans la remarquer; mais qu'elle se prolonge un certain temps, elle deviendra un rh. capable de produire les plus grands effets. Le rh. est susceptible de varier à l'infini. Dans les mouvements lents, il est en général peu sensible; mais, dans les mouvements modérés ou rapides, il est très-remarquable. » L'étude du rh. constitue donc une partie essentielle de l'art musical, et les anciens l'avaient bien reconnu, car ils désignaient par un nom particulier, celui de *Rhythmique* ou de *Rhythmopée*, cette branche de la musique qui a pour objet les lois de la mesure et du rh.—Dans la Poésie, le rh. diffère également de la mesure; il consiste dans la symétrie du mètre ou de la succession prosodique. Il est indifférent pour la mesure que les quatre premiers pieds d'un hexamètre, par ex., soient des dactyles ou des spondées ; mais cela importe beaucoup pour le rh., et l'effet poétique réside souvent tout entier dans ce dernier, comme on le voit par ces deux vers de Virgile :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.
Illi inter sese multa vi brachia tollunt.

Le rh. en poésie est donc le complément et la perfection de la mesure. Les vers grecs et latins sont d'autant mieux rhythmés qu'on y a mélangé avec plus d'art et de goût les diverses sortes de pieds, qu'une plus savante variété dans leur succession frappe agréablement l'oreille. En français, nous pouvons, dans la poésie lyrique, varier le rh. en variant la forme de la strophe, ainsi que l'a fait J.-B. Rousseau dans ses *Cantates*. Mais nous avons peu de ressources pour varier le rh. du vers isolé, et particulièrement du vers alexandrin. Toutefois, en variant les césures, en faisant alterner des mots longs et courts, des syllabes muettes et sonores, on introduit dans le vers un rh. qui complète le charme de la poésie. La prose aussi a son rh.; elle a du mouvement, de la cadence, une mesure réglée ; mais ici il faut éviter avec un soin égal et une symétrie trop prononcée et l'absence même de toute symétrie. — Enfin, nous terminerons en disant que le mot *Rhythme* est employé par les physiologistes en parlant de la succession régulière et symétrique des mouvements de certains organes, particulièrement du cœur et des vaisseaux artériels.

***RHYTHMÉ, ÉE.** adj. Qui présente un rhythme plus ou moins sensible. *Cette musique est bien rhythmée. Les langues prosodiques sont naturellement rhythmées.* = Rhythmique. adj. 2 g. Qui appartient au rhythme. *L'harmonie rh.* = *Rhythmique et *Rhythmopée. s. f (gr. ῥυθμὸς; ποιεῖν, faire). Voy. Rhythme.

***RHYTON.** s. m. (gr. ῥυτὸν). T. Archéol.

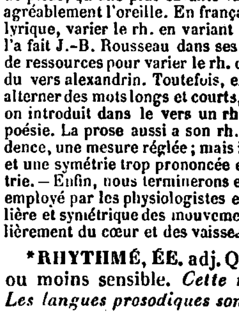

Fig. 1.

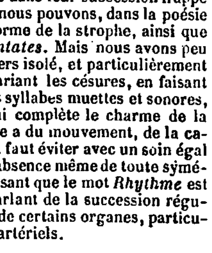

Fig. 2.

Enc.—Les Grecs désignaient sous ce nom (ῥυτὸν) une simple corne de bœuf qui servait de coupe à boire, mais qui présentait cela de particulier, qu'elle était percée, à son extrémité la plus effilée, d'un trou par lequel coulait la liqueur, ce qui forçait la personne qui portait ce genre de vase à ses lèvres de le vider tout entier. Plus tard, on étendit ce nom à des coupes de terre ou de métal qui offraient à peu près la forme d'une corne, et qui étaient percées à leur bout inférieur comme le rh. primitif. En général, ces rhytons représentaient des figures d'animaux, comme on le voit par les dessins ci-dessus, qui reproduisent deux rhytons trouvés à Pompéi et conservés au Museo Borbonico de Naples.

RIANT, ANTE. adj. Qui annonce de la gaieté, de la joie. *Un air, un visage r. Une bouche riante. Un œil r.* ‖ Agréable à la vue, qui plaît aux yeux. *Une maison riante. Un jardin r. Un paysage r. Tout y était r.* ‖ Gracieux, agréable à l'esprit. *Des idées riantes. Je m'en fais une image riante.*

RIBAMBELLE. s. f. Longue suite, kyrielle. *Il m'a dit une r. d'injures. Il m'a fait une r. de ses titres. Il amena une r. d'enfants.* Ce mot est fam., et ne se dit qu'en mauvaise part ou par plaisanterie.

RIBAUD, AUDE. adj. et subst. (B. lat. *ribaldus*). Luxurieux, impudique. *C'est un franc r. Une femme ribaude, une ribaude.* Pop., grossier et peu usité.

Enc.—Au temps de Philippe-Auguste, on désignait sous le nom de *Ribauds*, des aventuriers et des soldats déterminés qu'on mettait en avant dans toutes les actions de hardiesse et de vigueur. Mais bientôt ces aventuriers s'étant rendus redoutables par leur licence effrénée, on fut obligé de les licencier. Leur chef, qui portait le titre de *Roi des ribauds*, était, en outre, attaché à la maison du roi, et y remplissait les fonctions d'officier de police. Il se tenait à la porte du roi pendant le jour, faisait sa ronde le soir dans l'intérieur du palais, et exerçait au dehors une certaine juridiction sur les joueurs et sur les femmes de mauvaise vie. Mais des rapports trop familiers avec ces classes dégradées ayant avili peu à peu la royauté des *ribauds*, et ce dernier terme étant venu à ne se dire qu'en mauvaise part, le nom de cet officier fut supprimé sous Charles VII ; toutefois l'office demeura, et son titulaire fut appelé *grand prévôt de l'hôtel*.

***RIBAUDEQUIN.** s. m. T. Art milit.

Enc.—Au moyen âge, on désigna d'abord sous ce nom une machine de guerre qui consistait en une grosse arbalète à tour, fixée sur un train à 2 roues et servant à lancer des javelots ferrés de cinq à six pieds de longueur. La voiture était pourvue d'un mantelet de bois pour protéger les hommes qui manœuvraient cette machine, et sa partie antérieure était armée de fers de lance imitant ce qu'on appelle aujourd'hui chevaux de frise. Après l'invention de la poudre, le rib. se transforma en partie. A l'arbalète on substitua une série de tubes de fer ou de petits canons, propres à lancer des balles de plomb ou des traits appelés carreaux. Mais le rib. armé de canons fut bientôt appelé *orgue*, sans doute à cause de l'analogie que l'on trouva entre cette série de canons et les tuyaux des orgues d'église. Du reste, le train qui les portait resta muni du mantelet et des fers de lance du rib. primitif. Dans son *Histoire de l'Artillerie*, l'empereur Napoléon III fait observer avec raison que les ribaudequins à canons, ou orgues, devaient se charger par la culasse, car il eût été presque impossible, à cause des lances, de les charger par la bouche.

***RIBAUDERIE.** s. f. Action de ribaud, divertissement licencieux. *Il a donné dans toutes sortes de ribauderies.* Peu usité, et ne s'emploie qu'en termes de mépris et de blâme.

***RIBÉSIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à placentas pariétaux, à fruit pulpeux, à graines nombreuses et petites, avec un embryon ténu situé à la base d'un albumen abondant. — *Caractères bot.* : Arbrisseaux, tantôt inermes, tantôt armés d'épines placées au-dessous de la feuille Feuilles alternes ou fasciculées, à limbe palmilobé, à pétiole dilaté à sa base. Fleurs en grappes axillaires, avec des

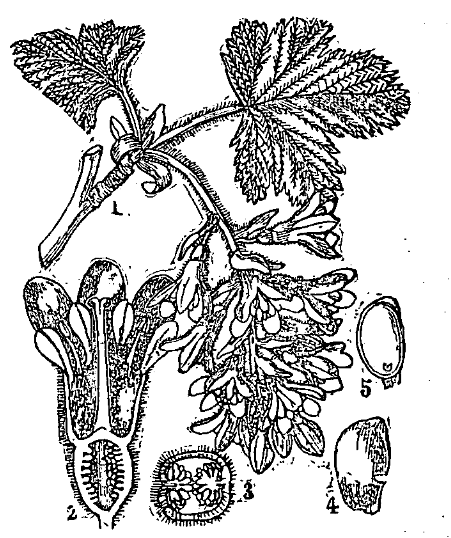

bractées à leur base, rarement unisexuelles par avortement. Calice supère, 4- ou 5-partit, régulier, coloré, à préfloraison imbriquée ou un peu valvaire. Pétales 5, petits, insérés sur la gorge du calice. Étamines 5, très-courtes, insérées comme les pétales, et alternes avec eux. Ovaire uniloculaire, avec deux placentas pariétaux opposés; ovules nombreux à funicules courts, anatropes; style à 2-3-4 divisions. Baie couronnée par le calice marcescent, à une seule loge, laquelle est remplie de pulpe. Graines nombreuses, suspendues dans cette pulpe par de longs cordons filiformes; test extérieurement gélatineux, très-adhérent à l'albumen qui est corné; embryon petit, avec la radicule près du hile. [Fig. 1. *Ribes rubrum*; 2. Coupe verticale de la fleur; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Graine; 5. Sa coupe verticale.]

Cette famille, qui est désignée par de Candolle et plusieurs autres botanistes sous le nom de *Grossulariées*, ne se compose que de 2 genres comprenant environ 95 espèces. Les espèces du genre *Ribes* ou *Groseillier* habitent les montagnes, les collines, les bois des régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; mais elles sont inconnues en Afrique. Elles abondent dans l'Amérique du Nord, et sur les montagnes septentrionales de l'Inde elles contribuent à donner un caractère européen à cette remarquable région. Dans les parties tropicales de l'Asie et dans les îles de la mer du Sud, elles sont remplacées par les espèces du genre *Polyosma*, qui doit son nom à l'odeur excessive que répandent ses fleurs. — Les fruits des espèces les plus importantes de cette famille présentent des matières sucrées combinées avec les acides malique, citrique et pectique, ce qui leur donne une saveur agréable et permet de les manger, soit frais, soit conservés en gelée, soit aussi d'en faire une boisson vineuse. Le *Groseillier épineux* (*Ribes grossularia*), vulg. appelé *Gr. à maquereau*, parce qu'on emploie ses fruits verts pour l'assaisonnement du maquereau, donne un suc fermentescible dont on retire un vin assez agréable. Le *Gr. commun* (*R. rubrum*), vulg. *Gr. rouge*, *Gr. à grappes*, *Raisin de mars*, est extrêmement cultivé pour son fruit, la *Groseille*, dont on fait une énorme consommation sous forme de sirop et de confitures. Les fruits du *Gr. noir* (*R. nigrum*), vulg. appelé *Cassis*, passent pour stomachiques, et l'on en fait un ratafia estimé. L'odeur pénétrante propre aux feuilles et aux fruits du Cassis provient de l'huile essentielle contenue dans les glandules dont est parsemée la surface de ces parties. Les espèces que nous venons de citer sont d'une acidité agréable et éminemment rafraîchissantes. D'autres ont un goût désagréable et extrêmement âcre. Enfin, plusieurs sont, dit-on, émétiques et enivrantes: tel est le *Gr. enivrant* (*R. inebrians*); mais le fait paraît fort douteux.

RIBLEUR. s. m. Celui qui court les rues la nuit, comme les filous. *C'est un r., un batteur de pavé.* Pop. et vieux.

RIBORDAGE. s. m. T. Mar. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place. *Droit de r.*, L'indemnité due pour ce dommage.

RIBOTE. s. f. Débauche, excès de table ou de boisson. *Faire r. Il est en r.* = RIBOTER. v. n. Faire ribote. = RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter. Ces mots sont du lang. popul.

RICANEMENT. s. m. Action de ricaner. = RICANER. v. n. (lat. *ridere*, rire; *cachinnari*, rire). Rire à demi, soit par sottise, soit par malice. *Elle ricane à tout propos. Au lieu de répondre, il se mit à r.* = RICANERIE. s. f. Ris moqueur. = RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane. *C'est un sot r.* ‖ Adject., *Un air ricaneur.*

RIC-A-RIC. loc. adv. et fam. Avec une exactitude rigoureuse. *Compter ric-à-ric. Payer ric-à-ric.*

*** RICCIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Les végétaux ainsi nommés constituent, dans l'ordre des *Muscinées* ou *Mousses* et dans la section des *Hépatiques*, une petite famille qui, par les particularités qu'elle présente, forme bien évidemment la transition des Thallogènes aux Acrogènes.

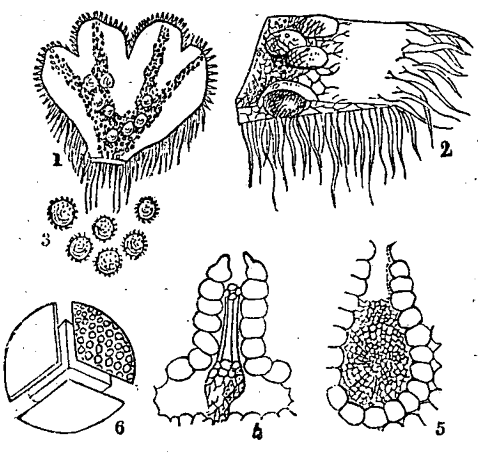

Les *Ricciacées* sont de petites plantes terrestres, qui habitent surtout les terrains inondés et parfois flottent à la surface de l'eau. Elles sont annuelles; leurs feuilles et leurs tiges sont confondues en une fronde de structure celluleuse, verte ou pourpre à la face inférieure, d'où naissent de nombreuses radicelles qui servent à la fixer au sol. Dans quelques espèces, cette fronde offre un épiderme distinct et des cavités aériennes correspondant aux stomates. Les anthéridies sont immergées dans la fronde; mais leur orifice fait saillie sous la forme de papille ou de petit cône. Les pistillidies sont, tantôt immergées et tantôt superficielles, tantôt sessiles et tantôt pédicellées, et parfois situées sur un autre fronde que les anthéridies. L'involucre commun manque ou est écailleux; les involucelles manquent ou bien présentent la forme de petites vessies perforées au sommet. Les sporanges sont membraneux, globuleux, unis à une coiffe, ou bien distincts de celle-ci. Quand ils sont mûrs, ils se déchirent irrégulièrement. Enfin, les spores sont de forme triangulaire, pyramidale ou hémisphérique, et dépourvues d'élatères. [Fig. 1. *Riccia natans*, lobe grossi; 2. Partie de ce lobe pour montrer les sporanges ouverts; 3. Spores. 4. *Riccia glauca*, jeune sporange; 5. Anthéridie; 6. Spores, telles qu'elles sont rangées dans la cellule mère. D'après Unger.]—La fam. des Ricciacées se compose jusqu'à ce jour de 8 genres et d'une trentaine d'espèces, dont les deux tiers appartiennent à l'Europe. Il ne paraît pas qu'aucune d'elles jouisse de propriétés utiles.

RICHARD. s. m. Augmentat. de *Riche*. Celui qui a beaucoup de biens. Fam. et se dit Des personnes d'une condition médiocre, qui ont fait fortune. *C'est un r., un gros r.* ‖ * T. Entom. Nom vulgaire des insectes du genre Bupreste.

*** RICHARDIA.** s. m. T. Bot. Voy. ORONTIACÉES.

*** RICHARDSONIA.** s. m. T. Bot. V. CINCHONACÉES.

RICHE. adj. 2 g. (allem. *reich*). Qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens. *Un homme fort r. Une famille extrêmement r. Il est r. en argent, en meubles, en bestiaux, en fonds de terre. Il est r. de son patrimoine. Cet homme est devenu r. en peu de temps. Cette communauté est fort r. C'est la ville la plus r. du royaume. Cet État est fort r.* Prov., *Être r. comme Crésus, comme un Crésus*, et fam., *Être r. comme un juif, être r. à millions*, Être extrêmement riche. — *Faire un r. mariage*, Epouser une personne riche. On dit de même D'une personne de l'un ou de l'autre sexe, qui est à marier et qui est riche, *C'est un r. parti.* ‖ Fig., se dit encore en parl. Des qualités personnelles. *R. en mérite, en vertus. Elle n'est pas r. en biens, elle est r. en vertus.* Fam., *Il est r. en sottise, r. en ridicules.* — *Une r. taille*, Une taille fort au-dessus de la moyenne, mais bien proportionnée. *Cet homme, cette femme est d'une r. taille.* ‖ Abondant, fertile, qui produit beaucoup. *La moisson a été r. Un pays couvert de riches moissons. C'est un pays r. en blés, en vins, etc. Une belle et r. contrée. Cette mine de houille, de fer, de plomb est fort r.* — Par anal., *Une bibliothèque r. en manuscrits. Un musée r. en tableaux, etc.* — Figur., *Une langue r.*, Une langue abondante en mots et en tours. ‖ Somptueux, magnifique, de grand prix. *Un r. ameublement. Des meubles riches. Des étoffes riches. Un plafond, un lambris fort r. Un habit r. Une r. broderie. De riches dépouilles.* — En T. B.-Arts, on dit De certains ouvrages qu'*Ils sont riches*, Quand ils sont accompagnés d'ornements précieux par la matière ou par le travail. *Ces rinceaux, ces arabesques sont fort riches.* ‖ Fig., en parlant Des ouvrages d'esprit, Fécond en idées, en images. *Sujet, matière r. Comparaison r.* —T. Versif. *Rimes riches*, Voy. RIME. —T. Peint. *Composition r.*, Composition remarquable par le nombre des figures, par la variété des attitudes, par l'expression des personnages, etc. = RICHE. s. m. *Le r. et le pauvre. On doit également justice au r. et au pauvre.* Proverb., *On ne prête qu'aux riches*, V. PRÊTER. ‖ Famil., *Un r. malaisé*, Un homme qui a de grands biens, mais beaucoup de dettes ou de charges, de manière qu'il se trouve souvent à la gêne. ‖ *Le mauvais r.*, Celui dont Notre-Seigneur a parlé dans l'Évangile; et, par comparaison, *Un mauvais r.*, Un homme riche qui n'a point de charité pour les pauvres. = RICHEMENT. adv. D'une manière riche, magnifiquement. *Il est r. vêtu, r. meublé.* — Par plaisant., *Cette femme est r. laide.* ‖ *Marier une fille r.*, Lui faire épouser un homme qui a de grands biens; et *Pourvoir r. ses enfants*, Leur donner des établissements considérables. ‖ *Ce poëte rime r.*, Il n'emploie que des rimes très-riches.

RICHESSE. s. f. T. Écon. polit. Tout ce qui peut servir à la satisfaction de nos besoins de tout genre. ‖ Dans le lang. ordin., Opulence, abondance de biens. *C'est le commerce qui fait la r. de ce pays. Le bétail est une grande r. pour le cultivateur. Toute leur r. consiste en blés et en vins.* Prov., *Contentement passe r.*, V. CONTENTEMENT. — *Richesses*, au pluriel, signifie De grands biens. *Accumuler des richesses immenses. Les richesses enorgueillissent. Le mépris des richesses. L'embarras des richesses.* ‖ Se dit aussi De l'abondance des productions naturelles, et De la fécondité, de la productivité du sol. *La r. du sol. La r. d'une mine. La nature etale ici toute sa r.* — * Figur., *La r. de l'imagination.* ‖ * Signif. quelquefois Source de richesse, de revenu. *Dans les familles laborieuses, les enfants sont une r. pour les pères. Son talent est sa seule r.* ‖ Se dit De certaines choses dont la matière et les ornements sont précieux. *Voyez la r. de ce vêtement, il est couvert de pierreries. La r. d'un ameublement, d'une parure, d'une étoffe. La r. des ornements pontificaux.* ‖ Figur., *La r. d'une langue*, L'abondance d'une langue en mots et en tours. — *R. de rimes*, Exactitude de rimes portée au delà de ce qui suffit. ‖ T. Peint. *La r. d'une composition*, Le nombre et la belle ordonnance des figures, la variété de leurs attitudes, la beauté de leur expression.

Enc. — En prenant le mot *Richesse* dans sa signification la plus générale, on le définit « tout ce qui est propre à satisfaire les besoins de l'homme, ou même ses goûts. » Tous les économistes sont d'accord pour distinguer deux sortes de richesses. « Les biens accessibles à tous, dont chacun peut jouir à sa volonté, sans être obligé de les acquérir, sans craindre de les épuiser, tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil, nous étant donnés gratuitement par la nature, peuvent, dit J.-B. Say, être appelés *richesses naturelles.* » Le même économiste appelle, au contraire, *richesses sociales*, les biens qui sont en quantité limitée, et qui par conséquent sont appropriés, car, dit-il, cette sorte de richesse n'existe que parmi les hommes réunis en société. Ces deux catégories de richesses, ainsi qu'il est facile de le voir, ont un caractère commun, l'*utilité*; mais les richesses sociales ont en outre un caractère particulier qui les distingue essentiellement des richesses naturelles: c'est la *valeur*, ou, comme disent par pléonasme beaucoup d'auteurs, la *valeur échangeable.* Il suit de là qu'en parlant de la richesse, on peut la considérer, tantôt au point de vue de l'*utilité* seule, tantôt au point de vue de la *valeur*. La richesse, en tant qu'abondance de choses utiles (peu importe que ces utilités soient gratuites ou aient une grande valeur), constitue la richesse *effective*; c'est surtout l'accroissement de cette richesse qui intéresse l'humanité, car le bien-être de l'homme augmente d'autant plus qu'il a à sa disposition plus de choses propres à satisfaire ses besoins. Au contraire, la richesse, considérée en tant que valeur, n'exprime, comme le mot *valeur* lui-même, qu'une simple relation; on peut donc l'appeler, avec Bastiat, richesse *relative*. C'est cette sorte de richesse que chacun de nous évalue, lorsqu'il veut estimer sa part proportionnelle dans la masse de l'avoir social. L'économie politique étant la science des lois suivant lesquelles les richesses se produisent, se distribuent et se consomment, elle doit nécessairement s'occuper surtout de la richesse en tant que valeur, c.-à-d. des choses qui ont coûté à acquérir, qui sont nécessairement appropriées, et qui sont susceptibles d'échange; néanmoins, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, elle ne saurait négliger la richesse en tant qu'utilité, car l'utilité seule a rapport à la satisfaction des besoins de l'homme, satisfaction qui est le but de ses efforts et la fin de la science. — V. ÉCONOMIE *politique*.

RICHISSIME. adj. superl. Extrêmement riche. *C'est un homme r.* Fam.

*** RICIN.** s. m. T. Entom. V. POU. = RICIN. s. m., et * RICINELLE. s. f. T. Botan. Voy. EUPHORBIACÉES. = * RICINULE. s. f. T. Zool. Voy. BUCCINOÏDES.

RICOCHER. v. n. Faire des ricochets. *Ce boulet a bien ricoché. Ma pierre a ricoché cinq fois.* = RICOCHET. s. m. (R. *re*, et *coche?*) Bond que fait une pierre plate et légère, ou quelque autre chose semblable, lorsqu'on la lance obliquement sur la surface de l'eau. *Faire quatre ricochets du même coup.* ‖ T. Artillerie. *Battre, tirer à ricochets; Batterie, tir à ricochets*, Voy. TIR. ‖ Figur. et fam., se dit D'une suite d'événements amenés les uns par les autres. *Un r. de fourberies. Combien d'événements arrivent par r.!* — On dit aussi D'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, qu'*Elle est venue par ricochet.*

*** RICOTTE.** s. f. (lat. *recoctus*, cuit de nouveau).

Enc. — On appelle ainsi le produit caséeux qu'on obtient encore du petit-lait qui résulte de la fabrication du fromage. Après avoir ajouté à ce petit-lait un dixième de lait frais et y avoir excité une nouvelle coagulation avec du jus de citron ou du vinaigre, on le fait chauffer à petit bouillon sur le feu. Il se forme alors à sa surface une pellicule composée de petites masses de caséum que l'on enlève avec l'écumoire, et qui constituent la r. Cette substance, mise en formes, sert à faire de petits fromages que l'on mange habituellement frais. A Naples, les ricottes sont salées et séchées afin qu'elles puissent se conserver, et on les emploie pour assaisonner le macaroni.

RIDE. s. f. (gr. ῥυτὶς, de ῥύω, tirer). Sillon ou pli de la peau, d'une muqueuse ou d'une membrane quelconque; se dit ordinair. Des plis ou sillons qui se forment sur le visage et sur les mains par l'effet de l'âge. *Elle a soixante ans et n'a pas encore une seule r. Il a le front plein de rides. Les rides de la vieillesse. Se faire des rides en se plissant le front.* — Fig., *Le vent forme des rides sur l'eau*, Il frise légèrement la surface de l'eau, et il y fait comme de petits plis. ‖ * T. Mar. Petit cordage qui sert à roidir un autre cordage plus gros.

RIDEAU. s. m. Morceau d'étoffe, de cuir, etc., qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer ou conserver quelque chose, et auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, et qui servent à le tirer facilement, pour l'ouvrir ou pour le fermer. *R. de soie, de damas, de serge, de toile, de coton. R. de lit, de fenêtre, de carrosse. Ouvrir le r. Relever les rideaux. Tirer le r.*, signif., suivant le cas, Fermer le rideau ou l'ouvrir. *Tirez le r. sur ce tableau. Tirez le r., je veux dormir. Tirez le r., que je me lève. — Tirer le r. sur une chose*, ou absolum., *Tirer le r.*, Ne plus parler, ne plus s'occuper l'esprit d'une chose dont l'idée produit une impression pénible. *Il faut tirer le r. sur cette aventure, sur les malheurs passés.* Famil., on dit encore D'un homme qui a soin de ne pas se laisser apercevoir dans une affaire qu'il conduit : *Il se tient derrière le r. Il y a quelqu'un derrière le r.* ‖ Dans les Théâtres, La toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, à la place du rideau dont on se servait autrefois pour cet usage. *Lever, baisser le r. Au lever du r.* — Fig. et prov., *Tirez le r., la farce est jouée*, Tout est fini, il n'y a plus rien à attendre. ‖ Par ext., se dit Des arbrisseaux ou arbres plantés en haie pour produire de l'ombre ou pour rompre la violence des vents. *Les cyprès et les peupliers d'Italie sont très-propres à former des rideaux.* On dit aussi, *Cette suite de maisons forme r.*, Elle arrête la vue et cache les objets les plus éloignés. ‖ T. Guerre. Petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, et derrière laquelle on peut se cacher pour être à couvert ou pour n'être pas vu.

RIDELLE. s. f. Chacun des deux côtés d'une charrette qui sont faits en forme de râtelier.

RIDER. v. a. Faire des rides, causer des rides. *Les années lui ont ridé le visage. Le chagrin ride le front.* — Figur., *Le vent ride la surface de l'eau.* ‖ * T. Mar. Roidir un cordage à l'aide de ses rides. = se Rider. v. pron. Présenter des rides. *Son visage commence à se r. Au moindre mécontentement, son front se ride.* = Ridé, ée. part. *Un front ridé. Des mains ridées.* ‖ *Une pomme ridée*, Une pomme ratatinée, flétrie.

RIDICULE. adj. 2 g. (lat. *ridiculus*). Digne de risée, de moquerie. *Discours r. Conduite r. Cet homme est r., il a des manières ridicules. Saisir le côté r. d'une chose. Que cela est r. !* = Ridicule. s. m. Se dit Des personnes. *Cet homme est un r.* Au fém., *C'est une petite r.* ‖ Ce qui est ridicule, ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose. *C'est d'un r. parfait, d'un r. achevé. C'est le comble du r. Tomber dans le r. Saisir, relever, peindre les ridicules. Il a bien des ridicules, mais au fond c'est un excellent homme. Couvrir quelqu'un de ridicules. — Tourner, traduire quelqu'un en r.*, Se moquer de lui, faire voir aux autres ce qu'il y a de ridicule dans sa personne, dans ses actions, dans ses discours. ‖ Se dit aussi Des actes, des discours par lesquels on se moque d'une personne, on fait rire les autres à ses dépens. *Lancer les traits du r. Manier l'arme du r. Le r. est une arme dont on peut facilement abuser.* ‖ * Sorte de petit sac que les femmes portaient à la main, et où elles mettaient leur bourse, leur mouchoir.

Syn. — *Risible.* — Ce qui est *ridicule* est digne d'exciter le rire ; ce qui est *risible* est propre à exciter le rire, et l'excite. *Risible* se prend en bonne et en mauvaise part ; *ridicule* ne se prend qu'en mauvaise part. Il y a des choses qui font rire, parce qu'elles sont déplacées, désordonnées, immodérées ; et celles-là sont *risibles* et *ridicules*. Il y a des choses qui doivent faire rire, pour remplir leur destination, leur objet ou leur fin ; celles-là sont *risibles*, et non *ridicules*. Un objet est *ridicule* par un contraste frappant entre la manière dont il est et celle dont il devrait être, selon le modèle donné, la règle, les bienséances, les convenances. Un objet est *risible* par quelque chose de plaisant et de piquant, qui vous cause une surprise et une joie assez vives pour se manifester par des signes extérieurs et indélibérés. Un travers d'esprit vous rendrait *ridicule ;* ce travers est au moins un commencement de folie. Une singularité comique vous rendra *risible ;* cette singularité cependant peut être fort raisonnable. Un homme sage, c'est souvent celui que les fous à la mode trouvent fort *ridicule*. Un discours sensé ; ce sera très-souvent celui que les sots trouveront fort *risible*.

RIDICULEMENT. adv. D'une manière ridicule. *Il parle, il chante r.* = Ridiculiser. v. a. Rendre ridicule, tourner en ridicule. *R. un homme. R. l'action la plus sérieuse.* Fam. = Ridiculisé, ée. part. = Ridiculité. s. f. Qualité de ce qui est ridicule. *Je lui ai fait sentir la r. de sa conduite.* ‖ Action ou parole ridicule. *C'est une r. d'agir ainsi.* Fam. et peu usité.

RIÈBLE. s. m. T. Botan. Nom vulgaire du *Galium aparine*. Voy. Galiacées.

RIEN. s. m. (lat. *rem*, de *res*, chose). Chose quelconque, quelque chose que ce soit. *Y a-t-il r. de si beau que la vertu? Qui vous reproche r.? Ce n'est pas mon dessein de r. prétendre à un cœur qui s'est donné. Mon intention n'est pas de vous r. déguiser. Il ne faut pas qu'il sache r. de tout ceci. R. ne me plaît davantage. R. au monde ne me ferait faire cela. R. n'est plus glorieux que... N'y a-t-il r. de nouveau? Il ne dit, il ne demande, il ne répond r. Il ne sent r. Il n'aime r. Il ne sait r. Il ne fait r., r. qui vaille. Il passe sa vie à ne r. faire. Je ne lui ai r. dit ni r. fait. Il n'a r. au monde. Il n'a plus r. pour vivre. N'en dites r. Cela ne vaut r. Cela ne signifie, ne prouve r. Il n'en est r. Il ne se soucie de r. Ne faites semblant de r. Je ne ferais cela pour r. au monde. Tout cela n'aboutit à r. Cela ne vous servira de r. Cet homme n'est bon à r. Je ne veux vous nuire en r. Cela n'importe en r.* — Fam., *Ne savoir r. de r.*, Ne savoir absolument rien. *Ne dire r. de r.*, Ne rien dire du fait principal, ni des circonstances qui peuvent y avoir rapport. — *Cela ne fait r.*, Cela n'importe pas. *Cela ne fait r. à l'affaire.* On dit aussi, *Cela ne me fait r.* — *Cet homme ne fait r.*, Il n'a aucun emploi. *Il ne fait plus r.*, Il n'a plus d'emploi. — *Cet homme ne m'est r.*, Il n'est point mon parent. Fam., *Cet homme ne m'est de r., cela ne m'est de r.*, Je n'y prends aucun intérêt. — *C'est un homme qui ne met r. contre lui*, se dit D'un homme très-circonspect dans sa conduite et dans ses discours. ‖ *Rien*, sign. aussi, Nulle chose, néant. *Dieu a créé le monde de r. Il semble que cela se soutienne sur r., que cela ne porte sur r., que cela ne tienne à r. Je compte cet homme, cette chose pour r. Que vous a coûté cela? R. Que vous fait cela? R. Ce que vous dites et r., c'est la même chose. Tout ou r. R. du tout. Moins que r. Un peu plus que r. Si peu que r. — Cette affaire ne tient à r.*, Rien n'empêche qu'elle ne se fasse. — Par exag., *Cela s'est réduit à r.*, Il n'en est presque rien resté ; cette loc. se dit aussi Fig., D'une affaire dont on se promettait un grand succès, et qui n'en a eu aucun. — Figur., *Cet homme est venu de r., il s'est élevé de r.*, Il est d'une fort basse naissance. On dit aussi, *C'est un homme de r.* ‖ Dans certaines phrases où *Rien* est mis en oppos. avec lui-même, l'un a le sens positif, et l'autre le sens négatif. *Dans l'ordre de la nature, r. ne se fait de r.* — Prov., *On ne fait r. de r.*, On ne saurait réussir dans aucune affaire, dans aucune entreprise, si l'on n'a quelque chose, quelques moyens, quelques secours pour y parvenir. *On ne fait r. pour r.*, Il entre presque toujours quelques vues d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes. ‖ *Rien*, s'emploie quelquefois pour dire Peu de chose. *Il a eu cette maison pour r. Il mange très-peu, il vit de r. Dans ce pays-là on vit pour r. Il se fâche de r. Un r. le fâche. Il ferait une querelle sur un r. Il ne tint à rien qu'il ne fît telle chose*, Il s'en est fallu de bien peu qu'il ne fît telle chose. — Famil., *Il n'y a r. que...*, Il y a peu de temps que. *Il n'y a r. que nous l'avons vu. Il n'y a r. qu'elle était ici.* Vieux. ‖ *Riens*, au pl., sign. Bagatelles, choses de nulle importance. *S'amuser à des riens. Il vaut mieux ne r. faire que de faire des riens. Ces difficultés sont des riens. C'est un diseur de riens.* ‖ *R. moins, R. de moins, En moins de r.*, Voy. Moins. = Comme si de rien n'était. loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée. *Après une vive querelle, ils se sont embrassés comme si de r. n'était.*

RIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit. *Faites taire tous ces rieurs.* ‖ Celui, celle qui aime à rire. *C'est un grand r., une grande rieuse.* — Adjectiv., *Cette jeune personne est très-rieuse.* ‖ Celui, celle qui raille, qui se moque. *Vous êtes un r.* — Fam., *Avoir, mettre les rieurs de son côté*, Avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre. *Il a raison, mais les rieurs ne sont pas de son côté, ne sont pas pour lui.* ‖ * T. Ornith. *Mouette rieuse*, Voy. Goëland.

RIFLARD. s. m. Sorte de rabot. V. Rabot. ‖ * Sorte de lime, appelée aussi *Rifloir.* Voy. Lime. ‖ Ciseau en forme de palette qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre. ‖ * Popul., Vieux parapluie. *Porter un riflard.*

RIGAUDON et **RIGODON.** s. m. Air de danse à deux temps, très-gai et très-animé, dont l'inventeur, dit-on, se nommait *Rigaud.* ‖ La danse qu'on exécutait sur cet air. — Se dit aussi D'un certain pas qui entre aussi dans la danse ordinaire.

RIGIDE. adj. 2 g. (latin. *rigidus*). Sévère, austère, exact. *C'est un homme r., trop r. Un confesseur r. Un censeur r., un critique r. Une morale r. Une vertu r. Des mœurs rigides. C'est un r. observateur des lois, de la règle, de la discipline.* ‖ Qui fait profession de soutenir les dogmes d'une secte sans la moindre altération. *Un calviniste r. Un cartésien r.* = Rigidement. adv. Avec rigidité. *Il a jeûné tout le carême r. Il examine tout fort r.* = Rigidité. s. f. Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité. *La r. de la loi. La r. de sa morale, de ses mœurs. La r. des puritains, des jansénistes.* ‖ * T. Physiolog. Roideur, défaut de souplesse. *R. cadavérique.* Voy. Mort.

RIGODON. s. m. Voy. Rigaudon.

RIGOLE. s. f. (lat. *riguum*). Petit fossé qu'on fait dans la terre ou petit canal qu'on creuse dans des pierres de taille, pour faire couler de l'eau. *Faire une r., des rigoles. R. d'irrigation. R. alimentaire. R. de dérivation.* ‖ Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures de buis, de thym, ou des palissades de charme, d'érable, etc. *Planter des rigoles.*

RIGORISME. s. m. (lat. *rigor*, roideur). Sévérité, austérité extrême en fait de morale. *Il a trop de r. dans ses principes. Le r. de cette secte.* = Rigoriste. adj. et s. 2 g. Qui pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et partic. dans ceux de la morale. *Il y a des rigoristes dans toutes les religions. Cette secte est très-r. Cette femme est une r. outrée. C'est un r. en matière de littérature et de goût.*

RIGOUREUSEMENT. adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère. *Il l'a traité r. Punir r.* ‖ *Cela est r. démontré*, D'une façon incontestable. *Cela est r. vrai*, Est exactement vrai de tous points. = Rigoureux, euse. adj. Rude, âpre, dur à supporter. *Hiver r. Un climat r. Saison rigoureuse.* ‖ Sévère, difficile à supporter. *Un arrêt r. Une sentence rigoureuse. Une pénitence rigoureuse. Un châtiment r. Un sort r. Une destinée rigoureuse.* ‖ Rigide, austère, qui exige ou qui prouve une exactitude sévère. *J'ai un devoir r. à remplir. Subir un examen r. Suivre des maximes rigoureuses. Avoir une conduite rigoureuse. — Une diète rigoureuse*, Une abstinence presque complète. ‖ Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres. *C'est un homme r. qui n'excuse rien. C'est un créancier fort r. Un juge r.* ‖ *Démonstration rigoureuse*, Démonstration sans réplique. *Preuves rigoureuses*, Preuves incontestables.

RIGUEUR. s. f. (lat. *rigor*). Dureté, âpreté. *La r. du climat, de la saison, de l'hiver. La r. du froid.* ‖ Sévérité, dureté, austérité. *Grande, extrême r. Il traite ses enfants avec trop de r. Il y a un excès de r. et un excès d'indulgence, tous deux également à éviter. User de r. à l'égard de quelqu'un. Tenir r. à quelqu'un. Il est sorti du couvent, parce qu'il n'a pu soutenir la r. de la règle. Les rigueurs d'une prison. La r. des supplices n'intimidait pas les martyrs.* — Fig., *La r. du destin, du sort, de la fortune. Les rigueurs d'une belle.* ‖ Grande exactitude, sévérité dans la justice. *Les juges sont obligés de suivre la r. des lois. Tempérer, adoucir la r. des lois.* Dans un sens anal., *La r. des règles, la r. de la rime.* — *La loi de r.*, La loi de Moïse, par oppos. à *La loi de grâce*, à La loi nouvelle. — *Juges de r.*, Les juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, à la différence Des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. — *Cette chose, cette règle est de r.*, Elle est indispensable. ‖ T. Jeu. *Jouer de r.*, Jouer exactement, suivant la règle. = A la rigueur, A la dernière rigueur, A toute rigueur, En rigueur. locut. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. *Observer les lois à la r., à la dernière r. En r., en toute r., on ne peut le condamner qu'à tant.* — *Cela est prouvé en r., en toute r.*, Cela est prouvé d'une manière incontestable. ‖ *A la r.*, signif. aussi, A la lettre, sans modification, sans adoucissement. *Appliquer une loi à la r. Il ne faut pas prendre ce qu'il dit à la rigueur.*

Syn. — *Sévérité.* — La *rigueur* consiste, comme la *sévérité*, à ne point excuser des fautes ou des crimes ; mais la *sévérité* condamne, tandis que la *rigueur* punit. L'une est opposée à indulgence, et l'autre à clémence. La *rigueur* montre, dans la conduite et l'application, ce que la *sévérité* présente comme une simple disposition dans l'esprit. On dit, la *sévérité* d'une réprimande, et la *rigueur* d'un châtiment.

* **RILLETTE.** s. f. T. Cuis. Viande de porc hachée menu et cuite dans sa graisse. *Des rillettes de Tours.*

RIMAILLER. v. n. Faire de mauvais vers. = Rimailleur. s. m. Celui qui fait de mauvais vers. — Fam.

RIME. s. . (grec. ῥυθμὸς, cadence). Uniformité de son dans la terminaison de deux mots. ‖ Fam., se dit quelquef., au plur., pour signif. Vers. *Je vous envoie mes rimes.* ‖ Fig. et fam., *Il n'y a ni r. ni raison dans ce qu'il dit, dans ce qu'il fait*, V. Raison.

Enc. — I. Dans la poésie française, ainsi que dans le système de versification de la plupart des langues européennes modernes, on appelle *Rime* le retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers. Ainsi, *aimer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes. Cependant, pour que deux vers riment ensemble, il ne suffit pas qu'ils se terminent par le même son, il faut encore qu'ils réunissent quelques autres conditions purement conventionnelles, car en général elles sont plus pour les yeux que pour les oreilles. Les règles de notre versification relatives à la r. sont fort nombreuses et s'apprennent mieux par l'étude des poëtes que par la lecture des traités de versification. Nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. Il n'est pas permis de faire rimer le singulier avec le pluriel dans les noms, les adjectifs et les verbes, *arme* avec *larmes*, *sincère* avec *prospères*, *délie* avec *humilient*. Un mot sans *s* final ne rime pas avec un mot terminé par *s*, *x* ou *z*, *accord* avec *corps*, etc. Les finales en *a* dans les verbes, celles en *e*, *ée*, *er*, en *i*, en *u*, en *ion*, en *ment*, doivent rimer de toute l'articulation : *bonté* ne rime pas avec *donné*, etc. Les syllabes en *ès*. *èts*, *ais*, *aits*, donnent des rimes *suffisantes*, car elles ont la même consonnance, bien qu'elles n'aient pas la même articulation. Au contraire, les syllabes *tère* et *taire*, *tend* et *tent*, *pond* et *pont*, forment des rimes excellentes, malgré la différence d'orthographe qu'elles présentent. Les syllabes longues ne riment qu'abusivement avec les brèves, les *è* ouverts avec les *é* fermés, les voyelles simples avec les diphthongues : ces rimes sont dites *fausses*. Plusieurs de celles qu'on rencontre dans les poëtes proviennent de prononciations locales plus ou moins vicieuses : de là ce qu'on appelle les *rimes normandes*, comme la consonnance de *mer* et d'*aimer*, de *fiers* et d'*altiers*, et les *rimes provençales*, comme la consonnance de *trône* et de *couronne*, de *trompette* et de *tempête*. Le simple et le composé, ainsi que les mots dont l'orthographe est la même, ne riment qu'autant que leur signification est éloignée.

II. On distingue les rimes sous le rapport de leur *genre*, de leur *richesse* et de leur *arrangement*. — A. Sous le rapport de leur *genre*, les rimes se divisent en *masculines* et *féminines*. Les rimes *féminines* sont celles que donnent les mots qui se terminent par un *e* muet (*ouvrage* et *suffrage*, *donne* et *pardonne*, *patrie* et *chérie*), ou par un *e* muet suivi d'une *s* (*célestes* et *détestes*), ou par un *e* muet suivi des lettres *nt* (*fourmillent* et *petillent*). Toutes les autres rimes sont dites *masculines*. On regarde avec raison comme masculines les terminaisons des troisièmes personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent (*mouvaient* et *élevaient*, *frapperaient* et *s'aimeraient*), quoiqu'elles présentent un *e* muet suivi de *nt*, parce qu'ici l'*e* muet ne fait pas syllabe et n'est qu'un signe orthographique. Les vers eux-mêmes sont dits *masculins* ou *féminins*, suivant qu'ils ont une r. masculine ou féminine. Relativement au genre, il est de règle de faire succéder les rimes de manière qu'il n'y ait pas de suite plus de deux rimes masculines ou féminines. On attribue communément l'invention de cette règle à Malherbe ; mais il est certain qu'elle était déjà mise en pratique par J. Bouchet et Ch. Fontaines, dans la première moitié du XVI^e siècle. Après ces poëtes, elle fut suivie par Philippe Desportes, Regnier et quelques autres, et c'est aux efforts de ces derniers que son usage dut de se généraliser. Cette règle n'admet d'exception : 1° que dans quelques chansons faites sur des airs connus, et où la musique force le poëte de prendre un genre de rime plutôt qu'un autre ; 2° dans quelques pièces dont le sel dépend souvent de l'emploi de certains mots à une certaine place ; 3° enfin, dans quelques pièces appelées *monorimes*, parce que tous les vers y riment ensemble, comme dans la pièce de Lefranc de Pompignan :

Nous fûmes donc au château d'If :
C'est un lieu peu récréatif,
Défendu par le fer oisif
De plus d'un soldat maladif, etc.

— B. Envisagées au point de vue de la richesse, les rimes sont *pauvres*, *suffisantes*, *riches* ou *superflues*. — Les rimes *pauvres* sont celles qui n'ont absolument de commun que le son consonnant, qu'il soit exprimé par une ou plusieurs lettres, comme dans *creva* et *voilà*, *faim* et *destin*, *défaut* et *chaud*, *vu* et *retenu*, *pompeux* et *langoureux*, *vous* et *courroux*, *rondeaux* et *nouveaux*. Il est à peine besoin de dire qu'on doit, autant que possible, éviter ces sortes de rimes. — Les rimes *suffisantes* sont celles où le son consonnant est suivi de consonnes qui se prononcent de la même manière. Tel est le cas de *polir* et *saphir* où le son de l'*i* se trouve prolongé, des deux côtés, par l'*r*. Nous citerons encore *amorce* et *force*, *flamme* et *épigramme*, *secrète* et *poëte*, *périlleuse* et *épineuse*, etc. Du reste, toutes les rimes féminines sont suffisantes, quand elles ont une consonne entre la dernière voix sonore et l'*e* muet. — Les rimes *riches*, appelées encore rimes *pleines*, sont celles où l'articulation est pareille, aussi bien que la consonnance, comme dans *mesure* et *césure*, *rimer* et *consumer*, *captif* et *rétif*, *évertue* et *habitue*, etc. — Enfin, on appelle *superflues* ou *doubles*, les rimes qui embrassent, non-seulement la syllabe consonnante, mais encore tout ou partie de la syllabe précédente, comme dans *auteur* et *hauteur*, *courtisan* et *partisan*, *retentirent* et *repentirent*. — C. Sous le rapport de l'*arrangement*, on distingue les rimes en *plates*, *croisées*, *mêlées* et *redoublées*. Les rimes *plates* sont celles qui marchent par paire, comme dans les tragédies et les poëmes épiques ou didactiques où deux vers masculins succèdent régulièrement à deux vers féminins. — Les rimes *croisées* sont celles qui s'entrelacent dans un certain ordre, et avec une certaine symétrie qui règne ensuite dans toute la pièce :

Le Soleil dont la vio*lence*
Nous a fait languir si long*temps*,
Arme de feux moins écla*tants*
Les rayons que son char nous *lance*,
Et, plus paisible dans son *cours*,
Laisse la céleste ba*lance*
Arbitre des nuits et des *jours*. (J.-B. Rousseau.)

Les rimes qui présentent cette disposition se voient presque toujours dans les odes et les chansons. — Les rimes *mêlées* sont celles qui se succèdent sans aucun ordre, sauf seulement l'observation de la règle relative à l'alternance obligée des rimes masculines et des rimes féminines. — Les rimes sont dites *redoublées* quand les mêmes reviennent sans cesse, sans autre condition que l'alternance régulière des masculines et des féminines. Nous citerons comme exemple le conte si connu de Boufflers :

Dans un sentier passe un *cheval*
Chargé d'un sac et d'une *fille*.
J'observe, en passant, le *cheval*,
Je jette un coup d'œil sur la *fille*.

III. Nos anciens poëtes avaient imaginé plusieurs autres arrangements qu'ils trouvaient merveilleux, et qui n'étaient que des tours de force ridicules. Nous en citerons quelques-uns. — Dans les rimes *annexées* ou *fraternisées*, chaque vers commençait par la dernière ou les dernières syllabes du vers précédent :

Pour dire vray, au temps qui *court*
Cour est un périlleux *passage*.
Pas sage n'est qui va en *cour :*
Cour est sans bien et *avantage*.
Avant âge y faut le cour*age ;*
Rage est sa paix, pleurs ses sou*las*.
Las ! c'est un très-piteux mé*nage ;*
Nage autre part pour tes ébats. (Cl. Marot.)

D'autres fois, on faisait rimer la fin du vers avec le repos du vers suivant. Alors la r. était dite *batelée :*

Quand Neptunus, puissant dieu de la *mer*,
Cessa d'ar*mer* caraques et galées,
Les Gallicans bien le durent ai*mer*
Et récla*mer* ses grand's ondes salées. (Id.)

Dans la r. *brisée*, les vers étaient construits de telle sorte que leurs hémistiches rimaient entre eux, et, en les brisant, on formait d'autres vers qui avaient un autre sens que les premiers. On cite surtout à ce sujet une pièce de vers faite, en 1594, par Ét. Tabourot, contre les jésuites :

Soit du Pape maud*it* — Qui hait les Jésu*ites*
Celui qui en eux cr*oit* — Soit mis en parad*is*
A tous les diables s*oit* — Qui brûle leurs écr*its*
Qui leur science su*it* — Acquiert de grands mér*ites*, etc.

Lus comme des alexandrins ordinaires, ces vers semblent faire l'éloge des Jésuites ; mais ils disent tout le contraire quand on lit seulement, soit les quatre premiers hémistiches, soit les quatre derniers. — La r. était dite *couronnée*, lorsque le mot qui terminait le vers était une partie du mot qui le précédait immédiatement :

Ma blanche colom*belle*, *belle*,
Souvent je vais p*riant*, *criant ;*
Mais dessus la cor*delle d'elle*
Me jette un œil f*riant riant*,
En me con*sommant* et *sommant*. (Cl. Marot.)

Lorsque la dernière syllabe du vers se répétait trois fois, on appelait cela r. *empérière :*

Lecteurs bénins, très-dili*gens*, *gens*, *gens*,
Prenez en gré mes impar*faits*, *faits*, *faits*.

Enfin, dans la r. *équivoque* ou *équivoquée*, la dernière syllabe de chaque vers était reprise au commencement ou à la fin du vers suivant, mais avec une autre signification :

En m'ébattant, je fais rondeau *en rime*,
Et, en rimant, bien souvent je m'*enrime*.
Bref, c'est pitié entre nous *rimailleurs ;*
Car vous trouvez assez de *rime ailleurs*,
Et quand vous plaît, mieux que moi *rimassez*,
Des biens avez et de la *rime assez*.

IV. Le premier emploi de la r. se perd dans la nuit des temps : la r. se trouve en effet dans toutes les langues orientales où l'élément prosodique n'est pas assez développé pour servir de base à un système régulier de versification. La langue latine elle-même, bien que sa métrique fût exclusivement fondée sur la durée des sons et la mesure des syllabes longues et brèves, n'ignorait pas la r. ; on en trouve dans Ennius, Virgile, Horace et Sénèque, de trop nombreux exemples pour qu'il soit possible d'en douter ; mais les poëtes latins la négligèrent comme un ornement superflu. Elle fut au contraire mise en honneur par les écrivains de la décadence, qui en firent alors un jeu d'esprit. D'ailleurs, elle ne tarda pas à devenir absolument nécessaire. En effet, aux époques d'ignorance et de barbarie, telles que le VI^e et le VII^e siècle, comme les lois de la mesure et de la quantité tombaient de plus en plus dans l'oubli, il fallut appeler le secours de la r. pour distinguer de la prose ce qu'on qualifiait de vers. Enfin, quelques siècles plus tard, quand le latin eut disparu comme langue vulgaire, la nécessité de la r. fut absolument indispensable pour caractériser la forme poétique des idiomes grossiers qui se substituèrent à la langue latine. Dans les poëtes provençaux et dans les poëtes français du XII^e siècle et du XIII^e, on trouve déjà des rimes plates, croisées et mêlées, ainsi que la plupart des arrangements encore usités aujourd'hui. A l'époque de la renaissance, quelques poëtes français, détestant la barbarie de la r., tentèrent de la supprimer et de faire revivre le système de la versification latine ; mais leurs tentatives échouèrent, et elles devaient échouer nécessairement, la langue française étant la moins accentuée de toutes les langues néo-latines. Au reste, c'est une erreur de croire que le système de la versification rimée soit absolument inférieur à celui de la versification prosodique : chacun de ces systèmes, ainsi que nous l'avons vu ailleurs (v. Poésie), présente certains avantages qui lui sont propres.

RIMER. v. n. Se dit Des mots dont les dernières syllabes ont la même terminaison et forment le même son. *Ces deux mots riment bien. On ne peut faire r. le simple avec le composé.* Aimer *et* charmer *riment à la fois aux yeux et aux oreilles.*, Les syllabes qui les terminent ont le même son, et sont orthographiées de même. — Fig. et fam., *Ces deux choses ne riment pas ensemble*, Elles n'ont aucun rapport entre elles. *Cela ne rime à rien*, Cela est dépourvu de sens, de raison. ‖ En parlant Du poëte lui-même, on dit : *Il rime bien, il rime mal, il rime richement*, Selon qu'il emploie des rimes bonnes, mauvaises, riches. — Par ext., Faire des vers. *Il emploie tout son temps à r.* En ce sens, il ne se dit que par dénigrem. = Rimer. v. a. Mettre en vers. *J'ai essayé de r. ce conte.* = Rimé, ée. part. *Ce poëme n'est que de la prose rimée.* ‖ *Bout-rimé*, V. ce mot. = Rimeur. s. m. Se dit, par mépris, D'un mauvais poëte. ‖ Cependant on dit quelquefois D'un poëte qui n'emploie que des rimes très-riches, *C'est un excellent r.*

* **RIMIER.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

* **RINÇAGE.** s. m. Action de rincer.

RINCEAU. s. m. (lat. *ramex*, *ramicis*, rameau ?). T. B.-Arts. Ornement qui consiste en branchages recourbés, portant des feuilles naturelles ou imaginaires, des fleurons, des roses, des boutons, et qui sert à décorer les frises, les panneaux, etc. *Dans ce plafond, il y a des rinceaux bien peints, bien sculptés.* ‖ T. Blas. Branche chargée de feuilles.

* **RINCE-BOUCHE.** s. m. Sorte de bol dans lequel on sert de l'eau tiède, quelquefois parfumée, pour se rincer la bouche après le repas. *Des rince-bouche.*

* **RINCÉE.** s. f. Voy. Rincé, ée. part.

RINCER. v. a. Nettoyer en lavant et en frottant ; se dit Des bouteilles, des verres, des tasses, et de quelques autres vases. *Rincez ces verres, ces bouteilles. R. une cruche.* ‖ *R. sa bouche*, ou *Se r. la bouche*, Se laver la bouche. = Rincé, ée. part. ‖ Pop., *Il a été bien rincé*, se dit D'un homme qui a été fort mouillé ; et Figurément, D'un homme qui a été fortement réprimandé ou battu. — * On dit aussi substant. dans le même sens, *Il a reçu une bonne rincée.* ‖ Conj. Voy. Avancer. = Rinçure. s. f. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc. *Jetez ces rinçures.* ‖ Par exagérat., on dit, Quand on a mis trop d'eau dans du vin, *Ce n'est que de la rinçure.*

* **RINGARD.** s. m. T. Techn. Barre de fer qui sert à remuer le combustible ou la matière en fusion dans les usines métallurgiques.

RINGRAVE. Voy. Rhingrave.

RIOTER. v. n. Rire à demi. = Rioteur, euse. s. Celui, celle qui ne fait que rioter. *C'est un r. éternel.* Popul.

RIPAILLE. s. f. Grande chère, débauche de table. *Faire r. C'est jour de r. La locution* faire ripaille, *vient, dit-on, de la vie voluptueuse que menait Amédée VIII, duc de Savoie, au château de* Ripaille *où il s'était retiré après son abdication.* = * Ripailler. v. n. Faire ripaille. = * Ripailleur, euse. s. Celui, celle qui se plaît à faire ripaille. ‖ Le premier de ces mots est fam., et les autres sont du langage populaire.

RIPE. s. f. (angl. *to rip*, arracher). Outil qui sert à gratter un enduit, de la pierre, une figure, etc. = * Ripement. s. m. T. Chemin de fer. Le frottement qui a lieu, dans certains cas, entre le boudin des roues et les rails. = Riper. v. a. Ratisser avec la ripe. ‖ * Neutralem., Frotter avec force. *La roue du wagon ripe. Ce câble ripe.* = Ripé, ée. part.

RIPOPÉE. s. f. Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. *Ce vin n'est que de la r.* ‖ Par extens., Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. *Quelle r. faites-vous là ?* ‖ Figur. et fam., Ouvrage, écrit composé d'idées communes, incohérentes ou mal liées ensemble. — Dans toutes ses acceptions, ce mot est famil. et ne se dit guère que par mépris.

RIPOSTE. s. f. (lat. *repositum*, de *reponere*, opposer, répliquer). Réponse vive faite sur-le-champ, repartie prompte pour repousser une raillerie. *Il a la r. en main. Il est prompt à la r.* Fam. ‖ Fig. et fam., Ce qui se fait tout de suite pour repousser quelque injure. *Il lui donna un démenti, la r. fut un soufflet.* ‖ T. Escrime. Botte que l'on porte en parant. = Riposter. v. n. Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser une raillerie. *On lui fit une plaisanterie, il riposta fort à propos.* — On dit aussi activ., *Si vous le piquez, il vous ripostera quelque chose de désagréable.* Fam. || Repousser vivement une injure, un coup, etc. *On l'insulta, il riposta par des injures, il riposta d'un soufflet.* Famil. || T. Escr. Parer et porter la botte du même mouvement.

RIPUAIRE. adj. 2 g. (latin. *ripa*, rive). Se disait D'une tribu germanique qui habitait les bords du Rhin et de la Meuse, et se dit encore De leur loi. *Les Francs ripuaires*, ou subst., *les Ripuaires. La loi ripuaire.*

RIRE. v. n. (lat. *ridere*). Faire un certain mouvement de la bouche, qui souvent s'accompagne d'un bruit plus ou moins sonore, et qui est ordinair. causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant. *R. bruyamment, aux éclats, à gorge déployée. R. de bon cœur, de tout son cœur. R. aux larmes, jusqu'aux larmes. Se tenir les côtés de r. Qui pourrait s'empêcher, se tenir de r. Il y a sujet de r. Il y a de quoi r. Il ne saurait parler de cela sans r. Faire un conte pour r. R. sans sujet, hors de propos.* — Famil., *Et de r.*, se dit quelquefois en terminant un récit, et sign., Alors on se mit à rire. — On dit encore, en parl. D'une chose de nature à causer de la peine, du chagrin. *Nous n'avons pas sujet de r.; il n'y a pas là de quoi r. Il n'y a pas trop à r. pour vous, de quoi r. pour vous.* On dit aussi D'une chose qui donne de la joie à quelques personnes, et fait de la peine à d'autres, *Il n'y a pas à r. pour tout le monde.* — *Il n'y a pas le mot pour r.*, V. Mot. — Fig. et fam., *R. du bout des dents, ne r. que du bout des dents, que du bout des lèvres; r. jaune*, Rire sans en avoir envie, à contre-cœur. *R. sous cape, r. dans sa barbe, r. aux anges*, Voy. Cape, etc. *Pincer sans r.*, Dire quelque chose de piquant contre quelqu'un sans paraître en avoir l'intention. *Se chatouiller pour se faire r.*, V. Chatouiller. — Figur. et prov., *Rira bien qui rira le dernier*, se dit De quelqu'un qui se flatte du succès dans une affaire où l'on compte l'emporter sur lui. *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera*, Souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie. || Avec un nom de chose pour sujet, sign. Plaire, être agréable. *Tout rit dans cette maison, dans cette campagne, dans ces prés, etc. Cela rit à l'imagination.* — Fig., on dit aussi D'un homme heureux, à qui tout réussit, *La fortune lui rit. Tout lui rit. Tout rit à ses désirs.* * On dit encore, *L'occasion vous rit*, Elle vous est favorable. || Fam., Se divertir, se réjouir. *Nous serons en joyeuse compagnie, nous rirons bien. C'est un bon garçon qui aime à r.* Prov., *Plus on est de fous, plus on rit.* — Famil., *R. de quelqu'un*, Se moquer de quelqu'un; *R. au nez de quelqu'un*, Se moquer de quelqu'un en face. *R. aux dépens d'autrui*, V. Dépens. — Fam., *Vous me faites r.*, se dit A quelqu'un qui tient des discours ou qui fait des propositions déraisonnables ou ridicules. *Apprêter à r.*, V. Apprêter. || Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. *Riez-vous ou est-ce tout de bon? Est-ce pour r. ce que vous dites, ce que vous faites là? Tout en riant, je n'ai pas laissé de lui dire ses vérités.* — Fam., *Vous voulez r.*, se dit A quelqu'un qui fait une proposition peu convenable, ou qui dit des choses peu croyables. || Ne se point soucier d'une chose; témoigner qu'on n'en tient pas compte; s'en moquer. *Il rit de toutes les remontrances qu'on lui fait. Ses menaces ne m'inquiètent pas; je n'en fais que r.* — Dans le même sens, on dit pronominal., *Se r. de quelqu'un, de quelque chose. Il se rit de vous. Je me ris de vos menaces. Je m'en ris.*

Conj. — *Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient. Je riais; nous riions. Je ris; nous rîmes. Je rirai; nous rirons. — Je rirais; nous ririons. — Ris; rions. — Que je rie; que nous riions. Que je risse; que nous rissions. — Rire. Riant. Ri.*

RIRE. s. m. Action de rire. *R. agréable, charmant. Un r. moqueur, niais. Un r. amer, ironique, forcé. Un r. convulsif. Il lui prit un r. fou, un fou r. qu'il ne put retenir. Des éclats de r. A ce mot, il partit d'un éclat de r.* — *Un r. inextinguible*, Un rire qui ne peut être arrêté. *Un gros r.*, Un rire bruyant et prolongé.

Enc. — On distingue deux sortes de *Rires*, l'un volontaire, qui est le *Sourire*, et l'autre involontaire, qui est le *Rire* proprement dit. Le *sourire* n'est qu'une expression particulière des muscles du visage à laquelle les phénomènes de la respiration restent à peu près étrangers. Doux et tranquille, sans contractions musculaires exagérées, il manifeste la joie de l'âme en présence d'un événement heureux et inattendu, à la vue ou à la pensée d'un objet qui nous intéresse vivement, etc. Il caractérise extérieurement la bienveillance, la joie douce, la satisfaction intérieure. Le *rire* proprement dit consiste en une série de petites expirations saccadées et plus ou moins bruyantes, qui dépendent en grande partie des contractions du diaphragme, et il s'accompagne en outre de contractions également involontaires des muscles de la face. La résonnance ou le bruit du r. est déterminé par les vibrations des cordes vocales, ainsi que par celles du voile du palais. Dans le r. *bruyant*, les lèvres de la glotte rendent un son analogue à celui de la phonation. Dans le r. modéré, les cordes vocales ne prennent plus part à la résonnance, et les vibrations du voile du palais subsistent seules. Au reste, on peut rire la bouche ouverte ou fermée. Ce phénomène physiologique est presque toujours provoqué par des causes morales, auxquelles correspondent plusieurs sortes de rires très-différents, le rire *gai*, le r. *amer*, le r. *moqueur*, etc. Le r. *gai* est le plus fréquent, et il est ordinairement la manifestation du plaisir momentané que nous fait éprouver la perception d'un rapport d'opposition entre ce qui est et ce qui doit être, tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral. Toutefois, pour que le sentiment dont le r. est l'expression puisse avoir accès dans notre âme et se manifester au dehors, il faut que l'âme soit dégagée de toute préoccupation pénible : on ne saurait rire à la vue d'une difformité qui cause un mal réel à celui qui en est affecté. Certaines causes physiques peuvent encore déterminer le r., en provoquant, par une action réflexe, les contractions du diaphragme. Parmi ces causes, nous mentionnerons l'inhalation du gaz protoxyde d'azote, appelé pour cela *gaz hilarant*, et surtout le chatouillement. On observe encore, dans les inflammations du diaphragme et dans quelques maladies ataxiques, un spasme convulsif des muscles des lèvres et des joues, qu'on nomme *R. sardonique* ou *sardonien*, parce qu'on l'observait, disait-on, chez les individus qui avaient mangé une espèce de Renoncule qui croît en Sardaigne. Au figuré, on appelle *R. sardonique*, un rire forcé ou amer qui exprime la malignité.

RIS. s. m. (lat. *risus*). Acte particulier de rire; se dit dans un sens plus concret que le subst. *Rire*, et sert à exprimer cette action dans des cas plus particuliers. *Ris agréable, dédaigneux, moqueur. Ris amer, forcé. Ris sardonique. Tout est en joie dans cette maison, on y entend des ris continuels, des ris éclatants.* || Fig. et poét., *Les Grâces et les Ris. Les Amours, les Grâces et les Ris.*

RIS. s. m. T. Cuis. V. Thymus. || T. Mar. V. Voile.

RISBAN. s. m. T. Fortific. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un fort. *Le r. de Dunkerque.*

* **RISBERME.** s. m. (On pron. *Riberme.*) T. Ingénieur. Espace, en forme de talus, qu'on laisse auprès de la jetée d'un port, pour en assurer les fondations contre l'action de l'eau.

RISDALE. s. f. T. Métrol. Voy. Monnaie.

RISÉE. s. f. Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose. *Il s'éleva une grande r., une r. universelle dans toute l'assemblée. On fit de grandes risées.* || Moquerie. *Vous vous exposez à la r. publique. Il fut l'objet de la r., des risées de la compagnie. Ceci est une r.* — Par ellipse, se dit aussi pour L'objet de la risée, de la moquerie. *Il est devenu la r. de tout le monde, la r. du public, de la ville. Je ne prétends pas lui servir de r.* = * Risette. s. f. Dimin. famil. de Ris. *Fais une petite r. à papa.*

RISIBILITÉ. s. f. Faculté de rire. *Aristote a dit que la r. est propre à l'homme.* = Risible. adj. 2 g. Qui a la faculté de rire. *Les philosophes scolastiques disaient que l'homme est un animal r.* Inus. || Qui est propre à faire rire. *Un quiproquo r. Cette farce est une des plus risibles qu'on ait encore vues.* || Digne de moquerie. *C'est un homme r. Cela est r.* = Syn. V. Ridicule.

RISQUABLE. adj. 2 g. Où il y a du risque. *Une affaire, un projet r.* Peu us. || Qu'on peut risquer avec quelques chances de succès. *Cette entreprise me paraît r.* = Risque. s. m. (ital. *rischio*). Hasard qu'on court d'une perte, d'un dommage. *Vous courez grand r. de perdre votre argent. Courir r. de la vie. Le taux de l'intérêt dépend en partie du r. que court le capital prêté. Il n'y a nul r. à cela. J'en courrai le r., les risques. Vous ne courez aucun r. Où est le r.? J'en prends sur moi tous les risques. Entreprendre une chose à ses risques et périls.* — Famil., *A tout r.*, A tout hasard. || * *Risques de mer*, se dit Des chances résultant pour l'assureur d'un contrat d'assurance maritime. || Syn. Voy. Danger. = Risquer. v. a. Hasarder, mettre en danger. *R. sa vie, son honneur, sa réputation, sa fortune.* Prov., *R. le tout pour le tout. Qui ne risque rien n'a rien.* || Courir le risque de, le hasard de. *R. le passage, le combat, l'abordage. Vous risquez de tomber. Il risque qu'on lui vole son argent.* Absol., *Je crains de r. Il faut savoir r. Vous ne sauriez faire cela sans r.* — Fig. et fam., *R. l'abordage*, Hasarder une démarche, une proposition embarrassante. *R. le paquet*, V. Paquet. = se Risquer. v. pron. Se hasarder. *Se r. dans une affaire. A tout hasard, je me risque.* = Risqué, ée. p.

RISSOLE. s. f. Sorte de pâtisserie faite de viande cuite et hachée, qu'on enveloppe de pâte et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre. || * T. Pêche. Sorte de filet à mailles serrées dont on se sert pour prendre les anchois et autres petits poissons dans la Méditerranée. = Rissoler. v. a. Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante. = se Rissoler. v. pron. Être rissolé. *Cette viande commence à se bien r.* = Rissolé, ée. part. *De la viande bien rissolée.* — On dit aussi substantiv., *Donnez-moi du rissolé.* || Fig. et fam., on dit D'un homme fort hâlé par l'action des rayons solaires, *Il a le visage rissolé.*

RISTORNE. s. f. [Quelques-uns disent *Ristourne*, et autrefois on disait *Restaur.*] T. Comm. Annulation d'une police d'assurance, quand elle fait double emploi avec une autre police antérieure ou se trouve sans objet; et Réduction de la somme assurée aux termes de la police, lorsque cette somme excède la valeur des objets.

RIT. s. m. **RITES.** s. m. pl. [On prononce toujours *Rite.*] (latin. *ritus*). Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion. *Le rit de l'Eglise romaine est différent de celui de l'Eglise grecque. Le rit grec. Le rit latin. Il y a différents rites. Les rites ambrosien, gallican, mozarabe, etc.* || *Rites*, au plur., se dit quelquef. Des cérémonies mêmes d'un culte. *Les rites du paganisme. Les rites sacrés. Des rites bizarres.* || Voy. Liturgie et Congrégation.

RITOURNELLE. s. f. (ital. *ritorno*, retour). Petit morceau de musique instrumentale qui précède un chant, et qui quelquefois le suit en le répétant. || Fig. et fam., Retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours. *Il a parlé longtemps pour dire toujours la même chose; ce n'était qu'une ritournelle.*

RITUALISTE. s. m. Auteur qui traite des différents rites. = Rituel. s. m. Livre qui contient les cérémonies à observer, les prières à réciter, etc., dans l'administration des sacrements, la célébration des offices, etc. *Le r. romain. R. de Paris.* || * Adj., *Les livres rituels.*

RIVAGE. s. m. (lat. *ripa*, rive). Les rives, les bords de la mer. *Le long du r. Sur le r. de la mer. Quitter, regagner le r. S'éloigner du r. De lointains rivages.* Poétiq., se dit aussi en parl. Des fleuves, des rivières, des lacs. *Sur le r. de la Seine. Les rivages de la Loire sont charmants.* — * *Le noir r., les sombres rivages, le r. des morts*, Les bords du Styx, l'enfer de la mythologie.

Syn. — *Rive.* — Le *rivage* est une *rive* étendue. La *rive* n'a pas d'étendue ou de largeur; c'est souvent un terme abstrait et purement indicatif : la *rive* droite, la *rive* gauche, la *rive* opposée, etc. Le *rivage* suppose une étendue plus ou moins considérable : ainsi on dit d'une ville qu'elle est bâtie sur le *rivage* et non sur la *rive*. De là encore l'emploi que l'on fait de préférence du mot *rivage* en parlant de la mer, et du mot *rive* en parlant des rivières et des ruisseaux.

RIVAL, ALE. s. (lat. *rivalis*). Concurrent, celui qui aspire, qui prétend au même but, aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre. *Ils aiment tous deux la même personne, ils sont rivaux. Il a supplanté tous ses rivaux. Elle a une dangereuse rivale. C'est un r. généreux. Ils sont rivaux de talent et de gloire. Carthage était la rivale de Rome.* || Adject., *Des nations rivales, Deux poëtes rivaux.* = Rivaliser. v. n. Disputer de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un, en approcher, l'égaler. *Pour certaines parties, ce peintre rivalise avec Raphaël. Ils ont rivalisé d'efforts, de courage. Ces deux peuples rivalisent entre eux de gloire, d'industrie.* = Rivalité. s. f. Concurrence de deux ou de plusieurs personnes qui aspirent, qui prétendent à la même chose. *Grande, dangereuse, funeste r. La r. de deux amants. La r. qui régnait entre ces deux maisons... La r. des chefs entraîna la perte de l'armée. La r. de la France et de l'Angleterre.* = Syn. V. Émulation.

RIVE. s. f. (lat. *ripa*). Bord d'un fleuve, d'un étang, d'un lac. *La r. droite, la r. gauche d'une rivière. Les rives de la Seine, etc. Marcher le long des rives. En cet endroit la r. est fort basse, est escarpée. Des rives lointaines.* — * Poétiq., *La r. infernale, les rives sombres* Les bords du Styx, l'enfer des païens. || Par anal., *La r. d'un bois*, Le bord, la lisière d'un bois. = Syn. Voy. Rivage.

RIVER. v. a. (allem. *reiben*, broyer). Rabattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il perce et l'aplatir pour la fixer. *On ne saurait arracher ce clou, il est rivé.* — Figur. et fam., *R. à quelqu'un son clou*, Lui répondre de manière qu'il n'ait rien à répliquer,

|| Figur., *R. les fers, les chaines de quelqu'un*, Rendre son esclavage plus assuré, plus durable. = Rivé, ée. p.

RIVERAIN. s. m. Celui qui habite le long d'une rivière. *Les riverains de la Loire.* || Se dit aussi De ceux qui ont des héritages le long d'une forêt, d'une rue, d'un chemin, etc. *Il faudra indemniser les riverains.* || Adject., *Les propriétaires riverains. Les terres, les propriétés riveraines.* — * On dit aussi, en T. Hist. natur., *Les oiseaux riverains; Les plantes riveraines.*

RIVET. s. m. Clou dont la pointe est refoulée sur elle-même de manière à former deux têtes. *Les rivets d'une chaudière à vapeur.*

RIVIÈRE. s. f. (lat. *rivus*). Cours naturel et abondant d'eaux qui coulent dans un lit plus ou moins étendu en largeur et en longueur, et qui se jettent dans une autre rivière, ou dans un fleuve, ou dans la mer. *Grande, petite r. R. navigable, flottable. R. poissonneuse. R. guéable, rapide. Un bras de r. Le bras d'une r. Au confluent des deux rivières. La r. est basse, haute, débordée. Les bords, le lit, le cours, la source, l'embouchure de la r. Cette r. tombe, entre, se décharge dans la mer, en tel endroit. Descendre, remonter, traverser, passer la r. La r. est prise, est gelée. La r. charrie. Se baigner dans la r. Boire de l'eau de r. Poisson de r. La r. est marchande*, V. Marchand. — Ellipt., *Cette ville est sur telle r.*, Elle est située sur le bord de telle rivière. — Figur. et prov., *C'est porter de l'eau à la r.; Il ne trouverait pas de l'eau à la r.* V. Eau. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, V. Ruisseau. || *Oiseaux de r.*, Les canards sauvages et autres oiseaux qui fréquentent les rivières et qui se nourrissent de poissons et d'insectes aquatiques. *Veaux de r.*, Les veaux qui sont élevés en Normandie, dans les prairies voisines de la Seine. *Vins de r.*, Les vins de Champagne qu'on recueille sur les bords de la Marne. || T. Géogr. *La r. de Gênes*, La côte qui borde le golfe de Gênes. || T. Joaill. *R. de diamants*, Collier composé de chatons où sont enchâssés des diamants. = V. Fleuve.

* **RIVINIA.** s. m. T. Bot. Voy. Phytolaccées.

* **RIVULAIRE.** adj. 2 g. T. Bot. Se dit Des plantes qui croissent le long des rivières.

RIVURE. s. f. * Espèce de tête qu'on fait à l'extrémité d'un clou en rabattant la pointe pour la fixer. || Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes.

RIXDALE. s. f. T. Métrol. Voy. Monnaie.

RIXE. s. f. (lat. *rixa*). Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces, et quelquefois de coups. *Cette r. a fini par un meurtre. Il y eut une r. sanglante entre les soldats et les bourgeois.* || Débat, dispute vive, discussion orageuse. *Les rixes des amants. Les rixes des auteurs et des acteurs. Il y eut entre nous une petite r., mais elle s'apaisa bientôt.*

RIZ. s. m. (lat. *oryza*). T. Botan.

Enc.— Le Riz (*Oryza*) appartient à la famille des *Graminées* et à la tribu des *Oryzées*, à laquelle il donne son nom, et dont il constitue le genre le plus important. Ce genre renferme 4 espèces, toutes propres aux pays chauds, et dont une, le *Riz commun* (*O. sativa*), joue un très-grand rôle comme plante alimentaire. Ce végétal passe pour originaire de l'Inde, mais la culture l'a propagé dans toutes les contrées tropicales et même dans un grand nombre de pays tempérés. Son grain nourrit aujourd'hui plus de la moitié des habitants du globe. Le *Riz commun* a le chaume cylindrique et glabre, et il s'élève environ à 1 mètre. Ses feuilles sont linéaires-lancéolées, allongées, glabres, mais rudes au toucher; leur ligule est membraneuse, divisée profondément en deux lobes lancéolés aigus. Son inflorescence consiste en une panicule rameuse, dans laquelle les épillets, pédiculés et articulés sur leur pédicule, sont disposés en grappe sur chaque rameau, lequel est roide, dressé et scabre. Ces épillets sont uniflores et hermaphrodites. La fleur présente 2 petites glumes membraneuses, inégales, mutiques; 2 glumelles plus grandes que les glumes, carénées, pubescentes ou glabres, aristées ou mutiques, selon les variétés, et 2 glumellules glabres. Les étamines sont au nombre de 6. L'ovaire, glabre, est surmonté de 2 styles terminés par 2 stigmates plumeux. Le fruit est un caryopse oblong, comprimé, glabre et lisse, et étroitement enveloppé par les glumelles persistantes. [Fig. 1. *Riz cultivé;* 2. Épillet sans barbe ou mutique; 3. *Riz barbu*, c.-à-d. avec une des glumelles aristées; 4. Épillet barbu.] —Le Riz s'accommode de toutes les espèces de terrains, à la seule condition, mais elle est indispensable, qu'ils soient couverts d'eau. Il a besoin aussi d'une température élevée pendant 3 ou 4 mois de l'année: c'est pour cela qu'il ne peut prospérer en Europe au delà du 46° de latit. nord. La culture du Riz paraît être plus avantageuse que celle des autres céréales, car elle n'épuise pas le sol, n'exige presque aucune fumure, et prépare parfaitement la terre pour les autres cultures. Mais elle a de très-graves inconvénients sous le rapport de la salubrité. La surface du sol ayant besoin d'être alternativement inondée et exposée à l'action d'un soleil ardent, il s'en dégage des miasmes délétères, cause incessante de fièvres intermittentes qui déciment la population et altèrent même la santé des animaux. — Parmi les nombreuses variétés connues de Riz on n'en cultive que deux en Europe, le *R. barbu* proprement dit, dont le grain décortiqué est parfaitement blanc, et le *R. sans barbe*, qui est plus hâtif et plus fécond que le précédent, mais dont le grain est grisâtre et moins recherché dans le commerce. Le premier exige, pour arriver à maturité, 3600 à 3700° de chaleur solaire, et le second 2000° seulement. Quant à la variété qu'on nomme communément *R. sec* ou *R. de montagne*, variété que l'on a préconisée en France comme pouvant être cultivée sans le secours des terrains inondés, on sait aujourd'hui, d'après les expériences qu'on a faites, qu'elle exige, comme les autres, l'intervention de l'eau, et que si elle réussit très-bien sur les montagnes de la Cochinchine et de l'île de Madagascar d'où on l'a importée, elle le doit aux pluies continuelles qui règnent dans ces pays pendant la durée de sa végétation.—Quand le terrain est naturellement sec, on ne peut y établir une *rizière* que si l'on dispose de sources assez abondantes pour l'inonder. Ordinairement, dans ce cas, on ne fait que des rizières temporaires, et l'on fait alterner le Riz avec d'autres cultures. Dans les terrains marécageux, on établit des rizières permanentes. Dans tous les cas, il faut aplanir le sol, puis le diviser en un certain nombre de compartiments séparés par de petites digues, hautes d'environ 16 centim., et disposées de manière que l'eau puisse circuler facilement de l'un dans l'autre. Le terrain est d'ailleurs labouré avec soin, soit à la charrue, s'il est assez solide pour porter les animaux, soit à la bêche, s'il ne l'est pas. On sème en avril, si le sol est bien échauffé, et en mai seulement dans les anciennes rizières où le terrain a été refroidi par une inondation prolongée. Le semeur entre dans le champ couvert d'eau, et répand la graine à la volée; il est précédé d'un cheval qui traîne une planche destinée à unir le sol et à mettre en suspension dans l'eau une certaine quantité de vase et de terre qui recouvre la graine, en se déposant de nouveau. Deux ou trois jours après les semailles, on retire presque complétement l'eau de la rizière pour échauffer le sol et favoriser le premier développement des jeunes plantes; mais aussitôt que les premières feuilles paraissent, on réintroduit l'eau et l'on augmente peu à peu sa quantité jusqu'à ce qu'elle atteigne la profondeur de 10 à 15 centim. Lorsqu'on ne dispose pas d'un courant continu, on maintient l'eau dans la rizière aussi bien que l'on peut, et l'on n'en met de nouvelle que tous les 7 à 8 jours. Le Riz peut très-bien prospérer avec des irrigations périodiques, pourvu que le terrain ne reste que quelques jours à sec, entre chaque arrosage. Le temps qui s'écoule entre les semailles et la récolte du Riz est de 4 mois et demi à 5 mois en moyenne. Le rendement moyen des rizières, par hectare, est d'environ 40 hectol. de *Rizon* ou de grain garni de sa balle, chaque hectol. pesant en moyenne 75 kil. Par la décortication, le volume se réduit de 39 pour 100, et le poids de moitié. Le grain du Riz est, de toutes les céréales, celui qui contient le plus de fécule; mais en revanche il est presque entièrement dépourvu de gluten ou de matière azotée: de là l'impossibilité de panifier sa farine.— Indépendamment de son emploi comme substance alimentaire, le Riz reçoit plusieurs applications utiles. On en obtient par la fermentation une espèce d'alcool dont la saveur n'a rien de désagréable: 100 kilogr. de grain de bonne qualité rendent 35 litres d'alcool à 95°. En médecine, le Riz est usité comme émollient. Avec le Riz simplement crevé, on fait des cataplasmes préférables à tous les autres, parce qu'ils sèchent et s'aigrissent moins vite. Sous le nom vulgaire d'*Eau de riz*, on emploie sa décoction, soit seule, soit mêlée de gomme ou édulcorée avec des sirops, comme calmante et adoucissante. Enfin, on fait avec la paille de Riz une grande partie des tissus dits de *paille d'Italie.*

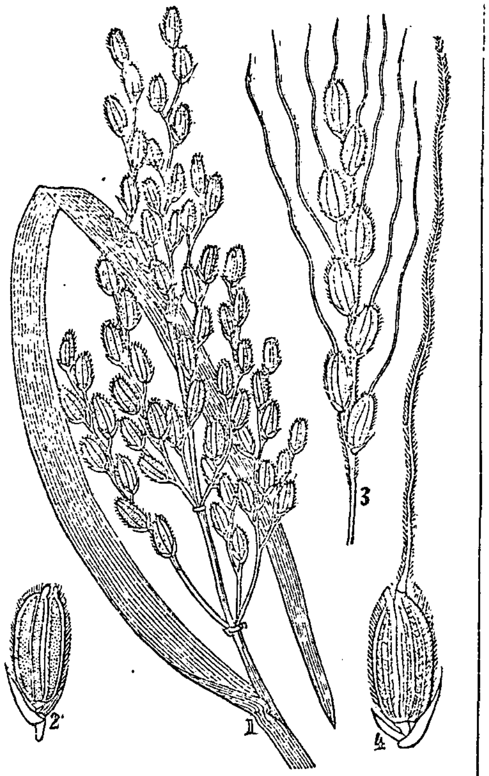

RIZIÈRE. s. f. Terrain cultivé en riz.

ROB. s. m. [On pron. le B.] (mot arabe). T. Pharm.

Enc. — On désigne sous ce nom un suc de fruit quelconque épaissi en consistance de miel par l'évaporation avant qu'il ait fermenté. Les *robs* les plus employés sont ceux de Nerprun et de Sureau. Le suc de raisin cuit en consistance de miel reçoit le nom de *Sapa*; quand il est un peu moins consistant, on l'appelle *Defrutum*. Le fameux rob connu sous le nom de *Rob Boyveau-Laffecteur*, et qui est exploité par les empiriques contre les affections syphilitiques, n'est autre chose que le sirop de Cuisinier à peine modifié.

ROB ou **ROBRE.** s. m. (angl. *rubber*). T. Jeu de whist. Partie liée. *Le rob se compose de trois parties: le joueur qui en gagne deux gagne le rob. Nous avons fait deux, trois robs.*

ROBE. s. f. (bas latin. *raupa*). Sorte de vêtement long, ayant des manches. *R. de drap, de velours. R. de satin, de mousseline. R. fourrée. R. noire, rouge, violette. R. longue, courte, trainante, à queue. R. d'hiver, d'été. R. de noce, de deuil. R. de femme. R. de chambre. R. d'avocat, de magistrat, de docteur.*—Par synecdoche, se dit quelquef. De la queue d'une robe de femme. *Cette petite bourgeoise se faisait porter la r.* || Le vêtement long des anciens Romains. *César, lorsqu'il fut assassiné, se couvrit le visage d'un pan de sa r. La r. prétexte.* On dit plus ordin., *Toge* ou *Tunique*, selon le vêtement qu'on veut désigner. || Par méton., *Robe* se dit pour désigner La profession des gens de judicature, ou Celle des ecclésiastiques, des religieux; mais dans ce dernier sens, il est fam. et ne s'emploie que précédé du pron. possess. *Les gens de r. La noblesse de r. Famille de r. Il est entré dans la r. Il a quitté la r. pour l'épée. Pourquoi vous moquer de ce religieux, il est de votre r. Je porte respect à sa r., sans quoi...* || Se dit aussi Des gens de judicature. *Les prétentions de la r. L'esprit de la r.* — *La haute r.*, se disait autrefois Des premiers magistrats, et *L'ancienne r.*, Des familles anciennes de la robe. — * On disait aussi autrefois, *Les gens de r. longue*, Les magistrats et le clergé, par opposition aux *Gens de r. courte*, Ceux qui suivaient la profession militaire. On appelait encore, *Juges de r. courte*, Les prévôts des maréchaux, leurs lieutenants, et quelques autres officiers non gradués, qui jugeaient l'épée au côté. *Il était lieutenant criminel de r. courte.* * Aujourd'hui, on appelle, par dénigr., *Jésuites de r. courte*, Les séculiers affiliés à l'ordre, ou ceux qui se portent les défenseurs de cet ordre. || Par ext., se dit Du poil de quelques animaux, par rapport à sa couleur. *Deux chevaux de même r. Ce chat a une belle r. Cette meute est toute d'une r.* || Se dit aussi De l'enveloppe de certains légumes ou de certains fruits. *La r. d'une fève, d'un oignon. La r. de la racine de garance.* || * T. Hort. *R.-de-sergent*, V. Prunier. = * Rober. v. a. *R. la garance*, Enlever l'épiderme de sa racine. = Robé, ée. p. = * Roberie. s. f. Dans certaines communautés de femmes, Le lieu où l'on conserve les robes et autres effets d'habillement.

* **ROBIGALES.** s. f. pl. T. Antiq. Voy. Céréales.

ROBIN. s. m. T. de dénigr. ou de plaisant. dont on se servait en parl. Des gens de robe. *Elle avait épousé un gros r. C'est un r., un petit r.* || On dit encore D'un homme sans considération et dont on fait peu de cas, *C'est un plaisant robin.*

ROBINET. s. m. Pièce d'un tuyau qui sert à retenir ou à faire couler à volonté le liquide contenu dans un vase. *R. de cuivre, d'étain. La boite, la clef d'un r. Le r. d'une fontaine, d'un tonneau, d'une cuve. Ouvrir, fermer le r.* — *Le r. d'une machine pneumatique*, Ce qui sert à retenir l'air dans une machine pneumatique et à l'en faire sortir. || Par méton., se dit pour désigner simpl. La clef du robinet. *Tourner le r. Lâcher le r.* — Fig. et fam., on dit D'un grand parleur qui ne sait pas s'arrêter, *Quand une fois le r. est lâché, il a de la peine à finir;* et D'un homme qui parle longuement pour ne dire que des choses communes, ainsi que d'un écrivain qui produit facilement des ouvrages médiocres, *C'est un r. d'eau tiède.*

Enc. — Un *Robinet* se compose essentiellement d'un *Tuyau* horizontal, ou *Cannelle*, et d'une *Clef*. Le tuyau s'ajuste au vase par l'une de ses extrémités, tandis qu'en général l'autre se recourbe inférieurement. Le tuyau présente un renflement, appelé *Boîte* ou *Boisseau*, qui est percé d'un trou vertical où se loge la *Clef*. Celle-ci, qu'on appelle aussi *Noix*, consiste en un cylindre plein, qui est armé d'une *Tête* ou *Béquille* pour la faire tourner, et qui est aussi percé, à la hauteur du canal du tuyau, par un canal quadrangulaire. Ainsi donc, lorsque l'on tourne la clef de manière que son plein corresponde au canal du tuyau, le liquide contenu dans le vase ou réservoir ne peut s'écouler, tandis qu'il s'écoule quand on tourne la clef de façon que son canal corresponde à l'axe de la cannelle. Les robinets ordinaires se font de cuivre, d'étain ou de potin, et on les soude le plus souvent au vase qui contient le liquide, avec de la résine fondue ou avec du métal. Le r. commun, que nous venons de décrire, a reçu de nombreuses modifications *pour l'approprier à certains usages particuliers. Nous nous contenterons* de mentionner le *R. à deux* ou *trois eaux*, dont la clef est percée de manière à correspondre à volonté à deux ou trois tuyaux différents, le *R. à cou de cygne*, dont la clef, disposée en cou de cygne, renferme elle-même l'orifice; le *R. à siphon*, au moyen duquel on peut soutirer un liquide trouble ou contenant des matières étrangères en suspension; le *R. à flotteur*, lequel se compose d'un appareil ordinaire qui s'ouvre ou qui se ferme par les variations de niveau d'un liquide sur lequel est un flotteur, communiquant son mouvement à la clef par l'intermédiaire d'un axe. Enfin, on appelle *R. de deux pouces, de trois pouces*, un r. par où passent deux ou trois pouces d'eau, et *R. de demi-pied*, celui par où passe un demi-pied d'eau.

ROBINIER. s. m. Bot. V. Acacia et Légumineuses.

ROBORATIF, IVE. adj. Voy. Corroborant.

ROBRE. s. m. T. Jeu de whist. Voy. Rob.

ROBUSTE. adj. 2 g. (latin. *robustus*). Fort, vigoureux. *C'est un homme r. Il est de constitution r. Il a une santé r. Ce cheval est peu r. Une plante, un arbre r.* ‖ Fig. et par plaisant., *Avoir une foi r.*, Avoir trop de crédulité. ‖ Syn. V. Fort. = Robustement. adv. D'une manière robuste. Peu usité.

ROC. s. m. (gr. ῥὼξ). Masse de pierre très-dure qui tient à la terre. *Ce roc est fort dur. Dur comme un roc. Aussi ferme qu'un roc. Percer le roc. Bâtir sur le roc. Un escalier taillé dans le roc. Fouiller jusqu'au roc vif.* ‖ T. Jeu d'échecs. V. Roquer.

ROCAILLE. s. f. Décoration, ouvrage fait avec des coquillages et des pièces irrégulières ou brutes, ou des cailloux incrustés. *Une grotte, une voûte de r.* ‖ * Se dit aussi De petits meubles, à la mode au xviiie siècle, tels que pendules, vases, etc., dont les ornements imitaient des grottes, des rochers, des amas de coquillages. *La cheminée était garnie de rocailles.* ‖ * Adject., *Le genre r.*, Genre de décoration qui consiste en imitations de coquillages, etc. = Rocailleur. s. m. Celui qui travaille en rocaille. = Rocailleux, euse. adject. Plein de petits cailloux. *Un chemin r.* ‖ Fig., *Un style r.*, Un style dur, désagréable à l'oreille.

ROCAMBOLE. s. f. T. Bot. Voy. Ail.

* **ROCCELLE.** s. f. T. Bot. Voy. Lichen.

ROCHE. s. f. Masse de pierre très-dure qui entre moins avant dans la terre que le roc, et qui peut être isolée. *La pointe d'une r. Un pays couvert de roches. Tailler des roches. De l'eau de r. Clair comme de l'eau de r.* — Fig. et prov., *Il y a quelque anguille sous r.*, V. Anguille. ‖ T. Carrier. *Pierre de r.*, ou simplem. *Roche*, La pierre la plus dure d'une carrière. ‖ T. Minér. *R. d'émeraudes, de topazes, etc.*, Roche contenant des émeraudes, etc. — *Cristal de r.*, Voy. Quartz. — *Turquoises de la vieille r.*, Turquoises tirées d'une mine ancienne. — Fig. et fam., *C'est un homme de la vieille r.*, C'est un homme d'une probité reconnue. *Un ami de la vieille r.*, Un ami sûr, éprouvé. *Noblesse de vieille r., de la vieille r.*, Noblesse ancienne. ‖ * T. Ornithol. *Coq de r.*, Voy. Manakin. *Perdrix de r.*, V. Perdrix. ‖ * T. Artificier. *R. à feu*, Voy. Pyrotechnie.

Enc. — En Géologie et en Minéralogie, on distingue sous le nom de *Roches* toute association de parties minérales homogènes ou hétérogènes, qui se trouve dans l'écorce solide du globe en *masse assez considérable pour être regardée comme partie* essentielle de cette écorce et être prise en considération dans son étude générale. Ainsi on donne le nom de *roches*, non-seulement à des associations solides, mais encore à des couches de sable et à des dépôts de débris organiques plus ou moins minéralisés. Mais de même qu'il n'existe dans la nature qu'un très-petit nombre d'espèces minérales comparé à celui qui aurait pu résulter de la combinaison des corps simples entre eux, de même le nombre des diverses sortes de roches est infiniment moindre qu'on ne pourrait le supposer théoriquement, d'après la multiplicité de leurs éléments minéralogiques. En effet, l'observation a démontré que, sur environ 400 espèces distinctes de minéraux qu'on a reconnues dans l'écorce terrestre, il n'y en a guère qu'une trentaine qui *entrent comme éléments constituants dans la composition* des roches; les autres espèces n'y figurent que comme parties accessoires, et se trouvent disséminées en petite quantité sous diverses formes. Cependant, avec ces 30 éléments seulement, la nature aurait pu former un nombre immense de combinaisons distinctes; mais il n'en est point ainsi, car les roches ne sont ordinairement composées que de deux, trois ou quatre éléments, et quelquefois même d'un seul. Enfin, sur ces 30 espèces de minéraux, le savant professeur Cordier a constaté qu'il n'y en a qu'une dizaine qui se présentent en abondance dans la nature. D'après ses calculs, si l'on suppose que l'écorce terrestre consolidée a une épaisseur de 20 lieues métriques, et que l'enveloppe secondaire ou sédimentaire n'en forme que la vingtième partie, on trouve que cette écorce comprend : 48/100 de Feldspath, 35/100 de Quartz, 8/100 de Mica 5/100 de Talc, 1/100 de Carbonate de chaux et de *magnésie*, *1/100 de Péridot*, *Diallage*, Amphibole, Pyroxène et Gypse, 1/100 d'Argile sous toutes ses formes, et 1/100 pour tous les autres minéraux.

Les roches sont dites *simples* ou *homogènes*, quand elles sont essentiellement formées d'éléments minéralogiques de même nature, comme le Calcaire saccharoïde, le Gypse et le Sel gemme; on les appelle *composées* ou *hétérogènes*, lorsqu'elles sont formées d'éléments de nature différente, comme le Granit, la Syénite, etc. Cordier distingue en outre les roches en *phanérogènes* et *adélogènes* : les premières sont celles où les éléments minéralogiques sont apparents et discernables à l'œil nu, comme dans le Granit; les secondes, au contraire, sont celles où l'on ne peut les apprécier à la vue, comme dans le Pétrosilex. Certaines roches sont à la fois adélogènes et phanérogènes : tels sont les Porphyres, qui sont formés d'une pâte compacte avec des cristaux disséminés et reconnaissables à l'œil nu. Lorsqu'on passe de la considération de la composition des roches à celle de l'adhérence de leurs parties élémentaires, on divise les roches en *solides* et *meubles*. Les roches *meubles* sont celles dont les éléments composants ne sont pas liés entre eux. Elles sont, tantôt complétement meubles, comme dans les Sables, tantôt incomplétement, comme dans les Argiles, qui sont plus ou moins molles et pâteuses, à cause de l'adhérence de leurs molécules par l'interposition d'une certaine quantité d'eau. Les roches meubles résultent presque toutes de la désagrégation de roches primitivement solides, et dont les éléments minéralogiques ont été altérés sur place, ou *transportés et triturés par l'action des eaux.* Les roches *solides*, d'après les particularités de leur mode d'adhérence, sont encore distinguées en roches *agrégées* et en roches *conglomérées*, ou en *agrégats* et *conglomérats*. Les agrégats sont des roches dont tous les éléments sont contemporains, c'est-à-d. d'un même âge. C'est une association d'individus minéralogiques liés par cohésion, sans ciment et par la seule force d'adhérence des parties élémentaires. Les conglomérats, au contraire, sont des roches formées d'éléments non contemporains. Ils sont essentiellement constitués par des débris plus ou moins volumineux, plus ou moins atténués, enlevés à d'autres roches de différents âges, qui ont été réunis par un ciment siliceux, calcaire, etc., lequel s'est infiltré au milieu des vides existant entre eux. Par conséquent, un conglomérat est toujours le résultat de diverses circonstances, telles que rupture, trituration, transport, dépôt, et enfin cimentation sur place. Parmi les roches conglomérées, on appelle *Brèches*, celles dont les fragments sont anguleux et se touchent, et *Poudingues*, celles dont les fragments sont arrondis et également en contact. En considérant les roches sous le point de vue de leur texture, on les distingue en *grenues*, *granulaires*, *lamellaires*, *oolithiques*, *amygdalaires*, *fragmentaires*, *compactes*, *arénacées*, *poudingiformes*, etc. Quand elles sont formées de couches plus ou moins séparables, on les dit *feuilletées*, *schistoïdes*, *tabulaires*, etc. Quand elles sont poreuses, on les appelle, selon l'aspect qu'elles présentent, *cellulaires*, *spongieuses*, *alvéolaires*, etc. Suivant leur disposition dans la masse qui forme l'écorce terrestre, on les dit *stratifiées* ou *en masses*. Enfin, si l'on étudie les roches au point de vue de leur origine, on appelle *pyrogènes*, *plutoniques* ou *vulcaniennes*, celles qui sont d'origine ignée, comme le Granit, le Porphyre, le Basalte, etc.; tandis qu'on désigne sous le nom de *neptuniennes* les roches à l'égard desquelles l'eau a servi de véhicule, soit aux éléments, soit au ciment. Les roches neptuniennes ont été formées, soit par voie de précipitation chimique, comme le Gypse; soit par voie de sédiment, comme l'Argile; soit par voie de transport, comme les sables et les poudingues. Cordier nomme encore *pyro-neptuniennes* les roches qui proviennent, soit de matières volcaniques emportées par les eaux et déposées ensuite, soit de cendres ou autres déjections volcaniques rejetées dans les eaux où elles forment une *couche dont les parties sont liées par un ciment. Par opposition*, le savant géologue appelle *neptuno-pyrogènes* les roches qui ont été formées au sein des eaux, puis modifiées par la chaleur résultant de l'apparition d'une roche ignée : ces sortes de roches rentrent dans la catégorie des roches *métamorphiques* de la plupart des auteurs. V. Géologie.

La classification des roches repose sur leur composition minéralogique. Le prof. Cordier range toutes les roches connues en 34 familles, comprises sous 5 classes. Nous allons énumérer ces familles, en les faisant suivre du nom des principales roches qui appartiennent à chacune d'elles.

1re classe : *Roches terreuses.*

1° R. feldspathiques : *Granit; Pegmatite; Syénite; Leptynite; Gneiss*; Brèche et poudingue feldspathiques; Grès feldspathique; Sables, graviers et galets feldspathiques; *Pétrosilex; Jaspe; Porphyre; Grauwacke;* Brèche et poudingue porphyriques; Sables, graviers et galets de roches pétrosiliceuses; *Trachyte; Phonolithe.* — 2° R. pyroxéniques : *Coccolithe*, r. composée presque entièrement de pyroxène grenu, et ordinairement verdâtre; *Ophite* ou *Porphyre vert; Trapp* ou *Aphanite; Basalte; Dolérite.* — 3° R. amphiboliques : *Amphibolite*, r. composée presque entièrement de cristaux d'amphibole; *Diorite* ou *Granit orbiculaire*, r. grenue ou globulaire composée d'amphibole et de feldspath; *Grès dioritique*, r. composée de grains de feldspath et d'amphibole verdâtre. — 4° R. épidotiques : *Epidotite, r. composée d'épidote grenue, fibreuse ou compacte.* — 5° R. grenatiques : *Grenatite*, r. composée presque uniquement de grenat ordinairement jaunâtre ou rougeâtre. — 6° R. hypersténiques : *Hypersténite*, roche composée d'Hypersténe (voy. Pyroxène). — 7° R. diallagiques, ayant pour élément dominant le *diallage* (silicate de magnésie hydratifère) : *Eclogite*, r. essentiellement composée de diallage et de grenat; *Euphotide* ou *Vert de Corse*, r. grenue composée de diallage et de feldspath; *Serpentine.* — 8° R. talqueuses, c.-à-d. ayant le talc pour élément dominant : *Talcite*, ou *Stéaschiste*, ou *Schiste talqueux*, r. à texture schistoïde, et composée de talc pur ou mélangé de quartz, de feldspath, etc.; *Protogine*, r. cristalline, granitoïde, essentiellement formée de talc et de feldspath; *Novaculite*, ou *Pierre à rasoir*, sorte de talcite grenu; *Phyllade*, ou *Schistes tégulaires* et *tabulaires*, ou *Schistes ardoisés*, roche compacte, se divisant par feuillets, et composée essentiellement de parties talqueuses réunies par un ciment siliceux. — 9° R. micacées : *Micaschiste*, r. à structure schistoïde, formée de mica et de quartz; *Macline* ou *Phyllade maclifère*, r. noirâtre composée de mica et de cristaux de macle qui jouent ici le rôle des grains de quartz dans l'espèce précédente; *Hornfels*, r. adélogène, composée de mica et de feldspath. — 10° R. quartzeuses : *Quartzite* ou *Quartz grenu; Jaspe; Silex; Grès quartzeux* ou *Pierre de sable; Arkose*, r. composée de grains de quartz associés à des grains de feldspath et à un ciment quartzeux; *Psammite*, r. grenue, schistoïde, et formée par une association de grains de quartz (près des neuf dixièmes de la masse) avec des argiles de diverses couleurs; *Mollasse*, r. friable formée de grains quartzeux, feldspathiques, calcaires, etc., réunis par un ciment marneux; *Macigno*, r. analogue à la précédente, mais à ciment argileux endurci; Brèches et poudingues quartzeux; Sables, graviers et galets quartzeux. — 11° R. vitreuses : *Obsidienne; Rétinite*, r. semblable à la précédente, mais qui renferme 1/8 à 1/7 d'eau; *Pumite*, ou *Pierre Ponce*, ou *Ponce.* — 12° R. argileuses : *Kaolin; Trass; Wacke; Peperino; Argile; Marne* ou *Argile calcarifère; Schiste argileux* ou *Schiste commun.*

2e classe : *Roches salines non métalliques.*

13° R. calcaires : *Calcaire cristallin* ou *saccharoïde; Calc. sédimentaire à grains salins* et *arénoïde; Calc. sédimentaire compacte; Calcaire phylladifère; Calc. argilifère* ou *Pierre à chaux hydraulique; Calc. globulifère, oolithique, pisolithique, brocatelle; Calc. concrétionné* ou *Travertin, Tuf calcaire; Calc. crayeux* ou *Craie; Calc. grossier;* Poudingue calcaire; Faluns, sables et galets calcaires; *Dolomie; Calcaire ferrifère*, mélange de carbonate de chaux et de carbonate de fer. — 14° R. gypseuses : *Anhydrite* ou *Karsténite; Gypse* ou *Pierre à plâtre.* — 15° R. alumineuses ou à base de sous-sulfate d'alumine : *Alunite.* — 16° R. a base de chlorure de sodium : *Sel gemme; Argile salifère*, mélange d'argile et de sel gemme. — 17° R. a base de carbonate de soude : *Natron.*

3e classe : *Roches métallifères.*

18° R. a base de carbonate de zinc : *Calamine.* — 19° R. a base de carbonate de fer : *Fer spathique; Fer carbonaté lithoïde.* — 20° R. a base d'oxyde de manganèse : *Pyrolusite, Manganite.* — 21° R. a base de silicate de fer hydraté : *Chamoisite.* — 22° R. a base d'hydrate de fer : *Limonite.* — 23° R. a base de peroxyde de fer : *Fer oligiste.* — 24° R. a base de fer oxydulé : *Fer magnétique; Sidérochrome.* — 25° R. a base de sulfure de fer : *Pyrite blanche; P. jaune.*

4e classe : *Roches combustibles non métalliques.*

26° R. a base de soufre : *Soufre stratiforme; Tuf sulfureux.* — 27° R. a base de bitume grisatre : *Dysodyle; Schiste gris inflammable.* — 28° R. pissasphaltiques. — 29° R. graphiteuses. — 30° R. anthraciteuses. — 31° R. a base de houille. — 32° R. a base de lignite : *Lignite; Jayet; Terre d'ombre; Tourbe; Terreau végétal.*

5e classe : *Roches anomales et Roches météoriques.*

Cette classe est composée de deux familles, qui forment la 33e et la 34e de la méthode de Cordier. La 33e famille, celle des roches *anomales*, comprend les roches de concrétions, des grottes et des cavernes, ainsi que celles qui forment les filons proprement dits. Toutes ces roches sont bien distinctes par leur caractère d'irrégularité, et ne pouvaient entrer dans aucune des catégories précédentes. Enfin, les roches *météoriques*, bien que très-rares à la surface de la terre, devaient, en raison de l'intérêt qu'elles présentent, prendre place dans une classification générale des roches. — Pour plus de détails, voy. l'excellent article Roche de Ch. d'Orbigny, dans le *Dict. d'hist. naturelle* qui porte son nom.

ROCHER. s. m. Masse de pierre dure, ordinairement très-élevée, très-escarpée et terminée en pointe. *Un énorme r. Un r. escarpé. Le pied, la pointe d'un r. Des bancs de rochers. Des rochers à fleur d'eau. Un r. battu des flots. Dur, ferme comme un r.* — *R. artificiel*, Amas de pierres disposé de manière à imiter un rocher naturel. ‖ Figur. et famil., *Un cœur de r., un r.*, Un cœur dur, insensible. *Parler aux rochers*, V. Parler. ‖ * T. Anat. V. Crâne. ‖ * T. Zool. V. Buccinoïdes.

* **ROCHER.** v. n. T. Métall. Voy. Essai.

ROCHET. s. m. (all. *rock*, robe). Sorte de surplis à manches étroites que portent les évêques, les abbés, les chanoines. *Les évêques prêchent en r. et en camail.* ‖ *Sorte de mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. ‖ *T. Mécan. *Roue à r.*, ou simpl., *Rochet*, V. Engrenage. ‖ *T. Techn. Bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc.

* **ROCHETTE.** s. f. V. Pyrotechnie.

* **ROCHEUX, EUSE.** adj. Qui est couvert de roches. *Ile, côte rocheuse. Montagnes rocheuses.*

* **ROCHIER.** s. m. T. Ornith. Voy. Faucon. ‖ * T. Ichth. Voy. Squale.

ROCK. s. m. Mot arabe qui désigne un oiseau fabuleux d'une grandeur et d'une force prodigieuses. *Le r. joue un grand rôle dans les contes arabes.*

***ROCOCO.** adj. et s. m. Se dit D'un style de décoration, contourné, brisé, mais qui a été en vogue sous le règne de Louis XV. *Le style r. Une chambre meublée dans le genre r. Le r. est redevenu encore à la mode dans ces dernières années.* ‖ Fam., se dit De ce qui est vieux, hors de mode, dans les arts, la littérature, le costume, etc. *Cela est bien r. Tomber dans le rococo.*

ROCOU, *ROCOUYER. s. m. V. Flacourtiacées.

***RODER.** v. a. T. Techn. (latin. *rodere*, ronger). Frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, de manière qu'elles s'adaptent exactement. = Rodé, ée. part.

RÔDER. v. n. (lat. *rotare*, tourner). Aller et venir çà et là; se dit ordinairem. en mauvaise part. *Il a vu des hommes à mine suspecte r. autour de sa maison. Les loups rôdaient autour de la ferme. C'est un homme qui a bien rôdé par le monde. J'ai rôdé dans la ville, chez tous les libraires.* = Rôdeur. s. m. Celui qui rôde. *C'est un grand r., un r. de nuit. Mettre des rôdeurs au corps de garde.*

RODOMONT. s. m. (ital. *rodomonte*, rouge-montagne; Nom d'un personnage du *Roland furieux* de l'Arioste). Par allusion à ce personnage, se dit Famil. D'un fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure, pour se faire valoir et se faire craindre. *C'est un r. Faire le r.* = Rodomontade. s. f. Fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure. *C'est une r. ridicule. Ce n'est qu'un faiseur de rodomontades.* Fam.

ROGATIONS. s. f. pl. (lat. *rogare*, prier).

Enc. — Sous ce nom, qui signifie *prière*, on désigne, dans l'Église catholique, des prières publiques qui se font pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservés de fléaux et de malheurs. Les *Rogations* consistent en processions autour des champs, pendant lesquelles on chante des litanies, et le prêtre bénit la terre. Cette pieuse cérémonie fut instituée, vers 470, par saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, et bientôt elle fut adoptée par diverses églises des Gaules. En 511, le concile d'Orléans ordonna que les rogations seraient observées dans toute la France.

ROGATOIRE. adj. 2 g. T. Procédure. *Commission r.*, Commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire quelque acte de procédure, d'instruction, dans l'étendue de son ressort.

ROGATON. s. m. (lat. *rogatum*, ce qui est demandé). Reste de viandes ramassées. ‖ Par ext., Plat composé de choses qui ont déjà été servies. ‖ Figur., se dit, en littérature, De petits ouvrages de rebut. *Ce recueil ne contient que des rogatons.* — Fam. dans les trois sens.

ROGNE. s. f. Nom que le populaire donne à toute éruption qui présente des croûtes jaunâtres plus ou moins tenaces. *Cet enfant a la tête, le visage couvert de rogne.*

ROGNE-PIED. s. m. Couteau avec lequel le maréchal rogne et retranche les portions inutiles de l'ongle du cheval. *Des rogne-pied.*

ROGNER. v. a. (latin. *rodere*, ronger). Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une chose. *R. un bâton. R. une étoffe. R. du cuir. R. du papier. R. la marge d'un livre. R. des louis, des écus. Se r. les ongles. Il n'en faut pas tant r.* — Fig. et prov., *R. les ongles à quelqu'un, lui rogner les ongles de près*, Diminuer son autorité et surtout ses profits. ‖ Fig. et famil., Ôter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient. *On lui rogne sa portion. On lui a bien rogné son autorité, ses gages. On lui a bien rogné de son traitement.* ‖ Rogné, ée. part. = Rogneur, euse. s. Celui, celle qui rogne; ne se dit guère que De ceux qui rognent les pièces de monnaie.

ROGNEUX, EUSE. adj. Qui a la rogne. *Un enfant r. Une chienne rogneuse.*

ROGNON. s. m. (B. lat. *renio*, de *ren*, rein). Le rein d'un animal; ne se dit qu'en parl. De certains animaux chez lesquels cet organe est bon à manger. *Un r. de veau, de mouton. Des rognons à la brochette.* — Par anal., *Des rognons de coq*, Des testicules de coq. ‖ Pop. et par plaisant., *Mettre la main sur les rognons*, Sur les hanches. *Il se promenait fièrement les poings sur les rognons.* ‖ T. Minér. V. Cristallographie.

ROGNONNER. v. n. Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. *Cette vieille ne fait que r.* Popul.

ROGNURE. s. f. Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose. *R. de papier, de livres. Des rognures de cuir.* ‖ Fig. et fam., *Rognures* se dit quelquef. Des restes de matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés.

ROGOMME. s. m. Eau-de-vie ou autre liqueur forte. *Boire du r. Un petit verre de r.* ‖ * *Voix de r.*, Voix enrouée d'une personne qui abuse des liqueurs fortes. — Popul.

ROGUE. adj. 2 g. (celtiq. *roc*). Fier, arrogant, superbe. *Que vous êtes r.! Humeur r. Un air, une mine, un ton r.* Fam. = Syn. V. Arrogant.

*** ROGUE.** s. f. Œufs de morue salés, dont les pêcheurs se servent comme appât.

ROI. s. m. (lat. *rex*). Souverain d'un État qui a le titre de royaume. *Un grand roi. Un roi puissant. Roi absolu, constitutionnel. Les anciens rois. Les rois chrétiens. Élire, proclamer, couronner, sacrer un roi. La majesté des rois. La cour d'un roi. Dieu est le maître des rois.* Dans un sens anal., on dit : *Dieu est le roi des rois, est le roi du ciel et de la terre. L'homme est le roi des animaux, le roi de la nature.* ‖ Fig. et fam., *C'est un roi en peinture, un roi de cartes, un roi de carreau, un roi de théâtre*, se dit D'un roi très-faible ou dont le pouvoir est fort limité. – Proverb. et famil., on dit D'un homme magnifique, *Il vit en roi, il fait une dépense de roi;* D'un homme impérieux et hautain, *Il parle en roi, il fait le roi;* D'un homme généreux et libéral, *Il a un cœur de roi;* D'un homme extrêmement heureux, *Il est heureux comme un roi;* D'un homme très-bienfaisant, *C'est le roi des hommes;* D'un plaisir très-grand, très-vif, *C'est un plaisir de roi;* D'un mets exquis, délicieux, *C'est un manger de roi, un morceau de roi.* On dit encore D'une fort jolie femme, *C'est un morceau de roi.* — Le mot *Roi*, employé absolument, s'entend en général Du roi qui règne dans le pays où l'on est. *Les commandements, les ordres du roi. Le service du roi. Le roi séant en son conseil. Boire à la santé du roi. On cria : Vive le roi! — Le roi ne meurt point*, se disait, en France, pour signifier qu'A la mort du roi, son parent mâle le plus proche se trouvait, dans l'instant et par le seul fait de sa naissance, en possession de la couronne et de l'autorité royale. – *De par le roi*, Formule qui signifie De la part du roi, au nom du roi, et qui se mettait autrefois au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc. ‖ *La maison du roi*, V. Maison. *La bouche du roi*, V. Bouche. — *Conseil du roi*, V. État. *Commissaire du roi, homme du roi*, V. Homme. — *Avocat du roi, procureur du roi*, V. Ministère *public.* — *Lieutenant du roi de telle place*, Celui qui en avait le commandement en l'absence du gouverneur. — *Les ordres du roi*, Les ordres de chevalerie de S.-Michel et du S.-Esprit. *L'ordre du roi*, L'ordre de S.-Michel, pris séparément. ‖ On disait autref., *Les coffres du roi, les deniers du roi*, pour signifier Le trésor public, les revenus de l'État. — On disait encore, *Poids de roi*, pour Poids public, et *Taux du roi, denier du roi*, pour Taux légal. — T. Métrol. *Pied de roi*, V. Mesure. ‖ Autref., on qualifiait encore de *Roi*, Le chef de certaines corporations. *Le roi des merciers. Le roi des violons. Le roi d'armes*, V. Héraut. *Le roi de la basoche*, V. Basoche. *Le roi des ribauds*, V. Ribaud. Parmi les Tireurs d'arbalète, on appelle encore *Roi de l'oiseau*, Celui qui abat l'oiseau. — Fam., on appelle aussi quelquefois *Roi du bal*, Celui qui donne le bal, ou Celui pour qui on le donne et qui ouvre la danse. ‖ *Dans l'Antiq., *Archonte-roi*, Voy. Archonte; *Roi du festin*, V. Repas; *Roi des sacrifices*, V. Sacrifice. ‖ En parlant Des animaux, on dit : *Le lion est le roi des animaux; L'aigle est le roi des oiseaux*, A cause de la noblesse, de la générosité que leur attribue l'opinion vulgaire. — On appelle encore, mais pour d'autres motifs, *Roi des cailles*, Le Râle des genêts; *Roi des gobe-mouches*, le Moucherolle couronné; *Roi des rougets*, l'Apogon rouge, etc. *On a également qualifié Le cèdre de *Roi des végétaux*, et les alchimistes appelaient L'or, *Roi des métaux.* ‖ *Les livres des Rois*, V. Bible. — *Le jour* ou *la fête des Rois*, V. Épiphanie. *Faire les Rois*, Dîner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève, et qui prend le nom de *Gâteau des Rois.* On appelle *Roi de la fève*, ou simpl. *Roi*, Celui à qui échoit la part où se trouve la fève. *Chandelle des Rois*, Grosse chandelle cannelée dont les marchands chandeliers faisaient autrefois présent à leurs pratiques le jour des Rois. ‖ T. Jeu. Aux Échecs, La principale pièce du jeu. — Aux Cartes, La principale figure de chaque couleur. *Roi de carreau, de trèfle, etc. Tierce de roi. Brelan de rois.* — Au Piquet à écrire, signif. encore, Une division de la partie qui comprend deux ides. *Une partie complète est composée de douze rois ou de vingt-quatre ides.* = Syn. V. Empereur.

Enc. — En France, le titre de *Roi des Français* a appartenu aux rois de la première et de la deuxième race, ainsi qu'aux six premiers de la troisième. C'est Philippe-Auguste qui le premier paraît avoir pris le titre de *Roi de France*. Tous ses successeurs firent de même jusqu'en 1790, époque à laquelle Louis XVI reprit le titre de Roi des Français, abandonné par la restauration pour celui de Roi de France, et repris en dernier lieu par Louis-Philippe. — Dans l'ancien empire d'Allemagne, le successeur élu d'un empereur portait, pendant la vie de ce prince, le titre de *R. des Romains.* C'est évidemment pour rappeler cette tradition féodale que, lors de la naissance de son fils, Napoléon, qui deux ans auparavant avait réuni à la France les États de l'Église, donna le titre de *Roi de Rome* à l'héritier présomptif de sa couronne.

ROIDE et RAIDE. adj. 2 g. (lat. *rigidus*). Qui est fort tendu, qu'on a de la peine à plier, qui manque de flexibilité, de souplesse. *Cette corde n'est pas assez r., il faut la tendre davantage. Ce ressort est trop r. Il était tout r. de froid. Ce cheval a les jambes roides. R. comme une barre de fer.* — *Ce linge est tout r. d'empois, il est empesé trop r.*, Il est trop ferme, trop dur, parce qu'on y a mis trop d'empois. — Fam., *Tomber r. mort, demeurer r. sur la place, être tué r.*, Tomber mort tout d'un coup. ‖ Dans les arts d'imitation, Qui manque ou paraît manquer de souplesse, de grâce. *Des contours roides et secs. Une draperie r. Une attitude r. Des mouvements roides.* — Figur., Dur, opiniâtre. *C'est un homme r., un esprit r. Il a un caractère r. Se tenir r.*, Ne pas fléchir, persister dans sa résolution. — * On dit encore Fig., *Un style r.*, Un style qui manque de souplesse; *Une voix r.*, Une voix qui manque de flexibilité. ‖ Qui est difficile à monter. *Cette pente est r. Cet escalier est trop r. pour moi.* ‖ Qui se meut avec force et rapidité. *Le cours de cette rivière est r. Les pigeons ont le vol fort r.* = Roide. adv. Vite. *Cela va aussi r. qu'un trait d'arbalète. Pour bien jouer au volant, il faut jouer bas et r.* ‖ Fam., *On a mené cette affaire bien r.*, On l'a poussée fort vivement. On dit de même, *On a mené cet homme bien r. Il a mené les ennemis bien r.* = Roideur et Raideur. s. f. Qualité de ce qui est roide. *La r. d'une corde tendue. La r. d'une barre de fer. Il lui est resté de la r. dans le bras. La r. des mouvements. La r. des contours.* – Fig., Fermeté excessive, extrême sévérité. *Une r. inflexible. Il a de la r. dans l'esprit, dans l'humeur, dans le caractère. Il met trop de r. dans les affaires.* ‖ Se dit D'une pente difficile à monter et à descendre. *La r. d'un escalier. La r. d'une montagne. La r. d'une descente.* ‖ Rapidité de mouvement. *La r. du cours d'un torrent. Une balle lancée avec r. La r. dont va un boulet de canon. Ce cheval, courant de r., s'abattit.* — Autref., *Roide* et *Roideur* se prononçaient toujours *roade* et *roadeur;* mais aujourd'hui, dans la conversation, on prononce toujours *rede, redeur.* Cette dernière prononciation est encore fort usitée dans le discours soutenu.

ROIDILLON et RAIDILLON. s. m. [On pron. *Rédillon.*] Petite élévation qui se trouve dans un chemin. Inusité.

ROIDIR et RAIDIR. v. a. Tendre ou étendre avec force, rendre roide. *R. une corde. Roidissez le bras. Le froid m'a roidi les jambes.* = Roidir et Raidir. v. n. Devenir roide. *Le linge mouillé roidit par la gelée.* = se Roidir et se Raidir. v. pr. Devenir roide. *Ses membres se roidissent.* ‖ Figur., Tenir ferme, résister avec effort, s'opiniâtrer. *A quoi bon se r. contre la force? Il faut se r. contre l'adversité. Se r. contre les obstacles, les difficultés.* = Roidi, ie, et Raidi, ie. part. — On ne pron. *Roidir* que dans le discours soutenu.

ROITELET. s. m. Petit roi, le roi d'un très-petit État; ne se dit que par dénigrement. ‖ T. Ornith.

Enc. — Les espèces du genre *Roitelet* (*Regulus*) sont les plus petits des oiseaux d'Europe. Ces oiseaux sont caractérisés par un bec très grêle, court, droit, et régulièrement aminci de la base à la pointe, ainsi que par la présence d'une plume décomposée au-dessus des narines. Le *R. commun* (*R. cristatus*) est olivâtre dessus, blanc jaunâtre dessous, et porte sur la tête une belle tache jaune, bordée de noir, formée de plumes effilées qui peuvent se relever : il doit précisément son nom à sa petite taille et à cette sorte d'ornement. Le *R. triple bandeau* ou *à moustaches* (*R. ignicapillus*) [Fig. ci-dessous] a les plumes longues et effilées du dessus de la tête d'un rouge de feu; celles qui les entourent en devant et sur les côtés sont d'un noir pur; enfin, il a encore un trait noir sur l'œil et une petite moustache de la même couleur. Ces oiseaux sont communs chez nous; ils sont toujours en petites troupes et habitent les bois et les taillis, où ils vivent de petits insectes qu'ils cherchent surtout dans les gerçures des écorces. Ils sont peu défiants et faciles à apprivoiser. Leur nid consiste en une petite boule faite avec de la mousse, des aigrettes de chardon et autres matériaux soyeux, et munie d'une ouverture sur le côté. La femelle y pond 6 à 8 œufs aussi petits que des Pois, presque globuleux et de couleur de chair pâle.

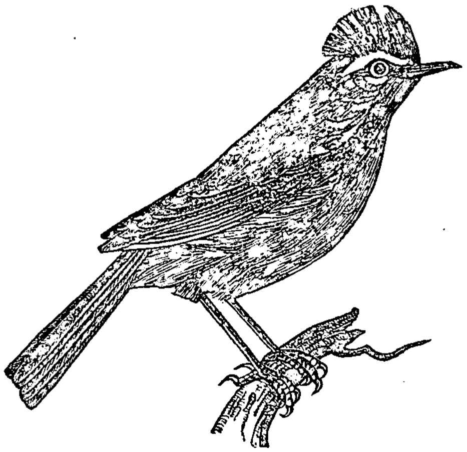

Au genre *Roitelet* proprement dit, G. Cuvier joint les genres *Pouillot* (*Trochilus*) et *Troglodyte* (*Troglodytes*), et forme du tout, sous le nom de *Roitelets* ou *Figuiers*, la quatrième section de la famille des *Becs-fins*. — Les Pouillots ont le bec des Roitelets, mais ils n'ont ni plume décomposée au-dessus des narines, ni couronne sur la tête. Les *Troglodytes* diffèrent aussi des Roitelets par ces caractères négatifs ; mais, en outre, ils diffèrent des Roitelets et des Pouillots par un bec encore un peu plus grêle et légèrement arqué. Le *Pouillot commun* (*Trochilus vulgaris*) est un peu plus grand que le Roitelet, mais il en a le plumage et en présente à peu près les mœurs. Le *Grand Pouillot* (*Troch. hypolais*) est encore un peu plus grand que le précedent, et il a le ventre plus argenté. Enfin, le *Troglodyte d'Europe* (*Trogl. europæus*) est brun, strié en travers de noirâtre, avec du blanchâtre à la gorge et au bord de l'aile. Il se distingue en outre par l'habitude qu'il a de porter la queue relevée. Cet oiseau, qu'on appelle dans beaucoup de localités, mais improprement, *Roitelet*, aime à fureter les trous de muraille, les cavernes, et en général les endroits obscurs : de là le nom sous lequel le désignent les ornithologistes. Il vit d'insectes et de vers, niche contre terre, et chante agréablement jusque dans le plus fort de l'hiver.

RÔLE. s. m. (lat. *rotulus*, de *rotare*, rouler). Pièce de parchemin plus ou moins longue, roulée ou non, sur laquelle on écrivait des actes, des titres. ‖ Se dit aujourd'hui Des feuillets, des registres où l'on inscrit des noms, des états, etc. *Le r., les rôles des contributions. Le r. d'un équipage. Dresser un r.' Porter quelqu'un sur un r. On l'a ôté du r.* — Au Palais, *Rôle* se dit De la liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider. *R. ordinaire, extraordinaire. Votre cause est au r. On vous a mis au r. Mettre sur le r. Tirer du r. Sa cause viendra à tour de r.* — T. Prat. Feuillet écrit comprenant le recto et le verso. *Il y a tant de rôles à cette grosse. Les copies des actes notariés se payent a tant le r.* ‖ Au Théâtre, La partie d'une pièce que chaque acteur doit jouer. *A qui destinez-vous ce r.? Distribuer des rôles. Refuser un r. Etudier son r. Répéter un r. Votre r. est de deux cents vers.* — Se dit aussi Du personnage représenté par l'acteur. *Il joue toujours les premiers rôles, les seconds rôles. Il a bien joué, il a manqué son r. Un beau r. Le r. d'Oreste, de Phèdre, etc. Les rôles à manteau, à grande livrée. Cet acteur a bien saisi son r., l'esprit de son r.*, Il en a bien exprimé le caractère, le sens. *Il a outré son r.*, Il en a forcé l'expression. ‖ Fig., La manière dont on se conduit dans les affaires du monde, le personnage qu'on y fait ou le caractère qu'on y montre. *Cet ambassadeur a bien joué son r. Il a joue un grand r., un sot r. dans cette affaire. On l'a chargé d'un r. bien difficile. Il joue un grand r. dans le monde. Il joue le r. de délateur. Vous jouez là un r. infâme. C'est un hypocrite qui sait bien jouer son r. C'est une intrigante qui a joué toute sorte de rôles.* ‖ * T. Techn. Corde faite avec des feuilles de tabac roulées, après en avoir enlevé les côtes. ‖ Syn. V. Catalogue et Personnage. = Rôler. v. n. Faire des rôles d'écriture. *Cet avoué aime a r.* Fam., peu us., et ne se dit qu'en mauvaise part. = Rôlet. s. m. Petit rôle. Fig., *Jouer bien son r.*, Jouer bien son personnage. *Être au bout de son r.*, V. Bout.

* **ROLLE** et * **ROLLIER.** s. m. T. Ornithol. Voy. Corbeau.

ROMAIN, AINE. adj. Qui appartenait à l'ancienne Rome. *Citoyen r. Le peuple r. Droit r. Lois romaines. L'empire r. Les empereurs romains.* — *Chiffres romains*, Voy. Chiffre. ‖ Qui rappelle le patriotisme, la grandeur d'âme, le courage, l'austérité des anciens Romains. *Cet homme a des sentiments romains. Une vertu romaine. Il y a dans cette parole quelque chose de r.* — *Beauté romaine*, se dit D'une femme qui a de grands traits bien marqués, et un air, un port majestueux. ‖ Qui appartient à la Rome moderne, considérée surtout comme le siége de la religion catholique. *L'Église catholique, apostolique et romaine. Bréviaire r. Le martyrologe r. Rite r. La pourpre romaine.* ‖ T. Bot. *Laitue romaine*, ou simpl., *Romaine*, V. Laitue. = Romain, aine. s. *Un R. Une Romaine. La puissance, la grandeur des Romains.* ‖ Figur., *C'est un R.*, se dit D'un homme connu par de grands sentiments de probité et par son amour pour la patrie. On dit encore D'un homme qui a une vertu qui n'est plus de son temps, ou qui est le dernier défenseur d'une cause perdue, *C'est le dernier des Romains.* = Romain. s. m. T. Typogr. V. Caractère. = Romaine. s. f. T. Mécan. Voy. Balance.

* **ROMAÏQUE.** s. m. T. Philol. Le grec moderne. *Il parle le romaïque.*

ROMAN. s. m. Histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité des aventures. *R. pastoral. R. de chevalerie. R. moral, satirique, philosophique. R. historique. Le heros, l'héroïne d'un r. La lecture des romans lui a exalté l'imagination.* Se dit encore Des aventures extraordinaires et des récits dénués de vraisemblance. *Cela tient du r. Sa vie est un r. Cela m'a tout l'air d'un r. L'histoire qu'il nous a débitée n'etait qu'un r.*—Fig., *Un heros, une heroïne de r.*, Celui, celle qui affecte d'agir et de parler à la manière des heros de roman. Fam., *Prendre le r. par la queue*, Vivre maritalement avant le mariage.

Enc.—Dans son sens le plus étendu, on donne le nom de *Roman* à un récit, parfois en vers, mais ordinairement en prose, d'evenements imaginaires revêtus de toutes les apparences de la réalite. Bien que ce nom soit relativement récent, car il vient de la langue *romane*, il n'en est pas de même du genre de composition qu'il designe. En effet, le r. remonte à une haute antiquité; néanmoins, chez tous les peuples où on le rencontre, on constate qu'il n'a apparu qu'après la periode épique et héroique. Il naît en general aux epoques de civilisation et littéraires où la lecture devient une distraction, où l'on passe du plus difficile au plus aisé. Le r. n'est au fond qu'un poëme épique abâtardi : aux vers il substitue la prose, au merveilleux la vie ordinaire, aux faits héroïques et nationaux les actions d'individus pris dans toutes les classes de la société; à la peinture des sentiments de l'homme, dans ce qu'ils offrent de plus elevé et de plus general, il fait succéder l'analyse des sensations et des sentiments dans ce qu'ils ont de plus particulier et de plus individuel. « Le r., dit Hegel, suppose une societé prosaiquement organisée; son but est de rendre à la poésie ses droits perdus. Le fond du roman est le conflit entre la poesie du cœur et la prose des relations sociales. » D'après cela, il est aise de voir que le r. n'est point un genre de littérature arbitraire. Il naît de ce besoin universel que nous éprouvons à nous soustraire, au moins momentanement, au cours ordinaire des choses, et à nous creer par l'imagination un ordre d'événements plus éclatant ou plus varie que celui où nous vivons. Mais le r. n'est ni astreint aux lois sévères de l'épopee, ni limité dans le choix de ses sujets. Tous les sujets peuvent lui convenir, comme à la peinture : il a donc devant lui une matière inépuisable, le spectacle du monde dans ce qu'il a de grand et de beau, de pitoyable et de terrible, de ridicule et de bouffon. Il fait incessamment l'histoire de la vie privée et peut être une forme vivante donnee aux leçons du philosophe et du moraliste. Tout en offrant à la raison la représentation de ce qui est, il transporte l'imagination au delà des limites de la réalite, et reunit ainsi les deux aspects du vrai, le réel et l'idéal. Il touche a tous les genres, sans se confondre avec eux, et le romancier digne de ce nom sait, en captivant la frivolité du lecteur, le conduire à son insu vers un but sérieux et utile.

Les Orientaux ont cultivé de tout temps ce genre de composition. Une leçon morale est le but caché vers lequel semblent tendre tous leurs conteurs. Cependant c'est à l'imagination qu'ils s'adressent et ils possèdent le secret de la charmer. Leurs contes et leurs romans nous intéressent surtout par le tableau fidèle de leurs mœurs, de leurs coutumes et de leurs idees, si différentes des nôtres. Chez les Grecs, on ne trouve pas un seul r. depuis Homère jusqu'à l'époque de leur décadence. Des ouvrages uniquement destinés à distraire aux heures de loisir auraient difficilement trouvé place chez des peuples libres, occupés de la vie publique, toujours actifs et presque toujours en lutte. Le r. n'apparut qu'après l'asservissement de la Grèce par Alexandre. Les contes que les anciens appelaient *Fables milésiennes*, et dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous, si ce n'est la fable de Lucius intitulée l'*Ane d'or*, qui paraît en être une imitation, n'étaient guère que des nouvelles en général assez courtes, plus ou moins spirituelles, et presque toujours licencieuses. Les ouvrages grecs qui offrent le plus d'analogie avec nos romans, comme les *Amours de Théagène et de Chariclée*, par Heliodore, et *Daphnis et Chloé* de Longus, datent du v^e et du vi^e siecle de notre ere. A Rome, le r. s'introduisit avec la littérature grecque, mais il n'y fut point cultivé. Il n'existe, à proprement parler, chez les Romains, qu'un seul r. écrit en latin, c'est l'*Ane d'or* d'Apulée (vers 160 après J. C.), mélange informe d'aventures, mais où l'on trouve l'admirable épisode de Psyché et de l'Amour, qu'Herder considérait comme la plus charmante des allégories. Le moyen âge vit reparaître le r., mais sous une forme toute nouvelle, car la forme même de la société différait tout à fait de celle de la societé antique, et les mœurs, les sentiments, les idées des peuples, n'avaient pas subi une transformation moins complète. En même temps que les contes et les fabliaux des troubadours et des trouvères, apparaissent les grands romans chevaleresques, on pourrait presque dire les grandes épopées, car ces longs récits sont écrits en vers. Toutefois ces compositions se distinguent essentiellement de l'épopée par l'introduction de la vie individuelle. Les nombreux romans de l'époque chevaleresque se rattachent tous à l'un de ces trois noms : Charlemagne, Arthus et Alexandre, ce qui les a fait diviser en trois cycles distincts. Le *cycle de Charlemagne*, belliqueux sans galanterie, compte parmi ses productions les plus célèbres la *Chanson de Roland* et *Les quatre fils Aymon*, de Huon de Villeneuve. Les poëmes du *cycle d'Arthus*, roulent sur les exploits guerriers ou galants des chevaliers de la Table ronde : le r. de *Lancelot du lac*, de Chrestien de Troyes, est le plus célèbre de ce cycle. Enfin, le *cycle d'Alexandre*, mélange bizarre de traditions de l'antiquité et de mœurs féodales, compte pour héros Alexandre, César, Hector, etc. Près du r. chevaleresque, se place le r. d'amour, dont les productions les plus connues aujourd'hui sont l'*Histoire de la dame de Fayel et du châtelain de Coucy*, et celle du *Petit Jehan de Saintré*. Enfin, posterieurement aux deux genres précédents, se montre le r. satirique et allégorique qui nous offre deux compositions remarquables, le *R. de la Rose*, de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung, et le *R. du Renard*, de Pierre de Saint-Cloud. Avec la découverte de l'imprimerie, le r. en prose remplaça définitivement le r. en vers. Bien qu'alors l'esprit chevaleresque eût disparu, les romans de chevalerie restèrent à la mode, comme un idéal perdu et regretté : ce fut alors qu'on vit éclore cette multitude de romans de chevalerie en prose, dont le fameux *Amadis de Gaule* constitue le type, et dont le règne ne prit fin qu'après la publication du chef-d'œuvre immortel de Cervantes, *Don Quichotte* (1605-15). Le r. comique et satirique, inauguré par Rabelais, prit alors son essor. C'est à cette catégorie que se rapportent les romans *picaresques* (de l'espagnol *picara*, gueuserie) qui prirent naissance en Espagne et se proposèrent la peinture des mœurs des aventuriers, des bandits et des mauvais sujets : c'était l'antipode des romans de chevalerie. *Lazarille de Tormes* et *Guzman d'Alfarache*, sont les chefs-d'œuvre de ce genre, dont le *Roman comique* de Scarron est une variété. Cependant la première moitié du XVII^e siècle, en France, fut témoin d'un phénomène presque inexplicable dans l'histoire littéraire : nous voulons parler du succès inouï de l'*Astrée* de d'Urfé et des romans pastoraux écrits à son imitation, ainsi que des romans héroïques et galants dus à la plume trop feconde de La Calprenède et de M^{lle} de Scudéry. Enfin, le ridicule fit justice de l'afféterie des sentiments, ainsi que du style prétentieux et alambiqué qui rendaient ces productions insoutenables. Mademoiselle de Lafayette, dans un petit chef-d'œuvre, la *Princesse de Clèves* (1678), ramena les esprits à goûter la peinture des sentiments vrais et naturels; mais c'est à notre le Sage qu'était réservé la gloire de créer véritablement le r. moderne. « Le Sage, dans son *Gil Blas* (1715-35), dit Patin, entreprit de rassembler dans un même tableau les ridicules et les travers de l'humanité tout entière, ces imperfections nombreuses qui appartiennent à l'infirmité primitive de notre être et auxquelles nous avons ajouté toutes celles de l'ordre social. Il créa le *R. de mœurs*, genre fécond dont la matière existait pour ainsi dire dès l'origine du monde, que d'autres avaient dû essayer et entrevoir avant lui, mais dont son ouvrage offre le premier comme le plus parfait modèle. » A partir de cette époque, on voit le r. se renouveler aux sources, jusqu'alors négligées, de la vérité et de la nature. Parmi les hommes qui, au XVIII^e siècle, cultivèrent le r. de mœurs avec le plus de succès, on doit citer Prévost et Marivaux en France, Richardson, Fielding et Goldsmith en Angleterre. En même temps, Voltaire élevait le r. satirique à une hauteur inconnue jusqu'alors, et J.-J. Rousseau, dans sa *Nouvelle Héloïse*, ouvrait au r. de mœurs une voie nouvelle, en montrant tout ce que peut offrir d'intérêt l'analyse profonde d'une passion, sans l'assistance d'une intrigue et d'une péripétie dramatiques.

Dès le commencement de ce siècle, le r. a pris dans la littérature des peuples modernes une prépondérance décidee, et cette prépondérance ira toujours croissant. En effet, d'une part, plus la société se matérialise, pour ainsi dire, par le développement exagéré peut-être de ses besoins et par la recherche des moyens d'y satisfaire, plus elle éprouve impérieusement la nécessité de s'élever au-dessus de cette réalité prosaique et vulgaire, de se représenter une vie différente, quoique toujours vraie, c.-à-d. une vie plus idéale. De l'autre, le r. moderne revêt toutes les formes imaginables ; il peint la vie propre de toutes les classes ; il représente des individualités de tout genre et de toute condition ; il les fait agir et se mouvoir dans toutes les circonstances et dans toutes les positions possibles de la vie réelle ; il fait revivre à nos yeux les mœurs, les sentiments, les idées de tous les temps et de tous les pays ; il met en scène toutes les passions de l'homme ; il en analyse tous les mobiles, tous les effets, et en montre tous les conflits ; le laid comme le beau, l'immoral comme le moral, le fantasque comme le régulier, le trivial comme le noble, le grotesque comme le sérieux, le comique comme le tragique, tout lui est soumis, tout est de son domaine, tout est matière à ses tableaux ; il s'adresse à toutes les intelligences, à tous les instincts bons et mauvais ; il s'adresse à l'esprit, il s'adresse aux sens ; il raconte, il peint, il critique, il enseigne, il prêche même quelquefois, mais toujours il émeut, trouble et passionne. Or, ce qui fait la puissance du r. fait aussi son danger. L'esprit, accoutumé à voir toutes choses sous l'aspect particulier qu'a choisi l'auteur de la fiction, cesse de les voir telles qu'elles sont en effet ; l'imagination, habituée à se transporter au delà des limites du réel, ne veut plus vivre que dans un idéal le plus souvent irréalisable ; l'âme tout entière enfin prend en dégoût les relations sociales, devient, sinon de fait, au moins d'intention, rebelle à la loi inflexible de la réalité positive. De là une souffrance morale de tous les instants, si l'on se soumet à la nécessité, et une chute inévitable, accompagnée de souffrances plus poignantes encore, si l'on tente de s'y soustraire. Alors même que le r. avoue un but moral, alors même qu'après *avoir montré la lutte de la passion contre* la société et ses lois, il montre le néant des efforts tentés pour les renverser et fait éclater la punition finale, l'œuvre est encore dangereuse pour bien des âmes, qui se flattent chimériquement d'être plus heureuses, ou qui, enivrées par l'ardeur même de la lutte, ne laissent pas de l'entreprendre, tout en prévoyant la catastrophe qui termine nécessairement toute révolte de la passion.

ROMAIN, ANE. adj. (lat. *romanus*). *Langue romane, langage r.*, V. ci-après. — *Architecture romane, Style r.*, V. Architecture. || On dit aussi subst., *Le roman*, pour désigner La langue et L'architecture romanes.

Enc. — Au mot Langue, nous avons dit que l'on appelle *langues romanes* les idiomes qui se sont formés, après la destruction de l'empire romain, dans plusieurs parties de l'Europe, par la décomposition graduelle du latin et sous l'action des langues étrangères introduites par les invasions germaniques. En même temps, nous avons fait justice de la prétendue *langue romane primitive*, imaginée par Raynouard, et qui, suivant cet écrivain, aurait été uniformément parlée, du VIII° au X° siècle, par tous les peuples du midi de l'Europe. Les *langues romanes*, appelées plus communément *néo-latines*, sont au nombre de sept : la *Langue d'oil* ou d'*oui*, d'où est sorti le Français moderne; la *Langue d'oc*, qui n'existe plus aujourd'hui que sous la forme de patois ; l'*Italien*, l'*Espagnol*, le *Portugais*, le *Valaque ou Rouman*, et le *Rhétien*. Toutes présentent les caractères suivants : abandon des cas de la déclinaison latine, et substitution des prépositions aux désinences des noms; introduction de l'article défini que l'exemple du grec n'avait pu faire passer dans le latin ; emploi comme auxiliaires de verbes exprimant, l'un la simple affirmation, l'autre la possession, enfin, adoption forcée de la construction directe, par suite de l'abandon, pour un grand nombre de mots, des flexions qui faisaient reconnaître leur rôle grammatical indépendamment de la place qu'ils occupaient dans la phrase. Nous avons parlé ailleurs de la *Langue d'oil* et de la *Langue d'oc*, de manière à nous dispenser de revenir sur ce sujet (v. Langue). L'*Italien* paraît s'être définitivement formé vers le XI° siècle, mais le premier spécimen authentique que nous en connaissions est de la fin du XII° : c'est une chanson composée, vers 1195, par Ciullo d'Alcamo. Son domaine embrasse l'Italie continentale et les îles qui en dépendent géographiquement. En outre, il est usité dans quelques provinces voisines, comme le Tyrol méridional, le canton du Tessin, l'Istrie, etc. Enfin, il fait le fond de l'espece de patois appelé *langue franque*, usité dans tous les ports du Levant. L'italien écrit diffère beaucoup de l'italien parlé : il est à peine employé par un douzième de la population, et le reste fait usage de dialectes particuliers. On fait dater du XI° siècle la formation définitive de l'*Espagnol*, et, dès le XIII°, il était la langue de la cour et des savants. Le nom de *Castillan*, sous lequel il est universellement désigné en Espagne, vient de ce qu'il était, dans le principe, l'idiome particulier de la Vieille-Castille. Son domaine comprend, outre le territoire européen de la monarchie, les nombreux pays qui sont ou ont été sous sa dépendance dans le nouveau monde. L'espagnol est parlé dans toute sa pureté dans les deux Castilles. Partout ailleurs, il offre des dialectes qui, du moins en Europe, s'éloignent peu les uns des autres, à l'exception du *Gallego* ou *Galicien*, et du *Catalan*, qui constituent véritablement des idiomes particuliers. Le *Portugais* ne différa pas d'abord du gallego, mais il s'en sépara peu à peu à partir du XI° siècle, c'est-à-d quand le Portugal acquit une existence indépendante : néanmoins il n'a été définitivement fixé qu'à la fin du XV° siècle. Il est parlé, hors d'Europe, dans le vaste empire du Brésil. Dans les possessions portugaises de la côte d'Afrique et de l'Inde, il est devenu le fond d'une sorte de jargon, appelé *Lingoa geral*, qui sert de langue commune aux trafiquants européens. Le *Valaque* ou *Rouman* est parlé dans l'ancien territoire occupé par les Daces et les Gètes. Il doit son origine aux colons romains que l'empereur Trajan, au II° siècle de notre ère, envoya dans ce pays pour le repeupler et pour y servir de barrière contre les invasions barbares. De toutes les langues romanes, c'est celle qui a conservé la physionomie latine la plus prononcée. On y distingue ordinairement quatre dialectes principaux : le *Valaque* proprement dit ou *Munteni*, usité en Valachie; le *Moldoveni*, qui est propre à la Moldavie et à la Bessarabie; l'*Ardialien*, qui a cours dans une partie de la Transylvanie et de la Hongrie ; et le *Zinzar* ou *Macédo-valaque*, qui est en usage dans une partie de l'ancienne Macédoine. Quelques auteurs réunissent les trois premiers sous le nom de langue *Daco-latine*, et appellent le dernier *Vlaco-macédonien* ou *Thraco-valaque*. Le *Rhétien*, que l'on nomme aussi *Roumanche* ou *Romaunch*, est parlé dans une grande partie du canton des Grisons. On y distingue deux dialectes : le *Rumonique*, usité à Coire et dans toute la vallée du haut Rhin ; et le *Ladinique*, qui règne dans l'Engaddine, sur les deux rives de l'Inn.

ROMANCE. adj. et s. f. ***ROMANCERO.** s. m.

Enc. — Ce mot, qui aujourd'hui sert à désigner une chanson divisée en couplets, ordinairement avec un refrain, et dont le sujet est le plus souvent tendre, plaintif ou mélancolique, avait autrefois une signification beaucoup plus étendue. Au moyen âge, on appelait de ce nom certains poëmes populaires écrits en *langue romane*, ou en *langue romance*, comme on le dit encore quelquefois. Ces poëmes avaient généralement pour objet de consacrer le souvenir d'un fait historique, de célébrer les exploits d'un héros, de chanter quelque histoire touchante. Les romances furent, dans le Midi de l'Europe, ce qu'étaient les ballades chez plusieurs peuples du Nord. Ce genre de littérature prit surtout en Espagne un développement prodigieux. Les *romances espagnoles sont généralement divisées en couplets de quatre vers de huit syllabes* : c'est ce qu'on appelle *redondillas*. Ces vers ne sont point rimés, mais simplement assonants. Les critiques partagent ces poëmes en deux grandes catégories, les *romances historiques* et les romances d'*amour* ou romances *chevaleresques* : beaucoup de ces dernières sont empruntées des romances provençales. Mais les plus célèbres sont celles qui chantent la gloire de Bernard del Carpio, de Fernando Gonzalez, et surtout du Cid Campeador. Les recueils de ces romances sont appelés en Espagne *Romanceros*. Le plus ancien recueil de ce genre est celui qui fut publié à Saragosse, en 1550, sous le titre de *Silva de romances*; *mais le plus complet est le Romancero general* de Duran, publié à Madrid en 1832. Sous le titre de *Romancero français*, Paulin Pâris a donné, en 1833, un recueil de chants français d'amour et de guerre du XIII° siècle.

ROMANCIER. s. m. Se dit Des auteurs des anciens romans écrits en vieux langage. *Les vieux romanciers.* || Se dit aussi Des auteurs des romans modernes. *Richardson, Fielding et Walter Scott, etc., sont les meilleurs romanciers anglais. Le Sage est un admirable r.*

ROMANESQUE. adj. 2 g. Qui tient du roman ; qui est merveilleux comme les aventures de roman, ou exalté comme les personnages de roman, comme les sentiments qu'on leur prête. *Histoire, aventure r. Style r. Esprit, tête, imagination r. Une passion r. Des idées, des sentiments romanesques.* || Substant., au masc., *Il y a du r. dans cette aventure.* = Romanesquement. adv. D'une manière romanesque.

* **ROMANISTE.** s. m. Jurisconsulte qui a fait une étude spéciale du droit romain. *Un des plus savants romanistes de l'Allemagne.*

ROMANTIQUE. adj. 2 g. Se dit Des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poëmes et des romans. *Aspect, site r. Ce château est dans une situation romantique.*

Enc. — Dans la littérature, on donne le nom de *Romantique* à un genre nouveau que l'Académie définit ainsi : « *Romantique* se dit de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques. » Nonobstant les critiques dont cette définition a été l'objet, il est impossible d'exprimer d'une manière plus précise ce qu'est le *genre romantique*, et ce qui caractérise les *écrivains romantiques*. En effet, le *Romantique*, ou comme on dit aussi, le *Romantisme*, ne peut se définir que par des caractères négatifs. On peut dire ce qu'il n'est pas, on ne peut affirmer ce qu'il est : la fameuse définition de Victor Hugo, qui a écrit : « Le romantisme est le libéralisme en littérature, » n'a pas d'autre signification que la définition de l'Académie, ou elle n'a aucun sens. *L'opposition à l'art classique et l'affranchissement des règles* établies par ce dernier, sont évidemment le seul trait commun aux écrivains qui se disent romantiques, car chacun d'eux comprend le romantisme à sa manière. Pour les uns, le romantisme a été un retour vers les idées chevaleresques et féodales du moyen âge, vers le genre d'inspiration qui domine à cette époque, et où se montre l'élément chrétien, mystérieux, symbolique. A leur point de vue, le genre r. serait essentiellement et exclusivement chrétien. Pour d'autres, le *romantisme n'est point limité à un ordre* particulier d'idées ; il ne se fait point le peintre d'une époque unique; il ne s'attache point à certains types invariables, encore moins à des types conventionnels. Le romantisme doit être conçu comme l'art s'emparant de la nature dans son infinie variété de formes, et aspirant à peindre et à représenter toutes les idées, toutes les croyances et tous les sentiments de l'homme dans tous les temps et dans tous les lieux. Compris de cette manière, l'art romantique n'est pas seulement l'art chrétien, c'est l'art universel, l'art vrai. Il prend l'élément poétique partout où il existe, et il l'exprime sous la forme qui lui correspond. Il représente chaque chose dans son milieu, au lieu de la sortir de ce milieu pour la transporter dans un milieu différent. Il laisse à chaque époque, à chaque peuple, à chaque individu, les caractères particuliers qui le distinguent, au lieu d'effacer ces caractères pour tout jeter dans un moule uniforme. Ce romantisme ne repousse point l'art classique ; il le comprend et le fait rentrer dans sa conception générale de l'art. Il se soumet sinon aux règles de l'art classique, du moins aux lois de l'esthétique générale, sans lesquelles l'art ne saurait exister. *Mais cette manière de concevoir le romantisme n'a pas* satisfait tous les novateurs. Ces lois universelles de l'esthétique auxquelles nous venons de faire allusion, ils les repoussent comme des entraves. Pour eux, le romantisme n'est qu'un réalisme grossier. A leurs yeux, le laid, le difforme, l'horrible, le trivial, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, sont des éléments indispensables de l'œuvre poétique, car ils existent dans la nature. L'écrivain ne relève que de lui-même, de son imagination, de son caprice, de sa fantaisie. *Ce sont les romantiques de cette catégorie* qui ont soulevé pendant quelques années les discussions stériles et passionnées que tout le monde se rappelle. Aujourd'hui tout ce bruit a cessé, le calme s'est fait dans les esprits, et la conciliation entre l'ancienne école classique et l'école nouvelle paraît définitivement opérée au sein d'une conception plus large et plus élevée de l'art lui-même.

ROMARIN. s. m. (lat. *ros marinus*, rosée marine). T. Bot. Voy. Labiées.

ROMPEMENT. s. m. Action de rompre; n'est usité que dans cette loc. fig. et fam., *R. de tête*, qui se dit De la fatigue que causent un grand bruit, un discours importun, une forte application, etc.

ROMPRE. v. a. (*rumpere*). Briser, casser, mettre en pièces. *R. un coffre, une porte, une branche. Un coup de vent rompit le grand mât. R. un gâteau. R. son pain. Les enfants rompent tout. Dans sa fureur il menace de tout r. Les deux chevaliers rompirent leur lance dans cette première course. Il lui rompit sa canne sur le dos. En tombant de cheval, il s'est rompu une côte, il s'est rompu le cou.* — *R. les chemins*, Gâter les chemins. *Le dégel, les pluies, les charrois ont rompu les chemins.* On dit aussi, *R. les passages, r. les gués, r. les ponts*, Les rendre impraticables, pour n'être pas atteints par ceux qui nous poursuivent. || Fig., *R. une lance avec quelqu'un*, Voy. Lance. — *R. ses fers, ses chaînes*, S'affranchir, s'évader, se mettre en liberté, et au sens moral, Se dégager d'une passion, d'un attachement. On dit aussi dans ce dernier sens, *R. ses liens. Il est délivré de cette passion, il a rompu ses liens.* — *R. le fil de son discours*, Quitter tout à coup la suite de son discours et entrer dans un autre sujet. On dit aussi à un interrupteur, *Vous rompez le fil de mon discours.* — *R. une assemblée, une diète*, Congédier une assemblée, empêcher la continuation de ses séances. || Figur. et fam., *R. la paille*, Annuler un accord, un marché, etc. *La paille est rompue.* Par allusion, *R. la paille avec quelqu'un*, Déclarer ouvertement qu'on n'est plus son ami. *J'ai rompu la paille avec lui.* — *R. la glace*, V. Glace. — *R. l'eau à un cheval*, V. Eau. — *R. sa prison*, S'évader. — *R. le cou à quelqu'un, Se r. le cou*, Voy. Cou. — *R. la tête à quelqu'un*, Le fatiguer par un grand bruit, ou L'importuner par la répétition des mêmes choses, par des discours inutiles. On dit aussi, *Se r. la tête à quelque chose*, S'y appliquer avec une grande contention d'esprit. — *R. les oreilles à quelqu'un*, Voy. Oreille. — *R. sa maison, son train*, Congédier son train, sa maison. *R. sa table, son ménage*, Cesser de tenir table, de tenir ménage. || T. Écrit. sainte. *R. le pain*, Faire la communion. On dit aussi Fig., *R. le pain de la parole de Dieu aux fidèles*, Prêcher la parole de Dieu. || T. Grav. *R. une planche*, La briser ou la rayer de manière qu'elle ne puisse plus servir. || T. Guerre. *R. un bataillon, un carré, un escadron, etc.*, Enfoncer un bataillon, etc., le mettre en désordre. *La première ligne des ennemis fut rompue.* — Fig., *R. le camp*, Renvoyer les troupes dans leurs quartiers. || T. Jeu de trictrac. *R. son plein*, Lever une ou deux dames du plein, de sorte qu'on peut être battu. || T. Législat. pénale. *R. un criminel*, Voy. Roue. T. Tactiq. *R. les divisions, les pelotons*, Partager les divisions en pelotons, les pelotons en sections, dans une colonne qui est en marche. — *R. le carré*, Reformer en colonne une troupe qui formait le carré. || T. Typogr. *R. une forme*, Séparer les caractères dont elle est composée et les remettre dans les cassetins. On dit ordin., *Distribuer.* = Arrêter, détourner le mouvement droit de quelque corps. *R. le vent. R. la vague. R. le fil, le cours de l'eau. R. l'impétuosité du courant.* — *R. un coup*, En amortir l'effet. *Il se serait tué en tombant, sans une botte de paille qui a rompu le coup.* || Figur., *R. le dessein, les desseins, les mesures de quelqu'un, lui r. ses mesures*, Empêcher qu'il n'exécute son dessein, qu'il ne réussisse dans les mesures qu'il avait prises. — *R. un enchantement*, En détruire l'effet, annuler sa puissance. — *R. un mariage*, Rompre un projet de mariage. *R. un voyage*, Renoncer à un projet de voyage qu'on avait dessein de faire. || T. Chasse. *R. les chiens*, Les arrêter, les empêcher de suivre une voie ; Fig. et fam., sign. Empêcher qu'un discours qui pourrait avoir quelque inconvénient ne continue. *Ils allaient continuer, mais quelqu'un a su r. les chiens.* || T. Dioptriq. *R. les rayons lumineux*, Les dévier, les réfracter. || T. Escr. *R. la mesure*, V. Mesure. *R. la semelle*, V. Semelle. || T. Jeu de dés. *R. les dés, r. le coup*, V. Coup et Dé. = Fig., Empêcher la continuation, la durée d'une chose. *R. l'amitié. R. la paix. R. une alliance, un traité, des négociations. R. la conversation, l'entretien. R. le commerce qu'on avait avec quelqu'un.* — *R. le silence*, Cesser de se taire. *R. le sommeil de quelqu'un*, Éveiller quelqu'un, ou troubler son sommeil. — *R. un tête-à-tête*, Survenir dans la compagnie de deux personnes. || Manquer à une obligation, cesser de la remplir. *R. ses engagements, son serment. R. ses vœux, sa règle. R. le carême.* — *R. le jeûne*, Enfreindre la loi du jeûne, soit en prenant quelque nourriture avant l'heure prescrite, soit en usant d'aliments défendus. — *R. son ban*, V. Ban. = Figur., Styler, dresser, exercer, accoutumer. *On l'a mis dans tel emploi pour le r. aux affaires, au travail. R. la main d'un jeune homme à l'écriture, au dessin, le r. à l'écriture, etc.* — *R. la volonté, l'humeur, le caractère d'un enfant*, L'accoutumer à être doux et docile. — T. Man. *R. un cheval*, L'assouplir. = T. Peint. *R. les couleurs*, Mêler ensemble plusieurs teintes pour adoucir l'éclat d'une couleur. *Dans la nature, les reflets rompent les couleurs; ces ruptures forment l'harmonie de la couleur.* = Rompre. v. n. Se casser, se briser. *Cet arbre est si chargé de fruits, qu'il en rompt. Ne chargez pas trop cette poutre, elle rompra. Son épée rompit à la poignée.* — Fig. et famil., *Il rompra plutôt que de plier; Il vaut mieux plier que r.*, V. Plier. || Fig., sign. Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec quelqu'un. *Ils ont rompu. Ils ont rompu ensemble. Il a rompu avec elle, pour le motif le plus futile.* || T. Tactiq. Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. *R. par divisions, par pelotons, par sections. R. à droite, à gauche.* = se Rompre. v. pron. Se briser, se casser; être brisé, séparé. *Cette poutre se rompra si vous la chargez davantage. L'essieu se rompit. Les flots se rompent contre le rivage. Les rayons se rompent en passant de l'air dans l'eau.* || S'habituer. *Se r. à la fatigue, au travail, aux affaires.* = A tout rompre. loc. adv., qui se dit dans cette loc., *Applaudir à tout r.*, et sign. Applaudir avec transport. = Rompu, ue. part. || Par exagérat., *Être rompu, tout rompu de fatigue*, Être extrêmement fatigué. || Fig., *Être rompu aux affaires, aux calculs, etc.*, Y être fort exercé. On dit de même, *Etre rompu à faire une chose. Avoir la main rompue à une chose.* || T. Arithm. *Nombre rompu*, Nombre fractionnaire. Peu us. || *A bâtons rompus*, loc. adv. Voy. Bâton. || * T. Blas. Se dit Des armes et autres pièces qui sont brisées, ainsi que Du chevron dont la pointe supérieure est coupée. = Syn. Voy. Casser.

Conj.—*Je romps, tu romps, il rompt; nous rompons, vous rompez, ils rompent. Je rompais; nous rompions. Je rompis; nous rompîmes. Je romprai; nous romprons.—Je romprais; nous romprions. — Romps; rompons. — Que je rompe; que nous rompions. Que je rompisse; que nous rompissions. — Rompant. Rompu, ue.*

RONCE. s. f. (bas-lat. *runca*, de *runcare*, arracher?) T. Botan. Arbuste épineux, qui vient dans les haies et dans les bois, et qui porte un fruit assez semblable à une petite mûre. V. Rosacées. || Fig., se dit Des difficultés, des désagréments qu'on rencontre dans les études, dans les affaires. *Il trouve partout des ronces et des épines. La vie est semée de ronces et d'épines.* = * Ronceux, euse. adj. T. Ébén. Se dit Du bois qui est rempli de nœuds. *Acajou r. Érable r.* = * Ronciné, ée. adj. T. Bot. Voy. Feuille.

ROND, ONDE. adj. (lat. *rotundus*). Qui est de forme circulaire, sphérique ou cylindrique. *Ce cercle est parfaitement r. Cette sphère n'est pas bien ronde. Une barre de fer ronde. Corps r. Figure, forme ronde. Table ronde. Un bras r. et potelé.* — Famil. et par exagér., on dit D'un homme gros et court, *Il est tout r., il est r. comme une boule;* et d'Un homme qui a le ventre bien plein, pour avoir beaucoup mangé ou beaucoup bu, *Il est r., bien r.* — Fig. et fam., on dit D'un homme qui agit sans façon, sans artifice, *Il est r. et franc, il est tout r. Il est r., très-r. en affaires.* || Fig., *Compte r.*, V. Compte. — * *Somme ronde*, Somme assez considérable. *Il lui avait prêté une somme assez ronde.* — *Période ronde*, Période pleine, nombreuse, et qui se termine bien. On dit plus ordinair., *Période bien arrondie.* || * T. Anat. Se dit De certaines parties plus ou moins cylindriques. *Ligament r. Muscle grand r., muscle petit r.*, Muscles qui vont de l'omoplate à l'humérus. On dit aussi subst., *Le grand r. Le petit r.* || T. Calligr. *Écriture ronde, lettre ronde*, ou simpl. *Ronde*, V. Calligraphie. || T. Musiq. *Voix ronde*, Voix pleine, égale et unie. || T. Sculpt. *Ronde bosse*, V. Bosse. || T. Techn. *Fil r.*, Fil un peu retordu. *Toile ronde*, Toile dont le fil est un peu retordu. = Rond. s. m. Figure circulaire, cercle. *Tracer un r. Un grand r. Un r. de verdure. Donner dans le r. S'asseoir, danser en r. Travailler un cheval en r. et sur des cercles.* || *R. d'eau*, Grand bassin rond rempli d'eau et servant quelquefois de décharge ou de réservoir. || * T. Archit. *R.-creux*, Voy. Moulure. || * T. Danse. *R. de jambe*, Mouvement dans lequel l'une des jambes décrit un demi-cercle, tandis que l'autre pose à terre.

RONDACHE. s. f. Voy. Bouclier.

RONDE. s. f. La visite de nuit que fait un officier, seul ou accompagné de soldats, dans une place, dans un camp, etc., pour observer si les hommes de garde et les sentinelles font leur devoir, si tout est en bon ordre. *Faire la r. Chemin de r. Officier de r. R. d'officier supérieur. R.-major*, Celle que fait le major. — Par ext., La personne même ou la troupe qui fait la ronde. *C'est la r. qui passe. Reconnaître une r.* || Se dit aussi, dans les deux sens qui précèdent, en termes de Marine, et en parlant Des employés de la douane, de l'octroi, etc. *Dans la marine, il y a des embarcations armées pour faire la r. La r. a arrêté deux fraudeurs.* || Fig. et fam., La visite qu'on fait dans une maison, ou autour d'une maison, d'un jardin, etc., pour observer, pour épier, pour s'assurer que tout est en ordre et en sûreté. *Il fait tous les soirs sa r. de crainte des voleurs, de crainte d'incendie.* || Chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond. *R. villageoise. Danser une r.* — *R. de table*, ou simpl. *Ronde*, Chanson à refrain où chacun chante tour à tour. || T. Jeu de lansquenet. L'argent que chaque joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu. *J'ai payé ma r.* || T. Musiq. Voy. Notation. = A la ronde. locut. adv. Alentour. *Cent pas à la r., une lieue à la r.*, Dans une étendue ayant à peu près cent pas, une lieue de rayon. || *Boire à la r.*, Boire tour à tour, les uns après les autres. *Porter des verres à la r.*, En porter à tous ceux qui sont à une même table, suivant le rang dans lequel ils sont assis.

RONDEAU. s. m. T. Littér. et Musiq.

Enc. — En termes de littérature, on désigne sous ce nom un petit poëme dont la forme a varié suivant les époques. Avant le XVII° siècle, le *Rondeau* ou *Rondel* était une petite pièce de vers n'offrant que deux rimes, et dans laquelle on répétait le premier ou les deux premiers vers au milieu et à la fin. En voici un ex. tiré des œuvres de Ch. d'Orléans, père de Louis XII :

Allez-vous-en, allez, allez,
Soulci, soin et mélancolie,
Me cuidez-vous toute la vie,
Gouverner comme fait avez?
Je vous promets que non ferez,
Raison aura sur vous maistrie.
Allez-vous-en, allez, allez,
Soulci, soin et mélancolie.
Si jamais plus vous revenez,
Avecque votre compagnie,
Je prie à Dieu qu'il vous maudie
Et le jour que vous reviendrez.
Allez-vous-en, allez, allez,
Soulci, soin et mélancolie.

Aujourd'hui on distingue le *R. simple* ou *R.* proprement dit, et le *R. redoublé*. Le *r. simple* se compose de 13 vers sur deux rimes; mais après le huitième vers et à la fin du r., il y a un *refrain* qui n'est autre chose que la répétition d'un ou plusieurs des premiers mots du premier vers. On attribue communément le r. suivant à Chapelle : c'est une réponse à Benserade, qui lui avait adressé ses *Métamorphoses d'Ovide* mises en rondeaux :

A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille et le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière,
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire,
T'en écrire un... eh ! c'est porter de l'eau
A la fontaine.
De tes refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractères,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A la Fontaine.

Le *R. redoublé* se compose de cinq quatrains disposés de manière que les quatre vers qui composent le premier quatrain terminent à tour de rôle les quatrains suivants. A ces vingt vers on ajoute un sixième quatrain, appelé *envoi*, qui ramène les premiers mots de la pièce à la fin et en dehors du dernier vers.

En termes de Musique, on appelle encore *Rondeau* ou *Rondo*, un air à deux ou à plusieurs reprises, dans lequel, après chaque reprise, on recommence la première avant de passer à celle qui suit, et qu'on termine par cette même première reprise. Il y a des rondos pour les instruments comme pour le chant. Le rondo vocal se place principalement dans les compositions dramatiques. Cette forme d'air est originaire d'Italie, d'où elle est passée en Allemagne, puis en France. Ce fut Gluck qui le premier l'introduisit à l'Opéra français, dans son *Orphée*.

RONDELET, ETTE. adj. Diminutif de *Rond;* ne se dit que Fig. et fam., en parl. Des personnes, et signif., Qui a un peu trop d'embonpoint. *Il est r. Elle est rondelette.* || T. Comm. *Soies rondelettes*, Les moindres et les plus communes des soies. = Rondelettes. s. f. plur. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

***RONDELETIA.** s. m. T. Bot. Voy. Cinchonacées.

RONDELLE. s. f. Petit bouclier rond, dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois. || T. Technol. Pièce ronde de métal, de cuir, etc., qui est percée par le milieu, et qui entre ordinairement dans la construction de certains appareils, de certaines machines. — * Se dit aussi De disques circulaires non percés qui servent à divers usages. *R. de cuivre, de zinc, de drap. R. fusible.* || T. Sculpt. Sorte de ciseau arrondi dont se servent les sculpteurs.

RONDEMENT. adv. Uniment, également. *Il travaille r.* || Promptement, avec vivacité. *Nous avons fait ce voyage r. Ce cocher mène r.*—Fig., *Mener r. une affaire*, La conduire avec suite et activité. || Fig., Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon. *Il n'est point trompeur, il y va r. Il va r. en affaires.* — Famil. dans toutes les acceptions.

RONDEUR. s. f. Figure de ce qui est rond, de ce qui est circulaire, sphérique ou cylindrique. *Une parfaite r. La r. de la terre. La r. d'un plat. La r. du bras.* — Figur., *Cette phrase, ce style manque de r.*, Il n'y a point assez de nombre, assez d'harmonie dans cette phrase, etc. || Figur., au sens moral, se dit D'une personne qui a de la franchise, qui est sans façon. *C'est un homme qui a de la r. J'aime sa r., bien qu'un peu grossière.* — On dit encore D'un comédien qui joue avec entrain et naturel, *Il joue avec r., il a de la r.*

***RONDIER.** s. m. Nom vulg. du *Lontar* ou *Borassus flabelliformis*. V. Palmiers.

RONDIN. s. m. Morceau de bois de chauffage, qui est rond. *Des rondins de hêtre, de chêne.* || Un gros bâton. *Il lui a donné sur les épaules avec un r.* = Rondiner. v. a. Donner à quelqu'un des coups de rondin. *On l'a rondiné d'importance.* Pop. = Rondiné, ée. p.

* **RONDO.** s. m. T. Musiq. V. Rondeau.

RONDON. s. m. T. Faucon. *Fondre en r.*, se dit D'un oiseau qui fond avec impétuosité sur sa proie.

ROND-POINT. s. m. T. Archit. L'abside demi-circulaire qui forme souvent le fond d'une église. || Grande place circulaire à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées. *Le rond-point des Champs-Elysées.*

RONFLANT, ANTE. adj. Sonore et bruyant. *Un instrument r. Une voix ronflante.* — Se dit ordin. Du style, des phrases, des mots, etc. *Style r. Phrase ronflante. Mots, vers ronflants.* || Figur., *Promesses ronflantes*, Grandes promesses, mais vaines. = Ronflement. s. m. Bruit que produit quelquefois, pendant le sommeil, la vibration du voile du palais, lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. *Le r. de mon compagnon m'empêchait de dormir.* || Par anal., se dit De certains bruits sourds et prolongés. *Le r. d'une toupie. Le r. de l'orgue.* = Ronfler. v. n. Faire en dormant un certain bruit qui résulte souvent des vibrations du voile du palais. *Cet homme n'a fait que r. toute la nuit.* — Se dit aussi De quelques animaux. *Il y a des chiens qui ronflent. Tout à coup mon cheval s'effraye, ronfle et se cabre.* || Par anal., Faire un bruit sourd et prolongé. *On entend r. le tonnerre, le canon, l'orgue. Cette toupie ronfle bien.* Fam. || Fig. et fam., *Faire r. des vers*, Les déclamer avec emphase. = Ronfleur, euse. s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler. *C'est un r. insupportable.*

RONGE. s. f. T. Vén. *Le cerf fait la r.*, Il rumine.

* **RONGEANT, ANTE.** adj. T. Méd. Qui détruit les tissus. *Ulcère r. Dartre rongeante*, V. Tubercule. = * Rongeant. s. m. T. Techn. Voy. Impression.

RONGER. v. a. (lat. *rodere*). Couper avec les dents, à plusieurs et à fréquentes reprises. *Un chien qui ronge un os. Les souris ont rongé le pain. Il ronge ses ongles.* — Se dit aussi D'une foule d'animaux privés de dents. *Les chenilles rongent les feuilles. Les vers ont rongé cette tapisserie.* || Fig., *Ronger son frein*, V. Frein. — Fig. et fam., *Donner un os à r. à quelqu'un*, Lui donner quelque emploi, quelque occupation qui l'aide à vivre; ou Lui faire quelque légère grâce pour se délivrer de ses importunités; ou encore, Lui susciter quelque affaire pour l'embarrasser, pour l'occuper d'un côté, afin qu'il n'ait pas le temps de songer à autre chose, et qu'il ne puisse pas nuire. || Figur., Miner, corroder, consumer une chose. *La mer ronge insensiblement ses bords. La rouille ronge le fer. Les caustiques rongent la chair. Le temps ronge et détruit tout. Cet homme est rongé de vermine, d'ulcères.* — Figur., au sens moral, *Les soucis rongent l'esprit. Les remords rongent la conscience. Le chagrin ronge cet homme. Elle a des inquiétudes qui la rongent.* || Fig., Consumer le bien d'autrui. *Cet avoué ronge ses clients. Il vous rongera jusqu'aux os. Cet homme est rongé par ses prétendus amis.* = Rongé, ée. part. || Conj. V. Manger. = Rongeur. adj. Qui ronge. *Un animal r.* || * Figur., *Un ulcère r.*, Qui détruit les chairs, les tissus. || Figur., au sens moral, *Le ver r.*, Le remords qui tourmente le coupable. On dit encore dans le même sens, *Les remords, les soucis rongeurs.*

RONGEURS. s. m. pl. T. Mammal.

Enc. — Les *Rongeurs* forment le 6ᵉ ordre de la classe des *Mammifères* Les animaux qui le composent sont essentiellement caractérisés par leur système dentaire. En effet, ils n'ont que deux sortes de dents, savoir : 2 longues incisives, et le plus souvent 3 ou 4 paires de molaires uniformes à chaque mâchoire. Comme ils sont dépourvus de canines, il y a à leur place un espace vide entre les molaires et les incisives (v. Dent, Fig. 12 et 13). Ces dernières sortes de dents ne peuvent guère saisir une proie vivante, ni déchirer de la chair. « Elles ne peuvent pas même, dit Cuvier, couper les aliments ; mais elles servent à les limer à les réduire par un travail continu en molécules déliées, en un mot, à les *ronger;* de là le nom donné aux animaux de cet ordre. Pour mieux remplir cet objet, les incisives n'ont d'émail épais qu'en avant, en sorte que leur bord postérieur s'usant plus que l'antérieur, elles sont toujours naturellement taillées en biseau. Leur forme prismatique fait qu'elles croissent de la racine à mesure qu'elles s'usent du tranchant, et cette disposition à croître est si forte, que, si l'une d'elles se perd ou se casse, celle qui lui était opposée n'ayant plus rien qui l'use à son sommet, se développe au point de devenir monstrueuse. La mâchoire inférieure s'articule par un condyle longitudinal, de manière à n'avoir point de mouvement latéral, mais seulement un mouvement horizontal d'arrière en avant, et *vice versâ*, comme il convenait pour l'action de ronger. Aussi les molaires ont-elles des couronnes plates dont les éminences d'émail sont toujours transversales pour être en opposition au mouvement horizontal de la mâchoire, et mieux servir à la trituration. Les genres où ces éminences sont de simples lignes et où la couronne est bien plane, sont plus exclusivement frugivores ; ceux dont les dents ont leurs éminences divisées en tubercules mousses, sont omnivores; enfin le petit nombre de ceux qui ont des pointes attaquent plus volontiers les autres animaux et se rapprochent un peu des Carnassiers. » Presque tous les Rongeurs sont de petite taille; la plupart ne dépassent pas en volume les Rats et les Écureuils. La forme de leur corps est en général telle que leur train de derrière surpasse celui de devant, en sorte qu'ils sautent plutôt qu'ils ne marchent. Les intestins de ces animaux sont fort longs; leur estomac est simple ou peu divisé, et leur cæcum souvent très-volumineux. Dans tout cet ordre, le cerveau est presque lisse et sans circonvolutions; les orbites ne sont point séparées des fosses temporales, qui ont peu de profondeur, et les yeux se dirigent tout à fait de côté ; les arcades zygomatiques, minces et courbées en bas, annoncent la faiblesse des mâchoires ; les avant-bras ne peuvent presque plus tourner, et leurs deux os sont souvent réunis. Dans certaines espèces, la clavicule manque ou n'est plus assez longue pour s'étendre du sternum à l'épaule ; mais, chez la plupart, cet os est complet et conserve ses rapports ordinaires. Les genres qui ont de plus fortes clavicules jouissent d'une certaine adresse, et se servent de leurs pieds de devant pour porter les aliments à leur bouche. Les Rongeurs vivent en général de graines, de fruits, d'herbes et d'écorces ou de racines ; quelques-uns mangent aussi des insectes et même de la chair Leur mode de locomotion est très-varié. Les uns sont organisés pour la course ou la marche à la surface du sol. D'autres, comme les Gerboises, sautent avec une grande facilité; quelques-uns ont une merveilleuse aptitude pour grimper et vivent sur les arbres : tels sont les Écureuils, les Loirs, etc. Quelques espèces sont souterraines, d'autres aquatiques, comme les Castors. Les Rongeurs sont en général très-productifs. Leur pelage est ordinairement doux et moelleux : le Petit-Gris, le Chinchilla, le Castor, etc., donnent des fourrures recherchées. Enfin, la chair de plusieurs espèces est recherchée comme aliment. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire répartit les Rongeurs en 7 familles, savoir : les *Sciuridés* (Écureuil, Marmotte), les *Muridés* (Castor, Rat, Hamster, Loir, Gerboise, Hélamys, etc.), les *Pseudostomidés* (Diplostome) les *Spalacidés* (Spalax), les *Hystricidés* (Porc-épic), les *Léporidés* (Lièvre), les *Caviidés* (Chinchilla, Agouti, Cabiai, etc.). Les quatre premières familles forment la section des Rongeurs *claviculés*, et les trois dernières celle des Rongeurs *acléidiens* ou Rongeurs *à clavicules imparfaites.*

***ROPALOCÈRES.** s. m. pl. T. Entom. V. Diurnes.

ROQUEFORT. s. m. Voy. Fromage.

ROQUENTIN. s. m. Se dit, par plaisant., D'un vieillard ridicule. *Voyez ce vieux roquentin.*

ROQUER. v. n. T. Jeu d'échecs, qui vient de *Roc*, ancien nom de la pièce qu'on appelle aujourd'hui *Tour*. Mettre sa tour auprès de son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour. *On ne peut r. qu'une fois à chaque partie.*

ROQUET. s. m. T. Mamm. V. Chien.

ROQUETTE. s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

ROQUILLE. s. f. T. Métrol. Voy. Capacité.

***RORQUAL.** s. m. T. Mamm. Voy. Baleine.

ROSACE. s. f. T. Architect. Ornement en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches, qu'on emploie dans les compartiments des plafonds, des voûtes, des coupoles, etc.

***ROSACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à carpelles distincts du calice, et nullement ou peu soudés entre eux, à graines définies et dépourvues d'albumen. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou arbrisseaux. Feuilles simples ou composées, alternes, souvent avec 2 stipules à leur base, parfois ponctuées. Fleurs diversement disposées, généralement hermaphrodites, quelquefois unisexuelles par avortement. Calice 4 ou 5-lobe, avec un disque qui tapisse le tube, ou bien qui entoure l'orifice; le cinquième lobe pres de l'axe. Pétales 5, périgynes, égaux, ou nuls. Étamines en nombre defini ou indéfini, naissant du calice, juste en dedans des pétales ; anthères innées, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaires supères; tantôt un seul, tantôt plusieurs, uniloculaires, parfois soudés en un pistil pluriloculaire ; ovules 2 ou plus, anatropes, suspendus, très-rarement dressés ; styles lateraux ; stigmate ordinairement simple, et echancré sur le côte. Fruit, tantôt consistant en akènes monospermes, tantôt en follicules contenant plusieurs graines. Graines suspendues, rarement ascendantes. Embryon droit, à cotyledons plats, et à radicule courte, conique, dirigée vers le hile. [Fig. 1. *Rosa canina :* coupe verticale d'une fleur dont on a enleve les pétales; 2. Fruit; 3. Le meme, coupé verticalement et où l'on voit les carpelles ; 4. Carpelle isolé. — 5. *Fragaria indica :* coupe verticale d'une fleur; 6. Pistil ou carpelle isolé ; 7. Fruit coupé verticalement. — 8. *Spiræa argentea :* fleur épanouie ; 9. Un des cinq carpelles; 10. Le même, coupé verticalement; 11. Le même, coupé horizontalement ; 12. Fruits.]

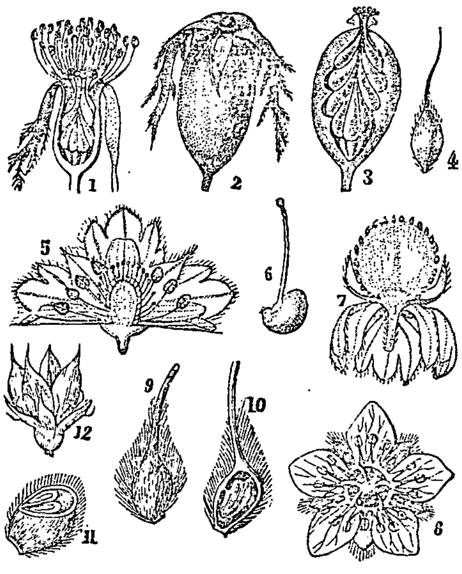

Cette famille se compose de 38 genres et d'environ 500 espèces, que Lindley répartit en 5 tribus : 1° les *Rosées*, dont le calice forme un tube charnu qui recouvre les akènes : 2° les *Potentillées* ou *Dryadées*, dont le calice représente un tube membraneux, et le fruit une masse d'akènes ; 3° les *Spiréidées*, dont le calice forme un tube herbacé, et le fruit un anneau de follicules, avec des graines non ailées ; 4° les *Quillaiées*, dont le tube calicinal est herbacé, et le fruit capsulaire avec des graines ailées ; 5° les *Neuradées*, dans lesquelles le calice est adhérent à un anneau de 10 carpelles, et dont les graines sont suspendues. Le plus grand nombre des Rosacées habite les régions tempérées ou froides de l'hémisphère septentrional. Il y en a très-peu dans la zone intertropicale, où elles se rencontrent seulement dans les régions montagneuses. Elles sont très-rares dans l'hemisphère méridional. On n'en trouve qu'une seule espèce aux Indes occidentales. c'est le *Rubus jamaicensis*. Plusieurs habitent les montagnes des Indes orientales : elles appartiennent en général aux genres *Rubus* et *Potentilla*. Dans l'Amérique du Sud, la famille n'est représentée que par quelques espèces appartenant au genre *Rubus* ou à la section des *Quillaiées*. Enfin, les *Neuradées* paraissent propres au nord de l'Afrique et au cap de Bonne-Espérance : peut-être cependant ont-elles des représentants au Mexique. Les fruits de diverses espèces du genre *Fraisier (Fragaria)* et du genre *Ronce (Rubus)* particulièrement du *Rubus idæus* ou *Framboisier*, c.-à-d. les *Fraises* et les *Framboises*, sont trop connus pour que nous parlions de l'estime qu'on en fait et de leurs qualités comme aliment. On sait aussi combien les enfants recherchent les fruits doux et sucrés de la *Ronce arbrisseau (Rubus fruticosus)*, si commune dans nos haies, fruits qui sont vulg. désignés sous le nom impropre de *Mûres*. Au reste, les Rosacées ne contiennent aucun fruit malsain. Elles sont surtout remarquables par la présence d'un principe astringent qui a fait admettre quelques-unes d'entre elles comme fébrifuges. Les racines de la *Tormentille (Tormentilla erecta)* sont employées au tannage du cuir dans les îles Feroë. On se servait jadis, pour le même usage, de la *Potentille ansérine (Potentilla anserina)*. La *Pot. rampante (P. reptans)*, vulg. appelée *Quintefeuille*, ou *Herbe à cinq feuilles*, est regardée comme fébrifuge. Autrefois on vantait aussi beaucoup comme fébrifuges la *Benoîte officinale (Geum urbanum)*, vulg. *Herbe de Saint-Benoît* et *Herbe bénite*, la *B. des ruisseaux (G. rivale)*, le *Comaret des marais (Comarum palustre)*, et le *Sieversia montana*. Les feuilles de la *Ronce du Nord (R. arcticus)* et du *Rosier rouillé (Rosa rubiginosa)* ont été employées pour remplacer le thé. Il en est de même de celles du *Dryas à huit pétales (Dryas octopetala)*. Les racines de la *Filipendule (Spiræa filipendula)*, de l'*Ulmaire (Sp. ulmaria)*, vulg. appelée *Reine-des-prés* et *Herbe aux abeilles*, de la *Spirée barbe-de-chèvre* ou *barbe-de-bouc (Spiræa aruncus)*, étaient autrefois usitées comme astringentes, toniques et fébrifuges. Les fleurs de la Sp. ulmaire sont encore employées pour donner du bouquet aux vins. La décoction des feuilles de l'*Aigremoine officinale (Agrimonia eupatoria)*, l'*Eupatoire* des anciens, s'emploie comme astringent sous forme de gargarismes. Aux États-Unis on emploie beaucoup, dans les affections de la vessie, la *Racine-chocolat*, qui vraisemblablement n'est autre chose que la *Benoîte des ruisseaux*. Dans l'Amérique du Nord, on fait grand usage, comme astringent, de la racine de la *Ronce velue (Rubus villosus*. Toutefois une propriété émétique se trouve unie à son astringence. Les racines du *Gillenia trifoliata* et du *G. stipulacea* sont également émétiques : aux États-Unis, elles sont souvent usitées au lieu et place de l'ipécacuanha. Le ténifuge le plus énergique que l'on connaisse est la racine d'une Rosacée de l'Abyssinie, que les indigènes appellent *Cousso* ou *Kousso*, et à laquelle les botanistes ont donné le nom de *Brayère anthelminthique (Brayera anthelminthica)*. Le fruit du *Rosier des chiens (Rosa canina)*, vulg. appele *Églantier sauvage* et *Cynorrhodon*, est astringent, ainsi que celui d'autres espèces voisines, et on l'emploie en médecine contre les diarrhées chroniques et autres maladies. Les pétales du *R. musqué (R. moschata)*, du *R. de Damas (R. damascena)* et du *R. à cent feuilles (R. centifolia)* fournissent une huile essentielle extrêmement odorante, appelée *Essence de roses :* ils servent aussi à préparer l'eau distillée connue sous le nom d'*Eau de rose*, qu'on emploie comme astringent. Ceux du *R. de Provins (R. gallica)* sont fort usités comme astringents : ils servent à la préparation de la *Conserve de roses* et du *Miel rosat*. Leur décoction s'emploie aussi habituellement en gargarismes, injections, collyres, etc. Les espèces du genre *Quillaia* sont remarquables par leur sécrétion savonneuse. L'écorce du *Quillaia saponaria* s'emploie, dans l'Amérique du Sud, en guise de savon : 60 grammes de cette écorce pulvérisée suffisent pour nettoyer un vêtement. Cette écorce enlève toute sorte de taches et de souillures, et donne un lustre remarquable à la laine. Elle contient une substance qui est vivement sternutatoire, et qui est voisine de la Saponine. Selon Martius, le *Quill. du Brésil (Q. brasiliensis)* jouit de la même propriété.

Plusieurs genres de la famille des Rosacées fournissent des plantes d'ornement; mais il n'en est aucun qui, pour la beauté, l'élégance et le parfum de ses fleurs, puisse être comparé au g. Rosier. De tout temps, la Rose a été considérée comme la reine des fleurs. Nulle autre n'a été tant célébrée par les poëtes de tous les peuples. La Fable lui attribue une origine surnaturelle et la fait naître, tantôt du sang d'Adonis, tantôt de celui de Vénus elle-même. C'est à cette déesse, qui surpassait en beauté toutes les autres divinités, que les Grecs avaient consacré la Rose. Les Grecs et les Romains entouraient de guirlandes de roses les statues de Vénus, d'Hébé et de Flore. Dans les fêtes de l'hymen, à Athènes, les jeunes gens des deux sexes se couronnaient de roses. L'habitude de se couronner de roses s'introduisit également dans les festins, et les Romains poussèrent ce genre de luxe jusqu'à couvrir d'une couche de roses les tables et les lits sur lesquels se plaçaient les convives. Enfin, dans certaines processions du culte catholique, notamment à celle de la Fête-Dieu, on jonche le sol de feuilles de roses. Les espèces de Rosiers connues jusqu'à cette heure sont d'environ 160 ; mais de ces espèces sont nées dans nos jardins des variétés tellement nombreuses, que le chiffre total s'en élève aujourd'hui à des milliers et qu'il s'accroît chaque jour. Lindley, dans sa monographie du genre *Rosa*, divise en 11 sections les nombreuses variétés cultivées dans nos jardins. 1° *Simplicifoliæ :* La seule espèce comprise dans cette section est le *Rosier à feuilles de Berberis (Rosa berberifolia)*, dont la fleur à 5 pétales est jaune. 2° *Feroces :* Le type de cette section, qui est caractérisée par les nombreux et forts aiguillons dont la tige est armée, ainsi que par les poils tomenteux et persistants dont les rameaux sont revêtus, est le *R. du Kamtchatka (R. Kamtchatica)* aux fleurs d'un violet clair, et aux rameaux couverts d'un duvet tomenteux brunâtre. 3° *Bracteatæ :* Calice enveloppé d'une sorte d'involucre formé par des feuilles bractéales existant sous la fleur. L'espèce type est le *R. à bractées (R. bracteata)*, originaire de Chine, et qui a donné dans nos jardins plusieurs belles variétés à fleurs blanches ou couleur de chair. 4° *Cinnamomeæ :* Aiguillons grêles ou nuls ; fleurs accompagnées de feuilles bractéales. Cette section prend son nom du *R. cannelle (R. cinnamomea)*, ainsi appelé de la couleur de son écorce. Le *R. de mai (R. maialis)* appartient aussi à cette section. 5° *Pimpinellifoliæ :* Aiguillons grêles ou nuls; fleurs dépourvues de bractées. Parmi les espèces assez nombreuses de cette division, nous citerons, le *R. des Alpes (R. alpina)*, qui croît naturellement sur les grandes chaînes de montagnes de l'Europe, et le *R. à feuilles de Pimprenelle (R. pimpinellifolia)*, qui croît dans les haies et les buissons de toute l'Europe. 6° *Centifoliæ :* Aiguillons de deux sortes ; folioles rugueuses ; sépales pinnatilobés. A cette section appartiennent les espèces qui occupent le premier rang dans nos jardins par leurs fleurs aussi belles de forme et de couleur qu'agréables de parfum. Le type de cette section est le *R. à cent feuilles (R. centifolia)*, dont les variétés sont extrêmement nombreuses Parmi ces variétés, nous citerons le *R. à cent feuilles commun (R. centifolia vulgaris)*, aux grandes fleurs parfumées, d'un rose délicat, et le *R. à cent feuilles changeant (R. centif. mutabilis)*, dont la fleur est d'un blanc pur, tandis que son bouton était rouge pourpre. Le *R. moussu (R. mucosa)*, dont les fleurs, appelées *roses moussues* ou *mousses*, ont le calice, ainsi que les rameaux, recouvert d'une sorte de duvet semblable à de la mousse, appartient également à cette section. Nous citerons encore le *R. pompon (R. c. pomponia)*, remarquable par sa petite taille, ainsi que par la petitesse de ses feuilles et de ses fleurs ; le *R. de Damas (R. damascena)*, originaire de Syrie, qui a produit un grand nombre de variétés, souvent appelees *Rosiers des quatre saisons*, et fort différentes quant à la couleur et à la grandeur de leurs fleurs, blanches, roses, rouges, panachées ; et le *R. de France* ou *R. de Provins (R. gallica)*, dont les fleurs sont généralement de couleur intense et peu odorantes lorsqu'elles sont fraiches. 7° *Villosæ :* Les Rosiers de cette section ont toutes leurs parties revêtues d'un duvet cotonneux. L'espèce type est fort répandue dans nos jardins : c'est le *R. blanc (R. alba)*, dont la fleur est, tantôt d'un blanc virginal, tantôt couleur de chair ou légèrement rosée et très-faiblement odorante. 8° *Rubiginosæ :* Aiguillons quelquefois semblables à des soies. Cette section doit son nom au *R. rouillé* (*R. rubiginosa*), qu'on trouve communément dans les haies de toute l'Europe. La face inférieure de ses feuilles est couverte de poils glanduleux qui leur donnent une couleur de rouille et une odeur agréable assez analogue à celle de la pomme de reinette. L'*Églantier odorant* (*R. lutea*), à fleurs jaunes, et à odeur désagréable, appartient aussi à cette section. 9° *Caninæ :* Aiguillons uniformes et crochus. L'espèce type est le *R. des chiens* (*R. canina*), ou *Églantier commun*, si répandu dans nos haies, et qui fournit la plupart des sujets sur lesquels on greffe les Rosiers cultivés. On rapporte à cette section le *R. de l'Inde* (*R. indica*), remarquable par les nombreuses variétés fournies à nos jardins, telles que le *R. du Bengale*, à fleurs inodores, mais d'une grande fraîcheur; le *R. de la Chine*, aux roses d'un rouge intense, et le *R. thé*, dont les roses blanches, jaunâtres ou rose clair, ont une odeur de thé caractérisée. 10° *Systylæ:* Les espèces qui forment ce groupe ont les styles réunis en un faisceau unique allongé, qui dépasse notablement l'ouverture du tube calicinal. Parmi les espèces de cette section, on cultive surtout le *R. toujours vert* (*R. sempervirens*), espèce indigène, à fleur blanche ou couleur de chair, et le *R. musqué* (*R. moschata*), dont les roses sont blanches et très-parfumées. 11° *Banksianæ :* Ces Rosiers ont la tige grimpante, sans aiguillons, et les feuilles ordinairement à trois folioles luisantes. L'espècet ype est le *R. de Banks* (*R. banksia*), magnifique arbuste grimpant, qui, palissé contre un mur, s'étend considérablement et se couvre d'une grande quantité de fleurs.

ROSAGE. s. m. T. Bot. Voy. ÉRICACÉES.

ROSAIRE. s. m. (lat. *rosarium*, couronne de roses). Voy. CHAPELET.

***ROSALIE.** s. f. T. Mus. Se dit D'une phrase répétée plusieurs fois en montant chaque fois d'un degré.

ROSAT. adj. 2 g. T. Pharm.

Enc. — Ce terme s'applique à différentes préparations dans lesquelles on fait entrer des roses. Les plus usitées sont le *Miel r.*, le *Vinaigre r.* et l'*Onguent r.* Le *Miel r.* se prépare en faisant infuser pendant 24 heures 500 gr. de pétales secs de roses rouges dans 3 litres d'eau bouillante, et en foulant plusieurs fois les roses avec une spatule de bois. On passe avec expression le produit de l'infusion ; on met la liqueur dans une bassine avec 3 kil. de miel blanc et l'on fait cuire. Le *Vinaigre r.* s'obtient en faisant macérer pendant 8 jours 32 gram. de fleurs de roses rouges sèches dans 384 gr. de fort vinaigre. On agite de temps en temps, puis on passe avec expression et l'on filtre. Quant à l'*Onguent r.*, appelé aussi *pommade à la rose*, il en a été parlé au mot CÉRAT.

***ROSÂTRE.** adj. 2 g. Qui a une couleur rosée.

ROSBIF. s. m. (anglais. *roast*, rôti; *beef*, bœuf). Morceau de bœuf rôti. *Servir un r. Manger du rosbif.*

ROSE. s. f. (latin. *rosa*). La fleur odoriférante que porte le rosier. *R. épanouie, fanée. Bouton de r. Un bouquet, une guirlande, un berceau de roses. La saison des roses. Eau de r.*, et *Essence de roses.* V. ROSACÉES. — Figur., *Être sur des roses, être couché sur des roses, sur un lit de roses*, Jouir d'un état de mollesse voluptueuse. Prov., *Il n'y a point de roses sans épines*, Voy. ÉPINE. *C'est la plus belle r. de son chapeau*, V. CHAPEAU. *Découvrir le pot aux roses*, V. POT. ‖ Au propre et au fig., se dit D'un teint frais et vermeil, d'un teint mêlé de blanc et d'incarnat. *Cette jeune fille est vermeille, est fraîche comme la r. Elle a un teint de lis et de r. C'est une r. pour la fraîcheur. Rien n'égale les roses de son teint.*—*Des lèvres de r.*, Des lèvres vermeilles. Poétiq., on dit aussi, *L'Aurore aux doigts de r.* ‖ *La r. d'or*, Rose artificielle à fleurs d'or que le pape bénit et qu'il envoie en certaines circonstances à des reines ou à des princesses. ‖ T. Archit. Petit ornement circulaire en forme de fleur qu'on taille dans le milieu de l'abaque du chapiteau corinthien, et en général, Tout ornement renfermé dans un cercle, qui forme le point central d'un plafond, d'une corniche, etc. — Se dit aussi Des grandes fenêtres circulaires, formées de nervures rayonnantes, qu'on trouve au-dessus de la porte principale, aux extrémités des transsepts, et quelquefois au centre de l'abside dans une église gothique. — *R. de compartiment*, Ornement entouré d'une figure circulaire, et formé au milieu d'un pavé de marbre ou d'un parquet de menuiserie. ‖ *T. Bot. *R. de Cayenne*, la Ketmie changeante; *R. de la Chine*, la Ketmie rose, MALVACÉES. *R. de Gueldre*, l'Obier, CAPRIFOLIACÉES. *R. d'hiver* ou *de Noël*, l'Ellébore noir, RENONCULACÉES. *R. d'Inde*, la Tagète, COMPOSÉES. *R. du Japon*, l'Hortensia, HYDRANGÉACÉES. *R. de Jéricho*, l'Anastatique, CRUCIFÈRES. *R. pivoine*, la Pivoine, RENONCULACÉES. *R. de Sibérie*, le Rhododendron chrysanthum, ÉRICACÉES. *R. trémière* ou *Passe-rose*, l'Althæa rosea, MALVACÉES. — *Pomme de r.*, le fruit du Jambosier, MYRTACÉES. — *Bois de r.*, V. BOIS. ‖ T. Hist. Figur., *La R. blanche et la R. rouge*, Les anciennes factions d'York et de Lancastre, en Angleterre, parce que la première avait pris une rose blanche et la seconde une rose rouge comme signes de ralliement. ‖ T. Joaillier. *Une r. de diamants, de rubis, etc.*, Des diamants, etc., qui sont montés en forme de rose. *Diamant en r., taille en r.*, V. DIAMANT. ‖ T. Luth. *R. de guitare, de luth, etc.*, Voy. GUITARE. ‖ T. Mar. *R. des vents* ou *du compas*, V. BOUSSOLE. = ROSE. adj. 2 g. Qui est de la couleur de la rose. *Un ruban r. Une robe r.* ‖ Subst., *Le r. plaît à l'œil. Cette robe est d'un joli r.* — Fig. et fam., *Il voit tout couleur de r., Tout lui paraît couleur de r.*, Il voit tout en beau. = ROSÉ, ÉE. adj. Qui est d'un rouge faible, approchant de la couleur de la rose. *Vin r. Teint r. Couleur rosée.*

ROSEAU. s. m. Genre de plantes aquatiques dont la tige articulée est ordinairement creuse et remplie de moelle. V. GRAMINÉES. ‖ Fig., *C'est un r. qui plie à tous vents*, V. PLIER. *S'appuyer sur un r.*, Mettre sa confiance dans une personne ou dans une chose qui ne peut être d'aucun secours. ‖ *T. Bot. *R. des étangs*, V. TYPHACÉES. *R. de l'étoile*, V. ARISTOLOCHIACÉES.

ROSE-CROIX. s. m. T. Hist.

Enc.—Sous le nom de *Rose-croix*, ou de *Frères de la Rose-croix*, on désigne une secte d'illuminés qui se révéla au commencement du XVIIe siècle. Elle prétendait pénétrer les mystères de la nature à l'aide d'une lumière intérieure, et se flattait d'arriver ainsi à l'amélioration générale de l'Église et à la fondation d'une prospérité durable pour les États comme pour les particuliers. Ces sectaires se donnaient pour fondateur un Allemand nommé Christian Rosenkreuz (c'est-à-d. rose-croix), qui, selon eux, avait vécu au XIVe siècle et passé une partie de sa vie parmi les sages de l'Égypte et de l'Orient, d'où il avait rapporté une foule de secrets et de recettes magiques. Mais on admet généralement que le véritable auteur de la secte était un certain J. V. Andreæ, qui, en 1615, exposa ses doctrines bizarres dans un livre intitulé *Confessio rosæ-crucis.* Les rose-croix s'appelaient encore *immortels, illuminés*, et *invisibles :* ils se répandirent surtout en Allemagne, mais ils ne tardèrent pas à tomber dans l'oubli et à s'éteindre. — Aujourd'hui, le terme de *Rose-croix* est encore usité dans la franc-maçonnerie ; c'est le titre du grade qui est au-dessus de celui de Maître.

ROSÉE. s. f. (latin. *ros*). Vapeur qui se condense pendant la nuit sous la forme de petites gouttes d'eau. — Fig. et fam., on dit D'un aliment qui est fort tendre, *Cette viande, cette salade est tendre comme la r., comme r.* ‖ T. Art vétér. Se dit Des petites gouttelettes de sang qui sortent à travers les pores de la sole, lorsqu'on pare le pied du cheval trop près du vif. *Le pied a été paré jusqu'à la r.* ‖ T. Bot. V. ROSSOLIS.

Enc. — Tous les auteurs qui ont écrit sur la météorologie depuis Aristote jusqu'à nos jours, se sont occupés des phénomènes de la rosée ; néanmoins c'est seulement dans ce siècle-ci qu'on les a étudiés scientifiquement en substituant l'expérimentation à l'hypothèse, et c'est à un célèbre physicien anglais, le Dr Wells (1814), que nous devons de connaître enfin les lois qui régissent ces phénomènes et d'en posséder une théorie complète.

Les circonstances qui influent sur la production de la r. sont les suivantes. La r. n'est jamais abondante que pendant les nuits calmes et sereines. Cependant on l'observe fréquemment en petite quantité, soit dans les nuits où il fait du vent, si le ciel est clair, soit dans les nuits nuageuses, s'il n'y a pas de vent ; mais il n'y en a jamais dans les nuits venteuses et nuageuses en même temps. Lorsque, pendant la nuit, le temps, d'abord calme et serein, devient venteux et couvert, non-seulement la formation de la r. s'arrête, mais encore la r. qui s'était formée disparaît ou au moins diminue considérablement. Par un temps calme, lorsque le ciel est en partie couvert de nuages, il se forme plus de r. que lorsqu'il est entièrement couvert, mais moins que lorsqu'il est tout à fait serein. Un léger mouvement de l'air favorise la formation de la r. Deux nuits également calmes et sereines peuvent donner lieu à la formation de quantités de r. bien différentes. S'il est tombé récemment de la pluie, la r. est abondante ; elle l'est peu, au contraire, lorsque l'air est sec depuis quelque temps. En général, tout ce qui tend à augmenter la proportion de la vapeur d'eau atmosphérique contribue à rendre la r. plus abondante. C'est ainsi que la r. est en général plus abondante au printemps et en automne qu'en été ; la raison en est que les différences de température entre le jour et la nuit sont plus grandes dans les deux premières saisons que dans la dernière. La r. est toujours plus abondante dans les nuits claires et calmes qui sont suivies de matins brumeux et sombres ; la formation du brouillard montre en effet que l'atmosphère était chargée d'humidité. On a aussi remarqué que la r. est extraordinairement abondante dans les matinées claires qui succèdent à des nuits nuageuses. C'est une erreur de croire que la r. se forme seulement le matin et le soir : les corps se couvrent de r. à toute heure de la nuit, pourvu que le ciel soit serein ; néanmoins, toutes choses étant égales d'ailleurs, il se forme moins de r. pendant la première moitié de la nuit que pendant la seconde, bien que l'air, à minuit, ait déjà perdu une certaine partie de son humidité.

Les métaux polis sont, de tous les corps, ceux sur lesquels il se dépose le moins de r. Cette propriété des métaux est assez remarquable pour avoir conduit quelques physiciens à affirmer que les métaux ne sont jamais mouillés par la r. Mais Wells a constaté qu'elle se forme sur l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le platine, le fer, l'acier, le zinc, le plomb ; seulement lorsque la r. se montre sur ces métaux, elle se borne en général à ternir l'éclat de leurs surfaces, et même, quand elle est assez abondante pour former des gouttelettes, celles-ci sont presque toujours petites et indistinctes. La r. formée sur un métal disparaît souvent, lorsque les autres substances avoisinantes restent mouillées ; bien plus, un métal qui a été mouillé à dessein devient souvent sec, bien que placé dans une même exposition que des corps qui ont de la rosée. Cette propriété qu'ont les métaux de ne point attirer la r. se communique aux corps d'une nature très-différente qu'on met en contact avec eux. Ainsi, par ex., un flocon de laine posé sur un métal reçoit beaucoup moins de r. qu'un flocon semblable placé tout auprès sur de l'herbe ; réciproquement, les corps sur lesquels les métaux sont placés exercent une influence sur la quantité de r. que reçoivent ces derniers. La quantité de r. qui se dépose sur une même substance varie, toutes choses étant égales d'ailleurs, suivant l'état physique de cette substance : il se forme, par ex., plus de r. sur de minces copeaux de bois que sur une pièce de bois de même surface. Enfin, la quantité de r. qui se précipite sur les corps ne dépend pas seulement de leur nature et de leur constitution, elle dépend encore de la situation où ils sont placés par rapport aux objets environnants. On peut établir comme un principe général, que tout ce qui tend à diminuer la portion du ciel qu'on peut voir du lieu où est situé le corps diminue la quantité de r. dont ce corps pourrait se charger.

La température de l'herbe couverte de r. est toujours inférieure à celle de l'air environnant. Dans les nuits claires et calmes, Wells a souvent trouvé que la température de l'herbe était de 3,9, de 4,5, de 5, et même une fois de 7,7 degrés centigrades plus basse que celle de l'air pris à 1 m. 30 environ au-dessus de l'herbe. Il a également observé que, dans les lieux abrités du soleil de l'après-midi, mais néanmoins ouverts à une grande étendue de ciel, la différence qui existe entre la température de l'herbe et celle de l'air environnant, devient sensible aussitôt que la chaleur de l'atmosphère commence à diminuer. Dans les nuits nuageuses, surtout quand il fait du vent, l'herbe n'est jamais beaucoup plus froide que l'air ; quelquefois même elle est plus chaude. Mais, par un temps calme, si les nuages sont très-hauts, bien que suffisamment étendus et denses pour cacher le ciel, il arrive fréquemment que l'herbe est de plusieurs degrés plus froide que l'air. Enfin, lorsque la nuit devient nuageuse après avoir été très-claire, la température de l'herbe s'élève immédiatement. La température des métaux s'abaisse quelquefois de 1,11 à 2,22 degrés au-dessous de celle de l'air ambiant. Lorsque cela a lieu, les autres corps, tels que la laine, les feuilles des plantes, etc., sont considérablement plus froids que l'atmosphère. Les substances qui se couvrent le plus facilement de r. sont celles qui se refroidissent le plus vite quand on les expose à un ciel clair. De toutes les substances expérimentées par le Dr Wells, le duvet de cygne est celle qui se refroidit le plus. En général, les substances dont la température s'abaisse le plus, sont les substances filamenteuses ou formées de duvet. La neige est aussi un des corps qui acquièrent une température beaucoup plus basse que celle de l'atmosphère.

Les expériences de Wells démontrent qu'il existe la plus complète analogie entre la propriété qu'ont les corps d'attirer l'humidité de l'atmosphère et celle qu'ils possèdent de prendre, par les nuits calmes et sereines, une température plus basse que celle de l'air ambiant. Mais il reste à savoir si l'abaissement de température qu'on observe dans les corps couverts de r. est la cause ou la conséquence de la précipitation de la vapeur aqueuse ? Quelques physiciens avaient pensé que la r. était la cause de ce refroidissement ; mais Wells a établi d'une manière irréfragable qu'au contraire la formation de la r. est la conséquence du refroidissement des corps. En effet, il a fait voir : 1° que, dans certaines circonstances, les corps peuvent devenir plus froids que l'air sans se couvrir de r., d'où il suit évidemment que le froid ne peut être l'effet de la rosée ; 2° que, lorsqu'il se forme de la r., sa quantité et l'abaissement de la température sont souvent fort loin d'être proportionnels entre eux. Enfin, il a constamment observé que les corps se refroidissent avant que la r. commence à se déposer sur eux. Ainsi donc, la formation de la r. est un phénomène exactement du même genre que la précipitation de la vapeur aqueuse de l'atmosphère sur la surface extérieure d'une carafe qui contient un liquide plus froid que l'air ambiant. Or, c'est là un phénomène qui a été expliqué de la façon la plus claire et la plus satisfaisante. Tout le monde sait que l'air atmosphérique ne peut contenir pour chaque degré de température qu'une quantité déterminée de vapeur d'eau, et que cette quantité est d'autant plus grande que la température est plus élevée. Maintenant supposons une couche d'air en contact avec un corps solide plus froid qu'elle-même : ce contact abaissera la température de cette couche, qui aussitôt laissera précipiter une partie de la vapeur d'eau qu'elle tient en suspension. Une seconde couche d'air succédant à la première, elle se refroidira également et abandonnera de même cette portion d'humidité que l'abaissement de sa température ne lui permet plus de retenir. Le phénomène se répète avec une grande rapidité, de sorte que, dans un temps très-court, le corps *réfrigérant* se couvre de petites gouttelettes ou même d'une couche continue d'humidité. Or, dès qu'il est prouvé que les corps exposés à un ciel serein prennent une température plus basse que celle de l'atmosphère, l'origine de l'humidité qui vient couvrir leurs surfaces ne peut plus être contestée. — Mais, pour compléter la théorie, il reste à expliquer pourquoi les corps exposés à l'air par une nuit claire et calme deviennent plus froids que les couches atmosphériques en contact avec eux. Sans entrer ici dans des détails qui trouveront mieux leur place ailleurs, nous dirons seulement que ce phénomène est le résultat du rayonnement du calorique que possèdent ces corps. La terre étant toujours en communication avec les espaces planétaires, elle envoie continuellement du calorique rayonnant vers le ciel, puisque la différence de sa température avec celle de l'espace est, suivant Pouillet, d'environ 150 degrés (d'après les expériences de notre célèbre physicien, la température propre de l'espace serait 142 au-dessous de zéro). La terre se refroidirait donc rapidement et se rapprocherait de cette basse température, si rien ne s'y opposait ou ne compensait sa perte de chaleur. Le soleil, qui vient chaque jour échauffer notre globe, fait plus que compenser cette perte, et la terre s'échauffe pendant le jour. La nuit son calorique rayonne vers l'espace : elle se refroidit beaucoup, et l'instant de son plus grand refroidissement doit arriver peu de temps avant le lever du soleil. L'air rayonne aussi, mais il rayonne beaucoup moins, en sorte qu'il arrive souvent que la différence de température est assez grande pour qu'il y ait production de r. Ce rayonnement de la terre vers l'espace peut éprouver des obstacles. Ainsi, les nuages qui recouvrent la terre comme une sorte d'écran, arrêtent les rayons de chaleur émis par le sol et les lui renvoient, de sorte qu'alors la terre se refroidit peu : dans ce cas, la r. ne se forme pas.

La *Gelée blanche*, ou le *Givre*, se produit dans les mêmes circonstances que la r., et en effet elle n'est autre chose que de la r. congelée. Tandis qu'à 1 ou 2 mètres au-dessus du sol, l'air possède une température de plusieurs degrés au-dessus de zéro, le sol lui-même se refroidit par rayonnement, et la vapeur d'eau déposée par les couches d'air en contact se congèle sous la forme de petites aiguilles cristallines. « Les *gelées d'automne* et surtout les *gelées de printemps*, qui sont quelquefois si funestes aux récoltes, dit Pouillet, ont encore la même origine; seulement l'état de l'humidité de l'air n'exerce alors aucune influence. Ce n'est plus la vapeur déposée qui se congèle, c'est l'eau contenue dans les jeunes pousses des plantes dans les bourgeons, dans les fleurs ou dans les embryons des fruits, qui gèle elle-même, lorsque ces divers organes délicats, soumis au rayonnement nocturne, finissent par atteindre une température de 0°,5 ou de 1° *au-dessous* de 0°, ce qui arrive infailliblement dès que la température de l'air descend seulement à 3° ou 4° *au-dessus* de 0°, le ciel étant serein et l'air calme. Il résulte de ces principes que, pour empêcher la gelée dans les circonstances dont nous venons de parler, il suffit d'atténuer les effets du rayonnement, et l'on y parvient en *cachant le ciel* aux plantes qu'on veut protéger, soit en mettant autour d'elles, à une certaine distance, des toiles ou des paillassons, soit en les couvrant avec de simples gazes. Mais ces moyens, qui sont employés avec tant de succès pour empêcher les *gelées locales*, ne peuvent rien contre les *gelées générales*, c.-à-d. contre celles qui arrivent, parce que l'air est lui-même tombé à une température plus basse que zéro. »

* **ROSELET.** s. m. T. Mamm. V. Marte.

* **ROSÉOLE.** s. f. T. Méd. Voy. Exanthème.

ROSERAIE. s. f. Terrain qui n'est planté que de rosiers.

* **ROSERÉ.** s. m. T. Ichthyol. V. Mugiloïdes.

ROSETTE. s. f. Petite rose; ne se dit qu'au Fig., pour désigner certains ornements qui sont faits en forme de rose. Ainsi, on appelle *Rosette*, Un nœud de ruban en forme de rose; Les petits fleurons que les couteliers emploient pour monter les rasoirs, les lancettes; Le réseau qu'une lingère fait aux petits trous qu'un accident a causés dans le linge; Le petit cadran où se meut l'aiguille qui sert à avancer et retarder le mouvement d'une montre. — *En T. Bot., on appelle *Feuilles en r.*, Celles qui sont disposées autour de la tige comme les pétales d'une rose. ‖ On nomme encore *Rosette*, à cause de sa couleur, Une sorte d'encre rouge faite avec du bois de Brésil; Une préparation de craie teinte en rouge, qui sert à peindre; Les disques de cuivre obtenus par la fusion. Voy. Cuivre.

ROSIER. s. m. T. Bot. Voy. Rosacées.

ROSIÈRE. s. f. Jeune fille qui a obtenu la couronne de roses destinée, dans certains villages, à être le prix de la sagesse. *La r. de Nanterre, de Salency. Couronner la rosière.*

* **ROSINA.** s. f. T. Métrol. V. Monnaie.

* **ROSOGLIO** et * **ROSOLIO.** V. Rossolis.

ROSSE. s. f. (all. *ross*, cheval). Cheval sans force, sans vigueur. *Ce cheval est une vraie r. Il montait une vieille r.* — Fig. et famil., *Il n'est si bon cheval qui ne devienne r.*, Il n'y a point d'homme si vigoureux, ou d'un esprit si fort, qui ne s'affaiblisse par l'âge; et, dans un sens contraire, *Jamais bon cheval ne devient r.* ‖ *T. Ichth. Voy. Able.

ROSSER. v. a. Battre quelqu'un violemment. *Il fut rossé d'importance.* Fam. = Rossé, ée. part.

ROSSIGNOL. s. m. Petit oiseau à plumage grisâtre et au chant mélodieux. V. Fauvette. — Fam., on dit D'une personne qui a la voix pure et très-flexible, *C'est un r., elle a une voix, un gosier de r.* ‖ *On donne vulgair. le nom de *Rossignol* à divers oiseaux dont la voix est plus ou moins agréable : tels sont la Grande Rousserolle, appelée *R. d'eau* ou *de rivière*, et le Phœnicure, appelé *R. de muraille.* —Ironiq., *Un r. d'Arcadie*, Un âne. ‖ Sorte de petite flûte à piston, qu'on fait ordinairem. avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la séve. ‖ *T. Art vétér. Fistule artificielle que des maréchaux ignorants pratiquent encore quelquefois sous la queue d'un cheval poussif, croyant donner par là une issue aux gaz qui, suivant eux, oppressent l'animal. ‖ *T. Charpent. Coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois. ‖ *T. Comm. Se dit De toutes sortes de marchandises qui ne sont plus de vente. Famil. ‖ T. Serrurier. Crochet dont on se sert pour ouvrir toutes sortes de serrures. = Rossignoler. v. n. Imiter le chant du rossignol. Fam.

ROSSINANTE. s. f. (R. *rosse*). Nom donné par Cervantes au cheval maigre et efflanqué de don Quichotte, et qui se dit, par plaisanterie, D'un cheval ruiné et de mauvaise mine.—Ce mot est masc., en parl. Du cheval de don Quichotte.

ROSSOLIS. s. m. (latin. *ros solis*, rosée du soleil). Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de roses, ou de quelques parfums. *R. de Turin. Boire du r.* — *On dit aussi *Rosoglio* et *Rosolio.* ‖ T. Bot. *Rossolis* ou *Rosée-du-soleil*, nom vulg. du Drosera.

* **ROSTELLAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. Buccinoïdes. = Rostellum. s. m. (mot latin qui signifie *petit bec*). T. Bot. Voy. Orchidacées.

ROSTRALE. adj. f. Voy. Colonne et Couronne.

* **ROSTRE.** s. m. (lat. *rostrum*, bec).

Enc.— Le mot *Rostre* (lat. *rostrum*) signifie proprement *bec;* mais, par analogie, les Romains appelaient aussi de ce nom l'éperon qui, dans l'antiquité, armait la proue des navires de guerre. L'an de Rome 416, ou 338 avant J.-C., après une victoire navale remportée sur les Antiates, ils imaginèrent de fixer à leur tribune aux harangues, en guise de trophée, les éperons des navires enlevés dans ce combat, et dès ce moment cette *tribune* fut habituellement désignée sous le nom de *Rostres* (*rostra*). Auparavant la tribune (*suggestus*) était appelée *templum*, parce qu'elle était consacrée par les augures. Elle était située entre le *comice* (*comitium*), c.-à-d. le lieu où s'assemblaient les curies, et le *forum*, où s'assemblaient les tribus, de manière que l'orateur pouvait se tourner, soit du côté du comice, soit du côté du forum. D'après Niebuhr et Bunsen, cette tribune était une construction de forme circulaire, surmontée d'une plate-forme qu'entourait un parapet et que protégeait une sorte de dais de pierre. Le tout était supporté par des arcades dont les piliers étaient ornés des éperons en question. On montait à la tribune par un escalier situé de chaque côté, de sorte que, dans son ensemble, cette construction devait avoir une grande analogie avec les jubés ou avec les ambons qu'on trouve dans quelques anciennes églises. Jules César ayant fait transporter la tribune aux harangues dans un coin du forum, la nouvelle construction reçut le nom de *Rostra nova* ou *Rostra Julia*, et l'on désigna sous le nom de *Rostra vetera* l'emplacement qu'occupait l'ancienne tribune. Les deux rostres étaient en outre décorés de statues d'hommes illustres : ainsi, aux nouveaux rostres, on voyait les statues équestres de Sylla, de Pompée, de César et d'Auguste. Les gravures ci-jointes sont la copie de deux deniers, le premier de la *gens* Lollia, et le second de la *gens* Sulpicia, qui représentent les rostres; mais ces médailles n'en donnent qu'une idée très-incomplète. On pense que la première représente les anciens rostres, et la seconde les rostres nouveaux. Plus tard, les Romains ayant eu l'idée d'employer les *rostres*, c.-à-d. les éperons de navire, comme ornement symbolique, à la décoration architecturale, etc., leur usage s'en est conservé jusqu'à nos jours.

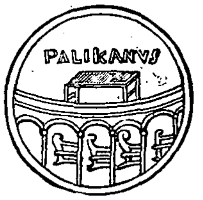

Fig. 1.

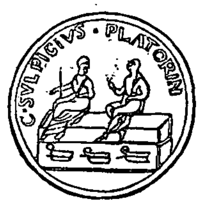

Fig. 2.

En termes d'Histoire naturelle, *Rostre* s'emploie aussi quelquefois pour désigner différentes parties dont la forme se rapproche plus ou moins de celle d'un bec d'oiseau. En Botanique, on nomme ainsi certains prolongements en forme de bec, et notamment l'extrémité du capuchon dans les corolles irrégulières. En Zoologie, on appelle encore de ce nom, chez les Curculionites, l'espèce de trompe qui termine antérieurement leur tête; chez les Hémiptères, l'ensemble des pièces longues et étroites qui, par leur réunion, composent le suçoir; chez beaucoup de Crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et s'avance plus ou moins; et chez divers Coquillages univalves, le siphon plus ou moins allongé qui termine antérieurement leur ouverture.

ROT. s. m. (lat. *ructus*). Vent qui s'échappe par la bouche avec bruit. *Faire un rot, des rots.* Bas.

RÔT. s. m. Viande rôtie à la broche. *Gros rôt*, La grosse viande rôtie, comme filet de bœuf, longe de veau, dindon, etc. *Petit rôt, menu rôt*, Les poulets, les perdrix, les ortolans, etc. ‖ Par ext., Le service en maigre ou en gras qui suit immédiatement celui des potages et des entrées. *On vient de servir le rôt.*

* **ROTACÉ, ÉE.** adj. (lat. *rota*, roue). T. Bot. Voy. Fleur.

* **ROTACISME.** s. m. (gr. ῥωτακισμὸς). T. Physiol. Prononciation vicieuse de la lettre R. V. Grasseyement.

ROTANG. s. m. T. Bot. Voy. Palmiers.

ROTATEUR. adj. m. T. Anat. *Muscles rotateurs*, Ceux qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés. ‖ Subst., *Le grand, le petit r. de l'œil. Les rotateurs de la cuisse.* = Rotateurs. s. m. pl. T. Zool. Syn. de *Systolides.* V. Infusoires. = Rotation. s. f. (latin. *rotatio*, de *rotare*, tourner). T. Phys. Mouvement circulaire d'un corps autour de son axe ou de son propre centre. *La théorie de la r. des corps. La r. d'un disque sur son axe. Le mouvement de r. du globe de l'œil. La r. de la terre sur elle-même. Axes de r.*, V. Axe. ‖ *T. Agricult. Alternance ou succession méthodique des cultures. *La r. des cultures. Il faut suivre dans ce terrain un système régulier de r.* V. Assolement. = *Rotatoire. *Mouvement r.*, Mouvement d'un corps qui tourne autour de son axe. ‖ T. Optiq. *Pouvoir r.*, V. Polarisation. = *Rotatoires, s. m. pl. Voy. Infusoires.

ROTE. s. f. (lat. *rota*, roue). T. Mus. V. Vielle.

Enc. — On appelle *Rote*, un tribunal établi à Rome, vers 1326 par le pape Jean XXII, pour juger par appellation les matières bénéficiales de tout le monde catholique. Ce tribunal se compose d'un président et de douze docteurs, appelés *Auditeurs de rote*, et pris entre les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne, dans les proportions suivantes : 8 Italiens, 2 Espagnols, 1 Français et 1 Allemand. La r. jouissait autrefois d'une immense considération, et ses décisions ont été recueillies dans de vastes collections : actuellement, son autorité est à peu près limitée aux États pontificaux. Le nom sous lequel on désigne ce tribunal paraît venir de la disposition circulaire que présentent les siéges où ses membres prennent place, afin d'empêcher toute discussion de préséance.

ROTER. v. n. Faire un rot, des rots. Bas.

RÔTI. s. m. Viande rôtie. *Il a toujours du r. à son dîner. On a servi le r.* = Rôtie. s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. *R. au vin, au beurre.* ‖ Par extens., Une tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures ou quelque autre chose d'agréable à manger. *Une r. de miel, de beurre, de gelée de groseilles.*

* **ROTIFÈRE.** s. m. (lat. *rota*, roue; *ferre*, porter). T. Zool. Voy. Infusoires.

ROTIN. s. m. Partie de la tige du *Rotang*, qui sert à faire des cannes. V. Palmiers et Jonc.

RÔTIR. v. a. (all. *rosten*, faire griller). Faire cuire à la broche, sur le gril, etc., de manière que la chose exposée au feu prenne une couleur particulière, généralement d'un roux doré. *R. de la viande. R. un poulet. R. du pain sur le gril. R. du poisson sur les charbons. R. des marrons à la poêle, sous la cendre. Cet aloyau a été rôti au four.* ‖ En parlant De la grande chaleur du soleil, Brûler. *Il a gelé cette nuit; si le soleil vient à donner, il rôtira tous les bourgeons.* ‖ Figur. et prov., *R. le balai*, Voy. Balai. = Rôtir. v. n. *Faire r. de la viande à la broche. On a mis r. deux poulets. Prenez garde que la viande ne rôtisse trop.* = se Rôtir. v. pr. Etre rôti. *Prenez garde que votre poulet ne se rôtisse trop.* ‖ Fam. et par exag., Se chauffer de trop près ou être toujours auprès du feu. *Vous vous rôtissez. Ce chat est toujours à se r.* Par anal., *Cet enfant se rôtit au soleil. Mettez-vous à l'ombre, vous vous rôtissez.* = Rôti, ie. part.

RÔTISSERIE. s. f. Le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir. = Rôtisseur, euse. s. Celui, celle qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir. ‖ *R. en blanc*, Celui qui vend des viandes prêtes à rôtir, mais qui ne les vend point toutes rôties. = Rôtissoire. s. f. Ustensile qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE. s. f. (lat. *rotundus*, rond). T. Archit. Édifice de forme circulaire à l'intérieur et à l'extérieur, et ordinair. surmonté d'une coupole. Voy. Panthéon. ‖ Abri formé d'une petite coupole ou d'un toit circulaire, porté par des colonnes, et ordinairement placé dans un jardin. *La r. du Palais-Royal. On dansera sous la r., dans la r.* ‖ *Caisse située à la partie postérieure d'une diligence, et dont la portière est à l'arrière. *On avait placé huit personnes dans une r. faite pour six.* ‖ *Au commencement du XVIIe siècle, on appelait *Rotonde*, Une espèce de fraise extrêmement roide que portaient les élégants. = Rotondité. s. f. Qualité de ce qui est rond; ne se dit que dans le langage famil., en parlant D'une personne très-grosse. *Il remplit un grand fauteuil de sa rotondité.*

* **ROTTBOELLÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Graminées.

* **ROTTLERA.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

ROTULE. s. f. (lat. *rotula*, de *rota*, roue). T. Anat. V. Squelette.

ROTURE. s. f. (bas latin. *ruptura*, défrichement). L'état d'une personne ou d'un héritage qui n'était pas noble. *Il était né dans la r. Terre, biens en r. Ce n'était pas un fief, ce n'était qu'une r.* || Collectiv., Les roturiers. *En France, la r. était sujette à la taille.* = Roturier, ière. adj. Qui n'est pas noble. *Famille roturière. Biens roturiers. — Fief r.*, V. Fief. — Subst., en parlant Des personnes. *Les roturiers voulurent se plaindre. Il avait épousé une roturière.* || Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier. *Cet homme a l'air r., la mine roturière, les façons roturières.* Vieux. = Roturièrement. adv. A la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture. *Il n'y avait ni fief, ni seigneurie à cette terre, elle devait se partager r.* || Figur., D'une manière basse et ignoble. *Cet homme-là pense r.* Vieux.

ROUAGE. s. m. La réunion, l'ensemble des roues, pignons, etc., d'une machine. *Tout le r. de cette machine est détraqué.* — Se dit Des roues mêmes, ainsi que des diverses parties d'un mécanisme. *Les rouages de cette machine sont trop nombreux.* || Fig., *Les rouages de cette administration sont trop compliqués. C'est créer là un r. inutile.*

ROUAN. adj. et s. (R. *roux*). Se dit Des chevaux dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

ROUANNE. s. f. Instrument dont les employés des contributions indirectes se servent pour marquer les pièces de vin. = Rouanner. v. a. *R. une pièce de vin*, La marquer avec la rouanne. || Rouanné, ée. part. = Rouannette. s. f. Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

***ROUANT.** adj. m. T. Blason. Se dit Du paon qui paraît de front et fait la roue.

***ROUBIÉ.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

***ROUBINE.** s. f. Dans le midi de la France, on appelle ainsi Les canaux qui mettent la Méditerranée en communication avec les étangs salés du littoral.

ROUBLE. s. m. (russe. *roubith*, couper). T. Métrol. Voy. Monnaie.

ROUC. s. m. Voy. Rock.

ROUCHE. s. f. T. Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

ROUCOU et **ROCOU.** s. m. Matière tinctoriale extraite du Roucouyer. V. Flacourtiacées. = Roucouer ou *Rocouer. v. a. Peindre en rouge avec le roucou. || On dit aussi pron., *Se roucouer* ou *Se rocouer*. *Les sauvages aiment beaucoup à se r.* = Roucoué ou Rocoué, ée. p.

ROUCOULEMENT. s. m. Bruit, murmure triste et tendre que font entendre les pigeons et les tourterelles. = Roucouler. v. n. [Onomatopée.] Se dit Des pigeons et des tourterelles qui font entendre le murmure appelé roucoulement. || Fig. et par plaisant., se dit D'un homme qui tient à une femme des propos tendres et langoureux. *Il passe sa vie à r. aux pieds de sa maîtresse.* = Roucouler. v. a. *R. ses plaintes. R. une romance.* = Roucoulé, ée. part.

ROUCOUYER ou **ROCOUYER.** s. m. T. Bot. Voy. Flacourtiacées.

ROUDOU ou **REDOUL.** s. m. T. Bot. V. Coriariées.

ROUE. s. f. (lat. *rota*). Machine de forme circulaire qui, en tournant sur un axe, sert au mouvement de quelque chose. *R. de charrette, de carrosse. R. de brouette, d'affût de canon. R. de locomotive, de wagon. Les roues d'une machine, d'une horloge, d'une grue, etc. R. dentée. R. conique. R. de gouvernail, de pressoir, etc. R. élévatoire. R. hydraulique. Roues de devant, de derrière. Ferrer des roues. Voiture à deux roues, à quatre roues. Pousser à la r. pour tirer une charrette d'une ornière.* — Prov., on dit D'une chose tout à fait inutile, *Cela sert comme d'une cinquième r. à un carrosse;* et fig., *C'est une cinquième r. à un carrosse.* — Fig. et famil., *Pousser à la r.*, Aider quelqu'un à réussir dans une affaire. *Mettre, jeter des bâtons dans la r.*, Susciter des obstacles, entraver, retarder une affaire. — *Faire la r.*, se dit Des enfants et des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps, au moyen de leurs mains et de leurs pieds. || En parl. De certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue de manière à en former une espèce d'éventail; on dit qu'*Ils font la roue. Ce paon fait la r.* — On dit aussi Fig. et fam., D'un homme qui se pavane, qui fait le beau, *Il fait la r.* || * T. Artificier. *R. tournante, r. guillochée*, V. Pyrotechnie. || * T. Loterie. *R. de fortune*, Le tambour en forme de roue, où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort. — Fig., *La r. de la fortune*, Les révolutions et les vicissitudes dans les événements humains. *Les uns montent, les autres descendent ; ainsi va la r. de la fortune.* On dit encore, *Être au haut, au plus haut*, et *Être au bas, au plus bas de la r.*, Être dans une grande élévation, dans une grande prospérité, ou Être dans l'abaissement et dans la misère. || T. Mar. *R. de câble*, Chacun des cercles ou cerceaux qu'on fait faire à un câble pour le plier. On dit aussi, *Pli de câble*.

Enc.—I. On appelle *Roue*, une machine simple qui se compose d'un corps de forme circulaire et ordinairement plate, et d'un axe autour duquel tourne ce corps. Les roues se font de bois, de métal, ou de toute autre matière, suivant l'usage auquel on les destine. On en distingue deux sortes, selon qu'elles ont simplement un mouvement de rotation, et selon qu'elles possèdent à la fois un mouvement de rotation et un mouvement de translation. — Les roues de la seconde classe, en roulant sur leur circonférence, portent leur centre et l'axe autour duquel elles tournent, dans une direction parallèle au plan ou au terrain qu'elles parcourent : telles sont surtout les *roues des voitures* de tout genre. A l'origine, les roues de voiture consistaient simplement en un disque de bois circulaire et plein, percé à son centre d'un trou pour recevoir l'essieu. Mais pour les rendre moins pesantes et en même temps plus solides, on ne tarda pas à adopter un autre mode de construction. Le centre de la r. est formé par un *Moyeu*, court cylindre de bois qui est percé d'un trou pour le passage de l'essieu et qui est fretté de fer aux deux bouts. La circonférence est composée de plusieurs arcs de bois, appelés *Jantes*, qui sont assemblés de manière à former un cercle, et que l'on recouvre de bandes ou d'un cercle de fer cloué et boulonné. Les jantes sont unies au moyeu par des *Rais*, c.-à-d. par des pièces de bois disposées en rayons, et assemblées à tenons et à mortaises, tant avec les jantes qu'avec le moyeu : les grandes roues ont environ 14 rais. Ces rais sont situés un peu obliquement sur le moyeu, pour écarter les jantes de la voiture : c'est ce qu'on appelle l'*Écuanteur* des roues. L'*Essieu* est une forte barre de fer carrée, fixée sous le train de la voiture ; mais ses bouts sont cylindriques, pour tourner dans les boîtes des roues. Les *Boîtes* sont des tuyaux de fer ou de cuivre qu'on introduit dans le trou central du moyeu : elles sont munies d'oreilles qu'on entre dans des incisions du bois, et l'on calfate les boîtes avec de la filasse pour les fixer dans les moyeux. Enfin, l'essieu est retenu dans les boîtes, soit par une *clavette*, soit par un *écrou* qui est vissé au bout, en sens contraire de celui du roulage en avant. — Les roues de la première catégorie tournent seulement sur elles-mêmes, sans changer de lieu. Elles tournent, soit autour d'un axe qui les traverse, soit avec l'axe qui est alors fixé à leur centre, mais dont les pivots se meuvent librement dans des trous qui servent d'appui : telles sont les roues qui entrent dans la composition de la plupart des machines. Ces sortes de roues reçoivent le mouvement ou le transmettent par certaines parties saillantes qu'on réserve ou qu'on ajoute à leur circonférence, et qu'on nomme *dents*, *chevilles*, etc. Nous avons parlé ailleurs des *roues à engrenage*, des *poulies*, des *roues élévatoires*, etc. (v. Engrenage, Poulie, Noria); en conséquence, nous ne traiterons ici que des *roues hydrauliques* proprement dites, c.-à-d. de celles qui sont mues immédiatement par une eau courante, et qui servent à transmettre le mouvement à d'autres machines quelconques.

II. *Roues hydrauliques.* — On les divise en deux classes, les *Roues verticales* et les *Roues horizontales*, selon que leur axe est horizontal ou vertical. Les premières se distinguent encore en *Roues en dessous*, *Roues en dessus* et *Roues de côté*, suivant que l'eau arrive à leur partie inférieure, à leur partie supérieure, ou en un autre point de leur contour.

A. Les *Roues en dessous*, dites aussi *Roues à aubes* ou *à palettes* (Fig. 1), se composent d'un axe ou *arbre tournant*, ordinairement assemblé au moyen de 8 *bras* ou rayons à 3 ou 4 *jantes* ou segments de cercles égaux. Sur ces jantes sont implantées de fortes chevilles, appelées *Bracons*, sur lesquelles on cloue ou l'on boulonne les *Aubes*, c'est-à-d. des planches rectangulaires situées dans le sens du prolongement des rayons. Enfin, quelquefois on ferme une partie de l'intervalle compris d'une aube à l'autre par des *contre-aubes* ou planches fixées à plat contre les jantes. La roue en dessous se place en avant d'une vanne qu'on lève d'une certaine quantité pour laisser couler l'eau par sa partie inférieure. L'eau s'échappe de la vanne avec la vitesse due à la hauteur de son niveau dans le bief au-dessus de l'orifice, et elle imprime un mouvement de rotation à l'appareil par le choc qu'elle produit sur les aubes. En outre, pour que le liquide exerce toute son action, ou en perde le moins possible, on établit la roue entre deux murs parallèles dont les parois touchent presque les aubes, et l'on donne à la maçonnerie du fond une forme circulaire que les aubes rasent en courant : cette construction est appelée un *Coursier*. Les roues en dessous à aubes planes s'emploient principalement lorsqu'on n'a que peu de chute, pourvu qu'on ait un volume d'eau suffisant. De plus, elles sont petites, peu coûteuses, d'un entretien facile, et peuvent recevoir une assez grande vitesse sans perdre notablement de leur effet. Mais il résulte des conditions mêmes de leur structure et de leur emploi que ces sortes de roues consomment sans utilité la plus grande partie de la force motrice. L'effet utile d'une roue à aubes bien construite et en bon état n'est guère que le quart, ou au plus le tiers du travail qui est représenté par la chute. Cette énorme perte de puissance est la cause principale qui fait que les machines de ce genre ne sont presque plus employées aujourd'hui. Toutefois, en considérant l'avantage qu'offre ce système de roue de pouvoir marcher avec une vitesse assez grande, le général Poncelet s'est proposé de le perfectionner de manière à éviter cette perte exorbitante de force. Il est ainsi arrivé à créer la roue qui porte son nom, et que l'on appelle aussi *Roue à aubes courbes*, parce que les aubes planes des précédentes y sont remplacées par des aubes courbes, comprises entre deux rebords ou couronnes, et à peu près tangentes à la circonférence extérieure (Fig. 2). En outre, la vanne qui livre passage à l'eau doit être inclinée à un de base sur un ou deux de hauteur, et la partie inférieure de la roue doit être emboîtée par une portion très-courte de coursier circulaire et par les bajoyers du canal de fuite. Enfin, le radier du canal est muni d'un ressaut destiné à faciliter la sortie de l'eau. Quand l'eau s'échappe de la vanne, elle monte dans les aubes sans produire de choc, parce que celles-ci ne lui présentent que leur tranche, et elle continue de s'élever jusqu'à ce que l'action continue de la pesanteur ait détruit son mouvement ascendant ; elle redescend alors en glissant sur les aubes en sens contraire et va se dégorger dans le canal de fuite. L'expérience a démontré que, pour que les roues à la Poncelet produisent leur maximum d'effet, il faut que leur jeu dans le coursier n'excède pas 1 centim., et que leur vitesse, à la circonférence, soit les 0,55 de celle de l'eau. Dans ce cas, leur effet utile s'élève à 55 et même à 60 pour 100 du travail moteur total. — Les *Roues à ailes* ou *Roues pendantes*, usitées dans les moulins établis sur bateaux, sont de véritables roues en dessous. Mais ces appareils n'exigent ni coursier ni construction destinée à augmenter la vitesse du courant. Elles se composent simplement d'un arbre tournant muni d'un certain nombre de rayons, reliés les uns aux autres par des moises, et sur lesquels on cloue des aubes planes souvent d'une très-grande largeur. Ces roues sont mises en mouvement plutôt par le poids que par le choc de l'eau sur celles de leurs palettes qui sont immergées. Leur effet utile est de 30 à 32 pour 100.

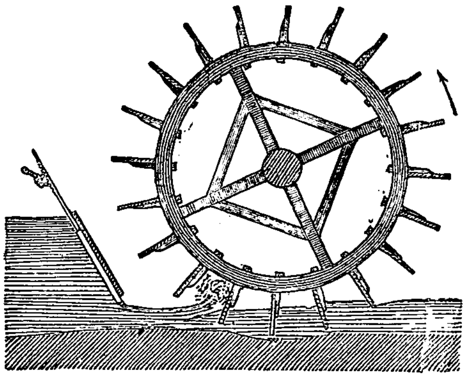

Fig. 1.

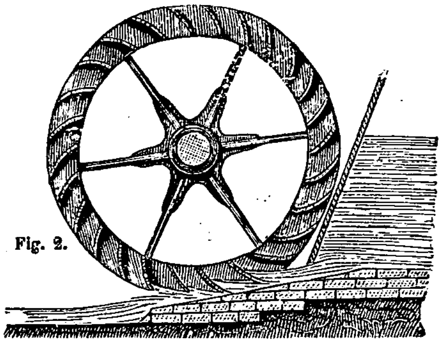

Fig. 2.

B. Les *Roues en dessus* reçoivent quelquefois l'eau entre des palettes ou des aubes tournant dans un coursier concentrique; mais le plus ordinairement elles le reçoivent dans des augets dont leur circonférence est munie. Aussi, quand on parle de roue en dessus, on entend toujours une *Roue à augets*. Ces roues se composent de deux cercles, ou *joues*, montés sur un axe tournant, mais la *couronne*, c.-à-d. l'espace annulaire compris entre les deux cercles, est munie d'un fond et divisée en compartiments, appelés *Augets*, qui sont formés, tantôt par des cloisons un peu courbes, tantôt par des cloisons brisées. On les divise en deux classes, suivant qu'elles reçoivent l'eau à leur sommet ou un peu au-dessous. Celles qui offrent la première disposition sont les *roues en dessus* proprement dites, et l'on donne le nom de *roues par derrière* à celles qui présentent la seconde. Dans les roues du premier genre, qui sont de beaucoup les plus usitées, l'eau est amenée à leur partie supérieure par un coursier, d'où elle tombe dans les augets et les remplit successivement à mesure que, par l'effet du mouvement de la rotation, ils viennent se présenter à son extrémité ; puis, quand les augets arrivent au bas de la circonférence qu'ils décrivent, le liquide tombe dans le canal de fuite, et ils remontent vides, pour se remplir de nouveau. Dans ce système, ainsi qu'il est facile de le voir, c'est le poids de l'eau contenue dans les augets d'une moitié de la roue qui détermine le mouvement. Dans la construction d'une roue à augets, il faut avoir soin de disposer ces derniers de telle manière qu'ils ne se vident que le plus bas possible, car lorsque l'eau en sort avant qu'elle ait atteint le bas de la roue, il en résulte une perte de travail. Il faut aussi que l'ouverture de chaque auget ne soit pas trop étroite, afin que l'eau puisse y entrer et en sortir sans difficulté. Enfin, il est utile de pratiquer quelques petits trous au fond des augets pour que l'air, qui doit en sortir quand l'eau arrive et y entrer quand elle s'en va, ne gêne pas le passage du liquide, ce qui nuirait à l'effet produit. Les roues où l'eau arrive à peu près sans chute et agit presque uniquement par son poids, sont les plus avantageuses de toutes les roues hydrauliques, surtout quand on ne donne à leur circonférence qu'une faible vitesse : celle-ci ne doit pas dépasser un mètre par seconde. Comme en général cette vitesse ne serait pas suffisante pour les machines que la roue à augets met en mouvement, on la munit habituellement d'une roue dentée (Fig. 3), qui engrène avec une autre roue beaucoup plus petite, de façon que l'on peut donner à l'arbre de cette seconde roue un mouvement de rotation aussi rapide qu'il est besoin. Les roues de ce genre utilisent ordinairement 75 pour 100 du travail moteur résultant de l'action de l'eau. On les emploie de préférence pour les chutes dont la hauteur varie de 3 à 12 mètr. Au delà de cette limite, leurs dimensions deviendraient trop considérables pour présenter les conditions de solidité suffisantes.

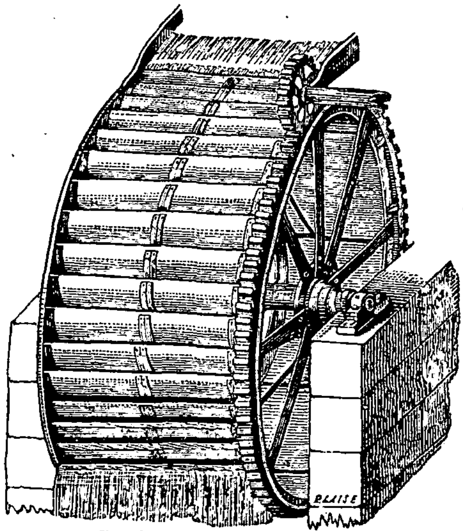

Fig. 3.

C. Les *Roues de côté* (Fig. 4) participent à la fois des procédés de construction, des avantages et des inconvénients des deux systèmes précédents. Ce sont des roues à aubes planes, mais qui sont en général munies de contre-aubes, et, en outre, le coursier est construit de manière à raser toutes les aubes, à cause de la forme circulaire que l'on donne à la maçonnerie. L'eau arrive sur les aubes de cette roue, presque au niveau du centre, mais un peu au-dessous. En général, on donne au vannage une disposition telle que l'eau arrive aussi normalement que possible sur les palettes. Mais, quand cela est possible, au lieu de donner l'eau à la roue par le bas d'une vanne, il vaut mieux faire déverser le liquide sur les aubes par le haut d'une vanne qui s'abaisse (Fig. 4). Dans ce genre de roue, l'eau agit d'abord sur les aubes par son choc; mais comme elle se trouve maintenue sur ces aubes par les bajoyers ou les murs verticaux du coursier, qui s'opposent à ce qu'elle s'écoule de part et d'autre, elle agit ensuite par son poids jusqu'à ce qu'elle arrive au canal de fuite. Ces roues peuvent recevoir une grande vitesse; on les emploie surtout quand la chute d'eau est médiocre. Leur effet utile est de 40 à 50 pour 100 du travail total, quand elles reçoivent l'eau par un vannage, et de 50 à 60, quand elles la reçoivent par un déversoir.

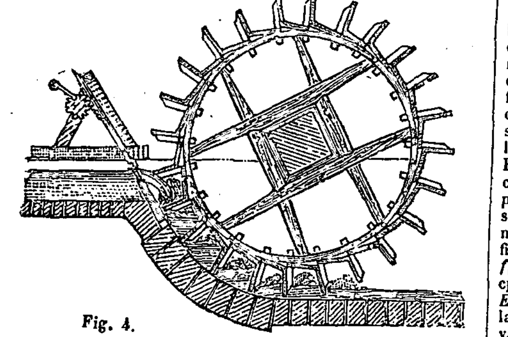

Fig. 4.

D. Les *Roues horizontales*, c.-à-d. à axe vertical, sont employées, de temps immémorial, dans le midi de la France, pour faire mouvoir les *moulins*. Elles ont l'avantage de réduire ceux-ci à leur plus simple expression, le même arbre portant la meule à sa partie supérieure et la roue motrice à sa partie inférieure. Les unes sont *à cuillers* et les autres *à cuve*. Les roues à cuillers consistent en une espèce de moyeu dans lequel sont implantées des aubes, ou *cuillers*, taillées de manière à présenter à l'eau une surface concave et oblique. On les dit *à trompe*, quand l'eau est lancée sur les aubes par une trompe ou buse pyramidale peu inclinée, et *à cannelle*, quand c'est par une cannelle ou auge inclinée de 20 à 45 degrés. L'eau n'y agit que par choc; aussi leur effet utile ne dépasse pas 30 pour 100. Les roues à cuve ont une forme analogue à celle des précédentes; mais, au lieu d'être isolées et de recevoir le choc de l'eau en un point de leur contour, elles sont enfermées dans une cuve cylindrique de maçonnerie qui est ouverte par le bas, et qui porte, sur un de ses côtés, à la partie supérieure, une entaille dont une des parois est tangente à la paroi intérieure de la cuve: c'est cette rainure qui sert de coursier d'amenée. Cette dernière sorte de roue n'utilise guère que 10 à 15 pour 100 de l'action motrice de l'eau.

LÉGISLATION. — La peine de la *Roue* est un de ces supplices abominables qui naguère encore déshonoraient la législation de la plupart des peuples les plus civilisés de l'Europe. En France, on attachait le condamné, les jambes écartées et les bras étendus, sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-André, de manière que chaque membre portât à faux sur un espace vide. Alors le bourreau lui brisait, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et les reins; puis il le mettait sur une r. soutenue en l'air par un poteau. Le supplicié avait les mains et les jambes ramenées derrière le dos, la face tournée vers le ciel, et on le laissait expirer dans cet état. Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours ordonnaient que le condamné serait étranglé avant d'être étendu sur la r. Ce supplice infâme avait été apporté d'Allemagne en France sous François Ier. Ce prince, par son édit du 4 février 1534, ordonna de l'appliquer aux voleurs de grands chemins et de maisons habitées. Henri II étendit ensuite cette peine aux assassins (1547): toutefois les femmes n'étaient point condamnées à ce supplice. Il ne fallut rien moins que la Révolution pour faire disparaître la r. et les autres barbaries qui souillaient notre législation pénale.

ROUELLE. s. f. (dimin. de *roue*). Tranche de certaines choses coupées en rond. *R. de citron, de pomme, de betterave.* || *R. de veau*, Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

ROUENNERIE. s. f. T. Comm. Se dit Des toiles de coton peintes, parce que les premières fabriques établies en France pour ce genre d'étoffes le furent à Rouen. *Ce marchand tient la r., ne vend que de la r.*

ROUER. v. a. Punir du supplice de la roue. *Il fut condamné à être roué vif.—Il a pensé être roué, il se fera r.*, se dit De quelqu'un qui a pensé être écrasé, qui est près de se faire écraser entre des roues ou sous les roues d'une voiture, d'une charrette. — Fig. et fam., *R. quelqu'un de coups de bâton, le r. de coups*, Le battre excessivement. *Être roué de fatigue*, ou simplement, *Être roué*, Être tellement fatigué, qu'on a tout le corps rompu, et qu'on a peine à se remuer. *Le trot de ce cheval m'a roué. Je suis tout roué d'avoir été dans ce fiacre.* || T. Marine. *R. un câble, une manœuvre*, Plier un câble, etc., en rond, en cerceaux. = ROUÉ, ÉE. part. || En T. Véner., se dit adjectiv. Du bois du cerf lorsqu'il est serré et peu ouvert. || Fig. et famil., se dit substantiv., au masculin, D'un homme sans principes, sans mœurs, dont la conduite est désordonnée. *C'est un r. qui ne respecte rien.* Vieux. = ROUERIE. s. f. Action de roué, tour de roué. *C'est une r., une vraie rouerie.* Fam.

ROUET. s. m. (R. *roue*). T. Arts et Métiers.

Enc.—Ce mot s'emploie pour désigner divers objets en forme de roue, comme ce qu'on appelle le *R. d'un puits* (v. PUITS), ou de véritables roues, comme le *R. d'un moulin* (v. MOULIN) et le *R. des arquebuses* (v. FUSIL), ou encore certaines machines dont l'organe principal est une roue, comme le *R. du cordier* (v. CORDERIE) et le *R. à filer*. Cette dernière machine, ainsi que son nom l'indique, sert à tordre le chanvre et le lin pour le réduire en fil, et à peloter ce fil sur une bobine à mesure qu'il est fait. L'organe moteur (Fig. ci-jointe) consiste en une pédale P qui meut la roue AA par le moyen de la manivelle B. Cette roue fait tourner, à l'aide de deux cordes sans fin *ii* passées dans sa gorge, l'appareil *d* qui tord le fil et l'enroule sur la bobine F. A cet effet, chacune de ces cordes est passée sur l'une des poulies *g*, *b*, dont les diamètres sont inégaux pour leur imprimer des vitesses différentes. Le fil qu'on tord passe dans l'œil *f*, et se courbe sur un petit crochet d'une pièce *k*K, appelée *Epinglier* ou *Ailettes*, qui a la forme d'un U. De là, ce fil va s'enrouler autour de la bobine F, qui, étant mue par la petite poulie, tourne plus vite. Les deux arbres des poulies sont, l'un de fer, l'autre de bois, et celui-ci est creux, en *canon*, pour pouvoir tourner autour de l'autre. Quand on fait agir la pédale P, la roue A tourne et fait tourner les deux poulies et leurs arbres. La fileuse puise à un petit paquet d'étoupes qu'elle prépare entre ses doigts; ces étoupes se tordent par suite de la rotation de l'arbre de fer; elle tient ce fil tendu, et, en même temps, le fil s'enroule sur la bobine qui tourne aussi, mais plus vite que l'épinglier. Cet appareil, aussi simple qu'ingénieux, a été inventé, en 1530, par un bourgeois de Brunswick, nommé Jurgen. Il a été le point de départ de l'invention de la mull-jeuny et de toutes les grandes machines usitées dans les filatures modernes.

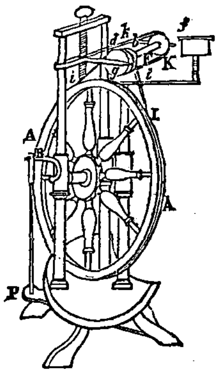

ROUGE. adj. 2 g. (lat. *ruber*). Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. *La couleur r. est la moins réfrangible du spectre. R. comme du feu, comme du sang, comme une écrevisse. Avoir le nez, l'oreille r. Avoir les yeux, les lèvres, les joues rouges. Rose r. OEillet r. Des groseilles rouges. Du vin r. De l'encre r. Drap r. Robe r. Chapeau r. —Fer r., tout r.*, Fer qui est devenu rouge par l'action du feu. *Boulet r.*, V. BOULET. —*Perdrix r.*, V. PERDRIX. *Poisson r.*, Nom vulg. de la *Dorade*. V. CARPE. — * *Fièvre r.*, V. SCARLATINE. || En parl. Des cheveux, du poil, signif. Extrêmement roux. *Elle a les cheveux rouges.* = ROUGE. s. m. Couleur rouge. *Beau r. R. vif, éclatant. R. brun, pâle. R. foncé. R. cramoisi. R. sanguin.* || *Le r. lui monte au visage*, se dit D'une personne à qui le sang monte subitement au visage, par un effet de la pudeur, de la honte ou de la colère. — Ellipt., *Se fâcher tout r.*, Se fâcher à en devenir tout rouge, se fâcher sérieusement. || Se dit aussi De certaines substances minérales ou végétales qui sont de couleur rouge, et qui servent à la peinture, à la teinture, au polissage, etc. V. COULEUR, TEINTURERIE, COSMÉTIQUE, ARGILE, etc. || *T. Minér. *R. antique*, Voy. MARBRE. || T. Ornith. Nom vulg. du *Souchet commun*. Voy. CANARD.

ROUGEÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le rouge. *L'or faux devient r. La lune était r. Des nuages rougeâtres.* = ROUGEAUD, AUDE. adj. et s. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. *Il est r. C'est une grosse rougeaude.* Fam.

ROUGE-GORGE. s. m. T. Ornith. Voy. RUBIETTE.

ROUGEOLE. s. f. T. Méd.

Enc. — La *Rougeole* est une fièvre éruptive éminemment contagieuse, qui se caractérise par le développement à la surface cutanée d'un exanthème formé de petites taches rouges, irrégulières, et peu saillantes. — Cette affection, qu'on nomme aussi quelquefois *Fièvre morbilleuse*, et en latin *morbilli* ou *rubeola*, suit en général, comme les autres fièvres exanthématiques, une marche très-régulière. On y distingue trois périodes. Dans la période anté-éruptive, on observe un malaise général, accompagné de lassitude, de fièvre, et surtout de phénomènes qui indiquent une atteinte portée à l'ensemble des muqueuses. La conjonctive s'injecte et les yeux deviennent larmoyants; les fosses nasales laissent échapper un fluide séreux et sont le siége d'un prurit incommode qui excite l'éternument; du côté de la poitrine, il y a de l'enrouement, une douleur sous-sternale, et des quintes de toux répétées, fatigantes, sans rejeter aucun crachat (*toux férine*); enfin, quelques malades ont des vomissements et de la diarrhée. Ces phénomènes persistent de 2 à 8 jours avant l'éruption: celle-ci a lieu le plus communément du troisième au cinquième jour. On voit alors apparaître, à la face d'abord, puis au cou, à la poitrine et aux membres, de petites taches rouges analogues à des piqûres de puces. Distinctes et arrondies à leur apparition, elles ne tardent pas à se réunir et forment des plaques déchiquetées, peu ou point élevées au-dessus du niveau de la peau, ayant souvent la figure d'un demi-cercle ou de petits croissants, et accompagnées de vives démangeaisons, avec chaleur brûlante; le pharynx et le voile du palais présentent aussi des taches d'un rose manifeste. L'éruption est souvent complète au bout de quelques heures; mais, dans la plupart des cas, elle ne l'est que 12 ou 24 heures après le début. En général, quand l'éruption est achevée, le malaise et la fièvre diminuent: il n'est même pas rare que celle-ci cesse tout à fait; mais les symptômes du côté des muqueuses persistent encore. Le troisième ou le quatrième jour de l'éruption, la maladie décline; les taches pâlissent, prennent une teinte jaune ou un peu bleuâtre, puis disparaissent dans l'ordre de leur éruption. Fréquemment, mais non toujours, l'épiderme se détache, surtout à la face, sous forme de petites écailles furfuracées: c'est la *desquamation*. A cette époque, les fonctions reviennent à l'état normal; néanmoins il n'est pas rare de voir les symptômes de la bronchite continuer encore plus ou moins longtemps. Telle est la r., telle qu'elle s'observe le plus communément; mais elle offre parfois quelques variétés. Ainsi, on appelle *R. boutonnée*, celle où les *taches rubéoleuses* sont dures et proéminentes; *R. noire*, celle où les taches sont ecchymotiques, et où la maladie s'accompagne de phénomènes hémorrhagiques; *R. sans catarrhe*, celle où l'exanthème constitue toute la maladie, c.-à-d. où les phénomènes généraux manquent; et *R. sans éruption*, celle où l'on n'observe que les phénomènes prodromiques sans exanthème. Cette dernière variété ne peut être constatée d'une manière positive que dans les familles où règne cette affection. — La r., ainsi que nous l'avons dit, est éminemment contagieuse. C'est aussi une maladie essentiellement spécifique, car elle n'attaque qu'une fois le même individu: du moins, les récidives sont fort rares, bien plus rares que pour la petite vérole. D'un autre côté, il est fort peu d'individus qui y échappent. Au reste, c'est la moins grave des fièvres éruptives: elle n'acquiert de la gravité que lorsqu'il survient quelque complication, comme une pneumonie, des pétéchies, des convulsions, du délire, ou lorsque l'exanthème disparaît brusquement, par suite d'une phlegmasie viscérale. Dans les cas ordinaires, le traitement consiste simplement à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes adoucissantes, pectorales, ou légèrement diaphorétiques, comme les infusions de bourrache ou de fleurs pectorales édulcorées avec du miel, les loochs gommeux, etc.—Le premier auteur qui ait décrit la r. d'une façon reconnaissable, est l'Arabe Rhazès, qui vivait à la fin du IXe siècle; mais cela ne prouve point qu'elle n'existât pas avant cette époque.

ROUGE-QUEUE. s. m. T. Ornith. Voy. RUBIETTE.

ROUGET. s. m. T. Ichthyol. V. JOUES CUIRASSÉES et PERCOÏDES. = ROUGETTE. s. f. T. Mam. Syn. de *Roussette*. Voy. CHÉIROPTÈRES.

ROUGEUR. s. f. Teinte rouge ou rougeâtre. *La r. du ciel au moment où le soleil se couche, annonce en général du beau temps.* || Se dit surtout De la coloration rouge de la peau et des surfaces membraneuses, qui résulte de l'afflux du sang. *La r. des joues, des lèvres. La r. de la conjonctive, de la muqueuse buccale. La r. virginale. La r. de l'innocence. La r. lui monta au front.* || Se dit encore, mais ordinair. au plur., Des taches ou élevures rouges qui surviennent au visage, et, en général, sur la peau. *Il lui est venu des rougeurs au visage. Elle est sujette aux rougeurs.*

ROUGIR. v. a. Colorer en rouge. *Le soleil rougira ces fruits. R. un plancher. R. la tranche d'un livre. Leur sang rougissait la terre.* — Fam., *Ne faire que r. son eau,* Ne boire que du vin très-trempé. — Figur., *R. ses mains de sang,* Assassiner, exercer des proscriptions sanglantes. = Rougir. v. n. Devenir rouge. *Les cerises commencent à r. Les écrevisses rougissent en cuisant. Faites r. la pelle.* — *Cette jeune fille rougit aussitôt qu'on lui parle. Elle répondit en rougissant. R. de honte, de pudeur. R. de colère. Mes reproches l'ont fait r.* || Figur., Avoir honte, confusion. *Il devrait r. de sa mauvaise conduite. Je rougis de ma faiblesse. Il faut r. de commettre des fautes et non de les avouer. Vos éloges me font r.* = Rougi, ie. p. *De l'eau rougie,* De l'eau où il n'y a que fort peu de vin.

ROUILLE. s. f. (lat. *rubigo*). Substance pulvérulente de couleur rougeâtre dont se couvre le fer, quand il est exposé à l'humidité. *La r., pour les chimistes, est un hydrate de peroxyde de fer.* V. Fer. || Par ext., se dit De l'oxyde qui se forme sur le cuivre et sur quelques autres métaux, ainsi que Des taches que présentent les glaces aux endroits où le tain est altéré. *La r. du cuivre se nomme Vert-de-gris. Il y a des taches de r. à cette glace.* || Figur., au sens moral, Ignorance, grossièreté; ne se dit qu'en parl. De certains siècles ou de certains écrits. *La r. de l'ancienne barbarie. La r. des vieux préjugés. Ses ouvrages, quoique empreints de la r. de son temps, méritent d'être étudiés.* || T. Agricult. V. Céréales. = Rouiller. v. a. Produire de la rouille sur la surface d'un corps. *L'humidité rouille le fer.* || Figur., se dit Des facultés intellectuelles qui s'affaiblissent faute d'exercice. *L'oisiveté rouille l'esprit.* = se Rouiller. v. pron. Se dit dans les deux sens précédents. *Le fer se rouille aisément.* Avec ellipse du pr., *Il a laissé r. ses armes.* — *Le goût, l'esprit se rouille dans l'oisiveté. Cet homme s'est bien rouillé dans sa province.* = Rouillé, ée. part. *Des armes rouillées. Un esprit rouillé. Il est bien rouillé sur cette matière.* || Adjectiv., se dit Des plantes attaquées de la rouille. *Avoine rouillée.* — * T. Méd. *Crachats rouillés,* Crachats couleur de rouille. = Rouillure. s. f. Effet de la rouille.

ROUIR. v. a. (R. *ru*, vieux mot français qui signifie *ruisseau*). Se dit Du lin et du chanvre qu'on fait tremper dans l'eau, afin que les fibres textiles se séparent plus aisément de la partie ligneuse. *R. du lin. R. du chanvre.* || On dit aussi neutral., *Mettre du lin à r. Le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante.* = Roui, ie. part. *Du lin roui. Du chanvre roui.* || Subst., L'action de rouir. *La chaleur hâte le roui, le froid le retarde.* — Famil., *Cette viande sent le roui,* Elle a un mauvais goût qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite. = Rouissage. s. m. T. Techn. V. Lin.

ROULADE. s. f. Action de rouler de haut en bas. *Vous avez fait une belle r.* Fam. || T. Mus. Nom vulgaire Des traits rapides dans le chant. *Cette chanteuse fait bien les roulades.* = Roulage. subst. m. Facilité de rouler. *Aplanir les chemins pour le r. des voitures.* || Le transport des marchandises sur des voitures à roue. *Ces ballots coûteront tant pour le r. R. ordinaire. R. accéléré.* || Établissement où l'on se charge de ce transport. *Une maison de r. Mettre une caisse au r.* = Roulant, ante. adj. Qui roule aisément. *Un carrosse bien r.* — Par méton., on dit qu'*Un chemin est bien r.*, Lorsque les voitures y roulent aisément. || *Chaise roulante,* Voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard, et par un ou deux chevaux de côté. || T. Chir. *Vaisseau r., veine roulante,* Vaisseau, veine qui se déplace quand on met le doigt dessus. || T. Guerre. *Feu r.,* Feu de mousqueterie continu. — Fig. et fam., *Un feu r. de saillies, d'épigrammes.* || T. Typogr. *Presse roulante,* Presse qui travaille, qui est en activité.

ROULEAU. s. m. Se dit D'une chose enroulée sur elle-même de manière à représenter un cylindre. *Un r. de papier, de parchemin, de ruban.* — Par anal., *Un r. de louis d'or.* — Fig. et prov., *Être au bout de son r.,* V. Bout. || Cylindre de bois, de métal, de pierre, etc., servant à divers usages. *Transporter un bloc de marbre à l'aide de rouleaux de bois. R. de pâtissier pour étendre la pâte. R. de lingère pour lisser le linge. R. de corroyeur pour rendre le cuir uni. R. de fonte, de pierre, pour recouvrir les semences, pour aplanir des allées.* || *Un r. d'orgeat, de sirop de guimauve, etc.,* Une fiole de forme cylindrique contenant du sirop d'orgeat, etc. || * T. Archit. Se dit quelquef. pour Enroulement. || T. Conchyliol. Nom vulg. des Volutes. Voy. Buccinoïdes. || * T. Erpét. Voy. Serpent. || T. Techn. V. Ruban et Typographie.

Enc. — On sait qu'après le passage de la bêche ou de la charrue, la terre est divisée en mottes irrégulières et plus ou moins volumineuses, qui laissent entre elles des vides considérables. Cette disposition facilite beaucoup l'aération du sol, mais elle serait très-défavorable aux semailles. Il est aussi des terrains qui se soulèvent par l'action de la gelée, de manière à se fractionner en un plus ou moins grand nombre de parties solides. Dans ces deux cas et dans d'autres encore, il est indispensable d'écraser et d'aplanir le terrain. Dans la petite culture, on obtient ce résultat en écrasant les mottes et les boursouflures avec des masses de bois; mais, dans la moyenne et dans la grande, on emploie des cylindres de bois, de pierre ou de fonte qu'on appelle *Rouleaux.* Lorsque ces cylindres, au lieu de présenter une surface unie, sont armés de chevilles ou de dents de fer, on les appelle *Rouleaux à pointes* ou *Rouleaux brise-mottes.* Mais on a imaginé des rouleaux encore plus énergiques : ce sont les rouleaux à *disques tranchants* et à *disques dentés,* qui sont d'origine anglaise. Le r. à disques tranchants, qu'on appelle encore *Rouleau-squelette* et *Rouleau-Dombasle,* du nom de l'illustre agronome qui l'a introduit en France, se compose d'un certain nombre de disques de fonte, un peu tranchants, et séparés par des rondelles d'un diamètre un peu plus petit. Les uns et les autres sont montés sur un même arbre de fer, dont les tourillons s'engagent dans un cadre de charpente auquel on attelle des chevaux. Parmi les rouleaux à disques dentés, le plus avantageux est le *Rouleau-Crosskill,* ainsi appelé du nom de son inventeur. Cet instrument se compose de 17 à 23 roues de fonte, d'un diamètre de 60 à 80 centimètres, dentelées à leur circonférence (Fig. ci-jointe : Disque isolé), et s'emmanchant les unes à côté des autres dans un axe commun, sans autre précaution pour les fixer. « Chaque pièce fonctionnant isolément, dit Jourdier, bien que toutes soient soumises à la même traction, il existe une dislocation générale de l'instrument, qui empêche les engorgements. Ce r. agit surtout par son poids, qui est considérable : trois forts chevaux sont nécessaires pour le mouvoir. Malheureusement son prix est élevé, car il varie de 400 à 600 francs. »

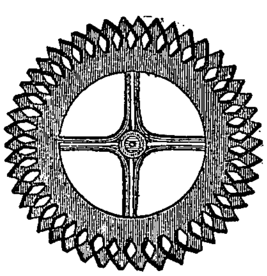

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. *Le r. de cette voiture fait grand bruit sur le pavé.* Voy. Frottement. — *R. d'yeux,* Le mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée. *Il faisait des grimaces et des roulements d'yeux à faire peur.* Se dit aussi D'un mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation. *Cet hypocrite faisait des roulements d'yeux.* || Figur., L'action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions, à un certain rang, etc. *Il se fait un r. annuel dans les tribunaux, de sorte que les diverses chambres ne sont pas toujours composées des mêmes membres.* || * T. Comm. *R. de fonds,* Circulation rapide d'une certaine quantité d'argent. *Il y a un grand r. de fonds dans cette maison.* — *Fonds de r.,* Somme en espèces métalliques ou en billets de banque nécessaire aux payements ordinaires et quotidiens. || T. Musiq. Se disait autrefois pour roulade; ne se dit plus qu'en parlant Des tambours et des timbales, et signifie Une succession rapide de percussions d'où résulte un son qui semble continu.

ROULER. v. a. (lat. *rotare*). Faire avancer en tournant. *R. une boule, un tonneau. R. des pierres du haut d'une montagne. La rivière roule ses eaux limoneuses. Un torrent qui roule des cailloux.* — Popul., *R. carrosse,* Avoir un carrosse à soi. — Fam., *R. les yeux,* Tourner les yeux de côté et d'autre avec violence, effort ou affectation. *Il roulait les yeux comme un possédé.* — Fig., *R. de grands projets dans sa tête,* Méditer de grands desseins. On dit famil., De quelqu'un qui vit doucement dans une fortune médiocre, *Il roule doucement sa vie;* et D'un homme qui mène une vie assez misérable, au jour le jour, *Il roule sa vie comme il peut.* || Plier en rouleau. *R. un papier, un tableau, une pièce d'étoffe, etc.* = Rouler. v. n. Tourner ou avancer sur soi-même. *Une boule qui roule. Cette voiture roule aisément. Il roula du haut en bas de l'escalier. Les flots roulent sur le gravier, sur le sable. La porte roula sur ses gonds. Tout l'appareil roule sur deux pivots. Le ciel, les astres roulent sur nos têtes,* se dit Du mouvement apparent du ciel et des astres. — Famil., *Il fait beau r.,* Le chemin est bien uni, il est excellent pour les voitures. — Fam., *Les yeux lui roulaient dans la tête,* Il les tournait de côté et d'autre avec rapidité. || Fig. et fam., *R. sur l'or et sur l'argent,* Être fort riche. *L'argent roule dans cette maison,* L'argent y est en abondance; et *L'argent roule dans ce pays,* L'argent y circule, le commerce y est très-actif. *Le revenu de sa terre, de sa place, etc., roule bon an, mal an, entre telle et telle somme,* Il varie de telle à telle somme. — Figur., *La conversation, ce discours, cette dissertation, etc., roule sur telle matière,* Cette matière en est le principal sujet. *Tout roule là-dessus,* C'est le point principal, l'affaire principale dont tout le reste dépend. *L'affaire roule sur lui,* Il en est principalement chargé, ou Il y a la principale influence. *Tout roule sur lui dans cette maison,* Il y est chargé de toutes les affaires. || Fig., Errer sans s'arrêter, sans se fixer en un lieu. *Il y a longtemps qu'il roule par le monde. Il a roulé dans tous les pays de l'Europe.* — Fig., *Mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit, mille projets lui roulent dans la tête,* Lui passent et lui repassent dans l'esprit, sans qu'il s'arrête, sans qu'il se fixe à aucun. || Figur., Subsister, trouver moyen de subsister. *Il n'a point de bien, mais il ne laisse pas de r. C'est lui qui fait r. toute la maison.* Famil. || Figur., Alterner, exercer des fonctions l'un après l'autre. *Les membres des différentes chambres de ce tribunal roulent entre eux. Ils roulent ensemble. Un tel roule avec un tel. Le commandement roulait entre les trois généraux.* || T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui, étant agité par les vagues, éprouve des oscillations latérales. *Le vaisseau fut longtemps à ne faire que r.* Par méton., *Nous roulâmes toute la nuit.* || T. Typogr. *La presse roule,* Le tirage est en train. On dit aussi quelquefois, *Faire r. la presse,* pour Faire imprimer un ouvrage. = se Rouler. v. pron. *Se r. sur l'herbe, sur un lit, dans la poussière, dans la boue, etc.,* Se tourner de côté et d'autre étant couché sur l'herbe, étant étendu dans la poussière, etc. = Roulé, ée. part.

ROULETTE. s. f. Petite roue, ou petite boule de bois, de fer, etc., qui sert à faire rouler la machine ou le meuble auquel elle est attachée. *Les roulettes d'un lit, d'une table, etc. Un fauteuil à roulettes.* — Figur. et fam., *Cela va comme sur des roulettes,* se dit D'une affaire qui marche facilement, sans lenteur et sans aucun obstacle. || Instrument de fer muni d'une petite roue, dont les relieurs se servent pour tracer les filets. || *Petite roue d'acier armée de dents, dont les graveurs se servent pour tirer des lignes ponctuées. || Petite chaise à deux roues et traînée par un homme. Voy. Brouette et Vinaigrette. || Petit lit fort bas qu'on peut mettre sous un grand lit. || * T. Géom. V. Cycloïde. || T. Jeu. Sorte de jeu de hasard où une petite boule d'ivoire, lancée dans un grand cercle divisé en soixante et seize cases numérotées en rouge et en noir, décide de la perte ou du gain, suivant qu'elle s'arrête dans une case du numéro pair ou impair, et de la couleur rouge ou noire. *Jouer à la r. Perdre son argent à la r.* || *R. d'enfant,* Machine roulante où un petit enfant se tient debout sans pouvoir tomber, et qui l'aide à marcher.

ROULEUR. s. m. V. Compagnonnage. || T. Entom. Nom vulg. du Rhynchyte. V. Curculionites. = Rouleuses. s. f. pl. Syn. de *Tordeuses.* V. Nocturnes.

ROULIER. s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des chariots, charrettes, etc.

ROULIS. s. m. T. Marine. Oscillations successives et alternatives d'un bâtiment tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord. *Le r. est occasionné par les lames qui battent les flancs d'un navire.*

ROULOIR. s. m. T. Cirier. Outil qui sert à rouler sur une table les bougies et les cierges.

* **ROULOUL.** s. m. T. Ornith. Voy. Faisan.

* **ROULURE.** s. f. Maladie des arbres qui s'annonce par la séparation d'une ou plusieurs de leurs couches ligneuses qui se roulent sur elles-mêmes.

ROUPIE. s. f. T. Métrol. Voy. Monnaie.

ROUPIE. s. f. (lat. *rubidus*, rougeâtre?). Humeur sécrétée par la muqueuse nasale, et qui pend au nez par gouttes. *Avoir la r. au nez.* = Roupieux, euse. adj. et s. Qui a habituellement la roupie. *Avoir le nez r. Un vieux r. Une vieille roupieuse.* Fam.

ROUPILLER. v. n. Sommeiller à demi. *Il n'a fait que r. pendant le sermon.* = Roupilleur, euse. s. Celui, celle qui roupille fréquemment. *Un vieux r.* Fam.

ROURE. s. m. V. Rouvre.

ROUSSÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le roux.

***ROUSSÉACÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Brexiacées.

ROUSSEAU. adj. et s. m. Qui a les cheveux et le poil roux. *Cet homme est r. C'est un vilain r.* Fam.

ROUSSELET. s. m. Sorte de poire d'été qui a la peau roussâtre et un parfum agréable. *Des poires de r.*, ou simpl., *Du rousselet.*

***ROUSSEROLLE.** s. f. T. Ornith. Voy. Fauvette.

ROUSSETTE. s. f. T. Mamm. Voy. Chéiroptères. || T. Ornith. Nom vulg. de la Fauvette des bois. || T. Ichth. Voy. Squale.

ROUSSEUR. s. f. Qualité de ce qui est roux. *La r. de son poil.* || T. Méd. Voy. Tache.

ROUSSI. s. m. (corrupt. de *Russie*). Voy. Cuir.

ROUSSIN. s. m. (all. *ross*, cheval). Cheval entier, un peu épais, et entre deux tailles. *Un bon r. Un attelage de roussins.* || Fig. et fam., *Un r. d'Arcadie*, Un âne.

ROUSSIR. v. a. Faire devenir roux. *C'est le feu qui a roussi cette étoffe. Le grand air roussit le papier.* = Roussir. v. n. Devenir roux. *Les perruques roussissent avec le temps. Vous allez faire r. ce linge, il est trop près du feu.* = Roussi, ie. part. || Substant., *Odeur de roussi*, L'odeur d'une chose que le feu a roussie, et qui est près de brûler. *Cela sent le r.* — * T. Technol. V. Blanchiment.

ROUT. s. m. [On fait sentir le T; quelques-uns prononcent et même écrivent *Raout.*] Mot emprunté de l'angl., qui se dit D'une assemblée nombreuse de personnes du grand monde. *Un r. brillant, tumultueux. Je n'aime pas les routs.*

ROUTAILLER. v. a. T. Vén. Suivre une bête avec le limier pour la faire tirer par les chasseurs. = Routaillé, ée. part.

ROUTE. s. f. (lat. *rota*, roue? ou *rupta*, terre défrichée?). Voie publique pratiquée pour aller d'un lieu à un autre. *La grande r. ou la grand'r. La r. de Paris à Bordeaux. L'entretien des routes. On va construire une nouvelle r. qui passera par tel endroit. On a percé une r. dans ce bois. On a ouvert plusieurs routes dans la forêt. Je me trompai de r.* — *La r. de tel lieu à tel autre est très-bonne, très-mauvaise, dangereuse, peu sûre, etc.*, se dit Des commodités ou des incommodités qu'on trouve sur une route. || La direction qu'on suit ou qu'on peut suivre par terre ou par mer, pour aller en un lieu. *La r. de terre, la r. par mer. Quelle r. prendrez-vous? Il a pris sa r. par la Bourgogne. La flotte prit la r. d'Alexandrie. Le navire faisait r. vers le nord. Nous étions en r. pour revenir. Il est resté en r. Nous avons fait r. ensemble.* — *Faire fausse r.*, S'écarter de son droit chemin sans le vouloir; en T. Mar., Se détourner de la route qu'on avait prise et en prendre une différente pour se dérober à la poursuite d'un ennemi; et Fig., Se tromper dans une affaire, employer des moyens contraires à la fin qu'on se propose. || T. Guerre. Le chemin et le logement des militaires en voyage. *Donner une r. à des troupes. Avoir une bonne, une mauvaise r. Indemnité de r.* — *Feuille de r.*, ou simpl. *Route*, Écrit qui indique la route que doit suivre une troupe ou un militaire isolé, ainsi que leurs logements. *Faire viser sa feuille de r. La feuille de r. tient lieu de passeport.* || L'espace que parcourent les astres, les eaux, etc., en se dirigeant d'un point à un autre. *La r. de Vénus. Ce fleuve se grossit sur sa r. d'une infinité de petites rivières.* || Figur., La conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à quelque fin; les moyens qui y mènent. *Prendre la bonne, la mauvaise r. La r. des dignités, des honneurs. La r. de la gloire, de la vertu, du vice. La r. du ciel, du salut. On lui a marqué, on lui a tracé sa r. Il a pris la r. la plus aisée, la plus courte, la plus sûre.* = A vau-de-route. loc. adv. Précipitamment et en désordre; se dit, avec les verbes *Fuir* et *Aller*, en parl. Des gens de guerre. *Les ennemis s'en fuirent à vau-de-r.* Vieux.

Syn.—*Chemin, Voie.*—Le mot *route* renferme l'idée de quelque chose d'ordinaire et de fréquenté. C'est pourquoi l'on dit : la *route* de Lyon, la *route* de Belgique. Le mot *voie* marque une conduite certaine vers le lieu où l'on veut aller. Ainsi, l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. *Chemin* signifie précisément le terrain qu'on suit et dans lequel on marche ; et en ce sens on dit que les *chemins* de traverse sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours le plus sûr. Les *routes* diffèrent proprement entre elles par la diversité des places et des pays par où l'on veut passer. On va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne, ou par la *route* du Nivernais. La différence qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manières dont on peut voyager. On va à Rome par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paraissent différer entre eux par la diversité de leur situation et de leurs contours. On suit le *chemin* pavé, ou le *chemin* des terres. Si vous allez à Auxerre par la *voie* de terre, votre *route* ne sera pas longue, et vous aurez un beau *chemin*. On dit d'une *route :* elle est belle ou ennuyeuse, en raison des agréments qu'elle présente aux voyageurs ; d'une *voie :* elle est commode ou incommode, en raison des avantages qu'elle leur offre ; d'un *chemin :* il est bon ou il est mauvais, en raison du plus ou du moins de facilité dont il est pour la marche. Dans le sens figuré, la bonne *route* conduit sûrement au but ; la bonne *voie* y mène avec honneur ; le bon *chemin* y mène facilement. On se sert aussi des mots de *route* et de *chemin* pour désigner la marche. Mais il y a alors cette différence, que le premier, ne regardant que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu et général, sans admettre aucune idée de mesure ou de quantité : ainsi l'on dit simplement, être en *route*, faire *route*, au lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de ce qui lui est joint : de sorte qu'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot *voie*, il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche ; il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche. Ainsi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* des messageries. Enfin, *voie* s'emploie dans quelques sens particuliers. En parlant des *routes* romaines, on dit *voie :* la *voie* Appienne était la plus ancienne des *voies* romaines ; en parlant des routes, chemins, rues, places, etc., on dit, la *voie* publique : n'embarrassez pas la *voie* publique. Enfin, au figuré, *voie* signifie un moyen particulier pour arriver à une fin particulière.

Enc. — I. Pour que les *Routes* puissent répondre à leur destination, il faut qu'elles soient établies de manière à diminuer le plus possible les résistances qu'éprouvent les voitures qui les parcourent. Elles remplissent cette condition quand elles n'ont point de fortes rampes, et que les matériaux dont elles sont faites sont durables et offrent aux roues une surface unie. Leur construction donne lieu à trois classes d'opérations : les *études*, les *terrassements* et l'*établissement de la chaussée.* — Par *Études*, on entend les travaux qui précèdent l'arrivée des ouvriers sur le terrain, et dont plusieurs se font dans le cabinet. La première consiste à déterminer le parcours de la r., ses points extrêmes étant donnés. Pour cela, après avoir exécuté les nivellements nécessaires, on dresse ce qu'on appelle le *profil en long* de la r., c.-à-d. un dessin sur lequel on indique le profil de la r. avec ses *Paliers*, ou parties horizontales, ses *Rampes*, ou parties inclinées, et les hauteurs des remblais et des déblais à effectuer. En ce qui concerne les rampes, on cherche à ne pas dépasser un maximum, au delà duquel on s'exposerait à donner lieu à des accidents et l'on accroîtrait outre mesure la fatigue des chevaux. Or, l'expérience a appris que ce maximum est de 7 centim. par mètre ; mais, en général, on s'arrête à une inclinaison de 5 cent. pour les routes principalement destinées aux voitures qui marchent au pas, comme celles de roulage, et de 3 cent. pour les voitures qui vont au trot, comme celles des messageries. Le profil en long terminé, on fait le levé d'un certain nombre de *profils en travers*. Combinés avec le précédent, ces profils servent à faire le cubage des remblais et des déblais, à déterminer les largeurs de terrain nécessaires pour l'emplacement de la r., largeurs qui varient suivant l'inclinaison des talus, et à calculer le profil de la r. perpendiculairement à son axe, profil qui change suivant les circonstances locales. Ainsi, par ex., quand la r. est en plaine, on lui donne une forme bombée dont la courbure varie, selon la solidité du terrain, du 40e au 20e de la corde. Quand elle est située sur le revers d'une montagne, où la déclivité forme précipice, on l'incline d'une manière uniforme vers le coteau afin de prévenir les accidents. Enfin, dans les déblais, on la dispose quelquefois de manière que la r. offre une certaine concavité dans l'axe de laquelle les eaux se réunissent. La forme bombée ou concave, que l'on donne au profil en travers, est indispensable pour l'écoulement des eaux, lequel ne peut s'effectuer convenablement qu'avec une inclinaison de 2 centim. par mètre. On termine les études en indiquant, au moyen de piquets et de petites rigoles, les largeurs des surfaces de terrain qui doivent être prises ; en plantant des gabarits, destinés à faire connaître aux ouvriers l'inclinaison des talus ; et, enfin, en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter les fausses manœuvres, c.-à-d. les travaux inutiles. — Les *Terrassements* se composent de déblais et de remblais. Il y a toujours un grand avantage à se servir de la terre des premiers pour exécuter les seconds, mais il arrive parfois que cela est impossible, soit parce que la nature de cette terre ne le permet pas, soit parce que le lieu d'où on la tire est trop éloigné de celui où il faut l'employer. Dans ce cas, on a recours aux *Retroussements* et aux *Emprunts*, opérations qui consistent, la première à transporter la terre des déblais sur un terrain voisin de la r. et tout près de ces derniers, la seconde à déblayer un terrain également voisin de la r. et près des points à remblayer. Au reste, les travaux de terrassement s'exécutent en général comme nous l'avons exposé au mot Chemin *de fer.* — Pour l'établissement de la *Chaussée*, on procède suivant la nature de chaussée qu'on a adoptée. On distingue en effet 3 sortes de chaussées : les *Ch. pavées*, les *Ch. en empierrement*, et les *Ch. à la Mac Adam.* Les premières sont les plus parfaites, mais aussi les plus coûteuses : en conséquence, on ne les emploie que pour les routes très-fréquentées. Elles se composent d'une couche de matériaux, réguliers, volumineux et rangés à côté les uns des autres, qui reposent sur un lit de sable de 15 à 20 cent. d'épaisseur, et qui sont maintenus contre le mouvement latéral par des pavés de plus grande dimension appelés *Bordures* ou *Parements*. Elles se construisent d'ailleurs comme nous l'avons dit en parlant du pavage des villes. Les chaussées du second système sont formées de matériaux peu volumineux et irréguliers, qui s'enchevêtrent les uns dans les autres. Leur construction a lieu de différentes manières suivant la nature du sol sur lequel elles sont établies. Quand le sol est peu résistant, on met en fondation, à la partie inférieure, un rang de pierres de grès ou de moellons plats, qui servent à répartir la pression sur une grande surface, et l'on établit par-dessus, et à la main, des pierres de forme conique, leur plus petite base en haut. Enfin, on étale sur ces dernières des couches de cailloux roulés ou des pierres plus petites, qui remplissent parfaitement les vides, et que l'on tasse successivement avec des rouleaux de fonte. Quand le sol est bon, on supprime la fondation de pierres plates, et l'on place directement sur le terrain les pierres coniques. Dans l'un et l'autre cas, on maintient la chaussée par deux lignes de bordures, auxquelles on donne la forme d'un prisme triangulaire pour qu'elles aient une plus grande assiette. De plus, lorsque la r. est exposée à recevoir beaucoup d'eau pendant les pluies, ou qu'elle est située sur le penchant d'une montagne, ou qu'elle a une pente supérieure à 2 centim., on y construit, de distance en distance, de petites rigoles nommées *Écharpes*, ou de petits ruisseaux empierrés, appelés *Cassis*, qui sont disposés, ceux-ci transversalement, celles-là en biais sur la chaussée, et dont l'objet est de forcer les eaux à s'écouler dans les fossés. Les chaussées *à la Mac-Adam* sont des chaussées en empierrement qui diffèrent des précédentes en ce qu'elles suppriment toute fondation inférieure. Elles se composent exclusivement d'une couche de pierres concassées de 25 à 30 centim. d'épaisseur, que l'on recharge au fur et à mesure qu'il s'y produit des tassements. Ce système n'est pas d'origine anglaise, comme on le croit généralement, car il a été accidentellement employé dans plusieurs pays, même en France, longtemps avant l'époque qu'on assigne à son invention ; mais comme on doit à l'ingénieur anglais J. Loudon Mac-Adam (vers 1820), d'avoir perfectionné ce système et d'en avoir généralisé l'usage, c'est avec justice qu'on lui a donné son nom. Au lieu d'employer simplement des pierres concassées, comme on le faisait dans le principe, on y ajoute habituellement aujourd'hui du sable fin ou des pierres tendres qui remplissent les vides et forment une espèce de ciment qui lie les différentes parties de la construction. Les chaussées *macadamisées* occasionnent, dans les commencements, des frais énormes d'entretien, par la nécessité où l'on se trouve de remplir promptement les ornières qui se produisent à chaque passage de voiture, tant que les matériaux ne sont pas convenablement tassés ; mais on remédie en partie à cet inconvénient en faisant passer plusieurs fois sur toute la surface un rouleau de fonte du poids de 8 à 9000 kilogr., qui force les pierres à s'enchevêtrer les unes dans les autres, et à arriver tout de suite à leur place. — Le milieu de la chaussée est spécialement destiné à la circulation des voitures, tandis que les parties latérales, ou *Accotements*, sont réservées aux piétons. C'est sur ces dernières que se trouvent placés les divers accessoires qui accompagnent ordinairement les routes, et dont les principaux sont les *Plantations* et les *Bornes kilométriques*. Les premières ont pour objet d'indiquer, pendant la nuit, au voyageur, la direction de la chaussée, et les secondes de marquer les distances. Celles-ci varient de hauteur suivant qu'elles marquent les kilomètres ou les myriamètres. De plus, aux croisements de routes se trouvent des poteaux ou des colonnes qui font connaître, outre le numéro et les points extrêmes de la route, la distance qui existe entre le croisement et les deux villes les plus rapprochées. Enfin, chacun des accotements est bordé extérieurement par un *fossé d'écoulement*, que l'on dispose souvent en gradins, au lieu de lui donner une pente uniforme, pour éviter les effets d'une trop grande vitesse des eaux.

II. *Classification des routes en France.*—La création du premier système de grandes routes en France est généralement attribuée à Philippe-Auguste. Depuis cette époque jusqu'au XVIIe siècle, la viabilité intérieure reçut des perfectionnements et des développements successifs, principalement sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIV. Toutefois, ces progrès furent assez lents ; car, même vers le milieu du dernier siècle, un voyage dans l'intérieur du royaume était une opération à la fois très-laborieuse et très-dispendieuse, et qui n'était pas toujours sans danger. Sous Louis XV et Louis XVI, les routes se divisaient en quatre classes, d'après leur importance et la largeur qu'il convenait de leur donner. Les routes de la 1re classe avaient 42 pieds de largeur ; celles de la 2e avaient 36 pieds ; celles de la 3e en avaient 30, et celles de la 4e seulement 24. Aujourd'hui encore les routes qui sillonnent notre territoire forment 4 catégories, savoir : les *Routes impériales* (autrefois *royales* et naguère *nationales*), les *Routes départementales*, les *Routes stratégiques* et les *Chemins vicinaux.*— Les *Routes impériales* sont celles qui sont exclusivement construites et entretenues aux frais de l'État. Elles se subdivisent en 3 classes. La 1re comprend celles qui conduisent de la capitale aux frontières et aux grandes villes maritimes ; la 2e celles qui, suivant la même direction, ont une moindre importance ; dans la 3e sont comprises toutes les routes qui assurent des communications d'intérêt général, sans partir de la capitale pour arriver aux frontières. La largeur des unes et des autres n'est plus réglée aujourd'hui d'une manière uniforme : elle est déterminée, à chaque nouvelle création, par le décret même d'institution ; cependant, en général, on donne 14 mèt. à la chaussée de celles de la 1re classe ; 12 à celle de la 2e ; et de 10 à 11 à celle de la 3e. En 1857, nos routes impériales présentaient un développement total de 35,813 k. Actuellement, l'invention des chemins de fer rend moins nécessaire la création de nouvelles routes impériales : il importe seulement d'améliorer et d'entretenir en bon état celles qui existent.- Les *Routes départementales* sont à la charge des départements. L'ouverture des routes de cette catégorie est ordonnée par décret du pouvoir exécutif, à la suite d'une enquête dans laquelle le conseil général du département doit émettre son avis. Lorsqu'une route intéresse plusieurs départements, son classement et son exécution peuvent être imposés par une loi au département qui refuserait de concourir à la dépense. En 1857, les routes départementales présentaient une longueur de 46,255 kil. — Les *Routes stratégiques* sont particulièrement destinées à faciliter les opérations militaires. Elles ont été instituées par la loi du 27 juin 1833. Leur ouverture a lieu par décret impérial, et leur entretien est supporté pour deux tiers par l'État, et pour un tiers par les départements. Les routes de cette catégorie ne se rencontrent que dans les 8 départements suivants : Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres et Vendée. En 1854, leur longueur totale était de 1462 kil.—La catégorie désignée sous le nom de *Chemins vicinaux* comprend les routes qui, suivant leur destination, sont construites et entretenues, soit par les communes seules, soit par les communes et par le département conjointement. Ces routes sont régies par la loi du 21 mai 1836, qui les distingue en 3 sections, dites chemins de *grande*, de *moyenne* et de *petite communication*. Les *Chemins de grande communication* sont à la charge des communes, assistées par le département. Ce sont en réalité de véritables routes départementales, et ils ont une utilité égale à celle de ces dernières, au point de vue des intérêts de la circulation. Aussi les construit-on en général dans les mêmes conditions de largeur et de solidité. L'entretien des *Chemins de moyenne communication*, ou d'*intérêt commun*, peut être mis à la charge de plusieurs communes. Sans avoir la même importance que les précédents, ils intéressent cependant un plus ou moins grand nombre de communes, même en dehors de celles qu'ils traversent, et c'est pour ce motif qu'on peut faire contribuer ces dernières à leur dépense. Quant aux *Chemins de petite communication*, ils sont entièrement à la charge des communes, sauf le cas, assez rare, du concours du département. Ils relient les villages et les petits centres de population des campagnes, et ne traversent en général qu'une seule commune ou un très-petit nombre de communes. Les chemins publics non compris dans la classification qui précède sont désignés sous le nom de *Chemins ruraux*. Tout ce qui concerne les chemins vicinaux est dans les attributions du préfet. En conséquence, c'est ce magistrat qui déclare un chemin public chemin vicinal, qui le classe dans l'une des catégories précédentes, et qui détermine sa largeur. Sauf les cas exceptionnels, il ne doit pas dépasser la limite de 6 mèt. pour la chaussée des chemins de petite communication, et de 8 pour ceux de grande communication. En 1857, les chemins vicinaux de toute espèce étaient au nombre de 265,581, et présentaient un développement de 557,448 kil. Ces 265,581 chemins occupaient une superficie de 370,117 hectares, représentant 0,0069 de la surface de la France, et se divisaient ainsi : grande communication, 3414 ; long. 74,510 kil.; moyenne communication, 4815 ; long. 57,118 kil.; petite communication, 257,352; long. 425,820 kil. Ne sont pas comprises dans les chiffres qui précèdent les routes des trois départements dernièrement réunis au territoire de l'empire.

III. *Routes romaines.*—Nous terminerons cet article par quelques mots sur la construction des routes chez les Romains. Comme celles des nations modernes, les voies de communication de ce peuple formaient plusieurs catégories distinctes, suivant l'usage particulier auquel elles étaient destinées. Les plus célèbres, les seules d'ailleurs dont il reste des fragments, avaient pour objet de faciliter les mouvements des armées et de mettre la capitale de l'empire en communication avec les plus grandes villes ou les points stratégiques les plus importants. Ce sont ces routes que l'on appelle vulgairement *Voies romaines*, et que les auteurs latins désignent génériquement sous les noms de *viæ militares*, *consulares*, *prætoriæ*, etc. Elles appartenaient naturellement à la classe des routes dont la dépense était à la charge de l'État (*viæ publicæ*), et l'on apportait tant de soin à leur établissement, que quelques-unes d'entre elles sont encore en bon état, quoiqu'on les ait laissées sans entretien pendant plusieurs siècles. On croit que les Romains empruntèrent leurs premières idées sur la construction des routes aux Carthaginois, et l'on cite le censeur Appius Claudius Cæcus, comme ayant le premier (an 442 de R., ou 312 avant J.-C.) fait paver une voie publique qui, de son nom, fut appelée *voie Appienne* (*via Appia*). Toutefois les ingénieurs romains ne suivirent pas toujours les mêmes procédés. Il est même probable qu'à toutes les époques, ils modifièrent plus ou moins, selon les circonstances, ceux qui étaient alors usités. Ce qui suit se rapporte seulement aux voies de premier ordre, et plus particulièrement à celles du temps de l'empire. On commençait par tracer deux petites tranchées peu profondes et parallèles (*sulci*), pour indiquer la largeur de la chaussée (cette largeur varie, selon les voies, de 3 mètres 36 à 4 mètres 60), et l'on creusait la terre entre ces deux limites jusqu'à ce qu'on arrivât à un terrain solide, capable de supporter les matériaux de la construction. Si l'on ne pouvait trouver un terrain assez résistant, soit à cause de la nature marécageuse du sol, soit pour tout autre motif, on y suppléait par un pilotis (*fistucationibus*). L'encaissement ainsi obtenu se nommait *gremium*. On y formait d'abord un lit de pierres plus ou moins grosses, ordinairement de la grandeur de la main, que l'on posait à plat les unes à côté des autres, et que l'on cimentait quelquefois avec du mortier. Sur cette première couche, nommée *statumen*, on en établissait une seconde, dite *rudus* ou *ruderatio*, qui était composée de petites pierres et de briques concassées, damées fortement et mêlées avec de la chaux. Cette seconde couche était surmontée d'une troisième, appelée *nucleus*, qui était faite, ou d'un mélange de sable et de chaux, ou de sable et de terre glaise, ou de chaux et de tuileaux grossièrement pulvérisés. C'est sur cette dernière qu'on établissait le pavé (*pavimentum*), que l'on faisait, suivant les lieux, soit avec de grandes dalles irrégulières (*silex*) assemblées avec le plus grand soin, soit avec des matériaux réguliers ou des cailloux roulés disposés comme on le fait encore pour les rues des villes. Le milieu de la chaussée était bombé, pour faciliter l'écoulement des eaux : d'où le nom d'*agger viæ*, sous lequel on le désignait ; mais on étendait quelquefois ce nom à la chaussée tout entière. Les voies romaines les plus parfaites présentaient donc en général 4 étages de maçonnerie ; mais, quand elles étaient établies sur le rocher ou sur pilotis, on supprimait le *statumen* et le *rudus*, et le *nucleus* se posait directement sur la surface destinée à le recevoir. Le milieu de la chaussée était ordinairement seul pavé : il était défendu contre le mouvement latéral par un parement, c.-à-d. par des pierres de bordure (*umbones*) solidement enfoncées dans le sol, et quelquefois reliées de place en place par de gros blocs cunéiformes (*gomphi*) (Fig. 1. Vue d'une partie d'une voie romaine à l'entrée de Pompéi). Quant aux accotements, ils étaient occupés par des trottoirs plus ou moins élevés (*crepidines*), sur le bord intérieur desquels se trouvaient de distance en distance de petits piédestaux ou montoirs pour aider les voyageurs à enfourcher leurs montures, tandis que leur bord extérieur était muni de *Pierres milliaires* (*lapides milliarii*, *milliaria*, ou simplement *lapides*). Ces pierres avaient le plus souvent la forme d'une petite colonne, haute de 1 mèt. et demi à 2 mèt., et elles étaient placées de mille en mille pas, d'où leur nom. Leur usage avait été établi par C. Gracchus, 183 ans avant notre ère. Dans le principe, on y indiqua seulement la distance qui les séparait des villes voisines, mais, à partir d'Auguste, on y marqua également le nom et les titres du prince régnant, ou ceux du personnage qui avait présidé à la construction ou à l'entretien de la r. Nous ferons remarquer que, sur les pierres milliaires découvertes dans notre pays, les distances sont presque toujours marquées en milles romains (*millia passuum*) sur celles qui ont été élevées dans les deux premiers siècles, et en lieues gauloises (*leucæ*) sur celles qui datent du IIIᵉ siècle et des temps postérieurs : telle est la colonne milliaire que représente la Fig. 2, et qui a été découverte près de Vic-sur-Aisne. L'inscription qu'elle porte montre qu'elle a été érigée sous le règne de Caracalla (l'an 212 de notre ère), et indique qu'elle était située à 7 lieues de Soissons. — Nous avons dit plus haut qu'il existe encore des voies romaines dans un état de conservation à peu près complet : elles se trouvent surtout en Italie. Les fragments de celles qui n'ont pas entièrement disparu dans notre pays sont vulgairement désignés sous les noms de *Chemins des Romains*, *Chemins de César*, *Chemins haussés*, *ferrés* ou *perrés*, *ferrières*, *perrières*, etc. Dans les départements du Nord, on les appelle aussi quelquefois *Chaussées de Brunehaut*, parce que cette princesse les fit probablement réparer au VIᵉ siècle. C'est peut-être à une raison semblable qu'on doit rapporter l'origine des dénominations de *Chemins de la duchesse Anne*, *du duc Guillaume* et *de la reine Jeanne*, qu'on leur applique dans plusieurs parties de la Bretagne, de la Normandie et de la Provence.

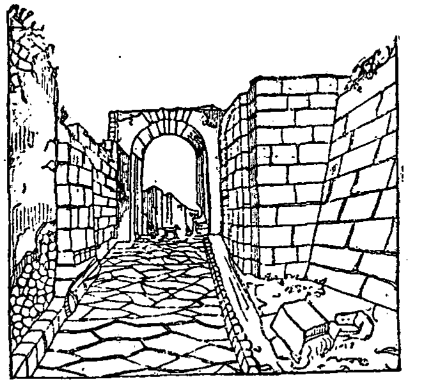

Fig. 1.

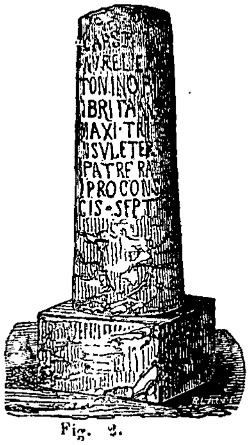

Fig. 2.

ROUTIER. s. m. Livre qui marque les routes de mer, les caps, les mouillages, etc., particulièr. pour les voyages de long cours. *Le r. de la Méditerranée. Le r. des Indes.* ‖ *Routier* sign. aussi Celui qui sait bien les routes et les chemins ; mais, en ce sens, il n'est usité que dans la loc. figur. et fam., *Un vieux r.*, qui se dit D'un homme qui a beaucoup d'expérience, de pratique, et quelquefois D'un homme fin et cauteleux. ‖ Adjectiv., *Carte routière*, V. Carte.

* **ROUTINE.** s. f. (R. *route*). L'usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière. *Il ne connaît que la vieille r. Une aveugle r. L'ornière de la r. Être esclave de la r. S'affranchir de la r.* ‖ Capacité, faculté acquise par une longue habitude, par une longue expérience, sans connaissance des principes et des règles. *Il sait, il fait cela par r. Il a de la r., quelque r. Il a une grande r. du palais.* = Routiner. v. a. Habituer quelqu'un à faire une chose, la lui faire apprendre par routine. *Il faut la r. à coudre.* Peu us. ‖ Routiné, ée. part. *J'y suis routiné.* = Routinier, ière. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine. *C'est un vieux r.* ‖ Adject., on dit aussi, *Esprit r. Des habitudes routinières.*

ROUTOIR. s. m. T. Technol. V. Lin.

ROUVERIN. adj. m. T. Métall. V. Fer.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX.** s. m. T. Art vétér. Espèce de gale qui a son siége à la partie supérieure de l'encolure des chevaux, du mulet, de l'âne, à la naissance des crins. *Le r. est contagieux. Le roux-vieux est ainsi appelé de la teinte rousse que prennent les poils et la peau dans la partie affectée.* — Par ext., La gale qu'on observe à la région du dos, chez les chiens. *Ce chien a le r.* ‖ Adject., *Un cheval, un chien rouvieux.*

ROUVRE ou **ROURE.** s. m. T. Bot. V. Chêne.

ROUVRIR. v. a. Ouvrir de nouveau. *Rouvrez la porte, la fenêtre. Cet effort rouvrit sa blessure.* ‖ Fig., *R. la plaie, la blessure de quelqu'un*, Renouveler son chagrin. = se Rouvrir. v. pron. Être rouvert. *Sa saignée, sa blessure vint à se r.* = Rouvert, erte. part.

ROUX, OUSSE. adj. (lat. *ruber*). Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. *Poil r. Cheveux r. Barbe rousse. Sauce rousse.* ‖ *Un homme r., une femme rousse*, Un homme, une femme qui a les cheveux roux. — On dit aussi subst., *C'est un r. Une rousse. Je n'aime pas les rousses.* Famil. ‖ *Beurre r.*, Beurre fondu de telle sorte qu'il devient roux. ‖ *Lune rousse*, V. Lune. On appelle aussi *Vents r.*, Les vents froids et secs qui soufflent en avril. = Roux. s. m. Couleur rousse. *Un r. ardent. Il est d'un vilain r., d'un r. désagréable.* ‖ Sauce faite avec du beurre ou de la graisse et de la farine qu'on a fait roussir. *Faire un r. Ce r. est brûlé.*

ROUX-VIEUX. s. et adj. m. Voy. Rouvieux.

* **ROXBURGHIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux dictyogènes, à fleurs hermaphrodites, à carpelles solitaires, simples et polyspermes, à placentation basale, et à graines anatropes pourvues d'un long pédicelle. — *Caract. bot.:* Arbrisseaux à tige grimpante avec des racines tubéreuses?. Feuilles réticulées et coriaces, avec des veines secondaires parallèles unissant plusieurs côtes primaires. Fleurs grandes, solitaires, à odeur fétide. Périanthe composé de 4 grands segments pétaloïdes. Étamines 4, hypogynes ; anthères adnées, introrses, avec un connectif saillant beaucoup au delà des loges, qui se séparent de ce dernier dès leur base. Ovaire supère, uniloculaire, avec 2 placentas polyspermes naissant de la base même du péricarpe ; style nul ; stigmate un peu pénicillé. Ovules indéfinis, anatropes. Péricarpe uniloculaire, à 2 valves, avec 2 groupes de graines à la base. Graines attachées à de longs cordons couverts de poils au-dessous des graines ; embryon conique dans l'axe d'un albumen épais, avec la plumule logée dans une fente. [Fig. 1. *Roxburghia gloriosoides* : fruit ; 2. Graine ; 3. La même, coupée verticalement.] — Cette famille ne comprend que le seul genre *Roxburghia*, lequel se compose seulement de 4 espèces, toutes propres aux régions les plus chaudes de l'Inde. Les racines du *Roxburghia*, préalablement traitées par l'eau de chaux, se confisent au sucre et se mangent avec le thé ; mais elles sont insipides. Les fibres de cette plante pourraient, dit-on, être utilisées dans les arts.

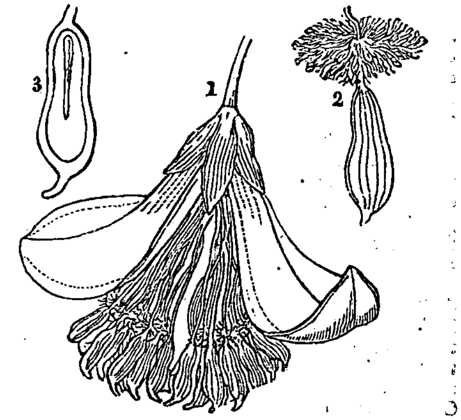

ROYAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à un roi. *Château r. Manteau r. Domaines royaux. Autorité, puissance royale. Sanction royale. La justice royale.* — *Maison royale*, Les princes et les princesses du sang royal. *Famille royale*, Les enfants et petits-enfants du roi régnant en ligne masculine ; se dit aussi Des enfants et petits-enfants du roi défunt, nés avant sa mort. *Prince r.*, V. Prince. *Altesse royale*, Voy. Altesse. — *Festin, banquet r.*, V. Banquet. ‖ Qui émane du roi. *Ordre r. La faveur royale. Ordonnance royale*

—T. Chanc. anc. *Lettres royaux, Ordonnances royaux.* ‖ Qui est digne d'un roi. *Magnificence royale. La clémence est une vertu royale.* ‖ Dans les États monarchiques, on donne le titre de *Royal* à une foule d'établissements et d'institutions qui appartiennent à l'État, mais qui sont censés relever du roi lui-même ou être placés d'une manière spéciale sous sa surveillance, sous sa protection. *Le trésor r. L'armée royale. Le musée r. L'Institut r. de France. La bibliothèque, l'imprimerie royale. Les théâtres royaux. Académie royale de musique. Les routes royales. École royale de marine. Cour royale.* — *Almanach r.*, V. Almanach. ‖ T. Fortif. *Bastion r.*, Le plus grand bastion d'une place forte. ‖ T. Versif. anc. *Chant r.*, V. Chant. ‖ T. Zool. *Tigre r.*, *Aigle r.*, V. Tigre, etc. = Royale. s. f. Bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure. *On dit aussi, *Impériale.* = Royalement. adv. D'une manière royale, noblement, magnifiquement. *Il vit r. Il nous a traités royalement.*

ROYALISME. s. m. Parti du roi, ou Attachement au parti du roi. *Monk, en Angleterre, servit le r. Il est d'un r. éprouvé.* = Royaliste. adj. 2 g. Qui soutient les droits et les intérêts du roi, qui est attaché au parti du roi. *Parti r. L'armée r. Cet homme est fort r. Les opinions, les principes royalistes.* ‖ On dit aussi subst., *Un r. éprouvé. C'est une r. dévouée. Les royalistes et les parlementaires.*

ROYAUME. s. m. État régi, gouverné par un roi. *Un grand r. R. riche, florissant, peuplé. R. héréditaire, électif. R. tributaire. Régir, gouverner un r. Hors du r. Au milieu, au centre, au cœur du r. Les frontières, les bornes, les extrémités du r.* — Fam. et par exag., *Je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour un r.*, Je ne ferais pas cela, etc., pour quelque récompense que ce fût. ‖ Dans l'Écriture sainte, *Le r. des cieux, le r. de* Jésus-Christ, Le paradis. *Les méchants n'entreront pas dans le r. des cieux. Le Sauveur a dit : Mon r. n'est pas de ce monde.* = Royauté. s. f. Dignité de roi. *Aspirer, prétendre, parvenir, renoncer à la r. Usurper, abdiquer la r. Les insignes de la r.* ‖ En parlant Du roi de la fève. *Il a payé sa r.*, Il a donné un repas à ceux avec qui il avait fait les Rois.

***ROYOC.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

RU. s. m. (lat. *rivus*, ruisseau). Canal fourni par un petit ruisseau, ou par une saignée faite à une rivière. *Les pluies ont fait déborder le ru. Cette rivière est partagée en différents rus qui fertilisent le pays.*

RUADE. s. f. Action d'un cheval, d'un âne, etc., qui jette un pied ou les pieds de derrière en l'air, en baissant le devant. *Lancer, détacher, allonger une r. Ce cheval lui cassa la jambe d'une r. Ce cheval va à bons et à ruades.* ‖ Fig. et famil., Brutalité inattendue de quelque homme grossier et emporté.

RUBACE ou **RUBACELLE.** s. f. Voy. Rubis.

RUBAN. s. m. (lat. *rubeus*, rouge?). Tissu en forme de bandelette, c'est-à-dire plat, mince et étroit. *R. de fil, de soie, d'or et d'argent. R. uni, satiné. R. large, étroit. R. bleu, vert. R. de Paris, d'Angleterre, etc. Touffe, nœud, garniture de rubans. Une pièce de r. Marchand de rubans. Une fabrique de rubans.* — *Fam. et par excellence, on dit, *Le r. rouge*, pour La décoration de la Légion d'honneur. *Il a obtenu le r. rouge.* ‖ T. Architect. Ornement en forme de ruban tortillé qu'on taille dans les baguettes et les rudentures. ‖ * T. Arqueb. *Canon à r.*, V. Arquebusier. ‖ * Dans les Arts et dans les Sciences, *Ruban* se dit De divers objets qui ont la forme ou présentent l'aspect d'une bandelette étroite. *Les rubans de la glotte. Cette coquille se distingue par le r. noir qui l'entoure.* ‖ * T. Bot. *R. d'eau*, Voy. Typhacées.

Enc. — Les *Rubans* sont des tissus étroits, plats et minces, de diverses matières et de couleurs variées, qu'on emploie comme liens, bordures, ornements, dans une multitude d'objets de toilette, de vêtement et d'ameublement. Les rubans, d'or, d'argent et de soie, qui constituent ce qu'on appelle la *grande rubanerie*, sont surtout consacrés à l'ornement des coiffures et des habits de femmes. On les fabrique à Saint-Étienne, à Saint-Chamond et à Paris, et on les désigne, dans le commerce, sous la dénomination de *nouveautés, hauts façonnés*, etc. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les variétés connues sous le nom de rubans chinés, gaufrés, imprimés, rubans façonnés et veloutés, rubans anglais, rubans gaze, rubans à dispositions, rubans marabouts, rubans dentelés et à franges tirées, etc. La *petite rubanerie* comprend les rubans de filoselle, de fil, de laine, de coton, etc. Les rubans de filoselle ou de bourre de soie, connus sous le nom de *Padous*, se fabriquent à Lyon et à Saint-Étienne. Ceux de fil unis ou croisés se nomment *Rouleaux*, et viennent en grande partie de la Normandie. L'Auvergne produit les rubans grossiers de fil roux appelés *Chevillières rousses*. Enfin, c'est de la Picardie que proviennent surtout les rubans de fil et coton, de laine et coton, connus sous le nom de *Galons*, et ceux de laine appelés ordinairement *Tresses*. — Les procédés de fabrication pour les rubans rentrent dans ceux de la fabrication des étoffes de soie. Tantôt chaque pièce se fabrique isolément ; tantôt, grâce à l'invention du métier à la barre, on fabrique à la fois plusieurs pièces que l'on divise ensuite dans leur longueur. Les diverses largeurs sont désignées par numéros, depuis le n° 1/2, qui a 4 millimètres 50, jusqu'à 11. Ceux qui vont au delà ne portent plus de numéro. — En France, l'industrie des rubans paraît remonter au commencement du XVIe siècle : elle s'établit d'abord à Saint-Chamond, puis à Saint-Étienne. L'invention du métier à la Jacquard lui a donné un essor prodigieux. Ainsi, la production de la rubanerie de soie française s'élève de 125 à 130 millions, sur lesquels la fabrique de Saint-Étienne seule fournit de 95 à 100 millions. Le surplus est à partager entre Saint-Chamond, Paris, Nîmes et Lyon.

***RUBANÉ, ÉE.** adj. Qui est marqué d'une bande en forme de ruban. *Coquille rubanée. Agate rubanée.* = Rubanerie. s. f. La fabrication des rubans; Le commerce du rubanier. = Rubanier, ière. s. Celui, celle qui fait des rubans. = *Rubanier. s. m. T. Bot. Voy. Typhacées.

RUBARBE. s. f. T. Bot. Voy. Rhubarbe.

***RUBASSE.** s. f. T. Joaillier. V. Rubis.

RUBÉFACTION. s. f. **RUBÉFIANT, ANTE.** adj.

Enc. — En termes de Médecine, on appelle *Rubéfaction*, la congestion passagère déterminée artificiellement à la surface de la peau, qui devient plus rouge qu'à l'état normal; et l'on nomme *Rubéfiants*, les topiques au moyen desquels on produit cette congestion et cette rougeur. Les rubéfiants les plus usités sont les sinapismes et les emplâtres de poix de Bourgogne. L'eau chaude, soit simple, soit sinapisée, ou bien chargée de potasse, de soude, etc., peut encore être employée comme rubéfiant. On s'en sert ordinairement sous forme de pédiluves et de manuluves. On emploie encore fréquemment les *frictions* comme moyen de déterminer la rubéfaction : on se sert pour cela de brosses plus ou moins rudes, de laine, d'un linge un peu dur, que l'on promène rapidement sur la surface de la peau. Le plus souvent on imbibe la laine ou le linge de quelque liquide stimulant. Les rubéfiants agissent comme révulsifs. Ils ont sur les autres dérivatifs un avantage très-grand. D'abord on peut les faire agir sur une très-large surface sans qu'il en résulte de l'inconvénient ; ensuite on peut faire durer leur action aussi longtemps qu'on le désire.

RUBÉFIER. v. a. (lat. *rubefacere*). T. Méd. Rendre rouge, enflammé, par l'application de rubéfiants. = Rubéfié, ée. part.

RUBIACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Ce nom est celui d'une des grandes familles établies par l'auteur du *Genera*, Ant. Laur. de Jussieu, dans la classe des végétaux dicotélydones épigynes. Cette famille, qui, entre autres genres, renferme le Café (*Coffæa*), le Quinquina (*Cinchona*) et la Garance (*Rubia*), d'où elle tire son nom, est conservée par beaucoup de botanistes telle que Jussieu l'a créée. D'autres, au contraire, l'ont fractionnée de diverses manières. John Lindley, entre autres, a partagé les Rubiacées en deux familles, les *Galiacées* et les *Cinchonacées*, ayant pour types, la première le genre *Galium*, vulg. Caille-lait, et la seconde les genres *Coffæa* et *Cinchona*. Nous avons suivi ce dernier auteur, sa classification étant celle que nous avons adoptée dans cet ouvrage.

RUBICAN. adj. m. Se dit D'un cheval noir, bai ou alezan, dont la robe et surtout les flancs sont semés çà et là de poils blancs. *Un cheval r.* ‖ Se dit aussi subst., pour désigner Cette couleur de robe. *A proprement parler, le r. n'est pas un poil, c'est un accident.*

***RUBICELLE.** s. f. T. Joaillier. Voy. Rubis.

RUBICOND, ONDE. adj. (lat. *rubicundus*). Rouge; ne se dit que par plaisant., dans les locut., *Visage r., face rubiconde*, pour exprimer La couleur rouge du visage des personnes en bonne santé, et particulièr. de celles qui aiment à boire, qui font bonne chère.

***RUBIDIUM.** s. m. T. Chim. V. Spectre.

***RUBIETTE.** s. f. T. Ornith.

Enc. — Les *Rubiettes* (*Motacilla*) forment la seconde section de la famille des *Becs-fins* de Cuvier. Les espèces qui la composent ont seulement le bec un peu plus étroit à la base que les Traquets. Ce sont aussi des oiseaux, en général, solitaires, qui nichent habituellement dans des trous, et vivent d'insectes, de vers et de baies. On les partage en cinq sous-genres ; les espèces types des quatre premiers habitent nos pays. Le *Rouge-gorge* (*Mot. rubecula*) est gris-brun dessus, avec la gorge et la poitrine rousses et le ventre blanc. Cette espèce niche près de terre dans les bois ; elle est très-familière et s'apprivoise aisément. Il en reste en hiver quelques individus qui, pendant les grands froids, se réfugient dans les habitations. La *Gorge-bleue* (*Mot. cyanecula*) a le plumage brun dessus, avec la gorge bleue, la poitrine rousse et le ventre blanc. Cette espèce, beaucoup moins commune que la précédente, niche au bord des bois et des marais. La *Gorge-noire*, ou *Phœnicure* (*Mot. phœnicurus*), a aussi le plumage brun dessus ; mais sa gorge est noire, tandis que la poitrine, le croupion et les pennes latérales de la queue sont d'un roux ardent. Cet oiseau niche dans les vieux murs, et fait entendre un chant doux, qui a quelque chose des modulations du Rossignol, d'où le nom de *Rossignol de muraille* sous lequel il est vulgairement connu. Le *Rouge-queue* (*Mot. erythacus*) diffère du précédent, surtout en ce que sa poitrine est noire comme sa gorge. Il est beaucoup plus rare. La *Calliope* (*Mot. Calliope*) [Fig. ci-dessous] habite la Sibérie et le Kamtchatka. Elle a les lorums et le menton noirs, les sourcils et les moustaches d'un blanc pur, la gorge et le devant du cou d'un rouge clair brillant, les parties supérieures d'un brun terre d'ombre, et enfin le ventre d'un blanc isabelle.

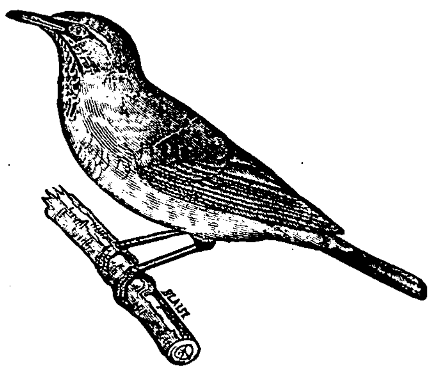

RUBINE. s. f. (lat. *ruber*, rouge). T. Chim. Sulfure métallique dont la couleur est d'un rouge approchant de celui du rubis. *R. d'argent, d'arsenic, de soufre, etc.*

RUBIS. s. m. (lat. *ruber*). T. Minér. Nom donné à diverses pierres précieuses de couleur rouge. ‖ Figur. et pop., *Faire r. sur l'ongle*, se dit, parmi les buveurs, quand on vide si bien son verre, qu'en le penchant sur l'ongle on ne peut faire tomber qu'une petite goutte qui ne s'écoule point et qui présente l'apparence d'un seul rubis. *J'ai bu à votre santé r. sur l'ongle.* On dit aussi, *Faire payer r. sur l'ongle*, Faire payer exactement et avec la dernière rigueur. ‖ Figur. et pop., se dit Des boutons ou élevures rouges qui viennent au visage et sur le nez. *Il a le visage plein de rubis.*

Enc.—On désigne sous le nom de *Rubis* plusieurs substances minérales qui n'ont de commun que leur couleur rouge. Ainsi, on appelle *R. oriental*, le Corindon rouge cramoisi; *R. du Brésil*, la Topaze rouge ou la Topaze brûlée, appelée aussi *Rubace* et *Rubacelle ; R. de Bohême* et *R. de Hongrie*, le Grenat ; *R. de Sibérie*, la Tourmaline rouge cramoisi ; *R. occidental*, le Quartz hyalin rose, nommé encore *Rubasse* et *Rubicelle;* mais les lapidaires n'appellent *Rubis* que les variétés rouges du genre *Spinelle*, qui est essentiellement un aluminate de magnésie. Les minéraux qui appartiennent à ce genre se trouvent toujours en petits cristaux disséminés, comme ceux du Corindon, dans les roches de cristallisation ou dans les terrains meubles formés de leur détritus. Leur forme cristalline est communément l'octaèdre régulier ; leur densité = 3,64 à 3,76 ; leur dureté est inférieure à celle du Corindon, mais supérieure à celle du Quartz. Enfin, ils ont la réfraction simple, l'éclat vitreux et la cassure conchoïde. Les lapidaires appellent *R. spinelle*, le Spinelle qui est d'un rouge ponceau coloré par l'acide chromique, et *R. balais*, celui qui est d'une teinte rosâtre, rouge de vinaigre ou lie de vin. Le R. spinelle occupe un des premiers rangs parmi les pierres précieuses, mais ses cristaux sont en général fort petits. Lorsque cette gemme est d'un rouge vif, elle peut rivaliser avec le Corindon rubis. Les R. balais sont beaucoup moins estimés, et on les confond souvent avec les Topazes brûlées. On en fait cependant des parures qui sont quelquefois fort chères. Les variétés de Spinelles propres à la taille viennent toutes de l'Inde. Disons en passant qu'Ebelmen et Senarmont ont réussi à produire artificiellement cette pierre précieuse, en fragments assez petits, il est vrai, mais qui servent cependant à faire des pivots pour les montres. — Outre les Spinelles rouges que nous venons de mentionner, on distingue encore un *Sp. bleu*, qui contient de 3 à 4 pour 100 d'oxydule de fer ; un *Sp. vert*, où une partie de l'alumine est remplacée par du peroxyde de fer ; et un *Sp. noir* (*Ceylanite* ou *Pléonaste* de Beudant), qui est d'un noir verdâtre ou d'un noir de velours, et dans lequel une partie de l'alumine et de la magnésie est remplacée par de l'oxydule et du peroxyde de fer.—Dans le langage vulgaire, on applique abusivement le nom de *Rubis* à des substances qui ne sont pas même rouges : ainsi l'on appelle *R. blanc*, le Corindon hyalin blanc; *R. jaune*, la Topaze; *R. vert*, l'Émeraude, etc. — Enfin, en termes d'Ornithologie, on nomme *Rubis-topaze* une espèce d'Oiseau mouche. V. Colibri.

RUBRICAIRE. s. m. Homme qui sait bien les rubriques du bréviaire. *Il est grand rubricaire.*

RUBRIQUE. s. f. (latin. *rubrica*). Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs. — Sorte de craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir. ‖ Se dit Des titres qui sont dans les livres de droit civil et de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge ; et De certaines règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. *Il sait ses rubriques par cœur.* — Se dit encore, au plur., De petites règles imprimées ordinairement en rouge dans le corps du bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales. || **Rubrique*, signif. encore Le lieu indiqué sur le titre d'un livre comme étant celui où ce livre a été imprimé, parce qu'autrefois le nom de ce lieu, dans les livres, était ordin. imprimé en rouge. *Ce pamphlet porte la r. de la Haye, mais il a été imprimé à Paris.* — Par extens., dans les journaux, Le titre, la date qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue. *Ce fait est sous la r. de Londres, de Madrid, etc.* || Fig. et fam., se dit Des méthodes, des règles, des pratiques anciennes. *Je ne suis point au fait de cette r. Il a suivi de vieilles rubriques.* — Se dit aussi quelquefois avec le sens de Ruse, détour, adresse, finesse. *Voilà une plaisante r. Il sait toutes sortes de rubriques.*

RUCHE. s. f. Habitation des abeilles. — Se dit aussi De l'habitation et des abeilles qui sont dedans. *Il a tant de ruches. Ses ruches lui font un assez beau revenu.* || * Bande plissée de tulle, de dentelle, d'étoffe, qui sert d'ornement aux bonnets, collerettes, chapeaux, etc. = Rucher. s. m. V. Ruche. = * Rucher. v. a. *R. un col, un bonnet, etc.*, Le garnir d'une ruche.

Enc.—On donne le nom de *Ruche* à l'habitation des Abeilles dans l'état de domesticité, et l'on appelle *Rucher*, la réunion de plusieurs ruches, ainsi que l'emplacement où elles sont établies. Il existe une variété énorme de ruches, mais, quelles que soient les dispositions qu'elles affectent, elles appartiennent toutes à l'une de ces deux catégories, *ruches simples* et *ruches composées*. Les ruches simples les plus usitées sont des paniers coniques de paille ou de vannerie, ou des boîtes faites de planches, mais toujours d'une seule pièce et sans divisions intérieures. On les place, la partie ouverte en bas, sur un *tablier*, c.-à-d. sur une planche ou sur une pierre plate qui est exhaussée au-dessus du sol au moyen de pieds, et on les recouvre ordinairement d'un *surtout*, c.-à-d. d'un entonnoir de paille renversé, destiné à rejeter les eaux pluviales. Les ruches composées diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont formées de plusieurs pièces, qui peuvent au besoin se détacher. Une des plus employées est la *r. à hausses* ou *à tiroirs*. Elle se compose de 3 ou 4 tiroirs sans fond, qui sont placés l'un au-dessus de l'autre, et dont le dernier est fermé par une planchette qui lui sert de couvercle. Chaque tiroir, ou hausse, est traversé par deux bâtons en croix qui servent de soutien aux gâteaux, et des crochets, fixés à l'extérieur, le réunissent au suivant. Tous les ans, vers l'automne, on coupe, à l'aide d'un couteau *ad hoc* l'espèce de ciment avec lequel les Abeilles ont bouché les joints du tiroir supérieur avec le tiroir contigu, on détache les crochets, et l'on tranche le gâteau au ras de ces joints. On enlève alors le tiroir d'en haut avec toute la cire et tout le miel qu'il renferme, après quoi on remet le couvercle sur la r., et l'on ajoute en bas un tiroir vide. La *ruche villageoise* de Lombard est disposée de la même manière. Seulement, elle est formée de cylindres de paille superposés, dont le plus élevé est recouvert d'une planche percée de trous et surmontée d'une capote ou dôme aussi de paille. Il existe encore des ruches composées qui sont faites de deux demi-boîtes accolées, comme si l'on avait scié une caisse cubique par un plan parallèle à deux faces verticales. Les deux parties sont unies par des crochets, de manière qu'on peut enlever facilement celle qui est pleine et la remplacer par une vide. La r. du Dr Debeauvoys renferme 9 cadres ou châssis verticaux que l'on peut retirer et replacer à volonté, sans être obligé de tourmenter ni de déplacer les Abeilles : on les chasse seulement d'un cadre sur l'autre. Cette dernière sorte de r. constitue un progrès considérable dans l'art d'élever les Abeilles, ou, comme on dit, dans l'*Apiculture*. Nous ne ferons qu'indiquer les ruches dites *de verre*. Ce sont des ruches de forme quelconque, ayant une partie de leurs parois formée de verre à vitre, afin de pouvoir observer les Abeilles dans leurs ingénieux travaux.

RUDÂNIER, IÈRE. adj. N'est guère usité que dans la loc. fam., *Beauté rudânière*, qui se dit D'une femme qui reçoit rudement les compliments de ceux qui veulent la courtiser.

RUDE. adj. 2 g. (lat. *rudis*, brut, non poli). Âpre au toucher et dont la superficie est inégale et dure. *La toile grosse et neuve est fort r. Avoir la peau, la barbe r. Une brosse très-r. Les feuilles des borraginées sont rudes au toucher.* — Par anal., Qui est âpre au palais, au goût. *Voilà un vin qui est bien r.* || Raboteux, difficile. *Les chemins de ce pays-là sont fort rudes.* || Pénible, fatigant. *Le métier d'un tailleur de pierres est bien r. Nous avons eu une journée bien r. C'est une r. tâche. Un travail r. Une voiture bien r. Ce cheval a le trot, le galop fort r.* On dit aussi, qu'*Un cheval est r.* ||Dur, grossier, choquant, pénible à voir ou à entendre. *Avoir le visage r., l'air r. Il a des manières, des mœurs rudes. Avoir la voix, la prononciation r. Un style r. Ces vers-là sont bien rudes. — Ce peintre a le pinceau r.*, Il peint d'une manière dure et sans grâce. *Ce barbier a la main r.*, Il ne rase pas légèrement. *Ce cavalier a la main bien r.*, Il mène durement son cheval. || Violent, impétueux. *Un r. assaut. Un r. choc. Une r. secousse. Essuyer une r. tempête. La bataille fut r. et sanglante.* || Rigoureux, difficile à supporter. *Un temps r. Une saison r. L'hiver a été r. Une r. épreuve. Une r. tentation. Il a reçu un traitement bien r.* — Fig., *Les temps sont rudes*, se dit Des temps où l'on a beaucoup à souffrir, où il y a beaucoup de misère. *C'est un r. coup pour lui*, Cet événement est très-fâcheux pour lui. *Ce trait est un peu r.*, se dit D'un propos, d'un procédé difficile à supporter. *Cela me paraît r.*, se dit D'une chose difficile à croire. || Fâcheux, dur, sévère. *Cet homme a l'humeur r., l'esprit r. Un mari r. à sa femme. Un père r. envers ses enfants. Faire une r. réprimande. Dire de rudes paroles à quelqu'un.* — Proverb. et pop., on dit D'un homme qui traite avec dureté, avec hauteur ceux qui ont affaire à lui, *Il est r. aux pauvres gens, à pauvres gens.* || Rigide, austère. *La règle de ces religieux, de cet ordre est bien r.* || Redoutable. *Vous avez là un r. adversaire. C'est un r. dialecticien.* — Famil., *C'est un r. joueur, un r. jouteur*, V. Joueur, etc. ||Syn. V. Austère. = Rudement. adv. D'une manière rude. *Il lui a parlé r. Dans la discussion, il l'a mené r. Il a été r. attaqué. Vous y allez bien r. Ce cheval trotte r.* — Fam., *Aller r. en besogne*, Travailler vigoureusement et sans relâche. On dit à peu près de même, *Ce cocher mène r. C'est un homme qui mange r., qui boit r. Quoi qu'il fasse, il y va r. Il lui a donné des coups, il y allait rudement.*

RUDENTÉ, ÉE. adj. **RUDENTURE.** s. f. (lat. *rudens*, câble). T. Archit. V. Colonne.

RUDÉRAL, ALE. adj. (latin. *rudera*, décombres). T. Bot. Se dit Des plantes qui croissent sur les décombres, sur les masures. *L'ortie est une plante rudérale.*

RUDESSE. s. f. Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher. *La r. de la barbe, de la peau. La r. d'une étoffe, d'une brosse.* || Par anal. et fig., se dit De diverses choses qui sont désagréables, choquantes, fâcheuses, pénibles. *Ses traits ont de la r. La r. de la voix, de son accent. La r. d'un vers. La r. de son style. La r. de son pinceau. Il a une grande r. d'esprit. La r. de son caractère, de son humeur. La r. de ses mœurs, de ses manières. Traiter quelqu'un avec r. La r. d'une réprimande, d'un traitement. La r. de la saison, de l'hiver. La r. d'un métier. La r. du choc.*

RUDIMENT. s. m. (latin. *rudimentum*, de *rudis*, brut). Au plur., se dit Des principes élémentaires, des premières notions d'un art, d'une science. *A peine sait-il les premiers rudiments de la grammaire, de la géométrie.* || Au sing., Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. *Cet enfant apprend le r., en est au r.* — Fig. et fam., on dit D'un homme qui est encore novice dans la profession dont il se mêle, *Il en est encore au r.*; et D'un homme qui parle d'un art, d'une science qu'il ignore absolument, *Il faut le renvoyer au r.* || T. Physiol. Se dit Des premiers linéaments de la structure des organes, et, par anal., Des organes qui, bien que normalement développés, sont réduits à de très-petites dimensions. *En ce moment on voit apparaître les rudiments des membres. Ce singe n'a qu'un r. de queue.* = * Rudimentaire. adj. 2 g. T. Physiol. Se dit Des parties qui sont encore à l'état d'ébauche, et De celles qui sont réduites à de très-petites dimensions. *Une queue à l'état rudimentaire.*

* **RUDOIEMENT.** s. m. Action de rudoyer. = Rudoyer. v. a. Traiter durement en paroles. *Il ne faut pas r. les enfants. Si vous le rudoyez, vous le découragerez.* || *R. un cheval*, Le mener rudement en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon. = Rudoyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

RUE. s. f. T. Bot. V. Rutacées. || * *Rue de muraille*, Voy. Polypodiacées. **Rue des chiens*, Voy. Scrophularinées. **Rue des prés*, Voy. Renonculacées.

RUE. s. f. (gr. ῥύειν, couler?). Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons ou entre des murailles. *Une grande, une petite rue, Rue large, longue, étroite. Traverser, enfiler une rue. Courir les rues. Aller de rue en rue. Le haut, le bas, le bout de la rue. Paver une rue. Nettoyer les rues.* || Fam., *Être vieux comme les rues*, Être fort vieux. *Cette nouvelle court les rues; L'esprit court les rues*, V. Courir. *Les rues en sont pavées*, Voy. Paver.

RUELLE. s. f. Petite rue. *Cette ruelle aboutit à telle rue.* || Fig., *La r. du lit*, ou simpl., *La ruelle*, L'espace qu'on laisse entre un des côtés du lit et la muraille.

Enc.— Au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, on donnait le nom de *ruelles* aux alcôves mêmes des dames de qualité, et, par extension, à certaines réunions qui avaient lieu chez elles, parce que les visiteurs se tenaient dans l'alcôve et autour du lit, sur lequel la maîtresse de maison s asseyait pour recevoir. Les ruelles où siégeaient les *précieuses* étaient surtout fort courues, et c'est d'elles que parle Boileau, lorsqu'il dit :

> Que de son nom chanté par la bouche des belles,
> Benserade en tous lieux amuse les *ruelles*.

Il faut aussi connaître cette signification du mot *ruelle*, pour comprendre certains passages des classiques du XVIIIe siècle, comme par ex., celui-ci de Mme de Sévigné : « Le style du P. Maimbourg me déplaît fort ; il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises *ruelles*. » Enfin, on dit encore quelquefois au figuré, en parlant d'un homme qui aime à fréquenter la société des femmes: *il passe sa vie dans les ruelles, c'est un coureur de ruelles.*

RUELLER. v. a. T. Agric. *R. la vigne*, Y faire un petit chemin, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps.

* **RUELLIE.** s. f. T. Bot. V. Acanthacées.

RUER. v. a. (latin. *ruere*). Jeter avec impétuosité. *R. des pierres. R. à tour de bras.* Absol., *Je gage qu'il ruera plus loin que vous.* — Fam., *R. de grands coups*, Frapper de grands coups. = Ruer. v. n. Famil., *R. à tort et à travers*, Frapper de tous côtés dans une foule. || En parl. D'un cheval, d'un mulet, etc., Jeter le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant. *Prenez garde à ce cheval, il rue.* — *R. en vache*, se dit D'un cheval qui frappe en avant avec le pied de derrière comme font les vaches. = se Ruer. v. pron. *Se r. sur quelqu'un, sur quelque chose*, Se jeter impétueusement dessus. || *Proverb., *Se r. en cuisine*, Voy. Cuisine. || Rué, ée. part. = Rueur, euse. adj. T. Man. Qui a l'habitude de ruer. *Ce cheval est rueur.*

RUFIEN. s. m. (ital. *ruffiano*, du lat. *rufus*, roux). Homme débauché qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins. *C'est un r.*

RUGINE. s. f. (lat. *runcina*, rabot). T. Chir. Instrument dont on se sert pour ratisser les os, pour en détacher le périoste, pour enlever le tartre des dents. = Ruginer. v. a. Racler un os, une dent, avec la rugine. *R. un os pour en détacher le périoste.* = Ruginé, ée. p.

RUGIR. v. n. (lat. *rugire*). Pousser un rugissement, des rugissements; se dit Du lion et de quelques autres animaux féroces. *Un lion qui rugit.* || Par exagérat., *R. comme un lion*, se dit D'un homme qui pousse des cris de fureur, de colère. On dit de même, *R. de colère, de fureur.* = Rugissant, ante. adj. Qui rugit. *Un lion r.* = Rugissement. s. m. Cri du lion, du tigre, de la panthère et de quelques autres animaux féroces. *Le r. d'un lion. Nous entendîmes les rugissements d'un tigre.* || * Fig., *Les rugissements des damnés, des démons.*

RUGOSITÉ. s. f. Se dit Des rides et des légères aspérités qu'on voit sur une surface raboteuse. *Cette surface est pleine de rugosités.* || *État d'une surface raboteuse. *La r. d'une feuille.* = Rugueux, euse. adj. (lat. *rugosus*). Qui a des rugosités. *Les feuilles de la sauge sont rugueuses.*

RUILÉE. s. f. Bordure de plâtre ou de mortier que l'on met sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les jouées de lucarnes.

RUINE. s. f. (lat. *ruina*, de *ruere*, s'écrouler). Dépérissement, destruction d'un bâtiment. *Ce bâtiment est en r., tombe en r., menace r., menace d'une r. prochaine. On laisse en r. cette maison. La r. d'un château, d'une tour. Réparer les ruines. — Battre une place en r.*, et Fig., *Battre quelqu'un en r.*, V. Battre. || Fig., La perte des biens, de la fortune, de la réputation, du crédit, de l'autorité, de la puissance, etc. *Cette affaire a causé sa r., la r. de sa maison, sa r. totale. Il travaille lui-même à sa r., il court à sa r. C'est de là que vient sa r. Cette aventure a causé la r. de sa réputation. Cette affaire a été la r. de son crédit. — La r. d'un État*, Sa chute, son entière décadence. *Cet empire est bien près de sa r.* On dit, dans un sens anal., *La r. des affaires.* || Fig., Ce qui est cause de la ruine de quelque chose, et particul., Ce qui entraîne une grande dépense. *Hélène a été la r. de Troie. Les excès sont la ruine de la santé. C'est une r. que les procès, que le jeu.* = *Ruine*, sign. aussi Les débris, les restes d'un édifice détruit. Dans ce sens, il se dit le plus souv. au plur. *De vieilles ruines. Les ruines de Palmyre. Les ruines du Colisée. Les ruines d'un château. Voilà une belle r., une r. pittoresque.* || Fig. et fam., on dit D'une femme qui a été belle, d'un homme qui a brillé par son talent, lorsqu'ils ont perdu en vieillissant, *Ce n'est plus qu'une r.* || Fig. et au sens moral, on dit encore, mais au plur., *S'élever sur les ruines d'un autre. Élever sa fortune sur les ruines d'autrui. S'ensevelir* *sous les ruines de sa patrie.* || T. B.-Arts. Construction qui imite, ou peinture, dessin, qui représente des édifices ruinés. *Voilà une belle r., de belles ruines. Il a orné son jardin de ruines factices.* = Syn. Voy. Débris et Décadence.

RUINER. v. a. Abattre, démolir, détruire. *R. un édifice, un château, une ville. R. de fond en comble.* — Se dit Du ravage que fait la tempête, la grêle sur les biens de la terre. *La nielle a ruiné tous les blés. La grêle a ruiné toutes les vignes.* || Figur., Causer la perte des biens, de la fortune, de l'honneur, de la réputation, du crédit, de l'autorité, de la santé, etc. *Cette faillite le ruina complétement. R. sa maison, sa terre. R. une famille, une ville. La guerre a ruiné cette province. Ce libertin a ruiné l'honneur de vingt familles. Cette affaire l'a ruiné de réputation. Son crédit est ruiné. Ses ennemis l'ont ruiné dans votre esprit. Les débauches ont ruiné sa santé.* || Se dit aussi Des causes qui usent et détériorent les chevaux. *La chasse a ruiné ce cheval. Le pavé ruine les pieds des chevaux.* = se Ruiner. v. pr. Tomber en ruine. *Ce château commence à se r.* || Perdre son bien. *Il s'est ruiné au jeu. Elle se ruine en folles emplettes.* || Se détériorer. *La santé se ruine par les débauches. Les jambes de ce cheval commencent à se r.* = Ruiné, ée. part. *Un bâtiment ruiné. Une famille ruinée. Une santé ruinée. Un cheval qui a les jambes ruinées.* = Syn. Voy. Abattre.

RUINEUX, EUSE. adj. Qui menace ruine. *Edifice r. Fondement r.* — Figur., *Bâtir sur des fondements ruineux*, Fonder ses espérances sur des choses peu solides, ou Établir un système sur des bases qui manquent de consistance. || Qui cause la ruine de la fortune. *C'est un emploi très-brillant, mais il est r. Un luxe r. Des goûts r. C'est une affaire ruineuse.*

RUINURE. s. f. Entaille faite dans la charpente avec le ciseau ou la cognée, pour recevoir la maçonnerie.

RUISSEAU. s. m. (lat. *rivus*). Courant d'eau trop peu considérable pour recevoir le nom de rivière. *Un petit r. Un r. limpide. Le murmure d'un r.* — Fig. et prov., *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*, Plusieurs petites sommes réunies en font une grande. || Le canal par où passe l'eau d'un ruisseau. *Le r. est à sec. Elargir, curer, creuser un r.* || L'eau qui coule au milieu des rues, et Le canal par où elle coule. *Il tomba dans le r., tout au milieu du r. On n'a pas donné assez de pente au r.* — Fig. et prov., *Cette chose traîne dans le r.*, Elle est triviale, commune; elle ne mérite pas d'être dite. *Cette nouvelle est ramassée dans le r.*, Elle a été prise dans les rues, dans le bas peuple. || Figur., se dit Des choses liquides qui coulent en abondance. *Des ruisseaux de vin. Des ruisseaux de sang coulaient par les rues. Verser des ruisseaux de larmes.*

RUISSELANT, ANTE. adj. Qui ruisselle. *Des eaux ruisselantes. Un visage r. de sueur.* = Ruisseler. v. n. Couler en manière de ruisseau. *L'eau ruisselait par divers endroits. La sueur ruisselait sur son corps. Le sang ruisselait de ses plaies.* || Se dit aussi Des corps sur lesquels un liquide coule en manière de ruisseau. *Son corps ruisselle de sueur.* — Conj. Voy. Appeler.

RUM. s. m. Voy. Rhum.

RUMB. s. m. [On pron. *Romb*, en faisant sentir le B.] (corrupt. de *Rhombe*, losange). T. Mar. V. Boussole.

RUMEUR. s. f. (lat. *rumor*). Bruit sourd et général, ordin. accompagné d'une agitation plus ou moins vive, et qui est le résultat, soit de quelque mécontentement, soit de la surprise que cause un accident, un événement imprévu. *Cela causa une grande r. Il y a de la r. parmi le peuple. Toute la maison, toute la ville est en r. De sourdes rumeurs. Des rumeurs menaçantes. Apaiser les rumeurs de la populace. Cet événement fut suivi d'une r. générale.* || Bruit confus de plusieurs voix qui paraissent animées. *Quelle est cette r. que j'entends? Que signifie cette r.?* || La réunion des opinions ou des soupçons du public contre quelqu'un. *Il est accusé par la r. publique.*

***RUMEX** s. m. Bot. V. Oseille et Polygonacées.

RUMINANT, ANTE. adj. **RUMINANTS.** s. m. pl.

Enc. — Les animaux ainsi appelés constituent le 8ᵉ *ordre* de la classe des *Mammifères*. Ils doivent leur nom à la faculté singulière que tous possèdent de mâcher une seconde fois les aliments, qu'ils ramènent dans la bouche après une première déglutition. Cette faculté tient à la structure de leur estomac, lequel se compose de 4 ventricules distincts, appelés *panse* ou *herbier* (en lat. *rumen*), *bonnet*, *feuillet* et *caillette* (v. Estomac). Outre ce caractère, qui suffit assurément pour distinguer les Ruminants de tous les autres Mammifères, il est à remarquer qu'ils semblent tous être construits sur le même modèle, de sorte qu'ils forment un groupe parfaitement naturel et déterminé. Ils se ressemblent surtout par la disposition du système dentaire et la structure des organes de locomotion. Ainsi, ils n'ont d'incisives qu'à la mâchoire inférieure, où elles sont presque toujours au nombre de 8; à la supérieure, elles sont remplacées par un bourrelet calleux. Entre les incisives et les molaires, il existe un espace vide où l'on trouve, mais seulement dans quelques genres, 1 ou 2 canines. Les molaires, ordinairement au nombre de 6 partout, ont leur couronne marquée de deux doubles croissants, dont la convexité est tournée en dedans dans les supérieures, et en dehors dans les inférieures (v. Dent, Fig. 14). Les quatre pieds sont terminés par 2 doigts et par 2 sabots, qui se regardent par une face aplatie, de telle sorte qu'ils ont l'air d'un sabot unique qui aurait été fendu : de là viennent les noms de *Pieds fourchus*, de *Bifides*, de *Bifurqués*, de *Bisulces* ou *Bisulques*, donnés à ces animaux: Derrière le sabot on remarque quelquefois 2 petits ergots, vestiges de doigts latéraux (Fig. représentant un pied de Cerf : *a*, tibia ; *b*, os du carpe ; *c*, canon ou métacarpe ; *d*, phalanges ; *e*, phalangines ; *f*, phalangettes enveloppées par leur sabot). Les 2 os du métacarpe et du métatarse sont réunis en un seul, qui porte le nom de *canon* ; mais, dans certaines espèces, il y a aussi des vestiges de métacarpiens et de métatarsiens latéraux. Les animaux ruminants sont encore les seuls Mammifères pourvus de prolongements osseux des os frontaux ; cependant ils n'en ont pas tous : en conséquence; Cuvier a partagé cet ordre en 2 sections, les *R. sans cornes*, qui comprennent les genres Chameau, Lama et Chevrotain, et les *R. à cornes*. Puis, en raison de la nature et de la structure de ces appendices, il a distingué les R. à cornes en 3 tribus, les *R. à cornes caduques* ou *à bois*, qui comprennent le grand genre Cerf; les *R. à cornes velues*, où l'on ne trouve que la Girafe, et les *R. à cornes creuses*, qui renferment les genres Antilope, Chèvre, Mouton, Bœuf et Ovibos.

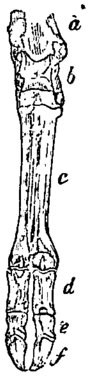

RUMINATION. s. f. Action de ruminer. = Ruminer. v. a. Remâcher; se dit Des animaux à estomac multiple qui forment l'ordre des Ruminants. *Les bœufs ruminent ce qu'ils ont mangé.* Absol., *Les brebis, les chameaux ruminent.* || Fig. et fam., Penser et repenser à une chose, l'examiner sous tous ses aspects. *Il y a longtemps qu'il ruminait ce projet, cette affaire. Après avoir bien ruminé.* = Ruminé, ée. part.

***RUNES.** s. f. pl. T. Philol.

Enc. — On appelle *Runes*, des caractères graphiques dont l'usage a été autrefois très-répandu dans les pays du nord de l'Europe, et particulièrement dans les contrées scandinaves. Leur nom paraît provenir du mot *runa*, secret, mystère, soit parce qu'ils constituaient aux yeux du peuple des signes mystérieux, soit parce qu'on leur attribuait certaines vertus magiques. Ces caractères ont principalement servi pour former des inscriptions sur le métal et la pierre. Il existe encore plusieurs milliers de ces inscriptions gravées sur des rochers dans les anciens pays scandinaves, surtout en Suède, aux environs d'Upsal. Les plus nombreuses inscriptions de ce genre sont des épitaphes de chefs ou des invocations à la Divinité. Elles sont en général en langue islandaise, et disposées, tantôt en lignes droites, tantôt en lignes contournées et enlacées en forme de serpent. On traçait aussi des inscriptions runiques sur la proue des navires, sur le pommeau des épées, sur les cornes à boire, sur des tablettes de bois, et sur des baguettes que l'on portait en guise d'amulettes. On employait encore quelquefois l'écriture runique pour la correspondance et l'exécution matérielle des livres. Nous ferons remarquer à ce sujet que plusieurs écrivains ont étendu l'épithète de runique à la langue que les runes ont servi à transcrire, et c'est pour ce motif que les anciens poëmes scandinaves sont dits avoir été écrits en runique. Les runes ont été usitées jusqu'au xivᵉ siècle. Toutefois, dans les derniers temps, elles n'étaient comprises que d'un petit nombre de personnes, et leur interprétation était considérée comme une science à part, qui s'acquérait très-difficilement. Les caractères runiques ont attiré l'attention des savants dès le milieu du xviᵉ siècle ; mais c'est seulement depuis une cinquantaine d'années qu'on est parvenu à les déchiffrer d'une manière satisfaisante. Quant à leur origine, elle a donné lieu à un grand nombre de controverses. Aujourd'hui on admet généralement qu'ils sont venus de l'Asie. Fréd. Schlegel pense même qu'ils ont été introduits dans le nord de l'Europe par des Phéniciens qui avaient poussé jusque dans la Baltique leurs expéditions commerciales. Une circonstance semble venir à l'appui de cette opinion : c'est que l'alphabet runique ne se composait primitivement que de seize lettres, c.-à-d. du même nombre de signes que Cadmus apporta en Grèce. Il paraîtrait cependant que les Scandinaves n'auraient point copié purement et simplement l'alphabet phénicien; ils s'en seraient créé un en propre en adoptant, non pas les formes, mais seulement l'économie générale de celui des étrangers.

RUNIQUE. adj. 2 g. Se dit Des caractères, de la langue, de la poésie et des monuments de quelques anciens peuples du Nord. *Alphabet r. Langage r. Poésies runiques.*

***RUPESTRE.** adj. 2 g. (lat. *rupestris*). T. Bot. Se dit Des plantes qui croissent sur les rochers.

***RUPIA.** s. m. (gr. ῥύπος, ordure). T. Méd. Voy. Bulleuse.

***RUPICOLE.** s. m. (latin. *rupes*, rocher; *colere*, habiter). T. Ornith. V. Manakin.

RUPTURE. s. f. (lat. *ruptura*). Fracture, action par laquelle une chose est rompue: état d'une chose rompue. *La r. d'une porte, d'un coffre. La r. d'une branche. La r. d'un os, d'un tendon, d'une veine.* || Figur., La division qui arrive entre personnes unies par traité, par amitié, etc. *R. entière, ouverte, manifeste, déclarée. Ils en sont venus à une r. Il y a r. entre ces deux puissances. Prévenir une r.* — On dit, dans un sens analog., *La r. de la paix. La r. d'un traité. La r. d'une société. La r. d'un mariage*, La rupture d'un projet de mariage. || T. Chir. Se dit quelquefois pour Hernie. *Il est fort incommodé d'une r.* || T. Peint. Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette.

RURAL, ALE. adj. (latin. *ruralis*; de *rus*, *ruris*, campagne). Qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne. *Fonds r. Biens ruraux. Propriétés rurales. Économie rurale. Code r. La vie rurale. Les mœurs rurales.* || * T. Bot. *Plantes rurales*, Celles qui croissent dans les champs.

RUSE. s. f. Artifice, moyen dont on se sert pour tromper. *R. subtile, grossière. User, se servir de ruses. Je connais ses ruses. Ses ruses sont découvertes.* — *Ruses innocentes*, Certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein. *R. de guerre*, V. Stratagème. || Se dit aussi Des détours dont le lièvre, le cerf, le renard, se servent quand on les chasse. || Syn. V. Artifice et Astuce. = Rusé, ée. adj. Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses. *Un homme r. Cette femme est bien rusée.* — Subst., *C'est un r., un fin r. Une petite rusée.* || Qui annonce de la finesse, de la ruse. *Elle a un air r. Je me défie de sa mine rusée.* = Ruser. v. n. User de ruses. *Il ruse, il ne fait que r. Il est permis de r. à la guerre.* || Se dit aussi Des animaux. *C'est un vieux cerf qui ruse pour dévoyer les chiens.*

***RUSMA.** s. m. Dépilatoire fort usité en Orient et qui se compose d'une partie de réalgar sur cinq à huit de chaux vive.

***RUSPONE.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

RUSTAUD, AUDE. adj. (latin. *rusticus*). Qui est grossier, mais à la manière du paysan. *Ce garçon est fort r. Avoir l'air r., la mine rustaude.* || Subst., *C'est un r., une grosse rustaude.* Fam. = *Rustauderie. s. f. Grossièreté, air rustaud, manières rustaudes. *Il est d'une r. insupportable.*

Syn. — *Rustre.* — *Rustaud* ne s'applique qu'aux gens de la campagne ou du peuple qui, sans éducation, ont conservé l'air et les manières de leur état. *Rustre* se dit surtout des gens qui, ayant reçu de l'éducation, ont néanmoins des manières semblables à celles du paysan totalement privé de culture. Ainsi, c'est faute d'éducation, faute d'usage qu'on est *rustaud*; c'est par humeur, par rudesse de caractère qu'on est *rustre*. Un franc paysan a l'air *rustaud*, la mine *rustaude*; un homme farouche et bourru a l'air rustre, la mine *rustre*. Les manières du *rustaud* sont ses formes; les manières du *rustre* sont ses mœurs.

***RUSTE.** s. m. T. Blas. V. Héraldique.

RUSTICITÉ. s. f. Rudesse, absence de politesse, de civilisation. *La r. vient de l'ignorance des usages. Il y a de la r. dans ses manières, dans son langage.* || * T. Économie rurale. Faculté que possède une race d'animaux, une espèce de plante, de prospérer à la campagne, dans les champs, sans exiger de soins particuliers. *La r. de cette variété, de cette race, fait qu'on la préfère aux autres.*

RUSTIQUE. adj. 2 g. (lat. *rusticus*). Champêtre, qui convient aux champs, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. *Vie r. Travaux rustiques. Simplicité r. Attelage r. Un repas r. Un banc, un siége r. Des airs, des danses rustiques.* || Inculte, sauvage, sans art. *Au sortir du jardin, on trouve des promenades rustiques et solitaires. Ces bois ont un air r. qui ne déplaît pas. Ce jardin est négligé, il est tout r.* || * Qui prospère aux champs sans exiger de soins particuliers. *Cette plante est tout à fait r. Cette race de moutons est plus r. que toutes les autres.* || Figur., Rude, dénué de politesse, d'une simplicité inculte. *Avoir l'air r., la physionomie r. Il a des manières rustiques, un langage r. Il est r. dans ses actions, dans ses discours.* || T. Archit. *Ouvrage, genre r.* Ouvrage, genre d'ouvrage fait de pierres brutes ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. — *L'ordre r.*, ou substant., *Le rustique*, V. Ordre. || * T. Philol. *La langue r.*, La langue latine corrompue en usage dans les provinces de la France à l'époque où se forma la langue romane. — *Capitale r.*, Voy. Paléographie. = Rustiquement. adv. D'une manière rustique, grossière. *Il parle, il agit r.* = Rustiquer. v. a. T. Archit. Travailler ou crépir la surface d'une construction, d'un édifice dans le genre rustique. *R. un château.* || *R. des pierres*, Les tailler, les travailler de manière à leur donner une apparence brute. = Rustiqué, ée. part.

RUSTRE. adj. 2 g. Fort rustique, fort grossier. *Il a l'air r., la mine r.* || Subst., *C'est un r., un vrai r., un gros r.* = Syn. V. Rustaud.

RUT. s. m. [On pron. le T.] (lat. *rugitus*, rugissement). L'état de certains mammifères quand ils sont entraînés par le penchant à la reproduction. *Le chameau devient dangereux au temps du rut. Le cerf entre en rut au mois de septembre. — Les cerfs ne tiennent pas, ne durent pas dans le rut, pendant le rut*, Ils sont aisés à prendre durant cette période.

***RUTABAGA.** s. m. T. Bot. V. Chou.

***RUTACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes à fleurs dichlamydées et hermaphrodites, à étamines définies, à placentation axile, à ovules sessiles ou suspendus, à fruit finalement apocarpe, avec un péricarpe se séparant en deux couches, à graines peu nombreuses, avec un albumen peu abondant ou nul.—*Caractères bot.:* Arbres ou arbrisseaux, très-rarement plantes herbacées. Feuilles sans stipules, opposées ou alternes, simples ou pinnées, couvertes de points résineux transparents. Fleurs axillaires ou terminales, hermaphrodites, régulières ou irrégulières. Calice à 4 ou 5 divisions. Pétales, tantôt distincts et en nombre égal aux divisions du calice, tantôt soudés en une corolle monopétale, ou parfois nuls; préfloraison généralement tordue, très-rarement un peu valvaire. Étamines en nombre égal aux pétales, ou deux ou trois fois plus nombreuses, ou encore en nombre inférieur par suite d'avortement, hypogynes, très-rarement périgynes, placées au pourtour d'un disque ou coupe qui entoure l'ovaire, tantôt libres ou soudées avec la base de la corolle, tantôt en partie abortives. Ovaire sessile ou pédicellé, à lobes, tantôt en nombre égal aux pétales, tantôt en plus petit nombre; ovules 2, collatéraux ou l'un au-dessus de l'autre, rarement 4 ou en plus grand nombre; style simple, parfois divisé à la base en autant de parties qu'il y a de lobes à l'ovaire; stigmate simple ou dilaté; ovules ordinairement 2, parfois 4, en partie ascendants, en partie suspendus. Fruit composé de plusieurs capsules, tantôt fortement soudées, tantôt plus ou moins distinctes. Graines géminées ou solitaires, avec un tégument testacé; embryon à radicule supère et à cotylédons de forme variable; albumen peu abondant ou nul. [Fig. 1. *Eriostemon myoporoides*; 2. Fleur complète; 3. Ovaire situé dans un disque en forme de coupe et entouré par le calice; 4. Ovaire qui s'est séparé spontanément en carpelles.]

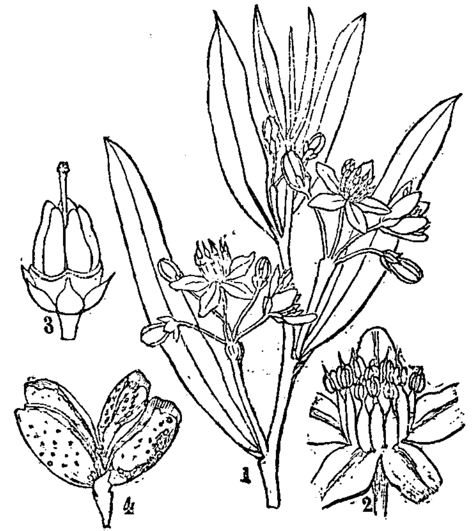

Cette famille se compose de 47 genres et d'environ 400 espèces réparties en 7 tribus, savoir : les *Cuspariées*, les *Pilocarpées*, les *Boroniées*, les *Diosmées*, les *Dictamnées*, les *Rutées* et les *Cnéorées*. Les *Rutées* habitent le midi de l'Europe, d'où elles s'étendent dans notre hémisphère jusqu'aux extrêmes limites du vieux monde, en suivant les régions méridionales de la zone tempérée et en avançant très-rarement entre les tropiques. Le *Dictamne* se trouve dans le sud de l'Europe. Les *Diosmées* appartiennent principalement à l'Afrique australe. La Nouvelle-Hollande abonde en *Boroniées*. Enfin, un grand nombre de *Cuspariées* et de *Pilocarpées* habitent les régions équinoxiales de l'Amérique. —Les Rutacées sont caractérisées par leur odeur forte et leur amertume. La *Rue commune* ou *puante* (*Ruta graveolens*) est, ainsi que d'autres espèces du même genre, réputée comme emménagogue, anthelminthique et sudorifique. La *R. de montagne* (*R. montana*), plante d'Espagne, est tellement âcre, qu'elle agit comme vésicante sur la peau des mains, quand on la cueille même avec des gants, et elle produit des érysipèles et des pustules ulcéreuses, lorsqu'on l'applique sur la tête nue. Les femmes égyptiennes écrasent les feuilles de l'*Haplophyllum tuberculatum* dans l'eau et lavent avec cette préparation leurs cheveux pour les faire pousser. Les Diosmées, appelées *Buchu* par les colons du Cap de Bonne-Espérance, ont une odeur très-forte et ordinairement désagréable. Plusieurs d'entre elles, particulièrement le *Barosma crenata*, sont recommandées comme antispasmodiques et diurétiques. Plusieurs espèces américaines possèdent des propriétés fébrifuges. L'écorce connue sous le nom d'*Angusture vraie* doit à ses vertus la dénomination vulgaire de *Quinquina de la Guyane*. Elle paraît provenir du *Galipea cusparia* (*Bonplandia trifoliata*). Cependant le Dr Hancock pense qu'elle provient d'une espèce différente, qu'il appelle *Galipea officinalis*. Une longue expérience des propriétés de cette écorce l'a convaincu que c'est un des meilleurs fébrifuges que nous possédions : suivant lui, elle est surtout efficace dans les fièvres bilieuses malignes, et elle l'emporte alors sur le Quinquina. Les Indiens se servent de cette écorce pour enivrer les poissons. L'écorce de *Mélambo*, autre astringent aromatique et amer, est fournie, dit-on, par une espèce voisine. L'*Esenbeckia febrifuga*, du Brésil, a une écorce si énergiquement fébrifuge, qu'elle rivalise avec celle du Quinquina. L'écorce vantée par les mineurs du Brésil, sous le nom de *Casca de larangeira da terra*, et dans laquelle le Dr Gomez a trouvé de la cinchonine, appartient probablement à ce même arbre. Celle du *Ticorea jasminiflora*, qui, de même que les deux précédentes, est désignée au Brésil sous la dénomination commune de *Quinquina*, est également fort efficace dans les fièvres intermittentes. L'*Hortia braziliana* possède des propriétés semblables, mais à un moindre degré. Au Brésil, l'infusion des feuilles du *Ticorea jasminiflora* est un remède populaire dans l'affection cutanée appelée *bobas* par les Portugais, et *frambœsia* par les Français. Le *Dictame blanc*, ou *Fraxinelle* (*Dictamnus*), abonde en huile volatile à tel point que l'atmosphère environnante devient inflammable dans les temps chauds : autrefois sa racine était estimée comme sudorifique et vermifuge. Les *Camélées* (*Chamælea*) sont âcres et violemment purgatives. On attribue des propriétés fébrifuges à l'écorce de la *Camélée pulvérulente* (*Ch. pulverulenta*). Enfin, les colons de la Nouvelle-Hollande prennent, en guise de Thé, l'infusion de diverses espèces du genre *Correa*, et particulièrement du *C. alba*.

***RUTHÉNIUM.** s. m. T. Chim. Corps simple métallique encore peu connu, fort rare, et sans usages. *Le r. a été découvert en* 1845.

***RUTILANT, ANTE.** adj. (lat. *rutilans*, qui est d'un roux ardent). Se dit, en T. Anat., Du sang artériel qui est toujours d'un rouge vif, et, en T. Chim., Des vapeurs de l'acide azoteux qui sont d'un roux plus ou moins ardent.

RUTOIR. s. m. Voy. Routoir.

***RYKSDALER.** s. m. T. Métrol. Voy. Monnaie.

RYTHME. s. m. Voy. Rhythme.

S

S. s. m. et f. La dix-neuvième lettre de notre alphabet et la quinzième des consonnes. Elle est féminin, lorsqu'on la prononce *Esse*, suivant la prononciation ancienne et usuelle : *Une S* (*esse*). Lorsqu'on l'appelle *Se*, suivant la méthode moderne, ce nom est masculin. *Un S* (*se*) *majuscule.* ‖ Figur. et pop., *Faire des S*, se dit D'une personne que l'ivresse ou quelque vertige empêche de marcher droit devant elle, et qui va tantôt à droite, tantôt à gauche.

Obs. gram.—La lettre S a un son propre et un son accidentel. Le son propre est celui qu'on entend dans *Sage*, *silence*, etc. Elle le conserve au commencement des mots, même quand elle est suivie d'une autre consonne, comme dans *Scandale*, *spectacle*, *statue*, et, dans le corps des mots, quand elle est précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *Absolu*, *converser*, *disque*, etc. Toutefois, si elle est placée devant un *c* suivi d'un *e*, d'un *i* ou d'une *h*, elle ne se fait pas sentir, et l'on prononce les mots *Sceau*, *scie*, *schisme*, *schall*, etc., comme s'ils s'écrivaient *Ceau*, *cie*, *chisme*, *chall*, sans *s*. Le son accidentel de l'S est celui du Z. Cette consonne le prend toujours quand elle se trouve entre deux voyelles dans le même mot, comme *Maison*, *rosier*, *poison*, *misère*, qu'on prononce *Maizon*, *rozier*, etc.; il n'y a d'exception que pour un petit nombre de mots composés, tels que *Monosyllabe*, *parasol*, *désuétude*, *préséance*, etc., et dans quelques temps du verbe *gésir*. A la fin des mots, on fait sentir l'S dans *Atlas*, *vis*, *laps*, *aloès*, *maïs*, *quitus*, *Reims*, etc., et dans les mots étrangers *Chorus*, *rébus*, *hiatus*, *oremus*, *gratis*, etc.; mais elle est muette dans les mots *Pas*, *gris*, *dans*, *sous*, *divers*, *avis*, etc., à moins qu'ils ne soient suivis d'un autre mot commençant par une voyelle ou une *h* muette. Quand elle est la marque du pluriel ou de la seconde personne dans les verbes, l'S est quiescente, c.-à-d. ne se prononce que sur le mot qui suit, et seulement quand ce mot commence par une voyelle ou une *h* muette. Dans ce cas, elle a toujours le son accidentel *ze* : *Vous avez*, *tu aimes à rire*, *les belles actions*, *les grands hommes*, qui se prononcent *Vou-zavé*, *tu aime-zà rire*, *les belles-zactions*, *les gran-zhommes.* S se double quelquefois, comme dans *Essai*, *essieu*, *messéant*, *dessécher*, etc.; alors on ne fait sentir qu'une *s*, mais on la prononce fortement. Dans les mots français dérivés du latin, nous avons fait subir une modification particulière aux primitifs qui commençaient par une *s* suivie d'une autre consonne; nous avons placé, comme augment euphonique, un *e* devant cette *s*, et nous avons fait *Espace*, *espérance*, *esprit*, de *Spatium*, *spes*, *spiritus*. Nous avons fait encore *Estude*, *escole*, *escrire*, de *Studium*, *schola*, *scribere*; mais nous avons ensuite supprimé l'*s*, et écrit *Étude*, *école*, *écrire*. La consonne *s* a été également supprimée dans le corps de beaucoup de mots de la même origine, tels que *Ile*, *vôtre*, *prêtre*, *vêpres*, *honnête*, dérivés des primitifs *Insula*, *presbyter*, *vesper*, *honestus* ; mais, pour indiquer cette suppression, on a surmonté d'un accent circonflexe la voyelle qui précède l'*s*.

Enc. — La lettre S a pour origine le *sigma* des Grecs, qui venait lui-même du *samek* des Phéniciens. C'est une consonne soutenue muette ; mais les grammairiens l'appellent *sifflante*, à cause de l'effet particulier qu'elle produit sur l'oreille des auditeurs. Dans l'épigraphie latine, S tient la place des mots *Sacrum*, *sacellum*, *sepulcrum*, *senatus*, *sacerdos*, *servus*, *sanctus*, *secundus*, *scriptus*, etc. Sp., signifiait *Spurius ;* Ser., *Servius* ou *Servilius ;* Sext., *Sextus.* Les sigles S. J. et S. M. veulent dire *sacrum Jovi* (consacré à Jupiter) et *sacrum Manibus* (consacré aux Mânes); S. D. M., *sacrum Dis Manibus*, a la même signification. S. P. Q. R. représente la célèbre formule *Senatus populusque romanus.* S. A. D. signifie *Sub ascia dicavit;* S. C., *senatus consultum;* S. C. F., *sacrofacto;* S. D., *salutem dicit*, *supra dictus*, etc.; S. D. N., *sanctissimus dominus noster;* S. E., *situs est;* S. E. T. L., *Sit ei terra levis ;* S. I., *sua impensa;* S. P., *sua pecunia*, *sumptu suo*, *sibi posuit*, etc. Dans la numération romaine, S représentait 90, et, surmontée d'un trait horizontal, 90,000. Dans notre langue, S signifie *sainteté*, *seigneurie*, *son*, *sa*, *ses*, et l'on écrit S. S. pour *Sa Sainteté ;* S. E., pour *Son Éminence ;* S. H., pour *Sa Hautesse ;* S. A., pour *Son Altesse;* S. M., pour *Sa Majesté.* L'abréviation S. V. P. veut dire, *S'il vous plaît.* Dans la Marine et en Géographie, S. signifie *Sud ;* S. E., *Sud-est ;* S. S. E., *Sud-sud-est*, etc. Dans le Commerce, S. veut dire *son* ou *sauf :* S/C., *son compte;* S. O., *sauf omission;* S. E., *sauf erreur.* Enfin, avant l'établissement du système décimal, S était l'abréviation de *sol* ou *sou.*

SA. adj. poss. f. de la troisième personne. V. Son.

SABAÏSME. s. m. V. Sabéisme.

SABBAT. s. m. (mot hébreu qui signifie *repos*). Le dernier jour de la semaine chez les juifs. ‖ Suivant la superstition populaire, Assemblée nocturne que tiennent les sorciers et les sorcières, sous la présidence du diable. V. Sorcier. — Fig. et fam., Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s'imagine celui du sabbat des sorciers. *Ces ivrognes ont fait un terrible s. Quel s. fait-on là-haut? Ces chats ont fait toute la nuit un s. épouvantable.* — Se dit aussi Des criailleries d'une femme contre son mari, d'un maître, contre ses domestiques. *Si sa femme apprend cela, elle lui fera un beau s. Leur maître leur fit un s. du diable.*

Enc. — Les Juifs désignent sous ce nom le septième jour de la semaine, ou le samedi, parce que, pendant ce jour, ils s'abstiennent de toute espèce de travail. Ce jour de repos fut institué par Moïse, en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septième. Celui qui violait la loi du s. était puni de mort. Cette sévérité tient à ce que la prescription de Moïse était à la fois une loi religieuse et une loi politique. En effet, d'une part, l'observation du s. était une profession de foi du dogme d'un seul Dieu créateur, et un préservatif contre le polythéisme; de l'autre, il avait pour but d'accorder du repos, non-seulement aux ouvriers et aux esclaves, mais encore aux animaux. — Outre le repos du s., qui était pour l'homme et pour les animaux, Moïse institua l'*année sabbatique*, qui était un temps de repos pour les terres. « Pendant six ans, tu ensemenceras ton champ et tu tailleras ta vigne et tu récolteras leurs fruits; mais à la septième année il y aura sabbat pour la terre en l'honneur de l'Éternel : alors tu n'ensemenceras plus ton champ et tu ne tailleras plus ta vigne. » (*Lévit.*, xxv, 3-4.) Divers motifs entrèrent dans cette institution ; mais le besoin d'un temps de relâche donné à la terre fut un des premiers. Abandonnée à elle-même pendant cette septième année, elle réparait l'épuisement qu'avaient pu causer six récoltes consécutives ; et les troupeaux nombreux qui, ramenés des déserts, paissaient en liberté sur ces jachères, en augmentaient encore la fertilité et les préparaient à de nouvelles productions par les sels et les engrais qu'ils y laissaient.

SABBATINE. s. f. Petite thèse de controverse que les écoliers de philosophie soutenaient au milieu de la première année de leur cours.

SABBATIQUE. adj. f. *Année s.*, V. Sabbat.

SABÉEN. s. m. Celui qui professe le sabéisme. = Sabéen, enne. adj. Qui appartient, qui a rapport au sabéisme. *Le culte s. La mythologie sabéenne.*

SABÉISME. s. m. (héb. *zaba*, troupeau?). T. Relat.

Enc. — I. On entend communément par *Sabéisme* le culte du feu et particulièrement des astres, et l'on appelle *Sabéens* ou *Sabiens* les sectateurs de ce culte idolâtre. L'étymologie de ce mot est incertaine : la plupart des auteurs le font dériver de l'hébreu *zaba*, troupeau, qui semble avoir trait à la multitude des êtres célestes dont est peuplé le firmament. — Le culte du feu a été, dans l'antiquité, une des formes de l'idolâtrie les plus répandues dans l'Orient, et surtout dans la Perse et dans l'Arabie. Il se retrouve même parmi les peuples de race pélasgique, au sein de la Grèce et de l'Italie. C'est ainsi que les Grecs avaient un feu sacré (πῦρ ἀ βεστον) qui devait être entretenu jour et nuit sur un autel, à Athènes et à Delphes dans le temple d'Apollon, à Mantinée dans celui de Cérès, etc. Des vierges consacrées étaient chargées d'en avoir soin, et si, par malheur, il venait à s'éteindre, il devait être rallumé non point avec du feu ordinaire, mais par les rayons du soleil. Le culte du feu existait également chez les Romains, dès l'origine de la cité, car c'est à Numa, vers l'an 700 avant J.-C., que les historiens rapportent l'institution régulière du culte de Vesta (v. Vesta). Le culte de Vulcain rappelle encore sous une autre forme la déification du feu.

II. Mais tandis que, chez les Grecs et chez les Romains, le culte du feu n'était que secondaire, au milieu de cette multitude de divinités anthropomorphiques qui faisaient le fond du polythéisme, chez les Persés et chez d'autres peuples de l'Orient, il constituait la religion nationale : ils adoraient le feu sous toutes ses formes, et particulièrement les astres qui représentaient le feu le plus pur, le feu céleste. C'est à Zoroastre, appelé Zerdoutsch, que l'on attribue vulgairement l'introduction du culte des astres dans la Perse : rien n'est moins vraisemblable; il est probable, au contraire, que Zoroastre fut simplement un réformateur religieux qui, trouvant ce culte établi dans son pays, l'éleva à une dignité supérieure, en apprenant aux peuples à ne considérer les astres que comme des symboles et comme des œuvres sorties des mains de la Divinité. On n'a sur la naissance, la vie et la mort de ce personnage, que des fables absurdes et souvent contradictoires. On ne connaît même pas d'une manière précise l'époque où il vécut. Parmi les nombreuses traditions dont il est l'objet et que nous ont transmises les auteurs anciens ou orientaux, les uns le font vivre cinq mille ans avant la guerre de Troie, tandis que les autres le placent seulement dans le VIᵉ siècle avant notre ère, et le font contemporain de Darius fils d'Hystaspe : cette dernière date paraît assez vraisemblable. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que sa religion dominait dans l'Asie ou l'Iran à l'époque où les Grecs commencèrent à visiter l'Orient. Cette religion est aujourd'hui désignée par les savants sous le nom de *Mazdéisme :* on l'appelle encore communément *Magisme*, du titre de *Mages* que les anciens donnaient aux prêtres de ce culte. L'idée fondamentale de la religion de Zoroastre est le dualisme de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, la lutte entre la lumière et les ténèbres, lutte qui doit se terminer par la défaite des ténèbres. Ces deux principes sont personnifiés dans *Ormuzd*, le dieu de la lumière, le principe du bien, et dans *Ahriman*, le dieu des ténèbres, le principe du mal ; mais au-dessus de ce dualisme existe un principe suprême de la dualité, l'éternel *Zervané Akéréné*, créateur d'Ormuzd et d'Ahriman. La lutte entre les deux principes était engagée lorsque, pour combattre le mal produit par Ahriman, l'Être suprême ordonna à Ormuzd de créer le monde visible, lequel doit durer 12,000 ans, divisés en 4 âges égaux. Pendant le premier âge, Ormuzd fut le seul maître de l'univers ; dans le second, Ahriman commença de faire sentir son action; dans le troisième, qui est la période actuelle de l'humanité, la lutte est égale ; et enfin, dans le quatrième, Ahriman, d'abord vainqueur, finira par être anéanti. Ormuzd commença la création du monde visible en produisant les innombrables *Fervers*, idées invisibles des objets visibles, qui sont placés au ciel comme des sentinelles vigilantes contre Ahriman, et protégent les hommes pieux sur la terre. Il créa ensuite le ciel et la terre sur laquelle il posa le mont *Alborj* où il fixa sa résidence. Du sommet de cette montagne, le pont *Tchinevad* conduisait à la voûte céleste (*Dorodman*), séjour des *Fervers* et des bienheureux. Sous ce pont était un affreux abîme nommé *Dousak*, habitation d'Ahriman. Ormuzd ensuite créa les astres destinés à l'éclairer dans sa lutte contre son ennemi. Ce dernier, à la brillante création de son rival, sut en opposer sur-le-champ une autre malfaisante destinée à la combattre. Pendant la seconde période de 3000 ans, Ahriman commença le combat ; mais à la vue de l'éclat qui entourait son rival, il retomba dans son empire ténébreux où il demeura le reste de cette période, que son ennemi employa à créer 7 *Amschasfands* ou *Amschaspands* et 28 *Izeds*, généraux et officiers de l'armée céleste, chargés de veiller sur toutes les parties du monde et sur les hommes, et enfin de produire le grand taureau *Aboudad*, renfermant les germes de toute vie physique. Le plus grand et le plus brillant des Izeds est *Mithra*, qui couvre la terre de fruits, de fleurs et de verdure, la défend des attaques d'Ahriman, lui dispense la lumière, et donne la vigueur et la santé. Ahriman, de son côté, continuait son horrible création, et à chaque être lumineux enfanté par Ormuzd, il opposait un *Dew*, être malfaisant d'une égale puissance. Au commencement de la troisième période une lutte terrible s'engagea. Ahriman tenta une seconde fois l'escalade du ciel : il fut précipité de nouveau ; mais, en tombant, il put, sous la forme d'un serpent, s'introduire sur la terre et corrompre toute la création avant d'être rejeté dans le Dousak. Le taureau, blessé par lui, mourut. De son épaule droite, sortit le premier homme *Kaiomortz*, et les différentes parties de son corps donnèrent naissance aux races des animaux bienfaisants et à toutes les plantes utiles, contre lesquels Ahriman créa aussitôt les animaux et les plantes nuisibles. Il tua ensuite Kaiomortz, d'où sortit dix ans plus tard le premier couple, *Meskhia* et *Meskhiane*, qu'il séduisit à l'aide de lait de chèvre et de fruits, et auquel il fit perdre ainsi les béatitudes célestes et l'immortalité. Enfin, après 90 jours et 90 nuits de batailles acharnées, Ahriman fut vaincu ; mais il revint de nouveau à la charge, et cette fois il remporta la victoire. Depuis ce moment, les maux inondent la terre, et Ahriman et ses satellites épient toutes les occasions d'entraîner l'homme au mal. A l'instant où les âmes quittent le corps, elles arrivent sur le pont Tchinevad où est le tribunal d'Ormuzd. L'âme du juste franchit le pont sous la garde du chien *Soura*, tandis que l'âme du méchant est précipitée dans le noir royaume d'Ahriman. Quand la période de 12,000 ans approchera de sa fin, Ormuzd enverra pour sauver l'humanité le prophète *Soliosch*, qui convertira tous les hommes à la foi divine, et les préparera à la résurrection générale. La comète malfaisante Gourzcher traversera l'espace et heurtera la terre qu'elle réduira en cendres, et, devenue elle-même un torrent de feu, elle se précipitera dans le Dousak où elle purifiera les âmes des méchants et même Ahriman et ses satellites. Alors renaîtra un nouvel univers, pur, parfait et immortel : Ahriman lui-même, se confondra, ainsi qu'Ormuzd, dans l'éternel et chantera les louanges de la lumière.

III. Le mazdéisme demeura la religion nationale de la Perse jusqu'à l'époque de la conquête d'Alexandre. Sous les successeurs de ce prince il commença de décliner, et ne redevint dominant qu'au IIIᵉ siècle de l'ère vulgaire, où il fut rétabli dans son ancienne splendeur par le fondateur de la dynastie des Sassanides, Ardechir Babekan. Mais lorsque cette dynastie eut été détruite et la Perse conquise par les califes arabes, vers l'an 655, les sectateurs du feu (*Atesch perest*) furent l'objet des persécutions les plus violentes de la part du fanatisme musulman. Beaucoup embrassèrent le culte des conquérants ; les autres se réfugièrent dans les régions les plus montagneuses de l'empire, ou émigrèrent dans l'Inde. Le nombre des descendants de ces fidèles est aujourd'hui peu considérable. On en trouve encore quelques-uns dans plusieurs provinces de la Perse ; mais la plupart habitent le Guzerate, dans la partie nord-ouest de l'Hindoustan, et particulièrement à Bombay. On les appelle communément *Parsis*, nom qui rappelle leur pays d'origine, et *Guèbres* ou *Gaures*, qui signifient l'un et l'autre infidèles, l'un en persan, l'autre en turc : il n'est pas besoin de dire que ces dernières dénominations leur viennent des musulmans. Les Guèbres conservent précieusement un recueil de livres sacrés qu'ils prétendent avoir été rédigés par Zoroastre lui-même. Ce recueil est appelé par eux *Zend-Avesta*, c.-à-d. la parole divine. Il se compose de deux parties, l'une qui est écrite dans la langue zende, si heureusement restituée par Eug. Burnouf, et l'autre en pehlvi. La première comprend : 1° le *Vendidad-Sadé*, espèce de bréviaire dont les prêtres doivent avoir récité des fragments avant le lever du soleil, et qui se compose lui-même de trois parties, savoir : le *Vendidad* (combat contre Ahriman), l'*Izechné* ou *Yaçna* (élévation de l'âme), et le *Vispered* (chefs des êtres) ; 2° les *Ieschti-Sadés*, hymnes et prières aux puissances célestes, et dont plusieurs sont en pehlvi ou en parsi; 3° le *Sirouzé*, ou les 30 jours, sorte de calendrier liturgique qui renferme des invocations aux génies qui président à chacun des jours du mois. La deuxième partie, appelée en pehlvi *Boundehesch*, est une espèce d'encyclopédie contenant des notions sur la cosmogonie, la religion et le culte, l'astronomie, les institutions civiles, l'agriculture, etc., et, de plus, la généalogie de Zoroastre. De tous ces livres, le Vendidad-Sadé est le seul qui soit réellement antique, et que l'on puisse avec vraisemblance faire remonter à Zoroastre. On le regarde comme un des vingt et un *Nosks* attribués par les anciens Perses à ce réformateur. La religion que professent aujourd'hui les Guèbres s'éloigne un peu des vrais principes de celle de Zoroastre. Ils adorent le soleil comme l'emblème le plus admirable de la puissance divine, comme le type du feu, l'élément le plus pur et le plus utile. Aussi ne manquent-ils jamais de saluer de leurs adorations cet astre à son lever, et de remplir leurs devoirs religieux le visage tourné vers lui. Il leur est recommandé, sous les peines les plus sévères, de conserver la pureté de l'élément auquel ils ont voué leur culte. Le feu sacré est entretenu dans une petite chapelle carrée, appelée *Ateschgâh*. Au milieu est une pierre d'un demi-pied de haut, nommée *Adoscht*, qui porte un vase d'airain, dans lequel brûle le feu sacré. Leurs prêtres, qu'ils appellent *Mobeds* et *Herbeds*, sont les seuls qui aient le droit d'entrer dans ce sanctuaire. Ils doivent avoir alors les pieds nus et la bouche couverte d'un bandeau (*pénom*), car l'haleine qui sort du corps souillerait le feu sacré. Ce n'est qu'avec des pincettes et des cuillers, et les mains couvertes d'un linge, qu'il est permis de prendre le bois et les parfums qui servent à alimenter ce feu. Si ce feu s'éteint, il doit être rallumé en frottant deux morceaux de bois secs, ou par le soleil lui-même au moyen d'un verre ardent. Le respect pour le feu et la crainte d'en ternir la pureté sont poussés chez les Guèbres à un point qui a, dans la vie ordinaire, les conséquences les plus bizarres. C'est ainsi qu'ils n'éteignent jamais une lampe en la soufflant avec la bouche; ils la laissent mourir faute d'aliments ou l'éteignent en faisant du vent avec un éventail. Si c'est une chandelle, ils coupent le bout allumé et le portent à leur foyer où il se consume près du feu. Lorsqu'un incendie éclate, ils se gardent de le combattre avec de l'eau, qui souillerait leur élément vénéré; ils se contentent de jeter dessus de la terre et des pierres, afin qu'il s'éteigne pour ainsi dire de lui-même. Malgré ces singularités qui les ont rendus odieux et ridicules aux yeux des peuples au milieu desquels ils ont vécu, les Guèbres sont dignes d'inspirer de l'intérêt par leurs mœurs pures et douces et par leur probité. Contrairement à l'usage à peu près général des Orientaux, ils boivent du vin et des liqueurs fortes, et mangent sans distinction toute espèce d'aliments. Ils ne peuvent épouser qu'une femme de leur croyance et ne connaissent ni la polygamie ni le divorce. Enfin, comme il leur est défendu de brûler les corps morts, parce qu'ils sont impurs, ils les exposent sur une plate-forme soutenue par un édifice circulaire qu'ils appellent *dahkmé*, et ils les abandonnent à l'intempérie des saisons et à la voracité des oiseaux de proie. Puis, quand il n'en reste plus que les ossements, ils ensevelissent ces derniers dans une fosse commune.

IV. On désigne encore sous le nom de *Sabéisme* la religion d'une secte peu nombreuse qui est née dans la Judée au Iᵉʳ siècle de notre ère. Les membres de cette secte sont aussi nommés *Sabéens*, ou *Chrétiens de Saint-Jean*, ou mieux *Mandaïtes*, car ils s'appellent eux-mêmes *Mendaiie de Jahiia*, c.-à-d. disciples de Jean. Leur secte paraît en effet dériver des disciples de saint Jean-Baptiste, qui, après la mort de leur maître, refusèrent de se joindre aux disciples de Jésus. Ces sectaires ont conservé l'usage du baptême, et ils l'administrent comme faisait saint Jean lui-même. Bien plus, ils le renouvellent chaque année, et, pour cela, ils se rendent à la rivière la plus voisine, et s'y baignent entièrement. Leurs livres sacrés sont au nombre de quatre : le premier, nommé *Divan*, traite de la chute des anges et de la création de l'homme; le second, nommé *Sedra-ladam*, est le livre d'Adam; le troisième, *Sedra-Jahiia*, est la révélation de saint Jean; le dernier, intitulé *Cholasteh*, contient l'ensemble de leurs cérémonies religieuses. Ils nient la divinité de J.-C., et par conséquent ne méritent en aucune façon le nom de chrétiens; cependant, dit-on, ils vénèrent la croix. En outre, ils donnent, dit-on encore, à Dieu un corps matériel et lui attribuent un fils nommé Gabriel, qui, avec l'aide de 50,000 démons, créa le monde. Ils croient aussi à la migration des âmes dans plusieurs sphères. Ces sectaires sont dispersés en divers endroits de l'Arabie, de la Perse et de la Syrie; mais le plus grand nombre habite autour de Bassora. Ils s'adonnent surtout à l'agriculture, mais ils vivent d'ailleurs comme les Arabes du pays.

***SABELLE.** s. f. T. Zool. V. TUBICOLES.

SABINE. s. f. T. Bot. V. CONIFÈRES.

***SABINEA.** s. m. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

SABLE. s. m. (latin. *sabulum*). Matière pierreuse divisée en très-petits grains, et sans cohérence. *S. de terre, de mer, de rivière. S. gris, blanc, noir, jaune, rouge. Grain de s. Banc de s. Des tourbillons de s. Les sables du désert. Les dunes sont des amas de s. Echouer sur le s. Enfoncer dans le s. Tirer du s. Passer le rateau sur le s. d'un jardin.* — Figur., *Un édifice fondé sur le s.*, se dit D'un édifice qui paraît ne pas devoir durer longtemps; se dit plus souvent, au sens moral, D'un système spécieux, mais qui n'a rien de solide, d'un projet dont rien ne garantit l'exécution. On dit, à peu près de même, *Bâtir sur le s.* V. BÂTIR. — Fig. et fam., *Avoir du s. dans les yeux*, Éprouver une envie de dormir qui appesantit les paupières. ‖ Par analog., se dit vulg. Du gravier qui s'engendre dans les reins et forme la gravelle. *Il fait du s. Ses urines sont pleines de s.* ‖ T. Chim. *Bain de s.*, Voy. BAIN. ‖ T. Fondeur. Composition faite avec du sable où l'on jette au moule des monnaies, des médailles, etc. *Jeter une médaille en s.* ‖ T. Blas. V. ÉMAIL.

Enc. — Le *Sable* est une matière pierreuse, divisée en grains très-petits, anguleux, sensiblement égaux, et sans cohérence entre eux. Il diffère du *gravier*, en ce que les grains de ce dernier sont beaucoup plus gros, d'inégale grosseur, arrondis ou émoussés. Les grains de s. résultent en général de la désagrégation des roches siliceuses ou quartzeuses. Le s. est très-répandu à la surface de la terre. Les mers et les fleuves en charrient de telles quantités, que les rades et les ports en sont souvent obstrués, et qu'il forme près des côtes des *bancs* plus ou moins étendus, qui gênent singulièrement la navigation. Souvent aussi le s. rejeté sur le rivage couvre de vastes étendues de terrains, et les frappe de stérilité : telles sont les landes et les dunes des côtes occidentales de la France. On trouve également des masses prodigieuses de s. dans l'intérieur des continents, où elles forment des plaines immenses qui ont, comme l'Océan, leurs tourmentes et leurs tempêtes : tels sont les déserts de l'Afrique, de l'Arabie, de l'Asie centrale, etc. Enfin, le s. se rencontre encore en amas puissants dans l'intérieur de l'écorce terrestre, où il constitue des couches d'une épaisseur souvent considérable, notamment dans les terrains d'alluvion. Cependant on en trouve aussi dans les terrains de formation ancienne, et le grès lui-même n'est autre chose qu'un agrégat de grains de s. quartzeux ou feldspathique agglutinés ensemble par un ciment de nature diverse. La couleur du s. est variable. Généralement jaune, il est quelquefois blanchâtre, gris, bleuâtre, vert, ou bien encore rouge, par suite de la présence de l'oxyde de fer. On fait un grand emploi du s. dans l'industrie, et les différentes variétés qu'il présente sont appropriées à des usages particuliers. Le s. quartzeux le plus pur, qu'on désigne dans l'industrie sous le nom de *Sablon*, sert à la fabrication des objets de verre blanc : tel est le s. quartzeux qu'on trouve dans la forêt de Fontainebleau, dans les dunes, etc. Il est également utilisé pour écurer les métaux et pour filtrer les liquides. Pour la fabrication du verre noir ou verre à bouteilles, on emploie le *S. de rivière*. Les maçons s'en servent également pour faire leurs mortiers. On emploie encore à ce dernier usage le *S. de carrière* ou *de plaine*, qui contient toujours un mélange d'argile, ainsi que le *S. arène*, qui est formé de grains de quartz grossiers et légèrement réunis par une argile colorée en jaune orangé. Les mouleurs préfèrent aussi le s. de carrière, parce que l'argile avec laquelle il est mélangé lui donne un certain liant.

SABLER. v. a. Couvrir de sable. *S. les allées d'un jardin.* ‖ Fig. et famil., par allusion à la promptitude avec laquelle un fondeur opère lorsqu'il jette en sable, on dit, *S. un verre de vin*, Le boire tout d'un trait et fort vite. = SABLÉ, ÉE. part. ‖ *Fontaine sablée*, Vaisseau dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le sable, pour la rendre plus claire, plus pure.

SABLEUX, EUSE. adj. Qui est mêlé de sable. *De la farine sableuse.* ‖ *Se dit quelquef. pour *Sablonneux*.

SABLIER. s. m. Petit vase contenant du sable propre à être répandu sur l'écriture pour la sécher. *Un s. de cuivre, de fer-blanc.* ‖ T. Bot. V. EUPHORBIACÉES.

Enc. — Le *Sablier* est une espèce de clepsydre dans laquelle l'eau est remplacée par du sable. Il se compose de deux ampoules de verre qui communiquent ensemble par un col étroit. L'une des ampoules, la supérieure, étant remplie de sable, on calcule approximativement le temps en comptant le nombre d'heures ou de minutes que le sable met à passer dans l'ampoule inférieure. Quand le sable a tout à fait passé, on retourne le s., et l'écoulement recommence. On peut construire des sabliers où le temps de l'écoulement du sable soit aussi long que l'on veut. Cet instrument était d'un usage universel avant l'invention des horloges; mais aujourd'hui on ne l'emploie guère que dans la marine. Le s. dont on fait usage à bord est appelé *Ampoulettes* : le sable qu'il contient met une demi-minute pour s'écouler entièrement; aussi sert-il uniquement à mesurer la demi-minute pendant laquelle on laisse filer le loch, quand on veut apprécier la vitesse du bâtiment.

SABLIÈRE. s. f. Carrière de sable. ‖ T. Technol. V. CHARPENTERIE.

SABLON. s. m. Sable fin, très-menu. *Nettoyer la vaisselle avec du s.* = SABLONNER. v. a. *S. de la vaisselle*, L'écurer avec du sablon. ‖ SABLONNÉ, ÉE. part. = SABLONNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de sable. *Pays s. Terrain s.* = SABLONNIER. s. m. Celui qui vend du sablon. = SABLONNIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on tire du sablon.

SABORD. s. m. T. Mar. Ouverture quadrangulaire pratiquée dans la muraille d'un bâtiment pour donner passage à la volée d'un canon. *Chaque s. se ferme au moyen d'un volet, appelé mantelet, qui est fixé à son bord supérieur. Sabords de retraite*, Ceux qui sont percés dans la poupe, parce qu'ils permettent de tirer sur l'ennemi en se retirant; *Sabords de chasse*, Ceux qui sont percés dans la proue, parce qu'on peut canonner par là l'ennemi qu'on poursuit. ‖ *Par extens., Toute ouverture, même accidentelle, faite dans la muraille d'un navire. = *SABORDER. v. a. *S. un bâtiment*, Pratiquer de grands trous dans sa muraille, pour le faire couler. = SABORDÉ, ÉE. part.

SABOT. s. m. (lat. *sapinus*, sapin). Chaussure de bois faite toute d'une pièce et creusée de manière à contenir le pied. *Porter des sabots.* — Figur. et fam., *On l'a vu venir à Paris avec des sabots*, se dit D'un homme qui, d'une origine obscure ou d'une extrême pauvreté, est parvenu à une fortune considérable. On dit aussi D'un paysan riche ou enrichi, *Il a du foin dans ses sabots.* — Figur. et fam., on dit encore D'un mauvais violon, *C'est un s. Comment pouvez-vous jouer avec un pareil s.?* ‖ Par anal., L'ongle épais qui enveloppe la dernière phalange des doigts chez les Pachydermes et les Ruminants. ‖ *T. Artiller. Sorte de cylindre tronconique de bois dans lequel on emboîte la partie de l'obus où se trouve la fusée, afin de maintenir celle-ci dans l'axe de l'âme quand on charge la pièce. ‖ T. Arts et Métiers. Ornement ordinairement de métal qu'on ajuste aux pieds de certains meubles, comme bureau, commode, table; Garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'un pilotis, d'un poteau, d'une pièce de charpente; *Outil à fût, généralement cintré, dont les menuisiers se servent pour pousser des moulures. V. aussi ENRAYURE, GLACE, HARPE, etc. ‖ *T. Botan. *S. de Vénus*, V. ORCHIDÉES. ‖ T. Jeux d'enfants. Jouet de forme cylindro-conique que l'on fait pirouetter sur sa pointe, en le fouettant avec une lanière, etc. ‖ T. Zool. Voy. TROCHOÏDES. = *SABOTAGE. s. m. T. Génie civil. V. CHEMIN *de fer*. = SABOTER. v. n. Jouer du sabot, faire aller un sabot. *Des enfants qui sabotent dans une cour.* = *SABOTER. v. a. *S. un pilotis*, Le garnir d'un sabot. = SABOTIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des sabots. ‖ Fam., Celui qui porte des sabots. *Ces sabotiers-là font un bruit à fendre la tête.* = SABOTIÈRE. s. f. Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots. *Danser la sabotière.*

SABOULER. v. a. (R. *sable*). *Se disait autrefois D'un jeu d'enfants dans lequel celui qui avait fait une faute était frappé avec une peau d'anguille remplie de sable. ‖ Par analog., Tourmenter, tirailler, renverser, houspiller une personne de côté et d'autre plusieurs fois. *S. quelqu'un. Comme vous le saboulez!* ‖ Figur., signif. encore Réprimander, tancer quelqu'un avec véhémence. *Il a été saboulé d'importance par son père.* = SABOULÉ, ÉE. part. Ce v. est pop. dans les deux sens.

SABRE. s. m. (allem. *sabel*). T. Guerre.

Enc. — Le *Sabre* est proprement un glaive à lame large, plus ou moins courbe ou cambrée, et tranchante d'un seul côté, ou quelquefois des deux côtés. Cette arme offensive paraît avoir été inconnue de l'antiquité. Quelques auteurs ont prétendu, il est vrai, que l'*acinaces* des Perses était un s. véritable; c'est une erreur : l'acinaces était simplement un poignard, et même un poignard droit. Quant à la *sica* des Romains, ce n'était non plus qu'un poignard; toutefois sa lame était courbe, et tranchante sur le côté concave, tandis que la lame du s. est tranchante du côté convexe. Le prototype du s. des peuples d'Occident est le *Cimeterre* des Orientaux, dont la lame, comme tout le monde le sait, est tranchante sur le côté convexe et va en s'élargissant vers l'extrémité, qui est recoupée en biais du côté du dos. Parfois cependant l'extrémité du cimeterre présente une forme particulière : tel était le cimeterre d'Ali, gendre de Mahomet et le 4ᵉ des califes, dont l'effigie est conservée sur les drapeaux ottomans et sur quelques monnaies (Fig. ci-jointe). Cette sorte d'arme s'introduisit, dit-on, au vᵉ siècle, en Allemagne; mais on ne la connut guère dans le reste de l'Europe qu'au temps des croisades. Depuis cette époque, le s. usité dans les diverses armées européennes a subi une foule de modifications dans sa forme et dans ses dimensions. En France, le s. figure depuis longtemps parmi les armes des divers corps qui composent l'armée. Les modèles de s. adoptés pour la cavalerie se réduisent à trois : le s. de la cavalerie de réserve (carabiniers et cuirassiers), qui est vulgairement appelé *Latte*, dont la lame presque droite est surtout propre à pointer; le s. de la cavalerie de ligne (dragons et lanciers), appelé *Sabre-Montmorency*, à lame cambrée, propre à la fois à pointer et à tailler, et le s. de la cavalerie légère (chasseurs et hussards), à lame cambrée, évidée et principalement destinée à *sabrer*, c'est-à-dire à frapper de taille. L'infanterie a aussi trois modèles. Depuis 1747 jusqu'en 1831, elle fut armée du *Sabre-briquet* ou *Briquet*, dont la lame était légèrement cambrée, tranchante du côté convexe, avec un faux tranchant au dos vers la pointe. En 1831, on lui substitua le *Sabre-poignard*, qui a une lame droite, à deux tranchants, avec gouttières et pans creux. Quelques corps spéciaux, comme la garde de Paris et la gendarmerie à pied, sont encore armés du briquet. Le *Sabre-baïonnette* est le même que le sabre-poignard, mais modifié de manière à pouvoir être adapté au fusil en guise de baïonnette : tel était naguère le s. des chasseurs à pied; cependant, en 1842, on l'a remplacé par le *Sabre-yatagan* (v. BAÏONNETTE). Enfin, le *Sabre d'abordage*, qui, ainsi que l'indique son nom, n'est usité que dans la marine, est un s. à lame longue de 75 centimètres, et légèrement cambrée, avec une gouttière qui règne de chaque côté le long du dos.

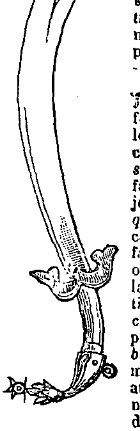

***SABRE** ou ***SABRAN.** s. m. T. Ichth. V. Clupes.

SABRENAS. s. m. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement. = Sabrenasser ou Sabrenauder. v. a. Travailler mal un ouvrage. || Sabrenassé, ée, ou Sabrenaudé, ée. p. — Ces mots sont pop. et peu usités.

SABRER. v. a. Donner des coups de sabre. *Il sabrait à droite et à gauche. Ils furent sabrés impitoyablement.* || Fig. et fam., *S. une affaire,* L'expédier avec précipitation, sans se donner la peine de l'examiner. *On a sabré son affaire.* || Sabré, ée. p. = Sabretache. s. f. (all. *sabel,* sabre; *tasche,* poche). V. Hussard. = Sabreur. s. m. Se dit fam. D'un militaire qui ne sait pas l'art de la guerre, mais qui est brave et qui se bat bien. *Ce n'est pas un bon général, mais c'est un bon sabreur.*

SABURRAL, ALE. adj. **SABURRE.** s. f. T. Méd. V. Embarras *gastrique.*

SAC. s. m. (latin. *saccus*). Sorte de poche faite de cuir, de toile, d'étoffe, etc., que l'on coud par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre dedans ce qu'on veut. *Grand, petit sac. Sac de toile, de crin, de peau, de velours, de papier. Vider, remplir un sac. Lier, délier un sac. — Sac à blé, à charbon, etc.,* Sac à mettre du blé, etc. *Sac de blé, de charbon, de farine, de noix, un sac d'argent, un sac d'écus, etc.* Sac plein de blé, etc. *Un sac de mille francs,* Un sac qui contient mille francs. — *Sac à ouvrage,* Sac où les femmes renferment l'ouvrage auquel elles travaillent. *Sac de nuit,* Sac où l'on met ses hardes de nuit, quand on voyage. || Fig. et popul., *Un sac à vin,* Un ivrogne. — Figur. et prov., *Prendre quelqu'un la main dans le sac,* Le prendre sur le fait, le surprendre au moment où il commet quelque vol, quelque infidélité. *Mettre quelqu'un au sac,* Le mettre dans l'impossibilité de répondre aux objections qu'on lui fait. *Il ne saurait sortir d'un sac que ce qui y est,* Un sot ne peut dire que des impertinences, ou Un méchant homme ne peut faire que de méchantes actions. *Tirer d'un sac deux moutures,* Voy. Mouture. || *Le sac d'un soldat, d'un artisan, etc.,* Le havresac de peau dans lequel le fantassin, l'ouvrier qui voyage, renferme les objets à son usage, et qu'il porte sur le dos à l'aide de deux bretelles. *Partir le sac sur le dos.* — Figur. et proverb., *Trousser, donner son sac et ses quilles.,* V. Quille. || *Sac de procès,* et absol., *Sac,* Sac contenant les pièces d'un procès. *Mettre le sac au greffe. Donner communication de son sac.* On dit aujourd'hui, *Les pièces* ou *le dossier.* — Fig. et fam., *C'est la meilleure pièce de son sac,* se dit D'un homme qui sollicite quelque grâce, qui entreprend quelque affaire, et sign., C'est la chose la plus avantageuse pour lui, celle qui doit le plus sûrement lui procurer le succès qu'il désire. *Votre affaire est dans le sac,* Tout est préparé pour qu'elle réussisse, ou On peut la regarder comme terminée. *Voir le fond du sac,* Pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus caché. *Vider son sac,* Dire tout ce qu'on a à dire sur tel sujet, dans telle occasion. *Juger sur l'étiquette du sac,* Voy. Étiquette. || Se dit aussi D'un habit de pénitence, d'humiliation, etc. *Faire pénitence sous le sac et le cilice.* — Par ext., se dit Des grandes robes dont se couvrent les membres des confréries de pénitents dans leurs cérémonies religieuses. *Les pénitents étaient revêtus de sacs noirs, blancs, bleus, etc.* || Fig. et pop., L'estomac, le ventre. *Remplir son sac,* Manger beaucoup. *Vider son sac,* Se décharger le ventre, ou Se purger. || T. Anat. *Sac lacrymal,* V. Larme. || * T. Artific. *Sac à poudre,* Voy. Pyrotechnie. || * T. Bot. *Sac embryonnaire,* V. Graine. || T. Chir. *Sac herniaire,* Voy. Hernie. || T. Guerre. *Sac à terre,* Sac qu'on remplit de terre, et dont on borde les tranchées, les parapets des ouvrages, etc. = Cul-de-sac, V. Cul.

SAC. s. m. Pillage entier d'une ville. *Le sac de Rome. Mettre à sac une ville prise d'assaut.* — Proverb., *Un homme de sac et de corde,* Voy. Corde.

SACCADE. s. f. Secousse brusque et rude qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride. *Donner des saccades à un cheval.* || Par extens., Secousse violente que l'on donne à quelqu'un en le tirant. *Il le saisit au collet et lui donna deux ou trois saccades.* || Par anal., se dit De tout mouvement brusque et irrégulier. *N'aller, n'avancer que par saccades.* || Fig. et fam., Réprimande sévère, rude correction. *Il a eu une s., une furieuse s.* = Saccader. v. a. *S. un cheval,* Lui donner des saccades. = Saccadé, ée. part. || Figur., *Mouvements saccadés,* Mouvements brusques et irréguliers. *Style saccadé,* Style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille.

SACCAGE. s. m. Bouleversement, confusion, dégât. *Ces enfants ont fait un s. horrible dans le jardin.* || Pop., Amas confus. *Un s. de vieilles marmites, de pots cassés.* = Saccagement. s. m. Sac, pillage. *Empêcher le s. d'une ville.* = Saccager. v. a. Mettre au pillage. *S. une ville, une province. L'armée a tout saccagé.* || Fam. et par exagérat., *On a tout saccagé chez lui,* On y a tout bouleversé. = Saccagé, ée. p. || Syn. V. Désoler. = * Saccageur. s. m. Celui qui saccage, qui met un pays à feu et à sang. *Attila ne fut qu'un s. de provinces.*

***SACCHARATE.** s. m. (latin. *saccharum,* sucre). T. Chim. Nom donné aux combinaisons que forme le sucre ou l'acide saccharique avec certains oxydes métalliques. *Le s. de chaux.* = * Saccharifère. adj. 2 g. T. Botan. Qui donne, qui produit du sucre. *Plante s.* = * Saccharification. s. f. T. Chim. Conversion d'une substance en sucre par la fermentation. = * Saccharifier. v. a. Convertir en sucre. *On peut s. l'amidon en le traitant par l'acide sulfurique.* || Saccharifié, ée. part. = * Saccharimètre. s. m. Instrument propre à déterminer la quantité de sucre contenue dans un liquide. Voy. Polarisation. = Saccharimétrie. s. f. L'art de doser la proportion de sucre que contient un liquide. V. Sucre. = * Saccharin, ine. adj. Qui est de la nature du sucre, qui en contient. *Les substances saccharines.* = * Saccharique. adj. m. T. Chim. *Acide s.,* Acide qu'on obtient en traitant le sucre par l'acide azotique affaibli. = * Saccharoïde. adj. 2 g. Qui a l'aspect du sucre cristallisé. *Marbre s.* = * Saccharolé. s. m. T. Pharm. Médicament pulvérulent qui résulte du mélange exact du sucre en poudre avec d'autres substances pulvérisées. = * Saccharure. s. m. Se dit Des médicaments formés par du sucre et une substance dissoute dans l'alcool ou dans l'éther.

***SACCOMYS.** s. m. (gr. σάκκος, sac ; μῦς, rat). T. Mamm. Syn. de *Diplostome.* V. ce mot.

SACERDOCE. s. m. (lat. *sacerdos,* prêtre). Dignité et fonctions des ministres du culte. *Le s. d'Aaron. Le souverain s. Chez les peuples idolâtres, le s. se trouvait quelquefois uni avec les magistratures civiles.* || Dans l'Église catholique, sign. proprement Prêtrise, dignité de celui qui a le pouvoir de dire la messe et d'administrer les sacrements. *La sainteté du s. Les évêques ont seuls la plénitude du s.* || Se dit quelquefois Du clergé considéré comme corps. *Les querelles du s. et de l'empire.* || Syn. V. Prêtrise. = Sacerdotal, ale. adj. Qui appartient au sacerdoce. *Les ornements sacerdotaux. Les fonctions sacerdotales. La puissance sacerdotale.*

SACHÉE. s. f. Ce qu'un sac peut contenir.

SACHET. s. m. Petit sac. *Porter du camphre dans un s.* || Sorte de petit coussin où l'on met des parfums, des senteurs. *Des sachets de senteur.*

SACOCHE. s. f. (R. *sac*). Double bourse de cuir dont les courriers et les marchands se servent parfois en voyageant. || Sac de toile forte ou de peau à l'usage des porteurs d'argent des maisons de banque, de commerce, etc. || Se dit aussi De la sacoche même et de ce qu'elle contient. *Voilà une s. bien lourde.*

***SACOLÈVE.** s. m. Sorte de navire peu élevé de l'arrière, et muni de trois mâts à pible. *Le s. n'est usité que chez les Grecs et chez les Turcs.*

SACRAMENTAIRE. s. m. *Livre de liturgie qui décrit les prières et les cérémonies de la messe et de l'administration des sacrements. || T. Hist. relig. Nom donné, au xvi^e^ siècle, aux membres des sectes protestantes qui niaient la présence réelle dans l'eucharistie.

SACRAMENTAL, ALE ou **SACRAMENTEL, ELLE.** adj. Qui appartient à un sacrement. *Mot sacramentel. Paroles sacramentales. Confession, absolution sacramentelle, sacramentale.* || Fig. et fam., *Mots sacramentaux, paroles sacramentelles,* Mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. *L'affaire est conclue, il a dit les paroles sacramentelles.* = Sacramentalement ou Sacramentellement. adv. D'une manière sacramentale. *Le corps de* J.-C. *est réellement et s. dans l'eucharistie.*

SACRE. s. m. (lat. *sacer,* sacré).

Enc. — Le *Sacre* est une cérémonie religieuse à laquelle, dans plusieurs pays, se soumettent les souverains, après leur avénement, pour témoigner qu'ils tiennent de Dieu leur couronne, et se revêtir d'un caractère sacré aux yeux de leurs peuples. Saül est le premier prince qui ait été sacré, lorsque Samuel le proclama roi d'Israël. Le prophète, en versant une fiole d'huile sur la tête de Saül, prononça ces paroles : « Dieu t'a élu pour régner sur son héritage et délivrer son peuple de ses ennemis. » Cette coutume, se perpétuant d'âge en âge, est venue jusqu'à nous, et a été adoptée par les rois chrétiens pour indiquer que leur puissance vient de Dieu seul. En France, on ne sait rien sur le s. des rois de la première race. Pepin le Bref, le fondateur de la seconde, d'abord sacré à Soissons par l'archevêque de Mayence, le fut de nouveau à Saint-Denis par le pape Étienne II ; et, à partir de cette époque, tous les princes qui occupèrent le trône de France, à l'exception de Louis XVIII, de Louis-Philippe et de Napoléon III, se firent sacrer et couronner par l'Église. Quelques-uns même firent répéter deux fois cette cérémonie. Ainsi, outre Pepin le Bref, Louis le Bègue, qui avait été sacré et couronné le 8 déc. 877, à Compiègne, par Hincmar, archevêque de Reims, le fut encore le 7 sept. 878 par le pape Jean VIII, au concile de Troyes ; et Louis d'Outre-mer, déjà sacré et couronné à Laon, le 19 juin 936, par Guillaume, archevêque de Sens, fut sacré de nouveau à Reims, par l'archevêque Artaud. Parmi les princes qui ont régné sur notre pays, quatre ont été sacrés par le souverain pontife. Le premier est Pepin ; le second, Charlemagne, qui fut sacré à Rome, en 800, par Léon III ; le troisième est Louis le Bègue ; et le quatrième, Napoléon, qui fut sacré à Paris, le 2 déc. 1804, par Pie VII. A quelques exceptions près, tous les rois de France ont été sacrés à Reims, cette ville ayant reçu ce privilége en mémoire de saint Remi, qui avait baptisé Clovis. En 1365, Charles V régla le cérémonial qui devait être observé à l'avenir au couronnement du roi ; ce règlement n'était d'ailleurs que le résumé de ce qui se pratiquait depuis le temps de saint Louis. Dans l'impossibilité où nous sommes de décrire les cérémonies longues et compliquées en usage dans cette circonstance, nous nous contenterons d'indiquer les principales. Le roi devait être sacré un dimanche, dans la cathédrale de Reims et par les mains de l'archevêque de cette ville. Lorsque tous ceux qui jouissaient du droit d'assister à la solennité étaient arrivés et avaient pris rang, le roi, qui, la nuit précédente, était venu dans l'église faire ses oraisons, se présentait au clergé, lequel venait processionnellement au-devant de lui. Deux évêques l'introduisaient dans l'intérieur, et le conduisaient à l'archevêque qui l'attendait. Le roi demandait au prélat la consécration religieuse de sa dignité, et celui-ci, avant de procéder à la cérémonie, le priait, au nom de l'Église, de prendre devant Dieu l'engagement de maintenir et de conserver aux Églises et aux prélats placés à leur tête les priviléges canoniques dont ils étaient investis, de respecter les lois et de rendre la justice, ainsi que doit le faire un roi, à chaque évêque et à chaque Église confiée à celui-ci. Le roi jurait d'observer toutes ces choses ; puis il prêtait au peuple le serment de maintenir inviolablement les droits et la dignité de la couronne de France, de ne jamais la transporter ni l'aliéner, de réprimer les désordres et les iniquités de toute nature, de veiller à ce que la justice fût rendue avec équité et miséricorde, d'expulser les hérétiques de toutes les terres soumises à sa domination, et d'employer toute son autorité pour parvenir à leur extermination. Après le serment, on chantait le *Te Deum,* et une longue suite de cérémonies et de prières avait lieu. L'archevêque procédait à la sainte consécration, qui consistait en sept onctions faites avec l'huile de la sainte ampoule sur la personne du roi, savoir : au sommet de la tête, à la poitrine, entre les deux épaules, sur les deux épaules, et aux jointures des deux bras. Le roi revêtait alors la couronne royale, l'épée, les éperons d'or, le sceptre surmonté de la figure de Charlemagne, la main de justice, les bottines de soie semées de fleurs de lis d'or, la tunique et la dalmatique bleu d'azur, et enfin le manteau royal, que l'archevêque avait successivement bénis. Après les prières du couronnement, le roi était conduit au chœur, l'archevêque l'embrassait, et alors le bruit des fanfares faisait retentir l'église, et toute l'assistance criait : *Vive le roi!* Pendant que l'officiant lisait l'évangile, le roi et la reine, si elle était couronnée aussi, déposaient leurs couronnes, puis allaient à l'offrande. Le roi s'approchait de l'autel entouré des douze pairs (v. Pair), qui soutenaient de la main sa couronne qu'il avait reprise. Il offrait un pain, du vin dans une coupe d'argent, et treize besants d'or ; la reine faisait une semblable offrande. Le roi communiait ensuite sous les deux espèces, baisait la paix, puis, après avoir été embrassé par les prélats, prenait place sur son trône, où il restait jusqu'à l'achèvement de la solennité. Quand on couronnait la reine avec le roi, son trône était moins élevé que celui de son époux, son sceptre était plus petit et d'une autre forme que le sceptre royal. L'archevêque lui faisait aussi des onctions et lui passait au doigt un anneau. Lorsque les dernières oraisons étaient finies, le roi, qui avait été déjà béni treize fois, recevait trois nouvelles bénédictions. Il se rendait alors au palais archiépiscopal, où il se dépouillait de la tunique et la remettait à l'archevêque pour être brûlée, à cause de la sainte onction.

On désigne également sous le nom de *Sacre,* la cérémonie de l'ordination épiscopale. Nous en avons parlé au mot Évêque.

SACRE et **SACRET.** s. m. Nom donné par les fauconniers au Gerfaut et au Lanier. Voy. Faucon.

***SACRE.** s. m. (lat. *sacer,* frappé d'anathème). Ne se dit que dans cette locut. popul., *Jurer comme un s.,* Comme un maudit, un excommunié.

SACRÉ, ÉE. adj. (lat. *sacer*). Se dit, par oppos. à Profane, Des choses qui concernent la religion, le culte de Dieu. *Les choses sacrées. Les lieux sacrés. Les vases sacrés. Les auteurs sacrés et les auteurs profanes. L'éloquence sacrée.* — On dit substant., *Mêler le s. et le profane.* — *Les livres sacrés,* L'Ancien et le Nouveau Testament. *Les lettres sacrées,* L'étude et la connaissance de ces livres et de la religion. * *Langue sacrée,* Langue dans laquelle sont écrits les livres fondamentaux d'une religion. *Histoire sacrée,* V. Histoire. *Ordres sacrés,* V. Ordre. *Le s. collége,* V. Cardinal. *La sacrée faculté,* Le faculté de théologie. || Se dit aussi Des choses qui concernaient la religion et le culte, chez les païens. *Le bœuf s. des Égyptiens. Les poulets sacrés. Le feu s. de Vesta.* Fig., *Le feu s.*, V. FEU. — **Art s.*, V. ALCHIMIE. **Mal s.*, *maladie sacrée*, L'épilepsie. || Qui est digne de vénération, qui est inviolable par sa qualité, par sa dignité. *La personne d'un père doit être sacrée pour ses enfants. La personne du roi est inviolable et sacrée.* — *Sacrée majesté*, V. MAJESTÉ. || Qui ne doit pas être violé, enfreint, divulgué, touché. *Un titre s. Un devoir s. Un droit s. Un secret confié par un ami est une chose sacrée. Cet argent est un dépôt; c'est une chose sacrée pour moi.* — Famil., *C'est un homme pour qui il n'y a rien de s.*, se dit D'un homme qui n'est retenu sur rien par aucun respect de religion ou de morale. || Dans le langage le plus bas et le plus grossier, *Sacré* est souvent joint à des termes d'injure pour leur donner plus de force. || T. Anat. Qui a rapport au sacrum. *Trous sacrés. Nerfs sacrés. Artères sacrées.*

***SACRÉ-COEUR.** s. m. T. Dévotion.

nc. — L'Église catholique célèbre deux fêtes du *Sacré-Cœur*, la fête du *Sacré-Cœur de Jésus*, et la fête du *Sacré-Cœur de Marie*: celle-ci date du XVII° siècle, et celle-là du XVIII°. La fête du Sacré-Cœur de Marie, déjà établie dans plusieurs diocèses de France, fut approuvée, en 1678, par le pape Clément X, et Pie VI fixa sa célébration au 8 février. La fête du Sacré-Cœur de Jésus n'a été approuvée par le pape Clément XIII qu'en 1765; mais elle était déjà célébrée en France dans beaucoup d'églises. Elle avait été établie à Rouen dès 1698, et dès 1706, le pape Clément XI avait attaché de nombreuses indulgences à la dévotion au divin cœur de Jésus. En France, cette fête s'est célébrée le 3° dimanche après la Pentecôte jusqu'en 1822, époque où elle a été transférée au 2° dimanche de juillet.

SACREMENT. s. m. (lat. *sacramentum*, serment). T. Théol. Signe religieux établi par Dieu comme moyen de salut pour les hommes. *Les sacrements de l'ancienne, de la nouvelle loi. Les sacrements de l'Eglise. Administrer les sacrements.* || *S'approcher des sacrements*, Se confesser et communier. *Fréquenter les sacrements*, Se confesser et communier fréquemment. — *Recevoir les derniers sacrements*, se dit D'un malade qui a reçu les sacrements de pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction. || *Le saint s. de l'autel*, ou absol., *Le saint s.*, L'eucharistie. *Exposer, adorer le saint s. Porter le saint s. aux malades. La fête du saint s. La bénédiction du saint s.* — Par ext., *Le saint s.*, L'ostensoir d'or ou d'argent qui est destiné à renfermer l'hostie. || Se dit quelquefois, en plaisantant, Du sacrement de mariage, ou simpl., Du mariage même. *Cet homme n'aime pas le s. Le s. a tout réparé.*

Enc. — THÉOLOGIE. — I. Un *Sacrement* est un signe ou un rit religieux qui, en vertu d'une institution divine et permanente, concourt plus ou moins prochainement, plus ou moins efficacement, à notre salut. « Cette définition, dit le card. Gousset, convient aux sacrements de la loi primitive, à ceux de la loi mosaïque, et à ceux de la loi évangélique. Mais, à considérer le s. tel qu'il est d'après l'institution du Sauveur, on le définit: Un signe sensible et sacré, institué par N.-S. J.-C. pour la sanctification de nos âmes; ou, comme s'exprime le Catéchisme du concile de Trente: Un signe visible de la grâce invisible, établi de Dieu pour notre sanctification; ou bien encore: Une chose sensible, qui, d'après l'institution divine, a la vertu de signifier et de produire, comme cause efficiente, la sainteté et la justice. » — Saint Augustin observe très-bien que les hommes ne peuvent être réunis dans la profession d'une religion vraie ou fausse sans le secours de signes visibles ou de symboles mystérieux qui font impression sur nous, et que l'on ne peut mépriser sans être sacrilége. Il a donc dû exister des sacrements à toutes les époques de la vraie religion, et l'on peut placer dans ce rang les sacrifices et les offrandes des Patriarches; l'imposition que Jacob fit de ses mains sur la tête des deux fils de Joseph, par laquelle il les adopta et leur annonça leur destinée future; les bénédictions que ces anciens justes donnaient à leurs enfants, lorsqu'ils les unissaient par le mariage; ajoutons les purifications dont on usait avant d'offrir un sacrifice. « *Tous ces symboles, aussi anciens que le monde, dit Bergier,* furent profanés par les idolâtres, qui les employèrent au culte de leurs faux dieux. Le Sauveur institua de nouveaux sacrements pour les Juifs, comme la circoncision, la consécration des pontifes, le repas de l'agneau pascal, les purifications, les expiations, etc. » Mais, à la différence du baptême qui opère par lui-même notre régénération, indépendamment des dispositions de celui qui le confère et de celui qui le reçoit, les sacrements des temps primitifs tiraient toute leur force de la foi de ceux qui y participaient ou qui les appliquaient à ceux qui n'avaient pas encore l'usage de la raison.

II. Il est de foi que la loi nouvelle renferme sept sacrements, savoir: le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-onction, l'Ordre et le Mariage, et que ces sacrements ont tous été institués par N.-S. J.-C. lui-même. Tout le monde sait que les protestants n'admettent que deux sacrements, le Baptême et la Cène. Il n'est pas besoin de réfuter ici cette erreur, et d'établir les preuves sur lesquelles s'appuie la croyance de l'Église, puisque, aux articles consacrés à chacun des sacrements en particulier, nous démontrons qu'il a été institué par le Sauveur lui-même, et qu'il réunit tout ce qui est nécessaire pour constituer un *sacrement*. Mais on se demande parfois pourquoi le nombre des sacrements se trouve précisément fixé au chiffre de sept. Voici la réponse que fait le Catéchisme du concile de Trente à cette question. « Sept choses sont nécessaires à l'homme pour vivre, pour *conserver sa vie, et l'employer utilement, tant pour lui-même que* pour la société. Il faut qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il emploie des remèdes pour se guérir s'il tombe dans quelque maladie, qu'il répare ses forces quand elles ont été affaiblies, qu'il y ait des magistrats investis du pouvoir nécessaire pour gérer les affaires de l'État, et enfin qu'il perpétue le genre humain par la génération légitime des enfants. Or, toutes ces choses s'appliquent facilement à la vie spirituelle, qui consiste dans l'union de l'âme avec Dieu, et nous fait concevoir en même temps la raison du nombre des sept sacrements. En effet, le Baptême, qui est le premier et comme la porte des autres sacrements, nous fait naître en J.-C. Vient ensuite la Confirmation, qui augmente en nous la grâce de Dieu et nous fortifie par sa vertu. Après, se présente l'Eucharistie, par laquelle notre âme est soutenue et nourrie comme d'un aliment céleste. Suit, en quatrième lieu, la Pénitence, qui rend la santé à notre âme, quand elle a été blessée par le péché. L'Extrême-onction efface le reste de nos péchés et renouvelle les forces de notre âme. L'Ordre perpétue dans l'Église le ministère des sacrements, en donnant à ceux qui le reçoivent le pouvoir de les administrer d'office, et d'exercer toutes les autres fonctions sacrées. Enfin, le s. de Mariage a été institué pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme, nécessaire à la conservation du genre humain, et pour que les enfants qui en naîtraient fussent élevés dans la religion et la crainte de Dieu. » — Il est encore de foi que tous les sacrements ne sont pas égaux en dignité, et qu'ils *sont tous* nécessaires au salut, bien qu'ils ne soient pas tous nécessaires à chaque fidèle. Quant à la dignité des sacrements, il est évident que l'Eucharistie, qui contient réellement le corps et le sang de J.-C., est, à ce point de vue, au-dessus des autres. Cependant, si l'on considère les sacrements par rapport à l'état où ils élèvent l'homme, l'Ordre est, à ce nouveau point de vue, le plus digne, puisqu'il *place celui qui le reçoit au rang le plus élevé.* — Chaque s. a une *matière* et une *forme* qui lui sont propres, et qui ensemble constituent son essence. On appelle *matière* du s. les choses sensibles ou les actes extérieurs qu'il renferme, et l'on désigne sous le nom de *forme* les paroles que prononce le ministre du s., parce qu'elles déterminent le sens de la matière. Ainsi, par ex., dans le Baptême, l'eau est la matière, et les paroles, *Je te baptise, etc.*, sont la forme du s. Ces termes de *forme* et de *matière* n'ont été introduits dans le langage théologique qu'au XIII° siècle, par Guillaume d'Auxerre, et l'usage depuis lors en a été consacré par l'Église. Mais la distinction qu'ils servent à exprimer n'est point nouvelle; elle a été connue de tout temps, comme le prouve cette formule de saint Augustin: « *Accedit verbum ad elementum, et fit sacramentum.* »

III. Les effets des sacrements sont la *Grâce* et le *Caractère*. — A. Les grâces qu'ils confèrent sont la grâce *sanctifiante* et la grâce *sacramentelle*. La grâce sanctifiante est de deux sortes: la première réconcilie le pécheur avec Dieu; la seconde augmente en nous la grâce de la justification. Il y a deux sacrements, le Baptême et la Pénitence, qui sont institués pour conférer la première grâce sanctifiante, c.-à-d. pour nous purifier du péché mortel et nous rendre à la vie de la grâce. Les autres sacrements sont institués pour conférer la seconde grâce sanctifiante, c.-à-d. pour augmenter en nous la grâce reçue par le Baptême ou par la Pénitence: ils ne sont pas établis pour rendre l'homme juste, mais *pour le rendre plus juste. De là vient que le Baptême et la Pénitence* sont appelés *sacrements des morts*, car ils sont principalement pour ceux qui ont perdu la vie de la grâce par le péché mortel. Les cinq autres, au contraire, sont appelés *sacrements des vivants*, parce qu'ordinairement on ne peut les recevoir avec fruit que lorsqu'on a déjà la vie de la grâce. La grâce *sacramentelle* est la grâce qui est attachée en particulier à chaque s. Ainsi, le Baptême, en nous donnant une nouvelle naissance, nous donne en même temps une grâce particulière pour vivre conformément à l'esprit de l'Évangile; la Confirmation nous fortifie dans la vie de la grâce, et nous donne la force de confesser notre foi; l'Extrême-onction nous aide à mourir chrétiennement. Il en est de même des autres sacrements; ils ont tous une vertu qui répond à la fin pour laquelle ils sont institués. — Les diverses sectes protestantes se séparent ici de la foi catholique d'une manière déplorable. Les unes enseignent que les sacrements sont de simples cérémonies qui servent tout au plus à unir extérieurement les fidèles, à les distinguer des Juifs et des païens. Les autres disent que ce sont des cérémonies instituées par J.-C. pour sceller et confirmer les promesses de la grâce, pour soutenir notre foi et pour nous exciter à la piété. L'Église catholique, au contraire, professe que les sacrements produisent en nous, par eux-mêmes, par la seule opération du rit extérieur, la rémission des péchés et la grâce sanctifiante, quand nous les recevons avec les dispositions nécessaires, et que c'est pour opérer cet effet que le Sauveur les a institués. *Telle est la décision du concile de Trente lorsque,* confirmant la croyance universelle de l'Église, il prononce l'anathème contre l'erreur du protestantisme: « Si quelqu'un dit que les sacrements de la nouvelle loi ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient, ou qu'ils ne la confèrent pas à ceux qui n'y mettent point d'obstacle, comme s'ils étaient seulement des signes extérieurs de la grâce ou de la justice qui a été *reçue par la foi*, ou de simples marques de la religion chrétienne, par lesquels on discerne dans le monde les fidèles des infidèles, qu'il soit anathème. » Suivant les protestants, c'est la foi du fidèle, et non le s., qui est la vraie cause de la grâce et de la sanctification; le s. n'est qu'une condition et un signe extérieur de ce qui se fait par la foi; c'est ce que les théologiens appellent produire la grâce *ex opere operantis*; suivant l'Église catholique, au contraire, c'est le s. qui, en vertu de l'institution de J.-C., et en nous appliquant ses mérites, produit la grâce et en est la cause immédiate; la foi, la confiance, la piété du fidèle, sont seulement une condition nécessaire sans laquelle le s. ne produirait pas son effet; c'est ce qu'on appelle produire la grâce *ex opere operato*. Si les protestants étaient conséquents dans leur système, ils ne devraient pas administrer le Baptême aux enfants, car l'enfant qui vient de naître ne saurait s'exciter à la foi. Concluons donc que les sacrements agissent en vertu de la puissance que Dieu a mise en eux, et qu'il est la cause véritable de la grâce qu'ils confèrent à tous ceux qui y sont préparés et qui n'y mettent point obstacle. De là vient encore que le *même s. ne confère pas toujours la grâce au même degré*: on reçoit une grâce plus ou moins abondante, selon qu'on est plus ou moins bien disposé. — B. Le *Caractère* est un signe spirituel et ineffaçable qui fait que le s. qui l'imprime ne peut être réitéré. Or, il y a trois sacrements, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre qui produisent cet effet, et qui, par conséquent, ne sont pas susceptibles d'être réitérés. Cette proposition est de foi; néanmoins elle est rejetée par la plupart des sectes nées du protestantisme. Le caractère du Baptême nous distingue des infidèles, et nous donne droit aux autres sacrements; celui de la Confirmation est comme la livrée de ceux qui sont enrôlés dans la milice sainte; celui de l'Ordre est le signe qui distingue le prêtre du simple fidèle et le rend apte à exercer le ministère sacré. A la différence de la grâce, qu'on ne reçoit qu'autant qu'on n'y met point d'obstacle, on reçoit le caractère en recevant le s. qui l'imprime, quelles que soient les dispositions du sujet.

IV. Le pouvoir d'administrer les sacrements n'appartient qu'aux successeurs des apôtres, c.-à-d. aux évêques et aux prêtres. En effet, c'est à ses apôtres seuls que J.-C. a dit: « Enseignez et baptisez les nations; Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez; Faites ceci en mémoire de moi, etc. » Et ce pouvoir qu'ils tenaient du Sauveur, les apôtres le transmirent à ceux qu'ils établirent ministres parmi les fidèles. C'est tomber dans une hérésie anathématisée par l'Église, que de prétendre avec Luther que tous les chrétiens ont le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu et d'*administrer tous les sacrements. Toutefois, comme le Baptême* est absolument nécessaire au salut, l'Église, instruite par les apôtres, a jugé que toute personne raisonnable est capable de l'administrer validement; et tel a toujours été son usage. D'autre part, il y a des sacrements que les évêques seuls peuvent conférer; soit exclusivement, l'Ordre, soit ordinairement, la Confirmation. Les autres ressortissent également aux évêques et aux simples prêtres, avec la subordination convenable. Pour qu'un s. soit valide, il faut que celui qui l'administre ait au moins l'intention de faire ce que fait l'Église. Ainsi, le s. serait nul, s'il était administré par dérision, par un imbécile, ou par un enfant incapable d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Église. Mais, d'un autre côté, il n'est pas nécessaire pour la validité du s. que le ministre soit en état de grâce. Ce sont deux articles de foi qui ont été expressément définis par le concile de Trente contre Luther et ses successeurs. « Le salut des fidèles, dit Bergier, serait trop hasardé, et ils seraient exposés à des inquiétudes continuelles, si la validité des sacrements dépendait de la sainteté des ministres de l'Église. » Enfin, le saint concile a également proscrit la doctrine des protestants qui ont prétendu que, dans l'administration des sacrements, on n'est pas obligé d'observer les rites et les cérémonies qui sont approuvés et qui sont en usage dans l'Église catholique, que chaque société chrétienne a le pouvoir de les supprimer ou de les changer comme elle le juge à propos. On sait que les prétendus réformateurs du XVI° siècle ont poussé l'injure jusqu'à *dire que ces cérémonies sont des abus et des superstitions*, des usages absurdes empruntés des Juifs et des païens. Mais en supprimant ces rites anciens, et dont le caractère symbolique aide à comprendre la signification des sacrements, ils sont parvenus à dépouiller le culte de tout ce qui le rendait respectable, et à mettre les sacrements à peu près au niveau des choses profanes.

V. On donne le nom de *Fête du saint sacrement* ou de *Fête-Dieu*, à une solennité qui a pour but d'honorer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Cette fête fut instituée en 1264 par le pape Urbain IV, qui fit composer spécialement un office à cet effet par saint Thomas d'Aquin. Sous le pape Clément V, au concile général de Vienne, tenu en 1311, la bulle d'Urbain IV fut confirmée et déclarée obligatoire pour toute l'Église. Cinq ans après, Jean XXII, pour augmenter la solennité de cette fête, y ajouta une octave avec ordre de porter publiquement le saint sacrement en procession. La Fête-Dieu avait été fixée au premier jeudi après l'octave de la Pentecôte; depuis le concordat de 1802, elle est remise en France au dimanche suivant.

SACRER. v. a. (lat. *sacrare*). Conférer un caractère de sainteté au moyen de certaines cérémonies religieuses. *S. un roi, un empereur, un évêque. Il fut sacré dans telle église.* = SACRER. v. n. Blasphémer, faire des imprécations. *Il ne fait que jurer et s.* Famil. = SACRÉ, ÉE. part. — V. SACRÉ, ÉE. adj.

SACRIFICATEUR. s. m. Celui qui sacrifie, ministre préposé pour faire les sacrifices. *Le grand s. L'office de s.* = SACRIFICATURE. s. fém. La dignité, l'office, la fonction de sacrificateur. *Exercer la s.* — Ces mots ne s'emploient qu'en parlant Des Hébreux et des peuples païens qui offraient des sacrifices sanglants.

SACRIFICE. s. m. (lat. *sacrificium*; de *sacrum*, chose sacrée; *facere*, faire). Culte que l'on rend à Dieu ou à quelque fausse divinité, par l'oblation d'une victime ou de tout autre présent. *S. solennel. Un s. sanglant. S. propitiatoire, expiatoire. Offrir un s. Offrir quelque chose en s. La victime destinée au s. Faire un s. aux idoles. Les Phéniciens offraient à Moloch des sacrifices humains. Les sacrifices de l'ancienne loi ont été abolis par celui de la loi nouvelle. Le s. de la croix.* JÉSUS-CHRIST *s'offre tous les jours en s. sur nos autels. Le saint s. de la messe*, ou simplem., *Le saint s.* — T. Écriture sainte. *Offrir un s. de louanges*, Célébrer les louanges de Dieu. || Figurém., Renoncement à quelque chose de considérable, d'agréable, etc.; Privation que l'on s'impose en considération d'une personne ou d'une chose, ou à laquelle on se résigne, lorsqu'elle est forcée, pour l'amour de Dieu. *Faire à Dieu le s. de soi-même, de sa propre volonté, de sa vie. Elle lui a fait le s. de ce qu'elle avait de plus cher. Ce s. coûte beaucoup à mon cœur. Je fais volontiers ce s. à votre ancienne amitié. C'est un sacrifice que l'honneur exige de vous. Il n'y a pas de vertu sans s. Faire de grands sacrifices pour ses enfants. Ce n'est qu'un s. d'argent.*

Enc. — I. Il est incontestable que l'origine des *Sacrifices* vient directement de Dieu lui-même, puisque nous les voyons pratiqués par les enfants d'Adam et par les patriarches avant la naissance du polythéisme et de ses abus. Le s. est l'acte le plus solennel du culte dans toutes les religions, car c'est excellemment par l'abandon ou par la destruction que nous faisons de la chose offerte à la Divinité, que nous reconnaissons son souverain domaine et sa puissance suprême. L'idée d'honorer Dieu, en lui offrant, en lui sacrifiant une partie des dons mêmes qu'il nous a faits, est tellement naturelle à l'homme, tellement liée au sentiment de reconnaissance que nous éprouvons pour l'auteur même de ces dons, que, suivant un grand nombre d'auteurs, la coutume des sacrifices se fût introduite dans le monde entier, alors même que Dieu ne l'aurait pas ordonnée à nos premiers parents. Au reste, si l'on trouve l'usage des sacrifices universellement établi chez tous les peuples, et même chez les tribus sauvages les plus dégradées et vouées au fétichisme le plus grossier, c'est en raison de la conformité de cette loi avec les sentiments les plus intimes de l'humanité. Dans tous les temps, les hommes ont offert à la Divinité les choses mêmes qui servaient à leur propre nourriture, comme celles qui, à leurs yeux, étaient les plus précieuses. Aussi, la nature des sacrifices des peuples anciens a été analogue à leur manière de vivre. « Les peuples agriculteurs, dit Bergier, ont présenté à Dieu les fruits de la terre ; les peuples nomades, le lait de leurs troupeaux ; les peuples chasseurs et pêcheurs, la chair des animaux ; les Romains, la bouillie de riz et les gâteaux dont ils se nourrissaient dans les premiers temps de la cité (*adorea dona*, *adorea liba*), etc. » Le premier exemple incontestable d'un s. *sanglant* que l'on trouve dans l'Écriture, est celui que Noé offrit à Dieu en sortant de l'arche après le déluge : ce s. était le type de celui du Sauveur qui devait verser son sang sur la croix pour expier les péchés des hommes. Mais, lorsque la plupart des descendants de Noé furent tombés dans l'idolâtrie et dans les erreurs monstrueuses qui en sont la conséquence nécessaire, ils crurent se rendre leurs dieux plus propices en leur offrant des sacrifices humains. Cette abominable coutume a régné chez une multitude de peuples, et l'on peut presque dire qu'elle a été universelle. En effet, les témoignages historiques abondent pour nous montrer qu'elle a subsisté chez les Égyptiens, chez les Phéniciens, chez les Carthaginois, chez les Perses, et même chez les Grecs et chez les Romains. Nous savons également que les sacrifices humains étaient en vigueur chez les peuples barbares du nord de l'Asie et de l'Europe, comme les Scythes, les Germains, les Gaulois, les Bretons et les peuples scandinaves. Enfin, depuis l'exploration des parties de l'Afrique inconnues aux anciens, ainsi que la découverte du nouveau continent et des îles de l'Océanie, on a retrouvé cette abomination chez un grand nombre de tribus sauvages, et même chez les deux peuples de l'Amérique où régnait une civilisation relativement avancée. Chez ces derniers, les sacrifices humains avaient lieu sur une échelle effrayante, et les Européens ont eu bien de la peine à déraciner cette exécrable superstition. Toutefois, chez tous les peuples où elle a subsisté, on a trouvé qu'elle était basée sur une idée vraie au fond, c.-à-d. sur le dogme de l'expiation et de la réversibilité, sur la croyance que la rémission ne pouvait s'opérer que par le sang, et que l'innocent pouvait payer pour le coupable. Ainsi, ces détestables sacrifices, quoique contraires à la loi de Dieu, sont encore des témoignages éclatants de la révélation primitive, car ils supposent les dogmes de la dégradation du genre humain et de la nécessité d'un rédempteur pour réconcilier les hommes avec la Divinité.

II. Il y avait chez les Juifs deux sortes de sacrifices, les sacrifices *sanglants* et les sacrifices *non sanglants*, et l'on en distinguait trois de la première espèce : 1° L'*Holocauste*, où la victime était brûlée en entier, sans que personne en pût rien réserver (*Lévit.*, I, 13), parce que ce s. était institué pour reconnaître la souveraine majesté de Dieu et apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer tout entier et sans réserve à celui de qui il tient tout. 2° Le *S. pacifique*, qui était offert pour rendre grâces à Dieu de quelque bienfait, pour en obtenir de nouveaux, ou pour acquitter un vœu. On n'y brûlait que la graisse et les reins de la victime ; la poitrine et l'épaule droite étaient données au prêtre ; le reste appartenait à celui qui avait fourni la victime. Il n'y avait point de temps marqué pour ce s. ; on l'offrait quand on voulait. La loi n'avait point déterminé le choix de l'animal : il fallait seulement qu'il fût sans défaut (*Lévit.*, III, 1). 3° Le *S. pour le péché*, appelé aussi *S. expiatoire* ou *propitiatoire*. Avant de répandre le sang de la victime au pied de l'autel, le prêtre y trempait son doigt, et en touchait les quatre coins de l'autel. Celui pour qui le s. était offert n'en remportait rien ; il était censé se punir lui-même par une privation. On brûlait la graisse de la victime sur l'autel ; la chair tout entière était pour les prêtres, et elle devait être mangée dans le lieu saint, c'est-à-d. dans le parvis du tabernacle (*Deutér.*, XXVII, 7). Lorsque le prêtre offrait le s. pour ses propres péchés et pour ceux du peuple, il faisait sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, et il répandait le reste au pied de l'autel des holocaustes (*Lévit.*, IV, 6) On employait cinq sortes de victimes dans ces sacrifices, savoir : des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chèvres ou des boucs, des pigeons et des tourterelles. On ajoutait aux chairs qui étaient brûlées sur l'autel une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits dans la poêle, ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens et du sel. Cette oblation, presque toujours jointe au s. sanglant, pouvait aussi se faire seule, sans être précédée par une effusion de sang. Alors c'était un *S. non sanglant* offert à Dieu comme auteur de tous les biens. On y ajoutait de l'encens, dont l'odeur agréable était le symbole de la prière et des saints désirs de l'âme. Mais Moïse avait défendu que l'on y mêlât du vin et du miel, figures de ce qui peut corrompre l'âme par le péché ou l'amollir par les délices. Le prêtre prenait une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec de l'encens, les répandait sur le feu de l'autel, et tout le reste était à lui. Il devait manger le pain de cette farine sans levain dans le tabernacle, et nul autre que les prêtres n'avait droit d'y toucher. — Il y avait encore des sacrifices où la victime n'était point mise à mort : tel était le *S. du bouc émissaire* au jour de l'expiation solennelle, et celui du *passereau* pour la purification d'un lépreux. Le *S. perpétuel* consistait à immoler chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençait à luire, l'autre le soir, après le coucher du soleil.

III. Suivant Platon, Pausanias et Macrobe, les Grecs n'auraient d'abord connu que les sacrifices non sanglants ; mais cette assertion est manifestement erronée. Non-seulement les sacrifices sanglants ont été de tout temps en usage chez les peuples de race hellénique, mais encore on peut leur reprocher, comme à la plupart des autres peuples, la barbarie des sacrifices humains. Pour la période anté-historique, la mythologie hellénique est pleine de faits relatifs à des offrandes de victimes humaines, et diverses coutumes qui étaient en vigueur dans plusieurs cités et dans le culte de certains dieux, ne sont explicables qu'en supposant qu'elles avaient été établies pour remplacer les victimes humaines. Bien plus, on rencontre encore quelques exemples de ces abominables sacrifices dans la période historique de la Grèce. Dans le culte de Jupiter Lycæus, en Arcadie, on ne cessa d'immoler des victimes humaines jusqu'au temps des empereurs romains. A Leucade, chaque année, le jour de la fête d'Apollon, on précipitait un homme du haut d'un rocher dans la mer. Avant la bataille de Salamine, Thémistocle, au rapport de Plutarque, sacrifia trois prisonniers perses à Bacchus. Enfin, à Athènes, à la fête des Thargélies, on immolait quelquefois un homme et une femme. Ces victimes étaient des criminels condamnés à mort, il est vrai ; mais le choix qu'on faisait de ce genre d'hosties montre que les Grecs aussi attachaient une signification particulière à l'effusion du sang de l'homme. De même que les Grecs, les anciens peuples de l'Italie, et notamment les Romains, connurent les sacrifices humains. Le dévouement de Curtius et celui de Décius, ainsi que le sacrifice symbolique de figures humaines faites de jonc et d'osier, qui avait lieu aux fêtes appelées Lémurales, sont une preuve de l'existence de cette sorte de sacrifices chez les Romains. Enfin, Dion Cassius rapporte que les soldats de Jules César s'étant rendus coupables de sédition à Rome même, deux d'entre eux furent conduits au champ de Mars et sacrifiés au dieu de la guerre par les prêtres et le flamine de cette divinité. — Les animaux que les Grecs et les Romains offraient en s. variaient suivant la nature et le caractère du dieu. Les Grecs désignaient la victime sous le nom de ἱερεῖον, et les Romains sous celui de *hostia* ou de *victima*. Dans le principe, on brûlait ordinairement la victime tout entière sur l'autel ; cet usage fut même conservé plus tard, pour certains cas particuliers, comme. par ex., quand on sacrifiait aux divinités infernales ; mais, en général, dès le temps d'Homère, on ne faisait brûler que les pieds et quelques parties des intestins, et le reste de l'animal servait à préparer un grand festin. On admettait que ce qui plaisait le plus aux dieux était la fumée qui s'élevait des chairs consumées sur l'autel, et que le s. leur était d'autant plus agréable que le nombre des victimes était plus grand. Aussi n'était-il pas rare de voir immoler jusqu'à 100 bœufs en une seule fois : c'est ce qu'on appelait une *Hécatombe* (ἑκατόμβη). Néanmoins ce mot ne doit pas toujours se prendre au sens littéral, car on l'employait habituellement pour désigner tout s. remarquable par le nombre des victimes immolées. Au reste, ces grands sacrifices n'étaient pas moins agréables aux hommes qu'aux dieux, car ils étaient l'occasion de festins publics. Il fallait que les victimes fussent parfaitement saines et dans un état d'engraissement convenable. Les animaux qu'on sacrifiait appartenaient presque toujours aux espèces domestiques : c'étaient des bœufs, des vaches, des moutons, des béliers, des agneaux, des boucs, des chèvres, des porcs, des chiens et des chevaux. Athénée cite encore les poissons. En général, avant de mettre à mort la victime, on lui versait sur la tête un mélange de farine d'orge grillée et de sel (*mola salsa*). Les personnes qui offraient le s., se couronnaient la tête de fleurs et portaient en outre des guirlandes semblables dans les mains. La victime elle-même était aussi couronnée de fleurs, et souvent elle avait les cornes dorées. Enfin, avant de la frapper, on coupait une touffe de poil sur son front et on la jetait dans le feu en guise de prémices. Dans les temps héroïques, la victime était frappée par les chefs comme les pontifes de leurs peuples ; mais, dans la suite, cette fonction fut réservée aux prêtres des divinités. Lorsque le s. était offert aux dieux de l'Olympe, on immolait l'animal avec la tête relevée ; quand la victime était sacrifiée aux dieux infernaux, aux héros ou aux morts, on l'immolait avec la tête penchée vers la terre. Les animaux de forte taille étaient d'abord étourdis d'un coup de massue. Quant aux plus petits, on leur enfonçait directement le couteau dans la gorge. L'immolation n'avait pas toujours lieu par les mains du prêtre qui dirigeait le s. Souvent c'était un ministre inférieur, nommé *Pope* (*popa*), qui était chargé de frapper la victime avec la massue, et un autre appelé *cultrarius*, qui l'achevait avec le couteau. Quant aux *Victimaires* (*victimarii*), ils avaient pour fonction d'allumer le feu, de préparer les objets et les instruments nécessaires, et de servir d'aides aux précédents. Lorsque la victime était morte, on enlevait la presque totalité de ses intestins (*exta*) ; on répandait sur eux de la farine d'orge, du vin, de l'encens, et on les consumait sur l'autel. Les parties que l'on brûlait ainsi se nommaient, à Rome, *prosecta*, *prosiciæ* ou *ablegmina*. Quand le s. était offert aux divinités des fleuves ou de la mer, au lieu de les brûler, on les jetait dans l'eau. — Il y avait en Grèce, ainsi qu'à Rome, une espèce particulière de s. dans laquelle on immolait trois animaux mâles, un porc, un bélier et un taureau. Les Romains appelaient les sacrifices de ce genre *suovetaurilia*, et les Grecs τριττύα.

Les sacrifices non sanglants les plus usuels consistaient en *libations*. Comme nous l'avons dit ailleurs, elles accompagnaient tous les sacrifices sanglants, mais, dans une foule de circonstances. elles constituaient toutes seules des sacrifices complets. On les pratiquait en versant sur l'autel ou par terre une petite quantité de vin pur, de miel, de lait, ou de quelque autre liquide, et en accompagnant cette cérémonie de certaines prières. Il en était de l'encens comme des libations : on faisait brûler de l'encens dans la plupart des sacrifices sanglants ; mais, d'autres fois, tout le s. consistait à verser un peu d'encens sur le feu de l'autel. Pline rapporte à une époque relativement moderne l'usage de l'encens ; mais dans les anciens temps, on brûlait, en guise de parfums, certains bois odorants, comme le cèdre, le figuier, le myrte, etc. Enfin, une espèce de s. fort commune consistait dans l'offrande de fruits et de gâteaux. On offrait les premiers, soit comme prémices de la récolte, soit comme marque de gratitude, et on les présentait, tantôt dans leur état naturel, tantôt ornés et préparés de différentes manières. Les seconds étaient faits, soit avec de la farine, soit avec de la cire, et on leur donnait souvent la forme d'un animal. Dans ce dernier cas, ils avaient une signification symbolique, car ils étaient censés tenir lieu de la victime qu'ils représentaient, lorsque celui qui les offrait était trop pauvre pour pouvoir acheter une victime véritable.

SACRIFIER. v. a. Offrir en sacrifice à Dieu ou à quelque divinité. *S. des victimes. S. un taureau, un agneau, un coq. S. des victimes humaines. Abraham consentit à s. son propre fils pour obéir à Dieu.* Absol., *S. à Dieu. S. aux idoles. Les prêtres, chez les Juifs, avaient seuls le droit de s. dans le temple.* — Figur., *S. aux Grâces*, Acquérir ou mettre de la grâce dans ses manières, dans ses discours, dans son style. *Il n'a pas sacrifié aux Grâces.* — *S. aux préjugés, à la mode, au goût de son siècle, etc.*, Se conformer par faiblesse à ce que veulent les préjugés, la mode, etc. ‖ Figur., Renoncer à une chose, l'abandonner, la perdre, pour l'amour de Dieu, ou en considération d'une personne ou d'une chose. *S. à Dieu son ressentiment, sa vengeance. S. ses intérêts à son ami. J'ai tout sacrifié pour vous. Il a sacrifié sa vie pour son pays. S. sa fortune à son honneur. S. son bonheur à celui d'un autre. S. une partie de son bien pour conserver l'autre. Il sacrifia toutes ses places pour vivre en repos. Il sacrifierait tout à ses passions, à ses intérêts, à son ambition, etc. Cet architecte sacrifie la solidité à l'élégance.* On dit aussi, dans le même sens, *S. une personne. S. quelqu'un à son ressentiment, à son ambition. Il sacrifie ses anciens amis à ses nouvelles connaissances. Il sacrifierait un ami à un bon mot.* — *S. son temps à quelque chose*, Y dépenser son temps, lorsqu'on aurait plus d'avantage ou d'agrément à l'employer autrement. — *S. quelqu'un*, s'emploie encore absol. pour dire, Le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt. *Ce général, ce ministre a été sacrifié. Cet homme a été sacrifié injustement.* = se Sacrifier. v. pr. * S'offrir en sacrifice comme victime. J.-C. *se sacrifie chaque jour sur nos autels.* — Figur. et par exagér., *Je me sacrifierais pour vous.* ‖ Se dévouer sans réserve. *Les bons citoyens se sacrifient pour leur patrie. Il se sacrifia tout entier au bien public.* = Sacrifié, ée. part. = Conj. V. Prier. ‖ Syn. V. Immoler.

SACRILÉGE. s. m. (lat. *sacrilegium*). Action impie par laquelle on profane les choses sacrées. *Un s. horrible. Faire, commettre un s. L'usage indigne des sacrements est un s.* ‖ Action par laquelle on attente sur une personne considérée comme sacrée, on outrage une personne digne de respect. *C'est un s. que d'attenter sur la personne des rois. C'est un s. que d'insulter un malheureux.* ‖ Fam., *Ce serait un s. de retoucher à ce tableau ; ce serait un s. d'abattre ce bel arbre, etc.*, Il y aurait une sorte de profanation à retoucher ce tableau. = Syn. V. Profanation.

Enc. — Dans l'ancien Droit romain, on donnait le nom de *Sacrilége*, ainsi que l'indique son étymologie, *sacra legere*, dérober les choses sacrées, au vol ou larcin des choses saintes. Les empereurs Gratien et Valentinien lui donnèrent beaucoup plus d'extension. Ils l'appliquèrent à tout crime commis contre la loi de Dieu, soit par ignorance, soit par mépris. En Droit canon, le s. est la profanation d'une chose sacrée, et l'on distingue trois sortes de sacriléges : le *S. personnel*, comme lorsqu'on frappe un religieux ; le *S. réel*, comme lorsqu'on reçoit indignement un sacrement, lorsqu'on vole les vases sacrés, lorsqu'on profane les images ou les reliques, etc. ; et le *S. local*, comme lorsqu'on souille par un meurtre un lieu consacré au culte divin ou à la sépulture des fidèles. Les lois romaines condamnaient à mourir par le fer, par le feu, ou à être livré aux bêtes, selon la gravité du crime, celui qui s'était rendu coupable de s. Sous l'ancienne monarchie, en France, le s. était également puni de peines sévères ; toutefois celles-ci dépendaient des circonstances du crime, du lieu, du temps et de la qualité de l'accusé. Lorsque le s. était au premier chef, comme lorsqu'on avait abusé des saintes hosties ou profané les vases sacrés, le coupable était condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être brûlé vif. A l'époque de la Révolution française, le s. fut rayé de nos codes. Sous la Restauration, les chambres, en 1825, adoptèrent une loi dite *loi du sacrilége*, en vertu de laquelle les profanateurs des choses saintes étaient condamnés au supplice du parricide, c.-à-d. à la mutilation du poing et à la décapitation ; mais cette loi fut abrogée aussitôt après la Révolution de juillet, c.-à-d. le 11 oct. 1830.

SACRILÉGE. adj. 2 g. Qui commet, qui a commis un sacrilége. *Homme, femme s. Main, bouche s.* || *Action s.*, Qui a le caractère du sacrilége. || *Pensée, dessein s.*, Qui participe du sacrilége. = Sacrilége. s. m. Celui qui est coupable de sacrilége. *Autrefois les sacriléges étaient punis des peines les plus sévères.* = Sacrilégement. adv. D'une manière sacrilége. *Communier s.*

SACRIPANT. s. m. (ital. *Sacripante*, personnage du poëme de Tassoni, *la Secchia rapita*). Rodomont, tapageur. *C'est un vrai s.* Fam.

SACRISTAIN. s. m. Celui qui a soin de la sacristie d'une église. = Sacristie. s. f. (lat. *sacrarium*). Lieu destiné à serrer les vases sacrés, les ornements d'église, et où les ecclésiastiques vont se revêtir des habits d'usage pour les offices et cérémonies religieuses. || Ce qui est contenu dans la sacristie. *La s. de cette église est très-riche.* || Se dit encore quelquefois Du profit qu'on tire de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services et des prières. *La s. de cette paroisse rapporte tant chaque année.* = Sacristine. s. f. Dans un monastère de filles, Celle qui a soin de la sacristie.

SACRUM. s. m. [On pron. *Sacrome.*] (latin. *sacer*, sacré). T. Anat. Os symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, et faisant suite à la colonne vertébrale. — Le mot *sacro*, joint à un autre terme anatomique, indique que la partie ainsi désignée a un rapport avec le sacrum. Ainsi l'on dit, Les *Articulations sacro-coccygienne, sacro-iliaques, sacro-vertébrales;* les *Ligaments sacro-épineux, sacro-sciatiques*, etc.; les *Muscles sacro-fémoral, sacro-lombaire, sacro-spinal*, etc.

SADUCÉENS. s. m. pl. **SADUCÉISME.** s. m.

Enc. — On désigne sous le nom de *Saducéens* une secte juive qui était diamétralement opposée à celle des Pharisiens. En effet, les Saducéens rejetaient les traditions des anciens et ne reconnaissaient d'autre règle que la loi écrite. Ils niaient même l'existence des anges, la résurrection future et l'immortalité de l'âme, parce qu'ils disaient ne pas trouver ces croyances dans les livres de Moïse. Repoussant toute espèce de prédestination, ils soutenaient que Dieu a créé l'homme absolument maître de ses actions, avec une entière liberté de faire le bien et le mal. Enfin, persuadés que la vie de l'homme se borne à la vie présente, et que, si Dieu récompense ceux qui le servent, c'est dans cette vie et non ailleurs, ils regardaient les heureux du siècle comme les amis de Dieu, et les pauvres, les infirmes, les affligés comme autant d'objets de la colère céleste. Cette doctrine fut appelée *Saducéisme*, du nom de son fondateur, Sadoc, qui florissait, dit-on, vers l'an 260 av. J.-C. Ses partisans étaient peu nombreux, mais ils appartenaient à la classe la plus riche et la plus élevée de la nation juive. Au reste, comme leurs idées n'étaient pas de nature à se répandre dans les masses, la secte finit par disparaître peu à peu et par se perdre dans celle des Caraïtes.

SAFRAN. s. m. (arabe, *zafran*). T. Bot. V. Iridées. || Abusivement, on appelle *S. d'Allemagne, S. bâtard, Faux s.*, le Carthame, Composées; *S. des Indes*, le Curcuma long, Amomées; *S. des prés*, le Colchique d'automne, Mélanthacées. || T. Chimie. Les anciens chimistes désignaient encore sous le nom de *Safran*, Certaines préparations de couleur jaune ou brun rougeâtre, dont la base était le fer ou l'antimoine. *S. de Mars. S. des métaux.* Voy. Fer et Antimoine. = Safraner. v. a. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. = Safrané, ée. part. *Du riz safrané.* || Fig. et fam., *Avoir le teint, le visage safrané*, Avoir le visage jaune. = * Safranière. s. f. Terre cultivée en safran.

SAFRE. adj. 2 g. Goulu, glouton. *Ce chien est si s., qu'il emporte tout. Je n'ai jamais vu d'enfant aussi s.* Popul.

SAFRE. s. m. T. Chim. Oxyde de cobalt mêlé à du sable pulvérisé, et qui sert à préparer le bleu d'azur.

*** SAGA.** s. f. (suéd. *sæga*, raconter). T. Hist. litt.

Enc. — Sous ce nom, on désigne les légendes et les traditions historico-poétiques qui sont propres aux anciennes langues scandinaves. Les *Sagas* les plus célèbres sont les sagas islandaises. On les divises en trois classes, les *S. épiques*, les *S. historiques* et les *S. romanesques*. Les premières renferment d'anciennes traditions héroïques qui sont d'origine germanique ou scandinave : nous citerons entre autres la *Vilkinasaga*, qui expose les traditions sur Théodoric de Vérone, et la *Volsungasaga*, qui contient l'histoire épique des descendants de Volsung, principalement celle de Sigurd ou Sigfrid. Les sagas *historiques* sont généralement consacrées à l'histoire de l'Islande : tels sont le *Ladnamabok* (livre de la prise de possession du pays), qui raconte la colonisation de l'Islande, et la *Kristonisaga*, qui raconte l'introduction du christianisme dans l'île. Les sagas *romanesques* sont essentiellement caractérisées par la prédominance du merveilleux. Les sujets de ces romans sont empruntés, soit à l'épopée scandinave ou germanique, soit aux légendes du moyen âge, soit même aux récits fabuleux de l'antiquité. La plupart des sagas ont été composées au XII^e siècle de notre ère, ou dans les trois siècles suivants. Parmi les recueils qu'on en a publiés, nous citerons celui du savant danois L. Ch. Müller, qui a pour titre, *Bibliothèque des Sagas.*

SAGACE. adj. 2 g. (lat. *sagax*). Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences. *C'est un homme fort s. Esprit s.* = Sagacité. s. f. Pénétration d'esprit par laquelle on discerne et saisit vivement ce qu'il y a de plus difficile, de plus caché, dans les sciences, dans les affaires, etc. *C'est un homme d'une grande s. Il a fallu beaucoup de s. pour découvrir ce procédé.* = Syn. Perspicacité.

*** SAGAIE.** s. f. Voy. Zagaie.

*** SAGAMITE.** s. f. Bouillie de maïs dans laquelle on cuit parfois de la viande. *La s. est un des mets favoris des indigènes de l'Amérique du Nord.*

*** SAGAPÉNUM.** s. m. T. Pharm. V. Ombellifères.

SAGE. adj. 2 g. (lat. *sagax*). Se dit d'une manière générale pour qualifier Une personne qui parle et agit conformément aux lumières de la raison et aux règles de la morale, ainsi que Les actions et les paroles qui ont le même caractère. *C'est un homme fort s. Il s'est montré s. avant le temps. Tous les gens sages vous approuveront. Il se croit s., et il est fou. Une s. conduite. Voilà de sages paroles. Des lois sages.* — Mais, selon les circonstances, *Sage* reçoit encore des significations plus particulières. Ainsi, il signifie : || 1° Modéré, retenu, qui est maître de ses passions, qui est réglé dans ses mœurs. *Il a donné quelque temps dans le libertinage, mais maintenant il est s. C'est la vieillesse qui l'a rendu s.* || 2° Prudent, circonspect, judicieux. *Un s. général. Un s. ministre. Agir en homme s. Il est plus heureux que s. Un s. conseil. Une s. politique. De sages réflexions.* || 3° Modeste, chaste, pudique; en ce sens, il se dit surtout D'une fille ou d'une femme. *Cette fille a toujours été s.* — On dit aussi familièr., D'un jeune homme timide, modeste, d'une conduite régulière, *Il est s. comme une fille.* || 4° Tranquille, exempt de turbulence, qui ne fait pas de sottises; en ce sens, il se dit surtout Des enfants. *Cet enfant est s., bien s.* Pop., *Il est s. comme une image.* — *Montrez-vous le plus s.*, se dit A celui qui a une querelle pour l'engager à être modéré, ou à cesser le premier la dispute. *Soyez s., soyez plus s. à l'avenir*, se dit A un enfant qui a commis quelque faute. *Cela vous apprendra à être s.*, se dit A un enfant à qui l'on vient d'infliger une correction, ou A une personne qui s'est attiré par sa faute quelque désagrément. || En parl. Des animaux, signifie Doux, obéissant, qui n'a pas trop d'ardeur. *Ce cheval est s. Ce chien est s. à la chasse.* || En parl. D'auteurs, d'artistes et de leurs œuvres, on les dit *Sages*, Lorsque leurs productions sont régulières, bien conçues, et ne présentent ni exagération, ni bizarreries, ni extravagances. *C'est un artiste s. Une composition s.* = Sage. s. m. *Le s. est maître de ses passions. La constance du s. dans les disgrâces. Le s. des stoïciens. Les sages et les fous.* || *Sage*, se dit encore De quelques anciens philosophes qui se sont autrefois rendus célèbres par leur science, et particulièrement par leur profonde connaissance de la morale. *Les sept sages de la Grèce. Ces sept sages étaient Thalès, Solon, Bias, Chilon, Cléobule, Pittacus et Périandre.* — On qualifie aussi Salomon du nom de *Sage*, par excellence. *Le Sage dit, dans ses Proverbes.*

SAGE-FEMME. s. f. Voy. Accoucheur.

SAGEMENT. adv. D'une manière sage, prudente, avisée, correcte. *Vous avez fait s. Il s'est toujours conduit très-s. Vous parlez s. Un livre écrit s. Ce peintre a disposé s. son sujet.*

*** SAGÈNE.** s. f. T. Métrol. Voy. Mesure.

*** SAGERETIA.** s. m. T. Bot. V. Rhamnées.

SAGESSE. s. f. Dans son sens le plus général, *Sagesse* sign. La raison éclairée par la science, le discernement qui fait qu'on apprécie le vrai, le bon et le juste, et la vertu qui fait qu'on y conforme ses paroles et ses actes. *Il joignait une longue expérience à une profonde s. Il se fit remarquer par une s. prématurée. Ecoutez les conseils de la s. C'était un vieillard d'une s. consommée. Toute la s. des hommes n'est que folie devant Dieu.* — Mais ce mot se prend ordin. dans des significations plus particulières. Ainsi, il sign. : || 1° Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie. *Il s'est conduit avec une s. merveilleuse. Il conduit sa barque avec s. Il a trop de s. pour commettre une pareille faute.* || 2° Modération, retenue. *Il faut beaucoup de s. pour ne pas s'emporter en pareille occasion.* — *Cet enfant a de la s.*, Il est posé, docile, studieux. *Le prix de s.*, Le prix qu'on donne dans les écoles à l'élève le plus sage. || 3° Modestie, pudeur, chasteté; en ce sens, il se dit surtout en parl. Des filles et des femmes. *Cette femme a un air de s. dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait. Elle est d'une s. exemplaire.* || En parl. Des écrivains, des artistes et de leurs productions, signifie Le jugement, le goût qui fait qu'on évite ce qui est exagéré, bizarre, extravagant. *Ce style, cette composition manque de s. Son ouvrage manque d'imagination, mais il est composé avec s.* || Signifie quelquefois La connaissance naturelle ou acquise des choses, les lumières de l'esprit. *Les règles de la s. L'étude de la s. La s. des anciens. Moïse était instruit dans toute la s. des Egyptiens.* — La connaissance inspirée des choses divines et humaines. *Le don de s. est un des sept dons du Saint-Esprit. La s. de Salomon.* — *Le livre de la Sagesse*, V. Bible. || T. Théol. *La Sagesse éternelle, la Sagesse incréée*, Le Verbe ou la seconde personne de la Trinité; *La Sagesse incarnée*, Le Verbe revêtu de notre humanité.

Syn. — *Prudence, Vertu.* — La *sagesse* a pour objet la vérité; la *prudence* a pour objet le succès, le bonheur; la *vertu* a pour objet le devoir. La *sagesse* est la raison éclairée par la science; la *prudence* est la raison appliquée à la conduite de la vie; la *vertu* est la raison obéissant à la loi morale. La *sagesse* propose ce qui est juste; la *prudence* détermine le choix des moyens; la *vertu* donne le courage, l'énergie, le dévouement nécessaires pour accomplir le bien. La *sagesse*, éclairée par la science, dicte des préceptes certains; la *prudence*, aidée de l'expérience, donne des règles pour chaque cas particulier; la *vertu* ne connait qu'une prescription; mais elle l'impose, et, de plus, cette prescription est universelle, sans exception.

SAGETTE ou **SAETTE.** s. f. (lat. *sagitta*). Flèche. Vieux et inusité.

SAGITTAIRE. s. m. (latin. *sagittarius*, archer). T. Astron. V. Constellation et Zodiaque. = Sagittaire. s. f. T. Bot. V. Alismacées. = Sagittale. adj. f. T. Anat. *Suture s.*, Suture du crâne qui réunit les deux pariétaux. = Sagitté, ée. adj. T. Bot. Qui est en forme de fer de flèche.

SAGOU. s. m. ***SAGOUIER** ou ***SAGOUTIER.** s. m. T. Bot. V. Palmiers et Amidon.

SAGOUIN. s. m. Genre de singes de petite taille. V. Géopithèque. || Fig. et fam., se dit D'une personne malpropre. *C'est un vrai s.* Au fém., *C'est une sagouine.*

SAGUM. s. m. T. Antiq. V. Manteau.

*** SAÏ.** s. m. T. Mamm. Voy. Hélopithèque.

*** SAÏGA.** s. m. T. Mamm. Voy. Antilope.

SAIE. s. f. T. Antiq. Voy. Sagum et Sayon.

SAIGNANT, ANTE. adject. Qui dégoutte de sang. *Avoir le nez tout s., la bouche saignante.* — Figur., *La plaie est encore saignante*, L'injure est encore toute nouvelle; le malheur est encore tout récent. || On dit encore D'une viande rôtie qui n'est pas assez cuite, *Elle est encore toute saignante.*

SAIGNÉE. s. f. Opération qui a pour objet d'extraire des vaisseaux une certaine quantité de sang. *Pratiquer une s. Avoir recours à la s. du bras. S. générale. S. locale.* || Le sang même qu'on a tiré par cette opération. *Une s. copieuse. La s. a été trop forte.* — Fig., *C'est une grande, une rude s. qu'on lui a faite, qu'on a faite à sa bourse*, se dit Quand on a tiré de quelqu'un une somme considérable. || Par extens., Le pli formé par le bras et l'avant-bras, et qui est l'endroit où l'on ouvre ordinairement la veine. *Il a reçu un coup sur la s.* || Par anal., Rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelque endroit. *Faire des saignées pour dessécher un marais.*

Enc. — La *Saignée* se distingue en *générale* et *locale*. La *S. générale* a pour objet de dégager immédiatement tout le système sanguin. Elle consiste dans l'ouverture d'une veine d'un certain volume, d'où le nom de *Phlébotomie*, sous lequel on désigne habituellement cette opération. La *S. locale*, appelée aussi *S. capillaire*, consiste dans l'ouverture des vaisseaux capillaires d'une partie, afin de dégorger spécialement la partie même sur laquelle on la pratique.

Dans l'immense majorité des cas, l'opération de la phlébotomie se pratique sur l'une des veines qu'on remarque au pli du bras. Ces veines sont au nombre de sept : au milieu, la veine *médiane* et ses deux branches, la *médiane basilique* et la *médiane céphalique;* en dehors, la *radiale* et la *céphalique;* en dedans, la *cubitale* et la *basilique*. La disposition qu'elles présentent rappelle la figure d'une M qui se continuerait par le sommet de son angle moyen avec la veine médiane, par le sommet de ses angles latéraux avec les veines céphalique et basilique, et par ses deux jambes avec les veines radiale et cubitale. Parmi ces veines, celles qu'on ouvre de préférence sont d'abord la médiane céphalique, puis la basilique, ensuite la médiane basilique, et enfin la céphalique ou la cubitale. Bien que la médiane basilique soit ordinairement la veine la plus grosse et la plus apparente du pli du bras, comme elle croise très-obliquement l'artère brachiale, dont elle n'est séparée que par une aponévrose, on doit, pour éviter de blesser cette artère, toujours choisir la médiane céphalique ou la basilique, lorsqu'elles sont assez volumineuses. Quand on veut pratiquer la s. du bras, on commence par comprimer circulairement le membre au-dessus du pli, afin que le sang, en s'accumulant, distende et rende plus apparente la veine qu'on se propose d'ouvrir. Alors le chirurgien, après avoir bien noté la position de la veine et avoir tendu la peau régulièrement, enfonce dans le vaisseau la pointe de la lancette; puis, par un léger mouvement *de bascule, il relève le tranchant de l'instrument de manière* à agrandir l'ouverture en le retirant. Pendant que le sang coule, il faut avoir soin de maintenir le parallélisme des ouvertures de la veine et de la peau, et l'on favorise l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par ex., en recommandant au malade de faire rouler dans sa main un corps quelconque. Le sang est reçu dans un vase de capacité déterminée, afin d'apprécier exactement la quantité de sang évacuée. Lorsqu'on juge la s. suffisante, on détache la ligature qui comprimait le membre, on rapproche les lèvres de la petite plaie, on lave, et enfin on applique une compresse et un bandage en huit de chiffre.— Les anciens pratiquaient la phlébotomie sur diverses veines du corps, parce qu'ils s'imaginaient, en ouvrant la veine qui venait de la partie malade, évacuer plus particulièrement le sang vicié. Ainsi, par ex., ils ouvraient la veine temporale, la préparate et la jugulaire, dans les maladies de la tête; la ranine dans les affections de la gorge, etc. Dans la mélancolie, l'hypochondrie, ils ouvraient, on ne sait pour quel motif, la veine principale du bord interne du dos de la main, appelée par eux *Salvatelle*, à cause de l'efficacité qu'ils attribuaient à cette s. Aujourd'hui on ouvre encore quelquefois l'une des deux veines *saphènes*, qui sont situées, l'une à la partie interne, et l'autre à la partie externe du bas de la jambe vers les chevilles ou malléoles. On n'a recours à cette s. que lorsqu'on se propose d'obtenir un effet révulsif, lequel est d'ailleurs plus que problématique. Alors on choisit ordinairement la *Saphène interne*, ou *grande saphène*, au devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pieds bien chaud, le chirurgien place une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, ouvre la veine et replace aussitôt le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang. Enfin, quand il a coulé assez de sang, l'opérateur retire le pied du bain, enlève la ligature, essuie le membre, et applique le bandage connu sous le nom d'*étrier*. Il est encore une sorte de s. générale qui n'est plus employée que par quelques médecins auxquels les notions les plus élémentaires de la physiologie paraissent étrangères : c'est l'*Artériotomie*. Comme son nom l'indique, elle consiste à ouvrir une artère, au lieu d'une veine. Cette s. ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui offrent un point d'appui solide, telles que l'*artère temporale*. — *L'instrument exclusivement employé chez* nous pour l'opération de la s., est la *lancette* (v. ce mot). En Allemagne, on fait généralement usage d'un appareil appelé *Phlébotome*. Il consiste en une petite boîte de métal qui renferme une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine qu'on veut ouvrir, et on lâche la détente. On nomme communément *S. blanche*, toute piqûre faite dans le but de tirer du sang, et qui n'atteint pas ou n'ouvre pas la veine.

La *S. locale* ou *capillaire* se fait au moyen des *sangsues*, ou au moyen des *scarifications*, c.-à-d. de petites incisions superficielles *faites à la peau*, soit avec la lancette ou le bistouri, soit avec un instrument spécial, comme le scarificateur ou le bdellomètre. Nous avons parlé, au mot HIRUDINÉES, de l'application des sangsues; il sera parlé des instruments propres à scarifier au mot VENTOUSE.

SAIGNEMENT. s. m. Épanchement de sang, principalement par le nez. *Il a fréquemment des saignements de nez.* Voy. ÉPISTAXIS.

SAIGNER. v. a. Tirer du sang en ouvrant la veine. *S. un malade. S. du bras, du pied. S. à la tempe, à la jugulaire. Il est aisé à s. Il a été saigné tant de fois. S. un cheval. S. jusqu'au blanc*, V. BLANC. — Figur. et fam., Exiger, tirer de quelqu'un une somme considérable. *On a exigé de lui une forte somme; on l'a bien saigné.* ‖ En parl. Des animaux qu'on tue pour servir d'aliments, Égorger. *S. un porc, un veau, un mouton. S. un poulet.* — *S. la viande*, La faire dégorger convenablement. *On n'a pas assez saigné cette viande.* ‖ Par anal., *S. un fossé, un marais*, Faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un fossé, d'un marais. *S. une rivière*, Faire couler une partie de ses eaux par un canal de dérivation. = SAIGNER. v. n. Perdre du sang. *S. du nez. Le front lui saigne. Mon doigt saigne toujours. La blessure saigne encore.* ‖ Figur., *La plaie saigne encore, c'est une plaie qui saignera longtemps*, se dit D'une offense, d'une injure, d'un malheur dont on conservera longtemps le souvenir. *Le cœur me saigne, le cœur lui saigne, cela fait s. le cœur*, se dit D'une chose dont on est sensiblement touché. — Fig. et fam., *S. du nez*, manquer de résolution, de courage dans l'occasion, ou Manquer à un engagement pris. *Il fit d'abord le fanfaron, puis il saigna du nez. Il avait promis de me vendre sa maison, maintenant il saigne du nez.* = SE SAIGNER. v. pron. *Ce médecin se saigne toujours lui-même.* — Figur. et fam., Donner jusqu'à se gêner. *Il faut que chacun se saigne dans les nécessités de l'État. Il s'est saigné au blanc pour marier sa fille.*

SAIGNEUR. s. m. Fam., et par dénigr., se dit D'un médecin qui abuse de la saignée. *C'est un rude s., un grand s.* = SAIGNEUX, EUSE. adj. Taché de sang. *Il a le nez s. Un mouchoir tout s.* ‖ *Bout s. de veau, de mouton*, Le cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie. *Bout s.*, employé absol., sign. Le cou d'un mouton.

SAILLANT, ANTE. adj. Qui avance, qui sort en dehors. *Corniche saillante. Les parties saillantes d'un bâtiment.* — *Angle s.*, V. ANGLE. ‖ Fig., Vif, brillant, frappant, remarquable. *Une pensée, une idée saillante. Un trait s. Son ouvrage n'offre rien de s. Il y a eu peu d'événements saillants cette année.* ‖ T. Blason. Même signification que Rampant; se dit De la licorne, du chevreuil, du bouc, de la chèvre et du chamois.

SAILLIE. s. f. Sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. *Ce jet d'eau ne vient que par saillies.* — Figur., Emportement, boutade, échappée. *S. extravagante. Il faut réprimer les saillies de la jeunesse. C'est une s. de gaieté qui est pardonnable à son âge.* ‖ Fig., s'emploie plus souvent en parl. Des traits brillants qui semblent échapper, soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit. *Une s. vive, brillante, spirituelle, amusante. Il a d'heureuses saillies. Sa conversation abonde en saillies. Son esprit est tout en saillies.* ‖ Dans le lang. des Sciences, Toute éminence que présente la surface de certains objets. *Cet os offre à sa face externe une s. arrondie. L'os de la pommette forme s.* ‖ T. Archit. L'avance que forme tout membre d'architecture, toute partie de l'édifice sur une autre. *Cette corniche a trop de s. Ce balcon n'a pas assez de s. Des ornements en s. sur le nu du mur. Cette trompe fait s. sur la voie publique.* V. PROJECTURE. ‖ T. Peint. Le relief apparent des objets représentés dans un tableau. *Cette figure n'a pas assez de saillie.*

SAILLIR. v. n. (lat. *salire*). Jaillir, sortir avec impétuosité et par saccades; ne se dit que Des choses liquides. *Le sang saillissait de sa blessure à chaque mouvement qu'il faisait.* On dit plus ordinairem., *Jaillir.* ‖ T. Architect. Être en saillie, déborder le nu du mur. *Cette corniche saillera trop. Ce tableau ne saille pas assez.* ‖ T. Peinture. Avoir beaucoup de relief apparent. *Les ombres bien ménagées font s. les objets. La figure principale ne saille pas assez.* = SAILLIR. v. a. Se dit De quelques animaux, lorsqu'ils couvrent leurs femelles. *Faire s. une jument. Quand un taureau saillit une vache.* = SAILLI, IE. part. *Cette cavale a été saillie par un bel étalon.*

Conj. — *Saillir*, pris dans le sens de Jaillir, se conjugue ainsi : *Je saillis, tu saillis, il saillit, nous saillissons, vous saillissez, ils saillissent; Je saillissais; Je saillis; Je saillirai; Je saillirais. Que je saillisse, Saillant.* Au reste, il n'est guère usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne de quelques temps. Employé en termes d'Architecture, ce verbe n'est également d'usage qu'à la troisième personne de quelques temps et à l'infinitif; mais alors il se conjugue ainsi : *Il saille, ils saillent; Il saillait, ils saillaient; Il saillera, ils sailleront; il saillerait, ils sailleraient; Etc.*

* **SAIMIRI.** s. m. T. Mamm. V. GÉOPITHÈQUE.

SAIN, AINE. adj. (lat. *sanus*). Qui est de bonne constitution, qui n'est pas sujet à être malade. *Un corps bien s. Cet homme n'est pas s. S. de corps et d'esprit. Une saine constitution.* — *Revenir s. et sauf*, Réchapper de quelque péril; ou, après avoir essuyé quelque grande fatigue, Être en parfaite santé. Fig., *Ces marchandises sont arrivées saines et sauves*, Elles sont arrivées sans avoir éprouvé d'avarie, de dommage. ‖ Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état. *Ce cheval a les jambes saines. Voilà des poires encore fort saines pour la saison. Ce bois est très-s. La charpente a été trouvée saine. Les fondements de cet édifice paraissent sains et entiers.* ‖ Se dit aussi au sens moral. *Il a le jugement s., l'esprit s. Il a encore la tête saine. Il a des idées saines. Une saine politique, une saine philosophie.* — *La saine raison*, La droite raison. *La saine critique*, La critique judicieuse. *La saine doctrine*, La doctrine qui est conforme aux décisions de l'Église. *Saine doctrine*, se dit encore D'une doctrine conforme à la raison, à la morale, au bon goût. ‖ Salubre, qui contribue à la santé. *L'air du pays est fort s. L'exercice est s. Des eaux saines. Ce régime n'est pas s. Ces aliments ne sont pas fort sains.*

Syn. — *Salubre, Salutaire.* — *Sain, salubre* et *salutaire*, ne sont synonymes qu'autant qu'on les applique aux choses qui intéressent la santé. Les choses *saines* ne nuisent point; les choses *salubres* font du bien; les choses *salutaires* sauvent de quelque danger, de quelque mal, de quelque dommage. Les lieux destinés à l'éducation publique doivent être dans une situation *saine*. Il est bon que les aliments de la jeunesse soient plutôt *salubres* que délicats. Un médecin doit administrer les remèdes les plus *salutaires*. — *Salubre* ne s'emploie jamais que dans le sens propre; mais on peut dire au figuré : Une *saine* doctrine en morale ne peut donner que des instructions *salutaires*.

SAINBOIS. s. m. T. Bot. V. THYMÉLÉES.

SAINDOUX. s. m. V. AXONGE et GRAISSE.

SAINEMENT. adv. D'une manière saine. *Vivre s. Il est logé s.* ‖ Fig., *Juger s. des choses*, En bien juger, en juger selon la droite raison. On dit de même, *Raisonner s.; Cela est pensé sainement.*

SAINFOIN. s. m. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

SAINT, AINTE. adj. (lat. *sanctus*). Essentiellement pur, souverainement parfait. *La très-sainte Trinité. Le Saint-Esprit. L'Esprit-Saint.* ‖ Se dit aussi Des créatures les plus parfaites, et Des esprits bienheureux. *La sainte Vierge. La sainte Famille. Les saints anges. Les saints patriarches. Les saints apôtres. Les saints martyrs. Les saints Pères. Saint Jean. Sainte Geneviève.* Par abréviation, on écrit, *S. Jean* ou *S^t Jean, S^te Geneviève, Les SS. Pères, etc.* ‖ Qui vit selon la loi de Dieu, qui suit fidèlement ses préceptes. *Un s. homme. Un s. personnage. Une âme sainte.* ‖ Qui est conforme à la loi de Dieu, à la piété. *Action, pensée sainte. Une sainte inspiration. De saintes œuvres. Mener une vie sainte. Être animé d'un s. zèle.* ‖ Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu, ou qui sert à quelque usage sacré. *Les saints mystères. Le saint sacrifice de la messe. Le s. sacrement, le très-s. sacrement de l'autel. Les livres saints. La sainte Bible. La sainte ampoule. Le s. concile. Les saints canons.* — *L'Écriture sainte. La sainte table. Les saintes huiles, Le s.-père, notre très-s. père*, Voy. PÈRE. *Le s.-siège*, Voy. SIÉGE. *Le s.-office*, Voy. INQUISITION. — *Les lieux saints, les saints lieux*, Les lieux où se sont opérés les principaux mystères de notre rédemption. *Le s. sépulcre*, Le sépulcre où Notre-Seigneur a été déposé après sa mort. *Terre sainte*, V. TERRE. *Semaine sainte*, V. SEMAINE. *L'année sainte*, V. JUBILÉ. — *Le s. empire romain*, ou absol., *Le s. empire*, L'empire d'Allemagne. ‖ Par extens., Qui est digne d'un grand respect, d'une vénération particulière. *La sainte union conjugale. La sainte autorité des lois. La sainte hospitalité. Il néglige les devoirs les plus saints.* = SAINT, SAINTE. s. Personnage pieux qui a été canonisé. *C'est un s., c'est une sainte. Le s. du jour. Le s. dont on célèbre la fête. Les litanies des saints. Actes des saints, vies des saints*, V. ACTE. *La canonisation des saints*, Voy. CANONISATION. *Le culte des saints*, Voy. CULTE. — *La communion des saints*, La société des fidèles. ‖ *La Saint-Jean, la Saint-Martin, etc.*, Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, etc. — *L'église Saint-Eustache, l'église Saint-Gervais*, et absol., *Saint-Eustache, etc.*, L'église consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Eustache, etc. ‖ Fig. et prov., *Comme on connaît les saints, on les honore*, Quand on veut se rendre quelqu'un favorable, on se conforme à ses goûts, à ses opinions. *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*, Il vaut mieux s'adresser à un homme puissant qu'à ses subalternes. *Découvrir s. Pierre pour couvrir s. Jean*, Remédier à un inconvénient par un autre. Pour d'autres locut. fig. et prov., V. CHANDELLE, CHIEN, GUÉRIR, HERBE, JOUR, PRÊCHE, VOUER, etc. ‖ Pop., *Mal S.-Jean*, ou *Mal de s.*, L'épilepsie. *Feu S.-Antoine*, L'érysipèle. ‖ *Le s. des saints*, La partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle, et ensuite du temple de Salomon, où l'arche était renfermée. *Le grand prêtre seul pouvait entrer dans le s. des saints.*

Obs. gram. — Lorsque le mot *saint* ne sert pas à qualifier simplement un personnage auquel on attribue le caractère de sainteté, et qu'il se trouve joint à un substantif pour servir de dénomination à une chose ou à une personne, on doit écrire *saint* avec une majuscule et le rattacher au mot suivant par un trait d'union : *La ville de Saint-Étienne; le village de Saint-Cloud*, ou simplement, *Saint-Étienne, Saint-Cloud. La rue Saint-Honoré; la place Saint-Sulpice; le faubourg Saint-Martin. La prison de Sainte-Pélagie; l'hospice de Sainte-Périne*, ou simplement *Sainte-Pélagie, Sainte-Périne. La croix de Saint-Louis; L'ordre de Saint-Michel. Une croix de Saint-André. Le poëme des Saisons, par Saint-Lambert. Les Œuvres de Saint-Évremond; les Mémoires de Saint-Simon.*

SAINT-AUGUSTIN. s. m. T. Typogr. V. CARACTÈRE.

* **SAINTE-ANNE.** s. m. T. Minér. V. MARBRE.

SAINTE-BARBE. s. f. T. Mar. L'endroit d'un vaisseau où l'on serre la poudre et les munitions d'artillerie. On dit mieux aujourd'hui, *Soute aux poudres. La s.-barbe était autrefois située à l'arrière de la pre-*

mière batterie; on l'a transportée dans l'entre-pont, vers le mât de misaine.

SAINTEMENT. adv. D'une manière sainte. *Vivre s.*

SAINT-ESPRIT. s. m. T. Théol. V. TRINITÉ. ‖ *L'ordre du Saint-Esprit*, Voy. CHEVALERIE.

SAINTETÉ. s. f. (lat. *sanctitas*). Qualité de ce qui est saint. *Grande s. La s. des apôtres. La s. de la religion. La s. des mystères. La s. du mariage. La s. de sa vie, de ses mœurs. La s. du lieu. La s. des lois. La s. des serments. La s. d'un engagement.* — Se dit, par excellence, en parlant De Dieu. *Dieu est la s. même.* ‖ Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parl. Au pape ou du pape. *Votre Sainteté. Sa Sainteté a ordonné que...*

SAINT-GERMAIN. s. m. T. Hortic. V. POIRIER.

***SAINT-SIMONIEN, IENNE** s. Partisan des idées de Saint-Simon. *Les saint-simoniens.* ‖ Adjectiv., Qui appartient à la doctrine de Saint-Simon. *L'école s.-simonienne. Une brochure s.-simonienne.* = *SAINT-SIMONISME. s. m. La doctrine de Saint-Simon et de ses disciples. Voy. SOCIALISME.

SAÏQUE. s. f. T. Mar. Bâtiment en usage dans le Levant. *La s. n'a que deux mâts sans perroquets.*

SAISIE. s. f. T. Procéd., Police, Douanes, etc.

Enc. — Le mot *Saisie*, dans son sens le plus général, signifie toute mise de biens ou effets quelconques sous la main de la justice. *Ainsi, d'une part, il s'applique à l'acte par lequel un créancier,* pour sûreté de sa créance et afin d'assurer le payement de ce qui lui est dû, arrête, dans la forme légale, les biens meubles ou immeubles de son débiteur ; et, d'autre part, il désigne, en matière de police, de douanes et de contributions indirectes, l'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime ou d'un délit. — Tous les biens d'un débiteur ne sauraient tomber sous le coup de la s. Ainsi la loi reconnaît comme insaisissables : 1° les objets qualifiés immeubles par destination ; 2° le coucher nécessaire aux saisis et celui de leurs enfants vivant avec eux, ainsi que les habits dont ils sont vêtus ; 3° les livres relatifs à la profession du saisi, jusqu'à la somme de 300 fr. à son choix ; 4° les *machines et instruments qui servent à l'enseignement* ou à la pratique des sciences et des arts jusqu'à concurrence de la même somme ; 5° les équipements des militaires ; 6° les outils des artisans nécessaires à leur profession ; 7° les farines et menues denrées nécessaires à la consommation du saisi et de sa famille pendant un mois ; 8° une vache, trois brebis ou deux chèvres, au choix du saisi, avec les fourrages nécessaires à leur nourriture pendant un mois ; 9° les rentes sur l'État ; 10° les provisions alimentaires adjugées par justice ; 11° les sommes et objets disponibles déclarés insaisissables par le testateur ou donateur ; 12° *enfin* les sommes et pensions pour aliments, encore que le testament ou l'acte de donation ne les déclare pas insaisissables. Ces objets ne peuvent être saisis pour aucune créance, même pour celle de l'État, *si ce n'est pour aliments fournis* à la partie saisie ou sommes dues aux fabricants ou vendeurs desdits objets, ou à celui qui aura prêté pour les acheter, fabriquer ou réparer ; pour fermages et moissons des terres à la culture desquelles ils sont employés ; loyers des manufactures, moulins, pressoirs, usines dont ils dépendent, et loyers des lieux servant à l'habitation personnelle du débiteur. Toutefois le coucher des saisis et de leurs enfants ainsi que leurs habits ne peuvent jamais être saisis. Quant aux traitements et pensions fournis par l'État, ils ne peuvent être saisis que pour une certaine portion, *laquelle est déterminée par la loi.* — On distingue les saisies en *mobilières* ou *immobilières*, selon la nature de la chose qui en est l'objet.

Parmi les saisies *mobilières*, les unes peuvent être faites sans titre exécutoire; ce sont : la *Saisie-arrêt*, la *S.-gagerie*, la *S.-revendication*, et la *S. conservatoire*. D'autres ne peuvent être faites qu'en vertu d'un titre exécutoire; ce sont : la *S.-exécution*, la *S.-brandon* et la *S. des rentes*. — La *S.-arrêt*, appelée aussi *Opposition*, est celle par laquelle un créancier fait *saisir-arrêter* entre les mains d'un tiers les sommes et les effets qui appartiennent à son débiteur, c.-à-d. s'oppose à leur remise entre les mains de ce dernier. Cette s. doit être faite par le ministère d'un huissier, en vertu de titres authentiques ou privés, ou bien, s'il n'y a pas de titre, en vertu d'une *autorisation donnée par* le juge du domicile du débiteur. Dans la huitaine de la s.-arrêt, sauf l'augmentation de délai pour les distances, le créancier saisissant est tenu, à peine de nullité, de dénoncer la s.-arrêt au *débiteur saisi et de l'assigner* en validité. Dans un pareil délai, à partir du jour de la demande en validité, cette demande doit être dénoncée au *tiers saisi*, c.-à-d. à celui entre les mains duquel la s.-arrêt est formée. Si la dénonciation n'a lieu que plus tard, les payements faits par le tiers saisi jusqu'à cette dénonciation sont valables. La *S.-gagerie* est celle qui a pour objet d'empêcher que les meubles et les fruits garnissant la maison ou les terres du propriétaire ne soient déplacés ou enlevés au préjudice des loyers et fermages qui lui sont dus. Cette s. se fait dans la forme de la s.-exécution, et, s'il s'agit de fruits, dans celle de la *s.-brandon*. La *S.-revendication* est la réclamation d'un effet mobilier qui se trouve dans la main d'un tiers, et sur lequel on prétend avoir le droit de propriété ou celui d'un gage privilégié. Ainsi, les *propriétaires peuvent saisir-revendiquer* les meubles garnissant la maison louée ou la ferme, et qui ont été déplacés sans leur consentement, dans le délai de 40 jours, lorsqu'il s'agit du mobilier qui garnissait une ferme, et dans celui de quinzaine, s'il s'agit de meubles garnissant une maison. Le vendeur non payé peut aussi, quand la vente a été faite sans terme, saisir-revendiquer, dans la huitaine de la livraison, les effets vendus, s'ils se trouvent encore en la possession de l'acheteur et s'ils n'ont point changé de forme. Le propriétaire d'une chose perdue ou volée peut, pendant 3 ans, la faire saisir-revendiquer entre les mains de son détenteur. Aucune s.-revendication ne peut être faite qu'en vertu d'une ordon*nance du président du tribunal de première instance*. La *S. conservatoire* est celle qu'un créancier fait pratiquer en vertu de l'autorisation du président du tribunal de commerce. Cette s. n'a d'autre effet que de mettre sous la main de la justice les effets du débiteur et d'empêcher qu'il n'en dispose pendant la durée du litige au préjudice de son créancier.

Les autres saisies mobilières ne peuvent, ainsi que nous l'avons dit, être pratiquées qu'en vertu d'un *titre exécutoire*. On appelle ainsi un titre qui est empreint du sceau de l'autorité souveraine, ou, en d'autres termes, qui porte le même intitulé que les lois et qui se termine par la *formule exécutoire*, c.-à-d. par un mandement en forme aux officiers de justice. Tout acte ou jugement revêtu de cette formule commande l'obéissance, et l'officier mi*nistériel qui serait alors insulté dans l'exercice de ses fonctions*, pourrait requérir la force armée ou dresser procès-verbal de rébellion. — La *S.-exécution* est celle qu'exerce le créancier, pour faire vendre les meubles de son débiteur et pour être payé sur le prix. Elle ne peut être faite qu'un jour après commandement de payer signifié à la personne ou au domicile du débiteur, et contenant notification du titre, s'il n'a déjà été notifié. L'huissier doit être assisté de deux témoins ou recors. Si le saisi est absent ou s'il refuse d'ouvrir aucune pièce ou meuble, l'huissier devra se faire assister d'un officier public. Tous les biens meubles qui se trouvent au domicile du débiteur peuvent être saisis et vendus, à l'exception de ceux que la loi a déclarés insaisissables. — La *S.-brandon* est celle par laquelle un créancier saisit les fruits et récoltes pendants *par racines sur les immeubles de son débiteur*. Cette s., dont le nom vient de l'usage où l'on était autrefois de placer dans ce cas, autour du champ, des faisceaux de paille appelés *brandons*, suspendus à des pieux, doit être précédée d'un commandement avec un jour d'intervalle. Elle doit en outre être faite dans les 6 semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité des fruits. La *S. des rentes constituées sur particuliers* permet au créancier de saisir, un jour après commandement, les rentes constituées qui appartiennent à son débiteur. Cette s. diffère de la saisie-arrêt en ce que celle-ci a pour unique but d'empêcher le tiers saisi de se libérer entre les mains du saisi qui n'en continue pas moins d'être le créancier du tiers saisi, tandis que la s. d'une rente a pour but de transporter la propriété de cette rente sur la tête d'un tiers moyennant le prix *d'adjudication payé par ce dernier.—Dans toutes* les saisies mobilières, lorsque les deniers saisis-arrêtés, ou le prix des objets mobiliers saisis et vendus, se trouvent insuffisants pour payer tous les créanciers qui ont formé opposition sur ces deniers ou sur ce prix, la distribution se fait entre eux *par contribution*, c.-à-d. que les deniers sont répartis au marc le franc entre tous, sauf le cas où il y a des créanciers privilégiés. Si la distribution ne peut se faire à l'amiable entre les créanciers, le président du tribunal commet un juge pour y procéder. Alors, dans le mois de la sommation qui leur est faite, les créanciers opposants sont tenus, à peine de forclusion, de produire et remettre leurs titres aux mains du juge commis. Lorsque ce dernier a dressé l'état de collocation, les créanciers sont sommés d'en prendre communication, et, s'ils *veulent contredire, ils doivent le faire* dans la quinzaine de la sommation. Enfin, l'appel du jugement qui statue sur les contredits doit être interjeté dans les 10 jours de la signification de ce jugement à avoué.—Dans tous les cas de s. d'objets mobiliers, ces objets doivent être confiés à la garde d'une personne solvable et de la qualité requise par la loi. Le saisissant, son conjoint, ses parents ou alliés, jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement, et ses domestiques, ne peuvent être établis gardiens de la s.; mais le saisi, son conjoint, ses parents, alliés et domestiques peuvent l'être, s'ils y consentent, *ainsi que le saisissant*. L'huissier établit le gardien que lui présente le saisi, si ce gardien est solvable, et le charge immédiatement des objets saisis. Dans le cas contraire, il le choisit lui-même et l'établit. Ceux qui se *rendent coupables d'enlèvement* ou de *détournement des objets saisis*, sont considérés comme coupables de vol et punis comme tels. (C. P., 379 et suiv.)

La *S. immobilière*, ou l'*Expropriation forcée*, est, pour les immeubles, ce que la s.-exécution est pour les meubles. Elle a pour but de mettre les biens immeubles du débiteur entre les mains de la justice, puis de les faire vendre, afin de payer les créanciers sur le prix provenant de cette vente. Le Code Nap. détermine la nature des biens dont le créancier peut poursuivre l'expropriation, et les conditions dans lesquelles elle peut avoir lieu (v. EXPROPRIATION); puis le Code de Proc. civile règle les formes à observer dans cette poursuite. On ne peut procéder à une s. immobilière qu'après qu'il y a eu, au préalable, commandement de payer fait, *à la requête et diligence* du créancier, à la personne du débiteur ou à son domicile. Si ce commandement reste sans résultat, les poursuites commencent. La s. immobilière a lieu, après 30 jours écoulés depuis le commandement ; transcription de la s. est faite, dans la quinzaine, au bureau des hypothèques de la situation des biens ; la s. est, en outre, dans la quinzaine de cette transcription, également transcrite au greffe du tribunal où doit se faire la vente ; la s., ainsi enregistrée et transcrite, est dénoncée au saisi dans la quinzaine du jour du dernier enregistrement, et cette dénonciation est elle-même *enregistrée dans la huitaine. Les formalités* principales qui suivent, sont : l'insertion par trois fois dans les journaux d'un extrait de la s.; l'affiche de cet extrait dans certains lieux déterminés, laquelle doit également être faite par *trois fois* ; la notification de cette affiche ou placard au saisi et aux créanciers inscrits sur l'immeuble ; la publication du cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication ; l'adjudication préparatoire, et enfin l'adjudication définitive. Toute personne peut, dans la huitaine du jour de l'adjudication définitive, faire au greffe du tribunal une surenchère, pourvu qu'elle soit du quart au moins du prix principal de la vente. Cette surenchère n'est reçue qu'à la charge par le surenchérisseur d'en faire, à peine de nullité, la dénonciation, dans les 24 heures, aux avoués de l'adjudicataire, du créancier poursuivant *et de la partie saisie*, si elle a avoué constitué. Toute contestation incidente doit être jugée sommairement. Lorsqu'un tiers prétend avoir la propriété de tout ou partie des immeubles qui ont été saisis sur la tête d'une autre personne, sa *demande en distraction* doit être formée par requête d'avoué, tant contre le saisissant que contre la partie sai*sie et le créancier premier inscrit*. L'appel du jugement rendu sur la demande en distraction doit être interjeté dans la quinzaine du jour de la signification à personne ou domicile, outre l'augmentation à raison des distances. Faute par l'adjudicataire d'exécuter les clauses de l'adjudication, le bien est vendu à la folle enchère, et il est tenu par corps de la différence de son prix avec celui de revente. — La distribution du prix des immeubles vendus qui se fait entre les divers créanciers du saisi est appelée *Ordre*, parce que ces derniers sont colloqués sur ce prix d'après l'ordre ou le rang de leurs priviléges ou hypothèques. Lorsque les créanciers ne peuvent s'entendre, l'ordre, de même que la distribution par contribution, est réglé par un juge commis à cet effet. Tous les créanciers sont sommés de produire leurs titres, et chacun d'eux est *tenu de le faire dans* le mois de la sommation. Aussitôt que le juge-commissaire a dressé son état de collocation, les créanciers sont encore sommés d'en prendre communication, et, s'ils veulent contredire, ils doivent le faire dans le mois de cette seconde sommation. L'appel du jugement qui statue sur les contredits doit être interjeté, comme pour la distribution par contribution, dans les 10 jours de la signification à avoué. Le créancier d'un créancier qui a produit utilement peut se faire attribuer en sous-ordre le montant de la somme attribuée à son débiteur par l'état de collocation.

SAISINE. s. f. T. Droit. V. SUCCESSION.

SAISIR. v. a. Prendre vivement, et souvent avec effort. *S. quelqu'un au passage. Le s. au collet. On a saisi le voleur au moment où il s'échappait. S. un papillon au vol. S. avec la main, avec les dents, avec le bec, etc.* — Figur., *S. l'occasion, s. le moment favorable*, Les mettre sur-le-champ à profit. *S. un prétexte*, S'en servir, sans se donner le temps d'examiner s'il est bon ou mauvais. ‖ Prendre quelque chose pour le tenir ou pour le porter. *Le manche de ce marteau est trop gros, on a de la peine à le s.* ‖ Fig., Comprendre, discerner, interpréter. *Vous avez mal saisi ce que j'ai dit. C'est un homme qui saisit tout d'un coup les choses. Il a bien saisi le nœud de la difficulté. Ce traducteur a mal saisi ce passage, ce texte. Il a bien saisi le ridicule de cette action. L'acteur n'avait pas bien saisi son rôle.* ‖ Figur., se dit Des influences physiques ou morales qui agissent, qui font impression sur quelqu'un. *Le froid m'a saisi. La fièvre l'a saisi. La douleur, la crainte, le désespoir l'a saisi. Il fut saisi d'effroi, d'étonnement, d'admiration, de respect, etc. Cette pensée m'a saisi. L'éloquence de Bossuet saisit et entraîne le lecteur. Ce spectacle me saisit d'horreur. Un enthousiasme guerrier saisit tout le peuple.* — Absol., *Être saisi*, Être frappé subitement, touché de plaisir, pénétré de douleur. *A cette nouvelle, tout le monde fut saisi. J'en suis encore saisi, tout saisi.* ‖ T. Procéd., Police, etc. Faire une saisie, arrêter, retenir par voie de saisie. *S. des meubles. S. des immeubles. Saisir-arrêter une somme. S. des objets de contrebande. S. des faux poids. Le garde-chasse lui a saisi son fusil. On a saisi ses papiers. On a saisi tel numéro de ce journal.* ‖ T. Jurisprud. *Le mort saisit le vif*, V. SUCCESSION. ‖ T. Palais. *S. d'une affaire un tribunal*, La porter devant lui. *Il a saisi la cour de son affaire. Le tribunal est saisi.* = SE SAISIR. v. pron. *Se prendre, s'empoigner mutuellement. *Ils se saisirent l'un l'autre pour se battre.* ‖ S'emparer, se rendre maître d'une personne, d'une chose. *Il faut se s. de cet homme, c'est un voleur. Il s'est saisi de l'argent, des meubles, du cheval. Il faut d'abord se s. de cette place, de cette ville. Saisissez-vous de ce poste. Se s. d'un couteau, d'une épée.* ‖ Figur., au sens moral, Être frappé subitement. *Quand on lui apprit la mort de son fils, il se saisit tellement, qu'il en mourut.* Vieux. = SAISI, IE. part. *Les biens, les objets, les effets saisis. La partie saisie. Le voleur a été trouvé saisi du vol*, On a trouvé sur lui l'objet qu'il avait volé. On dit de même, *On l'a trouvé saisi d'une lettre qui a dévoilé toute l'intrigue.* ‖ T. Procéd. S'emploie subst., et l'on appelle *Saisi*, Le débiteur sur lequel on a fait une saisie, et *Tiers-saisi*, Celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt.

SAISISSABLE. adj. 2 g. Qui peut être saisi. *Cette rente n'est pas s.* = SAISISSANT, ANTE. adj. Ne se dit que Figur., et sign., Qui surprend tout d'un coup, qui fait une vive impression. *Un froid s. Un spectacle s. Ce livre contient un tableau s. des misères de notre temps.* ‖ T. Procéd. Se dit subst., De celui au nom de qui se fait une saisie. *Le premier s. La saisissante.* = SAISISSEMENT. s. m. Impression subite, produite par une cause morale. *Il est mort d'un s. Il n'est pas encore revenu de son s. S. de cœur.* ‖ Se dit aussi en parl. Du froid. *En sortant du bal par ce temps humide, elle a éprouvé un s. qui l'a rendue malade.*

SAISON. s. f. (lat. *statio*, station?). L'une des quatre parties de l'année, qui contiennent chacune trois mois, dont deux commencent aux solstices et deux aux équinoxes. *Les quatre saisons de l'année. L'intempérie des saisons, de la s.* — *La saison nouvelle*, Le printemps. *L'arrière-s.*, L'automne, le commencement de l'hiver. *La belle s.*, La partie de l'année où le temps est beau, c'est-à-dire la fin du printemps, l'été et le commencement de l'automne. *La mauvaise s.*, La fin de l'automne, l'hiver et le commencement du printemps. — On dit aussi, *La s. des frimas, des pluies, etc.*, pour désigner L'époque de l'année où il y a habituellement des frimas, des pluies, etc.; *La s. des fleurs, des fruits, des foins, des semailles, des perdreaux, des cailles*, pour désigner Le temps où paraissent les fleurs, où l'on a la coutume de faire les foins et de semer, où les cailles, etc., se trouvent en plus grand nombre, et sont meilleures à manger. On dit encore, *Les fruits, les légumes de la s.*, en parlant Des fruits, etc., propres à la saison où l'on se trouve, et, *La s. est avancée*, Les fruits de la saison sont plus avancés qu'ils ne le sont habituellement au moment où l'on parle. ‖ *Saison* se dit également Du temps propre pour faire quelque chose. *Faire ses provisions dans la s. Ces fruits ne sont plus de s.* — Au sens mor., *Ce que vous dites est hors de s. Cette entreprise n'est pas encore de s.* ‖ Par extens., se dit De certains âges de la vie. *La première s. de la vie*, La jeunesse. *La dernière s. de la vie*, La vieillesse. On dit de même, *La belle s.; La s. des plaisirs, des amours; L'arrière-saison.*

Enc. — I. La différence des *Saisons* est due aux diverses positions qu'occupe la Terre dans sa révolution annuelle autour du Soleil, et à ce que, durant tout le cours de cette révolution, l'axe de notre globe conserve constamment la même direction que si ce mouvement n'existait pas. En effet, cet axe est emporté circulairement et parallèlement à lui-même, et il correspond toujours au même point évanouissant sur la sphère des étoiles fixes. Ainsi soient S le Soleil, et A, B, C, D, quatre positions de la Terre dans son orbite, à 90° de distance l'une de l'autre : A représente la position qu'occupe notre globe au 21 mars ou à l'équinoxe de printemps, tandis que B correspond au 21 juin ou au solstice d'été, C au 23 septembre ou à l'équinoxe d'automne, et D au 21 décembre ou au solstice d'hiver. Dans chacune de ces positions, soit PQ l'axe invariable de la Terre, autour duquel s'opère sa rotation diurne, indépendamment de son mouvement annuel dans l'orbite. Comme le Soleil ne peut éclairer à la fois que la moitié de la surface terrestre, c.-à-d. celle qui est tournée de son côté, les parties du globe qui sont ombrées dans ces diverses positions représenteront les régions non éclairées, et les parties sans ombre les hémisphères éclairés de la surface de la terre, dans ces mêmes positions. Or, en premier lieu, dans la position A, le Soleil est verticalement dans l'intersection de l'équateur FE et de l'écliptique HG, il est donc à l'*équinoxe;* et, dans cette position, les pôles P et Q tombent tous les deux sur les limites du côté illuminé. En conséquence, il fait alors jour à la fois dans la moitié de l'hémisphère nord et dans la moitié de l'hémisphère sud; et, comme la Terre tourne autour de son axe, chaque point de sa surface décrit la moitié de sa course diurne dans la lumière, et l'autre moitié dans l'obscurité; en d'autres termes, à cette époque, la durée du jour et celle de la nuit sont égales sur tout le globe : c'est de là qu'est venu le terme d'*Équinoxe.* On peut en dire autant de la position C qui correspond à l'équinoxe d'automne. Maintenant B est la position de la Terre à l'époque du *solstice d'été* ou solstice boréal. Ici, le pôle nord P et une partie considérable de la surface de la terre jusqu'en B sont situés dans la moitié illuminée. Or, comme la Terre tourne sur son axe dans cette position, cette partie tout entière reste constamment éclairée. En conséquence, à ce point de son orbite, ou dans cette saison de l'année, il fait constamment jour au pôle boréal, ainsi que dans toute cette région de la terre qui entoure ce pôle jusqu'en B, c.-à-d. jusqu'à la distance d'environ 23°28' du pôle, ou jusqu'à la limite que l'on désigne en géographie sous le nom de *cercle arctique.* Du côté opposé, au contraire, le pôle sud Q, avec toute la région comprise dans le *cercle antarctique*, c.-à-d. jusqu'à une distance du pôle austral égale à 23° 28', reste plongé dans les ténèbres, pendant toute la rotation diurne, en sorte qu'il fait continuellement nuit dans cette zone australe. Quant à la portion de la surface terrestre qui est comprise entre les cercles arctique et antarctique, il est évident que plus un point quelconque de cette surface se trouvera rapproché du pôle nord, plus il restera longtemps illuminé et moins il restera dans l'obscurité durant sa course diurne; en d'autres termes, plus son jour sera long et plus sa nuit sera courte. Toute station au nord de l'équateur aura un jour plus grand et une nuit plus courte que 12 heures, et *vice versâ.* Tous ces phénomènes seront exactement inverses lorsque la terre se trouvera au point opposé D de son orbite. Le tableau suivant indique les durées des jours les plus longs et les plus courts pour diverses latitudes depuis l'équateur jusqu'aux parallèles terrestres dont la latitude est 66° 32', c.-à-d. jusqu'aux *cercles polaires.* Il importe de remarquer que les nombres donnés dans ce tableau ont été obtenus en négligeant l'influence atmosphérique.

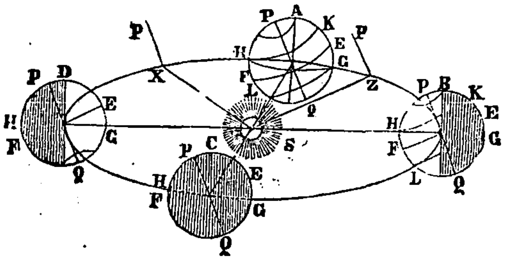

LATIT.	JOUR le plus long.	JOUR le plus court.	LATIT.	JOUR le plus long.	JOUR le plus court.
0°	12 h. 0 m.	12 h. 0 m.	40°	14 h. 51 m.	9 h. 9 m.
5°	12 17	11 43	45°	15 26	8 34
10°	12 35	11 25	50°	16 9	7 51
15°	12 53	11 7	55°	17 7	6 53
20°	13 13	10 47	60°	18 30	5 30
25°	13 34	10 26	65°	21 9	5 21
30°	13 56	10 4	66° 32'	24 0	0 0
35°	14 22	9 38			

Nous avons supposé jusqu'ici, afin de simplifier l'exposition du problème, que la Terre se meut dans un cercle dont le Soleil occupe le centre. Mais personne n'ignore aujourd'hui que l'orbite de la Terre est une ellipse ou un cercle allongé, dont le Soleil occupe un des foyers. Il résulte de là que la Terre, en partant du point qui correspond à l'équinoxe du printemps A, met plus de temps à aller, par le solstice d'été B, au point correspondant à l'équinoxe d'automne C, que pour décrire l'autre partie de son orbite. Par conséquent, les durées des diverses saisons doivent être un peu inégales. En effet, les observations donnent pour chacune d'elles les nombres suivants : *Printemps*, 92 jours 20 heures 59 minutes; *Été*, 93 j. 14 h. 13 m.; *Automne*, 89 j. 18 h. 35 m.; *Hiver*, 89 j. 0 h. 2 m. Si nous ajoutons ensemble les durées du printemps et de l'été, puis celles de l'automne et de l'hiver, nous trouvons les deux nombres 186 j. 11 h. 12 m. et 178 j. 18 h. 37 m. Par conséquent, le printemps et l'été pris ensemble sont environ de 8 jours plus longs que l'hiver et l'automne pris également ensemble : en d'autres termes, le Soleil reste près de 8 jours de plus dans l'hémisphère boréal que dans l'hémisphère austral. V. PRÉCESSION.

II. Maintenant, tout le monde sait que la température d'un lieu quelconque pris à la surface de la Terre dépend principalement de son exposition aux rayons solaires. Ainsi, tant que le soleil est sur l'horizon d'un lieu, ce lieu en reçoit de la chaleur; il en perd, par suite du phénomène appelé *radiation* ou *rayonnement*, lorsque le Soleil a passé sous l'horizon. Les quantités reçues et perdues dans le cours de l'année doivent (en négligeant les causes secondaires qui peuvent modifier le résultat général) se compenser en chaque lieu, sans quoi l'équilibre de température ne pourrait se soutenir. Chaque fois donc que le Soleil reste plus de 12 heures au-dessus de l'horizon d'un lieu, et par conséquent d'autant moins au-dessous, la température générale de ce lieu sera nécessairement supérieure à la moyenne; par contre, elle sera inférieure dans le cas opposé. Il suit de là que, lorsque la Terre se meut de A en B, les jours devenant plus longs et les nuits plus courtes dans l'hémisphère nord, la température doit augmenter en chaque lieu de cet hémisphère, et l'on passe du printemps à l'été; tandis que, dans le même temps, le contraire a lieu pour l'hémisphère sud. Mais à mesure que la Terre passe de B en C, les jours et les nuits approchent de nouveau de l'égalité. En même temps, l'excès de la température de l'hémisphère septentrional sur la moyenne va en diminuant, et il en est de même de l'excès de la température de l'hémisphère méridional au-dessous de cette même moyenne, de telle sorte qu'à l'équinoxe d'automne C, on a de nouveau la température moyenne. Enfin, lorsque la Terre passe de C en D et revient en A, tous les mêmes phénomènes doivent évidemment se reproduire, mais dans un ordre inverse : c'est alors l'hiver qui règne dans l'hémisphère boréal, et l'été dans l'hémisphère austral. — La théorie que nous venons d'exposer est en parfait accord avec les faits observés. Le jour continuel dans les cercles polaires en été, et la nuit perpétuelle en hiver; l'accroissement général de la température et de la longueur du jour à mesure que le soleil s'approche du pôle élevé, et le renversement des saisons dans les hémisphères boréal et austral, sont des faits trop bien connus pour que nous y insistions davantage. Les positions A, C, de la terre correspondent, ainsi que nous l'avons dit, aux équinoxes, et les positions B, D, aux *solstices;* mais ce terme a besoin d'être expliqué. Si, en un point quelconque X de l'orbite, nous tirons XP dans la direction de l'axe de la Terre et XS dans celle du Soleil, il est évident que l'angle PXS sera la distance polaire du Soleil. Or, cet angle atteint son maximum dans la position D, et son minimum en B, car, dans le premier cas, il est égal à $90° + 23° 28' = 113° 28'$, et dans le second, il est égal à $90° - 23° 28' = 66° 32'$. Dans ces deux points, le Soleil cesse de s'approcher ou de s'éloigner du pôle, et de là le nom de *Solstices* qu'on leur donne.

III. D'après ce qui précède, il est facile de comprendre qu'au point de vue climatologique, le mot *Saison* ne saurait avoir sur toute la surface du globe la signification que nous y attachons, nous habitants de la zone tempérée boréale, et particulièrement, que la distinction du printemps et de l'été, de l'automne et de l'hiver, n'existe pas pour toutes les zones. En effet, les habitants de la région équatoriale voient deux fois chaque année le Soleil sur leurs têtes : ils ont donc en apparence deux étés; puis, le Soleil s'écarte pour eux, tantôt à droite, tantôt à gauche, de 23° 28', c.-à-d. jusqu'à chaque tropique; et, dans ces deux dernières positions, il semble que la température devrait être moins brûlante. Mais, lorsque le Soleil est sous l'équateur et darde perpendiculairement ses rayons sur la Terre, la chaleur extrême qu'il développe détermine en même temps une immense évaporation d'eau qui donne lieu à des orages et à des pluies épouvantables : de là vient que ces deux prétendus étés sont appelés par les navigateurs européens *Saison des pluies* et *Hivernage.* Au contraire, lorsque le Soleil se trouve vers l'un ou l'autre des tropiques, ses rayons n'étant plus perpendiculaires, ils soulèvent moins de vapeurs, et les deux saisons qu'amène cette double révolution sont sèches et sans orages. Sous l'un et l'autre des tropiques, les habitants n'ont aussi que deux saisons, l'été et l'hiver; mais elles ne sont point partagées comme sous l'équateur. Lorsque le tropique boréal ou du Cancer est sous l'influence de l'été, le tropique austral ou du Capricorne est sous celle de l'hiver, et *vice versâ.* Seulement, comme le Soleil ne s'écarte jamais au delà de 23° 28' au-dessous de l'équateur, ses rayons n'ont jamais qu'une faible obliquité, les jours ne raccourcissent jamais beaucoup, la différence des deux saisons est peu sensible, et l'hiver y est ordinairement fort chaud et fort sec. Mais si l'on remonte vers les régions intermédiaires, on trouve l'été et l'hiver séparés par des saisons tempérées, de telle sorte que, dans ces régions, le froid et la chaleur règnent avec plus ou moins d'intensité, selon que le Soleil est plus ou moins rapproché de chacun des pôles. Or, comme le 45° degré de latitude, soit boréale, soit australe, est le milieu entre le pôle et l'équateur, c'est sous ce parallèle que la température moyenne tend à s'établir avec le plus de régularité, en faisant toutefois la part de l'influence considérable qu'exercent la configuration des terres et les accidents du sol. Enfin, le dernier résultat du passage du Soleil d'un hémisphère à l'autre est la longueur extrême de l'hiver, lequel absorbe, pour ainsi dire, les saisons intermédiaires. Dans ces régions glaciales, il y a neuf mois d'hiver et trois mois d'été. Mais, par une sorte de compensation, durant cet été, le Soleil ne quitte presque pas l'horizon, de sorte que l'accumulation de la chaleur solaire est encore capable d'entretenir une certaine vie sous ces climats redoutables. — Ainsi, grâce à l'obliquité de l'écliptique, la surface presque tout entière de la Terre est habitable. Sans cette obliquité au contraire, les régions équatoriales et tropicales seraient continuellement brûlées par le Soleil, et les régions polaires seraient gelées perpétuellement. Il y aurait seulement dans les régions intermédiaires une bande étroite qui jouirait d'un printemps ou d'un automne éternels.

***SAJOU.** s. m. T. Mamm. V. HÉLOPITHÈQUE.

***SAKI.** s. m. T. Mamm. V. GÉOPITHÈQUE.

***SALACIA.** s. m. T. Bot. V. HIPPOCRATÉACÉES.

***SALACITÉ.** s. f. Propension extrême au rapprochement sexuel; se dit surtout en parlant Des animaux domestiques.

SALADE. s. f. (ital. *celata*, du lat. *celare*, cacher). Voy. CASQUE.

SALADE. s. f. (lat. *sal*, sel). Mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre, de l'huile, etc. *S. de laitues, de pourpier, de concombres, de betteraves, de céleri. Assaisonner, retourner la s.* — Se dit aussi Des herbes avant qu'elles soient assaisonnées. *Cueillir, éplucher une s.* ‖ Mets composé de viandes froides, ou de poissons, et assaisonné comme les salades d'herbes et de légumes. *S. d'anchois. S. de volaille.* ‖ *S. d'oranges*, Oranges coupées par tranches et assaisonnées avec du sucre et de l'eau-de-vie. ‖ Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, quand on veut qu'ils fassent de suite une longue traite. = SALADIER. s. m. Jatte où l'on sert la salade. ‖ Panier à jour dont on se sert pour secouer la salade, après l'avoir lavée.

SALAGE. s. m. Action de saler; ou Le résultat de cette action. *Le s. d'un porc coûte tant.*

SALAIRE. s. m. (lat. *salarium*). Prix, rémunération d'un travail ou d'un service. *Faible, modique, chétif s. Toute peine mérite s. Les salaires ont haussé.* ‖ Figur., se dit De la récompense et de la punition que mérite une action. *Est-ce là le s. des services que je lui ai rendus? Il a eu le s. de ses crimes.* = Syn. V. APPOINTEMENT.

Enc. — I. *Notion du salaire.* — En termes d'Économie politique, on appelle *Salaire*, la rétribution du travail de l'homme qui loue ses facultés personnelles. Le prix obtenu par celui qui vend ainsi son travail est payé par le capitaliste, et, en conséquence, celui-ci reste seul et unique propriétaire du produit qui résulte de ce travail. L'institution de cette forme de rémunération du travail qu'on nomme *Salariat*, a été, quoi qu'en aient dit quelques auteurs, un progrès sur l'association du travail et des capitaux, telle qu'elle se retrouve encore dans certaines formes de l'industrie, comme chez quelques associations de pêcheurs, et jusqu'à un certain point dans le métayage si usité dans l'agriculture française. « Si le salariat n'existait pas, dit très-bien le prof. Baudrillart, il serait suppléé par l'association aux chances bonnes et mauvaises de l'entreprise. Le capitaliste apporterait ses instruments à l'œuvre commune, les ouvriers leur main-d'œuvre, et, quand le produit serait terminé, capitaliste et travailleurs prélèveraient leur quote-part. Mais quelle serait cette quote-part? Dites-vous qu'elle sera égale pour tous? Alors c'est le communisme. En dehors du système de l'égalité absolue, et du moment qu'on admet que le capital donne certains droits, y a-t-il une raison de conclure qu'elle serait plus avantageuse pour le travail que lorsqu'elle est payée sous la forme de s.? En vérité, il n'y en a aucune. Si le capital était peu abondant, les capitalistes peu nombreux, et la population ouvrière très-serrée, par la force des choses le capital resterait maître des conditions; par la force des choses, la population serait misérable. Nous disons par la force des choses, et non par la mauvaise volonté des capitalistes. En effet, alors même qu'ils feraient le sacrifice des droits que leur donne le capital, sa masse répartie entre la population donnerait à chacun un surcroît de revenu presque insignifiant. La société n'aurait donc rien gagné; elle aurait, au contraire, perdu beaucoup en disséminant sa puissance productive, en portant atteinte à la division des attributions, en livrant l'entreprise à l'incapacité et à l'anarchie. L'association dans le partage des fruits laisse subsister entière la discussion de la part proportionnelle afférente au travail et au capital. Voyons quelles raisons ont pu déterminer les hommes à une autre forme de rémunération. Il s'agit d'une maison à bâtir : nous supposons que le propriétaire foncier a été remboursé. Vient maintenant le capitaliste qui fournit les instruments et les matériaux, ou, ce qui est la même chose, l'argent qui n'apparait, comme toujours, que transitoirement. L'ouvrier, c.-à-d. celui qui a pour toute fortune ses bras, apporte ensuite son travail. Le capitaliste se garde bien d'engager tous ses capitaux dans l'entreprise, il en réserve une part pour son revenu personnel : il faut, pendant que son capital est employé et court des risques, qu'il ait des provisions, le vivre, le couvert, etc. Si l'entreprise réussit, il rentrera dans ses avances et trouvera en outre un certain profit, juste rémunération de son sacrifice et de ses risques; jusque-là il aura vécu. Mais l'ouvrier?... Attendra-t-il le résultat de l'entreprise pour prélever sa part, comme cela se pratique entre associés? Soit, s'il peut vivre d'une autre manière en attendant; soit, s'il se sent assez riche pour pouvoir mettre à une telle loterie. Mais s'il n'a que peu de capital ou s'il n'en a pas du tout, la prudence et la nécessité ne lui donnent-elles pas d'autres conseils? C'est alors qu'une autre combinaison se présente. Il s'adresse au capitaliste, à l'entrepreneur, à celui qui possède matériaux, instruments et provisions : « J'apporte mon travail, lui dit-il, mais malheureusement, jusqu'à ce que viennent des temps meilleurs, jusqu'à ce que j'aie assez travaillé, assez épargné pour avoir moi aussi quelques capitaux, mon travail est tout ce que je possède. Je voudrais donc ne pas attendre le partage du produit pour prélever ma quote-part. Sur ce produit à venir, faites-moi une avance, vous me rendrez service comme je vous en rends un en travaillant : donnant, donnant, j'aime mieux cela. Je renonce aux bénéfices extraordinaires de l'entreprise, si elle en procure; mais je me mets à couvert des pertes, si elles ont lieu. Cela m'arrange mieux : y trouvez-vous à redire ou consentez-vous au marché? » La rémunération revêtira donc pour le travailleur une forme nouvelle, celle du s. assuré, au lieu de celle du bénéfice incertain. Il y gagne d'avoir son pain quotidien. Il y gagne de ne pas avoir travaillé en vain en cas d'insuccès. Quant au capitaliste, il se peut qu'il trouve intérêt à ce marché, mais il se peut aussi qu'il y perde. L'avantage pour lui est, s'il y a réussite, d'avoir la totalité des bénéfices. Dans le cas d'échec, il a perdu non-seulement ses avances en matériaux et en instruments, mais encore ses avances en salaires. Le s. n'a donc point, on le voit, rompu l'association du travail et du capital, il en a détruit la solidarité absolue, en ce qu'elle avait de fâcheux pour la classe la plus nombreuse, et de funeste au point de vue du progrès général. Il a donné au travailleur la sécurité; il a ouvert au capitaliste un plus libre essor; il a permis à l'entreprise d'être conduite avec une suite et un ensemble que n'eût jamais obtenu le concours de vingt associés. Il a spécialisé les tâches. Il a été un progrès du moins relatif; et dans les cas mêmes, cas restreints, où de nouveau l'association pourrait redevenir la forme du travail, il n'aurait pas été moins une des étapes nécessaires de la civilisation économique dont il restera constamment une des formes essentielles. »

Le mot *salaire* s'emploie particulièrement en parlant de la rétribution du travail loué à la journée ou à la tâche, et en parlant des travailleurs de l'industrie, soit agricole, soit manufacturière. Mais les *gages* d'un domestique, les *appointements* d'un employé, le *traitement* d'un préfet, d'un magistrat, d'un général, les *honoraires* d'un avocat et d'un médecin, sont de véritables salaires, des salaires au même titre que le prix reçu par un manœuvre, par un forgeron, par un ouvrier menuisier, pour le travail de chaque journée. Bien plus, il est impossible de concevoir une autre forme pour la rétribution de cette catégorie de travailleurs, tandis que, comme nous venons de le voir, elle se peut concevoir sous la forme de part au produit pour un très-grand nombre de travailleurs industriels. Toutefois, comme d'autre part l'exercice de ces professions dites libérales exige une habileté et des connaissances qui ne s'acquièrent qu'à prix d'argent et après de longues années d'études, de sorte que le revenu qu'elles procurent doit comprendre les profits du capital que représentent les connaissances acquises, il est d'usage de considérer plus particulièrement les salaires des travailleurs dont le travail consiste en main-d'œuvre proprement dite, quand on veut rechercher les lois qui régissent le taux des salaires et les circonstances qui influent sur la condition des classes laborieuses.

II. *Du taux des salaires.*—Le prix du travail ou des services, comme celui des marchandises, dépend du rapport qui s'établit entre l'offre et la demande. Cobden a formulé ce principe d'une manière pittoresque et saisissante : « Le s. baisse quand deux ouvriers courent après un maitre; il hausse quand deux maîtres courent après un ouvrier. » En effet, « supposons, dit Mac Culloch, que le capital attribué annuellement par une nation au payement du travail s'élève à 750 millions de francs. Si la contrée renferme deux millions d'ouvriers, il est évident que le s. de chacun, en les rémunérant tous au même taux, serait de 375 fr.; et il n'est pas moins évident que ce taux ne pourrait s'augmenter que dans le cas où le nombre des ouvriers se réduirait dans une proportion plus forte que la somme du capital. Aussi longtemps que le capital et la population marchent de front, qu'ils augmentent ou diminuent dans la même proportion, le taux des salaires reste le même. C'est seulement quand le rapport du capital à la population vient à changer, que le prix du travail subit une augmentation ou une réduction correspondante. Le bien-être des classes laborieuses dépend donc directement du rapport que garde leur accroissement avec celui du capital qui sert à les occuper et à les nourrir : si elles se multiplient plus rapidement que le fonds des salaires, le prix du travail sera réduit; ce prix s'élèvera au contraire, si leur multiplication est plus lente que celle de la richesse qui les défraye. Il n'y a pas d'autre moyen, pour élever les salaires, que d'accélérer l'accroissement du capital par rapport à la population, ou de retarder l'accroissement de la population par rapport au capital. » Après avoir établi ce même principe, J. Stuart Mill conclut ainsi : « Les salaires dépendent donc du rapport qui existe entre le chiffre de la population laborieuse et les capitaux quelconques affectés à l'achat du travail, ou, pour abréger, le capital. Si les salaires sont plus élevés dans un temps et dans un pays que dans un autre temps et un autre pays, c'est uniquement parce que le rapport est changé par un accroissement du capital relativement à la population. Ce n'est pas le chiffre absolu des accumulations ou de la production qui importe à la classe laborieuse, ce n'est pas même le chiffre des fonds destinés à être distribués entre les travailleurs, c'est la proportion qui existe entre ces fonds et le nombre des personnes qui sont appelées à se les partager. Le sort de la classe laborieuse ne peut être amélioré que par un changement du rapport à son avantage, et tout plan d'amélioration durable qui n'est pas fondé sur ce principe est une déception. » Telle est la formule de la loi inflexible qui régit le taux des salaires considérés en général.

Mais pour apprécier le taux des salaires, il ne faut pas considérer uniquement le *s. nominal*, c.-à-d. le *prix pécuniaire* du travail, ou, en d'autres termes, la quantité de monnaie avec laquelle on paye chaque travailleur. Il faut surtout envisager le *s. réel*, c.-à-d. considérer quelle est ou quelle était, pour le moment dont on parle, la puissance d'achat de l'or ou de l'argent, ou quelle est la quantité de choses nécessaires, utiles, agréables, que l'ouvrier peut se procurer avec la somme, le poids de métal précieux qu'il obtient comme rémunération de son travail. En effet, ce qui importe à l'ouvrier, ce n'est pas le s. nominal, mais le s. reel : ce n'est pas la somme d'argent qu'il reçoit, mais la quantité de choses qu'il obtient avec cette somme. Quand on parle d'un même temps et d'une même localité, il n'y a pas lieu, en général, de distinguer entre le s. nominal et le s. réel. Mais lorsqu'on parle de lieux différents et d'époques différentes, il est indispensable de faire cette distinction. Sans elle, il est impossible d'établir aucune comparaison du sort des ouvriers aux différentes époques, de constater si leur situation va en déclinant ou en s'améliorant. Or, il résulte des recherches faites à ce point de vue que depuis deux siècles, et surtout depuis la révolution française, le s. nominal et le s. réel ont haussé l'un et l'autre. « Depuis le commencement de ce siècle, dit Léon Faucher, la moyenne de la main-d'œuvre, en d'autres termes son prix en argent, s'est élevée de 25 à 50 pour 100. En même temps, le prix des denrées les plus nécessaires à la vie a subi une diminution très-réelle. Cette réduction, pour le blé notamment, ne saurait être évaluée au-dessous de 15 à 20 pour 100. Cela veut dire que, grâce aux progrès de la science et de l'industrie, avec la même somme de travail, on produit aujourd'hui davantage. Cet accroissement de la production, déterminant le bon marché des produits, profite surtout à la main-d'œuvre. L'ouvrier voit s'accroitre sous une double forme le s. qu'il reçoit : la somme est plus forte en effet; et cet argent, appliqué aux nécessités de chaque jour, est doué d'une plus grande puissance. »

III. *Du taux des salaires dans leur rapport avec le prix des subsistances.*—Le prix du travail, comme celui des marchandises, avons-nous dit tout à l'heure, dépend du rapport qui s'établit entre l'offre et la demande. Mais l'offre du travail diffère, sous un rapport essentiel, de l'offre d'une marchandise quelconque. En effet, lorsque la demande d'un article manufacturé est peu abondante, sa production se ralentit; lorsque le prix que le consommateur consent à payer pour un article n'est pas suffisant pour couvrir les frais que cet article a coûté à produire, cet article cesse d'être fabriqué. Or, il n'en est pas de même du travail lorsqu'il est moins demandé qu'à l'ordinaire, lorsque l'état du marché ne permet pas de lui payer un prix suffisant pour couvrir ses frais de production : il continue de s'offrir, et la quantité du travail offert ne diminue sur le marché qu'à la longue et au prix des plus cruelles souffrances. Ainsi, tandis que le prix des marchandises est déterminé, d'abord par le rapport de l'offre à la demande, et en second lieu par les frais de production, le prix du travail est uniquement déterminé par le premier de ces principes, lequel, comme il est aisé de le voir, n'est autre que le rapport du capital destiné aux salaires au chiffre de la population laborieuse. En conséquence, bien que le travail, lui aussi, ait ses frais de production, ces derniers n'influent sur le taux des salaires que dans le cas où la population qui offre son travail n'est pas en excès relativement au fonds des salaires. Cependant un grand nombre d'auteurs admettent, sur l'autorité de Ricardo, que les salaires, au moins ceux qui sont évalués en monnaie, varient avec le prix des subsistances, s'élèvent et s'abaissent avec lui. « Cette opinion, dit Stuart Mill, n'est fondée que jusqu'à un certain point, et ce qu'elle peut avoir de vrai n'affecte en aucune manière la loi qui fait dépendre les salaires des rapports qui existent entre le capital et la population, puisque le prix des subsistances, lorsqu'il affecte les salaires, ne les affecte que par cette loi. La cherté ou le bon marché des subsistances, par suite de l'abondance ou de la disette des récoltes, n'affectent point les salaires, à moins que la charité ou la coutume ne proportionnent artificiellement ceux-ci au prix des subsistances. Ou si ce prix exerce une influence, c'est en sens contraire de celle que l'on suppose, car, dans les temps de disette, les ouvriers travaillent plus et abaissent d'eux-mêmes à leur propre détriment, le prix du travail. Mais, lorsque la cherté ou le bon marché des subsistances ont un caractère permanent et qu'on peut les prévoir à l'avance, ils affectent le taux des salaires. Premièrement, si l'ouvrier n'a, comme il arrive le plus souvent, que juste ce qu'il lui faut pour vivre, de manière à rester capable de travailler et en état d'élever un nombre moyen d'enfants, l'augmentation du prix des aliments causerait la mort prématurée d'un plus grand nombre d'enfants, à moins qu'elle ne fût accompagnée d'une augmentation des salaires : ainsi ceux-ci finiraient par s'élever, mais seulement parce que le nombre des ouvriers serait moindre que si les subsistances avaient été à bon marché. En second lieu, lors même que les salaires seraient assez élevés pour que l'ouvrier pût payer les vivres plus cher sans se priver du nécessaire, lui et sa famille, quoiqu'il pût matériellement supporter la vie dans des conditions pires, il n'y consentirait peut-être pas. Il aurait peut-être l'habitude de jouir d'une aisance qu'il considérerait comme indispensable, et plutôt que d'y renoncer, il restreindrait le nombre de ses enfants : ainsi les salaires s'élèveraient, non parce que la mort rendrait les ouvriers plus rares, mais parce qu'il en naîtrait moins. Dans ce cas donc, les salaires se proportionnent au prix des subsistances après une génération environ. D'après Ricardo, tous les cas possibles sont compris dans les deux hypothèses précédentes. Il affirme qu'on trouve partout un minimum de s. qui représente, soit ce qui est strictement nécessaire pour conserver la vie matérielle de l'ouvrier et empêcher la population de décroître, soit le taux que l'ouvrier considère comme strictement nécessaire pour vivre dans une condition d'où il ne veut pas déchoir. Cet économiste affirme aussi que le taux des salaires tend généralement à se rapprocher de ce minimum; qu'il ne peut jamais s'abaisser au-dessous au delà du temps nécessaire pour que la diminution de la population ouvrière vienne se faire sentir, ni rester longtemps au-dessus. Cette affirmation contient assez de vérité pour qu'on puisse l'admettre au rang des abstractions de la science, et la conclusion qu'en tire Ricardo, savoir : « qu'à la longue, les salaires s'élèvent et s'abaissent avec le prix des subsistances », est, comme la plupart de ses conclusions, vraie, à la condition que l'on accorde les suppositions desquelles il est parti. Mais, dans l'application, il faut considérer que le minimum dont il parle, surtout lorsque le minimum est plutôt moral que matériel, est sujet lui-même à subir des variations. » Cette dernière considération est d'une haute importance dans la question qui nous occupe. En effet, le minimum dont il s'agit, en d'autres termes, ce que l'ouvrier regarde comme lui étant nécessaire, est relatif, non pas uniquement à l'entretien de la vie, mais surtout aux satisfactions auxquelles il est habitué. Ainsi, par ex., Say, Rossi, et tous les économistes venus après eux, ont remarqué que, tandis que le minimum nécessaire aux yeux d'un manœuvre irlandais consiste en quelques haillons et une suffisante quantité de pommes de terre pour satisfaire sa faim, le minimum nécessaire à un ouvrier anglais comprend une nourriture substantielle, un vêtement propre et décent, une habitation saine. En France même, on peut observer des différences assez notables, quoique bien moins grandes, entre les ouvriers de nos diverses provinces. Plus l'homme s'est élevé dans l'échelle sociale, plus il a connu l'aisance, plus il craint de déchoir : il règle sa conduite en conséquence. Bien que l'Angleterre et les divers pays de l'Europe occidentale puissent se glorifier des progrès qu'ont faits chez eux les classes laborieuses et de l'amélioration qui s'est produite dans leur sort, nulle part ce progrès, cette amélioration, n'ont été aussi considérables qu'en France, depuis l'époque de la révolution française, qui a affranchi l'industrie et ouvert à tous l'accès de la propriété. Chez nous, ce mouvement progressif continue toujours, attendu que la population s'accroît très-lentement, plus lentement que le capital. Il ne manque qu'une chose pour que ce mouvement s'accélère encore, c'est une plus grande diffusion de l'instruction et de certaines habitudes morales, telles que la tempérance, l'ordre et la prévoyance.

IV. *De l'inégalité des salaires dans les différents emplois.* — Quoique la rémunération du travail ordinaire ou moyen soit déterminée par les lois dont nous venons de parler, le taux des salaires n'en présente pas moins, selon les différents emplois, une extrême diversité. Ad. Smith attribue cette diversité à cinq causes générales que nous allons énumérer.—1° Les salaires du travail, dit le célèbre économiste, varient suivant que l'emploi est aisé ou pénible, propre ou malpropre, honoré ou méprisé... La considération entre pour beaucoup dans la rémunération des professions honorables. Sous le rapport de la rétribution pécuniaire, elles sont en général trop peu payées. La défaveur attachée à un état produit un effet contraire. L'exercice du métier de boucher, par ex., est une brutale et odieuse besogne; aussi, dans un grand nombre de localités, est-il plus avantageux que la plupart des métiers ordinaires. Le plus détestable de tous les emplois, celui d'exécuteur public, est, eu égard au travail, mieux payé que tous les métiers ordinaires.—2° La brièveté ou la longueur, la facilité ou la difficulté, la cherté ou le bon marché de l'apprentissage, sont encore une cause efficace de variation dans le taux des salaires. « Lorsqu'un homme, dit encore Smith, a dépensé beaucoup de temps et de travail à se préparer à une profession, on doit espérer que la fonction à laquelle il se prépare lui rendra, outre les salaires du simple travail, de quoi l'indemniser de tous les frais de son éducation, avec au moins les profits ordinaires d'un capital de la même valeur. Il faut en outre que cette indemnité se trouve réalisée dans un temps raisonnable, en ayant égard à la durée très-incertaine de la vie des hommes. » C'est ce qui a lieu en effet, et tel est le motif pour lequel les salaires des artisans sont plus élevés que ceux des journaliers à qui l'on demande moins d'intelligence et d'habileté. C'est pour la même raison que les professions libérales, qui toutes exigent une longue et dispendieuse préparation, sont en général rémunérées d'une façon beaucoup plus considérable.—3° La troisième observation de Smith, c'est que la rémunération du travail varie, dans les divers emplois, suivant la constance ou l'incertitude de l'occupation, suivant la régularité ou l'irrégularité du travail. Le maçon qui emploie la pierre et celui qui emploie la brique ne peuvent travailler ni en temps de gelée ni en temps de pluie, et leur emploi, le reste de l'année, dépend des besoins de la clientèle. En conséquence, ils sont exposés à manquer souvent de travail, et ce qu'ils gagnent, lorsqu'ils sont employés, doit suffire à leur entretien pendant les temps de chômage. Aussi gagnent-ils le double des ouvriers de fabrique, qui sont presque assurés d'avoir de l'emploi toute l'année. Si donc le s. du maçon est élevé, c'est qu'il comprend à la fois, et la rétribution de son art, et l'indemnité accordée à l'incertitude de son emploi. Si l'irrégularité de l'emploi est réunie à la fatigue, au désagrément et à la malpropreté du travail, elle élève quelquefois le s. à un taux extrêmement élevé.—4° Les salaires peuvent encore varier selon la confiance plus ou moins grande qu'il faut accorder à l'ouvrier : c'est ce qui a lieu pour les orfèvres et les joailliers. Lorsqu'à cette circonstance vient encore se joindre celle du long temps et des grandes dépenses consacrés à l'éducation, on sent que le prix de leur travail doit s'élever encore plus haut. Tel est le cas du médecin à qui l'on confie sa santé, de l'avocat à qui l'on confie sa fortune, etc. La rétribution doit être assez forte pour leur donner dans la société le rang qu'exige une confiance aussi grande.—

5° Enfin, Smith signale la probabilité plus ou moins grande du succès comme une des causes les plus efficaces de la variation des salaires. Si les chances d'insuccès sont très-grandes, la rétribution, en cas de succès, doit être suffisante pour compenser, tout calculé, les chances contraires. « Dans la plupart des arts mécaniques, dit Smith, le succès est à peu près assuré ; dans les professions libérales, il est au contraire très-incertain. Mettez votre fils en apprentissage chez un cordonnier, il est presque certain qu'il apprendra à faire une paire de souliers ; mais envoyez-le à une école de droit, il y a vingt à parier contre un qu'il ne parviendra pas à gagner sa vie par l'exercice de sa profession. Calculez dans une localité la somme des salaires et celle des dépenses des ouvriers d'un corps d'état quelconque, des cordonniers ou des tisserands, par exemple, et vous verrez qu'en général la somme des recettes excède celle des dépenses. Faites le même calcul sur les étudiants et les avocats dans tous les barreaux, et vous trouverez que la somme des honoraires ne représente qu'une petite portion de leur dépense annuelle, quoique les honoraires soient élevés et les dépenses aussi modérées que possible. » — Ces observations d'Ad. Smith sont vraies et exactes, mais seulement pour le cas où il est loisible aux ouvriers de choisir entre les emplois disponibles, et où, par conséquent, leur nombre se trouve inférieur à celui des emplois. Alors seulement les inconvénients de chaque profession peuvent trouver leur compensation dans les inégalités de salaires ; alors seulement l'ouvrage généralement rebuté n'est entrepris que moyennant un s. supérieur aux salaires ordinaires. Mais lorsque l'offre du travail est supérieure à la demande, à ce point que l'ouvrier ne sait pas s'il trouvera un emploi quelconque, c'est l'inverse qui a lieu. Les excellents ouvriers, ceux que chacun désire employer, peuvent encore choisir leur occupation ; les autres sont réduits à prendre ce qu'ils peuvent. Il résulte de là que les travaux qui épuisent les forces et qui sont réellement dégoûtants, au lieu d'être mieux rétribués que les autres, sont au contraire presque partout les moins rétribués : ceux qui les font y sont réduits par la nécessité. Ainsi, en partie pour cette cause et en partie par l'effet des monopoles naturels et artificiels, l'inégalité des salaires est assez souvent en raison inverse du principe équitable de la compensation que Smith présente comme la loi régulatrice du prix du travail.

Une question du plus haut intérêt, et qui a été à plusieurs reprises l'objet de discussions plus ou moins vives sans aboutir encore à aucun résultat pratique, est celle du travail des femmes, et de l'infériorité des salaires qu'elles obtiennent en général, comparativement à celui des hommes. Stuart Mill contient sur ce sujet quelques observations que nous croyons utile de reproduire. « Lorsque les hommes et les femmes se livrent au même genre de travail, pour lequel les uns et les autres ont la même aptitude physique, ils ne sont pas toujours inégalement rétribués. Dans les fabriques, la femme gagne quelquefois autant que l'homme, et il en est de même dans le tissage au métier, où l'ouvrage étant à la pièce, la capacité des femmes se trouve soumise à une épreuve certaine. Lorsque la capacité est égale et le s. inégal, le seul motif de cette inégalité que l'on puisse donner est la coutume, fondée sur le préjugé ou sur cet arrangement de la société actuelle qui fait de chaque femme l'appendice de quelque homme, ce qui permet aux hommes de se faire la part du lion dans tout ce qui est commun à l'un et à l'autre sexe. La question principale est celle relative à l'emploi spécial des femmes. Leur rémunération est toujours bien au-dessous de celle qu'obtiennent les hommes dans des emplois également désagréables et qui exigent une égale habileté. Dans quelques-uns de ces cas, le fait s'explique par les considérations développées plus haut, comme lorsqu'il s'agit des domestiques, dont les gages, en général, ne sont point mesurés par la concurrence, mais très-supérieurs au cours du marché. Dans ces salaires supérieurs, comme dans tout ce qui est réglé par la coutume, les hommes obtiennent la plus belle part. Dans les métiers où les entrepreneurs tirent tout l'avantage qu'ils peuvent de la concurrence, la médiocrité des salaires des femmes, comparés à ceux des hommes, prouve que les métiers sont encombrés ; car, bien que le nombre des femmes vivant de salaires soit moindre que celui des hommes salariés, les professions que la loi et l'usage rendent accessibles aux femmes sont relativement si peu nombreuses, que ces professions sont encore plus encombrées que les autres. On peut observer que, dans l'état où sont les choses, un encombrement ordinaire suffit pour faire baisser les salaires des femmes à un minimum bien inférieur à celui des hommes. Le s., au moins pour une femme célibataire, doit être suffisant pour l'entretenir ; le minimum de ce s. est l'équivalent de la nourriture absolument nécessaire pour conserver la vie d'un être humain. Actuellement, quelque bas que l'excès de la concurrence fasse tomber le taux courant du s. d'un homme, ce s. est toujours un peu supérieur à ce minimum. Lorsque la femme de l'ouvrier n'est point appelée par la coutume à contribuer au gain commun, le s. de l'homme doit être au moins suffisant pour le nourrir lui, sa femme, et le nombre d'enfants nécessaire pour maintenir le chiffre de la population, car autrement ce chiffre diminuerait. Lors même que la femme gagne quelque chose, le s. réuni des deux époux doit être suffisant non-seulement pour les entretenir, mais encore pour entretenir, au moins durant quelques années, leurs enfants aussi. Donc, le dernier terme de l'abaissement des salaires, hors le cas d'une crise temporaire ou d'un métier qui décline, ne peut se rencontrer dans aucune profession destinée à faire vivre ceux qui l'exercent, excepté dans les occupations qui sont abandonnées aux femmes. »

V. *Des circonstances qui font varier les salaires.* — Nous venons d'exposer les lois et les faits généraux par lesquels se détermine le taux des salaires ; nous devons également signaler les circonstances spéciales qui peuvent le faire varier d'une manière accidentelle. — Les salaires s'élèvent ou s'abaissent, selon l'*état des transactions commerciales*, ou selon que le commerce va bien ou va mal, comme on dit habituellement. En effet, le travail est plus demandé dans une industrie quelconque, et les salaires s'y élèvent, lorsque les produits de cette industrie sont très-demandés, et le contraire arrive en cas de stagnation des affaires ; alors les ouvriers sont congédiés et ceux qui restent employés sont réduits à accepter une diminution de s. Mais, à moins que la quantité du capital destiné à payer des salaires n'augmente ou ne diminue, ces fluctuations ne sont que temporaires. « Le capital que son propriétaire n'emploie point à acheter du travail et garde oisif entre ses mains, dit J. Stuart Mill, est, quant aux ouvriers, comme s'il n'existait pas : or, par l'effet des variations du commerce, tout capital reste temporairement en cet état. Un manufacturier qui voit ses produits moins demandés, craint d'employer des ouvriers à augmenter un fonds de magasin dont il a déjà de la peine à se défaire, ou s'il va jusqu'à ce que tout son capital soit employé en marchandises invendues, il est bien à la fin forcé de s'arrêter jusqu'à ce qu'il en ait réalisé une partie. Le capital reste donc sans emploi quelque temps, pendant lequel le marché du travail est encombré et les salaires s'abaissent. Plus tard la demande revient et souvent même elle est assez active pour donner au manufacturier le moyen de vendre ses produits plus rapidement qu'il ne peut les créer : alors tout son capital entre en activité ; il emprunte même, lorsqu'il le peut, des capitaux étrangers qui auraient pris un autre emploi ; c'est à ce moment que les salaires s'élèvent dans l'industrie ainsi affectée. Mais rien ne peut altérer d'une manière permanente le taux général des salaires, si ce n'est une augmentation ou une diminution de la somme des capitaux destinés à la rémunération du travail en comparaison de la somme du travail qui vient s'offrir sur le marché. » — On admet aussi vulgairement que l'*élévation des prix* entraîne l'élévation des salaires, parce que les chefs d'industrie et les commerçants, faisant de meilleures affaires, peuvent payer leurs ouvriers plus cher. Mais cet effet ne se produit qu'autant que les fabricants, gagnant davantage, sont conduits à faire des économies et à augmenter leur capital ou du moins leur demande de travail, et, dans tous les cas, cette circonstance n'agit que d'une façon temporaire. On attribue cependant encore le même effet aux lois de douanes et autres qui ont pour objet de protéger certaines industries contre la concurrence étrangère. Mais si ces lois tendent à élever les salaires dans l'industrie protégée, elles tendent par là même à les abaisser dans les industries non protégées. Enfin, l'élévation des prix et des salaires produite par ces artifices n'est jamais que momentanée, car la concurrence se porte de préférence vers toute industrie qui donne une rémunération, profits ou salaires, supérieure à la rémunération ordinaire. — Une circonstance qui influe puissamment sur le taux des salaires, est l'*abondance* ou la *disette* des récoltes, et cette influence est facile à expliquer. Aux époques d'abondance, les vivres étant à plus bas prix, l'ouvrier, après avoir acheté les vivres nécessaires à sa subsistance, se trouve avoir un surplus qu'il emploie à acheter des produits manufacturés, à accroître son bien-être. Si cet état continuait, l'ouvrier prendrait des habitudes d'aisance, il s'accoutumerait à des satisfactions nouvelles, et il avancerait d'un degré sur l'échelle de la civilisation. Les salaires étant élevés, tous les travailleurs qui forment la base de la pyramide sociale, achètent des produits de l'industrie ; partout les commandes activent les fabriques ; partout la prospérité se fait sentir, et les salaires augmentent encore par la concurrence que se font les maîtres. Aux époques de disette, on remarque les effets contraires. L'ouvrier, avec le même s., ne pouvant se procurer la même quantité de vivres, est obligé de se priver d'une foule de choses : comme il ne lui reste plus un excédant disponible qu'il puisse consacrer à l'achat des produits des manufactures, l'activité de celles-ci se ralentit, le travail est moins demandé, le nombre des ouvriers disponibles augmente, les salaires baissent, pour ne se relever que sous l'influence de quelque cause favorable. — La *dépréciation des monnaies*, c.-à-d. la diminution dans la puissance d'achat que possèdent l'or et l'argent, qui résulte de la découverte de nouvelles mines ou de toute autre circonstance naturelle, atteint en général les ouvriers d'une manière plus ou moins sensible. Ordinairement, en effet, les prix de toutes choses haussent, tandis que les salaires restent nominalement les mêmes. Mais, au bout d'un certain temps, les salaires participent au mouvement de hausse des prix, et l'équilibre se rétablit. — Enfin, il existe aussi des *causes artificielles* qui agissent sur les salaires d'une manière constamment fâcheuse, quoi qu'en aient dit certains écrivains. Les principales de ces causes résident dans les actes par lesquels les gouvernements interviennent, sous prétexte de réglementation et d'organisation, dans l'évolution naturelle des phénomènes économiques. Telles sont les lois par lesquelles ils entravent la liberté de l'industrie et du commerce, gênent la formation des capitaux, règlent le taux de l'intérêt ou le prix des choses, poussent les capitaux à se porter dans certaines directions plutôt que dans les autres, etc. Les impôts excessifs et la guerre sont encore deux causes qui tendent puissamment à l'abaissement des salaires, car l'une et l'autre agissent d'une manière bien évidente sur l'industrie, en diminuant son activité ou même en l'annihilant complétement.

VI. *Des moyens proposés, soit pour empêcher l'abaissement des salaires, soit pour les élever.* — Tous les économistes sont unanimes à reconnaître que des salaires élevés sont préférables à des salaires avilis, et cela non-seulement dans l'intérêt des classes ouvrières, mais encore dans celui de l'industrie considérée en général et de la société tout entière. Néanmoins cette doctrine rencontrant encore des adversaires parmi les gens qui sont étrangers aux progrès de la science, nous citerons ce que dit le prof. Jos. Garnier à ce sujet : « Certaines personnes ont prétendu d'abord que les salaires largement rémunérateurs renchérissaient les produits, rétrécissaient la consommation et ralentissaient l'industrie. C'est le contraire qui a lieu, car les masses ouvrières sont les principaux consommateurs. Ce sont les industries à salaires très-bas qui produisent ce résultat. Les salaires y suffisant à peine au strict nécessaire, les autres produits ne sont pas achetés, et la consommation est réellement atteinte. Les mêmes prétendent encore que les hauts salaires rendent les ouvriers paresseux et dissipateurs. Les faits ne sont pas d'accord avec ce dire : pendant les années fécondes et dans les industries prospères, l'activité règne bien mieux que pendant les années de misère et dans les industries en souffrance. Il y a à cela une première raison : la vigueur, la santé et le contentement des hommes ; l'ordre, la joie et la moralité dans la famille. Une seconde raison, c'est que le s., même élevé, ne se gagne pas sans un travail assidu. Une troisième raison, c'est que le bien-être, surtout celui que peut procurer un s. d'ouvrier, ne porte point le travailleur à la dépravation, et que c'est au contraire la misère qui engendre le vice et la misère. Que si des ouvriers précédemment abrutis font un mauvais emploi des fruits de leur travail, c'est là une maladie qui n'a rien à voir avec les salaires rémunérateurs ; bien plus, c'est une maladie qu'on ne saurait guérir sans appliquer d'abord pour remède une certaine augmentation de bien-être. La première condition pour améliorer le sort des Irlandais n'a pas été de leur continuer la diète, mais de les mettre à même de sortir de cet affreux régime, soit en diminuant le nombre des bras par l'émigration, afin que les salaires pussent hausser par la diminution de l'offre, soit en augmentant l'industrie et les capitaux du pays, afin que les salaires pussent hausser également par l'augmentation de la demande de travail. Inutile de répondre à ceux qui déplorent les prétentions que la hausse des salaires fait naître chez les ouvriers. Une pareille logique conduirait à préconiser l'esclavage et l'abrutissement. »

Si l'on a bien compris que le taux des salaires dépend essentiellement du rapport qui existe entre la population ouvrière et le capital destiné à payer son travail, il est évident que les salaires ne peuvent hausser que si le fonds destiné aux salaires augmente plus rapidement que la population qui doit se le partager. Or, dans un pays où aucune loi ne gêne ni la formation ni la distribution naturelle des capitaux, l'accroissement du capital et, par suite, la hausse des salaires, ne peuvent se produire que sous l'influence d'une amélioration dans les habitudes morales d'un pays, et en particulier des classes laborieuses elles-mêmes. Quant aux moyens propres à empêcher la baisse des salaires, il n'en est qu'un seul qui réunisse les suffrages de tous les économistes, c'est l'*émigration* sur une large échelle. Toutefois il importe de remarquer qu'une tentative de colonisation ne peut réussir qu'autant que les émigrants emportent avec eux une certaine somme de capitaux. — Beaucoup d'auteurs, particulièrement anglais, admettent l'efficacité de la *charité légale ;* mais la plupart des économistes du continent repoussent cette doctrine. En effet, la charité légale a pour inconvénients de diminuer l'activité des classes laborieuses, et d'affaiblir le sentiment de la prévoyance et de la responsabilité, en les habituant à compter sur l'assistance publique (v. PAUPÉRISME). « Cette doctrine, dit très-bien Léon Faucher, n'est que la théorie de ce qui se pratique depuis plusieurs siècles en Angleterre. Depuis le fameux acte qui remonte à la 43e année du règne d'Élisabeth, il est reçu dans cette contrée que tous ceux qui n'ont pas de moyens d'existence ont droit aux secours de la paroisse (v. PAUVRES). C'est le droit au s. proclamé par la loi, droit auquel on s'est efforcé de donner pour correctif, dans la réforme de 1834, le devoir du travail. La taxe des pauvres représente une servitude imposée à la propriété, en vertu de laquelle ceux qui ne possèdent rien tombent à la charge de ceux qui possèdent. Elle donne à tous les indigents, à ceux qui sont malheureux par leur propre faute, comme à ceux que le sort a frappés, une action contre la société. Que la société résiste, et la guerre civile devient inévitable ; qu'elle exécute la loi sans faux-fuyants, et la propriété y succombera... Au reste, la taxe des pauvres ne remplit aucune des conditions nécessaires pour que le travail reçoive un prix rémunérateur. Elle n'augmente certainement pas le fonds des salaires, puisqu'elle représente un prélèvement sur les ressources disponibles du capital ; elle ne diminue pas non plus le nombre de ceux entre lesquels le fonds se distribue. La taxe des pauvres, partout où elle existera, sera infailliblement considérée, par les patrons ainsi que par les ouvriers, comme un supplément aux ressources que fournit le s. ; par cela même on jettera le trouble sur le marché. Le rapport qui s'établit naturellement entre l'offre et la demande cessera d'être libre, et le travail, quoi qu'on fasse, n'obtiendra pas le prix qui lui appartient. » — D'autres écrivains ont proposé d'arrêter les progrès de la population par des obstacles légaux, ainsi que cela se pratique dans quelques pays. Ainsi, il existe des *restrictions aux mariages* dans certains États de l'Allemagne ; ailleurs, la loi punit ceux qui mettent des enfants au monde sans être en état de les nourrir et de les élever. « Ce sont là, dit l'éminent économiste que nous venons de citer, des mesures tyranniques et en même temps inefficaces. Si l'on refuse la sanction légale aux mariages, on favorisera les unions illicites et les naissances illégitimes. On ne parviendra pas à réprimer les penchants, et l'on contrariera l'accomplissement des devoirs. Le sanctuaire de la famille a quelque chose qui participe de l'inviolabilité de la conscience. La loi ne saurait, sans viser à l'impossible, tâcher d'y introduire violemment son action. » Nous ajouterons qu'en effet, le grand nombre de naissances illégitimes qui s'observe dans différents pays, tels que le Mecklembourg, le Wurtemberg, la Saxe et la Bavière, est dû en partie aux lois qui gênent les mariages. En Bavière, par ex., les naissance illégitimes sont trois fois plus nombreuses qu'en France. — La *fixation des salaires* par l'État et la *réduction de la durée du travail* des ouvriers ont été préconisées par les promoteurs des doctrines socialistes. Ces prétendus remèdes n'auraient pour résultat que d'augmenter le mal. Mais le prof. Baudrillart a réfuté ces deux systèmes d'une manière si claire et si péremptoire, que nous lui laisserons la parole : « On se rendrait difficilement compte, dit-il, de tout ce que renferme de désordre et de misère la réglementation des salaires par l'État. Si les salaires sont augmentés sans que le travail se soit accru et ait permis une plus grande production avec le même labeur, les frais de production hausseront. Il faudra vendre plus cher et la consommation se resserrera. La production suivra nécessairement le même sort ; de là moins d'ouvriers occupés. Ainsi, la réglementation des salaires est une déception et un contre-sens. Elle est une déception d'une autre manière encore. Tel manufacturier occupait 200 ouvriers ; un décret lui enjoint de les payer le double, il n'en occupera plus que 100. Que faire de ceux qu'il aura congédiés ? L'État leur donnera de l'ouvrage, ainsi qu'il l'a fait en 1848, on sait comment ; il ouvrira des ateliers nationaux. Mais à ces ateliers il faut du capital aussi bien qu'à tous les autres, et force est de le prendre sur ce qui allait à l'industrie privée, soit qu'on recoure à l'emprunt, soit qu'on recoure à l'impôt ; mais alors l'industrie privée, ayant moins de capital, sera à son tour forcée de renvoyer des ouvriers. A un autre point de vue, l'accroissement forcé des salaires n'est qu'une déception. Nous n'examinons pas encore l'hypothèse d'une charité faite à telle ou telle catégorie d'ouvriers sans travail ; nous supposons qu'on étend la mesure à toutes les sortes de travailleurs. Soit donc une augmentation de 1 franc. Mais si tous sont augmentés dans cette proportion, ce qui leur coûterait 3 francs leur en coûtera 4 ou à peu près, les salaires se trouvant compris dans le prix des choses ; à quoi donc aura abouti une telle mesure ? Enfin, que dire du commerce d'exportation ? Un grand nombre de cités en France ne prospèrent que par ce commerce. Mais la concurrence des autres nations nous presse sur tous les marchés, et c'est sur des différences de 2, 3 ou 4 pour 100 qu'est fondée la préférence que nous donne le consommateur étranger. Si les salaires s'accroissent, non par le cours naturel des choses et par le progrès intrinsèque de la fabrication, mais par un acte impératif de l'autorité, voilà nos frais de production augmentés. L'avantage que nous avions sur les marchés extérieurs disparaît, nos débouchés sont perdus, et la population ouvrière de quelques-unes de nos grandes villes se trouve plongée dans la misère. Réduire la durée du travail des ouvriers en leur maintenant le prix de la journée totale, ce n'est, on le comprend aisément, qu'une autre forme de la réglementation des salaires. C'est, en effet, forcer l'entrepreneur à payer autant en échange de moins d'ouvrage ; c'est, par suite, porter atteinte, de la même manière que nous avons décrite, à l'intérêt bien entendu de la population ouvrière ; c'est y porter atteinte en ce qu'avec un travail réduit, on obtient une production totale amoindrie. »

VII. *Le salariat et l'association.*—« Dans ces derniers temps, dit Joseph Garnier, quelques publicistes ont regardé le salariat comme la continuation, avec progrès, du servage, qui n'est lui-même que l'esclavage modifié, et ils ont avancé que l'association devait, de nos jours, produire l'émancipation du travailleur et remplacer le salariat par une condition moins humiliante. Une première remarque à faire, c'est que les systèmes d'association générale pour remplacer radicalement l'état social actuel, ne soutiennent pas la discussion. Il ne peut donc s'agir que des divers modes d'association volontaire entre patrons et ouvriers, ou bien entre ouvriers. Une seconde remarque à faire, c'est que s'il est vrai que le salariat soit un grand progrès sur le servage, ce n'est, en aucune façon, une situation du même ordre. Le serf est esclave ; mais le salarié n'est serf à aucun titre dans une profession soumise au régime de la libre concurrence et dans un pays où la liberté individuelle est respectée, dans l'ordre économique du moins. En troisième lieu, le s. n'a, ni par son origine, ni par sa nature, ni par sa forme, rien de dégradant. De même que l'intérêt, le loyer ou le fermage sont le prix fixé d'avance du possesseur de capital ou de terre, de même il est la part fixée du travailleur qui préfère une rémunération assurée et cède sa part aléatoire contre un s. certain.» Ajoutons que le salariat est la forme de rémunération naturelle d'une foule de travaux très-considérés, et notamment du travail des fonctionnaires publics de l'ordre le plus élevé.—Ceci posé, il est évident que, pour un très-grand nombre de travaux, quoique par des causes diverses, le s. est un mode de rétribution qui non-seulement ne peut être en aucune façon remplacé par l'association, mais qui en outre est plus avantageux pour le travailleur que ne le serait une quote-part éventuelle dans la valeur du produit. Par conséquent, il est absurde de condamner le salariat comme tel. Mais, d'un autre côté, il n'est pas moins évident que dans certaines industries, particulièrement dans celles où le travail s'évalue à la tâche, l'association peut offrir aux travailleurs des avantages supérieurs au gain d'un simple s. Toutefois, pour que l'association puisse avoir lieu, il est trois conditions indispensables. La première, c'est que le capital reçoive la part qui lui est due légitimement, car il n'est lui-même que du travail accumulé ; la seconde, c'est que la rétribution afférente aux divers travaux de l'association soit proportionnelle à l'importance et à la quantité de travail fourni, sans quoi, au lieu du zèle et de l'activité qui vivifient et font prospérer une entreprise collective, il n'y aurait plus qu'indifférence et inertie ; la troisième, c'est qu'il y ait une hiérarchie et une discipline rigoureuses, qui laissent aux individus chargés de la direction une initiative suffisante et qui permettent d'éloigner les hommes dont les habitudes morales seraient un danger ou un inconvénient grave pour l'association. L'association peut se concevoir entre maîtres et ouvriers, ou entre ouvriers seulement. L'association complète entre maîtres et ouvriers présente des difficultés telles qu'elles équivalent presque à des impossibilités. En effet, il faudrait que les ouvriers pussent, comme le maître, vivre sur leurs épargnes, sur un capital antérieur, en attendant d'abord l'achèvement et la vente des produits, puis la répartition de la quote-part éventuelle revenant à chacun. Mais, dira-t-on, les ouvriers recevront par avance un minimum de s. imputable sur leur quote-part. La chose est possible, à la condition que l'entreprise donne des bénéfices : mais si elle n'en donne pas ? Les ouvriers ne pouvant rapporter ce qu'ils auront reçu par avance, toute la perte retombera sur le maître comme entrepreneur et comme capitaliste. Or, un entrepreneur d'industrie qui fournit lui-même le capital nécessaire ou qui en est particulièrement responsable, si ce capital est emprunté, ne saurait consentir à une pareille situation, c.-à-d. à partager en cas de bénéfice, et à subir seul les pertes, en cas d'insuccès et de ruine. La seule forme réellement possible d'association entre maître et ouvriers est celle où le premier prélève sur les bénéfices un certain quantum qu'il distribue aux ouvriers, en guise de prime ou d'intérêt, au prorata des salaires obtenus par chacun d'eux. Cette mesure peut avoir pour effet de stimuler l'activité et le zèle des ouvriers, mais elle ne constitue pas une véritable société, car les ouvriers de la manufacture ou de l'usine n'en sont point copropriétaires. Il importe d'ailleurs de remarquer que, dans la plupart des industries, les bénéfices qui, après le payement des salaires, des frais d'entretien du matériel, des dépenses d'administration générale, de l'intérêt exigé par le capital (ce dernier est d'autant plus élevé que l'industrie est plus aléatoire), restent à l'entrepreneur sont en général, lors même qu'ils sont suffisamment rémunérateurs, fort peu de chose comparativement à *la masse des salaires, de telle sorte que si le bénéfice tout entier* même était réparti entre les ouvriers proportionnellement au s. de chacun d'eux, l'augmentation de revenu qu'ils obtiendraient par là serait, comme nous l'avons déjà dit, tout à fait insignifiante. Enfin, n'oublions pas que la concurrence est là pour limiter les *profits comme pour limiter les salaires,* et qu'aucune industrie, à moins d'être constituée à l'état de monopole, ne peut jamais pendant longtemps donner un profit supérieur aux profits ordinaires. Bref, l'association entre ouvriers est seule véritablement praticable. De nombreuses tentatives de ce genre ont été faites dans ces dernières années. Bien que la plupart aient échoué, soit parce que leurs auteurs avaient oublié les règles les plus élémentaires de toute organisation industrielle, qui exige impérieusement l'ordre et la discipline, soit parce que beaucoup d'entre elles étaient composées d'hommes poussés dans cette voie nouvelle par un esprit d'hostilité contre l'ordre actuel des choses, mais dénués de ces qualités morales qui seules rendent l'homme digne de l'indépendance, quelques-unes ont montré par leur succès que l'association des ouvriers entre eux n'est point une idée purement chimérique. De plus, il est à noter que celles qui ont le mieux réussi sont celles où le capital avait été fourni par les ouvriers associés eux-mêmes, cette circonstance, outre qu'elle témoignait d'habitudes de prévoyance et de persévérance, constituant pour les membres de l'association un stimulant énergique à bien faire. — Pour plus de détails, nous renverrons le lecteur aux *Principes d'économie politique* de J. Stuart Mill, aucun auteur n'ayant traité la question des salaires avec plus de soin et de développements.

SALAISON. s. f. Action de saler des viandes ou autres provisions pour les conserver. *La s. du porc, du beurre. Le temps de la s.* || Se dit aussi Des viandes et autres provisions qu'on a salées pour les conserver. *L'usage prolongé des salaisons cause le scorbut.*

SALAMALEC. s. m. (corrupt. de l'arabe, *selam-aleik*, qui sign. La paix soit avec vous, et qui est la formule de salutation des Arabes). Se dit fam. et par plais., Des révérences profondes, des politesses exagérées que fait quelqu'un. *Il me fait toujours de grands salamalecs.*

SALAMANDRE. s. f. (gr. σαλαμάνδρα). T. Erpét.

Enc.—I. Le genre *Salamandre* de Cuvier, qui a été érigé en famille par les erpétologistes modernes sous le nom de *Salamandrides*, appartient à la section des *Batraciens urodèles*. Les Reptiles qui le composent ont le corps allongé, quatre pieds et une longue queue, ce qui leur donne la forme générale des Lézards ; mais ils ont d'ailleurs tous les caractères des Batraciens. Leur tête est aplatie ; leur oreille est cachée sous les chairs et dépourvue de tympan ; leurs deux mâchoires sont garnies de dents nombreuses et petites ; leur langue est disposée comme celle des Grenouilles ; leur squelette offre des rudiments de côtes, et leurs doigts sont au nombre de quatre devant, et presque toujours cinq derrière. Leurs têtards respirent par des branchies en forme de houppe, au nombre de trois de chaque côté du cou et flottantes au dehors, qui s'oblitèrent ensuite. Les membres paraissent successivement ; mais les pieds de devant se développent avant ceux de derrière. A l'état adulte, les Salamandres respirent comme les Grenouilles. On les distingue en *terrestres* et *aquatiques* ou *Tritons*. — A. Les *Salamandres terrestres* ou *Salamandres* proprement dites (*Salamandra*) ont, dans l'état parfait, la queue ronde et ne se tiennent dans l'eau que pendant leur état de têtard ou quand elles veulent mettre bas. Les petits naissent dans l'oviducte et accomplissent promptement leurs métamorphoses. Le type de ce genre est la *Sal. commune* ou *maculée* (*Sal. maculosa*) [Fig. 1], vulg. connue en France sous le nom de *Mouron* ou de *Sourd*. Elle est longue d'environ 10 centim., d'un noir luisant, légèrement teinté en dessous de rose avec de grandes taches d'un jaune vif. Sur ses côtés sont des rangées de tubercules d'où suinte dans le danger une liqueur laiteuse, amère et d'une odeur forte. C'est cette particularité qui a donné lieu à la fable répandue depuis l'antiquité, non-seulement que le feu ne faisait pas périr la Sal., mais encore que ce Reptile possède la faculté de l'éteindre. Un autre préjugé populaire veut que ces animaux soient très-venimeux : c'est une erreur. En effet, ils n'ont pas de glandes salivaires à venin et leurs dents sont trop petites pour entamer la peau. Seulement le liquide que sécrètent les tubercules dont nous venons de parler irrite les yeux lorsqu'on les touche avec les doigts après avoir manié un de ces reptiles ; en outre, cette humeur inoculée à de petits vertébrés les tue rapidement. Citons encore la *S. noire* (*S. atra*), qu'on trouve dans les Alpes, et la *S. à lunettes* (*S. perspicillata*), noire dessus, jaune tachetée de noir en dessous avec une ligne jaune en travers sur les yeux. Ce petit animal, qu'on trouve dans les Apennins, n'a que quatre doigts aux pieds de derrière comme à ceux du devant. Les Salamandres se tiennent dans les lieux humides et dans les trous souterrains ; elles se nourrissent de lombrics, d'insectes, de petits mollusques, etc. Les espèces de ce genre sont répandues dans toutes les parties du monde, surtout dans l'Amérique septentrionale : toutes sont de petite taille. — B. Les *Tritons*, ou *Salamandres aquatiques*, ont la queue comprimée verticalement et passent presque toute leur vie dans l'eau. Ces reptiles sont ovipares, et non ovovivipares comme les Salamandres terrestres. On les rencontre fréquemment chez nous dans les eaux stagnantes, où ils sont aussi adroits et vifs qu'ils sont lents et embarrassés à la surface du sol. Ils sont surtout remarquables par la facilité avec laquelle ils réparent les mutilations de leur corps : leur queue et même leurs pattes repoussent plusieurs fois après avoir été coupées, et cela avec les os, les muscles et les vaisseaux. Ils ont en outre la faculté singulière de pouvoir être pris dans la glace et d'y passer assez longtemps sans périr. Nous avons en France plusieurs espèces de ce genre : nous nous contenterons de mentionner la *Sal. crêtée* (*Triton cristatus*) [Fig. 2], qui est noirâtre, avec le dessous du corps orangé, varié de taches noires, et avec les côtés finement ponctués de blanc. Au nombre des espèces exotiques, nous citerons la *Grande S. du Japon* (*Trit. japonicus*), qui atteint la longueur d'un mètre. Les couleurs les plus sinistres, le noir, le brun, le roux ferrugineux, l'olivâtre, composent sur son corps une bigarrure livide et confuse. Sa peau, sur la tête et sur le dos, est couverte de protubérances et de tubercules qui, hors de l'eau, laissent suinter une humeur visqueuse et fétide. Rappelons aussi la célèbre Sal. fossile d'Œningen, qui, pendant quelque temps, fut prise pour un squelette humain. Voy. PALÉONTOLOGIE, fig. 104.

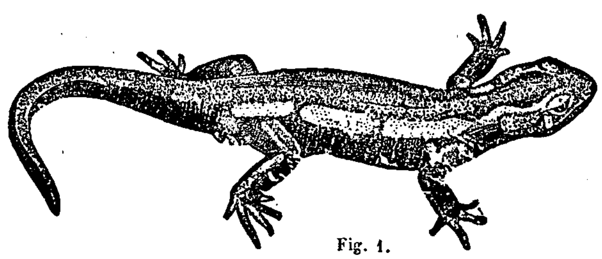

Fig. 1.

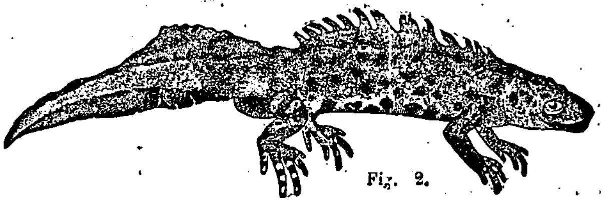

Fig. 2.

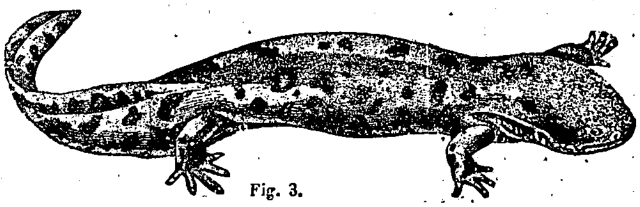

Fig. 3.

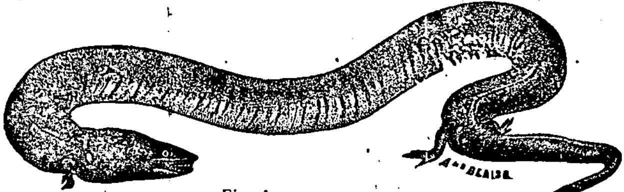

Fig. 4.

II. Cuvier a placé avec toute raison près des Salamandres deux genres de Batraciens urodèles qui sont propres à l'Amérique du Nord et qui ont été appelés *Dérotrètes*, parce que les trous par où passaient leurs branchies à l'état de têtard, persistent pendant la vie de l'animal parfait. Ces deux genres ont reçu le nom de *Ménopome* et d'*Amphiume*. Les *Ménopomes* (*Menopoma*) ont tout à fait la forme de la Sal., des yeux apparents, des pieds bien développés, des mâchoires armées de fortes dents, et, en outre, une rangée de dents sur le devant du palais. L'espèce type est le *Mén. des monts Alleghanys* (*M. alleghanensis*) [Fig. 3], qui est long d'environ 40 centim. Les *Amphiumes* (*Amphiuma*) ont le corps excessivement allongé et les jambes et les pieds très-peu développés. Il en existe une espèce à trois doigts à tous les pieds, l'*Amph. tridactyle* (*A. tridactylum*) [Fig. 4.], et une seconde qui en a deux seulement.

* **SALANGANE.** s. f. T. Ornith. V. HIRONDELLE.

SALANT. adj. m. *Marais s., Puits s.*, Marais, puits d'où l'on tire du sel.

* **SALARIAT.** s. m. V. SALAIRE. = SALARIER. v. a. Donner un salaire. *Cette compagnie salarie bien ses employés.* = SALARIÉ, ÉE. part. Qui reçoit des gages, un salaire. *Un homme salarié par la police.* || Subst., *La classe des salariés. Les salariés du gouvernement.* || Conj. V. PRIER.

SALAUD, AUDE. adj. et s. (R. *sale*). Celui, celle qui est sale, malpropre. *Cet homme est bien s. C'est un s., une salaude.* Popul. et injurieux.

* **SALBANDE.** s. f. (lat. *sal*, sel ; *bande*). V. FILON.

SALE. adj. 2 g. (lat. *squalidus*). Malpropre, plein d'ordures. *Il est toujours crasseux et s. Chemise s. Du linge s. Chambre s. Une eau s. et bourbeuse.* — Subst., *Fi, le sale!* ‖ Fig., Déshonnête, obscène, qui blesse la pudeur et la modestie. *Des idées, des images sales. Des actions sales.* — Signifie aussi Bas, vil, honteux. *C'est une affaire bien s. Il s'est laissé guider par un s. intérêt. Une âme s.* Prov., *Son cas est s.*, V. Cas. ‖ En parlant De couleurs, on dit qu'*Une couleur est s.*, Quand elle n'est pas pure, brillante. *Gris s. Jaune s. Etc.* —On dit encore que *La couleur d'un tableau est s.*, Lorsque les teintes sont embrouillées, mal fondues. Par extens., on dit encore D'un peintre dont les œuvres présentent ce défaut, *Son pinceau est s.* ‖ T. Mar. *Vaisseau s.*, Vaisseau qui est couvert extérieurement de coquillages ou d'herbes qui s'y sont attachées. — *Côte s.*, Côte le long de laquelle il y a beaucoup de roches ou d'écueils cachés sous l'eau. = Salement. adv. D'une manière sale. *Il mange salement.*

SALEP. s. m. Voy. Orchidées.

SALER. v. a. (lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel. *S. une sauce.* Absolument, *Ce cuisinier sale trop.* Par méton., *S. le pot*, Mettre du sel dans le pot où cuit la viande. ‖ Imprégner de sel des viandes crues, du poisson, pour les conserver. *S. du bœuf, du cochon. S. des morues.* ‖ Fig. et pop., *Ce marchand sale bien ce qu'il vend*, Il vend sa marchandise fort cher. = Salé, ée. part. *Viande salée. Bœuf salé. Beurre salé.* ‖ Adject., *Sources salées, eaux salées*, Sources dont on retire du sel par évaporation. — Fig. et fam., *Une raillerie, une épigramme salée*, Une raillerie piquante, vive, offensante. *Un propos salé*, Un propos libre, un peu obscène. = Salé. s. m. Chair de porc salée. *Voilà de bon s.* ‖ *Petit s.*, La chair de cochon nouvellement salée. = Saleron. s. m. La partie d'une salière où l'on met le sel.

SALETÉ. s. f. État de ce qui est sale, malpropre. *La s. de ses habits, de son linge, de ses meubles. La s. des rues. Il est d'une grande s., d'une s. dégoûtante.* ‖ Ordure, chose sale. *Il y a ici de la s., des saletés qu'il faudrait ôter.* ‖ Fig., Obscénité. *La s. de cette chanson. La s. de ses propos.* — Sign. aussi Des paroles, des livres, des images sales et obscènes. *Il dit toujours des saletés. Ce livre est plein de saletés.*

SALEUR. s. m. Celui qui sale. *S. de morues.*

SALICAIRE. s. f. ***SALICARIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Lythrariées.

***SALICINE.** s. f. T. Chim. V. Salicinées.

***SALICINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs en chatons, nues ou monochlamydées, à ovaire supère et uniloculaire, à ovules indéfinis, à graines cotonneuses, dépourvues d'albumen. —*Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, simples, entières ou dentées, penninervées et fréquemment pourvues de glandes sur les bords ou sur les pétioles; stipules caduques ou persistantes. Fleurs disposées en chatons, unisexuées, nues ou avec un calice membraneux cupuliforme. Fleurs mâles : étamines distinctes ou monadelphes ; anthères biloculaires. Fleurs femelles: ovaire supère, uniloculaire; ovules nombreux, ascendants, anatropes, situés à la base de la loge ou attachés à la partie inférieure de sa paroi ; style 1 ou nul ; stigmates 2 ou 4. Fruit coriace, uniloculaire, bivalve, polysperme. Graines attachées, tantôt à la partie inférieure de l'axe de chaque valve, tantôt à la base de la loge, très-petites, couvertes de longs poils laineux qui naissent autour du hile; albumen nul; embryon dressé; radicule infère. [Fig. 1. *Populus nigra :* chaton mâle ; 2. *Pop. tremula :* chaton femelle ; 3. Fleur mâle; 4. Fleur femelle ; 5. Capsule mûre ; 6. Graine ; 7. La même, très-grossie et coupée pour montrer l'embryon.]

Cette famille ne comprend que 2 genres, le g. *Saule* (*Salix*) et le g. *Peuplier* (*Populus*) ; mais ces genres renferment 220 espèces qui habitent en général les régions tempérées et froides. Quelques espèces de Saules se rencontrent sous les latitudes les plus élevées et aux plus grandes hauteurs : tels sont le *Salix arctica* et le *S. polaris*. Un petit nombre d'espèces s'observent dans les climats chauds ; il en existe même une au Sénégal.

L'écorce des *Saules* et des *Peupliers* est en général douée d'une saveur amère et astringente : aussi est-elle réputée tonique et stomachique. Celle du *P. mobile* (*P. tremuloides*), aux États-Unis, ainsi que celle du *P. blanc* (*P. alba*) et du *Tremble* (*P. tremula*), en Europe, passent pour fébrifuges. On a obtenu de diverses espèces de Saules un principe cristallisable blanc, d'une saveur très-amère, soluble dans l'alcool et dans l'eau, mais non dans l'éther, qui a reçu le nom de *Salicine*, et qui, d'après plusieurs auteurs, constituerait un assez bon succédané de la quinine. Sa composition est représentée par la formule $C^{26}H^{18}O^{14}$. Les espèces qui le fournissent en plus grande abondance sont le *S. fragile* (*S. fragilis*), le *S. à cinq étamines* (*S. pentandra*), vulg. appelé *Saule-laurier*, le *S. jaune* (*S. vitellina*), vulg. *Osier jaune*, *Amarinier*, et le *S. rouge* (*S. purpurea*), le plus amer de tous, en Europe. Aux États-Unis, on l'extrait surtout du *S. eriocephala*, du *S. nigra* et du *S. conifera*. L'écorce et les feuilles de quelques Peupliers donnent aussi un principe cristallisable blanc, de saveur sucrée douceâtre, analogue à la mannite, et qu'on nomme *Populine*. Les bourgeons de Peupliers, notamment ceux du *P. noir* (*P. nigra*) et du *P. baumier* (*P. balsamifera*), sont enduits, durant l'hiver, d'une matière résineuse, balsamique, amère, aromatique, appelée *Tacamahac*, qui passe pour diurétique et antiscorbutique. On se sert encore de ces bourgeons pour la préparation de l'onguent *populéum*, si usité comme topique calmant contre les tumeurs, les petites plaies et les brûlures. Ils sont également la base de baumes et de teintures qu'on employait jadis en médecine. Les chatons mâles odoriférants du *S. d'Égypte* (*S. ægyptiaca*) servent à préparer une eau médicinale, appelée *Kalaf*, qui jouit en Orient d'une grande réputation comme cardiaque et sudorifique. Tout le monde connaît l'usage qu'on fait des *Osiers* (*S. vitellina* ou *O. jaune*, *S. viminalis* ou *O. blanc*, et *S. purpurea* ou *O. rouge* et *O. franc*) pour les ouvrages de vannerie. Le bois des Saules est surtout employé pour le chauffage. Celui du *S. marceau* (*S. capræa*) fournit des perches et des échalas pour soutenir la vigne. Les grosses branches du *S. blanc* (*S. alba*) servent à faire des cercles pour les futailles.

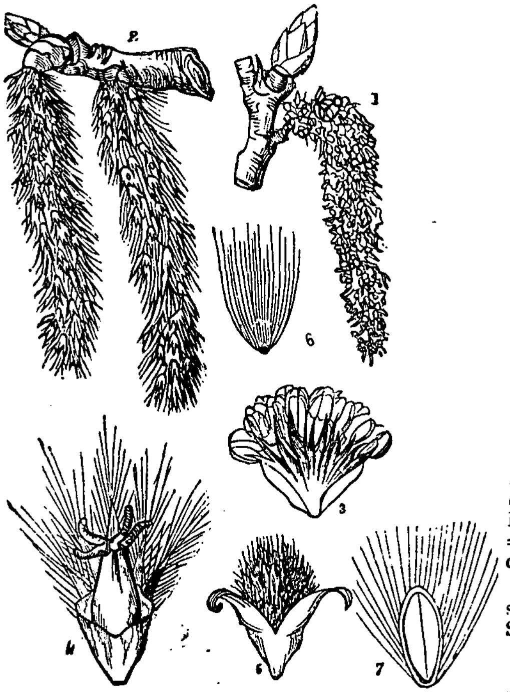

Son bois est en outre usité pour faire du charbon qu'on emploie dans la fabrication de la poudre et dans celle des crayons. Les Peupliers donnent un bois blanc utilisé par les tonneliers, les tourneurs, les menuisiers, les emballeurs, etc. On l'emploie aussi pour les constructions légères; mais il manque de dureté et de solidité. Le *P. noir* (*P. nigra*) et le *P. grisard* (*P. canescens*) sont les espèces dont le bois vaut le mieux; celui du *P. blanc* (*P. alba*), vulg. appelé *Ypréau* et *Blanc de Hollande*, et celui du *P. pyramidal* ou *P. d'Italie* (*P. fastigiata*), sont de qualité inférieure. L'écorce du *P. noir* et du *P. tremble* (*P. tremula*) renferme assez de tannin pour être employée au tannage des cuirs en Angleterre et en Russie. Citons, en terminant, le *S. de Babylone* (*S. babylonica*), vulg. appelé *S. pleureur*, qu'on cultive comme plante d'ornement, et qui est d'un effet si pittoresque au bord des pièces d'eau et des tombeaux où on le plante d'ordinaire.

SALICOQUE. s. f. T. Zool. V. Macroures.

SALICOR. s. m. ou **SALICORNE.** s. f. T. Bot. Voy. Chénopodées.

SALIENS. adj. et s. m. pl. T. Antiq. Voy. Ancile.

SALIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine, et Pièce de vaisselle où l'on met le sel. ‖ Par anal., Enfoncement plus ou moins profond qui existe au-dessus de l'œil, chez le cheval. — Fam., en parl. Des femmes, Le creux qu'une personne maigre présente derrière chaque clavicule.

***SALIFÈRE.** adj. 2 g. Qui contient du sel, du chlorure de sodium. = Salifiable. adj. 2 g. T. Chimie. Voy. Base.

SALIGAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est sale, malpropre. Popul.

SALIGNON. s. m. Pain de sel fait avec du sel obtenu par l'évaporation d'une eau saline.

***SALIGOT.** s. m. T. Bot. V. Halorагées.

SALIN, INE. adj. Qui contient du sel, qui est de la nature du sel. *Substance saline. Source saline. Goût s.* = Salin. s. m. Le produit brut qu'on obtient en faisant évaporer à siccité la lessive des cendres végétales. *La vigne, le buis, la bruyère, etc., donnent beaucoup de s.* ‖ Se dit quelquef. pour *Saline.* = Saline. s. f. Se dit quelquef. pour *Salaison.* ‖ Sign. ordinairem. Lieu où l'on exploite le sel en faisant évaporer les eaux qui en contiennent, soit l'eau de la mer, soit l'eau des sources salées. — Se dit encore Des mines de sel gemme. Voy. Sel.

SALIQUE. adj. 2 g. T. Hist.

Enc. — Le mot *Salique*, qui, selon toute probabilité, dérive du nom des Francs *Saliens*, ne s'emploie que dans ces deux expressions, les *terres saliques* et la *loi s.* On appelle *Terres saliques*, les terres qui furent distribuées aux Francs à mesure qu'ils s'établissaient dans les Gaules, en récompense du service militaire et sous la condition qu'ils continueraient de porter les armes. Par *Loi salique*, on entend le code qui régissait les Francs Saliens, et qui passe généralement pour avoir été publié vers l'an 420 de notre ère, lorsque cette tribu occupait encore la rive droite du Rhin, les bords du Weser et de l'Elbe. Ce code paraît avoir été rédigé primitivement en langue tudesque; mais nous n'en possédons que la version latine. De plus, il a été remanié à diverses reprises, notamment sous Dagobert I^{er}. L'article le plus célèbre de ce code est l'article 6 du titre 62, qui dit que les mâles seuls pourront jouir de la terre s., attendu que les femmes ne peuvent remplir la condition sous laquelle leurs pères l'ont reçue, c.-à-d. le service militaire. En 1316, à la mort de Louis le Hutin, ce principe fut transporté du domaine civil dans le domaine politique, et appliqué à la succession de la couronne de France. Depuis lors, l'exclusion du trône des filles et de leurs descendants a toujours été considérée comme une des lois fondamentales de la monarchie. Le plus souvent, quand on parle de la *loi salique*, on entend par là ce seul article de la loi.

SALIR. v. a. Rendre sale. *S. son linge. Cet enfant a sali tout le parquet. Je me suis sali les mains.* ‖ Fig. et famil., *S. l'imagination*, Présenter à l'imagination des idées obscènes. *S. la réputation de quelqu'un*, Y porter atteinte par des discours, par des calomnies. = se Salir. v. pron. Devenir sale. *Cet enfant s'est sali. Les étoffes blanches se salissent bientôt.* ‖ Fig. et fam., *Il s'est sali*, se dit D'un homme qui a fait une action nuisible à sa réputation. = Sali, ie. part.

***SALISBURIA.** s. m. T. Bot. Voy. Taxinées.

SALISSANT, ANTE. adj. Qui salit. *Le drap noir est s. quand il est neuf.* ‖ Qui se salit aisément. *Le blanc est une couleur fort salissante.* = Salisson. s. f. Se dit D'une petite fille malpropre. *C'est une petite s.* Popul. = Salissure. s. f. Ordure, souillure qui rend une chose sale.

SALIVAIRE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport à la salive. *Glandes salivaires. Fistule s.* = Salivation. s. f. Sécrétion et excrétion de la salive.

SALIVE. s. f. (lat. *saliva*). T. Physiol.

Enc.— I. La *Salive* est un liquide insipide, inodore, transparent, un peu visqueux, qui est versé dans la bouche par plusieurs glandes, et qui a pour but, après avoir imprégné le bol alimentaire, de lui faire subir, à l'aide de la mastication, un commencement d'élaboration. — Les *glandes salivaires* sont au nombre de 6, dont 3 de chaque côté, savoir : les *Parotides*, les *Glandes sous-maxillaires* et les *sublinguales*. Les *Parotides* (v. ce mot) sont les plus volumineuses et celles qui fournissent la plus grande partie de la s. Les *Sous-maxillaires* sont situées au côté interne de la bouche et du corps de la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique. Leur tissu est semblable à celui des parotides, et leur conduit excréteur, appelé *Conduit de Wharton*, s'ouvre sur le côté du frein de la langue, par un orifice étroit, placé au milieu d'un tubercule un peu saillant. Les *Sublinguales* sont situées dans l'épaisseur de la paroi inférieure de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Elles ont plusieurs conduits excréteurs, dont les uns percent isolément la membrane muqueuse de la bouche, tandis que les autres s'ouvrent sur le côté du frein de la langue : ces conduits sont désignés sous le nom de *Canal de Rivinus*. Outre ces glandes principales, il en existe un grand nombre de petites qui sont situées sous la muqueuse des lèvres (*Glandes labiales*), sous celle des joues, près des dents molaires (*Glandes molaires* ou *génales*), et sous celle du palais, du voile du palais et même du pharynx. — Les deux parotides, les deux sous-maxillaires et les deux subinguales, avec les glandes buccales, constituent trois appareils salivaires distincts. La *S. parotidienne*, aqueuse et non gluante, imbibe et dissout facilement les substances : elles concourt à la mastication. La *S. des glandes sublinguales et buccales* est visqueuse et gluante, et par conséquent propre à envelopper le bol alimentaire et à faciliter la déglutition. Enfin, la *S. sous-maxillaire*, qui présente des caractères mixtes, peut à la fois dissoudre, étendre ou affaiblir les substances sapides, et lubrifier les surfaces, diminuer l'énergie du contact : elle paraît surtout servir à la gustation. Ces trois liquides mêlés ensemble constituent une humeur mixte, dans laquelle prédomine la s. parotidienne, et qui joue dans la digestion un rôle important ; mais comme nous en avons parlé en traitant des phénomènes chimiques de cette fonction, il est inutile d'en parler ici de nouveau.

II. Les glandes salivaires peuvent être le siége d'affections diverses. La plus fréquente consiste dans la simple exagération des fonctions de ces glandes, par suite de laquelle la s. est sécrétée en plus grande abondance qu'à l'état normal. Cette surabondance de la sécrétion salivaire, qu'on nomme *Salivation*, *Ptyalisme*, et quelquefois *Sialisme*, est déterminée, tantôt par l'action locale de certaines substances stimulantes, appelées pour cela *Sialago-*

ques, comme la racine de pyrèthre ou de ptarmique, tantôt par une influence sympathique, comme la salivation, qui a lieu parfois durant la grossesse, tantôt enfin par l'influence d'une cause qui agit sur l'économie tout entière, comme l'emploi des préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent, on arrête la salivation et les accidents qui l'accompagnent, par la cessation du médicament, puis par l'usage des gargarismes astringents, ainsi que par celui des sudorifiques et des purgatifs, qui agissent alors comme révulsifs. Parmi les maladies propres aux glandes dont nous parlons, nous nous contenterons de citer les *Fistules* salivaires, les *Oreillons* ou l'inflammation des parotides dont il a été question ailleurs, et la *Grenouillette*. Cette dernière, qu'on nomme aussi *Ranule*, consiste en une petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Wharton lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque et distendu par la s. qui s'y amasse. Cette tumeur s'accroît peu à peu; ses parois augmentent d'épaisseur et se convertissent en un kyste qui remplirait toute la cavité buccale si l'on n'arrêtait son développement. On combat cette maladie en rétablissant le cours de la s. par ses couloirs naturels ou par une issue artificielle permanente. On a recours à la ponction ou à l'incision de la tumeur, ou mieux encore à l'excision de la partie supérieure du kyste.

SALIVER. v. n. Rendre beaucoup de salive. *Ce tabac fait beaucoup s. Il faut le faire saliver.*

SALLE. s. f. (celtiq. *salon*, maison?). Pièce plus ou moins grande dans un appartement, dans un palais, dans un édifice public, qui est destinée à quelque usage particulier. *S. basse. S. haute. Grande, belle s. S. à manger. S. de billard. S. d'audience, de réception. S. de conseil* ou *du conseil. S. du trône. S. de bal, de concert.* — *S. du commun*, Le lieu où les domestiques mangent, chez les grands seigneurs. *S. de danse*, Pièce où l'on donne des leçons de danse. *S. d'armes*, Voy. ARMES. *Prévôt de s.*, V. PRÉVÔT. *S. de police*, V. POLICE. *S. d'asile*, V. ASILE. — *S. des gardes*, Le lieu où se tiennent les gardes du corps. *Ce garde est de s. aujourd'hui*, Il est aujourd'hui de garde à la salle. ‖ Se dit De grands lieux couverts, destinés pour l'usage, pour le service, ou pour le plaisir du public. *La grand's. du palais. Une s. de spectacle. La s. de l'Opéra. Les salles d'un musée.* — Se dit encore, dans les hôpitaux, Des dortoirs où sont les lits des malades. *Il est dans telle s. Visiter les salles d'un hôpital.* ‖ Par anal., Lieu planté d'arbres formant un couvert, une espèce de salle dans un jardin. *S. d'ormes, de tilleuls.* — *S. de verdure*, Réduit particulier entouré de charmilles épaisses ou d'arbrisseaux serrés.

***SALMALIA.** s. m. T. Bot. V. STERCULIACÉES.

SALMIGONDIS. s. m. (lat. *salgami, conditum*, légumes confits au sel). Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. ‖ Fig. et fam., Conversation, discours écrit où l'on a entassé, sans ordre et sans choix, des choses qui n'ont aucun rapport entre elles. *Il nous a fait un s. auquel personne n'a rien compris. Ce livre est un s. où il y a quelques bonnes choses.*

SALMIS. s. m. (lat. *salgamum*, mélange de diverses sortes de légumes confits au sel). Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche. *S. de perdrix. S. de bécasses.*

***SALMONES.** s. m. pl. T. Ichthyol.

Enc. — Les *Salmones* constituent la 4e famille de l'ordre des *Malacoptérygiens Abdominaux*. Ces poissons, au corps oblong, écailleux, sont caractérisés par une petite dorsale à rayons mous, suivie d'une seconde, petite et adipeuse, c.-à-d. formée simplement d'une peau remplie de graisse et non soutenue par des rayons. Tous les Salmones sont remarquables par leur voracité, par leur vie vagabonde, et par la délicatesse de leur chair. La plupart vivent dans la mer; mais, à l'époque du frai, ils remontent les rivières jusque vers leurs sources, et y déposent leurs œufs dans des trous qu'ils creusent à cet effet. Cette famille se composant d'un assez grand nombre de genres, nous nous contenterons de mentionner les principaux.

I. Le plus important comprend les *Saumons* proprement dits et les *Truites* (*Salmo*). Ce sont les plus complétement dentés de tous les poissons. En effet, une rangée de dents aiguës hérisse les maxillaires, les intermaxillaires, les palatins et les mandibulaires, et il en existe deux rangées au vomer, sur la langue et sur les os pharyngiens. Les deux mâchoires sont presque égales. Le museau est pointu, la tête petite, le corps allongé, le dos épais et arrondi. Derrière la dorsale et sur le dos de la queue, se trouve une petite nageoire adipeuse; enfin, leurs rayons branchiostéges sont au nombre de 10 environ. La plus grande espèce du genre est le *Saumon ordinaire* (*Salmo salar*) dont la longueur ordinaire est de 80 à 90 centimètres, mais qui atteint parfois 1 m. 60 à 1 m. 80. Il est d'un bleu ardoisé au-dessus de la ligne latérale, fondu dans le blanc argenté de toutes les parties inférieures, avec des nuances irisées sur tout le corps. Ce poisson est extrêmement abondant dans tout l'Océan septentrional, jusque sous les glaces des mers arctiques. Chaque printemps, pour aller frayer, il émigre par troupes nombreuses formant deux longues files. Les femelles précèdent toujours les mâles, nageant en général avec grand bruit, et s'avançant lentement, à moins qu'un danger ne les menace. Dans leurs migrations, les Saumons franchissent des chutes d'eau très-élevées. Souvent leurs premières tentatives sont infructueuses, mais loin de perdre courage, ils font de nouveaux efforts jusqu'à ce qu'ils aient atteint le sommet de la chute; ils disparaissent alors en décrivant une courbe qui est parfois de 7 à 8 mètres de hauteur. Ils remontent ainsi les fleuves jusqu'à ce que les femelles trouvent un endroit convenable pour frayer. Elles font alors des espèces de trous ou nids dans lesquels elles abandonnent leurs œufs, que les mâles viennent ensuite arroser de leur laitance. Lorsque le Saumon a frayé, il semble épuisé; son corps se couvre de taches rouges; il nage si faiblement, que le courant l'entraîne, et il se rend de nouveau dans la mer où il passe l'hiver. Les jeunes Saumons grandissent très-promptement: ils portent, comme les Truites, une livrée marquée par plusieurs bandes verticales brunes qui s'effacent avec l'âge. Lorsqu'ils ont atteint la longueur d'un pied, ils abandonnent les rivières et gagnent la mer. La chair du Saumon est rougeâtre, ferme et savoureuse: on la mange fraiche, salée ou séchée. Sa pêche constitue, dans certains pays, en Écosse par ex., une industrie des plus productives. Elle se fait surtout vers l'embouchure des fleuves, lorsque ces poissons quittent la mer pour venir frayer. On prend ces poissons avec des lignes ou avec diverses sortes de filets: dans quelques localités, on se sert d'une espèce de harpon ou de trident pour s'en emparer. Souvent encore on établit, au travers des rivières qu'ils ont l'habitude de fréquenter, des barrages disposés de manière à les arrêter. En France, les côtes de la Picardie, de la basse Normandie, mais surtout celles de Bretagne, sont bien fournies de Saumons. On en prend aussi beaucoup dans la Gironde et même dans l'Adour. Le *Bécard* (*S. hamatus*) a le dos couvert de nombreuses taches rouges; mais il se distingue surtout du précédent par le crochet qu'il porte à la mâchoire inférieure. Sa chair est aussi rouge, mais plus maigre et moins estimée. Il se pêche aussi à l'embouchure de nos rivières. — Les *Truites* proprement dites sont toutes caractérisées par la présence sur le corps de taches d'une belle couleur vermillon qui résiste à la cuisson. Elles sont répandues dans un grand nombre de ruisseaux, de rivières et de lacs des eaux douces de l'Europe. La *Truite de mer* (*Salmo Scheifermulleri*) [Fig. 1], plus petite que le Saumon, a les flancs semés de petites taches en forme de croissant sur un fond argenté. Sa chair est jaune et estimée. Le *Huch* du Danube (*S. hucho*) est presque aussi grand que le Saumon, et ne diffère guère du précédent que par un museau plus pointu. La *Truite saumonée* (*S. trutta*) est marquée de taches noires ocellées ou en forme d'X; sa queue est en croissant et sa chair rougeâtre. Elle parvient à une grande taille et pèse quelquefois 4 à 5 kil. La *Truite commune* (*S. fario*), à taches brunes sur le dos, rouges sur les flancs, entourées d'un cercle clair, ne dépasse guère 27 à 38 centim. de longueur. Sa chair est blanche. On la trouve dans presque tous les ruisseaux dont l'eau est claire et vive. L'*Ombre-chevalier* (*S. umbla*) a les taches peu marquées: sa chair, grasse et blanche, a du rapport avec celle de l'Anguille. Ce poisson est très-commun dans les lacs des Alpes.

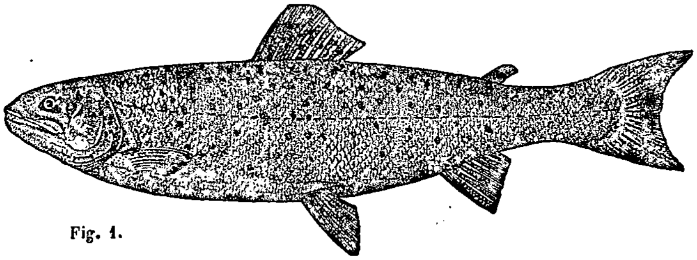

Fig. 1.

II. Les *Éperlans* (*Osmerus*) ont la forme des Truites, mais leur membrane des ouïes n'a que 8 rayons et leur corps est sans taches. On n'en connaît qu'une seule espèce, l'*Osmerus eperlanus* [Fig. 2], qui est long d'un décimètre environ et d'un gris argenté à reflets chatoyants. Les *Ombres* (*Thymallus*) ont la bouche très-peu fendue, et les dents très-fines. Elles ont à peu près les mêmes habitudes que les Truites. L'*Ombre commune*, brunâtre, rayée en long de noirâtre, parvient à la taille de 50 centim. Ce poisson, dont la chair est très-estimée, se trouve dans plusieurs rivières de la Suisse, de l'Italie et du sud-est de la France. Les *Lavarets* (*Coregonus*) ne diffèrent des Truites que par une bouche très-peu fendue, souvent dépourvue de dents, et par des écailles beaucoup plus grandes. Le genre *Argentine* (*Argentina*) ne renferme qu'une seule espèce qui habite la Méditerranée et l'Atlantique: c'est l'*Arg. sphyrène*, dont les parties brillantes du corps, facilement séparables, fournissent une matière argentée qui sert à la fabrication des fausses perles, de même que le produit fourni par l'Ablette.

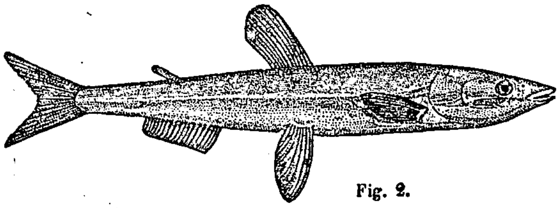

Fig. 2.

III. Un certain nombre d'espèces de Salmones n'ont que 4 ou 5 rayons aux ouïes et sont privées sur la langue des dents des Truites. Artedi et Cuvier les ont réunies sous le nom de *Characins* (*Characinus*). La plupart de ces espèces sont exotiques. Les *Serrasalmes* (*Serrasalmus*) ont le corps comprimé, le ventre dentelé en scie, les dents triangulaires et tranchantes. Ces poissons, qui habitent les rivières du Brésil et de la Guyane, atteignent une assez grande taille. Leur voracité est extrême: ils font aux hommes qui se baignent de cruelles morsures avec leurs dents tranchantes. Les *Saures* (*Saurus*) sont également très-voraces, et ils ont la gueule fendue jusque fort en arrière des yeux. On trouve dans la Méditerranée le *S. ordinaire*, qui a le dos vert mêlé de bleu et de noir, avec le ventre et le dessous de la queue argentés. Certaines espèces étrangères ont le corps presque transparent. Les *Scopèles* (*Scopelus*) ont la gueule et les ouïes extrêmement fendues, les mâchoires garnies de petites dents et la langue et le palais lisses. On les prend dans la Méditerranée mêlés avec les Anchois: les pêcheurs les nomment *Mélettes*, comme d'autres petites espèces de poissons. Les *Aulopes* (*Aulopus*) réunissent des caractères de Gades à des caractères de Saumons. Les intermaxillaires, les palatins, le bord antérieur du vomer et la mâchoire inférieure, sont garnis d'un ruban étroit de dents en cardes. Il y a 12 rayons aux branchies, et de grandes écailles ciliées couvrent le corps, les joues et les opercules. La Méditerranée en produit une espèce, appelée *Aul. filamenteux* (*Aul. filamentosus*).

SALOIR. s. m. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel, ou les viandes qu'on veut saler.

SALON. s. m. Pièce ordinairement plus grande et plus ornée que les autres, et qui sert à recevoir compagnie. *Un beau s. S. d'hiver. S. d'été. La compagnie est assemblée dans le s.* ‖ Fig., se dit Des réunions, des maisons où se rassemblent les gens du beau monde. *Il va lire ses vers dans tous les salons. Un poëte de s. Des succès de s. Un homme de s.* ‖ Absol., Le lieu où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., des artistes vivants. *Ce peintre, ce sculpteur a plusieurs ouvrages au s. L'ouverture, la clôture du s.* — Par extens., L'exposition même. *Il a exposé ce tableau au dernier s. Le s. de telle année était fort remarquable.*

SALOPE. adj. et s. 2 g. (R. *sale*). Qui est sale et malpropre. *C'est une vraie s. Ces enfants sont bien salopes.* Bas et peu us. ‖ Figur. et par injure, *Une s.*, Une femme de mauvaise vie. ‖ T. Mar. *Marie-s.*, V. ce mot. = SALOPEMENT. adv. D'une manière sale. *Il mange s.* Bas et peu us. = SALOPERIE. s. f. Saleté, grande malpropreté. *Elle est d'une s. dégoûtante.* ‖ Discours, propos ordurier. *Dire des saloperies.* — Familier dans les deux sens.

SALORGE. s. m. T. Comm. Amas de sel, meule de sel destiné au commerce.

***SALPE.** s. m. (lat. *salpa*). T. Zool. V. TUNICIERS.

SALPÊTRE. s. m. (latin. *sal petræ*, sel de pierre). T. Chim. Nom vulg. de l'Azotate de potasse. *Le s. est un des ingrédients de la poudre à canon.* V. POTASSE et POUDRE. ‖ Fig. et fam., *Ce n'est que s., que du s., il est pétri de s.*, se dit D'un homme, d'un enfant extrêmement vif et prompt. = SALPÊTRER. v. a. Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, et le mêler avec la terre qu'on frappe ensuite fortement pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie. *J'ai envie de faire s. les allées de mon jardin.* ‖ Faire naître du salpêtre. *L'humidité commence à s. ce mur.* = SE SALPÊTRER. v. pron. Se couvrir d'efflorescences salines d'azotate de potasse. *Les murs de cette cave se salpêtrent avec rapidité.* ‖ SALPÊTRÉ, ÉE. part. = SALPÊTRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à la préparation du salpêtre. = SALPÊTRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. ‖ A Paris, *La Salpêtrière*, Hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence. *La Salpêtrière servait aussi autrefois de maison de correction.*

***SALPIGLOSSIDÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. SCROFULARINÉES.

***SALSE** ou ***SALZE.** s. f. (lat. *salsus*, salé). T. Géol. Voy. VOLCAN.

SALSEPAREILLE. s. f. T. Bot. Voy. SMILACÉES.

SALSIFIS. s. m. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

***SALSOLA.** s. m. T. Bot. Voy. CHÉNOPODÉES.

***SALTARELLE.** s. f. (lat. *saltare*, danser). Danse vénitienne à trois temps et qui se rapproche de la tarentelle. ‖ L'air sur lequel on exécute cette danse. = SALTATION. s. f. (lat. *saltatio*). T. Antiq. V. DANSE.

***SALTIGRADES.** s. m. pl. (lat. *saltus*, saut; *gradus*, marche). T. Zool. V. ARAIGNÉE.

SALTIMBANQUE. s. m. (ital. *saltare in banco*, sauter sur un tréteau). Jongleur, bateleur, charlatan qui débite ses drogues sur un théâtre, dans une place publique. || Fig. et par mépris, se dit D'un orateur, d'un mauvais bouffon de société, qui débite, avec des gestes outrés, des plaisanteries déplacées.

***SALTIQUE.** s. m. T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

***SALTUS.** s. m. T. Métrol. Voy. AGRAIRE.

SALUADE. s. f. Action de saluer en faisant la révérence. *Il me fit une grande s.* Vieux, et ne se dit qu'en plaisantant.

SALUBRE. adj. 2 g. (lat. *saluber*). Qui contribue à la santé. *Un air s. Une nourriture, un régime s.* — Syn. Voy. SAIN. = SALUBRITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est salubre. *La s. de l'air, des aliments. La construction de cet égout a beaucoup contribué à la s. du quartier.* || Se dit aussi De choses qui ont pour objet la santé publique. *Mesures de s. Conseil de salubrité.*

Enc.—A mesure que la vie sociale devient plus complexe, que les industries sont plus diverses, et les populations plus condensées, on reconnaît qu'il surgit une foule de causes d'insalubrité et de maladies qui nécessitent l'intervention de la médecine préventive, c.-à-d. de l'*hygiène*. Toutes les questions qui ont pour objet la santé publique doivent donc prendre rang parmi les intérêts les plus sérieux dont les gouvernements puissent se préoccuper. L'hygiène publique embrasse la climatologie, les subsistances et approvisionnements, les établissements réputés insalubres, incommodes et dangereux, les professions, les épidémies, épizooties et maladies contagieuses, la législation sanitaire, et la salubrité publique proprement dite, laquelle comprend ce qui concerne les soins de propreté des villes, les constructions des rues, égouts, halles, hospices, prisons, etc., les inhumations, la vente des comestibles, les falsifications et sophistications des aliments et des boissons, la prostitution, etc. Ce n'est guère que depuis la révolution que le gouvernement a compris qu'il avait un rôle à remplir au point de vue de la santé publique, comme à celui de l'ordre et de la sécurité. Depuis cette époque, un assez grand nombre de lois et de règlements ont été rendus à l'effet de veiller à ces intérêts, et diverses institutions ont été créées pour surveiller et assurer l'exécution de ces lois et règlements. — 1° A la tête de ces institutions se trouve un Conseil supérieur, qui est placé auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce à Paris. Ce Conseil créé en 1832, sous le nom de *Conseil supérieur de santé*, a reçu, en 1848, celui de *Comité consultatif d'hygiène publique*. Ses attributions comprennent l'étude et l'examen de toutes les questions qui lui sont renvoyées par le Ministre relativement aux quarantaines et aux services qui s'y rattachent ; les mesures à prendre pour prévenir et combattre les épidémies et améliorer les conditions sanitaires des populations manufacturières et agricoles ; la propagation de la vaccine ; l'amélioration des établissements thermaux ; la police médicale et pharmaceutique; l'institution et l'organisation des conseils et des commissions de salubrité. Enfin, il examine les titres des candidats aux fonctions de médecins inspecteurs des eaux minérales, et indique au Ministre les questions à soumettre à l'Académie de Médecine. Ses membres sont nommés par le ministre et au nombre de 9, dont 4 docteurs en médecine, un ingénieur civil et un architecte. En outre, divers fonctionnaires, tels que l'inspecteur général du service de santé de la marine, le directeur de l'assistance publique, le secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, etc., peuvent assister aux séances avec voix délibérative.—2° Dans chaque chef-lieu de département il existe un *Conseil d'hygiène publique et de salubrité*. Le plus anciennement établi est celui de la Seine, dont la création date de 1802. Il fut d'abord désigné sous le nom de *Conseil de salubrité;* mais, le décret du 15 déc. 1851, en modifiant son organisation, a en même temps remplacé ce titre par celui qu'il porte aujourd'hui. Le Conseil d'hygiène publique de la Seine se compose de 15 membres titulaires et de 6 adjoints, nommés par le Préfet de police et agréés par le Ministre de l'Agriculture. De plus, en font de droit partie, le doyen, le professeur d'hygiène et le prof. de médecine légale de la Faculté de Paris ; le directeur de l'École de pharmacie; l'ingénieur en chef du département, celui du service municipal, et celui des mines chargé du service des appareils à vapeur; l'architecte de la petite voirie ; un membre du conseil de santé des armées ; le secrétaire général, le chef de la seconde division et celui du service sanitaire de la préfecture de police. Le Conseil a pour mission de donner son avis sur toutes les questions d'hygiène publique qui lui sont renvoyées par le Préfet de police. Il est, en outre, chargé de centraliser et de coordonner les travaux des commissions d'hygiène établies dans le département, de réunir les documents relatifs à la topographie et à la statistique médicales, et de publier, à époque déterminée, le résumé de ses opérations. — A l'exemple de Paris, il avait été établi d'assez bonne heure, dans quelques départements et dans nos grandes villes, des Conseils et des commissions de salubrité ; mais ces établissements n'ont été soumis à une organisation régulière que par l'arrêté du 18 déc. 1848, qui a décrété que tout chef-lieu de département et d'arrondissement aurait un *Conseil d'hygiène et de salubrité*. Ce conseil se compose de 9 membres au moins et de 15 au plus, tous nommés par le Préfet, et auxquels s'adjoignent de droit divers fonctionnaires désignés par les règlements. Ses attributions sont les mêmes, dans l'étendue de sa circonscription, que celles du Conseil de la Seine. Il existe aussi, dans les principaux chefs-lieux de canton, des *Commissions d'hygiène publique*, et, dans ceux qui en sont dépourvus, les préfets nomment des correspondants des Conseils d'arrondissement. — 3° Enfin, dans toute commune où la chose est jugée nécessaire, le conseil municipal peut instituer une *Commission des logements insalubres*, qui est chargée de veiller à l'exécution de la loi concernant l'insalubrité des habitations et logements, et de donner son avis quant aux mesures à prendre pour y remédier. V. LOGEMENT.

SALUER. v. a. (lat. *salutare*). Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect, en l'abordant, en le rencontrant, etc. *Je l'ai salué, et il ne m'a pas rendu mon salut. Les manières de s. varient selon les différents pays. Dans presque toute l'Europe, les hommes saluent en ôtant leur chapeau et en s'inclinant. Les Orientaux saluent en posant la main sur la poitrine et en s'inclinant. S. de la main, du geste, de la voix. S. de l'épée. S. de bonne grâce, de mauvaise grâce.* — *Je vous salue, j'ai l'honneur de vous s.*, se dit, par civilité, à une personne que l'on aborde, ou en terminant une lettre. *Aller s. quelqu'un*, Aller lui faire visite, lui rendre ses devoirs. || Se dit aussi Des marques de respect qu'on donne à certaines choses. *S. l'autel. S. le catafalque. S. le drapeau. S. le soleil. Je saluai de loin le lieu de ma naissance.* || Faire ses compliments par lettre. *Je salue tels et tels. Saluez-le de ma part.* || T. Mar. Se dit encore Des marques de respect ou d'honneur qui sont en usage dans la marine. *On salue à la mer en tirant le canon. S. du canon. S. des voiles, du pavillon. Les vaisseaux saluèrent la citadelle.* — *La mer salue la terre*, Les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon. || *Saluer*, en parlant Des anciens Romains qu'on élevait à l'empire, signifie Proclamer. *Vespasien fut salué empereur par toute l'armée. Il fut salué César.* = SE SALUER. v. pron. *Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas. Les deux navires se saluèrent de tant de coups de canon.* = SALUÉ, ÉE. part. = Conj. Voy. JOUER.

SALURE. s. f. Qualité que le sel communique. *La s. des eaux de la mer.*

SALUT. s. m. (lat. *salus*, santé). Conservation dans le bien, ou rétablissement dans un état heureux, ou préservation de mal. *Le s. du peuple, de la république. Le s. public. Le s. de l'Etat. Il y va de votre s., du s. de votre famille. Je vous suis redevable de mon s. L'armée dut son s. à un hasard. Il chercha son s. dans la fuite. Cette maison a été pour lui un lieu de s. Cette circonstance fut son s.* || La félicité éternelle. *Le s. des âmes. Le s. éternel. Travailler, songer à son s. Faire son s. Être dans la voie du s. Hors de l'Eglise, point de s.* V. ÉGLISE. — Fig., *Point de s.*, se dit en parl. D'une chose indispensable pour réussir. *Sans imagination, point de s. dans les arts.* || Action de saluer. *Un profond s. Rendre, refuser le s. Il nous fit de loin beaucoup de saluts. Le s. des armes. Le s. du drapeau, de l'épée.* — *Saluts de mer*, Les coups de canon que tire un vaisseau pour rendre honneur à un autre vaisseau, à une flotte, à une place, etc. || Terme qu'on emploie dans le préambule des lois et ordonnances, dans les bulles des papes, dans les mandements des évêques, etc., envers ceux auxquels ils sont adressés. *A tous ceux qui ces présentes verront, s. Pie IX à tous fidèles, s. et bénédiction apostolique.* On termine quelquef. les lettres et les billets par des formules analogues. *S. et amitié.* — Dans le style élevé et poét., *Salut* s'emploie quelquef. comme une exclamation de respect ou d'admiration. *S., jeune héros. Patrie des grands hommes, s.* || T. Liturgie. Se dit Des prières que l'on chante le soir après complies, notamment les jours de fête, et qui se terminent par la bénédiction du saint sacrement. *Dire, chanter, entendre le s. Aller au s. Voilà le s. qui sonne. Le s. de Pâques, de la Pentecôte.*

SALUTAIRE. adj. 2 g. (lat. *salutaris*). Utile, avantageux pour la conservation de la vie, de la santé, des biens, de l'honneur, ainsi que pour le salut de l'âme. *Remède, médicament s. Avis, conseil s. Doctrine, instruction s. Lois salutaires. Crainte s.* || Syn. V. SAIN. = SALUTAIREMENT. adv. Utilement, avantageusement pour la conservation de la vie, des biens, etc.

SALUTATION. s. f. Action de saluer; se dit, fam., D'un salut fait avec des marques très-apparentes de respect et d'empressement. *Une profonde s. Il m'a fait de grandes salutations.* — *Recevez mes salutations, mes humbles salutations, mes salutations respectueuses, affectueuses, amicales, etc.*, Formules dont on se sert quelquef. pour terminer des lettres. || T. Liturg. *S. angélique*, Voy. AVÉ.

***SALVADORACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, régulières et symétriques, à 4 étamines, à stigmate nu, à fruit charnu, à graine dressée et dépourvue d'albumen. — *Caract. bot.:* Petits arbres ou arbustes, à feuilles opposées, coriaces et entières. Fleurs petites, disposées en panicules lâches. Calice petit, infère, 4-folié. Corolle membraneuse, monopétale, 4-partite. Étamines 4, unissant les pétales en une corolle monopétale ; anthères rondes, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire supère, uniloculaire, avec un stigmate simple et sessile ; ovule solitaire, ascendant. Fruit charnu, bacciforme, uniloculaire, indéhiscent. Graine solitaire, dressée ; embryon amygdaloïde, sans albumen ; cotylédons charnus, plano-convexes [Fig. 1. *Salvadora persica ;* 2. Sa fleur ; 3. Coupe de son fruit]. Cette famille ne comprend que le seul genre *Salvadora*, lequel ne renferme lui-même que deux espèces qui se trouvent dans l'Afrique septentrionale, la Syrie et l'Inde. — Le *Salv. indica*, de Royle, porte un fruit succulent qui a une forte odeur aromatique et le goût du Cresson de jardin. L'écorce de sa racine est remarquable par son âcreté. Broyée et appliquée sur la peau, elle agit comme vésicante, et les indigènes de l'Inde l'emploient comme telle. Elle paraît aussi posséder une action stimulante énergique. Les feuilles du *S. persica* sont purgatives ; néanmoins on peut manger, dit-on, le fruit de cette espèce.

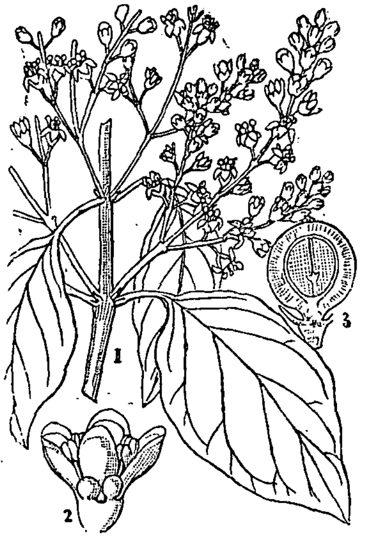

SALVAGE. s. m. (lat. *salvare*, sauver). T. Marine. *Droit de s.*, Droit qu'on perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. Vieux. = SALVANOS. s. m. [On fait sentir l'S finale.] (latin. *salva*, sauve ; *nos*, nous). T. Marine. Bouée de sauvetage. = *SALVATELLE. s. f. T. Anat. V. SAIGNÉE. = SALVATIONS. s. f. pl. T. Prat. anc. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs. *Fournir des salvations.*

SALVE. s. f. (lat. *salve*, salut). Décharge simultanée ou successive d'un grand nombre d'armes à feu, soit en l'honneur de quelqu'un, soit dans des occasions de réjouissance. *Quand il arriva, on fit trois salves de mousqueterie. Des salves répétées d'heure en heure. Pendant le* Te Deum, *on a fait trois salves. Une s. de vingt et un coups de canon.* || Par extens., se dit De plusieurs coups de fusil ou de canon, qui se tirent en même temps à l'exercice ou dans le combat. *En approchant de la redoute, il fut accueilli par une s. de mousqueterie.* — On dit que *Le canon tire en s.*, Quand plusieurs pièces tirent en même temps. || Par anal., *Une s. d'applaudissements*, Le bruit que font un grand nombre de personnes assemblées, en applaudissant toutes à la fois. = SALVÉ. s. m. Prière que l'Église catholique chante en l'honneur de la sainte Vierge, et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel. *Dire un S. Chanter un Salvé.*

***SALVINIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. MARSILÉACÉES.

***SAMADERA.** s. m. T. Bot. Voy. SIMAROUBÉES.

***SAMARE.** s. f. (latin. *samara*, semence d'orme). T. Bot. Voy. FRUIT.

***SAMBUC, *SAMBUQUIER.** s. m. Noms vulgaires du Sureau dans le midi de la France. = *SAMBUCÉES. s. f. plur. T. Bot. V. CAPRIFOLIACÉES. = *SAMBUQUE. s. f. T. Antiq. Voy. HARPE.

SAMEDI. s. m. (lat. *Saturni dies*, jour de Saturne). Le septième jour de la semaine. *Je partirai s. prochain. Le s. est, chez les Juifs, le jour du sabbat. Le s. est consacré à la sainte Vierge. L'abstinence du s. n'a été établie qu'au* XIIe *siècle.* — *S. saint, le s. de Pâques*, Celui qui précède le jour de Pâques.

***SAMOLE.** s. m. T. Bot. Voy. PRIMULACÉES.

***SAMYDÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs éparses, monochlamydées, tubuleuses et hermaphrodites, à placentas pariétaux, à graines dépourvues d'albumen, à embryon dressé, et à feuilles parsemées de points et de lignes transparentes. —*Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles toujours vertes, alternes, souvent peu distiques, simples, entières ou dentées, pourvues de stipules, et présentant des points transparents oblongs et linéaires. Pédoncules axillaires, solitaires ou nombreux. Sépales 4-5, plus ou moins soudés à leur base, ordinairement colorés à l'intérieur ; préfloraison légèrement imbriquée, rarement tout à fait valvaire. Pétales nuls. Étamines naissant du tube calicinal, et 2, 3, ou 4 fois aussi nombreuses que les sépales ; filets monadelphes, tantôt tous anthérifères, tantôt alternativement fertiles et stériles, ceux-ci plus courts et velus ou ciliés, ceux-là portant des anthères dressées et biloculaires. Ovaire supère, uniloculaire , style 1, filiforme ; stigmate capité ou légèrement lobé ; ovules indéfinis, ascendants, semi-anatropes, et attachés à des placentas pariétaux. Capsule coriace, uniloculaire, souvent pulpeuse à l'intérieur, s'ouvrant par 3 à 5 valves, et polysperme. Graines attachées sans ordre à la partie pulpeuse ou papilleuse des valves, présentant un arille charnu et un hile creusé ; embryon volumineux situé au milieu d'un albumen oléagineux ou charnu. [Fig. 1. *Casearia grandiflora* ; 2. Partie d'un calice ouvert ; 3. Pistil à demi développé ; 4. Coupe transversale de l'ovaire ; 5. Graine ; 6. Coupe transversale de la même ; 7. Arille détaché de la graine.] Cette famille se compose de 5 genres et de 80 espèces qui appartiennent aux régions tropicales et particulièrement à l'Amérique. L'écorce et les feuilles des Samydées passent pour être légèrement astringentes. Au Brésil, on applique sur les blessures les feuilles du *Casearia ulmifolia* : on prétend que le suc de ces mêmes feuilles est un remède certain contre la morsure des serpents les plus venimeux. On fait également usage, dans les maladies inflammatoires et les fièvres malignes, de la décoction des feuilles du *Cas. lingua*. L'écorce du *Cas. astringens* est mucilagineuse et un peu âcre : on l'emploie au Brésil en lotions pour déterger et modifier les ulcères de mauvaise nature. Toutes les parties du *Cas. anavinga*, espèce propre à l'Inde, sont amères ; ses feuilles s'emploient pour préparer des bains médicinaux, et la pulpe de son fruit s'administre comme diurétique. Enfin, la racine du *Cas. esculenta* est amère et purgative ; néanmoins on mange ses feuilles.

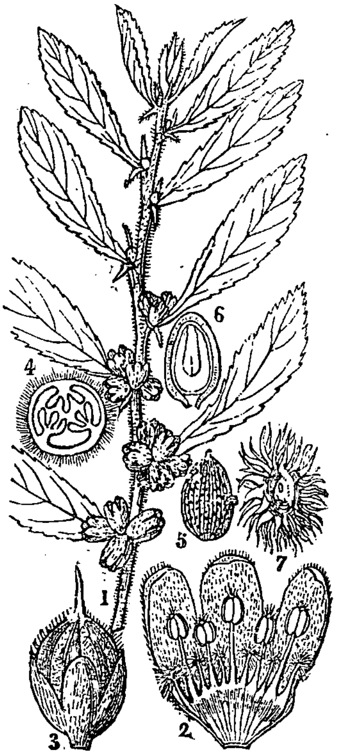

SAN-BENITO. s. m. [On pron. *Bénito.*] V. Inquisition.

SANCIR. v. n. T. Mar. Se dit D'un navire qui coule bas en plongeant son avant le premier. *Ce navire a sanci sous voiles.*

SANCTIFIANT, ANTE. adj. Qui sanctifie. *L'esprit s. La grâce sanctifiante.* = Sanctification. s. f. L'action et l'effet de la grâce qui sanctifie. *La s. des fidèles. Travailler à la s. des âmes.* ‖ *La s. des dimanches, des fêtes,* La célébration des dimanches, etc., selon la loi et l'intention de l'Église. = Sanctifier. v. a. (latin. *sanctus*, saint ; *facere*, faire). Rendre saint. *La grâce sanctifie nos âmes. Les lieux que Notre-Seigneur a sanctifiés par sa présence.* ‖ *Rendre conforme à la loi divine. *Il faut s'appliquer à s. sa vie.* ‖ Mettre dans la voie du salut et de la sanctification. *Ce saint prêtre sanctifie tous ses paroissiens.* ‖ Dans l'Oraison dominicale, *Que votre nom soit sanctifié,* Que votre nom soit loué, soit honoré dignement. *S. le jour du dimanche,* Le célébrer suivant la loi et l'intention de l'Église. On dit de même, *Les Juifs sanctifiaient le sabbat.* = * se Sanctifier. v. pr. Travailler à croître en piété et en vertus chrétiennes. *Un chrétien doit s'appliquer à se s* = Sanctifié, ée. part.

SANCTION. s. f. (lat. *sanctio*, de *sancire*, attacher). Acte par lequel le chef de l'État, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation qui la rend exécutoire. *La s. royale. Cette loi n'a pas encore reçu la s.* ‖ Par extens., L'approbation que l'on donne à une chose. *Le public n'a pas donné sa s. à cette mesure. Ce mot n'a pas reçu la s. de l'usage.* ‖ La peine ou la récompense qu'une loi porte, pour assurer son exécution. *S. penale. S. rémunératoire.* ‖ *Pragmatique s.*, V. Pragmatique et Concordat. = Sanctionner. v. a. Donner la sanction, approuver, confirmer. *S. une loi. L'expérience n'a pas sanctionné cette théorie. Ce mot n'a pas été sanctionné par l'usage.* = Sanctionné, ée. p. *C'est un usage sanctionné par le temps.*

SANCTUAIRE. s. m. (lat. *sanctuarium*). Chez les Juifs, La partie du temple où reposait l'arche, et qu'on nommait autrefois *Le saint des saints.* ‖ Chez les peuples qui adorent de fausses divinités, La partie du temple qui est le plus vénérée, et ordinair. celle où est la statue du dieu. ‖ Chez les Chrétiens, L'endroit d'une église où est le maître-autel, et qui est ordin. enfermé d'une balustrade. — Figur., *Les droits, les prérogatives du s.,* Les droits, etc., du sacerdoce. ‖ Fig., *Le sanctuaire des lois, de la justice,* Le lieu où l'on rend la justice. On dit aussi, par une sorte de personnification, *Cette maison est le s. de l'honneur, des vertus. Le cœur de cet homme est le s. de toutes les vertus.* ‖ Figur., *Il ne faut pas vouloir pénétrer dans le s.,* Il est dangereux de vouloir pénétrer les secrets des gens puissants.

SANDAL. s. m. T. Bot. Voy. Santalacées.

SANDALE. s. f. V. Chaussure. ‖ * T. Mar. Sorte de bateau de transport dont on se sert sur les côtes de la Barbarie. = Sandalier. s. m. Celui qui fait des sandales.

SANDARAQUE. s. f. (gr. σανδαραχὴ). V. Conifères et Résine.

***SANDERLING.** s. m. T. Ornith. V. Maubèche.

SANDJAK. s. m. **SANDJAKAT.** s. m. T. Relat.

Enc. — *Sandjak* est un mot turc qui signifie *enseigne*, et qui se rapporte aux queues de cheval, symbole de la puissance d'un pacha. Les Ottomans appellent *Sandjak-schérif*, ou enseigne sainte, une bannière d'étoffe de soie verte, à franges d'or, sans inscription ni emblème, qu'on montre à l'armée ou au peuple dans les occasions solennelles ou dans les moments de grand danger. Le peuple considère, mais à tort, le sandjak-schérif comme l'étendard de Mahomet. Aussitôt que cette enseigne sainte est déployée, tout musulman doit s'armer et venir prendre les ordres du padischah. — Le sandjak étant un symbole de l'autorité, les Turcs ont étendu ce nom à certaines divisions territoriales de leur empire. Ainsi le mot *Sandjak*, que nous écrivons souvent *Sandjiak* ou *Sangiac*, désigne les subdivisions des grandes provinces, lesquelles sont nommées elles-mêmes *Eyalets*. Les Sandjaks sont encore autrement appelés *Livahs*. Ainsi, par ex., l'eyalet de Marach comprend 3 sandjaks ou livahs, savoir : ceux d'Albostan, d'Aintab et de Malathia. Le gouverneur d'un sandjak reçoit lui-même le titre de *Sandjak*. Quant au mot *Sandjakat*, *Sandjiakat* ou *Sangiacat*, c'est un mot forgé par les Européens pour désigner, soit la dignité du gouverneur d'un sandjak, soit le territoire même qu'il administre.

***SANDORICUM.** s. m. T. Bot. Voy. Méliacées.

***SANDRE.** s. m. T. Ichth. Voy. Percoïdes.

***SANDWICHE.** s. m. Petit pain ou tranche de pain beurrée, dans laquelle on met une tranche mince de jambon ou d'autre viande. *Avec le thé, on servit des sandwiches.*

SANG. s. m. [On pron. *San.*] (lat. *sanguis*). Liquide, rouge chez l'homme et chez les vertébrés, qui circule dans un système de vaisseaux particuliers, et se distribue dans tous les organes pour y apporter les matériaux nécessaires à l'entretien de la vie. *S. artériel, veineux. S. noir, rouge, vermeil. Les animaux à s. rouge, à s. blanc, à s. chaud, à s. froid. S. menstruel. La circulation du s. Flux de s. Le s. jaillit avec impétuosité de la blessure. Cracher le s. Perdre, rendre tout son s. Le s. lui monte à la tête. Des ruisseaux de s. La terre était toute trempée, toute abreuvée de s. L'Église abhorre le s. Le s. précieux de Notre-Seigneur* Jésus-Christ. — *Il y a eu beaucoup de s. répandu dans cette guerre, dans cette bataille,* Beaucoup d'hommes y ont péri. *Le s. a coulé, a été répandu,* Il y a eu des personnes tuées ou blessées dans cet engagement, dans cette rixe. *Faire couler le s.,* Être cause d'une guerre ou d'une rixe sanglante. *Mettre quelqu'un en s., tout en s.,* Blesser quelqu'un de manière qu'il soit tout couvert de sang. *Mordre, fouetter, pincer jusqu'au s.,* Jusqu'à entamer la peau et en faire sortir le sang. *Se battre au premier s.,* Se battre en duel, avec l'intention de cesser le combat à la première blessure de l'un des adversaires. — *Baptême de s.,* V. Baptême. ‖ Fig., *Verser le s., répandre le s., tremper ses mains dans le s.,* Donner la mort à un homme, à des hommes. *Épargner le s.,* Épargner la vie des hommes. *Aimer le s., être altéré de s., c'est un homme de s., qui se plaît dans le s., qui se repaît de s.,* se dit D'un homme qui aime à répandre le sang. On dit à peu près de même, *Se baigner dans le s. Inonder de s. une ville, un pays. Mettre un pays à feu et à s.* — *Laver son injure dans le s.,* Se venger de quelque insulte flétrissante, en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. *Payer une chose de son s.,* Être mis à mort pour l'avoir faite ou dite. *Le s. de cet homme crie vengeance, demande vengeance,* Il faut que le meurtre de cet homme soit vengé. — Fam., *Je donnerais le plus pur de mon s., je répandrais tout mon s., jusqu'à la dernière goutte de mon s. pour...,* se dit Quand on veut exprimer la grande affection qu'on a pour quelque personne ou pour quelque chose. *Il lui en a coûté le plus pur de son s., il a donné le plus pur de son s.,* se dit De quelqu'un qui a sacrifié la meilleure partie de ce qu'il possédait. *Je le signerais de mon s.,* V. Signer. — Fam., *Sucer le s. du peuple, s'engraisser du s. du peuple,* se dit Des gens en place qui font des concussions, qui pillent le peuple. — Fam., *Suer s. et eau,* Voy. Suer. On dit D'une chose agréable qui nous arrive, *Cela calme le s., rafraîchit le s., met du baume dans le s.* ; et De ce qui arrive de fâcheux, *Cela fait faire du mauvais s., de mauvais s.* On dit encore, *Cela allume le s., glace le s., fait bouillir le s.* ; *Le s. lui bout dans les veines,* V. Allumer, Glacer, Bouillir. *Le s. lui monte à la tête,* Il est près de se fâcher, de se mettre en colère. *Avoir le s. chaud,* Être prompt à se mettre en colère. *Cet homme a du s. dans les veines, du s. sous les ongles, au bout des ongles,* Il est sensible à l'injure, il sait la repousser avec vigueur. — *Il n'a pas une goutte de s. dans les veines,* se dit D'un homme que rien ne peut émouvoir, ou qui est saisi d'effroi, d'épouvante, d'horreur. ‖ Figur., *S.-froid,* L'état de l'âme lorsqu'elle est calme, lorsqu'elle se maîtrise. *Il lui a parlé d'un grand s.-froid. Être de s.-froid. Garder, perdre son s.-froid. Tuer quelqu'un de s.-froid,* Le tuer de dessein prémédité et sans être emporté par aucun de ces mouvements de colère qui peuvent diminuer l'atrocité du crime. ‖ T. Écriture sainte. La nature corrompue ; dans ce sens, il se joint ordin. au mot *Chair.* Jésus-Christ *a dit à saint Pierre : Ce n'est point la chair et le s. qui vous l'ont révélé.* On dit dans un sens analog., *Les affections de la chair et du s.,* Les sentiments naturels. = *Sang,* signifie aussi Race, extraction, famille, *Être de noble s., d'un s. vil, d'un s. illustre. Il est du s. de ce héros.* — *Prince du s.,* Voy. Prince. ‖ Se dit parfois Des enfants par rapport à leur père. *C'est votre fils, c'est votre s. C'est un fils indigne, je le renonce pour mon s.* ‖ *Droit du s.,* Le droit que donne la naissance. *Il parvint à la couronne par le droit du s.* — *Les liens du s.,* L'affection qui doit exister entre personnes du même sang. *La force du s., la voix du s.,* Les sentiments secrets qu'on prétend que la nature donne quelquefois pour une personne du même sang, quoiqu'on ne la connaisse pas. ‖ *La vertu des pères ne se transmet pas toujours avec le s.,* Les enfants n'ont pas toujours les bonnes qualités de leurs pères. Prov., *Bon s. ne peut mentir,* Voy. Mentir. — Fam., *Cela est dans le s.,* se dit Quand une personne a quelque bonne ou quelque mauvaise qualité, qu'elle tient de famille ; se dit aussi D'une bonne ou d'une mauvaise qualité qui vient du tempérament. ‖ *C'est un beau s.,* se dit D'une famille composée de personnes belles et bien faites. *Le s. est beau dans ce pays,* Les habitants en sont ordinairement beaux et bien faits. ‖ En parlant Des chevaux, Race. *Un cheval de s. arabe. Un cheval de pur sang.*

Enc. — I. *Du sang considéré en général.* — Chez l'Homme et chez les Mammifères, le *Sang* est un liquide assez épais, d'une couleur rouge plus ou moins foncée, qui remplit le système entier des vaisseaux artériels et veineux. Sa pesanteur spécifique varie de 1,052 à 1,057 ; il est légèrement alcalin, et possède une saveur un peu salée, ainsi qu'une odeur toute particulière. — Le s. est constitué par deux parties différentes : l'une, liquide et transparente, est appelée *Liqueur sanguine* ou *Plasma du s.*, l'autre consiste en une multitude de *Globules* microscopiques, qui nagent dans le plasma et sont entraînés avec lui dans le torrent de la circulation. Lorsqu'on tire du s. d'une veine et qu'on l'abandonne à lui-même dans un vase, il ne tarde pas à se séparer en deux parties, qui représentent l'une une masse cohérente et colorée, qu'on nomme *Caillot*, *Coagulum*, et l'autre un liquide clair et jaunâtre, qu'on nomme *Sérum*. Cette séparation spontanée du s. en deux parties est due à la coagulation de la fibrine qui entraîne avec elle et emprisonne dans ses mailles les globules du s. ; or, comme ces globules sont généralement doués d'une couleur rouge prononcée, ils donnent leur couleur à la masse du caillot. En outre, comme ces globules sont plus denses que le s., si la stagnation de ce liquide a duré quelque temps avant la solidification de la fibrine, les globules tombent vers la partie déclive du vase où l'on a reçu le s.; alors une portion de la fibrine, ne rencontrant pas de globules, se coagule en conservant sa coloration propre, et le caillot se compose ainsi de deux parties : l'une superficielle, grisâtre, demi transparente ou blanchâtre, qui est formée de fibrine presque pure, et qu'on nomme *Couenne;* l'autre, inférieure et colorée, qui est composée de fibrine et de globules rouges, et qu'on nomme quelquefois *Cruor.* Quant au sérum du s., on voit, d'après cela, qu'il n'est autre chose que le plasma dépouillé de sa fibrine.

II. *Des éléments et de la composition du sang.* — Les *Globules* du s. sont de deux sortes, les *gl. rouges* et les *gl. blancs.* Les premiers, qu'on appelle aussi *Hématies*, ont, chez l'Homme et chez la plupart des Mammifères, la forme de petits disques aplatis, un peu renflés sur leur circonférence, élastiques et flexibles. Leur diamètre, chez l'Homme, est de 6 à 7 millièmes de millimètre, et leur épaisseur de 2 millièmes. Ils sont plus pesants que le sérum et même que le plasma du s. (Fig. 1. Globules rouges du s. de l'homme, à un grossissement de 300 fois : les uns sont vus de face, les autres sur leur tranche; plusieurs sont accolés ensemble et empilés comme des pièces de monnaie.) Les globules rouges sont constitués par une enveloppe, un contenu coloré, et un noyau incolore sphérique ou ovoïde. L'enveloppe, ainsi que le liquide visqueux contenu dans l'intérieur des globules, est formée par une substance analogue à l'albumine et que l'on désigne sous le nom de *Globuline.* Quant à la matière qui donne au contenu sa couleur, elle n'existe dans les globules qu'en quantité très-faible : elle a été appelée *Hématine* et mieux *Hématosine*, et renferme une petite proportion de sesquioxyde de fer. Les *globules blancs*, que l'on appelle encore *Globulins* et *Leucocytes* (v. ce mot), sont sphériques et ont la plus grande analogie, sinon une identité complète, avec ceux de la lymphe et du chyle. Ils sont d'ailleurs peu nombreux : Moleschott estime que leur nombre est à celui des globules rouges comme 1 est à 350 « Sur 1000 grammes de sang, dit J. Béclard, il y a en moyenne 127 grammes de globules desséchés, et, dans ces 127 gr., l'hématosine est représentée par 2 gr. environ. On peut admettre, en moyenne, que les globules forment, dans le s. vivant, 50 pour 100 de la masse totale. » La *fibrine* n'existe dans le s. qu'en petite quantité : en effet, 1000 gr. de s. ne contiennent guère, en moyenne, que 2 à 3 gr. de fibrine desséchée. — Le *sérum* du s. n'est autre chose que de l'eau renfermant un très-grand nombre de substances à l'état de dissolution, ou même simplement à l'état de suspension L'élément le plus abondant du sérum est l'*albumine*. il suffit, pour séparer celle-ci, de chauffer le sérum à une température qui soit supérieure à 70° centigr. Sur 1000 gr. de s., il y a environ 70 gr. d'albumine desséchée. Les nombreuses matières que contient encore le sérum sont de nature fort diverse. Parmi les *sels*, les principaux sont : le carbonate, le phosphate, le sulfate et le lactate de soude ; le carbonate, le phosphate, le sulfate de potasse ; le chlorure de sodium, de potassium, et le chlorhydrat. d'ammoniaque ; le carbonate et le phosphate de chaux ; le carbonate et le phosphate de magnésie, etc. Le carbonate de soude est peut-être de tous ces sels celui qui joue le rôle le plus important : c'est à lui que le s. doit son alcalinité, et c'est lui qui paraît entretenir la fermeté et l'élasticité des globules. Les *matières grasses* qu'on rencontre dans le s. sont aussi fort variées : ainsi on y a trouvé de l'oléine, de la margarine, de la stéarine, de la cholestérine, une matière grasse phosphorée, etc. Le s. renferme encore diverses *matières extractives*, pour la plupart incristallisables, et qui paraissent être des produits de transformation de la fibrine et de l'albumine : telles sont la *créatine* et la *créatinine.* Les travaux les plus récents sur le s. ont démontré qu'il contient encore, à l'état normal, outre le fer, trois autres *métaux*, du cuivre, du plomb et du manganèse ; des *gaz*, savoir de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et de l'acide carbonique ; divers *acides et sels organiques*, particulièrement de l'urée, des urates et des hippurates ; et enfin, du *sucre*. Toutes ces substances, savoir les sels, les matières grasses, les matières extractives, etc., que renferme le s. représentent, en moyenne, 10 grammes en poids pour 1000 gr. de s. Le tableau suivant donne le résultat des analyses du s. de l'Homme exécutées par Dumas, ainsi que par Becquerel et Rodier : le s. sur lequel on a opéré était extrait des veines du bras.

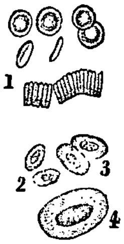

	DUMAS.	BECQ. ET ROD.
Eau.	790	779
Globules.	127	141,1
Fibrine	3	2,2
Albumine	70	69,4
Sels.	10	8,3
Matières grasses		
Matières extractives. . .		
	1000	1000

III. *Différences que présente le sang.* — Le s. présente des différences extrêmement sensibles dans les divers points de son parcours, chez le même individu. Tout le monde sait que le s. artériel est généralement d'un rouge vif, *rutilant*, comme on dit, tandis que le s. veineux est habituellement d'un rouge plus foncé, d'où le nom de *S. rouge* donné au premier, et celui de *S. noir* au second. Nous avons étudié ailleurs (v. RESPIRATION) les différences que présente le s. artériel et le s. veineux, relativement à la proportion des gaz que chacun d'eux tient en dissolution. Nous ajouterons ici que le s. veineux renferme un peu plus d'eau et un peu moins de fibrine, peut-être même aussi de globules que le s. artériel. Mais, en outre, le s. veineux diffère dans chaque veine en particulier, surtout dans chacune de celles qui reviennent de l'intestin, du foie, de la rate, du rein, etc. « Le s. de la veine rénale, dit Cl. Bernard, ne peut plus être compris sous l'ancienne dénomination de s. noir, car il est, tantôt rouge et tantôt noir, suivant l'état d'activité ou de repos de la fonction de l'organe. Il en est de même du s. veineux qui vient des parotides ou des glandes sous-maxillaires, etc. Si donc la dénomination de *s. rouge* peut être conservée pour désigner le s. artériel, celle de *s. noir* n'est pas exactement applicable au s. veineux, la coloration de ce dernier variant selon que l'organe d'où il provient est actif ou en repos. » — Le s. de l'Homme et celui de la Femme paraissent aussi différer entre eux, mais dans des limites peu étendues. « Les différences qui ont été signalées, dit J. Béclard, ne portent guère que sur les globules : le s. de la femme en contiendrait un peu moins que celui de l'homme. Les dernières périodes de la gestation sont caractérisées par une diminution notable dans la proportion des globules sanguins : ceci nous explique l'état de faiblesse et d'épuisement dans lequel tombent les femmes dans les dernières semaines de la grossesse » — Dans l'inanition, le s. subit des changements notables, dont il importe de tenir compte dans les maladies, lorsqu'on soumet les malades à une abstinence plus ou moins complète En effet, le s. renfermant les liquides oxydés par la respiration et l'eau des sécrétions, se consume durant l'inanition, et, lorsque l'animal succombe, ce liquide a perdu généralement plus de la moitié en poids. Un résultat non moins remarquable de l'inanition, résultat confirmé par les recherches, soit de Lecanu, soit de Gavarret, c'est que la proportion des globules du s. diminue peu à peu. Le médecin ne doit donc jamais oublier que, dans les maladies où la diète est observée, la diminution des globules du s. marche avec les autres altérations morbides. — Enfin, le s., ainsi qu'il est facile de le prévoir, éprouve dans sa composition des modifications importantes dans le cours de beaucoup de maladies. Il résulte, par exemple, des recherches d'Andral et Gavarret, que, dans les affections franchement inflammatoires, telles que la pneumonie, la péritonite, etc., la fibrine augmente dans une proportion notable. Dans les fièvres éruptives, dans la fièvre typhoïde, dans le scorbut, au contraire, cet élément éprouve une diminution sensible. Dans la chlorose et l'anémie, dans une foule de maladies chroniques, ainsi qu'après des saignées répétées, le nombre des globules diminue d'une manière évidente.

IV. *Du sang dans la série animale* — Quand on le considère dans la série animale, les différences les plus apparentes que nous offre le s., sont relatives à sa coloration, à la forme de ses globules, et à sa température. Dans les quatre classes des Vertébrés, le s. est rouge, mais il ne possède une température élevée que dans les deux premières, savoir, les Mammifères et les Oiseaux : il est froid chez les Reptiles et chez les Poissons, ainsi que chez tous les Invertébrés. En conséquence, les Mammifères et les Oiseaux sont appelés animaux à *s. chaud*, tandis que tout le reste de la série zoologique forme la grande division des animaux à *s. froid* (v. CALORIFICATION). Chez les Mammifères, les globules sanguins, ou hématies, sont ronds et aplatis en forme de disque, comme chez l'Homme : il n'y a d'exception que pour le Chameau et le Lama, où ils sont elliptiques (Fig. 2. Globules sanguins de Chameau). Ils sont également elliptiques chez les Oiseaux (Fig. 3. Gl. sanguins de la Poule), chez les Reptiles (Fig. 4. Gl. sanguins de la Grenouille), et chez les Poissons. Dans les Invertébrés, le sang est généralement blanc, cependant il est rouge ou rosé chez les Annélides, bleuâtre chez beaucoup de Mollusques, bleuâtre ou lilas chez un grand nombre de Crustacés, jaunâtre chez les Holothuries, etc. De là encore la distinction des animaux en *animaux à s. rouge* et *à s. blanc;* mais cette dénomination est peu exacte, attendu qu'elle réunit les Annélides aux Vertébrés. Le s. des Invertébrés, comme celui des Vertébrés, renferme des globules ; mais ces derniers ne ressemblent plus aux globules rouges des animaux supérieurs : ils sont simplement analogues aux leucocytes.

V. *Propriétés organiques et action vivifiante du sang.* — « Le s., dit Müller, doit être considéré comme un fluide jouissant d'une vie intrinsèque. En effet, bien que jusqu'ici on n'ait pu constater dans aucun de ses éléments, pris isolément, un seul phénomène qui témoigne à nos sens de l'activité vitale de ce fluide, celle-ci n'en est pas moins démontrée par des faits généraux incontestables. Ainsi, le s. manifeste évidemment des propriétés organiques : il est attiré par les parties vivantes ou irritées ; il existe entre lui et les tissus animaux un conflit ou une action vitale réciproque, et ce liquide y prend autant de part que les organes eux-mêmes. Lorsqu'on frictionne la peau ou qu'on l'irrite d'une manière quelconque, elle éprouve une modification particulière telle que le s. afflue en beaucoup plus grande quantité qu'à l'ordinaire dans les capillaires cutanés ; on observe alors tous les phénomènes de la turgescence vitale. En outre, la fibrine du s., qui, dans l'inflammation, exsude des vaisseaux, est d'abord fluide, mais elle produit, en passant à l'état solide, des pseudo-membranes. Ensuite, sous l'influence de l'action vitale qu'exercent l'un sur l'autre la fibrine et l'organe qui la laisse échapper, ces pseudo-membranes s'organisent, c.-à-d. qu'elles se pénètrent de s. et qu'il s'y développe des vaisseaux sanguins. Le s. est donc doué de propriétés vitales qui lui sont propres. D'ailleurs, l'analogie des globules sanguins avec les éléments primitifs des tissus est d'une haute importance pour l'intelligence exacte de la vie du s. Les globules sanguins constituent de véritables cellules pourvues d'un noyau comme les cellules des tissus. Mais il y a une différence entre ces deux espèces de cellules : c'est que, dans le s., les éléments organisés nagent dans un liquide, tandis que, dans les parties vivantes solides, les cellules sont plus ou moins intimement unies entre elles ... Tout nous prouve que nous devons attribuer aux globules sanguins les mêmes propriétés vitales générales qu'aux autres cellules. Tous les organes tirent du s. les éléments nécessaires à leur nutrition ; néanmoins il est certain que les éléments des tissus ne proviennent jamais des globules sanguins. La nature semble avoir destiné ces derniers à entretenir, pendant la circulation du s., un conflit vivant général entre toutes les cellules et entre toutes les particules élémentaires des tissus qui proviennent de cellules, puis à communiquer, par le moyen de ce conflit, à toutes les molécules organiques, la stimulation que les globules sanguins ont eux-mêmes reçue au contact de l'air atmosphérique pendant leur circulation à travers les capillaires des poumons. » — Le s. artériel, qui doit sa couleur vermeille à l'oxygène introduit dans les poumons et dissous dans le s., prend une teinte plus foncée et devient veineux en traversant les capillaires du corps. Ce changement résulte du conflit qui a lieu alors entre le s. et la matière organisée, conflit dans lequel le s. vivifie les organes, mais devient par cela même incapable d'exercer plus longtemps sur eux cette action vivifiante. Le s. que les veines ramènent au cœur est plus riche en acide carbonique ; mais, pendant qu'il traverse les poumons, il exhale de l'acide carbonique, absorbe de l'oxygène, reprend sa couleur vermeille, et acquiert de nouveau la faculté de stimuler et de vivifier les organes. Or, comme il suffit de quelques minutes (v. CIRCULATION) pour que le s. parcoure le système circulatoire tout entier, il ne faut par conséquent que quelques minutes pour que les éléments qui le constituent acquièrent et perdent le pouvoir de vivifier les diverses parties de l'organisme. C'est à l'état artériel seulement que le s. est capable de maintenir la vie. Lorsque, par une cause quelconque, l'*hématose*, ou la conversion du s. veineux en s. artériel, vient à s'arrêter, il en résulte l'asphyxie ou même la mort. Les fonctions qui exigent le plus impérieusement la présence et l'action du s. artériel, sont celles du système nerveux et de la vie animale en général. Ce s. n'est pas aussi nécessaire à l'accomplissement des fonctions de la vie organique Prévost et Dumas ont démontré que le pouvoir vivifiant du s. réside moins dans le sérum que dans les globules rouges qui y nagent. Un animal saigné jusqu'à ce que la syncope s'ensuive, ne revient pas à la vie, lorsqu'on se contente d'injecter dans ses vaisseaux de l'eau ou du sérum pur, à la température de 37° cent. Mais si l'on emploie, pour faire l'injection, du s. d'un animal de la même espèce, on le voit, à chaque ondee, se ranimer et ressusciter, pour ainsi dire. D'après Prévost et Dumas, Dieffenbach et Bischoff, on parvient encore à rendre la vie à l'animal, lorsqu'on lui injecte dans les veines du s. qu'on a dépouillé de sa fibrine en le fouettant, c.-à-d. un liquide incoagulable composé de sérum et de globules sanguins. Comme l'enlèvement de la fibrine du s. n'altère aucunement les globules, on a conseillé, dans les cas rares d'hémorrhagie assez effrayante pour autoriser une opération aussi grave que la *transfusion* du s. humain, d'employer de préférence du sang dépouillé de sa fibrine et chauffé à la température convenable. Par là on éviterait la principale difficulté de la transfusion, difficulté qui résulte de la promptitude extrême avec laquelle le s. se coagule lorsqu'on le tire d'un vaisseau pour l'injecter dans un autre. Un fait important qui nous a été révélé par les expériences sur la transfusion, c'est que l'injection dans les veines d'un animal faite avec du s. provenant d'un animal d'une autre espèce, ne peut entretenir la vie que momentanément, alors même que les globules sanguins ont la même forme. Bien plus, le s. de Mammifère injecté chez un Oiseau agit sur ce dernier comme un poison mortel, et *vice versâ*. A plus forte raison, le s. des animaux à s. froid fait périr les animaux à s. chaud, et celui de ces derniers fait périr les premiers. Ce phénomène tient vraisemblablement à la différence de forme ou au moins de volume des globules sanguins chez les divers animaux. Le diamètre des capillaires étant subordonné, dans chaque espèce, au volume de ses globules, toute différence entre les dimensions respectives de ces parties doit déterminer plus ou moins complétement l'arrêt de la circulation et une asphyxie par cause mécanique. C'est par une cause analogue que la mort succède à l'introduction de l'air dans les vaisseaux, accident qui s'observe parfois dans certaines grandes opérations et dans les cas de transfusion où l'on n'a pas pris toutes les précautions nécessaires. Le malade périt presque subitement par suite de l'obstacle que la présence de l'air oppose à la circulation, soit dans le cœur, soit dans les petits vaisseaux et particulièrement dans les capillaires du poumon.

VI. *Formation du sang.* — Il est impossible de déterminer d'une manière absolue la quantité de s. que contient le corps vivant. Lorsqu'un homme meurt d'hémorrhagie, ou lorsqu'on fait périr un animal en lui ouvrant une grosse artère, la quantité de s. qui s'écoule est loin de représenter la masse totale du s., car il en reste toujours dans les petits vaisseaux une proportion considérable qui s'y coagule. On ne peut donc déterminer la masse du s. que d'une manière approximative et à l'aide de méthodes indirectes, qu'il est inutile de décrire ici. Nous dirons seulement que Valentin, concluant d'après de nombreuses expériences faites sur diverses espèces de Mammifères, évalue la masse totale du s. chez l'Homme, au 5° du poids total de son corps ; tandis que les recherches d'E. Weber, qui a expérimenté sur l'Homme lui-même, lui ont donné seulement la proportion d'un 8°. Ainsi, un Homme pesant en moyenne 65 kilog., aurait, suivant Valentin, près de 14 kil. de s., et, suivant Weber, 8 kil. seulement. La Femme qui pèse 55 kil. aurait donc aussi 12 kil. de s., suivant le premier de ces physiologistes, et 7 kil., suivant le second — Toute cette masse est dans un état de métamorphose perpétuelle ; néanmoins, par l'effet du balancement des actions opposées dont elle est le théâtre, elle conserve en gén. une composition assez constante. D'un côté, le s. fournit les éléments nécessaires à la nutrition des tissus et à la formation des produits de sécrétion ; de l'autre, il se renouvelle sans cesse, tant aux dépens des matières digestives absorbées dans l'intestin (le chyle), qu'aux dépens des matériaux régressifs puisés dans la trame de tous les tissus par le système lymphatique et par le système veineux. Ce mouvement incessant de composition et de décomposition s'opère en outre avec une activité et une rapidité merveilleuses. Parmi les éléments du s., l'eau, les matières salines et les matières organiques dissoutes proviennent, soit du dehors par l'absorption digestive, soit du dedans par résorption. Mais les globules, qui ne se montrent que dans le s. et qui ne sortent jamais du système circulatoire, dans l'intérieur duquel ils apparaissent, vivent et disparaissent, semblent se former sans cesse et exclusivement aux dépens des matières organiques dissoutes dans le plasma sanguin. Pendant longtemps on a pensé qu'ils résultaient de la transformation des globules blancs, ou leucocytes, lesquels proviennent incontestablement du chyle et de la lymphe. Mais, outre qu'on n'a point observé directement cette transformation, il est certain que, dans l'ordre de l'évolution organique, les globules rouges du s précèdent l'apparition du chyle et de ses éléments : aussitôt que le s. apparaît dans l'embryon, il contient des globules rouges ; par conséquent, ils ne proviennent ni du chyle ni de la lymphe ; par conséquent, ils se développent dans le système sanguin et aux dépens des substances albuminoïdes qu'il contient. « Quant à spécifier le point précis de leur formation, dit J. Béclard, la chose n'est pas possible dans l'état actuel de la science. On a dit, il est vrai, que les globules prennent naissance dans le s., au moment de son passage dans les poumons, en s'appuyant sur ce que le s. artériel en renferme un peu plus que le s. veineux. Mais les expériences de Moleschott, confirmant une vue déjà émise par nous autrefois, tendent à prouver que le foie est le lieu de formation des globules rouges. Cette doctrine d'ailleurs s'accorde parfaitement avec le fait de la plus grande richesse du s. artériel en globules ; car le s. qui vient du foie s'écoule vers le cœur droit, et par conséquent vers les poumons, d'où il gagne aussitôt les cavités gauches du cœur. »

SANG-DE-DRAGON ou **SANG-DRAGON.** s. m. T. Bot. Voy. RÉSINE, LILIACÉES et LÉGUMINEUSES.

SANG DE RATE. s. m. T. Art vét. Maladie propre aux bêtes à laine et aux bêtes à cornes, et qui est caractérisée par l'altération du sang et par des hémorrhagies internes. *Le s. de rate est inoculable, et ceux qui soignent les animaux affectés de cette maladie sont souvent atteints de pustule maligne.*

***SANG-GRIS.** s. m. Boisson faite avec du vin, du jus de citron, du sucre, de la cannelle, de la muscade, etc., et qui est en usage aux Antilles françaises.

SANGIAC, SANGIACAT. s. m. V. SANDJAK, etc.

SANGLADE. s. f. Coup de sangle ou de fouet.

SANGLANT, ANTE. adj. Taché de sang, souillé de sang. *On lui apporta la robe de son fils toute sanglante. Il vient de tuer un homme ; son épée est encore sanglante. Il a les mains encore sanglantes du meurtre qu'il vient de commettre.* — *Combat s., rencontre, défaite sanglante*, Combat, etc., où il y a eu beaucoup de sang répandu. *Mort sanglante*, Mort violente avec effusion de sang. — *Viande sanglante, encore toute sanglante*, Viande rôtie qui est peu cuite. On dit ordinair. *Saignante.* — Fig., *La plaie est encore toute sanglante*, La douleur, l'affliction, l'injure qu'il a reçue est encore toute récente. ‖ Fig., Outrageux, très-offensant. *Un affront, un outrage s. Une sanglante injure. Des reproches sanglants. Une raillerie sanglante.*

Syn. — *Ensanglanté.* — *Sanglant* et *ensanglanté* signifient également souillé de sang ; mais *sanglant* se dit du sang qui vient de l'objet même ou qui a été répandu par l'objet, tandis que *ensanglanté* présente le sang comme venant du dehors, comme ayant été apporté sur l'objet qualifié. On dit un corps *sanglant*, une victime *sanglante*, une épée toute *sanglante* ; et une robe *ensanglantée*, la terre *ensanglantée*, des eaux *ensanglantées*.

SANGLE. s. f. (lat. *cingula*, petite ceinture). Bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer. *Une s. de cuir. La s. d'une selle, d'un bât. Des sangles pour garnir un lit, un fauteuil. Lit de s. La s. s'est rompue.* = SANGLER. v. a. Serrer avec une sangle, avec des sangles. *S. un cheval. Ce cheval n'est pas bien sanglé.* ‖ Figur. et fam., *S. un coup de poing, s. un soufflet, s. un coup de fouet, s. des coups de canne, etc.*, Appliquer avec force un coup de poing, etc. — *Il a été sanglé, on l'a sanglé*, se dit D'un homme qui a essuyé quelque mauvais traitement, quelque perte considérable ; ou D'un enfant qui a reçu vigoureusement les étrivières. = SE SANGLER. v. pron. Se serrer avec une sangle. *Pour courir la poste à son aise, il faut bien se s.* ‖ Fam. et par ext., *Cette femme se sangle trop*, Elle se serre trop dans son corset. = SANGLÉ, ÉE. part.

SANGLIER. s. m. (lat. *singularis*, seul). T. Mamm. V. COCHON. ‖ T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

SANGLOT. s. m. (lat. *singultus*). Soupir redoublé poussé avec une voix entrecoupée. *Sanglots continuels, entrecoupés, étouffés. Pousser des sanglots. Etouffer ses sanglots. Les sanglots sont produits par des contractions spasmodiques du diaphragme, qui sont suivies d'un mouvement de relâchement, dans lequel le peu d'air introduit par la contraction est chassé avec bruit de la poitrine.* = SANGLOTER. v. n. Pousser des sanglots. *Elle se mit à s. On l'entend s. à tout moment.*

SANGSUE. s. f. [On pr. *Sansue.*] (lat. *sanguisuga*). T. Zool. Voy. HIRUDINÉES. ‖ Fig., se dit De ceux qui tirent de l'argent du peuple par des exactions, ou De ceux qui exigent dans leur profession une rétribution plus forte que celle qui leur appartient légitimement. *Ce sont les sangsues du peuple. Cet homme de loi est une s. pour ses clients.* ‖ *T. Chir. *S. artificielle*, V. VENTOUSE.

***SANGUERIE** ou **SANGUERITE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

SANGUIFICATION. s. f. [On fait sentir l'U.] (lat. *sanguis*, sang ; *facere*, faire). T. Physiol. Le changement des aliments en chyle et du chyle en sang.

SANGUIN, INE. adj. Qui appartient au sang. *Vaisseaux sanguins*, Les vaisseaux qui servent à la circulation du sang. *Système s.*, L'ensemble de ces vaisseaux. ‖ Qui a beaucoup de sang. *C'est un homme s. Il est s., d'un tempérament s.* Voy. TEMPÉRAMENT. — *Maladies, affections sanguines*, Celles qui dépendent de la trop grande abondance du sang. ‖ Qui est de couleur de sang. *Un rouge s. De couleur sanguine.* — *Jaspe s.*, V. AGATE. * *Cornouiller s.*, V. CORNACÉES.

SANGUINAIRE. adj. 2 g. Qui se plaît à répandre le sang humain. *Un homme s. Il est d'humeur s.* — On dit aussi, *Des actions, des exploits sanguinaires.* ‖ Qui porte à la cruauté. *Un zèle s. Des dogmes sanguinaires.* = *SANGUINAIRE. s. f. T. Bot. Voy. PAPAVÉRACÉES.

SANGUINE. s. f. T. Minéral. Voy. ARGILE, FER et CRAYON. ‖ *T. Blas. Voy. ÉMAIL.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. (lat. *sanguinolentus*). T. Méd. Teint de sang. *Déjections sanguinolentes. Crachat s.*, Voy. CRACHEMENT.

***SANGUISORBÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs apétales, à carpelle unique et renfermé dans le tube calicinal endurci qui forme un faux péricarpe. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes, parfois épineuses. Feuilles simples et lobées, *ou composées, alternes, pourvues de stipules.* Fleurs petites, souvent disposées en capitule, fréquemment unisexuées par avortement. Calice à tube épaissi et tapissé par un disque, avec un limbe 3-4-5-lobé. Pétales nuls. Étamines définies, naissant de l'*orifice du calice, quelquefois en plus petit nombre* que les segments de ce dernier avec lesquels elles alternent alors ; anthères biloculaires, innées, à déhiscence longitudinale, parfois uniloculaires et à déhiscence transversale. Ovaire solitaire, simple, avec un *style naissant du sommet ou de la base* ; *ovule solitaire*, toujours attaché à la partie de l'ovaire voisine de la base du style ; stimagte simple ou composé. Akène solitaire, enfermé dans le tube du calice, lequel est ordinairement induré. Graine solitaire, suspendue ou ascendante ; *embryon sans albumen ; radicule supère* ou infère ; cotylédons grands, plano-convexes. [Fig. 1. *Sanguisorba officinalis* ; 2. Fleur avec une paire de bractées ; 3. La même, dont on a enlevé la moitié du calice ; 4. Fruit mûr, dont on a enlevé le calice ; 5. Coupe verticale du fruit et du calice ; 6. Coupe transversale d'un fruit.] Cette famille, qui a été créée aux dépens des *Rosacées* de Jussieu, se compose de 12 genres et de 125 espèces répandues en Europe, dans les deux Amériques, mais en dehors du tropique, et au cap de Bonne-Espérance : elles habitent principalement les lieux exposés, les terres incultes, et les haies. — Les Sanguisorbées jouissent en général de propriétés astringentes. La décoction de l'*Alchimille commune* (*Alchemilla vulgaris*), vulg. *Pied-de-lion*, est légèrement tonique : elle aurait, selon Fréd. Hoffmann, la propriété de rendre la beauté flétrie des femmes à sa première fraîcheur. La *Sanguisorbe officinale* (*Sanguisorba officinalis*), vulg. *Grande Pimprenelle* et *Pimp. des prés*, est une plante fourragère estimée. La racine de la *Sang. du Canada* (*S. canadensis*) passe pour amère, astringente et émétique ; son fruit, dit-on, est stupéfiant. Les feuilles de l'*Acæne sanguisorbe* (*Acæna sanguisorba*), qui est très-commun dans la Tasmanie, sont, dit-on, très-propres à remplacer le thé. La *Pimprenelle commune* (*Poterium sanguisorba*), vulgair. *Pimp. des jardins*, est aromatique et s'emploie comme condiment. Enfin, la décoction du *Margyricarpus setosus*, arbuste à feuilles aciculaires et à fruit charnu pyriforme, s'administre, au Pérou, dans les affections hemorrhoïdales.

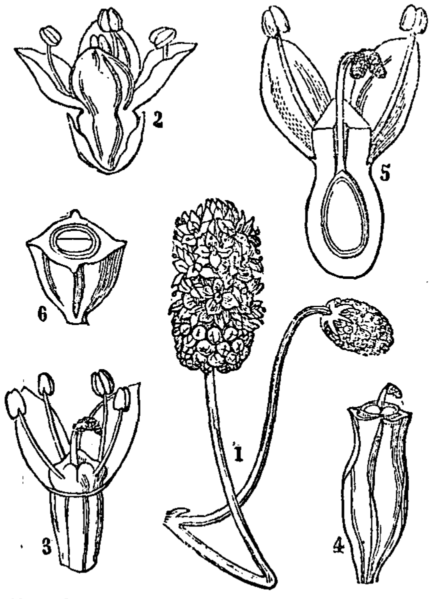

SANHÉDRIN. s. m. (gr. σὺν, ensemble ; ἕδρα, siége).

Enc. — Les Juifs nommaient ainsi, à l'époque de Jésus-Christ, le tribunal ou conseil suprême de leur nation. Ce grand conseil, *dont l'établissement paraît dater du retour de la captivité*, avait été réorganisé sous les Asmonéens, et c'est alors qu'il reçut le nom grec de *Sanhédrin*, sous lequel il est désigné dans les livres du Nouveau Testament. Il se composait de 70 ou 72 membres, choisis parmi les prêtres, les docteurs et les personnages les plus distingués, et il était présidé par le grand prêtre. Il s'assemblait dans le temple, auprès du tabernacle ; mais, après la destruction de Jérusalem, il erra dans divers lieux et finit par s'établir à Tibériade. Les tribunaux subalternes, tant à Jérusalem que dans les autres villes de la Judée, s'appelaient *petits sanhédrins.* — En 1806, l'empereur Napoléon convoqua à Paris, sous le nom de *Grand sanhédrin*, un certain nombre de rabbins et de notables juifs, dans le but d'amener un rapprochement entre leur nation et les chrétiens par la réforme de leur liturgie et de leur loi cérémonielle. Cette assemblée siégea pendant près d'une année, sans produire aucun résultat satisfaisant.

SANICLE. s. f. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

SANIE. s. f. (lat. *sanies*). T. Méd. Matière purulente, séreuse, sanguinolente et fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un mauvais caractère. = SANIEUX, EUSE. adj. Qui sécrète de la sanie. *Ulcère s.* ‖ *Qui tient de la nature de la sanie. *Liquide s. Humeur sanieuse.*

SANITAIRE. adj. 2 g. (lat. *sanitas*, santé). Qui a rapport à la santé, et particul. à la conservation de la santé publique. *Police s. Intendance s. Règlements, mesures sanitaires. Bulletin s.* ‖ *Cordon s.*, V. CORDON.

SANS. (lat. *sine*). Préposition qui marque privation et exclusion. *Être s. argent, s. place, s. ressource. Elle était sans souliers. Il est s. jugement, s. esprit, s. honneur. Un bruit s. fondement. Une audace s. égale. C'est un homme s. pareil. C'est un corps s. âme. Il y est allé s. moi. Un homme s. courage et s. probité. C'est un médicament s. force ni vertu. Passer la nuit s. dormir. Souffrir s. se plaindre. Je partirai demain s. plus tarder. Faire une chose s. y penser. Cela va s. dire. On n'établit jamais un nouvel impôt s. exciter des plaintes. Il boit son vin pur s. y mettre d'eau.* ‖ *Sans*, se met au commencement d'une phrase. *S. argent, s. protecteurs, que pouvais-je faire?* N'ayant point d'argent, etc. *S. argent, point d'affaires*, A moins de donner de l'argent, etc. *S. cet obstacle, nous aurions réussi*, Si nous n'avions pas rencontré cet obstacle, etc. *S. vous, s. votre recommandation, je n'aurais pas été placé*, Si vous ne m'aviez appuyé, si je n'avais eu votre recommandation, etc. *S. mentir, c'est un méchant homme*, A parler vrai, etc. *Il a fait beaucoup, s. ce qu'il fera encore, s. parler de ce qu'il fera encore*, Pour ne rien dire de ce qu'il fera encore. *Vous ferez cela, s. quoi vous serez puni*, Autrement, sinon vous serez puni. ‖ Se dit aussi dans plusieurs locutions adv. : *S. contredit. S. doute. S. exception. S. façon. S. faute. S. réplique. S. reponse. Etc.* = SANS QUE. loc. conj. toujours suivie du subj. *S. que cela paraisse. S. qu'on en parle. Il a fait cela s. qu'on le lui ait dit. Deviez-vous agir ainsi s. qu'on vous l'eût ordonné?*

SANSCRIT, ITE. adj. Se dit de L'ancienne langue de l'Inde, qui est restée la langue sacrée de la religion brahmanique, et De ce qui a rapport à cette langue. *Langue sanscrite. Livres, poëmes sanscrits. Grammaire sanscrite.* ‖ Subst., *L'étude du s. Professeur de s. Le s. est la souche de toutes les langues indo-germaniques.*

***SANS-CULOTTE.** s. m. Sobriquet que les hommes du parti contre-révolutionnaire donnèrent aux partisans de la révolution, et que plus tard les républicains les plus fougueux adoptèrent comme un titre d'honneur. = *SANS-CULOTTIDE. s. f. V. CALENDRIER.

SANS-DENT. s. f. Se dit popul. D'une vieille femme qui a perdu ses dents. *C'est une vieille s.-dent. Elles sont donc là deux ou trois s.-dents qui médisent à qui mieux mieux.*

***SANSEVIÈRE.** s. f. T. Bot. V. LILIACÉES.

SANSONNET. s. m. T. Ornith. V. ÉTOURNEAU. ‖ T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

***SANS-SOUCI.** s. Se dit fam. De quelqu'un qui est toujours de bonne humeur. *Un s.-souci. Une grosse s.-souci.*

***SANTALACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs monochlamydées, à ovaire uniloculaire à ovules définis, ayant un embryon petit logé dans un albumen abondant. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux, quelquefois sous-arbrisseaux ou plantes herbacées. Feuilles alternes ou presque opposées, indivises, quelquefois très-petites et semblables à des stipules. Fleurs en épis, rarement en ombelles ou solitaires, petites. Calice supère, à 4 ou 5 divisions, à moitié coloré, à préfloraison valvaire. Étamines 4 ou 5, opposées aux segments du calice et insérées à leur base. Ovaire uniloculaire renfermant 1 à 4 ovules fixés à un placenta central et ordinairement près du sommet; style 1; stigmate souvent lobé. Fruit monosperme, dur, sec et drupacé. Albumen charnu, de la même forme que la graine; embryon petit, dans l'axe, renversé, conique. [Fig. 1. *Thesium pratense*; 2. Fleur; 3. La même mise à nu; 4. Moitié d'un fruit vert; 5. Placenta et paire d'ovules; 6. Moitié d'un fruit mûr avec sa graine. 7. *Leptomeria acida :* branche grossie; 8. Fleur étalée; 9. Fruit.]

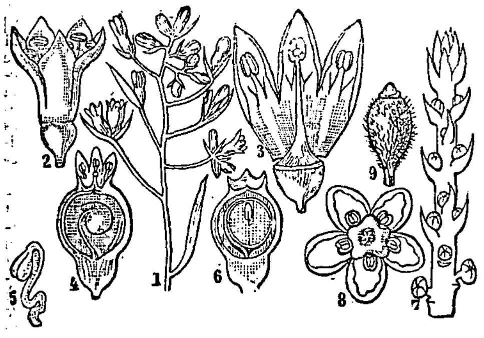

Cette famille comprend 18 genres et 110 espèces qu'on trouve en Europe et dans l'Amérique du Nord, sous la forme de plantes herbacées, et sous celle de grands arbrisseaux ou de petits arbres, dans les Indes orientales, dans la Nouvelle-Hollande et dans les îles de la mer du Sud. — Le *bois de Sandal* ou *Santal*, connu aussi sous le nom de *Santal blanc*, provient d'un assez bel arbre qui croît principalement sur les montagnes du Malabar, et qu'on appelle *Santal blanc* (*Santalum album*). On sait que ce bois est très-recherché dans tout l'Orient à cause de son odeur douce et aromatique. On l'emploie beaucoup comme parfum, et, de plus, les médecins indigènes de l'Inde lui attribuent des propriétés stimulantes. Ils administrent comme sudorifique. Enfin, on s'en sert pour divers ouvrages d'ébénisterie et de marqueterie. Le *Santal citrin*, ainsi nommé à cause de sa belle couleur jaune, est plus aromatique que le blanc, et s'emploie aux mêmes usages. Cette sorte de bois est fournie par le *Santal de Freycinet* (*S. Freycinetianum*) et par le *S. paniculé* (*S. paniculatum*), qui croissent dans diverses îles de l'Océanie. Rappelons en passant que le bois appelé dans le commerce *Santal rouge* provient d'un arbre de la famille des Légumineuses. Les feuilles de l'*Osyris du Népaul* (*Osyris nepalensis*) s'emploient en guise de thé. L'infusion du *Myoschilos oblong* (*Myoschilos oblongus*) a des propriétés purgatives : d'où son nom vulgaire de *Séné du Chili*. L'amande du fruit du *Fusanus acuminatus* est douce et aussi estimée des habitants de la Nouvelle-Hollande que celles de l'Amandier le sont chez nous. Le fruit du *Cervantesia tomentosa* jouit au Pérou d'une réputation semblable. Dans la Caroline, on extrait l'huile que contiennent les amandes du *Pyrularia pubera*. Toutes les parties du *Leptomeria Billardieri*, arbrisseau commun dans la Tasmanie, et qui ressemble par son aspect et son port au Genêt d'Europe, sont acides, mais plus particulièrement son fruit. Ce dernier est, en outre, astringent, et les habitants le mâchent pour apaiser leur soif. Les espèces du genre *Thesium* sont inodores et légèrement astringentes.

***SANTALINE.** s. f. T. Chim. Matière colorante rouge qui s'extrait du bois de santal rouge.

SANTÉ. s. f. (latin. *sanitas*). État de l'être vivant chez lequel l'exercice de toutes les fonctions est libre, régulier et facile. *Une s. brillante, robuste. Avoir un air, une figure de s. Un visage brillant, resplendissant de s. Jouir d'une s. excellente. N'avoir pas de s. Conserver, ménager, recouvrer, rétablir sa s. Il a ruiné sa s. par ses excès. Sa s. est altérée, délabrée, perdue. Il ne faut pas abuser de sa s. Les anciens avaient personnifié et déifié la s. Les Grecs disaient que la Santé était fille d'Esculape, et la nommaient Hygie.* — Au sens moral, *La s. de l'esprit. La s. de l'âme.* || * Par ext., se dit De l'état habituel de l'économie, et, dans ce sens, on dit : *Une bonne, une mauvaise s. Une s. chancelante, faible, délicate. Comment va la s.? Ma s. ne va pas bien.* || *Bureau de s.*, ou simplem. *La santé*, Établissement institué, dans les villes maritimes, pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. — *Conseil de s.*, Voy. Salubrité et Lazaret. — *Corps de s.*, dans l'armée et dans la marine, Le corps des médecins et des chirurgiens attachés aux troupes de terre et de mer. — *Maison de s.*, Maison où l'on reçoit les malades pour les soigner, et moyennant un prix convenu. — *Patente de s.*, V. Lazaret. — *Service de s.*, se dit, chez le roi ou l'empereur, Des médecins et chirurgiens attachés à sa personne. || *Chocolat de s.*, Chocolat qu'on dit propre à entretenir la santé. V. Cacaoyer. On dit de même, *Flanelle de s.* || *A votre s.*, Façon de parler dont on se sert à table lorsqu'on boit à quelqu'un. On dit de même, *A la s. de monsieur un tel, de madame une telle*, et, en des sens analogues, *Boire à la s. de quelqu'un. Porter la s. de quelqu'un. Porter des santés. Nous avons bu tant de santés.*

SANTOLINE. s. f. T. Bot. V. Composées. || T. Pharm. Voy. Vermifuges.

SANTON. s. m. T. Relat. V. Mahométisme.

SANVE. s. f. T. Bot. Nom vulg. du Sénevé sauvage.

SAOUL, SAOULER. Voy. Soûl, Soûler.

*** SAP.** s. m. (abrév. de *Sapin*). T. Marine. Se dit Du bois de tous les conifères analogues au sapin.

SAPA. s. m. T. Pharm. V. Rob.

SAPAJOU. s. m. T. Mamm. V. Hélopithèques.

SAPAN, * SAPPAN. s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

SAPE. s. f. T. Art milit. V. Sapeur. || * T. Agricult. V. Moisson. = Saper. v. a. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc. *S. une muraille, une tour, la s. par le pied, par le fondement.* || Fig., se dit en parlant De religion, de morale, de politique. *S. les fondements d'un État, le s. par les fondements. S. les fondements de la religion, de la morale, d'un système.* = Sapé, ée. part.

*** SAPERDE.** s. f. T. Entom. Voy. Longicornes.

SAPEUR. s. m. (R. *sape*, de l'ital. *zappa*).

Enc. — Dans l'Art militaire, on entend par le mot *Sape*, toute opération qui se fait à l'aide du marteau, du pic, de la pioche et de la hache, et spécialement certains ouvrages employés dans les siéges, comme les boyaux, les chemins couverts et les tranchées. La *S. ordinaire*, que l'on pratique lorsqu'on s'approche de la place, est formée de *gabions* remplis de la terre extraite de la tranchée pour offrir plus de résistance : elle est dite *double*, lorsqu'elle a de chaque côté un parapet de gabions. La *S. volante* se compose d'un parapet élevé très-lestement avec des gabions posés vides et que l'on remplit de terre, s'il est nécessaire. Lorsqu'elle se fait sous terre, la s. est dite *couverte*. Enfin, on appelle *tête de s.*, l'endroit où le premier sapeur n'est couvert que par le gabion qu'il pousse devant lui, où le parapet n'est qu'ébauché et les gabions encore vides : c'est un poste d'honneur. — On désigne sous le nom de *Sapeurs* tous les hommes employés aux travaux de la sape; mais il appartient proprement aux soldats du corps du génie qui travaillent aux fortifications : il y a 14 compagnies de sapeurs par régiment du génie. — Il existe aussi, dans chaque bataillon d'infanterie, 5 *Sapeurs porte-hache*, dont l'un a le grade de caporal. A l'armée, ces sapeurs sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés, et de frayer le passage aux troupes. En temps de paix, ils font le service d'ordonnances auprès du colonel, du major et du quartier-maître, et ils marchent à la tête du régiment dans toutes les prises d'armes. Les sapeurs, choisis parmi les hommes les plus robustes et les plus grands du régiment, portent le bonnet à poil, le tablier de peau blanche, la hache et le mousqueton en bandoulière.

*** SAPHAN.** s. m. T. Mamm. Voy. Rhinocéros.

SAPHÈNE. s. f. (grec. σαφὴς, manifeste). T. Anat. Voy. Saignée.

SAPHIQUE. adj. 2 g. T. Versif. grecque et latine.

Enc. — Les Grecs et les Romains appelaient ainsi, du nom de *Sapho*, qui passait pour l'avoir inventé, une sorte de vers hendécasyllabe d'un rhythme extrêmement harmonieux, qui n'était en usage que dans la poésie lyrique. Ce vers se composait de 5 pieds, savoir : un trochée, un trochée ou plus souvent un spondée, un dactyle et deux trochées. La strophe dans laquelle on faisait usage de ce vers, et qui pour cela était appelée *strophe saphique*, se composait de 4 vers, dont trois vers saphiques et un vers *adonique :* ce dernier était formé d'un dactyle et d'un spondée. La strophe s. est, avec la strophe alcaïque, celle qu'Horace semble affectionner. En la transportant en latin, il s'est imposé l'obligation de mettre toujours un spondée au second pied, et une césure après ce second pied, comme on le voit dans l'exemple suivant (*Odes*, IV, 2) :

Pīndă|rūm quīs|quīs stŭdĕt|æmŭ|lāri,
Jule,|cera|tis ope|Dæda|lea
Niti|tur pen|nis, vitre|o da|turus
Nōmĭnă|pōntō.

SAPHIR. s. m. **SAPHIRINE.** s. f. T. Minér.

Enc. — Le *Saphir* est une pierre précieuse de couleur bleue, qui est une variété de Corindon. Les bijoutiers donnent le nom de *saphirs mâles* à ceux qui ont la nuance bleu indigo, et celui de *saphirs femelles* à ceux qui sont d'un bleu d'azur. Un s. de 6 karats vaut, selon sa couleur, de 1500 à 1800 fr. Les saphirs de Ceylan et de l'Inde sont les plus beaux et les plus purs : on en trouve également en Sibérie. Outre le s. vrai ou *S. oriental* dont nous venons de parler, on donne, dans la joaillerie, le nom de *S. blanc* au Corindon limpide et incolore, et celui de *S. d'eau* à la Cordiérite, substance de couleur bleuâtre ou violâtre, qui appartient au genre Épidote. — Enfin, on appelle *Saphirine* une variété de Calcédoine de coloration également bleuâtre et violâtre, et quelquefois verdâtre, qui est employée pour la gravure ou pour faire divers objets d'ornement, ainsi qu'à la Haüyne, substance bleue et vitreuse, qui se rapproche du Lapis lazuli.

SAPIDE. adj. 2 g. (latin. *sapidus*). Qui a de la saveur. *Les corps, les substances sapides.* = * Sapidité. s. f. Qualité de ce qui est sapide, de ce qui affecte l'organe du goût.

SAPIENCE. s. f. (lat. *sapientia*, sagesse). Se dit Du livre de Salomon, appelé plus ordinairem. *la Sagesse. Salomon dit, dans la Sapience...* || Prov., *Le pays de s.*, La Normandie. = Sapientiaux. adj. m. pl. *Livres s.*, Voy. Bible.

SAPIN. s. m. T. Bot. Voy. Conifères.

*** SAPINDACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs mono- ou dichlamydées non symétriques, avec pétales ordinairement pourvus d'un appendice, ou nuls, à étamines définies avec anthères à déhiscence longitudinale, à ovaire composé de 3 carpelles, à graines généralement munies d'un arille et dépourvues d'albumen. — *Caract. bot. :* Le plus souvent arbres d'une taille considérable; parfois lianes munies de vrilles; rarement herbes à suc aqueux. Leur bois présente fréquemment plusieurs axes distincts de croissance. Feuilles alternes, composées, très-rarement simples, avec ou sans stipules, souvent marquées de lignes ou de points transparents. Fleurs disposées en grappes ou en panicules racémiformes, petites, blanches ou roses, rarement jaunes, polygames. Calice plus ou moins profondément 4-5 partit ou 4-5-folié; préfloraison imbriquée. Pétales 4-5, ou parfois nuls, alternant avec les sépales, hypogynes, souvent doublés à l'intérieur d'un appendice en forme d'écaille; préfloraison imbriquée. Disque charnu, tantôt occupant la base du calice, régulier, presque entier, étendu entre les pétales et les étamines; tantôt glanduleux, incomplet, les glandes situées entre les pétales et les étamines. Étamines 8-10, rarement 5-6-7, très-rarement 20, insérées sur le disque, ou sur le réceptacle entre les glandes et le pistil; filets libres ou soudés exactement à la base; anthères introrses, s'ouvrant longitudinalement. Dans les fleurs mâles, il existe souvent un très-petit rudiment de pistil. Ovaire à 3, rarement à 2 ou 4 loges, qui contiennent 1, 2, 3 ovules, très-rarement davantage. Style indivis, ou plus ou moins 2- ou 3-fide. Ovules anatropes, sessiles lorsqu'ils sont solitaires, dressés ou ascendants, rarement suspendus; lorsqu'il y en a 2, le supérieur est ascendant et l'autre suspendu. Fruit, tantôt capsulaire à 2 ou 3 valves, tantôt composé de samares où chaque carpelle alors indéhiscent présente son aile terminale ou basilaire, tantôt charnu ou indéhiscent. Graines ordinairement pourvues d'un arille; le tégument extérieur crustacé ou membraneux, l'intérieur transparent; albumen nul; embryon rarement droit, ordinairement courbe ou tordu en spirale; radicule près du hile; cotylédons incombants, parfois réunis en une masse épaisse. [Fig. 1. *Nephelium puniceum*; 2. Fruit coupé verticalement; 3. Graine dont on a enlevé la moitié de l'arille; 4. Graine coupée verticalement. 5. Fleur étalée du *Sapindus senegalensis*; 6. Les ovaires avant la fertilisation. 7. Graine d'*Ophiocaryon paradoxum* à l'état de germination : *a*, radicule; *b*, caulicule; *cc*, cotylédons qui, lorsqu'ils ne sont pas étalés, sont repliés sur *d*.] Cette famille comprend 50 genres et 380 espèces que l'on répartit en 4 tribus, savoir : les *Sapindées*, à feuilles alternes, à ovules ordinairement solitaires, à embryon courbe ou parfois dressé; les *Hippocastanées* ou *Æsculées*, à feuilles opposées, à ovules géminés, l'un ascendant, l'autre suspendu, et à embryon courbe avec de grands cotylédons charnus et soudés; les *Dodonées*, à feuilles alternes, à ovules au nombre de 2 ou 3 dans chaque loge, et à embryon roulé en spirale; les *Méliosmées*, à feuilles alternes, à fleurs très-irrégulières, à 5 étamines, dont 2 seulement sont fertiles, à loges contenant chacune 2 ovules suspendus, à embryon replié, et à fruit drupacé. — Les Sapindacées habitent la plupart des régions tropicales, particulièrement celles de l'Amérique du Sud et de l'Inde. L'Afrique en possède plusieurs; mais elles manquent dans les régions froides du nord. On n'en trouve aucune en Europe à l'état sauvage. Le genre *Dodonæa* représente la famille dans la Nouvelle-Hollande, et le g. *Hippocastanum* dans le nord de l'Inde, en Perse et aux États-Unis. Les propriétés des Sapindacées sont fort diverses, et sont dues à des substances amères et astringentes répandues dans leurs différentes parties, substances auxquelles s'associent, dans plusieurs espèces, de la résine et une huile essentielle. Les fruits, très-vénéneux dans les unes, peuvent dans les autres se manger, et doivent leur saveur à du sucre, à du mucilage et à des acides libres qui abondent dans le péricarpe charnu ou dans l'arille. Parmi les fruits les plus estimés et les plus délicieux de l'archipel Indien, le *Litchi*, le *Longan*, vulg. appelé *Œil-de-dragon*, et le *Ramboutan*, proviennent de trois espèces du genre *Nephelium*, savoir : du *Neph. puniceum*, communément appelé *Cerisier de la Chine*, du *Neph. longana*, vulg. appelé *Longanier*, et du *Neph. rambutan*. Le *Pierardia sativa* et le *Pier. dulcis*, qui produisent les fruits appelés à Malacca *Rambeh* et *Choopa*, ainsi que l'*Hedycarpus malayanus*, qui donne le *Tampui*, sont d'autres arbres fruitiers de cette famille. Le *Schmidelia comestible* (*Schmidelia edulis*) produit également un fruit fort estimé au Brésil sous le nom de *Fruta de paraó*. On mange aussi les fruits de diverses espèces du genre *Savonnier* (*Sapindus*). Ainsi, les nègres du Sénégal estiment beaucoup les baies du *Sav. du Sénégal* (*Sap. senegalensis*), appelées *Cerises du Sénégal*. Le fruit du *Sav. comestible* (*Sap. esculentus*) est très-charnu et fort estimé des Brésiliens du Sertao qui lui donnent le nom de *Pittomba*. Un arbre des Indes occidentales, le *Knépier à deux cimes* (*Melicocca bijuga*) se cultive aujourd'hui au Brésil à cause de ses baies vineuses, subacides et d'un goût agréable. Le fruit du *Pappea du Cap* (*Pap. capensis*), est appelé *Prune sauvage* par les colons du Cap : ses graines abondent en huile. L'arille charnu de l'*Akée* (*Blighia* ou *Cupania sapida*), ceux du *Paullinia subrotunda* et du *Schleichera trijuga*, sont également recherchés dans les pays où se trouvent ces arbres. Mais, parmi les espèces [illegible] dont on mange les fruits, il s'en rencontre plusieurs qui possèdent des propriétés vénéneuses incontestables. Ainsi, par ex., bien que le fruit du *Savonnier du Sénégal* se mange, comme nous l'avons dit, son amande est vénéneuse. Celle des diverses espèces de *Nephelium* dont les fruits sont si estimés, est tellement amère, qu'elle doit être tenue pour suspecte. Enfin, on prétend que le fruit et les feuilles de l'*Æsculus ohiotensis*, vulg. appelé *Marronnier d'Amérique*, sont un poison mortel pour

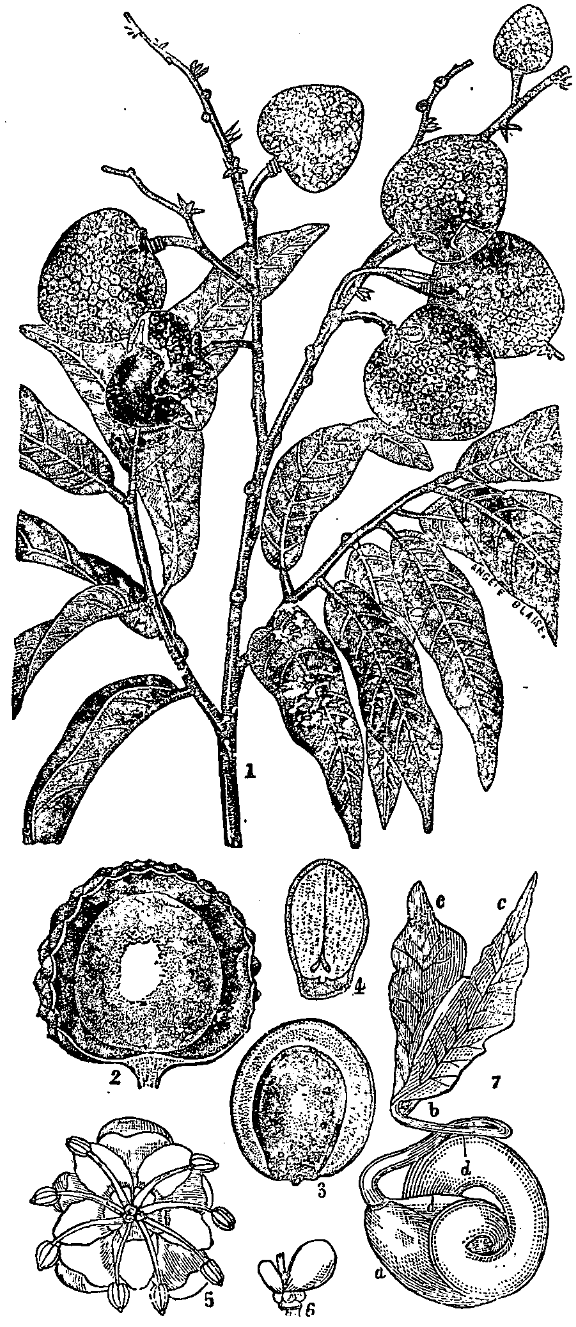

les hommes comme pour les animaux. Les espèces du genre *Paullinia* sont remarquables par leurs propriétés narcotiques; mais ces propriétés paraissent surtout développées dans le *Paull. à feuilles pennées* (*P. pinnata*). Les feuilles, l'écorce et le fruit de cette liane contiennent en abondance un principe âcre avec lequel les nègres du Brésil préparent un poison qui donne une mort lente, mais certaine. Martius a exprimé le souhait qu'on étudiât sa nature, et qu'on l'expérimentât pour savoir s'il ne pourrait pas être utile dans les cas d'hydrophobie et de folie. Les sauvages de la Guyane extraient du *Paull. cururu* un poison très-actif dont ils se servent pour empoisonner leurs flèches, et qu'on a confondu longtemps avec le curare. On dit que les propriétés toxiques du miel fabriqué par l'espèce de petite Guêpe appelée Chartergue brésilien et vulg. Lecheguana, proviennent de ce que cet insecte en recueille les matériaux sur le *Paull. australis* et le *Serjania lethalis*. Les habitants des bords de l'Orénoque préparent une boisson enivrante avec les graines du *Cupani* (*Paull. cupania*). Les feuilles du *Magonia pubescens* et du *M. glabrata*, appelé *Tinguy*, servent, au Brésil, pour enivrer le poisson. Leur écorce est aussi usitée pour guérir les ulcères causés chez les chevaux par les piqûres des insectes. Le *Serjania triternata* s'emploie de même pour enivrer les poissons. Quelques espèces sont usitées en médecine comme astringentes. Dans l'Inde, on administre la racine du *Schmidelia serrata* dans les cas de diarrhée. Il en est de même des fruits du *Blighia* ou *Cupania sapida*, qu'on fait bouillir avec du sucre et de la cannelle. L'écorce du *Schleichera trijuga*, pulvérisée et mêlée avec de l'huile, s'emploie en frictions contre la gale. L'écorce du *Marronnier d'Inde* (*Æsculus hippocastanum*), vulg. *Châtaignier de cheval*, a été recommandée comme fébrifuge dans les fièvres intermittentes : elle contient de l'acide gallique et un principe amer. Ses jeunes feuilles sont aromatiques, et d'après Endlicher, on s'en sert quelquefois en guise de houblon pour faire de la bière. La fécule abondante que contient le fruit du Marronnier d'Inde ne peut pas s'employer comme aliment, à cause de son extrême amertume, dont on ne peut la dépouiller qu'au moyen d'opérations compliquées; mais elle peut très-bien servir à faire de l'amidon pour les usages de l'industrie. En outre, les bestiaux, et particulièrement les moutons, mangent ce fruit avec plaisir. Son bois, d'un beau blanc et d'un beau grain, mais fort tendre, s'emploie, sous le nom de *Bois de Spa*, pour faire une multitude de petits objets de luxe, comme boîtes à thé et à ouvrage, corbeilles, guéridons, etc. Plusieurs espèces possèdent à un haut degré des propriétés savonneuses. Ainsi, par exemple, aux Indes occidentales, on se sert, en guise de savon, des fruits âcres du *Savonnier commun* (*Sapindus saponaria*), du *Sap. inæqualis*, etc., qui moussent admirablement dans l'eau. Avec ces fruits, on peut, dit-on, nettoyer autant de linge qu'avec 60 fois leur poids de savon. Broyés et jetés dans l'eau, ils ont la propriété d'enivrer le poisson. On s'en sert aussi pour préparer une teinture qui est, dit-on, fort efficace dans la chlorose. Les négresses emploient comme cosmétique l'eau distillée des fleurs du *Blighia sapida*, probablement à cause de la présence de la matière savonneuse dont nous venons de parler. Le fruit du *Marronnier d'Inde* participe également, quoique à un moindre degré, de cette propriété des Savonniers. Malgré ces propriétés, les indigènes du Brésil préparent avec les graines du *Paullinia sorbilis* un aliment médicamenteux appelé *Guarana*. Théodore Martius, qui a analysé cette substance, dit qu'elle contient une matière astringente formant un précipité vert avec le fer, de la résine, une huile grasse de couleur verte, de la gomme, de l'amidon, de la fibre végétale et une substance blanche, cristalline, amère, qu'il nomme *Guaranine*, et qui semble analogue à la théine et à la caféine. Les Brésiliens broient les gâteaux de guarana dans de l'eau qu'ils édulcorent, et considèrent cette boisson comme stomachique, fébrifuge et aphrodisiaque. La racine du *Corinde alkékenge* (*Cardiospermum halicacabum*) passe pour être diaphorétique, diurétique et apéritive. Dans les Moluques, ses feuilles cuites se mangent en guise de légumes. Les *Dodonæa* sont légèrement aromatiques. Les feuilles du *Dod. viscosa* servent à préparer des bains et à faire des fomentations. Le bois du *Dod. dioica* est carminatif. Le *Dod. Thunbergiana* est réputé purgatif et fébrifuge. Les branches du *Plæsslea floribunda* sont couvertes d'une exsudation gommeuse. Le bois de quelques arbres de cette famille, qui appartiennent à l'Afrique méridionale, sont propres à la construction. Celui du *Pteroxylon utile* est, dit-on, aussi dur et aussi beau que l'Acajou. Les Hollandais du Cap l'appellent *Nieshout*, parce que sa sciure fait éternuer les ouvriers. Au cap de Bonne-Espérance, on emploie également comme bois de construction l'*Hippobroma alatum*, vulg. appelé *Pardepis*. Enfin, le *Kœlreuteria paniculé* (*Kœlreuteria paniculata*), arbuste originaire de la Chine, et diverses espèces du genre *Pavier* (*Pavia*), telles que le *P. rouge*, le *P. jaune*, le *P. blanc* et le *P. panaché* (*P. rubra*, *flava*, *alba* et *discolor*), qui viennent de l'Amérique du Nord, se cultivent chez nous comme arbustes d'ornement.

SAPINE. s. f. Solive ou planche de bois de sapin. = ***SAPINETTE.** s. f. T. Bot. Voy. CONIFÈRES. || T. Pharm. Sorte de bière antiscorbutique dans la préparation de laquelle il entre des bourgeons de sapin. = **SAPINIÈRE.** s. f. Lieu planté de sapins.

***SAPIUM.** s. m. T. Bot. V. EUPHORBIACÉES.

SAPONAIRE. s. f. T. Botan. Voy. CARYOPHYLLÉES. = ***SAPONIFICATION.** s. f. T. Chim. V. GRAISSE. = ***SAPONIFIER.** v. a. (lat. *sapo*, savon; *facere*, faire). Transformer en savon. || **SAPONIFIÉ, ÉE.** part. = ***SAPONINE.** s. f. T. Chim. Voy. CARYOPHYLLÉES.

***SAPOTACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines épipétales, à carpelles soudés, à fruit bacciforme, à ovules ascendants, à graines pourvues d'un albumen charnu, à embryon offrant une radicule courte et des cotylédons amygdaloïdes — *Caract. bot.*: Arbres ou arbrisseaux, souvent remplis d'un suc laiteux. Feuilles alternes, ou parfois presque verticillées, entières, coriaces, et dépourvues de stipules. Inflorescence axillaire. Fleurs hermaphrodites. Calice régulier, persistant, présentant 5, ou parfois 4-8 divisions, à préfloraison imbriquée ou valvaire. Corolle monopétale, hypogyne, régulière, caduque, à segments ordinairement égaux en nombre à ceux du calice, rarement deux ou trois fois plus nombreux, à préfloraison imbriquée. Étamines naissant de la corolle, définies, distinctes; les fertiles, égales en nombre aux segments du calice et opposées à ces segments de la corolle qui alternent avec ces derniers, rarement davantage; les stériles, aussi nombreuses que les fertiles avec lesquelles elles alternent; anthères ordin. introrses. Disque nul. Ovaire supère, à plusieurs loges, dans chacune desquelles se trouve un ovule anatrope ascendant ou suspendu; style 1; stigmate indivis, parfois lobé. Fruit charnu, à plusieurs loges monospermes, ou uniloculaire par avortement. Graines en forme de noix, parfois soudées en un noyau multiloculaire. Test osseux, luisant, avec une très-longue cicatrice sur la face interne où il est opaque et plus mou que le reste. Embryon dressé, volumineux, blanc, habituellement enfermé dans un albumen charnu; cotylédons foliacés, lorsque l'albumen est présent; charnus et quelquefois connés, quand il manque. Radicule courte, droite ou un peu courbée, tournée vers le hile. [Fig. 1. Fleur de *Sapota*; 2. Corolle; 3. La même coupée; 4. Pistil. — 5. Moitié du fruit du *Bassia longifolia*; 6. Sa graine entière; 7. La même coupée transversalement.] Cette famille se compose de 21 genres et de 212 espèces, pour la plupart propres aux régions tropicales de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique. Quelques-unes seulement se trouvent dans les parties méridionales de l'Amérique du Nord et au cap de Bonne-Espérance.

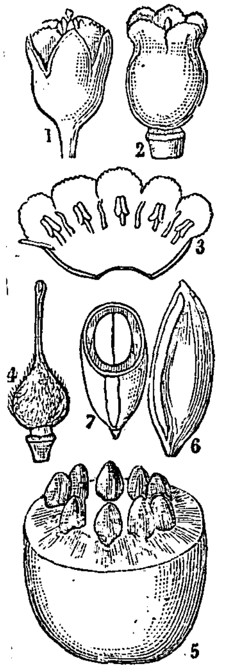

Plusieurs espèces de cette famille produisent des fruits fort estimés dans les contrées tropicales. Tels sont le *Sapotier* ou *Sapotillier cultivé* (*Sapota achras*), qui produit le fruit connu sous les noms de *Sapote* et de *Sapotille*; le *Sap. à gros fruits* (*Sap. mammosa*), qui donne le fruit appelé vulg. *Nèfle de Surinam*, *Jaune d'œuf*, *Œuf végétal* et *Marmelade naturelle*; le *Cainitier* ou *Caimitier* (*Chrysophyllum cainito*), d'où provient le fruit appelé aux Antilles *Pomme étoilée*; le *Bardottier du Malabar* (*Imbricaria malabarica*), dont le fruit offre l'aspect d'une Orange; le *Mimusops Elengi* de l'Inde; diverses espèces du genre *Lucuma*, etc. Ces fruits sont généralement très-sucrés, avec une légère et agréable acidité. L'*Arbre à balles* de la Guinée est une espèce de *Mimusops*, suivant Schomburgk. Son fruit est de la grosseur de la baie du Café, et, quand il est tout à fait mûr, il est, dit-on, délicieux. En outre, son bois est solide, pesant, durable et d'un grain fin. Les graines du *Sapotillier cultivé* sont apéritives et diurétiques, mais, à forte dose, elles sont dangereuses. Son écorce, suivant Jacquin, peut remplacer avec succès le Quinquina. Les graines de quelques autres espèces sont pleines d'une huile concrète qui sert aux usages domestiques. Le *Mimusops kaki* ou *Mim. à grandes feuilles*, de même que beaucoup d'arbres dont l'écorce est astringente, sécrète un suc gommeux : il produit des fruits d'un goût douceâtre et dont les indigènes de l'Inde font une grande consommation. Le fruit du *Bassia butyracea* fournit une huile épaisse, qui a presque la consistance du beurre : aussi donne-t-on à ce produit le nom de *Beurre de Galam*, et à l'arbre lui-même celui d'*Arbre à beurre*. Dans l'Inde, l'eau distillée des fleurs du *B. à larges feuilles* (*B. latifolia*) sert à la préparation d'une sorte d'arack, qu'on nomme *Mowra*. Elles ont, dit-on, le goût des raisins de Corinthe. Le *B. à longues feuilles* (*B. longifolia*), connu sous le nom d'*Illipé*, produit un fruit qui rend, quand on le presse, une grande quantité d'huile, employée dans l'Inde pour l'éclairage, la fabrication du savon, et même la préparation des aliments. Les médecins indigènes l'emploient en frictions pour guérir la gale et autres maladies cutanées. Les feuilles bouillies dans l'eau, ainsi que le lait du fruit vert, s'administrent dans les affections rhumatismales. L'*Arbre à beurre* de Mungo-Park est aussi une espèce de *Bassia*. L'écorce de 4 espèces du genre *Sapotillier* (*Sapota*) est douée de propriétés astringentes et fébrifuges incontestables : aussi en fait-on usage à défaut de Quinquina. On a longtemps supposé que l'*Arbre à la vache* de Humboldt appartenait à cette famille, mais aujourd'hui il est certain qu'il appartient aux Artocarpées. Mais c'est un arbre de la famille des Sapotacées qui fournit l'écorce connue dans le commerce sous le nom de *Monesia*. Cette écorce, qui a une saveur amère et douceâtre très-prononcée, a été employée avec succès comme astringent dans la diarrhée, la ménorrhagie, la leucorrhée et l'hémoptysie. L'écorce de la *Bumélie noire* (*Bumelia nigra*) et de quelques autres est amère, astringente et fébrifuge; son bois est très-dur. Le fruit du *Bumelia retusa* est, dit-on, laiteux; celui du *Bum. lycioides* est âpre, avec un arrière-goût douceâtre et s'administre dans la diarrhée. Les fleurs du *Bum. graveolens* ont une odeur très-désagréable, tandis que celles du *Mimusops elengi* sont très-aromatiques et donnent par la distillation une eau de senteur recherchée. En outre, les graines de ce dernier fournissent beaucoup d'huile, qu'on emploie dans la peinture, et qu'on dit utile dans les accouchements. Le bois de l'*Argan cendré* et de l'*Argan sans épines* de Lamarck (*Sideroxylum cinereum* et *inerme*) possède une dureté extrême qui le fait rechercher dans le commerce, où il est désigné sous le nom banal de *Bois de fer*. Enfin, l'*Isonandra gutta* fournit la gomme-résine appelée *Gutta-percha*, dont l'industrie a fait une foule d'applications utiles. V. GUTTA-PERCHA.

***SAPPAN.** s. m. Voy. SAPAN.

***SAPYGITES.** s. m. pl. T. Entom. Voy. FOUISSEURS.

***SAQUEBUTE.** s. f. (R. *saquer*, vieux mot fr. qui signifiait *secouer*, et lat. *tuba*, tube). T. Mus. V. TROMBONE. || T. Art mil. V. LANCE.

SARABANDE. s. f. (esp. *zarabanda*). Danse espagnole au caractère grave et à trois temps. *Danser une s.* || L'air sur lequel on exécute cette danse, et qu'on chante quelquefois avec des paroles, au lieu de le jouer avec des instruments. *Composer, jouer, chanter une sarabande.*

SARBACANE. s. f. (it. *cerbottana*). Long tuyau par lequel on peut lancer quelque chose en soufflant. *S. de verre, de bois, de fer-blanc. Lancer des pois avec une s.* || Fig. et fam., *Parler par s.*, Parler par des personnes interposées. Vieux.

SARBOTIÈRE. s. f. T. Techn. Voy. GLACE.

SARCASME. s. m. (gr. σαρκασμὸς). Raillerie amère et insultante. *Essuyer des sarcasmes.* = SARCASTIQUE. adj. 2 g. Qui tient du sarcasme. *Un ton, un air s. Un rire sarcastique.*

SARCELLE. s. f. T. Ornith. Voy. CANARD.

SARCLAGE. s. m. Action de sarcler; ou Le résultat de cette action. *Faire le s. Ce s. sera fort long.* = SARCLER. v. a. (lat. *sarculare*). Arracher avec la main ou couper entre deux terres avec un instrument tranchant les mauvaises herbes. *S. les mauvaises herbes d'un jardin.* On dit aussi, *S. un jardin, une terre*, et *S. les orges, les avoines*, pour signif., Arracher les mauvaises herbes d'un jardin, d'un champ où l'on a semé de l'orge, etc. || SARCLÉ, ÉE. p. = SARCLEUR. s. m. Homme de journée qu'on emploie à sarcler un champ, un jardin. = SARCLOIR. s. m. Instrument propre à sarcler. = SARCLURE. s. f. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin en le sarclant. *Les sarclures d'une allée.*

***SARCOCARPE.** s. m. (gr. σὰρξ, σαρκὸς, chair; καρπὸς, fruit). T. Bot. Voy. FRUIT.

SARCOCÈLE. s. m. (gr. σὰρξ; κήλη, tumeur). T. Chir. Tumeur dure, mais de nature variable, dont le testicule est le siége.

***SARCOCEPHALUS.** s. m. (gr. σὰρξ; κεφαλὴ, tête). T. Bot. Voy. CINCHONACÉES.

SARCOCOLLE et ***SARCOCOLLINE.** s. f. (grec. σὰρξ; κόλλα, colle). T. Bot. et Chim. V. PÉNÆACÉES.

***SARCODE.** s. m. (grec. σαρκώδης, charnu). T. Anat. V. INFUSOIRES. = *SARCOLEMME. s. m. (gr. σὰρξ; λέμμα, pelure). V. MUSCLE. = SARCOLOGIE. s. f. (grec. σὰρξ; λόγος, discours). Partie de l'anatomie qui traite des parties molles. Inus.

SARCOMATEUX, EUSE. adj. T. Chir. Qui tient du sarcome. *Tumeur sarcomateuse. Polype s.*, V. POLYPE. = SARCOME. s. m. (gr. σάρκωμα). T. Chir. V. TUMEUR.

SARCOPHAGE. s. m. (grec. σὰρξ, chair; φαγεῖν, manger). T. Archit. Voy. FUNÉRAILLES. = SARCOPHAGE. adj. 2 g. T. Médec. Synon. de *Cathérétique.* Inus. = *SARCOPHAGES. s. m. pl. T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX. || T. Entom. Voy. MUSCIDES.

***SARCOPTE.** s. m. (gr. σὰρξ, chair; κόπτειν, couper). T. Zool. V. GALE. = *SARCORAMPHE. s. m. (grec. ῥάμφος, bec). T. Ornithol. Voy. VAUTOUR. = *SARCOSTEMME. s. m. (gr. στέμμα, couronne). T. Botan. Voy. ASCLÉPIADACÉES. = SARCOTIQUE. adj. 2 g. T. Méd. Syn. d'*Incarnatif.* Inusité.

SARDANAPALE. s. m. Nom d'un roi d'Assyrie, célèbre par sa mollesse et par sa vie voluptueuse, qui se dit, par antonomase, Des princes, des grands qui mènent une vie efféminée et dissolue, *C'est un Sard.*

***SARDE.** s. m. T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES. = SARDINE. s. f. Voy. HARENG.

SARDOINE. s. f. T. Min. V. AGATE. = SARDONIEN. SARDONIQUE. adj. m. *Rire, ris sardonien* ou *sardonique*, Voy. RIRE.

***SARGASSE** et ***SARGASSUM.** s. m. (esp. *sargazo*, varech). T. Bot. Voy. FUCACÉES et MER.

***SARGUE.** s. m. T. Ichth. V. SPAROÏDES. || T. Entom. Voy. NOTACANTHES.

SARIGUE. s. m. T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

***SARISSE.** s. f. T. Antiq. Voy. LANCE.

SARMENT. s. m. (lat. *sarmentum*). Le bois que la vigne pousse chaque année. *Un fagot de s.* Popul., *Le jus de s.*, Le vin. || T. Bot. Se dit, par ext., De toute tige ou branche à la fois ligneuse et grimpante. — *SARMENTACÉES. s. f. pl. T. Bot. V. AMPÉLIDÉES. = SARMENTEUX, EUSE. adj. Se dit D'une vigne qui pousse beaucoup de sarment. *Vigne sarmenteuse.* || Par ext., se dit aussi Des plantes dont la tige est longue, flexible et grimpante comme le sarment. *Plante sarmenteuse.*

***SARMIENTA.** s. m. T. Bot. V. GESNÉRIACÉES.

SARONIDE. s. m. T. Antiq. Synon. de *Barde*, chez les anciens Gaulois. Voy. DRUIDISME.

***SARRACÉNIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs mono- ou dichlamydées, à calice persistant, à étamines indéfinies, à carpelles soudés, à placentation axile, et à graines pourvues d'un albumen abondant et renfermant un petit embryon. —*Caract. bot.* : Plantes herbacées, vivaces, qui vivent dans les lieux marécageux. Racines fibreuses. Feuilles radicales, avec un pétiole creux en forme d'urne ovoïde ou allongée en cornet, au sommet de laquelle se trouve articulée une lame qui s'y adapte comme un couvercle. Hampes portant chacune une ou plusieurs grandes fleurs de couleur pourpre, jaune ou blanche. Fleur formée de 4 ou 6 folioles calicinales, très-imbriquées, sans corolle, ou composée de 5 sépales persistants, souvent accompagnée d'un involucre 3-phylle, et de 5 pétales hypogynes, concaves et onguiculés. Étamines indéfinies, hypogynes; anthères oblongues, adnées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, 3-5-loculaire, avec des placentas axiles et polyspermes; style simple, tronqué, ou présentant une large lame peltée avec 5 angles stigmatiques. Ovules anatropes. Fruit capsulaire, ayant de 2 à 5 loges. Graines très-nombreuses, petites, légèrement verruqueuses ou ailées; albumen abondant; embryon petit, cylindrique, situé près de la base de la graine, avec la radicule tournée vers le hile. [Fig. 1. *Heliamphora nutans*; 2. Urne ou ascidie; 3. Étamines et pistil; 4. Pistil séparé; 5. Coupe transversale de l'ovaire; 6. Coupe verticale d'une graine.] — Cette petite famille ne se compose que de 2 genres et de 7 espèces propres aux marais de l'Amérique du Nord, à l'exception de l'*Heliamphora nutans*, qu'on trouve dans la Guyane. On ne leur connaît aucune sorte d'utilité.

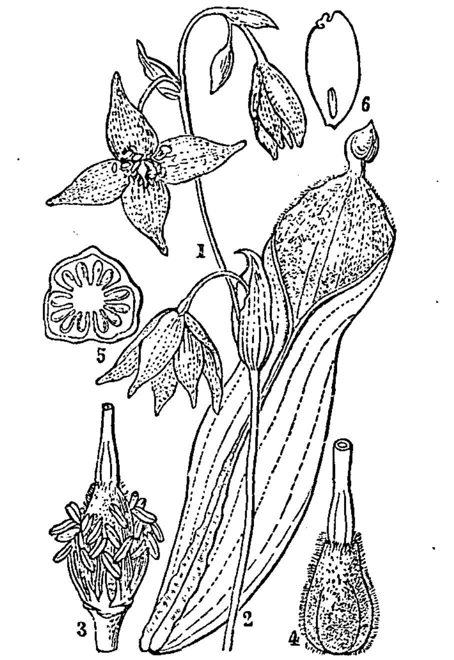

***SARRANCOLIN.** s. m. T. Minér. V. MARBRE.

SARRASIN. s. m. T. Bot. V. POLYGONACÉES. = SARRASINE. s. f. T. Fortif. Voy. CHÂTEAU.

SARRAU. s. m. Sorte de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc., et qui faisait autrefois partie de l'équipement des soldats.

SARRETTE ou **SERRETTE.** s. f. T. Bot. V. COMPOSÉES. = SARRIETTE. s. f. V. LABIÉES.

SAS. s. m. Tissu de crin, de soie, etc., qui est entouré d'un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides, etc. *Les sas à grands trous sont communément appelés* cribles, *et les sas à petits trous*, tamis. — Fig. et fam., *Passer une chose au gros sas*, L'examiner légèrement, avec peu de soin. || *Faire tourner le sas*, Voy. DIVINATION. || T. Archit. hydraul. Voy. CANAL.

***SASA.** s. m. T. Ornith. Voy. ALECTOR.

SASSAFRAS. s. m. T. Bot. Voy. LAURINÉES.

SASSE. s. f. T. Mar. Voy. ESCOPE.

SASSENAGE. s. m. Voy. FROMAGE.

SASSER. v. a. Passer au sas. *S. de la farine, du plâtre.* || Fig. et fam., Discuter, examiner, rechercher avec exactitude. *On a bien sassé cette affaire. On l'a sassée et ressassée.* = SASSÉ, ÉE. part.

***SASSOLINE.** s. f. T. Minér. Voy. BORE.

SATAN. s. m. (mot hébreu qui signifie *adversaire*). Nom que l'Écriture donne ordin. à l'esprit tentateur. *Renoncer à S. et à ses pompes. Retire-toi, S.* || En T. Dévot., *Le royaume de S.*, Le monde; *Les fils de S.*, Les pervers. SATANIQUE. adj. 2 g. De Satan. Il est syn. de *Diabolique*, mais il dit plus, Satan étant réputé le chef des démons. *Esprit, méchanceté s.* || *Orgueil s.*, Orgueil extrême. On dit de même, *Un orgueil de Satan*, et *Orgueilleux comme Satan.*

SATELLITE. s. m. (latin. *satelles*). Se dit D'un homme armé qui est aux gages et à la suite d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. *Il vint avec tous ses satellites.* || T. Astron. V. PLANÈTE. || T. Anat. *Veines satellites*, Celles qui avoisinent les artères. Ici *Satellite* est adjectif.

SATIÉTÉ. s. f. (lat. *satietas*). Dégoût qui suit l'usage immodéré. *Manger jusqu'à s., jusqu'à la s.* || Au sens moral, *La s. des plaisirs, des honneurs. Répéter une chose jusqu'à satiété.*

SATIN. s. m. (latin. *seta*, soie). Étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse et lustrée. *Gros s. Petit s. S. blanc, rose, noir. S. plain* ou *uni. S. figuré. S. à fleurs. S. rayé. S. de Lyon, de Florence, de Chine.* || * Par ext., se dit De diverses sortes d'étoffes qui offrent plus ou moins l'aspect du satin. *S. de laine* ou *S.-laine. S. turc. S. de Bruges.* || Fam., *Avoir la peau douce comme un s., comme du s.*, Avoir la peau douce et fort unie. On dit aussi, Fig., *Avoir une peau de s.* = SATINADE. s. f. Petite étoffe de soie très-mince qui imite le satin.

SATINAGE. s. m. Action de satiner, ou Le résultat de cette action. V. PAPETERIE. = SATINER. v. a. Donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, le poli et le brillant du satin. = SATINER. v. n. T. Fleuriste. *Cette tulipe satine*, Elle approche par sa blancheur de l'éclat du satin. || SATINÉ. ÉE. part. *Ruban, papier satiné.* — Figur., *Une peau satinée*, Une peau douce comme du satin. *Tulipe satinée*, Tulipe d'un beau blanc de satin.

SATIRE. s. f. Ouvrage ordin. en vers, quelquefois mêlé de prose et de vers, qui a pour objet de censurer, de critiquer, de tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises, les impertinences des hommes. *Les Satires d'Horace, de Juvénal, de Boileau. S. fine, piquante, sanglante. Faire une s. La S. Ménippée.* || Se dit De tout écrit ou discours piquant, médisant contre quelqu'un. *Il a fait une longue s. contre vous. Il y a de certaines louanges qui sont des satires.*

Enc. — La *Satire* n'a point été inconnue des Grecs. Les *ïambes* célèbres d'Archiloque, qui écrivait environ 700 avant notre ère, étaient assurément de véritables satires, et des satires plus e mordantes, si l'on doit ajouter foi aux anecdotes biographiques dont ce poëte est l'objet. Les poëmes appelés *Silles* (σίλλοι) par les Grecs, et qui étaient en vers hexamètres, comme les trois livres écrits par Timon de Phlionte, surnommé pour cela le *Sillographe* (3e siècle av. J.-C.), où il raillait impitoyablement tous les philosophes, à l'exception des sceptiques, n'étaient encore autre chose que des satires. Il n'est donc pas exact de prétendre que la s. est d'invention romaine, bien qu'Horace dise qu'elle n'a pas été cultivée par les Grecs, et que Quintilien la revendique comme exclusivement latine : *Satira tota nostra est.* Au reste, le nom même sous lequel nous désignons cette sorte de poëme est véritablement latin : *satire*, en effet, vient de *satura*, qui signifie un mélange de choses diverses, un *pot-pourri*, soit parce que, chez les premiers satiriques latins, Ennius et Pacuvius, le même poëme contenait un mélange de différents sujets, soit parce qu'il était écrit en vers de différentes mesures. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de croire que le poëte Lucilius, auquel les écrivains latins attribuent l'honneur d'avoir inventé la s., donna à ce poëme la forme et le caractère qui, après lui, furent adoptés par Horace, Perse, Juvénal, ainsi que par leurs imitateurs dans la littérature moderne. Il fut donc le premier qui l'écrivit en vers hexamètres exclusivement, et qui consacra spécialement la s. à la critique des mœurs et des ridicules des hommes et de son temps. Toutefois, après Lucilius, Terentius Varron paraît avoir encore imité les anciens satiriques romains, car il écrivit, dans sa jeunesse, des satires mêlées de vers et de prose, les vers même étant de différentes mesures. On les appela de son nom *Satiræ Varronianæ*, ou encore *Satiræ Menippeæ* et *Satiræ cyniceæ*, parce qu'il avait imité, dit-on, les écrits du philosophe cynique Ménippe. C'est par allusion à la s. varronienne que la fameuse s. contre la Ligue publiée en 1593 fut appelée *Satire Ménippée* par ses auteurs, J. Passerat, Jacq. Gillot, N. Rapin, etc. Si l'on excepte les satiriques latins, on peut dire que, chez aucun peuple, la s. n'a été cultivée avec autant de succès qu'en France. Sans parler des auteurs de satires qui ont écrit au XVIe siècle, tels que Joachim Dubellay, P. Viret, Ant. Duverdier, Vauquelin, etc., il nous suffira de nommer Mathurin Regnier, Boileau, Voltaire, Gilbert, Palissot, J.-M. Chénier, Barthélemy et Aug. Barbier.

SATIRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la satire. *Ouvrage, discours s. Pièce s.* ‖ Qui écrit des satires. *Poëte s.* Dans ce sens, *Satirique* s'emploie aussi subst., *Le s. latin.* ‖ Enclin, porté à la médisance. *Homme s. Esprit s. Langue s.* = Satiriquement. adv. D'une manière satirique. *Cela est dit s.* = Satiriser. v. a. Railler quelqu'un d'une manière piquante et satirique. *C'est un homme qui satirise ses meilleurs amis.* Absol., *S. finement, grossièrement.* = Satirisé, ée. part.

SATISFACTION. s. f. (lat. *satisfactio*). Contentement. *J'ai eu bien de la s. dans son entretien. Cet enfant donne de la s. à ses parents. Eprouver de la s., une douce s. Les choses se passèrent à la s. générale. Un air de s.* — Syn. V. Aise. ‖ L'action par laquelle on satisfait quelqu'un, en réparant l'offense qu'on lui a faite. *Faire, donner, obtenir s. Il faut que la s. soit proportionnée à l'offense. Vous n'aurez jamais s. de cette injure.* ‖ T. Théol. Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu, pour réparer les péchés qu'on a commis. Voy. Pénitence. = Satisfactoire. adj. 2 g. Qui est propre à réparer, à expier les fautes commises; se dit De la mort de Jésus-Christ et des œuvres de pénitence qu'on fait pour réparer ses péchés. *La mort de Notre-Seigneur est s. pour tous les hommes. Nos œuvres ne sont satisfactoires qu'en vertu de la satisfaction de* Jésus-Christ.

SATISFAIRE. v. a. (latin. *satisfacere*). Contenter, donner un sujet de contentement. *Un enfant qui satisfait son père et sa mère. Un écolier qui satisfait ses maîtres. On ne peut s. tout le monde.* — *S. ses créanciers, ses ouvriers,* Leur payer ce qui leur est dû. *Je l'ai satisfait de ma bourse; il n'a donc plus rien à demander à mon frère.* — *S. un homme qu'on a offensé,* Lui faire réparation. ‖ Par anal., *S. un besoin,* Faire ce que ce besoin exige. *S. sa passion, sa colère, son ambition, sa vanité, sa curiosité,* Contenter sa passion, sa colère, son ambition, etc.; se laisser aller aux mouvements de sa passion, de sa colère, etc., et exécuter ce qu'elles conseillent. — *S. l'esprit, les sens, le goût, la vue, l'oreille, etc.,* se dit Des choses qui plaisent à l'esprit, aux sens, au goût, etc. *Cette doctrine satisfait la raison. Cette musique satisfait l'oreille. Cet objet satisfait la vue, etc.* Dans le sens contraire, *Son discours, son poëme, etc., ne m'a pas satisfait,* Il ne m'a pas plu. — *S. l'attente de quelqu'un,* Répondre à l'attente de quelqu'un. *Il s'en faut beaucoup qu'il ait satisfait l'attente du public.* = Satisfaire. v. n. Faire ce qu'on doit par rapport à quelque chose. *S. à son devoir, à ses obligations. S. à la loi. S. aux commandements, à la justice de Dieu. S. à un payement. S. à une objection. Il a entièrement satisfait.* = se Satisfaire. v. pr. Contenter le désir qu'on a de quelque chose. *Il y a longtemps qu'il avait envie de voir Rome; enfin il s'est satisfait.* ‖ *Se s. soi-même,* Tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure. ‖ Satisfait, aite. part. — S'emploie aussi adjectiv. *Dieu merci, le voilà satisfait. Il est satisfait de son sort. Il est trop satisfait de sa personne.* ‖ Conj. V. Faire. = Satisfaisant, ante. adj. Qui contente, qui satisfait. *Réponse satisfaisante. Cette raison n'est guère satisfaisante. Cela n'est pas s. pour eux.*

SATRAPE. s. m. (gr. σατραπὴς). Titre d'un gouverneur de province chez les anciens Perses. *Le luxe et l'orgueil des satrapes avaient passé en proverbe chez les Grecs.* — Fig., on dit encore D'un grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote, *C'est un s., un vrai s.* = Satrapie. s. f. La province administrée par un satrape.

SATURATION. s. f. T. Chim. État d'un corps, d'un liquide saturé. *Faites dissoudre ce sel dans l'eau jusqu'à s.* = Saturer. v. a. (lat. *saturare*). Combiner un corps avec un autre, ou Dissoudre dans un liquide un corps soluble, de telle sorte que ce qu'on ajoute au delà reste libre et ne se combine ou ne se dissolve point. *S. un acide avec un alcali.* ‖ * Fig., *S. quelqu'un,* Lui donner d'une chose jusqu'à satiété, jusqu'à ce qu'il n'en veuille plus. *On a saturé le public de ces sortes de publications.* -- Saturé, ée. part. *Eau saturée de sel, de sucre. Eau de chaux saturée,* Eau contenant une proportion de chaux telle qu'elle n'en puisse dissoudre davantage. ‖ Figur., *Le public est saturé de ce genre d'ouvrages.*

SATURNALES. s. f. pl. T. Hist. V. Saturne.

SATURNE. s. m. T. Mythol. V. ci-après. ‖ T. Astr. Voy. Planète. ‖ T. Chimie anc. Les alchimistes désignaient Le plomb sous le nom de *Saturne,* parce que, quand on l'allie avec l'or et l'argent, il masque les propriétés de ces métaux et semble les dévorer. *Extrait de S., sel de S., etc.,* Voy. Plomb.

Enc. — Comme celle des autres divinités de la Mythologie gréco-romaine, l'histoire de Saturne est un mélange de traditions, le plus souvent contradictoires, les unes d'origine hellénique, les autres nées sur le sol de l'Italie. *Saturne* ou *Cronos* était fils d'*Uranus* (le Ciel) et de la *Terre.* Excité par sa mère, qui était indignée contre Uranus parce qu'il retenait en prison les Titans, ses enfants, il mutila son père d'un coup de faux, le dépouilla de son autorité, mit ses frères en liberté, et régna sur l'Olympe. Il épousa ensuite *Rhée* ou *Rhéa,* sa sœur; mais ayant appris qu'un de ses enfants le détrônerait, il les dévorait dès leur naissance, et il fit ainsi disparaître Vesta, Cérès, Junon, Pluton et Neptune. Jupiter seul fut sauvé, grâce à un stratagème de sa mère, qui le cacha dans l'île de Crète. Devenu adulte, Jupiter appela à son aide Métis, fille de l'Océan, qui fit prendre à Saturne un breuvage violent au moyen duquel celui-ci rendit tous les enfants qu'il avait dévorés. Jupiter s'adjoignit aussitôt ces derniers, vainquit son père, ainsi que les Titans, qui le défendaient, et le détrôna après dix années de guerre. Les Titans furent enfermés dans le Tartare, mais Saturne s'enfuit dans la partie de l'Italie qui fut depuis appelée Latium. Il y fut accueilli par le roi Janus, qui partagea son autorité avec lui, et le dieu fit régner, dans le pays où il avait trouvé un refuge, une prospérité et une abondance merveilleuses : le règne de Saturne fut l'âge d'or du Latium. Au reste, Saturne fut toujours regardé comme le protecteur des travaux agricoles, comme présidant à la vigne, aux récoltes et aux champs. En effet, le nom latin de ce dieu, *Saturnus,* dérive bien évidemment du mot *sator,* qui signifie, *planteur* et *semeur.* Mais, en outre, la conformité de son nom grec Κρόνος avec le mot χρόνος, *temps,* le fit considérer comme le dieu du temps. Le culte de Saturne ne fut jamais populaire en Grèce : aussi, à peine les auteurs mentionnent-ils ses fêtes, les *Cronies,* et parlent-ils de quelques-uns de ses temples. A Rome, au contraire, ce dieu était l'objet d'une grande vénération, et ses fêtes, les *Saturnales,* furent toujours célébrées avec un très-grand éclat. Il avait au pied du Capitole un temple magnifique, où l'on déposait le trésor public, les archives de l'État, les objets conquis sur l'ennemi, et les enseignes des légions qui n'étaient pas en campagne. Les artistes représentaient ordinairement Saturne sous la figure d'un vieillard, nu jusqu'à la ceinture, mais seulement par devant, de manière que ses vêtements lui couvraient le dos et la partie postérieure de la tête. Il tenait à la main la ἅρπη, espèce de couteau dont la pointe était recourbée, semblable à celui dont les Romains se servaient pour couper le raisin, mais auquel on substitua plus tard une faux. Plus tard aussi, on lui donna pour attributs le crocodile, image du temps qui dévore tout, le sablier, les ailes, etc. Quant au globe que l'on trouve quelquefois auprès de lui, il se rapporte à la planète qui porte son nom et à laquelle on attribuait une influence malfaisante.

Nous venons de nommer les *Saturnales* (*Saturnalia*). Ces fêtes qui étaient destinées à rappeler l'âge d'or ou le règne de Saturne dans le Latium, dataient d'une époque immémoriale. Pendant leur durée, tout ne respirait que le plaisir et la joie; les tribunaux étaient fermés, les écoles vaquaient; il n'était permis d'entreprendre aucune guerre, ni d'exécuter un criminel, ni d'exercer d'autre art que celui de la cuisine; les amis s'envoyaient des présents et se donnaient des festins. Les citoyens quittaient la toge pour revêtir une sorte de robe lâche, appelée *synthesis,* et se coiffaient du *pileus.* Les esclaves eux-mêmes participaient à la joie générale. Ils étaient exemptés de leurs travaux ordinaires, prenaient le *pileus* ou chapeau des hommes libres, et se paraient des vêtements de leurs maîtres. Il leur était également permis de plaisanter avec ces derniers, de leur dire tout ce qu'ils voulaient; bien plus, ce jour-là les maîtres servaient à table leurs esclaves. Quelques prisonniers recevaient encore la liberté, et c'était alors l'usage qu'ils consacrassent leurs fers à Saturne. Les Saturnales correspondaient au carnaval moderne. Dans le principe, elles avaient lieu le 14 des calendes de janvier, c.-à-d. le 17 de décembre, mois qui était consacré à ce dieu. Aussi, après la réforme du calendrier par Jules César, elles tombèrent deux jours plus tard, c.-à-d. le 19 déc. Mais, comme cette modification du calendrier troublait les habitudes du peuple, Auguste tripla la durée de la fête, de sorte que les Saturnales se célébrèrent le 17, le 18 et le 19 déc. Ses successeurs l'augmentèrent encore, en sorte qu'à la fin elles ne durèrent pas moins de sept jours. Toutefois, le premier jour, qui était le XVI des calendes de janvier ou le 17 déc., constituait seul les *Saturnales* proprement dites; les quatre suivants étaient remplis par une fête appelée *Opalia,* qui avait lieu en l'honneur d'Ops, déesse de la fécondité; et les deux autres étaient consacrés à une troisième fête, nommée *Sigillaria,* parce qu'on donnait alors aux enfants des jouets qui consistaient en petites figurines de terre appelées *sigilla* et *oscilla.*

***SATURNIE.** s. f. T. Entom. V. Bombycites.

***SATURNIEN.** adj. m. T. Versif. anc. Voy. Iambe.

***SATURNIN, INE.** adj. T. Médec. Qui est produit par le plomb. *Les affections saturnines.*

Enc. — Sous le nom d'*Affections saturnines,* on désigne tous les phénomènes morbides, quels qu'en soient le siége et la forme, qui résultent de l'introduction d'un oxyde ou d'un sel de plomb dans l'organisme. En général, ainsi que nous l'avons dit au mot Plomb, ces affections sont le résultat de l'ingestion dans l'estomac de liquides contenant un composé plombique en dissolution, ou, et c'est ce qui a lieu le plus souvent, de l'absorption de poussières et émanations de même nature, soit par la voie cutanée, soit par les voies respiratoires : elles constituent un véritable empoisonnement. Aussi les ouvriers qui fabriquent la céruse (carbonate de plomb), et ceux qui en font usage, comme les peintres en bâtiments, sont tout spécialement exposés aux maladies saturnines. — La plus fréquente de ces affections (elle s'observe d'ailleurs en général comme le premier degré de l'intoxication saturnine) est la *Colique de plomb,* appelée aussi *Col. métallique* et *Col. des peintres.* Les douleurs abdominales qu'éprouve le patient sont très-vives, et s'accompagnent de la rétraction de l'abdomen, qui est dur et tendu, d'une constipation opiniâtre, d'une grande difficulté et parfois même de l'impossibilité d'uriner. En outre, ces douleurs augmentent peu par la pression, surtout lorsqu'elle est exercée sur une large surface : souvent même la pression les soulage, en sorte que le malade se couche sur le ventre. On observe fréquemment encore des nausées et des vomissements de matières très-souvent verdâtres et amères, ainsi que des crampes dans les membres et des sensations douloureuses dans diverses parties du corps. Il n'y a jamais de fièvre; mais le pouls devient quelquefois plus rare. Un liséré bleuâtre qui se forme autour du bord libre des gencives, et qui paraît résulter de la formation d'un sulfure de plomb, est un signe dont il faut tenir compte dans les cas rares où le diagnostic offre quelque difficulté. — A un degré supérieur d'intoxication, on observe des phénomènes variés, tels que des douleurs vives des articulations et des membres (*arthralgie saturnine*), la paralysie de certains muscles et particulièrement des extenseurs de l'avant-bras (*paralysie saturnine*), des convulsions épileptiformes des membres supérieurs, une diminution plus ou moins notable de la sensibilité (*anesthésie saturnine*), qui porte sur la peau des membres paralysés ou même sur d'autres parties du corps. Enfin, au plus haut degré de l'intoxication, on observe du côté du cerveau des accidents redoutables (*encéphalopathie saturnine*). Lorsque c'est sur l'encéphale que se porte surtout l'action délétère des préparations de plomb, cette action se manifeste sous trois formes qui s'observent, tantôt isolément et successivement, tantôt plus ou moins combinées ensemble : ce sont, la forme *délirante,* la forme *convulsive* ou *épileptique,* et la forme *comateuse.* En établissant ainsi des degrés dans l'intoxication saturnine, nous ne voulons pas dire que ces degrés représentent proprement des périodes, car la maladie peut débuter par l'un quelconque des phénomènes que nous avons signalés. C'est ainsi, par ex., que parfois elle débute par une attaque épileptiforme ou apoplectiforme, sans avoir été précédée de coliques ou d'autres accidents saturnins. Le pronostic de l'intoxication saturnine varie en raison de la nature et du siége des accidents. La colique de plomb pure et simple n'a de gravité qu'autant qu'elle se complique d'accidents cérébraux et qu'elle peut, en outre, être suivie de paralysie. La colique saturnine se traite, le plus souvent, par une méthode empirique, connue sous le nom de *Traitement de l'hôpital de la Charité,* qui consiste en une association de vomitifs, de purgatifs drastiques et de narcotiques. On peut d'ailleurs modifier les formules compliquées de cette méthode, et opposer simplement à la maladie l'emploi de purgatifs énergiques, auxquels on associe au besoin les opiacés. Toutefois le traitement par les purgatifs et l'opium est souvent inefficace, lorsque la colique de plomb s'accompagne de phénomènes nerveux ou cérébraux. Le traitement chimique a l'avantage de convenir dans toutes les formes de l'intoxication saturnine. Ce traitement a pour objet de transformer les molécules plombiques introduites dans l'économie en sels insolubles, et, par conséquent, inoffensifs. On y parvient en administrant au malade du sulfate acide d'alumine sous forme de solution (Kapeler), ou, ce qui vaut mieux, de la limonade sulfurique (Gendrin) : ces boissons ont pour effet de transformer en sulfate de plomb, c'est-à-d. en un sel inerte, les particules toxiques disséminées dans l'organisme tout entier. De plus, on fait prendre au malade des bains sulfureux, dont l'effet est également de changer en sulfure les molécules plombiques déposées et adhérentes à la surface tégumentaire. Mais, après chaque bain sulfureux, on doit administrer au malade un bain savonneux et frictionner la peau pour la débarrasser du sulfure formé. D'après Gendrin, à qui la science doit le mode de traitement par l'acide sulfurique et les bains sulfureux, c'est l'absence de cette dernière précaution qui a fait échouer les expériences de certains observateurs. Il est d'ailleurs facile de comprendre que l'emploi de la limonade et des bains sulfureux et savonneux ne doit pas être d'une moindre efficacité comme moyen hygiénique et prophylactique, que comme moyen thérapeutique et curatif.

SATYRE. s. m. T. Mythol. Sorte de demi dieu qui habitait les bois, et qui avait la queue ou même la partie inférieure du corps d'un bouc. — Figur. et famil., *C'est un s.,* se dit D'un homme extrêmement a donné aux femmes. ‖ * T. Entom. Voy. Diurnes.

Enc. — Sous le nom de *Satyres* (Σάτυροι, *Satyri*) la Mythologie grecque comprenait des êtres fantastiques, qu'elle donnait pour suivants à Bacchus, et qui représentaient d'une manière symbolique la vie joyeuse et déréglée des adorateurs du dieu du vin. Homère n'en parle point, et Hésiode en fait une race de fainéants. Les mythographes postérieurs les font descendre, soit de Mercure et de la nymphe Iphthimé, soit de Bacchus et de Nicée ou des Naïades, soit d'Hécatée et de la fille de Phoronée. Enfin, dans les derniers temps du polythéisme, on les confondit avec les diverses divinités champêtres qui symbolisaient les forces de la nature, comme les *Faunes,* les *Sylvains,* les *Pans* et les *Égipans.* Aussi les artistes, ainsi que les poëtes, représentent tous ces dieux sous des traits communs. Tous ont les cheveux crépus et souvent hérissés, le nez camus et épaté, les oreilles pointues comme celles des chèvres, de petites excroissances au cou, et le dos terminé par un prolongement analogue à la queue du cheval ou à celle du bouc. Fréquemment encore leur front est orné de petites cornes. Mais, tandis que les uns ont le corps entier de l'homme, les autres ont les membres inférieurs velus et conformés comme les membres postérieurs du bouc. Ces derniers étaient plus particulièrement appelés *Pans* et *Égipans.* (La Fig. ci-après représente, d'après une pierre antique, Hermaphrodite surpris par un Satyre et par un Pan.) Les plus vieux, ou *Silènes,* ont la tête chauve et de longues barbes. Enfin, leurs attributs sont la flûte, la syrinx, le thyrse, la houlette, etc., et ils sont vêtus de peaux d'animaux et couronnés de lierre, de pampre et de branches de pin. Des hommes déguisés en Satyres avaient le principal rôle dans les fêtes de Bacchus : ils y apparaissaient armés de coupes, agitant le thyrse, jouant de divers instruments et exécutant des danses, appelées *danses satyriques*, qui consistaient en postures indécentes et lubriques. L'une de ces danses, célèbre sous le nom de *sicinnis*, était d'origine phrygienne. Les Romains la transportèrent plus tard sur leur théâtre.

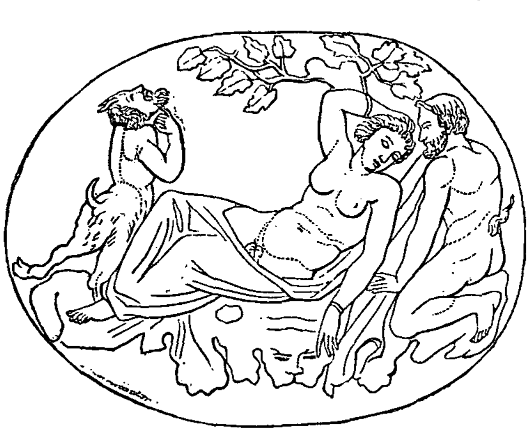

SATYRE. s. f. T. Hist. litt.

Enc. — Les Grecs désignaient sous le nom de *Satyres* (σάτυροι) des pièces de théâtre, qui n'étaient autre chose que des farces ou des parodies de pièces sérieuses. Elles tiraient leur nom de leurs principaux personnages, les Satyres, qui, dans leurs dialogues, lançaient des brocards mordants et des bouffonneries risibles, mais souvent obscènes ; on jouait ces pièces après la tragédie, afin d'égayer les spectateurs. Comme on le voit, ces poëmes n'avaient aucune ressemblance avec ceux que nous appelons *Satires* d'après les Romains. Toutefois les satyres grecques avaient leurs analogues chez ces derniers : c'étaient les *Atellanes*. Suidas attribue l'invention des satyres à un nommé Pratinas de Phlionte, qui florissait vers l'an 500 avant notre ère, et était contemporain d'Eschyle. Malheureusement le seul monument de ce genre de pièces qui soit parvenu jusqu'à nous est le *Cyclope* d'Euripide, qui a pour objet les aventures d'Ulysse dans la caverne de Polyphème.

SATYRIASIS. s. m. État d'exaltation morbide des fonctions génitales chez l'homme. = SATYRION. s. m. T. Bot. Espèce d'orchis dont la fleur exhale une odeur de bouc, et que les botanistes appellent *Loroglossum hircinum*. = SATYRIQUE. adj. 2 g. T. Antiq. *Danse s.*, Voy. SATYRE. s. m.

SAUCE. s. f. (latin. *salsus*, salé). Assaisonnement liquide, où il entre du sel et ordinairement quelques épices pour y donner du goût. *S. de haut goût, d'un goût relevé. S. fade, insipide. S. blanche, rousse, verte. S. au beurre noir. S. aux câpres. S.-Robert.* — Prov., *Il n'est s. que d'appétit*, Quand on a faim, on trouve bon tout ce qu'on mange. ‖ Figur. et fam., *La s. vaut mieux que le poisson*, L'accessoire vaut mieux que le principal. On dit, dans un sens anal., *La s. fait manger le poisson. — Il ne sait à quelle s. manger le poisson*, se dit D'un homme qui se sent embarrassé de quelque discours qu'on lui tient, de quelque procédé qu'on a avec lui. — *Vous ne sauriez faire une bonne s., mettre une bonne s. à cela*, se dit D'une affaire, d'une action à laquelle on ne saurait donner une apparence satisfaisante. On dit de même, *Cela ne vaut rien à quelque s. que vous le mettiez. — On ne sait à quelle s. le mettre*, se dit D'un homme qu'on ne sait à quoi employer, qui n'est propre à rien. On dit, au contraire, D'un homme propre à tout, *Il est bon à toutes sauces. On peut le mettre à toutes sauces. — Faire la s. à quelqu'un*, Le réprimander. *Envoyez-le-moi, je lui ferai bien sa s.* = SAUCER. v. a. Tremper du pain, de la viande, etc., dans la sauce. *Saucez votre pain, la s. est bonne.* ‖ Fig. et par plaisant., *Cet homme a été saucé dans la boue, dans le ruisseau, dans la rivière*, Il est tombé dans la boue, il a été traîné dans le ruisseau, etc. — Pop., on dit encore, *S. quelqu'un*, Le réprimander fortement. *Sa femme l'a bien saucé. Il a été saucé d'importance.* = SAUCÉ, ÉE. part. ‖ *Médailles saucées*, Voy. NUMISMATIQUE. ‖ Conj. Voy. AVANCER. = SAUCIÈRE. s. f. Vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. *S. d'argent, de porcelaine.*

SAUCISSE. s. f. (it. *salsiccia*, du lat. *salsum*, salé). Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée. *S. de porc. S. de veau. Faire griller des saucisses.* = SAUCISSON. s. m. Sorte de saucisse fort grosse et de très-haut goût. *S. de Lyon, de Bologne. Une tranche de s. S. cru. S. cuit.* ‖ T. Artificier. Sorte de grosse fusée. ‖ T. Art milit. Voy. MINE et FASCINE.

***SAUCLET.** s. m. T. Ichth. Voy. MUGILOÏDES.

SAUF, AUVE. adj. (latin. *salvus*). Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril ; on le joint souvent avec *Sain. Il a eu la vie sauve. Il sortit sain et s. de la bagarre. Je vous servirai en toutes choses, mon honneur s.* = SAUF. prépos. Sans blesser, sans donner atteinte à. *S. votre respect. S. le respect que je vous dois. Sauf* n'est guère usité en ce sens que par les gens du peuple, pour excuser quelque parole trop hardie ou trop libre. ‖ Sans exclure, sans préjudice, sans que cela empêche de... *S. meilleur avis. S. appel. S. son recours contre un tel. S. correction.* Se dit, dans un sens analogue, avec la préposit. *à*, suivie d'un infinitif. *S. à déduire. S. à changer. S. à recommencer.* ‖ T. Financ. *S. erreur de calcul, s. erreur ou omission*, Sans préjudice du droit de revenir à compte, s'il y a erreur ou omission dans le calcul. — T. Palais. *Adjudication s. huitaine, s. quinzaine*, Sans préjudice de pouvoir enchérir dans la huitaine, dans la quinzaine. ‖ Hormis, excepté, à la réserve de. *Il lui a cédé tout son bien, s. ses rentes, s. la maison qu'il habite.* = SAUF-CONDUIT. s. m. Sorte de passe-port délivré par l'autorité compétente, qui permet à une personne d'aller en un endroit, d'y demeurer un certain temps et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêtée. *Donner, violer un s.-c. Il est venu sur la foi d'un s.-c. Il fut appelé à déposer comme témoin, et le président du tribunal lui donna un s.-c. Des sauf-conduits.*

SAUGE. s. f. T. Bot. Voy. LABIÉES.

SAUGRENU, UE. adj. Absurde, ridicule ; ne se dit que des choses. *Question, réponse saugrenue. Raisonnement s.* Fam.

SAULE. s. m. T. Bot. V. SALICINÉES.

SAUMÂTRE. adj. 2 g. *Goût s.*, Saveur qui ressemble au goût de l'eau de mer. — *Eau s.*, Eau qui a un goût saumâtre.

SAUMON. s. m. T. Ichth. V. SALMONES. ‖ Masse de fer, de fonte, de plomb, etc., telle qu'elle est sortie de la fonte. *De l'étain en saumons.* = SAUMONÉ, ÉE. adj. Se dit De certains poissons, particulièrem. des truites, quand la chair en est rouge comme celle du saumon. *Truite, perche saumonée.* = SAUMONEAU. s. m. Saumon qui n'a pas encore acquis toute sa croissance.

SAUMURE. s. f. (lat. *salmuria*). Substance liquide produite par le sel fondu et le suc de la chose salée. *Cette viande nageait dans la s. S. d'anchois, de thon.*

SAUNAGE. s. m. (lat. *sal*, sel). Débit, trafic de sel. *Faire le s.* ‖ *Faux-s.*, La vente du sel en fraude et contre les ordonnances. = SAUNER. v. n. Faire du sel. = SAUNERIE. s. f. Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtiments, aux puits, aux fontaines, et aux instruments propres à fabriquer le sel. = SAUNIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire le sel. ‖ Celui qui débite, qui vend le sel. — *Faux-s.*, Celui qui vend du sel en fraude et contre les ordonnances. = SAUNIÈRE. s. f. Espèce de coffre où l'on conserve le sel.

SAUPIQUET. s. m. (R. *sauce piquante*). T. Art cul. Sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit. *Faire un s. S. de bœuf. Œufs en saupiquet.*

SAUPOUDRER. v. a. Poudrer avec du sel. *S. de la viande.* ‖ Par ext., se dit De la farine, du poivre, etc. *S. des soles avec de la farine, pour les frire. S. de sucre des beignets. S. de cantharides un emplâtre.* = SAUPOUDRÉ, ÉE. part. ‖ Fig. et fam., *Une critique saupoudrée de quelques éloges*, Mêlée de quelques éloges. *Un écrit saupoudré d'érudition*, Où il y a une érudition superficielle.

SAUR. adj. m. **SAURE.** adj. 2 g. (celt. *saur*, roux ?). De couleur jaune, qui tire sur le brun ; ne se dit guère que Des chevaux. *Un cheval saure, une jument saure. Harent saur*, ou *Hareng sauret*, Hareng salé, demi-séché à la fumée. Fam., on dit D'une personne très-maigre, *Elle est maigre comme un hareng saur, comme un hareng sauret.* ‖ T. Fauconn. Se dit de L'oiseau pendant sa première année, où il porte encore son premier pennage, qui est roux. On écrit aussi *Sor*, et l'on appelle *Saurage*, La première année de l'oiseau, avant qu'il ait mué.

***SAURE.** s. m. (gr. σαῦρος, lézard). T. Ichth. Voy. SALMONES. = *SAUREL. s. m. Voy. SCOMBÉROÏDES.

SAURER. v. a. Faire sécher à la fumée. *S. des harengs.* ‖ SAURÉ, ÉE. part. = SAURET. adj. m. V. SAUR.

SAURIENS. s. m. pl. (gr. σαῦρος, lézard). T. Erpét.

Enc. — L'ordre des *Sauriens* comprend, comme son nom l'indique, les Reptiles qui, par leur conformation générale, se rapprochent des Lézards. Les caractères les plus essentiels de cet ordre sont les suivants : Un corps allongé, arrondi, écailleux ou chagriné et sans carapace ; presque toujours quatre pattes, quelquefois deux seulement, avec les doigts garnis d'ongles ; queue allongée, présentant à sa base un cloaque le plus souvent transversal ; bouche largement fendue, toujours munie de dents ; paupières visibles, ainsi que le tympan. Le squelette n'offre aucune particularité remarquable. Le nombre des vertèbres est très-variable ; les côtes sont mobiles, en partie attachées au sternum, et peuvent s'abaisser ou se soulever pour la respiration. Le cœur comme celui des Chéloniens, se compose de deux oreillettes et d'un ventricule quelquefois divisé par des cloisons imparfaites (v. CIRCULATION). Le poumon s'étend plus ou moins vers l'arrière du corps ; il pénètre souvent fort avant dans le bas-ventre, et les muscles transverses de l'abdomen se glissent sous les côtes et jusque vers le cou pour l'embrasser. Ceux qui l'ont très-grand ont la faculté singulière de changer la coloration de leur peau, suivant qu'ils sont émus par leurs besoins ou par leurs passions. Chez les Sauriens, il y a accouplement réel. Les femelles produisent des œufs dont l'enveloppe est plus ou moins dure, et elles les déposent dans le sable ou dans la terre, où la chaleur les fait éclore. Les petits, en sortant des œufs, ont la forme qu'ils doivent conserver toute leur vie. — Ces animaux vivent en général très-longtemps. Ils se nourrissent exclusivement de chair vivante. Un repas leur suffit pour plusieurs jours ; mais ce repas est fort abondant. Leurs organes des sens sont peu développés, à l'exception de celui de la vision, qui est, en général, très-actif. On trouve dans cet ordre tous les modes de progression, tels que ramper, marcher, courir, grimper, nager, plonger et voler. Toutefois, en général, leur tronc allongé et pesant ne peut être supporté par leurs membres courts et grêles, et ils ne marchent qu'avec une certaine gêne. — Cuvier a divisé les Sauriens en six familles, savoir : les *Crocodiliens*, les *Lacertiens*, les *Iguaniens*, les *Geckotiens*, les *Caméléoniens* et les *Scincoïdiens*. Mais comme, à l'exemple de la plupart des zoologistes modernes, nous pensons que les Crocodiliens doivent constituer un ordre distinct, nous n'admettrons parmi les Sauriens que les cinq dernières familles de Cuvier. Plusieurs erpétologistes ont établi, sous le nom de *Saurophidiens*, une famille qui comprend les Scincoïdiens de Cuvier et, de plus, les Anguis, que le célèbre naturaliste range parmi les Serpents. Rich. Owen et le prince Ch. Bonaparte ont encore classé à part, sous les noms d'*Énaliosauriens* et de *Cétosauriens*, les nombreuses espèces qui composent les genres fossiles appelés Plésiosaure, Ichthyosaure, etc. Il nous suffit d'indiquer la signification de ces termes nouveaux.

***SAURURÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à feuilles alternes et pourvues de stipules, à fleurs achlamydées, à carpelles multiples et distincts, à ovules ascendants, avec un embryon logé dans le vitellus. — *Caract. bot. :* Plantes herbacées, croissant dans les lieux marécageux. Feuilles alternes, pourvues de stipules. Fleurs disposées en épi, nues, situées sur une écaille, hermaphrodites. Étamines 3 à 6, claviformes, hypogynes, persistantes ; filets grêles ; anthères continues avec leur filet, cunéiformes, avec un connectif épais et 2 lobes latéraux qui s'ouvrent longitudinalement. Ovaires 3 ou 4, plus ou moins distincts, avec un ovule orthotrope ascendant et un stigmate sessile recourbé, ou soudés en un pistil partagé en 3 ou 4 loges, avec un petit nombre d'ovules orthotropes ascendants naissant du bord saillant des demi-cloisons. Fruit, tantôt composé de 4 lobes charnus et indéhiscents, tantôt représentant une capsule tri- ou quadriloculaire, qui s'ouvre au sommet et contient un petit nombre de graines ascendantes. Graines garnies d'un tégument membraneux ; embryon très-petit, logé dans un sac lenticulaire charnu, qui est situé au sommet d'un albumen solide et farineux. [Fig. 1. *Saururus cernuus :* Fleur ; 2. Fruit ; 3. Le même, coupé transversalement ; 4. L'un des quatre lobes du fruit ; 5. Coupe verticale d'une graine.] — Cette famille se compose de 4 genres et de 7 espèces répandues dans l'Amérique du Nord, la Chine, la région septentrionale de l'Inde et l'Asie orientale, où elles habitent les endroits marécageux. Le *Saurure penché (Saururus cernuus)* est doué d'une certaine âcreté. Dans l'Amérique du Nord, on fait avec sa racine réduite en bouillie des cataplasmes usités dans les cas de pleurésie. En Cochinchine, les feuilles de l'*Houttuynia* passent pour emménagogues.

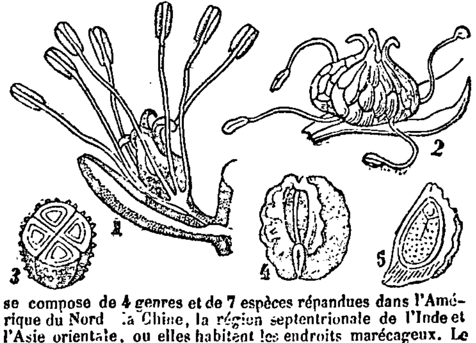

SAUSSAIE. s. f. Lieu planté de saules.

SAUT. s. m. (lat. *saltus*). Mouvement brusque d'extension, soit des membres, soit du corps préalablement contracté, par lequel le corps se détache et se projette en haut, en avant, etc. *Un grand s. Il fit un s. en arrière. Je m'élançai tout d'un s. Il franchit le fossé de plein s. Ce cheval ne va que par sauts et par bonds. La carpe fit un s. et s'élança hors de l'eau.* — Fam., *Au s. du lit*, Au sortir du lit. — Par exag., *Ne faire qu'un s. d'un endroit à un autre*, Aller, se rendre d'un lieu à un autre avec une extrême promptitude. ‖ Fig. et famil., *Faire un grand s.*, Aller s'établir dans un lieu fort éloigné de celui où l'on était. *Il a quitté Marseille pour aller demeurer au Havre, il a fait un grand s. Il est venu loger de la barrière Saint-Antoine à Passy, c'est un grand s. qu'il a fait.* Se dit aussi D'un homme qui, D'un petit ou médiocre emploi, parvient tout d'un coup à une place importante. *Cet homme vient de faire un grand s. — Il y est monté d'un s., d'un plein s.*, se dit D'un homme qui a été élevé à une place importante, sans passer par les degrés inférieurs. *De simple soldat il devint capitaine, de petit employé il devint préfet, tout d'un s., d'un plein s.* On dit aussi, *De plein s.*, Tout à coup, brusquement. *Faut-il de plein s. vous fier à un homme que vous ne connaissez pas?* — *Faire le s.*, Se déterminer enfin à prendre un parti, une résolution où il y a de la difficulté, du péril. *Il a hésité longtemps s'il épouserait sa maîtresse, mais enfin il a fait le s.* On dit encore, *Faire faire le s. à quelqu'un*, Lui faire perdre son emploi, sa charge. *N'aller que par bonds et par sauts*, Voy. Bond. ‖ *S. périlleux*, Saut qu'exécutent les danseurs de corde et les baladins, quand le corps fait un tour entier en l'air. Fig., se dit De résolutions, d'actions violentes et hasardées. — Figur., *S. de carpe*, Saut que les baladins exécutent à plat ventre en s'élevant horizontalement. *Faire le s. de carpe.* ‖ * T. Chorégr. Pas de ballet dans lequel on élève à la fois le corps et les deux pieds en l'air comme pour faire la cabriole. *S. simple*, Celui dans lequel les jambes ne font aucun mouvement en étant en l'air. *S. battu*, Celui dans lequel, les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois. ‖ T. Manége. *S. de mouton*, Saut capricieux que fait un cheval en baissant la tête, en voûtant l'épine dorsale et en se jetant de côté, pour désarçonner son cavalier. — *Le pas et le s.*, Air relevé qui se compose d'un temps de galop raccourci, d'une courbette et d'une cabriole. ‖ *Saut*, sign. quelquef. Chute. *Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible s.* Fam. — *S. de Breton*, La chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte. *Il lui a fait faire le s. de Breton.* Fam. ‖ Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. *Il y a dans cette rivière des sauts en trois ou quatre endroits. Le s. du Rhin. Le s. du Niagara.* — *S. de moulin*, Chute d'eau qui fait aller un moulin. ‖ *S. de loup*, Fossé que l'on fait à l'extrémité d'une allée, d'un jardin, etc., pour en défendre l'entrée sans gêner la vue. ‖ T. Haras. L'action d'un étalon qui saillit une jument. ‖ * T. Musiq. Se dit de Toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante.

SAUTE. s. f. T. Mar. *S. de vent*, Changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant.

SAUTÉ. s. m. T. Cuisine. Sorte de ragoût. *On nous servit un s. de chevreuil.* ‖ On dit aussi adjectiv., *Filet de bœuf s. Des rognons sautés au vin de Champagne.*

SAUTELLE. s. f. T. Agric. Sarment que l'on transplante avec sa racine.

SAUTER. v. n. (lat. *saltare*). S'élever de terre avec effort, ou S'élancer d'un lieu à un autre. *S. de bas en haut, de haut en bas, en avant, etc. S. par-dessus une muraille. S. à cloche-pied, à pieds joints. S. à l'abordage. S. à terre. S. dans la rivière. S. sur un cheval. S. en selle, en croupe. Un oiseau qui saute de branche en branche. Il ne fait que danser et s. S. de joie.* — Fam., *S. à bas de son lit*, Descendre du lit avec vivacité. *Faire s. quelqu'un par la fenêtre*, Le jeter par la fenêtre. ‖ Fig. et fam., *S. à pieds joints par-dessus quelque chose*, Faire une chose sans s'embarrasser des obstacles, des considérations contraires. *S. aux nues*, V. Nue. *S. de branche en branche*, Voy. Branche. *Reculer pour mieux s.*, Voy. Reculer. ‖ S'élancer et saisir avec vivacité quelqu'un ou quelque chose. *S. au collet, s. à la gorge, s. au visage de quelqu'un. Il a sauté à ses armes, sur ses armes. Il a sauté sur lui pour le frapper.* — *S. au cou de quelqu'un*, V. Cou. — Figur., *S. aux yeux*, V. Œil. ‖ Figur., Parvenir d'une place inférieure à une autre plus élevée, sans passer par les degrés intermédiaires. *Il a sauté de la troisième classe en rhétorique. Il a sauté du grade de capitaine à celui de colonel.* — Passer rapidement, subitement d'une chose à une autre, qui n'a point de liaison avec la première. *S. d'une matière à une autre.* ‖ *Sauter*, signifie souvent Être lancé en l'air, et se dit propr. Des choses que l'explosion d'une mine ou d'un amas de poudre, détruit, renverse, fait voler en éclats. *Pratiquer une mine pour faire s. un bastion. La poudrière de telle ville a sauté. Ce navire va s. Faire s. son vaisseau pour ne pas le rendre à l'ennemi.* On dit aussi, *Se faire s.*, pour Faire sauter son vaisseau. — *Faire s. la cervelle à quelqu'un*, Lui casser la tête d'un coup de pistolet ou autrement. *Faire s. la tête à quelqu'un*, La lui trancher. *Faire s. le poignet, faire s. un œil à quelqu'un, etc.*, Lui porter un coup qui lui abat le poignet, qui lui fait sortir l'œil hors de l'orbite, etc. ‖ Fig. et famil., *Faire s. quelqu'un*, Lui faire perdre sa place, son emploi. — *Faire s. une maison de jeu, etc.*, La faire fermer. *Faire s. la maison, la terre, la charge de quelqu'un*, Le contraindre à la vendre, à s'en défaire. On dit de même, *Cette folie lui coûte cher, sa place en a sauté*, Il a été contraint de la quitter. — *Faire s. des bouteilles*, Boire des bouteilles de vin. On dit de même, *Faire s. les bouchons.* ‖ T. Billard. *La bille a sauté*, Elle est tombée hors du billard, en passant par-dessus la bande. *Faire s. une bille*, La pousser de telle manière qu'elle passe par-dessus la bande. ‖ T. Jeu. *Faire s. la banque*, V. Banque. *Faire s. la coupe*, V. Coupe. ‖ T. Mar. *Le vent a sauté du nord à l'est*, Il y a passé subitement. = Sauter. v. a. Franchir. *S. un fossé, une muraille, une barrière. S. des degrés.* ‖ Fig. et famil., *S. le bâton, Sauter le fossé, S. le pas*, V. Bâton, etc. ‖ Fig., Omettre, passer quelque chose, soit en lisant, soit en transcrivant. *Il ne sait pas lire le grec; quand il en trouve, il le saute. Il a sauté deux feuillets. Le copiste a sauté trois lignes.* — En ce sens, on dit aussi neutral., *S. par-dessus.* ‖ T. Haras. Se dit D'un étalon qui saillit une jument. *Cet étalon a sauté tant de juments.* = Sauté, ée. part.

SAUTEREAU. s. m. T. Techn. Voy. Piano.

SAUTERELLE. s. f. T. Entom. Voy. ci-après. ‖ T. Techn. Voy. Équerre.

Enc. — Dans le langage vulgaire, on désigne sous le nom de *Sauterelles* tous les Orthoptères sauteurs qui ont les ailes et les élytres placés obliquement en forme de toit, c.-à-d. les Criquets et les *Sauterelles* proprement dites. En effet, c'est au genre Criquet et à la famille des Acridiens qu'appartiennent les insectes nommés communément *Sauterelles de passage*. Mais les *Sauterelles* ou *Locustiens* se distinguent des Acridiens, en ce qu'elles ont quatre articles aux tarses, tandis que ceux-ci n'en ont que trois. En outre, les antennes des Locustiens sont toujours fort longues et en forme de soie, et les femelles ont constamment une tarière avancée, comprimée, en forme de sabre ou de coutelas. Tous les Locustiens sont herbivores. La plupart des genres qui composent cette famille sont exotiques. Parmi ceux qui sont représentés chez nous, nous mentionnerons le genre *Sauterelle* (*Locusta*) et le g. *Ephippiger* ou *Porte-selle*. L'espèce type du premier est la *Saut. verte* ou *Grande Saut.* (*Loc. viridissima*) [Fig. 1], qui est répandue dans une grande partie de l'Europe. Son corps et ses élytres sont entièrement verts; l'abdomen offre une ligne longitudinale brunâtre; enfin, la tarière de la femelle est longue, droite, et de couleur verte avec l'extrémité brunâtre. Le g. *Ephippiger* n'a point d'ailes ou n'offre que des étuis très-courts. On trouve fréquemment dans le midi de la France, et même aux environs de Paris, l'*Eph. des Vignes* (*Eph. Vitium*) [Fig. 2], qui est verdâtre avec le corselet rugueux, et quatre lignes longitudinales brunes sur la tête.

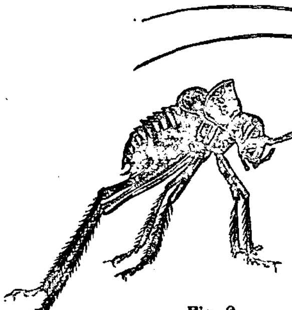
Fig. 2.

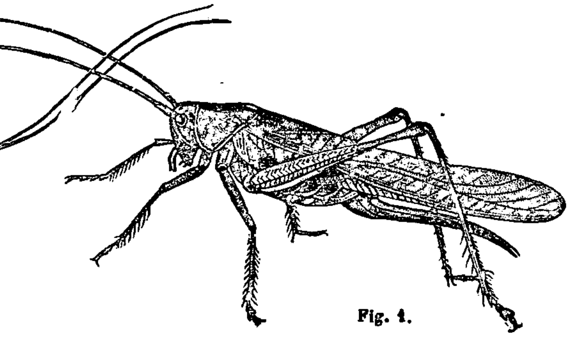
Fig. 1.

SAUTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont la profession est de faire des sauts et des tours de force. — Fig. et famil., *C'est un s.*, se dit D'un homme d'un caractère équivoque, d'un homme qui change brusquement d'opinion politique. ‖ T. Man. *Sauteur*, se dit d'un cheval dressé à exécuter les différents sauts. *Il y a dans les manéges deux espèces de sauteurs : le s. entre les piliers, et le s. en liberté.* ‖ T. Musiq. *Sauteuse*, se dit D'une valse à deux temps et d'un mouvement rapide. ‖ * T. Zool. On appelle *Sauteurs*, Une tribu de l'ordre des Marsupiaux, et Une section de l'ordre des Orthoptères; et *S. des rochers*, Une espèce d'Antilope.

SAUTILLANT, ANTE. adj. Qui sautille, qui ne fait que sautiller. = Sautillement. s. m. Action d'avancer en faisant de petits sauts. *Un s. continuel. La plupart des oiseaux vont par s.* = Sautiller. v. n. Sauter à petits sauts. *Les moineaux sautillent au lieu de marcher. Ce danseur ne fait que s.* ‖ Fig., *Ne faire que s.*, Changer souvent et brusquement de sujet dans la conversation; N'observer aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits.

SAUTOIR. s. m. La figure que présentent deux ou plusieurs objets, disposés de manière à imiter une croix de Saint-André ×. *Deux pièces de bois mises en s. Deux épées placées en s. Il y a deux bâtons passés en s. derrière l'écu des maréchaux de France. Cinq besants posés en s. Croix en s.*, ou simpl., *Sautoir*, Voy. Croix. ‖ En parl. Des ordres de chevalerie, *Porter un ordre en s.*, En porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine. *L'ordre de la Toison d'or et celui de Saint-Lazare se portent en s.* ‖ *Porter quelque chose en s.*, Le porter sur le dos à l'aide de deux bretelles qui se croisent sur la poitrine, ou même à l'aide d'une seule bretelle qui passe de gauche à droite ou de droite à gauche. *Porter son bagage en sautoir.*

SAUVAGE. adj. 2 g. (lat. *silva*, forêt). Se dit D'animaux qui vivent dans les bois, dans les déserts, dans les lieux éloignés de la fréquentation des hommes. *Les lions, les tigres, les sangliers sont des animaux sauvages.* — Se dit aussi, par opposit. à Domestique, Des animaux qui ne sont point apprivoisés. *Les animaux sauvages et les animaux domestiques. Un bœuf, un cheval, un chat s. Une oie, un canard s.* ‖ Par ext., se dit Des lieux incultes et inhabités. *Pays s. Des lieux sauvages. Un site s. Une nature s.* ‖ Se dit aussi Des peuples qui vivent dans les bois, presque sans religion, sans lois, sans habitation fixe, et plutôt en bêtes qu'en hommes. *Les peuples sauvages de l'Amérique.* — Substant., *Les sauvages de l'Australie. Un s. Une s. Vivre parmi les sauvages.* ‖ Figur., Qui se plaît à vivre seul, qui, soit par bizarrerie, soit par timidité, évite la fréquentation du monde. *C'est un homme fort s., d'une humeur s. Cette jeune femme est trop s., elle ne voit personne.* Substant., *C'est un s. qu'on ne peut aborder.* — Qui a quelque chose de rude, de farouche. *Il a quelque chose de dur et de s. dans toutes ses manières. Un air, un regard s. Des mœurs sauvages. Une vertu s.* Famil., *Un procédé s.*, Un procédé brutal, grossier. *Une expression, une façon de parler s.*, Une façon de parler extraordinaire, qui est contre l'usage. ‖ Se dit encore Des plantes qui viennent naturellement sans culture, sans être greffées, ainsi que De leurs fruits. *Olivier s. Pommier s. Laitues sauvages. Prunes sauvages. Chicorée s.*, V. Chicorée. — *Ce fruit a un goût s.*, Il a un goût âpre et désagréable. *Huile s.*, Huile qui a un petit goût amer. ‖ Syn. V. Farouche. = Sauvageon. s. m. T. Agric. Jeune arbre venu sans culture, ou simpl., Arbre venu de semis et qui n'a pas été greffé. = Sauvagerie. s. f. Humeur, habitudes sauvages. *Il est d'une s. peu commune.* Fam.

***SAUVAGÉSIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs polypétales, à calice plurifolié, à étamines en partie stériles et pétaloïdes, à anthères opposées aux pétales, nues, extrorses, à placentas pariétaux, à fruit soudé, à graines pourvues d'un albumen avec un embryon dressé. — *Caract. bot.* : Sous-arbrisseaux glabres et luisants, ou herbes annuelles, à tige arrondie, simple ou ramifiée. Feuilles alternes, simples, luisantes, penninervées, presque sessiles, avec des stipules persistantes, souvent ciliées. Fleurs parfaites, régulières, blanches, roses, violacées ou jaunes, disposées en panicules ou grappes terminales, et portées sur des pédoncules grêles. Sépales 5, égaux ou inégaux, imbriqués. Pétales 5, à préfloraison tordue, décidus. Étamines hypogynes, définies et opposées aux pétales, toutes fertiles, ou indéfinies, disposées sur plusieurs rangées, dont l'intérieure seule est fertile, les autres prenant l'aspect d'écailles pétaloïdes. Anthères extrorses, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire libre, uniloculaire, avec 3 placentas pariétaux; quelquefois triloculaire à la base et uniloculaire au sommet; style terminal, avec un stigmate simple ou tridenté; ovules pariétaux, anatropes. Fruit capsulaire à 3 valves, uniloculaire ou triloculaire à la base, avec les graines attachées au bord des valves. Graines petites, oblongues, scrobiculées, avec un embryon dressé dans l'axe d'un albumen charnu et la radicule près du hile. [Fig. 1. *Lavradia Vellozii;* 2. Fleur étalée; 3. Les étamines avec les écailles extérieures pétaloïdes; 4. Graine; 5. Coupe de la même.] — Cette famille, qui a été créée aux dépens des Violariées, se compose uniquement de 3 genres et de 15 espèces qui appartiennent toutes à l'Amérique tropicale, excepté une seule, répandue sur presque toute la zone équatoriale. Leurs propriétés sont encore mal connues. Le *Sauvagesia erecta*, vulg. appelé *Herbe de Saint-Martin*, est très-mucilagineux. On en fait usage, au Brésil, dans les ophthalmies; au Pérou, dans les affections intestinales; et aux Indes occidentales, dans celles de la vessie.

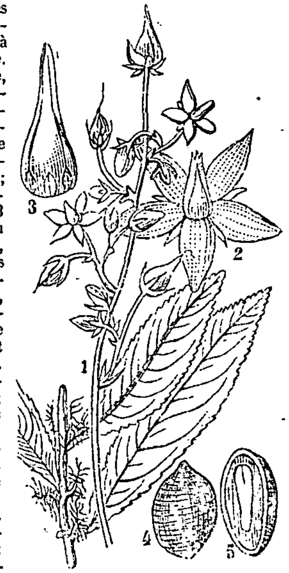

SAUVAGIN, INE. adj. *Goût s.*, Goût qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang, de marais. ‖ Substant., *Cela sent le s.* = SAUVAGINE. s. f. coll., qui se dit Des oiseaux de mer, d'étang et de marais qui ont le goût sauvagin. *Dans ce pays, on trouve beaucoup de s.* ‖ Se dit aussi De l'odeur de ces oiseaux. *Cela sent la s.* ‖ * T. Comm. Se dit Des pelleteries non apprêtées qui proviennent de certains animaux sauvages qui se trouvent communément en France, comme lièvres, lapins, faisans, renards, etc.

SAUVEGARDE. s. f. Protection accordée par le souverain, par une autorité quelconque. *Il est en la protection et s. du roi. Le magistrat l'a pris sous sa s.* ‖ Par extens., se dit Du titre, de l'écrit par lequel une sauvegarde est accordée; et Du garde, du détachement qu'un général, qu'un chef militaire envoie dans une maison, dans un village, pour les garantir de pillage et d'insulte. ‖ Figur., se dit encore D'une personne ou d'une chose qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute. *Venez avec moi, vous me servirez de s., vous serez ma s. Son obscurité lui servit de s. contre la proscription.* = * SAUVEGARDE. s. m. T. Erpétol. Voy. LACERTIENS.

SAUVER. v. a. (latin. *salvare*). Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. *Il a sauvé la ville, sauvé son pays. Je le sauvai des mains, d'entre les mains des brigands. Ce remède l'a sauvé. S. un homme du supplice, de l'infamie, de la misère. Le navire a échoué, mais on a sauvé les marchandises. Il faut d'abord s. l'honneur. S. sa vertu. S. son nom de l'oubli.* — *Sauver* régit quelquef. directement la chose et indirectement la personne. *Vous m'avez sauvé la vie. Je lui ai sauvé l'honneur.* ‖ Epargner une chose à quelqu'un, l'en exempter. *Cela lui a sauvé beaucoup de dépense. Vous m'avez sauvé une grande fatigue, un grand travail. Je lui ai sauvé une réprimande, un ridicule. Cette circonstance lui a sauvé les travaux forcés.* ‖ Éviter, parer. *Il faut tâcher de s. le coup.* — *S. les dehors, les apparences*, Faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors, dont le public puisse être blessé, scandalisé. — Fam., *S. le premier coup d'œil*, Ne pas laisser paraître l'impression désagréable que nous cause la première vue d'une personne laide ou mal faite. *Il faut s. le premier coup d'œil*, se dit en parlant D'une personne qui déplaît au premier abord, mais qui cesse de déplaire quand on la connaît davantage. — T. Jeu. Au trictrac, *S. la bredouille*, Éviter l'enfilade. Au Billard, *S. à quelqu'un une blouse, deux blouses*, Lui faire l'avantage de ne pas compter ce que l'on gagne ordinairement, quand on met sa bille dans une blouse. ‖ Excuser, pallier, empêcher qu'une chose n'apparaisse. — *On ne peut s. cette action, cette conduite*, On ne peut ni la justifier, ni l'excuser. Peu usité. *S. les défauts de la taille d'une personne*, Les déguiser, les cacher par la manière de l'habiller. *Un corset bien fait sauvera ce petit défaut.* — *S. les défauts d'un ouvrage*, Empêcher qu'ils ne paraissent. — *S. une contradiction*, Concilier deux passages, deux propositions contraires. — T. Mus. *S. une dissonance*, La faire suivre d'un accord convenable, qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille. ‖ T. Religion. Racheter du péché, rendre éternellement heureux dans le ciel. *Dieu a envoyé son fils pour s. tous les hommes. Nous ne pouvons être sauvés que par les mérites de* JÉSUS-CHRIST. = SE SAUVER. v. pr. S'échapper, s'enfuir. *Se s. de prison. Il s'est sauvé à toutes jambes. Il se sauva à la nage.* Famil., *Il va pleuvoir, je me sauve.* — *Se s. d'un péril, d'un danger*, S'en tirer, s'y dérober par la fuite ou autrement. Fig., on dit de même, *Se s. de l'oubli, de l'infamie, etc.* — Elliptiq., *Sauve qui peut*, Se sauve, se tire du péril qui pourra. *Le cri de sauve qui peut se fit entendre.* — Fig. et fam., *Se s. à travers les broussailles, se s. par les vignes, par les marais*, Se tirer d'embarras comme on peut. ‖ Aller dans un lieu pour y chercher un asile, s'y réfugier. *Il se sauva dans une église. Il se sauva chez tel ambassadeur. Se s. en pays étranger. Il s'est sauvé à la campagne.* ‖ T. Comm. Se dédommager. *Ce marchand vend à très-bas prix; mais il vend beaucoup, et il se sauve sur la quantité.* ‖ *T. Religion. Faire son salut éternel. *Il faut travailler à se s.* = SAUVÉ, ÉE. part.

SAUVETAGE. s. m. T. Mar. Action de retirer des flots et de recueillir les débris d'un naufrage, les marchandises et les effets naufragés. ‖ * Se dit aussi De l'action de sauver les personnes en danger de périr, soit dans les eaux, soit dans un incendie.

Enc. — Nous avons parlé ailleurs des moyens de *Sauvetage* employés dans les incendies; en conséquence, nous ne nous occuperons ici que de ceux dont on fait usage pour sauver les hommes en cas de naufrage. — Les appareils connus sous le nom générique de *Ceintures de s.* sont les plus simples qui se puissent employer. Ces ceintures consistent, tantôt en un boyau de toile fine qu'on remplit de râpures de liége, tantôt en un tube fait d'un tissu imperméable, que l'on remplit d'air en l'insufflant avec la bouche, puis que l'on ferme au moyen d'un petit robinet. Ces sortes de ceintures fixées autour du corps à l'aide de courroies aident puissamment l'homme qui sait nager, et maintiennent flottant sur les eaux celui qui ne connaît pas la natation, de manière à permettre aux secours d'arriver. On emploie encore au même objet diverses sortes de gilets ou de corsets, qui sont composés de plaques ou de morceaux de liége cousus sur une forte toile ou enfermés entre deux tissus. Ces appareils, assez variés quant aux détails de leur construction, ont été appelés *Nautile*, *Scaphandre*, etc., par leurs inventeurs. On nomme *Matelas de secours*, un matelas de forme ordinaire, mais dont la toile est imperméable, et dont l'intérieur est rempli d'air ou de lames de liége et de baleine très-minces et disposées en tire-bouchon. Il est maintenu dans une position horizontale au moyen d'un cadre de bois adapté sur son pourtour. Enfin, il offre au milieu une ouverture circulaire assez grande pour recevoir le corps d'un homme. Quand un navire vient à se perdre, chaque passager ou matelot prend son matelas, se place dans l'ouverture et se jette à l'eau. On peut avec cet appareil attendre sans danger les secours, ou même gagner facilement le rivage si celui-ci n'est pas trop éloigné. — Les *Bouées de s.* sont de grands plateaux de liége qu'on lance à la mer quand un homme vient d'y tomber, afin de lui fournir un point d'appui en attendant qu'une embarcation puisse le recueillir. Chaque bouée est munie de *Flotteurs*, c.-à-d. de cordes terminées à leur extrémité libre par un morceau de liége et destinées à être saisies par le naufragé. — Les sinistres les plus fréquents à la mer ayant lieu près des côtes, le salut de l'équipage dépend fort souvent de la possibilité de jeter du rivage au navire un câble pouvant servir à établir un va-et-vient. C'est pour assurer le succès de cette manœuvre qu'ont été imaginés les *Porte-amarres*. Le nombre de ces appareils est très-considérable. Le plus ancien est dû au capitaine Manby de la marine anglaise (1827). En France, nous mentionnerons le porte-amarre de Godde de Liancourt (1839), qui lui donna le nom de *Grenadier;* celui du lieutenant d'infanterie H.G. Delvigne (1846), déjà bien connu par les perfectionnements que lui doit la construction des armes de guerre; et celui du capitaine Tremblay de l'artillerie de marine (1849). Le porte-amarre Delvigne, le seul que nous décrirons pour donner une idée de cette sorte d'engin, consiste en un cylindre de bois qui sert d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une pièce d'artillerie quelconque, afin d'établir une communication du navire à la terre ou de la terre au navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course, et le cylindre porte au lieu voulu l'un des bouts du cordage, dont l'autre bout a été préalablement fixé au navire ou au rivage. Si le cordage ainsi lancé est assez fort, il peut servir de va-et-vient; sinon, il permet d'amener aussitôt un cordage de force suffisante. — On a également imaginé un fort grand nombre de *Bateaux de s.*, destinés à recueillir les personnes à bord d'un navire naufragé. Ces bateaux doivent être absolument insubmersibles, et pouvoir marcher vite et debout à la lame. On les fait pointus des deux bouts, et, comme ils sont destinés à naviguer dans la grosse mer, on les gouverne toujours à l'aviron. On les conserve ordinairement dans les ports, sous des hangars, et l'on ne les met à l'eau qu'au moment où ils doivent être employés; mais on en construit aussi de dimensions assez petites pour qu'on puisse les embarquer sur les navires, comme les chaloupes ordinaires. L'idée du bateau de s. paraît d'origine française, et date de 1778; mais c'est en Angleterre, en 1789, qu'a été construit, par Greathead, le premier bateau de ce genre. Mis à l'eau au mois de janvier 1790, ce bateau, dans l'espace de 25 ans, et par les temps les plus affreux, sauva, à la seule embouchure de la Tyne, plus de 500 personnes, qui sans lui auraient infailliblement péri. Le bateau de s. a, depuis cette époque, reçu des améliorations notables. Nous nommerons parmi les ingénieurs auxquels elles sont dues, G. Palmer (1828) et Beeching (1851). En France, nous citerons le bateau de s. de Moué, du Havre (1855). Ce bateau, qui se recommande par l'extrême simplicité de sa construction, se redresse tout seul quand il est chaviré, et peut même, quand il est plein d'eau, porter encore plusieurs personnes. Enfin, nous terminerons en mentionnant le bateau de Berthon, de Fareham, qui a paru à l'Exposition universelle de Paris (1855). Il se compose d'une carcasse métallique munie de charnières et recouverte d'un tissu imperméable, disposition qui lui permet de se plier comme un soufflet et, par suite, de s'installer facilement à bord des navires. De plus, son intérieur est divisé en 8 compartiments indépendants, de manière que la destruction de l'un ne nuit en rien à l'insubmersibilité des autres.

SAUVETÉ. s. f. État d'une personne, d'une chose mise hors de péril. *Il est en lieu de s. Ses marchandises sont en s.* Vieux. = * SAUVETEUR. s. m. Celui qui, par humanité, a l'habitude de se dévouer pour sauver les naufragés, les personnes qui sont en danger de périr dans les eaux. *La société des sauveteurs de la Seine.*

SAUVEUR. s. m. (lat. *salvator*). Celui qui sauve, libérateur. *Ce héros fut le s. de son pays. Vous êtes mon s.* ‖ Par excellence, se dit de N.-S. JÉSUS-CHRIST. *Madeleine se jeta aux pieds du S. Le S. du monde.* — Adjectiv., *Un dieu sauveur.*

SAUVE-VIE. s. f. T. Bot. Nom vulgaire de la Doradille rue de muraille. Voy. POLYPODIACÉES.

* **SAVACOU.** s. m. T. Ornith. Voy. HÉRON.

* **SAVALLE.** s. m. T. Ichth. Voy. CLUPES.

SAVAMMENT. adv. D'une manière savante. *Il a écrit s. sur un grand nombre de sujets. Il traita cette matière s.* ‖ *Parler s. d'une chose*, En parler avec connaissance.

SAVANE. s. f. (esp. *savana*). Se dit, en Amérique, D'une vaste prairie inculte. V. DÉSERT. ‖ Au Canada, se dit D'une forêt d'arbres résineux, et, à la Guyane, De toute grande étendue de terrain.

SAVANT, ANTE. adj. Qui sait beaucoup en matière soit d'érudition, soit de science. *Un homme fort s. Il est s. en mathématiques, en philosophie, dans l'histoire. Les sociétés savantes. Les corps savants.* — Substant., *Les savants disent. C'est un vrai s. C'est un s. universel. Il fait le s. Sa femme fait la savante.* ‖ Qui est bien instruit, bien informé d'une chose, d'une affaire. *Où avez-vous appris cela? vous êtes bien s. Après tout ce qu'il m'a dit, je n'en suis pas plus s.* — *Cette jeune fille est trop savante*, Elle sait des choses qu'elle devrait ignorer. ‖ Se dit aussi Des ouvrages où il y a de la science, de l'érudition. *Un livre s. Une dissertation savante. De savantes recherches.* — *Langues savantes*, Les langues anciennes, et celles qui ne sont connues que d'un petit nombre de personnes. *Le grec, le latin, l'hébreu, le sanscrit, sont des langues savantes.* ‖ Se dit encore De certaines choses où il y a de l'art, de l'habileté. *Ce général a fait une marche savante, une retraite savante. Une main savante.* ‖ Syn. V. DOCTE. = SAVANTASSE. s. m. Se dit, par dénigrem., D'un savant ennuyeux et sans goût, ou d'un homme qui n'a qu'un savoir confus. En poésie, on écrit quelquefois *Savantas.*

* **SAVARY.** s. m. T. Ichth. V. GOBIOÏDES.

SAVATE. s. f. (esp. *zapata*). Vieux soulier fort usé. *Porter des savates.* — Fam., *Traîner la s.*, Être dans l'indigence. ‖ * Populair., Combat à coups de pied. *Il existe à Paris des professeurs de s., comme à Londres des professeurs de boxe.* ‖ Dans l'Adm. des Postes, on appelait autrefois *Savates*, Les distributeurs ruraux appelés aujourd'hui *Piétons.* = SAVATERIE. s. f. Lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVETER. v. a. (R. *savate*). Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. *Voyez comme il a saveté cet habit.* Pop. = SAVETÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. CAQUETER. = SAVETIER. s. m. Ouvrier dont le métier est de raccommoder les vieux souliers. ‖ Figur. et pop., se dit D'un mauvais ouvrier en quelque métier que ce soit.

SAVEUR. s. f. (latin. *sapor*). L'impression qu'un corps fait sur l'organe du goût. *S. douce, agréable, âcre, amère, piquante.* || Par extens., La qualité d'un corps en vertu de laquelle il produit une impression sur l'organe du goût. *La s. des viandes. La s. du pain, du vin. Un mets sans s. Cela n'a ni goût ni s.* || Fig., *Il n'y a là ni goût ni s.*, se dit D'une composition littéraire où il n'y a rien d'agréable, de piquant.

SAVOIR. v. a. (latin. *sapere*, avoir de la science). Connaître, avoir connaissance de... *Je sais bien cette affaire. Je sais tout cela. Je le sais de bonne part. Je le sais à n'en pouvoir douter. Il sait bien des choses. Vous savez cela mieux que moi. Je n'en veux rien s. Il sait le chemin. Je n'en savais rien. Je sais qu'il n'est pas de vos amis. Je sais que j'ai fait une erreur. Je ne sais que faire. Je ne sais qu'en penser. Je ne sais qu'y faire. Je ne sais ce qui me retient. Il ne sait ce que c'est que de mentir. Elle ne savait à quoi se décider. Je ne sais où j'en suis. Je ne sais pourquoi son aspect me trouble. Je ne sais comment la chose est arrivée. J'ai reçu ce que vous savez. Il est venu qui vous savez. Je ne sais qui me l'a dit. Quel parti prenez-vous? Je ne sais. Il a couru bien des dangers sans le s.* — Par manière de doute et d'interrogation, on dit : *Que savez-vous? Qu'en savez-vous? Que sais-je? Que sait-on? La question est de savoir si... Reste à s. si...* — *Dieu sait*, locut. fam. dont on se sert pour faire entendre Que personne ne peut connaître ce dont il est question. *Dieu sait quand il reviendra! Dieu sait ce qui nous attend.* Par exagér., *Tout cela va, Dieu sait comme. Il a des écus, Dieu sait. Il mène une vie, Dieu sait.* — Famil., *Je ne sache personne*, Je ne connais personne. *Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer.* On dit aussi, *Je ne sache rien de si beau, rien de mieux écrit, etc.*, Je ne connais rien, etc. *Que je sache*, se met quelquef. à la fin d'une phrase, pour sign. Que si la chose est autrement qu'on ne le dit, on l'ignore. *Il n'est venu ici aucun étranger, que je sache. Est-il venu quelqu'un? Non pas que je sache.* — Fam., on dit D'un homme indécis ou inconstant dans ses résolutions, *Il ne sait ce qu'il veut;* D'un homme qui, par ignorance ou par trouble d'esprit, ne dit rien, ne sait rien de ce qu'il devrait dire ou faire, *Il ne sait ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait;* D'un homme qui connaît parfaitement un art, une science, etc., *Il en sait le fort et le fin;* D'un homme qui connaît ce qu'il y a de plus secret, de plus mystérieux dans une affaire, *Il sait le fin du fin;* D'un homme qui se conduit habilement et va bien à son but, *Il sait son pain manger, il en sait bien long, il en sait plus d'un* ou *plus d'une.* On dit encore, quand on ne veut pas s'expliquer sur une chose, *Je sais ce que je sais.* || *S. gré, s. bon gré, mauvais gré, ne pas s. gré*, Voy. Gré. || Avoir dans la mémoire. *Il sait sa leçon. Cet acteur ne savait pas son rôle. Il sait son discours par cœur.* — Fig., *S. quelqu'un par cœur*, V. Cœur. || Posséder quelque science, quelque art; être instruit, habile en quelque profession, en quelque exercice, etc. *Il sait les mathématiques, la chimie, l'histoire. Il sait les langues, le grec, le latin. On ne peut pas tout s. Cet homme passe pour instruit, mais il ne sait rien. Il sait son métier. Il sait jouer du violon. S. danser.* — *S. vivre*, Avoir les manières du monde, se conduire dans le commerce des gens bien élevés avec les égards et même les précautions qu'un honnête homme est obligé d'avoir ou de garder avec les autres. *C'est un homme qui sait vivre. Il ne sait pas vivre.* On dit à peu près de même, *S. bien le monde*, V. Monde. — Fam., *Ne s. ni A ni B*, Voy. A. *Ne s. rien de rien*, V. Rien. Fig. et fam., *S. la carte du pays*, Voy. Carte. || Absol., Avoir de l'instruction, des connaissances. *C'est un homme qui sait. Il a un grand désir de s.* Prov., *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait.* || Avoir le talent, la force, le pouvoir, l'adresse, l'habitude de faire quelque chose. *Il sait plaire, persuader. Il sait parler aux hommes. Je saurai bien le réduire. Il sait vaincre ses passions. Elle sait se modérer. Je saurai bien me défendre. Je le voudrais bien, mais je ne le saurais. Ne sauriez-vous aller jusque-là? Il n'a su en venir à bout.* || Apprendre, être instruit, être informé de quelque chose. *Vous saurez que... Afin que vous le sachiez. Il faut s., il est bon de s. que... Reste à s. si vous y consentez.* — *Faire s.*, Instruire, informer quelqu'un par lettre, par message. *Je lui ai fait s. le succès de cette affaire. Je lui ai fait s. comment cela est arrivé. Faites-moi s. de vos nouvelles.* En T. Chancell. et Pal., on dit, *S. faisons.* — *Faire à s.*, par corrupt. de *Faire assavoir*, Faire savoir; ne se dit guère que dans les proclamations, les affiches, etc. *On fait à s. que tel bien est à vendre.* || *C'est à s.*, *A savoir*, et plus ordin., *Savoir*, Façons de parler dont on se sert Pour spécifier les choses dont il s'agit. *On a vendu pour dix mille francs de meubles; c'est à s., deux tapisseries pour tant, etc. Son revenu monte à dix mille francs; à s., trois mille francs de rente sur l'Etat, etc. L'armée comptait vingt mille hommes; s., dix mille hommes de pied, etc.* — Famil., se dit encore Pour marquer qu'on doute de quelque chose. *On prétend que l'ennemi marchera au secours de la place; c'est à s. s'il pourra arriver assez à temps; à s., s'il osera l'entreprendre.* En ce sens, on dit quelquef. subst., *C'est un à s.* || Subst. et fam., on dit, *Un je ne sais qui*, en parl. D'un homme que personne ne connaît ou ne considère. — *Un je ne sais quoi*, V. Quoi. = se Savoir. v. pron. Être divulgué, être connu. *Cela ne tardera pas à se s. Tout finit par se s.* = Su, ue. part. || Subst., *Au vu et au su de tout le monde*, Ouvertement, sans rien cacher.

Conj.—*Je sais, tu sais, il sait; nous savons, vous savez, ils savent. Je savais; nous savions. Je sus; nous sûmes. Je saurai; nous saurons. Je saurais; nous saurions.* — *Sache; sachons.* — *Que je sache; que nous sachions. Que je susse; que nous sussions.*—*Savoir; Sachant; Su.*

SAVOIR. s. m. Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience. *Grand, profond, immense s. J'admire son s. C'est un homme de peu de s.* Ne se dit qu'au sing. = Savoir-faire. s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend. *Il a du s.-faire, beaucoup de s.-faire, un grand s.-faire. Il vit de son s.-faire.* = Savoir-vivre. s. m. Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société. *Il a du s.-vivre. Il manque de s.-vivre.*

SAVON. s. m. (lat. *sapo*). T. Chim. et Technol.

Enc. — On désigne sous le nom générique de *Savon* tout composé qui s'obtient en traitant un corps gras, huile ou graisse, par une base salifiable, telle que la soude, la potasse, la chaux, l'oxyde de plomb, etc. Les savons peuvent se partager en deux grandes classes, savoir : les *S. solubles*, qui sont produits par la potasse et la soude, et les *S. insolubles*, qui sont formés par les autres oxydes métalliques. En outre, les savons solubles, qui sont à peu près les seuls employés dans l'économie domestique et l'industrie, forment deux catégories, les *S. durs* et les *S. mous*, suivant que la base salifiable employée est la soude ou la potasse.

I. *Savons durs.* — Ces savons se distinguent encore en *Savons façon de Marseille* et en *Savons unicolores.*— Les premiers sont fabriqués avec l'huile d'olive et la soude. Le procédé usité dans cette fabrication est dit *à chaud*, parce qu'on opère à une température supérieure au point d'ébullition de l'eau, et *de la grande chaudière*, parce qu'on traite les matières premières dans de vastes chaudières capables de contenir plusieurs tonnes. On emploie des huiles de qualité inférieure, celles que l'on désigne sous le nom de *Recenses*. On commence nécessairement par l'apprêt des lessives caustiques de soude. Cette opération se fait dans un cuvier à double fond, de bois ou de fonte. Après avoir mélangé de la chaux éteinte contenant 30 p. 100 d'eau avec du carbonate de soude grossièrement pulvérisé, dans la proportion de 1/2 partie de chaux pour une partie de soude, on étend le tout sur le premier fond du cuvier, lequel est percé de trous et a été préalablement garni d'un lit de paille, puis on le recouvre d'eau sur une hauteur de 10 centim. Après quelques heures de repos, on laisse écouler lentement la lessive par un robinet adapté au fond inférieur. Cette lessive est très-concentrée : elle marque ordinairement de 18° à 25° à l'aréomètre. On fait encore trois autres lessivages du marc, ce qui suffit pour décarbonater entièrement l'alcali; mais le dernier, qui est nécessairement très-faible, est mis de côté pour servir au premier traitement d'un nouveau mélange. Alors commence la saponification, qui comprend trois phases distinctes : l'*empâtage*, le *relargage* et la *coction* ou *cuite*. L'*Empâtage* consiste à mélanger intimement l'huile et la lessive. On se sert pour cela d'une chaudière en forme de tronc de cône renversé, dont la partie inférieure, qui repose sur un fourneau, est terminée par un fond hémisphérique de tôle ou de fonte, tandis que la partie supérieure, qui est enclavée dans une maçonnerie, est le plus souvent en douves de bois cerclées de fer. On introduit dans cette chaudière une certaine quantité de lessive faible et une partie de l'huile à saponifier, et l'on allume le feu. Aussitôt que le mélange commence à bouillir, les deux substances se mêlent et se pénètrent : l'huile perd sa transparence et forme avec le liquide alcalin une sorte d'émulsion blanche, dont on augmente progressivement le volume en ajoutant successivement de la lessive faible et de l'huile jusqu'à ce que tout le corps gras à saponifier ait été employé. Quand l'empâtage est achevé, la matière se trouve parfaitement homogène, mais elle renferme un excès d'eau dont il faut la débarrasser : c'est l'objet du *Relargage*. A cet effet, on verse à plusieurs reprises de la lessive forte dans le mélange, et, en dernier lieu, de la lessive chargée de sel marin. On a d'ailleurs soin de brasser continuellement avec un *Redable*, c.-à-d. avec une planche de bois de noyer munie d'un manche de 5 à 6 mèt. de longueur. L'émulsion savonneuse qui s'était formée, ne pouvant se dissoudre dans la lessive salée, lui cède une grande partie de son eau, et se rassemble à la surface sous la forme d'une pâte consistante. On laisse alors tomber le feu, et, après quelque temps de repos, on fait écouler, par un tuyau à robinet, nommé *Épine*, placé à la partie inférieure de la chaudière, trois fois plus de liquide qu'on n'en a ajouté pour le relargage. La fabrication arrivée à ce point, on procède à la *Cuite* ou *Coction*. On fait bouillir le savon avec de nouvelles lessives concentrées, mélangées vers la fin avec des lessives salées, et l'on entretient le feu, en agitant toujours avec le redable, jusqu'à ce que la lessive ait acquis une densité de 1,15 à 1,20, après quoi on remet le savon à sec au moyen de l'épine. On reconnaît que ce dernier est arrivé au point convenable, c.-à-d. qu'il est entièrement saturé, lorsqu'il se dissout complétement dans l'eau chaude sans laisser d'yeux à sa surface, et lorsque, comprimé entre le pouce et l'index, il résiste à la pression et présente une plaque solide et facilement pulvérisable. Le savon ne contient plus alors que 16 p. 100 d'eau, et il présente une couleur d'un bleu foncé tirant sur le noir, qui est due à l'interposition dans sa masse d'un savon à base d'alumine et de protoxyde de fer, mêlé de sulfure de fer (ces substances proviennent de la soude employée) qui s'est formé pendant l'empâtage et s'est dissous pendant la coction. Il reste à le soumettre à une dernière manipulation, pour le transformer, soit en *savon blanc*, soit en *savon marbré*. Pour obtenir le *S. blanc*, on délaye peu à peu le savon bleu-noir avec des lessives faibles et à une douce chaleur, en l'agitant avec le redable : ce travail est appelé *liquéfaction*. On abandonne ensuite le mélange à lui-même, afin de donner le temps au savon alumino-ferrugineux, qui est plus lourd que le savon de soude et n'est pas soluble à une faible température, de se séparer et de tomber au fond de la chaudière. Enfin, on puise le savon, qui est devenu parfaitement blanc et qui surnage, avec une sorte de cuiller de cuivre, nommée *Poidou*, puis on le coule dans des moules, ou *Mises*, de pierre ou de bois, où il se solidifie, par le refroidissement, en plaques que l'on découpe ensuite en pains de dimensions convenables. Quand on veut, au contraire, transformer le savon bleu-noir en *S. marbré* ou *madré*, on y incorpore au moyen du redable et sans le secours de la chaleur, une petite quantité de lessive, de telle sorte que le savon ferrugineux, au lieu de se précipiter complétement, comme dans le cas précédent, se distribue seulement dans la masse, en veines ou stries plus ou moins grandes, de manière à former une espèce de marbrure bleue ou rougeâtre sur un fond blanc. On le coule ensuite comme ci-dessus. Lorsqu'on fait usage, ce qui arrive fréquemment aujourd'hui, de soudes artificielles, qui sont beaucoup plus pures que les soudes naturelles, on est obligé de développer cette coloration en ajoutant à la pâte une certaine quantité de sulfate de fer. Dans les grandes savonneries, on estime que 3 kil. d'huile d'olive fournissent 5 kilogr. de savon marbré, et seulement 4 kil. et 1/2 de savon blanc. Le bon savon marbré de Marseille renferme ordinairement 6 pour 100 de soude, 60 de corps gras et 34 d'eau, tandis que le savon blanc renferme au minimum 45 p. 100 d'eau. — Les *Savons unicolores* ne se fabriquent point avec l'huile d'olive, mais avec d'autres corps gras, et principalement avec les huiles de sésame, de palme, d'arachide, etc., ou avec des graisses quelconques. On peut les obtenir par le procédé que nous venons de décrire, et alors ils ne se distinguent guère des savons à l'huile d'olive que par leur couleur et leur odeur; mais, en général, on les obtient par le procédé dit *empâtage à froid*, parce que la saponification a lieu à une température inférieure à celle de l'eau *bouillante*, et *de la petite chaudière*, parce qu'on se sert de vases d'une capacité comparativement peu considérable. Les savons appelés *S. de résine* appartiennent à cette catégorie : on les prépare en incorporant à une pâte de savon de suif 50 à 60 p. 100 de résine pulvérisée.— Le savon marbré et le savon blanc sont d'un usage universel pour le blanchissage des tissus, et particulièrement pour ceux de chanvre, de lin et de coton. On emploie le premier pour les tissus forts, et l'on préfère le second, qui est moins alcalin et moins mordant, pour le linge fin, comme la batiste, la mousseline, etc.

II. *Savons mous.*—Cette catégorie de savons se fabrique avec de la potasse et avec de l'huile de baleine ou des huiles de graines, particulièrement celles de chènevis, d'œillette, de colza, etc. Leur préparation a beaucoup d'analogie avec celle des précédents. On fait bouillir les huiles dans des chaudières de fer de moyennes dimensions et à fond conique, avec des lessives caustiques de potasse que l'on y introduit à trois reprises différentes, en commençant par les plus faibles. Quand le mélange est bien homogène et demi-transparent, on le cuit pour en chasser l'excès d'humidité; après quoi on le coule dans des tonneaux pour le livrer au commerce. Les savons mous ont à peu près la consistance du miel. Ils sont transparents ou translucides, mais on les rend opaques en y introduisant 10 pour 100 de graisse. *Il* y en a de *verts* et de *noirs*. Les premiers sont faits avec des huiles jaunes, et l'on y ajoute, vers la fin de la coction, un peu de dissolution d'indigo. Les seconds sont fabriqués avec de l'huile de chènevis, ou colorés artificiellement, soit avec du sulfate de cuivre, soit avec du sulfate de fer, de la noix de galle et du campêche. Les savons de potasse sont beaucoup plus caustiques que ceux de soude, parce qu'ils renferment toujours plus d'alcali qu'il n'en faut pour la saturation de l'huile. En outre, ils retiennent les impuretés des corps gras et renferment toujours une plus grande quantité d'eau. Malgré ces inconvénients, on les préfère, dans certains cas, à cause de la modicité de leur prix et de la facilité de leur emploi. Ainsi, les savons mous sont principalement usités pour fouler et dégraisser les tissus de laine. C'est encore avec les savons verts que l'on opère le blanchiment des beaux linges de table de la Flandre.

III. *Savons à froid.* — Certains savons se fabriquent à froid, c'est-à-d. sans l'intervention de la chaleur. Tels sont surtout les savons dits de *toilette*, à cause de l'usage particulier auquel on les emploie. Ces savons d'ailleurs peuvent être à base de soude ou à base de potasse, suivant qu'on veut les obtenir durs ou mous. Seulement, ils exigent des soins particuliers et des matières premières d'une très-grande pureté. Les corps gras avec lesquels on les prépare sont le suif, l'axonge, le beurre, l'huile de palme, celle d'amandes ou de noisettes. On les colore uniformément avec de l'outremer, du vermillon, des ocres, etc.; parfois on les marbre ou bien on les compose de zones différemment nuancées. On y introduit quelquefois des substances mucilagineuses, et, dans tous les cas, on les aromatise avec des essences ou des poudres odorantes. Enfin, ils sont presque toujours *montés*, c.-à-d. brassés vivement à la fin de la fabrication avec la septième ou la huitième partie de leur volume d'eau, ce qui leur fait acquérir une plus grande blancheur et les rend plus légers. Le *Savon d'amandes amères*, qui est si recherché à cause de son odeur et parce qu'on s'imagine qu'il renferme de la pâte d'amandes, n'est que du beau savon blanc aromatisé avec de la nitrobenzine, rarement avec l'essence d'amandes amères. Le *S. de Windsor*, qui jouit aussi d'une grande renommée, est un savon de soude et de suif de mouton, dans la pâte duquel on a incorporé un mélange d'essences aromatiques. Il en est de même du *S. au bouquet*. Le *S. à la rose* se prépare en faisant fondre au bain-marie ou à la vapeur, 6 parties de savon d'huile d'olive et 4 p. de savon de suif, et en aromatisant la pâte avec de l'essence de roses, etc. Les *Savons transparents* se préparent en divisant du savon de suif en copeaux, que l'on dessèche parfaitement dans une étuve chauffée à petit feu, et que l'on fait fondre ensuite dans la chaudière d'un alambic avec un poids égal d'alcool. On les colore souvent en jaune avec une dissolution alcoolique de curcuma, ou en rose avec une dissolution concentrée d'orseille. Mentionnons encore le *Savon-ponce*, qui n'est autre chose que du savon blanc contenant 20 à 27 p. 100 de matières siliceuses, de même que le *Silica-soap* ou *S.-silex* des Anglais. La *Crème de savon* est un savon mou, et par conséquent à base de potasse : son corps gras est l'axonge. Quand il est bien fait, il est d'une blancheur éclatante. Enfin, la *Poudre de savon* pour la barbe est tout simplement un mélange, à parties égales, de farine de blé et de savon blanc desséché et pulvérisé, qu'on aromatise avec une substance odorante quelconque. Quant à la *Gantéine* ou *Saponine*, usitée pour le nettoyage des gants, elle n'est aussi, comme nous l'avons dit ailleurs, que du savon blanc en pâte et aromatisé. — Le *S. amygdalin*, appelé aussi par excellence, *S. médicinal*, car il est le plus usité des savons dits *médicinaux*, est également un savon fabriqué à froid. Il est fait avec 10 parties de soude caustique, et 21 d'huile d'amandes douces. On incorpore peu à peu la lessive dans l'huile, en agitant continuellement ; puis, quand le mélange est bien homogène et a la consistance du beurre mou, on le coule dans des moules. Ce savon s'emploie comme résolutif, comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements des viscères abdominaux, etc.

IV. *Savons insolubles.* — *Naguère les savons insolubles* n'étaient guère usités qu'en médecine : aujourd'hui c'est surtout l'industrie qui en fait usage. En effet, c'est avec le *S. de chaux* que l'on prépare les acides gras qui servent à la fabrication des bougies stéariques. En Allemagne, on emploie le *S. de fer*, préalablement dissous dans l'essence de térébenthine, pour vernir le bois et les métaux. Le *S. de Bécœur*, employé par les naturalistes pour préserver des insectes les animaux empaillés, n'est autre chose qu'un savon arsenical. Enfin, les *Emplâtres* proprement dits sont des savons à base de plomb.

Comme nous avons exposé ailleurs la théorie de la *saponification*, il est inutile que nous la répétions ici. V. GRAISSE.

V. *De divers composés improprement appelés savons.* — Parmi ces composés, nous citerons d'abord l'espèce d'argile smectique employée dans les moulins à foulon, et qu'on nomme vulgairement *S. naturel* et *S. de montagne.* — Dans l'industrie, on appelle encore *S. des verriers*, le peroxyde de manganèse usité dans les verreries pour décolorer et blanchir le verre fondu. — En Pharmacie, on appelle *S. végétal*, une poudre qui s'emploie comme fondant, et qui n'est qu'un simple mélange de 8 parties de gomme arabique avec 1 p. de bicarbonate de potasse. Évidemment cette dénomination conviendrait mieux au fruit du Savonnier et aux autres substances végétales qui peuvent remplir l'office de savon. — Autrefois on désignait sous le nom de *Savonules* certains composés qui résultent de la combinaison de quelques essences avec les alcalis; mais ces composés ne sont nullement des savons. Telle est, par ex., la préparation appelée *Savon de Starkey*. Cette préparation, qui a été préconisée comme excitant et résolutif, se fait avec parties égales de carbonate de potasse bien sec, d'huile essentielle de térébenthine, et de térébenthine de Venise.

VI. *Historique.* — *La découverte empirique des propriétés* des savons et de leur fabrication remonte certainement à une haute antiquité; toutefois il est bien difficile de déterminer, soit l'époque, soit le pays où elle eut lieu. « Le mot *savon* (*sapo*), dit J. Girardin, dans ses excellentes *Leçons de chimie élémentaire*, se rencontre pour la première fois dans les ouvrages de Pline l'ancien et de Galien. Le premier de ces auteurs rapporte aux Gaulois l'honneur de sa découverte : suivant lui, ils préparaient ce produit avec des cendres et du suif. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains, au temps de Pline, connaissaient l'art de le fabriquer, puisque l'on a découvert dans les ruines de l'ancienne ville de Pompeia, qui fut ensevelie sous les cendres du Vésuve l'an 79 de notre ère, un atelier complet de savonnerie avec ses *différents ustensiles et des baquets pleins de savon évidemment* formé par la combinaison de l'huile avec un alcali. Ce savon était dans un état parfait de conservation, quoique l'époque de sa préparation dût remonter à plus de 1700 ans. Les petits-maîtres de Rome se servaient de savon fabriqué en Germanie, comme étant le meilleur, pour teindre leurs cheveux en blond. Athénée, qui vivait 193 ans après J.-C., est le premier auteur grec dans lequel on trouve le mot σάπων, savon. Le médecin Aétius, qui florissait vers la fin du IVe siècle, parle d'un savon noir. Enfin, les médecins arabes signalent souvent l'emploi du savon en médecine et dans le blanchiment du linge. Les premières manufactures de savons durs à base de soude, tels que ceux qu'on emploie généralement aujourd'hui, paraissent avoir été établies à Savone, petite ville d'Italie, territoire de Gênes, qui, au XVe siècle, avait pour cette fabrication la réputation dont plus tard Gênes et Marseille ont joui. Pendant de longues années, ces dernières villes, ainsi que l'Espagne, fournirent des savons au monde entier; mais, depuis un demi-siècle, il y a des savonneries dans tous les grands centres industriels. » — Pour donner une idée de l'importance de l'industrie savonnière, nous dirons que la France produit annuellement plus de 100 millions de kilogr., dont plus de la moitié, c.-à-d. 60 millions, viennent des fabriques de Marseille. Le reste vient des fabriques de Rouen, Nantes, Paris, Reims, Elbeuf, etc. Au reste, dans les villes du Nord, on fait surtout des savons mous. l'Angleterre, de son côté, fabrique environ 90 millions de kil. chaque année. L'Espagne produit 8 millions de kil. de produits médiocres. L'Italie, le Portugal, la Grèce, l'Autriche, le Wurtembourg, etc., ont aussi des fabriques de savons durs. En Belgique, en Hollande et en Suède, on fait surtout des savons mous.

SAVONNAGE. s. m. Blanchissage au savon et à l'eau. *Faire un s. Mettre du linge au s. Eau de s.* = SAVONNER. v. a. Nettoyer, blanchir avec du savon et de l'eau. *S. du linge, une robe, des bas.* || T. Barbier. Frotter de savon le menton d'un homme, avant d'y passer le rasoir. — Figur. et pop., *S. quelqu'un*, Lui faire une réprimande. = SE SAVONNER. v. pron. Se dit Des tissus qui peuvent supporter le savonnage. *Cette étoffe se savonne, ne se savonne pas.* || SAVONNÉ, ÉE. p. = SAVONNERIE. s. f. Fabrique de savon. || Absol., *La Savonnerie*, Manufacture à Chaillot, dans Paris, où l'on fabriquait autrefois des ouvrages de tapisserie veloutée, et des tapis façon de Perse, qui se font maintenant aux Gobelins, mais qu'on nomme toujours *Tapis de la S.* = SAVONNETTE. s. f. Petite boule de savon ordinairement parfumée, dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir. || Figur. et prov., *S. à vilain*, se disait autrefois Des charges qu'on achetait pour s'anoblir. = SAVONNEUX, EUSE. adj. Qui tient de la qualité du savon. *Il y a quelques eaux minérales qui sont savonneuses. Terre savonneuse.* = SAVONNIER. s. m. Fabricant de savon. || T. Botan. Voy. SAPINDACÉES. = *SAVONULE. s. m. T. Pharm. Voy. SAVON.

SAVOUREMENT. s. m. Action de savourer Inus. = SAVOURER. v. a. (R. *saveur*). Goûter avec attention et avec plaisir. *Savourez bien ce vin-là. Un gourmand ne manquerait pas de s. ce morceau ; vous l'avalez.* || Fig., *S. les plaisirs, les honneurs. S. la louange. Il savourait la douceur de ces éloges. S. les délices de l'amour, le plaisir de la vengeance. S. un baiser.* || SAVOURÉ, ÉE. part. = SAVOUREUSEMENT. adv. En savourant. *Manger, boire s.* Peu usité. = SAVOUREUX, EUSE. adj. Qui a une bonne, une agréable saveur. *Un mets s. Des fruits savoureux.*

Syn. — *Succulent.* — Ce qui est *savoureux* a beaucoup de saveur, un très-bon goût ; ce qui est *succulent* est plein de suc et nourrit abondamment. *Savoureux* a rapport au sens du goût, et *succulent* à la nutrition. Un mets *succulent* est sans doute *savoureux* ; mais il y a beaucoup de mets *savoureux* qui ne sont pas *succulents*. Artaxercès, réduit à manger, dans sa fuite, du pain d'orge et des figues sèches, dit qu'il n'avait rien goûté jusqu'alors de si *savoureux*, et ce repas était loin d'être *succulent*. *Insipide* est le contraire de *savoureux* : ce qui est *sec* ou plutôt *desséché* est l'opposé de ce qui est *succulent*.

SAXATILE. adj. 2 g. T. Botan. * **SAXICOLE.** adj. 2 g. T. Zool. (lat. *saxum*, rocher ; *colere*, habiter). Qui croît, qui habite sur les rochers, dans les endroits pierreux.

* **SAXHORN.** s. m. (R. *Sax* ; *horn*, cor). T. Luthier.

Enc. — Un éminent facteur contemporain, Ad. Sax, a donné son nom à plusieurs familles d'instruments à vent, de cuivre, qui tous sont de son invention, et qui ont opéré une véritable révolution dans les grands orchestres, et particulièrement dans la musique militaire. Ces instruments sont : les *Saxhorns*, les *Saxotrombas*, les *Saxtubas* et les *Saxophones* — Le *Saxhorn* dérive du bugle, ou trompette à clefs, imaginé en 1810 par l'Anglais Halliday, et introduit en France en 1815. Malgré divers perfectionnements dus à un autre Anglais, Schmidt, le bugle laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la sonorité et de la justesse. Vers 1835, un facteur de Berlin remédia au premier de ces défauts en remplaçant les clefs par des pistons; mais le second n'a disparu qu'en 1843 par l'invention, due à Ad. Sax, d'un appareil particulier dit *compensateur*. C'est au bugle ainsi modifié que Sax a donné le nom de *Saxhorn* (Fig. 1). La famille des saxhorns comprend six instruments, distingués par les noms de soprano, mezzo-soprano, alto, ténor baryton, basse et contre-basse. — Le *Saxotromba* est une espèce de bugle qui tient le milieu, pour la qualité de son, entre le saxhorn et la trompette à cylindre, et participe de l'un et de l'autre. Il forme une famille complète semblable à celle du saxhorn. — Le *Saxtuba* constitue un instrument particulier dont la forme a été empruntée, non pas à la *tuba* ou trompe romaine, comme son nom le ferait croire, mais à la *buccina* ou *cornu* légionnaire. Il ressemble à une conque recourbée, dont le pavillon se dirige en avant, et son tube n'offre que deux courbes sans aucun angle. Les développements de ce tube passent sous le bras et derrière le dos de l'exécutant, de manière à faire revenir par-dessus l'épaule l'extrémité terminée en pavillon. Enfin, un appareil de pistons donne l'échelle chromatique à l'instrument. Comme les précédents, le saxtuba forme une famille complète. Le son qu'il produit est d'une très-grande puissance, et surpasse en force celui de tous les instruments connus, sans cesser d'être d'une sonorité claire et saisissable, et sans tomber dans le bruit. — Tandis que les instruments que nous venons de mentionner sont à bocal, comme le cor, le trombone et la trompette, le *Saxophone* se rapproche de la clarinette, en ce que le son y est produit par une anche battante contre la table d'un bec, mais ses conditions acoustiques sont absolument différentes dans la construction du tube. Cet instrument (Fig. 2) se compose d'un cône parabolique de cuivre, dans lequel les intonations se modifient par un système de clefs, dont le nombre varie de 19 à 22. Il est accordé par octaves, et, dans une grande partie de son étendue, il jouit de la faculté de donner l'harmonique de la douzième, ou l'octave de la quinte. Enfin, il se joue avec facilité, car son doigté est peu différent de celui de la flûte ou du hautbois. « Le son du saxophone, dit Fétis, est le plus beau, le plus sympathique qu'on puisse entendre. Son timbre n'est celui d'aucun autre instrument. Mélancolique, il est mieux adapté au chant ou à l'harmonie qu'aux traits rapides, quoique son articulation soit très-prompte. Susceptible de toutes les nuances d'intensité, il peut passer du pianissimo le plus absolu au son le plus énergique et le plus puissant. » Cet instrument compose une famille complète, qui se divise en huit variétés, lesquelles sont toutes à la quinte ou à l'octave les unes des autres et renferment, dans leur ensemble, toute l'échelle des sons perceptibles. Ces variétés sont : le soprano aigu, le soprano, l'alto, le ténor, le baryton, la basse, la contre-basse en *mi* bémol et celle en *si* bémol.

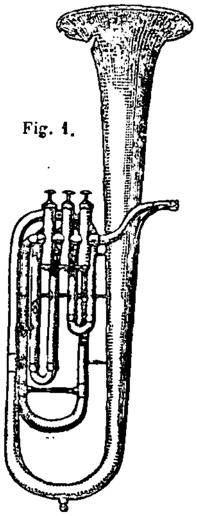
Fig. 1.

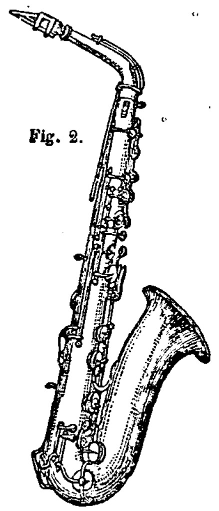
Fig. 2.

SAXIFRAGE. s. f. (lat. *saxum*, rocher; *frangere*, briser). T. Bot. Voy. SAXIFRAGÉES.

* **SAXIFRAGÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à feuilles alternes, à fleurs dichlamydées avec corolle polypétale, à carpelles soudés avec les styles distincts, et à placentation axile. — *Caractères botan.* : Plantes herbacées à feuilles alternes, divisées ou entières, avec ou sans stipules. Calice supère ou infère, composé de 4 ou 5 sépales plus ou moins soudés à leur base. Pétales 5, parfois nuls, insérés entre les lobes du calice. Étamines 5-10, insérées soit au calice, soit à la base de l'ovaire ; anthères biloculaires et à déhiscence longitudinale. Disque hypogyne ou périgyne, quelquefois presque nul, d'autres fois annulaire et crénelé, et, dans quelques cas rares, composé de cinq écailles. Ovaire infère ou presque supère, généralement composé de 2 carpelles plus ou moins soudés par leur face, mais distincts et divergents au sommet ; tantôt biloculaire avec un placenta central, tantôt uniloculaire avec un double placenta adhérent aux sutures. Styles distincts, munis chacun d'un stigmate. Fruit consistant généralement *en une capsule membraneuse à 1 ou 2 loges, qui se séparent* lorsqu'il est mûr. Graines nombreuses, très-petites, à test transparent, ordinairement scrobiculé ; embryon conique, situé dans l'axe d'un albumen charnu, avec la radicule près du hile. [Fig. 1. *Saxifraga tridactylites;* 2. Fleur ; 3. Coupe verticale de la même ; 4. Coupe transversale de l'ovaire ; 5. Coupe perpendiculaire du fruit ; 6. Graine ; 7. Coupe de la graine.] — Cette famille se compose de 19 genres et de 310 espèces qui habitent principalement les contrées montagneuses de l'Europe, ainsi que les régions septentrionales de l'Asie et de l'Amérique. On n'en rencontre aucune dans les pays tropicaux. Diverses espèces de cette famille croissent sur les rochers, sur les vieux murs, dans les haies, et au bord des ruisseaux. Toutes les Saxifragées sont de petites plantes herbacées, ordinairement à tiges glanduleuses, à feuilles disposées en touffes serrées, et à fleurs blanches : celles-ci sont

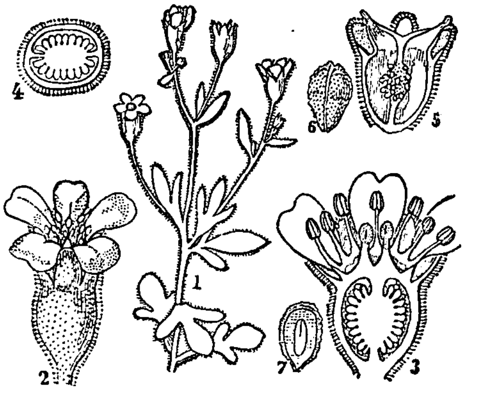

parfois rouges ou jaunes, mais jamais bleues. — La famille tout entière est plus ou moins astringente. La racine de l'*Heuchera d'Amérique* (*Heuchera americana*) jouit au plus haut degré de cette propriété, ce qui lui a valu dans l'Amérique du Nord le nom de *Racine d'alun*. Quant à la prétendue vertu lithontriptique attribuée à diverses espèces du genre *Saxifrage* (*Saxifraga*), et notamment à la *Sax. granulée* (*Sax. granulata*), qu'on appelle aussi vulgair. *Casse-pierre* et *Sanicle de montagne*, elle n'est qu'un grossier préjugé qui dérive simplement du nom sous lequel on les désigne. La *Sax. à feuilles épaisses* (*S. crassifolia*) est usitée chez les Russes comme astringente dans la diarrhée; l'infusion de cette plante se boit aussi en guise de thé, d'où les noms vulgaires de *Thé des Mongols* et de *Thé de Sibérie*, sous lesquels on désigne cette espèce. La *Dorine à feuilles alternes* (*Chrysosplenium alternifolium*), appelée vulg. *Sax. dorée*, *Cresson doré* et *Cresson de roche*, était jadis réputée comme tonique. Dans les Vosges, ses feuilles se mangent en salade et en potage.

***SAXON.** s. m. T. Artif. Voy. Pyrotechnie.

***SAXOPHONE.** s. m. (R. *Sax*; grec. φωνὴ, voix). °Saxotromba. s. m. (it. *tromba*, trompette). *Saxtuba. s. m. (lat. *tuba*, trompette). T. Luthier. V. Saxhorn.

***SAYETTE.** s. f. Étoffe de laine, quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens.

***SAYNÈTE.** s. f. (espagn. *sainete*, assaisonnement). Se dit, dans le théâtre espagnol, De petites pièces ou farces qu'on joue, en guise d'intermède, après la pièce principale.

SAYON. s. m. ou **SAIE.** s. f. Espèce de casaque ouverte que portaient autrefois les gens de guerre.

SBIRE. s. m. (ital. *sbirro*). Nom donné en Italie aux agents de la police qui sont chargés d'arrêter les malfaiteurs et les personnes incriminées. || Se dit aussi, chez nous, mais en mauvaise part, Des hommes qui sont chargés de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police.

SCABELLON. s. m. (lat. *scabellum*, escabeau). T. Architect. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes et des girandoles, et qui a la forme ordinaire d'un balustre ou d'une gaîne.

SCABIEUX, EUSE. adj. (lat. *scabies*, gale). T. Méd. Qui ressemble à la gale. *Eruption scabieuse.* = Scabieuse. s. f. T. Bot. Voy. Dipsacées.

***SCABRE.** adj. 2 g. (lat. *scaber*, rude). T. Botan. *Feuille s.*, V. Feuille. = Scabreux, euse. adj. Rude, raboteux. *Un chemin sc. Une montagne scabreuse à monter et à descendre.* || Figur., Dangereux, périlleux, difficile. *Une entreprise, une affaire scabreuse.* — *Ce conte est bien sc.*, Il est difficile à raconter décemment.

***SCÆVOLA.** s. m. T. Bot. Voy. Goodéniacées.

***SCALAIRE.** s. f. (lat. *scala*, échelle). T. Zoolog. Voy. Trochoïdes. = *Scalariforme. adj. 2 g. T. Bot. En forme d'échelle. *Vaisseaux scalariformes*, V. Organographie.

SCALDE. s. m. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à leurs poëtes.

SCALÈNE. adj. (gr. σκαληνὸς, boiteux). T. Géom. V. Triangle. || *T. Anat. Se dit De trois muscles fléchisseurs placés sur les côtés et le derrière du cou, et dont la forme rappelle celle d'un triangle scalène. *Les muscles scalènes.* — Substant., *Le sc. antérieur, le sc. moyen, le sc. postérieur.*

***SCALOPE.** s. m. (gr. σκάλλω, fouir). T. Mamm. Voy. Taupe.

SCALPEL. s. m. (lat. *scalpere*, couper). Instrument à lame fine, pointue, et à un ou deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques. = Scalper. v. a. Se dit Des sauvages de l'Amérique qui coupent circulairement avec une espèce de couteau la peau du crâne à un ennemi vaincu, et l'arrachent ensuite avec sa chevelure. *Les Iroquois scalpèrent leurs malheureux prisonniers.* = Scalpé, ée. part.

SCAMMONÉE. s. f. T. Bot. et Pharm. V. Convolvulacées et Asclépiadacées.

SCANDALE. s. m. (gr. σκάνδαλον, pierre d'achoppement). Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché. *Il est dit dans l'Ecriture que la prédication de la croix a été un sc. pour les Juifs.* On dit de même, *Pierre de sc.* || *Scandale*, se dit ordin. De toute occasion de péché ou d'erreur que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrupteur. *Un horrible sc. Donner du sc. La vie de cet homme porte sc., est un sc. perpétuel. Éviter, empêcher le sc. Réparer le sc. Pécher sans sc.* On dit de même, *Être, devenir une occasion de sc.*—Fig., on dit encore, *Pierre de sc. Cette discussion pourrait devenir une pierre de sc.* || L'indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple. *Il avança des propositions impies au grand sc. de tous ceux qui l'écoutaient.* || L'éclat que fait une action honteuse. *Cette affaire fut d'un grand sc., causa un grand sc. dans tout le voisinage. Il faut lui épargner un sc. public. Cela s'est fait sans sc., sans aucun sc. Il y aura du sc. Il n'aime que le sc.* — T. Procédure anc. *Un amené sans sc.*, Un ordre du juge pour faire amener quelqu'un devant lui sans bruit, sans éclat. = Scandaleusement. adv. D'une manière scandaleuse. *Cet homme vit sc.* = Scandaleux, euse. adj. Qui cause du scandale. *Une action, une vie scandaleuse. Cela est sc. Une personne scandaleuse. Doctrine, opinion, proposition scandaleuse. Un livre sc. Tenir des discours sc.* = Scandaliser. v. a. Donner, exciter du scandale. *Votre vie scandalise tout le monde. Ces discours licencieux le scandalisèrent.* = se Scandaliser. v. pron. Prendre du scandale, s'offenser. *Il se scandalise de tout. Ne vous scandalisez pas de ce qu'il dit.* = Scandalisé, ée. part.

SCANDER. v. a. (lat. *scandere*, monter). T. Versif. Mesurer un vers dont les pieds sont composés de longues et de brèves, comme sont les vers latins et les vers grecs, pour juger s'il est selon les règles. *Scandez ce vers, vous verrez qu'il y manque un pied.* || Par ext., se dit aussi en parlant Des langues non prosodiques, et sign., Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes. = Scandé, ée. part. || *T. Mus. *Piano scandé*, V. Piano.

***SCAPE.** s. m. (lat. *scapus*). T. Bot. V. Tige. || T. Entom. Le premier article des antennes chez les insectes.

SCAPHANDRE. s. m. (grec. σκάφη, nacelle; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). V. Plongeur et Sauvetage. = *Scaphidie. s. f. (gr. ἰδέα, forme). T. Entom. Voy. Clavicornes. || T. Bot. V. Cryptogame. = *Scaphite. s. f. T. Zool. V. Ammonidées. = *Scaphoïde. adj. 2 g. (gr. εἶδος, ressemblance). T. Anat. Qui a la forme d'une nacelle. *Fosse sc.* — *Os sc.*, ou subst., *Le sc.*, V. Main et Pied.

SCAPULAIRE. s. m. (lat. *scapulæ*, épaules). Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas par devant et par derrière, et que portent plusieurs religieux sur leurs habits. *Les Bernardins portent un sc. noir sur un habit blanc.* || T. Chir. Large bande de toile dont on se sert pour soutenir les bandages de corps. *Le sc. est divisé en deux chefs dans les trois quarts de sa longueur; l'extrémité non divisée se fixe par derrière au bandage qu'on veut soutenir, tandis que les deux chefs passant, l'un sur l'épaule droite, l'autre sur la gauche, viennent s'attacher par devant au même bandage.* = Scapulaire. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient à l'épaule. *Aponévrose sc. Veine, artère sc.* — *Os sc.*, V. Poisson. *Plumes scapulaires*, ou substant., *Les scapulaires*, Voy. Oiseau.

Enc.—On désigne encore sous le nom de *Scapulaire* un signe de dévotion à la sainte Vierge qui consiste en deux petits morceaux d'étoffe bénite, taillés en carré et joints ensemble, sur lesquels est brodé le nom de la sainte Vierge. Ce sc. se porte sur la poitrine où il est suspendu par deux rubans attachés derrière le cou. Cette dévotion fut instituée vers le milieu du XIIIe siècle, par Simon Stock, alors supérieur général des Carmes. Il assura que la sainte Vierge lui était apparue et lui avait donné le sc., en lui promettant sa protection spéciale pour ceux qui le porteraient en menant une vie sainte et en observant certaines pratiques de piété. Cette dévotion fut approuvée par le souverain pontife Paul V, et confirmée ensuite par les papes Pie V, Clément VIII, Clément X, Benoît XIV, etc.

SCARABÉE. s. m. ***SCARABÉIDES.** s. m. pl.

Enc. — Les *Scarabéides* forment la plus importante des deux sections entre lesquelles Latreille répartit les Coléoptères de sa famille des *Lamellicornes*. Les insectes compris dans cette section offrent le plus souvent des antennes terminées en massue feuilletée et plicatile; mais, chez un assez grand nombre, ces organes sont composés d'articles emboîtés, soit en forme de cône renversé, soit presque globuleux. Les mandibules sont identiques ou presque semblables dans les deux sexes; mais la tête et le corselet des individus mâles présentent fréquemment des saillies ou des formes particulières; quelquefois aussi les antennes sont plus développées. — Latreille partage les Scarabéides en 7 tribus, savoir: les *Coprophages*, les *Arénicoles*, les *Xylophiles*, les *Phyllophages*, les *Anthobies* et les *Mélitophiles*.

I. Les *Coprophages* ont les antennes composées de 8 ou de 9 articles, dont les trois derniers forment la massue. Le labre et les mandibules sont membraneux et cachés; le lobe qui termine les mâchoires est également membraneux: il résulte de cette disposition que les insectes compris dans cette tribu ne peuvent se nourrir que de matières molles. Ainsi que leur nom l'indique, ils vivent surtout des excréments de divers animaux. Mais comme ces matières renferment peu d'éléments nutritifs, la nature, par une sorte de compensation, a donné aux Coprophages un tube intestinal fort long; en effet, sa longueur est 10 à 12 fois plus considérable que celle du corps. — Les *Ateuchus* se distinguent par leur corps déprimé, leur chaperon à 6 dents, et l'absence de tarses antérieurs. Ces insectes enferment leurs œufs dans des boules de fiente, et même d'excréments humains, semblables à de grosses pilules. Ils les font rouler avec leurs pieds de derrière et souvent de compagnie, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé des trous propres à les recevoir, ou des lieux où ils puissent les enfouir. Deux espèces de ce genre faisaient partie du culte religieux des anciens Égyptiens. Tous leurs monuments en retracent l'effigie, sous diverses positions et souvent sous des dimensions gigantesques. On portait leur image en guise d'amulettes, et l'on a plusieurs fois rencontré ces insectes eux-mêmes dans les cercueils. L'*Ateuchus sacré* ou *Scarabée sacré* (*At. sacer*) [Fig. 1], est complétement noir: cet insecte se trouve non-seulement dans toute l'Égypte, mais encore dans le midi de la France et de l'Europe. L'*At. des Egyptiens* (*At. Ægyptiorum*) est vert avec une teinte dorée: ce dernier ne se rencontre que dans le Seanaar. — Les *Bousiers* (*Copris*) ont les quatre jambes postérieures fortement dilatées, et la tête arrondie en avant. Leur nom leur vient de ce qu'ils habitent les bouses de vache et les fumiers. Le type du genre est le *B. lunaire* (*C. lunaris*) [Fig. 2], qui est fort commun chez nous. Cet insecte est long de 18 millimètres, noir, très-luisant, avec la tête échancrée au bord postérieur, et portant une corne élevée; le corselet est tronqué en devant, avec une corne de chaque côté; enfin, les étuis sont profondément striés.—Parmi les autres genres qui ont des représentants dans notre pays, nous nommerons le g. *Gymnopleure* (*Gymnopleurus*), le g. *Sisyphe* (*Sisyphus*), le g. *Onthophage* (*Onthophagus*), et le g. *Aphodie* (*Aphodius*). Les deux premiers sont remarquables par l'habitude de déposer leurs œufs dans de petites boules formées d'excréments et de les rouler comme les Ateuchus. Dans le g. Onthophage, on distingue l'*Onth. taureau* (Fig. 3, grossie), insecte long de 9 à 11 mill., noir et finement ponctué, qui doit son nom spécifique aux deux longues cornes arquées qu'il porte sur la tête. Enfin, le type du g. Aphodie, appelé *Aph. du fumier*, est extrêmement commun. C'est un insecte long de 7 mill., noir et à élytres rouges, avec des stries ponctuées.

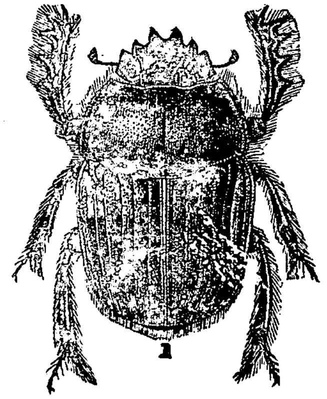
1

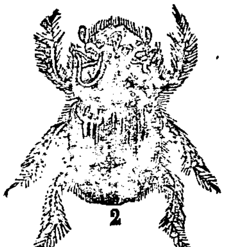
2

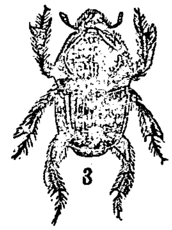
3

II. Les Scarabéides dits *Arénicoles* ont le labre coriace et débordant ordinairement le chaperon, les mandibules cornées et le plus souvent saillantes. Les élytres, au lieu de se joindre par la base, comme chez la plupart des Coprophages, sont séparées par un écusson: de plus elles recouvrent entièrement l'extrémité postérieure de l'abdomen. Enfin, à l'exception de quelques-uns, leurs antennes sont composées de 10 ou 11 articles. Ces Coléoptères vivent aussi de fiente, creusent des trous profonds dans la terre, et ne volent guère que le soir, après le coucher du soleil. Ils ont l'habitude de contrefaire les morts lorsqu'on les prend à la main. — Les *Géotrupes* (*Geotrupes*) constituent le genre principal de la tribu. Ces insectes ont les trois derniers articles des antennes en massue feuilletée. L'espèce la plus commune en France est le *G. stercoraire* (Fig. 4), qui est d'un noir luisant ou d'un vert foncé en dessus, et violet ou vert doré en dessous; ses élytres présentent des raies pointillées, avec les intervalles lisses. Nommons encore dans le g. *Bolbocère* (*Bolboceras*), le *Bolb. mobilicorne*, qui habite les bois pourris, et, dans le g. *Trox*, le *Trox des sables*, qui se rencontre assez souvent dans les endroits secs et arides.

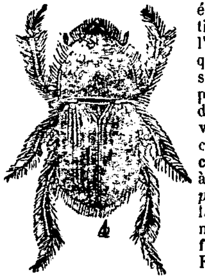
4

III. Chez les *Xylophiles*, l'écusson est distinct, comme dans les précédents, mais les élytres ne recouvrent pas l'extrémité postérieure de l'abdomen. Le labre n'est point saillant, et son extrémité au plus est découverte; les mandibules débordent latéralement la tête. Les antennes ont toujours 10 articles, dont les trois derniers forment une massue feuilletée. C'est à cette tribu qu'appartient le genre *Scarabée* proprement dit (*Scarabæus*), qui renferme les géants de l'ordre des Coléoptères. Mais toutes les espèces sont exotiques, à l'exception du *Scar. ponctué* (*Sc. monodon*), au corps noir et ponctué, qu'on rencontre dans le midi de la France. Le *Sc. Hercule*, de l'Amérique méridionale, atteint une longueur de 14 centim.

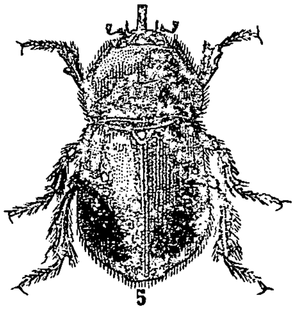
5

Cet insecte est noir, avec les étuis d'un gris verdâtre, mouchetés de noir; le mâle a sur la tête une corne recourbée et dentée, et en avant le corselet se prolonge en une longue corne velue en dessous, avec une dent de chaque côté. Le genre *Orycte* (*Oryctes*) nous offre une espèce fort commune dans certaines localités: c'est l'*Or. nasicorne* (Fig. 5), qui est d'un brun marron, et long de 32 millim. Cet insecte a le chaperon prolongé en pointe, la tête échancrée antérieurement, et présentant en arrière une carène tridentée. Il vit, ainsi que sa larve, qui est un gros ver blanchâtre comme celui du Hanneton, dans les vieux troncs pourris, et surtout dans la tannée employée pour les serres chaudes et les couches.

IV. Les *Phyllophages* ont les mandibules recouvertes en dessus par le chaperon et cachées en dessous par les mâchoires; les élytres se joignent entièrement tout le long de la suture, et le nombre des antennes varie de 8 à 10. — Le genre le plus important de la tribu est le g. *Hanneton* (*Melolontha*), auquel nous avons consacré un article particulier. Nous nous contenterons ici de citer, parmi les genres qui ont des représentants dans la faune française, les genres *Euchlore* (*Euchlora*), *Hoplie* (*Hoplia*), et *Anisoplie* (*Anisoplia*). Le type du premier est l'*Euch. de la vigne* (Fig. 6), qui habite nos vignobles, où il cause parfois d'assez grands dégâts : c'est un insecte long de 16 à 18 mill., d'un brun vert métallique bordé de jaunâtre, avec les élytres profondément sillonnées. L'espèce type du second est l'*H. farineuse*, qui est répandue dans tout le midi de la France. Tout le corps du mâle est recouvert d'écailles brillantes, argentées, dont les supérieures ont un reflet d'un bleu violet, et les inférieures sont un peu verdâtres. La femelle, au contraire, est brunâtre. Enfin, dans le genre Anisoplie, nous nommerons l'*Anis. des jardins*, qui est longue de 8 à 10 mill., d'un vert cuivré foncé, avec les élytres striées et d'un brun vif.

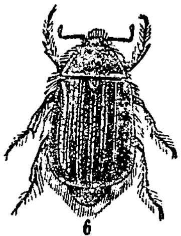
6

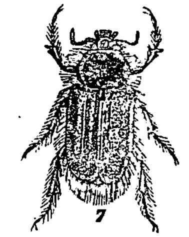
7

V. Les *Anthobies* ont la lèvre inférieure bifide, avec les deux divisions faisant ordinairement saillie au delà de l'extrémité du menton. Les élytres sont béantes ou un peu écartées du côté de la suture, à leur extrémité postérieure. Les insectes qui composent cette tribu sont presque tous étrangers à notre pays. Nous mentionnerons seulement l'*Anthypne abdominale* (Fig. 7), joli insecte vert à reflets cuivreux, qui habite l'Italie.

VI. Enfin, les *Mélitophiles* ont le corps déprimé, le plus souvent ovale, brillant, sans cornes, avec le corselet trapéziforme ou presque orbiculaire. Le labre et les mandibules sont cachés, en forme de lames aplaties et entièrement ou presque entièrement membraneuses ; les mâchoires se terminent par un lobe soyeux, en forme de pinceau ; les antennes sont composées de 10 articles, et les trois derniers forment une massue presque toujours feuilletée. Les larves de ces Coléoptères vivent en général dans les bois pourris ; mais les insectes parfaits fréquentent les fleurs pendant la plus grande ardeur du soleil, et semblent se nourrir de leurs pétales. Les principaux genres indigènes de la tribu sont le g. *Cétoine* (*Cetonia*) et le g. *Trichie* (*Trichius*). Le type du premier est la *Cét. dorée* (Fig. 8), longue de 20 mill., d'un vert doré brillant en dessus, d'un rouge cuivreux en dessous, avec de petites lignes irrégulières, transversales et blanchâtres sur les élytres. Cette espèce se rencontre communément sur les fleurs, et particulièrement sur celles du Rosier et du Sureau. Sa larve, qui ressemble beaucoup à celle du Hanneton, se trouve fréquemment dans les fourmilières. En Russie, on prétend que la Cétoine dorée est un spécifique contre l'hydrophobie. Dans le g. *Trichie*, nous citerons la *Tr. à bandes* (*Tr. fasciatus*) [Fig. 9, un peu grossie], qui est commune dans toute la France. Elle est noire, couverte d'un duvet cendré, avec les élytres jaunes et ornées de trois bandes transversales noires, interrompues à la suture. Cet insecte se trouve en masse sur les roses de tous nos jardins, pendant les mois de juin et de juillet. Parmi les insectes exotiques de cette tribu, nous mentionnerons le genre *Goliath*, de la côte de Guinée, ainsi nommé à cause de sa taille. Ces Coléoptères atteignent une longueur de 10 à 16 centim. Leurs couleurs sont généralement d'un blanc ou d'un jaune mat, avec des bandes ou des taches d'un noir velouté.

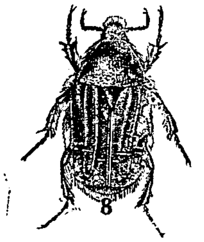
8

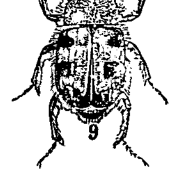
9

SCARAMOUCHE. s. m. (ital. *scaramuccio*, escarmouche). Personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne, qui est habillé de noir de la tête aux pieds. *Se déguiser en scaramouche.*

SCARE. s. m. T. Ichth. V. Labroïdes.

***SCARIEUX, EUSE.** adj. (lat. *scariosus*). T. Bot. Qui ressemble à une écaille sèche et demi-transparente.

SCARIFICATEUR. s. m. (gr. σχαριφεύειν, inciser). T. Chir. Voy. Ventouse. ‖ T. Agric.

Enc. — En termes d'Agriculture, on désigne sous le nom de *Scarificateurs*, divers instruments qui sont destinés à donner des labours légers. Tous se composent essentiellement d'un châssis monté sur des roues et muni de longues et fortes dents recourbées en avant. Les scarificateurs constituent, avec les *Extirpateurs* et les *Déchaumeurs*, une famille assez nombreuse de machines agricoles dont les individus ne diffèrent guère entre eux que par la forme de leur partie tranchante. Le sc. a spécialement pour objet de diviser, couper et ameublir la terre sans la retourner, afin de la rendre propre à être pénétrée par l'air atmosphérique. L'extirpateur sert à détruire et à arracher les mauvaises herbes, en labourant superficiellement le sol sans le retourner : il tranche au-dessous de leur collet les plantes nuisibles, et les fait ainsi périr. Enfin, le déchaumeur est destiné, soit à rompre la couche gazonnée d'une terre avant son retournement et son ameublissement par la charrue, soit à la débarrasser des racines de chiendent, que l'on réunit en tas pour les brûler où les laisser dessécher. Les scarificateurs sont très-nombreux. En France, on donne généralement la préférence à ceux de Bataille et de Pasquier, qu'on désigne vulgairement, celui-ci sous le nom de *Charrue-herse*, celui-là sous le nom de *Herse-Bataille.*

SCARIFICATION. s. f. T. Chir. Petite incision superficielle faite avec une lancette, un bistouri ou un scarificateur. = Scarifier. v. a. Faire des scarifications sur quelque partie du corps. *Il a été ventousé et scarifié.* = Scarifié, ée. part. ‖ *Ventouses scarifiées*, Voy. Ventouse.

SCARIOLE, ESCAROLE ou ***SCAROLE.** s. f. T. Bot. Voy. Chicorée.

***SCARITE.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

SCARLATINE. s. f. (R. *écarlate*). T. Méd.

Enc. — La *Scarlatine* est une fièvre éruptive, éminemment contagieuse, qui est caractérisée par le développement, à la surface du corps tout entier, de taches larges et irrégulières d'un rouge écarlate, ou par une coloration uniforme d'un rouge framboisé, et qui s'accompagne presque toujours d'une angine plus ou moins violente. — Cette affection, qu'on nomme aussi vulg. *Fièvre pourprée*, *Fièvre rouge*, présente, comme les autres fièvres exanthématiques, une marche régulière dans laquelle on distingue généralement trois périodes. Dans la première, appelée période d'invasion et période anté-éruptive, on remarque un malaise général accompagné de frisson, de céphalalgie, d'une fièvre vive et d'une angine plus ou moins intense. A ces symptômes se joignent parfois des épistaxis, des nausées, des vomissements, et, dans quelques cas, heureusement rares, des accidents nerveux, comme convulsions, délire, coma, etc. Ces phénomènes vont en augmentant jusqu'au deuxième jour, époque où commence l'*éruption*. Toutefois il arrive souvent que celle-ci a lieu 24 heures et même 5 ou 6 heures seulement après le premier malaise. La période d'éruption se manifeste par une légère tuméfaction de la face et par l'apparition de petites taches rouges sans saillie, ou par une rougeur uniforme. L'éruption a lieu d'abord sur le cou et sur la face; puis sur la poitrine et les membres ; plus tard, elle envahit la muqueuse bucco-pharyngienne, et au bout de 24 heures l'éruption est générale et complète. La peau présente alors, le plus souvent, une coloration uniforme d'un rouge écarlate et framboisé. D'autres fois, cette coloration n'existe que par larges plaques irrégulières que séparent des intervalles où la peau paraît à l'état normal. Dans certains cas enfin, au lieu de ces larges taches, la peau présente une multitude de petits points rouges rapprochés et réguliers. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, d'une tuméfaction considérable des téguments, surtout à la face, aux mains et aux pieds. La langue est d'un rouge foncé caractéristique, et il n'est pas rare de voir l'arrière-gorge tapissée de fausses membranes. La troisième période de la maladie s'établit du quatrième au septième jour au plus tard après l'éruption. L'exanthème pâlit ; les interstices qui séparent les plaques deviennent plus considérables ; la peau n'est plus aussi tuméfiée ; la fièvre tombe, le mal de gorge disparaît ; au bout de 2 à 3 jours il n'y a plus de trace de rougeur. La *desquamation* s'opère en général dans le même ordre que l'éruption. Au lieu d'être furfuracée comme dans la rougeole, elle se fait par grandes écailles, comme à la face et au cou, ou par très-larges plaques, ce qui a lieu surtout aux pieds et aux mains ; parfois même on voit l'épiderme d'un orteil ou d'un doigt se séparer tout d'une pièce et comme un doigt de gant. — La sc. se présente assez souvent avec des caractères plus ou moins différents de ceux que nous venons d'exposer. Parfois on voit, pendant la période d'éruption, apparaître sur les parties latérales du cou et de la poitrine, aux aisselles et aux aines, un plus ou moins grand nombre de petites vésicules semi-sphériques contenant un liquide d'abord transparent, puis un peu opaque. Cette variété, qui s'observe surtout chez les enfants, a été appelée *Sc. miliaire*. Lorsque l'angine constitue le symptôme prédominant, l'affection reçoit le nom de *Sc. angineuse*. Dans ce cas, la fièvre est plus vive; les amygdales se recouvrent d'un enduit pultacé ; il y a souvent des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Enfin, lorsqu'elle présente l'image de la fièvre typhoïde dans ses formes adynamiques ou ataxiques les plus accentuées, la sc. est appelée *Sc. maligne*, *ataxique* ou *nerveuse*. Dans les formes angineuse et maligne l'éruption est souvent peu marquée, partielle et tout à fait éphémère. Divers auteurs prétendent même avoir observé la sc. sans éruption. — La sc., avons-nous dit, est une maladie éminemment contagieuse ; mais, en outre, elle règne parfois épidémiquement. Cette affection est moins commune que la rougeole et que la variole ; un très-grand nombre de personnes y échappent. Elle attaque d'ailleurs presque exclusivement les enfants, et il est extrêmement rare qu'ils l'aient plus d'une fois. La terminaison est ordinairement heureuse lorsqu'il s'agit d'une sc. simple. Quelquefois cependant il survient, dans le cours ou à la suite de cet exanthème, mais le plus souvent pendant la période de desquamation, soit une inflammation du poumon ou des bronches, soit, ce qui est plus grave, une hydropisie générale du tissu cellulaire, avec urine albumineuse. Dans la sc. simple, le traitement est le même que celui de la rougeole ; il faut abandonner le malade à la nature. La diète, le repos au lit, les pédiluves, les boissons tempérantes, une atmosphère douce, sont les seuls moyens qu'on doive employer ; les malades seront modérément couverts. La saignée est contre-indiquée, à moins que la réaction ne soit très-vive, ou qu'une congestion active, une phlegmasie, n'apparaisse vers quelque viscère ; dans ce cas même, on devra être modéré et agir avec une extrême circonspection. Quant aux formes de la sc. dites *ataxique* et *nerveuse*, le traitement qui réussit le mieux est un traitement perturbateur : les affusions et les lotions froides sont alors un moyen héroïque. Durant la convalescence, et même plusieurs semaines après la guérison, il faut préserver les malades de toute espèce de refroidissement et surveiller leur régime. Enfin, comme on ne sait pas au juste l'époque à laquelle la sc. cesse d'être contagieuse, il est prudent de ne fréquenter les individus qui en ont été atteints que lorsque toute trace de desquamation a cessé. On ventilera les lieux, on lavera les hardes, car elles ont pu s'imprégner de virus, et quelques faits semblent prouver qu'elles peuvent le retenir longtemps. Les médecins allemands ont vanté la belladone comme préservatif de la sc. ; à cet effet, pendant tout le temps de la durée de l'épidémie, ils administrent aux enfants quelques gouttes d'une teinture aqueuse ou éthérée de belladone. Ils affirment que lorsque, dans une famille exposée à la contagion, un enfant ne prenait pas le préservatif, celui-là seul était frappé. Les médecins français révoquent en doute, et non sans motifs, l'efficacité prophylactique de la substance en question ; toutefois il n'y a aucun inconvénient à en faire usage. — Si les anciens ont connu la sc., ils la confondaient évidemment avec quelque autre maladie. La première description que l'on en possède date du milieu du XVIᵉ siècle : elle est due à Ingrassias, qui l'observa à Naples, où d'ailleurs elle régnait même avant l'an 1500.

SCASON ou **SCAZON.** s. m. (grec. σχάζειν, boiter). T. Versif. lat. Voy. Iambe.

SCATOMYZIDES. s. f. pl. ***SCATOPHAGE.** s. m. (gr. σχατὸς, excrément; μυῖα, mouche; φαγεῖν, manger). T. Entom. Voy. Muscides.

SCEAU. s. m. (R. *scel*). Sorte de grand cachet gravé en creux, dont on fait des empreintes avec de la cire ou autrement sur des lettres, des diplômes, des actes, etc., pour les rendre authentiques; ou L'empreinte même qui résulte de l'apposition du sceau. *Le sc. de l'empereur. Les sceaux de l'Etat. Le sc. de l'université. Le sc. d'un notaire. Mettre, apposer le sc. La contrefaçon du sc. de l'Etat et l'usage d'un sc. contrefait sont punis des travaux forcés à perpétuité. Le sc. est presque tout effacé.* — Absolum., *Les sceaux*, Les sceaux de l'État, ceux qu'on appose à tous les actes émanés directement de l'autorité souveraine. *Le garde des sceaux*, Le ministre de la justice à qui ils sont confiés. *Le roi lui donna les sceaux*, Il le nomma garde des sceaux. Dans un sens opposé, *Le roi lui retira les sceaux. Un tel a rendu les sceaux*, Il a donné sa démission de garde des sceaux, etc. ‖ Par ext., L'action de sceller, ainsi que Le temps et le lieu où l'on scelle, où l'on appose les sceaux de l'État aux actes qui en doivent être revêtus. *Il y aura sc. tel jour. Tenir, donner le sc. Aller au sc.* On dit de même, *La division du sc. au ministère de la justice. Ces lettres de grâce ont passé au sc.*, On les a scellées. *Ces lettres ont été refusées au sc.*, On n'a point voulu les sceller. *S'opposer au sc.*, S'opposer à ce que des lettres soient scellées. ‖ Fig., *Confier quelque chose sous le sc. du secret, sous le sc. de la confession*, A condition que le secret en sera inviolable. — *Mettre le sc. à une chose*, La consommer, la rendre complète. *Il a mis le sc. à sa réputation, à son infamie.* — *Le sc. du génie, le sc. de la perfection*, se dit Des qualités éminentes qui caractérisent un ouvrage, du haut degré de perfection où il a été porté. *Ses écrits sont empreints du sc. du génie.* — *Sc. de réprobation*, La flétrissure notoire dont un homme est atteint. *Il est marqué d'un sc. de réprobation, il porte un sc. de réprobation.* ‖ T. Bot. *Sc.-de-Notre-Dame*, le Tamus communis, V. Dioscorées. *Sc.-de-Salomon*, le Polygonatum. V. Liliacées.

Enc.—I. On entend par *Sceau*, tantôt une marque ou empreinte extérieure, en cire ou en métal, ajoutée à un acte pour en attester la vérité, et tantôt le type même qui sert à faire cette empreinte. L'étude des sceaux forme une des branches les plus importantes de la diplomatique. Les auteurs la désignent sous le nom de *Sigillographie*, ou sous celui de *Sphragistique*. C'est qu'en effet les formules finales qui les annoncent, la manière dont ils sont employés, leurs types, leurs dimensions, leurs couleurs, leur style, etc., donnent lieu à une foule d'observations qui sont d'un grand secours pour distinguer l'âge et l'authenticité des anciens titres.—Divers passages de l'Écriture sainte, et les nombreux cylindres gravés en creux que l'on a trouvés dans l'ancienne Assyrie, prouvent que l'usage de sceller les lettres ou les actes remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs, qui empruntèrent cet usage à l'Orient, appelaient l'empreinte du sceau βούλλα. Chez les Romains, où le type du sceau était ordinairement monté en bague, *on le désignait ordinairement* par le mot *annulus*, accompagné d'une des épithètes *signatorius*, *sigillarius*, *cerographicus*, etc. On employait aussi dans le même sens les mots *sigillum*, *bulla*, *signaculum* et *signum*; mais, à partir du VIe siècle, ce dernier ne fut guère usité que pour désigner, tantôt les croix destinées à remplacer les signatures, tantôt les monogrammes ou les paraphes. En France, sur les diplômes de l'époque mérovingienne, le sceau est le plus souvent annoncé par cette formule : *Annulo nostro* ou *annuli nostri impressione decrevimus roborari*. Sous *les Carlovingiens* et les premiers Capétiens, le sceau est appelé, tantôt *annulus*, tantôt *sigillum*, quelquefois *bulla*. Enfin, au XIIe siècle, *annulus* tomba en désuétude, et *sigillum* seul fut conservé. Quant à *bulla*, on le réserva aux sceaux des papes et des empereurs, et plus spécialement encore pour désigner les empreintes en métal. De même que, par extension, on donna le nom de *bulles* aux lettres des souverains pontifes et aux constitutions des empereurs d'Allemagne, on appela aussi quelquefois les actes des autres princes, *sigilla* ou *sigillationes*.—Le sceau a été primitivement imaginé pour suppléer à l'ignorance et tenir lieu des signatures. Toutefois, même dans l'antiquité, on a eu souvent recours aux deux moyens pour attester la vérité d'un acte. A Rome par ex., le droit prétorien avait établi qu'un testament serait valable s'il était marqué de l'anneau de sept témoins; mais, dans la suite, une constitution impériale obligea les témoins à ajouter leurs signatures. Dans notre pays, sur les diplômes des deux premières races, le sceau vient ordinairement à l'appui du monogramme ou de la souscription royale; quelquefois cependant il la remplace. Du VIIIe au XIe siècle, les sceaux deviennent fort rares, et il semble que les souverains en aient seuls conservé l'usage. Dès la fin du Xe, quelques grands vassaux se firent faire des sceaux, mais l'emploi n'en devint commun que deux cents ans plus tard. On vit alors les prélats, les seigneurs laïques, les femmes, les églises, les communautés de toute espèce, et jusqu'aux bourgeois, adopter à l'envi des types particuliers, qui favorisaient l'ignorance en dispensant de signer. Vers le temps de la renaissance, *l'écriture s'étant vulgarisée, les signatures autographes firent peu* à peu abandonner les sceaux. Aujourd'hui leur usage est réservé à l'État et aux établissements publics, et ceux des particuliers ne sont plus que de simples cachets sans aucune autorité. — A l'époque où l'emploi des sceaux devint général, on imagina d'en former plusieurs catégories. Dans les chancelleries, on appelait *grand sceau*, *gros sceau*, *sceau authentique* ou *sceau public* (*sceau de majesté* en Allemagne), le principal de tous, celui dont on se servait dans les occasions les plus importantes : le prince y était représenté revêtu des marques et des attributs de la souveraineté (la figure ci-dessus représente le sceau de saint Louis). Le *petit sceau*, *sceau secret*, ou *sceau privé*, était celui que l'on apposait sur les pièces d'un intérêt secondaire ; il offrait des figures variables à l'infini. Quelques souverains ont même fait usage de trois sceaux différents. Philippe de Valois, par ex., a scellé : du grand sceau, représentant le roi assis sur son trône ; d'un petit sceau qui portait trois fleurs de lis surmontées d'une couronne ; d'un sceau secret, de petites dimensions, représentant l'écu de France semé de fleurs de lis. Enfin, dans le même État, il y avait quelquefois des sceaux particuliers pour les actes relatifs à certaines provinces : tel était celui dont se servait Charles V, comme dauphin de Viennois. En général, on ne mettait qu'un seul sceau sur les actes; quelquefois cependant on en apposait deux. C'est ainsi qu'en 1312, lorsque Philippe le Bel supprima le parlement de Toulouse, les lettres patentes qu'il fit expédier à cet effet furent scellées du grand sceau de la couronne dont le grand chancelier était chargé, et du sceau secret dont le grand chambellan avait la garde. Pour prévenir la fraude et empêcher que l'on ne transportât le sceau d'un acte vrai à un acte faux, on apposait sur le revers du sceau une deuxième empreinte différente de celle du sceau proprement dit : c'est à cette deuxième empreinte qu'on donne le nom de *Contre-sceau*. Tous les sceaux métalliques en sont munis, mais on ne commença qu'au Xe siècle à en donner aux empreintes de cire. — Il n'y a jamais eu rien de fixe quant à la forme des sceaux. Néanmoins on peut dire qu'en général on a adopté celle du cercle, de l'ogive et de l'ovale. La première est la plus fréquente : on l'a employée de tout temps et pour les personnes de toute condition. La seconde est particulière au moyen âge, et s'est montrée avec le style ogival. Elle devint aussitôt l'attribut des prélats, des chapitres, des abbayes, et en général de tous les gens d'Église. *Les dames l'adoptèrent également, sur*tout à partir du XIIIe siècle. Quant à la forme ovale, elle a été généralement usitée chez les anciens, ainsi que sous les rois des deux premières races, attendu que les types employés à cette époque pour sceller les actes royaux consistaient presque toujours en pierres gravées antiques qu'on encastrait dans une bordure métallique, sur laquelle on gravait la légende.—On s'est servi, pour faire les matrices des sceaux, des pierres fines, du marbre, du bois, de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'acier, et, pour obtenir les empreintes, *de la plupart des* substances malléables, principalement de la cire et du plomb. La cire a été, dès la plus haute antiquité, la matière la plus usitée ; néanmoins on l'employait rarement seule. Elle entrait probablement dans la composition des mélanges que les Romains appelaient *creta* et *maltha*, et, pendant le moyen âge, on y introduisait diverses matières, soit pour en augmenter la consistance, soit pour lui donner quelque coloration particulière. Jusque vers le XIIe siècle, les diplômes royaux en France furent scellés avec une cire blanchâtre ; mais, depuis cette époque, les empreintes des sceaux ont été jaunes, vertes ou rouges. Les sceaux des premiers siècles du moyen âge étaient si minces et formés d'une cire si molle quand elle était récente, qu'ils se brisaient ou s'effaçaient au moindre contact. Pour remédier à cet inconvénient, on imagina de recouvrir la cire d'un papier qui recevait et conservait la figure du type. Cette innovation commença vers la fin du IVe siècle, mais elle ne se développa qu'au XVIe. On a scellé en bronze, en étain, en or, en argent, mais surtout en plomb. Déjà les empereurs romains scellaient *fréquemment* en plomb. A leur imitation, les papes adoptèrent le même usage, au moins à partir du VIIe siècle, et le transmirent aux évêques et aux communautés ecclésiastiques, dans presque toute la chrétienté. Mais il fut peu usité par les laïques ; ils ne l'adoptèrent que dans quelques provinces. En France, par ex., il n'y eut guère que les barons du Dauphiné, de la Provence et du comtat Venaissin, qui scellassent ordinairement en plomb : partout ailleurs *on préférait la cire. Les plus anciennes* bulles d'or appartiennent à Charlemagne. L'exemple de ce prince fut suivi par plusieurs de ses successeurs, ainsi que par les empereurs d'Allemagne et ceux d'Orient, les rois de Castille, d'Aragon, de Sicile, de Danemark et d'Angleterre, les princes de Calabre, les doges de Venise, les ducs de Lorraine, et un petit nombre de papes. Du reste, les sceaux de cette espèce n'ont jamais été prodigués : on les réservait pour les actes les plus importants, et l'on variait leurs dimensions et leur poids suivant la qualité du personnage avec lequel on traitait. Ainsi, il y en avait qui ne pesaient guère plus de 30 grammes, tandis que d'autres en pesaient 500 et même plus. Celui que Henri VIII, roi d'Angleterre, fit suspendre au traité de Londres, en 1527, et que l'on conserve aux Archives de l'empire, ne pèse pas moins de 703 gr. 67. L'usage de sceller en argent, en cuivre et en étain, n'a existé qu'exceptionnellement et dans un très-petit nombre de pays. — Les sceaux se sont toujours appliqués sur les actes de deux manières : ils ont été *pendants*, c.-à-d. suspendus au papyrus ou au parchemin par des liens, ou *plaqués*, c.-à-d. simplement fixés à plat sur la pièce. Les sceaux métalliques ont toujours été pendants. Quant aux sceaux de cire ou d'autre matière molle, on les a plaqués jusqu'au IXe siècle, où l'on a commencé à les suspendre, mais cette coutume ne devint générale que dans le courant du XIIe. Enfin, dans la première moitié du XIVe siècle, l'ancien système se montra de nouveau, et fut peu à peu adopté par toutes les chancelleries : c'est le seul qu'on suive aujourd'hui. On attachait les sceaux pendants aux actes, soit à l'aide d'un lambeau taillé ordinairement dans la marge inférieure du titre, et vulgairement appelé *Queue*, soit avec une lanière distincte, courroie, ruban ou cordelette de fil, de soie ou de laine, etc., qui passait dans une double fente du parchemin et dont les extrémités traversaient le sceau. On scellait sur *simple queue* ou sur *double queue*, suivant qu'on pratiquait l'un ou l'autre de ces modes. Pour fixer les sceaux plaqués, on faisait, dans le bas de l'acte une incision en forme d'étoile ou de croix, et l'on y introduisait une assez grande quantité de cire, qui, en s'aplatissant sous la pression du type, s'étendait des deux côtés du parchemin et dépassait en tous sens l'ouverture.

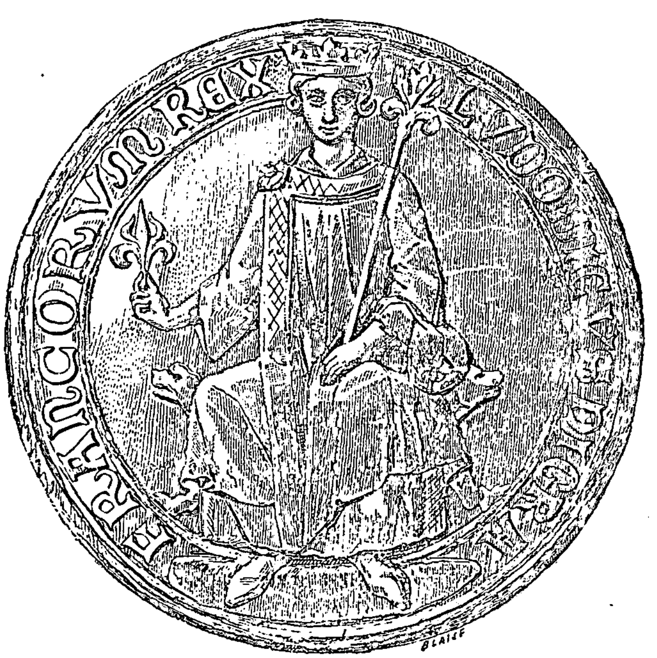

II. Le soin de garder et d'apposer le sceau de l'État, a été de tout temps confié à un haut fonctionnaire. Sous les Mérovingiens, ce fonctionnaire prenait le titre de *Grand référendaire*. Souvent aussi on l'appelle *Gerulus annuli regalis* ou *Custos regii sigilli*. Sous les Capétiens, la garde des sceaux fut longtemps jointe à la charge de Chancelier. Ce fut seulement en 1551, qu'un office de *Garde des sceaux* fut créé à côté de celui de Chancelier. Ce dernier resta le chef de la magistrature, tandis que le Garde des sceaux, qui était ordinairement son successeur désigné, fut chargé de tout ce qui avait rapport à l'expédition des lettres patentes et de toutes les pièces qui devaient être scellées du grand sceau. Le Garde des sceaux prenait rang immédiatement après le Chancelier: il avait le même costume, la simarre rouge et le mortier à double galon. En outre, il portait suspendues à son cou les clefs du coffre où étaient renfermés les sceaux. Très-souvent cependant les deux dignités de Chancelier et de Garde des sceaux furent réunies dans la même personne. Les attributions du Garde des sceaux ont souvent varié selon le bon plaisir des rois. Sa principale fonction était d'avoir la garde du grand sceau du roi, du sceau particulier dont on usait pour la province du Dauphiné, des contre-scels de ces deux sceaux, etc. Il scellait toutes les lettres qui devaient être expédiées sous les sceaux dont il était dépositaire. Il avait aussi l'inspection sur les sceaux des chancelleries établies près des cours et des présidiaux, et nommait à tous les offices de ces chancelleries. Il recevait le serment des gouverneurs particuliers de toutes les villes du royaume. Il accordait toutes les lettres de pardon, rémission, abolition, commutation de peine, érection en marquisat, comté, baronnie et autres grâces dépendantes du sceau. *La Révolution française supprima l'office et le titre de* Garde des sceaux. En 1814, la Restauration fit revivre, non l'office, mais simplement le titre, qui fut attribué au Ministre de la justice et que ce dernier a conservé depuis lors. — De plus, une ordonnance royale du 15 juillet 1814 institua auprès du Ministère de la justice, sous le titre de *Référendaire au sceau*, 12 officiers qui furent exclusivement chargés de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations; aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, de réintégration dans la qualité de Français, de dispenses d'âge, de parenté et d'alliance pour mariage, ainsi qu'aux changements et additions de noms. Les charges de ces officiers furent déclarées transmissibles. Enfin, lorsque l'empereur Napoléon III, désireux de sauvegarder les titres de la noblesse ancienne et nouvelle, eut fait porter la loi du 28 juin 1858 contre l'usurpation de titres et formules nobiliaires, il établit, en outre, pour assurer l'exécution de cette loi, par décret du 8 janv. 1859, un *Conseil du sceau des titres*, analogue au conseil de même nom qu'avait créé Napoléon Ier, et qu'avait supprimé la restauration. Ce Conseil se compose de 3 sénateurs, de 5 conseillers d'État, de 2 membres de la Cour de cassation, de 3 maîtres des requêtes, d'un commissaire impérial et d'un secrétaire. Il délibère et donne son avis : sur les demandes en collation, confirmation et reconnaissance de titres renvoyées à son examen ; sur les demandes en vérification de titres ; sur les demandes en remise totale ou partielle des droits de sceau ; et généralement *sur toutes les questions* qui lui sont soumises par le Garde des sceaux. Il peut en outre être consulté sur les demandes en changement ou addition de noms, ayant pour effet d'attribuer une distinction honorifique. — Pour l'étude des *Sceaux*, on peut consulter la *Paléographie* de Nat. de Wailly, la *Diplomatique nouvelle*, ainsi que les ouvrages d'Heineccius, de Ficoroni et de Manni.

SCEL. s. m. (latin. *sigillum*). Sceau ; ne se disait guère que dans ces phrases de Chancell. et de Palais. *Le scel secret du roi. Le scel du Châtelet de Paris.* En parl. Du petit sceau, on disait, *Scel et contre-scel.*

SCÉLÉRAT, ATE. adj. (lat. *sceleratus*, de *scelus*, crime). Coupable ou capable de grands crimes. *Ame scélérate. C'est le plus sc. des hommes.* — Subst., *C'est un sc., un grand sc.* ‖ En parlant Des choses, Perfide, noir, atroce. *Une conduite scélérate. Un projet sc.* = **Scélératesse.** s. f. Méchanceté noire. *C'est une sc. insigne. Il y a de la sc. à cela.*

SCÉLITE. s. f. (gr. σκέλος, jambe). Pierre figurée qui représente la jambe humaine.

SCELLÉ. s. m. (R. *scel*). T. Procéd.

Enc. — On appelle *Scellé*, la cire empreinte d'un sceau qui est apposée par autorité de justice sur les ouvertures d'un appartement ou d'un meuble, afin d'assurer la conservation de ce qu'il renferme. En matière civile, l'apposition des scellés est faite par le juge de paix ; elle est prescrite pour la conservation des droits des tiers, en cas d'absence, de faillite, d'interdiction, de séparation de biens, et en cas de décès. Elle a lieu, tantôt à la requête des ayants droit, des héritiers, du conjoint survivant, de l'exécuteur testamentaire, des créanciers ayant un titre exécutoire, etc., tantôt d'office par le juge de paix lui-même ou à la diligence du ministère public. Tous ceux qui ont le droit de faire apposer les scellés pourront en requérir la levée. En matière criminelle, les scellés sont également apposés, mais par les officiers de police judiciaire, sur tout ce qui peut servir à la constatation du délit. — L'enlèvement illégal des scellés, ou, comme on l'appelle, le *Bris de scellé* est considéré, suivant les cas, comme délit ou comme crime. Il est puni, soit de la prison ou de la réclusion, soit des travaux forcés à temps. (C. Nap., 819-21; C. Proc., 907-40; C. Pén., 249-53.)

SCELLEMENT. s. m. T. Maçonn. Action de sceller, ou L'ouvrage qui en résulte. ‖ Par ext., L'extrémité de la pièce de bois ou de métal, qui est scellée. = Sceller. v. a. Mettre, appliquer le sceau à une lettre de chancellerie, etc. *Sc. des lettres patentes. Sc. en cire, en plomb. Sa grâce a été scellée.* ‖ Apposer les scellés, par autorité de justice, à une porte, à un cabinet, etc., pour empêcher d'en rien enlever. *Le juge de paix a scellé cette armoire.* ‖ *S. un vase, une bouteille*, Les fermer, les boucher avec une espèce de mastic. — T. Chim. *Sc. un vase hermétiquement*, V. Hermétiquement. ‖ T. Maçonn. Arrêter, fixer l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal dans un mur, dans la pierre, avec du plomb, du soufre, du plâtre ou du mortier. *Sc. des crampons dans une muraille. Sc. en plâtre. Sc. avec du mortier.* ‖ Fig., Confirmer, affermir. *Ils ont fait un traité qu'ils ont scellé par un double mariage de leurs enfants. Notre rédemption a été scellée par le sang de Notre-Seigneur.* ‖ Scellé, ée. part. = Scelleur. s. m. Celui qui scelle, qui appose le sceau.

SCÈNE. s. f. (gr. σκηνὴ). La partie du théâtre où les acteurs représentent les pièces dramatiques. *La sc. était remplie d'acteurs. Dès que cette actrice entra en sc., parut sur la sc. La décoration de la sc. — Mettre un personnage sur la sc.*, Le représenter dans un ouvrage dramatique. On dit de même, *Mettre, transporter un événement, une action sur la sc. — Mettre un ouvrage en sc.*, Régler la manière dont les acteurs doivent le représenter. On dit en ce sens, *La mise en sc. d'une pièce.* ‖ Figur., *Paraître sur la sc.*, se dit D'un homme qu'on vient de mettre dans un poste éminent, ou Qui commence à prendre une part considérable aux affaires publiques. On dit de même, *Être en sc.; Occuper la sc., Paraître, briller sur la sc. du monde.* Fig. et fam., on dit encore d'Un homme qui a toujours un maintien apprêté, des manières composées, comme s'il était en présence d'un grand nombre de personnes qui eussent les yeux sur lui, *Il est toujours en sc.* = La décoration du théâtre. *La sc. représentait le palais d'Auguste. La sc. change.* ‖ Figur., *La sc. change, va changer*, se dit D'un changement considérable qui vient d'arriver ou qui est près d'arriver dans une affaire. ‖ Par analog., se dit D'un ensemble d'objets qui s'offre à la vue. *Ce paysage offre une sc. magnifique. Cette contrée offre une suite de scènes qui enchantent.* = Le lieu où s'est passée ou est censée s'être passée l'action qui fait le sujet de la pièce. *La sc. est à Rome, à Babylone, à Paris, etc. Dans Iphigénie, la sc. est en Aulide, dans la tente d'Agamemnon. — Ouvrir la sc.*, Commencer la représentation, paraître le premier sur le théâtre. *Le personnage qui ouvre la sc. Dans Macbeth, la sc. s'ouvre par les imprécations de trois sorcières.* ‖ * Par anal., Le lieu où se passe l'action qui fait le sujet d'un tableau, *Ce tableau représente une halte de soldats; la sc. est un lieu agreste et sauvage.* ‖ * Fig., se dit Du lieu où se passent des événements intéressants, extraordinaires. *Cette partie de l'Italie devint une sc. sanglante où les partis se déchiraient avec fureur. Au printemps suivant, la sc. ouvrit par un spectacle nouveau.* = Chaque partie du poëme où l'entretien des acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la sortie d'un de ceux qui sont sur le théâtre. *On divise les pièces en actes, et les actes en scènes. Sc. première, deuxième, etc. La liaison, l'enchaînement des scènes. Voilà une belle sc. Une sc. passionnée, intéressante. Cette sc. est faible, languissante. Sc. muette*, V. Muet. ‖ Fig., se dit De toute action qui offre quelque chose de vif, d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire. *Je viens d'être témoin d'une sc. attendrissante, d'une sc. bien bouffonne. Nous allons voir d'étranges scènes. Où s'est passée cette sc.? — Faire une sc. à quelqu'un*, L'attaquer violemment de paroles. *Il ne faut point donner de scènes au public*, Il ne faut point donner lieu au public de s'occuper de soi. = *Scène*, se dit aussi pour Art dramatique. *Les plaisirs, les jeux de la sc. Les maîtres, les chefs-d'œuvre de la sc. La sc. tragique, comique. Cet auteur entend bien la sc.* = Avant-scène. s. f. V. ce mot. = Scénique. adj. 2 g. Qui a rapport à la scène, au théâtre. *Les jeux sceniques des anciens.*

SCÉNOGRAPHIE. s. f. (gr. σχηνὴ; γράφειν, représenter), T. Peinture. L'art de représenter les objets en perspective, et particul. les sites et les édifices; se dit surtout de L'art de peindre les décorations scéniques. ‖ Se dit aussi De ces sortes de représentations. *La sc. d'un palais, d'un temple, d'une ville.* = Scénographique. adj. 2 g. Qui a rapport à la scénographie. *Représentation scénographique.*

SCÉNOPÉGIE. s. f. (gr. σκηνή, tente; πηγνύω, je plante). T. Antiq. Voy. Tabernacle.

*** SCÉPACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

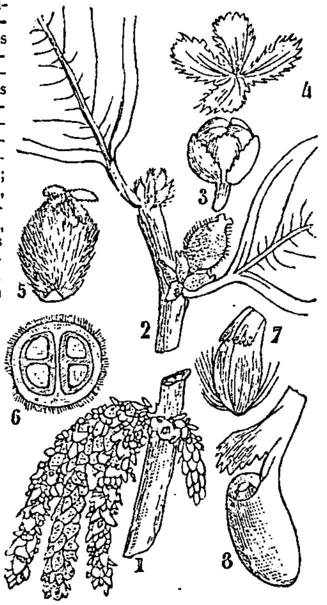

Enc.— Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs monochlamydées, les mâles disposées en chatons, à carpelles supères et soudés, à placentation axile, à ovules anatropes suspendus, et à radicule supère. — *Caract. bot.:* Arbres à feuilles coriaces, alternes, avec des stipules membraneuses qui forment les écailles des bourgeons. Fleurs unisexuées; les mâles disposées en chatons. Calice 4-5-folié, imbriqué, très-petit et membraneux. Étamines 2-5; filets courts, droits, non élastiques; anthères biloculaires, s'ouvrant par des sutures longitudinales parallèles. Fleurs femelles en grappes axillaires. Calice composé de 6 sépales sur deux rangs, libre. Ovaire biloculaire; style nul; stigmate avec 2 lobes courts, émarginés, ou avec 4 lobes égaux et frangés. Ovules disposés par paires, collatéraux, suspendus, anatropes, avec une grande écaille qui part du placenta et couvre le foramen; leurs extrémités souvent cachées dans les poils qui naissent de la base de la loge. (Dans le *Lepidostachys Roxburghii*, la capsule est ronde, biloculaire, quadrivalve; l'endocarpe mince, dur et facile à séparer du sarcocarpe, qui est friable; les graines sont solitaires, ou géminées, et enveloppées d'un arille charnu; l'embryon est vert, situé dans l'axe de l'albumen, avec des cotylédons obovés et la radicule près du hile.) [Fig. 1. *Scepa villosa :* groupe de chatons mâles; 2. Branche femelle; 3. Fleur mâle; 4. Son calice; 5. Ovaire; 6. Coupe transversale de l'ovaire; 7. Ovules en position; 8. L'un de ces ovules rendu apparent.] — Cette famille a été formée aux dépens de celle des Stilaginées, et se compose seulement de 3 genres et de 6 espèces originaires des forêts tropicales de l'Inde. Le bois du *Lepidostachus Roxburghii*, vulg. appelé *Kokra*, est remarquable par sa dureté: aussi l'emploie-t-on à divers usages économiques.

SCEPTICISME. s. m. (gr. σκέπτομαι, j'examine). Doctrine philosophique de ceux qui nient que l'homme puisse atteindre la vérité; se dit par oppos. à Dogmatisme. *Le sc. de Pyrrhon, de Montaigne. La philosophie critique de Kant aboutit au sc.* Voy. Doute et Philosophie. ‖ Affectation de douter de tout. *Il porte dans l'histoire un sc. qui lui fait révoquer en doute les faits les mieux constatés. Rien n'égale son sc. en amour.* = Sceptique. adj. 2 g. Se dit Des philosophes qui professent le scepticisme. *Les philosophes sceptiques. Pyrrhon fut, dans l'antiquité, le chef de la philosophie sc.* ‖ Qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable. *C'est un historien sc., un esprit sc.* ‖ Se dit subst. dans les deux acceptions qui précèdent. *Les sceptiques ne niaient ni n'affirmaient. C'est un sc., une sceptique.*

SCEPTRE. s. m. (gr. σχῆπτρον). Espèce de bâton de commandement qui est une des marques de l'autorité monarchique. *Le roi, l'empereur avait la couronne sur la tête et le sc. à la main.* ‖ Fig., Le pouvoir souverain, la royauté même. *Le sc. de ses aïeux se brisa dans ses mains. Dieu donne et ôte le sc. aux rois comme il lui plaît. — Un sc. de fer*, Une autorité dure et despotique. *Le sc. et l'encensoir*, L'autorité temporelle et l'autorité spirituelle. ‖ Fig., se dit encore pour exprimer La supériorité, la prééminence en quelque chose que ce soit. *Cette nation a le sc. des mers, de l'industrie, du commerce, des arts. Il tient le sc. de la poésie.* ‖ *T. Astron. Voy. Constellation.

SCHABRAQUE. s. f. [Dans ce mot, et dans tous les suivants qui commencent par SCH, ces lettres se prononcent simplem. comme CH, *che.*] (all. *schabracke*). Sorte de housse, de couverture, soit de drap, soit de peau de mouton, qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie, et qui couvre les fontes des pistolets. *La sch. est d'origine turque; elle a été importée en France par les hussards hongrois à la fin du* XVIIᵉ *siècle.*

*** SCHAFF.** s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

SCHAH. s. m. Mot persan qui équivaut à roi ou à empereur, et que les souverains de la Perse joignent à leur nom. *Schah-Abbas. Feth-Ali-Schah. Les Européens disent le schah de Perse.*

SCHAKO ou **SHAKO.** s. m. (hongrois. *czako*).

Enc.—On nomme ainsi la coiffure militaire en usage dans la plus grande partie de l'armée française. Cette coiffure, qui, à l'origine, était propre aux hussards hongrois, fut adoptée chez nous, au dernier siècle, pour les régiments de cavalerie légère organisés sur le modèle de ces soldats étrangers et sous le même nom. Un peu après, on la donna aussi aux chasseurs à cheval. Enfin, au commencement du premier empire, le *Schako* fut substitué au chapeau à trois cornes dans tous les corps d'infanterie de ligne et d'infanterie légère; on le donna également au corps du génie et à l'artillerie à pied. La forme de cette coiffure a varié suivant les corps qui la portaient et suivant les temps. Aujourd'hui elle est la même pour l'infanterie et la cavalerie. Mais, en raison des corps, le *Schako* diffère par la couleur et par les ornements. C'est une coiffure ronde, élevée, aplatie au sommet, munie de jugulaires pour l'attacher par-dessous le menton; elle est ordinairement noire, bleue ou rouge, de feutre ou de drap, avec une carcasse de carton ou de bois, et ornée de plaques, d'une cocarde, de pompons ou d'aigrettes, de galons, etc., qui servent à différencier les différents corps et les grades. Le sch. que portent les lanciers diffère notablement du type ordinaire: on lui donne le nom de *Schapka* ou *Shapka.*

SCHALL. s. m. Voy. Châle.

*** SCHAMANE.** s. m. *** SCHAMANISME.** s. m.

Enc.— On appelle *Schamanisme* ou *Chamanisme*, un culte idolâtre qui existe encore aujourd'hui dans l'Asie centrale et septentrionale, et principalement parmi les Samoïèdes, les Ostiaks, les Bouriates, etc. D'après cette religion, il existe un être suprême qui réside dans le soleil, qui voit tout et connaît tout; mais les actes humains lui sont absolument indifférents. Le monde est gouverné par une infinité de divinités secondaires, de bons et de mauvais génies. Le chef de ces derniers, *Chaitan*, est égal en puissance au Dieu suprême. L'âme est immortelle, et les prêtres et les héros deviennent, après leur mort, les conseillers des dieux: pour le vulgaire, l'autre vie est triste et misérable. Afin de soustraire les morts à l'influence des mauvais génies, on brûle leurs cadavres ou on les place au sommet des arbres. La femme est un être immonde, horrible aux dieux et objet de dégoût pour les hommes, etc. Les dieux du sch. sont représentés par des idoles grossières et difformes, et c'est en plein air, au milieu de la nuit qu'on leur rend un culte. Les ministres de ce culte, ordinairement connus sous le nom de *Schamanes* ou *Chamanes*, mot qui, dit-on, signifie *Ermites maîtres des passions*, portent, selon les pays, les qualifications de *Kams, Aiouns, Tadybs*, etc. Ils sont choisis directement par les dieux, qui se révèlent à eux dans les songes, et ils sont fort redoutés du peuple comme représentants des puissances célestes. Ils connaissent l'avenir, reçoivent et publient la volonté des intelligences suprêmes, et se livrent, pour imposer à leurs crédules sectateurs, aux jongleries les plus grossières. Ils portent un costume bizarre et ont pour signe distinctif, tantôt une queue de cheval, tantôt un tambourin dont le bruit appelle ou chasse les esprits malfaisants.

*** SCHEFFEL.** s. m. T. Métrol. Voy. Capacité.

SCHEIK. s. m. Voy. Cheik.

*** SCHELEM.** s. m. T. Jeu de whist. Coup qui consiste à faire toutes les levées. *Faire schelem.*

SCHELLING. s. m. [On pron. *Chelin.*] T. Métrol. Voy. Monnaie.

*** SCHÈME.** s. m. (gr. σχῆμα, figure). T. Astron. Se dit de La représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné. ‖ * T. Iconogr. anat. et botan. Figure qui, à l'effet de démontrer la disposition générale d'un appareil, est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume ou de rapports. = * Schématique. adj. 2 g. Qui a rapport au schème. *Dessin sch. Dans notre article* Œil, *la figure 1 représente la coupe sch. de cet organe.*

SCHÈNE ou *** SCHOENE.** s. m. [On pron. *Skène.*] (gr. σχοῖνος, jonc). T. Métrol. Voy. Itinéraire.

SCHÉRIF. s. m. V. Chérif et Shérif.

*** SCHERMAUS.** s. m. (all. *scheren*, couper; *maus*, souris). T. Mamm. Voy. Campagnol.

*** SCHERZO.** s. m. [On pron. *Skerzo.*] V. Menuet.

*** SCHINUS.** s. m. T. Bot. V. Anacardiacées.

SCHISMATIQUE. adj. et s. 2 g. Qui fait schisme, qui est dans le schisme, qui se sépare de la communion d'une Église. *Les Grecs schismatiques sont beaucoup plus nombreux que les Grecs catholiques. Les Persans sont des schismatiques aux yeux des Turcs.*

SCHISME. s. m. (gr. σχίσμα, séparation). T. Relig.

Enc. — On donne le nom de *Schisme* à toute division religieuse provenant du refus d'un certain nombre d'Églises ou d'individus de rester en communion avec l'Église catholique. Le sch diffère de l'*hérésie* en ce que celle-ci rompt l'unité de doctrine à laquelle elle s'attaque, tandis que le premier a particulièrement pour résultat de rompre l'unité de ministère et de communion avec les pasteurs légitimes. Du reste, le sch. implique nécessairement l'hérésie, car c'est toujours l'erreur dans la doctrine qui engendre la secte et le sch. — Les principaux schismes dont parle l'histoire ecclésiastique sont d'abord celui des *Novatiens* au *III^e siècle, et celui des* ***Donatistes*** *au* IV^e; *puis le* ***sch. d'Orient*** au XI^e, et enfin, le ***sch. d'Angleterre***, au XVI^e.

Le *Sch. des Novatiens* et le ***Sch. des Donatistes*** ayant cessé depuis longtemps, nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit ailleurs des erreurs de ces sectaires et des causes qui les portèrent à se séparer de l'Église catholique (v. HÉRÉSIE). — Le *Sch. d'Orient*, le plus important de ceux qui ont divisé l'Église, eut son origine dans la prétention qu'élevèrent les évêques de Constantinople de s'arroger sur les Églises d'Orient la même juridiction que les papes exerçaient sur les Églises d'Occident. Le désaccord entre les deux Églises éclata au VIII^e siècle, dans la question du culte des images. Rome ayant condamné les Grecs iconoclastes, ceux-ci l'accusèrent d'avoir frauduleusement interpolé le symbole de Nicée, *et, par l'addition du* ***Filioque***, *d'enseigner une doctrine hérétique* sur la procession du Saint-Esprit. Ce fut sur ce terrain que Photius, patriarche intrus de Constantinople, engagea la lutte avec acharnement (858); mais telle était encore la prépondérance de Rome, qu'elle parvint à retarder de deux siècles la complete séparation des deux Églises. Ce fut le patriarche Michel Cérularius qui eut la triste gloire de consommer le sch. en 1054. L'Église grecque schismatique a conservé tous les sacrements, ainsi que les dogmes essentiels et fondamentaux du catholicisme; néanmoins elle n'est point exempte d'erreurs. Ainsi, outre qu'elle méconnaît l'autorité et la juridiction des successeurs de Pierre, elle soutient que le Saint-Esprit *procède uniquement du Père*, et non du Fils; elle nie le purgatoire, et croit que le sort définitif des *âmes ne sera réglé qu'au jugement dernier*; que d'ici là, les prières peuvent apaiser la colère de Dieu. Enfin, elle ne se prononce pas d'une manière aussi absolue que l'Église catholique sur l'éternité des peines de l'enfer. Les différences relatives aux rites et à la discipline sont plus nombreuses encore. Tous les livres de liturgie sont rédigés dans la langue nationale; les fidèles communient sous les deux espèces. Le clergé se divise en deux ordres, celui des *hiéromonaques* ou prêtres, voués au célibat, et comprenant les patriarches, les exarques, les métropolitains, les archevêques, évêques, archimandrites et tous les membres du clergé régulier; et le clergé séculier, comme les popes, protopopes ou archiprêtres et les *diacres, qui tous se marient avant leur ordination.* — Le *Sch. d'Angleterre* fut accompli par Henri VIII, lorsque ce *prince, pour secouer le joug du saint-siége qui refusait de rompre* son mariage avec Jeanne d'Aragon, se déclara chef de l'***Église anglicane***, et défendit de reconnaître d'autre autorité spirituelle ou temporelle que la sienne. Il ne toucha néanmoins, ni aux autres points de doctrine, ni au culte extérieur établi dans l'Église catholique. Ce fut l'*acte d'uniformité*, rendu en 1562, sous le règne d'Élisabeth, qui établit définitivement l'Église anglicane telle qu'elle existe encore aujourd'hui, en adoptant la plupart des erreurs de Calvin. Par cet acte, qui contient 39 articles rédigés dans un synode tenu à Londres, l'administration de l'Église est remise aux archevêques et évêques; le roi est le chef de cette *église, mais il reste étranger au dogme et à la discipline. L'Église* anglicane rejette le purgatoire, le culte des saints, les indulgences, *la vénération des images*; elle n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène, avec la communion sous les deux espèces; enfin, elle permet le mariage des prêtres et des évêques.

Dans l'histoire de l'Église, on désigne encore sous le nom de *Sch. d'Occident* la division qui eut lieu dans l'Église romaine au XIV^e siècle, lorsqu'il y eut deux papes placés en même temps sur le saint-siége, de sorte qu'il n'était pas aisé de distinguer lequel des deux avait été le plus canoniquement élu. Après la mort de Benoît XI, en 1304, il y eut successivement sept papes français d'origine, savoir: *Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI*, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui tinrent leur siége à *Avignon. Ce dernier, ayant fait un voyage à Rome, y tomba malade* et y mourut le 13 mars 1378. Le peuple romain, jaloux de voir le souverain pontife résider à Rome même, s'assembla tumultueusement et signifia aux cardinaux réunis en conclave, qu'il voulait un pape romain, ou du moins italien de naissance. Les cardinaux, après avoir protesté contre la violence qu'on leur faisait et contre l'élection qui allait se faire, élurent, le 9 avril, Barthélemi Prignagno, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais cinq mois après, ces mêmes cardinaux réunis à Anagni et ensuite à Fondi, dans le royaume de Naples, *déclarèrent nulle* l'élection d'Urbain VI, comme faite par violence, et ils élurent à sa place Robert, *cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII.* Celui-ci fut reconnu pour pape légitime par la France, l'Espagne, l'*Écosse, la Sicile*, l'île *de Chypre*, et il établit son séjour à Avignon. Urbain VI, qui faisait le sien à Rome, eut dans son obédience les autres États de la chrétienté. Cette division dura pendant 40 ans. Mais aucun des deux partis n'était coupable de désobéissance envers l'Église ni envers son chef; l'un et l'autre désiraient également connaître le véritable pape, tout prêts à lui rendre obéissance dès qu'il serait certainement connu. Pendant cet intervalle, Urbain VI eut pour successeurs, à Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII. Le siége d'Avignon fut tenu par *Clément VII pendant 16 ans* et durant 23 par Benoît XIII, son successeur. En 1409, le concile de Pise, *assemblé pour éteindre le sch., ne put en venir à bout*; vainement il déposa Grégoire XII, pontife de Rome, et Benoît XIII, *pape d'Avignon*; vainement il élut à leur place Alexandre V: tous les trois eurent des partisans, et, au lieu de deux compétiteurs, il s'en trouva trois. Enfin, ce scandale cessa l'an 1417. Au concile de Constance, assemblé à cet effet, Grégoire XII renonça au pontificat; Jean XXIII, qui avait remplacé Alexandre V, fut également forcé d'y renoncer, et Benoît XIII fut solennellement déposé. On élut Martin V, qui peu à peu fut universellement reconnu, quoique Benoît XIII ait vécu encore cinq ans et se soit obstiné à garder le titre de pape jusqu'à sa mort.

SCHISTE. s. m. (gr. σχίζειν, fendre). T. Minér.

Enc. — *Schiste est un terme générique* qui s'applique à toutes les roches, soit terreuses, soit combustibles, soit agrégées, soit conglomérées, qui se divisent aisément en feuillets plus *ou moins* épais, et ne sont pas susceptibles de se délayer dans l'eau. — Le *Sch. ordinaire ou commun est une roche argileuse, à composition* assez variable. Elle est ordinairement mélangée de matières *talqueuses, et il s'y joint encore* quelques parties impalpables de feldspath, de quartz et quelquefois des paillettes de mica. Sa couleur est terne, grisâtre, verdâtre ou rougeâtre; parfois noirâtre, quand le sch. contient accidentellement de la houille ou de l'anthracite. Plusieurs espèces de roches talqueuses présentent également la texture schisteuse. Nous citerons d'abord le *Phyllade* de Cordier, appelé communément *Sch. ardoisier* et *Sch. tégulaire*, à cause de l'emploi qu'on en fait généralement pour la toiture (v. ARDOISE); puis la *Talcite* ou *Sch. talqueux*, et la *Novaculite* ou *Sch. coticule*, vulgair. ***Pierre à rasoir***. Les roches micacées nous présentent aussi des espèces schistoïdes: tel est *surtout le* ***Micaschiste***, *roche grenue composée de mica et de* quartz. Il en est de même des roches quartzeuses, où l'on trouve le ***Phtanite***, appelé autrement ***Jaspe schisteux***, le *Gris quartzeux avec schiste* et le *Gris quartzeux phylladifère* de Cordier. Cette dernière roche, qui est presque toujours micacée, fournit les pierres connues sous le nom vulgaire de *Queues*, dont on se sert pour aiguiser les faux. Le ***Sch. marneux*** n'est autre chose qu'un mélange en proportions variables de schiste argileux et de marne plus ou moins calcaire. Enfin, parmi les roches combustibles, il en est deux particulièrement qui offrent cette même structure. C'est d'abord le *Sch. gris* ***inflammable*** à base de bitume, qu'on exploite pour en extraire la matière oléagineuse qu'il *contient. Cette roche*, qu'on appelle communément ***Sch. bitumineux***, est un *composé de sch. argileux proprement dit* **et d'une** *matière bitumineuse.* Elle forme ces couches puissantes dans les terrains houillers de certaines localités, *et notamment en* **France,** dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Allier. L'huile qu'on obtient de ces schistes est excellente pour l'éclairage; mais l'odeur désagréable qu'elle exhale est un grand obstacle à sa vulgarisation. On extrait encore de ces matières bitumineuses de la *paraffine*, qui sert, comme la stéarine, à la fabrication des bougies, et de l'*huile paraffinée brute*, qui sert au graissage des machines. Enfin, on désigne, sous les noms de ***Sch. graphique*** et d'*Ampélite*, une roche anthraciteuse, à texture schisteuse, et de couleur noir grisâtre, avec laquelle on fait les crayons dits de *Pierre noire ou Pierre d'Italie*, et appelés aussi *Crayons de charpentier.*

SCHISTEUX, EUSE. adj. Qui peut se diviser en lames ou feuillets. *Roche schisteuse.*

* **SCHIZÆÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. POLYPODIACÉES.

* **SCHIZANDRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs dichlamydées, à étamines hypogynes, à graines suspendues, à embryon petit situé dans un albumen solide et abondant. — *Caract. bot.*: Arbrisseaux à tige sarmenteuse. Feuilles alternes, simples, entières ou dentées, sans stipules, souvent avec des points transparents. Fleurs unisexuées, petites, munies de bractées imbriquées, *solitaires ou en grappes*. Sépales 3-6, les extérieurs plus petits. Pétales 3-9, hypogynes. Fleurs mâles: étamines indéfinies, réunies en capitule serré, tantôt monadelphes, tantôt libres; anthères extrorses, biloculaires, avec un connectif épais. Fleurs femelles: carpelles nombreux, libres ou adhérents, uniloculaires; stigmate sessile; ovules 2, suspendus, l'un au-dessus de l'autre. Fruit multiple, bacciforme, réuni en tête, ordinairement recourbé, 1- ou 2-sperme, pulpeux à l'intérieur, et ainsi divisé par de fausses cloisons. Graines nichées dans la pulpe, un peu en forme de croissant, comprimées, avec un hile vertical près du *sommet du fruit*. Embryon très-petit, situé à la base d'un albumen abondant, solide *et charnu; radicule près du hile.* [*Fig. 1.* ***Kadsura japonica***; 2. Calice de la fleur; 3. Capitule d'étamines; 4. Pistil; 5. Groupe *de fruits; 6. Coupe d'une graine.*] — Cette famille ne comprend que 5 genres et une douzaine d'espèces, qui appartiennent au continent et aux îles de l'Inde, au Japon, et aux régions les plus chaudes de l'Amérique du Nord. Ces plantes abondent en mucilage et sont entièrement insipides; cependant on mange le fruit de quelques espèces. D'après Siebold, celui du *Kadsura japonica* est visqueux, insipide et immangeable. Lorsqu'on fait bouillir ses branches, on obtient une sorte de mucilage qu'on emploie dans la fabrication du papier fait avec le Broussonetia. Au Japon, les femmes s'en servent aussi pour débarrasser leurs cheveux de la pommade dont elles font un si grand usage.

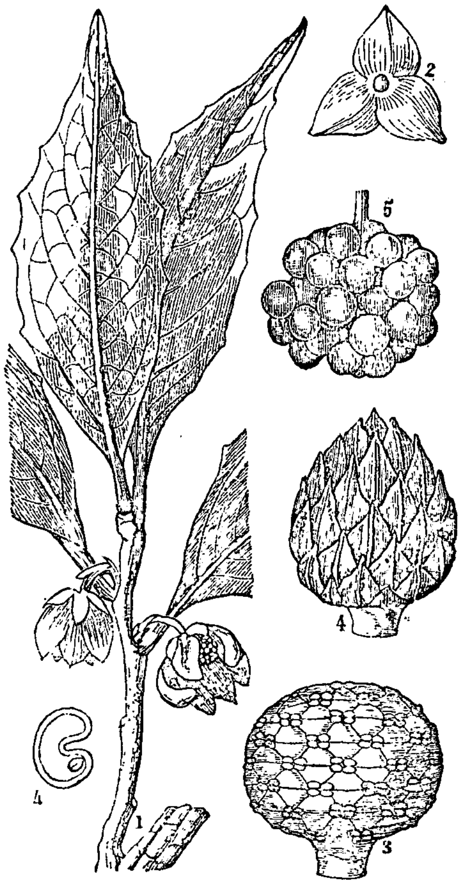

* **SCHIZOGYNE.** s. f. (gr. σχίζειν, diviser; γυνὴ, pistil). T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

* **SCHIZOPODES.** s. m. pl. (gr. σχίζειν; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Zool. Voy. MACROURES.

SCHLAGUE. s. f. (all. *schlagen*, battre). Se dit Des coups de baguette qu'on donne aux soldats de certains pays du Nord pour des infractions à la discipline. *Donner, recevoir la schlague.*

* **SCHLEICHERA.** s. m. T. Bot. V. SAPINDACÉES.

SCHLICH. s. m. [On pron. *Chelik.*] T. Métall. Minerai qui a été écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

* **SCHMIDELIA.** s. m. T. Bot. Voy. SAPINDACÉES.

SCHOLAIRE, SCHOLIE, et leurs dérivés. V. SCOLAIRE, SCOLIE, etc.

* **SCHONER** ou * **SCHOONER.** s. m. T. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette.

* **SCHORL.** s. m. T. Minér. Mot allem. qui signifie *Tourmaline*, et qui a été abusivement étendu par les anciens auteurs à divers autres minéraux ayant seulement pour propriété commune d'être fusibles au chalumeau.

SCIAGE. s. m. L'ouvrage, le travail de celui qui scie du bois, de la pierre. — *Bois de sc.*, Celui qui provient d'une pièce de bois refendue dans sa longueur au moyen de la scie.

* **SCIAGRAPHIE.** s. f. (gr. σχία, ombre; γράφειν, décrire). T. Architect. Cette partie de la géométrie descriptive qui consiste dans la représentation des ombres portées. ‖ S'emploie quelquefois pour désigner La représentation intérieure ou la coupe d'un édifice. = SCIATÉRIQUE. adj. 2 g. (gr. τέρτειν, tourner). T. Gnomon. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. *Cadran sciatérique.*

SCIATIQUE. adj. 2 g. (grec. ἰσχίον, hanche). T. Anat. Qui a rapport à la hanche, à la partie supérieure de la cuisse. *Épine, échancrure sc. Nerf sc. Artère sc.*

Enc. — Le *Nerf sciatique* est le plus volumineux de tous les nerfs de l'économie et l'un des plus importants, car c'est lui principalement qui anime le membre inférieur. Il naît du plexus sacré ou *plexus sciatique* dont il forme la terminaison, sort du bassin par l'*échancrure sciatique*, et descend le long de la partie postérieure de la cuisse jusqu'au jarret, où il se divise en deux troncs appelés ***nerfs poplités***, qu'on distingue en *poplité interne* et en *poplité externe*. — Le nerf sc. est assez *fréquemment le siége* d'une affection fort douloureuse, qu'on nomme *Goutte sciatique*, *Névralgie sciatique*, et *mieux simplement Sciatique*, ce dernier terme ne préjugeant rien sur la nature de la maladie. La sc. se développe *en général* graduellement: elle présente d'abord un sentiment de lourdeur et de froid dans le membre inférieur, auquel succède une douleur circonscrite au pli de la fesse, au point de sortie du nerf sc.; mais bientôt elle s'irradie, quelquefois vers la hanche, presque toujours dans la cuisse et sur toute l'étendue du membre abdominal. Cette douleur, continue, sourde, contusive, s'accompagne d'une sensation de froid ou de chaleur brûlante de picotements, de fourmillements, etc.; puis, de temps en temps, soit spontanément, soit à l'occasion d'un mouvement, d'un effort, elle s'exaspère, et le malade accuse alors des *tiraillements atroces*, des élancements violents, qui partent quelquefois de la partie inférieure du *membre, mais qui le plus souvent suivent une direction* inverse. L'étendue de la douleur indique avec précision celle de l'*affection*: or, souvent le nerf sc. est douloureux depuis son origine jusqu'à sa terminaison dans le pied. La sc. ne s'accompagne ordinairement d'aucun trouble notable du côté des principales fonctions. Le pouls reste calme, même pendant la plus grande violence des crises; mais celles-ci condamnent le malade au repos. La marche de la sc. est très-variable: ses paroxysmes n'offrent aucune régularité dans leur durée et dans leur retour; seulement la douleur s'exaspère ordinairement pendant la nuit. Si quelques sciatiques se dissipent après quelques jours, d'autres se prolongent pendant des années entières. Au reste, cette affection n'entraine jamais la mort ; cependant, si elle se prolonge pendant plusieurs années, elle finit par affaiblir la constitution du malade et par troubler les fonctions digestives. Elle est sujette à de fréquentes récidives chez les individus qui en ont été atteints une première fois. La sc., plus commune chez l'homme que chez la femme, est presque inconnue avant la puberté ; tous les tempéraments y sont à peu près également disposés. De toutes les causes auxquelles les auteurs l'ont rapportée, l'habitation d'un lieu humide et froid est la seule dont l'influence soit bien constatée. Néanmoins elle est parfois symptomatique, comme lorsqu'elle est déterminée par la compression exercée sur le nerf sc. par une tumeur quelconque. La plupart des auteurs considèrent la sc. comme une pure névralgie, attendu qu'il est rare d'observer dans le nerf quelque trace d'altération. Quelques-uns cependant disent avoir trouvé le névrilème injecté, et la regardent comme une phlegmasie. — Dès que la maladie se manifeste, il faut commencer par éloigner du malade les influences hygiéniques contraires, et surtout le préserver du froid humide et des variations de la température. Lorsque la sc. est récente et peu intense, il suffit souvent pour la dissiper, de faire sur la partie affectée des frictions avec un liniment volatil, d'appliquer des sinapismes, d'administrer quelques bains ou douches de vapeur, etc. Si elle devient plus intense, on a recours aux applications de sangsues, aux ventouses scarifiées, aux vésicatoires. Enfin, si elle résiste à ces moyens, on passe à des révulsifs plus énergiques, tels que la cautérisation transcurrente et l'application des moxas sur les divers points du trajet douloureux. L'usage à l'intérieur de l'huile de térébenthine, préconisé par Récamier et par Martinet, est aujourd'hui presque abandonné. De tout temps, on a retiré de bons effets de l'action des eaux thermales contre les sciatiques rebelles : on recommande spécialement les eaux d'Aix en Savoie, de Baréges, de Luchon, de Bourbon-l'Archambault, etc. Enfin, depuis quelques années, on a employé utilement deux moyens nouveaux, nous voulons dire le traitement hydrothérapique et la révulsion produite par l'électricité. On peut encore administrer des boissons sudorifiques, comme adjuvant du traitement, et les préparations opiacées pour calmer la douleur et procurer du sommeil.

SCIE. s. f. (lat. *secare*, couper). T. Techn. Voy. ci-après. ‖ T. Ichth. V. Squales.

Enc. — La *Scie* est l'instrument le plus usité dans l'industrie pour diviser les matières dures. On distingue un grand nombre d'espèces de scies, mais toutes se composent d'une lame et d'une monture, qui varient, surtout la dernière, suivant les applications particulières qu'on veut en faire. Les lames de scie se font avec de l'acier laminé très-dur : elles portent sur un de leurs côtés des dents bien égales faites, soit à la mécanique, soit à la main, avec la lime triangulaire appelée tiers-point. On varie la forme des dents suivant la destination de la scie. La scie destinée à scier les bûches a les dents en triangles isocèles ; celle des menuisiers les a en triangles rectangles ; celle des scieurs de long a les dents crochues. La *Scie à chantourner*, c'est-à-dire destinée à scier en rond, a les dents en triangle équilatéral. On déjette un peu les dents à droite et à gauche alternativement, pour former la *Voie* de la scie, c.-à-d. un espace plus large que l'épaisseur de la lame, afin qu'elle puisse jouer librement et laisser dégager la sciure. Les scies employées pour les pierres tendres et le placage n'ont pas de voie ; mais chaque dent est séparé de la voisine par un espace ayant la longueur de 2 ou 3 dents, et qui permet également à la sciure de s'échapper. Enfin il existe, pour le travail des pierres dures, des scies qui n'ont pas de dents : on est alors obligé d'introduire dans le *trait de scie* de l'eau et du sable dont le frottement produit le même effet que la *denture*. La monture des scies est encore plus variable que la lame. Certaines scies à lames courtes et épaisses s'emmanchent comme des limes, et se manœuvrent de même : telles sont les *Scies à main* dont se servent les bouchers, etc. Les grandes scies *passe-partout*, avec lesquelles on coupe les arbres, et celles qu'on emploie pour diviser les pierres tendres, ont un petit manche à chaque bout : deux hommes les font mouvoir en poussant et tirant alternativement. Toutes les autres scies se montent dans un châssis de forme différente, mais disposé de manière à pouvoir augmenter ou diminuer la tension de la lame. Pour les scies de charpentier, par ex., qui sont mues par un seul homme, le châssis se compose de deux *bras*, tenus dans un écartement constant par une *traverse* qui bute contre le milieu de chacun d'eux. Les extrémités inférieures de ces bras soutiennent la lame, tandis que les supérieures sont réunies par une corde qui fait quatre ou cinq tours. Une planchette appelée *garrot*, passée au milieu des tours de la corde, sert à tordre celle-ci, de manière qu'en se raccourcissant elle tire les bras et les fait basculer sur les bouts de la traverse, ce qui amène la tension de la lame. On arrête ensuite le garrot en poussant sa partie inférieure sur la traverse. Dans les scies à chantourner, le châssis consiste en une sorte d'archet de fer, et la lame est fixée à deux pièces cylindriques qui tournent parallèlement à son axe. Cette disposition permet de faire pivoter la lame sur elle-même et de lui faire suivre toute espèce de courbure. Une variété ingénieuse de scie que nous devons mentionner est la *Scie à chaînette* usitée dans certaines opérations chirurgicales. Elle consiste en une petite chaîne semblable à une chaîne de montre, mais dont les paillons sont armés de dents sur un de leurs bords, de manière à former une série de petites scies articulées les unes à la suite des autres. L'extrême flexibilité de cette chaînette permet de l'engager, au moyen d'une aiguille, dans les espaces les plus étroits et les plus sinueux, de manière qu'on peut aller séparer une portion d'os malade au milieu de tissus qu'il importe de ménager. Enfin, pour éviter la perte de temps qui résulte du mouvement de va-et-vient dans toutes les scies qui précèdent, on a imaginé la *Scie circulaire* ou *à mouvement continu*. Ce genre de scie se compose essentiellement d'un disque d'acier de diamètre variable, et muni de dents à sa circonférence, qui agit, en tournant autour de son axe, sur le corps qu'il s'agit de diviser. La scie circulaire est uniquement employée en chirurgie, ainsi que dans certaines scieries mécaniques. Celle dont font usage les chirurgiens était autrefois mue par un axe central ; mais aujourd'hui, par suite des perfectionnements ingénieux que notre excellent artiste Charrière a apportés à sa construction, le disque denté reçoit son impulsion de la circonférence au moyen de diverses roues à engrenage, et agit ainsi avec une force beaucoup plus grande.

Les scies ordinaires sont mues par des hommes. Les *Scies mécaniques* sont au contraire mises en mouvement par l'eau, le vent ou la vapeur. Ces appareils, qui se multiplient chaque jour, servent non-seulement à diviser le bois, les métaux et les pierres en plaques ou planches plus ou moins épaisses, mais encore à fabriquer les moulures, les poulies, les tonneaux, les roues de voiture, et une multitude d'autres objets du même genre. Les scies mécaniques sont *à mouvement alternatif* ou *à mouvement continu*. Les appareils à mouvement alternatif sont munis d'une ou plusieurs lames de scie ordinaire, qui reçoivent du moteur un mouvement de va-et-vient analogue à celui que l'ouvrier imprime à son outil. Dans les unes, les scies sont mues verticalement. Chaque madrier est présenté par son bout, et horizontalement, aux lames de scie verticales, et le bois est fixé sur un chariot qui avance de plus en plus, à mesure que la scie trace ses voies. Dans d'autres appareils, c.-à-d. dans les scies destinées *à débiter le placage*, le châssis porte-lames est horizontal, tandis que le chariot est vertical. Dans les scieries mécaniques *à mouvement continu*, le travail est effectué par un disque d'acier à circonférence dentée, lequel est monté sur un axe horizontal animé d'un mouvement de rotation très-rapide. Les scies de ce genre servent à débiter le bois, mais, depuis quelques années, on les emploie aussi pour couper les barres de fer, notamment les rails de chemins de fer. Seulement, pour cette dernière application, on fait usage d'une scie de tôle de fer dont la partie inférieure plonge constamment dans l'eau. Enfin, les progrès de la fabrication de l'acier ayant permis de nos jours d'obtenir des lames dentées d'une grande longueur, on a eu l'idée de réunir ensemble les deux extrémités d'une de ces lames et de la faire tourner sur deux poulies placées l'une au-dessus de l'autre. De cette façon, on a obtenu la scie dite *continue* ou *sans fin*. On la met en mouvement, soit au moyen d'une machine à vapeur, soit à l'aide d'une pédale sur laquelle agit le pied d'un ouvrier.

L'invention de la scie remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs l'attribuaient, tantôt à Dédale, tantôt à son neveu Perdix. Les anciens connaissaient plusieurs des espèces de scies dont nous faisons usage aujourd'hui, telles que la scie à main, la scie à châssis ordinaire, la scie des scieurs de long, la scie sans dents pour diviser les pierres dures, etc. (La Fig. ci-jointe représente trois variétés de scies : 1, d'après une peinture découverte à Herculanum ; 2, d'après un tombeau antique ; 3, scie égyptienne conservée au Musée Britannique.) La scie circulaire ou à disque est une invention récente. On en fait communément honneur au célèbre ingénieur Brunel, vers 1805 ; mais elle était déjà connue en Angleterre depuis 1793, et en France depuis 1799. Quant à la scie sans fin, nous en ignorons également l'inventeur ; mais c'est un mécanicien de Paris, Périn, qui a le plus contribué à en faire un outil véritablement pratique.

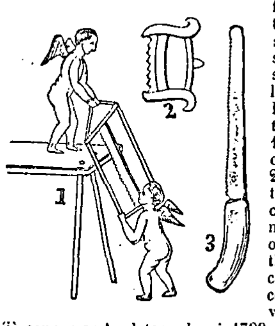

SCIEMMENT. adv. [On pron. *Siaman.*] Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion. *Il n'a pas fait cela sciemment.*

SCIENCE. s. f. (lat. *scientia*). Connaissance qu'on a d'une chose. *Je sais cela de sc. certaine. Cela passe ma sc. La sc. du bien et du mal.* ‖ Signifie le plus souvent, Un ensemble, un système de connaissances sur quelque matière. *Les sciences exactes. Les sciences physiques. Les sciences biologiques. Les sciences morales et politiques. La sc. des nombres. La sc. des langues, de l'histoire. Les sciences, les lettres et les arts. Acquérir, cultiver, posséder une sc. Le progrès des sciences.* ‖ Le savoir qu'on acquiert par la lecture, par la méditation, par l'expérience et l'observation des choses de la vie. *Il a beaucoup de sc. Il a un grand fonds de sc. Il se pique de sc. Cet homme est un puits de sc. La sc. du monde, de la cour. La sc. du salut. La sc. des détails.* ‖ *Académie des sciences* et *Académie des sciences morales et politiques*. V. Académie et Institut. — *Faculté des sciences*, V. Université.

Enc. — Dans son sens le plus rigoureux, on donne le nom de *Science* à un ensemble de notions liées entre elles, non d'après des rapports superficiels ou arbitrairement établis, mais d'après la raison et la nature même des choses. Les *sciences* comprennent donc toutes les branches de savoir susceptibles d'une démonstration rigoureuse. Toute sc. exige nécessairement une construction systématique sans laquelle elle ne serait plus qu'une agrégation confuse de connaissances. Ce caractère distingue essentiellement la sc. du *savoir*. Le savoir humain comprend en effet toutes les notions, toutes les connaissances quelconques que possède l'homme et qui sont la propriété de l'humanité entière. Ainsi l'histoire, de même que les belles-lettres et les arts, rentre dans le domaine du savoir humain, mais n'est pas à proprement parler une sc. Cependant on accorde ce titre à différentes branches de connaissances qui, bien qu'elles ne soient pas susceptibles de démonstration rationnelle, sont sujettes à une disposition méthodique, et peuvent être classées selon un certain plan. Telles sont les *sciences biologiques, philosophiques, historiques, philologiques*, etc. Ces exemples montrent que c'est moins la rigueur de la démonstration que l'enchaînement et la forme méthodique sous laquelle les connaissances sont présentées, qui constituent la sc. — Le but réel de la sc. est d'arriver à la vérité et de présenter cette vérité dans un ordre méthodique. Par là elle se distingue essentiellement des *belles-lettres* qui, comme l'indique leur nom, ont surtout pour but la recherche du beau dans la nature et dans l'homme. En second lieu, ces dernières puisent leur plus grande force dans la faculté intellectuelle qu'on appelle imagination, tandis que la sc., sans l'exclure absolument, ne l'admet qu'autant qu'elle devient un moyen de découvertes et que celles-ci sont confirmées par les résultats de l'observation.

Toutefois la sc. absolue, de quelque ordre de connaissances qu'il s'agisse, ne saurait appartenir à l'homme. En effet, ainsi que le dit très-bien un philosophe contemporain, J. Franck : « Comprendre entièrement une vérité nécessaire, ce serait en comprendre la liaison avec toutes les vérités du même ordre et avec le principe éternel de toute vérité ; ce serait en comprendre toutes les conséquences et toutes les applications dans l'ordre des vérités contingentes. Comprendre entièrement une vérité contingente, ce serait en comprendre la liaison avec toutes les autres vérités, tant contingentes que nécessaires, et en comprendre la raison d'être et le rapport avec la cause suprême. Comprendre entièrement un être contingent ou un phénomène, ce serait en pénétrer complétement la nature, l'origine et les rapports, ce serait connaître toutes les lois et toutes les causes qui interviennent dans sa production, si c'est un phénomène ; toutes ses facultés, toutes les lois de son activité et toute son histoire, si c'est un être concret : il faudrait pouvoir assigner à cet être ou à ce phénomène sa place dans l'ensemble des choses, ses rapports de différence et de ressemblance, non-seulement avec les objets de même espèce et de même genre, mais avec les objets plus éloignés dans la classification universelle ; il faudrait savoir quels sont les causes et les effets, médiats ou immédiats, de cet être ou de ce phénomène, quels en sont les rapports avec l'ensemble des causes secondes et avec la cause première. Ainsi, la sc. complète du moindre objet, comme du plus grand, est et sera toujours bornée et toujours perfectible. La sc. étant une et infinie dans son essence absolue, elle n'est qu'imparfaitement réalisable dans l'esprit humain, qui ne peut embrasser toutes les choses finies, et encore moins l'infini. La sc. humaine est donc nécessairement partielle, et, par conséquent, divisible. Mais sa divisibilité est la condition de ses progrès. Partant d'une première synthèse vague et incomprise, elle arrive par l'analyse à une synthèse plus ou moins défectueuse ; et de là, par des analyses de plus en plus profondes, elle s'élève à des synthèses de plus en plus vraies et compréhensives. L'analyse ajourne les questions les plus générales pour mieux les résoudre ; elle les décompose en leurs éléments qu'elle étudie l'un après l'autre ; elle ramène ainsi aux questions générales par la solution des questions particulières. Mais pour ne pas se perdre dans l'étude stérile de détails isolés les uns des autres, il faut qu'elle dirige ses recherches d'après un plan préconçu, et, par conséquent, d'après une hypothèse antérieure, qui se trouve confirmée ou rectifiée par le résultat de ces recherches mêmes. Le champ de la sc. universelle doit donc se diviser, non pas en parcelles imperceptibles, mais d'abord en grandes régions qui se subdivisent elles-mêmes en régions de plus en plus restreintes, et au milieu desquelles il faut savoir s'orienter pour choisir l'objet spécial de ses recherches. Ces délimitations, d'abord nécessairement vagues et indéterminées, doivent se fixer de plus en plus d'une manière conforme à la nature des choses, à mesure que la sc. fait des progrès. C'est ainsi que les sciences distinctes, mais non isolées, coexistent dans la sc. sans en détruire l'unité. Mais cette unité ne se manifeste qu'autant que les sciences sont unies entre elles suivant leurs vrais rapports, et qu'elles forment ainsi une hiérarchie une et multiple à la fois, où chaque sc. a le rôle supérieur ou subordonné qui lui appartient et où toutes se prêtent un mutuel concours. »

Mais si l'homme ne peut atteindre à la sc. absolue, ce n'est, ni une raison pour nier les sciences, ni un motif pour négliger leur étude. Assurément, dans aucun ordre de connaissances, il ne peut pénétrer les causes intimes, mais il peut observer et découvrir les lois : or, c'est la connaissance des lois qui constitue la sc. telle que nous l'avons définie, car elle suffit pour nous permettre de construire un édifice où les choses et les phénomènes se coordonnent entre eux, où nous pouvons déduire de faits certains des conséquences qui ont une certitude égale (v. Loi). Les sciences modernes ne sont parvenues à se constituer comme telles que depuis l'époque où l'homme, renonçant à la prétention plus que présomptueuse, de saisir les choses dans leur essence, s'est contenté de rechercher non les causes elles-mêmes, mais l'ordre et la succession des phénomènes, ou, en d'autres termes, les lois, qui seules sont accessibles à notre intelligence. Dès ce moment, il a également compris l'importance de la méthode dans la recherche scientifique, et il a appliqué à chaque ordre de connaissances celle qui lui convient spécialement. En effet, la méthode joue un rôle capital dans la sc. : elle est l'instrument nécessaire de toute découverte et de tout progrès. On peut même classer les sciences considérées abstractivement d'après la méthode qui est applicable à chacune d'elles ; mais en général, on les divise d'après leur objet, point de vue qui d'ailleurs implique également la considération de la méthode elle-même. Parmi les classifications qui ont été proposées par divers savants, la plus remarquable est celle qui est due à Aug. Comte, parce qu'elle établit entre les diverses sciences une hiérarchie logique. D'après lui, les *sciences abstraites*, qui seules peuvent entrer dans la conception philosophique qui nous occupe, sont, dans l'ordre hiérarchique, la Mathématique, l'Astronomie, la Physique, la Chimie, la Biologie et la Sociologie. Le principe de cette hiérarchie est la généralité décroissante et la complexité croissante, c.-à-d. que la première sc. est la plus générale et la moins complexe, et que la dernière est la plus complexe et la moins générale. Subsidiairement, ce principe se fortifie d'un second, qui n'en est qu'une conséquence : c'est qu'une sc. conséquente a toujours besoin, pour se développer, de la sc. antécédente ; la première sc. étant la seule qui n'ait pas besoin d'un pareil appui, en vertu de son extrême simplicité. Cette première sc. est la Mathématique, s'occupant de ce qu'il y a de plus général, savoir : les nombres, les formes et les mouvements. La seconde est l'Astronomie, qui ne peut se développer sans la Mathématique. La troisième est la Physique, qui s'appuie sur l'Astronomie et la Mathématique. La quatrième est la Chimie, qui suppose la Physique. La cinquième est la Biologie, qui suppose la Chimie. La sixième et dernière est la Sociologie, qui suppose la Biologie. Mais ces six sciences, quoique prétende l'auteur de cette classification, ne constituent point tout le savoir humain abstrait. Le couronnement de l'édifice manque. Nous avons bien là une série de sciences hiérarchisées ; mais n'y a-t-il donc de sciences que des choses finies, relatives, contingentes ? N'existe-t-il point une sc. de l'absolu, du nécessaire, de l'infini, et de ses rapports avec le relatif, le contingent et le fini. Quoi ! toutes les connaissances que nous atteignons par l'expérience, l'observation, l'intelligence, seront objet de sc., et les vérités, les principes qui nous sont révélés par la pure lumière de la raison, seraient oubliés ou volontairement mis à l'écart dans la hiérarchie scientifique ! Ces vérités primordiales, ces intuitions pures de la raison où résident les racines mêmes de toute sc., seront regardées comme des fantaisies de l'imagination, qui ne méritent pas l'attention du savant ! Cependant il est un fait incontestable, c'est que les questions relatives à l'infini, à l'absolu, à Dieu, à l'esprit, à la matière, à l'âme humaine, sont des problèmes que la pensée de l'homme a toujours agités, dans tous les temps et dans tous les lieux, parce que leur objet est toujours présent à notre esprit, parce que, instinctivement du moins, l'humanité a toujours compris que les racines mêmes des sciences résidaient dans ces vérités premières. Il faut donc, sous peine de mutiler et de découronner l'esprit humain, ainsi que la hiérarchie scientifique, placer au sommet de cette hiérarchie, la sc. qui s'occupe de la solution de ces problèmes indestructibles, sc. qui, dans la philosophie, a reçu le nom de Métaphysique, et qui, dans toute religion positive, s'appelle la Théologie. Et il est de la nature de cette sc., attendu qu'elle contient en elle les principes supérieurs de toutes les autres sciences, et enveloppe, pour ainsi dire, ces sciences elles-mêmes, d'être à la fois la plus générale et la plus complexe.

Jusqu'ici nous avons exclusivement considéré la sc. au point de vue abstrait. Mais toute sc. est à la fois théorique et pratique, car chaque sc. en particulier, n'eut-elle aucun rapport avec les choses de la vie, sert à compléter et à expliquer une autre sc. Cependant on peut dire, en général, que le caractère de la sc. est d'être théorique, tandis que l'*art* est avant tout pratique. Cette différence est ce qui sépare et tout à la fois rapproche les arts de la sc. « Les arts, dit sir J. Herschel, ne peuvent se perfectionner que lorsque les procédés sont bien exposés, que leur langage est simple et à la portée de tous. Un art est l'application de nos connaissances à un but pratique. Si ces connaissances ne sont que l'expérience répétée, il est *empirique*. Si l'expérience est raisonnée, fondée sur des principes généraux, l'art prend un caractère plus élevé et devient *scientifique*. Dans la marche progressive qui a porté l'humanité de la barbarie à la vie civilisée, les arts ont nécessairement précédé la sc., car l'homme applique d'abord son intelligence à la recherche des choses propres à satisfaire aux besoins d'où dépend la vie..... Lorsque l'esprit scientifique s'éveille dans le sein de l'homme, la sc. apparaît sous la forme de spéculation pure. Les abstractions de la géométrie, les propriétés des nombres, le mouvement des sphères célestes, ce qui est abstrait, lointain, inaccessible à l'expérience, voilà les premiers objets auxquels s'attache l'effort scientifique : les applications viennent plus tard. Les arts suivent alors une marche progressive ; néanmoins ils restent isolés, jusqu'à ce qu'une heureuse, une puissante inspiration comble l'espace qui sépare la pratique de la théorie et les éclaire l'une par l'autre... On dirait que pour arriver à la conception des *sciences appliquées*, il faut deux choses tout à fait opposées. On dirait qu'il faut à la fois jeter ses pensées dans deux directions et les ramener ensuite brusquement d'une station éloignée à un point également distant de l'une et de l'autre. Ce point fut atteint, chez les Grecs, par Archimède, mais il le fut trop tard ; il ne le fut qu'à la veille de cette grande éclipse qui devait durer dix-huit siècles, et se prolonger jusqu'au moment où Galilée, en Italie, et Bacon, en Angleterre, dissipèrent les ténèbres : le premier, par ses découvertes et ses inventions ; le second, par la vigueur de sa critique et la promulgation des règles à suivre dans les recherches scientifiques. » — V. les articles MÉTHODE, INDUCTION, EXPÉRIENCE, LOI, CLASSIFICATION, etc.

***SCIENOÏDES.** s. m. pl. T. Ichthyol.

Enc. — La famille des *Sciénoïdes* est la troisième de l'ordre des *Acanthoptérygiens*. Les poissons qui la composent présentent à peu près tous les caractères extérieurs des Percoïdes, tels que l'opercule épineux, le préopercule dentelé, la dorsale simple ou double, le corps écailleux ; mais ils en diffèrent par l'absence de dents au vomer et aux palatins qui sont entièrement lisses. En outre, les os du crâne et de la face sont en général caverneux et forment un museau plus ou moins bombé. Les *Sciénoïdes* comprennent un assez grand nombre d'espèces qui presque toutes sont bonnes à manger et dont plusieurs ont un goût exquis. Cuvier les divise en deux sections. Dans la première il range les espèces qui ont deux dorsales, et dans la seconde celles qui n'en ont qu'une. Nous nous contenterons de citer les principaux genres de ces deux sections.

I. Le genre *Sciène* (*Sciæna*) a pour caractères : un préopercule dentelé, un opercule terminé par des pointes, 7 rayons aux branchies, et la tête entière écailleuse, laquelle est d'ailleurs bombée et soutenue par des os caverneux. La *Sciène*, ou *Maigre* (*Sc. umbrina*) [Fig. 1], appelée vulg. *Peis Rey* en Languedoc, type de la famille, est un grand poisson qui atteint quelquefois la taille de 2 mètres. Elle est d'un gris argenté assez uniforme, et sa chair est estimée. — Les *Corbs* (*Corvina*) ont toutes les dents en velours et ne diffèrent du genre précédent que par la grosseur de la seconde épine anale. Le *Corb noir* (*C. nigra*), d'un brun argenté à ventrales et anales noires, est très-commun dans la Méditerranée. — Les *Ombrines* (*Umbrina*) se distinguent des Sciènes par la présence d'un barbillon à la mâchoire inférieure. L'*Ombr. barbue* (*U. cirrhosa*), rayée obliquement de couleur d'acier, sur un fond doré, est un bon et gros poisson qu'on pêche dans la Méditerranée et dans le golfe de Gascogne. — Les *Tambours* (*Pogonias*) se distinguent des précédents en ce qu'ils ont plusieurs barbillons à la mâchoire. Nous citerons le *Pogonias fascié*, qui atteint 1 mètre de longueur. Il est surtout remarquable par le bruit qu'il fait entendre et qu'on a comparé à celui d'un tambour : de là son nom vulgaire. Ce poisson appartient à l'Amérique méridionale.

II. Parmi les Sciénoïdes à dorsale unique, nous mentionnerons d'abord les *Pristipomes* (*Pristipoma*), qui ont 2 pores sous la symphyse de la mâchoire inférieure ; leur préopercule est denté, mais l'opercule finit en angle mousse ; enfin, la dorsale et l'anale sont sans écailles. Ces poissons sont répandus dans les parties chaudes des deux Océans. Le *Prist. unimaculé* (*Pr. unimaculatus*) présente une tache brune vers le milieu de chaque côté du corps, et se trouve dans la Méditerranée. Le *Pr. pique* (*Pr. hasta*) [Fig. 2] est des mers du Japon. — Les *Diagrammes* (*Diagramma*) ont, comme les précédents, deux pores sous la symphyse et, en outre, deux autres plus gros sous chaque branche. Ce sont des poissons voraces dont la chair est estimée et qu'on trouve dans les deux Océans. Enfin, les *Pomacentres* (*Pomacentrus*) ont l'opercule sans armure et les dents tranchantes sur une seule rangée. Ils ont pour type le *Pom. paon* (*P. pavo*), qui par ses couleurs rappelle le plumage du paon. Il habite la mer des Moluques et n'excède pas 15 centimètres de longueur.

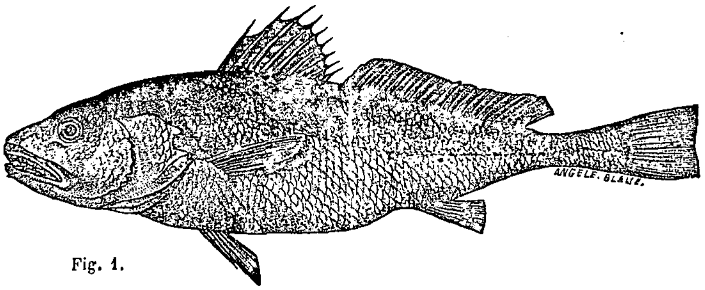
ANGELE. BLAISE.

Fig. 1.

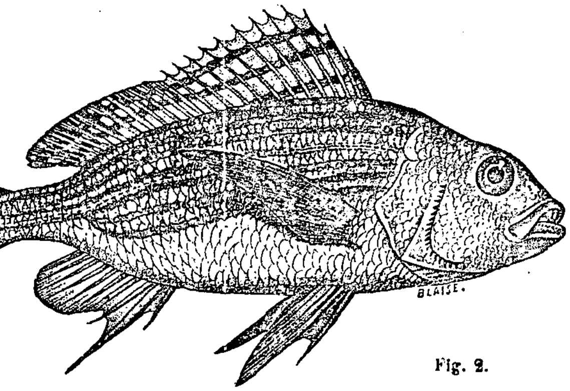

Fig. 2.

SCIENTIFIQUE. adj. 2 g. Qui concerne les sciences. *Question sc. Recherches scientifiques.* = SCIENTIFIQUEMENT. adv. D'une manière scientifique. *Il a traité cette matière scientifiquement.*

SCIER. v. a. (lat. *secare*). Fendre, diviser avec une scie. *Sc. du bois, de la pierre, du marbre, etc.* ‖ Se dit aussi Des blés qu'on coupe avec la faucille. *C'est le temps de sc. les blés.* ‖ T. Mar. Ramer à rebours pour rétrograder, revenir sur son sillage. ‖ SCIÉ, ÉE. part. = SCIERIE. s. f. Atelier où l'on scie du bois, de la pierre, etc. V. SCIE. = SCIEUR. s. m. Celui dont le métier est de scier. *Sc. de bois. Un sc. de long. Les scieurs de pierre.* ‖ Se dit aussi De ceux qui scient les blés. *On a mis les scieurs dans ce champ.*

SCILLE. s. f. T. Bot., et *SCILLITINE. s. f. T. Chim. V. LILIACÉES. = SCILLITIQUE. adj. 2 g. T. Pharm. Qui est fait avec la scille ou qui en contient. *Vinaigre, miel sc. Pilules scillitiques.*

***SCINCOÏDIENS.** s. m. pl. T. Erpét.

Enc. — Les *Scincoïdiens* constituent la dernière famille des *Sauriens*. Ces Reptiles sont caractérisés par des pieds courts, une langue non extensible, et des écailles égales qui couvrent le corps et la queue comme des tuiles. Leur corps est en général arrondi ou tout d'une venue. Leurs pattes, au nombre de quatre chez quelques-uns, sont réduites chez d'autres, soit à une paire antérieure, soit à une paire postérieure, et, dans plusieurs, elles sont trop courtes pour servir à la locomotion. Ces caractères font des Scinc. le passage entre les Sauriens et les Ophidiens. — Le genre *Scinque* (*Scincus*) de Cuvier, qui a été subdivisé au delà de toute mesure par divers auteurs, comprend des Reptiles qui ont quatre pieds assez courts ; le corps fusiforme ou presque cylindrique, sans renflement à l'occiput, sans crête ni fanon ; les écailles uniformes luisantes, très-distinctes et disposées à peu près comme des tuiles ; les doigts des pieds tous libres et onguiculés, et les mâchoires garnies de petites dents serrées. Certaines espèces ont des dents au palais et une dentelure au bord antérieur du tympan ; d'autres n'ont point de dents au palais. Parmi les premières, nous nommerons le *Scinque des pharmacies* (*Sc. officinalis*), et, parmi les secondes, le *Sc. ocellé*. Le premier, long de 16 à 21 centim., a le museau tranchant et un peu relevé, la queue plus courte que le corps, et celui-ci d'un jaunâtre argenté avec des bandes transversales noires. C'est un animal tout à fait inoffensif, qui court avec une assez grande vitesse. Quand il est menacé, il s'enfonce dans le sable avec une promptitude singulière, et il s'y creuse en quelques instants un terrier profond. Les médecins arabes, ainsi que les anciens, employaient sa chair comme alexipharmaque, aphrodisiaque, etc. Aujourd'hui encore, les Orientaux ont grande foi à ses vertus imaginaires. Les habi-

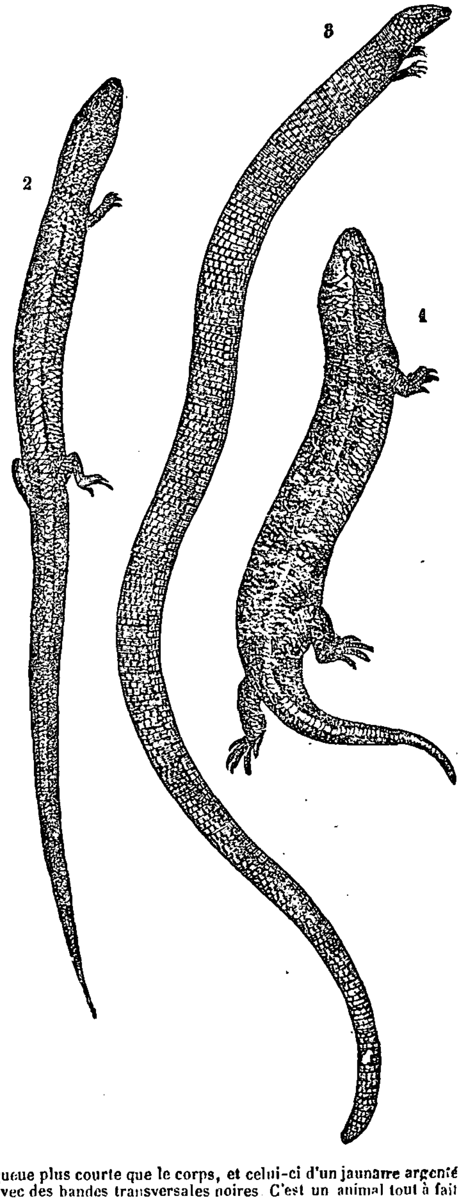

tants de la Nubie et de l'Abyssinie chassent ces Reptiles, et les envoient desséchés au Caire et à Alexandrie. Le *Sc. ocellé*, appelé aussi *Gongyle ocellé* (*Gongylus ocellatus*) [Fig. 1], est très-répandu dans le midi de l'Europe, la Sardaigne, la Sicile, l'Egypte, etc. il a sur le dos, les flancs et la queue, de petites taches *noires rondes et marquées d'un trait blanc.*—Les *Seps* (*Seps*) ont le corps encore plus allongé que les précédents, et les pieds encore plus petits. Nous citerons comme type de ce g. le *Seps tetradactyle* (*Seps tetradactylus*) [Fig. 2], qui a été trouvé dans l'île Decrès, et qui est long d'environ 10 centim. Son dos brun fauve ou marron est tiqueté de noirâtre. — Les *Bipèdes* (*Bipes*) forment un petit genre qui ne diffère des Seps que parce que leurs pieds antérieurs sont à l'état rudimentaire et non apparents au dehors : ces membres sont représentés seulement par des omoplates et des clavicules cachées sous la peau ; mais les pieds de derrière sont visibles. — Les *Chalcides* (*Chalcides*) sont, comme les Seps, des Sauriens très-allongés et semblables à des Serpents; mais leurs écailles, au lieu d'être disposées comme des tuiles, sont rectangulaires et forment des bandes transversales qui n'empiètent point les unes sur les autres. — Enfin, les Sauriens qui composent le genre *Bimane* ou *Chirote* (*Chirotes*), ressemblent aux précédents par leurs écailles ; mais ils s'en distinguent suffisamment par la présence de membres antérieurs seulement, lesquels, quoique fort petits, sont pourvus de cinq doigts. On n'en connaît qu'une espèce, le *Chirote* ou *Bimane cannelé* (*Chirotes canaliculatus*) [Fig. 3], qui est propre au Mexique. C'est un Reptile gros à peu près comme le petit doigt, long de 21 à 27 centim., et dont la peau est couleur de chair.

***SCINDAPSUS.** s. m. T. Bot. V. Orontiacées.

SCINDER. v. a. (lat. *scindere*). Couper, diviser; ne se dit qu'au Fig. *Sc. une question, une proposition.* = Scindé, ée. part.

SCINQUE. s. m. T. Erpét. Voy. Scincoïdiens.

SCINTILLANT, ANTE. adj. [On pron. les deux L sans les mouiller, ainsi que dans les deux mots suiv.] Qui scintille. *Etoile, lumière scintillante.*

SCINTILLATION. s. f. (lat. *scintillatio*). T. Astr.

Enc. — On appelle *Scintillation*, l'espèce de tremblement ou de vibration qu'on remarque dans la lumière des étoiles, comme si elles lançaient à chaque instant des etincelles, de nouveaux rayons. Ce phénomène s'observe surtout dans les étoiles de première grandeur, et il est d'autant plus apparent que l'atmosphère est plus tranquille. Il n'a jamais lieu chez les planètes dont la lumière est toujours uniforme. La cause de la sc. est encore très-discutée. Arago, partisan de la théorie ondulatoire de la lumière, la regarde comme un phénomène d'*interférence :* en d'autres termes, il l'attribue à de très-courtes cessations du mouvement ondulatoire qui se repètent rapidement et sont causées par les diverses densités des couches atmospheriques. Suivant Biot, qui est resté fidèle au système newtonien de l'émission, l'atmosphère, étant très-agitée, éprouve dans ses couches successives des changements brusques de densité, à cause des gaz et des vapeurs qui y flottent, et des proportions variables de calorique et d'electricité : de là mille petites refractions accidentelles qui produisent la sc. Francœur pense que ce phenomène est purement subjectif, c.-à-dire n'existe que dans nos organes et nullement dans la lumière des étoiles : selon lui, il resulte de la vivacité de l'éclat de ces astres observés au milieu d'une nuit profonde.

SCINTILLER. v. n. (lat. *scintillare*). Briller avec un mouvement de scintillation. *Les étoiles scintillent.*

SCIOGRAPHIE. s. f. Voy. Sciagraphie.

SCION. s. m. T. Bot. Jeune rameau garni de feuilles. ‖ *Greffe par scions*, Voy. Greffe.

***SCIOTTE.** s. f. (R. *scier*). T. Techn. Voy. Lime.

***SCIRPE.** s. m. T. Bot. Voy. Cypéracées.

SCISSILE. adj. 2 g. (lat. *scissilis*). T. Minéral. Qui peut être fendu. *L'ardoise est sc.* = Scission. s. f. (lat. *scissio*, de *scindere*, diviser). * T. Hist. natur. Séparation, division spontanée. Voy. Génération. ‖ Figur., se dit D'une division qui s'opère dans une assemblée politique, dans un parti, etc. *Il y eut sc. dans l'assemblée le lendemain même de son installation.* — Signifie aussi Partage des opinions ou des voix dans une compagnie. *Il y a eu une grande sc. entre les opinants.* = Scissionnaire. adj. et s. 2 g. Qui fait scission dans une assemblée politique. *Les membres scissionnaires. Les scissionnaires.* = * Scissipare. adj. 2 g. * Scissiparité. s. f. (lat. *scissio; parere*, engendrer). T. Hist. natur. Voy. Génération. = Scissure. s. f. T. Anat. Se dit De fentes qu'on observe sur certains os, et De sillons que présente la surface de certains organes. *La sc. glénoïdale du temporal*, ou *Sc. de Glaser. La grande sc. du cerveau*, ou *sc. de Sylvius.*

***SCITAMINÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Amomées.

SCIURE. s. f. La poussière qui tombe du bois ou de toute matière dure que l'on scie. *De la sc. de bois.*

***SCIURIDÉS.** s. m. pl. T. Mamm. V. Ecureuil.

***SCLARÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Labiées.

***SCLÉRANTHE.** s. m. (grec. σκληρὸς, dur; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Scléranthées.

***SCLÉRANTHÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs monochlamydées, dont le calice tubuleux s'endurcit pour recouvrir le fruit, à carpelle unique, et à embryon externe recourbé autour d'un albumen farineux. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées peu apparentes. Feuilles opposées, sans stipules. Fleurs petites, axillaires, sessiles. Calice à 4 ou 5 dents, avec un tube roide. Étamines 1 à 10, insérées sur l'orifice du tube. Ovaire simple, supère, monosperme ; styles 2 ou 1, échancrés au sommet. Ovules 1 ou 2, amphitropes, suspendus à l'extrémité d'un funicule grêle, qui naît de la base de l'ovaire. Fruit représentant un utricule membraneux enfermé dans le calice endurci. Graine suspendue au sommet d'un funicule qui naît du fond de la loge; embryon cylindrique, courbé autour d'un albumen farineux; radicule supère, mais près du hile. [Fig. 1. *Scleranthus perennis ;* 2. Jeune calice qu'on a étalé; 3. Coupe verticale d'un calice à maturité; 4. Ovaire; 5. Anthère; 6. Coupe d'une graine.] Cette petite famille, qui a été formée aux dépens de celle des Paronychiées, ne comprend que 4 genres et 14 espèces, qu'on rencontre dans les champs arides en Europe, en Asie et dans l'Amérique septentrionale, et dans les lieux stériles de l'hémisphère méridional au delà du tropique. Nous nous bornerons à citer, dans le genre *Scléranthe* (*Scleranthus*), vulg. appelé *Gnavelle*, le *Scl. annuel* (*Scl. annuus*), qui passe pour diurétique et astringent ; et le *Scl. vivace* (*Scl. perennis*), sur lequel on recueille la Cochenille de Pologne, employée, dans ce pays, ainsi qu'en Russie, pour la teinture en écarlate.

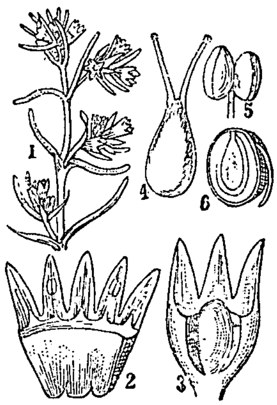

***SCLÉRÈME.** s. m. (gr. σκληρὸς, dur). T. Méd.

Enc. — Le *Sclérème* est une affection qui est propre aux enfants nouveau-nés, et qui paraît être le résultat de l'influence du froid. Cette maladie consiste dans l'endurcissement du tissu cellulaire ou lamineux, endurcissement qui est déterminé par le dépôt, dans les interstices de ses fibres, d'une substance amorphe, finement granuleuse et demi-solide. Quelquefois l'affection est bornée aux mains et aux pieds, qui sont froids, gonflés et violacés; mais souvent elle se propage à tout le corps. Alors les poumons s'engorgent, et le malade succombe du quatrième au septième jour. Le seul traitement approprié à cette maladie est l'application d'une chaleur convenable. Un lit bien chaud, une température atmosphérique élevée, l'application de coton cardé sur les parties endurcies, et surtout les bains chauds à 30° ou 36° centigr., pris deux fois par jour, pendant une demi-heure chaque fois, peuvent amener une prompte résolution du sclérème.

***SCLÉREUX, EUSE.** adj. (gr. σκληρὸς, dur). T. Anat. *Tissu scl.*, syn. de *Tissu fibreux.*

***SCLÉRIE.** s. f. T. Bot. Voy. Cypéracées.

***SCLÉRODERMES.** s. m. pl. (gr. σκληρὸς; δέρμα, peau). T. Ichth.

Enc. — Les *Sclérodermes* constituent la deuxième famille de l'ordre des *Plectognathes*. Ces poissons sont principalement caractérisés par un museau conique ou pyramidal prolongé depuis les yeux, et terminé par une petite bouche armée de dents distinctes et en petit nombre à chaque mâchoire. Leur peau est généralement âpre ou revêtue d'écailles dures ; de là le nom sous lequel on les désigne. Cette petite famille comprend deux genres principaux : les *Balistes* et les *Coffres*. — Les *Balistes* (*Balistes*) ont *le corps comprimé, la peau grenue ou écailleuse, huit dents* à chaque mâchoire et deux dorsales. On les trouve en grand nombre dans la zone torride, près des rochers à fleur d'eau, où ils brillent de couleurs éclatantes. Ces poissons se nourrissent de polypes et de fucus, et leur chair est peu estimée. L'aiguillon dont est armée leur dorsale, et qui leur a valu leur nom, leur sert d'arme défensive et fait de cruelles blessures. Une seule espèce de ce genre appartient à la Méditerranée : c'est le *B. caprisque* (*B. capriscus*), ou *Caper* des anciens. Sa couleur est d'un gris brunâtre, nuancé de violet, de bleu et d'or. — Au lieu d'écailles, les espèces du genre *Coffre* (*Ostracion*) présentent des compartiments osseux et réguliers, soudés entre eux de manière à constituer une cuirasse inflexible. La queue, les nageoires, la bouche, et une sorte de petite lèvre qui garnit le bord des ouïes, passent par les trous de cette cuirasse et sont les seules parties mobiles de l'animal. Les mâchoires ont chacune 10 à 12 dents coniques. Ces poissons ont peu de chair; mais leur foie est gros et donne beaucoup d'huile. Ils habitent tous les mers intertropicales de l'Inde et de l'Amérique. On peut les diviser d'après la forme de leur corps en 3 sections, savoir : les Coffres à corps triangulaire tels que le *C. triangulaire* (*Ostr. triqueter*) [Fig. ci-dessus], les Coffres à corps quadrangulaire; et les Coffres à corps comprimé

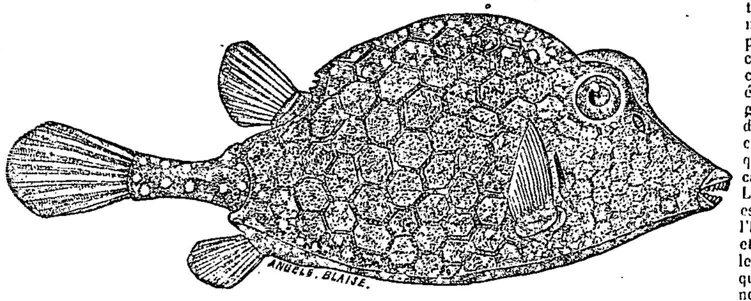
ANUELS. BLAISE.

SCLÉROPHTHALMIE. s. f. (gr. σκληρὸς; ὀφθαλμὸς, œil). T. Chir. Se dit quelquefois De l'inflammation de la conjonctive, quand il n'y a pas une augmentation de la sécrétion normale.

SCLÉROTIQUE. s. f. (gr. σκληρὸς). T. Anat. V. Œil.

***SCOBIFORME.** adj. 2 g. (latin. *scobs*, limaille). T. Bot. En forme de limaille; se dit De graines anguleuses et très-fines.

SCOLAIRE. adj. 2 g. (lat. *schola*, école). Qui a rapport aux écoles. *Année sc.* = Scolarité. s. f. T. Jurisp anc. *Droit de sc.*, Le droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer les priviléges. = Scolastique. adj. 2 g. Qui appartient à l'école; se dit De ce qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. *Théologie sc. Philosophie sc. Termes scolastiques.* = Scolastique. s. f. Se dit soit De la théologie, soit De la philosophie scolastique. V. Philosophie. = Scolastique. s. m. Se dit Des théologiens et des philosophes scolastiques. *C'est l'opinion des plus anciens scolastiques.* = Scolastiquement. adv. D'une manière scolastique. *Cet ouvrage est écrit trop scolastiquement.*

***SCOLEX.** s. m. (gr. σκώληξ, ver). T. Zool.

Enc. — Nous avons vu, au mot Parenchymateux, que certains Helminthes, et particulièrement les Ténias, parcourent diverses périodes de développement avant d'atteindre leur etat parfait. Ces états successifs sont ceux d'œuf, d'animal presque réduit à une tête, et d'animal composé d'une tête qu'accompagne un plus ou moins grand nombre d'anneaux. Un physiologiste auquel on doit des recherches approfondies sur ce mode de développement, Van Beneden, a proposé de donner le nom de *Scolex* aux Helminthes qui sont parvenus au second état, comme le *Cysticerque de la cellulosité*, observé chez le Cochon, le *Cœnure du Mouton*, et l'*Échinocoque des vétérinaires*, qui ne sont autre chose que des *Ténias* non encore développés, et celui de *Strobile* à ces mêmes animaux dans leur troisième état, c.-à-d. à l'état de véritables Ténias. Le même savant désigne encore sous le nom de *Proglottis*, les articles de Ténias, qui souvent se séparent quand ils sont remplis d'œufs, et que Lamarck appelait *Cucurbitins.*

SCOLIASTE. s. m. Celui qui a fait des scolies sur quelque ancien auteur classique. *Le sc. d'Homère. Les scoliastes d'Alexandrie.* = Scolie. s. m. (gr. σχόλιον, note). T. Géom. Note, remarque qui a rapport à une proposition précédente. *Premier, second sc.* = Scolie. s. f. T. Philolog. Note grammaticale ou critique pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur, et particulièrem. des auteurs grecs. *Les scolies sur Aristophane.* ‖ *T. Antiq. Sorte de chanson de table, dont le mètre était irrégulier. *Les scolies de Callistrate.*

***SCOLIE.** s. f. (gr. σκολιὸς, courbe). T. Entom. V. Fouisseurs. = * Scoliose. s. f. T. Méd. Déviation latérale de la colonne vertébrale. V. Vertèbre.

***SCOLOPACIDÉS.** s. m. pl. T. Ornith. V. Bécasse.

SCOLOPENDRE. s. f. T. Zool. V. Myriapodes. ‖ T. Bot. Voy. Polypodiacées.

***SCOLYTE.** s. m. (grec. σκολύπτω, déchirer). T. Entom. Voy. Xylophages.

***SCOMBÉROÏDES.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc.—La septième famille de l'ordre des *Acanthoptérygiens* a reçu de Cuvier le nom de *Scombéroïdes*, parce qu'elle a pour type le genre *Scombre*, autrement appelé *Maquereau*. Les poissons qui la composent sont caractérisés par des pièces operculaires sans dentelures, des écailles petites et lisses, des nageoires verticales généralement dépourvues d'écailles, et par des cæcums nombreux. Enfin, leur queue et surtout leur nageoire caudale sont très-vigoureuses. Les Sco. renferment plusieurs espèces extrêmement utiles à l'homme, tant par leur volume et leur goût excellent que par leur inépuisable fécondité. Chaque année, ces espèces reviennent par légions immenses dans les mêmes parages, où elles deviennent l'objet d'une pêche extrêmement importante. Cuvier et Valenciennes partagent les Scombéroïdes en 5 grandes tribus, dont nous nous contenterons de donner les caractères et d'indiquer les principaux genres.

I. La tribu des *Scombres* est caractérisée par une première dorsale non décomposée, tandis que les derniers rayons de la se conde, ainsi que ceux qui correspondent à l'anale, sont au contraire détachés, et forment ce que l'on appelle des *fausses nageoires* ou *fausses pinnules*.— Les *Maquereaux* (*Scomber*) ont le corps fusiforme et couvert d'écailles uniformément petites et lisses. Leur queue est garnie latéralement de deux petites crêtes cutanées, et la deuxième dorsale est séparée de la première par un espace vide. Le type du g. est le *Maq. vulgaire* (*Sc. scombrus*) qui a cinq fausses nageoires en haut et en bas. Ce poisson, qui manque de vessie natatoire, a, en sortant de l'eau, le dos d'un beau bleu métallique changeant en vert irisé et reflétant l'or et la pourpre. Ces couleurs sont séparées par des raies ondulées noires, et tout le reste du corps est d'un blanc argenté. C'est un poisson très-estimé, connu sous différents noms par les pêcheurs de nos côtes. Dans quelques endroits de la Provence on le nomme *Aurion* ou *Auriol*, en Languedoc *Veirat*, dans la Bretagne, *Bretel*. Le Maq. commun, tel qu'on le vend sur nos marchés, a 33 à 38 cent. de longueur, rarement 50; mais à l'entrée de la Manche, on en prend qui ont jusqu'à 65 cent., et que l'on sale parce que leur chair a peu de delicatesse. Les Maquereaux sont des poissons de passage, et ils donnent lieu à des pêches et à des salaisons presque aussi productives que celles du Hareng. Les premiers qui arrivent sur nos côtes par la Manche, au commencement de mai, et que l'on prend souvent avec les Harengs, sont sans œufs ni laitance : on les appelle *Sansonnets*; mais, vers la fin du mois, ils sont pleins et délicieux. A la fin de juillet et même en août, on en pêche encore; mais ils sont beaucoup moins estimés, car ils ont déposé leurs œufs et leur laitance : on les dit alors *chevillés*. On a prétendu que les Maquereaux passent l'hiver dans les mers du Nord, et qu'au printemps, côtoyant l'Islande, puis l'Écosse et l'Irlande, ils se rendent dans l'Océan, où leur troupe immense se divise, une partie entrant dans la Manche pendant qu'une autre pénètre dans la Méditerranée. Toutefois il y a lieu de croire que leurs migrations sont moins lointaines; que, pendant l'hiver, ils se retirent dans les profondeurs de la mer, et qu'ils en sortent au printemps afin de chercher des lieux convenables pour y déposer leur frai. Beaucoup du reste ne quittent pas nos côtes pendant l'hiver. On y pêche en effet des Maquereaux toute l'année, et l'on en voit sur les marchés de Paris même en novembre, décembre et janvier. Ces poissons étant très-voraces, on en prend beaucoup, soit avec des haims ou hameçons, soit avec de grands filets appelés *Manets*, dont les mailles arrêtent le poisson par les ouïes. Le *Petit maq.* (*Sc. colias*) [Fig. 1], qu'on trouve dans la Méditerranée et qui est long d'environ 27 cent., est d'un vert pâle, et surtout remarquable en ce qu'il a une vessie natatoire.— Les *Thons* (*Thynnus*) se distinguent des précédents par une sorte de corselet formé d'écailles plus ou moins grandes et moins lisses que celles du reste du corps; ils ont en outre sur les côtés de la queue une carène cartilagineuse, et leur première dorsale se prolonge très-près de la seconde. Le *Th. commun* (*Th. vulgaris*) est d'un noir bleuâtre sur le dos, mais grisâtre avec des taches argentées sur le ventre. Sa longueur dépasse généralement 1 mètre, et parfois il atteint une dimension triple ou quadruple. On en prend souvent sur les côtes de Sardaigne qui pèsent plus de 500 kilogrammes : ceux de 50 à 150 kilogrammes y sont appelés *demi-thons*. La chair de ce poisson est fort estimée. Crue, elle ressemble au bœuf; cuite, elle est plus pâle : celle du ventre est la plus délicate. La préparation du Thon varie dans les différents pays. En général, on le coupe en tranches que l'on conserve à l'aide du sel, ou par la cuisson et l'immersion dans l'huile. C'est surtout dans la Méditerranée que ce poisson abonde. A certaines époques de l'année, les Thons longent les côtes de cette mer en légions innombrables. Longtemps même on a cru qu'ils n'y étaient que de passage; mais il paraît qu'au lieu de faire de longs voyages, ils passent une partie de l'année dans les eaux profondes, tandis qu'à d'autres époques ils longent le rivage pour y frayer. C'est alors qu'on se livre à leur pêche, qui a lieu principalement sur les côtes de la Sardaigne, de la Sicile et de la Provence. Elle se fait de deux manières, à la *Thonaire* ou à la *Madrague*. Pour la première, lorsqu'on a signalé l'approche d'une légion de Thons, les bateaux partent sous le commandement d'un chef, se rangent sur une ligne courbe, et jettent leurs filets de manière à former une vaste enceinte autour des poissons que le bruit effraye et qui se retirent vers le rivage. Alors, à l'aide de nouveaux filets, on rétrécit de plus en plus l'enceinte, jusqu'à ce que les Thons, ramenés vers le rivage, puissent y être tirés par un grand filet terminé en cul-de-sac que l'on amène à terre avec les poissons enveloppés. On les tue alors au moyen de crocs. La pêche à la thonaire donne parfois en un seul coup de filet 2 à 3000 quintaux de poissons. La madrague est un engin fixe qui consiste en une série d'enceintes formées avec des filets maintenus verticalement. Chacune de ces enceintes est ouverte du côté de la terre, et le tout est fermé par un filet qui relie cette sorte de labyrinthe à la terre, et arrête les Thons dans leur course. Ceux-ci se détournent, pénètrent dans les enceintes où ils s'égarent, et arrivent enfin à un dernier compartiment appelé *Carpou* ou *chambre de mort*. C'est là que les pêcheurs, ayant soulevé le filet jusqu'à la surface de l'eau, livrent aux Thons un combat acharné en les frappant à coups de croc. La *Thonine* (*Th. thunina*) est une espèce qui se rapproche de la précédente : elle est d'un bleu brillant, avec des lignes noires ondulées, et atteint environ 1 m. de longueur. On la trouve dans la Méditerranée, ainsi que la *Bonite des tropiques* (*Th. pelamys*), autre espèce qui présente quatre bandes longitudinales noirâtres sur chaque côté du ventre. La Bonite est célèbre par la chasse qu'elle donne aux Poissons volants. Les *Germons* (*Orcynus*) diffèrent des Thons par leurs longues pectorales qui égalent le tiers de la longueur de leur corps. Le *Germ. des Basques* (*Orc. alalonga*) a le dos bleu noirâtre et le ventre argenté. On le prend dans la Méditerranée avec les Thons, et, en été, il arrive en troupes nombreuses dans le golfe de Gascogne où il fait l'objet de grandes pêches. Sa chair est beaucoup plus blanche que celle du Thon vulgaire. Les *Auxides* (*Auxis*) ont le corselet et les pectorales médiocres des Thons, avec les dorsales séparées des Maquereaux. La Méditerranée en possède une espèce appelée vulg. *Bonicou* (*Aux. bisus*), dont le dos est d'un beau bleu avec des lignes obliques noirâtres. Sa chair est d'un rouge foncé. Enfin, les *Sardes* (*Sarda*), ou *Pélamides*, ne diffèrent des Thons que par leurs dents pointues et assez fortes. La seule espèce connue, le *Pelamys sarda*, est bleue, à dos rayé obliquement de noirâtre; on la trouve en abondance dans la mer Noire et dans la Méditerranée. — Le genre *Espadon* (*Xiphias*) se rapproche beaucoup du genre Thon; mais il est surtout caractérisé par la saillie que forme la mâchoire supérieure, qui se prolonge en lame comprimée, tranchante des deux côtés, terminée en pointe aiguë, et semblable à une lame d'épée ou de sabre. Ce bec, qui est une arme offensive très-puissante avec laquelle l'Espad. attaque les plus grands animaux marins, se compose principalement du vomer et des intermaxillaires. Les branchies ne sont pas divisées en dents de peigne, mais formées chacune de deux grandes lames parallèles dont la surface est réticulée. Ce genre ne renferme jusqu'à ce jour qu'une espèce, l'*Esp. commun* (*X. gladius*) [Fig. 2], qui devient quelquefois énorme : il n'est pas rare de voir des individus longs de 4 mètres, et l'on en cite de 6 à 7 mètres et du poids de 150 à 200 kilogr. Sa chair, quoique sèche, est de bon goût. On croit que les Espadons marchent ordinairement par paires. Ils nagent avec une rapidité excessive et poursuivent les navires en marche de manière à se lancer sur leur coque et à les percer de leur bec. On trouve fréquemment des morceaux de cette arme dans les vaisseaux abattus en carène. On pêche ce poisson avec un harpon à peu près comme la Baleine. C'est principalement autour de la Sicile qu'on en fait les pêches les plus abondantes. — Les *Tétraptures* (*Tetrapturus*) ont la pointe du museau en forme de stylet, et des ventrales consistant en un seul brin non articulé. La Méditerranée en possède une espèce, le *Tétrapture belone* (*T. belone*), appelé *Aiguille* par les Siciliens. — Les *Voiliers* ou *Istiophores* (*Istiophorus*) ont aussi la mâchoire supérieure prolongée en stylet; mais ils doivent leur nom à la hauteur singulière de leur dorsale, qui leur sert à prendre le vent lorsqu'ils nagent. Ces poissons appartiennent aux mers tropicales.

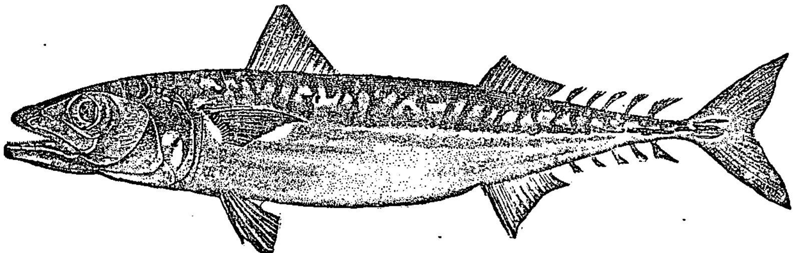
Fig. 1.

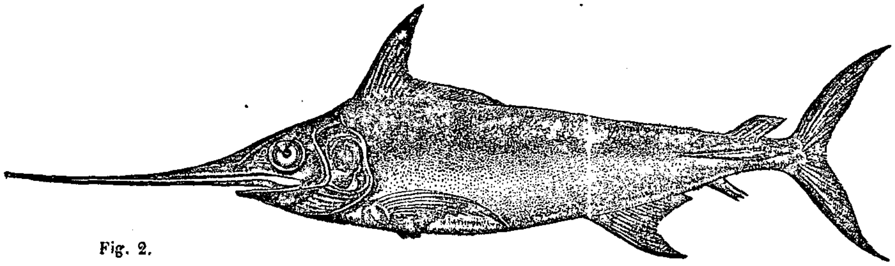
Fig. 2.

II. La seconde tribu des Scomberoïdes, que Cuvier désigne sous le nom de *Centronotes* (*Centronotus*), se distingue par les épines antérieures de la dorsale, qui sont libres et dépourvues d'une membrane commune. C'est à cette tribu qu'appartiennent les *Pilotes* (*Naucrates*), dont le corps est fusiforme, avec des écailles très-petites et des carènes cartilagineuses sur les côtes de la queue. L'espèce commune, appelée *Pil. conducteur* (*Naucr. ductor*), est longue d'environ 30 centim., et de couleur bleue, avec de larges bandes verticales d'un bleu plus foncé. Son nom de *Pilote* vient de l'habitude où elle est de suivre les navires pour s'emparer de ce qui en tombe; et, comme le Requin a aussi cette habitude, les matelots se sont imaginé que le Pilote sert de guide à ce dernier. — Les *Liches* (*Lichia*) ont la tête comprimée horizontalement et la queue sans carène latérale. Parmi les espèces qu'on trouve dans la Méditerranée, nous citerons la *Liche* proprement dite (*L. amia*), qui atteint plus de 1 m. 30 de longueur et pèse jusqu'à 50 kil.

III. La troisième tribu est caracterisée par une ligne latérale cuirassée, sur une étendue plus ou moins grande, par des pièces ou par des bandes écailleuses carénées et souvent épineuses. Ces poissons constituent surtout le genre *Caranx*, qui est fort nombreux en espèces. On en trouve dans nos mers d'Europe plusieurs espèces qui sont semblables au Maquereau pour la forme générale de leur corps et par leur goût, et que l'on confond sous les noms de *Saurels*, de *Maquereaux bâtards*, etc. Mais elles diffèrent entre elles par le nombre des bandes et par l'inflexion plus ou moins rapide de leur ligne latérale. Nous citerons comme exemple le *Caranx carangue* (*Caranx carangus*) [Fig. 3] des Antilles, qui est argenté, avec une tache noire à l'opercule, et qui pèse souvent de 10 à 12 kil. C'est un bon poisson et très sain. — Des Caranx on passe par degrés à des poissons chez lesquels, d'une part, l'armure de la ligne latérale s'affaiblit progressivement, et qui, d'autre part, deviennent de plus en plus comprimés et élevés, avec une peau fine, satinée et sans écailles apparentes. Cuvier groupe ces espèces sous la dénomination commune de *Vomer*, et les distingue d'après les prolongements variés qu'offrent quelques-unes de leurs nageoires. Aucun de ces poissons n'habite nos côtes.

IV. Les Scombéroïdes qui forment la quatrième tribu se distinguent des précédents par des caractères négatifs : en effet, ils n'ont ni fausses pinnules, ni épines libres au dos, ni armures aux côtés de la queue. — Les *Sérioles* (*Seriola*) ressemblent tout à fait aux Liches; mais les épines de leur première dorsale sont unies en nageoire par une membrane. Nous avons dans la Méditerranée la *Sér. de Duméril* (*S. Dumerilii*), qui est d'une belle couleur d'argent, dorée sur les flancs, et teintée de bleu violâtre sur le dos. Sa chair est rougeâtre et très-estimée. On en pêche qui pèsent jusqu'à 80 kil. — Les *Stromatées* (*Stromateus*) ont le corps plus comprimé encore que les Sérioles. Ce genre est représenté dans la Méditerranée par une espèce oblongue, vulg. appelée *Fiatole* (*Str. fiatola*), qui est remarquable par ses taches et ses bandes interrompues de couleur dorée sur un fond gris de plomb.—La même mer possède aussi une espèce du genre *Séserin* (*Seserinus*), appelée *Sés. de Rondelet* : c'est un petit poisson de couleur plombée et long de 8 cent. seulement.— Les *Coryphènes* (*Coryphæna*), vulg. appelées *Dorades*, ont le corps comprimé, allongé et couvert de petites écailles, la tête tranchante supérieurement, et une dorsale composée de rayons presque flexibles qui règne sur toute la longueur du dos. Elles sont remarquables par la rapidité de leur marche, par la guerre continuelle qu'elles font aux Poissons volants, et surtout par la beauté de leurs couleurs, qui changent d'une manière admirable après leur mort. La *Cor. de la Méditerranée* (*Cor. hippuris*) est d'un bleu argenté en dessus avec des taches bleu foncé, tandis que le dessous est jaune-citron tacheté de bleu clair. Les genres *Centrolophe* et *Astroderme*, analogues au précédent, ont aussi des représentants dans nos mers.

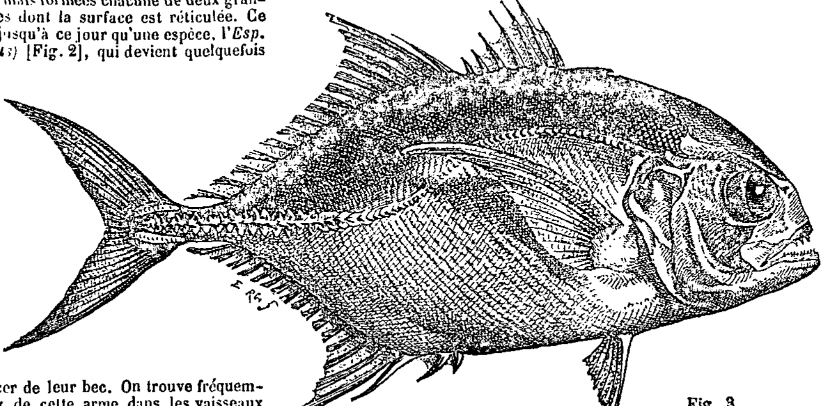
Fig. 3.

V. Enfin, la cinquième tribu comprend les Scombéroïdes qui ont la bouche protractile. Ces poissons, d'ailleurs, ont le corps comprimé et élevé des Vomers, ainsi que leur peau fine, satinée et sans écailles apparentes. — Les *Dorées* (*Zeus*) ont la dorsale échancrée avec des épines accompagnées de longs lambeaux de la membrane, et une série d'épines fourchues le long des bases de la dorsale et de l'anale. Nous en avons dans nos deux mers une espèce jaunâtre, avec une tache ronde et noire sur le flanc : c'est le *Zeus faber*, vulg. appelé *Dorée* ou ***Poisson de saint Pierre.*** — Les *Capros* diffèrent des Dorées en ce qu'ils n'ont pas d'aiguillon le long de leur dorsale et de leur anale; en outre, ils ont le corps couvert d'écailles fort rudes, et le museau plus protractile. Tel est le *Capros* (***Zeus aper***), vulg. appelé *Sanglier*, petite espèce de couleur jaunâtre, qui habite la Méditerranée. — Enfin, le g. ***Lampris*** ou ***Chrysostose***, a pour type le *Chrysostose-lune*, ou ***Lampris tacheté*** (***Lampr. guttatus***), qui habite les mers du Nord. C'est un poisson qui atteint une assez grande taille et qui est orné de couleurs magnifiques. Tout son corps est d'un bleu d'acier qui, sur les flancs, passe au lilas, et devient, vers le ventre, du plus beau rose : les taches dont son corps est semé sont d'un blanc de lait; l'iris est d'un jaune d'or éclatant; enfin, ses nageoires sont d'un rouge vermillon.

SCOMBRE. s. m. T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

* **SCOPAIRE.** s. f. T. Bot. V. SCROFULARINÉES.

* **SCOPÈLE.** s. m. T. Ichth. V. SALMONES.

* **SCOPS.** s. m. T. Ornith. V. CHOUETTE.

* **SCOPULIPÈDES.** s. m. pl. (lat. *scopula*, petit balai; *pes*, *pedis*, pied). T. Entom. Voy. APIAIRES.

SCORBUT. s. m. (holl. *scheurbuik*). T. Méd.

Enc. — Le *Scorbut* est une affection cachectique, non fébrile, caractérisée par un affaiblissement général, par des hémorrhagies diverses, par des ecchymoses livides sur la peau, et enfin par la tuméfaction fongueuse et le saignement des gencives. On a longtemps distingué le sc. en *Sc. de terre* et *Sc. de mer;* mais cette distinction n'est pas fondée. La maladie dans les deux cas est identique : seulement, lorsqu'il est impossible d'écarter les influences qui lui ont donné naissance, comme cela a lieu en mer, elle a un caractère beaucoup plus grave. Ainsi, sur les navires, il est rare que le sc. présente le caractère sporadique : il atteint avec plus ou moins de rapidité la grande majorité des individus plongés dans le même milieu et soumis aux mêmes influences. — L'invasion du sc. se manifeste par une grande aversion pour le mouvement. Les individus atteints se fatiguent et s'essoufflent par le moindre exercice. Leur visage prend une teinte jaune caractéristique. Les gencives deviennent bientôt livides, molles, saignantes, avec ou sans enduit blanchâtre; l'haleine est fétide. Bientôt apparaissent des pétéchies sous-épidermiques, auxquelles succèdent de véritables ecchymoses, qui varient du jaune brun au bleu noirâtre; elles soulèvent la peau, lorsque l'infiltration sanguine s'étend à tout le derme et au tissu cellulaire sous-cutané. Les gencives deviennent fongueuses et s'ulcèrent, les dents se déchaussent. Ensuite viennent des douleurs articulaires insupportables; les hémorrhagies se multiplient; les phlyctènes sont suivies d'ulcères scorbutiques qui s'étendent rapidement; les dents, devenues vacillantes, tombent; quelquefois même les os maxillaires se carient. La plupart des scorbutiques éprouvent des défaillances et même des syncopes, quand ils essayent de se mouvoir. Beaucoup ont de la diarrhée, avec des selles horriblement fétides; souvent celles-ci sont sanguinolentes, ce qui contribue beaucoup à augmenter la faiblesse; l'urine est rare et devient promptement ammoniacale. Au milieu de ces troubles si graves, les facultés intellectuelles sont ordinairement intactes; mais il y a dépression morale, désespoir, nostalgie, et quelquefois tendance au suicide. Le sc. offre dans sa marche des alternatives en bien et en mal. Selon Lind, les symptômes s'aggravent quand le temps est brumeux, et s'amendent quand il est sec. Après une durée fort variable, il se termine par la guérison ou par la mort. Celle-ci arrive, soit dans un accès d'oppression, de dyspnée, soit dans une syncope, ou bien les malades s'éteignent par suite de l'épuisement de leurs forces. Quelques-uns sont emportés par des affections intercurrentes. Dans le cas de terminaison favorable, la convalescence est ordinairement longue; les individus restent longtemps faibles et décolorés. — Les causes du sc. sont complexes. Le froid humide est une des plus puissantes : aussi le rencontre-t-on fréquemment dans la basse Saxe et dans la Hollande. C'est également à l'humidité qu'est due sa fréquente apparition dans les prisons, les bagnes, les hôpitaux, ainsi que sur les navires qui font de longues traversées. Cette cause agit d'autant plus efficacement, qu'elle est unie à d'autres conditions défavorables, et particulièrement à une alimentation grossière et insuffisante. En effet, les viandes salées et fumées, qu'on a de tout temps regardées comme une des causes du sc. en mer, donnent des éléments insuffisants à la nutrition et que l'estomac a trop de peine à isoler. Enfin, un travail prolongé, les veilles excessives, les peines morales, la nostalgie, et généralement toutes les causes débilitantes, favorisent le progrès de la maladie. En général le sc., surtout celui qui affecte un grand nombre de personnes, survient sous l'influence de plusieurs de ces causes réunies. Cette affection est endémique, mais elle n'est pas contagieuse, bien que Fodéré ait affirmé le contraire. Elle paraît consister primitivement dans une altération spéciale du sang. Les recherches faites sur ce sujet ont démontré que la proportion des globules sanguins est notablement diminuée, tandis qu'il semblerait que celle de la fibrine est augmentée. — Le traitement de la maladie est surtout hygiénique. Ainsi un air sec, des vêtements chauds, et une bonne alimentation, à la fois végétale et animale, sont les meilleurs préservatifs. Le sc. qui, il y a environ un siècle, était endémique à Paris et à Londres, y est à peu près inconnu aujourd'hui, grâce aux améliorations apportées dans l'alimentation et le logement de la classe ouvrière. Bien plus, même chez les hommes de mer où il faisait autrefois tant de ravages, il est devenu, on peut presque dire, rare, grâce à une hygiène mieux ordonnée, et notamment à l'emploi du jus de citron. Lorsque le sc. se déclare, il faut aussitôt que possible soustraire les individus aux causes qui l'ont développé. S'il a été contracté en mer, les scorbutiques, dès qu'ils sont déposés à terre, se guérissent souvent assez rapidement, même sans médicaments; cette action salutaire de l'atmosphère terrestre est incontestable. Dans tous les cas, si les malades peuvent manger, on leur donne une alimentation substantielle et douce. On doit y joindre, suivant leur état, les toniques, comme le bon vin; les amers, comme la gentiane et le quinquina; les acides, comme les limonades végétales et les fruits acidules; les végétaux dits antiscorbutiques, tels que le cresson, le cochléaria, le raifort, etc. On combat le gonflement et la mollesse des gencives par des gargarismes toniques et astringents, par l'eau de Rabel, etc. On lave et l'on panse les ulcères avec des substances antiseptiques. Enfin on doit, pour éviter les rechutes, continuer le traitement un certain temps encore après la guérison.

SCORBUTIQUE. adj. 2 g. Qui tient de la nature du scorbut. *Affection sc. Symptômes scorbutiques.* ‖ Substantiv., Celui qui est malade du scorbut. *C'est un sc.*

SCORIE. s. f. (gr. σκωρία, crasse). T. Métall. Se dit Des matières qui se séparent des métaux en fusion et viennent se vitrifier à leur surface. *Le mâchefer est une sc.* ‖ *Scories volcaniques*, se dit De certains produits des volcans, qui ressemblent aux scories des métaux. = SCORIFICATION. s. f. Action de réduire en scories, ou Le résultat de cette action. = SCORIFICATOIRE. s. m. Écuelle à scorifier, dont on se sert dans la coupellation en grand. = SCORIFIER. v. a. Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites. = SCORIFIÉ, ÉE. p.

* **SCORPÈNE.** s. f. T. Ichth. V. JOUES *cuirassées.*

* **SCORPIOÏDE.** adj. 2 g. (gr. σκορπίος, scorpion; εἶδος, apparence). T. Bot. En forme de queue de scorpion. *Cyme sc.*, V. INFLORESCENCE. = SCORPIOÏDE. s. f. V. SCORPIURE. = SCORPION. s. m. T. Zool. Voy. PÉDIPALPES. ‖ T. Astron. V. CONSTELLATION et ZODIAQUE. = * SCORPIURE. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

SCORSONÈRE ou * SCORZONÈRE. s. f. (ital. *scorza*, écorce; *nera*, noire). T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

SCOTIE. s. f. (lat. *scotia*). T. Archit. V. MOULURE.

SCRIBE. s. m. (lat. *scriba*, écrivain). Nom donné chez les Juifs aux docteurs qui enseignaient la loi de Moïse et qui l'interprétaient au peuple. *Les scribes et les pharisiens.* ‖ * Chez les Grecs et chez les Romains, se disait D'un employé subalterne, chargé de transcrire les lois, les édits, les actes publics. ‖ Se dit aujourd'hui D'un copiste, d'un homme qui gagne sa vie à écrire, à copier. = SCRIPTEUR. s. m. (lat. *scriptor*). T. Chancell. rom. Officier qui écrit les bulles.

* **SCROBICULÉ, ÉE.** adj. (latin. *scrobs*, fosse). T. Botan. Dont la surface est creusée de petites fossettes. *Graine scrobiculée.*

SCROFULAIRE ou * SCROPHULAIRE. s. f. Voy. :

* **SCROFULARINÉES** ou * SCROPHULARINÉES. s. f. pl.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées, à corolle monopétale irrégulière, à carpelles soudés, à fruit bacciforme ou plus ordinairement capsulaire, à placentation axile, à graines pourvues d'un albumen, et à cotylédons à peine plus volumineux ou moins volumineux que la radicule. — *Caractères bot. :* Herbes, sous-arbrisseaux et quelquefois arbrisseaux, habituellement inodores, mais quelquefois fétides, rarement aromatiques. Feuilles opposées, verticillées, ou alternes. Fleurs axillaires, ou en grappe, rarement en épi. Pédoncules opposés ou alternes; tantôt simples et uniflores, tantôt multiflores en cymes dichotomes. Calice infère, persistant, composé de 5 folioles, ou de 4 par avortement. Sépales, tantôt soudés presque jusqu'à la pointe, tantôt soudés seulement à la base, tantôt entièrement distincts et imbriqués, souvent inégaux; alors le supérieur est le plus grand, les deux inférieurs sont les plus petits, et les deux latéraux sont intermédiaires. Corolle monopétale, pentamère, ou tétramère, parce que les pétales supérieurs sont complétement soudés; tube court ou long; limbe plat ou dressé, presque également divisé ou bilobé; préfloraison imbriquée. Étamines sur un seul rang, opposées aux sépales; la supérieure manquant entièrement, ou stérile, ou très-rarement fertile, et plus courte que les autres; les deux latérales égales, anthérifères, ou très-rarement stériles et abortives; les inférieures égales, quelquefois fertiles et égales aux latérales ou même plus longues, souvent stériles ou absentes; anthères à 2 loges, ou réduites à une seule, soit par avortement de l'une d'elles, soit par confluence des deux; déhiscence longitudinale. Ovaire supère, biloculaire, pluriovulé; style simple ou rarement un peu bifide. Fruit capsulaire, rarement bacciforme, bicarpellaire, biloculaire, tantôt avec 2 valves entières ou bifides, tantôt avec 4 valves entières, tantôt s'ouvrant par des pores ou des opercules, très-rarement presque indéhiscent : cloison parallèle ou opposée aux valves. Placentas adhérents à la cloison, parfois, à l'époque de la maturité, séparés et formant une ou deux colonnes centrales. Graines indéfinies, rarement définies, pourvues d'un albumen; embryon orthotrope, hétérotrope ou antitrope, mais légèrement recourbé. [Fig. 1. *Antirrhinum majus;* 2. Corolle et étamines; 3. Calice et pistil; 4. Fruit; 5. Coupe transversale du même; 6. Graine grossie; 7. Coupe verticale de la même.] La famille des *Scrofularinées*, appelée aussi par quelques auteurs *Pédiculaires*, *Rhinanthacées* et *Personnées*, à cause de la forme générale de la corolle, se compose de 176 genres, et de plus de 1800 espèces. Le savant botaniste G. Bentham les répartit en trois sous-familles, savoir : 1° les *Salpiglossidées :* inflorescence centrifuge; corolle à préfloraison plissée ou imbriquée, les deux lobes supérieurs placés en dehors des autres. 2° Les *Antirrhinées :* inflorescence tout à fait centripète; corolle bilabiée à préfloraison imbriquée, les deux lobes supérieurs placés en dehors des autres. 3° *Rhinanthées :* inflorescence centripète (à l'exception peut-être de quelques Buddléiées); corolle à préfloraison quinconciale ou irrégulièrement imbriquée, l'un des segments latéraux étant généralement externe, tandis que les deux supérieurs sont toujours internes. — Les Scrofularinées sont répandues en abondance dans toutes les parties du monde, depuis les régions les plus froides jusqu'aux lieux les plus chauds situés entre les tropiques. On en a rencontré une espèce dans l'île Melville, par 76° de lat. nord. Dans le centre de l'Europe, elles constituent environ le 26°, et, dans l'Amérique du Nord, le 36° de la flore phanérogame. Elles sont communes dans l'Inde entière, dans la Nouvelle-Hollande et dans l'Amérique du Sud. Enfin, les rivages stériles de la Terre de Feu en possèdent plusieurs genres.

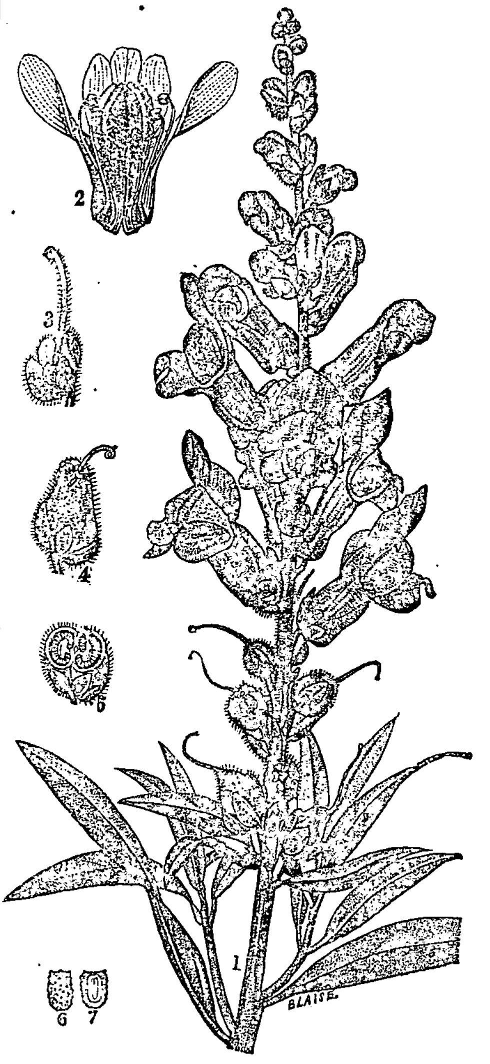

Les propriétés constatées dans les nombreuses espèces de cette famille sont très-variables. Beaucoup sont âcres ou amères; plusieurs sont narcotiques; quelques-unes sont mucilagineuses. Les feuilles et les racines de la *Scrofulaire aquatique* (*Scrofularia aquatica*), vulg. appelée *Bétoine aquatique*, de la *Scr. noueuse* (*Scr. nodosa*), vulg. *Grande Scrofulaire*, sont douées de propriétés purgatives et émétiques. En Italie, la décoction de la *Scr. canine* (*Scr. canina*), vulg. *Rue des chiens*, s'emploie en frictions pour guérir la gale des chiens et des moutons. On a constaté également que diverses espèces appartenant, soit au genre *Calcéolaire* (*Calceolaria*), soit à d'autres genres de la famille, agissent aussi comme émétiques et cathartiques. Dans la *Digitale pourprée* (*Digitalis purpurea*), vulg. *Gant de Notre-Dame*, la *Dig. ambiguë* (*Dig. ochroleuca*), la *Dig. épiglotte* (*Dig. ferruginea* ou *levigata*), ces propriétés âcres et narcotiques sont tellement développées, que ces plantes sont dangereuses. Leurs feuilles réduites en poudre, ou seulement un extrait de ces feuilles, causent des vomissements, des déjections alvines, des vertiges; en outre, elles augmentent la sécrétion de la salive et de l'urine, ralentissent notablement le pouls, c.-à-d. l'activité de la circulation, et peuvent même amener la mort. Le principe actif de la Digitale est une matière cristalline, inodore, d'une extrême amertume, qui est insoluble dans l'eau froide, mais se dissout aisément dans l'alcool. Cette matière, qui a été isolée par Homolle et Quevenne, est très-active, environ 100 fois plus que la poudre de la plante même. Sous ce rapport, le genre *Molène* (*Verbascum*) se rapproche du g. Digitale. Les graines de la *Mol. commune* (*Verb. thapsus*), vulg. appelée *Bouillon-blanc*, et de la *Mol. noire* (*Verb. nigrum*), vulg. nommée *Bouillon-noir*, servent à enivrer le poisson : les fleurs de la *Mol. lychnitis* (*Verb. lych-*

sitis) s'emploient quelquefois pour détruire les souris; enfin, le feuillage de toutes ces espèces est âcre et amer. Les feuilles du *Mimule ponctué* (*Mimulus guttatus*) se mangent en salade. Les vaches, dit-on, aiment beaucoup le *Mélampyre des prés* (*Melampyrum pratense*), que les habitants des campagnes désignent aussi sous les noms de *Rougeole*, de *Blé de vache* et de *Queue-le-renard.* Suivant Linné, le beurre est meilleur et plus jaune là où cette plante abonde. Enfin, ses graines s'emploient pour faire les cataplasmes émollients. Le suc des feuilles du *Torenia asiatique* (*Torenia asiatica*) s'emploie, au Malabar, dans le cas de gonorrhée. Dans l'Amérique espagnole, les Indiens font usage, dans les affections fébriles, de l'infusion de la *Scopaire douce* (*Scoparia dulcis*), vulg. *Balai doux*, *Arbre à balais sauvage.* Au Brésil, on l'emploie dans les affections hémorrhoïdales. L'*Euphraise officinale* (*Euphrasia officinalis*) est légèrement amère et aromatique. On l'a employée avec succès dans les ophthalmies catarrhales : d'où le nom bizarre de *Casse-lunettes* sous lequel on la désigne vulgairement. On la dit également utile dans les cas de toux, d'enrouement, et autres affections catarrhales. Le *Muflier à grandes fleurs* (*Antirrhinum majus*), communément appelé *Mufle-de-veau* et *Gueule-de-loup*, passait jadis pour astringent et vulnéraire. Les baies cuites de la *Brunfelsie d'Amérique* (*Brunfelsia americana*) sont sucrées : aux Antilles, on en fait un sirop astringent employé dans les diarrhées rebelles. Les espèces du genre *Pédiculaire* (*Pedicularis*) sont âcres ; néanmoins les chèvres les mangent. La *Péd. des marais* (*Ped. palustris*) était autrefois réputée détersive et vulnéraire. On l'emploie encore pour détruire les poux : de là son nom scientifique et son nom vulg. d'*Herbe aux poux.* En Sibérie, on l'administre en outre contre la syphilis. Le *Picrorhiza* doit son nom à l'amertume de sa racine; et, dans l'Inde, les médecins indigènes la prescrivent comme amer. L'*Herpeste amère* (*Herpestes amara*), espèce qui est aussi propre à l'Inde, est également remarquable par son amertume. Dans la Guyane, la *Vandélie étalée* (*Vandelia diffusa*) est fort estimée comme émétique et fébrifuge; on la vante surtout dans les fièvres bilieuses et dans la dysenterie. La *Linaire commune* (*Linaria vulgaris*) passe pour purgative et diurétique ; Elle est amère. La décoction de ses fleurs a été employée en lotions dans certaines affections cutanées chroniques. En Suède et à Londres, on fait bouillir cette plante dans du lait, et on la suspend dans les chambres pour tuer les mouches. La *Lin. cymbalaire* (*Lin. cymbalaria*), vulg. *Cymbalaire*, a une saveur analogue à celle du Cresson, et on l'a recommandée comme antiscorbutique. La *Véronique beccabunga* (*Veronica beccabunga*), vulg. *Beccabunga*, est également réputée comme antiscorbutique. D'après Hamilton, les docteurs hindous l'administrent, mêlée avec du sucre, dans le diabète, et cela avec succès : mais Lindley pense que ce qu'Hamilton attribue à la Cymbalaire s'applique à la *Lin. rameuse* (*Lin. ramosissima*). La *Lin. élatine* (*Lin. elatine*), vulg. appelée *Velvote vraie*, passe pour amère et purgative. Mais ces propriétés se retrouvent, à un degré bien supérieur, dans la *Gratiole officinale* (*Gratiola officinalis*), appelée autrefois *Gratia Dei*, *Herba Dei*, *Herbe au pauvre homme*, etc., à cause de son énergie. Elle est extrêmement amère, et constitue un éméto-cathartique violent et non sans danger, quand on l'administre à trop haute dose. Elle n'est plus employée, sauf quelquefois dans la médecine vétérinaire. On croit qu'elle formait la base du célèbre remède antigoutteux connu sous le nom d'*Eau médicinale;* et comme la Gratiole contient un principe actif analogue à la vératrine, cela n'a rien d'improbable. Les feuilles et la racine de la *Grat. du Pérou* (*Gr. peruviana*) sont de même purgatives et émétiques. La *Bramie dentée* (*Bramia serrata*) est douée d'une odeur extrêmement pénétrante : aussi, au Brésil, on s'en sert pour préparer des bains médicamenteux qu'on dit efficaces dans les douleurs rhumatismales. Dans le même pays, on tient en grande estime la *Franciscea uniflora*, et surtout sa grosse racine, qu'on a appelée *Manaca.* On prétend qu'elle exerce une stimulation énergique sur le système lymphatique, et l'on en fait un grand usage dans la syphilis : d'où le nom de *Mercure végétal* que lui donnent les habitants du pays. L'écorce intérieure et toutes les parties herbacées de la plante sont amères et nauséeuses. Elle passe en outre pour être purgative, émétique, emménagogue et alexipharmaque : à haute dose, c'est un poison âcre. La *Véronique officinale* (*Veronica officinalis*), vulg. appelée *Véronique mâle*, est aromatique et tonique. Il en est de même de la *Vér. en épi* (*V. spicata*), de la *V. teucriette* (*V. teucrium*), et de la *V. petit-chêne* (*V. chamædrys*), vulg. nommée *Vér. femelle.* Les sommités de la *Vér. officinale* se prennent en infusion en guise de thé, d'où le nom de *Thé d'Europe* sous lequel on désigne quelquefois cette plante. En Amérique, les feuilles de la *Capraire à deux fleurs* (*Capraria biflora*) s'emploient aussi quelquefois pour remplacer le thé, et pour ce motif on nomme encore cette espèce *Thé d'Amérique* et *Thé du Mexique.* Dans la province de Caracas, on se sert de l'*Angélonie à feuilles de Salicaire* (*Angelonia salicariæfolia*) comme chez nous de la Violette. Quelques espèces de cette famille se rangent parmi les plantes tinctoriales. On se sert en quelques endroits des fleurs de la *Linaire commune* pour obtenir une couleur jaune. Au Chili, on recueille en grande quantité, sous le nom de *Relbun*, les racines de la *Calcéolaire arachnoïde* (*Calceolaria arachnoidea*) pour teindre les étoffes de laine en rouge. Enfin, les feuilles du *Rhinanthe majeur* (*Rhinanthus crista-galli*), vulg. *Crête-de-coq*, teignent la laine alunée en jaune vif et la soie en jaune-citron. Un grand nombre de genres fournissent des plantes d'ornement cultivées dans nos jardins pour l'élégance et la variété de formes de leurs fleurs. Nous citerons particulièrement sous ce rapport les genres *Anthocercis*, *Antirrhinum*, *Buddleia*, *Celsia*, *Maurandia*, *Mimulus*, *Paulownia*, *Pentstemon*, *Salpiglossis*, *Schizanthus* et *Veronica.*

SCROFULES. s. f. pl. (lat. *scrofa*, truie). T. Méd.

Enc. — On donne le nom de *Scrofules*, de *Maladie scrofuleuse*, et vulgairement d'*Écrouelles* ou d'*Humeurs froides*, à un état cachectique, caractérisé par des lésions diverses survenant du côté des parties molles et des os, et spécialement par l'engorgement chronique des ganglions lymphatiques. — Les individus prédisposés aux scrofules présentent généralement les signes extérieurs suivants : une peau blanche, fine, satinée ; un teint rosé, des cheveux blonds, des lèvres un peu épaisses et d'un rouge-cerise, la mâchoire inférieure large et comme carrée, des dents ternes ou qui se carient de bonne heure ; une tête volumineuse et des pommettes saillantes, une poitrine étroite et aplatie, un gros ventre et des chairs molles et flasques. Ces individus sont sujets dès leur enfance aux coryzas, aux angines, aux ophthalmies, aux écoulements d'oreille, à la diarrhée, aux éruptions pustuleuses et vésiculeuses. Ils ont généralement peu d'énergie musculaire, sont nonchalants et résistent mal à la fatigue. Au reste, les causes qui déterminent la cachexie scrofuleuse ou, comme on dit encore, la *Scrofule*, sont multiples et complexes. Au premier rang, on place l'influence du froid humide, le défaut d'insolation, la mauvaise nourriture, l'usage d'eaux séléniteuses ou provenant de la fonte des neiges, la respiration d'un air altéré et non renouvelé. Cette cachexie est endémique dans les pays froids, surtout bas et humides, dans les gorges des montagnes, dans les lieux marécageux, dans les quartiers malsains des villes où s'entasse une population misérable et mal nourrie ; elle atteint particulièrement les individus à tempérament lymphatique, surtout les enfants et les femmes. L'allaitement par une nourrice scrofuleuse, le virus syphilitique et l'hérédité exercent sur son développement une influence incontestable. Parfois cependant la maladie survient spontanément sans l'intervention d'aucune cause apparente. C'est ainsi que des enfants issus de parents sains et dans d'excellentes conditions hygiéniques sont parfois rongés de scrofules. — La marche des scrofules est généralement lente ; elle est plus rapide chez les pauvres enfants abandonnés, privés de soins et soumis sans relâche à l'action des influences dont il vient d'être parlé. La maladie se manifeste d'abord par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui se forment aux glandes lymphatiques du cou, de l'aisselle, et quelquefois aux aines et dans le creux poplité. Ces tumeurs, qui surviennent sans douleur, ne présentent dans le principe aucune altération de la peau. Mais peu à peu elles s'accroissent, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau devient alors luisante et d'un rouge bleuâtre, puis s'ulcère. Ces ulcères sont blafards, et il s'en écoule un pus séreux, mêlé à des grumeaux d'une matière caséeuse. La suppuration une fois établie persiste longtemps ; les abcès se ferment et s'ouvrent à plusieurs reprises; il se forme des trajets fistuleux ; et au niveau de ces abcès la peau est bleuâtre, amincie, plus ou moins largement décollée. Les *cicatrices* qui en résultent sont irrégulières, enfoncées, indélébiles, d'un caractère tout particulier. Dès le début de ces altérations, on voit les malades pâlir, s'étioler, perdre leurs forces, et présenter un aspect caractéristique : bouffissure du visage surtout aux lèvres et au nez, yeux souvent affectés d'inflammation opiniâtre, écoulement purulent par les oreilles, haleine fétide, diarrhée, altération des dents, maigreur générale, fièvre hectique. Pendant que ces phénomènes se succèdent, des altérations profondes affectent d'autres tissus ; des abcès froids se montrent çà et là sur différentes parties du corps, et deviennent le foyer d'une sécrétion séro-purulente qui se fait jour par des petits trous, ou donne lieu à des ulcérations grisâtres, irrégulières, bientôt recouvertes de croûtes brunes sous lesquelles séjourne le pus. Parfois les articulations du genou, de la hanche, du pied, du coude, s'engorgent, se tuméfient et constituent des *tumeurs blanches.* On voit encore certains os longs, et surtout les os courts et spongieux, tels que ceux qui forment le tarse, le sternum, la colonne vertébrale, être affectés de *carie* ou de *mal de Pott.* La peau peut aussi devenir le siége d'affections cutanées diverses qui présentent un cachet particulier, et qu'on désigne sous le nom de *Scrofulides.* Le *lupus*, particulièrement, affecte assez fréquemment la peau du visage. Enfin, sous l'influence des causes d'épuisement que nous venons de signaler, les scrofuleux sont souvent atteints de tubercules dans les divers organes, notamment dans les glandes mésentériques qui deviennent alors le siége du *carreau*, ou bien dans les poumons où l'affection donne lieu à la *phthisie.* — Lorsque les engorgements scrofuleux sont limités, la maladie peut se terminer par la guérison. Tantôt alors il y a résolution des tumeurs ; tantôt elles disparaissent après s'être évacuées au dehors ; tantôt elles diminuent de volume et s'indurent : les tubercules passent à l'état crétacé, et les altérations des os s'arrêtent, mais sans qu'il soit possible de les ramener à leur premier état. Dans tous les cas, l'amélioration se fait très-lentement : il faut des mois, et le plus souvent des années pour que la guérison s'effectue. — Le traitement de la cachexie scrofuleuse comprend des moyens hygiéniques et des moyens thérapeutiques. Les premiers sont les plus importants, car seuls ils peuvent enrayer la maladie. Un air pur et sec, une habitation bien aérée et exposée au soleil, un régime analeptique composé surtout de viandes rôties et grillées, de légumes verts et de bon vin, des vêtements de laine, des exercices en plein air, des frictions sèches et des fumigations aromatiques, des bains de mer ou des bains sulfureux sont indispensables pour modifier l'état général de l'économie. Quant aux moyens thérapeutiques, ils consistent surtout dans l'emploi des toniques, tels que la gentiane, le houblon, le quinquina et les ferrugineux, et dans l'administration des médicaments réputés antiscorbutiques. Mais l'iode et ses composés constituent les agents *antiscrofuleux* par excellence. On les administre sous toutes les formes imaginables ; mais on doit les employer avec prudence et discernement. L'huile de foie de morue, dont l'efficacité est aujourd'hui incontestée, paraît surtout agir par l'iode qu'elle contient. En général, les scrofules exigent ordinairement aussi un traitement local. Les tumeurs glanduleuses et les gonflements osseux seront frictionnés avec l'onguent mercuriel, auquel on ajoute un vingtième de son poids d'hydrochlorate d'ammoniaque, ou avec une pommade d'hydriodate de potasse simple ou iodurée. On lave les ulcères avec du vin, avec une décoction de quinquina, de feuilles de chêne, etc. Mais fort souvent encore, les ulcères, les caries, les décollements, les abcès, exigent l'intervention de la chirurgie. — Voy. Lebert, *Traité des maladies scrofuleuses.*

SCROFULEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui a rapport aux scrofules. *Humeur, tumeur scrofuleuse. Abcès s.*, Voy. Abcès. ‖ Se dit aussi Des personnes affectées de scrofules. — Subst., *C'est un s., une scrofuleuse.*

***SCROTAL, ALE.** adj. Qui appartient au scrotum. *Hernie scrotale.* = Scrotocèle. s. m. (gr. κήλη, tumeur). Hernie complète qui descend jusqu'au fond du scrotum. = Scrotum. s. m. (lat. *scrotum*, de *scortum*, peau, cuir). T. anat. Enveloppe cutanée des testicules. On dit vulgair., *Les bourses.*

SCRUPULE. s. m. (latin. *scrupulum*, de *scrupus* petite pierre). T. Métrol. Voy. Poids. ‖ T. Astron. *Sc. chaldaïque*, La dix-huitième partie d'une minute. ⇒ Reste de difficulté, nuage qui reste dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire. *Vous n'avez pas assez instruit votre rapporteur, il lui reste quelques scrupules dans l'esprit.* ‖ Trouble, inquiétude de conscience qu'on éprouve, quand on craint qu'une chose licite ne soit illicite, ou quand on considère comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère. *Sc. de conscience. Grand, léger sc. Avoir un sc., des scrupules. Faire naître, lever des scrupules. Il faut porter la probité jusqu'au sc. Se faire un sc. d'une chose. — Faire un sc. d'une chose à quelqu'un*, Lui en donner du scrupule. *Je lui ai fait un sc. de sa mollesse, de son luxe.* ‖ Se dit encore, D'une grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs. *Il est exact jusqu'au sc. S'attacher aux moindres règles avec sc.* — De la sévérité qu'apporte un auteur, un artiste à la correction d'un ouvrage. *Il corrige, il retouche ses ouvrages avec beaucoup de sc.* — D'une grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs. *Cette action peut n'être pas répréhensible, mais je m'en ferais sc., un sc. Je ne m'en fais pas le moindre sc.* = Scrupuleusement. adv. D'une manière scrupuleuse. *Il s'attache sc. aux formalités. Il examine tout sc.* = Scrupuleux, euse. adj. Qui est sujet à avoir des scrupules. *Il est fort sc. Un écrivain sc. Conscience scrupuleuse. On ne peut être trop sc. Il n'est pas sc.*, Il n'est pas délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir. — On dit substant. De quelqu'un qui se tourmente de vains scrupules, ou qui affecte d'être fort scrupuleux, *C'est un sc., une scrupuleuse.* ‖ *Exactitude, recherche scrupuleuse*, Très-grande exactitude, recherche très-exacte.

SCRUTATEUR. s. m. Celui qui scrute. *Un sage sc. de la nature, des secrets de la nature. Dieu est le sc. des cœurs.* — Dans ce sens, on dit adjectiv., *Un œil sc. Des regards scrutateurs.* ‖ Dans les assemblées délibérantes, où l'on vote par suffrages secrets, Celui qui est chargé de dépouiller et de vérifier le scrutin. *Nommer des scrutateurs.* = Scruter. v. a. (lat. *scrutari*). Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées. *Sc. les merveilles de la nature.* ‖ Au sens moral, *Sc. la conduite, la pensée, la conscience de quelqu'un. Dieu scrute les cœurs des hommes.* ‖ Scruté, ée. part. = Scrutin. s. m. (lat. *scrutinium*). V. Vote.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse dont le safran est la base. On dit aussi *Escubac* et *Usquebac.*

*** SCUDO.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

SCULPTER. v. a. [On pron. *Sculter, Sculteur.*] (lat. *sculpere*). Tailler, faire avec le ciseau une figure, une image, un ornement de marbre, de pierre, de bois, de métal, etc. *Sc. une statue, un bas-relief. Sc. un vase, un meuble. Sc. des armoiries.* = Sculpté, ée. part. ‖ Qui est orné de sculptures. *Meuble sculpté. Une boiserie sculptée.* = Sculpteur. s. m. Celui qui fait avec le ciseau des statues, des bas-reliefs, des ornements, etc. *Un célèbre sc. Sc. en bois, en marbre.*

SCULPTURE. s. f. [On pron. *Sculture.*]

Enc. — I. La *Sculpture* est l'art de représenter les êtres animés ou inanimés par des images réelles et palpables, en donnant à ces images la forme même qui est propre à ces êtres. La sc. parvient à ce résultat, soit en modelant une substance douée d'une certaine mollesse, comme la cire et l'argile humide, soit en taillant une matière dure, comme le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; soit en faisant des moules au moyen desquels elle reproduit en saillie l'image qu'ils présentent en creux. Mais, dans le langage technique, le mot *Sculpture* désigne l'art de tailler le bois, la pierre, le marbre, etc., tandis qu'on appelle *Plastique*, l'art de modeler, et *Moulage*, l'art de représenter les images l'aide de moules préparés par la plastique. Enfin, la *Ciselur* achève l'œuvre du moulage ou de la fonte, en faisant disparaîtr les défauts résultant de ce travail, et en donnant le dernier fini à l'œuvre. Chez les anciens, la *Glyptique* constituait une branche de la sc.; mais les modernes la considèrent comme un art distinct. Selon la nature des objets qu'elle représente, la sc. reçoit encore des noms divers. Quand elle s'applique à la reproduction des êtres animés, et particulièrement de l'homme, elle prend celui de *Statuaire.* On l'appelle *Sc. d'ornements*, quand elle s'attache à la représentation de tout autre objet. La sc. d'ornements est le plus souvent un accessoire de l'architecture, et alors elle doit se subordonner à celle-ci, tandis que la statuaire est un art tout à fait indépendant. Enfin, la sc. se distingue encore, au point de vue géométrique, en *Sc. de ronde bosse* et en *Sc. en relief*. La première représente les objets sous leurs trois dimensions, comme une statue, tandis que, dans la seconde, toutes les figures représentées font saillie sur un fond auquel elles tiennent ou sur lequel elles sont appliquées. On appelle proprement *Bas-relief*, la sc. en relief où les contours et les formes des figures ne sont indiqués que par une légère saillie. Le bas-relief devient *Demi-relief* ou *Demi-bosse*, lorsque les figures engagées dans le bloc sortent à peu près de la moitié de leur épaisseur. Enfin, on a un *Haut-relief*, lorsque plusieurs parties des figures ne sont point ou sont très-peu engagées dans le bloc.

II. Parmi les arts plastiques, la sc. tient une place intermédiaire entre l'architecture et la peinture. Comme la première, elle façonne la matière étendue et solide; mais elle ne se borne pas à la disposer selon les lois géométriques. Ce qu'elle représente, c'est le corps animé, vivant, et surtout le corps humain, avec lequel l'âme s'identifie tout entière. Si, comme moyen d'expression, elle l'emporte sur l'architecture, elle est, sous ce rapport, bien inférieure à la peinture. La sc. en effet n'offre le caractère individuel que dans sa généralité et dans la mesure où le corps peut l'exprimer dans un moment déterminé, sans mouvement, sans action vivante et sans développement. Privée par l'absence du regard de l'expression suprême de l'âme; ne pouvant demander à la magie des couleurs ces nuances délicates qui rendent les traits particuliers du caractère et les sentiments qui agitent l'âme humaine; impuissante à trouver dans les effets de la perspective, de la lumière et des ombres les moyens d'atténuer ou d'effacer l'accessoire et le secondaire, pour ne présenter à la vue que ce qui doit frapper l'esprit et l'arrêter, la sc., avec ses trois dimensions également visibles, est condamnée par sa nature même à représenter la forme extérieure comme expression de l'âme privée de passions, de sentiments trop déterminés; mais elle représente la perfection de cette forme corporelle, la beauté plastique, la vie, c.-à-d. le corps et l'âme dans leur harmonieuse unité. — « Le fond essentiel des représentations de la sc., dit Hegel, c'est l'esprit incarné dans une forme corporelle. Or, toute situation de l'âme n'est pas propre à être ainsi manifestée. L'activité, le mouvement, la passion déterminée, ne peuvent être représentés sous une forme matérielle; celle-ci doit nous montrer l'âme répandue dans le corps tout entier, dans tous ses membres. Ainsi, ce que représente la sc., c'est l'individualité spirituelle dans son essence, avec son caractère général, universel, éternel : l'esprit élevé au-dessus des inclinations, des caprices, des impressions passagères qui influent sur l'âme, sans la pénétrer profondément. Or, cet état de l'esprit non encore particularisé, inaltérable, concentré, calme, c'est le divin en opposition avec l'existence finie qui se développe au milieu des accidents et des hasards, dont ce monde de la diversité et du changement nous offre le spectacle. Sous ce rapport, la sc. doit représenter le divin en soi, dans son calme infini et dans sa sublimité, éternel, immobile, sans désaccord d'action et de situation. Si ensuite, affectant un mode plus déterminé, elle représente quelque chose d'humain dans la forme et le caractère, elle doit encore repousser tout ce qui est accidentel et passager, et n'admettre que le côté invariable, fixe, le fond du caractère. Cet élément fixe, c'est ce que la sc. doit exprimer comme constituant la vraie individualité; elle représente ses personnages comme des êtres complets en soi, dans un repos absolu, affranchis de toute influence étrangère. La forme humaine qui fait l'objet propre de la sc. doit donc toujours être représentée, non dans ce qui la rapproche de la forme animale, mais dans sa beauté idéale, c.-à-d. libre, harmonieuse, reflétant l'esprit par les traits qui le désignent, par toutes ses proportions, par la pureté et la régularité de ses lignes, par son maintien, ses poses, etc. » — Tandis que la peinture, grâce à la variété de ses moyens d'expression, peut reproduire la laideur même, en compensant, pour ainsi dire, le vice de la forme extérieure, par l'expression de la vie spirituelle, par la vivacité de la passion, par l'énergie du mouvement, par la seule signification du regard, la sc. ne peut peindre que par l'ensemble total des traits du visage ou du corps : elle ne saurait, en aucun cas, racheter le vice de la forme corporelle par aucun artifice. Chez elle, l'expression ne peut pas se concentrer dans le regard, pas même dans les seuls traits du visage, sans le faire grimacer; elle doit se répandre dans le corps tout entier. Il résulte de là que le nu, dans sa beauté plastique, devient une condition essentielle de la sc.; ou, s'il se revêt d'un voile, la draperie doit constamment révéler la forme qu'elle recouvre et trahir sous ses plis le mouvement et la vie. Faute d'une théorie suffisante et d'une idée nette de ce qu'on doit demander à cet art austère, les sculpteurs tendent à tomber dans trois excès également funestes et qu'on doit également combattre. Le premier consiste dans l'imitation servile de types conventionnels, dans la production stéréotypée d'œuvres mornes et mortes, sans jeunesse et sans vérité, coulées dans un moule en quelque sorte uniforme, et d'où toute libre et personnelle inspiration est exclue. Le second, opposant à cette excessive timidité une fougue extrême que la sc. ne saurait admettre, tend à introduire dans cet art l'élément pittoresque, l'expression de tous les sentiments et de toutes les passions, l'exagération et le théâtral. Enfin le troisième, oubliant que la sc. a pour but l'agrandissement du modèle vivant par l'intervention de la pensée, s'arrête à la reproduction servile de ce modèle et renferme l'art dans la réalité prosaïque. Or, si l'étude du modèle vivant, trop souvent négligée dans les écoles académiques, doit être pour le sculpteur une indispensable préparation, elle ne saurait être qu'une préparation et qu'une étude. Elle est si loin de suffire à tout, que, si l'on tombe dans l'imitation exagérée de la nature, le plus idéal des arts devient prosaïque et sensuel. L'expression triviale et les passions violentes se substituent aux grandes pensées et aux émotions généreuses. Les détails anatomiques remplacent l'harmonie des lignes. On en arrive bientôt à reproduire le corps humain d'après des moulages, et la sc. y perd sa noblesse, sa grandeur et sa chasteté.

III. La *Sculpture* proprement dite, ou *Statuaire*, procède, soit en taillant une matière dure, ordinairement la pierre ou le marbre, soit en coulant dans un moule des métaux en fusion, le plus souvent du bronze. Dans tous les cas, l'artiste jette sa première idée dans un petit modèle de cire colorée ou d'argile, que l'on appelle *Maquette*. Ce modèle est ensuite reproduit en argile, sur une grande échelle, et aussi terminé que possible, car c'est d'après cette reproduction que le marbre sera taillé ou le métal coulé. Pour cela, on dispose d'abord sur une base une armature de bois ou de fer, puis on fixe sur cette armature des masses d'argile humectées, et on leur fait prendre en les pétrissant la forme grossière de ce qu'elles doivent représenter. Enfin, on perfectionne le travail avec le pouce et l'ébauchoir. Comme l'argile sèche promptement, on la mouille de temps en temps, parce que, sans cette précaution, elle ne pourrait plus être maniée : on a soin en outre de la couvrir de linges humides toutes les fois qu'on interrompt l'opération. Au lieu d'argile, on emploie souvent la cire pour les petits sujets, et le plâtre pour les figures colossales. Quand le modèle est achevé, on le moule en plâtre, tantôt *à bon creux*, tantôt *à creux perdu*, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs. Il ne reste plus alors qu'à reproduire ce modèle en plâtre, soit en marbre, soit en métal.

A. La reproduction en marbre est presque toujours confiée à des artistes d'un ordre inférieur, dont le talent consiste principalement dans une grande habitude de travailler cette matière, et que l'on appelle, pour ce motif, *Praticiens*. On commence par établir le bloc de marbre sur un massif de maçonnerie très-solide, sur lequel on le scelle avec du plâtre. On fixe le modèle de la même manière et à la même hauteur. Au-dessus de chacun d'eux on place horizontalement et d'une manière invariable, un châssis carré semblable, et assez grand pour dépasser un peu l'aplomb des parties saillantes. Chacun des côtés des châssis porte un certain nombre de divisions égales et numérotées, d'où l'on peut faire tomber des fils à plomb. Les choses étant ainsi disposées, on comprend que si l'on présente horizontalement une fiche dont la pointe touche une partie quelconque du modèle, la section de cette fiche avec un fil à plomb correspondant fournit une mesure qu'on peut reporter exactement sur le marbre. Pour faire cette opération avec plus de précision, ce qu'on appelle *mettre aux points*, on se sert du compas, et l'on enfonce dans le plâtre de petits clous de cuivre dont la tête plate porte à son centre un trou pour loger la pointe de l'instrument. Les premiers points que l'on place sont les plus saillants : on les fixe trois à trois, de manière que de l'un à l'autre, on puisse former un plan sans toucher aux parties intermédiaires, et l'on marque les points correspondants sur le marbre. Alors le praticien taille celui-ci à larges plans, opération qui s'appelle *épanneler*. Pour atteindre les points situés plus ou moins profondément dans le bloc, on le perce avec un foret et l'on enlève les éclats jusqu'à ce que le fond du trou soit à découvert. Les points principaux servent ensuite à en déterminer d'autres que l'on multiplie progressivement, de telle sorte que, dans quelques parties, ils ne sont pas à plus d'un centimètre l'un de l'autre. Une fois que le praticien a mis au jour les points dont l'ensemble forme la surface de la statue représentée, il a terminé sa tâche. Alors survient le sculpteur qui, en enlevant cette dernière portion de matière, communique au marbre la vie et l'expression. Enfin, il donne le dernier fini à la statue, soit avec le ciseau, soit à l'aide de la pierre ponce, de la peau de chien de mer, de la prêle et de l'émeri : quelquefois même, il passe par-dessus un enduit de cire. Toutefois le ciseau est l'instrument par excellence du sculpteur; c'est le premier et le dernier dont l'artiste doive se servir. Tant que dure le travail, on laisse entre les doigts et pour supporter les membres saillants des tenons plus ou moins volumineux, qu'on fait disparaître lorsque l'œuvre a reçu la dernière main. Dans l'exécution de leurs statues de marbre, les artistes de l'antiquité procédaient, comme ceux de nos jours, à l'aide de points de repère; mais nous ne connaissons pas les moyens géométriques qu'ils employaient pour les placer : au reste, le problème peut être résolu de bien des manières. On a aussi inventé des machines à mettre aux points qui donnent des résultats très-exacts et très-prompts. Telle est celle imaginée par le graveur Gatteaux, qui fait en même temps l'office d'aplomb, de compas, de sonde et de trépan. Elle débite en partie le marbre et permet de copier à l'inverse, c'est-à-d. de mettre à droite ce qui est à gauche. Lorsque c'est en pierre ou en bois que l'on veut reproduire le modèle de plâtre, on opère de la même manière que nous venons de dire pour le marbre; il n'y a guère de différences que dans les outils et leur maniement.

B. Le coulage d'une statue en bronze se fait suivant deux méthodes, avec un moule de cire ou avec un moule de sable. La fonte en cire est toujours à cire perdue, c.-à-d. que le moule ne peut servir qu'une fois. En principe, elle consiste à exécuter en cire, autour d'un *noyau* outmassif, soit de brique pilée, soit de plâtre, le modèle de la figure qu'on veut reproduire. Quand ce modèle a reçu la dernière main de l'artiste, le fondeur commence par disposer, sur différents points de sa surface, des cylindres de cire qui sont destinés à se transformer plus tard en tuyaux, lesquels serviront, les uns de *Jets*, pour porter le métal fondu dans toutes les parties du moule; les autres d'*Évents*, pour donner issue à l'air; d'autres enfin, de *Tire-cire*, c.-à-d. de conduits destinés à laisser écouler la cire. Cela fait, il couvre le modèle d'une potée très-fine, consistant en un mélange pâteux de terre sablonneuse, de crottin de cheval et de poil de bœuf, qu'il applique au pinceau par couches successives; puis il entoure le tout d'une *Chape* solide, c.-à-d. d'une épaisse enveloppe de plâtre et de sable. Il chauffe ensuite son travail avec une certaine lenteur, pour faire fondre la cire, qui s'échappe alors par les conduits ou *tire-cire* ménagés à cet effet, en laissant un vide entre le noyau et la potée, ainsi que dans les cylindres. Lorsque la cire est toute fondue, on bouche les tire-cire et on cuit au rouge le moule et le noyau. Après quoi, on enterre ceux-ci et l'on construit au-dessus un bassin, appelé *Écheno*, au fond duquel sont les orifices des jets, tandis que les évents s'élèvent un peu au-dessus. Ces opérations achevées, le fondeur établit le fourneau de telle manière qu'il domine l'écheno; puis il allume le feu, et quand le métal en fusion est arrivé au degré de fluidité convenable, il introduit ce dernier dans le bassin, d'où il se répand dans le moule par les jets. La matière qui rejaillit bientôt par ces derniers et par les évents indique que la statue est coulée. Il n'y a plus qu'à la déterrer, à scier les tuyaux de métal dont elle est hérissée, à la raccorder, à la réparer, s'il y a lieu, et à lui donner la couleur. — Pour la fonte en sable, il faut un modèle de plâtre. Sur ce modèle on foule de petits blocs de sable de formes diverses, qui doivent s'arc-bouter réciproquement; ces petits blocs sont successivement ajoutés les uns à côté des autres, et battus jusqu'à ce qu'on suppose que tous les détails du modèle sont parfaitement empreints sur celle de leurs surfaces qui est en contact avec lui. On couvre ainsi toute la superficie du modèle, en ayant soin de faire en même temps la chape, également par parties, afin de pouvoir la démonter plus facilement. On fait encore, à mesure que le travail avance, les évents et les jets. Le moulage achevé, on *dépouille* le modèle, c.-à-d. on démonte les pièces qui l'enveloppent, et l'on remonte de nouveau celles-ci sur l'emplacement où aura lieu le coulage; après quoi on forme leur noyau en remplissant de sable bien battu le vide qu'elles présentent à l'intérieur. Enfin, on les démonte une seconde fois pour le *tirage d'épaisseur*, c.-à-d. pour enlever au noyau, sur toute sa surface, une couche de matière dont l'enlèvement doit donner l'emplacement du métal à couler. Il ne reste plus alors qu'à faire sécher le moule, et à y introduire le métal en fusion. L'application des procédés qui précèdent exige une multitude d'opérations accessoires dans la description desquelles le cadre de notre livre nous interdit d'entrer. Nous dirons seulement qu'ils offrent, l'un et l'autre, quand on veut couler d'un seul jet, des difficultés très-considérables, et dont on ne peut triompher qu'à force de travail et de dépense. Aussi a-t-on aujourd'hui généralement l'habitude de couler les pièces un peu importantes en plusieurs parties séparées, que l'on assemble ensuite avec le plus grand soin.

C. On donne le nom de *Sc. mécanique* à un ensemble de procédés destinés à reproduire économiquement les produits de l'art du sculpteur, soit en les réduisant ou en les amplifiant, soit en leur conservant leurs dimensions naturelles. Le plus remarquable de ces procédés est celui qui porte le nom de Louis Colas, son inventeur. Grâce à d'ingénieux perfectionnements apportés au tour à portrait, et qui datent de 1837, cet artiste est parvenu à copier, réduire ou amplifier, avec une exactitude mathématique et en une seule pièce, de pierre, d'ivoire, de plâtre, de marbre, de bois ou de bronze, les statues, les groupes et les bustes, en ronde bosse aussi bien qu'en bas-relief. Par l'invention de son procédé, Louis Colas a donné le moyen de vulgariser, et de mettre à la portée de tous, les chefs-d'œuvre de la statuaire ancienne et moderne qui jusqu'alors n'avaient pu être qu'à la portée d'un petit nombre. Le procédé Moreau, qui date de 1838, n'est pas susceptible des mêmes applications que le précédent, mais il se recommande par son originalité. Il a spécialement pour objet le travail du marbre, et consiste à produire des ornements sur ce dernier à l'aide d'un moule de fer qui le frappe continuellement, pendant qu'un filet d'eau mélangé de grès pulvérisé s'écoule entre les deux corps. Le procédé Graenacker, qui date de la même année, n'est pas moins ingénieux. Il sert à revêtir le bois de dessins d'une délicatesse extrême en y appliquant, au moyen d'une forte pression, des moules de fonte chauffés jusqu'au rouge. Nous citerons encore le procédé Ardisson, qui date de 1839, et qui est également destiné au travail du bois. On prépare grossièrement les pièces à la gouge ou au ciseau, après quoi on les soumet à l'action d'une presse énergique, jusqu'à ce qu'elles aient pris exactement les formes d'un moule de fonte qui refoule les fibres du bois debout. Divers autres procédés de sc. mécanique ont été imaginés par Grimpé, Girard, Lebas, Jordan, etc.; mais nous ne pouvons entrer dans de plus longs détails à ce sujet.

IV. Il est absurde de rechercher, comme l'ont fait certains érudits, à quel peuple et à quelle époque on doit attribuer l'invention de la sc. Cet art en effet est de tous les temps et de tous les lieux : il se retrouve sous des formes à peu près identiques chez les nations les plus anciennes du vieux monde, ainsi que chez les peuples civilisés ou sauvages qui habitaient le nouveau continent et les îles de l'Océanie lors de la découverte de ces pays. Dans l'antiquité, nous voyons dès les temps les plus reculés, la sc. en honneur chez les Égyptiens, chez les Indiens, chez les Perses, dans l'Assyrie, dans la Phénicie, dans toutes les parties de l'Asie Mineure, etc. Dans l'Inde, les statues qu'on est porté à regarder comme les plus anciennes, ressemblent exactement à celles qu'exécutent aujourd'hui les artistes hindous; sans valeur au point de vue de l'art, elles n'offrent d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire, en tant qu'elles sont la traduction des idées religieuses de cette singulière contrée. Chez les Égyptiens, l'art, dit-on, reçu pour la première fois des règles fixes; mais on ne peut l'entendre qu'au sens religieux, c.-à-d. qu'il était interdit aux artistes égyptiens de s'écarter du type consacré pour représenter chaque divinité. Au reste, toutes leurs figures sont roides, immobiles et dénuées d'expression; les bras sont généralement collés contre le corps et les membres inférieurs serrés l'un contre l'autre. En outre, les Égyptiens semblent avoir eu une prédilection toute particulière pour le colossal : nous nous contenterons de citer les fameuses statues de Memnon, et le grand sphinx qui se voit près de la pyramide de Chéphren. Ce colosse qui a été taillé dans le roc, a 39 mèt. de longueur, et la circonférence de la tête est de 27 mèt. D'ailleurs, les Egyptiens travaillaient avec assez d'habileté les pierres les plus dures, le granit et le basalte. Il paraît qu'ils n'ont jamais exécuté en bronze que de petites idoles. Chez les peuples les plus anciens de l'Asie occidentale, la sc. se montre plus avancée, soit qu'on étudie les œuvres d'art trouvées dans les ruines de Ninive, de Persépolis et des anciennes villes phéniciennes, soit que l'on considère les débris encore subsistants de la sc. antique dans la Lydie et dans les villes les plus anciennes de l'Ionie. La figure humaine prend de la noblesse et une certaine expression; il y a déjà quelque variété dans la pose et les attitudes; enfin, les draperies sont étudiées avec soin. Mais c'est dans les œuvres de la race hellénique, si admirablement douée pour tous les arts, que l'on voit la sc., d'abord hiératique comme celle des Égyptiens, s'émanciper progressivement, se constituer en art indépendant, c.-à-d. ne se proposant pour but que le beau, et enfanter enfin ces chefs-d'œuvre qui ne seront jamais surpassés, car ils ont atteint l'idéal.

Suivant les Grecs, Dédale fut le premier qui fit marcher, voir et parler les statues; c'est-à-dire qu'il fut le premier qui leur donna du mouvement et de l'expression. Du temps de Pausanias, on montrait encore dans divers lieux des statues de dieux de bois attribuées à cet artiste. Pausanias dit aussi avoir vu à Érythrée, dans l'Ionie, une statue de bois colossale représentant Minerve Poliade, qui était l'œuvre d'Endœus d'Athènes, élève de Dédale. Au reste, ce fut dans les cités grecques de l'Asie et dans les colonies fondées par elles, soit dans l'Italie méridionale, soit dans la Sicile, que la sc. réalisa ses premiers progrès, tant sous le rapport de l'art que sous le rapport technique. Ainsi, par ex., la plus ancienne statue de bronze qu'ait vue la Grèce fut exécutée à Sparte, vers l'an 720 avant J.-C., par Learchus de Rhegium : cette statue qui représentait Jupiter, était composée de plusieurs pièces assemblées et clouées ensemble. Au siècle suivant, Glaucus de Chios ou de Samos trouva l'art de souder les métaux. Puis, un peu avant Solon, Rhœcus de Samos découvrit celui de couler les statues en bronze, art que plusieurs auteurs attribuent à ses deux fils, Téléclès et Théodore. Néanmoins, à cette époque c'était encore le bois qui formait le plus souvent la matière des statues; mais on les revêtait ensuite de couleurs appropriées. Pour certains dieux, on adoptait de préférence certaines sortes de bois; les images de Bacchus, par exemple, se faisaient de bois de figuier. On rencontre encore un grand nombre de statuettes et de figurines d'argile qui datent de cette époque, et l'argile était alors fort employée aussi pour la sc. d'ornements. Cependant l'art de tailler la pierre et le marbre n'était pas inconnu dans cette première période de la sc. grecque. C'est ce que prouvent diverses statues anciennes de style archaïque ou hiératique, ainsi que les sculptures peut-être plus anciennes encore qui ornaient certains monuments de la classe de ceux qu'on nomme pélasgiques, comme la porte de Mycènes et le Trésor d'Orchomène. En outre, Pline mentionne les sculptures exécutées en marbre par Malas dans l'île de Chios, au VIIIe siècle av. notre ère, et Pausanias dit avoir vu à Mégare un groupe de marbre représentant Pœna tué par Chorèbe, et datant de la fin du VIIe siècle. Vers le commencement du siècle suivant, les Crétois Dipœnus et Scyllis perfectionnèrent, dit-on, l'art de travailler le marbre. Il n'est pas besoin de dire que, dès l'origine, dans la Grèce, comme ailleurs, la sc. servait encore à la décoration d'une foule d'objets, comme boucliers, casques, épées, trépieds, vases, lits, siéges, cassettes, etc. Parmi les œuvres de cette catégorie, nous mentionnerons la célèbre cassette consacrée par Cypselus dans le temple d'Olympie, et qui remontait peut-être au VIIIe siècle avant J.-C. C'était une cassette de cèdre dont le couvercle et les quatre côtés étaient ornés de figures sculptées en or et en ivoire et incrustées dans le cèdre, qui représentaient des scènes empruntées à l'histoire héroïque de la Grèce. Au VIe siècle avant notre ère, il se forma dans plusieurs contrées helléniques, notamment à Argos, dans la Crète, à Égine, à Sicyone, à Samos, à Chios, à Athènes, ainsi que dans les colonies grecques de l'Italie et de la Sicile, des écoles de sc. qui commencèrent à couvrir le sol de statues de dieux, de héros et d'athlètes. Dans l'école d'Argos, on remarque les sculpteurs Ageladas, Aristomédon, Glaucus, etc.; dans celle de Crète, Dorycléidas, Médon et Théoclès, élèves de Dipœnus et de Scyllis; dans celle d'Égine, Callon; dans celle de Sicyone, Canachus et Aristoclès; dans celle de Chios, Bupalus et Anthermus; dans celle d'Athènes, Critias et Hégias ou Hégésias; et enfin, dans la Grande Grèce, Daméas de Crotone, et Pythagore de Rhegium. Durant cette période, outre le bois, la pierre, le marbre et le bronze, on commença à employer, pour les statues des dieux, l'ivoire et les métaux précieux. Il n'était pas rare de faire le corps de la statue de bois, puis de faire de pierre ou de marbre la tête, les bras et les pieds : ces sortes de statues étaient appelées ἀκρόλιθοι. Parfois une statue de bois était recouverte d'ivoire et d'or, l'ivoire servant à représenter les chairs, et l'or le vêtement et les accessoires : c'est cette sorte de sc. que les modernes désignent sous le nom de *Sc. chryséléphantine*. Nous avons parlé des statues d'athlètes. L'usage d'ériger des statues en l'honneur des vainqueurs dans les jeux publics s'étant introduit vers la 58e olympiade, c.-à-d. vers le milieu du VIe siècle, ces sortes de représentations devinrent bientôt extrêmement nombreuses; mais il s'en faut que toutes fussent l'image vraie des athlètes couronnés : ceux-là seuls qui avaient remporté trois fois la victoire avaient une statue faite à leur image (εἰκὼν, *statua iconica*). On érigea également quelques statues à des hommes célèbres; mais cet usage ne se vulgarisa que plus tard. Les premières statues de ce genre dont il soit fait mention sont celles de Cléobis et Biton d'Argos, qui furent consacrées dans le temple de Delphes, vers l'an 580. Celles d'Harmodius et d'Aristogiton exécutées par Anténor, l'an 509 av. notre ère, représentaient exactement les traits de ces personnages. C'est à la période dont nous venons de parler qu'appartiennent les fameux marbres de Sélinonte et d'Égine. Les sculptures connues sous le nom de *Marbres de Sélinonte* sont les métopes de deux temples situés sur l'acropole de Sélinonte en Sicile, où elles furent découvertes en 1823. Elles appartiennent au style archaïque, et paraissent avoir été exécutées, les unes vers le commencement, et les autres vers la fin du VIe siècle avant notre ère : on les conserve au musée de Palerme. Les *Marbres d'Égine* ont été découverts en 1812 dans l'île de ce nom, et sont aujourd'hui l'un des plus précieux trésors du musee de Munich. Ils consistent en onze statues qui décoraient les deux frontons d'un temple de Minerve. Le style archaïque domine encore dans ces sculptures, mais on y remarque la tendance à une imitation plus vivante de la nature.

Les progrès extraordinaires qu'avait faits la sc. jusqu'à l'époque des Pisistratides, n'avaient été, pour ainsi dire, qu'une préparation. De même que la poésie, l'éloquence, l'architecture et la peinture, la sc. atteignit son apogée dans le siècle de Périclès, dans cette période incomparable de l'histoire où tous les arts brillèrent à la fois d'un éclat qui ne sera jamais surpassé. Athènes et Argos furent alors les deux principaux centres de la sc. dans la Grèce; mais un nom surtout domine toute cette période, celui de l'Athénien Phidias, né vers l'an 498 et mort vers 430 av. J.-C. Il présida à l'érection de tous les monuments dont Périclès enrichit la ville d'Athènes, et lui-même consacra son ciseau à l'exécution de diverses statues, soit de marbre, soit d'or et d'ivoire, qui, dans l'antiquité même, étaient regardées comme les chefs-d'œuvre de la statuaire. Parmi ses œuvres de sc. chryséléphantine, les plus célèbres furent la Minerve du Parthénon et le Jupiter Olympien. Sa statue de Minerve représentait la déesse guerrière revêtue du casque et de l'égide, tenant la lance de la main gauche et dans la droite une statue de la Victoire : son bouclier était posé à terre à sa gauche. Cette statue était debout et avait 12 mètres de hauteur : sa robe d'or pesait 44 talents, ou environ un millier de kilogr. Le Jupiter d'Olympie était représenté assis sur son trône : et, dans cette position, la statue était encore haute de plus de 12 mètres, sans y comprendre le piédestal. Cette dernière statue subsista jusqu'à l'année 475 de notre ère; elle fut alors détruite dans un incendie à Constantinople, où l'empereur Théodose Ier l'avait fait transporter. Mais l'œuvre la plus colossale de Phidias était sa Minerve Promachos, de bronze, qui, non compris le piédestal, avait plus de 15 mèt. de hauteur : elle était située sur l'Acropole, entre le Parthénon et les Propylées. Tous les ouvrages de Phidias étaient empreints d'un caractère de simplicité et en même temps de grandeur et de sublimité qui l'ont fait appeler l'Homère de la sc. Parmi les élèves de Phidias, l'histoire met au premier rang Agoracrite de Samos et Alcamène d'Athènes. Plusieurs des statues d'Alcamène, entre autres celles d'Hécate, de Minerve, de Vénus, de Vulcain, étaient célèbres dans l'antiquité : on admirait aussi les groupes de sa main qui ornaient le fronton du temple d'Olympie. La statue la plus renommée d'Agoracrite était la Némésis de Rhamnus. Malgré les ravages du temps et de la barbarie, il reste encore des débris assez importants des œuvres sorties de l'école de Phidias, pour que nous puissions dire, avec tous les auteurs anciens, qu'elle atteignit l'idéal de l'art. Telles sont les parties encore subsistantes de 18 métopes et de la frise des deux petits côtés de la cella du temple de Thésée; les restes des métopes et de la frise du Parthénon, ainsi que des fragments du fronton du même temple (ces précieux débris sont aujourd'hui l'ornement du Musée de Londres, où on les désigne sous le nom de *Marbres d'Elgin*); les bas-reliefs du temple de la Victoire Aptère, qui se trouvent également au Musée Britannique; les *Marbres de Phigalée*, consistant en 23 fragments qui décoraient la frise intérieure de la cella du temple d'Apollon Epicurius, et qu'on voit actuellement à Londres; et enfin, divers fragments de sc. qui appartenaient au temple de Jupiter Olympien et qui étaient dus au ciseau d'Alcamène d'Athènes et de Pæonius de Mende. Ces précieux débris, qui ont été découverts en 1829, se voient au Musée de Paris. L'école d'Argos reconnaissait pour chef Polyclète de Sicyone, contemporain de Phidias, mais plus jeune que ce dernier. Inférieur au grand artiste athénien pour les statues des dieux, il se consacra surtout à la représentation de la forme purement humaine, dans sa plus exquise beauté et dans son harmonie la plus parfaite. Ses statues connues sous le nom de Doryphore et de Diadumène, étaient surtout célèbres dans l'antiquité. La première était si estimée des artistes, qu'ils la surnommèrent le *canon*, et la prirent pour type sous le rapport des proportions à donner aux différentes parties du corps humain. Après Polyclète, vient se placer le nom de Myron d'Éleuthères, qui exécuta un grand nombre de statues dans le genre athlétique. Son Discobole jouissait chez les anciens d'une haute réputation, ainsi que son groupe colossal représentant Hercule, Jupiter et Junon. Cet artiste excella également à représenter les animaux; nombre d'auteurs anciens ont célébré la vache de Myron. Mais bientôt la sc. entra dans une autre voie.

Cette révolution commencée par Scopas, continuée par Praxitèle et par Lysippe, fut consommée par l'école de Rhodes. Scopas et Praxitèle s'attachèrent particulièrement à représenter les grâces de la jeunesse et de la beauté, et, pour arriver plus aisément à ce résultat, ils n'employèrent que le marbre. Leurs statues de femmes furent sans rivales, tant était grand le charme dont elles étaient revêtues, sans cependant qu'on pût leur reprocher la mollesse, l'afféterie ou la sensualité. Pline cite un grand nombre d'ouvrages dus au ciseau de Scopas, parmi lesquels on remarque un Apollon, un Phaéton, un Neptune, un Achille, une Cérès assise, une Vénus, une Thétis, des Néréides portées sur des dauphins, et plusieurs autres divinités de la mer. Au nombre des œuvres les plus célèbres de Praxitèle, les anciens mentionnent l'Apollon Sauroctone, plusieurs Bacchus, plusieurs Vénus, et plusieurs statues de l'Amour. Mais deux de ses statues de Vénus étaient surtout renommées : l'une, voilée, était connue sous le nom de Vénus de Cos; l'autre, nue, était la fameuse Vénus de Cnide. Quelques critiques ont supposé que l'admirable Vénus de la tribune de Florence, si célèbre sous le nom de Vénus de Médicis, est une imitation de la Vénus Cnidienne de Praxitèle. Le fameux groupe de Niobé et de ses enfants était dû, suivant les anciens, à Scopas ou à Praxitèle; mais déjà on ignorait lequel de ces deux artistes avait produit ce chef-d'œuvre. Céphisodote et Timarque, fils de Praxitèle, ainsi que Léocharès, Polyclès et Silanion, ses élèves, furent des artistes d'un talent incontestable, néanmoins ils corrompirent la sc. en la poussant jusqu'à l'expression sensuelle : entre leurs mains, cet art perdit le plus grand de ses charmes, la chasteté. Ainsi, par ex., Polyclès fut le premier qui consacra son ciseau à la représentation de ce type ambigu, appelé Hermaphrodite. Tandis que certains disciples de l'école d'Argos visaient par-dessus tout à exprimer la délicatesse des formes et finissaient par tomber dans la sensualité; d'autres sculpteurs issus de la même école poussaient l'art dans l'excès opposé, en s'efforçant de donner à leurs œuvres plus de mouvement, de puissance et d'énergie. Tels furent Euphranor et Lysippe de Sicyone. Ce dernier fut un des artistes les plus féconds de l'antiquité, car on ne lui attribuait pas moins de 1500 figures. Il représenta surtout des héros et des athlètes. Il affectionnait particulièrement le type d'Hercule, dont il exécuta plusieurs statues dans diverses attitudes. Plusieurs des images d'Hercule que possèdent les musées modernes sont regardées comme des imitations des statues de Lysippe. Parmi ses statues iconiques, les plus célèbres étaient celles d'Alexandre. Cet artiste d'ailleurs fut le seul à qui le conquérant macédonien permit de le représenter en marbre. De l'école de Sicyone sortit l'école de Rhodes, dont le chef Charès, l'auteur du fameux colosse, était élève de Lysippe. C'est à des sculpteurs de cette école que sont dus le fameux torse antique, le groupe de Laocoon, et celui qu'on désigne sous le nom de Taureau Farnèse. Suivant Pline, le groupe de Laocoon fut exécuté par Agesander, Polydore et Athénodore, et le groupe du Taureau par Apollonius et Tauriscus. Après les conquêtes d'Alexandre et la création des divers royaumes qui en furent la suite, il se forma dans plusieurs villes des écoles de sc. qui produisirent une multitude d'œuvres remarquables sous divers rapports. Parmi ces villes on peut citer Alexandrie, Pergame, Éphèse, Antioche et Séleucie. Attale et Eumène, par ex., firent exécuter à Pergame des groupes célèbres qui représentaient leurs victoires sur les Gaulois. Quelques archéologues pensent que le fameux Gladiateur mourant qu'on voit à Rome, est la statue d'un Gaulois qui appartenait à l'un de ces groupes, et l'on croit que la statue connue sous le nom de Gladiateur Borghèse, qui est actuellement au Louvre, est sortie de l'école d'Éphèse, où elle fut exécutée par un sculpteur de cette ville nommé Agasias. Dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère, la sc. brilla de nouveau d'un vif éclat à Athènes, où florissaient alors des artistes éminents. Tels furent Cléomène, que l'on croit généralement avoir été l'auteur de la Vénus de Médicis; son fils, qui portait le même nom; Glycon, Apollonius, etc. Mais après la conquête de la Grèce et de l'Asie par les Romains, toutes les villes grecques et même les temples des dieux furent dépouillés des chefs-d'œuvre qui faisaient leur ornement et leur gloire; tous ces trésors furent transportés à Rome, où les artistes grecs eux-mêmes ne tardèrent pas à affluer, car bientôt ce fut seulement chez le peuple vainqueur qu'ils purent trouver l'emploi de leur talent.

Les Romains, avec leur génie pratique, politique et militaire, étaient peu propres aux pures spéculations, et semblaient médiocrement doués de l'imagination et des autres qualités qui font les artistes. En conséquence, les arts leur restèrent toujours étrangers. A l'origine, pour orner leur ville et leurs temples, ils recoururent aux artistes étrusques; plus tard, ils employèrent une multitude d'artistes grecs. Les Étrusques, qu'avec Ottfried Müller nous croyons d'origine lydienne, avaient apporté dans l'Italie centrale la connaissance et le goût des arts, de même que les colonies grecques dans l'Italie méridionale. La sc. en particulier fut cultivée avec ardeur et avec succès par les habitants de l'Étrurie, comme le prouvent les 2000 statues de bronze que les Romains trouvèrent à Volsinies, aujourd'hui Bolsena, quand ils s'emparèrent de cette ville, et le mérite intrinsèque des restes de l'ancien art étrusque qui sont parvenus jusqu'à nous. Parmi eux, il nous suffira de citer la Chimère et la Minerve d'Arezzo, aujourd'hui à Florence, ainsi que la Louve qu'on voit au Capitole. Mais, quand les conquêtes de Rome dans l'Italie méridionale, dans la Sicile et dans la Grèce, eurent fait connaître aux vainqueurs les œuvres de l'art grec, non-seulement ils dépouillèrent les villes conquises au profit de la cité victorieuse, mais encore ils appelèrent à Rome des artistes grecs. Parmi ces artistes qui abandonnèrent leur pays, pour exercer leur art à Rome, Pline cite Pasitèle dont on admirait une statue de Jupiter d'ivoire et une statue de Roscius d'argent; Arcésilaus, qui exécuta pour Lucullus un groupe représentant une lionne avec des amours jouant autour d'elle; Decius, Topirus, Évandre, Praxitèle, Diogène, etc. Sous l'empire, l'art, obligé de se plier aux goûts sensuels et aux caprices désordonnés des riches et des empereurs, dégénéra rapidement. Cependant on vit encore des sculpteurs de talent, tels que Craterus, Pythodorus, Polydecte, Hermolaus, Artémon et Aphrodise de Tralles. Sous Néron, on distingue également Zénodore, qui exécuta en bronze la statue colossale de cet empereur, haute de 35 mèt. Sous Vespasien, Titus, Domitien, Nerva et Trajan, la sc. continua d'être cultivée avec ardeur; mais elle fut en grande partie subordonnée à l'architecture, et chargée de décorer les temples, les palais, les arcs de triomphe, etc., élevés durant cette période. Les œuvres de la statuaire proprement dite consistent surtout en statues et en bustes de ces empereurs et des membres de leur famille. Sous Adrien, ami passionné des arts, la sc. jeta un dernier éclat; les œuvres qui datent du règne de ce prince se distinguent par une élégance, un poli, un fini extrêmes. Les deux statues d'Antinoüs qu'on voit à Rome, l'une au Belvédère et l'autre au Capitole, ainsi que le buste colossal de ce même personnage qui existe au Louvre, sont mises au nombre des œuvres les plus remarquables de l'art antique. Les deux fameux Centaures de marbre noir du Capitole appartiennent probablement à la même époque. L'art se soutint encore sous les règnes des Antonins, comme le prouvent les bustes et les statues de Marc-Aurèle, de Faustine et de Lucius Verus, qui sont venus jusqu'à nous. Mais, sous Septime-Sévère et ses successeurs, il déchut avec une rapidité extrême, et l'on peut dire qu'il avait entièrement disparu à l'époque de Constantin, c.-à-d. à la fin du IIIe siècle de notre ère.

Sous l'empire du christianisme, la sc. ne pouvait conserver le rang qu'elle avait sous l'influence du polythéisme gréco-romain. L'architecture et la peinture seules purent prendre un essor nouveau, parce que de nouvelles voies leur étaient ouvertes pour l'expression de la pensée religieuse. En conséquence, pendant tout le moyen âge, c.-à-d. pendant la longue période où le spiritualisme chrétien, maître absolu de toutes les intelligences, fut l'unique inspirateur des artistes, la sc., dont l'objet essentiel est la représentation de la beauté corporelle dans l'unité harmonieuse de ses formes, fut réduite à n'être qu'un simple ornement de l'architecture. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, cet art dépasse ses propres limites, toutes les fois qu'il veut, ainsi que l'eût exigé le principe chrétien, exprimer avec vivacité et profondeur, les sentiments de l'âme. Les tailleurs d'images sculptèrent des myriades de statues et de bas-reliefs pour décorer les niches, les portails, les tourelles, les autels, les stalles, etc.; mais la sc. n'eut point une existence indépendante. Elle ne reprit véritablement sa place dans le système des beaux-arts, que lorsque l'étude de l'antiquité classique poussa les esprits dans une nouvelle direction. La première école de sc. qui ait acquis une certaine réputation, est celle de Pise, fondée au XIIe siècle par Buschetto, qu'on regarde généralement comme Grec d'origine. Nicolas de Pise porta très-loin la réputation de cette école. Le premier il rendit à la sc. la place et l'importance qu'elle mérite, ainsi que le montre ce qui reste de ses œuvres dans le Campo-Santo. En 1225 il décora à Bologne le tombeau de saint Dominique, et, dans ce travail, apparait de la façon la plus évidente son admiration pour l'antique, et l'habileté avec laquelle il cherchait à l'imiter. Il travailla ensuite aux bas-reliefs des chaires de Pise et de Sienne et aux façades des cathédrales de Lucques et d'Orvieto. La date de sa mort est inconnue. Son fils, Jean de Pise, ne fit pas preuve d'un moindre talent. Ses figures, surtout celles de femmes drapées, sont élégantes et remarquables en ce qu'elles sortent des types alors acceptés. Outre ces deux artistes, nous citerons dans l'école de Pise, Arnolphe de Florence, André Ugolino et J. de Balduccio. Ugolino exécuta en bronze la plus ancienne des portes du baptistère de Florence, qui représente la vie de s. Jean, et Balduccio, en 1339, exécuta à Milan le mausolée de saint Pierre le Martyr. Au XIVᵉ siècle, Giotto fonda l'école de Florence, d'où sortit Orcagna, auquel on doit la fameuse loge *de' Lanzi* et les sculptures qui la décorent. Vers la fin du même siècle, l'école de Sienne produisit Della Quercia, qui, entre autres travaux, a laissé cette fontaine de Sienne si admirée, qu'on lui donna le nom de Jacques della Fonte. Le bas-relief de la façade de Saint-Pétrone, à Bologne, est de sa main. Le XVᵉ siècle voit s'ouvrir une ère admirable pour tous les arts à la fois. Dès le début (1401), cinq grands artistes entrent en lice pour exécuter les portes de bronze du baptistère de Florence, et après une année d'épreuves, Laurent Ghiberti (né en 1378, mort en 1455), remporte la palme sur ses rivaux. Ces portes célèbres, auxquelles il consacra quarante ans de travail, étaient si admirées par Michel-Ange, qu'il les disait dignes d'être les *portes du paradis* : les sujets qu'elles représentent sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le Florentin Donatello (1383-1466), le compétiteur de Ghiberti, est surtout célèbre par sa statue de marbre de saint Georges, et par son haut-relief de deux enfants chantant que l'on voit dans le Dôme de Florence. Brunelleschi (1377-1444) ne fut pas moins remarquable comme sculpteur que comme architecte. Nous citerons de lui l'admirable Christ sculpté en bois, qu'on trouve dans l'église de Sainte-Marie Nouvelle, à Florence. En 1450, André Verrocchio (1422-83) et Dominique Ghirlandaio (1451-95) tiennent le premier rang parmi les sculpteurs florentins. Le premier exécuta, à Venise, la fameuse statue équestre de Barthélemy Colleone, de Bergame ; le second eut l'honneur d'être le maître du plus grand sculpteur de l'ère moderne, c.-à-d. de Michel-Ange Buonarotti. Parmi les œuvres les plus célèbres de l'illustre Florentin (1474-1563), nous citerons le Moïse, la statue de la Nuit, celle de Laurent de Médicis connue sous le nom de *Pensiero*, les deux Captifs qu'on voit au Musée du Louvre, etc. Toutefois, dans ses œuvres puissantes et originales, Michel-Ange a trop souvent voulu exiger de la sc. ce qui n'appartient qu'à la peinture. Près de Michel-Ange on doit placer Bandinelli (1487-1559), qui eut le tort de se poser en rival du grand artiste, et Torregiano (1472-1522), non moins fameux par sa vie orageuse et sa fin malheureuse que par ses ouvrages. Vers la même époque, un orfévre incomparable, Benvenuto Cellini (1500-70), porte à ses dernières limites l'art de la ciselure : on lui doit, comme sc., le célèbre Persée que l'on voit à Florence. Jean de Bologne (1524-1608) lègue à la postérité son Mercure, sa Vénus sortant du bain et le groupe de l'enlèvement des Sabines, qu'on voit sur la grande place de Florence. Parmi les élèves de Michel-Ange, nous citerons Raphaël de Monte-Lupo, Nicolas de Tribolo, l'auteur des portes de bronze de la cathédrale de Bologne, et Jean dell' Opera, ainsi nommé du grand nombre d'œuvres dues à son ciseau. De l'école de Michel-Ange sortirent encore Baccio de Monte-Lupo, qui a exécuté le beau Christ de l'église de Saint-Laurent ; André Contucci, le fondateur de l'école de Lorette, et Jacques Tatti, plus connu sous le nom de Sansovino qui, pour la sc., devint le chef de l'école vénitienne. L'influence de la grande école de Florence s'étendit dans toute l'Italie, depuis la Lombardie jusqu'à Naples. Dans cette dernière ville, les sculpteurs les plus remarquables furent Marliano Nola et Jérôme Santa-Croce, tandis que Milan possédait Augustin Busti et Guillaume della Porta, auquel on doit les belles statues du tombeau de Paul III à Saint-Pierre. Au commencement du XVIIᵉ siècle, le Napolitain Bernin (1598-1680) veut se faire le chef d'une nouvelle école, et réagit contre les tendances de la sc. depuis Michel-Ange. Mais il substitue la recherche et les grâces maniérées au culte de l'idéal. Son meilleur ouvrage, la sainte Thérèse de l'église Sainte-Marie de la Victoire, à Rome, prouve tous les dangers de la sc. pittoresque. De son temps vivent deux sculpteurs estimés, Fiammingo et Alguardi. Ce dernier surtout se fit une grande réputation par la grâce avec laquelle il représentait les enfants et les amours. Le seul artiste qui marque au commencement du XVIIIᵉ siècle est Rusconi, dont l'œuvre la plus importante se trouve à Saint-Jean de Latran. A cette époque la sc. est en pleine décadence ; cependant, à la fin du siècle, Canova (1757-1822) lui rend un nouveau lustre en la rappelant au simple et au vrai. Ses œuvres extrêmement nombreuses manquent d'énergie ; mais elles se distinguent par le fini, la grâce et l'élégance : toutefois ce n'est point encore l'aspect calme et noble du grand art antique. Disons en passant que c'est lui qui introduisit l'usage de se servir de praticiens, non-seulement pour épanneler le marbre, mais encore pour tailler les statues de façon à rendre à peu près illusoire le travail du sculpteur, innovation à laquelle est due en partie l'incroyable faiblesse d'exécution qu'on remarque dans la plupart des œuvres des artistes contemporains.

La sc. française occupe une place éminente dans l'art moderne. A l'époque de la Renaissance, et dès le début, elle compte des artistes illustres. A leur tête se place Jean Goujon (1520-72). Les Caryatides qu'il exécuta au Louvre, dans la salle dite des Gardes, sont les plus belles qui existent après celles de l'Erechtheum, et, dans ses Nymphes de la fontaine des Innocents, aux grâces délicates et suaves, au modelé fin et précis, ce grand artiste touche à la perfection antique. Après lui viennent Germain Pilon (1515-1590), célèbre par son groupe des trois Grâces et par ses statues du tombeau de Henri II ; Jean Cousin (1530-90), dont les œuvres sont pleines de grâce et de délicatesse ; François Sarrazin (1590-1660), dont le Louvre possède les élégantes Caryatides. Le XVIIᵉ siècle nous offre François Anguier (né en 1604), auquel on doit le remarquable mausolée du duc de Montmorency, à Moulins ; Michel Anguier, son frère (1612-86), dont le chef-d'œuvre est le groupe de la Nativité, qu'on voit à Saint-Roch ; et P. Puget (1622-94), surnommé à juste titre le Michel-Ange français. En effet, dans son Persée délivrant Andromède, et dans son Milon de Crotone, se révèlent une fougue, une énergie, une audace dans l'exécution qui en font un maître à part, et qui lui font dépasser souvent les limites assignées à la sc. Près de lui, Girardon (1630-1715) se distingue par l'élévation et la noblesse, et laisse, entre autres œuvres remarquables, son beau tombeau du cardinal de Richelieu, à la Sorbonne. Coysevox (1640-1720) a su joindre le style au naturel dans son Faune jouant de la flûte, qui est son meilleur ouvrage. Citons encore Nic. Coustou (1658-1733), et les deux Guill. Coustou, frère et neveu du précédent, dont les nymphes, les bergers, etc., sont remarquables par la grâce et par une élégance un peu maniérée. Ces deux derniers appartiennent au XVIIIᵉ siècle, qui a encore produit plusieurs artistes de mérite, lesquels ont pour la plupart sacrifié la simplicité et la grandeur à la recherche, et au goût alors dominant pour le joli et le gracieux. Parmi les plus distingués, nous citerons Bouchardon (1698-1762) ; Falconet (1716-91), l'auteur de la statue équestre de bronze de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg ; Houdon (1740-1828), qui a laissé une belle statue de Voltaire ; Allegrain (1710-95) ; et Pigalle (1714-85), qui jouit d'une grande réputation à la fin du siècle dernier. La sc., de même que la peinture, est à cette époque en pleine décadence. La réforme que L. David opéra dans la peinture, en rappelant celle-ci au culte de l'antique et en faisant revivre l'étude du nu, n'exerça sur la sc. qu'une influence très-médiocre. Au lieu de remonter à la pure antiquité grecque, les sculpteurs imitèrent l'art romain. Toutes les sculptures de l'empire semblent moulées sur un type uniforme, insignifiant et terne, sans souplesse ni vérité, et qui se rapproche de l'école de Rhodes par l'aspect théâtral. En second lieu, l'exécution en marbre, complétement abandonnée aux praticiens, devient d'une faiblesse et d'une insuffisance dont jusque-là on n'avait point eu d'exemple. Les sculpteurs en renom à cette époque, Moitte (1747-1810), Cartelier (1757-1831), Chaudet (1763-1810), Bosio (1768-1845), Dupaty (1771-1825), Lemot (1773-1827), ne dépassèrent point les bornes de la médiocrité et n'ont laissé aucune œuvre véritablement éminente. Après eux, Ramey (1784-1838) et Cortot (1787-1843) essayèrent de rompre avec les formules acceptées et produisirent des œuvres estimables. Enfin parurent trois hommes, les trois maîtres de l'art actuel, qui devaient rendre à la sc. la place qu'elle avait perdue, nous voulons parler de Pradier (1792-1852), de Rude (1784-1855) et de David d'Angers (1789-1856). Le premier, païen posthume et talent impersonnel, se distingue par une science admirable de la forme, par une grâce exquise, par les suaves ondulations des contours. Il fut, si l'on peut dire, un élève de Praxitèle égaré parmi nous. Nous citerons, parmi ses œuvres, la Phryné, la Poésie légère, la Jeune fille nouant sa sandale, etc. Rude, consciencieux et sévère artiste, fit revivre l'étude du modèle vivant, abandonnée pour celle du modèle de plâtre et enseigna qu'un sculpteur ne saurait être complet qu'à la condition de posséder tous les secrets pratiques de son art, y compris la taille du marbre. Ses deux œuvres capitales sont un bas-relief de l'Arc de triomphe de l'Étoile, et l'Enfant à la tortue, qui est un chef-d'œuvre d'exécution. Enfin David d'Angers, génie indépendant et libre, plein d'énergie et de puissance, sut dans ses œuvres idéaliser le modèle vivant. Mais sa forme, qui manque souvent d'élégance et d'harmonie, ne répond pas toujours à l'élévation de sa pensée. Parmi ses œuvres, nous citerons le fronton du Panthéon, les statues de Bonchamp, de Bernardin de Saint-Pierre, les tombeaux de Foy et de Carrel. Sous l'impulsion de ces trois maîtres, l'école française occupe aujourd'hui le premier rang en Europe ; mais on comprendra la réserve qui nous interdit de parler des artistes encore vivants.

Dans l'art moderne, on ne compte en réalité que deux grandes écoles en sc., l'école italienne et l'école française. L'Espagne ne produisit aucun sculpteur remarquable avant le XVIIᵉ siècle, où apparaissent Berruguete et Paul de Cespides. Il faut redescendre jusqu'à notre époque pour trouver une individualité tranchée, le sculpteur Alvarez. En Angleterre, la sc. compte de rares artistes indigènes. Les plus célèbres sont Flaxman, Chantrey, Gibson, Westmacott, qui appartiennent à notre temps. Le Danemark compte un grand sculpteur, mais qui a toujours vécu en Italie, où il fut le rival de Canova : c'est Albert Thorwaldsen (1770-1844), à qui l'on doit des bas-reliefs extrêmement remarquables et le célèbre Lion de Zurich. L'Allemagne a produit dans ce siècle un assez grand nombre de sculpteurs éminents qui, pour la plupart, appartiennent à l'école de Thorwaldsen. Nous nommerons Schadow, Rauch, Schwanthaler, Ohmacht, dont on ne saurait passer sous silence les six Muses du théâtre de Strasbourg, l'Hébé, l'Antinoüs et le Klopstock, et enfin Rietschell, l'auteur du groupe de Zéphyre et de Psyché, que nous possédons au Louvre. Parmi ses sculpteurs assez nombreux, la Belgique en compte un qui s'est acquis un grand renom, nous voulons parler de Kessels.

***SCUTELLAIRE.** s. f. (lat. *scutella*, coupe, écusson). T. Bot. V. LABIÉES. = ***SCUTELLE.** s. f. T. Bot. V. CRYPTOGAME et LICHEN. ‖ T. Zool. V. ÉCHINODERMES. = ***SCUTELLÈRE.** s. f., et ***SCUTELLÉRIENS.** s. m. plur. T. Entom. V. GÉOCORISES.

***SCUTIBRANCHES.** s. m. plur. (lat. *scutum*, bouclier ; *branchiæ*, branchies). T. Zool.

Enc. — Les Mollusques désignés par Cuvier sous le nom de *Scutibranches* constituent le septième ordre de la classe des *Gastéropodes*. Ils ressemblent assez aux Pectinibranches par la forme générale du corps, ainsi que par la forme et la position des branchies ; mais ils sont particulièrement caractérisés par leur coquille très-ouverte, sans opercule, en cône surbaissé et qui recouvre l'animal, surtout les branchies, comme ferait un bouclier. En outre, ils se rapprochent des Acéphales par une particularité importante : leur cœur est traversé par le rectum, et reçoit le sang par deux oreillettes. Ces Mollusques sont hermaphrodites et se fécondent eux-mêmes. — Les *Ormiers* ou *Haliotides* (*Halyotis*) sont le seul genre de la famille où la coquille soit turbinée. Mais cette coquille est très-aplatie, et présente une spire très-petite, en même temps qu'une ouverture extrêmement grande. De plus, la plupart de ces Mollusques ont une série de trous qui percent la coquille le long du côte de la columelle. Ils rampent sur un pied large, épais vers le centre, aminci sur les bords, portant une large expansion chargée d'ornements divers et d'un grand nombre de tentacules. En dehors de ces tentacules, sont deux pédicules cylindriques qui portent les yeux ; le manteau est profondément fendu du côté droit et l'eau qui passe par les trous de la coquille peut, au travers de cette fente, pénétrer dans la cavité branchiale. Les Haliotides acquièrent parfois un volume considérable et sont répandues dans presque toutes les mers. Nous en avons sur nos côtes une espèce fort élégante, l'*Hal. tuberculée*, appelée vulg. *Ormier* et *Oreille de mer*. Dans les régions chaudes où ces animaux abondent, on les recherche pour la belle couche de nacre qui revêt intérieurement leur coquille et dont le commerce fait un grand usage. — Les *Fissurelles* (*Fissurella*) ont une coquille conique placée sur le milieu du dos, mais qui ne le recouvre pas toujours en entier, et qui est percée à son sommet d'une petite ouverture, qui sert à la fois de passage aux excréments et à l'eau nécessaire à la respiration. [Fig. ci-jointe : Coquille de *Fissur. en bateau* (*Fissur. cymbosa*), vue par sa partie supérieure.] Elles ont un large disque charnu sous le ventre, et les côtés du pied sont garnis d'une rangée de filets. Ce sont des Mollusques littoraux répandus dans presque toutes les mers, particulièrement dans celles de l'Amérique méridionale où sont les plus grandes espèces. — Le genre *Émarginule* (*Emarginula*) diffère du précédent en ce que la coquille présente en avant une fente ou échancrure en communication avec la cavité branchiale. Les bords du manteau enveloppent et couvrent en grande partie ceux de la coquille. — Enfin, les *Pavois* ou *Parmophores* (*Parmophorus*) ont, comme les Émarginules, la coquille recouverte en partie par les bords retroussés du manteau ; mais leur coquille, oblongue et légèrement conique, est sans trou ni échancrure.

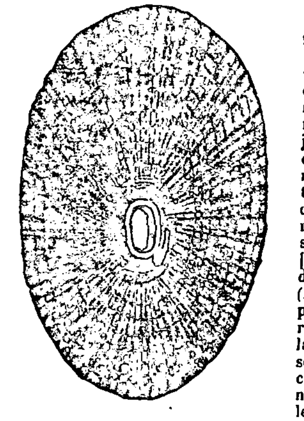

***SCUTIFORME.** adj. 2 g. (lat. *scutum*, bouclier). Qui a la forme d'un bouclier). = ***SCUTIGÈRE.** s. f. (lat. *gerere*, porter). T. Entom. V. MYRIAPODES.

***SCYBALES.** s. m. (gr. σχύβαλα). T. Méd. et Zool. Excréments durcis et arrondis.

***SCYDMÈNE.** s. m. (gr. σχυδμαίνειν, s'irriter). T. Entom. Voy. CLAVICORNES.

***SCYLLARE.** s. m. T. Zool. V. MACROURES.

***SCYPHUS** ou **SCYPHA.** s. m. (gr. σκύφος, coupe). T. Bot. Voy. CRYPTOGAMES.

***SCYRTE.** s. m. (grec. σχιρτάω, sauter). T. Entom. Voy. MALACODERMES.

SCYTALE. s. f. (gr. σχυτάλη, rouleau). T. Antiq. grecque. Voy. STÉGANOGRAPHIE. = ***SCYTALE.** s. m. T. Erpét. Voy. SERPENT.

***SCYTHROPS.** s. m. (grec. σχυθρωπὸς, triste). T. Ornith. Voy. COUCOU.

***SCYTODE.** s. f. (gr. σχύτος, cuir). T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

***SCYTOSIPHON.** s. m. T. Bot. Voy. FUCACÉES.

SE. pron. invar. de la troisième personne (lat. *se*).

Obs. gram. — *Se*, pronom, s'emploie pour les personnes et pour les choses et précède toujours un verbe, dont il est tantôt le régime direct, comme dans ces phrases : *Se rétracter*, *Se perdre*, rétracter soi, perdre soi ; tantôt régime indirect, comme dans : *Se faire une loi*, *Se prescrire un devoir*, faire une loi à soi, prescrire un devoir à soi. — Lorsque deux verbes sont à des temps composés, *se* peut servir à l'un et à l'autre sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou indirect des deux verbes, comme dans cette phrase : *Il s'est instruit et rendu recommandable par ses lumières.* Mais on doit répéter le pronom quand il est régime direct d'un verbe et régime indirect d'un autre. On dira donc : *Il s'est instruit et s'est acquis beaucoup d'estime par ses lumières*, et non, *il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime, etc.* — *Se* sert à la conjugaison des verbes pronominaux, réciproques et réfléchis : en conséquence, plusieurs grammairiens lui ont donné le nom de pronom réfléchi de la troisième personne. Il sert en outre à donner au verbe actif une signification passive, comme dans ces phrases : *Il se trouve là de belles choses. Cette bibliothèque se vendra bien. Cela se dit. Cela se fait.*

SÉANCE. s. f. (lat. *sedere*). Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée. *Prendre s. Il a s. dans le conseil d'État. Sa place lui donne s., le droit de s. dans cette assemblée.* ‖ Le temps pendant lequel un corps politique, un conseil, un tribunal, etc., est assemblé pour s'occuper de ses travaux ; et La réunion, l'assemblée même des membres de ce corps, de cette compagnie, etc. *Cette affaire occupa le sénat, la* *cour impériale pendant deux séances entières. La s. dura fort longtemps. Dans la prochaine s. La s. fut remise au lendemain. Entrer, être en s. Commencer, ouvrir, suspendre, lever, terminer la s. La s. a été orageuse. S. extraordinaire. Salle des séances. Procès-verbal de la s. Les séances publiques de l'Institut.* — *Tenir s.*, Être assemblé pour délibérer et délibérer en effet. *Cette assemblée tient s., tient sa s., tient ses séances en tel endroit*, Elle a lieu, elle se réunit en tel endroit. *S. tenante*, Dans le cours de la séance, avant que la séance soit terminée. — *La s. est ouverte, est levée*, Formules par lesquelles le président d'une assemblée annonce que la séance commence, ou qu'elle est terminée. — *Accorder à quelqu'un les honneurs de la s.*, Lui permettre, à titre d'honneur, d'assister à la séance. ‖ Le temps qu'on passe à table, dans une partie de jeu, dans une visite, etc. *Ils ont fait une longue s. à table. Il s'est ruiné dans une s. de lansquenet. Je viens d'assister à une s. de prestidigitation.* Famil. et ironiq., *Il ne se presse pas de lever la s.*, se dit D'un homme qui fait ses visites trop longues. ‖ Le temps pendant lequel un dessinateur, un peintre, un sculpteur travaille de suite d'après une personne pour faire son portrait. *Il a fait mon portrait en trois séances.*

SÉANT. part. du verbe inusité. *Seoir.* T. Chancell. et Pal. Qui tient actuellement ou habituellement séance en un lieu. *Le roi s. en son conseil. La cour impériale s. à Paris.* ‖ On dit aussi adjectiv., *La cour impériale séante à Paris.* = Séant. s. m. La situation, la posture d'un individu qui est assis dans son lit; ne se dit qu'avec l'adject. possessif. *Je le trouvai sur son s. On le fit mettre sur son s.* = Séant, ante. adj. Décent, qui sied bien, qui est convenable. *Il n'est pas s. à un homme de son âge, de sa dignité de se comporter ainsi. Ce n'est pas une chose séante de parler haut devant des personnes à qui l'on doit du respect. Cette parure n'est pas séante à son âge.*

SEAU. s. m. (lat. *situla*). Vaisseau, ordinairement fait de bois, de fer, etc., qui sert à tirer, puiser, porter de l'eau. *Des seaux de bois. Les seaux à incendie.* — Fam., et par exagér., *Il pleut à seaux*, Il pleut très-fort. ‖ Vaisseau d'une matière quelconque propre à contenir un liquide. *Mettre rafraichir du vin dans un s. d'argent. Un s. de faïence pour se laver les pieds.* ‖ La quantité de liquide contenue dans un seau. *Un s. d'eau. Un s. de vin.*

SÉBACÉ, ÉE. adj. (lat. *sebum*, suif). T. Anatom. *Matière sébacée*, Qui est de la nature du suif. *Follicules sébacés, glandes sébacées*, Les follicules ou glandes qui sécrètent cette matière. Voy. Peau.

SÉBESTE et **SÉBESTIER.** s. m. Voy. Cordiacées.

SÉBILE. s. f. Vaisseau de bois rond et creux. *Les boulangers mettent la pâte dans des sébiles quand elle est pétrie. S. d'aveugle.*

SEC, SÈCHE. adj. (lat. *siccus*). Avide, qui a peu ou qui n'a point d'humidité. *Du bois sec. Un terrain sec. Un pays sec et pierreux. Des branches sèches. L'été a été fort sec. L'air est très-sec. Un temps sec et chaud. Un froid sec. Une chaleur sèche.* ‖ Desséché, qui n'a plus d'eau. *Les fossés de la place sont secs.* On appelle aussi *Fossés secs*, Des fossés qui ne sont pas destinés à recevoir de l'eau. *Le château est entouré de fossés secs.* ‖ Se dit par opposit. à Vert, frais, récent, en parl. Des herbes, des plantes. *Des herbes sèches. Du fourrage sec. Des fleurs sèches. Des roses sèches. Des haricots secs.* — Se dit aussi De certaines choses qu'on a fait sécher. *Des fruits, des raisins secs. De la morue sèche. Confitures sèches*, Fruits confits, conservés hors du sirop. ‖ S'emploie souvent par opposit. à Moite, à mouillé, à onctueux, à gras, etc. *Avoir la bouche, la langue, la gorge sèche, le gosier sec. Cette peinture n'est pas encore sèche. Du linge bien sec. Les chemins sont secs. Il fait sec dans les rues. Avoir la peau sèche, les mains sèches.* — *Passer la rivière, passer un ruisseau à pied sec*, Traverser le lit d'une rivière, lorsqu'il n'y a pas d'eau, ou lorsqu'il y en a si peu qu'en mettant le pied sur quelques pierres, on ne se mouille point. *Voir, regarder quelqu'un, quelque chose d'un œil sec*, V. Œil. — *Avoir une toux sèche*, Tousser sans cracher. * *Avoir une chaleur sèche*, Avoir la peau brûlante sans aucune moiteur. — *Ce vin est sec*, Il n'est point liquoreux. — *Du pain sec, du pain tout sec*, Du pain pour tout aliment. — *Argent sec*, V. Argent. ‖ Qui est maigre, nerveux, peu chargé de chair; se dit surtout par oppos. à Gras et à lymphatique. *Cet homme a une constitution sèche, un tempérament sec. Il a les bras secs, les jambes sèches.* Se dit aussi De certains animaux. *Ce cheval a la tête sèche. Le cerf a les jambes sèches.* En parlant Des hommes, on dit encore : *C'est un homme sec, un grand homme sec;* et elliptiq., *Un grand sec.* — Fig., on dit : *Cet homme est sec*, Il a une humeur un peu dure, il n'est point affable, gracieux, riant. *Un cœur sec, une âme sèche*, Un cœur peu sensible, une âme froide. *Une mine sèche*, Une mine froide qui annonce du mécontentement, du dépit. *Une réponse, une réprimande sèche*, Une réponse, une réprimande froide, désobligeante et brève. *Il lui a fait un compliment fort sec*, Il lui a parlé d'une manière brève et un peu dure. On dit à peu près de même, *Parler, répondre d'un ton sec.* — Figur. et famil., *La donner sèche, la donner bien sèche*, Faire une proposition désagréable, annoncer quelque nouvelle fâcheuse, donner quelque alarme sans précaution. Peu usité. ‖ Fig., *Un coup sec*, Un coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. On dit, dans un sens analogue, *Un pouls sec. Ce malade a le pouls sec.* ‖ T. Arts du dessin. *Un ouvrage sec*, Un ouvrage où les contours sont marqués durement, sans agrément et sans moelleux. On dit dans un sens anal. : *Des contours secs. Un coloris sec. Un faire sec. Une manière sèche.* — Fig., signif. aussi Dénué de grâce, de douceur, de charme, d'agrément, d'ornements. *Un esprit sec. Cet auteur, ce poëte est sec. Il a un style sec. Une narration bien sèche. Une morale sèche et rebutante; Etc.* On dit encore, *Cette matière est sèche*, Elle offre peu de ressources pour la traiter avec agrément, avec intérêt. — Figur. et fam. *Un habit sec*, Un habit râpé, qui montre la corde. ‖ T. Grav. *Graver à la pointe sèche*, V. Gravure. ‖ T. Liturg. *Messe sèche*, Voy. Messe. ‖ T. Maçonn. *Muraille de pierres sèches*, Muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans mortier, sans ciment. On dit de même : *Construire en pierres sèches. Ouvrage à pierre sèche. Conduit de pierre sèche.* = Sec, s'empl. aussi subst., *Le sec et l'humide.* ‖ Se dit particul. Du fourrage sec. *Donner du sec aux chevaux. Les mettre au sec.* — Fig. et fam., *Employer le vert et le sec*, Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose. ‖ T. d'Office. *Tirer des confitures au sec*, Les tirer de leur sirop. *Une corbeille, une assiette de sec*, Une corbeille, une assiette remplie de confitures sèches, et que l'on sert au fruit dans un repas. = Sec, est aussi usité comme adverbe. *Boire sec*, Voy. Boire. *Répondre sec, parler sec à quelqu'un*, Lui faire une réponse rude, brusque, rebutante. = A sec. locut. adv. Sans eau. *Mettre un étang, un fossé à sec. Les navires sont demeurés à sec. Le ruisseau est à sec.* ‖ Figur. et famil., *Être à sec, se trouver à sec*, N'avoir plus de bien, plus d'argent. *Le pauvre homme est à sec. Il vient de jouer et de perdre, il est à sec.* Dans le même sens, on dit quelquef. adjectiv., *Il est sec.* On dit aussi, *Sa bourse est à sec. Les procès ont mis ce pauvre homme à sec.* ‖ T. Mar. *Aller à sec*, Aller sans aucune voile, comme on fait durant les tempêtes. = Tout sec. loc. adverb. et famil. Uniquement, absolument. *Son revenu consiste tout sec en mille écus de rente.* On dit de même, *Toute sèche*, avec un nom féminin. *Cette robe m'a coûté toute sèche, sans la doublure, quarante écus.* Vieux.

SÉCABLE. adj. 2 g. (lat. *secare*, couper). Qui peut être coupé, divisé. *Les atomes ne sont sécables que par la pensée.*

* **SÉCAMONÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Asclépiadacées.

SÉCANTE. s. f. (lat. *secare*, couper). * T. Géométr. Ligne qui en coupe une autre, ou qui la divise en deux parties. V. Cercle et Trigonométrie. = Sécateur. s. m. T. Horticult. Espèce de ciseaux destinés à la taille des arbres et des arbustes.

* **SÉCESSION.** s. f. (lat. *secessio*, de *secedere*, se retirer à l'écart). T. Politiq. Se dit, dans une confédération, De la séparation d'un ou de plusieurs États qui sont sortis ou prétendent sortir de la confédération. = * Sécessioniste. adj. 2 g. et s. m. Qui a fait sécession, ou Qui est partisan de la sécession. *Les Etats sécessionistes. Les sécessionistes.*

* **SÉCHAGE.** s. m. Action de faire sécher.

SÈCHE ou **SEICHE.** s. f. T. Zool. V. Céphalopodes.

SÈCHEMENT. adv. D'une manière sèche, en lieu sec. *Il faut tenir les confitures s.* ‖ Figur., D'une manière froide, peu agréable. *Parler, répondre s. Il lui écrivit s.* — *Écrire s.*, signifie encore, Avoir un style dénué de grâce, d'agrément. On dit aussi, *Peindre s.*, Peindre en marquant durement les contours.

SÉCHER. v. a. Rendre sec. *Le soleil sèche les prairies. Le vent sèche les chemins. Nous nous approchâmes du feu pour nous s.* ‖ Mettre à sec. *La chaleur a séché les ruisseaux.* — Figur., *S. les larmes*, Consoler, faire cesser les pleurs, l'affliction. *Le temps séchera vos larmes. Elle eut bientôt séché ses larmes.* = Sécher. v. n. Devenir sec. *Les arbres séchèrent sur pied. Faire s., mettre s. du linge. Faire s. des fruits dans un four.* ‖ Figur., *S. d'ennui, de langueur, de tristesse, de dépit, etc.*, Se consumer d'ennui, de langueur, de tristesse, etc. — *S. sur pied*, se dit Fam., dans le même sens. Par plaisant., on le dit aussi D'une fille qui ne trouve point à se marier. = Séché, ée. part.

SÉCHERESSE. s. f. État, qualité de ce qui est sec. *La s. de la terre fait grand tort aux moissons. On reconnaît l'ardeur de sa fièvre à la s. de sa langue.* — Employé absol., s'entend De l'état de l'air et du temps quand il fait trop sec. *Il fit une grande s. cette année-là. La s. a fait fendre cette boiserie.* ‖ * Figur., Défaut de sensibilité. *La s. de l'âme, du cœur.* — Se dit aussi De la froideur affectée avec laquelle on parle, on répond, on écrit. *Il lui parla avec s. Je ne m'explique pas la s. avec laquelle il m'a répondu.* ‖ Figur., en parlant Des ouvrages d'esprit, Absence des qualités qui ont pour effet de plaire, de charmer, d'émouvoir. *La s. de son style. La s. de sa conversation. La s. de ses principes. Ce traité de morale a toute la s. d'un traité de mathématiques.* ‖ T. Peint. Se dit Des contours qui manquent de moelleux, qui sont marqués durement. *Cela est peint avec s.* ‖ T. Dévot. L'état de l'âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété. *Dieu le laissa longtemps dans cette s. pour l'éprouver.*

SÉCHOIR. s. m. T. Techn. Lieu où l'on suspend les toiles, les cuirs, les papiers, etc., pour les faire sécher. ‖ * Appareil employé pour faire sécher les matières humides, en faisant évaporer rapidement l'eau qu'elles contiennent. ‖ Carré de bois où les parfumeurs font sécher leurs pastilles, leurs savonnettes, etc.

SECOND, ONDE. adj. ordinal. [Dans ce mot et dans ses dérivés, on pron. le C comme un G, surtout dans la conversation.] (latin. *secundus*). Deuxième, qui est immédiatement après le premier. *Il n'est pas le premier, il n'est que le s. Tome s. Le chapitre s. En s. lieu. Une seconde fois. Convoler en secondes noces. Vous êtes le s. sur ma liste. C'est un ouvrage du s. ordre. Le s. jour du mois.* — *Acheter une chose, tenir une nouvelle de la seconde main*, V. Main. ‖ Poétiq., *Valeur, beauté sans seconde, à nulle autre seconde*, Valeur, beauté, sans égale, sans pareille. Vx. ‖ T. Chim. *Eau seconde*, V. Eau. = Second. s. m. Se dit Du second étage d'une maison. *Il loge au s.* — * Les personnes qui habitent le second. *Tout le s. se mit aux fenêtres.* ‖ En parlant De duels, on appelait autrefois *Second*, Celui qui accompagnait le principal champion et se battait contre l'homme amené par l'adversaire; aujourd'hui il se dit Des simples témoins qui ne se battent pas. *Les deux seconds s'entre-tuèrent. Il me servit de s.* — Fig., Celui qui aide, qui assiste quelqu'un dans une affaire, dans un emploi. *Vous réussirez dans cette entreprise, vous avez un bon s.* ‖ T. Mar. L'officier qui est après le capitaine sur un bâtiment de commerce. *Le capitaine et le s.* = En second. locut. adv. Qui marque subordination, infériorité, et qu'on emploie surtout en parlant D'un homme qui sert sous un autre. *Il ne tient pas la première place, il n'est qu'en s. Il n'est bon qu'en s.* ‖ *Capitaine en s.*, Le capitaine qui doit commander au défaut du capitaine en pied. On dit dans le même sens, *Colonel, lieutenant en s.* ‖ T. Pratiq. *Signer en s.*, se dit Du notaire qui signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte. = Syn. Voy. Deuxième.

SECONDAIRE. adj. 2 g. Accessoire, qui ne vient qu'en second. *Motifs, preuves, raisons secondaires.* ‖ * Qui appartient au second degré. *Enseignement s. École s.* — * Fig. et fam., *C'est un homme fort s.*, Un homme fort médiocre. ‖ T. Astr. *Planètes secondaires*, se dit parfois comme syn. de *Satellites.* ‖ * T. Géolog. *Terrains secondaires*, V. Géologie. ‖ * T. Méd. Subséquent, subordonné. *Ce n'est là qu'un symptôme s. Maladie s. Fièvre, hémorrhagie s.* = Secondairement. adv. D'une manière secondaire, accessoirement.

SECONDE. s. f. La classe qui précède la rhétorique. *Un écolier de s. Professeur de s. Monter de troi-*

sième en s. — * Par ext., se dit Des élèves qui suivent cette classe et Du lieu où elle se tient. ‖ T. Astron. et Géométr. La 60ᵉ partie d'une minute, dans la division du temps; et La 60ᵉ partie de la minute d'un degré, dans la division de la circonférence. *Montre à secondes. Tant d'heures, tant de minutes, tant de secondes. Cette planète est élevée sur l'horizon de tant de degrés, de tant de minutes et de tant de secondes.* ‖ T. Mus. *Intervalle de s.*, ou simplement, *Seconde*, V. Intervalle. ‖ * T. Typogr. V. Épreuve. ‖ T. Escr. *Estocade de s.*, ou simpl., *Seconde*, Voy. Escrime.

SECONDEMENT. adv. En second lieu. *Je vous dirai premièrement que..., secondement que...*

SECONDER. v. a. (lat. *secundare*). Aider, favoriser, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire. *S. les vœux, les désirs, les bonnes intentions de quelqu'un. Il a été bien secondé. Si vous entreprenez cela, je vous seconderai.* ‖ T. Jeu de paume. Servir de second dans une partie. *Prenez ce joueur-là, il vous secondera bien.* = Secondé, ée. part.

* **SECONDINE.** s. f. T. Botan. V. Pistil. = Secondines. s. f. pl. T. Anat. Syn. d'*Arrière-faix.*

SECOUEMENT. s. m. V. Secoûment.

SECOUER. v. a. (lat. *succutere*). Remuer quelque chose fortement et à plusieurs reprises, en sorte que toutes les parties en soient ébranlées. *S. un arbre pour en faire tomber les fruits. Secouez cette branche. S. un manteau, un tapis, une robe, pour en ôter la poussière.* — *S. la poussière d'un habit, de dessus un habit*, Secouer un habit pour en faire tomber la poussière. On dit de même, *S. la poussière de ses pieds, de ses souliers.* ‖ *S. la tête*, Faire un mouvement de la tête, pour refuser quelque chose ou pour se moquer de quelqu'un. Fig. et proverb., *S. les oreilles*, V. Oreille. — Fig. et fam., *Cette maladie, cette fièvre l'a bien secoué*, Elle l'a bien fatigué. ‖ Se défaire d'une chose par un mouvement violent. *Ce taureau a secoué le joug.* — Figur., *S. le joug*, S'affranchir de la domination, se mettre en liberté. *S. le joug de la tyrannie. Ce jeune homme ne peut plus souffrir de tuteur, il voudrait s. le joug.* On dit encore, *S. le joug des passions, S. les préjugés*, Dompter ses passions, Se défaire de ses préjugés. = se Secouer. v. pr. Se remuer fortement pour faire tomber une chose qui incommode. *Un oiseau qui se secoue. Les chiens se secouent quand ils sont mouillés.* ‖ Figur. et fam., *Il faut se s.*, se dit A une personne à qui l'exercice est nécessaire, ou, au sens moral, Il faut agir, faire des démarches. ‖ Secoué, ée. part. ‖ Conj. V. Jouer. = Secoûment. s. m. Action de secouer. *Il répondit par un s. de tête.* Peu usité.

SECOURABLE. adj. 2 g. Qui aime à secourir les autres, à les soulager dans leurs besoins. *C'est un homme fort s. Il est s. à tout le monde. Tendre une mains.* ‖ En parl. D'une place de guerre, sign. encore, Qui peut être secouru. *Cette place n'est plus s. Elle n'est s. que par mer.* = Secourir. v. a. (lat. *succurrere*). Porter aide, assistance à qui en a besoin. *S. puissamment, promptement. S. quelqu'un dans la nécessité. S. les pauvres. S. ses amis de sa bourse. Venez me s. S. un Etat, un prince, un peuple. Le s. d'hommes, d'argent, de munitions, de vaisseaux. Cette place ne peut être secourue que par mer. Ce malade a été secouru à temps.* = Secouru, ue. part. ‖ Conj. Voy. Courir. ‖ Syn. Voy. Aider. = Secours. s. m. Aide, assistance dans le besoin, dans le danger. *Grand, faible, puissant s. S. prompt, lent, tardif, nécessaire. S. humain, divin. S. d'argent. S. d'hommes. Aller, courir, accourir au s. Prêter, donner s., du s. Refuser, obtenir, apporter du s. Appeler quelqu'un à son s. Tirer du s. de quelqu'un. Mourir sans s. Il a péri faute de s. Les s. de la religion, de l'art. Société de s. mutuels. Venez à mon s.*, ou simplem., *A mon s.! au s.! Crier au s.* ‖ Dans un sens particul., se dit Des troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir ceux qui sont trop faibles pour résister à des ennemis. *S. étranger. S. de France. S. par terre, par mer. Demander, envoyer du s. Le s. arriva au moment de la bataille. Le s. ne parvint pas à entrer dans la place.* — *Porte de s.*, La porte d'une citadelle qui donne dans la campagne, et par laquelle on peut recevoir des secours ou se retirer.

Enc. — Les *Sociétés de secours mutuels* sont des associations privées qui ont pour objet d'assurer des secours temporaires à leurs membres malades, blessés ou infirmes, et quelquefois aussi de leur assurer une pension de retraite. Elles se composent presque toujours de membres *honoraires* et de membres *titulaires*. La première dénomination s'applique aux personnes qui, par leurs soins, leurs conseils et leurs libéralités, contribuent à la prospérité de l'institution sans participer à ses avantages; et la seconde à ceux qui jouissent des avantages pécuniaires ou autres que la société assure à ses membres. En général, les sociétés de secours accordent à leurs membres malades une indemnité quotidienne, leur fournissent gratuitement les soins médicaux et les médicaments, et, en cas de décès, payent les frais des funérailles. Ces sociétés se divisent en trois catégories, les sociétés *libres*, les sociétés *reconnues*, et les sociétés *approuvées*. — *Par société libre*, on entend toute association formée dans le but de venir en aide, par des cotisations particulières, à ceux de ses membres qui sont dans le besoin. Aucune d'elles ne peut se fonder, si elle compte plus de vingt personnes, sans une autorisation préalable, qui est accordée par le Préfet de police, à Paris, et, par les Préfets, dans les départements. Cette autorisation qui, d'ailleurs, est toujours révocable, lui donne simplement le droit de se réunir. Toutefois l'association qui l'a obtenue est admise: 1° A verser en son nom des fonds aux caisses d'épargne jusqu'à concurrence de 8000 fr., y compris les intérêts accumulés; 2° à déposer à la caisse des retraites pour la vieillesse la somme nécessaire pour constituer à un de ses membres une rente viagère de 600 fr., et à demander la jouissance immédiate de cette rente; 3° à faire recevoir un ou plusieurs de ses membres, moyennant un abonnement modéré, dans les asiles créés pour les ouvriers convalescents ou infirmes. — Les *sociétés reconnues* sont celles qui, par décret rendu dans la forme des règlements d'administration, ont été déclarées établissements d'utilité publique. En conséquence, ces sociétés peuvent posséder des biens et recevoir des legs et dons, quelle qu'en soit la valeur. La commune est tenue de leur fournir gratuitement un local pour leurs réunions, ainsi que les livrets et registres de comptabilité. Tous les actes qui les concernent sont exemptés des droits de timbre et d'enregistrement. Elles sont autorisées à faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement, et de verser à la caisse des retraites, au nom des membres actifs, les fonds restés disponibles à la fin de chaque année. De plus, elles peuvent recevoir des subventions de l'État, et, dans les villes où il existe un droit municipal sur les convois, elles n'en payent que le tiers. Enfin, le diplôme que la société délivre à ses membres sert à ceux-ci de passe-port et de livret. Pour jouir de ces priviléges, les sociétés de secours mutuels doivent se soumettre aux obligations suivantes: 1° Ne promettre aux sociétaires, ni des secours en cas de chômage, ni des pensions de retraite; 2° se composer de 100 membres au moins et de 2000 au plus; 3° établir le chiffre des cotisations d'après les tables de maladies et de mortalité; 4° s'interdire toute modification aux règlements, comme aussi toute dissolution, sans l'autorisation préalable du gouvernement. Les sociétés reconnues sont placées sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Le maire ou l'adjoint par lui délégué a le droit d'assister à toutes les séances, et, quand il y assiste, il les préside. Les registres et les procès-verbaux doivent toujours être à la disposition de l'autorité, et, chaque année, un relevé des opérations de l'année précédente et un état de situation doivent être fournis au maire et au préfet. Ces associations peuvent être suspendues par le préfet, quand elles sortent de leur condition de sociétés de bienfaisance; mais elles ne peuvent être dissoutes que par un décret. Elles sont libres de demander elles-mêmes leur dissolution. — Les *Sociétés approuvées* forment un degré intermédiaire entre les sociétés libres et les sociétés reconnues. Toute société libre qui veut être approuvée doit en faire la demande au Ministre de l'intérieur, dans le département de la Seine, et au Préfet, dans les départements, en accompagnant cette demande de deux exemplaires de ses statuts, et de la liste nominative de tous ses membres, tant honoraires que titulaires. Les sociétés approuvées ont les mêmes droits et les mêmes avantages que les sociétés reconnues. Elles sont également tenues aux mêmes obligations; mais, de plus, elles doivent faire nommer leur président par le chef de l'État, et admettre des membres honoraires. Il est aussi à remarquer qu'elles peuvent promettre des pensions de retraite, quand elles comptent un nombre suffisant de membres honoraires. — Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et le décret du 26 mars 1852. Cette loi, qui se proposait de favoriser le développement de ce genre d'association, a parfaitement atteint son but. Chaque année, nous voyons s'accroître rapidement le nombre de ces sociétés qui substituent l'assistance mutuelle et volontaire à la charité publique et forcée, ainsi qu'à l'aumône privée. Tandis qu'en 1850, on ne comptait pas plus de 2000 sociétés de secours mutuels, leur nombre, au 31 décembre 1860, s'élevait à 4327, comprenant 559,820 membres, sur lesquels 65,137 honoraires et 494,683 participants. Ces derniers se divisaient en 419,283 hommes et 75,400 femmes. L'avoir total de ces sociétés, y compris les fonds de retraite, s'élevait à 25,404,037 fr. 77 cent. Dans l'année 1859, les recettes avaient été de 9,206,751 f., et les dépenses de 7,065,553 f.; par conséquent il restait sur les premières un excédant de 2,141,197 francs.

SECOUSSE. s. f. Ébranlement de ce qui est secoué. *Rude, violente s. Il est tombé après deux ou trois secousses. Les secousses de ce tremblement de terre ont été très-violentes.* ‖ Figur., se dit Des atteintes portées à la santé, à la fortune, au crédit, à l'ordre établi dans un État, etc. *Son accès de goutte est passé; mais il a essuyé une furieuse s. Il a reçu de terribles secousses de la fortune. Le crédit public a résisté à toutes les secousses. Les secousses politiques qui agitent les États. Mon esprit est à peine remis de cette dernière s.*

SECRET, ÈTE. adj. (lat. *secretus*). Que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance. *Affaire, résolution, entrevue, négociation secrète. Traité s. Mariage s. Une passion secrète. Un sentiment s. Une douleur secrète. Un s. mépris. Il a des raisons secrètes, des motifs, des desseins secrets. Faire jouer des ressorts secrets. Cette action restera secrète. Des dépenses secrètes.* — * *Fonds secrets*, Les fonds destinés à payer certaines dépenses de police, et dont l'emploi n'est pas soumis au contrôle des chambres. — *Maladie secrète*, Maladie honteuse qui est ordinairement le fruit du libertinage. — *Sciences secrètes*, syn. de Sciences occultes. — *Escalier s., Porte secrète*, synon. d'Escalier dérobé, porte dérobée. ‖ En parlant Des personnes, sign. Qui sait se taire et tenir une chose secrète. *C'est un homme à qui vous pouvez tout confier, il est fort s. Vous n'êtes guère s., vous redites tout.* ‖ *Partie secrète*, se dit D'une personne qui agit, qui sollicite contre une autre, soit dans un procès, soit dans une autre affaire, et qui ne veut point paraître. *C'est sa partie secrète.* On dit de même, *C'est son ennemi s.* ‖ *Comité s.*, V. Comité. *Conseil s. du roi*, V. *Conseil d'*Etat. = Secret. s. m. Ce qu'on ne doit dire à personne, ce qui est tenu caché. *Confier, garder, découvrir, deviner, révéler, dévoiler, trahir, publier, laisser échapper un secret. Entrer, pénétrer dans les secrets de quelqu'un. Il est le dépositaire de mes secrets. Ce s. commence à transpirer. Je n'ai point de s. pour vous. Le s. d'un ami. Le s. de l'Etat. Les secrets d'Etat. Le s. des consciences.* — *Être du s., être dans le s.*, Avoir part à quelque résolution, à quelque dessein caché, à quelque délibération où peu de gens sont admis. *Avoir le s. de quelqu'un*, Savoir son secret. Fam., *C'est mon s.*, se dit Pour refuser de donner connaissance d'une chose. *C'est le s. de la comédie*, se dit D'une chose qui est connue de tout le monde, et dont quelqu'un veut faire un secret. On dit de même, *C'est le s. de Polichinelle.* ‖ Discrétion, silence sur une chose confiée. *Je vous demande le s. Promettez-moi le s. Comptez sur le s. Cette affaire a été traitée avec le plus grand s., dans le plus grand s. Ce dessein était couvert d'un s. impénétrable. Sous le sceau du s. Sous le s. de la confession.* — *Je vous dis cela dans le s., sous le s., en grand s., dans le dernier s.*, Je vous le confie, à condition de ne le révéler à personne. ‖ Dans les sciences, dans les arts, Moyen, procédé connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire de certains effets. *S. utile, merveilleux, rare, ingénieux. S. pour guérir la goutte. Donner, communiquer, vendre, acheter un s.* — Figur., se dit Des moyens qu'on met en usage pour venir à bout de quelque chose, pour y réussir. *Le s. de plaire, de parvenir, de s'enrichir. Le s. de l'art d'écrire, de l'art de régner, de l'art de la guerre, de la politique, etc.*, La partie la plus difficile et la plus essentielle de l'art d'écrire, etc. ‖ T. Technol. Se dit De certains ressorts particuliers qui servent à divers usages. *On ne peut ouvrir ce coffre-fort, si l'on n'en sait le s. Serrure à s.* — Se dit encore D'une cache pratiquée dans un coffre-fort, dans un secrétaire, dans un cabinet. ‖ Dans les prisons, Un lieu séparé où l'on enferme le prisonnier pour qu'il ne communique avec personne. *Mettre, tenir un prisonnier au s. Il a été vingt jours au s.* = En secret. loc. adv. En particulier, sans témoin. *Je lui ai parlé en s. Ils se voient en s.* ‖ Au sens moral, D'une manière secrète, cachée. *Il feint de l'aimer, mais en s. il le déteste.*

* **SECRÉTAGE.** s. m. T. Techn. V. Chapellerie.

SECRÉTAIRE. s. m. (bas lat. *secretarius*, de *secretum*, secret). Celui dont l'emploi consiste à faire et à écrire des lettres, des dépêches, etc., pour une personne à laquelle il est attaché. *Il m'a fait écrire par son s. S. particulier. S. intime. Le s. d'un magistrat, d'un ambassadeur.* ‖ Celui qui rédige par écrit les délibérations d'une assemblée. *S. du sénat, de la chambre des pairs, du corps législatif. S. d'une compagnie, d'une académie. Le s. perpétuel de l'Académie française.* ‖ *S. d'ambassade, de légation*, Celui qui est nommé par le chef de l'État pour faire et écrire les dépêches de l'ambassade, de la légation. — *S. des commandements*, V. Commandement. — *S. d'Etat*, V. Ministère. — *S. général*, dans les ministères, etc., Fonctionnaire supérieur qui a principalement le soin de garder les archives, d'entretenir la correspondance, de contre-signer et d'expédier les actes administratifs, etc. *S. général de préfecture*, V. Département. — *S. d'une mairie*, Celui qui est chargé de tenir les registres de la mairie et d'en donner des extraits. On dit également, dans les places de guerre, *S. de place*; et au Palais, *S. du parquet.* — Autrefois, on appelait *Secrétaires du roi*, Les officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie. *La charge de s. du roi anoblissait.* ‖ Bureau sur lequel on écrit et où l'on renferme des papiers. *S. d'acajou, de noyer. S. à cylindre. Forcer un s.* ‖ T. Ornith. V. Messager. = Secrétairerie. s. f. Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, etc., font et délivrent leurs expéditions, et où ils gardent les minutes. *Aller à la s.* = Secrétariat. s. m. Emploi, fonction de secrétaire; Le temps durant lequel on l'exerce. *Il est peu propre au s. Ce s. vaut tant. Pendant son s.* ‖ Le lieu où le secrétaire d'une administration, d'une compagnie, d'un ambassadeur, etc., fait et délivre ses expéditions, et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées. *Le s. de l'ambassade. Le s. de l'Institut. Le s. de l'archevêché. Les bureaux du s. Passer au secrétariat.*

SECRÈTE. s. f. T. Liturg. Voy. Messe.

SECRÈTEMENT. adv. En secret, d'une manière secrète, sans être aperçu. *Il le fit avertir s. Il en était s. jaloux. Il se glissa s. dans la chambre.*

SÉCRÉTER. v. a. (lat. *secernere*, séparer). T. Physiol. Opérer la sécrétion. *Le foie sécrète la bile.* ‖ Sécrété, ée. part. = Sécréteur. adj. m. Qui opère la sécrétion. *Les organes sécréteurs. Tissu sécréteur.*

SÉCRÉTION. s. f. (lat. *secretio*). T. Physiol.

Enc. — *La Sécrétion* est proprement l'acte physiologique par lequel certains organes élaborent certains produits destinés à être résorbés ou éliminés de l'économie; mais par extension, on désigne sous le même nom tout produit résultant de cet acte.

I. Pendant que le sang traverse les réseaux capillaires pour passer des dernières artérioles dans les premières veinules, une partie des substances qu'il tient dissoutes pénètre, par imbibition, dans le tissu des organes. L'action que ceux-ci exercent sur ces substances leur fait subir un changement chimique qui donne lieu à deux sortes de phénomènes, aux phénomènes de *nutrition* et aux phénomènes de *sécrétion*. Dans les premiers, l'organe qui se nourrit attire et fixe des matériaux analogues à sa propre substance; dans les seconds, l'organe sécréteur ne forme pas, n'attire pas seulement des matériaux semblables à lui, car il n'y a point identité de composition entre la substance de l'organe sécréteur et le produit qu'il sécrète. Ces deux actes se distinguent en outre en ce qu'ils s'accomplissent sans se confondre dans chaque organe de s. Les matières qui constituent les produits sécrétoires sont : tantôt des matériaux qui existent déjà dans le sang et qui ne font qu'en être extraits, comme l'urée par les reins, l'acide lactique et les lactates par les reins et par la peau : on désigne ces produits sous le nom collectif d'*Excrétions;* tantôt des substances qui ne peuvent pas être extraites immédiatement du sang, parce qu'elles n'y existent pas, et qui sont le résultat d'une élaboration chimique des principes immédiats de ce liquide, comme la bile, le sperme, le lait, le mucus, etc. : ce sont les *sécrétions* proprement dites. Toutefois, parmi ces dernières, il en est qui sont, comme les excrétions, destinées à être éliminées, et qui n'ont aucune fonction ultérieure à remplir dans l'organisme de l'animal qui les produit. Nous ne voulons point dire par là qu'elles soient inutiles. En effet, plusieurs, comme les sécrétions âcres des Abeilles, des Scorpions, des Serpents venimeux, comme l'encre des Céphalopodes, servent de moyen de défense ou d'attaque à l'animal qui les produit. D'autres servent à attirer les animaux de même espèce : telles sont, par ex., les sécrétions des glandes anales de la Civette, du Castor, de la Taupe, etc. Certains produits sécrétoires remplissent des offices tout à fait spéciaux; nous citerons la matière avec laquelle les Araignées fabriquent leur fil, et divers Mollusques bivalves leur byssus. Enfin, beaucoup de sécrétions, dont les usages particuliers nous sont inconnus, paraissent avoir tout au moins pour fonction de modifier la composition intime du sang. Il est même probable que la suppression de quelques-unes d'entre ces sécrétions serait aussi nuisible à l'animal que celle de certaines excrétions morbides, qu'on peut considérer comme des espèces d'appareils servant à entretenir la composition normale du liquide circulatoire.

II. La formation des sécrétions spéciales, qui n'existent pas déjà dans le sang, suppose un appareil chimique doué d'une action particulière. Elle cesse dès que cet appareil est détruit : c'est ce qui a lieu pour la s. du lait, après l'extirpation des glandes mammaires, etc. On observe le contraire lorsqu'il s'agit de produits qui existent dans le sang lui-même, comme l'urée et l'acide lactique : ils peuvent être éliminés dans toutes les régions du corps, après la destruction de leur émonctoire naturel. Les appareils chimiques des sécrétions sont des tissus interposés entre les vaisseaux sanguins et le liquide sécrété. Ces tissus sont tantôt des *cellules*, tantôt des *membranes*, tantôt des *glandes*. Parmi les *cellules sécrétoires*, il faut placer celles de l'ovaire (vésicules de Graaf), qui sont pleines d'un liquide albumineux dans lequel se forme l'ovule. Mais c'est surtout dans le tissu adipeux qu'on trouve les plus remarquables exemples de s. par des cellules. La graisse en effet, ainsi que nous l'avons vu, n'est autre chose qu'un produit sécrétoire déposé dans les cellules adipeuses. Les *membranes sécrétoires* sont les *séreuses*, les *muqueuses* et la *peau*. Nous avons consacré des articles séparés à la composition et aux fonctions de ces différents tissus; nous n'avons pas à y revenir. Il en est de même des *glandes*, qui toutes sont des organes exclusivement destinés à remplir une fonction sécrétoire. Dans tous les cas, les sécrétions s'accomplissent nécessairement sur des surfaces, soit à la superficie de simples membranes, soit à la superficie intérieure d'excavations celluliformes ou tubuliformes des glandes. En effet, la glande la plus compliquée n'est qu'une large surface ménagée dans le plus petit espace possible : avec tous ses conduits intérieurs, canaux, tubes, cellules ou vaisseaux, ce n'est jamais qu'une immense surface limitant le corps animal, et sur laquelle s'effectue la métamorphose du sang. Les tubes élémentaires des reins, les parties élémentaires du foie et d'autres glandes composées, sont entourés, dans toute leur étendue, de réseaux capillaires sanguins extrêmement déliés. Il n'existe entre eux qu'un tissu cellulaire très-lâche, qui les unit ensemble, et dans l'intérieur duquel marchent les petits courants du sang. Les conduits élémentaires, les petites grappes, les petits tubes, etc., sont donc partout baignés à l'extérieur par des courants sanguins très-déliés. Ils s'imbibent de ce sang, lui font subir une métamorphose particulière, et ce dont ils ont opéré ainsi la transformation, ils le laissent couler à l'intérieur vers les canaux excréteurs. Telle est la marche simple de la s. En outre, comme, d'un côté, les globules sanguins ne pourraient, pas plus dans les glandes que dans les autres tissus, traverser les parois des vaisseaux, et comme, d'un autre côté, les canaux excréteurs des glandes ne communiquent nulle part avec les vaisseaux sanguins, c'est uniquement des parties liquides du sang que procèdent toutes les sécrétions. Les diverses glandes puisant toutes à une source commune, il suit nécessairement que la nature et la qualité du liquide sécrété par chaque glande en particulier dépendent du tissu sécréteur lui-même. Quant à la quantité de produit sécrété en un temps donné, elle est subordonnée à l'étendue de la surface sécrétoire et à la quantité de sang que reçoit celle-ci, c.-à-d. à sa richesse vasculaire. Elle subit également l'influence de la vitesse du cours du sang, qui est très variable dans certaines parties du réseau capillaire, de la disposition des voies de la s., de l'état du système nerveux, etc.

III. En ce qui touche la qualité des produits de sécrétion, la science en est encore réduite aux hypothèses. Quelques physiologistes pensent que les sécrétions s'accomplissent sans métamorphose, que le sang contient toutes les substances qu'on y trouve, et que les organes sécréteurs possèdent simplement la faculté d'exercer une attraction spéciale sur tel ou tel principe constituant de ce liquide. Mais cette hypothèse manque d'exactitude, car on ne trouve dans le sang, ni le mucus, ni la matière biliaire, ni les venins, etc. La spécialité des sécrétions ne dépend pas non plus de la structure intime des glandes. En effet, d'une part, le même produit sécrétoire est fourni dans la série animale par des organes dont la structure diffère au plus haut degré : c'est ce qui a lieu, par ex., pour les glandes salivaires des Oiseaux et celles des Mammifères; d'autre part, les sécrétions les plus différentes sont accomplies par des glandes dont la structure est la même. Telles sont les glandes mammaires, salivaires et lacrymales, qui sont construites absolument sur le même type. — La doctrine la plus généralement admise aujourd'hui est celle de Goodsir. La théorie du physiologiste anglais est fondée sur l'étude des phénomènes dont les éléments ultimes du tissu sécréteur sont le siége. Voici en quels termes l'expose le prof. J. Béclard. « Les canaux excréteurs des glandes, qu'ils soient terminés en cul-de-sac ou que, anastomosés ensemble, ils présentent à leur origine des anses sans extrémités libres, ces canaux, dis-je, n'en sont pas moins fermés de toutes parts dans l'épaisseur du tissu glandulaire. Le premier phénomène de la s. consiste donc dans l'entrée du plasma du sang, sous forme liquide, dans l'intérieur des conduits glandulaires, au travers des parois de ces conduits. Une fois introduit, le liquide sanguin se comporte d'une manière particulière, et qui offre une certaine analogie avec les phénomènes qu'il présente partout où il est déposé, c.-à-d. que des phénomènes d'organisation vont se montrer. Prenons pour type des glandes d'une organisation assez simple, celles, par ex., de la muqueuse stomacale qui sécrètent le suc gastrique. On voit, au sein du liquide plastique qui les remplit, apparaître des corpuscules, noyaux de cellules futures. Autour de ces noyaux, le liquide plastique se groupe et forme de petites sphères dont la partie la plus extérieure se métamorphose bientôt en membrane. Les cellules à noyaux ainsi formées constitueraient les véritables organes de la s. Quant au produit de la s., il se développerait dans l'intérieur de la cellule par une action propre de celle-ci, action d'ailleurs aussi inconnue dans son essence que celle en vertu de laquelle le contenu de cellule donne naissance à la substance propre des divers tissus de l'économie. Enfin, une fois formé dans la cellule, le produit de s. s'en échapperait par rupture ou par dissolution de l'enveloppe, et le produit se mélangerait avec le plasma restant qui lui sert de menstrue. Cette formation de cellules aux extrémités originaires des canaux excréteurs des glandes peut être observée avec facilité, non-seulement dans les glandes du suc gastrique, mais encore dans les glandes mammaires et salivaires, dans les canaux séminifères, etc. Suivant quelques auteurs, toutes les glandes et les membranes séreuses elles-mêmes, offrent aussi, comme intermédiaire de leur sécrétion, des cellules analogues aux cellules d'épithélium. D'après Luschka, les cellules de s. des séreuses sont transparentes, arrondies, pleines de liquide, tandis que les cellules épithéliales, ou plaques de protection, sont aplaties et serrées les unes contre les autres. Dès lors la s. serait un phénomène organique en vertu duquel des cellules, diverses comme les produits sécrétoires eux-mêmes, agiraient d'une manière spéciale sur le liquide qui est dans leur intérieur, pour lui imprimer des modifications particulières et caractéristiques. Mais pourquoi se forme-t-il dans les divers organes de s. des cellules d'organisation et de fonctions différentes, c'est ce que la doctrine de Goodsir n'a pas encore expliqué. » C'est, ajouterons-nous, ce qu'aucune doctrine n'expliquera jamais.

SÉCRÉTOIRE. adj. 2 g. Qui a rapport aux sécrétions. *Organes sécrétoires. Pouvoir s. Liquide s.*

SECTAIRE. s. m. Celui qui est d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée; se dit surtout en parl. D'une secte encore nouvelle qui s'efforce, par des prédications ou autrement, de faire prévaloir ses opinions, sa doctrine. *Un sectaire fougueux, opiniâtre. La violence de ces sectaires.* = Sectateur. s. m. Celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque hérésiarque. *Les sectateurs de Platon. Il était s. de saint Thomas, de Duns Scot. Arius eut un grand nombre de sectateurs.* = Secte. s. f. (lat. *secta*, de *secare*, couper). Parti composé de personnes qui suivent les mêmes opinions, font profession des mêmes doctrines. *La s. d'Epicure. La s. des stoïciens. Ce philosophe voulut faire s.* ‖ En religion, se dit aussi De ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée. *La s. des jansénistes. Le protestantisme est divisé en une foule de sectes. Le mahométisme compte aussi des sectes nombreuses.* ‖ Figur., *Faire s., faire s. à part*, Se distinguer des autres par des opinions singulières.

SECTEUR. s. m. (lat. *secare*, couper). T. Géométr. *S. de cercle*, V. Cercle; *S. sphérique*, V. Sphère. ‖ T. Astr. *S. astronomique* ou *S. zénithal*, V. Zénithal. = Section. s. f. (lat. *sectio*). *Action de couper. *La s. des tendons.* ‖ La coupe, l'endroit où une chose est coupée. *La s. de ce piston n'est pas nette.* ‖ L'une des divisions ou des subdivisions dans lesquelles se partage une collection, un compte, un ouvrage, un traité, etc. *On doit voter aujourd'hui sur telle s. du budget. Ce livre est divisé en tant de sections.* ‖ Division d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil, etc. *Au commencement de la révolution, Paris fut divisé en quarante-huit sections. La cour de cassation est divisée en trois sections. Les sections d'un collége électoral.* ‖ T. Tactiq. La moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie. *Rompre par s. Se former en colonne par sections.* ‖ T. Géométr. Se dit Des parties de l'espace où des lignes, des plans, des surfaces courbes se coupent mutuellement. *La commune s. de deux plans est toujours une ligne droite. La s. d'un solide par un plan. Point de s.*, L'endroit où deux lignes s'entrecoupent. *Sections coniques*, Voy. Conique.

SÉCULAIRE. adj. 2 g. (lat. *seculum*, siècle). Qui se fait de siècle en siècle, de cent ans en cent ans. *Les jeux séculaires*, V. Jeu. — *Année s.*, L'année qui termine un siècle. ‖ Figur., dans le style soutenu, Qui a beaucoup d'années. *Un chêne s. Sa tête s.* ‖ T. Astr. *Inégalités* ou *variations séculaires*, V. Perturbation.

SÉCULARISATION. s. f. Action de rendre séculier un religieux, un bénéfice, un lieu qui était régulier. *Bulle de s. Obtenir la s. d'un chapitre.* = Séculariser. v. a. Rendre séculier. *On a sécularisé ce monastère, cet ordre religieux.* ‖ * Figur., *La révolution voulait s. l'enseignement*, Voulait le remettre aux mains des laïques, tandis qu'auparavant il était généralement aux mains du clergé. ‖ Sécularisé, ée. part. *Bénéfice sécularisé*, V. Bénéfice. = Sécularité. s. f. * L'état du clergé séculier, par oppos. à Celui du clergé régulier. ‖ La juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend. *Le juge de la s. de telle église.* = Séculier, ière. adj. (lat. *seculum*, siècle). Qui vit dans le siècle; se dit Des laïques et des ecclésiastiques, par oppos. Au clergé régulier, à ceux qui sont engagés par des vœux dans une communauté religieuse. *Etat s. La vie séculière. Prêtres séculiers. Clergé s.*, V. Clergé. *Bénéfice s.*, V. Bénéfice. — *Juridiction séculière*, La justice civile. Fig., *Bras s.*, Voy. Bras. ‖ S'emploie quelquef. dans le sens de Mondain. *Une vie toute séculière, et nullement chrétienne.* = Séculier. s. m. Laïque. *C'est un s. Dans ce monastère, on a fait un bâtiment pour les religieux et un autre pour les séculiers.* = Séculièrement. adv. D'une manière séculière.

***SECUNDO.** adv. [On pron. *sécondo.*] Mot emprunté du latin, et qui signifie Secondement.

SÉCURITÉ. s. f. (lat. *securitas*). Confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de la croyance bien ou mal fondée où l'on est qu'on n'a pas à craindre de danger. *Au milieu de tant de périls, votre s. m'étonne. L'industrie a besoin de s. Nous étions dans une profonde s. Une grande s. de conscience.*

SEDAN. s. m. Sorte de drap fin qui se fabrique dans la ville de Sedan. = Sédanoise. s. f. T. Typogr. Voy. Caractère.

SÉDATIF, IVE. adj. (lat. *sedare*, apaiser). T. Méd.

Enc. — On qualifie de *Sédatif* tout médicament qui modère l'action augmentée d'un organe ou d'un système d'organes. Ainsi, la digitale est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. Ce mot est synonyme de *calmant :* cependant il a un sens plus étendu; car on comprend sous cette dénomination, non-seulement les moyens médicamenteux, mais encore un grand nombre de moyens étrangers à la pharmacologie. Ainsi, on ne peut pas dire que la saignée soit un *calmant* des douleurs, de la pleurésie, etc.; mais on dira bien de la saignée qu'elle est un *sédatif* de la douleur. C'est que la *sédation* n'est point le résultat d'une médication particulière produite par un ordre de moyens analogues les uns aux autres, mais l'expression générale d'un effet thérapeutique secondaire, qui peut être produit par une foule de moyens très-différents, quelquefois même opposés. On peut diviser les sédatifs, en *narcotiques*, tels que l'opium, la belladone et la digitale; en *antispasmodiques*, comme le musc, l'éther et la gomme ammoniaque; et en *cyaniques*, comme l'acide cyanhydrique, l'eau de laurier-cerise, etc.

*** SÉDATION.** s. f. Effet produit par les sédatifs.

SÉDENTAIRE. adj. 2 g. (lat. *sedere*, s'asseoir). Qui demeure ordinairement assis, et, par extens., Qui se tient presque toujours chez soi. *Cet homme ne fait pas assez d'exercice, il est trop s. Il est devenu fort s.* — *Vie, emploi, profession s.*, se dit D'un genre de vie, d'une profession qui ne permet pas de faire de l'exercice, et D'une vie qui se passe, d'un emploi qui s'exerce dans un même lieu. ‖ Fixe, attaché à un lieu, par opp. à Ambulatoire. *Philippe le Bel rendit le parlement s.* ‖ Se dit encore De troupes qui ne changent pas de garnison, qui ne se mettent jamais en campagne. *Troupes sédentaires. La garde nationale mobile et la garde nationale sédentaire.*

SÉDIMENT. s. m. (latin. *sedimentum*, de *sedere*, tomber au fond). Dépôt qui se forme par la précipitation de quelques-unes des substances tenues en dissolution ou en suspension dans un liquide. *Il y a beaucoup de s. dans cette liqueur. Il n'y a point de s. dans ses urines.* ‖ T. Géolog. *Terrain de s.*, V. GÉOLOGIE. = * SÉDIMENTAIRE. adj. 2 g. T. Géol. et Médec. Qui a le caractère d'un sédiment. *Dépôt s.* = * SÉDIMENTEUX, EUSE. adj. Qui est chargé de sédiment. *Urines sédimenteuses.*

SÉDITIEUSEMENT. adv. D'une manière séditieuse. *Il parla s. dans la place publique.* = SÉDITIEUX, EUSE. adj. Qui fait une sédition, Qui prend part à une sédition, Qui est enclin à faire sédition. *Une populace séditieuse. C'est un esprit s. Il est mutin et s.* — Substantiv., *C'est un s. Disperser les s. On a arrêté le chef des s.* ‖ Qui tend, qui pousse à la sédition. *Des discours, des écrits s. Une assemblée séditieuse.* = SÉDITION. s. f. (lat. *seditio*). Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie. *Grande, violente, furieuse s. Exciter, allumer, fomenter, entretenir la s. Apaiser, éteindre, étouffer une s. Esprit de s. Durant la s. Les auteurs de la sédition.* ‖ Syn. V. INSURRECTION.

SÉDUCTEUR, TRICE. s. (latin. *seductor*). Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute. *S. de jeunes gens. Séductrice de femmes, de filles.* Absolum., se dit De celui qui tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuser de la faiblesse ou de l'ignorance d'une femme, d'une jeune fille. *Un vil s. Tomber dans les pièges d'un s.* ‖ Adjectiv., *Discours, ton s.* — *L'esprit s.*, Le diable. = SÉDUCTION. s. f. Action par laquelle on séduit. *S. de la jeunesse. La s. de l'esprit. La s. du cœur. S. de témoins. Employer la s. La s. est manifeste.* ‖ L'attrait, l'agrément qui rend certaines choses propres à séduire. *La s. des richesses, du plaisir, du pouvoir, de la jeunesse, de l'esprit. Il y a de la s. dans son style, dans ses manières, dans son regard. Les séductions de la vie sont innombrables.*

SÉDUIRE. v. a. (lat. *seducere*, détourner). Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur par ses insinuations, par ses écrits, par ses discours, par ses exemples, etc. *Cet hypocrite séduisait les peuples. Il l'a séduit par ses maximes pernicieuses. Cette promesse séduisit le peuple. Ils se laissèrent s. par un faux espoir.* ‖ Faire tomber en faute, suborner, corrompre, débaucher. *S. des témoins, des domestiques. S. une fille sous prétexte de mariage. Elle s'est laissé s.* ‖ Toucher, plaire, persuader. *Cet homme m'a séduit par la franchise de son langage. Sa bonté séduit tous les cœurs.* ‖ Absolum., surtout dans le dernier sens, *Un discours dangereux et propre à s. Cela séduit. Son ton séduit. Sa manière de lire séduit.* = SÉDUIT, ITE. part. ‖ Conj. V. NUIRE. ‖ Syn. V. CORROMPRE. = SÉDUISANT, ANTE. adj. Qui séduit, qui est propre à séduire; se dit ordin. en bonne part. *Discours, ton, air s. Des dehors séduisants. Offres séduisantes. Des qualités brillantes rendaient ses vices séduisants.*

*** SÉGESTRIE.** s. f. T. Zool. V. ARAIGNÉE.

SEGMENT. s. m. (lat. *segmentum*, de *secare*, couper). T. Géom. Toute partie de courbe comprise entre l'arc qu'elle forme et la ligne droite qui la coupe. *S. de cercle*, Voy. CERCLE. *S. sphérique*, Voy. SPHÈRE. ‖ * T. Physiol. Se dit De certaines parties d'un corps ou d'un organe qui s'en détachent, ou bien qui sont distinctes des parties contiguës, bien qu'elles se continuent avec ces dernières. *Les segments détachés d'une hydre forment autant d'animaux distincts. Le corps des sangsues se compose de segments semblables entre eux. Les segments cartilagineux qui forment la trachée.* = * SEGMENTATION. s. f. T. Physiolog. La séparation spontanée, soit complète, soit incomplète, des parties qui composent un corps, un organe. *On appelle fissipare la génération par s. Les annélides sont surtout caractérisés par la s. de leur corps en parties semblables.*

SÉGRAIRIE. s. f. T. Admin. forest. Bois possédé par indivis ou en commun, soit avec l'État, soit avec des particuliers. = SÉGRAIS. s. m. (lat. *segregatus*, séparé). Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SÉGRÉGATION. s. f. (lat. *segregatio*). Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

*** SEGUE.** [On pron. *Ségüé.*] T. Mus. V. MUSIQUE.

*** SÉGUEDILLE** ou *** SÉGUIDILLE.** s. f. (esp. *seguidilla*). Air de danse espagnol, à trois temps et d'un mouvement rapide.

*** SEGUIERA.** s. m. T. Bot. Voy. PÉTIVÉRIACÉES.

SEICHE. s. f. T. Zool. Voy. CÉPHALOPODES. ‖ * T. Géogr. phys. Voy. MARÉE.

*** SÉIDE.** s. m. Nom propre d'un personnage de la tragédie de *Mahomet*, par Voltaire, qui est devenu nom commun pour signifier Un agent aveugle des crimes prescrits par le fanatisme ou l'esprit de parti.

SEIGLE. s. m. (lat. *secale*). T. Bot.

Enc.—Le *Seigle* (*Secale*) appartient à la famille des *Graminées* et à la tribu des *Hordéées*. Ce genre diffère de l'Orge et du Froment par ses épillets solitaires et biflores sur chaque dent du rachis, tandis qu'ils sont groupés par trois et uniflores dans l'Orge, et solitaires, mais tri-multiflores dans le Froment. On n'admet qu'une seule espèce de s., le *S. cultivé* (*S. cereale*), et quatre ou cinq variétés. Le *S. d'automne*, ou *S. d'hiver*, est celle que l'on cultive le plus. [Fig. 1. Épi de *S. d'hiver*; 2. Épillet isolé.] Il ne diffère en rien du *S. multicaule*, ou *S. de la Saint-Jean*. On peut, en effet, le semer indifféremment à l'automne ou à la fin de juin. Seulement, dans ce dernier cas, il ne fournit, la première année, qu'une récolte de *fourrage*, et il *ne donne son produit en* grain que l'année suivante. Le *S. de mars*, ou *S. de printemps*, a la paille moins longue et le grain plus petit que le précédent. On ne l'emploie guère que dans quelques pays pauvres, froids et montagneux. Le *S. de Vierland* a les feuilles larges, la paille assez forte, le grain bien nourri et l'épi compacte et ramassé : cette variété diffère très-peu du *S. de Russie*. — Le S. réussit dans tous les climats où l'on obtient du Blé. De plus, comme il est moins sensible que ce dernier aux froids de l'hiver, et qu'il parcourt plus rapidement les diverses phases de sa végétation, il peut donner des récoltes abondantes dans les localités où la culture du Blé est incertaine ou même impossible. Aussi, est-il préféré à celui-ci dans les pays septentrionaux et sur les montagnes élevées. Après l'Orge, c'est la céréale qui atteint les points les plus élevés; il vient encore là où l'avoine ne peut arriver à maturité. Le S. se recommande par son extrême rusticité, qui lui permet de réussir même dans les terrains calcaires les plus stériles. Toutefois il donne des *produits peu abondants dans les argiles* compactes, parce qu'il craint l'excès d'humidité. Quant à sa culture, elle diffère peu de celle du Blé; mais il possède cette faculté, que la nature a refusée à la plupart des autres plantes, de pouvoir se succéder sur le même terrain pendant un certain nombre d'années, sans que la qualité et la quantité de ses récoltes paraissent en souffrir. Nous avons parlé ailleurs (v. CÉRÉALES) de la maladie, appelée *Ergot*, à laquelle il est sujet. Le rendement du S. est supérieur à celui du Blé, mais sa valeur vénale est inférieure d'un tiers environ. Il produit moyennement par hectare, outre 3500 kilogrammes de paille, 22 hectolitres de grain, au poids moyen de 72 kilogr.—Dans les pays tempérés, le S. occupe le second rang parmi les céréales; mais il est beaucoup moins nourrissant que le Blé, à poids égal. Cependant on en fait un pain sain, savoureux, et qui se conserve longtemps frais. Assez ordinairement on y ajoute une certaine quantité de Blé. Son grain, soit cuit, soit concassé, sert aussi, tantôt seul, tantôt mélangé avec des graines de Légumineuses, pour l'engraissement des bestiaux. Outre son emploi dans l'alimentation, le S. joue encore un rôle important, dans les pays du Nord, où la vigne ne croît pas, à cause de l'usage qu'on en fait pour la fabrication des eaux-de-vie de grains. Enfin, là même où le Blé prospère le mieux, on cultive toujours une certaine quantité de S., pour sa paille, avec laquelle on fait d'excellents liens.

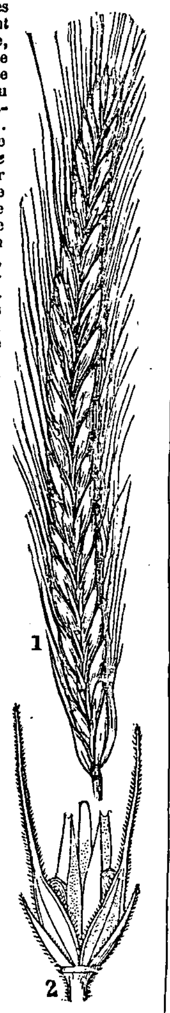

SEIGNEUR. s. m. (latin. *senior*, vieillard). Dans le système féodal, Celui qui possède un fief, qui a certains droits particuliers sur les propriétés et sur les personnes comprises dans un fief. *S. souverain. S. d'une ville, d'un village. Il était s., s. suzerain de plusieurs grandes terres. En Angleterre, il n'y a pas de terre sans s. Rendre foi et hommage à son s. S. haut justicier.* V. FÉODALITÉ et FIEF. ‖ Titre honorifique qu'on donne à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang. *Une assemblée de seigneurs. Un grand s. Un s. de la cour. Fréquenter les grands seigneurs. Faire le grand s. Se donner des airs de grand s.* — *Vivre en s., en grand s.*, Vivre sans rien faire et magnifiquement. *Vêtu, logé comme un s.*, Très-bien vêtu, très-bien logé. — Famil., *C'est un petit s.*, se dit D'un homme qui affecte de l'importance et qui n'en a point. ‖ *Le Grand S.*, L'empereur des Turcs. ‖ Par excell., *Le Seigneur*, Dieu; et, *Notre-Seigneur*, Jésus-Christ. = SEIGNEURIAGE. s. m. T. Fin. Voy. MONNAIE. = SEIGNEURIAL, ALE. adj. Qui appartient au seigneur. *Titre s. Droits seigneuriaux.* Voy. FIEF. ‖ *Maison seigneuriale*, La maison affectée à l'habitation du seigneur du lieu. *Terre seigneuriale*, Qui donne des droits seigneuriaux. = SEIGNEURIE. s. f. Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur et sur tout ce qui en relève. *Une s. très-ancienne. La terre et s. de tel lieu.* ‖ Par extens., Terre seigneuriale. *Il acheta une belle s. Le roi érigea cette s. en marquisat.* ‖ Se dit quelquefois Des droits féodaux d'une terre, considérés indépendamment de la terre même. *Il vendit sa terre, mais il s'en réserva la s.* ‖ L'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement de la république de Venise. *Le doge accompagné de toute la s.* ‖ Titre d'honneur qu'on donnait aux pairs de France. *Votre s. A sa s. monsieur le duc de N., pair de France.*— Se dit quelquefois, par plaisanterie, A des gens avec qui l'on est très-familier. *Je baise les mains de votre s. Serviteur à votre seigneurie.*

*** SEILLE.** s. f. *** SEILLEAU** et *** SEILLOT.** s. m. Sorte de seau de bois dont on se sert dans la marine, et dans certaines provinces, pour divers usages.

SEIME. s. f. T. Art vétérinaire.

Enc. — On nomme ainsi la solution de continuité qui survient parfois à la corne de la paroi du sabot des Solipèdes, suivant la direction de ses fibres et de haut en bas. La *Seime* est appelée *Soie* ou *seime en pied de bœuf*, lorsqu'elle a son siége à la pince, parce que le pied est alors fendu comme celui du Bœuf, et *seime quarte* ou *seime en quartier*, quand la fente est située sur l'un des quartiers. Pour faire disparaître les seimes superficielles, il suffit ordinairement de les cautériser au moyen d'une pointe de feu; mais, quand elles pénètrent jusqu'à la chair, il faut recourir à l'opération dite de la *seime*, qui consiste à enlever la corne des deux bords de la division, et l'on panse ensuite la plaie comme une plaie simple.

SEIN. s. m. (lat. *sinus*). La partie antérieure de la poitrine, celle où sont les mamelles. *Il le pressa contre son s. Il lui plongea un poignard dans le s.* — Figur., *Mettre à quelqu'un le poignard dans le s.*, V. POIGNARD. *Réchauffer un serpent dans son s.*, V. SERPENT. * Dans le style oratoire, *Porter la mort dans son s.*, Être atteint d'une maladie mortelle. *Lorqu'elle sentit la mort dans son s., quelles furent sa ferveur et son zèle!* ‖ Dans un sens particulier, se dit Des mamelles des femmes. *Cette femme a un beau s. Elle avait les seins découverts. Elle a mal au s. gauche. Donner le s. à un enfant.* ‖ Par ext., La partie du vêtement qui couvre le sein. *Cacher un poignard dans son s. Elle cacha la lettre dans son s.* ‖ Fig., Le cœur, l'esprit de l'homme. *Verser sa douleur, déposer ses secrets dans le s. d'un ami. Porter quelqu'un dans son s.*, Le chérir tendrement. ‖ La partie où les femmes conçoivent et où elles portent leur fruit. *L'enfant que vous portez dans votre s.* JÉSUS-CHRIST *fut conçu dans le s. de la Vierge.* — Fig., *Chaque siècle porte dans son s. le siècle qui va suivre. Le s. de la terre est d'une fécondité inépuisable. Fouiller dans le s. de la terre. Ouvrir le s. de la terre pour en tirer les métaux qu'il recèle. Il y a d'immenses richesses perdues dans le s. des mers.* — *Porter la guerre dans le s. d'un royaume, d'une province*, Porter la guerre bien avant dans un royaume, dans une province. ‖ Fig., Milieu. *Il est né au s. de l'opulence, des gran-*

deurs, *Il a vécu au s. de la misère, de l'opprobre. Vivre dans le s., au s. de sa famille, de sa patrie. S'endormir dans le s. des voluptés. Du s. même de ces dissensions sortit la guerre civile la plus opiniâtre dont l'histoire ait conservé le souvenir.* ‖ Dans le style de l'Écriture sainte, *Le s. d'Abraham*, Le lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue de Jésus-Christ. — *Le s. de la gloire*, Le séjour des bienheureux. ‖ T. Théol. *Le s. de l'Église*, la communion de l'Église catholique. *Il rentra dans le s. de l'Église.* On dit aussi, *Mourir dans le s. de l'hérésie.* ‖ T. Géogr. *Le s. Persique*, Le golfe Persique. Vieux.

SEINE et **SENNE.** s. f. T. Pêche. Sorte de filet qui a souvent un sac dans son milieu, et que l'on traîne sur les grèves. *Pêcher à la s. Tirer la seine.*

SEING. s. m. (lat. *signum*, signe). Signature écrite par une personne au bas d'une lettre, d'un acte, etc., pour le confirmer, pour le rendre valable. *Mettez-là votre s. Un s. avec paraphe. Contrefaire le s. de quelqu'un.* — *S. privé*, Signature d'un acte qui n'a pas été reçu par un officier public. *Acte sous s. privé*, V. Acte. ‖ *Blanc s.*, Papier signé que l'on confie à quelqu'un pour le remplir à sa volonté. *Ils ont donné leurs blancs seings aux arbitres.*

SEIZE. adj. numéral 2 g. (lat. *sexdecim*). Nombre formé de dix et de six. *Seize personnes. Il n'a pas encore s. ans. S. cents francs. Le nombre s. Le numéro s.* — Ellipt., à divers jeux, on dit, *J'ai s. à vingt, à trente*, J'ai seize points contre vingt, etc. ‖ Sign. quelquefois Seizième. *Chapitre s. Page s. Louis s. Grégoire s.* On écrit ordinair., *Louis XVI, etc.* = Seize. s. m. *Le produit de s. par deux.* ‖ *Le s. du mois*, Le seizième jour du mois. Elliptiq., *Sa lettre est du s. de juillet. Nous sommes au s.* ‖ *Les Seize*, Nom donné aux principaux factieux du temps de la Ligue, parce qu'ils étaient les chefs des seize quartiers de Paris. *La faction des Seize.* = Seizième. adj. 2 g. Nombre ordinal de seize. *Au s. jour. Le s. siècle. Vous êtes le s. sur la liste.* — *La s. partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en seize parties. = Seizième. s. m. Le seizième jour d'une période, ou La seizième partie d'un tout. *Le s. du mois, de la lune. Deux aunes et un s. Il est dans cette affaire pour un s.* = Seizièmement. adv. En seizième lieu.

***SÉJO.** s. m. T. Bot. Voy. Palmiers.

SÉJOUR. s. m. Résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays. *Il a fait un long s. dans ce pays-là. Le s. de Paris lui déplaît. Permis de s. Il a prolongé son s. dans cette ville. Les troupes ont fait s. dans tel endroit. Dans les longs voyages, on est obligé de faire quelque s. de temps en temps.* — Par ext., *Le s. de notre frégate à Rio fut d'un mois environ.* — Par anal., *Le s. des eaux sur ce terrain a fait pourrir toutes les semences. Le s. des humeurs dans quelque partie du corps.* ‖ Se dit aussi D'un lieu considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y fait ou qu'on y peut faire. *Un s. champêtre. Cette ville est un agréable s., un triste s., un s. horrible. Cette ville est le s. des plaisirs.* — Poétiq., *Le s. des dieux, le céleste s., le s. du tonnerre*, Le ciel. *Le s. infernal*, Les enfers. *L'humide s.*, La mer, l'onde, etc. ‖ Synon. V. Demeure. = Séjourner. v. n. Demeurer, s'arrêter quelque temps dans un lieu. *Il est allé à Paris où il doit s. cinq ou six mois. Ce régiment, en allant à sa garnison, ne séjournera que dans deux endroits. Notre vaisseau séjourna quinze jours dans tel port.* ‖ Par anal., *Les eaux de la mer ont séjourné longtemps sur cette partie de la terre. Les humeurs qui séjournent hors de leurs réservoirs.*

SEL. s. m. (lat. *sal*). Substance cristalline, friable, et soluble dans l'eau, qu'on obtient par l'évaporation des eaux de la mer ou qu'on rencontre dans certains terrains, et qui sert surtout pour assaisonner les aliments. *Sel gris. Sel blanc. Sel commun. Sel marin. Sel gemme. Sel de cuisine. Un grain de sel. Sel pilé. Du sel broyé, égrugé. Blanchir le sel. Saupoudrer de la viande de sel. Il n'y a pas assez de sel dans cette sauce. Le sel est le symbole de la sagesse.* — *Ce jambon, ce saucisson, ce ragoût, etc., sont de bon sel, d'un bon sel*, Ils ne sont ni trop, ni trop peu salés. *Viande au gros sel*, Viande servie dans son bouillon, et qu'on a parsemée de gros sel. ‖ Fig., Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit. *Il y a du sel dans cet ouvrage. Cet article est plein de sel. Je ne sens pas le sel de cette plaisanterie. Ces plaisanteries sont au gros sel. Cela n'a point de sel. Il n'y a pas un grain de sel dans toute sa comédie.* — *Sel attique*, Voy. Attique.

Enc. — I. Des sels en général. — Le nom de *Sel* est fort ancien ; il dérive évidemment de ἅλς, mot par lequel les Grecs désignaient quelquefois la mer (*mare salsum*), car, à l'origine, il s'appliquait exclusivement au *sel commun* ou *sel marin*. Plus tard, on étendit ce nom à différents corps qui étaient, comme le sel marin, solubles dans l'eau, susceptibles de cristalliser par évaporation ou refroidissement, et doués de saveur et de transparence.

A. *Définition.* — Dans la nomenclature chimique établie vers la fin du siècle dernier par Guyton-Morveau, Lavoisier et Berthollet, on réserva le nom de *sels* aux composés formés par l'union d'un acide et d'une base. Ensuite Berzelius l'appliqua aussi aux composés qui résultent de la combinaison du soufre, du chlore, de l'iode, du brome, du fluor, du cyanogène, etc., avec un métal électro-positif ; mais il les distingua par le nom de *Sels haloïdes*, tandis qu'il appela *Corps halogènes* (engendrant des sels) les corps qui, dans ces combinaisons, jouent le rôle de l'acide dans les sels ordinaires. Dès lors on s'habitua à comprendre les sels haloïdes sous la dénomination commune de *sels*, et les chimistes furent conduits à cette définition générale : On appelle *Sel* toute combinaison de deux composés binaires, dont l'un joue le rôle d'élément électro-positif ou de base, et l'autre celui d'élément électro-négatif ou d'acide. Les *bases*, ou composés binaires électro-positifs, résultent toujours de la combinaison d'un métal avec un métalloïde : ainsi, le protoxyde et le protosulfure de potassium sont des bases. Les *acides*, ou composés binaires électro-négatifs, sont ordinairement des combinaisons de deux métalloïdes, comme les acides sulfurique, azotique, carbonique, ou de trois, comme les acides sulfocarbonique, sulfarsénieux, etc. Quelques-uns cependant sont formés par la combinaison d'un métal et d'un métalloïde, comme les acides manganique et stannique, les sulfures d'antimoine et d'étain. La plupart des bases connues sont des composés d'un métal avec l'oxygène, c.-à-d. des *Oxybases*, et la plupart des acides connus sont des composés d'oxygène avec un métalloïde ou avec un métal, c.-à-d. des *Oxacides* : par conséquent, le plus grand nombre des sels sont des *Oxysels*. Néanmoins on connaît un nombre assez considérable de *Sulfosels*, c.-à-d. de sels résultant de la combinaison d'un sulfure métallique électro-positif, ou *Sulfobase*, avec un sulfure métalloïde ou métallique électro-négatif, ou *Sulfacide*. Il existe aussi quelques *Chlorosels*, c.-à-d. quelques chlorures doubles, qu'on peut considérer comme résultant de la combinaison d'un chlorure métallique électro-positif, ou *Chlorobase*, avec un chlorure métalloïde ou métallique électro-négatif, ou *Chloracide*. On connaît aussi des *Iodosels*, des *Bromosels*, etc. Toutefois les oxysels sont de beaucoup les plus nombreux et les plus importants de la série infinie de composés qu'on désigne sous le nom de sels. En conséquence, ce qui va suivre se rapportera principalement aux oxysels.

B. *Neutralité.* — En considérant le degré de saturation mutuelle des parties constituantes des sels, on les divise en *neutres*, en *acides* et en *basiques*. On les appelle encore *Sur-sels* ou *Sous-sels*, suivant que l'acide ou la base prédomine. Quant à la nature des sels, on la constate au moyen des changements de couleur qu'ils produisent sur certaines matières colorantes d'origine végétale, que l'on nomme *réactifs colorés*, et dont la plus usitée est la *teinture de tournesol*. Mais cette teinture n'est elle-même qu'un sel de couleur bleue résultant de la combinaison d'un acide végétal, qui est rouge, avec une base minérale. Lorsqu'on traite cette teinture par un acide fort, celui-ci s'empare de la base minérale et met en liberté l'acide végétal, qui apparaît avec la couleur rouge pelure d'oignon qui lui est propre. Si, au contraire, on traite la teinture par un acide faible, ce dernier ne lui enlève qu'une partie de sa base, et il reste un sel avec excès d'acide végétal ; dès lors la liqueur présente une couleur d'un rouge un peu violâtre, qui résulte d'un mélange de rouge et de bleu. Maintenant, si l'on vient à ajouter à la teinture de tournesol rougie par un acide, c.-à-d. à la liqueur dans laquelle l'acide végétal rouge se trouve libre, une base minérale soluble, on reforme aussitôt le sel bleu. En conséquence, si l'on fait agir sur la teinture de tournesol un sel, comme le sulfate de potasse, où l'acide et la base sont combinés avec une telle affinité que ni l'un ni l'autre ne pourront se combiner avec les éléments de la teinture colorée, celle-ci restera intacte et conservera sa couleur primitive. Au contraire, si l'on fait agir sur la teinture le sulfate de cuivre, dont la base est insoluble, l'acide sulfurique du sel se portera de préférence sur la base du sel bleu et fera passer au rouge ce dernier. Enfin, si l'on fait passer jusqu'à refus un courant d'acide sulfureux à travers une dissolution concentrée de potasse, cette base ne sera pas retenue assez énergiquement par l'acide sulfureux, et si l'on met ce sel en contact avec la teinture de tournesol rougie, celle-ci manifestera la réaction basique, c.-à-d. reviendra au bleu. D'après cela, il est facile de comprendre que l'emploi des réactifs colorés pour déterminer le degré de saturation réciproque des éléments constituants des sels, ne saurait donner des indications précises et absolues. D'ailleurs, l'expérience a démontré qu'aucun oxyde, à l'exception de ceux des métaux de la première section et des oxydes de plomb et d'argent, ne peut servir à préparer des sels qui soient sans action sur la teinture de tournesol. Si donc, on veut réserver exclusivement la dénomination de *sels neutres* à ceux qui n'altèrent d'aucune façon la couleur de ce réactif, le nombre des sels neutres se trouvera excessivement restreint. En conséquence, les chimistes modernes ont cherché à déterminer d'une manière plus rigoureuse la signification de l'expression sel neutre. Ainsi, par ex., si, parmi les sulfates solubles, on prend tous ceux qui sont sans action sur le tournesol, en s'attachant de préférence à ceux qui résultent de la combinaison de l'acide sulfurique avec une base puissante, comme les sulfates de potasse, de soude, de chaux, d'argent, etc., on remarque que dans tous la quantité d'oxygène contenue dans l'acide sulfurique est exactement triple de celle qui est renfermée dans la base. Or, comme ce sont là des sels essentiellement neutres, on appelle également par analogie *sulfates neutres*, tous les sulfates qui présentent cette même composition, quelle que soit d'ailleurs leur action sur les réactifs colorés. En procédant de même à l'étude des azotates, on trouve que certains azotates, neutres aux réactifs colorés, contiennent dans leur acide cinq fois autant d'oxygène que dans leur base : en conséquence, on étend la dénomination d'*azotates neutres* à tous les azotates dans lesquels l'oxygène de l'acide est quintuple de celui de la base, quelle que soit leur action sur le tournesol. Dans ces deux exemples, la composition des sels neutres a été fixée en déterminant les quantités de potasse, de soude, etc., qui saturent exactement, par rapport aux réactifs colorés, un même poids d'acide sulfurique ou azotique. Or, on trouve que ces quantités sont telles qu'elles renferment également le même poids d'oxygène. La même relation s'observant dans les sels cristallisés que les mêmes acides forment avec les autres oxydes métalliques, on en a déduit cette loi remarquable : *Les quantités pondérales des diverses bases qui forment des sels neutres avec un même poids d'acide sulfurique ou d'acide azotique, renferment exactement la même quantité d'oxygène.* — Cette méthode malheureusement n'est pas applicable à tous les sels. Ainsi, par ex., tous les carbonates formés par la potasse, quelle que soit la proportion d'oxygène dans l'acide et dans la base, ramènent au bleu le tournesol rougi. Il n'existe donc plus ici de type qui puisse servir à fixer la composition des carbonates neutres. Il en résulte que les chimistes ne sont point d'accord sur cette composition : néanmoins on admet assez généralement KO,CO^2 pour le carbonate neutre de potasse, et MO,CO^2 pour les autres carbonates. Les sulfites, les phosphates, les borates, les silicates, etc., donnent lieu à des difficultés analogues, qui ne sont point encore complétement résolues.

C. *Caractères physiques.* — Tous les sels sont solides et tous ceux qui sont solubles sont susceptibles de cristalliser. Ils sont toujours incolores, quand l'acide et la base sont eux-mêmes dépourvus de couleur ; mais il n'en est plus de même lorsque l'acide ou la base possède une couleur propre. En général, les sels formés par une même base colorée avec divers acides incolores, offrent tous la même coloration. Ainsi, par ex., les sels de protoxyde de fer sont vert bleuâtre, et ceux de sesquioxyde de fer jaune-rougeâtre ; les sels neutres de cuivre sont bleus, et les sels basiques bleus ou verts ; les sels de nickel sont verts ou blanc verdâtre ; les sels d'or sont d'un beau jaune d'or ; etc. Quelquefois la couleur d'un sel dépend de son état d'hydratation et disparaît quand on le dessèche complétement. C'est ainsi que le sulfate de cuivre calciné dans un creuset devient blanc ; mais il reprend sa couleur bleue en s'unissant de nouveau à l'eau. — La saveur des sels est plus ou moins prononcée, suivant leur degré de solubilité. En général, les sels formés par une même base présentent tous la même saveur. Les sels de glucine sont sucrés ; ceux de magnésie amers ; ceux d'alumine et de zinc, astringents ; ceux de chaux et de baryte, piquants ; ceux de soude, salés et amers ; ceux de plomb, sucrés, puis âcres ; ceux de fer et de cuivre, styptiques ; etc.

D. *Hydratation, déliquescence, efflorescence.* — Lorsqu'un sel cristallise, soit par l'évaporation lente, soit par le refroidissement de son dissolvant, il retient presque toujours une certaine quantité d'eau : on appelle cette eau, *eau de cristallisation* ou *eau d'hydratation*, et l'on dit que le sel est *hydraté*, tandis qu'on le nomme *anhydre*, quand il ne contient aucune trace d'eau. La quantité d'eau de cristallisation que retient un même sel, quand il se forme dans une dissolution identique et à la même température, est toujours la même : elle présente un rapport simple en équivalent avec les équivalents de l'acide et de la base qui entrent dans la composition du sel. Ainsi donc, l'eau de cristallisation des sels suit la loi des combinaisons à proportions définies que l'on observe dans toutes les autres combinaisons chimiques. Toutefois la quantité d'eau qui s'unit aux éléments essentiels d'un même sel varie en général avec la température. Le sulfate de soude, par ex., retient 10 équivalents d'eau, quand on le fait cristalliser dans une dissolution aqueuse à une température inférieure à 33°, tandis qu'à une température supérieure, il se dépose à l'état anhydre. Lorsqu'on chauffe un sel hydraté, on peut lui enlever un certain nombre d'équivalents d'eau, et même parfois le déshydrater complétement ; mais le plus souvent, il retient obstinément une certaine proportion d'eau, et, si on la lui enlève, la constitution du sel se trouve complétement changée. Ainsi, par exemple, la composition du phosphate de soude ordinaire est représentée par la formule $PHO^5(2NaO + HO) + 24HO$. Si, au moyen de la chaleur, on lui enlève ces 24 équivalents d'eau, on n'altère en rien sa constitution, et le sel mis en présence de l'eau s'y redissout de nouveau, reprend l'eau qu'il a perdue et se reproduit tel qu'il était d'abord. Mais si on le chauffe au point de faire partir le 25° équivalent d'eau qu'il renferme, le sel est tout à fait modifié dans sa constitution, de telle sorte que, lorsqu'on le redissout dans l'eau, il donne par l'évaporation un produit tout différent. Ce dernier équivalent d'eau joue donc dans ce sel un rôle beaucoup plus important que les autres, puisqu'on ne peut pas le chasser sans changer la nature du sel : en conséquence, on appelle cet équivalent d'eau *eau de constitution*, tandis que tous les autres sont de l'*eau de cristallisation*. Il ne faut pas confondre avec l'eau de constitution qui fait réellement partie de la molécule intégrante du sel, ou même avec l'eau de cristallisation qui est unie en proportions définies avec les éléments du sel, l'eau qui se trouve simplement interposée entre les lamelles cristallines, comme entre les grains d'un tas de sable : celle-ci n'existe qu'à l'état de simple mélange et peut s'enlever, soit en pressant le sel entre deux feuilles de papier à filtrer, soit en l'exposant dans le vide. — Lorsqu'on abandonne un sel au contact de l'atmosphère, il peut se comporter de deux manières différentes. Certains sels, comme le carbonate de potasse, absorbent la vapeur d'eau atmosphérique et se dissolvent graduellement dans l'eau qu'ils ont condensée ; en même temps, ils augmentent de poids : ces sels sont dits *déliquescents*. Les chimistes mettent à profit cette propriété des sels déliquescents pour dessécher les gaz : on emploie surtout dans ce but le chlorure de calcium, comme le plus avide d'eau de tous les sels connus. Au contraire des sels déliquescents, il en existe d'autres qui ont la propriété de laisser dégager, au contact de l'air, l'eau qu'ils contiennent, et qui, en conséquence, perdent de leur poids. Par suite de cette modification, la matière saline se désagrége, et il se fait à la surface du corps cristallin comme un dépôt farineux. Les sels qui présentent cette propriété sont dits *efflorescents* : le est le sulfate de soude. Il est d'ailleurs facile de comprendre que la *déliquescence* et l'*efflorescence* sont des propriétés relatives, qui se manifestent avec plus ou moins d'activité suivant l'état de l'atmosphère. Il n'y aurait point de substance déliquescente dans un air parfaitement sec ; et il n'y aurait point de substance efflorescente dans un air complétement saturé de vapeur d'eau.

E. *Solubilité.* — La solubilité des sels dans l'eau est très-variable : en effet, il y en a qui sont presque complétement insolubles ; plusieurs exigent quelques centaines de fois leur poids d'eau pour se dissoudre ; la plupart se dissolvent en proportion considérable; *quelques-uns même sont solubles dans un poids d'eau* moindre que le leur. En général, plus la température est élevée, plus la quantité de sel que dissout l'eau est considérable. Cependant un petit nombre de sels, comme le butyrate et le saccharate de chaux, sont plus solubles à la température ordinaire qu'aux températures élevées. Dans ses recherches sur la solubilité des sels, Poggiale a trouvé que le sulfate de baryte est le seul qui ait présenté la même solubilité à toutes les températures. Les sels qui sont peu solubles dans l'eau et par le calorique, ont donné à ce chimiste à peu près les mêmes nombres de solubilité de 0° à 100 degrés. Ceux, au contraire, qui, comme l'alun et le borate de soude, sont très-solubles par le calorique et peu solubles par l'eau, ont, ainsi que l'avait déjà observé Lavoisier, une solubilité beaucoup plus grande à chaud qu'à froid. « Si l'on compare, dit Hœfer, les lignes de solubilité des 53 sels étudiés par Gay-Lussac et par Poggiale, on arrive aux résultats suivants. La solubilité de 15 sels *peut être représentée par une ligne droite*, c.-à-d. qu'elle est proportionnelle à la température; le chlorure de baryum, le sulfate de potasse, le bicarbonate de soude, le cyanure jaune de potassium et de fer, etc., appartiennent à ce groupe. La solubilité des 38 autres sels ne suit pas la même progression que la température, et se représente par une ligne courbe : tels sont le chlorure de sodium, le sulfate de soude, l'azotate de potasse, le borate de soude, le chlorure de calcium, celui de mercure, etc. Toutefois, pour chacun de ces sels, la ligne courbe qui représente sa solubilité à une marche particulière. Ainsi, les lignes de solubilité du carbonate de soude et de l'azotate de cuivre sont remarquables en *ce qu'elles sont concaves vers l'axe des abscisses. Celle de la potasse* du commerce et du foie de soufre est courbe et irrégulière, parce que ces produits sont formés de plusieurs sels. La solubilité du sulfate de soude et de trois autres sels suit une marche singulière. Celle du sulfate de soude augmente jusqu'à 33°, puis elle va en diminuant. Par conséquent, la ligne qui représente la solubilité de ce sel est formée de deux branches dont le point de rebroussement correspond à 33°. Les nombres de solubilité des sels qui contiennent beaucoup d'eau de cristallisation sont généralement très-élevés quand on augmente la température, et Poggiale croit pouvoir assurer qu'ils forment toujours une ligne courbe. » — *Lorsqu'on veut déterminer la solubilité d'un sel à une température* donnée, on dissout un excès de ce sel dans un certain poids d'eau, à une température supérieure à celle que l'on a en vue; puis on laisse redescendre celle-ci au point voulu, et, le sel en excès se déposant alors, la liqueur reste saturée. Mais il faut avoir soin d'agiter la liqueur, car les dissolutions même sursaturées peuvent ne pas déposer de cristaux, quand elles restent immobiles. Ce phénomène est analogue à celui que l'on constate dans la congélation des liquides, et il peut être attribué à la même cause, savoir, à une certaine difficulté qu'éprouvent les molécules salines à se mouvoir dans le liquide et à prendre l'orientation convenable pour l'agrégation cristalline. *Il* peut même arriver que l'agitation de la dissolution soit insuffisante pour faire déposer le sel ; mais alors on n'a qu'à toucher la surface de la liqueur avec une pointe ou à y projeter un fragment de cristal identique avec le sel dissous pour que l'excès de ce dernier se dépose immédiatement. Ainsi, *par ex.*, lorsqu'on introduit dans un tube fermé à un bout et effilé à l'autre, une solution saturée de sulfate de soude à 33°, puis qu'on ferme à la lampe le bout effilé, la dissolution se maintient sans laisser déposer la moindre trace de sel, même après refroidissement complet, et même quand on agite la liqueur. Mais aussitôt qu'on brise la pointe effilée du tube, le sel cristallise à l'instant et la liqueur se prend en masse. — L'eau saturée d'un sel peut encore en dissoudre un autre ; bien plus, sa capacité de saturation peut être augmentée par la présence du premier : c'est ainsi que l'eau saturée de chlorure de sodium dissout une plus grande quantité d'azotate de potasse que l'eau pure. D'autres fois, la capacité *de saturation pour un second sel est diminuée*; *dans d'autres cas* encore, elle reste la même. Au reste, lorsqu'on abandonne à eux-même une dissolution de plusieurs sels différents, ils cristallisent dans l'ordre de leur solubilité, c.-à-d. que les moins solubles cristallisent les premiers. Aussi emploie-t-on fréquemment la cristallisation pour séparer d'une substance saline les divers sels qui altèrent sa pureté. — Enfin, quand on fait dissoudre un sel dans l'eau, on observe toujours, soit un abaissement, soit une élévation de la température du liquide. Si le sel est anhydre et doué d'une affinité plus ou moins grande pour l'eau, il se produira, par le fait de sa combinaison avec elle, un dégagement de chaleur. Si, *au contraire, le sel contient déjà toute la quantité* d'eau qu'il peut prendre, sa dissolution détermine un abaissement de température. Le même phénomène a également lieu, lorsqu'on dissout un sel anhydre, quand celui-ci ne fixe point d'eau de cristallisation. Cette production de froid est due à l'absorption de chaleur déterminée par la désagrégation du sel qui, en se dissolvant, passe de l'état solide à l'état liquide. On utilise souvent cette absorption de chaleur produite par la dissolution de certains sels pour obtenir ce qu'on appelle des *mélanges frigorifiques*. V. Froid.

F. *Action de la chaleur et de l'électricité.* — Les phénomènes que détermine dans les sels l'influence de la chaleur, dépendent de la nature de l'acide et de celle de la base. Les sels qui sont composés d'un acide et d'un oxyde formés directement l'un et l'autre à une haute température, résistent en général à l'action d'une très-forte chaleur. Cependant, lorsque celle-ci est portée assez haut, il arrive le plus souvent, non-seulement que l'acide et la base se séparent, mais encore que l'un et l'autre se décomposent. Si les sels renferment un acide très-volatil, comme les combinaisons de l'acide carbonique avec les bases, l'acide et la base se séparent, au contraire, sans se décomposer. Certains sels *décrépitent* quand on les soumet à l'action de la chaleur. Ce phénomène s'observe surtout dans les sels anhydres et dans ceux qui ne se combinent pas avec l'eau en proportion définie, et dont les cristaux contiennent de l'eau, pour ainsi dire, mécaniquement interposée. Il n'y a pas de décrépitation au-dessous de 100°, c.-à-d. au-dessous de la température à laquelle l'eau se vaporise en brisant les obstacles qu'elle rencontre. En général, lorsqu'on soumet à l'action du calorique un sel très-stable qui contient de l'eau de cristallisation, ce sel fond à une température peu élevée, c'est-à-dire qu'il se dissout dans son eau même de cristallisation : c'est ce qu'on appelle la *Fusion aqueuse*. Quelques-uns, si l'on continue de les chauffer, peuvent, après s'être complétement déshydratés et après la vaporisation de l'eau dans laquelle ils s'étaient fondus, éprouver une seconde fusion, qu'on nomme *Fusion ignée*. Les sels anhydres ne peuvent éprouver que la fusion ignée. — Le courant de la pile décompose tous les sels : selon qu'il est plus ou moins énergique, il sépare simplement l'acide de la base, ou bien il les décompose en même temps l'un et l'autre.

G. *Lois de Berthollet.* — On désigne sous ce nom les expressions générales qui représentent l'ensemble des réactions qui se produisent lorsqu'on met en présence d'un sel, soit un acide, soit une base, soit un autre sel. Nous allons les exposer sommairement, en les accompagnant d'exemples qui aideront à les faire comprendre.

Action des acides sur les sels. — Si l'acide réagissant est identique avec celui que renferme le sel, il peut arriver trois cas: 1° Il ne se produit aucune action : c'est ce qu'on observe quand on fait agir de l'acide sulfurique étendu sur le sulfate de baryte. 2° Le sel se combine avec une nouvelle quantité d'acide, de manière à former un sel avec excès d'acide : ainsi, par ex., si l'on mêle de l'acide sulfurique à du sulfate de potasse, il se forme du bisulfate de potasse. 3° La dissolution du sel se trouve facilitée : tel est le cas de l'azotate de potasse qui se dissout plus facilement dans l'eau chargée d'acide azotique que dans l'eau pure ; mais, si l'on évapore la liqueur, l'azotate cristallise sans altération. — Si l'acide réagissant est différent de celui qui existe dans le sel, il y aura décomposition dans les circonstances que nous allons indiquer. 1° *Il y a décomposition lorsque l'acide versé dans la dissolution du sel peut former avec la base de ce dernier une combinaison insoluble.* Lorsque, par ex., on verse de l'acide sulfurique dans une dissolution d'azotate de baryte il se produit immédiatement du sulfate de baryte qui se précipite sous forme de poudre blanche, tandis que l'acide azotique reste dissous dans la liqueur. Mais lorsque l'acide ajouté forme avec la base du sel dissous un sel soluble et que la réaction a lieu dans une quantité d'eau assez grande pour maintenir les deux sels en dissolution, il paraît impossible de dire à priori s'il s'est produit une décomposition : Berthollet toutefois pensait que, dans ce cas, il y a véritablement *décomposition. Quoi qu'il en soit, si le nouveau sel produit* est moins soluble que le sel primitif, il suffira d'évaporer la liqueur jusqu'au point où le nouveau sel ne pourra plus rester en dissolution : alors ce dernier se déposera. C'est ce qu'on voit quand on verse de l'acide sulfurique dans une dissolution étendue d'azotate de potasse. Rien ne se sépare d'abord; mais si l'on chauffe la liqueur pour la concentrer, il se dépose bientôt du sulfate de potasse cristallisé, tandis que l'acide azotique reste dissous. Des réactions semblables ont lieu entre les hydracides et les sels ; elles sont déterminées par la même circonstance de l'insolubilité. 2° *Il y a décomposition du sel dissous toutes les fois que l'acide que contient ce sel est insoluble.* Si, par ex., on verse de l'acide sulfurique ou de l'acide azotique dans une dissolution concentrée de borate de soude, il se forme du sulfate ou de l'azotate de soude, et l'acide borique se précipite en petites paillettes cristallines. Dans le cas où la liqueur est assez étendue pour que l'acide borique puisse rester en dissolution, la décomposition ne se manifeste pas par des caractères apparents. Cependant elle a réellement lieu, ainsi qu'on le constate au moyen de la réaction produite par la dissolution sur le papier de tournesol. 3° *Il y a décomposition du sel dissous toutes les fois que l'acide qu'on fait intervenir est moins volatil que celui du sel.* L'acide carbonique est gazeux à la température ordinaire, et en outre peu soluble dans l'eau. L'acide azotique, dissous dans l'eau, ne bout qu'au-dessus de 100°; par conséquent, il chassera aisément l'acide carbonique, même à froid, et, en effet, il décompose tous les carbonates. L'acide chlorhydrique est gazeux à la température ordinaire; mais il est très-soluble dans l'eau et sa dissolution bout à 100° : il devra donc chasser l'acide carbonique, et, en effet, il décompose les carbonates. L'acide sulfurique bouillant à 325°, on comprend qu'à son tour il devra facilement décomposer les azotates et chasser l'acide azotique en se substituant à lui. De même l'acide phosphorique, qui ne se réduit en vapeur qu'à la température du rouge vif, chassera, avec l'aide de la chaleur, l'acide sulfurique hydraté. Enfin, l'acide borique et l'acide silicique ne se volatilisant qu'à de très-hautes températures, ils devront pouvoir décomposer tous les autres acides, même les sulfates et les phosphates, sous l'influence d'une chaleur très-intense : c'est ce qui a lieu en effet. On voit par *ces différents exemples que les réactions exercées sur un sel par* les divers acides dépendent principalement des circonstances, et notamment de la concentration de l'acide et de la température. La nature du liquide au sein duquel s'accomplissent ces réactions exerce aussi sur elles une influence considérable, à ce point même que, selon la nature du dissolvant, la décomposition peut être inverse. Ainsi, par ex., si l'on verse de l'acide acétique dans une dissolution aqueuse de carbonate de potasse, l'acide carbonique se dégage avec effervescence. Maintenant dissolvons dans l'alcool concentré l'acétate de potasse que nous venons d'obtenir, et faisons passer dans la dissolution de l'acide carbonique; ce dernier se substituera à l'acide acétique, et nous aurons reformé le carbonate de potasse. Cette décomposition inverse de la précédente tient à ce que le carbonate de potasse est insoluble dans l'alcool concentré. 4° *Lorsque l'acide réagissant et celui du sel dissous sont tous deux gazeux en même temps que peu solubles dans l'eau, et si de plus leurs affinités pour la base de ce sel diffèrent peu, l'acide qui est en plus forte proportion chasse l'autre.* C'est ainsi qu'en faisant passer longtemps un courant d'acide carbonique à travers la dissolution d'un sulfure alcalin, on parvient à chasser tout l'acide sulfhydrique et à transformer le sulfure en carbonate. Réciproquement, si l'on fait passer un courant d'acide sulfhydrique à travers la dissolution d'un carbonate alcalin, il se produit une décomposition partielle de ce dernier. Enfin, si l'on emploie une quantité d'acide sulfhydrique de beaucoup supérieure à celle qui serait nécessaire pour saturer la base du sel, on chassera complétement l'acide carbonique, et le carbonate sera transformé en sulfure.

Action des bases sur les sels. — Lorsque la base ajoutée à la dissolution d'un sel est de même nature que la base de ce sel, son action est *nulle, sauf dans le cas où elle peut donner lieu à un sel* plus basique que le sel primitif. Ainsi, quand on ajoute de la potasse à une dissolution de bisulfate ou de bicarbonate de potasse, on obtient un sulfate ou un carbonate neutre. — Si la base ajoutée à la dissolution est différente de celle du sel, il y a souvent décomposition de ce dernier et formation d'un sel nouveau. Au reste l'action des bases est tout à fait analogue à celle des acides. 1° *Il y a décomposition du sel dissous lorsque la base ajoutée peut former un sel insoluble avec l'acide du sel.* Par ex., quand on verse de la baryte dans une dissolution de sulfate de potasse, il se fait aussitôt un précipité de sulfate de baryte, et la potasse *caustique reste dissoute dans* la liqueur. De même, le carbonate de potasse en dissolution étendue est décomposé par la baryte, et il se précipite du carbonate de baryte. L'état de concentration de la liqueur exerce une influence considérable sur ces décompositions. En effet, si l'on fait bouillir le carbonate de baryte avec une dissolution concentrée de potasse caustique, on lui enlève une proportion notable d'acide carbonique, et il se forme du carbonate de potasse. 2° *Il y a encore décomposition lorsque, la base qu'on ajoute étant soluble, celle qui existe dans le sel est insoluble.* C'est ce qu'on observe quand on verse une dissolution de potasse caustique dans une dissolution concentrée d'azotate de chaux : *la chaux se sépare en vertu de sa faible solubilité, tandis* que l'azotate de potasse reste dissous dans la liqueur. De même la potasse décompose l'azotate de plomb dissous, et il se précipite de l'oxyde de plomb hydraté. Cette réaction a lieu avec tous les sels formés par les oxydes métalliques insolubles. 3° *Lorsque la base ajoutée est plus fixe que celle du sel en dissolution, elle expulse ordinairement cette dernière* surtout sous l'influence de la chaleur. C'est ainsi que la chaux expulse aisément l'ammoniaque de ses combinaisons. La même décomposition a lieu, sous l'influence de la chaleur, quand on ajoute à la dissolution d'un sel ammoniacal certains oxydes métalliques insolubles, dont les sels, au contraire, sont décomposés par l'ammoniaque lorsqu'ils sont eux-mêmes en dissolution. 4° *Enfin, il peut arriver qu'un oxyde métallique insoluble décompose un sel contenant une base également insoluble.* Ainsi, par ex., lorsqu'on fait bouillir de l'oxyde d'argent avec une dissolution d'azotate de cuivre, il se *forme de l'azotate* d'argent qui reste dissous et l'oxyde de cuivre se précipite. Dans ce cas, la décomposition est déterminée par l'affinité prépondérante de l'oxyde d'argent pour l'acide azotique.

Action réciproque des sels les uns sur les autres. — Lorsqu'on mêle deux sels ensemble, parfois il n'y a pas d'action apparente de l'un sur l'autre, et l'on retrouve chacun d'eux, en évaporant la dissolution. D'autres fois, les deux sels se combinent en produisant un *sel double :* c'est ainsi que l'on obtient un sulfate double d'alumine et de potasse, lorsqu'on mêle ensemble une dissolution de sulfate d'alumine avec une dissolution de sulfate de potasse. Mais fort souvent, il y a décomposition mutuelle des deux *sels mis en présence. Dans ce cas, tantôt on fait réagir les deux* sels l'un sur l'autre à l'état sec et sous l'influence de la chaleur, tantôt on les fait réagir au sein d'une dissolution aqueuse. — Lorsqu'on procède par la *voie sèche*, c.-à-d. lorsqu'on soumet à une température plus ou moins élevée un mélange de deux sels parfaitement desséchés, *si ces sels ont un acide commun et des bases différentes*, on obtient souvent des sels doubles parfaitement définis, lesquels cristallisent pendant le refroidissement. C'est par cette méthode qu'on prépare un grand nombre de silicates doubles, de chlorures doubles, etc. Lorsque le composé résultant de cette réaction est insoluble dans l'eau, le contact de ce liquide ne l'altère aucunement; mais, quand *il est soluble, il arrive ordinairement*, si l'on essaye de le dissoudre, que la combinaison se défait ; alors les deux sels cristallisent isolément. *Si les deux sels ont des acides et des bases différentes*, il y a décomposition réciproque, lorsque, par l'échange mutuel des bases, il peut se former un nouveau sel plus volatil que les deux sels primitifs. C'est ainsi que, lorsqu'on chauffe du sulfate d'ammoniaque avec du chlorure de sodium, il se forme du chlorhydrate d'ammoniaque, lequel est beaucoup plus volatil que l'un et l'autre des sels mélangés. — Lorsqu'on procède par la *voie humide*, c.-à-d. par le mélange de deux dissolutions salines, les phénomènes observés sont analogues à ceux que nous venons d'observer. 1° *Lorsqu'on mêle ensemble deux sels en dissolution qui peuvent, par échange mutuel de leurs acides et de leurs bases, donner naissance à un sel insoluble, il y a toujours double décomposition, et le sel insoluble se précipite.* C'est, par ex., ce qui a lieu quand on verse une dissolution de sulfate de potasse dans une dissolution d'azotate de baryte. Il se forme à l'instant du sulfate de baryte qui se précipite, tandis que l'azotate de potasse produit reste dans la liqueur. 2° *Il y a aussi double décomposition, lorsque, par l'échange des acides et des bases, il peut se former un sel notablement moins soluble que les deux sels primitifs.* Mais, dans ce cas, il importe de ne pas oublier que l'ordre relatif de solubilité des sels changent notablement avec la température, de sorte qu'en faisant cristalliser les liqueurs à des températures différentes, on peut obtenir des décompositions inverses. Supposons, par ex., que nous ayons fait dissoudre dans l'eau du sulfate de magnésie *et du chlorure de calcium en proportions* telles que chacun des acides puisse saturer exactement chacune des bases. La dissolution contiendra en réalité les éléments de quatre sels neutres, savoir : chlorure de sodium, sulfate de soude, sulfate de magnésie, et chlorure de magnésium. Si l'eau est à 10° ou à une température inférieure, le sulfate de soude étant le moins soluble de ces quatre sels, c'est lui qui se précipitera graduellement comme s'il était insoluble, et il restera dans la liqueur du chlorure de magnésium. Mais si la température de la dissolution est 20°, c'est le chlorure de sodium qui se déposera, comme étant le moins soluble à cette température, et le sulfate de magnésie restera dans la liqueur. Ainsi, avec la même dissolution, on peut obtenir à volonté, suivant qu'on l'évapore à chaud ou à froid du chlorure de sodium et du sulfate de magnésie, ou du sulfate de soude et du chlorure de magnésium. — Enfin, nous terminerons en exposant le principe établi par Dulong : *Toutes les fois que la base d'un sel insoluble peut former un sel insoluble avec l'acide du sel soluble réagissant, il y a décomposition du sel insoluble primitif* C'est ainsi que les sulfates de baryte, de strontiane, les phosphates décomposés quand on les fait bouillir longtemps avec une dissolution de carbonate de potasse ou de soude en grand excès. Il se forme alors des carbonates de baryte, de strontiane, de chaux, etc., et la liqueur renferme la base alcaline combinée avec l'acide du sel primitif insoluble. Par la voie sèche, la même décomposition s'opère avec beaucoup plus de facilité.

II. Sel commun. — Le *Sel commun*, *Sel marin* ou *Sel de cuisine*, appelé d'abord par les chimistes *Muriate*, puis *Hydrochlorate de soude*, et actuellement *Chlorure de sodium*, est un des corps les plus répandus dans la nature, et en même temps un de ceux qui ont reçu le plus d'applications. Ce composé, à l'état de pureté, contient, pour 100 parties, 39,65 de sodium et 60,35 de chlore ; en conséquence, on le représente par la formule NaCl. Dans ce même état, il est blanc et cristallise en cubes. Sa pesanteur spécifique est 2,125. Il est soluble dans l'eau ; mais sa solubilité n'augmente pas proportionnellement à la température. Ainsi 100 part. d'eau à 13°,89 en dissolvent 35,84 p., et à 100° 38, elles n'en dissolvent que 40,38. Ce corps n'est pas déliquescent, et si le sel du commerce s'altère au contact de l'air, c'est qu'il est mêlé à des sels très-avides d'humidité. Le sel commun est employé de temps immémorial dans l'alimentation de l'homme et des animaux ; mais les modernes ont beaucoup augmenté le nombre de ses applications. Ainsi, par ex., on s'en sert pour conserver les substances alimentaires (viandes, poisson, etc.), pour fabriquer la soude artificielle, pour préparer le chlore et le sel ammoniac, pour vernir certaines poteries, pour amender les terres froides et tourbeuses, etc. — Nous avons dit que le sel est un des corps les plus répandus dans la nature. En effet, on le rencontre en couches ou en amas considérables dans le sein de la terre, en dissolution dans les eaux de certains lacs et de certaines sources ; mais il existe surtout en quantité prodigieuse à l'état de dissolution dans les eaux de la mer.

A. *Sel gemme*. — Le sel qui existe dans le sein de la terre est généralement connu sous les noms de *Sel gemme* et de *Sel de roche*. On le trouve indistinctement dans le trias, dans le lias, dans la craie et dans les terrains tertiaires. Il est souvent cristallisé en cubes à clivage facile ; parfois il est lamellaire, et ses lames s'entrecroisent dans tous les sens. Dans le premier cas, il est transparent ou d'un blanc laiteux. Dans le second, il est ordinairement coloré en gris ou en brun par un peu de bitume, ou en rouge par de l'oxyde de fer. Il présente aussi quelquefois une coloration violette, bleue, verte ou jaune, qu'il doit à des argiles, à de l'oxyde de manganèse, ou à des matières d'origine organique. Enfin, presque toujours, il renferme un peu de chlorure de potassium. Il existe des mines de sel gemme dans toutes les parties du monde. En Europe, les plus célèbres sont celles de Wieliczka et de Bochnia, près de Cracovie, qui occupent une longueur souterraine de plus de 100 myriamètres sur une largeur maximum de 20, et que l'on exploite aujourd'hui à une profondeur de 400 mètres au-dessous de la surface du sol. « C'est, dit le professeur Girardin, une succession de vastes souterrains, une ville immense avec ses rues, ses places publiques, ses cabanes pour les mineurs et leurs familles, dont plusieurs centaines y sont nés et y finissent leurs jours. Il y a des chapelles pour le service du culte, et plusieurs des galeries sont plus élevées et plus larges que des églises. Un grand nombre de lumières y sont toujours entretenues, et leur flamme réfléchie de toutes parts sur les murs de sel, les font paraître, tantôt clairs et étincelants comme le cristal, tantôt brillants des plus belles couleurs. La quantité de sel qu'on a extrait de ces mines depuis leur découverte vers le milieu du XIIIe siècle, s'élève à plus de 600 millions de quintaux. » Après les mines de la Pologne, viennent celles de Cardona, en Catalogne, dont la partie la plus curieuse est une montagne de sel qui a plusieurs centaines de mètres de hauteur. En France, on ne connaît guère que 13 mines ou dépôts de sel gemme, dont 9 seulement sont exploitées. Elles sont situées dans le Jura, la Haute-Saône, la Meurthe, la Moselle, l'Ariége et les Basses-Pyrénées. Les plus riches sont celles de la vallée de la Seille, dans la Meurthe, aux environs de Dieuze, où elles offrent 13 couches superposées ayant une épaisseur totale de 68 mètres. — Le sel gemme s'exploite de deux manières différentes. Quand il est pur et qu'il se présente en bancs d'une certaine épaisseur, on l'extrait en blocs plus ou moins volumineux, qu'on pulvérise ensuite pour les livrer au commerce : c'est le procédé que l'on suit à Wieliczka, à Cardona et à Dieuze. Dans le cas contraire, on a recours à la méthode de *dissolution*, qui consiste à faire arriver de l'eau douce dans la mine, d'où on la retire ensuite, quand elle est saturée, au moyen de pompes ou de siphons. Il ne reste plus alors qu'à concentrer cette eau en la chauffant dans des chaudières, pour en obtenir le produit solide. Cette méthode est surtout usitée dans la Souabe et dans le pays de Salzbourg.

B. *Sources salées*. — Ces sources proviennent d'eaux d'infiltration qui, dans leur course, ont rencontré des bancs de sel gemme. On les trouve le plus souvent dans les marnes, le grès bigarré, le calcaire coquillier, et quelquefois dans le lias. Ces sources sont très-répandues en Allemagne. En France, on en connaît 27, disséminées dans le Doubs, le Jura, la Meurthe, la Moselle, l'Ariége, les Basses-Pyrénées et les Basses-Alpes : 13 seulement sont exploitées. Elles sont en général inexploitables quand elles contiennent moins de 3 pour 100 de sel. Lorsque les eaux sont très-chargées de sel, on les fait évaporer immédiatement dans de grandes chaudières de fer, très-larges et peu profondes. Quand elles en contiennent très-peu, on leur fait subir une concentration préliminaire, en les évaporant à l'air. Cette première opération se fait au moyen d'appareils appelés *bâtiments de graduation* (Fig. 1). Ce sont tout simplement des murs formés de fagots d'épines, retenus par des châssis de charpente et recouverts d'un toit. Chaque mur repose sur un terrain glaisé circonscrit par une enceinte de maçonnerie ; sa section présente un trapèze long de 200 à 500 m., haut de 12, et large de 4 à la base, mais seulement de 3 au sommet. L'eau est élevée par des pompes dans un canal qui occupe toute la longueur de la partie supérieure de la construction, et qui est criblé de petites ouvertures. En s'échappant par ces ouvertures et en s'égouttant à travers les fagots, l'eau subit une évaporation considérable, de sorte qu'elle se trouve notablement concentrée, quand elle arrive à la fin de sa course, c'est-à-dire dans l'enceinte inférieure. On répète cette opération jusqu'à ce que l'eau contienne de 14 à 22 pour 100 de sel. Alors on l'introduit dans des chaudières pour achever l'évaporation. Au commencement de l'ébullition, il se fait un dépôt, qu'on appelle *Schlot* (d'où cette partie de l'opération a reçu le nom de *Schlotage*); et qui est principalement composé d'un sulfate double de soude et de chaux. On enlève de temps en temps ce dépôt, et, au bout de 15 à 20 heures de feu, le *Salinage* commence, c.-à-d. que le sel commence à se déposer. On le ramasse à mesure qu'il se montre, et on le jette dans des paniers où il s'égoutte. Cela fait, on le porte dans une étuve, où il se dessèche entièrement. On ne prolonge jamais le salinage jusqu'à la complète évaporation de l'eau des chaudières, parce que les dernières portions, qui sont toujours impures, donneraient des produits trop chargés de chlorures de magnésium, de sodium et de sulfate de magnésie, substances que le schlotage ne peut faire déposer. Le sel obtenu des sources salées est toujours très-blanc et assez pur pour être livré immédiatement au commerce.

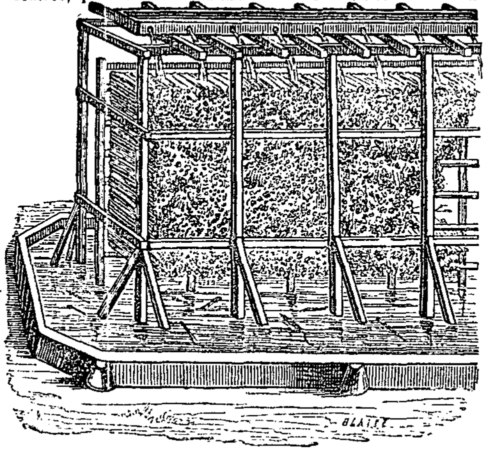

Fig. 1.

C. *Sel extrait de la mer*. — L'extraction du sel des eaux de la mer se fait par évaporation. A cet effet, on recueille une certaine quantité d'eau de mer dans des bassins construits exprès sur la plage, et qu'on appelle *Marais salants* ou *Salins* ; puis on l'y fait évaporer par l'action combinée des rayons du soleil et des courants d'air. La France possède 82 marais salants, qui occupent une surface de 24,218 hectares, et sont situés : 1 sur les côtes de la Manche, dans l'Ille-et-Vilaine ; 36 sur les bords de l'Océan, dans le Morbihan, la Loire-Inférieure, la Vendée et la Charente-Inférieure ; et enfin 45 sur les côtes de la Méditerranée, dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var et la Corse. La disposition des marais salants est un peu différente sur les côtes de l'Océan et sur celles de la Méditerranée. Mais nous décrirons de préférence ces derniers, parce que leur aménagement est plus favorable à l'évaporation. L'eau de la mer A (Fig. 2) est amenée, soit à l'aide de pentes, si le salin est établi à un niveau inférieur à celui de la Méditerranée, soit à l'aide de machines hydrauliques, quand le contraire a lieu, dans un vaste bassin B, qui sert de réservoir et où les eaux subissent une première évaporation. Ce bassin (dont on ne voit que l'extrémité) doit avoir la plus grande étendue possible et peu de profondeur, afin que la masse d'eau présente une plus grande surface à l'action de l'air et des rayons solaires. De ce réservoir, l'eau s'écoule lentement dans une série de petits bassins rectangulaires C, C, C, C, moins profonds que ce dernier, où elle continue de se concentrer. Après avoir parcouru ces bassins, les eaux se rendent, dans la rigole D, qui les conduit à de grands puits V, appelés *puits des eaux vertes*. Elles sont ensuite reprises par des pompes aspirantes ou d'autres machines hydrauliques, et versées dans la rigole E, qui les amène dans de nouveaux bassins H, qu'on nomme *chauffoirs intérieurs*, ou *portennement intérieur*, dans lesquels l'évaporation se continue. De ces bassins, l'eau passe dans un nouveau bassin K, appelé *maîtresse pièce*, d'où on la fait couler par la rigole I dans de nouveaux puits S, appelés *puits de l'eau en sel*. Déjà l'eau marque 22° à 24° à l'aréomètre de Baumé et commence à saliner. Des pompes élèvent les eaux en sel des puits S et les amènent dans de nouveaux bassins d'évaporation T, T, T, beaucoup plus petits que les premiers et qui sont désignés sous le nom de *tables salantes*. Une même rigole L, L, L, qui règne autour de l'emplacement des tables, reçoit l'eau élevée par les pompes, et celle-ci se distribue sur les tables par l'intermédiaire de petites rigoles transversales, appelées *aiguilles*. C'est dans les tables que la couche liquide, qui alors ne doit pas avoir plus de 5 à 6 centimètres de hauteur, dépose le sel qu'elle contient. Quand elle a abandonné la plus grande partie de ce sel, on fait écouler les eaux mères par un canal qui les ramène à la mer, si l'on ne veut pas les exploiter davantage, et on laisse arriver sur les tables une nouvelle couche d'eau. L'eau est ainsi renouvelée tous les jours ou tous les deux jours. Pendant la belle saison, c.-à-d. d'avril à septembre. Lorsque le dépôt de sel abandonné sur les tables a atteint une épaisseur de 4 à 5 centim., on procède à la récolte : on appelle cette opération le *Levage*. A cet effet, on met à sec les tables salantes, on enlève le sel avec des pelles et l'on en fait des tas allongés X, X, X, qu'on nomme *Camelles*. Cette récolte n'a lieu que deux ou trois fois tout au plus, dans les cinq ou six mois de la campagne. Quand le sel entassé en camelles a été suffisamment débarrassé des eaux mères par un long égouttage, il est généralement très-pur et il se présente en masses fortement agrégées et formées de cristaux très-blancs et très-volumineux. —

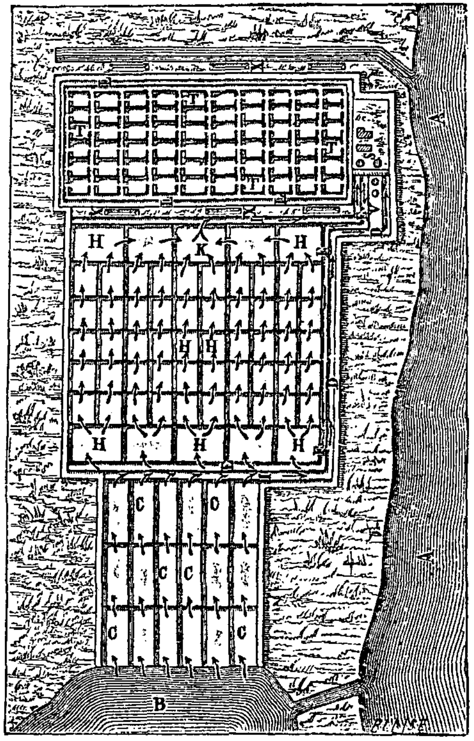

Fig. 2.

Le sel obtenu par le procédé usité dans les salins de l'Océan est bien moins beau. Il est sous forme de petits cristaux grisâtres, d'où le nom de *Sel gris* sous lequel on le désigne dans le commerce. Il doit cette coloration à des particules de terre provenant des bassins, parce que là on enlève presque chaque jour le sel déposé. De plus, il contient presque toujours une certaine quantité de matières étrangères. Ainsi, tandis que 100 parties de sel provenant des marais salants de la Méditerranée sont composées comme il suit : Chlorure de sodium, 95,11 ; Chlorure de magnésium, 0,23 ; Sulfate de magnésie, 1,36 ; Sulfate de chaux, 0,91 ; Matières terreuses, 0,10 ; Eau, 2,35 ; le sel gris des côtes de Bretagne renferme : Chlorure de sodium, 87,97 ; Chlorure de magnésium, 1,58 ; Sulfate de magnésie, 0,50 ; Sulfate de chaux, 1,65 ; Substances terreuses, 0,80 ; eau, 7,50. Pour convertir le sel gris en *sel blanc* ou en sel presque pur, on est obligé de le *laver* ou de le *raffiner*. Dans certaines localités, on se contente de laver le sel brut avec de l'eau déjà saturée de sel, après quoi on l'égoutte et on le fait sécher dans des étuves. Dans d'autres, et c'est ainsi que l'on prépare le sel très-blanc et très-fin destiné à l'usage de la table, on dissout le sel gris dans de l'eau ordinaire, on précipite avec de la chaux la magnésie contenue dans la dissolution, on filtre cette dernière, et l'on termine en la faisant évaporer dans de grandes chaudières à fond plat chauffées à la houille. Ce dernier mode de procéder constitue le *Raffinage* proprement dit. — Dans quelques parties des départements de la Manche, du Calvados et des Côtes-du-Nord, il existe de petites exploitations de sel, appelées *Laveries*, où cette substance s'obtient par une méthode toute différente de celle que nous venons de faire connaître. Pendant les basses mers, on ramasse le sable du rivage ; on le lessive, dans des caisses de bois, avec de l'eau de mer, ce qui donne une liqueur très-concentrée. Alors on évapore celle-ci jusqu'à siccité dans des bassins de plomb chauffés avec du bois. Cela fait, on met la masse saline ainsi obtenue dans des paniers qu'on tient suspendus au-dessus des bassins durant la concentration suivante. Le sel humecté par la vapeur aqueuse abandonne la presque totalité de ses sels déliquescents. Enfin, on le conserve en magasin plusieurs mois avant de le livrer à la consommation, et, pendant ce temps, il perd encore de 20 à 28 pour 100. Le sel obtenu par cette méthode est très-blanc, très-divisé et comme neigeux : on le désigne sous le nom de *sel ignifère*. Nous citerons encore un procédé usité dans quelques pays froids, où la rigueur du climat ne permet pas la pratique des marais salants. Il consiste tout simplement à concentrer l'eau de mer par la congélation. Comme l'eau salée jouit de la propriété de ne se solidifier qu'à une température de beaucoup inférieure à celle qui est nécessaire pour congeler l'eau ordinaire, on conçoit que si l'on expose de l'eau de mer à un certain refroidissement, elle doit se partager en deux parties, l'une solide, qui est de l'eau pure ; l'autre liquide, qui est de l'eau très-chargée de sel. Si donc on enlève les glaçons, et qu'on répète plusieurs fois l'opération, on obtient une liqueur très-concentrée, d'où il est ensuite facile de retirer par une simple évaporation au feu le sel qu'elle contient. Mais le sel ainsi obtenu est fort impur ; il a donné à l'analyse : Chlorure de sodium, 74,84; Chlorure d'aluminium, 1,17 ; Chlorure de calcium, 5,21 ; Chlorure de magnésium, 3,58 ; Sulfate de soude, 15,20.

D. *Traitement des eaux mères.* — Jusqu'à ces dernières années, on laissait perdre les *eaux mères* des marais salants, c'est-à-dire les eaux qui proviennent des tables après avoir déposé le chlorure de sodium. Mais le savant chimiste Balard a démontré qu'on peut en retirer utilement la plupart des composés salins qu'elles contiennent. Dans les salines de la Méditerranée, les eaux mères, quand elles ont déposé le sel marin, marquent 30° à l'aréomètre, et renferment encore 4,6 de Chlorure de sodium ou de sel marin, 16,6 de Chlorure de magnésium, et 2,0 de Sulfate de magnésie. « Or, dit le prof. Regnault, la concentration des eaux mères continuée sur le sol, donne pendant le jour et *par évaporation*, du sel marin à peu près pur ; pendant la nuit, *par refroidissement*, il se dépose du sulfate de magnésie. Ces deux dépôts s'opérant ordinairement sur la même table, il suffit, pour les séparer, de dissoudre le mélange salin dans de l'eau chargée de sel marin, de manière que la liqueur renferme pour 1 équivalent de sulfate de magnésie, 2 équiv. de sel marin, et d'exposer la dissolution à la plus basse température possible. Il s'opère alors une double décomposition, et il se produit du sulfate de soude qui cristallise à l'état hydraté, et du chlorure de magnésium qui reste dans les eaux mères. A 2° au-dessous de 0°, les quatre cinquièmes du sulfate de magnésie sont transformés en sulfate de soude, qui se dépose sur le sol, dans un grand état de pureté. » On peut aujourd'hui, grâce à l'emploi du réfrigérateur Carré, obtenir à volonté le froid nécessaire pour déterminer la séparation dont nous parlons. Le sulfate de soude ainsi recueilli est desséché dans des fours à réverbère. L'industrie l'emploie soit à la fabrication de la soude, soit à celle du verre. Ce n'est pas tout. Lorsque les eaux mères, qui ont déposé le sulfate de soude dont il vient d'être parlé, sont amenées par une concentration convenable à marquer 34° à l'aréomètre, elles commencent à déposer du sulfate double de potasse et de magnésie, qui se produit à la fois par évaporation des eaux aux rayons solaires et par refroidissement. Le dédoublement de ce sel en sulfate de potasse et en sulfate de magnésie est difficile à opérer en grand, mais on peut employer ce sel à la fabrication de l'alun. On peut également s'en servir pour préparer du carbonate de potasse par le procédé de Leblanc. Lorsque la concentration a amené les eaux à marquer 36°, elles laissent déposer, surtout par le refroidissement, un nouveau produit, à savoir, un chlorure double de potassium et de magnésium. Le dédoublement de ce chlorure double s'effectue facilement. Il suffit pour cela de l'exposer à l'action d'un air un peu humide qui liquéfie de préférence le chlorure de magnésium. Cependant il vaut mieux dissoudre le chlorure double dans l'eau bouillante et évaporer la liqueur à chaud. Le sel qui se précipite est du chlorure de potassium à peu près pur. Enfin, l'eau mère qui reste, et qui marque alors 40° à l'aréomètre, ne renferme plus que du chlorure de magnésium, dont elle laisse déposer des cristaux volumineux, à une température voisine de 0°. On peut donc encore utiliser ces dernières eaux mères, en décomposant, par la vapeur d'eau à une haute température, le sel qu'elles contiennent, en magnésie et en acide chlorhydrique. En outre, c'est dans ces eaux mères que les bromures se sont concentrés, et il suffit de les distiller avec des quantités convenables d'acide sulfurique et de bioxyde de manganèse, pour obtenir du brome en assez grande proportion. — Il est facile, d'après ce qui précède, de comprendre quel service ont rendu au pays les travaux de Balard sur l'exploitation des eaux mères des marais salants. On en jugera d'ailleurs par ce fait. Dans une saline dont la surface d'évaporation est de 200 hectares, le savant chimiste a récolté annuellement 600,000 kilogr. de sulfate de soude (la théorie indique qu'on en peut obtenir 2,500,000) et 90,000 kil. de sulfate de potasse.

E. *Commerce.* — Le prix du sel marin, en France, est en moyenne par tonne (1000 kil.) de 9 à 10 fr. dans la Méditerranée, et de 13 dans l'Ouest. La production totale peut être évaluée, en chiffres ronds, à 650,000 tonnes, qui se répartissent ainsi : Salines du Midi, 300,000 tonnes ; Marais salants de l'Ouest, 250,000 ; Salines de l'Est et des Pyrénées, 100,000. Tout le monde sait que le sel est frappé d'un impôt qui décuple le prix de cette matière. Nous avons d'ailleurs parlé de cette taxe au mot CONTRIBUTION, pour ce qui concerne le régime actuel, et à l'article GABELLE, pour l'époque antérieure à la Révolution.

III. Certains sels étant encore quelquefois désignés sous les noms qu'ils avaient reçus dans le principe, en dehors de toute nomenclature scientifique, nous croyons utile de mentionner les plus usités. — *S. d'absinthe*, Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de la grande absinthe. — *S. acide de borax*, l'Acide borique. — *S. acide de tartre*, V. TARTRIQUE. — *S. alembroth*, V. MERCURE. — *S. ammoniac*, *S. ammoniacal*, V. AMMONIAQUE. — *S. d'Angleterre*, V. ACÉTIQUE. — *S. de benjoin*, l'Acide benzoïque. — *S. cathartique amer*, le Sulfate de magnésie. — *S. de colcothar*, Sulfate de fer au maximum. — *S. de duobus*, V. POTASSE. — *S. d'Égra* ou *S. d'Epsom*, V. MAGNÉSIE. — *S. essentiel de tartre*, V. TARTRIQUE. — *S. d'étain*, le Protochlorure d'étain. — *S. fossile*, le Sel gemme ou Chlorure de sodium natif. — *S. fusible de l'urine*, V. AMMONIAQUE. — *S. de Glauber* et *S. de Guindre*, V. SOUDE. — *S. de Homberg* ou *S. sédatif de Homberg*, V. BORE. — *S. de Mars*, le Sulfate de fer au minimum. — *S. microcosmique*, V. AMMONIAQUE. — *S. de nitre*, V. POTASSE. — *S. d'oseille* ou *S. essentiel d'oseille*, V. OXALIQUE et POTASSE. — *S. polychreste de Glaser*, V. POTASSE. — *S. de prunelle*, Azotate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse. — *S. de la Rochelle*, V. TARTRIQUE. — *S. de Saturne*, V. PLOMB. — *S. secret de Glauber*, le Sulfate d'ammoniaque. — *S. sédatif*, l'Acide borique. — *S. de Sedlitz*, V. MAGNÉSIE. — *S. de Seignette*, V. TARTRIQUE. — *S. de Sennert*, l'Acétate de potasse. — *S. de soufre*, le Sulfate acide de potasse. — *S. sulfureux de Stahl*, le Sulfite de potasse. — *S. de Tartarie*, V. AMMONIAQUE. — *S. de tartre*, le Sous-carbonate de potasse. — *Sels terreux*, Sels dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la chaux, etc. — *S. végétal*, V. TARTRIQUE. — *S. de vie*, V. MERCURE. — *S. de vinaigre*, V. ACÉTIQUE. — *S. de vitriol*, le Sulfate de fer au maximum. — *S. volatil d'Angleterre*, et *S. volatil de corne de cerf*, V. AMMONIAQUE.

***SÉLACHE.** s. m. T. Ichth. Voy. SQUALE.

***SÉLACIENS.** s. m. pl. (gr. σέλαχος, cartilagineux).

Enc. — Les *Sélaciens* ou *Plagiostomes*, constituent l'ordre le plus important de la grande section des *Chondroptérygiens*, c.-à-d. des Poissons cartilagineux. Les Sélaciens, de même que les Cyclostomes, diffèrent de toutes les autres espèces de la série ichthyologique par leurs branchies qui au lieu d'être libres par leur bord externe et d'ouvrir toutes dans une poche commune, sont adhérentes par ce bord externe. Ces Poissons offrent en outre les caractères suivants : les os palatins et post-mandibulaires sont seuls armés de dents, et leur tiennent lieu de mâchoires ; les os maxillaires ordinaires n'existent qu'à l'état de rudiment ; un seul os, qui représente à la fois le tympanique, le jugal, le temporal et le préopercule, suspend ces mâchoires au crâne ; l'os hyoïde est attaché au pédicule unique de cette pièce, il porte des rayons branchiostéges et des arcs branchiaux ; mais il n'a aucune des trois pièces qui composent l'opercule. Enfin, les Sél. ont des nageoires pectorales et des ventrales : celles-ci sont situées en arrière de l'abdomen et des deux côtés de l'anus. Chez un grand nombre, il existe à la face supérieure de la tête deux ouvertures appelées *évents*, qui portent aux branchies l'eau nécessaire à la respiration, lorsque le poisson tient dans sa gueule une proie trop volumineuse. Les femelles ont des oviductes très-bien organisés. Les unes sont ovovivipares ; les autres pondent des œufs revêtus d'une coque dure et cornée. Dans les deux cas, la fécondation a lieu avant la ponte, et par intromission réelle. — Cet ordre se compose de deux grands genres ou plutôt de deux familles, savoir, les *Squales* et les *Raies*.

***SÉLAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs monopétales irrégulières et non symétriques, à anthères uniloculaires, à carpelles confluents et à ovules suspendus. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées, ou sous-arbrisseaux ramifiés. Feuilles alternes, généralement sessiles, dentées ou entières, sans stipules. Fleurs sessiles, en épi, avec de larges bractées. Calice spathiforme ou tubuleux, persistant, avec un nombre défini de dents ou de divisions, rarement formé de deux sépales. Corolle tubuleuse, hypogyne, plus ou moins irrégulière, avec 5 lobes, à préfloraison imbriquée. Étamines 4, ordinairement didynames, naissant du sommet du tube de la corolle, rarement 2 ; anthères uniloculaires, habituellement soudées au sommet dilaté du filet, rarement versatiles. Ovaire supère ; style 1, filiforme ; stigmate presque capité ; ovules solitaires, suspendus, anatropes. Disque hypogyne, charnu. Fruit à 2 loges séparables ou inséparables, monospermes, membraneuses. Graine solitaire, suspendue ; embryon dans l'axe d'un petit albumen charnu ; radicule supère. [Fig. 1. *Selago distans* ; 2. Fleur ; 3. Anthère ; 4. Coupe verticale de l'ovaire ; 5. Coupe d'une graine de *Microdon ovatum*.] — La famille des *Sélaginées*, dont nous ne séparons pas les *Globularinées* du prof. de Candolle, se compose de 10 genres et de 120 espèces. La plupart appartiennent au cap de Bonne-Espérance ; toutefois le *Gymnandra* se rencontre en Sibérie, et les *Globulaires* sont européennes. Celles-ci habitent principalement les régions méridionales et le bassin de la Méditerranée. Aucune de ces plantes n'a d'importance. La *Globulaire turbith* (*Globularia alypum*), vulg. appelée *Turbith végétal*, est un purgatif drastique, aujourd'hui fort peu usité. Quelques auteurs pensent que c'est l'*Alypum* de Dioscoride ; mais la plupart croient que le véritable Alypum de l'auteur grec était une Euphorbiacée. La *Globul. commune* (*Gl. vulgaris*) est également douée de propriétés purgatives. On cultive comme plantes d'ornement la *Sélagine bâtarde* (*Selago spuria*) et l'*Hebenstreitia denté* (*Heb. dentata*). Cette dernière espèce, dit-on, est inodore le matin, fétide à midi et d'odeur suave le soir.

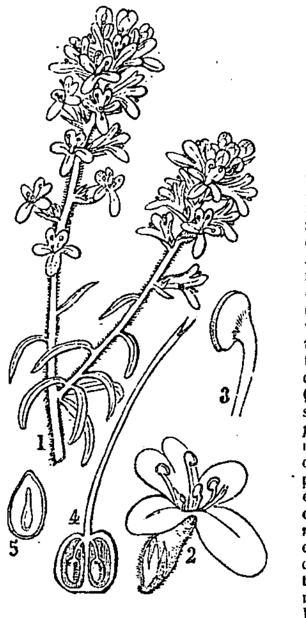

SÉLAM ou **SÉLAN.** s. m. Bouquet de fleurs disposées de manière à offrir une signification symbolique. *En Orient, les amants se servent de sélams pour correspondre entre eux.*

***SÉLECTION.** s. f. (lat. *selectio*, choix, triage). T. Physiol. Se dit Du choix des types reproducteurs, dans le but d'améliorer et de perfectionner les races d'animaux domestiques.

***SÉLÉNHYDRIQUE.** adj. m. ***SÉLÉNIATE.** s. m. T. Chim. V. SÉLÉNIUM. = ***SÉLÉNIÉ, ÉE.** adj. T. Chim. Qui contient du sélénium. = ***SÉLÉNIEUX** et ***SÉLÉNIQUE.** adj. m. ***SÉLÉNITE.** s. m. T. Chim. Voy. SÉLÉNIUM. = **SÉLÉNITE.** s. f. T. Minér. Se disait autrefois Du sulfate de chaux hydraté. = **SÉLÉNITEUX, EUSE.** adj. Qui est chargé de sélénite ou de sulfate de chaux. *Eau séléniteuse. Les eaux séléniteuses ne cuisent pas les légumes et ne dissolvent pas bien le savon.*

***SÉLÉNIUM.** s. m. (gr. σελήνη, lune). T. Chim.

Enc. — Le *Sélénium* est un corps simple, métalloïde, qui se présente sous la forme de poussière, d'un rouge-brique foncé. Fondu et réduit en morceaux compactes, il a un éclat métallique qui rappelle celui du plomb. A la température ordinaire, il est friable et à cassure vitreuse conchoïdale ; mais à la température de l'eau bouillante, il devient mou comme la cire et se laisse réduire en fils très-minces. Il fond vers 200°, et il passe à l'état gazeux, si on le chauffe jusqu'à 700°. Comme le soufre, avec lequel il est isomorphe et offre une grande analogie, le Sél. est combustible et brûle avec une flamme bleuâtre livide ; mais il répand alors une odeur caractéristique de chou pourri ou de rave. Ce métalloïde a pour symbole *Se*, et son équivalent = 491,0. — Le Sél. se combine avec l'oxygène, en formant deux acides, l'*Acide sélénieux* (SeO^2), et l'*Acide sélénique* (SeO^3), qui correspondent aux acides sulfureux et sulfurique. Le premier est un composé solide, cristallisant sous forme d'aiguilles tétraèdres, très-longues, sans odeur et douées d'une saveur acide et caustique. Il est très-soluble dans l'eau et dans l'éther. On l'obtient en brûlant le Sél. au contact de l'oxygène, comme on obtient l'acide sulfureux en brûlant le soufre dans ces mêmes conditions. L'acide sélénique est liquide, caustique, inodore, et contient toujours de l'eau. C'est un acide très-fort, volatil, et susceptible d'être distillé. Pour préparer cet acide, on chauffe dans un creuset de terre un mélange de Sél. et d'azotate de potasse. Il se forme de l'acide sélénique qui se porte sur la potasse et produit un séléniate de potasse. On dissout ce dernier dans l'eau, et, par l'azotate de plomb, on le précipite à l'état de séléniate de plomb. Enfin, on traite ce séléniate par l'acide sulfhydrique, et l'on produit un sulfure de plomb insoluble, tandis que l'acide sélénique reste dissous : il ne reste plus alors qu'à séparer le sulfure par la filtration, et à concentrer par l'évaporation la dissolution d'acide sélénique. — Il existe aussi un *Acide sélénhydrique* (SeH), appelé aussi *Hydrogène sélénié*, qui est tout à fait analogue à l'acide sulfhydrique. Il est gazeux, incolore, d'une odeur semblable à celle du raifort, et il irrite fortement la muqueuse nasale. Cet hydracide se prépare comme l'acide sulfhydrique ; seulement, à la place d'un sulfure, on prend un séléniure qu'on traite par un acide : l'acide sélénhydrique se dégage à l'état de gaz. — Les *Sélénites*, les *Séléniates* et les *Séléniures* sont respectivement analogues aux sulfites, aux sulfates et aux sulfures, soit par leur composition, soit par leurs propriétés physiques et chimiques ; en outre, ils se préparent de la même manière. Les sélénites sont un peu plus stables que les sulfites : à l'exception des sélénites alcalins, ils sont peu solubles dans l'eau. Les séléniates de baryte, de strontiane, de chaux et de plomb sont insolubles comme les sulfates correspondants. Ceux de fer, de cuivre et de zinc dégagent, quand on les chauffe, de l'oxygène et de l'acide sélénieux. Enfin, les séléniures, traités par un acide, dégagent de l'acide sélénhydrique, tout comme les sulfures, dans les mêmes conditions, dégagent de l'acide sulfhydrique. C'est du *séléniure de plomb*, qui se trouve en assez grande quantité dans les mines de plomb du Hartz, près de Clausthal, qu'on extrait ordinairement le sélénium. A cet effet, on fait arriver sur le séléniure de plomb un courant de chlore qui déplace le sélénium. Il se produit un chlorure de plomb fixe, et, le chlore étant en excès, il se forme un chlorure de sélénium volatil. Celui-ci, dissous dans l'eau, se décompose en acide sélénieux et en acide chlorhydrique. Alors on met la liqueur contenant ces deux acides en contact avec du sulfite d'ammoniaque, et le Sélénium se précipite. Le *Sélénium* a été découvert par Berzelius vers la fin de 1816.

***SÉLÉNIURE.** s. m. T. Chim. Voy. SÉLÉNIUM.

SÉLÉNOGRAPHIE. s. f. (gr. σελήνη, lune : γράφειν, décrire). T. Astr. Description de la lune. *La S. de Beer et Mædler.* = **SÉLÉNOGRAPHIQUE.** adj. 2. g. Qui a rapport à la description de la lune. *Carte s.*

SELLE. s. f. (lat. *sella*, siége). Petit siége de bois, à trois ou à quatre pieds et sans dossier, sur lequel une seule personne peut s'asseoir. *S. de bois de chêne. Être assis sur une s.* Vieux et peu us. ‖ Sorte de siége qu'on attache sur le dos d'un cheval, d'une mule, etc., pour la commodité du cavalier. *S. pour homme, pour femme. S. de cuir, de drap. S. de harnais. Le siége, les arçons, le pommeau d'une s. Sauter en s. Cheval de s.*, Cheval propre à être monté par un cavalier. *Cheval de s. et de trait*, Cheval qu'on peut monter et qu'on peut aussi atteler à une voiture. — *Être bien en s.*, Être bien à cheval. Fig. et fam., Être bien affermi dans son poste, dans sa place. *Ce ministre a été longtemps menacé ; aujourd'hui il est bien en s.* — *S. à tous chevaux*, Selle faite de telle sorte qu'elle peut servir à toutes sortes de chevaux, quand on court la poste. Figur. et famil., se dit D'une citation, d'une maxime, d'un lieu commun qu'une personne fait entrer dans toutes sortes de discours, ainsi que D'un compliment banal, d'un éloge vague, qui ne caractérise point celui dont on parle, et enfin D'un remède qu'on applique à toutes sortes de maladies, etc. — *Courir à toutes selles*, Courir la poste en se servant indifféremment des selles que la poste fournit. *Courir une ou deux selles*, Courir une ou deux postes. || *Selle*, sign. encore Chaise percée, garde-robe. *Aller à la s.*—Par ext., L'évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. *Ce médicament lui a fait faire deux ou trois selles. Une s. abondante.*

Enc.— Les anciens montaient à cheval, soit à poil, soit sur un bât, soit sur une couverture ou un coussinet. Ces deux dernières parties du harnais portaient, en latin, le nom générique d'*ephippium :* on les recouvrait quelquefois avec une housse (*stragula*). Quant à la *Selle* proprement dite, son invention ne paraît pas antérieure au IVe siècle de notre ère; l'historien Zonaras est le premier auteur où il en soit fait mention, dans la description d'un combat livré, en 340, par Constance à son frère Constantin. La charpente de la s. se compose de deux *Arçons*, c.-à-d. de deux pièces de bois arquées qui correspondent, l'une au garrot du cheval, l'autre aux lombes, et qui sont liées ensemble par deux planchettes appelées *Bandes*, dans l'intervalle desquelles se loge la colonne vertébrale. Sous ces arçons et sous ces bandes, est fixé de chaque côté un coussin nommé *Panneau*, pour que le bois de la s. ne blesse pas le cheval. Le *Siége*, ou la partie sur laquelle se place le cavalier, est de cuir; il repose sur le *faux siége*, morceau de forte toile matelassée qui est fixé sur la charpente. Aux bandes sont clouées deux pièces de cuir, appelées *Quartiers*, qui servent à mettre les panneaux à l'abri de la pluie et qui séparent les jambes du cavalier de la peau de sa monture. Les bandes portent encore deux anses de fer, appelées *Porte-étriers*, dans lesquelles on passe les *Étrivières*, c.-à-d. les courroies qui portent les étriers. La s. est maintenue sur le cheval au moyen des *sangles*, de la *croupière* et du *poitrail*. Les *Sangles* sont de larges bandes de cuir ou de tissu très-résistant qui embrassent le dessous de la poitrine et se bouclent par leurs extrémités à d'autres bandes plus étroites, nommées *Contre-sanglons*, qui sont clouées sur les bandes. Quelquefois on y ajoute un *Surfaix*, autre large bande qui embrasse la totalité de la selle. La *Croupière* est une courroie fixée par ses deux bouts à l'arçon postérieur, et qui forme une espèce d'anse appelée *Culeron*, qui embrasse la queue. Le *Poitrail* est une autre courroie qui embrasse la base de l'encolure et s'attache, de chaque côté, à une lanière fixée à l'arçon de devant. La croupière empêche que la s. ne glisse en avant, et le poitrail qu'elle ne glisse en arrière. On joint quelquefois le poitrail aux sangles au moyen d'une courroie, qui reçoit le nom de *Martingale*, quand elle se prolonge jusqu'à la bride : cette martingale est destinée à empêcher le cheval de lever trop fortement la tête. La s. appelée *S. française*, est munie de *Battes* et de *Troussequins*, c.-à-d. de bandes de cuir, ordinairement rembourrées, qui sont fixées aux arçons pour protéger le cavalier, et l'arçon antérieur se termine supérieurement par une partie relevée nommée *Pommeau*. C'est de chaque côté de ce pommeau que se placent les *Sacoches* pour les paquets, et les *Fontes* pour les pistolets. Enfin, en arrière de l'arçon postérieur s'attache, à l'aide de boucles et de courroies, un double coussin appelé *Porte-manteau*, qui sert à porter la valise du voyageur. La *S. anglaise* n'a ni battes, ni troussequins, ni poitrail, ni croupière. Dans la *S. hongroise*, depuis longtemps adoptée par la cavalerie légère, les quartiers sont remplacés par une schabraque. Quant à la *S. arabe*, ce qui la distingue essentiellement, c'est que son arçon de devant est surmonté d'un pommeau très-haut, appelé *kerbous*, en même temps que le troussequin est assez élevé pour défendre les reins. En outre, elle est disposée de manière que tout le poids du cavalier porte sur les étriers, qui, à cet effet, sont très-courts.

SELLER. v. a. Mettre et attacher une selle sur un cheval, sur une mule, etc. *Sellez mon cheval.* = SE SELLER. v. pr. T. Agricult. Se dit D'un terrain qui se serre, se tasse, s'endurcit. *Le terrain commence à se s.* = SELLÉ, ÉE. p. *Un cheval sellé et bridé.* = SELLERIE. s. f. Lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux. *Portez ces harnais à la s.* || L'industrie, le travail du sellier. *Il apprend la s. Ouvrier en s.* — Se dit encore Des ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux. *Il a l'entreprise de la s. des écuries de l'empereur.*

SELLETTE. s. f. (dimin. de *Selle*). Petit siége de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger, et que les conclusions du ministère public tendaient à une peine afflictive. *Il fut bien effrayé quand il se vit sur la s. Mettre, tenir un accusé sur la s.* — Fig. et fam., *Tenir quelqu'un sur la s.*, Lui faire plusieurs questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voudrait tenir secret. *On l'a tenu longtemps sur la s.* || La partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. || La planche qui forme le fond des crochets du crocheteur. || Sorte de boîte où les décrotteurs mettent leurs brosses, leur cirage, etc., et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre.

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles et tout ce qui concerne l'équipement des chevaux. *Maître s. S.-carrossier.*

SELON. prép. (lat. *secundum*). Suivant, eu égard à, conformément à, à proportion de. *S. mon sentiment, mon opinion, ma pensée. Cela n'est pas s. Dieu, s. l'Évangile, s. la charité. Être récompensé s. ses œuvres. Dépenser s. ses moyens, ses forces. J'en userai avec lui s. qu'il en usera avec moi.* — *S. moi*, Selon ce que je pense, selon mon sentiment. On dit de même, *S. vous, s. cet auteur, etc.* || *Évangile s. saint Matthieu, s. saint Jean, etc.*, L'évangile écrit par saint Matthieu, par saint Jean, etc. || Elliptiq. et fam., dans la conversation, on dit simpl., *Selon, c'est s.*, pour Selon les occurrences, selon les différentes dispositions des personnes, etc., et alors il ne s'emploie guère que pour marquer quelque doute, quelque incertitude à quelqu'un qui nous interroge. *Réussira-t-il dans son entreprise? Pensez-vous qu'il gagne son procès? Selon, c'est s.* = SELON QUE. loc. conj. A proportion que, suivant que. *Il sera payé s. qu'il travaillera. J'en userai avec lui s. qu'il en usera avec moi.*

*** SEM.** s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

SEMAILLE. s. f. (R. *semer*). Action de semer les grains; ne se dit guère qu'au pl. *Nous avons fait nos semailles.* || Par ext., Les grains semés. *Les pluies ont gâté toutes les semailles.* || Le temps pendant lequel on ensemence les terres. *Les semailles d'automne, de printemps. Pendant les semailles.*

Enc. — On répand les semences à la *volée* et à la *main*, ou en *lignes*, au moyen de machines spéciales appelées *Semoirs*. Le premier système est le plus ancien et le plus usité. Il se fait, tantôt avec les deux mains, tantôt avec une seule main, et, suivant qu'on suit l'une ou l'autre méthode, on porte la semence dans une corbeille suspendue au cou, ou dans une espèce de tablier formant sac. Un bon semeur ensemence ordinairement 4 à 5 hectares par jour. Le semis à la main est certainement d'une grande simplicité, mais il a plusieurs graves défauts. Ainsi, quelle que soit l'habileté de celui qui l'exécute, il est à peu près impossible que la semence soit partout distribuée en quantité convenable et d'une manière égale : il en résulte que certaines parties du terrain en reçoivent trop, tandis que d'autres n'en ont pas assez. De plus, toutes les graines ne sont pas enfouies à la profondeur qui leur convient, de manière que les unes ne germent pas parce qu'elles le sont trop, et les autres parce qu'elles le sont trop peu. Enfin, une quantité plus ou moins considérable de semence est enlevée par les oiseaux, parce qu'on n'a pas toujours le temps de l'enterrer assez vite. On évalue à un tiers de la semence employée la perte totale que ces diverses causes occasionnent. L'emploi des semoirs n'a aucun de ces inconvénients, ces machines répartissant les graines d'une manière très-uniforme, les déposant à la même profondeur et à la même distance les unes des autres, et, enfin, les recouvrant, en général, aussitôt après les avoir déposées dans le sol. En outre, la régularité des lignes permet l'emploi de binages presque toujours favorables, et contribue aussi beaucoup au développement des pieds. Toutefois, outre qu'ils sont ordinairement d'un prix assez élevé, les semoirs n'opèrent d'une manière très-satisfaisante que dans les terrains préparés avec beaucoup de soin, ce qui en restreint l'usage aux pays riches et à ceux où l'agriculture est très-avancée. Les appareils de ce genre paraissent avoir pris naissance en Angleterre, il y a près de deux siècles; mais, dans ces dernières années, on a varié leurs formes et leurs dimensions de toutes les manières. Sous le rapport de leurs dimensions, les uns peuvent être portés et manœuvrés par un seul homme; les autres sont montés sur un train de brouette; d'autres, enfin, doivent être traînés par des chevaux. Relativement à leur emploi, plusieurs sont destinés à certaines graines spéciales, tandis que les autres servent pour toutes les semences indistinctement. Enfin, au point de vue de la nature particulière de leurs organes distributeurs, ils se divisent en semoirs *à cuillers*, *à entailles* ou *alvéoles*, *à brosses*, etc. Parmi les machines propres à semer toutes sortes de grains, nous citerons le *Semoir-Dombasle*, que représente la Fig. ci-dessus. La distribution des grains se fait au moyen de cuillers de cuivre disposées en forme de rayons autour de petits disques ajustés sur un arbre mis en mouvement par un engrenage placé sur l'une des roues. Les cuillers sont mobiles et l'on peut en placer sur chaque disque, 2, 3, 4 ou 6, selon la quantité de graines que l'on veut répandre; elles portent deux godets d'inégale grandeur, de sorte qu'il suffit de les retourner lorsqu'on veut changer de graines. Les lignes peuvent être espacées de 25, 33, de 50, 66, et de 75 centimètres. Le *Rayonneur*, c.-à-d. l'organe qui trace les raies où doivent être déposés les grains, est mobile, et son mouvement est indépendant de ceux des autres parties de l'appareil, en sorte qu'il se prête aux irrégularités du sol, et trace les raies à la profondeur pour laquelle il a été réglé, quelle que soit la position que prenne l'instrument. Cette disposition permet de faire usage de ce semoir, même dans les sols qui n'ont reçu qu'une préparation imparfaite. Le rayonneur porte deux mancherons au moyen desquels l'ouvrier peut, lorsque le besoin l'exige, le soulever, lui faire prendre plus de profondeur et même l'incliner à droite ou à gauche. Enfin, un mécanisme placé près de la main de l'ouvrier permet d'arrêter instantanément la chute de la graine, sans arrêter la marche de l'instrument. Pour transporter ce semoir, on soulève le rayonneur et on le fixe au moyen de deux crochets, de manière que les pieds ne portent plus à terre. Mentionnons encore le *Semoir-Garrett*, qui est aussi un semoir à cuillers, et le *Semoir-Hugues* qui est un semoir à entailles, car ils jouissent tous deux d'une réputation méritée.-- On applique aussi, mais abusivement, la dénomination de *semoirs* à des appareils qui sont spécialement destinés à répandre les engrais. Nous nommerons, parmi les instruments de ce genre, celui de Chambers, en Angleterre, et, en France, ceux de Pillier et de Jacquet-Robillard.

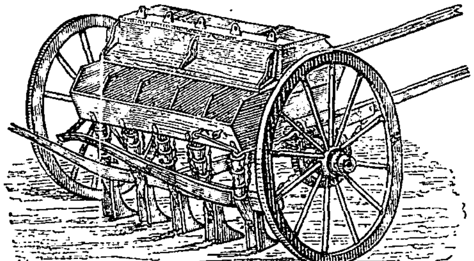

SEMAINE. s. f. (bas lat. *septimana*). Période de sept jours. *L'année se compose de cinquante-deux semaines et un ou deux jours. Au bout de la s. Son voyage durera une s. La s. de Pâques.* — *La S. sainte*, La dernière semaine du carême, celle qui précède le jour de Pâques. *S. sainte*, se dit aussi Du livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques. — *Prêter à la petite s.*, Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court. || Se dit De certaines fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine. *Cet officier ne peut s'absenter, parce qu'il est de s. Il entre en s. Il sort de s.* || Le travail que font des ouvriers pendant une semaine, et Le payement de ce travail. *Cette réparation serait la s. de quatre ouvriers. Il a mangé sa s. en un jour.* || La petite somme qu'on donne à un enfant pour ses menus plaisirs de la semaine.

Enc. — La division du temps par périodes de sept jours ou par *Semaines* existe depuis la plus haute antiquité, et a subsisté chez presque tous les peuples. En effet, cette division, qui tire son origine des sept jours de la création, fut transmise à tous les enfants d'Adam. Elle se conserva non-seulement chez les peuples sémitiques et particulièrement chez les Juifs, mais encore chez les Indiens, les Chinois, les Perses, les Égyptiens, etc. Ce furent, dit-on, les Chaldéens, peuple de race sémitique, qui imposèrent aux sept jours de la s. les noms des sept planètes alors connues. Notre *Dimanche* était chez les anciens le jour du Soleil : en allemand et en anglais, on dit encore *Sonntag* et *Sunday;* le *Lundi* est le jour de la Lune (*Lunæ dies*); le *Mardi*, celui de Mars (*Martis dies*); le *Mercredi*, celui de Mercure (*Mercurii dies*); le *Jeudi*, celui de Jupiter (*Jovis dies*); le *Vendredi*, celui de Vénus (*Veneris dies*), et enfin, le *Samedi*, celui de Saturne (*Saturni dies*). Chez les Juifs, le Samedi ou le jour du Sabbat, qui était le jour consacré au Seigneur et au repos, en mémoire de l'œuvre de la Création, était le premier jour de la s.; les chrétiens ont adopté le Dimanche, en l'honneur de la résurrection de N.-S.; les mahométans ont choisi le Vendredi, parceque, suivant eux, c'est ce jour-là que l'ange Gabriel remit le Coran à Mahomet. Les Juifs ne donnaient pas de noms particuliers à leurs jours, qu'ils comptaient selon leur rang par rapport au jour du *sabbat*. Le lendemain du sabbat s'appelait le *premier sabbat*, et ainsi de suite pour les jours suivants, à l'exception du dernier qu'ils nommaient *Parascève* ou préparation au sabbat. Les Grecs et les Latins ne connaissaient pas cette manière de diviser le temps : ils comptaient par décades, et l'usage de la s. ne s'établit chez eux qu'avec le christianisme.

SEMAINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est de semaine pour remplir certaines fonctions dans un chapitre, une communauté religieuse, un collége, etc. || A la Comédie française, on appelle *Semainiers*, Les deux comédiens qui sont chargés pendant une semaine de tous les détails relatifs à la composition et à l'exécution du répertoire.

SÉMAPHORE. s. m. (grec. σῆμα, signe; φέρω, je porte). Sorte de télégraphe établi sur les côtes pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des bâtiments qui viennent du large ou qui naviguent à la vue des côtes et devant les ports.

SEMBLABLE. adj. 2 g. (lat. *similis*). Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. *Ces deux choses sont semblables, tout à fait semblables. Il y a peu de cas entièrement semblables. Il ne s'est jamais rien vu de s. Il n'est pas deux jours de suite s. à lui-même.* — Dans le style soutenu, s'emploie pour marquer une comparaison. *S. à un torrent qui entraîne tout sur son passage, Achille renverse...* || T. Mathém. *Termes semblables*, Voy. ALGÈBRE. *Figures semblables*, V. ci-après. || *Semblable*, s'emploie aussi subst., mais alors il est toujours joint à l'adjectif possessif. *C'est un homme qui n'a pas son s.* — Se dit le plus souv. D'un ou de plusieurs hommes, par rapport aux autres hommes. *L'humanité nous oblige à avoir pitié de notre s., de nos semblables.* || Syn. Voy. PAREIL et RESSEMBLANT.

Enc. — En termes de Géométrie, on appelle *Figures semblables*, celles qui ont la même forme sans avoir la même superficie, ou, plus rigoureusement, celles qui ont les angles égaux chacun à chacun et les côtés *homologues* proportionnels. Par *côtés homologues* on entend ceux qui ont la même position dans les deux figures, ou qui sont adjacents à des angles égaux. Ces angles eux-mêmes s'appellent *angles homologues*. Deux figures *égales* sont toujours *semblables;* mais deux figures *semblables* peuvent être fort *inégales*.

I. Deux *triangles* sont semblables lorsqu'ils présentent l'une des cinq conditions suivantes : 1° les angles égaux chacun à chacun; 2° les côtés homologues proportionnels; 3° un angle égal compris entre deux côtés homologues proportionnels; 4° les côtés homologues parallèles ou perpendiculaires.

THÉORÈME 1er. *Deux triangles équiangles ont les côtés homologues proportionnels et sont semblables.*—Soient les triangles BAC et EDF (Fig. 1). Prenons sur AB une quantité AK = DE, et sur AC une quantité AL = DF, puis joignons le point K au point L. Le triangle KAL = EDF, comme ayant un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun; donc l'angle AKL = E. Or, par hypothèse, l'angle B égale l'angle E; donc, l'angle AKL égale l'angle B, et par conséquent KL est parallèle à BC. Nous avons donc la proportion AB : AK :: AC : AL. Maintenant, si du point L nous menons la droite LM parallèle à KB, nous aurons cette autre proportion, AC : AL :: BC : BM. Enfin, en rapprochant ces deux proportions, nous obtenons AB : AK :: AC : AL :: BC : BM ou KL, ou bien AB : DE :: AC : DF :: BC : EF. Donc, deux triangles qui ont les angles égaux ont par cela même les côtés homologues proportionnels, et, d'après la définition, sont semblables.—Corollaires: 1° Deux triangles rectangles sont semblables lorsqu'ils ont un angle aigu égal. 2° Deux triangles isocèles sont semblables lorsque leurs angles à la base, ou lorsque leurs angles au sommet opposé, sont égaux. — 3° *En coupant un triangle par une parallèle à l'un de ses côtés, on détermine un triangle partiel semblable au premier.* Car le triangle partiel et le triangle total ont un angle commun et les deux autres égaux chacun à chacun comme correspondants. En conséquence, leurs côtés homologues sont proportionnels; donc, les deux triangles sont semblables.

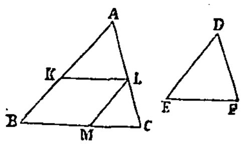

Fig. 1.

THÉOR. 2°. *Deux triangles sont semblables lorsqu'ils ont les côtés homologues proportionnels.* — Prenons sur le côté AB (Fig. 1) la quantité AK = DE, et menons KL parallèle à BC. Les triangles KAL et BAC, comme équiangles, sont semblables; ainsi donc AB : AK :: AC : AL :: BC : KL. Mais, par hypothèse, AB : DE :: AC : DF :: BC : EF. Dans ces deux proportions, les trois premiers termes sont égaux; par conséquent AL = DF. Dans les deux proportions formées par les quatre derniers termes seulement, les trois premiers sont égaux; donc on a encore KL = EF. Donc les triangles EDF et KAL sont égaux, comme ayant les trois côtés égaux chacun à chacun. Donc, deux triangles qui ont les côtés homologues proportionnels, ont par cela même les angles égaux; par conséquent, ils sont semblables.

THÉOR. 3°. *Deux triangles sont semblables lorsqu'ils ont un angle égal compris entre côtés proportionnels.*—Soient (Fig. 1) dans les deux triangles BAC, EDF, l'angle A égal à l'angle D; soient en outre les côtés AB : DE :: AC : DF. Prenons AK = DE, et menons KL parallèle à BC. Les triangles KAL et BAC sont semblables comme étant équiangles, par conséquent AB : AK :: AC : AL. Mais, par hypothèse, AB : DE :: AC : DF; donc le triangle EDF est aussi semblable à BAC.

THÉOR. 4°. *Deux triangles sont semblables quand ils ont les côtés homologues parallèles ou perpendiculaires chacun à chacun.*—1° Si le côté AB (Fig. 2) est parallèle à DE, et BC à EF, l'angle ABC sera égal à DEF; si, de plus, AC est parallèle à DF, l'angle ACB sera égal à DFE, et aussi BAC à EDF. Donc les triangles ABC et DEF seront équiangles; donc ils seront semblables. — 2° Soit (Fig. 3) le côté DE perpendiculaire à AB et le côté DF à AC. Dans le quadrilatère AIDH, les deux angles I et H seront droits: mais les quatre angles valent ensemble 4 angles droits; donc les deux restants IAH, IDH vaudront 2 angles droits. Mais les deux angles EDF, IDH valent aussi deux angles droits; donc l'angle EDF est égal à IAH ou BAC. Pareillement, si le troisième côté EF est perpendiculaire au troisième BC, on démontrera que l'angle DFE = C, et DEF = B; donc les deux triangles ABC, DEF, qui ont les côtés perpendiculaires chacun à chacun, sont équiangles et semblables. — **Scholie**: Dans le cas des côtés parallèles, les côtés homologues sont les côtés parallèles, et dans celui des côtés perpendiculaires, ce sont les côtés perpendiculaires. Ainsi, dans ce cas-ci, DE est homologue à AB, DF à AC, et EF à BC.

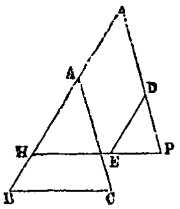

Fig. 2.

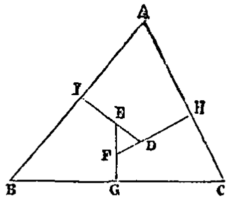

Fig. 3.

II. Les conditions de similitude des *polygones* quelconques sont qu'ils soient composés d'un nombre égal de triangles semblables et disposés dans le même ordre.

THÉOR. 5°. *Deux polygones semblables sont composés d'un même nombre de triangles semblables chacun à chacun et semblablement disposés.* — Dans le polygone ABCDE (Fig. 4), menons d'un même angle A, les diagonales AC, AD aux autres angles. Dans l'autre polygone *abcde*, menons pareillement de l'angle *a* homologue à A, les diagonales *ac*, *ad*. Puisque les polygones sont semblables, l'angle ABC est égal à son homologue *abc*, et de plus les côtés AB, BC, sont proportionnels aux côtés *ab*, *bc*, de sorte qu'on a AB : *ab* :: BC : *bc*. Il suit de là que les triangles ABC, *abc*, ont un angle égal compris entre côtés proportionnels: donc ils sont semblables; donc l'angle BCA est égal à *bca*. Ces angles égaux étant retranchés des angles égaux BCD, *bcd*, les restes ACD, *acd* seront égaux. Mais, puisque les triangles ABC, *abc* sont semblables, on a AC : *ac* :: BC : *bc*; d'ailleurs, à cause de la similitude des polygones, BC : *bc* :: CD : *cd*; donc AC : *ac* :: CD : *cd*. Mais on a déjà vu que l'angle ACD = *acd*. Donc les triangles ACD, *acd* ont un angle égal compris entre des côtés proportionnels; donc ils sont semblables. On démontrerait de même la similitude des autres triangles, quel qu'en fût le nombre: donc, deux polygones semblables, etc. — **Scholie**: La proposition inverse est également vraie: *Si deux polygones sont composés d'un même nombre de triangles semblables et semblablement disposés, ces deux polygones seront semblables.* En effet, la similitude des triangles respectifs donnera l'angle ABC = *abc*, BCA = *bca*, ACD = *acd*; donc BCD = *bcd*, CDE = *cde*, etc. De plus, on aura AB : *ab* :: BC : *bc* :: AC : *ac*, etc. Donc, les deux polygones ont les angles égaux et les côtés proportionnels; donc ils sont semblables.

Fig. 4.

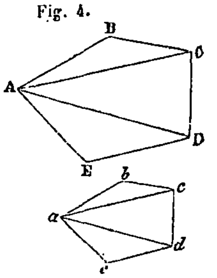

Problème: *Construire, sur une droite donnée, un polygone semblable à un polygone donné.* — ABCDE étant le polygone donné, soit *ae* la droite donnée, laquelle doit être homologue de AE. Je fais l'angle *aed* égal à AED, et l'angle *ead* égal à EAD; le triangle *aed* sera semblable au triangle AED. Ensuite, je fais l'angle *adc* égal à ADC, et l'angle *dac* égal à DAC; le triangle *acd* sera égal au triangle ACD. Enfin, je fais l'angle *acb* égal à ACB et l'angle *cab* égal à CAB; le triangle *abc* sera égal au triangle ABC. Les deux polygones seront semblables, car ils sont composés d'un même nombre de triangles semblables chacun à chacun et semblablement disposés.

THÉOR. 6e. *Les polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont semblables.* — Car, 1° la valeur de l'angle d'un polygone régulier ne dépendant que du nombre de ses côtés, cette valeur est la même pour les deux polygones: ainsi, ils ont leurs angles égaux chacun à chacun; 2° ils ont aussi les côtés proportionnels, puisque ces côtés sont égaux dans chacun des polygones.

THÉOR. 7°. *Les contours ou périmètres des polygones semblables sont entre eux comme deux côtés homologues quelconques.*— En effet, puisque (Fig. 4) on a, par la nature des figures semblables, AB : *ab* :: BC : *bc* :: CD : *cd*, etc., on peut conclure de cette suite de rapports égaux: La somme des antécédents AB + BC + CD, etc., périmètre du premier polygone, est à la somme des conséquents *ab* + *bc* + *cd*, etc., périmètre du second, comme un antécédent quelconque est à son conséquent, comme le côté AB, par ex., est à son homologue *ab*.

THÉOR. 8e. *Les périmètres de deux polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont entre eux dans le même rapport que les rayons des cercles circonscrits, et aussi que les rayons des cercles inscrits, ou, en d'autres termes, que les apothèmes des polygones.* — 1° Soient (Fig. 5) les hexagones réguliers ABC..., *abc*... Je mène au cercle circonscrit les rayons AO, BO, *ao*, *bo*. Les triangles AOB, *aob*, sont semblables comme équiangles; donc AB : *ab* :: AO : *ao*. Mais les périmètres P et *p* sont entre eux comme les côtés dont ils sont les multiples: donc P : *p* :: AB : *ab*. Ces proportions ont un rapport commun AB, *ab*; en conséquence, nous pouvons établir la proportion P : *p* :: AO : *ao*.

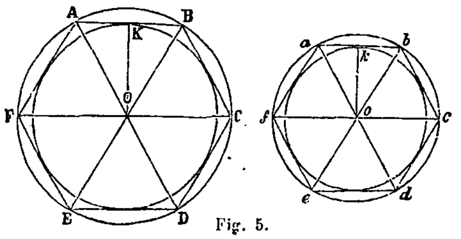

Fig. 5.

— 2° Maintenant, des centres O et *o* abaissons sur le milieu de l'un des côtés de chaque polygone, soit sur les côtés AB, *ac*, les perpendiculaires OK, *ok*, autrement appelées *apothèmes*. Les triangles AOK, *aok*, étant équiangles, sont semblables. Nous avons donc AO : *ao* :: OK : *ok*. Mais, d'après ce que nous venons de démontrer, P : *p* :: AO : *ao*. Ces deux proportions ont un rapport commun, AO : *ao*; donc nous pouvons établir la proportion P : *p* :: OK : *ok*. Donc les rapports des périmètres de deux polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont entre eux comme leurs apothèmes, ou comme les rayons des cercles inscrits, car les apothèmes sont la même chose que ces derniers rayons. — **Corollaire**: Deux cercles quelconques pouvant être considérés comme deux polygones réguliers d'un nombre infini de côtés, ils peuvent être aussi considérés comme deux polygones semblables, et le rapport entre leurs circonférences ou leurs périmètres sera comme celui de leurs rayons.

III. Les propositions suivantes s'appuient sur la connaissance des propriétés des figures semblables: c'est ce qui nous oblige à les placer ici.

THÉOR. 9°. *Si de l'angle droit d'un triangle rectangle on abaisse une perpendiculaire sur l'hypoténuse: 1° Les deux triangles partiels seront semblables entre eux et au triangle total. 2° Chaque côté de l'angle droit sera moyen proportionnel entre l'hypoténuse et le segment adjacent à ce côté. 3° La perpendiculaire sera moyenne proportionnelle entre les deux segments de l'hypoténuse.* — Soit (Fig. 6) la perpendiculaire AD abaissée sur l'hypoténuse BC. 1° Les triangles BAD et BAC ont un angle commun, B; de plus, l'angle droit BDA est égal à l'angle droit BAC: donc le troisième angle BAD de l'un est égal au troisième C de l'autre; donc ces deux triangles sont équiangles et semblables. On démontrera de même que le triangle DAC est semblable au triangle BAC; donc les trois triangles sont équiangles et semblables. — 2° Puisque le triangle BAD est semblable au triangle BAC, leurs côtés homologues sont proportionnels. Donc on peut former la proportion BD : BA :: BA : BC. On aurait de la même manière, DC : AC :: AC : BC; donc chacun des côtés BA, AC, est moyen proportionnel entre l'hypoténuse et le segment adjacent à ce côté. — 3° La similitude des triangles ABD, ADC, donne, en comparant les côtés homologues, BD : AD :: AD : DC. Donc, la perpendiculaire AD est moyenne proportionnelle entre les segments BD et DC de l'hypoténuse. — **Scolie**: La proportion BD : AB :: AB : BC donne, en égalant le produit des extrêmes à celui des moyens, $\overline{AB}^2$ = BD × BC. On a de même $\overline{AC}^2$ = DC × BC; donc $\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2$ = BD × BC + DC × BC. Le second membre est la même chose que (BD + DC) × BC, et il se réduit à BC × BC ou $\overline{BC}^2$; donc on a $\overline{AB}^2 \times \overline{AC}^2 = \overline{BC}^2$. Donc, le carré fait sur l'hypoténuse est égal à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés. — **Corollaires**: 1° Si d'un point A de la circonférence d'un cercle (Fig. 7) on mène les deux cordes AB, AC, aux extrémités du diamètre BC, le triangle BAC est rectangle en A, car il a pour mesure la moitié de la demi-circonférence; donc on aura BD : AD :: AD : DC; c.-à-d. que *la perpendiculaire AD sera moyenne proportionnelle entre les deux segments du diamètre.* 2° Si d'un point A d'une circonférence, on mène une corde AB aboutissant à une extrémité du diamètre, et une perpendiculaire AD passant par l'autre extrémité de la corde, *cette corde* AB *sera moyenne proportionnelle entre le diamètre et le segment* BD *adjacent à la corde.* Car, le triangle BAC étant rectangle en A, on a la proportion BC : AB :: AB : BD.

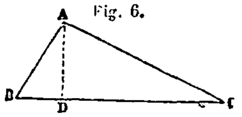

Fig. 6.

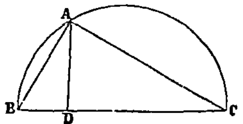

Fig. 7.

THÉOR. 10° *Si d'un point extérieur à un cercle on mène une tangente et une sécante, la tangente sera moyenne proportionnelle entre la sécante et sa partie extérieure.*— Soient (Fig. 8) la tangente AC et la sécante AB, et menons les cordes CD et CB, les triangles CAB, CAD sont semblables comme équiangles. En effet, l'angle A étant commun et les angles B et ACD étant égaux comme ayant tous deux pour mesure la moitié de l'arc CD, les troisièmes angles des deux triangles sont égaux. Nous avons donc la proportion AB : AC :: AC : AD, ce qui donne $\overline{AC}^2$ = AB × AD. Voy. encore le mot CERCLE, Théor. 25e.

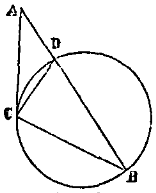

Fig. 8.

Problème: *Diviser une droite donnée en moyenne et extrême raison*, c.-à-d. en deux parties telles que la plus grande soit moyenne proportionnelle entre la ligne entière et la plus petite.— A l'extrémité B de la ligne donnée AB (Fig. 9) j'élève une perpendiculaire BO égale à la moitié de AB; puis, du point O pris comme centre et avec un rayon OC, je décris une circonférence; ensuite, de l'extrémité A de la ligne donnée je tire la droite AD passant par le centre O, et coupant la circonférence en I; enfin, je prends AC = AI. La ligne AB sera divisée au point C de la manière demandée, c'est-à-d. qu'on aura AB : AC :: AC : CB. En effet, la tangente AB est moyenne proportionnelle entre la sécante entière AD et la partie extérieure AI; ainsi nous avons AD : AB :: AB : AI. En retranchant chaque conséquent de son antécédent, il vient AD — AB : AB :: AB — AI : AI. Mais, puisque le rayon BO est la moitié de AB, le diamètre ID est égal à AB, et par conséquent AD — AB = AI = AC. On a aussi, à cause de AC = AI, l'égalité AB — AI = CB; donc AC : AB :: CB : AI ou AC; donc, en mettant les extrêmes à la place des moyens, on a AB : AC :: AC : CB.

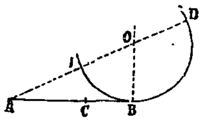

Fig. 9.

IV. Rapport entre les surfaces de deux polygones semblables.

THÉOR. 11°. *Le rapport de deux polygones semblables est le même que celui des carrés de leurs côtés homologues.* — Les deux triangles ABC, *abc* (Fig. 10), étant, par hypothèse, semblables, nous avons d'abord AB : *ab* :: AC : *ac*. Maintenant, des sommets C et *c* j'abaisse les deux perpendiculaires CD et *cd*: les deux triangles ACD *acd*, seront pareillement semblables. En effet, ils sont équiangles, attendu qu'il sont tous deux rectangles et ont en outre un angle égal A = *a* d'où CD : *cd* :: AC : *ac*. Multipliant ce termes membre à membre, on a AB × CD : *ab* × *cd* :: $\overline{AC}^2 : \overline{ac}^2$ D'ailleurs, les triangles ABC, *abc*, sont entre eux dans le mêm rapport que les produits AB × CD et *ab* × *cd*; on peut don écrire ABC : *abc* :: $\overline{AC}^2 : \overline{ac}^2$.

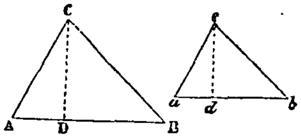

Fig. 10.

THÉOR. 12°. *Les aires de deux polygones semblables son dans le même rapport que les carrés de leurs côtés homologues.*— Soient (Fig. 4) les deux polygones pentagonaux semblables et en outre décomposés en trois triangles semblables chacun chacun, nous aurons, d'après le théorème ci-dessus: ABC : *ab* :: $\overline{BC}^2 : \overline{bc}^2$; ACD : *acd* :: $\overline{CD}^2 : \overline{cd}^2$; ADE : *ade* :: $\overline{DE}^2 : \overline{de}^2$ Mais, attendu que les polygones sont semblables, BC : *bc* :: CD : *c* :: DE : *de*, et, en élevant tous ces termes au carré, $\overline{BC}^2 : \overline{bc}$ :: $\overline{CD}^2 : \overline{cd}^2 :: \overline{DE}^2 : \overline{de}^2$ · donc ABC : *abc* :: ACD : *acd* :: ADE

: *ade*. Or, la somme des antécédents est à la somme des conséquents comme un antécédent est à son conséquent; nous dirons donc, surface ABCDE : surface *abcde* :: ABC : *abc*. Mais cette nouvelle proportion a un rapport commun avec la première proportion posée ci-dessus (ABC : *abc* :: $\overline{BC}^2 : \overline{bc}^2$). Ainsi nous dirons, surface ABCDE : surface *abcde* :: $\overline{BC}^2 : bc^2$. Ce qu'il fallait démontrer.

THEOR. 13°. *Les surfaces des polygones réguliers d'un même nombre de côtés sont entre elles, 1° comme les carrés des rayons des cercles circonscrits, et 2° comme les carrés des rayons des cercles inscrits.* — 1° Les polygones réguliers d'un même nombre de côtés étant semblables, les deux hexagones réguliers ABCDEF, *abcdef* (Fig. 5) sont entre eux, ainsi que nous venons de le voir, comme les carrés des côtés homologues. Donc, en représentant les surfaces de ces deux hexagones par S et *s*, nous avons $S : s :: \overline{AB}^2 : \overline{ab}^2$. Les triangles semblables AOB, *aob*, nous donnent aussi la proportion AB : *ab* :: AO : *ao*. En élevant chaque terme au carré, il vient $\overline{AB}^2 : \overline{ab}^2 :: \overline{AO}^2 : \overline{ao}^2$. Mais cette proportion et la première ont un rapport commun, à savoir, $\overline{AB}^2 : \overline{ab}^2$. Par conséquent, nous obtenons cette nouvelle proportion, $S : s :: \overline{AO}^2 : \overline{ao}^2$.— 2° Les triangles AOK et *aok* étant semblables, nous posons la proportion AO : *ao* :: OK : *ok*. Élevons-la au carré : nous avons $\overline{AO}^2 : \overline{ao}^2 :: \overline{OK}^2 : \overline{ok}^2$. Rapprochant cette proportion de celle ci-dessus ($S : s :: \overline{AO}^2 : \overline{ao}^2$), nous remarquons qu'elles ont un rapport commun. En conséquence, nous écrirons $S : s :: \overline{OK}^2 : ok^2$. Donc, les aires des polygones réguliers sont entre elles comme les carrés des rayons des cercles circonscrits, et aussi comme les carrés des rayons des cercles, inscrits ou, en d'autres termes, comme les carrés de leurs apothèmes.—Remarque : Les *cercles* étant considérés comme des polygones réguliers, et par conséquent semblables, d'un nombre infini de côtés, de même que leurs circonférences suivent la loi des périmètres (Théor. 8°), de même leurs aires suivent la loi des surfaces des polygones. Donc les cercles sont entre eux comme les carrés de leurs rayons.

V. *Similitude des polyèdres.* — On dit que deux polyèdres sont *semblables*, lorsqu'ils ont leurs faces semblables chacune à chacune, et leurs angles dièdres égaux chacun à chacun. Les faces semblables sont les *faces homologues*, et les dièdres formés par des faces semblables sont dits pareillement *dièdres homologues*.

THÉOR. 14°. *Lorsqu'on coupe une pyramide par un plan parallèle à sa base, on détermine une pyramide partielle semblable à la première.*—Soit (Fig. 11) la pyramide SABCDE qui est coupée par le plan *abcde* parallèlement à sa base, de manière à obtenir la petite pyramide S*abcde*. Cette petite pyramide et la pyramide primitive sont semblables. En effet, les côtés *ab*, *bc*, *cd*..., sont respectivement parallèles aux côtés AB, BC, CD,..., comme intersections de deux plans parallèles par un troisième SAB. Il suit de là que les faces latérales *a*S*b*, *b*S*c*, *c*S*d*, etc., sont respectivement semblables aux faces ASB, BSC, CSD, etc., de la pyramide donnée. En outre, les deux bases ABCDE, *abcde*, sont aussi semblables, parce que deux angles homologues quelconques, tels que ABC, *abc*, de ces deux polygones sont égaux. Donc les deux pyramides ont toutes leurs faces semblables chacune à chacune. Maintenant les angles dièdres SA, SB, SC, etc., sont communs aux deux pyramides. Le trièdre *b* et le trièdre B ont donc un dièdre commun compris entre des faces égales chacune à chacune *ab*S = ABS et S*bc* = SBC, et il en résulte que les dièdres S*abc* et S*bcd* sont respectivement égaux aux dièdres AB et BC. On démontrera de même l'égalité de tous les autres angles. Donc les deux pyramides ont leurs angles dièdres égaux chacun à chacun ; donc elles sont semblables, comme ayant leurs faces semblables chacune à chacune et leurs angles dièdres égaux chacun à chacun.

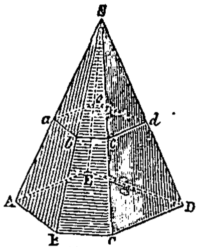

Fig. 11.

THÉOR. 15°. *Deux pyramides triangulaires sont semblables, lorsqu'elles ont un angle dièdre égal compris entre deux faces semblables chacune à chacune et semblablement disposées.*— Soient (Fig. 12) les deux pyramides triangulaires, ou *tétraèdres*, SABC et *sabc*, dans lesquelles l'angle dièdre SA = *sa*, et les faces ASB, ASC sont respectivement semblables aux faces *asb*, *asc* : nous disons que ces deux pyramides sont semblables. Prenons sur la plus grande pyramide SL = *sa*, SM = *sb*, SN = *sc*, le tétraèdre SLMN sera égal à *sabc*. En outre de cette égalité et d'après l'hypothèse, nous avons SA:SL :: SB : SM :: SC : SN. Il résulte de là que les côtés du triangle LMN sont respectivement parallèles aux côtés du triangle ABC, et le plan LMN est parallèle à ABC ; donc les deux tétraèdres SABC et SLMN ou *sabc* sont semblables.

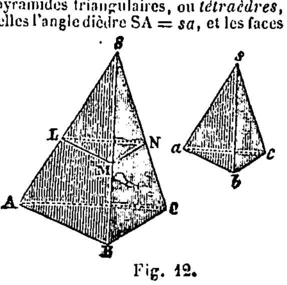

Fig. 12.

THÉOR. 16°. *Deux polyèdres semblables peuvent être décomposés en un même nombre de pyramides triangulaires semblables chacune à chacune et semblablement placées.* — Appelons P et *p* les deux polyèdres semblables ci-joints (Fig. 13), dont le premier est le plus grand. Les faces BCDEF, *bcdef*, forment les bases, tandis que les sommets A et H, *a* et *h*, sont situés en avant. Dans les faces qui ne sont pas triangulaires, tirons les diagonales homologues BH et *bh*, AE et *ae*, BD et *bd*, BE et *be*. En considérant ces diagonales comme les intersections de plans menés dans les deux polyèdres, on voit que ces derniers sont décomposés en pyramides triangulaires ou tétraèdres. Maintenant nous avons à démontrer que les tétraèdres qui composent le polyèdre P sont respectivement semblables à ceux du polyèdre *p*. En effet, si l'on compare les tétraèdres ABCD et *abcd*, on trouve que les faces ABC, *abc*, ACD, *acd*, sont respectivement semblables à cause de la similitude des polyèdres ; par la même raison, les angles dièdres AC, *ac*, formés par ces faces sont égaux. Donc les tétraèdres ABCD, *abcd* sont semblables comme ayant deux faces semblables et semblablement placées, ainsi que des dièdres égaux.

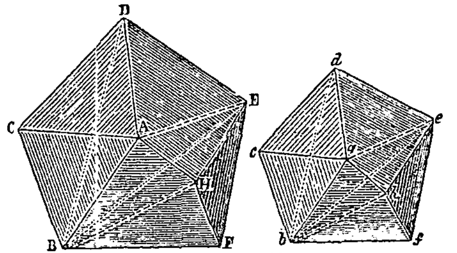

Fig. 13.

Considérons maintenant les tétraèdres ABDE et *abde*. Les faces latérales ADE, *ade*, sont semblables, à cause de la similitude des quadrilatères ADEH et *adeh* ; les faces intérieures ABD, *abd*, sont pareillement semblables, par suite de la similitude des pyramides ABCD, *abcd*, auxquelles elles appartiennent. Les angles dièdres EADB et *eadb*, formés par ces deux faces le long des arêtes AD et *ad* sont égaux. En effet, les dièdres formés sur les mêmes arêtes par les faces ACD et ADE, *acd* et *ade*, des deux polyèdres semblables sont égaux ; les dièdres formés sur ces arêtes dans les tétraèdres semblables ABCD et *abcd* par les faces CAD et BAD, *cad* et *bad*, sont aussi égaux ; donc les dièdres EADB, *eadb*, sont égaux, comme étant l'un et l'autre la différence d'angles dièdres respectivement égaux. Les deux tétraèdres ABDE et *abde*, ayant un angle dièdre égal compris entre deux faces respectivement semblables et semblablement placées, sont donc semblables. On peut démontrer de la même manière la similitude des deux autres tétraèdres ABEH et *abeh*, HBFE et *hbfe*, qui complètent les polyèdres P et *p*. — **Corollaires** : 1° Deux polyèdres composés d'un même nombre de tétraèdres semblables chacun à chacun et semblablement placés, sont semblables. 2° Dans deux polyèdres semblables, le même rapport qu'on observe entre les arêtes homologues, subsiste entre les diagonales homologues situées, soit sur les faces, soit à l'intérieur des polyèdres. 3° Par suite de la proportionnalité qui existe entre les arêtes homologues de deux polyèdres semblables, leurs faces homologues sont aussi proportionnelles. Si, par ex., on suppose que les arêtes du polyèdre *p* sont les 3/4 des arêtes homologues du polyèdre P, le rapport des faces *abc* et ABC sera égal à 9/16 ; de même pour les faces *acd*, ACD, etc.

THÉOR. 17°. *Les volumes de deux polyèdres semblables sont entre eux comme les cubes de leurs arêtes homologues.*— Nous allons le démontrer : 1° pour deux tétraèdres ; 2° pour deux polyèdres d'un nombre quelconque de faces. — 1° Les deux tétraèdres étant semblables, supposons que le plus petit S*abc* soit placé dans le plus grand SABC (Fig. 14), de manière qu'ils aient en commun l'angle trièdre S. La base *abc* du petit tétraèdre sera parallèle à celle du grand ABC, puisque, en vertu de la similitude des deux tétraèdres, les arêtes S*a*, S*b*, S*c*, sont proportionnelles aux arêtes SA, SB, SC. Cela posé, abaissons du sommet S du polyèdre, sur le plan ABC, la perpendiculaire SD, et soit *d* le point où cette perpendiculaire rencontre le plan *abc* ; nous aurons $abc : ABC :: \overline{Sd}^2 : \overline{SD}^2$. Menons maintenant les droites *ad* et AD ; elles seront parallèles comme intersections de deux plans parallèles par un troisième, d'où S*d* : SD :: S*a* : SA. Nous pouvons donc écrire, $abc : ABC :: \overline{Sa}^2 : \overline{SA}^2$. Multiplions membre à membre ces deux proportions, il vient $abc \times Sd : ABC \times SD :: \overline{Sa}^3 : \overline{SA}^3$. Divisons par 3 les deux premiers termes, nous aurons $\frac{1}{3} abc \times Sd : \frac{1}{3} ABC \times SD :: \overline{Sa}^3 : \overline{SA}^3$. Or, les deux termes du premier rapport expriment les volumes des tétraèdres ou pyramides triangulaires S*abc*, SABC ; en conséquence, nous pouvons écrire $Sabc : SABC :: \overline{Sa}^3 : \overline{SA}^3$. Donc, les tétraèdres semblables sont dans le même rapport que les cubes de leurs arêtes homologues.— 2° Maintenant, il est évident que deux polyèdres semblables sont entre eux comme les cubes des côtés homologues, puisque ces deux polyèdres semblables peuvent être partagés en un même nombre de pyramides triangulaires semblables chacune à chacune. En effet, les deux tétraèdres semblables ABCD, *abcd* (Fig. 13) sont entre eux comme les cubes des côtés homologues AC, *ac*, ou comme les cubes des côtés homologues AD, *ad*. Le même rapport aura lieu entre deux autres tétraèdres quelconques. Donc, la somme de toutes les pyramides qui composent un polyèdre, ou le polyèdre lui-même, est à l'autre polyèdre comme le cube d'un côté quelconque du premier est au cube du côté homologue du second. Appelons A, B, C, D, les pyramides qui composent le grand polyèdre P, et *a*, *b*, *c*, *d*, celles qui composent le petit polyèdre *p*, et supposons que les arêtes de celui-ci ne soient que les 3/4 de celles de celui-là. La pyramide *a* ne vaudra que les 27/64 de la pyramide A ; la pyramide *b* ne vaudra aussi que les 27/64 de la pyramide B, et ainsi de suite. Or, les pyramides triangulaires qui composent le petit polyèdre n'étant respectivement que les 27/64 de celles qui composent le grand, il est évident que le volume du petit polyèdre ne vaudra que les 27/64 du grand polyèdre semblable.

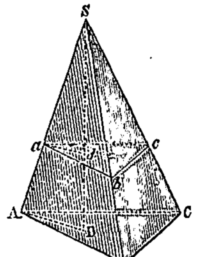

Fig. 14.

SEMBLABLEMENT. adv. Pareillement, aussi. *Vous êtes de cet avis, et moi s.* Peu usité.

SEMBLANT. s. m. Apparence. *Beau s. Faux s. Il m'a trahi sous un s., sous un faux s. d'amitié. S'il ne l'aime pas, du moins il en fait le s., tous les semblants.* — *Faire s. de, faire s. que*, Feindre de, feindre que. *Cet homme fait s. de dormir. Il faisait s. de ne pas entendre ce qu'on lui disait. Faites s. que cela vous plaît, qu'on vous en a prié.* Famil., *Ne faire s. de rien*, Avoir attention à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse donner à connaître ce que l'on pense, le dessein que l'on a. *Si vous voulez réussir dans cette affaire, ne faites s. de rien. Observez ce qui se passe, sans faire s. de rien.*

SEMBLER. v. n. (lat. *simulare*, feindre). Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. *Ces choses me semblent belles et bonnes. Cette couleur ne me semble pas assez vive. Quand on est dans un bateau qui va bien vite, le rivage semble fuir. Cela me semble être ainsi, me semble ainsi. Vous me semblez tout mélancolique.* ‖ *Sembler*, est souv. v. impers. *Il semble, à vous entendre, que ce mal soit sans remède. Il semblait qu'il fût impossible d'aller au delà.* — Par manière de parenthèse, on dit, *Ce me semble, ce semble*, Selon moi, à mon avis. *Vous n'êtes pas, ce me semble, aussi malheureux que vous le dites. Vous auriez dû, ce semble, avertir votre père.* — On dit encore, *Il me semble, il vous semble que...* Je crois, vous croyez que. *Il me semble que je le vois. Il me semblait que cela était ainsi. Il vous semble donc? A ce qu'il vous semble.* On dit aussi, avec un infinitif : *Il me semble encore le voir, l'entendre, etc. Il me semblait être au milieu de vous.* — Avec la prép. *De. Que vous semble de cette affaire? Que vous en semble? Je lui ai dit ce qu'il m'en semblait*, Que pensez-vous de cette affaire? Je lui ai dit ce que j'en pensais. — Enfin, avec l'adj. *Bon. Si bon lui semble. Si bon leur semble. Comme bon vous semblera. Il nous a semblé bon*, S'il lui plaît; S'il leur est agréable; Comme il vous plaira; Nous avons trouvé bon.

* **SEMBLIDE.** s. f. T. Entom. Voy. PLANIPENNES.

* **SEMECARPUS.** s. m. T. Bot. V. ANACARDIACÉES.

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMÉIOTIQUE.** s. f. (gr. σημεῖον, signe; λόγος, discours). T. Méd. V. MALADIE.

SEMELLE. s. f. Pièce ordinairement de cuir, qui fait le dessous du soulier, de la botte, etc. *De bonnes semelles. Des souliers à simple, à double s. Semelles de buffle. Semelles imperméables.* — *Semelles de liége, de feutre*, Morceaux de liége, de feutre, taillés en semelle, qu'on met dans les souliers pour garantir les pieds de l'humidité. *Semelles de crin*, Espèce de coussinets de crin qui servent au même usage. ‖ Morceau d'étoffe dont on garnit le pied d'un bas de laine, de coton, etc. *Mettre des semelles à des bas.* ‖ *Sauter tant de semelles*, Sauter un espace de terre qui contient tant de fois la longueur du pied d'un homme. — T. Escrime. *Reculer d'une s., rompre la s.*, Reculer de la longueur du pied. ‖ Popul., *Battre la s.*, Voyager à pied ; se dit Des artisans qui courent le pays en exerçant leur métier, et quelquefois des vagabonds. *Battre la s.*, se dit aussi De deux enfants qui, pour s'échauffer, sautent en cadence et lèvent alternativement chaque jambe, de manière à frapper la semelle l'un de l'autre. ‖ * T. Agric. Voy. CHARRUE. ‖ T. Artillerie. Planchette de bois fort épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose. ‖ T. Charp. Pièce de bois qui est couchée horizontalement sous le pied d'un étai, ou qui sert d'entrait dans un comble. ‖ T. Mar. Pièce de bois plate mise sous un corps pesant pour servir à le faire glisser. ‖ * T. Techn. Se dit des pièces de bois ou planches épaisses qui reposent sur le sol et supportent le bâti de certaines machines.

SEMENCE. s. f. (lat. *semen*). Se dit De tout ce qui se sème, par la main de l'homme ou naturellement, grains, graines, noyaux, pepins, etc. *Chaque fruit a sa s. Je viens d'acheter de la s. de melon.* — Se dit particul. Des grains, c'est-à-dire des graines des céréales. *Blé, avoine de s. Un hectolitre de s. Combien faut-il de s. pour cette terre?* ‖ Par anal., La substance fécondante émise par les animaux mâles. ‖ Figur., se dit De toute cause éloignée d'où il doit naître, avec le temps, de certains effets. *De pareilles instructions sont des se-*

mences de vertu. Ces lectures jetèrent dans son âme des semences de corruption. Ces rapports-là sont des semences de discorde. Cet article du traité est une s. de guerre. ‖ T. Cloutier. Espèce de clous fort petits. ‖ T. Joaill. *S. de diamants*, se dit De petites parcelles de diamants dont on orne des bijoux. *S. de perles*, V. Perle.

Enc. — Dans l'ancienne Pharmacie, les semences usitées en médecine étaient distinguées en *chaudes* et *froides*, les premières contenant un principe aromatique et stimulant, tandis que les secondes sont simplement mucilagineuses et émollientes. Les semences d'anis, de fenouil, de cumin et de carvi, étaient appelées *Semences chaudes majeures*, et celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte, *Semences chaudes mineures*. Les *Semences froides* étaient aussi distinguées en *majeures* et *mineures* : celles-ci étaient les semences de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage ; celles-là étaient les graines de concombre, de melon, de courge et de citrouille.

*** SEMENCINE.** s. f. **SEMEN-CONTRA.** s. m. [On pron. *Sémène.*] T. Pharm. V. Composées et Vermifuge.

SEMER. v. a. (lat. *seminare*). Épandre de la graine ou des grains sur une terre préparée afin de les faire produire et multiplier; mettre des semences en terre. *S. du blé, de l'orge. S. de la navette, du chènevis. S. de la graine de pavots, d'oseille, etc. S. à la volée, à la main, en lignes. S. au plantoir.* Absol., s'entend ordinair. Des céréales. *Il fait bon s. C'est la saison de s.* — *S. de l'oseille, du persil, de la laitue, des pavots, etc.*, Semer de la graine d'oseille, etc. — *S. un champ, s. des terres, s. une planche, une couche*, Y semer de la graine. On dit aussi, au passif, *Ces terres ont été bien semées, mal semées.* — Figur., *Il faut s. pour recueillir, s. avant que de recueillir*, On ne doit pas espérer de récompense, de profit, avant d'avoir travaillé. *S. en terre ingrate, s. sur le sable*, Faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance; ou Donner des leçons, des conseils à quelqu'un qui n'a pas les dispositions nécessaires pour en profiter. ‖ Figur., *Semer*, se dit aussi De choses que l'on répand, que l'on jette çà et là, que l'on dissémine. *Il a semé son argent le long du chemin sans s'en apercevoir. On a semé des libelles dans toute la ville. On avait semé des fleurs sur son passage.* On dit de même, *S. de fleurs le chemin, le passage de quelqu'un.* — Fig., *S. de l'argent*, Distribuer de l'argent à plusieurs personnes pour les attirer dans son parti. *Il fallut s. de l'argent pour gagner le peuple et les soldats.* On dit D'un prodigue, qu'*Il sème l'argent.* — Fig. et prov., *S. des perles devant les pourceaux*, Parler de choses sacrées devant les personnes profanes; ou Dire devant des sots et des ignorants, des choses qui sont au-dessus de leur portée; ou encore, Montrer, donner à quelqu'un des choses dont il ignore le prix. ‖ Fig., *S. des piéges sur les pas de quelqu'un*, Lui tendre de secrètes embûches. * *S. des difficultés dans une affaire*, Y faire naître des difficultés. ‖ Figur., au sens moral, Répandre. *S. des erreurs, des doctrines dangereuses, de faux bruits, de fausses nouvelles. S. la discorde, la zizanie entre des personnes. S. la terreur, l'épouvante.* — *S. dans un ouvrage des traits piquants, des mots ingénieux, etc. Il a semé son récit de réflexions piquantes. S. un discours de traits satiriques.* = se Semer. v. pr. Être semé. *Cette variété de blé se sème en mars.* = Semé, ée. part. *Terre semée de blé. Chemin semé de fleurs.* ‖ Fig., *Un discours, un écrit semé d'injures, de pointes, etc.*, Où il y a beaucoup d'injures, de pointes, etc. ‖ T. Blas. Se dit D'un écu, ainsi que d'une pièce honorable, quand il est chargé de fleurs de lis, de trèfles, de roses, d'étoiles, etc., en nombre indéterminé, de telle sorte que, vers les bords du champ, les figures ne sont point entières. V. Lis, Fig. 2. ‖ T. Vén. *Un cerf mal semé*, Un cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

Conj. — *Je sème, tu sèmes, il sème; nous semons, vous semez, ils sèment. Je semais, nous semions. Je semai; nous semâmes. Je sèmerai; nous sèmerons. — Je sèmerais; nous sèmerions. — Sème; semons. — Que je sème; que nous semions. Que je semasse; que nous semassions. — Semer. Semant. Semé, ée.*

Syn. — *Ensemencer.* — *Semer* a rapport au grain; c'est le blé qu'on *sème* dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre; c'est le champ qu'on *ensemence* de blé. On se sert de *semer* en parlant de toutes sortes de grains ou de graines, et dans toutes sortes de terrains; on ne se sert d'*ensemencer* qu'en parlant de grandes pièces de terre préparées par le labourage. Ainsi, on *sème* dans ses terres et dans ses jardins; mais on n'*ensemence* que ses terres et non ses jardins. On dit au sens figuré, *Semer* de l'argent, *semer* la parole; *ensemencer* n'est jamais employé que dans le sens propre et littéral.

SEMESTRE. s. m. (latin. *sex*, six; *mensis*, mois). space de six mois consécutifs. *Il rend compte de sa gestion à la fin de chaque s. S. de janvier*, ou *s. d'hiver*, Celui qui commence le premier jour de janvier. *S. de juillet*, ou *s. d'été*, Celui qui commence le 1er juillet. ‖ Se dit de certains emplois qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. *Servir par s. Être de s. Ces deux professeurs font leur cours par s. Il a fini son s.* ‖ Se dit encore Des rentes, des traitements qui se payent tous les six mois. *Payer le s. échu. J'ai touché mon s. Il lui est dû un s. sur sa pension.* ‖ *Congé de s.*, ou simpl., *Semestre*, Congé de six mois que l'on accorde à un militaire. *Il a son congé de s. Il est en s. Il passe son s. dans sa famille.* — Par ext., se dit De ceux qui ont obtenu un congé de semestre. *Rappeler les semestres.* On les appelle aussi, *Semestriers.* ‖ *Semestre*, se disait adjectiv., en parl. De certains fonctionnaires et de certaines compagnies qui servaient par semestre. *On rendit tel parlement s. Conseiller d'État s.* = * Semestriel, elle. adj. Qui se fait, qui a lieu par semestre. *Assemblée semestrielle. Compte rendu s. Rente semestrielle.* = Semestrier. s. m. Militaire absent de son corps par un congé de six mois.

SEMEUR. s. m. Celui qui sème du grain. ‖ Figur., *S. de discordes, de zizanie, etc.*, Celui qui se plaît à brouiller, à diviser les esprits; *S. de faux bruits*, Celui qui répand de fausses nouvelles.

SEMI—. Mot latin qui signifie *demi*, et qu'on joint toujours à un autre mot. *Les s.-ariens. Les s.-pélasgiens. Un s.-ton. Une s.-preuve. Fête s.-double. Une fleur s.-double. Un recueil s.-périodique.*

*** SEMI-FLOSCULEUSES.** s. f. pl. Bot. V. Composées.

SÉMILLANT, ANTE. adj. Remuant, extrêmement vif. *Cette petite fille est bien sémillante.* Famil. ‖ Au sens moral, on dit, *Un esprit sémillant.*

*** SEMI-LUNAIRE.** adj. T. Anat. Qui est en demi-lune. *Cartilages s.-lunaires*, Les fibro-cartilages internes de l'articulation tibio-tarsienne. *Ganglions s.-lunaires*, se dit De deux gros ganglions nerveux situés de chaque côté de la colonne vertébrale au-dessus de la capsule surrénale, et formant au-devant du rachis le réseau appelé plexus solaire. *Valvules s.-lunaires*, V. Cœur. *Os s.-lunaire*, et subst., *Le s.-lunaire*, V. Main.

SÉMINAIRE. s. m. (lat. *seminarium*, de *semen*, semence). Établissement où l'on élève et où l'on instruit des jeunes gens pour les former à l'état ecclésiastique. — Par ext., se dit De tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire, et Du temps déterminé qu'on doit passer dans un séminaire, pour être admis aux ordres sacrés. *Tout le s. assistait à ce sermon. Il commence, il finit son s.* ‖ Par anal., se dit Des lieux où l'on se forme à une profession quelconque. *Cette école est un s. de bons officiers, d'excellents ouvriers.*

Enc. — On distingue les *Grands séminaires* et les *Petits séminaires.* — Les *Grands séminaires*, qu'on appelle aussi *Séminaires diocésains*, sont destinés à recevoir les jeunes clercs qui étudient la théologie et se préparent à recevoir les ordres sacrés. Saint Augustin passe pour être le premier qui institua un établissement spécialement destiné à former les jeunes lévites au ministère ecclésiastique. Au XVIe siècle, le concile de Trente, dans sa 23e session, prescrivit à tous les évêques d'organiser et d'entretenir un s. dans leur diocèse. En France, la même obligation est imposée aux évêques par le concordat de 1801. Les séminaires sont exclusivement *placés sous l'autorité des évêques, qui les font* diriger par un *supérieur* et par des professeurs qu'ils nomment et révoquent à leur gré. Toutefois ces établissements ressortissent au Ministère de l'instruction publique et des cultes, et les règlements dressés par les évêques pour leurs séminaires doivent être soumis à l'approbation du chef de l'État. De plus, la loi française exige seulement que, dans les matières de l'enseignement, soient comprises la morale, le dogme, l'histoire ecclésiastique, les maximes de l'Église gallicane et les règles de l'éloquence sacrée. Les jeunes gens sont reçus dans les grands séminaires, soit à leurs frais, soit à titre gratuit. Dans ce dernier cas, leur entretien est à la charge de fondations particulières, à moins qu'ils n'obtiennent une des bourses ou demi-bourses créées par le gouvernement pour faciliter le recrutement du clergé : ces bourses sont accordées par le chef de l'État, sur la proposition des évêques. Les grands séminaires sont classés parmi les établissements d'utilité publique; comme tels, ils constituent donc des personnes civiles capables de posséder, d'acquérir, d'aliéner et de recevoir des libéralités. En outre, quand leurs ressources sont insuffisantes, l'État pourvoit à l'acquisition, à la construction, à l'entretien et aux réparations des bâtiments affectés à leur service. — Les *Petits séminaires*, qui se nomment légalement *Écoles secondaires ecclésiastiques*, ont été fondés par l'ordonn. royale du 5 oct. 1814. Dans le principe, ils étaient destinés à pourvoir au recrutement des grands séminaires; mais aujourd'hui ils ne sont guère que de simples établissements d'instruction secondaire où l'enseignement est *à peu près le même que celui des colléges, et qui, comme* ces derniers, préparent aux grades universitaires et aux écoles du gouvernement. Ces institutions sont entièrement soumises à l'autorité des évêques, qui en nomment et révoquent le personnel, en approuvent ou modifient les règlements, sans avoir besoin d'en référer au Ministre de l'instruction publique. L'État s'est seulement réservé un droit de surveillance, qui porte sur la morale, l'hygiène et la salubrité, et qui, en ce qui concerne l'enseignement, se borne à vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois. Le nombre de ces écoles n'est pas limité; *néanmoins il ne peut en être établi de nouvelles sans l'autorisation* préalable du gouvernement.

SÉMINAL, ALE. adj. (lat. *seminalis*). T. Anat. Qui a rapport à la semence. *Les vésicules séminales. La liqueur séminale.* ‖ T. Bot. *Feuilles séminales.* V. Graine.

SÉMINARISTE. s. m. Celui qui est élevé et instruit dans un séminaire.

*** SÉMINIFÈRE.** adj. 2 g. (latin. *semen*, semence; *ferre*, porter). T. Anatom. *Vaisseaux séminifères*, Les vaisseaux qui sécrètent la semence et aboutissent au canal déférent. ‖ T. Bot. Qui porte des graines.

SEMIS. s. m. T. Agric. et Jard. Plant d'arbrisseaux, de plantes, de fleurs, venant de graines, et qui ont été semés. *Un s. d'œillets. Un s. de jeunes pins.* ‖ Le travail que l'on fait pour former cette sorte de plant. *Faire un s. S. à la volée. S. en rayons. S. sur couche.*

*** SEMIS.** s. m. [On pron. *Sémice.*] T. Métrol. anc. Voy. Poids.

SÉMITIQUE. adj. 2 g. T. Philol. Se dit Des langues parlées par les peuples qu'on croit issus de Sem. Voy. Langue.

*** SEMNOPITHÈQUE.** s. m. (grec. σεμνὸς, grave; πίθηκος, singe). T. Mammal.

Enc. — Les singes désignés sous ce nom et sous celui de *Semnopithéciens* constituent la première tribu de la grande famille des *Catarrhiniens*, ou *Singes de l'ancien continent.* Ces animaux ont le corps grêle, les membres allongés, les mains antérieures longues, étroites et à pouce très-court ou même nul, et la queue fort longue. Moins pétulants que les autres singes de la même famille, leur caractère semble plus froid et plus calme : de là le nom qui leur a été donné. Cette tribu ne comprend que trois genres les *Nasiques*, les *Semnopithèques* proprement dits, et les *Colobes.*

I. Le genre *Nasique* (*Nasalis*) ne comprend qu'une seule espèce, appelée *Nas. kahau.* L'animal ainsi nommé a le corps assez trapu : il présente deux fortes callosités ischiatiques ; sa face est *munie d'abajoues* ; *son museau est court* et *son front saillant*, avec un angle facial de 50 degrés ; mais il est surtout caractérisé par un nez très-large, démesurément allongé, percé près de son extrémité de deux grandes narines, et présentant dans toute sa longueur un sillon qui semble le diviser en deux lobes ; toutefois les os de la face n'offrent aucune particularité dans cette région. La taille de ce singe est de 1 mètre 10 ; son pelage fauve passe au roux clair sur la poitrine, le cou et les bras ; le dessous du menton offre aussi de longs poils d'un roux clair. La face entière est dénuée de poils comme le nez : elle est d'un brun mêlé de bleu et de rougeâtre. Enfin, la bouche est grande et munie de fortes dents canines et de quatre incisives à chaque mâchoire. Les Nasiques vivent en troupes plus ou moins nombreuses dans les vastes forêts de Bornéo et de la Cochinchine : ils sont frugivores. Quand on les attaque, ils se défendent avec beaucoup de courage. Leur cri, qui est fort grave, fait entendre distinctement le mot *Kahau* : de là leur nom spécifique.

II. Les *Semnopithèques* proprement dits (*Semnopithecus*) étaient autrefois placés dans le genre Guenon ; mais Fréd. Cuvier les en a retirés à cause de l'existence d'un talon tuberculeux à la dernière dent molaire de la mâchoire inférieure, caractère qui correspond à une disposition particulière de l'estomac, lequel offre une certaine analogie avec celui des Ruminants. Ces singes ont les formes grêles, les membres fort longs, ainsi que la queue et les mains antérieures. Celles-ci sont en outre étroites, et ont les pouces très-courts et reculés, avec les ongles aplatis, tandis que les autres *sont convexes. Enfin, leur* museau est fort court, avec un nez à peine saillant. Ils n'ont point d'abajoues ou bien ils ont seulement des abajoues rudimentaires; enfin, les fesses présentent des callosités. Ces animaux se trouvent exclusivement en Asie et dans les grandes îles de l'archipel Indien. On les dit défiants, soucieux, très-attachés à leur liberté et peu susceptibles de se familiariser avec l'état de captivité, à moins qu'ils ne soient très-jeunes. Vieux, ils sont intraitables et très-méchants. Les auteurs distinguent dix à douze espèces dans ce genre. Nous citerons comme espèce-type le *S. douc* (*S. nemæus*), le *Douc de Buffon, qui habite* la Cochinchine, et qui est le plus richement peint de tous les singes (la Fig. ci-dessous représente un *Semn. douc* femelle). Sa taille ne dépasse guère 70 centim. Cet animal a le pelage gris tiqueté de noir ; la face, d'un jaune mat avec le front noir ; les épaules, les cuisses, les doigts et la portion voisine des doigts, noirs ; les jambes et les tarses d'un roux vif; l'avant-bras, la gorge, le bas des lombes, les fesses et la queue d'un blanc pur ; la gorge blanche, entourée d'un cercle plus ou moins complet de poils d'un roux vif. Nous mentionnerons encore le *S. entelle* (*S. entellus*), qui est de la taille du précédent, avec le pelage d'un blanc jaunâtre ; néanmoins le dos, les membres et presque toute la queue sont un peu plus foncés que le reste du corps, et les quatre mains sont noires. Ce singe a les membres d'une longueur démesurée et en apparence très-grêles, les mouvements lents, l'œil et la physionomie calmes. Pendant la jeunesse, il a le crâne élevé, arrondi, et il jouit alors d'une étonnante pénétration pour *concevoir* ce qui lui est agréable ou nuisible ; alors aussi il est facile de l'apprivoiser à l'aide de bons traitements. Mais lorsqu'il est très-adulte, il n'a plus de front, et il tombe dans l'apathie et dans le besoin de solitude. Cette espèce est très-vénérée par les Hindous sectateurs de Brahma qui l'ont déifiée, et lui font jouer un rôle important dans leur fantastique mythologie. Ils n'oseraient chasser ces singes lorsque ceux-ci viennent ravager leurs vergers, et même entrent dans l'intérieur des maisons et enlèvent aux habitants les aliments que ceux-ci ont entre les mains : bien plus, tout bon Hindou se trouve fort honoré de pareilles visites. « Ce singe, que les Hindous appellent *Houlman*, dit Duvaucel, fait son apparition dans le bas Bengale vers la fin de l'hiver. Mais je n'ai pu d'abord m'en procurer, car, quelque zèle que j'aie mis dans mes poursuites, elles sont toujours restées infructueuses à cause des soins empressés qu'ont mis les Bengalis à m'empêcher de tuer une bête si respectable, qu'on doit nécessairement mourir dans l'année qui suit son décès. Les Hindous chassaient le singe aussitôt qu'ils voyaient mon fusil, et, pendant plus d'un mois qu'ont séjourné à Chandernagor sept ou huit individus qui venaient jusque dans les maisons saisir les offrandes des fils de Brahma, mon jardin s'est trouvé entouré d'une garde de pieux brahmes qui jouaient du tamtam pour écarter le dieu quand il venait manger mes fruits.... A Gouptisara, je vis les arbres couverts de houlmans qui se mirent à fuir en poussant des cris affreux. Les Hindous, en voyant mon fusil, devinèrent, aussi bien que les singes, le sujet de ma visite, et douze d'entre eux vinrent au-devant de moi pour m'apprendre le danger que je courais en tirant sur des animaux qui n'étaient rien moins que des princes métamorphosés. J'avais bien envie de ne point écouter ces charitables avocats ; cependant, à moitié convaincu, j'allais passer outre, lorsque je rencontrai sur ma route une princesse si séduisante, que je ne pus résister au désir de la considérer de plus près. Je lui lâchai un coup de fusil, et je fus alors témoin d'un trait vraiment touchant. La pauvre bête, qui portait un jeune singe sur son dos, fut atteinte près du cœur; elle se sentit mortellement blessée, et, réunissant toutes ses forces, elle saisit son petit, l'accrocha à une branche, et tomba morte à mes pieds. Un trait si maternel me fit plus d'impression que tous les discours des brahmes, et le plaisir d'avoir un bel animal ne put l'emporter sur le regret d'avoir tué un être qui semblait tenir à la vie par ce qu'il y a de plus respectable. »

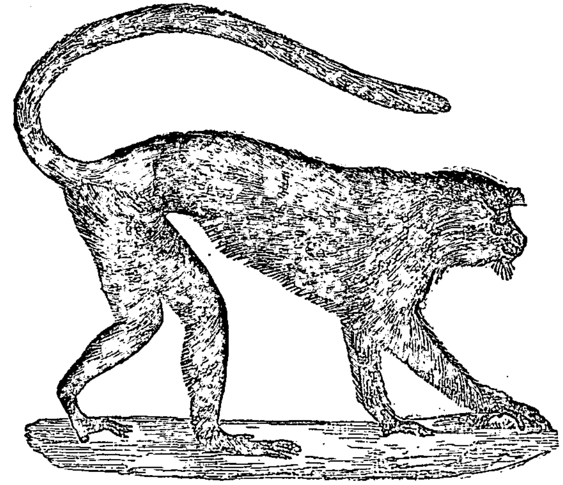

III. Le genre *Colobe* (*Colobus*) est entièrement africain. Les singes qui le composent sont très-voisins des Semnopithèques, dont ils ont le corps et les membres grêles, la queue longue, le museau court, etc.; mais ils s'en distinguent essentiellement par l'absence de pouce aux mains antérieures. Ces animaux, dont on connaît une huitaine d'espèces, vivent par petites familles et se tiennent sur les arbres élevés et dans le voisinage des eaux courantes. Ils sont agiles, vifs, sans être bruyants, et d'un naturel tout à fait inoffensif. Leur nourriture consiste en fruits sauvages, en graines, en insectes, etc. Ils font leur provision pendant le jour et passent la nuit à dormir sur les arbres. Nous citerons seulement le *Col. Guéréza* (*Colobus Guereza*) et le *Col. à camail* (*Col. polycomos*). Le *Guéréza* habite la partie sud-ouest de l'Abyssinie : il a le pelage noir, les poils des côtés du corps allongés en franges longues et blanches, la queue noire dans la moitié de son étendue, blanche et floconneuse à l'extrémité, avec une face noire encadrée de blanc pur. Le *Col. camail*, nommé par Buffon *Guenon à camail*, et connu aussi sous le nom vulgaire de *Roi des singes*, habite les côtes de la Guinée. Cette espèce a le pelage noir, avec de longs poils mélangés de noir et de jaune sale sur la tête, le cou et les épaules, où ils forment crinière.

SEMOIR. s. m. (R. *semer*). T. Agric. V. SEMAILLE.

SEMONCE. s. f. Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie. *Les cours supérieures se trouvèrent à la cérémonie, après la s. qui leur en avait été faite.* Vx. ‖ Fam., Avertissement mêlé de reproches fait par quelqu'un qui a autorité. *Il lui a fait une s., une verte s.* = SEMONCER. v. a. (lat. *submonere*, avertir). Faire une semonce, une réprimande. *Sa mère l'a semoncé d'importance.* Fam. ‖ SEMONCÉ, ÉE. p. ‖ Conj. Voy. AVANCER. = SEMONDRE. v. a. Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque acte public. *S. à des obsèques.* Vieux, et n'est usité qu'à l'infin. = SEMONNEUR. s. m. Celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations. *Un s. d'enterrement.* Vieux.

SEMOULE. s. f. [On pron. *Semouille.*] (it. *semola ;* du lat. *semi*, demi, et *mola*, meule, mouture). V. GRUAU.

SEMPER-VIRENS. s. m. [On pron. *Sainpair viraince.*] (mot latin qui signifie *Toujours verdoyant.*) T. Bot. Le chèvrefeuille toujours vert, autrement appelé Chèvrefeuille de Virginie. = * SEMPERVIVUM. [On pron. *Sainpairvivome.*] (mot latin qui signifie *Toujours vivant*). T. Bot. Voy. CRASSULACÉES.

SEMPITERNEL, ELLE. adj. [On pron. *Sain.*] (lat. *sempiternus*). Qui dure toujours; n'est usité en ce sens que dans cette locut. famil., *Une vieille sempiternelle*, qui se dit, par raill., D'une femme très-vieille. ‖ Se dit aussi famil., dans le sens de Continuel. *Un bruit s. Elle fait des remontrances sempiternelles.* = Syn. Voy. IMMORTEL.

SÉNAT. s. m. (latin. *senatus*). Nom que chez divers peuples et à diverses époques ont porté Certaines assemblées législatives. *Le s. romain. Le s. de Carthage. Le s. des Etats-Unis. Le s. français, belge, etc.* ‖ Par ext., Le lieu où le sénat s'assemble. *On força les portes du s.* ‖ *Le s. de Chambéry, de Nice, etc.*, se disait naguère De la cour de justice séant dans ces villes et jugeant en dernier ressort.

Enc. — Dans toutes les républiques de l'antiquité, le gouvernement était divisé entre un *Sénat*, qui représentait l'élément aristocratique, et une assemblée populaire, qui représentait l'élément démocratique. Seulement, dans les pays où, comme à Sparte et dans la Rome primitive, il y avait aussi un roi, ce dernier était tout au plus investi de la puissance exécutive. Nous allons dire, aussi sommairement que possible, ce qu'était le sénat dans les trois principaux Etats des temps anciens, c'est-à-d. à Athènes, à Sparte et à Rome.

I. A ATHÈNES, le *Sénat* était appelé Βουλὴ, c.-à-d. conseil. On attribue généralement sa fondation à Solon, mais il est certain qu'il existait avant ce législateur, et que celui-ci se borna à modifier la constitution de ce corps. En effet, Hérodote nous apprend que du temps de Cylon (620 avant J.-C.), l'administration des affaires *était confiée aux présidents des Naucraries, lesquelles* étaient au nombre de 48, c.-à-d. de 12 pour chacune des quatre tribus. En outre, il est dit que les Alcméonides furent traduits devant un tribunal aristocratique de 300 juges, et qu'Isagoras, chef du parti aristocratique, essaya de supprimer le sénat, dont Clisthène, chef du parti opposé, avait augmenté le nombre, ou du moins de le mettre entre les mains de l'aristocratie. Quoi qu'il en soit, on admet que Solon porta à 400 le nombre des *sénateurs* (βουλευταὶ), 100 pour chaque tribu, et qu'il les prit dans ses trois premières classes, qui se composaient des citoyens les plus riches. Plus tard, lorsque Clisthène (510 avant J.-C.) remania les tribus attiques et fixa leur nombre à 10, celui des sénateurs fut élevé à 500, c.-à-d. à 50 membres par tribu. Le sénat fut alors appelé ἡ βουλὴ ἡ τῶν πεντακόσιων, c.-à-d. le Conseil des cinq cents. Dans le principe, les sénateurs paraissent avoir été élus, *et non désignés par le sort, ainsi que cela eut lieu par la suite ;* car il est dit qu'en créant son conseil, Solon voulut opposer un frein aux écarts de la démocratie, et de plus, Plutarque déclare qu'il les *choisit*. Enfin, il est évident que le système de l'élection, qui donnait au parti aristocratique la faculté d'user de toute son influence, était plus conforme aux vues du législateur que celui du tirage au sort. Au reste, quel qu'ait été le mode de nomination usité dans les premiers temps, il est certain qu'à l'époque de Périclès, les sénateurs étaient désignés par la voie du sort. Toutefois, pour être sénateur, il fallait justifier de sa qualité de citoyen, avoir atteint l'âge de 30 ans, et prouver qu'on n'avait point encouru, par jugement, la perte de certains droits civiques (ἀτιμία): cette justification était appelée *docimasie* (δοκιμασία). Les sénateurs ainsi nommés restaient en fonctions pendant une année ; ils recevaient une drachme par chaque jour de séance. Enfin, indépendamment de la reddition de comptes (εὔθυναι) à laquelle le sénat tout entier était soumis à l'expiration de ses fonctions, *c.-à-d. à la fin de l'année, chacun de ses membres pouvait encore* être exclu par ses collègues, si sa conduite était jugée répréhensible. — Le sénat d'Athènes était divisé en 10 sections, chacune de 50 membres, qui portaient le titre de *Prytanes* (πρυτανεῖς) et appartenaient à la même tribu. Ils présidaient à tour de rôle leur corps ainsi que les assemblées du peuple, pendant une période de 35 jours (πρυτανεία), de manière que, dans le cours de l'année lunaire de 354 jours, chaque tribu avait eu son tour. On tirait au sort l'ordre dans lequel chaque tribu devait fournir les prytanes ; mais, comme 35 jours répétés 10 fois n'en donnent que 350, les 4 jours supplémentaires étaient attribués aux quatre tribus qui exerçaient les dernières. De plus, pour prévenir la confusion qui aurait pu se produire si trop de prytanes avaient été en charge à la fois, chaque groupe de 50 prytanes était divisé en 5 sections de 10, ou décuries, et les membres de chaque décurie présidaient une semaine entière. Les prytanes qui étaient ainsi de semaine se nommaient πρόεδροι. Enfin chaque jour on tirait au sort celui qui présiderait le sénat et l'assemblée du peuple : le proèdre ainsi désigné était appelé *Épistate* (ἐπιστάτης). Les prytanes avaient le droit de convoquer le sénat, ainsi que de réunir l'assemblée du peuple (ἐκκλησία). Quant aux proèdres et à leur président, leurs attributions consistaient à proposer les sujets à discuter et à recueillir les votes : ils étaient mis à l'amende en cas de négligence. En outre, toutes les fois qu'il y avait assemblée du sénat ou du peuple, l'épistate tirait au sort neuf autres proèdres pris dans les tribus qui n'étaient pas en charge, et ceux-ci désignaient, de la même manière, l'un d'eux pour les présider. On ignore quelles étaient les fonctions attribuées à ces proèdres temporaires ; mais on suppose avec assez de vraisemblance qu'ils avaient pour mission de surveiller la manière dont les proèdres en titre remplissaient les devoirs de leur charge.

Comme, en réorganisant le sénat, Solon s'était proposé de mettre un frein au gouvernement démocratique, il avait réglé en conséquence les attributions de ce corps. Toutes les affaires devaient être discutées et votées par ses membres avant d'être portées *à l'assemblée du peuple, et rien ne pouvait être soumis aux* délibérations de celle-ci sans l'avoir été préalablement à celles des sénateurs. Toute résolution du sénat était appelée προβούλευμα, c.-à-d. projet, parce qu'elle n'avait pas, en effet, d'autre caractère ; car le peuple n'avait pas seulement le droit d'adopter ou de rejeter un projet discuté par le sénat, il avait encore celui de prendre une décision diamétralement opposée. Ainsi, en matière de guerre et de paix, de traités et d'alliances, le sénat était chargé de veiller aux intérêts de l'État, de provoquer et de proposer les mesures qu'il jugeait nécessaires ; mais, dans l'assemblée du peuple, tout citoyen pouvait proposer une résolution contraire et la faire adopter. Outre les projets de résolution émanés de sa propre initiative et qu'il discutait dans ses séances, le sénat était encore appelé à examiner les questions que lui soumettaient les simples citoyens avant que de les porter à l'assemblée du peuple. A cet effet, le citoyen qui voulait avoir l'avis du sénat sur une question, devait d'abord lui demander l'autorisation de la lui soumettre, *et si le sénat, après avoir examiné la mesure, lui donnait* son approbation, elle était alors renvoyée à l'assemblée du peuple, qui la ratifiait ou la rejetait. Les décisions que les sénateurs prenaient dans les circonstances de ce genre se nommaient également προβουλεύματα. Elles avaient souvent pour objet de faire accorder des honneurs ou des priviléges à quelque citoyen, comme cela arriva quand Ctésiphon proposa de décerner une couronne à Démosthène. Lorsqu'un projet émané du sénat ou approuvé par lui, était communiqué à l'assemblée du peuple, un héraut en donnait lecture à haute voix ; après quoi, les proèdres le développaient et demandaient aux assistants s'ils l'approuvaient ou s'ils voulaient le soumettre à une nouvelle discussion. Le peuple faisait connaître sa volonté en levant la main (προχειροτονία). Dans certains cas, cependant, ce n'était pas un des proèdres qui exposait la question, mais un simple citoyen, comme, par ex., l'auteur même de la proposition, ou un sénateur renommé par son talent oratoire. Si le décret proposé par le sénat était rejeté, il était de plein droit nul et non avenu. S'il n'était ni confirmé ni rejeté, il devenait exécutoire pendant l'année que duraient les pouvoirs du sénat : on disait alors qu'il était ἐπέτειον. Enfin, s'il était confirmé, il recevait le nom de ψήφισμα, ou de décret du peuple, et devenait obligatoire pour tous les citoyens. Toutefois le mot ψήφισμα ne doit pas être confondu avec le mot νόμος : celui-ci s'appliquait exclusivement aux lois constitutionnelles et civiles, à celles qui étaient d'un intérêt général et permanent ; celui-là était réservé aux décrets que rendait le peuple pour quelque intérêt particulier ou transitoire.

D'après ce qui précède, on voit que, sauf les affaires d'une importance secondaire, le sénat n'avait qu'un droit de proposition, celui de prononcer en dernier ressort appartenant à l'assemblée du peuple. Cependant, comme ce corps était convoqué régulièrement chaque jour, excepté les jours de fêtes ; par les prytanes, il était à même, quand les circonstances l'exigeaient, de proposer aussitôt les mesures d'urgence que pouvaient exiger les circonstances. C'est ainsi que, lorsque le roi de Macédoine, Philippe, assiégea Élatée (338 av. J.-C.), le sénat fut immédiatement réuni par les prytanes pour examiner ce qu'il y avait à faire. En outre, le sénat était parfois investi par le peuple du pouvoir nécessaire pour décider absolument en certaines circonstances. Nous voyons, par ex., que le peuple remit au sénat la décision à prendre relativement à l'envoi d'une ambassade à Philippe, et Andocide nous apprend que l'assemblée populaire conféra à ce corps une autorité absolue pour rechercher et punir les auteurs des outrages commis sur les Hermès, c.-à-d. sur les statues de Mercure, peu avant le départ de l'expédition envoyée en Sicile. Quelquefois encore il était chargé de concourir, avec les *Nomothètes*, à la révision des lois, comme cela eut lieu après l'expulsion des Trente par Thrasybule (403 av. J.-C.). Il avait également pour attributions un droit d'enquête sur la conduite des magistrats et sur celle de ses membres, et la connaissance des crimes contre l'État non prévus par la loi. Quand un de ces crimes se présentait, il jugeait l'affaire lui-même, *ou bien il la renvoyait au tribunal des Héliastes :* il prenait toujours ce dernier parti, lorsque la peine lui paraissait devoir être supérieure à une amende de 500 drachmes, car c'était la peine la plus forte qu'il pût appliquer. Enfin, outre les pouvoirs qui précèdent, le sénat en avait encore de très-importants en matière de finances. En effet, bien que le droit de voter les recettes et les dépenses en tout genre appartînt exclusivement à l'assemblée du peuple, c'était le sénat qui percevait les revenus, payait toutes les dépenses, et possédait, en un mot, l'administration financière dans toute son étendue ; mais aussi il était responsable de sa gestion. A l'expiration de son mandat, chaque sénateur recevait de l'assemblée du peuple une couronne à titre de récompense ; mais, s'il avait fait preuve de peu de zèle, on lui refusait impitoyablement cet honneur.

Il résulte de divers passages d'orateurs athéniens, que les séances du sénat étaient généralement publiques. Quelquefois même il admettait, par un décret spécial, de simples citoyens à donner leur avis. L'édifice où le sénat se réunissait était appelé βουλευτήριον ; il s'y trouvait deux oratoires dédiés, l'un à Jupiter Βουλαῖος, l'autre à Minerve Βουλαία, où les sénateurs accomplissaient certaines cérémonies avant d'entrer en séance. Les prytanes avaient aussi pour leur usage un bâtiment particulier, qui se nommait Prytanée (πρυτανεῖον), où ils étaient entretenus aux frais du Trésor public.

II. A SPARTE, le sénat se nommait *Gérousie* (γερουσία et γερωνία). *Il se composait des deux rois, ses présidents-nés,* et de

30 membres appelés *Gérontes* (γέροντες). Le nombre de ces derniers paraît avoir été déterminé par les divisions de la nation elle-même. Nous savons, en effet, que, dans tout Etat dorien, la population formait trois tribus, celles des Hylles, des Dymanes et des Pamphyles. De plus, à Sparte, chaque tribu était partagée en 10 *Obes* ou *Phratries* (ὠβαί, φρατριαί), en sorte que chaque obe se trouvait représentée au sénat. Nul ne pouvait être sénateur s'il n'était âgé d'au moins 60 ans. De plus, outre une naissance et une position aristocratiques, il fallait réunir des conditions morales telles que, suivant Aristote, l'admission au sénat était considérée comme la récompense et le prix de la vertu. On entrait au sénat par l'élection. Les candidats se présentaient eux-mêmes, et *l'un après l'autre aux électeurs. Des cris d'approbation* plus ou moins nombreux, plus ou moins répétés, suivant l'estime qu'ils inspiraient, les accueillaient à leur apparition. Des hommes, placés dans une maison voisine, dans un lieu d'où ils pouvaient tout entendre sans rien voir, tenaient note des acclamations et mentionnaient, dans leur déclaration, qu'à tel ou tel instant les vœux du public s'étaient manifestés par des marques soutenues de la plus vive approbation. Celui qui avait donné lieu aux acclamations les plus vives et les plus nombreuses était proclamé sénateur. Les fonctions de géronte étaient à vie. Elles étaient, en outre, irresponsables, parce que la conduite passée du titulaire était regardée comme une garantie suffisante pour sa conduite future ; néanmoins, ainsi que nous l'apprend Aristote, il n'était pas rare de voir des membres du *sénat se laisser corrompre* par des présents et rendre des jugements injustes. La gérousie avait des attributions législatives, judiciaires et censoriales. Comme pouvoir législatif, elle instruisait et préparait les lois et décrets qui devaient être soumis à l'assemblée du peuple, ce qui mettait entre ses mains l'initiative de toutes les mesures et de tous les changements à introduire dans l'Etat. Comme pouvoir judiciaire, elle avait le droit de condamner même à la dégradation civique et à la mort, sans avoir à se conformer à un code de lois écrites. Il paraît aussi que, à l'exemple de l'Aréopage d'Athènes, *elle était* investie d'un droit de surveillance sur la vie privée des citoyens, de sorte qu'elle était comme une espèce d'autorité patriarcale chargée de veiller au maintien des mœurs et des coutumes nationales.

III. A ROME, *le Sénat* (*Senatus romanus*) datait de l'origine même de la cité. Dans le principe, lorsque Rome ne comptait encore qu'une tribu, celle des Latins ou Rhamnes, il se composa de 100 membres (*senatores, patres*). A l'époque de l'annexion de la tribu des Sabins ou Tatienses, les nouveaux habitants fournirent 100 autres sénateurs, que l'on appela *patres minorum gentium*, pour les distinguer des anciens, que l'on nomma *patres majorum gentium*. Enfin, sous Tarquin l'Ancien, l'incorporation de la tribu des Luceres dans la cité fit porter à 300 le nombre des sénateurs; alors aussi la qualification de *patres minorum gentium* passa à ces 100 nouveaux membres, et celle de *patres majorum gentium* fut attribuée aux 200 précédents. Servius Tullius n'introduisit aucun changement dans la composition du sénat ; mais, sous *Tarquin le Superbe, beaucoup de siéges devinrent vacants*, parce que ce tyran, dit-on, mit à mort ou exila leurs titulaires. Cependant, Niebuhr pense que ces récits sont exagérés, et que la plupart de ces vacances résultèrent de ce que beaucoup de sénateurs suivirent volontairement ce prince dans son exil. Quoi qu'il en soit, les vides furent comblés aussitôt après l'établissement de la république, par L. J. Brutus, suivant Tite-Live, par Brutus et Valerius Publicola, suivant Denys d'Halicarnasse, et par Valerius Publicola, suivant Plutarque et Festus. Les nouveaux sénateurs furent choisis parmi les citoyens les plus distingués, et on les désigna sous le nom de *conscripti*, c.-à-d. inscrits avec les anciens, pour les distinguer de ces derniers, qui étaient les *patres* proprement dits. De là vint l'usage, quand on parlait au sénat, *d'employer l'expression patres conscripti, par abréviation de* celle-ci, *patres et conscripti*. La composition du sénat resta invariable pendant plusieurs siècles. C. Sempronius Gracchus fut, dit-on, le premier qui essaya d'y porter atteinte; mais on ignore quelles modifications il y introduisit. On sait seulement qu'il lui enleva les fonctions judiciaires pour les donner aux chevaliers (123 av. J.-C.). Quelques années plus tard, une loi proposée par le tribun M. Livius Drusus introduisit dans le sénat 300 chevaliers, et rendit les fonctions judiciaires à ce nouveau sénat de 600 membres ; mais aussitôt après la mort de Drusus, cette loi fut abolie par le sénat, qui se réduisit dès lors à 300 membres. Sylla non-seulement pourvut aux vacances qui avaient été faites dans le sénat par les proscriptions, mais encore il augmenta en*core le nombre des sénateurs. On ignore à quel chiffre il le fixa* ; il paraît cependant qu'à partir de cette époque, ce corps se composa de 500 à 600 membres. J. César le porta à 900, et il éleva même à cette dignité de simples soldats, des affranchis et des étrangers (*peregrini*). Les chefs de parti qui possédèrent le pouvoir après sa mort, imitèrent l'exemple du dictateur, et il fut un moment où l'on compta plus de 1000 sénateurs. Auguste épura le sénat, en chassa les membres indignes, que le peuple appelait par mépris *orcini senatores*, et réduisit à 600 le chiffre des sénateurs. Pendant les premiers siècles de l'empire, la composition du sénat ne semble pas avoir été modifiée; mais comme tout dépendait alors de la volonté du souverain, on peut presque supposer qu'elle n'eut jamais rien de bien fixe. Enfin, plus tard, le *nombre des sénateurs fut notablement réduit afin de donner plus* d'éclat à cette dignité alors sans puissance.

Le mode de nomination des sénateurs et les conditions exigées des candidats varièrent suivant les époques. On croyait généralement autrefois, en se fondant sur l'autorité de Tite-Live et de Festus, que, dans les premiers temps, les sénateurs étaient nommés par les rois; mais Niebuhr et plusieurs autres écrivains ont démontré de la manière la plus irréfutable, qu'à cette époque même la souveraineté résidait tout entière dans le corps des citoyens (*populus*), que l'autorité des rois n'était qu'une autorité déléguée, et que le sénat était une assemblée basée sur le principe de la représentation : il représentait les citoyens et était élu par eux. Denys d'Halicarnasse a donc raison de dire que les sénateurs *étaient électifs ; seulement, il se trompe sur la manière dont se* faisait l'élection, quand il dit qu'elle était faite par les curies. Niebuhr pense que chaque *gens* se faisait représenter au sénat par son décurion, c.-à-d. par son ancien. D'un autre côté, Göttling croit, avec plus de probabilité, que chaque décurie, laquelle était formée, soit d'une *gens* importante, soit de plusieurs *gentes* peu *considérables, désignait un délégué d'un âge avancé* pour la représenter au sénat, et un autre beaucoup plus jeune pour la représenter dans l'ordre équestre. Chaque décurie ou *gens* nommant un sénateur, chaque curie avait ainsi 10 représentants au sénat, et chaque tribu en comptait 100, ce qui faisait 300 pour le peuple (*populus*) entier. Quant aux plébéiens, ils n'étaient point représentés au sénat, et si quelquefois des sénateurs furent pris dans leur classe, comme cela arriva sous Tarquin l'Ancien et après l'abolition de la royauté, ce furent là des mesures exceptionnelles motivées par des circonstances particulières, et sans que cette dérogation impliquât en rien l'intention de donner un droit de représentation aux plébéiens. Le sénat paraît aussi avoir eu une certaine influence sur les élections, car il pouvait s'opposer à l'ad*mission du personnage élu. Ce corps était divisé en décuries, dont* chacune correspondait à une curie. Lorsqu'il ne se composait encore que de 100 sénateurs et ne formait ainsi que 10 décuries, chacune d'elles élisait un de ses membres, et ces 10 membres, qu'on appelait *decem primi*, c.-à-d. les dix premiers, représentaient spécialement leurs curies respectives. Après l'adjonction des Tatienses et des Luceres, les Rhamnes, ainsi que leur *decem primi*, conservèrent, pendant quelque temps, une prééminence honorifique sur les sénateurs des deux autres tribus : ils avaient le privilége de voter les premiers, et le premier de leurs *decem primi* portait le titre de *Prince du sénat* (*princeps senatus*): il était désigné par le roi, et remplissait les fonctions de *custos urbis*, c.-à-d. de gouverneur de Rome. Quant à l'âge que devaient *avoir les membres du sénat, sous le régime monarchique, les textes* ne le donnent pas ; mais les noms de *patres* (pères) et de *senatòres* (vieux), sous lesquels on les désignait, indiquent qu'il était avancé. — Il n'est guère probable qu'après l'établissement de la république, le droit de nommer les sénateurs ait passé immédiatement des décuries aux magistrats. Il est vraisemblable que ce droit continua d'abord de s'exercer comme par le passé ; peut-être même fut-il attribué aux curies; plus tard il fut transféré aux consuls, aux tribuns consulaires, et enfin aux censeurs. Toutefois il ne faut pas oublier que ces magistrats ne purent jamais agir arbitrairement dans leur choix : ils étaient obligés de prendre les sénateurs, soit dans l'ordre des chevaliers, soit parmi ceux qui avaient rempli quelque haute magistrature, et comme c'était le *peuple qui nommait à ces dernières, c'était lui qui en réalité créait* les candidats aux fonctions sénatoriales. A partir de l'an 487 av. J.-C., le prince du sénat cessa d'être nommé à vie; ce furent les curies qui le désignèrent, et il put être pris parmi les sénateurs *minorum gentium*. Il paraît, en outre, que tous les magistrats curules avaient, en vertu de leur office, le droit de siéger au sénat, et qu'ils y conservaient leur siége même après leur sortie de charge. C'était habituellement ainsi que se comblaient les vides qui se produisaient dans l'assemblée. Après l'institution de la censure, les censeurs furent exclusivement investis du droit de nommer de nouveaux sénateurs, mais en les choisissant parmi les hommes qui avaient rempli les hautes magistratures : ils eurent également celui d'exclure du sénat les membres qu'ils jugeaient *indignes. Pour cela, il leur suffisait, lorsqu'ils procédaient au* cens, d'omettre sur la liste des membres du sénat les noms de ceux qu'ils voulaient exclure : les sénateurs ainsi éliminés étaient appelés *præteriti senatores*. Lorsque les magistratures curules conférèrent le droit d'entrer au sénat, il y eut réellement deux sortes de sénateurs: ceux qui avaient été régulièrement élevés à la dignité sénatoriale par les consuls ou par les censeurs, et ceux qui devaient cet honneur aux fonctions qu'ils exerçaient ou qu'ils avaient exercées. Ces derniers, auxquels il faut joindre le grand pontife et le flamine de Jupiter, avaient le droit de parler (*sententiam dicere, jus sententiæ*), mais non de voter. Seulement, lorsque les autres avaient donné leur avis, ils pouvaient accéder à l'un ou à l'autre des deux partis, ce qu'on appelait *in sententiam pedibus ire*, d'où le nom de *pedarii* sous lequel on les désignait. — A mesure que les plébéiens obtinrent de pouvoir être élevés aux diverses magistratures, le nombre des sénateurs sortis de leurs rangs devint naturellement de plus en plus grand. Toutefois, malgré cette circonstance, le sénat ne fut jamais une assemblée véritablement démocratique, car ses nouveaux membres appartenaient à la catégorie des *novi homines*, qui constituaient une classe aristocratique, aussi bien que les patriciens. Niebuhr suppose que, dès le commencement de la seconde guerre punique, il fallait, pour être admissible au sénat, justifier d'une certaine fortune ; Göttling, au contraire, pense que ce fut César qui le premier établit un cens sénatorial ; mais les passages sur lesquels ces savants fondent leur opinion sont trop vagues pour qu'on puisse en conclure rien de certain. Il est plus probable d'admettre qu'il n'y eut point de cens d'éligibilité pendant toute la période républicaine : seulement, les sénateurs furent toujours pris dans les classes les plus riches. L'institution de ce cens n'eut lieu que sous l'empire. Auguste, qui l'établit, le fixa d'abord à 400,000 sesterces de capital ; mais il l'éleva ensuite à 800,000, et même à 1,200,000. Ceux qui ne possédaient pas un avoir suffisant, recevaient de l'empereur, soit une dispense, soit la somme nécessaire pour le compléter. Plus tard, l'usage s'introduisit d'exclure *du sénat les membres qui avaient dissipé leur fortune* par leur inconduite, s'ils ne se retiraient pas d'eux-mêmes. Après avoir épuré le corps sénatorial, Auguste en ouvrit l'accès aux citoyens des municipes, des colonies et même des provinces. Quand une province avait obtenu qu'un de ses habitants fût admis au *sénat*, on disait qu'elle avait reçu le *jus senatus*, et le provincial, objet de la faveur impériale, était tenu de résider à Rome, il ne pouvait même, sans une permission expresse du souverain, se rendre dans son pays natal, à moins que ce ne fût en Sicile ou dans la Gaule Narbonnaise. En général, cependant, durant les premiers siècles de l'empire, l'ordre des chevaliers fut la pépinière du sénat (*seminarium senatus*), comme il l'avait été dans les derniers siècles de la république. Quant à l'âge requis pour l'admissibilité au sénat (*ætas senatoria*), *aucun texte précis ne le fait* connaître pour la période de la république, bien qu'il y soit fait plusieurs fois allusion dans les auteurs. Toutefois, comme la loi annale (*lex annalis*) adoptée sur la proposition du tribun Villius exigeait l'âge de 31 ans pour la questure, et comme les questeurs pouvaient être nommés sénateurs à leur sortie de charge, on peut admettre que l'âge sénatorial *était 32 ans au minimum*. Auguste le fixa à 25 ans, et cette règle fut, à ce qu'il paraît, observée par tous ses successeurs. La dignité de sénateur fut toujours à vie. — Les membres du sénat ne pouvaient se livrer à des spéculations commerciales. Plusieurs d'entre eux ayant violé cet usage au commencement de la seconde guerre punique, il fut porté une loi, qui ne passa au sénat qu'après la plus vive opposition, par laquelle il était interdit aux sénateurs de posséder un navire de plus de 300 amphores de jauge (environ 8 tonneaux), cette mesure paraissant suffire pour transporter à Rome les récoltes de leurs propriétés rurales. Néanmoins il résulte du témoignage de Cicéron que cette défense fut souvent violée.

Sous la république et très-probablement aussi sous les rois, les *réunions ordinaires du sénat* (*senatus legitimus*) avaient lieu le jour des calendes, des nones et des ides de chaque mois. Quant aux réunions extraordinaires (*senatus indictus*), elles pouvaient se tenir tout autre jour, à l'exception des jours néfastes (*dies atri*) et des jours de comices (*dies comitiales*). Sous les rois, c'était le prince ou son représentant, le *custos urbis*, qui faisait les convocations (*senatum edicere, convocare*). Sous la république, ce droit passa aux magistrats curules, ainsi qu'aux tribuns du peuple. Enfin, sous l'empire, il continua d'appartenir aux consuls, aux préteurs et aux tribuns, qui le partagèrent avec le souverain. Tout sénateur qui ne se rendait pas aux séances était puni d'une amende, à moins qu'il ne donnât une excuse légitime. Les lieux (*curiæ, senacula*) où s'assemblait le sénat devaient avoir *été consacrés par les augures. Dans le principe, il se réunissait* toujours dans la curie *Hostilia*. Plus tard, ce fut dans la curie *Julia*, dans divers temples, tels que ceux de la Concorde ou de Bellone, ou même souvent dans la maison d'un consul. Le sénat ne pouvait siéger avant le lever du soleil, et il ne pouvait non plus prolonger ses séances après le coucher de cet astre : il fallait quelque circonstance extraordinaire pour s'écarter de cette règle. — Sous les rois, le prince ou son représentant légal ouvrait la séance par cette formule consacrée : *Quod bonum, faustum, felix fortunatumque sit populo Romano Quiritibus* ; après quoi, il exposait la question qui devait faire l'objet de la délibération, et il invitait les sénateurs à exprimer leur avis. L'ordre dans lequel les membres du sénat étaient appelés à parler était déterminé par leur dignité et, *en outre, par leur rang comme sénateurs, c'est-à-d. que ceux qui* appartenaient à la catégorie des sénateurs des *majorum gentium* parlaient avant ceux des *minorum gentium*. Mais cette distinction tomba en désuétude vers l'époque du décemvirat, et, vers la fin de la république, il paraît que le consul qui présidait le sénat avait sous ce rapport un pouvoir discrétionnaire. Il interpellait chaque membre par son nom (*nominatim*) ; toutefois il commençait ordinairement par le prince du sénat, ou par les consuls désignés, lorsque ceux-ci étaient présents. Au reste, il observait toute l'année le même ordre qu'il avait adopté le premier janvier. La discussion terminée, le président mettait aux voix la proposition qui lui convenait, et la décision devait être prise à la majorité absolue des suffrages. Pour la constater, on procédait de deux ma*nières, soit en comptant les votes* (*numeratio*), *soit au moyen* de la division (*discessio*). A cet effet, les sénateurs qui étaient d'un avis passaient d'un côté de la salle, et ceux qui étaient d'un avis opposé passaient de l'autre côté : cette dernière méthode était la plus usitée, et, suivant le jurisconsulte Capiton, la seule légitime. On ignore quel était dans le principe le nombre de sénateurs présents nécessaire pour que la décision prise fût valide ; cependant c'était là une chose trop importante pour qu'elle ne fût pas réglée d'une manière précise. Nous savons seulement que, d'après la loi Cornelia, la présence de 200 membres au moins était indispensable. Aussitôt après le vote, la résolution adoptée était enregistrée par le greffier sur l'ordre du président et sous l'inspection des sénateurs.

*Dès les premiers temps, le sénat avait dans ses attributions l'ad*ministration intérieure, les finances et la législation : aucune question ne pouvait être portée à l'assemblée du peuple qu'il ne l'eût préalablement discutée et préparée. Sous les rois, il constituait donc comme une sorte de pouvoir intermédiaire par lequel devaient passer tous les actes du gouvernement. D'un côté, il examinait et discutait toutes les mesures que le roi proposait, et, de l'autre, il exerçait un contrôle absolu sur l'assemblée du peuple, celle-ci ne pouvant qu'adopter ou rejeter ce que le sénat avait décrété. Sous la république, le pouvoir du sénat s'agrandit encore. On peut dire d'une manière générale que le sénat était chargé de veiller à tous les intérêts de l'Etat. A un point de vue plus particulier, il avait la haute direction sur tout ce qui concernait la *religion et le culte*; il traitait avec les *nations étrangères* ; il ordonnait les levées de troupes; il établissait les impôts et exerçait un contrôle absolu sur toute l'administration financière de la république. Dans les premiers temps, il avait aussi le droit de proposer aux comices les candidats aux magistratures; mais il en fut ensuite dépouillé, et les comices par centuries demeurèrent absolument libres dans leur choix. Les curies toutefois conservèrent encore le droit de sanctionner les élections ; mais en l'an 299 av. notre ère, elles furent contraintes de confirmer par avance toute élection de magistrats que les comices avaient à faire, et le fait fut érigé en loi sur la proposition du tribun Mœnius (287 av. J.-C.). Enfin, lorsque les curies cessèrent de se réunir pour remplir cette vaine formalité, le sénat les remplaça et dès lors, *en matière d'élections*, et bientôt *après en matière de législation*, il fut obligé de sanctionner d'avance tout ce qui devait être décidé par les comices. Enfin, par la loi Hortensia (286 av. J.-C.), les plébiscites, c'est-à-d. les résolutions des comices par tribus ayant reçu force de loi pour tous les citoyens, sans qu'ils eussent besoin de la sanction du sénat, l'état primitif des choses se trouva interverti. En effet, les attributions importantes que gagnèrent les comices par tribus n'étaient que les dépouilles enlevées aux sénateurs. Néanmoins les anciennes règles continuèrent de subsister quant aux rapports du sénat avec les comices par centuries, car les lois, les déclarations de guerre, les traités de paix, etc., étaient d'abord discutés et votés par le sénat avant d'être portés aux comices. — Lorsque la révolution qui mit les deux grands ordres de l'Etat, les patriciens et les plébéiens, sur le pied de l'égalité, fut accomplie, le sénat conserva encore une autorité considérable, ainsi qu'on peut le voir en résumant ses attributions. Il avait la direction suprême de toutes les choses relatives à la religion et au culte; il déterminait la manière dont les expéditions militaires devaient être conduites; il réglait la composition des armées, et ordonnait les levées; il assignait aux consuls et aux préteurs les provinces qu'ils devaient gouverner; il avait le droit de prolonger leur commandement; il désignait les personnages chargés d'organiser l'administration des pays conquis; il nommait les ambassadeurs chargés de négocier les traités de paix, d'alliance, etc., et il les tirait généralement de son sein; il avait seul le pouvoir de négocier avec les envoyés des nations étrangères; il recevait les plaintes des peuples soumis ou alliés, lesquels le regardaient comme leur protecteur commun; il connaissait des discussions survenues entre les municipes et les colonies de l'Italie; il punissait tous les grands crimes commis dans cette partie de l'empire, quand ils pouvaient compromettre la paix et la sûreté publique. Dans Rome même, les juges auxquels le préteur renvoyait les affaires importantes, soit publiques, soit privées, étaient choisis parmi les sénateurs, et dans les cas extraordinaires, le sénat déléguait lui-même des commissions spéciales pour en prendre connaissance. Toutefois, lorsqu'il s'agissait d'un crime capital commis par un citoyen, la sentence ne pouvait être exécutée qu'après avoir été soumise à la ratification du peuple. Quand la république était en danger, le sénat avait le droit de conférer aux magistrats un pouvoir absolu, et il le faisait en prononçant la célèbre formule: « Que les consuls avisent à ce qu'il n'arrive rien de nuisible à l'État: » *Videant consules ne quid respublica detrimenti capiat.* Le sénat ayant pour mission de veiller aux intérêts tant extérieurs qu'intérieurs de la république, il avait par cela même le droit de disposer de toutes les ressources publiques. En conséquence, l'administration des finances lui appartenait entièrement, et, sous ce rapport, les censeurs et les questeurs n'étaient que ses agents.

Dans les derniers temps de la république, le sénat fut dégradé de diverses manières par Sylla, César, etc., entre les mains desquels il ne fut bien souvent qu'un instrument de tyrannie. Il se trouva ainsi tout préparé à subir le despotisme impérial et à en devenir le servile complice. Sous l'empire, l'empereur s'attribua généralement le titre de *prince du sénat*: il le convoquait quand bon lui semblait; d'ailleurs le droit de convocation fut conservé aux consuls, aux préteurs et aux tribuns. D'après un règlement établi par Auguste, les réunions ordinaires avaient lieu deux fois par mois, aux calendes et aux ides. Ce prince fixa aussi à 400 le nombre des membres pour que les délibérations fussent valides; mais il modifia plus tard cette disposition, en subordonnant le nombre des votants à l'importance des questions. Enfin, dans les derniers temps du régime impérial, il suffit de 70 sénateurs et même de moins, pour que l'assemblée pût fonctionner. Sous ce régime, le sénat était présidé par l'un des consuls ou par l'empereur, si celui-ci avait été investi de la dignité consulaire. Quant aux réunions extraordinaires, elles étaient présidées par celui qui les avait convoquées. Dans tous les cas, même lorsqu'il ne présidait pas, l'empereur avait, en vertu de son titre de tribun (*tribunitia potestas*), le droit de soumettre aux délibérations du sénat toutes les questions qui lui convenaient (*jus relationis*). Il lui adressait ses messages (*orationes*) par écrit, et lecture en était faite à l'assemblée par l'un de ses questeurs. Ces messages étaient encore appelés *epistolæ* ou *libelli*, parce qu'ils étaient ordinairement pliés en forme de lettre ou de petit livre. Dans la discussion et le règlement des affaires, le sénat conserva, sous l'empire, les usages en vigueur sous la république. Cependant, quand il s'agissait d'élire des magistrats, on procédait par la voie du scrutin secret, au moyen de tablettes. Comme les empereurs avaient réuni dans leurs mains tous les pouvoirs qui, dans les temps antérieurs, appartenaient à plusieurs catégories de magistrats différents, il est évident que le sénat ne possédait plus aucune autorité réelle, que celle qu'il plaisait au prince de lui laisser, car ce dernier pouvait, même après l'avoir consulté, agir contrairement à la résolution prise par l'assemblée. Nous avons vu ailleurs (v. PROCONSUL) qu'Auguste se réserva le droit de nommer les gouverneurs de certaines provinces, et que, pour les provinces même dont le sénat continua de nommer les proconsuls, ceux-ci n'eurent plus que l'administration civile, les commandements militaires étant au choix de l'empereur seul. Sous Tibère, l'élection des magistrats fut enlevée au peuple et transférée au corps sénatorial; toutefois les choix de celui-ci durent se porter sur les candidats recommandés par l'empereur. Cet état de choses subsista, sauf une courte interruption sous Caligula, jusqu'à la fin du IIIᵉ siècle, où les empereurs se réservèrent le droit de nommer aux diverses charges. A la mort d'un empereur, le sénat avait le droit de lui donner un successeur, si le prince en mourant ne l'avait pas désigné lui-même; mais il eut rarement l'occasion d'exercer ce droit, parce que les soldats s'en emparèrent. Les attributions financières du sénat, jadis si considérables, éprouvèrent le même sort. Les empereurs lui enlevèrent peu à peu la direction et la surveillance du trésor public (*ærarium*, *fiscus*); il ne conserva que l'administration des finances municipales de Rome (*arca publica*). Déjà Auguste lui avait enlevé le droit de faire fabriquer les monnaies, sauf celles de bronze, et ce dernier monnayage lui fut encore retiré sous le règne de Galien. D'un autre côté, Auguste, en même temps qu'il enlevait aux comices leurs anciennes attributions judiciaires, érigea le sénat en une sorte de haute cour, chargée de connaître des crimes capitaux commis par ses propres membres, des attentats contre la sûreté de l'État et la personne de l'empereur, et des crimes commis par les magistrats provinciaux dans l'administration de leurs provinces. Le sénat fut également érigé en cour d'appel à l'égard de tous les autres tribunaux, tandis qu'on ne pouvait appeler de ses propres sentences, du moins à partir de l'époque d'Adrien. Enfin, l'empereur lui renvoyait parfois le jugement de certains cas non compris dans les catégories qui précèdent, ou dont il s'était réservé à lui-même la connaissance.

Les décrets rendus par le sénat étaient désignés sous le nom *Sénatus-consultes* (*senatus-consultum*). Dans l'énumération qu'il fait des différentes parties du droit civil, Cicéron mentionne les sénatus-consultes, ce qui prouve que, de son temps, il y avait des sénatus-consultes qui possédaient force de loi. Toutefois ce fut seulement sous Auguste que les sénatus-consultes remplacèrent les lois proprement dites. Ce changement dans la constitution du pouvoir législatif est encore indiqué par ce fait que jusqu'à cette époque les sénatus-consultes ne portaient ni le nom des consuls, ni celui d'aucun autre magistrat; mais, à partir de ce temps, ils sont désignés par le nom des consuls, comme le *Senatus-consultum Apronianum*, le *S.-C. Silanianum*, etc., ou par le nom du César, *S.-C. Claudianum*, *S.-C. Neronianum*, ou bien enfin par les formules, *auctore* ou *ex auctoritate Hadriani*, etc. Le nom du *S.-C. macedonianum* forme une véritable exception. — Sous la république, certains sénatus-consultes constituaient des lois dans le sens propre du mot. Bien que quelques auteurs aient contesté absolument le pouvoir législatif du sénat à cette époque, les faits démontrent le contraire. Ainsi, les décrets du sénat, en ce qui concernait l'administration, la religion, la suspension ou le rappel des lois dans le cas de nécessité urgente, les droits du Trésor, la police, les relations extérieures, le gouvernement de l'Italie et des provinces, etc., avaient le caractère obligatoire des lois proprement dites. Nous citerons comme exemples les sénatus-consultes: *Ne quis in urbe sepeliretur*, *De Bacchanalibus*, *De libertinorum tribu*, *De provinciis quæstoriis*, et celui qui fut proposé par Cicéron, *Ut legationum liberarum tempus annuum esset.* Lorsqu'une décision du sénat était relative à un objet sur lequel le peuple devait être consulté, et qu'elle était rejetée par les comices, cette décision ne recevait point le nom de sénatus-consulte, mais simplement celui de *résolution* (*auctoritas*). — Les décisions du sénat étaient appelées *Senatus-consulta*, parce que le consul était dit *senatum consulere.* Ainsi, dans le sénatus-consulte relatif aux Bacchanales, on lit: « Marcivs L. F. S. Postvmivs L. F. Cos. Senatvm consolvervnt. » Dans celui sur les Philosophes et sur les Rhéteurs, il est dit que le préteur *consuluit.* Dans le dispositif des lois rendues par le sénat et par le peuple (*populus*), on employait la formule *jubere*, et dans les plébiscites, *scire;* dans les sénatus-consultes, le sénat était dit simplement *censere:* quelquefois on trouve le mot *arbitrari.* Mais Gaïus, qui écrivait sous les Antonins, applique aux décrets du sénat la formule qui anciennement exprimait le pouvoir législatif du peuple même: *Senatus jubet atque constituit.* — Dans la rédaction des sénatus-consultes on observait certaines formes dont nous trouvons un exemple dans Cicéron: « S. C. Auctoritates Pridie. Kal. Octob. in Æde Apollinis, scribendo adfuerunt L. Domitius Cn. Filius Ahenobarbus, etc. Quod Marcus Marcellus Consul V. F. (*verba fecit*) de prov. Cons. D. E. R. I. C. (*de ea re ita censuerunt uti*, etc.) » Le préambule du sénatus-consulte sur les Bacchanales est semblable; mais le nom des consuls est au commencement, et il y a le mot *consolverunt.* On y trouve aussi la date, le lieu, ainsi que les noms de ceux qui *scribendo adfuerunt* (SC. ARF. dans l'inscription), c.-à-d. qui assistèrent à la rédaction pour assurer son exactitude. Les sénateurs qui assistaient ainsi à la rédaction d'un sénatus-consulte étaient appelés *auctoritates.* Enfin, lorsque le sénat avait voté une résolution, on l'écrivait sur des tablettes que l'on déposait dans le Trésor public (*Ærarium*). Dans le sénatus-consulte *De Bacchanalibus*, il est dit qu'il sera gravé sur des tablettes de bronze; mais c'était parce qu'on voulait l'exposer dans un lieu public où tout le monde pût le lire (*vbei facilivmed gnoscier potisit*).

Lorsque Byzance devint la seconde capitale de l'empire, Constantin y établit un sénat auquel Julien accorda les mêmes privilèges qu'à celui de Rome. Les deux sénats étaient quelquefois consultés par l'empereur dans les matières de législation, et celui de Constantinople conserva quelque part à la confection des lois jusqu'au IXᵉ siècle. Tous deux en outre continuèrent d'exercer certaines fonctions judiciaires; toutefois les crimes commis par les sénateurs cessèrent d'être de leur compétence. Durant cette période, on put devenir sénateur, soit par voie d'hérédité, soit pour avoir exercé certaines hautes fonctions, soit enfin par la simple volonté de l'empereur. L'élévation à la dignité sénatoriale était considérée comme un des plus grands honneurs que l'on pût obtenir, et elle était extrêmement recherchée. D'autre part cependant elle était fort onéreuse, car, outre les jeux que les sénateurs étaient tenus de donner au public, ils étaient obligés de faire de riches présents à l'empereur, et, aux époques de disette, des distributions au peuple. Bien plus, ils étaient soumis à un impôt foncier particulier, appelé *follis* ou *gleba*, et ceux qui ne possédaient pas des domaines sur lesquels cet impôt pût être assis étaient taxés à deux fois sa quotité.

Les marques caractéristiques de la dignité sénatoriale étaient la tunique appelée *laticlave* (v. ce mot) et la chaussure ornée d'une lunule (v. CHAUSSURE). Outre ces insignes qui servaient à les faire reconnaître, les sénateurs possédaient encore plusieurs priviléges honorifiques. Tel était celui de se placer à l'orchestre, dans les amphithéâtres. Cette place leur avait été réservée, 194 avant J.-C., sous le consulat de P. Cornelius Scipion le premier Africain. Sous l'empire, Claude leur accorda le même honneur dans les jeux du cirque. Dans les fêtes solennelles, quand on offrait des sacrifices à Jupiter, ils avaient seuls le droit de faire un festin public au Capitole (*jus publice epulandi*). Enfin, quand ils voyageaient ou séjournaient dans les provinces, pour leurs propres affaires, ils obtenaient habituellement du sénat l'autorisation de se faire défrayer de toutes leurs dépenses par les contribuables: c'était ce qu'on appelait *jus liberæ legationis.* Ce privilége, qui constituait une charge très-lourde pour les provinces, avait pris, du temps de Cicéron, une si grande extension, que cet orateur réussit, pendant son consulat, à en faire limiter la durée à un an. Un peu plus tard, J. César la fit étendre à 5 ans, et cet usage fut, à ce qu'il paraît, maintenu pendant très-longtemps.

IV. Pendant le moyen âge, toutes les républiques italiennes adoptèrent le nom de *Sénat* pour désigner leur principale assemblée délibérante. La plus importante de ces assemblées fut le *Sénat de Venise*, qui se composa à l'origine, c.-à-d. en 1172, de 60 membres appelés *Preandi*, mais qui en compta 300 par la suite. A l'époque de sa plus grande splendeur, c.-à-d. à partir du XIVᵉ siècle, ce corps délibérait sur toutes les affaires qui se rapportaient à la politique et à la police intérieure. Il avait, en outre, et sans aucune responsabilité, l'administration des finances, la répartition des impôts, les emprunts et l'emploi des revenus publics; mais il ne pouvait, ni augmenter les taxes, ni en créer de nouvelles, sans le concours du grand Conseil. Enfin, il nommait à certains emplois, notamment aux agences diplomatiques et aux commandements militaires. — Durant la même période, plusieurs villes impériales de l'Allemagne appliquèrent le titre de *Sénat* à leurs assemblées municipales: ce titre s'est conservé dans les villes libres de *Hambourg*, *Lubeck*, *Brême* et *Francfort-sur-le-Mein.* — Dans l'ancienne *Pologne*, on appelait *Sénat* un corps de 128 membres qui était destiné à restreindre l'autorité royale. — Aujourd'hui, plusieurs nations, qui ont des gouvernements parlementaires, ont adopté la dénomination de *Sénat* pour désigner l'une de leurs assemblées délibérantes. Ainsi, en *Belgique*, en *Espagne*, en *Italie*, en *Grèce*, on appelle *Sénat* le corps qui correspond à la Chambre des lords de l'Angleterre et à notre ancienne Chambre des pairs. Dans la plupart des républiques du nouveau monde, on désigne également sous le nom de *Sénat* l'une des deux assemblées qui représentent le pouvoir législatif. Nous nous contenterons de mentionner le sénat des Etats-Unis. Ce corps siége à Washington, où il forme une des deux sections du *Congrès*, et partage le gouvernement avec le président. Il se compose de 2 membres par chaque Etat composant la confédération, et ces membres sont élus, pour six ans, par les législatures particulières des Etats. Il a l'initiative des lois, comme la chambre des représentants, mais il ne peut concourir que par voie d'amendement aux bills pour la levée des impôts, qui doivent toujours prendre naissance dans cette dernière. Entre autres attributions, il sanctionne la nomination des agents diplomatiques, et ratifie ou rejette les traités conclus avec les nations étrangères. Enfin, il est chargé de juger les agents de l'Etat, mais sans pouvoir prononcer de peine supérieure à la destitution.

Deux assemblées délibérantes du nom de *Sénat* figurent dans l'histoire de *France:* leurs décisions, à l'imitation de ce qui avait lieu à Rome, sont également appelées *Sénatus-consultes.* La première de ces assemblées est le *Sénat conservateur*, créé par la Constitution de l'an VIII (13 déc. 1799), et supprimé en 1814. Il avait primitivement pour mission de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui seraient déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou par le gouvernement; mais ses attributions furent augmentées par la suite à tel point que le Corps législatif fut à peu près réduit à néant. Chaque sénateur avait 30,000 fr. d'appointements. De plus, le sénatus-consulte du 14 niv. an XI (4 janv. 1803) créa par chaque circonscription de Cour d'appel une dotation en biens-fonds, appelée *Sénatorerie*, du revenu de 20,000 à 25,000 fr. Ces sénatoreries, au nombre de 35, étaient à vie, et servaient à récompenser le dévouement à l'empereur. Le titulaire d'une sénatorerie avait la prééminence sur toutes les autorités des départements de sa circonscription. Le second *Sénat français* a été institué par la Constitution du 14 janvier 1852: nous en avons suffisamment parlé ailleurs. Voy. CONSTITUTION.

Dans quelques Etats modernes, on applique encore la dénomination de *Sénat* à plusieurs institutions qui n'ont de commun avec les précédentes que d'être des corps délibérants. En Prusse, par ex., les cours de justice se divisent en *Sénat civil* et en *Sénat criminel.* Naguère encore, les Cours supérieures de justice de Chambéry et de Nice portaient le titre de *Sénat.* Dans toute l'Allemagne, les universités sont régies par un *Sénat académique*, qui se compose des professeurs ordinaires, et sur lequel les gouvernements exercent leur contrôle par l'intermédiaire de commissaires spéciaux. Enfin, il existe en Russie un *Sénat dirigeant*, qui siége à Saint-Pétersbourg, et dont la création, qui date de 1711, est due à Pierre le Grand. Ce corps est le tribunal suprême de l'empire et juge en dernier ressort les affaires relatives à l'administration intérieure. Il est en outre chargé de publier les lois et ukases, et de veiller à leur exécution. Enfin, il décide les questions controversées de législation, et pourvoit à la garde et à la conservation des archives de l'Etat.

SÉNATEUR. s. m. (lat. *senator*). Celui qui est membre d'un sénat. *S. romain. S. de Pologne. L'empereur vient de nommer deux nouveaux sénateurs.* ‖ A Rome, on qualifie de *Sénateur*, Le magistrat qui est à la tête du corps municipal. = * SÉNATORERIE. s. f. V. SÉNAT. = SÉNATORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sénateur. *La dignité sénatoriale. La gravité sénatoriale. Ornements sénatoriaux.* = SÉNATORIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sénateurs; n'est usité que dans ces locut., *Maison, famille, race sénatorienne.* = SÉNATRICE. s. f. Femme de sénateur; ne se dit que Des femmes des sénateurs de Pologne et de Suède. ‖ Se dit aussi, à Rome, De la femme du sénateur. = SÉNATUS-CONSULTE. s. m. [On fait sentir l'S finale de *Sénatus.*] Voy. SÉNAT.

SENAU. s. m. T. Mar. Espèce de bâtiment à deux mâts, et dont on se sert principalement pour la course.

SÉNÉ. s. m. T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

***SENEBIERA.** s. m. T. Bot. V. CRUCIFÈRES.

SÉNÉCHAL. s. m. (bas lat. *seniscalcus*). T. Hist. = SÉNÉCHALE. s. f. Femme d'un sénéchal.

Enc. — Le mot *Seniscalcus*, qui paraît venir du germanique *senne*, maison, et *schalk*, serviteur, désignait dans le principe un officier spécialement chargé de gouverner la maison d'un roi, d'un prince ou d'un riche particulier. Par conséquent, il répondait à ce qu'on appela plus tard *grands maîtres de la maison* chez les princes, et *maîtres d'hôtel* chez les simples seigneurs. Déjà, sous la première race, le *Grand Sénéchal*, qui gouvernait la maison du roi, était au nombre des principaux officiers de la couronne. Il avait des attributions à la fois financières, militaires et judiciaires. Comme agent financier, il administrait la comptabilité du souverain. Comme agent militaire, il portait en campagne la bannière royale, commandait l'avant-garde dans les marches en avant et l'arrière-garde dans les retraites, et, pendant la paix, il veillait à l'entretien des forteresses anciennes et à la construction des nouvelles. Comme magistrat judiciaire, il rendait la justice et était placé au-dessus des autres juges. Il assistait encore le roi dans les plaids, et souscrivait les chartes et diplômes, tantôt comme témoin, tantôt comme garant. Enfin, il était chargé de veiller à la table du prince, ce qui lui fit donner aussi le nom de *dapifer*, c.-à-d. porte-mets, parce qu'il servait lui-même dans les grandes cérémonies. Il avait sous ses ordres plusieurs sénéchaux *d'une classe inférieure*, dont le *principal portait le titre de S. de France*. La suppression de la charge de maire du palais accrut encore l'importance de celle du grand s. Cet office fut temporaire jusqu'au x° siècle, où Lothaire le rendit héréditaire en le conférant aux comtes de la maison d'Anjou. Plus tard, cette hérédité parut dangereuse aux princes capétiens en ce qu'elle plaçait à côté d'eux un dignitaire indépendant qui pouvait devenir un obstacle à leur autorité. En conséquence, lorsque les comtes d'Anjou furent montés sur le trône d'Angleterre, Philippe Auguste laissa s'éteindre la charge de grand s., en ne désignant personne, dans la maison qui la possédait, pour remplacer Thibaut *le Bossu, comte de Blois et de Chartres, qui était mort en 1191*. A partir de cette époque, les rois de France ne nommèrent plus de grands sénéchaux, mais ils conservèrent, tout en diminuant leur autorité, les sénéchaux particuliers qu'ils trouvèrent établis dans les diverses terres féodales qui furent successivement réunies à la couronne. Ces derniers subsistèrent jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie ; mais, depuis au moins le XVI° siècle, leurs fonctions furent purement honorifiques. En effet, depuis Henri II, les *Sénéchaux* furent de simples magistrats d'épée uniquement chargés de commander, avec les baillis, le ban et l'arrière-ban de la noblesse, lorsque le roi les convoquait. Quant à leur droit de juridiction, il avait *été transféré à leurs lieutenants. Ces* derniers étaient spécialement chargés de connaître des appellations des jugements des prévôts royaux et des hauts justiciers, des cas royaux et des causes concernant les fiefs. Les appels de leurs sentences étaient portés aux parlements. Dans quelques provinces, en Bretagne, par ex., on donnait aussi, avant la révolution, le titre de s. aux juges des justices subalternes, surtout à ceux des justices seigneuriales. Ces derniers étaient dits alors *Sénéchaux seigneuriaux*, pour les distinguer des sénéchaux proprement dits ou *Sénéchaux royaux*.

SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. Étendue de la *juridiction* d'un sénéchal. *La s. d'Anjou.* || Le lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. || Ce tribunal même. *Cette s. fut érigée en présidial.*

***SÉNÉCIONIDÉES.** s. f. pl. **SENEÇON.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

***SÉNÉGALI.** s. m. T. Ornith. V. Pinson.

SENELLE. s. f. Nom vulg. du fruit de l'Aubépine commune.

SENESTRE. adj. 2 g. (lat. *sinister*). T. Blason. *Le côté s.*, Le côté gauche. || Adverb., *A s.*, A gauche.

SÉNEVÉ. s. m. T. Bot. Voy. Moutarde.

SÉNIEUR. s. m. (lat. *senior*, plus vieux). Nom donné dans plusieurs communautés au plus ancien, au doyen. *Le s. de Sorbonne.* = Sénile. adj. 2 g. (lat. *senilis*). T. Physiol. Qui est dû, qui tient à la vieillesse. *Débilité s. Démence s. — Age s.*, V. Age.

SENNE. s. f. T. Pêche. V. Seine.

SENS. s. m. (lat. *sensus*). Se dit Des facultés par lesquelles le principe spirituel, chez l'homme et chez les animaux, perçoit l'impression des objets extérieurs et corporels, et Des organes par lesquels se fait cette communication. *La vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût sont les cinq s. Le s. de la vue, etc. Les organes des s. Le témoignage des s. Perdre l'usage de ses s. Reprendre ses s. Avoir les s. obtus, émoussés, blasés. — Cela tombe sous le s., sous les s.*, se dit D'une chose claire, évidente. || Par ext., se dit De certaines facultés intellectuelles et de certains jugements de notre esprit. *Le s. intime. Il n'a pas le s. du beau, du juste. Le s. moral n'existe pas chez lui.* — Se dit le plus souvent De la faculté de juger et de raisonner ; mais alors il est ordinair. accompagné d'un adj. ou d'un adv. qui marque la manière de juger et de raisonner. *C'est un homme de s., de bon s., de grand s. Une femme de peu de s. Il a du s. Elle a le s. droit. Il n'a que le bon s. naturel. Il est hors de son bon s., hors de s. Il n'était pas alors de s. rassis. Il avait le s. troublé.* || *S. commun*, se dit De l'ensemble des notions communes à tous les hommes, les jugements primitifs et spontanés qui comprennent les motifs de tous les autres. *Celui qui n'a pas le s. commun est un insensé. Cela est contre le s. commun. Cela choque le s. commun.* * Par exag., on dit D'un homme qui porte un jugement faux, qui fait un mauvais raisonnement, qui fait quelque action absurde, *Il n'a pas le s. commun. Vous faites tout au rebours du s. commun.* On dit aussi, *Ce discours-là n'a pas le s. commun. Cet ouvrage est fait en dépit du s. commun.* || En T. de Morale et surtout de Dévotion, *Sens* se dit quelquefois pour Sensualité, concupiscence, et alors il ne s'emploie qu'au plur. *Il s'abandonne à ses s. Il ne refuse rien à ses s. Les plaisirs, l'ivresse, le désordre des s. Mortifier ses s.* || *Sens*, se dit fréquemment De la signification d'un discours, d'un écrit, d'une phrase, d'un mot. *Prenez bien le s. de ce que je vous dis. C'est le s. de mes paroles. Détourner, changer le s. d'un passage. C'est le vrai s. de la loi. Donner un faux s., un s. forcé à une phrase. Ce mot a deux s. Cela ne saurait avoir un s., un bon s., un s. raisonnable. Ce que vous dites n'a pas de s. Des paroles à double s. S. littéral, métaphorique, allégorique, mystique, moral. Cette sentence a un s. profond. Ce ne sont pas ses paroles, mais c'est le s. de ce qu'il a dit. — S. absolu*, Celui qui n'admet point de restriction, ou qui exprime une chose considérée uniquement en elle-même. *S. relatif*, Celui qui a relation à quelque chose ou qui sert à l'expression de quelque rapport. — *S. abstrait*, Celui dans lequel on s'occupe d'une pensée, sans avoir égard aux autres choses qui ont un rapport naturel et nécessaire avec cette pensée. *S. concret*, Celui dans lequel on considère le sujet et la qualité comme ne faisant qu'une même chose et un être particulier. — *S. actif* et *S. passif*, V. Signification. — *S. collectif* et *S. distributif*, V. Collectif, etc. — *S. composé*, Celui qui résulte de tous les termes d'une proposition pris selon la liaison qu'ils ont ensemble : on l'appelle ainsi par opposition à *S. divisé*, Qui se dit D'une proposition dont on prend séparément les termes. Ainsi, quand on dit : *Ce qui se meut ne peut pas être en repos*, cette proposition est vraie dans le *s. composé*, parce qu'une même chose ne peut en même temps se *mouvoir* et être en *repos*; *mais elle est fausse dans* le *s. divisé*, parce qu'une chose qui se meut a pu être en repos auparavant et y peut être encore. — *S. fini*, Sens complet; se dit par opposition à Sens incomplet ou suspendu. *S. défini*, se dit Du sens ou d'un mot qui s'applique à un objet particulier et déterminé. *S. indéfini, s. indéterminé*, Celui qui exprime une idée vague ou une idée générale qu'on n'applique point à un objet particulier et déterminé. *S. propre* et *S. figuré*, Voy. Propre, etc. || Sign. encore Avis, opinion, sentiment. *Vous ne donnez pas dans mon s. A mon s. Selon mon s. Il abonde en son s. Il est fort attaché à son s.* || Signifie également, Un des côtés d'une chose, d'un corps. *Mettez cette couverture de ce s.-là. Mettez-la du bon s. Couper une étoffe du mauvais s. Elle n'est pas coupée dans le s. Ce jardin a cinquante mètres en tous s.* — Figur., *Il a pris cette affaire de tous les s. qu'on peut imaginer. J'ai tourné cet homme de tous les s. et je n'en ai pu rien tirer.* = Sens dessus dessous. locut. adv. Se dit De la situation d'un objet tourné de manière que ce qui devrait être dessus ou en haut, se trouve dessous ou en bas; et Figur., De ce qui est dans un grand désordre et tout bouleversé. *Renverser un objet s. dessus dessous. Cette boite est s. dessus dessous. Tous mes papiers sont s. dessus dessous.* = Sens devant derrière. locut. adv. Se dit De la situation d'un objet tourné de telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. *Elle a mis son bonnet s. devant derrière. Sa perruque est s. devant derrière.* = A contre-sens. loc. adv. V. Contre-sens.

Enc. — I. Les *Sens*, en vertu des propriétés spéciales que possèdent leurs nerfs propres, nous font connaître non-seulement les divers états de notre corps, mais encore les qualités et les changements que présentent les corps extérieurs, en tant que ces qualités et ces changements déterminent dans les nerfs sensoriels des états particuliers. Ces états particuliers des nerfs spéciaux des sens sont appelés *Sensations*, lorsque nous en avons conscience : quand ils ne sont pas perçus, ils ne constituent que de simples impressions. La *Sensibilité*, *ou la capacité d'être modifié* par des causes diverses, appartient à tous les sens ; mais la manière de sentir varie dans chacun d'eux : à cet égard on distingue cinq modes de sentir, ou cinq ordres de sensations, et *cinq sens*, savoir : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. Les sens, à parler rigoureusement, ne nous font connaître que les états de nos nerfs et les changements d'état qui s'y produisent; mais l'imagination et la raison sont toujours prêtes à interpréter les modifications déterminées dans l'état de nos nerfs par des causes extérieures, comme des propriétés des corps mêmes situés hors de nous. « A l'égard des sens qui, comme la vue et l'ouïe, sont rarement affectés par des causes internes, cette confusion, dit le savant physiologiste J. Müller, nous est devenue tellement habituelle, qu'à moins d'y réfléchir, nous ne nous en apercevons pas. Mais, pour ce qui concerne le sens du toucher, qui est tout aussi souvent mis en jeu par des causes internes que par des causes externes, il nous est facile de reconnaître que ce que nous sentons, la douleur, la volupté, est un état de nos nerfs, et non une propriété inhérente aux choses qui déterminent nos sensations. »

II. Les propriétés générales des nerfs sensoriels ont été établies par la physiologie de la manière la plus évidente : nous résumerons ici les observations du célèbre physiologiste que nous venons de nommer. — 1° *Les causes extérieures ne peuvent déterminer aucune sorte de sensation ou aucun état particulier de nos nerfs sensoriels, qui ne puisse résulter aussi de causes intérieures.* Cela est de toute évidence pour le sens du toucher. Les sensations que nous obtenons par ce sens sont celles de froid, de chaud, de douleur, de plaisir, ainsi que d'innombrables modifications sensorielles, qui ne sont ni pénibles, ni agréables, parce qu'elles ne sont pas poussées à l'extrême, mais qui appartiennent au même mode de sensibilité. Ces diverses *sensations nous sont* à chaque instant procurées par des causes internes, dans toutes les régions du corps : elles peuvent aussi être déterminées par des causes extérieures; mais celles-ci ne sauraient y introduire aucun élément nouveau. Ainsi donc, les sensations qui nous viennent des nerfs tactiles, appelés aussi sensitifs, ne nous font connaître que l'état propre de ces nerfs se manifestant sous l'influence de causes, soit internes, soit externes. Les sensations de la vue, la lumière, les couleurs, l'obscurité, peuvent aussi avoir lieu sans cause extérieure. En l'absence absolue de toute excitation, tant interne qu'externe, le nerf optique ne sent rien autre chose que l'obscurité. Quand, au contraire, il est sous l'influence d'une excitation quelconque, même les yeux fermés, il nous donne la sensation de lumière, nous fait voir des éclairs, des cercles lumineux, qui ne sont qu'un simple état du nerf, et qui, n'étant point dus à une matière lumineuse, sont incapables d'éclairer aucun objet. Les sensations auditives sont excitées en nous aussi bien par des causes internes que par des causes externes. Toutes les fois que le nerf acoustique est dans un état d'excitation, nous éprouvons la sensation qui lui est propre; nous entendons des bruits, des bourdonnements, des tintements : c'est par des phénomènes de ce genre que se manifestent les maladies de ce nerf. Nous pouvons aussi avoir la conscience d'une sensation olfactive, même en l'absence de toute substance odorante : ce cas, quoique rare, s'observe chez les personnes douées d'une extrême susceptibilité nerveuse. Il en est sans doute de même à l'égard du goût ; mais ici la distinction est presque impossible à établir, parce qu'on ne *sait si la sensation éprouvée ne dépend pas d'un état particulier* de la salive ou du mucus buccal. Les sensations produites par des causes internes sont communément appelées *sensations subjectives*. — 2° *Une même cause, soit interne, soit externe, détermine dans les différents sens des sensations différentes, c'est-à-d. les sensations propres à chacun de ces sens.* L'accumulation du sang dans les vaisseaux capillaires des nerfs sensoriels, comme on l'observe dans la congestion et l'inflammation, est une cause interne qui agit sur tous de la même manière. Cependant cette cause uniforme détermine dans la rétine, lorsque les yeux sont fermés, des phénomènes lumineux; dans le nerf auditif, des bourdonnements et *des tintements; dans les nerfs tactiles ou sensitifs*, de la douleur, des fourmillements, etc. De même, un coup, une compression vive et forte, déterminent dans l'œil la sensation de la lumière et des couleurs; dans l'oreille, des phénomènes sonores; sur les nerfs cutanés, une douleur plus ou moins forte. L'électricité provoque également des phénomènes lumineux ou sonores, quand on la fait agir sur le nerf optique ou sur le nerf acoustique. L'électricité par frottement détermine une odeur de phosphore dans les nerfs olfactifs. Dans les nerfs de sensibilité générale ou tactile, ses effets ne sont ni des sensations de lumière, ni des sensations de son, ni des sensations d'odeur ou de saveur, mais des sensations propres à ces organes, comme des sensations de choc, de picotement, etc. — 3° *Les sensations propres à chaque nerf sensoriel peuvent être déterminées par plusieurs causes différentes, soit internes, soit externes.* C'est ce qui résulte de tout ce qui précède. Ainsi, par ex., la sensation de la lumière est *déterminée* dans l'œil par les actions mécaniques, comme le choc et la compression, par l'électricité, par le stimulus sanguin, et par les vibrations ou les émanations du principe, quel qu'il soit, qui est le stimulus habituel de la rétine. — 4° *La sensation consiste dans la transmission à la conscience, non pas d'une qualité ou d'un état des corps extérieurs, mais d'un état d'un nerf sensoriel, et cet état dépend de la propriété ou de la fonction du nerf lui-même, laquelle diffère dans chaque nerf sensoriel.* Naguère, pour se rendre raison de l'aptitude spéciale qu'ont les différents nerfs sensoriels à être modifiés par certaines influences, comme le nerf optique par la lumière, le nerf acoustique *par les vibrations, etc., on attribuait à chacun d'eux un mode* particulier d'excitabilité. Mais cette hypothèse n'est pas suffisante pour expliquer les faits. Sans contredit les nerfs sensoriels possèdent une excitabilité spéciale pour certaines influences. En effet, le même stimulus qui agit avec force sur un organe sensoriel, a peu ou même n'a point d'action sur un autre; mais, d'autre part, nous venons de voir que certains stimulus, tels que l'électricité et le fluide sanguin, par ex., sont capables d'agir sur tous les nerfs sensoriels, en faisant naître dans chacun d'eux des sensations différentes. L'excitabilité spécifique des nerfs pour certains stimulus n'explique donc point complétement les faits, et nous sommes *obligés d'attribuer à chacun de ces nerfs, comme le faisait* Aristote, des *énergies* spéciales qui constituent les *propriétés* vitales de ces nerfs, de même que la contractilité est la propriété vitale du tissu musculaire. En conséquence, la sensation du son est l'énergie propre, la propriété particulière, ou le mode de réaction spécial du nerf acoustique; celle de la lumière et des couleurs est l'énergie, le mode de réaction propre du nerf optique, etc. Quant à savoir pourquoi le nerf optique réagit lumière, le nerf acoustique son, le nerf olfactif saveur, etc., c'est là un problème insoluble. Il en est de cette question comme des causes premières de tous les phénomènes de la nature, nous sommes condamnés à les ignorer toujours. — 5° *Chaque nerf sensoriel n'est capable que d'un mode déterminé de sentir ; d'où il résulte qu'un nerf ne peut jamais remplir la fonction d'un autre nerf.* La sensation peut, dans chaque organe sensoriel, être portée jusqu'au degré qui la rend agréable ou désagréable, sans que, pour cela, elle change de nature et prenne les caractères de la sensation d'un autre organe sensoriel. Ainsi, à quelque degré qu'un organe de sens soit affecté, son énergie spécifique reste la même. Les sensations de la lumière, du son, des odeurs, des saveurs, ne sont jamais produites que dans les nerfs optique, acoustique, etc. Bien plus, les expériences répétées des physiologistes ont démontré que les nerfs sensoriels proprement dits ne sont point, comme on le croyait autrefois, doués de ce qu'on appelle la sensibilité générale ou tactile, et qu'ils ne sont point susceptibles de douleur. Une forte lésion du nerf optique, par ex., est sentie seulement comme vive sensation de lumière, et nullement comme sensation douloureuse. En conséquence, jamais un nerf sensoriel quelconque ne peut remplacer un nerf sensoriel différent et remplir ses fonctions. Quant à la faculté de voir avec les doigts ou avec le creux de l'estomac, pendant le sommeil prétendu magnétique, c'est une pure jonglerie de la part des individus qui prétendent la posséder, et une preuve d'ignorance et de crédulité de *la part de ceux* qui rapportent de pareils faits ou qui y ont foi.— 6° *La portion centrale de tout nerf sensoriel, c.-à-d. celle qui pénètre dans la masse encéphalique, est susceptible de déterminer les sensations spéciales que provoque l'excitation de la portion périphérique du même nerf*, c'est-à-d. l'excitation du nerf proprement dit, *ou du conducteur qui met en communication* l'organe sensoriel avec l'encéphale. Cette propriété de la portion centrale des nerfs sensoriels est surtout démontrée pour le nerf optique. Une compression exercée sur l'encéphale donne lieu à une sensation de lumière, et la paralysie complète de la rétine, l'ablation de l'œil lui-même ne détruit pas la possibilité de phénomènes lumineux déterminés par l'action de causes internes. De même, certaines personnes qui ont perdu toute aptitude à percevoir les impressions extérieures sur les membres, y éprouvent parfois des sensations diverses et même de vives douleurs. Il y a tout lieu de croire qu'ici également ce sont les parties centrales des nerfs sensitifs qui donnent naissance à ces sensations.—7° *Le nombre des sens est limité à cinq*. Plusieurs physiologistes considèrent les sensations internes du sens du toucher, sensations par lesquelles nous avons connaissance de certains états de notre corps, et particulièrement des modifications produites, dans l'intérieur même de l'organisme, par le jeu plus ou moins régulier des viscères, comme constituant un mode particulier de sentir. En conséquence, ils admettent, sous le nom de *Cénesthésie*, un sixième sens qui aurait pour organes à la fois, et les nerfs du grand sympathique et les nerfs sensitifs proprement dits. Mais cette distinction est tout à fait vicieuse, car les sensations que nous procure la sensibilité générale sont du même genre que celles qui ont pour organes les nerfs sensitifs distribués à la surface de la peau : *seulement elles sont plus vagues et plus confuses* dans les autres tissus et dans les viscères. Peu importe d'ailleurs que l'excitation d'un nerf provienne du dedans ou du dehors : quel que soit le sens que nous considérions, nous ne percevons aucune différence essentielle entre les sensations qu'il nous transmet, selon qu'elles résultent de causes externes *ou internes*.

III. Nous venons de dire ce que la physiologie nous enseigne de plus positif sur les propriétés et sur les fonctions des nerfs et des organes des sens, considérés en général. Le reste est du domaine de la psychologie.

Avant de nous occuper des relations de nos sens avec le monde extérieur, nous devons d'abord distinguer la *sensation* proprement dite d'avec la *perception*, attendu que cette distinction est fondamentale en philosophie. La sensation, ainsi qu'il résulte de tout ce qui précède, est un phénomène purement passif, une modification résultant d'une cause, soit interne, soit externe, qui est transmise par l'organe sensoriel à l'encéphale. La connaissance que nous prenons de cet état de nos nerfs, au contraire, est évidemment un phénomène actif, qui suppose nécessairement l'existence non plus d'une simple capacité, mais d'une faculté : c'est cette faculté qui a reçu le nom de *Perception*. La sensation ne fait qu'éveiller l'âme, laquelle, en vertu de son activité essentielle, prend, par la *perception*, connaissance, conscience de la sensation. Il arrive souvent que celle-ci n'éveille point l'âme, et par conséquent n'est point perçue par elle : cependant elle peut quelquefois déterminer certains actes organiques qui se produisent à notre insu ; la sensation, dans ce cas, existe, mais elle n'est pas perçue.

Nous avons vu que toutes les sensations, de quelque ordre qu'elles soient, sont transmises à l'encéphale. Mais comment s'opèrent *la comparaison et la synthèse* de ces données si différentes qui nous viennent des nerfs sensoriels? Aristote est le premier qui ait posé ce problème, et il le résout en admettant l'existence d'un sens général qui recueille, compare et coordonne les données des sens particuliers. « Comment jugeons-nous, dit-il, que le blanc n'est pas le doux, que le *noir n'est pas l'amer? C'est assurément* par quelque sens, car ce sont là des choses sensibles ; mais ce n'est pas la vue qui compare les couleurs avec les saveurs, ni l'odorat qui compare les saveurs avec les sons. Il faut donc un sens général qui perçoive ces divers objets. » Ce sens est appelé *sens commun* par le philosophe de Stagire, qui en même temps lui assigne le cœur pour organe spécial ; mais les modernes qui ont admis la théorie péripatéticienne, placent ce sens dans le cerveau, et donnent à son siége le nom de *sensorium commune*, ou simplement celui de *sensorium*. En outre, cet organe étant, dans l'hypothèse, l'organe central de la sensibilité et de l'activité intellectuelle, c'est en lui que l'âme fait sa résidence. Toutefois les partisans du sensorium ne sont pas d'accord sur son siége : Descartes le loge dans la glande pinéale, Willis dans les corps striés, Lapeyronie dans le corps calleux, d'autres dans la moelle allongée. Mais cette hypothèse d'un sensorium organique ne repose sur aucun fondement, car non-seulement l'anatomie la contredit, mais encore il nous est impossible de concevoir l'unification organique d'éléments matériels divers. Supposera-t-on entre les éléments nerveux d'origine différente quelque chose d'analogue à ce qui a lieu dans les combinaisons chimiques? Mais, lorsque le composé nouveau qui résulte d'une combinaison, possède des propriétés différentes de celles de ses éléments, il cesse de présenter les propriétés mêmes de ces derniers. Or, dans la *synthèse de nos sensations, chacune* d'elles reste distincte, et elles deviennent simplement l'objet d'une élaboration particulière. Il n'est pas non plus nécessaire d'admettre dans l'âme une faculté spéciale et indépendante, distincte à la fois des sens particuliers, de la conscience et de la raison, et ayant pour objet particulier *de comparer et de coordonner les données fournies par les sens*. Ainsi que le dit très-bien E. Saisset, « sans doute les sensations qui se produisent par suite des impressions organiques ont un centre, un centre unique et actif, où elles sont non-seulement rassemblées, mais comparées, coordonnées, soumises à une sorte d'élaboration naturelle qui leur imprime le caractère de l'unité. Mais qu'est-il besoin de supposer gratuitement, sous le nom de sens général ou de sens commun, ce centre d'unité, quand on le trouve dans l'unité même de la conscience, c.-à-d. dans l'unité du moi sentant, qui est à la fois le moi percevant, comparant et coordonnant les matériaux de la sensation. »

Jusqu'ici nous avons admis avec la science physiologique, que les sens font connaître à notre moi les qualités et les états de nos nerfs sensoriels. Or, en nous exprimant ainsi, nous avons supposé non point encore l'existence d'objets extérieurs à notre organisme, mais du moins l'existence de notre propre organisme, l'existence d'un corps avec lequel notre moi spirituel, ou notre âme, est en communion intime. Cependant Berkeley et quelques autres philosophes idéalistes ont prétendu que nous ne pouvions *légitimement affirmer l'existence réelle même de notre propre* corps. Selon eux, les données des sens se réduisent à une série de modifications de l'âme, modifications toutes spirituelles. L'âme saisit ces modifications par une aperception immédiate, comme elle saisit sa propre pensée et se saisit elle-même ; mais elle ne *peut saisir véritablement les choses extérieures. Il n'y a de certain* que les idées ; la croyance au monde extérieur est fondée sur une pure hypothèse. Le sens commun est en droit de ne pas s'arrêter à la théorie de Berkeley et de passer outre. Néanmoins il n'est pas inutile de faire observer que ce philosophe et les idéalistes qui ont marché sur ses traces, mutilent l'esprit *humain* et ne tiennent pas compte de tout ce que renferme la sensation. En effet, ils commencent par négliger le principe de causalité qui, né immédiatement de la conscience de l'activité propre du moi, nous oblige à rapporter tout phénomène à une cause. Or, les modifications phénoménales de notre moi, quand elles ne résultent pas de sa propre activité, doivent être nécessairement rapportées à une cause qui réside hors de lui : dès lors, notre esprit est contraint d'admettre l'existence de corps extérieurs causes de ces modifications, par la même nécessité qui nous fait reconnaître notre moi comme cause des modifications qu'il détermine lui-même en lui-même, à savoir, la pensée et la réflexion. Nous disons en outre, que le système idéaliste ne tient pas compte de tout ce que renferme la sensation. Il suffit de s'étudier un peu soi-même et d'analyser les données d'un sens quelconque pour reconnaître que toute sensation implique l'idée d'un conflit entre le moi et le non-moi. Bien plus, sans ce conflit, nous ne saurions avoir la conscience de notre propre unité, de notre activité essentielle. Enfin, il n'est pas une de nos sensations qui, outre la modification essentielle résultant *de son énergie propre, ne s'accompagne* de la notion de l'étendue dans l'espace, ou de notre propre corporalité, car nous rapportons spontanément et invinciblement la sensation perçue à l'un de nos organes sensoriels.

« Pour connaître, dit Müller, l'action première et spontanée des *sens, il faudrait que nous pussions avoir un souvenir parfait de* nos premières impressions sensorielles, indépendamment de toute idée acquise par leur moyen. Or, cela est impossible ; car, même chez l'enfant, les premières impressions produites sur ses sens éveillent dans son esprit des idées correspondantes. Nous ne pouvons qu'analyser l'acte de la sensation et l'idée qui l'accompagne, pour voir ce qui y est réellement contenu. En analysant l'opération de l'esprit qui a lieu pendant l'exercice d'un sens, nous trouvons deux oppositions : le *sujet* possédant la faculté de percevoir et la conscience de soi-même, pour lequel les états de son corps, déterminés par des causes internes ou externes, constituent déjà des objets opposés au moi, et le *monde extérieur*, qui entre en conflit avec le propre corps du sujet sentant. Pour la conscience, pour le moi, toute sensation, toute modification due à une cause externe ou interne, est déjà une chose extérieure. Ainsi, le moi s'oppose d'abord comme sujet à son propre organisme, car ce dernier peut être mutilé, sans que le moi éprouve aucune diminution : après la perte de tous les membres de son corps, le moi se sent aussi entier, aussi parfait qu'auparavant. Mais jusqu'ici nous n'avons pas encore distingué entre l'extériorité relativement au moi, qui est constituée par l'organisme corporel auquel il est uni, et cette autre extériorité, celle-ci relative à notre propre corps, qui est constituée par le monde extérieur. C'est dans le sens du toucher, lequel d'ailleurs est le premier de nos sens qui entre en *conflit* avec le *monde* extérieur, qu'on *parvient le plus aisément* à reconnaître comment s'établit cette distinction. Si nous imaginons un être humain, tel qu'est l'enfant encore enfermé dans l'utérus maternel, n'ayant jamais éprouvé de sensations visuelles, mais uniquement des impressions tactiles résultant de l'action *d'un corps extérieur sur son propre corps*, il est *aisé de comprendre* comment il arrivera à la notion des deux extérieurs dont nous parlons. En premier lieu, l'enfant est maître des mouvements de ses membres, et les membres qu'il meut volontairement, il les sent comme des instruments soumis à son moi : au contraire, il n'est pas maître de la résistance que lui oppose la paroi utérine, et cette résistance lui donne l'idée d'un extérieur absolu. En second lieu, ses sensations diffèrent suivant que deux parties de son propre corps se touchent l'une l'autre, produisant ainsi une double sensation dans les parties mises en contact, ou suivant qu'une partie de son corps perçoit seulement la résistance du corps maternel. Dans le premier cas, dans celui, par ex., où un bras touche l'autre, la résistance est déterminée par le corps même de l'enfant, et le membre qui l'oppose éprouve la même sensation que celui qui presse : ici les deux membres sentent et sont en même temps objets extérieurs de sensation. Dans le second cas, l'objet résistant, qui est le corps de la mère, éveille dans l'esprit de l'enfant l'idée d'une chose extérieure qui est étrangère à son propre corps et soustraite à l'action de son moi. L'enfant concevra donc à la fois l'idée d'une résistance que son propre corps peut offrir à d'autres parties de son corps, et l'idée d'une résistance qu'un extérieur absolu peut offrir à son propre corps. Dès lors l'idée d'un monde extérieur, comme cause de sensations, existe en lui, et dorénavant, quoiqu'il ne sente jamais immédiatement que *les états de ses propres nerfs sensoriels*, l'idée d'*une cause extérieure* sera inséparable de toute sensation tactile qu'il éprouvera. Ainsi, l'idée d'un corps sentant, opposé au monde extérieur, et occupant lui-même l'espace, et celle de l'étendue des choses extérieures dans ce même espace, existent déjà et ont même acquis un certain degré de lucidité avant la naissance, et avant que le sens de la vue entre en action. En conséquence, les sensations données par le sens de la vue deviennent promptement intelligibles, l'enfant appliquant aussitôt à leur interprétation les notions qu'il a acquises par le sens du toucher. »—L'éducation des autres sens se fait de la même manière, sauf les différences qui résultent de la nature des données qu'ils nous fournissent.

La physiologie et la psychologie s'accordent à reconnaître que les sensations sont simplement des états particuliers des nerfs perçus par notre moi. En ce sens, toutes sont purement subjectives, bien qu'on puisse les dire objectives, en tant qu'elles supposent, en dehors du sujet sentant, des causes réelles et indépendantes de ses organes. Quand nous posons la main sur une table, nous avons la conscience, en y réfléchissant un peu, que nous ne sentons pas la table, mais uniquement cette partie de notre main qui touche la table ; mais si nous n'y réfléchissons pas, nous confondons la sensation de la partie de la main qui a reçu l'impression avec l'idée de la cause résistante, et nous affirmons hardiment que nous sentons la table elle-même, ce qui n'est pas vrai ; et il *en est de même pour tous les autres sens. C'est par l'expérience et* par l'induction que nous arrivons à distinguer les choses extérieures entre elles, et à reconnaître la suite, l'ordre, la durée, le développement, en un mot les lois des phénomènes de la réalité, lois qui constituent l'objet propre de la science. En effet, si nos *affections sensorielles ont lieu suivant un ordre déterminé*, c'est qu'il y a à la fois un ordre déterminé dans les phénomènes extérieurs causes des affections de nos propres nerfs, et une correspondance exacte entre les causes et leurs effets.

Après avoir montré comment les sens sont la voie par laquelle le principe intellectuel qui est en nous, qui constitue notre moi, se met en rapport avec les choses du dehors et nous révèle leur existence ainsi que les changements qui se produisent en elles, il nous reste à dire un mot des accusations qu'ont portées contre eux les philosophes sceptiques d'une part, et certains philosophes idéalistes de l'autre. Est-il vrai que nos sens nous induisent en erreur, qu'ils nous fournissent des données contradictoires, et que nous devions en conséquence répudier leur témoignage? Lorsqu'un bâton qui est plongé dans l'eau nous paraît brisé, lorsqu'une tour carrée que nous voyons de loin nous paraît ronde, lorsque le soleil qui est descendu au-dessous de l'horizon nous semble encore être élevé au-dessus, sont-ce bien là des erreurs, et nos sens en sont-ils la cause véritable? Nous ne le croyons pas. Nous ne sommes point trompés par nos sens, lorsque nous ne leur demandons pas autre chose que ce qu'ils sont chargés de nous donner, c.-à-d. lorsque nous nous contentons de les interroger sur leur état, sur les modifications qu'ils éprouvent. Mais l'erreur naît ou peut naître quand notre esprit interprète la sensation donnée. Prenons pour exemple un vase d'eau tiède où deux personnes plongent *la main en même temps*. Mais l'une d'elles a la fièvre, et trouve l'eau froide ; l'autre, au contraire, qui vient du dehors par une température glaciale, la trouve chaude. Sur cela, le scepticisme crie à la contradiction, en disant que la même eau ne peut pas être à la fois chaude et froide. « J'en conviens, répond Saisset ; *mais il y a ici un sophisme qu'il est facile de percer à jour.* Ce qui serait contradictoire et inexplicable, c'est que deux personnes différemment disposées à l'égard d'un même objet en reçussent des impressions semblables ; car s'il est vrai que la même cause doit produire les mêmes effets dans les mêmes circonstances, *il n'est pas moins vrai que, dans des circonstances différentes, la* même cause agissant sur des termes différents doit produire des effets contraires. » Si un sens est toujours ce qu'il doit être et s'accorde parfaitement avec lui-même, sera-t-il vrai, comme on l'a prétendu, que deux de nos sens puissent se contredire? Pas davantage. Ici encore les contradictions ne sont qu'apparentes. Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser exactement les données des sens, et de distinguer ce qu'ils nous fournissent directement et par leur énergie propre, d'avec ce que la raison, comparant les données de chacun, ajoute de son chef à leurs premières observations. Ainsi, par ex., l'objet particulier de la vue, c'est la couleur. Or, si l'on interroge ses yeux sur la surface colorée d'un objet, on les trouve infaillibles. Mais si, à l'aide de la vue seule, on veut prononcer sur la grosseur d'un objet, sur sa consistance, sur sa situation relative, etc., on pourra très-bien tomber dans l'erreur. Rien de plus simple en effet ; car au lieu de constater une sensation, on a fait une conjecture, fondée sur des analogies, sur des associations d'idées, sur une induction plus ou moins exacte. Mais, dans ce cas, l'illusion qui résulte de l'interprétation excessive donnée à la *perception* acquise au moyen d'un sens, se rectifie aisément à l'aide d'un autre sens. Lorsque, par ex., j'ai devant les yeux un tableau qui me représente divers groupes d'objets situés sur des plans différents, de manière qu'un espace plus ou moins profond semble se développer devant moi, cette apparence résulte de ce *que je ne consulte que le sens de la vue. Dès que je consulte le* toucher, il m'apprend que j'ai devant moi une simple surface plane, absolument dénuée de profondeur. L'illusion de mon esprit dans le premier moment est née de ce que je raisonnais mal. L'expérience m'ayant appris que la teinte des objets vus dans l'espace augmente ou diminue d'éclat *selon la distance*, mon esprit a appliqué cette notion aux objets représentés par le tableau, et il est tombé dans une illusion facile d'ailleurs à rectifier ; la faute n'est point imputable au sens de la vue, elle l'est uniquement au raisonnement qu'a fait mon esprit. Le toucher, que j'aurais dû consulter tout d'abord, puisqu'il s'agissait de dimensions géométriques, ne contredit point ma sensation visuelle, comme on le prétend : il rectifie seulement mon induction et redresse mon esprit.

IV. Tous les philosophes sont unanimes à reconnaître le rôle immense que jouent les sens dans l'acquisition de nos connaissances. En effet, la philosophie qui accorde le moins à la sensation, la philosophie spiritualiste, admet que nos sensations nous fournissent les données premières et, pour ainsi dire, la matière avec laquelle l'intelligence construit les idées qui se rapportent aux choses extérieures ; mais, d'autre part, elle démontre que toute idée même sensible implique, outre l'élément à posteriori donné par la sensation, un élément **à priori** parfaitement distinct et que la sensation ne peut ni fournir ni expliquer. Pour les idées relatives à l'âme, à ses états, à ses facultés, en un mot, à tous les phénomènes de la vie intellectuelle et morale, elles sont saisies immédiatement par le sens intime ou la conscience, c.-à-d. par l'âme s'observant elle-même : les sensations et les sens proprement dits n'y sont pour rien. Enfin, quant aux conceptions rationnelles, la philosophie spiritualiste établit qu'elles ne sauraient procéder, ni de la sensation, ni du sens intime lui-même, attendu qu'elles dépassent les données fournies par l'expérience, soit externe, soit interne : c'est seulement à l'occasion de l'expérience que ces conceptions apparaissent dans notre esprit. Toutes les écoles empiriques, au contraire, professent que toutes nos idées sans exception procèdent, soit de l'observation externe ou des sens, soit de l'observation interne ou du sens interne. Enfin, le sensualisme suppose que toutes nos idées, toutes nos conceptions ne sont autre chose que des sensations transformées. Mais nous avons parlé ailleurs de ces diverses doctrines ; en conséquence il nous suffit de les mentionner ici. — V. les articles Sensibilité, Idée, Raison, Philosophie, etc.

SENSATION. s. f. Impression que l'âme reçoit des objets par les sens. *S. agréable. S. douloureuse. S. de froid, de chaud. Eprouver une s., des sensations. La s. que cet objet produit. S. subjective, objective. S. interne, externe. Sensations représentatives*, Celles qui sont déterminées par les objets extérieurs. ‖ Figur., *Faire s.*, Produire une impression marquée dans le public, dans une assemblée, etc. *Cet événement, ce livre a fait s., une grande s.* — V. Sens.

SENSÉ, ÉE. adj. Qui a du bon sens, qui a du jugement, de la raison. *Un homme s., une femme sensée.* ‖ Conforme à la raison, au bon sens. *Un discours s. Une réponse sensée. Cela est fort s. Ce projet n'est pas s., est peu s.* = Sensément. adv. D'une manière sensée, judicieuse. *Il parle s. Tout ce qu'il fait, il le fait s.*

SENSIBILITÉ. s. f. Capacité de sentir, d'être sensible aux impressions des objets. *Il est d'une grande s. à toutes les impressions de l'air. Avoir une grande s. pour le froid et pour le chaud. La s. de l'œil, de l'oreille. Cet organe est d'une extrême s.* ‖ Disposition intérieure qui fait qu'on est vivement affecté par le bien et par le mal, par le beau et par le laid, etc. *Être d'une grande s. pour les misères d'autrui. Sa s. sur le point d'honneur est extrême.* — Absol., se dit Des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse. *Il a beaucoup de s. Une profonde s. Il est d'une extrême s. Il est privé de s. Une fausse s.* ‖ Figur., *La s. d'une balance, d'un thermomètre, etc.*, La facilité plus ou moins grande avec laquelle ces instruments marquent les plus légères différences, les moindres variations.

Enc.—Le mot *Sensibilité* signifie simplement la faculté ou la capacité de sentir, et, comme le verbe dont il dérive, il s'applique également à certains phénomènes physiologiques et intellectuels. Il y a donc nécessité d'étudier la s. comme faculté de notre âme, et comme propriété des organismes vivants.

I. Au sens physiologique, la s. est une propriété vitale qui n'appartient qu'aux corps organisés, et, dans cette grande division des êtres, qu'aux organismes animaux. La s. en effet ne réside que dans les êtres qui possèdent un système nerveux, et dans ce système seulement. Sa fonction générale est de mettre l'animal en rapport avec le monde extérieur. En outre, chez l'homme et chez la plupart des animaux, les différentes parties du système nerveux possèdent des énergies spéciales ; en d'autres termes, leur mode de s. est différent. Ainsi, la s. du nerf optique, celle du nerf acoustique, celle des nerfs tactiles, etc., diffèrent entre elles, soit quant à la nature des impressions qu'elles transmettent à la conscience, soit quant à la nature des excitations ou des stimulus qui agissent sur elles (v. Sens). Quoique tout animal soit doué de s., car c'est là ce qui le distingue essentiellement du végétal, les cinq modes de s. spéciale que l'on reconnaît chez l'homme et chez les animaux supérieurs, ne se retrouvent pas dans toute la série zoologique. Chez les animaux qui occupent les degrés inférieurs de l'échelle, il manque souvent un ou plusieurs sens : chez les uns, c'est la vue ; chez d'autres, c'est l'ouïe, l'odorat ou le goût. Chez un grand nombre, tous ces sens font défaut à la fois. Dans ces derniers, il n'existe plus qu'un seul mode de s., la s. tactile, lequel s'exerce par les éléments nerveux répandus à la périphérie du corps. Au reste, ce mode de s. ne manque chez aucun des êtres qui appartiennent à l'animalité ; de là sans doute le nom de *S. générale*, sous lequel les physiologistes le désignent communément. Par opposition à la s. qui s'exerce par le moyen des nerfs sensoriels et qu'il appelait *S. animale*, Bichat nommait *S. organique*, la propriété que possèdent les tissus vivants de manifester certaines énergies spéciales sous l'influence des causes qui agissent sur eux. D'après lui, la s. organique se distingue essentiellement de la s. animale en ce que nous n'en avons pas conscience. La propriété appelée s. organique par le célèbre anatomiste est une propriété véritable des tissus vivants, mais le nom sous lequel il la désigne est tout à fait impropre : en conséquence, on la nomme aujourd'hui *irritabilité*, ou mieux *excitabilité*.— L'exaltation de la s. d'un organe particulier, ou du système nerveux en général, est appelée *Hyperesthésie*, et l'on nomme *Anesthésie* la privation ou la diminution de cette propriété. Lorsque l'anesthésie est générale, elle ne peut être, il est à peine besoin de le dire, que momentanée ; mais, quand elle est partielle, elle peut être absolue et définitive.

II. L'âme est essentiellement active, et les pouvoirs par lesquels elle révèle et manifeste son activité constituent le principal objet de la psychologie. Néanmoins elle est également douée de la faculté de sentir, et cela était nécessaire pour déterminer son activité à entrer en jeu. De même, le corps qui est l'image de l'âme en tant qu'il est son instrument, se compose d'organes de réception et d'organes propres à l'action. Les phénomènes de s. dont l'âme est le siége sont extrêmement variés ; cependant tous peuvent, suivant nous, se distribuer en trois classes. — La première classe comprend uniquement les émotions que nous éprouvons à la suite des sensations proprement dites, ou mieux qui accompagnent la perception des sensations. Ces émotions sont sous la dépendance immédiate des organes des sens, et peuvent être agréables ou pénibles. Le plus souvent, les sensations ne déterminent aucune émotion consécutive de l'âme : dans ce cas, les sensations sont dites indifférentes. Les phénomènes de s. qui forment la seconde classe sont communément désignés sous les noms d'*Affections* et de *Sentiments du cœur*. Ceux-là présentent pour caractère particulier de se lier toujours à l'idée d'un objet, personne ou chose, et de déterminer une tendance plus ou moins énergique de l'âme vers cet objet, lorsqu'il nous plaît, tandis qu'au contraire elle tend à s'en éloigner, lorsqu'il nous déplaît. Les phénomènes de cet ordre engendrent donc consécutivement un mouvement actif de l'âme, qu'on nomme, suivant sa direction, *penchant*, *inclination*, *aversion*, *répulsion*, etc. Enfin, les phénomènes de s. compris dans la troisième classe se rapportent à des idées pures, c'est-à-d. naissant à la suite de notions intellectuelles ou de conceptions de la raison. Ces émotions de l'âme sont appelées *Sentiments*, et sont en outre qualifiées par le nom de l'idée qui leur donne naissance : tels sont le sentiment du juste et de l'injuste ou le sentiment moral, le sentiment du devoir et celui de l'honneur, le sentiment des convenances, le sentiment du beau et du sublime, le sentiment du vrai, le sentiment de l'infini, le sentiment religieux, etc. Il importe ici de remarquer que, dans le langage ordinaire, ces expressions s'emploient fréquemment pour désigner purement et simplement l'idée du juste, l'idée du devoir, l'idée du beau, l'idée de l'infini, etc.; mais, philosophiquement parlant, elles ne conviennent qu'aux cas où l'idée s'accompagne d'une émotion de l'âme, émotion qui a toujours le caractère de la joie ou de la tristesse, c.-à-d. du plaisir ou de la douleur de l'âme.—Comme on le voit, la s. est une faculté qui appartient à tous les degrés de la vie intellectuelle et morale, et qui embrasse à peu près la même sphère que l'intelligence et la raison, car à nos idées les plus essentielles correspondent des émotions et des sentiments qui inclinent notre âme, qui l'attachent à l'idée et la poussent à l'action. La s., quand on en a retranché les passions qui sont l'œuvre même de l'homme, est donc, ainsi que le fait très-bien observer Ad. Franck, une force innée, supérieure et comme divine, qui nous incline vers notre fin sans nous contraindre, et nous pénètre sans nous absorber. « La s. prise tout entière, mais plus particulièrement le sentiment, est dans l'ordre naturel ce que, dans le domaine de la théologie, on appelle la grâce, c.-à-d. une action divine venant au secours de la faiblesse humaine et sollicitant notre liberté à la suivre, sans lui ôter le mérite de son choix ni la faute de sa résistance. Qu'on se figure ce que serait l'homme condamné à voir toutes choses avec indifférence, c.-à-d. sans aversion et sans amour, et n'ayant pour le pousser à agir que les idées abstraites de sa raison. Par là s'expliquent l'ordre qui règne naturellement dans cette partie de notre être, l'accord de nos inspirations avec nos facultés et le but que la raison leur impose, le lien qui unit la douleur et le plaisir, la souffrance et le bonheur, avec la violation et l'accomplissement des lois de notre existence. Toutefois il faut la volonté pour développer cette précieuse influence et la discipline ; il faut la raison pour la comprendre ; par conséquent, elle laisse subsister intacte notre personnalité, et n'intervient que pour l'avertir, la solliciter et prêter secours à sa faiblesse. Mais si la volonté, au lieu de développer la s. parallèlement à la raison, la retient, en l'exaltant, emprisonnée dans les limites de la sensation ou de l'intérêt personnel, alors son œuvre s'est substituée à celle de Dieu, la s. a disparu devant les passions. »

III. La s. est en général considérée comme une pure capacité ayant pour caractères essentiels : 1° d'être involontaire, fatale et irrésistible ; 2° d'être variable, c.-à-d. de différer non-seulement d'un individu à un autre, mais encore dans le même individu, suivant les circonstances. Ceci n'est point exact, ou du moins ne l'est que sous certaines réserves. En effet, si nous considérons d'abord la s. au point de vue physiologique, c.-à-d. en tant qu'elle est mise en jeu par les causes qui agissent sur les organes sensoriels, il suffit, pour reconnaître combien la volonté a d'empire sur elle, de rappeler le rôle que joue l'attention. Ainsi, c'est une observation vulgaire que nos sens ne sont pas affectés de la même manière quand notre esprit est libre, et quand il est dominé par une vive préoccupation. Si l'attention est détournée des nerfs sensoriels, les sensations demeurent complétement indifférentes au moi, qui ne s'en aperçoit pas, c.-à-d. n'en a pas conscience, ou du moins en a une si faible, que l'âme ne s'y arrête pas. Bien plus, voici un homme en proie aux vives souffrances d'un accès de goutte : qu'on lui annonce la mort d'un fils chéri, à l'instant la douleur physique disparaît devant la douleur morale, le corps devant l'esprit. Comment rendre compte de ce fait? « C'est que, dit très-bien Franck, l'attention, sans laquelle il n'y a pas de conscience, ni par conséquent de véritable sensation, a passé d'un objet à un autre. Or, l'attention nous appartient, elle émane de notre volonté, elle est notre acte de présence dans les impressions que nous recevons du dehors. » L'attention a encore pour effet de rendre les sensations plus précises et plus nettes. Nous nous contenterons de citer comme exemple la faculté que possède l'oreille de pouvoir, parmi les nombreux sons simultanés que fait entendre un orchestre, suivre à volonté ceux de tel ou tel instrument, qui, bien que plus faibles que les autres, diminuent alors l'impression de ces derniers sur notre organe. Ainsi donc, il n'est pas vrai de dire que la s., en tant qu'elle se rapporte aux organes des sens, est fatale, irrésistible et soustraite à l'empire de la volonté. Quant à la variabilité de la s. d'un individu à un autre ou dans un même individu, selon les circonstances, elle est évidente. Mais quelle conclusion tirerons-nous de là? Prétendrons-nous avec les sceptiques que, la s. étant individuelle et relative, les données qu'elle nous fournit sont purement relatives, et qu'en conséquence toutes les connaissances que nous en pouvons dériver ne sauraient avoir un caractère de certitude absolue. C'est là un sophisme grossier. La s. physiologique n'est individuelle et relative qu'au point de vue du degré, de l'intensité, de l'énergie ; mais elle est invariable quant à la nature de son contenu. Peu importe, par ex., que tel individu ait la vue longue et l'autre courte : la s. visuelle fournira aux deux observateurs les mêmes données ; il suffira que le second se rapproche un peu plus que le premier de l'objet observé. — Maintenant, si nous étudions la s. dans les phénomènes que nous avons nommés *affections* et *sentiments*, nous trouverons que tout ce que nous venons de dire de la s. sensorielle s'y applique également, et même qu'elle est bien plus soumise à l'empire et au contrôle de la volonté, « car, comme le dit l'éminent philosophe que nous venons de citer, plus nos sentiments s'éloignent de la vie physique, c.-à-d. plus ils sont élevés et délicats, plus la volonté est forcée d'intervenir pour les défendre contre les passions vulgaires. Les affections pures et généreuses, le sentiment moral, le sentiment religieux, n'arrivent pas d'eux-mêmes à leur complet développement et n'agissent pas sur toutes les âmes avec une égale force ; il faut les éveiller, les exercer et, si l'on peut parler ainsi, les nourrir sans cesse. En un mot, notre s. a besoin d'être cultivée comme notre intelligence, et, cette culture est assurément la partie la plus difficile et la plus importante de l'éducation. Elle se fonde tout entière sur des actes et sur des exemples. Conduisez-vous avec vos semblables comme si vous les aimiez, et vous les aimerez ; pratiquez assidûment le bien, et il s'emparera non-seulement de vos habitudes, mais de votre cœur. Il n'en est pas autrement du vrai et du beau : c'est en poursuivant le premier dans des exemples irréprochables, qu'on finit par les goûter, par les aimer l'un et l'autre. Ainsi, la volonté intervient sous une forme ou sous une autre, celle de l'action ou de l'abstention, dans toutes nos manières de sentir. C'est par elle que la s. nous appartient, qu'elle s'accorde avec notre intelligence et notre libre arbitre, qu'elle mérite d'être comptée comme une faculté de l'âme : car un être libre a des facultés dont il dispose, et il ne peut pas être, comme une chose inerte, entièrement dominé par une force étrangère. Otez de la s. la volonté, vous en ôtez la persistance, l'unité, la personnalité : la faculté s'évanouit pour ne laisser à sa place que des impressions confuses et fugitives. »

SENSIBLE. adj. 2 g. (lat. *sensibilis*). Qui est doué de sensibilité. Employé absol., il se dit souvent De ce qui jouit d'une sensibilité plus grande, plus exquise. *Les êtres sensibles et les êtres insensibles. Le tissu fibreux n'est pas s. Il est s. à la douleur. Elle est s. aux moindres impressions de l'air. L'œil est une partie fort s. Ce cheval a la bouche s.* — Au sens moral, *Il est s. à l'amitié, à l'amour, à la gloire, à la honte. Elle est peu s. aux maux d'autrui. J'ai été fort s. à cette attention.* Absol., *Un homme, un cœur, une âme s. Il est trop s.* — Figurém. et famil., *C'est son endroit s., sa partie s.*, se dit Des choses dont quelqu'un est le plus touché. ‖ Qui est apte à agir, qui fait impression sur les sens. *Un objet s. C'est la lumière qui rend les objets sensibles à la vue. Le froid a été très-s. cette année.* — Au sens moral, *Il m'a fait un s. plaisir. Sa mort m'a été fort s. C'est un déplaisir bien s. J'ai eu une satisfaction très-s. Il m'est très-s. d'être soupçonné. C'est pour moi un chagrin bien s. que de me voir privé de lui.* ‖ Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément. *Le flux de la mer n'est s. que près des côtes. Ce mouvement est s. Il a fait des progrès sensibles. L'effet de ce remède est peu s. Rendre des préceptes sensibles par des exemples.* ‖ Figur., *Cette balance, ce thermomètre, etc., est s.*, Cette balance, etc., marque les plus légères différences, les moindres variations. ‖ T. Mus. *Note s.*, et substant., *La sensible*, V. Ton.

***SENSIBLE.** s. m. T. Philos. Se dit Des phénomènes extérieurs que nous connaissons par le moyen des sens. *Aristote distingue deux sortes de sensibles, les sensibles propres et les sensibles communs. Les sensibles communs sont l'étendue et la figure ; les sensibles propres sont, les senteurs pour l'odorat, les saveurs pour le goût, les sons pour l'ouïe, les couleurs pour la vue, enfin, pour le toucher, la solidité et la température.*

SENSIBLEMENT. adv. D'une manière qui tombe sous le sens. *Cela se connaît, se voit s. On voit croître s. la rivière.* ‖ D'une manière qui affecte le cœur. *Il a été s. touché de cette perte. Je vous suis s. obligé.* = Sensiblerie. s. f. Sensibilité fausse, outrée, affectation de sensibilité. *Cette femme est ridicule par sa s. Ce drame est plein de s. Ce roman n'est que jargon et s.* Fam.

SENSITIF, IVE. adj. Qui a rapport à la sensibilité. *La faculté, la vertu sensitive. Les nerfs sensitifs et les nerfs moteurs.* ‖ Qui possède la faculté de sentir. *Qui dit animal, dit s. L'âme sensitive.* = Sensitive. s. f. T. Bot. V. Légumineuses et Irritabilité.

***SENSORIAL, ALE**, ou ***SENSORIEL, ELLE.** adj. Qui a rapport aux sens, aux organes des sens. *Les fonctions sensoriales* ou *sensorielles. Impression sensoriale* ou *sensorielle.* = Sensorium. s. m. [On pron. *Sainçoriome.*] T. Philos. Voy. Sens.

***SENSUALISME.** s. m. (lat. *sensus*, sens). T. Philos.

Enc. — Dans l'histoire de la philosophie moderne, on désigne sous ce nom le système de ceux qui font dériver toutes nos idées de l'expérience des sens, et plus particulièrement la doctrine de Condillac et de son école, qui considère toutes nos idées comme étant de simples transformations de la sensation. Nous avons réfuté ailleurs ces théories au point de vue de la saine psychologie : nous nous bornerons à ajouter ici quelques mots pour signaler les conséquences déplorables qui découlent nécessairement de cette fausse psychologie. En réduisant l'esprit humain à n'être qu'un pur récepteur de sensations, elle supprime logiquement son activité; en limitant la connaissance à la sphère des objets sensibles, et en repoussant les idées qui nous viennent d'une source supérieure aux sens, telles que les idées de cause, de substance, d'infini, etc., elle supprime toute réalité en dehors du fini et du contingent, et nie par cela même Dieu et l'âme. Elle aboutit donc, d'une part, au matérialisme et à l'athéisme, et, d'autre part, elle anéantit en même temps les fondements de la morale. En effet, la vie des sens étant tout, il n'y a plus pour l'homme d'autre règle de conduite que de chercher le plaisir et de fuir la douleur. Par conséquent, l'intérêt devient le but unique de nos actions, et l'utile en devient la règle. Enfin, de la morale de l'intérêt découle une politique non moins matérialiste. Les mots de juste et d'injuste deviennent vides de sens ; il n'y a d'autre droit que la force, laquelle suffit à légitimer tout pouvoir. Ainsi négation de Dieu, négation de la loi morale, et négation de la liberté humaine, telles sont les conséquences que contient logiquement tout système qui ne reconnaît que la sensation comme source de nos idées. — V. Idée, Sens, Philosophie, etc.

SENSUALITÉ. s. f. (lat. *sensualitas*). Attachement aux plaisirs des sens. *Vivre avec s. Être plongé dans la s.* — *Boire, manger avec s.*, Avec volupté. ‖ Au pl., Plaisirs sensuels. *Il se livre aux sensualités les plus recherchées.* = Sensuel, elle. adj. Qui a rapport aux sens. *Les appétits sensuels.* ‖ Qui est attaché aux plaisirs des sens. *C'est un homme s., une femme sensuelle.* — Subst., *Les sensuels*, Les voluptueux. ‖ Qui flatte les sens. *Les plaisirs sensuels. Mener une vie sensuelle.* = Sensuellement. adv. D'une manière sensuelle. *C'est un homme qui vit fort sensuellement.*

SENTENCE. s. f. (lat. *sententia*). Parole, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité. *Un discours plein de sentences. Le style de Sénèque est rempli de sentences. Une des plus belles sentences des anciens.* — Prov., *Ne parler que par sentences*, Affecter de parler gravement, et de dire à tout propos des moralités générales. — Syn. V. Aphorisme. ‖ Se dit encore D'une décision judiciaire. *S. contradictoire, provisoire, interlocutoire. S. arbitrale, juridique. S. criminelle. S. par défaut. La s. prononcée par l'évêque. Les sentences de la rote. Obtenir, prononcer, confirmer, annuler une s. Être condamné par s. Appeler d'une s. Mettre une s. à exécution. S. de condamnation. Une s. de mort. On lui lut sa s. Il écouta sa s. avec calme.* — Syn. V. Jugement. — Fig., *Appeler de la s. de quelqu'un*, Ne pas vouloir s'en tenir à sa décision, à son jugement. *J'appelle de votre s.*, ou simplem., *J'en appelle.* ‖ Se dit aussi Du jugement de Dieu contre les pécheurs. *Les pécheurs recevront leur s. au jour du jugement.* = Sentencier. v. a. T. Jurispr. anc. Condamner quelqu'un par une sentence; ne se disait qu'en matière criminelle, et n'était usité qu'au participe et aux temps qui en sont formés. *Il a été sentencié.* ‖ Sentencié, ée. part. *Un homme sentencié.* = Sentencieusement. adv. *Parler s.*, Parler par sentences ou d'un ton sentencieux. = Sentencieux, euse. adj. Qui contient des sentences, des maximes. *Discours, langage s. Phrase sentencieuse.* ‖ Qui s'explique ordinair. par sentences, par maximes. *Un homme, un écrivain s.* ‖ *Un ton s.*, Un ton qui annonce une affectation de gravité.

SENTÈNE. s. f. T. Comm. Voy. Centaine.

SENTEUR. s. f. (R. *sentir*). Odeur, ce qui affecte l'odorat. *La rose a une s. agréable.* ‖ Se dit plus ordinairement Des parfums, de certaines compositions qui exhalent une odeur agréable. *Des eaux, de la poudre de s. Des sachets de s. Aimer les senteurs. Porter des senteurs.* ‖ *T. Bot. *Pois de s.*, Voy. Légumineuses.

Syn. — *Odeur.* — L'*odeur* est l'émanation des corps, sensible à l'odorat, et la *senteur* est cette même émanation sentie par l'odorat. L'*odeur* peut n'être pas sentie ; il faut que la *senteur* le soit. L'*odeur* peut être assez légère et faible pour qu'elle soit insensible; la *senteur* est toujours plus ou moins forte pour qu'elle affecte l'organe : aussi n'appelle-t-on *senteur* qu'une *odeur* forte. L'*odeur* est commune à une infinité de corps ; la *senteur* est propre à certains corps odorants, tels que les aromates, certaines fleurs et certains fruits. *Odeur* est donc le terme générique, et c'est celui qu'on emploie pour exprimer l'espèce particulière d'émanation odorante des différents corps, au lieu que *senteur* ne se dit guère que d'une manière vague et indéterminée pour une forte odeur. Au pluriel, les *odeurs* et les *senteurs* sont également des parfums agréables destinés à embaumer, à parfumer. Enfin, *odeur* se dit au figuré, *Mourir en odeur de sainteté ; L'odeur de ses vertus*, etc.; tandis que *senteur* est seulement usité au sens propre.

SENTIER. s. m. (lat. *semita*). Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc. *Il y a un s. qui abrége le chemin.* ‖ Fig., *Suivre les sentiers de la vertu, de la gloire, etc. Il fuit les sentiers battus.*

SENTIMENT. s. m. (lat. *sensus*). Ce que l'on sent; perception que nous avons de certaines choses par le moyen des sens. *S. vif, douloureux, agréable. Le s. de la faim, de la soif. Le s. de la douleur, de la fatigue. J'éprouve un s. de pesanteur dans le bras gauche.* ‖ La faculté que nous avons de recevoir des impressions par la voie des sens. *Avoir le s. exquis, vif, prompt, délicat. Il a perdu le s. Il semble qu'il soit mort, il n'a plus de mouvement ni de s.* — Se dit souvent De la sensibilité propre d'une partie du corps. *Il y a encore quelque s. dans cette partie. Il n'a plus de s. dans son bras.* ‖ Se dit aussi Des affections de l'âme, des penchants bons ou mauvais. *S. noble, élevé, généreux, bas, vil. S. d'honneur, de probité, d'amour, de haine, de colère, de vengeance. S. de joie, de plaisir, de douleur. S. de respect, de reconnaissance, de repentir. Être dans de bons, dans de mauvais sentiments. Il a des sentiments honnêtes, des sentiments vertueux. Il n'a aucun s. d'humanité, de religion, de piété.* — *Sentiments naturels*, Certains penchants qui sont inhérents à la nature humaine. On dit aussi, *Les sentiments de la nature.* — Absol., *Avoir des sentiments*, Avoir des sentiments d'honneur, de générosité, de probité, etc. Par plaisant., *Faire du s.*, Feindre, affecter la passion. *Pousser de beaux sentiments*, Affecter des sentiments passionnés, exaltés. ‖ Sign. quelquef. La sensibilité morale, la disposition à être facilement ému, touché, attendri. *Être capable de s. Cet homme se pique de s. Feindre, jouer le s. Ce n'est pas la raison, c'est le s. qui domine dans cet ouvrage.* — *Trait de s., vers de s.*, Trait, vers qui exprime un mouvement du cœur. ‖ Sign. encore La faculté que nous avons de connaître, de saisir, d'apprécier certaines choses comme par une sorte d'intuition ou d'instinct, d'où résultent certaines idées ou certains états moraux propres à nous déterminer dans nos jugements, ainsi que dans notre conduite et dans nos actions. *Les hommes agissent plus par s. que par réflexion. Il y a des choses que nous ne connaissons que par s. C'est la raison qui éclaire l'homme, c'est le s. qui le conduit. Une vérité de s. Le s. moral. Le s. religieux. Avoir le s. du juste, de l'injuste. Il n'a pas le s. du bon, du beau. Il a le s. des arts, de la musique, de l'harmonie. Ce peintre a le s. du dessin, de la couleur. Avoir le s. des convenances. Il a le s. de sa force, de sa faiblesse. Le s. de son crime troubla toute sa vie.* — *Juger par s.*, Juger d'un ouvrage d'esprit ou d'un ouvrage de l'art par l'impression qu'on en reçoit. ‖ L'opinion qu'on a de quelque chose; ce qu'on en pense, ce qu'on en juge. *Je voudrais savoir quel est son s. sur cela. Tel est mon s. Selon mon s. Je ne suis pas de votre s. J'adopte, je partage votre s. J'entre dans votre s. Parler contre son propre s. Il n'a pas des sentiments bien orthodoxes.*

Enc. — Le mot *Sentiment* signifie proprement *ce que l'on sent*, par conséquent il pourrait s'appliquer à tous les phénomènes de sensibilité. Cependant il n'en est point ainsi, et ce terme est le plus souvent employé par opposition au mot *sensation*, soit dans le langage de la physiologie, soit dans celui de la philosophie. Ainsi, d'une part, les physiologistes appliquent le nom de *sentiment* aux sensations internes, comme la faim, la soif, la fatigue, et réservent celui de *sensation* aux impressions venues du dehors; d'autre part, les philosophes appellent *sensations* les phénomènes de sensibilité qui se produisent par l'intermédiaire des organes sensoriels, et nomment *sentiments* ceux qui n'ont aucun besoin des organes des sens pour se manifester et se développer. Enfin, les uns et les autres emploient assez fréquemment le mot *sentiment* dans la signification propre du mot *sensibilité*. — Dans un autre article (v. Sensibilité) nous avons étudié, au point de vue psychologique, la nature et les phénomènes de la sensibilité, et nous avons distingué ces derniers en *sentiments du cœur* ou *affections*, et en *sentiments* proprement dits ou sentiments déterminés par des idées pures. Cette dernière catégorie de phénomènes a donné lieu à une confusion fâcheuse, confusion que n'ont pas su éviter plusieurs philosophes. En effet, comme, dans les phénomènes dont nous parlons, la sensibilité est toujours mise en jeu par des idées, et que, dans certains cas, surtout lorsque l'idée est confuse et vague et néanmoins la sensibilité vivement émue, l'idée qui détermine l'émotion s'efface devant celle-ci, on a attribué au sentiment, c.-à-d. à l'émotion, à la sensibilité, ce qui appartient en propre à l'idée, à l'intelligence. De là est venue une école de philosophie soi-disant *sentimentale*, qui prétend non-seulement ériger la sensibilité en moyen de connaître, mais encore substituer à nos facultés intellectuelles le prétendu instinct qu'elle attribue à la sensibilité, car elle oppose formellement le sentiment à la raison. Mais c'est là une erreur grave.

« Le s., dit un philosophe contemporain, n'est point un phénomène isolé, indépendant de la pensée ; il en dépend, et le lien qui les unit est si intime, que le s. est toujours en raison directe de la pensée. Plus l'intuition de la vérité est nette, plus le s. est vif. La lumière n'est pas la flamme sans doute, mais ici elle en est la source. Y a-t-il des natures assez impassibles pour voir la vérité sans la sentir, je n'en sais rien ; j'en doute fort, surtout s'il s'agit de ces vérités qui ont le privilége de faire palpiter les cœurs. Mais, quand cela serait, il n'en faudrait pas conclure l'inverse. Si l'on peut voir la vérité sans la sentir, il est impossible de la sentir sans la voir ; et le s. est précisément en proportion de la clarté de l'intuition. D'une autre part, le rôle du s. n'est pas de remplacer la raison en cas d'insuffisance ; il répond à un tout autre besoin. Tandis que la fonction de la raison est de révéler la vérité à l'esprit, la fonction du s. est d'entraîner l'âme à l'action. La nature humaine n'est double que pour l'analyse et la science ; elle est profondément une et indivisible dans la réalité et la vie. Elle est partout et toujours intelligence et âme, pensée et s. Quand la vérité brille, j'entends la vérité morale, le bien, le beau, le saint, le juste, soyez sûr que le cœur bat en même temps que l'esprit s'illumine. A vrai dire, il n'y a pas même là deux actes inséparables, mais distincts. Voir et sentir, penser et aimer, sont deux éléments, c.-à-d. deux abstractions de l'analyse qui ne se réalisent que dans l'unité de leur synthèse. Ne me parlez pas de vérités qui se dérobent à la raison et se révèlent au s. Toute vérité passe d'abord par l'esprit avant de pénétrer dans le cœur. Il n'y a pas deux vérités, l'une pour l'esprit, l'autre pour le cœur ; l'une qui se voit, l'autre qui se sent. C'est la même vérité qui se voit et se sent, qui s'adresse au cœur et à l'esprit, objet de pensée et d'amour tout à la fois, surtout de pensée pour les natures spéculatives, surtout d'amour pour les natures passionnées, mais, pour tous plus ou moins, objet de pensée et d'amour. L'homme a beau fermer les yeux à la lumière, à l'évidence, et prêter l'oreille aux voix du cœur ; il n'entendra rien s'il n'a rien vu. Le cœur n'est qu'un écho ; il ne fait que rendre en accents passionnés la parole de vérité tombée dans l'intelligence. Seulement comme l'âme a soif de vérité, quand la raison se tait, c'est l'imagination qui parle. Le divorce de la raison et du s. conduit aux folles visions et aux songes fantastiques. Car le s. est une simple affection de l'âme, qui n'a point la vertu de nous révéler la vérité. Toute révélation, toute lumière vient de l'esprit, comme toute flamme jaillit du cœur. Parlez-vous d'enthousiasme, de vertu, d'héroïsme, c'est le cœur qui vous répondra ; et encore il ne vous répondra que sur le mot d'ordre de la raison. Mais, si vous parlez de vérité, de vérité morale et religieuse aussi bien que de vérité physique et mathématique, c'est la raison et non le s., c'est l'esprit et non le cœur qui est juge. Le s. suppose la raison ; il en suit toutes les vicissitudes et toutes les perplexités : invincible, quand elle est sûre de la vérité ; faible, quand elle hésite. C'est la lumière qui fait sa force, c'est l'évidence qui fait son autorité. Si ma raison hésite sur Dieu, sur l'âme, sur l'infini, comment voulez-vous que mon cœur se donne à ces vérités ? Où mon esprit ne voit rien, que peut sentir mon âme ? C'est donc toujours à la raison, à l'évidence, à la science qu'il faut en revenir. »

En résumé, nous ne nous élevons à la connaissance que par l'intelligence et la raison. Le sentiment est absolument incapable de les remplacer ; mais il est leur auxiliaire divin, il est la puissance qui détermine notre activité. Assurément il est un ordre de vérités, les vérités révélées, que notre raison ne peut atteindre par elle-même et ne peut comprendre ; mais, à fortiori, le sentiment, lui aussi, est incapable de les saisir et de les comprendre. Seulement, comme ces vérités répondent aux nécessités de notre intelligence, satisfont aux plus hautes aspirations de notre âme, elles l'émeuvent dans toutes ses profondeurs. En conséquence, notre âme s'y attache avec une ardeur merveilleuse, et elle s'y repose comme dans un asile invincible.

SENTIMENTAL, ALE. adj. Qui annonce du sentiment; ne se dit guère qu'ironiq. *Ton, air s. Des expressions sentimentales.* ‖ En parl. Des personnes, se dit De celles qui affectent une grande sensibilité. *Un homme s. Une femme sentimentale.*

SENTINE. s. f. (lat. *sentina*). T. Mar. Partie basse d'un bâtiment dans laquelle s'amassent les eaux et les ordures. ‖ Fig., *C'est la s. de tous les vices*, se dit D'un lieu où se rassemblent toutes sortes de gens vicieux. On dit, par anal., *Cet homme est une s. de vices.*

SENTINELLE. s. f. (ital. *sentinella*, de *sentire*, sentir). [En poésie, on fait quelquef. ce mot masc.] Soldat armé qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc. *Poser, relever la s. Visiter les sentinelles.* — *S. perdue*, Soldat placé dans un poste avancé et, par conséquent, dangereux. ‖ La fonction de la sentinelle. *Faire s. Être en s. Relever de s.* ‖ Figur., *Mettre quelqu'un en s.*, Le mettre dans un endroit où il puisse observer ce qui se passe. *Faire s.*, Guetter quelqu'un, ou simpl., L'attendre. — Au sens moral, *Relever quelqu'un de s.*, Lui reprocher vivement la faute où il est tombé. Fam.

SENTIR. v. a. (lat. *sentire*). Recevoir quelque impression par le moyen des sens. *La faculté de s. S. une odeur agréable. S. un goût amer. S. le chaud, le froid. S. une douce chaleur, un frais agréable. S. la faim, la soif. S. une vive douleur. Je sentis une impression que je ne saurais définir. Je me sentis le bras tout engourdi. Je sens des inquiétudes dans les jambes. Je sentais battre mon cœur. Je suis enrhumé; je ne sens pas les odeurs, je ne sens rien. Sentir*, se dit peu en parl. Des impressions optiques et auditives. ‖ Se dit aussi Des affections que l'âme éprouve. *Il a senti une grande joie de la nouvelle qu'il a reçue. Il a senti un grand déplaisir de cette perte. Je sens pour lui une aversion insurmontable. Elle se sentait quelque inclination pour lui. Il n'a* *jamais senti aucun remords. Il sent comme il doit le bien qu'on lui fait. Il ne sent point les affronts. Je sens toute l'horreur de votre situation. Il sent les charmes de la retraite. Son cœur ne sent rien encore.* — *S. quelque chose pour quelqu'un*, L'aimer, être disposé à l'aimer. *Je ne sens rien pour elle. Ce que je sens pour lui ne saurait s'exprimer.* || Flairer. *S. une rose. Quand il sent des parfums, il se trouve mal.* — Fig. et fam., *Je ne puis pas s. cet homme-là*, J'ai pour lui une aversion extrême. || Exhaler, répandre une certaine odeur. *Cela sent le brûlé, le renfermé. Ce bois sent la rose. Cela sent la fleur d'orange.* Dans ce sens, on dit neutralement : *Cela sent bon, sent mauvais, sent trop fort. Cela ne sent rien.* On dit aussi impersonnellem., *Il sent bon, il sent mauvais, il sent le brûlé dans cette chambre*, Il y a ici une bonne, une mauvaise odeur, l'odeur de quelque chose qui brûle. Dans cette acception, *Sentir*, employé absol., signif. Sentir mauvais. *Fi! que cela sent! Son haleine sent. Ses pieds sentent. Cette viande commence à s.* On dit encore, *S. de la bouche, des pieds, etc.* — Fig. et fam., *Cela ne sent pas bon*, se dit D'une affaire qui prend mauvaise tournure, qui peut avoir des suites fâcheuses. *Cet ouvrage sent l'huile*, Voy. Huile. *Cette chanson sent le corps de garde*, se dit D'une chanson grossière et obscène. *Cet homme sent le sapin*, Il a la mine de mourir bientôt. *Sa toux, sa phthisie, etc., sent le sapin*, Elle semble annoncer la mort prochaine du malade. *Cet homme sent le fagot*, V. Fagot. *Cette action sent la hart, le gibet, les coups de bâton, etc.*, Celui qui l'a commise court risque d'être pendu, bâtonné, etc. *La caque sent toujours le hareng*, V. Caque. || Avoir le goût, la saveur de... *Cette viande sent le faisandé. Cette carpe sent la bourbe. Ce cidre sent le pourri. Ce vin sent la framboise, sent le fût, sent le terroir. Cette sauce ne sent rien.* — Fig. et famil., *Cet homme sent le terroir*, Il a les défauts qu'on attribue aux gens du pays d'où il est. *S. le terroir*, se dit de même Des ouvrages d'esprit, quand ils ont des défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur a vécu. || Figur., Avoir les qualités, les manières, l'air, l'apparence de... *Il sent son enfant de bonne maison. Il sent l'homme de qualité, son homme de qualité. Cette action-là ne sent point l'honnête homme, son honnête homme. Cette proposition sent l'hérésie. Ce petit poëme sent l'antiquité. Tout sent ici la joie et le bonheur.* || S'apercevoir, connaître. *Je sens qu'on me trompe. Je sentais bien qu'il n'avait plus d'amitié pour moi. Il sent son ignorance. Il sent sa force, ses forces. Je me sens assez de courage pour tenter l'aventure. Il se sent assez de talent pour faire cet ouvrage. Il sent tous ses torts. Il a senti tout le néant des grandeurs. Je sentis renaître ma colère. Il sentira les effets de mon ressentiment.* — *S. de loin*, Découvrir, prévoir les choses de loin. *Je le sentis venir de loin*, Je connus, je pénétrai où il en voulait venir. || * *Se faire s.*, Produire une impression, un effet sensible. *Le froid se fait bien s. aujourd'hui. La marée se fait s. jusqu'à Rouen.* = se Sentir. v. pron. Sentir, connaître en quel état, en quelle disposition l'on est. *Je me sens bien, je ne suis pas si malade qu'on croit. Je me sens mieux. Je me sens faible. Je me sens trop faible pour cela. Il ne se sent pas de froid. J'étais si engourdi, que je ne me sentais pas. Il ne s'est pas senti mourir. Je ne me sens pas fait pour cette profession. Je me sens tout consolé. Je me sentis tout autre après avoir pris cette résolution.* — *Il ne se sent pas d'aise*, La joie lui ôte tout autre sentiment. On dit de même, *Il est si ravi, qu'il ne se sent pas.* || *Se s., se bien s.*, Connaître bien ses qualités, ses forces, ses ressources; connaître ce qui nous est dû en raison de notre mérite, de notre rang. *Il se sentait bien quand il a entrepris une affaire si difficile. Cet homme se sent, il ne souffrira pas qu'on lui manque.* — Fam., *Ce jeune homme, cette jeune fille commence à se s.*, Commencer à éprouver les premières impressions de la puberté. || *Se s. de quelque chose*, Sentir, éprouver quelque chose. *Depuis quand commence-t-il à se s. de la goutte? Il ne se sent point encore des incommodités de la vieillesse.* — *Se s. de quelque chose*, signifie aussi, En avoir quelque reste. *Il a eu un rhumatisme dont il se sent encore. Il se sentira longtemps de cette blessure. Ce pays se sent encore de la guerre. Quoiqu'il habite depuis longtemps Paris, il se sent toujours de la province. Il se sent aujourd'hui d'avoir fait des excès dans sa jeunesse. Le père était dans la faveur, les enfants s'en sentent encore. Le cœur et l'esprit des esclaves se sentent toujours de la bassesse de leur condition.* — *Se s. de quelque chose*, signifie encore Y avoir quelque part. *S'il y a du bien ou du mal, il s'en sentira. Si votre père réussit dans cette entreprise, vous vous en sentirez.* || * En parl. Des choses. *Se s.*, employé absol., sign. Se faire remarquer, être apprécié. *Toutes ces beautés se sentent généralement. Tout ce qui est mérite se sent. L'égoïsme se sent dans ses moindres actions.* = Senti, ie. part. || En Littér. et dans les Arts, on dit quelquefois De ce qui est rendu, exprimé, avec vérité, avec âme, *Cela est bien senti*, ou simpl., *Cela est senti.*

Conj. — *Je sens, tu sens, il sent; nous sentons, vous sentez, ils sentent. Je sentais; nous sentions. Je sentis; nous sentîmes. Je sentirai; nous sentirons. — Je sentirais; nous sentirions. — Sens; sentons. — Que je sente; que nous sentions. Que je sentisse; que nous sentissions. — Sentir. Sentant. Sentir.*

SEOIR. v. n. (lat. *sedere*). Être assis. *Il le fit s. près de lui.* = se Seoir. v. pron. S'asseoir. *Sieds-toi. Seyez-vous, je vous prie.* = Sis, ise. part. *Saint Jean dit : Je vis le Fils sis à la droite du Père.* || S'empl. le plus souvent adjectiv., en T. Prat., et sign. alors, Situé, située. *Un domaine sis dans telle commune. Une maison sise rue Saint-Honoré.* = Seoir. v. n. Être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc. *Il faut voir si cela vous sied ou ne vous sied pas. Cette robe vous sied parfaitement. Les couleurs trop voyantes ne vous siéront pas. Cette place lui siérait à merveille. Cela ne lui seyait nullement. Ces couleurs vous seyant si bien, vous devez les préférer à d'autres.* || Impersonn., *Il sied mal à un homme en place d'être léger dans ses discours. Il ne vous sied pas de contrarier votre père.* Ironiq., *Il vous sied bien de vouloir réformer les autres.*

Obs. gram. — Ce verbe, quand il signifie Être assis, n'est plus usité qu'à l'infinitif *Seoir*, au participe présent *Séant*, au participe passé *Sis, sise*, et, dans la forme pronominale, à l'impératif *Sieds-toi, Seyez-vous*. Quand il signifie Être convenable, il ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel, et seulement dans les temps suivants : *Il sied, ils siéent; Il seyait, ils seyaient; Il siéra, ils siéront; Il siérait, ils siéraient; Qu'il siée, qu'ils siéent.* Les temps composés et l'infinitif ne sont plus en usage. Mais on peut encore se servir du participe présent, qui est alors *Seyant*, et non pas *séant*.

* **SEP.** s. m. T. Agricult. Voy. Charrue.

* **SÉPALE.** s. m. (lat. *sepalum*). T. Bot. V. Fleur.

SÉPARABLE. adj. 2 g. Qui peut se séparer. *Il n'y a pas de corps dont les parties ne soient séparables. Il ne faut pas dire que l'utile soit s. de l'honnête.*

SÉPARATION. s. f. Action de séparer, ou Le résultat de cette action. *S. entière. La s. des chairs d'avec les os. Mur de s. Ce fossé fait la s. des deux domaines. Après la s. de l'armée. Rien n'est plus pénible à des amis que la s. Une longue, une cruelle s. Depuis notre s. Pendant leur s.* — Fig., *Mur de s.*, V. Mur. || La chose même qui sépare. *Il faut ôter cette s.*, Il faut ôter cette cloison, cette haie, etc., qui fait la séparation. || T. Chimie. *La s. des métaux*, L'opération par laquelle on sépare des métaux qui étaient mêlés ensemble. = Syn. V. Distinction. = * Séparatiste. adj. 2 g. Qui a rapport à la séparation. *Tendance s.* || Qui est partisan de la séparation. *Le parti s.* — On dit aussi subst., *Les séparatistes.*

SÉPARÉ, ÉE. adj. Différent, distinct. *Ils n'habitent point ensemble, ils ont des logements séparés. Ces deux personnes ont leurs droits séparés.* = Séparément. adv. A part l'un de l'autre. *On les a interrogés s. Placez tous ces objets séparément.*

SÉPARER. v. a. (lat. *separare*). Désunir des parties d'un tout. *Un seul coup lui sépara la tête du corps. S. les chairs d'avec les os.* || Diviser un espace, un tout par quelque chose qu'on met entre ses parties. *S. une cour en deux par un mur. S. une chambre en trois par des cloisons.* || Former la séparation. *Le mur qui sépare ces deux maisons. Cette rivière sépare les deux provinces. Les Pyrénées séparent la France de l'Espagne.* || Partager. *S. les cheveux sur le front.* || Faire que des personnes, des animaux, des choses, ne soient plus ensemble; les éloigner les uns des autres. *La mort seule put les s. S. le mâle d'avec la femelle. La tempête sépara nos vaisseaux. S. deux chiens qui se battent. Il fallut les s. de force. Séparez-les, ils vont se tuer. La nuit sépara les combattants.* — Figur., *S. deux amis*, Faire cesser leur amitié. *L'intérêt les a séparés.* || Trier, mettre à part. *Voilà des livres qu'on a mis pêle-mêle, il faut les s. et les ranger d'après leur format. S. le bon grain d'avec l'ivraie. Au jugement dernier, les bons seront séparés d'avec les méchants.* — Fig., *La raison sépare l'homme de tous les animaux.* || Établir une distinction. *Peu de gens savent s. l'homme de son vêtement. Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France.* || T. Jurispr. *S. de biens un mari et une femme, Les s. de corps*, Ordonner en justice qu'il n'y aura plus entre eux de communauté de biens, ou Qu'ils n'habiteront plus ensemble. || T. Vén. *S. les quêtes*, Distribuer aux valets de limier une forêt par cantons pour y détourner le cerf. = se Séparer. v. pr. *L'écorce de cet arbre s'est séparée du bois. Il est tard, il faut nous s. Se s. l'un de l'autre. Les sectes qui se séparèrent de l'Église. A cet endroit le chemin se sépare en deux. Près de son embouchure, le fleuve se sépare en trois bras. L'armée se sépara en deux corps.* || Se dit aussi D'une compagnie régulière, d'un corps qui cesse de tenir ses séances, de rester réuni. *Immédiatement après cette délibération, l'assemblée se sépara. L'hiver venu, l'armée se sépara*, Elle cessa de tenir la campagne et les divers corps retournèrent dans leurs cantonnements, etc. || T. Jurisp. *Se s. de corps ou de biens*, se dit Lorsqu'un mari ou une femme obtient en justice sa séparation de corps ou de biens d'avec son conjoint. || T. Vén. *Le cerf cherche par des bonds à se s. de sa voie*, ou simpl., *à se séparer*, A interrompre la trace qui dirige les chiens. = Séparé, ée. part. *Une femme séparée de corps. Se marier séparés de biens*, Se marier en adoptant par contrat le régime de la séparation de biens. || T. Manége. *Mener un cheval les rênes séparées*, Le guider en tenant une rêne de chaque main. || Voy. Séparé, ée. adj.

* **SÉPÉDON.** s. m. (gr. *σηπίδων*, putréfaction). T. Entom. Voy. Muscides.

* **SÉPIA.** s. f. * **SÉPIOLE.** s. f. * Sépioteuthe. s. m. (lat. *sepia*, et τεῦθος, seiche). T. Zool. V. Céphalopodes.

SEPS. s. m. (grec. σήψ, de σῆψις, putréfaction). T. Erpét. V. Scincoïdiens. = * Sepsis. s. m. T. Entomol. Voy. Muscides.

SEPT. adj. numéral 2 g. (lat. *septem*). Nombre impair qui est entre six et huit. *Les s. jours de la semaine. Les s. sages de la Grèce. Les s. sacrements. Dix-s. hommes. Trente-s. écus.* || Se dit aussi pour Septième. *Page s. Tome s. Charles s.*, ou plus ordin., *Charles VII.* = Sept. s. m. Le nombre sept. *Le produit de s. multiplié par trois.* — *Le s. du mois*, ou simpl., *Le sept*, Le septième jour du mois. || Le chiffre qui sert à représenter le nombre sept. *Le chiffre s.* (7). *Soixante-dix-s. s'écrit par deux s.* (77). On dit de même, *Le numéro s.* (N° 7). || T. Jeu. Une carte marquée de sept marques. *Le s. de cœur. Amener le s. de trèfle.*

Obs. gram. — On ne prononce pas le *P* dans *Sept*, ni dans ses composés *Septième* et *Septièmement*; mais on le prononce dans tous les autres : *Septante, septénaire, septennal, septentrion, septidi, septuagénaire, septuor, septuple*, etc. Quant au *T*, on ne le prononce pas devant une consonne ni devant une H aspirée : *Sept chemises, sept houppelandes*; mais on le prononce : 1° quand il est seul : *Ils étaient s.*; 2° lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou d'une H non aspirée : *Sept écus, sept hommes*; 3° lorsqu'il est pris substantivement : *Le s. de cœur.*

* **SEPTAIRE.** s. m. (lat. *septum*, cloison). T. Zool. Voy. Capuloïdes.

SEPTANTE. adj. numéral 2 g. Soixante et dix, nombre composé de sept dizaines. Peu usité. || Subst., *Les Septante*, Les soixante et dix interprètes qui traduisirent d'hébreu en grec les livres de l'Ancien Testament. Voy. Bible.

SEPTEMBRE. s. m. (latin. *september*, de *septem*, sept). Le septième mois dans l'année de Romulus qui commençait par mars, et le neuvième de l'année qui commence par janvier. *Le premier, le deux s. Le mois de s. a trente jours. L'automne commence le 21 ou le 22 s. Cela se passa en s. de telle année.*

SEPTÉNAIRE. adj. 2 g. Qui vaut, qui contient sept. *Nombre s.* = Septénaire. s. m. Période de sept ans; se dit Lorsque l'on considère la vie de l'homme comme partagée en période de sept ans, dont chacune est marquée, selon certains auteurs, par quelque phénomène physiologique caractéristique. *Le premier, le second s.* Voy. Climatérique. || * Espace de sept jours. *Suivant la doctrine des jours critiques, les septénaires constituaient des périodes régulières dans la marche des maladies aiguës.* Voy. Crise.

SEPTENNAL, ALE. adj. (latin. *septem, annus*, année). [On fait sonner les deux N.] Qui arrive, ou Qui est renouvelé tous les sept ans. *L'année sabbatique était septennale. Assemblée, chambre septennale.* = Septennalité. s. f. Se dit en parl. Des assemblées politiques dont la durée est de sept ans. *La s. de la chambre.*

SEPTENTRION. s. m. (lat. *septentrio*, de *septem triones*, les sept bœufs). T. Astron. L'un des noms anciens de la petite Ourse. V. CONSTELLATION. ‖ Par ext., Le nord, celui des pôles du monde qui, dans nos climats, est élevé sur l'horizon. *L'aiguille aimantée se tourne toujours du côté du s.* — *Ce pays est au s. de tel autre*, Il est plus proche du septentrion que tel autre pays. On dit plus ordinair., *Ce pays est au nord de tel autre.* = SEPTENTRIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du septentrion. *Le pôle s. L'océan s. Les pays septentrionaux. La partie septentrionale d'un pays. Les peuples septentrionaux*, et subst., *Les septentrionaux.*

* **SEPTICIDE.** adj. f. (lat. *septum*, cloison; *cædere*, briser). T. Bot. *Déhiscence s.*, Voy. FRUIT.

SEPTIDI. s. m. (lat. *septem*, sept; *dies*, jour). Voy. CALENDRIER.

SEPTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal qui suit immédiatement le sixième. *C'est son s. enfant. Dans le s. chapitre. Le s. jour de la semaine. Le s. jour du mois, de la lune*, ou ellipt., *Le s. du mois.* On dit de même, *Cette femme est dans son s.*, Dans le septième mois de sa grossesse; et, en parl. De certaines maladies, *Le malade est dans son s., dans le s.*, Dans le septième jour de sa maladie. ‖ *La s. partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en sept parties. — Dans ce sens, on dit encore, substant. et au masc., *Prendre le s. d'une somme. Il est pour un s. dans cette affaire.* = SEPTIÈME. s. f. * Dans les colléges, La seconde des classes élémentaires. *Il fait sa s. Il est en s. Professeur de s.* ‖ T. Jeu de piquet. Suite de sept cartes de la même couleur. *Une s. majeure. Une s. de roi.* ‖ T. Mus. Voy. INTERVALLE. = SEPTIÈMEMENT. adv. En septième lieu.

* **SEPTIFRAGE.** adj. f. (lat. *septum*, cloison; *frangere*, briser). T. Bot. *Déhiscence s.*, V. FRUIT.

SEPTIQUE. adj. 2 g. (lat. *septicus*, du gr. σήπειν, corrompre). T. Méd. Qui détermine la putréfaction; se dit De certains agents qui déterminent des affections gangréneuses et une sorte de décomposition du sang et des tissus organiques. *Le venin de ce serpent est un agent s. des plus redoutables. Le gaz acide sulfhydrique agit comme s.* Voy. ANTISEPTIQUE.

* **SEPT-ŒIL.** s. m. T. Ichth. Voy. CYCLOSTOMES.

SEPTUAGÉNAIRE. adj. 2 g. (lat. *septuagenarius*). Agé de soixante et dix ans. *Il est s. Une femme s.* ‖ Subst., *Un s. Une s. Les septuagénaires.* = SEPTUAGÉSIME. s. f. (lat. *septuagesimus*). Voy. COMPUT.

* **SEPTUM.** s. m. (Mot lat. qui signifie Cloison). T. Anat. Se dit De certaines cloisons membraneuses ou charnues qui séparent deux cavités. *Le s. lucidum du cerveau. Le s. medium du cœur.*

* **SEPTUOR.** s. m. (lat. *septem*, sept). T. Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale à sept parties récitantes. *Chanter un s. Une collection de septuors.*

SEPTUPLE. adj. 2 g. (lat. *septuplus*). Qui vaut sept fois autant. *Quatorze est s. de deux. Une valeur s.* ‖ On dit aussi subst., *Mon jardin est le s. du vôtre. Il a tiré de cette entreprise le s. de ce qu'il espérait. Il a du bien au s. de ce qu'il en avait.* = SEPTUPLER. v. a. Rendre sept fois plus grand, ou Multiplier un nombre par sept. = SEPTUPLÉ, ÉE. part.

SÉPULCRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. *Inscription, urne, lampe sépulcrale. Vases sépulcraux.* — *Chapelle sépulcrale*, Chapelle destinée à contenir des tombeaux, et ornée dans le genre funéraire. *Statue, figure sépulcrale*, Statue destinée à l'ornement d'un tombeau. ‖ Figur., *Cet homme a une figure sépulcrale*, Sa figure est maigre, pâle, triste, sombre. — *Voix sépulcrale*, Voix sourde comme serait celle qui sortirait d'un souterrain. *Organe s.*, L'organe de la voix, lorsqu'il est rauque et sourd. = SÉPULCRE. s. m. (lat. *sepulcrum*). Tombeau, monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort; n'est usité que dans le style soutenu, ou en parl. des tombeaux des anciens. *S. souterrain. S. taillé dans le roc. Bâtir, creuser un s.* ‖ *Le saint s.*, Le sépulcre de Notre-Seigneur, et L'église bâtie à Jérusalem sur le lieu où fut enseveli Notre-Seigneur.

SÉPULTURE. s. f. (lat. *sepultura*, de *sepelire*, ensevelir). Inhumation. *Les pyramides d'Egypte étaient destinées à la s. des rois. Le lieu de sa s. Les frais de s.* — *Être privé de s., rester sans s.*, N'être point inhumé. *Être privé des honneurs de la s.*, ou simpl., *Être privé de la s.*, N'être pas inhumé avec les cérémonies usitées. *Etre privé de la s. ecclesiastique*, N'être point inhumé en terre sainte. — *Droit de s.*, Le droit qu'on a d'être enterré en tel lieu; et, *Droits de s.*, Ce qui est dû pour l'inhumation d'un mort. ‖ Le lieu où l'on enterre un mort. *Cette famille a sa s. dans tel cimetière. Saint-Denis est la s. des rois de France. Violation de s.*

Enc. — Conformément aux lois de l'Église, le clergé est obligé de refuser la sépulture ecclésiastique, c.-à-d. les cérémonies et les prières chrétiennes : 1° aux païens, aux juifs, à tous les infidèles; 2° aux apostats, aux hérétiques et aux schismatiques notoires; 3° aux excommuniés publics et notoires, et aux interdits, qui n'ont pas témoigné le désir de se réconcilier avec l'Église; 4° aux suicidés, à ceux qui sont tués en duel, ou qui sont morts dans un acte criminel, s'ils n'ont pas eu le temps de témoigner du repentir; 5° aux pécheurs publics et notoires qui meurent dans l'impénitence, et à ceux qui, par impiété, ont publiquement refusé les sacrements à l'article de la mort. Toutefois, l'application des préceptes canoniques de l'Église réclame dans la pratique une extrême prudence, pour éviter le scandale et pour ne pas donner lieu à des désordres publics. Il n'est pas rare en effet de voir des familles réclamer les prières de l'Église pour un homme qui a professé, toute sa vie et jusqu'à la mort, le plus profond mépris à l'égard de la religion; et il y a partout une multitude ignorante toujours prête à crier à l'intolérance, lorsque le prêtre réclame, au nom même de la liberté des cultes, le droit d'obéir aux prescriptions de l'Église.

SÉQUELLE. s. f. (lat. *sequentia*, choses qui se suivent). Se dit, fam. et par mépris, D'un nombre de gens qui sont attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un. *Je me moque de lui et de toute sa s.* ‖ Se dit aussi Des choses. *Cet homme est venu me faire une longue s. de questions ridicules.* Fam. = SÉQUENCE. s. f. T. Jeu. Suite de trois cartes au moins, de la même couleur, et dans le rang que le jeu leur donne : elle prend son nom de la carte la plus haute. *S. de roi de cœur. S. de dame de pique.* ‖ L'arrangement particulier que chaque cartier donne à ses jeux de cartes.

SÉQUESTRATION. s. f. Action par laquelle on séquestre; État de ce qui est séquestré.

Enc. — La loi pénale désigne sous ce nom l'acte qui consiste à détenir illégalement ou arbitrairement une personne ou à la mettre en chartre privée. Un pareil attentat à la liberté individuelle méritait d'être puni des peines les plus sévères. Ainsi, la peine encourue est celle des travaux forcés à temps, lorsque la séquestration a duré un mois, et elle frappe également celui qui est l'auteur du crime, et celui qui a prêté le lieu pour l'exécuter. Quand la s. a duré plus d'un mois, la peine est celle des travaux forcés à perpétuité. Au contraire, elle se réduit à un emprisonnement de 2 à 5 ans, lorsque le coupable, avant toute poursuite et dans les dix premiers jours de la s., rend spontanément la liberté à sa victime. Mais, si l'arrestation a été exécutée avec un faux costume, sous un faux nom ou sur un faux ordre de l'autorité publique, ou si l'individu arrêté, détenu ou séquestré, a été menacé de mort, ou encore s'il a été soumis à des tortures corporelles, la loi prononce la peine de mort.

SÉQUESTRE. s. m. (lat. *sequestrum*). État d'une chose litigieuse, remise en main tierce par ordre de justice ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit réglé et jugé à qui elle appartiendra. — Se dit encore quelquefois Des personnes. *On mit cette fille en s. dans tel couvent.* ‖ Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. *Il faut choisir un s. solvable.* ‖ La chose séquestrée. *Le gardien a pillé le s.* ‖ T. Chir. Portion d'os privée de la vie, qui, dans les nécroses, est rejetée au dehors comme un corps étranger.

Enc. — En termes de Droit international, on appelle *Séquestre* l'acte par lequel un gouvernement en guerre avec un autre s'empare des biens situés dans son territoire et appartenant, soit au gouvernement ennemi, soit aux sujets de ce dernier. Cette mesure est une véritable barbarie, en tant qu'elle s'applique aux biens de simples particuliers; en outre, elle ne peut avoir aucun résultat utile, car elle provoque immédiatement des représailles. C'est ainsi qu'en juin 1793, le roi d'Espagne ayant mis le s. sur les biens des Français expulsés du territoire espagnol, la Convention, par un décret du 16 août suivant, répondit en séquestrant les propriétés des Espagnols situées en France, pour indemniser les Français dépouillés par l'Espagne.

SÉQUESTRER. v. a. (latin. *sequestrare*, de *secare*, couper). Mettre quelque chose en séquestre. *On séquestra les meubles de la succession.* ‖ Mettre une personne en chartre privée. ‖ Mettre à part, mettre de côté. *Il avait séquestré les meilleurs effets pour frauder les héritiers de sa femme.* ‖ * Mettre à part, isoler des animaux atteints d'une maladie contagieuse. *Il faut s. ces moutons, malades afin de prévenir la contagion dans le reste du troupeau.* ‖ Figur., Écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres. *C'est un méchant homme, il faut le s. d'avec nous.* = SE SÉQUESTRER. v. pr. Se retirer. *Depuis sa dévotion, il s'est sequestré du monde, du commerce du monde.* = SÉQUESTRÉ, ÉE. part.

SEQUIN. s. m. (ital. *zecchino*, de *zecca*, hôtel des monnaies). T. Métrol. Voy. MONNAIE.

SÉRAIL. s. m. Mot corrompu du turc *seraï*, qui sign. Palais, hôtel, et qui se dit Du palais qu'habite le sultan, ainsi que de l'habitation des grands en Turquie. *Le s. de Constantinople. Le Grand Seigneur a des sérails dans plusieurs villes. Le s. du grand vizir. Le s. d'un pacha.* ‖ Se dit plus ordin., mais impropr., chez nous, pour désigner Le harem, la partie du palais où les femmes sont renfermées. *Une femme du s. Les eunuques du s.* — Par ext., Les femmes qui sont dans le sérail et leur suite. *Le Grand Seigneur emmena son s. avec lui.* ‖ Fam. et par plaisant., se dit D'une maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir, et De la réunion même de ces femmes. *Cette maison est un vrai s. Il a un sérail.*

* **SÉRANÇAGE.** s. m. T. Techn. Action de sérancer. = * SÉRANCER. v. a. Peigner du lin ou du chanvre avec le sérançoir. ‖ SÉRANCÉ, ÉE. part. = * SÉRANÇOIR ou * SÉRAN. s. m. Sorte de peigne ou de carde qui sert à diviser la filasse du chanvre et du lin.

SÉRANCOLIN ou * **SARRANCOLIN.** s. m. T. Min. Voy. MARBRE.

SÉRAPHIN. s. m. (hébr. *serapha*, brûler). T. Théol. V. ANGE. = SÉRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux séraphins. *Ardeur, zéle s.* ‖ *Le docteur s.*, Saint Bonaventure. *Le s. saint François*, Saint François d'Assise. *L'ordre s.*, L'ordre des religieux franciscains.

* **SÉRASKIER.** s. m. (pers. *ser*, chef; arab. *asker*, armée). Général en chef et gouverneur chez les Turcs. = * SÉRASKIÉRAT. s. m. La dignité de séraskier. = SERDAR. s. m. Chef militaire en Turquie, en Valachie, et dans quelques contrées de l'Asie.

SERDEAU. s. m. Officier de la maison du roi, qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale. ‖ Le lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants. ‖ L'endroit où se faisait la revente de cette desserte des tables.

SEREIN, EINE. adj. (latin. *serenus*). Qui est clair, doux et calme; se dit au propre De l'état de l'atmosphère. *Un temps s. Un jour s. Le ciel, l'air était s. Pendant une nuit sereine.* — Figur. et poét., *Des jours sereins*, Des jours paisibles et heureux. ‖ Figurém., Qui annonce une grande tranquillité d'esprit, ou Qui est exempt de trouble et d'agitation. *Cet homme a le visage s., le front s. Conserver un esprit tranquille et s.* ‖ T. Méd. *Goutte sereine*, Voy. AMAUROSE. = SEREIN. s. m. T. Météor. La rosée du soir, pendant l'été. *Craindre le s. Ne vous exposez pas au s.* Voy. ROSÉE.

SÉRÉNADE. s. f. (lat. *serum*, soir). Concert de voix ou d'instruments que l'on donne le soir ou la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de quelqu'un. *Il donna une s. à sa maîtresse.* ‖ * Le morceau de musique que l'on compose ou que l'on exécute pour une sérénade.

SÉRÉNISSIME. adj. 2 g. (lat. *serenissimus*, très-serein). Titre qu'on donne à quelques princes, et qu'on donnait autrefois à certains États. *Son Altesse S. La S. république de Venise. On donne de l'altesse s. à tel prince.* = SÉRÉNITÉ. s. f. (lat. *serenitas*). État de l'atmosphère quand elle est calme et pure. *La s. de l'air, du temps, du ciel.* ‖ Fig., *La s. de l'esprit, de l'âme*, L'état d'un esprit tranquille, d'une âme exempte d'agitation. *La s. du visage*, L'expression du visage qui marque la sérénité de l'esprit, de l'âme. — On dit encore, *La s. revint sur son front. Rien ne trouble la s. de ses jours, la s. de sa vie.* ‖ Titre d'honneur qu'on donnait à quelques souverains, à quelques princes. *On traitait le doge de Venise de S. Sa S. le doge de Gênes.*

SÉREUX, EUSE. adj. (lat. *serosus*). T. Anat. et Méd. Qui a les caractères de la sérosité. *Liquide s. Exhalation, humeur séreuse. La partie séreuse du sang, du lait.* — *Sang s., lait s.*, Sang, lait, où il y a prédominance de la partie séreuse. *Maladies séreuses*, Celles dans lesquelles l'exhalation séreuse est très-abondante. ‖ Qui exhale de la sérosité. *Tissu s. Membrane sereuse.*

Enc. — Les *Membranes séreuses* sont composées de fibres semblables à celles du tissu cellulaire, unies de la même manière en faisceaux et entrelacées les unes avec les autres. Elles sont très-vasculaires, bien qu'on ait avancé le contraire; les capillaires y forment un réseau à mailles serrées et polygonales, à angles généralement très nettement dessinés. On distingue trois sortes de membranes séreuses, à savoir : les *séreuses splanchniques*, les *synoviales* des articulations, et les *bourses synoviales*. — Les *Séreuses splanchniques* sont : la plèvre, le péricarde, le péritoine, la tunique vaginale du testicule, l'arachnoïde du cerveau et de la moelle épinière. Ces membranes représentent des sacs clos de toutes parts qui s'appliquent en double sur les viscères, de manière à laisser leurs deux surfaces internes libres de glisser l'une sur l'autre, tandis que leur surface extérieure est plus ou moins adhérente aux organes qui l'avoisinent. Leurs surfaces libres sont polies, lisses et revêtues d'une couche de cellules épithéliales disposées en manière de pavé. Dans quelques séreuses, les cellules épithéliales sont pourvues de cils vibratiles, qui, par leurs mouvements, entretiennent un courant continuel de liquide le long des parois de la membrane : tels sont le péricarde des Grenouilles. et une partie du péritoine entre la trompe et l'ovaire. Bien qu'en général, comme nous venons de le dire, les séreuses forment des sacs clos de toutes parts, cette règle souffre quelques exceptions. Ainsi, par ex., chez la Femme et chez tous les Vertébrés, sauf les Poissons, le péritoine offre une ouverture qui correspond à l'orifice abdominal des trompes de Fallope, tandis que, chez les Poissons de la classe des Chondroptérygiens, il existe une ouverture par laquelle le péricarde communique avec la cavité abdominale. Le liquide que sécrètent les séreuses, et qu'on nomme *Sérosité*, est fort analogue en effet au sérum du sang : il paraît même n'être que ce dernier qui exsude des capillaires de la membrane par un simple phénomène d'exosmose. Cette sérosité, qui est toujours épanchée par la surface libre et qui la lubrifie incessamment, sert à faciliter le glissement de la membrane elle-même, et par suite le mouvement du viscère qu'elle contient dans sa cavité. C'est encore la nature propre de la sérosité qui explique pourquoi nulle part les adhérences ne se produisent aussi facilement et ne sont aussi nombreuses que dans ces membranes. — Les *Membranes synoviales* des articulations représentent pour la plupart des sacs clos de toutes parts, mais généralement simples; cependant, dans les articulations où il existe un cartilage interarticulaire, on trouve qu'une portion de la membrane est refoulée pour envelopper ce dernier. La surface externe des synoviales est fixée aux ligaments fibreux et aux cartilages de l'articulation; l'interne, qui est libre et revêtue, comme les séreuses splanchniques, d'une couche d'épithélium pavimenteux, limite la cavité articulaire. L'humeur qu'elle sécrète et qu'on nomme *Synovie*, est visqueuse, filante, et contient une matière coagulable particulière, appelée *Synovine*. — Les *Bourses synoviales*, nommées aussi, mais improprement, *Bourses muqueuses*, sont des sacs toujours simples, qui présentent de tous côtés une surface arrondie, et sont dépourvues d'épithélium. La plupart sont placées entre les tendons et les os; mais elles ne revêtent jamais qu'une partie de la circonférence du tendon au-dessous duquel elles se trouvent. Leur usage est de faciliter le glissement des tendons. — Les membranes séreuses sont unies les unes aux autres par des relations sympathiques très intimes, en vertu desquelles l'inflammation d'un sac se communique à un autre avec une extrême facilité. Une maladie qui leur appartient en propre est un épanchement de sérosité dans leur intérieur ; elle s'observe fréquemment lorsque les viscères qu'elles enveloppent sont atteints d'affections organiques, et alors l'épanchement n'est que la conséquence de ces altérations.

SERF, ERVE. adj. et s. [On pron. l'F.] Celui, celle qui est réduit à la condition du servage. V. Servage.

SERFOUETTE. s. f. T. Jardin. Outil de fer, à deux branches ou à dents renversées, dont on se sert pour remuer la terre autour des plantes potagères, telles que pois, chicorées, laitues. = Serfouir. v. a. Remuer la terre avec la serfouette. ‖ Serfoui, ie. part. = Serfouissage. s. m. Action de serfouir.

SERGE. s. f. Étoffe légère et croisée, ordinairement faite de laine. *S. drapée. S. rase. S. de soie. S. de Saint-Lô, de Nimes.*

SERGENT. s. m. (lat. *serviens*, servant). Autrefois, Officier de justice dont la fonction était de donner des exploits, des assignations, de faire des exécutions, etc. *S. à verge. S. à cheval.* On dit aujourd'hui, *Huissier.* ‖ *S. d'armes*, Sorte d'officier qui servait dans les cérémonies, dans les tournois. ‖ *S. de ville*, Voy. Police. ‖ * T. Entom. Nom vulg. du Carabe doré. ‖ * T. Mar. Petit crochet de fer attaché à un cordage et qui sert à soulever divers objets. ‖ T. Menuisier. Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller.

Enc. — D'après le général Bardin, le grade de *Sergent* dans l'armée française date du XV^e siècle. On appelait alors *Sergents de bandes* certains bas officiers chargés de veiller au service, à la police et à la discipline, afin de les distinguer des *Sergents de bataille*, officiers généraux qui avaient pour fonction principale de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef. Au XVI^e siècle et au suivant, on donna également le titre de *Serg.-major* à un officier supérieur dont les fonctions étaient analogues à celles de nos majors actuels. Mais, les sergents de bataille et les sergents-majors ayant disparu vers le milieu du XVII^e siècle, le mot *sergent* ne servit plus qu'à désigner les bas officiers dont nous avons parlé. Le capitaine choisissait en outre parmi eux un *S. d'affaires*, qualification que Choiseul changea en celle de *S. fourrier*, et ses successeurs en celle de *S.-major*. — Actuellement, on appelle *Sergent*, un sous-officier qui est supérieur au caporal et qui est chargé de veiller et de présider à tous les détails du service. Il y a 4 sergents par compagnie d'infanterie ; ils ont immédiatement au-dessus d'eux un autre sous-officier appelé *S.-major*, qui commande à tous les soldats, caporaux et sergents, et qui surveille la comptabilité du fourrier. Le simple *sergent* porte, comme marque de son grade, un galon d'or ou d'argent sur la manche, au-dessus du parement ; pour le *S.-major*, ce galon est double.

SERGENTER. v. a. Presser par le moyen des sergents, des huissiers; et Fig., Presser, importuner pour obtenir quelque chose. Vieux. ‖ Sergenté, ée. part. = Sergenterie. s. f. Office de sergent. Vieux.

SERGER ou **SERGIER.** s. m. Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges. = Sergerie. s. f. Fabrique ou commerce de serges.

* **SÉRIAIRE.** adj. 2 g. Qui est disposé en série.

* **SÉRIAL, ALE.** adj. Qui appartient à la série.

* **SÉRICAIRE.** s. f. (lat. *sericum*, soie). T. Entom. V. Bombycites et Soie.

* **SÉRICICOLE.** adj. f. *Industrie s.*, L'industrie qui a la soie pour objet. = * Sériciculture. s. f. Se dit dans le même sens. Voy. Soie.

* **SÉRICULE.** s. m. T. Ornith. Voy. Loriot.

SÉRIE. s. f. (lat. *series*). Suite, succession. *Une s. de propositions, de questions. Une s. d'idées, de faits.* ‖ Se dit particul. D'une succession de choses qui sont liées par un certain rapport. *Pour se reconnaître dans la multitude des plantes, la science les a distribuées en séries. Cuvier place les Rapaces à la tête de la s. ornithologique. Tous ces théorèmes forment une s. bien enchaînée.*

Enc. — I. En termes d'Arithmétique et d'Algèbre, on appelle *Série*, toute suite de quantités ou de nombres qui sont liés entre eux par une loi déterminée. Ainsi, par ex., la progression des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, etc., constitue une série, dont la loi est, que chacun des termes est supérieur d'une unité au terme qui précède. Comme la loi qui lie les termes d'une s. peut varier d'une infinité de manières, il s'ensuit que les séries peuvent présenter un nombre infini de formes différentes. Ainsi, une s. dans laquelle chaque terme diffère du précédent d'un nombre ou d'une quantité constante, forme une *S. arithmétique*, tandis qu'on nomme *S. géométrique*, celle dans laquelle chaque terme est un multiple du précédent par un facteur constant. La forme ordinaire d'une s. est une suite de termes unis par les signes + ou —. Lorsque le nombre des termes est plus grand que tout nombre assignable, on dit que la s. est *infinie*. On appelle séries *convergentes*, celles où chaque terme successif est plus petit que celui qui précède; car, en les additionnant successivement, on approche de plus en plus d'une même quantité : telle est la s. numérique $\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\frac{1}{16}+\frac{1}{32}+\frac{1}{64}+\frac{1}{128}+$ etc... à l'infini, dont la valeur s'approche d'autant plus de 1 qu'on prend un plus grand nombre de termes. On nomme, au contraire, *divergentes*, les séries où chaque terme est plus grand que le précédent, attendu que par l'addition successive des termes on obtient des quantités qui diffèrent entre elles de plus en plus : telle est la s. suivante, $1-2+4-8+16-32+64-128+$ etc..., à l'infini. Une *s. récurrente* est une s. dans laquelle chaque terme est une certaine fonction constante de deux ou plusieurs des termes précédents : telle est la s. $1+3x+4x^2+7x^3+11x^4+$etc., où chaque terme est déduit de la même manière des deux termes qui précèdent. On distingue encore des séries *exponentielles*, *logarithmiques* et *circulaires*. Le *terme général* d'une s. est une fonction de quelque quantité indéterminée x, qui, en substituant successivement à x les nombres 1, 2, 3, etc., produit les termes de la s. Les séries sont fréquemment employées en algèbre pour évaluer approximativement les quantités qu'on ne peut obtenir exactement, comme le rapport de la circonférence au diamètre, la base des logarithmes népériens, etc. Les principales questions qu'elles présentent à résoudre sont de trouver la somme de tous les termes, ou d'un nombre de termes donné. — « L'emploi des séries, dit Montferrier, ne remonte pas plus haut que le XVII^e siècle, et Mercator paraît être le premier qui s'en soit servi pour obtenir la génération d'une quantité cherchée ; mais Newton et Leibnitz doivent être considérés comme les fondateurs de cet algorithme : Newton, par la découverte de son célèbre binôme ; Leibnitz, par ses travaux sur un grand nombre de séries numériques dont il enseigna à trouver la somme et dont il signala l'importance. Cependant on ne doit pas oublier qu'un des moyens employés par Archimède pour carrer la parabole, consiste dans la sommation d'une progression géométrique décroissante continuée à l'infini. » Les essais de Leibnitz engagèrent les géomètres à s'occuper des séries. Bientôt parurent les travaux de Jacques et de Jean Bernouilli, suivis, au XVIII^e siècle, de ceux de Moivre, de Montmort, de Taylor, etc. Mais ce sont surtout les recherches d'Euler et de Lagrange, qui ont fait faire le plus de progrès à cette branche des mathématiques transcendantes.

II. Dans la Chimie organique, la notion de *Série* s'applique rigoureusement à une multitude de composés organiques dérivés les uns des autres suivant un rapport constant, et dont les propriétés diffèrent aussi en raison de leur composition. Ces séries sont de différents ordres, suivant la nature du rapport qui lie les termes dont elles se composent.

Si l'on considère les formules des acides *formique* $C^2H^2O^4$, *acétique* $C^4H^4O^4$, *propionique* $C^6H^6O^4$, *butyrique* $C^8H^8O^4$, *valérique* $C^{10}H^{10}O^4$, *caproïque* $C^{12}H^{12}O^4$, *œnanthylique* $C^{14}H^{14}O^4$, *caprylique* $C^{16}H^{16}O^4$, *pélargonique* $C^{18}H^{18}O^4$, *rutique* $C^{20}H^{20}O^4$, etc., on remarque qu'il existe entre elles un rapport constant, c.-à-d. que tous les corps ainsi représentés ont une fonction semblable et diffèrent l'un de l'autre par 2 équivalents de carbone et d'hydrogène. Ils forment ce que l'on appelle une *série homologue*, et ils constituent eux-mêmes des *corps homologues* ou des corps différant entre eux par un rapport semblable. Les composés homologues ne *se sérient* pas seulement d'après leurs formules, mais encore d'après leurs propriétés. En effet, les propriétés se modifient d'une manière constante d'un terme à l'autre. De cette façon, les termes éloignés d'une même série présentent des caractères très-différents, tandis que les termes contigus offrent des caractères presque semblables. Toutefois, la loi de ces variations est encore peu connue, et elle paraît d'ailleurs être beaucoup moins simple qu'on ne l'avait d'abord supposé. Ainsi, par ex., en étudiant les points d'ébullition des corps homologues, Kapp avait cru que le point d'ébullition de chaque corps était toujours situé à 20° au-dessous de celui de son homologue supérieur. Cette loi fort simple aurait permis de déterminer par avance le point d'ébullition de certains corps inconnus et faisant lacune dans une série. Soient par ex., les acides suivants :

formique $C^2H^2O^4$, — acétique $C^4H^4O^4$, — butyrique $C^8H^8O^4$,

on voit qu'il existe une lacune entre l'acide acétique et l'acide butyrique : il manque un acide intermédiaire dont la formule doit être $C^6H^6O^4$, et dont le point d'ébullition sera de 20° supérieur à celui de l'acide acétique et aussi inférieur de 20° à celui de l'acide butyrique. Malheureusement cette loi ne s'est pas vérifiée pour tous les cas. Il y a en effet des séries homologues où les points d'ébullition croissent suivant une progression dont la raison est supérieure ou inférieure à 20°, et d'autres, au contraire, par ex. celle des *glycols*, découverte par le prof. Wurtz, où les points d'ébullition vont en décroissant à mesure que la molécule se complique.

Les composés homologues placés dans les mêmes conditions subissent des métamorphoses semblables. Ainsi, en reprenant les acides cités plus haut et en étudiant, soit les composés dont ils dérivent, soit ceux auxquels ils peuvent donner naissance, on reconnaît que chacun d'eux fait partie d'un groupe de corps avec lesquels il présente un ensemble de relations que l'on retrouve dans les autres groupes dont les homologues de cet acide font partie. L'*acide acétique* $C^4H^4O^4$ provient de l'*alcool* $C^4H^6O^2$, par la substitution de 2 équivalents d'oxygène à 2 équivalents d'hydrogène. L'*alcool* lui-même provient d'un hydrogène carboné, l'*hydrure d'éthyle* C^4H^6, par l'addition de 2 équivalents d'oxygène. Entre l'acide acétique et l'alcool, se place un corps intermédiaire l'*aldéhyde* $C^4H^4O^2$, qui diffère du premier en ce qu'il contient 2 équivalents d'oxygène de moins, et du second en ce qu'il contient 2 équivalents d'hydrogène de moins également. — Sous certaines influences, l'*acide acétique* peut se transformer en un autre acide, l'*acide glycolique* $C^4H^4O^6$, lequel peut également être obtenu à l'aide d'un alcool biatomique ou *glycol* $C^4H^6O^4$, qui est vis-à-vis de lui dans le même rapport que l'alcool vis-à-vis de l'acide acétique, c'est-à-dire que ce glycol possède 2 équivalents d'oxygène en moins, et 2 équivalents d'hydrogène en plus. On voit par là, sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin l'énumération, qu'autour de l'acide acétique vient se grouper toute une classe de corps qui en dérivent ou qui s'y rattachent. De même, si l'on passe à l'examen du premier homologue supérieur de l'acide acétique, c.-à-d. à l'*acide propionique*, on trouve un groupe de corps qui s'y rattachent, comme ceux dont il vient d'être question se rattachent à l'acide acétique. Ainsi, à côté de cet acide propionique $C^6H^6O^4$, se placeront l'*alcool propylique* $C^6H^8O^2$, l'*aldéhyde propionique* $C^6H^6O^2$, le *propylglycol* $C^6H^8O^4$, l'*acide lactique* $C^6H^6O^6$. Si, montant encore dans la série, on considère l'*acide butyrique* $C^8H^8O^4$, on trouve à côté de lui l'*alcool butyrique* $C^8H^{10}O^2$, l'*aldéhyde butyrique* $C^8H^8O^2$, le *butylglycol* $C^8H^{10}O^4$, l'*acide oxybutyrique* $C^8H^8O^6$. Or, tous ces corps ont, avec l'acide butyrique, la même relation que les précédents avec l'acide propionique, ou avec l'acide acétique. Puisque ces trois acides sont homologues, les produits qui en dérivent, ou qui s'y rattachent de la même manière, doivent l'être aussi. Le tableau suivant rendra plus clair ce qui précède.

Acides		Alcools		Aldéhydes		Glycols			
acétique. .	$C^4H^4O^4$.	éthylique . .	$C^4H^6O^2$.	ordinaire. . .	$C^4H^4O^2$.	ordinaire. . .	$C^4H^6O^4$.	glycolique	$C^4H^4O^6$.
propionique.	$C^6H^6O^4$.	propylique .	$C^6H^8O^2$.	propionique .	$C^6H^6O^2$.	propylénique.	$C^6H^8O^4$.	lactique	$C^6H^6O^6$.
butyrique. .	$C^8H^8O^4$.	butyrique. .	$C^8H^{10}O^2$.	butyrique . .	$C^8H^8O^2$.	butylénique. .	$C^8H^{10}O^4$.	oxybutyrique.	$C^8H^8O^6$.
valérique. .	$C^{10}H^{10}O^4$.	amylique. .	$C^{10}H^{12}O^2$.	valérique . .	$C^{10}H^{10}O^2$.	amylénique. .	$C^{10}H^{12}O^4$.	oxyvalérique (inconnu).	$C^{10}H^{10}O^6$.

On voit que les acides à 4 équivalents d'oxygène ont une composition qui diffère par nC^2H^2, différence qui est le caractère des séries homologues. La même différence existe entre les alcools, les aldéhydes, les glycols et les acides à 6 équivalents d'oxygène, corps qui forment autant de séries parallèles. Par conséquent, l'homologie d'un certain nombre de composés permet de grouper non-seulement ces corps, mais encore tous ceux qui s'y rattachent.

Comme tous les composés organiques dérivent des carbures d'hydrogène, ces derniers doivent être la base de toute classification. L'hydrocarbure le moins compliqué de la première série homologue, est le *gaz des marais*. Or, ce gaz a des homologues, tels que, l'*hydrure d'éthyle* C^4H^6, l'*hydrure de propyle* C^6H^8, l'*hydrure de butyle* C^8H^{10}, l'*hydrure d'amyle* $C^{10}H^{12}$, l'*hydrure de caproyle* $C^{12}H^{14}$, l'*hydrure d'œnanthyle* (inconnu) $C^{14}H^{16}$ l'*hydrure de capryle* $C^{16}H^{18}$. En outre, à chacun de ces hydrocarbures peuvent s'ajouter, soit 2 équivalents d'oxygène (il se forme dans ce cas un alcool monoatomique), soit 4 équivalents d'oxygène (il se forme alors un alcool biatomique), soit 6 équivalents d'oxygène (c'est alors un alcool triatomique ou une glycérine qui prend naissance). Il peut même s'y fixer 8, 10, 12 équivalents d'oxygène; et, dans ce cas, les corps obtenus sont des alcools tétra, penta, ou hexaatomiques. A cette heure, aucune classe n'est assez complète pour contenir ces 6 espèces d'alcools à la fois ; mais tous ces groupes se compléteront certainement.

Maintenant, étant donné un *alcool monoatomique*, il pourra : 1° perdre 2 équivalents d'hydrogène, et donner un aldéhyde ; 2° gagner 2 équivalents d'oxygène, après en avoir perdu 2 d'hydrogène : il se formera alors un acide ; 3° perdre 2 équivalents d'eau, pour fournir un hydrogène carboné différent de celui dont il dérive; 4° se combiner avec les acides monoatomiques oxygénés, en perdant 2 équivalents d'eau, de manière à former des éthers composés; 5° se combiner de même avec les hydracides pour former des éthers simples, et enfin se doubler en perdant 2HO pour former des éthers proprement dits. — Les *alcools biatomiques* peuvent éprouver les mêmes transformations que les alcools monoatomiques, avec cette différence que là où ces derniers éprouvent une métamorphose, ils en éprouvent deux semblables. Ainsi, ils perdront, soit 2, soit 4 équivalents d'hydrogène, en donnant naissance à deux aldéhydes différents. Ces alcools peuvent subir : 1° la substitution de 2O à 2H, en donnant un acide monobasique et biatomique ; 2° la substitution de 4O à 4H, en donnant un acide bibasique et biatomique à la fois. Ils peuvent aussi se combiner avec 1 équiv. d'un oxacide ou d'un hydracide monoatomique en perdant 2HO, et en produisant des éthers monoacides simples ou composés. Enfin, ils sont encore susceptibles de se combiner avec 2 équivalents des mêmes acides en éliminant 4HO, et en produisant des éthers biacides. Au lieu de former des éthers simples en se doublant comme les alcools monoatomiques, ils les forment par simple déshydratation en perdant 2HO. — Les composés qui dérivent des alcools, tri, tétra, penta, ou hexaatomiques, se forment de la même manière, toujours d'après cette loi que, pour une métamorphose subie par un alcool monoatomique, les alcools biatomiques en subissent deux, les alcools triatomiques trois, les tétraatomiques quatre, et ainsi de suite.

Non-seulement tous les corps qui dérivent d'un alcool sont dans une relation constante avec lui, mais encore cet alcool lui-même présente, vis-à-vis de son hydrogène carboné fondamental, une *relation invariable. Il résulte de là que le classement des hydrogènes* carbonés fondamentaux en séries homologues entraîne un classement semblable pour tous les corps qui en dérivent, et que la série de ces hydrogènes carbonés embrasse un très-grand nombre de composés. — Toutes ces séries se sérient ensemble par ce caractère, que tous les termes de chacune d'elles diffèrent des termes correspondants de celle qui la précède par 2 équivalents d'hydrogène en moins, et des termes correspondants de celle qui la suit par 2 équivalents d'hydrogène en plus. Les autres éléments restent constants. Ainsi, à côté de la série d'hydrocarbures homologues dont il vient d'être question et qui peuvent être représentés par la formule générale $C^{2n}H^{2n+2}$, on trouve des séries dont les hydrocarbures fondamentaux seront successivement représentés par les formules générales $C^{2n}H^{2n}$, $C^{2n}H^{2n-2}$, $C^{2n}H^{2n-4}$, $C^{2n}H^{2n-6}$, $C^{2n}H^{2n-8}$, $C^{2n}H^{2n-10}$, etc. Cette dernière série, qui est basée sur la diminution progressive de l'hydrogène, porte le nom de *série isologue*.

Enfin, on distingue en chimie quatre sortes de séries : 1° Les *groupes* (Gerhardt) : ils contiennent les corps qui dérivent d'un composé fondamental, pivot du groupe. 2° Les *séries hétérologues* (Gerhardt) : ici tous les éléments restant les mêmes, l'oxygène augmente de deux unités à la fois. Ces séries contiennent un certain nombre de corps qui, par suite de diverses substitutions, donnent naissance à d'autres composés, lesquels, ainsi que les corps dont ils dérivent, constituent autant de pivots de groupes. 3° Les *séries homologues* : elles diffèrent par *n* fois C^2H^2. Une *même série homologue embrasse un grand nombre de séries hétérologues*, dont les hydrogènes carbonés fondamentaux sont homologues entre eux. 4° La *série isologue* : celle-ci est basée sur la diminution de l'hydrogène par quantité constante de deux unités. La série isologue embrasse toutes les séries homologues. — La classification ci-dessus comprend tous les corps connus, à l'exception de quelques-uns dont l'étude est encore trop incomplète pour qu'on puisse leur assigner exactement leur place. Grâce à elle, les relations qui subsistent entre tous les corps de la chimie organique apparaissent de la manière la plus claire, et présentent un ensemble coordonné systématiquement. Lorsque les groupes seront complets, il deviendra assurément possible de découvrir les lois d'après lesquelles varient les propriétés des corps dans chacune des quatre séries. Les chimistes auront alors des méthodes générales et infaillibles pour obtenir tous les corps possibles. Ils n'auront plus à préparer une multitude de composés inutiles pour arriver, par voie de tâtonnement, à la découverte de la substance cherchée. Ils en connaîtront l'existence par la seule inspection des séries chimiques, et il sera facile, par les procédés connus, d'en opérer immédiatement la synthèse.

SÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière grave et sérieuse. *Il parle de tout s. Ecoutez-moi s. S. parlant.* ‖ Sans plaisanterie. *Je vous parle s. — Prendre une chose s.*, Se formaliser d'une chose, quoiqu'elle ait été dite en badinant et sans aucun dessein d'offenser. *Je vous ai dit cela pour rire, et vous le prenez s.* ‖ Tout de bon, avec suite, avec ardeur. *Il travaille s. à sa fortune, à son salut. Il y songe sérieusement.*

SÉRIEUX, EUSE. adj. (latin. *serius*). Grave; se dit par opposition à Enjoué, à gai. *C'est un homme très-s. Prendre un air s. Un visage s. Une contenance sérieuse. Une conversation sérieuse.* ‖ Se dit aussi par opposit. à Frivole, léger, de peu de conséquence. *Cet homme n'a rien de s. dans le caractère. Ce que je vous dis là est s. C'est une promesse sérieuse qu'il vous a faite. Faire des propositions sérieuses. L'affaire dont il s'agit est sérieuse.* ‖ Signifie encore, Qui peut avoir des suites fâcheuses. *Querelle sérieuse. Mal s. Maladie sérieuse.* ‖ T. Jurispr. *Un contrat, un traité s.*, Un contrat, etc., qui n'est pas simulé. On dit de même, *Une dette sérieuse.* = Sérieux. s. m. Gravité dans l'air, dans les manières. *Prendre, garder, tenir son s. Affecter un grand s.* ‖ *Cet acteur, ce comédien n'est bon que pour le s., il joue bien dans le s.*, Dans les rôles qui excluent l'enjouement. ‖ *Prendre une chose dans le s.*, La prendre pour vraie, quoiqu'elle n'ait été dite que par plaisanterie et par jeu. *Prendre une chose au s.*, Se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant et sans aucun dessein d'offenser.

Syn. — *Grave.* — On est *grave* par sagesse et maturité d'esprit ; on est *sérieux* par humeur et par tempérament. La légèreté est l'opposé de la *gravité*; l'enjouement l'est du *sérieux*. L'homme *sérieux* ne rit pas, n'aime pas à rire ; l'homme *grave* ne rit pas hors de propos. On peut être *sérieux* sans être *grave* : c'est ainsi que Don Quichotte médite et entreprend *sérieusement* ses folles aventures. *Un enfant peu enclin à rire est sérieux; mais on ne* dira pas qu'il est *grave*, car il n'a pas de décorum à garder, ni de personnage à soutenir. Avec du *sérieux* on est froid et sec, avec de la *gravité* on est imposant.

SERIN, INE. s. T. Ornith. V. Linotte. = Seriner. v. a. Jouer un air avec la serinette. *S. un air à un oiseau.* ‖ Instruire un serin au moyen de la serinette. *J'ai beau le s., il n'apprend rien.* ‖ * Fig. et fam., Apprendre quelque chose à quelqu'un sans le lui faire comprendre. *S. une leçon à un enfant. Il faut lui s. les airs qu'il doit chanter.* ‖ Seriné, ée. part. = Serinette. s. f. T. Facteur. V. Orgue. ‖ Figur. et fam., se dit D'un chanteur, d'une chanteuse qui chante sans aucune expression. *Ce n'est pas là une cantatrice, c'est une serinette.*

SERINGAT ou SYRINGA. s. m. T. Botan. V. Philadelphées.

SERINGUE. s. f. (lat. *syringa*). Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser les liquides. *S. d'étain. S. à lavement. S. à injection. S. à ballon. S. à nettoyer les plaies. Le canon, le piston, la canule d'une s.* = Seringuer. v. a. Pousser un liquide avec une seringue. *S. de l'eau, de l'eau-de-vie, de l'esprit-de-vin.* ‖ *S. une plaie*, Pousser avec une seringue un liquide dans une plaie pour la nettoyer. = Seringué, ée. participe.

***SÉRIOLE.** s. f. T. Ichth. V. Scombéroïdes.

***SERIPHIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

***SERJANIA.** s. m. T. Bot. V. Sapindacées.

SERMENT. s. m. (latin. *sacramentum*). Attestation religieuse de la vérité d'une affirmation, d'un engagement, d'une promesse. ‖ Se dit quelquefois pour Jurement. *Il fait des serments exécrables pour la moindre contrariété. Il a fait un s. horrible.*

Enc. — On donne le nom de *Serment* à l'affirmation par laquelle on prend Dieu à témoin que l'on dit la vérité dans la déclaration d'un fait, ou que l'on tiendra l'engagement que l'on contracte. Le s. est un des actes les plus sérieux de la vie : aussi le trouve-t-on presque toujours environné de solennités religieuses. Chez les anciens, il s'accompagnait ordinairement de formules d'imprécation, par lesquelles celui qui prêtait le s. appelait sur lui les vengeances célestes, au cas qu'il fût parjure. Chez les peuples chrétiens, *le s. est généralement prêté sur l'Évangile. Les* Juifs le prêtent *more judaico*, c'est-à-d., dans la synagogue, en présence du rabbin et la main sur le Talmud. Aujourd'hui, en France, le s. se prête debout, la tête découverte et la main droite levée. Le nom de Dieu a disparu de presque toutes les formules de s., à l'exception toutefois de celui que prêtent les évêques aux termes du Concordat de 1801, et de celui que prêtent les jurés avant de siéger pour remplir leurs fonctions. Certaines sectes religieuses, les Quakers et les Anabaptistes, se fondant sur les paroles de Jésus-Christ : « Je vous dis qu'il ne faut nullement jurer; mais que votre parole soit oui ou non » (S. Matth., v, 33), prohibent le s. et se renferment dans une affirmation pure et simple. — Les canonistes distinguent deux sortes de serments, le *S. affirmatif* et le *S. promissoire*. Le *s. judiciaire* est un *s. affirmatif*; le *s. promissoire* comprend le *s. militaire* ou *s. du drapeau*, le *s. politique*, et le s. que prêtent devant les tribunaux les témoins, les interprètes, les experts, les jurés, etc.

La loi française reconnaît deux sortes de serments *judiciaires :* 1° celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause, et qu'on appelle *décisoire ;* 2° celui qui est déféré d'office par le juge à l'une des parties, et qu'on nomme *supplétif* ou *supplétoire*. Le *S. décisoire* peut être déféré en tout état de cause, mais seulement sur un fait personnel à la partie à laquelle on le défère. Celui auquel le s. est déféré, qui le refuse ou ne consent pas à le référer à son adversaire, ou l'adversaire à qui il a été déféré et qui le refuse, doit succomber dans sa demande *ou dans son exception. Lorsque le s. déféré ou référé a été fait*, l'adversaire n'est point recevable à en prouver la fausseté. Au reste, ce s. ne fait preuve qu'au profit de celui qui l'a déféré ou contre lui, et au profit de ses héritiers et ayants cause ou contre eux. Le *S. supplétoire* peut être déféré par le juge, soit pour en faire dépendre la décision de la cause, soit pour déterminer seulement le montant de la condamnation. Pour que le juge puisse déférer d'office le s., il faut à la fois que la demande ou l'exception ne soit pas pleinement justifiée, et qu'elle ne soit pas totalement dénuée de preuves. Hors ces deux cas, le juge doit adjuger ou rejeter purement et simplement la demande. Le s. sur la valeur de la chose demandée, appelé parfois *S. à plaids* ou *S. in litem*, ne peut être déféré par le juge au demandeur qu'autant qu'il est impossible de constater autrement cette valeur, et, dans ce cas, le juge doit déterminer d'avance la somme jusqu'à concurrence de laquelle le demandeur sera cru sur son s. Celui à qui le serment a été déféré ou référé en matière civile et qui a fait un faux s., est puni de la dégradation civique.

Le *S. politique*, appelé autrement *S. de fidélité*, est celui par lequel on s'engage à servir fidèlement un gouvernement et l'on fait acte d'adhésion à son principe, du moins implicitement. A l'exemple de l'ancienne monarchie où ce s. était en usage, les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789, ont exigé que tous les fonctionnaires leur prêtassent s. de fidélité : cependant ils n'en ont pas moins péri. En conséquence, ce s. fut aboli, en 1848, par un décret du gouvernement provisoire en date du 2 mars, comme ne constituant qu'une chose vaine et sans efficacité. La Constitution du 4 nov. 1848 maintint cette abolition, tout en faisant une exception pour le seul président de la république. Mais, après le coup d'État du 2 déc. 1851, un décret, en date du 14 janv. suivant, rétablit le s. de fidélité, qui est devenu, comme auparavant, obligatoire pour tous les fonctionnaires publics. V. Drapeau, Abjuration, Allégeance.

SERMON. s. m. (lat. *sermo*). Discours chrétien qui ordinairement se prononce en chaire, dans une église, pour instruire et pour exhorter le peuple. *Un beau s. Un s. instructif, édifiant. S. du carême, de l'avent, de l'octave du saint sacrement. Faire, composer, entendre, prêcher un s. Aller au s. Les sermons de Bourdaloue, de Massillon.* — Syn. V. Prédication. ‖ Par anal. et fam., Remontrance ennuyeuse et importune. *Il m'est venu faire un s., un grand s. Il fait des sermons à tout le monde.* = Sermonnaire. s. m. Prédicateur dont on a des recueils de sermons. ‖ Recueil de sermons. ‖ Adjectiv., *Genre s.*, Le genre qui convient au sermon. = Sermonner. v. a. Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos. *Il vient nous s. à toute heure. C'est un homme qui ne fait que s.* Fam. ‖ Sermonné, ée. part. = Sermonneur, euse. s. Celui, celle qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos. *C'est un s. éternel, une sermonneuse assommante.* Fam.

SÉROSITÉ. s. f. (lat. *serum*). T. Physiol. L'humeur sécrétée par les membranes séreuses. ‖ Par extens., se dit De la partie la plus fluide de diverses humeurs animales. *La s. du sang. Epanchement de sérosité.*

***SÉROTINE.** s. f. (lat. *serotinus*, du soir). T. Mamm. Voy. Chéiroptères.

SERPE. s. f. (lat. *sarpere*, tailler la vigne). Instrument de fer, large, plat et tranchant, qui est recourbé vers la pointe, emmanché de bois, et dont on se sert pour tailler les arbres, pour les émonder, etc. ‖ Figur. et fam., on dit De l'ouvrage d'un artisan qui est grossièrement fait, et même D'un ouvrage d'esprit mal fait, mal tourné, *Cela est fait à la s.* — On dit encore D'une personne mal faite, mal bâtie, *Il semble qu'elle a été faite avec une serpe.*

SERPENT. s. m. (lat. *serpens*, de *serpere*, ramper). Reptile au corps allongé, cylindrique, et dépourvu de pieds, qui se meut au moyen des replis qu'il fait sur le sol. ‖ Figur. et prov., *C'est un s. que j'ai réchauffé dans mon sein*, C'est un ingrat qui s'est servi du bien que je lui ai fait pour me faire du mal. *Le s. est caché sous les fleurs*, V. Fleur. ‖ T. Astron. V. Constellation. ‖ T. Musique. Instrument à vent qui n'est guère usité que dans la musique d'église pour soutenir les voix du chœur. *Le s. se joue avec une embouchure semblable à celle du trombone. S. à clefs. Les sons graves du s.* — Par extens., Celui qui joue de cet instrument. ‖ *T. Chir. *Langue-de-s.*, V. Langue. ‖ T. Bot. *Bois de s.* ou *de couleuvre*, V. Apocynées. *Langue-de-s.*, V. Langue. ‖ T. Joaillier. *Œil-de-s.*, V. Œil.

Enc. — I. Aristote, se conformant assurément en cela à l'opinion vulgaire, appliqua le nom de *Serpent* (ὄφις) à tous les Reptiles dépourvus de pieds, et dont le corps cylindrique et très-allongé se meut au moyen des replis qu'il fait sur le sol. Tous les naturalistes qui ont écrit sur l'erpétologie, jusqu'à notre illustre Cuvier inclusivement, ont adopté la manière de voir d'Aristote, et l'auteur du *Règne animal* fait entrer dans son ordre des *Serpents* ou *Ophidiens*, tous les Reptiles auxquels s'applique cette caractéristique générale. Depuis Cuvier, les auteurs ont fait de grands retranchements à cet ordre de Reptiles, tel que l'entendait le célèbre zoologiste ; mais ce serait une erreur de croire que ce dernier ait méconnu les particularités d'organisation qui ont déterminé ses successeurs à réformer sa classification, car lui-même les avait très-exactement signalées, et c'est même en se fondant sur ces particularités qu'il a établi les grandes divisions de son ordre. Ainsi, par ex., il caractérise fort bien sa première division, qui comprend les genres Orvet, Sheltopusik, Ophisaure, Acontias, en disant : « Ils ont la tête osseuse ; les dents, la langue, semblables à celles des Seps ; leur œil est également muni de trois paupières, etc.: ce sont, pour ainsi dire, des Seps sans pieds. » Nous croyons donc que Cuvier eût dû respecter un peu moins l'opinion vulgaire, et ranger parmi les Sauriens ces divers genres de Reptiles, qui ne sont autre chose que des Sauriens serpentiformes (v. Anguis). Des considérations analogues ont fait aussi retirer les Cécilies de l'ordre des Ophidiens, pour les placer parmi les Batraciens (v. Cécilie), et cela avec toute raison. Mais, ces retranchements opérés, nous pensons que l'ordre des Serpents doit rester composé de tous les Reptiles que Cuvier a réunis sous la dénomination commune de *Serpents vrais*.

II. Les animaux compris dans l'ordre ainsi limité des Ophidiens ou Serpents n'offrent aucun vestige d'épaules ni de membres antérieurs ; mais quelques-uns présentent encore sous la peau des rudiments de membres postérieurs qui se montrent parfois en dehors, comme chez les Boas, sous la forme d'un petit crochet. Tous manquent de troisième paupière et de tympan ; néanmoins la structure de la tête varie considérablement. — Les vertèbres et les *côtes constituent presque tout le squelette de ces Reptiles.* La forme des premières est caractéristique : en effet, elles ont une concavité au devant, et en arrière un condyle hémisphérique qui entre dans la concavité antérieure de la vertèbre suivante. Leur nombre est très-considérable : ainsi, on en compte 202 dans la Vipère commune et 422 dans le Python améthyste. Les secondes sont également fort nombreuses. Elles entourent la plus grande partie de la circonférence du tronc ; mais elles ne sont pas jointes entre elles à la face ventrale, et il n'y a jamais de sternum : il résulte de là qu'elles sont beaucoup plus mobiles que dans tous les autres Vertébrés. Les premières paires sont plus petites que les autres ; mais elles existent à partir de la tête, en sorte que ces Reptiles n'ont pas de cou. Chaque vertèbre, à l'exception des caudales, porte une paire de côtes. La peau des Serpents est presque nue, d'un tissu extensible, adhérente aux muscles, protégée parfois par des tubercules, presque toujours par des écailles minces de forme variable, plus ou moins enchatonnées, du moins à leur base, et recouvertes en totalité par un épiderme qui se détache de temps à autre tout d'une pièce : les écailles ou plaques de la région inférieure du corps sont généralement plus grandes et servent à la locomotion : on les désigne habituellement sous le nom d'*écussons* ou de *scutelles*. — Les Ophidiens sont essentiellement carnassiers ; mais les dents crochues dont leur bouche est armée ne sont propres qu'à retenir la proie qu'ils ont saisie, et ne sauraient la diviser : en conséquence, ils avalent leur proie tout d'une pièce. Un assez grand nombre d'espèces ont des glandes vénénifères, et le liquide qu'elles sécrètent est conduit par des dents tubuleuses ou simplement cannelées dans la plaie faite par le Reptile. Chez tous les Serpents, la langue est molle, entièrement charnue, pro*tractile, et rentre dans une gaîne ou fourreau sous la gorge.* Elle est fendue profondément à son extrémité libre, et forme ainsi deux pointes flexibles qui peuvent s'écarter et vibrer lorsque cette langue est en dehors de la bouche. Bien qu'on lui donne vulgairement le nom de *dard*, elle est incapable de piquer, et, en outre, elle ne se termine point en fer de flèche, comme les artistes la représentent quelquefois. Le canal digestif de ces animaux est en général très-court ; l'estomac représente simplement un boyau un peu plus large que le reste de l'intestin. L'anus consiste en une fente transversale placée sous l'origine de la queue. Le foie est en général formé d'un seul lobe allongé qui est tout à fait séparé de la vésicule du fiel. Les glandes salivaires varient pour leur nombre et leur siége ; mais elles sont bien développées. La salive qu'elles sécrètent, jointe à l'humeur muqueuse de la membrane buccale, au mucus nasal, à l'humeur lacrymale, et peut-être aussi à d'autres fluides qui refluent de l'œsophage, constitue la bave ont les Serpents couvrent les téguments des animaux qu'ils se préparent à avaler. Les reins sont très-allongés et divisés en un grand nombre de lobes complétement séparés : il n'y a pas de vessie urinaire. — La circulation s'opère de la même manière que dans les Chéloniens et les Sauriens. Le cœur se compose de deux oreillettes et d'un seul ventricule divisé en deux loges communiquant entre elles. Les poumons sont de grandeurs fort inégales ; le plus souvent l'un d'eux est tout à fait atrophié, tandis que l'autre forme un long sac membraneux qui s'étend depuis l'estomac ou la région du cœur jusqu'à la terminaison du tube intestinal, vers l'origine de la queue. L'intérieur de ce sac offre de grandes cellules polygonales, dans les parois desquelles les vaisseaux artériels et veineux se divisent à l'infini pour constituer le réseau vasculaire respiratoire. *La respiration s'exécute par une sorte* d'inspiration passive, lente et prolongée, due mécaniquement à la mobilité des côtes qui peuvent s'écarter sur la ligne médiane inférieure et se mouvoir d'avant en arrière. L'expiration est également lente, mais active, et résulte de la compression du poumon par la contraction successive des muscles de toute la région du ventre. L'air, quand il est expulsé vivement par l'animal, peut produire un souffle ordinairement très-faible, quelquefois plus ou moins bruyant : mais on n'entend jamais un véritable sifflement, comme le disent les poëtes et comme le croit le vulgaire. — La conjonction des sexes se fait chez les Serpents par une véritable copulation : les mâles ont les organes génitaux cachés, mais doubles et pouvant faire saillie au dehors. Les femelles sont généralement ovipares, et pondent des œufs à coquille flexible, mais assez résistante et contenant des grains calcaires. Quelques espèces, comme la Vipère, sont ovovivipares, c.-à-d. que les œufs éclosent dans le corps de la mère, de sorte que les petits serpenteaux sortent vivants. Beaucoup de Serpents placent leurs œufs dans des lieux d'élection et les surveillent avec soin : mais ce sont exclusivement les femelles qui se chargent de ce rôle. Celle du Python entoure ses œufs des replis de son corps, et les soumet ainsi à une espèce d'incubation. — L'encéphale, chez les Ophidiens, est très-petit en proportion de la moelle épinière et des autres parties du corps. Les organes des sens sont également peu développés ; en revanche, l'appareil locomoteur, nerfs et muscles, jouit d'une énergie très-grande. Aussi, non-seulement ces animaux peuvent exécuter tous les mouvements nécessaires à leur genre de vie, dont les actes sont extrêmement variés, mais encore ils les exécutent avec une vitesse étonnante. « Placés en embuscade sur la terre, dans l'eau ou sur les branches, dit Duméril, on les voit rester immobiles pendant des heures et des journées entières. Tantôt ils ont le corps simplement étendu sur le sol dans toute sa longueur en conservant encore quelques flexuosités latérales ; tantôt le tronc est roulé en cercle sur lui-même et forme un disque au centre duquel se trouvent les deux extrémités superposées, la tête au-dessus de la queue. Là, plongeant sous les eaux de la mer, des rivières, des ruisseaux, les Serpents épient les poissons et les autres animaux qu'ils saisissent au passage. Ici, d'autres espèces qui vivent habituellement sur les arbres, enveloppent dans leurs replis tortueux les branches sous le feuillage desquelles elles trouvent une retraite cachée, qui devient un piége perfide pour leurs victimes. Enfin, pour indiquer les divers modes de locomotion des Ophidiens, nous dirons que la plupart rampent, glissent, s'enroulent en tous sens, s'accrochent, se suspendent, se balancent, grimpent, se dressent en partie sur eux-mêmes, s'élèvent presque verticalement, s'élancent, sautent, se débandent comme un ressort ; que quelques-uns nagent à la surface, au milieu et au fond des eaux ; que d'autres s'enfouissent sous le sable et pénètrent vive*ment et sans bruit par les plus petits orifices, en rétrécissant* à volonté le diamètre des diverses parties de leur corps. » — Bien que la forme générale du corps soit cylindrique chez les Ophidiens, cependant elle présente encore des différences remarquables qui dépendent surtout de la partie caudale. Ainsi, par ex., chez les Amphisbènes, la queue est courte, obtuse et presque aussi grosse que la tête, ce qui leur a valu le nom de Doubles-marcheurs. Celle des Uropeltis est terminée par un disque charnu. Les Couleuvres ont en général une queue longue et terminée en pointe effilée : celles qui vivent dans les arbres présentent plus particulièrement ce caractère. Chez les Vipères, la queue est courte ; elle l'est plus encore chez les Rouleaux. Elle est prenante chez les Boas et les Pythons ; enfin, elle est plus ou moins comprimée latéralement chez les Hydridés ou Serpents marins, de manière à pouvoir leur servir de rame ou de nageoire. En outre, la forme des écailles qui protégent l'animal est très-variable, et il en est de même de la coloration du tégument extérieur. On peut dire en règle générale, que les colorations les plus vives et les plus variées se trouvent dans les Serpents des pays chauds. Enfin, la taille de ces Reptiles diffère beaucoup dans les différents genres. Ainsi, sans parler des Typhlops qui sont fort petits et souvent de la grosseur d'une plume, il y a des espèces de Couleuvres qui ont à peine 20 centim. de long, tandis que d'autres espèces atteignent 4 mètres, et que certains Pythons ont jusqu'à 9 mèt. de longueur sur 30 centim. de diamètre. — Le nombre des espèces d'Ophidiens actuellement connues s'élève à environ 500 ; la plupart habitent les régions chaudes du globe. L'Europe n'en compte que 26.

III. Pour rester fidèle à la méthode de Cuvier, tout en tenant compte des recherches dues aux erpétologistes contemporains, *nous diviserons, comme l'illustre zoologiste, l'ordre des Ophidiens* en trois sections, comprenant les *Amphisbéniens* ou *Doubles-marcheurs*, les *Serpents non venimeux*, et les *Serpents venimeux*.

A. La première section forme le passage des Sauriens aux Ophidiens. En effet, ces Reptiles ont, comme les Sauriens, la mâchoire supérieure fixée au crâne, l'os tympanique ou pédicule de la mâchoire inférieure également fixe et immobile, et enfin les deux branches de cette mâchoire soudées en avant sur la ligne médiane : ce qui fait que leur gueule ne peut se dilater comme dans les Serpents des deux autres sections, et que leur tête est toute d'une venue avec le reste du corps. Cette forme leur permet en outre de marcher également bien dans les deux sens. V. DOUBLES-MARCHEURS.

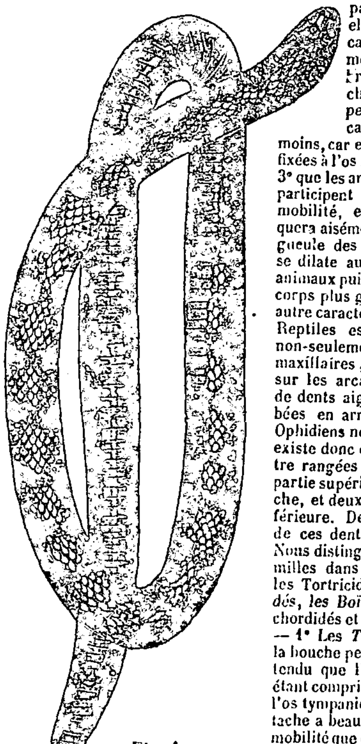
Fig. 1.

B. Les autres Serpents, soit venimeux, soit non venimeux, ont l'os tympanique mobile et presque toujours suspendu à un autre os analogue au mastoïdien, lequel est lui-même attaché sur le crâne par des muscles et des ligaments qui lui laissent de la mobilité. Il est facile de comprendre combien cette disposition donne de mobilité à la mâchoire inférieure dont chaque branche est suspendue à l'extrémité de l'os tympanique. Ajoutons encore : 1° que les branches du maxillaire inférieur ne sont point unies sur la ligne médiane, et que, par conséquent, elles peuvent s'écarter latéralement ; 2° que les branches de la mâchoire supérieure *peuvent aussi* s'écarter plus ou moins, car elles ne sont pas fixées à l'os intermaxillaire, 3° que les arcades palatines participent aussi à cette mobilité, et l'on s'expliquera aisément comment la gueule des Serpents vrais se dilate au point que ces animaux puissent avaler des corps plus gros qu'eux. Un autre caractère propre à ces Reptiles est la présence, non-seulement sur les deux maxillaires, mais encore sur les arcades palatines, de dents aiguës et recourbées en arrière. Dans les Ophidiens non venimeux, il existe donc en général quatre rangées de dents à la partie supérieure de la bouche, et deux à la partie inférieure. De plus, aucune de ces dents n'est percée. Nous distinguerons cinq familles dans cette section : les Tortricidés, les Érycidés, *les Boïdés, les Acro*chordidés et les Colubridés. — 1° Les *Tortricidés* ont la bouche peu dilatable, attendu que l'os mastoïdien étant compris dans le crâne, l'os tympanique qui s'y attache a beaucoup moins de mobilité que dans les familles suivantes. Leur corps est cylindrique, presque également obtus aux deux extrémités, couvert de petites écailles en dessus, avec un rang de scutelles en dessous. Leur queue est courte et robuste. De plus, ils offrent des vestiges de membres inférieurs qui, chez les individus adultes, se montrent au dehors, sous forme de petits ergots logés chacun dans une fossette, aux côtés de l'anus. Le genre *Tortrix* ou *Rouleau*, qui donne son nom à la famille, a pour type le *Rouleau scytale* (Fig. 1), de la Guyane. Ce Serpent ne dépasse guère 80 centim. de long : son corps est entouré d'anneaux alternativement noirs et rouges. — 2° Les familles qui suivent ont la bouche très-dilatable, les os mastoïdes, qui portent l'os tympanique, étant détachés du crâne. Les *Érycidés* néanmoins offrent de l'analogie avec les Tortricidés par la forme de leur corps. Ils ont en effet la queue très-courte et obtuse et tout d'une venue avec le corps, ainsi qu'une paire d'appendices en forme de crochets près de l'anus. Nous nous contenterons de citer dans cette famille le genre *Eryx*, remarquable par la forme du museau, qui est plus ou moins conique ou cunéiforme, et à l'aide duquel ces Serpents fouissent le sable avec une merveilleuse facilité. Nous citerons comme exemple de ce genre l'*Éryx de Duvaucel* (Fig. 2), qui est de couleur fauve ou roussâtre et habite les Indes orientales. L'Europe en possède une espèce, appelée communément *Éryx turc* ou *Éryx javelot* (*Eryx jaculus*). — 3° Les *Boïdés* ont encore des vestiges de membres inférieurs qui apparaissent sous la forme d'éperons cornés situés sur les côtés de l'anus. Ils ont la tête allongée, distincte, et le museau tronqué. Enfin, et c'est là un de leurs caractères les plus remarquables, leur queue est préhensile. Cette famille renferme les plus grandes espèces connues de l'ordre des Ophidiens, comme les *Boas*, les *Pythons* et les *Liasis*. A cause de l'intérêt qu'elle présente, *nous lui avons consacré un article particulier sous le nom* de l'espèce d'où la famille tire sa dénomination. — 4° La famille des *Acrochordidés* se distingue de tous les autres Ophidiens, en ce que le corps des espèces qui la composent est revêtu de tuber-

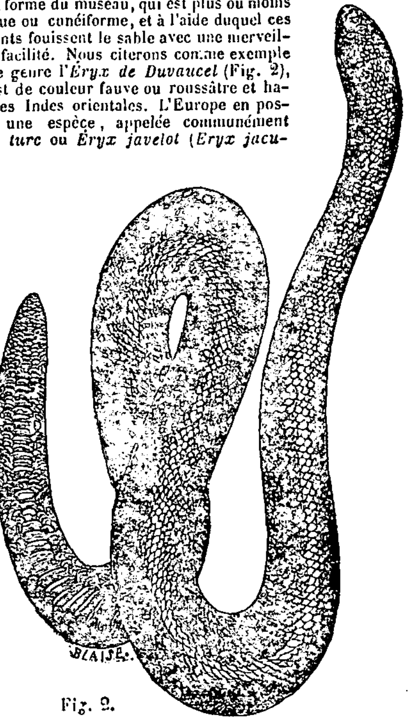

Fig. 2.

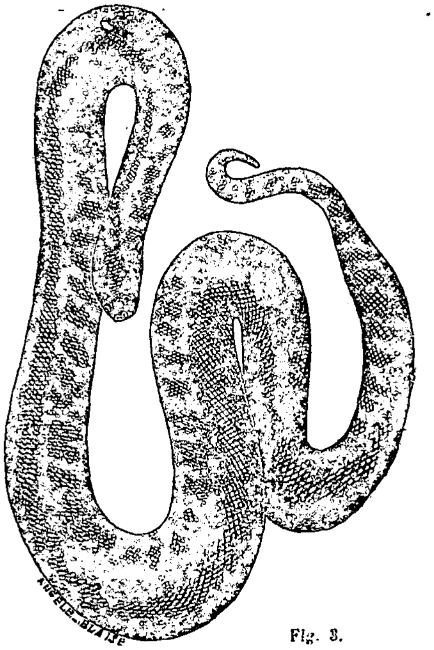

Fig. 3.

cules granulés, enchâssés ou sertis dans la peau, même sur le vertex, qui n'a pas de plaques symétriques. Le genre *Acrochorde* (*Acrochordus*), d'où la famille tire son nom, ne comprend qu'une seule espèce, l'*Acr. de Java* (Fig. 3). Ce Reptile, qui atteint une longueur d'un mètre et demi, a le tronc d'un brun sombre, avec des bandes noires en dessus.—5° La plus nombreuse des familles de Serpents non venimeux est celle des *Colubridés* ou des *Couleuvres*. Ces Ophidiens ont la tête distincte du tronc, le corps renflé au milieu, la queue plus ou moins longue et pointue. Il n'y a point d'ergots ou crochets près de l'anus. Enfin, leur queue est revêtue en dessous d'une double série de scutelles, tandis qu'il n'y en a qu'une sous le ventre. Au mot COULEUVRE, nous avons mentionné les principaux genres de cette famille ; par conséquent nous ne nous y arrêterons pas ici.

C. Les *Ophidiens venimeux* forment deux sections bien distinctes et caractérisées par la nature des dents que portent les maxillaires supérieurs. Dans tous les Serpents qui composent cette grande division, la glande qui sécrète le venin est placée sous les *muscles temporaux, de façon que ceux-ci, en se contractant, compriment* le tissu glanduleux et font écouler le liquide vénéneux dans le canal excréteur. Le venin de ces Ophidiens est un poison très-violent, et qui amène plus ou moins promptement la mort, à la suite d'une altération particulière du sang. Cependant ce poison n'a ni âcreté ni saveur désagréable, et l'on peut l'avaler impunément : il n'agit sur l'organisme que quand il est mis en contact direct avec le sang, comme lorsqu'il est versé dans une plaie. En conséquence, lorsqu'on est mordu par une Vipère, par ex., on peut impunément, si l'on n'a pas d'excoriations aux lèvres, sucer immédiatement la plaie pour empêcher l'absorption du venin. On peut encore *manger impunément la chair des animaux qui sont morts empoisonnés* par le venin des Serpents les plus délétères. Au reste, l'énergie de cet agent toxique varie suivant les espèces et suivant les circonstances. En général, la quantité de venin nécessaire pour donner la mort est, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus grande, que l'animal blessé est de plus grande taille. Nous avons dit, au mot POISON, les mesures à prendre lorsqu'on a été mordu par la Vipère, le seul genre de Serpent venimeux que l'on rencontre dans notre pays.—Nous venons de dire que les Serpents venimeux forment deux sections qui diffèrent par leurs dents sus-maxillaires.

La première comprend les Ophidiens chez lesquels il n'existe à la mâchoire supérieure qu'une seule dent isolée et fort aiguë, laquelle est percée d'un petit canal qui livre passage à la liqueur sécrétée par la glande vénénifère. (Fig. 4. Tête de Crotale vue de profil et préparée de manière à montrer la disposition de l'appareil venimeux : *a*, glande ; *c*, canal de la glande ; *d*, dent ou crochet.)

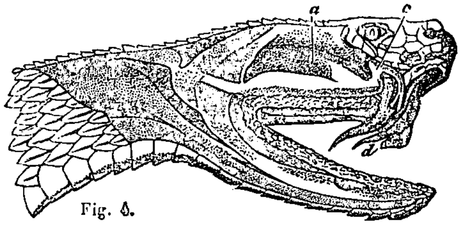

Fig. 4.

« Cette dent, dit Cuvier, se cache dans un repli de la gencive, *quand le Serpent ne veut pas s'en servir, et il existe* derrière elle plusieurs germes destinés à se fixer à leur tour pour la remplacer, si elle se casse dans une plaie. Les naturalistes ont nommé les dents venimeuses *crochets mobiles*, mais c'est proprement l'os maxillaire qui se meut. Cet os ne porte point d'autre dent, en sorte que, dans ce groupe d'Ophidiens, on ne voit dans le haut de la bouche que les deux rangées de dents palatines. Les Serpents venimeux à crochets isolés ont généralement les mâchoires très-dilatables et la langue très-extensible. Leur tête, large en arrière, a généralement un aspect féroce, qui annonce en quelque façon leur naturel. Toutes les espèces dont on connaît bien la reproduction font des petits vivants, parce que *les œufs éclosent dans* le corps de la mère : c'est ce qui leur a valu le nom général de *Vipères*, contraction de *vivipares*. » Cette section ne comprend qu'une famille, les *Vipéridés*, que nous partagerons en trois tribus, les *Vipériens*, dont les genres principaux sont : les genres Vipère, Echidné, Céraste et Acanthophis ; les *Crotaliens*, qui ne renferment que le genre Crotale ; et les *Trigonocéphaliens*, qui comprennent les genres Trigonocéphale, Bothrops, etc. V. VIPÈRE, CROTALE et TRIGONOCÉPHALE.

La seconde section des Serpents venimeux comprend les espèces qui ont en général plusieurs dents à la mâchoire supérieure, mais dont une, l'antérieure, est plus longue et présente *un sillon* ou rainure qui guide le venin. Notre savant erpétologiste, Duméril, désigne cette section sous le nom de *Protéroglyphes*, par opposition à celui de *Solénoglyphes* qu'il donne à la précédente, et il la divise en deux familles, composées, la première d'espèces terrestres, et la seconde d'espèces aquatiques. — Les Serpents terrestres dont il est ici question présentent pour caractères communs d'avoir de grandes plaques sur la tête, et la queue ronde et conique : d'où le nom de *Conocerques* que Duméril donne à cette famille. Nous mentionnerons parmi les genres qu'elle renferme, les genres Elaps, Bongare et Naja. Les *Elaps* n'ont à la mâchoire supérieure qu'une seule dent ; aussi les a-t-on longtemps rangés parmi les Vipères. Mais comme elle n'est que canaliculée, comme la gueule est peu dilatable, comme enfin la disposition des écussons et des écailles est fort différente, ce genre a dû être placé ailleurs. Ces Serpents, qui appartiennent tous aux régions les plus chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie, sont généralement revêtus de couleurs éclatantes et variées. Les *Bongares*, ou *Pseudo-boas* de Schneider, sont surtout caractérisés par la forme de leur dos, qui est comprimé en carène et garni d'une rangée d'écailles plus larges que les latérales. Ils ont des dents simples en arrière, des crochets venimeux, et la gueule fort dilatable. Enfin, le g. *Naja* se distingue de tous les autres Ophidiens par la singulière dilatabilité que possède la région du cou (v. NAJA). — Les Protéroglyphes aquatiques de Duméril se reconnaissent tout d'abord à la forme de leur queue, qui est aplatie et comprimée, de manière à servir de rame ou de nageoires. D'après ce caractère, Duméril donne le nom de *Platycerques* à cette famille, tandis que Cuvier les appelle *Hydres*, et le prince Bonaparte *Hydrides*, en considération du milieu où ces Serpents vivent habituellement. Ils habitent exclusivement les climats les plus chauds, voisins de l'équateur. Le plus souvent on les a rencontrés dans les filets des pêcheurs, en pleine mer et à de très-grandes distances des terres. Nous nous contenterons de citer, comme exemple de cette famille, le *Plature à bandes* (*Platurus fasciatus*, Daud.), ou *Hydrophis colubrin* (*Hydr. colubrina*, Schl.). Ce Reptile (Fig. 5) habite les mers de l'Indo-Chine et du Japon. Il a le corps annelé de cercles complets successivement blancs et noirs, la tête noire avec le museau blanc, et l'extrémité de la queue blanche.

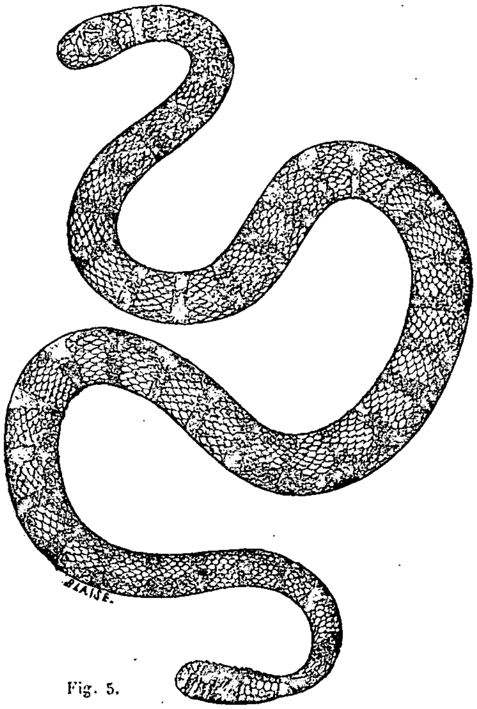

Fig. 5.

SERPENTAIRE. s. f. T. Bot. *S. de Virginie*, Voy. ARISTOLOCHIÉES. || Vulg., on désigne aussi sous le nom de *Serpentaire*, le *Cactus grandiflorus* (Cactacées), et l'*Arum dracunculus* (Aracées). = SERPENTAIRE. s. m. T. Astr. V. CONSTELLATION. || *T. Ornith. V. MESSAGER.

SERPENTE. s. f. et adj. m. Voy. PAPETERIE.

SERPENTEAU. s. m. Petit serpent éclos depuis peu. || T. Artif. V. PYROTECHNIE.

SERPENTER. v. n. Avoir un cours tortueux, une direction tortueuse. *Un ruisseau qui serpente dans la prairie. Ce chemin va en serpentant. Le lierre monte autour des arbres en serpentant.*

SERPENTIN. s. m. T. Arqueb. V. FUSIL. || T. Chim. Voy. ALAMBIC. = SERPENTIN, INE. adj. Qui a la forme du serpent. *Ligne serpentine. Forme serpentine.* || T. Architect. *Colonne serpentine*, V. COLONNE. || T. Man. *Langue serpentine*, La langue du cheval lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de la bouche, ce qui déplace le vrai point d'appui du mors. || T. Min. *Marbre s.*, Voy. SERPENTINE.

SERPENTINE. s. f. T. Bot. Nom vulg. de l'*Ophioxylon serpentinum* (Apocynées) et de l'*Estragon* (Composées). || T. Minér. V. ci-après.

Enc. — On appelle *Serpentine* ou *Ophite* un silicate de magnésie hydratifère qui se présente sous l'aspect d'une substance à texture compacte, à cassure circuse ou écailleuse, très-tenace, tendre et douce au toucher et prenant un poli gras. Presque infusible au chalumeau, la *Serpentine* ne se fond que sur les bords *des écailles fort minces, et cela avec difficulté. En général*, elle contient sur 100 parties, 43 de silice, 44 de magnésie, et 13 d'eau. Il arrive souvent qu'une quantité équivalente d'oxydule de fer remplace la magnésie, et c'est en perdant l'eau combinée que la s. prend de la dureté. Les couleurs de ce silicate magnésien varient du vert au noir et au brun plus ou moins foncé, et offrent presque toujours un mélange de taches ou de bandes vertes, les unes claires, les autres foncées, comme la peau des serpents, ce qui lui a valu son nom. La s. ne s'altère point à l'air, ou du moins ne s'altère que difficilement ou faiblement. Mais en revanche elle manque de cohésion, elle est friable et cassante. Les bancs qu'elle forme sont souvent traversés par des fissures, en sorte qu'il est rare qu'on l'obtienne en blocs de grandes dimensions. La s. comprend plusieurs variétés. La *S. commune* est opaque et de couleurs mélangées, ordinairement très-foncées. Une variété grise qui a beaucoup de ténacité et qui se taille plus facilement que les autres, surtout en sortant de la carrière, est employée de temps immémorial à la confection d'une poterie particulière, et surtout de marmites propres à cuire les aliments, d'où lui vient le nom de *Pierre ollaire* sous lequel on la désigne quelquefois. Il suffit de la creuser et de lui donner la forme qu'on désire pour avoir des vases fort solides, quoique minces et légers, et qui résistent parfaitement au feu. On en fait surtout une grande quantité dans la Valteline et dans les Grisons : c'est la ville de Côme qui en est l'entrepôt. On fabrique aussi ces poteries à Zœblitz, en Saxe, en Corse, en Egypte et en Chine. La pierre ollaire des Egyptiens est connue dans le pays sous le nom de *Pierre de baram*. La *S. noble* est translucide, d'un vert de poireau ou de pistache, et généralement d'une couleur uniforme. On l'emploie en tables, en plaques, en colonnes, et l'on en fait également beaucoup de petits ouvrages, tels que vases de diverses sortes, socles de pendules, tabatières, etc., qui forment un objet d'industrie assez important pour le canton de Zœblitz où cette substance est très-abondante. La *S. lamellaire*, ou *Marmolite* de Nuttal, se trouve exclusivement dans le New-Jersey ; elle est, comme son nom l'indique, formée de lames ou de couches superposées et de nuances diverses. On recherche dans le commerce les variétés vulgairement connues sous le nom de *Marbre vert* ou *Marbre serpentin*. Ces variétés sont complétement pénétrées par des veines nombreuses d'une chaux carbonatée blanche, spathique, qui joue le rôle de ciment entre les fragments de s., et donne à celle-ci plus *de cohésion. Grâce à cette propriété, on en peut faire usage* dans la marbrerie. Les Serpentines se trouvent dans toutes les positions géologiques, tantôt en couches ou amas stratifiés subordonnés aux schistes talqueux, tantôt en filons ou amas transversaux. On y trouve disséminées plusieurs substances, le diallage, le feldspath, l'asbeste, l'épidote, etc. Il en existe en Bretagne, en Limousin, dans les Pyrénées, dans les Alpes. Toute la côte de Gênes en est en quelque sorte formée. La Saxe, surtout à Zœblitz, l'Angleterre, l'Écosse, l'Amérique, l'Afrique, la Chine, en offrent des dépôts plus ou moins considérables. — Nous rapprocherons de la s. le *Diallage*, qui est une matière tout à fait analogue, mais qui *est susceptible d'un clivage suivant lequel il est plus ou moins* nacré. Dans les autres sens, la cassure est compacte, plus ou moins esquilleuse, terne ou céroïde. Le diallage est très-tendre, vert ou brun, à poussière douce au toucher, plus fusible au chalumeau que la s., surtout dans les variétés où le peroxyde de fer remplace la magnésie. Cette espèce minérale ne forme pas à elle seule des dépôts ; on la trouve toujours disséminée, soit dans un feldspath compacte, soit dans une serpentine.

SERPETTE. s. f. Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à émonder les arbres, etc.

* **SERPIGINEUX, EUSE.** adj. (lat. *serpere*, ramper). T. Méd. Qui serpente ; se dit Des ulcères et des affections cutanées qui semblent ramper en serpentant, c'est-à-dire qui guérissent sur un point et se développent du côté opposé. *Ulcère s. Dartre serpigineuse.*

SERPILLIÈRE. s. f. Toile grosse et claire qui sert à emballer les marchandises, à faire des tentes, des tabliers, etc.

SERPOLET. s. m. T. Bot. Voy. LABIÉES.

* **SERPULE.** s. f. (latin. *serpere*, ramper). T. Zool. Voy. TUBICOLES.

* **SERRAN.** s. m. (lat. *serra*, scie). T. Ichthyol. Voy. PERCOÏDES.

* **SERRASALME.** s. m. (lat. *serra ; salmo*, saumon). T. Ichth. Voy. SALMONES.

* **SERRATULE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

SERRE. s. f. Lieu clos et couvert où l'on abrite les végétaux qui ne peuvent supporter la température ambiante. — Figur., *Cela est venu en s. chaude, c'est un fruit de s. chaude*, se dit Des talents précoces, mais peu solides, dont on a hâté le développement par des moyens artificiels. || Se dit aussi Des griffes des oiseaux de proie. *Le faucon tenait la perdrix dans ses serres.* — Figur., *Il a la s. bonne*, se dit D'un homme qui a la main extrêmement forte ; et Figur., D'un avare, d'un larron, d'un concussionnaire, etc. || L'action de serrer, de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir, et qu'on serre à diverses reprises. *La première, la seconde serre.*

Enc. — En Horticulture, on donne le nom de *Serre* à tout abri fermé et vitré qui sert à protéger contre les intempéries de l'atmosphère des plantes qui croissent sous un climat plus ou moins chaud. Comme la température exigée par les plantes varie selon celle des régions où elles vivent spontanément, il est nécessaire, avant de construire une s., de savoir à quelles espèces de végétaux on la destine, afin de la placer dans les conditions les plus favorables au bien-être de ces derniers. Dans tous les cas, on doit choisir pour l'établissement d'une s. un sol exempt de toute humidité extérieure, ordinairement abrité du nord, du nord-est et du nord-ouest, et bien aéré du côté du midi, de l'est et de l'ouest. L'exposition doit varier selon que les plantes demandent une vive lumière ou une lumière diffuse, et elle s'exprime en général par l'heure à laquelle le soleil frappe directement sur la façade vitrée. Ainsi une s. aura l'exposition du midi, si elle reçoit en face le soleil à midi précis ; de même pour les expositions de 10 heures, de 11 heures, etc.

L'inclinaison ou la pente du toit est encore un des points les plus importants à considérer dans la construction d'une s.; car, suivant le degré d'inclinaison, les rayons solaires seront plus ou moins concentrés, et les plantes se trouveront plus ou moins rapprochées de la lumière qui joue un si grand rôle dans la végétation. Cette inclinaison varie en général de 30° à 55°. Pour la maçonnerie des serres, on peut employer à peu près indifféremment la pierre meulière, les moellons et la brique; mais pour la charpente, le bois doit être préféré à toute autre matière. Le fer, qu'on emploie fréquemment, a de graves inconvénients, surtout pour les serres chaudes, savoir, sa grande dilatabilité, son refroidissement rapide, et sa prompte oxydation sous l'influence de l'humidité et de la chaleur de la serre. Quant à leur forme, les serres peuvent être angulaires ou curvilignes, à un seul versant, ou à deux versants. Dans la s. à un versant, tout le fond est occupé par un mur qui permet de maintenir plus facilement une haute température, mais qui a pour inconvénient de donner une inégale répartition de lumière. Dans la s. à deux versants, la maçonnerie est presque nulle, et la lumière arrive des deux côtés à la fois; en revanche, la surface vitrée étant plus grande, il est plus difficile d'y maintenir la chaleur. La disposition intérieure des serres varie selon la nature et la taille des végétaux qu'on se propose d'y cultiver. On distingue trois *serres* de serres, les *serres chaudes*, les serres *tempérées* et les *serres froides*.— Les *Serres chaudes* sont celles où la température doit être au moins à 15° pendant le jour et à 10° pendant la nuit. Pour les chauffer, on établit, soit dans le mur de la s., soit en dehors, soit en dedans de celle-ci, un fourneau d'où partent des conduits de terre, de fonte, etc., dans lesquels l'air chaud circule et qui distribuent une chaleur convenable dans toutes les parties du bâtiment. Dans les grands établissements, on substitue à ce mode de chauffage des appareils à circulation d'eau bouillante qui sont très-faciles à régler et qui maintiennent bien plus longtemps une température égale et constante. C'est dans les serres de ce genre que l'on cultive les Palmiers, les Bananiers, les Orchidées, les Aroïdées, les Fougères, etc. Dans les *Serres tempérées*, la chaleur doit être maintenue entre 6° et 10° pendant le jour, et entre 4° et 6° pendant la nuit. Ces serres doivent être disposées de manière à recevoir le soleil depuis dix heures jusqu'à deux heures. On ne doit laisser arriver l'air extérieur que quand la température se maintient au-dessus de + 6°. Il serait dangereux de le laisser pénétrer, s'il était plus froid. La simple action des rayons solaires suffit d'ailleurs, pendant la plus grande partie de l'année, à maintenir l'intérieur de ces serres à la température voulue. Les serres tempérées conviennent à la culture d'une foule de végétaux exotiques, notamment aux Cactacées, aux Pelargoniums, aux Calcéolaires, etc. Enfin, on nomme *Serres froides* celles où la température peut descendre à la rigueur jusqu'à 0°, mais jamais au-dessous. Ces serres sont généralement connues chez nous sous le nom d'*Orangeries*, parce que les plus communes sont celles destinées à recevoir les Orangers pendant l'hiver. Toute salle recevant le jour par de grandes et larges fenêtres en plein midi peut être transformée en orangerie. Toutes les fois que la température extérieure ne descend pas plus bas que 0°, on peut se dispenser de faire du feu. Il suffit d'empêcher la gelée d'y pénétrer, et de donner de l'air depuis le matin jusqu'à trois heures après midi, pour que les plantes ne souffrent pas. C'est à la catégorie des serres froides qu'appartiennent les serres dites *hollandaises*, qui sont destinées à la culture des végétaux de petite taille. Ce genre de serres convient aux Camellias, aux Bruyères, aux Rhododendrons. — Nous terminerons en disant un mot des *Serres à forcer* et des *Aquariums*. Les *Serres à forcer* ont pour but de faire produire aux végétaux leurs fleurs ou leurs fruits à une époque autre que celle assignée par la nature. Leur construction est donc subordonnée aux espèces qu'on veut cultiver. Pour forcer les arbres à fruit, on peut se borner à dresser devant ceux qui sont adossés à un mur de grands chevrons supportant des panneaux vitrés, qui reposent inférieurement sur une planche posée de champ. On établit en dehors un ou deux poêles dont les tuyaux parcourent intérieurement toute la longueur de la serre le long des panneaux. La s. fixe ne diffère de la précédente qu'en ce que les chevrons des châssis sont scellés supérieurement dans le mur de fond, et inférieurement sur un petit mur d'appui antérieur. Les arbres cultivés dans cette s. doivent toujours être plantés au dehors, afin que les racines jouissent de l'influence de l'air extérieur et des pluies : alors on introduit les tiges par des trous pratiqués dans les murs. Au moment où commence le *forçage*, la s. doit être hermétiquement fermée. On chauffe d'abord très-faiblement, car la température ne doit être amenée que graduellement à + 15°, qu'elle ne doit jamais dépasser.— Enfin, les *Aquariums* sont des serres destinées à la culture des plantes aquatiques. Ces plantes exigeant beaucoup de lumière, l'aquarium doit avoir une large toiture vitrée qui se rapproche le plus possible de la surface de l'eau. Dans les grands aquariums, on amène l'eau à la température nécessaire au moyen de tuyaux de chauffage placés au fond des réservoirs.

***SERRÉ, ÉE.** adj. (lat. *serratus*, de *serra*, scie). T. Bot. Qui est denté en scie. *Feuille serrée.*

SERRE-FILE. s. m. T. Art milit. Se dit Des officiers et des sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. *Se placer en s.-file. Dans toutes les manœuvres, les s.-files se conforment au mouvement du peloton.* ‖ T. Mar. Le vaisseau qui marche le dernier de tous. *Être le s.-file.* — On dit aussi adjectiv., *Vaisseau s.-file.*

***SERRE-FINE.** s. f. T. Chirurgie. Espèce de petite pince à ressort qui sert à serrer les lèvres d'une plaie sans entrer dans la peau, et à les tenir en contact pendant un certain temps. *Des serres-fines.*

SERRÉMENT. adv. Avec une économie extrême. *Il vit fort s.* Peu usité.

SERREMENT. s. m. Action par laquelle on serre. *Il lui témoigna son amitié par un s. de main.* ‖ *S. de cœur*, Sensation qu'on éprouve, comme si le cœur était véritablement serré, dans la tristesse, la compassion, etc. *Cette nouvelle lui a donné un s. de cœur. En le quittant, j'éprouvai un s. de cœur.*

***SERRE-NOEUD.** s. m. T. Chir. Instrument dont on se sert pour serrer à volonté une ligature passée autour du pédicule d'une tumeur, ou autour de toute autre partie qu'on se propose d'enlever en l'étranglant graduellement. *Le s.-nœud de Græfe.*

SERRE-PAPIERS. s. m. Arrière-cabinet où l'on serre des papiers. ‖ Sorte de tablette, divisée en plusieurs compartiments, et où l'on range des papiers. ‖ Petit meuble de marbre, de bronze, etc., qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour les empêcher de se disperser.

SERRER. v. a. (latin. *serrare*, fermer). Étreindre, presser. *S. la main à quelqu'un. Des souliers qui serrent les pieds. Il la serra dans ses bras, contre son cœur. Serrez davantage votre ceinture. Il se serre la taille avec une sangle pour paraître plus mince.* — *S. les dents*, Presser les deux rangées de dents l'une contre l'autre. ‖ Figur., *Cela serre le cœur*, se dit D'une chose qui excite la pitié, la compassion. — *S. les nœuds de l'amitié*, Rendre l'amitié plus étroite entre deux personnes. ‖ Figur. et fam., *S. les pouces à quelqu'un*, Le contraindre, à force de menaces, à avouer la vérité; se dit par allusion à un ancien procédé de torture. — *Que la fièvre le serre!* se dit, par imprécation, D'un homme dont on a à se plaindre. ‖ Joindre, mettre près à près, rapprocher. *Vous nous avez trop serrés. Reculez un peu, nous serons moins serrés. Serrez les rangs. S. les files.* — *S. son écriture*, Rapprocher les lettres ou les lignes les unes des autres. *Serrez davantage vos lignes.* Figur., *S. son style*, Retrancher ce qu'il y a de superflu dans le style, ou Écrire d'une manière très-concise. — *S. la muraille*, Passer en se tenant aussi près que possible de la muraille. — *S. quelqu'un de près*, Le poursuivre vivement. *S. de près une place, un fort*, En presser le siége. ‖ Renfermer, mettre à couvert. *S. son or, son argent. Serrez ces hardes, ces papiers. Serrez cela sous clef. Il faut s. ces fruits dans un endroit sec. S. les foins, les blés*, Les porter dans la grange, dans le grenier. ‖ T. Escr. *S. la mesure, s. la botte*, V. MESURE. Fig., *S. le bouton à quelqu'un*, Voy. BOUTON. ‖ T. Jeu de Trictrac. *S. son jeu*, Jouer de façon à ne pas se découvrir. ‖ T. Man. *S. l'éperon à un cheval*, Lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride. *S. la demi-volte*, Faire revenir le cheval sur la même piste où il a commencé la demi-volte. ‖ T. Mar. *S. la ligne*, Tenir rapprochés les uns des autres les vaisseaux qui forment une ligne de bataille. — *S. la terre*, La ranger aussi près que possible. *S. le vent*, Naviguer au plus près du vent. — *S. les voiles*, Les plier. = SE SERRER. v. pron. *Cette femme se serre trop*, Elle se serre trop la taille. ‖ *Se s. les uns contre les autres*, Se rapprocher davantage. *En nous serrant un peu, il y aura place pour tout le monde.* ‖ *Se s. contre le mur*, Se mettre tout à fait contre. = SERRÉ, ÉE. part. *Un nœud bien serré. Un homme serré dans ses souliers. De la toile bien serrée. Du drap bien serré. Un style serré. Avoir le cœur serré de douleur*, ou absol., *Avoir le cœur serré.* ‖ *Avoir le ventre serré*, Ne pas aller facilement à la garde-robe. — * *Pouls serré*, V. POULS. ‖ *Un cheval serré du devant, du derrière*, Un cheval étroit du devant, etc. ‖ Figur. et fam., *Un homme serré*, Un avare qui a peine à donner, qui dépense avec regret. ‖ Au Jeu de Trictrac. *Un jeu serré*, Un jeu qui n'est pas étendu et où l'on ne se découvre point. = SERRÉ. adv. Bien fort; fam. et ne s'emploie guère qu'avec l'un des adverbes *Bien*, *Très*, *Si* et *Assez*. *Il a gelé bien serré cette nuit. Il lui a donné sur les oreilles si serré, que...* ‖ *Mentir bien serré*, Mentir effrontément. Fam. ‖ *Jouer serré*, Ne jouer qu'à beau jeu, en ne se hasardant point; et Fig., Agir avec une extrême prudence, de manière à ne pas donner prise sur soi.

SERRE-TÊTE. s. m. Ruban ou coiffe dont on se serre la tête.

SERRETTE. s. f. T. Bot. V. COMPOSÉES.

***SERRICORNES.** s. m. pl. (lat. *serra*, scie). T. Ent.

Enc. — Les *Serricornes*, appelés aussi *Priocères*, constituent, dans la méthode de Latreille, la troisième famille de la grande division des *Coléoptères pentamères*. Les insectes qui la composent n'ont, comme les Brachélytres, que quatre palpes; mais ils en diffèrent par leurs élytres qui recouvrent l'abdomen. Les antennes, à quelques exceptions près, sont de la même grosseur partout et dentées, soit en scie, soit en peigne, ou forment même l'éventail. Latreille partage cette famille en trois sections, les *Xylotroges* ou *Limebois*, les *Sternoxes* et les *Malacodermes*.

La section des *Limebois* (*Xylotrogi*) comprend les Serricornes dont la tête est entièrement à découvert et séparée du corselet par un étranglement ou une espèce de cou, ce qui les distingue des Sternoxes et des Malacodermes. De plus, le présternum n'offre point le prolongement qui caractérise les Sternoxes. Ces insectes doivent leur nom à la manière dont leurs larves perforent en tous sens le bois dans lequel elles vivent. Le genre *Lymexylon*, le plus intéressant de ce groupe, est caractérisé par son corselet cylindrique, par ses antennes presque moniliformes, et par ses élytres presque aussi longues que l'abdomen. L'espèce la plus répandue est le *Lymexylon naval* (Fig. ci-jointe, grossie), qui est long d'environ 14 millim., et de couleur fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur et le bout des étuis noirs. Cet insecte, assez rare en France, est fort commun dans les forêts de chênes du nord de l'Europe. Sa larve, qui est longue et grêle, avec le premier anneau du corps fortement dilaté, est très-nuisible aux arbres. Elle fait aussi de grands ravages dans les chantiers de la marine, car les bois qui renferment dans leur intérieur des Lymexylons sont bientôt détériorés. Nous mentionnerons encore dans la section des Limebois les genres *Hylecœte* et *Rhysode*, qui ont des représentants dans notre pays. Le premier (*Hylecœtus*) est caractérisé par ses antennes comprimées en scie et à articles transversaux, et le second (*Rhysodes*) par ses antennes grenues.

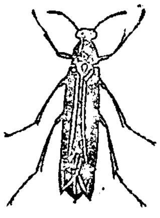

Pour les deux autres sections de la famille des Serricornes, voyez les mots MALACODERMES et STERNOXES.

SERRON. s. m. Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers. *Un serron de baume.* VX.

***SERRONIA.** s. m. T. Bot. Voy. PIPÉRACÉES.

***SERROPALPE.** s. m. (lat. *serra*, scie). T. Entom. V. STÉNÉLYTRES.

SERRURE. s. f. (lat. *sera*, cadenas). Machine ordinairement de fer qui sert à fermer une porte, un tiroir, etc., et qu'on fait agir au moyen d'une clef. = SERRURERIE. s. f. L'art du serrurier. *Connaître la s. Atelier de s.* ‖ Se dit Des articles mêmes que produit le serrurier. *La s. étrangère était prohibée.* = SERRURIER. s. m. Ouvrier qui fait des serrures et certains autres ouvrages de fer. *Apprenti s. La boutique d'un s.*

Enc. — La *Serrurerie*, qui tire son nom d'un de ses plus importants produits, les serrures, est un des arts mécaniques les plus utiles et les plus répandus. Elle comprend tout ce qui concerne la clôture de fer des meubles et des habitations, ainsi que la presque totalité des ouvrages qui entrent dans la construction des machines de toute espèce, et la plupart des outils, instruments et ustensiles de fer qu'on emploie dans les arts et métiers. En conséquence, on distingue plusieurs branches dans cet art. On appelle *S. en bâtiments*, celle qui se rapporte à la fabrication et à la pose des serrures, verrous, gonds, charnières, espagnolettes, grilles, balcons, etc. La *S. en voitures* comprend la fabrication et l'ajustement des ressorts de suspension, des cols de cygne, la ferrure des roues et des trains, etc. Le *Serrurier-mécanicien* a surtout pour spécialité la fabrication des pièces de mécanique, l'exécution des machines d'après les plans de l'inventeur. Enfin, on nomme *S. de précision*, celle qui exécute les serrures de sûreté, à secret, etc., et les ouvrages de fer d'un travail délicat. Les grands centres de cette industrie en France sont : Saint-Étienne et Saint-Bonnet-le-Château (Loire), Charleville (Ardennes), Laigle et Rugle (Orne), Beaucourt (Haut-Rhin), Ault, Bétancourt, Escarbotin, Fouquières (Somme), etc. Paris est le grand entrepôt de ces produits; mais il en fabrique aussi beaucoup lui-même. Les ateliers du faubourg Saint-Antoine exécutent la serrurerie de luxe et de précision, ainsi que la serrurerie pour meubles, avec une habileté sans rivale. La serrurerie française est renommée pour son élégance et sa solidité. Toutefois cette industrie est plus développée en Angleterre qu'en France, grâce aux procédés mécaniques que ce pays a été le premier à appliquer et aux perfectionnements qu'il y a apportés. —Notre cadre ne nous permettant pas de parler des différents ouvrages qui appartiennent à l'art de la serrurerie, nous croyons convenable de donner au moins une idée du mécanisme des *serrures* proprement dites.

Les *Serrures* ont été connues de très-bonne heure. Bien plus, les spécimens de serrures et de clefs qui existent dans nos musées prouvent que l'art du serrurier était déjà fort avancé chez les anciens. Plusieurs peuples, les Égyptiens par ex., connaissaient même certains artifices que les modernes n'ont imaginés qu'assez récemment. On distingue aujourd'hui deux catégories de serrures, les *serrures ordinaires* et les *serrures de précision*.

Une *Serrure ordinaire* se compose de trois parties principales : la *Serrure* proprement dite; la *Clef*, qui sert à l'ouvrir (v. CLEF); et la *Gâche*, pièce de fer dans laquelle entre le pêne ou verrou de la serrure, et que l'on visse ou que l'on scelle sur le chambranle de la porte. La *serrure* représente extérieurement une boîte rectangulaire de fer, nommée *Palastre* ou *Palâtre*, sur laquelle sont montées toutes les pièces du mécanisme, et qui est percée de deux, trois ou quatre trous pour le passage des vis qui la fixent au bord de la porte. On appelle *Pêne*, la pièce de fer mobile dont l'extrémité extérieure, ou *tête*, s'arrête dans la gâche pour tenir la porte fermée.—La s. dont le mécanisme est le plus simple est celle qu'on désigne sous le nom de *Bec-de-cane* (Fig. 1). AA est le palastre, et B le pêne. Ce dernier est retenu par la tige coudée DE, sur laquelle presse le ressort C, et qui est guidée dans sa course par les *Picolets* QQ. De plus, sa tête est taillée en chanfrein ou en biseau, disposition qui permet à la porte de se fermer toute seule quand on la pousse avec une certaine force. Le bec-de-cane n'a pas de clef. Il s'ouvre à l'aide du *bouton* H. Lorsqu'on tourne ce bouton, il pousse la pièce DE en agissant sur le *Foliot* F, ce qui fait rentrer le pêne et, par conséquent, ouvrir la porte. Au contraire, quand on le laisse aller, la pression du ressort C ramène le pêne dans sa première position. — Le *Tour et demi* (Fig. 2) est l'espèce de s. la plus répandue. Il se compose d'un bec-de-cane qu'on manœuvre, tantôt avec une clef seulement, tantôt avec une clef et un bouton de coulisse, c.-à-d. qui fonctionne en glissant. Comme le bec-de-cane, cette s. se ferme toute seule quand on pousse la porte. Lorsqu'elle est ainsi fermée, il ne faut qu'un demi-tour de clef pour l'ouvrir ; au contraire, on consolide sa fermeture par un tour entier de la clef, qui fait pénétrer le pêne plus avant dans la gâche. On obtient ce résultat par l'action du panneton de la clef sur la pièce G, appelée *Ancre* ou *Gorge*. Il soulève, par l'intermédiaire de l'ancre, la *Gâchette ab*, afin de dégager l'*Ergot a* de l'*encoche i où il est entré*, et en même temps il appuie contre la *Barbe* ou partie saillante F de la queue du pêne, ce qui permet à celui-ci de marcher en avant. Mais aussitôt l'ancre, pressée par le ressort *m*, s'abaisse, la gâchette retombe, et l'ergot *c* se loge de nouveau dans l'encoche *i*, pour maintenir le pêne dans la position où il a été amené. Quand on veut ouvrir la s., il suffit de faire tourner la clef en sens contraire, et elle fait alors couler le pêne en arrière en attaquant successivement les barbes F' et F. Cette sorte de s. est ordinairement *bénarde*, c.-à-d. que, sa clef étant pleine, elle peut s'ouvrir des deux côtés. Au contraire, quand la s. est *à broche*, afin de s'adapter au *canon* d'une clef forée, elle ne peut s'ouvrir que d'un seul côté.—La *S. à deux tours et demi*, qu'on nomme communément *S. de sûreté* (Fig. 3), est armée de deux pênes indépendants, l'un B, qui est un bec-de-cane, pour le demi-tour, et l'autre A, qui est carré au bout, pour les deux tours. Pour ouvrir le premier, on fait tourner la clef dans le sens où elle attaque le bras I du levier coudé ou équerre ILK, dont le centre de rotation L est sur le second pêne A, ou *pêne dormant*. Le bras K, qui a son extrémité engagée dans un trou du pêne B, fait alors rentrer celui-ci dans le palastre. Aussitôt que la clef cesse d'agir, le ressort C repousse le pêne et le fait saillir au dehors. Si maintenant on tourne la clef en sens contraire, le panneton de celle-ci soulève l'ancre NE, à laquelle est fixée la gâchette *a*, et attaque la barbe E : l'ergot *a* se trouve ainsi dégagé de son encoche, et le pêne A pénètre d'un cran dans la gâche. La clef ayant achevé son tour et n'agissant plus sur l'ancre et sur la barbe, l'ergot *a* tombe dans l'encoche *c* sous la pression du ressort *mb*. En même temps que le pêne, auquel elle est liée, l'équerre marche aussi en avant, *et d'une quantité telle que son bras I ne peut plus être rencontré* par la clef. Enfin, un second tour de clef fait encore avancer le pêne A, et amène la troisième encoche *c'* sous l'ergot *a*. Pour ouvrir la porte, il suffit de produire la même manœuvre en sens inverse : le pêne A rentre alors dans le palastre, l'équerre revient dans sa position primitive, et un troisième tour de clef, en attaquant le bras I, fait rentrer le bec-de-cane. Ce dernier peut aussi être poussé en arrière au moyen du bouton de coulisse M. Les serrures de ce genre sont munies intérieurement de *Gardes*, c.-à-d. de petites pièces de fer disposées en cercle autour de la tige de la clef, de manière que les encochures et les fentes à jour pratiquées au panneton trouvent passage autour de ces pièces. Cet artifice fait qu'une autre clef, eût-elle les mêmes dimensions que celle de la s., n'y pourrait tourner, faute d'avoir précisément les mêmes jours. Ces serrures sont toujours à clefs forées.—Dans les serrures qui précèdent, le pêne sort du palastre et vient s'engager dans la gâche ; mais on fait aussi des serrures où le pêne reste toujours renfermé. Alors la pièce qui sert de gâche porte un anneau plat, nommé *Auberon*, qui pénètre dans le palastre par une ouverture pratiquée à cet effet. Les serrures des malles et les cadenas ordinaires appartiennent à cette catégorie.

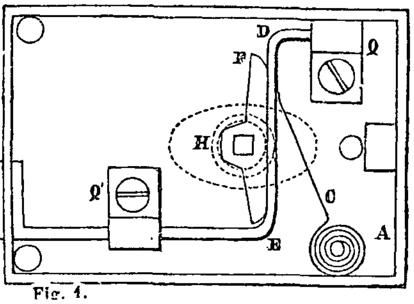

Fig. 1.

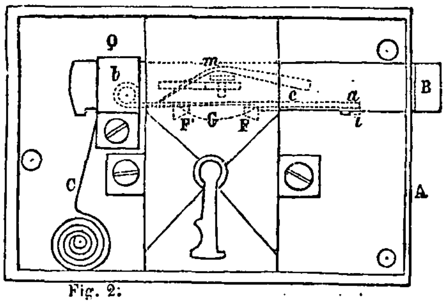

Fig. 2:

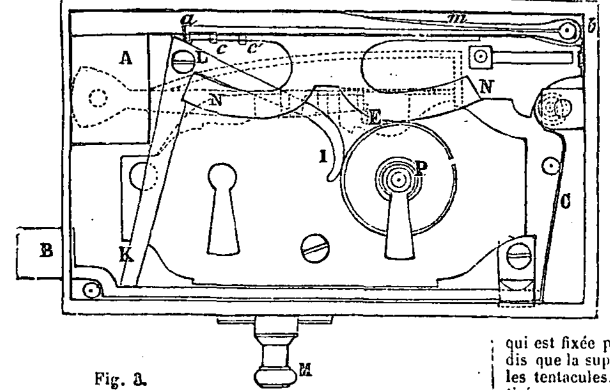

Fig. 3.

Les *Serrures de précision* sont *à secret* ou *à combinaisons*. Les premières ont été ainsi appelées, parce que, quand elles sont fermées, on ne peut les ouvrir que d'une certaine manière. Leur ouverture est presque toujours munie d'un *cache-entrée*, dont les dispositions varient à l'infini, et qu'il faut nécessairement déplacer pour introduire la clef. Malgré les complications dont on les accompagne, elles ne présentent jamais une sûreté parfaite. Les serrures à combinaisons se composent d'un mécanisme dont les pièces doivent être placées dans un certain ordre pour qu'on puisse obtenir leur ouverture. Les unes s'ouvrent sans clef, aussitôt que les pièces ont été amenées dans la position voulue. Les autres s'ouvrent avec une clef d'une construction particulière. Ces dernières remontent à la plus haute antiquité. La plus ancienne connue est la *S. égyptienne*, qui était généralement employée en Égypte plus de dix siècles avant notre ère, et dont l'usage est encore très-répandu aujourd'hui dans le Levant. Le principe de sa construction consiste à mettre des obstacles au mouvement du pêne. Il a été appliqué, pour la première fois en Europe, en 1744, par l'Anglais Baron; mais c'est un autre Anglais, le célèbre mécanicien Bramah, qui, en l'adoptant, en 1784, pour sa *s. à pompe*, a obtenu le premier des résultats satisfaisants. La s. de ce dernier a servi de type à la plupart des instruments analogues qu'on a imaginés depuis, et parmi lesquels il suffira de citer la *S. à gorge et à délateur* de Chubbs, la *S. à clef changeante* de Rochefort, et la *S. à permutation* de Day et Newel. Ces serrures offrent une très-grande sûreté relative, parce que, bien qu'aucune d'elles ne soit incrochetable, il faut au moins un temps fort considérable pour venir à bout de les ouvrir. Les serrures qui s'ouvrent sans clef, sont formées de plusieurs viroles portant des lettres, des chiffres ou d'autres signes, et disposées de telle sorte qu'elles peuvent prendre un très-grand nombre de positions différentes ; cependant il n'y a pour chaque virole qu'une position qui permette l'ouverture de la s., et comme cette position unique n'est connue que du propriétaire de la s., il en résulte que toute autre personne qui voudrait ouvrir la s. serait obligée d'essayer, avant d'y parvenir, la plupart des combinaisons possibles des positions des viroles, à moins qu'un hasard peu probable ne la favorisât dès les premières tentatives. Les serrures de ce genre paraissent dater du XVe siècle. Elles ont été mises à la mode, au commencement de ce siècle, surtout sous forme de cadenas, par le mécanicien parisien Régnier, qui leur a même donné son nom. Pour donner une idée des complications que présentent quelquefois ces instruments, nous citerons une s. de coffre-fort envoyée par le serrurier Robin, de Paris, à l'exposition de 1834 : elle était susceptible de 150, 587, 625, 890 combinaisons, et déjoua toutes les tentatives qu'on fit pour l'ouvrir.

SERTIR. v. n. (lat. *sertus*, entrelacé). T. Joaillier. Enchâsser une pierre dans un chaton. ‖ SERTI, IE. part. *Un diamant bien serti, mal serti.* = SERTISSURE. s. f. Manière dont une pierre est sertie. *S. à griffe, à filet, etc.*

***SERTULAIRE.** s. f. (lat. *sertum*, bouquet). Voy.

*** SERTULARIENS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Milne Edwards désigne sous ce nom les Polypes qui composent la troisième famille de ses *Anthozoaires*. Les Sertulariens appartiennent à la catégorie des Polypes hydraires, c.-à-d. qui vivent, soit dans l'eau douce, soit dans la mer. Leur organisation est extrêmement simple, car ils sont formés par un tube fermé à son extrémité inférieure, mais ouvert à son extrémité opposée et portant autour de cette ouverture une couronne de tentacules filiformes. La plupart ont le corps revêtu d'une gaîne cornée, aussi en forme de tube, qui est fixée par l'une de ses extrémités aux corps marins, tandis que la supérieure offre un évasement campaniforme qui loge les tentacules. Les *Sertulaires* (*Sertularia*), d'où la famille a tiré son nom, sont réunies sur un axe commun creux et ramifié, revêtu par une enveloppe cornée. Chaque tête qui est munie de tentacules peu rétractiles et en nombre variable, peut rentrer *dans la cloche qui termine supérieurement chaque tube* (*Fig. ci-après*). Ces tentacules sont dépourvus de contractilité et même de cils vibratiles. Les *Plumulaires* (*Plumularia*) sont très-voisines des précédentes. Leur polypier est corné, très-délicat, à tiges grêles et fistuleuses, et garni de rameaux calicifères portant d'un seul côté des calices saillants. — Les *Hydres* (*Hydra*), vulgairement appelées *Polypes à bras*, vivent dans les eaux douces et sont répandues dans presque toutes les parties de l'Europe. Bien qu'elles soient de petite taille, on peut néanmoins très-bien les apercevoir à la simple vue. Leur corps est tubiforme, gélatineux, remarquable par sa force de contractilité, mais ne laisse apercevoir aucun organe intérieur. Leurs tentacules ou bras sont souvent en mouvement : ils peuvent s'allonger considérablement et se rétractent avec vivacité. Les Hydres ont aussi des mouvements de translation, soit en nageant, soit en rampant. L'agitation de leurs bras a surtout pour but de saisir les petits animaux dont elles font leur nourriture. On peut retourner ces Polypes comme un doigt de gant, de façon que la surface interne devienne surface externe, et *vice versâ*. Ce changement n'altère en rien leurs fonctions digestives, qui continuent de s'exercer comme auparavant. Mais ce que ces animaux offrent de plus singulier, c'est leur force extraordinaire de vitalité. Ainsi, lorsqu'on coupe une Hydre par morceaux, on obtient autant d'individus nouveaux. Ils se reproduisent également par gemmiparité, comme nous l'avons vu au mot GÉNÉRATION.

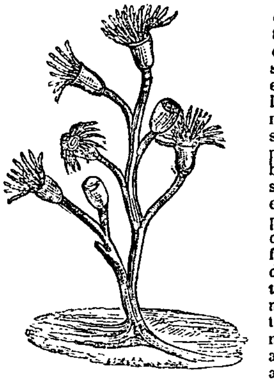

*** SERTULE.** s. m. T. Botan. V. INFLORESCENCE.

SÉRUM. s. m. [On pron. *Sérome.*] T. Physiol. Mot latin qui sert à désigner la partie aqueuse qui se sépare du sang et du lait après la coagulation. V. LAIT et SANG.

SERVAGE. s. m. État de celui qui est serf.

Enc. — On désigne sous le nom de *Servage*, une condition intermédiaire entre la servitude ou l'esclavage proprement dit et la liberté personnelle. Le *Serf*, c.-à-d. l'homme soumis au servage, était généralement attaché à la terre qu'il était tenu de cultiver ; mais il ne pouvait être vendu qu'avec la terre, et de même celle-ci ne pouvait être vendue qu'avec lui.

I. Le servage a été connu de toute antiquité; évidemment il fut à l'origine la conséquence de la conquête. Ainsi, les Ilotes (εἱλώτες) à Sparte, les Pénestes (πενέσται) en Thessalie, les Gymnètes (γυμνῆτες ou γυμνήσιοι) à Argos, les Hypécoi (ὑπήκοοι) dans la Crète, étaient de véritables serfs attachés à la terre ou à la glèbe, suivant l'expression latine. Dans les premiers siècles de l'histoire romaine, nous ne voyons rien qui ressemble au servage, mais simplement des esclaves ruraux. Mais sous les derniers empereurs de Rome, c.-à-d. au IIIe et au IVe siècle de notre ère, la législation impériale nous révèle l'existence dans tout l'empire, sous le nom de *Colons* (*coloni*), d'une véritable classe de serfs attachés à la terre et n'en pouvant être séparés. L'origine de cette forme d'esclavage, ou *Colonat*, est controversée. La plupart des auteurs néanmoins pensent que les travailleurs libres ayant été remplacés dans les champs par des esclaves, on dut, pour retenir ces derniers, les river en quelque sorte à la terre, en leur faisant une loi spéciale de ne jamais quitter le sol qu'ils cultivaient, et en interdisant aux maîtres eux-mêmes la faculté de distraire ou *de déplacer ces esclaves cultivateurs. Outre le nom de coloni* qu'on appliquait à cette catégorie de serfs, on les trouve encore désignés par les textes de droit sous les dénominations de *rustici*, *originarii*, *adscriptitii*, *inquilini*, *tributarii* et *censiti*. On pouvait, d'après Savigny, se trouver soumis à la condition de colon par la *naissance*, par la *prescription*, et par *convention*. Était colon par *naissance*, celui qui était né d'un père et d'une mère colons, ou simplement d'une mère soumise à cette condition : c'est à ces colons que s'appliquait la qualification d'*originarii*. Le colonat s'établissait par *prescription*, lorsqu'un homme libre avait vécu 30 ans comme colon sur la terre d'autrui : les enfants suivaient alors la condition du père. Toutefois le colon par prescription pouvait disposer de ses biens propres par testament. Enfin, le colonat avait lieu par *convention*, lorsqu'une personne libre déclarait en justice sa volonté de devenir *colonus* ou *colona*, et épousait en même temps une personne de cette condition : c'est ce que porte une constitution de Valentinien III. Quoique la condition des colons se rapprochât beaucoup de celle des esclaves, elle en différait cependant sous plusieurs rapports fort importants. Aussi les textes, tout en appelant les colons *servi terræ*, les opposent-ils aux esclaves proprement dits (*servi*); mais le mot *liberi* s'oppose à la fois au mot *coloni* comme au mot *servi*. Le maître pouvait infliger à ses colons des châtiments corporels comme à ses esclaves, et on leur appliquait le principe qui considère l'esclave fugitif comme voleur de sa propre personne. De même que l'esclave, le colon ne pouvait intenter une action judiciaire contre le propriétaire du fonds, sauf le cas d'un crime commis à son égard par le maître et celui d'augmentation arbitraire du *canon*, c.-à-d. de la rétribution annuelle que le colon était tenu de payer suivant la coutume. Ce canon, d'ailleurs, se payait, soit en fruits, soit en argent, toujours conformément aux usages locaux. Ce qui distinguait essentiellement le colon d'avec l'esclave, c'est que, tandis que celui-ci n'était qu'une chose, celui-là était une personne. Le propriétaire du fonds ne s'appelait plus *dominus*, mais *patronus*, et le colon avait acquis deux *droits essentiels, celui de contracter un mariage légitime (jus connubii)* et celui de posséder. Le droit de mariage avait été une conséquence directe, qu'on nous permette l'expression, de l'adhérence de l'homme à la terre. En effet, dès que l'homme, la femme et leurs enfants ne pouvaient plus être séparés par le caprice du maître, la famille se fondait nécessairement. De plus, tandis que la famille est incompatible avec la condition de l'esclave proprement dit, son établissement, dans le s., s'accordait fort bien avec l'intérêt du patron, car, dans les travaux agricoles, la femme et les enfants trouvent naturellement l'emploi de leurs forces et de leurs aptitudes. Enfin, ajoutons l'influence du christianisme qui achevait alors la conquête du monde romain, et qui, en interdisant d'une manière absolue les unions illégitimes, avait élevé le mariage à la dignité de sacrement. Le mariage accordé aux esclaves devait à lui seul modifier profondément la servitude antique. « En effet, comme le dit très-bien Rapetti, le mariage, en outre d'un droit personnel entre les deux époux, implique une autorité particulière sur les enfants; les esclaves, pas plus que leurs femmes et leurs enfants, n'appartiennent entièrement au maître; ils lui échappent par des prérogatives supérieures à sa puissance de fait, qui naissent en eux et qui les élèvent à la condition de personnes indépendantes. De plus, la famille une fois formée, c'est l'époux, c'est le père qui doit pourvoir aux besoins de l'épouse et de l'enfant; il est donc nécessaire qu'une propriété puisse être acquise par lui. De là, tout se défait dans l'esclavage dès que la famille s'introduit dans son sein : après la reconnaissance de l'être humain, c'est cet être qui se pose dans une certaine indépendance; après cette indépendance proclamée, ce sont les moyens de la soutenir ou de l'exercer ; l'esclave n'est plus, il y a l'homme. » —Le colon n'avait à payer à son patron que le canon fixé par la coutume dont nous avons parlé. Ce qu'il obtenait de plus par son travail, était sa propriété. Quoique la propriété privée des colons reçût le nom de *pécule*, et bien que la loi déclarât qu'ils ne pouvaient pas avoir de *propres (propria)*, il ne faut pas se laisser abuser par ces expressions. Cette dernière expression veut dire seulement, d'après Savigny, que le colon n'avait pas de biens propres, en ce sens qu'il ne pouvait pas les aliéner sans le consentement de son patron; suivant nous, elle signifie simplement qu'il ne pouvait pas avoir de biens-fonds. En effet, il paraît, d'après d'autres textes, que le colon pouvait faire un testament, et que, dans le cas où il mourait intestat, ses biens passaient à son plus proche parent. L'impôt foncier dû par la terre était payé par le maître de la terre ; mais les colons étaient soumis à une capitation ou taxe personnelle : d'où leur était venue la qualification de *tributarii*, *censiti*, *adscriptitii*, *adscriptitiæ conditionis* et *censibus adscripti*. Le mot *adscriptio* n'a aucun rapport au lien qui attachait les colons à la terre, mais uniquement à ce qu'ils étaient inscrits sur les rôles des contributions : aussi le mot latin *adscriptitius* est-il traduit en grec par le mot ἐπανογραφος.

II. D'après Tacite, les Germains n'exigeaient pas de leurs esclaves un service personnel ou domestique, mais simplement des redevances en froment, en bétail ou en vêtements, comme on avait coutume chez les Romains d'en exiger des colons, et la servitude n'allait pas au delà de l'obligation de payer ces redevances. Ainsi, les esclaves chez les Germains étaient employés aux champs; ils étaient libres de fait ; tout ce qu'ils devaient à leurs maîtres, c'était une partie des fruits de leur travail. En conséquence, lorsque les peuples germaniques envahirent les diverses parties de l'empire romain, les conquérants maintinrent l'institution du colonat, qui se trouvait si conforme à leurs mœurs et à leurs coutumes. Elle dut même recevoir une extension considérable. Malheureusement, nous ne pouvons que faire des conjectures à ce sujet, en l'absence de documents historiques précis. Mais ce qui est surabondamment établi, c'est que, dans notre pays, dès le IXᵉ siècle, c.-à-d. lors du complet établissement du régime féodal, l'immense majorité de la population était réduite à cet esclavage mitigé qui constitue le *servage* des temps modernes. Suivant les auteurs, plusieurs causes ont donné naissance au s. féodal. Tantôt c'est la conquête qui a rendu les populations vaincues esclaves du peuple vainqueur; tantôt ce sont les puissants qui, dans les temps de violence et d'anarchie, ont asservi, contre tout droit, les faibles, sans distinction de race. Dans ces mêmes siècles de barbarie, on vit même des hommes libres se constituer serfs volontairement, afin de trouver au moins dans le maître qu'ils se donnaient un protecteur intéressé à défendre leur vie et leurs biens. Parmi ces serfs dits un peu abusivement volontaires, la plupart se donnaient à l'Eglise, car le régime du clergé était généralement plus doux que celui des seigneurs. Enfin, on devenait quelquefois serf par le seul fait de l'habitation pendant un certain temps sur certains domaines.—Au moyen âge, le trait caractéristique et essentiel du s., c'était l'incapacité d'être propriétaire. Ainsi, le serf ne possédait rien qui pût lui appartenir. Il détenait et travaillait pour son maître; il était, en quelque sorte, attaché à la terre, d'où le nom de *villain*, sous lequel on le désignait habituellement, le mot *villa* signifiant, dans le latin de cette époque, métairie, domaine, exploitation rurale. Le serf pourvoyait à sa subsistance au moyen du fruit de son travail, et c'est à cette consommation que se bornait pour lui la faculté d'acquérir ; encore même était-elle généralement fort restreinte par les exigences arbitraires du seigneur. Le serf, ne pouvant acquérir ni posséder, ne pouvait pas, pour la même raison, succéder ou tester, mais il exista de bonne heure, sous ce rapport, de nombreuses exceptions. Cependant, même aux époques où le s. fut le plus adouci, les biens du serf mort sans enfants légitimes ou sans avoir fait de testament étaient généralement dévolus au seigneur en vertu de ce qu'on appelait *droit de mortaille*, et l'on appliquait l'épithète de *mortaillables* à ceux qui étaient soumis à ce droit. Le serf ne pouvait pas, sans l'autorisation de son seigneur, entrer dans les ordres sacrés. Toutefois, s'il y avait été admis sans cette formalité, son ordination était considérée comme valable : seulement il n'était exempté que des services corporels, et il devait toujours payer les redevances pécuniaires. Le serf, étant un homme de *mainmorte*, c.-à-d. mort quant aux fonctions civiles et politiques, ne pouvait être fait chevalier, même après avoir été affranchi, sans des lettres spéciales du roi, et s'il chaussait les éperons sans avoir obtenu ces lettres, on les lui brisait sur un fumier. Il lui était également interdit de sortir de la terre pour aller s'établir ailleurs ; s'il le faisait, son seigneur avait le droit de le poursuivre et de le réclamer partout où il le trouvait : c'était ce qu'on appelait le *droit de suite*. Parfois cependant un seigneur permettait à son serf d'aller résider ailleurs, moyennant le payement d'une taxe dite *forfuyance*. Suivant le droit féodal, le serf devait se marier avec une personne de sa condition et appartenant au seigneur qu'il servait lui-même. Pour s'unir avec une femme libre ou avec une femme serve d'une autre terre, il lui fallait la permission de son maître et il ne l'obtenait qu'en payant un droit dit de *formariage*. Sous le rapport des charges matérielles et des services personnels auxquels les serfs étaient soumis, les usages variaient considérablement selon les lieux. Néanmoins, en général, les hommes de condition serve étaient ou *taillables à volonté* ou *abonnés*. Dans le premier cas, ils dépendaient entièrement, du moins en principe, du caprice de leur seigneur, tandis que, dans le second, ils ne devaient qu'une redevance déterminée. Dans les cas malheureusement trop fréquents où les serfs appartenaient à un maître barbare et cruel, ils étaient exposés aux outrages les plus odieux et à toutes sortes de mauvais traitements. Ainsi, par ex., Beaumanoir, qui écrivait à la fin du XIIIᵉ siècle, dit que, dans certains pays, les serfs étaient mis en prison *à tort ou à raison*. On a prétendu que les seigneurs devaient naturellement se montrer doux et humains envers leurs serfs, car les mauvais traitements portaient ces derniers à prendre la fuite, et que la peine de l'emprisonnement en particulier devait être rarement mise en usage, car elle privait le maître du travail productif qu'aurait accompli le détenu. Mais l'intérêt est une bien faible digue contre la passion : c'est ce que nous montrent l'esclavage antique et la condition misérable des noirs dans les États à esclaves de l'Union américaine. Les mêmes défenseurs du système féodal ajoutent qu'il existait, dès le XIIIᵉ siècle, des ordonnances royales et des coutumes qui avaient pour objet de garantir les serfs contre les mauvais traitements de leurs seigneurs. Mais d'abord, qui ne comprend que, sous le régime féodal, ces lois protectrices étaient absolument inapplicables. Le serf, dit-on, avait le droit de poursuivre son seigneur pour *tort et force;* mais comment l'aurait-il pu faire? Et d'ailleurs, est-ce que les loups se mangent entre eux? Il y a aussi à cette heure, dans la Louisiane, la Virginie, la Caroline, etc., des lois analogues en faveur des esclaves. L'esclave peut-il en profiter? Y voit-on jamais un jury de propriétaires d'esclaves condamner un de leurs complices d'iniquité? Indépendamment des serfs proprement dits, il y avait encore des hommes libres qui étaient soumis à des redevances serviles, parce qu'ils possédaient des terres de nature servile. Ces terres s'appelaient *Rotures*, *Cotteries*, *Villenies*, *Villenages*, *Mainmortes*, etc. Ceux qui les faisaient valoir et que l'on nommait, par un abus de langage, *Roturiers*, *Vilains* ou *Cottiers*, n'étaient point serfs de corps : il leur suffisait de renoncer à leur possession pour être affranchis de toute servitude.—On pouvait sortir de s.: par prescription, quand on avait passé 10, 20 ou 30 ans, suivant les lieux, sans servir ; par l'insurrection ; par l'achat de la liberté ; et, enfin, par l'affranchissement volontaire. Ce fut par l'insurrection, comme nous l'avons vu ailleurs, que se fondèrent certaines communes. Mais la voie de rachat fut celle qui affranchit le plus grand nombre de serfs. A l'époque des croisades, beaucoup de seigneurs leur vendirent la liberté, afin de se procurer l'argent nécessaire pour l'expédition. En outre, certains seigneurs se flattaient de fonder au loin des établissements nouveaux : ils laissaient donc la liberté aux lieux qu'ils pensaient quitter pour jamais. Dans ces moments de ferveur chrétienne, quelques serfs obtinrent aussi la liberté en se croisant avec leurs seigneurs. Les rois, ayant compris qu'en diminuant la puissance des seigneurs, ils accroissaient d'autant la leur, favorisèrent l'affranchissement des serfs par tous les moyens en leur pouvoir, et d'abord ils commencèrent par affranchir ceux de leurs propres domaines, mais non toutefois sans exiger de leurs serfs un certain prix pour cette liberté, qui ne fut pas un don pur et simple. En 1311, Philippe le Bel donna la liberté aux serfs du Valois, et, en rendant son ordonnance, se servit d'expressions qui prouvent combien l'opinion publique se prononçait contre le s. : « Attendu que toute créature humaine qui est formée à l'image de Notre-Seigneur, doit généralement être franche par son naturel, et comme, en aucuns pays, cette liberté naturelle est si effacée par la servitude, que les hommes et les femmes qui les habitent sont considérés comme morts et ne peuvent disposer, à la fin de leur douloureuse et chétive vie, des biens que Dieu leur a prêtés en ce siècle, etc. » Quatre ans plus tard, Louis le Hutin parle encore de la liberté naturelle dans le célèbre édit de 1315, par lequel il affranchit en masse tous les serfs de la couronne : « Comme, selon le droit de nature, chascun doist naistre franc, comme, par aucuns usages ou coutumes..., moult de personnes de nostre commun pueple, soient encheües en lieu de servitudes..., moult nous déplaist; nous, considérant que nostre royaulme est dit et nommé le royaulme des Francs, et voullant que la chose en vérité soit accordant au nom,... par délibération de nostre grand conseil, avons ordené et ordenons : que généraument, par tout nostre royaulme, de tant comme il puet appartenir à nous et à nos successeurs, telles servitudes soient ramenées à franchises..., franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions..., et que les autres seigneurs, qui ont hommes de corps, preignent exemple à nous de eux ramener à franchise. » En exécution des ordres de Louis le Hutin, et de ceux de plusieurs de ses successeurs, il y eut, en effet, pendant le XIVᵉ siècle, un grand nombre d'affranchissements dans les terres du domaine royal, mais une foule de serfs refusèrent la liberté, parce qu'on voulut la leur vendre trop cher. Quant aux seigneurs, ils étaient trop intéressés au maintien de ce qui existait pour suivre le conseil du roi. De cette manière, le s. se maintint dans diverses parties du royaume. Ainsi, au XVIIIᵉ siècle, par ex., la nation fut indignée en apprenant que les chanoines de Saint-Claude, en Franche-Comté, avaient encore des serfs : 12,000 habitants du Jura étaient esclaves de 20 moines, et soumis, dans toute son étendue, au sauvage droit de mainmorte. Voltaire écrivit contre ce reste de la barbarie féodale avec son ironie mordante : « On dit qu'il n'y a plus d'esclaves en France, que c'est le royaume des Francs, qu'esclave et Franc sont contradictoires, qu'on y est si Franc que plusieurs financiers y sont morts en dernier lieu avec plus de trente millions de francs acquis aux dépens des descendants des anciens Francs, s'il y en a. Heureuse la nation de France d'être si franche! Cependant, comment accorder tant de liberté avec tant d'espèces de servitudes, comme, par ex., celle de la mainmorte?... Quand nous avons fait quelques remontrances modestes sur cette étrange tyrannie, on nous a répondu : Il y a six cents ans qu'ils jouissent de ce droit; comment les en dépouiller? Nous avons répliqué humblement : il y a trente ou quarante mille ans plus ou moins que les fouines sont en possession de manger nos poulets; mais on nous accorde la permission de les détruire quand nous les rencontrons. » Enfin, ému par le cri universel de réprobation qui s'était élevé contre le s., Louis XVI, sous l'inspiration de Necker, rendit, le 8 août 1779, un édit qui abolissait le s., d'une manière absolue et immédiate, dans toutes les terres de la couronne; mais il n'osa pas le supprimer dans les terres des seigneurs : il se contenta de prendre des mesures pour y encourager les affranchissements et supprimer le droit de suite. Ainsi donc, il en fut de l'odieux s. comme de tant d'autres abus : il ne fallut rien moins que la révolution de 1789 pour l'abolir. En effet, les dernières traces du s. ne disparurent que dans la célèbre nuit du 4 août. D'autres décrets suivirent bientôt après, qui détruisirent tous les droits représentatifs de cette détestable institution.

III. Le s. a pesé pendant des siècles sur la plus grande partie de l'Europe. Dans divers pays il disparut graduellement par suite des progrès naturels de la civilisation : c'est ce qui eut lieu en France et en Angleterre. Dans le duché de Savoie, le s. fut complétement aboli en 1763; en Danemark, l'affranchissement des serfs date de 1778, et de 1804, dans le Schleswig et le Holstein (dans ce dernier pays, le s. n'avait été établi qu'en 1594, mais il y subsistait avec une rigueur à nulle autre comparable). En Allemagne, l'abolition du s. n'a pu être obtenue qu'à la suite des ébranlements successifs imprimés aux pays germaniques par les révolutions de la France. Ainsi, elle a été proclamée en 1808, pour la Bavière; en 1809, pour la Westphalie, pour le duché de Hesse-Darmstadt, etc.; en Prusse, elle ne date que de 1811, et cette grande mesure ne fut prise que pour exciter le patriotisme allemand contre l'oppression française. Dans l'Oldenbourg, le s. n'a été aboli qu'en 1814, dans le Wurtemberg qu'en 1817. Dans la haute Lusace même, ses dernières traces n'ont disparu qu'en 1832. Dans les domaines de l'Autriche, l'affranchissement complet des serfs n'a eu lieu qu'en 1848. En 1807, l'influence française a fait disparaître le s. en Pologne; cependant l'honneur du premier essai fait pour l'abolir revient à la constitution de 1791. La Russie est donc aujourd'hui le seul pays où le s. subsiste encore, et il pèse de tout son poids sur l'immense majorité de la population. Il importe de remarquer que l'établissement du s. dans l'empire russe est d'une date relativement récente : il remonte seulement au XVᵉ siècle. Dans ce vaste empire, le pouvoir a décrété, depuis le commencement de ce siècle, diverses mesures ayant pour objet de protéger les serfs contre les exactions et les mauvais traitements des seigneurs, mais sans beaucoup d'efficacité. Enfin, l'empereur Alexandre II, par un ukase du 19 févr. 1861, a proclamé l'affranchissement des serfs; mais cette mesure ne sera exécutoire qu'à partir de 1863. Au reste, l'abolition du s. en Russie ne pourra être suivie de résultats véritablement avantageux, qu'autant que les serfs recevront, en même temps que la liberté, la propriété d'une partie des terres qu'ils cultivaient. Sans cela, il y a lieu de craindre que l'époque fixée pour l'exécution définitive de ce grand acte de justice ne devienne pour l'empire une cause de troubles graves et dont la portée ne saurait se calculer.

SERVAL. s. m. T. Mamm. Voy. Chat.

SERVANT. adj. m. Qui sert. *Frère s.*, *Chevalier s.*, V. Frère. — *Gentilshommes servants*, Officiers qui servaient à table par quartier chez le roi. || T. Jurisprud. féod. *Fief s.*, V. Fief. || T. Artill. *Servant*, se dit subst., Des artilleurs qui se trouvent à droite et à gauche d'une pièce pour la servir. *S. de droite, de gauche. Le premier, le second s.* = Servante. s. f. Femme ou fille qui est employée aux travaux du ménage et qui sert à gages. *Une vieille s. S. d'auberge. Prendre une s. Changer de s.* — Par formule de civilité, Les femmes disent, soit en parlant, soit en écrivant : *Je suis votre s., votre très-humble et très-obéissante s.* Fam. et iron., une femme dit encore, *Je suis votre s.*, Quand elle veut marquer à quelqu'un qu'elle n'est pas de son avis, qu'elle ne saurait faire ce qu'il désire. || Fig., Espèce de table qu'on met dans les repas tout près de la grande table, et sur laquelle on place des assiettes, des bouteilles, etc., pour suppléer au service des domestiques. || T. Impr. V. Typographie.

SERVIABLE. adj. 2 g. Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre de bons offices. *C'est un homme s., très-serviable.*

Syn.—*Officieux*, *Obligeant.*—L'homme *serviable* est prompt et empressé à vous servir dans l'occasion, comme un serviteur l'est à l'égard d'un maître. L'homme *officieux* est affectueux et zélé, comme un client à l'égard de son patron. L'homme *obligeant* est charmé, flatté de vous servir dans le besoin, et il va au-devant de l'occasion pour obliger. L'homme *serviable* se fait un plaisir d'être utile, mais il est circonspect; l'homme *officieux* se fait un plaisir de concourir à vos desseins, mais il peut être intéressé ; l'homme *obligeant* ne considère que le plaisir de vous rendre heureux.

SERVICE. s. m. (lat. *servitium*). L'état ou les fonctions d'une personne qui sert en qualité de domestique. *Être au s. de quelqu'un. Entrer, se mettre en s. Il est en s. Le s. chez cet homme est aisé, dur, ingrat, pénible, fatigant. Il a fait des économies et quitté le s.* — *Le s. d'un domestique*, La manière dont un domestique s'acquitte de ses fonctions. *Il est très-content du s. de ses domestiques. Ce domestique a le s. lent, aisé, désagréable.* — *Le s. d'un maître*, La manière dont un maître se fait servir. *Le s. de ce maître est dur et pénible.* — *Le s. de la chambre, de l'office, des écuries, etc.*, Les fonctions particulières d'un domestique attaché à la chambre, etc. *Il n'était pas propre au s. de la chambre, on l'a fait passer au s. des écuries.* — On dit encore D'un domestique, *Il est au s. d'un tel. Il est à mon s.* — Par formule de civilité, on dit aussi, *Je suis à votre s., tout à votre s.*, pour faire entendre à quelqu'un Qu'on est à sa disposition, qu'on est prêt à faire ce qui pourra lui être utile ou agréable. — On dit de même, *Ma voiture est à votre s.*, A votre disposition. *J'ai mille écus à votre s.* — Fam., *Qu'y a-t-il pour votre s.?* se dit A quelqu'un qui paraît vouloir vous demander quelque chose. || L'emploi, la fonction de ceux qui servent l'État dans la magistrature, dans les finances. *Ce président a tant d'années de s. Le s. de l'État. Le s. de l'empereur. Le s. du roi. Le s. militaire. Les services administratifs et les services militaires comptent également pour la pension.* — *Service* s'emploie aussi absol., mais alors il se dit surtout Du service militaire. *Entrer au s. Se retirer du s. Il a vingt ans de s. Il a de fort beaux états de s. Il s'est distingué au s. S. actif*, Voy. Actif. *Activité de s.*, V. Activité. — *Être de s.*, Être dans le temps où l'on est obligé de faire les fonctions de sa charge, de sa place, où on les exerce réellement, à moins d'un empêchement légitime; en T. de Guerre, Monter la garde, être de piquet, etc. *Il est de s. après-demain. Les hommes de s.* On dit, dans un sens anal., *Faire son s.* || Ensemble d'opérations, de travaux, etc., pour lesquels sont nécessaires différentes personnes et différentes choses dans certaines administrations, dans certains établissements publics ou particuliers. *Le s. de l'artillerie et de la marine exige des connaissances toutes spéciales. Le s. de la poste. Le s. des messageries. Le s. est très-bien fait dans cet hôpital. Toutes les branches d'un même s. Selon les besoins du s.* || *Service*, se dit aussi De tout ce que l'on fait pour être utile à quelqu'un, pour l'obliger, pour le tirer d'un embarras, d'un danger. *Pouvez-vous me rendre un s.? Il m'a rendu un grand s., un s. important. Il fait payer le plus léger s. Vendre, louer chèrement ses services. Offrir ses services à quelqu'un. Lui faire offre de ses services. J'attends ce s. de votre amitié. Récompenser les services de quelqu'un. Faire valoir ses services. Ses services ont été méconnus. Rendre s. à sa patrie, à l'humanité. Cet ouvrage fut un grand s. rendu à la religion, à la philosophie.* — *Rendre un mauvais s., de mauvais services à quelqu'un*, Lui nuire, lui faire perdre l'estime d'autrui, ou simpl., Lui susciter de l'embarras. *Vous m'avez rendu un mauvais s. en lui parlant de moi. Il m'a rendu de mauvais services en plusieurs circonstances.* || L'usage qu'on tire de certains animaux et de certaines choses. *Ce cheval est d'un bon s. Une étoffe de bon s.* — Fam., *L'estomac, les jambes lui refusent le s.*, Son estomac, ses jambes ne font plus leurs fonctions qu'avec peine. || *Se dit encore De certaines choses faites dans un but d'utilité spéciale. *Escalier, couloir, porte de s.*, Escalier, etc., qui, dans une maison, sont affectés aux domestiques. **Pont de s., chemin de s.*, Pont, chemin provisoire qu'on établit, pour le transport des matériaux, dans les grands travaux publics. || T. Relig. *Se consacrer au s. de Dieu*, Embrasser la profession ecclésiastique ou religieuse; ou Se donner entièrement aux œuvres de piété. || T. Jurisprud. *Services fonciers*, se dit quelquef. Des servitudes. — Autrefois, *S. féodal*, Les devoirs auxquels un vassal était obligé envers son seigneur. || T. Liturg. La célébration solennelle de l'office divin, de la messe, et de toutes les prières qui se font dans l'église. *Le s. est fort bien fait à Saint-Sulpice.* — Se dit particul. Des messes hautes et des prières publiques qui se disent pour un mort. *Nous avons été au s. d'un tel. Fonder un s. annuel. S. du bout de l'an*, Voy. An. || T. Écon. domest. Un nombre de plats qu'on sert à la fois sur la table, et que l'on ôte de même. *Repas à trois services. Le premier s. Le second s. Enlever le premier s.* — Assortiment de vaisselle ou de linge qui sert à table. *S. d'argent. S. de porcelaine. S. de linge damassé.* || T. Jeu de paume. Le côté ou est celui à qui on sert la balle. *Être du côté du s.* — Action de celui qui sert et jette la balle sur le toit. *Un s. difficile.* = Syn. Voy. Bienfait.

SERVIETTE. s. f. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table, et dont on se sert aussi à divers autres usages. *S. unie, damassée. Une douzaine de serviettes. Déplier sa s.* — *Donner la s. à quelqu'un*, Lui présenter une serviette mouillée par un bout, pour se laver les mains et les essuyer. *C'était un honneur de donner la s. au roi.*

SERVILE. adj. 2 g. (lat. *servilis*). Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique. *Emploi s. Homme de condition s.* || Figur., Bas, rampant. *Ame, esprit s. Obéissance, complaisance s. Flatterie basse et s. Des sentiments serviles.* — *Crainte s.*, Voy. Crainte. || T. Littérat. et Arts. Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle ou à la lettre d'un original. *Imitateur s. Traducteur s.* On dit, dans un sens analogue, *Imitation s. Traduction s.* = Servilement. adv. D'une manière servile. *Il fait s. sa cour aux grands. Cela est traduit s. Il ne fait qu'imiter s. les ouvrages de son maître.* = Servilité. s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. *La s. de son caractère le rend méprisable.* || Exactitude servile. *Cette traduction a trop de servilité.*

SERVIR. v. a. (latin. *servire*). Remplir auprès de quelqu'un les fonctions de domestique, soit moyennant salaire, soit par acte d'amitié, de dévouement. *Il y a dix ans qu'il me sert. Il me sert en qualité de valet de chambre. Elle sert bien sa maîtresse. L'Écriture dit : Nul ne peut s. deux maîtres à la fois. Cette jeune fille passe ses plus belles années à s. sa mère qui est infirme. Elle se dévoue à s. les pauvres, à s. les malades dans les hôpitaux.* Absolum., *Ce domestique est trop vieux, il ne peut plus s. Il est las de s. Après avoir été riche, il est réduit à s.* — *S. à la chambre, à la cuisine, etc.*, Être employé au service de la chambre, etc. *S. son maître à table*, Lui donner à boire, lui donner les assiettes, etc. On dit aussi simpl., *S. à table.* — Par ext., *S. le prêtre à l'autel*, Être auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin, etc. On dit aussi ellipt., *S. la messe*, Servir le prêtre qui dit la messe. || Se dit aussi D'un marchand, d'un ouvrier, relativement aux personnes qu'il fournit, pour qui il travaille. *Il y a dix ans que le même épicier sert notre maison. Le boucher nous a mal servis aujourd'hui. Ce porteur d'eau sert toute la rue.* || Être utile, aider, assister, rendre de bons offices. *S. ses amis. Il m'a bien servi dans telle affaire. Je vous servirai de mon crédit, de mon épée. Il vous a servi en véritable ami. Les citoyens qui ont servi la patrie. S. l'Église, la religion, la philosophie, l'humanité. S. le roi, l'État. S. le roi dans ses armées, dans les ambassades, dans ses conseils. S. l'État dans la magistrature, dans l'administration.* Absolum., se dit Du service militaire. *Il y a vingt ans qu'il sert. Il a servi en Allemagne, en Italie. Il a longtemps servi sur mer, dans la marine. Il servait alors dans l'infanterie, dans l'artillerie. J'ai servi sous tel général. Il n'a jamais servi.* — *S. les passions de quelqu'un*, Lui fournir les moyens de les satisfaire. *Son bras a mal servi sa valeur*, Il a eu moins de force, de vigueur que de courage. *Si ma mémoire me sert bien*, Si elle ne me trompe pas. *Sa mémoire l'a mal servi en cette occasion*, Elle lui a fait défaut. *Les circonstances l'ont bien servi*, Elles lui ont été favorables. Etc. || Fig., *S. Dieu*, Rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et s'acquitter de tous les devoirs qu'impose la religion. || *Servir*, sign. encore Faire ce qui est nécessaire pour qu'une machine, un appareil fonctionne régulièrement. *Il faut trois hommes pour s. cette pompe, cette grue. S. le canon. S. une batterie. S. l'artillerie. A ce siége l'artilllerie fut bien servie, mal servie.* On dit aussi, *Ce feu d'artifice a été bien servi, mal servi.* || *Servir*, en parl. Des mets, d'un repas se prend dans plusieurs significations un peu différentes. *S. une table*, La couvrir de plats, de mets. *On servit six tables en même temps.* — *S. des mets sur la table*, Les placer et les disposer sur la table. *S. le potage, l'entremets, le dessert. S. un gigot, un plat de légumes. On servit à ce dîner un faisan magnifique. S. le dîner, le souper. Le dîner fut servi presque froid.* Absol., *A quelle heure voulez-vous qu'on serve? A-t-on bientôt servi? On a servi.* On dit dans le même sens. *Vous êtes servi.* — *S. un dîner, un déjeuner, etc.* sign. quelquef., Donner un dîner, etc. *Il nous servit un fort beau dîner. S. à déjeuner, à dîner, à souper*, Donner à une ou plusieurs personnes de quoi déjeuner, etc. *On nous servit à dîner. Il nous fit s. à déjeuner.* — *S. à quelqu'un d'une viande, d'un mets*, Donner d'un mets à quelqu'un avec qui on est à table. *On m'a servi un excellent morceau. Servez du saumon à monsieur.* On dit aussi, *S. à boire à quelqu'un.* — Absol., *S. quelqu'un*, Lui donner de ce qui est sur la table. *Vous ai-je servi? Je vous ai bien mal servi. C'était la maîtresse de la maison qui servait*, Qui distribuait les mets aux convives. — Fig. et fam., *S. un plat de son métier*, Voy. Métier. *S. quelqu'un à plats couverts*, V. Couvrir. || T. Jurispr. *S. une rente*, Payer l'intérêt d'une somme constituée en rente. *S. une redevance*, Acquitter une redevance. || T. Jeu. A certains jeux de Dés, Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. — Au Jeu de ballon, de la longue paume, du volant, Jeter le ballon, la balle, le volant à celui contre qui l'on joue. — Au Jeu de paume, *S. la balle*, ou absol., *Servir*, Jeter la balle sur le toit à celui contre qui l'on joue. = Servir. v. n. *Servir à*, signifie Être destiné à tel usage, ou Être utile, propre, bon à telle chose. *Ce bateau sert à passer la rivière. Cet instrument sert à tel usage. A quoi sert cette machine? Les troupes qui servent à la défense des frontières. A quoi ce valet, ce cheval peut-il nous s.? Faire s. une chose à ses desseins. Ils font s. à leur ambition la religion même qui les condamne. Cela ne sert à rien. A quoi cela sert-il? A quoi sert-il de s'emporter?* On dit quelquef., *Que sert-il, que sert de...?* pour A quoi sert-il? *Que sert-il de s'emporter? Que sert de s'emporter? Que servent de froides leçons contredites par les exemples?* — Signifie quelquef., Être d'usage. *Ces vêtements, ces souliers pourront vous s. Ce cheval ne peut plus guère s. Je ferai encore s. ce tapis.* Famil. et proverb., *Cela sert comme un cautère, comme un emplâtre sur une jambe de bois, comme une cinquième roue à un carrosse, etc.*, Cela est tout à fait inutile. || *Servir de*, Tenir lieu de, tenir la place de, faire l'office de. *Il m'a servi de père. Vous nous servirez d'interprète. Je vous servirai de guide. Que cela vous serve d'exemple. L'air de la campagne lui servit de remède. Mon manteau me servira de couverture. S. de prétexte. S. d'excuse, de preuve.* — *Cela ne sert de rien*, N'est bon à rien. *Toutes ces recherches ne vous serviront de rien, si.....*, Elles ne vous seront d'aucune utilité, si... On dit encore D'une chose absolument inutile, *De quoi cela sert-il?* La Fontaine a écrit : *Rien ne sert de courir, il faut partir à point.* || Figur., *S. de jouet, de marotte, de plastron*, Être en butte à toutes les railleries d'une ou de plusieurs personnes. *S. de plastron*, sign. encore, Être exposé aux attaques de quelqu'un. — Fig. et fam., *S. de couverture*, Servir de prétexte. = se Servir. v. pr. Faire soi-même ce que d'autres font faire par un domestique. *Il faut habituer les enfants à se s. eux-mêmes. Se s. soi-même.* || Prendre de ce qui est sur la table pour manger. *Servez-vous; point de façon.* || Se dit Des mets qui paraissent sur les tables. *C'est un mets qui se sert sur les meilleures tables.* || *Se s. de*, Faire usage de. *Se s. de la bourse de son ami. Il se sert de mes meubles, de mes chevaux. Il ne se sert jamais de voiture. Il se sert trop souvent du même mot. Elle s'est servie de tel expédient. Il se sert bien de son crédit, de sa faveur. Se s. de la règle et du compas. Le papier dont je me sers pour vous écrire.* — Se dit aussi Des personnes. *Il se sert depuis longtemps de ce tailleur, de ce cordonnier.* = Servi, ie. part. = Syn. Voy. Employer.

Conj. — *Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent. Je servais; nous servions. Je servis; nous servîmes. Je servirai; nous servirons.* — *Je servirais nous servirions.* — *Sers; servons,* — *Que je serve; que nous servions Que je servisse; que nous servissions.* — *Servir, servant, servi, ie.*

Obs. gram. — Les deux locutions *Ne servir à rien* et *Ne servir de rien* ne sauraient s'employer indifféremment. La première exprime une inutilité momentanée, un défaut d'emploi. *Ce qui ne sert à rien aujourd'hui peut servir demain. Cet homme à des talents qui ne lui servent à rien. Ne servir de rien* exprime au contraire une inutilité absolue. Ce qui *ne sert de rien* ne peut être employé utilement, est hors de tout service. *Ce domestique est infirme, il ne me sert plus de rien. Les murmures contre les décrets de la Providence ne servent de rien.*

SERVITEUR. s. m. Celui qui est au service, aux gages d'autrui, en qualité de domestique, ou pour quelque fonction subalterne. *Bon, fidèle s. Les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres.* On dit communément *Domestique;* mais, en termes de l'Écriture, on dit toujours, *Serviteur.* — *C'est un grand s. de Dieu*, C'est un homme de grande piété, d'une grande charité, uniquement occupé de la prière et des bonnes œuvres. *S. des serviteurs de Dieu*, Qualification que le pape prend dans ses bulles. — *S. de l'État, du roi*, Un homme zélé et fidèle en ce qui regarde le service de l'État, du roi. *L'État ne doit pas oublier ses vieux serviteurs.* || En T. de Civilité, *Serviteur*, sign. Attaché à, disposé à rendre service. *J'ai toujours été s. de votre père, de votre famille.* Vx. — *Votre s., votre très-humble et très-obéissant s.*, Formules de politesse dont on se sert pour finir les lettres. *Je suis votre s.*, ou ellipt., *Votre s.*, et quelquefois, *Serviteur*, Formules de civilité dont on se sert en saluant quelqu'un pour prendre congé. Fam. et ironiq., on dit encore, *Je suis votre s. je suis son s.*, en parlant à quelqu'un ou de quelqu'un Pour marquer qu'on refuse ce qu'il demande, ou ce qu'il propose, ou que l'on n'est point du même avis. *Il prétend que je lui dois faire des excuses, je suis bien son s.*, et elliptiquem., *Serviteur*, Je n'en veux rien faire, je n'en ferai rien. — Famil., on dit aussi, *S., à la danse, S., aux grands diners, etc.*, pour faire entendre Qu'on a renoncé à la danse, etc., ou qu'on n'est plus en état de s'y livrer.

SERVITUDE. s. f. (latin *servitudo*). Captivité, état de celui qui est esclave. *Mettre, réduire en s. Délivrer, tirer de la s. Il était habitué à sa s.* — *Se dit aussi des peuples et des nations. *Ce peuple abandonna son pays plutôt que d'accepter la s. Il délivra sa nation d'une s. honteuse. La conquête entraîna la s.* || Figur., *La s., des passions.* L'état d'un homme assujetti au péché, livré à ses passions. En T. de morale chrétienne, on dit. dans un sens analog., *La s. du péché La s. du démon.* || Contrainte, assujettissement. *Il est obligé de se rendre là tous les jours à telle heure, c'est une grande s. Il n'est pas d'état dans la société qui n'ait sa s.*

Enc.—En Droit, on donne le nom de *Servitude*, ou *Service foncier*, à une charge imposée sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage qui appartient à un autre propriétaire. L'héritage auquel la s. est due s'appelle *fonds dominant*, et celui qui la doit, *fonds servant. Toutefois la s. n'établit aucune prééminence* d'un héritage sur l'autre. Ce qui caractérise essentiellement les servitudes, c'est qu'elles doivent avoir pour objet l'utilité d'un fonds et qu'elles ne peuvent être imposées, ni à une personne, ni en faveur d'une personne. Par là, elles diffèrent complétement des droits d'usufruit, d'usage et d'habitation (v. USUFRUIT), qui sont indépendants, pour celui qui les exerce, de la possession ou de la propriété du fonds. En conséquence, les servitudes ne peuvent être, ni vendues, ni louées, sans le fonds qui en profite ; elles ne sauraient exister qu'entre héritages voisins, et s'exercer que sur un fonds dont on n'est pas propriétaire. La loi française reconnaît trois sortes de servitudes : *celles qui dérivent* de la situation des lieux, celles qui sont établies par la loi, et celles qui le sont par le fait de l'homme. (C. N., 657-59.)

A. Les servitudes qui dérivent de la situation des lieux existent sans qu'il y ait nécessité d'aucun titre. Le Code en distingue trois sortes : 1° les obligations qui concernent l'écoulement des eaux ; 2° le droit qu'a tout propriétaire de forcer son voisin au bornage de propriétés contiguës ; 3° le droit de clore un héritage pour le soustraire à la vaine pâture. Ces deux derniers droits sont classés à tort parmi les servitudes : d'ailleurs nous en avons parlé aux mots BORNAGE et PATURAGE. L'écoulement des eaux constitue, au contraire, dans certains cas, une véritable s. Ainsi, les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement. Le propriétaire inférieur ne peut dès lors élever aucune digue qui empêche cet écoulement, et le propriétaire supérieur, de son côté, ne peut *faire aucun ouvrage qui aggrave* la s. du fonds inférieur. Dans aucun cas, un propriétaire ne peut établir des toits, de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur le fonds de son voisin, à moins qu'il n'ait acquis par titre ou par prescription ce droit, qu'on appelle s. de *stillicide (jus stillicidii)*. Celui qui a une source dans son fonds peut en user à sa volonté, sauf le droit que pourrait avoir acquis le propriétaire du fonds inférieur par titre, ou par une prescription non interrompue de trente ans à partir du moment où ce dernier a fait des ouvrages apparents destinés à faciliter la chute et le cours de l'eau dans sa propriété. Le propriétaire de la source ne peut en changer le cours lorsqu'elle fournit *l'eau nécessaire aux habitants d'une commune, d'un village* ; mais il peut demander une indemnité, s'il n'y a pas prescription. Celui dont la propriété borde une eau courante, ne peut s'en servir au passage que pour l'irrigation de sa propriété. Celui dont cette eau traverse l'héritage peut en user dans l'intervalle qu'elle parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de ses fonds, à son cours naturel. Dans ces deux derniers cas, on doit observer les règlements particuliers et locaux, et, en cas de contestation, les tribunaux appelés à prononcer doivent concilier les droits de la propriété avec l'intérêt de l'agriculture. (C. N., 640 à 645 et 681.)

B. Les servitudes établies par la loi ont pour objet l'utilité publique ou communale, ou bien l'*utilité des particuliers.—Les premières* sont du ressort du droit public et régies par des lois ou des règlements particuliers. Elles ont pour objet : la défense du territoire, et sont désignées sous le nom de *servitudes militaires* (v. PLACE); le marchepied et le chemin de halage le long des rivières navigables et flottables (v. COURS D'EAU); la construction ou réparation des chemins et autres ouvrages publics ou communaux.—Les servitudes qui ont pour objet l'utilité des particuliers, ont été établies par le législateur, parce qu'il lui a paru que l'avantage qui doit en résulter pour les uns est notablement supérieur au préjudice que les autres pourront en éprouver. Elles existent indépendamment de toute convention, et sont relatives à la mitoyenneté des murs, des fossés et des haies, à la distance requise pour certaines plantations et certaines constructions, à l'ouverture des vues ou des jours, et enfin au droit de passage dans les fonds enclavés. Comme il a été traité ailleurs de la mitoyenneté des murs et des fossés (v. MITOYEN), nous n'y reviendrons pas ici, et nous parlerons seulement des autres servitudes légales. —L'existence d'une haie vive, et en général, celle des arbres plantés sur la limite d'un héritage, pouvant, sous plusieurs rapports, être nuisible à l'héritage voisin, la loi ne permet d'effectuer ces plantations qu'à une certaine distance de la ligne de séparation des deux héritages. A défaut de règlements et d'usages locaux, la loi fixe cette distance à 2 mètres pour les arbres à haute tige, et à 50 centimètres pour les autres arbres et pour les haies vives (670-71). — Celui qui fait creuser un puits ou une fosse d'aisances près d'un mur mitoyen ou non ; celui qui veut y construire une cheminée, un four, une forge ou une machine à vapeur, y adosser une étable, ou établir contre ce mur un magasin de sel ou amas de matières corrosives, est obligé de laisser la distance prescrite ou de faire les ouvrages prescrits par les règlements ou par les usages locaux (674). — Un propriétaire ne peut établir, ni vues droites ou fenêtres d'aspect, ni balcons, etc., donnant sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a un intervalle de 19 décimètres entre ledit héritage et le mur où on les pratique. *L'intervalle est réduit à 6 décimètres, lorsqu'il s'agit de vues de* côté ou obliques. Toutefois le propriétaire d'un mur non mitoyen joignant immédiatement l'héritage d'autrui, peut pratiquer dans ce mur des jours dits de *coutume* ou de *souffrance*. Ces jours doivent être établis à 26 décimètres du plancher pour le rez-de-chaussée, et à 19 pour les étages supérieurs. Ils doivent en outre être à verre dormant et garnis d'un treillis de fer à mailles d'un décimètre d'ouverture au maximum (676-680) —Tout propriétaire dont le fonds est enclavé et qui n'a aucune issue sur la voie publique, peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, du côté où le trajet est le plus court de son fonds à la voie publique, à la charge toutefois de payer une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner (682-85).

C. Tout propriétaire peut établir sur sa propriété, ou en faveur de sa propriété, telles servitudes que bon lui semble, pourvu cependant que les services établis ne soient imposés, ni à la *personne*, ni *en faveur* de la personne, mais seulement à un fonds et pour un fonds, et pourvu que ces services n'aient rien de contraire à l'ordre public. L'usage et l'étendue de ces servitudes se règlent par le titre qui les constitue, et, à défaut de titre, par les règles que nous allons faire connaître. Les servitudes sont établies, ou pour l'usage des bâtiments, ou pour celui des fonds de terre : dans le premier cas, elles sont appelées *urbaines*, alors même que les bâtiments sont situés à la campagne ; dans le second, elles se nomment *rurales*. Les servitudes sont encore dites *continues*, lorsque leur usage est ou peut être continuel sans avoir besoin du fait de l'homme : tels sont les conduites d'eau, les égouts, les *vues, etc. Elles sont discontinues, lorsqu'elles ont besoin du fait* actuel de l'homme pour être exercées : tels sont les droits de passage, de puisage, de pacage, etc. Enfin les servitudes sont *apparentes*, quand elles s'annoncent par des ouvrages extérieurs, comme une porte, une fenêtre, un aqueduc, et *non apparentes*, lorsqu'elles n'ont pas de signe extérieur de leur existence : telle est, par ex., la prohibition de bâtir sur un fonds ou de ne bâtir qu'à une hauteur déterminée (686-89). — Les servitudes continues non apparentes et les servitudes discontinues apparentes ou non apparentes ne peuvent s'établir que par titre. Celles qui sont continues et apparentes, comme les vues, les stillicides, etc., peuvent *s'établir non-seulement* par *titre, mais encore par la possession* trentenaire. Elles peuvent en outre résulter de la simple destination du père de famille. Il y a *destination du père de famille*, lorsqu'il est prouvé que les deux fonds actuellement divisés ont appartenu au même propriétaire, et que c'est par lui que les choses ont été mises dans l'état d'où résulte la s. Si le propriétaire de deux héritages, entre lesquels il existe un signe apparent de servitude, dispose de l'un des héritages sans que le contrat contienne aucune convention relative à la s., elle continue d'exister activement ou passivement en faveur du fonds aliéné et sur le fonds aliéné. Une s. établie entraîne tout ce qui est nécessaire pour en user. Ainsi, la s. de puiser de l'eau à *la fontaine d'autrui emporte* nécessairement le droit de passage (690-96). — Celui auquel est due une s. a le droit de faire, mais à ses frais, tous les ouvrages nécessaires pour en user et pour la conserver. Si l'héritage pour lequel la s. a été établie vient à être divisé, elle reste due pour chaque portion, sans néanmoins que la condition du fonds assujetti puisse en être aggravée. Ainsi, par ex., s'il s'agit d'un droit de passage, tous les copropriétaires du fonds dominant seront obligés de l'exercer par le même endroit. Enfin, le propriétaire du fonds servant ne peut rien faire qui tende à diminuer l'usage de la s. ou à la rendre plus incommode ; et de son côté, celui qui a un droit de s. ne peut en user que suivant son titre, sans pouvoir faire, ni dans le fonds qui doit la s., ni dans le fonds à qui elle est due, de changement qui aggrave la condition du premier (697-702). — Les servitudes s'éteignent : 1° lorsque les choses se trouvent en un tel état qu'on ne puisse plus en user; toutefois elles revivent *si les choses sont établies de manière qu'on puisse en user*; 2° lorsque le fonds servant et le fonds dominant sont réunis dans la même main ; 3° lorsqu'il y a eu non-usage pendant trente ans. Les trente ans commencent à courir du jour où l'on a cessé d'en jouir, s'il s'agit de servitudes discontinues, ou du jour où l'on a fait un acte contraire à la serv., s'il s'agit de servitudes continues (C. N., 703-710).

SES. plur. de l'adj. possessif *Son*, *sa*. Voy. SON.

SÉSAME. s. m. T. Bot. Voy. PÉDALINÉES.

SÉSAMOÏDE. adj. m. (gr. σησάμη, sésame; εἶδος, ressemblance). T. Anat. *Os sésamoïdes*, Petits os courts et de texture fibreuse, qui se trouvent à la main et au pied dans l'épaisseur de certains tendons. *Les os sésamoïdes servent, dit-on, à prévenir la contusion des tendons dans les mouvements rapides et réitérés.*

SÉSÉLI. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

* **SÉSERIN.** s. m. T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

* **SÉSIE.** s. f. T. Entom. V. CRÉPUSCULAIRES.

* **SESQUI—.** Mot latin formé par contraction des mots *semis que*, qui signifient *et demi*.

Enc. — Ce terme, qui signifie un et demi (le mot *semel*, une fois, étant sous-entendu), ne s'emploie plus que dans le langage de la Chimie, pour désigner un composé dans lequel un équivalent et demi de l'élément électro-négatif est combiné avec un seul équivalent de l'élément électro-positif. Ainsi, par ex., on appelle *sesquicarbonate de soude* un sel composé de un équivalent et demi d'acide carbonique et d'un équivalent de soude (v. CHIMIE, *Nomenclature*). — Autrefois on employait aussi l'expression *sesqui*, en termes de Mathématiques, pour désigner un certain rapport de deux grandeurs ou de deux quantités. On appelait rapport *sesquialtère*, celui où l'une des quantités contient l'autre une fois et demie ; et rapport *sesquidouble*, celui où l'une des quantités contient l'autre deux fois et demie.

SESSILE. adj. 2 g. (lat. *sessilis*). T. Hist. natur. Se dit De toute partie qui repose immédiatement sur une autre, par oppos. Aux parties du même genre qui sont portées sur un pédoncule ou pédicelle. *Fleur, fruit s. Stigmate s. Graine s. Des yeux sessiles. Une tumeur s.*

SESSION. s. f. (lat. *sessio*, de *sedere*, siéger). Temps pendant lequel un corps délibérant, un tribunal, etc., est assemblé. *S. annuelle. La s. du sénat, du corps législatif. S. d'un conseil général. La s. de la cour d'assises. Ouverture, clôture de la s.* || La séance d'un concile. *Première, seconde s.* — Par ext., L'article qui renferme les décisions prises dans la séance du concile.

SESTERCE. s. m. T. Métrol. anc. V. MONNAIE.

* **SÉSUVIÉES.** s. f. pl. * **SESUVIUM.** s. m. T. Bot. Voy. TÉTRAGONIACÉES.

* **SÉTACÉ, ÉE.** adj. (lat. *seta*, soie de cochon). T. Hist. nat. Se dit De certaines parties, quand elles sont grêles et roides comme une soie de cochon. *Poils sétacés. Antennes sétacées.*

* **SETARIA.** s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **SÉTI—.** Particule formée du lat. *seta*, soie, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que : *Sétiforme*, en forme de soie; *Séticaude*, *Séticère*, *Séticorne*, qui a une queue, qui a des antennes semblables à une soie ; *Sétifère*, *Sétigère*, qui porte des soies, etc.

SETIER. s. m. (lat. *sextarius*). T. Métrol. V. CAPACITÉ. || *S. de terre*, Autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

* **SÉTIGÈRES.** s. m. pl. (latin. *seta*, soie; *gerere*, porter). T. Zool.

Enc. — On désigne sous ce nom un ordre d'*Annélides*, qui se compose des espèces dépourvues de branchies extérieures et de pieds. Leur corps, cylindrique et aminci aux extrémités, est simplement garni de plusieurs rangées de soies qui tiennent lieu de pieds. En outre, leur tête est peu distincte, et ne porte ni yeux, ni antennes, ni mandibules. La bouche est infère : la lèvre supérieure ou antérieure est constituée par le premier segment du corps et se prolonge plus ou moins en forme de trompe, tandis que l'inférieure ou postérieure est constituée par le bord du deuxième segment. Ces Annélides vivent dans la terre ou dans la vase, d'où la dénomination de *Terricoles* sous lequel on désigne encore cet ordre. Au reste, il ne comprend que deux grands genres ou familles, les *Lombrics* et les *Naïs*. — Les *Lombrics*, appelés plus communément *Vers de terre*, sont les seuls Annélides qui ne soient pas aquatiques. On les trouve dans la terre humide, où ils paraissent vivre de certaines matières organiques qu'elle contient. Chacun de leurs anneaux porte en dessous huit soies roides, courtes, crochues et dirigées en arrière. Un renflement charnu, plat en dessous, convexe en dessus, et appelé *selle*, *bât* ou *ceinture*, occupe, à la partie postérieure du corps, un espace *d'une étendue variable* (v. ANNÉLIDES, *Fig*. 3). Ces animaux respirent par la surface générale du corps, et par un certain nombre de petites poches situées à la partie antérieure et communiquant au dehors par des pores. Les Lombrics réunissent les deux sexes et se fécondent réciproquement. Ils pondent au printemps leurs œufs, qui sont des vésicules à coques cornées, ovalaires ou allongées, renfermant un ou deux petits vers. Ces Annélides possèdent la propriété remarquable de pouvoir être coupés en plusieurs morceaux sans périr. Loin de là, chacun des fragments peut continuer à vivre à la manière du tout et constituer un nouvel individu. — Les *Naïs* se rapprochent beaucoup des précédents ; *néanmoins leur corps est plus allongé* et *moins distinctement annelé*. Elles vivent presque constamment dans les eaux douces, ou dans la vase et la terre molle qui les bordent. Elles se nourrissent d'infusoires, et sont ovipares. Ce que ces animaux présentent de plus curieux est leur mode de génération, qui est à la fois fissipare et gemmipare (V. GÉNÉRATION, *Fig*. 8).

SÉTON. s. m. (lat. *seta*, soie, mèche). T. Chir.

Enc. — On appelle ainsi une longue bandelette de linge fin et effilé sur les bords, ou une longue mèche de coton, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir *un exutoire. Par extension, on applique également* ce nom à l'exutoire lui-même. Lorsqu'on veut pratiquer un s., l'opérateur fait à la peau un pli dont il traverse la base, soit avec un bistouri sur lequel on fait ensuite glisser un porte-mèche, soit avec une large aiguille plate, en forme de feuille de myrte, et tranchante des deux côtés depuis sa pointe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, qui porte avec elle la bandelette ou la mèche préalablement enduite de cérat ou de beurre. La mèche introduite, on recouvre la plaie avec de la charpie que l'on maintient par un bandage peu serré. C'est ordinairement vers le troisième ou le quatrième jour, lorsque la suppuration est établie, qu'on lève cet appareil ; *toutefois, si le lendemain de l'opération le malade éprouvait une* inflammation trop vive, il faudrait le lever et appliquer des cataplasmes émollients, sans déranger la mèche. Le pansement que l'on fait ensuite tous les jours consiste à oindre de cérat, dans l'étendue de quelques centimètres, la portion de la bandelette qui est en dehors de la plaie, à tirer cette bandelette par son autre bout de manière à attirer dans la plaie la partie qui vient d'être enduite de cérat, et à couper celle qui y a séjourné. Quand il est nécessaire de renouveler la mèche de linge, on fait une boutonnière à l'extrémité de chaque bandelette, on introduit l'extrémité de l'ancienne dans la nouvelle, on les graisse et l'on fait ensuite comme pour le pansement ordinaire. Lorsqu'on veut supprimer un s., on coupe la mèche très-près de l'une des ouvertures, on la retire, et l'on panse avec de la charpie sèche. On doit toujours avoir grand soin de ne comprendre dans l'incision du s. que la peau et le tissu cellulaire sous-cutané, car on a vu la lésion des faisceaux musculaires déterminer des accidents nerveux mortels.

SEUIL. s. m. (lat. *solum*, sol?). Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture d'une porte, et qui la traverse. *Il était assis sur le s. de la porte.* V. Porte. — Figur., *Le s. de la vie.* || *T. Archit. hydraul. *Le s. d'une écluse*, La pièce de bois sur laquelle s'appuie la porte d'une écluse, d'un pertuis.

SEUL, EULE. adj. (lat. *solus*). Qui est sans compagnie. *Il était s., tout s. Vous voilà bien s. Je l'ai trouvée seule. Ils se trouvèrent s. à s. Je les ai rencontrés seuls. Ils sont tous deux tout seuls.* || Sans liaisons, sans amis, sans compagnons. *Le destin m'a condamné à vivre et à mourir s. Vivre s. dans le monde. Il est s. sur la terre.* || Sans suite, sans accompagnement. *Ce mot, employé s., a telle acception. Le mérite s. a peine à faire son chemin. Un malheur ne vient jamais tout s.* Prov., *Cela va, cela ira tout s.*, Sans difficulté. — T. Musiq. *Voix seule.* Voix qui n'est point mêlée à d'autres, qui chante pendant que les autres se taisent. || A l'exclusion de toute autre personne ou de toute autre chose. *Les grands croient être seuls parfaits. Cette seule raison m'eût déterminé. Voilà les seuls motifs que vous puissiez alléguer. Par cela s., je crois avoir lieu de craindre.* || Unique. *Un s. Dieu, un s. roi. Il n'y a qu'une seule personne en France capable de faire cet ouvrage. Il croit être le s. parfait, le s. sage. C'est le s. bien qui me reste. La seule loi qu'il faut suivre. Ce fut là sa seule réponse.* — *La seule pensée de cette action est criminelle*, La simple pensée de cette action est criminelle. On dit dans le même sens, *Il étonne de son s. regard. Il contint les séditieux par sa seule présence. La seule idée en fait frémir.* || Subst., *Le gouvernement d'un s.*, La monarchie absolue. On dit de même, *Le pouvoir, l'autorité d'un s.* = Seulement. adv. Rien de plus, pas davantage. *Je vous demande s. votre parole. Nous serons trois s. Laissez-moi s. reposer un quart d'heure. Souffrez s. qu'il vienne vous parler. Je crains s. qu'il n'arrive trop tard.* || *Exclusivement. *Il va à l'Opéra s. pour les décorations. Il est sévère, mais pour les autres s.* || *Pas s.*, Pas même. *Cet homme, que l'on disait mort, n'a pas s. été malade*, N'a pas même été malade. || *Le courrier est arrivé s. d'aujourd'hui*, Il n'est arrivé que d'aujourd'hui. || Non-seulement. loc. adv. V. Non. — Seulet, ette. adj. diminutif de Seul; ne se dit guère que dans les chansons pastorales. *Je n'irai plus au bois seulette.*

SÉVE. s. f. (lat. *sapa*, suc). Le fluide nourricier des plantes. *La s. monte. La s. circule dans les plantes comme le sang dans les animaux.* — On dit qu'*Un arbre est en s.*, Lorsque la séve circule en plus grande abondance et avec plus de rapidité que dans tout autre temps de l'année. || Par analog., Certaine force, certaine vigueur qui est dans le vin, et qui le rend agréable. *Ce vin est trop vieux, il n'a plus de s.* — Figur., *A cinquante ans, cet homme a encore toute la s. de la jeunesse. Il y a de la s. dans ce drame, dans ce roman, etc.*

Enc. — *De la séve.* — La *Séve* est un liquide incolore, aqueux, que les racines absorbent dans le sein de la terre et les feuilles dans l'atmosphère, pour les faire servir à la nutrition du végétal. C'est ce liquide qui contient en dissolution les véritables principes nutritifs des végétaux, et les dépose dans leur intérieur à mesure qu'il traverse leurs tissus. Au printemps, la s. est un liquide essentiellement aqueux : aussi sa densité est-elle de fort peu supérieure à celle de l'eau. Sa saveur est douceâtre, mais parfois légèrement alcaline. Elle contient souvent des acides carbonique, acétique ou oxalique, libres ou combinés avec la chaux et la potasse, ainsi que diverses matières organiques. A une époque plus avancée, elle prend d'autres qualités, et sa consistance augmente par les différents principes qui s'y forment au fur et à mesure des progrès de la végétation. En outre, elle varie selon les différentes parties du végétal où on l'observe : elle devient en effet plus dense et sapide à mesure qu'elle s'élève dans l'intérieur de la tige. Enfin, bien qu'elle soit par sa nature essentiellement la même dans la plupart des végétaux, elle présente toutefois quelques différences dans plusieurs espèces. Ainsi, dans celle du Hêtre, on trouve du tannin ; dans celle de la Vigne, de l'albumine ; dans celle du Noyer, une matière gommeuse, etc. Très-souvent, on y trouve du sucre. Un des exemples les plus remarquables à cet égard est celui de l'Érable à sucre de l'Amérique du Nord, qui fournit dans une bonne saison environ 8 ou 9 décalitres de séve, d'où l'on peut extraire environ 2 kil. et demi de sucre.

I. *Mouvements de la séve.* — Dans la période active de la végétation, la s. est constamment en mouvement et se porte vers les organes périphériques pour fournir à chacun d'eux les matériaux nécessaires à son accroissement. En conséquence, on l'a souvent comparée au sang des animaux, quant à son importance et au rôle qu'elle joue dans l'organisation végétale, et l'on a généralement adopté le mot *Circulation* pour désigner ce mouvement. — On distingue, dans les plantes parfaites, c.-à-d. douées de racines, de tiges et de feuilles, trois sortes de mouvements des fluides, savoir : le *mouvement ascensionnel de la s.*, qui fait monter celle-ci de la racine dans les feuilles ; le *mouvement de dispersion*, par lequel la s. élaborée dans les dernières ramifications du végétal va nourrir ses différentes parties ; le *mouvement rotatoire*, appelé aussi *Rotation* et *Gyration*, qu'on observe dans l'intérieur des cellules de toutes les plantes.

A. *Mouvement ascensionnel.* — Ce mouvement a pour effet de faire progresser la s. depuis les spongioles des racines jusqu'aux extrémités des branches et aux feuilles. La *S. ascendante*, appelée aussi *S. brute*, *S. lymphatique* ou même *lymphe*, est essentiellement constituée par l'eau chargée de diverses substances en dissolution que les spongioles des racines puisent dans le sol en vertu de la force d'endosmose qui appartient à tous les tissus organisés. L'ascension de ce fluide est déterminé par trois causes principales, dont aucune prise isolément ne serait cependant suffisante pour faire monter la s. de la plante depuis la racine jusqu'aux dernières ramifications. La première est la force impulsive ou *vis à tergo*, qui résulte de l'absorption incessante de nouvelles quantités de fluides par les spongioles radiculaires, ainsi que nous l'avons expliqué en parlant de l'action des racines (v. Absorption). La seconde est la capillarité. On sait que dans les tubes extrêmement fins, la paroi interne du tube exerce sur le liquide contenu qui la mouille une sorte d'attraction qui détruit une partie de l'effet de la pesanteur et détermine l'ascension du liquide au-dessus du niveau où il se serait autrement arrêté. Or, la plupart des vaisseaux qui forment les divers tissus des végétaux, peuvent être, en raison de leur ténuité, regardés comme de véritables tubes capillaires. D'après cela, il est facile de comprendre que la capillarité doit concourir puissamment à l'ascension de la s., en annulant, par l'attraction propre des parois des tubes, la pesanteur du liquide ascendant, laquelle à la fin contre-balancerait la force qui le pousse de bas en haut. Néanmoins l'attraction capillaire des vaisseaux séveux ne saurait suffire à elle seule pour expliquer le phénomène dont il s'agit. En effet, l'action de la capillarité est indépendante de la vie du végétal. Or, comme la s. cesse de circuler dans une plante privée de vie, il s'ensuit que l'ascension de ce fluide est plus particulièrement sous l'influence d'une action vitale. Cette action n'est autre que celle qui est exercée par les feuilles, en conséquence de l'évaporation qui a lieu à leur surface et du vide qui en résulte. Dès que les bourgeons commencent à s'accroître sous l'influence de la température du printemps, dès qu'ils se gonflent, ainsi que les jeunes rameaux, les parties supérieures de l'arbre exercent sur la s. une sorte d'aspiration qui est déterminée par la dilatation même des tissus et la transpiration encore faible qui s'opère sur les parties jeunes. Dans ces circonstances, une branche coupée et plongée dans l'eau absorbe une partie du liquide et avec une force telle qu'elle peut déterminer l'élévation d'une colonne de mercure plus ou moins considérable selon les cas. Cette aspiration des parties supérieures devient de plus en plus forte à mesure que les rameaux et les feuilles se développent, et qu'ils deviennent le siége d'une transpiration plus abondante. Une curieuse observation de Gaudichaud démontre de la manière la plus évidente la puissance de cette troisième cause, c.-à-d. de l'appel exercé sur le fluide séveux par l'action des feuilles. Pendant son séjour aux environs de Rio-Janeiro, au Brésil, il coupa en travers la tige d'une espèce de liane (*Cissus hydrophora*) qui avait environ 50 mètres de longueur. Il s'écoula à peine quelques gouttes de s. tant du tronçon inférieur et encore enraciné que du tronçon supérieur qu'il avait détaché. Gaudichaud remarqua que, dans ce dernier, la s. continuait de monter et que les vaisseaux se vidaient de bas en haut. Alors il coupa de nouveau ce tronçon supérieur, de manière à obtenir un fragment de tige d'une certaine longueur. Aussitôt, une s. abondante, obéissant à la loi de la pesanteur, coula par le bout inférieur de ce fragment. Si donc auparavant elle n'avait pas obéi à la pesanteur, c'est qu'elle en était empêchée par une force supérieure, c'est-à-d. par l'espèce d'aspiration résultant de l'évaporation qui se produisait à la surface des feuilles de la partie supérieure de la liane. Il n'est pas besoin de dire que la puissance de cette dernière cause est singulièrement modifiée par l'état de sécheresse ou d'humidité de l'atmosphère, par son état électrique, par l'action des rayons solaires. — C'est au printemps, ainsi que tout le monde le sait, que l'ascension de la s. s'opère avec le plus de force et d'activité. Pendant l'été, les feuilles, par leur force d'aspiration, entretiennent ce mouvement. Cependant elles se chargent peu à peu de carbone ; leurs vaisseaux et leur parenchyme s'obstruent graduellement et se sèchent, de manière que la force absorbante de ces organes diminue progressivement. Alors l'ascension de la s. devient de plus en plus faible, jusqu'au moment où les feuilles se détachent de la tige, époque où elle cesse presque entièrement. On reconnaît aisément cette suspension des mouvements de la s. à la difficulté qu'on éprouve alors à séparer l'écorce du bois, même sur les jeunes branches, tandis que cette séparation s'opère avec une extrême facilité au printemps, quand la s. circule le plus activement. Néanmoins il existe un certain nombre de végétaux chez lesquels, à ce mouvement printanier de la s., en succède un autre vers la fin de l'été, et que, pour cela, on nomme communément *S. d'août*. Ce phénomène dépend du développement que prennent à cette époque les bourgeons nouvellement formés, et s'observe principalement dans les arbres où ces organes se développent le plus avant la chute des feuilles, comme dans le Peuplier d'Italie, le Tilleul, et quelquefois le Marronnier d'Inde et le Poirier. Il se manifeste également lorsqu'après un été très-chaud et très-sec qui a dépouillé de bonne heure les arbres de leurs feuilles, il survient des pluies chaudes et abondantes. — Un point important nous reste encore à éclaircir. Nous savons que la tige des végétaux est composée de différents éléments anatomiques, de tissu ligneux, de vaisseaux rayés ou ponctués, de trachées placées autour de la moelle, et enfin de tissu cellulaire formant, soit la moelle, soit les rayons médullaires. Est-ce par quelques-uns de ces organes seulement, ou bien par tous à la fois, que se fait le mouvement ascendant de la s.? Lorsqu'on coupe une jeune branche au printemps, au moment où les phénomènes de la végétation sont dans leur plus grande activité, on voit la s. s'écouler indifféremment de toutes les parties qui composent la branche. Il est donc vraisemblable que, durant cette période, tous les éléments organiques de la plante sont pénétrés par la s., les vaisseaux spiraux, aussi bien que le tissu ligneux et le tissu cellulaire. Mais un peu plus tard, les vaisseaux spiraux se vident, la s. cesse d'y circuler et y est remplacée par de l'air. Alors, quand on observe le mouvement de la s., après y avoir introduit quelque substance colorante qui permet de reconnaître sa marche progressive, on constate que le tissu ligneux est la voie principale par laquelle s'élève le liquide séveux : la moelle, l'étui médullaire et l'écorce, restent complétement étrangers au phénomène. La marche de la s., en effet, ne s'arrête, ni dans les arbres privés de leur écorce, ni dans ceux où la moelle est plus ou moins obstruée, tandis que, si l'on enlève sur un arbre toutes les couches ligneuses, son ascension cesse de s'opérer. Cependant elle peut encore avoir lieu aussi longtemps qu'il reste un petit cylindre de tissu ligneux adhérent à l'écorce : c'est ce qu'on voit très-bien dans les arbres creux et cariés à l'intérieur, particulièrement dans les Saules taillés en têtards.

B. *Mouvement de dispersion.* — Lorsque la séve, enrichie de toutes les matières qu'elle a dissoutes et s'est incorporées dans son trajet, est arrivée dans les jeunes branches, elle pénètre par imbibition dans le tissu parenchymateux des feuilles, ainsi que dans l'écorce de ces mêmes rameaux, par l'intermédiaire des rayons médullaires. Là elle perd une partie des principes qu'elle contenait et en acquiert de nouveaux. Par l'évaporation qui s'opère à la surface des feuilles et des parties vertes, elle exhale une partie de l'eau qu'elle contenait ; par la respiration, elle augmente la proportion de carbone qu'elle renfermait, et se modifie profondément dans sa composition. Après quoi elle prend un mouvement rétrograde pour distribuer aux diverses parties du végétal les matériaux nutritifs dont elles ont besoin : on la nomme alors, tantôt *S. descendante*, à cause de sa direction générale, tantôt *S. élaborée*, à cause des qualités nouvelles qu'elle a acquises. La réalité de ce mouvement descensionnel de la s. se démontre de la manière la plus simple. Lorsque, par ex., on enlève sur la tige d'un arbre un anneau circulaire d'écorce, on voit le suc suinter et s'amasser sur le bord supérieur de la plaie et non sur l'inférieur. De même, lorsqu'on applique sur une tige une ligature bien serrée, il se forme, au-dessus de cette ligature, un bourrelet qui devient de plus en plus saillant. Ce bourrelet se présenterait au-dessous, s'il était formé par la s. ascendante. Il ne peut donc dépendre que de l'obstacle éprouvé par les sucs qui descendent de la partie supérieure. En second lieu, la partie située au-dessous de la ligature cesse de s'accroître et aucune couche de bois ne s'ajoute à celles qui existaient. Ce fait prouve donc encore, d'une part, que cette s. est chargée de renouveler et d'entretenir continuellement le cambium, et de l'autre qu'elle descend par les éléments organiques qui composent l'écorce. Or, ceux-ci sont principalement du tissu cellulaire, des fibres celluleuses et des vaisseaux particuliers appelés *vaisseaux propres* ou *laticifères*, du nom de *latex* qu'on donne à la s. élaborée. Quelques auteurs n'appliquent cette dernière dénomination qu'au liquide laiteux ou coloré que présentent certains végétaux ; mais c'est à tort, car il ne paraît pas que, dans ces végétaux, il y ait à la fois et une s. descendante proprement dite et un liquide coloré ou latex différents l'un de l'autre. La s. élaborée ou descendante est souvent aqueuse et incolore ; mais dans un grand nombre de plantes, elle se présente sous la forme d'un suc assez épais, opaque, un peu visqueux, ordinairement blanc et laiteux, quelquefois jaune, rougeâtre ou verdâtre : c'est ce suc qui s'écoule abondamment des plaies qu'on pratique à l'écorce et aux nervures des feuilles des Figuiers, des Laitues, des Pavots, des Campanules, des Euphorbes, de la Chélidoine, etc. Il se compose alors de globules ou granules nombreux extrêmement fins, inégaux et nageant dans un liquide incolore, tandis que ces globules sont transparents et rares, lorsque le latex est lui-même incolore et transparent. Au reste, dans la même plante, le latex, laiteux dans la tige, peut être incolore dans les jeunes branches, et réciproquement. Certains végétaux qui, dans les climats froids et tempérés, présentent un latex incolore, peuvent en présenter un laiteux sous le climat des tropiques. Souvent enfin, dans diverses espèces d'un même genre, les Érables, les Mamillaires, par ex., il se montre aqueux ou laiteux suivant la saison. Exposé à l'air, le latex se divise en deux parties, l'une qui reste liquide, l'autre qui surnage et se prend en masse. Ce coagulum est tenace et élastique comme du caoutchouc, et se fond à la chaleur presque comme de la cire. Il est à peine besoin de dire que la marche du latex ne peut s'observer avec facilité que dans les plantes qui ont un suc laiteux ou coloré bien prononcé. — Un phénomène curieux signalé par Schultz, et que nous ne pouvons passer sous silence c'est le mouvement rapide du latex dans les vaisseaux qui le contiennent. Pour étudier ce phénomène, il suffit de placer sur le porte-objet du microscope et sous une mince lame de verre, une jeune feuille de Chélidoine, un pétale de Pavot, etc., humectés d'une goutte d'eau ou d'huile. On voit alors le fluide et les globules qu'il contient se transporter rapidement dans une direction à peu près constante dans chaque vaisseau, mais dans une direction souvent contraire dans les vaisseaux qui marchent parallèlement. Les globules qui nagent dans le latex permettent de suivre aisément la direction du liquide, et, comme les vaisseaux laticifères présentent de nombreuses anastomoses, on le voit passer d'un vaisseau dans l'autre pour revenir parfois au point d'où on l'avait d'abord vu partir. Il en résulte une sorte de circulation tout à fait comparable à celle qu'on observe dans les vaisseaux capillaires des animaux. Cette sorte de mouvement a reçu de Schultz le nom de *Cyclose*. Toutefois, plusieurs physiologistes contestent l'existence de ce mouvement particulier. Suivant Lindley, il est dû à la lésion des vaisseaux du latex, et, suivant Mohl à la torsion et à la compressson des parties environnantes.

C. *Mouvement rotatoire.* — Ce phénomène est limité à l'intérieur de la cellule végétale, d'où le nom de *circulation intracellulaire* que lui donnent divers auteurs. Il a été observé d'abord dans certaines plantes inférieures exclusivement composées de cellules, notamment dans les Characées, et par ex. dans le *Nitella flexilis* (v. CHARACÉES, Fig. 9). Cette plante se compose de séries de cellules cylindriques accolées bout à bout, qui renferment un fluide très-légèrement visqueux et tenant en suspension des granules de grosseurs différentes. Or, en observant ces cellules à l'aide du microscope, on peut facilement constater la marche du liquide intracellulaire par le déplacement des granules qu'il entraîne dans son mouvement, ces granules se mouvant ensemble le long des parois dans deux directions générales, l'une ascendante et l'autre descendante. Néanmoins il n'y a là que le résultat d'un courant unique qui suit en montant un côté du tube, se réfléchit à son bout supérieur, redescend de l'autre côté, se réfléchit de nouveau à son bout inférieur, et se retrouve ainsi à son point de départ, pour recommencer la même course en décrivant ainsi une ellipse plus ou moins allongée, selon la longueur du tube. C'est pourquoi on a donné les noms de *Rotation* et de *Gyration* à ce mouvement intracellulaire du suc. « Mais, dit Adr. de Jussieu, le courant n'est pas toujours unique. Dans certaines cellules, comme dans celles des poils pris sur le calice de la fleur de l'Éphémère commune, il se divise quelquefois, et quoique alors même ses divisions ne paraissent que des ramifications déviées d'un cours principal, on voit la paroi interne de la cellule sillonnée par de petites traînées se mouvant dans différentes directions et formant ainsi une sorte de réseau très-irrégulier. De plus, si l'on observe quelque temps ces cellules à courants multiples, on ne tarde pas à voir dans ceux-ci des changements plus ou moins marqués et nombreux. En effet, ils ne suivent pas de directions ni de trajets constants. » — Pendant longtemps, le phénomène de la rotation intracellulaire a été considéré comme un mode de circulation propre aux végétaux inférieurs et aquatiques, où il ne peut y en avoir une analogue à celle des végétaux vasculaires. Mais aujourd'hui on incline à le regarder comme un phénomène à peu près général. *Il a été observé dans des végétaux appartenant à toutes* les grandes divisions du règne végétal, et lorsqu'il arrive qu'on ne le peut discerner, cela tient vraisemblablement à ce que le fluide circulant dans les utricules est parfaitement incolore. En effet, les mouvements de rotation ne sont perceptibles qu'à la condition que le fluide contienne des corpuscules opaques qu'on puisse suivre. Lorsque ces corpuscules manquent, il devient impossible de voir le mouvement d'un corps parfaitement homogène et incolore. Quant à la cause d'où dépend la circulation intracellulaire, elle nous est inconnue. Les uns attribuent ces mouvements à l'électricité, d'autres à l'inégal échauffement des parois des utricules, etc. Enfin, et c'est l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable, plusieurs pensent que cette circulation est un phénomène purement vital.

II. *De la nutrition des végétaux.* — Maintenant que nous avons étudié les deux grandes fonctions de la vie végétale, la respiration et la circulation, nous pouvons dire quelques mots de la nutrition des plantes, ou plutôt des sources dont les plantes tirent les matériaux qui sont nécessaires à leur existence et à leur développement.

L'analyse chimique nous montre que toutes les substances organiques qui entrent dans la composition des végétaux sont constituées par des combinaisons ternaires de carbone, d'oxygène et d'hydrogène, ou par des combinaisons quaternaires de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote. L'origine du *carbone*, qui est si abondant dans tous les végétaux, est évidente. En effet, toutes les plantes absorbent l'acide carbonique de l'air par leurs feuilles et par leurs parties vertes, dans l'acte de la respiration. De plus, comme les débris enfouis dans le sol donnent naissance en se décomposant à de l'acide carbonique, cet acide, en vertu de sa grande solubilité, se dissout dans l'eau de la terre et se trouve absorbé avec cette eau par les racines. Une fois introduit dans la plante par quelque voie que ce soit, l'acide carbonique est décomposé, au moins en partie, et le carbone qui en provient entre dans de nouvelles combinaisons. L'*oxygène* des végétaux paraît provenir de trois sources différentes, savoir : de l'acide carbonique introduit dans la plante et qui s'y décompose ; de l'eau qui pénètre dans le tissu végétal, soit à l'état de vapeur, soit à l'état liquide, et qui est souvent en partie décomposée; enfin de l'air atmosphérique qui circule dans les végétaux. L'*hydrogène* peut provenir de la décomposition de l'eau ; mais ce principe provient également de la décomposition de l'ammoniaque que la plante absorbe et dont elle retient, soit l'hydrogène, soit l'azote. Ce dernier principe, l'*azote*, a également deux origines. En effet, il vient ou de l'atmosphère, et, dans ce cas, il est absorbé directement par les plantes, ou de l'ammoniaque qui existe dans le sol, et particulièrement dans les engrais à l'état de dissolution liquide ou à l'état de sel quelconque. De vives discussions, qui ne sont point encore terminées, se sont élevées relativement à l'origine de l'azote des plantes, les uns contestant l'absorption directe de l'azote atmosphérique, les autres voulant au contraire que l'air soit la source unique de l'azote contenu dans les plantes ; mais il y a lieu de croire que les deux sources concourent à fournir ce principe, l'une tantôt plus, l'autre tantôt moins, selon les espèces végétales que l'on considère. Dans tous les cas, pour les plantes alimentaires qui font l'objet de la culture, la nécessité de leur fournir des engrais contenant de l'ammoniaque est une chose parfaitement démontrée. Ces trois ou ces quatre principes, sous l'influence des actions *physico-chimiques et vitales, se combinent ensemble dans des* proportions variables pour produire les diverses substances qui entrent dans la composition des plantes. Parmi ces combinaisons végétales ternaires, nous citerons la cellulose, la fécule, le sucre, la gomme, la cire, la pectine, les huiles grasses et volatiles, et, parmi les quaternaires, le gluten, la fibrine, l'albumine, la légumine, les alcaloïdes, etc. La chimie nous apprend dans quelles proportions les quatre principes élémentaires se combinent pour former ces produits. Mais en vertu de quelles forces ont lieu ces combinaisons? Pourquoi, dans un cas, se forme-t-il de la fécule ; dans un autre, de la gomme ; dans un troisième, du sucre ; etc.? Toutes ces questions, d'ailleurs si pleines d'intérêt, nous paraissent insolubles par l'observation directe; car ici il n'y a pas seulement des effets résultant des affinités chimiques, mais encore des phénomènes essentiellement vitaux.

Indépendamment des quatre éléments, carbone, oxygène, hydrogène et azote, dont il vient d'être parlé, et qui constituent les principes immédiats organiques des végétaux, toutes les plantes renferment des quantités variables de divers éléments minéraux qui paraissent essentiels à leur existence. *En détruisant par le feu* les matières organiques dont le végétal est composé, il ne reste que ces éléments minéraux qui constituent les cendres, et qu'il suffit de peser pour avoir la proportion en poids des matières inorganiques aux matières organiques. Ensuite, l'analyse chimique indique les proportions relatives des divers principes inorganiques. Le tableau suivant indique, d'après Solly, les résultats donnés par l'analyse des cendres des tiges de quelques plantes cultivées :

	FROMENT.	ORGE.	MAÏS.	SARRASIN.	LIN.	FÈVE.	POMME DE TERRE.	CHOU.
Potasse.	20	180	189	332	510	1656	138	2370
Soude	29	48	4	62		50	0?	1154
Chaux	240	554	652	704	230	624	2928	1747
Magnésie.	32	76	236	1292	480	209	488	22
Alumine	90	146	6	26	2	10	52	17
Silice.	2870	3856	2708	140	20	220	801	210
Oxyde de fer.	—	14	4	15	10	7	58	8
Oxyde de manganèse.	—	20	20	32	—	—	44	—
Acide sulfurique. . .	57	118	106	217	66	34	245	959
Acide phosphorique. .	170	160	54	288	118	226	32	785
Chlore.	30	70	6	95	20	80	0?	274
1000 parties, sèches, donnent en cendres	3518	5242	3985	3203	1456	3121	4786	7546

Il résulte de la simple inspection de ce tableau que les plantes contiennent des proportions très-variables des mêmes substances minérales. Mais ce n'est pas tout. En effet, l'expérience agricole montre que certains principes minéraux sont absolument nécessaires à certaines plantes, et, par exemple, que la silice est indispensable aux Graminées et aux Céréales (c'est à elle en effet que ces dernières doivent la rigidité de leur tige); que la chaux est indispensable à la Pomme de terre, la potasse au Chou, la magnésie au Sarrasin, etc. Or, comme il n'y a que le sol qui fournisse aux plantes ces éléments inorganiques, il s'ensuit qu'aucun végétal ne saurait vivre ou respirer dans un terrain qui serait dépourvu de ces éléments, ou ne les contiendrait pas en quantité suffisante. Ainsi, par ex., certaines plantes, telles que les Salicornia, les Salsola, etc., qui contiennent constamment une quantité considérable de soude, ne peuvent vivre et ne vivent en effet que dans les terrains imprégnés de sel marin, peu importe que ces terrains soient situés sur les bords de la mer, comme c'est l'ordinaire, ou qu'ils se trouvent dans l'intérieur des terres. En conséquence, on ne les trouve jamais ailleurs. Mais ici s'élève une question physiologique qui est résolue différemment par les auteurs. Il s'agit de savoir si les plantes possèdent la faculté de choisir dans le sol les matières inorganiques qui leur conviennent, ou si elles absorbent indifféremment toutes celles qui s'y trouvent à l'état soluble. Les uns, notamment le professeur Bouchardat, qui s'est livré à diverses expériences à ce sujet, professent la seconde manière de voir ; leur principal argument réside dans ce fait que les plantes absorbent constamment les substances toxiques qu'elles rencontrent dans le sol. D'autres, tout en reconnaissant ce fait, le regardent *comme une exception*, et *tiennent pour la théorie de la faculté élective des plantes*. Tel est le prof. Lindley, qui formule ainsi son objection : Pourquoi du Blé et des Pois semés dans le même terrain, se comportent-ils différemment à l'égard des matières inorganiques contenues dans le sol? Pourquoi, par ex., le Blé renferme-t-il 2870 de silice, tandis que le Pois n'en renferme que 1000? et pourquoi celui-ci, en revanche, renferme-t-il 2730 de chaux, tandis que celui-là en renferme seulement 240? Nous croyons, quant à nous, que les végétaux absorbent indifféremment toutes les substances inorganiques en dissolution dans le sol, mais que ne pouvant s'assimiler les uns que celles-ci, les autres que celles-là, ou tout au moins que ne pouvant s'assimiler ces diverses substances que dans des proportions différentes, ils rejettent ensuite l'excédant. Les substances minérales qui sont assimilées par les plantes entrent généralement dans des combinaisons particulières avec les matières inorganiques proprement dites : c'est ainsi, par ex., que se forment les sels dits végéto-minéraux qui prennent naissance par la combinaison des bases avec les acides végétaux, comme les acides carbonique, oxalique, tartrique, citrique, malique, etc.

III. *De l'évaporation et des excrétions dans les plantes.* — Nous avons eu occasion de parler de la transpiration végétale, c.-à-d. de l'exhalation aqueuse qui s'opère à la surface des feuilles et des parties vertes, comme de l'une des causes les plus puissantes du mouvement ascensionnel de la s. C'est en général sous forme de vapeur que s'opère cette exhalation ; lors donc qu'elle est peu considérable, l'eau ainsi éliminée est enlevée par l'air atmosphérique au fur et à mesure, de sorte qu'elle n'est pas visible pour nous. Mais lorsque la quantité de la transpiration augmente *et que la température est peu élevée, le liquide exhalé forme des* gouttelettes extrêmement petites qui, en se réunissant, présentent un volume sensible. Senebier a prouvé que la quantité d'eau rejetée est à celle absorbée par le végétal comme 2 est à 3 : ce qui démontre encore que la plus grande partie de ce liquide est fixée ou décomposée dans l'intérieur de la plante. En outre, il résulte des expériences du célèbre physicien anglais Hales que l'évaporation des plantes est, comme on devait s'y attendre, singulièrement favorisée par un temps sec et chaud. Au contraire, une atmosphère chargée d'humidité la diminue considérablement. Enfin, la quantité de liquide exhalée devient presque nulle lorsque la nuit est fraîche. De plus, on a constaté que la transpiration est d'autant plus active que la plante est plus jeune et plus vigoureuse, et que la nutrition se fait d'autant mieux que la transpiration est en rapport avec l'absorption. — Nous avons vu ailleurs, en parlant de l'ÉPIDERME, que la transpiration végétale s'effectue principalement par la voie des stomates : nous ne reviendrons donc pas sur ce point.

L'eau exhalée par les plantes constitue véritablement une *excrétion*. Néanmoins les botanistes désignent exclusivement sous ce nom des fluides plus ou moins épais, souvent susceptibles de se condenser et de se solidifier, que certains végétaux rejettent à l'extérieur par différentes parties et souvent dans des circonstances particulières. Suivant nous, on ne saurait confondre sous une appellation commune des substances si diverses à la fois par leur nature et par leur destination. Il y a lieu d'établir, comme on le fait dans la physiologie humaine, une distinction entre les produits rejetés à la surface du végétal. C'est ce qu'a très-bien remarqué le prof. Ad. de Jussieu, dans ses *Éléments de botanique*. « On doit distinguer, dit-il, trois sortes de matières excrémentitielles : 1° Celles qui, étendues sur les surfaces, sont conservées pour les protéger, et continuent, par conséquent, de servir à la vie. Ce sont en général des matières résinoïdes imperméables à l'eau, et pouvant, au moyen de cette sorte de vernis, d'une part empêcher les effets de l'humidité extérieure sur les tissus, de l'autre modérer l'évaporation : telle est la substance résineuse dont sont imprégnées les écailles des bourgeons dans la plupart de nos arbres ; telle est la matière cireuse qui, sous l'aspect d'une poussière blanchâtre, recouvre certaines feuilles (celles du Chou par ex.) et certains fruits (comme la Prune, le Raisin, etc.) sur la surface desquels elle forme ce qu'on appelle leur *fleur*. Telle est peut-être encore cette couche glaireuse qui enduit la plupart des plantes submergées dans l'eau de la mer, ainsi que dans l'eau douce, et les protége contre l'action du liquide environnant où elles finiraient par se macérer. 2° Les matières rejetées au dehors, non comme impropres à la nutrition, mais seulement parce qu'elles se trouvent en excès et qu'il s'en est formé plus qu'il ne s'en peut consommer pour les besoins de la plante : tels sont les divers sucs *propres qui s'échappent des fruits, de l'écorce*, les gommes, par ex., qui exsudent à l'extérieur de nos Pruniers et de nos Pommiers, et les résines qu'excrète l'écorce des Sapins et autres arbres verts. 3° Les matières impropres à la nutrition et rejetées au dehors méritent seules le nom d'excrétions. Mais il est bien difficile de déterminer dans les végétaux celles qui sont réellement dans ce cas. Même les produits des glandes que nous voyons s'écouler ou se volatiliser à l'extérieur, peuvent nous laisser à cet égard quelque doute, puisqu'il serait possible qu'ils fussent en partie résorbés pour être reportés dans la masse du fluide nourricier, et qu'alors la partie qui se perd à l'extérieur ne fût, comme dans le cas précédent, qu'un excédant dont les tissus se débarrasseraient. Mais existe-t-il une voie générale par laquelle le corps végétal, après avoir puisé dans les substances nutritives toutes les particules qu'il doit s'assimiler, dirige au dehors toutes celles qui lui sont impropres? » — Beaucoup d'auteurs ont pensé que c'est là une des fonctions des racines, et telle est aussi l'opinion de Jussieu, car, ajoute-t-il, cette théorie semble justifiée par le raisonnement. Les racines absorbent indifféremment toutes les substances solubles avec lesquelles leurs spongioles se trouvent en contact; il est donc assez difficile de ne pas admettre l'existence d'une voie d'excrétion pour les matières qui ne sont pas assimilables, ou qui, étant assimilables, se trouvent en excès. Mais, au lieu d'attribuer cette fonction d'élimination aux racines, nous l'attribuons aux feuilles et à l'écorce. Par les premières, les matières à rejeter s'échappent avec l'eau exhalée ; par la seconde, elles exsudent également à l'état liquide, par un phénomène d'exosmose. C'est ainsi, par ex., que nous voyons fréquemment, lorsque le sol est trop imprégné de substances minérales solubles, ces substances transsuder à la surface des feuilles, qui se trouvent alors recouvertes d'une efflorescence blanchâtre. Les transsudations salines de ce genre s'observent surtout chez les plantes potagères à larges feuilles dont la surface est le siége d'une évaporation aqueuse considérable.

SÉVÈRE. adj. 2 g. (lat. *severus*). Rigide, rigoureux, qui juge et punit sans indulgence. *Un prince s. Un juge s. Ce père est trop s. à l'égard de ses enfants, envers ses enfants. Un magistrat doit être s. pour les perturbateurs du repos public.* — En parlant Des choses. *Jugement, arrêt s. Loi s. Critique s. Une punition s. Il a la mine s., l'air s. Il lui a parlé d'un ton s.* ‖ Austère. *Une vertu s. Des mœurs sévères.* ‖ En Littér. et dans les Arts, Qui est noble et régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés. *Une composition s. Un style s. Un dessin pur et s. Des ornements d'un goût s.* — Par anal., se dit D'une figure qui a plus de régularité que de charme. *Une beauté s., d'un genre s. Un caractère de beauté s.* ‖ Syn. V. AUSTÈRE. = SÉVÈREMENT. adv. D'une manière sévère, avec sévérité. *Juger, châtier, punir, traiter s. Cela est écrit s.* = SÉVÉRITÉ. s. f. Rigidité, rigueur; se dit par oppos. à Indulgence. *La s. des lois. La s. d'une peine, d'un arrêt. La s. de la critique. Traiter avec s. User de s.* ‖ Austérité. *La s. de son caractère, de ses mœurs.* ‖ En Littérature et dans les Arts, Correction, exactitude extrême, avec absence de tout ornement. *La s. de son style n'est pas goûtée par le public. J'aime la s. de cette composition.* = Syn. Voy. RIGUEUR.

SÉVICES. s. m. pl. (lat. *sævitiæ*). T. Droit. Mauvais traitements; se dit De ceux qu'exerce un mari sur sa femme, un père sur ses enfants, ou un maître sur ses serviteurs. = SÉVIR. v. n. (latin. *sævire*). Punir, châtier avec rigueur, *On a justement sévi contre ce scélérat. Les lois ne sauraient trop s. contre ce genre de crimes. Il faut s. contre cet abus.* ‖ Au Palais, se dit quelquefois pour Exercer des sévices. *Cette femme se plaint que son mari a sévi plusieurs fois contre elle.*

SEVRAGE. s. m. Action de sevrer un enfant *Le s. a lieu ordinairement du douzième au quinzième mois. On doit procéder au s. d'un enfant peu à peu et non pas brusquement. Mon fils est en s.* ‖ *Maison de s.*, Pension où l'on prend des petits enfants pour les sevrer, pour les soigner au temps du sevrage. = Sevrer. v. a. (lat. *separare*, séparer). Ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à une nourriture plus solide. *On n'a sevré cet enfant qu'à deux ans.* = Se dit aussi Des animaux. *S. un veau. S. un chien.* ‖ Par anal., *S. une marcotte*, La séparer de la plante qui l'a produite. ‖ Priver, frustrer quelqu'un de quelque chose. *On l'a sevré des avantages que cette place lui procurait.* = se Sevrer. v. pr. Se priver. *Se s. des plaisirs du monde. Le malheur des temps l'a obligé à se s. de bien des choses.* ‖ Sevré, ée. p. ‖ Conj. V. Geler. = Sevreuse. s. f. Femme qui prend soin d'un enfant pendant le sevrage.

SEXAGÉNAIRE. adj. et s. 2 g. (lat. *sexagenarius*). Qui a soixante ans. *Une femme s. C'est un s., une s.*

***SEXAGÉSIMAL, ALE.** adj. (latin. *sexagesimus*, soixantième). T. Géométr. *Division sexagésimale*, Division du cercle en 360 degrés ou 6 parties de 60 degrés chacune. *Le degré s. se subdivise en 60 minutes, et la minute en 60 secondes.*

SEXAGÉSIME. s. f. V. Comput.

SEX-DIGITAIRE. adj. et s. 2 g. **SEX-DIGITAL, ALE.** adj. (lat. *sex*, six; *digitus*, doigt). Le second de ces adjectifs se dit D'un pied ou d'une main qui a six doigts, et le premier De la personne qui a six doigts aux pieds ou aux mains. *Main sex-digitale. Ce jeune homme a été réformé comme sex-digitaire.*

SEXE. s. m. (lat. *sexus*). L'ensemble des différences physiques qui caractérisent, chez les êtres organisés, chacun des individus dont le concours est nécessaire à la propagation de l'espèce. *Le s. masculin. Le s. féminin. La différence des sexes. L'existence de sexes distincts dans les végétaux était inconnue aux anciens.* ‖ Se dit simpl. Des appareils, mâle et femelle, qui servent à la génération. *Beaucoup de mollusques réunissent les deux sexes. Dans la plupart des fleurs, les deux sexes sont réunis.* ‖ En parl. Des hommes et des femmes considérés collectivement, on dit : *Les personnes des deux sexes, de l'un et de l'autre s. Les deux sexes étaient confondus pêle-mêle dans l'assemblée. A la prise de cette place, on tua tout sans distinction d'âge ni de s. Cette femme montra un courage au-dessus de son s.* ‖ *Le beau s.*, ou absol., *Le s., les personnes du s.*, Les femmes.

SEXTANT. s. m. (lat. *sextans*). T. Astron.

Enc. — Le mot *Sextant* signifie proprement la sixième partie d'un cercle complet, de même que le mot *Quadrant* signifie la quatrième partie d'un cercle, et *Octant* la huitième partie du cercle ou la moitié du quadrant. Mais on désigne sous ce nom un instrument de physique qui sert à mesurer les distances angulaires des objets par réflexion, parce que son limbe représente un arc de cercle de 60 degrés, c.-à-d. qui vaut le sixième de la circonférence. Le s. est susceptible de nombreuses applications ; mais il est surtout usité dans l'astronomie nautique, pour mesurer les hauteurs des corps célestes et leurs distances angulaires apparentes. — La construction du s. et des instruments à réflexion en général est fondée sur ce théorème élémentaire de catoptrique : « Si l'on observe un objet réfléchi par deux miroirs perpendiculaires au même plan, la distance angulaire de l'objet à son image est double de l'inclinaison des deux miroirs. » Ainsi, soient BC (Fig. 1) les sections de deux miroirs perpendiculaires au même plan et inclinés l'un sur l'autre d'un angle BOC ; un rayon lumineux parti du soleil S et tombant sur le miroir B dans la direction SB, se réfléchira suivant la ligne BC, et aussitôt il sera réfléchi de nouveau par le miroir C dans la direction CE. Maintenant, prolongeons, d'une part, la ligne BC jusqu'en M, et, de l'autre, la ligne SB jusqu'en E où elle rencontrera la ligne CE. Comme les angles d'incidence et de réflexion (voy. Réflexion) sont toujours égaux, nous avons MCE = 2MCO, et CBE = 2CBO. Mais MCE = CBE + CEB, et MCO = CBO + COB ; donc CBE + CEB = 2CBO + 2COB ; et, par conséquent, attendu que CBE = 2CBO, nous avons aussi CEB = 2COB, c.-à-d. que la distance angulaire entre l'objet S et son image vue par l'œil situé au point E, dans la direction ECP, est double de l'inclinaison des miroirs. On remarquera que le lieu de l'image telle qu'on la voit du point E, est indépendant de la position des miroirs sur le plan, aussi longtemps que la ligne d'intersection de leurs plans et leur inclinaison par rapport l'un à l'autre restent constantes.

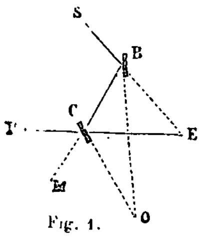

Fig. 1.

D'après ce que nous venons de dire, il est aisé de comprendre que si l'on pouvait imaginer un procédé commode pour mesurer l'inclinaison de deux miroirs perpendiculaires au même plan, lorsqu'ils sont placés de manière que l'image d'un objet S soit amenée à coïncider avec un objet P vu directement, on aurait un instrument à réflexion propre à mesurer les distances angulaires. Or, c'est ce qu'on est parvenu à réaliser par l'invention du *sextant*. Pour cela (Fig. 2), on a imaginé de fixer le cadre du miroir C au plan du secteur de cercle BAA, et le cadre du miroir B à l'alidade FF qui représente la ligne EO de la figure précédente, et qui est mobile autour du centre du limbe AA. Ce dernier est gradué, et l'alidade porte à son extrémité un index et un vernier qui permettent de lire sur le limbe gradué la quantité dont le miroir B a tourné : une vis de pression et une vis de rappel servent à fixer l'alidade au limbe, et à lui donner, ainsi qu'au miroir B, un mouvement lent au moyen duquel on peut les amener exactement dans la position qu'ils doivent occuper. Dans la graduation du limbe, on marque les demi-degrés comme des degrés entiers, et les subdivisions en conséquence : de cette manière, l'angle donné par l'observation du limbe n'est pas l'inclinaison des deux miroirs, mais la distance de l'objet à son image. Par conséquent, 90° est indiqué par un arc de 45° ; 120° par un arc de 60°, etc. Le miroir B, qu'on appelle le *grand miroir*, est entièrement étamé sur sa face postérieure ; mais le miroir C, qu'on appelle le *petit miroir*, n'est étamé que dans sa moitié inférieure. La moitié supérieure est transparente, afin que l'œil situé en E puisse viser les objets, tels que P (Fig. 1), en même temps qu'il voit par réflexion dans ce même miroir les images des autres objets, tels que S, qui lui sont envoyées par le miroir B. Le petit miroir est ajusté par le constructeur de manière que lorsque le grand lui est parallèle, l'index qui se meut avec ce dernier corresponde au zéro de la graduation du limbe. La lunette ED fixée sur le rayon du secteur opposé au petit miroir et dirigée vers celui-ci, sert à recueillir les rayons de lumière qui en émanent pour les introduire dans l'œil. G est une loupe adaptée à l'alidade FF et qui est mobile autour du point *a* : on peut l'amener au-dessus des divisions du vernier afin d'obtenir une lecture plus exacte. Enfin, quand on a à observer des objets dont la lumière est trop intense, comme le soleil et même parfois la lune, on fait usage des plaques de verre coloré placées en K et en L. Les premières, mobiles autour de la charnière *b*, peuvent venir se placer derrière le petit miroir C afin de diminuer l'éclat de l'image directe. Les secondes, mobiles autour de la charnière *c*, peuvent s'interposer entre les deux miroirs afin d'affaiblir l'image doublement réfléchie. — Maintenant, lorsqu'on veut, à l'aide de l'instrument que nous venons de décrire, observer la distance angulaire de deux astres, on vise l'un directement, à travers la partie transparente du petit miroir ; puis, au moyen de la poignée H dont l'instrument est muni, on le maintient dans le plan des deux astres, pendant que l'on fait mouvoir l'alidade, qui entraîne avec elle le grand miroir. Il arrive un moment où le second astre, par une double réflexion, apparaît dans la partie étamée du petit miroir. Alors on meut doucement l'alidade jusqu'à ce que cette image soit amenée au contact de l'astre vu directement, et l'on serre la vis de pression : il ne reste plus qu'à lire sur le limbe la distance cherchée. Si c'est la hauteur d'un astre que l'on veut observer, on vise à l'horizon par la partie transparente du petit miroir, et l'on achève comme pour la distance angulaire.

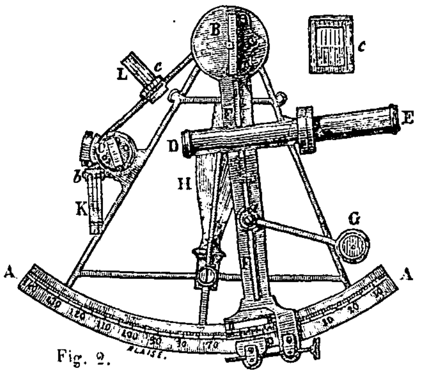

Fig. 2.

Le s., tel que nous venons de le décrire, est le type des instruments à réflexion usités dans l'astronomie et dans la géodésie. Nous mentionnerons seulement l'*Octant*, qui ne diffère du s. que par ses dimensions, son limbe ne représentant qu'un arc de 90°, et le *Cercle de réflexion*, qui, comme son nom l'indique, est formé par un cercle entier. L'octant est employé, de même que le s., *dans l'astronomie nautique*; mais on lui préfère en général celui-ci. Le cercle de réflexion n'est usité que dans les observatoires et dans certains travaux de géodésie, et alors l'angle est ordinairement mesuré par répétition. V. Cercle. — On attribue généralement l'invention de l'octant à l'Anglais Hooke, en 1664 ou 1665. Cependant quelques auteurs en font honneur à Newton, dans les papiers de qui on en trouva une description après sa mort. Quoi qu'il en soit, c'est le célèbre Halley qui a donné, en 1731, le modèle du premier instrument construit d'après le principe de la double réflexion, dont on ait fait usage à la mer.

*** SEXTARIUS.** s. m. T. Métrol. anc. V. Capacité.

SEXTE. s. f. (lat. *sextus*, sixième). T. Liturg. Voy. Bréviaire. = Sexte. s. m. Voy. Décrétale.

SEXTIDI. s. m. (lat. *sextus; dies*, jour). V. Calendrier *républicain*.

SEXTIL, ILE. adj. T. Astrol. *Aspect s.*, se dit De la position de deux planètes quand elles sont éloignées l'une de l'autre de soixante degrés. ‖ * *Année sextile*, V. Calendrier *républicain*.

SEXTULE. s. m. (lat. *sextula*). T. Métrol. anc. Voy. Poids. ‖ Poids qui pesait une drachme et un scrupule, ou quatre scrupules, et qui était autrefois employé chez les droguistes.

*** SEXTUOR.** s. m. (lat. *sex*, six). T. Mus. Composition pour six voix ou pour six instruments. *Le s. du Don Juan de Mozart.*

SEXTUPLE. adj. 2 g. Qui vaut six fois autant. *Douze est s. de deux. Une valeur s.* ‖ On dit aussi subst., au masc., *Le s. de deux est douze. Mon jardin est le s. du vôtre.* = Sextupler. v. a. Rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six. = Sextuplé, ée. part.

SEXUEL, ELLE. adj. Qui caractérise le sexe dans les animaux et dans les plantes. *Différences sexuelles. Les parties sexuelles. Les organes sexuels.* ‖ Qui tient au sexe. *Instinct sexuel.*

SGRAFFITE. s. m. (ital. *sgraffito*, égratigné).

Enc. — On appelle ainsi une sorte de fresque en blanc et en noir qui sert quelquefois, en Italie, à décorer l'extérieur des maisons. On commence par enduire les endroits qu'on veut peindre avec un mortier de chaux et de sable, auquel on a ajouté de la paille brûlée *pour lui donner une teinte noirâtre, puis on recouvre* cet enduit d'une couche de chaux délayée. Alors, au moyen de cartons piqués, on trace des dessins sur le mur en frappant sur les trous avec un petit sac rempli de poudre de charbon, et, lorsque les traits de dessin sont ainsi marqués en points noirs, l'artiste trace les objets au moyen d'une pointe de fer. Le fond noir ou gris qui est sous la couleur blanche paraît alors et forme les traits. Ce genre de dessin, que l'on appelle aussi *dessin à la manière égratignée*, a été surtout en usage au XVIᵉ siècle. On attribue son invention à Polydore de Caravage.

SHAKO. s. m. [SH se pron. comme SCH dans ce mot et dans les suivants.] Voy. Schako.

***SHAL.** s. m. T. Ichth. Voy. Siluroïdes.

SHALL. s. m. Voy. Châle.

SHELING. s. m. T. Métrol. V. Schelling.

*** SHELTOPUSIK.** s. m. T. Erpét. V. Anguis.

SHÉRIF. s. m. (saxon. *shire-reeve*). T. Relat.

Enc. — *Shérif*, ou comme l'écrivent les Anglais, *Shériff*, vient de deux mots anglo-saxons qui signifient gouverneur d'une circonscription territoriale appelée *shire*. C'est, en Angleterre, le titre du premier magistrat de chaque comté. Le sh. jouit d'une grande autorité et d'une très-haute considération. Parmi ses nombreuses attributions se trouvent la police du comté, la perception des impôts, la rentrée des amendes, l'exécution des jugements, l'élection des jurés, etc. Il préside en outre deux sortes de tribunaux, l'un civil (*county-court*), qui juge les affaires au-dessous de 40 shillings, et l'autre criminel (*sheriff's turn*), espèce de cour d'assises où se jugent deux fois par an les délits et les crimes. Le sh. nomme des *sous-shérifs*, ainsi que des *baillis* pour chacun des arrondissements du comté ; mais il est responsable de leurs actes. Les shérifs sont généralement nommés par le roi sur une liste de six candidats dressée par les juges du comté. Les fonctions de sh. sont gratuites, bien qu'elles entraînent des dépenses considérables. Pour ce motif personne ne peut être forcé de les remplir plus de deux fois dans l'espace de quatre ans. Hors ce cas d'exemption ou celui d'incapacité légale, nul ne peut refuser de remplir ces fonctions sous peine d'une amende de 500 liv. sterl. (12,500 francs).

*** SHOREA.** s. m. T. Bot. Voy. Diptérocarpées.

SI. conj. conditionnelle (lat. *si*). En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que. *Je vous donnerai tant, si vous faites ce que vous m'avez promis. Il viendra à bout de cette affaire, si de nouveaux obstacles ne s'y opposent. Si vous venez me voir, vous serez bien reçu. S'il était plus riche, elle l'épouserait. S'ils avaient agi autrement. Si un homme était assez téméraire.* Ellipt., *Il parle comme s'il était le maître*, Comme il parlerait s'il était le maître. *Il est plus content que si on lui donnait un trésor*, Qu'il ne le serait si on lui donnait un trésor. — *Que si*, se dit quelquefois pour *si*, au commencement des phrases : *Que si vous alléguez telle raison, je répondrai que...* — *Si tant est que*, S'il est vrai que. *Si tant est que la chose soit comme vous le dites, il faudra...* ‖ Se dit quelquefois Pour exprimer le doute, l'incertitude. *Je ne sais si cela est vrai. Je doute si vous viendrez à bout de cette affaire. Dites-moi si vous irez là? Pourriez-vous me dire s'il a achevé son ouvrage? Est-ce vous qui viendrez, ou si c'est lui? Vous savez si je vous aime.* ‖ Se dit aussi, non d'une condition, non d'une chose douteuse, mais D'une chose certaine. *Si je suis gai, ou si je suis triste, c'est que j'en ai sujet*, Je ne suis gai, je ne suis triste que parce que j'en ai sujet. *Si cet homme est pauvre, est-ce une raison pour le mépriser?* Cet homme est pauvre sans doute, mais pour cela doit-on le mépriser? ‖ Se dit encore Pour marquer opposition. *Si l'un est vieux et faible, l'autre est jeune et fort.* ‖ *Si ce n'est que*, Excepté, hormis. *Si ce n'est* *lui, qui donc eût osé commettre ce crime? Il vous ressemble, si ce n'est qu'il est beaucoup plus grand.* On dit à peu près de même, *Si ce n'était la crainte de le contrarier, je ferais telle chose.* ‖ Cependant, néanmoins. *Vous avez beau reculer, si faudra-t-il que vous en passiez par là. Si faut-il en être éclairci. Si ferai; Si ferai-je.* Vieux et famil. On disait de même autrefois, *Si est-ce que.* — *Et si,* se disait encore dans le même sens. *Je souffre plus que vous, et si je ne me plains pas. Il est brave et vaillant, et si il est doux et facile.* Vieux et fam. ‖ Si, s'emploie substantiv., comme indiquant une restriction non énoncée. *Il a toujours un si ou un mais; Il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un si,* A la fin, il y a toujours quelque chose qui rabat de ce qu'il a dit, ou qui le détruit. On dit de même, *Il a toujours des si, des mais.* Proverb., *Avec un si, on mettrait Paris dans une bouteille.* ‖ Se dit quelquef. substant., avec la signific. de Cependant. *Voilà un bon cheval, il n'y a point de si. Quel si y trouvez-vous?* Popul.

Obs. gram. — *Si*, devant les pronoms *il* et *ils*, perd son **i**, qui est remplacé par une apostrophe; mais il ne le perd devant aucun autre mot, par quelque voyelle que celui-ci commence. Bien plus, il conserve son *i*, même devant *il* et *ils*, lorsqu'il signifie Cependant, Néanmoins. — On peut se servir de ***si***, au premier et au second membre d'une période; mais souvent on change le ***si*** du second membre en *que*. *Si* nous sommes jamais heureux, et *que* la fortune se lasse de nous persécuter, nous....

SI. (lat. *sic*). S'emploie quelquef. comme particule affirmative, et s'oppose à Non. *Vous dites que non, et je dis que si. Je gage que si, je gage que non. Vous n'avez pas été là? Si. Vous ne direz pas cela? Oh! que si.* Fam. ‖ *Si fait*, loc. fam., dont on se sert Pour affirmer le contraire de ce qu'un autre a dit. *Il n'était pas à l'Opéra. Si fait, il y était. Si fait vraiment.* = Si. adv. Tellement, à tel point. *Je ne connus jamais un homme si brave. Ne courez pas si fort. Le vent est si violent, qu'il enlève les ardoises des toits. Il marchait si vite, que je ne pus l'atteindre. Il est à la fois si savant et si modeste, que...* ‖ Quelque. *Si petit qu'il soit. Si habile que vous puissiez être. Si peu qu'on le provoque, il entre en fureur.* ‖ *Si*, se dit quelquefois dans un sens comparatif, et sign. Autant, aussi; alors il ne s'empl. qu'avec la négation. *Il n'est pas si riche que vous. Il ne se porte pas si bien. Il ne fait pas de si beaux vers.* — Famil., on dit encore, sans négation, *Si peu que vous voudrez; si peu que rien*, Aussi peu que vous voudrez, très-peu. = Si bien que. loc. conj. Tellement que, de sorte que. *La nuit nous surprit en chemin, si bien que nous nous égarâmes.* Fam.

SI. s. m. T. Musiq. Voy. Notation.

SIALAGOGUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. σίαλον, salive; ἄγειν, chasser). = Sialisme. s. m. T. Méd. V. Salive.

***SIAM.** s. m. Sorte de jeu qui se joue avec des quilles et un disque de bois que l'on fait rouler, et au moyen duquel on doit les abattre.

***SIAMANG.** s. m. T. Mamm. Voy. Orang.

SIAMOISE. s. f. Étoffe de coton fort commune, imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. *S. de Rouen.*

***SIBILANT, ANTE.** adj. (lat. *sibilare*, siffler). T. Méd. *Râle s.*, Voy. Auscultation.

SIBYLLE. s. f. **SIBYLLIN, INE.** adj.

Enc. — Nous avons parlé au mot Divination des prophétesses désignées chez les Grecs et chez les Romains sous le nom de *Sibylles* (Σίβυλλαι, *Sibyllæ*), et nous avons dit que, suivant Varron, c'était la sibylle d'Érythrée qui avait vendu à Tarquin le Superbe les fameux livres prophétiques appelés par excellence les *Livres sibyllins*. D'après la légende qui avait cours à Rome, cette s. vint offrir à ce prince neuf volumes de vers prophétiques et lui en demanda un prix fort élevé. Cette demande ayant paru exagérée à Tarquin, il refusa. Alors la s. jeta trois de ces volumes dans le feu et demanda le même prix pour les six restants : nouveau refus, nouveau sacrifice de trois volumes; après quoi, nouvelle demande du même prix pour les trois derniers volumes. Enfin, Tarquin, frappé de la conduite de la s., donna de ces livres le prix exigé; puis il les fit renfermer dans un coffre de pierre, qui fut déposé dans un caveau du temple de Jupiter Capitolin. En outre, il en confia la garde à deux officiers qui furent appelés *duumvirs des livres sacrés* (*duumviri sacrorum*); plus tard, leur nombre ayant été porté à dix, puis à quinze, on les nomma *decemviri* et *quindecemviri* (V. Décemvir). Les livres sibyllins, que les auteurs romains appellent encore *fata sibyllina* et *libri fatales*, étaient rédigés en grec, et très-vraisemblablement écrits sur des feuilles de palmier. Ils ne pouvaient être consultés que par les officiers chargés de leur conservation, et seulement sur l'ordre du sénat. On y avait recours dans les cas de prodiges et de calamités publiques; mais on ignore s'ils contenaient des prédictions, ou simplement des instructions pour s'attirer la faveur des dieux et apaiser leur colère. En considérant les circonstances où Tite-Live rapporte qu'on eut recours à ces livres, Niebuhr pense qu'on ne les consultait point, contrairement à ce qui avait lieu pour les oracles grecs, dans le but d'apprendre quelque chose sur les événements futurs, mais bien pour savoir quels honneurs religieux demandaient les dieux, lorsqu'ils manifestaient leur colère par des calamités publiques et par des prodiges. Il croit aussi qu'on interrogeait ces livres de la même façon que les Orientaux interrogent le Koran ou Hafiz, c.-à-d. en mêlant les feuilles et en en tirant une au hasard. Ces livres périrent l'an 82 av. J.-C., dans l'incendie du temple de Jupiter Capitolin. Alors le sénat envoya, dans les différentes parties de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie Mineure, des ambassadeurs chargés de recueillir tout ce qui subsistait encore de vers sibyllins, et la nouvelle collection fut placée dans le même endroit qu'occupait la première. Mais comme il circulait à Rome un grand nombre de livres prophétiques, dont plusieurs passaient pour être des oracles de la sibylle, Auguste ordonna de remettre au préteur urbain tous les livres de ce genre, et défendit à tout particulier d'en posséder. Plus de deux mille livres prophétiques furent apportés au préteur et livrés aux flammes, pendant que ceux qui étaient réputés authentiques furent placés dans deux cassettes d'or et déposés sous la base de la statue d'Apollon, dans le temple érigé à ce dieu sur le mont Palatin. Après Auguste, Tibère fit faire une nouvelle recension des livres sibyllins, et l'on en rejeta un certain nombre comme apocryphes. Enfin, sous Néron, un second incendie vint encore dévorer la collection officielle. Il ne resta donc plus, sous le nom révéré de livres et d'oracles sibyllins, que des recueils et des fragments dénués de toute authenticité. On trouve dans les écrivains chrétiens des premiers siècles de nombreuses invocations aux livres sibyllins qui, suivant eux, avaient prédit la venue du Messie, raconté par avance ses miracles, et même exposé très-clairement le mystère de la Trinité. Mais il est depuis longtemps bien démontré que ces prétendus vers sibyllins sont des pièces apocryphes et fabriquées dans le cours du IIe siècle de notre ère. — On doit à Gallæus une collection complète de ces prétendus oracles (*Oracula sibyllina*, Amstel., 1689). Ang. Mai (1817) et Struve (1818) en ont publié divers fragments. Enfin, Alexandre a donné (1841) une nouvelle édition de ces oracles.

SICAIRE. s. m. (lat. *sicarius*, de *sica*, poignard). Assassin gagé. *Il fut tué par des sicaires que son ennemi avait envoyés à sa poursuite.*

SICCATIF, IVE. adj. (latin. *siccus*, sec). Synon. de Dessiccatif. *Huile siccative*, V. Huile. ‖ * T. Technol. *S. brillant*, Sorte d'encaustique qu'on emploie pour les parquets d'appartements, et qui, une fois posée, sèche rapidement et n'a pas besoin d'être frottée. = Siccité. s. f. Qualité, état de ce qui est privé d'humidité. *Faites évaporer jusqu'à siccité.*

***SICILIENNE.** s. f. Air originaire de Sicile, à 6/8, et d'un mouvement modéré. *Chaque mesure de la s. commence par trois croches dont la première est pointée.*

SICILIQUE. s. m. (lat. *sicilicus*). T. Métrol. V. Poids.

SICLE. s. m. T. Métrol. V. Poids.

***SIDA.** s. m. T. Bot. V. Malvacées.

SIDÉRAL, ALE. adj. (lat. *sidus*, étoile). T. Astron. Qui a rapport aux étoiles. *Révolution sidérale*, Retour à la même étoile. *Année sidérale, Jour s.*, V. Année, etc. = *Sidération. s. f. T. Médec. État d'anéantissement subit produit par certaines maladies qui semblent frapper avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie. *La s. était autrefois attribuée à l'action malfaisante de certains astres.*

***SIDÉRIQUE.** adj. (gr. σίδηρος, fer). Qui contient du fer. *Météorite s.*, Voy. Aérolithe. = *Sidérétine. s. f. (gr. ῥητίνη, résine). T. Minér. V. Arsenic. = Sidéritis. s. m. T. Bot. V. Labiées. = *Sidéromancie. s. f. T. Antiq. Voy. Divination. = *Sidérose. s. f., et *Sidéroxyde. s. m. T. Minéral. Voy. Fer. = *Sidérotechnie. s. f. (gr. τέχνη, art). L'art d'exploiter et de travailler le fer. = *Sideroxylum. s. m. (gr. ξύλον, bois). T. Bot. V. Sapotacées. = *Sidérurgie. s. f. (gr. ἔργον, travail). Synon. de Sidérotechnie. = *Sidérurgique. adj. 2 g. Qui a rapport au travail du fer. *L'industrie s. Usine sidérurgique.*

***SIDJAN.** s. m. T. Ichth. Voy. Teuthyes.

SIÈCLE. s. m. (lat. *sæculum*). Espace de temps composé de cent années. *Le s. présent, futur. Le s. qui court. Les siècles passés. Ils vivaient dans le même s. Une suite immense de siècles. Nous sommes dans le dix-neuvième s. Le s. actuel a commencé le premier jour de l'année* 1801, *et finira le dernier jour de l'année* 1900. *Le commencement, le milieu, la fin d'un s. A la fin, à la consommation des siècles.* — *Les siècles les plus éloignés, les plus reculés,* Ceux qui ont précédé de beaucoup le nôtre, ou ceux qui viendront longtemps après. *Il rapporte là-dessus des exemples des siècles les plus éloignés, les plus reculés. Sa réputation ira jusqu'aux siècles les plus reculés.* — Figur., *Les siècles futurs*, La postérité. *Cet ouvrage excitera l'admiration des siècles futurs.* ‖ Se dit Des quatre différents âges du monde, tels que les poëtes les supposent. *Le s. d'or, le s. de fer, etc.* V. Age. ‖ S'emploie souvent pour désigner Un espace de temps indéterminé, et se dit alors ordinair., soit de l'époque où vivait la personne dont on parle, soit de celle où vit la personne qui parle, et en transportant au temps les qualités propres des générations qui vivaient alors. *Durant les siècles grossiers et barbares. C'était un s. d'ignorance et de corruption. Depuis ce temps-là il est venu des siècles plus éclairés et plus polis. Les beaux siècles de la Grèce, de Rome, de l'Église. Le s. de la belle latinité. Le s. des lumières, des arts, de la philosophie. Charlemagne était au-dessus de son s. C'est un homme qui fait honneur à son s. Il était dominé par les préjugés de son s. Les mœurs de notre s. Le s. est corrompu. On peut dire, à la honte du s., que... Le s. se polit, s'éclaire.* — Se dit particul. D'un temps célèbre par le règne de quelque grand prince, ou par les actions, les ouvrages de quelque grand homme. *Le s. de Périclès. Le s. d'Alexandre. Le s. d'Auguste. Le s. des Médicis* ou *de Léon X. Le s. de Louis XIV. Le s. d'Homère, de Virgile.* ‖ Par exagér. et famil., se dit D'un espace de temps quelconque, lorsqu'on le trouve trop long. *Il y a un s. qu'on ne vous a vu. Il a été un s. à revenir. Un s. de douleur, de tourments.* ‖ T. Écriture sainte. *A tous les siècles, Aux siècles des siècles, Dans tous les siècles des siècles,* Éternellement, dans toute l'éternité. — *Le s. futur*, La vie future. *Sacrifier les espérances du s. futur aux plaisirs du s. présent.* ‖ T. Dévot. La vie mondaine, par oppos. à La vie religieuse. *Les gens du s. Il est demeuré dans le s. Se retirer du s*

SIÉGE. s. m. (lat. *sedes*). Meuble fait pour s'asseoir. *Donner, prendre un s. Avancez des siéges. S. de paille, de jonc, de bois, de tapisserie, etc.*, Siége dont le fond est garni de paille, de jonc, etc. *S. de pierre, de marbre, de gazon,* Banc de pierre ou de marbre, petite élévation de gazon qu'on pratique quelquefois dans les jardins. On dit, dans un sens analog., *S. rustique.* ‖ *Le s. d'un cocher*, L'espèce de coussin sur lequel s'assied le cocher qui conduit une voiture. — *Le s. d'une selle*, V. Selle. ‖ La place où le juge s'assied pour rendre la justice. *Le juge étant sur son s.* — Par ext., se disait autrefois Du corps et de la juridiction de certains juges subalternes. *S. royal. S. présidial. S. de la sénéchaussée. Ce s. était composé de tant d'officiers. C'était l'usage de tel s.* ‖ Se dit Du lieu où résident certaines autorités, comme un tribunal, un évêché, un gouvernement. *Le s. d'un tribunal, d'une cour impériale. Il fut alors proposé de transporter le s. du gouvernement à Orléans. Constantinople est le s. du gouvernement, le s. de l'empire ottoman. Charlemagne établit à Aix-la-Chapelle le s. de son empire. S. épiscopal. S. patriarcal. S. pontifical. Le saint-s., le s. apostolique. Le saint-s. fut transféré à Avignon en* 1305, *puis rétabli à Rome en* 1377. — En parl. D'un évêque, du souverain pontife, *Siége* se dit encore pour désigner Leur dignité. *Cet évêque occupa trois ans le s. de Lyon. Ce pape tint le saint-s. pendant tant d'années. Pendant la vacance du s. épiscopal, du saint-s. Le saint-s. devint vacant.* — *Saint-s.*, se dit encore De la cour de Rome et du pape même. *Il fut ordonné par le saint-s. Les décisions du saint-s.* ‖ * Se dit quelquefois pour Domicile légal. *Le s. de cette société commerciale est établi à Paris, telle rue, etc.* ‖ Figur., Le lieu où certaines choses semblent avoir établi leur demeure. *Athènes était alors le s. des sciences et des beaux-arts. Le cerveau est le s. de la pensée. Le s. du mal est dans telle partie.* ‖ T. Méd. Le fondement. *Bain de s. On lui a mis dix sangsues au s.* ‖ T. Art milit. Se dit Des opérations d'une armée devant une place forte pour la prendre. *Le s. sera long et difficile. — Mettre le s. devant une place. Presser, pousser un s. Lever le s.* V. Fortification. ‖ Fig. et famil., *Lever le s.*, S'en aller, se retirer d'une compagnie.

Enc. — On donne le nom d'*État de siége* à l'état exceptionnel et temporaire sous lequel le gouvernement place une ville ou une contrée, en la soumettant au régime militaire. C'est le 10 fruct., an V (27 août 1797), sous le Directoire, que le gouvernement fut, pour la première fois, investi par la législature du pouvoir de déclarer en état de guerre ou de siége une commune ou une ville ouverte. La loi qui régit actuellement la matière est celle du 9 août 1848, sauf quelques modifications résultant de la constitution du 14 janvier 1852. D'après cette loi, l'état de siége ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure. Lorsqu'il est déclaré, les pouvoirs dont l'autorité civile était revêtue pour le maintien de l'ordre et pour la police, passent à l'autorité militaire, qui délègue aux magistrats civils les attributions qu'elle ne veut pas exercer. Tous ceux qui se rendent coupables de crimes ou de délits contre la sûreté de l'État et contre la paix publique, deviennent justiciables des conseils de guerre. En outre, l'autorité militaire a alors le droit : 1° de faire des perquisitions de jour et de nuit dans le domicile des citoyens; 2° d'éloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siége; 3° d'ordonner la remise des armes et munitions, et de procéder à leur recherche et à leur enlèvement; 4° enfin, d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre. L'état de siége ne peut être levé que par l'autorité qui a le droit de l'établir, c'est-à-d. par l'empereur, et, dans les colonies, par le gouverneur. Sa levée retire à l'autorité militaire les pouvoirs exceptionnels qui lui avaient été attribués ; néanmoins, les conseils de guerre restent chargés de connaître des crimes et délits qui leur avaient été déférés.

SIÉGER. v. n. Résider; ne se dit que Des autorités. *Le gouvernement français siége à Paris. Le tribunal de l'arrondissement de Boussac siége à Chambon.* || Occuper le siége pontifical ou épiscopal. *Tel pape, tel évêque siégea tant d'années.* || * Tenir ses séances. *Cette commission siége au Louvre.* || Occuper une place comme juge, comme membre d'une assemblée. *Ce juge doit s. dans telle affaire. Ces deux hommes siégeaient à la chambre des pairs. Les députés qui siégeaient à l'extrême gauche.* || Fig., *Ce n'est pas là que siége le mal*, Ce n'est pas là qu'il est établi.

SIEN, IENNE. adj. possessif et relatif de la 3ᵉ pers. (lat. *suus*). Qui est à lui, à elle. *Cette découverte est tout à fait sienne. Voilà votre part, et voici la sienne. Vous avez dit votre avis, laissez-lui dire le s. Mes intérêts et les siens sont les mêmes. Ce sont vos affaires comme les siennes. Il s'intéresse à votre gloire comme à la sienne propre.* — Fam., *Un s. neveu, un s. ami*, Son neveu, son ami, ou Un de ses neveux, de ses amis. = Sien. s. m. Le bien qui lui appartient. *Il ne demande que le s. Il y a mis du s.* || Fig., *Mettre du s. dans quelque chose*, Y contribuer de son travail, de sa peine. *Il tire vanité de cet ouvrage comme s'il y avait mis beaucoup du s.* — Famil., *Il a mis du s. dans cette histoire*, Il y a ajouté des détails de son invention. || *Siens*, au plur., se dit Des parents, des héritiers, des descendants, des domestiques, des soldats de celui dont on parle, etc. *C'est un bon parent, il a soin des siens. Il a stipulé pour lui et pour les siens. Ce général fut abandonné par les siens.* || En T. de l'Écrit., *Dieu connaît, protége, éprouve les siens*, Ceux qui se consacrent, qui se dévouent à lui. || Fam., *Faire des siennes*, V. Faire.

SIESTE. s. f. (espag. *siesta*). Sommeil auquel on se livre après le dîner, pendant la chaleur du jour. *Faire la s. Une longue s. Ma s. a été interrompue.*

SIEUR. s. m. [Il n'est que d'une syllabe.] (contraction de *Seigneur*). Titre dont on se sert dans les plaidoyers, les actes publics, et autres écritures de même sorte. *Ledit s. N. Les sieurs NN. s'engagent.* || S'emploie quelquefois, dans les lettres, missives et autres écritures particulières, pour désigner Un inférieur. *Vous direz au s. un tel qu'il fasse...* || *Un s.*, accompagné du nom de la personne, est une expression de mépris. *Un s. Legros s'est présenté ici...*

* **SIEVERSIA.** s. m. T. Bot. Voy. Rosacées.

SIFFLABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être sifflé. *Une pièce s. Un acteur s.* = * Sifflage. s. m. T. Art vétér. V. Cornage. = Sifflant, ante. adj. Qui produit un sifflement, ou qui est accompagné d'un sifflement. *Une respiration sifflante. Une poitrine sifflante. Une voix, une prononciation sifflante. J, CH, S, Z, sont des consonnes sifflantes, des sifflantes.* — *Phrase sifflante, vers sifflants*, Phrase, vers où il y a beaucoup d'S, et qu'on ne peut prononcer qu'avec une sorte de sifflement.

SIFFLEMENT. s. m. Le bruit qu'on fait en sifflant. *Cet enfant nous étourdit par ses sifflements continuels. Le s. d'un merle. Le s. des serpents.* || Bruit aigu analogue à celui qu'on fait en sifflant, et qui est produit par une cause quelconque. *Le s. du vent. Le s. d'une flèche. Le s. des balles. Sa respiration est accompagnée d'un s. pénible.*

SIFFLER. v. n. (lat. *sibilare*). Former un son aigu, soit en serrant les lèvres et en poussant son haleine, soit en soufflant dans un sifflet, dans une clef forée, etc. *Il siffle fort bien. Je l'ai entendu s. S. pour appeler quelqu'un. Les voleurs sifflent pour s'avertir.* — *Il siffle en parlant*, Sa prononciation est accompagnée d'un certain sifflement. || Se dit Du son analogue à celui d'un sifflet, que font entendre certains animaux, comme les merles, les oies, quand elles sont en colère, etc. *Il n'est pas un poëte qui n'ait entendu s. des serpents; mais pas un naturaliste n'a pu entendre ce sifflement.* || Se dit de même De certains bruits aigus, quelle que soit la cause qui les produit. *Le vent sifflait à travers les fentes de notre hutte. Le trait partit en sifflant. Les balles lui sifflaient aux oreilles. Sa poitrine siffle. On l'entend s. quand il dort.* = Siffler. v. a. *S. un air*, Le moduler en sifflant. *Ce merle siffle tous les airs qu'on lui apprend.* || *S. un oiseau*, Siffler près de lui pour lui apprendre à répéter des airs. *Il passe son temps à s. sa linotte.* — Figur. et fam., *S. quelqu'un*, L'instruire de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions. *On l'a bien sifflé, il ne fera pas d'imprudence. On lui a sifflé sa leçon.* — Prov., *S. la linotte*, V. Linotte. || Témoigner sa désapprobation, son mécontentement, soit à coups de sifflet, soit par quelque autre bruit. *S. une comédie. S. un acteur. Sa tragédie a été sifflée.* — Figur., *Si vous faites cette proposition, on vous sifflera.* || * Figur. et pop., *S. un verre de vin*, L'avaler d'un trait. = Sifflé, ée. part.

SIFFLET. s. m. Petit instrument avec lequel on siffle. *S. de bois, d'argent. S. de berger.* — *Un coup de s.*, L'action de souffler dans cet instrument, et le bruit qui en résulte. *Le voleur qui faisait le guet donna un coup de s. pour avertir ses complices. On reçut le pauvre acteur à coups de s.* || Fig., Improbation manifestée par des coups de sifflet, ou par quelque autre marque de mépris. *Cette pièce a essuyé les sifflets. S'exposer aux sifflets. La pièce est tombée au bruit des sifflets.* || Popul., Le larynx et la trachée-artère. *Couper, serrer le s. à quelqu'un.* — Figur. et fam., *Couper le s. à quelqu'un*, Le mettre hors d'état de répondre. = Siffleur, euse. s. Celui, celle qui siffle. *Voilà un s. importun. On a mis les siffleurs à la porte.* || S'emploie adjectiv., en parl. De certains animaux qui font entendre une sorte de sifflement. *Le canard s. Les oiseaux siffleurs.* — T. Art vétérin. *Cheval s.* ou *corneur*, Voy. Cornage. = * Siffloter. v. a. Siffler souvent. *Ne faire que s.* || Activ., *S. un air*, Le siffler négligemment.

* **SIFILET.** s. m. T. Ornith. Voy. Paradisier.

* **SIGARET.** s. m. T. Zool. Voy. Capuloïdes.

* **SIGILLARIÉES.** s. f. (latin. *sigillum*, sceau). T. Bot. V. Paléontologie. = Sigillée. adj. f. *Terre s.*, Sorte d'argile ocreuse qui vient des îles de l'Archipel en petits gâteaux ronds, sur lesquels on a imprimé un cachet. Voy. Argile.

SIGISBÉE. s. m. (ital. *cicisbeo*). Se dit D'un homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et qui est à ses ordres. *Elle a son s. Il est le s. de madame une telle.* || On l'appelle aussi, *Cavalier servant.* = * Sigisbéisme. s. m. La coutume d'avoir un sigisbée. *Le s. a presque complétement disparu en Italie.*

* **SIGLE.** s. m. Voy. Abréviation.

SIGMOÏDE. adj. 2 g. (gr. Σ [*sigma*], lettre majuscule des Grecs; εἶδος, ressemblance). T. Anat. Qui a la forme du sigma. *Cavités sigmoïdes*, Les deux cavités que présente l'extrémité supérieure du cubitus. — *Valvules sigmoïdes*, Voy. Cœur.

SIGNAL. s. m. (lat. *signum*). Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes, pour servir d'avertissement. *Faire un s. Donner le s. Au premier s., l'armée se mit en marche. Nous n'aperçûmes pas d'abord les signaux du navire.* || Figur., *Donner le s.*, Donner le premier l'exemple d'une chose. *Donner le s. des applaudissements. C'est lui qui donna le s. de la révolte.* || Fig., Ce qui annonce une chose. *La prise de la Bastille fut le s. de la révolution. Cette disgrâce fut le s. de sa perte.* = Syn. Voy. Signe.

Enc. — Les *Signaux* usités dans la Marine sont extrêmement nombreux. Outre ceux qui servent à commander les mouvements, les exercices à bord, les évolutions, etc., il existe des signaux de reconnaissance, de ralliement, de combat, de chasse, de danger, de détresse, etc. On les distingue en signaux de *jour*, de *nuit* et de *brume*, qui tous sont décrits avec leur signification dans le *Livre des signaux* dont est muni chaque bâtiment. Les *Signaux de jour* se font au moyen de pavillons de diverses couleurs, avec ou sans flammes, soit isolés, soit placés dans les positions les plus variées. On fait également des signaux avec les voiles ou avec des télégraphes nautiques qui, à moindres distances, remplacent utilement les pavillons. Les *Signaux de nuit* se font au moyen de fanaux, de fusées, de feux de couleur, d'amorces et de coups de canon. Les fanaux peuvent être arrangés suivant des figures assez distinctes et assez diverses, pour qu'avec leur secours les vaisseaux se transmettent dans l'obscurité un très-grand nombre d'avis. Les *Signaux de brume* se font par coups de canon, par le bruit du tambour et par le son de la cloche. Afin de prévenir les nombreux accidents qui, depuis le développement de la navigation à la vapeur, ont eu lieu en mer par suite de la rencontre des navires, un décret récent vient de régler à nouveau tout ce qui concerne les feux comme signaux de nuit et de prescrire pour les temps de brume des dispositions nouvelles qui seront mises en vigueur à partir du 1ᵉʳ juin 1863. Les navires devront, de jour comme de nuit, en temps de brume, faire entendre, toutes les cinq minutes au moins, les signaux suivants, savoir: les navires à vapeur en marche, le son du sifflet à vapeur; les navires à voiles en marche, le son d'un cornet. Enfin, les uns et les autres doivent, à l'ancre, faire usage d'une cloche. Ce règlement a été adopté de concert avec l'Angleterre, et soumis à l'adhésion de toutes les puissances maritimes.

SIGNALEMENT. s. m. Description d'une personne, faite par ses caractères extérieurs, et qu'on donne pour la faire reconnaître. *Faire un s. Prendre le s. de quelqu'un. On a envoyé à la gendarmerie les signalements des assassins.*

SIGNALER. v. a. Annoncer par des signaux. *S. l'ennemi. S. une flotte. S. un corsaire. S. la terre. S. un écueil. S. la latitude. S. les brasses d'eau.* — * Dans ce sens, *Signaler* a quelquefois pour sujet la chose même qui sert de signal. *Des feux allumés sur les hauteurs signalaient aux habitants la marche de l'armée ennemie. Des bouées signalent l'entrée de la passe.* || Figur., se dit Des choses qui restent après une autre comme pour rendre témoignage d'un fait. *Les Huns signalaient leur passage par l'incendie et la dévastation. D'horribles cruautés signalèrent l'invasion de ces hordes barbares.* || Rendre remarquable, faire éclater ses qualités, soit bonnes, soit mauvaises. *Ce prince signala son règne par la répression des abus. Ce grand événement fut signalé par des fêtes splendides. Il signala son courage dans cette occasion. Il signala son zèle pour la religion. S. son éloquence. Le duc d'Albe signala sa cruauté par les milliers de supplices qu'il ordonna dans les Pays-Bas. Il signala sa bassesse en dénonçant son ancien ami.* || *Signaler*, sign. encore Dresser, donner le signalement de quelqu'un. *Si vous pouvez me le s., je saurai bien le reconnaître. Il faudrait s. cet escroc à la police.* || Par ext., Appeler l'attention sur une personne ou sur une chose. *Il fut signalé à l'autorité comme un homme dangereux. Je signale ce fait à votre attention. Je vous signale ce chapitre : il contient des choses neuves. Il a signalé les erreurs de cet historien.* = se Signaler. v. pr. Se distinguer, se rendre célèbre. *Il s'est signalé en diverses occasions. Il brûle de se s. Il s'est signalé dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. Il s'est signalé par ses injustices, par ses friponneries.* = Signalé, ée. part. *La terre signalée était le cap Farewell. Le navire signalé était une frégate anglaise. Ce jour signalé par tant de victoires. Cette terre signalée par les miracles du Sauveur.* || Adjectiv., Remarquable. *Une victoire signalée. Une faveur signalée. Un service signalé. Un des orateurs les plus signalés de la chambre.* * Par antiphrase, *Un signalé poltron. Un poltron signalé.*

SIGNATAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui a signé. *Les signataires d'un acte, d'une pétition, d'une protestation.*

SIGNATURE. s. f. Le nom d'une personne écrit de sa main, soit à la fin d'une lettre, d'un billet, pour Faire connaître que c'est elle qui a écrit ou fait écrire en son nom la lettre ou le billet, soit à la fin d'un contrat, d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer, le rendre valable. *Apposez ici votre s. Il contrefait toutes les signatures. Cette s. est fausse. Reconnaître sa s. Il ne manque à cet acte que la s. La s. a été rendue obligatoire dans tous les actes par une ordonnance de François II rendue en 1554.* || Action de signer. *Ce ministre emploie par semaine plusieurs heures à la s. Il y a aujourd'hui s. J'assistais à la s. du contrat.* — *Mettre, envoyer un arrêt, une ordonnance, un brevet, un acte à la s.*, Les mettre entre les mains de celui qui doit les signer ou les faire signer. *L'ordonnance est à la s.* || *S. en cour de Rome*, La minute originale d'un rescrit de la cour de Rome, qui porte le seing du pape. *Obtenir une s. en cour de Rome.* — *S. de justice, s. de grâce*, Tribunaux établis à Rome pour connaître, le premier des affaires contentieuses, le second des matières bénéficiales. *Préfet de la s. de justice, de la s. de grâce. Référendaire de l'une et de l'autre s.* || T. Typogr. V. Brochage. || * En parlant Des plantes, se disait autrefois de Certaines particularités de conformation ou de coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie. Ainsi, on administrait le suc de Carotte dans le cas de jaunisse, parce que la carotte est jaune; la Pulmonaire était ainsi appelée, et en outre usitée dans les affections du poumon, à cause des marbrures de ses feuilles qui offrent une grossière analogie avec l'aspect de cet organe.

SIGNE. s. m. (lat. *signum*). Se dit De tout ce qui sert soit à représenter, soit à indiquer une chose. *Les mots et les gestes sont les signes de nos pensées. Les lettres sont les signes des sons et des mots. L'argent n'est pas seulement le s. des marchandises : il en est l'équivalent, car il est lui-même une marchandise. La monnaie de papier est le s. des espèces métalliques. La croix est le* *s. du salut. Les signes astronomiques. Les signes algébriques, chimiques, botaniques, etc.* V. ALGÈBRE, CHIMIE, BOTANIQUE, etc. *Les signes de la musique*, V. NOTATION. = Se dit aussi De toute chose qui, par la relation qui existe entre elle et une autre, est l'indice de celle-ci, la rappelle ou l'annonce. *S. certain, infaillible. S. sensible, évident, remarquable. S. équivoque, douteux, caractéristique. Les signes des maladies se divisent en signes commémoratifs, signes diagnostiques et signes pronostiques. C'est un bon, c'est un mauvais s. C'est bon s., mauvais s. La fumée est s. de feu. Ce phénomène est un s. de mort prochaine. Des lèvres minces et serrées sont, dit-on, un s. d'avarice. La condition des femmes dans un pays est le s. certain du degré de civilisation auquel ce pays est parvenu. Quand les hirondelles volent bas, c'est un s. de pluie. La respiration est un s. de vie. Il ne donne plus aucun s. de vie.* — Fig., *Il ne nous a donné aucun s. de vie, il n'a pas donné s. de vie, le moindre s. de vie*, se dit D'un homme absent qui n'écrit pas, qui n'a donné aucune marque de son souvenir, quand il pouvait le faire. ‖ Se dit encore De certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. *Avoir un s. au visage, un s. sur le bras.* ‖ Se dit aussi Des démonstrations extérieures que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. *Faire un s. de tête. Faire s. de la tête, des yeux, de la main. Parler par signes. La langue des signes. Les signes de la franc-maçonnerie. Il a fait s. qu'on l'écoutât. Ils se faisaient des signes d'intelligence. Donner des signes d'amitié. Tendre la main en s. de réconciliation. Illuminer en s. de réjouissance.* — *Le s. de la croix*, Voy. CROIX. ‖ Dans l'Écrit. sainte, se dit quelquefois pour signifier Un phénomène extraordinaire, un miracle. *Le jugement universel sera précédé de plusieurs signes dans le ciel. Les Pharisiens demandaient à* JÉSUS *qu'il leur fît quelques signes pour prouver qu'il était le Messie.* ‖ T. Astron. *Les douze signes*, V. CONSTELLATION et ZODIAQUE.

Syn.— *Signe*, *Signal.*— Le *signe* fait connaître ce qui est: il est généralement tel par nature. Le *signal* avertit; il est toujours arbitraire. Les mouvements qui paraissent sur le visage sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le cœur ; le son de la cloche est le *signal* qui appelle les fidèles à l'église. On s'exprime par *signes* avec les sourds-muets, parce que ce langage n'est au fond que le langage des gestes perfectionné ; on convient d'un *signal* pour se faire entendre des gens éloignés. = *Signe*, *Symptôme.* V. DIAGNOSTIC.

Enc.— Un *Signe*, quand on prend ce mot dans sa signification la plus étendue, est un fait présent et sensible, qui nous en représente un autre absent, éloigné, ou inaccessible à nos sens. Ainsi, par ex., on dit que la fumée est le s. du feu, que l'éclair est le s. de l'orage, que la respiration est le s. de la vie, que les cris de l'enfant sont le s. de la souffrance qu'il éprouve, que telle institution, telle œuvre d'art, telle production littéraire est un s. de progrès ou de décadence dans la civilisation, etc. « Mais aucun fait, dit très-bien le prof. Pellissier, ne peut servir de s. qu'à la condition de s'adresser à une intelligence douée de la faculté d'interprétation, c.-à-d. de comprendre le sens du s., spontanément ou après réflexion. Ainsi, l'intelligence humaine comprend spontanément les signes qui sont unis à la chose signifiée par un rapport naturel, comme le rire signe de la joie ; tandis qu'elle a besoin d'une étude préliminaire pour comprendre les signes unis à la chose signifiée par un rapport arbitraire. Mais une fois ce rapport compris, la liaison du s. à la chose signifiée se fait dans l'esprit si facilement et avec une telle rapidité, que nous en avons à peine conscience, comme il arrive quand nous employons les mots de notre langue maternelle. » — Mais la philosophie ne s'occupe pas des signes pris dans une acception aussi étendue que celle dont nous venons de parler. Elle ne considère que les moyens dont l'homme se sert pour communiquer avec ses semblables et pour s'entretenir avec lui-même. Les signes d'une même espèce, produits par les mêmes moyens et coordonnés entre eux d'après certains rapports, forment ce qu'on appelle un *langage*. On distingue trois sortes de langages, savoir : le *langage d'action*, qui comprend les gestes, le jeu de la physionomie, les attitudes et les mouvements du corps ; le *langage oral*, qui comprend tous les sons produits par la voix ; et le *langage écrit*, qui se compose de tous les signes graphiques destinés à traduire aux yeux la pensée. En considérant les signes sous le rapport de leur développement successif, on les divise encore en deux groupes, qu'on nomme communément *langage primitif* ou *instinctif*, et *langage secondaire* ou *réfléchi*. Le premier comprend le rire, les pleurs, les gestes, les jeux de la physionomie, les cris et les inflexions spontanées de la voix ; le second embrasse la parole ou le langage articulé, et l'écriture. On donne encore quelquefois le nom de *langage naturel* au langage instinctif, et celui de *langage artificiel* au langage secondaire ou langage réfléchi. Mais l'expression de langage artificiel appliquée à la parole articulée est tout à fait impropre, car le langage articulé n'est pas moins naturel à l'homme que celui des cris, des sons inarticulés et des gestes spontanés. Quant à l'écriture, on ne peut pas non plus la considérer comme une chose artificielle, c.-à-d. résultant d'une convention arbitraire, car elle s'est développée logiquement et conformément aux lois mêmes qui régissent la pensée humaine. On ne peut véritablement appliquer la qualification de langage artificiel qu'au langage de convention imaginé pour les sourds-muets, où l'on attribue telle ou telle signification à un geste, à une figure choisie plus ou moins arbitrairement. La *mimique* elle-même, telle qu'elle est pratiquée sur les théâtres, ne constitue point un langage artificiel : c'est le langage naturel du geste et de la physionomie poussé au plus haut degré de précision et de perfection. La philosophie a peu de chose à dire du langage primitif. Après avoir montré qu'il n'est propre qu'à exprimer les besoins physiques, les passions et les volontés qui répondent à ces mouvements tumultueux de notre âme, et qu'il est complétement incapable de traduire les opérations de la pensée, elle passe à la parole articulée, qui est proprement le langage de l'intelligence. Elle recherche son origine, et montre la conformité de ses éléments essentiels avec les conditions et les lois mêmes de la pensée; puis elle abandonne son étude à la Grammaire et à la Linguistique. Quant à l'écriture, il lui suffit de montrer, non historiquement, mais logiquement, comment l'esprit humain s'est élevé de la représentation directe, ou de l'image réelle des objets, à la représentation symbolique et des objets et des idées, et enfin à la simple représentation des signes oraux, c.-à-d. à l'écriture, soit phonétique, soit alphabétique, laquelle en effet ne représente plus les objets et les idées, mais uniquement les signes des objets et des idées.—V. LANGAGE, ÉCRITURE, MOT, etc.

SIGNER. v. a. Mettre sa signature à la fin d'une lettre, d'un contrat, etc., pour le certifier, pour le rendre valable, pour s'engager soi-même. *S. une lettre. S. une dépêche. S. une pétition. S. un contrat. S. un arrêt. J'ai signé de confiance. Il signa aveuglément tout ce qu'on voulut. Il déclara ne savoir s.* — Familièr., *S. son nom*, Écrire son nom, sa signature. *Il signe son nom tant bien que mal. Il ne sait pas seulement s. son nom*, ou absol., *Il ne sait pas s.* — *S. à un contrat*, Y mettre sa signature, comme témoin ou par honneur. *Le roi lui a fait l'honneur de s. à son contrat de mariage. Tels et tels ont signé au contrat comme amis, comme parents.* ‖ Fig., *Je le signerais de mon sang, je suis prêt à vous le s. de mon sang*, se dit Lorsqu'on veut marquer que ce qu'on dit est très-vrai, ou qu'on tiendra infailliblement sa promesse. Fam. ‖ Fig., *Les martyrs ont signé leur confession de leur sang*, Ils ont souffert la mort pour la défense de leur religion. ‖ * Apposer son nom, appliquer son monogramme, etc., à un imprimé, à une œuvre d'art. *La loi exige que tous les articles de journaux soient signés. Il signait ses articles d'un* Δ. *Ce tableau n'est pas signé. Cet orfèvre signe tout ce qui sort de ses ateliers.* = SE SIGNER. v. pron. Faire le signe de la croix. *Se s. dévotement.* Famil. = SIGNÉ, ÉE. p. *Un ordre signé du ministre, signé de sa main.*

SIGNET. s. m. [On pron. *Sinet.*] Petit ruban qui est attaché à la tranchefile d'un livre, et qui sert à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture. — Se dit aussi De plusieurs petits rubans liés ensemble, qui tiennent à un peloton, et qu'on met au haut d'un missel, d'un bréviaire, etc., pour marquer les endroits qu'on veut retrouver aisément. ‖ * T. Bot. Nom vulg. du *Polygonatum*, LILIACÉES.

SIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui signifie. Fam., *Cela est très-s.*, Cela veut dire beaucoup. *Cette expression n'est pas assez signifiante*, Elle n'exprime pas assez ce qu'on veut dire. *Cette plaisanterie est peu signifiante*, Elle est insipide. ‖ T. Théol. *Les sacrements sont signes signifiants et effectifs de la grâce*, Ils la signifient et ils l'opèrent. = SIGNIFICATIF, IVE. adj. Qui exprime bien, qui contient un grand sens. *Ce mot est très-s. Se servir de mots significatifs.* ‖ *Ton, geste, souris, etc., fort s.*, Qui exprime sensiblement la pensée, l'intention de la personne. ‖ * T. Math. *Chiffre s.*, se dit De tout chiffre qui a une valeur absolue, par rapport au zéro qui n'a jamais qu'une valeur relative. *Dans* 6500, *les chiffres significatifs sont* 6 *et* 5.

SIGNIFICATION. s. f. Ce que signifie une chose. *Dites-moi la s. de ces hiéroglyphes, de ce symbole. La s. d'un mot. Ce mot a plusieurs significations. Ce mot a changé de s. Je prends ce mot dans sa s. la plus étendue.* — En parl. D'un verbe ou d'un adjectif verbal, on dit qu'*Il est pris dans la s. active* ou *dans la s. passive*, selon qu'il sert à marquer l'action faite ou l'impression reçue. ‖ *Degrés de s.*, Voy. COMPARAISON. ‖ * T. Philos. anat. et Bot. Se dit De la correspondance et de l'analogie que présentent certaines parties comparées avec d'autres qu'elles semblent répéter. *Gœthe est le premier qui ait reconnu la s. des os du crâne, et fait voir qu'ils représentent des vertèbres.*

Enc.— En termes de Procédure, on donne le nom de *Signification* à la notification que l'on fait, à la connaissance que l'on donne d'un arrêt, d'un jugement, d'un acte quelconque, par la voie judiciaire, c.-à-d. par le ministère d'un officier public, qui le plus ordinairement est un huissier. Aucune s. ne peut être faite, depuis le 1er oct. jusqu'au 31 mars, avant 6 heures du matin et après 6 h. du soir, et, depuis le 1er avril jusqu'au 30 sept., avant 4 h. du matin et après 9 h. du soir. On ne peut non plus faire de s. les jours de fête légale, à moins d'une permission du juge, qui l'accorde seulement dans le cas où il y a péril en la demeure. Les significations se font, suivant les cas, soit par exploit à personne ou à domicile, soit par acte d'avoué à avoué. Les significations à domicile indiquent la personne à laquelle la copie est remise. Toutes les significations faites à des personnes publiques préposées pour les recevoir doivent être visées par elles, sans frais, sur l'original. En cas de refus, l'original est signé par le procureur impérial du ressort, et, sur ses conclusions, les refusants peuvent être condamnés à une amende qui ne peut être moindre de 5 fr.

SIGNIFICATIVEMENT. adv. D'une manière significative. *Il s'est exprimé fort significativement.*

SIGNIFIER. v. a. (lat. *significare*). Dénoter, marquer quelque chose, être signe de quelque chose. *Il comprit ce que signifiait ce geste, ce regard. Que signifie ce discours, cette conduite? Ces assemblées clandestines ne signifient rien de bon.* — *Cela ne signifie rien*, se dit De paroles qui ne vont point au fait et dont on ne peut rien conclure. ‖ En parl. De langue et de grammaire, Exprimer. *Ce mot latin signifie telle chose en français. Examinons ce que ce mot signifie au propre et ce qu'il signifie au figuré.* ‖ T. Prat. Notifier par voie de justice, par ministère d'huissier. *S. un arrêt. S. un jugement. S. une requête, une opposition. S. une adjudication. S. à domicile. S. à l'avoué. S. au greffe. Je lui ai signifié, je lui ai fait s. que j'avais déposé la somme à la caisse des dépôts et consignations.* — Par analogie, Déclarer, faire connaître une chose par paroles expresses. *Je lui signifierai mes intentions. Je lui ai déjà signifié que je ne voulais pas qu'il mît le pied chez moi.* = SIGNIFIÉ, ÉE. part. = Conj. V. PRIER. = Syn. Voy. NOTIFIER.

SIL. s. m. (lat. *sil*). T. Minér. Terre ocreuse dont les anciens faisaient des couleurs rouges et jaunes.

* **SILBERGROSCHEN.** s. m. T. Métrol. V. MONNAIE.

SILENCE. s. m. (lat. *silentium*). Se dit proprement De l'homme, et sign. L'état où est une personne qui se tait, qui s'abstient de parler. *Long, morne, profond s. Un s. prudent. Garder, observer, rompre le s. Imposer s. Faire s. Son s. vous en a dit plus que ses paroles. Il ne répondit que par un s. respectueux. Il souffre en s. Le médecin lui a prescrit le s.* — Ellipt., en forme d'interject., *Silence*, Faites ou Faisons silence. On dit aussi quelquefois, *Du s., un peu de s.* — *Imposer s. aux médisants, à la calomnie, etc., les réduire au s.*, Faire que la médisance, que la calomnie ne trouve plus de crédit. ‖ Cessation ou interruption d'un commerce de lettres entre personnes qui ont accoutumé de s'écrire. *Il y a longtemps que vous ne m'avez écrit : quelle est la cause de votre s., de ce long s.?* ‖ Se dit encore pour faire connaître Qu'un écrivain n'a rien dit sur le fait ou sur le sujet dont on parle. *Il n'y a rien sur cet événement dans les auteurs contemporains ; leur s. prouve que cet événement n'a pas eu lieu. Le s. des journaux sur ce fait est extraordinaire.* On dit, dans un sens anal., *Le gouvernement a imposé s. à la presse sur cette question. J'ai adressé une demande à cette administration, mais elle garde le s.* — *Le s. de la loi*, se dit pour signifier que La loi n'a pas prévu le cas dont il s'agit. — *Passer une chose sous s.*, N'en point parler; se dit soit en parlant, soit en écrivant. ‖ Fig., Le calme, la cessation de tout bruit. *Grand, profond s. Le s. de la nuit. Le s. des bois. Le s. des vents. Le s. du tombeau. Vivre dans la retraite et dans le s.* — *Le s. des passions*, L'état de calme où l'âme se trouve quand elle n'est point agitée par les passions. *Imposer s. à ses passions*, Les réprimer de manière qu'elles ne troublent point le calme de l'âme. ‖ Fig., *Faire quelque chose dans le s.*, La faire secrètement, avec mystère. *Ils concertèrent dans le s. la perte de leur oppresseur.* ‖ T. Mus. Voy. NOTATION.

* **SILENCIAIRE.** s. m. (lat. *silentiarius*). Titre que portait, à la cour des empereurs de Constantinople, le secrétaire du cabinet du prince, ainsi que certains officiers qui étaient chargés de maintenir le silence et la tranquillité dans le palais.

* **SILENCIEUSEMENT.** adv. D'une manière silencieuse, sans faire de bruit. = SILENCIEUX, EUSE. adj. Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. *Les hommes méditatifs sont s. Il est fort s.* ‖ Où l'on n'entend pas de bruit. *Bois s. Retraite silencieuse.*

Syn.— *Taciturne.*— L'homme *silencieux* ne parle pas, quand il pourrait parler ; l'homme *taciturne* ne parle pas, même quand il devrait parler. Le *silencieux* n'aime point à discourir; le *taciturne* y répugne. L'homme naturellement *silencieux* l'est par timidité ou par modestie, par prudence, par paresse, par stupidité ; l'homme naturellement *taciturne* l'est par un tempérament mélancolique, par une humeur farouche ou difficile, par hypochondrie, etc. La préoccupation, la réflexion, la méditation, vous rendent actuellement *silencieux*, et la peine, le chagrin, la souffrance, vous rendent *taciturne*. Aussi le *silencieux* n'a-t-il qu'un air sérieux, tandis que le *taciturne* a l'air morne.

***SILÈNE.** s. m. (gr. Σιληνὸς, lat. *Silenus*). T. Myth. Voy. ci-après. ‖ T. Bot. Voy. Caryophyllées.

Enc. — *La mythologie grecque nous représente* le demi-dieu ainsi nommé comme le précepteur et le compagnon assidu de Bacchus. Suivant les uns, Silène était le fils de Mercure et d'une nymphe; selon d'autres, il était né de Pan et de la Terre. Après avoir élevé Bacchus, il l'accompagna dans ses expéditions, et, au retour de ces guerres lointaines, il s'établit dans les campagnes de l'Arcadie, où il était honoré d'un culte particulier. Les poëtes et les artistes représentaient Silène sous l'aspect d'un vieillard chauve, replet, à la longue barbe, au regard vif et malin, mais habituellement dans un état d'ivresse. Le plus souvent il est monté sur un âne, et il marche à côté de Bacchus, ou bien il porte dans ses bras Bacchus enfant. — Il ne faut pas confondre ce dieu avec les Satyres âgés qu'on appelait également *Silènes*, et qui faisaient aussi partie du cortége du dieu de Naxos.

SILEX. s. m. Mot latin qui sign. Caillou.

Enc. — On désigne sous ce nom certaines pierres dures qui sont essentiellement composées de silice pure, car elles en contiennent environ 90 pour 100. Les *Silex* sont proprement des Calcédoines ou Agates opaques, de couleur noire, grisâtre ou blonde, et à cassure terne ou légèrement luisante. Le *S. pyromaque*, appelé communément *Pierre à feu* et *Pierre à fusil*, qui se rencontre fréquemment dans la craie sous forme de rognons de différentes grosseurs, a une cassure conchoïdale, et se divise aisément en fragments à bords tranchants, qui donnent de vives étincelles quand on les frappe avec un briquet. Aussi, avant l'invention des allumettes dites chimiques et des armes à percussion, on faisait une grande consommation de ce s. Les meilleures pierres à fusil se tiraient du département de Loir-et-Cher, et l'on en exportait chaque année des quantités considérables. La dureté du s. a été jadis mise à profit par les hommes avant qu'ils eussent imaginé l'art d'exploiter le fer et le cuivre : ils en faisaient des haches, en armaient l'extrémité de leurs lances, etc. Aujourd'hui encore, cette sorte de s. sert à faire des brunissoirs, des molettes à porphyriser, etc. Le *S. corné*, qui se trouve aussi en rognons dans les calcaires compactes de différents âges, est opaque, à cassure plate, avec un éclat semblable à celui de la corne. Enfin, on désigne encore quelquefois, sous le nom de *S. molaire*, le grès quartzeux plus ordinairement appelé *Pierre meulière*.

SILHOUETTE. s. f.

Enc. — On appelle *Silhouette* un dessin représentant un simple profil tracé d'après l'ombre que projette un objet : la s. ne donne donc que le contour même de l'objet représenté. Bien que ce genre de dessin fût connu de l'antiquité, ainsi que le prouvent les vases étrusques dont les dessins monochromes ne sont guère que des silhouettes, ce nom est tout moderne. Il vient d'Ét. Silhouette, contrôleur général des finances sous Louis XV. Ce ministre ayant proposé à la fois des réformes dans les dépenses et la création de nouveaux impôts, encourut en même temps la haine des courtisans et du public. Il tomba, et de toutes parts on s'empressa de le tourner en ridicule. Or, la mode de faire de petits portraits représentant le simple profil du visage tel qu'on l'obtient en découpant un papier sur lequel une bougie projette l'ombre de la personne, étant survenue en ce moment, on donna à ces dessins le nom du contrôleur déchu ; car c'est là en effet le genre de portrait le plus économique que l'on puisse imaginer.

***SILICATE.** s. m. T. Chim. et Minér. V. Silicium. =* Silicatisation. s. f. T. Chim. et Techn. V. Potasse.

SILICE. s. f. (lat. *silex*). T. Chim. et Minér.

Enc. — La *Silice*, ou l'acide du silicium, joue dans la nature inorganique un rôle des plus importants. En effet, ce corps forme, soit à lui seul, soit en se combinant avec diverses bases, les 2 cinquièmes des espèces minéralogiques, et il entre dans la composition des 98 centièmes des roches qui constituent l'écorce solide du globe. « Toutefois, dit Beudant, les *Silicides*, c.-à-d. les espèces minéralogiques dans la composition desquelles entre la silice, ont un assez grand nombre de caractères physiques communs, et qui servent souvent à les reconnaître au premier abord. La plupart offrent l'éclat vitreux, du moins dans les variétés cristallisées : il n'en est aucune qui présente l'éclat métallique. Leur dureté est presque toujours considérable ; un grand nombre raient le quartz, et presque toutes les autres raient ou usent le verre lorsqu'elles sont cristallisées. C'est aux terrains de cristallisation qu'appartiennent presque toutes ces espèces. Un petit nombre y forment, à elles seules, des dépôts plus ou moins considérables ; quelques-unes, en se réunissant d'une manière remarquable par la constance, constituent des roches composées ; la plupart des autres sont disséminées, ou en noyaux, dans diverses roches. » — La Silice se trouve cristallisée dans la nature : elle existe à l'état de pureté parfaite dans le Cristal de roche ou Quartz hyalin limpide, et elle compose presque à elle seule les diverses espèces du genre Quartz. En s'unissant aux oxydes métalliques, elle donne naissance à des Silicates, qui composent en très-majeure partie la nombreuse classe des pierres. Ces Silicates peuvent être partagés : en Silicates simples, anhydres ou hydratés, en Silicates doubles à base d'alumine et d'un oxyde monobasique, lesquels peuvent être de même anhydres ou hydratés ; et en Silicates combinés avec d'autres sels, tels que des chlorures ou fluorures, des borates, des carbonates, etc. La plupart des Silicates ne peuvent être fondus que lorsqu'on les traite par les carbonates de potasse ou de soude ; ils donnent alors une matière soluble dans les acides. La solution étant évaporée presque à siccité, si l'on jette de l'eau sur le résidu et que l'on filtre, on obtient la silice sous forme de poudre blanche. Tel est le caractère commun des Silicates. — Nous avons consacré des articles particuliers aux plus importantes des espèces minéralogiques dans la composition desquelles entre la Silice. Toutefois il en est deux, le *Péridot* et l'*Amphigène*, qui méritent d'être mentionnées d'une manière spéciale, et dont il n'a pas été parlé au lieu voulu. Nous réparons ici cette omission.

Le *Péridot*, nommé aussi *Olivine* et *Chrysolithe des volcans*, est un silicate magnésien simple et anhydre, qui se présente sous la forme d'une substance vitreuse, ordinairement verdâtre, cristallisant dans le système prismatique rectangulaire, rayant fortement le verre et presque le Quartz, infusible au chalumeau et inattaquable par les acides. Le Péridot appartient aux terrains basaltiques, et se rencontre dans toutes les localités où ces terrains se sont épanchés. Il est disséminé, dans les roches de ces terrains, en petits cristaux, en grains, ou en rognons à structure granulaire qui sont parfois assez volumineux. Il se trouve rarement dans les laves, et il n'en existe ni dans les terrains trachytiques, ni dans les terrains granitiques. On en a rencontré dans les cavités du fer météorique de Sibérie, ainsi que dans divers aérolithes tombés en différents lieux. Les variétés transparentes du Péridot s'emploient dans la joaillerie, taillées en facettes ; mais cette pierre est peu estimée. On ignore quel est le gisement des Péridots employés par les joailliers : tout ce qu'on sait, c'est qu'ils proviennent de Ceylan et de l'Indo-Chine.

L'*Amphigène* est un silicate double d'alumine et de potasse, que l'on trouve sous forme cristalline, dodécaèdre rhomboïdal ou trapézoèdre, dans les terrains volcaniques, et, par ex., dans les laves anciennes et modernes du Vésuve, ainsi que dans les roches basaltiques des bords du Rhin. Ces cristaux sont ordinairement incolores ou d'un blanc de lait : de là les noms de *Leucite* et de *Leucolithe*, que plusieurs auteurs donnent à cette substance. On l'appelle encore vulgairement *Grenat blanc*, à cause de sa couleur, et *Grenat du Vésuve*, parce qu'elle est commune dans les environs de ce volcan. Quant au nom d'*Amphigène*, il vient de ce que ses cristaux peuvent se diviser dans deux sens différents.

SILICEUX, EUSE. adj. T. Minér. Qui est formé de silice ou qui en contient. *Terre siliceuse.*

***SILICIQUE.** adj. m. T. Chim. V. Silicium.

***SILICIUM.** s. m. T. Chimie.

Enc. — Le *Silicium* est un des corps les plus répandus dans la nature, quoiqu'on ne le rencontre jamais isolé. Mais, combiné avec l'oxygène, il forme l'acide silicique, qui, libre ou uni à diverses bases, constitue différentes substances extrêmement communes à la surface du globe. Il a été isolé, pour la première fois, par Berzelius, en 1823. — Le silicium peut s'obtenir sous trois états, état amorphe, état graphitoïde et état cristallisé. Le silicium *amorphe* se présente sous la forme de poudre d'un brun noisette sombre, sans éclat métallique. Il est infusible aux températures les plus élevées de nos forges ; cependant Despretz est parvenu à le fondre, en le plaçant dans une atmosphère d'azote entre les électrodes d'une pile de 600 éléments. Chauffé fortement dans l'oxygène, il brûle et se transforme en acide silicique ; mais sa combustion est incomplète, car l'acide silicique produit un vernis qui met le silicium à l'abri de l'action de l'air. La potasse le dissout en dégageant de l'hydrogène ; l'acide chlorhydrique le dissout également. Mais lorsqu'il a été calciné, le silicium n'a plus les mêmes propriétés. Il ne s'enflamme plus lorsqu'on le chauffe ; la potasse n'a plus d'action sur lui, et l'acide chlorhydrique ne l'attaque que s'il est mêlé d'acide azotique. Le silicium décompose les carbonates : l'acide carbonique lui cède alors une partie de son oxygène, et il se forme un silicate, ainsi que de l'oxyde de carbone, ou du charbon, si le silicium est en excès. Il brûle à chaud dans un courant de chlore ; mais comme le chlorure qui se forme est très-volatil, cette combustion s'opère sans résidu. On prépare le silicium amorphe en décomposant à chaud le fluorure double de potassium et de silicium par le potassium ; il se forme du fluorure de potassium et du silicium amorphe qu'on sépare du fluorure par plusieurs lavages à l'eau bouillante. — Le silicium *graphitoïde* a été obtenu par Sainte-Claire Deville, en décomposant, par l'acide chlorhydrique bouillant, un siliciure d'aluminium qu'il avait eu en préparant l'aluminium par la pile avec des électrodes de charbon de cornue. — Le même chimiste a obtenu le silicium *cristallisé* en faisant passer du chlorure de silicium en vapeur sur de l'aluminium fondu. Il se forme du chlorure d'aluminium qui se volatilise ; le silicium, devenu libre, se dissout dans l'aluminium, et il arrive un moment où il cristallise. On le débarrasse ensuite de l'excès d'aluminium par des lavages à l'acide chlorhydrique. Ainsi préparé, le silicium cristallise dans le système cubique, et il devient assez dur pour couper le verre à la manière du diamant. Le symbole de ce métalloïde est Si, et son équivalent = 266,74.

Combinaison du Silicium avec l'oxygène. — Le silicium ne forme avec l'oxygène qu'une seule combinaison, l'*Acide silicique* (SiO^3), appelé plus ordinairement *Silice*. Cet acide est blanc, solide, insipide, incolore, infusible au feu de forge ; mais, à la flamme du chalumeau à gaz oxy-hydrogène, il se fond en un globule vitreux. Ce globule prend par la trempe une telle dureté, qu'en le frappant vigoureusement avec un fort marteau sur une enclume d'acier, il ne se brise pas et laisse une empreinte sur les outils. Gaudin a fait voir que la silice fondue peut être étirée en fils qui, chauffés au rouge blanc et plongés dans l'eau, deviennent d'une grande flexibilité. La silice n'est pas volatile ; mais, aux plus hautes températures de nos fourneaux, la vapeur en entraîne une quantité considérable. Le chlore ne l'attaque point ; mais si on la soumet à l'action simultanée du chlore et du charbon, elle se décompose en donnant naissance à du chlorure de silicium et à de l'oxyde de carbone. Certains métaux, notamment le fer, réduisent la silice en présence du charbon ; il se forme alors de l'oxyde de carbone et un *Siliciure* métallique. Les alcalis caustiques et les carbonates se combinent par voie de fusion avec la silice, en formant des silicates solubles. — La silice se présente sous différents états : 1° la *silice anhydre* ou *calcinée*, insoluble dans les acides, ainsi que dans les solutions alcalines ; 2° l'*hydrate de silice*, que l'on obtient en précipitant par un acide un silicate de sa dissolution, et qui se dissout dans les alcalis et dans les acides : on ignore la quantité d'eau que contient cet hydrate ; mais, en le desséchant à une température modérée, il ne conserve plus qu'un équivalent d'eau (SiO^3,HO) ; 3° la *silice hydratée* naturelle, qui est inattaquable par les acides, mais qui se dissout dans les solutions alcalines bouillantes ; 4° la *silice soluble*, qui s'obtient en dissolvant l'hydrate indéfini dans l'acide chlorhydrique étendu, puis en plaçant la dissolution dans un vase poreux que l'on met lui-même dans un autre vase plein d'eau, de telle sorte que l'acide chlorhydrique passe dans l'eau du second vase par voie d'exosmose, ou, comme disent les chimistes, de *dialyse*. Cette sorte de silice, arrivée à un certain degré de concentration, se dépose sous forme de gelée, et reprend son caractère insoluble. Au reste, elle paraît avoir un équivalent plus élevé que l'acide silicique solide.

Combinaisons du Silicium avec les métalloïdes. — Le silicium peut se combiner avec divers métalloïdes, entre autres, avec le chlore, le brome, le soufre et le fluor. — Le *Chlorure* et le *Bromure de silicium*, $SiBr^3$ et $SiCl^3$, sont tous deux liquides. Tous les deux sont décomposés par l'eau, et il se forme alors de l'acide silicique et des acides chlorhydrique et bromhydrique. — Le *Sulfure de silicium*, SiS^3, est solide, et se présente sous forme de longues aiguilles soyeuses. L'eau le décompose également. Quand on le projette dans ce liquide, il se produit une vive effervescence due au dégagement de l'acide sulfhydrique, et il se forme de l'acide silicique qui se dissout complétement dans l'eau. Cette dissolution abandonnée à l'évaporation laisse déposer une silice hydratée dont la masse durcit par la dessiccation. « L'action de l'eau sur le sulfure de silicium peut donc, dit Cahours, donner naissance à deux phénomènes d'un haut intérêt pour la géologie : d'abord, la production d'une eau siliceuse qui peut servir à expliquer certaines incrustations de silice et la présence de cet acide dans les eaux minérales ; en second lieu, la formation d'une eau sulfureuse qui présente les plus grandes analogies avec les sources sulfureuses naturelles. » — Le *Fluorure de silicium*, $SiFl^3$, est un corps gazeux, incolore, mais d'une odeur suffocante. Il est excessivement avide d'eau, répand à l'air des fumées acides très-épaisses, et éteint les corps en combustion ; il n'attaque pas le verre. On parvient à le liquéfier sous l'influence d'une pression et d'un froid considérables. Au contact de l'eau, le fluorure de silicium se décompose en acide silicique hydraté qui se dépose sous forme gélatineuse, et la liqueur renferme une combinaison particulière, appelée *Acide hydrofluosilicique* ($3HFl,2SiFl^3$). Ce dernier corps, à l'état de dissolution, constitue un liquide très-acide qui se combine avec les bases en formant des fluorures doubles. Quelques-unes de ces combinaisons sont insolubles : telle est celle qu'il forme avec la potasse.

Silicates. — Les *Silicates*, c.-à-d. les sels que l'acide silicique produit en se combinant avec les bases, sont tous insolubles dans l'eau, à l'exception des silicates alcalins avec grand excès de base. Les solutions de ces derniers, traitées par l'acide chlorhydrique, donnent un précipité gélatineux qui se dissout dans un excès de réactif. La solution étant évaporée à siccité, puis reprise par l'eau, il reste de la silice tout à fait insoluble. Tous les silicates traités par l'acide fluorhydrique donnent du fluorure de silicium, qui se dégage avec des fumées blanches acides, et se décompose au contact de l'eau en abandonnant de la silice gélatineuse.

Usages du Silicium et de ses composés. — Les seuls composés de silicium qui soient usités, sont la silice et certains silicates, notamment les silicates de potasse et de magnésie. Voy. Silice, Potasse, Magnésie et Verre.

SILICULE et **SILIQUE.** s. f. (lat. *silicula* et *siliqua*, gousse). T. Bot. V. Fruit. = Siliculeux, euse, et Siliqueux, euse. adj. Se dit Des plantes dont le fruit est une silicule ou une silique. ‖ Subst., *Les siliculeuses. Les siliqueuses.* = *Silique. s. f. T. Métrol. V. Poids.

SILLAGE. s. m. [On mouille les L.] (R. *sillon*). T. Mar. La trace qu'un vaisseau laisse derrière lui en fendant l'eau. On dit aussi *Houache. Les vagues étaient si hautes, qu'on ne pouvait remarquer le s.* ‖ Par ext., se dit De la marche du navire. *Mesurer le s. d'un bâtiment. Ce navire double le s. de tel autre,* Marche une fois plus vite. — *Faire grand s., bon s.,* Naviguer heureusement et avec rapidité. — V. Loch.

SILLE. s. m. [On pron. *Sile.*] (gr. σίλλος, raillerie). T. Hist. littér. V. Satire.

SILLER. v. n. [On mouille les L dans ce mot et dans le suivant.] (R. *sillon*). T. Mar. Se dit D'un bâtiment qui fend les flots en avançant. *Ce vaisseau sille bien.* Peu us. = Siller. v. a. T. Fauconn. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débatte point. = Sillé, ée. part.

SILLET. s. m. T. Luthier. Petit morceau d'ivoire, d'ébène, de cuivre, etc., qui est appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare, etc., et sur lequel portent les cordes.

***SILLOGRAPHE.** s. m. [On pron. *Silographe.*] (gr. σίλλος, sille; γράφειν, écrire). T. Hist. littér. V. Satire.

***SILLOMÈTRE.** s. m. [On mouille les L dans ce mot et dans les suivants.] T. Mar. Instrument destiné à mesurer le sillage ou la marche d'un bâtiment.

SILLON. s. m. (lat. *sulcus*). Longue trace que le soc de la charrue fait dans la terre qu'on laboure. *Ces sillons ne sont pas assez profonds. Des sillons bien droits.* — Absol. et poétiq., se dit, au pluriel, pour désigner Les campagnes, les champs. *Trop de sang a abreuvé nos sillons.* ‖ Fig. et poétiq., Trace que certaines choses laissent en passant. *Le navire laissait derrière lui un large s. La déesse traçait dans l'air un s. de lumière. Les sillons que l'âge a creusés sur son front.* ‖ T. Anat. et Hist. nat. Se dit De certaines fentes ou rainures que présente la surface de quelques os et de divers organes.

Le s. longitudinal du foie. — Se dit encore Des replis qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes, et particulièrement des chevaux.

SILLONNER. v. a. Faire des sillons ; au sens propre, ne se dit guère qu'au participe. *Un champ bien sillonné.* || Fig., se dit De certaines choses qui font des traces en passant, qui laissent des traces de leur passage. *Le reptile s'avançait en sillonnant la vase. L'éclair, la foudre a sillonné la nue. Leurs vaisseaux sillonnent les mers. L'âge lui a sillonné le front.* = Sillonné, ée. part. *Des montagnes sillonnées de ravins. Un front sillonné de rides.* || T. Anat. et Hist. natur. Se dit, adjectiv., Des organes, des parties qui sont marquées de stries profondes, de fentes ou rainures.

SILO. s. m. (Mot emprunté de l'espagnol). V. Céréales.

***SILPHE.** s. m. (gr. σίλφη, blatte). T. Ent. V. Clavicornes.

***SILPHIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Composées.

SILURE. s. m. (gr. σίλουρος). Voy. Siluroïdes.

***SILURIEN, IENNE.** adj. (R. *Silures*, ancien peuple qui habitait le pays de Galles actuel). T. Géol. *Terrain s.*, Voy. Géologie.

***SILUROÏDES.** s. m. pl. T. Ichthyol.

Enc. — Les poissons désignés sous ce nom forment la troisième famille des *Malacoptérygiens abdominaux*. Ils se distinguent des autres familles de cet ordre en ce qu'ils n'ont jamais de véritables écailles, mais seulement une peau nue, ou garnie de grandes plaques osseuses. Ils manquent à la fois de scapulaire, de coracoïdien et de sous-opercule, caractère qui ne se présente dans aucun autre poisson osseux. Les intermaxillaires suspendus sous l'ethmoïde forment le bord de la mâchoire supérieure, et les maxillaires sont réduits à de simples vestiges ou bien sont allongés en barbillons. Enfin, presque toujours la dorsale et les pectorales ont pour premier rayon une forte épine articulée, et très-souvent il existe en arrière une dorsale adipeuse comme dans les Saumons. Les Siluroïdes habitent presque tous les pays chauds, et la plupart vivent dans les eaux douces. Plusieurs espèces ont la faculté de vivre longtemps hors de l'eau, et de faire, en rampant, de longs trajets par terre, pour aller chercher de nouveaux cours d'eau, lorsque ceux où ils se trouvaient viennent à se dessécher. D'autres ont l'habitude de creuser la vase ; parfois même elles perforent des enduits assez durs. — Cette famille peut se diviser en quatre groupes assez distincts.

I. Le premier, qui comprend le genre Silure ainsi que la plus grande partie des poissons de cette famille, est caractérisé par la nudité de la peau, par la bouche fendue au bout du museau, et en général par la forte épine qui constitue le premier rayon de la pectorale et qui s'articule sur l'os de l'épaule, de sorte que le poisson peut à volonté la rapprocher du corps ou la fixer perpendiculairement dans une situation immobile, ce qui en fait alors une arme dangereuse. — Les *Silures* proprement dits (*Silurus*) n'ont sur le devant du dos qu'une petite nageoire de peu de rayons ; mais l'anale est fort longue et va très-près de celle de la queue. Le type du genre est le *S. glanis*, appelé *Saluth* par les Suisses, *Hal* par les Suédois, et *Wels* ou *Scheid* par les Allemands. C'est le plus grand des poissons d'eau douce de l'Europe, car il dépasse quelquefois 2 mèt. et pèse jusqu'à 150 kilogr. Il est noir verdâtre, plus ou moins marbré de jaunâtre, et muni de six barbillons, quelquefois longs de 2 mètres. Il se trouve dans quelques lacs de la Suisse, et dans les rivières de l'Allemagne, de la Hongrie, etc. On a proposé d'acclimater ce poisson dans nos fleuves, mais il est trop vorace pour que la chose paraisse avantageuse. Sa chair d'ailleurs est médiocre, mais grasse : en quelques endroits, on emploie son lard comme celui du Porc. Nous nommerons, parmi les espèces étrangères, le *S. lamghur*, qui a été observé par Heckel dans les grandes chaînes de l'Asie, à 2000 m. de hauteur au-dessus du niveau de la mer. — Les *Bagres* ont à chaque mâchoire une bande de dents en velours, et, derrière celles de la mâchoire supérieure, une bande parallèle qui appartient au vomer. Ce genre n'a point de représentants en Europe, mais il est répandu dans les eaux douces de toutes les autres parties du monde. — Les *Pimelodes* (*Pimelodus*) ont la peau nue, gluante, sans armures latérales, la première dorsale rayonnée et une seconde adipeuse, la bouche garnie de barbillons, le palais lisse et sans dents. Ils offrent dans le nombre de leurs filets et dans les formes de leur tête de nombreuses variations. Ce sont en général des poissons de petite taille, car elle ne dépasse jamais 60 centim. et se réduit souvent à 10. Tous ces poissons appartiennent à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique. Nous avons parlé ailleurs de la singulière espèce appelée par Humboldt *Pim. des cyclopes*, et que Valenciennes a érigée en genre sous le nom d'*Argès*. — Les *Shals* (*Synodontis*) présentent un caractère unique dans la classe des Poissons. Leur mâchoire inférieure porte un paquet de dents très-aplaties latéralement, terminées en crochets, et suspendues chacune par un pédicule flexible. Les espèces connues de ce genre vivent dans le Nil et dans le Sénégal. — Laissant de côté les autres genres qui appartiennent aux premiers groupes des Siluroïdes, nous mentionnerons encore le genre *Callichthe*, qui est remarquable en ce sens que, chez ces poissons, le corps est presque entièrement cuirassé sur les côtés par quatre rangées de pièces écailleuses. En outre, leur tête est recouverte d'un casque osseux, et leur bouche petite et sans dents. Les Callichthes sont longs seulement de 21 à 27 cent. ; tous sont propres aux rivières de l'Inde et de l'Amérique. On ne peut les garder dans les viviers, car ils finissent toujours par percer les parois du réservoir.

II. Les *Malaptérures* (*Malapterurus*) se distinguent des vrais Silures par l'absence de nageoire rayonnée sur le dos et d'épine aux pectorales. Leur tête et leur corps sont recouverts d'une peau lisse. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Mal. électrique* (Fig. ci-après), appelé par Linné *Silure électrique*. Ce poisson, qui habite le Nil et le Sénégal, possède, comme le Gymnote et la Torpille, la faculté de donner des commotions électriques assez fortes, ce qui l'a fait appeler par les Arabes, *Raasch* ou *Tonnerre*. Le Mal. est long d'environ 40 centim. ; sa couleur est brun grisâtre avec de petites taches noires éparses sur la surface du corps. L'organe électrique de ce poisson est situé entre la peau et les muscles, et présente l'apparence d'un tissu cellulaire graisseux abondamment pourvu de nerfs.

III. Les *Asprèdes* ou *Platystes* (*Aspredo*) ont pour caractères particuliers : l'aplatissement de la tête et l'élargissement de la partie antérieure du tronc, la longueur de la queue, et la position des yeux, qui sont placés à la face supérieure. Ce sont les seuls poissons connus qui n'aient rien de mobile à l'opercule, les pièces qui devraient le composer étant soudées au tympanique et au préopercule. Ils manquent de nageoire adipeuse, et leurs épines pectorales sont fortes et dentelées en scie. Les espèces de ce genre appartiennent aux eaux douces de la Guyane.

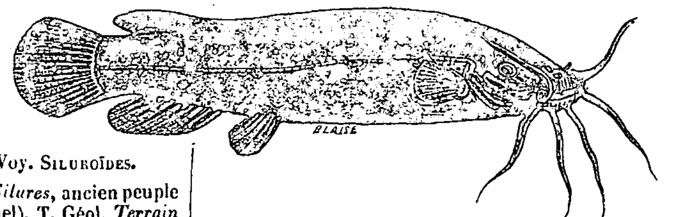

IV. Enfin, les *Loricaires* (*Loricaria*), ainsi nommées à cause des plaques anguleuses et dures qui cuirassent entièrement leur corps et leur tête, se distinguent des autres Silures par leur bouche percée sous le museau. Nous citerons la *Lor. cuirassée* (*Lor. cataphracta*), qui est d'un brun olivâtre clair et qui a environ 30 centim. de longueur. Elle habite la Guyane, où on l'appelle vulgairement *Cuirassier*.

SILVES. s. f. pl. (lat. *silva*, forêt). Nom donné par quelques auteurs latins à des recueils de pièces détachées, qui n'ont aucun rapport entre elles. *Les Silves de Stace.*

***SIMABA.** s. m. T. Bot. V. Simaroubées.

SIMAGRÉE. s. f. (latin. *simulacrum*, simulacre). * Faux semblant. *Il a fait la s. de refuser cette place, mais sa résistance n'a pas été longue.* || Se dit plus ordinair. De certaines manières affectées, de certaines minauderies. *Cette femme fait bien des simagrées. Voilà bien des simagrées.* — Fam. dans les deux sens.

***SIMAROUBÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à préfloraison imbriquée, à étamines définies, à placentation axile, à fruit finalement apocarpe, monosperme, à graines dépourvues d'albumen, à feuilles alternes et sans stipules. —*Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, parfois simples, plus ordinairement composées, dépourvues de points transparents et de stipules. Pédoncules axillaires ou terminaux. Fleurs blanchâtres, ou vertes, ou pourpres. Fleurs hermaphrodites ou quelquefois unisexuelles par avortement. Calice à 4 ou 5 divisions, et à préfloraison imbriquée. Pétales en même nombre, plus longs que le calice, tantôt étalés, tantôt soudés en tube, et à préfloraison imbriquée. Étamines deux fois plus nombreuses que les pétales, et dont chacune naît du dos d'une écaille hypogyne. Ovaire 4- ou 5-lobé porté sur un podogyne, de la base duquel naissent les étamines ; loges au nombre de 4 ou de 5, dont chacune contient un ovule anatrope suspendu ; style simple ; stigmate 4-5-lobé. Fruit composé de 4 ou 5 drupes disposées autour d'un réceptacle commun, indéhiscent. Graines suspendues, à tégument membraneux ; embryon sans albumen ; radicule supère, courte ; cotylédons épais. [Fig. 1. *Quassia amara* ; fleur dont on a enlevé la corolle, et où il reste le calice, les étamines et le pistil ; 2. Calice et pistil ; 3. Fruits ; 4. L'un d'eux coupé verticalement.]

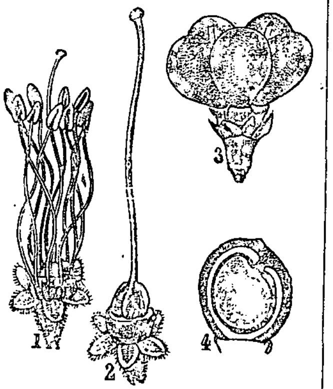

Cette famille, qui a été établie aux dépens de celle des Rutacées de Jussieu, se compose de 10 genres et de 35 espèces, qui toutes sont propres aux régions tropicales de l'Amérique, de l'Inde et de l'Afrique, à l'exception d'une seule qu'on rencontre dans le Népaul. Toutes sont, en outre, essentiellement caractérisées par une amertume très-prononcée, ce qui les fait employer comme toniques, stomachiques, fébrifuges, etc., dans les pays où elles croissent. Le *Simarouba versicolor*, vulgair. appelé *Paraiba* au Brésil, est doué d'une telle amertume, qu'aucun insecte ne l'attaque. Les Brésiliens font infuser cette plante dans de l'eau-de-vie, et ils s'en servent comme d'un spécifique contre la morsure des serpents. On l'emploie également avec succès dans la maladie pédiculaire, à laquelle le peuple est très-sujet dans ces contrées. L'écorce et les feuilles du *Simarouba floribunda* et *ferruginea* sont chargées d'un principe amer très-prononcé, et s'administrent, au Brésil, dans les fièvres et dans les hydropisies passives. Tout le monde connaît l'amertume extrême du bois du *Quassia amara*. Lund et d'autres auteurs prétendent que le *Quassia* des officines d'Europe ne provient point du *Quassia amara*, mais du *Picræna excelsa*. Guibourt affirme le contraire : il dit que le vrai Quassia nous arrive sous la forme de petits cylindres blancs et inodores de 1 à 2 pouces de diamètre, et que le bois du *Picræna* est de qualité bien inférieure. D'un autre côté, Lindley dit avoir appris d'une personne qui avait longtemps résidé à Surinam, qu'autrefois, il est vrai, on exportait de grandes quantités de Quassia, mais que depuis plusieurs années ces exportations avaient cessé, et qu'à Surinam même on ne faisait plus usage du bois de Quassia, parce qu'on prétendait qu'à son extrême amertume il joignait des propriétés malfaisantes. Cependant on faisait encore usage de ses fleurs, infusées dans du vin ou de l'eau, comme stomachiques. On a aussi quelquefois employé le Quassia pour remplacer le houblon dans la fabrication de la bière. On se sert plus communément en médecine de l'écorce de la racine du *Simarouba amer* (*S. amara*). On l'administre surtout dans les cas de diarrhée chronique. Cette écorce est très-amère, et agit aussi comme purgative et même comme émétique. Le bois a des propriétés semblables, mais moins énergiques. Le *Simarouba excelsa* de la Jamaïque a une écorce amère et sans odeur, qui communique ses propriétés à l'alcool et à l'eau. On a remarqué que l'infusion est plus amère que la décoction. On l'emploie comme tonique dans la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie chronique, ainsi que dans tous les cas d'atonie du tube digestif. Dans le nord de l'Inde, le *Nima quassioides* s'administre dans les mêmes cas. L'écorce usitée dans l'Inde comme fébrifuge, sous le nom de *Niepa*, provient du *Samadera indica*. La *Brucée antidysentérique* et la *Br. de Sumatra* (*Brucea antidysenterica* et *Sumatrana*) possèdent des propriétés tout à fait analogues à celles du Quassia. Enfin, disons que, d'après Schomburgk, le *Simarouba amara* fournit un bois fort propre aux constructions, et assez semblable au Pin blanc par sa couleur et par ses qualités.

SIMARRE. s. f. (ital. *zimarra*). Habillement long et traînant dont les femmes se servaient autrefois. *Une s. magnifique.* || Espèce de robe ou de soutane ample et longue que les prélats portent quelquefois à Rome et en Espagne, et qui, en France, est la marque distinctive du chef de la magistrature. *S. violette. S. de velours. Le chancelier était en simarre.*

***SIMBI.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

SIMBLEAU. s. m. Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences.

***SIMIENS.** s. m. pl. T. Mamm. Voy. Singe.

SIMILAIRE. adj. 2 g. (lat. *similis*, semblable). Homogène, de même nature ; se dit D'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou De parties qui sont chacune de la même nature que leur tout. *Une masse d'or est un tout s., parce que chacune de ses parties est or ; ses parties sont donc aussi similaires entre elles. Ce qu'on appelle* système *en anatomie est l'ensemble des parties similaires considérées dans l'organisme tout entier.* || * T. Comm. *Produits similaires*, Produits de même espèce. || * T. Math. *Nombres, lignes, surfaces similaires*, se dit Des nombres, des lignes, des surfaces proportionnelles entre elles.

SIMILITUDE. s. f. (lat. *similitudo*). Ressemblance, rapport exact entre deux choses. *Il n'y a point de s. entre ces deux objets. Il y a entre ces deux espèces d'animaux une exacte s. de conformation.* || * T. Géométrie. Relation de deux figures ou de deux solides semblables. V. Semblable. || T. Rhétor. Figure par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses d'espèces différentes, afin de faire comprendre l'une par l'autre. *Il nous fit comprendre cette vérité par une s. Les similitudes sont souvent employées dans la Bible.* = Synon. Voy. Comparaison.

SIMILOR. s. m. (latin. *similis*, semblable ; *or*). T. Métall. Voy. Cuivre.

SIMONIAQUE. adj. Se dit Des choses entachées de simonie. *Contrat s. Ordination s.* || Qui se rend coupable de simonie. *Un prêtre s.* — Subst., *C'est un s.*

SIMONIE. s. f. T. Théol. et Droit canon.

Enc. — En termes de Droit canon, on donne le nom de *Simonie* au crime qui consiste à trafiquer des choses spirituelles. Il se dit de toute convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une rétribution pécuniaire ou une récompense temporelle quelconque pour quelque chose de spirituel et de saint. Ce crime est ainsi appelé de Simon le Magicien, qui voulait acheter des apôtres le pouvoir de conférer les dons du Saint-Esprit : « Que ton argent périsse avec toi, lui répondit saint Pierre, puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquérait pour de l'argent.» (*Actes*, VIII, 20.) Jésus-Christ, en parlant à ses apôtres des dons spirituels qu'il leur accordait, leur avait dit en effet : « Vous les avez reçus gratuitement, donnez-les de même.» (Matth., x, 8.) En conséquence, on se rend coupable de s. quand on donne ou quand on reçoit de l'argent pour obtenir ou pour accorder les sacrements, les prières de l'Église, les bénédictions, les saints ordres, un bénéfice, une dignité ecclésiastique; en un mot, une chose quelconque spirituelle ou annexée au spirituel, même lorsqu'on la donne ou qu'on la reçoit, non comme le prix de la chose spirituelle, mais seulement comme motif principal de l'obtenir ou de la donner. Mais il n'y a point de s., quand on demande ou quand on reçoit de l'argent ou quelque chose d'équivalent, pour l'administration des sacrements, pour la prédication, ou pour l'exercice de quelque fonction ecclésiastique, lorsque la chose donnée ou reçue est uniquement le prix du travail extrinsèque que l'ecclésiastique est obligé de faire. Jésus-Christ a dit que tout ouvrier est digne de salaire (Luc, x, 7). En conséquence, l'honoraire que l'on donne à un ministre de l'Église pour les fonctions qu'il remplit, n'est nullement l'achat, le prix, la rémunération de ses fonctions; il n'est, ni une compensation de leur valeur, ni le motif pour lequel il s'en acquitte; c'est simplement un moyen de subsistance légitimement dû de droit naturel à celui qui est occupé pour un autre, quelle que soit la nature de son occupation. De la même façon, s'il y a s. lorsqu'on exige du temporel comme prix de la profession religieuse, il n'y en a point à exiger des personnes qui veulent entrer en religion ce qui est nécessaire pour leur entretien, quand le monastère n'a pas de quoi les entretenir et s'entretenir lui-même commodément, ou lorsqu'il s'agit de sujets qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, ne peuvent être qu'à charge à la communauté. Les peines portées par l'Église contre les simoniaques sont d'abord la nullité des actes entachés de simonie; puis, l'obligation de restituer ce qui a été reçu; et enfin, les censures ou l'excommunication, selon la gravité des cas.

***SIMOUN.** s. m. T. Météor. Voy. Vent.

SIMPLE. adj. 2 g. (lat. *simplex*). Qui n'est pas composé. *Dieu, l'âme, sont des êtres simples. L'or et l'argent sont des corps simples. Idée s. Les machines les plus simples sont les meilleures. En grammaire, il y a des mots simples et des mots composés.* Saison *est un nom s.;* Arrière-saison *est un nom composé.* Dire *est un verbe s.;* redire, prédire, *sont des verbes composés.* || Seul, unique. *Il n'a qu'un s. valet pour le servir. Il n'a qu'une s. couverture sur lui. Une s. lettre a terminé son affaire. Après une s. sommation, il a payé. On l'a cru sur sa s. parole. Je ne ferai qu'une s. remarque. Il en sera quitte pour une s. amende. La s. pensée de cette action est criminelle.* — On dit D'une chose qui est aisée à comprendre, *Il ne faut pour cela que le s. bon sens.* — On dit quelquefois, *Un s. manoir, une s. maison de campagne*, en parlant D'une maison ordinaire, d'une demeure modeste, par oppos. à Château, etc. || Qui n'est point compliqué; qu'il est très-facile d'employer ou de comprendre, etc. *Une méthode, un procédé, un moyen très-s., fort s. Rien de plus s., de si s. que cela. Le sujet, l'intrigue de ce drame est fort s.* — Fam., *C'est tout s.*, Cela est naturel, cela va sans dire. — *Donation pure et s.*, Donation qui est sans condition. On dit de même, *Démission pure et s.; Résignation pure et s.;* etc. || Qui est sans ornement, sans recherche, sans apprêt, sans affectation. *Je ne veux point de broderies, je ne veux qu'un habit tout s. Une mise s. et décente. Une nourriture s. et saine. Avoir des goûts simples, des mœurs simples et pures. Mener une vie s. Son discours fut s. et touchant. Son style est s. et sans ornement.* || En parl. Des personnes, se dit par oppos. A celles qui exercent quelque charge publique, qui remplissent quelque fonction particulière, qui ont un rang, un titre. *S. particulier*, Celui qui n'a point de fonctions publiques, ou n'occupe point un rang spécial dans la société. *S. gentilhomme*, Gentilhomme qui n'est point titré. *S. clerc*, Celui qui n'a que la tonsure cléricale ou les quatre ordres mineurs. *S. prêtre*, Celui qui n'a point de bénéfice. *S. religieux*, Celui qui n'a point de charge dans son ordre. *S. soldat, s. cavalier*, Fantassin, cavalier qui n'a point de grade. || Qui n'a point de faste, d'ostentation, de vanité, d'affectation. *C'est un homme fort s., malgré son rang et sa fortune. Sa femme n'est pas aussi s. que lui.* — *Être s. dans ses habits, dans ses meubles*, Éviter la recherche, le luxe dans les habits, etc. || Sign. encore Naïf, sans déguisement, sans malice, et par ext., Niais, qui se laisse facilement tromper. *Il est s. comme un enfant. Il est si s., que le premier venu le trompe. Il faudrait être bien s. pour croire à ses protestations.* || T. Archit. *Bâtiment s.*, Celui qui n'a qu'un rang de pièces; par opposit. à *Bâtiment double*, Celui qui a deux rangs de pièces. || T. Botan. *Fleur s.*, sign. tantôt Fleur unique, par oppos. à *Fleur composée*, qui est formée d'une agrégation de fleurs sur le même réceptacle, tantôt et le plus souvent, Fleur qui ne présente qu'une seule rangée de pétales normaux, par oppos. à *Fleur double*, où il y a plusieurs rangs de pétales par transformation des étamines. *Calice s.*, Qui n'est point accompagné d'un second calice extérieur. * *Fruit s.*, Celui qui est formé par un seul carpelle, ou quelquefois Celui qui paraît simple par la soudure de plusieurs carpelles. * *Feuille s.*, Celle qui ne se compose pas de folioles articulées. *Tige s., pédoncule s., stigmate s., poil s.*, Qui ne se divise, qui ne se ramifie pas. || T. Droit can. *S. tonsure*, La tonsure cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques. *Bénéfice à s. tonsure* ou *Bénéfice s.*, V. Bénéfice. || T. Liturg. *Fête s., office s.*, se dit par opposit. à Fête, à office double ou semi-double. *S. vigile*, Une vigile sans jeûne. || *T. Mathém. *Nombre s.*, V. Nombre. || *T. Pharm. *Médicament s.*, Celui qui n'a subi aucune préparation pharmaceutique, ou qui ne contient qu'une seule substance. || *T. Zool. *Animaux simples*, Ceux qui ne résultent pas de l'agrégation d'un certain nombre d'individus. = Simple. s. m. Se dit quelquef. par opposit. à Composé, à compliqué, à multiple. *Le s. et le composé. Parier le double contre le s.* || Se dit aussi en parlant Des personnes. *Dieu aime les humbles et les simples. Il fait le s.; ne vous fiez pas à son ingénuité.* || Se dit le plus souv. Des herbes et plantes médicinales indigènes. *La mélisse est un s. d'une grande vertu. Il connaît bien les simples. Cueillir des simples.*

SIMPLEMENT. adv. D'une manière simple. || *Il est vêtu bien s.*, Sans ornement, sans recherche. || *Il parle très-s.*, Sans affectation, sans prétentions oratoires. || *Je vous raconterai les choses s.*, Naïvement, sans déguisement. || *C'est un bon homme, il y va s., bien s., tout s.*, Bonnement, sincèrement, sans finesse. || *Cette pièce de théâtre est conduite s.*, L'action n'est pas compliquée. || *Il ne s'agit point de discuter, mais s. de s'entendre*, Mais seulement de s'entendre. || *Purement et s.*, Voy. Purement.

SIMPLESSE. s. . Simplicité naturelle, ingénuité accompagnée de douceur et de facilité. *Elle a de la s.* Vieux.

SIMPLICITÉ. s. f. (lat. *simplicitas*). Qualité de ce qui est simple. *La s. de l'âme.* — *La s. d'une méthode, d'un système, d'un plan, d'un procédé. Machine d'une s. merveilleuse. La s. de l'organisation de ces animaux. Le drame antique se distingue d'abord par la s. de l'action.* — *La s. de sa mise, de ses manières, de ses goûts. Il affecte une grande s. dans ses mœurs, dans son langage, dans son style, dans ses habits, etc.* — *S. naturelle. S. chrétienne. Aimable, noble s. S. de cœur, d'esprit. La s. d'un enfant.* || Niaiserie, trop grande facilité à croire, à se laisser tromper. *Je ne vis jamais une si grande s. C'est une grande s. de croire cela. Il y a de la s. dans son fait.*

SIMPLIFICATION. s. f. Action de simplifier, ou Le résultat de cette action. *Travailler à la s. d'une affaire, d'une méthode. La s. de cette machine en répandrait singulièrement l'usage.* = Simplifier. v. a. (lat. *simplex*, simple; *facere*, faire). Rendre plus simple, moins composé, moins compliqué. *S. le récit d'un fait. S. un raisonnement, une question. S. une méthode, un procédé. S. une machine.* = se Simplifier. v. pron. Devenir ou être rendu plus simple, moins compliqué. *Voilà qui se simplifie. Notre affaire se simplifie. Si cette machine pouvait se s., elle se répandrait partout.* = Simplifié, ée. part. = Conj. Voy. Prier.

SIMULACRE. s. m. (lat. *simulacrum*). Image, statue, idole, représentation de fausses divinités; ne se dit guère qu'au plur. *Les simulacres des dieux. Adorer des simulacres.* || Spectre, fantôme; se met ordinairement avec Vain. *De vains simulacres.* || Figur., Une vaine représentation d'une chose. *Dans les derniers règnes des Mérovingiens, il n'y avait qu'un s. de royauté. Après Jules César, il n'y eut plus qu'un vain s. de république.* On dit à peu près dans le même sens, *Un s. de combat. On fit un s. de débarquement.*

SIMULATION. s. f. Déguisement, fiction, dans le but de tromper. *Il y a bien de la s. dans ce contrat. La s. d'une maladie.* = Simuler. v. a. (latin. *simulare*). Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui n'est point. *S. une vente, une donation. S. une dette. S. un combat. S. une attaque. S. une maladie.* = *se Simuler. v. pr. Être simulé. *Cette donation, cette maladie ne peut se s.* = Simulé, ée. part. *Acte simulé. Vente simulée. Réconciliation, paix simulée. Dévotion simulée. Combat simulé. Maladie simulée.*

SIMULTANÉ, ÉE. adj. (lat. *simul*, ensemble). Qui se fait, qui s'accomplit, qui a lieu en même temps. *Ces faits, ces phénomènes sont simultanés. Toute l'assemblée se leva d'un mouvement s. Deux forces simultanées qui agissent en sens contraire. Les idées qui composent une pensée peuvent être simultanées dans l'esprit.* || * *Enseignement s.*, V. Enseignement. = Simultanéité. s. f. Existence de deux ou de plusieurs choses dans le même instant. *La s. de ces deux faits.* = Simultanément. adv. En même temps, au même instant. *Ces deux coups de fusil sont partis simultanément.*

***SINAPISER.** v. a. T. Méd. Ajouter de la moutarde à un topique, à un bain de pieds, etc., pour le rendre plus actif. *Il faudra s. ce cataplasme de farine de lin.* = Sinapisé, ée. part. || Adjectiv., *Un cataplasme, un manuluve sinapisé.*

SINAPISME. s. m. (lat. *sinapis*, moutarde). T. Méd.

Enc. — Tout le monde connaît l'espèce de cataplasme ainsi appelé, et qui est d'un usage si fréquent, quand on veut déterminer la rubéfaction et produire une révulsion sur une partie quelconque. Pour faire un *Sinapisme*, on prend de la farine de moutarde pure et on la mêle avec de l'eau froide ou avec de l'eau dont la température ne dépasse pas 40 degrés : l'eau bouillante qu'on emploie si souvent a pour effet de diminuer son activité. On obtient ainsi une pâte assez consistante que l'on étend sur un linge; on replie les bords de ce dernier sur les côtés, afin d'empêcher la pâte de s'étendre au delà du point sur lequel on veut agir; puis on l'applique sur la peau. Beaucoup de personnes sont dans l'habitude de mêler du vinaigre à la farine de moutarde : elles pensent par cette addition augmenter la force du s.; mais elles ne font que l'affaiblir, car le vinaigre altère l'huile volatile à laquelle la moutarde doit sa propriété irritante. Il faut en général laisser le s. d'un quart d'heure à une demi-heure, suivant le degré d'irritation qu'on veut produire. Lorsqu'on le retire, on lave le lieu avec de l'eau tiède et on l'essuie avec un linge sec. Si l'irritation est trop vive, on peut couvrir la partie d'un linge enduit de cérat. Lorsqu'on ne veut produire qu'une légère rubéfaction, on se contente d'appliquer un *cataplasme sinapisé*, c.-à-d. saupoudré de farine de moutarde : dans ce cas, on le laisse plus longtemps qu'un s. ordinaire. Quand, au contraire, on veut déterminer une révulsion puissante, on promène sur diverses parties des sinapismes qu'on ne laisse appliqués que 5 à 10 minutes au plus dans chaque endroit. On peut appliquer des sinapismes sur toutes les régions du corps, selon le but qu'on veut atteindre; la figure est presque la seule partie sur laquelle on n'en applique pas.

SINCÈRE. adj. 2 g. (latin. *sincerus*, entier). Vrai, franc, qui est sans artifice, sans déguisement. *C'est un homme s. Vous n'êtes pas s. Un cœur s. Un attachement, une amitié s. Une réconciliation s. Une foi s. Un s. repentir. Cet aveu est s.* || *Qui n'est point altéré, qui est authentique. *Texte s. Les actes sincères des martyrs.* = Sincèrement. adv. D'une manière sincère. *Je vous parle s. Il agit s.* = Sincérité. s. f. Qualité de ce qui est sincère, franchise, véracité. *Je vous parle avec s. Il n'y a point de s. dans son procédé. Croyez à la s. de mes promesses.* || * *La s. d'un acte, d'un texte*, Son authenticité, son intégrité.

Syn. — *Franchise.* — La *sincérité* empêche de parler autrement qu'on ne pense; la *franchise* fait parler comme on pense. La première est une vertu; la seconde est un effet du naturel. Un homme *sincère* ne veut point tromper; un homme *franc* ne saurait dissimuler. L'homme *sincère* est toujours estimable; l'homme *franc* plaît à tout le monde, sauf cependant aux personnes qui aiment la flatterie.

SINCIPITAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport au sinciput. = Sinciput. s. m. Mot emprunté du latin, par lequel on désigne quelquefois Le sommet de la tête.

SINDON. s. m. (gr. σινδὼν). Le linceul dans lequel N.-S. Jésus-Christ fut enseveli. || T. Chir. V. Trépan.

SINÉCURE. s. f. (lat. *sine cura*, sans soin). Place ou titre qui produit des émoluments et qui n'oblige à aucune fonction, à aucun travail. *Cette place est une s.* = *Sinécuriste. s. m. Celui qui jouit d'une ou de plusieurs sinécures. Ne se dit que par dénigrement.

***SINE QUÂ NON.** [On pron. *siné coua none.*] Loc. latine qui sign. *sans laquelle non*, et qui se dit en parl. D'une condition indispensable, sans laquelle rien ne se peut faire. *Condition* s. quâ non. || Subst., *C'est un* s. quâ non.

SINGE. s. m. (latin. *simius*). T. Mamm. Animal à quatre mains, fort souple et fort agile, qui, dans sa conformation extérieure, a de grands rapports avec l'homme. — Par exagér., on dit D'un homme extrêmement laid, *Il est laid comme un s., il a un visage de s.;* D'un homme fort malin, *Il est malin comme un s.;* D'un homme fort adroit, fort agile, fort souple de corps, *Il est adroit comme un s.* || Figur., Qui contrefait, qui imite les gestes, les actions, les manières, le style de quelque autre. *Le courtisan est le s. de son maître. Cet écrivain affecte le style sentencieux et concis; c'est un s. de Tacite.* — * Adjectiv., *L'enfant est, de sa nature,* *imitateur et s.* ‖ Nom vulgaire donné au Pantographe. ‖ Treuil qui sert sur les navires à élever et à descendre des fardeaux.

Enc. — Les *Singes* ou *Simiens* constituent la première et la plus nombreuse section de la grande famille des *Quadrumanes*. Ils sont de tous les animaux ceux qui se rapprochent le plus de l'Homme par la forme comme par la taille ; néanmoins, ainsi que nous l'avons dit en parlant des caractères qui séparent l'Homme de toute la série zoologique, ils en diffèrent essentiellement, même au point de vue anatomique. Les Singes ont le museau médiocrement prolongé, le nez peu saillant, le corps ordinairement trapu, et les membres habituellement grêles. La face, presque toujours nue, est parfois colorée en noir ou en rouge, ou marquée de taches blanches, rouges ou bleues. Le poil qui recouvre leur corps a un facies particulier, et se distingue dans beaucoup d'espèces de celui des autres Mammifères. Ses couleurs sont, tantôt élégantes et vives, tantôt tristes et uniformes, et elles brunissent avec l'âge. Chez plusieurs, ces poils fournissent des ornements variés simulant des crinières, des perruques, des aigrettes, des favoris, des barbes, etc.: ceux de la tête des Orangs ont la même implantation que ceux de l'Homme. Leur crâne est presque toujours arrondi et leur angle facial, très-variable d'ailleurs, est loin d'exprimer avec exactitude leur degré d'intelligence. En outre, la grandeur de cet angle varie beaucoup entre le jeune âge et l'âge adulte ou vieux. La face, courte chez les jeunes, est beaucoup plus proéminente chez les adultes. Le cerveau des Chimpanzés et des Orangs est celui dont la forme approche davantage de celle du cerveau humain ; mais, bien qu'il soit mieux organisé que celui de certains idiots, il est cependant fort inférieur par le volume et par la disposition à celui de notre espèce. Les Singes ont quatre mains, qui toutes ont le pouce opposable aux autres doigts, et ils se servent également bien des unes et des autres. Malgré cela, aux mains de devant, le pouce n'est jamais aussi développé que chez l'Homme, et ces mains elles-mêmes sont loin d'avoir la même habileté. Dans quelques espèces, ce pouce est réduit à un simple tubercule ou même n'existe pas du tout. Tous les doigts ont des ongles, plats chez les Singes supérieurs, mais qui deviennent voûtés et arqués à mesure qu'on descend dans la série. La disposition de leurs mains inférieures, qui ne posent sur le sol que par le bord extérieur, l'étroitesse de leur bassin, et la laxité de l'articulation de leur genou empêchent qu'ils ne gardent longtemps la station verticale : toutefois ils peuvent, surtout lorsqu'ils s'aident d'un bâton, marcher quelque temps dans cette position, quoique d'un pas mal assuré. Ils sont au contraire admirablement organisés pour grimper, grâce à la flexibilité de leurs membres et à leurs mains postérieures, qui servent à la préhension comme les antérieures. Leur queue est nulle, courte, longue, ou très-longue. Elle diffère également dans sa forme, selon qu'elle est lâche ou prenante. Les Singes *à queue prenante* ou *préhensile* se servent de cet organe comme d'une cinquième main, à l'aide de laquelle ils se suspendent aux branches, se balancent et prennent leur élan : ils s'appuient encore sur elle lorsqu'ils s'accroupissent. Les espèces à queue prenante appartiennent toutes au nouveau continent. Celles de l'ancien monde offrent généralement, sur les tubérosités ischiatiques, des excroissances épidermoïdes appelées *Callosités*, sur lesquelles repose le corps dans la station assise. Les Singes sont essentiellement frugivores; néanmoins leur système dentaire se rapproche beaucoup du nôtre. Ils ont à chaque mâchoire 4 incisives droites ; leurs molaires n'ont comme les nôtres que des tubercules mousses, et varient en nombre pour les Singes de l'ancien monde et ceux du nouveau. Quant à leurs canines, elles dépassent les autres dents, et prennent un tel développement, qu'elles exigent un vide dans la mâchoire opposée pour s'y loger, quand la bouche se ferme. — Les Singes habitent les forêts, où ils vivent ordinairement en troupes, et se tiennent presque toujours sur les arbres. Les femelles donnent par portée un ou deux petits qu'elles élèvent avec une grande tendresse. L'intelligence de ces animaux est généralement fort remarquable, mais elle varie beaucoup d'un genre à un autre dans la même tribu, d'une espèce à une autre dans un même genre, ainsi que d'un âge à l'autre dans la même espèce et le même individu. Dans le jeune âge, la plupart sont doux, intelligents, et faciles à apprivoiser. En vieillissant, ils perdent toutes leurs bonnes qualités et toute leur docilité. Ce changement est surtout manifeste chez les plus intelligents, tels que les Orangs, les Chimpanzés et les Magots. Ils deviennent aussi turbulents, aussi dangereux qu'ils étaient d'abord soumis et obéissants. Les Singes sont ordinairement remarquables par la variété, la mobilité, la finesse de leurs instincts, par les ruses qu'ils déploient pour s'emparer de ce qui leur plaît, par leur curiosité et par leur penchant à l'imitation qui les porte à reproduire nos gestes et nos actions. Leur caractère est mobile, capricieux, irritable, jaloux. Leurs sens les dominent au suprême degré, et chacun d'eux semble commander tour à tour.

Les Singes sont répandus dans les pays chauds et surtout dans les régions intertropicales des deux hémisphères. Mais les espèces qui habitent l'ancien continent diffèrent de celles qui habitent le nouveau monde par des caractères très-tranchés. En conséquence, on divise ces animaux en 2 grandes sections : les *Singes de l'ancien continent* et les *Singes du nouveau continent*. Les premiers ont été appelés par Ét. Geoffroy Saint-Hilaire, *Catarrhiniens* (du gr. χατὰ, dessous ; ῥὶν, ῥινὸς, nez), parce qu'ils ont les narines ouvertes au-dessous du nez, et rapprochées l'une de l'autre par le peu d'épaisseur de la cloison qui les sépare. En outre, leur système dentaire est composé, comme chez l'Homme, de 32 dents, savoir : $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{2}{2}$ canines et $\frac{10}{10}$ molaires. Ils ont aussi presque toujours des callosités ischiatiques et jamais de queue prenante. Enfin, ils ont souvent des *abajoues* ou poches creusées dans les joues et communiquant avec la bouche. Les seconds, au contraire, ont reçu de notre illustre zoologiste le nom de *Platyrrhiniens* (du gr. πλατὺς, large ; ῥὶν, nez), parce qu'ils ont le nez aplati, avec les narines séparées par une large cloison. Leur système dentaire se compose de 32 ou 36 dents, mais avec une formule différente de celle de l'Homme, même lorsque le nombre est identique. Les dents molaires sont au nombre de 12 à chaque mâchoire. Enfin, ils n'ont jamais de callosités ni d'abajoues, tandis qu'en général ils ont la queue prenante. — Les Singes de l'ancien continent forment 5 groupes ou familles, savoir : les ORANGS, appelés aussi *Primates*, *Pithéciens* et *Singes anthropomorphes*, les SEMNOPITHÈQUES, les CERCOPITHÈQUES, les MACAQUES et les CYNOCÉPHALES. Ceux du nouveau continent se composent seulement de trois groupes : les HÉLOPITHÈQUES, les GÉOPITHÈQUES et les HAPALIENS. Voy. ces mots.

SINGER. v. a. Imiter, contrefaire. *S. les manières d'un autre. S. le grand seigneur. S. le philosophe. Il singeait le style de Pascal.* Fam. ‖ SINGÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. MANGER. = SINGERIE. s. f. Grimaces, gestes, tours de malice. *Il a fait mille singeries. Je ne prends nul plaisir à ses singeries.* ‖ Imitation gauche ou ridicule. *Toute cette gravité apparente n'est qu'une singerie.*

* **SINGLER.** v. a. T. Archit. Mesurer au cordeau les parties courbes d'une construction, comme le cintre d'une voûte, les moulures, etc., qu'on ne peut mesurer avec la règle.

* **SINGLETON.** s. m. Mot angl. qui signifie *couleur unique*, et qui se dit, à certains jeux de cartes, Du coup dans lequel le joueur joue la seule carte qu'il ait dans une couleur.

SINGULARISER. v. a. Rendre singulier, extraordinaire. *Ayez une conduite qui vous distingue, et non qui vous singularise. Je ne veux rien dans mon habillement qui me singularise.* = SE SINGULARISER. v. pr. Se faire remarquer par quelque singularité, par des opinions, des manières singulières; se dit ordinair. en mauvaise part. *Il faut éviter de se s.* ‖ SINGULARISÉ, ÉE. part. = SINGULARITÉ. s. f. Ce qui rend une chose singulière. *La s. de cet événement. Ce monument frappe par sa s. J'ai examiné toutes les singularités de cette province. Cet animal présente une s. fort curieuse.* ‖ Manière extraordinaire d'agir, de penser, de parler, etc., différente de celle de tous les autres. *La s. est une marque de bizarrerie ou d'orgueil. La s. de ses sentiments, de ses vêtements. La s. de cette opinion révolta beaucoup de monde. Ses singularités le rendent ridicule.*

SINGULIER, IÈRE. adj. (lat. *singularis*). Particulier, qui ne ressemble point aux autres. *Cas, exemple s. Propriété, méthode singulière.* ‖ Extraordinaire, étonnant. *Voilà un fait bien s., une aventure fort singulière. Voilà un s. propos. Je vous trouve s. de me parler de la sorte. Il est bien s. qu'on n'ait pas songé à cela plus tôt. Ce qu'il y a de s., c'est que...* — Subst., *Il ne recherche pas le beau, mais le s.* ‖ Signif. quelquef. Rare, excellent. *Vertu, piété singulière. Une beauté singulière.* ‖ En mauvaise part, Bizarre, capricieux, qui affecte de se distinguer. *Il est s. dans ses opinions, dans ses expressions, dans sa manière de penser, d'agir, de s'habiller. Cet homme est d'une humeur singulière.* ‖ *Combat s.*, Combat d'homme à homme. ‖ T. Gram. *Le nombre s.*, ou subst., *Le singulier*, V. NOMBRE. ‖ Syn. V. EXTRAORDINAIRE. = SINGULIÈREMENT. adv. Particulièrement, spécialement, principalement. *Il nous a recommandé ses enfants, et s. l'aîné. Il est s. attaché aux devoirs de son état. Il a été s. affecté de cette nouvelle.* ‖ En mauvaise part, D'une manière affectée ou bizarre. *Il parle, il agit, il s'habille s. — Il s'est conduit s. dans cette affaire*, D'une manière extraordinaire, difficile à expliquer.

* **SINGULTUEUSE.** adj. f. (lat. *singultus*, sanglot). *Respiration singultueuse*, Celle qui est gênée, entrecoupée de sanglots.

SINISTRE. adj. 2 g. (lat. *sinister*, placé à gauche). Malheureux, funeste. *Événement s. Aventure s. Raconter une histoire s. Cela présage quelque chose de s.* ‖ Qui annonce ou qui fait craindre quelque malheur. *Un augure, un présage s.* — T. Astrol. *L'aspect s. des astres*, La position des astres quand elle annonce des événements funestes. Figur., *Vous considérez cela sous un aspect trop s.*, c.-à-d. Trop fâcheux, trop effrayant. ‖ Signif. quelquef. Méchant, pernicieux. *Cet homme a des projets sinistres. — Avoir la physionomie s., avoir quelque chose de s. dans la physionomie*, Avoir dans la physionomie quelque chose de sombre et de méchant. On dit aussi, *Avoir le regard s.* = SINISTRE. s. m. Se dit, en T. d'Assurances, Des pertes et des dommages qui arrivent aux objets assurés. *On doit évaluer le s. Payer le s. Il y a eu cette année beaucoup de sinistres.* = SINISTREMENT. adv. D'une manière sinistre. *C'est un homme qui pense s. de tout. Vous jugez toujours s. de l'état de vos affaires.* Peu usité.

* **SINODENDRE.** s. m. (grec. σίνειν, dévaster ; δένδρον, arbre). T. Entom. Voy. LUCANIDES.

* **SINOLOGUE.** s. m. (latin. *Sina*, Chine ; gr. λόγος, discours). Celui qui sait la langue chinoise et qui en connaît la littérature.

SINON. conj. (R. *si*, *non*). Autrement, sans quoi. *Faites ce qu'il souhaite, s. n'en attendez aucune grâce. Cessez ce discours, s. je me retire. Si vous êtes sage, je vous récompenserai ; s. non.* ‖ Si ce n'est. *Il ne lui répondit rien, s. que... Il ne se mêle de rien, s. de manger et de boire. Que lui dites-vous, s. une injure? Tous ces peuples le regardaient, s. comme leur maître, au moins comme leur chef.*

SINOPLE. s. m. * T. Minér. Variété de quartz ferrugineux d'un rouge vif, qu'on tirait autrefois du territoire de *Sinope*, dans le Pont. ‖ T. Blas. Voy. ÉMAIL.

* **SINTO.** s. m. * **SINTOÏSME.** s. m. T. Relat.

Enc. — Le *Sintoïsme* est l'une des trois principales religions du Japon. Les deux autres sont le bouddhisme, et la religion de *szouto*, qui n'est autre chose que la doctrine de Confucius avec quelques légères modifications. Le sintoïsme, qui paraît être le culte le plus ancien du pays et le seul indigène, a pour base l'adoration des esprits célestes : c'est de là que lui vient son nom, *sin* signifiant en chinois *esprit*. La plus grande des divinités honorées par les *Sintos*, est la déesse *Ten-sio-taï-sin*, c.-à-d. le grand esprit de la lumière céleste. Après elle, vient le dieu *Tajo-keo-taï-sin*, le grand esprit créateur du ciel et de la terre. Au troisième rang, on trouve *Fatsman-no-taï-sin*, le dieu de la guerre et du destin. Au-dessous de ces trois grandes divinités se placent les *Siou-go-sin*, ou divinités tutélaires, parmi lesquelles on place les *Kami*, ou les âmes des hommes vertueux. Les Sintos croient à l'immortalité de l'âme et à une rémunération future. Toutes les âmes sont jugées par des juges célestes : celles des hommes vertueux entrent dans le *taka-ama-kawara*, ou le plateau élevé du ciel, et deviennent *kamis ;* les méchants, au contraire, sont relégués dans le *ne-no-kouni*, ou royaume des racines. On honore les kamis dans des temples appelés *miya*, au milieu desquels on place le symbole de la divinité consistant en bandes de papier attachées à des bâtons de l'arbre *finohi* (thuïa du Japon) : c'est là que les Sintos présentent matin et soir leurs prières aux kamis, car c'est par leur intermédiaire qu'ils s'adressent à la déesse Ten-sio-taï-sin, nul ne pouvant la prier directement. En outre, on les honore par des fêtes, appelées *matsouri*, qui ont surtout lieu au commencement et à la fin de chaque mois, et où on leur offre des sacrifices consistant en riz, gâteaux, poissons, etc. Le chef de la religion des Sintos est le *Daïri* (v. ce mot). Les prêtres peuvent se marier ; mais il y a en outre des moines et des religieuses qui sont censés garder le célibat. On enterre les morts dans une bière, et autrefois, au décès des grands, on enterrait avec eux quelques-uns de leurs serviteurs. Les Sintos s'abstiennent de viande ; toutefois il ne leur est pas défendu de tuer des êtres vivants. Le nombre des sectateurs du sintoïsme diminue tous les jours au Japon ; le bouddhisme, qui est la religion des classes inférieures, finira par l'absorber entièrement.

SINUÉ, ÉE. adj. (lat. *sinus*, pli). T. Bot. V. FEUILLE. = SINUEUX, EUSE. adj. Tortueux, qui fait plusieurs tours et détours; se dit surtout en poésie. *Les replis s. d'un serpent. Un sentier s. Le cours s. d'un ruisseau.* ‖ * T. Bot. *Feuille sinueuse*, V. FEUILLE. ‖ T. Chir. *Ulcère s.*, Ulcère étroit, profond et tortueux. ‖ Syn. V. TORTUEUX. = SINUOSITÉ. s. f. Tours et détours que fait une chose sinueuse ; État de ce qui est sinueux. *Cette rivière décrit des sinuosités, fait beaucoup de sinuosités. La s. des côtes de la mer. La s. des intestins. La s. d'une plaie, d'une blessure.*

SINUS. s. m. [On prononce l'S finale.] Mot latin qui signifie Toute concavité dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée.

Enc. — En Anatomie, on appelle *Sinus* les cavités qui sont creusées dans l'épaisseur de certains os du crâne et de la face, et, par extension, certains canaux veineux dans lesquels aboutissent un grand nombre de vaisseaux. Les s. de la première espèce sont les *S. frontaux*, *sphénoïdaux* et *maxillaires*. Les *S. frontaux* sont creusés dans l'épaisseur de l'os frontal et s'étendent obliquement le long de la voûte orbitaire et de la bosse nasale jusqu'à l'apophyse orbitaire externe : ils ont pour usage d'augmenter la capacité des fosses nasales et d'agrandir le siége de l'odorat ; aussi sont-ils très-développés chez les animaux qui ont l'odorat fin. Les *S. sphénoïdaux* sont creusés dans le corps de l'os sphénoïde et sont séparés par une cloison répondant à la ligne médiane. Le *S. maxillaire*, appelé aussi *Antre d'Highmore*, est creusé dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur. Il est tapissé par un prolongement de la membrane pituitaire et communique avec le méat moyen des fosses nasales : il paraît servir aux mêmes usages que les s. frontaux. Les s. de la seconde espèce sont les *S. de la dure-mère crânienne* (v. ENCÉPHALE); les *S. vertébraux*, grands vaisseaux veineux qui règnent de chaque côté dans toute la longueur du canal vertébral ; le *S. de la veine porte*, canal veineux situé horizontalement dans le sillon transversal du foie ; et les *S. utérins*, vaisseaux veineux très-développés qui parcourent la matrice durant l'état de grossesse. — Le mot *Sinus* s'emploie aussi en termes de Chirurgie, pour désigner toute cavité qui se forme au fond d'une plaie, et où le pus s'accumule. — Enfin, en Botanique, on appelle encore *Sinus*, les angles rentrants et arrondis que présente le bord d'une feuille ou de quelque autre partie.

SINUS. s. m. T. Mathém. V. TRIGONOMÉTRIE.

SIPHILIS, SIPHILITIQUE, V. SYPHILIS, etc.

***SIPHOCAMPYLUS.** s. m. (gr. σίφων, tube; καμπύλος, courbé). T. Bot. V. LOBÉLIACÉES.

SIPHOÏDE. adj. 2 g. (grec. σίφων; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un siphon. *Encrier s.*, V. ENCRIER.

SIPHON. s. m. (gr. σίφων, tube). T. Phys. Tube recourbé sur lui-même, de manière à présenter deux branches de longueur inégale. *Un s. pour transvaser les liquides. Baromètre à s.* — * Par ext., Bouteille d'eau gazeuse qui est munie d'une sorte de siphon par où s'échappe le liquide. *Un s. d'eau de Seltz.* ‖ T. Météor. ‖ * T. Zool. Voy. CONCHYLIOLOGIE.

Enc. — Le *Siphon* est un tube recourbé qui a une grande et une petite branche, et qui sert à faire passer un liquide d'un vase dans un autre. Pour se servir du s., on plonge la branche la plus courte dans le vase plein de liquide qu'il s'agit de vider (Fig. 1); puis on aspire avec la bouche par l'orifice *b* de la longue branche, l'air que contient le tube : c'est ce qu'on appelle *amorcer* le s. Aussitôt le liquide monte par la courte branche, descend par la grande, et s'écoule sans interruption aussi longtemps que la branche la plus courte plonge dans le fluide. Lorsque ce dernier est de ceux qu'on ne peut *aspirer avec la bouche, on se sert (Fig. 2)* d'un s. auquel est soudé un second tube *a*. On aspire l'air par l'orifice *t* du tube additionnel, en même temps qu'on ferme avec le doigt ou autrement l'ouverture *b* de la longue branche. On doit prendre garde de ne pas laisser le liquide s'élever jusqu'à la bouche. Une fois que la grande branche se trouve remplie de liquide, l'écoulement s'opère comme dans le cas précédent. — La *théorie du s. est la chose du monde* la plus simple. En effet, quand on a fait le vide dans le tube en aspirant l'air qu'il contenait (Fig. 1), la force qui oblige le liquide à monter n'est autre chose que la pression de l'air atmosphérique qui s'exerce à la surface L de ce dernier. La force de cette pression est égale à la pesanteur de l'atmosphère, moins le poids d'une colonne de liquide dont la hauteur est LH. Le liquide qui s'écoule par l'orifice *b* de la longue branche est aussi, il est vrai, soumis à une pression atmosphérique exactement égale, moins le poids de la colonne liquide H*b*. Mais, comme la hauteur verticale de cette dernière est plus grande que la hauteur verticale de la colonne LH, il s'ensuit *que la force effective qui agit en b est plus petite que celle qui agit* en L : l'écoulement a donc lieu en vertu de la différence de ces deux forces. Il résulte de là que si les deux colonnes deviennent égales, l'équilibre de pression s'établit aux deux ouvertures du s.; dès lors l'eau ne monte plus et l'écoulement cesse : c'est pourquoi la branche extérieure du s. doit être plus longue que celle qui plonge dans le vase à vider. — D'après ce qui précède, on voit encore : 1° que la vitesse de l'écoulement, conformément au théorème de Torricelli, sera d'autant plus grande que la différence de niveau entre l'orifice *b* et la surface L du liquide dans le vase sera plus grande; 2° que le s. ne fonctionnerait pas dans le vide; 3° qu'il est indispensable, pour que le liquide puisse *s'élever jusqu'au* sommet H de la courbe que forment les deux branches du s., que sa hauteur verticale au-dessus du niveau libre correspondant à la petite branche soit moindre que la longueur de la colonne qui fait équilibre à une pression atmosphérique. Le s. est d'un usage journalier dans les arts. Des peintures égyptiennes nous montrent que, dès la plus haute antiquité, on se servait du s. pour *transvaser les liquides. Il a été également employé* avec avantage dans de grands travaux hydrauliques, comme pour détourner le cours des rivières, ou pour vider des étangs et des bassins sans endommager les digues. — La Fig. 3 représente un verre muni d'un s. disposé de manière que la courte branche s'ouvre près du fond, tandis que la plus longue traverse le pied du verre et s'ouvre au dehors. Lorsqu'on verse de l'eau dans un vase de ce genre, elle y reste comme dans un verre ordinaire, tant qu'elle n'arrive pas au sommet du siphon; mais à peine l'a-t-elle dépassé, que le s. s'amorce par *l'effet de la pression du liquide, et que le vase* se vide complétement par l'orifice inférieur : ce petit appareil a reçu le nom de *vase de Tantale*. A l'aide de ce vase, il est encore facile d'obtenir un écoulement *intermittent*. Supposons que le vase soit constamment alimenté d'eau par un petit tube dont la dépense soit un peu moindre que celle du s., celui-ci n'entrera en action que lorsque le niveau de l'eau atteindra le sommet du s.; alors le vase se videra, et aussitôt l'écoulement cessera, pour recommencer dès que le liquide aura de nouveau atteint le niveau voulu. Ce vase représente donc en petit les phénomènes que nous offrent les fontaines intermittentes naturelles.

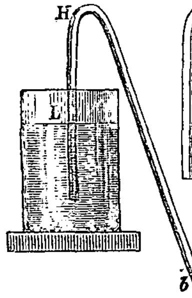

Fig. 1.

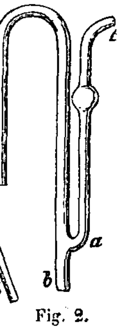

Fig. 2.

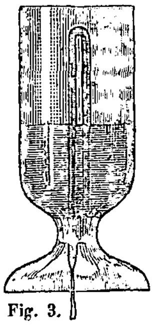

Fig. 3.

***SIPHONAIRE.** s. f. T. Zool. Voy. CAPULOÏDES.

***SIPHONIA.** s. m. T. Bot. Voy. EUPHORBIACÉES.

***SIPHONOSTOMES.** s. m. pl. (gr. σίφων; στόμα, bouche). T. Zool. V. ENTOMOSTRACÉS et BUCCINOÏDES.

***SIPONCLE.** s. m. (gr. σίφων, tube). T. Zool.

Enc. — On désigne sous le nom de *Siponcle* (*Sipunculus*) un genre d'animaux dont la place dans la série zoologique est encore controversée. Cuvier et plusieurs auteurs les classent parmi les Echinodermes sans pieds, tandis que d'autres les rangent parmi les Annélides. — Quoi qu'il en soit, les *Siponcles* sont des animaux dont le corps *offre une forme cylindracée et présente un* tégument coriace. Le col, ou la partie antérieure du corps, qui est plus mince, peut s'allonger ou se rétracter au gré de l'animal. Il est en outre terminé par une bouche orbiculaire qui laisse sortir une sorte de trompe entourée de papilles. L'anus est situé latéralement vers l'extrémité antérieure de la portion la plus renflée du corps. L'intestin va depuis la bouche, presque en droite ligne, *jusqu'à l'extrémité opposée du corps*, puis il revient, en décrivant des circonvolutions, se terminer à l'anus. Ces animaux vivent sur les côtes, dans le sable vaseux de la mer, et paraissent ne se nourrir que de vase mêlée de détritus organiques. Nous citerons, comme ex., le *Sip. nu* (Fig. ci-jointe), qu'on trouve sur nos côtes, et le *Sip. comestible*, qui est très-commun sur les côtes de la mer des Indes, et qui sert d'aliment aux habitants du pays.

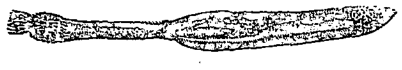

SIRE. s. m. (lat. *senior*, d'où *seigneur*, *sieur*).

Enc. — Au moyen âge, *Sire* était synonyme de *Seigneur* et de *Sieur*, dont il n'est d'ailleurs qu'un dérivé. En conséquence, on donnait indistinctement ce titre à tous les seigneurs, ainsi qu'au roi et à Dieu même. Toutefois *sire* était plus particulièrement le *titre de certains seigneurs*, dont les terres étaient qualifiées de *Sireries* : tels étaient les *sires* de Beaujeu, de Créqui, de Pons, de Coucy. On connaît la devise d'Enguerrand III de Coucy :

Je ne suis Roi ne Duc, Prince ne Comte aussi;
Je suis le Sire de Coucy.

La qualification de *sire* se donnait encore à certains officiers, comme les juges et consuls des marchands, en la faisant suivre du *nom de la personne. Enfin, on l'appliquait quelquefois*, avec la simple signification de *sieur*, à de simples roturiers, *S. Leblanc*, *S. Pierre;* mais alors on disait plus souvent *Messire*, en y joignant le pronom possessif *mes* pour *mon*. Depuis le XVI° siècle, le titre de *Sire*, comme qualification honorifique, fut réservé en France aux rois seuls, et alors on s'en servit d'une manière absolue, c.-à-d. sans autre dénomination, en parlant au roi ou en lui écrivant : «*Sire*, Votre Majesté est très-humblement suppliée, etc.» Il s'emploie de même en parlant à un empereur. En Angleterre, le mot *Sir*, équivalent de *sire*, est usité comme chez nous la qualification de *Monsieur*. Toutefois, placé devant le nom de la personne, il devient *un titre honorifique, et désigne un baronnet ou* un chevalier, comme : *Sir* Walter Scott, *Sir* John Herschel. — Enfin, en français, on dit encore dans le discours familier et par plaisanterie : *Oui, sire. Oui, beau sire.* On dit encore d'un homme sans considération, sans capacité : *C'est un pauvre sire, un triste sire.*

SIRÈNE. s. f. (gr. σειρὴν; lat. *siren*). T. Mythol. Voy. ci-après. ‖ * T. Erpét. V. AMPHIBIE. ‖ * T. Physiq. Voy. SON.

Enc. — Dans la Mythologie grecque, les *Sirènes* étaient des nymphes, filles du fleuve Achéloüs et de la muse Calliope. On en reconnaissait généralement trois : *Leucosie*, *Ligée* et *Parthénope*, c'est-à-d., Blanche, Harmonieuse et Œil-de-vierge. Cérès, irritée *contre ces nymphes* de ce qu'elles avaient assisté indifférentes à l'enlèvement de Proserpine par Pluton, les métamorphosa en monstres, moitié femme et moitié oiseau, suivant certains auteurs, moitié femme et moitié poisson, suivant les autres : *Desinit in piscem mulier formosa superne.* Retirées dans les îlots situés entre la côte de Sicile et celle de l'Italie, les Sirènes attiraient les navigateurs par la douceur de leurs chants et les faisaient périr. Ulysse échappa à leurs séductions en bouchant avec de la cire les oreilles de ses compagnons et en se faisant attacher au mât de son vaisseau. L'oracle avait prédit aux Sirènes qu'elles périraient lorsqu'un seul homme passerait devant elles sans être *attiré par le charme de leur voix*. En effet quand elles se virent vaincues, elles se précipitèrent dans les flots pour ne plus reparaître. L'une d'elles, Parthénope, fut jetée sur la côte de la Campanie, où on lui érigea un tombeau, près duquel s'éleva plus tard la ville de Naples, l'ancienne Parthénope. — Par allusion à la voix mélodieuse de ces nymphes, on dit figurément d'une femme qui chante très-bien, *Elle chante comme une s., elle a une voix de s.;* mais plus souvent, par allusion à la séduction irrésistible que ces nymphes exerçaient sur ceux qui les entendaient, on dit : *C'est une s.*, en parlant d'une femme qui séduit par ses attraits, par ses manières insinuantes.

***SIREX.** s. m. T. Entom. Voy. PORTE-SCIE.

SIRIUS. s. m. T. Astr. V. CONSTELLATION et ÉTOILE.

SIROCO. s. m. (gr. σειρόω, dessécher). Voy. VENT.

SIROP. s. m. [On pron. *Siro.*] (ar. *sirab*, potion).

Enc. — On appelle *Sirop*, toute liqueur qui a pour base une dissolution de sucre, à laquelle on ajoute, soit le suc de certains fruits, de certaines fleurs ou de certaines herbes, soit diverses autres substances, et qu'on fait cuire jusqu'à certaine consistance. La densité ordinaire des sirops est de 1,321; l'aréomètre y marque 35° centésim., quand ils sont froids. Cependant ils n'ont pas tous la même concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables; *on l'augmente, au contraire, pour les sirops* chargés de parties extractives ou mucilagineuses. On appelle *sirops simples* ceux qui ne contiennent qu'une seule substance unie au sucre, et *sirops composés* ceux qui en contiennent plusieurs. — Le s. simple par excellence est le *S. de sucre*, qui est l'excipient commun de tous les sirops et qui se prépare de la manière suivante. On bat 2 blancs d'œufs avec 1 kil. d'eau; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 6 kil. de sucre; on y ajoute 1 litre d'eau et l'on chauffe peu à peu en remuant de temps en temps. Quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on diminue le feu, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse; on écume, et quand le s. est *clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° cent.* bouillant; enfin, on passe au blanchet. Les autres sirops simples tirent leur nom de la substance qu'on ajoute au sucre. Beaucoup d'entre eux sont encore plus employés comme boissons d'agrément que comme médicaments : tels sont les sirops de *groseilles*, de *framboises*, de *cerises*, de *coings*, de *pommes*, de *limons*, d'*oranges*, de *vinaigre*, de *vinaigre framboisé*, etc. Le *S. d'amandes*, communément appelé *S. d'orgeat*, est également fort usité comme boisson rafraîchissante (v. ORGEAT). Parmi les sirops simples médicamenteux, nous citerons les sirops de *guimauve*, de *digitale*, de *gentiane*, de *nerprum;* le *S. de baume de Tolu*, le *S. diacode* (v. OPIUM), le *S. d'éther*, etc. — *Les sirops composés* sont en très-grand nombre et ils rentrent dans la catégorie des substances médicamenteuses. Nous mentionnerons comme exemples le *S. antiscorbutique*, dans la composition duquel il entre des feuilles de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson, de la racine de raifort, des oranges amères et de la cannelle; le *S. de mou de veau*, qui est fort usité dans les affections catarrhales, *et qui se prépare (sans mou de veau)*, avec des jujubes, des raisins secs, des feuilles de pulmonaire, des racines de réglisse et de consoude; et le *S. de salsepareille composé*, autrement appelé *S. de Cuisinier*, dans la préparation duquel il entre de la racine de salsepareille, des fleurs sèches de bourrache, des roses pâles, des feuilles de séné, des anis et du miel blanc. Ce s. est très-employé comme sudorifique. Quand on l'emploie comme antisyphilitique, on y ajoute quelques centigrammes de sublimé.

SIROTER. v. n. Boire avec plaisir, à petits coups et longtemps. *Il se plaît à s.* ‖ Activem., *Il sirote son vin.* Fam. = SIROTÉ, ÉE. part.

SIRSACAS. s. m. Sorte d'étoffe de coton qui se fabrique aux Indes. *Une robe de sirsacas.*

SIRTES. s. f. pl. Voy. SYRTES.

SIRUPEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature ou de la consistance du sirop.

SIRVENTE. s. m. (ar. *shir*, chant?). T. Hist. litt. Voy. TROUBADOUR.

SIS, ISE. part. du v. *Seoir.* N'est usité qu'en style de Pratique, et sign. Situé, ée. *Un domaine sis à Gagny. Une maison sise rue Saint-Antoine.*

***SISMOMÈTRE.** s. m. (gr. σεισμὸς, tremblement; μέτρον, mesure). T. Phys. Instrument propre à mesurer la direction et l'intensité des oscillations du sol dans les tremblements de terre.

SISON. s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

SISTRE. s. m. (lat. *sistrum*). T. Antiq.

Enc. — Le *Sistre* est un instrument de musique dont les anciens Égyptiens se servaient dans leurs cérémonies, et notamment dans le culte d'Isis. Il consistait en une sorte de cerceau métallique traversé de plusieurs baguettes mobiles également de métal, qui rendaient, lorsqu'on agitait l'instrument au moyen du manche dont il était muni, des sons aigus et retentissants (Fig. ci-jointe). Apulée l'appelle *æreum crepitaculum*, et semble dire qu'on en jouait en donnant trois secousses successives (*tergeminos ictus*). Selon Plutarque, le mouvement des quatre tiges dans le cerceau qui formait le corps du s., représentait l'agitation, dans la sphère du monde, des quatre éléments par lesquels tout est continuellement détruit et reproduit. Quant au chat sculpté sur le sommet, il était le symbole de la lune. Cet instrument s'introduisit en Italie avec le culte d'Isis.

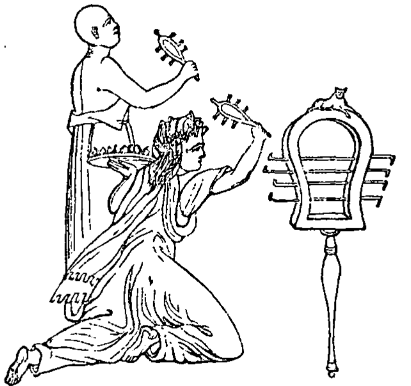

SISYMBRE. s. m. T. Bot. Voy. CRUCIFÈRES.

***SISYRINQUE.** s. m. T. Bot. Voy. IRIDACÉES.

***SITARIS.** s. f. T. Entom. Voy. CANTHARIDES.

SITE. s. m. (lat. *situs*). Partie de paysage considérée relativement à la vue qu'elle présente. *Un s. agréable, riant, sauvage, pittoresque. Les sites des tableaux du Poussin. Ce peintre choisit bien ses sites.*

*** SITONE.** s. f. (gr. σῖτος, froment). T. Entom. Voy. Curculionites.

SITÔT. adv. Voy. Tôt.

*** SITTELLE.** s. f. T. Ornith.

Enc.—Les *Sittelles* sont de petits Passereaux qui appartiennent à la famille des *Ténuirostres*, dont ils constituent la première tribu. Ces oiseaux ont le bec droit, pointu, cunéiforme, comprimé vers le bout ; des ongles forts, surtout celui du pouce qui est très-crochu; des ailes moyennes et une queue médiocre qui, en général, ne leur sert pas à se soutenir comme celle des Grimpereaux et des Pics, et dont les plumes, par conséquent, ne sont point usées au bout. Ils diffèrent encore de ces dernières espèces, dont ils ont d'ailleurs les habitudes, en ce que leur langue ne s'allonge point. La plupart d'entre eux se tiennent sur les arbres qu'ils parcourent en tous sens, en frappant l'écorce de leur bec pour y découvrir des larves et des insectes. Leur caractère est doux et taciturne, et ils vivent ordinairement solitaires. — La *Sittelle d'Europe* (*Sitta europæa*) [Fig. ci-jointe], est de la taille du Rouge-gorge. Son plumage est d'un cendré bleuâtre en dessus, jaunâtre en dessous, avec une bande noirâtre qui descend derrière l'œil. Chez nous, on donne vulgairement à cet oiseau les noms de *Torchepot* et de *Pic-maçon*, à cause de l'habitude qu'il a de rétrécir, soit avec de la boue, soit avec des excréments d'animaux, l'ouverture des excavations des arbres où il fait son nid. — Les *Sittines* (*Xenops*) ne diffèrent des Sittelles que par un bec plus comprimé, et dont l'arête inférieure est plus convexe. Dans les *Anabates*, au contraire, c'est l'arête supérieure qui est un peu convexe. Plusieurs ont la queue longue, cunéiforme et un peu usée, ce qui prouve qu'elle les soutient en grimpant. Enfin, les *Synallaxes* (*Synallaxis*) ont le bec droit, peu allongé, très-comprimé, grêle et pointu, avec la queue généralement longue et en pointe. Ces trois genres appartiennent au nouveau continent.

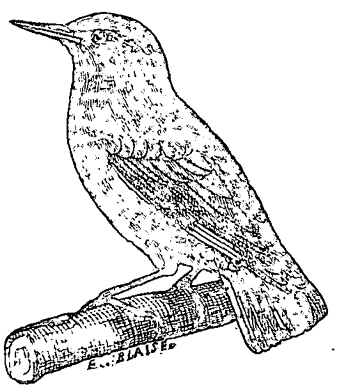

SITUATION. s. f. (lat. *situs*). Assiette, position d'une ville, d'une maison, d'un jardin, d'un terrain, etc. *Belle s. S. avantageuse, commode, agréable. Ce château est dans une vilaine s. Ce port est dans une s. favorable au commerce.* ‖ En parlant Des hommes et des animaux, sign. La position, la posture où ils sont. *Ce malade est dans un s. fort incommode. Il faut changer de s.* ‖ Par anal., L'état, la disposition des affaires. *Ses affaires sont dans une bonne, dans une mauvaise s. Il est dans une s. fort gênée. Il est inquiet sur sa s. Sa s. a bien changé, est bien changée. Sa s. est délicate, critique, désespérée. Tel est le malheur de ma s. J'avoue qu'il y a des situations intolérables.* — En T. Fin. et Admin., se dit aussi de L'état où se trouve une caisse, un approvisionnement, etc. *On a vérifié la s. de la caisse, des magasins : tout était en règle. Dresser un état de s., un tableau de s.* ‖ Fig., L'état, la disposition de l'âme. *J'ai laissé son esprit dans une s. fort tranquille, Il était fort aigri, mais le voilà dans une s. plus favorable pour vous. Il y a des situations d'esprit fort pénibles.* ‖ T. Littér. En parlant D'une œuvre dramatique, d'un roman, etc., *Situation* se dit D'un moment de l'action qui excite vivement l'intérêt. *S. tragique, comique. S. neuve. S. commune. Dans cette tragédie, il y a des situations intéressantes.* — *Ce personnage est en s.*, Il est placé en scène de manière à exciter une vive attention, à produire de l'effet sur les spectateurs. — *Vers de s., mot de s.*, Vers ou mot qui tire de la situation sa force et son mérite. On dit de même, *Beauté de situation.*

Syn. — *État.* — *Situation* exprime quelque chose d'accidentel et de passager ; *état* exprime quelque chose de constant et de durable. Sans argent, on peut être dans la *situation* d'un pauvre ; mais on n'est pas dans l'*état* de pauvreté, si l'on ne manque de rien, si l'on a des ressources. Il arrive à chacun de nous de passer par une suite de *situations* pendant la vie ; on n'a d'ordinaire qu'un *état*. La *situation* d'un homme, c'est sa manière d'être, déterminée par les circonstances, les événements, ce qui vient du dehors. L'*état* d'un homme c'est ce qui tient immédiatement à sa personne sous le rapport du corps et de l'âme. On dit également *situation* et *état* des affaires ; mais la *situation* des affaires est le point où elles en sont, et où elles ne doivent naturellement pas rester ; l'*état* des affaires est la disposition générale ou l'arrangement dans lequel elles restent ou peuvent rester. — V. Assiette.

SITUER. v. a. (latin. *situs*, site). Placer, poser en certain endroit, soit par rapport aux environs, soit par rapport aux différentes expositions. *Vous avez dessein de bâtir une maison, où voulez-vous la s.? Ce château est situé à mi-coteau. Le jardin est situé au midi.* = Situé, ée. part. *Cette maison est bien située, mal située. Cette ville est avantageusement située pour le commerce.* ‖ T. Prat. *Une maison, une pièce de terre sise et située...*

*** SIUM.** s. m. T. Bot. Voy. Ombellifères.

SIX. adj. numéral 2 g. (lat. *sex*). Nombre composé de deux fois trois. *Six hommes. Six écus. Six chevaux. Les six premiers jours du mois. Elle a trente-six ans.* ‖ Se dit aussi pour Sixième. *Tome six. Page six. Charles six. Urbain six.* On écrit ordinairem., *Charles VI, Urbain VI.* = Six. s. m. Le nombre six. *Trois et trois font six. Le produit de six multiplié par deux.* = *Le six du mois, le six de sa maladie*, Le sixième jour du mois, etc. Famil., *Cette femme est dans son six*, Dans le sixième mois de sa grossesse. ‖ Le chiffre qui sert à représenter le nombre six. *Le chiffre six* (6). *Soixante-six s'écrit par deux six* (66). On dit de même, *Numéro six* (N° 6). ‖ T. Jeu. Une carte, un côté du dé marqué de six points. *Un six de cœur, de carreau, etc. On appelle sonnez le coup de dés qui amène deux six.* — Au Jeu de dominos, *Double-six*, Le domino qui porte deux fois le point six. ‖ T. Musiq. *Mesure à six-quatre, à six-huit, etc.*, V. Notation.

Obs. gram. — On ne prononce pas l'X dans *six* quand ce mot est suivi immédiatement d'un substantif qui commence par une consonne ou une H aspirée : *Six bataillons ; Six héros.* Ce cas excepté, on le fait sentir en le prononçant comme une S : *Six amis, Six hommes.* Cet X se prononce également comme une S dans tous les mots dérivés de *six*, où il est suivi d'une voyelle, *Sixain, Sixième*, etc. Mais dans *Sixte*, il conserve le son qui lui est propre.

SIXAIN. s. m. Petite pièce de poésie composée de six vers. — * Se dit aussi De chaque stance dans un poëme plus étendu, quand elle se compose de six vers. ‖ Paquet de six jeux de cartes. *J'ai acheté deux sixains de cartes entières.*

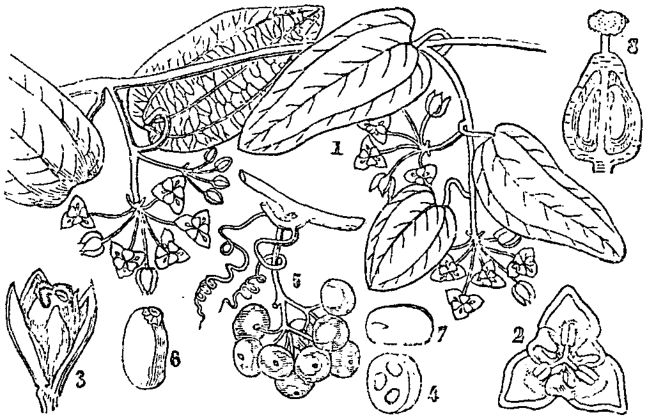

SIXIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de six. *Le s. rang. La s. année. Le s. jour.* ‖ *La s. partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en six parties. = Sixième. s. m. Le sixième jour d'une période. *Le s. de janvier. Le s. de la lune.* On dit plus ordin., *Le six de janvier* ou *Le six janvier.* ‖ La sixième partie d'un tout. *Il est héritier pour un s. Il a un s. dans cette affaire.* = Sixième. s. f. T. Jeu de cartes. Une suite de six cartes de même couleur. *Une s. de roi. Une s. majeure.* On dit plus ordin., *Une seizième.* ‖ Dans les Colléges, on appelle *Sixième*, L'une des classes inférieures, et par ext., La salle où se tient cette classe. *Professeur, écolier de s. Cet écolier est en s. La s. de ce collége peut contenir cent écoliers.* — On dit aussi, au masc., *C'est un s.*, pour désigner Un écolier qui est dans cette classe. *Ce rhétoricien a fait une faute de s.* = Sixièmement. adv. En sixième lieu.

SIXTE. s. f. (lat. *sextus*, sixième). T. Musiq. Voy. Intervalle.

*** SIZERIN.** s. m. T. Ornith. Voy. Linotte.

SIZETTE. s. f. Jeu de cartes qui se joue à six personnes, et où chaque joueur reçoit six cartes.

SLOOP. s. m. [On pron. et quelques-uns écrivent *Sloup.*] T. Marine. Voy. Cutter.

*** SMACK.** s. m. T. Mar. Mot tiré de l'angl., qui sert à désigner Un grand sloop à un mât gréé d'une voile qu'on hisse avec la vergue.

*** SMALA** ou *** SMALAH.** s. f. (Mot arabe).

Enc. — Chez les Arabes, ce mot désigne la réunion des tentes, des équipages, et les richesses de tout genre qui appartiennent à un chef. Dans la *Smalah* se trouvent compris sa famille et ses serviteurs, ses chevaux, ses bestiaux, etc. Ce terme arabe est devenu familier à nos oreilles depuis la prise de la sm. d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale, le 16 mai 1843. Mais aujourd'hui il est entré dans le langage administratif de notre colonie africaine, où il sert à désigner l'établissement, sur un territoire déterminé et appartenant à l'État, d'un escadron de spahis ou cavaliers indigènes avec leurs tentes, leurs familles, leurs serviteurs, leurs chevaux, bestiaux, etc. Ces smalahs, dont la création est due à une ordonnance du 1ᵉʳ août 1862, se recrutent dans l'élite de la population arabe. Elles doivent être disséminées dans les trois provinces, établies en général à proximité des frontières ou bien au centre d'un groupe de tribus remuantes qu'il importe de surveiller, et placées sous la protection d'un fort. Les terres attribuées à ces smalahs sont choisies de manière à offrir aux spahis d'assez bonnes conditions pour qu'ils puissent se livrer, selon les localités, soit à l'agriculture, soit à l'élève des chevaux et des bestiaux. Chaque tente possède un lot de 15 à 20 hectares ; mais ces terres ne sont concédées qu'à titre d'usufruit.

*** SMALT.** s. m. (all. *schmalte*). T. Minér. V. Azur. = * Smaltine. s. f. Voy. Cobalt.

*** SMECTIQUE.** adj. 2 g. (gr. σμήχειν, nettoyer). T. Minér. *Argile s.*, Voy. Argile.

*** SMÉRINTHE.** s. m. (gr. σμήρινθος, petite corde). T. Entom. Voy. Crépusculaires.

*** SMILACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes (dictyogènes de Lindley) à fleurs hexapétaloïdes bisexuelles ou polygames, à carpelles multiples soudés et à placentation axile. — *Caract. bot. :* Plantes herbacées ou sous-frutescentes, généralement grimpantes et ayant quelquefois des tubercules charnus. Tiges rarement ligneuses. Feuilles réticulées. Fleurs hermaphrodites ou polygames. Périanthe généralement composé de 6 folioles libres, sur deux rangs. Étamines 6, insérées dans le périanthe près de la base ; rarement hypogynes. Ovaire à 3 loges mono- ou polyspermes ; style ordinairement trifide ; stigmates 3 ; ovules orthotropes. Fruit bacciforme et sphérique ; albumen un peu coriace ; embryon très-petit, ordinairement éloigné du hile. [Fig. 1. *Smilax glycyphylla*. 2. Fleur mâle vue par sa face supérieure ; 3. Fleur femelle ; 4. Coupe transversale d'un ovaire ; 5. Groupe de fruits ; 6. Graine ; 7. La même, coupée, pour montrer l'embryon ; 8. Coupe verticale d'un ovaire de *Sm. brasiliensis*.]

Cette famille ne se compose que des 2 genres *Smilax* et *Ripogonum* ; mais ils renferment 120 espèces qu'on trouve dispersées dans la plus grande partie du monde, surtout dans les régions tempérées et tropicales de l'Asie et de l'Amérique. — La racine si connue sous le nom de *Salsepareille*, et si usitée pour ses propriétés diurétiques et sudorifiques, provient de plusieurs espèces du genre *Smilace* ou *Smilax*, telles que : le *Sm. purhampuy*, espèce du Pérou très-vantée par Ruiz ; le *Sm. médicinal* (*Sm. medica*), qui donne la Salsepareille de la Vera-Cruz ; le *Sm. syphilitique* (*Sm. syphilitica*), qui fournit la Salsepareille dite de Portugal ou du Brésil, et le *Sm. officinal* (*Sm. officinalis*), qui donne la Salsepareille de Honduras, la plus estimée en pharmacie, et qui paraît être, suivant Pereira, identique avec la Salsepareille dite de la Jamaïque. Suivant Martius, la Salsepareille du Brésil ou de Lisbonne provient du *Sm. papyracé* (*Sm. papyracea*), et il n'attribue pas une valeur médicale moindre aux autres espèces. Quoi qu'il en soit, la Salsepareille est un remède des plus usités dans le traitement des affections syphilitiques ; mais elle convient également à toutes les maladies dans lesquelles il importe d'activer l'action du système cutané. On l'administre surtout sous forme de décoction, et celle-ci se prépare avec 50 à 60 grammes de Salsepareille coupée menu, que l'on fait bouillir dans 1500 grammes d'eau jusqu'à ce que le véhicule soit réduit au tiers. En 1824, Palota a découvert dans cette racine une substance particulière qui réside principalement dans l'écorce et qu'il regarde comme son principe actif : c'est la *Salseparine*, ou *Smilacine*. Il paraît qu'on a importé de la Nouvelle-Hollande une quantité considérable de *Sm. glycyphylla* d'une excellente qualité. Les feuilles de cette espèce sont connues sous le nom de *Thé doux*. Différentes espèces d'Asie, comme les *Sm zeylanica, glabra, perfoliata, leucophylla*. etc., ont à peu près, dit-on, les mêmes propriétés que celles de l'Amérique. Dans le midi de l'Europe, on remplace parfois ces dernières par le *Sm. excelsa* et le *Sm. aspera*. Ces deux plantes sont extrêmement communes sur les collines et dans les bois des deux côtés du Bosphore, et on les introduit dans le commerce sous le nom de Salsepareille d'Italie ; mais elles ressemblent peu à la véritable Salsepareille. Le *Sm. de Chine* (*Sm. china*), plus communément appelé *Squine*, produit une grande racine charnue, dont la décoction a des propriétés semblables à celles de la Salsepareille. Selon l'abbé Rochon, les Chinois, en raison de la fécule qu'elle contient, la mangent souvent en guise de riz, et elle contribue à leur donner leur embonpoint. Suivant Roxburgh, les Hindous font un grand usage des gros rhizomes tubéreux du *Sm. lanceæfolia*, lequel ne se distingue guère du Sm. de Chine. Leur suc frais s'administre à l'intérieur dans les affections rhumatismales, et l'on applique extérieurement sur les parties douloureuses la pulpe qui reste après l'extraction du suc. On prétend que la Squine d'Amérique provient de cette même espèce ; mais il y a lieu de croire que l'on a confondu sous ce nom plusieurs espèces différentes. Suivant Elliot, c'est le *Sm. pseudo-china* qu'on préfère généralement aux États-Unis d'Amérique. En outre, les nègres de la Caroline préparent une espèce de bière fort agréable avec les tubercules de cette plante, en y ajoutant du maïs, du sassafras et de la mélasse.

***SMILACINE.** s. f. T. Bot. Voy. Liliacées.

SMILLE. s. f. T. Maçon. Marteau qui sert à piquer le moellon et le grès. = Smiller. v. a. Piquer du moellon ou du grès avec la smille. = Smillé, ée. part.

***SMINTHURE.** s. m. (gr. σμίνθος, rat ; οὐρὰ, queue). T. Zool. Voy. Thysanoures.

***SMITHSONITE.** s. f. T. Minér. V. Zinc.

***SMOGLEUR.** s. m. (angl. *smuggler*). Petit bâtiment du Nord destiné à faire de la contrebande. ‖ Par extens., Marin qui fait la contrebande.

***SMORZANDO.** T. Mus. Voy. Musique.

SOBRE. adj. 2 g. (lat. *sobrius*). Tempérant dans le boire et le manger. *C'est un homme fort s. S. dans ses repas. — Il a fait un s. repas*, Il a fait un repas où il a peu bu et peu mangé. On dit, dans un sens anal., *Une vie s. Un régime s.* ‖ Fig., Qui use de certaines choses avec discrétion, modération. *Cet homme est s. en paroles. Il faut être sobre de serments, de louanges. En fait d'ornements, un écrivain, un architecte doit être s. et judicieux.* = Sobrement. adv. D'une manière sobre. *Il vit s. Il mange s.* ‖ Fig., Avec circonspection, avec retenue, avec discrétion. *Il faut parler s. de certaines matières. Usez très-s. du pouvoir qu'on vous a confié.* = Sobriété. s. f. Tempérance dans le boire et le manger. *Grande s. La s. est utile à la santé.* ‖ Figur., Retenue, réserve, modération. *Il faut user avec s. des plaisirs de la vie. Il faut employer avec s. cette espèce de figures. — Il faut, a dit saint Paul, être sage avec s.*, Les meilleures choses ne doivent pas être outrées.

Syn.—*Frugal*, *Tempérant*.—L'homme *sobre* se contente de peu, de ce que le besoin strict exige ; l'homme *frugal* se contente de mets simples et communs ; l'homme *tempérant* évite toute sensualité dans le boire et le manger. La *sobriété* est opposée à la voracité ; la *frugalité*, à la gourmandise ; la *tempérance*, à l'excès, ainsi qu'à la sensualité dans le boire et le manger. La simple raison rendra l'homme *sobre* ; la philosophie rendra l'homme *frugal* ; la vertu le rendra *tempérant*. *Frugal* et *frugalité* ne se disent qu'au sens propre, et par rapport aux aliments ; *sobre* et *sobriété* s'emploient quelquefois figurément dans le sens de retenue, de discrétion. *Tempérant* et *tempérance* se disent généralement de la vertu qui modère les passions et prévient tout excès dans quelque genre de plaisir que ce soit.

SOBRIQUET. s. m. Surnom qui, le plus souvent, se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut de corps ou d'esprit, ou sur quelque singularité. *S. offensant, injurieux, plaisant, ridicule. Donner un sobriquet.* — V. Nom.

SOC. s. m. (lat. *sulcus*, sillon). T. Agric. V. Charrue.

SOCIABILITÉ. s. f. Aptitude à vivre en société. *La s. est une disposition naturelle à l'espèce humaine, L'esprit de s. On remarque dans certaines espèces d'animaux une sorte de s.* = Sociable. adj. 2 g. Qui est né pour vivre en société, Qui est naturellement porté à rechercher la société. *L'homme est naturellement s. Il y a des nations plus sociables les unes que les autres.* ‖ Qui est d'un commerce doux et facile, qui a les qualités propres pour vivre en société. *Un homme s. Il est peu s. Il n'y a pas d'homme moins s. Une humeur, un esprit, un caractère s. Des mœurs, des manières sociables.* = Sociablement. adv. D'une manière sociable. *Il s'est conduit assez s.* Peu usité.

SOCIAL, ALE. (lat. *socialis*). Qui concerne la société. *L'ordre s. Les institutions sociales. La vie sociale. L'économie sociale. Les vertus, les qualités sociales. Vice s. Les rapports sociaux. La science sociale. L'étude des faits sociaux. Les utopies décorées du nom de systèmes sociaux.* ‖ Qui concerne une société de commerce. *La raison sociale de la maison de banque sera... La signature sociale. Le fonds s. Les engagements sociaux.* ‖ T. Hist. romaine. *Guerre sociale*, Guerre que les peuples d'Italie, alliés de Rome, firent à la république du temps de Marius et de Sylla. ‖ * T. Bot. *Plantes sociales*, Les groupes d'espèces qui, se développant dans les mêmes conditions, habitent généralement les mêmes stations, de sorte que la présence de l'une peut annoncer la présence de l'autre.

***SOCIALISME.** s. m. (lat. *socius*, associé). T. Polit.

Enc.—On désigne sous le nom de *Socialisme*, l'ensemble des systèmes qui ont la prétention de refaire à neuf la société. Les auteurs de ces systèmes ne se proposent point en effet de réformer les abus que présente tout ordre social, de corriger les défauts qu'offre toute organisation politique ; tous s'accordent à supprimer la propriété individuelle, qui est la base fondamentale de la société. Or, une fois la propriété détruite, elle entraîne dans sa ruine la famille et l'homme lui-même, car il cesse aussitôt de représenter un être moral, une personne libre et responsable.

I. De tout temps il y a eu des hommes qui, frappés des imperfections de la société de leur époque, ont rêvé une société idéale exempte de maux, de vices et d'injustices. Mais il faut distinguer entre ces hommes, ceux qui se sont simplement proposé d'écrire leurs fictions sans penser même qu'elles fussent applicables, ceux qui ont essayé de réaliser leurs rêves, en entraînant quelques hommes de bonne volonté à vivre selon le plan de société qu'ils avaient imaginé, et enfin ceux qui aspirent à transformer l'ordre social par la voie de l'autorité et de la force. — Parmi ceux qui appartiennent à la première catégorie, c.-à-d. parmi les simples rêveurs, nous nous contenterons de nommer le divin Platon, le chancelier Th. Morus, le moine Campanella et Morelly. Dans sa *République*, Platon substitue la communauté des biens à la propriété individuelle, et établit le système théocratique des castes, tout en détruisant le mariage et la famille. En outre, il maintient l'esclavage comme la base de la société. Dans sa description des lois et des mœurs de l'île imaginaire d'*Utopie*, Th. Morus (1516) ne fait guère que reproduire et compléter les fictions de Platon. Il n'y a point de propriété individuelle ; tous les biens meubles et immeubles appartiennent à l'État ; les magistrats distribuent les fonctions, les travaux et les tâches, puis ils recueillent tous les produits, et enfin ils les répartissent à chacun en raison de ses besoins. Morus admet, comme Platon, l'esclavage ; mais, en revanche, il conserve la famille. Campanella (1623) déploie plus d'imagination que le chancelier son prédécesseur. Les biens sont communs. Mais il imagine, avant Fourier, de loger tous les habitants de chaque commune dans un palais qui est le prototype du phalanstère ; le travail est rendu attrayant parce qu'on en change plusieurs fois par jour, ce qui implique les courtes séances, et parce qu'il s'exécute par groupes. Le moine italien précède aussi Fourier par l'immoralité de sa théorie sur les relations sexuelles ; mais il a une excuse : il veut améliorer la race humaine, et il agit avec les hommes absolument comme le directeur d'un haras avec ses chevaux. Campanella a également la priorité sur l'école saint-simonienne, en ce qui concerne l'organisation du pouvoir. La *Cité du soleil* est gouvernée par un grand Métaphysicien. Or, comme le Métaphysicien est le plus intelligent et le meilleur des hommes, il jouit d'une autorité sans limites et sans contrôle, tant au spirituel qu'au temporel : c'est le pontife-roi absolu. Il est assisté, dans les fonctions du gouvernement, par trois ministres, Puissance, Sagesse et Amour. Puissance a la guerre dans ses attributions ; Sagesse, les arts, les lettres et les sciences ; Amour, la vie physique et tout ce qui concerne la génération. Morelly, dans sa *Basiliade* (1753) et dans son *Code de la nature* (1755), n'a rien ajouté au fond des idées développées par Morus et par Campanella. « Ce qui le distingue, dit Alf. Sudre, ce sont les efforts qu'il a faits pour asseoir le système de la communauté sur une théorie morale et philosophique. On y trouve la condamnation des doctrines morales admises depuis l'origine des siècles par l'humanité, et la réhabilitation des passions, qui n'est au fond que le fameux dogme de l'*impeccabilité soutenu par les anabaptistes.* » *Toutefois* il *ne* tarde pas à oublier son principe ; car il conserve rigoureusement le mariage, interdit le célibat, met des entraves au divorce, punit l'adultère, etc.

De même que de tout temps il y a eu des esprits qui ont rêvé une société meilleure, de tout temps aussi il s'est trouvé des hommes qui ont essayé d'organiser à leur usage une société différente de la société réelle, et, sans tenter de détruire celle-ci, ont vécu librement en dehors d'elle. Toutes ces sociétés factices ont admis la communauté des biens ; mais, pour la plupart, leur véritable base a été l'ascétisme religieux. Telles ont été, dans l'antiquité, les *sectes des Esséniens et des Thérapeutes* ; *tels ont été*, après l'établissement du christianisme, une foule d'ordres monastiques et d'associations religieuses, soit orthodoxes, soit hétérodoxes. Il n'y a rien à dire de ce communisme ascétique, ni rien à conclure de sa pratique, car, ainsi que le fait très-justement observer Ad. Franck, ce communisme n'a jamais eu et n'aura jamais la prétention de fonder un ordre social, ou de renverser la société qui existe actuellement pour se mettre à sa place. Les Esséniens, les Moines catholiques, et certains sectaires protestants, comme les Frères moraves, sont simplement des solitaires qui vivent en commun entre eux, mais en dehors du monde et dans le but précisément de renoncer à ses jouissances et à ses bienfaits. Comment donc songeraient-ils à réformer la société, puisqu'ils ne pensent qu'à la fuir pour se réformer eux-mêmes, et à se préparer au ciel par le renoncement, la contemplation et la prière ? En outre de ces associations particulières dans lesquelles le principe religieux domine tout et relie tout, on rencontre, dans l'histoire de ces dernières années, trois sectes philosophiques qui ont affiché la prétention de réformer la société tout entière, mais sans aucune intervention de la force ou du pouvoir : nous voulons parler des sectes *Owéniste* et *Fouriériste*, ainsi nommées du nom de leurs auteurs, Rob. Owen et Ch. Fourier, et de l'école de Cabet. Ces réformateurs se sont contentés d'appeler à eux des hommes de bonne volonté pour expérimenter leurs théories ; car tous proclamaient qu'au seul spectacle du bonheur dont jouiraient les adeptes dans la société modèle dont ils réclamaient l'essai, le monde entier enthousiasmé s'empresserait d'imiter cet exemplaire merveilleux. La doctrine d'Owen (1812), que son auteur appelle lui-même *Système coopératif*, est le communisme pur et simple, mais pris dans toute la signification du mot. En effet, Owen ne nie pas seulement la propriété ; il nie encore le mariage, la famille, la religion, les droits et les devoirs de l'homme, ainsi que sa liberté et sa responsabilité morale. « Suivant lui, dit L. Reybaud, l'homme n'est point le maître de dominer sa destinée ; loin de là, il est le jouet de circonstances irrésistibles. Tout être subit la loi de la nature et des événements. La fatalité seule détermine le bien et le mal ; il ne peut donc y avoir ni mérite, ni démérite, et l'on ne saurait, sans une injustice flagrante, rendre l'homme responsable de ses actes, car ils ne sont pas libres. On a tort de récompenser et de punir.—Quand on arrive à de telles conclusions dans l'ordre moral, on est rigoureusement conduit à la communauté dans l'ordre des intérêts. Owen la conçoit sans limites et sans règles. Chacun fait ce qu'il veut, prend où il veut ; les modes d'organisation sont purement facultatifs ; il n'y a rien d'obligatoire. La bienveillance universelle doit tout remplacer, lois, mœurs, armée, prisons, gouvernement. Cela s'appelle, dans le langage de l'inventeur, le *régime rationnel, ce qui ne veut pas dire, le régime* raisonnable. » D'après cela, il est à peine besoin de dire que les essais de sociétés coopératives tentés par Owen, tant en Angleterre qu'aux États-Unis, ont échoué misérablement. Il en a été de même des tentatives faites par la secte communiste enrégimentée sous la bannière de Cabet et par les disciples de Fourier ; mais comme ces deux sectes ont pris naissance dans notre pays, et y ont exercé une influence plus ou moins considérable sur les esprits, nous en parlerons tout à l'heure.

Enfin, si nous passons à la catégorie de ces prétendus réformateurs sociaux qui ont voulu transformer la société à l'aide de la *force et de la violence, nous les voyons surgir pour la première* fois au sein des troubles religieux suscités au XVIe siècle par la réforme de Luther. Le fougueux Munzer, l'un des chefs des *Anabaptistes*, prêche la communauté des biens et les doctrines du nivellement absolu : « Nous avons, s'écrie-t-il, un père commun, Adam. D'où vient donc la différence des rangs et des biens ? Pourquoi gémissons-nous dans la pauvreté, tandis que d'autres nagent dans les délices ? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens qui, de leur nature, sont faits pour être partagés sans distinction entre tous ? Rendez-nous, riches du siècle, avares usurpateurs, ce que vous retenez injustement. » Ainsi, après avoir d'abord, sous le couvert d'un schisme religieux, attiré à *lui* des *bandes ignorantes*, fanatiques, avides et indisciplinées, il les mena à l'assaut de la propriété, et porta le ravage et la désolation dans une partie de l'Allemagne. Quand le landgrave de Hesse, prenant la défense de la civilisation, attaqua et tailla en pièces les anabaptistes, ils étaient près de 40,000. Il en resta 7000 sur le champ de bataille, et Munzer, fait prisonnier, paya de sa tête une longue suite d'attentats. Sa mort pourtant ne termina rien. Vaincus et dispersés, les anabaptistes se reformèrent opiniâtrément, et, sous la conduite du boulanger Mathison, ils firent de la ville de Munster le siége de leur empire, après avoir pillé les maisons bourgeoises et chassé leurs habitants. Mathison ayant été tué, le tailleur Bocold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, se proclama son successeur avec le titre de roi. Il établit la polygamie comme loi de l'État et épousa lui-même 17 femmes. La dispersion et le supplice de ces bandits ne suffirent pas pour extirper leur secte, et longtemps l'Allemagne se ressentit de l'ébranlement causé par leur passage. — Ainsi que le remarque L. Reybaud, dans ses *Études sur les réformateurs*, les temps agités sont féconds en systèmes. « Le désordre des faits passe alors dans les esprits, et l'imagination, mal contenue, reçoit le contre-coup de l'indiscipline extérieure. Les écarts de raisonnement suivent les écarts de conduite. Un coup d'œil jeté sur l'histoire fournirait au besoin ce témoignage que les époques de révolution ont toujours déterminé l'apparition de nombreux sophismes, et qu'avant de retrouver leur assiette, les sociétés ont eu, en ces temps de crise, à traverser à la fois la turbulence des actes et l'égarement des idées. » Les grandes *révolutions de l'Angleterre et de la France ne nous offrent en effet que* trop d'exemples à l'appui de cette vérité. Pour nous en tenir à ce qui concerne notre pays, qui n'a été frappé de l'esprit de vertige dont une partie de la population s'est trouvée atteinte après nos dernières crises politiques, et de la multitude de guérisseurs sociaux qu'on a vus aussitôt surgir, proposant chacun leur infaillible panacée ? La France, à peine sortie de la période la plus orageuse et la plus sanglante de la révolution, commençait à se reposer sous un régime à peu près régulier, lorsqu'elle fut tout à coup épouvantée par la découverte d'une conspiration dont les auteurs ne se proposaient rien moins que d'établir, par la spoliation, la *terreur* et la violence, le règne de la *communauté* et *de l'égalité* absolue (1796). Le promoteur principal de ces idées subversives était un homme obscur nommé Fr. Noël Babeuf, mais qui signait ses écrits du nom significatif de Caïus Gracchus Babeuf. Son système, qu'il appelait le *Système des égaux*, mais qu'on nomme plus communément *Babouvisme*, n'était autre que celui de l'utopiste Morelly, comme le montre le passage suivant extrait d'un manifeste publié par Babeuf lui-même. « La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens. Le but de la société est donc de défendre cette égalité et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler ; nul n'a pu sans crime se soustraire au travail. Les travaux et les jouissances doivent être communs. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire. Nul n'a pu sans crime s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple. » Voilà la théorie ; maintenant voici l'organisation rêvée par les conspirateurs, telle que l'a exposée le plus connu des partisans de Babeuf, Buonarroti : « Le peuple français devait être déclaré propriétaire unique du territoire national ; le travail *individuel* déclaré fonction publique et réglé par la loi ; les citoyens répartis en diverses classes, chargés d'une somme de travail exactement pareille, et obligés à remplir à tour de rôle les fonctions incommodes ; le pouvoir social représenté par des magistrats *chargés d'équilibrer l'ensemble de la production, de fixer le mouvement* de la circulation et du commerce extérieur, de veiller à la répartition faite, par rations égales, à chaque citoyen, des produits généraux réunis dans les magasins publics. Interdiction absolue de toute discussion théologique. Cessation de tout salaire ; point de corps privilégié par les lumières ; point de prééminence intellectuelle et morale ; aucun droit, même au génie, contre la stricte égalité de tous les hommes. Toutes les connaissances humaines tout l'enseignement, se borneraient à apprendre à lire, à écrire à compter, à quelques notions de la logique, pour savoir raisonner juste ; enfin, à une connaissance suffisante des lois, de la topographie et de la statistique de la république. Cette limitation du savoir étant, aux yeux du comité, la plus solide garantie de l'égalité sociale, défense sévère devait être faite à la presse d'offrir ou de demander au delà. » Lorsque le complot des Babouvistes fut découvert, leur comité pouvait disposer d'une force armée de 17,000 hommes, et, en outre, il comptait, au moment de l'explosion, attirer à lui cette multitude d'êtres grossiers et cupides que recèle une grande ville comme Paris. Le manifeste insurrectionnel préparé par Babeuf faisait ainsi appel à leurs passions sauvages : « Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie. Les malheureux de toute la république seront immédiatement logés et meublés dans les maisons des conspirateurs. Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force : les opposants seront exterminés. » Traduits devant la haute cour nationale, Babeuf et ses principaux complices furent, le 26 avril 1797, condamnés, les uns à mort, les autres à la déportation.

Après cet exposé succinct des principales théories qui se sont produites jusqu'à notre époque, dans le but de transformer la société en détruisant les bases sur lesquelles elle repose, nous allons passer à l'examen des utopies contemporaines. Ces utopies qui ont jeté le trouble dans une foule d'esprits, les unes s'adressant à la grossière ignorance et faisant appel à la basse cupidité, les autres s'adressant à des intelligences souvent élevées et faisant appel à de nobles sentiments, ne sont point complétement mortes, ainsi qu'on le croit communément. Leurs partisans, il est vrai, ne forment plus des groupes compactes ; mais les principes sur lesquels sont fondés ces systèmes déplorables continuent de s'infiltrer insensiblement dans toutes les couches de la société, en corrompant les esprits et en pervertissant les âmes. De là la nécessité de discuter ces principes et d'en démontrer l'inanité.—Les doctrines socialistes dont nous signalons les ravages actuels, sont au nombre de trois, le *communisme*, le *fouriérisme* et le *saint-simonisme*.

II. Tout à tous, et le produit du travail de tous également réparti entre tous, telle est la formule du *Communisme*. C'est donc à la propriété que s'attaque surtout cette forme du socialisme; mais elle ne s'en tient pas là, car elle est obligée en même temps de supprimer la liberté de l'homme, et enfin elle est amenée par la logique des faits à la destruction de la famille.—Le point de départ de ce système est qu'en sortant des mains de Dieu et de la nature, les hommes sont naturellement égaux. Doués des mêmes organes, des mêmes besoins, des mêmes facultés, ils doivent, en stricte justice, jouir en commun des mêmes biens. La propriété, en créant entre eux une inégalité odieuse, est la cause permanente des maux qui affligent la société. Détruire la propriété et établir la communauté des biens, tel est l'unique moyen qui se présente pour rentrer dans l'ordre de la nature, de la justice et de l'égalité. Mais il ne suffit pas de décréter l'abolition de la propriété, il faut encore l'empêcher de renaître. Or, pour atteindre ce but, il est nécessaire de refondre de fond en comble l'organisation sociale, et de décréter une série de mesures monstrueuses, en l'absence d'une seule desquelles tout le système croulerait immédiatement. Dans tout système communiste, c'est l'État qui est l'unique propriétaire de toutes choses ; c'est lui qui assigne à chacun sa fonction, son travail et sa tâche, qui met à sa disposition les capitaux, c.-à-d. les instruments nécessaires au travail, puis qui recueille tous les produits, et enfin qui les distribue entre ceux qui auront contribué à les créer. Ainsi, la société représente un vaste assemblage d'ateliers appartenant à l'État, où travaille toute la population, après quoi l'État distribue à chacun la rémunération due à son travail. Dans ce vaste atelier, y aura-t-il un salaire égal ou inégal ? Tel ouvrier est fort, laborieux, intelligent ; tel autre faible, paresseux, borné : ne les payerez-vous pas différemment? Mais, si vous les payez différemment, voilà un commencement de richesse et de pauvreté, il faut donc un salaire égal. Mais si le salaire est égal pour le laborieux et pour le paresseux, pour celui qui est habile et pour celui qui ne l'est pas, quel intérêt l'ouvrier habile et laborieux aura-t-il à travailler ? Comment l'empêcher, après un certain travail, de se croiser les bras? Pour obvier à cette première difficulté, il n'est qu'un moyen, c'est que le travail se fasse en commun, afin que tous se surveillent mutuellement. Mais ce n'est pas tout. Si, après le travail en commun, l'homme jouit de son salaire en particulier, avec sa femme et ses enfants, il arrivera nécessairement que l'un économisera, tandis que l'autre n'économisera rien. Aussitôt renaîtra la propriété individuelle. Pour empêcher l'épargne, devenue un crime, l'État devra recourir à une intolérable inquisition, ou, ce qui est plus sûr, forcer à vivre en commun, à manger en commun, à avoir des habits communs, etc. La société ainsi organisée pourra-t-elle maintenir enfin tous ses membres dans une égalité parfaite ? Non. La diversité des professions est une condition nécessaire pour toute société qui veut vivre en dehors de la barbarie. Or, quoi que l'on fasse, la seule diversité des professions constituera nécessairement par elle-même une série d'inégalités. On n'empêchera pas que tel travail ne soit tenu en plus grande estime que tel autre. L'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il honorera toujours le travail du grand artiste, du grand écrivain, etc., et qu'il le mettra au-dessus du travail du forgeron ou du simple manœuvre, quelque utile que soit celui-ci. Le travail que peu d'hommes peuvent faire et qui exige une intelligence supérieure, sera toujours plus estimé que le travail qui ne réclame que des efforts musculaires. De plus, à chaque profession correspondent des idées, des goûts, des besoins différents. Mais le principe de l'égalité ne permet pas de tenir compte de ces différences. Pour couper court à la difficulté, il n'y a évidemment qu'un remède, et il est fort simple : il consiste, comme le voulait Babeuf, à supprimer les arts et les sciences. Ainsi donc, nécessité du travail en commun pour prévenir la paresse; nécessité de la consommation en commun pour prévenir l'épargne ; égalité dans une demi-barbarie pour échapper aux conséquences fatales des inégalités intellectuelles : telles sont les conditions nécessaires de l'établissement du régime communiste.

Mais la mise en pratique du communisme entraîne certaines conséquences inévitables, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral. D'abord, il tue la production, en éteignant toute ardeur pour le travail. Pour que l'homme soit excité au travail, surtout quand il exige des efforts pénibles, il faut qu'il ait en vue son bien-être et celui de ses enfants. Qui fera beaucoup aura beaucoup, qui ne fera rien n'aura rien ; à chacun selon ses œuvres : ainsi parlent la raison et la justice. Rétribuer chacun également, sans avoir égard à la peine, au temps, à l'intelligence, n'est-ce pas de toutes les inégalités la plus choquante ? D'un seul coup on détruit toute activité, toute dignité, toute sagacité. L'obligation du travail en commun empêchera peut-être qu'on ne se croise absolument les bras; mais elle ne pourra rien contre la nonchalance. Au lieu de tuer, comme on le prétend, la concurrence, on la transforme ; au lieu d'une lutte à qui travaillera le mieux, ce sera une lutte à qui travaillera le moins. Dans une société où le travail profite au travailleur et à ses enfants, c'est à peine s'il y a du pain pour tous; qu'en serait-il si aucun ne travaillait pour soi, mais pour l'universalité ? La société n'ayant plus devant elle le puissant mobile de l'intérêt qui développe la personnalité, mourrait bientôt d'inanition. En vain le socialisme invoque le beau mobile de la *fraternité* et du *dévouement*. C'est une pure chimère. « Il est insensé, dit Baudrillart, d'exiger que l'homme laboure, fabrique, etc., avec ce perpétuel enthousiasme que les occupations les plus hautes de la pensée et de la religion même ne comportent pas toujours. » Quoi ! vous niez, dira-t-on, les plus nobles mobiles. Non, je ne les nie point, répond Thiers, mais c'est vous qui les employez mal. « Je crois, moi, que si vous dites à l'ouvrier : Travaille beaucoup, et tu n'auras ni plus ni moins de traitement, mais la France, dans vingt ou trente ans, sera plus riche, l'ouvrier lèvera les épaules, car on lui parle argent, et il faut un argument approprié au sujet. Mais si vous lui dites : Meurs pour que la France soit sauvée, il vous écoutera peut-être, et si vous avez su, par de nobles institutions militaires, élever son cœur, y développer le sentiment de la gloire, il mourra à Austerlitz, à Eylau ou sous les murs de Paris. C'est que l'homme est plus paresseux que lâche, et que, pour chaque genre d'effort, il lui faut des stimulants différents. Pour l'exciter au travail, il faut lui montrer l'appât du bien-être ; pour l'exciter au dévouement, il faut lui montrer la gloire. Quoi ! l'honneur pour deux ou trois planches de plus rabotées dans une journée, pour une pièce de fer mieux limée ! Vous blasphémez ! » Lorsque l'homme s'attache à dompter la nature pour lui arracher les matières dont il se nourrit et se vêtit, ses efforts ont pour objet ces choses mêmes ; il faut donc récompenser son travail conformément au but qu'il se propose, et, pour l'exciter autant que possible, lui donner ni plus ni moins qu'il aura produit, mais autant. Fraternité et dévouement sont de beaux mots, mais que dément la pratique. Faire reposer les travaux vulgaires et quotidiens qu'exigent les besoins de la société sur l'oubli de soi-même et le dévouement, est une folle utopie.— Ce n'est pas tout. Le communisme ne se contente pas de tuer le travail et de réduire la production à un minimum sans cesse décroissant, il anéantit, autant qu'il est en son pouvoir, l'homme lui-même, car il le détruit comme être moral, c.-à-d. comme être libre et responsable. Où est, dites-moi, la liberté de l'homme, lorsque l'État lui impose telle ou telle fonction, lui commande tel ou tel travail, lui assigne sa tâche quotidienne, l'oblige au travail en commun, à la consommation en commun, et le presse de toutes parts dans une servitude dont n'approcheat ni l'esclavage antique, ni celui des noirs de l'Amérique. « Quoi ! s'écrie éloquemment Thiers, de peur que je ne me trompe, que je n'échoue dans mes combinaisons, que je ne sois ce que vous appelez riche ou pauvre, que je ne souffre le froid, la faim, la misère, vous allez m'enfermer dans une ruche, me tracer ma tâche, me nourrir, me vêtir à votre goût, mesurer ma force, mon appétit, mon génie, me placer ici ou là, m'assigner telle étude ou telle autre ! Et lorsque vous craignez que je ne me trompe, et que, pour éviter ce danger, vous prétendez décider tout pour moi, vous ne craignez pas, législateur infatué, de vous tromper vous-même... De peur que je ne tombe, vous m'avez rabaissé ; de peur que je ne m'égare, vous m'avez fait esclave ; de peur que je ne souffre, vous m'avez ôté la vie, car en supprimant les accidents de ma vie, vous avez supprimé ma vie elle-même. »—Sans la liberté, l'homme, il est superflu de le démontrer, ne saurait être responsable. Ainsi donc le voilà, de par le communisme, assimilé au cheval et au bœuf que nous forçons à travailler et que nous rationnons comme il nous plaît ; le voilà élevé à la sublime égalité de la brute ! Et ce n'est point là une exagération. Dans un système communiste conséquent, comme la *République* de Platon, la *Cité du soleil* de Campanella et autres utopies du même genre, la famille est détruite à son tour: l'homme peut avoir des femelles et des petits, mais il n'a plus une femme et des enfants. En effet, ce qui fait la famille, ce sont les devoirs réciproques de l'homme et de la femme, des parents et des enfants. Or, dans le communisme, que deviennent ces devoirs, puisque l'homme et la femme sont absolument indépendants l'un de l'autre, puisque l'enfant, après la période de l'allaitement, passe entre les mains de l'État, qui se charge de l'élever et de lui assigner sa carrière. Ces devoirs disparus, cette dépendance mutuelle détruite, comme cela a lieu entre les animaux une fois que les jeunes peuvent vivre seuls, pourquoi l'homme et la femme, pourquoi les parents et les enfants s'inquiéteraient-ils davantage les uns des autres? A quoi bon le mariage dont la raison d'être et la perpétuité sont surtout les enfants, leur éducation et leur établissement ? La communauté des biens amènera donc, logiquement et fatalement, l'abolition du mariage, lors même que cette abolition n'entrerait point dans les idées du législateur. L'homme s'unira momentanément à la femme qui lui aura plu, restera avec elle plus ou moins de temps, puis, l'instinct sexuel satisfait ou le goût évanoui, il s'éloignera en lui laissant les peines de la grossesse auxquelles d'ailleurs la prévoyante communauté aura pourvu. De cette manière, on n'aura plus d'autre domaine et d'autre demeure, d'autre femme et d'autres enfants que ceux de la communauté. De cette manière, disparaîtront la gêne et les soucis qu'entraînent le mariage, l'obligation de se soigner quand on ne s'aime plus. De cette manière, on ne connaîtra plus, ni l'adultère, ni l'ingratitude filiale, ni les autres maux qui dérivent de la famille, et surtout on aura détruit la source la plus effective de l'égoïsme humain, car l'homme et la femme sont bien plus égoïstes pour leurs enfants que pour eux-mêmes !

Durant les dernières années du règne de Louis-Philippe, les idées communistes, sous l'influence d'un utopiste passionné, Ét. Cabet, avaient déjà fait de nombreuses conquêtes parmi les classes ouvrières, lorsque la révolution de février vint encore exalter les espérances de tous ces hommes qui attendaient la révolution sociale promise par les réformateurs. Toutefois Cabet, il faut lui rendre cette justice, ne prétendait point expérimenter sur la société tout entière ; il ne réclamait pas le pouvoir et ne pensait point qu'il fallût employer la force pour réorganiser le monde social. Il lui suffisait de fonder, à l'aide de ses adeptes, un groupe modèle, qui devait, suivant lui, donner la démonstration pratique et péremptoire de l'excellence de sa théorie. Mais, comme à côté de lui, il y avait une foule d'autres réformateurs qui affichaient la prétention de réformer la société par la force, et couraient à l'assaut du pouvoir pour soumettre le pays tout entier à leurs folles expérimentations, il devint le bouc émissaire du socialisme, et fut, quoique le moins dangereux de tous, poursuivi avec le plus d'acharnement. Dans cet état de choses, il passa en Amérique avec ses disciples les plus dévoués, et tenta de réaliser à Nauvoo, dans le Texas, les rêveries qu'il avait décrites dans son roman utopique de l'*Icarie*. Or, il en fut de cet essai comme de ceux qu'avait tentés quelques années auparavant un autre socialiste dont il a été question plus haut, Rob. Owen. La colonie *icarienne* fut une source de déceptions et de misères, et les adeptes furent, au bout de peu de temps, obligés de revenir en Europe, après avoir sacrifié, à la poursuite d'une chimère, tout le fruit de leur travail et de leurs économies. Néanmoins les idées communistes n'ont reçu qu'un médiocre échec de cet insuccès signalé. Les partisans des utopies sont comme les croyants au mouvement perpétuel. Au lieu de se dessiller les yeux et de reconnaître le vice radical de leur théorie, ils ne manquent jamais d'attribuer les insuccès qu'ils éprouvent à l'incapacité personnelle du chef ou à quelque circonstance, soit locale, soit accidentelle. Tout au plus supposent-ils que la roue d'engrenage de la machine aurait eu besoin d'une dent de plus, ou bien qu'elle avait une dent de trop ; mais jamais ils ne soupçonnent que le principe même de la machine est en contradiction avec les lois de la mécanique. De là, bien que le communisme soit en lui-même la plus simple des choses, car il suffit, l'hypothèse de la communauté des biens une fois posée, d'en déduire les conséquences logiques qu'elle renferme, nous voyons cependant qu'il existait, il y a peu de temps encore, chez nous, différentes écoles communistes, prenant pour se distinguer les noms de *communitaires*, *communautaires*, *communautistes*, *communionistes*, *égalitaires*, *fraternitaires*, etc. Mais en quoi ces sectes diffèrent-elles les unes des autres ? Nous l'ignorons, et assurément elles l'ignorent elles-mêmes. — En résumé, toutes les folles erreurs du communisme s'enchaînent ensemble et sont des conséquences parfaitement logiques d'une hypothèse essentiellement fausse, à savoir : que les hommes sont égaux en sortant des mains de Dieu et de la nature. Rien cependant n'est plus inexact que ce point de départ, car aucun homme n'est égal à un autre homme; tous diffèrent par la force, la beauté, l'intelligence, la sensibilité, les aptitudes, etc. Organiser une société où il n'est tenu compte de ces différences, bien plus où on les supprime autant qu'il est possible en soumettant tous les hommes au même niveau, c'est mutiler chaque homme sous quelque rapport, tantôt plus, tantôt moins ; les plus mutilés sont les plus forts, les plus nobles, les plus intelligents. Ainsi donc, sous prétexte de faire la société à l'image de la nature, le communisme détruit l'œuvre de celle-ci qui a produit les inégalités ; sous prétexte de justice, il commet la plus grande injustice qui se puisse concevoir; sous prétexte de bonheur général, il établit la servitude universelle; sous prétexte d'augmenter la richesse commune, il engendre une misère sans nom, en anéantissant tout ressort, toute énergie, toute ardeur pour le travail. En un mot, au moral comme au physique, le communisme réduit l'homme au minimum d'existence. Aussi, l'un des oracles du socialisme, Proudhon, a-t-il donné du communisme la définition la plus exacte et la plus saisissante, lorsqu'il l'a appelé la *religion de la misère*.

III. Considérée dans son point de départ, la théorie de Fourier est le contre-pied exact du communisme. Celui-ci veut étendre tous les hommes sur son lit de Procruste et les réduire à la taille qu'il juge convenable; le *Fouriérisme*, ou, comme l'appellent ses disciples, la *Théorie sociétaire* ou *phalanstérienne*, proclame que la société n'a rien à corriger à l'œuvre de la nature, que les inégalités natives sont les ressorts mêmes de l'harmonie sociale, que toutes les passions de l'homme sont d'institution divine, et, comme telles, doivent être respectées. Suivant lui, l'ordre social actuel n'est mauvais que parce qu'il gêne l'essor même des passions : la religion et la morale sont donc des chaînes absurdes, qu'il importe de briser au plus tôt. La science sociale, dont il est le seul inventeur, car il se garde de parler de son prédécesseur Campanella, a pour objet d'organiser un milieu social tel que les passions puissent s'y développer librement : elles produiront alors par leur jeu les effets d'harmonie les plus inattendus ; tandis qu'aujourd'hui, dans notre milieu mal organisé, dans notre monde à rebours, elles ne produisent en général que des effets nuisibles et subversifs. Ainsi, le trait caractéristique du système de Fourier, son principe et son but nettement avoué, c'est d'affranchir, de justifier et d'exalter toutes les passions, de les considérer comme notre seul mobile, et le plaisir comme notre seule fin. Mais l'exposition et la critique de l'utopie fouriériste ont été faites d'une façon si nette et si précise par Ad. Franck, dans l'article SOCIÉTÉ du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, que nous ne nous faisons aucun scrupule d'emprunter à son article ce qui concerne ce système :

« La passion est, pour Fourier, la même force, la même impulsion, qui joue un si grand rôle dans la nature physique sous le nom d'*attraction*, et dans la nature animale sous le nom d'*instinct*. Elle est la seule forme sous laquelle la volonté divine se manifeste dans la conscience ou dans la nature humaine, et lui résister n'est pas seulement une folie, mais une impiété. Aussi le rôle de la raison n'est-il pas de la combattre, mais de lui aider à se satisfaire en variant, en multipliant ses jouissances et en combinant entre eux nos différents penchants, de manière que tous soient assouvis; car ce qui nous a fait penser que nos passions sont mauvaises et qu'elles ont besoin d'être réprimées, c'est qu'au *lieu de les associer et de les coordonner entre elles, on les a* constamment opposées les unes aux autres. Le devoir est donc une pure chimère, née de l'ignorance des lois de la nature ; il n'a aucune place dans une société bien organisée...— La première et la plus directe des conséquences que Fourier tire de son principe par rapport à l'ordre social, c'est la suppression de la règle des mœurs, c'est la destruction complète de la famille. En effet, sur quoi repose la famille? Sur le mariage et sur les devoirs de la paternité. Eh bien! voici ce que c'est que le mariage pour le fondateur de la secte phalanstérienne. Le mariage, dans une société bien organisée, n'est que le libre essor de l'amour et doit être constitué de telle sorte que « chacun des hommes puisse avoir toutes les femmes et chacune des femmes tous les hommes ». Ce sont les propres expressions dont se sert Fourier dans sa *Théorie de l'association universelle*, IV, 461. La polygamie sera donc de droit : elle sera en quelque sorte l'essence du mariage ; mais elle existera au profit des femmes comme au profit des hommes, et, dans cette double polygamie, seront établis plusieurs degrés qui répondront aux diverses dispositions de la nature humaine ou aux différentes espèces d'amour... Quant à la paternité que Fourier admet, sous le nom de *Famillisme*, parmi les passions radicales du cœur humain, elle n'est ou ne peut être dans son système qu'une affection grossière à laquelle aucun devoir, aucun droit n'est attaché, un instinct physique plutôt qu'un sentiment moral, comme l'instinct de la brute pour ses petits. D'ailleurs, comment le père connaîtra-t-il ses enfants dans cette promiscuité *hideuse? Et s'il les reconnait*, quels devoirs *aura-t-il à remplir* envers eux, puisque l'Etat les prend dès leur naissance pour les élever à ses frais. Vainement quelques écrivains plus récents de la secte phalanstérienne ont-ils dissimulé ou repoussé cette doctrine : elle est, on peut le dire, la partie la plus positive du système, la conséquence la plus nette de son principe, et celle qui entrerait la première dans la pratique, si la pratique pouvait être essayée sans entrave. Il est vrai cependant que Fourier poursuivait un but plus général. Ce n'est pas seulement la famille, c'est la société tout entière, c'est la civilisation elle-même, objet constant de ses malédictions et de sa colère, qu'il voulait remplacer par une société nouvelle, exclusivement fondée sur l'attraction, et où les passions humaines, affranchies de toute contrainte, concourraient par leur accord et leur liberté même à la félicité commune, une félicité telle que l'imagination la plus hardie ne pourrait l'égaler. Le nom de cette société, c'est l'*Harmonie*, et le fait qui la représente le plus immédiatement, il faut dire aussi le plus complétement, c'est le *Phalanstère*. On appelle *phalanstère* un bâtiment ou plutôt un palais d'une forme particulière, contenant une *Phalange*, c.-à-d. une association de 1600 à 2000 personnes, et entouré d'un terrain suffisant pour l'industrie et la subsistance de cette population. Le phalanstère a été souvent considéré comme la commune de la *société harmonienne;* mais en réalité, il forme un État indépendant et souverain : car la hiérarchie politique que Fourier veut établir entre les trois millions de phalanstères qu'il promet à notre globe, n'est accompagnée d'aucun pouvoir ; les divisions *qu'il imagine sous les noms d'Unarchie*, *Duarchie*, *Triarchie*, etc., pour faire de la terre une seule république dont la capitale serait Constantinople, ne sont que des divisions géométriques et des mots vides de sens. Nous connaîtrons donc le système entier de Fourier, si nous arrivons à nous faire une idée exacte du phalanstère. — Les points capitaux de cette association, après tout ce que nous avons dit de son état moral, sont la constitution de la propriété et l'organisation du travail. En effet, la propriété doit être également éloignée de la division et de la communauté ; car la division, c'est l'ordre actuel des choses, c'est le contraire de l'association ; et la communauté absolue, c'est l'égalité, c.-à-d. la contrainte, la réduction de toutes les passions à une même mesure. Le travail doit avoir pour unique moteur l'attraction et se confondre avec le plaisir, en sorte qu'il n'y ait pas une fonction dans la société, si pénible ou si rebutante qu'elle nous paraisse aujourd'hui, qui ne puisse être recherchée et accomplie avec passion. Voici d'abord comment Fourier a cru résoudre le premier de ces deux problèmes. Toute propriété ressemblera à celle des travaux publics que nous voyons aujourd'hui aux mains des compagnies. Il ne viendrait à l'esprit de personne de réclamer, pour les fonds qu'il a placés dans ce genre d'entreprises, un morceau de chemin de fer ou de canal ; mais la valeur totale du canal ou du chemin de fer est estimée en numéraire, et l'on remet à chacun un titre, une ou plusieurs actions, représentant la part qui lui revient de cette valeur. C'est ainsi qu'au phalanstère toutes les propriétés, meubles ou immeubles, capitaux et instruments de travail, seront réunies en un fonds social qui ne pourra pas être divisé, mais sur lequel chaque sociétaire possédera, en raison de ses apports, des actions portant intérêt et transmissibles à volonté. La même inégalité que nous voyons consacrée dans la propriété, est consacrée dans la répartition du revenu ou du bénéfice social. Après le prélèvement des dépenses communes, des frais de construction, des approvisionnements, des réserves, etc., ce qui restera à la société de bénéfice annuel sera divisé en trois parts inégales : 5/12es seront réservés au travail, 4/12es aux intérêts du capital, *et 3/12es au talent*, en *sorte que tous les droits auront satisfaction* : ceux de la propriété, ceux du travail, ceux de l'intelligence. Dans la part même du travail, on établira une différence entre les travaux nécessaires, les travaux utiles et les travaux d'agrément ; les premiers seront mieux rétribués que les seconds, et les seconds que les troisièmes. Mais ce n'est pas tout : il faut aussi penser à ceux qui n'ont rien et qui ne trouveraient pas une ressource suffisante dans leur activité ou leur talent. Pour ceux-là, Fourier réclame sur les revenus communs un *minimum* assez considérable pour les faire vivre commodément et qui, augmentant avec les bénéfices de l'association, reçoit le nom de *minimum proportionnel*. Cette part faite indistinctement à l'oisiveté et au malheur ne doit pas être considérée comme un bienfait, comme un sacrifice digne de reconnaissance, mais comme une restitution. En effet, l'homme est né avec certains droits dont il jouissait dans l'état sauvage et qui lui assuraient une existence tranquille et heureuse : les droits de chasse, de pêche, de pâture, de cueillette, d'insouciance, de *ligue extérieure*, c.-à-d. de former des attroupements, et enfin de *vol*. Ces droits naturels d'une nouvelle es*pèce que Fourier veut substituer à ceux des philosophes, la société* nous les a enlevés : elle doit donc les restituer en assurant, sans condition, à chacun de ses membres, un sort non moins heureux que celui dont il jouirait dans l'état de nature. — Quant au travail, qui supportera toutes ces charges, il ne pourra point faillir, puisqu'il sera une passion, et il deviendra une passion par la manière savante dont on saura l'organiser. D'abord, on travaillera en commun, chacun à ce qui lui plait et avec qui il lui plait, ce qui donnera à toutes les occupations le charme qu'on trouve aux vendanges et aux moissons. Ensuite, le travail sera extrêmement divisé, et par là même très-facile, très-propre à satisfaire tous les goûts, à développer toutes les vocations ; il recevra en outre de nouvelles forces de l'esprit d'émulation que produira cette division entre les différentes séries de travailleurs attachés aux diverses branches de l'industrie et les groupes composant chaque série. Enfin, un dernier attrait naîtra de la variété : car, grâce à la division du travail, une même personne pourra exercer jusqu'à trente professions et changer plusieurs fois dans un jour de groupe et de série. Ces trois conditions du travail correspondent à un même nombre de passions que Fourier appelle *mécanisantes*, et sur lesquelles reposent, d'après lui, la vie et l'harmonie de la société : la *Papillonne*, ou l'amour du changement ; la *Cabaliste*, c.-à-d. l'esprit de rivalité d'émulation ; et la *Composite*, ou l'ivresse qui naît en nous du mélange de plusieurs plaisirs. Mais, indépendamment de ces passions générales, il y en a de particulières qui réclameront certaines fonctions moins attrayantes en apparence que *les autres. Ainsi, un grand nombre d'enfants ont le goût de la* saleté ; au lieu de les corriger, comme on le fait maladroitement sous le régime de la civilisation, on les enrégimentera sous le nom de *petites hordes*, et on leur confiera les travaux les plus immondes. D'autres se font remarquer par leur gourmandise : on en fera les cuisiniers, les pâtissiers et les confiseurs du phalanstère. On se rendra réciproquement, par amitié ou par amour, les humbles services abandonnés aujourd'hui à la domesticité. — Si l'âme se soulève de dégoût devant l'immoralité de ce système, l'esprit n'est pas moins choqué des inconséquences et des chimères qu'il renferme. La propriété, telle que Fourier la conçoit, c'est le communisme ; et son organisation du travail, une hallucination. Comment, en effet, échapper au communisme quand on n'est pas maître de son capital, quand on n'est pas libre de le retirer ou de le racheter, quand on n'a pas le droit de l'exploiter ou de le dépenser à sa manière ? Comment échapper au communisme quand la société se reconnait le devoir de procurer à tous ses membres une vie commode, sans aucune condition de service rendu ? Comment échapper au communisme, quand la famille est détruite de fond en comble, et que, personne ne pouvant reconnaître son sang, tous les enfants appartiennent nécessairement à l'État ? Comment échapper au communisme quand l'attraction est la seule règle de la vie humaine, et qu'ayant obéi tous deux à cette loi, celui qui travaille et celui qui se repose ont exactement les mêmes droits ? Mais il y a plus : pour être parfaitement fidèle au principe de Fourier, il faut rétribuer chacun, non suivant ses œuvres, mais suivant ses désirs. Sans doute, le travail attrayant serait une réponse à cette objection ; mais le travail attrayant, dans le sens absolu où Fourier le conçoit, le travail changé en passion dans toutes les fonctions possibles, c'est une chimère qu'il suffit d'énoncer pour la détruire. La terre ne devient féconde, le métal ne se transforme sous nos doigts, la pierre ne s'élève en murailles qu'arrosés de nos sueurs. Jamais le plaisir ne prendra la place de la nécessité et du devoir. Jamais l'homme ne pourra s'attacher sérieusement qu'à une seule profession ; celui qui en exerce plu*sieurs à la fois les exerce mal. Et quant à la division du travail*, si elle s'applique avec succès à des œuvres purement mécaniques, elle est très-limitée dans les occupations qui demandent le concours de l'intelligence et de l'art. »

Comme toutes les sectes socialistes qui ont essayé de réaliser leurs théories, l'école fouriériste a échoué dans les diverses tentatives qu'elle a faites, soit en France, soit en Amérique. Ces expérimentations ont démontré que le système sociétaire péchait par la base : jamais les adeptes eux-mêmes n'ont pu trouver que le travail fût attrayant ; mais le *far niente* était l'attraction de tous. Au reste, si l'on compare les divers systèmes socialistes qui ont occupé l'attention publique depuis une trentaine d'années, celui de Fourier est le plus inoffensif, car il n'accorde, dans son utopie, aucun rôle à la contrainte et à la force. Loin de là, s'il dissout la famille et la société, c'est par l'indépendance absolue qu'il attribue à l'individu. Or, ce n'est point vers l'anarchie ou vers l'excès d'indépendance que, de nos jours, penche la société ; mais bien vers la concentration du pouvoir, vers la diminution des idées de liberté et de responsabilité, et vers l'absorption de l'individu par l'État.

IV. Les doctrines qui constituent ce qu'on appelle le *Saint-simonisme* réunissent les deux vices primordiaux du système de Fourier et de la théorie communiste pure et simple, à savoir : la négation de toute morale, et la destruction de toute liberté individuelle. Ces doctrines n'ont point été produites d'un seul jet. Or, ne pouvant en faire l'histoire, nous les prendrons telles qu'elles *ont été formulées à l'époque de leur plus complet développement*. — Ce qui distingue essentiellement le saint-simonisme, c'est qu'il est à la fois une religion et une institution politique, une Église et une société temporelle étroitement et sciemment confondues. Suivant lui, la société s'organise selon le dogme religieux qu'elle professe. Dans le monde gréco-romain, la religion était le culte de la nature personnifiée dans ses forces diverses, la société était donc surtout une société civile et temporelle ; sous le règne du christianisme, où la religion est le culte d'un dieu pur esprit, la *société est surtout spirituelle et religieuse ; et le pouvoir civil est* constamment en lutte avec le pouvoir spirituel. Par le même motif, la chair et les passions étaient déifiées dans le monde antique, elles sont flétries dans le monde chrétien. Ce vieil antagonisme et cette lutte perpétuelle entre la nature et l'esprit, entre la chair et l'intelligence, doivent cesser par le saint-simonisme, qui apporte à la fois un dogme nouveau et une société nouvelle, dont l'organisation se déduit logiquement de la formule du dogme lui-même. Ce prétendu dogme nouveau n'est autre chose que le panthéisme, qui se trouve en effet formulé très-explicitement dans la *définition de Dieu donnée par l'auteur et le chef de la nouvelle* religion : « Dieu est un ; Dieu est tout ce qui est ; tout est en lui, tout est par lui, tout est lui. Dieu, l'être infini, universel, exprimé dans son unité vivante et active, c'est l'amour infini, universel, qui se manifeste à nous sous deux aspects principaux, comme esprit et comme matière, comme intelligence et comme force, comme sagesse et comme beauté. L'homme, représentation finie de l'être infini, est, comme lui, dans son unité active, amour, et, dans les modes, dans les aspects de sa manifestation, esprit et matière, intelligence et force, sagesse et beauté. » — La morale qui sort de ce dogme, dit Ad. Franck, se devine aisément. « Si l'esprit et la matière sont également divins, et aussi essentiels l'un que l'autre, soit à la nature de Dieu, soit à celle de l'homme, pourquoi les subordonner l'un à l'autre ? Pourquoi la sagesse et l'intelligence seraient-elles préférées à la beauté et à la force ? Pourquoi l'âme commanderait-elle au corps et la raison aux passions ? C'est ce qu'a compris le saint-simonisme, quand il a proclamé la *réhabilitation de la chair*, et la légitimité ou plutôt la sainteté des passions. « Sanctifiez-vous dans le travail et dans le plaisir » : telle est sa règle suprême, ou, pour parler son langage, sa formule morale. « Les législateurs anciens, dit l'école saint-simonienne, s'étaient exclusivement occupés de la matière : Jésus-Christ a émancipé l'esprit ; après lui Saint-Simon est venu unir et réconcilier ces deux moitiés inséparables de notre être. » — L'organisation de la société nouvelle devant être, suivant la doctrine, la traduction exacte du dogme, de même qu'il y a un Dieu qui est tout, *matière et esprit*, il y aura aussi un seul chef revêtu du titre auguste de *Père*, réunissant les deux pouvoirs temporel et spirituel, à la fois empereur et pape, dont la volonté sera, en toutes choses, la loi suprême. Ce n'est pas tout. De même que Dieu est par soi, de même ce chef ne procède, ni de l'élection par en bas, ni de l'investiture par en haut : il se proclame lui-même, en vertu de l'amour, de l'intelligence, de la force, de la beauté, qu'il sent en lui. Quant à la masse des hommes qui forment la société, le saint-simonisme les répartit en trois grandes classes, savoir : les *artistes* ou les *prêtres*, les *savants* et les *industriels. A leur tête, le* *Père* place trois grands dignitaires chargés, sous sa direction suprême, d'assigner à chacun son rang dans l'une d'elles. De plus, il est à peine besoin de le dire, chacune de ces grandes classes se divisant et se subdivisant indéfiniment, chaque division est confiée à la direction d'un chef désigné hiérarchiquement, et chaque individu cantonné dans l'une de ces subdivisions. La tâche du Père et de tous ceux qui le représentent aux divers degrés de la hiérarchie, a surtout pour objet de réaliser la formule saint-simonienne : « A chacun suivant sa capacité, et à chaque capacité suivant ses œuvres, » ce qui ne saurait être bien difficile, toute cette série hiérarchique étant inévitablement composée d'hommes impeccables, ou plutôt d'anges d'intelligence, de sagesse et de bonté. Comme on le voit, le pouvoir, dans le saint-simonisme, n'est pas moins despotique que dans le communisme brutal de Babeuf. Il l'est même bien davantage, car il a la prétention de soumettre au même esclavage l'âme et le corps, le Père devant être, au nom de Dieu, le maître absolu de la chair et de l'esprit. Dans les diverses utopies communistes, il existe une constitution qui a été votée ou qui du moins est censée avoir été acceptée par le peuple ; il existe des lois auxquelles la multitude a concouru ou du moins est censée avoir concouru, et, dans tous les cas, que chacun peut connaître afin de s'y conformer. Il n'y a rien de cela dans la théorie saint-simonienne. La loi écrite est bonne pour une société dans l'enfance : la société nouvelle aura une *loi vivante*, c.-à-d. aura pour loi la volonté du Père et de chacun de ses délégués dans la hiérar*chie du pouvoir. « Dans l'avenir, toute loi est la déclaration par* laquelle celui qui préside à une fonction, à un ordre quelconque de relations sociales, fait connaître sa volonté à ses inférieurs, en sanctionnant ses prescriptions par des peines ou par des récompenses. » Il est impossible d'imaginer un anéantissement plus complet de la liberté humaine. Mais cet anéantissement de l'individualité implique l'abolition préalable de la propriété individuelle. Et de fait, pour que le Père puisse disposer des personnes, les classer suivant leur capacité présumée et les rétribuer suivant leurs œuvres, il est indispensable qu'*il dispose également et d'une* manière absolue des biens de l'association. Dans le système saint-simonien, la propriété est *socialisée*, suivant l'expression consacrée. Mais le saint-simonisme, pour arriver à cette *socialisation* de la propriété, ne procède point par la dépossession violente des propriétaires, à la manière de certaines sectes communistes. C'est par une série de mesures transitoires, dont l'efficacité d'ailleurs ne saurait être contestée, qu'il parvient à son but. Ces mesures sont : 1° l'abolition des successions en ligne collatérale, et l'établissement d'un impôt progressif élevé sur les successions en ligne directe et sur les donations entre-vifs ; 2° l'établissement d'une grande banque nationale, appartenant à l'État, administrée par lui, et ayant pour fonction de commanditer les travailleurs et de les créditer en raison de leur capacité : le premier capital de la banque serait formé par le produit des successions collatérales et de l'impôt progressif ci-dessus ; 3° l'abolition du régime hypothécaire, et la mobilisation de la propriété foncière : la source principale du crédit entre simples particuliers étant par là détruite, il en résulterait que le crédit de l'État augmenterait et que les épargnes annuelles se porteraient généralement à la banque nationale ; 4° le remplacement de l'impôt par l'emprunt : nouveau moyen d'absorber les épargnes privées, et de faciliter la substitution du crédit et de la commandite par l'État au crédit particulier et à la commandite individuelle ; 5° enfin, la baisse générale de l'intérêt. Cette baisse serait déterminée par la banque d'État, afin de diminuer le revenu des gens vivant de leurs épargnes et de les *contraindre, pour avoir de quoi vivre, à placer leurs capitaux* à fonds perdu dans la caisse de la banque, de sorte qu'au bout d'un certain temps, tous les capitaux du pays, tant mobiliers qu'immobiliers, se trouveraient concentrés entre les mains de l'État. L'État donc sera l'unique propriétaire et l'unique entrepreneur d'industrie : il distribuera les instruments du travail à chacun suivant ses œuvres. Au reste, quant à ce point si délicat de la répartition, l'école n'est jamais entrée dans de grands détails sur les procédés à suivre pour atteindre le but : sans doute, cela ne lui a pas paru nécessaire, car avec le principe de la *loi vivante*, on lève aisément toutes les difficultés : *sic volo, sic jubeo*, etc. Ce que nous trouvons de plus explicite dans les livres de la doctrine à ce sujet est le passage suivant : « Dans l'avenir, dès que les produits seront achevés, les *distributeurs* s'en empareront pour les répartir d'après la *règle* donnée par les *gouvernants* de l'industrie, dont une des principales fonctions consistera à recueillir l'expression des besoins de tous les individus, et à modifier constamment la production d'après la manifestation progressive de ces besoins. On peut avoir une idée de la manière dont la répartition de tous les produits se fera dans la société, par ce qui a déjà lieu aujourd'hui, soit pour la distribution des eaux de Paris, soit pour celle du gaz, et, d'une manière fort imparfaite, par l'existence des cafés, tables d'hôtes et restaurants. Dans un cadre plus resserré, on peut offrir l'exemple de quelques manufactures où les ouvriers sont logés et nourris, et où leurs enfants même reçoivent l'éducation. Ajoutons encore celui de la rétribution faite par l'État à un grand nombre de fonctionnaires publics, en logement, chauffage, etc., et quelquefois en objets de luxe, comme voitures, ornements intérieurs, etc. » — Voici donc déjà les deux premières bases de la *société détruites par le saint-simonisme*, savoir : la liberté individuelle et la propriété, qui n'est autre chose que la garantie extérieure de l'individualité humaine. Reste encore la famille, que l'école affiche la prétention de respecter. Mais, outre que l'abolition *de l'hérédité constitue déjà une atteinte irrémédiable à cette* sacro-sainte institution, la morale saint-simonienne, par sa réhabilitation de la chair et sa sanctification des passions, lui porte une seconde atteinte également mortelle. Il est vrai que le chef *de l'école n'osa point prendre sur lui de promulguer le code nouveau* qui, suivant lui, doit régir dans l'avenir les relations des deux sexes. En proclamant l'émancipation complète de la femme, en l'appelant à partager toutes les fonctions de l'homme « dans le temple, *dans l'État et dans la famille », il déclara que c'était à la* femme seule, à la *femme libre*, de dicter cette partie de la législation de la société future. Malgré cette réticence, il est évident que la loi dictée par cette femme-messie vainement appelée, devait, pour être acceptée comme *loi véritable, sortir logiquement* de la morale panthéistique de la religion saint-simonienne. Or, l'homme qui faisait cet appel, tirait lui-même les conséquences logiques de ces prémisses (et la femme libre n'eût pu les décliner) quand il s'écriait, en parlant du couple-prêtre : « *Qu'elle sera belle* la mission du prêtre social, homme et femme ! Qu'elle sera féconde ! Tantôt il calmera les ardeurs inconsidérées de l'intelligence, ou modérera les appétits déréglés des sens ; tantôt, au contraire, il réveillera l'intelligence apathique ou réchauffera les sens engourdis ; car il devra reconnaître tout le charme de la décence et de la pudeur, mais aussi toute la grâce de l'abandon et de la volupté. » Nous n'insisterons pas davantage sur un pareil sujet : il suffira de dire que cette conception de la *confession charnelle*, odieuse parodie de la confession toute spirituelle du christianisem fut le signal de la dissolution et de la dispersion de l'école.

« Le saint-simonisme, dit Ad. Franck, porte avec lui sa propre réfutation : car il n'est qu'une juxtaposition d'erreurs, dont chacune à part a été mille fois repoussée par la raison et par la conscience du genre humain : le panthéisme en religion, le matérialisme ou l'épicurisme en morale, et le despotisme en politique. Chacun de ces trois systèmes se rencontre au debut de la civilisation, et, plus le genre humain s'éclaire et s'améliore, plus il s'en écarte. Ainsi, le panthéisme religieux a produit le brahmanisme et le bouddhisme ; la sanctification des passions est dans la mythologie grecque ; et le despotisme est le gouvernement de tous les États barbares. Le saint-simonisme est donc en contradiction avec cette loi du progrès qu'il invoque si souvent, et qui est la seule preuve qu'il allègue en faveur de ses doctrines. Quant à la fameuse doctrine, « à chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres », il est vrai qu'elle exprime parfaitement l'idée de la justice ; mais cette idée n'est pas nouvelle dans la conscience humaine : le difficile, c'est de la réaliser. Or, quel homme, quel gouvernement peut se charger d'une pareille tâche ? La justice, autant que le permet notre infirmité, se réalisera d'elle-même par la liberté et par les progrès de la raison. Laissez chacun développer ses facultés sans empêcher les autres d'en faire autant ; répandez d'une main libérale l'expérience et les lumières qui seront la conséquence de ces efforts, et chacun occupera la place qu'il est à peu près digne d'occuper ; et ses services, répondant à un besoin réel, ne manqueront pas de récompense. »

V. Aucune secte socialiste n'a semé dans notre pays plus de germes corrupteurs que le saint-simonisme, et malheureusement ces germes ont été trop féconds : il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre. De plus, il a suscité une série de soi-disant réformateurs qui, après lui, sont venus reprendre en sous-œuvre quelqu'une de ses idées sophistiques, et ont encore continué d'ébranler les esprits dans les couches inférieures de la société. Parmi *ces réformateurs du second ordre, nous n'en citerons qu'un seul*, à cause du rôle funeste qu'il a joué et de l'influence déplorable qu'il a exercée sur une partie des classes ouvrières ; nous voulons parler de Louis Blanc. Parmi les avantages qui devaient résulter de l'*organisation théocratique de la société rêvée par les saint-simoniens*, ces derniers n'avaient eu garde d'oublier la concurrence, et, de fait, l'établissement de leur banque d'État chargée exclusivement de la fonction de distribuer aux travailleurs de toutes *les catégories les instruments de travail nécessaires, de régler* les travaux et la quantité des produits à obtenir, et enfin de répartir ceux-ci entre les producteurs, devait avoir certainement pour résultat de supprimer ce vieux rouage économique, devenu désor*mais inutile, de même que la liberté individuelle, etc. Or*, L. *Blanc* s'est posé à son tour en réformateur, à l'aide de ces deux emprunts faits au saint-simonisme. Il ne voit qu'un ennemi, la concurrence : c'est l'infâme qu'il faut écraser. Et il l'écrase en attri*buant à l'État la commandite du travail et le règlement de la* production, par l'intermédiaire d'une banque nationale dont les fonds seraient fournis par l'impôt. Le gouvernement se servira de l'arme même de la concurrence pour faire disparaître celle-ci. Il *commencera par créer, dans chaque catégorie industrielle, mines*, usines métallurgiques, filatures de coton, manufactures de draps, de soieries, etc., un grand *atelier social* destiné à faire concurrence aux usines et aux manufactures similaires appartenant aux simples particuliers ou à des sociétés commerciales. *Il* les écrasera en vendant au-dessous du cours et même du prix de revient les produits sortis des ateliers sociaux. N'a-t-il pas en effet à sa disposition les ressources du budget ? L'impôt servira donc en partie à combler les déficits possibles et même certains des ateliers du gouvernement. Or, en présence de la concurrence ruineuse des manufactures sociales, que pourraient faire les manufactures privées ? Leurs propriétaires se verront donc obligés de les vendre ou de les céder à l'État, aux conditions que celui-ci voudra bien leur accorder. Grâce à ce procédé naïf, le gouvernement ne tardera pas à se trouver le seul industriel, le seul fabricant du pays. Alors il organisera le travail de manière que les ateliers du même genre ne se fassent point concurrence entre eux, car il faut, après avoir tué la concurrence individuelle, prévenir la concurrence collective. Les ateliers sociaux seront donc associés entre eux de telle sorte que les bénéfices des uns servent à couvrir, s'il y a lieu, le déficit des autres. Dans chaque atelier, les chefs seront nommés à l'élection, et la rémunération du travail se fera sur le pied de l'égalité des salaires. Au début cependant et provisoirement, « comme l'éducation fausse et antisociale donnée à la génération actuelle ne permet pas de chercher ailleurs que dans un surcroît de rétribution un motif d'émulation et d'encouragement, la différence des salaires serait graduée sur la hiérarchie des fonctions ; une éducation toute nouvelle devant sur ce point changer les idées et les mœurs. » Ceci est pour le travail industriel ; le travail agricole serait organisé d'une façon analogue, en socialisant progressivement la propriété rurale. « L'abus des successions collaterales est universellement reconnu, dit L. Blanc. Ces successions seraient abolies, et les valeurs dont elles se trouveraient composées seraient déclarées propriété communale. Chaque commune arriverait de la sorte à se former un domaine qu'on rendrait inaliénable, *et qui, ne pouvant que s'étendre, amènerait, sans déchirements* ni usurpations, une révolution agricole immense ; l'exploitation du domaine communal devant d'ailleurs avoir lieu sur une grande échelle, et suivant des lois conformes à celles qui régiraient l'*industrie.* » — *Le prétendu système de L. Blanc, bien que son* auteur le décore du nom pompeux d'*organisation du travail*, ne présente donc aucune sorte d'originalité : au fond, c'est le communisme de Morus, de Cabet, etc. ; et ses moyens transitoires, ayant *pour objet l'absorption de la propriété par l'État, sont pris au* saint-simonisme. D'après cela, il est parfaitement inutile d'en faire une réfutation spéciale. Nous ajouterons seulement que, de toutes les utopies sociales proposées de nos jours, les plus dangereuses, *nous dirons même les seules dangereuses, sont celles qui réclament* et exigent, pour arriver à se réaliser, l'intervention du pouvoir. Que des hommes abusés par des théories plus ou moins spécieuses s'entendent entre eux, comme l'ont fait les phalanstériens *et les communistes icariens, pour mettre en pratique leurs théories*, nous n'y voyons aucun mal : l'expérience en fait bientôt justice. Mais que des ambitieux ou des sophistes prétendent expérimenter sur la société tout entière et demandent qu'on leur livre ou *le* pouvoir *et la force*, ou *les* ressources *de l'impôt*, pour exécuter leurs vivisections sociales, c'est ce qui est intolérable. Malheureusement il existe chez certains peuples, et chez nous tout particulièrement, une tendance générale à diminuer l'activité et la responsabilité individuelles au profit de l'activité et de la responsabilité de l'État. Or, les idées des sectaires que nous venons de réfuter, poussent énergiquement dans cette voie et la nation et le gouvernement lui-même, qui parfois y cède sans en avoir conscience. Or, la science économique repousse absolument toutes les combinaisons de tutelle et de dictature qui, sous une forme ou sous une autre, se proposent d'assurer la prospérité collective, au moyen d'un amoindrissement des droits et d'un assujettissement des facultés de l'individu ; elle trouve que le gouvernement est assez chargé de besogne quand il fait exécuter les lois, maintient l'ordre et la justice, sans qu'on lui donne encore la tâche impossible de distribuer la richesse et de procurer le bonheur commun.

VI. Dans cet exposé rapide des principaux systèmes socialistes contemporains, on n'a point vu figurer un nom fameux, celui de P.-J. Proudhon, et plusieurs personnes s'en étonneront sans doute. Mais le célèbre écrivain n'a jamais eu la prétention de créer un système, il n'a imaginé aucune théorie d'organisation sociale. A peine a-t-il rajeuni, à force de verve et à l'aide d'une dialectique plus que subtile, certains vieux sophismes dirigés contre la propriété, la monnaie métallique, l'intérêt, etc., que nous avons réfutés ailleurs. Son œuvre vraiment originale consiste précisément dans la critique à outrance qu'il a faite des diverses utopies socialistes. Toutefois, comme il s'obstine, *malgré cela*, à se qualifier lui-même de socialiste, nous ne pouvons lui refuser une place dans cette revue : mais nous laisserons la parole à L. Reybaud, qui l'a apprécié avec beaucoup de finesse et de vérité. — « Faut-il ranger M. Proudhon parmi les socialistes ? C'est l'*opinion commune*, et pourtant on éprouve quelque peine à y déférer. Si les socialistes ont été mis à nu et flagellés de main de maître, si la pauvreté de leurs doctrines, le vide de leurs plans, l'évidence de leurs contradictions ont été quelque part *bien démontrés, c'est* à coup sûr dans les ouvrages de M. Proudhon. Personne n'a employé, pour les combattre, des armes plus redoutables et plus meurtrières : l'ironie, le sarcasme, la diatribe, même les gros *mots, sans compter les syllogismes. Et pourtant on persiste* à comprendre M. Proudhon parmi les socialistes. A la bonne heure ! Mais c'est alors un socialiste étrange que celui dont la tâche principale et la mieux remplie consiste à ne rien laisser debout, ni de *leurs systèmes, ni de leurs arguments, et à s'échauffer contre eux* jusqu'à l'invective. Il est vrai que M. Proudhon se montre pris de rage contre la propriété et l'a brutalement assimilée au vol ; il est vrai qu'après cette prouesse, il s'est rengorgé en homme sa*tisfait de sa découverte et très-disposé à offrir une hécatombe* aux divinités qui la lui avaient inspirée. Mais M. Proudhon, qui n'est commode pour personne, pas plus pour ses adversaires que pour ses amis, n'a été ni moins brutal ni moins terrible envers la *communauté à laquelle il n'a épargné, ni les qualifications* blessantes, ni les adjectifs injurieux... Mais, lorsque après avoir mis en pièces tous les systèmes qu'il trouve sur son chemin et multiplié les ruines autour de lui, M. Proudhon en est conduit, de guerre lasse et faute d'ennemis, à offrir une combinaison qui lui soit propre et comble les vides causés par cette universelle démolition, alors son embarras commence : si fort vis-à-vis des autres, il se sent faible vis-à-vis de lui-même ; il balbutie et se dérobe par une combinaison bien moins plausible et bien moins consistante que celles qu'il vient d'anéantir. C'est ainsi qu'entre la propriété et la communauté, l'une et l'autre frappées de ses anathèmes, il voit une place naturelle et légitime pour la possession. Il n'y aur plus de propriétaires ; il y aura des possesseurs. Possesseurs ? Mais comment ? à quel titre ? sous quelle forme ? dans quelles limites ? pour quel temps de jouissance ? sous quelles garanties et avec quels droits ? Là-dessus M. Proudhon ne s'explique pas, et il aurait quelque peine à le faire. Il sent qu'une possession précaire n'est autre chose que la communauté, et une possession bien assise autre chose que la propriété ; que tout ce qui est en deçà ou au delà ne représente qu'un abus de mots et un sophisme. C'est ainsi encore qu'après avoir disserté à perte de vue sur la détermination de la valeur, il en arrive à imaginer un tarif général et uniforme, soit pour les travaux, soit pour les produits, en mesurant le prix de ces derniers sur le nombre d'heures employées à les créer. Puis, comme conséquence, il propose de remplacer les monnaies d'or et d'argent par des bons payables en nature, de manière à en revenir au troc et à l'échange, procédés rudimentaires de la civilisation : idée bien petite après de tels éclats de voix, et qui, souvent essayée et toujours abandonnée, n'avait pas besoin, pour fournir la mesure exacte de ce qu'elle vaut, d'un dernier et triste avortement sous la forme d'une banque du peuple. » (*Dict. de l'Écon. polit.*, art. *Socialistes.*)

* **SOCIALISTE.** adj. 2 g. Qui concerne le socialisme. *Les doctrines socialistes.* ‖ En parl. Des personnes, se dit subst. et sign., Partisan du socialisme. *C'est un s., une s.*

SOCIÉTAIRE. s. et adj. 2 g. Personne qui fait partie de quelque société littéraire, musicale, et de certaines entreprises dramatiques. *Les sociétaires de la Comédie française.* ‖ * *Théorie s., Système s.*, Le système d'organisation sociale, autrement appelé *Système phalanstérien*. Voy. SOCIALISME.

SOCIÉTÉ. s. f. (lat. *societas*). Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois ; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres. *La s. naturelle. La s. civile. Les sociétés modernes. L'origine des sociétés. Troubler la s. Être le fléau de la s. Vivre en s. L'homme est né pour la s.* — Par anal., on dit De certains animaux qui vivent rassemblés en troupes, qu'*Ils vivent en s.* ‖ Union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt ou pour quelque affaire. *Une s. de commerce. Une s. en nom collectif. Une s. de banquiers. L'acte de s. interdit... Se mettre en s. La s. est en faillite, en liquidation. Être en s. au jeu. Ouvrage exécuté par une s. de gens de lettres. La s. conjugale se dissout par la mort de l'un des époux.* ‖ Association de plusieurs personnes qui se réunissent dans le but de cultiver et de faire avancer les sciences, les arts ou les lettres. *S. savante. S. littéraire. S. des beaux-arts. La s. d'agriculture, d'horticulture, de géographie. La s. philotechnique. La s. anatomique.* ‖ Association de plusieurs personnes dans un but religieux, charitable, politique, etc. *La s. des jésuites. La s. de Saint-Vincent de Paul. La s. de la morale chrétienne. La s. philanthropique. La s. des francs-maçons. La s. des droits de l'homme. S. secrète*, V. ASSOCIATION. *S. de secours mutuels*, V. SECOURS. ‖ Compagnie de personnes qui s'assemblent ordinairement pour la conversation, pour le jeu ou pour d'autres plaisirs. *S. agréable, choisie. Il vit dans les meilleures sociétés. Il faut le bannir de notre s.* — *Vers de s.*, Vers qui ont été faits pour être lus dans une réunion de personnes de connaissance, et qui ne sont pas destinés au public. ‖ Se dit Des habitants d'un pays, d'une ville, relativement aux rapports qui existent entre eux, à la manière dont ils vivent les uns avec les autres. *Il n'y a point de s. dans cette ville. Dans cette petite ville, on trouve une bonne s. Le ton, les agréments de la s. L'esprit de la s. Des talents de s.* ‖ Le commerce ordinaire, habituel que l'on a avec certaines personnes. *Je trouve beaucoup d'agréments dans sa s. Il est d'une bonne s. Il ne faut pas faire s., lier s. avec les médisants. Cette personne est de ma s.* Fam., on dit, *Je ne voudrais pas faire ma s. de cet homme-là*, Je ne voudrais pas me lier avec lui, le fréquenter souvent. ‖ * T. Arithm. *Règle de s.*, Voy. COMPAGNIE. = Syn. Voy. COMPAGNIE.

Enc. — PHILOSOPHIE. — I. *Partout et toujours la Société a* été l'état naturel et normal de l'homme. L'homme en effet ne peut pas plus vivre sans société que l'animal ne peut respirer sans l'air atmosphérique. Sans elle, il lui serait impossible de développer ses facultés physiques, sensibles, intellectuelles et morales. En effet, sans le concours de ses semblables, il ne pourrait, ni vivre, ni se défendre, ni se conserver, et l'espèce serait vouée à une destruction rapide ; en dehors de la s., les sentiments et les *affections du cœur*, ce besoin impérieux de la nature humaine, seraient étouffés et chercheraient en vain à se satisfaire ; enfin, sans les relations des hommes entre eux, dont le présent divin du langage est l'organe nécessaire, nul développement intellectuel et moral, nulle invention, nul progrès ne pourrait avoir lieu. L'homme est donc naturellement et nécessairement un être sociable, car si la sociabilité ne se développe que par la réunion des hommes, elle n'en préexiste pas moins à cette réunion. L'individu dans la s. est une abstraction, aussi bien que la s. sans les individus. C'est exactement comme dans l'être vivant où l'organe ne vit que par le tout, et le tout que par la réunion des organes. Rien n'est plus faux que ce prétendu *état de nature*, rêvé par certains philosophes, tels que Hobbes, Spinoza et J.-J. Rousseau, et dans lequel les hommes auraient vécu isolés entre eux, sans lois, sans gouvernement, sans religion, en un mot sans liens d'aucune sorte. Cette doctrine, d'ailleurs, n'est pas seulement démentie par l'expérience et par l'histoire ; elle ne saurait même, en l'absence de toute observation positive, être acceptée comme simple hypothèse scientifique, car elle implique contradiction et se détruit elle-même.

II. En premier lieu, l'espèce humaine présente un phénomène primitif, la *famille*, qui résulte de la nature même des choses, à savoir : de la faiblesse de la femme et du laps de temps considérable qu'exige l'éducation physique de l'enfant avant qu'il soit en état de satisfaire à ses besoins et de défendre sa vie contre les ennemis de tout genre qui l'entourent. Or, qu'est-ce que la famille, sinon une société embryonnaire, susceptible d'un accroissement et d'un développement indéfini? Dans les tribus les plus sauvages, on a toujours trouvé un commencement de s., et c'est la famille qui formait son point de départ, car toute tribu, toute peuplade reconnaît un ancêtre commun. Maintenant, en admettant pour un instant l'hypothèse d'un état de nature, c.-à-d. d'un état d'isolement antérieur à l'état social, demandons-nous comment l'homme en serait sorti pour se réunir en s. Ici nous avons deux systèmes en présence, celui de Rousseau qui affirme le bonheur et la bonté de l'homme dans l'état de nature, et celui de Hobbes, qui affirme sa méchanceté et sa misère intolérables dans ce même état. Dans le premier système, personne ne comprend par quel motif les hommes auraient renoncé à une vie d'innocence et de félicité pour se réunir en s. : la s. est donc véritablement un effet sans cause. En outre, suivant le philosophe de Genève, la s. résulte d'une convention par laquelle les hommes primitifs ont abdiqué la plus grande partie de leurs droits pour vivre en s., et délégué les droits auxquels ils renonçaient à un pouvoir, l'État, chargé des intérêts collectifs de la communauté. Mais par quel miracle la convention dont parle Rousseau a-t-elle pu réunir l'unanimité des hommes, et par quel autre miracle ses effets ont-ils pu subsister jusqu'à nos jours? Dans l'hypothèse que nous examinons, l'homme n'a aucune autorité naturelle sur son semblable. S'il accepte l'état social, c'est par un acte de sa pure volonté ; nul devoir ne l'oblige d'y entrer et ne l'y retient. En conséquence, nulle loi n'est obligatoire, nul pouvoir n'est légitime qu'autant qu'il est accepté par tous, et l'État n'existe qu'autant qu'il repose sur l'accord unanime et permanent de toutes les volontés, c.-à-d. de toutes les passions et de tous les intérêts individuels. Une s. constituée sur de pareilles bases est-elle possible? S'imaginer qu'on pourrait arriver à un accord complet entre tous les membres dont une s. se compose, n'est-ce pas la plus folle des chimères? Admettons que cet accord soit possible ; il ne saurait engager que ceux qui ont volontairement accepté la forme sociale. A chaque génération nouvelle, faudra-t-il remettre en question l'existence même de l'État? C'est l'anarchie en permanence. Mais continuons, et admettons encore que les choses se soient passées comme le veut Rousseau ; qu'est-ce qui rend obligatoire le contrat social en question, pour celui-là même qui l'a accepté? C'est évidemment qu'il existe un principe d'obligation ou une loi naturelle, supérieure et antérieure à toutes les conventions des hommes, et qui, loin de dériver de celles-ci, leur donne au contraire toute la vertu, toute la force qui est en elles. Ainsi donc, la s. ne peut pas, dans quelques limites qu'on la renferme, être fondée seulement sur des règlements de convention. « Les lois qui sont nécessaires à son développement et à sa conservation, dit très-bien Ad. Franck, n'ont donc pas besoin, pour être légitimes, du consentement unanime de tous ses membres ; et réciproquement toute mesure consacrée, ou par l'unanimité ou par la majorité des membres d'une association, n'est point, par cela même, juste et légitime. » — Aux yeux de Hobbes, bien différent en cela de Rousseau, l'état de nature est l'état le plus misérable qui se puisse concevoir. Dans cet état, tout homme a droit à toutes choses : il n'a d'autre mobile que son égoïsme, d'autre fin que son bien-être ; pour atteindre celui-ci et satisfaire celui-là, tous moyens sont licites. En conséquence, l'état de nature est un état de guerre implacable et sans relâche, où, suivant l'énergique expression du philosophe anglais, l'homme est un loup pour l'homme, *homo homini lupus*. La s., d'après Hobbes, n'a été inventée que pour échapper à cette lutte destructive, à cette misère intolérable. Elle est née, soit d'un contrat, les hommes étant convenus de vivre ensemble et d'établir au-dessus d'eux un pouvoir chargé de maintenir la paix, soit d'un pur accident, certains hommes, plus habiles ou plus forts que les autres, ayant imaginé de contraindre ces derniers à vivre désormais en paix. Dans les deux hypothèses, c'est l'idée d'intérêt, l'égoïsme, qui a présidé à la formation de la s., et c'est la force qui maintient l'état social. Par conséquent, dans les deux hypothèses, l'idée de droit est absolument absente, et, par conséquent, il n'existe dans la s., telle que la conçoit Hobbes, aucun principe obligatoire. Au reste, le philosophe de Malmesbury ne répugne point aux conséquences de sa théorie. Pour lui, l'État doit être la force qui paralyse toutes les forces particulières, et la s. la meilleure est celle où le pouvoir est le plus fort, où il est absolu, sans contrôle, et inviolable. L'État n'a pas seulement puissance sur les actes, son autorité s'étend encore jusqu'aux croyances. Tout ce qu'il affirme, même dans la sphère des idées religieuses, est vrai ; tout ce qu'il fait est bon; tout ce qu'il ordonne est juste. Comme on le voit, le système de Hobbes, en détruisant toute notion de liberté, de droit, de justice, supprime tout ce qui constitue la puissance et la grandeur humaines; il réduit l'homme à l'état le plus complet d'abjection. Bien plus, il supprime l'ordre social qu'il s'imagine établir et pour lequel il a tout sacrifié. En effet, il n'y a point de s. là où il n'y a ni lois, ni autorité morale, ni obéissance volontaire ; il n'y a plus qu'un maître et des esclaves. Or, s'il arrive que ces derniers puissent, à leur tour, devenir les plus forts, ils ont le droit de renverser le maître, car droit et force sont identiques.

III. La s. ne repose donc ni sur la force, ni sur un contrat : elle est le résultat même de la constitution organique, intellectuelle et morale de l'homme, et elle a pour objet les fins mêmes qu'implique cette constitution : la conservation physique de l'individu, la perpétuité de l'espèce, et le perfectionnement de tous au triple point de vue physique, moral et intellectuel. L'individu pour accomplir sa destinée a besoin de trois choses : travailler et jouir du fruit de son travail ; avoir une famille ; être libre au sens physique et au sens moral. Par le travail et la *propriété*, l'homme pourvoit à sa propre conservation et à son bien-être, ainsi qu'à l'avenir de ceux qui naîtront de lui ; par la *famille*, il perpétue l'espèce, mais surtout il se développe comme être moral et intellectuel ; par la *liberté*, il est un être responsable, qui mérite ou qui démérite, qui se rend digne de récompense ou de châtiment. Que l'on supprime un seul de ces termes, les autres disparaissent : aussi les philosophes ont-ils de tout temps considéré ces trois conditions, liberté, famille et propriété, comme les fondements de l'ordre social. Une s. qui porterait atteinte à l'un d'eux, n'aurait plus de raison d'être ; elle cesserait d'être une s.; elle se suiciderait de ses propres mains. Ces trois fondements, de même que le sentiment ou l'instinct de la sociabilité, bien que se manifestant et se constituant seulement dans et par la s., ont une préexistence logique. Les lois qui régissent la collection des hommes envisagée comme s., ne sauraient être autres que celles auxquelles est soumis l'individu considéré isolément : par conséquent, la loi morale en général, et le principe de la justice en particulier, sont également les lois suprêmes de la s. Outre les trois fondements civils de l'ordre social que nous venons d'énumérer, il en est un autre qui appartient à une sphère d'idées toute différente, mais qui n'en est pas moins indispensable, soit à la constitution, soit à la conservation de la s. : c'est la *religion*. « Mais, dit très-bien l'éminent penseur que nous avons souvent cité, Ad. Franck, la religion considérée dans ses rapports avec la s., ne peut être que la plus haute consécration de la propriété, de la famille et de la liberté individuelle, car toutes ces choses découlent naturellement de la nature morale de l'homme, sur laquelle se fonde sa responsabilité. Or, la nature morale de l'homme est inséparable de sa nature spirituelle, qui suppose, à son tour, les dogmes religieux de la Providence et de la vie future. Avec l'idée d'un Dieu qui nous a créés pour lui et à son image, c.-à-dire, avec la liberté et pour une fin éternelle, le despotisme n'est pas seulement un attentat contre les hommes, c'est un véritable blasphème. »

IV. La s. comprend deux termes corrélatifs et inséparables, à savoir : l'ensemble des individus qui vivent réunis en un seul corps, et l'État, ou le pouvoir organisé, qui représente les intérêts généraux de la collectivité, et qui, comme tel, a pour mission essentielle de veiller à sa conservation et d'assurer sa marche vers le but qui lui est assigné. Il est une philosophie qui réduit la s. à une simple agrégation d'individus, et ne voit dans l'État qu'une unité collective ou, ce qui revient au même, qu'une abstraction pure. C'est là une conception fausse, mais parfaitement logique pour toute doctrine qui n'admet dans la nature d'autres réalités que des individus. Pour nous, les individus et l'État constituent ensemble un être réel, un être à la fois organique et moral, dont les parties constituantes, que l'on pourrait appeler forces élémentaires et force centrale, ne sauraient être séparées. Celle-ci en effet ne peut exister sans celles-là, et, sans la seconde, la puissance qui est dans chacune des premières disparaît pour ainsi dire, car alors les forces individuelles ou élémentaires cessent de concourir et s'annulent réciproquement. « La collection des individus, dit très-bien un philosophe contemporain, est la s. considérée dans la diversité de ses éléments, dans son *corps*. L'État est la s. vue dans l'unité organique de sa vie, dans son *âme*. Cela étant, l'État est une institution nécessaire et intime à la s.; si nécessaire, qu'elle persiste à travers toutes les formes politiques de la s.; si intime, qu'elle ne peut en être séparée ou lui être opposée jamais, sans devenir une abstraction ou un danger. » Toutefois, s'il est faux de considérer la s. comme une simple agrégation d'individus, il n'est pas moins inexact de considérer ces individus comme de simples molécules constituantes d'un corps. La s. a sa vie propre ; mais il en est de même de chaque individu. La s. n'est pas un organisme matériel où les individus jouent le rôle d'organes ou de molécules organiques ; c'est plutôt un organisme spirituel où chaque organe, où chaque particule élémentaire est un esprit, est une personne. Toutes ces particules sont unies entre elles, mais elles ne doivent, ni être enchaînées les unes par les autres, ni être absorbées par l'organisme général. Le communisme, comme l'individualisme absolu, détruit la s. Il résulte de là que l'État n'a pas tout pouvoir sur les individus ; son autorité, dont l'étendue peut varier selon les gouvernements, a des limites qu'elle ne saurait dépasser. Ainsi son pouvoir ne peut aller jusqu'à porter atteinte aux fondements mêmes de la s., c.-à-d. à la liberté individuelle, à la famille et à la propriété. Non, pas même le pouvoir qui serait le résultat de l'unanimité, n'a le *droit* d'y attenter. —La forme ou l'organisation propre que revêt l'État constitue ce qu'on appelle le *gouvernement*. L'État est éternel, comme la s.; les gouvernements sont temporaires. L'État est la manifestation phénoménale de la vie sociale ; le gouvernement n'est qu'un appareil au moyen duquel l'État accomplit ses fonctions. Un gouvernement doit donc toujours être en parfaite harmonie avec la s. qu'il représente, sinon la vie sociale est troublée par la lutte et ne s'accomplit pas d'une manière normale. Les discussions interminables qui ont pour objet le principe du gouvernement nous semblent généralement stériles. L'histoire nous montre, d'un côté, des sociétés marchant d'un pas ferme et assuré vers leur but, avec des gouvernements de formes et d'origines tout à fait diverses ; de l'autre, des sociétés déchirées et souffrantes, avec des gouvernements de même forme et de même origine. En général, une s. a tel ou tel gouvernement en raison de son état intellectuel et moral, en raison de ses besoins, en raison de son histoire et de son passé. Dans la plupart des cas, les gouvernements sont des produits instinctifs et spontanés de l'activité et de la vie sociales ; dans d'autres, et c'est ce qui peut-être deviendra dans un avenir plus ou moins éloigné la règle générale, les sociétés produisent leurs gouvernements à leur image, avec conscience et réflexion. La légitimité des gouvernements n'a donc point de commune mesure. « Ce serait, dit un publiciste éminent, Ans. Peletin, se placer à un point de vue faux et paradoxal que de partir d'une théorie particulière à tel pays ou à telle époque, pour condamner, comme illégitimes, tous les gouvernements qui, en des temps et en des lieux différents, ne se trouveraient pas conformes à cet invariable modèle. Tout pouvoir librement accepté est légitime.... Un gouvernement se rapprochera d'autant plus de la légitimité absolue, qu'il assurera mieux le libre développement de la s. dans toutes les directions individuelles et collectives. »

LÉGISLATION.—En termes de Droit, on appelle *Société* la réunion de deux ou plusieurs personnes qui mettent en commun une chose dans le but de se partager les bénéfices qui pourront en résulter. Les caractères essentiels de toute s. sont : 1° une mise fournie par chaque associé, laquelle peut être de l'argent ou d'autres biens, ou son industrie ; 2° un intérêt commun ; 3° un bénéfice en perspective ; 4° ce bénéfice partageable entre les parties ; 5° un objet licite. La loi distingue deux catégories de sociétés, les sociétés *civiles* et les sociétés *commerciales*. Les premières n'ont pas pour but des opérations commerciales, tandis que les secondes ont pour but exclusif ce genre d'opérations que nous avons énumérées au mot COMMERÇANT ; c'est donc à la nature seule de leurs actes qu'on peut les distinguer. Elles diffèrent en droit : 1° en ce que les sociétés civiles n'exigent, pour être valables, aucune solennité, tandis que les sociétés commerciales ne peuvent, en général, s'établir sans certaines formalités ; 2° en ce que les premières, au cas d'insolvabilité, sont déclarées en déconfiture, pendant que les secondes sont soumises au régime de la faillite ; 3° en ce que les discussions qui peuvent surgir entre les associés sont de la compétence des tribunaux civils pour les premières, et de celle des tribunaux de commerce pour les secondes.

I. Les *Sociétés civiles* doivent être formées par une convention écrite lorsque leur objet est d'une valeur qui dépasse 160 francs.

A. Elles sont *universelles* ou *particulières*. On distingue deux sortes de *Sociétés universelles*, la s. de tous biens présents, et la s. universelle de gains. La *S. de biens présents* est celle par laquelle les parties mettent en commun tous les biens meubles et immeubles qu'elles possèdent, ainsi que les profits qu'elles en peuvent tirer. Mais les biens qui peuvent leur advenir par succession, legs ou donation, ne sauraient entrer dans la s. que pour la jouissance. La propriété de ces biens ne peut entrer que dans l'association conjugale. La *S. universelle de gains* comprend tout ce que les parties peuvent acquérir par leur industrie pendant l'existence de la s. Les meubles possédés par les associés au moment du contrat font partie de cette s. Quant à leurs immeubles, ils n'y entrent que pour la jouissance. Cette s. ne saurait exister que par une stipulation expresse qui en détermine le caractère.— La *S. particulière* est celle qui ne s'applique qu'à certaines choses déterminées, ou à leur usage, ou aux fruits à en percevoir. L'association pour une entreprise déterminée ou pour l'exercice de quelque métier ou profession est également une S. particulière. (C. N., art. 1832-42.)

B. Toute s. commence à la date du contrat, à moins qu'il ne désigne une autre époque. Si la convention ne détermine pas la durée, elle est censée contractée pour la vie des associés ; ou, s'il s'agit d'une affaire dont la durée est limitée, pour tout le temps que doit durer cette affaire. Chaque associé est débiteur envers la s. de tout ce qu'il a promis d'y apporter. Celui qui devait fournir une somme d'argent et qui ne l'a point fait, devient, de plein droit, débiteur des intérêts de cette somme à partir du jour où elle devait être payée, sans préjudice des dommages et intérêts, s'il y a lieu. L'associé qui s'est engagé à apporter son industrie, doit compte à la s. de tous les gains qu'il a faits par l'industrie qui est l'objet de cette s. Si les choses dont la jouissance seulement a été mise dans la s. sont des corps certains et déterminés qui ne se consomment point par l'usage, elles sont au risque de l'associé ; elles sont au risque de la s., si elles se consomment, se détériorent en se gardant, ou si elles ont été prises d'après une estimation portée sur un inventaire.—Lorsque l'acte de s. n'a pas réglé la part de chaque associé dans les bénéfices ou pertes de la s., elle est en proportion de sa mise dans le fonds de la s. Quant à celui qui n'a mis dans la s. que son industrie, sa part doit être égale à celle de l'associé qui a le moins apporté. La convention par laquelle un des associés aurait la totalité des bénéfices est nulle de droit. Il en est de même de la stipulation qui affranchirait de toute contribution aux pertes les fonds ou effets apportés par un ou par plusieurs associés. Chaque associé est tenu, envers la s., des dommages qu'il lui a causés par sa faute ; mais aussi il a action contre elle, non-seulement à raison des sommes qu'il a déboursées pour elle, mais encore à raison des obligations qu'il a contractées de bonne foi pour les affaires de la s., et des risques inséparables de sa gestion.—Les sociétés sont gérées par un ou plusieurs administrateurs. Lorsqu'un associé, par une clause spéciale de l'acte de s., est chargé de l'administration, son pouvoir ne peut être révoqué, sans cause légitime et s'il n'y a fraude, tant que dure la s.; mais ce pouvoir est révocable comme un simple mandat, s'il a été conféré par un acte postérieur. Lorsque plusieurs associés sont chargés d'administrer sans que leurs fonctions soient déterminées, ils peuvent, sauf stipulation contraire, faire séparément tous les actes de cette administration. En l'absence de conventions spéciales, l'administration a lieu comme il suit : 1° Les associés sont censés s'être donné réciproquement le pouvoir d'administrer l'un pour l'autre. Ce que chacun fait est valable, même pour la part de ses associés, sans qu'il ait pris leur consentement ; sauf le droit qu'ont ces derniers ou l'un d'eux de s'opposer à l'opération avant qu'elle soit conclue. 2° Chaque associé peut se servir des choses appartenant à la s., mais conformément à leur destination fixée par l'usage, et dans l'intérêt de la s. 3° Tout associé peut obliger les autres à faire avec lui les dépenses nécessaires à la conservation des choses de la s. 4° Enfin, un associé ne peut faire d'innovations sur les immeubles de la s., lors même qu'il les croirait avantageuses, sans le consentement des autres associés. — Dans les sociétés autres que celles de commerce, les associés ne sont pas tenus solidairement des dettes sociales, et l'un d'eux ne saurait obliger les autres, s'ils ne lui en ont conféré le pouvoir. Les associés sont tenus envers les créanciers de la s. chacun pour une somme et part égale, à moins qu'il n'y ait convention contraire. (C. N., 1843-64.)

C. Les causes d'extinction des sociétés civiles sont : 1° l'expiration du temps pour lequel elles ont été contractées ; 2° l'extinction de la chose, ou la consommation de la négociation ; 3° la mort naturelle de l'un des associés ; 4° l'interdiction ou la déconfiture de l'un d'eux ; 5° la volonté qu'un ou plusieurs d'entre eux expriment de n'être plus en s. Il peut être stipulé qu'au cas de mort d'un des associés, la s. continuera avec son héritier ou avec les survivants. En l'absence de stipulation, l'héritier n'a droit qu'au partage de la s. eu égard à la situation de la s. lors du décès, et il ne participe aux droits ultérieurs qu'autant qu'ils sont une suite nécessaire de ce qui s'est fait avant la mort de l'associé auquel il succède. La volonté seule des parties peut amener la dissolution d'une s. dans le cas où la durée de cette s. est illimitée. Elle s'opère par une renonciation notifiée à tous les associés ; mais elle doit être de bonne foi et non faite à contre-temps. Lorsque la s. est à terme, l'un des associés ne peut demander la dissolution avant l'époque fixée que lorsqu'il a pour cela de justes motifs, dont la gravité et la légitimité sont d'ailleurs laissées à l'arbitrage des juges. Si une s. à temps veut se proroger, la prorogation doit s'établir par un écrit revêtu des mêmes formes que le contrat de s. Enfin, le partage des bénéfices obtenus entre les associés doit se faire par les mêmes règles que la loi a fixées pour le partage des successions. (C. N., 1865-72.)

II. Les *Sociétés commerciales* ont, en général, le caractère de personnes juridiques ou morales. La réunion d'intérêts qui résulte d'un contrat de s. constitue un être moral ayant une existence propre et distincte de celle des associés. En conséquence, les biens de la s. forment une masse et sont le gage exclusif des créanciers envers lesquels elle s'est engagée, de telle sorte que ceux-ci sont préférés, sur les biens sociaux, aux créanciers personnels des associés. — La loi indique quatre sortes de sociétés commerciales : la *S. en nom collectif*, la *S. en commandite*, la *S. anonyme* et la *S. en participation*, dont chacune est soumise à certaines règles particulières D'ailleurs les règles générales relatives aux sociétés civiles s'appliquent aussi aux sociétés commerciales dans les points qui n'ont rien de contraire aux lois et usages du commerce. (C. N., 1873.)

A. La *S. en nom collectif* est celle que contractent deux ou plusieurs personnes pour faire le commerce sous une raison sociale. La *Raison sociale* est le nom particulier que prend la s., et sous lequel elle contracte, s'engage, agit en justice, etc. Elle se formule ordinairement ainsi : Un tel et compagnie. La raison sociale ne peut contenir que des noms d'associés. Ces derniers doivent être tous connus, et indiqués dans l'acte de s., car ils sont tous solidairement responsables vis-à-vis des créanciers de la s. C'est ce dernier caractère qui sépare complétement la s. en nom collectif de toutes les autres espèces de sociétés. Toutefois, pour que la solidarité existe, il est nécessaire que l'engagement ait été pris par les ayants droit et sous la raison sociale de la s. Ordinairement, les associés, soit par l'acte de s., soit par un acte postérieur, confient à un ou plusieurs d'entre eux, qui prennent le nom d'*Associés gérants*, l'administration dans l'intérêt de tous. Dans ce cas, les gérants seuls ont le droit d'engager la s. Le gérant, ou, s'il n'en existe pas, les associés font au nom de la s. tous les actes nécessaires au commerce qui est l'objet de l'association. Quant au siége de la s., il se trouve au lieu où elle a son principal établissement. C'est donc devant le tribunal de ce lieu qu'elle doit être assignée en cas de contestation ou de poursuite. (C. Comm., art. 20-22.)

B. La *S. en commandite* est celle qui est constituée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés bailleurs de fonds, responsables jusqu'à concurrence de leur mise seulement. Elle se compose d'un ou plusieurs associés qui gèrent et qu'on appelle *Commandités*, et de bailleurs de fonds étrangers à la question, et qu'on nomme *Commanditaires* ou bien *Associés en commandite*. Ces derniers, à la différence des associés en nom collectif, ne peuvent apporter dans la s. qu'un concours purement matériel, comme de l'argent, des immeubles, des marchandises, etc. Lorsque cette s. n'est formée qu'entre deux personnes, dont l'une est gérant responsable, pendant que l'autre est commanditaire, on a une s. *en commandite pure*. Lorsqu'elle comprend plusieurs associés solidaires, soit que tous gèrent ensemble, soit qu'un ou plusieurs gèrent pour tous, et un ou plusieurs associés commanditaires, la s. est à la fois *en nom collectif* pour les premiers, et *en commandite* à l'égard des seconds. La s. en commandite, comme la précédente, est régie sous un nom social, qui doit être celui d'un ou de plusieurs des associés responsables et solidaires appelés *gérants*. Le nom d'un commanditaire n'en peut jamais faire partie. En outre, les commanditaires ne peuvent faire aucun acte de gestion, ni être employés pour les affaires de la s., même en vertu d'une procuration, sans se trouver, par cela même, engagés solidairement avec tous les associés. (C. Comm., 23-8.)

Outre la s. *en commandite simple* ou *par intérêts*, dont nous venons de parler, il existe une forme particulière de s. en commandite appelée *commandite par actions*. Le Code de Commerce ne fait que la mentionner, en disant qu'elle est soumise aux règles de la commandite ordinaire. A l'époque où cette partie de la législation commerciale fut promulguée (20 septembre 1807), la commandite par actions était presque inusitée, et l'on n'avait pu encore reconnaître par l'expérience l'insuffisance, pour cette forme de s., des dispositions qui régissent la commandite ordinaire. Mais, depuis lors, l'immense développement qu'ont pris chez nous l'industrie et le commerce a rendu habituel l'usage de la s. en commandite par actions, et la pratique n'a pas tardé de révéler les lacunes de la législation de 1807. La commandite simple réunit deux éléments hétérogènes : un gérant maître absolu de l'opération et disposant à son gré du fonds social, et des commanditaires n'ayant qu'un droit de surveillance limité par la loi. S'ils restent étrangers à la gestion, ils sont à la merci du gérant ; s'ils y participent, ils deviennent indéfiniment responsables. Cet état de choses s'aggrave encore dans la s. en commandite par actions, où nulle surveillance efficace n'est possible et où un gérant audacieux peut tout se permettre et ruiner les commanditaires. C'est afin de mettre un terme à cet inconvénient qui compromettait gravement le crédit industriel qu'a été votée la loi du 17 juillet 1856. On sait que, dans une s. par actions, le capital social se divise en un certain nombre de fractions égales appelées *actions*, qui, réunies, donnent le total de ce fonds. D'après la nouvelle loi, la constitution de la s. est subordonnée à la souscription de la totalité du capital social et au versement par chaque actionnaire du quart au moins du montant des actions qu'il a souscrites. La souscription intégrale du capital et le versement préalable du quart de ces actions doivent être l'objet d'une déclaration notariée du gérant, qui doit annexer à cette déclaration la liste des souscripteurs, l'état des versements faits par eux, et l'acte sous-seing privé ou notarié qui renferme les statuts de la s. Toute émission d'actions avant ces formalités accomplies est punie d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois, et d'une amende de 500 à 2000 fr., ou de l'une de ces peines seulement. De plus, la loi interdit de diviser ce capital en actions ou coupons d'actions de moins de 100 fr., lorsqu'il n'excède pas 200,000 fr., et de moins de 500, lorsqu'il est supérieur. Par la division en actions, les commanditaires peuvent rentrer dans leurs fonds en cédant leurs actions à des tiers ; néanmoins le souscripteur originaire est responsable du payement total du prix des actions qu'il a souscrites. Les sociétés en commandite par actions doivent comprendre une *Gérance*, des *Assemblées générales d'actionnaires* et un *Conseil de surveillance*. Il peut y avoir un ou plusieurs *gérants* pris parmi les associés responsables. Ils ne diffèrent en rien des gérants des sociétés en nom collectif ; ils représentent la s., administrent, contractent et agissent en son nom. Les *assemblées d'actionnaires* ont pour but de faire connaître aux commanditaires la situation des affaires de la s. et les droits qu'ils ont à faire valoir. C'est dans ces assemblées que les gérants rendent compte de leurs gestions. Le *conseil de surveillance*, rendu obligatoire par la loi de 1856, doit se composer de cinq membres au moins pris par les actionnaires et nommés par eux dans la première assemblée générale après la constitution définitive de la s. Ils sont chargés de veiller à ce que les gérants exécutent les conventions sociales ; mais ils n'ont aucun droit de s'immiscer dans la gestion des affaires. Le gérant qui commencerait les opérations avant l'entrée en fonctions du conseil, serait passible d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois, et d'une amende de 500 à 10,000 fr. Nommé d'abord pour un an, puis réélu tous les cinq ans au moins, le conseil doit vérifier les livres, la caisse, le portefeuille, les valeurs de la s., et faire chaque année son rapport à l'assemblée générale sur les inventaires et les propositions de distribution de dividende faites par le gérant. Enfin, il peut convoquer l'assemblée générale et provoquer la dissolution de la s. Les conseils de surveillance sont responsables solidairement et par corps avec les gérants : 1° lorsqu'ils ont laissé commettre sciemment dans les inventaires des inexactitudes graves et préjudiciables à la s. ou aux tiers ; et 2° lorsqu'ils ont, en connaissance de cause, consenti à la distribution de dividendes non justifiés par inventaires sincères et réguliers. La même responsabilité peut être prononcée contre ceux des fondateurs de la s. qui ont fait un apport en nature ou au profit desquels ont été stipulés des avantages particuliers. Comme l'a très-bien fait remarquer l'avocat général Blanche, ce contrôle du conseil de surveillance est en partie inefficace, car il est purement rétrospectif, sans action sur le gérant et sur la direction à donner à la s. dans l'intérêt général. Pour subvenir à l'insuffisance de la loi, la Cour de cassation a admis en principe que les actionnaires ont le droit « de donner des conseils et de prendre des délibérations pour obliger le gérant à restreindre ses dépenses, d'interdire au gérant de faire aucune dépense sans avoir préalablement consulté le conseil d'administration » ; d'enjoindre au gérant de déposer les fonds sociaux entre les mains du banquier de la s., qui ne devrait s'en dessaisir, lorsqu'il ne s'agirait pas de menues dépenses d'entretien, que sur un mandat délivré par l'un des directeurs et approuvé par le conseil d'administration. Elle admet également que le commanditaire « qui, par délégation de l'assemblée générale, recueille des renseignements propres à l'éclairer sur l'utilité et l'importance de certaines opérations, pour lesquelles le gérant ne pouvait engager la s. sans une autorisation préalable, n'exécute pas une gestion qui puisse engager indéfiniment sa responsabilité. » Enfin ces sortes de s. se pourvoient ordinairement d'un *conseil judiciaire*, composé de jurisconsultes appelés à donner leurs avis sur les difficultés contentieuses de la s., et d'un *commissariat*, composé de membres appelés *commissaires*, et chargés de soutenir, comme demandeurs ou défendeurs, tout procès contre les gérants ou contre les membres du conseil de surveillance.

C. La *S. anonyme* est celle qui n'existe pas sous une raison sociale, et qui n'est désignée par le nom d'aucun des associés. Elle doit être qualifiée par l'objet de son commerce ou de son industrie : telles sont la Banque de France, les Compagnies d'assurances, celles de chemins de fer, etc. Celui qui veut former une s. anonyme doit adresser sa demande au préfet du département, et, à Paris, au préfet de police. Cette demande doit être accompagnée de l'expédition d'un acte public portant constitution de la s., et contenant l'engagement de tous les associés souscripteurs du fonds social, sous la condition seulement que l'autorisation du gouvernement sera accordée. Cet acte doit renfermer les statuts destinés à régir la s. et une disposition spéciale contenant, pour faciliter l'instruction, tous pouvoirs à un ou à plusieurs des associés de suivre l'instance en autorisation, d'introduire dans les statuts les changements jugés utiles, enfin de passer et de signer tous les actes nécessaires. Le préfet auquel la demande a été adressée la transmet, ainsi que les pièces exigées, au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. En même temps, il y joint son avis : 1° sur la valeur et les chances de succès de l'entreprise, et sur les avantages ou les inconvénients qui, au point de vue commercial, pourraient en résulter ; 2° sur la moralité et la solvabilité des souscripteurs du fonds social, et sur le personnel des administrateurs de la s., s'il est désigné dans l'acte. En outre, le préfet doit faire faire une expertise, accompagnée d'estimation approximative, de tous les objets composant le fonds social. Lorsque l'instruction a été complétée et centralisée au ministère de l'agriculture et du commerce, on y examine la régularité de cette instruction, et, après une étude approfondie des dispositions des statuts et des divers éléments de la s., l'affaire est renvoyée à la section de l'agriculture, du commerce et des travaux publics du Conseil d'État, pour être ensuite portée à l'assemblée générale du Conseil et mise enfin sous les yeux de l'Empereur, qui statue sur son admission ou sur son rejet. Le décret d'autorisation est publié au *Bulletin des lois*, inséré au *Moniteur* et dans un journal d'annonces du département où est situé le siége de la s. En outre, il est enregistré, avec l'acte d'association, au greffe du tribunal de commerce dudit siége, et l'un et l'autre sont affichés pendant trois mois dans la salle des audiences. — Dans une s. anonyme, le capital étant la seule garantie des tiers, ce capital doit être entièrement souscrit par des souscripteurs solvables, et le premier cinquième, en général, doit être versé avant que l'autorisation du gouvernement puisse intervenir. Ce capital est divisé en actions, soit nominatives, soit au porteur, qui représentent les droits des associés dans la chose sociale. Les associés d'une s. anonyme, tout comme les commanditaires d'une s. en commandite, ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la s., ou, autrement dit, ils n'engagent que leur mise. — La s. anonyme est administrée par des mandataires à temps, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits. Elle comprend ordinairement un *Conseil d'administration* qui gère les affaires de la s. et agit au nom du corps social ; des *Directeurs* placés sous son autorité ; des *Censeurs* chargés de la surveillance ; des *Commissaires* du gouvernement, chargés de faire respecter les statuts ; enfin, des *Assemblées générales d'actionnaires*, dans lesquelles les comptes sont rendus. Les administrateurs mandataires, chargés des opérations sociales, ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat ; au delà ils ne contractent pas d'obligation personnelle. Le capital social est la seule garantie des dettes contractées par la s. C'est l'assemblée générale des associés qui nomme et révoque les membres du conseil d'administration. Ces administrateurs sont toujours rééligibles, et, en général, on exige d'eux le dépôt, dans la caisse de la s., d'un certain nombre d'actions qui doivent rester inaliénables pendant leur gestion. (C. Comm., 29 à 37 et 45.)

D. Les trois espèces de s. dont nous venons de parler sont soumises à diverses formalités, tant pour leur mode de création que pour leur publicité. Nous venons de dire que la s. anonyme ne peut s'établir qu'avec l'autorisation du chef de l'État. Quant aux sociétés en nom collectif et en commandite, elles ne peuvent exister qu'en vertus d'actes, soit authentiques, soit sous seing privé. De plus, elles doivent remettre, dans la quinzaine de leur date et ce à peine de nullité, leur acte de s. au greffe du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siége social, pour être transcrit sur le registre et affiché pendant trois mois dans la salle d'audience. En outre, un extrait de cet acte doit être inséré dans les journaux désignés par l'autorité : il doit contenir, si la s. est en nom collectif : 1° les noms, prénoms, qualités et domiciles des associés ; 2° la raison de commerce de la s. ; 3° la désignation des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la s. ; 4° l'époque où la société doit commencer et celle où elle doit finir. Si la s. est en commandite, l'extrait doit contenir les mêmes énonciations ; mais, au lieu du nom des commanditaires, on se contente de publier le montant du capital social. L'extrait des actes de s. est signé, pour les actes publics, par les notaires, et, pour les actes sous seing privé, par tous les associés, si la s. est en nom collectif, et par les gérants, si elle est en commandite simple ou par actions. Toute continuation de s. après son terme expiré doit être constatée par une déclaration des coassociés, et cette déclaration, ainsi que tous actes portant dissolution de s., changement ou retraite d'associés, changement de la raison sociale ou toutes nouvelles stipulations ou clauses, sont soumis aux mêmes formalités de publication. L'absence de ces formalités entraîne la nullité des sociétés à l'égard des intéressés ; mais elle ne saurait être opposée par les associés à des tiers. (C. Comm., 39-46.) — Jusqu'à ces dernières années, toutes les contestations soulevées entre les associés au sujet d'une s. commerciale étaient jugées par des arbitres. (C. Comm., 51-63.) Mais ces dispositions ont été abrogées par la loi de 1856, qui déclare que toute contestation de ce genre doit être portée devant les tribunaux de commerce.

E. La *S. en participation* est, selon le Code de Commerce, relative à une ou plusieurs opérations de commerce. Elle a lieu pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt, et aux conditions convenues entre les participants. Enfin, elle n'est pas sujette aux formalités prescrites pour les autres sociétés. Comme on le voit, rien n'est moins précis que le caractère de ces sociétés. En conséquence, la Cour de cassation, dans son arrêt du 8 janvier 1840, a décidé qu'en l'absence de définitions légales, la question de savoir si une s. commerciale constitue une simple participation ou une s. en nom collectif doit être appréciée par les juges. Cette espèce de s. ne forme point, comme les précédentes, une personne juridique. Elle résulte d'un contrat purement consensuel, c.-à-d. qu'elle peut se constituer sans acte écrit et sans aucune des formalités de publicité prescrites pour les autres sociétés commerciales. Bien que le législateur garde le silence sur les effets de cette s., c.-à-d. sur les rapports respectifs des associés par rapport aux tiers, la jurisprudence admet que les participants qui n'ont pas traité avec les tiers ne peuvent être poursuivis par ceux-ci, en vertu de l'engagement contracté par leur coassocié, car on ne peut avoir d'action *de contractu* contre une personne étrangère au contrat. Bien plus, le créancier ne pourrait pas poursuivre les associés, quand bien même ils auraient profité de l'opération. Mais si, au lieu d'y rester étrangers, ils ont concouru aux engagements, ils doivent être solidairement obligés comme les associés en nom collectif. (C. Comm., 47-50.)

F. Les sociétés commerciales peuvent finir, soit de *plein droit*, soit par *voie d'action*. La dissolution s'opère de plein droit par les mêmes causes qui donnent lieu à la dissolution des sociétés civiles. La dissolution par voie d'action est laissée à l'appréciation du tribunal de commerce. Dans les sociétés en nom collectif, où les personnes sont prises en considération, la mort d'un associé entraîne la dissolution de la s. Il n'en saurait être de même pour la s. anonyme, où il ne s'agit que d'une s. de capitaux. Dans la s. en commandite, la mort des gérants entraîne toujours la dissolution, ainsi que celle de commanditaires dans la commandite simple. Dans la commandite par actions, la mort de ces derniers ne peut modifier en aucune façon l'état de la s. Toute dissolution de s. doit être suivie d'une *liquidation*, qui a pour but de fixer l'état de l'actif et du passif social. Un ou plusieurs mandataires, appelés *liquidateurs*, sont chargés de cette opération. Cette liquidation doit être suivie du partage de l'excédant du fonds social entre les associés. Les actions des créanciers d'une s. sont régies par le mode de prescription ordinaire, tant qu'existe la s. Mais quand la s. est dissoute, les actions contre les associés non liquidateurs, leurs veuves, leurs héritiers ou ayants cause, sont prescrites par 5 ans après la dissolution de la s. Les actions des associés entre eux sont soumises au droit commun. Les associés liquidateurs peuvent, en cette dernière qualité, être poursuivis par les tiers créanciers après les 5 ans révolus.

SOCINIANISME. s. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejettent particulièrement la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. = Socinien, ienne. s. Celui, celle qui professe le socinianisme. ‖ Adjectiv., *La doctrine socinienne.*

* **SOCIOLOGIE.** s. f. (lat. *societas*, société; gr. λόγος, discours). T. Philos. Voy. Positif.

SOCLE. s. m. (lat. *socculus*, de *soccus*, brodequin). T. Archit. Membre ordinairement carré, plus large que haut, qui sert de base aux piédestaux des statues, des colonnes, des vases, etc. ‖ Par extens., Petit piédestal sur lequel on pose un buste, un vase, une pendule, etc.

SOCQUE. s. m. (lat. *soccus*). Sorte de chaussure antique. V. Brodequin. ‖ Chaussure de bois, haute de 8 à 10 centimètres, que portaient certains religieux, comme les récollets. ‖ Chaussure de bois et de cuir, ou seulement de cuir, qui s'adapte à la chaussure ordinaire, et qui sert à mieux garantir les pieds de l'humidité. *Des socques articulés.*

SOCRATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à Socrate. *Philosophie s. Ironie s.*, V. Ironie.

* **SODA.** s. m. (ar. *sodan*). T. Méd. V. Gastralgie.

* **SODA-WATER.** s. m. Mot anglais qui sign., *Eau de soude*, et qui désigne Une eau gazeuse fréquemment employée dans certaines affections du tube digestif. *Le s.-water n'est autre chose qu'une dissolution de bicarbonate de soude dans de l'eau saturée de gaz acide carbonique.*

SODIUM. s. m. T. Chimie.

Enc.—I. Le *Sodium* est un corps simple métallique, qui ressemble beaucoup au potassium, soit par ses caractères, soit par ses propriétés chimiques, et qui se range auprès de ce dernier métal. Il est d'un blanc éclatant, à reflet métallique ; à la température ordinaire, il est mou et très-malléable ; on peut le couper facilement. Sa coupure fraîche présente un éclat métallique très-vif, mais qui se ternit immédiatement au contact de l'air. Le sodium se ramollit à 50°, et offre la consistance de la cire ; il fond à 90° et, à l'état liquide, il peut se couler au contact de l'air sans subir d'altération. Il bout et se volatilise à la chaleur rouge. Le sodium décompose l'eau à la température ordinaire, avec dégagement d'hydrogène et en tournoyant à la surface du liquide; seulement la température ne s'élève jamais assez pour déterminer l'inflammation de l'hydrogène qui se dégage, comme cela a lieu avec le potassium. Pour obtenir ce résultat, il suffit de projeter le métal sur de l'eau gommée; la viscosité du liquide empêche le fragment métallique de se déplacer ; il y a alors moins de déperdition de chaleur, et la température s'élève assez pour que l'hydrogène s'enflamme. A cause de sa grande affinité pour l'oxygène, le sodium doit être conservé dans l'huile de naphte. La densité du sodium est plus grande que celle du potassium : elle est égale à 0,972. Ce métal a pour symbole Na (de *natron*), et pour équivalent 287,17.—Le sodium a été découvert, en 1807, par Humphrey Davy. Le célèbre chimiste l'a obtenu en décomposant la soude caustique au moyen de la pile, par un procédé analogue à celui qui a été décrit en parlant du potassium. Plus tard, Gay-Lussac et Thenard firent connaître un nouveau procédé de préparation de ce métal. Il consistait à placer de la soude, c.-à-d. de l'oxyde de sodium, dans la partie inclinée d'un canon de fusil recourbé sur lui-même, et dont la partie horizontale contenait de la tournure de fer. Quand cette dernière portion du canon de fusil avait été portée au rouge, ils chauffaient doucement la soude qui fondait et coulait sur le fer incandescent. Ce dernier s'emparait de l'oxygène de la soude : le sodium devenu libre se volatilisait et était reçu dans l'huile de naphte. Aujourd'hui on prépare le sodium par le même procédé que le potassium : seulement ce métal étant plus facile à obtenir, on n'a pas besoin de préparer le mélange de carbonate de soude et de charbon par la calcination d'un sel organique à base de soude. Il suffit de mélanger ces deux substances préalablement réduites en poudre. Grâce aux perfectionnements successifs apportés à l'extraction du sodium, le prix de ce métal a baissé dans une proportion extraordinaire. « Il y a vingt ans, dit J. Girardin, le sodium se vendait 7000 francs le kilogr.; en 1853, il valait encore de 800 à 1000 fr.; aujourd'hui il ne coûte plus que 6 à 8 fr. C'est là un fait d'une haute importance, et pour la science et pour l'industrie, car l'une et l'autre sont appelées à profiter largement des propriétés de cet agent puissant. »

II. *Combinaisons du Sodium avec l'oxygène.*—On n'en connaît que deux un *Protoxyde* (NaO) et un *Bioxyde*, dont la formule est NaO^2, ainsi que l'a démontré Harcourt-Vernon. Le protoxyde est le seul de ces deux oxydes qui joue le rôle de base salifiable. En outre, il donne un grand nombre de sels importants par leurs applications. C'est donc de lui seul que nous parlerons ici.—Le *Protoxyde de sodium*, ou la *Soude* des chimistes, peut s'obtenir en chauffant 23 parties de sodium dans 8 parties en poids d'oxygène. Soumis à l'influence de l'eau, il passe à l'état d'*hydrate* (NaO,HO), et alors il est impossible, quelque température que l'on emploie, de lui enlever l'équivalent d'eau qu'il a absorbé et de le ramener à l'état anhydre. L'*Hydrate de soude* est communément appelé *Soude caustique*. On l'obtient en décomposant le carbonate de soude par la chaux, puis en purifiant par sa dissolution dans l'alcool la soude ainsi obtenue. Le procédé étant d'ailleurs le même que celui qui a été décrit à propos de la potasse, nous n'y reviendrons pas ici. La soude caustique est facile à distinguer de la potasse. En effet, si l'on abandonne ces deux hydrates au contact de l'air, tous les deux deviennent liquides en absorbant l'humidité atmosphérique ; mais la potasse conserve cet état, tandis que la soude finit par se transformer en un corps solide pulvérulent. Cela tient à ce que les deux bases se carbonatent aux dépens de l'acide carbonique de l'air. Or, le carbonate de potasse étant déliquescent, il reste dissous ; le carbonate de soude, au contraire, étant efflorescent, il tombe en poussière.

III. *Combinaisons du Sodium avec les métalloïdes.*—Le sodium se combine avec le chlore, l'iode, le brome, le cyanogène et le soufre. La plus importante de ces combinaisons est celle qu'il forme avec le chlore en donnant naissance au *Chlorure de sodium*, connu de tout le monde sous les noms de *Sel marin* et de *Sel de cuisine*; mais comme, à cause du haut intérêt qu'il présente, nous avons consacré à ce produit un article particulier (v. Sel), nous n'avons pas à y revenir. De plus, l'*iodure*, le *bromure* et le *cyanure* de sodium étant sans usages, nous nous contenterons de dire quelques mots des composés qui résultent de la combinaison du sodium avec le soufre.—On connaît cinq *Sulfures de sodium*, un *monosulfure* (NaS), un *bisulfure* (NaS^2), un *trisulfure* (NaS^3), un *quadrisulfure* (NaS^4) et un *pentasulfure* ou *persulfure* (NaS^5). Ils s'obtiennent comme les sulfures de potassium correspondants, et leurs propriétés sont tout à fait semblables à celles de ces derniers. Le monosulfure cristallise en prismes incolores qui contiennent 9 équivalents d'eau. Il est soluble dans l'alcool, et, quand on le dissout dans l'eau, il produit un abaissement considérable de température. On l'obtient en saturant par l'acide sulfhydrique une dissolution de soude caustique marquant 36° à l'aréomètre de Baumé (lessive des savonniers), jusqu'à ce que la masse se prenne en cristaux. En chauffant une dissolution de carbonate de soude avec du soufre, on obtient encore un mélange de persulfure de sodium, de sulfate et d'hyposulfite de soude, qui, dans la pharmacie, est désigné sous le nom de *Sulfure de sodium.*

IV. *Sels de soude.*—Presque tous les sels de soude sont solubles dans l'eau ; il en résulte qu'ils ne présentent guère que des caractères négatifs. De même que les sels de potasse, ils ne précipitent pas par les carbonates alcalins ; mais ils ne précipitent pas non plus par le bichlorure de platine ou par l'acide tartrique qui précipitent les sels de potasse. Cependant le periodate de potasse basique en dissolution concentrée précipite en blanc les sels de soude, et l'antimoniate de potasse y détermine également un précipité blanc qui exige 300 parties d'eau pour se redissoudre. Chauffés au chalumeau, les sels de soude colorent la flamme en jaune. Enfin, examinés avec l'appareil de Bunsen et Kirschkoff pour l'analyse spectrale, ils fournissent une raie jaune caractéristique tellement nette, que trois millionièmes de milligramme de chlorure de sodium peuvent encore être appréciés.

1° *Sulfates de soude.*—On en connaît deux, un *sulfate neutre* NaO,SO^3, et un *bisulfate* $NaO,2SO^3+HO$. — Le *Sulfate neutre*, appelé anciennement *Sel admirable* et *Sel de Glauber*, du nom du chimiste qui l'a découvert, est un sel incolore, doué d'une saveur fraîche et salée, puis amère. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, accolés les uns aux autres, de manière à présenter l'aspect de cristaux cannelés. Ces cristaux contiennent 10 équivalents d'eau. Ils s'effleurissent à l'air, à la température ordinaire. Mais, sous l'influence de la chaleur, ils fondent dans leur eau de cristallisation ; après quoi, ils se solidifient par suite de l'évaporation de cette eau. Enfin, si l'on chauffe d'une manière plus énergique, ce sel subit la fusion ignée sans se décomposer. Le sulfate de soude présente, sous le rapport de la solubilité, des phénomènes remarquables, que nous avons déjà signalés en parlant des sels en général (v. Sel). De plus, ce sel, en se dissolvant dans l'eau et particulièrement dans l'acide chlorhydrique, produit un abaissement notable de température. Ainsi, avec un mélange de 15 parties de sulfate de soude et 12 d'acide chlorhydrique, on obtient un mélange frigorifique capable de congeler l'eau.—Le sulfate de soude se trouve dans la nature à l'état anhydre et à l'état hydraté. Le sulfate anhydre est connu sous le nom de *Thénardite*. La Thénardite est blanche, soluble et transparente quand elle est pure ; mais, à l'air, elle en absorbe l'humidité et perd sa transparence. Cette espèce minérale provient des salines d'Espartines, près d'Aranjuez, en Espagne. Le sulfate de soude hydraté se trouve, soit en efflorescences, soit en croûtes cristallines, à la surface de certaines caves ou de roches schisteuses en relation avec des terrains de sel gemme. Il existe aussi à l'état de dissolution dans les eaux de la mer, ainsi que dans les eaux de plusieurs lacs et de différentes sources. Comme nous l'avons déjà vu en parlant de l'exploitation des marais salants de la Méditerranée, on peut extraire, par les procédés de Balard, une très-grande quantité de sulfate de soude des eaux mères qui restent après le salinage ; toutefois la plus grande partie de ce sel qui se trouve dans le commerce se prépare en décomposant le sel marin ou chlorure de sodium par l'acide sulfurique. On obtient en même temps de l'acide chlorhydrique qui, étant un produit secondaire, se vend à très-bas prix (v. Chlore).—Le *Bisulfate de soude* s'obtient en ajoutant à une dissolution de sulfate neutre une quantité d'acide sulfurique hydraté contenant un poids d'acide anhydre égal à celui que renferme déjà le sel neutre, puis en faisant évaporer la liqueur.

2° *Carbonates de soude.* — Ces carbonates sont au nombre de trois, savoir : le *carbonate neutre* NaO,CO^2+10HO, le *bicarbonate* $NaO,2CO^2+HO$, et le *sesquicarbonate* $2NaO,3CO^2+4HO$.

A. Le *Carbonate neutre* constitue ce qu'on appelle la *Soude du commerce*. Il s'obtient en cristaux volumineux, incolores, inodores, d'une saveur âcre et avec réaction alcaline. Ce sel se dissout facilement dans l'eau froide, mais davantage dans l'eau bouillante; il est, au contraire, insoluble dans l'alcool. Par la simple exposition à l'air, il perd une partie de son eau de cristallisation et s'effleurit. A 100°, il devient anhydre, et, à la chaleur rouge, il se fond en un liquide très-fluide qui cristallise par le refroidissement. Si l'on fait arriver un courant de vapeur d'eau sur le carbonate fondu, le sel se décompose par le dégagement de l'acide carbonique, et il se transforme en soude caustique. On obtient de même, d'une manière inverse, le carbonate, en faisant arriver un courant d'acide carbonique sur l'hydrate de soude. La chaux, la baryte et la magnésie, délayées dans l'eau, décomposent également ce sel, avec production de soude hydratée et de carbonate de l'une de ces bases.—On distingue dans le commerce deux catégories de carbonates de soude, ou, comme on dit, deux sortes de soudes, les *soudes naturelles* et les *soudes artificielles*. On appelle *Soudes naturelles*, les soudes qui proviennent de l'incinération de diverses plantes qui abondent sur les rivages de la mer. On recueille ces plantes, et, après les avoir fait sécher comme du foin, on les brûle dans des fosses en plein air. On entretient la combustion pendant plusieurs jours, en ajoutant successivement de nouvelles quantités de végétaux. La chaleur s'élève au point de fondre la cendre. L'opération terminée, on a une masse dure, compacte, à demi fondue, et colorée en brun ou en gris par le charbon, que l'on casse par morceaux pour la mettre en barils et l'expédier. Les plantes employées pour la fabrication des soudes naturelles brutes varient selon les pays. En Espagne, ce sont le *Salsola soda* (d'où les noms de *soude* et de *sodium*) et le *Salsola kali*, que l'on nomme vulgairement *Barille* (*Barilla*); en Languedoc et en Provence, ce sont des *Salicornes* (*Salicornia herbacea* et *fruticosa*); à Ténériffe, c'est la *Ficoïde glaciale* (*Mesembrianthemum cristallinum*); enfin, sur les côtes nord-ouest de la France, ainsi qu'en Angleterre et en Écosse, ce sont diverses espèces de Fucacées, vulgair. appelées *Varechs* et *Goëmons*. La soude naturelle la plus estimée est celle d'Espagne, que l'on désigne dans le commerce sous les noms de *soude d'Alicante* et *soude de Malaga ;* vient ensuite la *soude de Narbonne*. Ces sortes de soudes contiennent une proportion considérable de carbonate de soude, tandis que la soude de varechs brute, appelée *kelp* par les Anglais et les Écossais, ne contient qu'environ 2 pour 100 de ce sel, mais renferme beaucoup de sulfate et de chlorure de potasse. Elle contient en outre de l'iode et du brome, bien qu'en proportions fort minimes.—Les *Soudes artificielles* sont les carbonates plus ou moins impurs qu'on obtient industriellement par la transformation qu'on fait subir au sel marin (chlorure de sodium). Avant la Révolution, le commerce français tirait de l'Espagne presque toutes les soudes dont il avait besoin. Mais, pendant les guerres qui furent la suite de ce grand mouvement, les soudes espagnoles ne parvenant plus que difficilement en France, la Convention nationale fit un appel aux chimistes français, et les invita à rechercher un moyen facile et économique de transformer en carbonate de soude le chlorure de sodium. Divers procédés furent proposés à cet effet; mais ce fut celui du médecin Nic. Leblanc qui fut jugé le meilleur. Bien plus, c'est le seul qui soit encore usité aujourd'hui : il a reçu, il est vrai, depuis cette époque, différents perfectionnements de la part de Darcet fils et de divers autres chimistes. Le *procédé Leblanc* consiste à transformer d'abord le chlorure de sodium en sulfate de soude, au moyen de l'acide sulfurique ; puis, à décomposer le sulfate de soude, sous l'influence de la chaleur, par un mélange de charbon et de craie (carbonate de chaux). Le charbon seul chauffé avec le sulfate de soude donnerait un sulfure alcalin. La craie, chauffée seule avec du sulfate de soude, donnerait du sulfate de chaux et du carbonate de soude ; mais, en présence de l'eau, il se reformerait du sulfate de soude et du carbonate de chaux, ce dernier sel étant insoluble. Au contraire, lorsqu'on fait agir simultanément les trois substances, employées en proportions convenables, savoir : 2 équivalents de sulfate de soude, 3 équivalents de carbonate de chaux, et 9 équivalents de carbone, il se forme du carbonate de soude, de l'oxysulfure de calcium complétement insoluble, et l'acide carbonique en excès se dégagera. La réaction se représente par l'équation suivante :

$$2(NaO,SO^3)+3(CaO,CO^2)+9C=2(NaO,CO^2)+(2CaS,CaO)+10CO$$

Les proportions auxquelles on a été conduit par l'expérience diffèrent très-peu des proportions théoriques ci-dessus. Le mélange employé dans l'industrie est ainsi composé : sulfate de soude anhydre, 1000 parties ; carbonate de chaux, 1040 p.; charbon, 530 p. L'opération s'exécute sur la sole d'un four à réverbère : la Fig. ci-jointe en représente la coupe. Le combustible brûlant sur la grille à gauche, c'est dans le compartiment A que la température est la plus élevée. On verse d'abord le mélange dans le compartiment B, où il s'échauffe ; puis on le place dans le compartiment A où la réaction chimique s'effectue. On chauffe alors le mélange jusqu'à fusion et l'on brasse continuellement les matières à l'aide de ringards. L'opération terminée, la matière à l'état pâteux est retirée de la sole. On la réduit en poudre au moyen de meules verticales, et on la lessive dans des caisses à la manière du salpêtre. Cela

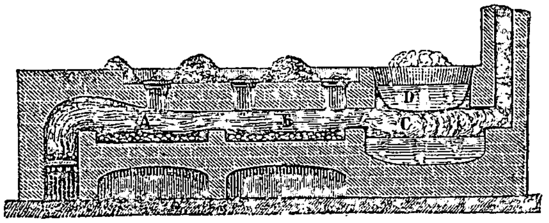

fait, on verse les eaux provenant du lessivage de la soude brute dans la chaudière de tôle D, où elles se concentrent sous l'action de la chaleur. Enfin, on les dirige dans la chaudière C où l'évaporation s'achève, et d'où l'on retire ensuite le carbonate de soude complétement sec. — L'*essai* des soudes brutes du commerce se fait absolument de la même manière que celui des potasses ; seulement, pour saturer 5 grammes d'acide sulfurique monohydraté, il ne faut que 3 gr. 161 de soude pure et anhydre, tandis qu'il faut 4 gr. 816 de potasse.

B. *Bicarbonate de soude.* — Ce sel s'obtient en faisant passer un courant d'acide carbonique dans une dissolution saturée de carbonate neutre. Or, comme il est beaucoup moins soluble que ce dernier, il se dépose à l'état solide. Le bicarbonate est blanc et cristallise en prismes rectangulaires à quatre pans : il a une réaction alcaline et une saveur salée. Au-dessus de 70°, il commence à perdre la moitié de son acide carbonique et repasse à l'état de carbonate neutre. Comme le bicarbonate de soude, vu son peu de solubilité dans l'eau, peut être facilement débarrassé des matières étrangères, toutes fort solubles, dont était souillé le carbonate neutre qui a servi à sa préparation, on peut avec avantage décomposer ce sel par la chaleur pour obtenir le carbonate neutre de soude à l'état de pureté. Le bicarbonate de soude existe en dissolution dans certaines eaux minérales, telles que celles de Vichy (Allier) et de Vals (Ardèche); mais, tandis que les premières sont thermales, les secondes sont froides.

C. *Sesquicarbonate de soude.* — Ce sel cristallise difficilement, est inaltérable à l'air et possède une réaction alcaline. On le rencontre abondamment dans certaines localités, et, suivant l'état où il se trouve, les minéralogistes l'appellent *Natron* et *Urao*. — Le *Natron* (en latin *Natrum*) est un sel soluble, efflorescent, d'une saveur urineuse et caustique, faisant effervescence avec les acides. Il n'existe point à l'état cristallisé dans la nature : on ne le trouve qu'en solution dans les eaux de certains lacs, ou en efflorescences pulvérulentes sur leurs bords. Le natron abonde surtout en Egypte, dans une vallée située à 20 lieues du Caire, et qu'on nomme Vallée des lacs de natron. Suivant Berthollet, il s'y forme journellement par la réaction du carbonate de chaux sur le sel marin. Ces lacs de natron se trouvent au milieu d'un terrain calcaire, qui renferme très-probablement des dépôts de sel gemme. Les lacs *natrifères* de Debreczin, en Hongrie, sont également situés dans le voisinage de montagnes calcaires, près desquelles existent des dépôts salifères considérables. A la différence du natron, l'*Urao*, qu'on appelle aussi *Trona*, n'est pas efflorescent : aussi le trouve-t-on en masses solides, assez grosses et assez inaltérables à l'air pour qu'on puisse l'employer comme pierres à bâtir. Cette espèce minérale existe en abondance à Lukena, dans le Fezzan, en Afrique, et à Lagunilla, près de Merida, dans le Venezuela, Amérique méridionale. La récolte du natron se fait encore en Egypte et dans l'intérieur de l'Afrique. Ce sel nous arrive à Marseille, en masses d'un blanc jaune ou gris, d'apparence saline, d'une saveur à la fois salée et alcaline; mais il est toujours plus ou moins impur.

3° *Azotate* ou *Nitrate de soude* (NaO,AzO^5). — On obtient ce sel dans les laboratoires, en décomposant le carbonate de soude par l'acide azotique. Ce sel cristallise en rhomboèdres qui ne diffèrent pas beaucoup du cube, d'où le nom de *Nitre cubique* sous lequel on le désigne souvent. L'azotate de soude a une odeur d'abord fraîche, puis brûlante. Il est tout à fait analogue à l'azotate de potasse : cependant il est beaucoup plus soluble et plus déliquescent que lui. Sous l'influence d'une forte chaleur, l'azotate de soude se transforme d'abord en azotite de soude, puis en soude caustique. Ce sel existe en abondance au Pérou, dans le territoire d'Atacama, où il forme à la surface du sol, mais au-dessous d'une légère couche d'argile, une couche d'épaisseur variable qui a une étendue de plus de 100 lieues carrées. Cet azotate de soude est envoyé en Europe, tel qu'on l'extrait de la terre, et on le vend sous le nom de *Nitre du Chili*. Pour le purifier, il suffit de le dissoudre dans l'eau et d'évaporer la liqueur.

4° *Phosphate de soude.* — On connaît trois composés résultant de l'union de l'acide phosphorique avec la soude, savoir : le *phosphate basique* ($PhO^5,3NaO$), qui serait mieux appelé *phosphate neutre* ; le *phosphate neutre*, qui est véritablement un *phosphate acide* ($PhO^5,2NaO+HO$); enfin, le *phosphate acide*, qui devrait porter le nom de *phosphate suracide* : la formule de ce dernier est $PhO^5,NaO+2HO$. — Le *phosphate* dit *neutre*, ou le phosphate $PhO^5, 2NaO+HO$, est celui que l'on trouve dans le commerce. Il cristallise en prismes rhomboïdaux obliques qui contiennent 24 équivalents d'eau de cristallisation, et qui s'effleurissent à l'air très-facilement. Sous l'influence d'une haute température, ce sel perd son équivalent d'eau de constitution et passe à l'état de *pyrophosphate de soude*, $PhO^5,2NaO$, dont la constitution intime diffère de celle du phosphate primitif. Pour préparer le phosphate neutre, on traite la cendre d'os par l'acide sulfurique. Après une digestion de 24 heures, on reprend par l'eau, qui contient du phosphate acide de chaux, et l'on filtre. La solution, traitée par le carbonate de soude, donne un précipité de carbonate de chaux, tandis que le phosphate de soude reste dissous. Enfin, on décante, on évapore, et l'on fait cristalliser. Le phosphate dit communément *acide*, c.-à-d. le phosphate à un seul équivalent de soude, s'obtient en ajoutant au précédent autant d'acide phosphorique qu'il en contient. Sous l'action d'une forte chaleur, il abandonne ses deux équivalents d'eau et laisse du *métaphosphate de soude*, PhO^5,NaO. — Quant au sel dit *basique*, ou à 3 équivalents de soude, on le prépare en ajoutant au sel dit *neutre* un grand excédant de carbonate de soude et en faisant cristalliser.

5° *Borate de soude.* — Ce sel qui, dans le commerce, porte le nom de *Borax*, est susceptible de cristalliser : 1° en prismes hexaèdres, terminés par des pyramides trièdres ; 2° en octaèdres. Ces deux variétés de borax ne diffèrent que par la proportion d'eau de cristallisation qu'elles contiennent. Le *borax ordinaire* ou *prismatique* a pour formule $NaO,2BoO^3+10HO$, et renferme 42,2 pour 100 d'eau, tandis que le *borax octaédrique* a pour formule $NaO,2BoO^3+5HO$, et ne renferme que 30,8 d'eau. Le borax *ordinaire* se dissout dans 12 parties d'eau froide, et dans 2 seulement d'eau bouillante : sa dissolution a une forte réaction alcaline, et verdit le sirop de violette. Ce sel est un peu efflorescent à l'air. Quand on le chauffe, il fond d'abord dans son eau de cristallisation, puis il se boursoufle, et il reste une matière spongieuse, qui est du borax anhydre. Mais si l'on élève encore la température, ce dernier éprouve la fusion ignée, et donne un liquide visqueux qui ne cristallise pas en se refroidissant, mais forme une masse vitreuse, transparente et inattaquable par les corps combustibles. La viscosité du borax fondu est telle qu'on peut le tirer en longs fils très-déliés. Le verre de borax dissout à chaud la plupart des oxydes métalliques, et prend alors des colorations particulières qui permettent de distinguer les différents métaux les uns des autres : de là l'usage constant qu'on fait de ce sel, en minéralogie, pour les analyses qualitatives. Anciennement tout le borax employé dans les arts était apporté de l'Inde et venait du Tibet, où on le trouve dans certains lacs (v. BORE). Ce borax brut, qu'on appelle communément *Tinkal*, n'était livré au commerce qu'après avoir été raffiné. Aujourd'hui, la plus grande partie du borax consommé en Europe est un produit industriel qu'on prépare en décomposant à chaud une dissolution de carbonate de soude par l'acide borique de la Toscane. Le borax *octaédrique* est plus dur et plus dense que le borax ordinaire. En outre, il se boursoufle moins quand on le chauffe. Aussi est-il plus recherché que le prismatique.

6° *Silicate de soude.* — La silice forme avec la soude des combinaisons très-nombreuses dont les propriétés varient d'une manière très notable suivant les proportions des matières employées. On obtient, par ex., un silicate soluble, doué d'une teinte verte, en fondant 3 parties de silice avec une partie de carbonate de soude sec. Mais il sera question de ces composés, lorsque nous traiterons de la fabrication du VERRE.

7° *Chlorate* et *Hypochlorite de soude.* — Ces deux sels ne diffèrent du chlorate et de l'hypochlorite de potasse que par la base, et se préparent comme ces derniers. La dissolution d'hypochlorite de soude a les mêmes propriétés que celle d'hypochlorite de potasse ou eau de Javelle.

8° *Hyposulfite de soude.* — Ce sel se prépare en dissolvant du soufre jusqu'à saturation dans une dissolution chaude de sulfite neutre de soude. En faisant ensuite évaporer, la liqueur abandonne l'hyposulfite sous la forme de gros cristaux transparents dont la formule est $S^2O^2,NaO+5HO$.

9° *Acétate de soude* ($C^4H^3O^3,NaO+6Aq$). — Ce sel, que l'on appelait autrefois *Terre foliée minérale*, cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, d'une saveur piquante et amère, inaltérables à l'air et à l'humidité. A la chaleur rouge obscur, il fond sans se décomposer. Il s'obtient en grand dans l'industrie en décomposant l'acétate de chaux par le sulfate de soude.

V. L'usage le plus fréquent et le plus ancien de la *soude* (oxyde de sodium) est de servir au blanchissage du linge et au blanchiment de presque tous les tissus. La soude caustique est la base des savons durs, et en médecine on pourrait la substituer à la potasse comme pierre à cautère. La soude cristallisée est d'un grand usage dans les ateliers de teinture et d'indiennes, notamment pour dissoudre la matière colorante du roucou et du carthame, et pour la confection de la belle couleur appelée *Rouge des Indes*. L'hydrate de soude peut servir à la conservation du poli des ustensiles de fer, fonte, etc. Il suffit pour cela de les recouvrir d'une couche de gomme adragant additionnée de soude. Nous avons dit ailleurs les usages variés du *chlorure de sodium* (v. SEL *marin*); quant au *sulfure de sodium*, il n'est guère usité qu'en médecine pour préparer des bains sulfureux. Le *sulfate de soude* est un des purgatifs salins dont on fait le plus d'usage ; on l'administre à la dose de 30 à 45 gr. Mais, en outre, il s'en fait dans l'industrie une énorme consommation pour fabriquer la s. artificielle par le procédé Leblanc. Le *carbonate de soude* peut être employé à peu près aux mêmes usages que le carbonate de potasse. Il sert à la fabrication du verre, du savon, etc. Le *bicarbonate* s'emploie dans la fabrication de l'acide carbonique, des eaux gazeuses artificielles, des pastilles de Darcet, etc. La médecine en fait usage pour combattre les dyspepsies acides, ou pour diminuer la plasticité du sang dans les maladies inflammatoires. On faisait autrefois une beaucoup plus grande consommation des *sesquicarbonates* de soude naturels qu'aujourd'hui. Les anciens employaient du *natron* dans la fabrication du savon, du verre, etc. On s'en sert encore à Marseille dans l'industrie savonnière. De plus, en Égypte, on le mêle au tabac en poudre pour lui donner du montant, et les Indiens de Venezuela emploient de même l'*urao*. Les anciens Egyptiens faisaient beaucoup usage du natron dans les embaumements, ce sel empêchant la putréfaction des cadavres. L'*azotate de soude*, en raison de son bas prix, s'emploie à la fabrication de l'acide azotique, lorsque le sulfate de soude trouve un placement facile. On a cherché à employer ce sel pour la fabrication de la poudre, mais on y a renoncé, parce que la poudre à l'azotate de soude attire facilement l'humidité de l'air et s'enflamme moins rapidement que la poudre à l'azotate de potasse. En revanche, on s'en sert pour fabriquer l'azotate de potasse lui-même avec les matériaux salpêtrés. Les salpêtriers trouvent, en effet, un fort grand avantage à transformer d'abord les azotates calcaires et magnésiens en azotate de soude, au moyen du sulfate de soude, puis à convertir par le chlorure de potassium l'azotate de soude en azotate de potasse. Le *phosphate de soude* neutre constitue un excellent purgatif à la dose de 35 à 45 gr.; néanmoins il est peu usité. Le *borate de soude* est extrêmement employé comme fondant, et pour souder le fer, l'or, l'argent, etc. Il sert aussi à la fabrication des émaux. Les différentes sortes de verres ne sont autre chose que des *silicates de soude* et d'autres bases. L'*hypochlorite de soude* est surtout usité comme désinfectant. On l'emploie à cet effet sous forme de dissolution qu'on appelle communément *liqueur de Labarraque*, du nom du pharmacien qui en a vulgarisé l'usage. L'*hyposulfite de soude* a reçu une certaine importance de ses applications à la photographie ; on s'en sert pour dissoudre le chlorure, le bromure et l'iodure d'argent. Enfin, l'*acétate de soude* s'emploie pour la fabrication de l'acide pyroligneux.

SODOMIE. s. f. (R. *Sodome*, ville de la Palestine, qui fut brûlée avec ses habitants par le feu du ciel, ainsi que les villes de Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor). Crime contre nature. = SODOMITE. s. m. Celui qui est coupable de ce crime abominable.

SOEUR. s. f. (lat. *soror*). Celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne, ou de l'un des deux seulement. *S. aînée. S. cadette. Sœurs jumelles. Le frère et la s. Elle a pour lui l'affection d'une s.* Poétiq., *Les neuf Sœurs, les doctes Sœurs*, Les Muses. — *S. germaine* ou *S. de père et de mère*, Celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne. *S. consanguine* ou *S. de père*, Celle qui n'est sœur que du côté paternel. *S. utérine* ou *S. de mère*, Celle qui n'est sœur que du côté maternel. Les expressions *S. germaine, consanguine, utérine*, ne sont guère usitées qu'en Jurisprudence. — Fam., *Demi-s.*, Celle qui n'est sœur que du côté paternel ou du côté maternel. — *S. naturelle*, Celle qui est née de même père ou de même mère, mais hors du mariage. — *S. de lait*, Celle qui a eu la même nourrice qu'une autre personne; se dit surtout De la fille de la nourrice, par rapport au nourrisson qui a sucé le même lait. — *Belle-s.*, V. ce mot. ‖ Fig.. *La poésie et la musique sont sœurs*, Elles ont ensemble beaucoup de rapports. ‖ Titre que les rois de la chrétienté donnent aux reines en leur écrivant. ‖ Titre que toute religieuse prend dans les actes publics, et que les religieuses qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont point atteint un certain âge, se donnent entre elles, et qu'on leur donne aussi ordinairement. *S. Marie du Calvaire. La s. Thérèse.* — *Sœurs laies*, ou plus ordin., *Sœurs converses*, Les religieuses qui ne sont point du chœur, qui ne sont employées qu'aux œuvres serviles du monastère. *S. écoute*, Religieuse désignée pour accompagner une autre religieuse ou une pensionnaire qui va au parloir. — *Sœurs* est encore Le titre qu'ont adopté certaines congrégations de femmes qui vivent en communauté sans être religieuses. *Les sœurs de la Charité. Les sœurs grises. Elle s'est faite s. grise.* = SOEURETTE. s. f. Petite sœur; ne se dit qu'en termes d'amitié et dans le langage familier.

SOFA ou **SOPHA.** s. m. Mot turc qui désigne Une espèce d'estrade fort élevée et couverte d'un tapis. *Le grand vizir donne ses audiences sur un s. Quand le grand vizir reçoit les ambassadeurs, on met leur siége sur le s.*; et c'est ce qu'on appelle *Les honneurs du s.* ‖ Sorte de lit de repos à trois dossiers dont on se sert comme d'un siége. *On confond souvent les canapés avec les sophas.*

SOFFITE. s. m. (ital. *soffitta*). T. Archit. La surface d'un membre d'architecture qui se présente horizontalement au-dessus de nos têtes, comme un plafond, le dessous d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces, etc. *Le s. du larmier, de l'architrave, etc.*

SOFI ou **SOPHI.** s. m. T. Relat.

Enc. — Pendant longtemps les Occidentaux ont donné le nom de *Sofi* ou *Sophi* au souverain de la Perse : c'était l'effet d'une méprise. Sofi est simplement un surnom qu'ont porté tous les souverains de la dynastie qui a précédé la dynastie actuelle, et les voyageurs peu instruits ont pris ce surnom pour un titre. La dynastie des Sofis fut fondée, en 1499, par Ismael-Sofi, et fut renversée, en 1736, par le conquérant Nadir.

On désigne encore en Orient, sous le nom de *Sofis*, *Sophis*, ou mieux *Soufis*, les membres d'une secte mystique répandue dans tous les pays musulmans, mais qui est surtout florissante en Perse, où elle fut fondée, dès le II° siècle de l'hégire, c.-à-d. au VIII° siècle de notre ère, par Abou-Saïd Abou'lkhaïr. Cette dénomination de *Soufi*, dont on a fait le mot *Soufisme* pour désigner les doctrines de la secte, ne vient nullement du grec σοφὸς, comme on le dit souvent : elle vient de l'arabe *souf*, laine, parce que ces sectaires ne portent que des vêtements de cette matière. Deux dogmes principaux constituent le soufisme : l'union de l'âme avec Dieu, et la formation du monde par voie d'émanation, c.-à-d. le mysticisme et le panthéisme. Les soufis prétendent arriver, par les exercices ascétiques et par le renoncement au monde, à l'illumination de l'esprit, à la quiétude de l'âme et à son union intime avec Dieu. Pour le soufi qui a atteint cette perfection, toute personnalité disparaît en face de l'infinité du Dieu qu'il contemple. A ses yeux l'individualité n'est qu'une apparence ; le mal ne diffère du bien que d'une façon relative et n'est que le plus bas degré de son développement. En un mot, tout est identique dans le monde, le bien et le mal, le jour et la nuit, la vie et la mort, l'homme et la bête. Un des soufis les plus célèbres, Azzeddin, qui vivait au XII° siècle, a exposé les doctrines de la secte dans un livre intitulé *Fruits et fleurs*, qui a été traduit par Garcin de Tassy.

SOI. pron. sing. de la 3° personne et des 2 genres. (lat. *se*). Il se dit Des personnes et des choses. *On doit parler rarement de soi. Chacun travaille pour soi. Prendre sur soi pour ne pas se mettre en colère. N'avoir rien à soi. L'amour de soi. Un bienfait porte sa récompense avec soi. Les remords que le crime traîne après soi.*

|| *Être soi*, Garder son propre caractère, ne pas prendre celui d'un autre. *Il faut toujours être soi.* || *Être à soi*, Ne dépendre de personne, d'aucune chose. *Qu'il est fâcheux de ne pouvoir être à soi un quart d'heure dans toute une matinée. Quand on est au service de quelqu'un, on n'est plus à soi. On n'est point à soi quand on prend beaucoup d'engagements.* — *N'être pas à soi*, signifie aussi, Avoir perdu le sens. *Dans le délire, on n'est plus à soi.* — *Revenir à soi*, V. Revenir. || *Rentrer chez soi*, Rentrer dans sa maison. *Vivre chez soi*, Vivre sans liaison au dehors. — Substant. et famil., *Avoir un chez soi*, Avoir une habitation en propre. || *De soi*, De sa nature. *De soi le vice est odieux. La vertu est aimable de soi.* || *En soi*, Dans sa nature. *La nature est aimable en soi.* — *Rentrer en soi*, V. Rentrer. || *Sur soi*, Sur son corps, sur sa personne. *La santé demande qu'on soit propre sur soi. Porter des armes sur soi.* || Famil., *A part soi*, V. Part. — *Tenir son quant-à-soi*, Voy. Quant. || Soi-même, ne signifie rien de plus que *Soi* mis absolument; mais il exprime l'idée avec un peu plus de force. *Se louer soi-même. Il faut conduire ses affaires soi-même. Rentrer en soi-même. Cela parle de soi-même.* = Soi-disant. adj. invar. T. Prat. Se dit Quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend quelqu'un. *Un tel, soi-disant héritier, soi-disant locataire, etc.* || Se dit aussi, par raillerie et par mépris, dans le langage ordinaire. *Un tel soi-disant docteur. Ces soi-disant gentilshommes, etc.*

Obs. gram. — Quand *Soi* se dit des personnes, on l'emploie dans les propositions générales ou indéterminées, et il est alors toujours précédé, ou d'un nom collectif, ou d'un pronom indéfini, comme : *chacun*, *on*, *quiconque*, *aucun*, *celui qui*, *personne*, *tout homme*, etc., ou bien encore d'un verbe employé, soit unipersonnellement, soit à l'infinitif : *Quiconque n'aime que soi ne saurait avoir d'amis. On a souvent besoin d'un plus petit que soi. Il dépend toujours de soi d'agir honorablement. Être trop content de soi est une sottise.* Cependant *soi* peut s'employer dans les propositions qui présentent un sens déterminé, lorsque l'emploi de *lui* ou de *eux* pourrait donner lieu à une équivoque, comme dans cette phrase : *Ce jeune homme, en remplissant les volontés de son père, travaille pour soi*, car si l'on disait : *travaille pour lui*, on ne saurait si le jeune homme travaille pour ses intérêts ou pour ceux de son père. *Soi* indique une action qui tombe sur le sujet de la proposition, tandis que *lui* annonce que l'action passe au delà du sujet. Ainsi on doit dire : *Paul pense à soi*, si l'on veut signifier qu'il est l'objet de ses propres pensées ; et, *Paul pense à lui*, si l'on veut exprimer qu'il pense à une autre personne dont il vient d'être question. — Lorsque *soi* se rapporte à des choses, il s'emploie avec le défini comme avec l'indéfini, et se joint toujours à une préposition. *De soi le vice est odieux. La vertu est aimable en soi. Le crime traîne toujours les remords après soi.* — *Soi*, étant un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel. Cependant on dit : *De soi, ces choses sont indifférentes.*

Syn. — *Soi, Lui; Soi-même, Lui-même.* — *Lui* se place dans la proposition particulière, lorsqu'il s'agit d'une seule personne ; *soi* se met dans la proposition générale, lorsqu'il est question d'un certain genre de personnes. Un homme fait mille fautes, parce qu'il ne fait point de réflexions sur *lui*; on fait mille fautes, quand on ne fait aucune réflexion sur *soi*. Quelqu'un, en particulier, aime mieux dire du mal de *lui* que de n'en point parler ; en général, l'égoïste aimera mieux dire du mal de *soi*, que de n'en point parler. Un tel a la faiblesse d'être mécontent de *lui*, tel autre a la sottise d'être trop content de *lui*; être trop mécontent de *soi* est une faiblesse, être trop content de *soi* est une sottise. On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*; un prince a grand besoin de beaucoup de gens plus petits que *lui*. C'est un bon moyen pour s'élever *soi-même* que d'exalter ses pareils ; et un homme adroit s'élève ainsi *lui-même*. — *Soi* et *soi-même* se disent quelquefois d'une personne particulière et déterminée, comme *lui* et *lui-même*; tandis que ces derniers termes ne s'appliquent jamais qu'à une personne nommée ou désignée. On dira également, un héros qui tire tout son lustre de *soi-même* ou de *lui-même*; un homme qui a bonne opinion de *soi-même* ou de *lui-même*. Mais dans ce cas, ces deux expressions ne sont pas parfaitement semblables. *Soi* désigne ordinairement une généralité. On dira donc plutôt *soi* que *lui*, dans la proposition particulière et à l'égard d'une personne déterminée, lorsque la proposition généralisée serait vraie, et qu'on voudra indiquer que ce qui se dit de telle personne, convient à toutes les personnes du même ordre, ou lorsqu'il s'agira d'une propriété, d'une qualité commune à un genre de personnes ou de choses qu'on veut faire remarquer. Ainsi, quand vous dites qu'*un héros emprunte de lui son lustre*, vous ne désignez que le fait ou la chose propre à ce héros, à *lui*, si vous dites, qu'*un héros emprunte de soi son lustre*, vous indiquez un fait, une chose commune à tous les héros, au genre. Un homme est épris de l'amour de *lui* ou de *lui-même*, c.-à-d. qu'il s'aime trop ; il est possédé de l'amour de *soi* ou de *soi-même*, c.-à-d. du défaut, de la passion, du sentiment naturel et commun qu'on appelle *amour de soi*, ou amour-propre. Un homme a bonne opinion de *lui*, c'est le fait ; c'est une chose fort ordinaire que la bonne opinion de *soi* (Laveaux).

SOIE. s. f. (lat. *seta*). Se dit du Poil long et rude de certains animaux. *Des soies de cochon, de sanglier.* || * T. Bot. Se dit Des poils roides et isolés, qui se trouvent souvent au sommet des feuilles, et Des poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines graminées. V. aussi Cryptogamie. || T. Comm. Fil délié, souple et brillant qui provient du cocon produit par certains lépidoptères à l'état de larve. *S. écrue. S. torse. Dévider de la s. Une robe de s.* — *Par ext., se dit Des matières filamenteuses produites par quelques autres animaux, ainsi que Des matières textiles provenant de différents végétaux. *On peut fabriquer des tissus avec la s. des jambonneaux. S. végétale. S. d'Orient.* V. Asclépiadacées, etc. — Figur., Le poil doux et long d'un chat d'Angora, d'un épagneul, etc. *Cet épagneul a de fort belles soies.* || * T. Entom. Se dit aussi Des stylets effilés qui font partie de la bouche de certains insectes. || * T. Méd. vétér. V. Seime. — * *S. du porc*, Maladie particulière aux porcs, qui a son siége à l'un des côtés du cou, sur l'endroit qui correspond aux amygdales. La partie affectée présente une sorte de houppe formée par la réunion de douze à quinze soies, dont le tiraillement cause de vives douleurs. *La s. est une maladie grave et paraît être contagieuse.* || T. Techn. La partie de fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, etc., qui entre dans la poignée, dans le manche. *La s. d'une épée, La s. de ce sabre est trop faible. La s. d'une lime.*

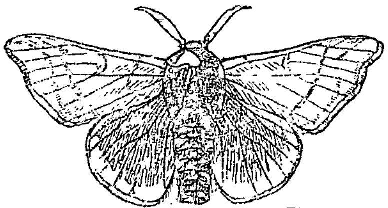

Fig. 1.

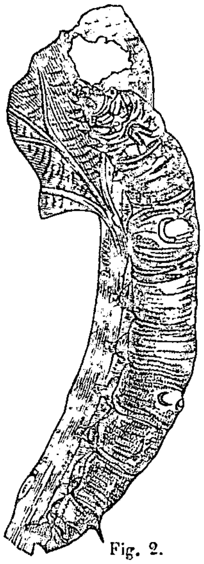

Fig. 2.

Enc. — I. La *Soie* est le fil fin et solide avec lequel plusieurs espèces de Lépidoptères, à l'état de larve, construisent la coque, ou *cocon*, dans laquelle elles subissent leur dernière métamorphose à l'abri des influences atmosphériques. Le papillon que l'on élève de préférence, du moins en Europe, pour obtenir cette précieuse substance, est le *Séricaire du mûrier* (*Sericaria mori* ou *Bombyx mori* de Linné), qui appartient à la tribu des Bombycites, dans la section des Lépidoptères nocturnes. Ce papillon (Fig. 1) est blanchâtre avec deux ou trois raies obscures et transverses. Ses ailes, d'un blanc sale, ont environ 30 millimètres d'envergure, et sont ornées d'une tache en croissant sur la partie supérieure. La larve ou chenille de cette espèce, que l'on nomme vulgairement *Ver à soie* (Fig. 2), a le corps épais, avec la tête petite, le premier anneau très-renflé, et l'avant-dernier muni d'un tubercule analogue à la corne anale de certaines chenilles de Lépidoptères nocturnes. « La femelle du Sér. du mûrier, dit le prof. Em. Blanchard, pond ses œufs vers le milieu de l'été. Ces œufs sont d'abord blancs ou jaunâtres ; mais bientôt ils deviennent gris, ou bruns, ou même noirâtres, et ils restent ainsi, sans aucun changement manifeste à l'extérieur, jusqu'au printemps de l'année suivante. C'est alors seulement que les jeunes viennent à éclore. Les chenilles ou vers qui proviennent de ces œufs sont d'abord entièrement noires et hérissées de poils. Trois ou quatre jours après, elles subissent un premier changement de peau, et leur couleur commence à s'éclaircir. Quelques jours plus tard, une seconde mue a lieu ; l'animal est alors presque entièrement blanchâtre. Cependant il se dépouille encore trois fois de son ancienne peau, avant d'avoir acquis tout son développement. Après sa dernière mue, le ver à soie mange considérablement pendant quelques jours ; mais bientôt on le voit devenir plus lent ; il perd un peu de son volume, puis il commence à filer son cocon. Des soies sont alors jetées çà et là dans l'endroit que le ver vient de choisir pour s'y fixer ; ces premiers fils lui servent de supports, car il ne tarde pas à s'envelopper, en décrivant des tours qui donnent au cocon une forme ovale. Les fils sont d'abord peu serrés, de sorte qu'on aperçoit encore la chenille travailler à son cocon ; mais enfin la quantité de soie superposée devient assez compacte pour la cacher. Aussitôt qu'il a achevé de confectionner son cocon, le ver, comme toutes les autres chenilles, se raccourcit, se renfle par le milieu du corps, et, au bout de quelques jours, se transforme en chrysalide. Une quinzaine de jours après, l'insecte parfait éclôt : il perce son cocon d'un trou circulaire et se traîne au dehors en agitant ses ailes. L'éclosion des mâles précède un peu celle des femelles. Celles-ci s'accouplent presque en naissant, et l'accouplement en général ne dure pas moins d'une journée. Les œufs sont tout aussitôt déposés par plaques, et les Papillons périssent bientôt après. La durée de l'existence des vers à soie à l'état de chenilles varie très-notablement selon le degré de la température. Lorsqu'on les élève à l'air libre dans nos climats du nord et du centre de la France, elle est environ de six semaines. »

II. En Chine et dans l'Inde, on élève les vers à soie sur des mûriers en plein air ; mais, sous nos climats, on les élève dans de vastes chambres, appelées *Magnaneries*, où l'on entretient une température assez élevée et constante. Le terme de *magnanerie* vient de *Magnan*, qui est le nom sous lequel on désigne en Provence le ver à soie. On nomme de même *Magnaniers* et *Magnanières* les ouvriers et les ouvrières chargés des travaux qu'exige l'éducation de ces précieux insectes. L'éducation commence ordinairement en mai, c'est-à-d. au moment où les bourgeons du mûrier laissent apparaître quelques petites feuilles. On s'occupe d'abord de l'éclosion des œufs, vulgairement appelés *graines*, provenant de la récolte de l'année précédente. Cette éclosion se fait presque toujours artificiellement. Autrefois des femmes les *couvaient* en les portant sur elles, et cette méthode vicieuse est encore usitée dans quelques localités. Mais aujourd'hui, en général, quand les vers ne naissent pas naturellement au printemps, on les fait éclore dans une petite chambre dont la température est portée graduellement de 18° à 25°. Suivant que les œufs ont été conservés dans un lieu plus ou moins froid, on obtient des vers au bout de six à douze jours. Comme les vers ne naissent pas tous en même temps, on les divise ordinairement en séries ou *levées*. Pour former ces séries, on emploie de petits filets à mailles très-étroites, qu'on étend sur les œufs et sur lesquels on distribue des feuilles tendres coupées. A mesure que les vers naissent, ils montent sur les feuilles, et toutes les deux heures on enlève le filet avec les feuilles et les vers. Ces derniers sont alors placés, dans la magnanerie, sur des claies garnies de feuilles que l'on renouvelle plusieurs fois par jour. En même temps, on a soin d'enlever la vieille litière et les ordures ; opération qui a reçu le nom de *Délitement*. En se développant, le ver, ainsi que nous l'avons vu, change plusieurs fois de peau : les magnaniers appellent *âge* la période de temps qui s'écoule d'une mue à l'autre. Remarquons, en passant, qu'à chaque âge il existe un moment où l'appétit des animaux paraît insatiable : c'est ce qu'on appelle *Frèze*. Environ 27 jours après l'éclosion, les vers ayant acquis tout leur développement, on procède à l'*Encabanage*, c.-à-d. on dispose des menues branches de bruyère ou de genêt, sur lesquelles les vers grimpent pour y filer leur cocon : c'est ce qu'on appelle la *Montée*. Sept jours après, on enlève les cocons des bruyères, ce qui se nomme le *Déramage*; après quoi, on en fait deux parts. On plonge dans l'eau bouillante ou l'on expose à la chaleur d'une étuve, pour faire périr les chrysalides qu'ils renferment, ceux que l'on destine aux besoins de l'industrie, et l'on met de côté dans un local particulier, nommé *Coconnière*, ceux dont les animaux doivent achever leurs métamorphoses afin de fournir la graine qui doit reproduire l'espèce. On admet généralement que 100 grammes d'œufs produisent dans de bonnes conditions, de 150 à 200 kil. de cocons. Pour ce chiffre, la consommation en feuilles de mûrier varie de 4 à 5000 kilogr. Maintenant 1 kil. de cocons contenant, en moyenne, 586 cocons, il en résulte que 100 gram. d'œufs donnent de 87,900 à 117,200 cocons. De plus, 100 kil. de cocons fournissent habituellement 8 kil. de soie filée. Enfin, on a calculé que la soie d'un cocon pèse moyennement 1 décigr. et demi, et que son fil a une longueur de 230 à 250 mètres. Au reste, ce fil est si fin dans certaines variétés de soie, qu'il n'a pas plus de 18 millièmes de millimètre, et cependant sa force est encore très-considérable. Nous ferons remarquer à ce propos qu'il existe deux espèces de vers à soie, l'une fournissant de la soie jaune, et l'autre de la soie naturellement blanche. Celle-ci, qu'on nomme *Soie sina*, n'est connue chez nous que depuis 1789, époque où Louis XVI fit venir de Chine les œufs du ver qui la produit. L'éducation du ver à soie est concentrée en Europe dans la presqu'île italienne, en France, en Espagne, en Grèce, en Turquie et dans les provinces danubiennes. En France, ce sont les départements de Vaucluse, du Gard, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Hérault, de l'Isère, du Var, de la Lozère, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes, qui la pratiquent sur la plus grande échelle. En 1850, on évaluait la production totale de l'Europe à près de 49 millions de kil. de cocons, dont 30 environ provenaient de notre pays. Depuis cette époque, la maladie communément appelée *Muscardine*, et qui consiste dans le développement, à l'intérieur du tissu graisseux du ver, d'une espèce de champignon parasite, le *Botrytis bassiana*, a fait de tels ravages chez nos éleveurs qu'on porte à plus de 20 millions de francs la perte annuelle éprouvée par l'industrie séricicole (v. Champignon). Cette circonstance a suggéré l'idée d'introduire et d'acclimater dans nos départements, ainsi qu'en Algérie, plusieurs espèces qui vivent à l'état sauvage, en Chine, dans l'Inde et dans l'Indo-Chine, sur différentes plantes, telles que le Ricin, l'Ailante et le Chêne (v. Bombycites), dans l'espoir que leur rusticité les soustrairait aux influences qui sont si fatales au Séricaire du mûrier. Mais, quoique les essais partiels auxquels on s'est livré aient, jusqu'à présent, assez bien réussi, la question est encore loin d'être résolue industriellement.

III. Le cocon peut être considéré comme une espèce de pelote creuse et de forme ovoïde, dont les parois se composent de couches de soie superposées et rendues adhérentes au moyen d'une substance gommo-résineuse, appelée vulgairement *Grès* ou *Vernis*, qui peut se ramollir par la chaleur, et qui est soluble à chaud dans un bain alcalin. Cette substance enveloppe comme d'un fourreau le fil qui forme le cocon. Ce fil est fait d'un brin unique, dont la disposition, dans chaque couche, offre une suite de courbures régulièrement dirigées comme des 8. La première opération que l'on fait subir aux cocons, après l'étouffement des chrysalides, consiste à décoller ce brin, afin de le remettre en liberté ; mais il est d'une si grande finesse, que l'on en réunit toujours plusieurs ensemble pour obtenir le fil le plus fin employé par l'industrie. Le *dévidage* du cocon, le *tirage* de la soie, et le *filage*, ou la réunion de plusieurs brins en un seul, se font simultanément, au moyen d'appareils fort simples, appelés *tours* ou *métiers à tirer*, qui comprennent ordinairement une bassine à eau chaude, une filière, un organe croiseur, un mécanisme de va-et-vient, et un dévidoir. L'eau de la bassine étant portée à la température voulue, on y jette un certain nombre de cocons, on les agite avec une écumoire pour les humecter et ramollir le vernis, et on les frappe légèrement avec un petit balai de bouleau ou de chiendent, dont les brindilles sont coupées de manière à retenir les brins qui s'y attachent. Cette opération préliminaire, qu'on nomme *battage*, a pour objet de *détacher la Bourre* ou *Frison*, *qui garnit la surface extérieure* des cocons et provient du canevas grossier que le ver a établi autour de lui, aussitôt après la montée, afin de se procurer des points d'appui pour son travail ultérieur. Quand elle a dégagé cette bourre, l'ouvrière la met de côté : c'est ce qu'on appelle la *purge*. *Cette bourre correspond aux étoupes du chanvre et du lin*, et donne lieu à un déchet, qui varie de 20 à 40 pour 100 du poids de la soie. Quand elle est enlevée, la fileuse saisit, toujours avec le petit balai, les brins continus des cocons, et alors commence le tirage et le filage proprement dits. La fileuse forme avec la quantité de brins nécessaires deux *fils qu'elle fait passer dans les filières* du tour, les croise l'un sur l'autre, les dirige dans les guides du va-et-vient, et enfin les porte sur le dévidoir. Elle met alors ce dernier en mouvement avec la main gauche, tandis que, de la droite, elle remplace les brins épuisés par de nouveaux afin de conserver au fil une grosseur invariable. Le passage à travers les filières et la croisure sont destinés à faire adhérer les brins entre eux, ainsi qu'à les arrondir, à rendre leur surface lisse et unie, et à maintenir leur diamètre constant. Quant au va-et-vient, il a surtout pour objet de donner aux fils le temps de se sécher, afin qu'ils n'arrivent pas sur le dévidoir assez humides pour se coller les uns avec les autres. Le fil qui résulte des opérations qui précèdent, constitue la *Soie grége*. Comme on le voit, cette soie provient de la réunion de brins élémentaires chargés de gomme, et qui ne sont, pour ainsi dire, que collés ensemble. Pour la rendre propre aux divers besoins de l'industrie, on est donc obligé de la soumettre à de nouvelles manipulations, qui consistent à la doubler et à la tordre, afin d'augmenter la résistance des fils et d'empêcher les brins constituants de se décoller. L'ensemble de ces *manipulations se nomme Moulinage : elles se font* avec une machine qui porte une série de longs fuseaux, et qu'on nomme *Moulin à soie*, à cause d'une certaine ressemblance qu'on a cru remarquer entre ses pièces principales et celles des moulins à blé. On appelle également *Mouliniers* les hommes qui sont chargés du *travail de moulinage. Le premier moulin d'origine européenne* dont les textes fassent mention fut, dit-on, établi à Bologne, en 1372, par le Lucquois Borghesano : il est encore employé en France et en Italie, sauf quelques modifications de détails. Les produits du moulinage reçoivent des noms particuliers suivant la manière dont on les a obtenus. Ainsi, le *Poil* ou *premier tors* résulte d'un simple tors de droite à gauche : on l'emploie principalement dans la rubanerie, la passementerie et la broderie. La *Trame* se compose de deux ou plusieurs fils tordus ensemble : elle est ordinairement employée au tissage comme bout. L'*Organsin* se compose de deux ou trois fils réunis par deux tors : on s'en sert, comme chaîne, pour la fabrication des étoffes. Disons en passant qu'on applique souvent le nom d'*Organsinage* au moulinage, et qu'on appelle les mouliniers *Organsineurs ;* mais c'est à tort. — Nous avons vu que la soie est enveloppée d'un enduit gommeux. C'est à la présence de cet enduit que l'on doit la possibilité de la tirer et de la mouliner, à cause de la solidité qu'il donne aux fils en collant les brins les uns contre les autres. Cependant, il devient nuisible lorsqu'il s'agit de teindre la soie, parce qu'il s'oppose au blanchiment, lequel est indispensable, surtout quand on veut obtenir de belles nuances. On appelle *Cuite* ou *Décreusage* (par corruption de *décruage*), l'opération au moyen de laquelle on fait disparaître cet enduit ; et l'on applique l'épithète de *cuite* ou *décreusée* (*décruée*) à la soie qui l'a subie, par opposition à la *soie grége* ou *soie écrue*, qui n'y a pas été soumise. Cette opération consiste à plonger la soie dans un bain chaud, mais non bouillant, fait avec 30 parties de savon blanc pour 100 de soie (c'est le *Dégommage*); après quoi, on la maintient, pendant une heure et demie, dans une dissolution bouillante renfermant *20 pour 100* de *savon* (*c'est la Cuite proprement dite*). Toutefois on ne soumet pas à la cuite les soies destinées à faire les blondes et les gazes, parce qu'elles ont besoin de conserver la roideur naturelle que leur donne l'enduit gommeux. Dans ce cas, on préfère les soies de Chine, qui sont toujours d'un blanc parfait. Indépendamment des espèces de soies qui précèdent, on *distingue*, dans le commerce, plusieurs autres sortes encore. Ainsi, on appelle *Ovale*, ou *Soie ovalée*, une soie grége composée de plusieurs brins réunis et faiblement moulinés, que l'on emploie pour faire des lacets, des broderies, les coutures de gants. La *Soie plate* est une soie grége commune, formée de 20 à 25 brins tirés ensemble, et qui sert surtout pour broder la tapisserie. La *Grenadine* est une soie grége formée de deux fils tordus séparément une fois, puis une seconde fois ensemble, mais plus serré. On emploie la plus commune pour faire des effilés et la grosse dentelle, et la plus fine pour faire les blondes noires. La *Grenade* ou *Rondelettine* ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle est plus tordue : elle est surtout destinée à la passementerie et à la fabrication des boutons. La *Demi-grenade* s'obtient de la même manière, mais avec les cocons de mauvaise qualité : elle a les mêmes usages que la grenade. La *Fantaisie* n'est autre chose que de la bourre de soie, ou frison, cardée et filée comme le coton. Elle est utilisée dans la bonneterie et pour la fabrication des châles dits *de fantaisie*. La *Filoselle* provient aussi de la bourre de soie, ainsi que des cocons *avariés*. Elle est employée pour la passementerie et la bonneterie. Enfin, on appelle *Fleuret monté* ou *Galette*, une fantaisie commune, qui sert surtout dans la passementerie, où elle forme ordinairement la chaîne des galons d'or et d'argent.

IV. Le haut prix de la soie a stimulé l'esprit de cupidité et la *fraude chez les vendeurs. De bonne heure aussi on a donc cherché* à déjouer les manœuvres frauduleuses dont cette industrie était l'objet, et aujourd'hui on peut dire que la science y est parvenue. — L'*Essai des soies* a pour objet de renseigner l'acheteur sur leur *titre*, c.-à-d. sur la grosseur des fils, ainsi que sur la régularité et les qualités physiques des soies mises en vente. Le titre dépend du nombre de cocons qui ont servi à former le fil, si la soie est grége, et du nombre des fils de grége qui ont servi à la produire, si elle est ouvrée. On le détermine en pesant une longueur déterminée de la soie à essayer, laquelle est généralement de 400 aunes de 119 centimètres, soit 476 mètres, qu'on dévide sur un instrument particulier appelé *éprouvette*. On se sert pour unité de poids du grain poids de marc, que l'on désigne sous le nom de *denier*, et dont 18,83 valent un gramme. D'après cela, on dit qu'une soie est de 10 ou de 15 deniers, lorsque son écheveau de 400 aunes pèse 10 ou 15 grains. Quant aux qualités physiques de la soie, c.-à-d. à son élasticité et à sa ténacité, on les évalue au moyen d'un appareil très-simple appelé *Séricimètre*, dont l'invention est due au Lyonnais Robinet. Après que le fabricant s'est assuré par l'*opération de* l'essai *que* la *soie* est *propre* à l'usage auquel il la destine, il faut qu'il constate son poids réel. Or, cette précieuse substance est tellement hygrométrique, qu'elle peut absorber plus de 25 pour 100 de son poids de vapeur d'eau, d'où il résulte que le même ballot peut avoir, suivant les circonstances, des poids *très-différents. Si, par ex., à sa sortie d'un magasin où l'air est* très-humide, on lui a trouvé le poids de 100 kil., il est possible qu'on ne lui en trouve plus que 80 et même 70, après qu'il aura séjourné dans un autre magasin où l'air est très-sec. En 1750, le commerce de Turin, pour régulariser les transactions de ce genre, imagina de faire séjourner la soie vendue, *durant un certain* temps, dans des salles chauffées de 17 à 20 degrés Réaumur, et à ramener ainsi ces matières à un état de dessiccation analogue à celui que l'exposition à l'air libre dans la belle saison pourrait leur procurer. Cette opération, qui a pour effet de ramener toutes les soies au même degré de siccité, constitue ce qu'on appelle le *Conditionnement des soies*, et l'on appelle *Condition publique des soies*, l'établissement où elle s'exécute. Cette sorte d'essai de la soie ne tarda pas à être adoptée dans toutes les villes qui sont le siége de ce genre de commerce. Le poids que présente la matière après le conditionnement se nomme le *poids de condition*, et c'est le seul sur lequel puisse porter le marché. Depuis 1841, on emploie à Lyon un procédé plus expéditif que le précédent. Ce procédé a été inventé en 1809, par Trolliet; mais il n'a été rendu véritablement pratique qu'en 1831, grâce aux études de Léon Talabot. Il consiste à dessécher rapidement, dans un appareil spécial, quelques écheveaux du ballot à vendre, à calculer le poids réel de ce dernier par celui des écheveaux, et à ajouter au poids ainsi obtenu un dixième pour l'humidité de tolérance. — La soie perd *au décreusage de 25 à 30 pour 100 de son poids*. Elle gagne, au contraire, à la teinture, par l'addition de la matière colorante, un poids de surcharge qui peut aller jusqu'à 80 et même 85 pour 100. Ces causes de variation du poids brut de la soie présentent des changements continuels. On ne peut les déterminer exactement, *à moins de faire chaque fois une opération chimique qui est* assez longue et onéreuse, qui est même impossible dans une foule de circonstances. Or, cette quasi-impossibilité de connaître la perte réelle qu'éprouve le poids de la soie au décreusage et l'augmentation qu'il gagne à la teinture a donné lieu à un système de vol organisé sur une grande échelle. *En 1844, on évaluait* à 6 millions la perte annuelle que ce vol de soie, connu sous le nom vulgaire de *piquage d'onces*, occasionnait à l'industrie lyonnaise seulement. On a longtemps cherché en vain un moyen sûr et facile pour déjouer ces fraudes ; enfin, le problème paraît avoir été résolu au moyen d'un ingénieux procédé, dû au mécanicien Arnault, de Lyon, mais dans l'exposition duquel nous ne saurions entrer.

V. L'industrie de la soie est immémoriale en Chine et au Japon, d'où elle s'est peu à peu répandue dans les autres parties de l'Asie. *En Europe*, Aristote *est le premier* qui parle avec quelque clarté de cette précieuse substance. Après avoir décrit avec assez d'exactitude les métamorphoses de l'insecte qui la produit, il ajoute que le fil des cocons est dévidé sur des bobines, et que c'est une femme de Cos, nommée Pamphile, qui la première était parvenue à l'*appliquer au tissage. Ce récit autorise à conclure que*, dès le IVe siècle avant notre ère, il arrivait à Cos, où elle était manufacturée, de la soie écrue de l'intérieur de l'Asie. Au reste, c'est de cette île que sortaient, au commencement de l'empire, ces gazes légères (*coa vestis*) que les dames romaines recherchaient avec fureur, et dont tous les poëtes du temps vantent la souplesse et la transparence. Un peu plus tard, les conquêtes romaines dans le pays des Parthes ayant rendu plus facile l'importation à Rome des productions de l'Asie centrale, que les Romains appelaient le pays des Sères, les tissus de Cos disparurent. A cette époque, les Romains croyaient encore que la soie était une sorte de laine végétale :

> Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres,

dit Virgile, dans ses Géorgiques. Mais un siècle plus tard, Pline l'ancien décrit la formation de la soie par le *bombyx* (*Hist. nat.*, XI, 17). Pendant toute la durée de l'empire, les soieries jouirent à Rome d'une grande faveur. Elles étaient surtout portées par les dames, mais les hommes les adoptèrent aussi à diverses époques. Déjà, sous Tibère, le sénat rendit un édit pour interdire la soie à ces derniers : *ne vestis serica viros fœdaret*. Ce qui faisait rechercher les tissus de soie avec fureur, ce n'était pas seulement leur beauté, mais leur haut prix, car ils se vendaient à peu près au poids de l'or. Les efforts des moralistes, et en particulier des écrivains chrétiens, tels que Tertullien et Clément d'Alexandrie, qui condamnaient ce luxe effréné, furent, comme toujours, impuissants contre la vanité. Les tissus de soie en usage chez les anciens étaient, tantôt unis, tantôt revêtus de riches broderies, qui s'exécutaient surtout en Égypte et dans l'Asie Mineure ; d'autres fois ils étaient enrichis d'ornements de fil d'or et d'argent. Ces tissus n'étaient pas toujours de fabrique orientale ; on en faisait aussi à Byzance, à partir du IVe siècle. Les uns étaient de soie pure (*holoserica*), et les autres avaient leur chaîne de laine ou de lin (*tramoserica*, *subserica*). Dans tous les cas, la matière première était tirée de l'Asie. Les Européens ne commencèrent à *la produire* que sous le règne de Justinien, vers 530, où quelques moines apportèrent à Constantinople des œufs de ver à soie, recueillis à *Serinda*, vraisemblablement Khotan, ville de la petite Boukharie, et enseignèrent l'art de les élever. La sériciculture resta longtemps confinée dans la Grèce; mais, au XIIe siècle, Roger II, *roi de Sicile*, l'*introduisit dans cette île*, *d'où peu après* elle pénétra dans l'Italie méridionale, puis jusqu'en Lombardie et en Piémont. D'un autre côté, les Arabes, au VIIIe siècle, avaient déjà importé cette industrie d'abord dans l'Égypte et la Barbarie et de là dans leurs provinces du sud de l'Espagne. Son introduction en France date du XIVe siècle, c.-à-d. de l'époque du transfèrement du saint-siége à Avignon par Clément V. Ce pape ordonna de planter des mûriers autour de la ville, afin de multiplier les vers à soie. Cependant plusieurs écrivains rapportent cette double importation à Grégoire X, vers 1274. Quoi qu'il en soit, il est certain que les fabriques d'Avignon sont les plus anciennes de notre pays. Grâce aux encouragements que les papes ne cessèrent de leur prodiguer, elles acquirent promptement un très-haut degré de prospérité. Mais bientôt il s'en établit d'autres, d'abord à Nîmes, puis à Lyon, en 1450, et à Tours, en 1470. Il en existait aussi à Rouen et à Paris, au siècle suivant. Toutefois ce furent celles de Lyon qui se développèrent le plus rapidement. En 1680, cette ville ne comptait pas moins de 12,000 métiers, et occupait, depuis déjà longtemps, le premier rang. A la même époque, l'*industrie de la soie était encore* dans l'enfance en Angleterre ; *mais* quelques protestants français, expulsés par suite de la révocation de l'édit de Nantes, étant allés se fixer à Londres, firent faire à la fabrication anglaise des progrès considérables. D'autres industriels de notre pays, obligés de quitter la mère patrie pour le même *motif, propagèrent également l'industrie séricicole en Prusse, en* Suisse et en Hollande. A cette heure, la fabrication des soieries forme, après le travail du coton, la branche la plus importante de l'industrie des tissus. En Orient, elle est toujours exploitée sur la plus grande échelle, principalement en Chine, au Japon, dans l'Inde, dans l'Indo-Chine, et en Perse. En Amérique, c'est aux États-Unis qu'elle est le plus florissante. Quant à l'Europe, elle est répandue dans tous les États du midi et du centre, c.-à-d. en France, en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Turquie, mais c'est dans notre pays qu'elle occupe le plus de bras et donne lieu au mouvement d'affaires le plus considérable. En effet, les manufactures françaises produisent à elles seules presque autant que celles de tous les autres pays pris ensemble. On évalue à 250,000 le nombre des métiers qu'elles possèdent, et à 640 millions de francs, dont les trois quarts pour l'exportation, la valeur des étoffes de toute espèce qui sortent de ces métiers. Lyon, qui est le centre principal de cette branche de la richesse nationale, ne compte pas moins de 70,000 métiers, et donne du travail manufacturier à environ 150,000 ouvriers.

SOIERIE. s. f. Se dit De toutes sortes de marchandises de soie. *Les soieries de Lyon. Les soieries du Levant. Il fait le commerce des soieries. Magasin de soieries* ‖ Se dit aussi D'une fabrique de soie, Du lieu où on la prépare. *Etablir une soierie.*

SOIF. s. f. (lat. *sitis*). Sensation produite par le besoin d'introduire des liquides dans le canal alimentaire. *S. ardente, brûlante. Avoir s. Mourir de s. Etancher, éteindre sa s. Boire sans s. Cela ne fait qu'irriter la s. Je n'ai ni faim ni s.* ‖ Fig., Désir immodéré. *La s. de l'or, des honneurs. La s. de la vengeance. Il est dévoré de la s. des richesses. Il avait s. de gloire. Il a s. de mon sang.*

Enc. — La *Soif* est une sensation interne analogue à celle de la faim et tout aussi obscure dans sa cause prochaine. Lorsque la proportion de l'eau du sang est diminuée et la s. vive, les sécrétions s'amoindrissent et les muqueuses, ordinairement lubrifiées par le mucus, tendent à se dessécher. Or, la sensibilité des muqueuses est très-obscure, pour ne pas dire nulle, sur tous les points du système autres que ceux qui sont placés à l'entrée des voies digestives. C'est donc en ce point (bouche, gorge, pharynx) que nous rapportons la sensation de la s., parce que là nous avons la conscience de leur état de dessèchement. Ajoutons que le courant d'air de l'inspiration et de l'expiration, contribue encore, en favorisant l'évaporation, à rendre en ce point les membranes plus sèches. Le dessèchement des muqueuses n'est toutefois qu'un phénomène secondaire qui tient à l'état du sang. La sensation de la s., liée à ce dessèchement et à cette irritation locale, a vraisemblablement sa source dans la notion irréfléchie et instinctive de l'état du sang, c.-à-d. dans les centres nerveux.

SOIGNER. v. a. Avoir soin de quelqu'un ou de quelque chose. *Sa femme l'a bien soigné durant sa maladie. S. des enfants. S. un cheval. S. des arbres. S. sa santé. S. son ménage, ses affaires.* — En parlant D'un médecin, *S. un malade*, Le traiter. ‖ Travailler avec une attention particulière. *Vous ne soignez pas assez vos ouvrages. Il soigne beaucoup son style. Ce peintre ne soigne pas assez son dessin.* = SOIGNER. v. n. Veiller à quelque chose. *Vous soignerez à cela. Qui soignera à votre ménage pendant votre absence?* Vieux. = SE SOIGNER. v. pr. Prendre grand soin de sa personne. *Il aime à se s. Vous ne vous soignez pas assez.* = SOIGNÉ, ÉE. part. *Ouvrage soigné. Style soigné.*

SOIGNEUSEMENT. adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude. *J'ai examiné s. cette affaire. Travaillez-y s.* = SOIGNEUX, EUSE. adj. Qui fait avec soin, avec attention ce qu'il fait. *Un ouvrier, un domestique s. Il faut être plus s.* ‖ * Qui est fait avec soin. *De soigneuses recherches.* ‖ *Soigneux de*, Qui prend soin de quelque chose. *Il est s. de son honneur, s. de conserver sa réputation. Cette femme est soigneuse de sa réputation.*

SOIN. s. m. (lat. *somnium*, songe, ce qui occupe l'esprit). Attention soutenue, application d'esprit à faire quelque chose. *Il travaille avec s. Il écrit sans s. Cela demande du s., un s. tout particulier. Cet homme est négligent, il n'a s. de rien. Il y a mis tous ses soins.* ‖ Se dit De la peine que l'on prend pour la conservation, le maintien, l'administration, la prospérité des personnes et des choses, ou pour parvenir à un but quelconque. *Les soins du ménage, d'une maison, d'une ferme. Vous ne vous doutez pas des soins que m'a coûté son éducation. Voilà le fruit de vos soins. Vous devriez partager ce s. avec moi. C'est tout ce que j'ai pu faire à force de soins. Tous nos soins devraient se borner à rechercher la vérité. — Prendre s., avoir s. de quelqu'un, de quelque chose,* Voy. Prendre. ‖ Sign. encore Charge, fonction, devoir de prendre soin de quelque chose, d'y veiller. *Je vous confie le s. de veiller sur mes affaires. Il laisse au temps le s. de venger sa mémoire. C'est lui qui a le s. de la cave. Il se chargea du s. de diriger les travaux. Elle s'acquitta de ce s. avec une patience admirable.* ‖ Au plur., se dit encore Des attentions qu'on a pour quelqu'un, des services qu'on lui rend, des peines qu'on lui épargne. *Il lui prodigue les soins les plus empressés. Elle lui a donné les soins les plus tendres, les plus minutieux. — Rendre des soins à quelqu'un,* Le voir avec assiduité et lui faire sa cour. *Être aux petits soins avec quelqu'un,* Avoir pour lui des attentions recherchées, délicates; se montrer officieux, empressé à lui épargner les moindres peines. — *Donner des soins à un malade,* L'assister comme médecin. ‖ Inquiétude, peine d'esprit, souci. *La vie des grands est pleine de soins. Libre de s., de soins.*

Syn. — *Sollicitude, Souci.* — Le *soin* est l'attention à faire et à bien faire ce qu'on fait; c'est le terme générique; le *souci* est le soin accompagné d'inquiétudes; la *sollicitude* est une suite, une multitude de soins et de soucis. Toute affaire exige du *soin;* toute crainte, tout danger nous donne du *souci;* toute charge, toute surveillance nous donne de la *sollicitude.* Sans *soin,* on est négligent, on fait mal, faute d'application; sans *souci,* on est insouciant, on ne s'affecte et l'on ne se met en peine de rien; sans *sollicitude,* on n'accorde ni grand intérêt, ni continuelle assistance à des personnes qui touchent de près.

SOIR. s. m. (lat. *sero*). La dernière partie, les dernières heures du jour. *Il travaille depuis le matin jusqu'au s. J'irai chez vous demain s. Il se promène tous les soirs. C'était le s. Vers le s. Sur le s. Du s. au matin. Un beau s. d'été. La fraîcheur du s.* — Figur. et poét., *Le s. de la vie,* La vieillesse. ‖ *A ce s.,* loc. fam. dont on se sert en quittant, dans le cours de la journée, une personne qu'on a l'intention de revoir dans la soirée. — *Bon s.,* V. Bonsoir. = Soirée. s. f. L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. *La s. m'a paru bien longue. Les belles soirées de l'été. Passer la s. au jeu. Il passe toutes ses soirées chez son ami.* ‖ Assemblée, réunion particulière qui a lieu dans la soirée, pour causer, jouer, faire de la musique, etc. *Il nous a donné une charmante s. Aller en s. Je l'ai invité à mes soirées.*

Syn. — *Soir, Soirée.* — Il existe entre ces mots exactement la même différence qu'entre *matin* et *matinée.*

SOIT. conjonct. alternative. Ou. *S. l'un, s. l'autre. S. qu'il le fasse, s. qu'il ne le fasse pas.* ‖ Quelquefois, au lieu de répéter *Soit,* on met *Ou. S. faiblesse ou bonté. S. qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas.* = Soit. Façon de parler elliptique pour dire, Que cela soit, je le veux bien. *Vous le voulez, s. — Ainsi s.-il,* V. Ainsi. ‖ * En T. Mathém., on dit aussi, *Soit,* pour Supposons que telle chose soit donnée. *S. le polygone régulier...* On dit de même au plur., *Soient les deux parallèles...* = Tant soit peu. loc. adv. Voy. Peu.

SOIXANTAINE. s. f. coll. [On prononce l'X comme deux S dans ce mot et dans les mots suivants.] Nombre de soixante ou environ. *Une s. de personnes. Une s. d'années.* ‖ Absol. et fam., *La s.,* Soixante ans accomplis. *Il a sa s. Il doit approcher de la s. Il a passé la s.* = Soixante. adj. numéral 2 g. (lat. *sexaginta*). Nombre composé de six dizaines. *S. hommes. S.-deux chevaux. S. et un francs. S. et dix ans.* On dit aussi, mais moins bien pour l'euphonie, *S.-un, S.-dix.* = Se dit aussi pour Soixantième. *Page s.* = Soixante. s. m. Le nombre soixante. *Le produit de s. multiplié par...* On dit encore, *Le nombre s.; Le numéro s.* = Soixanter. v. n. T. Jeu de piquet. Compter soixante avant que l'adversaire ait rien compté. = * Soixanter. v. a. T. Agric. *S. du blé,* Le soumettre à une température de soixante degrés pour détruire les alucites, sans altérer le grain. = Soixantième. adj. 2 g. Nombre ordinal de soixante. *S. chapitre. Il est le s. sur la liste.* ‖ *La s. partie,* Chaque partie d'un tout qui est ou qu'on suppose divisé en soixante parties. = Soixantième. s. m. La soixantième partie d'un tout. *Il a un s. dans cette affaire.*

SOL. s. m. T. Métrol. Voy. Sou.

SOL. s. m. (lat. *solum*). Terrain considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives. *Sol granitique, calcaire, argileux, etc. Sol léger, sablonneux, marécageux. Sol aride, ingrat, stérile. Un sol fertile. Ce sol est favorable à telle culture.* ‖ La superficie du terrain sur lequel on bâtit, on marche, etc. *La propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous. Il ne faut pas bâtir sur le sol d'autrui. Le sol de cette ville est inégal. A quelques pieds du sol.* ‖ T. Minéral. La partie de la roche sur laquelle une mine ou un filon est appuyé.

SOL. s. m. T. Musiq. Voy. Notation.

SOLACIER. v. a. (lat. *solatium,* consolation). Consoler, soulager. = se Solacier. v. pr. Se divertir. Vx.

SOLAIRE. adj. 2 g. Qui concerne le soleil; qui a rapport au soleil. *Les rayons solaires. Année s. Eclipse s. Spectre s. Cadran s.,* V. Gnomonique. ‖ *Système s.,* V. Planète. ‖ T. Anat. *Plexus s.,* V. Nerveux.

*** SOLANACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines libres au nombre de 5, à placentation axile, à fruit bi- ou triloculaire, à embryon cylindrique situé dans un albumen peu abondant. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées ou arbrisseaux. Feuilles alternes, indivises ou lobées, parfois collatérales; les feuilles florales quelquefois doubles et très-rapprochées. Inflorescence variable, souvent extra-axillaire; pédicelles dépourvus de bractées. Calice 5-partit, rarement 4-partit, persistant, infère. Corolle monopétale, hypogyne, à limbe 5-fide, rarement 4-fide, régulière ou un peu inégale, caduque; préfloraison plissée, ou imbriquée, ou même valvaire. Étamines insérées sur la corolle, en nombre égal aux segments du limbe avec lesquels elles alternent; anthères s'ouvrant longitudinalement, rarement par des pores, au sommet. Ovaire biloculaire et alors composé d'une paire de carpelles à droite et à gauche de l'axe, rarement quadri-, quinqué-, ou pluriloculaire, avec placentas polyspermes; style continu; stigmate simple; ovules indéfinis, amphitropes. Fruit offrant, tantôt un péricarpe, bi-, quadri-, ou pluriloculaire, tantôt une capsule avec une double cloison parallèle aux valves, tantôt une baie avec les placentas adhérents à la cloison. Graines indéfinies; embryon droit ou courbe, souvent hors du centre, situé dans un albumen charnu; radicule près du hile. [Fig. 1. *Petunia violacea;* 2. Coupe transversale de l'ovaire. — 3. Fleur de *Solanum dulcamara;* 4. Fruit mûr du même; 5. Coupe d'une graine.]

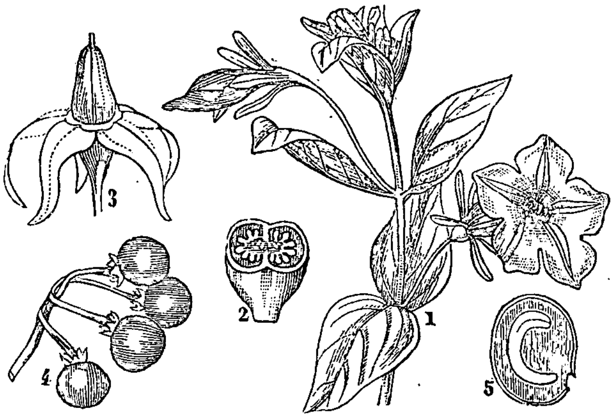

La famille des Solanacées se compose de 60 genres et de 900 espèces, qui sont dispersées dans toutes les régions du globe, à l'exception des régions polaires; mais le plus grand nombre habite les contrées tropicales. Les espèces qui sont ainsi propres aux pays chauds appartiennent surtout au genre *Solanum,* qui contient à lui seul deux fois autant d'espèces que tous ses congénères. On divise cette famille en deux grandes sections et en six tribus. — A. *Curvembryées:* Embryon plus ou moins arqué et à cotylédons demi-cylindriques. 1° *Nicotinées:* Capsule biloculaire se séparant en deux valves par déhiscence septicide; 2° *Daturées:* Capsule ou baie incomplétement quadriloculaire; 3° *Hyoscyamées:* Capsule biloculaire s'ouvrant par une fente circulaire; 4° *Solanées:* Baie à deux loges ou plus, ou fruit sec indéhiscent. — B. *Rectembryées:* Embryon droit, à cotylédons foliacés et à radicule infère. 5° *Cestrinées:* Baie biloculaire; 6° *Vestiées:* Capsule biloculaire.

Au premier abord, les Solanacées semblent présenter une exception à la correspondance de structure et de propriétés qui est le principal caractère des familles naturelles bien définies. En effet, elles renferment, d'une part, la Belladone, la Jusquiame, etc., qui sont vénéneuses à un haut degré, et, de l'autre, la Pomme de terre, la Tomate, etc., qui s'emploient comme aliments. Mais cette apparente anomalie disparaît devant un court examen. Les feuilles et les baies de la Pomme de terre sont narcotiques: on ne peut manger que ses tubercules. Or, c'est ce qui a également lieu pour divers tubercules souterrains dans d'autres familles où l'on rencontre aussi des propriétés toxiques: telle est la Cassave parmi les Euphorbiacées. En outre, comme le fait justement remarquer de Candolle: « Il ne faut pas perdre de vue que tous nos aliments renferment une petite dose d'un principe excitant, qui, s'il était en plus grande quantité, pourrait être nuisible, mais qui y est nécessaire pour leur servir de condiment naturel. » En fait, les feuilles de toutes les Solanacées sont narcotiques et excitantes, mais à différents degrés, depuis la Belladone, qui cause le vertige, des vomissements et des convulsions, le Tabac, qui produit souvent les deux premiers de ces phénomènes, la Jusquiame et le Datura stramonium, dont les propriétés toxiques sont bien connues, jusqu'aux espèces du genre Morelle (*Solanum*), dont les feuilles s'emploient comme herbes potagères. — Parmi les Solanacées vénéneuses, la plus énergique est peut-être l'*Acocanthera venenata,* grand arbrisseau aux fleurs odorantes, qu'on trouve au cap de Bonne-Espérance. La décoction de son écorce réduite à la consistance de gelée est, dit-on, un poison mortel; les Hottentots s'en servent pour empoisonner leurs armes: ils en imprègnent aussi des morceaux de chair qu'ils emploient pour détruire les bêtes féroces. On a reconnu des propriétés semblables dans le *Cestreau à grosses feuilles* et le *C. nocturne* (*Cestrum macrophyllum* et *nocturnum*). D'autres espèces, plus familières aux Européens, semblent à peine le céder en virulence. Le *Datura stramoine* (*Datura stramonium*), vulg. appelé *Stramoine, Pomme epineuse, Herbe des magiciens* et *herbe du diable,* jouit de propriétés narcotiques très-énergiques. Employée à doses fractionnées et graduées, cette plante détermine des vertiges, l'obscurcissement de la vue, la dilatation de la pupille, les hallucinations des sens, un délire agréable et passager: il suffit souvent pour cela de 15 à 20 centigr. A dose un peu élevée, c'est un narcotico-âcre des plus violents: il faut se hâter d'exciter le vomissement au moyen de l'émétique et administrer ensuite du vinaigre, qui en paraît le meilleur antidote. On emploie à l'extérieur ses feuilles fraîches comme cataplasmes; on fait aussi usage de leur infusion ou décoction (4 à 12 gr. dans un litre d'eau) en fomentations. C'est surtout contre les névralgies qu'on emploie la Stramoine. On combat la sciatique au moyen de frictions avec la teinture alcoolique, ou bien on emploie par la méthode endermique 25 milligr. à 10 centigr. d'extrait. Ce dernier est aussi usité en frictions contre le rhumatisme chronique. Enfin, *on prescrit parfois avec succès les fumigations* de cette plante contre l'asthme: on fume alors ses feuilles, comme du Tabac, à l'aide d'une pipe. Le principe actif de la Stramoine est la *Daturine,* alcaloïde cristallisable, solulbe dans l'alcool, mais très-peu soluble dans l'eau: il paraît être très-analogue et peut-être même identique avec l'Atropine. Le *Dat. tatula,* vulgair. *Herbe à la taupe,* et le *Dat. métel,* jouissent des mêmes propriétés que la Stramoine. Les Orientaux se servent du dernier comme narcotique, et le premier passe pour plus énergique encore que le Stramonium. D'après quelques auteurs, les prêtres du temple de Delphes s'en servaient pour produire le délire frénétique de la Pythie, lorsqu'elle rendait les oracles. Il en était de même dans le temple du Soleil, à Sagomozo, au Pérou, où l'on employait les graines du *Datura sanguinea,* appelé *Floripondio* par les Espagnols. Les Péruviens préparent encore avec cette plante un breuvage enivrant, qui stupéfie, s'il est étendu, mais qui, lorsqu'il est concentré, produit un état d'excitation furieuse. La *Jusquiame noire* (*Hyoscyamus niger*), vulg. nommée *Hanebane, Herbe de Sainte-Apolline, Herbe aux engelures, Mort aux poules,* est aussi narcotique et vénéneuse. Ses feuilles sont plus actives que ses racines, et ses semences sont plus énergiques encore. On fait avec les feuilles des cataplasmes et des infusions narcotiques; mais on emploie surtout l'extrait alcoolique dans les cas de névralgie. Cet extrait entre dans les pilules de Méglin, et ses feuilles entrent dans le baume tranquille, ainsi que dans l'onguent populéum. La Jusq. noire a *pour principe actif un alcaloïde cristallisable,* qui est très-amer et très-vénéneux, et qui se dissout très-bien dans l'alcool et l'éther: on le nomme *Hyoscyamine.* Toutes les autres espèces de Jusquiame ont une action semblable. Dans quelques parties de la Grèce, on emploie les tiges de la *Jusq. blanche* (*H. albus*) contre le mal de dents: à cet effet, on les fait sécher, puis on les fume en guise de tabac. En Angleterre, on emploie quelquefois au même usage les graines de la Jusq. noire. Un autre narcotique puissant et dangereux est la *Belladone* (*Atropa belladona*); nous lui avons consacré un article particulier, tant à cause de son fréquent emploi qu'à cause des nombreux accidents auxquels donnent lieu ses fruits, que les enfants mangent souvent, les prenant pour des grains de raisin (voy. Belladone.) La *Mandragore officinale* (*Mandragora officinalis*) possède des propriétés tout à fait analogues. Autrefois elle était singulièrement réputée comme aphrodisiaque, et l'on s'en servait pour préparer des philtres amoureux, par l'unique raison que sa racine longue, grosse et blanchâtre, est habituellement bifurquée de manière à représenter plus ou moins la forme de deux cuisses. Cette racine est appelée par les Arabes *Tufah-al-Sheitan,* c.-à-d. *Pomme du diable,* et plusieurs commentateurs la regardent comme le *Dudaïm* de l'Écriture. Dans l'Amérique du Sud, on considère également comme aphrodisiaque une plante assez voisine de la Mandragore: c'est le *Jaborosa* ou *Himeranthus runcinatus.* Le *Tabac,* dont l'usage est si répandu comme stimulant et narcotique, provient de diverses espèces du genre *Nicotiane* (*Nicotiana*). Tout le tabac *d'Amérique est produit par le Nic. tabacum ou ses variétés;* le tabac de Perse est fourni par le *Nic. persica,* et celui de Syrie par le *Nic. rustica.* Mais nous parlerons ailleurs des propriétés de ce genre (v. Tabac). Le genre *Morelle* (*Solanum*), bien que moins énergique que les genres précédents, renferme cependant quelques espèces qui jouissent de propriétés toxiques. Leur principe actif est la *Solanine,* matière pulvérulente qui ne forme pas de sels bien cristallisables, mais qui constitue un poison narcotique des plus énergiques: sa formule est $C^{84}H^{68}NO^{28}$. Les feuilles mêmes de la *Morelle tubéreuse* ou *Pomme de terre* (*Sol. tuberosum*) fournissent un extrait doué de propriétés narcotiques prononcées, qui, suivant le Dr Dyer, peut s'employer utilement dans le rhumatisme chronique, ainsi que dans les affections douloureuses de l'estomac et de l'utérus. Les feuilles de la *Douce-amère* (*Sol. dulcamara*), vulgair. appelée *Vigne de Judée,* etc., sont narcotiques et ses baies sont suspectes. Ses jeunes rameaux s'administrent, soit sous forme de décoction, soit sous forme d'extrait, contre les affections dartreuses, le rhumatisme chronique, la goutte, etc. La *Morelle noire* (*Sol. nigrum*), vulg. *Morelle, Crève-chien, Herbe more, Raisin de loup*, etc., plante très-commune dans toutes les parties du monde, excepté dans les plus froides, a des propriétés un peu plus actives. Elle entre dans le baume tranquille et dans l'onguent populéum. On fait avec ses feuilles des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions. Au Brésil, où on l'appelle *Carachichu* et *Erva moira*, on l'emploie aux mêmes usages. Suivant Orfila, son extrait possède les mêmes propriétés calmantes que la thridace. Enfin, pour terminer cette longue liste de narcotiques, nous mentionnerons le *Coqueret somnifère* (*Physalis somnifera*). On croit que cette plante est le Στρύχνος ὑπνοτικος de Dioscoride. Elle passe pour narcotique et diurétique. Dans l'Inde et en Egypte, ses feuilles, infusées dans l'huile, s'emploient comme topique contre les tumeurs inflammatoires. — La famille des Solanacées renferme encore quelques espèces qui jouissent de propriétés, soit toniques, soit diurétiques, soit sudorifiques. Parmi les premières, la plus remarquable est la *Morelle faux quinquina* (*Sol. pseudoquina*, qui produit le *Quina* du Brésil. C'est un amer et un fébrifuge tellement énergique, que les Brésiliens croient généralement que c'est la véritable écorce des Jésuites. Cette écorce a été analysée par Vauquelin, qui y a trouvé deux principes amers, dont l'un est résinoïde et légèrement soluble dans l'eau. Plusieurs espèces du genre *Cestreau* (*Cestrum hediunda, auriculatum, laurifolium* et *pseudoquina*) sont également employées comme toniques amers : Martius pense que l'amertume de ces plantes est due à quelque principe particulier qui réside dans l'écorce. Parmi les Solanacées regardées comme diurétiques, nous citerons : le *Coqueret alkékenge* (*Physalis alkekengi*), vulgair. appelé *Baguenaude, Herbe à claque*, etc., dont les fruits sont connus sous les noms de *Cerise d'hiver, Cerise de Mahon, Mirabelle de Corse*, etc.; les *Physalis pubescens, viscosa, angulata*; le *Nicandra physaloïdes*; les *Solanum mammosum, paniculatum, nigrum* et *guineense*, ainsi que les *Cestrum parqui, euanthes, lævigatum, corymbosum* et *bracteatum*. En général, les feuilles de ces derniers sont émollientes, et on les applique toutes fraîches sur les blessures et sur les ulcères qu'on veut déterger. Les Brésiliens se servent de leurs feuilles broyées et de leurs fruits verts dans les affections du foie et dans les catarrhes de la vessie. La décoction des feuilles et des fleurs de la *Morelle penchée* (*Sol. cernuum*) passe pour un sudorifique énergique, et s'emploie comme telle dans la syphilis, etc. — On ne trouve une âcreté piquante que dans un seul genre de la famille, à savoir, dans le genre *Piment* (*Capsicum*), dont les nombreuses espèces habitent surtout les régions tropicales. En conséquence, leurs fruits et leurs graines sont fort usités comme stimulants. Le condiment connu sous le nom de *Poivre de Cayenne* n'est autre chose que les graines de diverses espèces de *Capsicum* réduites en poudre. On l'emploie en médecine, mêlé au quinquina, dans les affections intermittentes et soporeuses, ainsi que dans la goutte atonique, les dyspepsies flatulentes, la paralysie, etc. Mais il est surtout utile dans l'angine et dans la scarlatine malignes; on en prépare des gargarismes, ou bien on l'administre à l'intérieur. On s'accorde généralement à reconnaître que les Piments n'ont pas de propriétés narcotiques; cependant quelques auteurs prétendent que certaines espèces d'Amérique, telles que le *Caps. toxicarium*, font exception à la règle, fait qui mérite confirmation. Les fruits de plusieurs espèces sont usités comme condiment dans la cuisine. Nous citerons seulement le *Pim. annuel* (*Caps. annuum*), vulg. appelé *Poivre d'Inde, Poivre long, Corail des jardins*, etc. dont le fruit se mange soit cru, soit confit dans le vinaigre, et le *Piment à gros fruits* (*Caps. grossum*), qu'on nomme communément *Poivre de Guinée*. Tout le monde connaît les usages culinaires des fruits de la *Tomate* (*Lycopersicum esculentum*, que l'on nommait autrefois *Pomme d'amour*, à cause des vertus aphrodisiaques qu'on lui attribuait. Les fruits connus sous le nom d'*Aubergines*, et qu'on mange soit cuits, soit crus et confits au vinaigre, proviennent de la *Mor. mélongène* (*Sol. melongena*); mais ils ne sont mangeables que lorsqu'on a enlevé le suc visqueux qu'ils contiennent. Dans l'Inde, on emploie de même la *Mor. à œufs* (*Sol. ovigerum*), vulg. appelée *Pondeuse*. Aux Colonies, on mange, sous le nom de *Brède*, comme chez nous les Epinards, les feuilles de la *Mor. noire* (*Sol. nigrum*). Plusieurs autres espèces du même genre sont estimées au Pérou comme alimentaires : ainsi, on y mange les baies du *Sol. muricatum*, du *Sol. nemorense* et du *Sol. quitoense*. Ces dernières sont appelées *Oranges de Quito*. Suivant Muriti, les fruits de la Mandragore, vulgairement appelés *Pommes de mandragore* et *Pommes de chien*, sont aussi inoffensifs qu'ils sont beaux et odorants. Dans la Terre de Van-Diemen, on mange le fruit de la *Morelle laciniée* (*Sol. laciniatum*), et les habitants du pays le nomment vulgairement *Pomme de Kanguroo*. D'après Backhouse, si on peut le manger impunément lorsqu'il est parfaitement mûr, il est âcre lorsqu'il n'est pas mûr, et il produit alors dans l'estomac une sensation brûlante. En Provence, les jeunes pousses du *Lyciet d'Europe* (*Lycium europæum*) se mangent en guise d'asperges, et l'on fait des salades avec ses feuilles. Enfin, on prend en manière de thé l'infusion des feuilles du *Lyc. commun* (*Lyc. barbarum*) — Pour terminer, nous nommerons quelques espèces qui se cultivent comme plantes d'ornement. Les plus connues sont : le *Datura odoriférant* (*Dat. suaveolens*), plante du Mexique, vulg. nommé *Trompette du jugement*, à cause de la forme et des dimensions de ses belles fleurs blanches rayées de jaune et longues de 30 à 33 cent.; le *Petunia odorant* (*Petunia nyctaginiflora*), dont les fleurs blanches et odorantes sont assez semblables à celles de la Belle-de-nuit; la *Solandre à grandes fleurs* (*Solandra grandiflora*), qui vient des Antilles; et la *Mor. faux piment* (*Solanum pseudo-capsicum*). Cette dernière est un petit arbuste remarquable par ses jolies petites baies globuleuses rouges ou jaunes. On l'appelle vulgairement chez nous *Cerisier d'amour* et *Oranger du savetier*.

SOLANDRE. s. f. T. Art vétér. Crevasse située au pli du jarret d'un cheval et d'où suinte une sanie fétide.

***SOLANDRE.** s. f. T. Bot. Voy. SOLANACÉES.

SOLANÉES. s. f. pl. T. Botan. = *SOLANINE. s. f. T. Chim. = SOLANUM. s. m. T. Bot. Voy. SOLANACÉES.

SOLBATU, UE. adj. (R. *sole, battue*). T. Art vétér. *Cheval s.*, Cheval dont la sole a été comprimée par le fer ou par l'appui répété sur des corps durs. = SOLBATURE. s. f. Maladie d'un cheval solbatu. On dit aussi, *Sole battue*.

SOLDANELLE. s. f. T. Botan. Voy. PRIMULACÉES et CONVOLVULACÉES.

SOLDAT. s. m. Homme de guerre qui sert à la solde d'un prince, d'un État. *Un vieux s. Lever, enrôler, licencier des soldats. La maison fut envahie par des soldats.* ‖ Celui qui sert dans l'armée et qui n'a point de grade. *Un simple s. Maintenir la discipline parmi les soldats. Réprimer la licence du s.* — On dit D'un général, d'un officier qui montre plus de courage que de talent : *Il s'est conduit en s. plutôt qu'en capitaine*; et Figurém., *Il n'est que s., ce n'est qu'un s.* ‖ Se dit De la profession militaire, et de ce qui la caractérise. *La franchise d'un s. Il a porté à la cour les mœurs d'un s. Il parle plutôt en s. qu'en politique.* ‖ Se dit quelquefois adjectiv., *Il a l'air s.* = SOLDATESQUE. s. f. coll. Se dit, par mépris, D'une troupe de soldats indisciplinés. *La bourgeoisie était exposée aux insultes de la s. Une s. furieuse, effrénée.* = SOLDATESQUE. adj. 2 g. Qui sent le soldat. *Un ton s. Des manières soldatesques.*

SOLDE. s. f. (lat. *solidus*, sou). Paye que reçoivent ceux qui portent les armes pour le service de l'État. *Les troupes étrangères qui étaient à la s. de la France. Prendre des troupes à sa s. Recevoir double s. Officier à demi-solde.* = SOLDE. s. m. T. Comptab. Complément d'un payement. *Pour s. Pour s. de tout compte.* ‖ *S. de compte*, Voy. COMPTE.

SOLDER. v. a. Donner une solde à des troupes, les avoir à sa solde. *S. des troupes.* ‖ T. Comptab. Acquitter un compte, une dette, en faire l'entier payement. *S. un compte, un mémoire. Il vient de me s.* = SOLDÉ, ÉE. part. *Des troupes soldées. Ce corps n'est point soldé. Ce compte a-t-il été soldé?*

SOLE. s. f. T. Agric. Voy. ASSOLEMENT.

SOLE. s. f. (lat. *solea*, semelle). T. Art vétér. Partie concave et semi-lunaire de la surface plantaire du pied des quadrupèdes monodactyles. *Ce cheval a la s. fort tendre.* ‖ T. Véner. Le milieu du dessous du pied des grandes bêtes, et particul. du cerf. ‖ *T. Charp. Se dit Des pièces de bois posées à plat pour servir d'appui ou de liaison à d'autres pièces. ‖ *T. Mar. Le fond d'un bâtiment qui n'a pas de quille. ‖ T. Ichth. V. PLEURONECTES. = SOLÉAIRE. adj. m. T. Anat. *Muscle s.*, ou substant., *Le s.*, Muscle de la partie postérieure de la jambe. *Le muscle s. sert à étendre le pied sur la jambe, et* vice versâ. *Le s. est ainsi nommé parce que sa forme est comparée à celle d'une semelle de soulier.*

SOLÉCISME. s. m. Voy. BARBARISME.

SOLEIL. s. m. (latin. *sol*). L'astre qui produit la lumière du jour. *La lumière du s. Les rayons du s. Le disque du s. Le s. est à son midi. Se chauffer au s. Se garantir du s. Le s. se lève. Le lever, le coucher du s. Le s. levant. Le s. couchant.* — Fam., *Il fait du s.*, Le soleil n'est caché par aucun nuage. *Il fait déjà grand s., il fait encore grand s.*, Il est déjà ou il est encore grand jour. *Il fait trop de s.*, Le soleil est trop ardent. *Voyager entre deux soleils*, Entre le lever et le coucher du soleil. *Avoir du bien au s.*, Avoir des propriétés en terres, en maisons, etc. Prov., *Il n'y a rien de nouveau sous le s.*, Sur la terre, dans le monde. Prov. et fig., *Le s. luit pour tout le monde*, Il est des avantages dont tout le monde a le droit de jouir. — Dans les combats singuliers, on dit *Partager le s. entre les combattants*, Les placer de telle sorte que le soleil n'incommode pas plus l'un que l'autre. ‖ T. Méd. *Coup de s.*, Sorte d'érythème ou d'érysipèle causée par l'action des rayons solaires sur quelque partie du corps. — *Par extens., se dit aussi De l'effet fâcheux produit sur un végétal par l'action d'un soleil ardent. ‖ Dans le langage de l'Écriture, *Le s. de justice*, Dieu. — Autrefois, on disait à peu près de même : *Cette femme est un s. de beauté. Ce juge est un s. d'équité.* ‖ T. Artific. V. PYROTECHNIE. ‖ T. Botan. V. COMPOSÉES. ‖ T. Liturg. V. OSTENSOIR.

Enc. — Considéré au point de vue de la Mécanique céleste, le *Soleil* est l'astre central de notre système planétaire et le régulateur des mouvements de la Terre et des autres planètes, qui toutes tournent autour de lui dans un espace de temps déterminé. Au point de vue de la Physique, il est la source principale de la chaleur et de la lumière, et, par suite, la cause première de tous les mouvements et de tous les changements que ces puissants agents de la nature déterminent à la surface de notre globe.

I. *Mouvement apparent du Soleil.* — La route apparente du Soleil est un grand cercle de la sphère qu'il parcourt dans la période d'une année sidérale. Il en résulte que la ligne qui joint la Terre au Soleil est constamment dans le même plan, et que, le mouvement réel quel qu'il soit, qui donne lieu à ce mouvement apparent, s'effectue également dans ce même plan, qu'on nomme le *plan de l'écliptique*. Maintenant, si nous observons avec soin l'instant du passage diurne du Soleil au méridien, nous ne tarderons pas à y reconnaître des variations qui nous paraîtront des irrégularités. A la différence de ce qui a lieu pour les étoiles, les intervalles entre deux passages consécutifs n'auront pas la même durée dans tout le cours de l'année. Ils paraîtront, tantôt plus grands, tantôt plus petits que 24 heures, au temps de nos horloges; ce qui revient à dire que le jour solaire n'a pas toujours la même grandeur. Vers le 21 décembre, par ex., il est d'une demi-minute plus long, et, vers le 21 septembre, à peu près d'une demi-minute plus court. Le mouvement du Soleil en ascension droite, par rapport aux étoiles, n'est donc pas uniforme. Ce phénomène dépend en partie de l'obliquité de l'écliptique, par suite de laquelle des changements égaux en longitude ne correspondent pas à des changements égaux en ascension droite. Mais si l'on observe la position que le soleil occupe à chaque jour de l'année au moyen de l'instrument des passages, et si l'on calcule sa longitude jour par jour, on trouve que, même dans l'orbite qu'il parcourt, son mouvement angulaire apparent est loin d'être uniforme. La variation moyenne de longitude, en 24 heures solaires moyennes, est de 0°59′8″,33. Vers le 31 décembre, la variation s'élève à 1°1′9″,9, tandis que, vers le 1er juillet, elle est seulement de 0°5″11″,5. Telles sont les limites extrêmes et la valeur moyenne de la vitesse angulaire apparente du Soleil dans son orbite annuelle.

II. *Variations du diamètre apparent et de la distance du Soleil.* — Cette variation de vitesse angulaire s'accompagne d'une variation correspondante de distance par rapport à notre globe. Il est facile de constater la variation du diamètre apparent du Soleil, en le mesurant dans différentes saisons de l'année avec l'*Héliomètre*, ou en le calculant d'après le temps que met son disque à traverser le méridien dans l'instrument des passages. Le plus grand diamètre apparent correspond au 31 décembre ou à la plus grande vitesse angulaire, et mesure 32′35″,6; le plus petit est de 31′31″,0, et il correspond au 1er juillet ou à la plus petite vitesse angulaire. Or, comme on ne peut supposer que le Soleil change périodiquement de grandeur réelle, la variation observée dans sa grandeur apparente provient nécessairement d'un changement de distance. Or, comme les sinus ou tangentes d'aussi petits arcs sont proportionnels aux arcs eux-mêmes, les distances par rapport à nous, aux époques dont nous venons de parler, doivent être en raison inverse des diamètres apparents. En conséquence, on peut en inférer que la plus grande, la moyenne et la plus petite distance du Soleil à la Terre sont dans les rapports respectifs des nombres 1,01679, 1,00000, et 0,98321, et que la vitesse angulaire apparente diminue à mesure que la distance augmente, et réciproquement.

III. *Ellipticité de l'orbite apparente du Soleil.* — Dans l'hypothèse de l'immobilité de la Terre, on voit, d'après ce qui précède, que l'orbite réelle du Soleil n'est pas un cercle dont la terre occupe le centre. La situation de notre globe, par rapport à cette orbite, est *excentrique*, et cette *excentricité* s'élève à 0,01679 de la distance moyenne, prise comme unité de mesure. En outre, la forme de l'orbite n'est pas circulaire, mais elliptique. Du point O pris pour représenter la Terre (Fig. 1), menons d'abord la ligne OA dans une direction fixe, puis, à partir de cette ligne traçons une série d'angles AOB, AOC, etc., égaux aux longitudes du Soleil observées pendant l'année. Cela fait, dans ces directions respectives, prenons les longueurs OA, OB, OC, etc., de manière qu'elles représentent les distances déduites du diamètre observé. Enfin, joignons toutes les extrémités A, B, C, etc., de ces lignes par une courbe continue, et nous aurons une représentation exacte de l'orbite relative du Soleil autour de la Terre. Or, la simple inspection de la figure montre que l'orbite décrite par le Soleil est plus longue que large, c'est-à-d. elliptique, et que le point O n'occupe pas le centre, mais un des foyers de l'ellipse.

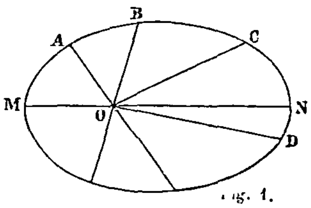

Fig. 1.

IV. *Loi de la vitesse angulaire du Soleil. Égale description des aires.* — La moyenne distance de la Terre au Soleil étant prise pour unité, les extrêmes sont 1,01679 et 0,98321. Mais, si l'on compare de la même manière la vitesse angulaire moyenne avec les extrêmes, la plus grande et la plus petite, on trouve qu'elles sont dans les rapports de 1,03386, 1,00000, et 0,96670. En conséquence, la variation de la vitesse angulaire du Soleil est proportionnellement beaucoup plus grande que celle de sa distance : elle est double en effet ; et si l'on examine les expressions numériques de sa vitesse à différentes époques, en les comparant avec la valeur moyenne ainsi qu'avec les distances correspondantes, on trouvera que, quelle que soit la fraction de sa valeur moyenne dont la distance excède la moyenne, la vitesse angulaire sera au-dessous de sa quantité moyenne d'une quantité environ deux fois aussi grande que la fraction de cette dernière, et réciproquement. De là on doit conclure que les vitesses angulaires sont en raison inverse, non des simples distances, mais des carrés de ces distances ; de telle sorte que, si l'on compare le mouvement diurne du Soleil en longitude en un point A de son orbite, à son mouvement diurne au point B, on aura la proportion $OB^2 : OA^2 ::$ le mouvement diurne en A : mouvement diurne en B ; proportion qui se vérifie exactement pour chaque partie de l'orbite. De là découle une conséquence remarquable (dans l'hypothèse que le Soleil se meut réellement autour de la circonférence de l'ellipse), savoir : que sa vitesse n'est pas uniforme, mais qu'elle croît quand sa distance diminue, et décroît quand celle-ci augmente. En effet, si elle était uniforme, la vitesse angulaire apparente serait en raison inverse de la simple distance, par cette raison que le même changement linéaire de lieu, étant produit en même temps à diverses distances de l'œil, doit, d'après les lois de la perspective, correspondre à des déplacements angulaires apparents en raison inverse de ces distances. Or, puisque l'observation indique une loi de variation plus rapide dans les vitesses angulaires, il est évident qu'un simple changement de distance, non accompagné d'un changement de vitesse réelle, ne suffit pas pour en rendre compte, et que la diminution de la distance du Soleil à la Terre doit être accompagnée d'une augmentation effective de la vitesse réelle de l'astre dans son orbite. — La forme elliptique de l'orbite solaire, la position excentrique de la Terre dans cette orbite, et l'inégale vitesse avec laquelle le Soleil la parcourt, tout tend à rendre difficile et même impossible le calcul de la longitude du Soleil d'après la théorie, c.-à-d. d'après la connaissance des causes et de la nature de son mouvement, tant que la loi de la vitesse actuelle reste inconnue. Cette loi ne se manifeste pas tout d'abord, comme la forme elliptique de l'orbite, par la comparaison directe des angles et des distances : elle exige la considération attentive de toute une série d'observations pratiquées pendant une période entière. Ce ne fut donc pas sans de difficiles et laborieux calculs qu'elle fut découverte par Képler, qui déjà avait découvert la forme elliptique de l'orbite. Imaginons une ligne qui joigne constamment le Soleil supposé en mouvement à la Terre supposée immobile. A mesure que le Soleil parcourra son ellipse, cette ligne, qu'on appelle le *rayon vecteur*, *décrira* cette portion de l'*aire* totale ou de la *surface* de l'ellipse qui est comprise entre ses positions consécutives ; et le mouvement du Soleil sera tel que le rayon vecteur décrira des *aires égales* en des *temps égaux*, quel que soit le point de la circonférence de l'ellipse où se meuve le Soleil. Il suit de là que les aires décrites en des temps *inégaux* sont *proportionnelles aux temps*. Ainsi, le temps qu'emploiera le Soleil pour se transporter de A en B (Fig. 1), est au temps qu'il met à s'avancer de C en D, comme l'aire du secteur elliptique AOB est à l'aire du secteur DOC. — En conséquence, les circonstances du mouvement annuel apparent du Soleil peuvent se résumer comme il suit. Ce mouvement s'opère dans une orbite située dans un plan unique, appelé plan de l'écliptique, qui passe par le centre de la Terre et dont la projection dans le ciel est le grand cercle ainsi nommé. Toutefois, dans ce plan, l'orbite réelle n'est pas circulaire, mais elliptique, et la Terre occupe, non son centre, mais un de ses foyers L'excentricité de cette ellipse est 0,01679, la distance moyenne ou la moitié du grand axe de l'ellipse étant prise pour unité. En d'autres termes, elle est environ le sixième du demi-diamètre. Enfin, le mouvement du Soleil sur la circonférence elliptique est réglé de telle sorte que le rayon vecteur décrive en des temps égaux des aires égales de l'ellipse.

V. *Distance réelle du Soleil à la Terre.* — Ce que nous venons de dire ne suppose pas la connaissance de la distance réelle du Soleil à la Terre, ni par conséquent celle des dimensions de son orbite ou des dimensions de cet astre lui-même. Pour dégager ces inconnues, il faut d'abord chercher un moyen assuré de déterminer la distance réelle d'un objet inaccessible. Or, il est évident que sa *parallaxe* seule peut nous donner quelque indication sur ce sujet. Nous avons dit ailleurs ce qu'on entend par parallaxe et donné la théorie au moyen de laquelle on la détermine : nous nous bornerons donc ici à appliquer cette théorie au cas du Soleil.

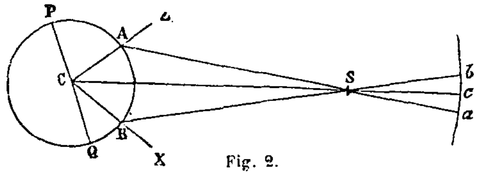

Fig. 2.

Supposons [Fig. 2] que PABQ représente la Terre, dont C est le centre ; que S soit le Soleil, et que A,B soient les stations de deux spectateurs, observant l'un et l'autre le Soleil S au même instant. Le spectateur A le verra dans la direction AS*a*, et le rapportera à un point *a* dans la sphère indéfiniment éloignée des étoiles fixes, tandis que le spectateur B le verra dans la direction BS*b*, et le rapportera au point *b*. L'angle compris entre ces directions, ou la mesure de l'arc céleste *ab*, dont le Soleil est *déplacé*, est égal à l'angle ASB. Ainsi donc, si l'on connaît cet angle, ainsi que les situations des points A et B et la distance AB qui les sépare, il est évident qu'on pourra calculer la distance CS. Or, comme ASC est la parallaxe du Soleil vue de A, et BSC sa parallaxe vue de B, l'angle ASB, ou le déplacement apparent total, est la somme des deux parallaxes. Maintenant imaginons deux observateurs placés à des stations situées sous le même méridien, l'un dans l'hémisphère nord et l'autre dans l'hémisphère sud, pour observer le même jour les hauteurs méridiennes du centre du Soleil. Après en avoir déduit les distances zénithales apparentes, et avoir éliminé les effets de la réfraction, la somme de ces distances, si la distance du Soleil était égale à celle des étoiles fixes, serait précisément égale à celle des latitudes nord et sud des lieux d'observation, car la somme en question serait alors égale à l'angle ZCX, qui est la distance méridionale des stations à travers l'équateur. Mais l'effet de la parallaxe étant dans les deux cas d'augmenter les distances zénithales apparentes, leur somme observée surpassera, de la somme des parallaxes ou de l'angle ASB, la somme des latitudes. Ainsi on obtient cet angle ASB en soustrayant la somme des latitudes nord et sud de celle des distances zénithales, après quoi on trouve aisément la parallaxe horizontale, en divisant l'angle ainsi déterminé par la somme des sinus des deux latitudes. Si les deux stations ne sont pas sur le même méridien, on emploiera le même procédé, mais en tenant compte du changement de la distance zénithale actuelle du Soleil dans l'intervalle qui s'écoule entre ses passages aux méridiens des deux stations. Il est facile d'évaluer ce changement, soit au moyen de tables du mouvement du Soleil fondées sur une longue suite d'observations, soit par l'observation actuelle de sa hauteur méridienne plusieurs jours avant et après celui qu'on a choisi pour prendre la parallaxe. — La parallaxe horizontale du Soleil a été déterminée au moyen d'observations de la nature de celles dont nous venons de parler, et qui ont été faites de stations extrêmement éloignées en latitude. On l'a également calculée par des méthodes d'une nature plus subtile et susceptibles d'une plus grande exactitude, notamment par celle qui est fondée sur l'observation des passages de Vénus au-devant du disque solaire (v. PLANÈTES). C'est par cette dernière méthode que la valeur de la parallaxe horizontale du Soleil a été fixée à 8″,6 ; c.-à-d. que, si un observateur pouvait être placé au centre du Soleil, il verrait le demi-diamètre de la Terre sous un angle de 8′,6. D'après cela, on est obligé d'admettre que la distance moyenne du Soleil à notre globe doit être au moins égale à 23984 fois la longueur du rayon terrestre, ou être d'au moins 34,353,208 lieues de 4445 mètres. Pour se faire une idée plus exacte de cette énorme distance, il suffit de calculer le temps qu'il faudrait pour la franchir aux vitesses les plus rapides que nous connaissions. La vitesse qui anime un boulet de canon de vingt-quatre lancé par une charge de 4 kilogr. de poudre est d'environ 500 mètres par seconde. Or, si nous supposons qu'il conserve indéfiniment la même vitesse, nous trouverons qu'il lui faudra environ dix ans pour arriver au Soleil. Un corps allant avec la rapidité du son mettrait 5 ans pour parcourir la même distance. Enfin, la lumière elle-même, qui parcourt 70,000 lieues de 4445 mètres par seconde, met un peu plus de 8 minutes pour parvenir du Soleil à la Terre.

VI. *Dimensions du Soleil.* — Connaissant la distance et le diamètre apparent du Soleil, il est facile de calculer ses dimensions réelles. Un corps qui sous-tend un arc de cercle de 32′ 3″, dont le rayon a une longueur de 34 millions de lieues, doit avoir un diamètre réel de 320,000 lieues : par conséquent, tel est le diamètre réel du Soleil. Or, attendu que le diamètre vrai du Soleil doit être au diamètre de la Terre comme le diamètre apparent du Soleil, vu de la Terre, est au diamètre apparent de la Terre, vu du Soleil, c.-à-d. comme 32 3″ est à 8″,6, ou comme 111,8 est à 1, il s'ensuit que le diamètre du Soleil doit être environ 112 fois le diamètre de la Terre. Par conséquent, le volume du Soleil est évidemment 1,397,415 fois (cube de 111,8), ou, en nombres ronds, 1,400,000 fois le volume de la Terre. — La Lune et le Soleil nous semblent à peu près d'égale grosseur ; mais cette apparence trompeuse résulte de ce que la Lune, bien qu'ayant seulement 782 lieues de diamètre, est en moyenne éloignée de la Terre d'un peu moins de 60 rayons terrestres, ou environ 86,000 lieues. Pour nous faire une idée de la grandeur relative de ces trois corps, concevons par la pensée qu'on ait amené le centre du Soleil à coïncider avec celui de la Terre, on voit que le Soleil embrasserait la Terre, l'orbe entier dans lequel circule la Lune, puis s'étendrait presque une fois au delà. Ajoutons que le volume du Soleil est 500 fois plus grand que celui de toutes les planètes prises ensemble.

VII. *Masse et densité du Soleil.* — La distance et les dimensions du Soleil ont été déterminées par l'observation directe ; quant à sa masse, on la détermine, comparativement à celle de la Terre qui nous est connue, au moyen de la loi de la gravitation universelle et de la théorie des forces centrales. La Terre tourne autour du Soleil dans un temps donné et à une distance donnée ; or, ces éléments nous font connaître la force centrifuge. Mais la force qui contre-balance cette force centrifuge, c.-à-d. qui force la Terre à décrire une orbite elliptique et l'empêche de s'échapper par la tangente à cette orbite, est l'attraction exercée sur elle par le Soleil. En conséquence, l'attraction solaire est égale à la force centrifuge. De plus, l'attraction de la Terre à sa surface est une force connue, car c'est elle qui fait qu'un corps grave parcourt un espace de 4 mèt. 904 dans la première seconde de sa chute. Or, sachant que la force attractive est en raison inverse du carré de la distance, nous connaissons la puissance avec laquelle la Terre agit sur un astre quelconque, quand nous avons la distance de celui-ci. Par conséquent, en comparant la force centrifuge, d'où résulte le mouvement de la Terre dans son orbite, avec l'intensité de l'attraction terrestre sur un corps situé à la distance du Soleil, on trouvera que la première est à la seconde dans le rapport de 354936 à 1. Mais, lorsque la distance est la même, les forces attractives de deux corps sont en raison directe de leur masse respective ou de la quantité de matière pondérable qui les compose ; par conséquent, le Soleil attire notre globe comme le ferait un assemblage de 354936 Terres qui occuperaient sa place, ou, en d'autres termes, la masse du Soleil est 354936 fois plus grande que celle de la Terre. On trouve également que la masse de cet astre est environ 800 fois plus grande que la masse totale de toutes les planètes, y compris leurs satellites, réunies ensemble. — La densité d'un corps est en raison directe de sa masse et en raison inverse de son volume. Par conséquent, si nous prenons pour unité la densité de la Terre, le rapport de la densité du Soleil à celle de la Terre sera comme $\frac{354936}{1397415}$ est à 1, ou comme 0,254 est à 1 ; donc, la densité du Soleil est environ 4 fois moindre que celle de la Terre. Les matières qui composent le Soleil sont donc de leur nature beaucoup plus *légères* que celles qui forment la Terre, et cela doit être quand on considère la pression énorme qui tend à condenser les parties centrales de ce globe prodigieux. Cette considération rend très-probable l'hypothèse qu'il règne à l'intérieur du Soleil une chaleur énorme, laquelle a pour effet d'augmenter l'élasticité des matières dont il est composé et de les rendre capables de résister à la pression presque incroyable qu'elles supportent. Ceci s'appréciera plus aisément si nous évaluons l'intensité de la pesanteur à la surface du Soleil. L'attraction d'un corps sphérique étant la même que si toute la masse de la sphère se trouvait réunie à son centre, elle s'exercera en raison directe de la masse et en raison inverse du carré de la distance au centre. Pour le cas du Soleil et de la Terre, elle s'exercera donc en raison directe de leur masse respective et en raison inverse de leur rayon. Or, en faisant ce calcul, on trouve que l'attraction du Soleil sur un corps placé à sa surface, est à l'attraction de la Terre sur un corps placé pareillement à sa surface, dans le rapport de 27,9 à 1. Ainsi donc, un poids de 1 kil. transporté à la surface du Soleil y exercerait la même pression qu'exerce à la surface de notre globe un poids de 27 kil. 900 gr. Ainsi encore, un homme de force ordinaire, c.-à-d. pesant 60 kil., ne pourrait supporter son propre poids et serait écrasé sous la charge, s'il était transporté à la surface du Soleil. En effet, il pèserait alors 1674 kil. « Le calcul, dit Francœur, montre qu'il faudrait 10 milliards d'attelages chacun de 10 milliards de chevaux pour traîner la masse terrestre, sur un sol semblable à celui où roulent nos voitures. Que penser des notions poétiques qui faisaient traîner par 4 chevaux le Soleil, qui est 355,000 fois plus pesant que la Terre ? »

VIII. *Explication copernicienne du mouvement apparent du Soleil.* — Il est difficile de ne point associer l'idée d'un objet de figure globulaire déterminée et de dimensions aussi énormes aux idées des attributs correspondants de masse et de solidité matérielle. Au reste, nos télescopes nous font voir très-distinctement que le Soleil n'est point un pur fantôme, mais bien un corps qui possède une structure et une économie particulières. Ils nous font voir sur sa surface des taches noires qui changent lentement de place et de forme. De plus, quand on observe leur situation à des époques différentes, on constate : 1° que le Soleil tourne sur lui-même, dans une période d'environ 25 jours, et de l'ouest à l'est, c.-à-d. dans le même sens que la Terre et toutes les planètes ; 2° que son axe de rotation fait un angle de 7° 9′ 12″ avec une perpendiculaire au plan de l'écliptique. Ce fait établit donc une analogie singulière avec notre globe, le mouvement plus lent et plus majestueux du Soleil ne faisant que correspondre avec les dimensions plus grandes. En même temps, il nous porte à croire qu'il est régi par les mêmes lois mécaniques et qu'il participe à la même nature en ce qui touche l'inertie de la matière et son obéissance aux forces qui le sollicitent. Or, dès que nous concevons ce globe immense comme possédant les attributs d'inertie ou de pesanteur, il nous devient impossible de comprendre comment il pourrait circuler autour d'un corps aussi petit que la Terre, sans le déplacer et l'entraîner, s'il lui est uni par quelque lien invisible, ou, si ce lien n'existe pas, comment il ne poursuit pas seul sa course dans l'espace, en laissant la Terre derrière lui. Lorsqu'après avoir réuni deux boules solides avec un cordon, on les lance dans l'espace, on les voit circuler autour d'un point compris dans l'intervalle qui les sépare et qui est leur centre commun de gravité. Mais si l'une d'elles est beaucoup plus pesante que l'autre, le centre de gravité sera proportionnellement plus près de la première, et même dans son intérieur, de telle sorte que la plus petite paraîtra circuler autour de la plus grande, laquelle n'éprouvera que de faibles déplacements. Que la Terre tourne autour du Soleil, que le Soleil tourne autour de la Terre, ou que l'un et l'autre tournent autour de leur centre commun de gravité, comme les deux boules jointes par un cordon dont il vient d'être question, on explique, dans les trois hypothèses, avec une égale facilité, les mouvements apparents du Soleil tels que nous les observons. — Les anciens avaient généralement adopté la première supposition, c.-à-d. la rotation du Soleil autour de la Terre. Aujourd'hui cette hypothèse est complétement abandonnée, et il est universellement admis que la Terre tourne autour du Soleil, centre du système planétaire tout entier. Ce système, qui a reçu le nom de Copernic, bien qu'il eût été déjà proposé dans l'antiquité par Philolaüs, disciple de Pythagore, a pour lui toutes les probabilités. D'abord, si l'on considère que le diamètre du Soleil est 112 fois plus grand que celui de la Terre, on est aussitôt porté à croire que, si l'un de ces deux astres se meut autour de l'autre, c'est la Terre et non point le Soleil : on aurait même de la peine à concevoir qu'il en fût autrement. En second lieu, quand on étudie les apparences que présentent les mouvements des planètes (voy. ce mot), on voit que ces apparences s'expliquent beaucoup plus simplement dans l'hypothèse du mouvement de la Terre autour du Soleil que dans l'hypothèse de son immobilité. En troisième lieu, lorsqu'on admet que la Terre tourne autour du Soleil, elle se trouve ainsi rangée parmi les planètes, et l'on reconnaît alors que son mouvement satisfait exactement aux lois qui régissent les mouvements des diverses planètes autour du Soleil. En quatrième lieu, le phénomène de l'aberration (voy. ce mot) s'explique tout naturellement dans l'hypothèse du mouvement de la Terre, tandis qu'il est inexplicable dans la supposition contraire. Enfin, la théorie de la gravitation universelle, dont l'exactitude a été vérifiée dans toutes les circonstances, repose essentiellement sur cette idée, que le Soleil est le corps principal de notre système planétaire, et que toutes les planètes, y compris la Terre, sont en mouvement autour de cet astre central. Nous avons donc toute raison d'admettre, comme une vérité incontestable le mouvement de la Terre autour du Soleil. Toutefois ce langage n'est pas rigoureusement exact. En effet, si nous considérons, ainsi que nous devons le faire, la Terre et le Soleil comme deux corps solides joints entre eux par un lien, à savoir par l'attraction réciproque que chacun d'eux exerce sur l'autre, nous sommes obligés d'admettre que la Terre ne tourne pas autour du Soleil, mais que la Terre et le Soleil tournent véritablement autour de leur centre commun de gravité, qui reste immobile par leur action mutuelle. Il reste à chercher en quel point intermédiaire ce centre est placé ; ce qui est très-facile. En effet, la mécanique nous enseigne que le lien du centre de gravité de deux corps s'obtient en partageant leur distance commune en raison inverse de leurs poids ou de leurs masses. Or, des calculs, basés sur les phénomènes dont il a été parlé tout à l'heure, nous ayant appris que la masse du Soleil est à la masse de la Terre comme 354936 est à 1, il s'ensuit que le point commun autour duquel ces deux corps circulent, est seulement à 97 lieues du centre du Soleil, ce qui fait environ un 3300° du diamètre solaire et constitue, par conséquent, une différence tout à fait insignifiante. D'après cela, conformément à la théorie copernicienne, l'astronomie moderne considère le Soleil comme un corps central, immobile par comparaison, autour duquel la Terre, et chacune des autres planètes, décrit une orbite elliptique. On doit donc appliquer à l'orbite elliptique réelle de la Terre tout ce que nous avons dit plus haut de l'orbite apparente du Soleil, quant à ses dimensions, à son excentricité, et à la vitesse avec laquelle elle est parcourue. Ainsi, le Soleil occupe un des foyers de l'ellipse, d'où il répand tranquillement en tous sens sa lumière et sa chaleur, pendant que la Terre, tournant autour de lui et se présentant à lui sous divers aspects aux différentes époques de l'année et aux différents instants du jour, subit les vicissitudes du jour et de la nuit, de l'été et de l'hiver telles que nous les éprouvons.

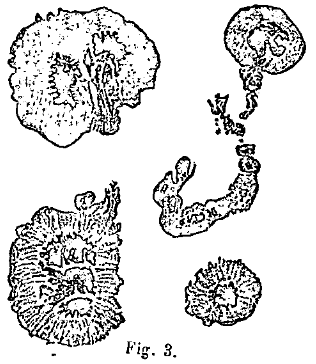
Fig. 3.

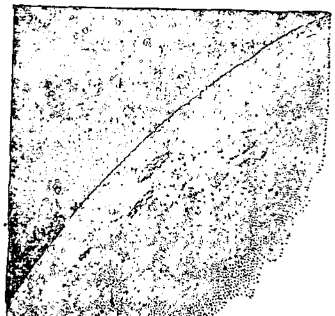
Fig. 4.

IX. *Taches du Soleil.* — Lorsqu'on examine le Soleil avec de puissants télescopes, munis de verres colorés pour en absorber la chaleur, qui, sans cela, nous blesserait les yeux, on y observe fréquemment de grandes taches, complétement noires, qu'entoure une espèce de bordure moins sombre, qu'on appelle *Pénombre* (la Fig. 3 représente quelques-unes de ces taches). Toutefois ces taches ne sont pas permanentes. D'un jour à l'autre, et même d'heure en heure, elles semblent grandir, se rétrécir, changer de forme; d'autres fois elles disparaissent entièrement, tandis qu'il en apparait de nouvelles dans la partie du disque où l'on n'en voyait pas d'abord. Dans le cas de disparition, la tache noire centrale se rétrécit de plus en plus et s'évanouit toujours avant le bord. Parfois, ces taches se séparent ou se partagent en deux ou plusieurs parties, et alors elles offrent l'apparence de cette extrême mobilité qui n'appartient qu'à l'état fluide, et de cette agitation extrêmement violente qui ne semble compatible qu'avec l'état atmosphérique et gazeux de la matière. L'échelle sur laquelle s'opèrent ces mouvements est immense. En effet, une seconde angulaire, vue de la Terre, correspond sur le disque du Soleil à 170 lieues environ, et un cercle de ce diamètre, comprenant plus de 22,000 lieues carrées, est le moindre espace qu'on puisse distinguer nettement sur le disque du Soleil comme une aire visible. Or, on a observé des taches dont le diamètre linéaire était de plus de 16,000 lieues (Mayer, 15 mars 1758). Si l'on en croit certains témoignages, on aurait vu des taches beaucoup plus grandes encore. Pour qu'une pareille tache disparaisse en six semaines, car elles persistent rarement plus longtemps, il faut que ses bords se rapprochent avec une vitesse de plus de 362 lieues par jour. Les taches solaires sont parfois fort nombreuses et distribuées en groupes variés : on en a compté jusqu'à 50. Dans le voisinage des grandes taches ou des grands groupes qu'elles forment, on aperçoit souvent de larges espaces de la surface solaire couverts de raies bien marquées, courbes ou comme ramifiées, qui sont plus lumineuses que le reste et qu'on nomme *Facules*. On voit même fréquemment des taches se former auprès des facules, lorsqu'il n'en existait point auparavant. Il semble qu'on a sous les yeux les crêtes de vagues immenses qui se produisent dans les régions lumineuses de l'atmosphère solaire, sous l'influence d'une violente agitation. C'est vers les bords du disque solaire (Fig. 4) qu'on les observe le plus ordinairement et qu'on les voit le mieux. — La région des taches ne dépasse pas, du moins en général, 26 degrés de chaque côté de l'équateur solaire; il est rare qu'on en voie au delà du 30° nord ou sud, et il n'y en a jamais dans les régions polaires. En second lieu, les taches sont moins fréquentes sur l'équateur même que sur les zones adjacentes. Bien plus, il existe une différence très-grande entre les deux hémisphères du Soleil, relativement au nombre et à la grandeur des taches qu'on y observe : l'hémisphère nord l'emporte beaucoup, sous ce double rapport, sur l'hémisphère sud. La zone comprise entre le 11° et le 15° degré au nord de l'équateur abonde surtout en taches grandes et persistantes. Ces circonstances, ainsi que l'existence fréquente d'un arrangement plus ou moins régulier des taches, quand elles sont nombreuses, en forme de bandes parallèles à l'équateur, donnent lieu de penser, d'un côté, que certaines régions du globe solaire présentent des particularités physiques plus favorables à la production des taches, et, d'un autre côté, que le mouvement de rotation de cet astre autour de son axe doit exercer une influence déterminante sur la distribution et l'arrangement de ces mêmes taches. Ces phénomènes semblent même indiquer, dans les fluides qui constituent la surface lumineuse du Soleil, un système de mouvements assez analogue à celui qui, dans notre atmosphère terrestre, est désigné sous le nom de vents alirés. — En général, la durée de chaque tache n'est pas très-grande. Quelques-unes se forment et disparaissent dans l'intervalle d'un simple passage à travers le disque ; mais ces sortes de taches sont pour la plupart petites et insignifiantes. Souvent, au contraire, elles persistent pendant une ou deux révolutions. On les reconnaît, à leur réapparition, par leur situation eu égard à l'équateur, par leurs configurations respectives, par leur grandeur ou par d'autres particularités, et enfin par l'intervalle de temps qui s'écoule entre leur disparition sur un bord et leur réapparition sur l'autre. Enfin, dans quelques cas rares il est vrai, on les a vues persister pendant plusieurs révolutions. La grande tache de 1779 se montra pendant 6 mois, et, en 1840, Schwabe en a observé une du même groupe pendant 18 révolutions consécutives. On a supposé, non sans certaine probabilité, que certaines taches au moins se reproduisent, à de certains intervalles de temps, identiquement sur les mêmes points du globe solaire; de même que nous voyons sur notre propre planète les ouragans affecter certaines localités particulières, et se reproduire incessamment dans les mêmes régions. Le Soleil examiné attentivement et avec un grossissement suffisant, ne paraît pas avoir un éclat uniforme ; il est couvert de rugosités que l'on peut assimiler à celles que présente la peau d'une orange : il ressemble au pointillé qui forme le fond de certaines gravures. Ces irrégularités dans l'éclat du Soleil, ne sont point circonscrites, comme les taches proprement dites, dans une zone d'une largeur limitée au nord et au sud de l'équateur solaire; elles s'observent dans toutes les parties de la surface, même dans celles qui avoisinent les pôles de rotation. Les innombrables rides dont la surface du disque est sans cesse sillonnée, ont reçu le nom de *Lucules*. Enfin, les rides obscures qui longent les rides lumineuses, examinées avec de très-forts grossissements, ont offert à W. Herschel de très-petites taches qu'il appelle *pores*, et qui sont tout aussi noires que les petits noyaux proprement dits. — Nous avons déjà vu que c'est au moyen de l'étude des taches solaires que l'on était parvenu à constater la rotation du Soleil sur lui-même de l'ouest à l'est, ainsi que l'inclinaison de son axe de rotation relativement à l'écliptique. Disons ici un mot de l'influence attribuée aux taches solaires sur les températures terrestres. D'abord, cette influence est-elle réelle ? Il est permis d'en douter. En effet, tandis que W. Herschel admet que les taches noires sont plutôt le signe d'une abondante émission de lumière et de chaleur que d'un affaiblissement de ces deux genres de rayonnement, et, en conséquence, affirme que les années où l'on observe des taches grandes et nombreuses sont plus chaudes que celles où les taches sont petites et rares, le savant directeur de l'observatoire de Rome, le P. Secchi, prétend que les taches du Soleil produisent un refroidissement sensible. Ce n'est pas tout : les astronomes ou physiciens qui ont essayé de résoudre expérimentalement la question, en comparant la température moyenne de certaines localités avec l'état du Soleil sous le rapport des taches, ont obtenu des résultats contradictoires. Gautier, de Genève, par ex., a trouvé que la température moyenne des années ayant présenté peu de taches, a surpassé celle des années où l'on en a observé beaucoup, de 0°,64 à Paris, et de 0°,33 à Genève. Au contraire, Rod. Wolf, directeur de l'observatoire de Berne, dit avoir reconnu que, conformément aux vues d'Herschel, les années où les taches solaires se sont montrées en plus grand nombre, ont été en général plus sèches et plus fertiles que les autres, et que les années marquées par de rares apparitions de taches ont été plus humides et plus orageuses. Les recherches de Schwabe, ainsi que celles d'Arago et de Barral, ont donné des résultats semblables à ceux de Gautier. Néanmoins, dit Arago lui-même, en ces matières, il faut se garder de généraliser avant d'avoir un très-grand nombre d'observations : or, celles que nous possédons jusqu'à cette heure sont tout à fait insuffisantes.

X. *Constitution physique du Soleil.* — Mais que sont ces taches que nous venons d'étudier? On a fait à ce sujet de nombreuses hypothèses, la plupart vraiment fantastiques. Le savant jésuite Scheiner, l'un des premiers qui aient observé les taches solaires, supposait que c'étaient des planètes qui tournaient autour du Soleil à peu de distance de sa surface. Galilée et Hévélius les regardaient comme des espèces de scories flottant sur un océan de matière liquide. Wilson expliquait les taches en supposant que le Soleil est composé d'un noyau sombre, recouvert par une épaisse atmosphère de matière lumineuse, et que les taches sont des parties de ce noyau obscur devenues visibles sous l'influence d'actions volcaniques intenses qui déchirent l'atmosphère lumineuse. Suivant Lalande, le Soleil présente des éminences analogues à nos montagnes, mais de dimensions prodigieuses, qui s'élèvent au-dessus de l'océan lumineux, et produisent ainsi l'apparence de taches obscures, tandis que leurs pentes, où le fluide lumineux a moins d'épaisseur, produisent l'aspect d'une pénombre. Une objection fatale à cette théorie se tire de la teinte uniforme de la pénombre, et de sa limite bien tranchée, tant du côté du noyau que du côté de la surface lumineuse. Bref, de toutes les conjectures émises au sujet de la constitution du Soleil, celle qui réunit le plus haut degré de probabilité est due à l'illustre W. Herschel qui l'a émise en 1801 : aussi est-elle aujourd'hui unanimement adoptée par les astronomes. Voici en quels termes l'expose le prof. Delaunay : « Le Soleil est un corps opaque, de forme sphérique, environné de toutes parts d'une atmosphère gazeuse et transparente, dont notre atmosphère terrestre peut donner une idée. Dans cette atmosphère flottent deux couches de nuages, l'une au-dessus de l'autre, et s'étendant chacune tout autour du Soleil. Celle de ces deux couches qui est à l'extérieur et qui, par conséquent, enveloppe l'autre de toutes parts, est formée de nuages très-lumineux : on la désigne sous le nom de *Photosphère*, c.-à-d. sphère lumineuse. L'autre couche, intermédiaire entre la photosphère et le corps de l'astre, est formée de nuages peu ou point lumineux par eux-mêmes. La Fig. 5 est une coupe idéale d'une portion du Soleil, sur laquelle sont indiquées les deux couches nuageuses en question. Maintenant, supposons que, par une cause quelconque, il vienne à se produire dans les deux couches nuageuses deux ouvertures correspondantes *aa'*, *bb'*, ouvertures que nous pouvons comparer aux éclaircies que nous voyons souvent se former dans notre atmosphère ; supposons de plus que, comme l'indique le diagramme ci-après, l'éclaircie *bb'* de la photosphère soit plus grande que celle *aa'* de l'autre couche nuageuse. Un observateur placé dans la direction A, verra une portion du corps du Soleil à travers l'ouverture *aa'* : c'est ce qui constitue le noyau obscur de la tache. Il verra, en outre, tout autour de ce noyau, une portion de la couche nuageuse inférieure en raison de la plus grande largeur de l'ouverture *bb'* : c'est ce qui constitue la pénombre de la tache. A l'aide de ces données, il est facile d'expliquer un phénomène dont il est impossible de se rendre compte dans toute autre hypothèse. Ce phénomène consiste en ce que, quand une tache s'approche du bord occidental du disque solaire, la largeur de la pénombre diminue plus rapidement dans la partie qui est tournée vers le centre du disque que dans la partie opposée; bien plus, la pénombre disparaît entièrement du côté du centre, tandis qu'elle a une certaine largeur du côté occidental du disque. Or, cette circonstance s'explique aisément dans l'hypothèse d'Herschel. Dans ce cas, en effet, l'observateur voit la tache obliquement, dans la direction B par ex.; et, tandis que la pénombre se voit encore à l'occident de la tache, entre les bords *a'b'* des deux ouvertures, on cesse de l'apercevoir du côté de la tache qui est tournée vers le centre du disque, parce que le bord *b* de l'ouverture de la photosphère paraît dans la direction même du bord *a* de l'ouverture de la couche intérieure. Si les éclaircies se produisaient indépendamment les unes des autres dans les deux couches nuageuses superposées, ce ne serait que par l'effet du hasard que deux éclaircies se correspondraient, comme nous venons de le supposer. Il en résulterait que les taches ne se composeraient généralement que d'une pénombre, et que ce serait seulement par accident qu'on y verrait un ou plusieurs noyaux. Pour que les choses se passent comme l'observation l'indique, il faut donc qu'il existe une cause qui détermine la production d'éclaircies correspondantes dans les deux couches, et qu'en outre cette cause donne de plus grandes dimensions aux éclaircies de la photosphère qu'à celles de la couche intérieure. Or, il n'est pas difficile de trouver une cause qui remplisse ces conditions. Il suffit d'admettre qu'à certains moments, il se dégage du corps même du Soleil des masses considérables de gaz, de même que nous voyons des masses de vapeur sortir de nos volcans. Ces masses de gaz, en s'élevant dans l'atmosphère solaire, s'ouvrent un passage à travers les nuages des deux couches, en les refoulant sur les côtés ; et ce passage offre, d'ailleurs, une étendue transversale d'autant plus grande que le gaz qui le produit se dilate davantage, en raison de la diminution progressive de la pression qu'il supporte à mesure qu'il s'élève. Les nuages de la photosphère, refoulés par le mouvement ascendant du gaz, viennent s'accumuler tout autour de l'ouverture que ce dernier a produite. Cette grande accumulation de nuages lumineux peut expliquer les *facules* qui environnent habituellement les taches. Quant aux *lucules*, ou aux rides lumineuses, qui existent dans toute l'étendue de la partie brillante du Soleil, on peut les attribuer aux parties saillantes de la surface, nécessairement très-ondulée, d'une couche nuageuse telle que la photosphère. — On peut s'étonner, ajoute le savant professeur, de ce que le corps du Soleil, vu à travers les ouvertures des deux couches nuageuses, paraît entièrement noir. D'abord, il est possible que le corps du Soleil ne soit pas lumineux, malgré la petite distance relative à laquelle il se trouve de la photosphère; car la couche nuageuse inférieure peut être regardée comme un écran interposé entre lui et la photosphère, et l'on peut admettre que cet écran empêche la photosphère d'avoir une grande action lumineuse et calorifique sur le globe opaque qu'il enveloppe. C'est même sur ces considérations qu'on s'est basé pour dire qu'il est possible que le Soleil soit habité. Mais, d'un autre côté, le corps du Soleil pourrait être très-lumineux par lui-même et nous paraître complétement noir par un effet de constraste. Il suffit de dire qu'un morceau de chaux vive rendu incandescent par la plus forte température que l'on puisse produire et porté brusquement dans la direction même du Soleil, paraît entièrement noir, *pour qu'on* admette cette explication sans la moindre difficulté. Arago a donné plus de consistance aux idées que nous venons de développer relativement à la constitution du Soleil, en démontrant, par des expériences de polarisation, que la lumière de cet astre est de même nature que celle d'une flamme qui contient des particules solides en ignition, telles que la flamme d'une bougie ou celle du gaz d'éclairage ; tandis qu'elle se distingue essentiellement de la lumière émise par un corps solide ou un liquide incandescent. »

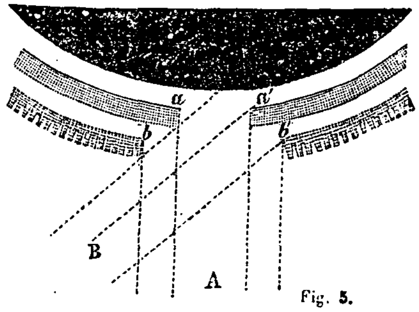

Fig. 5.

Nous avons dit que le Soleil est entouré d'une atmosphère gazeuse transparente, mais non lumineuse par elle-même, et que les deux couches nuageuses dont il vient d'être parlé y sont suspendues : par conséquent, les limites de cette atmosphère gazeuse et diaphane dépassent celles de la photosphère. « Lorsque, dit J. Herschel, on regarde le disque entier du Soleil avec un télescope d'un grossissement assez modéré pour permettre cette observation, et à travers un verre noir qui laisse voir le disque commodément, il est tout à fait évident que les bords du disque sont beaucoup moins lumineux que le centre. On s'assure que ce n'est point là le résultat d'une illusion, en projetant l'image du Soleil sur une feuille de papier blanc qu'on a soin de placer bien exactement au foyer, alors on observe la même apparence. Or, la cause la plus vraisemblable qu'on puisse assigner à cette différence, c'est que les rayons émanés des bords de la photosphère du Soleil *ayant à traverser*, pour arriver à nous, une couche atmosphérique beaucoup plus épaisse (en raison de l'obliquité de leur direction) que ceux émanés de la partie centrale, ont dû pour *cela même subir une absorption plus considérable*. Mais les phénomènes observés dans les éclipses totales de Soleil fournissent un argument plus convaincant et plus décisif encore. Ces éclipses, *comme tout le monde le sait*, sont produites par l'interposition du corps opaque de la Lune entre la Terre et le Soleil, de telle manière que le disque de la Lune recouvre totalement, et surpasse *même d'une petite largeur*, le disque solaire. Or, dans une éclipse de ce genre, s'il n'y avait pas autour du Soleil une atmosphère gazeuse capable de réfléchir sa lumière, l'espace qui entoure *l'astre devrait paraître tout à fait obscur*, attendu que la Lune elle-même, ainsi que le fait est surabondamment démontré, est tout à fait dépourvue d'atmosphère. Mais bien loin qu'il en soit *ainsi, on voit autour du Soleil un* anneau brillant ou une *couronne* lumineuse qui s'éteint graduellement à mesure qu'elle s'éloigne du disque solaire (Fig. 6), et qui est toujours concentrique avec *ce dernier*, et *non* avec celui de la Terre, quand cet astre n'est pas centralement superposé au Soleil. Cette couronne été très-distinctement reconnue dans l'éclipse du 7 juillet 1842.

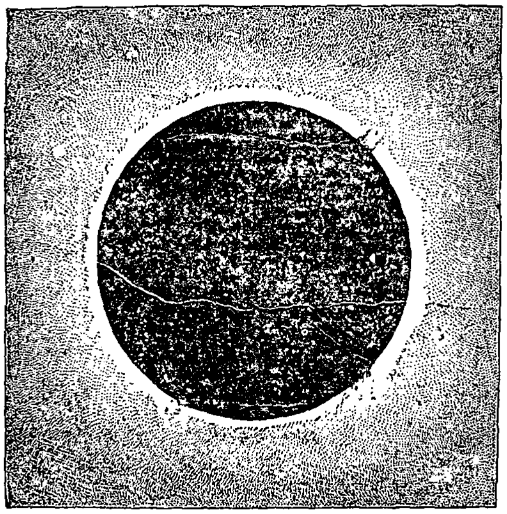

Fig. 6.

De plus, on aperçut trois protubérances très-apparentes et colorées en rose, qui faisaient saillie bien au delà du bord obscur de la Lune, et que les uns ont comparées à des flammes, d'autres à des montagnes. Mais leur hauteur prodigieuse, car elle devait dépasser 14,500 lieues, et leur faible degré d'illumination, montrent clairement que ces protubérances étaient des masses nuageuses d'une *excessive ténuité*, qui étaient suspendues dans l'atmosphère dont nous parlons et qui lui devaient probablement leur existence. » — Des phénomènes analogues se sont produits dans l'éclipse centrale du 7 septembre 1858.

XI. *Intensité de la lumière et de la chaleur solaires.* — Nous avons dit tout à l'heure que l'intensité lumineuse du disque solaire était plus considérable au centre qu'à la circonférence, et nous avons, avec J. Herschel, invoqué cette différence d'intensité comme un argument en faveur de l'existence d'une vaste atmosphère autour du Soleil. Bouguer est le premier qui ait signalé cette variation : le célèbre physicien avait conclu de ses expériences que l'intensité de la portion centrale du Soleil est à l'intensité d'une portion située aux trois quarts du rayon, à partir du centre, comme 48 est à 35. W. Herschel, Laplace, et l'astronome royal d'Angleterre, Airy, ont adopté les vues de Bouguer. Toutefois Arago pense que la différence qui existe entre l'intensité lumineuse de la région centrale et celle de la région périphérique du Soleil est beaucoup moindre : il résulte des expériences exécutées à ce sujet par notre illustre astronome, que la lumière du *centre* étant 41, celle du bord est 40. Le même savant a trouvé que la lumière atmosphérique dans le voisinage du Soleil a un éclat qui équivaut à 1/500e de celui de l'astre radieux, et que cette intensité reste à peu près constante dans une étendue angulaire égale au diamètre de ce dernier, comptée à partir du bord. Enfin, Arago a également essayé de déterminer l'intensité de la lumière solaire comparée aux lumières terrestres : voici en quels termes il s'exprime à ce sujet. « Lorsqu'on place la flamme d'une bougie de telle manière qu'elle se projette sur les régions atmosphériques les plus voisines du disque circulaire du Soleil, elle disparaît totalement et l'on ne voit plus que la mèche sous la forme d'une tache noire. Cet effet est encore plus marqué, comme de raison, quand la flamme se projette sur le disque même de l'astre. De là on peut tirer la conséquence que la lumière de cette flamme est moins vive que celle d'une portion correspondante, soit du Soleil, soit de l'atmosphère environnante, et même qu'elle ne forme pas la trentième partie de cette dernière. Or, l'intensité de la lumière atmosphérique étant la 500e partie de celle du Soleil dans le voisinage de cet astre, on voit que l'intensité de la flamme d'une bougie n'est que $\frac{1}{30^e} \times \frac{1}{500^e}$, ou la 15000e partie de celle du Soleil. La lumière la plus vive que les hommes soient parvenus à produire est la lumière électrique engendrée à l'aide de la pile. Il n'y a rien d'exagéré à dire que la lumière électrique est comparable à la lumière solaire; car, si l'on projette sur le disque du Soleil la lumière *qu'on obtient en rendant* incandescents deux charbons mis en communication avec les deux pôles d'une pile, on ne parvient point du tout au résultat que donne une bougie ou *même une lampe Carcel : la lumière électrique ne s'efface* pas devant celle du Soleil. Selon l'énergie de la pile employée, on trouve que la lumière électrique varie de la cinquième partie au *quart de celle du Soleil, ou, en d'autres termes, qu'elle équivaut* à celle répandue par un nombre de bougies variable entre 3000 et 3750. Le lecteur voudra bien remarquer que nous ne parlons que *de l'éclat du Soleil à la surface de la Terre*, et *non pas de l'intensité absolue* de la lumière de cet astre près de sa surface. »

La température à la surface visible du Soleil est extrêmement *élevée et dépasse de beaucoup toute chaleur artificielle produite* dans nos fourneaux ou par des procédés chimiques ou galvaniques. On en trouve la preuve : 1° Dans la loi de décroissement de *la chaleur rayonnante et de la lumière, qui, étant en raison inverse* des carrés des distances, conduit à ce résultat, savoir : que la chaleur reçue sur une aire donnée exposée à la distance où est la Terre, *et sur une aire égale située à la surface visible du Soleil*, doit être dans la même proportion que l'aire du firmament occupée par le disque apparent du Soleil avec l'aire de tout l'hémisphère, *ou comme 1 est à 300,000 environ* (*il suffit, pour réduire en vapeurs* l'or et le platine, d'une chaleur bien moins intense, telle que celle qu'on obtient en réunissant les rayons so*laires au foyer d'un verre ardent*); 2° *dans la facilité* avec laquelle les rayons calorifiques du Soleil traversent le verre, propriété qui appartient à la chaleur des foyers ar*tificiels, en raison directe de leur intensité* ; 3° *dans le fait* que les flammes les plus vives disparaissent et que les corps solides les plus incandescents, ainsi que nous venons *de le voir, ne paraissent que comme des taches noires* sur le disque solaire, quand on les interpose entre celui-ci et l'œil. — De même qu'on a mesuré la grandeur du Soleil et *déterminé sa pesanteur ou la quantité de matière pondérable* qu'il contient, on a cherché non sans succès, au moyen de la chaleur réelle communiquée par ses rayons à la sur*face des corps terrestres exposés à leur action verticale*, à déterminer la chaleur totale émise par cet astre dans un temps donné. Or, le résultat des expériences entreprises à ce *sujet a été ainsi résumé. Supposons qu'on lance continuellement* dans le Soleil, avec la vitesse de la lumière, un cylindre de glace ayant un diamètre de 72,400 mètres, et *que l'eau produite par sa fusion disparaisse aussitôt, toute* la chaleur émise par le Soleil serait employée à fondre cette glace, de telle sorte que, d'une part, il n'y aurait *point de chaleur excédante pour rayonner dans l'espace*, mais que, d'autre part, la température actuelle de l'astre n'en éprouverait aucune diminution. Cet immense dégagement de chaleur, *observerons-nous* en passant, explique d'une manière satisfaisante, sans qu'il soit besoin de recourir à des causes internes, l'état constant d'agi*tation tumultueuse dans lequel se trouvent les fluides* qui forment la surface visible du Soleil. Mais une question se présente immédiatement à l'esprit : par quels moyens une pareille *conflagration (si conflagration il y a)* peut-elle être entretenue? Toutes les découvertes faites jusqu'à présent dans le domaine de la chimie nous font ici complétement défaut : elles nous laissent dans une *ignorance absolue*, et *même elles* semblent éloigner chaque jour la perspective d'une explication probable. Aujourd'hui, il n'est plus permis, suivant nous, de supposer que le *foyer solaire est alimenté par les comètes* ou par des bolides, bien que cette hypothèse ait été reproduite récemment. « Si nous osions hasarder une conjecture, dit J. Herschel, loin de *chercher la solution du problème dans une véritable combustion* de matière pondérable, soit solide, soit gazeuse, nous rapporterions l'origine du rayonnement solaire à quelque cause suscepti*ble d'engendrer indéfiniment de la chaleur, comme le frottement* ou l'excitation produite par une décharge électrique. L'électricité qui traverse un air ou des vapeurs excessivement raréfiées, en*gendre de la lumière et sans doute aussi de la chaleur. Un cou*rant continuel de matière électrique ne peut-il pas, en circulant dans le voisinage immédiat du Soleil ou en traversant les espaces planétaires, *déterminer, dans les régions supérieures de* l'atmosphère solaire, des phénomènes du genre de ceux qui se manifestent d'une manière non équivoque, quoique sur une plus petite échelle, dans nos *aurores boréales? L'analogie possible entre la lumière* boréale et celle du Soleil est un point sur lequel mon père, W. Herschel, a formellement insisté dès 1801. Un sujet très-cu*rieux d'expériences consisterait à rechercher jusqu'à quel point* on peut, en multipliant des lames de flammes placées à distance l'une derrière l'autre (ce qui permettrait de porter la *lumière* à *tel degré voulu d'intensité*), communiquer à la *chaleur* rayonnante émanée du système ce caractère *pénétrant* qui distingue les rayons calorifiques solaires. Nous pouvons encore observer que la *tranquillité des régions polaires du Soleil*, comparée à l'agitation des régions équatoriales, ne peut s'expliquer (si les taches appartiennent réellement à l'atmosphère solaire) par le *mouvement de rotation autour de l'axe*, mais *doit* provenir d'une cause *extérieure à la surface lumineuse* du Soleil. C'est ainsi que les bandes de Jupiter et de Saturne et nos vents alizés pro*viennent d'une cause extérieure aux planètes sur lesquelles* ces phénomènes s'observent, cause qui se combine avec leur rotation, laquelle *à elle seule* ne saurait produire de mouvements, une fois *que les fluides atmosphériques ont* pris la forme d'équilibre qui leur convient. »

XII. *Mouvement de translation du Soleil dans l'espace.* — Nous avons vu en parlant des *étoiles*, que l'épithète de *fixes* qu'on leur applique habituellement *ne saurait être prise dans* un sens absolu, et que ces astres innombrables qui peuplent notre firmament sont animés de mouvements très-lents en apparence, probablement *fort rapides en réalité, dans des directions diverses.* Or, aussitôt que les observations de Halley et de Jacques Cassini eurent démontré la réalité des mouvements propres que présentent certaines étoiles, les astronomes *conçurent* la possibilité de l'exis*tence d'un mouvement propre dans* l'étoile qui constitue le centre de notre système planétaire, c.-à-d. le Soleil. « Toutes les fixes, disait Fontenelle, sont autant de Soleils, centres, comme notre So*leil, chacun de son tourbillon, mais centres seulement à peu près*, et qui peuvent se mouvoir autour d'un autre point central général. Le Soleil pourrait lui-même se mouvoir de cette façon. » Bradley (1748) et Tobie Mayer (1760) *admirent également cette possibilité*. Si le Soleil change de place, faisait très-bien observer Mayer, les constellations vers lesquelles son mouvement sera dirigé devront *augmenter graduellement de dimensions, tandis que les constellations* opposées diminueront, de même que, dans une forêt les arbres à la rencontre desquels marche le promeneur lui semblent *progressivement s'écarter les uns des autres, pendant que les ar*bres placés à l'opposite lui paraissent au contraire se rapprocher. Lambert (1770) et Lalande (1776) se prononcèrent en faveur de *sa probabilité*. « *Comme le déplacement propre des étoiles*, disait Lambert, dépend du mouvement du Soleil aussi bien que de leur mouvement propre, il y aura peut-être moyen de conclure de là *vers quelle région du ciel notre Soleil prend sa course.* » Lalande fonde sa conviction sur l'existence même de la rotation du Soleil : « Le mouvement de rotation du Soleil a dû être produit par une *impulsion qui n'était pas dirigée vers le centre de gravité de l'as*tre ; mais une force ainsi dirigée n'engendre pas seulement un mouvement gyratoire; un mouvement de translation est la consé*quence tout aussi nécessaire de son action, en supposant que le* Soleil, déjà condensé dans sa forme actuelle, reçût un choc qui lui imprimât le mouvement de rotation. » Mais la question du mouve*ment de translation qui emporte notre propre système solaire* à travers les espaces stellaires était encore restée à l'état de pure hypothèse, lorsque le grand W. Herschel résolut, au commencement de 1783, d'en faire l'objet de ses recherches. En considérant les étoiles en petit nombre dont les mouvements propres apparents pouvaient être regardés comme suffisamment constatés, il arriva à cette conclusion que le Soleil est réellement animé d'un mouvement propre parmi les étoiles fixes, et qu'il se dirige vers l'étoile λ de la constellation d'Hercule, ou plutôt vers un point qui, en 1783, était situé par 257° d'ascension droite et par 25° de déclinaison boréale. Les recherches du célèbre astronome de Slough ayant appelé l'attention des savants sur ce problème, divers astronomes, tels que Prévost, Argelander, Luhndal, Otto Struve et Galloway, entreprirent de leur côté de fixer ce point si curieux pour l'astronomie. Or, la concordance singulière des résultats obtenus par ces divers observateurs et par des *méthodes différentes*, a mis hors de doute que le Soleil marche réellement vers un point situé, comme l'avait dit W. Herschel, un peu au nord de l'étoile λ de la constellation d'Hercule. « Si l'on calcule, pour 1850, dit Arago, les coordonnées du point de la sphère céleste vers lequel le Soleil se dirige, on trouve :

	Ascens. droite.	Décl. boréale.
D'après Argelander. . .	258° 23′ 6	28° 45′ 6
— Otto Struve. . .	261° 52′ 6	37° 33′ 0
— Galloway. . . .	260° 33′ 0	34° 20′ 0
Moyenne .	260° 19′ 7	33° 32′ 9. »

Quant à la vitesse du mouvement de translation du Soleil à travers l'espace, avec tout son cortége de planètes et de comètes dont il est le centre d'attraction, il résulte des calculs de Struve, qu'elle *est égale à environ 56 millions de lieues (lieues de 4445 mètres)* par an, ou à 153,000 lieues par jour (ce qui est presque le demi-diamètre de l'astre), ou enfin à un peu plus de 1 lieue et trois *quarts par seconde, ce qui est à peu près le quart de la vitesse* moyenne de la Terre dans son orbite. — Consultez, pour plus de détails, les *Traités d'astronomie* de J. HERSCHEL, de DELAUNAY et d'ARAGO.

* **SOLÉMYE.** s. f. **SOLEN.** s. m. (gr. σωλὴν, canal). T. Zool. Voy. ENFERMÉS.

SOLENNEL, ELLE. adj. [Plusieurs écrivent *Solemnel*, et de même dans les dérivés; dans tous les cas, on prononce toujours *Solanel*, avec l'*a* bref, et il en est de même des dérivés.] (lat. *solemnis*, de *solus in anno*, qui se fait une seule fois par an). Qui se fait avec beaucoup d'appareil et de cérémonies. *Procession solennelle. Pâques, la Pentecôte, etc., sont des fêtes solennelles. Une messe solennelle. On lui a fait un service s. Audience solennelle. Entrée solennelle. Jeux solennels.* — *Jour s.*, Jour remarquable par quelque solennité. ‖ T. Jurispr. Qui est revêtu de toutes les formes requises. *Acte s. Testament s. Arrêt s. Déclaration solennelle.* ‖ T. Droit canon. *Vœu s.*, V. VŒU. ‖ Famil., *Un ton s.*, Un ton trop emphatique, trop important. *Il a un ton s. Parler d'un ton s.* = SOLENNELLEMENT. adv. D'une manière solennelle. *Ce mariage a été fait s. La paix a été publiée solennellement.*

SOLENNISATION. s. f. Action par laquelle on solennise. *La s. d'une fête.* = SOLENNISER, v. a. Célébrer avec cérémonie. *S. une fête. S. la naissance d'un prince.* = SOLENNISÉ, ÉE. part.

SOLENNITÉ. s. f. Pompe, cérémonie publique qui accompagne une chose. *La s. d'une fête, d'un mariage. La s. de Pâques. La s. du jour. Il fut reçu avec s. Les solennités du culte catholique.* ‖ Par extens., se dit Des formalités qui rendent un acte authentique. *La s. d'un testament, d'un serment.* — Fig., *Il mit beaucoup de s. dans cette action.* — * Ironiq., *Il met de la s. dans ses moindres actions. La s. de son ton. Il parle avec solennité.*

* **SOLÉNOÏDE.** s. m. (gr. σωλὴν, tuyau; εἶδος, ressemblance). T. Phys. Voy. MAGNÉTISME.

***SOLÉNOSTEMME.** s. m. (gr. *σωλὴν*, tube; *στέμμα*, couronne). T. Bot. V. Asclépiadacées.

***SOLÉNOSTOME.** s. m. (gr. *σωλὴν*; *στόμα*, bouche). T. Ichthyol. V. Lophobranches.

***SOLFATARE.** s. f. (ital. *solfatara*, soufrière). T. Géol. Voy. Volcan.

SOLFÉGE. s. m. (R. *sol*, *fa*). Recueil d'exercices gradués pour l'étude de la musique vocale. *Etudier le s. Le meilleur de tous les solféges est le S. d'Italie.* = Solfier, v. a. Chanter, en les nommant, les notes d'un exercice ou d'un morceau de musique. *S. un air. Il solfie déjà tout couramment. Elle ne sait encore que s.* = Solfié, ée. part. ‖ Conj. V. Prier.

***SOLIDAGE.** s. f. T. Bot. V. Composées.

SOLIDAIRE. adj. 2 g. (lat. *solidare*, rendre solide). T. Jurispr. Qui emporte pour chacun l'obligation de payer la totalité d'une dette commune. *Une obligation s. Avoir action s. contre quelqu'un. Caution s. — Débiteur s., créancier s.*, V. Contrat. ‖ Figur., se dit De personnes qui répondent en quelque sorte les unes des autres, qui profitent de la prospérité des autres ou qui souffrent de leur malheur. *Nous sommes solidaires, les torts de l'un de nous retombent sur tous les autres. Les enfants sont solidaires des fautes de leur père. Le commerce rend les peuples les plus éloignés solidaires entre eux.* = Solidairement. adv. D'une manière solidaire; tous ensemble et chacun pour tous. *Ils sont condamnés s. aux frais.* = Solidarité. s. f. T. Jurisprud. Obligation par laquelle deux ou plusieurs personnes sont tenues les unes pour les autres, et chacune pour toutes. *Le contrat porte s. Il y a s. entre eux. La s. doit être stipulée expressément.* — Se dit aussi De plusieurs créanciers dont chacun a le droit de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû. ‖ Le rapport qui existe entre deux ou plusieurs personnes qui sont responsables les unes pour les autres, qui profitent ou qui souffrent de la prospérité ou de la détresse les unes des autres. *La s. qui nous lie. Je ne veux point qu'il y ait de s. entre nous. Il y a entre les peuples une s. telle que la prospérité de l'un contribue à celle de tous les autres.*

SOLIDE. adj. 2 g. (lat. *solidus*). Qui a de la consistance, et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation; se dit par opposition à Fluide. *Les corps solides et les corps fluides. Les parties solides du corps humain. Nourriture s. Il commence à prendre des aliments solides.* ‖ Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps; se dit par opposit. à Fragile et à peu durable. *Cela n'est guère s.; si vous le laissez tomber, vous le casserez. Bâtir sur des fondements solides. Voilà des meubles bien peu solides.* ‖ *Massif, plein; se dit par opposit. à Creux. *Une colonne s. Cette statue n'est pas s. La tige de cette plante est s., mais celle-ci est fistuleuse.* ‖ Figur., Qui est réel, effectif, positif, durable; par opp. à Vain, chimérique, frivole. *Les biens-fonds sont des biens solides. Un emploi, une place s. Il aime les plaisirs solides. Je ne vois rien de s. en tout ce que vous me proposez. Ces idées sont plus spécieuses que solides. C'est un esprit très-s. Il a un jugement s. Doctrine, principe, raison s. Un mérite s. Dévotion s.* ‖ Figur., Sur quoi l'on peut compter. *Une amitié s. C'est un ami s., un homme s. à qui l'on peut se fier.* = Solide. s. m. Un corps dont les parties adhèrent entre elles avec une force telle qu'elles résistent très-sensiblement aux efforts qui tendent à les séparer. *Les solides et les fluides.* ‖ Figur., Ce qui est réel, durable. *Chercher le s. Aller au s. Mon fils, attache-toi au s., c'est l'argent que je veux dire, et non pas la vertu.*

Enc.—En termes de Géométrie, on appelle *Solide* toute grandeur qui a trois dimensions, longueur, largeur et épaisseur ou profondeur. Les limites d'un solide constituent sa *surface*. On distingue deux sortes de solides suivant qu'ils sont terminés par des *surfaces planes* ou par des *surfaces courbes*.—Les *solides terminés par des surfaces planes* sont nommés *Solides polyèdres*, ou simplement *Polyèdres*. Les surfaces planes qui terminent les polyèdres, sont appelées *Faces*. L'intersection commune de deux faces adjacentes d'un polyèdre s'appelle *Arête* du polyèdre, et l'on nomme *Sommet* tout point où plusieurs faces se touchent et forment un *angle solide*. Dans tout polyèdre, le nombre des arêtes est égal à la moitié du nombre des côtés de tous les polygones qui composent la surface entière du polyèdre, et le nombre des angles solides est égal au nombre des arêtes, moins celui des faces, plus deux. On appelle *polyèdres réguliers*, ceux où toutes les faces sont des polygones réguliers égaux et où tous les angles solides sont égaux entre eux. Ces polyèdres sont au nombre de cinq, et chacun d'eux a reçu un nom particulier tiré du nombre de ses faces. En conséquence, on nomme *Tétraèdre*, le polyèdre régulier qui a 4 faces; *Hexaèdre*, celui qui en a 6; *Octaèdre*, celui qui en a 8; *Dodécaedre*, celui qui en a 12; et enfin *Icosaèdre*, celui qui en a 20. L'hexaèdre est plus souvent appelé *Cube*, et le tétraèdre *Pyramide triangulaire*. Ce dernier est le plus simple de tous les polyèdres, car il faut au moins trois plans pour former un angle solide, et ces trois plans laissent un vide qui, pour être fermé, exige au moins un quatrième plan. De ces cinq polyèdres réguliers, trois, savoir, le tétraèdre, l'octaèdre et l'icosaèdre, ont leurs faces constituées par des triangles équilatéraux; tandis que l'hexaèdre ou cube se termine par des carrés, et le dodécaèdre se termine par des pentagones réguliers. Ces cinq solides possèdent cette propriété qu'ils peuvent être exactement inscrits à une sphère, c.-à-d. qu'une sphère dans laquelle ils seraient renfermés toucherait tous leurs sommets: il en résulte, entre le rayon de la sphère circonscrite et les dimensions des polyèdres inscrits, certains rapports qui permettent de les déduire les uns des autres et de les comparer entre eux. On attribue à Platon la découverte de cette propriété des solides réguliers, et de là le nom de *corps platoniques* sous lequel on les désignait autrefois. Les *polyèdres irréguliers* sont en nombre indéfini. La Géométrie s'occupe particulièrement du *prisme* et de la *pyramide*. Le volume d'un polyèdre quelconque s'obtient en décomposant ce polyèdre en d'autres corps, comme des prismes ou des pyramides, dont on additionne ensuite les volumes partiels. Quant à la superficie, elle se détermine en additionnant les différentes aires des faces, ou, si le polyèdre est régulier, en multipliant par le nombre de ses faces l'aire de l'une de ces dernières. — Les *solides terminés par des surfaces courbes* sont aussi appelés *Solides de révolution* parce qu'on peut les supposer engendrés par la révolution d'un plan autour d'un de ses côtés pris comme axe. C'est ainsi, par ex., qu'un triangle rectangle tournant autour d'un des côtés de l'angle droit, engendre un *cône*, qu'un parallélogramme rectangle tournant autour d'un de ses côtés engendre un *cylindre*, et qu'un demi-cercle, tournant autour de son diamètre, engendre une *sphère*. Ces solides de révolution sont les seuls dont traite la Géométrie élémentaire: mais comme nous consacrons à chacun d'eux un article particulier, nous ne nous y arrêterons pas davantage. — Voy. Prisme, Semblable, Cylindre, Cône et Sphère.

SOLIDEMENT. adv. D'une manière solide. *Bâtir s. Etablir s. sa fortune. Penser, raisonner solidement.*

***SOLIDIFICATION.** s. f. Action de solidifier ou de se solidifier. *La s. des os s'opère progressivement. La s. du mercure. La s. de l'eau par le froid.* V. Congélation. = Solidifier. v. a. (lat. *solidus*, solide; *facere*, faire). Rendre solide ce qui était liquide, fluide. *C'est à Thilorier que l'on doit l'ingénieux appareil au moyen duquel on solidifie le gaz acide carbonique.* = se Solidifier. v. pr. Devenir solide. *L'oxygène se solidifie en se combinant avec les substances oxydables. L'eau se solidifie par le froid.* = Solidifié, ée. part. = Conj. V. Prier.

***SOLIDISME.** s. m. Voy. Médecine. = *Solidiste. adj. 2 g. Qui a rapport au solidisme. *Les doctrines exclusivement solidistes sont aujourd'hui abandonnées.* = *Solidiste. s. m. Qui est partisan du solidisme. *Les humoristes et les solidistes.*

SOLIDITÉ. s. f. (lat. *soliditas*). Qualité de ce qui est solide. *La s. des corps. La s. d'un bâtiment. La s. d'un discours, d'un raisonnement. La s. de vos objections. La s. de son caractère me rassure.* ‖ *T. Métrol. *Mesures de s.*, Celles qui servent à mesurer les solides. V. Métrique.

SOLILOQUE. s. m. (lat. *solus*, seul; *loqui*, parler). Synon. inusité de Monologue. *Les Soliloques de saint Augustin*, Titre d'un traité philosophique de ce Père, dans lequel il s'entretient avec sa raison.

SOLIN. s. m. (R. *sol*). T. Archit. Chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives. ‖ L'enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon, pour y joindre et retenir les premières tuiles. ‖ Le plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives.

SOLIPÈDES. s. m. pl. (lat. *solus*, unique; *pes*, *pedis*, pied). T. Mamm. Voy. Cheval.

***SOLISTE.** s. m. T. Mus. Celui qui exécute les solos dans les morceaux d'ensemble. *C'est un s. remarquable.*

SOLITAIRE. adj. 2 g. (lat. *solitarius*). Qui est seul; qui aime à vivre séparé du commerce des hommes; qui fuit le monde. *Homme s. Vous vivez trop s. Mener une vie s. Avoir l'humeur s.* — *Par extens., se dit Des animaux. *Les animaux féroces sont tous solitaires. Les vieux sangliers vivent solitaires au fond des bois.* ‖ En parl. Des lieux, sign. Désert, inhabité, ou simpl., Écarté des autres lieux habités. *Ce lieu est fort s. Un asile s. Un hameau s.* ‖ T. Archit. *Colonne s.*, V. Colonne. ‖ T. Bot. Se dit D'un organe qui n'est accompagné d'aucun autre organe de la même nature. *Carpelle s. Fruit s. Fleurs solitaires.* ‖ T. Méd. et Zool. *Ver s.*, V. Parenchymateux. = Solitaire. s. m. Anachorète, moine qui vit dans la solitude. *Un pieux s. Les solitaires de la Thébaïde.* Voy. Ermite. ‖ Par ext., Tout homme qui vit dans la solitude, qui vit très-retiré. *Vous l'avez vu fort répandu dans le monde, maintenant c'est un s.* ‖ Jeu qu'on joue seul au moyen d'une petite table percée de trente-sept trous, et avec trente-six chevilles qu'on fiche dans ces trous. ‖ T. Joaillier. Un diamant détaché, monté seul. Lorsque le diamant est petit, on le nomme *Etincelle. Il a acheté un beau s.* ‖ *T. Astron. V. Constellation. ‖ Syn. V. Désert. = Solitairement. adv. D'une manière solitaire. *Il a toujours vécu s.*

SOLITUDE. s. f. (lat. *solitudo*). État d'une personne qui est seule, qui est retirée du commerce du monde. *Vivre dans la s. Aimer la s. Il supporte mal la s. Charmer sa s. par d'agréables occupations.* ‖ Lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes. *Affreuse s. S. agréable, charmante. Se retirer dans une s.* — Par exag., on dit D'un lieu qui a cessé d'être fréquenté. *Ce lieu est devenu une s., n'est plus qu'une s.;* et Fig., *Depuis son départ, ma maison n'est plus qu'une s.*

SOLIVE. s. f. (lat. *solum*, sol). Pièce de bois de 8 à 16 centim. d'équarrissage, qui sert à former les planchers. V. Plancher. = Soliveau. s. m. Petite solive.

SOLLICITATION. s. f. Action de solliciter. *C'est à la s. d'un de ses amis qu'il a fait telle chose. Il s'est rendu à mes sollicitations. Céder, résister aux sollicitations. De fortes, de pressantes, d'instantes sollicitations. Avec des magistrats intègres, les sollicitations sont inutiles. Il a passé toute la journée en sollicitations pour son procès.* ‖ Se dit aussi Du soin qu'on prend, des démarches, des diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. *Il est chargé de toutes les sollicitations de son département.* = Solliciter. v. a. (lat. *sollicitare*). Exciter à faire quelque chose, et plus ordin., Prier instamment quelqu'un à l'effet d'obtenir quelque chose. *S. à la révolte, au mal, au péché. Ils l'avaient sollicité d'entrer dans leur parti. Il me sollicite de l'aller voir. C'est en vain que les députés du département ont sollicité le ministre; ils n'ont rien pu obtenir. — S. son rapporteur, ses juges*, Les prier d'être favorables. — *S. quelqu'un de son déshonneur*, Lui proposer quelque chose de déshonorant. Vx. ‖ Demander quelque chose fortement, avec instance. *S. son payement, son congé. S. la liberté, la grâce de quelqu'un. S. une audience. Beaucoup de gens sollicitent cette place. — S. un procès, une affaire*, Faire les démarches, les instances nécessaires pour arriver à la décision, pour obtenir un jugement, pour s'assurer un heureux succès. ‖ Absol., se dit en parlant Des places, des faveurs qu'on demande aux personnes puissantes. *Je viens de s. Je suis las de s. S. dans les bureaux. Mes amis ont sollicité pour moi.* ‖ T. Méd. Provoquer l'activité d'un organe. *Il faudra solliciter les intestins par un léger purgatif. S. le vomissement.* ‖ Sollicité, ée. part. *Une affaire bien sollicitée. Des juges bien sollicités.* = Solliciteur. s. m. Celui qui postule, qui sollicite un emploi, une grâce, une faveur, soit pour lui-même, soit pour un autre. *Il y a vingt solliciteurs pour cette place. Je me rendrai votre s. Ce juge consigne à sa porte tous les solliciteurs sans distinction.* On dit aussi au fém., *Une solliciteuse pressante.* ‖ Celui qui sollicite, qui est chargé de solliciter les procès, les affaires d'autrui. *Un s. diligent, actif. S. d'affaires, de procès.*

SOLLICITUDE. s. f. (latin. *sollicitudo*). Soin affectueux. *La s. maternelle. On l'a soigné avec une vraie, une tendre s.* ‖ Souci, soin inquiet. *Cette affaire lui donne, lui cause beaucoup de s. Il vit dans une s. continuelle. Les sollicitudes d'un père.* ‖ T. Écrit. *Les sollicitudes du siècle*, Les soins des choses temporelles. = Syn. Voy. Soin.

***SOLMISATION.** s. f. (R. *sol*, *mi*). T. Mus. Action de solfier.

SOLO. s. m. (mot ital. qui signifie *seul*). T. Musiq. Pièce, morceau de musique, ou même simple passage, qui se chante à voix seule, ou qui se joue sur un seul instrument, soit sans accompagnement, soit avec simple accompagnement de piano ou de basse. *S. de harpe, de cor, de violon. Jouer un s., des solos. C'est un tel qui est chargé de chanter les soli.*

SOLSTICE. s. m. (lat. *sol*, soleil; *stare*, s'arrêter). T. Astr. V. Écliptique et Saison. = Solsticial, ale. adj. Qui a rapport aux solstices. *Les points solsticiaux*

SOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est soluble. *Les lois de la s. des sels.* V. Sel. = Soluble. adj. 2 g. lat. *solubilis*). Qui peut être résolu. *Ce problème n'est pas s.* ‖ Qui a la propriété de se fondre dans un liquide. *Ce sel est s. dans l'eau, l'alcool, etc.* = Solution. s. f. (latin. *solutio*). Dénoûment d'une difficulté; réponse faite à un problème donné, à une question scientifique posée. *Donnez la s. de cette difficulté. Une bonne, une mauvaise s. La s. d'un problème. Que de problèmes philosophiques resteront toujours sans s.!* ‖ T. Chim. Action de se fondre dans un liquide, et Le produit qui résulte de cette action. *S. complète. La s. de ce sel n'est que partielle. Si l'on verse un acide dans la s.* Voy. Chimie et Sel. — * Se dit aussi De certains médicaments obtenus par simple solution d'une substance active dans l'eau. *La s. arsenicale de Pearson.* ‖ T. Méd. En parlant D'une maladie, *Solution*, se dit dans le sens de Terminaison. — *S. de continuité*, Voy. Continuité. ‖ T. Prat. Libération, payement final. *Jusqu'à parfaite s. et payement.*

SOLVABILITÉ. s. f. (lat. *solvere*, payer). Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer. *Sa s. est connue, est douteuse. Doutez-vous de ma s.?* = Solvable. adj. 2 g. Qui a de quoi payer. *Cet homme est s. Caution bonne et solvable.*

SOMATOLOGIE. s. f. (gr. σῶμα, corps; λόγος, discours). Syn. d'Anatomie humaine. Inusité.

SOMBRE. adj. 2 g. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. *Cette maison est bien s. Dans une forêt s. Un temps s. — Il fait s.*, Le temps est sombre. — *Lumière s.*, Lumière faible et qui éclaire mal. *Couleur s.*, Couleur peu éclatante et qui tire sur le brun. ‖ Obscur, ténébreux. *Cette nuit est bien s. Il fait s. dans cet appartement.* — Poétiq., *Les royaumes sombres, les rivages sombres, les sombres bords*, Les enfers, selon la croyance des anciens païens. ‖ Figur., Mélancolique, morne, taciturne, chagrin. *Un esprit s. Un visage s. Des idées sombres. Une imagination ardente et s. Vous êtes bien s. aujourd'hui.* ‖ * T. Mus. *Timbre s*, V. Voix. ‖ Syn. V. Obscur. = * Sombré, ée. adj. T. Mus. *Timbre s.*, *Voix sombrée*, Voy. Voix.

SOMBRER. v. n. T. Mar. Se dit D'un vaisseau qui, étant sous voiles, est renversé sur le côté et coule bas. *Ce navire va s.* = * Sombrer. v. a. T. Agric. Donner un premier labour à une jachère, à une vigne, etc. = Sombré, ée. part.

***SOMBRERO.** s. m. Chapeau de feutre à larges bords que portent les Espagnols, pour se garantir des rayons solaires.

SOMMAIRE. s. m. (lat. *summarium*). Abrégé, extrait. *Le s. d'un livre, d'un discours. Faire un s. Lire le s. des chapitres. Mettre des sommaires en tête des chapitres d'un livre.* ‖ Synon. V. Abrégé. = Sommaire. adj. m. Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de mots. *Réponse s. Discours s. Traité s. Exposé s.* ‖ T. Jurisprud. *Matières sommaires, causes sommaires*, Certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités, telles que les demandes purement personnelles, les appels des sentences des juges de paix, les demandes provisoires, comme les payements de rentes, de loyers, etc. *Les articles 404 et 405 du Code de procédure déterminent les formes à suivre dans le jugement des causes sommaires.* = Sommairement. adv. D'une manière sommaire, succinctement, brièvement. *Je vous rapporterai s. ce qui s'est passé. Exposer s. les faits.*

SOMMATION. s. f. Action de sommer, d'interpeller quelqu'un de dire ou de faire quelque chose. *S. verbale, par écrit. Les sommations requises et nécessaires. Faire une s. Les trois sommations qui précèdent l'emploi de la force armée contre les attroupements séditieux. La place se rendit à la première s.* ‖ T. Procéd. Acte par écrit contenant une sommation faite en justice. *Faire une s. de payement. — S. respectueuse* ou *Acte respectueux*, V. Acte. ‖ T. Mathém. Opération qui a pour but de trouver la somme de plusieurs quantités, de réduire à un petit nombre de termes un grand nombre de quantités. *La s. des séries.*

SOMME. s. f. (lat. *summa*). T. Math. La quantité qui résulte de plusieurs quantités additionnées. *La s. des unités, des dizaines. La s. des termes d'une équation.* ‖ Une quantité d'argent. *Grosse, petite s. Une s. exorbitante. La s. de trois cents francs. Ce palais a coûté des sommes immenses. — S. totale*, La quantité qui résulte de plusieurs sommes jointes ensemble. *La s. totale est de...* On dit aussi adverbial., *S. totale*, en réunissant toutes les sommes. *S. totale, il en coûte tant.* ‖ Figur., *Cela ne peut qu'ajouter à la s. de nos maux. L'habitude des privations diminue la s. de nos besoins. La s. du bien-être, dans les classes ouvrières, a for augmenté depuis un demi-siècle.* ‖ *Somme*, signifie encore, Charge, fardeau que peut porter un cheval, un âne, etc. *S. de blé, de vendange. Bête de s.* ‖ *Somme*, est encore le Titre de certains ouvrages qui résument toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc. *La S. de saint Thomas. La S. rurale.* = En somme, Somme toute. loc. adv. En résumé, pour conclusion. *En s., vous pouvez faire ce marché. En s., c'est un orateur fort médiocre. S. toute, ce n'est pas un homme à qui vous deviez vous fier. S. toute, qu'en sera-t-il?*

SOMME. s. m. (lat. *somnus*). Repos causé par l'assoupissement naturel des sens; ne se dit guère que de l'homme. *S. long, léger, profond. Faire un s. Dormir d'un profond s. On m'a réveillé dans mon premier s.* — Fam., *Il a fait la nuit tout d'un s.*, Il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu.

Syn. — *Sommeil*. — Le *sommeil* exprime proprement l'état de l'homme pendant l'assoupissement naturel de tous ses sens; c'est pourquoi on en fait usage avec tous les mots qui peuvent être relatifs à un état, à une situation. Être enseveli dans le *sommeil;* troubler, rompre, interrompre, respecter le *sommeil* de quelqu'un; un long, un profond *sommeil*, un *sommeil* tranquille, doux, paisible, inquiet, fâcheux. Le *somme* signifie principalement le temps que dure le *sommeil*, et le présente en quelque sorte comme un acte de la vie humaine; c'est pourquoi l'on s'en sert avec les termes qui se rapportent aux actes: un bon *somme*, un *somme* léger, le premier *somme*. On dit, faire un *somme*, un petit *somme;* et l'on ne dirait pas de même, faire un *sommeil*.

*** SOMMÉ, ÉE.** adj. T. Blason. Se dit De toute pièce qui en a une autre au-dessus d'elle, particulièrement des tours surmontées de tourelles, et de l'écu surmonté d'un casque ou d'une couronne.

SOMMEIL. s. m. (lat. *somnus*). Repos périodique des organes des sens et du mouvement, pendant lequel le corps répare ses forces. *S. profond, tranquille, doux, paisible, inquiet, agité. Long s. Léger s. Le premier s. Goûter les douceurs du s. Troubler, rompre, interrompre le s. de quelqu'un. On ne peut le tirer du s.* — Par ext., se dit Du besoin de dormir. *Avoir s. Il était accablé de s. Tomber de s. Vaincre le s.* ‖ Dans le style poétique et oratoire, on personnifie souvent le sommeil. *Le S. est le frère de la Mort. Les pavots du s. Être dans les bras du s. S'arracher des bras du s.* On dit de même, *Être dans les bras, s'arracher des bras de Morphée.* — Fig., *Le s. éternel, Le s. de la tombe, Le s. de la mort*, La mort. ‖ Figur., L'état d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses. *Le s. de la nature. Le s. de la raison. Le s. des sens.* ‖ T. Botan. *Le s. des plantes*, V. Irritabilité. ‖ T. Zool. *Le s. d'hiver des animaux*, Voy. Hibernation.

Enc. — I. Toute action occasionne un épuisement, demande une rémission, exige une réparation. C'est en vertu de cette grande loi de la nature, que l'on voit se succéder, chez l'homme et chez les animaux, dans les systèmes qui appartiennent a la vie animale ou de relation, une alternance régulière et nécessaire d'activité et de repos qui constitue la *Veille* et le *Sommeil*. Ainsi, l'excitation de l'organe encéphalique, lorsqu'il a été durant un certain temps mis en jeu par l'activité de l'âme, rend peu à peu cet organe lui-même incapable de suffire à cette action, et provoque le s. Cette cessation ou cette rémission de l'activité cérébrale pendant le s. amène aussi la réintégration de l'organe dans son premier état, c.-à-d. la réparation des changements matériels qui s'y sont produits, et le rend apte à être excité et à fonctionner de nouveau. En conséquence, plus l'activité de l'âme dure longtemps, plus le cerveau devient incapable d'y correspondre et plus l'âme se sent gênée, jusqu'à ce qu'enfin les sensations elles-mêmes cessent, malgré la persistance des causes qui les excitent. Un état analogue a lieu partiellement dans la sensation pendant la veille; car lorsque l'on contemple longtemps une tache colorée, un moment arrive où l'on finit par ne plus la voir, et il ne reste alors sur la rétine qu'une impression générale, sans spécification locale. Outre l'activité de l'âme, des effets prolongés de la vie animale, l'exercice soutenu et fatigant des sens, les grands efforts musculaires, entraînent la même détente, la même défaillance dans l'état organique du cerveau; ils font naître le besoin du s., et le déterminent même, à cause de la facilité avec laquelle se communiquent les états organiques. Enfin, le s. peut être amené par un sang riche en principes alibiles grossiers, comme après un repas largement arrosé de liqueurs spiritueuses, par la congestion qui accompagne l'administration des hypnotiques, ou par le simple accroissement de la pression du sang sur le cerveau, dans le décubitus horizontal.—Lorsque le s. commence à s'emparer de l'individu, les mouvements du corps s'alanguissent; la marche devient plus lente et moins sûre; les bras tombent le long du corps; la tête s'incline vers la terre; les paupières s'alourdissent. Les sensations, d'abord confuses, s'éteignent graduellement; l'œil finit par ne plus voir, l'oreille par ne plus entendre, la main par ne plus toucher. En même temps que l'intelligence est totalement ou en grande partie réduite à l'inaction, la station devient impossible par cessation de l'action musculaire, et la détente se propage au système entier de la vie animale. Dans l'état de s. complet, la plupart des hommes sont privés de tous les mouvements volontaires. Les mouvements organiques, et ceux qui, bien qu'involontaires, reconnaissent cependant, jusqu'à un certain point, l'empire de la volonté, comme ceux de la respiration, persistent seuls, et ces derniers ne perdent que leur part de soumission aux ordres de la volonté. Les battements du cœur et les mouvements respiratoires sont un peu plus rares. Certains muscles de la vie animale, comme quelques muscles de l'œil, semblent augmenter d'activité; mais cela signifie simplement que leurs antagonistes ont cessé d'agir. Les fonctions de nutrition, la respiration, la digestion, les sécrétions, s'accomplissent pendant le s. comme pendant la veille; toutefois la calorification est moins énergique. Aussi l'homme a-t-il besoin d'être plus chaudement couvert durant son s., et, lorsqu'il sort de cet état, il est encore pendant quelque temps plus sensible au froid extérieur. Le s. n'est donc point, ainsi qu'on le répète tous les jours, une image ou une anticipation de la mort: il représente simplement la prédominance de la vie végétative sur l'animalité, de la nutrition sur la vie de relation. Il répare les forces perdues, non point à proprement parler par le fait du repos, mais par suite de la prédominance de l'assimilation sur la désassimilation, qui rétablit l'état moléculaire normal des éléments anatomiques, la constitution intime de la substance organisée telle qu'elle était avant la fatigue.—En général, le s. coïncide avec la nuit et la veille avec le jour, parce que les excitants, nombreux pendant le jour, le sont peu pendant la nuit, ou même n'exercent aucune action sur les sens, et par suite sur le cerveau. Néanmoins on peut modifier cette alternance en faisant du jour la nuit par habitude, et dormir autant dans la journée qu'on aurait fait pendant la nuit. Chez les animaux nocturnes, c'est précisément cette habitude qui est la règle. La périodicité du s. et celle de la veille ont donc leur fondement dans la nature des animaux eux-mêmes et non dans la succession du jour et de la nuit. Le besoin du s. est, comme le besoin des aliments, un besoin de conservation. Lorsqu'il n'est pas satisfait, il devient impérieux; et, quels que soient l'heure et le moment, l'homme succombe à ses atteintes. Ce besoin est soumis à l'influence de l'habitude; il reparaît et cesse ordinairement aux mêmes heures, et offre également sous ce rapport une certaine analogie avec le besoin des aliments. Le repos quotidien, succédant à l'activité de la vie, est favorisé par le calme, par le silence, par l'obscurité. Toutes les précautions que nous prenons pour faire respecter notre s., pour le défendre contre les bruits extérieurs, contre les mouvements brusques de l'air, contre l'action imprévue de la lumière, prouvent assez que nous avons compris le besoin de soustraire nos sens à tous les stimulants, à toutes les sollicitations extérieures. Cependant l'habitude peut rendre cette condition inutile et même la rendre défavorable. Ainsi, par ex., le meunier s'endort au tic-tac de son moulin et s'éveille quand il s'arrête. De même il y a des personnes qui, ayant contracté l'habitude de dormir avec de la lumière, s'éveillent quand celle-ci vient à s'éteindre. En outre, la durée nécessaire du s. varie selon les individus et les circonstances. Généralement, les individus à complexion abondamment chargée de sucs, dorment plus longtemps et éprouvent un besoin plus impérieux de s.; le contraire a lieu pour les personnes maigres. Le s. est moins nécessaire aux hommes vifs, énergiques, difficiles à fatiguer, qu'à ceux qui, ayant également de la vivacité, sont en même temps irritables et s'épuisent promptement. Le s. est plus long et plus nécessaire dans la jeunesse que dans l'âge avancé, ce qui parait tenir à la prédominance des phénomènes de nutrition pendant la première de ces deux périodes de la vie. De là vient que l'enfant nouveau-né dort presque toujours. Chez l'adulte aussi, une nourriture abondante porte à la somnolence, tant parce que le système organique est fort occupé et trouble la réaction de la vie animale, que parce que les substances encore grossières et non assimilées qui s'introduisent dans le sang influent sur l'état organique du cerveau.

II. Lorsque le s. est le plus complet, les fonctions de la vie végétative, ainsi que nous venons de le voir, s'accomplissent régulièrement, il n'y a de suspension que pour les fonctions de la vie de relation, c.-à-d. pour la locomotion, la voix, les organes sensoriels et la pensée. Cependant nous exécutons fréquemment, durant le s., certains mouvements habituellement regardés comme volontaires: tels sont ceux que nous faisons pour changer de position; mais ces mouvements peuvent fort bien se produire par une simple action réflexe, et par conséquent sans que la volonté y ait aucune part. Mais il arrive souvent que le s. n'est pas parfait, et alors on voit se produire, durant le s., des phénomènes qui appartiennent aux fonctions de la vie de relation: ce sont tantôt des idées pures ou des idées liées à des sensations soit internes, soit externes, tantôt des actes de nature diverse. — Les idées qui entrent en jeu pendant le s. sont appelées *Rêves* et *Songes*, selon qu'elles sont incohérentes ou plus ou moins coordonnées entre elles. Les idées du *rêve*, malgré leur incohérence parfois extrême, offrent de tous points les mêmes éléments intellectuels que dans l'état de veille; seulement tout y est plus faible en même temps qu'infiniment plus machinal. On y trouve des sentiments, des passions, des idées qui, dans bien des cas, sont évidemment la suite ou la reproduction des sentiments, des idées, des passions dont était occupé l'esprit peu de temps avant l'invasion du s. Si les idées s'y heurtent, s'y succèdent le plus souvent d'une façon bizarre, contradictoire, impossible, souvent aussi elles se dégagent si nettement, s'enchaînent avec tant de logique, qu'au moment du réveil le songe a peine à être distingué de la réalité qui précède et de celle qui va suivre. Beaucoup de songes ont pour origine des sensations soit internes, soit externes, mal interprétées à cause de la faiblesse du jugement pendant le s. Ainsi, parfois, celui qui dort dans une situation gênante croit qu'on le tient attaché; il a son bras sur sa poitrine, et il s'imagine être retenu par d'autres personnes. Assez souvent même, en pareil cas, l'âme produit les images des personnes agissantes qui sont nécessaires pour correspondre à cette idée. Le cauchemar résulte fréquemment de l'état de plénitude pénible de l'estomac, lorsque la digestion se fait mal. Les passions dominantes influent aussi sur le caractère des songes; les passions déprimantes font rêver de choses tristes et effrayantes. Il arrive parfois qu'on raisonne en rêve avec plus ou moins de justesse. On réfléchit sur des problèmes et l'on se félicite d'en avoir trouvé la solution. Cependant, lorsqu'on s'éveille à temps, on trouve souvent que les résultats auxquels on croyait être arrivé sont purement illusoires, et que la solution dont on se réjouissait, n'a pas le sens commun. Dans quelques cas nous rêvons de situations bizarres, ayant en quelque sorte l caractère de pressentiments, c.-à-d. que des *états possibles se présentent* à nous comme des réalités, et l'événement peut ensuite s'accorder avec notre rêve, sans qu'il y ait là rien de merveilleux, puisque tout ce qui est possible peut se réaliser. Ce sont évidemment ces occurrences singulièrement rares qui ont donné lieu à la croyance généralement répandue chez les nations ignorantes de la prévision par les songes. On ne tient pas compte de cent mille rêves qui n'ont pas été suivis d'effets, et l'on est vivement frappé d'un seul rêve qui aura eu avec un événement une coïncidence fortuite. Le vague des idées dans les rêves est la plupart du temps tel qu'on ne sait même pas qu'on rêve. Les images sont présentes dans les sens; elles offrent autant de garantie de leur existence réelle que le pourraient faire les objets extérieurs eux-mêmes, dont nous ne savons rien que par les impressions qu'ils exercent sur nos organes. Quand donc nous avons perdu la faculté d'analyser les phénomènes sensoriels, il n'y a pas de raison pour qu'on en admette la non-réalité : l'homme éveillé lui-même qui éprouve des hallucinations, les prend pour des réalités lorsque ses aptitudes mentales sont peu développées. Mais parfois aussi, quand le rêve se rapproche beaucoup de l'état de veille, on sait très-bien qu'on rêve, et malgré l'intime conviction qu'on en a, on peut cependant continuer de rêver, surtout quand le rêve est agréable. D'autres fois, au contraire, quand on est en proie à un rêve pénible, douloureux, on a conscience que l'on n'est pas en présence d'une réalité, on veut mettre fin au songe, et l'on fait un effort pour s'éveiller afin de sortir de cet état. Il y a donc, dans le rêve, non-seulement un reste de volonté et de personnalité, mais encore une volonté parfois très-forte.

III. « Pour dormir et rêver, dit J. Müller, il suffit de l'obscurcissement *d'une grande partie des idées auxquelles l'esprit est* accessible pendant la veille; mais celles qui conservent encore de l'activité peuvent influer sur les organes du mouvement, lorsque le s. n'est pas trop profond. Tenir des discours cohérents tandis qu'on dort, se lever du lit, accomplir tel ou tel acte, ce sont des phénomènes de même espèce qui constituent un état spécial appelé *Somnambulisme*. Le plus simple degré du somnambulisme s'observe chez les enfants doués d'un système nerveux irritable, qui s'agitent pendant le s., appellent, crient, se laissent consoler, comprennent les discours qu'on leur adresse, ouvrent même les yeux et reconnaissent les personnes, mais qui, cependant, malgré leur aptitude à exercer des mouvements volontaires et à recevoir des impressions par les sens, sont longtemps encore avant qu'on puisse les arracher au rêve qui les tourmentait. Ici la conception est éveillée jusqu'à un certain point; mais elle ne peut produire d'idées suffisamment claires pour ramener l'équilibre dans la masse troublée des idées. Cet état ressemble à celui d'un homme qui commence à s'éveiller, avec lequel on peut s'entretenir, mais qui ne donne que des réponses confuses, et qui mêle tout ce qui se passe autour de lui avec les images et les idées dont sa tête était pleine quand il rêvait. A un degré plus élevé de somnambulisme, l'homme qui rêve quitte son lit; il vit complétement au milieu des idées et des sensations liées à la masse confuse de ses idées, accomplit de cette manière des actions complexes, souvent très-hasardeuses, sans avoir la conscience du danger, et se comporte alors comme l'enfant que le danger ne fait pas trembler parce qu'il ne le connaît pas. Marcher sur un plan incliné ne présente aucune difficulté pourvu qu'on ignore que ce plan est placé à une grande distance du sol, et nous grimperions sans peine sur certains toits, *s'ils étaient très-rapprochés de terre. Le somnambule n'associe* que ce qui a des relations avec la masse troublée de ses idées; toutes les autres sont pour lui comme si elles n'existaient point; il voit, il entend, et rien d'étranger au cercle d'idées dans lequel il vit ne le trouble tant qu'il ne s'éveille pas. » Que ses yeux restent à demi voilés par les paupières, ou bien que, largement découverts, ils aient ce regard fixe et profond qui semble plutôt se réfléchir vers l'organe de la fantaisie que se diriger vers les objets extérieurs; il est hors de doute que, dans l'un et l'autre cas, le somnambule, parmi les impressions de ces objets sur la rétine, perçoit au moins celles qui sont en harmonie avec ses idées actuelles. L'occlusion absolue des paupières n'empêcherait même pas complétement ce résultat, une action plus énergique de la partie cérébrale du sens pouvant donner au somnambule la faculté de recevoir des impressions lumineuses auxquelles il serait insensible dans l'état de veille. Mais le sens le plus éveillé chez le somnambule est celui du toucher. C'est ce sens qui lui vient en aide dans ses promenades périlleuses, qui lui permet d'écrire avec une correction extrême, de distinguer et de saisir les objets les plus ténus, etc. Comme on le voit, le somnambulisme est caractérisé par trois faits essentiels : la concentration exclusive de l'âme sur un ordre particulier d'idées; la perception des choses du dehors qui se rapportent à ces idées; et la puissance de la volonté sur la partie du système musculaire dont le jeu est nécessaire à ce rêve en action. Enfin, le somnambulisme présente un dernier caractère, qui, bien qu'il appartienne aussi à certains rêves, est beaucoup plus prononcé dans l'état dont nous parlons : c'est l'absence de tout souvenir des scènes, moitié fantastiques, moitié réelles, qui le constituent. Ce phénomène nous paraît tenir à l'état de con*centration, de localisation exclusive, qui est le propre du som*nambulisme et qui fait obstacle à l'association des idées. De même, les rêves dont nous nous souvenons le moins, sont ceux qui sont le plus étrangers au cours ordinaire des choses, et dont les idées se lient peu ou point à nos idées habituelles. V. Zoomagnétisme.

IV. Lorsque le cerveau a complétement recouvré la faculté de provoquer les états organiques nécessaires à l'exercice de la conception et de la pensée, le s. fait place à la veille. Les sens se rouvrent graduellement; la pensée, confuse, incertaine, se débarrasse par degrés de l'espèce de voile qui l'offusque, et le corps reprend peu à peu tous ses mouvements. Mais on peut aussi être tiré prématurément du s. lorsque les sensations produites par les objets extérieurs ou les images dont se composent les rêves ont assez de vivacité. C'est surtout quand on éprouve en songe de vives émotions, de l'anxiété, etc., qu'on s'éveille aisément; en effet, pendant le s. comme durant la veille, les émotions provoquent des actions matérielles et l'irradiation se propage peu à peu jusqu'au cerveau de la personne endormie. Celui qui s'éveille se souvient des dernières impressions dont ses sens ont été frappés, *de l'endroit où il est, de la pièce où il a dormi*, etc., *et il corrige* aisément les erreurs dans lesquelles il pourrait tomber à cet égard. — Tous les animaux participent plus ou moins au s., qui, même chez quelques-uns, se prolonge pendant de longues périodes de temps (v. Hibernation). Quelques animaux rêvent, comme les chiens, qui jappent en dormant. Chez plusieurs, surtout chez les animaux à sang froid, les périodes de s. sont moins tranchées et moins régulières; cependant on doit regarder comme l'équivalent du s. l'inertie qui survient de temps en temps chez eux. Enfin, les êtres organisés, pourvus de nerfs et d'un centre d'activité vitale, ne sont pas les seuls qui soient soumis à la loi du s. ou de l'intermittence dans l'activité de certaines fonctions organiques : des périodes analogues d'intermittence s'observent également dans les végétaux, ainsi que nous l'avons vu au mot Irritabilité.

V. La question du s. a été de tout temps un objet de discussion parmi les philosophes. Quel est l'état de l'âme durant le s.? Est-elle inerte? Est-elle active? — Suivant les uns, l'âme est toujours active. «Qu'est-ce que l'homme? Une intelligence, une pensée, servie sans doute par des organes, mais, avant tout, une pensée, dit Lélut. Comment la pensée se repose-t-elle? Comment peut-elle se reposer? Est-ce en se suspendant complétement, bien que momentanément? Non, car alors elle ne serait plus la pensée. Descartes ici avait raison. La pensée, quand elle ne pense pas, n'est pas. La pensée pense toujours; c'est là sa nécessité, son essence.» La conséquence de cette manière de voir, c'est que, pendant toute la durée du s., l'âme ne cesse de penser; si nos pensées ne sont pas suivies et coordonnées, elles constituent au moins des rêves : donc le rêve remplit nos nuits. Mais, outre que c'est là une affirmation purement gratuite, il faut, dans cette hypothèse, pour *obéir à la logique, admettre que l'âme pense dans la syncope*, dans la léthargie, dans l'enfant qui vient de naître, et même dans le fœtus, voire dans l'embryon dont le cerveau n'est pas encore formé. Ce n'est pas tout, objectent les partisans de l'inertie de l'âme durant le s., il y a une erreur grave à identifier l'âme et la pensée; la pensée est l'un des modes de manifestation de l'âme, elle n'est point l'âme elle-même : l'âme est une force substantielle, et, comme telle, elle subsiste alors même qu'elle repasse de l'acte à la puissance, ainsi qu'elle fait dans le s. parfait, dans le s. sans aucune sorte de rêve. Pour nous, nous n'admettons ni que l'âme pense durant le s. complet où nous n'avons point de rêves, ni que l'âme reste inerte pendant cet état. L'âme ne cesse pas un seul instant, tandis qu'elle est unie au corps, de manifester l'activité qui constitue son essence, et sans laquelle nous ne la saurions concevoir. Seulement nous disons que, dans le s., le principe spirituel qui réside en nous cesse d'agir comme auteur de la pensée, mais qu'il persiste dans son activité en tant que puissance vivifiante de l'organisme : c'est, d'ailleurs, ce que nous démontrerons quand nous parlerons de la Vie.

SOMMEILLER. v. n. Dormir d'un sommeil léger, imparfait. *Il n'avait pu dormir depuis quinze jours, mais il a sommeillé cette nuit. S. à diverses reprises. Il commence à s.* — Poétiq., *Tout sommeille*, Tout dort, tout est dans un profond repos. *La nuit, quand tout sommeille.* ‖ Figurém., Être dans un état d'inactivité, d'inertie. *La nature sommeille. Sa raison sommeille. Ses sens, ses passions sommeillaient encore. — Il n'y a guère d'auteurs qui ne sommeillent quelquefois*, Qui ne tombent dans quelque négligence.

SOMMELIER, IÈRE. s. (R. *somme*). Celui, celle qui, dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs. Ne se dit guère aujourd'hui que de Celui qui a la charge du vin et des liqueurs. = Sommellerie. s. f. La charge, la fonction de sommelier. ‖ Le lieu où le sommelier garde le linge, la vaisselle, etc., qui lui sont confiés.

SOMMER. v. a. Signifier à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. *Je l'ai sommé de payer. On somma les mutins de se disperser. Etant sommé et interpellé de dire son nom. On somma le gouverneur de rendre la place.* — Par méton., *S. une place*, Sommer celui qui y commande de la rendre. ‖ Figur., *S. quelqu'un de sa parole*, Lui demander qu'il tienne sa parole. ‖ T. Mathém. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques. *S. une suite.* = Sommé, ée. part.

SOMMET. s. m. (lat. *summus*, le plus élevé). Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses. *Le s. d'une montagne. Les sommets des Alpes, des Pyrénées. Le s. d'une tour. Le s. de la tête.* — Poétiq., *Le double s.*, Le Parnasse. ‖ Figur. et dans le style soutenu, *Le s. des grandeurs, de la gloire*, Le comble des grandeurs, de la gloire. On dit de même, *Atteindre au s. de la perfection.* ‖ T. Géom. *Le s. d'un angle*, Le point où se réunissent les deux côtés de l'angle. *Le s. d'un triangle*, Le sommet de l'angle opposé au côté que l'on considère comme la base. *Le s. d'un solide*, Le sommet de l'angle solide opposé à la base du corps. *Le s. d'une courbe*, Le point où la courbe coupe l'axe des abscisses. *L'ellipse a quatre sommets.*

SOMMIER. s. m. (R. *somme*). Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent. *Le s. des gabelles. Le s. d'une abbaye.* ‖ Cheval de somme. *Les sommiers de tel messager.* ‖ Matelas de crin servant de paillasse. — * *S. élastique*, Matelas à l'intérieur duquel se trouvent des fils métalliques en spirale qui lui donnent de l'élasticité. ‖ T. Archit. Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte. ‖ T. Charp. Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, et sert de linteau à une porte, à une croisée, etc. ‖ T. Facteur d'instr. V. Orgue et Piano. ‖ T. Technol. Se dit encore De pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort de certaines machines, telles que les presses typographiques.

SOMMITÉ. s. f. [On pron. les deux M.] Le sommet, la partie la plus élevée de certaines choses. *La s. d'une tour, d'un toit. L'armée occupa les sommités des montagnes*, ou absol., *les sommités.* ‖ * Fig., *Les sommités sociales*, Les hommes les plus éminents de la société par leur naissance, leur rang, leur fortune, leurs talents. — Figur., on dit encore, *Cet auteur n'a traité que les sommités de son sujet*, Il n'a pas approfondi son sujet, il s'est borné à en saisir les points les plus saillants. ‖ T. Botan. L'extrémité de la tige fleurie de quelques plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément; et L'extrémité, la pointe des arbustes et des branches d'arbres. *Ne prenez que la s. de ces herbes, de ces fleurs, etc. Des sommités d'absinthe, de lavande, etc. La s. des jeunes branches.*

SOMNAMBULE. adj. et s. 2 g. [On pron. le premier M.] (lat. *somnus*, sommeil; *ambulare*, marcher). Celui, celle qui, dans le sommeil, marche, parle, ou fait certains actes qu'on ne fait en général qu'éveillé. *Il est s. C'est une s.* = * Somnambulique. adj. 2 g. Qui a rapport au somnambulisme. *Crise s. Sommeil s.* = Somnambulisme. s. m. V. Sommeil et Zoomagnétisme.

SOMNIFÈRE. adj. 2 g. [On pron. l'M.] (lat. *somnus; ferre*, porter). T. Méd. Qui provoque, qui cause le sommeil. *Le pavot est s.* ‖ Subst., *Le pavot est un s. très-connu.* V. Narcotique. = Somnolence. s. f. (lat. *somnolentia*). T. Méd. État intermédiaire entre le sommeil et la veille; Disposition habituelle à dormir. *État de s. Cette s. est un symptôme fâcheux.* = Somnolent, ente. adj. Qui a rapport à la somnolence. *État s.* ‖ * Figur., Qui manque d'activité, d'énergie. *C'était un gros garçon apathique et somnolent.*

SOMPTUAIRE adj. 2 g. (latin. *sumptus*, dépense). Ne se dit que dans les loc., *Loi s., Règlement s., Impôt s.*, Qui a pour objet de régler, de restreindre ou de frapper la consommation des choses de luxe. V. Consommation et Impôt.

SOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière somptueuse. *Vivre s.* = Somptueux, euse. adj. Magnifique, splendide, de grande dépense. *S. édifice. Habit s. Festin s.* ‖ Se dit aussi Des personnes. *Il est s. en habits, en équipages, etc.* = Somptuosité. s. f. Grande et magnifique dépense. *S. en habits, en bâtiments, etc. On célébra cette fête avec une grande s. Son salon est meublé avec somptuosité.*

SON, SA, SES. adject. possessifs (lat. *suum, sua, sui*).

Obs. gram. — Ces adjectifs, qui correspondent aux pronoms de la troisième personne *soi, se, il*, se mettent toujours devant un substantif. Le premier est du genre masculin : *Son père, son bien;* le second est du genre féminin : *Sa mère, sa patrie;* enfin le troisième est des deux genres et le pluriel des deux précédents : *Ses parents, ses terres.* Bien que *son* soit masculin, l'euphonie veut qu'on l'emploie au lieu de *sa*, lorsqu'il est suivi d'un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une H non aspirée. C'est ainsi que l'on dit, *Son avarice, son estime, son habileté.* Mais quand le mot suivant commence par un H aspirée, on doit toujours employer le féminin *sa*, comme *Sa haine, sa honte.* — On doit répéter *son, sa, ses* : 1° avant chaque substantif : *Son père et sa mère sont estimables*, et non, *Ses père et mère sont estimables;* et 2° avant les adjectifs qui marquent un sens différent ou opposé : *Je connais ses grands et ses petits appartements*, et non, *ses grands et petits appartements.* Au contraire, on ne le répète pas, lorsque les adjectifs sont à peu près synonymes : *J'ai lu le récit de ses grandes et mémorables actions*, et non, *de ses grandes et de ses mémorables actions.*

Les adjectifs *son, sa, ses*, ont rapport tantôt à des personnes ou à des choses personnifiées, tantôt à de simples noms de choses. Dans le premier cas, ils sont employés sans difficulté; dans le second, l'usage varie. En général, on emploie le relatif *en* et l'article : *Quand on est dans le pays des fictions, il est difficile de n'en pas emprunter le langage. Pourquoi craindre la mort, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites?* Cependant on doit faire usage de *son, sa* ou *ses*, lorsque la phrase peut y gagner en clarté ou en précision : *La patience est amère; mais son fruit est doux.* On les emploie encore lorsque le nom de chose est suivi du verbe *avoir* ou d'un autre verbe qui marque possession d'une façon particulière : *Chaque fruit a son goût. Toute langue a ses règles, toute science sa méthode.*

Dans le langage familier, on joint parfois *son, sa*, au verbe *sentir*, et il équivaut alors à l'article : *Il sent son homme de qualité; il sent son hypocrite, son tartufe*, Il a l'air d'un homme de qualité, d'un hypocrite, etc. On dit encore, *Posséder son Homère, son Cicéron, ses auteurs anciens*, etc., pour signifier, Connaître bien Homère, Cicéron, les anciens auteurs, etc.

SON. s. m. (lat. *sonus*). T. Physiq.

Enc.—Nous avons, au mot Acoustique, parlé du *Son* en général, et indiqué de quelle manière il se produit, comment il se propage, etc.; ici nous nous occuperons exclusivement du *Son* musical, c.-à-d. du son qui se compose de vibrations continues, rapides et isochrones. Le son, ainsi défini, diffère essentiellement du *bruit*, en ce qu'il produit sur l'organe de l'ouïe une sensation continue, et en ce qu'il est comparable à d'autres sons, tandis que le bruit est généralement confus et a une durée trop courte pour être apprécié. L'oreille distingue dans le son trois qualités particulières : la *hauteur*, l'*intensité* et le *timbre*.

I. La *Hauteur* du son provient du nombre de vibrations qui ont lieu dans un temps donné. Le son produit par un petit nombre de vibrations prend le nom de *son grave;* le *son aigu*, au contraire, résulte d'un grand nombre de vibrations. Les sons intermédiaires ne sont graves ou aigus que d'une façon relative, c.-à-d. quand on les compare entre eux ou à un son déterminé. Le rapport de gravité et d'acuité de deux sons est ce qu'on appelle le *Ton*. Deux sons qui résultent d'un même nombre de vibrations par seconde, quelle que soit d'ailleurs leur différence quant à l'intensité ou au timbre, ont la même hauteur, c'est-à-d. sont également graves ou aigus, et l'on dit, en conséquence, qu'ils sont à l'unisson. On a imaginé divers appareils pour évaluer le nombre de vibrations qui correspond à un son déterminé quelconque. Le plus simple et le plus exact est la *Roue dentée de Savart* (Fig. 1 ci-dessous). Cet appareil se compose d'un banc de chêne ouvert intérieurement. Dans cette ouverture se trouvent deux roues, dont la plus grande A sert à faire tourner, au moyen de la corde sans fin D, la petite roue B. Cette dernière est garnie de dents qui, lorsqu'elle tourne, viennent choquer et font vibrer une petite lame E, fixée sur le banc. Un petit compteur, qui reçoit son mouvement de l'axe de la roue dentée, indique le nombre de tours que fait celle-ci, et, par conséquent, le nombre de vibrations de la lame dans un temps donné. Quand on fait tourner la roue dentée sur son axe avec un mouvement lent, on distingue les chocs successifs des dents sur la lame ; mais si l'on augmente progressivement la vitesse, on entend un son continu dont l'acuité s'accroît avec le nombre des tours. Une fois que le son produit par la lame est à l'unisson du son qu'on veut évaluer numériquement, on rend la vitesse de rotation constante. Alors le compteur indiquant le nombre de tours que la roue fait par seconde, on n'a qu'à multiplier ce nombre par celui des dents de la roue pour avoir le nombre exact des vibrations. On doit aussi à Cagniard-Latour un instrument fort ingénieux qui sert au même usage que la roue de Savart, mais qui est beaucoup plus compliqué, et que, pour ce motif, nous nous dispenserons de décrire. Il a, sur la roue de Savart, l'avantage de pouvoir rendre des sons sous l'eau, d'où le nom de *Sirène* que lui a donné son inventeur. De même que la roue dentée, la sirène est munie d'un compteur qui fait connaître le nombre de vibrations exécutées pour chaque son qu'on lui fait rendre. Rien n'est donc plus facile, grâce à ces appareils, que de déterminer la hauteur d'un son quelconque. Au reste, si l'on prend pour point de départ un son d'une hauteur quelconque, il suffit de connaître le nombre des vibrations dont il résulte pour connaître, par une simple proportion, les nombres de vibrations de tous les sons de l'échelle musicale pris au-dessus ou au-dessous. Ainsi, les musiciens ayant adopté pour point de départ l'*ut* qui correspond au son le plus grave du violoncelle, lequel est le résultat de 128 vibrations, les nombres de vibrations pour la première gamme naturelle en montant seront comme il suit :

ut	ré	mi	fa	sol	la	si	ut
128	144	160	170	192	214	240	256

nombres qui, en effet, représentent exactement la proportion

1 9/8 5/4 4/3 3/2 5/3 15/8 2

D'après cela, on voit que, pour les gammes supérieures, on obtiendra aussitôt les nombres de vibrations correspondants à chaque note, en multipliant successivement par 2, 4, 8, etc., les nombres de vibrations donnés pour la gamme ci-dessus. Pour les gammes inférieures, au contraire, il faudra diviser ces mêmes nombres par 2 et par 4. — En physique, on est convenu de distinguer les notes des diverses gammes au moyen d'indices particuliers. Ainsi, la gamme précédente, ou la première du violoncelle, se marque ut^1, $ré^1$, mi^1..., etc. Les gammes supérieures s'écrivent ut^2, $ré^2$..., ut^3, $ré^3$, et ainsi de suite, tandis que les inférieures se notent ut_{-1}, $ré_{-1}$..., ut_{-2}, $ré_{-2}$, etc. Cela étant, le *la* du diapason qui est un la^3. doit donner 856 vibrations par seconde. V. Diapason.

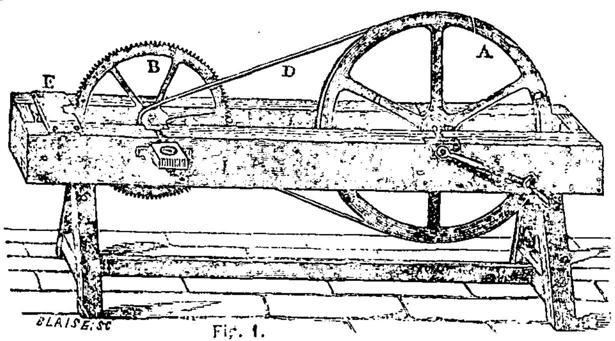

Fig. 1.

II. L'*intensité* ou la force du son dépend de l'amplitude des vibrations, mais nullement de leur nombre. En effet, un son quelconque peut conserver le même degré d'acuité ou de gravité, et prendre une intensité plus ou moins grande par la variation de l'amplitude des vibrations qui le produisent. C'est ainsi qu'une corde tendue donne des sons d'intensité différente, selon qu'on l'écarte plus ou moins de sa position d'équilibre ; mais la durée des oscillations restant toujours la même, ces sons ont tous la même hauteur. Quand on se place à des distances différentes du lieu où le son est produit, l'intensité de la sensation qu'on éprouve va en diminuant, et l'on admet théoriquement que l'intensité d'un son est en raison inverse du carré de la distance du corps sonore à l'organe auditif. Mais cette loi n'est admise que pour l'air libre, car nous avons vu ailleurs que le son se propage, en conservant presque toute son intensité, à travers les corps solides et même à travers les liquides, et que, dans les tuyaux, il obéit à des lois particulières. En outre, pour l'air et les milieux gazeux, l'intensité de la sensation est d'autant moins grande que le gaz dans lequel le son se propage est moins dense ou plus raréfié. Ainsi, par ex., dans l'hydrogène, qui est environ 14 fois moins dense que l'air, les sons nous paraissent beaucoup plus faibles, bien que la pression soit la même ; et l'inverse a lieu dans le gaz acide carbonique, à cause de la densité supérieure de ce dernier.

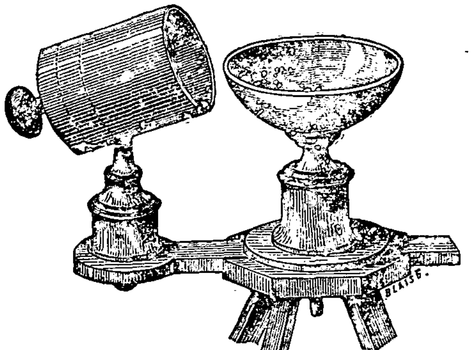

Fig. 2.

L'intensité du son est encore modifiée par l'agitation de l'air et par la direction des vents. Enfin, elle augmente, ou en d'autres termes, le son est renforcé lorsqu'on fait vibrer à l'unisson d'autres corps élastiques ou une masse d'air. L'influence de ces corps peut se démontrer à l'aide d'un appareil fort simple imaginé par Savart (Fig. 2). Il consiste en un vase hémisphérique de bronze qu'on met en vibration au moyen d'un fort archet, et auprès duquel est un cylindre creux de carton, ouvert à l'extrémité antérieure et fermé à l'autre. Ce cylindre tourne à volonté, au moyen d'une poignée, sur un support qui se trouve fixé sur une pièce glissant librement dans le pied de l'appareil, de telle sorte qu'on peut éloigner et rapprocher, quand on veut, le cylindre du vase. Lorsqu'on fait vibrer l'appareil disposé comme dans la figure ci-dessus, il rend des sons d'une force et d'une rondeur surprenantes. Si, au contraire, on tourne le cylindre, le son perd presque toute son intensité, et il s'affaiblit à mesure qu'on le recule, preuve que le renforcement du son provient des vibrations de l'air contenu dans le cylindre. Dans l'appareil, le cylindre doit avoir une profondeur déterminée, pour que l'air qu'il contient vibre à l'unisson avec le vase de bronze, sinon celui-ci vibrerait seul.

III. On appelle *Timbre*, ce caractère particulier des sons qui fait que, quoique ayant la même hauteur et la même intensité, on les distingue les uns des autres. Ainsi, personne ne confondra les sons de la flûte et ceux du cor, les sons du violon et ceux de la clarinette, quand bien même ces intruments donnent tous la même note, et que l'intensité sonore est égale. Des différences semblables de sonorité se remarquent dans la voix humaine, selon l'âge et le sexe, ainsi que d'un individu à l'autre. Chaque sorte d'instrument, chaque voix a son timbre particulier. Les causes qui produisent les modifications du timbre sont encore fort loin d'être connues d'une manière précise. On sait seulement que les timbres varient suivant la forme des corps sonores, suivant leur mode d'ébranlement, et surtout suivant leur nature. Ainsi, par ex., on change complétement le timbre d'un cor écroui quand on le recuit dans un four.

IV. Lorsqu'une corde est mise en vibration et qu'elle produit un son grave et soutenu, une oreille attentive distingue facilement, outre le son *fondamental*, c.-à-d. outre le son qui résulte de ses vibrations totales, deux autres sons *accessoires* ou *concomitants* plus aigus, qu'on appelle *sons harmoniques*, et qui sont l'octave de la quinte et la double octave de la tierce. Par ex., si le son fondamental est ut^1, on entend très-distinctement *sol* 2 et *mi* 3. Or, en représentant le son fondamental par 1, la tierce sera 4/5, sa double octave sera 5, la quinte sera 3/2, et son octave 3 ; enfin, les deux octaves du son fondamental seront 2 et 4. On distingue donc les sons 1, 2, 3, 4, 5. — « Ce phénomène, dit Pouillet, trouve son explication dans l'expérience suivante que l'on doit à Sauveur. On place un chevalet mobile sous le milieu de la corde du sonomètre, et avec le doigt on appuie *très-légèrement* sur ce point, tandis que l'on passe l'archet *près du chevalet fixe* pour ébranler l'une des moitiés de la corde. Cette moitié s'ébranle, en effet ; mais l'autre moitié entre aussi en vibration très-visiblement. La figure que prend alors la corde est représentée dans le dessin ci-dessous (Fig. 3). On peut ensuite placer le chevalet mobile à la fin du premier tiers de la corde. Alors, quand on ébranle le premier tiers avec l'archet, les deux autres tiers entrent à l'instant en vibration ; mais chacun d'eux vibre séparément autour du *nœud*, c.-à-d. du point *n*, qui reste immobile, quoique libre (Fig. 4). Sauveur s'appuie sur ces résultats curieux, pour conclure qu'une corde sonore ébranlée à vide ne vibre pas seulement dans toute sa longueur, mais que chacune de ses moitiés, chacun de ses tiers, chacun de ses quarts, etc., vibre séparément et produit le son qui convient à sa longueur, et que telle est la cause de la formation des sons harmoniques. En effet, que le milieu de la corde (Fig. 5) oscille de *h* en *h'*, quand la corde vibre en totalité, cela n'empêche pas que chaque moitié ne vibre autour de lui, comme s'il était en repos ; il en est de même de tous les nœuds correspondant à chaque tiers, à chaque quart. »

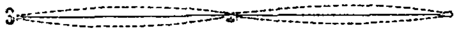

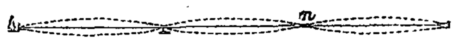

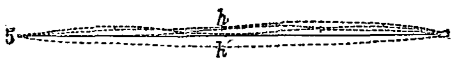

SON. s. m. (lat. *summus*, ce qui est en haut). L'enveloppe corticale des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. || *Eau de son*, Celle dans laquelle on a mêlé du son pour la rendre émolliente. — V. Farine et Pain.

SONATE. s. f. (ital. *sonata*). T. Mus.

Enc. — On appelle *Sonate*, une pièce de musique instrumentale, qui se compose au moins de trois parties, d'un *allegro*, d'un *adagio* et d'un *presto* ou *rondo*. Quelquefois même on y joint un *scherzo* ou *menuet*, comme dans les symphonies. La s. s'écrit avec un accompagnement de violoncelle ou de viole soutenu. Les plus grands maîtres se sont exercés dans ce genre qui était extrêmement en vogue au dernier siècle. Les sonates de Bach, de Mozart, de Beethoven pour le piano, de Tartini et de Viotti pour le violon, sont justement célèbres. Aujourd'hui, ce genre de composition est à peu près abandonné pour la *fantaisie* et l'*air varié*.

SONDAGE. s. m. Action de sonder, *Le s. a donné tant de brasses. Le s. de ce terrain a coûté beaucoup d'argent sans résultat.*

Enc. — Le *Sondage* est une opération qui consiste à *forer*, c'est-à-d. à pratiquer dans le sol, avec des instruments appelés *sondes*, des trous d'un faible diamètre, mais d'une profondeur parfois considérable. Cette opération peut se faire dans des vues diverses : mais le plus souvent elle a pour objet de rechercher des nappes d'eaux souterraines propres à établir des puits artésiens, ou de reconnaître, dans un terrain qui recèle des matières minérales, de la houille par ex., l'existence et l'allure des couches et des filons. Le s. à de grandes profondeurs, le seul dont l'étude nous offre de l'intérêt, a presque toujours pour but la recherche des eaux jaillissantes. Il s'opère de trois manières différentes.

Le *S. à la barre*, ou *S. ordinaire*, s'exécute au moyen d'une *sonde* à tige rigide, que l'on retire de temps en temps pour curer le trou. C'est le procédé le plus usité; et nous devons dire que c'est surtout à nos compatriotes Mulot et Degousée qu'il doit l'état de perfection où il est parvenu. On distingue trois parties dans la *sonde :* la *tête*, la *tige* et l'*outil*. La *tête* sert à suspendre l'appareil. Elle offre un anneau tournant pour recevoir la chaîne de suspension, et un ou deux yeux dans lesquels on introduit des leviers pour faire tourner la sonde. La *tige* lie la tête à l'outil. Elle se compose de plusieurs barres de fer carrées, longues de 5 à 6 mètres, et solidement assemblées entre elles. On augmente le nombre de ces barres à mesure que la profondeur augmente. L'*outil* est destiné, soit à entailler la roche, soit à extraire les débris des roches broyées, soit enfin à retirer du fond du trou les parties de la sonde qui se sont brisées. Il doit donc varier de forme suivant le rôle particulier qu'il a à remplir. Les outils qui servent à attaquer le terrain se divisent à leur tour en plusieurs classes, selon qu'ils entaillent la roche par leur extrémité ou par leurs côtés, et surtout selon qu'ils agissent par percussion ou par rotation. Les outils agissant par rotation sont employés dans les terrains tendres et friables : on les appelle *Tarières* (Fig. 1). Ces tarières, comme on le voit, peuvent servir aussi à ramener les matières désagrégées. Ceux qui fonctionnent par percussion sont

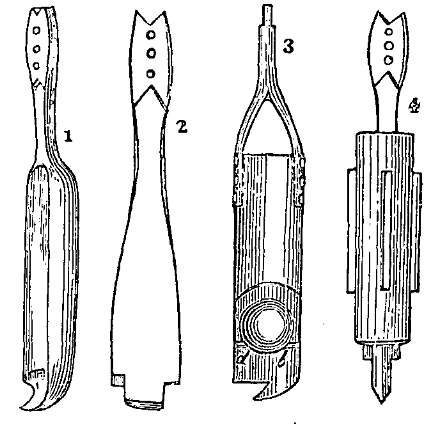

réservés aux roches dures, et on les nomme *Trépans* ou *Ciseaux*. Ils sont concaves ou convexes, ou terminés par un couteau droit ou par une pointe à deux ou plusieurs biseaux diversement disposés (Fig. 2). On enlève les débris qu'ils ont détachés, soit avec la tarière, soit, lorsqu'on a affaire à des sables ou à des argiles rendus presque liquides par l'eau, avec la *cuiller à soupape*. Cet instrument, dont la Fig. 3 offre la coupe, consiste en un cylindre creux, muni intérieurement, au-dessus de son ouverture, d'un boulet mobile qui la ferme exactement. Lorsque la cuiller pénètre dans le sable, celui-ci soulève le boulet et pénètre dans le cylindre; mais, dès qu'on commence à retirer la sonde, le boulet retombe par son propre poids, bouche l'orifice *db*, et permet de ramener à la surface le sable dont la cuiller est remplie. Quand le trou pratiqué par les outils précédents n'est pas assez grand, on l'élargit avec un *équarrissoir* qui consiste en un cylindre massif garni à sa surface de lames verticales dont le tranchant est aciéré (Fig. 4). Enfin on l'alèse, lorsque cela est nécessaire, au moyen d'un outil composé de deux disques de fer réunis ensemble par des barres carrées de fer aciéré qui sont bombées et agissent sur les parois en les rodant. Dans les opérations de s. qui s'exécutent *à de grandes profondeurs, il arrive* assez fréquemment que les outils se brisent et restent engagés au fond du trou : on éprouve souvent des difficultés extraordinaires pour les retirer. Les instruments à l'aide desquels on retire les parties brisées de la sonde, sont désignés sous le nom générique d'*outils accrocheurs*. Les plus usités sont la *caracole*, le *tire-bourre*, la *cloche à écrou* et l'*accrocheur à pinces* de Kind; mais leur description nous entraînerait trop loin : d'ailleurs on les modifie suivant les besoins du moment. Nous nous contenterons aussi de mentionner l'outil appelé *vérificateur du sondage*, à l'aide duquel on reconnaît la nature du terrain traversé par la sonde, à quelque profondeur que ce soit.—Au commencement du travail, l'opération est facile. On traverse d'abord la terre végétale et même les argiles, s'il y en a, avec une tarière à bras, que l'on maintient dans une position bien verticale. Parfois cependant, on traverse ces terrains par un puits d'un diamètre assez grand, au fond duquel on commence le sondage. Arrivé au roc dur, on remplace la tarière par un trépan simple à biseau, que l'on soulève à bras, et qu'on laisse retomber en lui faisant faire chaque fois 1/5ᵉ à 1/6ᵉ de tour. Si le trou est sec, on y jette de temps en temps un peu d'eau, afin de rafraîchir le tranchant de l'outil et de l'empêcher de se détremper. Lorsqu'en procédant ainsi, on a atteint une profondeur de 8 à 10 mètres, la force humaine n'étant plus suffisante pour manœuvrer la sonde, on a recours à des machines. Ces machines renferment deux espèces d'organes, les uns servant à faire danser la sonde dans le trou, et les autres à la faire tourner. Pour obtenir le premier résultat, on emploie un grand levier fixé à une charpente et pouvant tourner autour d'un point de rotation : on attache à une de ses extrémités la tête de la sonde, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une chaîne, et on lui imprime un mouvement de bascule à l'aide d'une roue à cames qui agit sur l'autre extrémité. Enfin, pour faire tourner la sonde dans le trou, on se sert d'instruments appelés *clefs à levier*, qui embrassent la tige, et offrent généralement une section carrée. Quand la sonde a traversé la quantité de terrain au delà de laquelle son action deviendrait nulle ou peu profitable, on la remonte jusqu'au sol, en démontant successivement chacune des barres qui composent sa tige, après quoi on réajuste ces mêmes barres pour redescendre dans le trou, soit le même outil, soit un outil différent. Dans les sondages profonds où les roches nécessitent un battage constant, la tige de la sonde, en frappant les parois du trou, les dégrade et y creuse de grandes cavernes, ou bien, si ces parois sont garanties par un *tubage*, elle détériore promptement celui-ci. D'un autre côté, en acquérant une longueur trop considérable, la tige se courbe par son propre poids et par *l'effet de chocs trop violents. Enfin, quand* les cavernes qu'elle a creusées latéralement, augmentent d'étendue, ses courbures et ses oscillations acquièrent une très-grande amplitude, et il arrive fréquemment alors qu'elle se brise. C'est pour faire disparaître ce défaut, qu'un ingénieur allemand, Œynhausen, a imaginé de diviser la ligne des tiges en deux sections presque indépendantes par l'interposition d'une coulisse. La sonde est construite de telle sorte que lorsque, dans le battage, l'outil que porte sa partie inférieure vient frapper le fond du trou, sa partie supérieure reste suspendue à la chaîne de la machine et continue à descendre en glissant le long de la coulisse sans participer aux vibrations produites par le choc dans l'inférieure. Par conséquent, la partie supérieure de la tige n'a d'autre fonction que de soulever la partie inférieure et de lui imprimer le mouvement de rotation qui lui est nécessaire. Un autre ingénieur allemand, Kind, a apporté aux appareils de forage des perfectionnements plus considérables encore. La sonde est également formée de deux parties indépendantes; mais, d'une part, Kind a diminué la longueur de la partie inférieure, en augmentant le poids de l'outil et l'équarrissage des tiges, et, de l'autre, il a composé la partie supérieure de longues tiges de bois qui pèsent un peu moins que le volume d'eau qu'elles déplacent dans le trou, de sorte que le poids à soulever par les ouvriers n'augmente pas avec la profondeur. Enfin, il a remplacé la coulisse par une espèce de mouvement à déclic, qui produit le même résultat et fonctionne beaucoup mieux. C'est avec des sondes de ce genre que Kind a foré le puits jaillissant de Mondorff, près de Luxembourg, qui a plus de 700 mètres, et celui de Passy, à Paris, qui en a 586.

Le *S. à la corde*, ou *S. chinois*, est à la fois le plus ancien, *le plus simple et le plus économique des procédés connus; mais* il n'a été introduit en Europe qu'en 1828, par Jobard, de Bruxelles, qui y ajouta quelques perfectionnements. Il consiste à opérer le forage avec un outil suspendu à une longue corde, et qui agit toujours par percussion en dansant dans le trou : le même instrument attaque le sol et remonte les détritus. L'engin proposé par Jobard est une simple chèvre munie d'une poulie de renvoi et d'un treuil sur lequel s'enroule la corde. On imprime un mouvement de sonnette à cette dernière au moyen de cordelettes sur lesquelles agissent les ouvriers employés au battage. Quant à la sonde, elle varie de forme suivant les terrains; mais, dans tous les cas, sa *levée* ne dépasse presque jamais 60 centim. Dans les terrains durs, elle consiste ordinairement en une espèce de mouton terminé inférieurement par des dents aciérées et muni supérieurement d'une tige à laquelle s'attache la corde. Le haut de cette tige porte une sorte de couronne pour empêcher que l'outil ne dévie de la verticale. Enfin, le mouton est cannelé extérieurement afin de permettre aux boues de se dégager, et il est creusé à l'intérieur de manière à former un cône renversé, destiné à recevoir les détritus qui, pendant le battage, jaillissent à chaque coup par les cannelures. Quand ce cône intérieur est plein de débris, ce qu'il est facile de savoir lorsqu'on connaît sa capacité, ainsi que le diamètre du trou et l'avancement obtenu, on relève l'outil pour le vider. Dans les terrains mous, on fait usage d'un cylindre creux de forte tôle aciérée ayant à sa base deux soupapes en ailes de papillon, qui s'ouvrent de bas en haut. Ce cylindre est surmonté d'un mouton qui glisse le long d'une tige de fer. Aussitôt qu'il est arrivé au terrain qu'il s'agit d'attaquer, le mouton le frappe à petits coups et le force à entrer dans la matière molle, qui, soulevant alors les soupapes, pénètre dans son intérieur.

Le *S. Fauvelle* porte le nom de l'ingénieur qui l'a imaginé vers 1845. Ce qui le caractérise essentiellement, c'est qu'il supprime le curage du trou, lequel a lieu spontanément et d'une manière continue par le fait même de la manœuvre de la sonde. Celle-ci est creuse, formée de tubes vissés bout à bout, et dont l'extrémité inférieure porte un outil perforateur approprié aux terrains qu'il s'agit d'attaquer, tandis que son extrémité supérieure est en communication avec une pompe foulante au moyen de tuyaux articulés qui suivent son mouvement descendant sur une longueur de quelques mètres. On fait mouvoir cette sonde par percussion à l'aide d'un treuil à déclic, ou par rotation avec un tourne-à-gauche. Enfin, son outil a un diamètre plus grand que celui des tubes afin de réserver autour de ceux-ci un espace annulaire. Voici maintenant comment on opère. Après avoir mis la pompe en mouvement, on injecte jusqu'au fond du trou, par l'intérieur de la sonde, une colonne d'eau qui, en remontant dans l'espace annulaire, y établit un courant ascensionnel. On fait alors agir l'outil comme à l'ordinaire, et, à mesure que la roche est broyée, ses débris sont aussitôt *entraînés par le courant. Il résulte de là que* l'on n'a plus besoin de remonter la sonde pour débarrasser le trou des détritus qu'y laissent les autres procédés, ce qui procure une économie de temps considérable. Un autre avantage non moins précieux, c'est que l'outil perforateur n'est jamais entravé par les détritus, et agit toujours librement au fond de l'excavation. Au lieu de faire remonter l'eau par l'espace annulaire, on la fait quelquefois remonter dans l'intérieur de la sonde. On adopte surtout cette disposition quand il s'agit d'enlever des graviers ou des pierres d'un certain volume. Ainsi l'expérience a prouvé qu'on peut extraire, sans les broyer, des cailloux de 6 centim. de longueur sur 3 de grosseur.

SONDE. s. f. T. Techn. V. Sondage. ‖ T. Marine et Chir. Voy. ci-après. ‖ Espèce de stylet qu'on enfonce dans un fromage, un jambon, un melon, etc., pour en retirer une petite partie et s'assurer de sa qualité. ‖ Instrument de fer dont se servent les commis des douanes et des octrois, pour reconnaître le contenu d'un ballot, d'un chargement, etc.

Enc. — Marine. — Les marins appellent *Plomb de sonde*, ou simplement *Sonde*, un appareil dont ils se servent pour mesurer la profondeur de l'eau et reconnaître la nature du fond qu'elle recouvre. Cet appareil se compose d'une pyramide de plomb attachée à une corde fine, nommée *ligne de sonde*, qui est divisée en brasses au moyen de nœuds. Il porte en dessous un espace creux où l'on met un peu de suif, pour que, quand il touche, il puisse rapporter des échantillons de la nature du fond. Lorsqu'on *veut jeter la s., on arrête le navire, afin que celle-ci descende* verticalement, et l'on reconnaît qu'elle a touché le fond à la diminution subite qu'éprouve son poids total. Cependant, comme le bâtiment n'est jamais parfaitement fixe, la ligne de s. s'écarte toujours plus ou moins de la verticale, et l'on est obligé de tenir compte de cette circonstance dans les évaluations. Les profondeurs déterminées à l'aide de la s. se nomment elles-mêmes *Sondes*, et on les indique sur les cartes marines, où elles constituent des indications très-précieuses pour les navigateurs. Il existe des plombs de s. de différentes dimensions. Les plus légers, appelés *Sondes à main* ou *Sondes courantes* (Fig. ci-jointe), pèsent ordinairement de 3 à 4 kilogr., mais ils ne peuvent être employés que dans les parages où la mer est peu profonde : le poids de ceux dont on se sert pour les grandes profondeurs atteint 30 et même 40 kilogr. C'est en opérant avec un de ces derniers que l'on a, dit-on, mesuré, en 1852, dans l'océan Atlantique, une profondeur de 14,191 mètres; mais le fait est loin d'être certain. Depuis le commencement de ce siècle, on a imaginé des appareils à sonder bien supérieurs aux anciens; on les désigne ordinairement sous les noms de *Sondes mécaniques* et de *Sondeurs*. Un des plus remarquables est celui de notre compatriote Lecoëntre, qui date de 1841. Il consiste en un cône tronqué, de bronze et à parois épaisses, dont le poids va rieentre 10 et 25 kilogr., et qui est muni d'une petite hélice et d'un cadran. En descendant, l'hélice tourne, et son diamètre est calculé de manière que chaque révolution indique une longueur connue. Enfin, le nombre de ces révolutions *est marqué* par l'aiguille du cadran, laquelle reste immobile aussitôt que l'appareil touche le fond. Il n'y a plus alors qu'à ramener le sondeur à bord, et on y lit, sur le cadran, en chiffres et sans erreur possible, de combien de mètres ou de brasses il s'est enfoncé. Le sondeur Lecoëntre a été adopté, depuis 1845, par la marine de l'État. Nous mentionnerons encore le sondeur du Suédois Éricson. Il est muni à l'intérieur d'un tube de cristal sur lequel se trouve une échelle graduée. Quand on le jette à la mer, l'eau monte dans le tube en comprimant l'air proportionnellement au poids que supporte le liquide, et comme cette pression augmente suivant la profondeur, il en résulte que le chiffre de l'échelle auquel l'eau s'est arrêtée indique la profondeur où l'instrument est descendu. — En termes de Marine, on appelle *S. de pompe* une tige de fer graduée qui plonge verticalement dans la partie la plus basse du navire, et qui sert à indiquer la quantité d'eau qu'il fait. Enfin, les pêcheurs nomment encore *Sondes*, les morceaux de plomb qu'ils attachent au haim d'une ligne, pour le faire descendre et reconnaître la profondeur de l'eau.

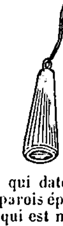

Chirurgie. — En termes de Chirurgie, on applique le nom de *Sonde à tout instrument qu'on introduit, soit dans la cavité de* certains organes, pour en explorer ou évacuer quelque liquide, soit dans le trajet des plaies, des fistules, etc., pour en reconnaître l'état. — Les sondes dont on se sert peut-être le plus fréquemment, sont celles qui s'introduisent dans la vessie, pour évacuer le contenu de ce viscère. Ces sondes, qu'on nomme plus particulièrement *Algalies*, sont des tubes cylindriques, longs d'environ 24 centim., tandis que leur diamètre varie de 2 à 5 millim. L'un des bouts de la s., celui par lequel on l'introduit dans la vessie, porte le nom de *bec*; il est formé par un cul-de-sac arrondi et présente sur les côtés deux ouvertures oblongues qu'on appelle *yeux*; c'est par ces yeux que l'urine entre dans la s., pour s'échapper par l'orifice du bout opposé. Ce second bout est un peu évasé, d'où le nom de *pavillon* sous lequel on le désigne : il offre en outre sur les côtés deux anneaux destinés à recevoir des rubans pour assujettir l'instrument, quand il doit séjourner en place. D'après leur forme, on distingue ces sondes en *droites* et *courbes*; toutefois ces dernières ne présentent de courbure que dans leur tiers inférieur. Quant à la matière des sondes, les unes sont métalliques et solides (on les fait ordinairement d'argent), et les autres flexibles. Celles-ci sont le plus souvent droites, et s'introduisent à l'aide d'un mandrin. Quelquefois le diamètre intérieur de l'instrument est divisé en deux par une cloison longitudinale, et forme ainsi un double canal, de manière qu'un liquide injecté par l'un peut ressortir par l'autre : c'est ce qu'on appelle une *S. à double courant*.—On confond quelquefois les mots *sonde* et *Cathéter*. Cependant les chirurgiens français emploient exclusivement ce dernier pour désigner une s. métallique courbe et cannelée sur sa convexité, qu'on introduit par l'urèthre dans la vessie, *quand on veut pratiquer l'opération* de la taille périnéale : sa cannelure est destinée à servir de guide au bistouri dans l'incision des parties molles. — Les sondes employées, soit pour dilater le canal de l'urèthre dans les cas de rétrécissement, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface, reçoivent spécialement le nom de *Bougies*. Les bougies sont ordinairement pleines, et se distinguent en *rigides* et *molles*. Les premières sont de métal, d'ivoire ou de corde à boyau; elles sont fort peu usitées en raison des inconvénients que présente leur emploi. Les bougies *molles* sont aussi de plusieurs sortes. Les bougies dites *emplastiques* sont faites avec une bandelette de linge fin et serré qu'en trempe dans un mélange de diachylon, de cire et d'huile d'olive à l'état de fusion, puis qu'on roule entre deux corps polis. Les bougies *de cire* se font de la même manière, mais en plongeant la bandelette dans de la cire pure. Quant aux bougies dites *de gomme élastique*, elles sont faites avec de l'huile de lin rapprochée par une longue ébullition sur un feu doux, et rendue siccative au moyen de la litharge, après quoi on y ajoute du succin, de l'huile de térébenthine et du caoutchouc. Ces sortes de bougies sont tantôt *pleines* et tantôt *creuses*; dans ce dernier cas, on les appelle *bougies-sondes*; toutefois elles n'ont pas d'yeux. Les bougies molles ont 16 centim. de longueur; mais leur diamètre varie depuis un demi jusqu'à 9 millimèt. Autrefois on appelait bougies *médicamenteuses*, des bougies dans la composition desquelles il entrait des substances diverses, en général cathérétiques, qu'on incorporait avec une masse emplastique; mais aujourd'hui ces sortes de bougies sont totalement abandonnées.

Parmi les autres instruments de chirurgie désignés sous le nom générique de *sonde*, nous citerons seulement les plus usités. La *S. cannelée* consiste simplement en une tige d'acier droite, longue d'environ 16 centim., arrondie et très-lisse dans les deux tiers de sa circonférence, et creusée dans l'autre tiers d'une rainure profonde, souvent terminée par un cul-de-sac au bec de l'instrument. A son extrémité supérieure, cette s. est surmontée d'une plaque transversale fendue dans son milieu. Cette s. sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes. La *S. brisée* est un stylet droit composé de deux parties qui se vissent à volonté au bout l'une de l'autre. Elle offre un bouton à l'une de ses extrémités, et un chas à l'autre, de manière à pouvoir servir, tantôt à explorer les plaies pénétrantes, tantôt d'aiguille à séton. La *S. œsophagienne* est un long tube creux qui s'introduit par la cavité buccale dans l'œsophage. On s'en sert pour faire arriver des aliments dans l'estomac, chez certains, malades et particulièrement chez les aliénés qui refusent toute nourriture. On en fait qui sont articulées. Les sondes dites *de la trompe d'Eustache*, sont de petites sondes courbes et creuses d'argent ou de gomme élastique. Ces dernières s'introduisent avec un mandrin. On les emploie surtout pour injecter des liquides, par les fosses nasales et le pavillon de la trompe d'Eustache, dans la cavité du tympan. La *S. de Laforest* est une petite s. métallique creuse et recourbée qui sert à explorer le canal nasal et à y pousser des injections. La *S. de Belloc* est une s. creuse munie intérieurement d'un stylet courbe, qui était naguère assez souvent employée dans l'opération du tamponnement des fosses nasales. Enfin, la *S. d'Anel* est un simple stylet d'argent très-fin, en forme d'alène à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour sonder les points lacrymaux.

On donne le nom de *Cathétérisme* à l'opération qui consiste à introduire un cathéter, une algalie, une bougie ou un instrument lithotriteur dans la vessie, soit pour explorer l'intérieur de cet organe, soit pour évacuer l'urine, soit pour dilater le canal de l'urèthre, soit pour guider la manœuvre des instruments tranchants, soit pour broyer les calculs vésicaux, etc. Les procédés que suit le chirurgien varient selon qu'il opère sur l'homme ou sur la femme, selon que l'urèthre est libre ou rétréci, suivant enfin qu'il fait usage d'un instrument droit ou courbe. Dans ce dernier cas, le cathétérisme est dit *curviligne*; on l'appelle *rectiligne* dans le cas contraire. Mais ce n'est pas ici le lieu de décrire les manœuvres diverses employées dans cette opération : en conséquence nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce sujet. Nous terminerons en disant que, par extension, on applique encore ce nom *de cathétérisme* à toute opération qui a pour objet de pratiquer l'exploration d'une cavité ou d'un conduit avec une sonde ou même avec un stylet. Ainsi, l'on dit : *Cathétérisme des voies lacrymales, cath. de la trompe d'Eustache, cath. du sinus maxillaire, cath. de la cavité utérine*, etc.

SONDER. v. a. Faire, avec l'un des instruments appelés *Sondes*, l'opération à laquelle cet instrument est destiné. *On a sondé tout ce terrain sans y trouver trace de houille. S. l'entrée d'un port. S. la profondeur de la mer. S. une côte. S. une rivière, un gué. S. un homme pour savoir s'il a la pierre. S. une plaie. Ce chirurgien sonde avec beaucoup de dextérité. S. un fromage. S. un melon, etc. S. une charretée de foin pour voir s'il y a des objets de contrebande.* ‖ Par anal., Reconnaître, par le son qu'elle rend quand on frappe dessus, si une chose est pleine ou creuse, etc. *S. une poutre. S. un mur. S. une pièce de monnaie.* ‖ Fig., *S. le gué, s. le terrain*, Tâcher de connaître s'il n'y a point de danger dans une affaire, et de savoir comment il faudra s'y prendre pour réussir. ‖ Figur., au sens moral, Pénétrer, chercher à pénétrer, à reconnaître. *S. les dispositions, les intentions de quelqu'un. S. quelqu'un. Je l'ai sondé là-dessus. Il n'appartient pas à l'homme de s. la profondeur des desseins de Dieu. Dieu seul sonde les cœurs.* = SONDÉ, ÉE. part. = SONDEUR. s. m. Celui qui sonde.

SONGE. s. m. (latin. *somnium*). Rêve, imagination d'une personne qui dort. *Un beau s. Un s. agréable, riant. Un s. fâcheux, pénible, effrayant. Un s. suivi, confus. Faire un s. Expliquer, interpréter les songes. Ajouter foi aux songes.* Prov., *Tous songes sont mensonges.* — Fig., *Les choses de ce monde ne sont qu'un s.*, Elles n'ont nulle solidité. *La vie n'est qu'un s.*, Elle passe comme un songe. *Faire de beaux songes*, Se repaître de vaines espérances. On dit aussi, *C'est un s.*, ou *Il me semble que c'est un s., que j'ai fait un s.*, Pour exprimer un grand étonnement d'une chose qui est arrivée. ‖ EN SONGE. loc. adv. Durant le sommeil, en rêvant. *J'ai vu cela en s. Un ange lui apparut en s.* ‖ Syn. V. RÊVE. = SONGE-CREUX. s. m. Homme qui rêve habituellement à des projets chimériques, ou Qui affecte d'avoir des pensées profondes, et qui n'a que des idées vagues et vaines. *N'attendez de ces hommes rien de solide; ce sont des s.-creux. C'est un s.-creux. Il se donne pour un grand penseur; ce n'est qu'un s.-creux.* Fam. = SONGE-MALICE. s. m. Celui qui pense toujours à faire des malices, de mauvais tours. Fam. et Vieux.

SONGER. v. n. Faire un songe. *J'ai songé que je voyageais sur mer. Je dormais et je songeais à un problème qui m'avait préoccupé toute la journée. Quand vous m'avez réveillé, je songeais de chasse. S. d'eau bourbeuse.*—*S. de*, sign. plus souvent, Penser à, avoir l'esprit préoccupé de. *Il songe toujours de fêtes, de chasse, de parties de plaisir, etc. Il songe rarement d'affaires.* Famil. ‖ Penser, considérer, faire attention, prendre garde. *S. à quelque chose. Il ne songe qu'à son salut, qu'à ses plaisirs. Quand j'y songe. Je songe à vous continuellement. Il ne songe qu'à lui. Il ne songe à rien. Songez à mieux vous conduire. Songez à ce que vous dites. Songez qu'il y va de votre honneur.* — On dit parfois, en manière de reproche, A une personne qui fait ou qui dit quelque chose qui ne paraît pas raisonnable. *Vous n'y songez pas. Y songez-vous? A quoi songez-vous?* On dit encore, en manière d'avertissement ou de menace, ce qui est indiqué par le ton que l'on prend : *Songez-y. Songez-y bien.* ‖ Avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention. *Il ne songe nullement au mariage. Il songe à se marier. Il songe à acheter telle charge, telle maison.* — Famil., *Cet homme songe toujours à mal, à malice, à la malice*, Il songe à faire quelque malice; ou, Il prête un sens trop libre à des choses dites innocemment; ou, en général, Il interprète malignement tout ce qu'on dit. ‖ Absol. et fam., *Cet homme songe creux, ne fait que s. creux*, Il n'a dans l'esprit que des idées, des projets chimériques. = SONGER. v. a. Faire un songe. *J'ai songé telle chose cette nuit.* — Fig., *Ne s. que chasse, que combats, que bals, que fêtes, que concerts*, se dit Des personnes qui, dans l'état de veille, ne sont occupées que de chasse, de combats, etc. ‖ Famil., Penser. *J'ai songé une chose.* = SONGÉ, ÉE. part. = Conj. V. MANGER.

SONGEUR. s. m. T. Écrit. sainte. *Voilà notre s.*, se dit en parlant de Joseph qui avait raconté ses songes à ses frères. ‖ * Fig., Rêveur, qui se livre à des rêveries. *C'est un s.* ‖ * On dit aussi adjectiv., *Je l'ai trouvé s. Elle était songeuse et distraite.*

SONICA. T. Jeu de Bassette. Se dit D'une carte qui vient, ou en gain ou en perte, le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. *Il a gagné s.* ‖ S'emploie adverbial., et signifie alors A point nommé, justement. *On allait partir sans lui, il est arrivé s. Il a été payé s.* Vieux.

SONNA. s. f. Voy. MAHOMÉTISME.

SONNAILLE. s. f. Clochette attachée au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou lorsqu'elles voyagent. = SONNAILLER. s. m. L'animal qui, dans un troupeau ou dans un attelage, va le premier avec la clochette. = SONNAILLER. v. n. Sonner souvent et sans besoin. *On ne fait que s. dans ce couvent.* Fam.

SONNANT, ANTE. adj. Qui rend un son clair et distinct. *De l'étain s. Airain s.* ‖ *Espèces sonnantes*, Monnaie d'or, d'argent, etc. *Il m'a payé en espèces sonnantes.* ‖ *Horloge sonnante, montre sonnante*, Celle qui sonne les heures, à la différence de celle qui ne fait que les marquer. ‖ *A l'heure sonnante*, A l'heure précise. *Je suis arrivé à sept heures sonnantes. Soyez chez moi à midi s.* ‖ T. Théol. *Proposition mal sonnante.* V. MALSONNANT.

SONNER. v. n. Rendre un son. *Les cloches sonnent. J'entends s. la trompette. Cela sonne creux.* — *S. de la trompette, du cor*, ou absol., *Sonner*, Faire rendre des sons à ces instruments. *Il sonne bien du cor. Ces piqueurs sonnent bien.* On dit, en T. de Chasse, *S. du gros ton. S. du grêle.* ‖ T. Gramm. *Faire s. une lettre*, L'exprimer pleinement dans la prononciation. *Ne pas faire s. une lettre*, Ne la faire point ou presque point sentir. *Dans le mot* Mer, *il faut toujours faire s. l'*R; *mais cette lettre, dans l'infinitif* Aimer, *ne doit s. que devant une voyelle.* — Figur., *Ce mot sonne bien à l'oreille*, Le son en est agréable. *Ce vers, cette stance, cette période sonne bien*, L'arrangement des paroles en est harmonieux. — Fig., au sens moral, *Cette action sonne bien, ne sonne pas bien, sonne mal dans le monde*, Elle est bien ou mal reçue du public. On dit encore Famil., *Faire s. bien haut une action, une victoire, une conquête, une qualité, un bon office, etc.*, Vanter, exagérer, faire valoir beaucoup une action, etc. ‖ Être annoncé, marqué par quelque son. *Voilà midi qui sonne. Midi est sonné. L'horloge a sonné. La messe sonne à la paroisse.* = SONNER. v. a. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, etc., lui faire rendre du son. *S. les cloches. S. la clochette. S. le tocsin.* Absol., *S. pour les morts. On a sonné toute la nuit.*—*S. à la porte de quelqu'un*, Tirer le cordon qui met en mouvement une sonnette placée à l'intérieur. *On sonne à votre porte. J'entends s.* ‖ Indiquer, marquer, annoncer quelque chose par le son d'un instrument, d'une cloche, etc. *S. la charge, la retraite, le boute-selle. S. le debucher. S. le laisser-courre. S. la messe, les vêpres. S. le premier, le dernier coup de matines*, ou simpl., *S. le premier, s. le dernier.* ‖ *S. ses gens, sa femme de chambre, etc.*, Sonner la sonnette pour faire venir ses domestiques, sa femme de chambre, etc. — Fig. et fam., *Ne s. mot*, Ne dire mot. *Tel est mon projet, mais je vous prie de n'en s. mot.* = SONNÉ, ÉE. part. *Il est midi sonné. Il est quatre heures sonnées.* ‖ Fig. et fam., *Il a cinquante ans sonnés*, Il a cinquante ans révolus.

SONNERIE. s. f. coll. Le son de plusieurs cloches ensemble. *La grosse s. La petite s. Il y a une bonne s. dans telle église.* ‖ La totalité des cloches d'une église. *La s. de cette église a coûté cher.* ‖ L'ensemble des pièces qui servent à faire sonner une montre, une pendule. *Montre à s. Retouchez la s.* Voy. HORLOGERIE. ‖ Se dit encore Des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment. *Les principales sonneries sont le réveil, la générale, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge.*

SONNET. s. m. (ital. *sonetto*). T. Littér.

Enc. — Le *Sonnet* est une pièce de poésie qui se compose de 14 vers de même mesure, partagés en 2 *Quatrains* et 2 *Tercets*, qui tous doivent être divisés par le sens. Les deux quatrains doivent avoir les rimes masculines et féminines semblables, de façon à frapper avec deux sons huit fois l'oreille; mais il convient que les tercets n'offrent pas les mêmes rimes que les quatrains. Les deux premiers vers du premier tercet riment ensemble. Le s. n'admet aucune licence poétique; tout y doit être clair, nettement exprimé, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de relevé ou de piquant. Malgré les entraves auxquelles ce petit poëme est assujetti, Boileau exagère singulièrement les difficultés qu'il présente, lorsqu'il dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.

Le s. est d'origine italienne et, suivant Ginguené, remonte au XIIIe siècle. Pétrarque n'en fut donc point l'inventeur, mais il le mit en vogue, et, après lui, cette forme de poésie devint tout à fait populaire en Italie. Quant aux poëtes français, ce fut seulement au XVIe siècle, sous François Ier, qu'ils imitèrent les sonnets italiens : on fait honneur de cette importation généralement peu heureuse à Mellin de Saint-Gelais, Joachim du Bellay et Pontus de Thiard ; ces deux derniers appartiennent à la fameuse pléiade dont Ronsard était le chef. Au XVIIe siècle, tous les individus qui se piquaient de poésie, à l'exception toutefois des grands poëtes, cultivèrent le s. avec ardeur. On cite encore quelques sonnets ridicules de cette époque qui sont devenus célèbres par les discussions auxquelles ils donnèrent lieu. Au siècle suivant, le s. fut complétement dédaigné et abandonné. Mais, de nos jours, plusieurs poëtes ont essayé de le réhabiliter et y sont parvenus. Nous nous contenterons de citer Sainte-Beuve, Alfred de Musset, et surtout Joséphin Soulary.

SONNETTE. s. f. Clochette, ordinairement fort petite, dont on se sert pour appeler ou pour avertir. *Une s. d'argent, de cuivre. Tirer, agiter la s. La s. du président.* — *Être assujetti à la s., être à la s.*, Être obligé de quitter ses occupations, son sommeil, au bruit d'une sonnette, comme l'est un domestique. ‖ Grelot, petite sphère de cuivre ou d'argent creuse et fendue, dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui sonne quand on l'agite. *Collier à sonnettes. Attacher des sonnettes au cou d'un chien. S. de mulet.* ‖ T. Erpét. *Serpent à sonnettes*, Voy. CROTALE.

Enc. — En termes de Mécanique, on nomme *Sonnette*, une machine qui sert à enfoncer les gros pieux ou pilotis dans le sol. *La partie essentielle de la machine consiste en une masse de fer* ou de fonte, appelée *Mouton*, qu'on élève à une certaine hauteur et qu'on laisse tomber de tout son poids sur la tête du pilotis qu'il s'agit d'enfoncer. Cependant, dans l'usage ordinaire, on prend souvent la partie pour le tout, et l'on donne le nom de *mouton* à l'appareil tout entier. — Il y a deux espèces de sonnettes. La plus simple, la *S. à tiraude*, se compose de deux montants verticaux, ou *coulisses* de bois, consolidés par des jambes de force et fixés sur un cadre inférieur. Le mouton glisse entre ces deux montants. Il est attaché à une corde qui passe dans la gorge d'une poulie fixée à leur partie supérieure, et dont l'extrémité opposée se termine par une suite de petites cordes que des hommes se distribuent. Le mouton pèse de 300 à 400 kilogr. La réunion des ouvriers qui le font mouvoir forme ce qu'on appelle un *équipage*. Ils le remontent en se courbant tous à la fois, et ils le laissent retomber en cessant simultanément d'exercer leur effort. La hauteur de la chute est d'environ 1 mèt. 20, et l'équipage se repose quelques minutes après chaque *volée*, c.-à-d. après un nombre de coups qui varie de 30 à 60. — Dans la *S. à déclic*, au lieu que la corde se divise en plusieurs cordons qui aboutissent entre les mains d'autant d'ouvriers, elle vient s'enrouler sur un treuil à engrenage. Des ouvriers font tourner le treuil à l'aide d'une manivelle, et la corde, en s'enroulant sur le treuil, élève le mouton. Mais ce dernier, arrivé au haut de sa course, est subitement abandonné à lui-même, et il retombe de tout son poids et de toute sa hauteur sur la tête du pilotis. Pour obtenir ce résultat, le mouton se compose de deux parties, qui constituent, l'une la *tête*, T, et l'autre *le corps* du mouton, M. La tête consiste en un bloc de bois ou de fonte qui est directement attaché à la corde, et qui renferme à son intérieur une pince double (Fig. ci-contre), dont les branches supérieures B, B, sont maintenues écartées par les ressorts R, R. On voit donc que tant que les branches supérieures restent écartées par l'action des ressorts, les inférieures R, R, sont au contraire rapprochées, et que celles-ci devront s'écarter à leur tour, si l'on force les supérieures B, B, à se rapprocher. Lorsque le mouton fonctionne, les branches P, P, s'engagent dans un anneau fixé à la partie supérieure du mouton M, et la corde, en s'enroulant autour du treuil, élève le mouton jusqu'au sommet du montant. Mais là, les branches supérieures B, B, de la pince rencontrent une ouverture H, qui va en se rétrécissant et qui les oblige à se rapprocher. Aussitôt les branches P, P, s'écartent et lâchent le corps du mouton, qui tombe seul. Aussitôt les ouvriers qui manœuvrent le treuil font glisser l'axe dans sa longueur, de manière que le pignon n'engrène plus avec la roue dentée, de sorte que la tête du mouton, cessant d'être retenue, tombe à son tour en entraînant la corde avec elle et en faisant tourner en sens

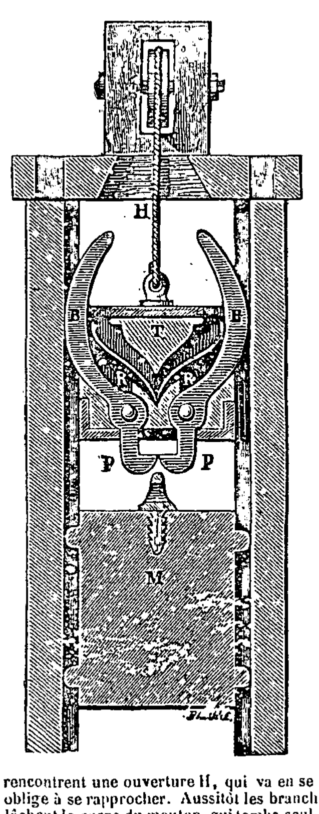

inverse le treuil et la roue. Or, dès que la tête arrive sur le mouton, les branches P,P, s'ouvrent et entrent dans l'anneau ; alors on fait engrener de nouveau le pignon avec la roue, et l'on remonte le corps en faisant tourner le treuil. Le mouton de la s. à déclic pèse de 600 à 700 kil. ; la hauteur de sa chute varie de 2 à 5 mèt., et cependant il ne faut que 4 hommes pour manœuvrer cette machine, tandis qu'il en faut 15 à 20 pour la s. à tiraude. Le seul inconvénient de la s à déclic, comparée à celle à tiraude, consiste en ce qu'elle ne frappe pas un aussi grand nombre de coups dans un temps donné. — Dans ces dernières années, on a imaginé un grand nombre de dispositions pour appliquer un moteur mécanique aux sonnettes. Une des plus ingénieuses, qui est due à l'Anglais Bower, consiste à faire soulever le mouton de la s. à déclic au moyen de taquets fixés sur une chaîne sans fin, qui s'enroule sur un treuil ou sur une roue animée d'un mouvement continu de rotation. Une autre invention importante est celle de Janvier, ingénieur des ponts et chaussées, qui le premier a réalisé l'idée de la *S. à vapeur*, c.-à-d. de la s. à déclic dont le treuil est mis en mouvement par une locomobile. Le mouton de cette machine pèse 800 kil. et frappe en moyenne 100 à 110 coups par heure. Enfin, pour les travaux de battage très-considérables, quand le terrain offre des difficultés exceptionnelles, ou quand il s'agit d'opérer très-promptement, on a imaginé de se servir du marteau à vapeur. C'est avec un appareil de ce genre, dont le mouton pesait 1500 kil. et battait de 80 à 100 coups par minute, avec une chute de 98 centim., que l'on a construit le viaduc de Tarascon, sur le Rhône.

SONNEUR. s. m. Celui qui sonne les cloches. ‖ Prov., *Boire comme un s.*, Boire beaucoup et jusqu'à s'enivrer.

SONNEZ. s. m. [On pron. *Soné.*] T. Jeu de Dés et de Trictrac, qui se dit Lorsque le coup de dés amène les deux six. *Il a rempli par un s. J'ai amené de suite deux s., qui m'ont fait perdre la partie.*

SONOMÈTRE. s. m. (lat. *sonus*, son ; grec. *μέτρον*, mesure). T. Physiq. V. Acoustique.

SONORE. adj. 2 g. Qui produit un son, des sons. *Corps s. L'airain est très-s. Les vibrations sonores. Une respiration s.* ‖ Qui a un beau son, un son agréable et éclatant. *Cet instrument est bien s. Une voix s. Un mot s. Cela rend le vers plus s.* ‖ Qui renvoie bien le son. *Cette église est s.* = Sonorité. s. f. Qualité de ce qui est sonore. *Cet alliage est remarquable par sa s.* ‖ Propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant. *La s. d'un instrument, d'une église.*

SOPHA. s. m. Voy. Sofa. = **SOPHI.** s. m. V. Sofi.

SOPHISME. s. m. (gr. *σόφισμα*). T. Logiq.

Enc. — En Logique, on donne le nom de *Sophisme* à un raisonnement faux et fait de mauvaise foi. C'est ce dernier caractère qui le distingue du *paralogisme*. Les sophismes, comme les paralogismes, peuvent provenir de différentes sortes d'erreurs sur lesquelles on fonde un raisonnement. Nous nous bornerons ici à citer les principales espèces de sophismes énumérées dans les traités de logique. — La *Pétition de principe* (de *petere principium*, aller au principe) consiste à poser en fait, à prendre pour moyen de démonstration, ce qui fait l'objet même de la question. C'est ainsi qu'Aristote fait une pétition de principe lorsqu'il veut prouver par le syllogisme suivant que la terre est au centre du monde. « La nature des choses pesantes est de tendre au centre du monde, et des choses légères de s'en éloigner ; or, l'expérience nous fait voir que les choses pesantes tendent au centre de la terre, et que les choses légères s'en éloignent ; donc le centre de la terre est le même que le centre du monde. » Il est clair, dit la *Logique* de Port-Royal, qu'il y a dans la majeure partie de cet argument une manifeste pétition de principe ; car nous voyons bien que les choses pesantes tendent au centre de la terre, mais d'où Aristote a-t-il appris qu'elles tendent au centre du monde, s'il ne suppose que le centre de la terre est le même que le centre du monde ? Ce qui est la conclusion même qu'il veut prouver par cet argument. Le *Cercle vicieux* a une très-grande analogie avec la pétition de principe. Il consiste à donner pour preuve d'une allégation une proposition que l'on prouve elle-même par la proposition que l'on avait démontrée avec son secours : ce qui est en effet tourner dans un cercle sans issue. On fait un cercle vicieux, par ex., quand, après avoir prouvé l'immortalité de l'âme par son immatérialité, on veut prouver son immatérialité par son immortalité. — On commet le s. appelé *Fausse cause* (*non causa pro causa*), quand on prend pour cause ce qui n'est pas cause. Les anciens faisaient un s. de ce genre lorsqu'ils unissaient, par la relation de la cause à l'effet, la mort d'un personnage illustre et la présence d'une comète sur l'horizon, lorsqu'ils expliquaient l'ascension de l'eau dans les pompes par la prétendue horreur de la nature pour le vide, etc. — Le s. appelé *Dénombrement imparfait* provient de ce qu'on ne considère pas assez toutes les manières dont une chose peut être ou peut arriver. Il en résulte qu'on en conclut, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine manière, quoiqu'elle puisse être d'une autre, ou qu'elle est de telle ou telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre manière qu'on n'a pas considérée. — Le *S. de l'accident* (*fallacia accidentis*) consiste à considérer comme essentiel à un objet ce qui ne lui est qu'accidentel. On fait, par ex., un s. de ce genre, quand on attribue à la presse tous les mauvais effets qu'elle produit quand on en abuse ; ou à la médecine les fautes de quelques médecins ignorants. — Lorsqu'on passe de ce qui est vrai relativement à ce qui est vrai absolument, lorsqu'on conclut de la partie au tout, du particulier au général, de l'accident à l'absolu, on fait ce qu'on appelle un s. *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*. Les Épicuriens, par ex., commettaient un s. de ce genre lorsqu'ils prouvaient que les dieux devaient avoir la forme humaine parce qu'il n'y en a point de plus belle, et que tout ce qui est beau doit être en Dieu. — Le s. appelé *Ignorance du sujet* (*ignorantia elenchi*) consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. C'est ce qui arrive lorsqu'on attribue à son adversaire ce qui est éloigné de son sentiment pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute certaines conséquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de sa doctrine, bien qu'il les désavoue et qu'il les nie. — Tirer une conclusion générale d'une induction défectueuse, abuser de l'ambiguïté des mots sont encore des causes de sophismes fort nombreuses. On peut rapporter à cette dernière espèce de s. tous les syllogismes qui sont vicieux, soit parce qu'il s'y trouve quatre termes, soit parce que le milieu y est pris deux fois particulièrement, soit parce qu'il est pris en un sens dans la première proposition et en un autre dans la seconde, soit enfin parce que les termes de la conclusion n'y sont pas pris dans le même sens que dans les prémisses. Ce serait faire un s. de ce genre que de dire : L'homme pense ; or, l'homme est composé de corps et d'âme ; donc le corps et l'âme pensent. Il suffit, en effet, pour que l'on puisse attribuer la pensée à l'homme entier, qu'il pense selon une de ses parties ; d'où il ne s'ensuit nullement qu'il pense selon l'autre. — V. la *Logique* de Port-Royal.

SOPHISTE. s. m. (gr. *σοφιστὴς*). Celui qui fait habituellement des arguments captieux.

Enc. — Le mot *Sophiste*, pris dans son sens étymologique, veut dire un homme habile dans un art quelconque ; mais, au vᵉ siècle avant notre ère, les Grecs l'appliquèrent d'une façon particulière aux hommes qui faisaient profession d'enseigner la philosophie et l'éloquence, l'art de bien agir et de bien dire : l'homme qui sait ces choses et les enseigne, n'est-il pas en effet l'homme habile par excellence ? Néanmoins ce terme ne conserva pas longtemps cette signification honorable, car nous voyons Aristophane, Socrate, Platon, Xénophon, attacher à ce même mot un sens injurieux : dans leur bouche l'épithète de *sophiste* est une flétrissure. Cependant Aristote et Platon n'appliquent pas cette qualification aux mêmes personnes, ou plutôt, Aristophane prend le mot sophiste dans un sens général, et Platon dans un sens particulier. Pour Aristophane, tout individu qui ne s'en tient pas au bon sens vulgaire et pratique, qui spécule sur les dieux et sur la nature, qui ose critiquer le culte national ou les institutions de la cité ; en un mot, tout philosophe est un sophiste ; en conséquence, à ses yeux, Socrate est un vrai sophiste, et, comme tel, il le poursuit de ses railleries et de ses invectives. Pour le disciple de Socrate, pour Platon, au contraire, le sophiste est celui qui ne recherche pas la vérité pour elle-même, qui fait métier de philosophie et d'éloquence, et qui vend ses leçons au plus haut prix possible ; aussi les appelle-t-il chasseurs de jeunes gens riches, pêcheurs à l'hameçon, charlatans faisant négoce de connaissances à l'usage de l'âme, etc. : en ce sens, Socrate était l'opposé du sophiste. Aux yeux de Platon, ce qui caractérise essentiellement ce dernier, c'est qu'il met à prix ses leçons, et il tient cela pour déshonorant, de même qu'à Athènes et plus tard à Rome, on tenait pour déshonorant qu'un orateur tirât un prix de son éloquence. Quant à nous modernes, qui concevons que tout service doit être rémunéré, la manière d'agir des sophistes ne saurait nous choquer, et à ce point de vue nous ne pouvons accepter la flétrissure que leur inflige Platon. Comme on n'avait point encore imaginé les universités et les facultés, comme l'État ne payait pas de professeurs pour enseigner une philosophie ou une rhétorique plus ou moins officielles, la jeunesse qui voulait s'instruire dans ces sciences était bien obligée de recourir à des professeurs libres de philosophie et d'art oratoire, ce qu'étaient les sophistes, car ils n'étaient pas autre chose. Toutefois, attendu que le métier était plus ou moins lucratif, selon le talent et surtout selon la réputation du professeur, les hommes qui l'exerçaient ne reculaient devant aucun moyen d'accroître leur renommée. Or, le paradoxe étant un procédé qui a cet avantage de frapper plus fortement que la vérité pure, les sophistes luttaient entre eux à qui imaginerait les paradoxes les plus brillants et les plus subtils. En effet, loin de former une prétendue *école sophistique*, ainsi que l'ont avancé quelques modernes, les sophistes appartenaient ou du moins se rattachaient aux écoles philosophiques les plus diverses. Ainsi, par ex., Gorgias et Polus viennent de l'école d'Élée ; Protagoras, Prodicus, Euthydème, Dionysodore, se rattachent à l'école de Milet ; Diagoras, Métrodore et Anaxarque, à l'école d'Abdère. Chacun d'eux était naturellement poussé, tant par le désir de se rendre célèbre que par esprit de système, à exagérer les principes de l'école qu'il avait adoptée, et à ruiner ceux de l'école opposée. De là, une cacophonie de doctrines et une mêlée de subtilités, qui, compliquée d'une concurrence ardente de boutique, devait singulièrement choquer non-seulement les philosophes qui recherchaient simplement la vérité par amour pour la vérité, mais encore les citoyens qui s'occupaient exclusivement de leurs affaires et de celles de la république, sans se préoccuper des spéculations de la philosophie Cependant ces professeurs de philosophie et d'éloquence, que l'on accable depuis plus de deux mille ans sous l'épithète flétrissante de sophistes, ont-ils donc commis tous les méfaits dont les accusent les philosophes et les historiens ? Ils ont entravé, dit-on, les progrès de la philosophie, en opérant la dissolution des grandes écoles qui s'étaient produites jusqu'alors. Mais la philosophie n'avance qu'en passant au travers des ruines des systèmes : un système s'élève toujours sur des décombres, et, pour que la philosophie de Socrate et de Platon pût se développer et trouver des disciples, il fallait que les doctrines anciennes eussent cessé de régner dans les esprits. Les sophistes, dit-on encore, ont abouti au scepticisme et engendré un esprit de doute universel. Mais tel est le résultat inévitable de la lutte des systèmes ; ils se détruisent réciproquement, et la conséquence inévitable de ces luttes, que, depuis lors, nous avons vu y renaître bien des fois, est une époque transitoire de doute et de découragement : ce n'est point là un crime, si crime il y a, à imputer aux sophistes en particulier ; c'est un phénomène nécessaire dans la succession même des systèmes philosophiques. La sophistique, continue-t-on, corrompit la jeunesse de la Grèce et particulièrement la jeunesse athénienne, en la passionnant pour des subtilités frivoles, en lui apprenant à soutenir indifféremment le pour et le contre, en lui enseignant que le juste et l'injuste ne sont que des mots vides de sens, et cette corruption a été l'une des causes de la ruine de l'indépendance hellénique. C'est attribuer à des disputes d'école et à des principes purement théoriques une puissance qu'ils n'ont jamais eue et n'auront jamais. Assurément les doctrines de Protagoras, par ex., auraient pu avoir ce résultat, si l'homme conformait nécessairement sa conduite aux principes abstraits qu'il professe. Mais il n'en est point ainsi : la conscience et la réalité ont des droits et une autorité contre lesquels les opinions les plus sophistiques ne sauraient prévaloir. La doctrine pure du sensualisme condillacien aboutit aux mêmes conséquences que celle de Protagoras avec laquelle elle est identique au fond. La génération qui a été élevée dans cette philosophie fausse et étroite valait-elle donc moins que la génération actuelle qui a reçu les leçons d'une philosophie plus vraie, plus large et plus élevée ? En outre, convient-il de prendre à la lettre les invectives de Platon contre les sophistes ? Que ne prenons-nous aussi de même les diatribes d'Aristophane contre Socrate ? Lorsque, dans les *Nuées*, Strepsiade demande à Socrate de lui enseigner l'argument de l'injuste, afin de ne pas payer ce qu'il doit, qu'est-ce autre chose qu'une plaisanterie contre les professeurs de rhétorique du temps qui enseignaient (et les professeurs de nos jours ne font-ils pas encore de même) les moyens de tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise cause ? Ne ririons-nous pas de celui qui prétendrait que la notion du juste et de l'injuste n'existe pas dans le barreau, parce que toute cause, quelque injuste qu'elle soit, trouve un avocat pour la soutenir ? Non ; la moralité d'un peuple ne dépend pas des doctrines philosophiques qui règnent dans les écoles : peu de personnes s'en occupent, et, dans le petit nombre de ceux qui prennent intérêt à ces spéculations, fort peu règlent leur conduite sur elles. On a raison de condamner, au nom de la science, l'enseignement des sophistes ; mais, au point de vue de la réalité historique, ils n'ont point eu l'influence désastreuse qu'on suppose. Si la liberté de la Grèce a péri, ce n'est point à eux qu'il faut l'imputer : l'histoire de ce noble pays nous en fait assez connaître les causes véritables. — Voy., au sujet des *Sophistes*, le très-remarquable chapitre que G. Grote leur a consacré dans son admirable *Histoire de la Grèce*.

SOPHISTICATION. s. f. Voy. Falsification.

SOPHISTIQUE. adj. 2 g. Qui est de la nature du sophisme, qui contient des sophismes. *Argument, raisonnement s. Un écrit s.* ‖ Qui fait usage du sophisme. *Un esprit s. Un écrivain s. Eloquence s.* = * Sophistique. s. f. L'art des sophistes. = Sophistiquer. v. a. Subtiliser avec excès. *Cet auteur sophistique tout, sophistique toutes ses pensées.* Absol., *Il sophistique sans cesse. Il se plaît à s.* ‖ Frelater, falsifier une liqueur, une drogue, en y mêlant quelque chose d'étranger. *S. du vin. S. une drogue.* ‖ Sophistiqué, ée. part. = Sophistiquerie. s. f. Excessive subtilité dans le discours, dans le raisonnement. *Il y a bien de la s. dans ce raisonnement-là.* Fam. ‖ Frelaterie, altération dans les drogues, etc. *Il y a de la s. dans ce vin, dans ces drogues.* On dit plus ordin., *Sophistication.* = Sophistiqueur. s. m. Celui qui subtilise avec excès. Fam. ‖ Celui qui falsifie, qui altère les drogues.

SOPHORA. s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

SOPHRONISTES. s. m. pl. (gr. *σώφρων*, sage). T. Antiq. grecq. V. Gymnase.

SOPOR. s. m. (mot lat. qui sign. *sommeil*). T. Méd. V. Coma. = Soporatif, ive. adj. Qui a la vertu d'endormir, d'assoupir. *Les drogues soporatives.* — Figur., *C'est un écrit s.* ‖ On dit subst., au masc., *L'opium est un s.* — Figur., *Ce discours est un vrai s.* = Soporeux, euse. adj. Qui est caractérisé ou qui est accompagné par un assoupissement profond. *Etat s. Maladies soporeuses.* = Soporifère et Soporifique. adj. 2 g. (lat. *sopor ; ferre*, porter ; *facere*, faire). Syn. de *Soporatif* ; mais *Soporifique* est le plus usité des trois. ‖ Figur. et famil., *Un discours, un ecrit s.*, Un discours, etc., ennuyeux à endormir.

* **SOPRANISTE.** s. m. T. Mus. Chanteur qui a une voix de soprano. = Soprano. s. m. (ital. *sopra*, dessus). Voy. Voix.

SOR. adj. m. V. Saure.

SORBE. s. f. Le fruit du sorbier.

SORBET. s. m. **SORBETIÈRE.** s. f. (pers. *sherbet*, sorte de limonade parfumée en usage chez les Orientaux). Voy. Glace.

SORBIER. s. m. T. Bot. Voy. Pomacées.

SORBONIQUE. s. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir dans la maison de Sorbonne pendant leur licence. = Sorboniste. s. m. Gradué de la maison de Sorbonne.

SORBONNE. s. f. T. Hist.

Enc. — En 1253, Robert de Sorbon, chapelain de saint Louis, fonda, à Paris, un établissement destiné à recevoir des ecclésiastiques séculiers qui, vivant en commun et ayant les choses nécessaires à la vie, devaient s'occuper exclusivement de l'étude et de l'enseignement gratuit. Dirigé par Robert de Sorbon lui-même, qui en rédigea les statuts, cet établissement prit d'abord le nom de *Collegium* ou *Congregatio pauperum magistrorum studen-*

tium in theologica facultate, mais plus tard il reçut la dénomination de *Sorbonne* en mémoire de son fondateur. La Sorbonne, qui était régie par un proviseur, aidé d'un prieur, comprenait deux espèces de membres : les uns dits de la *société*, avaient le droit de demeurer dans l'établissement, et de donner leur suffrage dans les assemblées de la maison ; les autres, dits de l'*hospitalité*, étaient de simples agrégés. Elle conférait en séance publique trois espèces de titres, ceux de bachelier, de licencié et de docteur. Pour avoir droit à devenir docteur en Sorbonne, il fallait avoir fait ses études dans ce collége et y avoir pendant dix ans argumenté, discuté et soutenu diverses thèses qu'on distinguait en *mineure*, en *majeure*, en *sabbatine*, en *tentative*, en *petite* et en *grande sorbonique*. Dans cette dernière épreuve, le candidat devait, sans se reposer, et sans boire ni manger, soutenir une controverse contre vingt adversaires, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir. La célébrité des docteurs, l'affluence des élèves qui y venaient prendre leurs degrés, donnèrent à l'établissement un renom européen, qui ne cessa de s'accroître du XIVe au XVIIe siècle. De simple annexe de la faculté de théologie, la Sorbonne ne tarda pas à l'absorber entièrement, et ses décisions firent autorité en matière de foi. Jusqu'au XVIIe siècle, la Sorbonne joua, pour ainsi dire, un rôle public, grâce à l'influence considérable qu'elle possédait ; mais, après les querelles du jansénisme, elle ne donna plus signe de vie que par les anathèmes qu'elle fulmina contre les ouvrages des philosophes du XVIIIe siècle. En 1789, la Sorbonne fut frappée et supprimée comme tous les établissements ecclésiastiques alors existants ; mais elle ne fut pas rétablie. Les bâtiments qu'elle occupait sont aujourd'hui le siége de l'Académie universitaire de Paris, ainsi que des Facultés des lettres, des sciences et de théologie. Ces bâtiments ont été construits, au XVIIe siècle, par l'ordre du cardinal de Richelieu, sur les plans de l'architecte Lemercier. La chapelle de la Sorbonne renferme le tombeau de ce grand ministre : il consiste en un magnifique mausolée de marbre regardé comme le chef-d'œuvre du sculpteur Bouchardon.

SORCELLERIE. s. f. Opération de sorcier. *Il fut accusé de s.* ‖ Figur. et par plaisant., en parl. De certains tours d'adresse, de certaines choses qui paraissent au-dessus des forces humaines, on dit : *Il faut qu'il y ait de la s. Cela ne peut se faire, cela ne peut se deviner sans s.* = SORCIER, IÈRE. s. (bas latin. *sortiarius*, qui jette des sorts). Celui, celle qu'on prétend avoir fait un pacte avec le diable, pour opérer des maléfices, etc. ‖ Fig. et fam., *Cet homme n'est pas s., n'est pas grand s.*, Il n'est pas fort habile. On dit de même, *Il ne faut pas être grand s. pour faire, pour deviner telle chose.*

Enc. — La *Sorcellerie* est la magie du moyen âge : c'est la goétie de l'antiquité appliquée à de nouvelles superstitions. On pourrait la définir, l'art d'opérer des prodiges par le secours du diable. Le *Sorcier*, ou le magicien du moyen âge, était l'allié de Satan et l'ennemi de Dieu. Tous les écrivains, soit religieux, soit laïques, de cette époque, représentent le sorcier comme évoquant les morts, prédisant l'avenir, transformant les éléments, faisant du prodige l'habitude de sa vie, et tout cela dans le but de se procurer des félicités coupables ou de troubler le bonheur des autres. Vieillard, il voulait se donner des sens nouveaux pour de nouvelles voluptés ; jeune homme, il voulait faire tomber toutes les femmes dans ses piéges. Pour parvenir à ce but, il s'adressait à l'Esprit du mal, au chef des puissances infernales. Entre celui-ci et le sorcier, il intervenait d'abord un pacte solennel. Le démon se mettait aux ordres du sorcier pendant la vie de ce dernier ; il consentait à devenir son esclave pendant quelques années ; mais en revanche il devenait maître de son âme pour l'éternité. Tout sorcier était tenu de se rendre régulièrement aux assemblées générales, appelées *Sabbats*, que présidait Satan en personne. Ces assemblées se tenaient toujours dans un lieu solitaire, sur les montagnes ou dans la profondeur des forêts. Néanmoins il y avait des localités consacrées pour les grandes assemblées qu'on pourrait appeler les états généraux de la sorcellerie : c'étaient le mont Vésuve pour les sorciers de France et d'Italie, et le Blocksberg, dans le Harz, pour ceux d'Allemagne. Le sabbat ordinaire se tenait habituellement le jeudi ou le mercredi. Quand il devait y avoir assemblée, Satan l'annonçait à l'aide d'un signe qui apparaissait dans les airs, et que les sorciers seuls pouvaient distinguer : souvent aussi c'était un mouton qu'il chargeait de son message. Les affidés montaient à cheval sur un manche à balai ou sur un bouc, et en un instant ils se trouvaient transportés au sabbat, quelle que fût la distance. Ils pouvaient également y aller en prononçant seulement certaines paroles, ou bien en s'oignant de pommades mystérieuses. La composition de ces pommades est donnée par plusieurs écrivains : toutes sont des préparations narcotiques propres à déterminer le délire et des hallucinations, comme la stramoine, la jusquiame, la belladone, le pavot somnifère, etc. Après avoir rendu hommage à Satan, qui se montrait presque toujours sous la forme d'un bouc, les sorciers, tant hommes que femmes, se livraient à des danses impudiques, prenaient part à des festins horribles et dégoûtants, etc. D'autres fois, ils parodiaient les cérémonies de l'Église, particulièrement celles du baptême et du sacrifice de la messe. Tous ces détails sont racontés le plus sérieusement du monde par une foule de démonographes, qui le tenaient des sorciers eux-mêmes. Quelques-uns de ces écrivains, toujours d'après les aveux des sorciers et sorcières, vont jusqu'à faire le dénombrement de la cour infernale, où, indépendamment de Béelzebuth, le démon souverain, et des sept rois, ses principaux ministres, ils comptent des ducs, des comtes, des présidents, des chevaliers, et enfin 6666 légions formées chacune de 6666 démons inférieurs. Les crimes généralement imputés aux sorciers étaient au nombre de quinze : ils reniaient Dieu ; ils le blasphémaient ; ils adoraient le diable ; ils lui vouaient leurs enfants ; ils les lui sacrifiaient avant qu'ils fussent baptisés ; ils les lui consacraient avant qu'ils fussent nés ; ils lui promettaient d'attirer tous ceux qu'ils pourraient à son service ; ils juraient par le nom du diable ; ils commettaient des incestes ; ils tuaient les personnes, les faisaient bouillir et les mangeaient ; ils se nourrissaient de charognes et de la chair des pendus ; ils faisaient mourir les gens par le poison et par les sortiléges ou maléfices ; ils faisaient périr le bétail ; ils faisaient avorter les fruits et causaient la stérilité ; enfin, ils avaient copulation charnelle avec le diable. — Nous venons de parler des *sortiléges* ou *maléfices*. Il y en avait de sept espèces, mais un des plus usités était l'*Envoussure* ou *Envoûtement*, qui consistait à piquer au cœur une figure de cire de la personne qu'on voulait faire périr lentement. Un autre s'opérait en répandant sur les moissons certaines poudres malfaisantes qui les frappaient de stérilité. Les sorciers avaient surtout le pouvoir de jeter des *Sorts*. Parmi ces sorts, le plus redouté avait pour objet de *nouer l'aiguillette;* néanmoins on pouvait s'en préserver de plusieurs manières, notamment en portant un anneau dans lequel était enchâssé l'œil droit d'une belette. Malgré leur méchanceté habituelle, les sorciers usaient quelquefois de leur puissance diabolique dans un but utile à l'humanité : ils faisaient volontiers de la médecine, et les malades ne craignaient pas de recourir à leurs remèdes impies. Mais quoi ! n'était-ce pas là un moyen de gagner des âmes à Satan et en même temps de remplir leur bourse ? — La croyance à la sorcellerie a persisté durant tout le moyen âge jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Nous ne voulons point dire qu'à partir de cette époque, elle ait cessé ; mais du moins elle commença de s'affaiblir, de sorte qu'à la fin du XVIIIe siècle, comme aujourd'hui, on ne retrouve plus cette déplorable superstition que dans les classes les plus infimes et les plus ignorantes de la société. Mais ce fut à l'époque de l'agitation religieuse causée par la réforme, que cette croyance produisit ses effets les plus désastreux. Il y eut alors une véritable épidémie de *démonomanie*. On ne vit partout que des sorciers et des possédés. On créa des tribunaux pour juger ces malheureux, on dressa des échafauds, on alluma des bûchers, et l'on brûla des milliers de coupables : car, il faut bien le dire, la plupart de ces malheureux, prenant leurs hallucinations pour des réalités, avouaient les crimes absurdes dont on les accusait. Bien plus, il se rencontrait des sorciers qui, ayant horreur de leurs crimes imaginaires, venaient se dénoncer eux-mêmes et acceptaient le bûcher comme une légitime expiation. Un fait digne de remarque, mais qui s'explique aisément, c'est que, parmi les gens atteints de cette forme d'aliénation mentale, il y avait beaucoup plus de femmes que d'hommes. Bodin dit qu'on trouve tout au plus un sorcier sur cinquante sorcières. Du reste, les supplices, loin de diminuer le nombre des sorciers, l'augmentaient au contraire, car ils avaient pour unique effet de frapper les imaginations malades. Sous Charles IX, on comptait, dit-on, 30,000 sorciers à Paris seulement. A cette époque, il y avait bien peu d'hommes, même parmi les plus éclairés, qui doutassent de la réalité de la sorcellerie, et il eût été dangereux de manifester ses doutes. Ainsi, par ex., nous voyons Jean Bodin, l'un des esprits les plus élevés de ce siècle, rapporter sérieusement, dans sa *Démonologie* publiée en 1581, qu'un homme des environs d'Angers, ayant vu une nuit sa femme se lever d'auprès de lui, s'oindre d'huile, puis sortir par la fenêtre à cheval sur son manche à balai, fut curieux de la suivre dans ce voyage aérien. S'étant frotté du même onguent, et ayant prononcé les mêmes paroles, il se vit tout à coup transporté à travers les airs assis sur la même monture. Il chevaucha ainsi bien loin jusqu'à un lieu où il vit avec grand effroi des hommes et des femmes de toute espèce, surtout grand nombre de boucs : il y en avait surtout un de taille gigantesque qui présidait la fête. Le pauvre homme, étonné de se voir en pareille compagnie, se signa : à l'instant tous s'enfuirent en poussant de grands cris, et il se retrouva tout nu au pied du mont Vésuve. De Naples à Angers la route était longue : si encore il avait eu la monture avec laquelle il était venu ; mais il lui fallut revenir à pied par les voies ordinaires ; aussi, de retour dans sa ville, il fit brûler sa femme comme sorcière. Un magistrat de la même époque, s'exprimait en ces termes au sujet de la sorcellerie : « Le crime de sorcellerie est un crime excepté, tant pour l'énormité d'iceluy que pour ce qu'il se commet le plus souvent de nuit, et toujours en secret ; tellement qu'à cette occasion le jugement en doit être traité extraordinairement, sans qu'il soit besoin d'observer en cela l'ordre de droit ni les procédures ordinaires. » Et il ajoute plus loin : « Je dis qu'il faut condamner tous les sorciers, lors même qu'ils tesmoignent de bons sentiments. J'adjouteray une autre raison bien poignante, savoir : que depuis que l'on a esté une fois empêtré dans les rets de Satan, on ne s'en peut retirer. » Au XVIIe siècle on continua de condamner un assez grand nombre d'individus comme coupables de sortiléges. En 1619, P. de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux, placé à la tête d'une commission chargée de poursuivre les sorciers, en fit conduire au supplice 500 dans une seule année. Parmi les victimes les plus illustres de cette superstition, nous citerons seulement la maréchale d'Ancre, en 1617, et le curé Urbain Grandier, en 1634. Cependant, sous Louis XIV, le savant chanoine Gassendi fit une expérience ingénieuse pour démontrer que les prétendus sorciers étaient simplement des hallucinés, et que les aveux faits par eux devant la justice étaient le résultat d'une véritable aliénation mentale. Dans une vallée des Basses-Alpes, où la sorcellerie comptait des adeptes et de nombreux croyants, il fit tomber quelques paysans dans un sommeil léthargique au moyen d'une préparation narcotique dont la recette lui avait été communiquée par un sorcier. En la leur administrant, il leur annonça qu'elle devait les transporter dans une assemblée infernale. En effet, à leur réveil, les dormeurs, qui n'avaient pas quitté leurs lits, firent un récit complet de ce qu'ils avaient vu au sabbat ; ils donnèrent même le détail des impressions qu'ils y avaient éprouvées. En 1672, le Conseil du roi rendit un arrêt qui ordonna de mettre en liberté toutes les personnes détenues dans les prisons de Normandie pour cause de magie et de sortilége. Plusieurs parlements voulurent persister à poursuivre ce crime imaginaire ; mais Louis XIV ne tint pas compte de ces résistances. Néanmoins, en 1750, le jésuite Girard faillit être brûlé vif pour fait de sortilége par arrêt du parlement de Provence, et cette même année, on brûla à Wurtzbourg, en Bavière, une religieuse qui avouait avoir pratiqué divers maléfices, mais sans résultat, pour faire périr plusieurs personnes. En Angleterre, les supplices pour crime de sorcellerie ne furent pas moins nombreux qu'en France. On évalue à plus de 3000 le nombre des individus qui y périrent victimes de cette absurde accusation pendant le cours du XVIIe siècle. En 1736, il y eut encore, dans ce pays, une accusation capitale pour cause de sorcellerie, et, en Ecosse, le dernier sorcier fut brûlé en 1722. Aujourd'hui il n'existe plus de sorciers au sens propre du mot, c'est-à-dire d'alliés authentiques du diable : les individus que l'on qualifie encore ainsi dans nos campagnes, ne sont que des fripons de bas étage qui cherchent à exploiter la superstition et la crédulité des ignorants. — Voy. Ch. LOUANDRE, *La sorcellerie;* Eus. SALVERTE, *Des sciences occultes ;* et J. GARINET, *Hist. de la magie en France.*

SORDIDE. adj. 2 g. (lat. *sordidus*). Sale, vilain. *Il portait des vêtements sordides.* ‖ * T. Médec. *Ulcère s.*, Ulcère sanieux, qui fournit une suppuration de mauvaise nature. ‖ Fig., se dit Des personnes par rapport à l'avarice. *C'est un homme avare, s. C'est un avare des plus sordides.* ‖ Se dit aussi De l'avarice et de ce qui s'y rapporte. *Une avarice s. Gain s. Intérêt s. Épargne s.* = SORDIDEMENT. adv. D'une manière sordide. *Il vit s.* = SORDIDITÉ. s. f. Mesquinerie, avarice. Peu usité.

* **SORE.** s. m. * **SORÉDIE.** s. f. (gr. σωρὸς, amas). T. Bot. V. CRYPTOGAMIE.

SORET. adj. m. Voy. SAURE.

* **SORGHO.** s. m. T. Bot. V. GRAMINÉES.

SORITE. s. m. (gr. σωρὸς, amas). T. Logique. Voy. RAISONNEMENT.

SORNETTE. s. f. Discours frivole, bagatelle. *Il ne dit que des sornettes. Voilà de plaisantes sornettes. Il me disait une s.* Fam.

* **SOROSE.** s. f. (gr. σωρὸς, amas). T. Bot. V. FRUIT.

SORT. s. m. (latin. *sors*). Dans le sens des anciens, La destinée considérée comme cause des divers événements de la vie. *Le s. le veut ainsi. Le s. l'a ainsi ordonné. Le s. aveugle. Le s. jaloux. Les caprices du s. Braver, affronter, supporter les coups du s. Quel coup du s. ! Être poursuivi, accablé par le s.* ‖ L'effet de la destinée, de la rencontre fortuite des événements bons ou mauvais. *S. heureux, malheureux, déplorable. Tel est le s. des souverains. Je plains son s. Quel est votre s. ? Il est content de son s. Disposez, ordonnez de mon s. Mon s. est dans vos mains.* — Particul., La condition, l'état d'une personne sous le rapport de la richesse. *Cette succession améliorera son s. Faire un s. à quelqu'un. On a assuré son s.* ‖ La manière de décider quelque chose par le hasard. *Le s. est tombé sur un tel. Le s. en a décidé. Ces élections se font au s. Tirer au s. pour le recrutement. Tomber au s.* — * *Sorts homériques, Sorts virgiliens, Sorts des saints*, V. DIVINATION. — Figur., *Le s. en est jeté*, V. JETER. *Le s. des armes*, Le combat, considéré relativement à l'incertitude du succès. *Il voulut tenter une seconde fois le s. des armes.* ‖ Maléfice qu'un sorcier jette sur une personne, sur un animal ou sur une chose. *Le berger prétendait qu'on avait donné un s. à son troupeau. Lever un s.* ‖ T. Prat. *Le s. principal d'une rente*, Le fonds, la somme qui a été placée en rente. On dit mieux, *Le principal, le capital.* = Syn. Voy. HASARD.

SORTABLE. adj. 2 g. Convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes. *Un mariage, un parti s. Cet emploi n'est pas s. pour vous. Cela n'est pas s. à votre condition.* = * SORTABLEMENT. adv. D'une manière sortable. *Il s'est marié sortablement.*

SORTANT. adj. m. Qui sort. *Numéros sortants*, Les numéros qui sortent de la roue, à chaque tirage de la loterie. ‖ Se dit aussi Des membres d'un corps, d'une assemblée, qui cessent d'en faire partie, et qui doivent être remplacés ou réélus. *Député s. Les membres sortants.* ‖ Subst., *Les entrants et les sortants*, Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE. s. f. (lat. *sors*, condition). Espèce, genre. *Il y a bien des sortes d'oiseaux. Il a réuni dans son parc toutes sortes de bêtes. Un marchand qui a de toutes sortes d'étoffes. Toute s. de livres ne sont pas également bons. Il ne faut pas se fier à toute s. de gens, à toutes sortes de personnes. C'est une s. de bel esprit qui n'a que du jargon. Il a toutes les sortes d'esprit. Il n'est s. de recommandations que je ne lui aie faites. Quelle s. de drogue est-ce là ?* — *Un homme de sa s., un homme de votre s.*, se dit en bien et en mal, par estime et par mépris. *C'est trop vous rabaisser pour un homme de votre s. Est-ce à un homme de sa s. de vouloir s'égaler à vous ?* ‖ Façon, manière de faire une chose. *Ceux-ci s'habillent d'une s., et ceux-là d'une autre. De quelle s. faut-il le recevoir ? De cette s., vous éviterez toutes les difficultés. Il a agi de la bonne s. dans cette affaire.* — Famil., *Parler de la* *bonne s. à quelqu'un, le traiter de la bonne s.*, Lui faire une verte réprimande. = De la sorte. loc. adv. Ainsi, de cette manière. *Quel droit avez-vous pour parler, pour agir de la s.?* = En quelque sorte. loc. adv. Presque, Pour ainsi dire. *Se taire quand on est accusé, c'est en quelque s. s'avouer coupable.* = De sorte que, De telle sorte que, En sorte que. loc. conj. Tellement que, si bien que. *De s. qu'il fut contraint de se retirer. Faites de telle s., faites en s. qu'il soit content.*

SORTIE. s. f. Action de sortir. *Il a toujours gardé la chambre depuis un mois, voilà sa première s. Faire sa s. du port pour mettre en rade. Depuis sa s. du royaume.* — *Faire une fausse s.*, se dit, au théâtre, Lorsqu'un des personnages qui sont sur la scène feint d'en sortir, ou même en sort un instant et y rentre aussitôt. ‖ Le moment où l'on sort. *Attendez la s. des juges, vous pourrez parler à votre rapporteur. A la s. de l'audience, de la messe, du spectacle. A la s. du printemps, de l'hiver.* ‖ Se dit aussi Du transport des marchandises qu'on fait passer d'un lieu dans un autre. *L'entrée et la s. des marchandises. Droits d'entrée et de s. Les sorties dépassent de beaucoup les entrées.* ‖ Issue, endroit par où l'on sort. *Cette maison a deux, trois sorties. Elle a une s. sur la ville et une sur la campagne.* — Figur., *L'affaire était embarrassante; mais il s'était d'avance ménagé une s.* ‖ T. Guerre. L'attaque que font des gens assiégés, lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeants et pour ruiner les travaux. *Les assiégés firent une grande, une vigoureuse s. Faire des sorties.* — Fig. et famil., *Faire une s. à quelqu'un*, Lui faire une rude réprimande, lui dire brusquement quelque chose de très-dur. *Faire une s. contre quelqu'un*, S'emporter violemment contre une personne présente ou absente. *Je ne m'attendais pas à cette s.* Dans l'un et l'autre sens, on dit encore, *Faire une s. sur quelqu'un.*

SORTILÉGE. s. m. (latin. *sors*, sort; *legere*, lire). Maléfice qu'un prétendu sorcier jette sur quelqu'un ou sur quelque chose. *Il fut brûlé pour sortilége.*

SORTIR. v. n. (lat. *foras*, dehors; *ire*, aller). Passer du dedans au dehors. *S. de la chambre. S. de la ville. S. du royaume. S. du bain. Le renard sort de son terrier. La rivière est sortie de son lit. Il sort de cette source une grande quantité d'eau. A peine le vaisseau sortait du port. Une épaisse colonne de fumée sortait du cratère. Il sort de cette cuisine des bouffées de chaleur, des exhalaisons désagréables. Le sang lui sortait de la bouche. Cette porte est sortie de ses gonds. S. sur quelqu'un l'épée à la main. Il est prêt à s. Ne faire qu'entrer et s. Il vient de s. Il ne fait que de s. J'ai à s. ce matin. Il est sorti, mais il va rentrer. Il a sorti, mais il vient de rentrer.* ‖ *S. de la messe, du sermon, de vêpres, du bal, du spectacle, du jeu*, Sortir du lieu où l'on a entendu la messe, etc. Dans le même sens, on dit : *S. d'entendre la messe. S. de diner.* On dit aussi, *S. de table.* — *S. de prison*, En sortir par autorité de justice, être élargi. — *Ce jeune homme sort du collége, sort de dessus les bancs*, Il vient d'achever ses études. — *Cet ouvrage sort de chez l'ouvrier, des mains de l'ouvrier*, Il vient d'être achevé. ‖ Absol., *Sortir, commencer à s.*, se dit particul. D'une personne qui, ayant été malade, se porte assez bien pour ne plus garder la chambre. *Les médecins ne lui ont pas encore permis de s.* ‖ Figur. et fam., *Faire s. quelqu'un des gonds, hors des gonds*, V. Gond. — *Les yeux lui sortent de la tête*, se dit D'une personne dont les yeux ont une ardeur, une vivacité extraordinaire, par l'effet de quelque passion violente. *Le feu lui sort par les yeux*, Il a les yeux allumés de colère. ‖ Figur., se dit D'un temps, d'une époque, d'un état, d'une condition, d'une situation où l'on cesse d'être. *S. de l'hiver, du printemps. S. de l'enfance. S. de nourrice. S. de maladie. S. de la vie. S. d'apprentissage. S. de charge. S. de captivité. S. d'esclavage. S. d'affaire. S. d'intrigue. S. d'un grand péril. S. d'un grand embarras. S. de la misère. Il est sorti d'une épreuve difficile. Il faut en s. à quelque prix que ce soit. J'en suis sorti à mon honneur.* — Au sens moral, *S. d'erreur, S. de son bon sens. S. de son sujet. S. de la matière, de la question. Cela m'est sorti de la mémoire. Je ne sors pas de mon étonnement. S. du respect, du devoir, des bornes du devoir, des bornes de la bienséance.* — *Cela sort des proportions ordinaires*, Est au-dessus des proportions ordinaires. ‖ Se tirer, se dégager d'un endroit difficile. *Cette rue est si sale, qu'on ne peut sortir de la boue. Nous ne sortirons jamais de ces montagnes.* ‖ Pousser au dehors, commencer à paraître. *Les fleurs commencent à s. Les blés sortent bien. Il lui sortit un furoncle. Cet enfant n'a plus la fièvre depuis que la rougeole est sortie. Il lui est sorti une dent.* On dit plus ordinair., *Il lui a percé une dent.* ‖ Être issu. *Il sort de bon lieu, de bonne race. Il sort de parents illustres. Il sent le lieu d'où il sort. Quand les étalons sont vieux, les chevaux qui en sortent sont faibles.* ‖ En parl. Des ouvrages de l'industrie, de l'art, etc., sign., Être produit. *Cela sort des mains d'un habile ouvrier. Les ouvrages qui sont sortis du pinceau de cet artiste. Cet écrit sort d'une bonne plume.* ‖ T. Danse. *S. de cadence*, Ne plus danser en cadence. ‖ T. Escr. *S. de mesure*, Se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire. ‖ T. Musique. *S. de mesure*, Ne plus chanter, ne plus jouer en mesure. *S. du ton*, Détonner, ou Passer d'un ton dans un autre. ‖ T. Peinture. *Cette figure sort bien*, Elle semble être de relief et s'avancer hors du tableau. — Par analogie, *Cette pensée sort bien, ne sort pas assez. Faire s. une pensée.* ‖ *Sortir*, s'emploie quelquefois activ., dans le sens de Tirer, faire sortir. *Il faut s. ce cheval de l'écurie. Il est temps de s. les orangers de la serre.* — *On l'a sorti d'une affaire fâcheuse.* Fam. = Au sortir de. loc. prép. Au temps, au moment où l'on sort de. *Au s. de là. Au s. de cette maison. Au s. du lit, de la table. Au s. du berceau, de l'enfance.* = Sorti, ie. part.

Conj.—*Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent. Je sortais; nous sortions. Je sortis; nous sortîmes. Je sortirai; nous sortirons.—Je sortirais; nous sortirions.—Sors; sortons, sortez.—Que je sorte; que nous sortions. Que je sortisse; que nous sortissions.—Sortant; Sorti, ie.*

SORTIR. v. a. (lat. *sortiri*, obtenir par le sort). T. Palais. Obtenir, avoir. *Cette sentence sortira son plein et entier effet. J'entends que cette clause sortisse son plein et entier effet.* — *Cette somme de deniers, cet effet mobilier sortira nature de propre*, Sera réputé et partagé comme propre. Vieux. = Sorti, ie. part.

Conj. — Ce verbe est régulier; mais il n'est d'usage qu'à la troisième personne et à quelques-uns de ses temps seulement. *Il sortit; ils sortissent. Il sortit; ils sortirent. Il sortira. Ils sortiront. Il sortirait; ils sortiraient. Qu'il sortisse; qu'ils sortissent.*

* **SOSIE.** s. m. Par allus. à un personnage de l'*Amphitryon* de Plaute, dont Mercure a pris la figure, se dit fam., D'une personne qui a une ressemblance parfaite avec une autre. *C'est son sosie.*

SOT, SOTTE. adj. (lat. *stultus*). Qui est sans esprit, sans jugement. *Voilà un sot enfant. Il n'est pas si sot qu'il le parait. Je ne suis pas si sot que de le croire. Voilà un sot animal.* ‖ Embarrassé, confus. *Il est resté sot, tout sot. Vous voilà bien sot.* ‖ Se dit ausi Des choses faites sans esprit, sans jugement. *Une sotte entreprise. Un sot projet. Un sot livre. Un sot orgueil. Une sotte fierté.* ‖ En parl. Des choses, signifie encore, Fâcheux, ridicule. *L'enlèvement de cette femme est une sotte affaire pour lui. Il a fait un sot mariage. Voilà une sotte aventure.* Proverb., *A sotte demande, point de réponse.* = Sot, sotte. s. Se dit Des personnes sans esprit, sans jugement. *C'est un sot. Vous êtes une sotte. Taisez-vous, maître sot.* Proverb., *C'est un sot en trois lettres.* ‖ Fam. et par ellipse, on dit, *Quelque sot*, Quelque sot le dirait, le ferait, y croirait, y serait trompé.

* **SOTADIQUE.** adj. 2 g. T. Versif.

Enc. — On appelle vers *récurrents*, vers *rétrogrades*, ou vers *sotadiques*, du nom du poëte grec Sotadès, qui vivait au IIIᵉ siècle et qui, dit-on, les a inventés, des vers qui, sans que la mesure soit altérée ni les lettres changées de place, présentent les mêmes mots quand on les lit de la fin au commencement que lorsqu'on les lit dans leur ordre naturel. Tel sont les deux vers suivants :

Roma tibi subito motibus ibit amor.
Arca serenum me gere regem munere sacra.

On applique encore le nom de vers rétrogrades, à ceux qui conservent la même mesure pour les pieds, en reprenant, non plus chaque lettre, mais chaque mot depuis le dernier jusqu'au premier.

Præcipiti modo quod decurrit tramite flumen
Tempore consumptum jam cito deficiet.

En retournant ces vers, on trouve cet autre distique :

Deficiet cito jam consumptum tempore flumen
Tramite decurrit quod modo præcipiti.

Ce jeu puéril n'est pas fort difficile en grec et en latin; mais il en est autrement en français. « Dans notre langue, dit Lud. Lalanne, nous ne connaissons de vers rétrogrades que la chanson de Baudoin de Condé, l'un des poëtes estimés du XIIIᵉ siècle. Chaque strophe est de trois vers qui, retournés, forment une nouvelle strophe. Les derniers vers de chaque strophe riment ensemble. En voici une comme exemple :

Amours est vie glorieuse,
Tenir fait ordre gracieuse,
Maintenir veult courtoises mours (mœurs). »

* **SOTHIAQUE.** adj. 2 g. T. Astr. *Année s., période s.*, Voy. Année et Calendrier.

SOTIE. s. f. T. Hist. litt. V. Dramatique.

SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille. *Il a mangé tous les sot-l'y-laisse.*

SOTTEMENT. adv. D'une manière sotte. *Il est allé s'engager s. dans cette affaire. Il a répondu s. Il s'est s. fait duper.*

SOTTISE. s. f. Défaut d'esprit et de jugement. *La s. des hommes est si grande, que... C'est s. à vous que de vous imaginer que...* ‖ Se dit aussi Des actions, des discours qui annoncent un manque d'esprit et de jugement. *Il n'a fait que des sottises. Il n'ouvre la bouche que pour dire quelque s.* — *S. des deux parts*, se dit De deux personnes qui ont tort chacune de leur côté. ‖ Se dit aussi Des paroles et des actions obscènes. *N'écoutez pas ce qu'il veut vous dire, c'est une s.* ‖ Popul., se dit encore pour Injure. *Il m'a dit cent sottises.* ‖ Syn. Voy. Bêtise. = Sottisier. s. m. Recueil de sottises, ou plus souvent, Recueil de chansons et autres vers libres. Famil. ‖ Celui qui tient des propos libres. *Cet homme est un grand s.* Fam.

* **SOTTO-VOCE.** loc. adv. V. Musique.

SOU. s. m. (lat. *solidus*, entier). T. Métrol. Monnaie de compte, la vingtième partie de l'ancienne livre. *Trois livres six sous.* ‖ La monnaie de cuivre qui avait cette valeur. *Un sou bien marqué. Il a sa poche pleine de sous, de gros sous.* V. Monnaie. ‖ Par extens., se dit Des pièces de cuivre qui circulent comme valant la vingtième partie du franc. *Je n'avais que dix sous dans ma bourse.* En ce sens on dit, *Une pièce de dix sous, de vingt sous, de cent sous, etc.* — Famil., *Il n'a pas un sou, pas le sou, pas le sou vaillant, il n'a ni sou ni maille*, Il n'a point d'argent. *Il n'a pas un sou de bien*, Il n'a aucune propriété. *Mettre sou sur sou*, Épargner sur les plus petites choses pour amasser. *Cette terre vaut cent mille francs comme un sou*, Elle les vaut amplement. ‖ *Avoir un sou dans une affaire de finance, y être pour un sou, pour deux sous*, Y être intéressé pour un vingtième, pour un dixième. — *Au sou la livre*, Au prorata de la somme à partager, ou de la somme dont on est créancier. Ces locut. ont vieilli. Autrefois, on appelait encore *Sou pour livre*, Un droit additionnel d'un vingtième imposé sur différents objets, et qui était analogue à ce qu'on nomme aujourd'hui *Centimes additionnels.* = Sou a sou, loc. adv. Par petites sommes. *Il m'a payé sou à sou. Il a amassé sa fortune sou à sou.* Fam.

* **SOUARI.** s. m. T. Bot. Voy. Rhizobolées.

SOUBASSEMENT. s. m. (R. *sous, base*). T. Archit. Espèce de piédestal continu sur lequel semble porter un édifice. V. Ordre. ‖ T. Tapiss. Bande d'étoffe que l'on met au bas d'un lit et qui descend jusqu'à terre.

SOUBRESAUT. s. m. (R. *sous, saut*). Saut subtil, inopiné et à contre-temps. *Ce cheval a fait deux ou trois soubresauts qui m'ont pensé désarçonner.* ‖ *Avoir des soubresauts dans les tendons*, Y avoir des tiraillements, des mouvements spasmodiques. ‖ Figur., *Cette nouvelle m'a donné un s., un violent s.*, Cette nouvelle m'a causé une grande et subite émotion.

SOUBRETTE. s. f. T. Théât. Suivante de comédie. *Rôle de s. L'emploi des soubrettes. Jouer les soubrettes.*

SOUBREVESTE. s. f. (esp. *sobre*, par-dessus; *veste*). Sorte de vêtement sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements, par-dessus la cuirasse.

* **SOUBUSE.** s. f. T. Ornith. Voy. Busard.

SOUCHE. s. f. La partie du tronc d'un arbre qui reste dans la terre avec les racines, après que l'arbre a été coupé. *Il faudrait arracher ces souches. Une s. pourrie.* — Fig. et famil., *C'est une s., une vraie s.*, se dit D'une personne stupide et sans activité. ‖ Figur., en parl. De généalogie, sign., Le personnage duquel descend une race, une famille, une branche. *Cet homme illustre a été la s. de plusieurs grandes familles. Robert le Fort, quatrième fils de saint Louis, est la souche de la maison de Bourbon.* — *Faire s.*, Commencer une branche dans une généalogie, être le premier d'une suite de descendants. *De tous les enfants de saint Louis, il n'y en a eu que deux qui aient fait s.* — T. Jurisprud. *Succéder par s.*, Succéder par représentation. ‖ T. Bot. Syn. de *Rhizome.* V. Racine. ‖ T. Comm. Le plus long des deux morceaux de bois ajustés, sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer les fournitures qu'ils font à crédit. *La s. reste entre les mains du marchand, et l'échantillon entre celles de l'a-*

cheteur.—Paranal., La partie qui reste des feuilles d'un registre, lorsqu'on les a coupées en zigzag dans leur longueur, de manière qu'en rapprochant la partie coupée et détachée de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement. *La s. d'un registre. Registre à s. Talon de s.* ‖ T. Maçon. V. Cheminée.

SOUCHET. s. m. T. Maçon. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. *Le s. est la moindre des pierres de taille.*

SOUCHET. s. m. T. Bot. V. Cypéracées. ‖ *T. Ornith. V. Canard.

SOUCHETAGE. s. m. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres pour compter les souches. = Soucheteur. s. m. Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCI. s. m. (lat. *sollicitus*, inquiet). Soin accompagné d'inquiétude. *S. cuisant, léger. De noirs soucis. Vivre sans s. Avoir, prendre du s. Être dévoré de soucis.* Fam., *C'est le cadet, c'est le moindre de mes soucis*, se dit D'une chose dont on ne se met nullement en peine. Syn. V. Soin. ‖ Fam., *Un sans-souci*, Un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir. ‖ T. Bot. Plante de la famille des Composées, qui porte une fleur jaune, et La fleur de cette plante. Famil., on dit De quelqu'un qui a le visage extrêmement jaune, *Il est jaune comme un s., comme s.* — * *S. d'eau*, Voy. Renonculacées.

***SOUCIER.** v. a. Inquiéter, causer du souci, des soucis. *La détresse de son frère ne le soucie guère.* Fam. et vieux. = se Soucier. v. n. S'inquiéter, se mettre en peine de, prendre intérêt à, faire cas de. *Je me soucie peu de ses menaces. Je ne me soucie point de cet homme-là. De quoi vous souciez-vous? Il ne se soucie de rien. Se s. peu de conserver ses amis. Je ne me soucie pas qu'il vienne.* Ironiq., *Je me soucie bien de cette femme-là; qu'ai-je besoin d'elle?* ‖ Conjug. V. Prier. = Soucieux, euse. adj. Inquiet, pensif, chagrin, qui a du souci. *Cet homme m'a paru s.* ‖ Qui marque du souci. *Un air s. Mine soucieuse.*

SOUCOUPE. s. f. (R. *sous, coupe*). Petite assiette de porcelaine, de faïence, etc., qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière, propre à prendre du café, du chocolat, etc. ‖ Espèce d'assiette qui a un pied, et sur laquelle on sert des verres et des carafes.

***SOUDAGE.** s. m. T. Techn. Action de souder, et Le résultat de cette action.

SOUDAIN, AINE. adj. (latin. *subitaneus*). Subit, prompt. *Départ s. Mort soudaine. Cela a été bien s.* = Soudain. adv. Dans le même instant, aussitôt après. *Il reçut l'ordre, et il partit s.* = Soudainement. adv. Subitement. *Il mourut s. Il est parti s.* = Soudaineté. s. f. Qualité de ce qui est soudain. *La s. de son arrivée surprit tout le monde.*

Syn. — *Subit.* — « Ce qui est *subit*, dit Lafaye, est tel par le fait; ce qui est *soudain*, est tel par sa nature. L'expression, mort *subite*, donne l'idée d'un événement; l'expression, mort *soudaine*, signifie un genre de mort. Les choses *subites* se considèrent relativement par rapport à leur effet dans le temps, à la surprise qu'il leur arrive de causer, au lieu que les choses *soudaines* sont qualifiées en soi. » Ce qui est *subit* n'a pas été prévu, ce qui arrive *soudain*, arrive tôt, promptement: c'est tout ce qu'exprime ce mot. On dira d'un homme malade à mort: à peine lui eut-on donné ce remède qu'il mourut *soudain;* et l'on dira de celui qui paraissait en santé: il mourut *subitement.*

SOUDAN. s. m. (Corrupt. du mot *solthan*, sultan).

Enc.—A l'origine, *Solthan* ou *Soudan* était le titre que portaient les lieutenants-généraux des califes; mais les croisés l'appliquèrent indistinctement aux souverains musulmans qui possédaient l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. La puissance de ces derniers ayant survécu à celle des autres, les historiens occidentaux employèrent ce mot d'une façon absolue pour désigner le souverain de l'Égypte.

SOUDARD ou **SOUDART.** s. m. (R. *solde*). Se dit, famil., D'un homme qui a longtemps servi à la guerre. *C'est un vieux soudard.*

SOUDE. s. f. T. Botan. V. Chénopodées. ‖ T. Chim. Voy. Sodium.

SOUDER. v. a. (lat. *solidare*). Joindre des pièces de métal ensemble, de manière qu'elles forment un tout continu. = * se Souder. v. pron. Être soudé. *Ces deux métaux se soudent facilement l'un avec l'autre.* ‖ T. Physiolog. Se dit De deux ou plusieurs parties qui contractent une adhérence intime de manière à ne former qu'un seul organe. *Les deux moitiés du frontal se soudent de bonne heure. Ces carpelles se sont soudés en un seul ovaire.* = Soudé, ée. part.

SOUDOYER. v. a. (R. *solde*). Entretenir des gens de guerre, leur payer une solde. *Ce prince peut s. vingt mille hommes. Les troupes étaient soudoyées à ses dépens.* Vieux; on dit ordin., *Solder.* ‖ Par ext., S'assurer le secours de quelqu'un à prix d'argent. *S. des spadassins. Il avait soudoyé la moitié du parterre.* = Soudoyé, ée. part. = Conj. V. Employer.

SOUDRE. v. a. (latin. *solvere*). Résoudre. Vieux, et n'est usité qu'à l'infinitif.

SOUDRILLE. s. m. T. Mépris, qui se dit D'un soldat libertin et fripon. Fam. et peu usité.

SOUDURE. s. f. T. Techn. Le travail de celui qui soude; La composition employée pour souder; et L'endroit où deux pièces de métal sont soudées. ‖ * T. Physiol. Union intime entre deux organes différents. *La s. des pétales.*

Enc. — La *soudure*, à l'aide de laquelle on joint deux ou plusieurs morceaux de métal, doit être composée d'un alliage ayant quelque affinité avec le métal qu'on veut souder et entrer en fusion à une température plus basse que les métaux à réunir. Pour le cuivre jaune, la s. dont on se sert se compose de 50 parties de cuivre et de 55 de zinc. Pour le fer, on emploie un alliage de laiton, de zinc et d'étain qu'on appelle *S. forte*. La s. de la tôle ou du fer mince est connue sous le nom de *Brasure :* elle se compose de cuivre et d'étain. La *S. des ferblantiers* et celle *des plombiers*, sont formées d'étain et de plomb: la première contient 50 parties d'étain et 50 de plomb, et la seconde 33 d'étain contre 66 de plomb. Elles servent à réunir le bord des lames de plomb, de fer-blanc, de cuivre. Nous avons indiqué ailleurs (v. Orfèvre) les soudures qu'on emploie pour les métaux précieux. Dans tous les cas, pour qu'une s. tienne solidement, on commence par gratter au vif les parties à souder, et on les décape avec du sel ammoniac, du borax ou de l'acide chlorhydrique, car une légère couche d'oxyde empêcherait la réunion. — Quelquefois, au lieu d'avoir recours à un alliage, on soude le métal avec lui-même sous l'action du marteau et à une haute température. C'est ce qui a lieu le plus ordinairement pour le fer. Il en est ainsi du plomb, qu'on peut souder avec lui-même à l'aide des dards de flamme très-intenses qu'on produit au moyen du chalumeau à gaz oxyhydrogène. Ce système de soudure, qu'on appelle *S. autogène*, rend d'immenses services dans les fabriques d'acide sulfurique, dans les ateliers des bijoutiers, des fabricants de bronze, enfin de tous ceux qui ont besoin de souder des métaux.

SOUFFLAGE. s. m. L'art ou l'action de souffler le verre. ‖ T. Mar. Revêtement de planches plus ou moins épaisses, dont on recouvre extérieurement la muraille d'un vaisseau, aux environs de sa flottaison, pour renforcer un côté trop faible, etc.

SOUFFLANT, ANTE. adj. T. Méc. Qui sert à souffler. *Machine soufflante.*

Enc. — Sous le nom de *Machines soufflantes* on désigne tous les appareils qui servent à lancer l'air destiné à activer la combustion dans les feux et fourneaux des usines métallurgiques. Bien que le soufflet ordinaire de nos ménages et ceux qu'emploient les forgerons, serruriers, etc., soient de véritables machines soufflantes, on ne les comprend pas en général sous cette dénomination. Mais nous ferons exception à l'usage, afin de traiter dans un seul article tous les appareils qui ont la même destination.

I. Le *Soufflet* est l'appareil dont on se sert habituellement dans l'économie domestique pour activer la combustion en dirigeant un rapide courant d'air dans le foyer. Son origine est inconnue; mais nous savons qu'il était usité chez les Romains et chez les Grecs, qui l'appelaient, ceux-ci φῦσα, ceux-là *follis*. Cet appareil se compose de deux planchettes ovales ou trapézoïdales, nommées *Panneaux* ou *Flasques*, qui sont armées chacune d'un petit manche, et jointes ensemble à un bout et dans tout leur pourtour par une peau clouée sur leurs bords. Cette peau est soutenue intérieurement par deux ou trois cerceaux, et assez flexible pour se plisser dans l'espace qui sépare ces derniers, de manière à permettre aux planchettes de se rapprocher ou de s'écarter, en basculant sur leur ligne de réunion. Un trou fermé en dedans par un morceau de cuir formant soupape est pratiqué dans l'un des panneaux. Enfin, on appelle *Tuyère* ou *Canon*, le tuyau par lequel s'échappe l'air du soufflet. Le jeu de l'appareil est des plus simples. En effet, lorsqu'on écarte les deux manches, la peau qui entoure les planchettes se développe, la capacité intérieure s'accroît, et l'air s'y précipite en soulevant la soupape. Quand, au contraire, on les rapproche, l'air comprimé referme la soupape et s'échappe par la tuyère. Comme on le voit, le courant d'air est intermittent; mais on peut le rendre continu en réunissant deux soufflets en un seul, l'un aspirant quand l'autre souffle, et réciproquement: c'est ainsi que sont construits les soufflets dits *à deux vents*. On les emploie généralement dans les ateliers où l'on travaille le fer, mais avec des dispositions particulières destinées à faciliter la manœuvre de l'appareil. La *Fig.* 1 représente un *soufflet de forge*. M est une pièce cubique de bois, nommée *Tétard*, que consolide une frette de fer N, et qui est percée d'un trou K, pour donner passage au vent et le diriger dans la tuyère O, appelée ici *Buse*. A, G et P sont les flasques. Celle du haut A est renforcée par une traverse de bois B et chargée d'un poids qui tend toujours à l'affaisser. Celle du milieu G est immobile et garnie d'une soupape H. Enfin, la flasque inférieure P, également munie d'une traverse I, présente aussi une soupape J. Les deux soupapes H et J s'ouvrent de bas en haut, et ne sont jamais béantes en même temps. En FFFF sont des cerceaux qui soutiennent le cuir, et en *mm* les charnières sur lesquelles basculent les flasques A, P. Enfin, à l'extrémité du manche P est attachée une chaîne qui va se fixer supérieurement au bras I du levier IZ, tandis qu'une seconde chaîne *b* est suspendue au bras Z. Quand on tire cette dernière, le levier, basculant autour de son centre de rotation élève la chaîne IP, qui rapproche la flasque P, de la flasque G; alors l'air comprimé qui se trouve dans leur intervalle est chassé en partie par la buse O, tandis que l'autre partie passe dans la capacité supérieure en soulevant la soupape H. Lorsqu'on cesse de tirer en *b*, la flasque P redescend en vertu de son propre poids, et l'air rentre dans la capacité inférieure par la soupape J; mais, en même temps, la flasque A s'abaisse, et force l'air qui se trouve enfermé dans cette même capacité à s'échapper par la buse, et ainsi de suite. L'action du soufflet est donc continue. La puissance de cet appareil est proportionnelle à ses dimensions: ainsi, par ex., un soufflet qui a 75 centim. de long et 50 de large, chauffe à blanc en 14 ou 15 minutes une barre de fer carrée de 6 centim. de côté et la rend propre à être soudée.

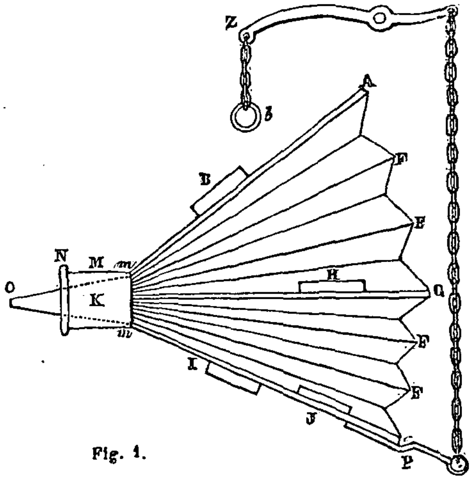

Fig. 1.

II. Dans les grandes usines métallurgiques où le soufflet serait insuffisant pour lancer la masse d'air qu'exige une combustion extrêmement active, on le remplace par des machines beaucoup plus puissantes, construites d'après des principes différents. La plus simple de ces machines est celle qu'on désigne sous le nom de *Trompe*. Elle paraît avoir été inventée au XVII^e siècle; quelques auteurs cependant lui assignent une origine plus ancienne. Quoi qu'il en soit, la trompe se compose (Fig. 2) d'un tuyau vertical de bois A, formé le plus souvent de plusieurs sections emboîtées les unes dans les autres. P est un réservoir, nommé *Pêchère*, dans lequel afflue un courant d'eau qui tombe dans le tuyau. A la partie supérieure de ce dernier se trouve un étranglement G, dit *Goulet* ou *Etranguillon*, au-dessous duquel sont percés plusieurs trous *a, a*, appelés *Aspirateurs* ou *Trompilles*. En traversant l'étranguillon, la colonne liquide entraîne avec elle l'air qui lui est fourni par les aspirateurs; puis, arrivée dans la caisse inférieure, elle se heurte contre le madrier ou *Tablier* D, sur lequel elle s'éparpille en laissant dégager l'air qui adhérait à ses filets. Celui-ci s'accumule dans la partie supérieure de la caisse C, où il a, en vertu de sa condensation, une force élastique supérieure à celle de l'air atmosphérique. Ensuite, il se rend, par le conduit coudé H, nommé *Homme* ou *Sentinelle*, puis par le tuyau flexible de peau de mouton, T, appelé *Canon de bourrée*, dans la tuyère. Quant à l'eau, elle s'échappe par une ouverture postérieure O, qui est disposée de manière à être toujours noyée, afin d'éviter l'entrée de l'air. Les trompes ne produisent qu'un effet utile très-peu considérable, environ 15 pour 100 du travail moteur total. Aussi ne les emploie-t-on que dans les pays de montagnes où les chutes d'eau sont communes, et où l'on dispose généralement d'un grand excès de force motrice. Il suffit, pour établir une trompe, d'une chute d'eau de 4 mèt. 50.

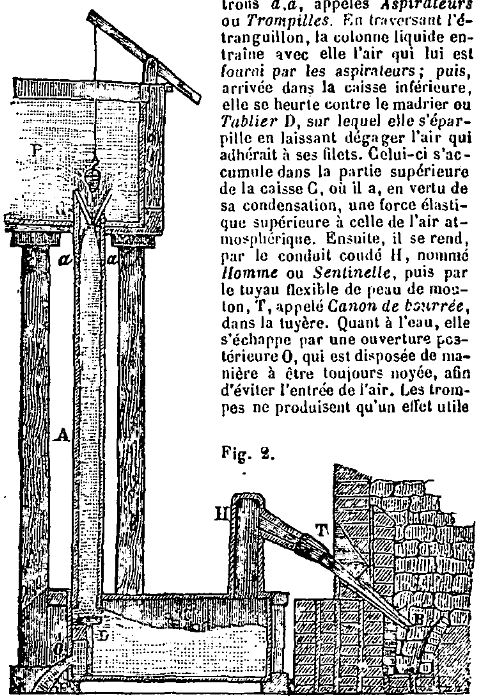

Fig. 2.

III. Les *Machines soufflantes à piston*, appelées aussi *Cylindres soufflants*, sont surtout employées dans les usines organisées sur une grande échelle. Ces machines ont été créées, au dernier siècle, par l'ingénieur anglais Smeaton. Elles offrent la plus grande analogie avec une pompe foulante et avec la machine à compression, et consistent essentiellement en deux grands cylindres de fonte parfaitement alésés, dans chacun desquels se meut un piston de même matière. Lorsque le piston est soulevé, l'air pénètre dans la cavité du cylindre, de sorte qu'en s'abaissant, le piston le comprime, et le force à abaisser la soupape qui sépare le cylindre du porte-vent. Aussitôt qu'il est au bas de sa course et a chassé l'air dans le porte-vent, le piston remonte, la soupape se referme ; l'air pénètre de nouveau dans le cylindre entre le piston et la soupape, et le jeu de l'appareil recommence. Grâce aux deux cylindres, le mécanisme fonctionne sans intermittence ; un piston monte, tandis que l'autre descend, et il n'y a pas d'interruption dans l'arrivée de l'air qui alimente le foyer. Toutefois la quantité d'air fourni par la machine telle que nous venons de la décrire n'est pas parfaitement constante. Quand on a besoin d'un vent très-régulier, il faut avoir recours à un appareil *régulateur*, dont la disposition d'ailleurs est variable. Les machines soufflantes à piston sont le plus souvent mues par une machine à vapeur, mais quelquefois aussi par une roue hydraulique.

IV. On appelle *Ventilateurs*, les machines rotatoires dans lesquelles l'air est poussé par des ailes ou palettes animées d'un mouvement rapide. Le ventilateur le plus usité dans les usines consiste en un tambour de fonte (Fig. 3) dans lequel tournent quatre ailes formées de plaques de tôle et montées sur un axe horizontal. Quand il fonctionne, l'air pénètre dans le tambour par les ouvertures situées près de l'axe, et il est vivement lancé par les ailes contre la circonférence interne de l'appareil, où il rencontre une autre ouverture qui le conduit au porte-vent. Les ailes du ventilateur peuvent être planes ; mais il convient de leur donner une courbure légère en sens opposé à celui dans lequel elles se meuvent, afin qu'elles abandonnent plus aisément l'air en contact avec elles. Les machines de ce genre ont besoin d'être animées d'un mouvement très-rapide, mais le vent qu'elles fournissent est d'une régularité parfaite. En outre, elles sont peu coûteuses, occupent peu de place, et sont d'une installation facile. Aussi, bien que leur usage ne date guère que d'une vingtaine d'années, est-il déjà fort répandu. On peut employer encore comme ventilateur la machine hydraulique connue sous le nom de *Tympan de Lafaye*, et que nous avons décrite ailleurs (v. Noria). Le tympan a été employé pour la première fois comme appareil soufflant, dans une usine de la Transylvanie. Dans ce cas, la machine constitue véritablement un ventilateur à ailes hélicoïdales fixes : c'est le tambour lui-même qui tourne.

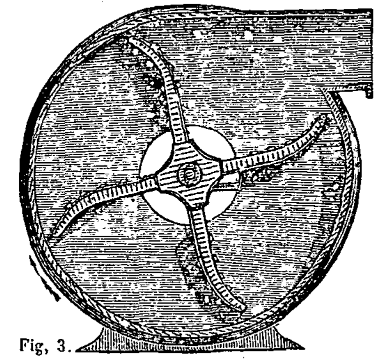

Fig, 3.

V. Nous terminerons en mentionnant la machine appelée *Cagniardelle*, du nom de son inventeur, le savant physicien Cagniard-Latour. Cette machine, qui date de 1809, n'est en réalité qu'une ingénieuse application de la vis d'Archimède. Elle se compose (Fig. 4) d'un cylindre de bois ou de fonte un peu incliné, dans lequel se meut un axe central AB sur lequel est fixée une cloison hélicoïdale de tôle. Le cylindre plonge en partie dans l'eau. Lorsque l'arbre qui porte la cloison hélicoïdale se met en mouvement, ce qui se fait au moyen d'une roue d'engrenage, l'eau se meut horizontalement dans chaque spire en laissant un espace rempli d'air au-dessus de son niveau. A mesure que la machine tourne et que l'air passe d'une spire dans l'autre, il se comprime de plus en plus, et par conséquent détermine un abaissement progressif de la surface de l'eau avec laquelle il est en contact. Enfin, arrivé dans la dernière spire, il pénètre dans un tuyau coudé qui le conduit à la tuyère du fourneau auquel il est destiné. — Les quatre derniers appareils dont nous venons de parler ne servent pas seulement à lancer l'air nécessaire à l'alimentation des feux des usines métallurgiques, on les emploie aussi à la ventilation et à l'aérage, soit des mines, soit de certains édifices.

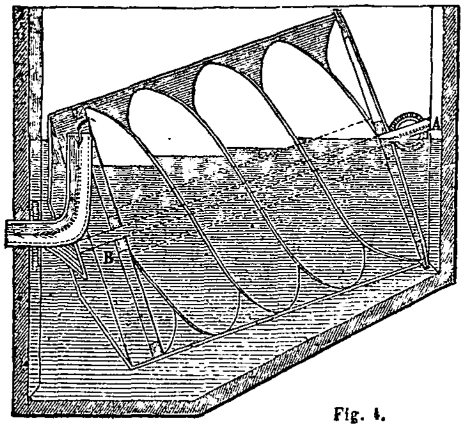

Fig. 4.

SOUFFLE. s. m. (lat. *sufflatus*). Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche. *Le s. ne suffit pas pour éteindre cette torche.* Par exagér., *Il est si faible qu'on le renverserait d'un s., du moindre s.* — Fig. et fam., *Cette objection, ce système, peuvent être renversés d'un s.*, Ils sont faciles à détruire. ‖ La simple respiration. *Cet homme n'a qu'un s. de vie*, ou simpl., *n'a que le s.*, Il est extrêmement faible. *Il n'a plus que le s.*, Il est agonisant. ‖ L'agitation de l'air causée par le vent. *Il ne fait pas un s. de vent. Le s. léger des zéphyrs.* ‖ Figur., Inspiration, influence. *Le poëte semblait être animé d'un s. divin. Le s. empoisonné de la haine, de la calomnie.* ‖ * T. Médec. V. Auscultation. = Syn. Voy. Haleine.

***SOUFFLÉ.** s. m. T. Cuis. Mets léger dont la pâte renfle beaucoup, et que l'on fait cuire au four.

SOUFFLER. v. n. (lat. *sufflare*). Faire du vent en poussant de l'air par la bouche. *S. dans ses doigts. S. sur une table pour en ôter la poussière. S. dans un instrument à vent pour en tirer du son.* ‖ Figur. et fam., *N'oser s., ne pas s.*, Ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances, etc. *Il faut qu'il endure tout et qu'il ne souffle seulement pas. On n'ose s. devant lui. Ne soufflez pas. Si vous soufflez.* — *S. aux oreilles de quelqu'un*, Lui inspirer de mauvaises pensées, le pousser à des actes mauvais. *Les flatteurs lui soufflent sans cesse aux oreilles. C'est ce méchant homme qui lui a soufflé aux oreilles.* — En termes de l'Écrit., *Dieu a soufflé sur cette race impie, et en a fait sécher la racine*, Il a exterminé cette race. Dans le même langage, *Le Seigneur a soufflé sur l'amas de leurs richesses, et l'a dissipé comme de la poussière.* ‖ Respirer avec effort. *Dès que cet homme a monté six degrés, il souffle comme un bœuf. Ce cheval est poussif, voyez comme il souffle.* — *Laisser s. les chevaux*, Les faire arrêter pour prendre haleine. ‖ Agiter l'air, pousser de l'air. — *La bise souffle rudement. Il souffle un vent frais. Le vent nous soufflait au visage. Ce soufflet est percé, il ne souffle plus.* — Figur., dans le langage de l'Écriture, *L'Esprit souffle ou il veut*, Dieu communique ses grâces à qui il lui plait. = Souffler. v. a. *S. le feu*, Souffler sur le feu pour l'allumer. *S. une chandelle*, Souffler sur la flamme d'une chandelle pour l'éteindre. *S. la poussière*, Souffler sur de la poussière pour l'enlever. *S. un veau, un mouton*, Souffler entre la chair et le cuir d'un veau, d'un mouton qu'on vient de tuer, afin d'en séparer plus aisément la peau. *S. l'orgue*, Donner du vent aux tuyaux des orgues par le moyen des soufflets. *S. le verre, l'émail*, Façonner quelque ouvrage de verre, d'émail, en soufflant dans un tube de fer au bout duquel est la matière que l'on travaille. ‖ Fig., *S. la discorde, le feu de la discorde, la division, etc.*, ou simpl., *S. le feu*, Exciter la discorde, la division, etc. * On dit à peu près de même, *S. l'irréligion au cœur de quelqu'un. Il soufflait au prince l'esprit de vengeance.* — Figur. et fam., *S. le chaud et le froid*, Louer et blâmer une même chose, parler pour et contre une personne, selon les circonstances. *Ne vous fiez point à cet homme-là ; il souffle le chaud et le froid.* ‖ Figur., *S. quelqu'un*, Dire bas à quelqu'un les endroits de son discours, de sa leçon, de son rôle, où la mémoire lui manque. *S. les comédiens.* Absolument, *Il souffle bien. Il souffle trop haut.* — * Au sens moral, *S. quelqu'un*, Lui préparer les réponses qu'il doit faire. ‖ T. Jeu de dames. *S. une dame*, L'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre une autre dame qui était en prise. On dit de même, *Je vous souffle*, et absol., *S. n'est pas jouer.* — Fig. et famil., *S. à quelqu'un un emploi, un marché, etc.*, Lui enlever un emploi, etc. *S. un exploit*, se dit D'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit, quoique l'original porte qu'elle a été remise. ‖ T. Chasse. *Ce chien a soufflé le poil au lièvre*, Il a presque appuyé le museau dessus, et il l'a manqué. On dit aussi, *Il lui soufflait au poil*, Il le suivait de très-près. — Figur. et famil., *S. au poil de quelqu'un*, Le poursuivre de très-près. ‖ T. Art vétér. *La matière souffle au poil*, se dit Lorsque, par l'effet d'une suppuration dans la partie intérieure du sabot, le pus se fait jour à la couronne. ‖ T. Mar. *S. un navire*, Le munir d'un soufflage. ‖ Autrefois, *Souffler* se disait absol. De ceux qui cherchaient la pierre philosophale. *Il a dépensé tout son bien à s. Il y a longtemps qu'il souffle.* = Soufflé, ée. part. *Beignet soufflé*, Beignet dont la pâte renfle beaucoup. ‖ *Omelette soufflée*, Omelette faite avec des blancs d'œufs, de la crème et du sucre battus ensemble.

SOUFFLERIE. s. f. L'ensemble des soufflets de l'orgue. V. Orgue. ‖ Se dit aussi Des soufflets, des machines soufflantes d'une forge, d'une usine. V. Soufflant.

SOUFFLET. s. m. Instrument qui sert à faire du vent. Voy. Soufflant. ‖ Le dessus d'une calèche, d'un cabriolet qui se replie en manière de soufflet. *Ouvrir, fermer le s. Cabriolet à s.* On dit plus ordinair., *Capote.* ‖ Un coup du plat ou du revers de la main sur la joue. *Appliquer, donner, recevoir un s., une grêle de soufflets.* — Fig., *Donner un s. au bon droit, à la raison, au sens commun*, Faire ou dire quelque chose de fort contraire au bon droit, etc. *Donner un s. à quelqu'un sur la joue d'un autre*, Faire à celui-ci des reproches qui retombent sur le premier. — Au sens moral, Mortification que l'on subit directement. *On l'a frustré de la place qu'on lui avait promise, voilà un vilain s. Il a reçu là un rude s.* = Souffletade. s. f. Plusieurs soufflets appliqués coup sur coup. Peu usité. = Souffleter. v. a. Donner un soufflet, des soufflets à quelqu'un. *Il faudrait s. ce fripon-là. Il mérite d'être souffleté.* = * se Souffleter. v. pron. *Ils se sont souffletés en plein boulevard. Ah ! que je devrais bien me s. pour cette sottise !* = Souffleté, ée. part. = Conj. V. Jeter.

SOUFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui souffle par suite d'une respiration pénible. *C'est un s. perpétuel.* Fam. — On dit aussi adjectiv., *Cheval s.*, Cheval qui souffle extrêmement en courant. ‖ Celui qui met un soufflet, des soufflets en mouvement. *S. d'orgues.* ‖ Fig., Celui qui, placé près d'une personne qui parle en public, lit en même temps et prononce de manière à n'être entendu que d'elle seule, les mots qu'elle ne trouve pas dans sa mémoire. *Sans le s., il serait demeuré court en prononçant sa harangue. Cet acteur a souvent besoin du s. Le trou du s.* ‖ Autrefois, Celui qui cherchait la pierre philosophale par les opérations de l'alchimie. *Il s'est ruiné en faisant le s.* ‖ T. Mamm. V. Dauphin. — Par ext., se dit quelquefois Des cétacés en général, parce qu'ils font jaillir l'eau de leurs évents en soufflant.

SOUFFLURE. s. f. T. Techn. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte ou de verre. ‖ Renflement du verre ou du métal occasionné par l'air qui n'a pu s'échapper.

SOUFFRANCE. s. f. Douleur, peine de corps ou d'esprit. *Cruelle, extrême s. Après de longues souffrances. Être dans la s. Vivre dans les souffrances. Les souffrances des martyrs.* ‖ T. Jurispr. La tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher. *Ces vues ne sont pas une servitude, c'est une s. du propriétaire. Un jour, des jours de s.* ‖ T. Comptab. Suspension par laquelle on diffère d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été rapportées. *Cet article est en s. Mettre, tenir une partie en s.* — Par extens., se dit Des différentes affaires qui sont en suspens. *Cet homme laisse toutes ses affaires en s. Ce procès met mon commerce en s.* ‖ * T. Droit féod. V. Fief. = Souffrant, ante. adj. Qui souffre. *Il a le visage d'un homme s. Je suis tout s. aujourd'hui. La partie souffrante*, La partie du corps qui est affligée, affectée, malade. ‖ Patient, endurant. *Il n'est pas d'une humeur souffrante.* Famil. ‖ T. Théol. *L'Eglise souffrante*, V. Église.

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Se dit D'une personne qu'on n'épargne point et qu'on expose à toutes sortes de fatigues. *Cet enfant est le s.-douleur de la maison.* ‖ Celui qui est continuellement exposé aux plaisanteries, aux malices des autres. *Cet écolier est le s.-douleur de ses camarades. Ce sont de véritables s.-douleur.* ‖ Se dit encore De certaines choses qu'on sacrifie à toutes sortes d'usages. *Ce cheval est un vrai s.-douleur. Je mets cet habit quand il fait mauvais, c'est le s.-douleur.* — Fam. dans les trois sens.

SOUFFRETEUX, EUSE. adj. Qui souffre de la misère, de la pauvreté. *Un vieillard s.* Fam. ‖ Qui éprouve momentanément quelque douleur, quelque malaise. *Je suis tout s. aujourd'hui. La pauvre enfant est toute souffreteuse.* Fam.

SOUFFRIR. v. n. (lat. *sufferre*, supporter). Pâtir, sentir de la douleur. *Il souffre beaucoup. S. cruellement. S. de la tête, de la poitrine. S. du froid, du chaud, de la faim, de la soif. Il a l'habitude de s. Il ne sait pas s.* — *Il a cessé de s.*, Il est mort. || Au physique et au moral, Éprouver de la peine, du dommage. *Il souffre de votre humeur, de vos caprices. Je souffre à l'entendre. Je souffre de le voir dans un pareil état. Les enfants souffrent des divisions de leurs parent Sa modestie souffre quand on le loue. S. dans sa réputation, dans son commerce. S. pour la vertu, pour la liberté, pour sa religion. J'ai souffert de lui tout ce qu'on peut s.* || Figur., en parl. Des choses, Éprouver quelque dommage sensible. *Les vignes, les blés ont souffert de la gelée, de la grêle. Ce village a beaucoup souffert des ravages de la guerre.* = SOUFFRIR. v. a. Endurer. *S. la douleur, le mal. S. les tourments, la mort, les affronts, les injures, la faim, la soif, la pauvreté, la persécution, le martyre. S. une perte, un dommage.* — Fig. et fam., *S. mort et passion*, V. PASSION. || Éprouver, essuyer. *S. une rude, une furieuse tempête*, Être agité d'une rude, d'une furieuse tempête; *S. un coup de vent*, Être battu d'un coup de vent; *S. un assaut*, Soutenir un assaut. *Cette place n'est pas assez forte pour s. un siége*, Pour le soutenir, pour y résister. || Supporter. *C'est un corps qui souffre la fatigue, le froid, la faim. Cet homme ne peut s. la mer. La Gaule souffrait impatiemment le joug des Romains. Il est si incommodé, qu'il ne saurait s. ni la voiture, ni le cheval.* — *Ne pouvoir s. une personne, une chose*, Avoir pour elle de l'éloignement, de l'aversion. *Cette mère ne peut s. sa fille. Personne ne peut le s. Il est d'une insolence que je ne puis s. Les vieillards ne pouvaient s. ses innovations.* Prov., *Le papier souffre tout*, Voy. PAPIER. || Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. *Pourquoi souffrez-vous cela? On souffre toutes sortes de religions dans tel pays. Il souffre tout à ses enfants. On souffre cela dans la conversation, mais non dans le style soutenu.* || Permettre. *Souffrez que je vous dise. Je ne souffrirai pas que vous restiez tête nue.* || Admettre, recevoir, être susceptible. *Cela ne souffre point de retard, de délai, de comparaison. Cette raison ne souffre point de réplique. Cela souffre quelque difficulté. Cette règle souffre exception, souffre des exceptions. Ce passage souffre différentes interprétations.* = SOUFFERT, ERTE. part. || Conj. V. OUVRIR. || Syn. Voy. ENDURER et PERMETTRE.

* **SOUFRAGE.** s. m. Action de soufrer. *Le s. des allumettes. Le s. des toiles. Le s. d'un tonneau.*

SOUFRE. s. m. (lat. *sulphur*). T. Minér. et Chim.

Enc.—I. *Propriétés générales du Soufre.* — Le *Soufre* est un corps simple, qui appartient à la classe des métalloïdes. Il est solide à la température ordinaire, d'un jaune clair, insipide, inodore, extrêmement friable, et mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité. Il se dissout dans l'alcool et la benzine, mais surtout dans le sulfure de carbone, dont 100 parties dissolvent à chaud 73 de soufre. Il se dépose alors en *octaèdres* droits à bases rhombes (Fig. 1), identiques avec ceux que présente le soufre naturel. Ce corps fond à 110° et se volatilise à 460°. Cristallisé par voie de fusion, il prend la forme de prismes obliques à bases rhombes (Fig. 2), qui tombent peu à peu en poussière. Mais si l'on examine cette poussière au microscope, elle apparaît comme formée de petits octaèdres identiques avec ceux dont il vient d'être question. La densité du soufre est égale à 2,085; la densité de sa vapeur égale 6,66 à 500°, et 2,22 à 1000°. Le soufre est très-avide d'oxygène; il brûle dans ce gaz ou dans l'air à la température de 180°, en donnant naissance à de l'acide sulfureux qu'on reconnaît à son odeur piquante. A l'état naissant, il se combine directement avec l'hydrogène. Enfin, il a une très-grande affinité pour le chlore, le brome et l'iode, ainsi que pour les métaux. Ceux-ci, pour la plupart, peuvent brûler dans sa vapeur. Le symbole du soufre est S, et son équivalent = 200,0.

1

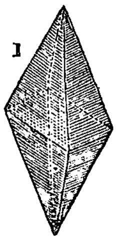

2

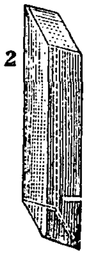

II. *Polymorphisme et allotropie du Soufre.* — Quand on chauffe graduellement le soufre fondu jusqu'à son point d'ébullition, entre 140° et 150°, il prend une coloration jaune foncée; à 190°, il prend une teinte orangée en même temps qu'une consistance visqueuse. A 260°, sa couleur est brune, et sa viscosité est au maximum; enfin il redevient fluide, lorsqu'il approche de son point de volatilisation. Si on le refroidit brusquement lorsqu'il est vers 260°, il reste mou et brun, transparent et élastique; mais, au bout de quelques jours, il redevient dur: on peut même le faire repasser brusquement à ce dernier état, en le portant à une température voisine de 100°. Il se dégage alors une certaine quantité de chaleur, car un thermomètre placé dans le soufre mou, marque constamment un peu moins de 100° au moment où s'opère la transformation; mais aussitôt après il s'élève à 110°. Ainsi donc, le soufre mou diffère du soufre ordinaire par une certaine quantité de chaleur latente qu'il contient en plus.—Le soufre trempé présente une couleur d'autant plus foncée, qu'on l'a porté à une plus haute température et qu'on l'a refroidi plus brusquement. Cependant, si après avoir refroidi du soufre chauffé à 300°, on répète sept fois cette opération, on obtient une teinte rougeâtre qui ne disparaît pas lorsque ce corps reprend sa dureté. Traité par le sulfure de carbone, le soufre laisse un résidu abondant, qui est du soufre insoluble. Néanmoins, si l'on chauffe quelque temps ce dernier à 100°, il repasse en partie à l'état soluble. Mais si on le chauffe et l'épuise à plusieurs reprises par le sulfure de carbone, on obtient un résidu de plus en plus foncé, et il ne reste à la fin que du soufre noir qui est insoluble dans la plupart des dissolvants, et qui, fondu et trempé à une haute température, donne une masse cohérente noire, laquelle, molle d'abord, durcit avec le temps. En outre, ce soufre noir, chauffé à 140° et épuisé par le sulfure de carbone, se dissout en grande partie et le dissolvant se colore en rouge. Évaporée spontanément, la liqueur dépose d'abord des octaèdres qu'on enlève mécaniquement; puis elle se prend en masse. Cette masse desséchée, pulvérisée, et débarrassée du soufre octaédrique par des lavages au sulfure de carbone dans lequel elle est devenue insoluble, constitue le soufre rouge insoluble. Le soufre rouge insoluble se transforme à 100° en soufre jaune soluble. Trempé à 130°, il donne une masse rouge en partie soluble. Enfin, trempé à 300°, il repasse à l'état de soufre noir. Au reste, par la sublimation toutes ces variétés repassent à l'état ordinaire.—Il résulte des faits que nous venons d'exposer, qu'il existe six modifications du soufre: 1° le *s. jaune prismatique*; 2° le *s. jaune octaédrique*; 3° le *s. jaune insoluble*; 4° le *s. rouge insoluble*; 5° le *s. rouge soluble*; 6° le *s. noir*. Parmi ces modifications, les unes sont sous la dépendance du polymorphisme, les autres sous celle de l'allotropie. En effet, parmi ces variétés, il en est qui se ressemblent plus entre elles qu'elles ne ressemblent à aucune autre. On peut les ranger en deux classes, la première comprenant le *s. octaédrique* et le *s. prismatique*, tandis que le *s. jaune insoluble*, le *s. rouge insoluble*, le *s. rouge soluble* et le *s. noir* forment la seconde. Cette classification toute naturelle montre que le soufre n'affecte que deux modifications allotropiques: l'une où il est soluble dans le sulfure de carbone; l'autre où il est insoluble (car en réalité le soufre rouge soluble ne se dissout qu'accidentellement, et devient insoluble par une simple évaporation). Quant aux autres, elles n'ont aucun caractère chimique: ce sont des propriétés physiques qui les caractérisent, et l'on peut les rapporter au polymorphisme. Tel est aussi le résultat des recherches de Berthelot.

III. *Gisements du Soufre.* — On trouve le s. dans deux gisements principaux: dans les terrains volcaniques et dans les terrains de sédiments de tous les âges, et particulièrement dans les parties de ces terrains qui avoisinent les sources sulfureuses. On l'a rencontré aussi dans les terrains de cristallisation et dans quelques gîtes métallifères; mais il ne se rencontre là qu'accidentellement et toujours en très-petite quantité. Tous les volcans en activité produisent du s., et c'est surtout dans les volcans à demi éteints et passés à l'état de *soufrières* ou *solfatares*, qu'on le trouve en grande abondance. Il se dégage constamment des fissures du sol, se dépose sur toutes les matières environnantes où il forme quelquefois des croûtes et des concrétions cristallines, et on le retrouve dans le sol même jusqu'à la profondeur de quelques mètres. Il abonde ainsi dans l'île de Vulcano, l'une des Lipari; à Pouzzoles, près de Naples, dont le vieux cratère porte le nom de *solfatare* par excellence, et où le s., exploité de toute antiquité, se renouvelle perpétuellement. Il est très-abondant aussi en Islande et dans les volcans de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion. Dans les terrains de sédiment, on rencontre le s. à tous les étages, mais seulement dans les lieux où il y a eu anciennement des phénomènes volcaniques ou des sources minérales sulfureuses. Il y est en amas irréguliers, associé à des sulfates ou au sel gemme, et ordinairement accompagné d'argiles ou de marnes. On le trouve aussi dans les marnes bitumineuses et gypseuses des terrains tertiaires. Les exploitations de la Sicile, qui sont les plus importantes du globe, se trouvent dans ce gisement. On se procure tout le s. dont on a besoin de deux manières: en le recueillant immédiatement dans les solfatares ou soufrières naturelles, et le séparant des matières terreuses avec lesquelles il est mélangé, ou en l'extrayant des pyrites, c.-à-d. des composés qu'il forme avec le fer et le cuivre, et qui sont abondamment répandus dans la nature.

IV. *Extraction du Soufre.* — En Sicile, où le s. fait l'objet d'un commerce très-important, car ce pays fournit à lui seul presque tout le s. que l'on emploie dans les arts, l'exploitation de cette matière se fait de la manière la plus simple. Les terrains exploités sont tellement riches, qu'ils renferment jusqu'à 30 et 50 pour 100 de s. Les minerais les plus riches sont chauffés dans de grandes chaudières jusqu'à ce que le s. entre en fusion; alors il vient à la surface, tandis que les terres gagnent le fond de la chaudière. Aussitôt on puise le s. avec des cuillers et on le verse dans des vases de tôle dont il se détache facilement quand il est refroidi. On l'exporte ainsi sous le nom de *S. brut*. Pour les minerais moins riches, on les traite par la distillation, et ce travail se fait sur les lieux mêmes d'extraction. On place le minerai, ainsi que les résidus terreux provenant du premier traitement des terrains riches, dans de grands pots de terre de la capacité de 20 litres, qui sont disposés sur deux rangées, dans un fourneau long appelé *fourneau de galère*, de façon que la flamme les entoure complétement. Ces pots (Fig. 3) communiquent par un tube partant de leur partie supérieure avec d'autres pots semblables établis en dehors du fourneau, de manière que le soufre se distille des premiers dans les seconds. Enfin, ces derniers portent au bas des ouvertures par où l'on fait écouler le s. fondu dans l'eau. Mais le s. ainsi obtenu est encore fort impur: il faut donc le raffiner; cette nouvelle opération se fait généralement dans les pays d'importation. A Marseille, où le *raffinage* du s. se fait sur une grande échelle, on opère de la manière suivante (Fig. 4). On introduit le s. à raffiner dans une vaste chaudière de fonte C, qui a la forme d'une cornue, et qui est capable de contenir 500 à 600 kil. de s. On chauffe de façon à distiller ce dernier, et ses vapeurs se dégagent dans une chambre de maçonnerie de briques D, où elles se condensent sur les parois froides. Le s. ne doit être introduit que fondu dans la chaudière. Par là, on évite que les substances organiques qu'il contient lorsqu'il est brut, ne donnent, en se décomposant, des matières susceptibles de former avec l'air de la chambre de condensation un mélange détonant. La chambre présente à sa partie supérieure une soupape qui permet aux gaz échauffés et dilatés de l'intérieur de s'échapper au dehors, sans cependant laisser rentrer l'air extérieur. Elle est en outre munie d'une porte qu'on ferme par une maçonnerie provisoire, et qu'on n'ouvre que pour recueillir le soufre condensé à l'état solide, et d'une ouverture fermée par une plaque de fonte, qui sert à faire écouler le s. fondu ou condensé à l'état liquide. Ce dernier, quand on retire la cannelle qui traverse la plaque, s'écoule dans une chaudière où on le maintient à l'état de fusion. Enfin, un ouvrier y puise le s. liquide et le verse avec une cuiller dans des moules de bois où il prend la forme de bâtons: c'est ce qu'on appelle le *S. en canons*. Si l'on ne distille que 300 kil. en 24 heures, la chambre de condensation ne s'échauffe pas assez pour que le s. devienne liquide. Alors il se dépose en poudre sur le sol, où l'on vient l'enlever à la fin de l'opération. Le s. ainsi obtenu sous forme pulvérulente est appelé *fleur de soufre*. Il contient toujours un peu d'acide sulfureux qu'on peut lui enlever par des lavages à l'eau.—On peut aussi retirer, au moyen de la distillation, le s. que contiennent certains sulfures, comme les pyrites de fer, abondamment répandus dans la nature. Cette opération se fait dans des tuyaux de terre réfractaire placés horizontalement dans des fourneaux de galère. On condense le s. dans un récipient de fonte doublé de plomb. La pyrite de fer peut donner 20 à 25 p. 100 de s., et il reste un sulfure qui, exposé à l'air, se transforme en sulfate de fer. Ce procédé d'extraction du s. n'est applicable, industriellement parlant, que dans les lieux où le combustible est à bon marché. Il est employé depuis longtemps en Saxe et en Hongrie, et Dartigues l'a introduit récemment en France. Ajoutons que le s. ainsi obtenu est quelquefois souillé d'arsenic.

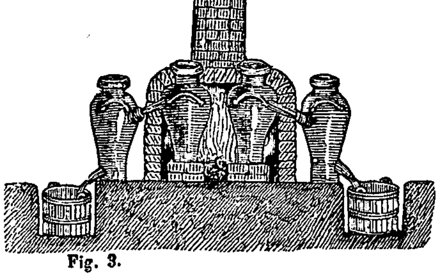

Fig. 3.

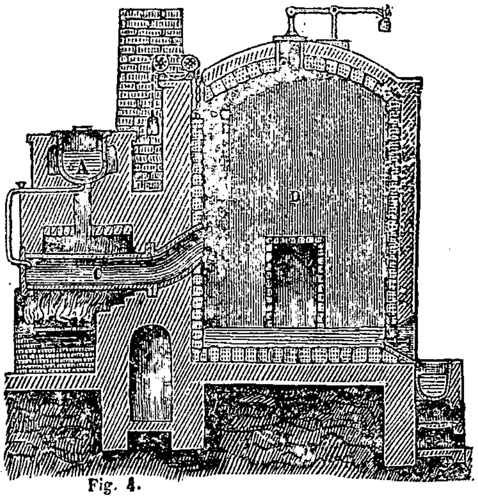

Fig. 4.

V. *Combinaisons du Soufre avec l'oxygène.*—Ces combinaisons sont au nombre de sept: l'*Acide hyposulfureux*, S^2O^2; l'*Ac. sulfureux*, SO^2; l'*Ac. sulfurique*, SO^3; et les acides: *dithionique* ou *hyposulfurique*, S^2O^5; *trithionique* ou *hyposulfurique monosulfuré*, S^3O^5; *tétrathionique* ou *hyposulfurique bisulfuré*, S^4O^5, *pentathionique* ou *hyposulfurique trisulfuré*, S^5O^5. Ces trois derniers acides constituent la *série thionique* (de θεῖον, soufre), dont chaque terme diffère du précédent par un équivalent de soufre en plus. Mais comme ils sont sans importance pratique, il nous suffira de les avoir nommés.

A. L'*Acide sulfureux*, SO^2, est gazeux à la température ordinaire. Il est incolore; mais il possède une saveur acide et une odeur piquante fort désagréable que tout le monde connaît, car c'est celle que répand une allumette soufrée quand on l'enflamme. Respiré même en assez petite quantité, il provoque la toux, et produit la suffocation: à haute dose, il asphyxie promptement. Ce gaz est deux fois et quart plus lourd que l'air, sa densité étant 2,234. Il éteint subitement les corps en combustion, rougit fortement la teinture de tournesol, dont il dégrade peu à peu la couleur, et résiste aux plus hautes températures sans se décomposer.

Il est très soluble dans l'eau, qui, à la température de + 18°, dissout 43 fois son volume de ce gaz. Cette dissolution a l'odeur, la saveur et les autres propriétés de l'acide gazeux ; mais, abandonnée à l'air, elle absorbe l'oxygène et il se forme de l'acide sulfurique. — L'acide sulfureux n'est point un gaz permanent. En effet, il se liquéfie, sous la simple pression de l'atmosphère, à une température de 10° environ au-dessous de zéro. On peut même le liquéfier à + 15°, en le soumettant à une pression de 2 atmosphères. Ainsi liquéfié, l'acide sulfureux est incolore et très-mobile, et sa densité égale 1,42. En se volatilisant à l'air, l'acide sulfureux liquide détermine un grand abaissement de température. Si, par ex., on verse de l'acide liquide sur la boule d'un thermomètre enveloppée de coton, le froid produit est tel qu'il congèle le mercure. En faisant la même expérience sur le thermomètre à alcool, celui-ci descend à — 50° ou — 60°, selon que la température de l'air ambiant est plus ou moins élevée. En opérant dans le vide de la machine pneumatique et en présence de substances alcalines destinées à absorber les vapeurs d'acide sulfureux à mesure qu'elles se forment, on peut obtenir un froid de 68° au-dessous de 0°. Enfin, à la température de — 76°, l'acide liquide lui-même se solidifie. — L'*hydrogène* n'agit pas à froid sur le *gaz sulfureux ; mais si l'on fait passer un mélange* de ces deux gaz à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, l'acide sulfureux se décompose, il se forme de l'eau et le soufre se dépose. Avec l'aide de la chaleur, le *charbon* décompose aussi le gaz sulfureux ; il se produit du sulfure de carbone, et il se dégage de l'oxyde de carbone ou de l'acide carbonique, suivant l'élévation de la température. Sous l'influence de l'*oxygène* et de la mousse de platine, l'acide sulfureux se transforme en acide sulfurique. Le gaz sulfureux et le *chlore* mélangés ensemble n'agissent pas l'un sur l'autre, si l'on tient le mélange à l'obscurité ou même à la lumière diffuse ; mais si on l'expose aux rayons solaires, il y a combinaison : l'acide sulfureux fixe un équivalent de chlore et passe à l'état d'*Acide chlorosulfurique*, SO^2Cl. Ce nouvel acide est liquide, possède une odeur suffocante, se volatilise à + 77°, et se détruit sous l'influence de l'eau en donnant naissance à des acides sulfurique et chlorhydrique. Avec l'*acide hypoazotique*, l'acide sulfureux produit des cristaux qui se décomposent dans l'eau en formant de l'acide sulfurique et en dégageant des vapeurs nitreuses. Les *métaux* facilement oxydables, comme le fer et le zinc, n'agissent pas à froid sur l'acide sulfureux ; mais, à une température élevée, ils le décomposent en formant des sulfures et des oxydes. Avec le zinc, par ex., on obtient un mélange de sulfite et d'hyposulfite de zinc. Ce mélange décolore la solution de l'indigo dans l'acide sulfurique, et l'indigo peut reprendre sa couleur par l'addition d'un oxydant, tel que le chlorate de potasse. Enfin, l'acide sulfureux jouit de la propriété de décolorer les substances organiques ; toutefois il ne les détruit pas. Lorsque, par ex., on a décoloré des violettes par l'acide sulfureux, il suffit de les tremper dans une liqueur alcaline, pour régénérer la substance colorante. L'acide sulfureux agit-il dans ce cas en se combinant avec la substance colorante, ou en lui enlevant de l'oxygène, ou en y déterminant la fixation d'une certaine quantité d'hydrogène avec le concours de l'eau ? C'est ce qu'on ignore. — Pour obtenir du gaz acide sulfureux, il suffit de brûler du soufre au contact de l'air, ou de calciner des pyrites : c'est même ainsi qu'on le prépare dans l'industrie. Mais de cette façon il n'est jamais pur, car il contient tous les éléments de l'air autres que l'oxygène, ainsi que des traces d'acide sulfurique. En conséquence, dans les laboratoires, on a recours à d'autres procédés. Le plus usité consiste à faire subir à l'acide sulfurique une désoxydation partielle. A cet effet, on verse dans un matras (Fig. 5) cinq parties d'acide sulfurique concentré et une de mercure ; on chauffe avec quelques charbons, et l'acide sulfurique se décompose en partie. La partie décomposée se dédouble en acide sulfureux qui se dégage par le tube abducteur, et en oxygène qui oxyde le mercure, tandis que la partie d'acide sulfurique non décomposée s'unit avec cet oxyde et forme du sulfate de mercure. La réaction s'exprime par l'équation suivante :

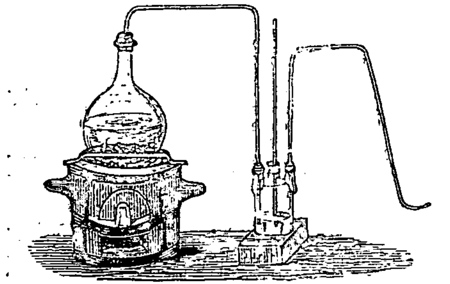

Fig. 5.

$$2SO^3,HO + Hg = HgO,SO^3 + 2HO + SO^2.$$

Il est nécessaire de faire passer le gaz à travers un flacon laveur renfermant un peu d'eau pour lui enlever les vapeurs d'acide sulfurique. Il faut aussi, si l'on veut obtenir le gaz bien sec, le faire passer par un tube rempli de chlorure de calcium. De plus, à cause de sa solubilité dans l'eau, il doit être recueilli sur le mercure. Si le gaz sulfureux qu'on veut obtenir est destiné, soit à être dissous dans l'eau, soit à être combiné avec des bases, on peut le préparer d'une manière beaucoup plus économique, en chauffant l'acide sulfurique, non plus avec du mercure, mais simplement avec du charbon ou même avec du bois. Il est vrai qu'il se dégage alors un mélange d'acide sulfureux et d'acide carbonique ; mais la présence de ce dernier ne nuit pas, car l'acide carbonique, absorbé d'abord par l'eau ou par les bases salifiables, est chassé ensuite, à mesure que la dissolution se sature d'acide sulfureux. — Si l'on veut avoir de l'acide sulfureux pur, mais à l'état liquide, on emploie le procédé que nous avons décrit de la désoxydation de l'acide sulfurique par le mercure. Seulement, à mesure que le gaz se dégage, on le fait arriver dans un tube entouré d'un mélange réfrigérant de glace pilée et de sel marin. Si l'on veut conserver l'acide sulfureux liquide ainsi obtenu, il suffit de fermer à la lampe le tube qui le contient. Enfin, si l'on veut simplement une solution aqueuse du gaz, on le fait barboter dans un appareil de Woulf rempli d'eau jusqu'à saturation du liquide.

B. L'*Acide sulfurique* est connu à l'état d'*acide anhydre*, SO^3, d'*acide fumant*, $(SO^3)^2HO$, et d'*acide monohydraté*, SO^3HO.

1° L'*Acide sulfurique anhydre*, SO^3, est solide à la température ordinaire, et se présente sous la forme d'aiguilles blanches et soyeuses. Il fond à 25° environ, et bout à 30°. Sa densité est de 1,95 et la densité de sa vapeur 2,763. Lorsqu'on porte l'acide anhydre à la chaleur rouge, il se décompose en acide sulfureux et en oxygène. Ce corps a une telle affinité pour l'eau, que, lorsqu'on le projette dans ce liquide, il produit un frémissement analogue à celui que détermine un fer rouge qu'on y plonge brusquement. C'est à cette affinité qu'il doit sans doute la propriété de carboniser les substances d'origine organique. — On peut obtenir l'acide sulfurique anhydre, en combinant directement le gaz sulfureux bien sec et l'oxygène. Pour cela, on fait passer sur de la mousse de platine un double courant de ces deux gaz, et l'acide anhydre se condense en petits cristaux grenus. On le prépare aussi en décomposant par la chaleur le bisulfate de soude : la moitié de l'acide que contient ce sel se sépare à l'état anhydre. Mais le plus souvent, on le prépare en soumettant à une distillation ménagée l'acide sulfurique fumant, qui n'est autre chose qu'une dissolution d'acide anhydre dans l'acide hydraté. Or, comme l'acide hydraté ne bout qu'à 325°, tandis que l'acide anhydre bout à 30°, il est facile de comprendre que ce dernier se sépare du premier, dès qu'on commence à chauffer la cornue où l'on a versé de l'acide fumant. En effet, l'acide anhydre se dégage alors en épaisses fumées que l'on reçoit dans un matras convenablement refroidi où elles se condensent sous forme d'aiguilles longues et blanches.

2° L'*Acide sulfurique fumant*, $(SO^3)^2,HO$, qu'on nomme plus souvent *Acide sulfurique de Nordhausen* et *Acide de Saxe*, parce qu'il a d'abord été fabriqué à Nordhausen, petite ville de la Saxe, n'est autre chose, comme nous venons de le dire, qu'un mélange d'acide sulfurique anhydre et d'acide sulfurique monohydraté. C'est un liquide incolore, d'apparence oléagineuse, très-acide et très-corrosif. Au contact de l'air, il laisse échapper des fumées blanches : de là le nom sous lequel on le désigne. Le froid le congèle aisément, et il se prend alors en cristaux lamelleux. Il a une extrême affinité pour l'eau, et produit, quand on le projette dans ce liquide, le même effet qu'un fer rouge. Son avidité pour l'eau fait qu'il charbonne les substances organiques, c.-à-d. qu'en leur enlevant de l'oxygène et de l'hydrogène pour former de l'eau, il met leur carbone à nu ; c'est à cette circonstance qu'il doit la couleur brune qu'il présente habituellement, car les poussières organiques qui sont en suspension dans l'air venant à tomber dans l'acide, elles s'y charbonnent et le noircissent. Sous l'influence d'une chaleur + 30°, ainsi que nous l'avons vu, il perd la moitié de son acide anhydre, et il entre en ébullition à + 40° ou + 50°. Il jouit de la propriété de dissoudre l'indigo avec beaucoup plus de facilité que l'acide ordinaire, et il forme avec lui un composé soluble, appelé *Acide sulfoindigotique* ou *Sulfate d'indigo*, qui sert à teindre en bleu. Dans la Saxe, on prépare l'acide sulfurique fumant en calcinant du sulfate de protoxyde de fer, vulgairement appelé *vitriol vert*, préalablement desséché et ne contenant plus qu'un seul équivalent d'eau de cristallisation. Il se dégage de l'acide sulfureux, de l'acide sulfurique de Nordhausen, et il reste un résidu de peroxyde de fer anhydre de couleur brun rougeâtre qu'on emploie en peinture sous le nom de *colcothar*. La réaction est représentée par l'équation suivante : $2(FeOSO^3) = SO^2 + SO^3 + Fe^2O^3$. L'acide sulfurique anhydre se combine avec l'eau de cristallisation qui restait dans le sulfate de protoxyde de fer employé. On peut encore préparer l'acide sulfurique fumant en distillant du bisulfate de soude qu'on dessèche préalablement.

3° L'*Acide sulfurique monohydraté*, SO^3,HO, ou *Acide sulfurique ordinaire*, ou *Acide sulfurique anglais*, qu'on nomme encore dans le commerce, *Huile de vitriol* et *Acide vitriolique*, est un liquide incolore et inodore, et de consistance oléagineuse. A 20°, sa densité égale 1,842. L'acide monohydraté se congèle à — 35°, et entre en ébullition à + 325°. C'est un des acides les plus énergiques que l'on connaisse : il rougit fortement le tournesol, même lorsqu'il est étendu dans un volume d'eau 1000 fois plus grand que le sien. Il est assez énergique pour déplacer tous les acides de leurs combinaisons, à l'exception des acides borique, phosphorique et silicique, qui, à chaud, le chassent des siennes à cause de leur grande fixité (v. SEL). L'acide sulfurique monohydraté est extrêmement avide d'eau : aussi carbonise-t-il les corps d'origine organique. Mis en contact avec ce liquide, il se combine avec lui en produisant une élévation de température qui peut dépasser 100°. Après le refroidissement, on observe qu'il y a eu contraction de la masse. Cette contraction peut s'élever jusqu'à 3 centièmes du volume primitif. Si l'on remplace l'eau par de la neige ou de la glace pilée, on peut produire de la chaleur ou du froid, selon les quantités relatives qu'on emploie de ces corps. Ainsi, 4 parties d'acide et 1 p. de glace donnent de la chaleur, tandis que 4 de glace et 1 d'acide donnent du froid. Il est facile d'expliquer ces phénomènes en apparence contradictoires. En effet, l'acide sulfurique, avec peu d'eau, forme une combinaison qui, comme toutes les combinaisons chimiques, s'accompagne d'un développement de chaleur, tandis que la glace, pour se liquéfier, a besoin d'absorber beaucoup de calorique : or, elle le prend au corps avec lequel elle est en contact ; ici donc, c'est à l'acide sulfurique qu'elle enlève le calorique qui lui est nécessaire. Par conséquent, suivant les proportions respectives de l'acide et de la glace, l'un des deux effets indiqués doit l'emporter sur l'autre, et de là il résulte, tantôt de la chaleur, tantôt du froid. En ajoutant un équivalent d'eau à de l'acide monohydraté, on obtient un hydrate, $SO^3,HO + aq$, qui cristallise à la température de + 4°, et qui, à la température de 200°, perd la moitié de son eau pour se transformer en acide monohydraté. Si l'on porte le nombre d'équivalents d'eau à deux, on obtient un nouvel hydrate $SO^3,HO+2aq$, qu'on doit regarder comme une combinaison définie, parce que les proportions d'acide sulfurique et d'eau qui le constituent correspondent au maximum de contraction. De même que le précédent, cet hydrate, sous l'influence de la chaleur, perd de l'eau et se transforme en acide monohydraté. A mesure que l'on ajoute de l'eau à l'acide sulfurique ordinaire, le point d'ébullition s'abaisse ; mais il est facile de le concentrer de nouveau par la distillation. Toutefois cette opération n'est pas sans danger, quand on la fait dans une cornue de verre, à cause des soubresauts que produit le liquide en ébullition, par suite de son extrême viscosité. On évite ces soubresauts qui pourraient briser la cornue, en chauffant l'acide, non plus par le fond du vase, mais sur les parois latérales. A cet effet, on place la cornue dans une grille annulaire de fil de fer (Fig. 6), autour de laquelle on dispose les charbons.

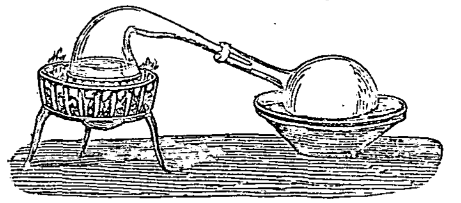

Fig. 6.

— Sous l'influence de la *chaleur* rouge, l'acide sulfurique hydraté se décompose en oxygène, eau et acide sulfureux. Dans ces derniers temps, Sainte-Claire Deville a même proposé d'utiliser cette réaction pour la préparation industrielle de l'oxygène. Il suffirait, pour obtenir ce dernier gaz à l'état de pureté, de traiter le mélange gazeux provenant de la décomposition de l'acide sulfurique par un corps capable d'absorber l'acide sulfureux : la chaux, par exemple. A l'aide de la chaleur, le *charbon* réduit l'acide sulfurique à l'état d'acide sulfureux, et passe lui-même à l'état d'acide carbonique et d'oxyde de carbone. Le *soufre* le transforme en acide sulfureux. *Dans ces réactions*, l'eau se sépare toujours à l'état de liberté. Presque tous les *métaux* sont attaqués par l'acide sulfurique hydraté. Les uns, comme le zinc, donnent alors de l'hydrogène et un sulfate métallique. Les autres, comme le cuivre, donnent un sulfate métallique, de l'eau et de l'acide sulfureux. Les deux équations qui suivent expriment ces réactions :

$$SO^3,HO + Zn = ZnO,SO^3 + H,$$
$$2SO^3,HO + Cu = CuO,SO^3 + SO^2 + 2HO.$$

Fabrication de l'acide sulfurique. — Nous avons vu plus haut qu'on peut obtenir de l'acide sulfurique en faisant agir l'acide azotique sur le soufre ; mais ce procédé de laboratoire n'a rien d'industriel. Dans l'industrie, on prépare l'acide sulfurique en faisant d'abord brûler du soufre au contact de l'air, puis en mettant l'acide sulfureux résultant de cette combustion en contact avec de l'acide azotique et de l'eau ; il se produit alors les réactions suivantes :

1° $SO^2 + AzO^5HO = AzO^4 + SO^3,HO$;
2° $3(AzO^4) + 2HO = 2(AzO^5HO) + AzO^2$;
3° $AzO^2 + 2O = AzO^4$.

En langage ordinaire : 1° l'acide sulfureux s'empare d'une partie de l'oxygène de l'acide azotique et passe à l'état d'acide sulfurique, tandis que l'acide azotique se transforme en acide hypoazotique ; 2° cet acide hypoazotique, sous l'influence de l'eau, se dédouble en acide azotique et en bioxyde d'azote ; 3° ce dernier gaz absorbe l'oxygène de l'air et revient à l'état d'acide hypoazotique. La totalité de l'acide hypoazotique finit donc par se transformer de nouveau en acide azotique en absorbant l'oxygène de l'air. L'acide azotique régénéré réagit sur une nouvelle quantité d'acide sulfureux, et le cercle des réactions que nous venons de décrire recommence. Il est facile de vérifier cette série de réactions au moyen de l'expérience suivante. Soit A (Fig. 7) un grand ballon rempli d'air et dont les parois sont mouillées. On y fait arriver en même temps : 1° un courant de gaz acide sulfureux obtenu en chauffant dans le ballon B du cuivre avec de l'acide sulfurique concentré, et 2° du gaz bioxyde d'azote qu'on prépare dans le flacon C, en faisant réagir du cuivre sur de l'acide azotique. (Les deux autres tubulures qui traversent le bouchon du grand ballon servent à insuffler de l'air dans ce dernier.) On voit d'abord l'atmosphère du ballon rougir, parce que le bioxyde d'azote, en s'emparant de l'oxygène de l'air qu'il contient, se transforme en acide hypoazotique, si reconnaissable par ses vapeurs rutilantes ; puis le contenu du ballon se décolore, résultat qui est dû à ce que, sous l'influence de l'humidité, l'acide hypoazotique se change en acide azotique et en bioxyde d'azote. L'acide azotique formé réagit sur l'acide sulfureux, lequel passe à l'état d'acide sulfurique qui ruisselle sous forme de liquide huileux sur les parois du ballon. Mais,

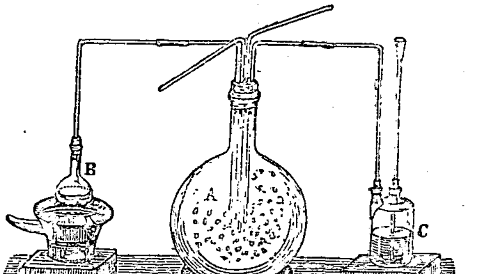

Fig. 7.

par la perte d'oxygène qu'il a éprouvée en transformant l'acide sulfureux, l'acide azotique repasse à l'état d'acide hypoazotique (d'où nouvelle coloration rougeâtre du ballon), qui, au contact de l'eau, se décompose de nouveau en acide azotique et en bioxyde d'azote (d'où nouvelle décoloration), et forme une nouvelle quantité d'acide sulfurique. Lorsque le ballon ne contient pas assez de vapeur d'eau pour décomposer l'acide hypoazotique produit, celui-ci, ne pouvant se dédoubler, réagit sur l'acide sulfureux et produit des cristaux d'*acide azoto-sulfurique*, S^2H,AzO^{10}. C'est ce qui en effet a lieu assez souvent dans la fabrication industrielle de l'acide sulfurique. Au reste, ces cristaux, qu'on nomme *cristaux des chambres de plomb*, se détruisent par l'addition de l'eau, en donnant de l'acide azotique, de l'acide sulfurique et du bioxyde d'azote, suivant l'équation :

$$3(S^2H,AzO^{10}) + 4HO = 6(SO^3,HO) + AzO^5,HO + AzO^2.$$

Dans la fabrication industrielle de l'acide sulfurique, le ballon de l'expérience qui précède est remplacé par une ou plusieurs grandes chambres CC (Fig. 8) construites en charpente, mais revêtues intérieurement de lames de plomb exactement soudées ensemble au moyen du chalumeau à gaz. L'acide sulfureux qui doit être transformé en acide sulfurique s'obtient en brûlant du soufre dans le fourneau A, lequel est surmonté d'un dôme et d'un large conduit de maçonnerie qui amène les gaz dans la chambre de plomb. Le composé oxygéné de l'azote qui doit fournir l'oxygène nécessaire à la transformation de l'acide sulfureux en acide sulfurique, est du gaz bioxyde d'azote, des vapeurs nitreuses d'acide hypoazotique, ou de l'acide azotique. Dans certaines fabriques, on place dans le fourneau A, sur la capsule où brûle le soufre, une marmite de fonte contenant du nitrate de potasse. Cette marmite se trouvant portée à une température élevée, l'acide sulfureux transforme l'azotate de potasse en sulfate, en dégageant du gaz bioxyde d'azote qui pénètre dans la chambre de plomb mêlé avec l'acide sulfureux et un excès d'air atmosphérique. Pour que la réaction qui détermine la formation de l'acide sulfurique se produise, et qu'il ne se forme pas de cristaux d'acide azoto-sulfurique, on introduit dans la chambre, sous une pression élevée, des jets de vapeur qui proviennent de la chaudière B et qui sont amenés par les tubes *b*, *b'*. L'acide sulfurique hydraté qui prend naissance tombe sous forme de pluie sur le sol de la chambre. Une ouverture pratiquée à la partie supérieure de cette dernière, donne issue aux gaz restants par la soupape *s*. — Maintenant il nous sera facile de comprendre la disposition et les fonctions des immenses appareils actuellement employés par l'industrie. Ils se composent (Fig. 9) d'une série de chambres revêtues de plomb et communiquant entre elles par de gros tuyaux du même métal.

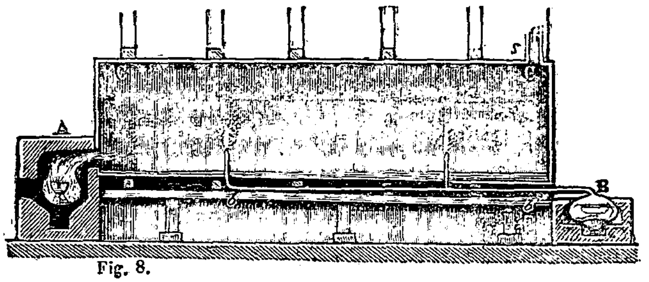

Fig. 8.

Fig. 9.

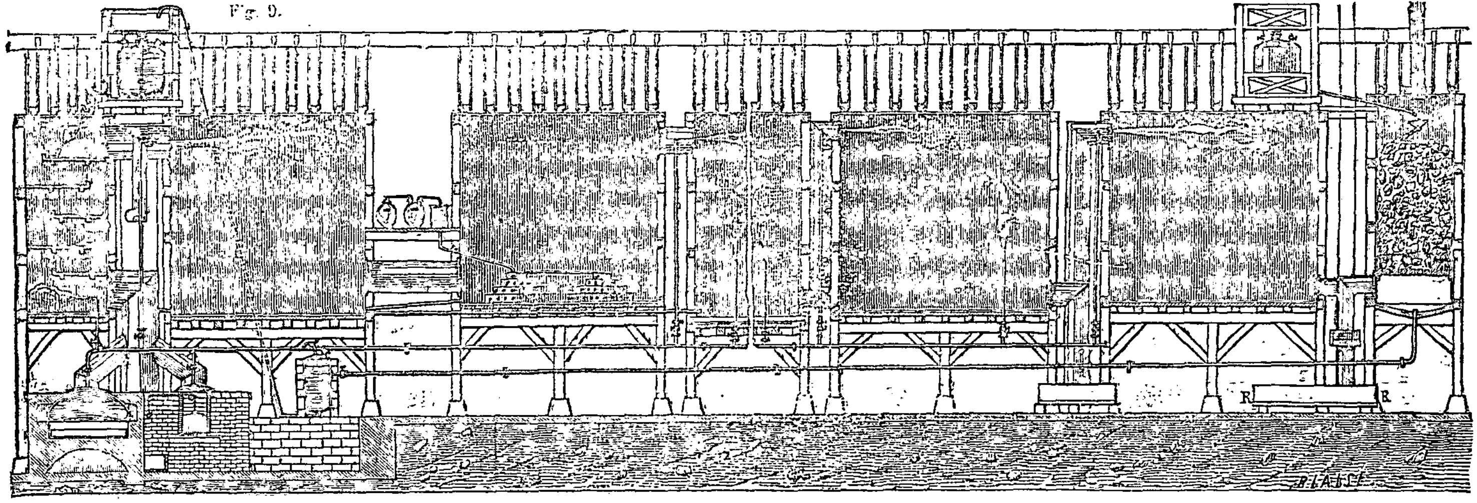

A gauche, on voit une petite chambre où se trouvent disposées des tablettes de plomb qui alternent entre elles et sont légèrement inclinées, de telle sorte qu'un liquide versé sur la supérieure tombe de l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'il arrive au bas de la chambre. On fait en effet couler d'une manière continue sur ces tablettes un courant d'acide sulfurique impur et chargé de composés oxygénés d'azote, savoir : de bioxyde d'azote, d'acide hypoazotique et d'acide azotique, qui provient d'un récipient placé au-dessus de la chambre, et dont nous dirons tout à l'heure l'origine. Au bas se trouvent deux fourneaux accouplés (dans la figure, un des fourneaux seulement est représenté en coupe), où l'on brûle du soufre sur une large plaque de tôle ; la chaleur résultant de cette combustion fait bouillir de l'eau contenue dans deux chaudières. La vapeur d'eau provenant de ces chaudières s'échappe par de petits tuyaux, d'où elle se dégage dans les chambres, tandis que l'acide sulfureux produit par le soufre brûlé est conduit, avec l'air en excès, par la cheminée du fourneau, dans la chambre à étagères qu'il parcourt en sens inverse du courant liquide descendant. De cette façon, l'acide sulfureux se trouve dans cette première chambre en contact sur une grande surface avec les composés oxygénés de l'azote auxquels l'acide sulfurique sert de véhicule : en conséquence, une certaine quantité d'acide sulfureux se transforme déjà en acide sulfurique ; quant au reste, il passe, ainsi que les gaz nitreux, dans une seconde chambre, où il est amené par un large tuyau. Une injection de vapeur dirigée dans cette seconde chambre, qui a environ 100 mètres cubes et à laquelle on donne le nom de *Dénitrificateur*, active le passage des gaz et fournit l'eau nécessaire aux réactions qui doivent avoir lieu. Dans le dénitrificateur il y a donc de l'acide sulfureux, de l'air, de l'acide hypoazotique et de la vapeur d'eau, c.-à-d. tous les éléments nécessaires à la production de l'acide sulfurique : une assez grande quantité de cet acide prend en effet naissance dans la chambre et tombe sur le sol. De cette chambre, les gaz en excès passent dans une autre, qui est de mêmes dimensions ; mais, dans celle-ci, on remarque deux pièces de terre cuite ou de porcelaine, ayant la forme d'un château d'eau à plusieurs cascades, sur le sommet desquelles on fait tomber un filet continu d'acide azotique, qui provient de bonbonnes de grès situées au dehors de la chambre. Cet acide azotique se décompose ; il se forme de l'acide sulfurique, et les gaz nitreux produits dans la réaction se mêlent avec le gaz sulfureux et l'air atmosphérique. L'acide sulfurique que l'on obtient ici est très-chargé de composés nitreux ; lorsqu'il est tombé sur le sol, il coule, par un petit tuyau, dans la chambre précédente, où il se trouve en contact avec des gaz qui renferment beaucoup d'acide sulfureux et qui lui enlèvent ses produits nitreux : c'est pour cela que le sol de la chambre aux châteaux d'eau est un peu plus élevé que celui de la chambre qui précède : on voit aussi pourquoi cette dernière a été appelée *dénitrificateur*. Quant aux gaz, ils continuent leur route, et passent dans une chambre de plomb très-vaste ayant de 1000 à 1200 mèt. cubes, où se passe principalement la réaction des gaz sulfureux, nitreux et oxygène, parce qu'ils y séjournent longtemps. Des jets de vapeur qui arrivent dans cette *grande chambre* y font tourbillonner les gaz et favorisent les réactions. L'acide sulfurique produit s'y accumule sur le sol ; on y fait aussi arriver l'acide *dénitrifié* du dénitrificateur, et c'est pour cela que le niveau de la grande chambre est inférieur à celui des autres. La température est très-élevée dans cette chambre, et il y existe une quantité assez notable d'acide sulfurique à l'état de vapeur. En outre, les gaz renferment encore des produits nitreux qu'on peut leur enlever. Pour ce motif, au lieu de les laisser se perdre dans l'atmosphère, on les fait passer, au sortir de la grande chambre, dans deux autres chambres plus petites qui font fonction de réfrigérants, et dans lesquelles sont disposées des tablettes qui interrompent le courant gazeux et facilitent le dépôt des vapeurs. De là, les gaz se rendent dans un troisième réfrigérant RR qui est refroidi extérieurement avec de l'eau ; puis ils passent dans une dernière chambre de plomb remplie de gros fragments de coke, qui a pour objet d'absorber les gaz nitreux, et enfin ils se dégagent dans l'atmosphère par un tuyau qui s'ouvre au sommet de la chambre. Mais pendant qu'ils traversent, pour s'échapper, la masse de coke, on fait tomber sur ce dernier un courant continu d'acide sulfurique concentré provenant d'une bonbonne située à la partie supérieure de la chambre. Cet acide enlève aux gaz les vapeurs nitreuses qu'ils contiennent, et se rend ensuite dans un réservoir placé au-dessous de la deuxième chambre. C'est cet acide sulfurique chargé de produits nitreux que l'on fait remonter, au moyen d'un long tube et par la pression de la vapeur, dans le récipient dont il a été parlé tout à l'heure, et qui est déversé sur les tablettes de la première chambre. L'emploi des chambres de plomb date, en Angleterre, de 1746. En France, il ne remonte qu'à 1766 : c'est à un Anglais, Holker, qu'est due son importation. La première fabrique montée d'après le nouveau système fût établie à Rouen. Mais c'est Gay-Lussac qui a imaginé la chambre à coke et l'emploi de l'acide sulfurique pour ne rien perdre des vapeurs nitreuses produites dans l'opération. Ce simple perfectionnement a réduit de moitié la quantité d'acide azotique nécessaire à la transformation de l'acide sulfureux en acide sulfurique. — Mais l'acide sulfurique ainsi produit marque au plus 50° à 55° à l'aréomètre de Baumé. On le concentre d'abord dans une chaudière de plomb, et, pendant cette concentration, on soumet le liquide à l'action d'un courant d'acide sulfureux destiné à lui enlever les vapeurs nitreuses qu'il contient encore. Lorsque l'acide sulfurique arrive à marquer 60° ou 62° à l'aréomètre, on ne peut pousser plus loin la concentration, car alors l'acide bout entre 195 et 200 degrés, et il commence à attaquer le plomb. On termine donc l'opération dans un alambic de platine. Enfin, quand l'acide marque 66°, la concentration est achevée. On le soutire à l'aide d'un siphon de platine, et on le transvase dans des cruches de grès pour le livrer ainsi au commerce. L'usage des vases de platine ne remonte qu'à une quarantaine d'années : une cornue de platine qui pèse 80 kilogr., et qui permet de concentrer 4000 kil. d'acide par jour, coûte au moins 80,000 francs. L'acide sulfurique du commerce contient fréquemment du plomb, ainsi que des produits nitreux. On le débarrasse du plomb par la distillation. Quant aux produits nitreux, dont on reconnaît la présence à la propriété que possède alors l'acide sulfurique de décolorer l'indigo, on s'en débarrasse en chauffant l'acide avec un peu de sulfate d'ammoniaque ; il se forme de l'eau et de l'azote suivant l'équation :

$$AzO^3 + SO^3,HO + AzH^3HO,SO^3 = Az^2 + 2SO^3,HO + 3HO.$$

Lorsque l'acide sulfurique a été préparé non plus en brûlant du soufre, comme nous l'avons dit, mais des pyrites de fer ou de cuivre, ainsi que cela se fait dans quelques fabriques, l'acide peut être plus ou moins chargé d'arsenic, ce que l'on reconnaît au moyen de l'appareil de Marsh. Dans ce cas, on le purifie en le traitant par le sulfure de baryum, qui donne du sulfure d'arsenic et du sulfate de baryte insolubles. On décante ensuite l'acide, qui est parfaitement pur.

C. L'*Acide hyposulfureux*, S^2O^2, n'est pas connu à l'état de liberté. Lorsqu'on cherche à l'isoler d'une de ses combinaisons salines, il se décompose et donne naissance à de l'acide sulfureux et à du soufre qui se dépose. Les hyposulfites se forment dans diverses réactions, dont la principale est l'action du soufre sur les sulfites neutres. L'*hyposulfite de soude* est le mieux connu de tous ces sels.

VI. *Combinaisons du Soufre avec l'hydrogène.*—Le soufre se combine avec l'hydrogène en deux proportions, en produisant un *Sulfure* (HS) et un *Bisulfure d'hydrogène* (HS^2). Nous ne parlerons que du premier, qu'on appelle plus ordinairement *Hydrogène sulfuré* et *Acide sulfhydrique*.

L'*Acide sulfhydrique* est un corps gazeux, incolore, mais exhalant une odeur caractéristique d'œufs pourris. Sa densité est 1,1912. Ce gaz se liquéfie sous une pression de 17 atmosphères en formant un liquide très-mobile, ayant pour densité 0,9. Faraday l'a même solidifié en refroidissant l'acide liquide au moyen du bain d'acide carbonique et d'éther, qui produit, par son évaporation à l'air libre, un froid d'environ — 80 degrés. Le gaz acide sulfhydrique est soluble dans l'eau, qui, à + 10°, en dissout trois fois son volume, et dans l'alcool, qui en dissout le double : sa solution aqueuse rougit le tournesol à la manière des acides faibles. La *lumière* est sans action sur l'acide sulfhydrique ; mais il se décompose par la *chaleur* rouge. Il brûle alors avec une flamme bleue, en produisant de l'acide sulfureux et de l'eau. Lorsqu'on abandonne un mélange de gaz sulfhydrique et d'*air* dans un grand flacon, au contact d'un corps poreux et surtout du linge, sous l'influence d'une température de 40° à 50°, il se forme avec le temps une quantité notable d'acide sulfurique qui détruit promptement le linge. L'*oxygène* en dissolution dans l'eau décompose lentement l'acide sulfhydrique : il se forme de l'eau, et il se dépose du soufre très-divisé qui rend la liqueur laiteuse. Le gaz sulfhydrique donne donc des produits différents suivant les circonstances où a lieu l'oxydation. Par la combustion vive, il donne de l'eau et de l'acide sulfureux ; à 40° ou 50°, et au contact d'un corps poreux, il donne de l'eau et de l'acide sulfurique ; enfin.

dissous dans l'eau et au contact de l'air, il donne de l'eau et du soufre qui se dépose. Le *chlore*, le *brome* et l'*iode*, décomposent immédiatement l'acide sulfhydrique : le soufre qu'il contient est mis en liberté, et il se forme de l'acide chlorhydrique, bromhydrique ou iodhydrique. Un grand nombre de *métaux* décomposent aussi l'acide sulfhydrique, et se transforment en sulfures, le plus souvent noirs : c'est pour cela qu'il noircit l'argent. Cette propriété fait que l'acide sulfhydrique s'emploie tous les jours dans les laboratoires pour l'analyse qualitative des minéraux.—L'acide sulfhydrique se prépare en décomposant le sulfate de fer par l'acide chlorhydrique ou par l'acide sulfurique. On se sert, dans ce cas, d'un appareil identique avec celui qu'on emploie pour préparer l'hydrogène. Comme le sulfure de fer contient toujours un peu de fer métallique, il se dégage constamment un peu d'hydrogène dans l'opération, et l'on n'obtient jamais l'hydrogène sulfuré pur. Cependant ce procédé est généralement en usage, car l'hydrogène dont il est souillé ne nuit en rien. Si l'on tient à l'obtenir pur, il faut avoir recours à la réaction de l'acide chlorhydrique et du protosulfure d'antimoine. Cette dernière réaction, ne s'opérant qu'à une douce chaleur, doit être faite dans un petit ballon qui puisse être chauffé. Les équations suivantes rendent compte de ces deux modes de préparation :

$$1^\circ\ FeS + HCl = HS + FeCl;$$
$$2^\circ\ SbS^3 + 3HCl = SbCl^3HCl.$$

VII. *Combinaisons du Soufre avec les autres métalloïdes.*— Le soufre se combine avec l'azote, le carbone, le chlore, le brome, l'iode, le fluor, le phosphore, l'arsenic, etc. Ces combinaisons, à l'exception du *sulfure de carbone* et des *sulfures d'arsenic*, dont il a été parlé ailleurs, ne présentant aucune importance, nous ne nous y arrêterons pas. V. CARBONE et ARSENIC.

VIII. *Combinaisons du Soufre avec les métaux.* — Tous les métaux sont susceptibles de se combiner directement avec le soufre, lorsqu'on les chauffe avec ce métalloïde, ou lorsqu'on fait passer celui-ci en vapeur sur le métal chauffé. Quelques-uns, tels que le cuivre, brûlent dans la vapeur du soufre, avec une vive incandescence. D'autres se combinent avec le soufre, même à la température ordinaire, s'il y a de l'eau en présence. Ainsi, par ex., un mélange de limaille de fer et de fleur de soufre, arrosé d'un peu d'eau, donne bientôt un dégagement considérable de chaleur, dû à la combinaison du fer avec le soufre : il se produit du sulfure de fer hydraté, ainsi que de l'hydrogène sulfuré qui se dégage avec de la vapeur d'eau. Cette expérience est connue sous le nom de *Volcan de Lémery*, parce que ce chimiste, auquel elle est due, croyait pouvoir expliquer ainsi les éruptions volcaniques. Le soufre se combine avec les métaux en diverses proportions : en conséquence, on distingue les *Monosulfures*, les *Sulfhydrates de monosulfures*, les *Bisulfures*, les *Trisulfures*, les *Quadrisulfures* et les *Pentasulfures* ou *Persulfures.*—Les *monosulfures* des métaux proprement dits sont généralement insolubles, tandis que les *monosulfures alcalins* sont solubles. Ces derniers ont tous une réaction alcaline, ainsi qu'une odeur d'hydrogène sulfuré. Ils sont solubles dans l'eau et dans l'alcool, et tachent la peau en jaune ; mais la tache ne persiste pas. Traités par l'acide chlorhydrique, ils dégagent de l'acide sulfhydrique avec effervescence ; traités par l'acide sulfurique, ils donnent lieu à la même réaction : toutefois, dans le second cas, c'est l'eau de l'acide, et, dans le premier, l'acide lui-même qui se décompose. Chauffés en vases clos, les monosulfures alcalins résistent à de très-hautes températures ; au contact de l'air, au contraire, ils s'altèrent et se transforment à la longue, par suite de l'absorption de l'oxygène de ce dernier, en sulfates neutres. Le grillage à l'air humide hâte singulièrement cette transformation. La dissolution aqueuse des monosulfures alcalins est d'abord incolore ; au bout de quelque temps, elle se colore, au contact de l'air, en brun jaunâtre ; enfin, au bout d'un ou deux ans, elle est redevenue incolore. On distingue les monosulfures des autres sulfures plus sulfurés, en ce que leurs dissolutions traitées par les acides dégagent de l'acide sulfhydrique sans précipitation de soufre. La plupart des monosulfures sont noirs ; néanmoins le monosulfure de zinc est jaunâtre; celui d'étain, gris; celui de manganèse, rouge pâle; celui de mercure, rouge foncé, etc.— Tous les *polysulfures* sont colorés, et leurs dissolutions, traitées par les acides, dégagent de l'acide sulfhydrique avec effervescence, en laissant déposer tous les équivalents du soufre, moins un, qu'ils contiennent. Si, par ex., le polysulfure est un trisulfure, il se déposera 2 équivalents de soufre ; il s'en déposera 4, si c'est un pentasulfure. Les polysulfures se conservent plus longtemps à l'air que les sulfures simples ; mais à la longue ils finissent par devenir incolores en laissant déposer du soufre, ce qui les distingue des monosulfures et des sulfhydrates de sulfures, qui se décolorent sans déposer de soufre. Dans la décoloration des polysulfures, l'air n'intervient que par son oxygène : le polysulfure passe successivement par les états intermédiaires d'hyposulfite et de sulfite pour arriver en définitive à celui de sulfate.—Il n'y a guère que les alcalis et les terres alcalines qui forment des *sulfhydrates de sulfures.* Ces sulfhydrates doivent être considérés comme de véritables *sulfosels :* en effet, le soufre de l'acide y correspond au soufre de la base, de même que, dans les oxysels, l'oxygène de l'acide correspond à celui de la base. Tous ont une réaction alcaline, et leurs dissolutions sont incolores, comme celles des monosulfures. Traitées par les acides, elles dégagent, comme les monosulfures, de l'acide sulfhydrique, avec cette différence qu'elles dégagent exactement le double d'hydrogène sulfuré. Pour distinguer un sulfhydrate de sulfure d'avec un monosulfure, il suffit de le mettre en contact avec du sulfate de manganèse. Il se forme un précipité de sulfure de manganèse avec effervescence, et il se dégage un équivalent d'acide sulfhydrique. Au contraire, le sulfate de manganèse ne produit pas d'effervescence avec un monosulfure alcalin. L'action de l'air sur les sulfhydrates de sulfures est le même que sur les sulfures simples.

IX. *Sels formés par les acides du Soufre.* — Ces sels forment quatre groupes, les ***sulfates***, les ***sulfites***, les ***hyposulfates*** et les *hyposulfites.*

A. *Sulfates.* — La formule généralement adoptée pour l'acide sulfurique est SO^3,HO : c'est celle que nous avons donnée dans cet article. Néanmoins les travaux faits dans ces dix dernières années démontrent que la vraie formule de cet acide est $S^2O^6,2HO$. Il contient donc deux équivalents d'eau susceptibles d'être remplacés par des oxydes basiques. De là deux séries de sels possibles : les *sulfates neutres*, où les deux équivalents d'eau sont remplacés par des bases, et qui ont pour formule générale $S^2O^6,2MO$; et les *sulfates acides*, où la substitution ne porte que sur un seul équivalent d'eau, et dont la formule générale est S^2O^6,MO,HO.— La plupart des sulfates sont solubles dans l'eau ; néanmoins le sulfate de chaux est peu soluble ; les sulfates de strontiane, d'antimoine, de bismuth et de plomb le sont moins encore ; enfin, le sulfate de baryte est complétement insoluble. En conséquence, tous les sulfates solubles donnent avec les sels solubles de baryte, un précipité de sulfate de baryte, qui est blanc, remarquable par sa pesanteur et insoluble dans un excès d'acide. La baryte est le réactif par excellence de l'acide sulfurique, et *vice versâ :* en effet, elle décèle dans une liqueur la présence de l'acide sulfurique, lors même que la proportion de celui-ci est seulement 1/200000^e. L'acide sulfurique n'exerce aucune réaction sur les sulfates, et cette absence de réaction distingue immédiatement les sulfates de tous les sels, qui, dans cette circonstance, dégagent des vapeurs acides. Les sulfates alcalins et alcalino-terreux, ainsi que le sulfate de plomb, sont indécomposables par la chaleur seule ; les autres se décomposent en donnant en général un mélange gazeux d'oxygène et d'acide sulfureux fort reconnaissable à son odeur. Quelques-uns cependant, comme le sulfate de peroxyde de fer, se décomposent à une température tellement basse que l'acide sulfurique peut s'échapper sans se décomposer. Tous les sulfates se décomposent quand on les chauffe avec du charbon ; mais les produits de la décomposition varient selon la nature de la base et la température. Les sulfates alcalins et alcalino-terreux, à l'exception de celui de magnésie, chauffés avec le charbon à une haute température, se décomposent en laissant un sulfure pour résidu ; les autres donnent, soit un sulfure, soit un oxyde, soit même du métal (le sulfate d'argent, par ex., est dans ce dernier cas), lorsque la température est suffisamment élevée. Mais, quelle que soit la nature du sulfate, on peut toujours le ramener à la forme d'un sulfate alcalin en ajoutant au mélange du carbonate de potasse. Le sulfure alcalin qui reste alors après la calcination, se reconnaît aussitôt quand on le traite par un acide, car il dégage de l'hydrogène sulfuré avec odeur d'œufs pourris.

B. Les *Sulfites* alcalins et alcalino-terreux se décomposent, quand on les chauffe à l'abri de l'air, en sulfate et sulfure. Lorsque le sulfate correspondant est lui-même décomposé par la chaleur, la réduction est plus complète ; tout l'acide est chassé, et la base reste isolée. L'acide sulfurique versé sur un sulfite donne un dégagement de gaz sulfureux, qu'on reconnaît à son odeur, et il ne se forme pas de dépôt de soufre : ce caractère sépare nettement les sulfites des sulfates, ainsi que des hyposulfates et hyposulfites. Enfin, dissous dans l'eau, les sulfites se transforment en sulfates, quand on les traite par l'acide azotique ou par le chlore.

C. Les *Hyposulfates* sont tous solubles dans l'eau ; mais ils ne précipitent nullement par les sels de baryte, car l'hyposulfure de baryte est soluble dans l'eau. Mais on peut, par l'acide azotique, les transformer en sulfates, et alors ils précipitent par les sels solubles de baryte. Lorsqu'on chauffe les hyposulfates, ils dégagent de l'acide sulfureux ; mais les uns, à savoir, les hyposulfates des alcalis, des terres alcalines et de plomb, laissent pour résidu un sulfate, tandis que les autres laissent en général de l'oxyde. Enfin, traités à froid par l'acide sulfurique, les hyposulfates ne manifestent aucune décomposition apparente ; mais, si l'on élève la température, l'acide hyposulfurique se décompose en acide sulfurique et acide sulfureux, et il se fait un dépôt de soufre.

D. Tous les *Hyposulfites*, à l'exception de ceux d'argent et de plomb, sont solubles. La chaleur décompose les hyposulfites alcalins en sulfates et sulfures. L'acide azotique très-concentré et le chlore font passer à l'état d'acide sulfurique tout le soufre des hyposulfites. Mais les acides sulfurique et chlorhydrique versés sur un hyposulfite en dissolution produisent un dégagement de gaz acide sulfureux et un dépôt de soufre. Lorsque la réaction ne se manifeste pas immédiatement, on peut l'accélérer en chauffant un peu la liqueur.

X. *Du Soufre dans la nature.* — Nous avons dit, en parlant de l'extraction du *Soufre*, qu'il se trouvait à l'état natif dans des roches de diverse nature, mais surtout auprès des volcans et dans certains terrains tertiaires. Nous savons également que, à l'état de combinaison, il est encore plus répandu dans la nature qu'à l'état natif. En effet, non-seulement la plupart des métaux industriels, comme le cuivre, le plomb, le zinc, le fer, le bismuth, l'antimoine, l'argent, le mercure, etc., sont empruntés à des *sulfures*, mais encore il existe certains *sulfates* qui jouent un rôle important dans l'écorce du globe : il nous suffira de mentionner le plâtre ou sulfate de chaux, qui forme des dépôts si abondants dans diverses localités, notamment dans le bassin de Paris. De plus, on rencontre même dans la nature, de l'acide sulfureux, de l'acide sulfurique et de l'acide sulfhydrique. Il se dégage en abondance de l'*acide sulfureux* dans le voisinage des montagnes soumises à l'action des feux souterrains. Tous les volcans en activité, excepté cependant ceux de l'équateur, suivant Boussingault, en exhalent de leurs cratères, surtout pendant et après leurs éruptions, et les solfatares en présentent un dégagement permanent. Certaines sources situées dans le voisinage de divers volcans de l'Amérique du Sud, contiennent de l'*acide sulfurique* libre. Humboldt cite particulièrement le rio Vinagre, qui sort du volcan de Puracé, dans les Andes, et la source de Ruiz, qui vient du paramo de Ruiz, volcan de la Cordillère centrale. L'eau de la première de ces sources contient 1 gram. 11 d'acide sulfurique par litre, et celle de la seconde 5 gr. 181. A Java, il existe au sommet du mont Idienne un lac dont l'eau est chargée d'acide sulfurique, et l'on a même constaté la présence de cet acide dans l'eau de la mer qui baigne les îles volcaniques de Milo et de Santorin, dans la Méditerranée. Le gaz *acide sulfhydrique* se dégage également d'une manière permanente des entrailles de la terre, dans plusieurs localités volcaniques, notamment aux environs du lac d'Agnano et sur toute la surface de la solfatare de Pouzzoles « Toutes les fois, dit J. Girardin, qu'on perce des puits artésiens dans les bancs de marne ou d'argile, il se dégage en abondance du gaz hydrogène sulfuré : c'est ce qu'on a observé dans tous les environs de Paris. En 1833, à Gajarino, près de Conegliano, dans le gouvernement de Trieste, il sortit d'un puits que l'on forait, et à une profondeur de 28 mèt., une si grande masse de ce gaz, qu'il en résulta de violentes éruptions de boue sableuse, et une colonne de flammes qui avait plus de 10 m. de hauteur sur 2 de largeur. » Les sources dites *sulfureuses* dégagent aussi parfois du gaz hydrogène sulfuré : telles sont celles d'Aix en Savoie ; mais le plus souvent l'acide sulfhydrique qu'elles laissent exhaler provient de la décomposition partielle qu'éprouvent, sous l'influence de l'acide carbonique de l'air, les sulfures de sodium, de calcium et de magnésium qu'elles contiennent.—Enfin, le *soufre* paraît être un élément essentiel à la vie de certains êtres organiques, car on le rencontre invariablement dans beaucoup de corps ou de matières, soit végétales, soit animales. On sait depuis longtemps que les plantes de la famille des Crucifères, notamment la Moutarde, le Raifort, le Chou, le Cochléaria, etc., contiennent du soufre ; mais des recherches plus récentes ont démontré la présence de ce métalloïde dans les fleurs de Sureau, de Tilleul, d'Oranger, et dans beaucoup d'autres végétaux. Quant aux substances d'origine animale, nous citerons comme renfermant constamment une proportion déterminée de soufre, la fibrine et l'albumine, la matière cérébrale, les œufs, les poils, les cheveux, la laine, etc. « On a constaté, dit le profess. J. Girardin, que le corps d'un homme de taille ordinaire renferme à peu près 110 grammes de soufre. A ce compte, dans les 36 millions d'habitants de la France, il y aurait 4 millions de kilogr. de soufre, et si l'on voulait avoir une idée juste de la quantité de cet élément qui existe dans la masse des animaux et des plantes qui recouvrent le sol de la France, il serait bien modéré de décupler cette quantité. »

XI. *Applications industrielles.* — Le *soufre* pur est surtout employé dans la fabrication de l'acide sulfurique, de la poudre à canon, des allumettes et des mèches soufrées. On l'emploie encore pour prendre des empreintes et faire des moulages, pour vulcaniser le caoutchouc, pour composer un lut qui sert à sceller le fer dans la pierre, ainsi qu'à mastiquer les joints des chaudières et des tuyaux de fonte. Enfin, on fait depuis quelques années une grande consommation de ce métalloïde pour soufrer la vigne et combattre l'oïdium.—L'*acide sulfureux* est principalement usité pour blanchir les matières animales, qu'il décolore sans les altérer, comme la soie, la laine, les plumes, la baudruche, la colle de poisson, etc. A cet effet, on expose ces substances à l'acide qui se produit par la combustion du soufre dans l'air. On s'en sert également pour blanchir les ouvrages de paille ou de sparterie, pour détruire les insectes qui attaquent les blés, pour soufrer les tonneaux destinés à contenir des liqueurs fermentescibles ; ce soufrage empêche l'acétification de ces dernières. L'acide sulfureux sert encore pour enlever les taches de fruits rouges sur le linge. Il suffit pour cela de tenir le linge préalablement mouillé au-dessus de quelques allumettes soufrées auxquelles on a mis le feu, puis de le laver afin d'enlever complétement la matière colorante altérée. Un emploi plus important de ce même acide est celui qu'on en fait chaque jour pour éteindre les feux de cheminée. Après avoir fermé le foyer avec une toile mouillée pour empêcher autant que possible l'accès de l'air, on jette dans le feu une bonne quantité de fleur de soufre. La petite quantité d'air qui pénètre encore dans le foyer est employée à brûler le soufre, qui produit alors des torrents d'acide sulfureux, lesquels, en s'élevant dans le corps de la cheminée, étouffent immédiatement l'incendie, ce gaz, comme nous le savons, étant tout à fait impropre à entretenir la combustion. — Les usages industriels de l'*acide sulfurique* sont d'une telle importance, que notre illustre chimiste Dumas a pu dire sans exagération : « Si l'on possédait un tableau exact des quantités d'acide sulfurique consommées annuellement dans divers pays et à diverses époques, il n'est pas douteux que ce tableau présenterait en même temps la mesure précise du développement de l'industrie générale pour ces époques et pour ces pays. » Les principales industries dans lesquelles l'acide sulfurique est employé sont : la fabrication de la soude artificielle ; la fabrication des acides sulfureux, chlorhydrique, azotique, carbonique, etc.; la préparation du chlore, de l'oxygène, de l'hydrogène, du phosphore ; la fabrication des aluns, du sulfate de fer, de l'éther, des eaux minérales gazeuses, du coton-poudre ; la saccharification de la fécule ; l'extraction du suif et l'épuration des huiles ; la fabrication des bougies stéariques et de l'encre ; la préparation de la garancine ; la teinture en noir ; la dissolution de l'indigo ; le débourrage des peaux qu'on doit soumettre à l'opération du tannage ; le décapage et le dérochage des métaux ; l'affinage de l'or, etc. Enfin, les travaux des laboratoires de chimie en font une consommation considérable, car on est obligé de s'en servir à chaque instant. Pour tous ces usages, sauf la dissolution de l'indigo, on emploie l'acide ordinaire. L'acide anhydre n'a pas d'application industrielle, et l'acide fumant ou de Nordhausen sert exclusivement à dissoudre l'indigo. Bien que celui-ci revienne à 1 fr. 50 le kilogr., tandis que l'acide ordinaire ne coûte que 20 centimes, on n'emploie pas ce dernier pour la dissolution de l'indigo, parce qu'il contient presque toujours un peu d'acide azotique qui altère la nuance en la jaunissant, défaut qu'on ne rencontre pas dans l'acide de Saxe.—L'*acide sulfhydrique* n'a guère d'emploi que dans les laboratoires, où l'on s'en sert continuellement comme réactif. Quant aux *sulfures* et aux *sulfates*, nous indiquons les usages de chacun d'eux dans les articles divers consacrés aux différents éléments qui constituent leur base. — V. CHAUX, POTASSE, SOUDE, PLOMB, etc.

XII. *Action physiologique et emploi médical du Soufre et de ses composés.* — Le *soufre* pur administré, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, agit comme excitant. Administré à l'intérieur, à doses faibles, c.-à-d. de 1 à 4 grammes, il est absorbé et exerce une action stimulante sur les muqueuses et sur la peau. En conséquence, on l'emploie ainsi dans les affections catarrhales chroniques, dans les engorgements scrofuleux, et comme diaphorétique. A doses plus élevées, c.-à-d de 8 à 16 grammes, il n'est pas absorbé et agit comme purgatif ; mais il est peu employé dans ce but. Au contraire, on en fait un très-grand usage en applications topiques, car ce métalloïde et les sulfures alcalins sont depuis longtemps considérés comme des spécifiques de la gale et des maladies de la peau, particulièrement des affections squameuses. Le soufre s'emploie alors sous forme de pommades, de cérats, de lotions, de bains, etc.—L'*acide sulfureux* est également usité en médecine, mais exclusivement sous forme de fumigations. Il constitue l'un des remèdes les plus efficaces contre la gale. A cet effet, on fait asseoir le malade nu dans une caisse qui l'enveloppe tout entier, sauf la tête, et l'on fait arriver dans la caisse, au moyen d'un tube, de l'acide sulfureux obtenu par la simple combustion du soufre. Suivant J. Girardin, l'idée de faire servir le gaz sulfureux à la guérison de la gale appartient au chimiste Glauber (1659). « Dix fumigations, ajoute le savant professeur, suffisent pour une gale simple. Chaque fumigation ne revenant qu'à 5 centimes, le traitement complet d'un malade coûte 50 centimes. Il est impossible de guérir à meilleur marché. » Le gaz acide sulfureux s'emploie encore comme désinfectant : on s'en sert particulièrement pour assainir les lieux remplis de miasmes putrides, comme les lazarets, la cale des navires, et pour désinfecter les hardes, couvertures, matelas, etc., provenant de personnes qui ont été atteintes ou sont mortes de maladies réputées contagieuses. — L'*acide sulfurique* étant un des acides les plus corrosifs qui existent, on ne saurait l'employer pur : néanmoins on s'en sert quelquefois comme caustique, sous forme de pâte sulfo-safranique (Velpeau) ou sulfo-carbonique (Ricord), contre les chancres et les ulcères phagédéniques. Étendu d'eau, il sert à préparer des boissons acidules souvent usitées dans les fièvres bilieuses et typhoïdes, dans les dysenteries et les diarrhées chroniques, dans le scorbut et les hémorrhagies passives, etc. Dans ces cas, on ajoute le plus souvent à l'eau une certaine quantité d'*Eau de Rabel*, jusqu'à ce que la boisson ait une agréable acidité. Or, l'eau de Rabel n'est autre chose que de l'alcool additionné d'un quart de son poids d'acide sulfurique ordinaire. Nous avons dit, en parlant des maladies *saturnines*, l'utilité de la limonade sulfurique comme moyen prophylactique et curatif de ces redoutables affections. Les cas d'empoisonnement par l'introduction de l'acide sulfurique dans l'estomac sont rares, à cause de l'action corrosive de ce liquide. Cependant, si l'on a affaire à un empoisonnement de ce genre, il faut sur-le-champ administrer au malade de la magnésie ou du bicarbonate de soude, et, à défaut de ces substances, de l'huile d'olive, du lait, ou de l'eau de savon. Ensuite, on provoque le vomissement pour déterminer le rejet de l'acide ingéré.—L'action de l'*acide sulfhydrique* sur l'économie est des plus délétères. L'animal qui le respire pur tombe comme foudroyé. D'après les expériences de Thenard et Dupuytren, il tue les oiseaux quand il ne constitue que la 1500ᵉ partie de l'atmosphère. Les chiens les plus forts sont asphyxiés dans un air qui n'en renferme que 1/800ᵉ, et les chevaux dans celui qui en contient 1/250ᵉ. Cependant, Parent-Duchatelet a vu des ouvriers respirer sans être incommodés dans une atmosphère qui renfermait 1/100ᵉ de ce gaz. L'acide sulfhydrique est un des produits constants de la putréfaction des matières organiques qui contiennent du soufre au nombre de leurs éléments. De là son dégagement permanent dans les fosses d'aisances, dans les égouts des villes, dans la vase des marais et des fossés, dans les marais stagnants où séjourne l'eau de la mer, etc. Les vidangeurs désignent ce gaz sous les noms vulgaires de *Plomb* et de *Mitte*. La décomposition des matières organiques, lors même qu'elles ne contiennent pas de soufre, peut encore donner naissance à de l'hydrogène sulfuré, quand elles se trouvent en présence de sulfates, particulièrement du plâtre, car il se forme alors du sulfure de calcium, puis de l'acide sulfhydrique. C'est par l'action de l'hydrogène sulfuré dont elles sont chargées que les émanations des fosses d'aisances noircissent l'argenterie, les tableaux, les bronzes, etc.; c'est également parce qu'ils dégagent toujours un peu de gaz sulfhydrique que les œufs noircissent légèrement la surface des ustensiles d'argent qu'on emploie pour les servir. Fort heureusement il est facile de se préserver de l'action funeste de cet acide. Lorsque l'atmosphère d'un lieu se trouve vicié par la présence de ce gaz, il suffit d'y dégager un peu de chlore. Ce dernier, qui est également gazeux, se répand dans l'atmosphère et décompose immédiatement l'acide sulfhydrique en s'emparant de son hydrogène et en mettant le soufre en liberté. Un fait, qui paraît au premier abord assez singulier, c'est que l'acide sulfhydrique, si délétère quand il est absorbé par la voie pulmonaire ou cutanée, est tout à fait inoffensif quand il est introduit dans les voies digestives : bien plus, les eaux qui contiennent de l'hydrogène sulfuré en dissolution, sont d'une digestion extrêmement facile. Evidemment, ce phénomène tient à ce que l'acide sulfhydrique est décomposé par les liquides que sécrète l'estomac. Tout le monde connaît les propriétés thérapeutiques des eaux thermales dites sulfureuses; d'ailleurs nous en avons parlé dans un autre article (v. MINÉRALES). Quant à l'emploi médical qu'on peut faire des divers sulfures et des nombreux sels auxquels les acides du soufre donnent naissance, nous renverrons aussi aux articles qui leur sont consacrés sous le nom de leurs bases.

SOUFRER. v. a. Enduire ou pénétrer de soufre. *S. des allumettes.* ‖ Exposer à la vapeur du soufre. *S. des étoffes de laine, de soie.* — On dit à peu près de même, *S. du vin*, Faire brûler une mèche soufrée dans un tonneau où l'on veut mettre du vin, pour empêcher l'acétification du liquide. ‖ SOUFRÉ, ÉE. p. = SOUFRIÈRE. s. f. T. Géol. V. SOUFRE et VOLCAN. = * SOUFROIR. s. f. Salle où sont disposés des réchauds sur lesquels on brûle du soufre pour soufrer des étoffes.

SOUHAIT. s. m. (R. *sous*, et *hait*, vieux mot qui signifiait *gré*, *bonne volonté*). Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. *S. juste, légitime, ardent. S. vain, inutile, téméraire. Faire, former des souhaits. C'est le but où tendent tous mes souhaits. Obtenir l'accomplissement de ses souhaits. Les souhaits de bonne année*, Les vœux qu'on fait pour quelqu'un à la nouvelle année. — *A vos souhaits*, Façon de parler familière dont on salue celui qui éternue. ‖ A SOUHAIT. loc. adverb. Selon ses désirs. *Tout lui vient, lui arrive, lui réussit à s. Ses affaires vont à s. Avoir tout à s. L'individu que je vous envoie est un homme à s. pour l'emploi dont vous parlez.* = SOUHAITABLE. adj. 2 g. Désirable. *C'est la chose du monde la plus s.* = SOUHAITER. v. a. Désirer, former un souhait, des souhaits. *S. sincèrement, ardemment. S. avec passion. S. la santé, la richesse. Je souhaiterais pouvoir vous obliger. Il souhaite d'avoir un emploi. Je souhaite que mon exemple vous soit utile. Il serait à s. que... Ils se séparèrent en se souhaitant toutes sortes de prospérités.* ‖ Par formule de compliment, on dit : *S. le bonjour. Je vous souhaite le bonsoir. Il lui a souhaité la bonne année. Nous nous sommes simplement souhaité le bonjour.* ‖ Famil., *Je vous en souhaite*, se dit A quelqu'un qui témoigne avoir envie d'une chose qu'on pense qu'il n'aura pas. *Vous espérez avoir cette place, je vous en souhaite. Il compte gagner beaucoup dans cette affaire, je lui en souhaite.* = SOUHAITÉ, ÉE. part.

Syn.—*Désirer.*—*Souhaiter* et *désirer* expriment également le sentiment qu'on éprouve pour une chose absente, à laquelle on attache une idée de plaisir et qu'on voudrait posséder ; mais le *souhait* est moins fort que le *désir*. *Souhaiter*, c'est désirer vaguement, désirer quelque chose de vague, ou désirer secrètement. *Désirer*, c'est aspirer à posséder une chose déterminée. Tout le monde *souhaite* d'être heureux ; on *désire* une chose qui doit ou qu'on suppose devoir rendre heureux. Le *désir* est plus personnel que le *souhait*. On *souhaite* volontiers aux autres d'être heureux ; on *désire* être heureux soi-même.

***SOUILLARD.** s. m. Trou percé dans une pierre pour recevoir l'eau dans sa chute. ‖ Par ext., La pierre même qui est percée pour recevoir l'eau.

SOUILLE. s. f. (lat. *suile*, étable à porcs ?) T. Chasse. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier. ‖ T. Marine. Enfoncement que forme dans la vase ou dans le sable mou, un navire échoué. *Le bâtiment fait sa souille.*

SOUILLER. v. a. Gâter, salir, couvrir de boue, d'ordure, etc. *S. ses habits de boue. S. ses mains de sang.* ‖ Fig., *S. ses mains du sang innocent*, Faire mourir un innocent. — *S. le lit nuptial, la couche nuptiale*, Commettre un adultère. — Au sens moral, *S. sa conscience par une mauvaise action. S. sa gloire par des cruautés. Le péché souille l'âme. S. son honneur, sa vie, sa réputation. Ne souillez pas vos regards de ce tableau. Je ne souillerai pas mes lèvres en répétant ses paroles.* = * SE SOUILLER. v. pron. Être souillé. *Relevez votre robe, elle pourrait se s.* ‖ Fig., *Se s. du sang innocent. Son âme s'est souillée de tous les crimes.* = SOUILLÉ, ÉE. part.

SOUILLON. s. 2 g. Celui, celle qui tache, qui salit ses habits. *Un petit s. Une petite s.* N'est usité que dans le lang. fam., et se dit surtout en parl. Des petites filles. ‖ *S. de cuisine*, ou simpl., *Souillon*, Servante employée à laver la vaisselle et à d'autres services malpropres.

SOUILLURE. s. f. Tache, saleté sur quelque chose; ne se dit qu'au Fig. *C'est une s. à son honneur, à sa réputation. La s. du péché. La s. de l'âme par le péché.* ‖ Chez les Juifs, *Souillures légales*, L'impureté contractée, soit par certaines maladies, soit par certains accidents qui, selon la loi mosaïque, rendent immonde. V. MOSAÏSME et PURIFICATION.

***SOUI-MANGA.** s. m. T. Ornith. Voy. COLIBRI.

SOÛL, SOÛLE. adj. [On ne pron. pas l'L de *Soûl.*] (lat. *satur*). Pleinement repu, extrêmement rassasié. *Il a bien dîné, il est bien s. Il est si s., qu'il en crève. S. à crever.* Bas et pop. ‖ Fig. et fam., Être las, rebuté, ennuyé d'une chose, par l'effet de la satiété. *Cet homme est s. de perdrix, de cailles. Etre s. de musique, de vers, de spectacle, etc.* On dit encore, *Je suis si s. de cet homme, que je ne puis le souffrir. Vous en serez bientôt s.* ‖ Signifie ordinair., Ivre, plein de vin. *Cet homme est toujours s. Cette femme est soûle dès le matin.* Proverb., *Etre s. comme une grive.* = SOÛL. s. m. Se dit avec les adject. possessifs *Mon, ton, son, votre*, etc., et signifie alors, Autant qu'il suffit, autant qu'on veut, plus qu'on ne voudrait. *Il a mangé son s. de ce pâté. Il a bu et mangé son s. J'en ai tout mon s. Il a dormi tout son s. Laissez crier cet enfant tout son s. Si vous aimez la musique, vous en aurez tout votre s.* —Se dit quelquef. avec l'article *Le. Il a eu du mal, de la peine, tout le soûl.*

SOULAGEMENT. s. m. Diminution de mal, de douleur, adoucissement de peine ou de corps ou d'esprit. *Donner, apporter, recevoir du s. Sentir, demander, attendre du s. Elle est venue chercher ici un s. à ses peines. Il n'a éprouvé aucun s. de ce remède. C'est un grand s. d'esprit. Elle consacre sa vie au s. des malheureux.* = SOULAGER. v. a. (latin. *sublevare*). Débarrasser d'une partie de quelque fardeau. *Il faut s. ce mulet, sa charge est trop lourde.* — *S. une poutre, un plancher*, Diminuer la charge que porte une poutre, etc. — *S. un navire dans une tempête*, Jeter à la mer une partie de sa plus grosse charge. ‖ Fig., Diminuer, adoucir le travail, la peine, le mal, la douleur de quelqu'un. *Il a un commis qui le soulage beaucoup dans son travail. S. quelqu'un dans sa douleur. S. la douleur, la misère de quelqu'un. Cette pensée soulage. J'ai dormi une heure et je me sens bien soulagé.* = SE SOULAGER. v. pr. Diminuer ses fatigues, ses souffrances, etc. *Il avait un emploi qui l'accablait, il a pris deux commis pour se s. Il s'est soulagé par cet aveu. La douleur se soulage par la plainte.* ‖ Absol., *Se s.*, Satisfaire un besoin naturel. = SOULAGÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. MANGER.

***SOULAMEA.** s. m. T. Bot. Voy. POLYGALÉES.

SOÛLANT, ANTE. adject. Qui soûle, qui rassasie. *C'est un mets bien s.* Bas et vieux. = *SOÛLARD, ARDE. s. Celui, celle qui s'adonne à une ivrognerie crapuleuse. *C'est un s. Une ignoble soularde.* Popul.

SOULAS. s. m. (lat. *solatium*). Consolation, contentement. *Il voulut passer la journée en joie et s.* Vieux et n'est plus usité que dans le style marotique.

***SOULCIE.** s. m. T. Ornith. Voy. MOINEAU.

SOÛLER. v. a. Rassasier avec excès, gorger de vin, de viande, etc. *Il aime le gibier, le poisson, on l'en a soûlé.* Pop. — Figur., *S. ses yeux de sang, de carnage*, Prendre plaisir à voir répandre le sang. ‖ Absol., sign. Enivrer. *Il suffit d'un verre de vin pour le s.* Popul. = SE SOÛLER. v. pr. Se rassasier, ou s'enivrer. *J'aime ce mets, je m'en suis soûlé. Cet homme se soûle dès qu'il se met à boire.* Pop. — Fig., *Se s. de plaisirs, de toutes sortes de plaisirs.* Prendre toutes sortes de plaisirs avec excès. = SOÛLÉ, ÉE. part.

SOULEUR. s. f. Frayeur subite, saisissement. *Son apparition subite m'a causé une s. Vous lui avez causé bien des souleurs.* Fam. et peu usité.

SOULÈVEMENT. s. m. Action d'une chose qui se soulève; état d'une chose soulevée. *Le s. des flots. Le s. d'un terrain, d'une côte. S. lent, graduel. S. subit et violent. La théorie des soulèvements.* V. GÉOLOGIE et MONTAGNE. — *S. de cœur*, Nausée causée par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose. *Cela me donna un s. de cœur.* ‖ Figur., Commencement de révolte. *Le s. d'une ville, d'une province. Apaiser, réprimer un s. Cette mesure causa un s. parmi les paysans.* — Mouvement d'indignation. *Ces paroles causèrent dans l'assemblée un s. général contre lui.* = Syn. V. INSURRECTION.

SOULEVER. v. a. (lat. *sublevare*). Lever quelque chose de lourd à une petite hauteur. *S. un fardeau. S. un malade dans son lit. S. sa tête. Il est si faible, qu'il faut deux personnes pour le s.* ‖ *La marée soulève les navires qui sont sur la vase*, Elle les détache de la vase et les met à flot. *La tempête soulève les flots*, Elle les agite. *Le vent soulève la poussière*, Il la fait voler en tourbillon. ‖ Ecarter une chose légère qui en cache une autre. *Elle souleva le voile qui me dérobait ses traits.* Figur., *Comment s. le voile qui nous cache l'avenir?* ‖ Figur., Exciter à la rébellion, à la révolte. *Il a soulevé toute la province. S. la multitude. S. le peuple.* — Exciter l'indignation. *Cette proposition souleva toute l'assemblée. Son insolence souleva tout le monde contre lui.* ‖ Fig., *S. une question*, La proposer, en provoquer la discussion. On dit, dans un sens anal., *S. une discussion.* = SOULEVER. v. n. *Le cœur lui soulève*, Il a mal au cœur, il a envie de vomir. On dit de même, *Cela fait s. le cœur.* ‖ Fig., *Ses flatteries sont si fades, qu'elles font s. le cœur.* = SE SOULEVER. v. pron. Se dit Dans la plupart des acceptions précédentes. *Soulevez-vous un peu. Il ne peut se s. La mer commence à se s. Les peuples se soulevèrent contre ce tyran. Tout le monde s'est soulevé contre cette proposition. A cette vue, mon cœur se souleva.* = SOULEVÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. GELER. ‖ Syn. V. ÉLEVER.

SOULIER. s. m. (lat. *solea*, semelle). Chaussure ordinairement de cuir qui couvre tout le pied, ou seulement une partie du pied, et qui s'attache généralement par-dessus. *S. d'homme, de femme. S. pour homme, pour femme. Une paire de souliers vernis. Des souliers de velours. Décrotter, brosser, cirer des souliers.* Voy. CHAUSSURE et CORDONNIER. ‖ Figur. et prov., *Être dans ses petits souliers*, Être dans une situation gênante, critique, embarrassante. *Vous ne savez pas où le s. le* *blesse,* V. Blesser. *Il n'est pas digne de dénouer les cordons des souliers d'un tel,* Il lui est fort inférieur en mérite.

SOULIGNER. v. a. Tirer une ligne sous un mot, ou sous plusieurs mots. *On souligne dans un manuscrit ce qui doit être imprimé en italique.* =Souligné, ée. part.

SOULOIR. v. n. (lat. *solere*). Avoir coutume. *Il soulait dire. Il soulait faire.* Vieux.

SOULTE. s. f. [Quelques-uns disent *Soute.*] (latin. *solutum,* de *solvere,* payer). T. Jurispr. *S. de partage,* ou simpl., *Soulte,* Ce qu'un copartageant doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il se trouve d'une plus grande valeur que les autres lots. — On dit encore, *S. d'échange,* Lorsqu'il s'agit de biens échangés qui ne sont pas d'égale valeur. ‖ T. Comm. Le payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. *Il a payé tant pour s. de tout compte.* On dit mieux, *Pour solde.*

SOUMETTRE. v. a. (lat. *submittere*). Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité; mettre dans un état d'abaissement et de dépendance. *S. une province à ses lois, à son empire. S. à l'obéissance d'un souverain. S. les rebelles. On peut les vaincre, mais non pas les s. L'île fut soumise.* — Fig., *S. ses actions à la volonté d'autrui. S. sa raison à la foi.* ‖ *S. ses idées à celles de quelqu'un,* Subordonner ses idées à celles d'un autre; être prêt à s'en désister, s'il y est contraire. *Je soumets dans cette affaire mes idées aux vôtres.* On dit de même, *S. ses lumières, ses opinions, ses sentiments à ceux d'autrui.* — *S. une chose au jugement, à la censure, à la critique de quelqu'un,* S'engager à déférer au jugement qu'il en portera. ‖ *S. une chose à quelqu'un, à l'attention, à l'examen de quelqu'un,* Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose, la lui faire examiner. *Permettez-moi de vous s. une observation. Ce projet fut soumis à l'examen d'une commission. S. ses écrits au public.* — *S. une question à l'examen,* La considérer en détail, pour la juger. *S. une chose au calcul,* La vérifier à l'aide du calcul. *S. une chose à l'analyse,* L'analyser pour connaître de quels éléments elle est formée. = se Soumettre. v. pr. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité; accepter la dépendance. *Se s. à une domination étrangère. Les rebelles se soumirent alors. Se s. à la raison. La raison doit se s. à la foi.* ‖ *Se s. aux ordres, à la volonté de quelqu'un,* Y conformer ses actions ou ses sentiments. *Nous devons nous s. sans murmurer aux ordres de la Providence, nous s. entièrement à la volonté de Dieu. Se s. aux lois. Se s. aux préceptes de la raison.* ‖ *Se s. à quelque chose, à souffrir quelque chose,* S'engager, consentir à subir quelque chose. *Si cela est, je me soumets à tout ce qu'on voudra. Je me soumets à tout ce qu'il vous plaira.* = Soumis, ise. part. ‖ Adject., Qui est disposé à l'obéissance. *Des sujets soumis. Un fils soumis et respectueux. Une fille soumise.* On dit de même : *Un air soumis; Des paroles soumises.* ‖ *T. Police. *Une fille soumise,* Une prostituée. = Conj. V. Mettre. ‖ Syn. V. Asservir.

SOUMISSION. s. f. Disposition à obéir. *Il a toujours eu une grande s. pour ses supérieurs. Il a toujours été d'une grande s. envers son père, à l'égard de sa mère. Il se tient dans la s. où il doit être. La s. à la volonté de Dieu, aux ordres de la Providence. Avoir une grande s. d'esprit pour les choses de la foi.* ‖ L'action même d'obéir. *J'ai été très-content de sa s. dans cette circonstance. S. volontaire, forcée.* ‖ La déclaration par laquelle on reconnaît l'autorité, on se range à l'obéissance. *Cette ville a fait sa s. tel jour. A peine le gouvernement fut-il établi, que les soumissions lui arrivèrent de toutes parts.* ‖ *Soumissions,* au pl., se dit Des respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui. *C'est un homme qui exige de grandes soumissions.* — Se dit aussi Des démonstrations respectueuses dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur, pour apaiser son indignation, pour lui faire satisfaction. *Le roi reçut ses soumissions avec bonté.* ‖ T. Admin. fin. Voy. Adjudication et Enchère. — Se dit quelquefois pour Souscription. *Il fit sa s. pour mille francs dans le payement de la contribution.* ‖ T. Procéd. *Faire sa s.,* Déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé ou de ce qui est jugé. *Faire sa s. au greffe.*

SOUMISSIONNAIRE. s. 2 g. T. Admin. fin. Celui ou celle qui fait sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement. *Il y avait plusieurs soumissionnaires pour cette entreprise.* = Soumissionner. v. a. Faire sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement. *S. un marché, une fourniture, un emprunt. S. pour tel prix, pour telle somme.* = Soumissionné, ée. part.

SOUPAPE. s. f. T. Mécan. Tout organe mobile qui, dans une machine, sert à fermer ou à ouvrir un orifice, un passage, et qui s'ouvre et se ferme suivant la pression qu'il supporte. V. Pompe, Vapeur, Locomotive, etc. ‖ Tampon de forme conique qui, dans un réservoir, sert à boucher le trou par lequel l'eau peut aller dans les canaux. *Levez la s. pour faire aller les jets d'eau.*

SOUPÇON. s. m. (lat. *suspicio*). Opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute. *S. injuste, injurieux, téméraire, fondé, mal fondé. Léger, violent s. Avoir, prendre, donner du s., des soupçons. Eclaircir, détruire, dissiper un s. Sa conduite excita un s., les soupçons. Cela confirme, fortifie mes soupçons. J'ai quelque s. de sa fidélité. Au moindre s., je l'éloignerai de moi.* — *Un cœur exempt de s.,* Qui ne soupçonne pas. *Une conduite exempte de soupçons,* Qui ne peut être soupçonnée. ‖ Simple conjecture, simple opinion que l'on s'est faite d'une chose. *Ce n'est pas une certitude, ce n'est qu'un s. J'ai le s. que c'est lui qui est venu.* ‖ Famil., se dit D'une apparence très-légère, ou De la plus petite quantité possible d'une chose. *Il a un s. de fièvre. Donnez-moi un s. de cette liqueur. Je n'en veux qu'un s.* = * Soupçonnable. adj. 2 g. Qui mérite d'être soupçonné. *Il accusait à grands cris l'homme le moins s. de ce méfait.* = Soupçonner. v. a. Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose. *S. un homme d'un crime, d'une trahison. On le soupçonnait d'hérésie. On soupçonne sa dévotion d'hypocrisie. Il est fortement, violemment, véhémentement soupçonné de ce crime. S. sans raison, sans cause. Je la soupçonnais d'avoir trompé son mari.* ‖ Former une simple conjecture, avoir une simple opinion touchant une chose. *Je soupçonne qu'il est l'auteur de ces vers. Je ne suis pas assuré de cela, mais je le soupçonne.* — Famil., *Vous ne soupçonnez pas ce que c'est que ce caractère, que cette entreprise, etc.,* Vous n'en avez pas, vous ne pouvez en avoir une juste idée. ‖ Soupçonné, ée. part. = Soupçonneux, euse. adj. Enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément. *C'est un homme s. Elle est défiante et soupçonneuse. Être d'un caractère s.* ‖ Syn. Voy. Ombrageux.

Syn. — *Suspicion.*—*Soupçon* est le terme vulgaire; *suspicion* est un terme de palais. Le *soupçon* a pour objet toutes sortes de fautes ou de mauvaises actions; la *suspicion* tombe proprement sur les délits. Le *soupçon* peut être sans fondement; la *suspicion* doit reposer sur des indices, sur des raisons apparentes. Le *soupçon* fait qu'on est soupçonné; la *suspicion* suppose qu'on est suspect, c.-à-d. soupçonné et méritant de l'être.

SOUPE. s. f. (all. *suppe*). Tranche de pain coupée fort mince. *Mettez deux ou trois soupes dans du bouillon, dans du vin sucré.* — *S. au vin, S. au perroquet* ou *à perroquet,* Des tranches de pain dans du vin. — Figur. et famil., *Mouillé, trempé comme une s.,* Très-mouillé; *Ivre comme une s.,* Fort ivre. ‖ Par extens., Potage fait de tranches de pain sur lesquelles on verse du bouillon. *S. grasse. S. maigre. S. à l'oignon. S. aux choux, aux herbes, à la purée. S. au lait. S. à la tortue. Une assiette à s. Une assiette de s. Distribuer des soupes aux indigents. Tremper, servir la s.* Par méton., *Tailler la s.,* Tailler des tranches de pain pour faire la soupe. — Prov., *S'emporter comme une s. au lait,* Se mettre facilement et promptement en colère. ‖ On dit D'un cheval blanc tirant sur l'isabelle, qu'*Il est s. de lait.* On dit, dans le même sens, *Un pigeon s. de lait,* ou *de plumage s. de lait.*

SOUPENTE. s. f. (lat. *suspensum,* chose suspendue). Assemblage de plusieurs larges courroies cousues ensemble, qui sert à soutenir le corps d'une voiture. *Une des soupentes du cabriolet est cassée.* ‖ Les longues et larges bandes de cuir croisées qui servent à maintenir un cheval dans l'appareil qu'on nomme *travail.* ‖ Réduit ordinairement en planches pratiqué dans la hauteur d'une cuisine, d'une écurie, etc., pour loger des domestiques ou pour quelque autre usage. ‖ * *S. de cheminée,* Espèce de potence ou lien de fer qui retient la hotte d'une cheminée de cuisine.

SOUPER ou **SOUPÉ.** s. m. (R. *soupe*). Le repas ordinaire du soir. *Grand s. S. fin, délicat. Qu'avez-vous à s.?* ‖ *Après-s.,* Le temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'à ce qu'on aille se coucher. On dit aussi, *Après-soupée.* = Souper. v. n. Prendre le repas ordinaire du soir. *On vous attend à s. Je ne soupe jamais. De quoi avez-vous soupé?*

SOUPESER. v. a. Lever un fardeau avec la main, et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse. = Soupesé, ée. part.

SOUPEUR. s. m. Celui qui est dans l'usage de souper. *Il y a aujourd'hui peu de soupeurs.*

SOUPIÈRE. s. f. Vase large et profond qui a ordinairement deux anses, et dans lequel on sert la soupe.

SOUPIR. s. m. [On fait sentir l'R même devant une consonne.] (lat. *suspirium*). Respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, qui est produite par la contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, et qui est provoquée par le trouble des fonctions du cœur résultant d'une cause morale. *Grand, long s. S. de douleur, d'amour. De tendres soupirs. Pousser des soupirs. Il pousse de gros soupirs, des soupirs entrecoupés. Retenir, étouffer ses soupirs. La douleur s'exhale par des soupirs.* — *C'est l'objet de ses soupirs,* se dit D'une fille, d'une femme dont quelqu'un est fort amoureux. — *Rendre le dernier s., les derniers soupirs,* Mourir. *Recevoir, recueillir les derniers soupirs de quelqu'un,* L'assister à ses derniers moments. *Jusqu'au dernier s.,* Jusqu'au dernier moment de la vie. *Je vous servirai jusqu'au dernier s.* ‖ T. Mus. V. Notation.

SOUPIRAIL. s. m. Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice, pour donner de l'air, du jour à une cave ou à un lieu souterrain. *Des soupiraux.* ‖ *Par anal., *Les volcans sont des soupiraux que le feu central s'est ouverts à travers la croûte terrestre.*

SOUPIRANT. s. m. Celui qui aspire à se faire aimer d'une femme. *Elle a beaucoup de soupirants.* Fam. = Soupirer. v. n. (lat. *suspirare*). Pousser, faire des soupirs. *S. de douleur, d'amour, de regret. S. du fond du cœur. Il soupire sans cesse.* ‖ *S. après, S. pour,* Désirer ardemment, rechercher avec passion. *Il y a longtemps qu'il soupirait après cette place. Il soupire pour cette femme.* = Soupirer. v. a. N'est d'usage qu'au figuré et en poésie. *S. ses peines, ses douleurs. Les vers que soupirait Tibulle.* = Soupiré, ée. p. = Syn. V. Aspirer.

SOUPLE. adj. 2 g. (lat. *sub,* sous; *plicare,* plier). Flexible, maniable, qui se plie aisément sans se rompre, qui n'excite aucune sensation de roideur et de résistance. *Du cuir fort s. Des branches souples. L'osier est s. Voici une étoffe extrêmement s.* — Fig. et fam., *Cet homme est s. comme un gant,* V. Gant. ‖ En parl. Des personnes et des animaux, Qui a une grande facilité à se mouvoir. *Il faut être bien s., avoir le corps bien s., les reins bien souples pour faire de pareils tours. Ce cheval a le jarret s. Avoir des mains souples.* — * Par analogie, *Une voix s.* ‖ Figur., Docile, complaisant, soumis, qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui. *Pour réussir à la cour, il faut être s. Il a l'esprit s. Il est d'un caractère s.* ‖ Syn. V. Docile. = Souplement. adv. D'une manière souple, avec souplesse. = Souplesse. s. f. Flexibilité, qualité de ce qui est souple. *La s. de l'osier. La s. d'un ressort de carrosse. La s. d'une étoffe.* ‖ Facilité à mouvoir, à plier son corps, ses membres. *Il a une s. de corps, une s. de mains étonnante. Le singe est un animal qui a beaucoup de s. Ce cheval a de la s. dans les jarrets.* ‖ Par anal., se dit De la voix, de l'esprit, du style. *Sa voix a de la s. Il a beaucoup de s. dans l'esprit. Son style manque de s.* ‖ Figur., Docilité, complaisance, soumission, flexibilité aux volontés d'autrui. *Avoir de la s. dans les affaires, dans le commerce du monde. Il a beaucoup, il a trop, il n'a pas assez de s. dans le caractère. Ayez de la s., si vous voulez faire votre chemin.* — Au pl., se dit quelquefois absol., pour désigner Des actes qui marquent de la souplesse, de la servilité dans le caractère. *Ce n'est que par des souplesses qu'il est parvenu si haut.* ‖ Figur., *Tours de s.,* Moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins. *Ce n'est que par des tours de s. qu'il est parvenu à ses fins. Il a fait mille tours de s. pour supplanter cet homme.*

SOUQUENILLE. s. f. Espèce de surtout fort long et fait de grosse toile que portent ordinairement les cochers et les palefreniers quand ils pansent les chevaux. ‖ *Fam., Vêtement délabré. *Il traîne partout sa s.*

***SOUQUER.** v. a. T. Marine. Roidir un cordage, une amarre, pour lui donner plus de force.

***SOURBASSIS** ou ***SOURBASSIE.** s. f. T. Comm. Soie très-belle et très-fine qui vient de la Perse.

SOURCE. s. f. (lat. *surgere* sortir). L'eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en un endroit pour prendre son cours vers un autre, et L'endroit d'où l'eau sort. *S. vive, claire, limpide. Eau de s. Découvrir, trouver une s. Cette rivière est navigable dès sa s. Remonter une rivière jusqu'à sa s. Les sources du Nil. S. intermittente*, V. Intermittent. *Sources minérales*, V. Minéral. *S. jaillissante* ou *geyser*, V. Volcan. || Fig., se dit Des pays qui sont abondants, fertiles en certaines choses et qui les répandent au dehors. *Le Pérou est une s. de métaux précieux. La Champagne et la Bourgogne sont une s. de bons vins.* || Figur., Le principe, la cause, l'origine, le premier auteur de quelque chose. *La vanité de l'homme est la s. de ses plus grandes peines. Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la s. Ses infortunes eurent leur s. dans un amour-propre indomptable. Ce préjugé prend sa s. dans un sentiment louable. Dans la monarchie, le prince est la s. de tout pouvoir politique et civil. Le péché originel est la s. de tous nos maux. Il faut remonter à la s. de ce bruit. Il sait toujours des nouvelles, il est à la s., il puise à la s. Je tiens cette nouvelle de bonne s.*, De personnes bien informées. — *Les sources de la vie*, Les principaux organes nécessaires à la vie. || T. Théol. *Les sources de la grâce*, Les sacrements. || T. Littérat. Se dit Des textes originaux. *Pour écrire l'histoire, il faut connaître les sources. Cet historien a puisé dans les meilleures sources.* || Figur. et fam., en parl. De ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière naturelle, facile, conforme à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur, on dit : *Cela coule de s. Il écrit facilement, on voit que cela coule de s.* || Syn. V. Origine. = Sourcier. s. m. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources.

SOURCIL. s. m. [On pr. *Sourci.*] (lat. *supercilium*). Éminence arquée et garnie de poils qui s'élève au-dessus de l'œil. V. Œil. || Fig., *Froncer le s.*, Montrer sur le visage de la mauvaise humeur, du mécontentement. = Sourcilier, ière. adj. Qui a rapport aux sourcils. *Muscle s. Arcade sourcilière.* = Sourciller. v. n. [On mouille les L.] Remuer le sourcil en signe de mécontentement, d'impatience. *Cet écolier n'ose pas s. devant son maître. Il a écouté mes reproches sans s. Il a entendu cette mauvaise nouvelle sans s. Il n'a pas sourcillé en entendant son arrêt*, Il n'a laissé paraître aucune marque d'altération sur son visage. = Sourcilleux, euse. adj. Poétiq., Haut, élevé. *Rochers s. Montagnes sourcilleuses.* || Figur., *Un front s.*, Un front où se peint l'orgueil, ou Un front empreint de tristesse, un front chagrin, inquiet.

SOURD, SOURDE. adj. (lat. *surdus*). Qui ne peut entendre, par quelque défaut de l'organe de l'ouïe. *Il est devenu s. Elle est un peu sourde. Cette maladie l'a rendu s. d'une oreille. Il est s.-muet, s.-muet de naissance.* Famil., *Il est s. comme un pot.* Proverb., *Faire la sourde-oreille*, V. Oreille. — Figur., *Être s. aux prières, aux cris, aux raisons, aux remontrances*, Être inexorable, inflexible, insensible aux prières, etc. || Se dit aussi De certaines choses qui manquent de sonorité. *Cette église, cette salle est sourde. Ce violon est s. Une voix sourde.* — *Bruit s.*, Bruit qui n'est pas éclatant. *On entend un bruit s. qui sort de cette caverne.* On dit dans un sens anal., *De sourdes rumeurs, de sourds gémissements*; et Fig., on dit D'une nouvelle qui n'est pas encore publique ni certaine. *Il court un bruit s.* || Fig. et en mauvaise part, Qui se fait secrètement, sans bruit, sans éclat. *Des pratiques sourdes. De sourdes menées. Une sourde tyrannie.* || T. Méd. *Douleur sourde*, Douleur interne qui n'est pas aiguë. || T. Mathém. *Quantités sourdes*, Quantités incommensurables. || T. Technol. *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie, et Figur. et fam., Une personne qui agit secrètement pour quelque mauvais dessein, ou qui, sous un air taciturne, cache de la malignité. — *Lanterne sourde*, V. Lanterne. — *Pierre sourde*, Pierre précieuse qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé. Sourd, sourde. s. Personne affectée de surdité. *Un s. Une sourde. Faire le s. Une sourde-muette. L'institution des sourds-muets.* — Famil., *Frapper comme un s.*, Frapper sans mesure et sans pitié. Prov., *Il n'est pire s. que celui qui ne veut pas entendre*, se dit De quelqu'un qui fait semblant de ne pas entendre une proposition, une demande à laquelle il ne veut pas répondre.

Enc. — I. La *Surdi-mutité* est la privation simultanée de l'ouïe et de la parole. La *mutité* est exclusivement la conséquence de la *surdité*. Ce n'est point, comme on le croyait autrefois, parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés, que les *sourds-muets* sont privés de la faculté de parler, c'est parce que leur surdité ne leur permet pas de connaître et de saisir les éléments qui constituent le langage oral. La mutité n'accompagne jamais que la surdité congénitale, ou du moins la surdité survenue avant que l'enfant ait appris à parler. Lorsque la surdité est accidentelle et se produit chez un adulte, celui-ci conserve la faculté de parler : toutefois, comme il cesse de s'entendre lui-même, son langage ne tarde pas à s'altérer : il parle plus bas, accentue mal ses paroles, et finit quelquefois par articuler les mots d'une manière si défectueuse, qu'il ne peut plus être compris que par les personnes qui l'entourent. La surdité congénitale paraît être le plus souvent le résultat d'une atrophie de quelque élément essentiel de l'organe de l'ouïe, aussi est-elle généralement incurable. Quant à la surdité accidentelle, ses causes sont très-variables ; et la curabilité de celle-ci dépend de la nature de sa cause et du genre de lésion qui en est résulté. V. Oreille.

II. Les anciens regardaient les sourds-muets de naissance comme incapables d'instruction. Ces malheureux étaient même, à leurs yeux, l'objet d'une espèce d'horreur superstitieuse. Saint Augustin lui-même excluait les sourds-muets du sein de l'Église, s'appuyant sur cette parole de saint Paul, dont il envisageait moins l'esprit que la lettre : *fides ex auditu*. Peu à peu cependant les idées reçurent une direction plus rationnelle, et bientôt on vit se produire des essais d'éducation des sourds-muets. Le premier exemple d'une tentative de ce genre se trouve dans les écrits de Bède le Vénérable. On y voit que J. de Beverley, mort archevêque d'York, à la fin du VII^e siècle, apprit à parler à un jeune sourd-muet qu'il avait recueilli par charité. A partir de cette époque, on ne possède aucun renseignement jusqu'à la fin du XV^e siècle, où Rod. Agricola, professeur de philosophie à Heidelberg, dit avoir vu un sourd de naissance qui pouvait converser par écrit. Au siècle suivant, Jérôme Cardan démontra, mais d'une manière purement théorique, la possibilité d'instruire, en s'adressant à leurs yeux, ceux qui sont privés de l'ouïe. Dans le même siècle, Pedro de Ponce, moine bénédictin du couvent d'Ona, en Espagne, apprit à lire, à écrire et à parler à plusieurs sourds de naissance. Au XVII^e siècle, des résultats du même genre furent obtenus presque simultanément, en Espagne, par J.-Paul Bonet ; en Angleterre, par J. Wallis, W. Holder et J. Bulwer ; en Hollande, par Van Helmont et le médecin suisse Conrad Amman, dont les méthodes pénétrèrent aussitôt en Allemagne, où elles furent d'abord appliquées par Kerget, G. Raphaël, Élie Schulze, et plusieurs autres. Quant à la France, il est certain que l'éducation des sourds-muets y fut, depuis au moins la fin du XVII^e siècle, l'objet d'essais isolés, parmi lesquels on cite ceux d'un nommé Lucas, du père Vanin, de Roussel et de Saboureux de Fontenai ; mais ce ne fut qu'à partir de 1748 qu'elle commença d'attirer l'attention publique. A cette époque, un juif espagnol, Rodrigues Pereire, présenta à l'Académie des sciences plusieurs élèves qu'il avait formés, et dont l'instruction fut trouvée très-satisfaisante. Cet instituteur eut bientôt pour émules, Ernaud et l'abbé Deschamps. Enfin, parut l'illustre abbé de l'Épée qui, à la suite de travaux commencés en 1755 et continués jusqu'à sa mort, en 1789, créa la méthode générale adoptée depuis presque partout, sauf toutefois les perfectionnements de détail dont l'expérience a fait successivement reconnaître l'utilité. Cet homme de bien fit encore plus. Au lieu de se borner, comme ses prédécesseurs, à faire des éducations particulières, il rendit l'enseignement des sourds-muets simultané et ouvrit à cet effet, en 1760, à Paris, une école spéciale qui réunit jusqu'à 72 élèves. A la mort de son fondateur, cette école passa sous la direction de l'abbé Sicard. Dans le principe, elle fut une institution purement privée ; mais, en 1791, une loi du 28 juin la mit à la charge de l'État, et, le 11 juillet de la même année, une autre loi la déclara institution nationale. L'école de l'abbé de l'Épée a servi de type à presque tous les établissements analogues qui ont été créés depuis, tant en France qu'à l'étranger, et parmi lesquels nous citerons seulement l'école de Bordeaux, qui a été fondée, en 1786, par l'archevêque Champion de Cicé. Au nombre des hommes de mérite qui ont le plus contribué à porter l'éducation des sourds-muets au degré de perfection où elle est parvenue de nos jours, nous nous contenterons de citer de Saint-Sernin et Valade-Gabel, de l'école de Bordeaux ; Bébian, Ferd. Berthier, Forestier, Puybonnieux, etc., de celle de Paris.

III. Les méthodes employées pour l'éducation des sourds-muets sont au nombre de trois principales, qu'on peut appeler *mimique*, *phonologique* et *graphique*. Dans la première, on se sert de *signes* qu'on distingue en deux classes : la *Mimologie*, ou langage des gestes, et la *Dactylologie*, ou alphabet manuel. La *mimologie* n'a encore qu'une existence de fait. Aucune théorie un peu lumineuse n'en a présenté les véritables principes. La plupart des professeurs la créent à leur manière et l'imposent à leurs élèves ; d'autres, au contraire, la reçoivent des sourds-muets eux-mêmes qu'ils regardent comme leurs seuls maîtres en pareille matière. La *dactylologie* est une sorte de parole formée de positions et de mouvements de doigts. La dactylologie des sourds-muets français, adoptée par leurs frères de presque toutes les nations, ne nécessite que l'emploi d'une main. On en attribue l'invention à Jean-Paul Bonet, qui, au XVII^e siècle, éleva le frère sourd-muet d'un connétable de Castille auquel il était attaché comme secrétaire. La dactylologie anglaise exige au contraire l'emploi des deux mains. La seconde méthode consiste dans l'emploi des moyens *oraux* de communication : elle se divise en *Phonologie*, ou parole artificielle, et *Labiolégie*, ou lecture sur les lèvres. On apprend aux sourds-muets à parler en leur faisant connaître les mouvements des lèvres, de la langue et du gosier, au moyen desquels les parlants prononcent les signes de l'alphabet. Le muet qui a été élevé selon ce système comprend au mouvement des lèvres ce qu'on veut lui dire et répond en parlant ; mais le plus souvent, son langage à lui se compose de mots articulés d'une façon rauque, sans accent, sans nuances dans l'expression, et pénibles à entendre. Enfin, la méthode graphique, que l'on qualifie assez souvent, mais improprement, d'*intuitive*, consiste dans l'emploi des signes graphiques pour l'enseignement, soit des gestes, soit du langage articulé. Elle comprend donc la *Mimographie*, ou écriture des gestes, et l'*Écriture alphabétique*. La première est susceptible de faciliter immensément l'instruction des sourds-muets ; mais jusqu'ici les essais tentés, notamment par Bébian, pour fixer sur le papier les gestes idéologiques des sourds-muets, n'ont pas donné de résultats complets et entièrement satisfaisants. Quant à l'écriture alphabétique des sourds-muets, elle est la même que celle des parlants.

IV. A cette heure, il existe en France deux *Écoles de sourds-muets* appartenant à l'État, celle de Paris et celle de Bordeaux : elles portent le titre d'*Institut impérial*. On compte en outre 45 ou 46 écoles privées, dont 33 appartiennent à des congrégations religieuses, et qui reçoivent en général des subventions de l'État, des départements ou des communes. En 1850, on évaluait à 22,000 le nombre des malheureux atteints de surdi-mutité, ou à 1 sourd-muet pour 1500 habitants. Sur ce nombre, les enfants en âge d'apprendre à lire étaient d'environ un cinquième, ou 4400. Or, à la même époque, les établissements publics de sourds-muets ne renfermaient que 260 élèves, et toutes les autres réunies 1300, ce qui faisait un total de 1560 individus : ainsi donc, 2800 demeuraient privés de toute instruction. Les deux institutions de Paris et de Bordeaux sont placées sous la direction du Ministre de l'intérieur. Les enfants ne peuvent y être admis avant 9 ans ni après 15 ans. Les élèves pensionnaires paient 1000 francs par an. Ceux qui appartiennent à des familles pauvres peuvent obtenir des bourses entières, qui sont fixées à 500 fr., ou des bourses partielles qui sont de 375, 250 ou 125 fr. D'autres y sont entretenus au moyen de bourses fondées par des particuliers, lesquelles sont de 800 fr. Enfin, à leur entrée, les enfants doivent verser, pour le trousseau, 320 fr. à Paris, et 220 fr. à Bordeaux. Les demandes d'admission doivent être adressées au Ministre de l'intérieur, et être accompagnées des actes de naissance et de baptême de l'enfant, et de diverses pièces constatant le fait et les causes de son infirmité, et attestant qu'il n'est atteint d'aucune autre maladie et qu'il a été vacciné. Un certificat d'indigence doit, en outre, être joint au dossier, s'il s'agit d'une demande de bourse. L'enseignement dure 6 ans. Il comprend l'étude du français, le calcul, l'écriture et le dessin linéaire, et se complète par l'apprentissage d'une profession, comme celle de compositeur typographe, lithographe, peintre sur porcelaine, ébéniste, tailleur, cordonnier, etc. Les enfants incapables sont rendus à leurs parents. Enfin, ceux qui, avant les 6 ans révolus, sont en état d'exercer une industrie, sont placés dans des ateliers, soit par les soins de l'administration, soit par ceux de sociétés de patronage. La plus importante de ces associations est celle qui a son siége à l'institution de Paris, et qui porte le nom de *Société d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets.*

V. Il existe dans notre législation quelques dispositions relatives aux sourds-muets. Le sourd-muet qui sait écrire ou seulement signer peut faire, comme toute autre personne, les contrats et autres actes de la vie civile, et sa signature atteste le consentement qu'il a donné. Celui qui ne sait pas écrire, mais dont il est possible de connaître l'intelligence, au moyen des personnes qui se font entendre de lui par signes, n'est point privé du droit de contracter : il est seulement obligé d'avoir recours au ministère d'un notaire. En ce qui concerne les donations entre-vifs, les sourds-muets peuvent en faire avec le concours de leur interprète ; mais, pour les accepter, il faut, s'ils ne savent pas écrire, qu'ils soient assistés d'un curateur spécialement nommé à cet effet. Ceux qui savent écrire peuvent tester sous forme olographe ou mystique ; mais ils ne pourraient faire leur testament devant notaire, car ils ne sauraient se faire comprendre que par un intermédiaire ; or la loi veut que le notaire et les témoins soient en état de comprendre personnellement ce qui se dit et se passe sous leurs yeux. Quand un sourd-muet est jugé pour un crime ou un délit, ou est appelé à déposer comme témoin, le magistrat lui donne d'office pour interprète la personne qui a le plus d'habitude de converser avec lui. S'il sait écrire, le greffier lui remet par écrit les questions et observations, et il fait connaître de la même manière ses réponses ou déclarations. — Il a été composé un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation des sourds-muets ; nous nous contenterons de citer : *La véritable manière d'instruire les sourds-muets*, par l'abbé de l'Épée (1784) ; *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets*, par Bébian (1827) ; *Des conditions et des moyens de l'instruction des sourds-muets*, par Léon Vaïsse (1848) ; *La parole enseignée au sourd-muet sans le secours de l'oreille*, par Puybonnieux (1849) ; *La surdi-mutité*, par le D^r Blanchet (1850).

SOURD. s. m. Nom vulgaire de la Salamandre.

SOURDAUD, AUDE. s. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. *C'est un s.* Fam. = Sourdement. adv. D'une manière sourde, peu retentissante, qui fait peu de bruit. *Le tonnerre grondait s.* || Fig., D'une manière secrète et cachée. *Il a fait cela s. Traiter une affaire s. Des bruits s. répandus.* = Sourdine. s. f. T. Musique. Petit appareil qu'on met à certains instruments pour en amortir les sons. *La s. du violon et de la basse est un morceau de bois en forme de peigne qu'on place sur le chevalet. La s. du cor est un cône de carton, percé d'un trou à sa base et qu'on place dans le pavillon.* || T. Horloger. Dans les montres à répétition, Ressort qui, étant poussé, retient le marteau et l'empêche de frapper sur le timbre. || A la sourdine. loc. adv. Fig. et fam., Avec peu de bruit, secrètement. *Les ennemis ont délogé à la s. Il s'est marié à la s. Négocier une affaire à la s.*

* **SOURDON.** s. m. T. Zool. Voy. Cardiacés.

SOURDRE. v. n. (latin. *surgere*). Sortir de terre, jaillir ; se dit Des eaux, et n'est guère en usage qu'à l'infinitif et à la 3^e personne du présent de l'indicatif. *On voit l'eau s. de tous côtés. L'eau qui sourd du rocher.* || Fig., Sortir, résulter ; ne se dit qu'à l'infinitif. *C'est* *une affaire, une entreprise dont on a vu s, mille inconvénients.* Peu usité.

SOURICEAU. s. m. Le petit d'une souris. = Souricière. s. f. Piége pour prendre des souris. — Figur. et fam., *Se mettre, se jeter dans la s.*, Se mettre inconsidérément dans quelque embarras dont on ne peut sortir. || * Popul., Lieu public ou autre surveillé par la police, et où l'on arrête les gens suspects. *Etablir une s.*

SOURIRE. v. n. Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. *S. obligeamment, malicieusement, dédaigneusement. Il ne répondit rien, mais il se mit a s. Elle souriait de mon embarras.* || *S. à quelqu'un*, Lui témoigner, par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc. *Cette dame lui souriait.* — Figur., *La fortune lui sourit*, Le favorise. || *S. à quelqu'un*, se dit aussi Des choses qui présentent un aspect agréable, des idées riantes. *Cette affaire lui sourit beaucoup. Ce lieu me sourit; j'aimerais à l'habiter. Je ne sais quelle espérance lui sourit.* || Conj. Voy. Rire. = Sourire. s. m. Action de sourire. *S. agréable, spirituel, fin, malin, dédaigneux, moqueur. Elle a le s. gracieux. Il a toujours le s. sur les lèvres.* = Souris. s. m. Ris léger et de courte durée. *S. agréable, malicieux, moqueur. Un doux s. Un léger souris.*

Syn. — Le *Sourire* est la manière d'exprimer une joie douce et délicate de l'âme; le *souris* en est l'expression actuelle et passagère. On voit le *sourire*, il repose sur le visage; on aperçoit le *souris*, il s'évanouit bientôt. Le *souris* prolongé devient *sourire*. Le *souris* est au *sourire* ce que l'accent est à la voix, c.-à-d. que le premier n'est qu'un acte léger, un trait fugitif, tandis que le second est une action suivie, un état de la chose. Enfin le *sourire*, comme nous l'avons dit en parlant du rire, est un jeu de physionomie tout à fait volontaire, tandis que le *souris* est plus particulièrement l'expression naturelle et instinctive du sentiment qui nous anime.

SOURIS. s. f. Petit quadrupède de la famille des Rongeurs. Voy. Rat. — * Vulgair., on appelle encore, *S. d'eau*, la Musaraigne aquatique; *S. de terre*, le Mulot; *S. de montagne*, le Lemming et la Gerboise. — Fam., *On entendrait trotter une s.*, se dit Pour exprimer un grand silence. Par exagér., *On le ferait cacher dans le trou d'une s., dans un trou de s.*, se dit D'un homme qui a peur ou qui est embarrassé. — Figur. et prov., *La montagne a enfanté une s.*, Voy. Enfanter. || *Couleur gris de s.*, se dit D'un gris argenté. *Cheval s.*, Un cheval de cette couleur. || T. Art milit. Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine. *Pas de s.*, V. Fortification. || T. Boucher. Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton, près de la jointure. || T. Maréch. Un cartilage des naseaux du cheval.

SOURNOIS, OISE. adj. Qui est caché et dissimulé. *Cet enfant est bien s. Air s. Une mine sournoise.* || Substantiv., *C'est un s., une sournoise.* = * Sournoiserie. s. f. Caractère du sournois; Action qui révèle ce caractère.

SOUS. prép. (latin. *sub*). Marque la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessus. *Sous le ciel. Sous la couverture. Sous la cheminée. Fouir sous terre, cent pieds sous terre. S'asseoir sous un arbre, sous un dais. Porter un paquet sous le bras. Mettre un oreiller sous sa tête. Mettre une lettre sous enveloppe. N'avoir pas de quoi mettre sous la dent. Il avait caché la clef sous le lit.* || Fig. et fam., *Ce mariage a été fait sous la cheminée*, V. Cheminée. — Figur., *Il cachait une belle âme sous l'extérieur le plus grossier*, Son extérieur grossier ne faisait pas soupçonner la noblesse de ses sentiments. || Famil., *Rire sous cape*, V. Cape. *Regarder quelqu'un sous le nez*, V. Regarder. || Par exagér. et par menace, *Je le ferai mourir sous le bâton*, Je l'assommerai à coups de bâton. || *Cela s'est passé sous mes yeux*, se dit D'une chose dont on a été témoin oculaire. *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*, La lui présenter pour qu'il l'examine et qu'il en décide. *Il a fait élever cet enfant sous ses yeux*, Auprès de lui. || *Ce cheval est sous la main du cocher, est sous sa main; Avoir quelque chose sous la main*; et Fig., *Être sous la main de quelqu'un*, V. Main. || *Être sous les armes*, V. Arme. *Être sous les drapeaux, etc.*, V. Drapeau. || *Camper, se retirer dans une ville, sous le canon d'une ville*, Camper, se retirer auprès d'une ville dont on est le maître, et qui peut tirer sur ceux qui viendraient attaquer le camp. — *Etre sous le feu d'un bataillon, d'un bastion, etc.*, Être exposé à son feu. || *Etre sous la clef, sous clef*, Être dans un lieu fermé à clef. *Etre sous les verrous*, Être en prison. *Ce papier est sous le scellé*, Il est enfermé dans un meuble, dans une chambre où l'on a mis le scellé. || *Etre inscrit sous tel numéro*, Avoir tel numéro d'inscription. *Cette pièce est inventoriée sous telle cote*, V. Cote. || T. Man. *Ce cheval est sous lui*, se dit D'un cheval dont les quatre extrémités se rapprochent sous le ventre. || T. Marine. *Etre sous voiles*, se dit D'un bâtiment qui a ses voiles déployées. *Sous le vent*, se dit Du côté opposé à celui d'où le vent souffle. *Les manœuvres qui sont sous le vent*, Les manœuvres du bord opposé à celui qui reçoit le vent. *Cette île nous restait sous le vent*, Cette île était d'un côté du bâtiment, tandis que le vent nous venait de l'autre. = *Sous*, se dit quelquef. en parl. De la situation de deux lieux dont l'un est plus élevé que l'autre. *La Ferté-sous-Jouarre.* || *Sous*, marque encore Le temps durant lequel un homme a vécu, un événement est arrivé, etc. *Il vivait sous tel roi, sous le pontificat de tel pape. Sous la république. Sous l'empire. Sous l'administration d'un tel. Je ferai telle chose sous quinze jours, sous peu de temps*, ou elliptiq., *sous peu*, Dans quinze jours, dans peu de temps. = *Sous*, se dit souvent Figur., pour marquer La subordination et la dépendance. *Il a tant d'hommes sous lui, sous son commandement, sous son autorité, sous ses ordres. Ceux qui ont vécu sous la loi de Moïse. Cela est compris sous la même règle. Il est sous la tutelle de son oncle. Être sous la garde de quelqu'un. Il est né sous une malheureuse planète.* — *Être sous la protection de quelqu'un*, En être protégé. On dit de même, *Se mettre sous la protection de quelqu'un*, et *Prendre quelqu'un sous sa protection.* — T. Marine. *Naviguer sous pavillon français, sous pavillon neutre.* = *Sous*, se dit quelquef. dans le sens de Avec. *Affirmer sous serment.* — *Sous tel nom, sous tel titre, etc.*, Avec tel nom, avec tel titre. *Il se présenta chez eux sous un faux nom, sous un nom supposé. Il a publié un recueil sous le titre de Mélanges.* On dit encore, *Plaider sous le nom de quelqu'un*, Se servir du nom de quelqu'un pour plaider. — *Faire un acte, une promesse, sous seing privé*, Reconnaître cet acte, cette promesse par sa simple signature, non authentique, et sans l'intervention des notaires. *Sous prétexte de charité, sous le voile de la dévotion, sous apparence de dévotion; sous ombre, sous couleur de lui rendre service*, En se servant du prétexte de la dévotion, du voile de la charité, en feignant de vouloir lui rendre service. — *Passer quelque chose sous silence*, N'en point parler. || Signifie encore Moyennant. *Sous telle et telle condition. Sous le bon plaisir du roi.* — *Cela est défendu sous peine de la vie, sous peine d'amende, etc.*, On encourra telle peine si l'on contrevient à cette défense. *Cela est ordonné sous peine de désobéissance*, On encourra les peines attachées à la désobéissance si l'on ne fait pas telle chose. — *Confier, dire une chose sous le secret, sous le sceau du secret, sous le sceau de la confession*, V. Confession. || *Sous ce rapport*, A cet égard. *Il vous est inférieur sous ce rapport, sous plusieurs rapports, sous plus d'un rapport.* = Sous main. loc. adv. Voy. Main.

Obs. gram.—La prép. *sous* se joint à beaucoup de mots de la langue pour en former d'autres qui indiquent : 1° Une infériorité de position : *Sous-costal, Sous-diaphragmatique, Sous-épineux, Sous-faîte, Sous-gorge, Sous-orbitaire, Sous-sternal*, etc. 2° Une infériorité de qualité, de rang, de fonction : *Sous-bibliothécaire, Sous-chantre, Sous-chef, Sous-commissaire, Sous-directeur, Sous-doyen, Sous-doyenné, Sous-économe, Sous-gouvernante, Sous-gouverneur, Sous-ingénieur, Sous-préfet*, etc. 3° Une infériorité d'ordre, *Sous-bail, Sous-fermier, Sous-locataire, Sous-location, Sous-ordre, Sous-multiple*, etc. 4° Une proportion inférieure, soit quant aux dimensions, comme dans *Sous-arbrisseau* et *Sous-frutescent*, soit quant à la quantité, comme dans les termes de chimie, *Sous-sel, Sous-oxyde, Sous-azotate, Sous-carbonate, Sous-phosphate, Sous-sulfate*, etc.

SOUS-AFFERMER. v. a. Donner ou Prendre à sous-ferme. *Le fermier principal m'a sous-affermé ce pré.* = Sous-affermé. part.

* **SOUS-AIDE.** s. m. Celui qui en aide un autre. *Sous-aide de cuisine.* || T. Admin. milit. V. Aide.

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Amendement à un amendement. *On a rejeté tous les sous-amendements.* = Sous-amender. v. a. Amender un amendement. = Sous-amendé, ée. part.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. T. Bot. V. Arbre.

SOUS-BAIL. s. m. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie ou même de la totalité de ce qui lui a été loué ou donné à ferme. *Ce fermier a gagné tant sur les sous-baux qu'il a faits.*

SOUS-BARBE. s. f. T. Man. La partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval, sur laquelle porte la gourmette. || * T. Marine. Pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier.

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. T. Anat. Qui est sous la clavicule. *Muscle sous-clavier. Artère sous-clavière.*

SOUSCRIPTEUR. s. m. Celui qui prend part à une souscription. *Une liste de souscripteurs.* = Souscription. s. f. Signature qu'on met au-dessous d'un acte pour l'approuver. *Ils ont approuvé cet acte par leur s.* — *La s. d'une lettre*, La signature de celui qui l'a écrite accompagnée de certains termes de civilité. *La s. de votre lettre n'était pas assez respectueuse.* || L'engagement que prennent plusieurs personnes de fournir chacune une certaine somme pour une entreprise, pour une dépense commune, et quelquefois Les sommes mêmes qui sont fournies. *Ouvrir une s. S. pour un acte de bienfaisance. Payer le montant de sa s. Les souscriptions s'élèvent à tant.* — L'engagement de prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps. *Les conditions de la s. Cet ouvrage a été publié par s.* — Par ext., La reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit.

SOUSCRIRE. v. a. (lat. *subscribere*). Écrire son nom au bas d'un acte, d'un billet, pour l'approuver. *Ils ont souscrit ce contrat. S. une lettre de change.* || Fournir ou s'engager à fournir une certaine somme pour quelque entreprise, pour quelque dépense commune. *On proposa d'ériger une statue à Corneille, et je souscrivis pour tant.* — En Librairie, S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps. *Je souscrirai pour cet atlas, pour cette collection de portraits.* || Figur., *Souscrire à*, Consentir, approuver ce qu'un autre dit ou propose. *Je souscris à tout ce que vous dites. Je n'ai pas voulu s. à cet arrangement. Quant à moi, j'y souscris.* = Souscrit, ite. part. || Conj. Voy. Écrire.

* **SOUS-CUTANÉ, ÉE.** adj. (latin. *cutis*, peau). T. Anat. Qui est situé sous la peau. *Veines sous-cutanées.* Voy. Peau.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. Voy. Subdéléguer, qui est plus employé. Cependant le part. *Sous-délégué, ée*, est plus usité pour les affaires ordinaires que *Subdélégué*.

SOUS-DIACONAT. s. m. **SOUS-DIACRE.** s. m. Voy. Ordre et Diacre.

SOUS-DIVISER. v. a. Voy. Subdiviser.

SOUS-DOMINANTE. s. f. T. Musiq. V. Ton.

SOUS-DOUBLE. adj. 2 g. T. Mathémat. Qui est la moitié. *Deux est sous-double de quatre.* = Sous-doublé, ée. adj. *En raison sous-doublée*, En raison des racines carrées.

SOUS-ENTENDRE. v. a. Ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée. *Quand je vous ai dit cela, j'ai sous-entendu que...* — *Cette clause, cette condition se sous-entend toujours*, Elle est réputée exprimée. On dit de même, *Cela est toujours sous-entendu.* || T. Gramm. Ne pas exprimer certains mots qui peuvent être aisément suppléés. *Dans les mots*, Une bouteille de vin, *on sous-entend* pleine. *Dans* Dormir toute la nuit, *on sous-entend* pendant. = Sous-entendu, ue. part. || Subst., *Il y a là quelque sous-entendu.* = Sous-entente. s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle. *Il ne parle jamais qu'il n'y ait quelque sous-entente à ce qu'il dit. Il y a quelque sous-entente à cela.*

* **SOUS-ÉPINEUX, EUSE.** adj. T. Anat. Qui est situé au-dessous de l'épine de l'omoplate. *Muscle sous-épineux. Fosse sous-épineuse.*

SOUS-FAÎTE. s. m. T. Charp. Voy. Comble.

SOUS-FERME. s. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier principal cède la totalité ou une partie de sa ferme à un fermier particulier. *Prendre la sous-ferme d'une terre.* = Sous-fermer. v. a. V. Sous-affermer. = Sous-fermier, ière. s. Celui, celle qui prend des biens ou des droits à sous-ferme.

SOUS-FRÉTER. v. a. Fréter à un autre un bâtiment qu'on avait frété pour soi. = Sous-frété, ée. part.

* **SOUS-FRUTESCENT, ENTE,** V. Suffrutescent.

SOUS-GARDE. s. f. T. Arquebus. Voy. Fusil.

* **SOUS-GENRE.** s. m. T. Hist. nat. Genre secondaire établi dans un genre préexistant et renfermant une ou plusieurs espèces.

SOUS-GORGE. s. f. T. Sellier. Voy. Bride.

SOUS-INTENDANT. s. m. Voy. Intendant.

SOUS-LIEUTENANCE. s. f. **SOUS-LIEUTENANT.** s. m. Voy. Lieutenant.

* **SOUSLIK.** s. m. T. Mamm. Voy. Marmotte.

SOUS-LOCATAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui loue une portion d'une maison, et qui la tient du principal locataire. = Sous-location. s. f. Action de sous-louer; sous-bail. = Sous-louer. v. a. Donner à loyer une partie d'une maison ou d'une terre, dont on est locataire ou fermier. *Je vous sous-louerai deux chambres. Il a sous-loué la moitié de sa ferme.* || Prendre à loyer, du locataire principal, une portion de maison. *J'ai sous-loué de M. un tel.* = Sous-loué, ée. part.

SOUS-MAÎTRE, ESSE. s. Celui, celle qui, dans un établissement d'éducation, surveille les élèves et donne des leçons.

SOUS-MARIN, INE. adj. Qui est au fond de la mer, qui est recouvert par l'eau de la mer. *Volcan sous-marin. Forêts sous-marines. Construction sous-marine.* || *Navigation sous-marine*, Celle qui consiste à faire naviguer des bâtiments entre deux eaux. — * *Bateau sous-marin*, Voy. Plongeur.

* **SOUS-MAXILLAIRE.** adj. T. Anat. Qui est situé au-dessous de la mâchoire. *Glande sous-m.*, V. Salive.

SOUS-MULTIPLE. adj. 2 g. T. Mathém. *Quantité sous-m.*, Celle qui se trouve contenue dans une autre un certain nombre de fois. *Sept est un nombre sous-m. de vingt-huit.* || On dit aussi subst., au masc., *Trois est un des sous-multiples de douze.*

SOUS-NORMALE. s. f. T. Géom. La partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant viennent rencontrer cet axe. *La sous-normale de la parabole est constante et égale à la moitié du paramètre.*

SOUS-OFFICIER. s. m. Voy. Militaire.

* **SOUS-ORBITAIRE.** adj. 2 g. T. Anat. Qui est placé au-dessous de la cavité orbitaire. *Le canal sous-orbitaire. Les nerfs sous-orbitaires.*

SOUS-ORDRE. s. m. T. Procéd. Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créanciers de ce créancier opposants sur lui. *Ouvrir un sous-ordre.* — *Opposants, créanciers en sous-ordre*, Ceux qui sont opposants, non pas sur la partie saisie, mais sur un créancier de la partie saisie. || Par ext., *En sous-ordre*, se dit De ceux qui ne sont dans une affaire que subordonnément. *Il n'est pas en chef dans cette affaire, il n'y est qu'en sous-ordre.* || *Sous-ordre*, se dit quelquefois De celui qui est soumis aux ordres d'un autre, ou qui travaille sous lui à une affaire quelconque. *Cet homme n'est qu'un s.-ordre. Il devrait veiller sur ses s.-ordres.*

* **SOUSOU.** s. m. T. Mamm. Voy. Dauphin.

SOUS-PERPENDICULAIRE. s. f. Synon. de *Sous-normale.*

SOUS-PIED. s. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied, et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à l'empêcher de remonter. *Porter des s.-pieds.*

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Subdivision d'une préfecture qui est administrée par un sous-préfet. *Le chef-lieu de la s.-préfecture.* || Se dit aussi des Fonctions de sous-préfet, de la Demeure du sous-préfet, et du Lieu où il a ses bureaux. *Obtenir une s.-préfecture. Aller à la s.-préfecture.* = Sous-préfet. s. m. V. Département.

SOUS-PRIEUR, EURE. s. Voy. Prieur.

* **SOUS-PROTE.** s. m. Celui qui, dans une imprimerie, est chargé, sous la direction du prote, de surveiller quelque partie du service.

* **SOUS-PUBIEN, IENNE.** adj. T. Anat. Qui est situé au-dessous du pubis. *Trou s.-pubien. Ligament s.-pubien. La fosse s.-pubienne.*

* **SOUS-SCAPULAIRE.** adj. 2 g. Qui est situé sous l'omoplate. *Muscle sous-sc. Fosse s.-scapulaire.*

* **SOUS-SECRÉTAIRE.** s. m. *S.-secrétaire d'État*, Haut fonctionnaire qui est placé dans l'ordre hiérarchique après le ministre, et dont les attributions consistent à seconder et même à suppléer celui-ci dans la partie purement administrative de ses travaux.

SOUS-SEL. s. m. T. Chim. Voy. Sel.

SOUSSIGNÉ, ÉE. part. du v. *Soussigner*, qui n'est point en usage. T. Pratiq. Dont la signature est ci-dessous. *Je soussigné, je soussignée reconnais que... Par-devant les notaires soussignés...*

SOUS-SOL. s. m. La couche sur laquelle repose la terre végétale. *La propriété du sol et du s.-sol. Le s.-sol est argileux.* || * Dans certaines maisons, Étage inférieur situé en partie au-dessous du niveau du sol, et où l'on établit ordinairement des cuisines, des dépôts de marchandises, etc.

SOUS-TANGENTE. s. f. T. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente correspondante. = Sous-tendante. s. f. Ligne droite qui, menée d'un point d'une courbe à un autre, forme la corde de l'arc compris entre eux. = * Sous-tendre. v. a. Mener d'un point d'une courbe à un autre une ligne droite qui forme la corde de l'arc compris entre ces points.

SOUSTRACTION. s. f. Action de soustraire. *S. de papiers, d'effets. Coupable de soustraction.*

Enc. — La *Soustraction* est une opération qui consiste à retrancher d'un nombre donné un autre nombre donné pour trouver la différence qui existe entre eux. Le résultat de cette opération s'appelle *Reste*, *Excès* ou *Différence*, selon le point de vue auquel on le considère. Le signe de la s. est —, que l'on énonce *moins*. Ainsi 5 — 3 s'énonce 5 moins 3. — Pour soustraire un nombre d'un autre, on écrit le plus petit sous le plus grand de manière que les unités de même ordre se correspondent, et l'on commence l'opération par la droite. Le cas le plus simple de la s. est celui où le chiffre des unités du nombre inférieur ne surpasse jamais le chiffre correspondant des unités du nombre supérieur. Alors on retranche simplement chaque chiffre inférieur du chiffre supérieur, et l'on écrit le reste au-dessous, dans la même colonne, comme le montre l'exemple ci-joint. Mais il arrive à chaque instant qu'un chiffre appartenant au nombre à soustraire est plus grand que le chiffre correspondant du nombre supérieur. Dans ce cas, on procède un peu autrement. Soit, par ex., le nombre 7987 à retrancher du nombre 27646. Comme on ne peut ôter 7 de 6, on ajoutera à 6 dix unités qu'on empruntera en prenant une unité sur son voisin 4, et on dira : 7 ôté de 16, il reste 9, qu'on écrira sous 7. Passant aussitôt aux dizaines, au lieu de dire 8 ôté de 4, on dira 8 ôté de 3, parce que l'emprunt qu'on a fait a diminué 4 d'une unité; mais comme on ne peut ôter 8 de 3, on ajoutera de même à 3 dix unités qu'on empruntera, en prenant une unité sur le chiffre 6 de la gauche, et l'on dira : 8 ôté de 13, il reste 5, qu'on écrira sous 8. Passant à la troisième colonne, on dira de même, 9 ôté de 5, ou plutôt (en empruntant comme ci-dessus) 9 ôté de 15, il reste 6, qu'on écrira sous 9. A la quatrième colonne, on dira 7 ôté de 16, il reste 9, qu'on écrira sous le 7. Enfin, à la dernière, comme il n'y a rien à retrancher, on écrira sous cette colonne, non pas 2, parce qu'on vient d'emprunter une unité sur ce 2, mais seulement 1, et l'on aura 19659 pour le reste. — Lorsqu'il manque des ordres d'unités dans le plus grand des deux nombres, c.-à-d. lorsqu'il y a des zéros entre les chiffres significatifs, il faut avancer jusqu'au premier de ces chiffres à gauche pour faire l'emprunt convenable. Soit, par ex., 3495 à soustraire de 8003. Comme on ne peut ôter les 5 unités du nombre supérieur, on emprunte 10 unités aux 8000 marquées par le chiffre 8. Alors il reste 7990 unités, de sorte qu'en joignant ces 10 premières unités au chiffre 3, le nombre supérieur se trouve décomposé en 7990 et 13. En retranchant de ce dernier nombre les 5 unités du nombre inférieur, on aura : 5 ôté de 13, reste 8; 9 ôté de 9, reste 0; 4 ôté de 9, reste 5; et 3 ôté de 7, reste 4. — On peut, pour plus de facilité, lorsqu'il faudrait diminuer le chiffre supérieur d'une unité, le compter pour ce qu'il vaut, et joindre cette unité au chiffre inférieur correspondant, qui, se trouvant augmenté, conduit, ainsi que cela doit être, à un reste moindre d'une unité que celui qui résulterait des chiffres écrits. Ainsi, dans l'exemple ci-joint, après avoir ôté 5 unités de 14, on comptera le 4 inférieur suivant pour un 5, ensuite le 8 pour un 9, puis le 9 pour un 10, et enfin le 6 pour un 7.

$$\begin{array}{r} 8976 \\ 3564 \\ \hline 5412 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 27646 \\ 7987 \\ \hline 19659 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 8003 \\ 3495 \\ \hline 4508 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 103034 \\ 69845 \\ \hline 33189 \end{array}$$

La *preuve de la soustraction* se fait en ajoutant le reste trouvé par l'opération avec le nombre retranché; car, si la soustraction a été bien faite, l'addition de ces deux nombres doit reproduire le plus grand. Ainsi, dans le dernier exemple que nous avons donné, on trouve que ces deux nombres recomposent en effet le premier nombre donné. De même que la preuve de la soustraction se fait par l'opération inverse, c.-à-d. par l'addition, de même la *preuve de l'addition* se fait par la soustraction. Ainsi, pour vérifier rigoureusement l'exactitude d'une addition, il faut ajouter de nouveau, en commençant par la gauche, chacune des colonnes de l'opération; *retrancher* la somme obtenue en dernier lieu de celle qui est marquée au-dessous; écrire les restes qu'on trouve et les joindre comme des dizaines à la colonne suivante à droite. Si l'opération a été bien faite, il ne doit rien rester à la dernière colonne. Si l'on demande, par ex., la preuve de l'addition ci-contre, j'ajoute les nombres de la colonne la plus à gauche, et je dis : 6 et 7 font 13, et 7 font 20, lesquels ôtés de 23, il reste 3 ou 3 dizaines, qui, avec le chiffre suivant 0, font 30. Je passe à la seconde colonne et je dis : 9 et 8 font 17, et 9 font 26, et 3 font 29, que j'ôte de 30; il reste 1 ou une dizaine qui, jointe au chiffre suivant 3, fait 13. J'ajoute tous les nombres de la troisième colonne en disant : 5 et 5 font 10, et 2 font 12, lesquels ôtés de 13, il reste 1 ou une dizaine; celle-ci ajoutée au chiffre 7 fait 17. J'ajoute pareillement tous les nombres de la dernière colonne, en disant : 3 et 4 font 7, et 3 font 10, et 7 font 17, qui, ôtés de 17, ne laissent rien; d'où je conclus que la première opération est exacte.

$$\begin{array}{r} 69845 \\ 33189 \\ \hline 103034 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 6903 \\ 7854 \\ 953 \\ 7327 \\ \hline 23037 \\ 3110 \end{array}$$

Pour la *soustraction* des fractions, des nombres complexes et des quantités algébriques, il en a été parlé aux mots Fraction, Complexe et Algèbre.

SOUSTRAIRE. v. a. (lat. *subtrahere*). Enlever frauduleusement une chose de l'endroit où elle était. *Il a soustrait du dossier les pièces les plus importantes. Il a soustrait des effets de la succession.* — *S. les aliments à un malade*, Lui retrancher quelque chose de sa nourriture ordinaire. Peu usité. || Dérober à, préserver de. *Rien ne peut le s. à ma fureur. Qui pourra me s. à ses importunités.* — *S. les sujets de l'obéissance*, ou mieux *à l'obéissance du prince*, Les faire révolter contre leur prince. || T. Math. Ôter, retrancher une quantité d'une autre quantité. = se Soustraire. v. pr. S'affranchir, se délivrer de, se dérober à. *Se s. à la puissance paternelle. Se s. au châtiment, à la tyrannie.* = Soustrait, aite. part. || Conj. Voy. Traire.

SOUS-TRAITANT. s. m. Sous-fermier; celui qui se charge de quelque partie d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise, dont un autre a été chargé. = Sous-traité. s. m. Sous-ferme. = Sous-traiter. v. n. Prendre une sous-ferme d'un fermier général. || Prendre une entreprise, une affaire de la seconde main. — Se dit aussi De celui qui la cède.

SOUS-TRIPLE. adj. 2 g. T. Math. Se dit d'Un nombre qui est compris trois fois dans un autre. *Trois est s.-triple de neuf.* = Sous-triplé, ée. adj. *En raison s.-triplée*, En raison des racines cubiques.

SOUSTYLAIRE. s. f. T. Gnomoniq. Ligne qui est la commune section du plan du cadran et du méridien perpendiculaire à ce cadran.

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Courroie qui passe sous le ventre du cheval, et qui s'attache par ses deux extrémités aux timons d'une voiture.

* **SOUTACHE.** s. f. T. Manufact. Se dit De certains ouvrages de passementerie en forme de tresse ou de galon plat. = * Soutacher. v. a. Orner avec de la soutache. *Il faut s. le corsage de la robe.* = Soutaché, ée. p.

SOUTANE. s. f. **SOUTANELLE.** s. f.

Enc. — Ce mot, qui vient de l'italien *sottana*, dérive lui-même de *sotto*, au-dessous, parce que la *soutane* se portait par-dessous le manteau, désigne une sorte de robe longue et d'ampleur variable, que portaient autrefois, concurremment avec les ecclésiastiques, les magistrats, les professeurs, les avocats, les médecins. Aujourd'hui la *Soutane* n'est plus portée que par le clergé, et consiste uniformément en un habit descendant jusqu'aux talons, boutonné de haut en bas et à manches étroites. Le concile de Trente ordonna, sous certaines peines, aux ecclésiastiques de porter cet habit, et il prescrivit la couleur noire, dont l'usage était établi depuis longtemps dans l'Église. Depuis lors, les règlements des conciles et les ordonnances des évêques ont constamment imposé aux ecclésiastiques engagés dans les ordres ou qui sont attachés au service de quelque église, l'obligation de porter dans le lieu de leur résidence la soutane noire et descendant jusqu'aux talons. Pour les dignitaires de l'Église, la couleur de la soutane varie : ainsi, elle est violette pour les prélats, les évêques, les archevêques, etc., rouge pour les cardinaux, et enfin blanche pour le pape. — On donne le nom de *soutanelle* à une petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux.

SOUTE. s. f. T. Pratiq. Voy. Soulte.

SOUTE. s. f. (ital. *sotto*, au-dessous). T. Marine. Se dit Des retranchements faits dans les étages inférieurs d'un navire, et qui servent de magasins pour les munitions de guerre, pour les provisions, etc. *La s. au charbon, aux voiles, aux poudres, au biscuit.*

SOUTENABLE. adj. 2 g. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. *Cette opinion, cette proposition, cette cause est s. Il a élevé une question qui n'est pas s.* || Qui se peut endurer, supporter. *Ce genre de vie, ce procédé n'est pas soutenable.*

SOUTENANT. s. m. T. d'École. Celui qui soutient une thèse. *Le s. a bien répondu.* = Soutènement. s. m. [L'Acad. écrit *Soutenement.*] T. Maçonn. Appui, soutien. *Mettre un pilier, un étai pour servir de s. à un mur. Mur de s.* || T. Procédure. Se dit Des raisons que l'on donne par écrit, à l'appui des articles d'un compte. *Fournir des soutènements.* = Souteneur. s. m. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de quelque autre mauvais lieu.

SOUTENIR. v. a. (lat. *sustinere*). Porter, appuyer, supporter une chose. *Cette colonne soutient tout le bâtiment. Cet arc-boutant soutient la muraille. Soutenez ce malade de peur qu'il ne tombe.* || Figur., *S. un Etat*, *un empire*, Empêcher sa chute, arrêter sa décadence. *S. le faix, le fardeau des affaires, s. une maison, une famille*, Avoir l'administration principale des affaires, faire subsister une maison, une famille, etc. — *S. une dépense*, Fournir tout ce qu'il faut pour une dépense. *Il ne soutiendra pas longtemps la dépense qu'il fait.* On dit aussi, *Comment fait-il donc pour s. un pareil train?* — *S. la conversation*, Fournir à la conversation, empêcher qu'elle ne vienne à languir. — *S. son rang, sa dignité*, Vivre, agir, parler d'une manière convenable à son rang, à sa dignité. Famil., *S. sa noblesse.* — *S. sa réputation*, Faire des actions ou des ouvrages qui répondent à la réputation qu'on s'est acquise. On dit de même, *S. l'honneur, la gloire de sa famille, de son pays.* — *S. son caractère*, Se conduire, parler d'une manière conforme à l'idée qu'on a donnée de soi. — *S. le courage de quelqu'un*, L'empêcher de céder à la crainte ou au découragement. On dit, dans un sens analog., *Cette pensée, cet espoir, cette illusion le soutient.* || Sustenter, donner de la force. *La bonne nourriture soutient. Ces aliments ne soutiennent pas assez.* — Par extens., Fournir à quelqu'un de quoi vivre. *C'est lui qui soutenait cette pauvre famille. Ces hommes sont uniquement occupés du travail qui soutient leur vie.* || Défendre, appuyer. *S. une proposition, un système. S. une cause, une discussion. S. le pour et le contre. S. le parti de quelqu'un. S. le gouvernement. S. son droit. S. l'innocence.* — *S. une thèse*, Répondre, dans une dispute publique, à tous les arguments présentés contre la thèse. || Figur., Favoriser quelqu'un, l'appuyer de crédit, de recommandation, etc. *Il ne serait plus en place si on ne le soutenait. Il le soutient dans toutes ses disputes, dans toutes ses querelles. C'est un tel qui l'a soutenu dans cette affaire. On s'est lassé de le s.* || Supporter, résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. *Il soutint l'assaut des ennemis. Il soutenait alors une guerre difficile contre toute l'Europe. S. un siége. Les arbres n'ont pu s. la force du vent. S. la fatigue. On ne peut s. les rayons du soleil.* — *S. la torture*, Subir la torture sans rien avouer. — *Il y a des vins qui ne peuvent s. la mer*, Il y a des vins qui ne peuvent être transportés par mer, sans se gâter. — Fig., *Cet ouvrage n'a pu s. le grand jour de l'impression*, Il a paru beaucoup moins bon après sa publication qu'auparavant. || Figur., au sens mor., Souffrir, endurer sans découragement, sans trouble, quelque chose de fâcheux, d'inquiétant, etc. *Il n'a pu s. sa disgrâce, son malheur. Il a soutenu ce revers avec un très-grand courage. Il a très-bien soutenu cette épreuve. Il est tellement susceptible, qu'il ne peut s. le plus petit reproche. Je ne puis s. cette idée cruelle.* || Assurer, affirmer qu'une chose est vraie. *Il soutient un mensonge comme un autre soutiendrait une vérité. Je le lui soutiendrai en face. Il soutient l'avoir vu.* — Fam., *S. son dire*, Persister dans son affirmation. Fig., *S. la gageure*, V. Gageure. || T. Guerre. *S. une troupe*, L'appuyer, la secourir dans le besoin. *On a commandé cinq cents hommes pour s. les travailleurs.* || T. Manége. *S. un cheval*, Lui tenir la bride serrée pour l'empêcher de fléchir ou de tomber. || T. Mus. *La basse soutient le dessus*, Elle lui sert de fondement. *Les instruments soutiennent la voix*, Ils l'empêchent de baisser, de fléchir. *Ce chanteur soutient bien sa voix*, Il prolonge le son avec la même force; et, *Il soutient bien ses cadences*, Il fait ses cadences longues et égales. = se Soutenir. v. pron. Se tenir debout, se tenir droit. *Il est encore si faible, qu'il ne peut se s. Il a peine à se s. sur ses pieds. La tige de cette plante se soutient d'elle-même.* — Par analogie, *Ce bâtiment se soutient bien*, Il est bien d'aplomb et offre de la solidité. || Être porté ou se retenir de manière à ne pas tomber ou s'enfoncer. *Les oiseaux se soutiennent en l'air au moyen de leurs ailes. Les nageurs se soutiennent sur l'eau par le mouvement de leurs bras.* || Être défendu avec avantage. *Une pareille proposition ne saurait se s.* || Fig., Persister dans le même état, se maintenir. *Une république ne peut se s. que par la liberté.* — *Cette personne se soutient bien*, Elle conserve sa santé, sa vigueur et sa fraîcheur plus longtemps que son âge ne semble le permettre. — En parl. D'une maladie, *Le mieux se soutient*, Le malade continue d'aller mieux. — *Le cours des effets publics se soutient*, Il reste au même taux sans baisser. — *La conversation ne se soutint pas longtemps*, Elle tomba bientôt. — *Cette pièce de théâtre se soutient*, Elle continue d'être représentée. *Le succès de cet ouvrage se soutient*, Il continue. — *Ce discours se soutient bien*, Il est également bon d'un bout à l'autre. *Ce livre commence bien, mais il ne se soutient pas.* * On le dit également d'un auteur : *Ce jeune écrivain avait bien débuté, mais il n'a pas su se s.* — *Cette étoffe se soutient*, Elle est ferme, elle ne s'amollit pas. *Cette couleur se soutient*, Elle conserve son éclat, elle ne change point. = Soutenu, ue. part. *Discours, langage, style soutenu*, Discours, langage, style constamment élevé et noble, par oppos. à Discours, langage, style familier. || *Dans ce roman, dans cette pièce de théâtre, les caractères sont soutenus, bien soutenus*, Les personnages y gardent constamment les mêmes mœurs et les mêmes caractères. || * T. Blas. Se dit, par opposit. à *Sommé*, D'une pièce qui en a une autre au-dessous d'elle. = Conj. V. Tenir. || Syn. Voy. Défendre et Maintenir.

SOUTERRAIN, AINE. adj. (lat. *subterraneus*). Qui est sous terre, qui vient de dessous terre. *Chemin, conduit s. Feux souterrains. Vapeurs souterraines.* || Figur., et en mauvaise part, *Employer des voies souterraines*, Employer des pratiques cachées pour parvenir à ses fins. = Souterrain. s. m. Excavation pratiquée sous terre, et ordinairement voûtée, qui sert à différents usages. *Les souterrains de cette place sont très-vastes.* || Figur., se dit Des pratiques secrètes pour parvenir à quelque fin. *Les souterrains de la politique.* Peu usité.

SOUTIEN. s. m. Ce qui soutient, ce qui appuie. *Ce pilier est le s. de toute la voûte, de toute la salle.* || Fig., Appui, défense, protection. *Le s. de l'Etat, de la religion. Il est le s. de sa famille. Vous êtes mon s.* || T. Prat. *Fournir les pièces au s.*, Fournir les pièces justificatives. = Syn. Voy. Appui.

SOUTIRAGE. s. m. Action de soutirer. = Soutirer. v. a. (R. *sous, tirer*). Transvaser du vin ou un liquide quelconque d'un vase dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. *Il faut s. ce vin.* — * Par ext., *A l'aide d'un cerf-volant armé d'une pointe métallique, Franklin parvint à s. le fluide électrique des nuages orageux.* || Figur., Obtenir par adresse, par finesse, ou par importunité. *Cet homme lui a soutiré beaucoup d'argent. Il s'est laissé s. ses meilleurs effets.* = * se Soutirer. v. n. Être soutiré. *Ce vin doit se s. avec précaution.* = Soutiré, ée. part.

SOUVENANCE. s. f. Souvenir, mémoire. *J'en ai quelque s. Je n'en ai point s.* Vieux.

SOUVENIR. s. m. Impression, idée que la mémoire conserve d'une chose. *S. agréable, fâcheux, importun. Perdre le s. d'une chose. Je n'en ai qu'un léger s. Je garderai un éternel s. du service que vous m'avez rendu. Le s. de la mort*, La pensée qu'on doit mourir. V. Mémoire. || La faculté même de la mémoire. *Je ne saurais effacer cette action de mon s. Elle vivra toujours dans mon s.* || Par extens., Ce qui rappelle la mémoire d'une chose. *Ses blessures sont pour lui de glorieux souvenirs de ses victoires. Acceptez cette bague, ce sera pour vous un s. de mon amitié. C'est un s. d'amitié.* || Tablettes où l'on écrit les choses qu'on veut se rappeler, et Planchette divisée en sept parties disposées en crans, dont chacune porte le nom d'un des jours de la semaine, afin qu'on puisse y placer le mot de la chose qu'on veut pouvoir se rappeler au jour dit. = se Souvenir. v. pr. (lat. *subvenire*, se présenter à l'esprit). Avoir mémoire d'une chose. *Se s. de son enfance. Souvenez-vous de nos conventions, de nos promesses. Elle s'en est souvenue. Je me souviens fort bien que je le rencontrai aux Tuileries. Je ne me souviens pas qu'il m'ait dit cela. Je ne me souviens pas s'il y était. Je ne me souviens pas quand cela est arrivé, pourquoi il a fait cela, comment la chose se passa. Je ne me souviens pas qui me l'a dit. Faites-moi s. d'aller là. Ceci me fait s. que.* — *Se s. de loin*, Se souvenir de choses qui sont arrivées il y a longtemps. || Garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger. *Il m'a fait plaisir, je m'en souviendrai toute ma vie. Si vous lui faites ce chagrin, il s'en souviendra longtemps. C'est un homme qui ne se souvient ni des bienfaits, ni des injures.* — Par menace, *Je m'en souviendrai*, J'en marquerai mon ressentiment. *Il s'en souviendra*, Il s'en repentira. On dit de même, *Souvenez-vous-en.* || Ne pas perdre une chose de vue, s'en occuper avec intérêt. *Souvenez-vous de mon affaire. Je me souviendrai de votre recommandation.* || Impersonnellement. *Il me souvient de ce fait. Il me souvient d'avoir lu. Il me souvient que... Vous en souvient-il? Il lui en souviendra toute sa vie. S'il m'en souvient bien.* — On dit aussi D'une chose dont le souvenir est presque effacé. *C'est du plus loin qu'il m'en souvienne.* = Conj. Voy. Venir.

SOUVENT. adv. de temps. Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps. *Il arrive s., assez s., le plus s., fort s., très-s. que. En faisant s. une chose, on en contracte l'habitude.* = Souventefois. adv. (On écrit aussi *Souventes fois.*) Souvent, fréquemment. Vieux.

Syn. — *Fréquemment.* — *Souvent* signifie beaucoup de fois, maintes fois ; *fréquemment* veut dire fort souvent, très-ordinairement. *Souvent* n'indique que la pluralité des actes ; *fréquemment* annonce leur répétition, une habitude formée, constante. On fait *souvent* ce qu'il est ordinaire que l'on fasse ; on fait *fréquemment* ce qu'on est le plus accoutumé à faire, ce que l'on fait sans cesse.

SOUVERAIN, AINE. adj. (ital. *sovrano*, du lat. *supremus*). Suprême, très-excellent, qui est au plus haut point en son genre. *L'être s. Le s. bien. Un remède s. Bonté, vertu souveraine. S. bonheur.* — Se dit aussi en mauvaise part, *Il est ennuyeux au s. degré. J'ai pour lui un s. mépris.* || Se dit en particul. De l'autorité suprême, et De ceux qui en sont revêtus. *Puissance, autorité, dignité souveraine. Un prince s. S. seigneur. Souveraine maîtresse.* — *Cour souveraine*, Tribunal qui juge sans appel ; *Jugement s.*, Jugement en dernier ressort. = Souverain. s. m. Celui qui possède, en qui réside l'autorité souveraine. *Il faut obéir au s. Dans les démocraties, c'est le peuple qui est le s.* || Se dit partic. D'un monarque. *Grand, puissant s. Tous les souverains de l'Europe. Les petits souverains d'Allemagne.* — On dit aussi *Souveraine*, en parlant D'une femme qui gouverne un État. *Les ordres qu'il a reçus de sa souveraine.* || * T. Métrol. V. Monnaie. = Souverainement. adv. Excellemment, parfaitement. *Dieu est s. bon. La loi de Dieu est s. juste.* — Fam. et en mauvaise part, *Cet ouvrage est s. mauvais. Cet homme est s. ennuyeux.* || D'une manière souveraine, sans appel. *Commander s. Juger, décider souverainement.*

Syn. — *Suprême.* — L'idée distinctive et caractéristique de *souverain* est celle de puissance ; l'idée caractéristique de *suprême* est celle de l'élévation la plus haute. Ce qui est *souverain* l'emporte sur tout le reste en force ou en efficacité ; ce qui est *suprême* a la prééminence sur tout. Ainsi l'autorité indépendante fait le *souverain* et la *souveraineté* ; en même temps, cette autorité est *suprême*, puisqu'il n'y a point de pouvoir qui ne soit au-dessous d'elle. De là vient qu'on dit un remède *souverain* et le rang *suprême*. Il y a dans la conscience de chacun une loi *souveraine* à laquelle obéit toujours l'homme de bien ; il y a une loi *suprême* à laquelle se rapportent toutes les autres comme à leur modèle. Dieu est l'être *suprême*, en tant qu'il est l'être par excellence et par essence ; il est le *souverain* Seigneur de toutes choses, en tant qu'il est Tout-puissant et l'auteur de toutes choses.

SOUVERAINETÉ. s. f. Autorité suprême. *S. absolue, limitée. S. élective, héréditaire. Les droits de la s. Aspirer à la s. Usurper la s. La s. de la raison. Il possède ces terres en toute s.* — *S. nationale* ou *S. du peuple*, La théorie d'après laquelle la souveraineté réside dans la nation, d'où tous les pouvoirs doivent émaner, soit directement, soit indirectement. *S. de droit divin*, La théorie qui fait découler tous les pouvoirs du souverain de fait, d'après la maxime : Toute puissance vient de Dieu. || L'étendue de pays où un prince exerce l'autorité souveraine. *Sa s. s'étend depuis tel endroit jusqu'à tel autre.*

SOY. s. m. [On pron. *Soé.*] Sorte de sauce, dont l'usage est venu du Japon.

SOYEUX, EUSE. adj. Épais de soie, bien garni de soie ; se dit Des étoffes de soie. *Taffetas bien s. Ce satin est plus s. que l'autre.* || Fin et doux au toucher comme de la soie. *Cet enfant a les cheveux s. De la laine soyeuse. Une peau soyeuse.* || Qui est couvert de poils doux, fins et luisants comme de la soie. *Les feuilles du saule blanc sont soyeuses en dessous.*

* **SOYMIDA.** s. m. T. Bot. Voy. Cédrélacées.

SPACIEUSEMENT. adv. Au large, en grand espace. *Il est logé fort s.* = Spacieux, euse. adj. (lat. *spatium*, espace). Qui est de grande étendue. *Un jardin sp.*

SPADASSIN. s. m. (ital. *spada*, épée). Bretteur, ferrailleur). *Les gens braves méprisent les spadassins.*

* **SPADICE.** s. m. (lat. *spadix*, branche de palmier avec son fruit). T. Bot. V. Inflorescence.

SPADILLE. s. m. (espag. *spadilla*, petite épée). Au jeu de l'Hombre, L'as de pique, parce que, dans les cartes usitées en Espagne, cet as est désigné par une épée. *Sp. m'est rentré.*

* **SPAGIRIE.** s. f. (gr. σπάειν, séparer ; ἀγείρειν, rassembler). Nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle a pour but d'analyser les corps et de les recomposer. = * Spagirique. adj. 2 g. Se dit D'un système médical dans lequel on expliquait les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, comme

les alchimistes expliquaient ceux du règne inorganique. *Médecine s.* = *Spagiriste. s. m. Médecin qui est partisan de la médecine spagirique.

SPAHI. s. m. (pers. *sipahi*, soldat).

Enc.—Sous le nom de *Spahis* ou de *Sipahis*, les Turcs désignent un corps de cavalerie légère, dont Amurat Ier passe pour avoir été l'organisateur, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Leurs armes étaient le sabre, la lance ou le javelot, appelé *djérid;* une large épée était en outre suspendue à la selle du cheval. Les spahis, pendant la guerre, n'étaient soumis à aucune discipline, mais ils se distinguaient par l'impétuosité avec laquelle ils se battaient. Depuis 1820, les spahis sont organisés à l'européenne et font partie de la cavalerie régulière. — Lors de la conquête de l'Algérie, la France créa sous ce nom un corps de cavaliers indigènes, que l'ordonnance du 10 sept. 1834 divisa en spahis réguliers et spahis irréguliers. L'uniforme des premiers consiste en un gilet bleu, un pantalon bleu très-ample, une veste garance ouverte par devant et un burnous garance. Ils portent en outre une longue ceinture de laine rouge et un turban de la même couleur. Selon l'usage du pays, ils sont armés d'un sabre et d'un fusil. La distinction des grades est la même que dans les corps de hussards. A partir du grade de capitaine, les officiers sont tous français, et la moitié des officiers inférieurs, ainsi que des sous-officiers, doivent être aussi français. L'avancement pour les indigènes est exclusivement au choix. Quant aux spahis irréguliers, ils se composent des colons européens, des indigènes établis sur le territoire occupé, et du contingent que les tribus voisines, couvertes ou protégées par nos forces, fournissent en cas de besoin. Ils sont placés sous le commandement de spahis réguliers. L'organisation des spahis a subi depuis cette époque diverses transformations. Licenciés comme régiments, ils devinrent gendarmes maures; puis ils furent reformés en escadrons et placés sous le commandement d'un colonel. Enfin, un décret récent les a partagés en trois régiments, un par province, et leur a assigné un rôle à la fois militaire, politique et agricole. V. Smala.

***SPALAX.** s. m. (gr. σπάλαξ, taupe). T. Mamm.

Enc. — Le *Spalax* est un petit animal fort singulier qui constitue le type de la famille des *Spalacidés*. Cette famille, la quatrième de l'ordre des Rongeurs dans la classification d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire, est ainsi caractérisée par le savant naturaliste : Animaux fortement claviculés ; quatre molaires au plus de chaque côté; yeux excessivement petits. Elle comprend quatre genres, appelés *Spalax*, *Bathyergue*, *Géoryque* et *Nyctoclepte*. — Les *Spalax*, vulgairement appelés *Rats-taupes*, ont le corps allongé, et cylindrique et les quatre pattes courtes et propres à fouir, car elles sont munies de cinq doigts terminés par des ongles obtus et forts. Leur tête est très-large, plate en dessus et terminée par un museau cartilagineux très-obtus. Leurs mâchelières, au nombre de 3, sont tuberculeuses comme celles des Rats et des Hamsters, toutefois un peu moins inégales ; leurs incisives, au nombre de 2, sont trop grandes pour être recouvertes par les lèvres, et l'extrémité des inférieures est en coin tranchant et non en pointe. Leurs yeux ne sont nullement apparents : le rudiment du globe de l'œil, de la grosseur d'une graine de pavot, est recouvert par une bande tendineuse. Enfin ils n'ont pas de trace d'oreille externe, et la queue manque totalement. Ces animaux sont essentiellement souterrains : comme les Taupes, ils vivent dans l'intérieur de la terre, où ils se creusent des galeries ; mais ils se nourrissent exclusivement de racines et de graines. Le type du genre est le *Sp. zemni* (*Sp. typhlus*) [Fig. ci-dessous], qu'on appelle aussi *Zemni*, *Slepetz* et *Rat-taupe aveugle*. Cet animal, long de 19 centim., possède un pelage très-doux, composé de poils fins et courts dont la base est cendré noirâtre et l'extrémité roussâtre. Il établit son terrier dans les plaines unies et fertiles ; sa démarche est irrégulière et brusque, et il marche aussi bien en arrière qu'en avant. Au moindre bruit, il s'arrête, écoute, et, quand on l'attaque, se défend avec courage. On trouve cet animal en Syrie, en Perse, en Pologne, en Hongrie, en Grèce, et surtout en Russie. — Les *Bathyergues*, ou *Oryctères* (*Bathyergus*), ont 4 molaires de chaque côté des deux mâchoires et les incisives très-développées. Leur museau est terminé par une espèce de boutoir ; les yeux sont très-petits, et l'oreille externe ne se montre que par des poils ; enfin la queue est courte et plate. Ils vivent sous terre et se nourrissent comme les Spalax. Nous nous contenterons de mentionner le *Bath. maritime* (*Bath. maritimus*), désigné par Cuvier sous le nom d'*Oryctère des dunes*. Il est très-bas sur jambes, et a près de 35 centim. de longueur. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre qui prend une teinte grise sous le corps. Il habite le cap de Bonne-Espérance, d'où le nom de *Grande Taupe du Cap* que lui donne Buffon. — Les *Géoryques* (*Georychus*) ont la tête arrondie, les incisives nues, 3 molaires de chaque côté et sans replis, la queue très-courte. Ces animaux se trouvent, comme les précédents, au cap de Bonne-Espérance, où ils vivent dans des terriers. L'espèce type est le *Géor. du Cap* (*Geor. capensis*). Il est de la taille du Surmulot. Son pelage est brun en dessus, plus foncé sur la tête et cendré en dessous. Cet animal est la *Taupe du Cap* de Buffon, et le *Cricet* d'Ét. Geoffroy Saint-Hilaire. — Le genre *Nyctoclepte* ne renferme qu'une espèce, le *Nyctocleptes malaccensis*, qui habite la presqu'île de Malacca, ainsi que les îles de Java et Sumatra. Cet animal a la tête moins aplatie que le Spalax, les yeux petits, mais visibles, ainsi que les oreilles, les ongles propres à fouir, la queue moins longue que le corps et les proportions robustes. Sa taille égale presque celle du Lapin de garenne. Comme les espèces précédentes, il est nocturne et fouisseur. On le trouve surtout dans les plantations de bambous.

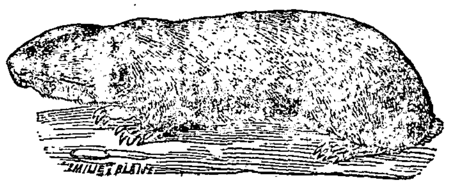

SPALME. s. m. T. Mar. Toute espèce d'enduit employé à spalmer. = Spalmer. v. a. Voy. Espalmer.

SPARADRAP. s. m. (b. lat. *sparadrapus*). T. Pharm.

Enc.—En Pharmacie, on désigne sous ce nom des feuilles de papier ou des tissus de toile, de coton, de soie, qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse ou qu'on imprègne d'un mélange résineux ou emplastique. On prépare les *Sparadraps* avec un instrument appelé *Sparadrapier*, qui consiste en une tablette de bois au-dessus de laquelle est une lame de fer taillée en biseau et supportée à ses extrémités par deux montants. On fait passer entre la tablette et cette lame la toile sur laquelle on coule l'emplâtre, et la lame en retranche tout l'excédant. Les sparadraps, étant destinés à être appliqués sur la peau, doivent être composés de manière à pouvoir y adhérer facilement. Les plus usités sont le *Diachylon* et le *Diapalme*, ainsi appelés, le premier, parce qu'autrefois on le préparait avec des sucs de plantes ; le second, parce qu'on faisait entrer une décoction de feuilles de palmier dans sa préparation. On distingue deux sortes de diachylons. Le *Diach. simple* se fait avec une décoction de racine de glaïeul, de l'huile de mucilage, et de la litharge préparée ; mais le Codex lui substitue l'*emplâtre simple*, lequel est composé de parties égales de litharge, d'axonge et d'huile d'olive. Le *Diach. composé* ou *gommé* se fait avec : emplâtre simple, 1500 gr. ; poix blanche, cire jaune, térébenthine, liquéfiées à un feu doux, 96 gr. de chaque ; gomme ammoniaque, bdellium, sagapénum et galbanum, dissous dans l'alcool et évaporés en extrait mou, 32 gr. Ces deux sortes d'emplâtres sont regardés comme résolutifs et fondants ; mais on les emploie surtout comme agglutinatifs. Le *Diapalme* se prépare avec 128 gr. d'emplâtre simple, 8 de cire blanche et 4 de sulfate de zinc. Le diapalme s'emploie comme le diachylon ; néanmoins on le suppose un peu astringent. Nous mentionnerons encore le *Spar. à deux faces*, qui se prépare avec du suif, de la cire jaune, de la térébenthine, de l'huile d'olive et du minium en poudre.—V. Agglutinatif.

***SPARATTOSPERMA.** s. m. (gr. σπαράττειν, déchirer ; σπέρμα, graine). T. Bot. Voy. Bignoniacées.

***SPARCETTE.** s. f. Nom vulg. du Sainfoin.

SPARE. s. m. T. Ichth. Voy. Sparoïdes.

***SPARGANIER.** s. m. T. Bot. Voy. Typhacées.

***SPARGOUTE.** s. f. (lat. *spargere*, répandre). Voy. Paronychiées.

***SPAROÏDES.** s. m. pl. T. Ichthyol.

Enc. — Les *Sparoïdes* constituent la quatrième famille des *Acanthoptérygiens*. Ces poissons se rapprochent des Sciénoïdes par leur palais dénué de dents ; leurs formes générales sont les mêmes ; ils ont aussi des écailles plus ou moins grandes, mais point aux nageoires. De plus, leur museau n'est pas bombé ; les os de leur tête ne sont pas caverneux ; leur opercule est dépourvu d'épines et leur préopercule de dentelures. Enfin, aucun d'eux n'a plus de six rayons aux branchies. Cuvier partage cette famille en 4 tribus, les *Spares*, les *Dentés*, les *Canthères* et les *Bogues*.

A. Les *Spares* (*Sparus*) ont, sur les côtés des mâchoires, des molaires rondes en forme de pavé. Cette tribu comprend 5 genres. Les *Sargues* (*Sargus*) ont, en avant des mâchoires, des incisives tranchantes, presque semblables à celles de l'homme. La Méditerranée en possède plusieurs dont les couleurs consistent en bandes verticales noires sur un fond argenté. Le *S. rayé* (*S. lineatus*) [Fig. ci-dessus] habite la mer des Indes. — Les *Charax* ont les molaires petites, grenues et sur un seul rang, tandis qu'elles sont sur plusieurs rangs dans les Sargues : telle est l'espèce de Charax appelée *Puntazzo* par les habitants des côtes de la Sardaigne. Les *Daurades* (*Chrysophrys*) ont sur le devant quelques dents coniques ou émoussées, et, sur les côtés, des molaires rondes, formant au moins trois rangées à la mâchoire supérieure. La *D. vulgaire* (*Sparus aurata*), appelée *Chrysophrys* (sourcil d'or) par les Grecs, et *Aurata* par les Romains, a le dos gris et argenté à reflets verdâtres, le ventre brillant d'un bel éclat argenté, et 18 à 20 bandelettes longitudinales dorées. Elle a entre les yeux une bande transversale d'un beau jaune d'or à reflets, d'où le nom que lui donnaient les Grecs. Ce poisson est très-commun dans la Méditerranée et dans les étangs du Midi, où il s'engraisse et devient d'un goût très-délicat. La Daurade était au nombre des poissons que les Romains élevaient dans leurs viviers.—Les *Pagres* (*Pagrus*) diffèrent des précédents parce qu'ils n'ont que deux rangées de petites dents molaires arrondies ; en outre, leurs dents de devant sont en cardes ou en velours. Le *P. de la Méditerranée* (*P. mediterraneus*) est argenté, glacé de rougeâtre, sans tache noire. — Les *Pagels* (*Pagellus*) ont les dents à peu près comme les Pagres, avec un museau plus allongé. Parmi les espèces qui se trouvent dans nos mers, nous citerons le *P. commun* (*P. erythrinus*), dont le corps, haut, comprimé, est argenté et glacé de rose clair. Une espèce voisine, appelée *Rousseau* par les Marseillais, s'en distingue par une large tache noire irrégulière à l'épaule.

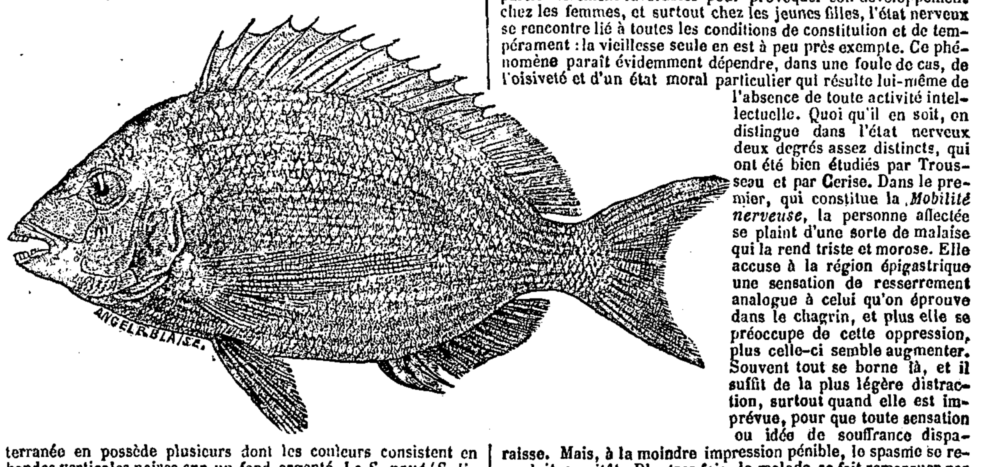
ANGEL R. BLAISE.

B. Les *Dentés* (*Dentex*) sont caractérisés par des dents coniques même sur les côtés des mâchoires ; quelques-unes des antérieures s'allongent en grands crochets ; leur joue est écailleuse. Cette tribu comprend 3 genres, savoir : les genres *Dentex*, *Pentapode* et *Erythrin*. Nous nous contenterons de mentionner le *D. vulgaire*, poisson commun dans la Méditerranée. Il est argenté, nuancé de bleuâtre vers le dos et atteint 1 mètre de longueur.

C. Les *Canthères* (*Cantharus*) ont des dents en velours ou en cardes serrées tout autour des mâchoires, le corps élevé, épais et le museau court. Cette tribu ne se compose que du seul genre *Canthère*, dont nous avons deux espèces dans nos mers. L'une est le *C. vulgaire* (*C. vulgaris*), qui est gris argenté et rayé longitudinalement de brun ; l'autre (*C. brama*), vulg. appelée *Brême de mer*, est à peu près de la même couleur.

D. Les *Bogues* (*Boops*) ont les dents du rang extérieur tranchantes et la bouche petite, nullement protractile. Cette dernièr tribu comprend les genres *Bogue*, *Scathare*, *Oblade* et *Crénidens*, qui ne diffèrent les uns des autres que par quelques particularités dans le système dentaire. Nous citerons simplement le *Bogue vulgaire* (*Boops vulgaris*) et l'*Oblade commune* (*Oblada melanurus*), qui se trouvent dans la Méditerranée. Le premier de ces poissons est rayé en long de couleur d'or sur un fond d'argent ; le second est argenté, rayé de noir, avec une large tache noire de chaque côté de la queue.

SPART ou **SPARTE.** s. m. T. Bot. V. Graminées. = Sparterie. s. f. Se dit Des ouvrages faits avec le sparte. *Un chapeau de s. Magasin de s.* = *Spartier. s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

SPASME. s. m. (gr. σπασμὸς, contraction). T. Méd.

Enc.—Sous le nom de *Spasme*, on désigne proprement toute contraction musculaire anormale. Lorsque ce sont des muscles soumis à l'empire de la volonté qui sont le siége de spasmes, les contractions sont toujours involontaires ; mais lorsqu'il s'agit de muscles qui n'obéissent pas à la volonté, leurs contractions sont dites spasmodiques, quand elles sont anormales et surtout quand nous en avons conscience, ce qui est contre la règle ordinaire. Toutefois les premières sont habituellement qualifiées de *convulsions*, tandis que l'on réserve le terme de *spasmes* pour désigner les secondes. Le siége, l'intensité, la fréquence et la durée des spasmes sont extrêmement variables. Parmi les malades qui en sont affectés, il semble qu'il y ait une opposition formelle entre l'intensité et la fréquence des spasmes. Quand ils sont faibles, ils deviennent d'une telle fréquence qu'ils constituent, pour ainsi dire, un état habituel du système nerveux, qu'on nomme d'une manière générale *État nerveux* et *Nervosisme*. Cet état est infiniment plus fréquent chez la femme que chez l'homme. En effet, on ne l'observe, dans le sexe masculin, que chez quelques jeunes gens, et même que chez ceux qui sont affaiblis par un état d'anémie. Au contraire, bien que la chlorose et l'anémie soient des conditions particulièrement favorables pour provoquer son développement chez les femmes, et surtout chez les jeunes filles, l'état nerveux se rencontre lié à toutes les conditions de constitution et de tempérament : la vieillesse seule en est à peu près exempte. Ce phénomène paraît évidemment dépendre, dans une foule de cas, de l'oisiveté et d'un état moral particulier qui résulte lui-même de l'absence de toute activité intellectuelle. Quoi qu'il en soit, on distingue dans l'état nerveux deux degrés assez distincts, qui ont été bien étudiés par Trousseau et par Cerise. Dans le premier, qui constitue la *Mobilité nerveuse*, la personne affectée se plaint d'une sorte de malaise qui la rend triste et morose. Elle accuse à la région épigastrique une sensation de resserrement analogue à celui qu'on éprouve dans le chagrin, et plus elle se préoccupe de cette oppression, plus celle-ci semble augmenter. Souvent tout se borne là, et il suffit de la plus légère distraction, surtout quand elle est imprévue, pour que toute sensation ou idée de souffrance disparaisse. Mais, à la moindre impression pénible, le spasme se reproduit aussitôt. D'autres fois, le malade se fait remarquer par une singulière mobilité d'humeur et de caractère, passant aisément de la joie à la mélancolie, du calme à l'emportement sans motif. Il exagère tout, impressions, sentiments, idées. La plupart sont tourmentés d'un besoin impérieux d'émotions, et cependant l'émotion a toujours pour effet d'accroître la susceptibilité nerveuse. Ces personnes sont aussi fréquemment atteintes d'*attaques de nerfs*, c.-à-d. de spasmes généralement convulsifs, accompagnés de cris ou de pleurs. Au reste, ces attaques sont habituellement déterminées par quelque contrariété, ou par quelque émotion vive et brusque. Les malades qui éprouvent ce premier degré du nervosisme sont souvent plus ou moins dyspeptiques, et les fonctions excrétoires présentent ordinairement chez eux une irrégularité plus ou moins marquée. Dans le second degré, qu'on nomme

Névropathie protéiforme, Vapeurs, État vaporeux, et abusivement *Hystéricisme*, les phénomènes nerveux proprement dits sont plus intenses, et en même temps les dérangements fonctionnels plus prononcés. Alors aussi l'affection offre des espèces d'accès. En général, la tête souffre de différentes manières. Tantôt elle est lourde, fatiguée, et comme pleine outre mesure, ou, au contraire, elle semble vide ; tantôt le malade éprouve une céphalalgie plus ou moins intense, et parfois le cerveau est traversé par des douleurs lancinantes. D'autres fois, ce sont des bouffées de chaleur qui se renouvellent coup sur coup, des étourdissements, des vertiges, qu'accompagnent habituellement des battements du cœur précipités. Chez beaucoup de malades, c'est du côté de la poitrine que s'observent les phénomènes nerveux prédominants : ils éprouvent alors un sentiment de suffocation et une anxiété des plus vives. Tantôt c'est par la gorge qu'ils sont pris ; tantôt c'est toute la poitrine qui leur semble se resserrer et devenir incapable de se dilater ; tantôt c'est à la base seulement qu'a lieu cette constriction, comme si le diaphragme se refusait aux mouvements qui lui sont propres. Cet état d'étouffement ne dure guère que deux ou trois minutes ; mais il se reproduit plusieurs fois de suite avant de cesser définitivement. Dans les deux formes d'accès qui précèdent, et qui d'ailleurs se combinent fréquemment ensemble, il n'est pas rare de voir l'accès névropathique se terminer par une sorte de crise, c'est-à-d. par des soupirs ou des sanglots entrecoupés, qu'accompagnent des pleurs plus ou moins abondants. Chez certains malades, l'accès névropathique est surtout caractérisé par le météorisme subit de tout le ventre ou de quelqu'une de ses parties, qui détermine un état singulier d'angoisse, soit par la gêne de la respiration résultant du refoulement du diaphragme, soit par le sentiment de tension des intestins qu'agitent des flatuosités et des borborygmes incessants. Ces productions gazeuses s'échappent ordinairement par leur voie naturelle ; mais souvent aussi elles remontent vers l'estomac, où elles causent, quand elles ne sont pas suivies d'éructation, une oppression des plus pénibles. Alors le malade a fréquemment la sensation d'un globe qui remonterait en tournoyant depuis le ventre jusqu'à la gorge. D'autres fois, l'accès se manifeste par un malaise indéfinissable qui se fait sentir à l'épigastre; le cœur bat avec violence et irrégularité ; les forces manquent ; la tête ne pense plus ; la vue devient confuse; la peau, surtout au visage et aux mains, se couvre d'une sueur froide ; la face se décolore, et, pour peu que cet état continue, la personne affectée tombe comme anéantie. Cette sorte de syncope ou de défaillance dure peu ; le pouls, la connaissance, les forces, reviennent bientôt ; puis les couleurs reparaissent et le calme se rétablit partout. — L'état nerveux est remarquable par la multiplicité, la variabilité, l'inconstance de ses symptômes ; mais souvent aucun d'eux n'est prédominant. Malgré ses rapports avec l'hystérie et l'hypochondrie, à laquelle il prédispose singulièrement, il ne doit pas être confondu avec ces dernières maladies, ainsi qu'on le faisait naguère. Il constitue par lui-même une affection distincte, *sui generis*, essentiellement chronique et apyrétique. Bien qu'il ne compromette pas l'existence, c'est une affection sérieuse, car elle empoisonne la vie par les souffrances qui l'accompagnent, par le trouble qu'elle apporte dans un grand nombre de fonctions, et parce qu'elle oppose le plus souvent une grande résistance à la thérapeutique. Tout l'arsenal pharmaceutique a été employé contre l'état pathologique qui nous occupe, et cela sans beaucoup de succès. La médication doit être surtout hygiénique. Il faut éloigner les causes qui ont provoqué le développement de la maladie ou qui déterminent ses accès, et qui appartiennent fréquemment à l'ordre moral ; il faut habituellement ordonner un régime tonique et réparateur ; il faut favoriser l'accomplissement normal des fonctions sécrétoires et excrétoires ; il faut modifier l'innervation par l'exercice convenable du système musculaire et par un emploi judicieux des procédés hydrothérapiques. Enfin, dans les cas où la chose est indispensable, on aura recours aux narcotiques et aux antispasmodiques proprement dits. — V. CERISE, *Des fonctions et des maladies nerveuses.*

SPASMODIQUE. adj. 2 g. T. Médec. Qui a rapport au spasme, qui tient du spasme, ou qui en est accompagné. *Mouvement s. Affection s. Etat s.* = SPASMOLOGIE. s. f. (gr. λόγος, discours). Traité des spasmes ou convulsions.

***SPATANGUE.** s. m. (gr. σπάτος, cuir ; ἄγγος, vase). T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

SPATH. s. m. T. Minér.

Enc.—Sous ce nom d'origine allemande, les anciens minéralogistes réunissaient plusieurs sortes de minéraux caractérisés par un tissu lamelleux, chatoyant, et susceptibles d'un facile clivage. Mais ces caractères purement physiques étant insuffisants pour déterminer un genre quelconque, le terme de *Spath* n'a plus aujourd'hui de place dans la classification scientifique. Néanmoins on désigne encore par habitude certains minéraux par ce mot suivi d'une épithète plus ou moins significative. Ainsi, on appelle : *Spath adamantin*, le Corindon lamelleux (v. CORINDON); *Sp. calcaire*, le Carbonate de chaux; *Sp. fluor*, *Sp. fusible* et *Sp. vitreux*, le Fluorure de chaux ; *Sp. d'Islande*, une variété de Carbonate de chaux (v. CHAUX); *Sp. du Labrador*, la Labradorite (v. FELDSPATH) ; *Sp. magnésien*, la Dolomie (v. CHAUX) ; *Sp. pesant*, le Sulfate de baryte (v. BARYUM).

SPATHE. s. f. (lat. *spatha*). T. Bot. V. INFLORESCENCE.

SPATULE. s. f. (lat. *spatula*). Instrument de chirurgie et de pharmacie qui est rond par un bout et plat par l'autre, et dont on se sert pour remuer ou étendre les onguents, les emplâtres, etc. ‖ T. Ornith. V. HÉRON.

SPÉCIAL, ALE. adj. (lat. *species*, espèce). Exclusivement déterminé à quelque chose en particulier. *Pouvoir sp. Autorisation, procuration, faveur spéciale. Par grâce spéciale. Hypothèque spéciale. Fonds spéciaux. Il a des connaissances spéciales. Ce sera l'objet sp. de mes études.* = SPÉCIALEMENT. adv. D'une manière spéciale, qui désigne une personne, une chose particulière. *Il lui a donné tous ses meubles, et sp. ses livres. Tous les savants, et sp. les chimistes.* = *SPÉCIALISTE. adj. et s. m. Celui qui s'occupe exclusivement d'une branche particulière d'une science, d'un art. *C'est un sp. Les médecins spécialistes. En médecine, les spécialistes ne peuvent être réellement utiles qu'autant qu'ils ont étudié tout l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix.* = SPÉCIALITÉ. s. f. Désignation d'une chose spéciale. On dit, en matière d'hypothèques, *Sans que la sp. déroge à la généralité.* ‖ T. Admin. fin. L'application d'un certain fonds à la dépense particulière à laquelle il était destiné. *On a dérogé à la sp.*, On n'a pas appliqué le fonds à la dépense, suivant ce qui avait été prescrit. ‖ * Branche d'études, de travaux, de commerce, etc., à laquelle une personne se consacre. *Les spécialités scientifiques. Il faut se faire une sp. Ce tailleur ne fait que des pantalons ; c'est sa spécialité.*

SPÉCIEUSEMENT. adv. D'une manière spécieuse, avec apparence de vérité. *Il déguise les choses si sp., qu'il semble n'avoir jamais tort. Il a exposé le fait si sp., qu'il a séduit tout le monde.* = SPÉCIEUX, EUSE. adj. (lat. *species*, apparence). Qui a une apparence de vérité, de justice. *Prétexte sp. Raisons spécieuses. Ce qu'il dit est fort sp. Ce raisonnement est sp., mais il manque de solidité. Cela n'est que sp.* ‖ * *Arithmétique, algèbre spécieuse*, Voy. ALGÈBRE.

SPÉCIFICATION. s. f. La détermination des choses particulières en les indiquant d'une manière précise. *Il fut dit dans le contrat qu'il payerait en denrées, sans autre sp.* = SPÉCIFIER. v. a. (lat. *species*, espèce; *facere*, faire). Exprimer, déterminer en particulier, en détail, d'une manière précise. *Il faudrait sp. les choses. Cela est spécifié dans le marché. En lui léguant ses meubles, le testateur a spécifié les meubles meublants. La loi ne peut pas sp. tous les cas particuliers.* ‖ SPÉCIFIÉ, ÉE. part. = SPÉCIFIQUE. adj. 2 g. Propre spécialement à quelque chose. *Différence sp. Qualité sp. Remède sp.* — *Caractères spécifiques*, Les différences qui distinguent entre elles les espèces d'un même genre. *Chaleur sp.*, V. CALORIMÉTRIE. *Pesanteur sp.*, V. DENSITÉ. ‖ Se dit subst. D'un remède qui exerce une action spéciale sur un organe, sur une maladie particulière. *Le quinquina est le sp. de la fièvre intermittente.* = SPÉCIFIQUEMENT. adv. D'une manière spécifique. *L'or est sp. plus pesant que le plomb.*

SPÉCIMEN. s. m. [On pron. au singul. et au plur. *Spécimène.*] Mot emprunté du lat. et qui sign. Modèle, échantillon. *Un sp. de la nouvelle édition est joint au prospectus. Cette plante est un beau sp. du genre. Des spécimens.*

SPECTACLE. s. m. (lat. *spectaculum*, de *spectare*, regarder). Se dit De tout ce qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue. *Beau, triste, horrible sp. Sp. magnifique. Sp. ravissant, délicieux. Sp. instructif, touchant, tragique. J'ai détourné les yeux de ce sp. Jouir du sp. de la nature. Il vint nous étaler le sp. de sa misère.* ‖ Représentation théâtrale donnée au public. *Salle de sp. L'opéra est un sp. fort coûteux. Assister à un sp. Courir les spectacles. On ne voit que lui au sp. Le danger des spectacles. Il y a beaucoup de sp. dans cet opéra, dans cette tragédie, etc.*, Il y a beaucoup de pompe, de magnificence dans la représentation de cet opéra, etc. On dit, dans un sens anal., *Une pièce à sp., à grand sp.* ‖ Par extens., se dit De certaines choses qui ont pour le public l'attrait d'une représentation théâtrale. *Le couronnement d'un roi est un beau sp. Les feux d'artifice, les illuminations sont des spectacles fort agréables au peuple. L'exécution d'un condamné est un sp. pour la populace.* ‖ *Être en sp.*, Être exposé à l'attention publique. *Dans cet emploi considérable, il est en sp. à tout le monde. Servir de sp.*, Être exposé à la risée, au mépris du public. *Se donner en sp.*, V. DONNER. = SPECTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est témoin oculaire d'un événement, d'une action, etc. *Il n'a point eu de part à cette action, il n'en a été que simple sp. Elle a été spectatrice de tous ces événements.* ‖ Celui qui assiste à une représentation théâtrale, à quelque exercice, à quelque cérémonie publique. *Les acteurs et les spectateurs. Il y avait beaucoup de spectateurs à cette revue.*

SPECTRE. s. m. (lat. *spectrum*). Fantôme présentant les formes d'un être mort, et que l'on croit voir, bien qu'il n'ait d'existence que dans l'imagination. *Il dit avoir vu un sp. épouvantable. Un sp. lui apparut.* V. LARVE. — Fam. et par exag., on dit D'une personne grande, hâve et maigre, *C'est un sp.* ‖ T. Zool. Voy. CHÉIROPTÈRES et ORTHOPTÈRES.

Enc. — Au mot DISPERSION, nous avons longuement parlé du *Spectre solaire* et des divers phénomènes qu'il présente. Nous n'aurions donc pas à y revenir, si des recherches toutes récentes, désignées sous le nom d'*Analyse spectrale*, ou abusivement de *Spectrométrie*, n'avaient donné lieu à des découvertes du plus haut intérêt que nous devons mentionner.

I. Lorsqu'un faisceau de lumière solaire subit l'action décomposante du prisme, on obtient un sp. brillant qui présente la série des sept couleurs dites primitives, savoir : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. Ces couleurs empiètent ordinairement les unes sur les autres ; mais si l'on a la précaution d'associer au prisme une lentille convergente et de rétrécir le faisceau par une fente étroite, les divers rayons simples sont alors respectivement confinés dans une série d'espaces contigus, rétrécis, analogues à celui qui se trouve compris entre les bords mêmes de la fente. Ainsi traitée, la lumière solaire se résout donc en un sp. sillonné d'une multitude de lignes plus ou moins marquées, qui sont appelées *Raies de Fraunhofer*, du nom du savant physicien qui les a surtout étudiées. Or, Fraunhofer reconnut aussitôt que ces raies obscures, malgré l'apparence de leur disposition fortuite, sont cependant d'une fixité absolue. En effet, il les retrouva dans la lumière du jour réfléchie par les nuées, ainsi que dans celle de la lune et des diverses planètes, car cette dernière n'est que de la lumière solaire réfléchie. En conséquence, il fut dès lors bien établi que ces raies constituent un caractère indélébile de la lumière solaire. Si maintenant on se reporte au mécanisme de la formation du sp., il est facile de reconnaître la cause des raies de Fraunhofer. Le prisme a pour effet de dévier en masse tous les rayons de la lumière blanche, mais il agit plus fortement sur les uns que sur les autres et en proportion de la qualité physique qui détermine leur coloration propre. Par conséquent, les divers rayons simples viennent se placer dans le sp. dans l'ordre de leur réfrangibilité respective. Si, dans l'espèce de lumière soumise à l'analyse prismatique, il existe des rayons de toutes les réfrangibilités possibles comprises entre celles du rouge et du violet extrêmes, toute la longueur du sp. sera occupée, et, de l'une à l'autre extrémité, l'œil ne saisira aucune solution de continuité ; mais si primitivement certains rayons font défaut dans la lumière émise par la source, l'analyse prismatique mettra en évidence, sous forme de raies obscures, les vides correspondant aux rayons manquants. On arrive ainsi à tirer des belles observations de Fraunhofer cette conséquence certaine que, dans la lumière émise par le soleil, il y a défaut d'un grand nombre de rayons simples. La lumière solaire renferme des rayons de toutes les couleurs, mais elle ne renferme pas rigoureusement toutes les nuances appartenant à chacune des couleurs. Les lumières artificielles fournissent également des lumières colorées ; mais des raies colorées, brillantes, que le soleil ne possède pas, caractérisent ces radiations lumineuses. Chaque sorte de lumière artificielle fournit un sp. différent, et ces différences dépendent de la présence des particules existant dans la flamme et portées à l'incandescence. Wheatstone le premier a remarqué que le nombre et la disposition des lignes lumineuses dans le sp. sont caractéristiques de tel ou tel métal. Mais c'est à Kirchhoff et à Bunsen, tous deux professeurs à Heidelberg, que l'on doit d'avoir généralisé cette observation, d'avoir tiré de là une méthode d'analyse d'une délicatesse inouïe, et déduit des faits qu'ils ont observés les conséquences les plus extraordinaires, bien que de l'exactitude la plus rigoureuse. Ils ont vu que tous les sels d'un même métal mis en contact avec une flamme produisent dans le sp. des raies colorées, brillantes, identique de teinte et de situation ; que les sels de métaux différents produisent des raies différentes de teinte et de position ; qu'une quantité infiniment petite d'un métal suffit pour en faire apparaître les caractères spécifiques ; et enfin, que chacun des éléments de la chimie actuelle imprime au sp. des flammes au sein desquelles sa vapeur se répand un caractère propre qui signale sa présence. Ainsi donc, cette découverte fournit une méthode d'analyse chimique aussi extraordinaire par sa simplicité et son exquise sensibilité que par sa généralité et sa certitude, car elle indique, dans tout composé ou dans tout mélange, quels éléments s'y trouvent, quels éléments y manquent, et, chose plus merveilleuse encore, elle y manifeste, avec une incomparable précision, la présence même de tout élément inconnu jusqu'ici. La méthode est tellement délicate et le sp. se montre tellement impressionnable, que la puissance de ce nouveau moyen d'analyse dépasse tout ce que l'imagination aurait pu rêver. Bunsen, par exemple, ayant fait brûler dans un coin de son laboratoire quelques parcelles d'une matière organique mêlée à 2 ou 3 milligrammes de chlorate de soude, quelques minutes après, les flammes de tous les becs de gaz étaient modifiées dans leur partie transparente, de manière à donner à travers le prisme la raie caractéristique du sodium. L'air qui lui servait de véhicule en contenait par centimètre cube environ un vingt millionième de milligramme ! Dans les autres métaux, cette puissance d'irradiation, sans être aussi prononcée, constitue cependant pour tous un caractère d'une sensibilité inouïe. La seule difficulté pour mettre en pratique une méthode d'analyse aussi délicate, a été de préparer des corps assez purs pour en obtenir des réactions absolument distinctes; mais elle ne pouvait arrêter un chimiste aussi habile que Bunsen.

II. A l'aide de ce procédé si merveilleux de simplicité, Bunsen et Kirchhoff ont reconnu que des éléments réputés très-rares, tels que le lithium, faisaient en réalité partie des matières les plus communes, et, rectifiant les anciennes analyses chimiques les plus dignes de confiance, ils ont signalé, dans des roches et des sédiments très-répandus à la surface de la terre, certains éléments que rien n'y faisait soupçonner. Enfin, l'apparition dans le sp. de raies n'appartenant à aucun corps simple connu, leur a permis de deviner l'existence de nouveaux éléments, puis de la démontrer à l'aide des procédés ordinaires de l'analyse chimique. — Un jour, en effet, il arriva que dans les résidus d'évaporation des eaux minérales de Durkheim, il se trouvait un composé insaisissable à l'analyse chimique, et qui faisait naître dans la sp. une raie bleue jusqu'alors inconnue; de même, dans la roche micacée appelée lépidolithe, d'où l'on tire le lithium, il y avait une raie rouge occupant dans le sp. une position inusitée. Sur ces seuls indices, nos deux savants évaporèrent 80 tonnes des eaux de Durkheim, et mirent en traitement plusieurs kilogrammes de lépidolithe. Les premières leur donnèrent un métal nouveau, qu'ils appelèrent *Cæsium*, c'est-à-d. bleu, *pour rappeler le rayon coloré qui avait* annoncé son existence, et la lépidolithe leur abandonna un second métal jusqu'alors inconnu, qui reçut le nom de *Rubidium*, c.-à-d. rouge, par allusion au rayon rouge du sp. que produit sa présence dans la flamme. Ces métaux ne sont pas destinés à devenir usuels comme le fer, le cuivre, le zinc, l'aluminium ; leurs propriétés les rangent parmi les métaux alcalins, tels que le potassium et le sodium, qui, en raison de leur excessive avidité pour l'oxygène, ne peuvent subsister à l'état libre. Le *cæsium* est maintenant le plus alcalin de tous les métaux : il donne un oxyde plus énergique que la potasse caustique et un azotate soluble dans l'alcool. Quant au *rubidium*, il se place entre le cæsium et le potassium. Ainsi ces deux nouveaux corps sont les plus électro-positifs que l'on connaisse. Un troisième métal nouveau vient encore d'être découvert, grâce à l'analyse spectrale. Un chimiste anglais, Crookes, ayant remarqué qu'un échantillon de sélénium, provenant des boues que la fabrication de l'acide sulfurique par la combustion des pyrites laisse dans les chambres de plomb, produisait dans le sp. une raie d'un beau vert, qui était étrangère au sélénium, constata que cette raie était due à un corps nouveau qu'il nomma *Thallium*, du latin *thallus*, par allusion à la riche teinte verte d'une jeune végétation. Crookes annonça que ce corps était un métalloïde appartenant au groupe naturel du soufre. Or, c'est une erreur. Lamy, professeur à la Faculté des sciences de Lille, ayant eu l'idée d'aller chercher ce nouveau corps dans les boues mêmes que laisse la fabrication de l'acide sulfurique au moyen des pyrites, l'a *extrait en quantité assez grande pour pouvoir étudier* exactement ses propriétés. D'après lui, le thallium est un métal qui se rapproche du plomb par ses caractères physiques, et des métaux alcalins par ses propriétés chimiques. Il est un peu moins blanc que l'argent et doué d'un vif éclat métallique dans une coupure fraîche. Très-mou et très-malléable, il peut être rayé par l'ongle et laisse sur le papier une tache à reflets jaunâtres. Sa densité, qui est de 11,9, est peu supérieure à celle du plomb. Il fond à 290° et se volatilise au rouge. Il a une grande tendance à la cristallisation, et les lingots qu'on obtient par la fusion font entendre le cri de l'étain quand on les plie. Le thallium est attaqué par le chlore, lentement à la température ordinaire, rapidement à une température supérieure à 200°. Alors le métal fond, devient incandescent sous l'action du gaz, en donnant naissance à un liquide jaunâtre, qui se prend par le refroidissement en une masse de couleur un peu plus pâle. Il ne décompose pas l'eau à la température de l'ébullition ; mais, au moyen d'un acide, il en sépare les éléments, en dégageant de l'hydrogène. Les acides sulfurique et azotique sont ceux qui attaquent le plus facilement ce métal. L'oxyde de thallium est soluble, alcalin, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles de la potasse. Par ce caractère, comme par le caractère optique, le thallium se rapproche du sodium et du potassium. Au reste, ce nouveau métal ne paraît pas être fort rare dans la nature, et on peut l'obtenir en quantités assez notables. C'est ainsi que l'habile chimiste qui l'a fait connaître a pu présenter à l'Académie des sciences un lingot de thallium pesant 14 grammes. Selon lui, un cinquante millionième de gramme de sel de thallium peut être reconnu par l'emploi de l'analyse spectrale.

III. Nous avons dit tout à l'heure que, dans le sp. produit par un faisceau de lumière solaire, soit directe, soit réfléchie, le nombre et la position des raies obscures, dites raies de Fraunhofer, sont absolument invariables. Les spectres que donne la radiation lumineuse des étoiles fixes, spectres qui reproduisent également les sept couleurs fondamentales, présentent de même des raies obscures ; mais ici les raies sont distribuées autrement. Bien plus, chaque étoile fixe affecte, dans la distribution de ces raies, un mode particulier et caractéristique. D'après ce qui précède, il est aisé de concevoir que ces différences doivent résulter de certaines différences correspondantes dans la constitution de ces globes immenses et si éloignés de nous. Or, c'est ce que démontre rigoureusement la nouvelle méthode d'analyse spectrale. En comparant le sp. fourni par la lumière solaire, avec ceux que donnent les métaux actuellement connus, Kirchhoff et Bunsen ont constaté que le premier renferme les raies que produit le sodium, le lithium, le strontium, le magnésium, le fer, le chrome et le nickel, tandis que l'on n'y trouve pas les raies propres à l'argent, au cuivre, au zinc, au cobalt, à l'antimoine, à l'aluminium et au silicium. Ainsi donc, on est autorisé à conclure que les premiers de ces corps font partie de la constitution physique du soleil, et que les seconds y font défaut.— « Telles sont, dit Léon Foucault, les conséquences grandioses et inattendues auxquelles on arrive en suivant pas à pas la logique des faits. La lumière est le seul moyen de communication que la nature ait mis entre nous et les corps célestes. Mais cette lumière, dans son admirable complexité, se compose d'une infinité de rayons dont chacun peut contenir un renseignement, et que le prisme a la précieuse propriété d'isoler et de ranger dans l'ordre parfait de leur réfrangibilité. Une fois *étalés en spectres, ces innombrables rayons sont pour ainsi dire* numérotés par ordre, si bien qu'au premier coup d'œil on constate les forts, les faibles, les présents et les absents. La pile, ce puissant engin calorifique qui réduit en vapeurs tous les corps conducteurs, nous montre, en les portant à l'incandescence, que dans ces circonstances où la cohésion est détruite, toutes ces vapeurs vibrent comme des harpes avec une sonorité propre, émettant dans l'espace des notes lumineuses douées d'un timbre inaltérable et capables de franchir les plus grandes distances. Qu'importent donc les 30 millions de lieues qui nous séparent du soleil ? Si ses rayons parviennent jusqu'à nous et qu'ils renferment les signes caractéristiques de substances connues parmi nos éléments, la conséquence est forcée : ces substances appartiennent incontestablement au soleil. »

IV. Les expériences d'analyse spectrale s'effectuent au moyen d'appareils d'une extrême simplicité. L'un est destiné aux recherches de laboratoire; l'autre est spécialement applicable aux recherches instituées par Bunsen et Kirchhoff, pour l'examen comparatif des raies obscures ou lumineuses que présentent le sp. solaire *et les différents spectres produits par les sources de lumière* artificielle. Nous nous contenterons de décrire le premier, tel que le construit Salleron, l'un de nos meilleurs fabricants d'instruments de précision. Il se compose de deux parties (Fig. ci-dessous) : 1° Un *bec de Bunsen*, B, construit de manière à donner à volonté une flamme éclairante ou bien une flamme obscure, mais très-calorifique, par la combustion incomplète dans le premier cas, complète dans le second, des particules charbonneuses du gaz d'éclairage ordinaire. C'est dans la flamme obscure qu'on introduit, au moyen d'un fil de platine soudé à l'extrémité d'un petit tube de verre, une gouttelette de la solution métallique qu'on veut examiner. 2° Un appareil monté sur un pied de forme convenable, et muni de toutes les articulations propres à la manœuvre de ses différents organes. Ceux-ci sont au nombre de trois. T est un tube muni, à son extrémité extérieure *e*, d'un diaphragme à ouverture rectiligne variable, consistant en deux lames d'acier qu'on écarte ou rapproche à volonté au moyen d'une vis et d'un écrou. Ce tube *porte à son autre extrémité i un objectif achromatique*. La distance qui sépare le diaphragme et l'objectif est égale à la longueur focale de celui-ci, de sorte que les rayons admis par l'ouverture du diaphragme peuvent être considérés comme parallèles. Un prisme P de flint-glass très-dense et à angles de 60°, réfracte et décompose les rayons émis par la flamme du bec B, rayons qui pénètrent dans le tube T par l'ouverture du diaphragme. Enfin, une lunette L à objectif achromatique reçoit et amplifie l'image du sp. ainsi obtenu, laquelle parvient à l'œil de l'observateur en traversant la lunette.

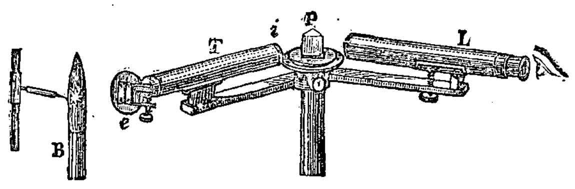

SPÉCULAIRE. adj. 2 g. (lat. *speculum*, miroir). Se dit De certains minéraux à lames brillantes et réfléchissant la lumière. *Pierre sp.*, V. Chaux. *Fer sp.*, V. Fer. = * Spéculaire. s. f. T. Bot. V. Campanulacées.

SPÉCULATEUR. s. m. Celui qui fait des spéculations de finance ou de commerce. *Un sp. habile.* = Spéculatif, ive. adj. Qui s'attache à l'étude des choses théoriques, sans avoir égard à la réalité, à la pratique, ou qui est propre à cette étude. *Les philosophes spéculatifs. C'est une tête spéculative. Un écrivain sp. C'est un esprit trop sp.* ‖ Se dit aussi Des choses qui sont l'objet de ces considérations purement abstraites. *Science, philosophie spéculative. Qu'importe une connaissance spéculative de la religion, si nous en délaissons la pratique. C'est un ouvrage purement sp.* ‖ *Spéculatif*, se dit quelquefois subst., au masc., en parl. De ceux qui raisonnent sur des matières quelconques, d'une manière générale et abstraite, sans tenir compte des faits ou des difficultés pratiques. *Les spéculatifs ont débité là-dessus force rêveries.* = Spéculation. s. f. Étude, recherche purement rationnelle. *Une belle sp. Les spéculations de la métaphysique. A quoi ont abouti toutes ces spéculations? Une science de pure sp.* — Se dit aussi Des résultats obtenus par ces recherches. *Il nous a communiqué ses spéculations sur cette matière.* ‖ Se dit souvent dans le sens de Théorie, par oppos. à Pratique. *Cela est bon dans la sp. et ne vaut rien dans la pratique. Cela n'est bon que dans la sp.* ‖ Particul., se dit De toute opération de finance, de banque ou de commerce, dont le succès dépend d'une circonstance aléatoire qu'on essaye de prévoir ou de calculer. *Faire des spéculations. Se livrer à des spéculations hasardeuses. Se ruiner par de fausses spéculations. Ses spéculations ont mal réussi, mal tourné, lui ont réussi, lui ont mal tourné. La sp., dit J. B. Say, n'est d'aucune utilité, si ce n'est pourtant de retirer une marchandise de la circulation, lorsqu'elle est trop abondante, pour l'y reverser lorsqu'elle devient rare.* = * Spéculativement. adv. D'une manière spéculative.

SPÉCULER. v. a. (lat. *speculari*). Regarder ou observer curieusement soit à la vue simple, soit avec des lunettes, les objets célestes ou terrestres. *Il passe la nuit à sp. les astres*, ou simpl., *à sp. Il spécule sans cesse.* Vx; on dit, *Observer.* = Spéculer. v. n. Méditer attentivement sur quelque matière. *Ce n'est pas tout que de sp., il faut réduire en pratique. Il passe sa vie à sp. sur les matières politiques.* ‖ Particul., Faire des spéculations financières, commerciales, etc. *Il spécule sur les fonds publics. S. sur les vins, sur les blés. Il a spéculé fort heureusement.* — Par anal., *S. sur la curiosité publique. On est toujours sûr de réussir quand on spécule sur l'ignorance et la crédulité des hommes.* = Spéculé, ée. participe.

SPÉCULUM. s. m. [On pron. *Spéculome.*] Mot latin qui signifie *Miroir*, et qui sert à désigner Divers instruments de chirurgie en forme de tube, qu'on introduit dans certaines cavités pour en examiner l'intérieur. *Sp. brisé. Sp. à charnières.*

SPÉE. s. f. Synon. de *Cépée.*

SPENCER. s. m. [On prononce *Spainçair.*] (Mot emprunté de l'anglais, et qui vient, dit-on, d'un lord Spencer qui aurait imaginé cette sorte de vêtement afin de faire valoir l'élégance de sa taille. Sorte de vêtement qui a la forme d'un habit qu'on aurait coupé à la ceinture. *Un sp. de drap, de velours.*

SPERGULE. s. f. T. Bot. Voy. Caryophyllées.

***SPERKISE.** s. f. T. Minér. Voy. Fer.

SPERMA. s. m. Mot latin qui signifie *sperme*, et qui n'est usité que dans l'expression *Sperma ceti.* V. Blanc *de baleine.*

***SPERMACOCE.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

SPERMATIQUE. adj. 2 g. (gr. σπέρμα, semence). T. Anat. Qui a rapport au sperme, à la semence. *Canaux, artères spermatiques. — Animalcules spermatiques*, V. Sperme. = * Spermatie. s. f. T. Bot. V. Cryptogamie. = Spermatologie. s. f. (gr. λόγος, discours). Traité sur le sperme. = * Spermatorrhée. s. f. (gr. ῥεῖν, couler). T. Médec. Écoulement involontaire de sperme. = * Spermatozoaires et * Spermatozoïdes. s. m. pl. (gr. ζῶον, animal; εἶδος, apparence). V. Sperme.

SPERME. s. m. (gr. σπέρμα). T. Physiol. Liqueur fécondante, produit de la sécrétion des organes sexuels mâles, et qui renferme des animalcules visibles seulement à l'aide du microscope, qu'on appelle communément *Animalcules spermatiques, Spermatozoaires, Spermatozoïdes*, etc. = * Spermiole. s. f. T. Erpét. Le frai de la grenouille et du crapaud.

***SPERMODERME.** s. m. (grec. σπέρμα, graine; δέρμα, peau). T. Bot. V. Graine. = * Spermogonie. s. f. (gr. γονεία, production). T. Bot. V. Cryptogamie. = Spermophile. s. m. (gr. σπέρμα; φίλος, ami). T. Mamm. V. Marmotte.

***SPÉRONARE.** s. m., ou ***SPÉRONADE.** s. f. T. Mar. Petit bâtiment maltais, non ponté et qui grée une voile à livarde sur un seul mât placé à l'avant.

***SPESSARTINE.** s. f. T. Minér. Voy. Grenat.

***SPET.** s. m. (esp. *espeto*, broche). T. Ichth. Voy. Percoïdes.

SPHACÈLE. s. m. (gr. σφάκελος). T. Chir. V. Gangrène. = Sphacélé, ée. adj. Qui est affecté de sphacèle. *Membre sph.* = * Sphacélie. s. f. T. Bot. V. Céréales.

***SPHÆRALCEA.** s. m. (lat. *sphæra*, sphère; *alcea*). T. Bot. V. Malvacées. = * Sphæria. s. m. V. Champignon. = * Sphærozyga. s. m. (gr. ζυγόω, j'accouple). Voy. Confervacées.

***SPHAGÉBRANCHE.** s. m. (grec. σφαγὴ, gorge; βράγχια, branchies). T. Ichth. Voy. Anguille.

***SPHAIGNE.** s. f. (gr. σφαγνὸς, mousse). T. Botan. Voy. Bryacées.

***SPHARGIS.** s. m. T. Erpét. Voy. Chéloniens.

***SPHÉCODE.** s. m. (gr. σφὴξ, guêpe; εἶδος, forme). T. Ent. Voy. Andrenètes. = Sphégides. s. m. pl. Voy. Fouisseurs.

***SPHÉNISQUE.** s. m. T. Ornith. V. Brachyptères.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport au sphénoïde. *Fente* ou *suture sphénoïdale. Sinus sphénoïdaux.* = Sphénoïde. adj. et s. m. (gr. σφὴν, coin; εἶδος, forme). T. Anat. V. Crâne. = * Les anatomistes ont encore fait les mots *Sphéno-basilaire, Sphéno-épineux, Sphéno-maxillaire, Sphéno-orbitaire, Sphéno-pariétal, Sphéno-temporal*, etc., pour dénommer certaines parties d'après leurs rapports avec le sphénoïde et les os voisins.

***SPHÉRANTHE.** s. m. (gr. σφαῖρα, sphère; ἄνθος, fleur). T. Bot. Voy. Composées.

SPHÈRE s. f. (gr. σφαῖρα; lat. *sphæra*). T. Géom. Corps solide qui est d'une rondeur parfaite. V. ci-après. ‖ Par extens., se dit De tout corps qui a la forme d'une sphère. *La sph. terrestre. Les sphères planétaires.* —

On appelle aussi *Sph. céleste*, L'espace indéfini, considéré comme sphérique, qui entoure notre globe de toutes parts. || Se dit encore de La représentation artificielle tant de la sphère terrestre, que de la sphère céleste. *Acheter une sph. Sph. armillaire. Les différentes positions de la sph.* — Par ext., La connaissance des principes d'astronomie qu'on apprend par le moyen d'une sphère de ce genre. *Étudier la sph. Traité de la sph.* || Se dit quelquefois pour Orbite, cercle. *La sph. de Jupiter. Saturne parcourt sa sph. en trente années.* || T. Physiq. et Fig., *Sph. d'activité*, V. **Activité.** || **Figur.**, Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissances, de talent. *Cela est hors de sa sph. Cela n'est pas de votre sph. Sortir de sa sph.* — *Sortir de sa sph.*, se dit quelquefois d'Une personne qui sort des bornes de son état, de sa condition. || Fig., *Étendre, agrandir, élargir la sph. des connaissances humaines*, Ajouter aux connaissances que les hommes possèdent.

Enc. — Géométrie. — La *Sphère* est le solide engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. Si, par ex., nous supposons que la demi-circonférence PAP (Fig. 1) tourne autour de son diamètre PP', le lieu engendré par PAP' sera une *Surface sphérique*, et le corps terminé à cette surface sera une *Sphère*. Néanmoins on donne aussi le nom de *sphère* à la surface sphérique, de même qu'on donne celui de *cercle* à la circonférence de cercle. Comme, dans le mouvement de la génératrice autour de son axe de rotation, les rayons restent égaux, on peut définir la sphère : *un corps dont la surface a tous ses points situés à la même distance d'un point intérieur qu'on nomme centre.* On donne le nom de *rayon* à toute droite qui joint le centre à un point quelconque de la surface sphérique, et celui de *diamètre* à toute droite qui passe par le centre et se termine de part et d'autre à la surface. D'après ce que nous venons de dire, *tous les rayons sont égaux*, et, comme chaque diamètre se compose de deux rayons, il en résulte que, de leur côté, *tous les diamètres sont égaux.* Il suit encore de là que *deux sphères de même rayon sont égales ;* car, si l'on fait coïncider les centres, les surfaces coïncideront aussi, sans quoi il y aurait des points inégalement distants du centre.

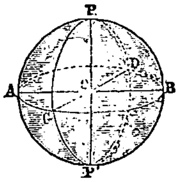

Fig. 1.

Théorème premier. *Toute section faite dans une sphère par un plan est un cercle.* — Soit ADCBGF (Fig. 2) la section faite par un plan dans la sphère dont le centre est O. Du point O menez sur le plan de la section le diamètre perpendiculaire PP', qui rencontre ce plan en un point I. Tirez ensuite du centre O différentes lignes OA, OD, OC, OB, etc., à différents points de la courbe ADCBGF qui termine la section. Ces obliques OA, OD, OC, etc., sont égales, puisqu'elles sont des rayons de la sphère ; elles sont donc également éloignées de la perpendiculaire OI ; donc elles sont toutes égales ; donc la section ADCBGF est un cercle dont le point I est le centre. — Corollaires : 1° Si la section passe par le centre de la sphère, son rayon sera le rayon de la sphère ; donc tous les *grands cercles* (on nomme ainsi ceux qui ont le même centre que la sphère) sont égaux entre eux. 2° Deux grands cercles se coupent toujours en deux parties égales, car leur intersection commune, passant par le centre, est un diamètre. 3° Tout grand cercle divise la sphère et sa surface en deux parties égales appelées *hémisphères*, car si, après avoir séparé les deux hémisphères, on les applique sur la base commune en tournant leur convexité du même côté, les deux surfaces coïncideront l'une avec l'autre, sans quoi il y aurait des points plus près du centre les uns que les autres. 4° Le centre d'un *petit cercle*, c.-à-d. d'un cercle qui n'a pas le même centre que la sphère, et le centre de celle-ci sont sur une même droite perpendiculaire au plan du petit cercle. 5° Les petits cercles sont d'autant plus petits qu'ils sont plus éloignés du centre de la sphère. En effet, plus la distance OI est grande, plus est petite la corde AB, diamètre du petit cercle ADCBGF. 6° Par deux points donnés sur la surface d'une sphère, on peut faire passer un arc de grand cercle, car les deux points donnés et le centre de la sphère sont trois points qui déterminent la position d'un plan. Si cependant les deux points donnés étaient aux extrémités d'un diamètre, alors ces deux points et le centre seraient en ligne droite, et il y aurait une infinité de grands cercles qui pourraient passer par les deux points donnés.

Définition. — On nomme *pôle* d'un cercle de la sphère l'extrémité du diamètre perpendiculaire au plan de ce cercle.

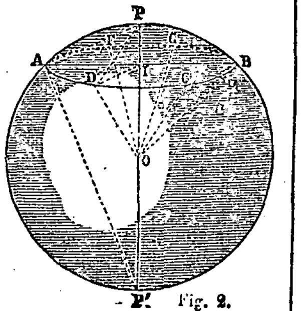

Fig. 2.

Théor. 2°. *Le pôle* P *d'un cercle* ADCBGF *de la sphère* (Fig. 2) *est également distant de tous les points de la circonférence de ce cercle.* — En effet, joignons le point P au point A et au point D, nous aurons deux triangles AIP et DIP, qui seront rectangles en I, puisque OP est perpendiculaire au plan coupant. Ces triangles ont les côtés AI et DI égaux, puisque AI et DI sont des rayons du cercle donné. De plus, ils ont le côté IP commun. Par conséq., ils sont égaux, et l'on a PA = PD. On démontrera de même que PC, PB, PG, et PF, etc., sont égaux entre eux, ainsi qu'à PA et PD. Donc, le point P est à égale distance de tous les points de la circonférence de cercle ADCBGF. — Corollaires : 1° Le pôle P du plan coupant ADCBGF sera aussi le pôle de tous les cercles possibles parallèles à ce dernier. 2° Les cordes PA, PD, etc., étant égales, les arcs de cercle qu'elles sous-tendent sont égaux. 3° L'arc de grand cercle PC (Fig. 1), mené du pôle P d'un grand cercle ACBD à sa circonférence est le quart de la circonférence d'un grand cercle, ou un *quadrant*, car l'angle POC, qui a son sommet au centre du cercle PCP'D, a pour mesure l'arc PC, ou le quart de la circonférence d'un grand cercle, puisque l'angle POC est droit. 4° Ce qui vient d'être dit du pôle P s'applique également au pôle opposé P'. — *Remarque.* Il suit des propriétés des pôles, que si l'on place en P l'une des pointes d'un *compas d'épaisseur* (v. Compas), et qu'avec une ouverture égale à la corde PA (Fig. 2 et 3), on trace une courbe sur la sphère, cette courbe sera une circonférence ayant pour pôle le point P.

Problème : *Étant donnée une sphère, construire son rayon.* — Fixons l'une des pointes du compas d'épaisseur sur un point quelconque de la surface de la sphère (Fig. 2), au point P par ex., puis, avec une ouverture arbitraire faisons décrire à l'autre pointe la courbe ADCBGF. Cette courbe, ainsi que nous venons de le voir, sera une circonférence de cercle. Maintenant prenons sur cette circonférence trois points à volonté A, D, C ; mesurons au compas les distances rectilignes AD, AC et DC ; reportons-les sur un plan, construisons avec ces trois longueurs pour côtés le triangle *adc* (Fig. 3), et faisons passer une circonférence par les trois sommets de ce triangle. Cette circonférence est égale à la circonférence ADCBGF, puisque toutes les deux sont circonscrites à des triangles égaux ; en conséquence, le rayon *ai* de l'une est aussi égal au rayon AI de l'autre. Cela posé, par le point *i* (Fig. 3) menons une droite indéfinie *xy* perpendiculaire au rayon *ai* ; du point *a* comme centre, et avec une ouverture de compas PA égale à celle qui nous a servi à décrire sur la sphère la circonférence ADCBGF, traçons un arc de cercle qui coupera *xy* en un point *p* ; puis, joignons *ap*. Le triangle *pia* sera égal au triangle PIA, comme étant tous les deux rectangles avec des hypoténuses AP, *ap*, égales, et les côtés AI, *ai*, égaux. Enfin, au point *a*, élevons *ap'* perpendiculaire à *ap*, les triangles *pap'* et PAP' seront égaux, comme étant équiangles avec un côté égal. En effet, si l'on fait passer un plan par les trois points PAP', la sphère se trouvera coupée suivant un grand cercle ayant PP' pour diamètre ; donc, l'angle PAP' inscrit dans une demi-circonférence est droit comme l'angle *pap'*, qui est droit par construction. De plus, l'angle *app'* et l'angle APP' sont égaux par suite de l'égalité déjà démontrée des triangles *pia* et PIA. Enfin, le côté *ap* égale AP par construction. Donc les deux triangles sont égaux, et la ligne *pp'* est égale à la ligne PP' diamètre de la sphère. Par conséquent la moitié de la ligne *pp*, c.-à-d. *op* ou *op'* sera le rayon demandé.

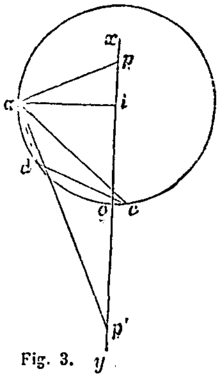

Fig. 3.

Définition. — Un *plan* est *tangent* à la sphère lorsqu'il n'a qu'un point commun avec sa surface.

Théor. 3°. *Tout plan perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon est tangent à la sphère ;* et réciproquement, *tout plan tangent à une sphère est perpendiculaire à l'extrémité du rayon qui aboutit au point de contact.* — 1° En effet (Fig. 4), si l'on joint le centre O de la sphère à un point quelconque B du plan MN autre que le point A extrémité du rayon, l'oblique OB sera plus longue que la perpendiculaire OA ; le point B est donc situé hors de la sphère. Et, comme ce point B est quelconque, il en résulte que le plan ne peut avoir que le point A commun avec la surface sphérique, et qu'il lui est, par conséquent, tangent en ce point. 2° Tous les points du plan tangent MN, à l'exception du point de tangence A, sont situés hors de la sphère. La droite OA est donc la plus courte distance du point O à ce plan ; cette droite est donc la perpendiculaire abaissée du point O sur ce plan. — Corollaires : 1° Par un point quelconque pris sur la surface d'une sphère, on peut mener un plan tangent à cette sphère, et l'on ne peut en mener qu'un seul. 2° Lorsque deux plans tangents à une même sphère sont parallèles, les points de contact sont les extrémités d'un même diamètre.

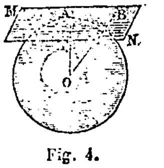

Fig. 4.

Définitions. — On appelle *Zone* la partie de la surface sphérique comprise entre deux cercles parallèles : ces cercles sont les *bases* de la zone, et la perpendiculaire menée entre eux est sa *hauteur*. La partie du solide interceptée par les deux bases et par la zone est une *Tranche sphérique*. On nomme *Calotte sphérique* une partie de la surface sphérique résultant de l'intersection de la sphère par un plan : le cercle formé par la section est la *base* de la calotte, et la perpendiculaire élevée au centre de ce cercle jusqu'à la calotte en est la *hauteur*. On doit regarder la calotte comme une zone dont la base supérieure est infiniment petite. Enfin, on désigne sous le nom de *Segment sphérique* la portion du solide comprise entre une calotte et sa base.

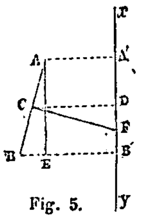

Fig. 5.

Lemme. *La surface engendrée par une droite* AB *tournant autour d'un axe* xy *situé dans son plan a pour mesure la circonférence dont le rayon est la perpendiculaire* CF *élevée sur le milieu de la génératrice et prolongée jusqu'à l'axe, multipliée par la projection* A'B' *de cette génératrice sur l'axe.* — La proposition est évidente dans le cas où la droite génératrice est parallèle à l'axe, car alors la surface engendrée est cylindrique. Supposons donc le cas où la droite génératrice AB (Fig. 5) n'est pas parallèle à l'axe *xy*, et où, par conséquent, la surface engendrée est la surface d'un tronc de cône. Tirons CD perpendiculaire à *xy*. Attendu que la surface latérale d'un tronc de cône droit, à bases parallèles, a pour mesure la demi-somme des circonférences des bases multipliée par le côté du tronc, nous aurons :

$$\text{surf. AB} = \pi\,(AA' + BB') \times AB = 2\pi CD \times AB.$$

Mais, les triangles rectangles ABE et CFD sont semblables comme ayant les côtés perpendiculaires chacun à chacun, et nous donnent :

$$\frac{AB}{CF} = \frac{AE}{CD}, \text{ ou } CF \times AE = CD \times AB.$$

Donc, à cause de $AE = A'B'$, on a surf. $AB = 2\pi CF \times A'B'$.

Théor. 4°. *La surface engendrée par une ligne brisée régulière* ABCDEG, *tournant autour d'un axe situé dans son plan et passant par son centre, a pour mesure la circonférence inscrite par la projection de la génératrice sur l'axe.* — On appelle *ligne brisée régulière*, une ligne brisée convexe qui a tous ses côtés et tous ses angles égaux, et qui par conséquent est inscriptible à une circonférence. Cela posé, soit O (Fig. 6) le centre de la ligne brisée et de la circonférence circonscrite. Maintenant projetons les sommets A, B, C, D, E, de la ligne brisée sur l'axe AG, et menons les apothèmes égaux ON, OR, OP, OT, OQ. La surface totale engendrée par la ligne brisée se compose des surfaces partielles engendrées par les surfaces AB, BC, CD, etc. Ainsi nous aurons, d'après le lemme précédent, surf. $AB = 2\pi NO \times Ab$; surf. $BC = 2\pi RO = bc$; surf. $CD = 2\pi PO \times cd$; surf. $DE = 2\pi TO \times de$; surf. $EG = 2\pi QO \times eg$. Remplaçant les apothèmes égaux par l'apothème VO, et additionnant, on trouve surf. $ABCDEG = 2\pi OP\,(Ab + bc + cd + de + eg)$; ce qu'il fallait démontrer.

Théor. 5°. *La surface d'une zone ou d'une calotte sphérique a pour mesure la circonférence d'un grand cercle multipliée par la hauteur de la zone ou de la calotte.* — Si l'on suppose que les côtés de la ligne brisée régulière (Fig. 6) deviennent de plus en plus nombreux, elle tend à se confondre avec la demi-circonférence qui passe par les sommets ABC, DEG, et qui aurait pour diamètre l'axe AG. En même temps, l'apothème OP de la ligne brisée croît indéfiniment et tend à égaler le rayon OA de la circonférence circonscrite. En conséquence, la surface que décrit la ligne brisée prise dans sa totalité diffère de moins en moins de la *surface sphérique* décrite par la demi-circonférence elle-même ; de même celle que décrit chacune des portions de cette ligne, BCD par ex., tend à se confondre avec la *zone sphérique* engendrée par l'arc correspondant BCD ; enfin, celle que décrit la portion ABC tend aussi à se confondre avec la *calotte sphérique* produite par l'arc ABC. Or, quel que soit le nombre des côtés de la ligne brisée, l'aire de la surface qu'elle décrit est toujours égale au produit de sa projection sur l'axe par la circonférence qui lui est inscrite. Par conséquent, l'aire d'une zone et d'une calotte de la sphère est égale à sa hauteur multipliée par la circonférence d'un grand cercle, c'est-à-dire par la circonférence qui a le même rayon que la sphère. — *Remarque.* Si l'on désigne par Z la surface d'une zone, par H sa hauteur, et par R le rayon de la sphère, on a $Z = 2\pi RH$.

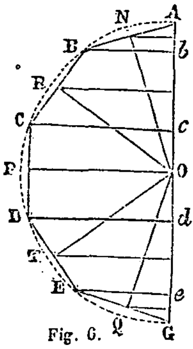

Fig. 6.

Théor. 6°. *La surface totale de la sphère équivaut à celle de quatre grands cercles.* — Si l'on mène un plan par le centre de la sphère, sa surface se trouvera partagée en deux *hémisphères* ou deux *calottes sphériques* égales, ayant pour hauteur le rayon de la sphère. La surface de chacune de ces calottes sera représentée par $2\pi R \times R$ ou par $2\pi R^2$; par conséquent, la surface des deux calottes, ou de la sphère entière, sera $4\pi R^2$, c.-à-d. sera égale à quatre grands cercles. On peut encore considérer la sphère comme une zone unique dont la hauteur égale le diamètre, et alors on dira que la surface sphérique a pour mesure la circonférence d'un grand cercle multipliée par le diamètre.

Définitions. — On nomme *Secteur polygonal régulier*, la portion de plan comprise entre une ligne brisée régulière et deux rayons menés à ses extrémités ; *Secteur circulaire*, un secteur polygonal d'un nombre infini de côtés, c'est-à-dire formé par une portion de circonférence de cercle, et *Secteur sphérique*, le solide engendré par un secteur circulaire tournant autour d'un axe situé sur son plan et passant par son centre.

Lemme. *Le volume engendré par la révolution d'un triangle tournant autour d'un axe mené dans son plan par un de ses sommets, a pour mesure le tiers de la perpendiculaire abaissée de ce sommet sur le côté opposé, multiplié par la surface qu'engendre ce côté opposé.* — Il y a trois cas à distinguer : 1° L'un des côtés du triangle se confond avec l'axe de rotation. Soit le triangle ABC (Fig. 7) dont le côté AB se confond avec l'axe *xy*. Menons CD perpendiculaire sur AB. Le volume engendré par la rotation du triangle ABC autour de *xy* se composera des deux cônes engendrés par ACD et BCD. Or, ces cônes ont pour mesure, le premier $\frac{1}{3}\pi\overline{CD}^2 \times AD$, et le second $\frac{1}{3}\pi\overline{CD}^2 \times BD$. Ainsi donc, le volume du solide engendré par $ABC = \frac{1}{3}\pi\overline{CD}^2(AD + BD) = \frac{1}{3}\pi\overline{CD}^2 \times AB = \frac{1}{3}\pi CD \times CD \times AB$. Maintenant, traçons du point A la perpendiculaire AH sur la direction du côté opposé CB. Les triangles rectangles AHB et CDB ayant un angle commun sont semblables. Leur similitude donne l'égalité $\frac{CD}{AH}=\frac{CB}{AB}$ ou $CD\times AB=AH\times CB$. En remplaçant dans l'expression qui précède le produit $CD\times AB$ par $AH\times CB$, on obtient vol. $ABC=\frac{1}{3}\pi CD\times CB\times AH$ ou $\frac{1}{3}AH\times\pi CD\times CB$. Or, le produit $\pi CD\times CB$ exprime la surface conique engendrée par le côté CB. Donc, il vient enfin vol. $=ABC\,\frac{1}{3}AH\times$ surf. CB, ce qui est identique avec l'énoncé de la proposition. Cette mesure est invariable, quelle que soit la position du triangle par rapport à l'axe situé sur son plan et passant par un de ses sommets. 2° Considérons, en effet, le triangle ABC (Fig. 8) dont aucun côté ne coïncide avec l'axe xy. Prolongeons le côté BC jusqu'à la rencontre de ce dernier en D, et abaissons AH perpendiculaire sur BC. Or, d'après ce qui vient d'être démontré, d'une part, le volume engendré par le triangle ABD est égal à $\frac{1}{3}AH\times$ surf. BD, et, de l'autre, le volume produit par le triangle ACD est égal à $\frac{1}{3}AH\times$ surf. CD. Mais le volume engendré par le triangle ABC est la différence des deux précédents : en conséquence, nous dirons vol. $ABC=\frac{1}{3}AH\times(\text{surf. }BD-\text{surf. }CD)=\frac{1}{3}AH\times$ surf. BC. — 3° Supposons que le côté BC du triangle soit parallèle à l'axe xy (Fig. 9). Le volume engendré par BAC vaut le volume du cylindre BMNC, moins les volumes des deux cônes BAM et CAN. Or, le cylindre $=\pi\overline{AH}^2\times BC$; le cône $BAM=\frac{1}{3}\overline{AH}^2\times AM$; et le cône $CAN=\frac{1}{3}\pi\overline{AH}^2\times AN$. Mais la somme des deux cônes $=\frac{1}{3}\pi\overline{AH}^2\times BC$; donc le volume engendré par le triangle ABC $=\pi\overline{AH}^2\times[BC-\frac{1}{3}(\pi\overline{AH}^2\times BC)]$; d'où $ABC=\frac{1}{3}AH\times 2\pi AH\times BC$. Or, le facteur $2\pi AH\times BC$ exprimant la surface cylindrique engendrée par le côté BC, nous pouvons écrire vol. $ABC=\frac{1}{3}AH\times$ surf. BC. La règle énoncée est donc générale.

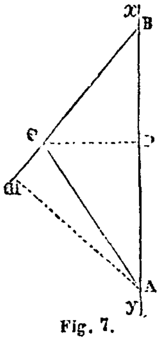

Fig. 7.

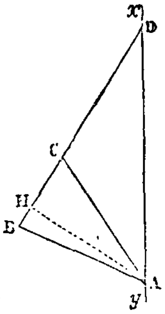

Fig. 8.

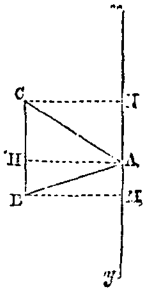

Fig. 9.

THÉOR. 7°. *Le volume engendré par un secteur polygonal régulier* OABCD (Fig. 10) *qui tourne autour d'un axe* AG *mené dans son plan et par son centre* O, *a pour mesure le produit de la surface décrite par la ligne brisée du secteur, multiplié par le tiers de l'apothème* OH, ou, ce qui est la même chose, *par le tiers du rayon du cercle inscrit.* — En effet, d'après le lemme qui précède, il est évident que le volume engendré par le secteur polygonal régulier OABCD sera la somme des volumes engendrés par les triangles OAB, OBC, OCD, qui tous ont leur apothème égal à OH. Nous avons donc. vol. OAB = surf. AB $\times\frac{1}{3}OH$; vol. OBC = surf. BC $\times\frac{1}{3}OH$; vol. OCD = surf. CD $\times\frac{1}{3}OH$. Enfin, ajoutant ces volumes, nous obtenons vol. OABCD = surf. ABCD $\times\frac{1}{3}OH$.

THÉOR. 8°. *Le volume d'un secteur sphérique a pour mesure la surface de la zone qui lui sert de base, multipliée par le tiers du rayon.* — Soit (Fig. 10) le secteur circulaire OBCD tournant autour d'un axe situé sur son plan et passant par son centre O. Supposons que le nombre des côtés du secteur polygonal régulier inscrit dans l'arc BCD augmente indéfiniment, le périmètre du second tendra à se confondre avec l'arc du secteur circulaire OBCD ; de même l'apothème augmentera sans cesse jusqu'à devenir égal au rayon OB. En même temps, le volume engendré par le secteur polygonal régulier deviendra égal au volume engendré par le secteur circulaire, c'est-à-dire au secteur sphérique. Mais, tandis que le nombre des côtés du secteur polygonal régulier augmente, le volume engendré par la révolution de ce plan reste toujours égal au produit de la surface de son périmètre par le tiers de son apothème. Par conséquent, le volume du secteur sphérique est égal à la surface de la zone qui lui sert de base, multipliée par le tiers du rayon. — *Remarques.* 1° Le secteur sphérique résultant de la révolution du secteur circulaire OBA, qui coïncide avec le diamètre, a la forme d'un cône dont le sommet serait au centre de la sphère, et dont la base serait la calotte sphérique décrite par l'arc AB ; il se mesure comme tout autre secteur. 2° Si l'on nomme R le rayon de la sphère, H la hauteur de la zone qui lui sert de base, le volume du secteur sphérique sera exprimé par la formule : volume secteur sphérique $=\frac{2}{3}\pi R^2H$.

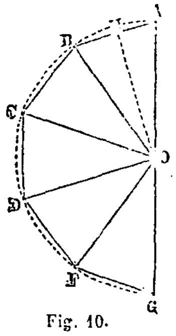

Fig. 10.

THÉOR. 9°. *Le volume d'une sphère est égal au produit de sa surface par le tiers du rayon.* — En effet, en vertu de ce qui précède, la sphère entière n'est autre chose qu'un secteur sphérique engendré par la réunion d'un demi-cercle tournant autour de son diamètre. Par conséquent, la mesure du secteur sphérique sera aussi celle du volume de la sphère. — *Remarque.* La surface de la sphère étant représentée, comme nous l'avons vu, par l'expression $4\pi R^2$, nous aurons pour celle de son volume, $4\pi R^2\times\frac{1}{3}R=\frac{4}{3}\pi R^3=\frac{4\pi R^3}{3}$. Pour évaluer le volume de la sphère en fonction du diamètre D, il faut remplacer dans la formule précédente R par $\frac{D}{2}$; on a donc $\frac{1}{6}\pi D^3$. — **Corollaire :** Les volumes de deux sphères sont entre eux comme les cubes de leurs rayons ou de leurs diamètres.

GÉOGRAPHIE et ASTRONOMIE. — I. La Terre est un corps rond semblable à une sphère, de là le nom de *Sphère terrestre* sous lequel on la désigne. On appelle *Axe terrestre* (Fig. 11), la ligne imaginaire PP′, autour de laquelle elle semble tourner ; *Pôles terrestres*, les extrémités de cet axe, et l'on nomme ces deux pôles, l'un (P) ***pôle boréal, arctique, nord*** ou ***septentrional***, et l'autre (P′), ***pôle austral, antarctique, sud*** ou ***méridional***. La Terre étant une sphère, toute section de notre globe par un plan est nécessairement un cercle. On distingue deux espèces de cercles, les *grands cercles*, qui divisent la terre en deux parties égales, et les *petits cercles*, qui la partagent en deux parties inégales. — Les *grands cercles* sont au nombre de 3, savoir : l'*équateur*, le *méridien* et l'*horizon*. L'*Équateur* (EE) résulte de l'intersection de la sphère terrestre par un plan qui passe par son centre et qui est perpendiculaire à son axe. Il divise donc la Terre en deux *hémisphères*, savoir : l'*hém. boréal*, *arctique*, *nord* ou *septentrional*, qui est celui que nous habitons, et l'*hém. austral*, *antarctique*, *sud* ou *méridional*, qui est opposé au précédent. L'équateur se nomme aussi *Ligne équinoxiale*, parce que les peuples qui habitent dans les pays par lesquels il passe ont constamment les jours égaux aux nuits. Les navigateurs l'appellent simplement la *Ligne*. Nous avons dit ailleurs que la distance d'un lieu à l'équateur est la *latitude* de ce lieu. Le *Méridien* (MM) résulte de l'intersection de la sph. par un plan qui passe par l'axe de la Terre. En conséquence, son plan est perpendiculaire sur celui de l'équateur, et il partage la Terre en deux *hémisphères*, l'un *oriental* et l'autre *occidental*. Le méridien a été ainsi nommé, parce que tous les peuples qui sont sous le même méridien ont midi dans le même temps. Comme le nombre des méridiens est indéfini, on convient d'un méridien quelconque, quand on veut déterminer la *longitude* d'un lieu. Le méridien convenu, qu'on appelle communément *premier méridien*, varie chez les divers peuples civilisés, la plupart d'entre eux adoptant celui qui passe par la capitale de leur pays. Le grand cercle appelé *Horizon* résulte de l'intersection de la Terre par un plan qui passe par le centre de la sph., parallèlement à l'horizon rationnel, c.-à-d. au plan tangent au lieu de l'observation. Cet horizon est en conséquence appelé *hor. géocentrique* ou *mathématique*. Il est évident que ce cercle varie suivant la position de l'observateur à la surface terrestre ; mais il partage toujours la Terre en deux hémisphères, l'un *supérieur*, et l'autre *inférieur*. Les points d'intersection de la circonférence de l'équateur par celle de l'horizon s'appellent les *vrais points* d'est et d'ouest (v. HORIZON). — Les *petits cercles* sont les *parallèles*, les deux *cercles polaires* et les deux *tropiques*. On appelle *Parallèles* tous les cercles perpendiculaires à l'axe de la Terre, et par conséquent parallèles à l'équateur. On en compte 90 principaux, équidistants, entre chaque pôle et l'équateur ; mais, entre deux de ces parallèles principaux, on peut en supposer autant que l'on veut : ils servent à mesurer les degrés de latitude. Les *Cercles polaires* sont aussi parallèles à l'équateur. Leur nom vient de leur voisinage du pôle : l'un, le cercle *arctique* ou *boréal* (CB), est situé dans l'hémisphère septentrional, et l'autre, nommé *antarctique* ou *austral* (CA), est situé dans l'hémisphère méridional. Ils sont tous les deux éloignés de 23° 27′ 57″ de leur pôle respectif, et ils terminent vers chaque pôle la partie que le soleil éclaire lorsqu'il est dans l'hémisphère opposé. Les *Tropiques* sont également parallèles à l'équateur. Ils passent par les *points solsticiaux*, c.-à-d. à 23° 28′ 30″ de ce cercle. L'un des tropiques, celui qui est au nord de l'équateur, répond pour nous au solstice d'été : c'est le *Trop. du Cancer* (TN) ; l'autre est au sud, et correspond au solstice d'hiver : c'est le *Trop. du Capricorne* (TS). C'est dans l'espace du globe qu'ils comprennent que s'opère le mouvement apparent du Soleil autour de la Terre, et leur nom générique vient de ce qu'après avoir atteint chacun d'eux, cet astre semble retourner sur ses pas. Quant à leurs dénominations particulières, elles sont empruntées à l'une des constellations auxquelles ils correspondent. — Les cercles polaires et les tropiques partagent la sph. terrestre en 5 portions qu'on nomme *Zones*, c'est-à-dire bandes. Celles qui sont renfermées dans chaque cercle polaire, étant privées du Soleil une grande partie de l'année, ou n'en recevant jamais les rayons que très-obliquement, ont mérité le nom de *zones glaciales*. La bande circulaire comprise entre les deux tropiques et qui est coupée dans son milieu par l'équateur, a reçu le nom outré de *zone torride*, parce qu'elle reçoit les rayons du Soleil dans une direction presque verticale ; on l'appelle mieux *zone intertropicale*. Enfin, les deux autres zones comprises dans chaque hémisphère entre le cercle polaire et le tropique, n'ont jamais le Soleil à plomb, mais reçoivent les rayons moins obliquement que les zones glaciales ; on les nomme *zones tempérées*. Les anciens géographes avaient encore établi une division de la Terre en *climats*, fondée sur la durée du jour comparée à celle de la nuit au solstice d'été. Comme nous l'avons indiquée ailleurs, nous n'y reviendrons pas ici (v. CLIMAT). — En considérant les diverses positions qu'un observateur peut prendre à la surface du globe terrestre, on distingue trois situations principales de la sph. Supposons que l'observateur se trouve en un point entre le pôle et l'équateur, le plan de son horizon géométrique (HH) coupera l'équateur sous un angle oblique : on dit alors qu'il a la *sph. oblique*. Ce cas est évidemment le plus général : c'est particulièrement celui de nos contrées françaises qui se trouvent à peu près également éloignées du pôle et de l'équateur terrestres. Mais il y a deux cas extrêmes dignes de remarque. L'un est celui où l'observateur est placé au pôle même de la Terre : alors la verticale coïncide avec la ligne des pôles, le plan de l'horizon avec l'équateur céleste, et le pôle est au zénith. Par conséquent, tous les parallèles diurnes des astres sont parallèles à l'horizon ; toutes les étoiles sont circompolaires ; elles ne se lèvent ni ne se couchent jamais ; l'observateur, comme on dit, a la *sph. parallèle*. L'autre cas est celui où l'observateur se trouve sur l'équateur terrestre ; alors sa verticale est située dans le plan de l'équateur, le plan de son horizon coïncide avec la ligne des pôles terrestres, et les deux pôles célestes se trouvent à la fois à l'horizon. Par conséquent, les astres qui, dans leur mouvement diurne, paraissent décrire des parallèles à l'équateur, semblent monter et descendre à plomb par rapport à l'horizon, lequel coupe ces parallèles en deux parties égales. Ainsi, comme la durée de la rotation diurne est de 24 heures, il en résulte que toutes les étoiles restent 12 heures au-dessus et 12 heures au-dessous de l'horizon. Dans ce cas on dit que l'observateur a la *sph. droite*.

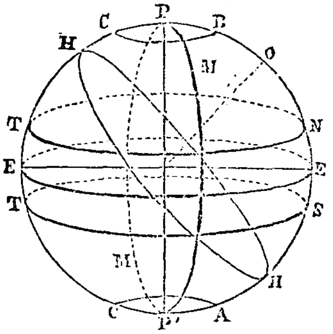

Fig. 11.

II. On appelle *Sphère céleste* cette immense sph. creuse qui enveloppe la Terre de toutes parts et à laquelle les étoiles semblent attachées. Les deux sphères étant concentriques, il existe entre elles des rapports faciles à concevoir. En effet, si l'on prolonge de part et d'autre l'axe de la Terre jusqu'à ce qu'il rencontre la voûte étoilée, nous aurons ce qu'on appelle l'*axe du monde*, c.-à-d. la ligne imaginaire autour de laquelle tous les astres semblent effectuer leur mouvement diurne : par suite, les pôles de cet axe seront les *Pôles du monde*. D'un autre côté, si nous prolongeons le plan de l'équateur terrestre jusqu'à son point de contact avec la sph. étoilée, sa section avec celle-ci donnera un grand cercle que nous nommerons *Équateur céleste*. Une opération semblable donnera le *Méridien céleste*, c.-à-d. le grand cercle de la sph. céleste passant par l'axe du monde perpendiculairement au plan de l'équateur céleste. Outre les deux grands cercles, la sph. céleste en compte trois autres, l'*écliptique* et les deux *colures*. Comme nous l'avons vu ailleurs, l'*Écliptique* est le cercle que le Soleil semble décrire en effectuant sa révolution annuelle autour de la Terre (v. ÉCLIPTIQUE). Il coupe en deux parties égales la zone céleste appelée *zodiaque*. Quant aux *Colures*, ce sont deux cercles qui se coupent perpendiculairement aux pôles de la sph., et dont l'un passe par les points équinoxiaux et l'autre par les points solsticiaux, d'où les noms de *Col. des solstices* et *Col. des équinoxes*, sous lesquels on les désigne. Ces deux cercles sont de véritables méridiens.

III. Pour faciliter l'étude de la géographie et des principaux phénomènes célestes, on a imaginé plusieurs instruments diversement disposés. — La *Sph. terrestre artificielle*, appelée plus simplement *Globe terrestre*, se compose de deux parties principales : un pied qui supporte un cercle horizontal d'une certaine largeur, qu'on appelle *horizon* parce qu'il représente l'horizon géocentrique, et un *globe* entouré d'un cercle vertical auquel on donne le nom de *méridien*. Ce globe peut se mouvoir dans l'horizon, en faisant glisser le méridien dans deux échancrures : il peut également tourner dans le méridien, auquel il est fixé par les extrémités d'une aiguille de métal qui figure l'*axe terrestre*. Le cercle horizontal est immobile ; mais, comme le globe peut se mouvoir du nord au sud, en faisant tourner le méridien dans les échancrures précitées, et qu'il peut également tourner sur son axe de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est, il est toujours facile d'amener au centre du cercle le point de la Terre dont on veut avoir l'horizon. Ce même cercle porte plusieurs indications, telles que les noms des points cardinaux, ceux des mois, et les signes du zodiaque. Le nord et le midi sont toujours aux mêmes points, c.-à-d. à ceux par où passe le méridien dans les deux entailles. Quant à l'est et à l'ouest, on distingue : 1° l'est et l'ouest vrais ; ce sont les points où le Soleil semble se lever et se coucher au commencement du printemps et de l'automne : ils se trouvent aux points où l'équateur paraît toucher l'horizon ; 2° l'est et l'ouest d'été : ce sont les points où le tropique du Cancer semble toucher l'horizon ; ils sont entre les précédents et le nord ; 3° l'est et l'ouest d'hiver ; ce sont les points où le tropique du Capricorne paraît toucher l'horizon. En ce qui concerne les signes du zodiaque, ils sont rapprochés d'autres divisions qui marquent les mois et font connaître à quelle époque de chaque mois répond le commencement de chaque signe. Tout horizon étant supposé avoir un *méridien* qui sépare en deux parties la portion supérieure de la sph., et l'horizon visuel changeant pour nous à mesure que nous changeons de place, il en résulte que le méridien doit changer également. Il devrait donc y avoir autant de méridiens que de lieux sur la Terre ; mais on remplace cette construction au moyen d'un procédé fort simple : on élève ou l'on abaisse le pôle sur l'horizon suivant la situation du lieu que l'on a en vue, puis on fait tourner le globe jusqu'à ce que ce lieu se trouve amené au milieu de l'horizon. Le méridien présente des divisions qui marquent les latitudes et les climats. Nous avons vu qu'il est fixé à un axe. Le pôle nord de cet axe est muni d'un cadran qui est divisé en deux fois douze heures. Le numéro XII supérieur indique midi, et le XII inférieur minuit. Les heures intermédiaires sont des heures du matin, si elles se trouvent du côté de l'est, et des heures du soir, si c'est du côté de l'ouest. Enfin, le globe lui-même présente, outre les cercles ordinaires, la configuration et les noms des différentes parties de la terre. Le globe artificiel sert à résoudre une foule de problèmes intéressants, par ex., à trouver la latitude et la longitude d'un lieu quelconque, le moment du lever et du coucher du Soleil, la longueur du jour et de la nuit pour un lieu donné, etc. — La *Sph.* ou *Globe céleste* est destinée, comme son nom l'indique, à l'étude du ciel. On y voit tracés les cercles que décrivent les astres, les étoiles elles-mêmes et les constellations, avec leurs positions respectives. Les constellations y sont indiquées, tantôt par les figures d'hommes et d'animaux imaginées par les anciens astronomes, tantôt par des lignes géométriques auxquelles on conserve les noms des figures. La sph. céleste sert à trouver l'ascension droite et la déclinaison d'une étoile, ainsi *que sa latitude et sa longitude, et, par suite, sa position* ; à trouver le moment, pour un lieu donné, du lever, du coucher et du passage au méridien, soit d'une étoile, soit d'une planète ; à calculer en degrés la distance entre les différentes étoiles, etc.

Parmi les instruments dont on se sert pour faciliter l'explication des phénomènes célestes, le plus ancien est la *Sph. armillaire*, dont l'invention est généralement attribuée au philosophe Anaximandre, qui florissait au VIe siècle avant notre ère. Il consiste en un assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe qui figure la *terre (Fig. 12). Ces cercles, que les anciens appelaient armilles*, c.-à-d. bracelets, sont employés pour représenter les astres dans le système de Ptolémée, c.-à-d. dans l'hypothèse de la Terre immobile au centre de l'univers. Quoique le véritable système du monde soit aujourd'hui hors de toute discussion, la sph. de Ptolémée est cependant la plus usitée, comme étant la plus simple. Elle suffit en effet pour les notions élémentaires de l'astronomie et de la géographie, et sert à démontrer les mouvements *apparents* des corps célestes. On distingue dans la sph. armillaire de Ptolémée 10 cercles, savoir : 6 grands et 4 petits. Les *grands cercles* sont l'*horizon*, le *méridien*, l'*équateur*, l'*écliptique*, et les deux *colures ;* les petits cercles sont les deux *tropiques* et les deux *cercles polaires*. On remarque encore dans la sph. le *zodiaque*, qui est représenté par une bande assez large, l'*axe du monde* avec ses pôles, le centre de la Terre, le *zénith* et le *nadir*, les quatre points cardinaux par rapport à la terre, les *points cardinaux* par rapport au ciel, c.-à-d. les *points équinoxiaux* et *solsticiaux*, et enfin les *4 points collatéraux*, c.-à-d. ceux où les tropiques coupent l'horizon. Signalons encore les *Cercles horaires*, qui passent par les pôles de la sph., et qui, par leur distance au méridien, marquent les heures. Il existe aussi une sph. armillaire construite suivant le vrai système du monde, et dont le Soleil occupe le centre : on la nomme *Sph. de Copernic*. Enfin, divers cosmographes ont construit des appareils mécaniques beaucoup plus parfaits, mais aussi infiniment plus compliqués, pour représenter les mouvements des astres autour du Soleil. On les appelle *Planétaires*, quand ils sont destinés à l'étude de toutes les planètes en général, et *Géocycliques*, quand ils servent spécialement à démontrer les mouvements de la Terre. Nous mentionnerons les machines uranographiques imaginées par Fortin, Adhémar, Rouy et Wally, mais particulièrement les beaux planétaires *inventés par Jambon*. Cependant, *comme ces appareils sont* coûteux et d'une manœuvre assez délicate, depuis quelques années on les remplace, dans les écoles, par des instruments beaucoup plus simples, dont chacun est uniquement destiné à démontrer un phénomène isolé. Nous citerons surtout ceux que construit l'ingénieux horloger H. Robert. Les principaux d'entre eux ont pour objet, l'un d'expliquer l'inégalité de durée des saisons, l'autre de montrer la précession des équinoxes, et le troisième, de prouver qu'un corps lancé horizontalement dans l'espace met à parcourir sa trajectoire parabolique le même temps que s'il tombait de son point de départ, sous la seule influence de la pesanteur. Parmi les géocycliques, nous signalerons ceux du mécanicien Rosé, de Paris, les seuls qui permettent de placer dans la position naturelle l'aspect de l'horizon pour une latitude, un jour et une heure donnés.

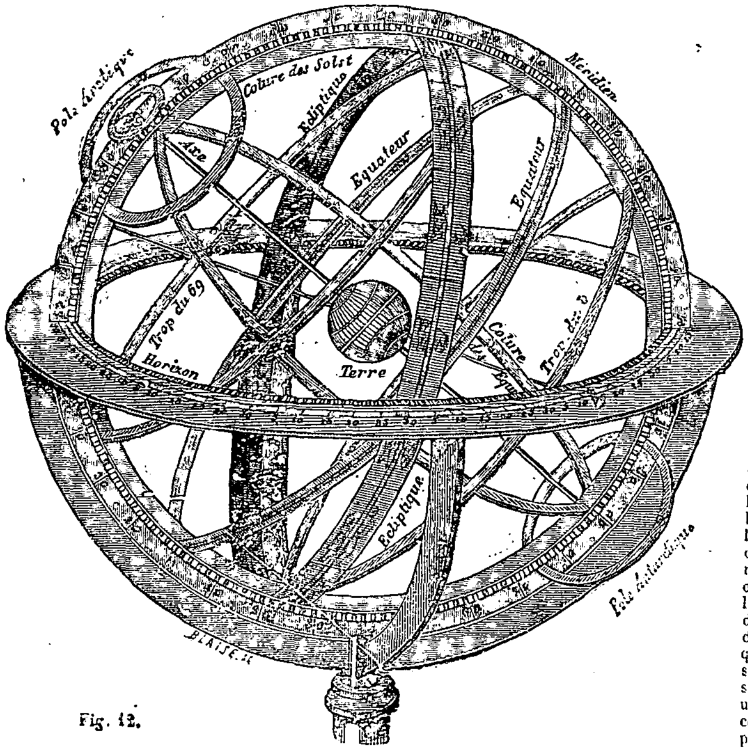

Fig. 12.

SPHÉRICITÉ. s. f. État de ce qui est sphérique. *La sph. de la terre.* || * T. Physiq. *Aberration de sph.*, Voy. LENTILLE.

*** SPHÉRIDIE.** s. m. T. Entom. Voy. PALPICORNES.

SPHÉRIQUE. adj. 2 g. Qui est rond comme une sphère. *Corps, figure sph.* || T. Géom. Qui appartient à la sphère. *Triangle sph. Trigonométrie sph.* = SPHÉRIQUEMENT. adv. D'une manière sphérique, en forme sphérique.

SPHÉRISTE. s. m. (gr. σφαῖρα, balle, paume). T. Antiq. grecque. Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles. = SPHÉRISTÈRE. s. m. V. GYMNASE. = SPHÉRISTIQUE. s. f. Cette branche de la gymnastique des anciens où l'on se servait de balles. Voy. GYMNASTIQUE.

***SPHÉRITE.** s. m. T. Entom. V. CLAVICORNES.

***SPHÉROÏDAL, ALE.** adj. T. Géom. Qui ressemble à une sphère. *Figure sphéroïdale.* || * T. Physiq. *État sph. des liquides*, V. CALÉFACTION.

SPHÉROÏDE. s. m. (grec. σφαῖρα, sphère; εἶδος, forme). T. Géom.

Enc. — Le *Sphéroïde* est le solide engendré par la révolution d'une ellipse autour d'un de ses axes. Lorsque l'ellipse tourne autour de son grand axe, le sph. est dit *oblong;* il est dit *aplati*, lorsque, au contraire, il résulte de la révolution de l'ellipse autour de son petit axe. La figure de la *terre, ainsi que* celle des autres planètes, est un sph. aplati. En conséquence, l'étude des propriétés de ce dernier solide est de la plus haute importance pour l'astronomie ainsi que pour la géodésie. Dans les grandes opérations géodésiques, il est nécessaire de tenir compte de la *courbure que présente* le sph. terrestre. Newton a démontré que l'attraction d'une sphère sur un corps quelconque est la même que si toute la matière de la sphère se trouvait réunie en un point unique au centre de cette sphère. Mais il n'en est plus ainsi lorsqu'il s'agit d'un *sph. Dans ce dernier cas, les* calculs à faire pour déterminer les effets de l'attraction présentent des difficultés beaucoup plus grandes.

*** SPHÉROME.** s. m. T. Zool. V. ISOPODES.

SPHÉROMÈTRE. s. m. (grec. σφαῖρα; μέτρον, mesure). T. Optiq. Instrument qui sert à mesurer la courbure des surfaces sphériques.

*** SPHÉRULITE.** s. f. T. Zool. V. OSTRACÉS et PALÉONTOLOGIE.

SPHINCTER. s. m. (lat. *sphincter*, du gr. σφίγγειν, serrer). T. Anat. Muscle annulaire qui sert à fermer ou resserrer les ouvertures ou conduits naturels du corps. *Le sph. de la vessie, de l'anus, etc.*

*** SPHINGIENS.** s. m. pl. SPHINX. s. m. T. Entom. Voy. CRÉPUSCULAIRES.

SPHINX. s. m. (gr. σφὶγξ). T. Antiq.

Enc. — En Egypte, il existe un très-grand nombre de statues antiques qui représentent un corps de lion ou de chien accroupi, avec une poitrine et une tête d'homme ou de femme; parfois cependant la tête humaine est remplacée par une tête de bélier ou de faucon. Ce sont ces statues que l'on désigne sous le nom de *Sphinx*. On appelle aussi *Hieracosphinx* et *Criosphinx*, celles qui ont une tête de faucon ou de bélier *(Fig. 1 et 2). Suivant les uns*, le sph. à corps de lion et à tête de femme était l'image symbolique du Nil pendant son inondation, celle-ci ayant lieu pendant que le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion. Selon d'autres, cette sorte de sph. était l'emblème de Neith, déesse de la sagesse. Mais il est évident que chaque forme particulière de sph. devait avoir une signification symbolique spéciale. Ordinairement on plaçait les statues de sph. à l'entrée des temples ; quelquefois elles formaient des allées immenses. A Louqsor, on en a découvert 1500 dans une seule avenue. La plus célèbre des statues égyptiennes appartenant à cette classe, est le sph. colossal qui s'élève au pied de la pyramide de Chéphrem. Il a été taillé dans le roc et adhère par conséquent au sol. *Pline* l'ancien lui assigne 62 pieds romains d'élévation, ou environ 20 mètres. Sa longueur totale est 39 m. 48 cent.; la tête et le cou (les seules parties qui à cette heure ne soient pas enfouies sous le sable) ont ensemble 8 m. 77 de hauteur, et la circonférence de la tête est de 27 m. Ce sph. est en partie mutilé. Une excavation de quelques pieds qui existe au-dessus de sa tête servait vraisemblablement à y fixer des ornements et une coiffure. En 1817, le capitaine Cavaglia dégagea des sables toute la partie antérieure du colosse, et découvrit entre ses pattes un petit temple monolithe resté enfoui depuis des siècles et muni de deux canaux de ventilation. Sur le second doigt de la patte gauche de devant, on lit une inscription en vers grecs avec la *signature* d'Arrien. L'inscription porte que la tête de ce sph. est le portrait du roi Thoutmosis, de la 18e dynastie, qui régnait 1700 ans avant *notre ère.*

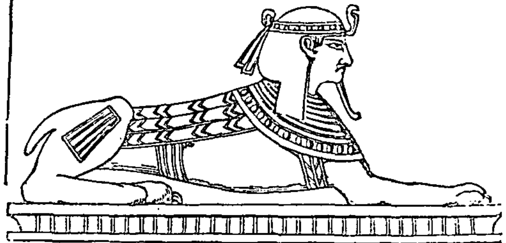

Fig. 1.

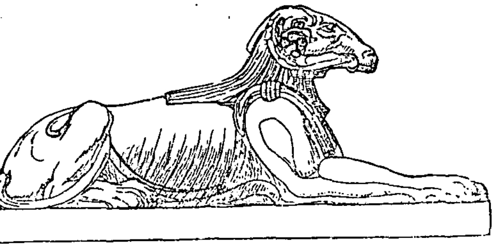

Fig. 2.

Le *Sphinx* de la Mythologie grecque est un monstre vivant qui paraît tirer son origine du sph. égyptien. En effet, il avait un corps de lion avec la tête et la poitrine d'une femme : seulement l'imagination des poëtes y ajouta des ailes d'aigle. Suivant la Fable, ce monstre avait été suscité par Junon irritée contre les Thébains à cause des amours de Jupiter et d'Alcmène. Posté sur la route de Delphes ou de Daulis à Thèbes, le Sph. proposait des énigmes aux passants, et dévorait ou jetait à la mer ceux qui ne les devinaient pas. Le trône de Thèbes ayant été promis à celui qui *délivrerait la ville de ce monstre*, Œdipe tenta l'entreprise et se présenta au Sph., qui lui proposa cette énigme : « Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir ? — C'est l'homme, répondit Œdipe, car, dans son enfance, il se traîne sur les pieds et les mains ; il marche sur les deux pieds dans la force de l'âge, et, dans la vieillesse, il s'aide d'un bâton. » Aussitôt le monstre, ainsi que l'avait prédit l'oracle, se brisa la tête contre les rochers, et Thèbes fut délivrée.

*** SPHRAGISTIQUE.** s. f. (grec. σφραγὶς, cachet). Voy. SCEAU.

*** SPHYGMOMÈTRE.** s. m. (grec. σφυγμὸς, pouls; μέτρον, mesure). T. Méd. Instrument qui sert à mesurer la vitesse et la régularité du pouls. *Le sph. a été inventé en 1834 par le docteur Hérisson.*

*** SPHYRÈNE.** s. f. T. Ichth. V. PERCOÏDES.

SPIC. s. m. T. Botan. Voy. LABIÉES.

SPICA. s. m. (mot latin qui sign. *épi*). T. Chirurg. Voy. BANDAGE. = * SPICANARD. s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES. = * SPICIFÈRE. adj. 2 g. (lat. *ferre*, porter). T. Zool. Ne se dit que dans cette expression, *Paon s.*, Voy. PAON. = * SPICIFORME. adj. 2 g. T. Bot. En forme d'épi.

SPICILÉGE. s. m. (lat. *spica*, épi ; *legere*, cueillir). Recueil, collection de pièces, d'actes, etc.

*** SPIGÉLIE.** s. f. T. Bot. V. LOGANIACÉES.

*** SPILANTHE.** s. m. (grec. σπῖλος, tache; ἄνθος, fleur). T. Bot. V. COMPOSÉES.

*** SPINA-BIFIDA.** s. m. T. Méd. Voy. VERTÈBRE.

SPINAL, ALE. adj. (latin. *spina*, épine). T. Anat. Qui appartient à la colonne vertébrale ou épine du dos. *Le nerf sp. Artères spinales.*

SPINA-VENTOSA. s. m. [On pron. *Vaintoza.*] T. Méd.

Enc. — Sous ce nom, qui signifie *Épine remplie de vent*, on a décrit, tantôt des hyperostoses ou des exostoses, tantôt de véritables ostéosarcomes, et parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os. Ce qui caractérise essentiellement le sp.-vent., c'est que l'os semble comme *soufflé dans le point* malade. Il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie et acquiert ainsi un volume énorme. En général, la douleur est profonde, très-obtuse et à peine perçue par le malade. La seule ressource est l'amputation.

SPINELLE. s. m. T. Minér.

Enc. — On range sous ce nom diverses espèces minérales qui sont constituées par de l'alumine anhydre unie avec une base de magnésie, de fer ou de zinc. Les espèces qui composent ce genre sont généralement cristallisées en octaèdres réguliers. Ces minéraux sont infusibles, moins durs que le Corindon, mais plus durs que le Quartz. Ils ont la réfraction simple, l'éclat vitreux et la cassure imparfaitement conchoïde. Leur densité varie de 3,5 à 3,9. Enfin, on les trouve dans les roches de cristallisation ou dans les terrains meubles formés de leurs détritus. Les principales espèces du genre *Spinelle* sont employées dans la joaillerie, surtout le *Sp. rouge*, qui, dans le commerce, est communément appelé *Rubis spinelle* et *Rubis balais*, selon sa nuance. On emploie de même le *Sp. vert*, le *Sp. bleu* et le *Sp. noir* (V. Rubis).—Un autre aluminate également fort recherché dans le commerce du joaillier est la *Cymophane*, appelée autrement *Chrysobéryl*. Il est formé de 80,25 d'alumine et de 19,75 de glucine, et se rapproche ainsi du Spinelle par sa formule : mais ses formes cristallines appartiennent au système rhomboïque. La Cymophane est une pierre jaune ou d'un vert jaunâtre, infusible au chalumeau, rayant le Quartz, mais rayée par le Spinelle. Elle a un pouvoir biréfringent considérable et présente parfois un chatoiement d'un blanc laiteux mêlé de bleuâtre, circonstance qui lui a valu son nom. On rencontre cette substance disséminée dans les gneiss et les pegmatites de l'Amérique septentrionale, ainsi que dans les sables du Brésil et de Ceylan. Elle est susceptible d'un beau poli et produit un très-bel effet lorsqu'elle est taillée à facettes. Dans le commerce, on lui donne les noms de *Chrysolithe orientale* et de *Topaze orientale*, et on la confond souvent avec le Corindon jaune. On nomme quelquefois *Chrysopale* la Cymophane chatoyante qui offre des reflets bleuâtres avec une teinte laiteuse.

***SPINESCENT, ENTE.** adj. (lat. *spina*, épine). T. Botan. En forme d'épine, ou Terminé en épine.

SPINOSISME. s. m. Doctrine philosophique professée par Spinosa. = Spinosiste. s. 2 g. Celui ou celle qui admet les principes du spinosisme. V. Philosophie.

SPIRAL, ALE. adj. (R. *spire*). Qui a la figure d'une spirale. *Forme, ligne spirale. Des ressorts spiraux. Coquilles spirales.* || * T. Botan. *Vaisseaux spiraux*, Voy. Organographie. = Spiral. s. m. Voy. Horlogerie. = Spirale. s. f. T. Géométr. Courbe qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence et dont elle s'écarte toujours de plus en plus. || *En sp.*, En forme de spirale. *Un escalier en sp. Colonne en sp.*, Voy. Colonne.

Enc. — En Géométrie, on désigne sous le nom de *Spirales*, une classe de courbes caractérisées par cette propriété générale, qu'elles s'éloignent toujours de plus en plus d'un point central que l'on nomme leur pôle, à mesure qu'elles tournent autour de lui. Il existe diverses sortes de spirales, que l'on distingue soit par le nom des propriétés qui les caractérisent, soit par le nom de ceux qui les ont découvertes. Telles sont la *Sp. logarithmique*, la *Sp. parabolique*, la *Sp. d'Archimède*, la *Sp. de Pappus*, etc. La plus célèbre de ces courbes est la sp. d'Archimède. On peut concevoir sa génération de la manière suivante. Imaginons (Fig. ci-jointe) qu'une ligne droite PABC tourne uniformément autour de son extrémité P, et concevons qu'en même temps un point parti du centre P parcourt cette ligne droite d'un mouvement uniforme et arrive ainsi successivement en *a*, A, *b*, B, *c*, C, *d*, ce point décrira la spirale. Le point P s'appelle *pôle*, et la portion de la ligne qui accomplit la révolution et qui est située entre le pôle et un point quelconque de la courbe est le *rayon vecteur* à ce point.— La spirale diffère de l'*hélice* : 1° en ce que tous ses tours sont dans le même plan, ce qui n'a pas lieu pour l'hélice ; 2° en ce que chacun de ses tours est plus éloigné du centre que le précédent, tandis que dans l'hélice les tours sont tous égaux.

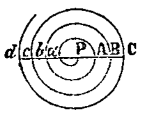

***SPIRANTHE.** s. m. (grec. σπεῖρα, spire ; ἄνθος, fleur). T. Bot. V. Orchidées.

SPIRATION. s. f. (lat. *spiratio*, souffle). T. Théol. Manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

SPIRE. s. f. (gr. σπεῖρα). T. Géomét. Un tour d'une ligne spirale. — Par ext., La ligne spirale elle-même. || Dans les Sciences et Arts, Chacun des tours ou l'ensemble des tours que présente soit un objet en spirale, soit une série d'objets disposés selon une ligne spirale.

***SPIRÉE.** s. f. T. Bot. Voy. Rosacées.

***SPIRIFER.** s. m. (lat. *spira*, spire ; *ferre*, porter). T. Zool. Voy. Paléontologie.

***SPIRITISME.** s. m. Spiritiste. s. et adj. 2 g. (lat. *spiritus*, esprit). Voy. Table.

SPIRITUALISATION. s. f. Interprétation du sens propre et littéral d'un passage en un sens allégorique et spirituel. *La sp. de la Bible.* = Spiritualiser. v. a. Convertir le sens littéral d'un passage en un sens allégorique. *Il y a des théologiens qui ont spiritualisé toutes les histoires de la Bible.* || * Attribuer une âme, une intelligence à. *Sp. la matière.* || * Affranchir de tout caractère matériel ou physique. *Sp. l'amour.* = Spiritualisé, ée. part.

SPIRITUALISME. s. m. (lat. *spiritus*, esprit).

Enc.— Dans le langage de la Philosophie, on donne le nom de *Spiritualisme* à la doctrine qui distingue substantiellement l'esprit et la matière, en proclamant la supériorité du premier sur la seconde. Le sp. est donc également opposé au *matérialisme*, qui n'admet d'autre existence que la matière, à l'*idéalisme* proprement dit, qui arrive à nier le monde extérieur, et au *panthéisme*, qui identifie la matière et l'esprit en les considérant comme deux aspects d'une même et unique substance. Le sp., au contraire, admet comme existences essentiellement distinctes, Dieu, la personne humaine et la nature extérieure ; toutefois, il ne les isole pas plus qu'il ne les confond. Cette doctrine, aussi ancienne que le monde, s'appuie également sur toutes nos facultés de connaître, car le philosophe spiritualiste, se gardant de mutiler l'homme, accepte à la fois les données de la sensibilité, de la conscience et de la raison. C'est pour cela aussi que le sp. est en même temps la philosophie la plus exacte et la plus élevée, et la croyance du sens commun. C'est pour cela qu'il se trouve au fond de toutes les religions, qui enseignent uniformément l'existence d'un Être suprême, l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses futures. Ajoutons que le sp. est la seule doctrine philosophique qui puisse servir de fondement à la morale, celle-ci, comme nous l'avons démontré ailleurs, ne pouvant trouver place dans les systèmes, soit matérialistes, soit panthéistes. — V. Dieu, Ame, Immortalité, etc.

SPIRITUALISTE. s. m. Celui ou celle qui professe le spiritualisme. || Adjectiv., *Philosophie sp. Les doctrines spiritualistes reprirent faveur.* = Spiritualité. s. f. T. Phil. Se dit par oppos. à Matérialité. *La sp. de l'âme.* || Se dit quelquefois De la théologie mystique, quand elle s'occupe de la direction de l'âme dans les voies de la perfection. *Livre de spiritualité.*

SPIRITUEL, ELLE. adj. Incorporel, qui est esprit. *Les anges sont des substances spirituelles.* || Qui a de l'esprit. *Un homme fort sp. Une femme très-spirituelle.* || Ingénieux, où il y a de l'esprit. *Une réponse spirituelle. Un ouvrage sp.* — *Il a l'air, la physionomie spirituelle*, A son air, à sa physionomie, on présume qu'il a de l'esprit. || Qui regarde la religion, l'Eglise, par opp. à Temporel. *La puissance temporelle et la puissance spirituelle. Le glaive sp. Il faut sacrifier les biens temporels aux biens spirituels.* — Subst., *Le sp. et le temporel. Il ne s'occupe que du sp.* || Allégorique, par oppos. à Littéral. *Jacob et Esaü, dans le sens sp., représentent les bons et les méchants.* || T. Dévotion. Qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur de la conscience, par oppos. à Sensuel, charnel, corporel. *L'homme sp. La vie spirituelle. Livres spirituels. Cantique sp. Père sp. Exercice sp.* — *Communion spirituelle*, La part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit. || T. Musiq. *Concert sp.*, Concert public que l'on donne les jours de la semaine sainte, et qui se compose exclusivement de morceaux de musique dont les sujets sont religieux. || T. Peint. *Touche spirituelle*, se dit De certains coups de pinceau par lesquels un peintre rend avec esprit les objets qu'il s'est proposé de représenter. = Spirituellement. adv. Avec esprit. *Il lui répondit fort sp. Ce tableau est composé sp. Les arbres, dans ce paysage, sont touchés sp.* || En esprit. *Communier sp. avec le prêtre.*

SPIRITUEUX, EUSE. adj. Se dit Des liqueurs qui contiennent de l'esprit-de-vin ou alcool. *Ce vin est fort sp. L'usage des liqueurs spiritueuses est dangereux*, || Subst., *Il fait abus des spiritueux.*

***SPIRLIN.** s. m. T. Ichth. Voy. Able.

***SPIROGYRA.** s. m. (grec. σπεῖρα, spire ; γῦρος, tour). T. Bot. V. Confervacées.

***SPIROLOBÉES.** s. f. pl. (gr. σπεῖρα ; λοϐὸς, cosse). T. Bot. V. Crucifères.

SPIROPTÈRE. s. m. (grec. σπεiρα ; πτερὸν, aile). T. Zool. V. Cavitaires.

***SPIRULE.** s. f. T. Zool. V. Céphalopodes.

***SPITHAME.** s. f. T. Métrol. V. Mesure.

***SPIZAËTE.** s. m. T. Ornith. V. Aigle.

SPLANCHNIQUE. adj. 2 g. [CH se pron. K dans ce mot et dans le suivant.] T. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. *Nerfs splanchniques.* — *Cavités splanchniques*, Celles qui contiennent les viscères. = Splanchnologie. s. f. (gr. σπλάγχνον, viscère ; λόγος, discours). V. Anatomie.

***SPLEEN.** s. m. [On pron. *Spline.*] Mot angl. qui sign. *Rate*, et se dit pour Hypochondrie.

SPLENDEUR. s. f. (lat. *splendor*). Grand éclat de lumière. *La sp. du soleil. La sp. des astres.* || Fig., Magnificence, pompe. *Cette ville a conservé des restes de son ancienne sp. Il vit avec beaucoup de sp. La sp. de la nature.* || Fig., au sens mor., Grand éclat d'honneur et de gloire. *La sp. de son rang, de son nom. La sp. de sa race. Cet empire a perdu son ancienne sp.* || Synon. V. Clarté. = Splendide. adj. 2 g. (lat. *splendidus*). Magnifique, somptueux. *Un homme sp. Un festin sp. Avoir une cour sp.* = Splendidement. adv. D'une manière splendide. *Il vit sp. Il nous traite splendidement.*

SPLÉNIQUE. adj. 2 g. (gr. σπλὴν, rate). T. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la rate. *Artère, veine sp.* = Splénite. s. f. T. Méd. Voy. Rate.

***SPLÉNIUS.** s. m. (grec. σπλήνιον, compresse). T. Anat. Muscle aplati qui est situé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos.

SPODE. s. f. (gr. σποδὸς, cendre). T. Chim. V. Zinc.

SPOLIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui spolie. || Adject., *Un acte sp. Une mesure spoliatrice.* = * Spoliative. adj. f. T. Méd. *Saignée sp.*, Celle qui est pratiquée dans le but de diminuer la masse du sang. = Spoliation. s. f. Action par laquelle on dépossède par violence ou par fraude. *Avant la sp. de la succession. Ce sont des spoliations.* = Spolier. v. a. (lat. *spoliare*). Dépouiller par force ou par fraude. *On l'a spolié de son héritage.* = Spolié, ée. part. || Conj. V. Prier.

SPONDAÏQUE. adj. et s. m. T. Versif. V. Hexamètre.

SPONDÉE. s. m. (gr. σπονδεῖος). T. Versif. grecque et lat. Pied composé de deux syllabes longues, comme *templum.* || On donne le nom de *Dispondée* à un mot qui forme deux spondées, comme *incrementum.*

***SPONDIAS.** s. m. T. Bot. V. Anacardiacées.

SPONDYLE. s. m. (grec. σπόνδυλος, vertèbre). T. Anat. V. Vertèbre. || T. Zool. V. Ostracés.

***SPONGIAIRES.** s. m. pl. (lat. *spongia*, éponge). T. Zool. V. Éponge. = Spongieux, euse. adj. Poreux, de la nature de l'éponge, semblable à l'éponge. *Le poumon est sp. Os sp. La pierre ponce est spongieuse. Tissu sp.* = * Spongille. s. f. T. Zool. V. Éponge. = * Spongiole. s. f. T. Bot. V. Racine et Absorption. = Spongite. s. f. Pierre remplie de trous et qui imite l'éponge.

SPONTANÉ, ÉE. adj. (lat. *spontaneus*). Que l'on fait volontairement, de son propre mouvement. *Mouvement sp. Action spontanée. Cela a été tout sp. de sa part.* || *T. Physiol. Se dit Des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes ou sans cause extérieure apparente. *Les mouvements du cœur, du cerveau, des artères, etc., sont des mouvements spontanés.* — *Maladie spontanée*, Celle qui survient sans cause apparente. — *Evacuation spontanée*, Celle qui n'est pas provoquée par un remède. — *Lassitude spontanée*, Celle qui ne résulte pas de la fatigue. — *Accouchement sp.*, V. Accouchement. = Spontanéité. s. f. Qualité de ce qui est spontané. *La sp. d'une action, d'un mouvement.* = Spontanément. adv. D'une manière spontanée. *Une résolution prise sp. Un mouvement qui s'exécute sp. Une maladie qui se développe spontanément.*

SPONTON. s. m. V. Esponton.

SPORADIQUE. adj. 2 g. (gr. σποραδικὸς, de σπείρειν, disséminer). T. Méd. V. Epidémie.

***SPORE.** s. f. (gr. σπορὰ, graine). T. Bot. Pour ce mot et ses dérivés, *Sporange, Sporidie, Sporule*, etc., V. Cryptogamie.

***SPORT.** s. m. Mot angl. qui sign. Divertissement : et * Sportsman. s. m. V. Course.

SPORTULE. s. f. T. Antiq. rom. V. Patron.

***SPUMEUX, EUSE.** adj. (latin. *spuma*, écume). T. Méd. Qui est mêlé d'écume. *Crachats spumeux.*

SPUTATION. s. f. (lat. *sputare*, cracher). T. Méd. Action de cracher. *Sp. fréquente.*

SQUALE. s. m. [On pron. *Scouale.*] T. Ichth.

Enc.— Les *Squales* (*Squalus*) constituent la première grande famille de l'ordre des *Sélaciens*. Les poissons qui la composent ont le corps allongé, une queue grosse et charnue, les nageoires pectorales de médiocre grandeur. Les ouvertures de leurs branchies répondent aux côtés du cou, et non au-dessous du corps, comme dans les Raies. Les Squales diffèrent encore des Raies par la mobilité de leurs dents ; le plus grand nombre d'entre eux, en effet, ont ces organes simplement attachés sur le derme qui recouvre les mâchoires : ces dents sont en outre de forme très-variable et souvent disposées sur plusieurs rangs. Leurs yeux sont latéraux ; leur museau est soutenu par trois branches cartilagineuses qui tiennent à la partie antérieure du crâne ; enfin, la ceinture humérale est suspendue dans les chairs et n'est point articulée avec le crâne ou avec la colonne vertébrale. Ces poissons ont en général la peau rugueuse et la chair coriace. Plusieurs sont vivipares, les autres produisent des œufs revêtus d'une corne jaune et transparente, dont les angles se prolongent en cordons cornés. La plupart atteignent une grande taille et sont célèbres par leur voracité. Cuvier partage cette famille en 5 grands genres ou tribus, savoir : les *Roussettes*, les *Squales* proprement dits, les *Marteaux*, les *Scies* et les *Anges*.

I. Les *Roussettes* (*Scyllium*) se distinguent des autres Squales par leur museau court et obtus, par leurs narines percées près de la bouche et contournées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre. Leurs dents ont une pointe au milieu et deux plus petites sur les côtés. Elles ont toutes des évents et une anale. Leurs dorsales sont en arrière et leur caudale est allongée, non fourchue et tronquée au bout. On en trouve deux espèces dans nos mers : la *Grande Roussette* (*Sc. canicula*) ou *Chien de mer*, au corps gris, couvert de taches noirâtres, et dont la taille est de 1 mètre à 1 m. 30 ; et la *Petite Roussette* (*Sc. catulus*), appelée aussi *Rochier*, qui est de la taille de la précédente, mais qui a les taches plus rares et plus larges. Ces poissons sont vivipares et extrêmement voraces. Leur peau desséchée est connue dans les arts sous le nom de *peau de Roussette* ou *peau de Chien de mer*, *et sert, par la multitude de petits tubercules pierreux dont elle* est hérissée, à polir des corps durs, tels que l'ivoire. On la peint parfois en vert, et alors on l'emploie, sous le nom de *Galuchat*, pour recouvrir des étuis, des gaînes, etc. La *Rouss. tigrée* (*Sc. tigrinum*) [Fig. 1], qui habite l'océan Indien, est remarquable *par la disposition de ses couleurs. Elle a les nageoires et le des*sus du corps noirs, avec quelques taches blanches et des bandes transversales de cette dernière teinte. Cette espèce atteint jusqu'à 5 mètres de longueur.

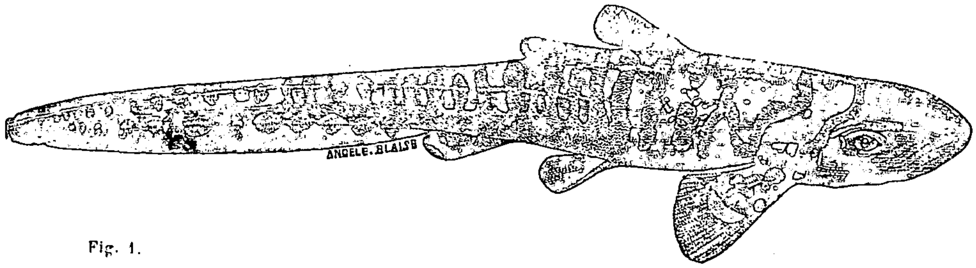

Fig. 1.

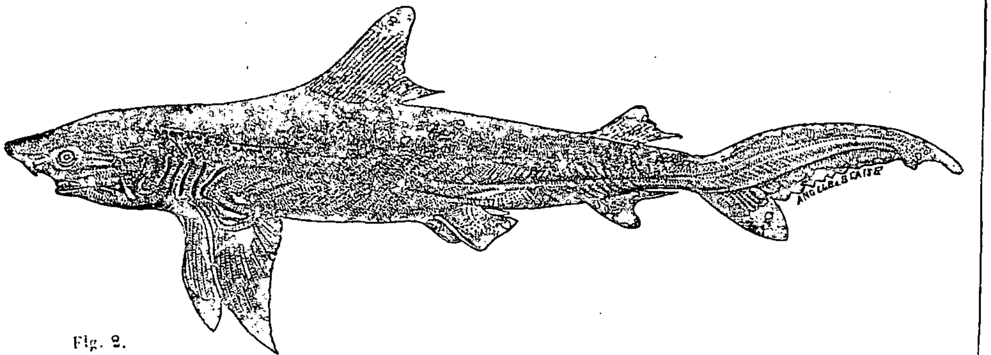

Fig. 2.

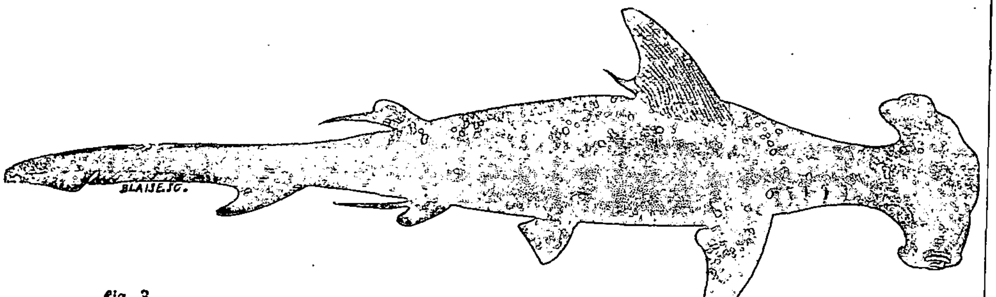

Fig. 3.

II. Les *Squales* proprement dits ont le museau proéminent, sous lequel sont situées des narines sans sillon. Leur nageoire *caudale est plus ou moins fourchue.* Cuvier les partage en plusieurs groupes d'après la présence ou l'absence, soit des évents, soit de la nageoire anale. — A. Le premier de ces groupes comprend les *espèces sans évents, mais pourvues d'une anale.* Le genre *Requin* (*Carcharias*) est fort nombreux en espèces. Outre l'absence d'évents *et la présence d'une anale, il est caractérisé* par ses dents tranchantes, pointues et le plus souvent dentelées sur leurs bords ; par son museau déprimé avec les narines sous son milieu, et par les trous de ses branchies, dont les derniers s'étendent sur les pectorales. *Le Requin* proprement dit (*Carch. verus*) se reconnaît à ses dents blanches comme l'ivoire, en forme de triangle isocèle, à côtés rectilignes, et dentées à la mâchoire supérieure, les inférieures étant en pointe étroite sur une base plus large. Ces dents sont mobiles et leur nombre augmente avec l'âge. Chez les jeunes, on n'en compte qu'un rang ; chez les adultes on en compte jusqu'à 6 rangs tant en haut qu en bas. La bouche, fortement fendue au-dessous du museau, est énorme ; son contour est égal à peu près au tiers de la longueur de l'animal, *et la longueur de celui-ci dépasse souvent 8 mètres.* La force de ce Squale est extrême et la vitesse de sa marche est prodigieuse ; quant à sa voracité, elle dépasse toute expression. Les Phoques, les Thons, les Morues, forment sa nourriture ordinaire ; mais il dévore également les cadavres qu'on jette à la mer. Il engloutit des hommes entiers, et le zoologiste danois Muller assure que, près de l'île de Sainte-Marguerite, on prit un Requin qui pesait 1500 livres et dont le ventre contenait un cheval tout entier qu'on avait probablement jeté d'un vaisseau. C'est par allusion à cette voracité, qui est si souvent fatale aux nageurs, que l'on a donné à ce poisson le nom sous lequel on le désigne, et qui est une corruption du mot *requiem*, le repos éternel. On prétend communément que les Requins, à cause de la position inférieure de leur bouche, sont obligés de se renverser sur le dos pour saisir les objets qu'ils convoitent, ce qui favorise la fuite de beaucoup de leurs victimes. Cependant Vancouver, qui les a observés souvent, regarde cette assertion comme fausse, et il a vu le contraire. On *rencontre* le Requin vrai dans toutes les mers du globe. Nous prenons encore sur nos côtes deux espèces de ce genre, appelées communément *Renard* et *Bleu*. La première (*Carch. vulpes*) est aussi appelée *Faux*, et doit ses noms vulgaires à la longueur du lobe supérieur de sa queue, qui est falciforme et égale la longueur de *son corps. Sa taille varie de 2 mètr. et demi à 5 m.* La seconde, (*Carch. glaucus*) est ainsi nommée de la couleur bleu d'ardoise qu'offre la partie supérieure de son corps. Ce Squale a les pectorales très-longues et très-pointues, et a communément une longueur de 5 mètr. Une espèce des mers de l'Inde est remarquable par la couleur noire de l'extrémité de ses nageoires : de là le nom de *Req. mélanoptère* (*Carch. melanopterus*) [Fig. 2], sous lequel on la désigne. Le genre *Lamie* ou *Touille* [*Lamna*] diffère du précédent par son museau pyramidal, et par les trous des branchies qui sont tous en avant des pectorales. La seule espèce connue dans nos mers est le *Squale nez* (*L. cornubica*), que sa *grandeur a fait souvent confondre avec le* Requin. — B. Les Squales qui ont à la fois *des évents et une anale*, forment les genres *Milandre*, *Emissole*, *Griset*, *Pèlerin* et *Cestracion*. Les *Milandres* (*Galeus*) ont la forme des Requins ; mais, outre qu'ils sont pourvus d'évents, *ils ont les dents dentelées seulement à leur côté ex*térieur. Nous en avons une espèce dans nos mers. Les *Emissoles* (*Mustelus*) ont les formes des précédents ; mais elles s'en distinguent par leurs dents en petits pavés. Nos mers en renferment deux espèces. Les *Grisets* (*Notidanus*) ne diffèrent des Milandres que par l'absence de la première dorsale. *Le Griset* proprement dit (*Not. griseus*) a le museau déprimé et arrondi du Requin, et le corps cendré dessus et blanchâtre dessous. Il vit dans la Méditerranée. Les *Pèlerins* (*Selache*) ont la forme des Requins et les évents des Milandres ; mais ils s'en distinguent par la grandeur de leurs ouvertures branchiales qui entourent presque tout le cou, et par leurs dents petites, coniques et sans dentelures. La seule espèce connue, le *Selache maximus*, dépasse en grandeur le Requin, ainsi que les autres Squales ; en effet, il excède quelque*fois 10 mètres de longueur, mais il n'a point la férocité* du premier. Ce poisson habite la mer du Nord ; cependant on le rencontre de temps à autre sur nos côtes par les vents forts du nord-ouest. Le genre *Cestracion* (*Cestracio*) ne renferme qu'une seule espèce, qui est propre à l'Australie. — C. Les Squales *munis d'évents, mais dépourvus d'anale*, constituent les genres *Aiguillat*, *Humantin* et *Leiche*. Les *Aiguillats* (*Spinax*) ressemblent au Requin par leur forme générale ; mais, outre la présence d'évents et l'absence d'anale, ils s'en distinguent par une forte épine en avant de chacune des deux dorsales. L'*Aiguillat commun* (*Sp. acantha*) n'est pas rare sur nos côtes et se voit souvent sur nos marchés. Il est brun dessus et blanchâtre dessous. Sa peau s'emploie dans les arts aux mêmes usages que celle de la Roussette. Le genre *Humantin* ou *Centrine* (*Centrina*) ne diffère du précédent que par la position de la seconde dorsale qui est au-dessus des ventrales, et par la brièveté de la queue, qui donne à ces poissons une taille ramassée. Nous en avons sur nos côtes une espèce dont la taille varie de 1 m. 30 à 1 m. 65, et dont la peau fort dure est brune en dessus et blanchâtre en dessous. Les *Leiches* ou *Liches* (*Scymnus*) ont tous les caractères des Humantins, excepté les épines aux dorsales.

III. Les *Marteaux* (*Zygæna*) ont le corps des Requins ; mais ils sont essentiellement caractérisés par une forme de tête dont le règne animal n'offre pas d'autre exemple. Cette tête est aplatie *horizontalement, tronquée en avant, et ses côtés se prolongent* transversalement en branches qui la font ressembler à la tête d'un marteau. Les yeux sont situés aux extrémités des branches, et les narines à leur bord antérieur. L'espèce la plus commune dans nos mers est le *Marteau commun* (*Zyg. malleus*) [Fig. 3], vulg. appelé *Maillet*. Son corps est grisâtre et sa tête noirâtre. *Il at*teint quelquefois 4 mèt. de longueur, et son poids s'élève jusqu'à 340 kilogrammes. On pêche encore sur les côtes de la Méditerranée une espèce qui a la tête en forme de cœur, et qu'on nomme vulg. *Pantouflier :* c'est le *Zyg. tiburo* des ichthyologistes.

IV. Les *Scies* (*Pristis*) ont la forme allongée des Squales ; le corps est aplati en avant et leurs branchies sont percées en dessous comme dans les Raies. Mais ce qui les caractérise essentiellement, c'est le prolongement considérable que prend l'extrémité du museau, dont la forme est celle d'une lame d'épée armée de chaque côté de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents. Ce bec, qui leur a valu leur nom, est une arme puissante avec laquelle ces poissons ne craignent point d'attaquer les plus gros Cétacés. Les dents de leurs mâ*choires sont en petits pavés, comme chez* les Émissoles. Ces Squales nagent avec rapidité, et on les rencontre dans les différentes mers, sous toutes les latitudes. L'espèce commune (*Pr. antiquorum*) parvient à une taille considérable. Elle a parfois jusqu'à 5 mètres de long, et son bec atteint de 1 m. 50 à 1 m. 60.

V. Le genre *Ange* ou *Squatine* (*Squatina*) forme le passage entre la famille des Squales et celle des Raies ; mais nous l'avons décrit ailleurs. V. Ange.

SQUAME. s. f. [Squ se pron. Scou dans ce mot et dans ses dérivés.] (lat. *squama*, écaille). Se prend quelquefois dans le sens d'Écaille proprement dite, mais se dit le plus souvent, en T. Botan., Des organes plus ou moins analogues à des écailles qui forment l'involucre des Composées, ou qui composent le bulbe de certaines plantes ; et, en T. Méd., Des petites lames d'épiderme qui, dans diverses maladies cutanées, se forment à la surface de la peau pour se détacher ensuite. ‖ De *Squame*, on a fait les diminutifs *Squamelle* et *Squamule*, qui signif. Une petite squame. = Squameux ou Squammeux, euse. adj. T. Anat., Bot. et Méd. Qui ressemble à une écaille ; Qui est formé ou composé de squames ; Qui est caractérisé par la présence de squames. *La portion squameuse du temporal. Involucre, bulbe sq. Affections squameuses.*

Enc. — Ainsi que leur nom l'indique, les dermatoses dites *squameuses* sont essentiellement caractérisées par la production à la surface cutanée, de lames ou lamelles épidermiques d'un blanc grisâtre, friables, plus ou moins épaisses et plus ou moins adhérentes, mais qui finissent toujours par se détacher. Les *Squames* surmontent en général des élevures plus ou moins prononcées, et laissent après leur chute la peau rouge et légèrement enflammée. Il y a lieu d'admettre 3 sortes d'affections squameuses : le *pityriasis*, le *psoriasis* et l'*ichthyose*. — Le *Pityriasis* est une inflammation chronique très-superficielle de la peau, dans laquelle l'épiderme se détache en petites lamelles blanchâtres, très-minces et pulvérulentes, qu'on a comparées à de la poudre de son. Cette affection, appelée par Alibert *Dartre furfuracée volante*, peut se montrer sur toutes les parties du corps ; mais c'est sur le cuir chevelu qu'on l'observe le plus ordinairement. En général, le pit. provoque de temps à autre des démangeaisons plus ou moins vives, qui portent le malade à se gratter, et c'est surtout alors que les squamules se détachent. On distingue 3 variétés de pit., qui sont le *P. alba*, le *P. rubra* et le *P. nigra*. Le pityriasis est fort souvent déterminé par l'insolation, par un régime échauffant, par le *frottement ou par* la saleté. En général, il constitue une affection très-bénigne, qu'on fait aisément disparaître au moyen de lotions savonneuses ou de décoctions de racine de guimauve et de têtes de pavot. Si, par hasard, la maladie se montre invétérée et rebelle, on lui applique le traitement qui convient au psoriasis. — Le *Psoriasis se* manifeste par des plaques d'un blanc chatoyant, plus ou moins étendues, irrégulières, saillantes, et au-dessous desquelles la peau est *rougeâtre* et épaissie. On en distingue aussi plusieurs variétés, savoir : le *Ps. guttata*, où les plaques sont séparées et peu étendues; le *Ps. diffusa*, où elles sont beaucoup plus larges, confondues et irrégulières ; le *Ps. gyrata*, où elles sont rubanées et contournées en spirale ; et le *Ps. inveterata*, où les plaques sont épaisses, et où la peau est *rouge et fendillée*. Mais l'une des variétés qu'on observe le plus fréquemment est le *Ps. circinata*, qu'on regardait naguère comme une affection distincte du psoriasis, et qu'on désignait sous le nom de *Lèpre* (*Lepra*). Dans cette dernière forme, les squames sont arrondies, élevées sur les bords, de telle sorte que la peau, demeurée saine au centre, semble déprimée. Parfois les anneaux sont remarquables par leur régularité; *souvent, cependant*, ils *sont* incomplets ou irréguliers. Les écailles épidermiques tombent et se renouvellent sans cesse, comme dans le psoriasis proprement dit, laissant après leur chute des surfaces rouges, légèrement proéminentes, indolentes, lisses, quand la maladie est récente; inégales et sillonnées quand l'affection est ancienne. Le psoriasis *et la lèpre sont, ainsi que nous venons de* le dire, une seule et même maladie : elles reconnaissent les mêmes causes, marchent de la même manière et exigent le même traitement. Cette dermatose est sans danger pour la vie, mais elle est incommode, rebelle et souvent incurable. La seule cause bien avérée de cette affection c'est *l'hérédité* : mais il n'est pas besoin de dire qu'un régime excitant, l'abus des alcooliques, la malpropreté, *peuvent déterminer* sa manifestation ou favoriser son extension. On a employé contre elle toutes les ressources de la thérapeutique rationnelle et empirique. Les moyens qui ont obtenu le plus de succès, sont : à l'extérieur, les bains alcalino-sulfureux, les fumigations sulfureuses et diverses pommades excitantes, telles que les *iodures de soufre, de fer et de mercure, mais particulièrement* la pommade au goudron ; à l'intérieur, les purgatifs doux administrés méthodiquement, et l'emploi de certaines préparations regardées comme stimulantes, la solution arsenicale de Pearson, la liqueur arsenicale de Fowler, les pilules asiatiques (arséniate de fer) et la teinture de cantharides. Mais, suivant nous, ces préparations n'agissent que par la révulsion qu'elles opèrent en excitant le tube intestinal. Au reste, les deux ordres de moyens, tant internes qu'externes, doivent être employés simultanément et avec persévérance.—L'*Ichthyose* est, comme les précédentes, une maladie chronique de la peau. Elle est caractérisée par l'épaississement et l'altération de la peau, qui se couvre de plaques épidermiques *larges, épaisses, dures, sèches, d'un blanc grisâtre* et comme imbriquées. Cette affection, assez rare, est presque toujours congénitale et à peu près incurable; cependant elle ne compromet pas l'existence.—Nous terminerons par une remarque. En mentionnant les variétés du *pityriasis*, nous n'avons pas nommé le *pit. versicolor*. C'est que cette maladie, *bien qu'elle* présente le phénomène d'une desquamation furfuracée des parties où elle siége, n'est pas proprement une affection squameuse. Suivant Ch. Robin, elle est due au développement, à la surface de la peau, d'un champignon microscopique, qu'il appelle *Microsporon furfur*. Ce parasite est formé de cellules fort étroites, allongées, quelquefois ramifiées, et de spores sphériques adhérant à des tubes plus *larges : il détermine sur la peau la formation de taches* plus ou moins jaunâtres ou d'un jaune brunâtre, et à surface pulvérulente, qui sont constituées par le végétal et les cellules épidermiques dont il amène la disjonction. Ces taches, fort petites à l'origine, augmentent de grandeur et deviennent confluentes, et les parties affectées sont le *siége d'une desquamation incessante*. On détruit le champignon par des lotions parasiticides, par ex. avec une solution d'un demi-gramme de sublimé dans 500 gram. d'eau distillée.

***SQUAMIFÈRE.** adj. 2 g. (latin. *squama; ferre*, porter). T. Zool. Qui a le corps couvert d'écailles. = *Squamiforme. adj. 2 g. Qui est *en forme d'écaille*.

***SQUAMIPENNES** ou ***SQUAMMIPENNES.** s. m. pl. (lat. *squama*, écaille; *penna*, nageoire). T. Ichth.

Enc. — Cuvier a ainsi nommé la 6ᵉ famille de l'ordre des *Poissons acanthoptérygiens*, parce que la partie molle et souvent la partie épineuse de leurs nageoires, tant dorsales qu'anales, sont recouvertes d'écailles qui les encroûtent et rendent ces organes difficiles à distinguer de la masse du corps. Ce dernier est en général très-comprimé et écailleux. Cette famille se divise en 3 tribus. — La première comprend les espèces que Linné avait réunies sous le nom de *Chétodons*, c.-à-d. dents-soies, parce qu'en effet leurs dents sont très-fines et rassemblées sur plusieurs rangs serrés comme les crins d'une brosse. Au reste, ces poissons n'ont de *dents que sur les mâchoires : le palais est lisse. Les Chétodons* appartiennent aux mers des pays chauds et surtout à celles des Indes orientales, où l'on en voit des variétés infinies le long des côtes rocheuses. Tous sont remarquables par leurs couleurs éclatantes, disposées sur des fonds rose, pourpre, azuré, etc. De plus, leur chair est bonne à manger. Les *Chétodons* proprement dits (*Chætodon*) ont le corps plus ou moins elliptique, leurs rayons épineux et mous se continuant en une courbe à peu près uniforme. Leur museau est plus ou moins avancé, et quelquefois leur préopercule a une fine dentelure. Ils se ressemblent en outre par la distribution de leurs couleurs et par une bande verticale noire dans laquelle est l'œil. Nous citerons comme type de ce genre le *Chét. de Meyer* (Fig. ci-dessous). Les *Chelmons se distinguent des précédents* par leur museau long et grêle, ouvert seulement au bout, et formé par l'intermaxillaire et par la mâchoire inférieure prolongés outre mesure. Le *Ch. rostré* (*Ch. rostratus*), qui se trouve à Java, où il habite les eaux douces ou marines indifféremment, est célèbre par une habitude des plus singulières. Il lance à plus de 30 centim. de distance des gouttes d'eau sur les insectes posés sur les plantes aquatiques et les fait ainsi tomber dans l'eau pour s'en nourrir. Les *Holacanthes* (*Holacanthus*) ont le préopercule armé d'une longue épine horizontale, et la forme de leur corps est un ovale régulier. Ces poissons, qui se rencontrent dans les mers tropicales des deux hémisphères, sont les plus brillants de la famille, et leurs couleurs sont généralement disposées *par* rayures. On les nomme vulgairement *Demoiselles*, et on les recherche à cause de l'extrême délicatesse de leur chair. Les *Pomacanthes* (*Pomacanthus*) ont la forme plus élevée que les précédents, parce que le bord de leur dorsale monte plus rapidement. On n'en connaît que d'Amérique. Les genres *Heniochus* ou *Cocher*, et *Ephippus* ou *Cavalier*, sont également exotiques. — La seconde tribu des Squammipennes comprend aussi des espèces à palais lisse comme les précédentes, mais elles ont des dents en carde ou en velours sur les mâchoires. Les *Platax* ont, en avant de leurs dents en brosse, un premier rang de dents tranchantes, divisées chacune en trois pointes. Leur corps est beaucoup plus haut qu'il n'est long : ce sont des poissons de la mer des Indes et de l'océan Pacifique. Nous ne ferons que nommer les genres *Psettus*, *Pimélepțère* (*Pimelepterus*) et *Dipterodon*, qui tous les trois sont également *étrangers. — La troisième tribu comprend les genres* dont le palais est muni de dents. Ainsi, les *Castagnoles* (*Brama*) ont des dents en cardes, aux mâchoires et aux palatins. Leur profil est élevé, et leur museau très-court. La Méditerranée en possède une espèce, le *Cast. de Ray* (*Br. Raii*), qui est d'un blanc argenté un peu obscur. La chair de ce poisson, qui pèse de 5 à 6 kilogr., est savoureuse, blanche et estimée. Les genres *Pempheris* et *Toxotes* ou *Archer* appartiennent à la mer des Indes. Ce dernier, qui ne comprend qu'une seule espèce, doit son nom à l'instinct qu'il partage avec le Chétodon rostré. Comme ce dernier, l'Archer lance à plus d'un mètre de hauteur des gouttes d'eau sur les insectes qui se tiennent sur les herbes aquatiques ou qui volent au-dessus : *il est rare, dit-on, qu'il manque son coup*.

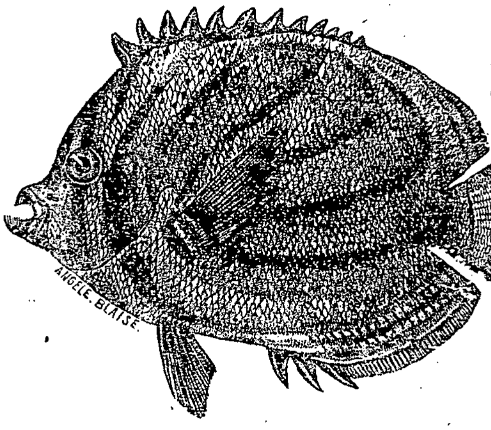
AUGLE. BLAISE.

***SQUARE.** s. m. [Squ se pron. Scou dans ce mot et dans les deux suiv.] Mot anglais qui sign. *Carré*, et qui se dit D'une place publique de forme quelconque, dont le centre est occupé par un jardin entouré d'une grille.

***SQUARREUX, EUSE.** adj. (latin. *squarrosus*). T. Botan. et Pathol. Se dit De toute partie qui est rude au toucher, raboteuse et roide.

***SQUATINE.** s. f. T. Ichth. V. Ange.

SQUELETTE. s. m. (gr. σχελετὸν, desséché [σῶμα, corps]). L'ensemble des os d'un corps mort et décharné, dans leur situation naturelle. — Figur. et fam., on dit D'une personne extrêmement maigre et décharnée, *C'est un sq., un vrai sq., un sq. ambulant.* ‖ Fig., se dit Des ouvrages d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche et aride. *Il a fait de ce poëme un sq. en le traduisant. Il a trop abrégé son discours, c'est un sq.*

Enc. — Le mot *Squelette* désigne proprement l'ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. Cependant, par extension, on l'applique souvent à l'ensemble des parties plus ou moins dures et solides qui forment comme la charpente d'un très-grand nombre d'invertébrés, telles que les anneaux cornés des Insectes, les téguments crétacés des Crustacés, etc.; mais souvent on désigne ces dernières parties sous le nom de *Dermato-squelette*. Nous prendrons *ici le terme de* sq. *dans son acception primitive, et nous* nous bornerons à indiquer la disposition des diverses pièces osseuses qui forment le sq. dans l'espèce humaine.

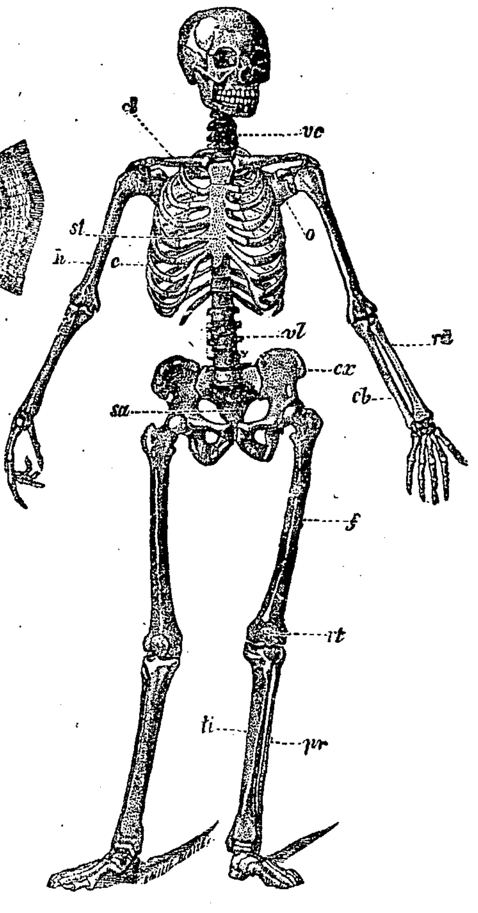

Tous les os qui entrent dans la structure du sq. se rapportent à trois divisions principales, la *tête*, le *tronc*, et les *membres*, ou *extrémités*, que l'on distingue en *supérieurs* ou *thoraciques* et *inférieurs* ou *abdominaux* (Fig. ci-dessous). — La partie essentielle et fondamentale de tout l'édifice est la *Colonne vertébrale* ou *Rachis*, vulgairement appelée *épine du dos*, à cause de sa situation à la région postérieure du corps. Cette colonne se compose de 24 pièces superposées, appelées *Vertèbres*, et séparées les unes des autres par une substance fibro-ligamenteuse, qui leur donne une *certaine mobilité. Comme chaque vertèbre est percée d'un trou*, la colonne qui résulte de leur ensemble représente un cylindre creux où est logée la moelle épinière. Les vertèbres sont distinguées suivant la région qu'elles occupent, en *cervicales*, *dorsales* et *lombaires*. Les cervicales (*vc*) sont au nombre de 7, les dorsales de 12 et les lombaires (*vl*) de 5. A sa partie supérieure, la colonne vertébrale supporte la *tête*, et sa cavité se continue avec la cavité crânienne (v. Crane). Inférieurement, au contraire, le rachis se continue avec le *Sacrum* (*sa*), qui n'est en réalité qu'un assemblage de cinq vertèbres soudées entre elles. Ce dernier os présente en avant et en arrière une série de trous qui livrent passage aux nerfs provenant de la moelle épinière, comme font les *trous de conjugaison* que laissent les vertèbres rachidiennes en s'unissant ensemble. Au-dessous du sacrum, se trouve un petit os pyramidal mobile formé aussi de 3 vertèbres qu'on peut dire avortées, car elles ne forment point un anneau comme les précédentes : cet os a reçu le nom de *Coccyx*. Les vertèbres qui, par leur soudure, constituent le sacrum et le coccyx, *sont souvent désignées sous le nom de fausses vertèbres*. Les 12 vertèbres dorsales s'articulent latéralement de chaque côté avec un arc osseux, dont l'ensemble forme essentiellement la cage thoracique. Ces arcs, au nombre de 24, constituent les *côtes* (*c*) : tous sont cartilagineux dans leur extrémité antérieure. Les 7 premières côtes de chaque côté s'articulent directement avec le *Sternum* (*st*), os aplati et allongé, qui est situé au-devant de la poitrine, et correspond à la colonne vertébrale en arrière. Ces côtes sont appelées côtes *vraies* et *sternales*, par opposition aux suivantes, qu'on nomme côtes *fausses* et *asternales*, *parce qu'elles ne s'articulent pas directement* avec le *sternum*. Enfin, les deux inférieures de chaque côté sont aussi appelées côtes *flottantes*, parce que leur extrémité antérieure est mobile. Le sternum présente en haut une échancrure appelée *fourchette* du sternum, et en bas un appendice cartilagineux qu'on nomme *appendice sternal* ou *xiphoïde*. L'espèce de cage conoïde que forment les côtes en s'articulant avec le sternum en avant et avec la colonne vertébrale en arrière, constitue le *Thorax* ou la *Poitrine*. Elle sert à loger le cœur, le poumon et les gros vaisseaux, et, grâce à la disposition de ses parties, elle jouit d'une grande mobilité, indispensable d'ailleurs à l'exécution des mouvements respiratoires. La partie inférieure de la colonne vertébrale nous offre *également une grande cavité formée par une ceinture osseuse*, mais qui est absolument immobile : c'est le *Bassin* ou la *Cavité pelvienne*. Le bassin se compose seulement de trois os, savoir : du *sacrum* en arrière, et sur les côtés, ainsi qu'en avant, de deux os plats et larges, qu'on appelle *os coxaux*, *os iliaques* et *os innominés*. Au reste, l'*Os coxal* de chaque côté (*cx*) *résulte de la* soudure de trois os primitifs, l'*Ilium*, qui est postérieur et latéral, le *Pubis*, qui est antérieur, et l'*Ischion*, qui est inférieur et latéral. L'os coxal de chaque côté se joint en avant et sur la lign médiane par sa partie *pubienne* avec la partie pubienne de l'os coxal du côté opposé : leur jonction forme ce qu'on nomme la *symphyse pubienne*. On appelle *Trou sous-pubien* ou *trou obturateur*, *l'ouverture que l'on voit* au-dessous de la branche horizontale du pubis de chaque côté, et *Cavité cotyloïde*, la cavité hémisphérique où se loge la tête du fémur.—La forme du bassin est celle d'un cône, dont la surface, très-évasée en haut, se rétrécit brusquement à sa partie moyenne. Cet étranglement, qui forme le *détroit supérieur* du bassin, a *pour* effet de diviser la cavité pelvienne en deux cavités secondaires ; l'une, supérieure, ovalaire transversalement et fortement échancrée en avant ; l'autre, inférieure, représentant une sorte de canal qui se termine en bas par une ouverture très-irrégulière, improprement appelée *détroit inférieur*. Les axes de ces deux cavités sont inclinés l'un sur l'autre d'un angle de 30° environ. Le bassin soutient et renferme la plus grande partie des intestins, les organes génitaux internes, la vessie et le rectum. Celui de la femme, en raison de sa destination, diffère notablement de celui de l'homme. Chez celui-ci il y a prédominance des dimensions en hauteur, tandis que le contraire a lieu chez celle-là. Chez la femme, les fosses iliaques sont plus larges, plus déjetées en dehors que chez l'homme; les deux cavités cotyloïdes sont aussi plus écartées, ce qui détermine un plus grand éloignement des fémurs et imprime à la démarche de la femme un caractère particulier, etc.—Les membres thoraciques se divisent en 4 parties, qui sont : l'*épaule*, le *bras*, l'*avant-bras* et la *main*. L'épaule se compose de 2 os, l'*omoplate* et la *clavicule*. La *Clavicule* (*cl*) est un os long de forme sinueuse qui occupe la partie postérieure et supérieure du thorax, et s'articule d'un côté, avec le sternum, et de l'autre, avec l'acromion. L'*Omoplate* (*o*) est un os plat, mince et triangulaire, qui constitue la partie postérieure de l'épaule. Sa face postérieure est divisée en deux parties, appelées *fosses sus-épineuses* et *sous-épineuses*, par une saillie considérable qu'on nomme *épine de l'omoplate*. L'extrémité libre de l'épine scapulaire constitue l'*apophyse acromion* et s'articule avec la clavicule, tandis que l'angle externe de l'omoplate présente une cavité ovalaire, la *cavité glénoïde*, destinée à l'articulation du bras avec l'épaule, et surmontée par l'*apophyse coracoïde*. Le bras est formé par un seul os, l'*Humérus* (*h*), qui s'articule, par sa tête arrondie, avec l'omoplate, et, par son extrémité inférieure, avec les os de l'avant-bras, c.-à-d. avec le radius et le cubitus. Le *Cubitus* (*cb*) est un peu plus long que le radius : on remarque à sa partie supérieure deux apophyses, l'une horizontale, appelée *apophyse coronoïde*, et l'autre verticale, nommée *Olécrâne*, qui est reçue dans une cavité correspondante de l'humérus. Le *Radius* (*rd*) a la faculté de se mouvoir sur le cubitus; c'est par son changement de position que s'opèrent les mouvements de *pronation* et de *supination*. La *main*, dernière partie du membre thoracique, a été décrite ailleurs (v. MAIN). Les membres abdominaux, de même que les précédents, se divisent en 4 parties, la *hanche*, la *cuisse*, la *jambe* et le *pied*. La hanche est constituée par un seul os, l'*os coxal*, dont nous avons parlé tout à l'heure. Il en est de même de la cuisse, qui est formée par un seul os, le *Fémur*. Ce dernier (*f*) est le plus long et le plus volumineux de tous les os. Il présente à son extrémité supérieure une *tête* arrondie, qui se loge dans la cavité cotyloïde, et qui est elle-même soutenue par un *col*, lequel fait un angle obtus avec le corps de l'os. Au-dessus du col on voit une grosse apophyse, nommée *grand trochanter*; puis au-dessous et à la partie interne, on en remarque une seconde appelée *petit trochanter*. L'extrémité inférieure du fémur est d'un volume considérable, et offre deux éminences articulaires convexes, nommées *condyles*. C'est entre ces deux éminences que se trouve la *Rotule* (*rt*), os triangulaire et convexe qui fait partie de l'articulation du genou. Cet os est uni au tibia par le *ligament rotulien*, tandis que sa partie supérieure donne attache au tendon du triceps fémoral. De même que le bras, la jambe est formée de deux os, le *tibia*, à la partie interne, et le *péroné*, à la partie externe du membre. Le *Tibia* (*ti*) est, après le femur, le plus volumineux et le plus long des os du sq. Son extrémité supérieure est beaucoup plus grosse que l'inférieure; celle-ci offre, en bas, une surface articulaire concave et quadrilatère qui repose sur l'astragale, et, en dedans, une éminence très-apparente, qui constitue la *Malléole* interne ou, comme on dit vulgairement, la *Cheville interne*. Le *Péroné* (*p*) est le plus grêle de tous les os longs. Son extrémité supérieure, ou *tête*, présente une facette articulaire qui s'adapte sur le tibia; l'inférieure constitue la *malléole* ou *cheville externe*, et s'articule avec l'astragale et le tibia. Le *pied* forme la base de sustentation de tout le corps, mais ayant décrit ailleurs cet organe, nous n'examinerons pas de nouveau les parties qui le composent.—Quand on consulte les auteurs, on est étonné qu'ils ne s'accordent point sur le nombre des os qui constituent la charpente du corps humain. Ces différences ont pour cause les modifications considérables que les os subissent par les progrès de l'âge. « Il y a cependant, dit Sappey, un âge déterminé pour faire le dénombrement des os; cet âge est celui où chacune des pièces du sq. a atteint son entier développement et ne porte l'empreinte d'aucune altération sénile : il varie de vingt-cinq à trente ans. A cette époque, le nombre des os s'élève à 198, ainsi répartis : Colonne vertébrale (y compris le sacrum et le coccyx), 26; Crâne, 8; Face, 14; Hyoïde, 1; Thorax (côtes et sternum), 25; Membres thoraciques (32 pour chacun), 64; Membres abdominaux (30 pour chacun), 60. Dans ce nombre n'entrent point certains os surnuméraires qui se développent fréquemment dans les parois du crâne (*os wormiens*), et quelques autres, appelés *os sésamoïdes*, qui apparaissent tantôt d'une manière constante, comme la *rotule*, tantôt d'une manière variable dans certains tendons. »

On dit qu'un sq. est *naturel*, lorsque toutes les pièces qui entrent dans sa composition sont maintenues ensemble par les liens qui assurent leur contact dans l'état normal; on l'appelle, au contraire, *artificiel*, lorsque les mêmes pièces sont réunies par des liens étrangers à l'organisation. On a même fabriqué un mot particulier, *Squelettopée*, pour désigner l'art de préparer un sq. ou les différents os d'un squelette. — V. les mots OS, HISTOLOGIE, CRANE, VERTÈBRE, ainsi que les articles généraux consacrés aux différents ordres d'animaux vertébrés.

***SQUILLE.** s. f. T. Zool. V. STOMAPODES.

***SQUINE.** s. f. T. Bot. V. SMILACÉES.

SQUIRRE, ou mieux **SQUIRRHE.** s. m. (gr. σκίῤῥος). T. Méd. Voy. CANCER. = SQUIRREUX ou SQUIRRHEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature, qui offre l'aspect du squirrhe. *Tumeur squirrheuse.*

ST, ST. [On pron. *Sit*, *sit*, en faisant sentir l'I faiblement.] Onomatopée qui exprime un son que forme quelquefois la voix lorsqu'on appelle quelqu'un.

***STABAT.** s. m. (Mot lat. qui sign. *était debout*).

Enc.—On nomme ainsi, du mot par lequel elle commence, une prose célèbre qu'on chante à l'église le vendredi saint, et qui rappelle les souffrances de la vierge Marie pendant le crucifiement de Jésus. Cette prose rimée, écrite en bas latin, mais dans un style naïf et touchant, est généralement attribuée à un religieux nommé Jacopone de Todi, mort en 1306. Un grand nombre de compositeurs ont mis le *Stabat* en musique. Parmi les plus célèbres, nous nommerons Palestrina, Hændel, Pergolèse, Haydn, Neukomm et Rossini; mais le chant simple qu'y adapte l'Église peut rivaliser, par son expression triste et mélancolique, avec les compositions des plus grands maîtres.

STABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est stable. *La st. d'un édifice. Ce pont manque de st.* On dit plus ordinairem., *Solidité.* —Figur., *La st. d'un Etat. La st. des lois. Il n'y a point de st. dans les choses du monde.* ‖ L'état de permanence dans un lieu. *Faire vœu de st. dans une communauté religieuse.* ‖ T. Mécan. La propriété qu'un corps, dérangé de son état d'équilibre, a de revenir à cet état. *La st. d'une balance. Ce navire a peu de st.* = STABLE. adj. 2 g. (latin. *stare*, se tenir debout). Qui est dans un état, dans une assiette, dans une situation ferme. *Un édifice st. Cet échafaud n'est pas assez st.* En ce sens, on dit plus ordinair., *Solide.* ‖ Fig., Assuré, durable, permanent. *Le temps qu'il fait n'est pas st. Une paix ferme et st. Il n'y a rien de st. ni d'assuré dans sa fortune. Ce n'est point un esprit st. Rien n'est st. en ce monde.*

***STABULATION.** s. f. (lat. *stabulum*, étable). T. Écon. rurale. Séjour des animaux à l'étable; ne se dit que Du séjour permanent des bœufs et des moutons dans l'étable, quand on se propose de les engraisser. *La st. a ses avantages et ses inconvénients.*

***STACCATO.** s. m. T. Mus. V. MUSIQUE.

***STACHYS.** s. m. (gr. ςάχυς, épi). V. LABIÉES.

***STACHYTARPHETA.** s. m. (gr. ταρφειὸς, dense). T. Bot. Voy. VERBÉNACÉES.

***STACKHOUSIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines épisépales, à carpelles soudés, à fruit capsulaire et indéhiscent, à graines définies et pourvues d'un albumen, avec un embryon dressé. — *Caract. botan.:* Plantes herbacées, parfois suffrutescentes. Feuilles simples, entières, alternes; stipules latérales, très-petites. Fleurs disposées en épi terminal, chacune d'elles ayant 3 bractées. Calice monophylle, 5-fide, avec un tube renflé. Pétales 5, égaux, naissant du sommet du tube calicinal; onglets soudés en un tube plus long que le calice; limbe étroit et disposé en étoile. Étamines 5, distinctes, inégales (alternativement une longue et une courte), naissant de la gorge du calice. Ovaire supère, à 3 ou 5 loges, en partie séparées, mais adhérentes à une colonne centrale, et renfermant chacune un seul ovule droit et anatrope; styles 3 à 5, parfois soudés à la base; stigmates simples. Fruit formé de 3 à 5 pièces indéhiscentes, ailées ou sans ailes, et rattachées à une colonne centrale persistante. Embryon dressé, dans l'axe d'un albumen charnu et presque aussi long que lui, avec des cotylédons courts et obtus, et une radicule infère. [Fig. 1. *Stackhousia monogyna*; 2. Fleur; 3. Calice et étamines; 4. Fruit; 5. Coupe transversale du même; 6. Id., déhiscence naturelle; 7. Coupe de la graine.] — Cette petite famille ne se compose que de 2 genres et d'environ 10 espèces, toutes propres à la Nouvelle-Hollande. On ne sait rien de leurs propriétés.

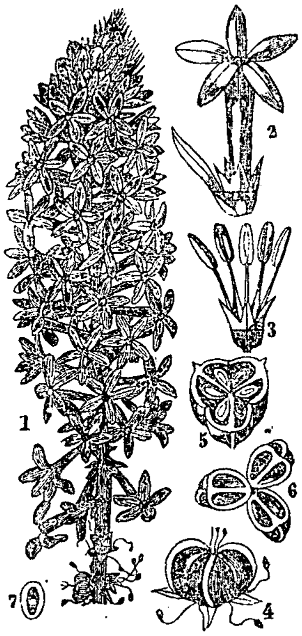

STADE. s. m. (lat. *stadium*). T. Antiq. V. plus bas. ‖ T. Métrol. V. ITINÉRAIRE. ‖ T. Méd. Chaque période d'une maladie, et particulièr., Chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente. V. FIÈVRE.

Enc.—Chez les Grecs, on donnait le nom de *Stade* (ςάδιος ou ςάδιον) à l'arène dans laquelle avaient lieu les courses à pied et toute espèce de luttes gymnastiques. Elle était ainsi nommée parce que, à Olympie, les deux piliers qui marquaient la longueur de la course étaient exactement distants d'un *stade*, c'est-à-d. de 600 pieds grecs ou 184 mètr. 80. Le st., moins vaste que l'hippodrome, consistait en une enceinte étroite et oblongue, terminée en demi-cercle à l'une de ses extrémités, et à l'autre par une ligne droite : tout autour se trouvaient des siéges pour les spectateurs. Ces siéges étaient le plus souvent établis sur des remblais formés de terres rapportées, et revêtus de pierres. Lorsque le st. était construit dans un terrain accidenté, on taillait les flancs de quelque colline voisine, comme à Olympie, à Thèbes, à Épidaure et à Laodicée. Dans quelques villes, la maçonnerie du st. était elle-même revêtue de marbre : tels étaient le st. pythien de Delphes et le st. panathénaïque d'Athènes, qui, construits primitivement en pierre, reçurent ensuite, par les soins et aux frais d'Hérode Atticus, un revêtement de marbre pentélique. Le st. formait souvent une dépendance du gymnase; mais souvent aussi il était tout à fait isolé, comme le st. d'Athènes. Quant aux dimensions qu'on lui donnait, tant en longueur qu'en largeur, elles étaient variables; il n'y avait qu'une chose de fixe, la longueur comprise entre les piliers des deux extrémités, laquelle était toujours d'un st. olympique. A l'une des extrémités s'élevait un mur droit, et là se trouvaient les entrées et la barrière pour les coureurs. A l'autre extrémité, presque au centre de l'hémicycle, et à la distance d'un st. du lieu de départ se trouvait le but que devaient atteindre les coureurs (ςαδιοδρόμοι) dans la simple course à pied. La course elle-même portait le nom de δρόμος et de δίαυλος. Dans le *diaule* (δρόμος δίαυλος) les coureurs faisaient le tour entier de l'arène, et revenaient au point de départ. La barrière et le but recevaient différents noms : la première était appelée ἄφεσις, γραμμὴ, ὕσπληγξ, et βαλϐὶς; le second, τέρμα, βατὴρ, τέλος, καμπτὴρ et νύσσα. Par γραμμὴ, on entendait particulièrement la ligne le long de laquelle se plaçaient les coureurs avant le départ, et par ὕσπληγξ, la corde qui était tendue pour maintenir les coureurs impatients et qui tombait au moment où se donnait le signal du départ; le nom de καμπτὴρ était donné au but, parce que dans le δίαυλος et le δόλιχο; les coureurs tournaient autour pour compléter leur course. Souvent on appliquait indifféremment ces termes à la barriere et au but, vraisemblablement parce que, en général, c'était à la barrière que se terminaient toutes les courses. La barrière et le but étaient marqués par une stèle ou par un pilier carré (ςῆλαι, κίονες κυϐοειδεῖς), et à égale distance entre eux s'en trouvait un troisième. Sur le premier était écrit le mot ἀρίςευε, sur le second σπεῦδε, et sur le troisième κάμψον. Les δολιχοδρόμοι tournaient autour des deux piliers extrêmes jusqu'à ce qu'ils eussent achevé le nombre de stades fixé pour la course. L'extrémité semi-circulaire de l'arène s'appelait σφενδονή. Elle ne servait à rien dans les courses; mais elle était probablement destinée à d'autres jeux gymnastiques. Les rangées de siéges disposées tout autour de l'hémicycle et tout le long du st. pour les spectateurs, étaient séparées de l'arène par un petit mur ou *podium*. Vis-à-vis du pilier qui indiquait le terme de la course, on voyait, d'un côté, les siéges des *Hellanodices*, et de l'autre, un autel de marbre blanc. En outre, la ligne médiane de l'arène était habituellement ornée d'autels et de statues. La Fig. ci-jointe représente la restauration du st. d'Éphèse. A est une construction chargée de siéges qui limite le st. du côté de l'*aphesis* : elle a 23 m. 40 de profondeur. B et C indiquent les côtés du st., et D l'hémicycle de l'extrémité : ils ont la même profondeur que la première construction. F est l'arène, et E la σφενδονή; *bb* sont deux projections angulaires en maçonnerie; *ee*, les entrées; la distance de O à P est la longueur du st. olympique. Après la conquête de la Grèce par les Romains, la forme du st. s'altéra au point de ne pas différer de celle de l'amphithéâtre.

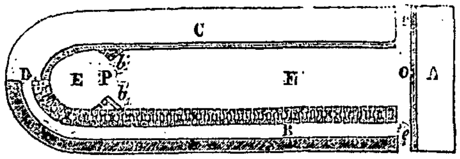

***STADIA.** s. f. T. Géom.

Enc. — On donne le nom de *Stadia* à un instrument destiné à mesurer les distances, et dont on fait surtout usage à l'armée pour régler le tir avec précision. Dans sa forme la plus simple, la st. consiste en une petite tige que l'on tient verticalement devant l'œil droit, et en tendant le bras afin qu'elle se trouve toujours à la même distance. On fait passer deux rayons visuels, l'un rasant le haut de la tige et passant par le sommet de la coiffure de l'homme servant de but, l'autre passant par les pieds de ce même homme et rasant le pouce de celui qui tient l'instrument. La hauteur du but étant supposée constante, c.-à-d. de 1 mèt. 80 pour un fantassin, et de 2 m. 50 pour un cavalier, l'angle sous lequel est vu le fantassin ou le cavalier sera d'autant plus petit que la distance sera plus considérable. Si donc, par exemple, après avoir déterminé la longueur de la st. pour une distance de 50 mèt., on divise cette longueur en 8 parties égales, et qu'ensuite, pointant un homme dans la campagne, on reconnaît qu'il correspond à deux parties seulement de la st., on en conclura qu'il se trouve à 50 m. × 4 ou à 200 mètres. L'instrument qui précède ne peut servir que pour les petites distances, parce que ses divisions et son pointage sont très-confus pour les grandes. Mais il est facile de construire sur ce principe des instruments plus exacts. L'un des plus employés est celui que représente la Fig. ci-dessus. Il consiste en une plaque de cuivre dans laquelle on a évidé un trapèze à

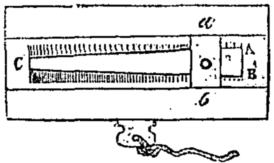

deux côtés parallèles AB et C, dont l'un, AB, est la hauteur apparente d'un fantassin placé à 100 mèt., par ex., et dont l'autre, C, est la hauteur de ce même fantassin placé à la distance de 1200 mèt., limite de la vision ordinaire. Les longs côtés du trapèze sont gradués de manière à indiquer les distances intermédiaires. Enfin, un curseur *ab* glisse dans une coulisse, de manière à être constamment parallèle à AB : il forme, à proprement parler, la st., dont la hauteur *ab* est déterminée par l'écartement des côtés au point où le curseur est arrêté. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, sans quoi les résultats donnés ne seraient pas comparables entre eux, qu'on le tienne bien verticalement et toujours à la même distance de l'œil. A cet effet, il est muni d'un bout de ficelle long de 65 centim. et terminé par un nœud, que l'on tient entre les dents. La main droite tient la plaque et le pouce gauche est au curseur. La st. porte deux graduations différentes sur chacun de ses côtés ; l'une est relative aux hommes à pied et l'autre aux cavaliers.

STAGE. s. m. (bas-lat. *stagium*, demeure).

Enc. — Autrefois on désignait sous ce nom, qui vient du latin *statio*, demeure, la résidence que devait faire chaque nouveau chanoine afin de pouvoir jouir des revenus attachés à la prébende dont il avait pris possession. Aujourd'hui, on appelle *Stage* le temps d'épreuve dont les aspirants à certaines fonctions doivent justifier pour être admis à les remplir. C'est ainsi que les notaires, les avoués, les huissiers, avant de pouvoir être nommés, doivent justifier d'un st. dont la durée est variable. Nous avons mentionné ailleurs le st. auquel sont assujettis les jeunes avocats qui veulent être inscrits sur le tableau de l'ordre, et celui auquel la loi du 15 mars 1850 oblige ceux qui veulent diriger un établissement d'instruction primaire ou secondaire. Enfin, un décret du 18 juin 1862 vient de soumettre à l'obligation du st. les aspirants à la profession où certainement cette épreuve est le plus nécessaire, nous voulons dire l'exercice de la médecine. D'après ce décret, nul ne pourra obtenir le grade de docteur en médecine ou le titre d'officier de santé si, à partir du 1er nov. 1862, il n'a pas suivi, comme élève stagiaire, le service d'un des hôpitaux placés près la Faculté ou l'école préparatoire où il prend ses inscriptions. Dans les Facultés, le st. commence, pour les aspirants au doctorat, après la 8e inscription validée, et doit se continuer jusqu'à la 16e inclusivement ; pour les aspirants au titre d'officier de santé, il commence après la 4e inscription et se continue jusqu'à la 12e. Dans les écoles préparatoires, le st. commence, pour les uns comme pour les autres, après la 4e inscription et se continue jusqu'à la 14e. Pendant le st., les inscriptions prises ne peuvent être délivrées que sur l'attestation du chef de service et du directeur de l'hospice, constatant que l'élève a rempli avec assiduité, pendant le trimestre expiré, les fonctions auxquelles il aura été appelé pour le service des malades.

STAGIAIRE. adj. et s. m. Celui qui fait son stage. *Avocat st. Les jeunes stagiaires.*

*** STAGMARIA.** s. m. T. Bot. V. ANACARDIACÉES.

STAGNANT, ANTE. adj. [On prononce le G dur.] (lat. *stagnare*). Qui ne coule point. *Une eau stagnante.* || Se dit aussi Du sang et des humeurs, lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent dans quelque partie du corps, ce qui détermine l'altération de ces liquides. *Une humeur stagnante.* = STAGNATION. s. f. État de ce qui est stagnant. *La st. des eaux. La st. du sang, des humeurs.* || Fig., se dit Des affaires de commerce, des opérations de crédit qui languissent, qui sont suspendues. *La st. des affaires. Le commerce est dans un état de st. complet.*

STALACTITE et **STALAGMITE.** s. f. (gr. ϛαλάζειν, tomber goutte à goutte). T. Min. V. CRISTALLOGRAPHIE.

STALLE s. f. (bas lat. *stallus ;* de *stare*, se tenir).

Enc. — Dans les églises, on appelle *Stalles* ou *Chaises de chœur*, des siéges de bois placés autour du chœur, séparés par des accoudoirs, et souvent pourvus d'un pupitre au-devant. Chaque st. se hausse et se baisse à volonté. Lorsqu'elle est baissée, elle offre un siége assez bas ; lorsqu'elle est levée, elle présente sous le siége une sorte d'appui en forme de cul-de-lampe, qu'on appelle *Miséricorde* ou *Patience*, parce que, dans le principe, la règle étant que l'on chantât debout, on n'ajouta cette espèce de demi-siége que par tolérance, afin de soulager les personnes âgées. Les stalles *hautes* ou du haut rang sont réservées dans les chapitres aux chanoines dignitaires, et dans les paroisses au curé et à ses vicaires. Les stalles *basses* ou du bas chœur sont pour les prêtres habitués, le bedeau et les petits choristes. Dans les cathédrales et dans les grandes églises, les stalles sont surmontées par derrière de panneaux élevés et enrichis de sculptures souvent remarquables par leur élégance. La Figure ci-jointe représente une st. du XVe siècle. — Par extension, dans les théâtres, on appelle *Stalles*, les siéges séparés et ordinairement numérotés, qui sont placés à l'orchestre, au balcon et aux galeries. Enfin, on emploie encore ce terme pour désigner, dans les écuries, chacun des compartiments distincts assignés aux chevaux, afin que ces animaux ne puissent se battre entre eux et se blesser.

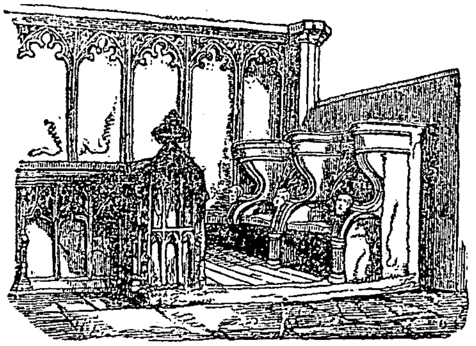

*** STAMINAIRE.** adj. f. (lat. *stamen*, filament, étamine). T. Bot. Se dit Des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines. = * STAMINAL, ALE. adj. Qui a rapport aux étamines. = * STAMINÉE. adj. fém. Se dit Des fleurs unisexuelles pourvues d'étamines. = * STAMINIFÈRE. adj. 2 g. Qui porte des étamines. = * STAMINIFORME. adj. 2 g. Qui est en forme d'étamine. = * STAMINODE. s. m. (gr. εἶδος, ressemblance). Étamine avortée et stérile.

STANCE. s. f. (ital. *stanza*).

Enc. — En Poésie, on appelle *Stance* un certain nombre de vers formant un sens complet et assujettis, pour la mesure et pour le mélange des rimes, à une règle qui s'observe dans toute la pièce. Le nombre de vers dont se compose une stance peut varier de trois à douze. Selon que les stances ont trois, quatre, six ou huit vers, elles portent les noms de *tercet*, de *quatrain*, de *dixain*, d'*octave*. La *Divine comédie* du Dante est écrite en tercets, et la *Jérusalem* du Tasse en octaves. Ce fut, dit-on, de Lingendes qui, au XVIe siècle, introduisit les stances dans la poésie française. Quoi qu'il en soit, on trouve des stances de toutes sortes depuis les poëtes de la Pléiade et Malherbe jusqu'à nos jours. On donne encore le nom de *Stances*, au pluriel, à toute pièce de poésie qui se compose d'un certain nombre de stances ; c'est ainsi que l'on dit de *belles stances*, des *stances héroïques*, etc. Enfin on nomme *Stances irrégulières* certaines pièces de vers composées de stances qui diffèrent entre elles par la mesure des vers et par l'entrelacement des rimes.

*** STANNINE.** s. f. T. Minéral. * STANNATE. s. m., et * STANNIQUE. adj. m. T. Chim. V. ÉTAIN.

*** STAPÉLIE.** s. f. T. Bot. V. ASCLÉPIADACÉES.

STAPHISAIGRE. s. f. (gr. σταφὶς, raisin ; ἀγρία, sauvage). T. Bot. V. RENONCULACÉES.

*** STAPHYLÉACÉES.** s. f. pl. (gr. σταφυλὴ, grappe).

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées non symétriques, à préfloraison imbriquée, à étamines définies, à placentation axile, à stigmates simples, à ovules ascendants, à feuilles opposées et munies de stipules. — *Caract. bot. :* Arbrisseaux. Feuilles opposées (rarement alternes), pennées, et pourvues de stipules caduques, tant communes que partielles. Fleurs disposées en grappes terminales, et parfois polygames. Sépales 5, unis à la base, colorés et à préfloraison imbriquée. Pétales 5, alternes, aussi à préfloraison imbriquée, insérés sur ou autour d'un disque libre, en forme de coupe et crénelé. Étamines 5, alternant avec les pétales, périgynes. Ovaire 2- ou 3-loculaire, libre, composé de carpelles plus ou moins distincts ; ovules multiples, horizontaux ou ascendants, anatropes ; styles 2 ou 3 soudés à la base. Fruit membraneux ou charnu, indéhiscent ou s'ouvrant intérieurement, souvent déformé par l'avortement de quelqu'une de ses parties. Graines ascendantes, rondes, à test osseux, avec un hile grand et tronqué ; albumen petit ou nul ; cotylédons épais ; radicule courte et près du hile. [Fig. 1. *Staphylea Bumalda ;* 2. Fleur ; 3. Sa coupe verticale ; 4. Coupe de l'ovaire ; 5. Graine ; 6. Embryon.] — Cette famille ne se compose que de 3 genres et d'environ 14 espèces, qui se trouvent très-irrégulièrement répandues à la surface de la terre. Dans le genre *Staphylea*, on trouve 1 espèce en Europe, 1 dans l'Amérique du Nord, 1 au Japon, 2 à la Jamaïque, 1 au Pérou. Pour le g. *Turpinia*, on en rencontre 1 au Mexique et 1 aux Indes orientales. On sait très-peu de choses sur leurs usages. Les *Staphyliers* (*Staphylea*) sont de fort beaux arbustes qu'on cultive chez nous comme végétaux d'agrément. Le *St. penné* (*St. pinnata*) est vulgairement appelé *Faux pistachier*, *Nez coupé* et *Patenôtrier*. Ses graines, qui ont à peu près le goût de la pistache, sont huileuses, un peu âcres et légèrement purgatives. Elles ont en outre le test assez dur pour servir à faire des grains de chapelets. L'écorce intérieure de la racine de l'*Euscaphis staphyloides*, espèce propre au Japon, est amère et astringente. D'après Siebold, les Japonais l'emploient dans la dysenterie et dans la diarrhée chronique.

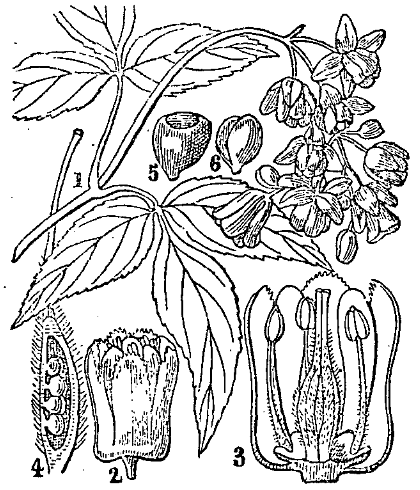

STAPHYLIN. s. m. (gr. ϛαφυλὴ). T. Entom. Voy. BRACHÉLYTRES. || * T. Anat. Se dit Du muscle qui appartient à la luette.

STAPHYLÔME. s. m. (gr. ϛαφυλὴ). Méd. V. ŒIL.

*** STAPHYLORAPHIE.** s. f. (gr. ϛαφυλὴ, luette ; ῥαφὴ, suture). T. Chir. Suture du voile du palais quand il est affecté de division congénitale.

STAROSTE. s. m. **STAROSTIE.** s. f.

Enc. — Sous le nom de *Staroste*, dérivé du slave *stary*, qui signifie vieux, on désignait autrefois les gentilshommes polonais qui tenaient en fief un domaine de la couronne et qui en percevaient les revenus, à la charge de payer une redevance au roi. Ces fiefs, appelés *Starosties*, étaient héréditaires, et, en cas de vacance, le roi devait en investir un nouveau dignitaire. Les titulaires de certaines starosties exerçaient les droits de haute et de basse justice ; dans d'autres, les starostes ne jouissaient que des revenus.

STASE. s. f. (gr. ϛάσις, station). T. Pathol. Synon. de Stagnation, avec cette différence qu'il ne suppose pas une altération des liquides.

*** STATÈRE.** s. m. (gr. ϛατὴρ). T. Métrol. anc. Voy. MONNAIE. = STATÈRE. s. f. (lat. *statera*). T. Archéol. Voy. BALANCE.

*** STATHME.** s. m. T. Métrol. V. ITINÉRAIRE.

*** STATHOUDER.** s. m. **STATHOUDÉRAT.** s. m.

Enc. — Le titre de *Stathouder*, qui signifie simplement *lieutenant*, fut, à l'origine, porté par les gouverneurs nommés dans chaque province des Pays-Bas par les princes suzerains de la maison de Bourgogne et d'Autriche. Lorsque les Pays-Bas eurent conquis leur indépendance, chacun des sept États qui composaient la république des Provinces-Unies mit à sa tête un st. qui commandait les forces militaires, et dont le pouvoir était plus ou moins étendu. Toutefois la même personne pouvait exercer le *Stathoudérat* dans plusieurs États. En 1651, ce titre fut aboli dans quelques provinces et remplacé par celui de *grand pensionnaire ;* mais il fut conservé dans les autres, car, en 1672, Guillaume III, depuis roi d'Angleterre, fut nommé st. de Hollande et de plusieurs autres provinces. Enfin, en 1747, Guillaume IV reçut le titre de *St. général* pour les sept Provinces, et la dignité du stathoudérat fut déclarée héréditaire dans sa famille à la condition que les membres qui y prétendraient à titre d'hérédité ne fussent ni rois ni électeurs, et qu'ils appartinssent à la religion réformée. Dès lors le stathoudérat constitua une véritable royauté déguisée sous un titre démocratique. En effet, le st. était à la fois capitaine et amiral général de tous les territoires composant les Provinces-Unies. De plus, il avait le droit de nommer les généraux, les présidents des Cours de justice, ainsi que la plupart des fonctionnaires administratifs dans les villes, à la condition de choisir ces derniers sur une liste de candidats présentée par les États de chaque province, etc. Enfin, ses revenus étaient considérables et sa cour offrait tout le luxe de celle d'un roi. La puissance du st. ne fit que s'accroître jusqu'à l'invasion des Français en Hollande (1794). A cette époque le stathoudérat fut aboli, et, lors du rétablissement du st. héréditaire dans les Pays-Bas, le congrès de Vienne l'autorisa à prendre le titre de roi.

STATICE. s. f. (gr. ϛατικὸς, astringent). T. Botan. Voy. PLOMBAGINÉES.

STATION. s. f. (lat. *statio*). Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. *Je ne suis pas resté longtemps dans cet endroit, je n'y ai fait qu'une st.* || * Le lieu où se tiennent les voitures publiques en attendant les voyageurs. *Prendre une voiture à la st.* || * L'endroit où s'arrêtent les trains de chemins de fer pour y prendre ou déposer les voyageurs. *Les trains express ne s'arrêtent qu'aux stations principales.* || Se dit encore Des églises, des chapelles, etc., que l'on va visiter pour y faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. *S. pour gagner le jubilé. Les stations des sept églises, à Rome. Les stations du chemin de la croix. Faire ses stations*, Visiter les églises désignées pour y gagner les indulgences. — *Donner une st. à un prédicateur*, Le nommer pour prêcher dans une église pendant l'avent ou pendant le carême. *L'évêque lui a donné telle église pour st.* On dit dans le même sens, *Cette église est une bonne st.* || Dans les opérations d'Arpent., de Géodés., d'Astron., se dit aussi Des différents lieux où l'on se place pour faire l'observation convenable. *Un coup de niveau est compris entre deux stations.* || T. Astron. L'état d'une planète, lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. V. PLANÈTE. || * T. Bot. V. GÉOGRAPHIE *botanique.* || T. Mar. *Être en st.*, se dit Des vaisseaux auxquels on a assigné une certaine étendue de mer, un certain parage, pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. *Ce bâtiment est en st. dans tel parage.* On dit en des sens analog., *St. navale. Quitter, relever la st. Les bâtiments de la st.* ||. T. Physiol. L'action de se tenir debout ; l'immobilité active et volontaire du corps. = STATIONNAIRE. adj. 2 g. T. Astron. Se dit D'une planète lorsqu'elle semble n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. *Jupiter était alors st., et Mercure rétrograde.* || Fig., au sens moral, se dit De certaines choses qui semblent rester au même point, sans avancer ni rétrograder. *La science ne saurait rester st. La civilisation chinoise est st. depuis des siècles.* || T. Antiquité rom. *Soldats stationnaires*, Soldats qui étaient distribués en différents lieux pour avertir leur chef de ce qui s'y passait. || T. Méd. *Maladies stationnaires*, Maladies qui règnent plus généralement et plus constamment que les autres pendant une ou plusieurs années. || T. Mar. Se dit subst., au masc., D'un petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade, pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent. *Le capitaine du st.* = STATIONNALE. adj. f. On appelle *Eglises stationnales*, Celles où l'on fait des stations dans les temps de jubilé. = STATIONNEMENT. s. m. Action de stationner ; se dit en parl. Des voitures. *Le st. est interdit dans cette rue.* = STATIONNER. v. n. Faire une station, s'arrêter dans un lieu ; se dit surtout en parl. Des voitures et des navires. *Les voitures de place ne peuvent st. devant les théâtres. Notre bâtiment stationnait alors sur la côte de Guinée.*

STATIQUE. s. f. (gr. ϛατικὴ). T. Mécan.

Enc. — On donne le nom de *Statique* à cette branche de la Mécanique qui a pour objet la recherche des conditions qui *président à l'équilibre des forces, ou des conditions dans lesquelles* plusieurs forces appliquées à un corps rigide se détruisent réciproquement. — Il existe trois principes généraux sur lesquels on peut fonder la théorie de l'équilibre : le principe du levier, celui de la composition des forces, et celui des vitesses virtuelles. — A. *Principe du levier.* Archimède le premier a démontré qu'un levier droit horizontal reste en équilibre, quand on applique à ses extrémités des poids qui sont réciproquement proportionnels à leur distance du point d'appui. Il est facile d'étendre ce principe à un levier coudé, lorsque le point d'appui est au point angulaire, et de démontrer que si les deux bras sont sollicités dans des directions *opposées par deux forces perpendiculaires* aux bras et réciproquement proportionnelles à leurs longueurs, il y aura encore équilibre. Or, c'est un axiome en statique, qu'une force peut être considérée comme agissant en un point quelconque dans la ligne de sa direction, et il suit de là que deux forces quelconques, appliquées à des points quelconques dans un plan qui ne peut se mouvoir qu'autour d'un point fixe, et ayant des directions quelconques dans ce plan, seront en équilibre si elles sont réciproquement, l'une par rapport à l'autre, comme les perpendiculaires tirées du point fixe aux lignes de leur direction. En effet, les perpendiculaires peuvent être considérées comme les bras d'un levier coudé qui a le point fixe pour point d'appui. Ce principe général, qu'on désigne également sous le nom de *principe des moments*, suffit pour résoudre tous les problèmes de statique. Il était le seul qui fût rigoureusement démontré avant la découverte, par Newton, du principe de la composition des forces. — B. Le *Principe de la composition des forces* consiste en ce que deux forces quelconques, qui agissent en même temps sur le même point d'un corps, sont équivalentes à une force unique représentée, et dans son intensité et dans sa direction, par la diagonale d'un parallélogramme dont les côtés représentent les deux forces données : cet équivalent de deux forces reçoit le nom de *Résultante*. Mais cette résultante peut se combiner avec une troisième force agissant sur le même point, et la résultante de cette nouvelle composition peut se combiner avec une quatrième force, et ainsi de suite. Par conséquent, un nombre quelconque de forces appliquées à un même point n'a qu'une seule résultante ou peut être remplacé par une force unique. Les anciens n'ont point connu ce principe. Galilée le premier démontra qu'un corps mû par deux vitesses uniformes, l'une verticale et l'autre horizontale, doit acquérir la vitesse représentée par l'hypoténuse du triangle rectangle dont les côtés représentent respectivement les deux vitesses ; mais ce n'est là qu'un cas particulier du principe. Newton prouva bientôt que ce principe est vrai généralement, et substitua la composition des forces à celle des mouvements. Puis, dans le second corollaire de la troisième loi du mouvement, il montra que de ce principe général il est aisé de déduire les lois de l'équilibre. — C. *Principe des vitesses virtuelles.* Le troisième principe général sur lequel on peut faire reposer les conditions de l'équilibre peut se formuler ainsi : les forces qui agissent dans des directions opposées se détruisent réciproquement, lorsqu'elles sont inversement proportionnelles aux vitesses qu'elles communiqueraient respectivement au corps dans le premier instant de son mouvement, si l'équilibre était détruit. Ce principe s'applique évidemment et sans pour ainsi dire qu'il soit besoin de démonstration, aux conditions d'équilibre du levier, de la poulie et des autres machines simples. Sa généralité fut signalée par J. Bernouilli, et plus tard Lagrange le prit pour base de sa *Mécanique analytique*. Il offre sur les autres principes l'avantage de pouvoir se représenter par une formule simple et générale qui renferme la solution de toutes les questions que l'on peut proposer relativement à l'équilibre des forces. Toutefois Lagrange remarque qu'il ne possède pas par lui-même une évidence suffisante pour qu'on l'érige en principe primitif ; mais on peut le considérer comme une expression générale des lois de l'équilibre qui se déduisent des deux précédents.

Le problème général de la statique peut s'énoncer de la manière suivante : *Trouver les équations d'équilibre d'un corps sollicité par un nombre quelconque de forces ayant des directions quelconques dans l'espace.* Maintenant, en partant du principe de la composition des forces, nous indiquerons brièvement les procédés au moyen desquels on obtient les équations qui expriment les conditions de l'équilibre. — 1° Une force qui agit sur un *point quelconque d'un corps solide peut être considérée* comme appliquée à un point quelconque dans la ligne de sa direction, pourvu que les différents points de la ligne soient invariablement unis ensemble, comme cela a lieu pour deux points quelconques d'un corps rigide. Cet énoncé, ainsi que nous l'avons déjà établi, peut être regardé comme un axiome. — 2° Lorsqu'un point matériel est sollicité par deux forces agissant suivant la même ligne droite et dans la même direction, l'effet produit est le même que si le point était sollicité dans la même direction par une force unique égale à la somme de ces forces. Quand, au contraire, les deux forces agissent dans des directions opposées, l'effet est le même que si les *deux forces étaient remplacées par une seule force égale à leur* différence et agissant dans la direction de la plus grande. La force unique qui produit la composition de deux autres forces reçoit le nom de *résultante* ; et comme une troisième force peut se composer avec la résultante des deux autres, une quatrième avec la nouvelle résultante, et ainsi de suite, il est évident qu'un nombre quelconque de forces parallèles agissant sur un même point n'a qu'une seule résultante. — 3° Une force qui agit dans une direction quelconque peut toujours se décomposer en trois autres respectivement parallèles à trois lignes droites données dans l'espace, pourvu qu'il n'y ait pas deux de ces lignes parallèles. Il suit de là que, quel que soit le nombre ou quelle que soit la direction des forces qui agissent sur un corps solide, on peut les remplacer toutes par trois séries de forces parallèles agissant dans des directions données. En conséquence, nous n'avons à considérer que la théorie des forces parallèles. — 4° Lorsque deux forces parallèles P et Q (Fig. 1), agissant dans la même direction, sont appliquées aux extrémités d'une ligne droite rigide AB, la résultante R sera égale à leur somme, parallèle à leur direction commune, et partagera la ligne AB en deux parties, CA et CB, de telle sorte que les distances entre les points d'application et le point C soient respectivement comme les forces, c.-à-d. de telle sorte que l'on ait $AC : CB :: Q : P$. En conséquence, si les lignes AP et BQ sont regardées comme représentant les forces et CR comme leur résultante, nous aurons $CR = AP + BQ$; et les deux forces seront en équilibre avec une force CR′ égale à CR et agissant dans la direction opposée. — 5° Lorsque deux forces parallèles P et Q (Fig. 2), agissant dans des directions opposées, sont appliquées aux extrémités d'une droite rigide AB, il peut se présenter deux cas. Si P et Q sont inégales, leur résultante sera parallèle à leur direction, égale à leur différence, et appliquée dans AB prolongée en un point C, de telle sorte que l'on aura $AC : CB :: Q : P$, ou $AC : AB :: Q : P - Q$, et les deux forces représentées par AP et BQ seront en équilibre avec une force CR′ égale et opposée à CR. Si, au contraire, les deux forces P et Q sont égales, le point C, déterminé comme ci-dessus, se trouvera à une distance infinie, et par conséquent il n'y aura pas de résultante. Dans ce cas donc, ainsi qu'on le voit, les deux forces P et Q ne peuvent être équilibrées par une force unique. — Le système de deux forces égales et parallèles, appliquées dans des directions opposées aux extrémités d'une ligne droite rigide, est très-important en statique. Pour faciliter le calcul, les deux forces peuvent être transférées à d'autres points dans les lignes de leur direction, de manière que la ligne joignant les nouveaux points d'application soit perpendiculaire à la direction des forces. Sous cette forme, on donne au système le nom de *couple*, et sa considération a singulièrement simplifié la théorie de l'équilibre. Nous nous contenterons ici d'établir les principales propriétés des couples, en renvoyant pour les démonstrations aux *Éléments de statique* de Poinsot. — 6° *Définition.* Un *Couple* est un système de deux forces parallèles égales agissant dans des directions opposées, et appliquées perpendiculairement aux extrémités d'une ligne droite inflexible et d'une longueur donnée. — 7° Il est évident, d'après cette définition, que l'effort d'un couple dépend de deux choses, savoir : de l'intensité des forces, et de la longueur de la ligne droite ou du levier à l'extrémité duquel elles sont appliquées. Or, la force multipliée par le bras de levier est le *moment* ou la mesure de l'effet produit. Si nous représentons la force par F et la longueur de la ligne droite par a, Fa sera le *moment statique* du couple. S'il existe un second couple $F'a'$, tel que $F : F' :: a' : a$, alors nous aurons $Fa = F'a'$, c.-à-d. que les moments statiques des deux couples seront égaux et qu'on pourra substituer l'un à l'autre sans troubler les conditions de l'équilibre. — 8° Un couple quelconque appliqué à un corps solide peut être transporté parallèlement à lui-même, dans une position quelconque dans son propre plan ou dans tout autre plan parallèle quelconque, et l'on peut le faire tourner sous un angle quelconque dans ces plans sans altérer aucunement son effet sur le corps où il est appliqué, pourvu toutefois que les nouveaux points d'application soient invariablement unis avec ceux auxquels le couple était originairement appliqué. — 9° Deux couples placés en un lieu quelconque dans le même plan ou dans des plans parallèles, peuvent se composer en un couple unique égal à leur somme, s'ils tendent à tourner le corps dans la même direction, ou égal à leur différence s'ils tendent à le tourner dans des directions opposées. En conséquence, un nombre quelconque de couples agissant dans des plans parallèles peut être remplacé par un couple unique, dont le moment statique sera égal à la différence qui existe entre la somme des moments de tous les couples qui tendent à tourner le corps dans une direction, et la somme des moments de ceux qui tendent à le tourner dans la direction opposée. — 10° Deux couples situés comme on voudra dans deux plans qui se coupent sous un angle quelconque peuvent toujours se composer en un seul couple ; et si l'on représente les moments de ces couples par les longueurs respectives de deux lignes droites tirées sous un angle égal à celui des deux plans, et si l'on achève le parallélogramme, le moment du couple résultant sera représenté par la diagonale du parallélogramme, et le plan de ce couple partagera l'angle que font entre eux les plans des couples composants comme la diagonale du parallélogramme partage l'angle que font les deux côtés adjacents. D'après cela, il est évident qu'on peut, par des compositions successives, remplacer par un couple unique un nombre quelconque de couples appliqués d'une manière quelconque à un même corps solide. — 11° Réciproquement, un couple quelconque est toujours décomposable en deux autres situés dans des plans donnés, pourvu que ces plans et le plan du couple proposé se rencontrent suivant une même droite ou suivant des droites parallèles. — 12° Des principes que nous venons d'établir, nous tirons cette conclusion importante, à savoir, que, lorsqu'un corps solide est sollicité par un nombre quelconque de forces ayant des directions quelconques, toutes *les forces peuvent se réduire* à une seule force et à un couple unique. En effet (Fig. 3), soit m un point pris dans un corps solide, et concevons qu'on applique à ce point une force F, représentée en direction par la ligne droite mF. Prenons un point quelconque O, soit dans le corps solide, soit en dehors, mais invariablement uni à ce corps ; menons OA *perpendiculaire* à mF, et concevons que la force F soit appliquée à A suivant la même direction mF. Enfin, supposons qu'une force G, représentée par OG, égale et parallèle à mF, soit appliquée au point O, et qu'une troisième force, H, représentée par OH, égale à OG, mais agissant dans la direction opposée, soit également appliquée en O. Ces deux forces auxiliaires ne sauraient changer la condition statique du corps, car évidemment l'une annule exactement l'effet de l'autre. Mais le système des trois forces FGH peut aussi être conçu comme consistant en une force unique G appliquée à O et en un couple formé par les deux forces F et H appliquées aux extrémités du levier OA. Désignons OA par a, le moment statique de ce couple sera Fa, et, en vertu de la proposition énoncée plus haut (9), nous pouvons concevoir qu'il se meuve dans son propre plan, jusqu'à ce que le centre du bras OA coïncide avec le point O. De même, si nous supposons d'autres points m', m'', ..., pris dans le solide et respectivement sollicités par d'autres forces F′, F″, ..., agissant dans des directions quelconques, chacune de ces forces pourra être remplacée par une force unique agissant en O et par un couple dont le centre sera aussi en O. Or (2), l'ensemble des forces n'aura qu'une seule résultante R appliquée au même point, et tous les couples ayant leur centre en O pourront se composer en un couple unique, dont le centre se trouvera au même point (9). Par conséquent enfin, la totalité des forces agissant sur le corps solide pourra se réduire à une seule force et à un seul couple ; et, pour que le corps reste immobile, il est nécessaire que les efforts de la force résultante et du couple résultant soient respectivement annulés. Il est à remarquer que la résultante R ne peut annuler le couple ou être en équilibre avec lui ; d'ailleurs, en général, la résultante et le couple se trouvent situés dans des plans différents. Il résulte de ce qui précède que les conditions nécessaires à l'équilibre d'un corps, sollicité par un certain nombre de forces, sont les suivantes : 1° que la résultante de toutes les forces au point O soit nulle ; 2° que le moment du couple soit zéro. Lorsque la première de ces conditions est satisfaite, il ne peut y avoir de mouvement progressif, et lorsque c'est la seconde, il ne peut y avoir de mouvement rotatoire autour d'un axe. Maintenant, si l'on veut exprimer ces conditions par des équations, on doit déduire des conditions du problème proposé une expression pour la résultante unique et une autre expression pour le couple unique, et les résultats doivent respectivement être égaux à zéro.

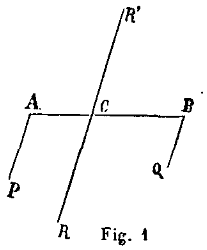

Fig. 1

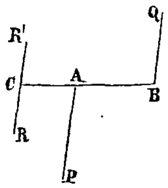

Fig. 2.

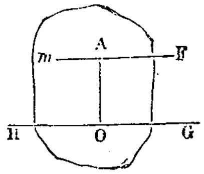

Fig. 3.

De toutes les forces qui agissent sur les corps, celle qui s'offre le plus souvent à notre observation est la gravité terrestre sous l'*influence de laquelle* tous les corps, lorsqu'ils ne sont pas soutenus, tombent à terre suivant une ligne verticale. Un corps solide sur lequel agit la pesanteur présente le cas d'un nombre infini de points invariablement unis et sollicités par des forces parallèles. En effet, quoique la force de la gravitation tende vers le centre de la terre, cependant, par suite de la grandeur énorme de la terre comparativement à celle des corps qui tombent habituellement à sa surface, on peut regarder comme parallèles la direction des forces qui agissent sur les différents points de ces corps. Ainsi donc, toutes ces forces ont une résultante unique qui, pour chaque corps particulier, passe par un point donné qu'on appelle son *centre de gravité*. *En conséquence, la détermination des centres de gravité* des différents corps et l'étude de leurs diverses propriétés constituent une partie considérable de la statique.

* **STATISTICIEN.** s. m. Celui qui se livre à des recherches de statistique.

STATISTIQUE. s. f. (lat. *status*, état).

Enc. — I. Le terme de *Statistique* est moderne, mais la science qu'il désigne est ancienne. De tout temps, les gouvernements et les hommes politiques ont été obligés, pour créer les *impôts, pour établir les forces militaires, pour rédiger des tarifs* de douanes, pour entreprendre des expéditions, etc., de connaître la population, les richesses, le commerce, etc., non-seulement de leur propre pays, mais encore des pays voisins : or, réunir les données qui concernent ces objets, c'est faire de la st., car, selon la définition d'Achenwall (1749), professeur de droit public à l'université de Göttingue et créateur du mot *statistique*, elle est « la connaissance approfondie de la situation (*status*) respective et comparative de chaque État ». Cette définition de la st. est bonne, en tant qu'elle indique exactement l'objet de la science; mais elle ne circonscrit pas exactement son domaine et n'exprime pas le mode de recherches qui lui est propre. Aussi lui préférons-nous celle de Moreau de Jonnès : « La st. est la science des faits sociaux exprimés par des termes numériques. » Cette nouvelle définition exprime de la façon la plus exacte la véritable nature de la st., et présente clairement les deux idées qu'elle renferme, l'idée des faits sociaux, et celle des faits sociaux exprimés par des termes numériques.

II. Ainsi définie, la st. se distingue aisément de la géographie, de l'histoire et de l'économie politique. La st., il est vrai, fournit souvent à ces dernières sciences, et surtout à l'économie politique, les plus utiles renseignements ; mais les rapports qui existent entre les diverses sphères de la connaissance humaine n'autoriseront jamais à les confondre. La st. est une science par son ensemble, par l'ordre qui y règne, et par la critique avec laquelle les faits sociaux ont besoin d'être constatés; *toutefois elle est une science* subordonnée. Quelques statisticiens, par une prédilection facile à concevoir pour la science qui fait l'objet de leurs études spéciales, ont voulu assigner à la st. une prééminence qui ne lui appartient pas. Suivant Dufau, par ex., la st. est : « La science qui enseigne à déduire des termes numériques analogues les lois de la succession des faits sociaux. » Or, quand le statisticien, en partant des faits sociaux *exprimés en termes numériques, essaye de s'élever* à la conception des lois dont il pense trouver les éléments dans ses recherches, il fait, dit très-bien Jos. Garnier, acte d'économiste, de moraliste, de philosophe, etc.: il sort du domaine pur de la st. Les nombres recueillis par la st. peuvent, il est vrai, servir à la vérification des *lois* découvertes par l'économie politique, la philosophie, la physiologie, etc.; mais ce n'est point la st. qui peut découvrir ces lois, et, en effet, elle n'a jamais eu comme elle n'aura jamais cette vertu. Mais en contestant les prétentions exagérées de quelques statisticiens, nous ne contestons aucunement l'utilité de la science st. elle-même. Ainsi que l'observe très-justement le savant professeur que nous venons de nommer, « qui dit connaissance des faits sociaux exprimés en chiffres, précisant la vérité aux yeux et à l'esprit, dit la suprême utilité de la science qui a cette connaissance pour but. » Au point de vue public de la politique et de l'administration des États, la st., qui est comme la comptabilité générale des peuples civilisés, fournit des renseignements et des indications indispensables à l'action intelligente des gouvernements. Elle révèle les abus, les fausses mesures, les mécomptes, de même qu'elle met dans tout leur jour les résultats d'une bonne administration et les progrès accomplis. Sous toutes les variétés du régime représentatif, il est fondamental que les gouvernés interviennent dans la gestion de leurs intérêts, qu'ils aient le droit de scruter leurs affaires, et particulièrement qu'ils votent les dépenses publiques. Mais la condition pour qu'ils remplissent bien ces attributions, c'est que des comptes soient présentés au pays sur les diverses branches de l'administration. En outre, comme l'administration a des points de contact multipliés avec les diverses branches de l'activité nationale, il faut qu'il y ait *de bonnes statistiques sur tout ce qui se prête à des appréciations* numériques. Mais la st. n'est pas seulement utile en ce qui touche l'administration de l'État. Elle est d'un puissant secours pour la direction et l'administration des intérêts privés. « Les faits qu'elle constate, dit encore Jos. Garnier, les faits qu'elle met en lumière, sont propres à guider le commerce et l'industrie tant agricole que manufacturière ; les entreprises de toute sorte, non-seulement celles qui sont soutenues par de nombreux capitaux associés, mais encore celles qui n'ont à leur disposition que des instruments de travail plus modestes. Elle a d'utiles indications pour tous les ouvriers de la ruche sociale, et quand elle n'agit pas par des renseignements directs et spéciaux, elle exerce une influence salutaire sur l'instruction générale, et contribue à faire entrer dans tous les esprits des notions exactes sur la nature des choses. »

III. On peut diviser la st., selon l'étendue des recherches qu'elle embrasse, ou selon les limites qu'elle s'impose, en *St. générale* et *St. spéciale*. La première se rapporte à un État considéré dans son ensemble ; la seconde se borne à recueillir les éléments numériques relatifs à un ordre particulier de faits sociaux. Ainsi, la *St. criminelle de la France* et la *St. de l'industrie de Paris*, par ex., sont de la st. spéciale. La st., soit générale, soit spéciale, peut être *comparative*, quand elle met en regard deux ou plusieurs pays. On applique encore le nom de st. spéciale à la st. qui se renferme dans le tableau d'une province, d'un département, d'une ville, d'une localité quelconque ; mais cette expression n'est point exacte : la st. de la plus petite localité peut être générale ou spéciale, selon le nombre des objets qu'elle embrasse. Il vaut mieux, pour désigner les recherches de ce genre, les nommer statistiques *locales*. — Si l'on considère la st. au *point de vue de la méthode qu'elle emploie, on la divise* encore en deux parties très-distinctes, la *St. descriptive*, et la *St. mathématique* ou *inductive*. La première recueille et enregistre un à un et dans un ordre régulier tous les éléments numériques qui concernent un ordre quelconque de faits sociaux. Elle les groupe, les coordonne, et, au besoin, les réduit pour en avoir la mesure sous une formule plus commode, le tout sans les altérer. « Cette méthode, dit Moreau de Jonnès, est la seule qui soit digne de l'avenir promis à la st. Elle exige, il est vrai, de longs développements qui peuvent paraître oiseux à beaucoup de personnes ; mais elle a cet avantage immense, que chacun peut apprécier la rectitude des éléments, procéder à leur vérification, refaire les calculs d'ensemble et s'assurer de l'exactitude de toutes les opérations. La st. exécutée de cette façon est véritablement expérimentale ; elle met sous les yeux du public les témoignages complets de ses assertions. » Cette méthode toutefois offre d'assez grandes difficultés pratiques. Elle nécessite en effet sur chaque sujet une exploration approfondie qui exige beaucoup de temps, de persévérance et de travail, et aussi de grandes dépenses, que les simples particuliers ne peuvent point faire lorsqu'il s'agit d'informations d'une certaine étendue. Elle exige de plus, au moment où les documents sont recueillis, une grande tranquillité d'esprit dans la population, et une disposition pleine de confiance et de sécurité, sans quoi elle dissimule la vérité et ne fournit que des renseignements incomplets et erronés. La seconde méthode, qui, dans le principe était désignée sous le nom d'*Arithmétique politique*, consiste à obtenir les expressions numériques des faits sociaux à l'aide des procédés arithmétiques ou algébriques appliqués à un petit nombre d'observations, et à admettre, par voie d'analogie, de proportionnalité et de probabilité, des résultats qui ne sont pas directement constatés et pris sur la réalité des choses. Si cette méthode offre moins de difficultés que la précédente, elle présente par contre beaucoup moins de certitude. Un petit nombre de faits étant connus, on se sert de la règle de trois ou de calculs analogues pour obtenir les résultats cherchés. Mais, en admettant que ces faits peu nombreux soient bien constatés, il est fort rare qu'ils soient l'expression exacte et fidèle de l'ensemble des faits qui se produisent sur une certaine échelle de population, de pays, de temps ou de produits. On ne doit donc faire de la st. par induction que lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen d'appréciation et, dans ce cas même, il est essentiel de s'assurer de la réalité et *de l'exactitude des bases sur lesquelles on appuie ses calculs et* ses raisonnements.

IV. La série des opérations de la st. et des catégories de faits qu'elle se propose de recueillir, peut se diviser en quatre grandes sections. La première comprend tous les faits relatifs à la constitution de l'*État*, à son gouvernement, à son administration, à ses forces de terre et de mer, aux finances, aux voies de communication, aux travaux publics. La seconde s'occupe du *Territoire*, et puise ses renseignements dans le cadastre. Elle constate la nature, la culture, la productivité des terres, les mines et les carrières, les houillières et les tourbières, etc. La troisième comprend les faits relatifs à la *Population*. Elle embrasse le recensement de la population, son mouvement en ce qui concerne les mariages, les naissances, les morts, les émigrations, etc., les tables de mortalité, la condition des populations dans les villes et les campagnes, l'instruction publique et privée, la répression judiciaire, la bienfaisance publique et les institutions préventives de la misère. Enfin, la quatrième expose les faits qui concernent la *Production*. A cette catégorie appartiennent : les productions de l'agriculture et des manufactures, l'industrie extractive des mines et carrières, l'exploitation des forêts, etc.; le commerce intérieur et extérieur; le voiturage et la navigation ; les conditions de la population, etc.; enfin, la monnaie, les institutions de crédit, les assurances, etc.—Ces opérations sont exécutées le plus souvent par les gouvernements ou par les soins de simples particuliers, et, selon la nature des choses qui font l'objet de la st., c'est tantôt l'État, tantôt, au contraire, le simple particulier qui est le plus apte à exécuter ces recherches. Chez nous, c'est l'administration qui fait presque tout. Elle seule recueille les renseignements statistiques qui *sont indispensables à la marche des services publics*. A cet effet : 1° elle utilise certains chiffres consignés sur des registres administratifs dans un but de comptabilité, de contrôle, de surveillance, etc. Tels sont les tableaux des douanes, de l'état civil et du recrutement, le cadastre qui donne la connaissance de l'étendue du territoire, enfin les divers états financiers qui permettent d'apprécier le montant des revenus publics, etc. 2° Elle charge certains fonctionnaires ou agents d'opérer des relevés spéciaux, soit périodiquement, soit accidentellement. A cette catégorie appartiennent : les travaux du recensement quinquennal sur le chiffre de la population ; les rapports annuels des procureurs généraux sur la répression des délits et des crimes, et sur la justice civile et commerciale ; les rapports des ingénieurs des mines ; les relevés faits par les préfets et les maires sur le nombre des indigents, etc. 3° Enfin, l'administration associe parfois les efforts des particuliers aux siens propres. Dans ce but, le décret du 1er juillet 1852, complété par diverses circulaires ministérielles, a institué, dans chaque chef-lieu de canton, une *Commission de st.*, dont les membres, nommés par le préfet, exercent gratuitement leurs fonctions. Ces commissions sont chargées de remplir divers tableaux que le Ministre de l'agriculture et du commerce leur adresse. Les documents recueillis par les commissions cantonales sont contrôlés par la commission du chef-lieu, ordinairement présidée par le préfet, et à Paris, ainsi qu'à Lyon, par une commission centrale spéciale. Parmi les travaux des commissions, la st. agricole est une des plus difficiles et des plus importantes : elle est soumise aux Chambres consultatives d'agriculture. Pour réunir les éléments statistiques recueillis dans les départements, il existe à Paris, près du Ministère de l'agriculture et du commerce, un *Bureau de la st. générale de France*, qui est chargé du travail d'ensemble, en ce qui concerne la population, l'agriculture, l'industrie, et, en général, tous les objets pour lesquels il n'existe pas de bureau spécial. En effet, des *bureaux spéciaux* de st. sont établis dans divers ministères. Tels sont : au Ministère de l'agriculture et du commerce, le bureau de la st. des chemins de fer, des mines et du mouvement commercial ; au Ministère de la justice, le bureau de la st. civile et criminelle ; au Ministère de la guerre, le bureau de la st. de l'Algérie ; enfin, au Ministère des finances, le bureau de la st. des douanes et des contributions indirectes.

V. Les ouvrages consacrés à la st. sont fort nombreux. Parmi ceux qui sont relatifs à la théorie de la science, il nous suffira de mentionner les *Éléments de st.* de Moreau de Jonnès ; le *Traité de st.* de Dufau ; et le livre de Quételet, intitulé : *Du système social et des lois qui le régissent*. Quant aux recherches statistiques proprement dites, nous citerons seulement les principales publications relatives à la France. Une des plus importantes est la *St. générale de la France* (1834 à 1852) en 13 vol. in-4°, dont les matériaux ont été recueillis et coordonnés au Ministère de l'intérieur, sous la direction de Moreau de Jonnès et de Legoyt. Les *Tableaux du commerce extérieur*, publiés annuellement par l'administration, et les *Tableaux de l'administration de la justice*, également dressés et publiés chaque année par le Ministère de la justice, sont des modèles dans leur genre. La *St. générale et comparée de la France*, par J.-H. Schnitzler (1846), est un livre fait avec soin et conscience ; mais, en raison de sa date déjà un peu ancienne, il doit céder le pas à la *St. de la France*, publiée récemment par Maurice Block, savant aussi modeste que laborieux.

STATUAIRE. s. m. Sculpteur qui fait des statues. *Un habile st.* = STATUAIRE. s. f. V. SCULPTURE. = STATUAIRE. adj. *Marbre st.*, V. MARBRE.

STATUE. s. f. (lat. *statua*). Figure de plein relief représentant un homme, une femme ou un animal. *St. d'argile, de bois, de marbre, d'argent, etc. St. de grandeur naturelle. St. colossale. St. équestre. La st. de Jupiter, de Minerve. Dresser, élever, ériger des statues. On lui décerna une st. On abattit, on mutila ses statues.* ‖ Figur., *C'est une st.*, se dit D'une personne qui est habituellement sans action et sans mouvement. *C'est une belle st.*, se dit D'une femme qui est belle, mais froide, sans physionomie et sans esprit.

STATUER. v. a. (lat. *statuere*). Ordonner, régler, décider. *L'assemblée n'a rien statué sur cet objet. Nous avons statué et ordonné. Le juge n'a rien statué sur cette requête.* = STATUÉ, ÉE. part.

* **STATUETTE.** s. f. Dimin. de Statue. Petite statue haute en général de 25 à 40 centimètres.

STATU QUO (IN). Mots latins qui sign. Dans l'état où sont actuellement les choses ; se dit surtout en Diplomatie, et dans le langage familier. *Laissons les choses in st. quo.* ‖ On dit aussi subst., *Maintenir le st. quo.*

STATURE. s. f. Hauteur de la taille d'une personne. *Il est de grande st., de moyenne st., d'une st. colossale.*

Syn. — *Taille.* — *Stature*, de *stare*, se tenir debout, se dit uniquement de la hauteur du corps ; *taille*, de *tailler*, couper, se rapporte aussi bien à l'épaisseur qu'à la grandeur du corps. On peut donc dire également d'une *taille* et d'une *stature*, qu'elle est haute, moyenne ou petite ; mais on dit seulement de la *taille*, qu'elle est noble ou fine, belle ou difforme, svelte ou lourde, etc. D'un autre côté, si l'on veut parler d'une *taille* extraordinaire ou *de la grandeur d'une race, on se servira du mot stature*, tandis qu'on se servira du mot *taille* en parlant d'un individu ordinaire. Enfin, tandis qu'on considère dans la *stature* toute la hauteur, on ne considère quelquefois la *taille* que dans la configuration du buste distingué du reste du corps. C'est ainsi qu'on parle peu de la *stature* des femmes, mais beaucoup de leur *taille*.

STATUT. s. m. (latin. *statutum*, ce qui est établi). Loi, règlement, ordonnance. *Statuts réels*, Les lois qui sont relatives aux biens-fonds ; et, *Statuts personnels*, Celles qui concernent les personnes. ‖ Se dit plus ordinair. Des règles établies pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté, d'un ordre, etc. *Les statuts d'une confrérie. Les statuts des chevaliers du Saint-Esprit. Les statuts de l'Académie française. Statuts synodaux. Les corps de métiers avaient des statuts. Faire, dresser des statuts.* ‖ *En Espagne et en Italie, *La loi constitutionnelle* du pays porte le nom de *Statut* ; et, en Angleterre, on appelle *Statuts*, Les lois votées par le parlement, par oppos. à la coutume ou aux lois non écrites.

* **STAUNTONIA.** s. m. T. Bot. V. LARDIZABALÉES.

* **STAUROTIDE.** s. f. (grec. ϛαυρὸς, croix ; εἶδος, figure). T. Minér. V. CRISTALLOGRAPHIE.

* **STEAMER** et * **STEAMBOAT.** s. m. [On prononce *Stimer* et *Stime-bote.*] (angl. *steam*, vapeur ; *boat*, bateau). T. Mar. Bateau à vapeur.

* **STÉARATE.** s. m. * STÉARINE. s. f. (grec. ϛέαρ, ϛέατος, suif). T. Chim. Voy. GRAISSE. = * STÉARIQUE. adj. 2 g. T. Chim. *Acide st.*, Voy. GRAISSE. ‖ T. Techn. *Bougie st.*, V. BOUGIE. = * STÉAROPTÈNE. s. m. (gr. ϛέαρ ; πτηνὸς, volatil). T. Chim. V. HUILE. = * STÉASCHISTE. s. m. (grec. ϛέαρ, et *schiste*). T. Minér. V. ROCHE. = STÉATITE. s. f. T. Minér. V. TALC.

* **STÉATOCÈLE.** s. m. (grec. ϛέαρ ; κήλη, tumeur). T. Chir. Tumeur du scrotum produite par l'accumulation d'une matière stéatomateuse. = * STÉATOMATEUX, EUSE. adj. Qui est semblable à du suif, qui est de la nature du stéatome. = STÉATOME. s. m. V. LOUPE et TANNE.

* **STÉATORNIS.** s. m. (gr. ϛέαρ ; ὄρνις, oiseau).

Enc. — Le genre ornithologique ainsi nommé ne comprend qu'une seule espèce, qui a été découverte par Humboldt et Bonpland dans une immense caverne des montagnes calcaires de Caripe, province de Cumana, dans la Colombie. La place de cet oiseau dans la série ornithologique n'est pas facile à déterminer, car il tient à la fois de l'Engoulevent et des Rapaces nocturnes. En effet, il a le bec fort, comprimé sur les côtés, très-fendu, à mandibule supérieure terminée par un crochet et pourvue d'une arête vive ainsi que d'une forte dent, et à commissures garnies de vibrisses roides et fasciculées. Les narines sont nues et obliques, les tarses gros et courts, les doigts bien séparés et terminés par des ongles tranchants, non pectinés. Il a la taille du Pigeon; son facies et son port sont ceux d'un oiseau de proie nocturne; son plumage est rouge marron, mêlé de brun à reflets verdâtres, et taché de noir et de blanc. Enfin, on affirme, fait assez étrange, qu'il se nourrit de substances végétales. Le St., que les habitants du pays nomment *Guacharo*, ne se trouve que dans les cavernes profondes creusées au sein des montagnes qui forment la chaîne de Cumana. Il fuit la clarté du jour et ne sort que pendant la nuit ou après le coucher du soleil. Les Guacharos sont dans le pays l'objet d'une chasse active, car ils fournissent en abondance une graisse demi-limpide, inodore, usitée pour la cuisine et pour l'éclairage. Les Indiens de Caripe et les religieux qui vivent dans le couvent de ce nom n'emploient pas d'autre graisse pour la préparation de leurs aliments.

*** STÉCHAS** ou *** STOECHAS.** s.m. Bot. V. Labiées.

*** STEEPLE-CHASE.** s. m. [On pron. *Stiple-chèce.*] Mot angl. qui sign. *Course au clocher.* V. Course.

STÉGANOGRAPHIE. s. f. (gr. στεγανὸς, caché; γράφειν, écrire).

Enc. — La *Stéganographie* ou *Cryptographie* est l'art d'écrire de manière à dérober à autrui la connaissance de ce que l'on a tracé. Elle remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le montre le procédé célèbre employé chez les Spartiates pour rendre les dépêches qu'ils envoyaient à leurs généraux inintelligibles à l'ennemi, dans le cas où elles seraient interceptées. Ils faisaient fabriquer deux baguettes rondes de même diamètre et de même longueur, dont l'une était remise au général, et l'autre déposée dans les archives de l'État. Quand on voulait faire quelque communication au général, les magistrats prenaient leur baguette, et roulaient autour et en spirale une bande étroite de peau, en ayant soin qu'il n'y eût aucun intervalle entre les spires. Cela fait, ils écrivaient sur cette bande, transversalement, les lignes allant d'un bout à l'autre ; après quoi, ils la déroulaient et l'envoyaient à son adresse. Sous cette dernière forme, la dépêche n'offrait que des lettres tronquées, en sorte que si elle tombait entre les mains de l'ennemi, celui-ci ne pouvait la lire. Mais, lorsque le général la recevait, il l'enroulait autour de sa baguette, et les caractères, revenant dans leur ordre primitif, pouvaient être facilement déchiffrés. Toute dépêche ainsi écrite s'appelait *Scytale*, comme qui dirait *courroie ;* mais, par extension, on donnait le même nom à la baguette qui servait à la tracer. Nous savons par Suétone comment César et Auguste s'y prenaient pour tenir leur correspondance secrète. Au lieu de la lettre dont il aurait eu besoin dans l'écriture ordinaire, César employait la troisième qui la suivait dans l'alphabet, c.-à-d. mettait *d* pour *a*, *e* pour *b*, etc. Quant à Auguste, il remplaçait l'*a* par le *b*, le *b* par le *c*, et ainsi de suite. Durant le moyen âge, les procédés stéganographiques furent peu usités. Cependant Raban Maur, archevêque de Mayence, nous a conservé deux exemples d'un système dont on se servait de son temps. Dans l'un d'eux, les voyelles étaient représentées par des points ; l'*i* par un point, l'*a* par deux points, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, et l'*u* par cinq, et l'on écrivait les consonnes comme à l'ordinaire. A l'époque de la renaissance, le besoin de moyens occultes de communication se faisant de plus en plus sentir au milieu des intrigues diplomatiques qui se croisaient en tous sens, on imagina une multitude d'écritures secrètes, que l'on désigna sous la dénomination générique d'*écritures en chiffres* ou simplement de *chiffres*, bien qu'elles ne se composassent pas toujours des signes de l'arithmétique. Quelques-unes d'entre elles sont restées jusqu'à présent dans la pratique des chancelleries. Toutefois les principaux personnages ne se contentèrent pas toujours des méthodes généralement employées ; ils se créèrent souvent des chiffres particuliers dont la lecture n'était possible qu'à leurs confidents. Ainsi, dans certaines circonstances, le cardinal de Richelieu faisait usage d'une écriture composée de traits, de lettres et de chiffres arabes. Un trait signifiait un mot tout entier d'une ligne de saint Augustin, et la page et la ligne où il se trouvait étaient indiquées par des chiffres placés au-dessous. Nous citerons encore les cartes mystérieuses dont se servait, sous Louis XVI, le comte de Vergennes. Elles offraient, en caractères ordinaires, les instructions qu'il semblait vouloir donner; mais le sens réel de ces instructions était indiqué par la couleur et la forme du papier, ainsi que par des figures qui semblaient être de simples ornements. Les écritures secrètes usitées de nos jours sont de plusieurs sortes. On les compose surtout de signes dont le sens est convenu entre les correspondants. On emploie les lettres de l'alphabet, les chiffres, des points, des lignes, des figures quelconques, etc. On se sert de mots et de phrases auxquels on fait dire le contraire de ce qu'ils signifient ordinairement. On fait usage de ce qu'on appelle des *non-valeurs*, afin de dérouter les curieux. Souvent, on fait entrer dans une dépêche des mots appartenant à diverses langues, et l'on exprime chaque lettre par des chiffres diversement combinés. On forme aussi des espèces de dictionnaires dans lesquels les mots sont remplacés par d'autres. On donne le nom de *chiffre chiffrant* au tableau qui contient les lettres et les mots dont on doit se servir, ainsi que les nombres, chiffres ou caractères qui les représentent. Le *chiffre déchiffrant* est un tableau semblable mais inversement disposé, c.-à-d. contenant d'abord tous les nombres, chiffres ou caractères du précédent, puis, et en regard, les lettres et les mots qu'ils signifient. Ces deux tableaux ou chiffres peuvent être *à simple clef* ou *à double clef:* dans le premier cas, la même figure désigne toujours la même lettre, tandis que, dans le second, on change d'alphabet à chaque mot, ou bien on emploie des mots inutiles. Les cours donnent souvent un chiffre différent à chacun de leurs ministres ; mais, comme il est souvent nécessaire qu'ils correspondent entre eux, on leur remet à cet effet un chiffre qui leur est commun à tous : c'est ce qu'on nomme un *chiffre banal.* Une méthode cryptographique fort simple consiste à écrire à la manière ordinaire avec une grille ou châssis, qui consiste en une feuille de carton découpée par intervalles sur la longueur des lignes. Après avoir appliqué le châssis sur le papier, on écrit dans les ouvertures l'avis qu'on veut transmettre ; puis, enlevant l'instrument, on remplit les vides qui se trouvent entre les mots avec d'autres mots choisis de telle sorte qu'ils forment un sens raisonnable avec les premiers. A la réception de la dépêche, le correspondant, qui est muni d'un châssis tout semblable, le pose sur l'écriture, et n'a ainsi sous les yeux que les mots qui expriment l'avis qu'on a voulu faire passer. Un autre procédé plus simple encore et plus facile consiste à convenir d'un livre connu, qui sert, pour ainsi dire, de vocabulaire. Alors on forme une clef de trois chiffres, le premier indiquant la page, le second la ligne et le troisième le mot. Aujourd'hui, comme dans les trois derniers siècles, les dépêches chiffrées sont celles dont on fait le plus habituellement usage. Lorsqu'une pièce de ce genre est interceptée, on arrive souvent à la déchiffrer, mais la solution de ce problème exige, avec une patience et une sagacité des plus grandes, une connaissance parfaite des procédés de la stég. Cette tâche offre surtout les plus grandes difficultés quand la lettre est courte ; quand on ignore la langue dans laquelle elle est écrite, ou qu'elle est écrite avec un mélange de plusieurs idiomes ; quand l'auteur s'est servi de plusieurs alphabets et a multiplié les non-valeurs avec intelligence ; quand les mêmes syllabes ou les mêmes mots sont exprimés par des signes différents; enfin, quand les mots sont disposés les uns à la suite des autres sans séparation, ou que, étant séparés, ils le sont d'une manière arbitraire et non suivant les règles de la grammaire. Malgré ces difficultés, il n'est pas rare d'obtenir de bons résultats. Ainsi, au XVIe siècle, pour établir entre les membres épars de leur vaste monarchie, une communication qui ne pût être devinée, les Espagnols avaient imaginé une écriture de convention, composée de plus de cinquante signes, dont ils changeaient la clef de temps en temps ; cependant l'illustre géomètre Viète réussit non-seulement à la lire, mais encore à la suivre dans toutes ses variations, ce qui fit accuser la cour de France par celle de Madrid, d'avoir le *diable* à ses gages. Il existe un assez grand nombre d'ouvrages sur la cryptographie ; nous nommerons la *Stéganographie* de l'abbé Trithème, 1635 : la *Cryptographie* de J.-R. du Carlet, 1644 ; et la *Cryptographique* (all.) de Klüber, 1809.

STÉGANOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la stéganographie.

STÈLE. s. f. (gr. στήλη, colonne). T. Archéolog. et Archit. Petit monument monolithe ayant la forme d'un obélisque ou d'un fût de colonne sans base ni chapiteau. ‖ Espèce de colonne brisée ou de cippe, destinée à porter une inscription. V. Cippe. ‖ * Poteau ou pilier de pierre court et rond qu'on plaçait pour marquer les limites entre des terres ou des nations voisines.

STELLAIRE. adj. 2 g. [On fait sentir les deux L.] (lat. *stella*, étoile). T. Astron. Qui a rapport aux étoiles. *L'astronomie st. La lumière, la radiation stellaire.*

*** STELLÈRE.** s. m. (R. *Steller*, nom propre). T. Mamm. V. Cétacés.

*** STELLÉRIDES.** s. m. pl. (lat. *stella*, étoile). T. Zool. V. Échinodermes.

*** STELLION.** s. m. (lat. *stellio*, lézard). T. Erpét. V. Agamiens.

STELLIONAT. s. m. T. Jurispr. Voy. ci-après. = Stellionataire. s. 2 g. Celui, celle qui se rend coupable de stellionat.

Enc. — Sous ce nom, qui vient du latin *stellio*, petit lézard à couleur changeante, dont les anciens faisaient l'emblème de l'adresse et de la fraude, les Romains désignaient toute espèce de dol ou de fraude qui n'avait pas reçu un nom particulier. Le droit français actuel n'applique le nom de *Stellionat* qu'à deux sortes de fraudes : 1° lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire ; 2° lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont grevés. La seule peine dont les *Stellionataires* soient passibles est la contrainte par corps. Le ministère public ne peut exercer de poursuites contre eux sans l'intervention de la partie lésée ; et, dès qu'ils ont justifié du payement de la créance en raison de laquelle ils ont été déclarés stellionataires, ils doivent recouvrer aussitôt leur liberté. De plus, le stellionataire ne peut être admis au bénéfice de la cession de biens, ni à la réhabilitation en cas de faillite (C. Nap., 2059 ; C. Proc., 905 ; C. Comm., 612).

*** STEMMATES.** s. m. pl. (gr. στέμμα, couronne). T. Entom. V. Œil. = * Stemmatope. s. m. (gr. ὄψ, œil). T. Mamm. V. Pinnipèdes.

*** STÈNE.** s. m. (gr. στενὸς, étroit). T. Entom. V. Brachélytres.

*** STÉNÉLYTRES.** s. m. pl. (gr. στενὸς; ἔλυτρον, étui).

Enc. — Les *Coléoptères* ainsi nommés par Latreille forment la 3e famille des *Hétéromères* de l'illustre entomologiste. Les *Sténélytres* diffèrent de la famille précédente des Taxicornes, en ce que leurs antennes ne sont ni grenues, ni perfoliées, et n'ont point, du moins chez le plus grand nombre, leur extrémité épaissie. Ils ont en outre le corps généralement oblong et arqué en dessus, avec les pieds allongés. Enfin, ils sont en général plus agiles que les Taxicornes. Ils vivent sur les feuilles, sur les fleurs et sur les vieilles écorces des arbres. Latreille partage cette famille en 5 tribus, savoir : les *Hélopiens*, les *Cistélides*, les *Serropalpides*, les *Œdémérites* et les *Rhynchostomes*. Comme elle offre peu d'intérêt et que la plupart des genres qu'elle renferme sont exotiques, nous nous contenterons de donner les caractères de ces tribus, et de nommer quelques espèces comme types. — A. Les *Hélopiens* ont les antennes presque filiformes, c.-à-d. peu ou point élargies vers l'extrémité, et recouvertes à leur insertion par les bords de la tête. Celle-ci est enfoncée dans le thorax jusqu'aux yeux, et l'extrémité des mandibules est toujours bifide ou bidentée. Le corps, de consistance toujours solide, est arqué en dessus, et les pieds ne sont pas propres au saut. A l'état de larves, ces insectes vivent dans le vieux bois ; mais à l'état parfait, ils fréquentent habituellement les fleurs et volent à l'ardeur du soleil. Ils ont alors des couleurs vives, souvent métalliques et très-éclatantes. Dans le genre *Hélops*, qui donne son nom à la tribu, nous citerons l'*Hél. bleu* (*Hel. cœruleus*) [Fig. 1, un peu grossie], ainsi nommé de sa couleur bleue et un peu cuivreuse ; son corselet est légèrement arrondi sur les bords et ses élytres sont striées. On le rencontre chez nous sous les mousses et les écorces des arbres. — B. Les *Cistélides* se distinguent des précédents en ce que l'insertion de leurs antennes n'est pas recouverte ; en outre, leurs tarses sont dentelés inférieurement en forme de peigne. Nous mentionnerons le genre *Cistèle* (*Cistela*), et comme type de ce genre la *Cist. soufrée* (*Cist. sulfurea*), qui est jaune soufre, avec les élytres striées et les yeux noirs. Cette espèce, qui est longue d'environ 9 millim., est commune dans toute la France. — C. Les *Serropalpides* ont les palpes maxillaires souvent dentés en scie, fort grands et inclinés, ce qui leur a valu leur nom. Leurs antennes sont insérées dans une échancrure des yeux ; leur tête est inclinée ; leurs pieds postérieurs sont longs et propres au saut ; toutefois leurs cuisses ne sont pas renflées. L'espèce indigène la plus commune de cette tribu appartient au genre *Mélandrye :* c'est la *Mélandr. dentée* (*Melandrya serrata*); on la trouve sous les écorces d'arbres. — D. Les *Œdémérites* sont caractérisés par leur corps étroit, allongé, linéaire ; par leur corselet plus étroit que l'abdomen, et par leurs antennes filiformes, sétacées et composées d'articles longs ou presque cylindriques. Enfin, leur tête est plus ou moins allongée en forme de museau, et leurs élytres sont amincies postérieurement en manière d'alène et souvent flexibles. Les insectes qui forment le genre *Œdémère* (*Œdemera*) sont remarquables par leurs cuisses postérieures extrêmement renflees chez les mâles, ce qui pourtant ne leur permet pas de sauter, leur corps étant trop long, trop linéaire. Les larves vivent dans les bois pourris. L'*Œd. bleue* (*Œd. cærulea*) [Fig. 2, grossie] est bleue, à antennes noires, et présente trois côtes longitudinales sur les élytres. Cet insecte n'est pas rare sur les fleurs, aux environs de Paris : sa taille ne dépasse pas un centim. — E. Enfin, la tribu des *Rhynchostomes* doit son nom à la conformation de sa tête, qui se prolonge en avant sous la forme d'un museau allongé ou d'une trompe aplatie, à la base de laquelle se trouvent les antennes. Nous nommerons seulement dans ce petit groupe, qui forme le passage aux Curculionites, le genre *Myctère* (*Mycterus*), qui a pour type le *M. charançon* (*M. curculioides*).

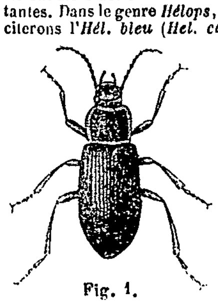

Fig. 1.

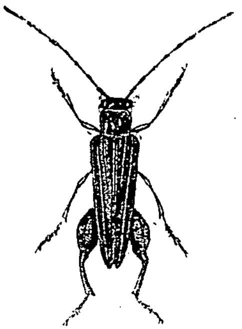

Fig. 2.

STÉNOGRAPHE. s. m. (gr. στενὸς, serré ; γράφειν, écrire). Celui qui possède et exerce l'art de la sténographie. = Sténographie. s. f. V. ci-après. = * Sténographier. v. a. Écrire en abréviations, d'après les règles de la sténographie. *S. un discours.* ‖ Sténographié, ée. part. ‖ Conj. V. Prier. = Sténographique. adj. 2 g. Qui appartient à la sténographie.

Enc. — Le terme de *Sténographie*, ainsi que ceux moins usités de *Tachygraphie*, *Brachygraphie*, *Okygraphie*, *Sémiographie*, etc., servent à désigner des systèmes d'écriture abrégés qui ont pour objet de transcrire le discours au fur et à mesure qu'il est prononcé. L'art sténographique n'était point inconnu des anciens. Suivant Diogène Laërce, Xénophon, pour recueillir les entretiens de Socrate, faisait usage d'un système d'écriture abrégée. Chez les Romains, Ennius, au rapport d'Isidore de Séville, avait inventé 1100 signes abréviatifs, appelés *notes* (*notæ*); mais Eusèbe attribue cette invention à Tullius Tiron, affranchi de Cicéron. Quoi qu'il en soit, si ce dernier ne créa pas les signes sténographiques des Romains, il dut au moins y introduire de grands perfectionnements, puisqu'on les appela de son nom *Notes tironiennes.* Ces notes reçurent par la suite de nombreuses modifications, et furent généralement employées dans les assemblées publiques, dans les écoles, dans les tribunaux, même pour la transcription de certains livres et la rédaction de certains actes, jusque dans la première année du XIe siècle, où finit la st. des anciens. La st. moderne est née en Angleterre au XVIe siècle, mais ses progrès réels ne commencèrent qu'au siècle suivant, lorsqu'on sentit le besoin de recueillir les discours improvisés à la tribune parlementaire. On se servit d'abord d'une méthode créée, au siècle précédent, par Macaulay ; mais à partir de 1659, on donna la préférence à un nouveau système, celui de Shelton, lequel fut bientôt suivi d'une trentaine d'autres, dont un, dû à Weston (1743), obtint une grande faveur. En France, le premier traité de st. date de 1651 : c'est l'*Art d'écrire aussi vite que l'on parle*, de l'abbé Cossard. En 1681, le chevalier Ramsay nous fit connaître la méthode de Shelton, et, en 1779, Coulon-Thévenot publia son ingénieux système, qui lui valut le titre de secrétaire-sténographe de Louis XVI. D'autres publications analogues eurent lieu, tant en France qu'en Angleterre, mais une seule eut quelque succès : ce fut celle de l'Anglais Sam. Taylor, qui parut en 1786, et dont P. Bertin donna une traduction française en 1792. Malgré les divers systèmes qui existaient alors, l'art sténographique était si peu cultivé chez nous au commencement de la révolution, qu'aucun journal ne put trouver des hommes capables de reproduire les séances de la Constituante. Sous la Législative, la même cause fit recourir à un moyen véritablement primitif. Cinq ou six rédacteurs rangés autour d'une table et se servant de l'écriture ordinaire, écrivaient des phrases ou des parties de phrases qui étaient ensuite réunies pour former un tout. Ce procédé reçut le nom de *Logographie*, et les personnes ainsi employées à recueillir les discours prenaient le titre de *Logographes*. La st. proprement dite fut un peu plus cultivée sous le Directoire ; mais, sous le Consulat et l'Empire, son rôle se trouva singulièrement réduit. Néanmoins c'est de cette période que datent les traités de Montigny (1799), de Clément (1801), d'Hon. Blanc (1802), de Piet (1805), etc., qui sont aujourd'hui complétement oubliés. Enfin, l'inauguration du véritable gouvernement représentatif par la Restauration donna un emploi régulier aux hommes qui cultivaient la st., et fit en même temps éclore une foule de systèmes. On vit alors paraître successivement les ouvrages d'Astier, de Conen de Prépéan, de Grosselin, d'Aimé Paris, d'Hipp. Prévost, etc. Aujourd'hui les méthodes sténographiques s'élèvent à un fort grand nombre; cependant on peut les réduire toutes à trois systèmes principaux. Dans l'un, chaque son est exprimé, d'après sa prononciation exacte et sans avoir égard à l'ortographe, par un signe très-simple, mais il est difficile de lier entre elles les différentes syllabes d'un même mot. Dans le second, les consonnes s'écrivent en lettres écrites sur des lignes tracées à l'avance comme la portée de la musique ; on supprime les voyelles, qui sont indiquées par la position de la consonne. Dans le troisième, qui est, on peut dire, le seul en usage parmi ceux qui exercent la profession de sténographe, les mots sont tracés d'un seul jet, c.-à-d. sans lever la plume, et en liant ensemble tous les caractères qui forment chaque mot. Au reste, toutes les écritures sténographiques ont cela de commun, qu'elles emploient des caractères de convention aussi simples que possible. La ligne droite, tantôt perpendiculaire, tantôt horizontale, tantôt oblique à gauche ou à droite ; l'arc de cercle tourné en haut ou en bas, à droite ou à gauche ; le cercle entier ; la boucle ajoutée à l'une des extrémités de la ligne droite, et enfin le point : tels sont les éléments de toute st. Ajoutons que, quel que soit le système adopté par les sténographes de profession, chacun d'eux le modifie à son gré, et imagine des monogrammes à son usage pour représenter certains mots qui reviennent souvent, des signes particuliers pour certaines désinences, etc., de telle sorte qu'un st. ne peut guère lire ce qu'a écrit un de ses confrères.

***STÉNOLOPHE**, s. m. (grec. στενὸς, étroit ; λόφος, crête). T. Entom. V. CARABIQUES. = *STÉNORHYNQUE. s. m. (gr. ῥύγχος, bec). T. Zool. V. PINNIPÈDES et BRACHYOURES.

STENTOR. s. m. Nom d'un guerrier qui était au siége de Troie, et qui avait, dit-on, une voix si éclatante, qu'elle faisait seule plus de bruit que celle de cinquante hommes criant tous ensemble. Fig. et fam., *Une voix de st.*, Une voix forte et retentissante. || * T. Mamm. Voy. ALOUATE.

***STÉPHANOMIE.** s. f. (grec. ϛέφανος, couronne). T. Zool. Voy. ACALÈPHES.

STEPPE. s. m. (Mot slave qui sign. *Lande.*) T. Géogr. Voy. DÉSERT.

***STERCORAIRE.** s. m. (latin. *stercus, stercoris*, fiente). T. Ornith. V. GOËLAND. || T. Entom. Voy. SCARABÉIDES. = *STERCORAL, ALE. adj. T. Physiol. et Chir. Qui a rapport aux matières fécales. *Matières stercorales. Abcès stercoraux.* V. ABCÈS.

STERCULIACÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à calice valvé et à corolle convolutée dans la préfloraison, à étamines indéfinies, monadelphes, toutes parfaites, à anthères biloculaires et extrorses, à placentation axile, à graines presque toujours pourvues d'un albumen. — *Caract. bot.:* Grands arbres ou arbustes. Poils, lorsqu'ils existent, en formes d'étoiles. Feuilles alternes, simples, ou composées, quelquefois digitées, souvent dentées, avec des stipules libres et caduques. Inflorescence variable. Fleurs régulières ou irrégulières, fréquemment unisexuelles par avortement. Calice, tantôt nu, tantôt environné d'un involucre, formé de 5 sépales plus ou moins soudés à leur base, à préfloraison valvaire, excepté lorsque le calice est irrégulièrement rompu. Pétales 5 (ou nuls), hypogynes, à préfloraison convolutive. Étamines indéfinies, monadelphes ; anthères biloculaires, introrses, quelquefois anfractueuses. Pistil composé de 5 carpelles, rarement de 3, tantôt distincts, tantôt soudés en un seul ovaire, lequel est souvent porté sur un axe en forme de colonne. Styles égaux en nombre aux carpelles, distincts ou soudés ; ovules orthotropes ou anatropes, dressés, quand ils sont en nombre défini, quelquefois indéfinis. Fruit capsulaire, à 3 ou 5 loges, parfois drupacé ou bacciforme, ou encore composé de follicules distincts, s'ouvrant par la suture ventrale longtemps avant la maturité des graines. Graines ovées ou anguleuses, parfois ailées ou laineuses; albumen huileux ou charnu, rarement absent ; embryon droit ou recourbé ; cotylédons, tantôt foliacés, plats et plissés, tantôt roulés autour de la plumule, ou encore très-épais, mais seulement dans les graines sans albumen ; radicule près du hile, ou à l'extrémité opposée de la graine ou même transversale. [Fig. 1. *Sterculia chicha :* Fleur ; 2 Pistil et étamines ; 3. Id., grossis ; 4. Id., plus développés ; 5. Ovaire coupé horizontalement ; 6. Graine de *Sterculia balanghas ;* 7. Coupe transversale de la même. — 8. *Halicteres brevispira* ; 9. Colonne d'étamines ; 10. Anthère ; 11. Pistil ; 12. Fruit mûr.] — Cette famille se compose de 34 genres et d'environ 130 espèces, que l'on partage en 3 tribus, savoir : les *Bombacées*, à feuilles palmées ou digitées et à fleurs parfaites ; les *Hélictérées*, à feuilles simples et à fleurs parfaites ; et les *Sterculiées*, à feuilles simples ou palmées, mais à fleurs unisexuelles par avortement. Presque toutes les espèces qui forment cette famille sont tropicales ou tout au moins originaires de climats très-chauds. La plupart des Sterculiées appartiennent à l'Inde et à l'Afrique ; la plupart des Bombacées à l'Amérique ; quant aux Hélictérées, elles paraissent inconnues en Afrique. Quelques-unes de ces dernières s'écartent des latitudes tropicales, car on les voit s'étendre dans l'hémisphère austral jusqu'à la Tasmanie et à la Nouvelle-Zélande. — Les Sterculiacées, de même que la plupart des plantes de l'alliance des Malvales à laquelle elles appartiennent, sont surtout remarquables par la quantité de mucilage qu'elles contiennent. Les graines de toutes les espèces du genre *Sterculier* (*Sterculia*) donnent une huile assez abondante, qui est comestible ou du moins bonne à brûler. Celles que produisent le *St. tomenteux* et *acuminé* (*St. tomentosa* et *acuminata*), connus en Afrique et en Amérique sous le nom de *Kola*, sont à peu près du volume d'une châtaigne : on les appelle *Noix de Kola*, *Noix de Gourou* et *Noix du Soudan*. Ces graines sont âcres et acides ; mais, quand on les mâche, elles ont la singulière propriété de faire paraître bonnes et sucrées des substances de saveur peu agréable, même de l'eau saumâtre et corrompue. Les graines du *St. chicha*, ou simplement *Chicha*, et du *St. lasiantha* se mangent, au Brésil, comme des noix. En Asie, on mange également celles du *St. nobilis*. Celles du *St. fœtida*, vulg. *Bois puant*, qui doit, et son nom générique, et son nom spécifique à l'odeur extrêmement désagréable de ses fleurs, ont un goût d'amande et donnent une huile comestible. La gomme Tragacanthe de Sierra-Leone provient du *St. tragacantha*. Le *St. urens*, de la côte de Coromandel, produit aussi une gomme fort analogue à la précédente, et qu'on a importée en Angleterre sous son nom. A Java, d'après Horsfield, on administre dans la blennorrhagie la cosse du *St. fœtida*. On considère encore ses feuilles comme répercussives et apéritives : la décoction faite avec le fruit est mucilagineuse et astringente. Dans les Moluques, on emploie comme emménagogue l'écorce du *St. balanghas*. Les graines du *Pterygota alata* passent pour narcotiques. Le *St. caribæa*, appelé *Mahagua* à l'île de la Trinité, donne une fibre qui pourrait être utilisée. Le genre *Bombax*, vulg. *Fromager*, et les genres voisins sont plus remarquables par la beauté de leur aspect que par leurs propriétés utiles. Toutefois, ils ne sont pas sans intérêt. Les graines de plusieurs espèces sont enveloppées de longs poils analogues à ceux du véritable Coton. Ce duvet, qu'on désigne sous le nom de *Coton-soie*, ne peut se tisser, parce que ses filaments n'adhèrent point entre eux. Celui du *Bombax ceiba*, appelé *Cotonnier* aux Etats-Unis, s'emploie dans la fabrication des chapeaux, ainsi que pour remplir des coussins, des oreillers, des édredons, des matelas, etc. On utilise de la même manière le duvet des graines du *Chorisia speciosa*, appelé *Soie végétale* au Brésil, ainsi que celui de plusieurs espèces du genre *Eriodendron*. L'*Eriodendron gossypinum*, appelé vulg. *Arbre à coton* de l'Inde et *Gossampin*, produit une gomme employée aux Indes comme chez nous la gomme arabique. Les feuilles du *Pachirier élégant* (*Pachiria elegans*), appelé aux Antilles *Châtaignier de la côte d'Espagne*, et du *Pach. aquatique* (*Pach. aquatica* ou *Carolinea princeps*), vulg. nommé à la Guyane *Cacaoyer sauvage*, à cause de l'aspect de son fruit, sont émollientes, et les indigènes de ce pays en mangent les amandes après les avoir fait cuire sous la braise. L'écorce de quelques Sterculiacées passe aussi pour jouir de propriétés émétiques ; tel est particulièrement le cas des *Salmalia* et des espèces américaines du genre *Bombax*. Le miel récolté sur les fleurs du *Salmalia malabarica* est, dit-on, purgatif et diurétique. Le fruit du *Durion* (*Durio zibethinus*) est regardé comme un des plus excellents que l'on connaisse : cependant il a une saveur alliacée désagréable pour ceux qui n'y sont point accoutumés ; mais lorsqu'on y est habitué, il paraît délicieux. On le trouve dans les îles de l'archipel Indien, où on le cultive sur une grande échelle. La *Matisie en cœur* (*Matisia cordata*) produit des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'Abricot et qu'on mange à Santa-Fé. L'écorce de l'*Helicteres sacarolha*, appelé simplement *Sacarolha* au Brésil, est usitée sous forme de décoction, en raison de ses propriétés mucilagineuses, dans les maladies vénériennes. Des propriétés semblables se trouvent, selon Martius, dans le *Myrodia angustifolia*. L'*Ochroma lagopus*, vulg. *Bois de liége*, arbre des Indes occidentales, a diverses sortes d'utilité. Son bois léger s'emploie en guise de liége ; son écorce est antisyphilitique ; le duvet qui entoure le fruit rend les mêmes services que celui des Bombax ; enfin, le suc gommeux qui exsude de son tronc est employé à divers usages. La famille des Sterc. renferme plusieurs des géants du règne végétal. Telles sont plusieurs espèces du genre Bombax, et notamment le *Ceiba :* on fait avec le tronc de ce dernier des pirogues d'une seule pièce, qui ont de 2 mèt. 50 jusqu'à 3 m. 90 de large sur 17 à 20 m. de long. Mais l'arbre le plus célèbre de la famille par ses dimensions est l'*Adansonia digitata* ou *Baobab*, dont le tronc acquiert jusqu'à 8 mètres de diamètre. Selon Adanson, il faut des milliers d'années pour qu'il arrive à ce monstrueux développement. Ce tronc immense est couronné d'un grand nombre de branches étalées horizontalement, et longues de 17 à 20 mètres ; d'où il résulte que souvent leur propre poids en courbe l'extrémité jusqu'à terre. Aussi l'arbre, vu de loin, se présente-t-il sous la forme d'une masse hémisphérique assez régulière de 20 à 23 mètres de hauteur, et dont le diamètre a le double. Toutes les parties de ce colosse végétal sont émollientes et mucilagineuses. Ses feuilles séchées et réduites en poudre constituent l'*Alo* des nègres. Ceux-ci le mêlent à leur nourriture dans le but de diminuer l'extrême transpiration à laquelle ils sont sujets dans ces climats. Les Européens l'ont employé avec succès dans les cas de diarrhée, etc. Le fruit, vulgairement appelé *Pain de singe* et *Calebasse du Sénégal*, renferme une pulpe légèrement acide et d'un goût agréable, que les nègres estiment beaucoup. Le suc qu'on en extrait, mêlé avec du sucre, constitue une boisson qu'on dit utile dans les fièvres putrides et pestilentielles. Nous terminerons en mentionnant le *Chéirostémon* (*Cheir. platanoides*), arbre originaire du Mexique, qu'on cultive dans quelques jardins européens à cause de la forme singulière de ses fleurs. Elles sont dépourvues de pétales, mais elles présentent un large calice anguleux qui ressemble à une coupe de cuir, du centre de laquelle s'élèvent 5 anthères étroites et recourbées, avec un style également courbe au milieu, offrant une ressemblance singulière avec une main pourvue d'ongles allongés : de là le nom botnaique de ce végétal, et celui de *Manita* que lui donnent les Mexicains.

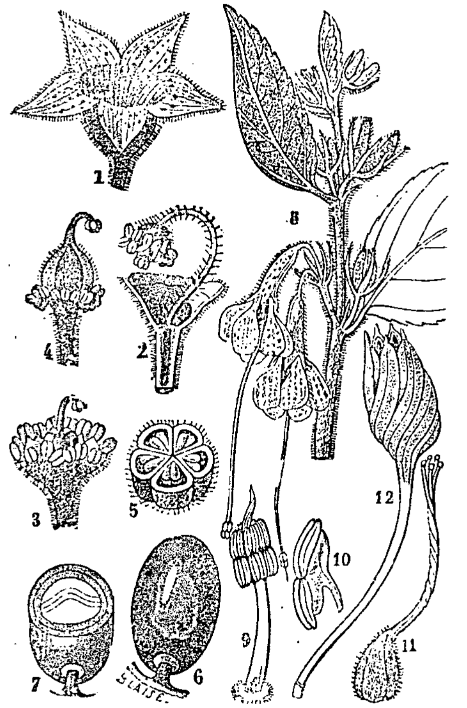

STÈRE. s. m. (gr. ϛερεὸς, solide). T. Métrol. Voy. MÉTRIQUE.

STÉRÉOBATE. s. m. (gr. ϛερεὸς ; βάσις, base). T. Archit. Espèce de soubassement qui est sans moulure et qui affecte la forme d'un vaste socle.

STÉRÉOGRAPHIE. s. f. (gr. ϛερεὸς ; γράφειν, écrire). T. Persp. Art de représenter les solides sur un plan. = STÉRÉOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la stéréographie. *Projection st. de la sphère*, V. PROJECTION.

STÉRÉOMÉTRIE. s. f. (gr. ϛερεὸς ; μέτρον, mesure). La branche de la géométrie pratique qui apprend à mesurer le volume des solides.

***STÉRÉOSCOPE.** s. m. (gr. ϛερεὸς ; σκοπεῖν, voir).

Enc. — On désigne sous ce nom un ingénieux instrument d'optique, imaginé en 1838 par Wheatstone et perfectionné depuis par Brewster, à l'aide duquel les images planes paraissent en relief. Tel qu'on le construit maintenant, le *Stéréoscope* consiste en une boîte qui a la forme d'une pyramide rectangulaire tronquée (Fig. 1), séparée en deux parties égales par une cloison, et qui porte à la base d'une de ses grandes faces une ouverture pour éclairer deux images planes d'un même objet et prises sous un angle différent, que l'on place au fond de chaque compartiment. Les deux images sont regardées simultanément avec les deux yeux appliqués contre les deux lentilles, dont l'écartement est tel que chacune des images puisse se peindre également dans l'œil correspondant. — Lorsque nous regardons avec les deux yeux un corps situé à peu près à la distance de la vue distincte ou à la distance de 25 centimèt. environ, les images que forme ce corps sur la rétine ne sont nullement identiques, car chaque œil voit le corps d'un côté particulier. Soit, par ex. une pyramide quadrangulaire (Fig. 2). Si nous la regardons avec l'œil gauche seulement, en fermant l'œil droit, nous la verrons comme la représente la Fig. 3 ; si c'est avec l'œil droit, comme le

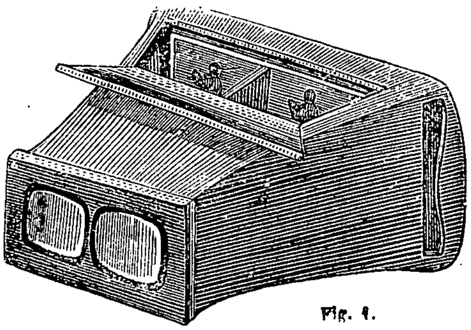
Fig. 1.

montre la Fig. 4. Néanmoins, en la regardant avec les deux yeux, comme les deux images différentes correspondent à des points homologues des deux rétines, nous ne percevons qu'une seule image. Maintenant plaçons dans le stér. deux projections de notre pyramide telles qu'elles sont vues par chacun des yeux isolément, c.-à-dire la Fig. 3 dans le compartiment destiné à l'œil gauche, et la Fig. 4 dans celui affecté à l'œil droit, nous n'aurons que l'impression d'une seule image, et cette image fera naître en nous la sensation d'un corps *solide* placé au point de rencontre des axes oculaires. Au lieu d'être des figures géométriques, les deux représentations, peintes ou dessinées, peuvent être de toute autre nature. Elles peuvent consister en paysages ou en portraits exécutés préalablement en double, à l'aide de deux appareils photographiques, dont les axes des deux verres optiques ont la même direction qu'auraient les axes optiques de chaque œil pour la distance donnée de l'objet. En présentant au foyer du st. les deux épreuves ainsi obtenues, on a l'illusion du relief à un haut degré, illusion qui résulte de la *combinaison de deux images différentes en une seule*. Le st. prouve-t-il, ainsi que l'ont prétendu quelques physiciens, que la perception du relief des corps, c.-à-d. de leur solidité, est le résultat de la vision binoculaire? C'est une erreur : l'idée de solidité et de relief n'a pas sa source dans l'organe de la vision ; c'est par le toucher seulement qu'elle a été introduite dans notre esprit. « Le sens de la vue, dit très-bien J. Béclard, ne peut nous donner que des idées de *surfaces diversement éclairées*. Mais, ce qu'il peut faire encore, c'est d'attacher aux divers *modes d'éclairement* des diverses parties des objets, l'idée de changement de plans fournie par le toucher, et d'acquérir ainsi par l'habitude des notions de perspective non raisonnée, mais claires et précises. » C'est précisément pour cela qu'un borgne apprécie tout aussi bien le relief des corps que celui qui est muni de deux yeux. D'ailleurs un autre instrument d'optique non moins ingénieux que le st., et dû, comme lui, à Wheatstone, démontre péremptoirement que l'idée de *solidité*, en tant qu'elle est déterminée par la vision, dépend exclusivement du mode d'éclairement des surfaces. Cet instrument, qui est connu sous le nom de *Pseudoscope*, consiste en une sorte de lorgnette dans laquelle les verres oculaires sont remplacés de chaque côté par un prisme. Les prismes dévient les rayons lumineux de telle sorte que l'image qui correspondrait dans la vue naturelle à la partie gauche de l'œil, correspond à la partie droite, et réciproquement. Or, avec le pseudoscope, on voit *en creux* les objets en relief et *en relief* les objets en creux. L'artifice de l'instrument consiste à retourner l'image, et, en retournant l'image, il retourne en même temps les *ombres*.

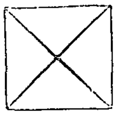
2

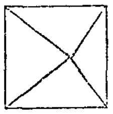
3

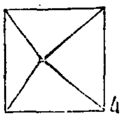
4

***STÉRÉOSCOPIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au stéréoscope. *Dessin, image stéréoscopique.*

STÉRÉOTOMIE. s. f. (gr. ςερεὸς; τομὴ, coupe).

Enc. — La *Stéréotomie* est une des branches les plus importantes de la Géométrie descriptive, dont elle n'est d'ailleurs qu'une application. Ainsi que l'expriment les deux mots qui composent ce terme, la st. est proprement l'art de tailler les solides, c.-à-d. le bois et la pierre qu'on emploie dans les constructions. Néanmoins on s'en sert exclusivement pour désigner l'art de tailler les pierres et de leur donner des formes convenables, soit pour l'établissement des *murs*, soit pour l'*appareillage des voûtes et des escaliers*. L'établissement des murs droits et biais, verticaux et en talus, exige l'étude de la coupe des pierres. Pour qu'un mur soit bien construit, il faut en effet autre chose qu'une bonne qualité de pierres présentant un volume convenable, il faut encore une bonne *disposition de ces pierres : la st. donne les meilleures formes* à adopter. Si l'effort est vertical, il faut placer les pierres suivant leur *lit de carrière;* si l'effort est oblique ou horizontal, il faut que le lit de carrière soit normal à l'effort. Les joints doivent alterner avec les surfaces pleines. En général, dans la coupe des pierres, on doit : 1° augmenter les surfaces planes suivant lesquelles les pierres se touchent ; 2° éviter de faire toucher les pierres suivant des surfaces brisées ou courbes ; 3° éviter les angles aigus, et faire les coupes perpendiculaires entre elles. L'appareillage des voûtes exige aussi l'emploi de précautions toutes particulières. Mais la partie la plus compliquée de la st. est celle qui traite de la rencontre des solides et de l'intersection des surfaces. En effet, l'arête droite ou courbe, suivant laquelle se coupent les surfaces qui se rencontrent, exige un appareil particulier qui varie suivant les différents cas. La géométrie descriptive donne les différentes courbes obtenues par les intersections des surfaces, et la st. donne la manière de disposer celles qui composent cette intersection. Chaque cas particulier exige une coupe particulière et une disposition spéciale des joints. Quant à la taille des pierres proprement dite, on emploie deux méthodes, la méthode *par équarrissement* et la méthode *par beuveau*, qui d'ailleurs peuvent se combiner ensemble. La première consiste à tailler une face parfaitement plane sur la pierre ; sur cette face on rapporte une sorte de panneau qui affecte exactement la forme de la pierre et suivant lequel on la taille ; pour la face suivante, on se sert d'un second panneau qui affecte la forme de la seconde face, et ainsi de suite. La méth. par beuveau consiste à se servir d'un angle formé de deux pièces de bois assemblées à pivot articulé. Après avoir dressé une face, on applique le beuveau sur cette face et l'on trace l'arête *de la face suivante ; en appliquant plusieurs fois cet instrument* sur l'arête, on arrive à déterminer exactement la seconde surface plane, et l'on opère de la même manière pour les autres. On taille ordinairement la pierre dans un endroit disposé à cet effet, près de l'édifice à construire, avant de la mettre en place : c'est ce qu'on appelle la taille *sur chantier*. On nomme taille *sur le tas* celle qui ne peut se faire qu'après la pose. Dans ce cas sont les moulures, les ornements d'architecture, et le *ravalement*, qui consiste à régulariser les parements et qui se fait en même temps que le *rejointoiement*, c.-à-d. le remplissage des parties apparentes des joints et des lits avec du mortier. On se sert dans la taille de la pierre de différents instruments dont la forme varie selon la dureté de celle-ci, sa nature et l'usage auquel on la destine ; mais il ne saurait entrer dans notre cadre de les décrire. V. *Traité de stéréotomie*, par LEROY.

STÉRÉOTYPAGE. s. m. (gr. ςερεὸς; τύπος, type). T. Typogr. Action de stéréotyper, ou L'ouvrage qui en résulte. *Procédé de s.* = STÉRÉOTYPE. adj. 2 g. *Ouvrage st., édition st.*, Ouvrage, etc., imprimé avec des planches stéréotypées. = STÉRÉOTYPER. v. a. * Convertir en planches solides des pages préalablement composées en caractères mobiles. *St. une page, une feuille.* ‖ Imprimer un livre avec des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles. *On a stéréotypé Racine, Corneille, etc.* ‖ STÉRÉOTYPÉ, ÉE. part. = *STÉRÉOTYPIE. s. f. L'art de stéréotyper. ‖ Atelier où l'on stéréotype.

Enc. — *Stéréotypie* est le nom que l'on donne aux procédés usités anciennement pour obtenir les résultats que le clichage fournit aujourd'hui. Comme l'indique l'étymologie de ce mot, la st. avait pour objet de convertir en un seul bloc de fonte une page composée en caractères mobiles. Les premiers essais de cet art datent du commencement du dernier siècle, époque à laquelle J. Muller, pasteur à Leyde, et le peintre hollandais Van der May, publièrent une Bible avec des formes dont ils avaient fixé les caractères au moyen d'une couche de plâtre ou de mastic appliquée par-dessous. D'autres méthodes furent imaginées par la suite, d'abord par l'Écossais W. Ged (1729), puis par Valleyre, imprimeur à Paris (1735), Funkter, à Erfurth (1740), Mecon, à Philadelphie (1770), Carez, à Toul (1785), etc.; mais la pratique montra leur *imperfection*, et elles *furent presque* aussitôt abandonnées que connues. En 1795, Firmin Didot créa un procédé qui avait beaucoup de rapport avec celui de J. Muller, car il consistait à souder les caractères mobiles à leur revers : il s'en servit pour l'impression des Tables de logarithmes de Callet. L'année suivante, le même imprimeur imagina un *autre système plus économique* que le précédent. Dans ce dernier, chaque page se composait de caractères plus bas et fondus avec un alliage plus dur que les caractères ordinaires. La page étant corrigée, on l'enfonçait au moyen d'un balancier dans une plaque de plomb dressée avec soin. On obtenait ainsi une matrice où la lettre venait en creux. Pour obtenir une forme en caractères saillants, on appliquait cette matrice, à l'aide d'une forte pression, sur un alliage métallique convenablement ramolli au moyen de la chaleur, de sorte qu'elle produisait une planche où les caractères offraient la saillie des formes typographiques ordinaires ; mais on avait soin de la détacher avant que la matière fût entièrement refroidie. Quant à la matrice, elle était conservée pour renouveler les planches stéréotypées quand celles-ci étaient usées. A la même époque, un autre imprimeur parisien, Herhan, imagina un procédé qui consistait à enfoncer le poinçon d'acier du graveur en caractères dans des pièces mobiles de cuivre. Ces matrices en creux étaient ensuite justifiées et mises d'approche, et, en les appliquant, à l'aide du balancier, sur une plaque de plomb, on en retirait un cliché qui servait au tirage. Les inventions de Didot et d'Herhan furent exploitées en France sur une assez grande échelle, mais on les abandonna, en 1818, quand on connut le clichage au plâtre qui avait été créé en Angleterre, vers 1804, par Ch. Stanhope, et qui est beaucoup plus économique que la st. — V. CLICHAGE.

STÉRILE. adj. 2 g. (lat. *sterilis*). Qui ne produit ou qui ne rapporte rien. *Champ st. Désert st. Un arbre st. Un figuier st. Une femme st. Une vache st.* — T. Bot. *Fleur st.*, Celle qui n'est pas susceptible de féconder ou d'être fécondée. ‖ Par anal., *Année st.*, Année dans laquelle la récolte est mauvaise. On dit aussi Figur., *Ce siècle a été st. en grands hommes*, Il y a eu peu de grands hommes dans ce siècle ; *Le temps est st. en nouvelles*, Il y a peu de nouvelles en ce moment. ‖ Figur., *Un esprit st., un auteur, un poëte st., etc.*, Qui ne produit rien de lui-même. — On dit encore, *Travail st.*, Celui qui n'a aucun produit pour résultat ; *Savoir st.*, Celui dont on ne tire aucun profit ou du moins aucun parti ; *Sujet st.*, Sujet qui, de lui-même, fournit très-peu de matière à l'écrivain ; *Louanges stériles*, Celles qui ne sont accompagnées d'aucune récompense, quoiqu'elles dussent l'être ; *Admiration st.*, Celle qui ne va point jusqu'à faire imiter ce qu'on admire ; *Gloire st.*, Celle dont on ne retire aucune utilité. = *STÉRILISER. v. a. Frapper de stérilité. *Les cendres vomies par le volcan stérilisèrent les plaines fertiles qui l'entouraient.* ‖ Figur., *Une pareille éducation est faite pour st. les plus belles facultés.* ‖ STÉRILISÉ, ÉE. part. = STÉRILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est stérile. *La st. d'un champ. Des campagnes frappées de st. La st. de l'année. Chez les Orientaux, la st. d'une femme est une sorte d'opprobre.* — * T. Physiol. *Période de st.*, V. AGE. ‖ Figur., *La st. d'un auteur. La st. d'un sujet. — Il y a dans cet ouvrage une grande st. de pensées*, Cet ouvrage renferme peu ou point de pensées. *Il y a st. de nouvelles*, Il y a peu ou point de nouvelles.

***STERLET.** s. m. T. Ichth. V. STURIONIENS.

STERLING. adj. invar. T. Métrol. V. MONNAIE.

***STERNAL, ALE.** adj. Qui appartient au sternum.

***STERNE.** s. f. (lat. *sterna*). T. Ornith.

Enc. — Les *Sternes* (*Sterna*) appartiennent à l'ordre des *Palmipèdes* et à la famille des *Longipennes*. Ces oiseaux, qu'on appelle vulgairement *Hirondelles de mer*, à cause de leurs ailes longues et pointues, de leur queue fourchue et de leurs pieds courts qui leur donnent un port et un vol analogues à ceux des hirondelles, ont le bec presque droit, aussi long ou plus long que la tête, comprimé, tranchant et effilé. Les membranes qui unissent leurs doigts sont fort échancrées ; aussi nagent-ils peu, et volent-ils presque continuellement, tantôt s'élevant très-haut dans les airs, tantôt rasant l'eau avec rapidité et saisissant leur proie au vol. Lorsqu'ils veulent prendre du repos, ils se rendent à terre ou se posent sur les rochers isolés au milieu de la mer. A toute heure du jour, les Sternes poussent en volant des cris aigus et perçants qui redoublent lorsqu'il y a imminence de tempête. Elles se nourrissent de mollusques, de zoophytes, ainsi que de petits poissons vivants ou morts, car elles sont très-voraces. Elles sont d'ailleurs d'un naturel sociable et vivent en troupes nombreuses. Ces oiseaux nichent sur les bords de la mer ou des grands étangs, et pondent à nu. Souvent les œufs des divers couples sont si rapprochés, que les couveuses se touchent. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, la plus commune au printemps, sur nos eaux douces, est le *Pierre Garin* (*St. hirundo*) [Fig. ci-dessous], qui à l'état adulte, est blanc, avec le manteau cendré clair et la calotte noire. Ses pieds sont rouges et son bec est également rouge avec le bout noir. Sa longueur est de 32 centim. et son envergure d'au moins 64. La *Petite Hirondelle de mer* (*St. minuta*) ne diffère de l'espèce précédente que par sa taille moindre d'un tiers et par son front blanc. — Le *Noddi*, vulg. appelé *Oiseau fou* (*St. stolida*), mérite d'être distingué des Sternes comme sous-genre. Il diffère surtout du genre Sterne proprement dit, par sa queue qui n'est pas fourchue et qui égale presque les ailes. Cette espèce habite l'Amérique centrale et ne visite l'Europe qu'accidentellement. Son plumage est brun chocolat dessus et dessous.

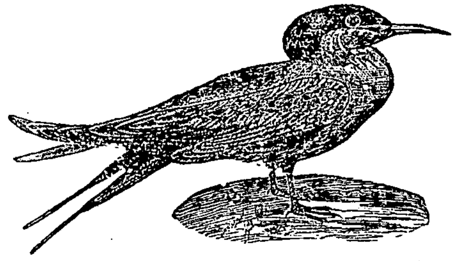

***STERNOXES.** s. m. pl. (gr. ςέρνον, sternum ; ὀξὺς, pointu). T. Entom.

Enc. — Latreille désigne sous ce nom la première section de sa famille des *Serricornes*. Les Coléoptères qui la composent se reconnaissent aisément à leur corps de consistance ferme et solide, et de forme ordinairement ovalaire ; à leur tête engagée verticalement jusqu'aux yeux dans le corselet, et à leur présternum allongé, dilaté ou avançant jusque sous la bouche, en même temps qu'il se prolonge postérieurement en une pointe qui est reçue dans un enfoncement de l'extrémité antérieure du mésosternum. Ces insectes se partagent naturellement en deux tribus, appelées *Buprestides* et *Élatérides*.

I. Les *Buprestides* ont la saillie postérieure du présternum aplatie et simplement reçue dans une échancrure du mésosternum : en conséquence, ils ne peuvent point sauter, comme le font les espèces qui composent la tribu suivante. Ces insectes ont la forme généralement peu gracieuse, mais ils sont remarquables par l'éclat et par la vivacité de leurs couleurs. Chez les uns, c'est l'éclat de l'or poli brillant sur un fond d'émeraude ; chez d'autres, c'est l'azur qui se détache sur un fond d'or, où sont réunies plusieurs autres couleurs métalliques. Leur taille est très-variable ; quelques espèces exotiques sont fort grandes. L'extrême brièveté de leurs pieds rend leur marche lente ; mais leur vol est très-agile par un temps sec et chaud. Quand on veut les saisir, ils se laissent choir et font le mort plutôt que de s'envoler. Les femelles sont pourvues d'une tarière cornée, composée de trois pièces, au moyen de laquelle elles déposent leurs œufs dans le bois sec où doivent vivre leurs larves. Plusieurs des petites espèces se rencontrent sur les fleurs et les feuilles ; mais les autres se tiennent pour la plupart dans les forêts, les chantiers, etc. — Les *Buprestes* (*Buprestis*), vulgairement appelés *Richards* à cause de l'éclat de leurs couleurs, ont les antennes de la même grosseur partout, et en scie depuis le troisième ou quatrième article. Parmi les espèces exotiques les plus grandes et les plus remarquables, nous citerons le *Bup. ocellé* (*B. ocellata*, Fab., ou *Chrysochroa ocellata*, Solier) [Fig. 1], qui est long d'environ 48 millim. Il est de couleur vert bleuâtre et porte sur chaque étui une grande tache jaune et phosphorique située entre deux autres de couleur d'or. Le bout des élytres est terminé par trois dents. C'est un des plus beaux Coléoptères des Indes orientales. Les espèces qu'on trouve en France sont d'assez petite taille. Nous nous contenterons de nommer le *Bup. vert* (*B. viridis*, Lin., *ou Agrilus viridis*, Escholtz), qui est long d'environ 6 millim. et de couleur vert bronzé, avec les étuis entiers et pointillés. On le rencontre sur divers arbres, particulièrement sur le Bouleau. — Les *Aphanistiques* (*Aphanisticus* se distinguent par leurs antennes terminées en une massue brusque, oblongue, *comprimée, légèrement en scie, formée par les* quatre derniers articles, et par leur tête profondément échancrée. Ce sont de très-petites espèces qu'on trouve sur diverses plantes, et qui ont pour type dans notre pays l'*Aph. échancré* (*Aph. emarginatus*), petit insecte noir et de forme allongée.

II. Les *Élatérides* sont essentiellement caractérisés par la disposition singulière du sternum, qui, lorsqu'ils sont sur le dos leur donne la faculté de sauter et de reprendre leur position naturelle. Elle consiste en ce que le présternum se termine postérieurement par une pointe allongée et comprimée, que l'animal fait entrer à volonté dans une fossette située à la base du mésosternum, entre l'origine de la seconde paire de pattes (Fig. 2). Lorsque l'insecte est sur le dos, comme la brièveté de ses pattes ne lui permet pas facilement de se redresser, il enfonce le stylet présternal dans la fossette, puis il le fait ressortir au moyen d'un effort brusque qui détermine la projection du corps en l'air; mais souvent il est obligé de répéter plusieurs fois ce manége pour se remettre sur ses pattes. —Les *Taupins* (*Elater*) forment le type de cette tribu. Ils ont le corps étroit et allongé, et les angles du corselet prolongés en pointe aiguë. On les trouve sur les fleurs, les plantes et même à terre ou sur le gazon. Ils volent bien, mais avec moins de facilité que les Buprestides. Ils baissent la tête en marchant, et, quand on les approche, ils se laissent tomber à terre en appliquant leurs pieds sous le dessous du corps. On les désigne vulgairement chez nous sous les noms de *Scarabées à ressort*, de *Toque-maillet*, et de *Maréchaux*. Ces insectes ont rarement les couleurs métalliques des précédents. En outre, les plus belles et les plus grandes espèces sont exotiques et propres aux pays chauds. Parmi les espèces indigènes, nous citerons le *Taupin germain* (*El. germanus*) [Fig. 2, grossie; la Fig. 3 représente la même espèce beaucoup plus amplifiée pour montrer l'appareil que nous venons de décrire]. Cet insecte est très-commun aux environs de Paris. Il est long de 13 mill. et d'un vert-bronze luisant, avec les pattes noires.

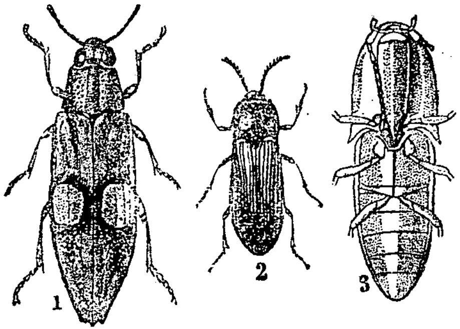

— Les espèces indigènes appartenant aux genres *Eucnemis*, *Xylobie*, *Throsque*, *Cérophyte*, *Mélasis*, etc., offrent peu d'intérêt. — Nous terminerons en mentionnant un genre fort singulier qui est propre à l'Amérique du Sud : c'est le g. *Pyrophore* (*Pyrophorus*). Les insectes qui le composent sont appelés *Cucuyos* ou *Coyouyous* par les indigènes, et *Mouches lumineuses* par les colons. Ils sont d'une couleur assez uniforme tirant sur le brun grisâtre ou jaunâtre; mais ils offrent à la base de leur corselet deux petites taches lisses et brillantes qui projettent la nuit une lumière vive et d'une teinte bleuâtre, au moyen de laquelle on peut lire dans l'obscurité la plus profonde, en réunissant plusieurs insectes dans le même vase. Les femmes placent aussi ces insectes comme ornement dans leur coiffure pour les promenades du soir. Enfin, dit-on, les Indiens les attachent à leurs chaussures pour s'éclairer dans leurs voyages nocturnes. Brown prétend que toutes les parties intérieures du Pyrophore sont lumineuses et qu'il peut suspendre à volonté sa propriété phosphorescente.

STERNUM. s. m. [On pron. *Sternome.*] T. Anatom. emprunté du latin. V. Squelette.

STERNUTATOIRE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *sternutatio*, éternument). T. Méd.

Enc. — On désigne sous ce nom, ainsi que sous celui d'*Errhins*, les diverses substances irritantes qui, introduites dans les narines et mises en contact avec la muqueuse pituitaire, provoquent l'éternument. Dans ce but, on fait principalement usage du tabac, ou encore des poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, des fleurs du muguet, etc. Au reste, l'emploi des *sternutatoires* est rarement indiqué. Ils ne sont guère de quelque utilité que dans les ophthalmies chroniques et chez les individus sujets à la céphalalgie. En revanche, ils ne sont pas sans danger chez les individus sujets aux hémorrhagies et surtout à l'hémoptysie, ainsi que chez les personnes affectées de hernie.

***STERTOREUX, EUSE.** adj. (lat. *stertor*, ronflement). T. Physiol. *Respiration stertoreuse*, Celle qui fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, un son qui imite le bruit de l'eau bouillante.

STÉTHOSCOPE. s. m. (gr. ςῆθος, poitrine; σχοπεῖν, examiner). T. Médec. V. Auscultation. = *Stéthoscopie. s. f. L'examen ou l'art d'examiner à l'aide du stéthoscope. = *Stéthoscopique. adj. 2 g. Qui est fourni par le stéthoscope ou par l'auscultation. *Signe st.*

* **STHÉNIE.** s. f. (gr. σθένος, force). T. Méd. Excès de force, exaltation de l'action organique; se dit par oppos. à *Asthénie.* = *Sthénique. adj. 2 g. *Maladies sthéniques*, V. Médecine et Contre-stimulisme.

* **STIBICONISE** et ***STIBINE.** s. f. (gr. ςίβι, antimoine; χόνις, poussière). T. Min. Voy. Antimoine. = Stibié, ée. adj. T. Méd. Se dit Des remèdes où il entre de l'antimoine. *Pommade stibiée.* *Tartre st.*, V. Antimoine.

STIGMATE. s. m. (grec. ςίγμα, marque). Marque que laisse une plaie, une cicatrice. *Il vient d'avoir la petite vérole, il en porte encore les stigmates.* — *Les stigmates de saint François*, Les marques semblables à celles des cinq plaies de Jésus-Christ, que S. François d'Assise avait aux pieds, aux mains et au côté. — *Les stigmates de la justice*, Les marques du fer rouge qu'on imprimait autrefois sur l'épaule des voleurs. || Figur. et fam., *Il en porte encore les stigmates*, se dit D'un homme qui vient d'être maltraité publiquement, d'essuyer en public des reproches humiliants. — *Un st. flétrissant, honteux*, Une note d'infamie. *Rien ne peut faire disparaître ce st. flétrissant.* || T. Bot. V. Pistil. || T. Ent. V. Insecte. = *Stigmatique. adj. 2 g. T. Bot. *Bandes* ou *lignes stigmatiques*, Les stigmates linéaires des Composées. = Stigmatiser. v. a. Marquer une personne avec un fer rouge au autrement. *On stigmatisait autrefois les esclaves fugitifs.* || Fig., Blâmer, critiquer quelqu'un avec dureté et publiquement. *On l'a cruellement stigmatisé dans ce pamphlet, dans cette satire.* = Stigmatisé, ée. part.

* **STILAGINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.— Famille de végétaux exogènes diclines, à fleurs monochlamidées éparses, à anthères bilobées, à carpelles supères, à ovules géminés suspendus, à graines pourvues d'un albumen abondant, et à embryon droit avec la radicule supère. — *Caract. bot.*: Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, simples, coriaces, indivises ou dentées. Stipules géminées, caduques. Fleurs petites en épis axillaires écailleux. Fleurs unisexuées. Calice 2-3- ou 5-partit. Corolle nulle. Fleurs mâles : Etamines 2 ou plus, insérées sur un disque renflé ; filets capillaires ; anthères innées, ordinairement bilobées avec un connectif charnu et des loges verticales s'ouvrant transversalement. Fleurs femelles : Ovaire libre, 1-2-loculaire, souvent avec un disque manifeste ; ovules anatropes, suspendus par paires ; stigmate sessile, 3- ou 4-denté. Fruit drupacé. Graines suspendues ; embryon vert, avec des cotylédons foliacés, logé au milieu d'un albumen abondant et charnu ; radicule courte, supère. [Fig. 1. *Stilago lanceolata* : Fleur mâle; 2. Fruit à moitié mûr ; 3. Coupe transversale du fruit et de la graine; 4. Coupe verticale d'une graine.] — Cette famille, que plusieurs botanistes désignent sous le nom d'*Antidesmées*, ne se compose que de 3 genres et d'environ 20 espèces, toutes originaires des Indes et de Madagascar. Ces plantes ne semblent posséder aucune propriété nuisible. Les indigènes des contrées où elles croissent mangent les drupes charnues, et semblables à des Groseilles, que porte l'*Antidesma pubescens*. Roxburgh dit que le fruit rouge et luisant du *Stilago bunius* est un peu acide et assez agréable au goût. Les feuilles de cette plante sont également acides et passent pour être diaphorétiques. Les feuilles de l'*Antidesma alexiteria* sont au nombre de ces remèdes imaginaires vantés contre la morsure des serpents.

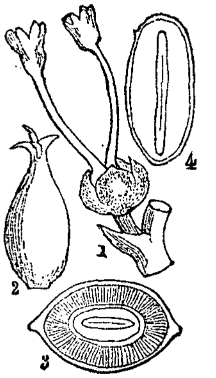

STILBINÉES. s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, et non symétriques, à corolle valvée dans l'estivation, à stigmate simple porté sur un style distinct, à placentation axile, à graines définies et dressées, pourvues d'un albumen et renfermant un embryon peu développé. — *Caract. bot.*: Petits arbrisseaux ayant le port des Bruyères. Feuilles verticillées, serrées, entières, aciculaires, articulées à la base, et dépourvues de stipules. Fleurs en épis serrés au sommet des rameaux, sessiles, ayant chacune trois bractées à la base, quelquefois polygames. Calice tubuleux, campanulé avec un limbe à 5 divisions égales (parfois cependant les deux segments inférieurs sont incisés plus profondément), rarement 5-folié, persistant. Corolle monopétale hypogyne, infundibuliforme, avec un rang de poils à la gorge; limbe 5-partit, étalé et légèrement bilobé, rarement 4-partit, et presque régulier. Étamines égales en nombre aux segments de la corolle et alternant avec elle, insérées entre les lobes ; la cinquième, toujours rudimentaire et même avortée ; filets libres ; anthères elliptiques, oblongues, attachées par le dos, biloculaires, et s'ouvrant longitudinalement par leur face. Ovaire supère, sessile, biloculaire; loges renfermant un ovule unique dressé : l'une des loges est parfois plus petite et vide; style terminal et filiforme; stigmate simple, échancré. Disque nul. Fruit sec, monosperme, indéhiscent, entouré par le calice persistant. Graines dressées, à tégument celluleux et lâche. Embryon court, orthotrope, situé dans l'axe d'un albumen charnu et très-ferme; cotylédons à peine distincts; radicule infère. [Fig. 1. *Stilbe pinastra*; 2. Fleur; 3. La même, coupée et étalée ; 4. Coupe verticale d'un ovaire.] Cette petite famille se compose seulement de 3 genres et d'environ 7 espèces, qui toutes sont propres au Cap de Bonne-Espérance.

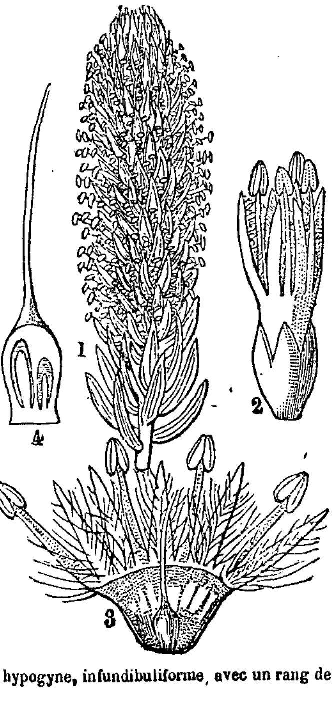

STIL DE GRAIN. s. m. Voy. Couleur.

STILLATION. s. f. [On fait sentir les deux L, sans les mouiller.] (latin. *stilla*, goutte). T. Physiq. Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte. *Les stalagmites se forment par stillation.*

* **STILLINGIA.** s. m. T. Bot. V. Euphorbiacées.

STIMULANT, ANTE. adj. T. Physiol. Qui est propre à exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie. *Potion stimulante.* — Subst., *Employer les stimulants. L'éther est un st. diffusible.* || Fig., Ce qui excite, aiguillonne l'esprit. *L'émulation est un st. qu'il faut employer avec prudence.* = *Stimulation. s. f. T. Physiol. Action des stimulants, et L'effet qui en résulte. *La st. produite par ce remède n'est pas persistante.* = Stimuler. v. a. (lat. *stimulare*). Aiguillonner, exciter. *Il a de bonnes intentions, mais il faut le st.* || T. Physiol. Exciter, animer. *Il ne faut st. l'estomac qu'avec précaution.* = Stimulé, ée. part. || Syn. Voy. Aiguillonner. = Stimulus. s. m. [On fait sentir l'S finale.] T. Physiol. Mot lat. qui signifie *Aiguillon*, et qu'on applique à Tout ce qui peut produire une excitation dans l'économie animale.

Enc.—En termes de Médecine, on qualifie de *Stimulante* toute substance qui jouit de la propriété d'exciter plus ou moins promptement et d'une manière manifeste l'action propre, soit d'un organe, soit d'un système d'organes tout entier. On distingue des stimulants *diffusibles*, qui ont une action prompte et de peu de durée, et des stimulants *persistants*, qui, en général, agissent moins promptement, mais dont l'action est plus durable. Parmi les premiers nous nommerons l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles, le camphre, etc. On range parmi les seconds les sommités des Labiées aromatiques, les semences des Ombellifères, la cannelle, la girofle, la muscade, les résines, les térébenthines, etc. *Stimulant* est ici tout à fait synonyme d'*excitant.* En termes de Physiologie, on donne le nom de *stimulant*, et souvent celui de *stimulus*, à toute cause qui détermine, qui opère dans les organes un changement d'où résulte une réaction de ces derniers. C'est ainsi que les physiologistes parlent de stimulants mécaniques, physiques, chimiques, du stimulus électrique, du stimulus de la lumière, etc. Dans ce sens, les conditions générales de la vie, comme l'air atmosphérique, un certain degré de chaleur, la lumière, les substances alimentaires, sont rangées parmi les stimulants, et qualifiées de *stimulants vitaux*, de *stimulants intégrants*, à cause de l'action vivifiante qu'elles exercent sur l'organisme. Quant aux substances médicamenteuses, quant aux influences physiques ou chimiques qui agissent localement et se bornent à modifier l'état d'un organe ou d'un système, et, par suite, à provoquer des phénomènes, lesquels dépendent à la fois et de la nature du stimulus et du mode de réaction qui est propre à l'organe ou au système, elles constituent la classe nombreuse des *stimulants spéciaux*, que l'on peut diviser suivant leur mode d'action en *excitants*, en *altérants* et en *désorganisants.* Enfin, les *excitants*, auxquels on applique encore fréquemment le nom de *stimulants*, peuvent eux-mêmes se subdiviser, selon le mode de réaction qu'ils provoquent, en *tétaniques*, *purgatifs*, *diurétiques*, *sudorifiques*, *expectorants*, etc. V. Contre-stimulisme.

STIPE. s. m. (lat. *stipes*). T. Bot. V. Tige. = Stipe. s. f. (lat. *stipa*). T. Bot. V. Graminées.

* **STIPELLE.** s. f. T. Bot. V. Stipule.

STIPENDIAIRE. adj. 2 g. (lat. *stipendium*, solde) Qui est à la solde de quelqu'un. *Des troupes stipendiaires.* Peu us. = Stipendier. v. a. Payer, gager quelqu'un, l'avoir à sa solde. *St. des troupes.* || Se dit plus ordin. De gens qu'on veut employer à l'exécution de mauvais desseins. *St. des bandits.* = Stipendié, ée. p. *Des gens stipendiés*, et substantiv., *De vils stipendiés.* || Conj. V. Prier.

* **STIPITÉ, ÉE.** adj. (lat. *stipes*, tige). T. Bot. Élevé sur un pied ou sur un support. *Ovaire s. Aigrette stipitée.*

* **STIPULACÉ, ÉE.** adj. T. Botan. V. Bourgeon. = *Stipulaire. adj. 2 g. Qui provient des stipules. *Vrille stipulaire.*

STIPULANT, ANTE. adj. T. Jurispr. Qui stipule. *Un tel st. et acceptant. Les parties stipulantes dans ce* *contrat.* = **Stipulation.** s. f. Clause, convention, condition qui entre dans un contrat. *St. expresse.*

STIPULE. s. f. (lat. *stipula*). T. Bot.

Enc. — On désigne sous le nom de *Stipules* des appendices foliacés ou squamiformes qui accompagnent les feuilles chez un grand nombre de plantes. En général, il existe deux stipules qui naissent de chaque côté de la feuille et sont insérées au même niveau. Tantôt les stipules sont libres, tantôt elles sont soudées dans une étendue variable avec le pétiole, car les feuilles qui sont accompagnées de ces appendices sont ordinairement pétiolées. Ainsi, par ex., les stipules sont libres dans le Saule et le Tulipier de Virginie (Fig. 1) ; elles sont, au contraire, adhérentes au pétiole dans le Trèfle et le Rosier (Fig. 2). Les botanistes les appellent *caulinaires* dans le premier cas, et *pétiolaires* dans le second. Dans ce dernier, les stipules suivent le sort de la feuille elle-même, et tombent seulement avec elle; au contraire, les stipules caulinaires peuvent se détacher avant la feuille, même de très-bonne heure, comme on le voit dans certaines plantes pourvues de stipules *caduques*. Chez diverses plantes où les feuilles sont opposées, les stipules voisines sont soudées par leurs bords en contact, de sorte qu'au lieu de quatre stipules, il semble qu'il n'y en ait que deux : le Café (Fig. 3) offre un exemple de cette disposition : la st. alors est appelée *interpétiolaire.* Mais si ces stipules sont adhérentes par leur autre bord au pétiole de la feuille, elles constituent avec la base des pétioles une gaîne qui entoure la tige. Dans le cas de feuilles alternes, on observe également de ces soudures remarquables. Assez souvent, les deux stipules de la feuille s'unissent par leur bord interne, et il en résulte l'apparence d'une st. unique interposée entre la tige et la naissance de la feuille : c'est ce qu'on nomme une st. *axillaire.* De même, les deux stipules peuvent, au lieu de se souder par leurs bords-internes, se souder par leurs bords externes : dans ce cas, il semble qu'il n'y a qu'une st. unique opposée à la feuille. Enfin, bien que la base des stipules n'occupe en général qu'une portion limitée de la circonférence des tiges, on la voit parfois s'étendre et embrasser entièrement celle-ci ; dans ce cas, les stipules représentent assez fréquemment une gaîne (*ochrea*) de longueur variable, qui entoure la tige, et qui, quoique tenant inférieurement à la feuille, se trouve plus intérieure qu'elle : nous citerons comme exemples le Platane (Fig. 4) et la famille entière des Polygonacées. Il arrive assez souvent que les stipules sont inéquilatérales, leur limbe se développant peu ou point, du côté en contact avec le pétiole de la feuille : elles peuvent être semi-lunaires ou falciformes, semi-sagittées, etc. Quelquefois il n'existe qu'une seule stip., l'autre avortant constamment, comme dans l'Azara. D'autres fois elles se transforment en épines, comme dans le Câprier, ou en vrilles, comme dans la plupart des Cucurbitacées. — Les stipules naissent en général après la feuille qu'elles accompagnent, mais elles se développent souvent beaucoup plus rapidement qu'elle, de façon à la recouvrir complétement dans le bourgeon. C'est ce qu'il est aisé de constater dans la plupart des arbres de notre pays, tels que les Saules, les Chênes, les Châtaigniers, etc. Ces sortes de stipules sont caduques et tombent quand le bourgeon est épanoui. — Les folioles qui composent les feuilles composées sont parfois accompagnées de stipules, qu'on nomme alors *Stipelles.*

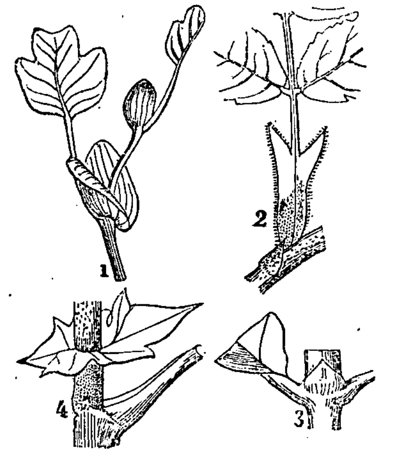

*** STIPULÉ, ÉE.** adj. Qui est pourvu de stipules.

STIPULER. v.a. (lat. *stipulare*). T. Jurispr. Convenir d'une chose dans un contrat, par un contrat ; demander, exiger, faire promettre à quelqu'un en contractant, l'obliger à telle et telle chose. *Ils ont stipulé, il a été stipulé que... Il a stipulé une garantie dans le contrat.* = **Stipulé, ée.** part.

*** STIRATOR.** s. m. (ital. *stirare*, étirer). Cadre de bois qui sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on peint à l'aquarelle ou au lavis.

*** STOCK.** s. m. Mot anglais qui sign. *Provision*, et qui se dit en T. Comm. *Le st. de coton à l'entrepôt est presque épuisé.* ‖ A la Bourse de Londres, on appelle *Stocks*, ce que l'on nomme chez nous *Fonds consolidés.*

STOCKFISCH. s. m. [On pron. *Stokfiche.*] (angl. *stock ; fisch*, poisson). Se dit De tout poisson salé et séché, et particulièr. D'une espèce de morue séchée à l'air. Voy. Gade.

*** STOFF.** s. m. (angl. *stuff*). Étoffe de laine sèche et brillante qui se fabriquait primitivement en Angleterre.

STOÏCIEN, IENNE. adj. (gr. ςοὰ, portique). Qui appartient à la doctrine de Zénon. *Opinion, maxime stoïcienne.* ‖ Qui suit la doctrine de Zénon. *Un philosophe st.* = **Stoïcien.** s. m. Partisan des doctrines stoïciennes. *Les stoïciens étaient de cet avis.* ‖ Par extens., Un homme ferme, sévère et inébranlable. *C'est un vrai st. Il a souffert en st.* = **Stoïcisme.** s. m. La philosophie de Zénon. Voy. Philosophie. ‖ Par ext., Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens. *C'est par st. qu'il vit ainsi. Il a supporté ce malheur avec un st. admirable.* = **Stoïque.** adj. 2 g. Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoïciens. *Vertu st. Cœur, âme st. Visage st.* = **Stoïquement.** adv. En stoïcien, avec le courage et la fermeté d'un stoïcien.

*** STOLA.** s. f. T. Antiq. rom.

Enc.—Chez les Romains, la *Stola* était un vêtement de femme qui se portait par-dessus la chemise (*tunica intima*) et qui consistait en une robe très-large et descendant jusqu'aux pieds. Deux ceintures, dont l'une passait sous le sein et l'autre au-dessus des hanches, la fixaient au corps ; des agrafes serraient aux bras les manches dont la forme était variable. La st. différait de la tunique par la présence d'un ornement particulier appelé *instita.* L'*instita*, ainsi qu'on le voit dans la Fig. 1 (d'après une fresque des thermes de Titus), était une sorte de longue queue qui s'attachait à la ceinture et qui tombait par derrière en recouvrant la partie postérieure des pieds. Par-dessus la st., on portait ordinairement le *pallia* ou *pallium* (Fig. 2). La st. était le vêtement caractéristique des matrones romaines, comme la toge était celui des citoyens. Les courtisanes n'avaient pas le droit de s'en revêtir ; elles ne pouvaient porter qu'une toge de couleur sombre, et il en était de même des femmes renvoyées pour cause d'adultère. — Chez les Grecs, la στολή était commune aux hommes et aux femmes, ce mot désignant toute espèce de robe en général.

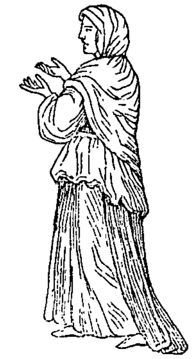

Fig 1.

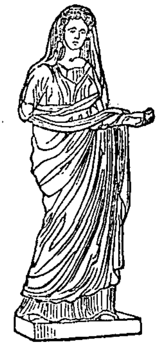

Fig. 2.

*** STOLON.** s. m. (lat. *stolo*, rejeton). T. Bot. Voy. Racine. = *** Stolonifère.** adj. 2 g. (lat. *ferre*, porter). Se dit Des plantes qui émettent des stolons.

STOMACAL, ALE. adj. **STOMACHIQUE.** adj. 2 g. (lat. *stomachus*, estomac). Qui fortifie l'estomac. — Le second de ces termes est plus usité que le premier. *Poudre, élixir stomachique.* ‖ On dit aussi substantiv., *C'est un bon stomachique.*

*** STOMAPODES.** s. m. pl. (gr. ςόμα, bouche; ποῦς, ποδὸς, pied). T. Zool.

Enc. — Les *Stomapodes* constituent le deuxième ordre de la division des *Podophthalmes.* Les Crustacés qui le composent se rapprochent des Décapodes par la forme générale du corps ; mais ils en diffèrent par la concentration des anneaux de la tête et du thorax qui est portée moins loin, et par le développement des appendices abdominaux. Les anneaux céphaliques antérieurs sont mobiles. De plus, les branchies ne sont pas renfermées dans une cavité située de chaque côté du thorax ; elles sont libres, c.-à-d. fixées, en forme de houppes, aux fausses pattes abdominales ; chez plusieurs, elles sont réduites à l'état de rudiments ; et chez quelques-uns même, on ne voit rien qui puisse être considéré comme un organe spécial de respiration. Dans ce cas, il y a tout lieu de croire que cette fonction s'exerce par la surface générale des téguments. L'appareil buccal se compose d'une lèvre supérieure, d'une paire de mandibules, d'une lèvre inférieure, de deux paires de mâchoires et d'une seule paire de pattes-mâchoires, qui souvent manquent. Les pattes sont en général au nombre de 7 ou 8 paires, et presque toujours pourvues d'un appendice qui peut être considéré comme l'analogue d'un palpe. Trois ou un plus grand nombre des dernières paires de pattes sont toujours natatoires, tandis que celles de la première paire, ou même celles des quatre premières paires, sont souvent préhensiles ; mais, au lieu d'être armées d'une pince didactyle, elles sont seulement munies d'une griffe mobile qui se rabat sur l'article précédent. Souvent la plupart de ces organes sont rapprochés de la bouche ou même appliqués contre elle ; d'où le nom de *Stomapodes* donné à toute la division. Ces Crustacés sont marins et habitent de préférence les contrées situées entre les tropiques : aucun ne remonte au delà des zones tempérées.—Parmi les 5 genres compris dans cet ordre, nous ne nommerons que les genres *Squille* et *Gonodactyle*, qui sont représentés dans nos mers. Les *Squilles* (*Squilla*) ont le corps svelte et assez rétréci derrière la carapace. La griffe qui termine les pattes ravisseuses a la forme d'une lame de faux dont le bord tranchant est garni de longues dents pointues. La main est également comprimée et ordinairement armée d'épines sur son bord préhensile. Ces Crustacés sont fort abondants dans les mers des régions chaudes, et l'on en trouve jusque dans la Manche. Ils se trouvent éloignés des côtes, à d'assez grandes profondeurs, et nagent avec vitesse en frappant l'eau de leur queue. La *Sq. mante* (*Sq. mantis*) [Fig. ci-dessus] est commune dans la Méditerranée. Elle est longue d'environ 18 centim. Les *Gonodactyles* (*Gonodactylus*) ont le dernier article de leurs pattes ravisseuses droit, styliforme, plus ou moins renflé à la base, et ne présentant que des vestiges de dents sur son bord préhensile, qui est élargi. L'espèce type du genre, appelée *Gon. goutteux* (*Gon. chiragra*) ; habite la Méditerranée.

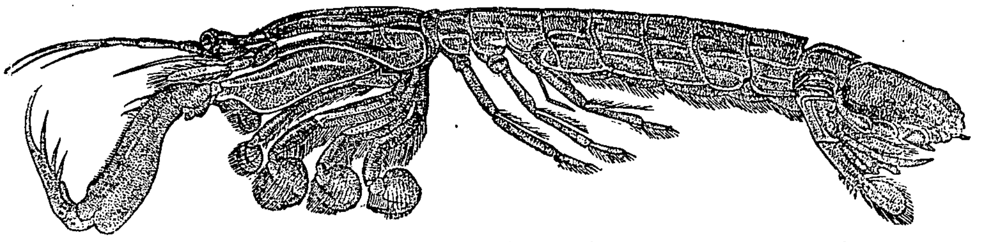

*** STOMATE.** s. m. (gr. ςόμα). T. Bot. V. Épiderme.

*** STOMATITE.** s. f. (gr. ςόμα, bouche). T. Méd.

Enc. — La *Stomatite* est l'inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. On en distingue plusieurs sortes. — La *St. simple* ou *érythémateuse* est caractérisée par la rougeur vive de la muqueuse, par sa tuméfaction prononcée surtout aux gencives, par la sécheresse, la douleur qu'éprouve le malade dans la cavité buccale, par la difficulté de la mastication et de la déglutition, par l'abondance de la sécrétion salivaire. Ces symptômes s'accompagnent fréquemment d'un mouvement fébrile plus ou moins prononcé; souvent aussi on observe l'engorgement des ganglions maxillaires. Cette maladie est ordinairement produite par l'introduction dans la bouche, soit de boissons ou d'aliments trop chauds, soit de substances âcres ou caustiques, et chez les jeunes enfants, par le travail de la première dentition. En général, elle cède promptement à l'administration des boissons délayantes et à l'emploi des collutoires mucilagineux.— La *St. aphtheuse*, que nous avons décrite au mot Aphthe est beaucoup plus fréquente que la st. simple. La *St. pultacée*, ou *Muguet* (v. ce mot), n'attaque que les enfants nouveau-nés, et, pour ce motif surtout, elle est en général plus grave que la st. aphtheuse. — La *St. couenneuse* ou *pseudo-membraneuse* est une phlegmasie qui débute comme la st. simple, mais avec un engorgement presque constant des ganglions sous-maxillaires. Bientôt cependant on voit apparaître sur différents points de la muqueuse de petites plaques d'un blanc grisâtre, plus ou moins régulièrement arrondies, qui ne tardent pas à s'agrandir. Un bourrelet rouge les entoure et les fait paraître enfoncées. Souvent aussi elles revêtent une teinte noirâtre ou grisâtre, qui simule une eschare gangréneuse : la muqueuse sous-jacente est rouge ou livide, mais sans ulcération. La langue et les joues sont ordinairement très-gonflées, l'haleine est horriblement fétide, et un mouvement fébrile, en général fort intense, se joint à ces phénomènes locaux. La maladie se termine souvent par résolution; alors la résorption commence par le centre des plaques, et bientôt il ne reste plus qu'un simple liséré blanchâtre, qui disparaît à son tour. D'autres fois la terminaison a lieu par gangrène. Cette maladie se développe principalement dans l'enfance, après la première dentition, sous les mêmes influences que le Muguet. Comme celui-ci, elle règne souvent épidémiquement, et paraît en outre contagieuse. Elle est, d'ailleurs, plus grave. Son traitement se compose, comme toutes les affections de ce genre, de moyens généraux et locaux. — La *St. gangréneuse* est, de même que la précédente, une affection propre à l'enfance, surtout entre l'âge de trois à six ans ; mais elle n'attaque jamais que les enfants affaiblis et cachectiques, surtout quand ils sont réunis en grand nombre dans des lieux humides, mal aérés et malpropres. Elle commence ordinairement par une ulcération superficielle de la muqueuse de la joue ou des lèvres ; bientôt la partie correspondante de la paroi buccale se tuméfie. Le gonflement est œdémateux et circonscrit, et la pression y reconnaît un noyau central plus ou moins dur. Une eschare se forme ensuite sur la tumeur, et alors l'affection gagne rapidement les parties molles et dures avoisinantes, qui tombent en lambeaux. La mort survient fréquemment sans qu'il ne soit produit aucun phénomène de réaction dans tout le cours de la maladie.

*** STOMOXE.** s. m. (grec. ςόμα ; ὀξὺς, pointu). T. Entom. V. Athéricères.

*** STOP.** Impératif du verbe anglais *to stop*, arrêter, qui se dit, dans la navigation à la vapeur, comme terme de commandement, pour ordonner de s'arrêter. = * Stopper. s. m. T. Marine. Machine en forme de mâchoire de crapaud qui sert à arrêter les câbles-chaînes.

STORAX ou **STYRAX.** s. m. T. Bot. et Pharm. Voy. Baume, Altingiacées et Styracacées.

STORE. s. m. (lat. *storea*, natte). Espèce de rideau qui se lève ou se baisse par un ressort, et qu'on met devant une fenêtre, à une portière de voiture, etc., pour se garantir du soleil *Levez, abaissez les stores.*

*** STORTHING.** s. m. T. Relat. V. Diète.

*** STOURNE.** s. m. T. Ornith. V. Merle.

STRABISME. s. m. (gr. ςραβὸς, louche). T. Méd.

Enc.—Le *Strabisme* est une difformité dans laquelle l'un des deux yeux s'écarte involontairement de l'axe visuel, de manière que les deux organes ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point. Le plus souvent, c'est vers le nez qu'est tourné l'œil atteint de st.; mais parfois aussi il se tourne en dehors, en haut ou en bas. Lorsque le st. est *double*, c.-à-d. lorsque les deux yeux sont affectés, ils peuvent se diriger tous les deux en haut, ou l'un en haut et l'autre en bas, ou bien tous deux en dedans : c'est le st. *convergent ;* ou encore tous deux en dehors : c'est le st. *divergent*. Chez certains individus, le st. est accidentel, tandis que, chez d'autres, il est congénital. Dans tous les cas, il provient de l'inégalité de force ou de dimensions dans les muscles qui meuvent le globe oculaire. Les causes qui déterminent le st. accidentel sont peu connues : on cite les convulsions, les affections cérébrales, et surtout l'usage de coucher les enfants de manière que le jour ne leur arrive que d'une manière oblique. Parmi les moyens usités pour combattre le st., le plus vulgaire est l'emploi de *Louchettes*, c'est-à-d. de lunettes ayant, au lieu de verres, deux lames métalliques percées d'un trou dans leur centre ; mais ce moyen est défectueux, car il est rare que les deux trous se trouvent percés exactement dans l'axe visuel. Il vaut mieux substituer aux louchettes de véritables lunettes de myope, d'un numéro aussi faible que l'on voudra, mais à verres périscopiques. On a encore essayé de remédier à cette difformité au moyen d'une opération chirurgicale, qui consiste à couper le muscle dont la rétraction entraîne l'axe visuel hors de la direction normale. Cette idée, qui est due au chirurgien allemand Stromeyer (1828), a eu un instant de vogue ; d'ailleurs, la *Strabotomie*, c'est le nom barbare sous lequel on désigne l'opération dont il s'agit, est fort simple et sans danger. Mais malheureusement elle atteint rarement son but. En général, le st. ne disparaît que momentanément : tantôt il récidive après la cicatrisation des muscles coupés, tantôt il y a st. en sens inverse. Enfin, on a vu, ce qui est plus grave, l'exophthalmie succéder à l'opération.

STRAMONIUM. s. m., et *** STRAMOINE.** s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

STRANGULATION. s. f. (lat. *strangulare*, étrangler).

Enc. — La *Strangulation*, ou *Étranglement*, consiste dans une compression exercée sur une étendue plus ou moins considérable du cou, de manière à intercepter, d'une part, l'accès de l'air dans les organes de la respiration, et, de l'autre, le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel. La *Suspension* ou *Pendaison* est un mode de st. qui diffère du précédent en ce que le corps est suspendu par le cou. Dans les deux cas, la mort est déterminée par l'asphyxie, ou par la congestion cérébrale, ou encore par ces deux causes réunies. Les secours à donner dans les cas de st. et de pendaison sont à peu près les mêmes que ceux qu'on donne aux noyés. Toutefois il n'est pas besoin de réchauffer le corps, et la saignée du pied ou celle de la jugulaire passent pour efficaces. De nombreux exemples de retour à la vie prouvent que les secours ne sont point inutiles, alors même qu'il y a mort apparente, et l'on doit surtout les continuer avec persévérance. Le diagnostic de la st. et de la pendaison est une des questions les plus difficiles de la médecine légale, et c'est une des plus importantes, la pendaison étant presque toujours le résultat d'un suicide, et la st. celle d'un crime commis par une main étrangère.

STRANGURIE. s. f. (gr. ςρὰγξ, goutte ; οὖρον, urine). T. Méd. V. Rétention *d'urine.*

STRAPASSER. v. a. (ital. *strapazzare*). Maltraiter de coups. *On l'a bien strapassé.* Vx. ‖ T. Peint. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. On dit aussi, *Strapassonner. St. une figure. Il est accoutumé à st. ses tableaux.* Peu usité. = Strapassé, ée. part.

STRAPONTIN. s. m. (*stratus*, couché ; *pons*, pont). Siége garni que l'on met sur le devant dans les voitures, dans les grands carrosses, et qu'on peut relever et abaisser à volonté.

STRAS ou *** STRASS.** s. m. [On pron. l'S finale.]

Enc.— On appelle proprement *Strass*, du nom du joaillier allemand qui l'a inventée au commencement de ce siècle, l'espèce de verre incolore avec laquelle on imite le diamant ; mais, par extension, on applique aussi cette dénomination aux verres colorés qui servent à imiter les autres pierres précieuses. Le *Strass blanc*, ou st. proprement dit, est un verre composé de silice, de potasse, de borax, d'arsenic et d'oxyde de plomb. Toutes ces matières premières doivent être d'une pureté parfaite, surtout lorsqu'il s'agit d'imiter le diamant : dans ce cas même, la silice employée n'est autre que du cristal de roche. Mais lorsqu'on veut seulement imiter des pierres de couleur, on peut remplacer le cristal de roche par du silex ou par du sable blanc. Les pierres de couleur, en effet, se fabriquent toutes avec du st. blanc, auquel on ajoute divers oxydes métalliques. On obtient le *St. jaune*, ou *fausse topaze*, avec un mélange de st. blanc, de verre d'antimoine et de pourpre de Cassius ; le *St. bleu*, ou *faux saphir*, en ajoutant de l'oxyde de cobalt au st. blanc en fusion ; le *St. vert*, ou *fausse émeraude*, au moyen de l'oxyde de cuivre et de l'oxyde de chrome ; le *St. violet*, ou *fausse améthyste*, avec du pourpre de Cassius et des oxydes de cobalt et de manganèse ; le *St. rouge*, ou *faux rubis*, avec le verre d'antimoine, l'oxyde de manganèse et le pourpre de Cassius, etc. L'art d'imiter les pierres précieuses naturelles au moyen de vitrifications colorées est très-ancien, puisque Pline en parle comme d'un art très-lucratif, porté de son temps à un haut degré de perfection. « Les livres de Zozime de Panopolis, ceux du moine Théophile, et le curieux ouvrage anonyme intitulé *Mappæ clavicula*, montrent, dit le savant professeur J. Girardin, que l'on faisait au moyen âge de très-beaux verres imitant les pierres fines. Ces imitations se trouvent d'ailleurs souvent entremêlées à des joyaux véritables sur des châsses fort anciennes. » Grâce aux progrès de la chimie, l'art de contrefaire les pierres précieuses a atteint depuis quarante ans un tel degré de perfection, que les pierres fausses égalent souvent en beauté les pierres du plus grand prix. La fabrication et la mise en œuvre de ces pierres sont en France, en Bohême et en Saxe, l'objet d'une industrie importante. En France, la fabrication du st. a lieu principalement dans les cristalleries : mais c'est à Paris que se fait la mise en œuvre, qui comprend la taille et le montage.

STRASSE. s. f. Bourre ou rebut de la soie.

STRATAGÈME. s. m. (gr. ςρατήγημα, de ςρατὸς, armée, et ἄγειν, conduire). Ruse de guerre. *Un merveilleux st. Trouver un st. User de st.* ‖ Fig., Finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use dans toutes sortes d'affaires. *Un plaisant st. Imaginer un st. Recourir à un st. Se servir d'un stratagème.*

*** STRATE.** s. f. (lat. *stratus*, couché). T. Géol. et Minér. Syn. de *Couche.*

STRATÉGE. s. m. (gr. ςρατηγὸς). T. Antiq. grecq.

Enc. — Le titre et la charge de *Stratége* paraissent avoir été presque exclusivement propres aux États démocratiques de l'ancienne Grèce. A Athènes, les stratéges furent institués, après la réforme de la constitution par Clisthènes, pour exercer les fonctions qui auparavant étaient attribuées au roi ou à l'archonte polémarque. Ils étaient au nombre de 10, un par chaque tribu, et désignés, non par le sort, mais par les suffrages du peuple. Avant d'entrer en charge, ils étaient soumis à l'épreuve de la *docimasie*, et nul n'était éligible s'il n'avait un enfant légitime et s'il ne possédait une propriété territoriale dans l'Attique. Ainsi que l'indique leur nom, les stratéges avaient le commandement des expéditions militaires, la suprême direction dans les préparatifs de la guerre, et le règlement de toutes les matières qui touchaient à la fois aux choses militaires et à l'État. Ainsi, les stratéges levaient et enrôlaient les soldats, surveillaient la perception et l'emploi des taxes de guerre, présidaient les cours martiales, et même, dans le cas d'événements imprévus, ils convoquaient extraordinairement les assemblées du peuple. Parfois, comme à Marathon, les dix stratéges se trouvaient réunis et chacun d'eux commandait à son tour ; mais le plus souvent quelques-uns d'entre eux restaient à Athènes pour diriger à l'intérieur le département de la guerre. Dans les derniers temps, on ne plaçait que trois stratéges à la tête de l'armée. L'un d'eux était considéré comme commandant en chef ; mais ses collègues avaient une voix égale dans les conseils de guerre. Enfin les stratéges commandaient, non-seulement les armées de terre, mais encore les armées navales, d'où le nom de ςρατηγὶς ναῦς donné au vaisseau amiral.

STRATÉGIE. s. f. (gr. ςρατηγία). T. Guerre.

Enc.—Il est fréquent de voir confondre les mots *Stratégie* et *Tactique :* ce sont cependant deux parties fort distinctes de l'art de la guerre. « La *Stratégie*, dit l'archiduc Charles d'Autriche, qui est, à proprement parler, la science du général en chef, conçoit et forme le plan des opérations de la guerre, en embrasse l'ensemble et détermine leur marche. La *Tactique*, qui est l'art indispensable à tout chef de troupes, enseigne la manière d'exécuter les plans de la stratégie. Les plans généraux d'opérations militaires et les mouvements d'armées, qui en sont la conséquence, sont donc *stratégiques*, et les mouvements ou l'emploi particulier des troupes sont *tactiques.* » Ces deux définitions ont été traduites d'une façon pittoresque par cette formule : la st. est l'art de faire la guerre sur la carte, la tactique sur le terrain. — Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir pour la st. des règles invariables, applicables dans tous les cas, de les présenter sous la forme d'un nombre limité d'équations où l'on puisse donner dans chaque cas la valeur des inconnues. « Ces inconnues, dit le général de Vaudoncourt, sont déjà très-nombreuses par elles-mêmes, variables entre elles et dans des circonstances qui sont également variables : telles sont, en effet, les intentions politiques et matérielles de la guerre, la nature du pays où elle doit se faire, la quantité et l'espèce des ressources que nous pouvons y rencontrer, le nombre, l'espèce et la valeur militaire de nos troupes comparativement à celles que nous aurons à combattre, les ressources que nous pouvons tirer de notre propre pays, etc. Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait des principes généraux, ou si l'on veut, fondamentaux, qui doivent présider à toutes les combinaisons de la st., et dont il n'est pas permis de s'écarter dans les opérations qui sont les conséquences de ces combinaisons. Mais ces principes sont en petit nombre et se rattachent tous à un principe primitif dont ils ne sont que des applications, et qui est lui-même le but invariable auquel on doit tendre dans toute guerre. Ce but est de causer à son ennemi le plus grand dommage possible, en réduisant à la moindre expression les sacrifices qu'il faut faire pour y parvenir. Un des premiers corollaires qu'on en peut déduire est cette règle, qui doit servir de base absolue à toutes les opérations actives de la st. : se trouver toujours le plus fort partout où l'on voudra atteindre son adversaire ou résister à un choc dont il nous menacera lui-même ». De cette règle fondamentale se déduisent les quatre règles suivantes, qui n'en sont que des expressions partielles : 1° Porter par des combinaisons stratégiques le gros des forces d'une armée, successivement sur les points décisifs d'un théâtre de guerre et, autant que possible, sur les communications de l'ennemi, sans compromettre les siennes ; 2° manœuvrer de manière à engager le gros des forces contre des fractions seulement de l'armée ennemie ; 3° au jour de bataille, diriger également par des manœuvres tactiques le gros de ses forces sur le point décisif du champ de bataille ou la partie de la ligne ennemie qu'il importerait d'accabler ; 4° faire en sorte que ces masses ne soient pas seulement présentes sur le point décisif, mais qu'elles y soient mises en action avec énergie et ensemble, de manière à produire un effet simultané.

Dès que la guerre est décidée, on arrête un *plan* ou *système d'opérations* qui doit être en rapport avec le but de la guerre, le caractère de l'ennemi, la nature et les ressources du pays, les moyens d'attaque et de défense, les secours qu'on peut recevoir de part et d'autre. Un *plan de campagne* doit avoir prévu tout ce que l'ennemi peut faire, et contenir en lui-même les moyens de le déjouer. Le *théâtre d'opérations* d'une ou de plusieurs armées embrasse le terrain qu'on cherche à envahir et celui qu'on peut avoir à défendre. Dans tous les cas, le stratégiste doit considérer cinq objets principaux : la *base d'opérations*, les *points stratégiques*, le *front stratégique*, les *lignes d'opérations* et les *points de refuge*. — On entend par *Base d'opérations* l'étendue de territoire avec lequel l'armée doit rester en communication pour en tirer ses ressources et ses renforts, s'y réfugier en cas de revers, en partir dans le cas d'offensive, et s'y appuyer dans le cas de défensive. Une frontière douée de bonnes barrières naturelles ou artificielles est la meilleure base que l'on puisse trouver. Une armée ne peut prendre la mer pour base, que si l'État auquel elle appartient est maître de la mer. Quant à la direction, les bases coudées embrassant deux des côtés du théâtre de la guerre offrent d'incontestables avantages. Lorsque la base est rectiligne, le prince Charles la préfère parallèle à celle de l'ennemi comme moins facile à couper ; Jomini la préfère perpendiculaire comme servant à couper l'ennemi plus facilement.—2° Les *Points stratégiques* sont dits : *géographiques* ou *permanents*, lorsqu'ils dépendent de la nature des lieux, comme les nœuds de chaînes de montagnes, les passages des fleuves, les réunions des principales communications, etc. ; et de *manœuvre* ou *éventuels*, lorsqu'ils dépendent de la position même de l'ennemi. La possession des points stratégiques est nécessaire dans l'offensive comme dans la défensive : la force ouverte ou des manœuvres dirigées contre les communications de l'ennemi sont les seuls moyens de les gagner et de les défendre. Parmi les points stratégiques, on appelle points *décisifs* ceux qui sont susceptibles d'exercer une influence notable, soit sur l'ensemble d'une campagne, soit sur une seule entreprise. Ainsi le théâtre de la guerre étant en Belgique, les points qui assurent la possession de la Meuse sont décisifs ; car cette vallée une fois occupée, l'ennemi se trouve coupé et rejeté sur la mer.—3° Le *Front stratégique* est la ligne plus ou moins étendue qu'une armée occupe en avant de sa base, c.-à-d. par laquelle elle fait face à l'ennemi. Il est avantageux que ce front soit rétréci, afin que l'armée puisse réunir facilement ses forces pour recevoir l'ennemi ou se porter sur lui. Il doit en outre être appuyé sur les flancs et présenter des communications faciles avec tous les points de la ligne d'opérations. On désigne fréquemment sous le nom de *Pivots d'opérations* les points d'appui, soit naturels, soit artificiels, les plus importants. Dans la campagne de 1813, Dresde fut longtemps le pivot de l'armée française, comme l'avait été Vérone dans celle de 1796. — 4° Les *Lignes d'opérations* sont les lignes que parcourt l'armée pour se porter de sa base vers son *objectif*, c.-à-d. vers le point décisif où elle tend. « Si l'art de la guerre, dit Jomini, consiste à mettre en action le plus de forces possible au point décisif, le choix de la ligne d'opérations, étant le premier moyen d'y parvenir, peut être considéré comme la base fondamentale d'un bon plan de campagne. » La direction de cette ligne dépend de la situation géographique et de la position de l'ennemi. Elle est toujours sur le centre ou sur l'une des extrémités. Si cependant on avait des forces très-supérieures, on pourrait agir simultanément sur le front et sur les extrémités. Les lignes d'opérations sont *simples* ou *multiples*, et celles-ci se distinguent en lignes *centrales*, lignes *intérieures* et *extérieures*, lignes *convergentes* et *divergentes*, lignes *accidentelles*, etc. Les lignes d'opérations sont toujours liées entre elles par des lignes secondaires qu'on appelle *Lignes de communication*. En effet, une armée doit être à toute heure prête à opposer toute la résistance dont elle est capable ; ce qui exige que les différentes divisions soient constamment en mesure de se soutenir, de s'appuyer, de se protéger ; et que, dans les camps, les marches, les haltes, les troupes soient toujours dans des positions avantageuses. De plus, comme les colonnes d'une armée ont en général des espaces différents à parcourir, il est indispensable de coordonner leurs marches, de combiner le moment de leur départ et leurs instructions avec les distances à franchir, le matériel de chacune, la nature du pays, etc.—5° Enfin, les *Points de refuge* sont nécessaires pour qu'une armée puisse regagner sa base d'opérations en cas de revers : on y supplée par l'établissement de corps de réserve de force suffisante, lorsqu'on ne trouve pas dans la contrée que l'on envahit des postes convenables pour ces bases secondaires reliées à la base primitive. — V. Tactique.

STRATÉGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la stratégie. *Études, opérations stratégiques.* ‖ * *Routes stratégiques*, Voy. Route. = Stratégiste. s. m. Celui qui connaît la stratégie. *Un habile st.*

STRATIFICATION. s. f. T. Géolog. La disposition des masses minérales et des terrains par strates ou couches. || Opération par laquelle on dispose des substances par couches. = Stratifier. v. a. Disposer par couches. || Stratifié, ée. p. = * Stratiforme. adj. 2 g. Qui est formé par la réunion d'un certain nombre de couches.

***STRATIOME.** s. m. (gr. ςρατιώτης, soldat; μυῖα, mouche). T. Entom. V. Notacanthes.

STRATOCRATIE. s. f. (gr. ςρατὸς, armée; κράτος, puissance). Gouvernement militaire. Inus. = Stratographie. s. f. Description d'une armée et de tout ce qui la compose, des différentes armes, de la manière de camper, etc. *Végèce a donné la st. des Romains.* Peu usité.

***STRAVADIUM.** s. m. T. Bot. V. Barringtoniées.

STRÉLITZ. s. m. pl. (russe. *streletz*, tireur).

Enc. — On désigne sous ce nom un corps d'infanterie russe qui fut institué, vers 1545, par Ivan IV le Terrible, et qui formait la garde de ce prince. Les *Strélitz*, dont le nombre s'éleva parfois jusqu'à 40,000, étaient des soldats braves, mais indisciplinés, et, comme ils jouissaient de nombreux privilèges, ils devinrent bientôt, par leurs fréquentes révoltes, aussi redoutables à leurs maîtres que les Janissaires aux sultans de Turquie. S'étant insurgés au commencement du règne de Pierre le Grand, à l'instigation de la princesse Sophie, celui-ci en fit exécuter un grand nombre en 1698, et le reste fut exilé à Astrakhan; mais ils se révoltèrent de nouveau dans cette ville, et le czar les détruisit définitivement en 1705.

***STREPSIPTÈRES.** s. m. pl. (gr. ςρέψις, torsion; πτερὸν, aile). T. Entom. V. Rhipiptères.

***STREPTOPE.** s. m. (grec. ςρεπτὸς, tordu; ποῦς, pied). T. Bot. V. Liliacées.

*** STRETTE.** s. f. (ital. *stretto*, serré). T. Musique. Voy. Fugue.

STRICT, ICTE. adj. (lat. *strictus*, serré). Ne se dit qu'au sens moral, et sign., Rigoureux. *Devoir st. Obligation stricte. Sens st. et rigoureux.* || Se dit aussi Des personnes, et sign., Exact, sévère. *Il est st. en affaires. C'est un homme très-st.* || Syn. V. Étroit. = Strictement. adv. D'une manière stricte. *Il remplit strictement ses devoirs.*

***STRIDENT, ENTE.** adj. (lat. *stridens*). Qui rend un son aigu et perçant. *Voix stridente.*

STRIE. s. f. (lat. *stria*). Ligne très-fine soit en creux, soit en relief, soit marquée par un trait coloré, que présente une surface. *Les stries d'une coquille. Les élytres de cet insecte sont marquées de stries longitudinales. Les stries de la tige d'une plante. Il y a des stries dans ce cristal. Ses crachats présentent des stries sanguines.* || T. Archit. Se dit Des cannelures avec listel qui ornent une colonne, un pilastre. = Strié, ée. adj. Dont la surface présente des stries. *Coquille striée. Graine striée. Elytres striées. Crachats striés de sang.* || * T. Anat. *Corps striés*, V. Encéphale. || T. Archit. *Colonne striée*, Celle qui est ornée dans toute sa hauteur de cannelures avec listel.

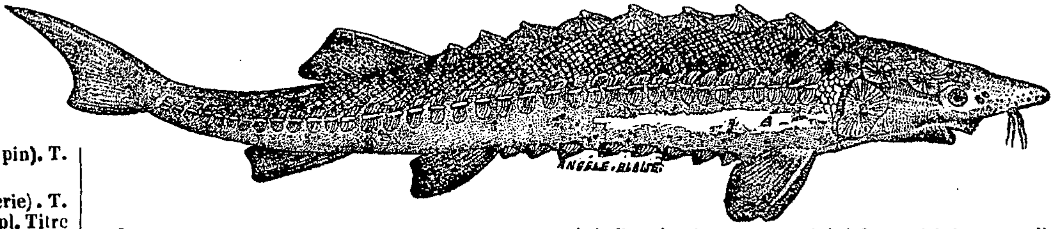

*** STRIGIDÉES.** s. f. pl. T. Ornith. Voy. Chouette.

STRIGILE. s. m. T. Antiq. V. Thermes.

STRIURES. s. f. pl. Syn. de *Stries*; se dit particul. en parl. Des coquilles et des colonnes striées.

STROBILE. s. m. (gr. ςρόϐιλος, pomme de pin). T. Bot. V. Fruit. || *T. Zool. V. Scolex.

***STROMATÉE.** s. m. (gr. ςρῶμα, tapisserie). T. Ichth. V. Scombéroïdes. = * Stromates. s. m. pl. Titre d'un recueil de mélanges écrits par saint Clément d'Alexandrie. *Les Stromates de S. Clément comprennent des sujets historiques, philosophiques et théologiques.*

*** STROMBE.** s. m. (gr. ςρόμϐος, toupie). T. Zool. Voy. Buccinoïdes.

***STRONGLE.** s. m. (grec. ςρογγύλος, cylindrique). Voy. Cavitaires.

*** STRONTIANE.** s. f. ***STRONTIUM.** s. m. T. Chim.

Enc. — Le *Strontium* est un corps simple qui se range dans la catégorie des métaux alcalino-terreux entre le Baryum et le Calcium. Il est pesant, de couleur grisâtre, et semblable au baryum, avec lequel il présente en outre une analogie complète dans toutes ses combinaisons. Le symbole de ce métal est Sr, et son équivalent 518,0. Le strontium brûlé au contact de l'air se change en un protoxyde, SrO, appelé *Strontiane.* Cet oxyde, à l'état anhydre, est d'un blanc grisâtre, un peu plus caustique que la chaux, soluble dans l'eau et cristallisable. La strontiane forme avec les acides des sels généralement incolores. Le *Carbonate de strontiane* se trouve dans la nature; les minéralogistes le désignent sous le nom de *Strontianite*, parce que ce minéral a d'abord été trouvé au cap Strontian, en Écosse: c'est de là aussi qu'est venu le nom de *Strontium*, donné au métal. Le *Sulfate de strontiane* constitue également une espèce minérale: on l'appelle *Célestine*, et on l'a rencontré dans diverses localités, notamment dans les terrains gypseux de Montmartre. De tous les sels artificiels que l'on peut produire en combinant la strontiane avec les acides, le seul dont on tire quelque parti est l'*azotate*. Il est employé par les artificiers, parce qu'il a la propriété de colorer en un beau rouge pourpre la flamme des corps en combustion. Au reste, cette propriété est commune à la strontiane et à tous ses sels. Seulement l'azotate brûle beaucoup plus aisément. — La strontiane a été découverte, en 1793, par Hope et Klaproth, dans la strontianite d'Écosse, et c'est Humphry Davy qui, le premier, en 1808, en a isolé le strontium au moyen de la pile voltaïque.

STROPHE. s. f. (gr. ςροφὴ, tour). T. Littér. V. Ode.

***STROPHULUS.** s. m. (lat. *strophus*, bandelette). T. Méd. Voy. Papule.

STRUCTURE. s. f. (latin. *structura*). La manière dont un édifice est bâti. *La st. de ce bâtiment est agréable et légère. Ce palais est d'une belle, d'une magnifique st.* || Dans les Sciences, La manière dont les différentes parties qui composent un corps sont disposées relativement les unes aux autres. *La st. du corps humain. La st. des animaux, des végétaux. La st. d'un cristal, d'un minéral.* || Fig., *La s. d'un discours, d'un poëme*, L'ordre, la disposition, l'arrangement de leurs parties. *En examinant la st. de ce discours, on reconnaît l'habile orateur.*

*** STRUMES.** s. f. pl. (lat. *strumæ*). T. Méd. Syn. de *Scrofule.* = *Strumeux, euse. adj. Syn. de *Scrofuleux. Ganglions st. Affections strumeuses.*

***STRUTHIONIDÉES.** s. f. pl. V. Autruche.

*** STRYCHNINE.** s. f. T. Chim. V. Tétanique.

***STRYCHNOS.** s. m. T. Bot. V. Loganiacées.

STRYGE. s. m. (gr. ςρὶξ). Syn. de *Vampire.*

***STRYPHNODENDRON.** s. m. (gr. ςρυφνὸς, compacte; δένδρον, arbre). T. Bot. V. Légumineuses.

STUC. s. m. (ital. *stucco*). T. Archit. V. Chaux.

STUCATEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

***STUD-BOOK.** s. m. V. Course.

STUDIEUSEMENT. adv. Avec soin, avec application. = Studieux, euse. adj. (latin. *studium*, étude). Qui aime l'étude. *Il est fort studieux.*

STUPÉFACTION. s. f. T. Médec. Narcotisme; Engourdissement d'une partie du corps qui suspend plus ou moins complétement le sentiment et le mouvement. *Le stramonium produit la st.* Fig., Étonnement extraordinaire et comme extatique. *A cette nouvelle, il fut frappé de st. Rester en st. Revenir de sa st.* = Stupéfait, aite. adj. Qui est interdit et immobile de surprise. *Il demeura tout st. Il en fut st.* Fam. || Syn. Voy. Ebahi. = Stupéfaint, ante. adj. T. Méd. Qui stupéfie. *Remède st.* || Subst., *Tous les narcotiques sont des stupéfiants.* V. Narcotique. = Stupéfier. v. a. (lat. *stupefacere*). T. Méd. Engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement. *Le propre de l'opium est de st.* || Figur., Causer une grande surprise. *Cette nouvelle l'a stupéfié. Ce discours stupéfia toute la compagnie.* = Stupéfié, ée. part. || Conj. V. Prier.

STUPEUR. s. f. (lat. *stupor*). T. Médec. État d'engourdissement des facultés intellectuelles, accompagné d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie. || Figur., Sorte d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi. *Nous étions tous dans la st., plongés dans la st. Il sortit enfin de sa st.* = Stupide. adj. 2 g. (lat. *stupidus*). Qui a un esprit lourd et pesant, qui manque de jugement, de réflexion, etc. *Un homme st. Il est si st., qu'on ne peut rien faire de lui.* — Subst., *C'est un vrai st.* || Qui marque la stupidité. *Un air st. Un silence st. Insensibilité st.* = Stupidement. adv. D'une manière stupide. = Stupidité. s. f. Pesanteur d'esprit, défaut d'imagination et de jugement. *Admirez la st. de cet homme.* || Parole, action stupide. *Il ne dit, il ne fait que des stupidités.*

*** STURIONIENS.** s. m. pl. T. Ichth.

Enc. — Les *Sturioniens* constituent, dans la méthode de Cuvier, le premier ordre des *Chondroptérygiens* et le septième de la classe des Poissons. Les espèces qui le composent tiennent d'assez près aux Poissons ordinaires par leurs branchies, qui sont libres, et par la disposition de leurs ouïes, *qui n'ont qu'un seul orifice* très-ouvert, et garni d'un opercule; mais ils en diffèrent en ce que la membrane branchiostège n'est pas soutenue par des rayons. En conséquence, cet ordre est encore désigné par l'illustre zoologiste sous le nom de *Chondroptérygiens à branchies libres.* Cet ordre ne comprend que 4 genres. — Les *Esturgeons* (*Acipenser*) ont la forme générale des Squales. Leur corps est garni d'écussons osseux implantés sur la peau *en rangées longitudinales.* La tête est très-cuirassée à l'extérieur; la bouche, petite et dénuée de dents, est placée sous le museau, duquel pendent des barbillons. Les yeux et les narines sont aux côtés de la tête. La nageoire dorsale est située en arrière des ventrales et au-dessus de l'anale; enfin la caudale entoure l'extrémité de la queue et a en dessous un lobe saillant. Les Esturgeons sont en général de grands poissons, dont les *habitudes sont douces* et les appétits peu violents. La nourriture des grandes espèces consiste en Harengs, Maquereaux, Morues, etc. Dans les fleuves, où ils remontent au printemps en bandes nombreuses, pour déposer leurs œufs, ils se nourrissent de Saumons, avec lesquels leur migration coïncide. Ils recherchent *encore* avec avidité les vers que recèlent le limon des rivières et le sable des mers, en les sondant avec leur museau pointu. Leur force est considérable; d'un coup de queue ils renversent l'homme le plus robuste. Leur fécondité est extrême: on a trouvé près de quinze cent mille œufs dans une femelle d'Est. commun. Les œufs du Hausen, dont la taille est souvent de 6 à 8 mètres et le poids de 6 à 700 kilog., *sont si abondants*, qu'ils forment le tiers du poids de l'animal. Aussitôt après leur naissance, les jeunes Esturgeons redescendent à la mer et ne remontent plus dans les eaux douces que lorsqu'ils sont adultes. La chair de ces poissons est d'une saveur fine et délicate. On la mange fraîche, sèche ou marinée. On estime aussi beaucoup leur laite, qui pèse quelquefois jusqu'à 50 kilog., et surtout les œufs, avec lesquels on prépare le *caviar*, dont il se fait en Russie une si grande consommation. Enfin, c'est principalement avec leur vessie natatoire que se fait l'*ichthyocolle* ou *colle de poisson.* L'*Est. commun* (*Acip. sturio*), dont les écussons, forts et épineux, sont disposés sur 5 rangées, est long de 2 jusqu'à 4 mèt. et pèse *quelquefois près de 500 kilog.* Sa chair est assez semblable à celle du veau. On le pêche dans nos grands fleuves, mais surtout dans le Danube, le Don, le Volga, ainsi que dans les lacs et les fleuves de l'Amérique septentrionale, où il abonde. Le *Sterlet*, ou *Petit Est.* (*Ac. ruthenus*), a les boucliers des rangées latérales nombreux, carénés, tandis que ceux du ventre sont plats. Il ne dépasse guère 65 centim. de longueur, mais *sa chair est délicieuse.* Le *Hausen*, ou *Grand Est.* (*Ac. guso*), [Fig. ci-jointe] a les boucliers plus émoussés et la peau plus lisse que l'Est. ordinaire. Sa taille atteint souvent de 6 à 8 m., et son poids de 6 à 700 kil. Les pêcheurs du Volga en prennent des quantités considérables; mais sa chair est moins estimée que celle des précédents. — Les *Polyodons* (*Spatularia*) sont essentiellement caractérisés par leur museau énormément prolongé, et auquel ses bords élargis donnent la figure d'une feuille d'arbre. Leur gueule est très-fendue et garnie de beaucoup de petites dents. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, qui est propre au Mississippi: on l'appelle *Pol. feuille* (*Spat. folium*). C'est un poisson de couleur grise, dont la longueur *ne dépasse pas 30 centim.* — Les *Chimères* (*Chimera*) se rapprochent beaucoup des Squales par la forme générale du corps, ainsi que par la disposition de leur museau et de leurs nageoires. Leurs branchies s'ouvrent à l'extérieur par un seul trou apparent de chaque côté, mais elles sont attachées par une grande partie de leur bord, et il y a réellement cinq trous particuliers aboutissant au trou général. Leurs mâchoires ont, au lieu de dents, des plaques osseuses très-dures. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, appelée *Ch. arctique* (*Ch. monstrosa*), qui est de couleur argentée, tachetée de brun et longue de 60 à 90 centim. On la pêche dans nos mers, surtout à la suite des bandes de Harengs: aussi la nomme-t-on vulgair. *Roi des Harengs.* — Les *Callorhynques* (*Callorhynchus*) ont le museau terminé par un lambeau charnu, qui a la forme d'une houe. On n'en connaît non plus qu'une espèce, qui appartient aux mers australes.

STYLE. s. m. (gr. ςύλος). T. Antiq. Sorte de poinçon ou de grosse aiguille avec la pointe de laquelle les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de cire. L'autre bout était aplati et servait à effacer l'écriture quand on voulait corriger ou supprimer ce qu'on avait écrit: d'où vient que, *Retourner le st.*, signifiait *Effacer, corriger.* || Fig. et par ext., La manière d'exprimer par écrit les pensées. *St. noble, élevé. St. simple, tempéré, familier. St. enflé, ampoulé. St. languissant, mou, lâche. St. rampant, trivial, bas. St. pur, élégant, brillant, clair, naturel. St. châtié, correct, plein, nourri, périodique, nombreux. St. mâle, nerveux, concis, laco-*

nique. ***St. diffus, décousu, inégal, obscur, embarrassé. St. poétique, oratoire, épistolaire, historique, didactique. St. lapidaire. Former, polir, embrouiller, gâter, son st. Les finesses, les grâces du st.*** Syn. V. DICTION. — ***Il n'a point de st.***, se dit D'un auteur qui n'a point une manière d'écrire qui soit à lui, ou qui écrit d'une manière commune. — ***St. de l'Ecriture***, Les expressions, les formes de langage particulières à l'Écriture sainte. || ***St. du palais***, Les formules selon lesquelles on dresse les actes judiciaires. ***St. de palais***, Les termes dont on ne se sert que dans la procédure et dans les plaidoiries. On dit encore de même, ***St. de pratique, St. de notaire, St. de chancellerie, etc.*** || Fig. et fam., La manière d'agir, de parler. *Il peut bien avoir parlé de la sorte, avoir fait telle chose; c'est bien là son st. Nous connaissons son st. Il faudra bien qu'il change de st.* || Fig. et par ext., en parl. Des œuvres de l'art, se dit De la manière d'exécuter particulière à l'artiste, ainsi que du caractère de la composition. *Cette peinture est dans le st. de tel maître. Ce tableau est d'un bon st. Cet édifice est du plus grand st. Le st. égyptien. Le st. étrusque. L'ouverture de cet opéra est d'un excellent st. Le st. ancien. Le st. moderne. Le st. des compositeurs italiens.* || Autrefois, se disait De la manière de procéder en justice. *Le st. du Châtelet, du parlement. C'est le st. de la chancellerie.* || * T. Astron. Voy. GNOMONIQUE. || T. Bot. Voy. PISTIL. || T. Calendrier. *Nouveau st., vieux st.*, Voy. ANNÉE.

Enc. — I. En parlant des ouvrages d'esprit, on donne le nom de *Style* à la manière dont l'écrivain exprime ses pensées, au caractère particulier qu'il imprime à la langue dont il se sert, et en termes de Rhétorique, on désigne sous le nom d'*Elocution*, qui signifie proprement l'expression de la pensée par la parole, cette partie de l'art qui traite des qualités du st. et pose les règles, soit générales, soit particulières, auxquelles doivent se soumettre l'écrivain et l'orateur. L'étude du st. est de la plus haute importance. En effet, le st. prête aux choses un lustre, un agrément, une valeur qu'elles n'auraient pas sans lui. Presque toujours les choses frappent moins que la manière dont on les dit. En effet, comme les hommes ont tous à peu près les mêmes idées de ce qui est à la portée de tout le monde, il n'y a de différence que dans l'expression ou dans le st. « Les ouvrages bien écrits, dit Buffon, seront les seuls qui passeront à la postérité. La quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité. Si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mises en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme; le style est l'homme même. » — « Oui, dit encore un professeur éminent, le st. est l'homme même dans tous les écrivains supérieurs, et ce sont les seuls qui comptent. Leur âme se reflète et s'épanche et s'exprime dans le discours, qui révèle, si l'on peut parler ainsi, la constitution intellectuelle et morale. Nous ne croyons pas avec l'éloquent naturaliste que le s. ne soit « que l'ordre et le mouvement que l'on met dans les pensées »; pour nous, il est la forme de la *pensée* et du *sentiment*. De là cette variété de caractères qu'il revêt dans les littératures des différents peuples, dans les diverses phases de ces littératures, dans les œuvres si fortement nuancées, si colorées des vrais génies. »

On distingue dans le st. les qualités *générales* et les qualités *particulières* : les premières sont essentielles, quel que soit le sujet qu'on traite; les secondes varient selon les sujets.

II. Les qualités essentielles du st. sont la pureté, la clarté, la précision, le naturel, la convenance et l'harmonie.—La *pureté* du st. consiste dans l'emploi d'expressions correctes, c.-à-d. que la règle ou l'usage autorise. L'art de parler purement et correctement suppose la connaissance de la grammaire : il s'acquiert ensuite par la lecture et par l'usage. C'est en méditant les bons auteurs que l'écrivain apprend à donner à son style de la pureté et de la correction. Le commerce des gens de goût et qui parlent bien ne contribue pas moins à épurer le langage. Au reste, il ne faut pas confondre la pureté du langage avec le *purisme*, qui est une affectation de la pureté, et par conséquent un défaut. — La *clarté* naît à peu près des mêmes moyens qui font la pureté du st. Comme nous ne parlons que pour communiquer aux autres nos idées et nos sentiments, ce serait manquer au but même du langage que de parler sans se faire entendre. Quatre conditions sont nécessaires pour donner au discours le mérite de la clarté : 1° n'employer que le terme propre ; 2° présenter ses idées dans leur ordre naturel ; 3° éviter toute ambiguïté dans l'expression ; 4° avoir soin d'enfermer la période dans des limites raisonnables et ne pas la charger de trop de phrases incidentes. « Pour écrire nettement, dit la Bruyère, tout écrivain doit se mettre à la place de ses lecteurs, examiner son propre ouvrage comme quelque *chose qui lui est nouveau, qu'il lit pour la première fois, où il n*'a nulle part et que l'auteur aurait soumis à sa critique, et se persuader ensuite qu'on n'est pas entendu seulement à cause que l'on s'entend soi-même, mais parce qu'on est en effet intelligible. » Il est rare, ajouterons-nous, que l'écrivain qui manque de clarté s'entende lui-même parfaitement : quand son st. est obscur, soyez assuré que sa pensée manque de netteté et de précision. D'autres fois c'est la peur de paraître trop simple qui fait tomber dans l'obscurité ; on désire paraître fin, délicat, mystérieux, profond, et l'on devient inintelligible. Ce défaut est malheureusement assez commun dans la littérature contemporaine. « Les écrivains de ce genre, dit Le Clerc, sont insupportables ; le phébus, le galimatias les enchante : ils sont contents de leur esprit, parce qu'il faut beaucoup d'esprit pour les entendre. » — La *précision* consiste à n'employer, pour exprimer sa pensée, que les termes les plus justes, que ceux qui sont nécessaires pour exprimer complétement ce qu'on veut dire, sans circonlocutions inutiles. « Le style précis, dit Voltaire, a le premier de tous les mérites, celui de rendre la marche du discours semblable à celle de l'esprit. » Mais, à côté du mérite *de la précision, se trouve* l'abus *qu'on en peut faire*. Ainsi, à force de vouloir être précis, on tombe parfois dans une affectation de laconisme qui jette trop souvent de l'obscurité dans le langage. Il ne faut dire que ce qu'il faut, mais aussi tout ce qu'il faut. D'un autre côté, le manque de précision conduit au st. diffus qui consiste à dire peu avec beaucoup de paroles, et à tomber dans cette loquacité vide qui est si ordinaire au barreau. En poussant la précision jusqu'à l'affectation, Tacite n'est pas toujours exempt d'obscurité, tandis que Cicéron, en tombant dans le défaut opposé, est parfois trop verbeux et surabondant. — Le *naturel* consiste à employer des expressions qui n'ont rien d'affecté et qui semblent trouvées sans effort. L'expression même la plus brillante perd de son mérite, dès que la recherche s'y laisse voir. « Nous sommes étonnés, ravis, enchantés, dit Pascal, lorsque nous voyons un style naturel ; c'est que nous nous attendions à voir un auteur, et nous trouvons un homme. » Le meilleur livre, dit encore un grand écrivain, est celui que tout le monde croit pouvoir faire. Quand en effet les sentiments, les images, les pensées sont parfaitement appropriées au sujet, nous nous sentons portés à croire que nous aurions rencontré aussi juste. Rien n'est plus opposé au st. naturel que le langage figuré, poétique, chargé de métaphores, d'antithèses, d'affectation d'esprit, qu'on appelle *St. académique*, vraisemblablement parce qu'il était jadis fort en usage chez les jeunes écrivains qui concouraient pour les prix de l'Académie française. Il faut, selon l'expression de Fénelon, que nos expressions soient les images de nos pensées et nos pensées les images de la vérité. C'est du naturel que naît la facilité du st., c'est-à-d. un st. où le travail ne se montre pas. — La *convenance* consiste à assortir et à approprier le st. aux matières qu'on traite. Traiter *un sujet élevé d'un st. humble, un sujet simple avec magnificence*, un sujet pathétique froidement, c'est manquer aux convenances du st. L'écrivain véritablement digne de ce nom sait dire les petites choses avec simplicité, les grandes avec mouvement et grandeur.—Enfin, l'*harmonie* du st. consiste dans le choix des mots et dans leur arrangement dans la phrase. Bien qu'elle soit surtout essentielle à la poésie, elle est également une des conditions nécessaires de la prose, particulièrement en ce qui concerne la texture, la coupe et l'enchaînement des phrases et des périodes. Mais il est impossible à la rhétorique de formuler aucune règle à ce sujet : elle doit se borner à recommander la lecture et l'analyse des grands écrivains.

III. Les qualités *particulières* du st. varient d'après la nature des sujets qu'on traite ou des objets qu'on veut peindre. Il doit exister en effet une différence entre l'expression de la passion et celle de la raison, entre la langue du poëte et celle du prosateur. Le même ton, le même st. ne sauraient convenir à l'éloquence et à la philosophie, à l'inspiration lyrique et au récit épique, à l'action du drame et aux plaintes de l'élégie, etc. En conséquence, les anciens, en se fondant sur l'observation de la nature, avaient distingué trois sortes de styles, le *St. simple*, le *St. tempéré* et le *St. sublime*. Ces divisions ne sauraient être exclusives, car l'âme humaine est si mobile, elle a, dans un court espace de temps, des sentiments si opposés, que le st., en les réflétant, change incessamment de caractère. Dans un seul discours, par ex., on voit souvent un orateur prendre tous les tons. Quoi qu'il en soit, on conserve encore cette division des styles dans la rhétorique, parce qu'elle n'est pas inutile à l'enseignement et à l'analyse des beautés oratoires. — Le *St. simple*, qui se caractérise par l'ab*sence de toute recherche, convient au genre épistolaire*, à l'histoire et aux discussions ordinaires. Il s'attache surtout à l'expression naturelle, et ses délicatesses, ses traits les plus charmants doivent paraître sans étude et sans art. — Le *St. tempéré* tient le milieu entre le st. simple et le st. sublime. Il est plus orné que le premier, moins fort et moins élevé que le second. Il est surtout propre aux sujets agréables, et il a principalement pour but de plaire. Les qualités que doit posséder ce st. sont : l'élégance, la richesse, la finesse et la délicatesse. L'*élégance* est la réunion de la justesse et de l'agrément : elle résulte du choix des expressions, des tours heureux, des images gracieuses. Dans la *Phèdre* de Pradon, Hippolyte dit à Aricie :

> Depuis que je vous vois, j'abandonne la chasse,
> Et quand j'y vais, ce n'est que pour penser à vous.

Dans la Phèdre de Racine, Hippolyte exprime la même idée :

> Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune;
> Je ne me souviens plus des leçons de Neptune ;
> Mes seuls gémissements font retentir les bois,
> Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix.

Les vers de Pradon sont ridicules et plats ; ceux de Racine d'une élégance ravissante. La *richesse* du st. consiste dans la variété des tours, jointe à l'éclat des pensées, des figures, des images, et particulièrement dans le nombre des idées qu'un seul mot éveille, dans les rapports qu'il embrasse, dans l'importance des objets qu'il montre à l'esprit. Mais la richesse ne doit pas dégénérer en ornements superflus ; elle doit éviter tout ce qui a plus d'éclat que de solidité. La *finesse* laisse deviner une partie de la pensée ; l'écueil de la finesse est le raffinement ou l'équivoque. « Rien n'est *plus opposé à la véritable éloquence, dit Le Clerc, que l'emploi* de ces pensées fines et la recherche de ces idées légères, déliées, sans consistance, et qui, comme la feuille de métal battu, ne prennent de l'éclat qu'en perdant de la solidité. La *délicatesse* est la finesse transportée dans l'expression du sentiment. » L'abus de la délicatesse est l'afféterie. Nous ne rangerons point, avec la plupart des auteurs, la *naïveté* parmi les qualités générales du st. tempéré, car elle n'appartient à aucun genre : elle n'est point nécessaire à l'écrivain. C'est une qualité irréfléchie, instinctive, où se trouve un mélange d'esprit, de candeur et d'ingénuité, qui caractérise essentiellement quelques-uns, ou, pour mieux dire, un seul de nos auteurs, La Fontaine. Or, il n'a pas travaillé à être naïf ; le bon homme l'était naturellement.—Le st. qualifié de *sublime* par les anciens, et que nous appellerions plutôt *St. élevé, St. oratoire*, est le langage propre aux grands sujets. « Le ton, dit Buffon, n'est que la convenance du st. à la nature du sujet ; il ne doit jamais être forcé ; il naîtra naturellement du fond même de la chose. Si l'on s'est élevé aux idées les plus générales, et si l'objet en lui-même est grand, le ton paraîtra s'élever à la même hauteur ; et si, en le soutenant à cette élévation, le génie fournit assez pour donner à chaque objet une forte lumière ; si l'on peut ajouter la beauté du coloris à l'énergie du dessin ; si l'on peut, en un mot, représenter chaque idée par une image vive et bien terminée, et former de chaque suite d'idées un tableau harmonieux et mouvant, le ton sera, non-seulement élevé, mais *sublime*. » Les qualités qui conviennent à ce genre, c.-à-d. aux sujets élevés ou pathétiques, sont l'énergie, la véhémence et la magnificence. « L'*énergie*, dit Le Clerc, presse en peu de mots le sentiment ou la pensée, pour l'exprimer avec plus de force et lui donner plus de ressort. » Souvent elle réside dans la force que l'image communique à l'idée. D'autres fois elle résulte du contraste des idées. Dans tous les cas, elle a pour effet de produire dans l'esprit de l'auditeur ou du lecteur une impression profonde. L'affectation de l'énergie amène l'exagération, aujourd'hui si commune chez une foule d'auteurs. La *véhémence* résulte du tour et du mouvement impétueux de l'expression. La *magnificence* est la richesse unie à la grandeur. Les exemples de cette qualité abondent dans les Livres saints. Telle est cette image du Psalmiste : « L'Éternel a abaissé les cieux, et il est descendu : les nuages étaient sous ses pieds. Assis sur les chérubins, il a pris son vol ; et son vol a devancé les ailes des vents. » Mais la recherche de la magnificence conduit souvent à l'enflure, qui exprime en termes pompeux une idée fausse, ou qui substitue les grands mots aux grandes pensées. —Voy. les *Traités de Rhétorique* de J.-V. Le Clerc, de Hug. Blair, etc.

STYLER. v. a. Fermer, dresser, habituer. *Il est fort stylé dans les affaires. On l'a stylé à cela.* Fam. = **STYLÉ, ÉE.** part.

STYLET. s. m. (lat. *stylus*, poinçon). V. POIGNARD. || * T. Chirurg. Petite tige métallique très-fine et très-flexible qui sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. *Le st. est terminé à l'une de ses extrémités par un petit renflement ovalaire, et quelquefois percé d'un chas à l'autre.*

*** STYLIDIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes épigynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à corolle imbriquée dans la préfloraison, à étamines et à style soudés en colonne, à ovaire bi- ou pluriloculaire, et à embryon situé dans un albumen charnu. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes, non laiteuses, à tige raccourcie ou allongée en hampe ; poils, lorsqu'ils existent, simples, aigus, ou capités avec une glande. Feuilles éparses, quelquefois verticillées, entières et à bords nus ou ciliés ; les feuilles radicales pressées dans les espèces à hampe. Stipules nulles. Fleurs en épis, en grappes, ou en corymbes, ordinairement terminales, rarement axillaires ; les pédicelles ordinairement munis de 3 bractées. Calice adhérent, présentant de 2 à 6 divisions, bilabié ou régulier, persistant. Corolle monopétale, tombant tard ; limbe irrégulier, rarement régulier, ayant de 5 à 6 divisions, imbriqué dans la préfloraison. Étamines 2 ; filets soudés avec le style en une colonne longitudinale ; anthères jumelles, quelquefois simples, reposant sur le stigmate. Pollen globuleux, simple, quelquefois angulaire. Ovaire biloculaire et polysperme ; quelquefois uniloculaire, par suite de la contraction de la cloison ; souvent surmonté d'une glande unique en avant, ou de 2 glandes opposées ; style 1 ; stigmate entier ou bifide ; ovules anatropes. Fruit capsulaire avec 2 valves et 2 loges ; mais *la cloison se séparant parfois des bords* infléchis des valves, la capsule devient alors en quelque sorte uniloculaire. Graines petites, dressées, parfois pédicellées, attachées à l'axe de la cloison ; embryon petit, et situé dans un albumen charnu, un peu huileux. [Fig. 1. *Stylidium calcaratum ;* 2 et 3. Anthères et stigmate formant l'extrémité de la colonne ; 4. Capsule ouverte; 5. Graine.] — Cette famille, établie par Rob. Brown, se compose de 5 genres et de plus de 120 espèces qui habitent principalement dans les marais de la Nouvelle-Hollande. Toutefois, on en a trouvé une espèce à Ceylan, une autre au Malabar et une troisième dans le Sylhet. Les *Forstera* habitent le sommet des montagnes du sud de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les marécages du détroit de Magellan. On ne connaît à ces plantes aucune sorte d'utilité.

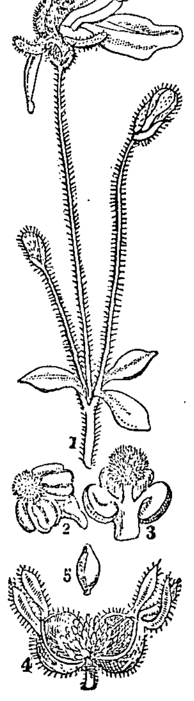

STYLITE. adj. m. (grec. ϛύλος, colonne). Surnom donné à quelques solitaires qui, pour mieux s'isoler du monde, avaient placé leurs cellules au sommet de colonnes ou de portiques en ruine. *S. Siméon Stylite.*

STYLOBATE. s. m. (grec. στύλος; βάσις, appui). T. Archit. V. Ordre.

***STYLODISCUS.** s. m. (gr. στύλος; δίσκος, disque). T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

***STYLOÏDE.** adj. 2 g. (gr. στύλος; εἶδος forme). T. Anat. Qui a la forme d'un stylet. *L'apophyse st. du temporal.* ‖ De ce mot on a formé les composés *Stylo-glosse*, *Stylo-hyoïdien*, *Stylo-pharyngien*, qui désignent les connexions de diverses parties avec l'apophyse styloïde.

***STYLOPS.** s. m. T. Entom. Voy. Rhipiptères.

***STYPHÉLIE.** s. f. (gr. στυφελὸς, âpre). T. Botan. Voy. Épacridées.

***STYPHNOLOBIUM.** s. m. (gr. στυφνὸς, astringent; λόβος, gousse). T. Bot. V. Légumineuses.

STYPTIQUE. adj. 2 g. et s. m. (gr. στυπτικὸς). T. Méd. Syn. d'*Astringent*.

***STYRACACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines épipétales, à carpelles soudés, à fruit drupacé, à graines, au moins en partie, suspendues, à embryon mince, avec une radicule longue et des cotylédons foliacés, situé dans un albumen charnu. — *Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, sans stipules, ordinairement dentées. Fleurs axillaires, tantôt solitaires, tantôt groupées en grappes, avec des bractées squamiformes. Poils souvent stellés. *Calice infère (ou supère)*, à 5 *(ou 4) divisions imbriquées*, persistant. Corolle monopétale (le nombre de ses divisions fréquemment différent de celui du calice), imbriquée dans la préfloraison. Étamines définies ou indéfinies, insérées sur le tube de la corolle, de longueur inégale, soudées de diverses manières, mais en général sur une petite partie de leur longueur; anthères innées, biloculaires, s'ouvrant en dedans. Pollen elliptique et lisse. Ovaire supère, ou adhérent au calice, offrant 2 à 5 loges opposées aux lobes du calice, lorsqu'elles sont en même nombre; les cloisons quelquefois à peine adhérentes au centre. Ovules anatropes, 2 ou en nombre indéfini dans chaque loge, tous suspendus, ou bien les supérieurs ascendants, les inférieurs suspendus; style simple; stigmate légèrement capité. Fruit drupacé, surmonté par le calice *ou enfermé dans celui-ci*; *toutes les loges*, à l'exception d'une seule, avortent ordinairement. Graines ascendantes ou suspendues, avec un embryon mince, placé au milieu d'un albumen charnu; radicule longue dirigée vers le hile; cotylédons plats. [Fig. 1. *Styrax officinale*; 2. Fleur ouverte; 3. Coupe transversale de l'ovaire; 4. Fruit; 5. Id., dont on a enlevé la moitié du péricarpe; 6. Graine; 7. Sa coupe verticale.]

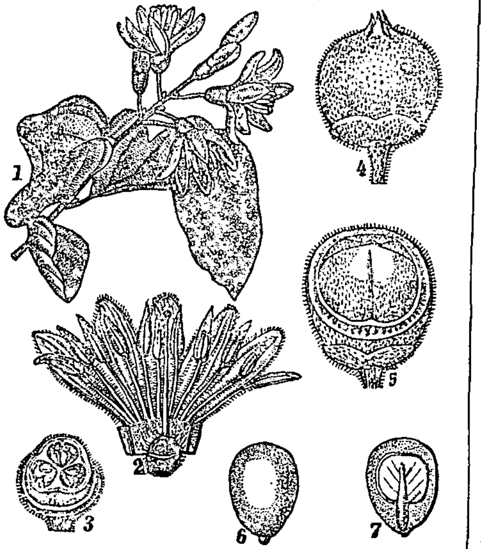

La famille des *Styracacées* se compose de 6 genres et d'environ 115 espèces dispersées dans les régions tropicales et sous-tropicales des deux hémisphères. Un très-petit nombre, parmi lesquelles sont les *Halesia*, se trouvent dans les latitudes tempérées. Selon Alph. de Candolle, elles sont inconnues dans l'Australie et en Afrique, sauf peut-être le *Styrax guineense*, qui est une espèce douteuse. — Quelques espèces du genre *Symplocos* donnent une teinture jaune: tel est le *S. tinctoria*, de la Caroline, dont la racine est en outre amère et aromatique. D'autres, comme le *S. Alstonia*, s'emploient en guise de Thé, à cause de la légère astringence qu'on trouve dans leurs feuilles. Le *Storax*, ou *Storax calamite*, *Storax en larmes*, et le *Benjoin*, ou *Ben de Judée*, gommes-résines odorantes, qui contiennent de l'acide benzoïque et un principe aromatique particulier, proviennent de deux espèces du genre *Styrax*. Le *Storax* découle du *St. officinale*, vulg. appelé *Aliboufier* et *Liquidambar oriental*, qui habite la Syrie; et le *Benjoin*, du *St. benzoin*, qui est propre à l'archipel Indien. Ces deux produits sont considérés comme expectorants, et stimulent particulièrement les fonctions de la muqueuse des voies aériennes. La teinture de Benjoin est en outre très-employée dans la parfumerie. Les *Styrax reticulata*, *ferruginea* et *aurea* du Brésil, exsudent une gomme-résine odorante tout à fait analogue: suivant Martius, on l'emploie en guise d'encens dans les églises. Le *Symplocos laurina* ou *Bobua*, est recherché au Bengale à cause de son écorce, qui sert de mordant pour les couleurs rouges.

STYRAX. s. m. T. Pharm. V. Storax. ‖ T. Botan. Voy. Styracacées.

***STYX.** s. m. T. Mythol. gr. L'un des cinq fleuves des enfers. V. Achéron. ‖ *Jurer par le Styx*, Faire un serment terrible, irrévocable.

***SUAGE.** s. m. (R. *suer*). T. Mar. Se dit Des graisses et du suif dont on enduit de temps à autre un vaisseau.

SUAIRE. s. m. (lat. *sudarium*, linge pour essuyer la sueur). Linceul dans lequel on ensevelit un mort. *Un mort enveloppé de son s.* ‖ *Le saint s.*, Linge que l'on dit avoir servi à ensevelir Notre-Seigneur. *Saint s.*, se dit aussi D'une petite représentation en peinture du saint suaire. *Il m'a apporté d'Italie un saint suaire.*

SUANT, ANTE. adj. Qui sue. *Il est venu tout s. Avoir les mains suantes.*

SUAVE. adj. 2 g. (lat. *suavis*). Qui est d'une douceur agréable aux sens, et particulièrement à l'odorat. *Un parfum, une odeur s. Un goût s. Une mélodie s. Une couleur, un coloris s.* ‖ * Au sens moral, *Plaisir s. Sentiments suaves.* = Suavité. s. f. Qualité de ce qui est suave. *La s. de cette odeur, de ces parfums. La s. d'une mélodie. La s. de son pinceau. Les compositions de ce musicien ont une s. enchanteresse.* ‖ * Grande douceur dans la physionomie. *La s. de ses traits, de son regard.* ‖ T. Spiritualité. Douceur qui se fait sentir à l'âme quand Dieu la favorise. *Sainte Thérèse éprouvait des suavités merveilleuses.*

***SUB—.** Préposition latine qui signifie *Sous*, et qui, comme la prépos. française, entre dans la composition d'un grand nombre de mots, soit pour désigner un degré d'infériorité, de position (*Sublingual*, *Sublunaire*), ou de rang (*Subalterne*, *Subdélégué*), soit pour atténuer la valeur du terme auquel on l'associe (*Subdelirium*, *Subinflammation*, *Suborbiculaire*, etc.).

SUBALTERNE. adj. 2 g. (lat. *alter*, autre). Subordonné, inférieur, secondaire. *Officier s. Magistrat s. Juridiction, justice s. Fonction, emploi s. Dans ce drame, les personnages subalternes sont trop nombreux.* — Se dit aussi substantiv., en parl. Des personnes. *C'est un de ses subalternes.* ‖ **Fig.**, *C'est un esprit s.*, se dit D'un homme dont l'esprit est médiocre et incapable de grandes choses. = * Subalternisation. s. f. Action de subalterniser. = * Subalterniser. v. a. Mettre dans une position subalterne. = Subalternisé, ée. part.

***SUBBRACHIENS.** s. m. pl. (lat. *brachium*, bras).

Enc. — Les *Subbrachiens* constituent, dans la méthode de Cuvier, le second ordre des *Malacoptérygiens*, ou le troisième ordre de la classe des *Poissons*. Ils sont caractérisés par leurs ventrales attachées sous les pectorales et immédiatement suspendues aux os de l'épaule. Cet ordre contient 4 familles, savoir: les *Gadoïdes*, les *Pleuronectes*, les *Discoboles* et les *Echénéis*.

SUBDÉLÉGATION. s. f. Action de subdéléguer; Commission par laquelle une personne est autorisée à agir en la place d'une autre. ‖ Autrefois, se disait particulièr. Des fonctions de certains administrateurs qui étaient subordonnés aux intendants de province, et Du territoire où s'exerçait leur autorité. = Subdéléguer. v. a. Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier; se dit surtout Lorsqu'un homme investi de quelque autorité par son gouvernement, commet quelqu'un pour agir en sa place. *L'intendant de la province subdélégua tel officier pour informer.* = Subdélégué, ée. part. *Un inspecteur subdélégué.* ‖ Se dit aussi subst. *Les intendants des provinces avaient des subdélégués dans les principales villes de leur intendance.*

SUBDIVISER. v. a. Diviser les parties d'un tout qu'on a déjà divisé. = se Subdiviser. v. pr. *Les deux branches de cette rivière se subdivisent en plusieurs canaux. La matière se divise et se subdivise à l'infini.* ‖ Subdivisé, ée. p. = Subdivision. s. f. Division d'une des parties d'un tout déjà divisé. *Les divisions et les subdivisions d'un territoire.*

***SUBÉREUX, EUSE.** adj. (lat. *suber*, liége). Qui est de la nature du liége, qui en présente la consistance. = *Subérine. s. f. *Subérique. adj. m. T. Chim. V. Chêne.

SUBHASTATION. s. f. (latin. *hasta*, pique). T. de Coutumes. Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, soit de meubles, soit d'immeubles. Vieux.

SUBINTRANTE. adj. f. (lat. *intrare*, entrer). T. Méd. *Fièvre s.*, Voy. Fièvre.

SUBIR. v. a. (lat. *subire*). Souffrir, supporter de gré ou de force ce qui a été ordonné, prescrit ou imposé. *S. la loi du vainqueur. S. la peine à laquelle on est condamné. S. le joug. Il faut s. son sort, sa destinée. S. la mort. S. une opération. S. le mépris.* — *S. la question*, Être mis à la question. — *S. un interrogatoire*, Comparaître devant le juge et répondre à ses interrogations. *S. un examen*, Passer à l'examen, suivant les formalités ordinaires. On dit de même, *S. une épreuve.* — *S. son jugement*, Subir la peine prononcée par le jugement. ‖ Se dit quelquefois Des choses. *La constitution anglaise a subi l'épreuve du temps*, L'expérience a démontré son excellence. — *S. des changements, des modifications, une réforme, etc.*, se dit Des choses qui viennent à être changées, à être modifiées, etc. *Cette administration a subi bien des changements. Les mœurs subirent une réforme.* = Subi, ie. part.

SUBIT, ITE. adj. (lat. *subitus*). Qui arrive tout à coup. *Mouvement s. Changement s. Mort subite. Résolution subite. Son départ a été fort s.* ‖ Syn. V. Soudain. = Subitement. adv. D'une manière subite. *Il est mort s. Cela est arrivé bien s.* = Subito. adv. Mot lat. qui sign. Subitement, tout à coup. *Il est parti s.* Fam.

***SUBJECTIF, IVE.** adj. T. Philos. Voy. Objectif.

***SUBJECTION.** s. f. (lat. *subjectio*). T. Rhétoriq. Voy. Interrogation.

***SUBJECTIVEMENT.** adv. ***SUBJECTIVER.** v. a. ***SUBJECTIVITÉ.** s. f. T. Philos. Voy. Objectif.

SUBJONCTIF. s. m. (lat. *sub*, sous; *jungere*, joindre). T. Gramm. V. Mode.

Obs. gram. — *Le Subjonctif est le mode de l'indécision, du* doute, de même que l'indicatif est le mode de l'affirmation. En conséquence, on doit mettre au subj. le verbe de la proposition subordonnée. — 1° Lorsque le verbe de la proposition principale exprime la crainte, le doute, l'appréhension, la surprise, l'admiration, le souhait, le commandement, la défense, etc., parce que la chose exprimée par le verbe subordonné est incertaine, douteuse, ou tout au moins n'offre rien d'absolument positif. Ainsi l'on dit: *Je crains, je doute, je veux, je m'étonne, j'ordonne, je désire que vous fassiez. J'appréhende qu'il ne vienne. Je nie que cela soit.* Mais on dira avec l'indicatif: *Je pense, je soupçonne, j'imagine que vous avez étudié la chimie.* — 2° On emploie le subj. lorsque la proposition principale est négative ou interrogative, *parce qu'alors elle exprime le doute*, l'incertitude: *Je ne présume pas, je ne soupçonne pas, je ne pense pas qu'il ait étudié la chimie. Pensez-vous, croyez-vous que son frère revienne? Croyez-vous qu'il parte?* Néanmoins, lorsqu'on n'interroge que pour affirmer ou nier avec plus de force, cette simple formule oratoire n'exprime point le doute et n'appelle pas le subj.: *Croyez-vous que les Limousins sont des sots? Madame, oubliez-vous que Thésée est mon père, et qu'il est votre époux?* — 3° Après les verbes unipersonnels ou employés unipersonnellement, on met au subj. le verbe de la proposition subordonnée: *Il faut, il importe, il convient, il est possible qu'il vienne. Il vaut mieux que je ne le voie pas. Il suffit que je vous l'aie commandé. Il semble que les grandes entreprises soient parmi nous plus difficiles à mener que chez les Romains.* Toutefois on dit à l'indicatif: *Il s'ensuit, il arrive, il résulte qu'on se trompe. Il est vrai, sûr, certain, que vous êtes mon ami. Il me semble que je le connais. Il lui semblait qu'il n'y avait rien de plus beau*, parce que ces verbes expriment tous une idée positive. Mais ils exigent le subj., dès qu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation: *Est-il sûr qu'il vienne? Il ne me semble pas que l'on puisse agir autrement.* — 4° Après *on dirait, on croirait, on eût dit, on eût cru*, on doit employer le subj. lorsque la phrase subordonnée énonce une chose invraisemblable ou peu probable: *On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau, veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.* Dans le cas contraire, il faut l'indicatif: *On dirait qu'il est mort. On eût cru, à l'entendre, qu'il était riche comme Crésus.* — 5° Après les pronoms *qui, que, dont, où*, etc., on fait usage du subj. ou de l'indicatif, selon que la proposition secondaire exprime une idée indécise, indéterminée, ou bien une idée positive. *J'épouserai une femme qui me plaise; J'épouserai une femme qui me plaira. Montrez-moi un chemin qui conduise à Corbeil; Montrez-moi le chemin qui conduit à Corbeil. J'irai dans une retraite où je sois tranquille; J'irai dans une retraite où je serai tranquille.* — 6° Lorsque le pronom relatif *qui* a pour antécédent un substantif modifié par un adjectif précédé de l'un des superlatifs, *le plus, le moins, le mieux, la plus, la moins, la mieux, les plus*, etc., il faut le subj., si le verbe subordonné dépend directement du superlatif et explique en quelque sorte un fait incertain: *Le plus grand théâtre qu'il y ait pour la vertu, c'est la conscience. L'Évangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes. La religion est toujours le meilleur garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes.* Dans le cas contraire, c'est l'indicatif qu'il faut employer: *Ulysse, le plus sage des rois de la Grèce qui ont renversé Troie. Je fais la meilleure contenance que je puis. Le moins de servitude qu'on peut est le meilleur.* — 7° On fait encore usage du subj., lorsque le pronom relatif correspond à l'un des adjectifs, *nul, aucun, seul, premier, second, dernier*, etc., ou bien lorsqu'il se rapporte à quelque substantif ou adverbe ayant un sens négatif, comme *personne, rien, peu, guère, trop*, etc. *Il n'y a au-*

un homme qui ne sache. Cet homme est le premier qui ait eu cette idée. C'est une des dernières lettres qu'il ait écrites. Je ne connais personne qui ait autant d'audace. Le seul bien qu'on ne puisse nous enlever, c'est... Il n'y a rien qui plaise autant que la modestie. Cependant si l'idée exprimée est positive, il faut l'indicatif: *Il est le seul que je crois devoir excepter. Voilà la première lettre qu'il m'a écrite.* — 8° Les adjectifs pronominaux *quelque que*, *quelque*, et les expressions *qui que*, *quoi que*, *si que*, signifiant *quelque*, veulent au subj. le verbe de la phrase subordonnée : *Quelque effort qu'il fasse. Qui que ce soit. Quoi qu'il dise. Si mince qu'il puisse être.* — 9° On emploie également le subj. après les conjonctions ou locutions conjonctives, *afin que*, *avant que*, *bien que*, *encore que*, *quoique*, *de peur que*, *sans que*, *en cas que*, *pourvu que*, *à moins que*, *pour que*, *soit que*, *c'est peu que*, *c'est assez que*, etc. *Afin qu'on puisse l'entendre. Avant qu'il ne fût venu. De peur que sa puissance ne m'atteigne. Au cas qu'il en soit ainsi. C'est assez qu'il l'avoue.* — 10° Il faut aussi le subj., après la conjonction *que* prise pour *avant que*, *à moins que*, *afin que*, *de ce que*, *quoique*, *sans que*, *si que*, etc. *Il n'écrit rien qu'il n'ait profondément médité.* — 11° Le subj. est encore exigé après les locutions, *sinon que*, *si ce n'est que*, *de façon que*, *de sorte que*, *de manière que*, *comme si*, quand le verbe qui précède exprime l'incertitude, le doute, le commandement, et que celui qui suit exprime une idée d'avenir : *Vivez de manière que chacun puisse vous estimer.* — Dans toute la langue, il n'existe qu'un seul verbe qui prenne le subjonctif sans qu'un autre mot le précède ; c'est le verbe *Savoir*, employé à la première personne et accompagné au présent d'une négation : *Je ne sache rien qui soit plus digne d'admiration.*

Quant à l'emploi que l'on doit faire des temps du subj., il dépend du temps de l'indicatif auquel se trouve le verbe de la phrase principale. Le principe général qui doit nous diriger est le suivant : 1° Le présent et le prétérit du subj. correspondent aux mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du prétérit indéfini qui correspond au parfait du subj. et non au présent ; 2° l'imparfait et le plus-que-parfait du subj. correspondent aux mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel. Néanmoins, comme l'idée seule qu'on a en vue peut déterminer le choix à faire entre ces temps, les grammairiens ont établi quelques règles à ce sujet. — 1° Lorsque le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur de l'indicatif, on emploie le présent du subj. dans la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un présent ou un futur. *Il faut que celui qui parle se mette à la portée de ses auditeurs. Il faudra qu'ils se rendent à la force de la vérité.* Si, au contraire, on veut exprimer un passé, on emploie le prétérit du subj.: *Il suffit qu'il n'ait rien négligé dans cette affaire. Je douterai toujours qu'il ait loyalement agi.* Enfin, si la phrase renferme une expression conditionnelle, on met le second verbe à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subj.: *Je ne doute pas qu'il ne réussît s'il avait votre appui. Je ne crois pas que sans cette circonstance l'affaire eût pu réussir.* — 2° Lorsque le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, à l'un des prétérits ou à l'un des conditionnels, le verbe de la proposition subordonnée se met à l'imparfait du subj., si l'on veut lui faire exprimer un présent ou un futur : *Il voulait qu'on le trouvât aussi simple qu'avant sa subite élévation. Les Romains ne voulaient pas de victoires qui coûtassent trop de sang. Je voudrais bien que vous lussiez ce mémoire.* Mais si l'on veut exprimer un passé, on met le verbe au plus-que-parfait du subj.: *Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété.* — 3° Lorsque le verbe de la proposition subordonnée exprime une action qui peut se faire dans tous les temps, on emploie le présent au lieu de l'imparfait du subj. : *Il l'a trompé quoiqu'il soit son frère. Dieu a voulu que l'homme vive en société.* — Enfin, il importe de remarquer qu'après le prétérit indéfini, on emploie bien plus fréquemment le prétérit du subj. que le plus-que-parfait. *Je n'ai jamais trouvé personne qui m'ait dit cela. Il a fallu que vous ayez bien travaillé pour achever si vite cette œuvre.*

SUBJUGUER. v. a. (lat. *jugum*, joug). Dompter, soumettre, courber sous le joug. *S. une province. Les Romains subjuguèrent les Gaules. L'homme est parvenu à s. les animaux les plus puissants.* ‖ Fig., Prendre un ascendant absolu. *Sa femme le subjugua bientôt. Il se laisse s. par ses valets. S. les esprits. La sagesse doit s. les passions.* = SUBJUGUÉ, ÉE. p. ‖ Syn. V. ASSERVIR.

***SUBLET.** s. m. T. Ichth. V. LABROÏDES.

SUBLIMATION. s. f. (R. *sublimer*). T. Chim. Opération par laquelle on volatilise, au moyen du feu, les parties volatiles d'un corps ; ne se dit que De la volatilisation des matières sèches ou solides. = SUBLIMATOIRE. s. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME. adj. 2 g. (latin. *sublimis*, élevé). Se dit De ce qu'il y a de plus grand, de plus relevé dans les choses esthétiques, morales ou intellectuelles. *Un spectacle s. Un génie s. Vertu s. Caractère s. Pensée s. Vérité s. Une image s. Vers s. Le genre s. Les plus sublimes connaissances. Style s.*, V. STYLE. ‖ Subst., *Il y a du s. dans cette action. Le s. du sentiment. Le s. de l'art, c'est... Traité du Sublime.* ‖ * T. Anat. On appelle *Sublimes*, par oppos. à Profonds, Certains muscles situés superficiellement. ‖ * T. Méd. *Respiration s.*, Celle qui est grande et s'accompagne de mouvements anormaux d'élévation du thorax dans l'inspiration.

Enc. — I. Le *Sublime* est plus que le beau. Celui-ci nous met en présence du type *idéal* des choses finies ; celui-là nous met en présence de l'infini ; le beau est l'harmonie limitée, mais parfaite ; le sublime est l'incommensurable ; aussi l'harmonie n'est point un de ses éléments nécessaires. Le beau plonge notre âme dans un état de jouissance pure, et toutefois il permet à notre jugement de s'exercer librement ; le s. nous saisit, nous enlève à nous-même : il ébranle l'âme trop puissamment pour qu'elle puisse se rendre compte de ce qu'elle éprouve. Le s. se manifeste dans le *monde physique*, dans le *monde moral* et dans l'*art*. — Dans le monde physique, on peut, avec Kant, distinguer deux sortes de s.: le *S. mathématique* et le *S. dynamique*. Le premier nous offre le spectacle de la grandeur sous la forme de l'étendue, comme la mer calme, le silence de la nuit, les espaces célestes, l'aspect des Pyramides. Le second manifeste la puissance : ainsi l'orage et la tempête, le déchaînement des forces de la nature et la lutte des éléments. « Toutefois, ainsi que le fait observer Ch. Bénard, cette distinction très-réelle n'est pas aussi absolue qu'on pourrait le croire. Outre que la puissance est aussi une grandeur, l'étendue, dans le monde physique, ne va guère sans le mouvement, et, quand elle paraît immobile, elle en est encore l'emblème. L'action, le mouvement, la puissance, là où ils ne sont pas, apparaissent encore comme opposition ou contraste. Le repos sans l'action ne peut pas plus se concevoir et surtout s'imaginer que l'ombre sans la lumière. Tout dans la nature est animé, ou révèle l'animation, la force, la vie. *La vue des Pyramides rappelle les efforts des générations d'hommes dont les bras ont élevé ces masses gigantesques. Quelle image de la puissance dans ces montagnes qui portent au ciel leurs têtes sublimes !* » — *Dans le monde moral*, le s. se manifeste exclusivement par l'idée de la puissance. C'est surtout l'énergie de la force morale et de la liberté humaine, dans son antagonisme contre les passions et la douleur, qui sont capables de le produire. La vertu devient s. lorsqu'elle surmonte tous les obstacles, lorsqu'elle demeure inébranlable, comme le juste d'Horace, sous les ruines du monde. Bien plus, les passions mêmes et les fautes prennent souvent quelques traits du s. : il suffit pour cela que la grandeur et l'énergie s'y montrent à un haut degré. — Toutes les formes de l'art sont susceptibles de représenter le s., mais cependant avec une puissance différente. La sculpture, qui n'exprime l'idée que par la forme pure, est proprement l'art du beau. La pureté, la noblesse, la sérénité, constituent son domaine ; la régularité, la proportion, l'harmonie, sont ses lois nécessaires ; la représentation de la puissance au moyen de l'action et du mouvement lui est interdite. Elle ne peut atteindre le s. que par la représentation de la puissance intellectuelle de l'homme : or, c'est ce qu'avait fait Phidias, dont le Jupiter Olympien est peut-être la seule œuvre véritablement s. qu'ait produite la statuaire. La peinture atteint plus aisément le s., non-seulement parce qu'elle dispose d'un espace beaucoup plus vaste et de moyens plus variés, mais encore et surtout parce qu'elle peut donner davantage à l'expression, au mouvement, et en outre mettre en regard la nature extérieure et la nature humaine : nous citerons la Transfiguration de Raphaël et le Déluge du Poussin. Réduite à elle-même, la musique, suivant nous, bien qu'elle exprime les plus profonds sentiments de l'âme, n'a pas la puissance d'atteindre le s., et cela parce qu'il reste toujours dans son expression quelque chose de vague et d'indéterminé. Au contraire, elle y parvient fréquemment quand elle reçoit une signification précise par son association avec la parole humaine, comme dans les hymnes religieux et dans la musique dramatique. « *Les arts les plus propres à représenter le s.*, dit encore Ch. Bénard, sont l'architecture et la poésie : l'une, parce qu'elle dispose de grandes masses que l'œil embrasse dans son ensemble ; l'autre, parce qu'elle parle à l'imagination, et qu'ainsi elle peut, sans choquer le sens du beau, exprimer le terrible dans ce qu'il a de plus effrayant. » La poésie lyrique surtout, par son caractère spécial d'élévation et d'enthousiasme, est particulièrement susceptible d'atteindre au s. : aussi est-ce cette forme de l'art qui nous en offre les plus nombreux exemples. — Mais, soit que nous contemplions le s. dans la nature, dans le monde moral ou dans l'art, n'oublions pas qu'en réalité le s. n'existe qu'en nous. Lorsque nous concevons le caractère de sublimité comme attaché à un phénomène ou à un ensemble de phénomènes naturels, à un acte moral, à une œuvre de l'art, il faut non-seulement que ces choses émeuvent fortement notre sensibilité ou notre imagination, mais encore que sur ces choses mêmes notre raison projette, pour ainsi dire, cette lumière souveraine de l'infini qui est en elle. Il n'y a rien de s., ni pour l'enfant, ni pour ces hommes, toujours semblables à des enfants, dont l'âme reste constamment dans un état comme d'enveloppement. De là la prédominance du s. chez les peuples et aux époques où la divine lumière de l'infini, qu'on nous permette l'expression, est plus généralement diffuse dans les âmes. C'est ce que démontrent d'une manière péremptoire, d'abord l'étude de la poésie chez le peuple juif, le premier qui ait conçu ou, pour parler plus exactement, le seul qui, dans l'*antiquité*, ait *conservé l'idée de l'infini* personnel et vivant, puis l'histoire de l'art, dans ses diverses manifestations, chez les peuples chrétiens.

II. *En Littérature, on distingue plusieurs sortes de sublime*, le *s. de pensée*, le *s. de sentiment* et le *s. d'expression* ou d'*images*. Le *S. de pensée* consiste en une idée noble et grande qui frappe vivement notre esprit. Tel est le célèbre verset de la Genèse : *Dieu dit, que la lumière soit, et la lumière fut.* Telles sont encore cette pensée de Bossuet : *Chez les païens, tout était Dieu, excepté Dieu lui-même ;* et cette première phrase prononcée par Massillon devant le cercueil de Louis le Grand : *Dieu seul est grand, mes frères !* Le *S. de sentiment* peint un mouvement de l'âme, un sentiment généreux, une fierté héroïque. L'explosion : *Me, me ! adsum qui feci !* de Nisus voulant, dans l'Énéide, mourir à la place d'Euryale ; le vers de Corneille : *Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie ;* le *Qu'il mourût !* du vieil Horace ; la réponse de Porus vaincu à Alexandre, qui lui demandait comment il voulait être traité : *En roi !* appartiennent au s. de sentiment. Enfin, le *S. d'expression* ou d'*images* peint les objets avec une grandeur qui frappe d'admiration. C'est ce que fait Homère lorsqu'il nous montre les coursiers de Neptune franchissant d'un bond l'immensité de l'espace ; ou bien Racine, dans cette strophe de la tragédie d'*Esther* :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre.
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux :
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus.
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Parmi les ouvrages où il est traité du sublime au point de vue philosophique, nous nous contenterons de citer la *Critique du Jugement* de Kant, le *Cours d'Esthétique* de Jouffroy, la *Science du Beau* par Ch. Lévêque. Quant au s. considéré exclusivement au point de vue littéraire, on pourra consulter, outre l'écrit si connu de Longin, tous les traités de Rhétorique.

SUBLIMÉ. s. m. T. Chim. Le produit de la sublimation ; ne se dit que De certaines préparations de mercure. *S. doux. S. corrosif.* Voy. MERCURE.

SUBLIMEMENT. adv. D'une manière sublime. Peu usité.

SUBLIMER. v. a. (lat. *sublimare*). T. Chim. Élever les parties volatiles d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, et les recueillir dans un vase approprié. *S. de la fleur de soufre. S. du mercure.* = * SE SUBLIMER. v. pr. *Tous les métaux sont susceptibles de se s. avec l'aide de la chaleur.* = SUBLIMÉ ÉE. part.

SUBLIMITÉ. s. f. (latin. *sublimitas*). Qualité de ce qui est sublime. *La s. du style, des pensées. La s. de cette science. La s. de ses principes. La s. de ses vertus. La s. de son rang.*

SUBLINGUAL, ALE. adj. [On pron. *Goual.*] (lat. *lingua*, langue). T. Anat. Qui est placé sous la langue. *Artère sublinguale. Glande sublinguale.* Voy. SALIVE.

SUBLUNAIRE. adj. 2 g. Se dit Des choses qui sont sur la terre ou dans son atmosphère, et, par conséquent, entre la terre et l'orbite de la lune. *La région s. Les corps sublunaires.* — *Le globe, le monde s.*, La terre.

SUBMERGER. v. a. (lat. *mergere*, enfoncer). Inonder, couvrir d'eau. *Les Hollandais rompirent leurs digues, et submergèrent tout le pays.* ‖ On dit D'un navire qui a péri en enfonçant dans l'eau, qu'*Il a été submergé*, et que *Ceux qu'il portait ont été submergés*, quand ils ont été noyés. ‖ SUBMERGÉ, ÉE. part. ‖ * T. Bot. *Plantes submergées*, Les plantes aquatiques qui vivent toujours dans l'état de submersion. = * SUBMERSIBLE. adj. 2 g. Qui peut être submergé à volonté. *Bateau s.* = SUBMERSION. s. f. Grande inondation qui couvre totalement le terrain inondé. *La fonte des neiges a causé la s. de toute la vallée.* ‖ Action d'enfoncer entièrement dans l'eau. *La s. d'un navire. Mort par s.*, V. NOYÉ.

SUBODORER. v. a. (latin. *subodorari*). Sentir de loin, à la trace. Peu usité. = SUBODORÉ, ÉE. part.

SUBORDINATION. s. f. (lat. *sub*, sous ; *ordo*, ordre). Ordre établi entre personnes qui dépendent les unes des autres. *Établir, maintenir, détruire la s. La s. maintient la discipline dans les armées. C'est un homme ennemi de toute s.* ‖ La dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. *Il est toujours demeuré dans une grande s. à l'égard d'un tel. Il y a s. du lieutenant au capitaine.* ‖ La dépendance où certaines choses sont à l'égard de quelques autres. *La s. des causes. Il y a entre ces phénomènes une s. évidente. La s. de la pharmacie à la médecine.* = SUBORDONNÉMENT. adv. En sous-ordre. Peu usité. = SUBORDONNER. v. a. Établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur. *Les règlements de cette maison subordonnent tous les employés au directeur.* ‖ En parl. Des choses. *Dieu a subordonné certaines causes à d'autres. Les lois du royaume ont subordonné certaines juridictions à d'autres. Les épisodes, dans un poëme, doivent être subordonnés à l'action principale.* = * SE SUBORDONNER. v. pr. Être subordonné. *Il faut, dans les sciences, que les théories se subordonnent aux faits.* = SUBORDONNÉ, ÉE. p. *Les prêtres sont subordonnés aux évêques.* ‖ Subst., *Il est bien dur envers ses subordonnés.*

SUBORNATION. s. f. Séduction par laquelle on engage quelqu'un à faire quelque chose contre son devoir. *S. de témoins. Il a eu part à la s. de cette fille. Procès en s.* = SUBORNER. v. a. (latin. *subornare*). Séduire, porter à faire une action contre le devoir. *S. des témoins. Il a suborné cette fille. S. des domestiques.* = SUBORNÉ, ÉE. part. ‖ Syn. Voy. CORROMPRE. = SUBORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui suborne. *S. de filles. S. de témoins. C'est une suborneuse.* ‖ Adjectiv., *Des discours, des conseils suborneurs.*

SUBRÉCARGUE. s. m. (esp. *sobre*, sur ; *carga*, cargaison). T. Comm. marit. Préposé chargé de veiller à la conservation de la cargaison, d'en faire la vente et d'acheter d'autres marchandises au retour. *Il faut qu'un s. se conforme aux instructions de son armateur.*

SUBRÉCOT. s. m. Le surplus de l'écot, ce qu'il en coûte au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. *Ils voulaient ne dépenser que dix francs, il y a eu trois francs de s. par tête.* ‖ Fig., se dit D'une demande qui vient par-dessus les autres, et à laquelle on ne s'attendait point. *Nous étions convenus de cela ; il m'a demandé telle chose par s.* — Fam. dans les deux sens.

SUBREPTICE. adj. 2 g. (lat. *subreptitius*). T. Jurispr. et Chancell. Se dit Des lettres, grâces, provisions, concessions, etc., qui sont obtenues sur un faux exposé, par opposit. à *Obreptice*, qui se dit De celles qui sont obtenues sur un exposé où l'on a omis d'exprimer quelque chose d'essentiel. *Lettres subreptices, obreptices.* ‖ Par ext., se dit De certaines choses qui se font furtivement et illicitement. *Édition s.* = SUBREPTICEMENT. adv. D'une manière subreptice; se dit par opposit. à *Obrepticement*, qui sign. D'une manière obreptice. = SUBREPTION. s. f. Surprise qu'on fait à un supérieur en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé ; par oppos. à *Obreption*, qui sign. Surprise par laquelle on obtient des grâces sur un exposé où l'on a omis quelque chose d'essentiel. ‖ *Moyens d'obreption et de s.*, Les moyens par lesquels on prouve que des lettres accordées en chancellerie sont obreptices ou subreptices, pour en obtenir la nullité.

SUBROGATION. s. f. T. Jurisprud. Acte par lequel on subroge. *S. légale, conventionnelle. S. de personnes, de choses. S. de payement*, V. PAYEMENT. = * SUBROGATOIRE. adj. 2 g. *Acte s.*, Qui a pour effet de subroger. = SUBROGER. v. a. (lat. *subrogare*). T. Jurispr. Substituer, mettre à la place de quelqu'un, de quelque chose. *S. quelqu'un en ses droits. J'ai été subrogé en son lieu et place, en ses droits, noms et actions.* ‖ Se dit aussi Des choses. *Les immeubles échangés pendant le mariage contre les biens personnels de l'un des époux n'entrent point en communauté, et sont subrogés au lieu et place des immeubles aliénés.* ‖ *S. un rapporteur*, Nommer un juge en la place d'un autre qui était rapporteur. = SUBROGÉ, ÉE. part. ‖ *Subrogé tuteur*, Voy. TUTELLE. ‖ Conj. V. MANGER.

SUBSÉQUEMMENT. adv. T. Jurisp. Ensuite, après. *Il a declaré verbalement qu'il ne voulait pas se prévaloir de cette donation, et s. il a renoncé en forme.* ‖ SUBSÉQUENT, ENTE. adj. (lat. *subsequens*, de *subsequi*). Qui suit, qui vient après. *Par un acte s., par un traité s. Un testament s. annule le premier.*

SUBSIDE. s. m. (lat. *subsidium*, secours). Se disait autrefois, par oppos. à Des sommes que la nation accordait au souverain pour les nécessités de l'État. *Nouveau s. Demander des subsides. Voter un s., des subsides. Le clergé accorda, par forme de s., deux millions de livres.* ‖ Se dit aussi dans le sens d'Impôt, de taxe. *Imposer des subsides.* ‖ Se dit encore Des secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié. *L'Angleterre s'engagea à fournir à l'Autriche un s. de cinquante millions.*

SUBSIDIAIRE. adj. 2 g. (lat. *subsidium*). Qui sert à fortifier un argument, un moyen principal dans une discussion, dans une affaire contentieuse; ce qu'on allègue à la suite des raisons qu'on a déjà employées. *Des moyens subsidiaires. Raison s.* ‖ T. Jurispr. *Conclusions subsidiaires*, Conclusions conditionnelles qu'on prend en second lieu, et pour le cas seulement où les conditions principales ne seraient pas adjugées. — *Hypothèque s.*, Seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, et qui n'a d'effet qu'au défaut de l'autre. On dit dans le même sens, *Caution s.* = SUBSIDIAIREMENT. adv. D'une manière subsidiaire, en second lieu. *Il aura s. recours contre son vendeur. Il conclut s. à ce que...*

SUBSISTANCE. s. f. Nourriture et entretien. *Il travaille pour la s. de sa famille. Pourvoir à la s. d'une armée. Fournir à la s. de quelqu'un. Il a sa s. assurée. Il n'a aucun moyen de s.* ‖ Au pl., Les productions de la terre qui font subsister. *Se procurer des subsistances. L'armée tirait ses subsistances de tel pays.* ‖ T. Admin. militaire. *Mettre un homme en s. dans un régiment*, Recueillir un soldat isolé dont le corps est éloigné, le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son drapeau. = Syn. Voy. ALIMENT.

* **SUBSISTANT, ANTE.** adj. Qui est, qui existe. *Pour certains philosophes, la matière est éternelle et subsistante par elle-même.*

SUBSISTER. v. a. (lat. *subsistere*). Exister encore, continuer d'être. *Les pyramides d'Egypte subsistent depuis plus de trois mille ans. La plupart des grands édifices des Romains ne subsistent plus. Cette espèce si faible et entourée de tant d'ennemis ne subsiste que grâce à son extrême fécondité.* ‖ Demeurer en force et en vigueur ; se dit surtout en parl. Des coutumes, des lois, des traités qu'on invoque, des propositions qu'on avance et autres choses semblables. *Cette loi subsiste encore. Cette coutume ne subsiste plus. Tandis que les traités subsisteront. Malgré vos objections, ma remarque subsiste. L'amitié ne peut s. sans l'estime.* ‖ Vivre et s'entretenir. *Il ne saurait s. avec un aussi modique traitement. Il subsiste misérablement. Faire s. une armée. Il ne subsiste que d'aumônes.* = Syn. Voy. ÊTRE.

SUBSTANCE. s. f. (lat. *substantia*). Se dit de Toute sorte de matière. *S. pierreuse. S. métallique. S. liquide, fluide. S. soluble. S. insoluble. S. inflammable. Les substances organiques. Cette s. s'emploie en médecine. Notre organisme convertit en sa propre s. les matières assimilables introduites dans l'estomac. La s. grise, la s. blanche du cerveau. La s. de ce bois est compacte, molle, spongieuse.* — Fig., *Il s'est engraissé de la s. du peuple.* ‖ Absol., Ce qu'il y a de meilleur, de plus nourrissant dans une chose. *Les plantes attirent la s. de la terre. Il n'y a guère de s. dans ces sortes d'aliments.* — Fig., Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. *La s. d'un livre. La s. d'une lettre. Je n'ai pu retenir ce qu'il a dit; mais en voici la s.* On dit aussi, *Il y a beaucoup de paroles et peu de s. dans ce discours, dans ce livre*, Il y a beaucoup de verbiage et peu d'idées. = EN SUBSTANCE. loc. adv. Sommairement, en abrégé, en gros. *Voici en s. de quoi il s'agit. Je vous dirai en s. ce que ce livre contient.*

Enc.— Le mot *Substance* signifie proprement ce qui se tient, ce qui est caché sous les qualités et les phénomènes, ou, en d'autres termes, ce qui supporte les qualités par lesquelles les êtres nous apparaissent. — L'origine de l'idée de *substance* a été fort controversée par les philosophes ; cependant l'analyse nous la révèle sans beaucoup de difficulté. Lorsque nous nous observons nous-même, abstraction faite de notre propre corps et en dehors de toute influence extérieure, nous voyons que nos pensées se succèdent les unes aux autres, que nos états affectifs changent suivant le cours de notre pensée elle-même, que nos désirs, que nos volitions varient en raison de la succession de nos pensées et de nos états affectifs. Ces pensées, ces états affectifs, ces volitions, sont des phénomènes multiples, successifs, contingents, relatifs. Or, nous ne pourrions pas même les constater comme tels, si nous n'avions en nous l'idée de l'un, de l'identique, du permanent, bien plus, si notre être, sujet de ces phénomènes, n'était pas un, identique et permanent. C'est ce que nous sommes en effet, et, tandis que l'expérience psychologique, que l'observation interne, constatent les phénomènes divers dont nous sommes, pour ainsi dire, le théâtre, la conscience atteint directement le sujet des états, la cause des pensées et des volitions dont nous venons de parler. Nous nous sentons un être un et identique, une force active, libre et permanente. Cette force une, identique, active, permanente, c'est notre moi, c'est notre propre s.; et dans toutes les langues elle est désignée par une expression métaphorique équivalente à celle d'*âme* ou d'*esprit*.—Mais nous ne sommes pas seulement capables de saisir les phénomènes et les attributs dont notre moi est le sujet ; nous percevons aussi les phénomènes également variables, contingents, fugitifs, dont les choses qui constituent le non-moi, le monde extérieur, sont le théâtre. Or, par une induction nécessaire, par une loi fatale de notre esprit, nous concevons que sous ce multiple, ce divers, ce successif extérieur, il existe également quelque chose de un, d'identique et de permanent. Nous transportons hors de nous le rapport de phénomène à s., et nous l'étendons à tout ce qui tombe sous nos sens. Toutefois il existe entre les phénomènes extérieurs ou sensibles, et les phénomènes internes ou psychologiques, une différence radicale. En effet, tandis que ceux-ci ne nous apparaissent que sous la condition du temps ou de la durée, ceux-là nous apparaissent en outre sous celle de l'espace ou de l'étendue. Or, cette différence implique nécessairement une différence essentielle dans la nature de la s. qui supporte les deux ordres de phénomènes, et, en conséquence, nous distinguons formellement la s. extérieure ou *matérielle*, sujet des qualités sensibles et des phénomènes extérieurs, et la *s. spirituelle*, sujet des phénomènes psychologiques et des qualités morales. Ce n'est pas tout. Nous sommes assurés par le témoignage irrécusable de notre conscience, que notre propre s. est active, libre, intelligente, et qu'elle est la vraie cause efficiente des phénomènes psychologiques. Or, si nous sommes obligés, par le principe de causalité, d'admettre que les phénomènes sensibles qui nous apparaissent dans les choses extérieures, ont aussi une cause, sommes-nous autorisés à conclure que cette cause est de même une force libre et intelligente? Loin de là. Bien que nous ne puissions, en raison même des changements et des mutations infinies qu'elle éprouve, concevoir la s. matérielle comme purement inerte, l'observation elle-même suffit à nous démontrer, par l'ordre de succession et la constance même de ses manifestations phénoménales, qu'elle est soumise à des lois invariables et fatales. Par conséquent, il est impossible d'attribuer aux forces actives inhérentes à la s. matérielle les attributs que la conscience nous révèle comme appartenant essentiellement à la s. spirituelle. — Les substances qui constituent les corps extérieurs, ou les choses du non-moi, sont finies : elles ont commencé, elles se limitent, elles se modifient les unes les autres ; les substances spirituelles qui constituent les âmes humaines sont de même finies ; elles ont également commencé. Les unes et les autres sont donc, en ce sens, comme les phénomènes eux-mêmes, multiples, relatives, contingentes. Mais, au delà du fini, du multiple, du relatif, du contingent, notre raison conçoit nécessairement l'infini, l'un, l'absolu, le nécessaire, l'éternel, et elle conçoit ces idées précisément à propos de leurs contraires. Donc, nous sommes obligés de concevoir au-dessus des substances spirituelles comme des substances matérielles, une s. infinie, nécessaire, absolue, éternelle. Cette s. sera infiniment active, absolument une, libre et personnelle, toute-puissante et douée d'une sagesse infinie, car elle doit nécessairement posséder dans un degré infini tous les attributs qui appartiennent aux substances spirituelles finies. En conséquence, elle sera par cela même cause infinie, et, comme telle, cause de toutes les substances finies : c'est d'elle seule que celles-ci tiennent tout ce qu'elles ont d'être et de réalité. Quant au rapport qui subsiste entre la s. infinie et les substances finies, c'est là une de ces questions dont la solution a été mise par la sagesse divine hors de la portée de nos facultés. La philosophie n'a jamais proposé à ce sujet que des systèmes insoutenables et contradictoires entre eux. La religion, en nous révélant le dogme de la création, nous a fait connaître ce qui est, sans nous donner de le comprendre. Il faut donc que la raison humaine humilie ici son orgueil : d'ailleurs l'intelligence de ce dogme n'est point nécessaire à l'intelligence de notre fin.

SUBSTANTIEL, ELLE. adject. Qui est succulent, nourrissant. *Une nourriture substantielle. On a tiré de cette viande ce qu'elle avait de s.* ‖ Figur., en parl. Des ouvrages d'esprit. *On a extrait de ce livre ce qu'il y a de plus s.* ‖ T. Philos. scolast. *Forme substantielle*, Ce qui détermine l'essence de la substance. = SUBSTANTIELLEMENT. adv. Quant à la substance. *Dans le sacrement de l'Eucharistie, on reçoit le corps de Notre-Seigneur réellement et substantiellement.*

SUBSTANTIF. adj. et s. m. (R. *substance*). T. Gram. Se dit de Tout nom qui désigne un être, une chose, une idée qui est l'objet de notre pensée. *Homme, animal, terre, chaleur, beauté, vertu, abstraction, etc., sont des noms substantifs, des substantifs. Le s. et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en nombre.* V. NOM. ‖ *Verbe s.*, V. VERBE. = SUBSTANTIVEMENT. adv. En manière de substantif. *Cet adjectif s'emploie aussi substantivement.*

SUBSTITUER. v. a. (latin. *substituere*, mettre à la place). Mettre une chose, une personne à la place d'une autre. *S. un mot à un autre. A des meubles riches et massifs, on en a substitué de plus simples et de plus commodes. Elle substitua son propre fils à l'enfant qu'elle nourrissait.* — * Figur., au sens moral, *S. au sens littéral un sens allégorique. S. aux bonnes mœurs des pratiques vaines.* ‖ T. Jurisprud. Appeler quelqu'un à une succession après un autre héritier ou à son défaut. *Il laissa tous ses biens à son frère, et lui substitua son neveu.* — Laisser à quelqu'un son héritage par testament, pour qu'il en jouisse après le premier héritier. *Il avait substitué cette terre aux aînés de sa maison.* = * SE SUBSTITUER. v. pr. Se mettre à la place. *Il se substitua à son frère, grâce à la ressemblance qui existait entre eux. Dans cette réaction, le chlore se substitue à l'hydrogène. Dans cette maladie, le tissu adipeux se substitue au tissu musculaire.* = SUBSTITUÉ, ÉE. p. *Biens substitués.* ‖ Conj. Voy. JOUER.

SUBSTITUT. s. m. Celui qui tient la place d'un autre; qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime. *Vous serez mon s. pendant mon absence.* Voy. MINISTÈRE *public.*

* **SUBSTITUTIF, IVE.** adj. T. Méd.

Enc. — On désigne sous le nom de *Médication substitutive* l'emploi des agents stimulants ou irritants par lequel on se propose de modifier le mode de vitalité dans les tissus qui sont le siége d'une lésion morbide. Cette expression est donc défectueuse, car il ne s'agit point, dans cette sorte de médication, de substituer une maladie à une autre. Les agents dits *substitutifs* sont, comme nous venons de le voir, des substances stimulantes, irritantes, souvent même cathérétiques, et ils s'emploient principalement dans les inflammations chroniques, et presque toujours sous la forme de topiques, de collyres, de collutoires, d'injections, etc. Ainsi, par exemple, quand, une tumeur atonique étant donnée, on applique à sa surface une pommade iodurée, on stimule l'activité de la partie malade, afin de provoquer la résolution de la tumeur : c'est de la médication substitutive. On fait également de la médication substitutive, lorsque, dans une conjonctivite chronique, une blennorrhagie, etc., on a recours à un collyre ou à une injection de nitrate d'argent, de sulfate de zinc, etc. La médication substitutive se montre encore fort utile dans certaines phlegmasies aiguës qui présentent un caractère spécifique, notamment dans les inflammations diphthéritiques. Les principaux *substitutifs* employés sont : le nitrate d'argent, les sulfates de cuivre et de zinc, l'acetate de plomb, et diverses préparations, soit mercurielles, soit iodurées.

SUBSTITUTION. s. f. Action de mettre une chose, une personne à la place d'une autre. *La s. d'un titre faux a fait perdre ce procès. Une s. d'enfant.* ‖ T. Alg. Remplacement, dans une formule algébrique, d'une quantité par une autre qui lui est égale, mais qui est exprimée d'une autre manière. ‖ *T. Jurispr. **S. de part*, V. Part. ‖ *T. Musiq. *S. d'intervalles*, V. Harmonie.

Enc. — Chimie. — En termes de Chimie, on entend par *Substitution* le remplacement, dans un composé organique, d'un élément par un autre élément, sans que le type du composé en soit changé. « On peut regarder, dit le Dr Hœfer, la théorie des substitutions comme un cas particulier de la loi des équivalents. Pour nous faire mieux comprendre, citons quelques cas de ce genre. Le chlore remplace l'hydrogène ; un volume de chlore se substitue au même volume d'hydrogène, sans changer le type du composé. Si le composé est acide, il restera acide, même après que le chlore aura remplacé son équivalent d'hydrogène. Le vinaigre pur (*acide acétique*) se compose de $C^4H^3O^3$, plus un équivalent d'eau. Or, en mettant cet acide acétique en contact avec du chlore sec à la lumière directe, on trouve qu'au bout de quelques heures le chlore a pris la place de l'hydrogène, de sorte qu'on a $C^4Cl^3O^3$, plus un équivalent d'eau ; et ce même composé est également acide (*acide chloro-acétique*): il forme avec l'oxyde d'argent du chloro-acétate d'argent, analogue à l'acétate. Quand on fait passer un courant de chlore dans de l'alcool absolu, on obtient un composé indifférent comme l'alcool, et qu'on appelle *chloral*. Dans ce composé, trois équivalents d'hydrogène ont été remplacés par trois équivalents de chlore ($C^4H^3 + HO =$ *aldéhyde*, $C^4Cl^3O + HO =$ *chloral*). La liqueur des Hollandais, C^4H^3Cl, n'est autre chose que du gaz oléfiant (C^4H^4), dans lequel un équivalent d'hydrogène a été remplacé par un équivalent de chlore. » La théorie des substitutions est due à l'illustre professeur Dumas. Elle a beaucoup d'analogie avec la loi des équivalents, et s'applique à une foule de faits qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Législation. — On donne le nom de *Substitution* à la disposition par laquelle un légataire ou un donataire est obligé de transmettre à une personne désignée des biens qu'il n'a reçus que sous cette condition, mais après en avoir joui pendant sa vie. On nomme *Grevé*, celui qui doit rendre le bien à sa mort, et *Appelé*, celui qui doit succéder à l'héritier premier institué. — Dans notre ancien droit, on distinguait deux sortes de substitutions : la *S. vulgaire*, par laquelle un tiers est appelé à recueillir la libéralité dans le cas où le premier institué n'en profite pas, et la *S. fidéicommissaire*, par laquelle on gratifie quelqu'un à la charge par lui de conserver et de rendre à un tiers les objets ainsi transmis. La première n'a pas cessé d'exister dans notre législation et n'a pu donner lieu à aucune contestation ; mais il n'en a pas été de même de la seconde. La *s. fidéicommissaire*, en effet, a été instituée dans le but de perpétuer les biens dans les familles, en procurant les moyens de favoriser les aînés mâles au préjudice des autres enfants. Elle a le double inconvénient d'introduire des ferments de discorde dans les familles et de retirer du commerce une grande masse d'immeubles frappés d'inaliénabilité. Aussi déjà l'ordonnance d'Orléans de 1560 et celle du mois d'août 1747, avaient-elles interdit de substituer au delà du deuxième degré. La loi du 14 nov. 1792 vint prohiber formellement toute s. fidéicommissaire. Le Code Napoléon (art. 896) renouvela cette défense. Toutefois il permit aux pères et mères de donner la *quotité disponible* de leurs biens, en totalité ou en partie, à un ou à plusieurs de leurs enfants, à charge de la rendre à tous les enfants nés ou à naître, au premier degré seulement, des donataires. La même faculté fut aussi accordée à celui qui ne laisse que des frères ou des sœurs, en faveur de tous les enfants du grevé, nés ou à naître, sans exception ni préférence d'âge ou de sexe (art. 1048-50). Mais la loi du 17 mai 1826 est allée plus loin. Elle a étendu à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au deuxième degré inclusivement, le droit précédemment réservé à l'aïeul ou à l'oncle. Bien plus, elle a autorisé la substitution au profit de l'un des enfants du donataire à l'exclusion des autres. La prohibition de substituer n'existe donc aujourd'hui qu'en ce qu'il n'est plus permis de charger le donataire de rendre à un étranger. — Le principe des *majorats* dérive de celui de la subst. En effet, le *Majorat* constitue une s. perpétuelle : c'est une propriété immobilière dont les revenus sont affectés au soutien d'un titre nobiliaire, transmissible dans la descendance masculine du titulaire par ordre de primogéniture. Les majorats avaient été abolis en même temps que les substitutions ; mais ils furent rétablis sous l'empire, lorsque Napoléon voulut reconstituer une noblesse héréditaire. Le sénatus-consulte de 1806 distinguait deux sortes de majorats : ceux *de propre mouvement*, formés de biens donnés par l'empereur ; et les *majorats sur demande*, établis sur les propres biens de ceux qui étaient autorisés à les former. La loi du 12 mai 1835 a interdit toute institution de majorats pour l'avenir, et déclaré que les majorats sur demande existant à ce jour ne pourraient s'étendre au delà de deux degrés, l'institution non comprise. Quant aux majorats de propre mouvement, il faut une loi pour autoriser le chef du gouvernement à en créer. La loi du 7 mai 1849 a admis qu'à l'avenir la transmission, limitée à deux degrés, à partir du premier titulaire, n'aurait lieu qu'en faveur des appelés déjà nés ou conçus lors de la promulgation, et que, s'il n'existait pas d'appelés à cette époque, ou si ceux qui entreraient décédaient avant l'ouverture de leur droit, les biens des majorats deviendraient immédiatement libres entre les mains des possesseurs.

***SUBSTRATUM.** s. m. (Mot latin formé de *sub*, sous ; *stratum*, couché). T. Philos. Se dit quelquefois pour Substance.

SUBSTRUCTION. s. f. (lat. *sub*, sous ; *structus*, construit). T. Archit. Construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre. ‖ Se dit particul. Des édifices antiques sur les ruines desquels on a élevé des constructions modernes.

SUBTERFUGE. s. m. (latin. *subter*, sous ; *fugere*, fuir). Moyen détourné et artificieux pour se tirer d'embarras en matière d'affaires ou de discussion. *Chercher des subterfuges. User de subterfuges. Ce s. est connu.*

SUBTIL, ILE. adj. (lat. *subtilis*). Délié, fin, menu ; se dit par oppos. à Grossier, à épais. *Matière subtile. Poussière subtile. Emanation subtile. Trait de pinceau, trait de plume fort s.* ‖ Qui est de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. *Un venin, un poison s.* ‖ Fig., se dit Des organes des sens lorsqu'ils sont très-fins, très-délicats. *Le chien a l'odorat fort s. Il a l'œil la vue, l'oreille, l'ouïe subtile. Avoir des sens très-subtils.* ‖ Figur., Qui est adroit à faire des tours de main, et dont la dextérité ne laisse pas apercevoir la manière dont ils se font. *Cet escamoteur est fort s. Un s. voleur. Il a la main subtile pour escamoter.* On dit à peu près dans le même sens : *Le renard est un animal fort s. Le singe est fort s.* On dit encore, *Ce tour, ce vol est s.*, Il est fait avec beaucoup d'adresse. ‖ Fig., au sens moral, *Esprit s. Argument s. Pensée subtile. Ce raisonnement est plus s. que solide. Un homme s. dans la discussion. Ce que vous dites-là est trop s. pour moi. Cela est bien s., je crains qu'on ne le comprenne pas.* = Subtilement. adv. D'une manière subtile, très-adroite. *Derober, escamoter s. Il se dégagea s. d'entre les mains des gendarmes. Discuter, raisonner s. Cela est s. imaginé.*

Syn. — *Fin, Délié.* — L'homme *fin* est celui dont l'esprit pénétrant et délicat a particulièrement le don des réparties et le talent de plaisanter spirituellement ; l'homme *subtil* est fin en matière de raisonnement, de discussion ; enfin, l'homme *délié* est fin dans les affaires et fertile en expédients.

SUBTILISER. v. a. Rendre subtil, délié, pénétrant. *Cela subtilise le sang.* Vx. — *Figur., *On anéantit souvent la morale à force de la s.* ‖ Fam., Attraper, tromper subtilement. *Si vous n'y prenez garde, il vous subtilisera.* = *se Subtiliser. v. pr. Devenir plus subtil. *Son esprit se subtilise de jour en jour.* = Subtiliser. v. n. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire. *On s'éloigne souvent de la vérité à force de s. Il ne faut pas tant s. dans les affaires.* = Subtilisé, ée. part.

SUBTILITÉ. s. f. (lat. *subtilitas*). Qualité de ce qui est subtil, ou de celui qui est subtil. *La s. des atomes. La s. de l'air, de l'électricité. La s. du poison. S. des sens. S. d'esprit. La s. d'un escamoteur. Il a fait ce tour avec une grande s. La s. en affaires est souvent voisine de la friponnerie. Il raisonne avec beaucoup de s. La finesse de sa critique dégénère en s.* ‖ Au plur., se dit Des ruses qu'une personne emploie dans les affaires, et Des raisonnements, des distinctions qui sont trop subtiles et qui échappent à l'intelligence. *Je ne suis point la dupe de ses subtilités. De pareilles subtilités sont indignes de lui. Les subtilités de la scolastique.*

SUBULÉ, ÉE. adj. (lat. *subula*, alène). T. Hist. nat. Qui est en forme d'alène. *Antennes subulées. Feuilles subulées.* = *Subulicornes. s. m. pl. T. Entom. Voy. Libellule. = *Subulipalpes. s. m. pl. T. Entom. Voy. Carabiques.

SUBURBAIN, AINE. adj. (latin. *sub*, sous ; *urbs*, ville). Qui entoure, qui avoisine une ville. *Les communes suburbaines. Maison suburbaine.* = Suburbicaire. adj. 2 g. Se dit Des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome, et Des églises établies dans ces provinces. *Provinces suburbicaires. Eglise s. Les évêques suburbicaires.*

SUBVENIR. v. n. (lat. *subvenire*). Secourir, soulager). *Il faut s. aux misérables. S. à quelqu'un dans ses besoins.* ‖ En parlant Des choses, Pourvoir, suffire. *On ne peut pas s. à tout. On a subvenu à ses besoins. S. aux pressantes nécessités de l'Etat.* = Conj. V. Venir : mais il importe de remarquer que, dans les temps composés, *Subvenir* prend toujours l'auxiliaire *Avoir*.

SUBVENTION. s. f. Espèce de subside qui a pour objet de pourvoir, dans un cas pressant, à une dépense imprévue de l'État. *S. de guerre. La s. fut votée sur-le-champ.* ‖ Fonds que l'État accorde pour soutenir une entreprise. *Le gouvernement a accordé une s. à ce théâtre. Ce journal recevait une s. annuelle.* = *Subventionner. v. a. Donner des fonds pour soutenir une entreprise ; ne se dit que Du gouvernement. *S. un théâtre, un journal, une entreprise.* = Subventionné, ée. p.

SUBVERSIF, IVE. adj. Qui renverse, qui détruit ; ne se dit qu'au fig., et il en est de même des deux mots suivants. *Principe s. Doctrine subversive de toute morale.* = Subversion. s. f. Renversement. *Ce principe est la s. de toute morale. L'esprit de parti amène la s. de tous les principes. La s. des fortunes privées.* = Subvertir. v. a. (lat. *sub*, en dessous ; *vertere*, tourner). Renverser, détruire. *S. les lois, la constitution de l'Etat. S. les principes de la morale. S. la foi.* = Subverti, ie. p.

SUC. s. m. (lat. *succus*). Le liquide qu'on obtient en exprimant des matières animales ou végétales. *Suc aqueux, huileux, résineux. Le suc de cette viande est nourrissant. Cette viande n'a pas de suc. Le suc de ce fruit est acide. Exprimer le suc d'une herbe.* ‖ Se dit De certains liquides qui se trouvent dans le corps des animaux, dans les plantes, ou dans la terre. *Les sucs nourriciers. Le suc gastrique, pancréatique. Le suc propre des végétaux. Les sucs de la terre.* ‖ Fig., Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans un livre. *Il a profité de la lecture de ce livre, il en a pris tout le suc.*

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. et s. m. (R. *succéder*). T. Médec. Se dit De médicaments qu'on peut substituer à d'autres, parce qu'ils ont à peu près les mêmes propriétés. *Un bon s. Les succédanés du quinquina.*

SUCCÉDER. v. n. (latin. *succedere*). Venir après, prendre la place de. *La nuit succède au jour. Les saisons succèdent, se succèdent les unes aux autres. Les revers succèdent aux prospérités. Les générations d'hommes, d'animaux, de plantes, se succèdent sans interruption.* ‖ *S. à quelqu'un*, Posséder après lui une charge, un emploi, une dignité, etc. *Il a succédé à un tel dans son emploi. Ils se sont succédé de père en fils dans cette charge.* — *S. à un royaume, à l'empire, à la couronne*, Parvenir à la dignité royale, etc., après un autre. On dit à peu près dans le même sens, *S. au crédit, à la faveur, aux honneurs de quelqu'un.* ‖ Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. *Les enfants succèdent au père. Il lui a succédé dans tous ses biens. S. ab intestat.* — *Être habile à s.*, Être capable de succéder. ‖ Réussir, avoir une heureuse issue. *Tout ce qu'il entreprend lui succède. Tout succède à ses vœux.*

***SUCCENTURIÉ.** adj. m. (*succenturiatus*, qui doit secourir ; ou proprem., qui est destiné à compléter une centurie ; de *sub*, sous, et *centuria*, centurie). T. Anat. *Ventricule s.*, V. Estomac.

SUCCÈS. s. m. (lat. *successus*). Issue bonne ou mauvaise dans une affaire, dans une entreprise. *Un bon s. Un heureux s. Malheureux s. S. inattendu, inespéré. Je désespère du s. de cette affaire. Son expérience a eu un plein s. Cet ouvrage a obtenu un s. durable.* — Absol., se dit en bonne part. *Le s. de ses armes. Avoir du s. au théâtre. Sa tragédie a obtenu un grand s. Cultiver la poésie avec s. Le s. l'enhardit. Le s. a couronné ses efforts.* — *S. de circonstance*, Celui qui est principalement dû aux circonstances pour lesquelles l'ouvrage qui l'obtient a été fait. *S. du moment*, Succès passager qu'on doit surtout à la disposition actuelle des esprits. *S. d'estime*, Succès sans éclat qu'obtient un ouvrage qui a du mérite, sans offrir de grandes beautés. *S. de vogue*, Succès bruyant qui n'est pas toujours une garantie du mérite d'un ouvrage. On dit, dans un sens anal., *S. d'enthousiasme ; S. fou, etc.* = Synon. Voy. Réussite.

SUCCESSEUR. s. m. Celui qui succède et entre à la place d'un autre dans ses biens, dans une dignité, dans un emploi, etc. *S. légitime. Un digne, un indigne s. Son s. au pontificat. Il désigna son s. à l'empire. Se donner un s. Il n'eut point de successeur.*

SUCCESSIBILITÉ. s. f. Droit de succéder. *L'ordre de s. au trône.* = Successible. adj. 2 g. Qui est ou qui rend habile à succéder. *Des parents successibles, au degré s.*

SUCCESSIF, IVE. adj. Qui se succède sans interruption. *Mouvement s. Progrès s. L'ordre s. des nuits et des jours.* ‖ Se dit aussi De certaines choses qui se suivent de près, qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre. *Des découvertes successives. Des guerres successives.*, ‖ T. Jurispr. *Degrés successifs*, Les degrés de parenté dans lesquels on peut hériter. Voy. Filiation. — *Droits successifs*, Les droits qu'on a à une succession ; *et L'impôt que l'on doit payer pour une succession que l'on recueille.

SUCCESSION. s. f. Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent les unes aux autres sans interruption, ou à peu d'intervalle l'une de l'autre. *Dans la longue s. de rois qui ont gouverné la France. Il y a eu dans cette place une s. de gens de mérite. La s. des êtres. Une s. d'idées. Une s. de sons, d'accords. La s. des jours et des nuits. La vie est une s. de biens et de maux. Tout ce règne fut une s. de fautes. Il n'est rien arrivé de semblable dans toute la s. des temps, des siècles.* — *Par s. de temps*, Par une longue suite de temps,

‖ Transmission des biens et des droits d'une personne morte à une autre qui lui survit. *S. directe, collatérale. S. légitime. S. testamentaire. Les droits de s. à la couronne. Il arriva au trône par droit de s.* **— Par extens., Les biens, les droits ainsi transmis.** *Une riche s. On procéda au partage de la s. La s. est chargée de dettes. Il lui est échu deux successions en un an.*

Enc.—I. *Définitions.*—La *Succession* est un des modes d'acquérir la propriété : c'est la transmission des droits actifs et passifs d'une personne morte à une personne vivante. On désigne également sous le nom de *succession* l'universalité des biens qui font l'objet de la transmission.—La loi distingue deux sortes de *successions*, suivant que la transmission est réglée d'avance par la volonté du propriétaire au moyen d'une donation ou d'un testament, ou que la propriété des biens est déférée par la seule déclaration de la loi, en l'absence de dispositions de la part du *défunt*. Dans le premier cas, la s. est dite *contractuelle* ou *testamentaire*, et *légitime* dans le second. Les successions contractuelles ne sont soumises par la loi qu'à une seule limitation, celle de ne pouvoir dépasser la *quotité disponible* (v. DONATION). Nous n'avons donc à nous occuper ici que de la s. *légitime*.

II. *De l'ouverture des successions et des qualités requises pour succéder.*—Les successions, dans l'état actuel de la législation, ne s'ouvrent que dans un seul cas, celui de la mort naturelle. *C'est au moment même de la mort* que prend naissance le droit de l'héritier, c.-à-d. de celui qui est appelé à succéder, soit par la loi, soit par la volonté du défunt. Il est de principe que jamais la propriété ne doit demeurer un moment incertaine ; de là vient cette ancienne maxime de notre droit coutumier : *le mort saisit le vif*, en vertu de laquelle l'héritier prend immédiatement la place du défunt dont il continue la personne et les droits. En conséquence, la *Saisine*, c.-à-d. la possession de plein droit de l'héritage, s'*opère en faveur de l'héritier, sans acte de sa part*, sans que sa volonté ait été exprimée, et même à son insu, sauf la faculté qu'il a de détruire l'effet de la saisine par une renonciation. Toute succession s'ouvrant par le fait du décès, la *survie*, ne fût-elle que d'un instant, *donne au survivant la saisine des biens* du prédécédé. La question de survie est donc de la plus grande importance dans la transmission des héritages. En conséquence, la loi a même établi des présomptions légales de survie pour le cas où plusieurs personnes *respectivement appelées à la s. l'une de l'autre* périssent dans un même événement, comme un incendie ou un naufrage, sans qu'il soit possible de savoir laquelle est décédée la première. La présomption de s. est alors déterminée par les circonstances du fait ou, à leur défaut, par *la force de l'âge ou du sexe* (C. N., 718-22).—Les *qualités requises pour succéder* consistent à n'être, ni *incapable*, ni *indigne*. Sont *incapables* de succéder : 1° l'enfant qui n'était pas encore conçu au moment de l'ouverture de la succession ; 2° celui qui, étant conçu à cette époque, ne naît pas viable. Sont *indignes* de succéder : 1° celui qui est condamné pour attentat à la vie du défunt ; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, ayant connaissance du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice. Toutefois le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux ascendants et descendants du meurtrier, ni à ses alliés au même degré, ni à son conjoint, ni à ses frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces. Les enfants de l'indigne, qui viennent à la s. de leur chef, et sans le secours de la représentation, ne sont pas exclus pour la faute de leur père ; mais celui-ci, en aucun cas, ne peut réclamer sur les biens de la s. l'usufruit que la loi accorde aux père et mère sur les biens des enfants (725-30).

III. *Des divers ordres de succession.*—Les *successions légitimes* ou *ab intestat*, sont de deux sortes, *régulières* et *irrégulières*. La s. *régulière* est celle qui est déférée aux parents légitimes du défunt ; la s. *irrégulière* celle qui est attribuée par diverses considérations à des personnes autres que les parents légitimes : tels sont les enfants naturels, l'époux survivant et l'État. Les héritiers *réguliers* sont saisis *de plein droit* des biens, droits et actions du défunt, tandis que les successeurs *irréguliers* doivent demander l'expédition de leurs droits aux héritiers légitimes avec lesquels ils se trouveraient en concours, ou, s'ils sont appelés à la totalité de la s., se faire envoyer en possession par justice (723-24). Le Code admet quatre *ordres de successions* régulières : 1° celui des descendants ; 2° celui des ascendants ; 3° celui des frères et sœurs ou descendants d'eux ; 4° celui des simples collatéraux, autres que les frères et sœurs et descendants d'eux. Il existe deux règles communes à tous les ordres de succession, bien qu'elles soient sujettes à recevoir des exceptions plus ou moins nombreuses. La première, c'est que la s. n'est dévolue aux héritiers du second ordre qu'autant qu'il n'existe pas d'héritiers du premier, et ainsi de suite. La deuxième, c'est que, dans chaque ordre, le parent le plus proche exclut, en thèse générale, le plus éloigné. Nous avons dit ailleurs (v. FAMILLE) comment s'établit la proximité de parenté, ce qu'on entend par *ligne directe* et *collatérale*, et comment on compte les degrés ; nous n'avons donc pas à y revenir. Autrefois notre droit coutumier, s'attachant à la nature et à l'origine des biens qui composaient une s., les distinguait d'abord en *meubles* et en *immeubles*, puis distinguait ces derniers en *propres* et *acquêts*. La s. aux meubles et acquêts était en général dévolue en raison de la proximité du degré de parenté ; mais on considérait l'origine des propres pour les attribuer aux parents du côté et de la ligne d'où ils procédaient. La législation actuelle, pour éviter les difficultés auxquelles donnait lieu la recherche sur l'origine des biens, ne considère dans le partage des biens d'une succession, ni leur nature, ni leur origine.

A. *Des successions déférées aux descendants.*—Les enfants ou leurs descendants succèdent à leurs père et mère, aïeuls et aïeules ou autres ascendants, sans distinction de sexe ni de primogéniture, et lors même qu'ils sont issus de différents mariages. Ils succèdent par égales portions et par tête, lorsqu'ils sont tous au premier degré et appelés de leur chef. Ils succèdent au contraire par *souche*, lorsqu'ils viennent tous ou en partie par *représentation* (745). La *Représentation* est une fiction de la loi qui met les représentants d'un héritier décédé, dans la place, dans le degré et dans les droits de cet héritier. Elle a lieu à l'infini dans la ligne directe descendante, et elle est admise dans tous les cas, soit que les enfants du défunt concourent avec les descendants d'un enfant prédécédé, soit que tous les enfants du défunt étant morts avant lui, les descendants desdits enfants se trouvent entre eux en degrés égaux ou inégaux. Lorsque la représentation a lieu, le partage s'opère par *souche*, c.-à-d. que les *représentants* réunis prennent la part qu'aurait eue le *représenté*, s'il avait vécu. Si, par ex., un père meurt en laissant deux fils Pierre et Paul, la s. *se partage entre eux par moitié*. Si Pierre était prédécédé en laissant deux enfants, ces deux enfants ont droit à la moitié qu'aurait eue leur père. Si Paul était également prédécédé en laissant trois enfants, ces trois enfants n'ont aussi droit qu'à la *moitié* ; ils *prendraient* la *moitié* de la s., et les deux enfants de Pierre l'autre moitié. Lorsqu'une même souche a produit plusieurs branches, la subdivision se fait également par souches dans chaque branche et les membres dans la branche partagent entre *eux par tête* (739, 40, 43). Les *descendants* sont *préférés* à tous autres parents, et ils excluent les ascendants comme les collatéraux.

B. *Des successions déférées aux ascendants.*— Lorsque le *défunt ne laisse ni postérité, ni frères, ni sœurs, ou descendants* d'eux, la s. se divise en deux parts égales, l'une pour les ascendants de la ligne paternelle, l'autre pour ceux de la ligne maternelle. Comme dans cet ordre de s., la représentation n'a pas lieu, *l'ascendant le plus proche, dans chaque ligne, recueille la moitié* affectée à sa ligne. Les ascendants au même degré partagent par tête. Les ascendants d'une ligne ne recueillent la totalité de la s. qu'au cas où il n'existe aucun parent au degré successible dans *l'autre ligne. Mais les ascendants jouissent en outre d'un droit* de s. singulier, qu'on appelle *droit de retour légal*, pour lequel ils sont préférés aux frères et sœurs ou descendants d'eux. Lorsqu'un ascendant a fait donation d'une partie de sa fortune à son *descendant*, à *la mort de celui-ci*, il succède, à *l'exclusion de tous* autres, sauf toutefois la postérité du donataire qui se trouvait tacitement comprise dans la libéralité, aux choses par lui données lorsqu'elles se trouvent en nature dans la s. Si les objets ont été *aliénés*, l'ascendant *recueille* le prix *qui peut en être dû*. *Enfin*, il succède aussi à l'action en reprise que pouvait avoir le donataire, par ex., à une faculté de rachat (746-7).

C. *Des successions déférées aux frères et sœurs.*—Lorsqu'une personne meurt sans postérité, et ne laisse non plus *après elle ni* son père ni sa mère, ses frères, ses sœurs ou leurs descendants sont appelés à la s., à l'exclusion des ascendants plus éloignés et des autres collatéraux. Ils succèdent de leur chef ou par *représentation*. Si la personne morte sans postérité laisse à la fois son père et sa mère, ainsi que des frères et sœurs ou descendants d'eux, la s. se divise en deux parties égales. Une moitié est déférée au père et à la mère qui héritent ainsi chacun d'un quart, et l'autre moitié appartient aux frères et sœurs ou descendants d'eux. Si l'un des ascendants est décédé, les frères et sœurs sont appelés à recueillir les trois quarts. Le partage de la s. a lieu entre les frères et les sœurs par portions égales, s'ils sont tous du même lit. S'ils sont de lits différents, la s. se divise en deux parts, moitié pour le côté paternel, moitié pour le côté maternel. Les *germains* qui sont parents des deux côtés, prennent part dans chaque ligne, et les *utérins* ou *consanguins*, chacun dans leur ligne seulement. Soit, par ex., un frère germain qui se trouve en concours avec un frère utérin, le frère germain recueille d'abord la moitié comme représentant exclusivement la ligne paternelle, et l'autre moitié, affectée à la ligne maternelle, se divise par égale part entre lui et son frère utérin, de telle sorte que le frère germain a les trois quarts de la succession et le frère utérin seulement un quart. S'il existait de plus un frère consanguin, le frère germain partagerait avec ce frère dans la ligne paternelle, et avec le frère utérin dans la ligne maternelle, de telle sorte qu'il aurait en tout la moitié, tandis que chacun de ses frères n'aurait qu'un quart ; mais s'il n'y a de frères ou de sœurs que d'un côté, ils recueillent la s., à l'exclusion de tous autres parents de l'autre ligne. Quant aux descendants de frères ou de sœurs, la représentation est admise en leur faveur, dans tous les cas où elle a lieu dans la ligne directe descendante (750-2, 748-9, 742).

D. *Des successions déférées aux simples collatéraux.*— A défaut de postérité, de frères et sœurs ou descendants d'eux, et d'ascendants, la s. est dévolue aux simples collatéraux, moitié à ceux de la ligne maternelle, et moitié à ceux de la ligne paternelle. S'il y a concours de parents collatéraux au même degré, ils partagent par tête. S'il existe des ascendants dans l'une des deux lignes, la s. se partage, moitié entre les ascendants survivants et moitié entre les collatéraux de l'autre ligne. En outre, le père ou la mère survivant a l'usufruit du tiers de la moitié dévolue aux simples collatéraux. Les collatéraux d'une ligne n'ont droit à la totalité de la s. qu'autant qu'il n'existe dans l'autre ligne aucun parent au degré successible. Le droit de s. ne s'exerce que jusqu'au douzième degré (753-5).

E. *Des successions irrégulières.*—Lorsqu'il n'existe point de parents au degré successible, la s. est dévolue aux enfants naturels légalement reconnus ; à défaut d'enfants naturels, au conjoint survivant ; enfin, à défaut de celui-ci, à l'État, par droit de *déshérence*. Ces divers héritiers doivent se faire envoyer en possession par le tribunal de première instance dans le ressort duquel la s. s'est ouverte, et faire dresser un inventaire des biens de cette s. En outre, l'enfant naturel et le conjoint survivant doivent fournir caution pour assurer la restitution du mobilier, dans le cas où il se présenterait des héritiers légitimes dans l'intervalle de trois ans (767-73).—Lors même qu'il existe des parents au degré successible, l'*enfant naturel* légalement reconnu et, en cas de prédécès, ses enfants ou descendants, ont droit, sur les biens des père ou mère, à une quotité plus ou moins considérable suivant la qualité des héritiers légitimes ; mais ils n'ont aucun droit sur les biens des parents de leur père ou mère. Si le père ou la mère a laissé des descendants légitimes, le droit de l'enfant naturel est du tiers de la portion qu'il aurait eue, s'il eût été légitime ; il est de la moitié lorsque le père ou la mère ne laisse pas de descendants, mais seulement des ascendants ou des frères et sœurs ; il est des trois quarts, lorsque le père ou la mère ne laisse ni descendants ni ascendants, ni frères ni sœurs ; enfin, il a droit à la totalité, lorsqu'il n'y a pas de parents au degré successible. — L'enfant naturel ou ses descendants sont tenus d'imputer sur ce qu'ils ont droit de prétendre tout ce qu'ils ont reçu du père ou de la mère, dont la s. est ouverte, et qui serait sujet à rapport. En outre, le père et la mère peuvent réduire les droits de l'enfant naturel de moitié par une donation faite de leur vivant et dans laquelle se trouve une déclaration expresse de réduire celui-ci à la portion par eux assignée. Si cette fraction était inférieure à la moitié de ce qui devait lui revenir, l'enfant naturel peut réclamer le supplément nécessaire pour parfaire cette moitié. Quant aux enfants adultérins ou incestueux, la loi ne leur accorde que des aliments : ils n'ont rien à réclamer contre la s. de leur père ou mère. Lorsque l'enfant naturel meurt sans postérité, sa s. est dévolue au père ou à la mère qui l'a reconnu, ou par moitié à tous les deux s'il a été reconnu par l'un et par l'autre. En cas de prédécès du père et de la mère, les biens que l'enfant naturel en avait reçus, passent, s'ils se retrouvent en nature dans la s., aux frères et aux sœurs légitimes. Il en est de même des actions en reprise ou du prix de ces biens aliénés. Tous les autres biens passent aux frères et aux sœurs qui, comme lui, sont nés hors mariage, ou à leurs descendants (756-66).

IV. *De l'acceptation et de la répudiation des successions.*—Lorsqu'une s. s'ouvre, l'héritier peut l'accepter purement et simplement, si elle lui semble avantageuse ; y renoncer, si elle est mauvaise ; l'accepter sous bénéfice d'inventaire, dans le cas où elle est douteuse. Nul n'est tenu d'accepter une s. qui lui est échue ; mais la renonciation ne se présume pas : elle doit être expresse.

A. L'*Adition* ou *Acceptation* pure et simple oblige au payement de toutes dettes et legs, quand bien même ces dettes ou ces legs excéderaient la valeur des biens recueillis. L'acceptation peut être expresse ou tacite. Elle est expresse, quand on prend le titre ou la qualité d'héritier dans un acte authentique ou privé ; elle est *tacite, quand l'appelé fait un acte qui suppose nécessairement* l'intention d'accepter et qu'il n'aurait droit de faire qu'en sa qualité d'héritier, comme la vente de ses droits successifs, etc. Il en est autrement des actes purement conservatoires, de surveillance et *d'administration : ces sortes d'actes n'impliquent point acceptation.* Lorsque l'héritier meurt avant d'avoir accepté ou répudié la s., les effets de la saisine qui s'est opérée en sa personne se transmettent à ses héritiers sous la même faculté de répudier. Quand il y *a plusieurs héritiers, ils doivent se mettre d'accord sur le parti* à prendre, sinon la loi les oblige à accepter sous bénéfice d'inventaire (774-83).

B. La *Renonciation* ne se présume pas : elle ne peut avoir lieu que *par une déclaration au greffe du tribunal de première instance* dans le ressort duquel la s. est ouverte. La part de l'héritier qui renonce accroît à ses cohéritiers ; s'il est seul, elle est dévolue au degré subséquent ; mais la renonciation peut être rétractée tant que la s. n'a *pas été acceptée par d'autres héritiers. Les créanciers* de celui qui renonce au préjudice de leurs droits, peuvent se faire autoriser en justice à accepter la s. du chef de leur débiteur. La renonciation n'est alors annulée qu'en faveur des créanciers et *jusqu'à concurrence de leurs créances : elle ne l'est point* au profit de l'héritier qui a renoncé. Quant aux héritiers qui ont diverti ou recelé des effets d'une s., ils sont déchus de la faculté d'y renoncer et se trouvent par le fait même héritiers purs et simples, sans pouvoir prétendre aucune part dans les objets divertis ou recelés. La faculté d'accepter ou de répudier une s. se prescrit par le laps de temps requis pour la prescription la plus longue des droits immobiliers (784-92).

C. On appelle *Bénéfice d'inventaire* l'avantage accordé à un héritier, en faisant constater par un inventaire les biens qui composent la s., de n'être tenu des charges qui la grèvent que sur les biens ainsi constatés ; de pouvoir se décharger du payement de ces dettes en abandonnant les biens de la s. aux créanciers et aux légataires ; enfin, de conserver contre la s. le droit de réclamer le payement de ses créances. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire se fait par une déclaration au greffe. Elle n'a d'effet qu'autant qu'elle est précédée ou suivie d'un inventaire fidèle et exact des biens de la s. Cet inventaire doit être fait dans le délai de 3 mois à partir du jour de l'ouverture de la s. L'héritier, après ces 3 mois écoulés ou à partir du jour de la clôture de l'inventaire, s'il a été terminé avant les 3 mois, a un délai de 40 jours pour délibérer sur son acceptation ou sur sa renonciation. Après ces délais, l'habile à succéder peut être poursuivi comme héritier pur et simple ; mais il peut obtenir de la justice des prorogations de délai, et de plus il conserve la faculté de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire, tant qu'il n'a pas fait acte d'héritier ou qu'il n'existe pas contre lui de jugement passé en force de chose jugée qui le condamne comme héritier pur et simple. L'*héritier bénéficiaire*, c.-à-d. qui n'a accepté que sous bénéfice d'inventaire, administre les biens de la s., mais il doit rendre compte aux créanciers et aux légataires. Il ne peut vendre les meubles et les immeubles qui en dépendent sans formalités de justice, sous peine d'être réputé héritier pur et simple. Il est également déchu du bénéfice d'inventaire lorsqu'il s'est rendu coupable de recel, ou lorsqu'il a omis, sciemment et de mauvaise foi, de comprendre dans l'inventaire des objets de la s. (793-810).

D. Lorsque, après les délais pour faire inventaire et délibérer, il ne se présente personne qui réclame une s., qu'il n'y a pas d'héritier connu, ou que les héritiers connus y ont renoncé, la s. est réputée *vacante*. Le tribunal dans le ressort duquel elle est ouverte nomme un curateur sur la demande des personnes intéressées ou sur la réquisition du procureur impérial. Ce curateur, après avoir fait faire inventaire, administre la s., répond aux demandes formées contre elle, etc. (811-14).

V. *Du Partage de la s., des Rapports et du Payement des dettes.* — A. Lorsque la s. est dévolue à plusieurs héritiers, ils deviennent copropriétaires par indivis des biens héréditaires ; mais l'indivision forcée offrant les plus graves inconvénients, nul ne peut être contraint à y demeurer. Ce principe est d'ordre public, et les particuliers ne peuvent y déroger. En conséquence, le partage peut toujours être provoqué par tout cohéritier, nonobstant toutes prohibitions et conventions contraires. Toutefois la loi permet de convenir que le partage sera suspendu pendant un temps limité à cinq ans, et cette convention peut être renouvelée. Si *tous les héritiers sont présents* et majeurs, le partage peut être fait dans la forme et par tel acte que les parties jugent convenable. Mais si *tous les héritiers ne sont pas présents*, s'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits, les scellés doivent être posés dans le plus bref délai, un inventaire doit être dressé, et le partage doit être fait en justice. C'est encore en justice qu'a lieu le partage, lorsqu'un des cohéritiers refuse d'y consentir, ou lorsqu'il s'élève des contestations, soit sur le mode d'y procéder, soit sur la manière de le terminer. Le tribunal du ressort prononce comme en matière sommaire, ou commet, s'il y a lieu, pour les opérations du partage, un des juges sur le rapport duquel il décide. Les opérations de partage consistent d'abord dans l'estimation par experts des meubles et immeubles de la s. Si les immeubles ne peuvent se partager commodément, il doit être procédé à la vente par *licitation* devant le tribunal. Cependant, si toutes les parties sont majeures, elles peuvent s'accorder sur le choix d'un notaire pour faire la licitation. Après que les meubles et immeubles ont été estimés et vendus, s'il y a lieu, le juge commissaire renvoie les parties devant un notaire dont elles conviennent, ou qu'il nomme d'office, si elles ne s'accordent pas sur le choix. On procède devant le notaire aux comptes que les copartageants peuvent se devoir, à la formation de la masse générale, à la composition des lots, et aux fournissements à faire à chacun des copartageants. Chaque cohéritier fait *rapport* à la masse des dons qui lui ont été faits et des sommes dont il est débiteur. On procède alors à la composition d'autant de lots égaux qu'il y a d'héritiers copartageants ou de souches copartageantes. Ces lots sont faits par un des cohéritiers ou par un expert désigné par le juge. L'inégalité des lots en nature doit être compensée par le payement d'une somme d'argent ou la prestation d'une rente : c'est ce qu'on appelle *Retour de lots* ou *Soulte*. Enfin, chaque copartageant ayant été admis à proposer ses réclamations, on procède au tirage des lots. Toute personne, même parente du défunt, qui n'est pas son successible et à laquelle un cohéritier cède son droit à une s., peut être écartée du partage, soit par tous les cohéritiers, soit par un seul, en lui remboursant le prix de la cession. Ce droit, appelé *Retrait successoral*, a été admis par la loi dans le but d'empêcher des étrangers cupides de s'immiscer dans les affaires des familles, et de compliquer les opérations du partage par l'esprit tracassier qu'ils ne manqueraient guère d'y apporter. Après le partage, remise doit être faite à chacun des copartageants des titres particuliers aux objets qui lui seront échus (815-43).

B. Le *Rapport* est, comme nous l'avons vu, une des opérations préparatoires du partage. Il a pour but de maintenir l'égalité entre les héritiers, égalité que le législateur suppose avoir été dans le vœu du donateur ou testateur, tant qu'il n'a point manifesté une intention contraire. En conséquence, tout héritier venant à une s., lors même qu'il ne l'accepterait que sous bénéfice d'inventaire, doit rapporter à ses cohéritiers les *dons entre-vifs* qu'il a reçus du défunt, même indirectement. Il ne peut retenir les dons ni réclamer les legs à lui faits par celui-ci à moins qu'ils ne lui aient été expressément faits par *préciput* et hors part, ou avec dispense de rapport. Les dons faits à un futur successible sans dispense de rapport sont appelés *Avancements d'hoirie*, et réputés faits à compte ou par anticipation de sa part dans la s. Lorsque les dons ou legs ont été faits par préciput, c.-à-d. avec dispense de rapport, l'héritier, en venant à partage, ne peut les retenir que jusqu'à concurrence de la *quotité disponible* : l'excédant est sujet à rapport. D'un autre côté, l'héritier qui renonce à la s. peut retenir le don entre-vifs ou réclamer le legs à lui fait jusqu'à concurrence de la portion disponible. La dispense expresse de rapport ne peut résulter que d'une déclaration contenue dans l'acte même de libéralité ou faite postérieurement dans la forme des donations entre-vifs ou des dispositions testamentaires. — *La loi dispense du rapport* : les dons et legs faits au fils de celui qui se trouve successible à l'époque de l'ouverture de la s.; les dons faits au père de celui qui vient de son chef à la s. du donateur; les dons et legs faits au conjoint d'un époux successible; les frais de nourriture, d'entretien, d'éducation, d'apprentissage, les frais ordinaires d'équipement, ceux de noces et présents d'usage, et les profits que l'héritier a pu retirer de conventions ou associations faites sans fraude avec le défunt, pourvu, à l'égard des associations, que les conditions aient été réglées par un acte authentique; enfin, les immeubles qui ont péri par cas fortuit et sans la faute du donataire. Les donations déguisées faites sous la forme d'une vente ou de tout autre acte à titre onéreux sont, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, censées faites avec dispense de rapport. — Ce qui a été employé pour l'établissement d'un des cohéritiers ou pour le payement de ses dettes est sujet au rapport. On admet généralement que le prix du remplacement militaire est sujet à rapport, lorsqu'il a eu lieu dans l'intérêt seul du remplacé et non point de la famille. — Le rapport se fait *en nature* ou *en moins prenant*. Il peut être exigé en nature à l'égard des immeubles non aliénés par le donataire. Dans tous les autres cas, il se fait en moins prenant, c.-à-d. que le donataire impute seulement sur sa part les valeurs qu'il doit rapporter. Dans tous les cas, il doit être tenu compte au donataire des impenses qu'il a faites, soit pour améliorer, soit pour conserver la chose, et celui-ci, de son côté, doit tenir compte des dégradations et détériorations survenues par sa faute ou négligence. Le cohéritier qui fait le rapport d'un immeuble peut en retenir la possession jusqu'au remboursement effectif des sommes qui peuvent lui être dues pour impenses et améliorations. Le rapport du mobilier ne se fait qu'en moins prenant et sur le pied de la valeur du mobilier lors de la donation. Celui de l'argent a lieu également en moins prenant dans le numéraire de la s. Ajoutons que le rapport n'est dû que par le cohéritier à son cohéritier et non aux légataires et aux créanciers de la s. (843-69).

C. Les héritiers sont tenus des dettes et charges de la s. personnellement pour leur part et portion, et hypothécairement pour le tout, c.-à-d. que les créanciers de la s. ou les légataires ne peuvent demander à chacun des héritiers qu'une portion de la dette ou du legs proportionnée à la quotité de l'hérédité qu'il recueille, à moins qu'il ne détienne quelque immeuble de la s. Dans ce cas, il peut être contraint de payer la totalité des legs ou des créances hypothécaires qui grèvent cet immeuble jusqu'à concurrence de sa valeur. Dans les créances indivisibles, un seul héritier peut également être actionné pour la totalité de la créance. Mais, entre eux, les cohéritiers ne contribuent au payement des dettes et charges de la s. que dans la proportion de ce que chacun d'eux prend. En conséquence, lorsqu'un d'eux, par suite de l'action hypothécaire ou de l'indivisibilité de la créance, a payé au delà de ce qu'il devait, il a recours contre ses cohéritiers ou contre les légataires universels pour se faire rembourser; mais si l'un d'eux est insolvable, sa part dans la dette hypothécaire est répartie sur tous les autres au marc le franc. Les biens qu'un héritier recueille dans une s. deviennent le gage de ses propres créanciers. Toutefois les créanciers et légataires du défunt peuvent se faire payer avant les créanciers de l'héritier, en demandant la *séparation des patrimoines*. Ce droit peut s'exercer, à l'égard des meubles, pendant trois ans, et, à l'égard des immeubles, tant qu'ils existent dans la main de l'héritier. Dans ce dernier cas, les créanciers doivent faire inscrire leur privilége dans les six mois de l'ouverture de la s. Quant aux créanciers de l'héritier, ils ne sont point admis à demander la séparation des patrimoines contre les créanciers de la s. (870-82).

VI. *Des effets du partage et de sa rescision.* — Chaque cohéritier est censé avoir succédé seul et immédiatement à tous les effets compris dans son lot ou à lui échus sur licitation : c'est ce qu'on exprime en disant que le partage est simplement *déclaratif* et non *attributif* de propriété. La conséquence de ce principe, c'est d'affranchir les biens dévolus par le partage à l'un des héritiers de toutes les charges et hypothèques que ses cohéritiers auraient établies sur ces mêmes biens. Mais, d'autre part, le droit qu'a chaque cohéritier sur les biens qui composent son lot, a sa base dans un droit semblable appartenant à chacun des autres. La loi déclare donc les cohéritiers respectivement garants les uns envers les autres des troubles et évictions qui procèdent d'une cause antérieure au partage, et chacun d'eux est obligé, en proportion de sa part héréditaire, d'indemniser son cohéritier de la perte que lui a causée l'éviction. Toutefois la garantie n'a pas lieu : 1° si l'éviction a été exceptée par une clause expresse de l'acte de partage; 2° si c'est par sa faute que le cohéritier souffre l'éviction (883-6). — Les partages, comme toute convention, peuvent être rescindés pour dol ou violence. De plus, comme ils ne constituent point une opération de commerce, ils doivent avoir l'égalité pour base. En conséquence, ils sont du petit nombre d'actes pour lesquels la loi accorde la rescision pour *lésion*, lorsque l'un des cohéritiers est lésé de plus d'un quart, en estimant les objets suivant leur valeur à l'époque du partage. On ne peut assimiler à la lésion le cas où un objet de la s. aurait été omis; alors il y a lieu simplement à un supplément à l'acte de partage. L'action en rescision n'est plus admissible : 1° quand, après le partage, il y a eu transaction sur les difficultés réelles que présentait cet acte; 2° lorsqu'il y a eu vente de droits successifs faite sans fraude à l'un des cohéritiers; 3° lorsque le cohéritier a aliéné son lot en tout ou en partie, après avoir découvert qu'il y avait eu dol ou quand la violence a cessé. Le principal but de l'action en rescision étant de rétablir entre les copartageants l'égalité, la loi a laissé au défendeur la faculté de prévenir les embarras d'un nouveau partage, en fournissant au demandeur le supplément de sa portion héréditaire, soit en numéraire, soit en nature (887-92).

SUCCESSIVEMENT. adv. L'un après l'autre. *Toutes ces choses arrivèrent successivement.*

***SUCCESSORAL, ALE.** adj. Qui a rapport aux successions. *Loi successorale.*

SUCCIN. s. m. (lat. *succinum*). Voy. Ambre.

SUCCINCT, INCTE. adj. (lat. *succinctus*, ceint fortement). Court, bref; se dit par opposit. à Prolixe. *Un discours s. Une relation succincte.* ‖ Se dit aussi Des personnes, par rapport au discours. *Cet homme est s. dans ses réponses. Je serai s.* ‖ Figur. et par plaisant., *Un repas s.*, Un repas léger, où il y a peu à manger. ‖ Syn. V. Court. = Succinctement. adv. D'une manière succincte, en peu de mots. *Parlez s. J'exposerai le fait aussi s. que possible...* ‖ Fig. et fam., *Déjeuner, dîner, souper s.*, Légèrement.

SUCCION. s. f. Action de sucer, d'aspirer. *Force de s. L'application des ventouses produit une s. artificielle.*

SUCCOMBER. v. n. (lat. *succumbere*). Être accablé sous un fardeau que l'on porte. *S. sous le poids. Ce mulet est trop chargé, il succombera sous le faix.* — Fig., *S. sous le faix, sous le poids des affaires. S. sous le travail. Il succomba sous les efforts de ses ennemis. S. à la fatigue, à la douleur.* ‖ Se laisser vaincre, céder. *S. à la tentation. Parfois le sage succombe. Elle finit par s.* ‖ Signif. quelquef. Mourir, périr, et alors s'emploie toujours absol. *Le malade a succombé. Il succomba lors de cette épidémie. Ceux qui succombèrent dans le combat.* ‖ Figur., Avoir du désavantage en une chose qu'on entreprend contre quelqu'un. *Vous attaquez un homme trop puissant, vous succomberez. N'entreprenez pas cette affaire-là, vous y succomberiez.*

***SUCCOTRIN.** adj. m. T. Bot. Voy. Aloès.

SUCCUBE. s. m. (lat. *sub*, sous; *cubare*, coucher). Démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme pour avoir commerce avec un homme. ‖ T. Méd. V. Cauchemar.

SUCCULENT, ENTE. adj. Qui a beaucoup de suc, qui est fort nourrissant; se dit Des aliments. *Viande succulente. Bouillon s. Nourriture succulente.* — Syn. V. Savoureux. ‖ * T. Bot. *Plantes succulentes*, Celles qui ont un tissu lâche, charnu et riche en sucs, comme les Crassulacées et les Cactacées.

SUCCURSALE. s. f. (lat. *succurrere*, secourir). Se dit D'un établissement qui est subordonné à un autre, et créé pour suppléer à l'insuffisance du premier. *Les succursales de la Banque de France. Une s. du mont-de-piété. Cet hospice a une s. Les succursales de la maison d'éducation de Saint-Denis.* ‖ Se dit partic. D'une église qui supplée à l'insuffisance d'une église paroissiale. *Le desservant d'une s.* — On dit aussi adjectiv., *Une église s.* = Succursaliste. s. m. Desservant d'une succursale.

***SUCCUSSION.** s. f. (lat. *succussio*, de *succutere*, secouer). T. Médec. Mode d'exploration employé par Hippocrate et les anciens médecins, qui consiste à imprimer au corps du malade une forte secousse, pour écouter ensuite si l'on entend dans la poitrine le bruit particulier que produit la fluctuation d'un liquide épanché.

SUCEMENT. s. m. Action de sucer.

SUCER. v. a. (lat. *sugere*). Attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte inspiration; se dit également Du suc qu'on attire et du corps qui le contient. *L'enfant suce le lait, le sein de la nourrice. La belette suce le sang des pigeons. S. une orange. S. un os, la moelle d'un os. S. une plaie. Les abeilles sucent les fleurs.* — Fig., *S. avec le lait une doctrine, une opinion, un sentiment*, Être de bonne heure imbu d'une doctrine. *Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il a sucé la vertu, la piété avec le lait.* ‖ Figur. et fam., Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne. *Il a des gens d'affaires qui le sucent. C'est une vraie sangsue qui le suce jusqu'aux os.* = Sucé, ée. part. ‖ Conj. V. Avancer.

***SUCET.** s. m. T. Ichth. V. Discoboles et Cyclostomes.

SUCEURS. s. m. pl. T. Entom. Voy. ci-après. ‖ T. Ichth. V. Cyclostomes.

Enc. — Nous réunissons sous cette dénomination commune les deux genres d'insectes si connus sous les noms de *Pou* et de *Puce*, bien que la plupart des auteurs considèrent chacun de ces genres comme constituant un ordre distinct. Le premier forme l'ordre des *Parasites* (Latr.) ou *Anoplures* (Leach), et le second celui des *Siphonaptères* (Latr.) ou *Aphaniptères* (Kirby). Les insectes qui composent ces deux genres sont aptères, et pourvus de six pieds, comme les Thysanoures; mais ils n'ont pas l'abdomen pourvu d'appendices mobiles. La bouche des Siphonaptères est un suçoir saillant de 3 pièces renfermées entre deux lames articulées; celle des Anoplures est peu saillante et consiste dans un museau renfermant un suçoir rétractile, ou dans une fente située entre deux lèvres, avec deux mandibules à crochet. Mais ce qui distingue le plus profondément ces deux divisions de l'ordre des *Suceurs*, c'est que les Siphonaptères subissent des métamorphoses et acquièrent des organes locomoteurs qu'ils n'avaient pas à leur naissance, tandis que, chez les Anoplures, les insectes sortent de l'œuf à l'état parfait. V. Pou et Puce.

SUÇOIR. s. m. T. Zool. Nom donné à la bouche de certains poissons, de certains insectes, etc., parce qu'elle est conformée pour la succion. ‖ * T. Bot. Se dit Des racines adventives de certains végétaux parasites qui s'implantent sur des tiges vivantes et absorbent leur sève. = Suçon. s. m. Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la suçant fortement. *Faire un s.* = Suçoter. v. a. Sucer plusieurs fois et à plusieurs reprises. Fam. = Suçoté, ée. part.

SUCRE. s. m. (lat. *saccharum*). Substance liquide, ou le plus souvent cristallisée, d'une saveur très-douce, qu'on tire de certains végétaux. *S. de canne. S. de betterave. S. d'érable. Raffiner le s. Casser du s. Du s. en poudre. Morceau de s. Rôtie au s. Un pain de s.* — *Confitures à mi-s.*, Confitures où l'on ne met que la moitié du sucre qu'on a coutume de mettre dans les autres. ‖ Fig. et famil., *Cet homme est tout s. et tout miel*, Il est fort doucereux. ‖ Famil., *En pain de s.*, En forme de cône. *Une montagne, un chapeau en pain de s.*

Enc. — Dans le langage ordinaire, on applique le nom de *Sucre* à toute matière qui possède une saveur douce et agréable; mais les chimistes réservent cette dénomination aux principes immédiats qui, sous l'influence de l'eau et d'un ferment, entrent en fermentation et se transforment immédiatement en alcool et en acide carbonique. On distingue aujourd'hui 4 espèces principales de s., mais chacune peut d'ailleurs présenter un certain nombre de variétés. Ce sont : le *S. ordinaire* ou *cristallisable*; le *Glycose* ou *Glucose*, plus connu sous le nom de *S. de fécule*; le *S. de lait*, appelé encore *Lactine* et *Lactose* : et le *S. liquide* ou *incristallisable.* Ces quatre espèces de s. ne diffèrent pas beaucoup sous le rapport de leur composition élémentaire; mais elles jouissent de propriétés fort distinctes.

I. *Du Sucre ordinaire.*—Cette espèce de s. est très-répandue dans le règne végétal. On le rencontre surtout dans la Canne à sucre, le Sorgho, le Maïs et autres Graminées ; dans la séve des Palmiers, des Bouleaux, des Érables, etc.; dans les racines de la Betterave, de la Carotte, du Navet, de la Patate, de l'Asphodèle rameux ; dans les Melons, les Citrouilles, les Châtaignes ; dans les Dattes, les Figues d'Inde, les Bananes, et autres fruits des tropiques ; dans les tubercules de la Gesse et du Souchet domestique ; dans les gousses des Légumineuses; dans le nectar des fleurs; dans les exsudations concrètes des Frênes, des Mélèzes, etc. Mais c'est principalement la Canne et la Betterave qui fournissent la plus grande partie du s. consommé dans le monde entier. Toutefois, dans l'Amérique du Nord, on le retire aussi de l'Érable ; en Chine, du Sorgho ; en Hongrie, de la Citrouille ; et, dans l'Asie méridionale, de certains Palmiers.

A. *S. de Canne.* — 1° *Historique.* Le *S. de Canne* paraît être connu et usité de temps immémorial dans l'Asie méridionale, c.-a-d. dans le pays originaire de la plante qui le fournit. Les Grecs le connurent à l'époque de l'expédition d'Alexandre dans l'Inde; mais les quantités que leur commerce put se procurer furent si minimes, qu'ils le regardèrent simplement comme un médicament réservé aux riches malades. Ils l'appelaient *Miel de roseau, Sel indien* et *Saccharon* : c'est de ce dernier mot, dont les Romains firent *Saccharum* qu'est venu le français *Sucre*. Le s. était encore très-rare à Rome sous l'empire. Comme les auteurs latins ne parlent pas de son éclatante blancheur, il est à croire que les anciens ignoraient l'art de le raffiner. Toutefois plusieurs sinologues pensent que les Chinois étaient, sous ce rapport, plus avancés que les autres peuples, et qu'ils savaient, dès la plus haute antiquité, non-seulement extraire le s. de la Canne, mais encore l'épurer et lui donner par la cristallisation la forme et la consistance d'un sel. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Arabes ont connu le s. raffiné bien longtemps avant les Européens, et que ce produit n'a été apporté dans l'Europe occidentale qu'à l'époque des premières croisades ou un peu auparavant. Pancirole prétend, il est vrai, que le raffinage fut imaginé, vers 1471, par un industriel vénitien, mais son assertion est contredite par des textes antérieurs. En effet, il est question du s. raffiné, sous le nom de *s. blanc*, dans un titre dauphinois de l'an 1333, et, sous celui de *cafetin*, dans une ordonn. du roi Jean, qui porte la date de 1353. Enfin, tous les procédés de la cristallisation et de l'épuration du s. se trouvent décrits dans un ouvrage traduit de l'anglais, en 1372, par un moine augustin, d'après l'ordre du roi Charles V. La plus grande partie du s. venait alors de l'Inde, par la voie d'Alexandrie. Cependant on en tirait des quantités assez importantes des îles de Rhodes, de Chypre et de Candie, où les Arabes avaient acclimaté la Canne, au Xe siècle, et même de la Sicile, où cette plante avait été importée au milieu du XIIe. Vers 1420, dom Henri, régent de Portugal, fit prendre dans cette dernière île des pieds de Cannes et les transporta dans celle de Madère, où ils réussirent admirablement. Peu de temps après, les Espagnols dotèrent les Canaries de cette précieuse culture. Ils naturalisèrent également la Canne à s. dans l'Andalousie et dans les royaumes de Valence et de Murcie. On essaya aussi de l'introduire en Italie, en Provence et en Languedoc, mais ce fut sans succès. Enfin, en 1506, Pierre d'Arrança apporta le même végétal à Hispaniola, la moderne Haïti, où il se multiplia tellement que, douze ans après, cette île possédait vingt-huit sucreries : les procédés d'extraction y avaient été appliqués, pour la première fois, par Michel Ballestro et Gonzalès de Velosa. A la fin du XVIe siècle, sous le règne de Henri IV, le s. était encore si rare dans notre pays, qu'on l'achetait à l'once chez les pharmaciens. Dans la première moitié du siècle suivant, ce produit n'arrivait plus chez nous d'Alexandrie et des îles de la Méditerranée, mais de Madère et des Canaries. On en recevait aussi beaucoup de l'Inde par les Hollandais, qui s'étaient emparés des établissements portugais dans cette partie de l'ancien monde. Ce s. de Hollande était désigné, dans le commerce, sous le nom de *S. de palme*, parce que les pains étaient enveloppés dans des feuilles de palmier. Ce fut en 1643 que les Anglais commencèrent à cultiver la Canne à la Barbade : les Français les imitèrent à Saint-Christophe, en 1644, et à la Guadeloupe, en 1648. Quelques années après, les premiers dépouillèrent les Hollandais du commerce du s., et dès 1660 leurs navires approvisionnaient toutes nos provinces du Nord. A la même époque, le s. d'Amérique arrivait déjà en si grande abondance, qu'il suffisait à une grande partie de la consommation de l'Europe. Enfin, vers 1695, nos colonies des Antilles se trouvèrent en état d'alimenter notre marché. C'est au commencement du XVIIIe siècle que l'usage du sucre devint un peu général; néanmoins ses progrès ne furent un peu rapides qu'une cinquantaine d'années plus tard. En France, par exemple, la consommation totale, en 1700, ne dépassait pas un million de kilogrammes.

2° *Canne à sucre.*—La Canne à sucre (*Saccharum officinarum*) est une plante bisannuelle, une sorte de roseau gigantesque qui appartient à la famille des Graminées. Sa hauteur varie de 3 à 6 mèt., selon les variétés et selon que la nature du sol est plus ou moins favorable à la culture. Ses racines sont courtes, minces et peu fournies. Sa tige, qui est simple, est partagée de 10 en 10 cent. par des nœuds circulaires qui la coupent entièrement, et d'où partent des feuilles, longues de 1 mètre environ sur 3 à 5 centim. de largeur, qui alternent les unes par rapport aux autres, et tombent à mesure que la plante mûrit. Vers le douzième mois de la croissance, il pousse à l'extrémité de cette tige un jet à surface lisse et sans nœuds, qui acquiert en peu de temps une hauteur de 2 m. à 2 m. 50, et se termine par une ample panicule divisée en plusieurs ramifications noueuses dont les diverses parties se couvrent d'un grand nombre de fleurs blanches. Ce jet, qui est toujours pauvre en matière sucrée, se nomme la *Flèche*. Dans certaines contrées, les graines qu'il donne servent à la reproduction de la Canne ; mais, plus fréquemment, on l'emploie, à cause de son peu de rendement, pour faire des boutures, lesquelles, avec les rejetons qui poussent quand on a coupé la maîtresse tige, servent à regarnir les champs de cannes. La Canne à s. peut être avantageusement cultivée dans les climats tempérés, jusqu'au 40° ou au 42° de latitude. Toutefois le climat le plus favorable à sa croissance est celui de la zone torride. Pour arriver à un état complet de maturité, il lui faut, suivant les pays, de 10 à 12 mois de végétation active. De plus, pour être très-productive, elle exige une terre substantielle, médiocrement légère, un peu limoneuse, très-divisée ou facile à diviser, préparée par de bons labours et amendée avec les détritus de la récolte précédente qu'on enterre à demi pourris ou réduits en cendres. Lorsqu'une pièce de terre est bien entretenue, elle produit pendant plusieurs années sans avoir besoin d'être replantée. On cultive en Amérique trois variétés principales de Cannes à s.: la *C. commune* ou *créole*, qui est la plus anciennement connue et qui fut transportée aux Antilles en 1506; la *C. d'Otahiti*, qui a été introduite dans le nouveau monde à la fin du dernier siècle ; et la *C. violette*, qui y a été apportée de Batavia en 1782. Quand la Canne est mûre, ce qui arrive avant sa floraison, c.-à-d. 9 mois après sa plantation, dans l'Inde, et, en Amérique, au bout de 12 à 20 mois seulement, sa tige est pesante, très-lisse, cassante et d'un blanc jaunâtre. Enfin, les intervalles situés entre les nœuds sont remplis d'une moelle fibreuse et spongieuse qui renferme un suc très-abondant. On retranche alors la flèche, et l'on coupe la tige très-près de terre. Suivant Péligot, 100 parties de cannes fraîches contiennent 72,1 d'eau, 18 de s. et autres substances solubles, et 9,9 de matières ligneuses. Elles renferment donc 90 pour 100 de suc ; mais les tiges sont si difficiles à écraser, qu'elles n'en donnent guère que les deux tiers.

3° *Extraction du sucre.* — La fabrication du s. consiste, en principe, à extraire le suc des tiges, et à le concentrer par l'évaporation pour faire cristalliser la matière sucrée. On obtient le suc en soumettant les cannes à une forte pression. On se sert souvent pour cela d'une espèce de grossier laminoir, appelé *moulin*, qui se compose de trois cylindres de fer cannelés ou striés, montés sur un axe, et élevés verticalement sur une table horizontale entourée d'une rigole. Le cylindre du milieu est mû par une force quelconque, et il communique son mouvement aux deux autres au moyen d'engrenages. Quand la machine marche, un ouvrier présente un paquet de cannes entre deux de ces cylindres ; ces derniers les entraînent et les écrasent, tandis que le jus qu'elles fournissent s'écoule dans la rigole de la table. Afin de mieux épuiser les cannes, un second ouvrier, qui est placé derrière le moulin, les saisit à mesure qu'elles se présentent, et les fait passer de l'autre côté du cylindre du milieu. Aujourd'hui cet appareil grossier n'est plus employé que dans les anciennes sucreries. Dans les nouvelles, on a adopté des presses beaucoup plus énergiques qui consistent en trois gros cylindres creux de fonte, dont on peut régler l'écartement à volonté, et qui sont fixés horizontalement dans un bâti très-solide et aussi de fonte. Comme dans le moulin, le mouvement est communiqué à l'un des cylindres, qui fait tourner les deux autres. Avec une de ces presses, un seul homme suffit à la manœuvre, laquelle consiste à étaler les cannes sur une trémie d'alimentation qui les conduit aux cylindres. Ceux-ci les attirent en tournant, et le jus exprimé se rend dans un réservoir. On obtient ainsi 60 à 65 kilogr. de jus pour 100 kilogr. de cannes, tandis que les anciens moulins en donnent à peine 50. Les cannes écrasées se nomment *Bagasses :* on les fait sécher pour les employer comme combustible. Quant au suc obtenu, qu'on appelle *Vesou* ou *Vin de canne*, il contient, suivant Peligot, pour 100 parties : sucre, 20,90 ; eau, 77,17 ; sels minéraux, 1,70; matières organiques, 0,23. C'est donc, en réalité, de l'eau sucrée presque pure contenant 1 partie de s. pour environ 4 d'eau. Comme le vesou s'altère promptement, par l'effet des petites quantités de substances organiques azotées qu'il renferme, on le clarifie le plus rapidement possible, en y ajoutant quelques centièmes de chaux et en le faisant chauffer jusqu'à 60° centigr. dans une grande chaudière de cuivre, qu'on nomme *Clarificateur*. A mesure qu'il s'échauffe, il se forme des écumes composées d'albumine, de matière colorante verte, de parenchyme, de silice, etc., qui s'élèvent à la surface et qu'on enlève avec soin. L'opération dure environ 40 minutes. Quand elle est terminée, ce que l'on reconnaît à ce qu'il ne se produit plus d'écume, on laisse reposer le liquide pendant une heure, puis on le fait passer dans une première chaudière de cuite, où on l'évapore rapidement jusqu'à ce qu'il marque 25° à l'aréomètre. Alors on le filtre à travers une étoffe de laine, puis on le fait couler dans une seconde chaudière de cuite, placée à côté de la précédente, où on le concentre à consistance de sirop très-épais. Enfin, on le verse dans une large bassine pour en accélérer le refroidissement, et ensuite dans des caisses ou tonneaux percés de trous, qui sont bouchés. Quelque temps après, on remue le sirop avec une latte de bois pour favoriser la cristallisation. En se refroidissant, le contenu des tonneaux se prend en une masse confuse de petits cristaux irréguliers. Quand cet effet est produit, on débouche les trous, afin de faire écouler la partie du sirop qui ne s'est point cristallisée. Ce sirop, épais et de couleur brune, constitue la *Mélasse*, et s'emploie principalement pour faire le rhum : il se compose ordinairement de 63 pour 100 de s. cristallisable, 13 de s. incristallisable, 15 d'eau, et 9 de matières minérales et de substances azotées et mucilagineuses. Quant au s. cristallisé, on le fait sécher lentement, puis on le livre au commerce sous les noms de *Sucre brut*, de *Moscouade* et de *Cassonade*. En général, 100 parties de vesou fournissent 10 à 12 parties de s. On ne recueille pas, comme on voit, tout le s. que renferme la canne, puisque, ainsi que nous l'avons dit, elle en contient 20,90 : cela tient à l'imperfection des procédés usités dans les colonies.

B. *Du sucre de Betterave.*—La présence du s. dans la Betterave paraît avoir été signalée pour la première fois, vers 1605, par notre célèbre agronome Olivier de Serres. En 1747, un savant chimiste allemand, Margraff, se livra à des expériences suivies sur ce sujet; mais le s. des colonies était alors à trop bas prix pour que l'extraction du s. indigène pût constituer une industrie viable. Les travaux d'Achard, de Berlin, entrepris 25 ans plus tard, sous la protection de Frédéric II, n'eurent pas un meilleur succès, et cela pour le même motif. Cependant il était parvenu, chimiquement parlant, à des résultats du plus haut intérêt, et, en 1799, il avait présenté au roi de Prusse Fréd. Guillaume III des échantillons de pains de s. indigène. Pour que l'extraction du s. de Betterave pût prendre rang dans l'industrie, malgré l'élévation du prix de revient de ce produit, il fallait des circonstances qui fissent enchérir le s. colonial au delà de toutes les prévisions. Or, ces circonstances se trouvèrent réalisées pendant la Révolution et sous l'Empire, par l'effet de la domination absolue de l'Angleterre sur toutes les mers du globe. Le s. colonial ne pouvant plus arriver en Europe, on songea sérieusement à le remplacer par celui que la Betterave pouvait fournir. En 1810, le gouvernement impérial fit répéter les expériences d'Achard. En 1812, il ordonna la culture de 100,000 arpents de Betteraves, et institua des écoles de chimie et des fabriques pour l'extraction du s. indigène. Bientôt la chute de l'empire vint arrêter ce mouvement, et les fabriques qui s'étaient montées ne tardèrent pas à périr, du moins pour la plupart. Toutefois quelques-unes survécurent et purent soutenir la lutte avec le s. de Canne, grâce à la protection excessive que les colons parvinrent à obtenir pour leur s. de la part du gouvernement de la Restauration. Enfin, les progrès de la chimie aidant, les fabriques de s. indigène, vers 1830, purent à leur tour menacer d'une ruine prochaine les sucreries coloniales, où la fabrication n'avait pas cessé de se faire suivant la vieille routine. Aujourd'hui, la fabrication du s. indigène constitue une industrie florissante en France, en Belgique et en Allemagne. Dans notre pays, elle s'est pour ainsi dire concentrée dans les départements du Nord, principalement dans ceux de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Nord. Ce dernier produit même à lui seul presque autant que tous les autres ensemble. – Quoiqu'il soit reconnu que les différentes variétés de Betteraves donnent le même rendement en s., c'est la Betterave blanche ou B. de Silésie (variété à collet rose), que l'on exploite de préférence, parce qu'elle se travaille plus facilement et se conserve mieux après la récolte. On l'arrache un peu avant sa maturité, et, à mesure qu'on procède à cette opération, un ouvrier, armé d'une bêche tranchante, coupe les collets des racines, afin d'arrêter la végétation, qui sans cela continuerait à se développer, au détriment de la matière sucrée. Lorsque le temps est favorable, on laisse les betteraves étendues sur le sol pendant quelques jours, afin de diminuer, autant que possible, la proportion d'eau qu'elles contiennent, puis on les emmagasine dans des caves ou silos jusqu'au moment du travail. D'après Peligot, la Betterave contient en moyenne, pour 100 part.: eau, 85; sucre, 10; albumine et autres matières solubles, 2,5; matières ligneuses, 2,5 ; d'où l'on voit qu'elle est beaucoup moins riche en substance sucrée que la Canne. En outre, le rendement diminue d'autant plus que l'extraction de la matière sucrée se fait à une époque plus éloignée de l'arrachage. La première manipulation manufacturière qu'on fait subir à la betterave consiste à la débarrasser des pierres et de la terre qui s'y sont attachées, des collets que le décolletage a pu y laisser, et des radicules chevelues qui y adhèrent. Ce nettoyage est suivi d'un lavage, après quoi on procède au *râpage*. Cette opération se fait au moyen d'une râpe mécanique qui réduit la racine en une pulpe très-fine. Cette pulpe est ensuite enfermée dans des sacs de laine, que l'on superpose en les séparant par des claies d'osier, et que l'on soumet à l'action de puissantes presses hydrauliques. On obtient ainsi, pour 100 kil. de betteraves, 80 à 85 litres de jus, et 15 à 20 kil. de résidu pulpeux. C'est dans le jus que se trouve toute la matière sucrée ; le résidu sert à la nourriture des bestiaux. On peut aussi extraire le suc de la betterave au moyen de la macération. Cette pratique est très-répandue en Allemagne, où elle donne d'excellents résultats. Le jus, au sortir de la presse, est laiteux et d'une couleur blanche un peu jaunâtre ou rosée, suivant la nature des racines. Comme il s'altère beaucoup plus rapidement que le vesou au contact de l'air, parce qu'il contient une plus forte proportion de principes albuminoïdes, il faut se hâter d'en séparer toutes les matières étrangères qu'il renferme. Cette opération, qu'on nomme *Défécation*, s'opère à l'aide de la chaux préalablement hydratée. La chaux sature les acides libres qui se trouvent dans le jus; elle se combine avec l'albumine, une matière gommeuse, une substance azotée soluble, et forme avec tous ces corps des composés insolubles ; elle élimine de même la caséine, les matières grasses et une partie des substances colorantes ; elle décompose les sels à base d'ammoniaque, de potasse et de soude, fait volatiliser la première de ces bases, et laisse les deux autres s'unir au s. dans le jus. Pour *déféquer* le jus, on commence par introduire celui-ci dans de grandes chaudières à double fond que l'on chauffe à la vapeur. C'est seulement lorsqu'il a atteint 60° à 70° centigrades que l'on y mélange le lait de chaux, et aussitôt on pousse la température jusqu'au premier symptôme d'ébullition, qu'il ne faut jamais dépasser. La quantité de chaux nécessaire varie suivant la nature des betteraves et l'époque de la fabrication ; elle est généralement de 5 à 10 pour 1000. L'excès de chaux qui ne s'est pas combiné avec les matières étrangères s'unit au s. lui-même, en formant un *sucrate* ou *saccharate* soluble, dont la présence dans le jus est très-nuisible à la suite des opérations : aussi est-il très-important de débarrasser, autant que possible, le jus sucré de cet excès calcique. On y parvient en faisant filtrer le jus à travers plusieurs couches de noir animal en grains, qui en même temps opèrent sa décoloration. On juge que la défécation est bonne lorsque le liquide décanté est parfaitement limpide, bien que d'une couleur ambrée. Pour dépouiller plus complétement le jus de betterave des matières étrangères au s., Persoz a proposé un système de défécations successives suivies de saturations à l'acide carbonique, ce gaz décomposant très-bien le saccharate de chaux. Cette méthode a pour résultat d'économiser très-notablement, sinon de supprimer complétement l'emploi du noir animal. Un autre procédé, dû à Pézier, consiste à traiter par l'alcool le jus de betterave après défécation et saturation. Plus récemment encore, Rousseau a conseillé de déféquer le jus de betterave au moyen du sulfate de chaux, puis de traiter le jus ainsi déféqué par l'hydrate de peroxyde de fer, qui le décolore instantanément d'une manière complète et durable.—Quelle que soit la méthode employée, quand le jus est déféqué, on procède à la *cuite* ou *évaporation*. La cuite s'est faite longtemps à feu nu, mais on a fini par reconnaître que l'action prolongée de la chaleur et une trop grande élévation de la température ont pour effet de changer le s. cristallisable en s. incristallisable, circonstance qui impose l'obligation de pratiquer cette opération le plus promptement et à la température la plus basse possible. On satisfait aujourd'hui à ces deux conditions, qui, au premier abord, semblent contradictoires, en faisant cuire le jus dans le vide, où, comme on sait, on peut obtenir une évaporation extrêmement rapide à une température même très-inférieure à 100°. On applique ce principe au moyen de chaudières diversement disposées, dont les plus usitées sont celles de Howard, de Roth, de Pelletan, de Degrand et de Derosne. Quand le sirop marque 42° ou 43° à l'aréomètre de Baumé, on le fait écouler dans un grand récipient appelé *rafraîchissoir*, où on le laisse refroidir jusqu'à ce qu'il commence à se *grener*, c.-à-d. à se cristalliser. Aussitôt qu'il est arrivé à ce point, on procède à *l'empli*, opération qui consiste à le distribuer dans des *formes*, ou vases coniques de terre cuite, de tôle galvanisée ou de cuivre étamé, qui sont renversées et percées à leur sommet d'un trou fermé avec un linge mouillé. Le sirop achève de se solidifier dans ces vases. La cristallisation terminée, on débouche les formes, pour laisser écouler la partie du liquide qui ne s'est pas cristallisée. Cette opération, qu'on appelle *Purge* ou *Égouttage*, dure ordinairement plusieurs jours. Cependant, dans certaines fabriques, on l'exécute beaucoup plus rapidement en se servant de grandes caisses de tôle galvanisée dont le fond est formé par une toile métallique. Quand on emploie les formes, dès que les pains sont égouttés, on les *loche*, c.-à-d. qu'on les retire en retournant ces dernières, après quoi on les fait sécher à l'étuve et on les brise grossièrement : on a ainsi le *S. brut* ou *Cassonade*. Quant aux *mélasses* ou sirops d'égouttage, on les soumet à une recuite nouvelle pour obtenir une cristallisation de s. dite de *second jet*. On peut aussi, en reprenant les mélasses des seconds sucres, fabriquer des sucres de *troisième jet*. De nos jours, on a imaginé une foule de procédés particuliers pour améliorer la fabrication du s. de betterave. Une des plus importantes est l'emploi, pour l'égouttage, d'un appareil à force centrifuge semblable à celui dont on se sert, dans certaines blanchisseries, pour essorer les toiles au lieu de les tordre, et qu'on appelle *hydro-extracteur*, ou vulg. *turbine* et *toupie*. Cette ingénieuse application est due à Syrig.

C. *Raffinage du sucre.* — Le s. brut, ou cassonade, tel qu'il arrive des colonies ou qu'il est fourni par les sucreries indigènes, est sous forme de poudre sableuse plus ou moins colorée en jaune ou en brun. De plus, il est encore imprégné de mélasse et contient de 3 à 4 pour 100 d'eau, de sable, de débris organiques, de sels de chaux et autres matières étrangères, en sorte qu'il a toujours un goût plus ou moins désagréable, et présente l'inconvénient de fermenter très-facilement. On est donc obligé de le *raffiner*, c'est-à-d. de le purifier et de l'amener à l'état de s. blanc avant de le livrer à la consommation. Le raffinage du s. se fait dans de vastes établissements appelés *Raffineries*. Les procédés sont les mêmes pour les deux espèces de cassonades, et presque toujours les raffineurs les mêlent en les assortissant d'après leurs nuances et leurs qualités. On commence par dissoudre le s. brut dans 30 pour 100 environ de son poids d'eau, après quoi on chauffe la dissolution dans une chaudière semblable à celle qu'on emploie pour la défécation du s. de betterave. On la remue avec une spatule de bois, puis on y jette 5 pour 100 de noir animal fin, qu'on délaye avec soin. Enfin, quand l'ébullition commence, on ajoute 1/2 pour 100 de sang de bœuf. L'albumine de ce sang, en se coagulant, enveloppe toutes les particules en suspension, et les entraîne à la surface sous forme d'écumes. Le sirop se trouvant ainsi bien clarifié, on le soutire et on le filtre. L'appareil employé à cet effet est appelé *filtre Taylor*, du nom de son inventeur. Il se compose d'une caisse rectangulaire de bois, ayant 2 mèt. de longueur sur 1 de largeur et 1 de profondeur, dans laquelle sont tendus verticalement, par leurs deux bouts, 20 à 25 sacs de coton peluché. On verse le liquide dans l'espace libre qui environne les sacs; il pénètre dans ces derniers de dehors en dedans, puis s'écoule dans un double fond par une ouverture ménagée au bas du sac ; enfin un robinet le conduit de là dans un réservoir extérieur. Au sortir de l'appareil, le sirop est encore plus ou moins coloré. On le décolore en le faisant passer à travers une couche épaisse de noir en grains ; après quoi, on le cuit dans le vide, on le dirige dans des rafraîchissoirs, puis on procède, de la même manière que nous l'avons dit plus haut, à l'empli et à l'égouttage : seulement l'empli se fait dans des *formes* de petites dimensions. Après l'égouttage, le s. renferme toujours un peu de mélasse adhérente aux cristaux et dont on ne peut le séparer que par le *Terrage* ou le *Clairçage*. Le terrage consiste, les pains étant encore dans les formes, à enlever de la base de chacun d'eux toute la croûte superficielle, qui est fort dure, et à verser, sur le fond ainsi fait, une couche de terre argileuse délayée en bouillie un peu épaisse. L'eau qui imbibe cette terre, filtre lentement à travers la masse, dissout la mélasse et l'entraîne avec elle. Le clairçage a lieu de la même manière : seulement, on remplace l'argile par un sirop de s. blanc, appelé *Clairce*. Le blanchiment du s. étant alors terminé, on loche les pains, on les fait sécher à l'étuve, et on les livre à la consommation. — Les raffineurs fabriquent toujours plusieurs espèces ou qualités de s. La première qualité, qui est toujours très-blanche et d'une cristallisation parfaite, est désignée sous le nom de *S. royal*. On obtient sa blancheur en le soumettant à plusieurs clairçages ou terrages successifs, parfois même on y ajoute un peu d'indigo pour rendre sa nuance plus éclatante. Le *S. tapé* est presque aussi beau que le précédent. On le prépare avec des pains encore humides, c.-à-d. sortant des formes, qu'on égrène et qu'on passe à travers un tamis métallique. On remplit de cette poudre des formes de bronze très-lisses et très-pesantes, puis un ouvrier, saisissant chacune de celles-ci, la soulève et la laisse retomber trois fois. Ce choc répété suffit pour agglomérer fortement toute la masse, qui présente alors un pain conique et compacte, que l'on retire de la forme et que l'on fait sécher à l'étuve. Cette variété de s. est très-recherchée des limonadiers, parce qu'elle est très-légère, ce qui permet, à poids égal, d'en obtenir un plus grand nombre de morceaux. Le s. appelé *Lump*, *Bâtard* ou *Pièce*, suivant la grosseur des pains, est fait avec les mélasses sorties des formes pendant l'égouttage, le terrage et le clairçage. Comme le s. royal, il subit ordinairement trois terrages ou clairçages successifs. Enfin, viennent les *Vergeoises*, qui sont faites avec les mêmes matières que ces derniers, et qui, quoique en pains, sont presque aussi colorées que la cassonade et se vendent souvent à sa place.

D. *Du sucre considéré au point de vue chimique.* — Le *S. ordinaire*, quand on le fait cristalliser lentement, se présente sous forme de gros cristaux prismatiques à quatre pans avec sommets dièdres, dont la densité est de 1,60. Mais le s. du commerce offre une cristallisation confuse, dont la cassure ressemble à celle du marbre blanc. A l'état cristallisé, le s. est représenté par la formule $C^{12}H^{11}O^{11}$; en d'autres termes, il contient, pour 100 parties, 42,10 de carbone, 6,43 d'hydrogène, et 51,47 d'oxygène. Lorsqu'il est tout à fait pur, le s. est incolore et sans odeur. Sa saveur, douce et agréable, que tout le monde connaît, est sensiblement modifiée par la pulvérisation et le râpage, ce qui doit être probablement attribué à la chaleur développée par le frottement du pilon ou de la râpe. Soumis au choc dans l'obscurité, le s. devient phosphorescent, particularité qui paraît encore résulter d'une altération moléculaire. Il est inaltérable à l'air. — Le s. se dissout dans les deux tiers de son poids d'eau froide, et, en toutes porportions, dans l'eau bouillante ; mais il est peu soluble dans l'alcool ordinaire et ne se dissout point dans l'alcool anhydre. Les dissolutions concentrées du s. dans l'eau sont désignées sous le nom de *Sirops*. Une dissolution saturée de s. se conserve très-bien à la température ordinaire, dans un vase fermé ; mais, quand elle est étendue d'eau ou exposée aux rayons solaires et à l'air, elle s'altère promptement en éprouvant la fermentation alcoolique. Elle s'altère aussi lorsqu'on la maintient longtemps sur le feu ; mais, alors, c'est en se transformant en s. incristallisable et en prenant la couleur foncée de la mélasse. Quand on concentre le sirop jusqu'à 37° et qu'on le maintient, pendant une quinzaine de jours, dans une étuve chauffée à 30°, il se dépose des cristaux prismatiques volumineux et très-réguliers, que l'on désigne dans le commerce sous le nom de *S. candi*. Pour obtenir cette variété de s., on tend des fils dans les cristallisoirs : les cristaux s'y attachent et s'accroissent au milieu de la liqueur, au lieu de se déposer sur le fond et de se gêner dans leur développement. Si, au lieu d'agir de la sorte, on cuit rapidement le sirop jusqu'à ce qu'un échantillon versé dans l'eau froide s'y prenne en masse cassante qui ne colle que très-peu aux doigts, et si alors on coule la masse sur une table de marbre légèrement huilée, pour la rouler ensuite, quand elle est suffisamment refroidie, en petits cylindres, en petites cordes, on obtient ce qu'on appelle le *S. tors* ou *Pénide*. En colorant le sirop avec quelques gouttes de teinture de safran, on a le *S. d'orge* du commerce. Cette dernière préparation est ainsi appelée parce qu'autrefois on faisait dissoudre le s. dans une décoction d'orge. Dans ce nouvel état, le s. est transparent et amorphe, mais il se désagrége peu à peu et devient opaque. Le même effet a lieu pour le *S. de pomme*, qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'on ajoute au sirop un peu de gelée de pomme et qu'on l'aromatise avec quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger ou d'essence de citron. On retarde cette conversion en s. opaque en introduisant un peu de vinaigre dans le sirop. — A la température de 180°, le s. fond en se colorant d'abord en jaune. Si l'on porte la température à 215°, il perd deux équivalents d'eau, et se change en une substance brun rougeâtre, très-soluble dans l'eau, mais insipide, infermentescible et incristallisable : c'est le *Caramel*, si employé dans l'économie domestique, pour colorer certaines préparations culinaires. L'ébullition prolongée d'un sirop de sucre en fait toujours passer une partie plus ou moins considérable à l'état de s. incristallisable et à celui de glucose. — Tous les acides, soit minéraux, soit organiques, produisent le même effet : c'est au mélange de ces deux sucres qu'on donne le nom de *S. interverti*, parce qu'il dévie à gauche, au lieu de le dévier à droite comme auparavant, le plan de polarisation des rayons polarisés. C'est ce qu'on observe fréquemment dans les confitures de fruits : il s'y opère des cristallisations grenues qui sont constituées par du glucose, tandis qu'il reste un liquide brun, sirupeux et incapable de se solidifier, lequel est du s. incristallisable. Parmi les actions particulières que les acides exercent sur le s., nous citerons uniquement celle de l'acide azotique. Si l'on chauffe ensemble de l'acide azotique étendu d'eau et du s., ce dernier perd une partie de son hydrogène et de son carbone. Il se produit de l'eau, du gaz carbonique et des vapeurs nitreuses ; en même temps il se forme d'abord de l'acide *acétique*, puis de l'acide *saccharique*, et enfin de l'acide *oxalique*. Ainsi, en définitive, le s. perd tout son hydrogène et une partie de son carbone, et se trouve converti en un acide exclusivement composé de carbone et d'oxygène. — La potasse, la soude, la chaux et les autres oxydes métalliques s'unissent au s. sans le colorer, et forment avec lui des composés solubles dans l'eau, qu'on appelle des *Saccharates* ou des *Sucrates*. Dans ces combinaisons, le s. conserve toutes ses propriétés ; seulement il a perdu plus ou moins d'eau. On les obtient en mettant les oxydes en contact avec une dissolution aqueuse de s. Parmi ces composés, le *saccharate de chaux* offre une particularité curieuse : c'est que sa dissolution, qui est claire et limpide, se trouble et se coagule en une masse blanche par l'ébullition, puis reprend, en se refroidissant, sa fluidité et sa transparence, parce que le précipité se redissout à mesure que la liqueur se refroidit.

E. *Usages et consommation.* — Les usages du s. sont trop connus pour que nous croyions utile de les énumérer. Nous nous bornerons à rappeler qu'il constitue un des meilleurs agents de conservation pour les substances organiques. Il sert, en outre, à préparer toutes les liqueurs de table et à rendre plus agréables une multitude de préparations économiques. Enfin, les mélasses des colonies sont employées pour la fabrication du rhum, et celles de la betterave pour la fabrication de l'alcool. Comme toutes les matières non azotées, le s. est incapable de soutenir la vie à lui seul. Consommé avec excès, il peut produire des accidents plus ou moins graves, tels que des ulcérations dans la bouche, le ramollissement des gencives et le scorbut. Le médecin anglais Starck a même fini par succomber à l'usage immodéré de cette substance. Carminati a encore démontré que le s. exerce une action délétère sur les animaux inférieurs, et qu'il tue presque instantanément certains animaux à sang froid, notamment les Lézards et les Grenouilles. Il purge les Brebis, mais il ne cause aucun accident au Chien, quand on le mêle à d'autres aliments. Mais, si le s. employé seul est incapable d'entretenir la vie, il est utile et bienfaisant quand on l'associe à d'autres substances. Ainsi, par ex., les nègres, qui en mangent à discrétion, dans les colonies, pendant l'exploitation des Cannes, se portent mieux alors qu'en tout autre temps, quoiqu'ils soient assujettis à un travail infiniment plus rude. Certaines personnes prétendent que le s. de betterave est moins sucré et moins sain que le s. de canne. C'est un préjugé dénué de fondement : « Les sucres qui proviennent de ces diverses plantes, dit Chaptal, sont rigoureusement de la même nature, et ne diffèrent en aucune manière, lorsqu'on les a portés par le raffinage au même degré de pureté. Le goût, la cristallisation, la couleur, la pesanteur, sont absolument identiques, et l'on peut défier l'homme le plus habitué à juger ces produits, ou à les consommer, de les distinguer l'un de l'autre. » Toutefois cette identité absolue du s. de canne et du s. de betterave n'est vraie que quand ils sont parfaitement purs, car, lorsqu'ils sont à l'état brut, il est toujours possible de les distinguer. Ainsi, par ex., la cassonade de canne a une saveur mielleuse et agréable, que celle de betterave ne possède jamais au même degré. — La production du s. indigène suit depuis longtemps une progression rapidement ascendante : en 1841, elle était seulement de 27 millions de kil. environ ; en 1859, elle s'élevait à 132 millions, et, à cette heure, elle doit dépasser 150. La progression du sucre colonial ou de canne ne saurait être aussi rapide. Après avoir été de 100 millions en 1847, elle tomba, en 1850, à 46 millions, par suite de l'affranchissement des noirs ; mais elle est montée à près de 113 millions en 1859. Outre les quantités de s. produites, soit sur le continent, soit dans les colonies, la France importe encore de l'étranger environ 75 millions de kil. ; mais c'est surtout pour le réexporter après l'avoir raffiné. Quant à la consommation de cette denrée, ses progrès ont généralement suivi ceux de la production. Ainsi, la consommation, qui, en 1812, n'était pour la France entière que de 8 millions de kil., s'élevait, en 1817, à 36 millions ; en 1824, à 60 ; en 1840, à 85 ; en 1850, à 120 ; et en 1859, à plus de 185. A cette heure, elle doit être d'au moins 200 millions. Malgré cet accroissement dans la consommation d'une denrée devenue d'un usage vulgaire et quotidien, elle est beaucoup plus considérable en Angleterre, en Hollande et en Suisse. Les chiffres qui suivent indiquent la consommation par tête, en 1859, dans les principaux États de l'Europe : Angleterre, 15 kil. 136 ; Association allemande, 2,470 ; Autriche, 1,467 ; Belgique, 3,100, Espagne, 0,790 ; États romains, 2,150 ; États sardes, 4,364 ; France, 5,139, Hollande, 6,076 ; Portugal, 3,260, roy. de Naples, 1,160 ; Suisse, 7,749. En Amérique, la consommation du s. est supérieure à celle de l'Europe. Aux États-Unis, on l'évalue par tête à 17,036 ; au Brésil et à la Havane, elle dépasse 20 kil. ; enfin, on la porte à un chiffre beaucoup plus élevé encore dans les États de la côte de l'océan Pacifique.

II. Le *Glucose* ou *Glycose* (plusieurs font ce mot féminin) existe tout formé dans les fruits de nos climats, qui présentent à la fois une saveur sucrée et une réaction acide, et spécialement dans les raisins : aussi l'a-t-on assez longtemps désigné sous le nom de *S. de raisin*. C'est lui qui forme ces tubercules sucrés qui recouvrent les fruits secs, raisins, figues, prunes, etc. On l'obtient en outre artificiellement en soumettant la cellulose, l'amidon, les gommes, etc., à l'action des acides faibles, sous l'influence de températures déterminées. Enfin, on le trouve aussi dans l'organisme animal : en effet, c'est du gl. que sécrète le foie, et qui est éliminé par l'urine chez les diabétiques.

A. Le *glucose* a pour formule $C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$. Il cristallise sous la forme de concrétions mamelonnées analogues aux mamelons des choux-fleurs. Sa saveur est fraîche, mucilagineuse, mais faiblement sucrée : il faut 2 parties et 1/2 de gl. pour sucrer autant qu'une partie de s. de canne. Il est aussi moins soluble dans l'eau froide que ce dernier, et c'est probablement une des raisons qui ont empêché son admission dans les usages domestiques. Mais il se dissout en toute proportion, et beaucoup plus rapidement dans l'eau bouillante. Il est en outre plus soluble dans l'alcool que le s. de canne, car il se dissout même dans l'alcool anhydre. Mais la dissolution du gl. est *lævogyre*, c.-à-d. dévie vers la gauche le plan de polarisation des rayons polarisés. Le sirop de gl. n'atteint jamais la consistance de celui de s. de canne, mais il a la propriété de ne s'altérer que lorsqu'on y ajoute un ferment, et alors il éprouve immédiatement la fermentation alcoolique, c.-à-d. qu'il se transforme en alcool, en acide carbonique et en eau. Dubrunfaut a constaté qu'il est la seule espèce de s. qui soit capable de la fermentation alcoolique immédiate, les autres espèces de sucres n'éprouvant cette fermentation qu'après avoir été préalablement transformées en gl. Chauffé à 100° environ, le gl. fond en perdant une quantité d'eau égale à 9 pour 100 de son poids ; il forme alors une masse jaune, transparente, qui a une grande avidité pour l'eau, tant qu'elle n'a pas repris ce que la fusion lui a fait perdre. Si l'on continue de le chauffer, il se convertit en caramel à 140°. Enfin, si l'on pousse plus loin la distillation, il donne les mêmes produits que le s. cristallisable. Le gl. est complétement détruit par l'acide azotique, qui le transforme en acide oxalique ; mais il n'est pas altéré par les acides faibles. Il est même inaltérable par l'acide sulfurique concentré, où il se dissout sans se colorer, et dont on peut ensuite l'isoler sans qu'il ait perdu aucun de ses caractères. Il est, au contraire, très-altéré par les alcalis, qui brunissent sa dissolution à froid et la noircissent à chaud : il se forme, pendant cette réaction, des *Glucosates* analogues aux saccharates. On profite de cette action des alcalis pour reconnaître les falsifications du s. ordinaire par le gl., que son bas prix rend très-propre à cette fraude. A cet effet, on dissout 1 gramme de potasse caustique dans 32 gram. d'eau distillée ; on ajoute à la dissolution 5 gr. du s. à essayer, puis on chauffe dans un petit matras, jusqu'à ébullition. Si le s. est pur, la potasse ne détermine pas de coloration bien sensible. Si, au contraire, il est mélangé, il se produit une coloration qui est d'autant plus foncée que la quantité de gl. est plus considérable.

B. Nous avons dit que le gl. n'est pas admis dans les usages domestiques, mais il a d'importantes applications dans l'industrie. On l'emploie surtout, soit en masse, soit à l'état de sirop, soit sous forme granulée, pour faire de l'alcool, pour la fabrication de *différentes bières, ainsi que pour améliorer les vins de qualité inférieure.* La fabrication industrielle du gl. se fait avec la fécule de pommes de terre que l'on traite par l'acide sulfurique : de là le nom de *S. de fécule* sous lequel on le désigne dans le commerce. *Le principe de cette fabrication a été découvert, en 1811*, par le chimiste russe Kirchoff. L'opération en grand se pratique dans de vastes cuves de bois contenant 6000 litres d'eau et 42 kil d'acide sulfurique à 66°. On agite le mélange, et on le chauffe en *y faisant arriver de la vapeur d'eau au moyen d'un tube de plomb.* Quand la température du liquide est portée à 104°, on y introduit, par portions successives, afin de ne pas abaisser sensiblement la température, 2000 kil. de fécule délayée dans 2000 litres d'eau tiède. Au bout de 30 à 40 minutes, *la saccharification est complète*; ce qu'on reconnaît à ce que la teinture d'iode ne donne plus de coloration. Alors on sature l'acide en versant dans la cuve 107 parties de craie pulvérisée pour 100 d'acide. Après 10 à 12 heures, on filtre le liquide en le faisant passer à travers une couche de noir animal, puis on le concentre jusqu'à 30° de l'aréomètre Baumé, dans des chaudières chauffées à la vapeur. On a ainsi le gl. en sirop, qui est très-blanc, très-clair, et propre à être livré aux brasseurs, aux confiseurs et aux liquoristes. Quand on veut obtenir le gl. en masse, c.-à-d. sous forme solide, on concentre le sirop jusqu'à 40° ou 41°, après quoi, on le verse d'abord dans un rafraîchissoir, où il commence à cristalliser, et ensuite dans des tonneaux, où il se prend en une masse blanche, opaque, et d'une telle dureté, qu'il faut la briser à coups de hache pour pouvoir l'enlever. Enfin, lorsqu'on veut avoir le gl. granulé, c.-à-d. en grains cristallins, détachés et ressemblant à la cassonade blanche, on ne cuit le sirop que jusqu'à 31° ou 33. ; on le refroidit rapidement dans des réservoirs, où il séjourne 24 heures, pour y déposer le sulfate de chaux ; enfin, on le fait passer dans des tonneaux dont le fond est criblé de petits trous fermés au moyen de clavettes. Au bout de 8 à 10 jours, le gl. est cristallisé ; on débouche les trous pour laisser écouler la mélasse, on fait sécher la masse dans une étuve, on écrase les morceaux et on les passe au crible. C'est avec cette variété de gl. que l'on falsifie la cassonade de s. ordinaire et le miel.— Nous avons dit qu'on peut également faire du gl. avec la cellulose, c.-à-d. avec le bois, la paille, les chiffons, etc. Voici, par ex., comment on prépare le s. de chiffons. On traite 100 parties de chiffons réduits en petits morceaux avec 140 parties d'acide sulfurique concentré. L'acide doit être ajouté par petites portions afin d'éviter l'élévation trop grande de température. On abandonne le mélange à lui-même pendant 48 heures; puis on y ajoute une grande quantité d'eau pour dissoudre le gl. formé; après quoi, on le fait bouillir pendant 8 à 10 heures pour compléter la réaction. Enfin, on sature l'acide par la craie, on filtre, on évapore jusqu'à consistance sirupeuse, et on laisse cristalliser le résidu. — Suivant le *Dictionnaire du Commerce*, la consommation annuelle du gl. en France dépasse 30 millions de kilogrammes.

III. *S. de lait.* — Le *S. de lait*, appelé aussi *Lactine* et *Lactose*, est représenté par la formule $C^{24}H^{24}O^{24}$. Il cristallise sous la forme de parallélipipèdes, terminés par une pyramide quadrangulaire. Il a une saveur fraîche et très-faiblement sucrée, et croque sous la dent. Il est beaucoup moins soluble dans l'eau que le s. ordinaire et que le glucose; mais, comme le premier, il est insoluble dans l'alcool. Sa dissolution est dextrogyre, comme celle du s. de canne. A l'état cristallisé, il ne s'altère pas plus que les deux précédents ; mais ce qui le caractérise surtout, c'est que, comme les gommes, il fournit de l'acide mucique, quand on le traite par l'acide azotique. De plus, les acides minéraux faibles le convertissent par l'ébullition, en un glucose particulier, appelé *glucose lactique.* Enfin, sous l'influence des substances albuminoïdes ou des membranes animales, il se transforme en *acide lactique.* Ce s. s'obtient on ne peut plus facilement. A cet effet, on verse dans du lait une certaine quantité d'acide chlorhydrique qui se combine avec le caséum et le précipite. On filtre le petit-lait, *puis par l'évaporation* on obtient le lactose en cristaux prismatiques. Le s. de lait a été signalé, pour la première fois, en 1619, par le médecin italien Fabricius Bartoletti. On l'emploie principalement en médecine, comme excipient médicamenteux.

IV. *S. incristallisable.*—Le *S. liquide* ou *incristallisable* est représenté par la formule $C^{12}H^{12}O^{12}$; c'est donc un isomère du s. de lait. Cette sorte de s. existe dans les pommes, le miel, le nectar des fleurs, le jus d'oignon, etc. Comme le glucose, il dévie à *gauche le plan de polarisation des rayons* lumineux *polarisés*, mais il en diffère en ce qu'il s'altère facilement sous l'influence de l'eau et des acides faibles. Cependant il se transforme à la longue en glucose, et c'est ce qui, pendant longtemps, l'a fait *confondre avec ce dernier. Le s. incristallisable joue un rôle important* dans l'alimentation par les fruits acidules et sucrés qui le contiennent ; mais il n'est la base d'aucune extraction.

V. *De la Saccharimétrie.* — La *Saccharimétrie* a pour objet de *déterminer la quantité de s. qui existe dans une liqueur sucrée.* On peut la déterminer facilement au moyen du réactif proposé par Trommer, lequel n'est autre qu'un tartrate double de potasse et de cuivre, qui jouit de la propriété de se décolorer sous *l'influence du glucose en laissant précipiter le protoxyde de cuivre.* Lorsque le s. à essayer est du s. de canne, il faut le convertir préalablement en glucose, en le faisant bouillir pendant quelques secondes avec de l'acide sulfurique étendu. On détermine encore *très-exactement la quantité de s. qui existe dans les dissolutions* en mesurant les déviations que ces dissolutions sucrées produisent sur le plan de polarisation. Cette méthode, pour laquelle Soleil et Clerget ont construit des appareils spéciaux, constitue la *saccharimétrie optique.* Payen a indiqué aussi un moyen facile et sûr d'apprécier rapidement la quantité de s. cristallisé que contient un s. brut. Ce procédé, connu sous le nom de son auteur, est fondé sur l'insolubilité du s. en cristaux dans l'alcool saturé de sucre pur, tandis que les substances étrangères sont solubles dans ce liquide. L'opération consiste à laver méthodiquement l'échantillon de s. brut soumis à l'essai avec une liqueur d'épreuve qui est de l'alcool à 85° complétement saturé de s. pur. Ce lavage entraîne toutes les matières étrangères au s. pour ne laisser intacts que les cristaux de s. pur. La différence entre le poids primitif de l'échantillon et le poids restant après le lavage indique la quantité d'eau et de substances étrangères solubles qui accompagnaient le s. brut. Si le s. contenait des substances insolubles, on déterminerait leur quantité en dissolvant tout le s. dans de l'alcool faible, à 60 degrés par ex., puis en filtrant, et enfin en pesant le résidu resté sur le filtre.

SUCRER. v. a. Mettre du sucre en masse ou en poudre dans quelque chose. *S. du café. S. des fraises, des confitures.* = SUCRÉ, ÉE. part. *Un verre d'eau sucrée.* ‖ Adjectiv., se dit Des fruits, des légumes, etc., qui ont la saveur du sucre. *Ces poires sont très-sucrées.* ‖ Fig. et proverbial., on dit D'une femme qui, par des manières affectées, fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse qu'*Elle fait la sucrée.* On dit de même, *Un air sucré.* = SUCRERIE. s. f. Lieu destiné pour faire du sucre. *Il possède une grande s. à la Martinique.* ‖ Le lieu où on le raffine. *Il y a une belle s. dans ce faubourg.* On dit mieux, *Raffinerie.* ‖ Au plur., se dit surtout Des choses où il entre beaucoup de sucre, comme dragées, confitures, etc. *Je n'aime point les sucreries.* = SUCRIER. s. m. Pièce de vaisselle où l'on met du sucre en poudre ou en morceaux. *S. d'argent, de porcelaine, de cristal.* = SUCRIN. adj. m. Qui a le goût du sucre. *Un melon s.*, et subst., *Un s.* V. CONCOMBRE.

SUD. s. m. [On pron. le D.] La partie de l'horizon qui est opposée au nord. *Orléans est au sud de Paris. Naviguer du côté du sud. Le vent est au sud, vient du sud. Le vent du Sud. L'Amérique du Sud.* T. Marine. *Faire le sud*, Faire route vers le sud. ‖ Absol., signifie qqf., Le vent du sud. *Le sud souffle depuis longtemps.* ‖ Adject., *Le vent est sud*, Il vient du sud. *Le pôle sud*, Le pôle austral ou antarctique. *Degrés de latitude sud*, Comptés au sud de l'équateur. = SUD-EST, SUD-OUEST. s. m. La partie de l'horizon qui est entre le sud et l'est, entre le sud et l'ouest. *Cette ville est au s.-est, au s.-ouest de Paris. On vira au s.-ouest. Le vent du s.-est, du s.-ouest.* ‖ Absol., Le vent qui souffle de l'un de ces points de l'horizon.— On dit aussi adject., *Le vent est s.-est, s.-ouest.* ‖ *S.-sud-est, S.-sud-ouest*, Le vent qui tient le milieu entre le sud et le sud-est, entre le sud et le sud-ouest.

***SUDORIFÈRE** ou ***SUDORIPARE.** adj. f. (lat. *sudor*, sueur; *ferre*, porter; *parere*, engendrer). T. Anat. *Glandes sudorifères* ou *sudoripares*, V. PEAU.

SUDORIFIQUE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *sudor; facere*, faire). T. Méd. Qui provoque la sueur.

Enc. — *On désigne sous le nom de Sudorifiques, et parfois* aussi sous celui de *Diaphorétiques*, les médicaments qui augmentent la transpiration cutanée. Comme toute boisson aqueuse et chaude, administrée en certaine quantité, provoque la sueur, on a *qualifié de sudorifiques une foule de substances inertes qui ne déterminaient* la transpiration qu'en raison du véhicule employé. En fait, l'eau chaude prise en grande quantité a une action sud. incontestable, et l'on peut la rendre plus énergique encore en y *faisant infuser des substances aromatiques (Thé, Café, Camomille,* Menthe, etc.), ou en y ajoutant des substances douées d'une action stimulante générale (alcool, ammoniaque, etc.). Parmi les substances végétales plus spécialement regardées comme sudorifiques, nous citerons *la Bourrache, la Bardane, le Sureau, les bois* de Gaïac et de Sassafras, et les racines de Squine et de Salsepareille : ces quatre dernières sont ce qu'on appelle les *quatre bois sudorifiques.* Le Codex indique encore, sous le nom d'*espèces sudorifiques pour infusion*, un mélange de bois de Sassafras râpé, de fleurs de Sureau, de Bourrache et de Coquelicot. On classe encore parmi les sudorifiques diverses préparations antimoniales, la poudre de Dover, etc.; mais l'action sud. de ces médicaments est une action secondaire. Enfin, on doit placer au premier rang, car leur action sud. est primitive et énergique, les bains de vapeur, ainsi que les affusions ou bains d'eau froide, administrés de manière à provoquer une réaction énergique à la surface de la peau.

SUÉE. s. f. Inquiétude subite et mêlée de crainte. *Il eut une rude s.* Popul. = SUER. v. n. (lat. *sudare*). Exhaler de la sueur. *Il suait à grosses gouttes. S. de la tête, du visage. Les mains lui suent.* — Figur. et fam., on dit qu'*Une personne fait s.*, Pour exprimer l'impatience, l'ennui ou le dégoût qu'on éprouve à ce qu'elle dit, à ce qu'elle fait. ‖ Figur., Travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout d'une chose. *J'ai bien sué pour cette affaire, sur cet ouvrage.* ‖ Par ext., se dit De l'humidité qui sort de certaines choses ou s'attache à leur superficie. *Les murailles suent pendant le dégel. Il faut laisser s. ces foins.* = SUER. v. a. *S. du sang*, Rendre du sang par les pores. — Figur. et fam., *Cet homme sue de l'encre, de l'huile*, Sa sueur a quelque chose de noir, de gluant, d'huileux. ‖ Figur. et fam., *S. sang et eau*, Faire de grands efforts, se donner une grande peine pour quelque chose. = SUÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. JOUER.

SUETTE. s. f. T. Méd. V. TYPHOÏDE.

SUEUR. s. f. (lat. *sudor*). Le liquide de la transpiration cutanée lorsqu'il se rassemble en gouttelettes à la surface de la peau. *S. abondante, aigre, fétide. S. froide. S. rentrée. La s. inondait son visage. Il était tout en s., tout dégouttant de s.* V. PEAU. ‖ La sécrétion de ce liquide. *Cela provoque la s. Il lui prend des sueurs de temps en temps.* — Proverb., *Gagner sa vie, manger son pain à la s. de son corps, à la s. de son front*, En travaillant beaucoup, en se donnant beaucoup de mal. ‖ Fig., au plur., se dit Des peines qu'on s'est données pour réussir à quelque chose. *Après bien des fatigues et des sueurs, il est venu à bout de son entreprise.*

SUFFÈTES. s. m. pl. T. Hist. anc.

Enc. — A Carthage, les deux principaux magistrats de la république étaient appelés *Suffètes* (*choffetim*). Les auteurs grecs les désignent sous les noms de πρωτεύοντες et de βασιλεῖς, et Aristote les compare aux rois de Lacédémone. Les écrivains romains les nomment aussi *reges*, mais plus souvent *consules* et *dictatores*, et semblent les considérer comme tout à fait analogues à leurs propres consuls. Les suffètes étaient électifs et choisis parmi les citoyens appartenant aux plus nobles familles de Carthage. La charge de s. paraît avoir été une magistrature essentiellement civile. C'étaient les suffètes qui convoquaient le sénat, présidaient ses séances, proposaient les affaires à discuter, et recueillaient les *votes : ils étaient également* chargés de faire exécuter les décisions du sénat, de rendre la justice, etc. On les voit aussi quelquefois commander les armées ; mais ces cas-là semblent avoir été des exceptions. On dit communément que les fonc*tions de s. étaient annuelles, nous l'ignorons* : une seule chose est certaine, c'est qu'elles n'étaient pas à vie. — Il y avait aussi des *suffètes* à Cadix et dans les principales colonies carthaginoises : mais, dans ces villes, ces magistrats ne remplissaient que de simples *fonctions municipales.*

SUFFIRE. v. n. (latin. *sufficere*). Pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à quelque chose. Quand il se dit Des choses, il sign. qu'Elles sont de la qualité ou dans la quantité nécessaire; et quand il se dit Des personnes, il signifie qu'Elles ont les talents et les moyens nécessaires pour faire ce qu'elles se proposent ou qu'on exige d'elles. *Cent écus par an lui suffisent pour sa subsistance. S'il perd ce procès, tout son bien n'y suffira pas. Peu de bien suffit au sage. Sa dépense est trop grande, il n'y peut pas s. On ne peut pas s. à tout. Il ne peut pas s. aux questions de tout le monde. Il est trop accablé d'affaires pour s. à toutes. La raison ne suffit pas toujours à nous conduire.* Prov., *A chaque jour suffit sa peine*, V. JOUR. — *Se s. à soi-même*, Trouver en soi les moyens de satisfaire à ses besoins ou d'être heureux.—Famil., *Cela me suffit, cela suffit*, et simplem., *Suffit*, Voilà qui est bien ; c'est assez, n'en parlons plus. ‖ On dit aussi unipersonnell., *Il suffit de vous dire. Il suffit que vous le désiriez. Qu'il vous suffise de savoir. Vous êtes content, il suffit.*

Conj.— *Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. Je suffisais; nous suffisions. Je suffis; nous suffîmes. Je suffirai; nous suffirons.—Je suffirais; nous suffirions.—Suffis; suffisons.—Que je suffise; que nous suffisions.—Suffire; Suffisant; Suffi.*

SUFFISAMMENT. adv. Assez. *Il a du bien s. pour vivre. Il y a du monde s. Ce fermier n'aura pas de blé s. pour vivre et pour semer. Je l'en ai s. instruit.* ‖ Syn. V. ASSEZ. = SUFFISANCE. s. f. Ce qui suffit, ce qui est assez. *Avoir s. de blé, de vivres, etc. Il en a sa s. Prenez-en votre s.* Fam. — Proverb., *Qui n'a s. n'a rien*, Quelque bien que possède un homme, s'il ne sait s'en contenter, il est aussi malheureux que s'il n'avait rien. ‖ Capacité, aptitude pour son emploi. *Le roi étant informé de sa capacité et s.* Vx. ‖ Vanité sotte, présomption impertinente. *Il a une s. insupportable. Il est plein de s. Un air, un ton de s.* ‖ A SUFFISANCE, EN SUFFISANCE. loc. adv. et fam. En quantité suffisante, assez. *Il y a eu du vin et du blé en s.* = SUFFISANT, ANTE. adj. Qui suffit. *Cette somme est suffisante. Cette grange est suffisante pour contenir la récolte. Cent hommes sont suffisants pour défendre ce château. Il est s. pour payer. Bonne et suffisante caution.* — T. Théol. *La grâce suffisante*, Voy. GRÂCE. ‖ Vain, présomptueux. *Je la trouve bien suffisante. Qu'il est s.! Il a l'air s., le ton s.* — On dit aussi subst., *C'est un s., une suffisante. Faire le s.*

***SUFFIXE.** s. f. ou m. (lat. *sub*, sous; *fixus*, placé)

Enc.—Nous désignons sous le nom de *Suffixes* les terminaisons des mots, en tant qu'elles ne font point partie du radical, et s'en distinguent en outre comme modifiant sa valeur en ajoutant une signification particulière à celle du radical lui-même : telles sont, par ex., les terminaisons *ment* et *ure* dans les mots *déchirement* et *déchirure*; les terminaisons *ence* et *ion*, dans *apparence* et *apparition*; les terminaisons *age* et *erie*, dans *raffinage* et *raffinerie*, etc. Notre intention n'est point ici de faire un travail complet sur cette partie de la langue ; il nous suffira d'indiquer les suffixes qui se rencontrent le plus fréquemment et de marquer leurs principales significations.

La suffixe **ABLE, du latin** *abilis*, exprime une disposition, une aptitude, la possibilité d'être ou de devenir, comme dans *aimable*, *blâmable*, *haïssable*, *pénétrable*, *justifiable*, *abominable*, *altérable*, *effroyable*, *incapable*, *lamentable*, *profitable*. — ACE, terminant un adjectif, vient de la désinence latine *ax* et désigne la possession de la qualité, de la propriété contenue dans le radical : *tenace*, *coriace*, *efficace*, *vivace*, *vorace*, *contumace*. — ACLE vient de la terminaison latine *aculum*, qui désignait un diminutif ; mais cette signification a disparu dans les mots français dérivés de cette forme latine : *tabernacle*, *réceptacle*, *habitacle*, *spectacle*, *oracle*, *miracle*. — ADE marque, soit une action fréquente et rapide, comme *promenade*, *embrassade*, *fusillade*, *glissade*, *canonnade*, *galopade ;* soit une chose qui se distingue par le nombre, la grandeur, la complexité, les ornements, comme *colonnade*, *balustrade*, *peuplade*, *bourgade*, *ambassade*, *cavalcade*, *mascarade*, *façade*, *roulade*, etc. — AGE vient probablement du latin *agere*, agir. Cependant c'est, comme la précédente, une terminaison toute française qui exprime, comme *passage*, *chauffage*, *collage*, *tricotage*, *blanchissage*, tantôt le résultat d'une action, le produit d'une industrie, d'un art : *équarissage*, *bandage ;* tantôt un ensemble, une réunion, une chose plusieurs fois répétée : *nuage*, *ombrage*, *marécage*, *engrenage*, *langage*, *parentage*, *caquetage*. — AIE ajoute généralement au radical une idée de collectivité, de multiplicité, comme dans les mots, *châtaigneraie*, *pommeraie*, *futaie*, *coudraie*. — AIL désigne l'usage ou la destination des choses : *gouvernail*, *soupirail*, *bercail*, *bétail*, *attirail*, *épouvantail*. — AILLE ajoute au radical l'idée d'un ensemble, d'une réunion nombreuse, et y joint souvent une idée dépréciative : *muraille*, *futaille*, *bataille*, *ferraille*, *marmaille*, *canaille*, *valetaille*. — AIN, du latin *anus*, indique : 1° un rapport de situation, de lieu, d'origine, etc. : *terrain*, *prochain*, *lointain*, *Romain*, *Africain*, *châtelain*, *diocésain*, *riverain ;* 2° la possession d'une qualité indiquée par le radical, comme dans, *certain*, *hautain*, *humain*, *souverain*, *mondain*, *puritain*, *républicain*. — AINE, joint à un nom de nombre, lui donne la signification de collectivité, de totalité : *neuvaine*, *dizaine*, *douzaine*, *trentaine*, *centaine*. — AIRE vient de la désinence latine, *aris* et signifie, lorsqu'il termine un adjectif, qui tient à, qui a rapport à, qui est de la nature de : *agraire*, *itinéraire*, *littéraire*, *monétaire*, *exemplaire*, *originaire*, *salutaire*, etc. Lorsqu'il termine un substantif, il désigne une profession, un art, une situation : *notaire*, *vétérinaire*, *militaire*, *commanditaire*, *adjudicataire*, *missionnaire*, *mandataire*, *célibataire*, *pensionnaire*, etc. — AIS désigne en général le pays auquel on appartient : *Français*, *Portugais*, *Hollandais*, *Irlandais*, *Malais*, *Anglais*, *Lyonnais*. — AL, du lat. *alis*, termine le plus souvent un adjectif, et il exprime que l'idée du radical convient à la chose au nom de laquelle se joint le qualificatif : *amical*, *antimonial*, *intestinal*, *labial*, *adverbial*, *pronominal*, *municipal*, *seigneurial*, *infernal*, *primordial*, *radical*, *local*, *central*, *horizontal*, *cardinal*, *oriental*, *annal*, *hivernal*, *matinal*, *final*, *total*, *natal*. — AN, en latin *anus*, termine quelques mots qui indiquent le lieu, le pays, la profession, l'opinion d'une personne, comme *Persan*, *Toscan*, *Parmesan*, *artisan*, *courtisan*, *chambellan*, *anglican*, *mahométan*, *gallican*, *partisan*. — ANCE et ENCE, viennent du latin *antia*, *entia*, et expriment : 1° un état présent ou une action présente, comme *repentance*, *souffrance*, *séance*, *vacance*, *naissance ;* 2° une action, une qualité, un état permanents et habituels, comme *adhérence*, *vaillance*, *constance*, *prudence*, *assurance*, *impuissance*. — ANDE, du lat. *andus*, est une terminaison de participe qui désigne une chose, une action qu'on doit faire, comme *offrande*, *demande*, *réprimande*, *propagande*, *dividende*, *multiplicande*. — ANT, désinence du participe présent des verbes, a simplement la signification propre du verbe dans les participes pris substantivement ; mais les adjectifs verbaux qui ont cette désinence expriment une qualité actuelle, effective, inhérente à un sujet, une propriété d'où émane un certain effet ; tels sont, *fécondant*, *nourrissant*, *consolant*, *séduisant*. — AQUE, du grec αχος ou du latin *acus*, *icus*, signifie qui a rapport à : *élégiaque*, *syriaque*, *maniaque*, *hypocondriaque*. — ARD ajoute au radical l'idée d'un qualificatif familier, peu noble, peu estimable, et le plus souvent une habitude, une accumulation de la qualité : *campagnard*, *cornard*, *grognard*, *couard*, *traînard*, *pleurard*, *pillard*, *braillard*. — ASSE est une désinence familière qui marque la dépréciation, le mépris : *bonasse*, *hommasse*, *mollasse*, *savantasse*, *paillasse*, *filasse*. — ASSERIE a la même signification que la suf. précédente : *rêvasserie*, *finasserie*, *avocasserie*. — AT, du latin *atus*, désigne, soit le résultat d'une action, comme *attentat*, *certificat*, *agrégat ;* soit un titre, une dignité, un emploi, un office, comme *doctorat*, *cardinalat*, *tribunat*, *vicariat*, *professorat*, *notariat*. — ATRE, du latin *aster*, exprime une idée diminutive et souvent dépréciative : *bleuâtre*, *blanchâtre*, *rougeâtre*, *douceâtre*, *acariâtre*, *opiniâtre*, *gentillâtre*. — AUD, terminaison toute française, ajoute au radical l'idée de quelque chose de bas, de petit, ainsi qu'un sens diminutif : *lourdaud*, *salaud*, *finaud*, *noiraud*, *rougeaud*, *moricaud*, *grimaud*, *sourdaud*. — BRE, du latin *ber ou bris*, signifie, qui porte en soi, qui contient ce qui est exprimé par le radical : *célèbre*, *salubre*, *funèbre*, *lugubre*. — É, terminaison des participes passés, exprime : 1° l'action soufferte, l'effet : *diffamé*, *ensanglanté ;* 2° la qualité du sujet : *zélé*, *dissimulé*, *décidé*, *conjuré*. — EAU désigne, soit un diminutif, comme dans *pigeonneau*, *chevreau*, *coteau*, *ormeau*, *arbrisseau ;* soit une idée particulière qui modifie celle du radical : *tombeau*, *vaisseau*, *barreau*, *troupeau*, *tonneau*. — ÉE donne au radical une signification concrète particulière. « Elle désigne, dit Lafaye, le détail de choses faites ou d'événements passés, que les noms correspondants sans terminaisons significatives expriment en masse et synthétiquement, ou même n'indiquent aucunement. Elle montre la chose dans son contenu, dans sa variété, dans les éléments qui la composent. » *Année*, *journée*, *matinée*, *soirée*, *veillée*, *destinée*, *renommée*, *rangée*, *tournée*, *volée*, etc. — EL vient du latin *alis*, de même que la suffixe *al*, et ajoute au radical la même signification : *mortel*, *individuel*, *intellectuel*, *éternel*, *perpétuel*, *continuel*, *actuel*, *accidentel*, *substantiel*, *artificiel*, *industriel*, *confidentiel*, *mercuriel*, etc. — ELLE, quand cette terminaison n'est pas le féminin d'un adjectif en *el* ou en *eau*, exprime généralement l'idée d'un diminutif : *cervelle*, *citadelle*, *tourelle*, *chapelle*, *cordelle*, *chanterelle*, *coupelle*, *dentelle*, *escabelle*, *libelle*, *poutrelle*. — ER est une terminaison d'infinitif qui n'offre aucun sens déterminé. — ERIE, désinence toute française, marque, soit l'action, l'habitude de faire ou le résultat de cette action, comme *batterie*, *tromperie*, *fourberie*, *chicanerie*, *lésinerie*, *rêverie*, *rabâcherie ;* soit une profession, un métier, le lieu où il s'exerce, et souvent encore les produits industriels résultant de ce métier : *bonneterie*, *draperie*, *menuiserie*, *serrurerie*, *boucherie*, *fonderie*, *laiterie*, *quincaillerie*, etc. — ERNE, du latin *ernus*, indique un simple rapport de situation : *interne*, *externe*, *alterne*. — ESQUE, de même que l'italien *esco*, ajoute au radical l'idée de quelque chose qui n'est pas ordinaire, qui est étrange, peu importe que ce soit une qualité ou un défaut : *gigantesque*, *chevaleresque*, *pittoresque*, *romanesque*, *arabesque*, *grotesque*, *burlesque*, *pédantesque*. — ESSE est une suffixe toute française qui exprime, tantôt une qualité abstraite : *adresse*, *sagesse*, *mollesse*, *tendresse*, *simplesse ;* tantôt un titre de femme : *princesse*, *prophétesse*, *prêtresse*, *diaconesse*. — ET, ETTE, de même que la désinence italienne *etto*, désigne un diminutif : *jardinet*, *lacet*, *poulet*, *livret*, *cervelet*, *propret*, *amourette*, *brochette*, *fourchette*, *trompette*. — EUR, qui vient du latin *or*, désigne, lorsqu'il termine un substantif masculin, celui qui fait habituellement une action, un métier ou profession d'une chose, ou celui qui a la force, la capacité d'agir : *danseur*, *étrangleur*, *penseur*, *voleur*, *receleur*, *entrepreneur*, *dominateur*, *oppresseur*, *producteur*, *moteur*. Lorsqu'il termine un substantif féminin, il désigne une qualité abstraite : *pâleur*, *douceur*, *aigreur*, *rigueur*, *chaleur*, *stupeur*, *vigueur*, *pudeur*, *valeur*. — EUX, du latin *osus*, marque la possession d'une qualité, la plénitude, la grande quantité, l'abondance : *amoureux*, *ombreux*, *fangeux*, *herbeux*, *sablonneux*, *fameux*, *victorieux*, *glorieux*, *audacieux*, *ingénieux*, *mystérieux*, *vieux*, *vaniteux*. — FIQUE, du latin *ficus*, dérivé lui-même de *facere*, faire, signifie, qui fait, qui produit : *béatifique*, *soporifique*, *frigorifique*, *prolifique*, *honorifique*. — IBLE désigne, comme le radical latin *ibilis*, la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir : *tangible*, *extensible*, *visible*, *sensible*, *plausible*, *flexible*, *compréhensible*, *vitrescible*. — ICE, du latin *itia*, exprime une qualité abstraite : *justice*, *avarice*, *malice*. — IDE vient du latin *idus*, et marque une propriété, une qualité : *lucide*, *sapide*, *fluide*, *rapide*, *valide*, *timide*, *stupide*. — IE, qu'on trouve en grec et en latin sous la forme *ia*, indique une qualité abstraite : *folie*, *perfidie*, *vilenie*, *industrie*, *inertie*, *impéritie*, etc. — IEN, du latin *ianus*, signifie, qui appartient à, qui est de la nature de : *virgilien*, *cornélien*, *tarpéien*. Cette suffixe exprime, tantôt un rapport de temps et de lieu : *quotidien*, *athénien*, *indien ;* tantôt la société, l'école, la profession à laquelle on appartient : *chrétien*, *platonicien*, *académicien*, *cartésien*, *épicurien*, *théologien*, *grammairien*, *comédien*, *pharmacien ;* *opticien*, *mécanicien*. — IER vient du latin *arius* et *aris*, et signifie : 1° qui fait un métier, qui a un état, qui a la fonction de produire une chose : *serrurier*, *vitrier*, *drapier*, *coutelier*, *fermier*, *rentier*, *nourricier*, *pommier*, *figuier ;* 2° qui sert à un certain usage : *chandelier*, *balancier*, *escalier*, *fruitier*, *moutardier*, *pigeonnier ;* 3° enfin, il ajoute parfois au radical une désignation défavorable, comme dans *aventurier*, *minaudier*, *tracassier*. — IÈRE, lorsqu'il n'est pas la désinence féminine d'un mot en *ier*, sert à désigner : 1° des instruments, des objets et des choses qu'on emploie à divers usages, comme *tourtière*, *poivrière*, *salière*, *aiguière*, *cordelière*, *jarretière*, *sablière*, *croupière*, *civière*, *litière*, *aumônière ;* 2° un lieu, une habitation, et alors il renferme parfois une idée de collectivité, comme *fondrière*, *clairière*, *tanière*, *taupinière*, *chaumière*, *gentilhommière*, *fourmilière ;* 3° enfin, un lieu où se fait une exploitation, une extraction de produits, et alors aussi il s'ajoute le plus souvent au radical une idée de collectivité, comme *marnière*, *sablonnière*, *poudrière*, *pépinière*, *houblonnière*, *sapinière*, *cressonnière*. — IF désigne la puissance, la faculté de faire, d'être, la capacité ou la susceptibilité : *actif*, *impératif*, *dérivatif*, *révulsif*, *craintif*, *maladif*, *convulsif*. — IFIER vient du latin *fieri*, devenir, et signifie, faire passer d'un état à un autre : *pacifier*, *bonifier*, *vérifier*, *sanctifier*, etc. — IL, ILE, du latin *ilis*, désigne une disposition à, une capacité : *subtil*, *civil*, *agile*, *docile*, *facile*, *ductile*, *fragile*, etc. — ILLE, comme le radical latin *illus*, présente un sens diminutif : *faucille*, *flotille*, *aiguille*, *coquille*, *charmille*, *mantille*. — ILLER a souvent une signification fréquentative : *frétiller*, *sautiller*, *fourmiller*, *éparpiller*, *gaspiller*, *mordiller*, *tortiller*. — IME, du latin *imus*, marque presque toujours le superlatif : *illustrissime*, *richissime*, *infime*, *intime*, *minime ;* quelquefois aussi il marque relation, conformité : *maritime*, *légitime*. — IN, vient du latin *inus*, et désigne : 1° un rapport d'origine, d'extraction, d'habitation : *alexandrin*, *florentin*, *angevin*, *girondin*, *citadin ;* 2° appartenance, relation : *marin*, *salin*, *alcalin*, *cristallin*, *utérin ;* 3° une idée diminutive : *enfantin*, *ignorantin*, *diablotin*, *bouquin*, *doguin*, *tetin*, *blondin*, *roussin*, *purpurin*. — INE, du latin *ina*, a les mêmes significations ; en outre, cette terminaison désigne quelquefois le lieu où s'exerce un métier, une industrie : *cuisine*, *saline*, *usine*. — ION. Les substantifs terminés en *tion*, *sion*, *ssion*, viennent tous de mots latins terminés en *tio*, *sio*, *ssio*, qui, en général ont exactement le même sens, et correspondent à un verbe qui a le même radical. Ils désignent l'action de faire ce qui est exprimé par le verbe correspondant : *action*, *locomotion*, *progression*, *fabrication*, *réformation*, *fondation*, *salutation*, *violation*, *correction*, *dévastation*, *épuration*, *affirmation*, *négation*, etc. Mais souvent aussi ils expriment le résultat de l'action, l'effet produit, obtenu : *correction*, *dévastation*, *épuration*, *affirmation*, *fraction*, *section*, *conception*, *notion*, *sensation*, *imagination*, etc. — IQUE, dérivé du grec ιxος et du latin *icus*, signifie qui appartient à une chose. Cette terminaison désigne un rapport prochain, intrinsèque, matériel ou essentiel, indiquant la nature, le genre de la chose, ce qui entre dans sa composition, son objet : *philosophique*, *poétique*, *héroïque*, *historique*, *académique*, *comique*, *pudique*, *fanatique*, *harmonique*, *monastique*, *rustique*, *physique*, *arithmétique*, *plastique*, *acoustique*, *logique*, *éthique*. — IR est une terminaison d'infinitif qui n'a point de sens précis. — IS, désinence toute française, marque le résultat matériel d'une action, un assemblage et parfois un mélange confus : *hachis*, *coloris*, *abatis*, *fouillis*, *cliquetis*, *ramassis*. — ISE ajoute au radical une idée familière qui désigne presque toujours un défaut : *sottise*, *bêtise*, *balourdise*, *gourmandise*, *couardise*, *fainéantise*. — ISER, est une désinence d'infinitif qui signifie, rendre, imiter : *utiliser*, *ridiculiser*, *égaliser*, *subtiliser*, *pindariser*. — ISME, qui vient du grec ισμος, s'emploie surtout en matière de spéculation et de science pour désigner une doctrine, un système, une opinion qu'on professe, une méthode qu'on suit, ou le résultat de cette opinion, etc. : *christianisme*, *mahométisme*, *platonisme*, *matérialisme*, *sensualisme*, *jésuitisme*, *républicanisme*, *libéralisme*, *fanatisme*, *charlatanisme*, *cagotisme*, *pédantisme*, *gallicisme*, *barbarisme*. — ISTE, du grec ιστης, présente un sens analogue au précédent et signifie, qui s'applique à, qui prend parti pour, qui s'occupe de : *chimiste*, *artiste*, *flûtiste*, *guitariste*, *gluckiste*, *dogmatiste*, *spiritualiste*, *grammatiste*, *machiniste*. — IVE, est une terminaison d'adjectif féminin pris substantivement, et désigne, comme le mot latin *vis* d'où elle dérive, la force, la puissance, la faculté : *imaginative*, *invective*, *prérogative*, *expectative*, *tentative*, *récidive*, *affirmative*. — MENT est une désinence toute française. Lorsqu'elle termine un adverbe, elle indique une manière de faire ou une manière d'être : *promptement*, *justement*, *sagement*, *prudemment*, *fermement*, *admirablement*. Lorsqu'elle termine un substantif, elle indique, tantôt l'action, la mise à exécution, l'application de l'idée signifiée par le radical : *enrôlement*, *entraînement*, *perfectionnement*, *encouragement*, *revirement*, *rayonnement*, *gazouillement*, *saccagement*, *raisonnement ;* tantôt le résultat de cette action, comme *perfectionnement*, *payement*, *raffermissement*, *acquittement ;* tantôt enfin une manière d'être, comme *contentement*, *isolement*, *tempérament*, *encombrement*. — MONIE vient du latin *monia*, et ajoute au radical quelque chose d'adouci, de plus faible, mais en même temps de plus constant et de plus durable : *parcimonie*, *acrimonie*. — OIR sert à désigner, soit un instrument destiné à tel ou tel objet, comme *battoir*, *pressoir*, *ébauchoir*, *miroir*, *mouchoir ;* soit un lieu ayant une destination propre, comme *abattoir*, *promenoir*, *parloir*, *montoir*. — OIRE, terminant un substantif, a les mêmes sens que la désinence précédente : *baignoire*, *balançoire*, *bassinoire*, *écritoire*, *rôtissoire*, *écumoire*, *réfectoire*, *observatoire*, *prétoire*, *répertoire*, *vésicatoire*. Terminant un adjectif, il vient du latin *orius*, et signifie qui est de la nature de, qui touche à : *inflammatoire*, *préparatoire*, *blasphématoire*, *contradictoire*, *vexatoire*, *déclamatoire*. — OLENT, du latin *olens*, qui vient lui-même de *olere*, sentir, indique que le radical sent en quelque sorte, a l'odeur de la chose exprimée : *sanguinolent*, *violent*, *somnolent*. — ON signifie : tantôt une action ou son résultat, comme *moisson*, *leçon*, *façon*, *oraison*, *déclinaison*, *floraison ;* tantôt un diminutif, comme *carafon*, *cordon*, *poêlon*, *aiglon*, *sablon*, ou un augmentatif, comme *canon*, *ballon*, *salon ;* tantôt enfin, un qualificatif familier ou désignant une profession habituelle et vulgaire, comme *fanfaron*, *fripon*, *brouillon*, *marmiton*. — OND, du latin *undus*, exprime la surabondance, l'excès de la qualité ou simplement l'habitude : *fécond*, *furibond*, *rubicond*, *pudibond*, *vagabond*. — OT, qui vient de l'italien *otto*, est une désinence diminutive et familière : *ballot*, *caillot*, *bachot*, *vieillot*. — OYER ajoute au radical l'idée d'une action qui se répète : *tournoyer*, *guerroyer*, *côtoyer*, *verdoyer*, *flamboyer*. — STRE, du lat. *stris*, qui vient de *sternere*, placer, signifie, situé, placé : *terrestre*, *silvestre*, *pédestre*, *équestre*. — TÉ vient de la désinence latine *tas*, et indique une qualité abstraite : *bonté*, *beauté*, *humilité*, *sommité*, *légèreté*, *étrangeté*. — TEUR, voy. EUR. — U exprime l'état, la manière d'être : *barbu*, *menu*, *charnu*, *touffu*, *assidu*, *continu*, *exigu*, etc. — UDE, du latin *udo*, désigne une qualité abstraite : *inquiétude*, *étude*, *habitude*, *solitude*. — ULE vient de la désinence latine *ulus*, et désigne : 1° un diminutif fort employé dans les mots scientifiques : *globule*, *canule*, *formule*, *ventricule*, *pédicule*, *ramuscule*, *utricule ;* 2° un défaut, un travers de médiocre conséquence : *ridicule*, *crédule*. — UM est une désinence latine conservée dans notre langue, et qui termine, soit des termes scientifiques, didactiques, historiques, comme *rectum*, *duodénum*, *sensorium*, *compendium*, *critérium*, *pensum*, *forum*, *labarum ;* soit des termes familiers auxquels s'ajoute ordinairement une idée de dénigrement, tels sont : *factum*, *factotum*, *décorum*. — URE exprime, soit une chose sur laquelle on agit, comme *reliure*, *dorure*, *polissure*, *enjolivure ;* soit le résultat d'une action, comme *balayures*, *épluchures*, *signature*, *brisure*, *déchirure*, *fracture*, *posture*, *mixture*.

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui suffoque, qui fait perdre ou qui gêne la respiration. *Chaleur suffocante. Vapeur suffocante. Catarrhe s.*, V. CATARRHE. = SUFFOCATION. s. f. Étouffement, perte de respiration, ou grande difficulté de respirer. = SUFFOQUER. v. a. (lat. *suffocare*). Étouffer, faire perdre la respiration ; se dit ordinairement Du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure ou par l'effet de quelque vapeur nuisible. *Son catarrhe le suffoquait. La douleur le suffoquait. Les larmes, les sanglots la suffoquent. Être suffoqué par la vapeur du soufre.* Absol., *Il fait un air brûlant qui suffoque.* ‖ Figur. et fam., *Cela suffoque*, se dit D'un récit, d'un événement qui excite le trouble et l'indignation. = SUFFOQUER. v. n. Perdre la respiration. *Il est près de s. Il va s. Il suffoque.* ‖ *S. de colère*, *d'indignation*, Être animé d'une vive colère, etc.

que l'on renferme avec effort au dedans de soi. = Suffoqué, ée. part. || Adject., *Viandes suffoquées*, La chair des bêtes dont on n'a point fait sortir le sang. *Par le premier concile de Jérusalem, il est ordonné de s'abstenir de viandes suffoquées.*

SUFFRAGANT. adj. et s. m. T. Droit ecclés. Voy. Évêque. || Se dit quelquefois pour Coadjuteur. = Suffrage. s. m. (latin. *suffragium*). Voix ou avis que l'on donne dans une assemblée où l'on délibère sur quelque chose. *Donner son s. Recueillir les suffrages. Il a eu tous les suffrages. Il a été élu à la pluralité des suffrages. Dans cette délibération, les suffrages furent partagés. Le s. universel.* V. Vote. || Approbation. *Cette pièce a mérité tous les suffrages. J'ambitionne votre s. Le s., les suffrages du public. On doit être jaloux d'obtenir un pareil s.* || T. Liturg. Se dit De certaines prières qui se disent dans l'office à la fin de laudes et de vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des saints. *Suffrages de l'Église*, Les prières que l'Église universelle fait pour les fidèles. *Suffrages des saints*, Les prières que les saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent. — Ironiq., *Menus suffrages*, Certaines oraisons de dévotion particulière.

***SUFFRUTESCENT, ENTE.** adj. (lat. *sub*, sous; *frutex*, arbrisseau). T. Botan. Se dit Des plantes qui sont de la nature d'un sous-arbrisseau ou qui en ont le port. || On dit aussi, *Sous-frutescent, ente.*

SUFFUMIGATION. s. f. Syn. de Fumigation. Inus.

SUFFUSION. s. f. (lat. *suffusio*). T. Méd. Epanchement; ne se dit que d'un épanchement superficiel. *S. de sang, de bile.*

SUGGÉRER. v. a. [On pron. le premier G comme *Gue*, et le second comme J.] (lat. *suggerere; sub*, sous, et *gerere*, porter). Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un, inspirer à une personne quelque chose, quelque dessein. *S. un expédient, une idée, un projet. Je prendrai le parti que la prudence me suggérera. Il lui a suggéré de faire telle chose.* || *S. un testament*, Faire faire un testament par adresse, par artifice ou par insinuation, à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un. || Suggéré, ée. part. = Suggestion. s. f. Instigation; ne se dit qu'en mauvaise part. *Pernicieuse, dangereuse s. Une s. diabolique. Céder aux suggestions de l'amour-propre.* = Syn. V. Insinuation.

***SUGILLATION.** s. f. (lat. *sugillatio*, de *sugere*, sucer). T. Méd. Ecchymose, ou petit épanchement de sang qui se produit sous l'épiderme, dans les affections scorbutiques, typhoïdes, etc. || Se dit aussi Des taches violacées qui se produisent sur les cadavres par l'afflux du sang, sous l'influence de la pesanteur, et qu'on appelle plus souvent *Lividités cadavériques.*

SUICIDE. s. m. (latin. *sui*, *cædes*, meurtre de soi-même). Action de celui qui se tue lui-même. || Celui qui s'est tué lui-même.

Enc.—Par *Suicide*, on entend l'action par laquelle un homme se donne volontairement la mort pour se soustraire aux contrariétés et aux misères de la vie. On ne saurait donc assimiler au suicide le cas où l'homme s'immole pour le bien de ses semblables ou s'expose à une mort certaine, soit pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes, soit pour atteindre un but moral plus élevé par le sacrifice de son existence. Qui oserait en effet flétrir du nom de s. le noble sacrifice de sa vie fait par d'Assas? Qui n'applaudirait à Socrate et aux martyrs du christianisme, se soumettant volontairement à la mort pour rester fidèles jusqu'au bout au culte de la vérité? On ne peut non plus incriminer le s. qui est la conséquence de l'aliénation mentale, dans laquelle la conscience de ce qu'il y a de moral ou d'immoral dans une action n'existe point, et par consequent où il n'y a plus ni liberté véritable, ni responsabilité. Mais il n'en saurait être de même du suicide véritable, de celui qui a pour cause la fougue des passions, la crainte de la douleur, le désespoir ou le remords : celui-ci mérite la réprobation la plus sévère. Cependant le s. a rencontré de nombreux défenseurs; mais tous leurs arguments ont pour point de départ l'athéisme et la fatalité, ou reposent sur ce faux principe que la vie nous a été donnée pour nous seuls, que nous ne devons rien à nos semblables et que nous ne sommes obligés de rendre compte de nos actions à personne. Tous ces sophismes s'évanouissent devant un seul argument : celui que la vie est, non-seulement un poste qu'on ne peut déserter sans lâcheté, mais encore l'accomplissement d'une fin à laquelle l'homme doit tendre de tous ses efforts. La même loi morale, qui rend sainte et inviolable la vie humaine chez les autres, la rend également inviolable et sacrée pour l'individu qui prétend se la ravir lui-même. Conformément à ce principe, la croyance generale chez tous les peuples, soit anciens, soit modernes, a été que le s. est un crime. La fréquence des actes de s. dans un pays, est le signe infaillible d'un profond désordre moral et d'une déplorable décadence du sentiment religieux : or, tel est malheureusement le cas de la France, où le nombre des suicides augmente chaque année, ainsi qu'en fait foi la statistique officielle. — Dans l'antiquité, les Pythagoriciens et les Platoniciens condamnaient le s. comme étant l'acte d'un lâche qui abandonne sans ordre une faction. Virgile a placé dans son enfer, livrés au supplice d'éternels regrets, ceux qui se sont donné la mort. Les Stoïciens seuls considéraient le s. comme un acte innocent, sinon comme un acte héroïque : ils disaient avoir le droit de sortir de la vie comme d'une chambre pleine de fumée, ou de la déposer comme un vêtement incommode. Chez plusieurs peuples, la législation frappait le s. de peines posthumes. Ainsi, à Athènes, on mutilait son cadavre et on le privait des honneurs de la sépulture; à Thèbes, on flétrissait sa mémoire. Au moyen âge, son corps était traversé d'un pieu ou traîné sur une claie, et ses biens étaient confisqués. Enfin, les canons de l'Église condamnent le s. comme un acte de révolte contre la volonté divine, et refusent à celui qui s'en est rendu coupable les prières ecclésiastiques et la sépulture en terre sainte.—V. Stœndlin, *Hist. des opinions sur le s.* (Gott., 1824).

* **SUICIDER** (se). v. pr. Se tuer soi-même. *Elle s'est suicidée.* = Suicidé, ée. part. || Subst., *Les canons de l'Eglise refusent aux suicidés la sépulture ecclésiastique.*

SUIE. s. f. (lat. *fuligo?*).

Enc. — La *Suie* est une matière noire ou d'un brun noirâtre, floconneuse ou pulvérulente, grasse au toucher, d'une odeur désagréable et d'une saveur amère, qui provient de la décomposition des matières combustibles et que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois des conduits de cheminées. Elle se compose principalement de carbone, d'huile empyreumatique, d'acide acétique et de sels ammoniacaux. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du bois. Dans l'industrie on l'emploie à divers usages. Les fabricants de couleurs en forment des trochisques de couleur bistre ou noire. Les teinturiers en font une couleur jaune appelée *Bidane*, qui sert à teindre les draps. Elle entre dans la composition de certaines encres typographiques, et on l'utilise en agriculture comme engrais. En médecine, la suie, nettoyée et pulvérisée, a été fort employée autrefois comme détersive, antifébrile, anthelminthique et antispasmodique. Elle faisait aussi la base d'une pommade usitée contre diverses affections cutanées et principalement contre la teigne. Il y a quelques années, on l'a de nouveau préconisée dans le traitement de ces dernières maladies; néanmoins elle est peu employée.

SUIF. s. m. (lat. *sebum*). La graisse consistante provenant des animaux ruminants, comme bœuf, mouton, chèvre, etc., lorsqu'elle a été fondue. || * T. Botan. *Arbre à s.*, V. Euphorbiacées. || T. Mar. *Donner un s. à un bâtiment*, Enduire sa carène avec un mélange de suif, de brai et de soufre fondus ensemble. || * T. Min. *S. minéral*, V. Talc. = Suiffer. v. a. V. Suiver.

Enc. — Les *Suifs* de bœuf et de mouton sont les meilleurs et les plus généralement employés. Celui de mouton est le plus estimé, à cause de sa dureté et de sa blancheur; mais chaque mouton ne donne en moyenne que 2 kilogr. de s., tandis que le bœuf en donne 26. Le s. de veau est blanc et mou; de plus, chaque animal n'en fournit guère que 1 kilog. Quant au s. de porc, qu'on appelle communément *Flambart*, il est mou et peu estimé. Dans le commerce, on désigne la graisse desséchée et propre à faire du s., sous le nom de *S. en branches* ou de *S. en rames*. L'extraction de la matière grasse contenue dans le tissu adipeux s'opère, soit au moyen du *feu*, soit à l'aide de l'*acide sulfurique* étendu d'eau. Dans l'ancien procédé, c.-à-d. dans la fonte à feu nu, on introduit les matières dans une grande chaudière, et l'on chauffe en ayant soin d'agiter la masse : on obtient bientôt un bain de graisse fondue que l'on retire avec une *poche* fixée à un manche. Quand on a extrait toute la partie qui peut se séparer à l'état liquide, il reste, sous le nom de *Boulée*, une masse solide qu'on porte sous une presse qui en fait encore sortir une proportion considérable de graisse. Le résidu que l'on obtient alors, et que l'on appelle *Cretons*, est communément employé pour la nourriture des chiens. Dans le procédé nouveau qui est dû à Darcet (1818), on verse dans la chaudière un mélange d'eau et d'acide sulfurique, et ensuite la graisse brute, et l'on chauffe seulement à la température de l'ébullition. L'acide altère profondément le tissu adipeux, qu'on a d'ailleurs soin de remuer sans cesse, et la graisse vient former à la surface de la chaudière un bain que l'on enlève successivement. Le nouveau procédé est infiniment supérieur à l'ancien : 1° parce qu'il ne donne que très-peu d'odeur, tandis que l'ancien laisse exhaler des émanations dégoûtantes, qui ont fait classer les fonderies de s. au premier rang des établissements insalubres et dangereux; 2° en ce que, n'exigeant pas une aussi haute température, le danger d'incendie est beaucoup moindre; 3° en ce qu'il ne laisse presque pas de cretons. Quel que soit le procédé employé, le s. obtenu est coulé dans des jattes cylindro-coniques, où il se fige en forme de pains, qui pèsent chacun 1 kil. 3/4. C'est sous cette forme, où on l'appelle *S. en jatte* ou *S. en pains*, qu'on le livre aux chandeliers et aux fabricants de bougies stéariques. Une partie sert aussi à fabriquer du savon. Dans le commerce, on distingue encore sous le nom de *Petit suif*, la matière grasse qu'on extrait des os avant de les employer à la fabrication de la gélatine, du noir animal, etc. Ce s., qui a peu de consistance et contient beaucoup d'eau, trouve son emploi dans les savonneries.

SUINT. s. m. T. Techn. V. Laine. = Suintement. s. m. Action de suinter. *Le s. d'une plaie. Le s. d'une roche, d'une muraille.* = Suinter. v. n. (lat. *sudare*, suer?). Se dit D'un liquide, d'une humeur qui sort, qui s'écoule presque imperceptiblement. *L'eau suinte à travers le plancher. Du vin qui suinte entre deux douves. Il suinte de sa plaie des sérosités roussâtres.* || Se dit aussi Du vase, du lieu d'où coule le liquide, l'humeur. *Ce tonneau suinte. Cette muraille suinte. La plaie est fermée, mais elle suinte encore.*

SUISSE. s. m. Nom donné au domestique à qui est confiée la garde de la porte d'une maison, parce qu'autrefois ce domestique était pris ordinairement parmi les Suisses. *Le s. de l'hôtel.* — On dit maintenant, *Portier* ou *Concierge.* || *Le s. d'une église*, Celui qui est chargé de la garde d'une église et qui précède le clergé dans les processions, etc. *La hallebarde d'un s.* || * T. Mamm. Voy. Écureuil.

SUITE. s. f. coll. Ceux qui suivent, ceux qui vont après. *On laissa passer les trois premiers, et l'on ferma la porte à toute la s.* || Ceux qui accompagnent quelqu'un, qui sont auprès, autour de lui pour lui faire honneur. *Une s. brillante, nombreuse. Une grande s. de courtisans. Ce prince va toujours sans s. et sans escorte.* — *Carrosses de s.*, Les carrosses qui sont chez un prince, chez un ambassadeur, pour l'usage de ses domestiques. || Ce qui suit, ce qui est après. *Pour bien entendre ce passage, il faut lire la s. Voyons la s. Attendons la s.* — Continuation; ce qui est ajouté à un ouvrage pour le compléter, le terminer. *La S. de don Quichotte. La S. des Annales de Baronius.* || Série, succession; se dit Des personnes et des choses. *Une longue s. d'aïeux. Une longue s. de rois. Cette campagne a été une s. de victoires. Sa vie n'a été qu'une longue s. de fautes. Il faudra, pour résoudre cette question, une longue s. d'observations et d'expériences. Une s. de pensées, d'images.* — *La s. des temps*, La succession des siècles. || Se dit aussi D'un certain nombre de choses de même espèce que l'on range selon l'ordre des temps ou des matières. *Une belle s. de médailles, de monnaies, d'estampes. Une belle s. de livres d'histoire, d'historiens.* || En parl. Des événements, se dit surtout Pour marquer leur enchaînement, leur dépendance. *Ce qui lui arrive est une s. naturelle, inévitable de son imprudence. Cette affaire peut avoir des suites fâcheuses, de fâcheuses suites*, ou simplem., *des suites. Cette découverte a eu les suites les plus avantageuses. La querelle n'aura pas de s. J'ai vu toute la s. de cette affaire. Je vous réponds des suites de l'événement. Les suites en sont à craindre. Il faut en prévenir les suites. Il est mort des suites de sa chute. Il avait eu une fort bonne idée, mais il n'y a point donné de s. La s. a fait voir ce qu'on pouvait attendre de lui.* || Signifie encore, Ordre, liaison. *Il n'y a point de s. dans ce discours. Il y a de la s. dans ses idées, dans ses raisonnements, dans ses réponses.* — Figur., *Cet homme n'a point de s. dans l'esprit, n'a pas un esprit de s., n'a pas l'esprit de s.*, Il n'est pas capable d'une attention continue, de persévérance. *Il n'y a point de s. dans sa conduite*, Il y a beaucoup d'inégalité dans sa conduite. || T. Mathém. *Suite*, se dit pour Série. *S. arithmétique.* || T. Palais. *N'avoir point de s.*, N'avoir ni enfants ni proches parents. — *Les meubles n'ont pas de s. par hypothèque*, Il ne peut y avoir d'hypothèque sur les meubles. = A la suite. locut. prép. *Entrer, marcher à la s. de quelqu'un*, Entrer après lui. *Être à la s. d'un ambassadeur*, L'accompagner, être de son cortége. *Être à la s. de la cour*, Suivre la cour partout où elle va. *Être à la s. du tribunal*, Suivre le tribunal pour quelque affaire que l'on y a. *Être à la s. d'une affaire*, La poursuivre, la solliciter, ou bien Être attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer tous les incidents. || Absol., *Officier à la s.*, Officier qui attend son tour pour être mis en activité. = De suite. locut. adv. L'un après l'autre, sans interruption. *Faites-les marcher de s. Il ne saurait dire deux mots de s.* || Se dit aussi De l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées. *Ces livres, ces médailles ne sont point de s. Mettez-les bien de s.* = Dans la suite, Par la suite. loc. adv. Plus tard, dans un temps subséquent. *Il devint par la s. un ouvrier laborieux. Tel fut d'abord mon plan; mais je le modifiai dans la s.* = Par suite. loc. prép. Par une conséquence naturelle, par un résultat nécessaire. *On rejeta cet article, et par s. tous les amendements proposés. Par s. de nos conventions, vous devez...* = Tout de suite. loc. adv. Sur-le-champ, sans délai. *Il faut que les enfants obéissent tout de s. Il faut faire ce remède tout de s.* || Sans interruption, *Il but trois rasades tout de s. Il a couru vingt postes tout de s.* — On dit aussi, *De suite. Il a couru vingt postes de s.* = Syn. V. Continuation.

SUITES. s. f. pl. T. Véner. Les testicules d'un sanglier. Ce mot est une corruption de *Luites*, qui est le vrai nom.

SUIVANT, ANTE. adj. Qui est après, qui va après. *Le livre s. contient l'histoire de. Le jour s., il partit. Il* *allégua les raisons suivantes.* || *Demoiselle suivante*, ou subst., *Suivante*, Demoiselle attachée au service d'une dame; ne se dit guère que dans les pièces de théâtre. = Suivant, ante. s. Celui, celle qui accompagne, qui escorte une personne. *Elle avait de nombreux suivants. La nymphe, entourée de ses suivantes.* — Poétiq., *Les suivants d'Apollon*, Les poëtes. || Famil., on dit D'un homme qui n'a ni enfants, ni proches parents, *Il n'a ni enfants, ni suivants.* = Suivant. prép. Selon, conformément. *S. votre sentiment. S. l'opinion d'Aristote, S. Descartes.* || A proportion, en raison de. *Travailler s. ses forces. Il faut se gouverner s. le temps et le lieu.* = Suivant que. locut. conj. Selon que. *Je le récompenserai s. qu'il m'aura servi.*

SUIVER. v. a. Enduire de suif. *S. un mât de cocagne.* = Suivé, ée. part.

SUIVRE. v. a. (lat. *sequi*). Aller, marcher après un autre. *Il marchait le premier, et les autres le suivaient. Allez devant, je vous suivrai. S. de loin, de près. S. à la piste, à la trace. S. pas à pas. Il me suit partout. Je l'ai fait s. partout où il est allé. Les jeunes animaux suivent leur mère.* — *S. de l'œil, des yeux*, Regarder une personne ou une chose qui s'éloigne. *Elle le suivit longtemps des yeux. Il suivait de l'œil le vaisseau qui s'éloignait à toutes voiles.* — *Fig., au sens moral, *Sa fortune ordinaire le suivit dans cette nouvelle campagne. Il est partout suivi du mépris public.* — Proverb., *Qui m'aime me suive*, Que celui qui a de l'amitié pour moi fasse ce que je ferai, qu'il m'imite, ou qu'il prenne mon parti. || Accompagner, aller avec. *Je l'ai suivi dans tous ses voyages. Deux amis le suivirent dans son exil.* || Être, venir après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, etc. *L'été suit le printemps. La nuit suit le jour. L'âge mûr suit la jeunesse. Des désastres inouïs suivirent ces premiers succès. Voyez la page qui suit. Les événements qui suivirent la chute de l'empire.* — Fig., se dit Des choses qui sont la conséquence d'une autre. *L'envie suit la prospérité. La satiété suit la jouissance. La honte qui suit le crime.* || Aller après pour atteindre, pour prendre. *S. un lièvre, un cerf. La gendarmerie a suivi l'assassin pendant trois jours.* || Surveiller, épier, observer. *Il faut s. cet homme-là. J'ai suivi sa conduite, ses démarches. Je l'ai suivi dans ses progrès. S. la marche d'une maladie. Si vous aviez suivi cette affaire, cette intrigue. S. la génération des idées.* || Aller, continuer d'aller dans une direction tracée, ou en prenant quelque objet pour direction. *S. un chemin, S. un sentier. S. une allée. S. son chemin. S. les pas, les traces de quelqu'un. Suivez cette lumière, elle vous conduira au château. S. le cours d'un fleuve, les bords de la mer. Le bateau suivait le courant de l'eau.* — Lorsqu'on prépare un manuscrit pour l'impression, on se sert quelquefois des loc., *En suivant*, ou *Faites suivre*, ou *Suivez*, qui sign., Ne faites point d'alinéa et continuez la ligne commencée. || Fig., *S. le chemin, le sentier de la vertu. S. les traces de ses ancêtres. S. le fil de ses idées, d'un raisonnement. S. le fil des événements.* Fam., *S. sa pointe*, Continuer son entreprise. — *S. une affaire, une entreprise, etc.*, S'attacher à une affaire avec persévérance, et ne rien négliger de ce qui peut la faire réussir. *Je suivrai cette affaire. Suivez votre procès, si vous ne voulez le perdre. Cet homme ne suit rien. Quand on a commencé, il faut s.* — *S. le parti de quelqu'un*, Prendre son parti. On dit de même : *S. une doctrine, une opinion*, Faire profession d'une doctrine, etc.; et *S. Aristote, Platon, Descartes*, Être du sentiment d'Aristote, etc. — *S. une profession, un métier, une carrière*, L'exercer. *S. la cour, s. le barreau*, S'attacher à la cour, fréquenter le barreau. — *S. un prédicateur, un professeur*, Être assidu à ses sermons, à ses leçons. On dit dans le même sens : *S. un cours, des cours. S. les leçons de tel collége, de tel maître.* On dit encore, *S. le théâtre, le spectacle*, Y aller assidûment. — *S. quelqu'un dans un discours, dans un raisonnement*, Être attentif à son discours, etc., en sorte qu'on n'en perde rien. *Il est difficile de s. cet orateur.* || Fig., S'abandonner à, se laisser conduire par. *S. son imagination, son idée, sa pensée, sa fantaisie. S. sa passion, ses caprices, son inclination, ses goûts, ses penchants.* || Fig., Se conformer à. *S. la mode, l'usage, les coutumes d'un pays. S. un plan. S. les avis, l'exemple de quelqu'un. S. les ordres qu'on a reçus. S. une méthode. S. la règle. S. l'Évangile, les préceptes de l'Évangile. S. sa religion.* = se Suivre. v. pron. *Ils se suivaient les uns les autres.* Proverb., *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, V. Ressembler. || *Ces pages, ces numéros se suivent bien, ne se suivent pas*, Sont dans leur ordre naturel, ou n'y sont pas. — Fig., *Les parties de ce discours se suivent bien, ne se suivent pas*, Elles sont bien ou mal liées entre elles. = Suivre. v. n. Procéder, découler, résulter. *Votre seconde proposition ne suit pas de la première. Elle ne suit pas nécessairement de vos prémisses.* || On dit de même impersonnell., *Il suit de ce que vous dites que je n'avais pas tort. Suit-il de là que vous ayez raison.* = Suivi, ie. part. *Ce professeur est fort suivi*, Il attire un grand nombre d'auditeurs. On dit de même, *Cette pièce de théâtre est fort suivie.* || Adjectiv., Qui est continu, sans interruption. *Un travail suivi. Des relations suivies. Une correspondance suivie.* || Dont toutes les parties ont l'ordre et la liaison nécessaires. *Un discours, un raisonnement suivi. Une pièce bien suivie.*

Conj.—*Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent. Je suivais ; nous suivions. Je suivis ; nous suivîmes. Je suivrai ; nous suivrons.—Je suivrais ; nous suivrions. — Suis; suivons. — Que je suive ; que nous suivions. Que je suivisse; que nous suivissions. — Suivre. Suivant. Suivi, ie.*

SUJET, ETTE. adj. (lat. *subjectus*). Soumis à, dépendant de. *Nous sommes tous sujets aux lois du pays où nous vivons. Je ne veux pas être s. à ces conditions. Je ne suis pas s. à ses ordres.* — Fam., *Etre s. à l'heure*, Être obligé de se trouver en quelque endroit, de faire quelque chose, à une certaine heure précise. On dit de même, *Etre s. au coup de cloche*, et, dans un sens anal., *Etre s. au coup de sonnette.* || Assujetti à supporter quelque charge, à payer certains droits. *Tout propriétaire est s. à l'impôt foncier. Autrefois les paysans étaient sujets à la corvée. Il est s. à tel devoir, à telle servitude. Ces denrées sont sujettes à l'octroi.* || Astreint à quelque nécessité inévitable. *Tous les hommes sont sujets à la mort. La vieillesse est sujette à beaucoup d'infirmités.* || Se dit aussi absol. D'une personne qui est tenue fort dépendante. *Ce maître tient ses domestiques fort sujets*, Il exige d'eux un service fort assidu. *Ce père tient son fils de court et fort s.*, Il ne lui laisse presque aucune liberté. *Cette femme est fort sujette auprès de son mari*, Elle est obligée d'être continuellement auprès de lui. *C'est un emploi, un métier, une place où il faut être extrêmement s., où l'on est fort s.*, Où il faut beaucoup d'exactitude et d'assiduité. || *Sujet*, signif. encore, Qui a coutume de faire quelque chose, qui s'y trouve porté par inclination, par habitude. *Il est s. à boire, à s'enivrer. Il est s. au vin, s. à la colère. Elle est sujette à cette faute.* Prov., *Il est s. à caution*, V. Caution. || Sign. également, Qui est exposé à éprouver fréquemment de certains accidents. *Tout homme est s. à se tromper. Il est s. à de grandes maladies. S. à la goutte, à la migraine. Ce pays est s. aux inondations, aux tremblements de terre. Ces couleurs sont sujettes à changer.* — *Cette démarche est sujette à bien des inconvénients, cette entreprise est sujette à bien des difficultés*, Il y a des inconvénients à faire cette démarche, il y a bien des difficultés à surmonter pour réussir dans cette entreprise. *Ce passage est s. à plusieurs interprétations différentes*, Il est susceptible de différentes interprétations. = Sujet, ette. s. Celui qui est soumis à une autorité souveraine. *Il est né s. du roi. Je ne suis pas sa sujette. Les sujets de la république helvétique.* || Se dit encore, mais seulement au mascul., D'une personne considérée par rapport à sa capacité, à ses talents ou à ses mœurs. *L'homme dont vous parlez n'est pas un s. capable de remplir cet emploi. C'est un bon s., un digne s. C'est un mauvais s., un mince s., un s. médiocre.* = Sujet. s. m. Cause, raison, motif. *Il vous a querellé sans s., pour un s. fort léger. J'ai s. de me plaindre. Il lui a donné des sujets de plainte. Il a plus d'un s. d'affliction, de douleur, de larmes. Voilà le s. de leur rupture. Il fut arrêté au s. de ce complot. A ce s., je vous dirai que...* || La matière sur laquelle on compose, on écrit, on parle, etc. *S. fécond. S. stérile. S. difficile. S. rebattu, usé. S. neuf, heureux. Le s. de la conversation, de la discussion. Méditer un s. Traiter un s. à fond. Cette anecdote lui a fourni le s. de sa pièce. Il domine son s. Il est au-dessous de son s. Il est plein de son s. Le s. de ce tableau est la résurrection de Notre-Seigneur. Le s. de ce bas-relief est trop pittoresque pour convenir à la sculpture. Ce s. est gracieux.* — Synon. V. Matière. || L'objet d'une science. *Les corps naturels sont le s. de la physique. Le s. de la médecine, c'est le corps humain.* || T. Anat. Le cadavre que l'on dissèque. *La difficulté de se procurer des sujets dans certains pays nuit beaucoup au progrès des études anatomiques.* || T. Hortic. Le végétal sur lequel on pose ou l'on doit poser une greffe, et particul., Les sauvageons qu'on élève pour les transplanter et les greffer. *Cette pépinière ne fournit que des sujets languissants.* || T. Logiq. et Gramm. V. Proposition et Analyse. || *T. Méd. *Ce malade est un bon, un mauvais s.*, Il est d'une bonne ou d'une mauvaise constitution. || T. Musiq. Le thème, la phrase que le musicien doit développer. V. Fugue. || T. Philos. Se dit Du *moi*, par opposit. à *Objet*, et De la Substance, par opposit. à Qualité. *Comment expliquer, dans ce système, le passage du s. à l'objet? Existe-t-il une relation nécessaire entre les qualités et le s. qui les supporte?*

SUJÉTION. s. f. (lat. *subjectio*). Dépendance, état de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à quelque chose, à quelque nécessité. *Vivre, tenir, demeurer dans la s. S'affranchir de la s. Tous les besoins de la vie sont de grandes sujétions. Tout état de s. est dur par lui-même.* || L'assiduité d'un domestique auprès de son maître, d'une femme auprès de son mari, etc. *C'est un homme auprès duquel il faut une grande s.* || L'assiduité que demande une charge, un emploi. *C'est un emploi d'une grande s.* || Se dit encore De certaines incommodités, de certaines servitudes auxquelles une maison est sujette. *C'est une maison fort incommode, et où il y a de grandes sujétions.* = Syn. Voy. Assujettissement.

***SULFACIDE.** s. m. T. Chim. V. Sel. = Sulfate. s. m. *Sulfhydrique. adj. m. V. Soufre. = *Sulfhydromètre. s. m. Tube gradué qui est rempli d'une solution alcoolique d'iode, et qui sert à déterminer la quantité d'acide sulfhydrique ou de sulfure contenue dans les eaux minérales sulfureuses. *Le s. a été imaginé par le professeur Dupasquier, de Lyon.* = Sulfite. s. m. V. Soufre. = *Sulfobase. s. f. *Sulfosel. s. m. Voy. Sel. = Sulfure. s. m. V. Soufre. = *Sulfuré, ée. adj. Qui est combiné avec le soufre. *Hydrogène s.* = Sulfureux, euse. adj. Qui tient de la nature du soufre. *Matière sulfureuse. Exhalaisons sulfureuses.* || Qui contient du soufre. *Eaux sulfureuses.* — *Acide s.*, Voy. Soufre. = Sulfurique. adj. m. *Acide s.*, V. Soufre. || *Éther s.*, V. Éther.

SULTAN. s. m. (ar. *solthan*). T. Relat.

Enc.—Le mot *Sultan*, qui signifie en arabe homme puissant. est, en Orient, le titre de divers souverains mahométans ; mais lorsqu'on parle simplement du *Sultan*, on désigne par là l'empereur des Turcs, dont toutefois le titre véritable est *padischah.* Chez les Turcs, dans le langage ordinaire, on qualifie de *sultan* la personne à qui l'on parle : dans ce cas, il répond à notre terme de politesse, *monsieur*. Les Européens désignent les femmes ou plutôt les concubines du sultan, car l'empereur ne se marie pas, sous le nom de *Sultanes;* mais les Turcs les appellent simplement *kadines*, c.-à-d. dames. Ils ne donnent le titre de *sultane* qu'aux filles du Grand Seigneur, qui le conservent même après leur mariage. Les filles qui naissent d'elles portent le nom de *Kanum-sultanes*, c.-à-d. de princesses du sang. Enfin, la mère du sultan, si elle existe encore à l'avénement de son fils, prend le titre de *Sultane Validé*, c.-à-d. sultane mère.

SULTAN. s. m. Meuble de toilette à l'usage des dames, et qui consiste en une corbeille recouverte d'une étoffe de soie. *Un beau s. Un s. brodé.* = Sultane. s. f. T. Relat. Voy. Sultan. || *Adjectiv., en T. Ornithol., *Poule s.*, V. Foulque. = Sultane. s. f. Sorte de vaisseau de guerre turc, portant environ soixante-dix canons. = Sultanin. s. m. T. Métrol. Nom d'une ancienne monnaie d'or, qui se frappait en Turquie.

SUMAC. s. m. V. Anacardiacées et Coriariées.

***SUPER—.** Mot latin qui signifie *sur*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots pour exprimer une supériorité de position ou de rang.

SUPER. v. n. T. Mar. Se boucher. *La voie d'eau a supé.* L'ouverture s'est bouchée soit par des fucus, soit par quelque autre corps que le hasard y a introduit.

SUPERBE. s. f. (lat. *superbia*). Orgueil, présomption, arrogance. *Il faut humilier sa s. La s. précipita le démon dans les enfers.* Vieux, et ne se dit guère qu'en langage de dévotion. = Superbe. adj. 2 g. (lat. *superbus*). Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui présume trop de lui. *Un vainqueur s. C'est un homme fort s. Il affecte des airs superbes. Tarquin le S.* — Subst., *Dieu humiliera les superbes.* || Qui est de belle apparence, magnifique, riche, somptueux. *Une femme s. Un s. cavalier. Un s. coursier. Une maison, un jardin s. Un arbre s. Un canal s. Une s. architecture. Des bijoux superbes. Dîner s. La cérémonie était s. Il fait un temps s. C'est un homme s. en habits, en équipages.* || Se dit aussi Des ouvrages d'esprit. *Un s. discours. Un poëme s. Une s. pensée. Un vers s.* = Superbement. adv. D'une manière orgueilleuse. *Plus on lui parle avec* *soumission, plus il répond s.* Vx. || Avec magnificence. *Il était vêtu superbement.*

SUPERCHERIE. s. f. (ital. *soperchieria*). Tromperie, fraude avec finesse. *User de s. Il m'a fait une s.*

* **SUPÈRE.** adj. 2 g. (lat. *superus*, qui est en haut). T. Bot. Se dit D'un organe situé au-dessus d'un autre. *Calice s. Ovaire supère.*

SUPERFÉTATION. s. f. (lat. *superfœtatio*). T. Physiol. Conception d'un second fœtus pendant le cours d'une grossesse. *Les physiologistes n'admettent pas la possibilité de la s.* || Fig., Rédondance, double emploi de pensée et d'expression. *Ce chapitre, ce passage est complétement inutile, c'est une s., une véritable s.*

SUPERFICIE. s. f. (lat. *superficies*). T. Géom. La surface ou l'étendue d'un corps solide considéré uniquement quant à sa longueur et à sa largeur. *La s. des corps. La s. de la terre.* V. Surface. || Les dimensions d'une surface. *Quelle est la s. de ce champ? Mon jardin a tant de mètres carrés de s. Mesures de s.*, V. Agraire. || Se dit quelquefois De la partie superficielle des corps. *Enlever la s. d'un corps.* || Figur., se dit De ceux qui n'ont ou ne prennent qu'une légère connaissance des choses. *Il ne connaît que la s. de beaucoup de choses. Il s'arrête à la s. Son esprit manque de profondeur, il n'a que de la s.* = Superficiel, elle. adj. Qui n'est qu'à la superficie. *Cette plaie n'est que superficielle.* || * Qui avoisine la superficie. *Les veines superficielles.* || Fig., et au sens mor., Qui s'arrête à l'extérieur, qui effleure et n'approfondit pas. *Il n'a qu'une idée, qu'une notion superficielle de cette chose. Ce n'est là qu'un travail s. C'est un homme s., un observateur s.* = Superficiellement. adv. D'une manière superficielle. *Ce coup ne l'a touché que s.* || Fig., *Il ne sait les choses que s. Les matières ne sont traitées dans ce livre que s.*

SUPERFIN, INE. adj. T. Comm. Se dit pour exprimer Un degré supérieur de finesse dans des choses de même nature. *Papier s. Drap s. Liqueur superfine.* || Subst., *C'est du superfin.*

SUPERFLU, UE. adj. (lat. *super*, par dessus; *fluere*, couler). Qui est de trop. *Ces ornements sont superflus. Ces provisions sont superflues. Dépense superflue.* || Inutile. *Des paroles superflues. Des raisonnements, des regrets superflus.* = Superflu. s. m. Ce qui est de trop, ce qui est au delà du nécessaire. *Loin d'avoir le s., c'est à peine s'il a le nécessaire. Le s. n'a point de bornes. Il donne le s. de son bien aux pauvres.* = Superfluité. s. f. Abondance vicieuse, ce qui est superflu. *La s. est condamnable en toutes choses. S. en habits. S. de paroles. A quoi bon cette s.? Il faut retrancher toutes ces superfluités.*

SUPÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *superior*). Qui est situé au-dessus, en haut. *La région supérieure de l'air. L'orifice s. de l'estomac. La partie supérieure d'un édifice. Les membres supérieurs.* || Fig., Qui est au-dessus d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en force. *Officier s. Les grades supérieurs. Les classes supérieures de la société. Un génie, un esprit s. Un talent s. S. en science, en savoir, en mérite. Les ennemis étaient supérieurs en nombre. Quoique la flotte anglaise fût supérieure à la nôtre. Notre artillerie était supérieure. Puissance, autorité supérieure. Force supérieure. Ce tableau est bien s. à tel autre. Ces tissus sont d'une qualité supérieure. — Cours supérieures, tribunaux supérieurs,* Les tribunaux qui jugent en dernier ressort. *Classes supérieures,* Celles par où finit le cours des études classiques. — *Il est s. aux événements, aux revers, au danger, etc.*, Il a un courage à l'épreuve des événements, etc. *Il est s. à sa place,* Il a plus de talents que n'en exige la place qu'il occupe. || T. Astr. *Planètes supérieures,* V. Planète. || T. Géogr. Se dit De la partie d'un pays qui est la plus rapprochée de la source d'un fleuve ou la plus éloignée de la mer. *La Germanie supérieure. La Pannonie supérieure.* = Supérieur, eure. s. Celui, celle qui est au-dessus d'un autre en rang, en dignité, qui a le droit de commander à un autre. *Il faut respecter ses supérieurs. Les relations de s. à inférieur.* || Dans les couvents, *Le s., le père s.; la supérieure, la mère supérieure,* Celui ou celle qui dirige, qui gouverne un monastère. = Supérieurement. adv. * Au-dessus, à la partie supérieure. *S. se trouve un récipient où se condense le liquide vaporisé.* || D'une manière supérieure. *Ces deux auteurs ont écrit sur le même sujet, mais l'un bien s. à l'autre.* || Absolum., Très-bien, parfaitement. *Il écrit s. Il peint s. Il chante s. Elle joue s. du piano.* = Supériorité. s. f. Prééminence, autorité, excellence au-dessus des autres. *Sa naissance, sa charge lui donne une grande s., lui donne la s. sur beaucoup de gens. Il fait trop sentir sa s., la s. de son rang, de sa naissance. S. de génie, de mérite. S. de courage, de forces. Il a une incontestable s. dans son art. Il a la s. sur vous presque en toutes choses. L'Espagne perdit la s. qu'elle avait eue jusqu'alors sur les autres puissances de l'Europe.* || La dignité de supérieur dans un couvent, dans une communauté. Peu usité.

SUPERLATIF, IVE. adj. (lat. *superlativus*, de *super* et *latus*, porté). T. Gramm. Qui exprime la qualité portée au plus haut degré. *Adjectif, adverbe s.* = Superlatif. s. m. *Vous faites abus des superlatifs. Cet adjectif, cet adverbe est au s.* V. Comparaison. || Adv., *Cela est bon, est mauvais au s.*, Cela est extrêmement bon, est extrêmement mauvais. On dit de même, *Cet homme est bête au s.* = Superlativement. adv. Au superlatif. *Elle est s. laide.* Ne se dit que par plaisant.

SUPERPOSER. v. a. (lat. *super; ponere*, poser). Poser une ligne, une surface, un corps sur un autre. = Superposé, ée. p. *Plans superposés. Couches superposées.* = Superposition. s. f. Action de superposer, ou État de choses superposées. *On démontre quelquefois en géométrie par s. La s. des couches terrestres se présente dans un ordre qui n'est jamais interverti.*

SUPERPURGATION. s. f. T. Méd. Purgation excessive, causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps.

SUPERSÉDER. v. n. T. Jurispr. Différer pour un temps. Vieux; on dit, *Surseoir.*

SUPERSTITIEUSEMENT. adv. D'une manière superstitieuse. *Il est s. attaché à cette dévotion.* || Figur., Avec une exactitude excessive. *Il ne faut pas s'attacher s. aux choses indifférentes.* = Superstitieux, euse. adj. Qui a de la superstition. *Une femme superstitieuse. Un peuple s.* — Subst., *C'est un s.* || Où il y a de la superstition. *Culte s. Cérémonies, pratiques superstitieuses.* || Fig., Qui pèche par excès d'exactitude en quelque matière que ce soit. *Il est si exact, si ponctuel, qu'il en est presque s.* = Superstition. s. f. (latin. *superstitio*, de *superstes*, qui est superflu). Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de religion auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance. *Les esprits faibles sont sujets à la s. Rien n'est plus opposé à la véritable dévotion que la s. Les femmes ont beaucoup de penchant à la s.* || Se dit aussi Des pratiques superstitieuses. *Les superstitions mahométanes. Les superstitions de l'Inde, etc.* || Le vain présage qu'on tire de certains accidents purement fortuits. *Croire que, lorsqu'on se trouve treize à table, il en doit mourir un dans l'année, c'est une s. Il y a de la s. à croire qu'une salière renversée et le sel répandu sur la table présagent un malheur.* || Fig., Tout excès d'exactitude, de soin, en quelque matière que ce soit. *Il est si jaloux de l'exactitude grammaticale, qu'il va sur cela jusqu'à la s.*

Enc. — La *Superstition* consiste à rendre à la créature le culte qui est dû au Créateur, ou à rendre à Dieu un culte qui ne lui convient point, et qui le plus souvent repose sur l'idée fausse qu'on se fait de certaines pratiques auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance. La s. est donc une corruption du sentiment religieux altéré par l'ignorance; elle défigure tout au moins l'objet du culte et le dégrade : aussi l'Eglise a-t-elle de tout temps condamné la s. sous quelque forme qu'elle se présente. Lorsqu'on rend à une créature le culte qui n'appartient qu'à Dieu, la s. est une *idolâtrie.* Lorsque le culte qu'on rend à Dieu renferme quelque chose de faux, la s. est désignée sous le nom de *culte pernicieux.* Ainsi, il y a culte pernicieux lorsqu'on publie de faux miracles, de fausses révélations, quand on expose de fausses reliques à la vénération des fidèles, etc. Enfin la s. est qualifiée de *culte superflu*, si l'on emploie dans l'exercice de la religion certaines pratiques inutiles ou vaines, ou que l'Église n'autorise pas. Tel est le fait de ne vouloir entendre la messe qu'à tel autel, à une certaine heure de préférence à une autre, etc. La s. comprend encore toutes les pratiques qui concernent la divination, les maléfices, etc., enfin les vaines observances. On entend par *vaine observance,* l'espèce de superstition qui consiste à se servir de moyens frivoles, impuissants à produire les effets qu'on en attend, et qui n'ont été institués ni par Dieu ni par l'Eglise pour un pareil but. C'est dans cette catégorie qu'on range l'usage que l'on fait de certaines images, de certains caractères pour guérir ou pour se préserver d'une maladie, pour se garantir de la foudre, de la rage, de la peste, etc. Mais on ne doit pas ranger dans la catégorie des vaines observances l'habitude de porter sur soi par dévotion une relique, l'image ou la médaille de la sainte-Vierge ou d'un saint, pourvu qu'on n'ajoute rien qui tienne à la s. dans la confiance que ces choses inspirent aux fidèles.

SUPIN. s. m. (latin. *supinum*, de *supinus*, couché sur le dos). T. Gramm. V. Mode.

SUPINATEUR. s. m. (lat. *supinus*). T. Anat. Qui fait exécuter le mouvement de supination; se dit De deux muscles de l'avant-bras, de la main. *Le long s. Le court s.* = Supination. s. f. T. Physiol. On dit que *L'avant-bras et la main sont en s.*, Lorsqu'ils sont portés en dehors de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure, et l'on appelle *Mouvement de s.*, Le mouvement que les muscles supinateurs font, pour cela, exécuter à l'avant-bras et à la main. || T. Pathol. Se dit aussi De l'attitude d'un malade couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les jambes et les bras étendus. *La s. est le signe d'une grande faiblesse.*

SUPPLANTER, v. a. (lat. *sub*, sous; *planta*, plante du pied). Faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur, l'autorité, l'emploi qu'il avait auprès d'une personne, le ruiner dans son esprit et se mettre à sa place. *Il a supplanté son rival. S. tous ses concurrents.* || Avec le pron. personnel, *Ils partageaient les bonnes grâces du prince, et ne tendaient qu'à se s. l'un l'autre.* = Supplanté, ée. part.

* **SUPPLÉANCE.** s. f. Action de suppléer, de remplacer. *La s. d'une chaire. Il a la s. à telle justice de paix.* = Suppléant. s. et adj. m. Celui qui est chargé de remplacer quelqu'un, de remplir ses fonctions à son défaut. *On lui a donné un s. Le s. d'un juge de paix. Juge s. Professeur s.* || On dit quelquefois au fém., *Suppléante. Cette dame est sa suppleante au bureau de charité.*

SUPPLÉER. v. a. (latin. *supplere*). Fournir ce qui manque, ajouter ce qu'il faut de surplus. *Ce sac doit contenir telle somme, et ce qu'il y aura de moins, je le suppléerai.* — *S. ce qui manque dans un auteur,* Remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages. *S. les cérémonies du baptême,* Faire à l'église la cérémonie du baptême sur un enfant qui a été ondoyé. || Ajouter à une phrase ce qui y est sous-entendu. *Dans cette phrase,* Il est allé à Notre-Dame, *il faut s.* l'église de. || *S. quelqu'un,* Tenir sa place, faire ses fonctions, le représenter. = Suppléer. v. n. Réparer le manquement, le défaut de quelque chose. *Suppléez à mon défaut. Il suppléera à tout. Son mérite suppléait au défaut de sa naissance.* = Suppléé, ée. part. || Conjug. Voy. Créer.

SUPPLÉMENT. s. m. Ce qu'on donne pour suppléer, ou Ce qu'on donne en sus. *On lui a donné tant en argent pour s. de partage. S. de dot. Obtenir un s. de solde.* || *Le s. d'un auteur, d'un livre, d'un journal,* Ce qu'on a ajouté à un livre pour suppléer à ce qui y manquait, à un journal lorsqu'il ne suffit pas à contenir ce qu'on veut publier. *Le S. de Tacite par Brotier. Il y a un s. au Moniteur de tel jour.* || T. Géomét. *Le s. d'un angle,* V. Angle. || T. Gramm. Se dit Des mots que la plénitude du sens veut qu'on ajoute à ceux qui composent la phrase usuelle et elliptique. *Dans cette phrase,* A la Saint-Martin, *les mots* fête de *sont le s. Il y a certaines ellipses dont il est difficile de donner le s.* Vieux. || T. Théâtre. *Prendre un s.*, Échanger le billet qu'on avait acheté contre un autre d'une place supérieure, en payant le surplus du prix. *Bureau de s.* ou *des suppléments,* Le bureau où l'on fait cet échange. || Syn. V. Complément. = Supplémentaire. adj. 2 g. Qui sert de supplément. *Articles supplémentaires. Crédit s.*, V. Budget. || *Jurés supplémentaires,* Ceux qui suppléent les jurés titulaires. V. Jury. = Supplétif, ive. adj. Qui complète, qui sert de supplément. *Articles supplétifs.*

SUPPLIANT, ANTE. adj. Qui supplie. *De fier qu'il était, il est devenu s. Elle est là, suppliante et prosternée. Une posture suppliante. Des paroles suppliantes. Être en posture de s.* = Suppliant, ante. s. *Mine de s. Une foule de suppliants.* || Se dit particul. D'une personne qui présente une requête en justice ou à quelque puissance pour obtenir une chose. *Expose très-humblement le s., la suppliante, que... Le s. demande que...* Aujourd'hui on dit, au Palais, *Requérant, ante,* et dans les Administrations, *Pétitionnaire.*

SUPPLICATION. s. f. (lat. *supplicatio*). Prière humble et soumise. *Une très-humble s. De basses supplications. Faire une s., des supplications.* || Autrefois, on appelait *Supplications,* Les remontrances de vive voix que le parlement faisait au roi en certaines occasions.

Enc. — Chez les Romains, on désignait sous le nom de *Supplications* certaines prières publiques que le sénat ordonnait dans diverses occasions. On ouvrait alors tous les temples ; on plaçait les statues des dieux sur des lits (*lectisternia*), et on les offrait ainsi à l'adoration et aux prières du public. On décrétait ces sortes de prières dans trois cas : 1° Après une grande victoire. Selon son importance, le nombre de jours consacrés aux prières était plus ou moins grand, ordinairement de 3 à 5. Cependant le sénat ordonna une s. de 10 jours en l'honneur de Pompée, à la fin de la guerre contre Mithridate, et une de 30 jours pour la prise de Vorcingétorix par César. 2° Après un danger public évité : telle fut la s. votée par le sénat en l'honneur de Cicéron, lorsqu'il eut étouffé la conspiration de Catilina. 3° Enfin, lorsque la république était affligée de quelque calamité ou menacée de quelque grand danger. Dans les deux premiers cas, la s. était une marque de joie, et l'on ne voyait que sacrifices et festins dans toute la ville ; dans le troisième, au contraire, elle était une marque de deuil, et on la nommait plus particulièrement *Obsécration.*

SUPPLICE. s. m. (lat. *supplicium*). Punition corporelle ordonnée par la justice. *Le s. de la roue, du gibet, du fouet, de la marque, du carcan, etc. Le s. de la croix. Le s. des parricides. Infliger des supplices. On avait préparé son s. Instrument de s. La cruauté des supplices est la preuve la plus irrécusable de la barbarie d'un peuple.* — *Condamner quelqu'un au dernier s.*, Le condamner à mort. *Mener quelqu'un au s.*, Le mener à un supplice qui est suivi de mort. — *Les supplices éternels.* Les peines de l'enfer. ‖ Par extens., Ce qui cause une vive douleur dans le corps et qui dure quelque temps. *La gravelle est un s, un véritable s.* ‖ Figur., Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente et de quelque durée. *C'est un s. pour moi d'entendre cet homme, que d'entendre cet homme. L'avarice, l'ambition, l'envie ont leurs supplices* ‖ Fig. et fam., *Être au s.*, Souffrir beaucoup de quelque mal, de quelque affliction, etc. *Depuis que j'ai cet accès de goutte, je suis au s. Je suis au s., quand il faut que je l'entende.* On dit de même, *Avec ses ennuyeux discours, il me met au s.* = SUPPLICIER. v. a. Faire souffrir le supplice de la mort. *Il fut supplicié en place de Grève.* On dit plus ordin., *Exécuter.* = SUPPLICIÉ, ÉE. part. ‖ Subst., *Un supplicié. Le lieu où l'on enterre les suppliciés.* ‖ Conj. Voy. PRIER.

SUPPLIER. v. a. (lat. *supplicare*). Prier avec soumission, avec instance. *Je vous supplie de faire telle chose. Je vous en supplie très-humblement. Nous vous supplions, ô mon Dieu, par les mérites de* JÉSUS-CHRIST. ‖ Autrefois, on commençait les requêtes par cette formule, *Supplie humblement un tel...* = SUPPLIÉ, ÉE. p. ‖ Syn. Voy. PRIER. = SUPPLIQUE. s. f. Requête qu'on présente pour demander quelque grâce. *Présenter une s. Une s. tendante à...* ‖ Figur. et famil., *Ayez égard à ma s.*, Ayez égard à ma prière, à ma demande.

SUPPORT. s. m. (lat. *sub*, sous, et *porter*). Ce qui soutient une chose, ce sur quoi elle pose. *Ce pilier est le s. de toute la voûte. Cette plante a besoin d'un s.* ‖ Fig., Aide, appui, soutien. *Il est le s. de sa famille. Je n'ai d'autre s. au monde que lui.* ‖ Syn. V. APPUI.

Enc.— En termes de Blason, on donne le nom de *Supports* et de *Tenants* à des figures peintes à côté de l'écu et qui paraissent le supporter ou le tenir. Lorsque ces figures représentent des animaux, on les appelle plus ordinairement *supports*, en réservant le nom de *tenants* à celles qui représentent des êtres humains.

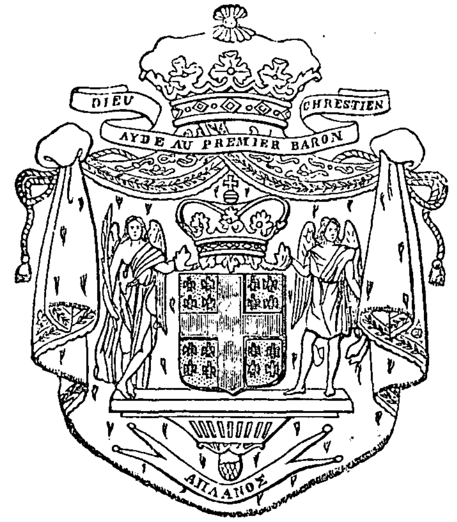

Ainsi, les deux anges qui soutiennent l'écu des Montmorency (Fig. ci-dessus) sont proprement des tenants. On emploie encore le terme de *soutien*, lorsque c'est à un arbre ou à un objet de ce genre que l'écu semble attaché. Les supports sont la partie la plus apparente des ornements extérieurs de l'écu, mais il n'y a pas de règle qui en détermine d'une manière précise le nombre et la position. Les animaux sont ordinairement au nombre de deux, un de chaque côté de l'écu, debout et affrontés, ou ayant leurs têtes contournées. Tantôt ce sont des animaux figurant déjà sur l'écu ou des êtres de fantaisie ; tantôt ces animaux jouent le rôle de signes parlants, comme les deux ours qui supportent l'écu de la famille des Ursins; ou bien encore ils rappellent des faits d'armes accomplis dans les tournois ou sur les champs de bataille. De ce nombre sont les Mores, les géants, les lions, etc. Les deux supports sont ordinairement semblables ; parfois cependant ils sont différents, comme on le voit dans l'écu d'Angleterre, qui présente, à droite un léopard et à gauche une licorne. Il y a des animaux, tels que le lion, le léopard, le dragon, que l'on emploie seuls pour support. Il en est de même de l'aigle, auquel on fait tenir l'écu entre les serres. L'usage des supports et des tenants ne paraît pas remonter au delà du XIVᵉ siècle.

SUPPORTABLE. adj. 2 g. Tolérable, qu'on peut supporter, souffrir. *Le froid qu'il fait est s. C'est une douleur s. L'humeur de cet homme n'est pas s. Cette injure n'est pas s.* ‖ Excusable. *Cela n'est pas s. à un homme, dans un homme de son âge. Cette expression n'est pas très-exacte, mais elle est s.* = SUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière supportable. tolérable. *Cela est écrit s.* Peu us. = SUPPORTER. v. a. Soutenir, servir de support. *Ces piliers supportent toute la maison.* ‖ Souffrir, endurer. *Il supporte sans se plaindre le froid, le chaud, toutes les injures de l'air. Ses yeux ne peuvent s. l'éclat de la lumière. Il supporte impatiemment son mal. Il ne saurait rien s.* ‖ Souffrir avec patience. *Il y a de la charité à s. les infirmités d'autrui. Je ne puis s. son humeur, ses manières.* ‖ Etre à l'épreuve de. *Ce vase peut s. le feu. Ce navire ne peut plus s. la mer. Cet ouvrage ne supporte pas l'examen, la critique.* = SE SUPPORTER. v. pr. *Une pareille injure ne peut se s. Il faut savoir se s. les uns les autres.* = SUPPORTÉ, ÉE. part. ‖ Syn. Voy. ENDURER.

SUPPOSABLE. adj. 2 g. Qu'on peut supposer. *Cela n'est pas s.* = SUPPOSER. v. a. (lat. *supponere*). Poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer ensuite une induction. *Vous commencez par s. ce qui est en question. Supposons le fait vrai, quelle conséquence en voudrez-vous tirer? Supposez que la guerre éclate. Vous supposez une chose impossible. En supposant qu'il y consente.* ‖ Admettre l'existence d'une chose sans en être certain, présumer en bien ou en mal. *Je suppose qu'il est honnête homme. Vous me supposez un crédit, un mérite, des talents que je n'ai pas. Vous le supposez donc bien intéressé?* ‖ Alléguer ou produire pour vraie une chose fausse ou controuvée. *S. des faits. S. un complot. Pourquoi s. ce qui n'est pas? S. un testament.* — * *S. une personne*, Présenter une personne au lieu d'une autre, comme si elle était cette autre personne même. *S. un enfant*, Le présenter comme étant né de parents dont il n'est pas réellement issu. ‖ Se dit aussi D'une chose qui demande, qui exige qu'une autre chose soit ou ait été. *Le crédit suppose la confiance. L'obligation suppose un droit. Dans le syllogisme, une conséquence suppose deux prémisses.* = SUPPOSÉ, ÉE. p. *Un nom supposé. Un acte supposé. Des faits supposés.* ‖ *Cela supposé*, Dans cette supposition. *Supposé tel événement, telle circonstance, etc.* On dit de même, *Supposé qu'il vienne. La chose supposée de la manière que vous dites...* = SUPPOSITION. s. f. (latin. *suppositio*). Proposition que l'on suppose vraie ou possible pour en tirer quelque induction. *Dans la s. que vous faites, il faudrait que... Cette s. est inadmissible. Dans cette s., il aurait tort d'agir ainsi.* ‖ Conjecture, opinion favorable ou défavorable qui ne résulte pas de preuves positives. *Ce qu'il dit est une pure s., une s. gratuite. Cette s. est injurieuse pour lui. Vous faites là d'étranges suppositions.* ‖ Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé. *La s. d'un contrat, d'un testament, d'un titre. La s. d'un fait.* — *S. de nom, de personne*, L'action de mettre un nom, une personne à la place d'un autre. — *S. d'enfant*, L'action de faire passer un enfant pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né. *S. de part*, V. PART. ‖ Syn. Voy. HYPOTHÈSE.

SUPPOSITOIRE. s. m. (lat. *suppositus*, placé dessous). T. Méd. Se dit De substances médicamenteuses solides, en forme de cône long, qu'on introduit dans l'anus, soit pour provoquer une évacuation alvine, soit pour agir comme adoucissantes. *Un s. de beurre de cacao.*

SUPPÔT. s. m. (lat. *suppositus*). Celui qui est membre d'un corps, et qui remplit certaines fonctions pour le service de ce corps. *La justice et ses suppôts. Autrefois les imprimeurs et les libraires étaient suppôts de l'université.* Vieux. ‖ Aujourd'hui, se dit De celui qui est le fauteur, le partisan de quelqu'un dans le mal, et qui sert à ses mauvais desseins. *C'est un des plus dangereux suppôts de ce parti. Les vils suppôts d'un tyran.* — Figur. et famil., on dit D'un méchant homme, *C'est un s. de Satan.*

SUPPRESSION. s. f. Action de supprimer. *La s. d'un contrat. La s. d'un libelle. La s. d'un ordre religieux. La s. de plusieurs emplois. La s. d'un impôt. Le tribunal a ordonné la s. de son factum.* — *Edit de s.*, Édit qui éteignait et supprimait quelque charge, quelque impôt. ‖ T. Jurispr. *S. d'état*, Crime de celui qui supprime les preuves de l'état civil d'une personne. V. ETAT. *S. d'enfant* ou *de part*, V. PART. ‖ T. Méd. Suspension ou disparition, soit d'une évacuation habituelle ou périodique, soit d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé. *S. de la transpiration. La s. des règles. S. d'hémorrhoïdes. S. de la rougeole.* = SUPPRIMER. v. a. (lat. *supprimere*). Empêcher, arrêter ou interdire la publication d'un écrit, d'un livre, etc. *On supprima tel livre, tel journal. Cet article fut supprimé par la censure. La cour a supprimé son mémoire comme calomnieux.* — Se dit aussi D'un acte, d'une pièce dont on veut ôter la connaissance. *Il voulait s. un acte qui était contre lui. S. une pièce essentielle.* ‖ Taire, passer sous silence, ne pas exprimer. *Cet avocat a supprimé les circonstances les plus favorables à sa cause. Supprimez ces détails. Il faut s. ce passage. On a supprimé un mot essentiel.* ‖ Retrancher. *Ce discours est trop long, il en faut s. la moitié. S. une lettre dans un mot.* ‖ Abolir, annuler. *On a supprimé quelques emplois inutiles. S. un impôt.* ‖ *T. Méd. Suspendre, faire cesser une excrétion soit naturelle, soit artificielle. *Gardez-vous de s. cette éruption. S. un vésicatoire. S. les règles, les hémorrhoïdes.* = SUPPRIMÉ, ÉE. part.

SUPPURATIF, IVE. adj. T. Médec. Qui facilite la suppuration. *Onguent s.* ‖ Subst., au masc., *Un bon s. Les suppuratifs sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras.* = SUPPURATION. s. f. Voy. PUS. = * SUPPURÉ, ÉE. adj. Qui a suppuré. *Un bubon s.* = SUPPURER. v. n. (latin. *suppurare*). Rendre, jeter du pus. *La plaie commence à s. Elle suppure beaucoup.*

SUPPUTATION. s. f. Action d'estimer ou de compter différentes quantités. *S. exacte, juste, fausse. S. d'un compte, d'une dépense. La s. des temps. Il s'est trompé dans sa s.* = SUPPUTER. v. a. (lat. *supputare*). Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres. *S. un compte. Supputez à quoi se monte la dépense de cette maison. Supputons combien il y a d'années. Il supputait sur ses doigts combien lui coûtait cet achat.* = SUPPUTÉ, ÉE. part. ‖ Syn. V. CALCULER.

***SUPRANATURALISME.** s. m. (lat. *supra*, au-dessus; *natura*, nature). La doctrine qui admet l'intervention de Dieu dans les choses de ce monde, comme la révélation, les miracles, etc. ; se dit par opposition à Rationalisme. = * SUPRANATURALISTE. adj. 2 g. Qui appartient au supranaturalisme. *Les doctrines supranaturalistes.* ‖ Se dit, subst., De ceux qui professent ces doctrines. *La lutte des supranaturalistes et des rationalistes.*

SUPRÉMATIE. s. f. (R. *suprême*). Supériorité de puissance, de rang; excellence au-dessus de tous les autres. *La confédération des villes latines reconnaissait la s. de Rome. La s. du pape. Il prétend à la s. dans son art. Cette nation a conservé la s. dans le commerce, dans la navigation.* ‖ En Angleterre, Le droit qu'ont les rois et les reines d'être chefs de la religion anglicane. *C'est Henri VIII qui a établi la s. des rois d'Angleterre. Prêter le serment de s.*, Prêter un serment par lequel on reconnaît ce pouvoir.

SUPRÊME. adj. 2 g. (lat. *supremus*). Qui est au-dessus de tout dans son genre, dans son espèce. *Pouvoir, autorité s. Dignité s. Bonté s. L'Etre s. Le chef s. de l'État. Il est parvenu au s. degré de la science. Cette femme est belle au s. degré. Elle est laide au s. degré. Il est ennuyeux au s. degré.* ‖ Sign. aussi, Qui termine tout. *Voilà le but s. où il aspire, son vœu s.* — On dit aussi, en poésie et dans le style soutenu : *L'instant, le moment, l'heure s.*, L'heure de la mort; *Les volontés suprêmes d'un mourant*, Ses dernières dispositions; *Les honneurs suprêmes*, Les funérailles. ‖ Syn. V. SOUVERAIN. = * SUPRÊME. s. m. T. Cuis. Mets fait avec les parties les plus délicates de la volaille, accompagnées d'un coulis. *Un s. de volaille aux truffes.*

SUR, URE. adj. (all. *sauer*). Qui a un goût acide et aigre. *Cette pomme est sure.*

SÛR, ÛRE. adj. (lat. *securus.*) Certain, indubitable, vrai. *C'est une chose sûre. Rien n'est plus sûr. C'est une chose moralement sûre. Je vous donne cela pour sûr.* ‖ Qui doit arriver infailliblement, ou qu'on regarde comme devant nécessairement arriver. *Rien n'est si sûr que la mort. C'est un profit sûr. Ses dispositions avaient rendu la victoire sûre. — L'affaire est sûre*, Le succès en est certain. ‖ Qui produit ordinairement son effet. *Ce remède est un remède sûr. Ce procédé, ce moyen est sûr. Cette règle est sûre. — Avoir la mémoire sûre*, Avoir une mémoire qui ne trompe jamais. — *Avoir le goût sûr*, Discerner parfaitement la qualité des mets, du vin, et Fig., Bien juger des ouvrages d'esprit. Dans ce dernier sens, on dit encore : *Avoir le jugement, le tact sûr. — Avoir la main sûre*, Avoir une main ferme, qui ne tremble pas. *Ce cheval a le pied sûr, la jambe sûre, il est sûr*, Il ne bronche jamais. — *Avoir un coup sûr à quelque jeu, à quelque exercice*, Avoir un coup presque immanquable. *Avoir jeu sûr*, Avoir si beau jeu, qu'on doit nécessairement gagner. *Jouer à jeu sûr*, V. Jeu. *Parier à jeu sûr, à coup sûr*, V. Parier. ‖ En qui on se peut fier. *C'est un ami sûr. Un banquier sûr. Un domestique sûr. J'ai un sûr garant de ce que j'avance. L'instinct est un guide sûr. — Le temps n'est pas sûr*, Il est à craindre qu'il ne devienne bientôt mauvais. ‖ Où l'on est en sûreté, dont on peut se servir sans danger. *Les chemins sont sûrs. Ce port est sûr. Le lieu n'est pas sûr. Cette échelle est sûre. Ce navire est sûr. — Il ne fait pas sûr en ce lieu*, On n'y est pas en sûreté. *Mettre quelqu'un en lieu s.*, Le mettre en lieu de sûreté, où il n'a rien à craindre; ou encore, Le mettre en un lieu où l'on soit assuré de sa personne. ‖ *Etre sûr de*, Savoir une chose d'une manière certaine. *Je suis sûr de ce que je vous dis. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce fait. Êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez? — Être sûr de quelqu'un*, Compter fermement sur lui, sur son secours; être certain de ses bons sentiments, de ses bonnes opinions. *Êtes-vous bien sûr de cet homme-là? — Être sûr de son fait, de son coup*, Être certain du succès de ce qu'on a entrepris. — T. Jeu. *Être sûr de sa partie*, Avoir fait sa partie de manière qu'on est assuré de gagner; ou Fig. et fam., Avoir si bien pris ses mesures dans une affaire, qu'on est assuré qu'elle réussira. En parlant de Mus., *Etre sûr de sa partie*, La savoir de manière qu'on est certain de la chanter ou de l'exécuter sans faire de faute. ‖ *Le plus sûr*, se dit, subst. et absol., pour sign. Le parti le plus sûr. *Aller au plus sûr. Prendre le plus sûr. Le plus sûr dans cette occurrence était de ne rien dire.* = A coup sûr. loc. adv. Infailliblement. *A coup sûr il viendra. Vous réussirez à coup sûr.* = Pour sûr. loc. adv. et fam. Immanquablement. *Pour sûr, vous le trouverez.* = Syn. V. Certain.

SUR. prép. (lat. *super*, au-dessus). Marque la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessous. *Sur la terre. Sur une montagne. Sur le haut d'une maison. Sur un vaisseau. Sur un cheval. Sur un arbre. Se coucher sur un lit. Posez cela sur la table. Monter sur une échelle. S'appuyer sur un bâton. Garder son chapeau sur la tête. Les globes célestes qui planent sur notre tête. Un oiseau qui plane sur la rivière.—Se soutenir, revenir sur l'eau*, Se soutenir à la surface de l'eau.— *Avoir, porter une chose sur soi*, L'avoir, la porter dans sa poche. ‖ *Sur*, précédé et suivi du même mot, marque Superposition, entassement, accumulation. *Cette façade présente ordre sur ordre. Entasser pierres sur pierres. Mettre sou sur sou.* — Fig., *Il fait folies sur folies. Il a eu trois maladies coup sur coup.* ‖ *Sur*, marque encore La situation supérieure ou voisine des choses dont on parle. *Ce château domine sur la campagne. Il a deux fenêtres sur la rue. Cet appartement donne sur le jardin. Cet hôtel ouvre sur deux rues.* — Ellipt., *Il est toujours sur les livres*, c.-à-d. courbé, penché sur les livres, il lit, il étudie continuellement. On dit de même, *Pâlir sur les livres.* — T. Mar., *Ce navire chasse sur ses ancres*, V. Chasser. ‖ Se dit aussi De ce qu'on touche, de ce qu'on frappe. *Donner un coup sur la tête. Frapper sur une enclume. Passer la main sur une étoffe.* ‖ Joignant, tout proche. *Les villes qui sont sur la Seine, sur le Rhin. Châlons-sur-Marne. Une maison sur le grand chemin. Ce village est sur la frontière. Se promener sur le bord de la mer.* ‖ A la surface de. *Graver sur le marbre, sur le cuivre. Graver son nom sur l'écorce d'un arbre. Peindre sur toile, sur verre. Passer le balai, l'éponge sur une chose. Appliquer une couche de mortier sur un mur. Etendre du beurre sur du pain. Ecrire sur le sable, sur du papier.*—On dit, dans un sens anal., *Ecrivez cela sur vos tablettes, sur le compte. Son nom est sur la liste. Il l'a mis sur son testament.* ‖ *Sur*, sert encore a indiquer La matière, le sujet sur lequel on travaille. *Il travaille sur l'or, sur l'argent. Il travaille sur tel sujet. Il est peintre sur émail, sur porcelaine. Il a écrit un commentaire sur Platon. Prendre des notes sur un mémoire. On a mis deux ouvriers sur la même feuille pour aller plus vite. — Faire des paroles sur un air*, Accommoder des paroles à un air déjà fait. On dit de même : *Faire de la musique sur des paroles. Cette chanson est sur tel air. Faire des vers sur un sujet donné. Faire des variations sur un air.* ‖ Fig., se dit De toute imposition sur les choses et sur les personnes. *Les impositions sur les biens-fonds, sur les denrées. Taxe sur les boissons. Il leva un nouveau subside sur son peuple.* On dit dans un sens anal., *Assigner une pension sur une terre. Prendre sur sa nourriture, sur sa dépense. On lui retiendra tant sur ses gages.* ‖ Fig., *Sur*, marque encore la supériorité, la domination, la juridiction, l'excellence, l'avantage, l'action, l'influence d'une personne, d'une chose à l'égard d'une autre. *Régner sur plusieurs nations. Avoir autorité, pouvoir, juridiction sur quelqu'un. Avoir l'œil, veiller sur quelqu'un. Il a de l'ascendant sur cet homme. Prendre le pas sur quelqu'un. Je ne peux rien sur lui. Cela influe beaucoup sur la santé.* ‖ *Sur*, signifie quelquefois Parmi. *Sur dix, il n'en survécut pas un seul. Il eut deux cents voix sur trois cents.* ‖ Vers, du côté de. *Tourner sur la droite, sur la gauche. Tirer sur quelqu'un. Souffler sur quelque chose. Il plaça la cavalerie sur les ailes. Il opéra sa retraite sur telle ville. L'huissier s'est porté sur les lieux.* On dit à peu près dans le même sens : *Revenir sur ses pas. Fermer la porte sur soi.* — T. Comm. *Tirer une lettre de change sur quelqu'un, tirer sur quelqu'un.* V. Tirer. ‖ Touchant, concernant, à l'égard de. *Il y a diversité d'opinions sur ce point. On ne s'accorde pas sur cette date. Je vous dirai sur ce sujet. Vous répondrez sur cela ce qu'il vous plaira. Qu'a-t-on jugé sur ce différent? Il m'a éclairé sur ma véritable situation. Je l'ai félicité sur son succès. Je suis tranquille sur son compte. Réfléchissez sur cette affaire.* ‖ D'après, en conséquence, en considération de, moyennant. *Juger sur les apparences, sur la mine, sur l'étiquette du sac. Se modeler sur quelqu'un. Il partit sur l'avis qu'on lui donna. Il s'excusa sur son âge. J'ai fait cela sur sa prière. Sur la foi des traités. Prêter une somme sur nantissement, sur gage. — Se fonder sur quelque chose*, S'en autoriser, la faire valoir à l'appui de ce qu'on prétend ou de ce qu'on avance. *Je me fonde sur une possession trentenaire.* On dit de même, *Je suis fondé sur une loi, sur un arrêt. Sur quoi votre prétention est-elle fondée? — Ecrire, croire sur parole*, sur la foi d'autrui. ‖ Se dit encore pour marquer L'affirmation, la garantie de quelque chose. *Sur mon honneur. Sur ma conscience. Sur ma foi. Sur mon âme. Sur ma parole. — Jurer sur les saints Evangiles*, Faire un serment en mettant la main sur le livre des Évangiles. ‖ En parlant Du temps, *Sur* sign. Durant, vers, environ. *Il vint sur l'heure du dîner, sur le midi, sur le soir. Sur le tard. Sur la brune. Sur l'heure. Sur ces entrefaites. Sur le point de partir. Il est sur son déclin. Il est sur son départ.* ‖ *Sur*, s'emploie encore dans une foule de façons de parler, qui constituent de véritables idiotismes; mais l'explication de ces diverses locutions se trouve aux mots qui servent à les former. ‖ Enfin, *Sur* entre dans la composition de plusieurs mots, où il marque supériorité de position, de rang, de qualité, de quantité, etc. On trouvera à leur place alphabétique les mots ainsi composés qui sont consacrés par l'usage. = Sur toute chose, Sur toutes choses. loc. adv. Principalement, par préférence à toute autre chose. *Je vous recommande, sur toutes choses, de....* V. Surtout. = Sur le tout. loc. adv. et fam. En somme, en résumé, *Sur le tout je m'en rapporte à vous.* ‖ *Brocher sur le tout*, V. Brocher. ‖ T. Blas. *Sur le tout, sur le tout du tout*, V. Écu. = Sur et tant moins. loc. adv. V. Moins.

SURABONDAMMENT. adv. Plus que suffisamment. *Il en a parlé s.* = Surabondance. s. f. Très-grande abondance. *S. de grâces, de faveurs. S. de droit. S. de blé, de vin. S. d'idées, de paroles.* = Surabondant, ante. adj. Qui surabonde, *Pour preuve surabondante de son bon droit, il allègue...* ‖ Superflu. *Vous avez déjà fait comprendre ce que vous voulez dire; ce que vous ajoutez est s.* = Surabonder. v. n. Etre très-abondant. *Les denrées surabondent dans ce pays. Le vin surabonde cette année. L'Ecriture dit : Où le péché abondait, la grâce a surabondé.*

SURACHETER. v. a. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut. Peu us. = Suracheté, ée. part.

SURAIGU, UË. adj. T. Mus. Fort aigu.

SURAJOUTER. v. a. Ajouter en outre de ce qui a déjà été ajouté. = Surajouté, ée. part.

SUR-ALLER. v. n. T. Vén. Se dit d'un limier ou d'un chien courant qui passe sur la voie sans se rabattre et sans rien dire.

SUR-ANDOUILLER. s. m. T. Vén. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION. s. f. Cessation de validité d'un acte qui n'était valable que pour un temps déterminé. ‖ *Lettres de s.*, Lettres qu'on obtenait du roi pour rendre la validité à celles qui étaient surannées. = Suranner. v. n. Avoir plus d'un an de date; se dit surtout Des lettres de chancellerie, des passe-ports, etc. *Il a laissé s. ses lettres, son passe-port.* = Suranné, ée. part. Se dit De certains actes publics lorsque l'année ou le temps pour lequel ils étaient valables, est expiré. *Procuration surannée. Passe-port suranné. Ces lettres sont surannées.* ‖ Fig., se dit des Choses, des personnes qu'on regarde comme déjà vieilles. *Cet hôtel est un peu suranné. Cette mode est surannée. Une façon de parler surannée. C'est un galant suranné. Une beauté surannée.*

SUR-ARBITRE. s. m. On dit ordin., *Tiers arbitre.* V. Arbitre.

SURARD ou ***SURAT.** adj. m. *Vinaigre s.*, Vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

SURBAISSÉ, ÉE. adj. T. Archit. Se dit Des arcades et des voûtes formées par un segment de cercle moins élevé que le plein cintre. = Surbaissement. s. m. La quantité dont une arcade, une voûte est surbaissée.

SURCENS. s. m. T. Jurispr. féod. Rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens.

SURCHARGE. s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. *Cette s. l'accablera.* ‖ Fig., Surcroît, augmentation de peines, de maux. *Il avait de la peine à vivre, et pour s. il lui est survenu deux enfants. Cet impôt est une s. que bien des gens ne pourront supporter.* ‖ Se dit aussi D'un mot écrit sur un autre mot. *Faire une s. Les surcharges sont absolument interdites dans les actes, dans les pièces comptables, dans les registres; la rectification des erreurs doit se faire au moyen de ratures et de renvois.* = Surcharger. v. a. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. *Vous avez surchargé ce cheval, il ne saurait aller. Ce mur est trop surchargé, il croulera.* ‖ Fig., *Vous surchargez cet enfant de travail. Je suis surchargé d'affaires. Cette province est surchargée d'impôts.* — Absol. *On a surchargé cette ville, ce département*, On l'a imposé plus qu'il n'aurait dû l'être. ‖ Faire une surcharge dans l'écriture. *S. un mot, une ligne.* = Se surcharger. v. pron. *Se s. d'aliments, de nourriture*, Manger excessivement. On dit de même, *Se s. l'estomac.* ‖ Figur., *Se s. de travail, d'affaires.* = Surchargé, ée. part. *Un mot surchargé.* ‖ * T. Blas. Se dit D'une pièce honorable chargée d'un ou de plusieurs meubles, qui sont eux-mêmes chargés.

SURCHAUFFER. v. a. T. Métall. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie. ‖ Surchauffé, ée. part. = Surchauffure. s. f. Défaut du fer surchauffé.

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. T. Gram. Se dit Des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxil. *Avoir.* J'aurais eu fait, vous auriez eu dit *sont des temps surcomposés.* Peu us. ‖ * T. Bot. V. Feuille.

* **SURCOSTAL, ALE.** adj. T. Anat. Qui est placé au-dessus des côtes. *Muscles surcostaux.*

* **SURCOUPER.** v. a. T. Jeu de cartes. Couper avec un atout supérieur à celui qu'un autre joueur vient de jouer.

SURCROÎT. s. m. Augmentation, ce qui est ajouté à quelque chose. *Un grand, un notable s. S. de provisions. S. de biens, d'honneurs. Il arriva un s. de compagnie. Pour s. de bonheur, il est arrive que... Quel s. de douleur!* = Surcroître. v. a. Augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes. *On vint tout à coup à s. le prix des marchandises.* Vieux.

***SURDÉCOMPOSÉ, ÉE.** adj. T. Bot. V. Feuille.

SURDENT. s. f. Dent surnuméraire qui existe hors de la rangée des autres dents. *Les surdents sont ordi-*

nairement des dents de la première dentition qui ne sont point tombées. | Les vétérinaires appellent aussi *Surdents*, Les irrégularités formées par l'usure défectueuse des molaires du cheval.

* **SURDI-MUTITÉ** et **SURDITÉ.** s. f. (lat. *surditas*). V. Oreille et Sourd-muet.

SURDORER. v. a. Dorer doublement, solidement. = Surdoré, ée. part.

SURDOS. s. m. T. Sellier. V. Harnais.

SUREAU. s. m. T. Bot. V. Caprifoliacées.

* **SURELLE.** s. f. T. Bot. V. Oseille et Oxalidées.

SÛREMENT. adv. Avec sûreté, en assurance. *De l'argent placé s. Vous pouvez marcher s. par là.* || Certainement. *Cela est s. arrivé comme on le dit.*

SURÉMINENT, ENTE. adj. Éminent au suprême degré. *Savoir, mérite s. Vertu suréminente.* Peu us.

SURENCHÈRE. s. f. Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère. = Surenchérir. v. n. Faire une surenchère. = *Surenchérisseur. s. m. Celui qui fait une surenchère.

* **SURÉPINEUX** ou * **SUS-ÉPINEUX, EUSE.** adj. T. Anatom. Qui est au-dessus d'une épine. *Ligament surép. cervical. Fosse sus-épineuse de l'omoplate.*

SURÉROGATION. s. f. (lat. *super*, au-dessus; *erogare*, donner). Ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation; se dit proprement Des choses prescrites ou conseillées par la religion. *Tout ce qui n'est point d'obligation est regardé comme œuvre de s.* || Dans le lang. ordin., Ce qu'on fait au delà de ce qu'on s'est obligé ou de ce qu'on a promis de faire. = Surérogatoire. adj. 2 g. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire. *Œuvre s. Cela est surérogatoire.*

* **SURESTARIE.** s. f. (latin. *super*, au delà; *stare*, rester). T. Droit com. Retard apporté dans le chargement d'un navire frété. *Frais de surestarie.*

SURET, ÈTE. adj. Diminut. de *Sur.* Un peu acide, un peu aigre. *Ce fruit est s., a un petit goût suret.*

SÛRETÉ. s. f. (lat. *securitas*). État de ce qui est à l'abri de tout danger. *Grande, pleine, entière s. Pourvoir à sa s. Dormir en s. Voyager en s. Mettre son bien en s. Cela compromettrait votre s. La s. publique est bien établie.* Prov., *La méfiance est la mère de la s.*, ou *Méfiance est mère de s.* — *Être en lieu de s.*, Être dans un lieu où l'on n'a rien à craindre pour sa personne. On dit de même, *Se rendre, se mettre en lieu de s.*, et *Mettre quelqu'un en lieu de s.*; mais cette dernière phrase sign. plus souvent, Mettre quelqu'un en prison, s'assurer de sa personne. || *En s. de conscience*, Sans que la conscience soit blessée. *Vous ne pouvez pas faire cela en s. de conscience. Vous pouvez penser ainsi en toute s. de conscience.* || Caution, garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité. *Je veux avoir mes sûretés. Avec cet homme, il faudra prendre vos sûretés. Vous voulez que je vous donne mon argent; où est ma s.? Pour s. de quoi...* — *Places de s.*, Les places qu'un souverain, qu'un État donne ou retient pour assurer l'exécution d'un traité. || Assurance, fermeté du pied pour marcher, de la main pour écrire, pour faire une opération. *Il y a peu d'animaux dont le pied ait plus de s. que les chèvres et les mulets. Ce chirurgien a une grande s. de main.* — On dit aussi, Figur., *S. de tact, de coup d'œil.* || T. Techn. *Serrure, verrou de s.*, Serrure, verrou faits de manière qu'on les ouvre moins facilement que les autres. V. Serrure. — *Soupape de s.*, Voy. Locomotive et Vapeur.

SUREXCITATION. s. f. T. Physiol. Augmentation exagérée de l'énergie vitale dans un tissu, dans un organe. || * Fig., *La s. des esprits était telle qu'on craignit une émeute. Il était dans un état de s. effrayante.* = * Surexciter. v. a. Déterminer de la surexcitation. = Surexcité, ée. part.

SURFACE. s. f. L'extérieur, le dehors d'un corps. *S. plate, unie, raboteuse. La s. de l'eau. La s. de la terre. Une grande s. de terrain. Sur toute la s. de la terre.* || Fig. et Famil., dehors, apparence, *Il s'arrête à la s. des choses. Il faut savoir aller au delà de la s. Chez cet homme, il n'y a que s. et apparence.*

Enc. — En termes de Géométrie, on appelle *Surface*, l'espace compris entre des lignes qui se rencontrent, ou l'étendue considérée comme n'ayant que deux dimensions, longueur et largeur, abstraction faite de la profondeur ou épaisseur. Les surfaces sont donc les limites des corps. Sur le terrain les surfaces reçoivent de préférence le nom de *Superficie*, et, par le mot *Aire*, on entend plus spécialement l'étendue superficielle, c'est-à-dire l'évaluation numérique d'une surface. Les surfaces sont dites *planes* ou *courbes*, suivant qu'on peut ou qu'on ne peut pas y appliquer une ligne droite en tous sens. Les *Surfaces planes*, qu'on appelle généralement *plans*, sont dites *rectilignes*, lorsqu'elles sont limitées par des lignes droites, comme le triangle, le trapèze, et les divers polygones; elles sont dites *curvilignes*, quand elles sont limitées par des lignes courbes: tels sont, le cercle, l'ovale, l'ellipse, etc. Enfin, on les appelle *mixtilignes*, lorsqu'elles sont limitées par une combinaison de lignes droites et de lignes courbes. — Si l'on imagine qu'une ligne, droite ou courbe, se meuve d'un mouvement continu dans l'espace, elle appartiendra, dans toutes ses positions successives, à une même surf. que l'on pourra considérer comme engendrée par son mouvement. Toutes les surfaces peuvent ainsi être engendrées par une ligne qui reçoit le nom de *génératrice*, et c'est leur mode de génération qui sert à les définir et à les classer. Parmi celles qui sont le plus souvent l'objet de la géométrie, on distingue les surfaces *réglées* et les surfaces *de révolution*. On nomme *Surfaces réglées* celles qui sont engendrées par le mouvement d'une ligne droite. Elles se distinguent les unes des autres par le *mouvement* de la génératrice. Lorsque la génératrice reste constamment parallèle à elle-même, et en outre est assujettie à rencontrer dans toutes ses positions une courbe fixe appelée *directrice*, on a ce qu'on nomme une *Surf. cylindrique*. Lorsque la génératrice passe constamment par un point fixe, et est assujettie à rencontrer dans toutes ses positions une même directrice, on a ce qu'on appelle une *surf. conique*. Enfin, on appelle *Surf. gauche* celle qui est engendrée par une ligne qui se meut de telle manière que deux de ses positions consécutives ne sont jamais dans un même plan. Les *Surfaces de révolution* sont engendrées par une ligne, droite ou courbe, qui se meut autour d'une droite fixe, nommée *axe*, de telle sorte que chaque point de la génératrice décrit un cercle dont le plan est perpendiculaire à l'axe et qui a son centre sur cet axe. D'après la nature même de ces surfaces, tout plan qui les coupe perpendiculairement à l'axe donne pour intersection une circonférence de cercle. Ces surfaces se subdivisent d'après la *nature* de la courbe génératrice. Si la génératrice est une circonférence de cercle assujettie à tourner autour d'un même diamètre, on a ce qu'on appelle une *Surf. sphérique*, ou, par abréviation, une *sphère*. Si la génératrice est une ellipse assujettie à tourner autour d'un de ses axes, on a un *ellipsoïde de révolution*. Si la génératrice est une circonférence de cercle assujettie à tourner autour d'un axe, qui ne coupe pas cette circonférence, on a une *Surf. annulaire*; etc. On désigne sous le nom de *Surfaces développables*, les surfaces courbes qu'on peut développer sur un plan. Ces surfaces sont généralement engendrées par une droite soumise à la condition d'avoir toujours deux positions consécutives dans un même plan. Par conséquent, les surfaces gauches ne sont pas développables.

SURFAIRE. v. a. Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. *S. sa marchandise.* — Absol., *Les marchands surfont ordinairement. Ne me surfaites pas.* || * Fig., Vanter outre mesure. *On m'avait beaucoup vanté ce livre; je l'ai lu et je trouve qu'on l'a un peu surfait.* = Surfait, aite. part.

SURFAIX. s. m. T. Sellier. V. Selle.

* **SURGE.** s. f. T. Technol. V. Laine.

SURGEON. s. m. T. Bot. Rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre, et qui, séparé avec une partie de la racine, peut former un nouvel individu. *Les surgeons empêchent un arbre de porter beaucoup de fruits. Couper les surgeons.* — Figur., Un descendant. *Un s. de la race de Charlemagne.* Vx. || *S. d'eau*, Petit filet d'eau qui jaillit naturellement de terre ou d'une roche. = Surgir. v. n. (lat. *surgere*). Arriver, aborder. *S. au port. S. à bon port.* || Figur., Naître, apparaître. *La discussion a fait s. de nouvelles difficultés. On a vu tout à coup s. la réputation de cet écrivain.*

SURHAUSSEMENT. s. m. Action de surhausser; État de ce qui est surhaussé. *Le s. d'une voûte, d'un édifice. Le s. des marchandises.* = Surhausser. v. a. Élever plus haut; se dit surtout Des voûtes qu'on élève au delà de leur plein cintre. *Cette voûte est surhaussée.* || Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher. *S. le prix d'une chose. Il a surhaussé sa marchandise.* = Surhaussé, ée. part.

SURHUMAIN, AINE. adj. Qui est au-dessus de l'humain, soit au physique, soit au moral. *Une taille surhumaine. Un ouvrage s. Un effort surhumain.*

***SURIANACÉES.** s. f. pl. ***SURIANE.** s. f. T. Bot.

Enc. — On désigne sous le nom de *Suriane* (*Suriana maritima*) un petit arbrisseau qui se rencontre sur les rivages de la mer dans presque tous les pays tropicaux. Les botanistes ne sont nullement d'accord sur la famille dans laquelle ils doivent ranger cette espèce. Plusieurs en font, sous le nom de *Surianacées*, une famille à part, qu'Endlicher place à la suite des Connaracées, et que Wight et Lindley mettent à la suite des Phytolaccées. A Cayenne, on incinère cette plante pour retirer la soude qu'elle contient.

***SURICATE.** s. m. T. Mamm. V. Civette.

SURINTENDANCE. s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres; charge, commission de surintendant, de surintendante. *La s. des bâtiments. La s. des finances. La s. de la maison d'éducation de Saint-Denis.* || La demeure du surintendant. *Il était logé à la s.* = Surintendant. s. m. Celui qui a l'intendance d'une chose au-dessus des autres. || Partic., Celui qui était ordonnateur, administrateur en chef des finances du roi. *Un tel fut nommé s. des finances*, ou simpl., *Surint. Le s. Fouquet.* = Surintendante. s. f. La femme du surintendant. *Madame la s.* || La dame qui avait la première charge de la maison de la reine. *S. de la maison de la reine.* || Titre qu'on donne à la principale directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur. *S. de la maison de Saint-Denis.*

* **SURJALÉ, ÉE.** adj. T. Mar. Voy. Ancre.

SURJET. s. m. (lat. *super*, sur; *jectus*, jeté). Espèce de couture qu'on fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre, bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille. *Faire un s.* = Surjeter. v. a. Coudre un surjet. = Surjeté, ée. part.

SURLENDEMAIN. s. m. Le jour qui suit le lendemain. *Le s. de son départ.*

* **SURLIER.** v. a. (R. *sur*, *lier*). T. Mar. Envelopper avec un petit cordage le bout d'un gros cordage pour qu'il ne se détorde pas.

SURLONGE. s. f. T. Boucher. La partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend les aloyaux.

* **SURMENAGE.** s. m. État d'une bête de somme surmenée, et Action de surmener un animal. = Surmener. v. a. Se dit Des bêtes de somme, et signif., Les excéder de fatigue en les faisant aller trop vite ou trop longtemps. *S. un cheval, un bœuf.* = Surmené, ée. p.

SURMONTABLE. adj. 2 g. Qu'on peut surmonter. *Cet obstacle, cette difficulté est s.* = Surmonter. v. a. Monter au-dessus. *La rivière a surmonté les digues. Au déluge, l'eau surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes.* — Absol., *L'huile mêlée avec de l'eau surmonte toujours.* || Être placé au-dessus d'un objet. *Des trophées, des groupes surmontent les acrotères du fronton. Cette colonne est surmontée d'une statue. Ce lit est surmonté d'un riche baldaquin.* || Fig., Vaincre, dompter. *S. ses ennemis. S. sa colère, sa haine. S. son amour, etc. S. tous les obstacles, toutes les difficultés.* || Figur., Surpasser. *Il a surmonté tous ses concurrents. S. quelqu'un en générosité, en science, en éloquence.* Peu usité. = se Surmonter. v. pron. Se dominer, se dompter. *C'est un homme qui sait se s. Se s. soi-même.* = Surmonté, ée. part. || T. Blas. Se dit De toute pièce au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement. *Au chevron d'or surmonté d'une étoile.*

* **SURMOULE.** s. m. T. Techn. Moule fait sur un exemplaire déjà coulé en moule. = * Surmouler. v. a. Faire un moule sur une figure de plâtre coulé. || Surmoulé, ée. part.

SURMOÛT. s. m. Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé, ni avoir été pressuré.

SURMULET. s. m. T. Ichth. V. Percoïdes.

* **SURMULOT.** s. m. T. Mamm. V. Rat.

SURNAGER. v. n. Se soutenir sur la surface d'un liquide. *Le liége surnage sur l'eau. Quand on met de l'huile dans de l'eau, l'huile surnage.* || * Dans le lang. scientifique, *Surnager* s'emploie quelquefois activem. *On sépare l'huile qui surnage l'eau.* || Fig., Subsister; se dit par opposit. aux Choses qui se détruisent, s'anéantissent. *A la longue, les erreurs tombent et la vérité surnage. Parmi ses nombreux ouvrages tombés dans l'oubli, celui-là seul a surnagé.*

SURNATUREL, ELLE. adj. Qui est au-dessus des forces de la nature. *Effet s. La grâce est un don s. Puissance, vertu, qualité surnaturelle.* — *Vérités surnaturelles*, Celles qui ne nous sont connues que par la révélation. || Par exag., Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun. *Cet enfant a un esprit s. C'est d'une adresse surnaturelle. Il a un bonheur s.* = Surnaturellement. adv. D'une manière surnaturelle.

SURNOM. s. m. (lat. *super*, *nomen*, en sus du nom). V. Nom. = Surnommer. v. a. Ajouter une épithète au nom d'une personne, pour marquer quelqu'une de ses actions, ou de ses qualités bonnes ou mauvaises, pour la désigner par quelque chose de remarquable. *Guillaume, duc de Normandie, fut surnommé le Conquérant.*

Un des ducs de Guise fut surnommé le Balafré. Guillaume fut surnommé le Taciturne. = Surnommé, ée. p.

SURNUMÉRAIRE. adj. et s. 2 g. (latin. *super*, au-dessus; *numerus*, nombre). Qui est au-dessus du nombre déterminé. *Employé s. Officier s.* ‖ Particulièr., Commis qui travaille sans appointements dans une administration, jusqu'à ce qu'on le nomme commis en titre. *Une place de s. Il est s. dans cette administration. S. de l'enregistrement, des contributions directes, etc.* = Surnumérariat. s. m. Le temps pendant lequel on est employé comme surnuméraire. *Il a fait deux ans de s. Être admis au surnumérariat.*

* **SURON.** s. m. T. Comm. Se dit De ballots de marchandises, couverts de peaux de bœuf ou de vache ayant le poil en dedans, qui viennent de l'Amérique méridionale. *S. de quinquina, de jalap, d'indigo.*

SUROS. s. m. (R. *sur*, *os*). T. Art vétérin. Exostose qui se développe quelquefois, chez le cheval, sur l'un des côtés du canon antérieur. *Quand le s. a une forme allongée, il prend le nom de fusée; quand il y a un s. de chaque côté du canon, on le nomme suros chevillé.*

SURPASSER. v. a. Excéder, être plus haut, plus élevé. *Cela surpasse la muraille de deux mètres. Il me surpasse de toute la tête.* ‖ Fig., Être au-dessus, *Il les surpasse tous en richesses, en science, en vertu. Il le surpasse en méchanceté. Le succès a surpassé notre attente. Cet effort surpasse mon courage. Cette science surpasse mon esprit, ma portée. Cette dépense surpasse mes moyens.* ‖ Causer un étonnement qui confond les idées. *Cet événement me surpasse.* = se Surpasser. v. pron. Faire mieux qu'on ne fait à son ordinaire ou qu'on n'a fait jusqu'à présent. *Il a parlé d'une manière admirable, il s'est surpassé lui-même, il s'est surpassé.* = Surpassé, ée. part.

* **SURPAYE.** s. f. Gratification accordée en sus de la paye ordinaire. = Surpayer. v. a. Payer au delà de la juste valeur. *Cette étoffe ne vaut pas davantage, c'est la s. que d'en donner tant.* ‖ En parlant Des personnes, Leur payer au delà de ce qui leur est dû. *C'est vous s. Vous êtes surpayé par là.* = * Surpayé, ée. part.

SURPEAU. s. f. Syn. d'*Epiderme*. Peu usité.

SURPLIS. s. m. (lat. *super*, sur; *pellicium*, pelisse).

Enc.—Le *Surplis* est une courte tunique blanche, aux larges manches ou, à défaut de manches, ornée de deux ailes plissées qui pendent plus ou moins bas par derrière, et que les ecclésiastiques portent par-dessus la soutane, lorsqu'ils s'acquittent de quelque fonction de leur ministère. Le s. doit être de chanvre ou de lin. Ce n'est guère que l'aube munie de manches. Au reste, sa forme a subi, selon les temps et les pays, diverses modifications.

SURPLOMB. s. m. État, défaut de ce qui n'est pas à plomb, de ce dont le haut avance plus que la base ou le pied. *Ce mur est en s., il penche.* = Surplomber. v. n. Être hors de l'aplomb, être en surplomb. *Ce mur surplombe.*

SURPLUS. s. m. (R. *sur*, *plus*). Ce qui reste, l'excédant. *Je vous abandonne le s. Vous me payerez le s. un autre jour.* = Au surplus. loc. adv. Au reste. *Au s. vous saurez... Il a quelques défauts; mais au s. il est honnête homme.*

SURPRENANT, ANTE. adj. Qui est étonnant, qui cause de la surprise. *Discours s. Nouvelle surprenante. Effet s. Cette femme est d'une beauté surprenante.*

SURPRENDRE. v. a. Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu. *S. un voleur qui force une serrure. On l'a surpris en faute, en flagrant délit. Je l'ai surprise mettant du rouge.* ‖ Prendre à l'improviste, au dépourvu; survenir inopinément. *Nos gens ont surpris l'ennemi. La ville a été surprise. J'ai été le s. Le sage n'est jamais surpris par les événements. La pluie nous a surpris. La nuit nous surprit en chemin. La mort le surprit au milieu de ses projets. Il a été surpris d'une attaque de goutte.* — Fig., *Le feu a surpris cette viande, cette pâtisserie*, Un feu trop vif l'a brûlée avant qu'elle fût cuite. ‖ Tromper, abuser. *Défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous s. Il s'est laissé s. à son air de candeur, à ses promesses, par ses promesses. S. la bonne foi, la crédulité, l'ignorance de quelqu'un. Il a surpris la religion de ses juges.* ‖ Obtenir par artifice, par des voies indues. *Il a surpris mon consentement, ma signature. Il a surpris un privilége, une autorisation. S. le secret, la confiance de quelqu'un.* — *S. des lettres*, Les intercepter, les prendre furtivement. ‖ Se dit Des actions, des gestes, qui échappent à quelqu'un, et qui font connaître sa pensée malgré lui. *J'ai surpris ses soupirs, ses larmes qu'il voulait me cacher.* — *S. à quelqu'un, chez quelqu'un un moment de faiblesse*, Apercevoir en lui un moment de faiblesse. ‖ Étonner. *Cette nouvelle m'a extrêmement surpris. Cette conduite me surprend beaucoup. Je fus bien surpris de sa démarche. Ne surprenez pas votre cheval; que vos mouvements soient suivis.* = se Surprendre. v. pron. Se dit D'une chose que l'on fait involontairement. *Je me suis surpris à pleurer comme un enfant. Parfois je me surprends à rire de ses bouffonneries.* = Surpris, ise. part. ‖ * Subst., *Faire le s.*, Feindre l'étonnement. ‖ Conj. V. Prendre. ‖ Syn. V. Étonner et Duper.

SURPRISE. s. f. Action par laquelle on surprend. *Il s'est rendu maître de cette place par s. Il a usé de s. Il faut regarder partout, crainte de s. Pour éviter les surprises, je ne traiterai avec lui que par écrit. Se défendre de la s. des sens.* ‖ Étonnement, trouble. *Cet accident a causé une grande s., une profonde s. Je ne reviens pas de ma s. Aller de s. en s.* ‖ Syn. V. Étonner.

* **SURRÉNAL, ALE.** adj. (latin. *supra*, au-dessus; *renes*, reins). T. Anatom. Qui est placé au-dessus des reins. *Capsules surrénales.* Voy. Rein.

* **SURSATURER.** v. a. Saturer et au delà. = Sursaturé, ée. part. *Une solution sursaturée de sucre.*

SURSAUT. s. m. Mouvement brusque occasionné par quelque sensation subite et violente. *A ce mot, il fit un s.* ‖ *S'éveiller en s.*, S'éveiller subitement comme si l'on éprouvait une sensation brusque et vive.

SURSÉANCE. s. f. Délai, temps pendant lequel une affaire est sursise. *S. de huit jours, de deux mois.* ‖ *Lettres de s.*, Lettres qu'un débiteur obtenait du sceau, pour faire suspendre les poursuites de ses créanciers.

* **SURSEL.** s. m. T. Chim. V. Sel.

SURSEMER. v. a. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée. = Sursemé, ée. part.

SURSEOIR. v. a. Suspendre, remettre, différer; ne se dit guère que Des affaires et des procédures. *S. le payement d'une dette, la poursuite d'une action contre un débiteur. S. le jugement d'un procès.* ‖ On dit aussi neutral., *S. à. On a sursis au jugement de l'affaire, à l'exécution de l'arrêt.* = Sursis, ise. p. ‖ Sursis. s. m. Délai accordé par le juge, et pendant lequel la poursuite d'une affaire est suspendue. *Obtenir un sursis.*

Conj.—*Je sursois, tu sursois, il sursoit; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. Je sursoyais; nous sursoyions. Je sursis; nous sursîmes. Je surseoirai; nous surseoirons.—Je surseoirais; nous surseoirions.—Sursois; sursoyons.—Que je sursoie; que nous sursoyions. Que je sursisse; que nous sursissions.—Surseoir. Sursoyant. Sursis, sursise.*

SURTAUX. s. m. Taxation excessive; ne se dit que dans ces locut., *Se plaindre en s.*, et *Former une plainte en s.*, Se plaindre à l'autorité compétente d'avoir été taxé trop haut. = Surtaxe. s. f. Taxe ajoutée à d'autres, nouvelle taxe. *Payer la taxe et la s.* ‖ Taxe excessive et illégale. *Se faire décharger d'une s.* = Surtaxer. v. a. * Charger d'une nouvelle taxe. *On proposa de s. les sucres étrangers.* ‖ Taxer trop haut. *Il se plaint qu'on l'a surtaxé. On a surtaxé cette denrée dans le tarif des douanes.* = Surtaxé, ée. part.

SURTOUT. adv. Principalement, plus que toute autre chose. *Il lui recommanda s. de bien servir Dieu. Faites telle chose, mais s. n'oubliez pas.* = Surtout. s. m. Sorte de justaucorps fort large que l'on met sur tous les autres vêtements. *Il a un s. sur son habit.* ‖ Grande pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, etc., qu'on place au milieu des grandes tables, et sur laquelle il y a des figures, des vases de fleurs, de fruits, etc. ‖ Petite charrette fort légère, en forme de grande manne, et qui sert à porter des bagages. ‖ * T. Fond. V. Cloche.

SURVEILLANCE. s. f. Action de surveiller. *Une s. continuelle. Elle exerce sur sa fille une s. active. Etre placé sous la s. de quelqu'un.*

Enc.—Pour garantir autant que possible la société contre les attentats dont pourraient se rendre coupables les condamnés libérés de leur peine, la loi a établi, en matière criminelle et en certains cas de matière correctionnelle, une peine accessoire qui consiste dans le renvoi du condamné libéré sous la *Surveillance de la haute police*. Ce système, introduit dans la législation par le sénatus-consulte du 28 flor. an XII, a été maintenu par le Code pénal, mais ensuite profondément modifié par la loi du 28 avril 1838. L'envoi sous la s. de la haute police donne au gouvernement le droit de déterminer les lieux dans lesquels le condamné ne peut paraître après l'expiration de sa peine. Avant sa mise en liberté, le condamné doit déclarer le lieu où il veut fixer sa résidence. Il reçoit une feuille de route qui règle son itinéraire, et il doit se présenter, dans les 24 heures de son arrivée, devant le maire de la commune. Il ne peut changer de résidence sans avoir indiqué 3 jours à l'avance, à ce fonctionnaire, le lieu où il se propose d'habiter et sans avoir reçu de lui une nouvelle feuille de route. Dans le cas où l'individu soumis à la s. ne se conforme pas aux prescriptions de la loi, il peut être condamné correctionnellement à un emprisonnement qui ne peut excéder 5 ans. — L'envoi sous la s. de la haute police frappe de plein droit et pour toute leur vie ceux qui ont été condamnés aux travaux forcés à temps, à la détention et à la réclusion; pour un temps égal à la durée de la peine, les coupables condamnés au bannissement ou pour crimes contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat; enfin, pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus, les vagabonds ou gens sans aveu, légalement déclarés tels, et les mendiants condamnés aux peines portées par les art. 277 à 281 du Code pénal.

SURVEILLANT, ANTE. s. Celui, celle qui surveille. *Un s. éclairé. Il faut leur donner une bonne surveillante. Les surveillants d'un jardin public. Il est s. des travaux.* ‖ Adject., *Cet homme est trop s.; cet autre ne l'est pas assez.*

SURVEILLE. s. f. Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille. *La s. de Noël. La s. de sa mort, de son départ. La s. du combat.*

SURVEILLER. v. a. Veiller particulièrement et avec autorité sur une personne ou sur une chose. *S. quelqu'un. S. une affaire. S. des travaux.* ‖ S'empl. quelquefois neutralem. *Il vous faudra quelqu'un pour y s.* = * se Surveiller. v. pron. *Vous vous corrigerez aisément de ce défaut, en vous surveillant vous-même. Les concurrents se surveillent les uns les autres.* = Surveillé, ée. part.

SURVENANCE. s. f. T. Jurispr. Arrivée que l'on n'a point prévue; ne se dit guère qu'en parlant De la naissance d'enfants. *Une donation est révoquée de droit par s. d'enfants.* = Survenant, ante. adj. et s. Qui survient. *Il y a place pour les survenants.*

SURVENDRE. v. a. Vendre plus cher que les choses ne valent. *S. sa marchandise. Tout a été survendu à cet encan.* Absol., *Vous avez tort de s.* = Survendu, ue. p.

SURVENIR. v. n. Arriver inopinément. *En ce moment il survint du monde. Il me survient des affaires. Il survint un orage. Il est survenu du désordre dans la famille.* ‖ Arriver de surcroît. *S'il survient le moindre accident, c'est un homme mort.* = Survenu, ue. part.

SURVENTE. s. f. Vente à un prix excessif.

* **SURVENUE.** s. f. Arrivée inopinée. Peu usité.

SURVIDER. v. a. Retirer une partie de ce qui est dans un vase, dans un vaisseau, dans un sac trop plein. *Il faut s. ce sac.* = Survidé, ée. part.

SURVIE. s. f. T. Jurispr. État de celui qui survit à un autre. Voy. Succession. ‖ *Gains de s.*, V. Gain. = Survivance. s. f. Droit, faculté de succéder à une personne dans sa charge après sa mort. *Le roi lui accorda la s. de son gouvernement pour son fils. Brevet de s.* = Survivancier. s. m. Celui qui a la survivance d'une charge. *Souvent le s. exerçait du vivant du titulaire et de son consentement.* = Survivant, ante. adj. et s. Qui survit à un autre. *L'époux s. Le s. des époux. Le s., la survivante aura tout le bien.* = Survivre. v. a. Demeurer en vie après une autre personne. *Selon l'ordre de la nature, les enfants doivent s. à leur père. Il survécut à ses enfants.* — Autrefois on disait aussi activ., *S. ses enfants. Il a survécu sa femme.* ‖ Fig., *S. à son honneur, à sa réputation, à sa fortune*, Vivre encore après la perte de son honneur, etc. On dit de même, *S. à la ruine de sa patrie, etc.* ‖ Figur., *S. à soi-même, se s. à soi-même*, Perdre avant la mort l'usage des facultés naturelles, comme l'ouïe, la vue, la mémoire, la raison; se dit particul. De ceux qui tombent en enfance. ‖ Fig., *Se s. dans ses enfants, dans ses ouvrages*, Laisser après soi des enfants, des ouvrages qui perpétuent le souvenir du nom qu'on portait, du talent qu'on possédait.

SUS. prép. dérivée de *Sur*, et qui a la même signification. Il ne s'empl. au propre que dans cette phrase, *Courir sus à quelqu'un*, Courir sur lui pour le prendre, pour l'arrêter. ‖ Mais il entre dans la composition de quelques mots du langage ordinaire, comme *Suscription*, *Susdit*, *Susnommé*, et de plusieurs termes appartenant au langage scientifique, comme *Sus-carpien*, *Sus-épineux*, *Sus-hépatique*, *Sus-maxillaire*, *Sus-métatarsien*, *Sus-orbitaire*, *Sus-pubien*, *etc.*, où il sign. Situé au-dessus. ‖ Enfin, dans le langage fam., il s'emploie quelquefois comme Interjection. *Sus, mes amis, sus donc, levez-vous. Or sus, dites-nous.* = En sus. loc prép. Au delà. *Il a touché une gratification en sus de ses appointements. Je l'ai payé et je lui ai fait un cadeau en sus.* || En parl. De sommes, *La moitié, le tiers, le quart en sus*, sign., dans le lang. ordinaire, L'addition de la moitié, du tiers, du quart de la somme indiquée. *Quatre francs et le quart en sus font cinq francs;* mais, en termes de finances, on entend par là Une quantité qui, ajoutée à une somme, donne une somme totale dont cette quantité est le tiers ou le quart. *Le tiers en sus de six mille francs est trois mille francs. Le quart en sus de douze mille francs est quatre mille francs.*

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. *T. Physiolog. Aptitude à ressentir les impressions. *Chacun des organes des sens a une s. propre pour certains stimulants.* || *Se dit aussi De l'exaltation de la sensibilité physique et morale que l'on observe partic. dans les affections nerveuses. || Au sens moral, Disposition à se choquer trop aisément. *Il est d'une extrême s. Ménager, blesser la s. de quelqu'un.* = Susceptible. adj. 2 g. (lat. *suscipere*, recevoir, de *sub*, et *capere*, prendre). Capable de recevoir certaine qualité, certaine modification. *La matière est s. de toutes sortes de formes. Cette terre est s. d'amélioration. L'esprit de l'homme est s. de bonnes, de mauvaises impressions. Etre s. d'amour, de haine. — Cette proposition, ce passage est s. de plusieurs sens, d'interprétations différentes*, Cette proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents; ce passage peut être interprété de bien des façons différentes. || Absol., en parl. Des personnes, Qui s'offense aisément. *Un esprit, un caractère s. Elle est trop s.* || Syn. V. Capable. = Susception. s. f. Action de prendre les ordres sacrés. *La s. des ordres sacrés oblige à des devoirs sévères.* || Se dit aussi De deux fêtes de l'Église catholique : *La s. de la sainte croix*, et *La s. de la sainte couronne.*

SUSCITATION. s. f. Suggestion. Vieux et inusité. = Susciter. v. a. (latin. *suscitare*, de *sub* et *citare*). Produire, faire naître. *Dieu a suscité des prophètes. Il suscita les libérateurs de son peuple.* || Se dit ordinair. en mauvaise part, et signif., Faire naître à quelqu'un des inimitiés, des embarras dans le dessein de lui nuire. *Il lui a suscité des ennemis. Il s'est suscité, par ses épigrammes, des ennemis implacables. S. un procès, une querelle. S. des embarras, des obstacles.* On dit dans un sens anal., *Son mérite, sa gloire lui a suscité bien des envieux, etc.* || T. Écrit. sainte. *S. lignée à son frère*, Faire revivre le nom de son frère mort sans enfants. Voy. Lévirat. = Suscité, ée. part.

SUSCRIPTION. s. f. (lat. *suscriptio; de super*, sur, *scribere*, écrire). Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre. *J'ai mis la s. à cette lettre.*

SUSDIT, ITE. adj. T. Pratiq. Nommé ci-dessus. *La susdite maison. Au s. terme. Le s. acquéreur.* || Famil. et par plaisant., se dit subst., en parl. Des personnes. *Le s. La susdite.*

***SUS-DOMINANTE.** s. f. T. Mus. V. Ton.

***SUS-NOMMÉ, ÉE.** adj. et s. T. Prat. Celui, celle qui a été nommée plus haut. *Les sus-nommés.*

SUSPECT, ECTE. adj. (lat. *suspectus*). Qui inspire de la méfiance, des soupçons bien ou mal fondés. *Cet homme m'est s. Tout ce qui vient de sa part m'est s. Vous êtes s. de partialité. Il est s. d'avoir trahi l'Etat. Dès ce moment on le tint pour s. Le témoignage de cet homme m'est s. Une opinion suspecte d'hérésie. Un contrat s. de fraude. Une conduite, une démarche suspecte. Des mœurs suspectes.* || *Lieu, pays s. de peste, de contagion*, ou Absol., *Lieu, pays s.*, Lieu, pays qu'on soupçonne être infecté de peste, d'une contagion. = Suspect. s. m. S'est dit, sous la Terreur, Des citoyens qu'on soupçonnait d'être hostiles à la révolution. *La loi des suspects.* = Suspecter. v. a. (lat. *suspicere*, de *sub*, *aspicere*). Soupçonner, tenir pour suspect. *Vous le suspectez à tort. Je suspecte fort la fidélité de ce domestique. On suspecte sa conduite, ses mœurs, sa doctrine.* = *se Suspecter. v. pr. *Tous les détenus se suspectaient mutuellement.* = Suspecté, ée. part.

SUSPENDRE. v. a. (lat. *suspendere*, de *sub* et *pendere*). Attacher, tenir une chose en l'air de sorte qu'elle pende. *S. une lampe. S. un lustre au plafond. S. la caisse d'une voiture.* || Figur., Interrompre, discontinuer pour un temps, différer, surseoir. *Les troupes suspendirent leur marche. J'ai suspendu mon travail. S. des travaux. S. ses coups. S. les hostilités. S. une saisie, l'exécution d'un arrêt. S. les effets de son ressentiment* = *S. son jugement sur quelque chose*, Attendre pour porter son jugement qu'on soit plus éclairé. || Fig., Interdire une personne de ses fonctions sans lui ôter son caractère. *S. un prêtre de ses fonctions. On a suspendu le maire de cette commune.* = *se Suspendre. v. pron. Se soutenir en l'air en se tenant à une chose. *Se s. à une branche, à une corde.* = Suspendu, ue. p. *Voiture suspendue. Pont suspendu, etc. Un fonctionnaire suspendu de ses fonctions.* || Par extens., se dit Des choses qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes. *Les nuages sont suspendus dans l'atmosphère. Les corps célestes sont suspendus sur nos têtes.*

SUSPENS. adj. m. (lat. *suspensus*). *Un prêtre s.*, Un prêtre auquel on a interdit pour un temps ou provisoirement l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. = En suspens. loc. adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer. *Je suis en s. de ce que, sur ce que je dois faire. Tenir quelqu'un en s. Rester en s.* || *Cette affaire est demeurée en s.*, Elle est encore indécise. = Suspense. s. f. Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens, et L'état où un ecclésiastique est mis par cette censure. *Ce prêtre a encouru la s. Un prêtre qui dit la messe pendant sa s. devient irrégulier.* = Suspenseur. adj. m. T. Anat. Qui suspend, qui soutient. *Le ligament s. du foie. Muscle s. du testicule.* = Suspensif, ive. adj. T. Jurispr. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant, de continuer. *Il y a des cas où le simple appel est s.; il y en a d'autres où il n'est que dévolutif.* || T. Gramm. *Points suspensifs* ou *de suspension*, V. Ponctuation. = Suspension. s. f. L'action de suspendre, ou L'état d'une chose suspendue. *La s. du pendule par un fil de soie. Le point de s. d'une balance. Mort par s.* || *L'état de parties solides qui nagent dans un liquide sans s'y dissoudre ni s'y précipiter. *Les molécules organiques qui restent en s. dans le liquide.* || Surséance, cessation d'opération pour quelque temps. *Une s. de poursuite. La s. d'un payement. Il y a s. entière des facultés intellectuelles. — S. d'armes*, Voy. Armes. || L'action d'interdire pour un temps un fonctionnaire public. *On a prononcé contre cet avoué une s. de trois mois. Ce maire vient d'être frappé de suspension.*

Enc.—En Rhétorique, on donne le nom de *Suspension* à une figure qui consiste à tenir l'auditeur dans l'incertitude de ce qu'on va dire et à lui montrer tout autre chose que ce qu'il attendait. La s. excite la curiosité de l'auditeur, et tend à frapper plus fortement son esprit par la surprise qu'il éprouve. Un des plus beaux modèles de s. est celui que nous a laissé Bossuet dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces, l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre..... Messieurs, qu'attendez-vous? peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils? Non, c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »—En termes de Grammaire, on appelle aussi *suspension* un sens interrompu brusquement, mais qui reste inachevé. Dans l'écriture et dans l'impression, on la marque par une série de points.

SUSPENSOIR. s. m. T. Chir. V. Bandage.

SUSPICION. s. f. (lat. *suspicio*). Soupçon, défiance. *Grande, juste s. S. de fraude, de simonie. Avoir, donner s. Entrer en s. Pour cause de s.* = Syn. V. Soupçon.

***SUSPIRIEUX**[1], **EUSE.** adj. (lat. *suspirium*, soupir). T. Médec. *Respiration suspirieuse*, Celle dans laquelle se produit le bruit qui constitue le soupir.

***SUSSEYEMENT.** s. m. T. Gramm. Vice de la parole qui consiste à donner au *ch* la prononciation de l'*s* et au *j* celle du *z*. = *Susseyer. v. n. Avoir le défaut du susseyement.

SUSTENTER. v. a. (lat. *sustentare*). Nourrir, entretenir la vie au moyen d'aliments; ne se dit que Des personnes. *Il faut peu de chose pour le s.* || Avec le pron. pers., *Il n'a pas même de quoi se s.* = Sustenté, ée. p.

***SUSUM.** s. m. T. Bot. V. Joncacées.

***SUSURRUS.** s. m. T. Médec. Mot latin qui signifie *Murmure*, et par lequel on désigne Un bruit particulier qu'on entend dans certaines tumeurs anévrysmales.

***SUTTI** ou **SUTTIE.** s. f. (sanscr. *sati*, pur).

Enc. — Dans l'Inde brahmanique, on désigne sous le nom de *Sutti* ou *Suttie*, diverses cérémonies de purification religieuse, et plus particulièrement l'usage où sont les veuves de se brûler sur un bûcher en même temps que le cadavre de leur mari. Bien que cet acte de fanatisme ne se trouve point ordonné par les livres sacrés des Hindous, il n'en est pas moins considéré par les sectateurs du brahmanisme comme hautement méritoire. Dans le principe, le gouvernement anglais toléra ces sortes de sacrifices humains, car il se borna à exiger des victimes la déclaration qu'elles se sacrifiaient ainsi volontairement. Mais comme cette mesure se trouva complétement inefficace, en présence d'un fanatisme invétéré, lord W. Bentinck, en 1829, abolit cet usage barbare dans toute l'étendue des possessions anglaises. Néanmoins il ne se passe presque pas d'année où il n'y ait des sacrifices de ce genre sur divers points de l'immense territoire de l'Inde.

***SUTURAL, ALE.** adj. T. Bot. Qui a rapport aux sutures. *Déhiscence suturale.* = Suture. s. f. (latin. *sutura*). L'opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. — Figur., Le travail que l'on fait pour empêcher que l'on ne s'aperçoive de quelque retranchement opéré dans quelque ouvrage d'esprit. *Au moyen d'une s. habilement faite, on ne s'aperçoit pas qu'il a retranché telle scène, tel chapitre.* || T. Anat. V. Articulation. = T. Bot. et Hist. natur. Ligne plus ou moins apparente qui indique le lieu de réunion, d'adhérence de parties primitivement séparées ou distinctes. *La s. de ces valves est marquée par un sillon. S. périnéale.*

Enc. — En Chirurgie, on distingue quatre sortes principales de sutures. La *S. entrecoupée* ou *à points séparés* se pratique avec une aiguille courbe enfilée de cordonnet. On traverse l'un des bords de la plaie, de dehors en dedans, puis on traverse l'autre de dedans en dehors. On noue les deux bouts du fil, en faisant une rosette, mais de manière que le nœud ne touche pas les bords de la plaie. On répète l'opération, à distance convenable, sur toute la longueur de la plaie. La *S. du pelletier* se fait à peu près comme la précédente : seulement on a un fil d'une certaine longueur et l'on coud en formant un espèce de surjet. On serre les anses du fil et on ne les arrête qu'à chaque extrémité. La *S. enchevillée* ou *emplumée* se pratique au moyen d'une aiguille courbe qu'on passe comme pour la s. entrecoupée. Seulement le fil dont on arme l'aiguille est double, de telle sorte qu'une de ses extrémités représente une anse. Tous les points étant placés, on dédouble chaque extrémité des ligatures. A travers toutes les anses, lesquelles sont du même côté, on glisse parallèlement à la plaie un bout de sonde, une tige de plume, ou un rouleau de sparadrap; de l'autre côté, on dédouble les fils et on les noue sur une cheville semblable, avec une force suffisante pour rapprocher les bords de la plaie. La *S. entortillée* se fait avec des aiguilles droites, rondes, d'or ou d'argent, qui doivent rester en place, ou même avec des épingles ordinaires. On enfonce l'aiguille à 3 ou 5 millim. du bord de la division de dehors en dedans pour le premier lambeau, puis de dedans en dehors pour le second, de manière que la pointe ressorte de l'autre côté de la plaie à égale distance. L'aiguille ainsi placée a donc ses extrémités libres, l'une d'un côté et l'autre de l'autre côté de la division. Alors on l'assujettit en formant autour de ses extrémités, avec un fil ciré, des 8 de chiffre dont l'entrecroisement répond aux bords de la réunion. On place de cette manière autant d'aiguilles que l'exige l'étendue de la plaie. Pour garantir la peau de la piqûre de la pointe des aiguilles, on place dessous une petite compresse molle, et même une autre sous la tête des aiguilles. La s. entortillée ne s'emploie guère que pour la réunion des plaies de la joue et du bord libre des lèvres.—Nous ne ferons que nommer la *S. à points passés* et la *S. à anse*, qui ne sont plus d'usage et qui servaient autrefois à réunir les plaies de l'estomac et des intestins.

SUZERAIN, AINE. adj. T. Féodal. Se dit D'un seigneur qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent. *Seigneur s. Dame suzeraine.* || Substant., *Le vassal et le s.* = Suzeraineté. s. f. Qualité de suzerain.

SVELTE. adj. 2 g. (ital. *svelto*). Léger, délié, dégagé. *Figure sv. Colonne sv. Cette femme est sv., a la taille svelte.*

***SWARTZIA.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses.

***SWIETENIA.** s. m. T. Bot. V. Cédrélacées.

SYBARITE. s. m. Celui qui mène une vie molle et voluptueuse; se dit par allus. aux anciens habitants de la ville de Sybaris. *C'est un s. Il mène une vie de s.*

***SYCOMANCIE.** s. f. (grec. σῦχον, figue; μαντεία, divination). Voy. Divination.

SYCOMORE. s. m. (gr. συκκομορέα; de συκῆ, figuier, μορέα, mûrier). T. Bot. On désigne sous ce nom deux arbres, appelés proprement l'un, *Figuier s.*, l'autre *Erable s.*, et qui appartiennent, le premier à la famille des *Moracées*, le second à celle des *Acérinées.*

***SYCONE.** s. m. (gr. σῦχον). T. Bot. V. Fruit.

SYCOPHANTE. s. m. (gr. σῦχον; φαίνω, montrer).

Enc. — A une époque incertaine de l'histoire d'Athènes, une loi avait été portée, vraisemblablement par un temps de disette, pour interdire l'exportation des figues hors de l'Attique. Tout citoyen avait le droit de dénoncer à l'autorité publique les infractions à cette loi. Sans doute, il y eut alors une foule de dénonciations fausses faites par des motifs de jalousie, de haine particulière, d'intérêt individuel, de sorte que, lorsque la prohibition fut levée, le nom de *Sycophante*, littéralement *dénonciateur de figues*, devint un terme injurieux qu'on appliqua d'une manière générale à tous les délateurs, et aux calomniateurs de tout genre. Dans notre langue, le mot *sycophante* est rarement employé, et il ne se dit guère que d'un bas flatteur.

***SYCOSIS.** s. m. (gr. σῦχον, figue). T. Méd.

Enc. — Dans le langage médical ordinaire, le mot *Sycose* ou *Sycosis* s'emploie exclusivement pour désigner l'affection pustuleuse communément appelée *Mentagre*. Mais, dans le système homœopathique, ce même terme s'applique à un prétendu virus qui, avec le virus syphilitique et le virus psorique, constitue le principe de toutes les maladies chroniques. Il n'est pas besoin de dire que ce *virus sycosique* n'a jamais existé que dans l'imagination de Hahnemann. — V. Pustule.

***SYÉNITE.** s. f. T. Minéral.

Enc. — La *Syénite* est une roche granitique essentiellement composée de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole, et qui se distingue du granite en ce qu'elle contient de l'amphibole au lieu de mica. Son nom lui vient de la ville de Syène, en Egypte, parce qu'on a longtemps cru, bien qu'à tort, que les Egyptiens tiraient de ce lieu la s. qu'ils employaient dans leurs monuments. La s. est très-dure et susceptible de prendre un beau poli. En conséquence, on s'en sert surtout pour les monuments d'art qui doivent servir d'ornement. Ainsi, le piédestal en forme de rocher, du poids de 800,000 kilogrammes, qui porte la statue de Pierre le Grand, à Saint-Pétersbourg, est en s. de Finlande. A Paris, c'est une s. de Bretagne qui sert de piédestal à l'obélisque de Louqsor, lequel est aussi formé de s. On en trouve également de fort belle à Maritzburg, en Saxe, à Brunn, en Moravie, et dans d'autres lieux de l'Allemagne.

SYLLABAIRE. s. m. Petit livre élémentaire dans lequel les enfants apprennent à lire. = SYLLABE. s. f. (gr. συλλαβὴ; de σὺν, avec, et λαμβάνειν, prendre). T. Gramm. Son simple ou composé, qui se prononce par une seule émission de voix. *Dans le mot* Avoir, A *fait une s., et* Voir *en fait une autre. Un mot d'une, de deux, de trois syllabes. Un vers de dix syllabes. S. longue, brève.* = SYLLABIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux syllabes. *Augment s. Valeur syllabique.*

SYLLEPSE. s. f. (gr. σύλληψις, compréhension).

Enc. — En termes de Grammaire, on appelle *Syllepse*, une figure qui consiste à faire accorder le mot avec l'idée plutôt qu'avec le mot auquel il se rapporte grammaticalement. On distingue la *S. du nombre*, la *S. du genre*, et la *S. de la personne*. On fait une s. de nombre quand on dit : *Il est six heures ; La plupart des hommes sont bien fous;* etc. Racine a fait un heureux emploi de cette sorte de s. dans ces vers d'Athalie :

Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.

La régularité de la construction demandait *comme lui*, puisque ce pronom se rapporte au mot *pauvre ;* mais le poëte, plein de son idée, ne voyait que les pauvres et les orphelins en général. *Comme eux* est donc l'expression qui répond le mieux au sentiment qui l'occupait. Les vers suivants de Voltaire nous offrent un exemple de s. de genre :

Jeune et charmant objet...
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains.

Ces vers du même poëte contiennent une s. de personne :

Etouffe tes soupirs, malheureuse Constance,
Soyons en tous les lieux digne de *ma* naissance.

Enfin, on désigne encore sous le nom de *Syllepse*, une figure par laquelle le même mot se trouve à la fois employé au propre et au figuré, comme dans cette phrase : *Galatée est pour Corydon plus douce que le miel du mont Hybla.*

***SYLLIS.** s. f. T. Zool. Voy. DORSIBRANCHES.

SYLLOGISME. s. m. (gr. συλλογισμὸς). T. Logique. Voy. RAISONNEMENT. = SYLLOGISTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au syllogisme. *Méthode syllogistique.*

SYLPHE. s. m. **SYLPHIDE.** s. f. (allemand. *elfe*). Dans la mythologie du moyen âge, se disait De certains esprits qu'on prétendait vivre dans l'air.

***SYLPHION.** s. m. T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

SYLVAIN. s. m. (latin. *sylvanus*, de *sylva*, forêt). T. Myth. anc. Nom donné par les Grecs et par les Romains à certaines divinités qui présidaient aux bois, aux forêts. V. SATYRE. = * SYLVAIN. s. m. *SYLVANDRE. s. m. T. Entom. Voy. DIURNES.

***SYLVANE.** s. m. T. Minér. Voy. OR.

***SYLVESTRE.** adj. 2 g. (lat. *sylva*, forêt). T. Bot. Qui croît dans les bois. = * SYLVIADÉES. s. f. plur. T. Ornith. Nom donné par divers auteurs aux oiseaux qui forment la section des Becs-fins de Cuvier. = * SYLVICOLE. adj. 2 g. (lat. *sylva; colere*, habiter). T. Ornith. Se dit Des oiseaux qui habitent de préférence les lieux boisés. *Les espèces sylvicoles.* ‖ *Sylvicole*, s'emploie aussi, subst. et au fém., comme syn. du genre *Figuier*.

***SYLVICULTURE.** s. f. (lat. *sylva*, bois).

Enc. — La *Sylviculture* est cette branche de l'art agricole qui s'occupe spécialement de la culture des *arbres forestiers*. Ces arbres se divisent en deux grandes classes. La première comprend les espèces à feuilles caduques, c.-à-d. qui perdent leurs feuilles chaque année, avant l'hiver, et parmi lesquelles les unes sont à bois dur, comme les Chênes commun, rouvre et pédonculé, le Hêtre, l'Orme commun, le Frêne élevé, le Châtaignier commun, le Robinier faux acacia, le Platane d'Occident, etc., tandis que les autres sont à bois mou, telles que le Tilleul, les Peupliers, le Tremble, l'Aune, etc. A la seconde classe appartiennent les espèces à feuilles persistantes, qui comprennent les arbres résineux, comme le Mélèze, les Pins, les Sapins, et quelques arbres non résineux, tels que le Chêne yeuse, le Chêne-liége, le Houx commun, etc. Les arbres forestiers peuvent être cultivés de deux manières, suivant que l'on veut obtenir des *plantations d'alignement* ou des *bois*.

Le premier système consiste à les disposer en lignes régulières et parallèles, plus ou moins nombreuses, et à leur laisser acquérir, avant de les abattre, tout le développement dont ils sont susceptibles. Lorsque le nombre des lignes varie de une à quatre, la plantation est dite en *bordure* ou en *avenue*. Lorsqu'au contraire les lignes sont plus nombreuses, on donne ordinairement à la plantation deux dispositions différentes. Dans la première, qu'on appelle *plantation carrée*, chaque arbre occupe le centre d'un carré dont quatre autres occupent les angles et quatre autres le milieu des côtés. Le terrain se trouve ainsi divisé, par les lignes, en une foule de petits carrés et a l'aspect d'un échiquier. Dans la seconde disposition, ou *plantation en quinconce*, chaque arbre est placé au milieu d'un hexagone régulier, à chaque angle duquel se trouve un autre arbre. La plantation dite *en futaie* ne diffère des bordures et des avenues qu'en ce que ses lignes sont plus nombreuses, et couvrent, par conséquent, une plus grande étendue de terrain. Les plantations d'alignement se forment avec des sujets élevés dans les pépinières, ou arrachés dans les forêts ; mais les premiers sont les meilleurs. Dans tous les cas, on les choisit avec soin suivant la nature et la profondeur du sol où ils doivent vivre. En effet, telles espèces enfoncent profondément leurs racines, tandis que d'autres les étendent, au contraire, à la surface. En outre, l'espace qu'on laisse entre chaque arbre varie selon l'espèce que l'on a choisie. Enfin, il y a des essences qui croissent beaucoup mieux mélangées avec d'autres que lorsqu'elles sont de la même espèce. Le Chêne, par ex., aime à être entremêlé avec le Frêne : il se plaît même mieux avec les bois blancs. L'arrachage des jeunes sujets doit être fait quand il ne pleut pas et que le temps est doux, et il faut avoir soin de leur conserver la plus grande partie des racines. Quant à l'époque de la transplantation, le moment le plus convenable est celui où la végétation est en repos, c.-à-d. depuis la chute des feuilles, en automne, jusqu'à l'instant où les boutons commencent à s'entr'ouvrir, au printemps. On choisit de préférence le printemps, pour les terrains compactes et argileux, parce que les racines des jeunes arbres y pourriraient pendant l'hiver ; et l'automne, pour les terrains exposés à la sécheresse, parce que les racines ont déjà pris possession du sol quand les chaleurs arrivent ; dans tous les cas, c'est au printemps que l'on doit planter les espèces résineuses. Avant d'être mis en terre, les jeunes plants sont soumis à une opération appelée *habillage*, et qui consiste à couper l'extrémité des racines qui ont été rompues pendant la déplantation. On retranche en même temps, sur la tige, un nombre de ramifications en rapport avec les suppressions opérées sur les racines, de manière seulement à rétablir l'équilibre entre ces parties. L'habillage terminé, on met les sujets en place, en prenant certaines précautions dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer.

La culture des arbres en *bois* et *forêts* diffère des plantations d'alignement, en ce que les arbres sont répartis sans ordre sur la surface du terrain. Elle en diffère aussi en ce que ces dernières ne sont renouvelées après l'exploitation qu'au moyen de nouvelles plantations, tandis que les bois et les forêts, une fois établis, se perpétuent sans cesse par les graines qui tombent naturellement des arbres. Suivant l'âge et la hauteur auxquels on laisse parvenir les bois avant de les couper, on les divise en *Taillis*, que l'on exploite périodiquement quand ils sont jeunes, et qui repoussent de leur souche, et en *Futaies* ou *Bois de haut jet*, qui ne sont abattus que lorsqu'ils ont atteint toute leur croissance naturelle. On appelle *jeunes taillis* ceux que l'on exploite à l'âge de 7 à 10 ans ; *taillis moyens* ou *taillis* proprement dits, ceux que l'on coupe à l'âge de 15 à 20 ans ; et *hauts taillis*, *hautes tailles*, *perchis* ou *gaulis*, ceux que l'on abat à l'âge de 25 à 40 ans. Parmi les futaies, on donne le nom de *jeunes futaies* à celles qui ne sont pas encore arrivées à 40 ans. De 40 à 60 ans, elles deviennent des *demi-futaies*. De 60 à 100 ans, elles sont de *jeunes hautes futaies*. Passé 100 ans, on les nomme *vieilles futaies*. Les *futaies sur le retour* sont celles dont les arbres commencent à se couronner. Enfin, on donne le nom de *futaie de brins* à un semis qu'on laisse croître en futaie, et celui de *recrû de futaie* à la jeune futaie qui s'élève à la place de celle qui a été coupée. Les *hautes futaies*, ou *futaies en massifs*, ne doivent pas être confondues avec les *futaies sur taillis*. En effet, les premières sont toujours composées de grandes masses d'arbres, tandis que les secondes sont simplement formées des pieds, ou *baliveaux*, que l'on réserve sur chaque coupe dans l'exploitation du taillis. Les bois sont créés par des semis ou des plantations; mais, en général, c'est le premier procédé que l'on adopte, parce qu'il est le plus économique, quand il s'agit de couvrir de grandes surfaces de terrain. On suit, quant au choix des espèces, les mêmes règles que pour les plantations en alignement. Néanmoins il est à remarquer que les arbres résineux ne peuvent pas être cultivés en taillis. De plus, il est rare qu'il entre dans la composition des futaies des essences autres que le Chêne, le Hêtre, le Mélèze, le Pin et le Sapin.

L'*Aménagement* d'une forêt, ainsi que le définit Baudrillart, consiste à la diviser en coupes successives, et à régler l'étendue des *coupes* annuelles, en raison des intérêts composés du propriétaire et de ceux de la société en général. On dit qu'une forêt ou un bois est *mis en coupe réglée*, lorsqu'on coupe tous les ans une certaine étendue de ce bois à un certain âge, de telle manière que chaque année on obtienne un revenu à peu près égal. L'âge auquel on coupe les bois dépend d'une foule de circonstances, telles que la nature des essences, celle des terrains, l'emploi que l'on se propose de faire du bois coupé, la facilité des communications, etc. Toutefois, en règle générale, l'époque de la coupe doit être fixée d'après la seule augmentation de volume des parties ligneuses, augmentation dont la progression relative dépasse d'abord, puis équilibre seulement celle des intérêts, et finit enfin par être dépassée par celle-ci. « Pour les *taillis*, dit Oscar Leclerc-Thouin, la moyenne de l'accroissement étant sensiblement proportionnelle aux carrés du nombre naturel, on voit, en comparant une coupe exploitée deux fois en 20 ans à une autre qui ne le serait que la vingtième année, que l'avantage reste tout entier à cette dernière. En effet, si l'on estime à 100 fr. le produit de chaque coupe décennale et à 4 pour 100 seulement l'intérêt cumulé pendant l'intervalle de la première à la deuxième, on aura pour toute recette, après celle-ci, 248 fr. 02, tandis que, d'après les lois d'accroissement dont on vient de parler, une seule coupe opérée au bout de 20 ans donnera 20 fois 20 ou 400 fr. Mais si l'on compare au contraire deux coupes successives de 40 ans à une seule coupe de 80, on trouvera que les deux premières donneront, avec l'intérêt cumulé du prix de l'une d'elles pendant 40 ans, 9280 fr. et une fraction, tandis que la dernière ne produira que 6400 fr. » L'exploitation des taillis se fait toujours par coupes réglées. Chez nous, on l'exécute le plus souvent entre 7 et 40 ans. L'opération est d'ailleurs des plus simples, car elle consiste à enlever les brins en les coupant rez terre avec la cognée. On réserve un certain nombre de brins intacts, que l'on choisit parmi les plus beaux, et que l'on espace de telle sorte que leur tête ne couvre que la seizième partie du terrain. Ces brins laissés intacts se nomment *Baliveaux :* ils sont destinés à protéger les recrûs contre l'ardeur du soleil, et à jeter des semences qui concourent à la régénération du bois. Ils forment, suivant leur âge, plusieurs catégories distinctes. On appelle baliveaux de l'*âge*, ceux qui n'ont que l'âge de la coupe ; baliveaux *modernes* ou *Pérots*, ceux qui ont deux âges de la coupe du bois ; la qualification de *modernes* s'applique également aux baliveaux qui ont trois âges. Enfin, on appelle baliveaux *anciens*, ceux qui ont quatre âges, et *vieilles écorces*, ceux qui vont au delà. L'ensemble des baliveaux de tous les âges forme, comme nous l'avons dit plus haut, les futaies dites sur *taillis ;* mais les futaies de cette espèce sont, en général, plus nuisibles qu'utiles, et entraînent très-souvent la ruine des taillis : aussi renonce-t-on de jour en jour à en établir.

Dans l'exploitation des *futaies*, on peut avoir pour but principal les produits en nature ou ceux en argent. Dans le premier cas, on laisse subsister les arbres tant qu'ils gagnent en grosseur, quelque faible que soit devenu leur accroissement annuel. Dans le second, on les abat sitôt qu'ils ne rapportent plus tant pour cent par an. En général, les futaies s'exploitent entre 100 et 130 ans, quoiqu'il y ait des aménagements qui vont jusqu'à 200 et même 250 ans. Quant à la coupe, les procédés employés varient selon qu'il s'agit de plantations d'alignement ou de futaies. Pour les *plantations d'alignement*, comme les arbres ont tous été plantés en même temps et ont été soumis aux mêmes influences, ils offrent au même moment les mêmes conditions : on peut donc les couper tous à la fois. Pour les *futaies* proprement dites, la pratique la plus ancienne consiste à les couper en *jardinant*, c.-à-d. en prenant çà et là les arbres dépérissants, nuisibles ou arrivés au terme de leur vigueur et qui ne feraient que perdre si on les laissait plus longtemps sur pied. Aujourd'hui cette méthode n'est guère appliquée qu'aux forêts de Sapins et de Hêtres. En France, l'usage le plus ordinaire est de couper la forêt par *bandes* ou *zones*, dans lesquelles on abat tous les arbres, à l'exception de quelques *porte-graines*, qu'on choisit parmi les plus vigoureux, et qui, comme leur nom l'indique, sont destinés au repeuplement. D'autres fois, on enlève tous les arbres sans distinction, puis on repeuple artificiellement la zone coupée : c'est ce qu'on nomme *coupe pleine*, *coupe à blanc estoc*, *à blanc être*, ou simplement *à blanc*. En Allemagne, la méthode généralement suivie est celle par *éclaircies* ou *expurgades*. Après avoir mis, pendant quelques années, le massif de Chênes, de Hêtres ou de Sapins en *défends*, c.-à-d. en avoir interdit l'entrée aux bestiaux, on abat la moitié environ des arbres, en choisissant ceux qui sont situés dans les masses les plus épaisses, et en laissant sur pied les plus beaux. Cet état de la forêt, où un demi-jour pénètre après la coupe, a fait donner à celle-ci le nom de *coupe sombre* : on l'appelle aussi *coupe de réensemencement*, parce que le réensemencement est le but que l'on se propose en l'opérant. En effet, les arbres conservés couvrent de leurs graines toute l'aire de la coupe, en sorte qu'au bout de quelques années, la surface de la forêt est couverte d'un jeune plant aussi serré que le fourrage d'un champ de trèfle. Quand ce plant ou *recrû* est parvenu à une hauteur de 40 à 50 centim., et qu'il n'a plus besoin d'abri, ce qui arrive ordinairement 6 à 8 ans après la coupe sombre, on procède à la *coupe claire*. Dans celle-ci on n'abat guère que la moitié des arbres réservés dans la précédente, afin de ne pas priver trop brusquement les jeunes plants de l'ombre qui les a protégés jusqu'alors, et aussi de regarnir les places qui, se trouvant trop abritées après la coupe sombre, sont restées plus ou moins vides. Enfin, quand le recrû a atteint la hauteur moyenne d'un mètre et a acquis assez de force pour résister aux gelées et à l'ardeur du soleil, on fait la *coupe définitive*. Cette troisième coupe a lieu 4 ou 5 ans après la coupe claire.

Pour l'abatage matériel des bois et forêts, la manière de l'effectuer, ainsi que l'époque où l'on doit le faire, a été réglée en France par l'ordonnance forestière de 1669. D'après cette ordonnance, la coupe ne pouvait avoir lieu qu'après la chute des feuilles, et le *temps de coupe* durait jusqu'au 15 avril. D'après la même ordonnance, « les taillis doivent être coupés à la cognée et non autrement, à fleur de terre ou en bec de flûte, sans *écuisser* ni éclater les souches, en sorte que les brins des cépées n'excèdent pas la superficie de la terre s'il est possible, et que tous les anciens nœuds recouverts et causés par les précédentes coupes ne paraissent aucunement. Les baliveaux sur taillis seront coupés le plus bas possible, et les arbres seront abattus de manière qu'ils tombent dans la vente sans endommager les réserves, à peine contre l'adjudicataire de tous dommages et intérêts. » Lorsqu'on abat des futaies ou des avenues, il importe peu de les couper à telle ou telle hauteur, ou de telle ou telle manière. La valeur du bois comparée aux frais plus ou moins considérables de main-d'œuvre, est alors à peu près le seul guide de l'exploitant. En conséquence, dans beaucoup de lieux, on opère à la surface du sol ; dans d'autres, au contraire, on enlève la terre et l'on supprime les plus hautes racines afin de mettre à nu la *culée* et de ne diminuer en rien la longueur du tronc. Pour les taillis, il convient de prendre plus de précautions, car le succès de la repousse dépend essentiellement de la manière dont la coupe a été opérée. Lorsque la souche, légèrement recouverte de la terre environnante, peut être ainsi protégée contre les effets directs de l'air, du soleil et du vent, la végétation des rejets est sensiblement plus active et plus vigoureuse. Enfin, quand on exploite une forêt par éclaircies, comme chaque pied d'arbre est entouré de jeunes plants qu'il ne faut pas endommager, on emploie un mode d'abatage particulier qui se pratique de deux manières. Souvent on fait à la base du tronc, avec la cognée, une entaille très-profonde du côté où l'on veut faire tomber l'arbre ; on en fait ensuite une seconde du côté opposé, puis, tirant avec une corde, on amène lentement l'arbre à terre. D'autres fois, on remplace les entailles par deux traits de scie, puis on chasse des coins dans l'un d'eux, ce qui détermine la chute de l'arbre. — Apres l'abatage, le bois est traité de différentes manières, suivant l'emploi particulier qu'on veut en faire. Les taillis fournissent principalement du bois de chauffage, ainsi que le charbon, les cercles ou cerceaux de futailles, le tan, les échalas et différentes sortes de perches. Quant aux futaies, elles donnent, outre le bois d'équarrissage pour la marine et la charpente, le bois de fente qui se débite en merrain, lattes et éclisses pour seaux, mesures à blé, *etc.*; le bois de sciage, *qui se façonne* en planches, chevrons, solives, madriers, etc.; et enfin, le bois propre au charronnage, à la menuiserie et à une foule d'autres arts industriels.—V. FORÊT.

* **SYLVIE.** s. f. T. Ornith. Syn. de *Fauvette.*

* **SYMBLÉPHARON.** s. m. (gr. σὺν, ensemble; βλέφαρον, paupière). T. Méd. V. ŒIL.

SYMBOLE. s. m. (grec. σύμβολον). Figure, image qui sert à désigner quelque chose, soit au moyen du dessin, de la peinture, de la sculpture, soit avec le secours d'expressions figurées. *Le chien est le s. de la fidélité. La colombe est le s. de la simplicité. La girouette est le s. de l'inconstance. La palme et le laurier sont les symboles de la victoire.* V. ALLÉGORIE. ‖ Chez les catholiques, *Symboles sacrés*, ou simpl., *Symboles*, Les signes extérieurs des sacrements. ‖ Le formulaire qui contient les principaux articles de la foi. *Les trois symboles de la foi sont le s. des apôtres, le s. de Nicée et le s. attribué à saint Athanase.* Absol., *Le s.*, Celui des apôtres. ‖ * T. Chim. *Symboles chimiques*, Les lettres par lesquelles les chimistes désignent les corps simples dans les formules et équations. ‖ T. Numism. V. NUMISMATIQUE. = SYMBOLIQUE. adj. 2 g. Qui sert de symbole. *L'hermine est une figure s. Langage s.* = *SYMBOLIQUE. s. f. La science qui a pour objet l'étude des symboles, en tant qu'ils sont les signes de certaines vérités religieuses, morales, ou de certains phénomènes physiques et naturels. *S. et mythologie des peuples de l'antiquité, par Creuzer.*

SYMBOLISER. v. n. Avoir du rapport, de la conformité. *Les alchimistes disent que les planètes symbolisent avec les métaux.* Inusité. = * SYMBOLISER. v. a. Représenter, indiquer par des figures, par des images. *Chez les Romains, le mois de mars était symbolisé par un homme vêtu d'une peau de louve.* = * SYMBOLISÉ, ÉE. p.

SYMÉTRIE. s. f. (gr. συμμετρία; de σὺν, ensemble, et μέτρον, mesure). Proportion et rapport de grandeur, de forme, de position que les parties d'un tout ont entre elles et avec l'ensemble de ce tout; se dit particul. De la correspondance et de la similitude exactes qui existent entre les divers points de deux moitiés soit latérales, soit supérieure et inférieure d'une chose que l'on conçoit partagée, dans le premier cas, par un plan vertical, et, dans le second, par un plan horizontal. *Une belle s. Une s. agréable. Ces deux portes font s. Les symétries des différents ordres d'architecture ont été fixées par les anciens. Cela est contre la s. La s. du corps humain. La s. d'une fleur, d'un cristal. Dans la classe des Mollusques, le corps est remarquable par l'absence de cette s. qui nous frappe chez les animaux supérieurs. Loi de s.*, V. Os. ‖ Se dit De toutes les choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre. *Ces tableaux sont arrangés avec s. La s. d'une plantation. Garder, observer la s. Négliger, déranger la s. La s. d'un discours. La suppression de ce chapitre dérangerait la s. de son livre.* ‖ *S. du style*, Correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux, ou de plusieurs phrases entre elles. *Il y a trop de s. dans le style de cet écrivain.* — * Se dit, dans le même sens, en termes de Musique. *L'absence de toute s. dans ses phrases mélodiques déroute l'auditeur.* = SYMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a de la symétrie. *Toutes les parties du corps humain sont symétriques à l'origine. Ordre, arrangement s. Des phrases symétriques. Figures, polyèdres symétriques.* = SYMÉTRIQUEMENT. adv. Avec symétrie. = SYMÉTRISER. v. n. Faire symétrie. *Les deux pavillons de ce bâtiment symétrisent.*

SYMPATHIE. s. f. (gr. σὺν, ensemble; πάθος, affection). Faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs des autres. *La s. sert en nous de contre-poids à l'intérêt personnel. Adam Smith a essayé de fonder la morale sur le principe de la s.* V. MORALE. ‖ Sentiment instinctif d'attraction qu'on éprouve pour quelqu'un. *Une grande, une forte s. Éprouver de la s., une vive s. pour quelqu'un. Les effets de la s.* ‖ Rapport de convenance, de concordance que certaines choses ont entre elles. *Il y a une s. naturelle entre certains sons et les émotions de notre âme. Il y a de la s. entre ces deux couleurs.* ‖ Correspondance que les anciens croyaient exister entre les qualités de certains corps. *Suivant les astrologues, il y avait s. entre les diverses planètes et certains organes du corps humain. Dans la théorie des alchimistes, c'est par s. que le mercure s'unit à l'or, que le fer s'attache à l'aimant.*—*Poudre de s.*, Poudre que l'on jetait sur le sang sorti d'une blessure, et que l'on prétendait agir sur la personne blessée, bien qu'elle fût éloignée. *La poudre de s. n'était autre chose que du sulfate de zinc desséché au feu.* — *Encre de s.*, V. ENCRE.

Enc. — En Physiologie, on désigne sous ce nom le rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et en vertu duquel l'excitation ou l'affection de l'un détermine l'action ou l'affection de l'autre. La théorie des *Sympathies* était naguère un véritable mystère physiologique, mais les progrès de la science ont enfin porté la lumière dans ces ténèbres. On peut ranger les phénomènes de s. en trois classes, selon qu'ils résultent : 1° de l'identité des tissus; 2° de l'analogie ou de l'antagonisme des fonctions; 3° d'une action réflexe. A la première catégorie appartiennent les phénomènes de s. que présentent entre elles les diverses membranes muqueuses, les *membranes séreuses et particulièrement les membranes fibreuses.* Comme tout le monde le sait, une affection rhumatismale locale montre une grande propension à s'étendre à tous les organes fibreux, et à changer de siége, mais en suivant de préférence les rapports naturels des membranes fibreuses. Les maladies organiques du cœur, par ex., sont le plus souvent le résultat d'une inflammation sympathique du péricarde survenue dans le cours d'un rhumatisme articulaire aigu. La seconde classe de sympathies est fort nombreuse. Nous citerons particulièrement celles qui existent entre la peau et les membranes muqueuses : ex., angine, pneumonie, entérite, etc., produites par l'impression du froid sur la peau ; entre la peau et les membranes séreuses : ex., épanchements séreux succédant à la suppression de la transpiration cutanée ; entre les membranes muqueuses et le tissu glandulaire : ex., le larmoiement que cause toute irritation de la conjonctive, la sécrétion salivaire excitée par tout ce qui irrite la muqueuse buccale ; entre les diverses glandes salivaires ; entre le cœur et les vaisseaux sanguins ; entre les différentes parties de l'appareil digestif ; entre celles de l'appareil uropœétique ; entre ce dernier et le foie, etc. Les phénomènes sympathiques de cet ordre s'expliquent aisément par le rapport même des fonctions qui concourent ensemble, qui se balancent et se suppléent les unes les autres. Quant aux sympathies qui résultent d'une action réflexe, c.-à-d. qui se produisent par l'intermédiaire du système nerveux, on peut les distinguer en deux ordres, suivant qu'elles se rattachent particulièrement aux organes de la vie animale ou qu'elles sont relatives aux organes de la vie végétative. A cette classe de sympathies appartiennent le clignotement des paupières et les mouvements de l'iris qui suivent l'action de la lumière sur la rétine, les convulsions générales qui succèdent à des *sensations* ou à des irritations locales, le bâillement par imitation, l'éternument à la suite d'une irritation de la membrane pituitaire, la toux à la suite d'une irritation de la muqueuse des voix aériennes, le vomissement à la vue d'un objet qui répugne, le développement des organes vocaux à l'époque de la puberté, celui des mamelles au début de la gestation, la douleur perçue à la hanche dans une tu*meur scrofuleuse du genou*, *l'hypersécrétion du foie après un* violent accès de colère, etc. — La connaissance des sympathies particulières entre les divers organes jette un jour singulier sur l'étiologie de diverses maladies, et principalement sur les moyens thérapeutiques à employer dans certaines affections. C'est sur l'existence des sympathies qu'est spécialement fondée la méthode curative désignée sous les noms de *dérivation* et de *révulsion*, *dans laquelle on provoque un* certain changement dans un organe pour faire cesser ou modifier un état quelconque dans un autre organe. Les cas qui peuvent se présenter sont les suivants : 1° Accroître l'activité de la partie malade A en exaltant celle de la partie B, avec laquelle la première est unie par les liens de la s.: ex., la stimulation des nerfs cutanés par l'électricité afin d'exciter la moelle épinière. 2° Diminuer l'irritation de la partie A en relâchant la partie B : ex., les bains tièdes usités dans une foule d'inflammations internes. 3° Diminuer la sécrétion de la partie A en augmentant celle de la partie B, ou en provoquant une sécrétion analogue dans cette dernière : ex., emploi des diurétiques dans les hydropisies, et des vésicatoires dans les affections catarrhales. 4° Diminuer la congestion du sang dans l'organe A, en déterminant une congestion sanguine dans l'organe B : ex., les pédiluves chauds usités dans les cas de congestion encéphalique. 5° Diminuer l'état x dans la partie A en provoquant un état différent y dans la partie B : ex., l'emploi des purgatifs dans les affections pulmonaires. 6° Diminuer l'état x dans l'organe A par la provocation d'un état analogue dans l'organe B : ex., le développement d'une phlegmasie artificielle pour faire cesser une inflammation naturelle.—V. NERVEUX

SYMPATHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la cause ou aux effets de la sympathie. *Vertu s. Qualités sympathiques.* — **Affections sympathiques*, Celles qui surviennent dans un organe sain, par la réaction d'un autre organe malade, sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur le premier. ‖ *Encre s.*, V. ENCRE.

SYMPATHISER. v. n. Avoir de la sympathie; se dit au sens moral. *Leurs humeurs ne sympathisaient pas ensemble. Il est difficile de trouver deux personnes qui sympathisent entièrement.*

SYMPHONIE. s. f. (gr. σὺν, avec; φωνὴ, son). Concert d'instruments de musique, et particul., Composition musicale faite pour être exécutée par l'orchestre seulement. *Les symphonies de Haydn. La s. héroïque de Beethoven.* ‖ Se dit aussi Des instruments de musique qui accompagnent les voix. *Musique vocale avec s., sans s.* ‖ Se dit encore Du corps des symphonistes. *Les voix sont prêtes; faites venir la s.* = SYMPHONISTE. s. m. Celui qui compose des symphonies ou qui fait sa partie dans une symphonie.

Enc. — Dans la Musique moderne, on donne exclusivement le nom de *Symphonie* à une œuvre divisée en plusieurs parties et qui doit être jouée par un orchestre complet. Elle se compose ordinairement de la succession de quatre morceaux de caractère complétement différent : l'*allegro*, l'*andante*, le *menuet* ou *scherzo*, et le *finale* ou *rondeau*. L'*allegro* comprend deux grandes périodes susceptibles d'être répétées à la volonté du compositeur. L'*andante*, dont la coupe est arbitraire, ne comporte jamais le même développement que l'allegro : il est ordinairement d'un caractère tendre ou mélancolique. Le *menuet* doit surtout avoir un caractère d'originalité. Le *finale* se traite dans la coupe du rondeau, avec des développements harmoniques analogues à ceux de l'allegro ; mais les idées qu'il exprime doivent être aussi légères et vives que celles de l'allegro doivent être majestueuses et solennelles. En général, on traite l'allegro, le finale et même le menuet sur une même tonique. — La s. tient le premier rang dans la *musique de concert. Son origine*, dit Fétis, remonte à un certain genre de pièces instrumentales qu'on nommait autrefois en Italie *ricercari*, et en Allemagne *partien*, lesquelles se composaient de chansons variées, d'airs de danse et de morceaux fugués, destinés à être exécutés par des violes, des basses de violes, des luths, etc. Lorsque ces pièces passèrent de mode, on leur substitua des morceaux coupés en deux parties et d'un mouvement assez vif, suivis d'un autre morceau d'un mouvement plus lent, puis d'un rondeau qui tirait son nom de la répétition d'une phrase principale. Mais c'est Haydn qui a donné à la s. sa forme actuelle, et qui doit être regardé comme son véritable créateur. Après lui, Mozart et surtout Beethoven, en ajoutant au développement des pensées et en étendant les formes de l'orchestration, semblent avoir porté la s. à son plus haut degré de perfection.

* **SYMPHYSANDRE.** adj. f. (gr. σύμφυσις, réunion; ἀνὴρ, mari). T. Bot. V. ÉTAMINE.

SYMPHYSE. s. f. (gr. σὺν, ensemble; φύεςαι, croître). T. Anat. L'ensemble des moyens par lesquels sont unis les os qui sont en rapport par des surfaces planes. *La s. sacro-iliaque. La s. des os pubis* ou *s. pubienne.* V. ARTICULATION. ‖ *Opération de la s.*, ou * *Symphyséotomie*, Opération qui consiste à pratiquer la section du fibro-cartilage unissant ensemble les deux os pubis.

* **SYMPIÉZOMÈTRE.** s. m. (gr. συμπιέζειν, comprimer; μέτρον, mesure). T. Physiq.

Enc. — *On désigne sous ce nom un instrument destiné à mesurer* la pesanteur de l'atmosphère au moyen de la compression d'une colonne de gaz. Il consiste en un tube de verre ABC [Fig. ci-dessous], long d'environ 46 centimètres et terminé à ses deux extrémités par un renflement ou petite cuvette d'environ 5 cent. de hauteur sur 14 millim. de diamètre. La partie supérieure A est hermétiquement fermée, tandis que l'autre extrémité C se ferme avec un bouchon. On remplit la partie Am du tube avec un gaz élastique permanent différent de l'air ordinaire, avec de l'hydrogène par ex., tandis que la partie inférieure mBn est remplie avec une huile fixe ou quelque autre liquide sur lequel l'air n'a pas d'action et qui lui-même n'a pas d'action sur le gaz. Le tube étant ouvert en C, l'huile subit la pression de l'atmosphère et monte à une hauteur m qui correspond à la différence des pressions de l'atmosphère et de la colonne gazeuse renfermée dans la partie supérieure du tube. Par conséquent, lorsque la pression atmosphérique augmente, le gaz se trouve comprimé et la colonne d'huile monte. Le changement déterminé dans le volume du gaz par le changement de pression se mesure au moyen d'une échelle dont les divisions entièrement arbitraires sont déterminées expérimentalement. Mais comme le volume du gaz enfermé est aussi modifié par les changements de température, il est nécessaire de corriger les résultats obtenus. A cet effet, on ajoute à l'instrument un thermomètre ordinaire pour indiquer la température. De plus, l'échelle barométrique qui mesure la compression du gaz peut glisser sur une autre échelle *divisée de manière à représenter le* changement de volume produit dans le gaz par un changement de température sous la même pression et correspondant à la graduation du thermomètre. Ainsi donc, quand on veut observer le s., on note d'abord la température marquée par le thermomètre. L'index ou aiguille fixée au sommet de l'échelle glissante est alors placée en regard du degré de température indiqué par l'échelle fixe, et le *numéro sur* l'échelle mobile qui correspond au sommet de la colonne d'huile donne la pression atmosphérique. — Cet ingénieux instrument a été inventé par Adie, d'Édimbourg, puis perfectionné par Gaudin et par Bunten. Il remplace très-avantageusement à bord des vaisseaux le baromètre ordinaire, attendu qu'il n'est en rien affecté par le mouvement du navire. En outre, il est moins grand, plus portatif et moins sujet aux accidents que le baromètre.

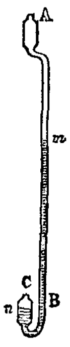

* **SYMPLOCARPUS.** s. m. (gr. σύμπλοος, associé; καρπὸς, fruit). T. Bot. V. ORONTIACÉES. = SYMPLOCOS. s. m. (gr. συμπλοχὴ, entrelacement). V. STYRACACÉES.

* **SYMPOSIAQUE.** s. m. (gr. συμπόσιον, banquet). T. Antiq. Entretien tenu dans un banquet. *Les Symposiaques de Plutarque.* = * SYMPOSIARQUE. s. m. (gr. ἀρχὴ, commandement). T. Antiq. V. REPAS.

SYMPTOMATIQUE. adj. 2 g. [On pron. le P.] T. Méd. Qui est l'effet ou le symptôme de quelque autre affection. *Maladie s. Fièvre s. Abcès s.* ‖ * *Médecine s.*, Méthode de traitement qui consiste à traiter les symptômes principaux à mesure qu'ils se manifestent. = Symptomatologie. s. f. Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies. Voy. Médecine. = Symptôme. s. m. (gr. σύμπτωμα; de σὺν, avec, et πίπτω, je tombe). Toute modification dans les fonctions qui peut avoir une signification pathologique. *C'est un s. fâcheux. Un heureux s.* V. Diagnostic. ‖ Fig., Indice, présage. *La fermentation qui agite ce pays est le s. d'une révolution prochaine. Symptômes d'amour, d'ambition.*

* **SYNADELPHE.** s. m. (gr. σὺν, ensemble; ἀδελφὸς, frère). T. Anat. Voy. Tératologie. T. Gram. et Rhét.

* **SYNÆDRYS.** s. m. T. Bot. Voy. Corylacées.

SYNAGOGUE. s. f. (gr. συναγωγὴ, assemblée).

Enc. — Les écrivains hellénistes appelaient *Synagogues*, les lieux où les Juifs s'assemblaient, non-seulement pour prier et pour faire la lecture des livres saints, mais encore pour entendre les leçons des rabbins et discuter les affaires publiques. L'origine des synagogues paraît être postérieure au retour des Juifs de la captivité de Babylone : elles furent d'abord en petit nombre ; mais, dans la suite, elles se multiplièrent tellement, qu'au temps de Jésus-Christ il n'y avait point de ville de Judée qui n'eût une s., et la seule ville de Jérusalem en comptait plus de 400. On les construisait en général sur un lieu élevé, la porte tournée du côté du couchant. Le peuple s'assemblait dans les synagogues trois jours de la semaine, savoir : le lundi, le jeudi et le samedi, jour du sabbat, et chacun de ces jours il y avait assemblée le matin, après midi et le soir. Après la destruction du temple de Jérusalem par Titus et la dispersion du peuple Juif, les synagogues tinrent jusqu'à un certain point lieu du temple unique qu'un décret divin avait condamné, et, à cette heure, les Juifs ont une s. dans toutes les villes où ils sont en assez grand nombre pour faire les frais de son entretien. Dans les synagogues modernes, on trouve, du côté de l'orient, l'armoire sainte qui contient les livres de la loi, et une estrade appelée *almamon* ou *bima*, sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les prières se récitent chaque jour matin et soir. Elles sont écrites en hébreu et se disent en partie à voix basse et en partie à haute voix, quelquefois alternativement par la communauté et le rabbin. Des sermons sont faits les jours de sabbat et de fête. Les hommes se tiennent au milieu de la s.; ils assistent aux cérémonies du culte la tête couverte d'une espèce de voile qu'ils nomment *Taled*. Les femmes occupent des places séparées dans les galeries latérales. A Paris, la principale s. des Juifs est située rue Notre-Dame-de-Nazareth.

SYNALÈPHE. s. f. (grec. συναλείφειν, réunir). T. Gramm. Réunion, jonction de deux mots en un seul. *Quelqu'un*, pour *Quelque un*, est une synalèphe.

SYNALLAGMATIQUE. adj. 2 g. (gr. συναλλάξις, échange). T. Jurispr. Voy. Contrat.

* **SYNALLAXE.** s. m. T. Ornith. Voy. Sittelle.

* **SYNANTHÉRÉES.** s. f. pl. (gr. σὺν, ensemble, et *anthère*). T. Bot. V. Composées. = Synarthrose. s. f. (gr. ἄρθρωσις, articulation). T. Anat. Voy. Articulation. = Synbranche. s. m. (gr. βράγχια, branchies). T. Ichth. V. Anguille. = * Syncarpe. s. m. (gr. καρπὸς, fruit). T. Bot. V. Fruit.

SYNCELLE. s. m. (gr. σύγκελλος, qui demeure avec). Se disait, dans l'Église grecque, D'un officier placé auprès des patriarches, des évêques, etc., pour inspecter leur conduite.

* **SYNCHONDROSE.** s. f. [CH se pron. K.] (gr. σὺν, avec; χόνδρος, cartilage). T. Anat. Union de deux os par un cartilage. *Les côtes s'articulent avec le sternum par synchondrose.*

SYNCHRONE. adj. 2 g. [CH se pron. K.] (gr. σὺν; χρόνος, temps). Syn. inusité d'*Isochrone*. = Synchronique. adj. 2 g. N'est guère usité que dans cette loc., *Tableau s.*, Tableau où l'on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque. = Synchronisme. s. m. Rapport de deux choses qui se font dans le même temps. *Le s. des oscillations de deux pendules.* ‖ Se dit aussi D'événements qui sont arrivés dans le même temps. *Le s. de deux événements.*

SYNCHYSE. s. f. (grec. σύγχυσις). T. Gramm. Confusion, transposition de mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase, d'une période.

* **SYNCOPAL, ALE.** adj. Qui a rapport à la syncope. ‖ *Fièvre syncopale*, V. Fièvre.

SYNCOPE. s. f. (gr. συγκοπὴ, retranchement, suspension). T. Gramm., Musiq. et Pathologie.

Enc. — En termes de Grammaire, la *Syncope* est le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot. Elle se distingue par là de l'aphérèse où le retranchement a lieu au commencement du mot, et de l'apocope où il a lieu à la fin. C'est par s. qu'on dit en latin : *nil* pour *nihil*, *liberûm*, pour *liberorum* et en français : *j'avoûrai* pour *j'avouerai*, *gaîté* pour *gaieté*, etc. — En Musique, on appelle aussi *Syncope* la liaison de deux sons semblables dont le premier se trouve au temps faible et le second au temps fort de la mesure. Dans l'harmonie, elle sert ordinairement à préparer une dissonance; mais on l'emploie également dans la mélodie, où elle donne, selon les circonstances, de l'énergie, de la grâce et de l'originalité. La s. est quelquefois désignée sous le nom de *Ligature*. — Enfin, en termes de Pathologie, on donne le nom de *Syncope* à la suspension subite et momentanée de l'action du cœur, avec interruption de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. A son degré le plus faible, elle prend le nom de *Défaillance :* celui qui l'éprouve devient pâle, son pouls s'affaiblit, et il sent qu'il va perdre connaissance. Lorsque, nonobstant la perte du mouvement, la respiration et la circulation continuent encore, la s. est appelée *Lipothymie*. Enfin, on lui donne fréquemment le nom d'*Évanouissement*, lorsqu'elle dure un temps assez long. Dans ces divers états, le cœur cessant de se contracter assez énergiquement et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de celui-ci s'anéantit, faute de son excitant naturel. Les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance immédiate de l'*encéphale*, se trouvent par conséquent interrompues. Ce phénomène a lieu dans l'imminence et dans le cours d'un certain nombre de maladies, et il s'annonce par un état de malaise, par des vertiges, des tintements d'oreilles. Le meilleur moyen de remédier à la s. est de faire en sorte que le cerveau reçoive du cœur le fluide nécessaire à son action. Aussi le coucher horizontal suffit-il fort souvent pour rappeler à la connaissance et à la vie les individus tombés en s. Il faut toujours avoir soin de desserrer les vêtements de la personne, afin de rendre la circulation plus libre. Enfin, on a recours à divers excitants qu'on applique, soit sur la peau, soit sur la muqueuse pituitaire ou buccale. Ainsi, on pratique des frictions, on fait des aspersions d'eau froide ou d'eau vinaigrée, on fait inspirer de l'éther ou quelque eau spiritueuse, etc.

SYNCOPER. v. n. T. Mus. Faire une syncope. *Il y a dans cet air plusieurs notes qui syncopent.* — Syncopé, ée. adj. T. Gramm. *Mot syncopé*, Mot du milieu duquel on a retranché une lettre ou une syllabe. ‖ T. Mus. *Note syncopée*, Note qui fait une syncope.

SYNCRÉTISME. s. m. (gr. συγκρητισμὸς). T. Philos. Réunion, rapprochement forcé de deux ou de plusieurs doctrines entièrement différentes et inconciliables. *Le s. diffère de l'éclectisme en ce qu'il n'a aucun caractère scientifique et critique, en ce qu'il est une juxtaposition confuse au lieu d'être un système.* ‖ T. Théol. Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de diverses communions. = * Syncrétiste. s. m. Celui qui cherche à rapprocher des systèmes opposés, ou Celui qui veut concilier des sectes diverses.

* **SYNDACTYLES.** s. m. pl. (grec. σὺν, ensemble; δάκτυλος, doigt). T. Ornithol.

Enc. — Les *Syndactyles* constituent la cinquième section de l'ordre des *Passereaux*. Les oiseaux qui composent cette famille sont essentiellement caractérisés par cette particularité anatomique, que leur doigt externe, presque aussi long que celui du milieu, est uni à ce dernier jusqu'à la deuxième articulation : c'est ce qu'exprime leur nom. Cette famille comprend 7 genres : *Guêpier*, *Motmot*, *Eurycère*, *Todier*, *Martin-pêcheur*, *Céyx* et *Calao*. — Les *Guêpiers* (*Merops*) ont le bec allongé, triangulaire à sa base, légèrement arqué, et terminé en pointe aiguë; les tarses courts et grêles, les ailes longues et pointues; enfin, la queue longue, égale, étagée ou fourchue. Ces oiseaux appartiennent aux contrées les plus chaudes de l'ancien continent. Nous n'en avons en Europe qu'une espèce, qui se rencontre quelquefois dans le midi de la France : c'est le *G. commun* (*M. apiaster*) [Fig. ci-dessus], bel oiseau au dos fauve, au front et au ventre bleu d'aigue-marine, et à la gorge jaune entourée de noir. Les Guêpiers se nourrissent d'insectes, mais particulièrement de Guêpes, d'Abeilles et autres Hyménoptères. On dit qu'ils chassent au vol, à la manière des Hirondelles. Toutefois le G. commun emploie un moyen plus simple. Lorsqu'il a découvert l'entrée des galeries souterraines qu'habitent les Guêpes, il s'établit tout à côté *et gobe à son aise tous les individus qui cherchent à gagner leur* nid ou qui en sortent. La destruction que les Guêpiers font des Guêpes et des Abeilles est considérable, car ils vivent par grandes troupes, même à l'époque de la reproduction. Pour nicher, ils choisissent de préférence les petits coteaux voisins de la mer, les rives escarpées des fleuves dont le terrain est sablonneux. Là ils creusent des galeries profondes quelquefois de 2 m. 50 à 3 mèt., et y établissent leur nid. On voit souvent, pendant le jour, les jeunes Guêpiers abandonner leur lit de mousse pour venir s'établir à l'entrée de la galerie ; mais, à la moindre apparence de danger, ils regagnent bien vite les profondeurs de leur habitation provisoire. — Les *Motmots* (*Prionites*) ont les pieds et le port des Guêpiers, mais ils en diffèrent par un bec plus fort, à bords crénelés aux deux mandibules, et par une langue barbelée comme une plume, à la manière des Toucans. Ces oiseaux appartiennent à l'Amérique. Il en est de même des *Todiers* (*Todus*); mais ces derniers ont le bec allongé, plus large que haut, aplati et obtus à son extrémité. Le *T. vert* de Saint-Domingue est vulg. appelé *Perroquet de terre*, à cause de sa belle couleur verte et de l'habitude qu'il a de se tenir presque toujours sur le sol. Dans le genre *Eurycère* (*Eurycerus*), le bec est épais, renflé, celluleux, aussi haut que long, avec la mandibule supérieure carénée, élevée et discoïde sur le front. On n'en connaît qu'une espèce, l'*Eur. de Prévost*, qui est de la grosseur d'un Merle, avec le corps noir, le manteau et les rectrices roux. Il habite Madagascar. Les genres *Calao*, *Martin-pêcheur* et *Céyx* ont été l'objet d'articles particuliers.

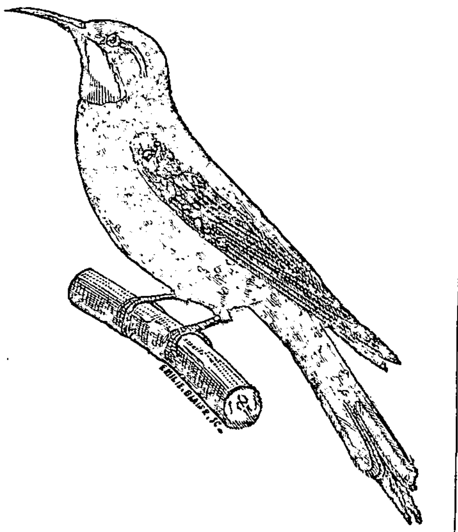

SYNDÉRÈSE. s. f. (gr. συνδιαίρεσις; de σὺν, avec, et διαιρέω, je divise). T. Théol. Etat de contrition, de déchirement où se trouve l'âme quand, faisant un retour sur elle-même, elle compare ce qu'elle est à ce qu'elle devrait être. ‖ *T. Philos. scolast. L'amour pur du bien, ou l'amour du bien absolu.

* **SYNDESMOLOGIE.** s. m. (grec. σύνδεσμος, ligament; λόγος, discours). Voy. Anatomie.

SYNDIC. s. m. (gr. σύνδικος, défenseur).

Enc. — Avant la révolution, on désignait sous le nom de *Syndic*, le principal magistrat municipal dans certaines villes du midi de la France, ainsi que les commissaires élus par les corporations d'arts et métiers pour représenter la communauté et veiller à l'*exécution de ses statuts* (*v. Commune et Corporation*). *Pendant* la révolution, lorsque la Constituante eut divisé la France en départements et en districts, appelés depuis arrondissements, on nomma *Procureur syndic* le magistrat qui remplissait, dans ces deux sortes de circonscriptions, des fonctions assez analogues à celles des préfets et sous-préfets actuels (v. Département). Mais ces titres ont disparu. Aujourd'hui, le nom de *Syndic* n'est plus employé que pour désigner certains mandataires chargés de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie, etc. Tels sont les syndics de la chambre des notaires, des avoués, des commissaires-priseurs, qui ont pour mission spéciale l'instruction et la poursuite des affaires disciplinaires ; les syndics de la Cour de cassation, qui remplissent les fonctions de scrutateurs ; les syndics des agents de change et des courtiers de commerce, chargés de correspondre avec le gouvernement en ce qui concerne le cours du change et les intérêts du commerce. D'autres corporations, comme les bouchers et les boulangers, possèdent également des syndics, dont les fonctions consistent à faire leur rapport et à donner leur avis au préfet de police sur les dispositions de police et de surveillance qui concernent leur commerce. En matière de faillite, les *Syndics* sont les délégués qui représentent les créanciers (v. Faillite). Dans plusieurs autres circonstances, la loi a admis l'existence de mandataires spéciaux, appelés *syndics*, agissant seuls ou réunis en *commissions syndicales*. Ainsi, par ex., lorsque plusieurs communes ont des biens et des droits indivis, l'administration et la garde peuvent en être confiées à une *commission syndicale*. Des *Syndicats peuvent être également institués* pour représenter les intéressés dans le desséchement d'un marais, ou lorsqu'il s'agit de tirer d'un cours d'eau le plus grand profit possible au point de vue de l'agriculture et de l'industrie. — Enfin, dans la Marine, on donne le nom de *Syndics des gens de mer* à des agents nommés par le ministre de la marine et salariés, dont les fonctions consistent à faire exécuter le recrutement maritime, tant dans les sous-quartiers maritimes, appelés *Syndicats*, que dans les contrées éloignées des centres de population. Ils exercent en outre, à l'égard des marins classés et de leurs familles, le patronage attribué, dans les grands centres, aux commissaires pour les quartiers.

SYNDICAL, ALE. adj. Qui appartient au syndicat. *Les fonctions syndicales. La chambre syndicale.* = Syndicat. s. m. La charge, la fonction de syndic. *On l'a nommé au s. Accepter le s.* ‖ Le temps pendant lequel on exerce la fonction de syndic. *Pendant son syndicat.*

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE.** s. f. (gr. συνεκδοχὴ). T. Gramm. et Rhét.

Enc. — La *Synecdoche* ou *Synecdoque* est une figure de mots qui consiste à prendre un mot dans un sens nouveau, soit en augmentant, soit en diminuant sa compréhension. L'emploi de cette figure a lieu lorsqu'on prend : 1° Le tout pour la partie, comme *Les peuples qui boivent la Seine*, c.-à-d. Qui boivent de l'eau de la Seine; 2° La partie pour le tout, comme *Cent voiles* pour Cent vaisseaux, et *Mille âmes* pour Mille habitants ; 3° Le genre pour l'espèce : *L'animal* pour Tel ou tel animal, *Les mortels* pour Les hommes; 4° L'espèce pour le genre, comme *La saison des roses* pour La saison des fleurs ; 5° Le singulier pour le pluriel : *Le Germain révolté* pour Les Germains ; 6° Le nom de la matière pour la chose qui en est faite : *Fer* pour Arme ; *Airain* pour Trompette, cloche, etc. ; 7° Enfin, le mot abstrait pour le mot concret, *Jeunesse* pour Jeunes gens, *Vieillesse* pour Vieillards, etc.

* **SYNÉCHIE.** s. f. (gr. σὺν, avec ; ἔχειν, tenir). T. Méd. Adhérence de l'iris avec la cornée ou avec la capsule cristalline. *La première est appelée s. antérieure, et la seconde s. postérieure.*

SYNÉRÈSE. s. f. (gr. συναίρεσις). V. Contraction.

* **SYNERGIE.** s. f. (grec. σύν, ensemble ; ἔργον, travail). T. Physiol. Se dit De l'action simultanée, du concours d'action entre divers organes, dans l'état de santé. = Synévrose. s. f. (gr. σὺν ; νεῦρον, nerf, ligament). Union de deux os au moyen de ligaments. Inus.

SYNGÉNÉSIE. s. f. (gr. σὺν ; γένεσις, génération). T. Bot. Voy. Botanique.

* **SYNGNATHE.** s. m. (gr. σὺν ; γνάθος, mâchoire). T. Ichth. V. Lophobranches.

* **SYNIZÉSIS.** s. f. (gr. συνίζησις, conjonction). T. Méd. Occlusion de la pupille produite par une inflammation spontanée ou consécutive à l'opération de la cataracte.

SYNODAL, ALE. adj. Qui appartient au synode. *Assemblée synodale. Statuts synodaux. Constitutions synodales.* = Synodalement. adv. En synode. *Les curés s. assemblés.* = Synode. s. m. (gr. σύνοδος, réunion). Assemblée dans laquelle un évêque, entouré de son clergé, règle les affaires de son diocèse. *Convoquer, tenir un s.* || Se dit aussi D'une assemblée de ministres protestants et d'anciens pour ce qui regarde leur religion. *S. national, général. S. provincial.*—V. Concile.

SYNODIQUE. adj. 2 g. T. Hist. eccl. *Lettres synodiques,* Lettres écrites au nom des conciles, aux évêques absents. || T. Astron. Se dit Des révolutions des planètes considérées relativement à leur position à l'égard du soleil. *Période s.,* V. Planète. *Année s.,* Voy. Année. *Mois s.,* Voy. Lune.

* **SYNOÏQUE.** s. m. (gr. σὺν, ensemble ; οἶκος, maison). T. Zool. Voy. Agrégés.

SYNONYME. adj. 2 g. et s. m. T. Gramm.

Enc.—On appelle mots *Synonymes* (du grec σὺν, ensemble, et ὄνυμα, forme éolique de ὄνομα, nom), des mots qui ont la même signification. Les termes synonymes en effet renferment toujours une idée commune, et pour cela ils sont semblables ; néanmoins il n'existe de synonymes parfaits dans aucune langue, car il n'y a pas de mots à signification absolument identique ; les synonymes les plus rapprochés se distinguent constamment l'un de l'autre par quelque idée particulière à chacun d'eux. Ainsi, par ex., il semble au premier abord que les deux mots *hypothèse* et *supposition,* formés de même l'un et l'autre de mots grecs et latins absolument correspondants, devraient constituer des synonymes parfaits ; cependant ces deux mots ne sauraient s'employer l'un pour l'autre. Le premier est du langage scientifique, le second du langage ordinaire ; mais ils diffèrent surtout en ce que le premier est une conjecture, une chose qu'on donne comme possible ou même réelle, tandis que le second est une théorie, une pure conception de l'esprit. Il en est de même de tous les mots, tels que *monologue* et *soliloque, épithète* et *adjectif,* etc., qui, dérivés de langues diverses où ils ont absolument la même signification, passent dans une autre langue. Dans la langue nouvelle qui les a empruntés, chacun d'eux reçoit une acception particulière, l'usage les différenciant par des nuances plus ou moins tranchées. Si maintenant nous laissons de côté cette classe de mots d'ailleurs peu nombreux, pour considérer ceux qui se rapprochent le plus par leur signification, nous trouvons qu'ils présentent tous des différences plus ou moins sensibles, et en effet les bons écrivains ne les emploient pas indifféremment les uns pour les autres. Les mots qualifiés de synonymes se divisent en deux classes, selon qu'ils ont les mêmes radicaux ou des radicaux différents. Ceux de la première classe, comme *terre, terrain, terroir* et *terreau, grain* et *graine, réforme* et *réformation ; atténuer* et *exténuer,* sont appelés synonymes grammaticaux. Ceux de la seconde, tels que *abattre, renverser* et *ruiner, paresse, indolence* et *nonchalance, peuple* et *nation,* sont appelés synonymes *étymologiques.* Dans les synonymes de la première espèce, le rapport commun aux différents mots d'un groupe synonymique est donné par le radical. En conséquence, pour constater la différence qui s'oppose à leur parfaite synonymie, il suffit de déterminer la valeur, soit de la suffixe, soit de la préfixe, soit de toute autre circonstance grammaticale accompagnant ce radical. Les synonymes de la seconde espèce s'obtiennent de différentes manières, mais spécialement par l'analyse du radical de chacun d'eux. Ainsi, *peuple* venant de *populus,* dérivé de πολὺς, plusieurs, et *nation* de *natio,* dérivé de *nasci,* naître, il en résulte que ce qui distingue ces deux mots, c'est d'un côté l'idée de multitude, et de l'autre celle d'origine. Mais, dans un très-grand nombre de cas, le meilleur moyen pour déterminer le sens propre d'un mot est l'étude des grands écrivains de notre langue. — La connaissance des synonymes est d'une grande importance lorsqu'on veut écrire et parler correctement. « Elle fait acquérir au style, dit Fr. Guizot, cette propriété d'expression, cette précision, pierre de touche des grands écrivains. » Entre plusieurs mots présentant une idée, il *est nécessaire de savoir choisir, lorsqu'on tient à les placer à propos* et à parler avec justesse. Un syn. bien employé doit ajouter à la clarté et à la force de l'expression. Les Grecs avaient parfaitement compris cette nécessité, car plusieurs de leurs grammairiens ont écrit sur les synonymes. On attribue au sophiste Prodicus le premier travail de ce genre, et l'on voit dans Athénée que le philosophe Chrysippe avait aussi écrit un livre de synonymes. Toutefois le seul ouvrage grec sur ce sujet qui soit parvenu jusqu'à nous est le traité du grammairien Ammonius, qui vivait au IVe siècle après J.-C. Son ouvrage a été traduit en français, et augmenté d'un grand nombre d'articles tirés de divers autres grammairiens grecs, par notre savant helléniste Al. Pillon. Les Latins ne nous ont laissé aucun ouvrage semblable. Cependant on trouve dans Varron, Cicéron, Sénèque, Quintilien et quelques autres écrivains, divers passages dans lesquels les synonymes sont clairement définis, et beaucoup de *distinctions synonymiques* expressément établies. Les traités sur les synonymes latins que nous avons sont dus à des philologues modernes : tels sont les ouvrages de Laur. Valla, d'Aus. Popma, de Dœderlein, etc., qui aujourd'hui doivent céder la place au *Traité des synonymes de la langue latine,* de Barrault et Grégoire. Chez nous, au moment même où la langue atteignait son plus haut point de perfection, divers écrivains, tels que Vaugelas, Ménage, Bouhours, la Bruyère, s'occupèrent de recherches synonymiques. Au siècle suivant, Girard publia (1736) un *Traité des synonymes* qui obtint une vogue merveilleuse, et que ne firent pas oublier les ouvrages bien supérieurs de Beauzée (1769), de Roubaud (1785), et d'autres écrivains. Nous citerons encore les *Dictionnaires des synonymes* dus à Guizot (1809) et à Em. Haag (1835). *Mais un ouvrage infiniment* supérieur à tous les précédents est celui de B. Lafaye. Son grand *Dictionnaire des synonymes de la langue française* (1858) offre le répertoire complet de tous les termes qui ont une signification assez rapprochée pour qu'il soit besoin d'indiquer leur différence. De plus, et c'est là ce qui constitue l'originalité du livre, les synonymes grammaticaux, c.-à-d. à radicaux semblables, y sont pour la première fois traités à un point de vue véritablement philosophique.

SYNONYMIE. s. f. Qualité des mots synonymes. *La s. des deux mots* Courroux *et* Colère. || T. Hist. natur. Le rapprochement, la concordance de divers noms qui ont été donnés à un même animal, à une même plante. *La s. de cette espèce est fort embrouillée.* || T. Rhétor. Figure qui consiste à répéter la même idée en termes différents pour frapper davantage l'esprit. = Synonymique. adj. 2 g. Qui appartient à la synonymie.

SYNOPTIQUE. adj. 2 g. (gr. σὺν, ensemble ; ὄπτομαι, je vois). Qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble, qui en offre une vue générale. *Tableau s. d'une science, d'un système. Tableau s. d'histoire de France.* || * *Evangiles synoptiques,* V. Bible.

SYNOQUE. adj. et s. f. (gr. σύνοχος, continu). T. Méd. *La fièvre s.,* ou *La s.,* Voy. Fièvre.

SYNOVIAL, ALE. adj. **SYNOVIE.** s. f. (grec. σὺν, avec ; ὠὸν, œuf, parce que ce liquide a été comparé à du blanc d'œuf). T. Anat. V. Articulation et Séreux.

* **SYNSPORÉES.** s. f. pl. (gr. σὺν ; σπορὰ, graine). T. Bot. Voy. Confervacées.

SYNTAXE. s. f. (gr. σὺν ; τάξις, arrangement). T. Gramm. Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. *Observer la s. Les règles de la s.* || Les règles mêmes de la construction des mots et des phrases. *Apprendre la s.* || Par extens., Le livre qui comprend ces règles. *Cet écolier a perdu sa s.* = Syntaxique. adj. 2 g. Qui appartient à la syntaxe. *L'ordre s. Les règles syntaxiques.*

Enc.—Les mots *Syntaxe* et *Construction,* dérivés, le premier du grec, et le second du latin, ont une étymologie semblable, et leur signification à l'origine était à peu près identique ; mais l'usage a attribué à chacun d'eux une signification fort différente. Ainsi, la *syntaxe* a pour objet la manière de rendre les divers rapports qui existent entre les idées ; et la *construction,* comme nous l'avons dit ailleurs, s'occupe de l'arrangement des mots entre eux et de la coordination des phrases et des périodes. En conséquence, la première considère la forme des mots et règle les modifications qu'ils doivent subir pour entrer dans une phrase correcte, et la seconde considère uniquement l'ordre des mots. Bien que l'observation des règles de la s. et celle des règles de la construction soient également nécessaires pour donner au discours toute la clarté dont il est susceptible, il est à remarquer que, dans certaines langues, la clarté du *discours dépend* surtout de la s., tandis que, dans d'autres, elle dépend principalement de la construction. « Les langues, dit très-bien B. Julien, qui, comme la nôtre, ont des terminaisons peu variées, ne peuvent pas admettre des inversions aussi nombreuses que celles des langues anciennes. La s. proprement dite y est donc moins souveraine, et l'arrangement des mots, c.-à-d. la construction, joue au contraire le plus grand rôle dans notre manière d'exprimer nos pensées. » — La s. distingue entre les mots qui représentent nos idées deux relations principales, une relation d'*identité* et une relation de *différence.* Lorsqu'on dit, par ex., *Cette femme est charmante,* les mots qui composent cette phrase présentent à l'esprit l'idée d'un seul et même être, ou, en d'autres termes, ils se rapportent les uns aux autres : il y a entre eux *relation d'identité.* Si l'on dit, au contraire : *Cette femme est pleine de charmes,* les quatre premiers mots expriment bien identité de sujet, mais il n'en est pas de même des deux derniers. Les *charmes* ne sont pas le même être que la *femme* qui les possède : il y a donc entre *pleine* et *charmes* une relation de différence, que l'on exprime en disant que le second *détermine* le premier ou qu'il le *complète.* En conséquence, on divise la s. en *S. d'identité* ou de *concordance,* et en *S. de différence,* de *détermination* ou de *régime.*

La *S. d'identité* exprime l'identité des objets par l'*accord* des mots entre eux. Il y a *Accord* des mots quand ils prennent, autant que le comporte leur nature, les mêmes modifications de genre, de nombre, de personne, etc. Ainsi, lorsqu on dit : *Cette fleur est blanche,* les mots *cette* et *blanche* sont au singulier féminin, parce que *fleur* est au singulier féminin ; *est* est à la troisième personne du singulier, parce que *fleur,* son sujet, est à la troisième personne et au singulier. Dans toute phrase, le *sujet grammatical* étant l'objet principal de notre jugement, c'est à lui que doivent se rapporter le verbe et l'attribut. Telle est la règle *fondamentale qui régit toute la s. de l'accord* : les différentes règles particulières se déduisent de cette règle générale.— La *S. de dépendance* ou de *régime* a pour objet les compléments de toute espèce, c.-à-d. les mots qui, dans la phrase, déterminent et complètent la pensée. Il existe trois moyens de marquer les relations de dépendance où les mots peuvent être entre eux. Ce sont : 1° la modification de la forme matérielle des mots, ou les déclinaisons et les conjugaisons ; 2° leur disposition ; 3° l'emploi des prépositions. Les déclinaisons manquent dans un grand nombre de langues ; ces langues sont donc obligées de marquer la dépendance des substantifs exclusivement par la place attribuée à ces derniers et par l'emploi des prépositions. Ainsi, en français, les substantifs qui ne s'accordent pas ensemble ne peuvent se déterminer *l'un l'autre que* par une préposition, et presque toujours par la préposition *de,* qui seule peut les unir logiquement : *une chemise de toile, un verre d'eau, un morceau de pain,* etc. Lorsque les substantifs sont joints par une autre préposition, comme *à, en, pour, sur, sans,* etc., il est nécessaire, pour que leur sens s'explique clairement, qu'on sous-entende un adjectif ou un participe, ou bien que le substantif soit pris adjectivement. Ainsi, *un homme à cheval* signifie, un homme monté à cheval ; *une tabatière d'or,* une tabatière faite d'or ; *un tailleur pour homme,* un tailleur travaillant pour les hommes, etc. *Les règles* particulières de la s. ont été exposées aux mots Genre, Nombre, Adjectif, Article, Participe, Collectif, etc. Quant aux difficultés qui se présentent assez fréquemment dans cette partie de *la grammaire,* elles se trouvent résolues dans ce dictionnaire en leur lieu et place.

SYNTHÈSE. s. f. (grec. σύνθεσις, composition). T. Chim., Mathém. et Physiq. V. Analyse, Méthode, etc. || T. Chir. Réunion de parties divisées, ou Rapprochement de parties écartées. *La première sorte de s. est appelée S. de continuité, et la seconde, S. de contiguïté.* || T. Pharm. Composition des remèdes. = Synthétique. adj. 2 g. Qui appartient à la synthèse. *Méthode s. Démonstration s.* = Synthétiquement. adv. D'une manière synthétique. *Démontrer s. une proposition. Il faut procéder synthétiquement.*

* **SYNTOMIDE.** s. f. (gr. σὺν, avec ; τομή, coupure). T. Entom. Voy. Crépusculaires.

* **SYPHILIDE.** s. f. T. Méd. Voy. Syphilis.

SYPHILIS. s. f. T. Méd.

Enc. — Le nom de *Syphilis,* dont l'étymologie est inconnue *et qui a été créé* par le médecin-poëte Fracastor, s'applique à une maladie spécifique, non spontanée, transmissible par contact et par hérédité, et présentant une série d'accidents variables dont le développement est subordonné à l'action d'un virus particulier, appelé *virus syphilitique.* La syph. est encore désignée sous les noms de *Vérole,* et de *Maladie vénérienne ;* mais cette dernière dénomination est abusive. En effet, le terme de *maladie vénérienne* comprend toutes les affections qui résultent de relations sexuelles impures et qui restent locales, tandis que celui de *syph.* ne convient qu'aux maladies vénériennes *qui peuvent donner* lieu à des accidents consécutifs, à des lésions qui se manifestent dans presque toutes les parties de l'organisme. Ainsi, par ex., la *blennorrhagie* est ordinairement une affection vénérienne, et elle n'est point une affection syphilitique, bien que fort souvent elle coexiste avec la s. La s. véritable est essentiellement caractérisée par le développement d'un ulcère d'un aspect *sui generis,* appelé *Chancre,* qui se développe sur la partie, peau ou membrane muqueuse, qui a subi un contact malsain. Tant que l'affection ne s'étend pas, ou ne s'étend que dans les environs immédiats du lieu où le chancre a pris naissance, la s. est dite *locale* ou *primitive.* La lymphangite et les *bubons,* c'est-à-d. l'inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques voisins, appartiennent à ce premier état de la maladie. Mais lorsque le virus syphilitique a déterminé l'infection de l'économie tout entière, la s. est dite *constitutionnelle.* On voit alors apparaître une série d'accidents généraux de formes et de siéges très-divers, mais qui néanmoins suivent un ordre assez régulier. Les accidents caractéristiques de la s. constitutionnelle sont eux-mêmes distingués en *secondaires* et *tertiaires.* On range parmi les *accidents secondaires,* le chancre et le bubon indurés, les plaques muqueuses ou pustules plates, les rhagades, les végétations désignées sous les noms de *poireaux, choux-fleurs, crêtes de coq,* etc., suivant la forme qu'elles présentent, les affections cutanées appelées *syphilides* en raison de leur origine, l'alopécie, etc. Les *Syphilides,* comme les maladies ordinaires de la peau, se classent en exanthèmes, vésicules, bulles, pustules, papules, squames et tubercules ; mais elles se distinguent des affections cutanées ordinaires par des caractères particuliers, et notamment par une coloration spéciale, qui est sombre et cuivrée. Les syphilides affectent, comme les espèces correspondantes de dermatoses simples, les diverses parties du corps. Quelquefois pourtant elles semblent avoir un siége de prédilection. Ainsi, par ex., le psoriasis syphilitique s'observe assez souvent à la paume des mains et à la plante des pieds. Fréquemment encore le front devient le siége de pustules sèches ou suppurantes, rouges et brunes à leur base, que l'on appelle *communément, et par ironie,* du nom de *Chapelet* ou de *Couronne de Vénus.* Les rhagades et les végétations constituent en quelque sorte un accident mixte, car on les rencontre dans certains cas, assez rares il est vrai, où il n'y a pas infection syphilitique. Parmi les *accidents tertiaires*, on place les lésions des tissus sous-cutané et sous-muqueux, celles des tissus fibreux, osseux, parenchymateux, et enfin, comme dernier degré, la cachexie syphilitique. Le plus commun de ces accidents est le développement de tumeurs osseuses, appelées *Exostoses.* Les tumeurs; nommées *Gommes*, *tumeurs gommeuses* et *exostoses molles*, se développent dans le périoste et sont beaucoup plus rares. Ces dernières ont été ainsi nommées parce que, si on les ouvre de bonne heure, on trouve dans leur intérieur une matière qui a l'aspect d'un mucilage de gomme adragant. — Le traitement de la s. varie suivant la période de la maladie. Lorsqu'on est appelé au début même, c.-à-d. dans les premiers jours de la manifestation de l'ulcère primitif et avant qu'il soit induré, la plupart des *syphilographes* de nos jours pensent qu'on peut faire avorter la maladie, en cautérisant profondément le chancre, et, dans ce cas, celui-ci guérit comme un ulcère simple, et il ne se développe jamais d'accidents secondaires ; en d'autres termes, il n'y a pas alors de s. constitutionnelle. Toutefois cette doctrine est encore repoussée par un assez grand nombre de médecins, qui estiment que l'ulcération est un signe, au lieu d'être le principe même de l'affection syphilitique. Quoi qu'il en soit, il est prudent, en même temps qu'on a recours à la cautérisation, laquelle est encore utile pour modifier l'ulcère et empêcher son extension, de soumettre le malade au traitement général qu'exige la s. constitutionnelle. Tout le monde sait que le mercure et ses diverses préparations sont regardées comme le remède *spécifique* du virus syphilitique ; mais il y a un choix à faire parmi ces préparations, selon les circonstances. Quand les mercuriaux se montrent inefficaces, ce qui arrive dans quelques cas, on peut recourir aux préparations d'or, d'argent ou de platine, vantées par les docteurs Chrétien et Serres, de Montpellier. Les accidents tertiaires sont généralement combattus par les préparations iodurées, et surtout par l'iodure de potassium. Il n'est pas besoin de dire que les divers accidents qui se manifestent dans la s., comme les phlegmasies locales, les écoulements, les éruptions à la surface cutanée, les végétations, etc., doivent être l'objet de soins particuliers et réclament des moyens thérapeutiques très-variés. L'efficacité des remèdes dont dispose actuellement l'homme de l'art permet de dire que la s. est une des maladies dont la médecine triomphe le plus sûrement. — On ignore absolument l'origine de la s. Il est certain, ainsi que l'a très-bien démontré Astruc, qu'elle était inconnue dans le monde gréco-romain ; car, si elle eût existé à cette époque, non-seulement on la trouverait décrite par les médecins de l'antiquité, mais encore les moralistes ou satyriques, comme Aristophane, Sénèque, Juvénal, Martial, etc., qui ont flétri les turpitudes inimaginables de leur temps, n'auraient pas manqué de signaler ses conséquences funestes. Plusieurs parlent, il est vrai, de divers accidents vénériens, mais non de phénomènes virulents. D'autre part, l'opinion vulgaire qui assigne à la s. une origine américaine est tout à fait dénuée de preuves : elle n'est fondée que sur une simple coïncidence de date, la découverte de l'Amérique en 1492, et l'épidémie syphilitique qui, de 1490 à 1500 ravagea l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre. Cette épidémie ayant sévi avec fureur en Italie pendant l'invasion française de Charles VIII, les Français accusèrent les Italiens de leur avoir communiqué la maladie, et réciproquement, les Italiens en accusèrent les Français ; de là les noms de *mal de Naples* et de *mal français* sous lesquels les Français et les Italiens désignèrent longtemps cette affection contagieuse. Il y a tout lieu de croire que la s. est d'origine européenne et moderne. Toutefois elle paraît être antérieure au XVe siècle : c'est ce qui semble en effet résulter de divers règlements de police sur les lieux de débauche, lesquels portent les dates de 1347 (Avignon), 1302 (Venise) et 1162 (Londres). Quoi qu'il en soit, la s., lors de sa première apparition parfaitement constatée, c.-à-d. à la fin du XVe siècle, se présenta avec un cortége de phénomènes qu'on ne rencontre plus aujourd'hui ; elle causait des désordres épouvantables et irréparables, et même elle entraînait très-souvent la mort. Cependant elle ne tarda pas à s'amender, grâce à la découverte du mercure, puis grâce aux progrès accomplis dans la manière de l'administrer. Après avoir perdu de sa gravité, la maladie perdit aussi de sa fréquence. A cette heure même, elle semble décroître graduellement, ce qui tient surtout aux mesures d'hygiène publique adoptées dans les différents pays civilisés.

SYPHILITIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la syphilis. *Maladie s. Symptômes syphilitiques.*

SYRIAQUE. adj. 2 g. T. Ling. Se dit de La langue que parlaient les anciens peuples de Syrie. *La langue s. Manuscrit s.* ‖ On dit, subst. et au mascul., *Étudier, connaître le s. Etc.*

SYRINGA. s. m. T. Bot. Syn. de *Seringat.*

***SYRINX.** s. f. (gr. σύριγξ). T. Antiq. V. Flûte.

***SYRPHE.** s. m. (gr. σύρφος, moucheron). T. Entom. Voy. Athéricères.

SYRTE. s. f. (gr. σύρτις, de σύρειν, attirer). T. Géogr. **Enc.** — Les anciens désignaient sous le nom de *Syrtes* des bancs de sable mouvants, tantôt amoncelés, tantôt dispersés par les vents et les courants sur la côte de l'Afrique septentrionale. Ces bancs de sable, célèbres par les dangers qu'ils faisaient courir dans la navigation des côtes, se trouvaient surtout dans deux golfes nommés la *Grande* et la *Petite syrte.* Le premier, appelé aujourd'hui golfe de Sydra, est situé entre le territoire de Tripoli et le plateau de Barca ; le second, appelé golfe de Kabès, se trouve au sud de la baie de Tunis, entre Tunis et Tripoli.

SYSTALTIQUE. adj. 2 g. (gr. συςέλλειν, resserrer). T. Physiol. *Mouvement s. du cœur, des artères*, Synon. de *Systole.*

SYSTÉMATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au système. *Ordre s.* ‖ En mauvaise part, Qui tient à un système imaginaire, qui repose sur ce système plutôt que sur les faits et sur la raison. *Idées systématiques. Opinion s.* ‖ Qui fait des systèmes, qui s'attache aux systèmes. *Écrivain s. Esprit s.* = Systématiquement. adv. D'une manière systématique. = *Systématisation. s. f. Action de systématiser, ou Le résultat de cette action. = *Systématiser. v. a. Réduire en système. *Il n'y a de science que là où l'on a systématisé les notions particulières.* ‖ Systématisé, ée. part.

SYSTÈME. s. m. (gr. σύςημα ; σὺν, avec, et ἵςημι, je place). Ensemble de propositions, de principes vrais ou faux, coordonnés et enchaînés de façon à former une doctrine. *S. philosophique. Le s. de Platon. Le s. de Spinoza. S. astronomique. Le s. de Ptolémée, de Copernic. Le s. de la prédestination. Défendre, combattre, soutenir un s.* — Se dit souvent en mauvaise part. *Il a imaginé, il a fait un nouveau s. Il est partisan du nouveau s. médical. Il porte trop loin l'esprit de s.* ‖ Dans les Sciences physiques, se dit De l'arrangement de plusieurs corps ou de diverses parties autour d'un centre, ainsi que de tout ensemble de forces ou de corps qui concourent à un but commun. *Le s. du monde. Le s. planétaire* ou *solaire. Le s. stellaire. Les systèmes cristallins. Ce cristal appartient au s. rhomboédrique.* ‖ En Hist. natur., se dit de Toute distribution méthodique des êtres, dans le but d'en rendre l'étude plus facile. *Le s. sexuel de Linné.* ‖ En Anatomie, on appelle *Système*, Chaque ensemble d'organes ou de tissus de même nature et destinés à des fonctions analogues. *Le s. nerveux, osseux, musculaire. Le s. circulatoire. S. artériel, veineux, capillaire. Etc.* ‖ Par analog., se dit en parlant De l'organisation, du gouvernement d'un État. *Le s. féodal. Le s. monarchique. Le s. représentatif.* ‖ Dans le lang. ordin., se dit Du plan qu'on se propose d'employer pour réussir à une chose. *S. de conduite. S. de gouvernement. S. de modération, de persécution, de tyrannie. Il faut changer de s. Il sacrifie tout à son s.* —*Se faire un s. d'une chose*, S'y tenir avec entêtement et vouloir y donner une apparence de raison. *Il s'est fait un s. de sa mauvaise conduite.*

SYSTOLE. s. f. (gr. συςολή, contraction). T. Physiol. Voy. Cœur. = *Systolides. s. m. pl. T. Zool. Voy. Infusoires.

SYSTYLE. s. m. et adj. 2 g. (gr. σύςυλος). T. Archit. Voy. Entre-colonnement.

SYZYGIE. s. f. (gr. σύζυγος, joint). T. Astron. La conjonction ou l'opposition d'une planète avec le soleil, se dit particul. De la lune. Voy. Lune.

T

T. s. m. La vingtième lettre de notre alphabet, et la seizième des consonnes. On la nomme *Té* suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Te* suivant la méthode moderne. *Un grand* T. *Un petit* t. || *T. Chir. Bandage formé de deux bandes ajustées en forme de T. || *T. Métall. Pièce de fer qui a la forme d'un T. *Cette usine fabrique des T excellents.*

Obs. gram. — Cette consonne se prononce toujours *te* au commencement des mots : *Taie, tenir, tiare, toison, tumeur.* Au milieu d'un mot, elle conserve également cette prononciation : *Natal, unité, bâtiment, atome, nature.* Mais lorsque le T est suivi de la voyelle *i* et d'une autre voyelle, tantôt il conserve le son *ti*, tantôt il se prononce comme *ci* ou *si*. Il se prononce *ti :* 1° dans tous les mots où il est lui-même précédé d'une *s* ou d'un *x* : exemple : *Bastion, bestial, mixtion ;* 2° dans tous les noms terminés en *tié, tier* ou *tière :* exemple, *Amitié, pitié, moitié, entier, chantier, layetier, laitière,* etc.; 3° dans la plupart des mots terminés en *tie*, comme *Partie, rôtie, hostie, garantie,* etc.; 4° dans la plupart des mots terminés en *tien* et *tienne*, tels que *Maintien, soutien, Bastien, Bastienne, antienne, retienne, soutienne,* etc.; 5° dans le verbe *châtier* et toutes ses parties, et dans les parties des verbes terminées en *tions :* nous *mettions*, nous *portions*, nous *souhaitions.* Mais *ti* suivi d'une voyelle se prononce *si :* 1° dans les mots terminés en *tieux*, comme *Ambitieux, facétieux, factieux,* etc.; 2° dans le mot *patient* et ses dérivés, et dans les mots en *tial, tiel* et *tion*, qui n'ont pas une *s* ou un *x* devant le *t* : *Partial, essentiel, ration ;* 3° dans la plupart des noms propres en *tien : Gratien, Dioclétien ;* et dans ceux qui indiquent de quel pays on est : *Vénitien, Egyptien;* 4° dans quelques mots terminés en *tie : Facétie, impéritie, ineptie, inertie, minutie, prophétie,* etc.; dans les noms de pays : *Béotie, Croatie, Dalmatie;* et dans les mots en *atie : Diplomatie, théocratie, démocratie, aristocratie ;* 5° dans les mots *Satiété, insatiable*, et dans les deux verbes *initier* et *balbutier*. Placé à la fin d'un mot, T est en général quiescent, c.-à-d. ne se prononce pas, si ce n'est sur la voyelle suivante. Cependant on le fait entendre dans un certain nombre de mots, surtout monosyllabes, tels que *Chut, est* et *ouest* (points cardinaux), *rapt, net, dot, ou empruntés du latin*, comme *Accessit, prétérit, transit, vivat*, etc. T se double quelquefois : néanmoins on n'en fait généralement sentir qu'un : *Attaquer, attendrir, cornette.* On les fait sentir tous deux dans *Atticisme, guttural, pittoresque*, et trois ou quatre autres. *Th* a toujours le son du *t* simple : *Thé, théorie, arithmétique, chrestomathie, absinthe, luth*, etc., la lettre H n'étant ici qu'une lettre étymologique. Toutefois cette consonne double est muette dans *Asthme* et *asthmatique*, que l'on prononce comme s'il y avait *Azme* et *azmatique.* — En français, le T est, dans certains cas, une lettre euphonique. On l'emploie comme tel après les temps d'un verbe terminés par une voyelle, lorsque ce temps est immédiatement suivi des pronoms, *il, elle* ou *on : Qu'a-t-on dit? Dira-t-on ? L'aime-t-il ? Joue-t-elle ?* Mais dans l'expression *Va-t'en*, le T n'est point une lettre euphonique : c'est le pronom *toi* qui répond à *vous* de l'expression analogue, *Allez-vous-en.* On écrit de même : *Procure-t'en, etc.*

Enc. — Dans l'épigraphie latine, T signifie *Titus, Tiberius, Tullius, Tarquinius, Tacitus*, ou *testimonium, terra, terminus, testis, tempus*, etc.; T. AVG veut dire *tutela Augusti ;* T. C., *testamenti causa ;* T. F. F., *testamento fieri fecit ;* T. P., *tribunitia potestas ;* TT. IMP., *titulum imposuit*, etc. Comme lettre numérale, T représentait, chez les Romains, le nombre 160, et, avec une barre au-dessus, le nombre 160,000. Dans notre langue, *Th* sert à désigner les prénoms *Théodore, Thérèse, Thomas.* Enfin, en bibliographie, T veut dire *tome.* — Voy. CONSONNE et PAROLE.

TA. adj. poss. f. de la seconde personne. Voy. TON.

TABAC. s. m. [On ne fait pas sonner le C dans la prononciation familière.]

Enc. — I. *Botanique et culture.* — On désigne sous le nom de *Tabac* une plante qui appartient à la famille des *Solanées* et au genre *Nicotiane* (*Nicotiana*), ainsi que les feuilles de cette même plante après qu'elles ont subi certaines préparations pour les rendre propres à être fumées, prisées et même mâchées. — Le *Tabac* (*Nicotiana*) est une grande et belle plante originaire de l'Amérique, qui, à l'état cultivé, atteint jusqu'à 2 mèt. et même plus de hauteur. Elle est pubescente et glutineuse dans toutes ses parties. Sa tige est droite, cylindrique et rameuse dans sa partie supérieure. Ses feuilles, sessiles et décurrentes, sont alternes, ovales-lancéolées ; mais leur grandeur varie selon les variétés et par l'effet de la culture. Les fleurs sont disposées en grappe et en panicule terminale. Le calice est tubuleux-campanulé; la corolle est infundibuliforme avec un limbe étalé, offrant cinq lobes munis d'un pli : sa couleur est rose violet. Les étamines, au nombre de 5, sont souvent inégales. L'ovaire à deux loges est entouré à sa base d'un nectaire épais. Le stigmate est en tête aplatie. La capsule, ovoïde, quadrivalve au sommet, forme deux à quatre loges polyspermes. Elle est en général de même longueur que le calice qui l'enveloppe. Enfin, les graines sont très-petites et presque réniformes (Fig. 1. *Nicotiana tabacum ;* 2. Feuille; 3. Fleur ; 4. Capsule). Parmi les variétés de l'espèce que nous venons de décrire, nous nous contenterons de nommer le *T. à larges feuilles*, qui est acclimaté dans presque toutes les parties de l'Europe ; le *T. à feuilles étroites*, appelé aussi *T. de Virginie ;* et le *T. femelle, Nicotiane rustique* ou *petite Nicotiane*, qui a les feuilles longues ou oblongues et pétiolées. La plante qu'on nomme vulgairement *T. de montagne* et *T. des Vosges*, n'est autre chose que l'Arnica, de la famille des Composées. — Le Tabac prospère dans tous les pays chauds et tempérés ; mais il demande toujours une terre franche, profonde et fertile. Au reste, les méthodes de culture varient plus ou moins suivant les climats. Chez nous, on multiplie le Tabac au moyen de plants élevés en pépinière que l'on sème sur couche dans les derniers jours de février ou dans les premiers de mars. Vers la fin de mai, quand les jeunes pieds ont atteint 8 à 10 centimèt. de hauteur, on procède au repiquage, opération qui consiste à les piquer au plantoir dans le champ où ils doivent se développer, et qui doit avoir été préparé et fumé avec le plus grand soin. On les dispose en lignes uniformément espacées et à une distance de 60 à 70 centim. les uns des autres, de manière à former des quinconces réguliers. Cinq ou six semaines après la plantation, la plante a une hauteur de 50 à 70 cent. et sa tige porte dix à douze feuilles nouvelles. On exécute alors le pincement, c.-à-d. on supprime la tête de la tige, avant l'apparition des fleurs. Cette opération détermine la naissance d'un bourgeon dans l'aisselle de chaque feuille. Quand ces bourgeons ont acquis 3 à 4 centim. de longueur, on les pince à leur tour, et l'on renouvelle cette opération toutes les fois que la séve réussit à se faire jour pour remplacer, soit le bourgeon terminal, soit les bourgeons axillaires; on enlève également les feuilles sans valeur, et l'on arrive ainsi, en forçant la séve à se porter de plus en plus sur les feuilles conservées, à faire prendre à celles-ci des dimensions qui dépassent quelquefois 70 centimèt. de longueur. Les pieds destinés à servir de porte-graines ne sont pas soumis au pincement, et on les choisit parmi les plus vigoureux. La récolte se fait en août ou septembre. On cueille d'abord les feuilles les plus basses, qui sont mûres les premières et ont le moins de qualité ; on continue par les intermédiaires, et l'on termine par les plus élevées, qui sont les meilleures. Les unes et les autres sont portées dans des séchoirs, où on les suspend, au grand air, à des cordes ou à des lattes. Enfin, lorsque leur dessiccation est complète, on les réunit en paquets appelés *Manoques*, et on les livre à la fabrication.

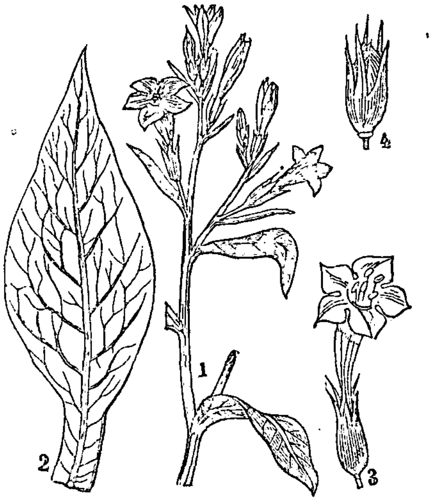

II. *Historique.* — L'usage de fumer le tabac était général dans plusieurs parties de l'Amérique, à l'époque de sa découverte. Christophe Colomb ayant, dès son arrivée à San-Salvador (octobre 1492), chargé quelques-uns de ses compagnons d'explorer le pays, ceux-ci rencontrèrent un grand nombre de naturels, tant hommes que femmes, qui tenaient à la main un rouleau fait des feuilles d'une certaine herbe, dont ils avaient allumé un bout, tandis qu'ils en aspiraient la fumée par le bout opposé. L'évêque Las Casas rapporte que les Caraïbes haïtiens appelaient ces rouleaux *tabaccos*, et c'est de là, et non pas de l'île de Tabago, comme on le dit communément, que vient notre mot *Tabac.* A l'exemple des Indiens, les Espagnols s'habituèrent peu à peu à fumer cette plante. Ils firent plus, car, vers 1518 ils en envoyèrent des graines dans la mère patrie, où on les soumit aussitôt à la culture. D'Espagne, la nouvelle plante passa en Portugal, et ces deux pays l'introduisirent dans les autres parties de l'Europe, à l'exception cependant de l'Angleterre, qui la reçut directement du Brésil, en 1585, et de la Turquie, qui en dut la connaissance aux Anglais, en 1600 ou 1601. En ce qui concerne particulièrement la France, elle connut le t. en 1560, époque à laquelle Jean Nicot, ambassadeur de François II, en Portugal, en apporta une petite quantité à la reine Catherine de Médicis. Le t. dut à cette double circonstance d'être primitivement désigné chez nous sous les noms de *Nicotiane* et d'*Herbe à la reine.* On l'appela aussi *Herbe du grand prieur*, parce qu'un prince de la maison de Lorraine, qui était grand prieur de France, contribua beaucoup à le mettre à la mode ; *Herbe de Tournabon* et *Herbe de Sainte-Croix*, parce que les cardinaux de Tournabon et de Sainte-Croix en répandirent l'usage en Italie ; et enfin *Pétun*, nom que lui donnaient les Indiens de la Floride et du Brésil. Le mot *Tabac*, dont nous avons dit plus haut la véritable origine, ne prévalut que beaucoup plus tard. Toutefois celui de *Nicotiane* ne disparut que du langage vulgaire, et fut conservé par la science. A l'exemple des Américains, les Européens se contentèrent d'abord de fumer le t.; mais bientôt ils imaginèrent de le priser et de le mâcher, et, grâce à ces deux innovations, la culture de cette plante ne tarda pas à recevoir une grande extension. Elle est répandue aujourd'hui dans toutes les parties du monde, et jusque dans les îles de l'Océanie. — A l'origine, le t. eut le même sort que le café et le thé. Les uns le vantèrent comme une panacée universelle, tandis que les autres le considérèrent comme une substance des plus dangereuses. Cette dernière opinion prévalut momentanément dans l'esprit de quelques souverains, et en conséquence l'usage du t. fut proscrit dans plusieurs pays. C'est ce qui eut lieu notamment en Angleterre, sous Jacques Ier ; en Turquie, sous Amurat IV; en Russie, sous Michel Féodorowitch ; dans les États romains, sous le pape Urbain VIII, etc. Ces édits de proscription, malgré les peines sévères, quelquefois la mort, portées contre les contrevenants, n'ayant pas réussi à empêcher la propagation de l'usage du t., il fallut bien reconnaître que la plante condamnée n'était pas aussi dangereuse qu'on le supposait. De plus, divers gouvernements ayant imaginé de frapper d'un impôt la nouvelle plante et les produits qu'on en obtenait, il se trouva que le t. constituait une source assez abondante de revenu, et cette considération leva tous les scrupules.

III. *Propriétés et usages.* — Le Tabac jouit de propriétés fort actives qui sont dues à la présence, dans toutes les parties du végétal, d'un alcaloïde particulier appelé *Nicotine.* Cet alcaloïde, qui a été isolé pour la première fois en 1829, par Reiman et Posselt, est représenté par la formule $C^{20}H^{14}Az^{2}$. A l'état de pureté, c'est un liquide, transparent, incolore, qui, au contact de l'air, prend une teinte ambrée et finit par devenir d'un brun foncé. Il est très-soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et ses dissolutions ont une forte réaction alcaline. Son odeur est âcre, et sa saveur brûlante. A 25°, il se vaporise, et sa vapeur est si irritante, qu'on a de la peine à respirer dans une chambre où l'on a vaporisé quelques gouttes de nicotine. Cet alcaloïde constitue un poison des plus violents, car il suffit de 4 ou 5 gouttes pour tuer un chien de forte taille. Une grande partie de la nicotine que contient le t. est mise en liberté dans le travail qu'il subit quand on le prépare dans les manufactures. Cependant la proportion qu'il retient est encore considérable, savoir : 2 pour 100 dans les tabacs de la Havane, de Maryland et de Virginie, 3 dans ceux d'Alsace, 6 dans ceux du Nord, et 8 dans ceux du Lot. — Nous avons vu que, dans le principe, le t. fut préconisé comme une panacée ; on l'administra en effet dans toutes sortes de maladies et sous toutes les formes. Mais aujourd'hui la médecine en fait fort peu usage. On l'emploie quelquefois en lavement (infusion de 4 gr. de t. pour 500 gr. d'eau bouillante) afin d'exciter l'intestin, dans les cas d'asphyxie, d'iléus et de hernie étranglée. A l'extérieur, on s'en sert vulgairement sous forme de lotions contre la teigne, ou, sous forme de pommade, pour détruire les poux de la tête et du pubis. Les vétérinaires emploient aussi le t. comme lavement irritant et comme parasiticide. Comme on le voit, l'utilité du t. en médecine est à peu près nulle. Néanmoins la consommation de cette plante est devenue prodigieuse et se développe encore chaque jour dans tous les pays de l'Europe, grâce à l'habitude qu'ont contractée une foule d'individus de se narcotiser régulièrement avec les feuilles de la Nicotiane. En effet, si la consommation du t. s'est développée au point où nous la voyons, c'est que l'usage modéré de cet excitant aide aux fonctions de l'encéphale, le tire d'un engourdissement momentané, et lui donne l'énergie et le ressort que demandent les travaux de l'esprit. Toutefois, même renfermé dans ces limites, l'usage du t. et principalement celui du t. à fumer, rencontre de nombreux adversaires qui le considèrent comme le principe d'une foule d'affections plus ou moins graves, telles que congestions cérébrales, vertiges, altération ou suspension des fonctions digestives, affaiblissement nerveux, paralysie des extrémités inférieures, angine de poitrine, etc. Mais les défenseurs du t., et ils sont aussi fort nombreux, font remarquer que, depuis la découverte du nouveau monde, le nombre et la gravité des maladies n'ont pas augmenté ; qu'en moins d'un siècle, c.-à-d. depuis que la consommation du t. est devenue si prodigieuse, la durée de la vie moyenne s'est considérablement accrue en Europe ; et que, par conséquent, on ne saurait attribuer au t. une influence générale sur la santé des populations. Ainsi donc, les effets physiologiques de la plante américaine sont encore des plus obscurs. Néanmoins, en se tenant en dehors des opinions extrêmes, il est incontestable que si l'action funeste du t. peut, à la rigueur, être mise en doute chez l'adulte, quand l'organisation, disposant de toute son énergie vitale, est en état d'opposer à l'influence délétère de la nicotine une puissance très-prononcée de réaction, cette influence ne saurait être niée lorsqu'il s'agit de l'enfance et de la jeunesse, âge auquel le développement incomplet des organes et la grande susceptibilité du système encéphalo-rachidien rendent éminemment nuisible l'effet de toute substance narcotique sur les centres nerveux.

IV. *Fabrication des tabacs.* — Tout le monde sait qu'en France le gouvernement s'est réservé le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs. Quatorze établissements portant le titre de *Manufactures impériales* sont chargés de cette fabrication. Ces établissements sont situés dans les villes suivantes : Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nantes, Paris (la capitale possède deux manufactures, l'une au Gros-Caillou et l'autre à Bercy), Strasbourg, Tonneins et Toulouse. Les opérations manufacturières que subissent les feuilles de la Nicotiane ont pour objet de les transformer en *Scaferlati*, en *Cigares*, en *Rôles*, en *Carottes* et en *Poudre* ou t. à priser. Les manufactures de l'Etat emploient, tantôt des tabacs indigènes, tantôt des tabacs étrangers, et tantôt des mélanges de ces divers tabacs, suivant l'espèce de produits qu'elles veulent obtenir. Elles tirent principalement les tabacs étrangers de la Havane, des États-Unis, du Brésil, de la Hongrie, de l'Asie Mineure et de la Syrie. Les tabacs indigènes leur sont fournis par des entrepôts auxquels les cultivateurs les livrent, et qui les leur envoient emballés dans des toiles ou dans des tonneaux vulgairement appelés *boucauts*. A leur arrivée dans les manufactures, les feuilles sont déballées et déliées (*Boucardage*), puis triées et assorties (*Époulardage*). Au triage succède la *Mouillade*, qui consiste à les arroser avec une dissolution de sel marin appelée *sauce*, pour leur rendre la souplesse qu'elles ont perdue par la dessiccation, et les disposer aux préparations subséquentes. L'*Écôtage*, qui vient ensuite, est destiné à enlever les côtes et les nervures excédant une certaine grosseur. Cela fait, on transporte les feuilles dans les ateliers spéciaux chargés de leur faire subir les diverses manipulations que nous allons décrire sommairement.

A. *Scaferlati.*—La fabrication du *Scaferlati*, ou t. à fumer, est assez simple. On commence par hacher les feuilles au moyen de machines munies de couteaux, qui sont mises en mouvement par la vapeur ou par une roue hydraulique. Un ouvrier entasse les feuilles de t. dans une coulisse, où elles sont entraînées par une toile sans fin qui les amène sous les couteaux, qui les divisent en lanières de la dimension voulue. Après le *hachage*, le t. passe à la *torréfaction*, laquelle consiste à le maintenir quelques instants, soit sur des plaques de fer chauffées presque jusqu'au rouge, soit sur de longues tables horizontales formées de tuyaux de cuivre juxtaposés où circule de la vapeur chauffée à 120°. Cette opération, qu'on nomme aussi *frisage*, à cause de l'aspect frisé qu'elle donne au t., a pour objet d'empêcher la fermentation, qui altérerait beaucoup la qualité du scaferlati. Au sortir des fours à torréfaction, il reste encore beaucoup d'humidité dans le t. Pour l'en débarrasser complétement, on l'étale dans des séchoirs disposés de telle manière qu'on puisse y introduire des courants d'air chaud à 16° ou 20°. Une fois séché, on le met en paquets du poids de 100, 200 et 500 gr., avec une tolérance de 5 gr. en plus ou en moins du poids qu'indique l'enveloppe de chaque paquet. On fabrique, dans les manufactures françaises, trois espèces de scaferlati : le *t. ordinaire* ou *t. de caporal*, le *t. de cantine* et le *t. étranger*. Le t. ordinaire se fait avec un mélange de feuilles indigènes et de feuilles étrangères. On le vend par paquets, mais toujours au prix de 10 fr. le kil. (nous n'indiquons que les prix payés par le consommateur). Le t. de cantine se compose de feuilles indigènes de qualité inférieure auxquelles on ajoute les déchets provenant de l'écôtage des tabacs étrangers. Ce t. a été créé pour combattre la fraude dans les départements de nos frontières du Nord et de l'Est, qui sont en contact avec des pays où le t. est moins imposé que chez nous. Il est également livré aux détaillants en paquets; mais son prix s'accroît de 2 fr. à 6 fr. 50 le kil. à mesure qu'on s'éloigne de la frontière. Néanmoins ce t. se vend, dans tous les départements, 1 fr. 50 le kil. aux troupes de terre et de mer; mais il ne peut en être cédé que 10 gr. par jour à chaque ayant-droit. Le t. étranger se fait exclusivement avec une des espèces suivantes : *Virginie, Maryland*, *Varinas*, *Porto-Rico* et *Latakié*. Il ne se vend qu'en paquets de 100, 200 et 500 gr., et à raison de 12 fr. le kil.

B. *Cigares*. — On appelle ainsi de petits cylindres formés d'une feuille de t. roulée sur elle-même ou de brins de t. enveloppés dans une feuille. La fabrication des cigares est celle qui modifie le moins la nature du t., car les feuilles n'y subissent aucune altération. Des femmes roulent les plus petites entre les doigts, et lorsqu'elles en ont fait un rouleau de la grosseur et de la forme voulues, elles le revêtent d'une *Robe*, c'est-à-dire d'une feuille choisie parmi les plus grandes et les plus belles, ne présentant aucune déchirure et convenablement découpée. Elles fixent ensuite les bords de cette feuille avec un peu de colle de pâte, et le cigare se trouve terminé. Depuis quelques années, on a essayé de remplacer la main de l'ouvrière par des machines, mais les cigares ainsi obtenus sont fort inférieurs aux autres. Dans tous les cas, quand on a *robé* les cigares, on les fait séjourner, pendant une huitaine de jours, dans un séchoir dont la température est maintenue entre 20° et 24°. Les *cigares ordinaires* se font avec des feuilles indigènes, et leur prix est de 5 cent. Les *cigares étrangers* forment trois catégories : *cig. de France*, *cig. de la Havane*, *cig. de Manille*. Les premiers se fabriquent dans nos manufactures, mais avec des feuilles d'Amérique : il y en a de trois espèces, qu'on nomme *Cig. étrangers* (10 cent.), *Millares* (15 c.), *Régalias* (20 c.). Les cigares de la Havane arrivent tout fabriqués de l'île de Cuba. On en distingue un grand nombre de sortes; les principales sont appelées : *Londrès* (25 c.), *Régalias extra* (30 c.). *Cazadores* (40 c.), *Panetelas* et *Imperiales* (50 c.). Certaines sortes de qualité supérieure se vendent au prix de 60 et 75 cent., et même 1 fr. 50 pièce; mais la consommation en est fort limitée. Les cigares de Manille arrivent également tout faits de l'étranger. On en distingue deux variétés, appelées *Cuartas* et *Terceras*, qui se vendent, celle-ci 20 cent., et celle-là 15 cent. Le gouvernement fait encore fabriquer des *Cigarettes*, dont le prix est de 2 cent. 1/2, quelle que soit l'origine du tabac.

C. *Rôles.*—Les *Rôles* ont l'aspect d'une corde dont le diamètre est généralement peu considérable. On fabrique des *rôles à fumer*, dont l'usage a presque entièrement disparu, et des *rôles à chiquer*, c.-à-d. destinés à être employés comme masticatoires. Ces derniers se distinguent en *rôles ordinaires*, dont l'intérieur est en t. indigène et la robe en t. de Virginie, et en rôles appelés *Menu-filés*, qui sont faits avec des feuilles de qualité supérieure. La confection des rôles à mâcher comprend plusieurs opérations. La première, qu'on nomme *filage*, s'exécute au moyen d'un rouet. L'ouvrier fileur roule les feuilles les unes au bout des autres comme s'il s'agissait d'obtenir un cigare sans fin. Il a avec lui trois aides, l'un qui apprête les feuilles et les lui donne à mesure qu'il en a besoin, l'autre qui prépare les robes, et le troisième qui tourne la manivelle de la machine. Quand le rouet est rempli, on dévide le t. qu'il contient sur des chevilles de bois, de manière à le partager en rôles de 125, 250, 500 et 1000 grammes, dont on attache les deux bouts avec une ficelle : c'est ce qu'on appelle le *rôlage*. On introduit alors les rôles dans des moules cylindriques de dimensions convenables et rangés sur une table de manière que des cylindres de bois, placés suivant leur axe pour laisser passer les chevilles autour desquelles le t. est enroulé, pénètrent dans les moules et puissent y peser sur ce dernier. On glisse ensuite la table sous le plateau mobile d'une presse hydraulique, et l'on fait agir celle-ci jusqu'à ce qu'il soit sorti des moules une certaine quantité de jus de t. Ce résultat obtenu, on retire les rôles des moules, et on les porte à l'atelier du *Ficelage*, où l'on enlève les chevilles pour les remplacer par une ficelle plombée, qui sert à prouver leur intégrité, quand ils passent par les mains des débitants. Enfin, on les met dans une étuve pour les sécher, comme on le pratique pour les cigares et le scaferlati. Les rôles ordinaires se vendent à raison de 10 fr. le kil., et les rôles menu-filés à raison de 11 fr.

D. *Carottes.* — La fabrication est la même que celle des rôles. Seulement, quand le t. est filé, on le coupe en tronçons que l'on assemble au nombre de huit ; après quoi on les presse dans un moule et on les ficelle. Il y a des carottes *à fumer* et des carottes *à râper*, celles-ci pour les priseurs, celles-là pour les fumeurs : leur prix, qui est uniforme, est de 10 fr. le kil.

E. *Tabac à priser.* — La fabrication du t. à priser est plus compliquée que celle des espèces précédentes. Elle diffère surtout en ce que la fermentation y est indispensable. Les manufactures françaises livrent plusieurs qualités de t. en poudre ; mais il n'y en a qu'une qui ait une grande importance : c'est celle du *T. ordinaire*. On le fait avec un mélange d'environ 65 pour 100 de feuilles indigènes et 25 de feuilles étrangères, auquel on ajoute les tabacs de contrebande saisis, et les feuilles qui, ayant commencé à fermenter, ont été rejetées de la confection des rôles, des cigares et du scaferlati. Immédiatement après la mouillade, on divise les feuilles en filaments ou lanières de dimensions assez petites. Cette opération s'exécute au moyen d'une roue munie à sa circonférence d'une série de couteaux, sous lesquels le t. est amené par une toile sans fin. Après le *hachage*, les feuilles ou plutôt les lanières sont transportées dans de grandes salles où on les met en tas rectangulaires de 4 mèt. de hauteur sur 4 à 5 de largeur et 6 à 7 de profondeur. La fermentation ne tarde pas à s'y établir, et la température s'y élève jusqu'à 70°. Une partie de la nicotine disparaît, soit en se décomposant, soit en se volatilisant à la faveur du carbonate d'ammoniaque qui se forme par la décomposition des matières azotées que contient le t. Au bout de 5 à 6 mois, la température des masses est en général stationnaire ou décroissante. Alors on les démolit et l'on procède au *râpage*, appelé aussi *moulinage*. On exécute cette opération au moyen de moulins semblables à de grands moulins à café. A sa sortie du moulin, on verse la poudre dans de vastes tamis animés par un moteur mécanique d'un mouvement de va-et-vient continu. Le *tamisage* a pour objet d'obtenir des grains d'une grosseur égale, car ceux qui se trouvent trop volumineux et restent sur les tamis, sont repris et passés à un nouveau moulinage. Le t. est alors livré à une nouvelle fermentation qui achève de lui donner les qualités requises en développant son arome. Cette opération, qui est fort longue, puisqu'elle n'est complète qu'au bout de 7 à 8 mois, s'exécute dans des caisses de 20 à 30 mèt. cubes, appelées *cases*, qui sont formées de planches et de madriers. La température s'y élève jusqu'à 40°, et alors l'opération est terminée. Il ne reste plus qu'à démolir les cases, et à enlever le t. pour le distribuer dans des tonneaux ou en faire des paquets. Pendant cette opération, on mêle parfois au t. des poudres de différentes qualités, afin de satisfaire le goût de certains consommateurs. Le t. à priser forme, comme les autres espèces de t., deux catégories distinctes, celle du *t. ordinaire* et celle du *t. étranger*. Ce dernier ne se vend qu'en boîtes de 100 et 200 gr., à raison de 12 fr. le kil. Quant au t. ordinaire, on le vend au détail, ainsi qu'en paquets de 100, 200 et 500 gr., et au prix de 10 fr. le kil.

V. *Administration financière.* — Tous les gouvernements de l'Europe tirent de la consommation du t. des revenus importants. Mais tandis que les uns se contentent de frapper cette denrée de droits plus ou moins élevés, les autres se sont réservé le monopole de sa fabrication et de sa vente. En France, ce monopole existait longtemps avant la révolution ; seulement, il était alors exercé par des fermiers spéciaux. En 1791, l'Assemblée nationale l'ayant supprimé, chaque citoyen fut libre de cultiver, de fabriquer et de vendre du t. Mais cet état de choses ne subsista que peu d'années. En 1798, une taxe spéciale fut établie sur la fabrication ; enfin, l'ancien monopole de la fabrication et de la vente par l'État fut rétabli par les décrets du 29 déc. 1810 et du 12 janv. 1811, mais à titre temporaire. Ce provisoire toutefois est devenu, on peut le dire, définitif, car le monopole est aussitôt prorogé par le pouvoir législatif, quand arrive le terme fixé pour sa fin. Ainsi, par ex., le dernier renouvellement est du 23 mai 1862. Tout ce qui concerne l'exploitation du monopole du t. appartient exclusivement au Ministre des finances, qui délègue ses pouvoirs à la Direction générale des contributions indirectes et des douanes. — Aux termes de la loi, la culture ne peut avoir lieu que dans les départements autorisés par le chef de l'Etat. Ils sont aujourd'hui (non compris la Corse et l'Algérie, qui ne sont pas soumises au monopole ordinaire) au nombre de 15, savoir : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône et Var. La culture y occupe 15,000 hectares et 37,000 planteurs. Chaque année le Ministre des finances fixe, pour chacun des départements privilégiés, le *nombre d'hectares* à cultiver, les *quantités de t.* à fournir aux manufactures impériales, et, en outre, pour chaque arrondissement, les *prix* que l'administration payera pour les diverses espèces de t. Nul ne peut cultiver le t. sans en avoir préalablement obtenu la permission. Les permissions sont accordées, dans chaque arrondissement, par une commission spéciale dont le préfet est président. Les planteurs sont tenus de représenter à l'administration le produit intégral de leur récolte ; mais ils sont libres de destiner cette récolte à l'approvisionnement des manufactures impériales ou à l'exportation : dans ce dernier cas, ils doivent l'expédier dans un délai déterminé. Le planteur qui ne présente pas les quantités reconnues par les évaluations opérées par les agents de la régie, est tenu de payer la valeur du déficit au prix du t. de cantine, à moins qu'il n'ait été constaté que ce déficit provient de l'intempérie des saisons ou de quelque accident. Quand l'administration a reçu les quantités qui lui sont nécessaires, elle veille à ce qu'il ne soit conservé aucune provision, et force même les planteurs à détruire, immédiatement après la récolte, les tiges et souches de leurs plantations. La surveillance de la culture est confiée à des employés spéciaux. S'il est reconnu par ces employés qu'il y a un excédant de plus d'un cinquième, soit sur l'étendue des terres déclarées, soit sur le nombre des pieds de t., le contrevenant est condamné à une amende de 25 fr. par 100 pieds plantés en excédant, sans que cette amende puisse excéder 1500 fr. Le t. planté sans autorisation est détruit aux frais du délinquant, lequel est, en outre, condamné à une amende de 50 fr. par chaque 100 pieds, si la plantation est faite en terrain ouvert, et de 150 fr., si le terrain est clos de murs, sans qu'elle puisse excéder 5000 fr. Il n'y a d'exception à cet égard que pour le propriétaire qui cultive dans son jardin et enclos, comme amateur, botaniste ou herboriste, moins de 20 pieds de t.: dans ce cas, il n'est besoin, ni de déclaration, ni de permission. Les tabacs fabriqués à l'étranger, de quelque pays qu'ils proviennent, sont prohibés à l'entrée du territoire, à moins qu'ils ne soient importés pour le compte de l'État. Cependant, aux termes des décrets du 11 déc. 1848 et du 20 janv. 1852, les particuliers ont la faculté d'introduire pour leur usage, soit 2500 cigares en payant 24 fr. par kil., soit 10 kilogr. de t., moyennant un droit de 10 fr. par kil. Enfin, quiconque est trouvé vendant ou colportant en fraude du t. est passible d'une amende de 500 à 1000 fr., avec confiscation des tabacs saisis. — Les manufactures impériales déposent leurs produits, ainsi que ceux qu'elles reçoivent tout faits de l'étranger, chez certains agents de l'administration, qui ont le titre d'*Entreposeurs*, et qui sont chargés de les vendre aux *Débitants*, lesquels à leur tour les vendent aux consommateurs. Chaque débitant est porteur d'une commission qui lui est délivrée par l'administration. Ils sont à la nomination du Directeur général des contributions indirectes dans les communes de 15,000 âmes et au-dessus, et à celle du Directeur du département dans les communes dont la population est moindre. Les débitants sont ordinairement choisis parmi les veuves et filles de militaires sans fortune, ou parmi les vieux employés dénués de ressources. On augmente leur nombre à mesure que la consommation se développe. Il était d'environ 41,000 en 1861. A cette dernière époque, le produit moyen d'un débit de t. ne dépassait pas 512 fr. Les débitants ne peuvent s'approvisionner qu'au comptant et par quantités dont le minimum varie selon l'importance de la localité. Il leur est interdit de vendre les tabacs à des prix supérieurs à ceux qui ont été fixés par l'administration, et le tableau de ces prix doit toujours être affiché dans leur *bureau de débit*.

VI. *Produit du monopole des tabacs.* — Depuis le rétablissement du monopole des tabacs sous le premier empire, le revenu provenant de cette source a été sans cesse croissant, et il augmente encore chaque année. Tandis qu'en 1799, après l'établissement d'une taxe sur les tabacs, le Trésor n'obtenait qu'une somme de 3,509,397 fr., le produit brut perçu par l'État, dans les cinq premières années du rétablissement du monopole (1811 à 1815), fut annuellement de 26 millions en moyenne. En 1820, il atteignait déjà 42 millions, et 47 en 1830. Depuis cette époque, il s'est accru plus rapidement encore. En effet, il s'élevait à environ 52 millions en 1835 ; à 72, en 1841 ; à 122, en 1850 ; à 152, en 1855 ; à près de 179, en 1859 ; à 183, en 1861. Enfin, il était porté au chiffre de 223 millions dans les prévisions du budget de 1863. En 1861, les manufactures de l'État ont vendu 16,490,000 kil. de t. à fumer, 8,024,000 kil. de t. à priser, et, en cigares, les quantités suivantes : 30,500,000 à 15 cent. et au-dessus ; 25,750,000 à 10 cent., et 750,000,000 à 5 cent. A cette dernière époque, les départements où la consommation était la plus grande étaient ceux du Nord et du Pas-de-Calais, où elle dépassait 2 kil. par tête ; de la Seine et des Bouches-du-Rhône, où elle atteignait 1800 et 1600 gr. Les départements où elle était la plus faible, étaient ceux du Tarn, de la Charente, des Deux-Sèvres et du Puy-de-Dôme, où elle n'était en moyenne que de 300 gr. — On estime que la consommation annuelle du t., dans le monde entier, est actuellement de 275 millions de kil., et qu'elle produit 1200 millions de francs, dont 200 pour l'agriculture, et un milliard environ pour les gouvernements. La taxe sur les tabacs est assurément l'impôt le plus légitime qu'il soit possible d'imaginer, c'est-à-d. celui qui est le mieux assis et le moins *objectionable*.

TABAGIE. s. f. Lieu public où l'on va fumer du tabac. *Il va tous les jours à la t. Il fait de sa maison une t.* || Petite cassette dans laquelle on serre du tabac, des pipes et tout ce qui est nécessaire pour fumer.

***TABANIENS.** s. m. pl. T. Entom.

Enc. — Les *Tabaniens* constituent, dans la méthode de Latreille, la troisième famille de l'ordre des *Diptères*. Ces insectes sont caractérisés par leur trompe saillante, que terminent deux lèvres allongées, par leurs palpes avancés, et par leurs antennes dont le dernier article est annelé. Ils ont le corps large et peu velu, la tête presque hémisphérique, l'abdomen triangulaire et déprimé, les ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps, les jambes intermédiaires terminées par deux pointes, et trois pelotes aux tarses. Les Tab. ressemblent à de grosses Mouches d'une taille supérieure à celle de la plupart des Diptères. Ils sont très-vigoureux, et les pelotes de leurs tarses leur permettent de s'attacher à la surface des corps. Ils commencent à paraître vers la fin du printemps, et volent en bourdonnant dans les bois et les pâturages, où ils sont très-communs. Ils sont extrêmement avides de sang, et ils s'attaquent principalement aux Chevaux et aux Bœufs. Les femelles percent avec une grande facilité la peau de leurs victimes. Il paraîtrait que les mâles sont beaucoup moins sanguinaires, et même qu'ils ne vivent que du suc des fleurs. — L'espèce type du genre *Taon* (*Tabanus*) est le *Taon des bœufs* (*Tab. bovinus*) [Fig. ci-contre], qui est fort répandu chez nous. Cet insecte est long de 27 millim.; il a le corps brun en dessus, gris en dessous, avec des lignes transversales et des taches triangulaires d'un jaune blanc sur l'abdomen, les yeux verts les jambes jaunes, et les ailes transparentes, avec des nervures d'un brun roussâtre. Sa larve, allongée et cylindrique, vit dans la terre. Les genres *Hæmatopote* et *Chrysops* sont représentés chez nous par deux espèces assez communes, l'*Hæmat. pluviale* (*Hæmatopota pluvialis*) et le *Chr. aveuglant* (*Chr. cæcutiens*). Ce dernier a le thorax d'un gris jaunâtre rayé de noir, et doit son nom à ses yeux dorés avec des points pourpres. C'est vraisemblablement à la famille des Tabaniens qu'appartient l'espèce de Diptère si redoutée dans l'Afrique centrale, dont Bruce, W. Ouseley, Livingstone et divers autres voyageurs ont parlé sous le nom de *Tzalzalia* ou *Tsétsé*. « Les Tsétsés, dit Livingstone, sont un peu plus grandes que la Mouche commune, mais plus petites que l'Abeille. Elles sont d'une couleur terne, et la partie inférieure de leur corps est traversée par des lignes jaunes. Leur blessure est sans danger pour l'homme ; mais nous connaissons plusieurs exemples dans lesquels tous les bestiaux, les chevaux et les chiens d'un voyageur ont été entièrement détruits par ces mouches venimeuses. Le capitaine V..., doutant que ce fussent les Tsétsés auxquelles il fallait attribuer la mort des animaux, amena un cheval dans une localité où se trouvaient ces insectes : cinquante environ volèrent sur l'animal, et immédiatement il commença à maigrir ; il était mort le onzième jour. Nous perdîmes dans une excursion environ 30 bœufs par la piqûre des Tsétsés. Les éléphants, les buffles, les zèbres, les antilopes, les chacals, les porcs sauvages, etc., abondent dans les endroits où ces mouches se trouvent en grand nombre et n'éprouvent aucun effet de leur venin. Bien plus, un chien nourri avec du lait périt à la suite de la piqûre, tandis que celui qui vit de chair, dans le même district, ne meurt pas. »

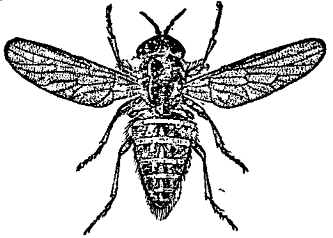

* **TABARD.** s. m. T. Hist. Voy. Héraut.

TABARIN. s. m. Nom d'un charlatan qui exerçait son industrie sur le Pont-Neuf, du temps de Henri IV. Ce nom est devenu nom appellatif, et sert à désigner tout Bouffon grossier qui, monté sur des tréteaux, représente dans les places publiques. *C'est un T. Des plaisanteries de T.* = Tabarinage. s. m. Action de Tabarin, ou Bouffonnerie. *Cette comédie n'est qu'un insipide tabarinage.*

* **TABASCHIR ou TABASHIR.** s. m. V. Bambou.

TABATIÈRE. s. f. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre.

TABELLION. s. m. (lat. *tabellio*). V. Notaire. = Tabellionage. s. m. Office de tabellion. ‖ *Droit de t.*, Droit qu'avaient les seigneurs hauts justiciers d'établir un tabellion ou notaire pour instrumenter dans l'étendue de leur justice.

TABERNACLE. s. m. (lat. *tabernaculum*).

Enc.—Le mot *Tabernacle* signifie exactement une tente faite de planches, comme une baraque ou une hutte de bois (*taberna*), couverte de peau ou d'une grosse toile. Mais, au sens propre, il ne se dit guère qu'en parlant des tentes des Hébreux, durant leur séjour dans le désert, et surtout de la tente où reposait alors l'arche d'alliance, et qu'on appelait le *T. du Seigneur*, et, par excellence, le *Tabernacle*. Dans le Nouveau Testament, on trouve quelquefois l'expression métaphorique, les *Tabernacles éternels*, employée pour désigner le ciel, c.-à-d. la demeure des bienheureux. Enfin, par analogie et par allusion au tab. du Seigneur qui renfermait l'arche d'alliance, dans les églises catholiques, on appelle *Tabernacle*, une petite armoire en forme de temple, qui est placée sur la table de l'autel, et où l'on renferme le saint ciboire avec les hosties consacrées.—En commémoration de leur séjour de 40 ans dans le désert, où leurs pères habitaient sous des tentes, les Juifs célèbrent chaque année une fête solennelle qu'ils nomment *Fête des tabernacles*. Cette solennité, qui est une de leurs trois grandes fêtes, commençait autrefois le 15 du mois de *tisri*, jour qui répond au 30 de septembre, après la récolte de tous les fruits de la terre : elle durait 7 jours. Anciennement, pendant sa durée, les Juifs demeuraient sous des tentes ou dans des cabanes faites de branches d'arbres, et comme il leur était ordonné de consacrer cette fête à la joie, ils s'abstenaient de tout travail, et faisaient avec leur famille des festins de réjouissance auxquels ils admettaient les lévites, les étrangers, les veuves et les orphelins. Ils devaient en outre se présenter au temple, y faire des offrandes et remercier Dieu de ses bienfaits. Dans l'Evangile, cette fête est nommée *Scénopégie* et *Scénopégies* (σκηνοπηγία), qui signifie l'action de dresser des tentes.

* **TABERNÆMONTANA.** s. m. * **TABERNE.** s. f. T. Bot. Voy. Apocynées.

TABIDE. adj. 2 g. (lat. *tabidus*, de *tabes*, consomption). T. Méd. Qui est d'une maigreur excessive, qui est consumé par le marasme.

TABIS. s. m. Espèce de gros taffetas ondé par la calandre. *T. à fleurs.* = Tabiser. v. a. Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis. ‖ Tabisé, ée. part. *Ruban tabisé.*

TABLATURE. s. f. (lat. *tabula*, tableau). Se disait autrefois Des signes arrangés sur des lignes, dont on se servait pour noter la musique de certains instruments, ou marquer le chant. *T. de violon, d'orgues, de luth, etc. Jouer, chanter sur la t. Entendre bien la t.* Vx. ‖ * Aujourd'hui, on appelle encore *Tablature*, Un tableau qui indique l'étendue d'un instrument à vent et le doigter de cet instrument. ‖ Figur. et famil., *Il entend la t.*, se dit D'une personne avisée, rusée, capable de réussir en intrigue. *Il lui donnerait de la t. sur cette matière*, Il est plus habile que lui en cette matière, et il le redresserait. *Donner de la t. à quelqu'un*, signifie encore, Lui donner de l'embarras, lui susciter quelque affaire fâcheuse.

TABLE. s. f. (lat. *tabula*). Meuble ordinairement de bois, posé sur un ou plusieurs pieds, et qui sert à divers usages. *T. de chêne, d'acajou. T. de marbre. T. ronde, carrée, ovale. T. brisée. T. à un pied, à trois, à quatre pieds. T. qui se plie, qui se tire. T. à manger. T. à ouvrage. T. de cuisine. T. de jeu. T. de nuit*, Voy. Nuit.—*T. de piquet, de bouillotte, etc.*, Table où l'on joue au piquet, etc. ‖ Employé absol., le mot *Table* se prend souvent pour Une table à manger, et surtout pour Une table couverte de mets. *T. de tant de couverts. Mettre sur t. Servir à t. Être à t. Nous restâmes trois heures à t. Se mettre à t.*, S'asseoir auprès de la table pour manger; *Sortir de t., quitter la t., se lever de t.*, Interrompre ou finir le repas. Figur. et famil., *Mettre quelqu'un sous la t.*, L'enivrer. — *Propos de t.*, Propos variés et enjoués que l'on tient ordinairement dans un repas. On dit de même, *Chanson de t., ronde de t.* — *La grande t.*, La table des grandes personnes; par opp. à *Petite t.*, La table des enfants. — Dans les grandes maisons, *La première t.*, La table des maîtres; *La seconde t.*, Celle des principaux domestiques; *La t. du commun*, Celle des valets. — *Tenir t.*, Donner ordinairement à manger. *Tenir t. ouverte*, Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été invitées. *Tenir t.*, signifie aussi, Rester longtemps à table. *C'est un homme qui aime à tenir t., à tenir t. longtemps.* Dans une grande réunion, où il y a plusieurs tables, on dit, *Tenir la première t., la seconde t., etc.*, Faire les honneurs de la première table, etc. — *Admettre quelqu'un à sa t.*, Inviter à dîner quelqu'un d'inférieur à soi par la naissance ou par le rang.—*Donner la t. à quelqu'un*, Le nourrir en le faisant manger à sa table. *Avoir la t. et le logement chez quelqu'un*, Y être nourri et logé. *On lui donne tant d'appointements, la t. et le logement.*—Fam., en parl. Des parasites, *Courir les tables, piquer les tables*, Aller manger chez ceux qui tiennent table. — *Vivre à la même t.*, Manger habituellement ensemble. — *T. d'hôte*, Table servie à heure fixe et où l'on peut aller manger moyennant un certain prix réglé. ‖ Par ext., se dit Des repas relativement à la dépense, ou au nombre et à la délicatesse des mets. *Il dépense tant pour sa t. Il a diminué, réformé sa t. Il a une bonne t., une t. délicate, frugale. Cela se sert sur les meilleures tables.* — *Aimer la t., les plaisirs de la t.*, Aimer la bonne chère. ‖ Lame ou plaque de cuivre, d'airain ou d'autre métal; Morceau de pierre ou de marbre, plat et uni, sur lequel on peut écrire, graver, peindre, etc. *Graver sur des tables d'airain. T. de plomb. Ces tables de marbre sont destinées à recevoir des inscriptions.* — *Les tables de la loi* ou *Les tables de Moïse*, Tables de pierre sur lesquelles étaient gravées les lois que Dieu donna à Moïse sur le Sinaï. *La loi des Douze Tables*, Le code publié à Rome par les décemvirs. Voy. Décemvir. — *T. rase*, ou *T. d'attente*, Lame, pierre, planche sur laquelle il n'y a encore rien de gravé. Fig., *T. rase*, se dit D'un enfant, d'une personne qui, n'ayant pas encore de notions sur les choses dont il s'agit de l'instruire, peut aisément recevoir les impressions, les idées qu'on voudra lui donner. *Faire t. rase*, se dit D'un homme qui, regardant les opinions ou doctrines communément admises comme douteuses et incertaines, les rejette pour les adopter de nouveau, les modifier ou les proscrire après un sérieux et mûr examen. ‖ Figur., Index fait ordinairement par ordre alphabétique pour donner les moyens de trouver facilement les matières ou les mots qui sont dans un livre. *T. alphabétique. T. des chapitres, des matières. Cette t. est fort bien faite. Il n'y a point de t. à ce livre.* ‖ Fig., Feuille, planche, ouvrage où des matières didactiques, historiques, etc., sont offertes méthodiquement et en raccourci, afin qu'on puisse les voir d'un coup d'œil ou les trouver facilement. *T. généalogique. T. chronologique. Tables météorologiques. Tables astronomiques. Tables de la lune. T. de Pythagore* ou *de multiplication. Tables de logarithmes. Tables des sinus. Tables de mortalité, de population. T. de réduction des poids étrangers en poids de France.* ‖ T. Anat. *Les tables du crâne*, Les deux lames osseuses qui forment la surface externe et interne des os du crâne. ‖ T. Archéol. *T. isiaque*, V. Isiaque. *T. de Peutinger*, V. Carte. ‖ T. Hist. *T. de marbre*, V. Marbre. ‖ T. Joaillier. *Diamant en t.*, Dont la partie supérieure offre une surface plane. On dit de même, *T. d'émeraude, de rubis, etc.* ‖ Dans les Légendes de la chevalerie, on nomme *Chevaliers de la Table ronde*, Certains chevaliers qui s'asseyaient autour d'une table ronde pour éviter toute discussion de préséance. ‖ *T. Liturg. *T. d'autel*, Voy. Autel. — *La sainte t.*, L'autel où l'on communie; et Fig., La communion. *S'approcher de la sainte t.* ‖ T. Mus. *T. d'harmonie*, V. Harmonie. ‖ Au jeu de Trictrac, *Table* sign. Chacune des divisions du tablier qu'on appelle ordin. *Jans.* Autrefois il se disait aussi Des pièces qu'on nomme aujourd'hui *Dames.* — *Toute-t.* ou *Toutes-tables*, Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac.

Enc.—I. La passion du merveilleux est tellement inhérente à la nature humaine, qu'on la voit parfois, non-seulement dans les temps de barbarie, mais encore aux époques d'extrême civilisation, frapper comme de vertige des populations presque entières. Il n'y a pas lieu de beaucoup s'étonner quand on voit l'antiquité croire à la puissance de la magie, le moyen âge croire à la sorcellerie et à l'astrologie; mais il est plus difficile de comprendre au XVIII^e^ siècle la folie des convulsionnaires de Saint-Médard, puis les merveilles du baquet de Mesmer. Mais que, dans notre siècle si fier de ses progrès scientifiques, qui en effet a accompli de si admirables découvertes en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie, qui a inventé les chemins de fer, la locomotive, l'éclairage au gaz, le télégraphe électrique et la photographie, il se soit produit une de ces épidémies de crédulité qui ressemblent à une épidémie d'aliénation mentale; bien plus, que cette maladie ait surtout sévi parmi les classes soi-disant éclairées, c'est-à-d. parmi celles qui ont joui du bienfait de l'instruction, tout comme elle eût pu faire parmi les peuplades les plus abruties du Congo, c'est là un phénomène qui confond l'homme habitué à faire usage de sa raison, qui afflige au delà de toute expression l'homme qui aime à croire à la perfectibilité humaine. Pour nous, ce phénomène est bien autrement difficile à comprendre et à expliquer que les jongleries des *tables tournantes* et les prétendues *manifestations spiritistes* auxquelles nous faisons allusion.

II. Le phénomène des *tables tournantes* paraît s'être produit pour la première fois aux Etats-Unis, dans le courant de 1843. Plusieurs personnes se tenant debout ou assises autour d'une t. ronde et légère, posent leurs doigts sur le bord de cette t. de manière à former une chaîne. Or, au bout d'un temps variable, d'une demi-heure assez ordinairement, la t. fait entendre de légers craquements, puis elle éprouve un mouvement oscillatoire, comme incertain; enfin elle se met à tourner sur elle-même. Cependant les personnes qui font la chaîne affirment qu'elles n'ont communiqué au meuble aucune impulsion : elles se contentent, disent-elles, de suivre son mouvement de rotation à mesure qu'il s'opère. La véracité de ces assertions et la réalité du fait lui-même étant admises comment expliquer cette rotation en apparence spontanée? Rien n'est plus simple; c'est la volonté de l'homme qui imprime le mouvement à la t. par l'intermédiaire d'un fluide particulier, fluide que, par hypothèse, on déclare être le même que le fluide imaginaire par lequel les magnétiseurs, dit-on, agissent sur les personnes magnétisées. Pendant deux ans, les tables tournèrent dans toutes les villes des Etats-Unis avec une frénésie inimaginable. Ce phénomène pourtant ne resta pas confiné en Amérique. Dès 1846, il fut reproduit en Allemagne et en Angleterre; en France, on ne commença de s'en occuper qu'au mois d'avril 1853. Mais vers la fin de cette même année, les tables ne se contentèrent plus de tourner : elles se mirent à parler. Dès lors la théorie du fluide magnétique était devenue insuffisante. On déclara donc que les tables étaient animées, soit par des *esprits* plus qu'humains, soit par les *esprits* des morts. Dans le principe, quand on voulait interroger la t. ou plutôt l'esprit qui la hantait, on se contentait de lui poser des questions, et la t. répondait par *oui* ou par *non*. Pour répondre, la t., nous supposons une t. à 3 pieds, ces sortes de tables étant d'une manœuvre plus facile, se soulevait sur deux de ses pieds, et le pied qui avait été élevé frappait le plancher en retombant. Un frappement voulait dire *oui*; deux frappements signifiaient *non*. Quand on expérimentait, la t. était entourée d'un cercle de personnes, comme lorsqu'il s'agissait simplement de la faire tourner; mais alors il arrivait souvent que la t. ne savait sur quel pied danser. Afin donc de simplifier l'opération, on chargea une seule personne de servir d'intermédiaire, ou, comme disent les adeptes, de *médium*, entre l'assistance et l'esprit. En conséquence, le médium fut installé seul devant un guéridon ou tout autre meuble léger de même genre sur lequel il imposait les mains. Le nombre de coups frappés par un des pieds de la t. servit à composer un alphabet, et l'on put ainsi, en comptant ces coups, former des mots et des phrases, ce qui constituait la réponse de l'esprit aux questions des spectateurs. Bientôt pourtant ce perfectionnement sembla insuffisant : il avait surtout le défaut d'être d'une extrême lenteur, et il fallait de très-longues séances et une attention soutenue pour former les réponses au moyen de l'alphabet de convention qu'on avait créé. Alors on essaya d'adapter un crayon à l'un des pieds d'un guéridon, que l'on dosa sur une grande feuille de papier étalée sur le parquet. Mais, comme il fallait une très-grande adresse pour tracer par ce moyen des caractères tant soit peu lisibles, on imagina de remplacer le guéridon par une petite planchette ovale munie d'un crayon : dès lors tout médium exercé put écrire avec facilité sur une feuille de papier placée devant lui. C'est aux appareils de ce genre que l'on a donné le nom de *planchettes à esprits*. Cependant on ne tarda pas d'y renoncer, et l'on en vint à confier la fonction de secrétaire de l'esprit *au médium lui-même. A cette heure, le médium* écrit donc, comme le premier venu, avec une plume ou un crayon, les réponses de l'esprit aux questions adressées à ce dernier, *ou bien encore il fait mieux, il répond* de vive voix. Mais il est bien entendu, parmi les croyants, que ce n'est point le médium qui parle : c'est véritablement l'esprit ; le médium se borne à lui prêter le secours de ses organes matériels. Mais une fois admise l'hypothèse des esprits venant animer les tables et converser avec les habitants de notre globe sublunaire, il était impossible de s'arrêter en si beau chemin. Dans la voie du supranaturalisme il n'y a que le premier pas qui coûte : c'est ce qu'on a vu en effet dans l'épidémie qui nous occupe. Les esprits se manifestèrent de cent autres manières. Nous nous contenterons de citer ceux qui obéissaient aux évocations des demoiselles Fox aux Etats-Unis (1846), et qui furent appelés *esprits frappeurs* parce qu'ils révélaient leur présence au moyen de *chocs* ou de *bruits* mystérieux, et correspondaient par le même procédé avec ces intéressants médiums. Le délire produit aux Etats-Unis, cette bienheureuse terre où pullulent plus de trois cents sectes, sans compter les Mormons, par les jongleries des demoiselles Fox fut tel, qu'au bout de quelques mois on ne comptait pas moins de 30,000 hallucinés ou charlatans exerçant la profession de médium et correspondant à volonté, avec les anges, avec les démons, et *surtout avec les âmes* des morts. Les esprits, comme on le pense bien, furent consultés sur les choses de l'autre vie ; malheureusement comme ils ne s'accordent *guère dans leurs réponses, nous ne sommes pas plus* avancés à ce sujet aujourd'hui qu'avant d'avoir reçu leurs enseignements. Au reste. cela n'empêcha point les adeptes de se targuer *de connaissances supranaturelles, et de prétendre fonder une* science nouvelle, qui fut baptisée du nom de *Spiritisme*. Les croyants eux-mêmes adoptèrent celui de *Spiritistes* ou de *Spiritualistes*. Le spiritisme, de même que la folie des tables tournantes, passa du nouveau continent dans l'ancien, et, à cette heure, il a tes, *de nombreux* adeptes chez tous les peuples de l'Europe, mais particulièrement en Angleterre, en Allemagne et en France : toutefois la France (doit-on en gémir ou s'en féliciter ?) ne vient qu'au troisième rang.

III. Il y a eu dans l'histoire des tables tournantes deux moments, c.-à-d. qu'on a émis successivement deux théories pour expliquer leur rotation, savoir : l'action d'un fluide particulier émané du corps humain, et l'action des esprits. La science et le sens commun repoussent également ces deux hypothèses : suivant eux, les tables ne tournent que lorsqu'on leur imprime une impulsion. En effet, si l'on expérimente scientifiquement, c.-à-d. en prenant soin d'écarter toutes les causes d'erreur ou d'illusion, en se mettant hors d'état d'ébranler la t. par une action musculaire même inconsciente, elle reste absolument immobile. C'est, par ex., ce *qui a lieu lorsque les expérimentateurs, au lieu de poser les mains* sur le meuble, ne sont en rapport avec lui qu'au moyen d'un ruban de peau, de coton, de soie, de chanvre, ou de quelque matière que *ce soit. La t. ne demeure pas moins immobile sous la simple im*position des mains. Mais ici il est plus difficile de se mettre à l'abri de l'erreur. Cependant Faraday y est parvenu. Il a mis sous les *doigts des opérateurs posés sur* la table du talc en *poudre ou des* lames minces de mica, qui avaient pour effet de détruire l'adhérence des doigts à la t. et empêchaient ainsi la communication du mouvement. La t. dans ce cas ne marche point, parce que les doigts glissent sans l'entraîner. Une autre expérience du même savant physicien consiste à superposer un certain nombre de morceaux de carton à surface polie, séparés ou isolés par une couche d'un mastic fait de cire et d'huile de térébenthine, le carton inférieur de la pile posant sur une feuille de papier de verre collé sur la t. Les cartons diminuaient d'étendue du supérieur à l'inférieur, et une ligne tracée au pinceau indiquait leur situation primitive. Enfin, le mastic était tel qu'il faisait adhérer les cartons ensemble avec une certaine force, insuffisante toutefois pour resister à une action latérale exercée durant un certain temps. Lorsqu'on examina ce système de cartons après le mouvement de la t., on constata qu'il y avait eu un déplacement plus grand dans le carton supérieur que dans l'inférieur, de sorte que la t. ne s'était mue qu'après les cartons, et ceux-ci après les mains. Quelquefois il y avait un léger déplacement des cartons sans que la t. se mît en *mouvement : c'est qu'alors la pression exercée par les expérimen*tateurs n'avait pas été assez forte. On a objecté aux premières expériences que les matières interposées entre les mains et la t. *interceptaient le fluide moteur, de même que certaines substances* interceptent l'électricité. Mais si l'on colle une peau sur la t., ou si l'on fixe solidement les lames de mica à sa surface, l'entraînement peut avoir lieu, quoique le prétendu fluide dût *être arrêté* également. Maintenant, admettons que tous les expérimentateurs assis autour de la t. croient de bonne foi, et le cas est plus rare qu'on ne pense, n'imprimer aucune impulsion au meuble sur lequel ils imposent les mains, cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'ils n'ont pas conscience de l'action musculaire qui se produit alors chez eux. En effet, il existe entre les mouvements et certains états de l'âme une liaison telle qu'à notre insu, et souvent même contre notre gré, certains mouvements succèdent spontanément à ces états. Ainsi, la seule idée d'une chose ridicule nous fait contracter, même malgré nos efforts contraires, les muscles de la face et de la respiration. Or, une association de même genre a lieu dans le cas de la simple idée de mouvement, et elle se manifeste mieux encore lorsque le désir de produire le mouvement se joint à cette idée ou lorsque cette idée exalte l'imagination. Notre savant physicien Chevreul a insisté avec raison sur ce phénomène *physiologique*. « *Si l'on suppose, dit-il*, que des personnes aient les mains sur une t., d'après ma manière de voir, elles se représentent la t. tournant de droite à gauche ou de gauche à droite, *puisqu'elles s'y sont placées pour être témoins de ce* mouvement. Dès lors, à leur insu, elles agissent pour imprimer à la t. le mouvement qu'elles se représentent. Si elles n'agissent pas dans le même sens, *il pourra se faire qu'il n'y ait pas de* mouvement, c'est ce que j'ai observé. Cinq personnes faisant la chaîne autour d'un petit guéridon, l'une d'elles désirait vivement qu'il *tournât, et, malgré cela, il resta immobile pendant une heure*. Après une demi-heure on reforma la chaîne, et trois quarts d'heure s'écoulèrent sans qu'il se mît en mouvement. Si les quatre personnes *qui concouraient* à l'expérience *n'avaient pas* un *désir égal* à celui de la première de voir tourner le guéridon, aucune assurément n'était animée d'un désir contraire. Lorsque les personnes désirent que la t. tourne, le mouvement doit être plus fréquent que le repos, par la raison qu'il suffit que l'une d'elles remarque un certain mouvement dans une autre pour qu'elle-même suive ce mouvement par une imitation dont elle ne se rend pas compte, mais qui n'en est pas moins réelle, d'après la tendance au mouvement que détermine en nous la vue d'un corps qui se meut. » Ajoutons que lorsque la t. commence à *trépider* ou à se déplacer, il est à peu près impossible, si l'on laisse les mains sur le meuble pour suivre son déplacement, qu'on ne lui imprime pas une impulsion plus ou moins forte, et ce sont ces impulsions surajoutées à chaque instant qui déterminent l'accélération de la rotation qu'on observe en pareil cas. Les expérimentateurs font marcher la t. en croyant seulement la suivre. En résumé, le phénomène des tables tournantes, en ce qu'il a de réel, s'explique par les seules lois de la mécanique et de la physiologie ; car nous ne discuterons pas les récits de tables tournant, courant, s'élançant en l'air, etc., sans ficelles visibles : *cela ne s'est vu que chez les* imitateurs de Robert Houdin.

IV. La théorie *spiritiste* ne peut pas se réfuter directement. *Avec elle, on ne peut même pas employer le mode de réfutation* appelé *réduction à l'absurde*, puisqu'elle part de l'absurde même. Lorsqu'un homme, se disant *médium*, vous affirme ceci : *Je vois devant moi l'esprit de telle ou telle personne ; mais vous, vous* ne pouvez le voir parce que vous êtes incrédule ; ou bien : Vous me voyez écrire, comme vous pourriez le faire vous-même, mais ce n'est pas ma volonté qui guide ma main, c'est l'esprit ; ou bien encore : Il vous semble que je parle, c'est une erreur : l'esprit seul parle en moi, il se sert de mes organes vocaux pour se faire entendre ; que peut-on répondre à de pareilles assertions ? De deux choses l'une : ou le prétendu médium est de bonne foi et croit réellement être en communication avec des êtres surnaturels, ou il essaye de m'en imposer. Dans le premier cas, je dirai que c'est un halluciné, et son état mental m'inspirera un sentiment de pitié ; dans le second, je me détournerai de lui avec dégoût comme d'un ignoble jongleur. Les médiums de bonne foi sont peu communs : tel était cependant ce malheureux V. Hennequin, qui prétendait écrire sous la dictée de l'*âme de la terre*. Sa mort dans une maison de fous a bien prouvé sa bonne foi et la nature de ses inspirations. Quant aux simples croyants, qui acceptent comme paroles d'Évangile les assertions d'hallucinés ou les mystifications et les tours de passe-passe des médiums-*jongleurs, nous ne pouvons rien en dire, si ce n'est que leur in*struction scientifique, philosophique et religieuse laisse étrangement à désirer. Quel dommage que notre célèbre Robert Houdin *se donne comme un simple prestidigitateur ! Que de néophytes il* aurait réunis autour de lui s'il se fût donné pour médium ou même posé comme un révélateur ! Nos médiums au reste ne sont guère *moins que des révélateurs. Tous en effet prétendent nous instruire* des choses de l'autre monde, et se font sans façon professeurs de théologie dogmatique. Ils nous parlent de l'état des âmes, de Dieu, des mystères de la religion, etc. Malheureusement, ainsi que nous l'avons déjà dit, les esprits ne s'accordent point entre eux, et l'on peut dire d'eux comme de simples philosophes, *tot capita, tot sensus*. Tandis que quelques-uns, en petit nombre, se proclament catholiques, d'autres sont hérétiques et de toutes les nuances ; mais la plupart sont des philosophes, mystiques, naturalistes, panthéistes, etc., ou encore des politiques et des socialistes de toute école. Comment cependant concevoir de pareilles divergences, lorsque tous les esprits sont également à la source de la vérité ? Nous n'y voyons qu'une explication possible : c'est d'admettre que ce sont les médiums qui inspirent les esprits, au lieu de supposer que ce sont les esprits qui inspirent les médiums. Telle est aussi la conclusion de L. Figuier dans son *Histoire du merveilleux*. « Ce qui prouve, dit-il, que nos prétendus oracles modernes puisent tout en eux-mêmes et ne reçoivent aucun secours surnaturel, c'est que les esprits interrogés par un médium *savent tout juste, et ni plus ni moins, ce que sait le médium. De*mandez à un esprit de répondre à une question faite en anglais, l'esprit répondra parfaitement dans cette langue, si le médium *connaît la langue anglaise ; mais si le médium est étranger à cet* idiome, l'esprit se taira, ou bien il répondra par la formule consacrée : *pas d'épreuve*, ce qui signifie que l'esprit ne veut pas *répondre. Que si, au contraire, notre médium sait l'anglais, l'es*prit se montrera familier avec l'idiome britannique, au grand ébahissement de l'assistance. Nous avons souvent ri de la naïveté des gens qui demandaient aux médiums des renseignements sur des particularités que personne ne peut savoir, par ex. sur le cours de la bourse du lendemain, sur le siége de l'âme ou sur le dogme de la transsubstantiation. Ces naïfs consultants ignoraient que l'esprit ne sait que ce que le médium sait lui-même. » Ajoutons que si le médium entretient son auditoire de choses qu'il n'est pas donné à l'homme de connaître, c'est qu'il présente hardiment ses rêveries pour des solutions, et, dans tous les cas, ces rêveries sont dans un rapport direct avec la sphère de ses propres sentiments ou de ceux de ses auditeurs.

TABLEAU. s. m. (R. *table*). Ouvrage de peinture sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. *Un beau, un grand t. Le devant, le fond du t. Le premier, le second plan d'un t. Le dessin et l'ordonnance d'un t. Les ombres d'un t. T. de chevalet, d'histoire, de genre. T. d'église. Un t. de Raphaël, du Titien, etc.* — Fig., *C'est une ombre au t.*, se dit d'Un léger défaut qui n'efface point ou même qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne. ‖ Fig., se dit D'un ensemble d'objets qui frappe la vue, dont l'aspect fait impression. *Le magnifique t. que représente cette vallée. Là s'offrit à nos regards le hideux t. du vice et de la misère.* ‖ Fig., La représentation naturelle et frappante d'une chose, soit en action, soit de vive voix, soit par écrit. *Dans l'opéra de Robert-le-Diable, la scène de l'évocation forme un t. saisissant. Cet historien a fait un admirable t. des principaux événements de la révolution. Voilà le fidèle t. de ma vie. Faire un t. en raccourci des vices et des vertus des hommes. Un t. historique.* ‖ La table, carte ou feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie sont écrits selon l'ordre de leur réception. *On a delégué tant de conseillers selon l'ordre du t. Il a été rayé du t. des avocats.* ‖ Feuille, planche sur laquelle des matières didactiques, historiques et autres sont rédigées et rangées méthodiquement pour être vues d'un coup d'œil. *Un t. synoptique. T. statistique. T. comparatif des mesures linéaires anciennes et nouvelles. Les colonnes d'un t.* ‖ Table de bois, ordinairement noircie, sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des figures, etc., et qui est principalement en usage dans les classes, dans les écoles. *Tracer des figures de géométrie sur le t. Aller au t.* ‖ Cadre de menuiserie qu'on fixe sur une muraille, en un lieu apparent, pour y afficher certains actes publics ou autres. *Le t. des publications de mariage.* ‖ T. Archit. La partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre, qui est en dehors de la fermeture. ‖ T. Mar. Le cadre de menuiserie placé à l'arrière, et dans lequel est la figure qui donne son nom au bâtiment, ou ce nom seul entouré de sculptures. ‖ T. Physiq. *T. magique*, V. ÉLECTRICITÉ.

• **TABLER.** v. n. T. Jeu de trictrac. Poser, arranger les tables ou dames du trictrac, suivant les points qu'on a amenés. Vx ; on dit, *Caser.* ‖ Figur. et famil., *Vous pouvez t. là-dessus*, Vous pouvez compter là-dessus. *La nouvelle est telle que je vous le dis, vous pouvez t. là-dessus.*

TABLETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend de la tabletterie, c'est-à-dire de petits ouvrages de bois, d'os, d'ivoire, de corne, d'écaille, de carton, comme tabatières, peignes, dames, échecs, dominos, jetons, fiches, boutons, couteaux à papier, petits coffrets, etc.

TABLETTE. s. f. Petite table, planche posée pour mettre quelque chose dessus. *Les tablettes d'une armoire, d'une bibliothèque.* ‖ Se dit aussi D'une pièce de marbre, de pierre ou de bois de peu d'épaisseur, qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, etc. *T. d'appui. La t. de cette cheminée n'est pas assez large. Les tablettes de pierre qui recouvrent un mur de terrasse.* ‖ T. Pharm. Se dit De médicaments solides, de forme ronde, carrée ou rhomboïdale, qui ont le sucre pour excipient, et qui contiennent un mucilage avec quelques substances médicamenteuses pulvérisées. *Tablettes alcalines de Darcet. Tablettes balsamiques de tolu.* — Se dit aussi De compositions sèches auxquelles on donne une forme aplatie. *Tablettes de chocolat. Tablettes de bouillon.* ‖ *Tablettes*, au pl., se dit, en parl. des anciens, De petites planchettes de bois, enduites d'une légère couche de cire, sur laquelle ils écrivaient. — Se dit encore de Plusieurs feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., attachées ensemble, qu'on porte ordinairement sur soi, et sur lesquelles on écrit, avec un crayon ou avec une aiguille d'argent, les choses dont on veut se souvenir. *Ecrivez cela sur vos tablettes. Il a perdu ses tablettes.* Fig. et prov., *Rayez cela de vos tablettes*, Ne vous attendez pas à cela, ne comptez plus là-dessus. On dit encore, par manière de reproche ou de menace, A quelqu'un qui vous a donné quelque sujet de plainte : *Vous êtes sur mes tablettes.* ‖ Titre de quelques ouvrages dans lesquels des matières historiques ou autres sont rédigées par ordre et en raccourci. *Tablettes historiques, chronologiques.*

TABLETTERIE. s. f. L'industrie, le commerce du tabletier ; Les produits de cette industrie. *Magasin de t. La t. française est renommée.*

TABLIER. s. m. (R. *table*). Pièce de toile, de serge, de cuir, etc., que les femmes et les artisans mettent devant eux pour préserver leurs habits en travaillant. *T. de cuisine. T. de maçon. Le t. de peau d'un sapeur.* ‖ Morceau de serge, de mousseline, de taffetas, etc., que les femmes mettent devant elles pour l'ornement.

T. de taffetas. T. à dentelle. — *Rôle à t.*, Rôle d'artisan, dans l'opéra-comique, et de soubrette, dans la comédie. On dit aussi, *Cette actrice a pris le t.*, Elle joue les rôles de soubrette. || * T. Architect. V. Pont. || * T. Bot. V. Fleur. || T. Carross. Morceau de cuir attaché sur le devant d'une voiture pour garantir de la pluie et des éclaboussures. || T. Jeu. Échiquier ou damier. Vieux. — Chacune des deux parties du trictrac. *Chaque t. contient six flèches ou cases.* || T. Mar. Toile dont on recouvre la partie moyenne et inférieure de certaines voiles, pour les garantir contre le frottement des hunes et des barres. || T. Sculpt. Ornement sculpté sur la face d'un piédestal.

TABLOIN. s. m. (R. *table*). T. Artill. Plate-forme faite de madriers pour placer des canons en batterie.

TABOU. s. m. T. Relat.

Enc. — Dans les îles de la Polynésie, on désigne sous ce nom une sorte de sanctification attachée à une personne ou à un objet, afin de les rendre inviolables. Quiconque viole le *Tabou* devient *kikino*, c.-à-d. sacrilége, et se trouve exposé, comme tel, à être sacrifié. Le t. n'est pas seulement une interdiction prononcée par les prêtres en ce qui concerne les choses religieuses; les chefs y ont recours chaque fois qu'ils veulent donner à leurs ordres une sanction qui en assure l'accomplissement. Ainsi, pour faire respecter les propriétés particulières, pour empêcher la pêche dans certaines baies, pour se réserver les animaux les plus délicats, on les déclare *Tabou*, c.-à-d. sacrés. Certains signes extérieurs avertissent de l'interdiction prononcée : ce sont des tresses d'herbes enroulées autour du tronc d'un arbre, des poteaux surmontés d'une touffe de feuilles, ou enfin une corde passée dans l'oreille de l'animal *taboué*. Dans les îles Marquises, par ex., les classes privilégiées se sont surtout servies de l'institution du tabou pour se réserver les poissons les plus délicats, les tortues, les porcs, qu'ils ont soumis au tabou, et qui, par conséquent, ne peuvent servir d'aliments qu'aux personnes *tabouées* elles-mêmes. Le tabou a été aboli en plusieurs lieux, particulièrement aux îles Sandwich, depuis la venue des Européens.

TABOURET. s. m. (R. *tambour?*) Petit siége à quatre pieds, et qui n'a ni bras ni dos. *S'asseoir sur un t.* — Dans l'ancienne cour, *Avoir le t.*, Avoir droit de s'asseoir sur un tabouret ou sur un siége pliant, en présence du roi, de la reine. *Les duchesses seules eurent d'abord le t., le droit de t.* || Autrefois, Le siége sur lequel étaient exposés les condamnés à une peine infamante. || T. Bot. V. Crucifères. || * T. Physiq. *T. électrique*, Voy. Électricité.

* **TABULAIRE.** adj. 2 g. (lat. *tabula*, table). T. Bot. En forme de tablette.

TAC. s. m. T. Art vétérin. Maladie contagieuse qui attaque les moutons, et qui est une sorte de gale.

* **TACAMAHACA** ou * **TACAMAQUE.** s. m. et adj. 2 g. T. Bot. Voy. Résine.

* **TACCACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes épigynes, à fleurs régulières, tubuleuses, presque tripétaloïdes, et à graines pourvues d'un albumen charnu. — *Caract. bot.* : Plantes herbacées vivaces avec une racine tubéreuse. Feuilles toutes radicales, pétiolées, indivises ou pédatifides, les segments pinnatifides et entiers, avec des veines parallèles courbes; pas de stipules. Fleurs situées au sommet de la hampe, en ombelle, hermaphrodites, régulières, entourées de bractées indivises qui leur forment un involucre. Périanthe adhérent, représentant un tube cylindrique relevé de nervures saillantes; avec un limbe pétaloïde persistant. Étamines 6, insérées à la base des segments du périanthe, distinctes. Filets dilatés, pétaloïdes, en forme de capuchon au sommet ; anthères insérées au-dessous des extrémités de leurs filets et dans leur concavité, à deux loges distinctes. Ovaire composé de 3 carpelles connés, uniloculaire ou à moitié triloculaire, avec trois placentaires pariétaux polyspermes; ovules ascendants et anatropes, ou horizontaux et amphitropes ; styles 3, connés; stigmate conné à la base, rayonnant, bilobé. Péricarpe bacciforme indéhiscent, uniloculaire, ou à moitié triloculaire, polysperme. Graines en forme de croissant ou légèrement ovées, striées ; albumen charnu ; embryon situé dans l'albumen, dans la région du hile ou éloigné de lui. [Fig. 1. *Tacca integrifolia;* 2. Fruit du *Tacca pinnatifida;* 3. Graine du même, dont on a enlevé la moitié du test ; 4. Coupe de son albumen et de son embryon.] — Cette famille, qui a été établie par Presl, ne comprend que 2 genres et 8 espèces, qu'on rencontre sur les plages humides et dans les forêts des régions les plus chaudes de l'Inde, des îles de la mer du Sud et des zones tropicales de l'Afrique. Les plantes qui forment le genre *Tacca* présentent un certain degré d'âcreté, tant dans leurs tubercules que dans leurs parties herbacées. Néanmoins les premiers servent d'aliment aux habitants des îles de l'archipel Indien, des Moluques, de la Société, etc. On les emploie de même dans diverses parties du continent. A cet effet, on les râpe et on les fait macérer 4 ou 5 jours dans l'eau ; la fécule se sépare et se dépose, comme cela a lieu pour le sagou. En Chine et en Cochinchine, ainsi que dans le Travancore, ces tubercules sont très-gros, et les indigènes les mangent, dit Ainslie, en les assaisonnant avec un acide pour les dépouiller de leur âcreté.

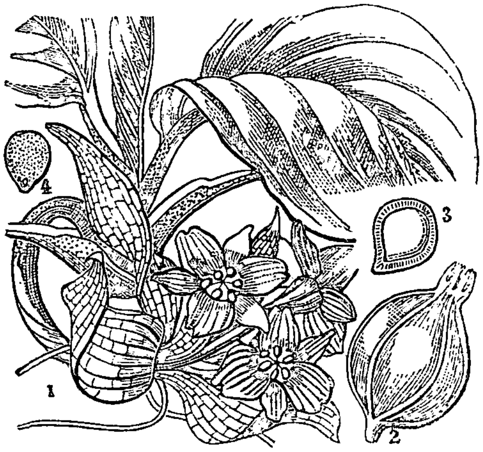

TACET. s. m. [On pron. le T.] Mot latin qui sign., *il se tait*, et se dit en T. de Musiq., pour indiquer Le silence d'une partie pendant que les autres chantent.

TACHE. s. f. (ital. *tacca*). Souillure, marque qui salit, qui gâte. *Une t. d'huile, de graisse. Une t. d'encre. Cette t. s'en ira avec de l'eau de Javelle. Enlever, ôter, effacer une t.* — Fig., *La t. du péché*, La souillure que l'âme contracte par le péché. *Le baptême efface la t. du péché originel.* || Se dit aussi Des parties d'une coloration différente qui sont sur la peau ou sur le poil de certaines bêtes, sur certaines parties des végétaux. *Un chien blanc qui a des taches noires. Les taches d'un œillet. Les feuilles de la pulmonaire ont des taches brunes.* || Se dit encore Des endroits obscurs ou moins lumineux qu'on remarque sur le disque du soleil, de la lune et de quelques planètes. — Fig. et prov., *Il veut trouver des taches dans le soleil*, se dit D'un homme qui s'attache à trouver des défauts dans des chefs-d'œuvre. On dit encore D'un ouvrage, d'ailleurs très-bon, où il y a des choses mauvaises ou des parties faibles, *Il y a des taches, il se trouve des taches dans cet ouvrage.* || Fig. et absol., Tout ce qui blesse l'honneur, la réputation. *C'est une t. à son honneur, une t. à sa réputation. C'est une t. dans sa vie, dans sa famille. Il crut que cet affront était une t. qui ne pouvait se laver que dans le sang.*

Enc. — En termes de Médecine, on désigne sous le nom générique de *Taches* ou de *Macules*, certaines altérations plus ou moins circonscrites de la couleur naturelle des téguments, sans élévation ni dépression. On peut distinguer quatre ordres de taches : les *éphélides*, les *taches sanguines*, les *nævi* et les *décolorations*. — Les *Ephélides* résultent d'un excès de pigment ou matière colorante qui se dépose en plus grande abondance sur certains points de la surface cutanée : ces taches sont d'un jaune roux ou brun plus ou moins foncé. Telles sont les *Taches de rousseur* attribuées à l'action des rayons solaires sur les téguments, taches qui disparaissent quand on cesse de s'exposer à cette influence; les *Lentilles* ou *éphélides lentiformes*, ainsi nommées de leur forme lenticulaire, mais qui sont persistantes et qu'on observe plus particulièrement chez les individus à cheveux roux ; les *Taches hépatiques*, qui sont généralement de forme irrégulière, et qui se développent sans cause appréciable, principalement à la poitrine, sur les seins, à la nuque, rarement au visage, si ce n'est chez les femmes enceintes. — Les *Taches sanguines* sont la conséquence de petites suffusions de sang sous l'épiderme. Telles sont les *pétéchies*, qui surviennent dans les fièvres graves, les taches *scorbutiques*, et particulièrement les extravasations de sang qui s'observent dans la maladie appelée *Pourpre* ou *Purpura*. Dans cette dernière, presque toute la surface du corps est parsemée de plaques plus ou moins grandes, tantôt d'un rouge vif, tantôt d'une teinte violacée ou noirâtre. On distingue le *Purpura simplex*, le *P. urticans*, qui s'accompagne de démangeaison, et le *P. hæmorrhagica*, appelé aussi *Maladie tachetée de Werlhof*, du nom d'un médecin qui l'a décrite avec soin. — On nomme *Nævi materni*, et vulgairement *envies*, certaines taches congénitales, qui tantôt sont de simples éphélides de même nature que les éphélides lenticulaires, mais de forme souvent irrégulière et de dimensions parfois assez considérables, et tantôt sont le résultat d'un développement anormal du réseau capillaire sous-cutané (v. Envie). — Quant aux *Décolorations*, elles sont aussi congénitales, mais assez rares : l'*albinisme* partiel ou complet rentre dans cette catégorie. — Les taches qui résultent d'un excès de pigment ne constituent point, à proprement parler, une maladie: dans tous les cas, il n'y a lieu de tenter de les faire disparaître que lorsqu'elles sont accidentelles, comme les taches de rousseur et les taches hépatiques proprement dites. Elles cèdent le plus souvent à l'administration de quelques bains sulfureux, de lotions légèrement excitantes, ou à l'emploi des délayants. Quant aux taches sanguines, elles ne sont point de véritables affections cutanées, mais uniquement le signe d'une altération du sang idiopathique ou symptomatique. Il n'y a pas lieu de diriger aucun traitement contre elles ; on doit attaquer la maladie dont elles sont le symptôme.

TÂCHE. s. f. (lat. *taxare*, évaluer ?). L'ouvrage, le travail qu'on donne à faire à une ou à plusieurs personnes, à certaines conditions, dans un certain espace de temps. *Donner une t. à des écoliers, à des ouvriers. S'imposer une t. Achever, remplir sa t.* — *Travailler à la t., être à la t., etc.*, se dit Des ouvriers qui travaillent à un ouvrage qu'ils ont entrepris en gros, et qui doivent être payés moyennant un prix déterminé et sans égard au temps employé. On dit encore dans ce sens, *Donner un ouvrage à la t. Entreprendre une besogne à la t. Cet ouvrage a été exécuté à la t. Ces ouvriers sont à leur t.*, ou *travaillent à leur t.* — Figur., *Prendre à t. de faire une chose*, S'attacher à faire une chose, ne perdre aucune occasion de la faire. *Il semble avoir pris à t. de me ruiner. On dirait qu'il a pris à t. de choquer tout le monde.* = En bloc et en tâche. loc. adv. V. Bloc.

TACHER. v. a. (R. *tache*). Souiller, salir, faire une tache. *Cela a taché votre habit. T. du linge avec de l'encre.* || Fig., *Il ne faut qu'une mauvaise action pour t. la plus belle vie.* = Taché, ée. part. || * T. Hist. nat. Marqué d'une coloration différente. *Ce cheval a le front taché de blanc. Des pétales blancs tachés de jaune.*

TÂCHER. v. n. (R. *tâche*). Faire des efforts pour venir à bout d'une chose. *Je tâcherai de vous satisfaire. Tâchez d'avancer cet ouvrage.* || Suivi de la prépos. *à*, sign., Viser à. *Je vois bien que vous tâchez à m'embarrasser. Il tâche à me nuire.* || Famil., on dit aussi, en parlant D'une chose que quelqu'un a faite sans intention, *Il n'y tâchait pas.*

* **TÂCHERON.** s. m. V. Marchandage.

TACHETER. v. a. Marquer de diverses taches. *Le hâle lui a tacheté le visage. La nature a admirablement tacheté la panthère. Il faudra t. d'or le fond vert de cette étoffe.* = Tacheté, ée. part. *Chien blanc tacheté de noir. Des fleurs tachetées de rouge, de jaune, etc.* || * T. Méd. *Maladie tachetée*, V. Tache.

* **TACHIA.** s. m. T. Bot. V. Gentianées.

* **TACHINAIRES.** s. m. pl. (gr. ταχινὸς, prompt). T. Entom. V. Muscides.

* **TACHOMÈTRE.** s. m. (gr. ταχὺς, vite; μέτρον, mesure). T. Mécan.

Enc. — On a désigné sous ce nom divers instruments destinés à mesurer les variations qui ont lieu dans la vitesse du mouvement des machines. Un des plus simples et des plus ingénieux est le suivant. Lorsqu'on fait tourner rapidement autour d'un axe vertical un vase contenant un liquide, la force centrifuge produite par le mouvement rotatoire tend à écarter le liquide de l'axe; par conséquent il s'élève vers les parois du vase, de telle sorte que sa surface prend une forme parabolique concave. La quantité dont le centre de la surface descend au-dessous du niveau primitif est proportionnelle à la vitesse du mouvement et présente des variations correspondantes. En conséquence, on prend un tube A, ouvert aux deux bouts, mais renflé inférieurement en une sorte de cloche B (Fig. ci-contre). On le plonge par cette extrémité dans une coupe CD qui contient du mercure, puis on le remplit jusqu'à une certaine hauteur A avec de l'alcool coloré en rouge. Enfin, on fixe la coupe à un fuseau que la machine fait tourner. La coupe se trouvant alors animée d'un mouvement rotatoire plus ou moins rapide, le niveau du mercure descend dans la cloche, et par conséquent l'alcool descend dans le tube. Si le mouvement est continu, mais avec une vitesse variable, chaque changement dans celle-ci produit un changement correspondant dans le niveau du mercure, et par suite dans la hauteur de l'alcool dans le tube. Or, comme la capacité de la cloche B est beaucoup plus grande que celle du tube A, un très-petit changement dans le niveau du mercure détermine un changement très-sensible dans la hauteur de la colonne alcoolique, ce qui rend l'observation extrêmement facile.

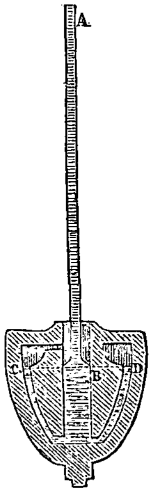

* **TACHYDROME.** s. m. pl. (gr. ταχὺς, vite; δρομεὺς, coureur). T. Erpét. V. Lacertiens.

TACHYGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de tachygraphie. = Tachygraphie. s. f. (gr. ταχὺς; γράφειν, écrire). Voy. Sténographie. = Tachygraphique. adj. 2 g. Qui appartient à la tachygraphie.

* **TACHYPE.** s. m. (gr. ταχὺς, vite; πούς, pied). T. Entom. V. Carabiques.

TACITE. adj. 2 g. (lat. *tacitus*, de *tacere*, se taire). Qui n'est pas formellement exprimé, qui est sous-entendu, ou qui se peut sous-entendre. *Condition, convention t. Consentement t. Approbation t. Aveu t.* || T.

Jurispr. *T. reconduction*, V. Reconduction. = Tacitement. adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. *Cela n'est pas exprimé dans le traité, mais cela y est compris t.* = Taciturne. adj. 2 g. Qui est de caractère, d'humeur à parler peu. *Un homme morne et t. Vous voilà bien sombre et bien t.* — On dit aussi, *Un esprit t. Un caractère t.* ‖ Syn. Voy. Silencieux. = Taciturnité. s. f. Humeur, tempérament, ou état d'une personne taciturne. *C'est un homme d'une grande t. Il sort rarement de sa taciturnité.*

***TACSONIA.** s. m. T. Bot. V. Passiflorées.

TACT. s. m. [On pron. le C et le T.] (lat. *tactus*). Le toucher, celui des cinq sens par lequel on juge de certaines qualités des corps, telles que leur degré de résistance, leur température, leur siccité ou leur humidité, etc., et qui a son principal organe au bout de la face interne des doigts. *Le t. est le moins subtil de tous les sens. Les aveugles ont le t. plus sûr et plus fin que ceux qui voient.* V. Peau. ‖ Fig., *Avoir le t. fin, exercé, sûr, etc.*, ou absolum., *Avoir du t.*, Juger finement, sûrement en matière de goût, de convenances, d'usage du monde. *Cet homme a du t.* On dit aussi, *C'est un homme de tact.*

TAC TAC. Onomatopée dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACTICIEN. s. m. Celui qui possède, qui entend en la tactique. *C'est un habile tacticien.*

TACTILE. adj. 2 g. (lat. *tactilis*). Qui est ou peut être l'objet du tact. *Il n'y a que les corps qui aient des qualités tactiles.* ‖ * *Sensations tactiles*, Celles qui ont leur origine dans le toucher. = Taction. s. f. Action du toucher. Inusité.

TACTIQUE. s. f. (gr. τακτικὴ, de τάσσειν, ranger). Cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les faire manœuvrer et de les ranger en bataille. *La t. des anciens. La t. moderne.* ‖ Se dit aussi de L'art de disposer les vaisseaux et de les faire évoluer. *La t. navale.* ‖ Figur., se dit De la marche qu'on suit et des moyens qu'on emploie pour réussir dans quelque affaire. *C'est la t. ordinaire des intrigants. Je connais sa tactique.*

Enc. — Nous avons dit ailleurs quelle est la différence qui existe entre la *Stratégie* et la *Tactique*, et nous avons vu que celle-ci est proprement l'art de faire manœuvrer les troupes et *de les ranger en* bataille. La tact. se subdivise en *tact. élémentaire* et en *grande tact.* ou *tact. générale.* La première s'occupe de l'instruction de détail des troupes, de la formation et des manœuvres particulières à chaque arme. La seconde embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée conformément aux plans du stratégiste, et les diverses combinaisons de l'ordre de bataille pour arriver à un résultat définitif. Dans l'impossibilité où nous sommes de considérer toutes les parties de l'art du tacticien, nous nous contenterons de dire quelques mots sur les *ordres de bataille.* La formation de ces ordres est ce qu'il y a de plus compliqué dans la tact. On les distingue en deux grandes classes, les ordres de bataille *contigus*, lorsque toutes les forces de l'armée sont réunies, et les ordres *séparés* dans le cas contraire. Les ordres contigus se divisent eux-mêmes en *défensifs* et en *offensifs*. L'*ordre défensif* dépend des localités et du but général des opérations. L'objet général qu'on doit alors se proposer, est : d'avoir des débouchés plus faciles pour tomber sur l'ennemi qu'il n'en aurait pour approcher; d'assurer à l'artillerie tout son effet défensif; d'avoir un terrain avantageux pour dérober les mouvements des masses sur le point tactique, et les flancs bien appuyés pour obliger l'ennemi à attaquer le centre; de se ménager une retraite facile. On évite de s'appuyer à un fleuve ou à des obstacles impraticables, de crainte d'y être refoulé. Enfin, à défaut d'appui sur les flancs, on dispose une double réserve en ordre profond derrière l'aile à protéger. Le but d'une *bataille offensive* est de chasser l'ennemi de la position qu'il occupe tout en entamant son armée. On peut y parvenir, soit en culbutant sa ligne sur un point quelconque de son front, soit en la débordant pour la prendre en flanc et à revers, soit enfin en faisant concourir ces deux moyens à la fois. Pour cela, il faut que l'armée offensive se dispose suivant un *ordre de bataille* approprié au genre d'attaque qu'elle se propose d'essayer.

Le plus savant des écrivains militaires modernes, Jomini, indique douze espèces d'ordres de bataille. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter au *Magasin pittoresque* (1839), l'excellent résumé qui a été donné de la classification du célèbre général dans ce précieux recueil. Les figures ci-jointes représentent ces différents ordres. — 1° L'*ordre parallèle simple.* Cet ordre est le plus élémentaire, mais aussi le plus mauvais; car il n'y a aucune science de tact. à faire combattre les deux armées à chances égales, bataillon contre bataillon. On peut sans doute gagner une bataille en l'adoptant; mais la victoire restera nécessairement à celui qui aura les meilleures troupes et qui les engagera le plus à propos avec les meilleures manœuvres. Il ne convient que lorsqu'une armée a coupé la ligne de retraite de l'ennemi en couvrant la sienne. Il ne reste plus alors à celui-ci qu'à se frayer un passage par une attaque corps à corps.—2° L'*ordre parallèle avec un crochet sur le flanc.* Cet ordre se prend le plus ordinairement dans une position défensive, lorsque l'armée assaillante est supérieure en force. Le crochet se trouve quelquefois fort exposé. — 3° L'*ordre parallèle renforcé sur une aile* est plus favorable que les deux premiers et plus conforme au principe général de la tact., qui est de porter toute la masse de ses efforts sur un point. —

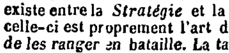
Fig. 1.

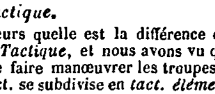
Fig. 2.

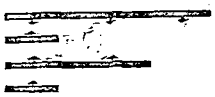
Fig. 3.

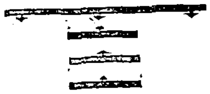
Fig. 4.

4° L'*ordre parallèle renforcé sur le centre* est analogue au précédent, avec cette seule différence que l'effort principal de la bataille, au lieu de se porter sur une aile de la ligne ennemie, se portera sur son centre.—5° L'*ordre oblique simple* ou *renforcé sur une aile,* est celui qui convient le mieux à une armée faible qui attaque une armée supérieure. Ses avantages sont faciles à apercevoir; car, tout en portant le gros des forces sur un seul point de l'armée ennemie, il refuse l'aile affaiblie en la tenant loin de l'ennemi, de manière à le tenir en respect dans cette partie de la ligne; et cette aile qui se refuse peut servir de réserve à la partie agissante. Cet ordre de bataille paraît avoir été inventé par les Grecs. C'est lui qui fut employé par Épaminondas aux célèbres batailles de *Leuctres et de Mantinée. C'est également à lui* que Frédéric le Grand fut redevable de la victoire de Leuthen, qui a tant contribué à l'établissement de la monarchie prussienne.— 6° et 7° L'*ordre perpendiculaire sur une* ou *sur deux ailes* ne peut être considéré que comme une formule de pure théorie; car l'armée attaquée perpendiculairement ne manquerait pas de changer son front de bataille pour faire face à son ennemi; et l'armée assaillante elle-même, pour engager la bataille, serait obligée de quitter la *perpendiculaire pour s'aligner, au moins en* partie dans le sens de l'autre armée. L'attaque sur deux ailes ne peut être avantageuse que quand l'armée assaillante est très-supérieure, car autrement, divisant ses forces, elle s'exposerait à être plus facilement rompue.—8° L'*ordre concave sur le centre* peut être très-bon par suite d'événements de la bataille, quand l'ennemi s'engageant imprudemment dans le centre qui cède devant lui, se laisse envelopper par les deux ailes. Mais si l'on prenait un pareil ordre avant la bataille, l'ennemi ne manquerait pas de tomber sur les ailes qui se présenteraient à lui par le flanc, c.-à-d. dans la *position* la plus *désavantageuse. Cet ordre de bataille* a joui d'une grande célébrité, car c'est en l'adoptant pendant l'engagement des deux armées qu'Annibal remporta sur les Romains la fameuse victoire de Cannes. Au lieu de disposer l'armée suivant une courbe, il paraît plus rationnel de lui donner la figure d'une ligne brisée rentrant vers le centre et échelonnée (Fig. 8 *bis*). Cet ordre n'a pas l'inconvénient de prêter le flanc comme le demi-circulaire. Néanmoins il perd également ses avantages si l'ennemi, au lieu de s'enfoncer vers le centre, donne simplement sur les ailes. Au surplus, c'est en se formant sur cet ordre échelonné que les Anglais ont gagné les deux célèbres victoires de Crécy et d'Azincourt.—9° L'*ordre convexe saillant au centre* se prend ordinairement après le passage d'un fleuve, quand on est forcé de refuser les ailes pour demeurer appuyé au flanc et couvrir les ponts, ou bien encore avant le passage d'un fleuve et pour les mêmes raisons. L'armée française le prit à la bataille de Fleurus en 1794, et réussit, parce que le prince de Cobourg, au lieu de diriger toutes ses forces sur le centre, les éparpilla en différentes directions, et *notamment sur les deux ailes. Ce fut aussi* l'ordre de l'armée française à la bataille d'Essling.—10° L'*ordre échelonné sur les deux ailes* est à peu près dans le même cas que l'ordre perpendiculaire sur les deux ailes. Cependant il offre cet avantage que, le centre étant moins ouvert, il n'est pas aussi facile à l'ennemi de s'y jeter et de diviser l'armée.—11° L'*ordre échelonné sur le centre* peut être employé avec succès contre une armée trop étendue, parce que le centre, n'étant pas soutenu par les ailes, pourrait être accablé sans difficulté dans cet isolement. Mais si les ailes ennemies pouvaient venir à propos tomber sur les flancs du premier échelon, le succès de la bataille pourrait se trouver promptement compromis. Il y a un exemple de cette disposition dans l'attaque du camp retranché de Bunzelwitz par Landon.—12° L'*ordre en colonne sur le centre et sur une aile* est encore préférable au précédent pour l'attaque d'une ligne contiguë. Il est peut-être même le plus rationnel de tous les ordres de bataille. L'aile qui se trouve serrée entre l'attaque du centre et celle de l'extrémité est exposée à une perte presque certaine qui *entraîne celle du reste de l'armée. Ce fut cet ordre de bataille qui* fit triompher Napoléon aux affaires de Ligny et de Wagram. Il employa également cette manœuvre à Bautzen et à Borodino, mais avec un succès moins décisif à cause d'incidents particuliers qui dérangèrent ses calculs. « Nous devons faire observer, dit à ce sujet le général Jomini, que, dans la pratique de la guerre, ces différents ordres ne sauraient être pris à la lettre comme les figures géométriques qui les indiquent. Un général qui voudrait établir sa ligne de bataille avec la même régularité que sur le papier ou sur une place d'exercice, serait incontestablement trompé dans son attente et battu, surtout d'après la méthode actuelle *de faire la guerre. Au temps de Louis XIV et de Frédéric,* lorsque les armées campaient sous des tentes presque toujours réunies; lorsqu'on se trouvait plusieurs jours face à face avec l'ennemi; qu'on avait le loisir d'ouvrir des marches ou chemins symétriques pour faire arriver ses colonnes à des distances uniformes, alors on pouvait former une ligne de bataille presque aussi régulière que sur les figures tracées. Mais aujourd'hui que les ar*mées bivouaquent,* que leur *organisation en plusieurs corps* les rend plus mobiles, qu'elles s'abordent à la suite d'ordres donnés hors du rayon visuel et souvent même sans avoir eu le temps de reconnaître exactement la position de l'ennemi; enfin, que les différentes armes se trouvent mêlées dans la ligne de bataille, alors tous les ordres dessinés au compas doivent nécessairement se trouver en défaut. Aussi ces sortes de figures n'ont-elles jamais servi qu'à désigner une disposition approximative, un système. »

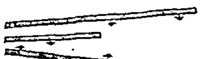
Fig. 5.

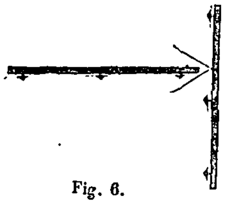
Fig. 6.

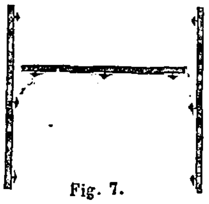
Fig. 7.

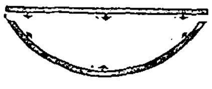
Fig. 8.

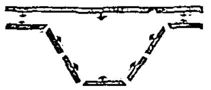
Fig. 8 *bis.*

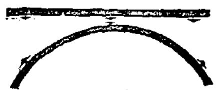
Fig. 9.

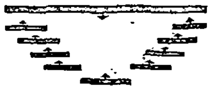
Fig. 10.

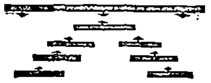
Fig. 11.

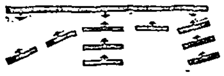
Fig. 12.

La tact. des Grecs avait pour base le carré, dont l'élément le plus simple était le carré formé par 4 hommes. De ce carré simple, les Grecs, en l'augmentant successivement et d'une manière *égale sur toutes ses faces, arrivèrent à la syntagme, carré de* 16 hommes en tous sens, et deux ou plusieurs syntagmes formaient une *phalange.* Il résultait de ce mode de formation des troupes en bataille, que la tact. des Grecs était plutôt défensive qu'offensive. Celle des Romains, au contraire, était beaucoup plus propre à l'offensive. La *légion* romaine se formait en bataille sur deux ou plusieurs lignes; chaque ligne présentait autant de pleins que de vides, et, suivant les circonstances, les pleins se couvraient, ou bien aux pleins d'une ligne correspondaient les pleins de la ligne suivante. Cette dernière disposition est ce qu'on appelle l'*ordre en échiquier* ou *ordre en quinconce* (Fig. 13). Cet *ordre, infiniment supérieur à la manière dont les Grecs disposaient* leurs troupes, a été fréquemment employé dans notre ancienne armée française, et même par Frédéric II. Mais Napoléon ne le regardait comme bon que dans une action d'avant-garde, et dans le passage d'une rivière pendant une retraite. Au reste, la tact. moderne, et par moderne nous entendons celle qui est en *vigueur depuis l'invention* des armes à feu et l'emploi de l'artillerie, diffère par un caractère essentiel de la tact. en usage dans les temps qui ont précédé : c'est la substitution de l'*ordre mince* à l'*ordre profond.* Les anciens avaient adopté ce dernier, c.-à-d. qu'ils disposaient leurs soldats sur plusieurs rangs, 6, 8, 12, 16, et même davantage, les uns derrière les autres, parce que cette disposition offrait une force de résistance considérable au choc, et parce que les premiers rangs étaient généralement munis d'armes d'hast d'une longueur extraordinaire. Mais aujourd'hui que ces armes sont abandonnées, et que le feu de l'artillerie est d'autant plus meurtrier que les files sont plus profondes, l'ordre *mince,* où les troupes sont rangées sur un front très-étendu avec peu de profondeur, a complétement prévalu. D'ailleurs, il facilite singulièrement la mobilité des mouvements, qui, au contraire, étaient fort lents avec l'ordre profond. — Tous les ouvrages sur l'art de la guerre et sur la stratégie, notamment l'*Art de la guerre* (1822) et le *Traité des opérations militaires* (1830) par Jomini, traitent de la tactique d'une manière plus ou moins détaillée; mais il existe en outre un assez grand nombre de livres spéciaux consacrés à la tactique proprement dite. Nous nous contenterons de mentionner le *Traité de tact.* d'Arzac de Ternay, revu par Koch (1832); la *Tact. des trois armes* de Dekker, trad. de l'all. par le col. Brack (1836), et la *Tact. appropriée au mouvement des armes à feu portatives,* par le gén. Rémond (1853).

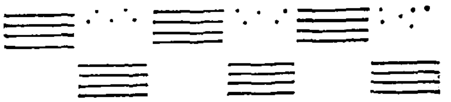
Fig. 13.

***TADORNE.** s. m. T. Ornith. V. Canard.

TAEL. s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

***TÆNIA et TÉNIA.** s. m. (gr. ταινία, bandelette). T. Zool. V. Parenchymateux.

***TÆNIOÏDES.** s. m. pl. (gr. ταινία; εἶδος, forme). **Enc.**—Les *Tænioïdes*, ou *Poissons en ruban*, constituent la huitième famille de l'ordre des *Acanthoptérygiens*. Ces poissons ont de très-petites écailles, comme les Scombéroïdes, dont ils sont d'ailleurs très-rapprochés; mais ils s'en distinguent essentiellement par leur corps très-allongé et très-aplati sur les côtés, forme qui leur a valu le nom sous lequel on les désigne. On peut partager ces poissons en trois tribus.—Ceux qui composent la première ont le museau allongé, la bouche fendue, armée de fortes dents pointues et tranchantes, la mâchoire inférieure plus avancée que l'autre. Ils forment deux genres. Les *Lépidopes* (*Lepidopus*), vulg. appelés *Jarretières*, ont une dorsale qui règne sur toute la longueur du corps, une anale basse, et une caudale bien formée. Les ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses. Le *Lépidope argenté* (*Lep. argyreus*) [Fig. ci-dessous] se trouve dans nos mers. Ce poisson, semblable à un ruban d'argent, long d'environ 1 mèt. 60, nage par ondulations et jette par ses mouvements de beaux reflets de lumière. Sa chair est ferme et délicate. Les *Trichiures* (*Trichiurus*), vulg. appelés *Ceintures*, manquent de ventrales et de caudale, leur queue se prolongeant en un long filet grêle et comprimé. A la place d'anale, ils n'ont qu'une suite de petites épines à peine visibles sous le bord inférieur de la queue. — Les Tænioïdes de la deuxième tribu ont la bouche petite et peu fendue. Nous nous contenterons de citer le genre *Gymnètre* (*Gymnetrus*). Les poissons qui le composent manquent entièrement de nageoire anale; mais ils ont une longue dorsale, dont les rayons antérieurs forment une sorte de panache, et des ventrales fort longues. L'espèce la plus brillante de la Méditerranée est le *G. gladius*, qui est long de 1 m. à 1 m. 30. Une autre espèce qu'on trouve dans la mer du Nord, et qu'on appelle vulgairement *Roi des Harengs*, parce qu'elle se trouve souvent au milieu des bancs de Harengs, atteint près de 6 m. de longueur. —La troisième tribu est caractérisée par un museau court et une bouche fendue obliquement. Les *Rubans* (*Cepola*) ont une longue dorsale et une longue anale qui atteignent la base de la caudale. Nous en avons une espèce dans la Méditerranée, le *Cep. rubescens*, qui est de couleur rougeâtre. Les *Lophotes* (*Lophotes*) ont la tête surmontée d'une crête tranchante, en triangle à peu près vertical, et au sommet de laquelle s'articule une longue épine, arquée et pointue, qui représente une véritable corne. On n'en connaît qu'une espèce, le *Loph. de Lacépède*, qu'on trouve dans la Méditerranée et dont la taille atteint 1 m. 50.

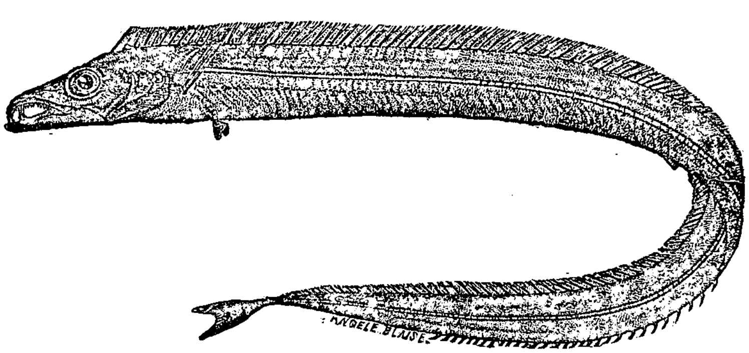

TAFFETAS. s. m. (persan. *taftah*, tissu de soie). Étoffe de soie fort mince et tissue comme la toile. *T. blanc, noir, rose, rayé. T. d'Avignon, de Tours.* || *T. d'Angleterre*, V. AGGLUTINATIF.

TAFIA. s. m. Voy. RHUM.

***TAGÈTE.** s. f. T. Bot. V. COMPOSÉES.

TAÏAUT. Cri du chasseur quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil.

TAIE. s. f. Linge en forme de sac qui sert d'enveloppe à un oreiller. || T. Méd. V. ŒIL.

TAILLABLE. adj. 2 g. Sujet à la taille. *Les gentilshommes n'étaient point taillables. Une province t. Cette terre n'était pas t.* || Se dit aussi subst., en parlant Des personnes. *On réimposa cette somme sur tous les taillables de la paroisse.*

TAILLADE. s. f. (R. *tailler*). Coupure, entaille dans les chairs. *En se rasant, il s'est fait une t. au menton.* || Se dit aussi Des coupures en long qu'on fait dans de l'étoffe, dans des habits, soit que ces coupures gâtent l'étoffe et l'habit, soit qu'on les fasse pour orner l'habit. *Il a fait une grande t. dans cette étoffe. On portait autrefois des pourpoints à taillades.* = TAILLADER. v. a. Faire des taillades. *On lui a tailladé le visage. T. un pourpoint.* = TAILLADÉ, ÉE. part.

TAILLANDERIE. s. f. L'industrie, le commerce du taillandier. *Exercer la t.* || Les produits de cette industrie. *Magasin de t.* = TAILLANDIER. s. m. (R. *taillant*). Artisan qui fait toute sorte d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, comme faux, haches, cognées, serpes, etc.

TAILLANT. s. m. Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc.

TAILLE. s. f. (allem. *theil*, incision). Le tranchant d'une épée; ne se dit que dans cette locut., *Frapper d'estoc et de t.*, Frapper de la pointe et du tranchant. || Coupe, la manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont taillées. *Il entend bien la t. des arbres, la t. des pierres, la t. des diamants. Cette t. d'habit est mauvaise. La t. de cette plante ne vaut rien. — Habit galonné sur les tailles, sur toutes les tailles*, Habit galonné sur les endroits où il est taillé, sur toutes les coutures. Vx. || T. Archit. *Pierre de t.*, Pierre dure taillée ou propre à être taillée pour être employée dans une construction. *Une maison de pierre de t.* || T. Comm. Morceau de bois fendu en deux parties, sur lequel certains marchands en détail, comme les boulangers et bouchers, marquent, au moyen d'entailles appelées *coches*, la quantité de marchandises qu'ils vendent à crédit. *La partie de la t. qui reste au marchand se nomme* souche, *et celle qu'il donne à l'acheteur se nomme* échantillon. —Par anal., *Jouer à la t.*, se dit De joueurs qui, s'étant proposé de jouer ensemble plusieurs jours de suite, sont convenus qu'on écrira à chaque partie le gain et la perte, pour ne régler que le dernier jour. || T. Grav. *Taille, Contre-t., T.-douce*, V. GRAVURE. — *T.-douce*, se dit aussi de L'estampe qui est tirée sur une planche gravée en taille-douce, et *T. de bois*, De celle qui est tirée sur une planche de bois gravée en relief. || T. Jeu. Au Pharaon, au Trente et un, etc., La série complète des coups qui se suivent, jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes du jeu qu'il a dans la main. *Il a perdu à la première t., mais il a gagné à la seconde.* || T. Monnaie. Se dit De la division d'un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces égales. V. MONNAIE. || T. Sculpt. *Basse-t.*, Bas-relief. Vx. || T. Sylvic. Se dit D'un bois qui commence à revenir après avoir été coupé. *Une jeune t. Une t. de deux ans.* = *Taille*, se dit aussi Des dimensions du corps, et spécialement de sa hauteur. *Belle t. Grande, haute t. Petite t. Il est de t. moyenne. Il est de ma t. Une t. de cinq pieds six pouces. Un chien, un cheval de bonne t. Un cheval entre deux tailles*, D'une taille médiocre. || Dans un sens particul., signifie La conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. *T. fine, noble, aisée. Avoir la t. dégagée, svelte, épaisse. Cet habit prend bien la t. Cette femme n'a point de t.*, Elle est grosse et courte. — Syn. V. STATURE. || T. Musiq. Se disait autrefois De la partie qui est entre la basse et le contralto. *Chanter la t. Une voix de t.*, Une voix de ténor. On disait aussi, *Haute-t.* et *Basse-t.* V. VOIX.

Enc. — ARBORICULTURE. — La *Taille des arbres* a pour but de les débarrasser des rameaux languissants ou superflus, de maintenir l'équilibre de la séve, de faire prendre au végétal une forme mieux appropriée à la culture ou plus agréable à l'œil, et enfin, lorsqu'il s'agit d'arbres à fruits, de les forcer à donner chaque année des récoltes abondantes et de bonne qualité. Lorsqu'il s'agit simplement d'enlever les branches malades ou le bois mort, la t. prend le nom d'*Élagage;* on l'appelle *Ébranchement* quand elle consiste à changer la forme des jeunes arbres et à leur en donner une nouvelle; et *Tonte*, lorsqu'elle se fait sur les arbres et arbrisseaux d'ornement. Par la t. on donne aux arbres les formes les plus variées, néanmoins ces formes se rangent dans trois catégories. 1° On peut faire développer le végétal sur une surface sans épaisseur. Dans ce cas, on le taille, soit en *éventail* ou en *espalier* (v. ESPALIER); soit en *vase*, quand il atteint au plus 1 mètre, ou en *gobelet*, quand il a au moins 2 mètres de hauteur; soit en *rideau* ou en *treille*, lorsqu'il offre une surface perpendiculaire; soit en *berceau* ou en *voûte*, lorsqu'on lui donne une direction horizontale. 2° Lorsque, laissant l'arbre se développer dans diverses directions, comme les arbres qui croissent spontanément, on se borne à modifier sa figure, on lui donne, tantôt la forme d'un *ovale* allongé, et alors l'arbre est dit taillé en *quenouille;* tantôt celle d'un *cône allongé*, alors on la dit en *pyramide;* tantôt celle d'une sphère, c'est la t. en *boule;* tantôt enfin, celle de *demi-sphères superposées*, et on l'appelle t. en *girandole.* 3° Si l'on permet à l'arbre de pousser une tête irrégulière, la t. n'a plus pour objet que de maintenir l'équilibre de la séve et d'assurer la récolte des fruits. Les arbres fruitiers de cette sorte sont appelés arbres *plein vent*, lorsque la tige est élevée; *mi-vent*, si la tige est basse; et *buisson*, quand il n'y a pas de tige. Le temps le plus favorable pour la t. des arbres est le printemps, et, sous le climat de Paris, depuis le commencement de février jusqu'au milieu d'avril. En général, pour tous les arbres et sous tous les climats, cette opération doit se faire lorsque les boutons gonflés sont sur le point de fournir des fleurs et des feuilles. Les instruments dont on se sert pour la t. sont la serpette, la scie, les cisailles, et principalement le sécateur. La t. des arbres fruitiers a été l'objet d'un grand nombre de traités spéciaux : parmi les plus importants, nous mentionnerons ceux de Noisette, d'Albret, de Bavay et du baron Butret.

CHIRURGIE. — La *Taille* est une opération qui consiste à pénétrer dans la vessie par une incision, pour en extraire les calculs qu'elle renferme : de là les noms de *Cystotomie* et de *Lithotomie* sous laquelle on la désigne également. *On peut arriver à la vessie* par le périnée, par l'hypogastre, et par la face postérieure du viscère, ce qui donne lieu de distinguer trois méthodes générales de lithotomie : la *T. périnéale* ou *sous-pubienne*, la *T. hypogastrique* ou *sus-pubienne*, et la *T. recto-vésicale* ou *vagino-vésicale.* — La *T. périnéale* peut se pratiquer sur la ligne médiane ou sur les côtés de cette ligne. La t. sur la ligne médiane comprend 4 méthodes. La *méthode de Celse* est ainsi appelée parce qu'elle se trouve décrite dans cet écrivain, ce qui prouve que les anciens pratiquaient la cystotomie. On la nomme encore *T. par le petit appareil*, à cause du petit nombre d'instruments qu'elle exige; mais ce procédé n'est applicable qu'à des cas assez rares. Le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean de Romani, doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique; il n'est plus employé aujourd'hui. La *méthode bilatérale*, ainsi appelée parce que l'opérateur fait au périnée une incision demi-circulaire, a été imaginée par Dupuytren. On donne le nom de *T. quadrilatérale* à un procédé dû à Vidal (de Cassis), parce que, dans cette méthode, on incise la prostate sur quatre rayons obliques. La t. sur les côtés de la ligne médiane comprend seulement 2 méthodes, savoir : la *méthode latérale*, inventée en France, vers 1727, par Foubert et Thomas, et la *méthode latéralisée*, due à Jacques de Beaulieu vers 1700, mais perfectionnée depuis par Cheselden et frère Côme. La première est depuis longtemps abandonnée; la seconde au contraire est encore usitée. C'est pour ce procédé que frère Côme imagina son fameux *cystotome* ou *lithotome caché*, dont la lame renfermée dans une gaîne sort et incise la vessie exactement dans la longueur voulue par l'opérateur. — La *T. hypogastrique* a été imaginée vers le milieu *du* XVI^e^ *siècle par le chirurgien* provençal Franco. Après avoir été pratiquée pendant assez longtemps, la méthode latéralisée de frère Côme la fit abandonner; mais elle a été remise en honneur par les chirurgiens modernes, notamment par Amussat et Baudens. En effet, elle est surtout avantageuse quand on a affaire à des calculs très-volumineux. — Quant à la cystotomie *recto-vésicale* et *vagino-vésicale*, imaginée par Sanson, elle a été peu pratiquée, même par son auteur, et elle est actuellement abandonnée. — Aujourd'hui l'opération de la t. est rarement usitée; on lui préfère généralement la *lithotritie*, et l'on n'a recours à la méthode sanglante que dans certains cas de nécessité, lorsque les calculs sont trop durs et trop volumineux, ou lorsqu'un instrument lithotriteur s'est brisé dans la vessie.

PHYSIOLOGIE. — « La *Taille de l'homme*, c.-à-d. la dimension de l'homme en hauteur, dit notre savant professeur Milne Edwards, paraît être d'environ 1 mèt. 624 millim. (5 pieds); mais il existe à cet égard de grandes différences. Quelques peuplades de la Patagonie, les habitants de l'archipel des Navigateurs, les Caraïbes, etc., sont remarquables par leur stature élevée, qui, au dire des voyageurs les plus exacts, est en général d'environ 1 m. 80 à 1 m. 90, ou de 5 p. 6 p. et demi à 5 p. 10 p., tandis que les Esquimaux et les Boschimans montagnards ne paraissent avoir guère plus de 1 m. 30, ou 4 p. Mais si, au lieu de s'en tenir à l'observation des masses, on descend aux cas exceptionnels, on trouve une inégalité bien plus grande encore, car on a vu des géants qui atteignaient 2 m. 60 ou 8 pieds, et des nains qui ne dépassaient pas 45 cent., ou 1 p. 4 p. 8 lignes. Chez les peuples de moyenne t., les femmes sont de 1/16^e^ environ moins grandes que les hommes; mais, chez les peuples très-petits, cette différence diminue, tandis qu'elle devient plus considérable chez ceux qui sont remarquables par leur stature. Ces inégalités dans la t. des hommes dépendent, d'une part, des races auxquelles ils appartiennent, et de l'autre, des circonstances où ils sont placés. L'influence des races devient surtout évidente lorsque l'on compare entre eux certains peuples habitant le même pays et ayant des mœurs analogues. Dans la Patagonie, par ex., il existe des peuplades nomades d'une t. très-élevée, d'autres dont la t. est médiocre, et, à une très-petite distance, dans la Terre de Feu, on en trouve qui sont au-dessous de la t. moyenne. Les peuples les plus remarquables par leur stature habitent pour la plupart dans l'hémisphère austral, soit dans l'Amérique méridionale, soit dans divers archipels de la mer du Sud, depuis les îles Marquises jusqu'à la Nouvelle-Zélande. Les peuples les plus petits se trouvent en général dans les parties les plus reculées de l'hémisphère boréal. On en trouve aussi presque sous l'équateur (quelques hordes de Papous à Waigiou) et dans le voisinage du cap de Bonne-Espérance. Néanmoins on ne peut révoquer en doute qu'un froid très-vif ne tende à arrêter le développement de la t. de l'homme : au contraire, un froid modéré paraît favorable à son développement. En France et dans la plupart des autres contrées de l'Europe où le climat est le plus doux, les hommes sont en général moins grands que dans les parties froides de notre continent, telles que la Suède, la Finlande, et même la Saxe. Mais la température exerce peut-être moins d'influence sur la stature de l'homme que ne le fait le bien-être ou la misère. On peut poser en principe que sa t. moyenne devient d'autant plus élevée et que sa croissance s'achève d'autant plus vite, que, toutes choses égales d'ailleurs, le pays où il vit est plus riche, et que les peines et les privations qu'il éprouve pendant sa jeunesse sont moins grandes. Les preuves de la vérité de cette loi physiologique abondent. Chacun sait combien il existe d'inégalité de richesses entre certains quartiers de la ville de Paris. Dans ceux qui occupent la partie nord-ouest de cette vaste capitale, la misère est rare, tandis que dans ceux du sud-est elle est presque générale. Or, dans les premiers, sur 100 jeunes gens appelés pour le service militaire, il s'en trouve 45 qui sont réformés pour défaut de t., difformités ou maladies, et la t. moyenne des 55 conscrits est de 1 m. 690; tandis que, dans les seconds, les réformes s'élèvent à 52 sur 100 jeunes gens, et la t. moyenne des 48 conscrits n'est que de 1 m. 678. L'influence de la misère se fait sentir de la même manière lorsqu'on examine la t. moyenne de l'homme dans nos différents départements. C'est dans ceux du nord-est, qui sont les plus riches, que la t. est le plus élevée ; en Bretagne, où l'agriculture et l'industrie sont peu avancées, les hommes sont plus petits que dans toutes les autres parties de la France. » — C'est dans les premières années de la vie que la taille de l'homme se développe avec le plus de rapidité. Après la puberté, elle devient de plus en plus lente et elle finit par être à peine sensible. La courbe ci-jointe, qui a été dressée par Quételet, donne une idée exacte du progrès de la croissance aux divers âges. Elle indique la t. moyenne d'année en année, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en supposant une population dont la t. moyenne, complétement développée, soit de 1 m. 684 mill. ou 5 p. 2 pouces. Les chiffres de la rangée inférieure indiquent l'âge. Chaque ligne verticale qui part d'un de ces chiffres s'unit à angle droit avec une ligne horizontale à l'extrémité de laquelle la t. correspondante est indiquée en millimètres. En terme moyen, l'enfant, au moment de la naissance, a 490 mill. (18 p.). Dans la première année, la croissance est d'environ 2 décim. (7 p. 5 lig.), c.-à-d. d'environ 1/16e de son accroissement total. Dans la seconde année, elle est moitié moins rapide. Enfin, de l'âge de 4 à 5 ans jusqu'à celui de la puberté, elle n'est, dans le même espace de temps, que d'environ 1/21e de l'accroissement total. Le développement du corps humain en largeur et en épaisseur est au contraire plus lent dans les premières années de la vie que vers l'âge de 15 à 20 ans. Au moment de la naissance, le poids d'un enfant n'est que d'environ le 20e de celui qu'il doit prendre par les progrès de l'âge, et c'est vers 40 ans pour l'homme et vers 50 pour la femme qu'arrive ce maximum. — V. les articles AGE, GÉANT et NAIN.

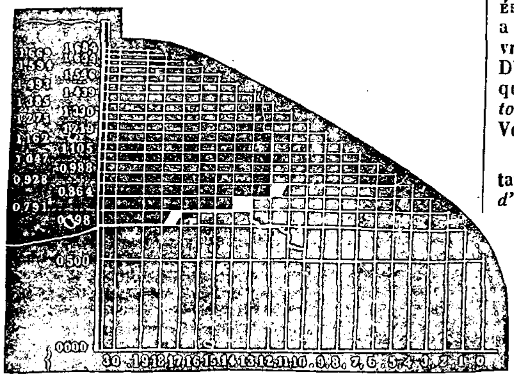

HISTOIRE. — Avant la révolution, on désignait sous le nom de *Taille* deux sortes d'impositions. L'une, appelée *T. personnelle*, était une véritable capitation ; l'autre, appelée *T. réelle*, était un impôt de répartition qui était assis sur les biens. La t. *personnelle* ne pesait que sur les roturiers. Les nobles et les ecclésiastiques en étaient exempts, et il en était de même des titulaires de certains offices, dont cette exemption constituait l'un des plus précieux priviléges. Quand la t. était *réelle*, les nobles et les hommes d'Eglise en étaient exempts pour leurs fiefs, mais ils y étaient assujettis, de même que tous les autres privilégiés, pour les biens roturiers qu'ils tenaient en censive. La t. était si essentiellement roturière, que, lorsque par arrêt on dégradait un gentilhomme, on n'oubliait jamais de le soumettre au payement de cette imposition, et que, lorsqu'on anoblissait un roturier, on le déclarait affranchi de la t. et de ses accessoires. L'origine de la t. est fort ancienne, car elle date au moins de la première moitié du XIe siècle. Elle paraît avoir d'abord été établie comme taxe temporaire et pour tenir lieu du service militaire ; mais elle fut ensuite étendue à un grand nombre d'autres cas, et enfin, sous Charles VII, en 1445, elle devint perpétuelle. A cette époque, elle produisait 1,800,000 livres : elle en rendait 23 millions environ, lorsqu'elle fut abolie par l'Assemblée constituante. Le nom de *taille* donné à ces taxes roturières paraît dérivé de l'usage où l'on était dans le principe, les paysans ne sachant pas lire, de marquer au moyen d'une entaille, sur deux morceaux de bois s'ajustant l'un dans l'autre et que se partageaient le collecteur et le débiteur de l'impôt, ce que le dernier avait payé à compte de sa dette. — Indépendamment de la t. *royale*, dont nous venons de parler, il y avait encore la *T. seigneuriale* ou *féodale*, que les seigneurs prélevaient sur leurs vassaux. Cette t. était de deux espèces, la t. *annuelle*, et la t. *extraordinaire*, qui ne se levait que dans certaines circonstances. Mais comme l'avidité des seigneurs s'appliquait à multiplier ces occasions, il s'ensuit qu'elles devinrent très-fréquentes et qu'il y eut des tailles sous toutes sortes de prétextes et de noms.

TAILLE-MER. s. m. T. Mar. La partie inférieure de l'éperon d'un bâtiment, ainsi nommée parce qu'elle fend l'eau la première, lorsque le bâtiment avance. *Des taille-mer.*

* **TAILLE-PLUME.** s. m. Instrument au moyen duquel on fend et coupe une plume sans le secours d'un canif. *Des taille-plumes.*

TAILLER. v. a. Couper, retrancher d'une matière ce qu'il y a de superflu, pour lui donner une certaine forme, pour la rendre propre à un usage quelconque. *T. une pierre. T. un bloc de marbre pour en faire une statue. T. un diamant. T. les arbres d'un jardin. T. la vigne. T. une plume.* || Se dit encore De certaines choses qui se coupent en plusieurs morceaux, en plusieurs pièces, soit avec le couteau, soit avec des ciseaux, etc. *T. des soupes. T. du pain par morceaux. T. un manteau. T. un habit en plein drap. T. de l'ouvrage, de la besogne.* || Figur., *T. en pièces une armée, un régiment, etc.*, V. PIÈCE. — Fig. et famil., *T. des croupières*, V. CROUPIÈRE. *T. de la besogne*, V. BESOGNE. *T. les morceaux à quelqu'un*, Voy. MORCEAU. *Il peut t. en plein drap, il a de quoi t. en plein drap*, Il a amplement et abondamment tout ce qui peut servir à l'exécution de son dessein. *Il a taillé en plein drap*, Il a été en pouvoir de faire tout ce qu'il a voulu. *T. et rogner*, Disposer des choses à sa fantaisie. *Il est le maître dans cette maison, il taille et rogne à son gré.* || T. Chir. Faire une incision à la vessie, et par conséquent aux parties molles environnantes, pour extraire les calculs renfermés dans cet organe. *Il a la pierre, on menace de le t.* || T. Monnaie. Diviser le marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces de monnaie. = TAILLER. v. n. Se dit, au Pharaon et autres jeux de cartes, Du joueur qu'on nomme banquier, qui tient les cartes et joue seul contre tous les autres joueurs. *Qui veut t.?* = TAILLÉ, ÉE. part. || *Cet homme est bien taillé*, Il est bien fait, il a le corps bien proportionné. || Fig., On dit D'un ouvrage grossièrement exécuté, qu'*Il est taillé à la serpe*, et D'un ouvrage dont les matériaux sont si bien préparés qu'il n'y a plus qu'à en faire usage, *C'est de la besogne toute taillée.* || *Cote mal taillée*, V. COTE. || T. Blason. Voy. ÉCU.

TAILLEUR. s. m. Celui qui a pour profession de tailler une substance quelconque. *T. de pierres. T. d'arbres. T. de diamants. T. d'habits.* || Employé absol., sign. Un tailleur d'habits. *T. pour homme. T. pour femme. Garçon t. Il doit à son t.* || Au Pharaon, etc., Celui qui tient les cartes et joue seul contre tous les autres. = * TAILLEUSE. s. f. Couturière, celle qui coupe et fait des robes de femmes.

* **TAILLE-VENT.** s. m. T. Mar. Voile qui, dans le chasse-marée et divers bateaux de pêche, remplace la grande voile lorsque le vent est trop fort.

TAILLIS. adj. m. *Un bois t.*, ou subst., *Un t.*, Un bois que l'on coupe de temps en temps. || Fig. et fam., *Gagner le t.*, S'enfuir et se mettre en sûreté.

TAILLOIR. s. m. Sorte d'assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande. Peu usité. || T. Arch. Voy. ABAQUE.

TAILLON. s. m. Imposition de deniers qui se levait anciennement de la même manière que la taille, et qui en était comme un supplément.

TAIN. s. m. (lat. *stannum*, étain). T. Techn.

Enc.—Le *Tain* est un amalgame de mercure et d'étain dont on se sert pour *étamer* les glaces, c.-à-d. qu'on applique derrière les glaces pour qu'elles puissent réfléchir les objets. On prend une feuille d'étain, très-mince, très-unie, et de la même dimension que la glace qu'on veut étamer. On pose cette feuille sur une table de marbre encadrée de bois, entourée de rigoles et susceptible de recevoir diverses inclinaisons. La table étant d'abord horizontale, on étale exactement la feuille d'étain au moyen d'une patte de lièvre, puis on l'imbibe de mercure, en promenant une petite quantité de ce métal avec la même patte sur toute sa surface. Cela fait, on verse sur celle-ci une couche de mercure de 4 à 5 millim. d'épaisseur. Lorsque l'amalgame est achevé, on apporte vers l'extrémité de la table la glace qu'on veut étamer, et on la coule sur la feuille d'étain de manière que le bord de la glace pousse devant lui le mercure en excès, lequel s'échappe dans les rigoles creusées autour de la table. Par cette opération, on empêche les bulles d'air de rester attachées au verre, et l'on expulse les impuretés qui se trouvent à la surface du mercure. Enfin, on charge la glace de blocs de plâtre, on incline la table pour faciliter l'écoulement du mercure, et on laisse les choses en cet état pendant 15 à 20 jours, au bout desquels on enlève la glace, qui se trouve étamée. L'amalgame qui y adhère se compose d'environ 4 parties d'étain et 1 de mercure.

* **TAÏRA.** s. m. T. Mamm. V. GLOUTON.

TAIRE. v. a. (lat. *tacere*). Ne dire pas. *Il vous a dit telle chose, mais il en a tu beaucoup d'autres. Il sait t. ce qu'il faut t.* = SE TAIRE. v. pron. Garder le silence, s'abstenir de parler. *Après ces mots, il se tut. Taisons-nous.* Avec ellipse du pron. *Faites t. cet enfant.* — *Ne pouvoir se t. d'une chose*, La publier partout, en parler sans cesse. *Je ne puis m'en t.* || Par ext., Ne point faire de bruit. *Faites t. ces chiens. La mer et les vents se turent à la voix de* JÉSUS-CHRIST. Cette phrase est du style soutenu, ainsi que cette autre sur Alexandre : *La terre se tut devant lui.* — *Notre canon a fait t. celui des ennemis*, Il a mis celui des ennemis hors d'état de continuer à tirer. || Figur., au sens moral, Ne point se manifester, ne point éclater. *Dans un pareil moment, toutes les affections, tous les ressentiments doivent se t.* On dit de même, *Il a fait t. son ressentiment*, Il l'a oublié. On dit encore, *Ils ont fait t. les lois*, Ils les ont mises de côté. = TU, TUE. part. || Syn. V. CELER.

Conj. — *Je tais, tu tais, il tait ; nous taisons, vous taisez, ils taisent. Je taisais ; nous taisions. Je tus ; nous tûmes. Je tairai ; nous tairons.— Je tairais ; nous tairions.— Tais ; taisons. — Que je taise ; que nous taisions. Que je tusse ; que nous tussions. — Taire. Taisant. Tu, tue.*

TAISSON. s. m. T. Mamm. V. BLAIREAU.

TALAPOIN. s. m. T. Relat. V. BOUDDHISME.

* **TALARO.** s. m. T. Métrol. V. MONNAIE.

TALC. s. m. [On pron. le C comme un K, même devant les consonnes.] (all. *talg*, suif). T. Minér.

Enc. — Sous le nom de *Talc*, on a longtemps désigné divers minéraux qui n'avaient rien de commun entre eux, si ce n'est la propriété de se laisser facilement diviser en lames minces et brillantes. C'est ainsi que le Gypse en lames vitreuses était appelé *T. de Montmartre*, et le Mica laminaire *T. de Moscovie.* Mais aujourd'hui on applique exclusivement le nom de *talc* à une substance minérale essentiellement composée de silice et de magnésie, et dont on distingue deux espèces, le *Talc* proprement dit et la *Stéatite.* — Le *Talc* proprement dit est le plus souvent feuilleté et susceptible de se diviser, comme les micas, en lames minces plus ou moins transparentes, qui offrent deux axes de double réfraction ; mais il diffère de ces derniers en ce qu'il manque d'alumine et en ce que ses feuillets sont mous et non élastiques. Le t. est le plus tendre de tous les minéraux : on l'entame facilement avec l'ongle, et il est doux et onctueux au toucher, bien qu'il soit très-difficilement fusible au chalumeau. Les trois principales variétés de t. sont le *T. laminaire*, qui se présente sous forme de petites lamelles flexueuses, blanches, jaunâtres, rosâtres ; le *T. écailleux*, qui se présente en masses divisées par petites écailles, sans offrir de joints continus ; et le *T. pulvérulent*, qui est en masse terreuse ou argiloïde, d'un gris jaunâtre. Le *T. laminaire* se trouve dans les Pyrénées, dans les Alpes et dans le Tyrol, d'où on le transporte surtout à Venise, ce qui le fait désigner dans le commerce sous le nom de *T. de Venise.* Pulvérisé, broyé et réduit en pâte fine, on en fait les crayons colorés qu'on appelle *pastels.* La propriété dont il jouit, quand il a été pulvérisé, de rendre la peau lisse et luisante, le fait employer comme cosmétique ; il forme la base du fard dont le principe colorant est le rouge de carthame. On se sert également de cette sorte de t. pour la confection de vitres moins fragiles que celles de verre. Le *T. écailleux* se tire principalement de la montagne Rousse, près de Fénestrelles, et du hameau de Brailly, dans la vallée de Saint-Martin. Cette variété est désignée dans l'industrie sous le nom impropre de *Craie de Briançon.* Les tailleurs s'en servent en guise de craie pour tracer leurs coupes sur les étoffes. On l'utilise encore, ainsi que le *T. pulverulent*, pour dégraisser les soies. Enfin, les bottiers et les gantiers emploient, sous le nom de *Poudre de savon*, les diverses variétés de t. réduites à l'état pulvérulent pour lubrifier l'intérieur des chaussures et des gants. Le t. proprement dit se trouve en petits lits, en amas ou en filons, dans différentes roches de cristallisation ou dans les calcaires qui leur sont subordonnés. — La *Stéatite*, vulg. appelée *Pierre de lard*, diffère du t. proprement dit par sa structure compacte. Exposée au feu, la stéatite blanchit d'abord et se durcit ; elle ne fond que difficilement, et se convertit alors en émail ou se réduit en une pâte blanche. Douce et onctueuse au toucher, elle sert, comme le t., à tous les usages qui reposent sur cette propriété. Sa couleur la plus ordinaire est le blanc, mais elle présente parfois une teinte grise, jaune, verte, rose ou rouge. Elle accompagne presque toujours la Serpentine, au milieu de laquelle elle forme des veines ou de petits amas. Parmi les diverses variétés de stéatite, on distingue la *St. fibreuse* ou *asbestiforme*, qui ressemble à l'asbeste, et la *St. terreuse*, vulg. appelée *Craie d'Espagne.*— Nous rapprocherons de la Stéatite une substance qui offre le même aspect et les mêmes propriétés physiques, mais qui s'en distingue, au point de vue chimique, par l'absence de magnésie, et par la présence de l'alumine et d'une quantité notable de matière alcaline. Cette substance, appelée *Talc graphique*, *Agalmatolithe*, et plus ordinairement *Pagodite*, nous vient de la Chine. C'est avec elle que les Chinois façonnent les petites figures grotesques que l'on nomme *Magots.*

* **TALCITE.** s. m. T. Minér. V. ROCHE.

TALED. s. m. V. SYNAGOGUE.

TALENT. s. m. (lat. *talentum*). Poids et monnaie de compte en usage dans l'antiquité. *T. d'or, d'argent. T. hébraïque. T. attique. T. romain.* V. POIDS et MONNAIE. || Figur., Disposition et aptitude naturelle ou acquise pour certaines choses, capacité, habileté. *Un t. rare, précieux, extraordinaire. Un beau, un heureux t. Dieu lui a donné de grands talents. Il a du t., beaucoup de t. pour le barreau, la poésie, les affaires. Il est sans t. Elle a donné des talents à ses enfants. Déployer ses talents. S'illustrer par ses talents. Ce sot a eu le t. de faire fortune. Elle a le t. de plaire.* Famil., *Cet homme a le t. d'ennuyer tout le monde.* — *Homme de t.*, Celui qui a du talent, qui possède un talent ; *Gens à talents*, Ceux qui professent bien certains arts qui demandent du talent, tels que la musique, le dessin, etc. || Famil. et par synecd., La personne qui possède un talent. *C'est un t., un vrai t. Le vrai t. est presque toujours modeste. C'est un t. manqué, un demi-t. Il aime à réunir tous les talents dans sa maison.* || Syn. V. GÉNIE.

***TALER.** s. m. V. Thaler.

***TALÈVE.** s. f. T. Ornith. V. Foulque.

***TALINUM.** s. m. T. Bot. V. Portulacées.

TALION. s. m. (lat. *talio*, de *talis*, tel). T. Législ.

Enc. — On désigne ainsi une loi pénale par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. La peine du *Talion* remonte à la plus haute antiquité. Elle existait chez les Hébreux, et on la trouve dans l'*Exode* (XXI, 24-25) formulée en ces termes : « Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, fracture pour fracture, plaie pour plaie, brûlure pour brûlure. » On en rencontre également des traces dans la législation de Solon, et dans la loi des Douze Tables où l'on voit notamment cette disposition : *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.* Elle apparaît enfin dans quelques coutumes de la France ancienne. Cette loi ne peut être adoptée que par des peuples peu avancés dans la civilisation, car elle constitue une aveugle vengeance indigne d'une société policée, et d'ailleurs elle est injuste ou impraticable dans une multitude de cas. *Le t. est encore consacré par la législation musulmane*, et il subsiste chez tous les peuples orientaux.

***TALIPOT** ou **TALLIPOT.** s. m. Bot. V. Palmier.

TALISMAN. s. m. (ar. *telesm*, consécration).

Enc. — En Orient, on appelle ainsi une petite pierre ou un morceau de métal sur lesquels on a gravé, soit des figures symboliques, soit certains caractères mystérieux, et auxquels on attribue des vertus merveilleuses. Le *Talisman* doit surtout ses vertus aux cérémonies particulières, ou à l'influence des circonstances astrologiques qui ont présidé à sa confection. Chez nous, on confond à tort le t. et l'*amulette*. Les vertus de celui-ci ne sont guère que préservatives, tandis que le t. donne à celui qui le possède une puissance surnaturelle. Ainsi, certains talismans étaient *censés rendre leur possesseur invisible ; d'autres lui soumettaient* les génies et les éléments ; celui-ci lui donnait la faculté de se transporter instantanément aux plus grandes distances ; celui-là faisait découvrir les trésors cachés ; tel autre rendait favorable la personne aimée, etc. La croyance aux talismans subsiste encore en Orient dans toute sa force, et, chez nous, elle n'est pas absolument détruite au sein des classes ignorantes.

TALISMANIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au talisman. *Vertu talismanique.*

***TALITRE.** s. m. (latin. *talitrum*, chiquenaude). T. Zool. V. Amphipodes.

TALLE. s. f. (lat. *talea*, bouture). Pousse enracinée qui se développe au pied d'une tige, et que l'on sépare, si elle est trop forte. *Une t., pour être bonne à planter, doit avoir au moins un œil et des racines.* = Taller. v. n. Pousser une ou plusieurs talles.

TALMOUSE. s. f. Pâtisserie faite avec de la farine, de la creme, du fromage, du beurre et du sucre.

TALMUD. s. m. Voy. ci-après. = Talmudique. adj. 2 g. Qui appartient au Talmud. = Talmudiste. s. m. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud.

Enc. — Sous ce nom, qui vient de l'hébreu *lamad*, enseigner, les Juifs désignent le livre qui contient les doctrines et les préceptes enseignés par leurs docteurs les plus autorisés, les anciens rabbins. Le *Talmud* comprend donc les lois traditionnelles des Juifs, par opposition aux lois écrites données par Moïse, ou mieux l'interprétation que les rabbins ont faite des lois mosaïques en ce qui touche la doctrine, la politique et les cérémonies, et à laquelle une foule de Juifs sont beaucoup plus attachés qu'à la loi elle-même. Il existe deux Talmuds, celui de Jérusalem et celui de Babylone. Le *Talmud de Jérusalem* se compose de deux parties : la *Mischna* et la *Ghémare* ou *Gémare*. Le mot *Mischna* signifie répétition, et le mot *Gémare*, dérivé du chaldaïque *gamar*, achever, veut dire achèvement, perfection. La Gémare et la Mischna constituent, à proprement parler, le Talmud. Toutefois les rabbins ont coutume de dire que le Pentateuque de Moïse forme la première partie du Talm. La seconde partie est la Mischna, qui comprend un commentaire ou une explication développée de la loi ; enfin, la troisième partie est la Gémare, qui en est l'achèvement ou le complément. La Mischna a été rédigée par rabbi Judas Hakkadosch, 120 ans après la destruction du temple de Jérusalem. Il est écrit dans un style assez pur, et ses raisonnements sont beaucoup plus solides que ceux de la Gémare. Celle-ci a été compilée un siècle environ plus tard par rabbi Jochanan, chef de l'école de Tibériade ; mais les docteurs juifs ont rempli cet ouvrage de rêveries, de chimères et de discussions puériles. Le *Talmud de Babylone* est beaucoup plus estimé par les Juifs que le précédent. Il fut commencé vers la fin du IVe siècle de notre ère par rabbi Asa ou Aser, qui, pendant 40 ans, tint une école dans un lieu appelé Sara, près de Babylone, d'où le nom de *Babylonien* donné à son livre. Mais rabbi Asa mourut avant d'avoir achevé son œuvre; elle fut terminée par ses disciples, d'autres disent par ses enfants, 500 ans environ après J.-C. Le Talmud de Jérusalem a été imprimé en 1 vol. in-folio, et celui de Babylone en 12 et 14 volumes du même format.

TALOCHE. s. f. Coup donné sur la tête avec la main. *Il a reçu une t. Il lui a donné des taloches.* Pop.

TALON. s. m. (lat. *talus*). La saillie que présente le pied en arrière, et qui est formée par l'os calcanéum. *Il a le t. écorché. L'os du t. On peint Mercure avec des ailes au t.* ‖ Par anal., dans le sabot des animaux ongulés, Le point où la paroi se replie postérieurement pour se porter en dedans. *Ce cheval est relevé de t., bas de t. Il a les talons serrés.* ‖ Par extens., La partie d'un soulier ou d'une botte, sur laquelle pose le derrière du pied. *T. haut. T. bas. Le t. d'une botte. Souliers à t. de bois.* — Figur. et fam., *T. rouge*, se disait autrefois D'un homme de la cour qui avait à ses souliers des talons rouges, ce qui était une marque de noblesse. *C'est un t. rouge. Les talons rouges de Versailles.* ‖ Fig. et famil., *Marcher sur les talons de quelqu'un*, Voy. Marcher. *Il est toujours à mes talons, sur mes talons*, Il me suit partout, il m'importune en ne me quittant pas. — *Montrer les talons*, S'enfuir. *Montrez-nous les talons*, Allez-vous-en, délivrez-nous de votre présence. — *Se donner du t., des talons dans le derrière*, Donner de grandes marques de joie ; Se moquer de tout ce qui peut arriver ; ou Vivre en toute liberté, perdre son temps en promenades, en parties de plaisir. ‖ T. Archit. V. Moulure. ‖ T. Jeu. Ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qu'il doit avoir. *Il manque une carte au t.* ‖ T. Mân. L'éperon qui arme le talon d'un cavalier. *Ce cheval obéit aux talons.* — *Ce cheval est bien dans les talons*, Il est sensible à l'éperon, et il y obéit sur-le-champ. *Serrer les talons, pincer des deux talons*, Appuyer deux coups d'éperon à son cheval. *Promener un cheval dans la main et dans les talons*, Le gouverner avec la bride et l'éperon. *Porter un cheval d'un t. sur l'autre*, Lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche, dans un même manége. ‖ T. Mar. L'extrémité de la quille d'un bâtiment, du côté de l'arrière. V. aussi Gouvernail. ‖ T. Techn. Se dit de L'extrémité inférieure ou postérieure de divers objets. *Le t. d'une hallebarde, d'une pique, etc.*, Le fer dont est garnie la partie inférieure de ces armes. *Le t. d'une pipe*, La petite saillie qu'on laisse au bas du godet d'une pipe. ‖ Dans un registre à souche, on appelle *T. de souche*, ou simplem., *Talon*, L'espèce de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande verticale à l'endroit où doivent être coupés, avec les ciseaux, les feuillets qu'on veut détacher.

TALONNER. v. a. Poursuivre de près, ou Presser vivement jusqu'à l'importunité. *Les ennemis se retiraient et on les talonnait de près. Je le talonnerai de si près, que je l'obligerai de me payer.* Fam. = Talonner. v. n. T. Mar. Toucher le fond de la mer avec le talon du bâtiment par secousses plus ou moins fortes. ‖ Talonné, ée. part. = *Talonnier. s. m. T. Mar. Pièce de bois appliquée sous le milieu d'une varangue pour former son talon, lorsque ses dimensions sont insuffisantes. = Talonnière. s. f. T. Mythol. Se dit Des ailes que, selon les poëtes anciens, Mercure portait aux talons. Voy. Mercure.

***TALQUEUX, EUSE.** adj. T. Minér. Qui contient du talc. *Roche talqueuse.* = *Talschiste. s. m. V. Roche.

TALUS. s. m. (lat. *talus*, talon?). Inclinaison, pente donnée à des élévations de terre et à des constructions verticales pour qu'elles se soutiennent mieux. *Le t. d'un fossé, d'une muraille. Le t. d'une pyramide. Le bord intérieur de ce fossé est en t.* ‖ Se dit aussi Du terrain en pente qui forme le côté d'une terrasse, le bord d'un fossé, etc. *Un t. revêtu de gazon. Les t. intérieurs d'une batterie.* ‖ *Tailler, couper une chose en t.*, La couper obliquement, en biseau. = Taluter. v. a. Construire ou mettre en talus. *T. les bords d'un étang. T. un fossé.* ‖ Taluté, ée. part.

***TAMANDUA.** s. m. **TAMANOIR.** s. m. T. Mamm. Voy. Édentés.

TAMARIN. s. m. (ar. *tamar*, *hindi*, datte des Indes). T. Bot. Arbre de la famille des Légumineuses, qu'on appelle aussi *Tamarinier.* — Le fruit de cet arbre. = Tamarin. s. m. T. Mamm. V. Hapaliens.

TAMARIS, TAMARISC, TAMARIX. s. m. Voyez :

***TAMARISCINÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, polypétales et à calice polyphylle, à placentas pariétaux, à styles distincts, à fruit soudé, à graines indéfinies et dépourvues d'albumen. — *Caract. bot.:* Plantes suffrutescentes ou herbacées, avec des branches comme des baguettes. Feuilles alternes, entières, semblables à des écailles. Fleurs en épis serrés ou en grappes. Calice à 4 ou 5 divisions, persistant. Pétales insérés à la base du calice, marcescents, à estivation imbriquée, ainsi que les sépales. Étamines hypogynes, soit en nombre égal aux pétales, soit en nombre double, distinctes ou monadelphes. Anthères introrses, biloculaires, à déhiscence longitudinale. Ovaire supère ; styles 3 ; ovules nombreux, ascendants, anatropes. Fruit capsulaire, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en 3 valves, dont chacune porte un placenta au milieu de sa base ou de sa hauteur. Graines dressées ou ascendantes, à chalaze chevelue ; albumen nul ; embryon dressé, avec la radicule infère. [Fig. 1. *Tamarix*; 2. Fleur ; 3. Vue de l'intérieur de l'ovaire ; 4. Placentas vus supérieurement ; 5. Capsule mûre ouverte ; 6. Graine.] — Cette famille ne se compose que de 3 genres renfermant environ 43 espèces, qui habitent exclusivement les contrées chaudes et tempérées de l'hémisphère septentrional de l'ancien continent. On les trouve ordinairement sur les rivages de la mer, et parfois sur les bords des rivières et des torrents. Le plus grand nombre se rencontre dans le bassin de la Méditerranée. — L'écorce des Tamariscinées est légèrement amère, astringente et probablement tonique. Le *Tamarisc, Tamaris ou Tamarix de France* (*Tamarix gallica*), et le *T. d'Afrique* (*T. africana*), sont remarquables par la quantité de sulfate de soude que leurs cendres contiennent. L'écorce de la racine et des branches passe pour sudorifique, diurétique et apéritive. Le *T. mannifera* ou *orientalis*, appelé *Tarfa* et *Atlé* par les Arabes, croît dans le désert du Sinaï. A la suite de la piqûre d'un petit insecte du genre Coccus, il exsude une sorte de manne, qui consiste entièrement en une matière sucrée et mucilagineuse, et paraît ne pas contenir de mannite cristallisable. Les galles des *Tamaric indica*, *dioica* et *orientalis*, ainsi que du *T. Furas*, sont extrêmement astringentes et s'emploient à la fois en médecine et dans la teinture. La *Myricaire d'Allemagne* (*Myricaria germanica*), arbrisseau commun dans nos jardins, possède une écorce balsamique, astringente et amère, qu'on employait jadis en pharmacie. La *Myr. herbacée* (*M. herbacea*) est usitée en guise de thé chez les Mongols ; son tissu ligneux est regardé comme tonique.

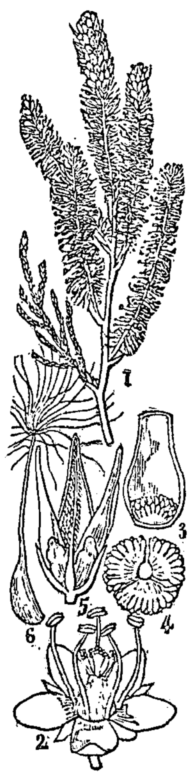

***TAMATIA.** s. m. T. Ornith. V. Barbu.

TAMBOUR. s. m. (arabe et esp. *tambor*). Caisse cylindrique dont les deux fonds sont formés de peaux tendues, sur lesquelles on frappe avec des baguettes pour en tirer des sons. *Marcher au son du t. J'entends le t. La garnison sortit t. battant, mèche allumée.* — *Battre du t., Le t. bat, T. battant, Sortir t. battant, Mener quelqu'un t. battant, etc.* V. Battre. ‖ Par ext., Celui dont la fonction est de battre du tambour. *Les tambours d'un régiment. Les tambours de la ville. T.-major.* ‖ T. Anat. Synon. de Tympan. V. Oreille. ‖ T. Archit. Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne ou le noyau d'un escalier à vis. — Petite enceinte de menuiserie avec une ou plusieurs portes, placée à l'entrée d'un édifice ou d'une grande salle pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. ‖ T. Fortific. Retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage. ‖ * T. Ichth. V. Scombéroïdes. ‖ T. Mécan. Espèce de roue placée autour d'un axe et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers, pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever les poids. — Voy. aussi Horlogerie. ‖ T. Techn. Instrument de forme circulaire, sur lequel est tendue une toile ou étoffe de soie pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. *Broder au t.*

Enc. — Le *Tambour* a été en usage chez plusieurs peuples de l'antiquité, notamment chez les Perses et les Egyptiens, qui s'en servaient comme instrument militaire. Chez ces derniers, il consistait en un cylindre creux de bois ou de cuivre avec une peau tendue aux deux bouts. *Celui qui en jouait le portait suspendu au* cou par une courroie et frappait les deux côtés à la fois avec deux baguettes. Les Grecs et les Romains paraissent n'en avoir jamais fait usage ; mais ils le connaissaient fort bien et ils lui donnaient le nom de *symphonia*. En revanche, ils se servaient de l'espèce d'instrument que nous appelons, on ne sait pourquoi, *T. de basque*, et qu'ils appelaient *tympanum*. Cet instrument était formé d'un cerceau de bois fermé d'un seul côté par une peau tendue, et garni de grelots. On en jouait en le frappant avec la main, et l'on s'en servait surtout dans les cérémonies du culte de Bacchus et de Cybèle. (La Figure ci-dessous représente, d'après une peinture découverte à Pompéi, une femme jouant du *tympanum*.) Aujourd'hui le t. de basque n'est guère usité que chez quelques populations du Midi, en Italie et surtout en Espagne, où il se marie assez bien avec les castagnettes. Il se prête en outre parfaitement aux poses gracieuses du corps, et ne contribue pas médiocrement au charme de certaines danses espagnoles. — Le t. en usage dans la musique militaire de tous les peuples de l'Europe a été importé par les Sarrasins, puis successivement adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais. Il n'a été introduit dans notre armée que vers le milieu du XIVe siècle. Cet instrument, qu'on nomme fort souvent *Caisse*, afin de le distinguer de

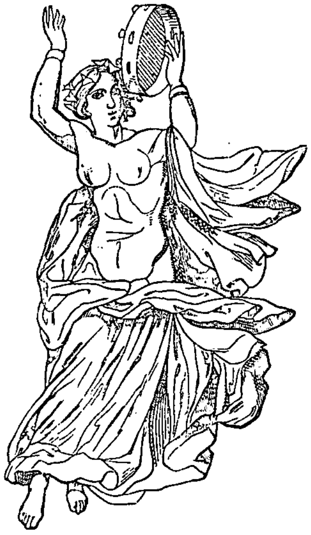

celui qui en joue, consiste en une caisse cylindrique, composée d'un fût de cuivre, de deux cercles et de deux peaux que l'on tend à volonté au moyen de cordes et de tirants. On en joue en frappant sur l'une des peaux avec deux baguettes. Les batteries du t. sont très-variées ; cependant elles ne sont caractérisées que par la mesure et le rhythme, l'instrument sonnant toujours la même *note*. On appelle *Gros tamb.* ou *Grosse caisse*, un t. de grande dimension qui, réuni aux cymbales et au pavillon chinois, marque les temps de la mesure et le rhythme dans la musique militaire. Celui qui en joue frappe une des peaux qui forment le fond de l'instrument, avec une baguette garnie d'une balle de peau. Le *T. roulant*, ou *Caisse roulante*, a le diamètre du t. ordinaire, mais il est plus long de moitié que celui-ci. Il rend un son plus doux et ses roulements sont moins bruyants et plus agréables à l'oreille. On s'en sert non-seulement dans les musiques militaires, mais encore dans les orchestres de théâtre. Quant au *Tambourin*, c'est une sorte de t. qui n'est en usage que dans nos campagnes de la Provence et du Languedoc, où il sert à marquer le rhythme de la danse. Il est plus léger et plus étroit que le t. ordinaire. On le tient suspendu au bras gauche, et on le tape légèrement de la main droite avec une petite baguette, tandis que de l'autre on joue des airs de danse sur le galoubet. — Dans nos régiments d'infanterie, il y a deux *Tambours* par compagnie, un *T.-maître*, ou *Caporal-t.*, par bataillon, et un *T.-major* par régiment. Ce dernier, qui a le rang de sergent-major, est chargé, avec l'assistance des caporaux-tambours, de l'instruction, de la police et de la discipline des tambours. Le *T.-major* est toujours un homme de très-haute taille. Son costume est richement galonné d'or ou d'argent, et son chapeau orné d'un volumineux plumet aux couleurs éclatantes. Il ne porte pas de caisse, mais il est armé d'une forte canne de jonc surmontée d'une grosse pomme d'argent. Elle lui sert à régler les différentes batteries de caisse que les tambours exécutent sur un simple mouvement de sa canne. Jamais un détachement commandé par un officier ne marche sans un t. ; et, en présence de l'ennemi, un parlementaire est toujours accompagné par un t. ou par un trompette.

TAMBOURIN. s. m. Espèce de tambour. Voy. Tambour. ‖ Celui qui joue du tambourin. ‖ Se dit aussi D'un air vif et gai dont on marque la mesure sur le tambourin. *Il y a dans cet opéra un joli t.* = Tambouriner. v. n. Battre le tambour ou le tambourin ; se dit surtout Des enfants lorsqu'ils battent de petits tambours qui leur servent de jouet. = Tambouriner. v. a. Réclamer au son du tambour un objet perdu. *T. un chien, une montre, etc.* ‖ Tambouriné, ée. p. = Tambourineur. s. m. Celui qui tambourine.

* **TAMIA.** s. m. T. Mamm. V. Écureuil.

* **TAMIER, TAMINIER.** s. m. T. Bot. V. Dioscorées.

TAMIS. s. m. (R. *étamine*, tissu dont on faisait autrefois les tamis). Sorte de sas qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses. *Passer au t., par le t.* ‖ Fig. et fam., *Passer par le t.*, Être examiné sévèrement sur son savoir ou sur ses mœurs.

* **TAMISAILLE.** s. f. T. Mar. V. Gouvernail.

TAMISER. v. a. Passer par le tamis. *T. de la farine, du plâtre.* = Tamisé, ée. part.

TAMPON. s. m. (esp. *tapar*, boucher). Se dit D'un morceau de pierre, de bois, de liége, etc., ou d'une masse de linge, de papier, d'herbes, etc., dont on se sert pour boucher une ouverture. ‖ T. Chir. Boulette de charpie ou morceau d'amadou dont on se sert pour arrêter une hémorrhagie. ‖ T. Typogr. Sorte de balle avec laquelle on applique l'encre sur une planche gravée. = * Tamponnement. s. m. Action de tamponner, et Le résultat de cette action. = Tamponner. v. a. Boucher avec un tampon, avec des tampons. *T. une cuve. Tamponnez vite cette ouverture. T. les fosses nasales*, V. Épistaxis. = Tamponné, ée. part.

TAM-TAM. s. m. T. Musiq.

Enc. — On nomme *Tam-tam* un instrument de percussion, originaire de la Chine, qui consiste en un large disque métallique qu'on frappe fortement avec une baguette garnie d'un tampon de peau. Cet instrument donne un son d'une très-grande force, qui se perd dans des vibrations lentes et prolongées d'un caractère lugubre : aussi n'est-il usité chez nous que dans les cérémonies funèbres et dans quelques scènes d'opéra, lorsqu'on veut des effets d'un caractère sombre et terrible. La sonorité singulière du t. dépend de la nature de l'alliage dont il est formé, et de la manière dont il est trempé. Cet alliage se compose de 80 parties de cuivre et 20 d'étain purs. En outre, on ne doit tremper le métal qu'au point convenable pour lui donner la ténacité et la flexibilité nécessaires. Il prend en effet un son d'autant plus grave, et vibre d'autant moins longtemps, qu'il a été plus fortement chauffé et plongé dans de l'eau plus froide.

* **TAMUS.** s. m. T. Bot. Voy. Dioscorées.

TAN. s. m. (lat. *tannum*). Voy. Cuir.

TANAISIE. s. f. T. Bot. Voy. Composées.

TANCER. v. a. (lat. *tangere*, toucher?). Réprimander. *Sa mère l'a tancée. Il se fait t. tous les jours. On l'a tancé vertement.* Famil. = Tancé, ée. part. ‖ Conj. V. Avancer.

TANCHE. s. f. T. Ichth. Voy. Cyprinoïdes.

TANDIS. adv. (lat. *tamdiu*, autant de temps que). Il est toujours suivi de *que*, et sign. Pendant le temps. *T. que vous êtes ici. Il s'amuse t. que nous travaillons.* ‖ Syn. V. Pendant que.

TANDOUR. s. m. Table ronde ou carrée, couverte d'un tapis qui descend jusqu'à terre, et sous laquelle on met un brasier de cuivre ou de terre cuite, appelé *Mangol. Les Turcs se rangent autour d'un t. pour se chauffer, de même que nous nous mettons autour d'une cheminée.*

TANGAGE. s. m. T. Mar. Balancement d'un navire de l'avant à l'arrière et de l'arrière à l'avant, produit par l'agitation de la mer. *Le t. et le roulis.*

TANGARA. s. m. T. Ornith.

Enc. — Linné appelait *Tangaras* (*Tanagra*), certains Passereaux américains qui appartiennent à la grande division des *Dentirostres*, et qui, pour la plupart, sont remarquables par la richesse et la vivacité de leurs couleurs. Le nombre connu de ces oiseaux s'étant excessivement multiplié, on a élevé le genre Tangara au rang de famille, sous le nom de *Tanagridées*. Elle est caractérisée par un bec moins long que la tête, dur, conique, triangulaire à la base, légèrement arqué à son arête et fortement échancré à la pointe. En outre, les narines sont latérales, arrondies, ouvertes, et les ailes, ainsi que les pieds, sont médiocres. Ces oiseaux, qui tous, comme nous venons de le dire, sont propres au nouveau continent, dont ils habitent les régions les plus chaudes, ressemblent par leurs habitudes à nos Moineaux et quelquefois à nos Fauvettes. Ils vivent de grains, aussi bien que de baies et d'insectes. Ils marchent sur la terre en sautant, ont les mouvements brusques, le vol vif, mais court. Les uns fréquentent l'intérieur des bois et la lisière des forêts ; les autres aiment les lieux arides ; quelques-uns recherchent les lieux écartés ; il en est qui se plaisent dans les jardins et près des habitations. La plupart aiment à vivre en troupes ; certaines espèces préfèrent l'isolement. Si les Tangaras se distinguent par l'éclat de leur plumage, il est rare qu'ils brillent par la beauté de leur voix : quelques espèces seulement ont un chant fort et sonore. Cuvier avait déjà établi six subdivisions dans le genre linnéen des Tangaras. Depuis lors, Lesson les a portées à douze, en considérant chacune de ces subdivisions comme constituant un genre distinct dans la famille des Tanagridées. 1° *Tangaras vrais* (*Tanagra*) : ils ont pour type le *T. évêque*, de Cayenne, ainsi appelé de son plumage violet. 2° *Tang. bouvreuils* ou *Euphones* (*Euphonus*). 3° *Aglaïas :* c'est à ce genre qu'appartiennent le *Septicolor*, de la Guyane, qui doit son nom aux nombreuses couleurs dont il est orné, et le *Tang. citrin* (Fig. ci-dessus), du Mexique. 4° *Tang. loriots* ou *Tachyphones* (*Tachyphonus*). 5° *Tang. gros-becs* ou *Habias*. 6° *Tang. bruants* ou *Embernagres* (*Embernagra*). 7° *Tang. cardinals* ou *Pyrangas*. 8° *Tang. rhamphocèles* ou *Jacapas*. 9° *Némosies* (*Nemosia*). 10° *Arrémons*. 11° *Touits* (*Pipilo*). 12° *Tang. hirondelles* ou *Cyspnagres* (*Cyspnagra*).

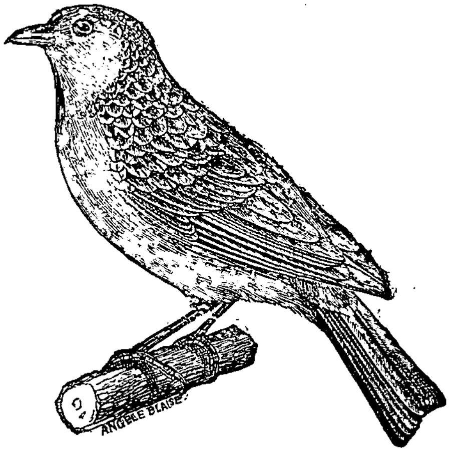

TANGENCE et **TANGENTE.** s. f. (lat. *tangere*, toucher). T. Géométrie.

Enc. — En Géométrie élémentaire, on nomme *Tangente*, une droite qui touche un cercle ou une ligne courbe sans les couper. On dit de même qu'une surface est *tangente*, qu'un plan est *tangent* à une surface courbe, quand il ne touche celle-ci que dans un point, sans la couper. Le point de rencontre de la ligne droite du plan ou de la surface avec la ligne ou la surface courbe est appelé *point de tangence*, ou plus ordinairement *point de contact*. — Dans la Géométrie analytique, on appelle *méthode des tangentes*, une méthode qui a pour but de mener des tangentes aux courbes, ou de déterminer la grandeur de la tangente et de la sous-tangente, lorsque l'équation de la courbe est donnée. La première méthode de ce genre a été imaginée par Descartes ; mais on en doit d'autres à Fermat, Barrow, etc. On désigne encore, sous le nom de *méthode inverse des tangentes*, une méthode par laquelle on trouve la nature ou l'équation d'une courbe par quelqu'une de ses propriétés, comme par le moyen de sa sous-tangente, ou de sa tangente, ou de sa normale. — V. Cercle et Trigonométrie.

* **TANGHINIE.** s. f. * **TANGHIN** ou * **TANGUIN.** s. m. T. Bot. V. Apocynées.

* **TANGIBILITÉ.** s. f. (lat. *tangere*, toucher). Qualité de ce qui est tangible. = Tangible. adj. 2 g. Syn. de Tactile. *Cela est visible et tangible.*

* **TANGUE.** s. f. T. Agric. V. Amendement.

TANGUER. v. n. T. Mar. Se dit D'un navire qui éprouve les balancements du tangage. *Notre navire tanguait beaucoup.* ‖ Se dit aussi D'un navire qui enfonce trop dans l'eau par son avant. *Ce bâtiment tangue sur l'ancre.*

TANIÈRE. s. f. Caverne, creux dans la terre, dans le roc, où se retirent des bêtes sauvages. *Un ours dans sa t. La t. d'un lion.* ‖ Figur. et famil., on dit D'un homme d'humeur sauvage, qui sort rarement de chez lui, *Il est toujours dans sa tanière.*

TANIN. s. m. V. Tannin. = Tannage. s. m. Action de tanner du cuir, ou Le résultat de cette action. Voy. Cuir. = * Tannate. s. m. T. Chim. V. Tannin.

TANNE. s. f. T. Méd.

Enc. — On appelle ainsi de petites tumeurs formées à la surface de la peau par la dilatation des follicules sébacés quand ils sont distendus par l'humeur qu'ils sécrètent. On les observe surtout dans les régions pourvues de nombreuses glandes sébacées, et particulièrement au front, aux ailes du nez, au cou et au devant de la poitrine. Lorsqu'on presse ces petites tumeurs, on en fait sortir une matière grasse d'apparence vermiforme, et que le vulgaire prend effectivement pour des vers. C'est tout simplement la matière sébacée qui prend cette forme allongée en traversant le goulot ou l'orifice du follicule. Quand les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps. Enfin, si la tumeur devient volumineuse et passe à l'état de loupe, il faut l'extirper en enlevant le kyste.

* **TANNÉE.** s. f. V. Cuir. = Tanner. v. a. Préparer avec du tan. *T. des cuirs.* ‖ Figur. et popul., Fatiguer, ennuyer, molester. *C'est un homme qui me tanne.* Dans ce sens, on dit aussi, *C'est un homme tannant.* = Tanné, ée. part. ‖ Adject., Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan. *Du drap, du velours tanné. Un chien tanné.* ‖ On dit aussi, subst., *Cela tire sur le tanné.* = Tannerie. s. f. Lieu où l'on tanne les cuirs. = Tanneur. s. m. Celui qui tanne des cuirs ou qui vend des cuirs tannés.

* **TANNIN** ou **TANIN.** s. m. (R. *tan*). T. Chim.

Enc. — Le *Tannin* est une substance végétale qui se trouve dans diverses écorces, comme les écorces de chêne (*tan*), de saule et de marronnier d'Inde, dans la noix de galle, dans le sumac, le brou de noix, le kino, le cachou, le quinquina, le thé, etc. Pelouze le père est le premier qui l'ait isolé et obtenu à l'état de pureté en traitant la noix de galle par l'éther sulfurique hydraté. C'est un corps solide, blanc jaunâtre, friable, incristallisable, inodore et d'une saveur très-styptique. Inaltérable à l'air sec, il prend, à l'air humide, une teinte plus foncée. La chaleur le décompose. Enfin, il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; mais il est précipité de ses dissolutions par plusieurs acides, et par une foule de sels minéraux et organiques. Le tannin est acide, et se range parmi les acides végétaux puissants, sous le nom d'*acide tannique*. Sa composition est représentée par la formule $C^{18}H^{8}O^{12},3HO$. En contact avec l'air ou l'oxygène et avec l'eau, il se décompose et passe à l'état d'*acide gallique* cristallisable ($C^{7}H^{3}O^{5},HO$). Si ce dernier acide reste en contact avec l'eau, il s'empare des éléments de ce liquide et se transforme en *acide ellagique* ($C^{14}H^{2}O^{7},HO$), composé à peu près insoluble, mais qui a presque les mêmes caractères chimiques. Enfin, chauffé avec soin, cet acide se décompose en acide carbonique et en *acide pyrogallique* ($C^{6}H^{3}O^{3}$), lequel, dans d'autres circonstances, se change à son tour en *acide métagallique* ($C^{6}H^{2}O^{2}$). Les sels appelés *Tannates*, que l'acide tannique forme avec les bases, sont en général très-solubles, mais presque tous incristallisables. Ils précipitent en noir les sels de peroxyde de fer, et colorent en bleu foncé les sels de protoxyde (*encre*). — Le tannin fait la base de beaucoup de produits industriels. C'est par le tannage, c.-à-d. en mettant en contact avec le *tan* ou écorce de chêne, les peaux des grands animaux domestiques, dépilées et convenablement préparées, qu'on transforme ces peaux en *cuirs* proprement dits : le tannin, en se combinant avec le tissu animal, forme un composé imputrescible. Le tannin est encore un astringent des plus énergiques et des plus employés en médecine. Il entre dans la *Potion de Pradel* et dans celle de *Gambx*, et l'on s'en sert aussi pour faire des injections. L'*injection tannique* se prépare en faisant dissoudre 1 gram. de tannin dans 150 à 300 grammes d'eau.

TANNIQUE. adj. m. T. Chim. V. TANNIN.

TANT. adv. de quantité (lat. *tantum*). Il sign. ordinairement Telle quantité, tel nombre, telle abondance; dans ce sens, il est très-souvent suivi de la prépos. *De*, et il a fréquemment pour corrélatif la conj. *Que. Il a t. de richesses, qu'on ne saurait les compter. Il a t. d'amis, qu'il ne manquera de rien. J'ai été t. de fois chez lui. Il a t. de vertu, de bonté. Je lui ai donné trente et t. de francs. Il me demanda combien j'avais de revenu, je lui dis que j'en avais t. Nous partagerons, il y aura t. pour vous et t. pour moi. Il en a t. et t., t. et plus. Donnez-m'en t. soit peu, t. et si peu que vous voudrez.* — Au Jeu, on dit familièr., *Nous sommes t. à t.*, Nous avons autant de points, autant de parties l'un que l'autre. ‖ Tellement, en si grande quantité, à un tel excès, à tel point. *Le jour qu'il plut t. Il mangea t., qu'il en creva. Il ne faut pas t. discourir. T. fut plaidé, que les deux parties se ruinèrent. Il a donné dans le panneau, t. il est crédule. T. il est difficile de bien écrire ! T. il est vrai que...* Proverb., *T. va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise*, V. CRUCHE. ‖ Sign. quelquefois Autant. *Rien ne m'a t. fâché que cette nouvelle.* Popul., *Il pleut t. qu'il peut.* — *Tous t. que nous sommes, tous t. que vous êtes*, Tout ce que nous sommes, tout ce que vous êtes de gens. — Figur. et prov., *T. vaut l'homme, t. vaut la terre*, La valeur ou le produit d'une chose est en raison du travail, de l'intelligence de celui qui la fait valoir. *T. tenu, t. payé*, Voy. PAYER. ‖ *Tant*, se dit encore pour marquer Une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on parle. *T. plein que vide. T. bon que mauvais. Ce n'est pas t. manque de soin que manque d'argent. Je le sers t. pour lui que pour me faire plaisir.* ‖ *S'il faisait t. que... Puisqu'il faisait t. que...*, S'il se portait jusque-là, puisqu'il se portait jusqu'à faire telle chose. — *Si je faisais t. que de voyager, je voudrais... Quand il faisait t. que de se mettre à table, il n'en sortait plus.* = TANT MIEUX. locut. adv. Qui sert à marquer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. *La fièvre a cessé, t. mieux. S'il se conduit sagement, t. mieux pour lui.* = TANT PIS. loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est désavantageuse et qu'on en est fâché. *S'il ne se corrige pas, t. pis pour lui.* ‖ Fam., *T. pis, t. mieux*, se dit quelquefois Pour marquer qu'on ne se soucie guère de la chose dont il s'agit. = TANT ET PLUS. loc. adv. V. PLUS. = TANT PLUS QUE MOINS. loc. adv. A peu près. *Il a six mille francs de rente, t. plus que moins.* Fam. = TANT QUE. locut. conj. Aussi loin que, ou Aussi longtemps que. *T. que la vue se peut étendre. T. que la terre le pourra porter. T. que je vivrai. T. que le monde durera. Pour t. et si longtemps, pour t. et si peu qu'il vous plaira.* = TANT Y A QUE. loc. conj. Quoi qu'il en soit. *Je ne sais pas bien ce qui donna lieu à leur querelle, t. y a qu'ils se battirent.* Fam. = TANT S'EN FAUT QUE. Voy. FALLOIR. = SI TANT EST. Voy. SI. = SUR ET TANT MOINS, Voy. MOINS. = EN TANT QUE. locut. conj. Selon que, autant que, comme. *En t. qu'il m'appartient. En t. qu'homme, il les plaint; mais en t. que juge, il les condamne.*

Obs. gram.— *Tant* ne doit jamais se joindre à un adjectif. On ne dira donc point, *tant beau, tant courageux, tant aimable*, mais *si beau, si courageux, si aimable.* — Avec le verbe actif ou neutre on emploie l'adverbe *tant* et jamais l'adv. *si.* Quand le verbe n'a pas d'auxiliaire, *tant* doit le suivre immédiatement : *Il travaille tant; il pleut tant.* Mais, lorsque le verbe actif ou neutre a un auxiliaire, *tant* se met entre les deux : *Il a tant travaillé; il a tant plu; ils ont tant écrit.* Ainsi on ne dira pas : *Il a si travaillé; il a si plu; etc.* Au contraire, avec un verbe passif, on emploie ordinairement *si* au lieu de *tant*, et voici dans quel cas. « Lorsque, dit Laveaux, on a à exprimer un sentiment particulier au moyen d'un verbe passif, comme *Je suis si touché, si ému, si courroucé, si animé*, on ne peut dire, *Je suis tant ému, tant touché, tant courroucé, tant animé*, parce que ces mots tiennent lieu d'épithètes; mais, lorsqu'il s'agit d'une action, d'un fait, on emploie le mot *tant. Cette affaire fut tant débattue, les accusations furent tant renouvelées, les juges tant sollicités, les témoins tant confrontés*; et non pas *si confrontés, si sollicités, si renouvelées, si débattue.* La raison en est que ces participes expriment des faits, et ne peuvent être regardés comme des épithètes. On ne dit point non plus, *Cette femme est tant belle*, parce que *belle* est épithète ; mais on peut dire, surtout en vers, *Cette femme autrefois tant aimée*, encore mieux que *si aimée.* Mais, quand on ajoute de qui elle est aimée, il faut dire : *si aimée de vous, de lui*, et non *tant aimée de vous, de lui*, parce qu'alors vous désignez un sentiment particulier. *Cette personne autrefois tant célébrée par vous*; célébrée est un fait. *Cette personne autrefois si estimée par vous*, c'est un sentiment. » — *Tant*, employé comme adverbe comparatif, demande *que* après lui et jamais *comme.* On dira donc : *Il n'a pas tant de talent que vous*, et non *comme vous.*

***TANTALE.** T. Mythol. Nom d'un roi de Phrygie qui, suivant la Fable, fut condamné à subir dans les enfers une faim et une soif perpétuelles, au milieu des eaux qui fuyaient ses lèvres, et près d'arbres fruitiers dont les fruits se dérobaient à sa main. Par allus., *Supplice de Tantale*, se dit Du chagrin qu'on éprouve lorsqu'on voit sans cesse s'évanouir des espérances sur la réalisation desquelles on comptait. ‖ T. Physiq. *Coupe de Tantale*, Voy. SIPHON. = TANTALE. s. m. T. Ornith. V. CIGOGNE.

Enc.—En Chimie, on désigne encore sous le nom de *Tantale* ou sous celui de *Columbium*, un corps simple métallique qui a été découvert à peu près simultanément, en 1802, par le chimiste suédois Ekeberg et par le chimiste anglais Hatchet. Le premier l'appela *Tantale* pour faire allusion à la propriété que possède ce métal d'être insoluble dans les acides, à l'exception de l'acide fluorhydrique ; et le second *Columbium*, parce qu'il le trouva dans un minerai provenant de l'Amérique. Pendant quelques années, on regarda le columbium et le tantale comme deux corps différents ; mais, en 1809, Wollaston reconnut leur identité. On n'a pas encore obtenu le tantale en masses compactes, parce qu'il est infusible et que ses oxydes ne sont pas réductibles par les moyens ordinaires. Obtenu en traitant le chlorure de tantale par le potassium, il se présente sous la forme d'une poudre noire qui prend, sous le brunissoir, un éclat gris de fer. Chauffé au contact de l'air, il prend feu et brûle avec éclat en se changeant en *Acide tantalique*, lequel peut se combiner avec diverses bases en formant des sels appelés *Tantalates*. Au reste, ni le tantale, ni ses composés, ne sont d'aucun usage. Ce métal ne se rencontre dans la nature qu'au sein de minéraux fort rares, et alors il est toujours à l'état de sel. Parmi les minéraux tantalifères, nous citerons la *Tantalite de Finlande*, la *Tantalite de Bavière* ou *Bayérine*, et l'*Yttrio-tantalite.* Les deux premiers sont des tantalates de fer et de manganèse, et le troisième un tantalate d'yttria.

TANTE. s. f. (lat. *amita*). La sœur du père ou de la mère. *T. paternelle, maternelle. — Grand't.*, La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. *T. à la mode de Bretagne*, La cousine germaine du père ou de la mère.

TANTET. s. m. Diminutif de *Tant.* Une très-petite quantité, très-peu. *Donnez-moi un t. de ce potage.* On dit aussi adverbial., *Un tantet. Elle est un t. bizarre.* = TANTINET. s. m. Diminutif de *Tantet. Donnez-moi un t. de pain.* On dit encore adverb., *Un t. Elle était un t. fâchée contre vous.* — Ces mots sont familiers.

TANTÔT. adv. de temps. Se dit le plus souvent Du jour même où l'on parle, et sign., Dans peu de temps, ou, Il y a peu de temps. *Je l'ai vu ce matin et je le reverrai encore t. Je finirai cela t. J'ai vu t. l'homme dont vous me parlez.* — Fam., on dit, *A t.*, pour exprimer Qu'on se reverra dans la même journée. ‖ Fam., *Tantôt*, se dit encore en parlant D'un temps indéterminé, et alors il sign. Bientôt. *Ce bâtiment est t. achevé. J'en serai t. quitte. Il est t. nuit.* ‖ *Tantôt*, redoublé, se dit Pour marquer Des changements consécutifs d'un état à un autre, et en général, Une opposition quelconque. *Il se porte t. bien, t. mal. Il est t. d'un avis, t. d'un autre. Ce mot signifie t. telle chose, t. telle autre.*

***TANYSTOMES.** s. m. pl. (grec. τανύω, j'étends; στόμα, bouche). T. Entom.

Enc.—La famille des *Tanystomes* est la deuxième de l'ordre des *Diptères*. Elle se distingue des deux suivantes en ce que le dernier article des antennes n'offre, en n'y comprenant point le stylet ou la soie qui peut le terminer, aucune division transverse. En outre, le suçoir de ces diptères est composé de quatre pièces. Leurs larves ressemblent à de longs vers, presque cylindriques et sans pattes, avec une tête écailleuse et munie de crochets ou d'appendices rétractiles qui leur servent à ronger ou à sucer les substances dont elles se nourrissent. La plupart vivent dans la terre, et elles changent de peau pour subir leur seconde transformation. Les genres nombreux que renferme cette famille sont répartis par Latreille en 2 sections et en 8 tribus.

La première de ces sections comprend 5 tribus, savoir : les *Asiliens*, les *Empides*, les *Cyrtides*, les *Bombyliens* et les *Anthraciens*. Les insectes qui la composent ont la trompe constamment saillante et s'avançant plus ou moins sous la forme d'un tube ou d'un siphon, tantôt cylindrique ou conique, tantôt filiforme. La gaîne du suçoir est de consistance presque cornée. Les lèvres sont petites ou se confondent avec la gaîne, et les palpes sont peu développés. Ces diptères sont en général d'assez grande taille et fort agiles dans leurs mouvements. Ils produisent un bourdonnement assez fort pendant le vol, et se rencontrent souvent dans les lieux exposés à la plus grande chaleur du soleil. La plupart sont très-voraces et attaquent d'autres insectes dont ils font leur nourriture : quelques-uns néanmoins vivent du suc des fleurs. — Les *Asiliens* ont la trompe dirigée en avant, les ailes couchées et le corps allongé. Suivant leur taille ou leur force, ils saisissent des Mouches, des Tipules, des Bourdons et des Coléoptères pour les sucer. La plupart sont exotiques. Cependant on rencontre communément, en France et même aux environs de Paris, l'*Asile crabroniforme* ou *Asile frelon* (*Asilus crabroniformis* [Fig. 1, grand. natur.]. Ce diptère, long d'environ 32 centim., est jaune avec les trois premiers anneaux de l'abdomen noirs et les ailes roussâtres. — Les *Empides* sont très-voisins des précédents par la forme du corps et la position des ailes, mais ils s'en distinguent par leur trompe dirigée en arrière. Ils sont de petite, taille et vivent de proie ou du suc des fleurs. Nous citerons, comme type de la tribu, l'*Empis aux pieds emplumés* (*Empis pennipes*), ainsi appelé parce que les pieds de la femelle sont garnis de poils en forme de plume. Cet insecte est noir, avec les ailes obscures, et se trouve surtout en Allemagne. — Les *Cyrtides* ont la trompe dirigée en arrière ou nulle, les ailes inclinées de chaque côté du corps, les antennes très-rapprochées, l'abdomen vésiculeux, enfin le thorax très-élevé ou bossu. Le *Cyrte gibbeux* (*Cyrtus gibbosus*) se rencontre dans le midi de la France : il repose sur les fleurs et fait entendre en volant un petit cri aigu. — Les *Bombyliens* ont la trompe dirigée en avant, ordinairement fort longue et grêle vers le bout. Leurs ailes sont étendues horizontalement de chaque côté du corps ; leur abdomen est triangulaire ou conique, et leur thorax comme bossu. Ces insectes ont pour la plupart le corps très-velu. Ils volent avec une grande rapidité en planant au-dessus des fleurs, dont ils pompent le miel sans s'y poser, et font entendre un bourdonnement aigu. On rencontre souvent aux environs de Paris le *Bombyle bichon* (*Bombylius major*) [Fig. 2, un peu grossie]. Cet insecte, qui est long de 13 millim., est couvert de poils d'un gris jaunâtre, et a la moitié extérieure des ailes noirâtre, le reste diaphane, et les pieds fauves. — Les *Anthraciens* ont la trompe généralement courte et le corps déprimé, nullement gibbeux, avec la tête aussi haute et aussi large que lui. Les antennes sont toujours très-courtes et l'abdomen est en partie carré. Ces insectes sont généralement velus. Comme les précédents, ils vivent du suc des fleurs. L'*Anthrax morio* (*Anth. morio*) est d'un noir mat à duvet fauve ; ses ailes, d'un brun rouge à la base, sont transparentes à l'extrémité. On le trouve communément chez nous l'été, pendant les grandes chaleurs, dans les lieux sablonneux et exposés au plein soleil.

Fig. 1.

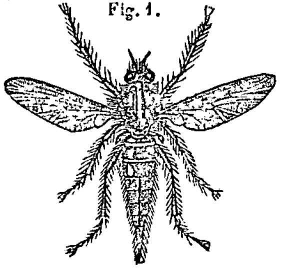

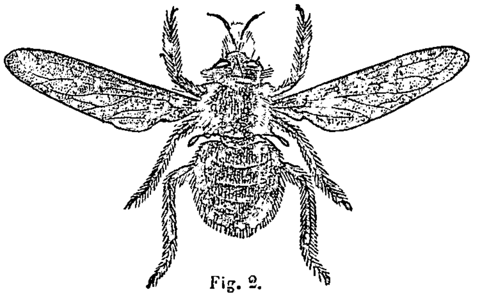

Fig. 2.

Les diptères qui forment la seconde section des Tan. se distinguent des précédents par leur trompe membraneuse, à tige ordinairement très-courte, peu avancée, terminée par deux lèvres bien distinctes et relevées ou ascendantes. Ils sont de petite taille et se trouvent souvent par myriades sur les végétaux. La plupart ont des couleurs brillantes souvent métalliques. Ils composent les 3 tribus des *Thérévites*, des *Leptides* et des *Dolichopiens*.—Les *Thérévites* ont les palpes retirés dans la cavité orale, et les antennes terminées en fuseau ou en cône allongé, avec un petit stylet articulé au bout. L'espèce-type est la *Thérève plébéienne* (*Thereva plebeia*), noire, avec des poils cendrés et les anneaux de l'abdomen blancs.—Les *Leptides* ont les palpes extérieurs, et le dernier article des antennes tantôt presque globuleux ou réniforme, tantôt presque ovoïde ou conique, et terminé par une longue soie. Dans le genre *Leptis* proprement dit, nous citerons deux espèces qu'on trouve en France, le *L. bécasse* (*L. scolopacea*), au thorax noir, à l'abdomen fauve, avec un rang de taches noires sur le dos ; et le *L. ver-lion* (*L. vermileo*) [Fig. 3, très-grossie]. Ce dernier est long de 8 millimètres, et semblable à une Tipule. Il est de couleur jaune, avec quatre traits noirs sur le thorax et cinq rangs de taches noires sur l'abdomen. Sa larve, de forme allongée, avec la tête munie de deux crochets, creuse dans le sable des trous en entonnoir pour prendre au piége des insectes qu'elle suce aussitôt. Dans le genre *Atherix*, nous mentionnerons l'*Ath. bordé* (*Ath. marginatus*), qui est noir, avec les ailes transparentes. Il fréquente le bord des rivières.—Enfin, les *Dolichopiens* ont la tête triangulaire, l'abdomen courbe en dessous, et les ailes couchées sur le corps. Plusieurs espèces sont remarquables par leurs couleurs vertes ou cuivreuses. Les unes se tiennent

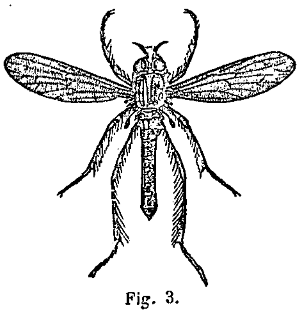

Fig. 3.

sur les murs ou les feuilles; d'autres courent avec célérité sur la surface des eaux. Nous nommerons seulement le *Dolichope à crochets* (*Dolichopus ungulatus*), qui a le corps d'un vert bronzé luisant, avec les yeux dorés et les pieds d'un brun pâle ou livide.

*** TANZIMAT.** s. m. [On fait sentir le T. final.] (ar. *tanzim*, règlement). Se dit des Lois organiques basées sur le batti-schérif de Gulhané, et publiées en 1844 par le sultan Abdul-Medjid, dans le but d'opérer dans l'organisation politique, civile, judiciaire et militaire de la Turquie, des réformes qui la mettent en harmonie avec l'esprit européen.

TAON. s. m. [On pron. *Tan.*] T. Ent. V. Tabaniens.

TAPABOR. s. m. Bonnet de campagne dont les bords se rabattent pour garantir du mauvais temps. Vieux.

TAPAGE. s. m. (R. *taper*). Désordre accompagné d'un grand bruit. *Faire t., du t. Quel t.!* ‖ Reproches faits avec bruit, criailleries. *Voilà bien du t. pour peu de chose.* = Tapageur. s. et adj. m. Celui qui fait, qui a l'habitude de faire du tapage. *C'est un t. Cet enfant est bien t.* ‖ *On dit quelquefois, *Tapageuse*, au fém. *C'est une petite tapageuse.* — Ces mots sont familiers.

TAPE. s. f. (Onomatopée.) Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. *Il lui a appliqué une bonne t.* Fam. ‖ * T. Marine. Bouchon de liége qui sert à fermer la bouche des canons. *T. d'écubier*, Cône de bois tronqué avec lequel on bouche les écubiers.

TAPECU. s. m. Sorte de bascule qui s'abaisse par un contre-poids, ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. ‖ Par déris., se dit D'une voiture rude et cahotante. *Nous partîmes dans un méchant t.* ‖ * T. Marine. V. Voile.

TAPER. v. a. (R. *tape*). Frapper, donner un ou plusieurs coups. *Il l'a tapé trop fort. Je vous taperai.* Fam. ‖ T. Coiffeur. *T. les cheveux*, Les arranger et les relever avec le peigne d'une certaine manière qui les renfle et les fait paraître davantage. Vx; on dit *Crêper.* ‖ * T. Mar. *T. un canon, un écubier*, Y appliquer une tape. ‖ T. Peint. Peindre d'une manière telle que l'artiste semble n'avoir fait que frapper çà et là la toile de quelques coups de brosse. = Taper. v. n. Frapper avec un instrument, un objet quelconque. *T. avec un marteau. Il ne fait que t. dans sa chambre.* ‖ *T. du pied* ou *des pieds*, Frapper le sol avec ses pieds. = Tapé, ée. part. *Bien tapé. Des cheveux tapés. Un tableau tapé.* — Fig. et pop., *Voilà une réponse bien tapée, un mot bien tapé*, se dit D'une réponse faite à propos et piquante, d'un mot vif et piquant. ‖ Se dit encore De certains fruits séchés au four et de forme aplatie. *Des poires tapées.*

*** TAPETI.** s. m. T. Mamm. V. Lièvre.

TAPINOIS (en). loc. adverb. En cachette, sourdement. *Il est venu en t.* ‖ Se dit aussi D'un homme rusé et dissimulé qui va à ses fins par des voies détournées. *C'est un homme qui ne fait rien qu'en tapinois.*

TAPIOCA ou **TAPIOKA.** s. m. V. Euphorbiacées.

TAPIR (se). v. pr. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie ou resserrée. *Se t. dans un coin, contre une muraille, derrière une haie.* = Tapi, ie. p.

TAPIR. s. m. T. Mamm.

Enc. — Le genre *Tapir* (*Tapirus*) appartient à l'ordre des *Pachydermes* et à la section des *Pachydermes ordinaires* de Cuvier. Les animaux qui le composent ont à peu près la forme du Cochon, mais leur taille est plus grande. Ils ont à chaque mâchoire 6 incisives et 2 canines, qui sont séparées des molaires par un espace vide: ces dernières sont au nombre de 14 en haut et de 12 en bas. Ils ont en outre le nez prolongé en une petite trompe mobile, la queue très-courte, et les pieds antérieurs terminés par 4 doigts munis de petits sabots courts et arrondis, tandis que les postérieurs n'en ont que 3. Enfin, leur peau est épaisse et revêtue de poils soyeux assez rares. — Pendant longtemps on n'a connu qu'une espèce de ce genre, le *T. d'Amérique*, qui était le plus grand quadrupède du nouveau continent à l'époque de sa découverte. La taille de cette espèce est celle d'un Âne. Son pelage est brun, presque uniforme, mais passant au grisâtre sur la tête et sur la gorge; ses poils sont courts et peu serrés; une petite crinière règne sur le cou du mâle: la longueur totale du corps et de la tête égale environ 2 mètres, et la hauteur au jarret un peu plus de 1 mètre. Les petits sont tachetés de blanc comme les faons du Cerf. Cette espèce est répandue dans l'Amérique méridionale depuis l'Orénoque jusqu'à la Plata. Dans ces dernières années, on a découvert deux nouvelles espèces de Tapir. L'une, appelée *T. pinchaque*, est également américaine et habite les Andes colombiennes; elle diffère assez peu de la précédente. L'autre, au contraire, appartient à l'ancien continent; on la trouve à Sumatra, à Bornéo et dans la presqu'île de Malacca: de là le nom de *T. de l'Inde* sous lequel on la désigne. Ce dernier animal est plus grand que le T. d'Amérique; en outre, son pelage est brun noir avec le dos gris-blanc (Fig. ci-après). — A l'état sauvage, les Tapirs ont les mœurs brutales, mais non féroces, et ils occasionnent moins de dégâts que les Sangliers. En général, ils se tiennent le jour cachés dans des lieux fourrés, et n'en sortent que la nuit pour chercher leur nourriture, qui consiste en végétaux et en fruits. Ils vont volontiers à l'eau, traversent aisément les rivières et se vautrent avec plaisir dans les marais ou les étangs. Dans les forêts, ils cheminent ordinairement au hasard, écartant ou brisant tout ce qui leur fait obstacle et avançant résolûment tête baissée. Ils prennent directement leurs aliments avec leur gueule, leur trompe étant trop courte et point préhensile. Pour boire, ils la relèvent de manière à ne point la mouiller. Cet organe, qui n'est qu'un simple boutoir proboscidiforme, n'influe même pas sur leur voix, qui consiste en un sifflement grêle et très-disproportionné à la stature de l'animal. Pris tout jeunes, les Tapirs s'apprivoisent dès le premier jour, et vont dans toute la maison sans en sortir, même après être devenus adultes. Tout le monde peut les approcher, les toucher et les gratter, ce qu'ils aiment beaucoup. Ils ne mordent point, et, si on les incommode, ils se contentent de faire entendre leur sifflement. Dans cet état, on les voit manger de la chair crue ou cuite, et toute espèce d'aliments. « Parmi les Pachydermes, dit Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, il en est un dont la domestication me semble devoir être immédiatement tentée: c'est le Tapir, et plus spécialement l'espèce américaine, qu'il serait si aisé de se procurer par la Guyane et par le Brésil. Non moins facile à nourrir que le Cochon, le Tapir semble par ses instincts naturels éminemment disposé à la domestication. Au défaut de la société de ses semblables, je l'ai vu rechercher celle de tous les animaux placés près de lui, avec un empressement sans exemple chez les autres Mammifères. L'utilité du Tapir serait double pour l'homme. Sa chair, améliorée par un régime convenable, fournirait un aliment à la fois sain et agréable, ainsi que divers produits industriels, notamment un cuir excellent. En même temps, d'une taille bien supérieure à celle du Cochon, il pourrait rendre d'importants services comme bête de somme. Il faudrait d'abord l'introduire dans l'Europe méridionale, puis, avec le temps, il pourrait être acclimaté dans les pays tempérés. » La seule difficulté que présente cette acquisition, c'est que le Tapir a besoin d'une température élevée. Ainsi, on ne l'a pas vu se reproduire sous le climat de Paris.

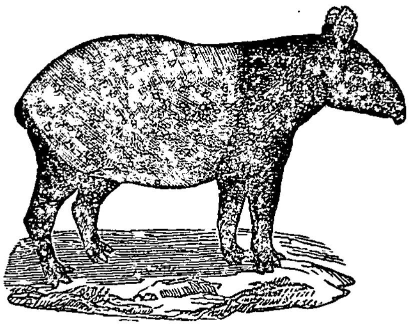

*** TAPIRÉ, ÉE.** adj. T. Ornith. Se dit Des oiseaux dont le fond du plumage est parsemé de teintes variées accidentelles.

TAPIS. s. m. (lat. *tapes*). Pièce d'étoffe, tissu de laine, de soie, etc., dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. *T. de table. T. de pied. T. de Turquie, de Perse. T. de la Savonnerie.* — Figur., *Mettre une affaire, une question sur le t.*, La proposer pour l'examiner, pour en juger. On dit encore famil., *Tenir quelqu'un sur le t.*, Parler de lui, en faire le sujet de la conversation; *Être sur le t.*, Être le sujet de l'entretien; et *Amuser le t.*, Entretenir la compagnie de choses vaines. V. Amuser. ‖ *T. de billard*, Le drap vert qui recouvre la table d'un billard, et qui est fortement tendu, afin que les billes y roulent facilement. ‖ *T. vert*, se dit quelquefois D'une table de jeu, ou De la table couverte d'un tapis vert autour de laquelle on se range, dans certaines administrations, pour discuter une affaire. — Figur., se dit D'une grande pièce de gazon pleine et sans découpures qu'on trouve dans les grands jardins. On dit de même, *Un t. de verdure, de gazon, de mousse, de fleurs, etc.* ‖ T. Manége. Lorsqu'un cheval ne relève pas assez en marchant, on dit qu'*Il rase le t.* ‖ * T. Zool. V. Œil.

TAPISSER. v. a. Revêtir, orner de tapisserie les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. *T. une chambre.* ‖ Par ext., se dit Des autres choses qui couvrent ou qui ornent les murs d'une chambre, etc. *T. une chambre de papier peint. Ce mur est tapissé d'affiches.* ‖ Par anal., se dit Des Diverses choses qui couvrent et revêtent une surface. *Une vigne tapisse de ses rameaux l'intérieur de la grotte. Au printemps, la terre est tapissée de fleurs. La membrane qui tapisse l'intérieur de l'estomac.* = Tapissé, ée. part.

TAPISSERIE. s. f. Toute étoffe, tout tissu, etc., qui sert à couvrir et à orner les murailles d'une chambre. *T. de velours, de damas, de brocatelle, de papier peint, de cuir doré.* ‖ Figur., *Faire t.*, se dit De personnes qui assistent à un bal ou à quelque autre grande réunion sans y prendre part, et qui sont ordinairement rangées contre les murs de la salle. *Ces femmes n'étaient là que pour faire tapisserie.*

Syn. — *Tapis.* — Les mots *tapis* et *tapisserie* désignent également une sorte de tissu qui sert à couvrir et à orner un objet. Mais *tapis* est le mot primitif: il signifie la chose en elle-même, abstraction faite de toute autre considération. Le mot *tapisserie*, au contraire, attendu qu'il est dérivé du premier, y doit ajouter une idée accessoire. Or, cette idée est, tantôt celle du travail, de l'industrie, de l'art que l'ouvrier a déployés dans la fabrication du *tapis*, tantôt l'idée de la destination décorative de ce dernier. En conséquence, on dit faire de la *tapisserie*, travailler en *tapisserie*, fauteuil en *tapisserie*, et non faire du *tapis*, travailler en *tapis* et fauteuil en *tapis*. De même, on appelle simplement *tapisserie* la tenture de *tapisserie* qui revêt les murs d'un salon, d'une chambre, parce qu'elle a pour objet de décorer cette pièce; mais on dit: les planchers sont couverts de *tapis*, parce que cet emploi de la *tapisserie* a principalement pour objet le confortable, et que les espèces de *tapis* usités à cet effet sont en général travaillés avec moins d'art que les *tapis* pour tenture.

Enc. — I. Le travail de la *Tapisserie* consiste à imiter un objet, à reproduire un dessin quelconque à l'aide de fils colorés nommés *brins*, que l'on applique autour de fils non colorés. On distingue deux sortes de t., la *T. à l'aiguille* et la *T. tissée.* — La *T. à l'aiguille* se fait avec une toile à mailles plus ou moins claires entre les fils de laquelle on conduit, au moyen d'une aiguille, des fils colorés de laine, de soie, d'or, etc. Ce travail, qu'on nomme encore *broderie sur canevas*, s'exécute à l'aide de modèles qui indiquent les couleurs et le nombre de points à faire avec chacune d'elles. La tap. à l'aiguille est appelée *T. de point de Hongrie*, lorsqu'elle est faite à gros points, et *T. de point d'Angleterre, de point d'Espagne*, etc., lorsqu'elle est faite à petits points. Ces sortes de tapisseries sont toujours exécutées par des femmes, qui n'ont besoin pour cela que d'une sorte de châssis, appelé *métier à broder*, sur lequel on tend le canevas. Les tapisseries de cette catégorie s'emploient pour faire des pantoufles, des coussins, des tabourets, des descentes de lit, ou encore pour recouvrir des fauteuils, des chaises, etc. La *T. tissée*, ou *T. au métier* proprement dite, s'exécute en appliquant les fils colorés, qui sont presque exclusivement de laine, autour de simples fils non colorés, qui sont tendus verticalement ou horizontalement et dont l'ensemble forme ce qu'en langage de tisseur on nomme *Chaîne*.

II. Selon que les fils de la chaîne sont tendus verticalement ou horizontalement, le *métier* est dit *à haute lisse* ou *à basse lisse*, et la t. qui en sort est également appelée *T. de haute lisse* ou *T. de basse lisse*. Dans l'un et l'autre de ces métiers, les fils de la chaîne sont séparés en deux rangs, appelés *Croisures*, au moyen d'espèces d'anneaux de ficelle qui embrassent un ou plusieurs des fils de la chaîne et servent à les écarter pour laisser passer le brin de laine colorée qui forme la trame. Dans le métier de basse lisse, où les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, deux pédales, appelées *Marches*, sur lesquelles agit l'ouvrier, donnent le mouvement nécessaire aux lisses et font alternativement hausser ou baisser les fils de la chaîne. Dans le métier de haute lisse, les fils de la chaîne étant tendus verticalement, les lisses sont fixées à un bâton transversal, appelé *Perche des lisses*, de sorte qu'au lieu d'élever ou d'abaisser les fils de la chaîne, comme dans le métier précédent, elles éloignent ou rapprochent simplement ces derniers, sans leur faire quitter leur position verticale. Les brins sont enroulés autour d'un instrument de bois, nommé *Broche* ou *Flûte*, qui remplace pour l'ouvrier en t. la navette du tisserand. L'ouvrier passe la broche de gauche à droite quand la première croisure est levée, et de droite à gauche quand c'est la deuxième. Ce double mouvement s'appelle *Duite*. L'ouvrier en haute-lisse travaille debout ou assis derrière la chaîne. Il a, sur une toile imprimée d'une seule couleur, le trait général du tableau qu'il doit reproduire. Il applique cette toile sur la chaîne, puis, suivant celle-ci fil à fil, il y dessine avec une pierre noire les contours du sujet. Les contours terminés, il transporte de la même manière, sur la chaîne, tous les traits de détail à l'aide d'un papier huilé et décalqué sur l'original. Le reste n'est plus, pour ainsi dire, qu'un travail mécanique. Pendant le tissage, l'ouvrier peut à tout instant considérer l'endroit de son travail, et le tableau qui est placé derrière lui soutient son attention et lui présente constamment un moyen de comparaison entre le modèle et la copie qu'il en fait. Il est inutile d'ajouter que tous les tons, toutes les nuances nécessaires à l'exécution du tapis, ont été déterminés d'avance, d'après l'original, par les chefs de l'atelier. Pour le travail de basse lisse, il s'exécute aussi à l'envers, mais horizontalement. L'ouvrier est assis, les coudes et l'estomac appuyés sur le cylindre ou *Ensouple* où s'enroule l'ouvrage. Le tableau qu'il copie est aussi suspendu derrière lui; mais le trait de ce tableau, au lieu d'être dessiné sur les fils, est simplement placé sous la chaîne, de sorte que ce n'est qu'à travers celle-ci et en regardant toujours très-perpendiculairement, qu'il aperçoit les traits qu'il doit suivre. On comprend aisément combien cette indication est imparfaite et peu sûre, si on la compare à celle qui guide l'ouvrier travaillant en haute lisse. La basse lisse présente encore un inconvénient grave quand on veut l'appliquer à des tapis d'une certaine étendue. Il résulte de ce qu'étant obligé de rapporter ensemble plusieurs lés pour arriver à la grandeur voulue, on ne peut obtenir que des sujets répétés, dont les raccords sont le plus souvent dénaturés par suite de l'irrégularité du tissage. En revanche, la basse lisse offre sur la haute un avantage considérable: c'est que les *Passées*, ou jetées de fil, embrassent un plus grand espace, ce qui abrége, en moyenne d'un tiers, la durée du travail. Il est d'usage, en haute comme en basse lisse, de faire les sujets *couchés*, c.-à-d. que, par la disposition du dessin sur la chaîne, les fils de cette chaîne occupent horizontalement la largeur de la pièce, lorsque celle-ci est tendue dans le sens des objets qu'elle représente. Pour faire les sujets *debout*, il faudrait que les ensouples portassent la plus grande partie de la pièce, ce qui obligerait à la rouler et à la dérouler un grand nombre de fois. De plus, les figures se trouveraient presque sur la même ligne et ne pourraient être exécutées par le même ouvrier qu'avec plus de temps. Enfin, les draperies,

les bras et les jambes, étant plus ordinairement montants dans les sujets debout, les passées ne pourraient être aussi allongées, puisqu'on ne peut leur donner plus d'étendue que celle de la largeur des objets. Le travail serait ainsi plus long, et l'on n'y gagnerait autre chose que de produire des *relais* moins apparents. On nomme ainsi les petits vides que laissent les fils aux endroits où changent les couleurs, vides que l'on reprend à l'envers quand le tapis est achevé. Cependant, pour les pièces de dimensions médiocres, on les fait indifféremment debout ou couchées, suivant qu'il peut en résulter plus de commodité pour l'ouvrier. — Ce qui précède se rapporte particulièrement aux *tapis ras*. Les *tapis veloutés*, et spécialement ceux qu'on nomme *T. de la Savonnerie*, présentent dans leur fabrication des différences importantes, mais dans le détail desquelles notre cadre nous interdit d'entrer.

III. Les produits de l'industrie des tapis forment actuellement huit variétés principales. — 1° *Tapisseries* et *Tentures*. Ce sont de véritables objets d'art dont la fabrication n'est possible que dans les manufactures impériales. Ils sortent tous de celle des Gobelins qui ne travaille qu'en haute lisse. Cependant la manufacture de Sallandrouze-Lamornaix, à Aubusson, a, par exception, exécuté quelques ouvrages de ce genre. Ces tapisseries, presque toujours *historiées*, sont généralement employées à la décoration des murs des appartements. — 2° *Tapis veloutés haute lisse* ou *de la Savonnerie*. Comme les précédents, ils sont d'une seule pièce et atteignent souvent de très-grandes dimensions. Ils servent comme tentures ou comme tapis de pied. Leur tissu, dont la chaîne est de coton, forme un velours dont chaque point est arrêté à la chaîne par un point, ce qui leur donne une inaltérable solidité. Ce sont des tapis de haut prix, qui ne se font qu'aux Gobelins et à Aubusson. — 3° *T. veloutés haute laine*. Ils diffèrent des veloutés qui précèdent, en ce que les matières sont plus grossières, et que la laine, formant velours, est simplement passée et *non pas nouée et croisée* sur la chaîne, laquelle est en fil d'*étoupe* ou de chanvre. Ils se font à la haute lisse ou à la basse lisse, et s'emploient pour descentes de lit ou devants de foyer. Beauvais est le centre principal de leur fabrication ; Aubusson, Tours et Felletin en fournissent aussi des quantités considérables. — 4° *T. ras*. Ils sont d'un seul morceau et ont la même destination que les veloutés haute laine. Ils se font entièrement à basse lisse. On les appelle communément *tapis d'Aubusson*, parce que, anciennement, ils ne se fabriquaient que dans cette ville et à Felletin. Abbeville, Amiens et Tourcoing en produisent aujourd'hui un assez grand nombre. — 5° *T. moquettes*, ou simplement *Moquettes*. Ils tiennent le milieu entre les *ras* et les *veloutés*. Ce sont ceux qui, par leur prix, répondent le mieux aux besoins généraux de notre époque : aussi leur consommation va chaque jour augmentant. On les emploie, non-seulement sous forme de descentes de lit, de tapis de foyer, et de tapis d'appartement, mais encore sous celle de portières, de garnitures de meubles, etc. Ils se font au mètre, tantôt sur un métier à la tire, tantôt sur un métier à la Jacquard, qui a été modifié à cet effet. On distingue les moquettes en *veloutées* et en *épinglées* ou *bouclées*. Celles-ci diffèrent des premières en ce que la laine forme une espèce de boucle à chaque point. Ces tapis, à dessins répétés, se fabriquent à la pièce par lés de 55 à 60 centim. de largeur. Les principaux centres de cette fabrication sont : Aubusson, Nîmes, Abbeville, Amiens, Roubaix et Tourcoing. — 6° *T. écossais* ou *à double face*. Leur caractère particulier est de n'avoir pas d'envers. Comme qualité, ils se rangent entre les moquettes et les jaspés. Enfin, on les fabrique sur des métiers à la Jacquard, et par lés d'environ un mètre. Les écossais dits *Brochés* ne diffèrent des autres que sous le rapport du brochage, qui permet l'emploi de couleurs variées. Tourcoing, Bordeaux, Aubusson et Felletin sont les villes qui produisent les tapis de cette classe. — 7° *T. vénitiens* ou *Vénitiennes*. Ils sont spécialement destinés à faire des passages d'appartements et d'escaliers. Ils se font sur des métiers simples, par bandes, dont la largeur varie de 15 centimèt. à 1 mètre, et leur dessin se compose uniquement de rayures. Bordeaux, Paris, Aubusson et Felletin sont les centres de cette fabrication. — 8° *T. jaspés*. Ils se composent d'une grosse trame d'étoupe revêtue d'un peu de laine ; leur dessin consiste en rayures ou fonds chinés. Comme les vénitiennes, ils s'exécutent sur des métiers simples et par lés de 1 mètre. Nîmes, Beauvais, Tours, Bordeaux, Aubusson et Felletin sont les lieux de leur production. Outre les espèces de tapis qui précèdent, on en fait encore une foule d'autres qu'on désigne dans le commerce sous le nom de *tapis de fantaisie*, et qui s'exécutent par des procédés peu différents des procédés ordinaires.

IV. La fabrication des tapisseries et des tapis, soit à l'aiguille, soit tissés, est originaire de l'Orient et remonte à la plus haute antiquité. Ainsi, il est fait mention de ces tissus dans la Bible et dans Homère. Les Égyptiens, les Assyriens et les Phéniciens, excellaient, dit-on, dans cette industrie. Les villes les plus renommées pour leurs manufactures de tapis étaient Babylone, Tyr, Sidon, Carthage, Sardes, Pergame, Milet, et enfin Alexandrie. Les anciens distinguaient déjà ces tissus en plusieurs sortes, suivant qu'ils étaient ras (ψιλοτάπης) ou veloutés (μαλλὸς, μαλλωτὸς), qu'ils étaient veloutés d'un seul côté (ἑτερόμαλλος) ou des deux côtés (ἀμφίταπος et ἀμφίμαλλος). Ils les désignaient également sous divers noms, tels que *stragula*, στρώματα, *cubicularia*, *tricliniaria*, περιπέτασματα, *aulæa*, etc., suivant leur destination. Après l'époque d'Alexandre, leur usage devint général en Grèce, et il s'introduisit chez les Romains après leurs conquêtes en Grèce, en Egypte et en Asie. Verrès avait des tapisseries précieuses parmi les objets rares dont il avait dépouillé la Sicile. Les païens se servaient beaucoup de tapisseries pour décorer les murailles des temples. Aussitôt que les chrétiens purent célébrer librement les cérémonies de leur culte, ils ornèrent de la même manière les murs de leurs églises. Cet usage existait déjà en France au VIIe siècle ; mais c'est surtout au Xe qu'il devint général. Suivant les statuts de l'abbaye de Cluny, fondée en 910, les murs, les bancs et les siéges du monastère, dans la partie réservée aux étrangers, devaient être, aux jours de grandes fêtes, couverts de tapisseries. La plupart de ces tissus venaient de l'empire grec ou de l'Asie musulmane, mais d'autres étaient d'origine nationale. Ainsi, vers 985, il y avait une fabrique de tapisseries à l'abbaye de Saint-Florent, à Saumur. En 1025, Poitiers en possédait une autre dont les produits s'exportaient jusqu'en Italie. A la même époque, on faisait également des tapis dans les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Waast, et de Saint-Martin du Canigou. C'est du même siècle que date la célèbre tapisserie de Bayeux, qui représente la conquête de l'Angleterre par les Normands. Mais c'est un ouvrage à l'aiguille, qu'on attribue à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant ou à une autre princesse de même nom, fille de Henri Ier, roi de France, qui avait épousé le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet. Sous Saint-Louis, il y avait à Paris une manufacture de tapis dits *sarrazinois*, parce que vraisemblablement ils imitaient les tapis de l'Orient. Au XIVe siècle, les tapisseries d'Arras étaient très-renommées. Ainsi, parmi les objets envoyés à Bajazet (1396) pour payer la rançon de Jean, fils du comte de Flandre, fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, on remarquait une collection de tapisseries d'Arras représentant la vie d'Alexandre le Grand. Au siècle suivant, les tapisseries à personnages historiques jouirent d'une vogue prodigieuse. Les plus belles se fabriquaient à Bruges et à Bergame. Au reste, c'est de la Flandre et de l'Italie que François Ier fit venir des ouvriers lorsqu'il voulut créer en France une manufacture de tapisseries en état de lutter avec celles de l'étranger. Cet établissement fut fondé en 1543, à Fontainebleau, et placé sous la direction de Philibert Babou, sieur de la Bourdaisière, qui eut pour successeur S. Serlio. Henri II en créa un second qui fut installé dans les bâtiments de l'hôpital de la Trinité, à Paris. Mais les guerres de religion ayant anéanti ces deux manufactures, Henri IV les remplaça par trois nouvelles, qui furent établies à Paris. L'une d'elles, qui devait spécialement s'occuper de la fabrication des tapis façon de Perse et de Turquie, eut d'abord ses ateliers au Louvre ; mais, en 1627, elle fut transférée à Chaillot, dans une maison dite de la *Savonnerie*, et c'est de là qu'est venu le nom de *tapis de la Savonnerie*, sous lequel on désigne généralement ses produits. Enfin, en 1662, Louis XIV fonda le célèbre établissement des Gobelins, sous le titre de *Manufacture royale des meubles de la couronne*. Le nom de *Gobelins*, qui a prévalu, vient de ce que la manufacture occupait les bâtiments de la famille Gobelin, famille de teinturiers renommés. Dès sa création, ce bel établissement fut placé sous la direction du peintre Lebrun. Deux ans plus tard (1664), la fabrique de Beauvais fut érigée en manufacture royale. Depuis le commencement de ce siècle, l'industrie des tapis a reçu des modifications très-importantes, par suite du changement de destination de ses produits. En effet, les papiers peints ayant remplacé les étoffes destinées autrefois à tendre les murs des appartements, les tapis et les tapisseries ne sont plus guère employés aujourd'hui que pour recouvrir les meubles et les planchers. En conséquence, c'est au confortable et au bon marché que visent les fabriques privées. Les pièces d'une haute valeur artistique sortent à peu près toutes de nos manufactures impériales des Gobelins et de Beauvais (l'établissement de la Savonnerie a été, en 1825, réuni à celui des Gobelins). Ces deux établissements sont administrés pour le compte de l'État, dont ils sont une propriété, et leurs produits servent exclusivement à orner les palais et châteaux impériaux et à faire des présents aux princes étrangers.

TAPISSIER, IÈRE. s. * Celui, celle qui vend des tapis. *Marchand t.* ‖ Celui qui travaille en tapisserie faite au métier, et celle qui travaille en tapisserie faite à l'aiguille. Peu usité. ‖ *T. décorateur*, ou simplem., *Tapissier*, Celui qui pose les tapisseries ou tentures d'appartements, les rideaux, etc. ‖ *Tapissière*, se dit aussi D'une sorte de voiture légère, ouverte de tous côtés, qui sert principalement aux tapissiers pour transporter des meubles, des tapis, etc. ‖ * T. Entom. Voy. APIAIRES et ARAIGNÉE.

TAPON. s. m. Se dit Des étoffes, de la soie, du linge qu'on bouchonne et qu'on met tout en un tas. *Remettez dans ses plis cette étoffe qui est toute en t.* Fam.

TAPOTER. v. a. (R. *taper*). Donner de petits coups à plusieurs reprises. *Elle tapote toujours ses enfants.* Fam. ‖ *Neutral. et fam., *T. de piano*, se dit D'une personne qui joue mal du piano. = TAPOTÉ, ÉE. part.

* **TAQUE.** s. f. T. Comm. Se dit De toute plaque de fer fondue, et notamment Des plaques qui forment le contre-cœur des cheminées.

TAQUER. v. a. T. Typogr. Passer le taquoir sur une forme. = TAQUÉ, ÉE. part.

TAQUET. s. m. T. Mar. Se dit De différentes sortes de crochets de bois où l'on amarre diverses manœuvres. ‖ T. Menuis. Se dit De petits morceaux de bois taillés pour maintenir l'encoignure d'une armoire, etc.

TAQUIN, INE. adj. (ital. *taccagno?*). Vilain, avare, qui chicane sur la dépense. *C'est un vieux t. qui se ferait fesser pour le moindre profit.* Vx. ‖ Mutin, querelleur, contrariant. *Cet enfant est t. Il a l'humeur taquine.* ‖ Subst., *C'est un petit t., une petite taquine. Laissez là ce vieux t.* = TAQUINER. v. a. Contrarier et impatienter pour de minces sujets. *Ne taquinez pas cet enfant.* ‖ On dit encore absol., *Il ne fait que t.*, et, dans le sens réciproque, *Ces deux enfants sont toujours à se t.* ‖ TAQUINÉ, ÉE. p. = TAQUINEMENT. adv. D'une manière taquine. Peu us. = TAQUINERIE. s. f. Caractère de celui qui est taquin, ou Action de celui qui taquine. *Il est d'une t. insupportable. Cessez vos taquineries.*

TAQUOIR. s. m. Voy. TYPOGRAPHIE.

TARABUSTER. v. a. Importuner par des interruptions, par du bruit, par des discours à contre-temps. *Qui est-ce qui me vient t.?* Fam. = TARABUSTÉ, ÉE. p.

* **TARARE.** s. m. T. Agric. V. VANNAGE.

TARARE. Interj. fam. qui s'emploie pour exprimer Qu'on se moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas. *Il a voulu me faire croire cela, mais t.* — *T.-pon-pon*, se dit Pour se moquer de la vanité que quelqu'un étale dans un récit, dans des projets. Peu us.

TARAUD. s. m. (gr. τειρέω, je perce?). T. Techn Morceau d'acier de forme conique, taillé en vis, et dont on se sert pour tarauder. = TARAUDER. v. a. *T. un écrou*, Percer en spirale une pièce de bois ou de métal, de manière qu'elle puisse recevoir une vis. ‖ * *T. une vis*, Faire les cannelures en spirale qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans un écrou. = TARAUDÉ, ÉE. p.

TARD. adv. de temps (lat. *tardè*). Après le temps déterminé, convenable ou accoutumé. *Le secours arriva trop t. Vous venez bien t. Se lever t. Se coucher t. Vous avez attendu bien t.* Prov., *Il vaut mieux t. que jamais.* ‖ En parl. De la durée du jour, il sign., Vers la fin de la journée. *Nous ne pouvons arriver que t. au gîte.* = TARD. adj. m. Se dit Dans les acceptions précédentes. *Il est t. de songer à Dieu quand on est près de mourir. Il est bien t. pour commencer. Il est déjà t. Le soleil se couche, il commence à se faire t.* = TARD. s. m. *Vous vous en avisez sur le t. Il est arrivé sur le tard.*

TARDER. v. a. (lat. *tardare*). Différer à faire une chose. *Il a trop tardé à envoyer ce secours. Il ne faut pas t. un moment. Pour peu que l'on tarde, on laissera passer l'occasion.* On peut dire, *T. de;* mais l'usage préfère, *T. à.* ‖ S'arrêter, ou aller lentement, en sorte qu'on vienne tard. *Pourquoi avez-vous tant tardé? Il a bien tardé en chemin. Vous avez bien tardé à venir.* ‖ Se dit impersonn., Pour exprimer l'impatience, pour marquer que le temps semble long dans l'attente de ce qu'on souhaite. *Il me tarde que ma maison soit bâtie. Il lui tardait de vous voir.* = Syn. Voy. DIFFÉRER.

TARDIF, IVE. adj. (latin. *tardus*). Qui tarde, qui vient tard. *Repentir t. Des regrets tardifs. Une recommandation tardive.* ‖ Qui est lent à se mouvoir, à croître, à atteindre son complet développement. *Le bœuf est un animal t. Pas t. Mouvement t. Un arbre t. Les melons sont tardifs cette année. Ces sortes d'esprits sont tardifs.* — *Fruits tardifs*, Les fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce. — *Des agneaux, des poulets, des perdreaux tardifs*, Des agneaux, etc., qui naissent après les autres.

* **TARDIGRADES.** s. m. pl. (lat. *tardus*, lent; *gradus*, marche, progression). T. Mamm.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les *Tardigrades* sont classés dans l'ordre des *Édentés*, dont ils constituent la première tribu, tandis que d'autres naturalistes les rangent dans celui des Quadrumanes, dont ils forment alors la dernière section. Ces animaux, qui doivent leur nom à leur excessive lenteur, ont en effet des rapports manifestes avec les Quadrumanes ; néanmoins, ils se rapprochent davantage des Édentés, et nous paraissent ne devoir pas en être séparés. Ils ont des molaires cylindriques et des canines aiguës plus longues que ces molaires, deux mamelles

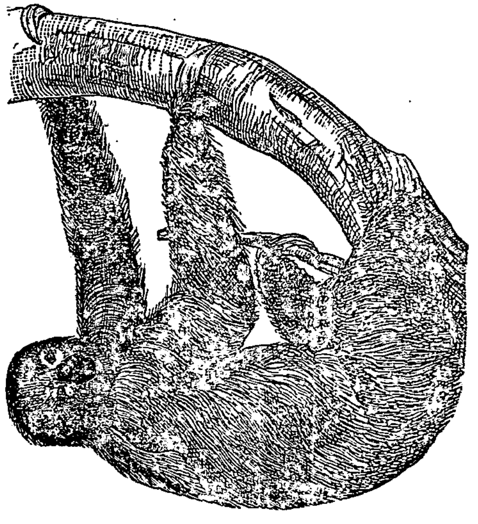

pectorales, les membres antérieurs terminés par des bras ; mais les doigts, réunis par la peau, ne marquent au dehors que par d'énormes ongles comprimés, crochus et fléchis dans l'état de repos vers le dedans de la main ou la plante du pied. Les pieds de derrière, obliquement articulés sur la jambe, ne touchent le sol que par le bord externe. Les membres antérieurs, beaucoup plus longs que les postérieurs, forcent l'animal à se trainer sur les coudes quand il veut marcher sur le sol. En outre, la largeur du bassin et la direction des cuisses en dehors l'empêchent d'approcher les genoux. Mais les inconvénients qui résultent, pour la vie à terre, de la conformation si bizarre de ces animaux, disparaissent dès qu'ils se trouvent sur les arbres. On voit alors que les Tardigrades présentent les conditions les mieux combinées pour grimper, se cramponner aux branches en déployant le moins de force possible, et y saisir les feuilles suspendues au-dessus de leur tête et qui leur servent d'aliments. Ils ne quittent guère un arbre qu'après l'avoir entièrement dépouillé de ses feuilles, et l'on assure qu'ils se laissent tomber alors de leur branche pour éviter le travail d'en descendre. Les femelles ne font à chaque portée qu'un petit qu'elles portent sur le dos. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre, appelé vulgairement *Paresseux*, mais que les zoologistes désignent sous le nom de *Bradype* (*Bradypus*). Les espèces qui le composent habitent l'intérieur de l'Amérique méridionale : nous nous bornerons à citer les deux principales. — Le *Br. à trois doigts* (*Br. tridactylus*) [Fig. ci-dessus], communément appelé *Aï*, doit ce dernier nom à son cri, et le premier, qui est tiré du grec, à la lenteur de sa démarche. Il est le seul Mammifère connu qui ait 9 vertèbres cervicales. Il est de la taille d'un Chat, et ses bras ont le double de la longueur des jambes. Son poil long, gras, sans élasticité, gris et tacheté parfois sur le dos de brun et de blanc, ressemble à de l'herbe fanée. Le *Br. à deux doigts* (*Br. bidactylus*), ou *Unau*, est moins disproportionné que le précédent. Ses bras sont moins longs et son museau plus allongé. Il est d'un brun uniforme, qui prend quelquefois une teinte roussâtre.

On désigne encore sous le nom de *Tardigrades*, une famille d'animalcules extrêmement singuliers, qui appartient à la grande division des *Systolides* et à la classe des *Infusoires*. Il en a été parlé à ce dernier mot.

TARDIVEMENT. adv. D'une manière tardive. *Il a fait sa réclamation bien t.* = Tardivité. s. f. T. Hort. Croissance tardive; se dit Des fleurs, des fruits et des plantes qui viennent après le temps ordinaire.

TARE. s. f. (ar. *tarah*, rejeter). T. Comm. Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité. *J'ai compté tous ses sacs d'argent, il n'y a point de t. ni pour le compte, ni pour les espèces. J'ai trouvé tant de t. Ces marchandises ont été avariées en mer; il y a pour cent écus de t.* ‖ Se dit aussi, Du rabais ou de la diminution que l'on fait sur les marchandises, en considération du poids des caisses ou de l'emballage. *Le poids de la marchandise avant la défalcation de la t. est le poids brut; après sa défalcation, c'est le poids net. L'administration des douanes a fixé la t. qu'elle admet pour certaines sortes de marchandises.* ‖ Figur., Vice, défaut, défectuosité. *Ce bois est bon, il n'a point de t. Vous vous plaignez de ce cheval, quelle t. y trouvez-vous?* — Au sens moral, *C'est un homme sans t., qui n'a ni t. ni défaut.* Vieux.

TARENTELLE. s. f. Danse et air de danse, originaire des environs de Tarente, dont la mesure est à 6/8, et qui est d'un caractère gai.

***TARENTISME.** s. m. T. Méd. V. Araignée.

TARENTULE. s. f. T. Zool. V. Araignée. ‖ T. Erpétol. Nom vulgaire du Gecko des murailles.

TARER. v. a. Gâter, causer du déchet. *L'humidité a taré ces marchandises.* — Figur., *T. la réputation de quelqu'un.* ‖ T. Comm. Peser un vase, un baril, etc., avant d'y mettre quelque chose, afin qu'en le repesant après, on puisse savoir au juste le poids de ce qu'on y a mis. *T. une barrique. T. une bouteille.* = se Tarer. v. pr. *Cette poire commence à se t. Sa réputation s'est bien tarée dans cette affaire.* = Taré, ée. part. *Fruits tarés. Marchandises tarées.* ‖ Figur., *Un homme taré,* Un homme qui a sali sa réputation par une ou plusieurs actions mauvaises. ‖ * T. Blas. Se dit pour Placé, posé, en parlant Du casque qui surmonte l'écu, parce qu'autrefois la grille du casque était appelée *Tare*.

***TARET.** s. m. T. Zool. V. Enfermés.

TARGE. s. f. (ar. *dardj*). Voy. Bouclier.

TARGETTE. s. f. Petite plaque de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux fenêtres, etc., pour servir à les fermer.

TARGUER (se). v. pr. Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation. *Il se targue de sa noblesse, de son crédit, de ses richesses.*

TARGUM. s. m. [On pron. *Targome.*] Voy. Bible.

TARI. s. m. Liqueur qu'on tire des palmiers et des cocotiers, et qui s'employait autrefois comme tonique.

***TARIER.** s. m. T. Ornith. Voy. Traquet.

TARIÈRE. s. f. (gr. τειρέω, je perce?). T. Techn. Outil de fer dont on se sert pour faire des trous ronds dans une pièce de bois. V. aussi Sondage. ‖ T. Entom. V. Aiguillon. ‖ * T. Conchyl. V. Buccinoïdes.

TARIF. s. m. (mot arabe qui signifie *série*). Rôle, tableau qui marque le prix de certaines denrées, ou les droits d'entrée, de sortie, de passage, etc., que chaque sorte de marchandises doit payer. *T. des droits. T. des douanes.* — *T. des glaces*, Table qui marque le prix des glaces proportionnellement à leurs dimensions. — *T. des monnaies*, Table qui marque la valeur courante des monnaies. ‖ Règlement qui fixe le coût de divers actes, les droits de vacations en matière civile, criminelle et de police. *T. des notaires. T. des frais et dépens.* = Tarifer. v. a. Dresser un tarif; ou, Fixer d'après un tarif les droits que doivent payer certaines choses. *T. des marchandises. T. les frais.* = Tarifé, ée. p.

TARIN. s. m. T. Ornith. V. Linot.

TARIR. v. a. (latin. *aridus*, sec). Épuiser d'eau, mettre à sec. *T. un puits. Les grandes chaleurs avaient tari toutes les fontaines. C'est une source qu'on ne saurait t.* ‖ Figur., Faire cesser, arrêter. *La sagesse de ce prince ne put t. la source des maux publics.* = Tarir. v. n. Être mis à sec, cesser de couler. *Les grandes chaleurs ont fait t. les ruisseaux. Cette source ne tarit jamais. Ses larmes ne tarissent point.* ‖ Fig., *La sagesse de Dieu est une source inépuisable qui ne tarit point.* — *Ne point t. sur un sujet*, En parler sans cesse, y revenir souvent. *Quand il parle de vous, il ne tarit pas.* = se Tarir. v. pr. Cesser de couler. *Cette source, cette fontaine s'est tarie. Son lait s'est tari.* ‖ Tari, ie. part. = Tarissable. adj. 2 g. Qui se peut tarir, qui peut être tari. *Ce puits est t. La source de ses larmes n'est pas t.* = Tarissement. s. m. État de ce qui est tari. *Le t. des eaux. Le t. des puits causa la perte de tous les bestiaux.*

TARLATANE. s. f. T. Comm. Voy. Bétille.

TAROTÉ, ÉE. adj. *Cartes tarotées*, Cartes dont le dos est marqué de grisaille en compartiments. = Tarots. s. m. pl. Cartes à jouer plus grandes que nos cartes ordinaires, marquées d'autres figures, et dont le dos est marqué de grisaille en compartiments. *Les tarots sont en usage en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, etc. Les tireuses de cartes se servent ordinairement de tarots. Les tarots sont ainsi appelés de la ville de Taro, où furent, dit-on, inventées ces sortes de cartes.* ‖ Le jeu qu'on joue avec ces cartes; et, en ce sens, il se dit quelquef. au sing. *Jouer aux tarots* ou *au tarot*.

TAROUPE. s. f. Le poil qui croit entre les sourcils.

TARSE. s. m. (lat. *tarsus*). T. Anat. V. Pied. ‖ T. Ornith. Voy. Oiseau. ‖ T. Ent. V. Insecte. = Tarsien, ienne. adj. Qui appartient au tarse. *Artère tarsienne.*

TARSIER. s. m. T. Mamm.

Enc. — Les *Tarsiers* (*Tarsius*) forment le dernier groupe de la famille des *Lémuriens* de Cuvier; néanmoins ils présentent avec ces derniers des différences assez tranchées pour qu'Is. Geoffroy Saint-Hilaire ait cru devoir les ériger en une famille distincte qu'il désigne sous le nom de *Tarsidés*. Ces animaux ont les incisives inférieures verticales, deux mamelles inguinales, les doigts indicateurs et médians des membres postérieurs très-courts et à ongles allongés, les tarses démesurément longs (ce qui leur a valu leur nom), et enfin les yeux extrêmement volumineux. Les Tarsiers offrent d'ailleurs tous les détails extérieurs de forme des Galagos, et ils sont comme eux nocturnes et insectivores. Cette petite famille ne comprend qu'un seul genre, dont l'espèce type est le *T. spectre* (*T. spectrum*) [Fig. ci-dessus], qui habite l'île de Sumatra. Cet animal a 18 centimèt. de longueur. Il a la queue longue et touffue à l'extrémité, et le pelage brun roussâtre en même temps que doux et laineux. Le *T. aux mains brunes* (*T. fuscomanus*) habite l'île de Madagascar ; sa taille ne dépasse pas celle d'un Mulot.

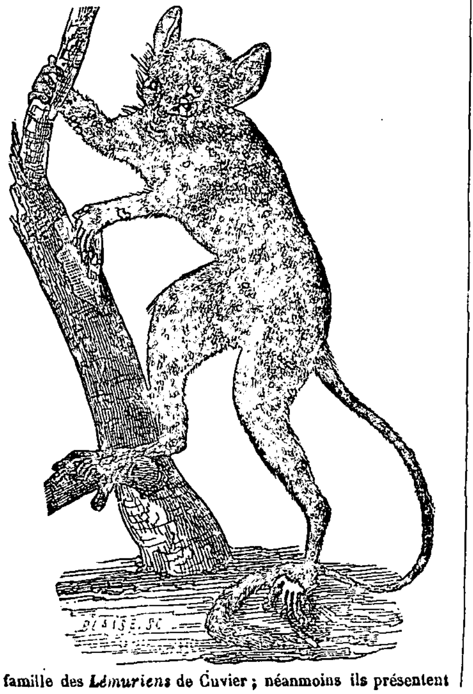

TARTAN. s. m. Étoffe de laine à carreaux de diverses couleurs, dont les Écossais se font des vêtements. ‖ Par ext., se dit D'un vêtement, et partic. D'un châle de tartan.

TARTANE. s. f. T. Mar. Petit bâtiment de la Méditerranée portant un grand mât, un mât de tapecu et un beaupré, avec une voile triangulaire. ‖ * T. Pêche. Sorte de filet à manche dont on se sert sur les côtes du Languedoc.

TARTARE. s. m. (lat. *tartarus*). T. Mythol. Nom donné par les poëtes au lieu où les coupables sont tourmentés dans l'enfer. *Il fut précipité dans le Tartare.*

*** TARTARES.** s. m. pl. (corrupt. du mot *Tata* ou *Tatar*). Nom sous lequel on désigne Les peuples nomades de l'Asie centrale, et particulièrement les tribus mongoles. *Les invasions des Tartares.* ‖ Autrefois, on appelait *Tartares*, à cause de leur humeur pillarde, Les valets qui suivaient les troupes à cheval de la maison du roi en campagne.

***TARTARIN.** s. m. T. Mamm. V. Cynocéphale.

*** TARTARISÉ, ÉE.** adj. Qui contient du tartre.

TARTE. s. f. (lat. *torta*, tourte). Sorte de pâtisserie dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures, et qui est recouverte symétriquement de petits filets de pâte coupés avec un instrument guilloché. *T. à la crème. T. d'abricots.* = Tartelette. s. f. Petite tarte. = Tartine. s. f. Tranche de pain recouverte de quelque chose. *T. de beurre, de confitures.*

TARTRATE. s. m. T. Chim. V. Tartre.

TARTRE. s. m. (bas latin. *tartarum*). Dépôt salin qui se produit dans les vins et qui s'attache aux parois des vases qui les contiennent. ‖ Par anal., Sédiment calcaire, de couleur jaunâtre, qui se forme autour des dents.

Enc. — On appelle *Tartre*, le dépôt que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux, à mesure qu'ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, selon la couleur du vin dont il provient ; le premier ne contient de plus que le second qu'un peu de matière colorante. Ce dépôt est essentiellement composé d'un acide particulier, appelé *acide tartrique*, qui s'y trouve en combinaison avec la potasse, ainsi qu'avec la chaux, l'alumine, le fer, etc.

1. *Acide tartrique.* — Cet acide, qui a été découvert par Scheele en 1770, et dont la formule est $C^8H^4O^{12}$, n'existe pas seulement dans le tartre du vin, car il est très-répandu dans le règne végétal. Ainsi, par ex., on le rencontre, soit libre, soit combiné avec la chaux, dans les tamarins, les baies de sorbier non mûres, les topinambours, les mûres, les cornichons, etc. Au reste, on l'extrait généralement du tartre que l'on trouve dans les tonneaux. A cet effet, on commence par purifier ce tartre en le faisant bouillir avec de l'argile délayée qui s'empare de sa matière colorante et en le faisant cristalliser plusieurs fois. Le sel, qu'on obtient ainsi et qu'on appelle communément *Crème de tartre*, est un *bitartrate de potasse pur*, qui est soluble dans 15 parties d'eau bouillante, et seulement dans 60 d'eau froide. Maintenant, il s'agit d'en séparer l'acide tartrique. Pour cela, on verse, par petites portions, dans une dissolution bouillante de crème de tartre, de la craie finement pulvérisée. Il se forme alors un tartrate de chaux insoluble qui se précipite, et un tartrate neutre de potasse qui reste dissous. On filtre, puis, dans la liqueur filtrée qui contient le tartrate neutre de potasse, on verse une solution concentrée de chlorure de chaux. Il se produit un nouveau précipité de tartrate de chaux, et la liqueur retient du chlorure de calcium en dissolution. On recueille ce nouveau précipité sur un filtre, on l'ajoute au précipité déjà obtenu, et l'on fait bouillir le tout avec une quantité suffisante d'acide sulfurique étendu. Il se forme donc du sulfate de chaux qui, étant peu soluble, se dépose, et de l'acide tartrique, qui reste en dissolution. On filtre cette dernière, on la fait concentrer jusqu'à consistance de sirop ; enfin, on l'abandonne dans une étuve, où elle ne tarde pas à déposer de gros cristaux d'acide tartrique, qu'on appelait autrefois *Sel acide de tartre*. Ainsi préparé, l'acide tartrique cristallise en prismes incolores, dont la densité est 1,75. Ces cristaux sont inaltérables à l'air, insolubles dans l'éther, mais très-solubles dans l'alcool et dans l'eau. — La solution aqueuse d'acide tartrique dévie vers la droite le plan de polarisation de la lumière. Son pouvoir rotatoire moléculaire est égal à 9°,6′ à la température de 21°, puis il diminue à mesure que la température s'élève. Cette solution précipite en blanc les eaux de chaux, de baryte et de strontiane, mais ne préci-

pite pas les sels solubles de ces mêmes bases. Ajoutée en excès à une dissolution d'un sel de potasse, elle y occasionne un précipité grenu de bitartrate de potasse, à condition toutefois que le *sel de potasse ne soit pas en dissolution trop étendue.* — Soumis à une température de 170° à 180°, l'acide tartrique se transforme en un acide isomère, appelé *Acide métatartrique.* En maintenant assez longtemps cette température, on obtient un troisième isomère, l'*Acide isotartrique.* Si l'on élève la température au-dessus de 180°, il y a élimination de 2 équivalents d'eau, et l'on obtient de l'*Acide tartrique anhydre* ($C^8H^4O^{10}$), qui est soluble dans l'eau, mais qui y devient insoluble quand on l'expose pendant quelques heures à une chaleur de 150°. *Soumis à l'action d'une* température de 200° à 220°, l'acide tartrique ordinaire se décompose et donne deux nouveaux corps, appelés *Acide pyruvique* ($C^6H^4O^6$) et *Acide pyrotartrique* ($C^{10}H^8O^8$).

II. Tartrates. — L'acide tartrique se combine avec les bases en formant deux séries de sels. Les uns résultent de la substitution d'un équivalent de base métallique à un équivalent d'eau, et les autres de la substitution de 2 équivalents de base à 2 équivalents d'eau : les premiers sont appelés *tartrates acides ou bitartrates*, et les seconds *tartrates neutres* ou mieux *tartrates bibasiques.* Nous nous contenterons de mentionner les plus intéressants. — A. Les *Tartrates de potasse* sont au nombre de deux. Le *Tartrate acide* ou *Bitartrate de potasse* ($C^8H^4O^8,3HO,KO$), n'est autre chose que la *crème de tartre*, ou le *tartre purifié*, dont nous avons parlé tout à l'heure. Ce sel, qu'on appelait autrefois *Sel essentiel de tartre*, cristallise en prismes obliques à base rhombe, dont les angles sont tronqués, et les crêtes longitudinales remplacées par deux faces de troncature. Il est, comme nous l'avons vu, peu soluble dans l'eau froide; mais, en ajoutant à ce sel le quart de son poids d'acide borique, on augmente beaucoup sa solubilité, car le nouveau composé, qui est un *Tartrate double de bore et de potasse*, est soluble dans 3 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante : on le désigne alors sous le nom vulgaire de *Crème de tartre soluble.* La crème de tartre a une saveur aigrelette qui n'a rien de désagréable. Soumis à la calcination, ce sel dégage une vapeur acide et piquante, et laisse un résidu de carbonate de potasse et de charbon qui sert à la préparation du potassium, et qu'on nomme *flux noir.* Calciné avec de l'azotate de potasse, il laisse du carbonate de potasse presque pur. Ce dernier résidu a reçu le nom de *flux blanc ;* les anciens chimistes l'employaient comme fondant dans les opérations métallurgiques. Le *Tartrate neutre de potasse* ($C^8H^4O^8,2HO,2KO$), appelé autrefois *Sel végétal* et *Tartre tartarisé*, s'obtient en saturant le tartrate acide par une quantité de potasse égale à celle qu'il contient déjà. Il est doué d'une saveur amère, déliquescent, et beaucoup plus soluble dans l'eau que le bitartrate. — Il existe deux *Tartrates de soude* tout à fait analogues aux tartrates de potasse. En outre, en saturant par le carbonate de soude une dissolution bouillante de crème de tartre, on obtient un *Tartrate double de potasse et de soude*, qui se dépose sous forme de beaux prismes d'une transparence parfaite. Ce sel est communément désigné, dans les pharmacies, sous les noms de *Sel de Seignette* et de *Sel de la Rochelle.* — L'un des tartrates les plus importants est le *Tartrate d'antimoine et de potasse*, qu'on désigne encore souvent sous les noms de *Tartrate antimonié de potasse*, de *Tartre stibié*, de *Tartre émétique*, ou simplement d'*Émétique*, à cause de ses propriétés vomitives bien connues; mais il en a été parlé au mot ANTIMOINE. — Le *Tartrate de potasse et de fer*, appelé aussi *Tartre chalybé*, se prépare en faisant bouillir dans 6 parties d'eau, 1 partie de crème de tartre, et ajoutant du sesquioxyde de fer hydraté récemment précipité, jusqu'à ce qu'il refuse de se dissoudre. *On filtre ensuite* et l'on évapore à siccité, à une douce chaleur. On obtient ainsi de belles paillettes brunes, d'une saveur styptique, qui sont extrêmement solubles dans l'eau et rapidement décomposables par la chaleur.

III. Acide paratartrique. — Cet acide, appelé aussi *Acide racémique*, a été découvert par Kestner en 1822, dans certains tartres bruts, et particulièrement dans ceux des Vosges. Depuis lors, un de nos plus savants physiciens, Pasteur, est parvenu à le *préparer en faisant agir la chaleur sur certains tartrates, notamment* sur celui de cinchonine. L'acide paratartrique est isomère de l'acide tartrique ordinaire que nous avons étudié ; mais il en diffère : en ce qu'il est moins soluble dans l'eau ; en ce que ses dis*solutions précipitent les sels de chaux qui ne sont point précipités* par l'acide tartrique; en ce que ses dissolutions n'exercent aucune action sur la lumière polarisée; enfin, en ce que ses cristaux ne présentent pas d'hémiédrie. D'ailleurs l'acide paratartrique se combine, comme l'acide tartrique, avec les bases en donnant naissance à des *Paratartrates* ou *Racémates.* — En examinant la cristallisation d'un de ces sels, à savoir, du paratartrate double de soude et d'ammoniaque, Pasteur reconnut qu'il était formé d'un mélange *de cristaux hémièdres, dont les uns présentaient leur facette hé*miédrique à droite, tandis que les autres la présentaient à gauche. Or, après avoir séparé mécaniquement ces deux catégories de cristaux, il isola l'acide de chacune d'elles, et il trouva que l'acide provenant des cristaux dont la facette hémiédrique était à droite, était identique sous tous les rapports avec l'acide tartrique ordinaire, lequel, en effet, est aussi hémièdre à droite, et que, comme ce dernier, il déviait à droite le plan de polarisation de la lumière. Au contraire, l'acide extrait des cristaux hémièdres à gauche déviait à gauche le plan de polarisation : d'où le nom d'*acide tartrique gauche* assigné à ce nouvel acide. Au reste, la composition chimique de l'*acide tartrique droit* ou acide tartrique ordinaire, et de l'*acide tartrique gauche*, est absolument identique. La même différence, quant à l'action sur la lumière polarisée, se manifeste dans les sels formés par ces deux acides. — Enfin, en préparant l'acide paratartrique par le procédé de Pasteur, on obtient un nouvel acide isomère de l'acide tartrique, qui est dépourvu, comme le paratartrique, de toute hémiédrie et de tout pouvoir rotatoire, et qui a été nommé, pour cette raison, *Acide tartrique inactif.* Néanmoins, il diffère de l'acide paratartrique en ce que son sel double de soude et d'ammoniaque ne se dédouble pas en deux acides jouissant d'un pouvoir rotatoire inverse.

IV. *Usages de l'acide tartrique et de ses sels.* — L'*acide tartrique* libre est employé dans l'indiennerie comme rongeant. On l'emploie aussi dans la préparation de l'eau de Seltz au moyen des appareils gazogènes aujourd'hui si répandus dans les ménages. A cet effet, on le fait agir sur une dissolution de bicarbonate de soude, dont il dégage l'acide carbonique. En médecine, on s'en sert quelquefois pour préparer une limonade (*lim. tartrique*) et un sirop (*sir. tartrique*), employés comme tempérants. Le *tartre brut* ou *bitartrate de potasse impur*, sert à faire les cendres gravelées (v. CENDRE). Le *bitrartrate purifié*, ou *crème de tartre*, sert à préparer l'acide tartrique et les tartrates. On l'emploie aussi comme mordant dans la teinture des laines. La médecine en fait encore un assez fréquent usage, mais sous forme de *crème soluble ;* on l'administre alors comme laxatif, à la dose de 16 à 32 grammes, dans du bouillon aux herbes ou dans une limonade. Le *tartrate neutre* et le *bitartrate de potasse et de soude* sont également usités comme purgatifs doux. Le *tartre stibié* est le vomitif et le contre-stimulant le plus employé. Enfin, le *tartrate de potasse et de fer* constitue une excellente préparation ferrugineuse qui se prescrit à la dose de 25 centigr. à 1 gramme par jour. On peut très-bien le prendre dissous dans du vin, attendu *qu'il ne lui communique aucune saveur désagréable.*

TARTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du tartre. *Dépôt t.* = TARTRIQUE. adj. Voy. TARTRE.

TARTUFE. s. m. (ital. *tartufo*, truffe?). Personnage de Molière dont on a fait un nom commun pour signifier, Un faux dévôt, un hypocrite. *C'est un t. fort dangereux.* ‖ *T. de mœurs*, Homme vicieux qui affecte de grands principes de morale. = TARTUFERIE. s. f. Caractère ou action de tartufe. *Je hais sa t. Tout ce discours n'est que t.* Fam.

* **TARUMA.** s. m. T. Bot. V. VERBÉNACÉES.

TAS. s. m. (gr. τάσσειν, mettre en ordre?). Monceau, amas de quelque chose. *Gros tas. Tas de blé. Un tas de fagots. Faire un tas. Mettre en tas.* ‖ Famil., *Se mettre tout en tas*, Se ramasser, se mettre tout en un peloton. — Fig. et fam., *Il a fait un tas de mensonges, de friponneries*, Il a fait beaucoup de mensonges, etc., les uns sur les autres. On dit de même, *Il y a dans cet ouvrage un tas de barbarismes, un tas d'inexactitudes.* ‖ En mauvaise part et par mépris, se dit D'une multitude de gens amassés ensemble. *Un tas de coquins, de fainéants, de fripons.* ‖ * T. Archit. *Tailler sur le tas*, Voy. STÉRÉOTOMIE. ‖ T. Techn. Voy. ENCLUME. = Syn. Voy. MONCEAU.

* **TASSART.** s. m. T. Ichth. V. CLUPES.

TASSE. s. f. Vase de terre, de faïence, de porcelaine, etc., qui sert à boire, et dont les bords ne sont pas fort élevés. *T. d'argent, de cristal. Boire à pleine t.* ‖ Particul., Petit vase à anse, dans lequel on sert le chocolat, le thé, le café, etc. ‖ La liqueur qui est contenue dans la tasse. *Prendre une t. de thé, de chocolat. Prendre une demi-t. de café*, ou simplem., *une demi-t.* ‖ Fig. et pop., *Boire à la grande t.*, Se noyer dans la mer.

TASSEAU. s. m. T. Menuis. Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette.

TASSEMENT. s. m. L'effet des constructions, des terres qui se tassent, qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. = TASSER. v. a. Mettre les choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. *T. du foin.* = SE TASSER. v. pron. Se dit Des constructions, des terres qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. *Il faut que les terres rapportées se tassent avant de rien construire dessus.* = TASSER. v. n. Croître en touffe serrée. *Cette giroflée a bien tassé.* = TASSÉ, ÉE. part. *Des terres bien tassées.*

TASSETTE. s. f. T. Archéol. Voy. ARMURE.

TÂTER. v. a. (latin. *tactus*, toucher). Manier une chose pour connaître si elle est dure ou molle, sèche ou humide, etc. *Tâtez cette étoffe, elle est douce, moelleuse.* — *T. le pouls*, Voy. POULS. ‖ Figur., Essayer de connaître la capacité, les intentions, les sentiments de quelqu'un. *J'ai tâté ce savant, il en sait moins qu'on ne croit. J'ai tâté votre frère sur cette affaire.* — *T. l'ennemi*, Faire de petites attaques ou certains mouvements pour connaître ses dispositions. — *T. le courage de quelqu'un*, ou *T. quelqu'un*, Commencer à l'attaquer pour voir comment il se défendra. ‖ T. Man. *Ce cheval tâte le terrain*, Il ne marche pas franchement, il n'a pas le pied sûr. — Figur. et famil., *T. le terrain*, Étudier les dispositions des personnes et les circonstances, avant de s'engager dans une affaire. = TÂTER. v. n. Goûter à quelque chose, de quelque chose. *T. aux sauces. T. d'un pâté.* — Fig. et fam., *Je n'ai point tâté de ce mets*, Je n'en ai point mangé. *Il n'en tâtera que d'une dent*, Il n'en aura que peu, il n'en aura point du tout; il n'obtiendra pas ce qu'il désire. ‖ Fig. et fam., Essayer de quelque chose, afin de connaître par expérience ce qu'il en est. *Il veut t. du métier de soldat. Il a tâté de tout.* = SE TÂTER. v. pron. S'examiner, se sonder sur quelque chose. *Il s'est tâté là-dessus.* Fam. ‖ Fam., on dit encore D'une personne qui est trop attentive à sa santé, qu'*Elle se tâte continuellement.* = TÂTÉ, ÉE. p. ‖ Syn. V. MANIER. = TÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne sait jamais se décider. *C'est un t. éternel avec qui on ne peut rien conclure.* Fam. et peu usité.

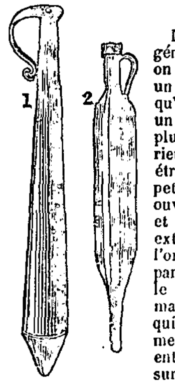

TÂTE-VIN. s. m. T. Physiq.

Enc. — On appelle *Tâte-vin*, ou plus généralement *Pipette*, un petit appareil dont on fait un fréquent usage pour soutirer dans un tonneau une petite quantité du liquide qu'il contient. Cet instrument consiste en un tube de fer-blanc ou de verre et de forme plus ou moins conique, qui se termine supérieurement et inférieurement par un orifice étroit (Fig. 1 et 2). Lorsqu'on plonge la pipette dans un liquide, les deux orifices étant ouverts, le liquide s'introduit dans le tube et s'y élève au même niveau que le liquide extérieur. Si alors on ferme avec le pouce l'orifice supérieur et que l'on enlève l'appareil, une partie du liquide contenu dans le tube s'écoulera par l'orifice inférieur; mais, comme l'air ne peut y rentrer, celui qui y était renfermé se dilatera, et l'écoulement s'arrêtera, aussitôt que la différence entre la pression de l'air extérieur qui agit sur le liquide par l'orifice inférieur, et la pression de l'air dilaté qui agit en sens contraire, pourra soutenir la colonne liquide qui reste dans le tube. Enfin, aussitôt qu'on retire le pouce qui ferme l'orifice supérieur, tout le contenu de la pipette s'écoule par l'inférieur, par l'effet du poids du liquide.

TATILLON. s. 2 g. (R. *tâter*). Celui, celle qui tatillonne. *Cet homme est un franc t. Cette femme est un t. insupportable.* On dit aussi au fém., *Tatillonne.* = TATILLONNAGE. s. m. Action de tatillonner. = TATILLONNER. v. n. Entrer mal à propos ou inutilement dans toute sorte de petits détails. *Elle ne fait que t.* — Tous ces mots sont familiers.

TÂTONNEMENT. s. m. Action de tâtonner. ‖ Dans les sciences, quand, en l'absence de principes positifs et de méthode sûre, on cherche à résoudre une question en essayant différentes suppositions et différents moyens, on dit qu'*On procède par t.* = TÂTONNER. v. n. (R. *tâter*). Chercher dans l'obscurité en tâtant. *Je tâtonne pour trouver l'endroit où j'ai mis ce livre.* ‖ Tâter avec les pieds et les mains pour se conduire plus sûrement; *il ne se dit guère*, en ce sens, qu'au participe présent. *Marcher en tâtonnant.* ‖ Figur., Procéder avec timidité, par irrésolution, ou sans principes certains, en essayant de divers moyens dont on n'est pas sûr. *Il est incertain en toutes choses, il ne fait que t. Il est sans méthode, il ne fait rien qu'en tâtonnant.* = TÂTONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâtonne. = A TÂTONS. loc. adv. En tâtonnant, dans l'obscurité. *Je ne puis trouver à t. ce que vous me demandez. Marcher à t. On ne voit rien ici, il faut aller à t.* ‖ Fig., Sans règles sûres, sans principes certains, en essayant de divers moyens dont on n'est pas sûr. *Chercher la vérité à t. J'ai si peu de connaissance de ces choses-là, que je n'y vais qu'à tâtons.*

TATOU et * **TATOUAY.** s. m. V. ÉDENTÉS.

TATOUAGE. s. m. Action de tatouer, ou Le résultat de cette action. = TATOUER. v. a. Imprimer sur le corps des dessins indélébiles. *Il a tatoué tout son bras. Certains sauvages se tatouent le corps entier.* = SE TATOUER. v. pron. *Les matelots ont la manie de se t.* = TATOUÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. JOUER.

Enc. — L'usage du *Tatouage* remonte à la plus haute antiquité, car les auteurs anciens parlent de certaines peuplades des bords de la mer Noire qui se traçaient sur le corps et sur le visage des dessins colorés et indélébiles. Elles l'avaient sans doute adopté par les mêmes motifs que différentes tribus sauvages, tant du nouveau continent que des îles de la mer du Sud, chez lesquelles il est encore en vigueur. Le t., à leurs yeux, a pour effet de donner aux guerriers un aspect plus redoutable ; en outre, la nature des dessins qui, souvent sont très-compliqués, sert à distinguer le rang de l'individu tatoué, la tribu à laquelle il appartient, ses exploits, etc. Nulle part on n'a rencontré de peuplades tatouées d'une manière aussi remarquable et aussi générale que les sauvages de la Nouvelle-Zélande, car leur corps tout entier est recouvert de dessins aussi variés de formes que de couleurs. Les sauvages se tatouent en se faisant à la surface de la peau des incisions plus ou moins étendues, et en imprégnant la partie lésée de diverses matières colorantes. Quant aux dessins tatoués dont nos marins et nos soldats ornent parfois leur poitrine ou leurs bras, ils s'obtiennent simplement en piquant la peau jusqu'au vif avec une aiguille, et en versant sur ces piqûres de la poudre à canon finement pulvérisée. On met le feu à cette poudre, et les particules qui pénètrent dans la peau, en la colorant en bleu, rendent indélébiles les traces de ces piqûres.

* **TATUSIE.** s. f. T. Mamm. V. ÉDENTÉS.

* **TAUDE.** s. f. T. Marine. Abri formé d'une toile

peinte en ocre qu'on établit sur une embarcation, ou dont on se sert pour couvrir les marchandises dans les navires ou dans un port.

TAUDION. s. m. Dimin. de *Taudis*. Pop. = **Taudis.** s. m. Petit logement en mauvais état. *Loger dans un t., dans un misérable t.* ‖ Famil., on dit D'une chambre, d'un appartement où tout est en désordre et malpropre. *C'est un t., un vrai taudis.*

TAUPE. s. f. (lat. *talpa*). Petit mammifère qui habite sous terre, et qui, popul., passe pour être aveugle. ‖ Fig. et fam., *C'est une vraie t.*, se dit D'un sournois dangereux qui agit par des voies souterraines. ‖ T. Chir. Loupe irrégulière et allongée qui se forme sous les téguments de la tête. = **Taupier.** s. m. Preneur de taupes. = **Taupière.** s. f. Morceau de bois creusé, muni d'une soupape, et qui sert à prendre des taupes.

Enc. — Le petit animal si connu chez nous sous le nom de *Taupe* (*Talpa*), est le type d'une famille fort naturelle qui fait partie de l'ordre des *Insectivores*, et que les naturalistes de nos jours ont appelée *Talpiens* ou *Talpidés*. Cette famille, qui comprend les genres *Taupe*, *Scalope*, *Condylure* et *Chrysochlore*, est essentiellement caractérisée par la conformation des pattes antérieures qui affectent la forme de pelles ou de pioches. — Les *Taupes* (*Talpa*), dont tout le monde connaît la vie souterraine, ont une tête allongée, pointue, terminée par un boutoir, armé à l'extrémité d'un osselet particulier qui sert à l'animal comme d'une tarière pour percer et soulever la terre, et qui constitue aussi un organe tactile très-délicat. Les muscles cervicaux sont extrêmement vigoureux; les mâchoires sont faibles et chacune d'elles porte onze dents de chaque côté. L'œil est si petit et si bien caché par les poils, qu'on a nié longtemps son existence; l'appareil olfactif, au contraire, est très-développé et l'ouïe est très-fine. Pour déchirer la terre et la rejeter derrière elle, la Taupe a reçu un instrument admirablement approprié à sa destination. Les membres antérieurs, très-rapprochés de la tête, sont très-courts, très-forts et terminés par une main large et solide dont la paume est dirigée en dehors. Les doigts sont à peine distincts, tant ils sont recouverts et enveloppés dans l'énorme ongle plat et tranchant qui termine chacun d'eux. La Taupe se trouve ainsi armée de deux pelles robustes à l'aide desquelles, le museau placé en avant, elle avance quelquefois si rapidement dans la terre, qu'elle y semble nager. Grâce à ces puissants instruments, elle se creuse de longues galeries qui sont reliées ensemble et qui ont de nombreuses issues autour du gîte principal où elle se tient. De distance en distance, elle s'ouvre une espèce de soupirail par lequel elle jette ses déblais au dehors : ce sont ces déblais qui forment à la surface du sol ces petits monticules qu'on nomme *Taupinières*. Dans nos campagnes, on fait à la Taupe une chasse des plus actives comme à un animal malfaisant. Cependant il y a beaucoup à dire en sa faveur ; car si elle fait des dégâts en minant souvent le sol autour des racines des plantes, et surtout en empêchant dans nos prairies de faucher rez terre, elle détruit une multitude prodigieuse de larves d'insectes et de vers. Chez elle, en effet, la faim est insatiable : c'est un besoin exalté jusqu'à la frénésie. La *T. commune* (*T. europæa*) a le museau pointu, et le poil noir et velouté. Cependant on en rencontre accidentellement qui sont cendrées, tachetées, jaunes et même blanches. — Le g. *Scalope* (*Scalops*) est propre à l'Amérique du Nord. Il ne diffère du précédent que par son système dentaire, et par le museau, qui est pointu comme celui de la Musaraigne. — Les *Condylures* ressemblent aussi à notre Taupe par la conformation des pieds antérieurs et par la forme extérieure du corps; mais ils s'en distinguent sur-le-champ par leur queue plus longue, et surtout par leur nez très-allongé et garni de crêtes membraneuses disposées en étoile autour des narines. Parmi les espèces connues, qui toutes appartiennent à l'Amérique, nous citerons le *C. étoilé* (*Condylurus cristatus*), au pelage brun noir ou grisâtre, et dont les formes sont plus légères que celles de la Taupe. — Les *Chrysochlores* (*Chrysochloris*) se distinguent essentiellement des genres précédents par la structure de leurs pattes antérieures, qui représentent, non une pelle, mais une pioche. Ils n'ont en effet que trois ongles, dont l'extérieur est très-gros, extrêmement arqué et pointu : les autres vont en diminuant. Quant aux pieds de derrière, ils ont six ongles de grandeur ordinaire. Au reste, sous le rapport de la taille et des mœurs, ces animaux diffèrent peu des Taupes. Le *Chrys. du Cap* (*Chrys. capensis*) [Fig. ci-dessus], qui appartient à l'Afrique australe, est le seul quadrupède connu qui présente quelques-uns de ces beaux reflets métalliques dont brillent tant d'oiseaux, de poissons et d'insectes. Son poil est d'un vert changeant en couleur de cuivre ou de bronze : de là le nom de *Taupe dorée du Cap* sous lequel on le désigne communément. Il est dépourvu d'oreille externe et n'a qu'un simple rudiment de queue.

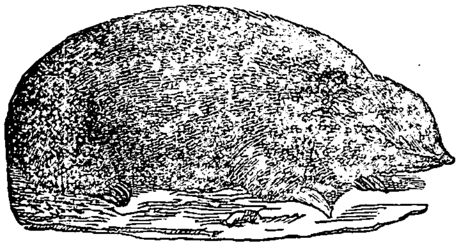

L'animal appelé vulgairement *Taupe du Cap*, est le *Spalax*, qui appartient à l'ordre des Rongeurs. Les entomologistes nomment encore *Taupe-grillon* un insecte, plus communément appelé *Courtilière*, qui appartient à l'ordre des Orthoptères e. à la famille des Sauteurs.

* **TAUPIN.** s. m. T. Entom. V. Sternoxes.

TAUPINIÈRE ou **TAUPINÉE.** s. f. Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant. *Une prairie pleine de taupinières.* ‖ Famil. et par plaisant., se dit D'un petit monticule au milieu de la campagne, et D'une petite maison de campagne basse et sans apparence. *Il faudrait abattre cette t. qui arrête la vue. Ils logent dans une t. qu'ils appellent leur château.*

TAUPINS. s. m. pl. T. Hist. V. Arc.

TAURE. s. f. Jeune vache qui n'a point encore porté. *Une jeune t.* Peu us. = **Taureau.** s. m. (lat. *taurus*). T. Mamm. Le mâle de la vache. V. Bœuf. — Fig. et fam., on dit D'un homme extrêmement robuste et dont la taille annonce la force, *C'est un t., un vrai t.;* D'un cou large et musculeux, *Un cou de t.;* et D'une voix très-forte et grave, *Une voix de t.* ‖ T. Astron. V. Constellation. ‖ * T. Mar. Navire de charge très-enflé de l'avant, ayant deux mâts et deux voiles carrées, et qui est en usage dans la Manche. = * **Taurillon.** s. m. Jeune taureau. = * **Taurine.** s. f. T. Chim. V. Foie.

TAUROBOLE. s. m. (gr. ταῦρος, taureau; βολὴ, action de frapper). T. Antiq.

Enc. — Les anciens appelaient *Taurobole*, un sacrifice expiatoire dans lequel on immolait un taureau à Cybèle avec certaines cérémonies particulières. Pour faire ce sacrifice, on creusait une fosse profonde dans laquelle on descendait celui qui l'offrait, afin d'expier ses crimes, puis on la recouvrait d'une pierre percée de trous par lesquels le sang du taureau immolé tombait sur l'expié, qui se croyait purifié et régénéré par cette ablution sanglante : *Taurobolio in æternum renatus*, comme le dit une inscription rapportée par Gruter. Le sacrifice achevé, on consacrait les cornes du taureau immolé. — Les tauroboles datent des derniers temps du paganisme, car on n'en connaît pas d'exemple avant le IIIᵉ siècle. Ils étaient évidemment une importation orientale que les derniers défenseurs du paganisme essayèrent d'opposer au baptême chrétien.

* **TAUROMACHIE.** s. f. (gr. ταῦρος; μάχη, combat).

Enc. — Les *Tauromachies*, ou les combats de taureaux contre des hommes, paraissent avoir été en usage chez les anciens habitants de la Thessalie, et plus tard chez les Romains. Chez ces derniers, elles faisaient partie des spectacles appelés *venationes*, c.-à-d. chasses, qui se donnaient dans le cirque. Aujourd'hui, le spectacle sanguinaire des combats de taureaux n'est en vigueur qu'en Espagne et dans les colonies espagnoles, où il constitue le divertissement favori de la population. Ces combats ont lieu dans de grands cirques construits à cet effet, et dont quelques-uns, comme le *Coliseo de los toros* de Madrid, peuvent contenir plus de 10,000 spectateurs. Les combattants, appelés *toréadors* lorsqu'ils sont à cheval, et *toreros* lorsqu'ils sont à pied, sont de trois sortes : les *picadors*, les *chulos* et les *matadors*. Les *picadors*, ou piqueurs, sont chargés d'ouvrir la lutte. Montés sur de mauvais chevaux et armés d'une lance de plus de 3 mètres, appelée *garocha*, ils harcèlent le taureau et s'efforcent de le piquer aux épaules. Les *chulos* sont à pied, mais parés d'un costume brillant et orné de nombreux rubans. Ils tiennent à la main une longue écharpe de soie très-claire, ainsi que de petits bâtons creux, remplis de poudre et munis de crocs, qu'on appelle *banderillas*, et qu'ils lancent contre le taureau. Lorsque les banderillas s'enfoncent dans la chair de l'animal, les artifices contenus dans les bâtons prennent feu et ajoutent à sa fureur. Le *matador*, ou immoleur, est habillé de noir et ne prend part à la lutte que pour la terminer. Lorsque le taureau est au paroxysme de la fureur, le matador s'avance vers lui, tenant de la main gauche la *muleta*, petit drapeau de soie rouge, et de la droite une épée nue. A la vue de la *muleta*, l'animal fond en fermant les yeux sur son ennemi pour le frapper de ses cornes; mais celui-ci s'écartant un peu à droite, laisse passer le taureau à sa gauche et saisit cet instant rapide pour lui enfoncer son épée entre la nuque et la colonne vertébrale. L'animal tombe comme une masse, et les applaudissements éclatent de toutes parts. Lorsqu'il ne tombe pas du premier coup, les applaudissements se changent en huées. Enfin, si le taureau tue le matador, ce qui est d'ailleurs fort rare, tous les applaudissements sont pour le quadrupède victorieux, qui, du reste, n'en est pas moins condamné à périr sous le fer d'un second matador. Les taureaux qu'on destine à ces combats sont des taureaux sauvages : les plus renommés se tirent de la Galice, de la Castille et de l'Andalousie. Il existe dans la capitale de cette dernière province, à Séville, une *École de tauromachie*. — Des spéculateurs peu scrupuleux ont essayé à plusieurs reprises d'introduire chez nous le divertissement national de l'Espagne, les combats de taureaux; mais toujours la police a empêché ces spectacles dangereux, moins pour les hommes qui y prennent part, que pour les spectateurs, qui s'habituent par là aux scènes barbares et que l'odeur du sang finit par enivrer.

TAUTOCHRONE. adj. 2 g. (gr. ταυτὸ, le même; χρόνος, temps). Qui a lieu en des temps égaux. *Vibrations tautochrones.* ‖ T. Géom. *Courbe t.*, V. Cycloïde. = **Tautochronisme.** s. m. Égalité du temps durant lequel certains effets sont produits.

TAUTOGRAMME. s. m. (gr. ταυτὸ; γράμμα, lettre).

Enc. — On désigne sous le nom de *Tautogramme* une sorte de poëme dans lequel l'auteur s'est astreint à n'employer que des mots commençant par la même lettre. Parmi les poëmes *tautogrammatiques* les plus connus, nous citerons celui du bénédictin Ubaldus sur la Calvitie, dont tous les mots commencent par un C, le *Christus crucifixus* de Christianus Pierius, dont tous les mots commencent par la même lettre, et enfin le *Pugna porcorum* (combat des porcs), dont tous les mots commencent par un P, et qui est dû à un moine allemand nommé Petrus Placentius. La poésie de ce dernier est véritablement digne du sujet, on en peut juger par le début :

> Plaudite, porcelli, porcorum pigra propago
> Progreditur : plures porci pinguedine pleni
> Pugnantes pergunt, pecudum pars prodigiosa
> Perturbat pede, etc.

TAUTOLOGIE. s. f. (gr. ταυτὸ; λόγος, discours). Répétition inutile d'une même idée en différents termes. *Je suis sûr et certain, le jour d'aujourd'hui, sont des tautologies.* = **Tautologique.** adj. 2 g. Qui a rapport à la tautologie.

TAUX. s. m. (latin. *taxare*, taxer). Le prix établi pour la vente des denrées. *Nul gouvernement ne devrait s'ingérer de fixer le t. des denrées.* ‖ Dans un sens analogue, se dit Des frais de justice, des honoraires des officiers ministériels, etc. *Réduire des écritures au t. convenable.* ‖ * Se dit encore Du prix auquel se négocient à la bourse les rentes sur l'État, les actions industrielles, etc. *Le trois pour cent a fermé à tel t. Le t. de ces actions s'est fort amélioré. A quel t. le nouvel emprunt a-t-il été adjugé?* ‖ Le denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés, établis ou stipulés. *Prêter de l'argent au t. légal, au t. de cinq, de six pour cent.* On disait de même autrefois, *Au t. du roi, au t. réglé par l'ordonnance.* — On dit, dans un sens anal., *Le t. d'une rente viagère.* ‖ La somme à laquelle une personne est taxée pour ses impositions. *Son t. est trop haut.*

Syn. — *Taxation*, *Taxe*. — Ces trois mots présentent également l'idée de la détermination d'une valeur, mais le *taux* est cette valeur même déterminée, la *taxe* est le règlement de cette valeur, et *taxation* est l'action de taxer. On ne dit *taux* que lorsqu'on parle de l'intérêt de l'argent. On dit *taxe*, quand il s'agit d'une imposition en deniers sur des personnes en certains cas. On dit assez indifféremment *taux* ou *taxe* en parlant du prix établi pour la vente des denrées ou de la somme fixée que doit payer un contribuable.

* **TAUZIN.** s. et adj. m. T. Bot. V. Chêne.

TAVAÏOLLE. s. f. (ital. *tavaglia*, nappe). Linge garni de dentelles ou tout entier de dentelles, dont on se sert à l'église pour rendre le pain bénit ou pour présenter des enfants au baptême.

* **TAVÈLE.** s. f. Sorte de passementerie fort étroite.

TAVELER. v. a. Moucheter, tacheter. *T. une peau d'hermine*, La moucheter avec de petits morceaux d'une autre peau luisante et très-noire. = **se Taveler.** v. pr. *La peau de cet animal commence à se t.*, A se moucheter. ‖ **Tavelé, ée.** part. = **Tavelure.** s. f. Bigarrure d'une peau tavelée. *La t. de la peau de ce chien est extraordinaire.*

TAVERNE. s. f. (lat. *taberna*). Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. *Tenir t. Aller à la t.* Ne se dit chez nous que par mépris. ‖ En Angleterre, Lieu où l'on donne à manger à prix d'argent. *La t. de la Couronne.* ‖ Syn. V. Cabaret. = **Tavernier, ière.** s. Celui, celle qui tient taverne. Vieux.

TAXATEUR. s. m. Celui qui taxe; ne se dit guère que Du juge qui taxe les dépens de procédure, et Du commis de la poste qui taxe les lettres et les paquets. ‖ On dit aussi adject., *Juge t.* = **Taxation.** s. f. Action de taxer. *La t. des frais d'un procès. La t. des denrées.* ‖ *Taxations*, au pl., se dit De certains avantages pécuniaires alloués aux employés de certaines administrations. *Il lui est alloué un demi pour cent pour ses taxations.* = **Taxe.** s. f. Règlement fait par l'autorité publique pour le prix des denrées, des frais de justice, etc. *A Paris, on publie tous les quinze jours la t. du pain. T. des actes et vacations des juges de paix.* ‖ Le prix établi par le règlement. *La t. de la livre de pain est de tant. C'est une t. trop haute, trop basse.* ‖ *T. de dépens*, Le règlement fait, par autorité de justice, de certains frais que la poursuite d'un procès a occasionnés. *Cet article ne peut entrer en t.* ‖ *Taxe*, se dit encore pour Imposition. *Ce pays est écrasé sous le poids des taxes. Ma t. est légère. On imposa sur les riches des taxes arbitraires.* — *T. des pauvres*, Taxe au profit des pauvres. V. Pauvre. ‖ Syn. Voy. Taux. = **Taxer.** v. a. (lat. *taxare*). Régler fixer le prix des denrées, des marchandises et de quelque autre chose que ce soit. *On a taxé les vivres. T. les dépens d'un procès. On a taxé ses vacations à tant.* ‖ Faire une imposition soit en espèces, soit en denrées. *On l'a taxé bien haut. On a taxé la commune à tant. T. l'industrie.* ‖ En parl. Des personnes, Accuser. *On* *lo taxe de vanité. On me taxe d'être avare.* — Famil., *Je ne taxe personne,* Je ne fais tomber sur personne en particulier l'accusation, le reproche dont il s'agit. = SE TAXER. v. pron. Fixer une somme qu'on s'engage à donner pour un certain objet. *Il s'est taxé lui-même. Il se taxa à tant pour sa part. Toutes les villes se taxèrent à l'envi pour subvenir aux besoins de l'Etat.* ‖ *S'accuser soi-même. *Il se taxe d'un défaut qu'il n'a pas.* = TAXÉ, ÉE. part.

***TAXICORNES.** s. m. plur. (grec. τάξις, ordre, et *corne*). T. Entom.

Enc. — Latreille désigne sous ce nom la deuxième famille de ses *Coléoptères Hétéromères*, dont les *Mélasomes* forment la première. Les Taxic. se distinguent des Mélasomes par l'absence d'onglet corné au côté interne des mâchoires. Tous sont ailés ; leur corps est le plus souvent carré, avec le corselet trapézoïde ou demi-circulaire et cachant ou recevant la tête. Les pieds ne sont propres qu'à la course, et tous les articles des tarses sont entiers et terminés par des crochets simples. Plusieurs mâles ont la tête munie de cornes. Ces insectes se rencontrent pour la plupart sous les écorces des arbres ou dans les champignons qui croissent sur ces derniers. Quelques-uns vivent à terre, sous les pierres. En général, ils sont ornés de couleurs vives et variées, souvent métalliques. Cette famille comprend deux tribus, celle des *Diapériales* et celle des *Cossyphènes*.—Les *Diapériales* ont la tête découverte et jamais entièrement engagée dans une entaille profonde et antérieure du corselet, qui est tantôt trapézoïde ou carré, tantôt presque cylindrique. Nous nous bornerons à citer le genre *Diapère* (*Diaperis*), qui est caractérisé par ses antennes perfoliées dans toute leur longueur. Le type de ce genre est la *Diap. du Bolet* (*D. Boleti*) [Fig. 1, grossie], dont le corps, long d'environ 6 mill., est d'un noir luisant, avec trois bandes d'un jaune fauve, transverses et dentées sur les élytres. Elle n'est pas rare aux environs de Paris, où on la trouve dans les champignons des arbres. — Les *Cossyphènes* ont la tête tantôt entièrement cachée sous le corselet, tantôt reçue ou comme emboîtée dans une échancrure antérieure de cette partie du corps. Le corps est ovoïde ou subhémisphérique et débordé dans son pourtour par les côtés du corselet et des élytres qui sont dilatés et aplatis en manière de limbe. Nous nommerons seulement le genre *Cossyphe* (*Cossyphus*), qui a le corps ovale, très-plat, et en forme de bouclier. Le *Coss. d'Hoffmansegg* (*C. Hoffmanseggii*) [Fig. 2, grossie] est de couleur brunâtre, et se trouve sous les pierres, en Espagne, en Barbarie et en Corse.

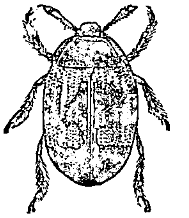
Fig. 1.

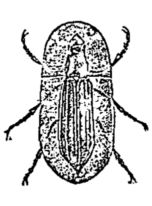
Fig. 2.

***TAXIDERMIE.** s. f. (grec. τάξις, arrangement; δέρμα, peau). T. Hist. nat.

Enc. — La *Taxidermie* est l'art de préparer et de conserver l'enveloppe tégumentaire des animaux morts en lui donnant les formes qu'elle présentait chez l'animal vivant. La tax. comprend quatre opérations successives, qui consistent à dépouiller l'animal, à le bourrer, à le monter et à le soustraire par une préparation chimique, soit à la putréfaction, soit à la voracité de certains insectes. Le *dépouillement* consiste à vider le corps de l'animal en enlevant tout ce qui est sujet à la putréfaction, comme les chairs et les viscères, en ne conservant que la peau, et parfois les os des extrémités. Après cette opération, qui s'exécute en général au moyen d'une incision pratiquée sous le ventre et sur la ligne médiane, on *bourre* l'animal, c.-à-d. qu'on remplit la peau de substances à la fois solides et élastiques pour tenir lieu des parties enlevées. Ces substances varient selon la grosseur des animaux. Les plus employées sont la filasse et le coton : on n'emploie guère la mousse et surtout la paille que pour les animaux de grande taille. C'est même de l'emploi de cette dernière matière qu'est venu le mot d'*Empaillement* sous lequel on désigne encore vulgairement l'art de la tax. Le *montage*, qui est la partie la plus épineuse du travail, consiste à faire un squelette artificiel de bois, de fer, de laiton, sur lequel on adapte l'animal en conservant à sa pose la souplesse, le laisser-aller et le naturel de la vie. Enfin, on *préserve* les peaux, avec leurs poils ou leurs plumes, du ravage des insectes au moyen de diverses préparations chimiques. La plus efficace est le *savon arsenical* de Bécœur, qui est ainsi composé : arsenic blanc, 210 ; savon blanc, 210 ; potasse, 90 ; chaux, 30 ; camphre, 12. Cette préparation étant délayée dans de l'eau, on l'applique au pinceau sur les parties qu'il s'agit de conserver. V. le *Manuel de taxidermie* de Dupont.

***TAXINÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à rameaux épars et continus, à feuilles simples, souvent distiques, parfois élargies et veinées, à anthères biloculaires s'ouvrant longitudinalement, à fleurs femelles solitaires. — *Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux à rameaux continus, non articulés, et dont le tissu ligneux est marqué par des disques circulaires. Feuilles habituellement étroites, rigides, entières et sans veines, toujours vertes, alternes ou distiques, parfois dilatées et lobées, et offrant alors des veines fourchues d'égale grosseur. Fleurs unisexuées, nues, mais entourées de bractées imbriquées. Fleurs mâles : étamines multiples ; filets ordinairement monadelphes ; anthères soudées ou distinctes, s'ouvrant longitudinalement. Fleurs femelles solitaires ; ovules nus, ayant le foramen à leur sommet, et dont la tunique extérieure devient à la fin dure. Graine ordinairement supportée ou entourée par un péricarpe charnu, et à peu près en forme de coupe ; albumen charnu ; embryon dressé, dicotylédone, tantôt antitrope et tantôt orthotrope. [Fig. 1. *Taxus baccata ;* rameau chargé de fleurs mâles ; 2. Fleur mâle ; 3. Anthère ; 4. Fleur femelle ; 5. Coupe verticale d'un ovule ; 6. Coupe d'un fruit mûr ; 7. Coupe d'une graine mûre pour montrer l'embryon. — *N.B.* 5 et 7 sont la même partie dans la jeunesse et à l'état parfait ; 6 est l'ovule mûr, avec la coupe accessoire.] — La famille des Taxinées a été formée aux dépens de celle des Conifères proprement dites. La principale différence consiste en ce que, dans les Taxinées, les fruits ne sont pas réunis en cônes, chaque ovule croissant isolément, sans être protégé par des écailles dures et résistantes ; par conséquent l'organisation des Taxinées est inférieure à celle des Conifères. Il importe encore d'observer qu'ici les feuilles ne conservent pas toujours la forme aciculaire de celles des Conifères, mais qu'elles s'élargissent quelquefois et présentent alors des veines semblables à celles des Fougères. Cette famille comprend 9 genres et environ 50 espèces qu'on trouve dans les climats tempérés d'une grande partie du monde, ainsi que sur les lieux élevés dans les régions intertropicales. La plupart appartiennent à l'Asie ou aux îles qui en dépendent. L'*If commun* est la seule espèce connue en Europe, et elle habite également le nord de l'Asie. Les *Dacrydium* et les *Phyllocladus* abondent dans la Nouvelle-Zélande, et le cap de Bonne-Espérance possède 3 espèces du genre *Podocarpe*.— Les Taxinées sont des végétaux résineux comme les Conifères, dont on les a séparées. Leur bois est généralement estimé. Celui de l'*If commun* (*Taxus baccata*) est d'un blanc rouge veiné et le plus dense, après le Buis, de nos bois indigènes. Sa dureté, la finesse de son grain, son élasticité et son incorruptibilité le font rechercher des ébénistes, qui l'emploient surtout pour les ouvrages de tour et de tabletterie. Le *Podocarpe faux cyprès* (*Podocarpus cupressina*) est un des meilleurs bois de construction de Java, et le *Podoc. totarra* de la Nouvelle-Zélande n'est pas moins estimé pour cet objet. Dans cette même île, le *Dacrydium à feuilles d'if* (*Dacr. taxifolium*), appelé *Kakaterro* par les naturels, acquiert une hauteur de plus de 60 mètres. Avec ses jeunes rameaux on fait une sorte de bière remarquable par ses propriétés antiscorbutiques. Les enfants mangent quelquefois les baies de l'*If commun*, vulgair. appelées *Morviaux :* elles sont laxatives, mais n'ont rien de dangereux. Les feuilles, au contraire, mangées en grande quantité par les chevaux ou les bœufs, paraissent vénéneuses. D'après un médecin italien, ces mêmes feuilles administrées à petite dose exercent sur la circulation une action sédative semblable à celle de la Digitale ; mais à haute dose, elles déterminent des phénomènes toxiques. Tout le monde sait quel rôle important joue l'If dans la décoration des jardins, grâce à son feuillage toujours vert et extrêmement touffu. L'écorce du *Phyllocladus trichomanoides* donne une couleur rouge. Les fruits du *Salisburia* ou *Gingko*, arbre d'une grande beauté, maintenant connu en Europe, ont à peu près la grosseur d'une prune de Damas, et sont à la fois résineux et astringents. Les Japonais croient que leurs amandes activent la digestion. Les noix du *Caryotaxus* sont très-astringentes : elles sont employées par les interprètes japonais « ad coercendam urinam » lorsqu'ils doivent être retenus longtemps dans la chambre du Conseil impérial.

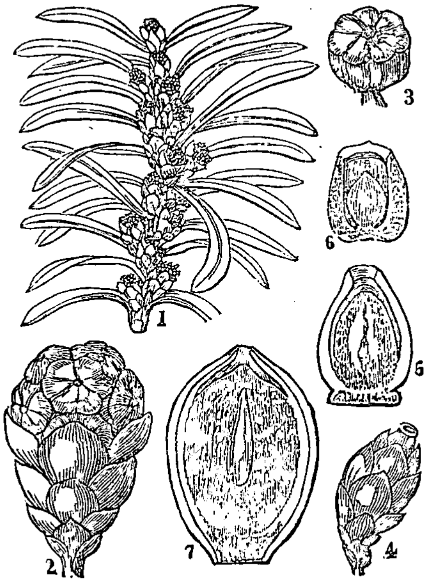

***TAXIS.** s. m. (gr. τάξις, arrangement). T. Chir. Voy. HERNIE.

***TAXODIUM.** s. m. T. Bot. V. CONIFÈRES.

***TAXONOMIE.** et mieux **TAXINOMIE.** s. f. (gr. τάξις, ordre; νόμος, loi). Voy. BOTANIQUE.

***TCHÉTVERT.** s. m. T. Métrol. Voy. CAPACITÉ.

TE. pron. personnel. Voy. TU.

TÉ. s. m. *Équerre double qui a la figure d'un T. ‖ T. Guerre. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TECHNIQUE. adj. 2 g. Propre à un art, qui appartient à un art. *Mot t. Expression t. Langage t.* ‖ *Vers techniques,* Vers faits pour aider la mémoire, en y rappelant en peu de mots certains faits, certaines règles, etc. *Toutes les règles du syllogisme ont été formulées en vers techniques.* = TECHNOLOGIE. s. f. (gr. τέχνη, art; λόγος, discours). La science des arts industriels en général. *Dictionnaire de t.* = TECHNOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport aux arts industriels. *Cet éditeur a publié une collection de manuels technologiques.*

***TECK** ou ***TEK.** s. m. T. Bot. V. VERBÉNACÉES.

***TECOMA.** s. m. T. Bot. V. BIGNONIACÉES.

***TECTIBRANCHES.** s. m. pl. (lat. *tectus*, couvert; *branchiæ*, branchies). T. Zool.

Enc. — Les Mollusques ainsi appelés par Cuvier constituent, dans sa méthode, le quatrième ordre de la classe des *Gastéropodes*. Ces animaux ont les branchies attachées le long du côté droit ou sur le dos, en forme de feuillets plus ou moins divisés, mais non symétriques ; le manteau les recouvre plus ou moins, et contient presque toujours dans son épaisseur une petite coquille. Ils vivent dans la mer comme les Pectinibranches, dont ils se rapprochent par la forme des organes respiratoires ; mais ils sont hermaphrodites, comme les Pulmonés et les Nudibranches. Cet ordre comprend un assez grand nombre de genres; nous nous contenterons de citer les plus intéressants.—Les *Pleurobranches* (*Pleurobranchus*) ont le corps charnu, ovale, débordé à la fois par le manteau et par le pied, comme s'il était entre deux boucliers. Le manteau est échancré au-dessus de la tête, et contient, dans quelques espèces, une petite lame calcaire ovale, dans d'autres, une lame cornée. Leurs branchies sont fixées du côté droit, dans un sillon entre le manteau et le pied. Leur bouche, en forme de trompe, est surmontée de deux tentacules et d'un petit voile triangulaire. L'espèce type du genre est le *Pl. orangé* (*Pl. aurantiacus*), d'une belle couleur orange, qui se montre sur la côte de Nice au printemps. Il se traîne en ondulant au fond des eaux, où il se nourrit de vers et de petits crustacés. — Les *Aplysies* (*Aplysia*) sont nues, ovalaires, allongées et assez semblables à de grosses Limaces. Les bords du pied, redressés en crêtes flexibles, entourent le dos de toutes parts et peuvent même se réfléchir sur lui. La tête, portée sur un cou plus ou moins long, présente quatre tentacules, deux supérieurs, creusés comme des oreilles de quadrupède, et deux aplatis, situés au bord de la lèvre inférieure. Sur le dos sont les branchies en forme de feuillets très-compliqués, attachées à un large pédicule membraneux et recouvertes par un petit manteau qui contient dans son épaisseur une coquille cornée. Lorsque ce mollusque se contracte, il présente assez exactement l'apparence d'un Lièvre accroupi, ce qui a fait donner aux Aplysies le nom de *Lièvres marins*. Une glande spéciale verse, par un orifice particulier, une humeur limpide que l'on dit être fort âcre dans certaines espèces. En outre, les bords du manteau sécrètent en abondance une liqueur pourpre foncée, dont l'animal colore au loin l'eau de la mer quand il craint un danger. Les Aplysies vivent de fucus. Elles pondent vers le mois d'août des œufs disposés en longs filaments glaireux, auxquels les pêcheurs donnent le nom de *vermicelle de mer*. On trouve sur les bords de la Méditerranée plusieurs espèces de ce genre, et notamment l'*Aplysie ponctuée* (*Apl. punctata*) [Fig. 1], qui est couleur lilas semé de points verdâtres. — Les *Dolabelles* (*Dolabella*) ne diffèrent des Aplysies que parce que leurs branchies et leur manteau sont à l'extrémité postérieure du corps, lequel ressemble à un

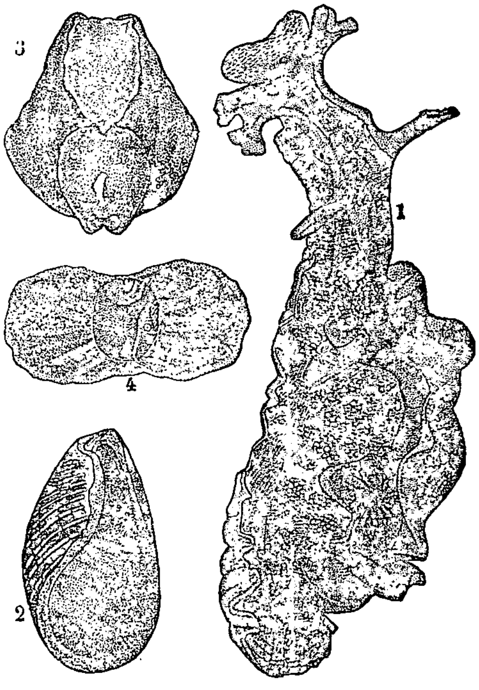

cône tronqué. Il en existe dans la Méditerranée. — Les *Bullées* (*Bullæa*) ont les branchies couvertes comme les genres précédents ; mais leurs tentacules sont tellement raccourcis et élargis, qu'ils forment sur les yeux un grand bouclier charnu. Leur coquille est cachée dans l'épaisseur du manteau. Elle fait très-peu de tours, et l'animal est trop gros pour y rentrer. L'espèce type est la *Bullée ouverte* (*Bullæa aperta*), appelée vulg. *Amande de mer*, qui se trouve communément sur les côtes de France et d'Angleterre. C'est un mollusque blanchâtre, long de 27 millim., et dont la coquille, mince et demi-transparente, est toute en ouverture.—Les *Bulles* (*Bulla*) diffèrent des Bullées en ce que leur coquille, recouverte d'un léger épiderme, est assez grande pour donner retraite à l'animal. La *Bulle ligneuse* (*B. lignaria*), vulg. appelée *Oublie* (Fig. 2), est de couleur de bois. Sa coquille représente une lame lâchement roulée et rayée selon la direction des tours.—Les *Acères* (*Akera*), ou *Lobaires* (*Lobaria*), sont des Bullées dépourvues complétement de coquille, ou n'ayant qu'un vestige de coquille en arrière, quoique leur manteau en ait la forme extérieure. Il y en a dans la Méditerranée une petite espèce, appelée *Acère* ou *Lobaire charnue* (Fig. 3). Les *Gastroptères* (*Gastropteron*) ne diffèrent des précédents que par leur pied, qui développe ses bords en larges ailes pour servir à la natation, laquelle se fait le dos en bas. Le type du genre est le *Gasrt. de Meckel* (Fig. 4), qui se trouve dans la Méditerranée. Citons, en terminant, les *Ombrelles* ou *Gastroplax*, grands mollusques circulaires dont le pied déborde beaucoup le manteau et asa face supérieure hérissée de tubercules. Ils portent une coquille pierreuse, plate, irrégulièrement arrondie, plus épaisse dans le milieu, à bords tranchants, marquée de stries légèrement concentriques. L'*Ombrelle de la Méditerranée* (*Umbrella mediterranea*) est la seule espèce qu'on rencontre dans nos mers.

***TECTRICE.** adj. et s. f. (lat. *tegere*, couvrir). T. Ornith. V. Oiseau.

TE DEUM. s. m. [On pron. *Té Déome.*] Cantique de l'Église qui commence par ces mots latins, *Te Deum laudamus*, lesquels signif. : *Toi, ô Dieu ! nous louons. Le* Te Deum *se dit ordinairement à la fin de matines, et se chante extraordinairement, avec pompe et cérémonie, pour rendre grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. On chanta cette année-là bien des* Te Deum. ‖ Se dit aussi de La cérémonie qui accompagne cette action de grâces. *Toutes les autorités furent invitées au* Te Deum. *Assister à un* Te Deum.

***TÉGÉNAIRE.** s. f. (lat. *tegere*, couvrir). T. Zool. Voy. Araignée.

***TEGMEN.** s. m. (mot lat. qui signifie *couverture*). T. Bot. Voy. Graine.

***TEGMINÉ, ÉE.** adj. Protégé par des écailles.

TÉGUMENT. s. m. (lat. *tegumentum*). T. Zool. et Bot. Ce qui sert à envelopper, à couvrir. *La peau est le t. du corps de l'homme et des animaux supérieurs. Les écailles sont des téguments. — Les téguments floraux*, Le périanthe. *Le t. d'une graine*, V. Graine. = * Tégumentaire. adj. 2 g. Qui sert de tégument. *Membrane tégumentaire.*

TEIGNASSE. s. f. Voy. Tignasse.

TEIGNE. s. f. (lat. *tinea*). T. Entom. Voy. Tinéites. ‖ T. Méd. et Hippiat. Voy. ci-après.

Enc. — Naguère les dermatologistes décrivaient sous le nom de *Teigne*, diverses éruptions qui avaient leur siége sur le cuir chevelu, et qui avaient pour caractère commun de provoquer assez fréquemment la chute ou la rupture des cheveux. C'est même cette circonstance qui paraît avoir fait appliquer à ces affections la dénomination de *teigne*, par allusion aux insectes ainsi appelés qui rongent et détruisent les étoffes. Alibert distinguait 5 espèces de teignes, d'après les diverses formes de l'éruption : la *T. faveuse*, la plus commune, qui est le *favus ;* la *T. granulée*, qui est l'*impetigo* du cuir chevelu ; la *T. furfuracée*, qui se rapporte au *pityriasis*, à l'*eczéma* et au *lichen* chronique de cette partie du système dermoïde ; la *T. amiantacée*, qui se rapporte au *pityriasis* et au *psoriasis ;* et la *T. muqueuse*, qui n'est autre chose qu'un *eczéma simple* ou *impétigineux*.—Aujourd'hui, les auteurs restreignent le nom de *Teigne* aux affections du cuir chevelu ou du système dermoïde général qui sont déterminées par le développement de diverses espèces de végétaux parasites, appartenant à l'ordre des Champignons. *On en distingue 3 sortes :* la *T. faveuse*, la *T. tonsurante*, et la *T. décalvante*, qui, toutes les trois, en raison de leur cause première, sont essentiellement contagieuses. — A. La *T. faveuse*, appelée aussi *Favus* et *Porrigo*, est une maladie cutanée chronique, caractérisée par des croûtes d'une odeur nauséabonde, d'un jaune de miel, sèches, adhérentes, circulaires, déprimées en godet, isolées ou agglomérées en larges incrustations qui ont leurs bords saillants ou relevés, et dont la surface présente des dépressions. Elle attaque quelquefois diverses parties du tronc, sans que le cuir chevelu soit lui-même atteint, mais alors elle provient d'une inoculation accidentelle. Le *favus*, ou la croûte de la t. faveuse, est un corps solide, généralement en forme de godet, qui est formé par l'accumulation des diverses parties de l'espèce de champignon parasite que Schœnlein a nommée *Achorion*. Les spores de ce champignon se développent à l'orifice des follicules pileux. Le favus se forme autour du poil à mesure que s'accroît le végétal parasite. La couche extérieure est constituée par une sorte de gangue amorphe, composée d'une matière homogène finement granulée, et qui se confond insensiblement avec la partie centrale. Celle-ci, qui est d'apparence spongieuse, peut aisément se réduire en poussière d'un blanc jaunâtre. Enfin, en examinant cette poudre à l'aide du microscope, on y reconnaît un mélange : 1° de tubes flexueux, cylindriques, ramifiés, ni cloisonnés, ni articulés, vides ou contenant quelques rares granules (mycélium); 2° des tubes droits ou courbes, non flexueux, rarement ramifiés, contenant des granules ou de petites cellules rondes, ou des cellules allongées placées bout à bout de manière à représenter des tubes cloisonnés (réceptacles ou tubes sporophores à différents états de développement); 3° des spores de formes diverses, libres ou réunies en chapelet. Dans certains cas de t. faveuse, outre le champignon caractéristique dont l'accumulation forme les *favi*, on trouve encore sur les favi, ainsi que dans les squames qui les entourent ou les recouvrent, un autre champignon tout à fait différent, que l'on nomme *Puccinie de la teigne*. Le développement de la t. est favorisé par la malpropreté, la misère, l'insuffisance de l'alimentation, le séjour dans les lieux humides, et par toutes les causes débilitantes. Mais ces conditions n'en sont pas la cause, qui est toujours la contagion. Lorsque la maladie ne consiste qu'en quelques croûtes éparses sur les membres, des bains alcalins ou sulfureux suffisent en général pour la guérison. Mais quand elle affecte le cuir chevelu, elle est plus opiniâtre. Les lotions avec l'eau de lin, les cataplasmes émollients appliqués sur la tête préalablement *rasée*, font tomber les croûtes, mais ne produisent presque jamais une guérison complète. Aussi, pour peu que la maladie soit ancienne, il faut recourir à l'avulsion des cheveux. Autrefois on la pratiquait d'une manière barbare, en appliquant sur la tête une calotte de poix que l'on arrachait ensuite violemment. Actuellement on emploie dans les hôpitaux de Paris le procédé des frères Mahon, qui a l'avantage d'opérer sans douleur la chute des cheveux dont les follicules sont enflammés, sans altérer les autres. A cet effet, ils se servent d'une pommade et d'une poudre dont ils se sont réservé le secret. Le Dr Bazin recommande, comme un procédé tout aussi sûr et tout aussi peu douloureux, l'épilation au moyen de pinces, après avoir fait tomber les croûtes au moyen de cataplasmes *émollients, et avoir éteint la sensibilité du cuir chevelu à l'aide* de frictions opérées avec l'huile de cade. L'épilation, qui se fait en 3 ou 4 jours (une séance de 2 heures chaque jour), est immédiatement suivie d'une lotion d'eau savonneuse, puis d'une lotion parasiticide avec le sublimé (1 gr. de sublimé dans 500 gr. d'eau). Enfin, les jours suivants, on fait une onction avec une pommade contenant 1 gr. d'acétate de cuivre pour 500 gr. d'axonge.—B. La *T. tonsurante* ou *tondante* est caractérisée par des plaques arrondies siégeant sur toutes les régions couvertes de poils, particulièrement sur le cuir chevelu. Alors la peau, inégale et parsemée d'aspérités, est recouverte de cheveux friables, moins colorés que ceux des parties voisines et rompus très-également à 2 ou 3 mill. au-dessus du niveau de l'épiderme, de manière à former une véritable tonsure qui a parfois l'étendue d'une pièce de 5 francs et même davantage. Tantôt il n'y a qu'une seule tonsure, qui s'élargit progressivement ; tantôt les tonsures sont multiples, et on les voit se réunir plusieurs entre elles. Ces tonsures ne sont pas seulement remarquables par l'altération des poils ; leur surface est en outre hérissée de débris grisâtres, pulvérulents, semblables, soit à du mortier, soit à de la farine très-ténue et d'une teinte un peu bleuâtre. Suivant Bazin, la t. tondante peut être primitive ou bien être consécutive à l'herpès circiné ; ce dernier cas serait le plus ordinaire. D'après le même médecin, le prurit est un des premiers symptômes qu'on observe et un des plus constants dans cette maladie. La t. tondante est due au développement dans l'intérieur des poils d'un champignon, qui lui fait perdre son élasticité et sa cohésion. Ce cryptogame, qui a reçu le nom de *Trichophyton tonsurans*, est uniquement formé de spores rondes ou ovales, transparentes, incolores et à surface lisse, lesquelles *sont enchaînées entre elles de manière à représenter* des filaments moniliformes. Il prend naissance dans l'intérieur des cheveux, sous forme d'un petit amas de spores. A mesure que le cheveu pousse, les cryptogames qu'il renferme poussent également jusqu'à ce que la partie envahie soit hors du follicule pileux, et, une fois qu'elle est arrivée à 2 ou 3 mill. au-dessus de l'épiderme, le cheveu se brise. C'est la présence de ce végétal qui est cause à la fois, et de la rupture des poils, d'où *résulte une calvitie plus ou* moins étendue, et de la formation des élevures et des croûtes qui recouvrent les parties tonsurées. Nous avons déjà signalé ailleurs la présence de ce même végétal parasite dans l'affection pustuleuse appelée *Mentagre* (v. Pustule). — La *T. décalvante*, ou *Porrigo decalvans* de Bateman, ne présente rien autre chose que des places de calvitie simple, d'une forme plus ou moins circulaire, sur lesquelles il ne reste pas un seul cheveu. La surface du cuir chevelu dans ces places est unie, luisante et remarquablement blanche. Suivant plusieurs micrographes, l'altération des cheveux dans cette sorte de t. est encore due à un cryptogame parasite, appelé *Microspore d'Audouin*, qui, situé en dehors du follicule, forme autour de chaque poil une couche comme feutrée. Ce champignon, d'après Moquin-Tandon, diffère du Trichophyton : en ce qu'il est extérieur et couvre la base des cheveux, tandis que celui-ci vit dans leur intérieur ; en ce qu'il offre des axes et des branches feutrées ensemble, tandis que le Trichophyton a seulement des spores disposées en chapelet ; enfin, en ce que ses spores sont plus petites et sans granules intérieurs. — Le traitement de la t. tonsurante consiste dans l'avulsion répétée des poils sur les parties malades, et dans l'application des agents parasiticides en lotions, en onctions et en bains. Pour la t. décalvante, on ne peut *recourir qu'à ces derniers moyens, car il n'y a pas lieu à épilation.* Du reste, il faut persister longtemps dans le traitement de ces deux affections, car elles sont rebelles et récidivent très-aisément.

TEIGNEUX, EUSE. adj. Qui a la teigne. *Il est devenu t.* ‖ Subst., *C'est un t., une teigneuse.*

***TEILLAGE** ou ***TILLAGE.** s. m. T. Techn. V. Lin. = Teille. s. f. V. Tille. = * Teiller. v. a. V. Tiller.

TEINDRE. v. a. (lat. *tingere*). Donner à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur chargée d'une substance colorante qui la pénètre et qui s'y fixe. *T. du fil, de la laine, du drap. T. en bleu, en rouge, etc. — Drap teint en laine*, Drap dont la laine a été teinte avant d'être employée à fabriquer l'étoffe. ‖ Se dit aussi Des choses qui colorent l'eau et les autres liqueurs où on les jette. *Le bois de Brésil teint l'eau en rouge. On teint le vin blanc avec le gros vin rouge. Après la bataille, la rivière était teinte de sang.* ‖ Se dit encore De plusieurs autres choses qui impriment ordinairement une couleur qu'il est difficile de faire disparaître. *Les mûres teignent les mains, le linge.* = Teint, einte. part. ‖ Fig., *Il est encore teint du sang de ses victimes, ses mains sont teintes de sang*, se dit D'un homme qui a commis ou ordonné des meurtres. ‖ Conj. V. Peindre.

TEINT. s. m. Manière de teindre. *On teint les draps fins au grand t., et les gros draps au petit t.* Ellipt., *Cette étoffe est mauvais t., est bon t.* = Teint. s. m. Le coloris du visage. *T. brun, blanc, vermeil, jaunâtre, olivâtre. T. couperosé, hâlé, basané, pâle, blafard. T. fin, délicat. T. uni, fleuri. T. vif et clair. T. frais et reposé. T. haut en couleur. Cette eau rafraîchit le t. Cela gâte le t. L'éclat de son teint.*

TEINTE. s. f. T. Peint. Nuance qui résulte du mélange de deux ou de plusieurs couleurs. *T. jaune-verdâtre. T. blafarde. T. forte. T. faible. La dégradation des teintes.—T. plate*, Teinte uniforme. *Demi-t.*, Teinte extrêmement faible, et plus ordin., Ombre légère, ton moyen entre la lumière et l'ombre. *Ces figures sont dans la demi-t., se détachent en demi-t.* ‖ Fig., au sens moral, Apparence légère. *Il y a dans tout ce qu'il dit une t. d'amour-propre. On remarquait sur sa figure une t. de mélancolie.* = Teinter. v. a. Colorier d'une manière plus ou moins foncée. *T. de rouge, de jaune.* = Teinté, ée. part.

TEINTURE. s. f. (lat. *tinctura*). Liqueur propre à teindre. *Préparer de la t. Mettre des étoffes à la t. Donner la t. trop chaude à une étoffe.* ‖ L'impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes et sur les autres choses que l'on teint. *Du drap d'une belle t., d'une bonne t. Cette soie a bien pris la t.* ‖ Fig., Connaissance superficielle dans quelque science, dans quelque art. *Il avait déjà quelque t. de philosophie. Il n'a pas la moindre t. de physique. Avoir une légère t. des belles-lettres.* ‖ L'impression que la bonne ou la mauvaise éducation laisse dans l'âme. *Il a été instruit par des gens de bien ; aussi, malgré ses désordres, il lui est resté quelque t. de vertu.* ‖ T. Chimie et Pharm. Dissolution d'une ou de plusieurs substances, simples ou composées, et souvent plus ou moins colorées, dans un menstrue convenable. *T. aqueuse. T. alcoolique* ou *spiritueuse. T. éthérée. T. de safran. T. de Mars. Les acides rougissent les teintures bleues végétales.* V. Alcoolique. = * Teinturerie. s. f. L'art du teinturier. ‖ L'atelier où l'on teint les matières textiles et les étoffes. = Teinturier, ière. s. Celui, celle qui exerce l'art de teindre. *Maître t. Envoyer du drap au t.* ‖ Fig. et par plaisant., on appelle *Teinturier*, L'écrivain qui corrige, revoit, et souvent refait l'ouvrage d'un autre. *Elle n'a pas fait ces vers sans avoir recours à son t.*

Enc. — La *Teinture* est l'art de communiquer des couleurs variées aux différentes matières textiles. On obtient ce résultat de deux manières. Tantôt on donne une teinte uniforme à la masse entière des fils ou des tissus : c'est la *T. par immersion*. Tantôt on ne colore que certaines parties de l'une des faces des tissus, et de manière à y former des dessins plus ou moins réguliers : c'est la *T. par impression*. Mais, comme nous avons traité ailleurs de cette dernière méthode (v. IMPRESSION), nous nous bornerons à parler ici de la t. par immersion, ou *T. proprement dite*.

I. *Matières colorantes.*—Les matières colorantes usitées dans la t. sont généralement empruntées au règne végétal. Quelques-unes sont tirées du règne minéral, et la plupart de celle-ci, à l'exception de certains sels de fer anciennement employés pour le noir, le rouille et le chamois, sont des acquisitions modernes. Nous nommerons, entre autres : l'arsénite de cuivre, découvert par Scheele ; le bleu de Prusse, si heureusement appliqué par Raymond, en 1811 ; les sulfures d'arsenic, utilisés par Braconnot, en 1819, et par Labillardière, en 1828 ; le chromate de plomb, indiqué par Lassaigne, en 1820 ; les sels de manganèse, etc. Un fort petit nombre provient du règne animal. Les anciens employaient la *pourpre* de certains coquillages ; actuellement la Cochenille et le Kermès nous fournissent deux belles couleurs analogues.—Les matières colorantes végétales peuvent être répandues dans toutes les parties de la plante. La garance et le curcuma sont extraits des racines des végétaux de ce nom ; les matières colorantes des bois de Campèche et de Fernambouc proviennent des tiges de grands arbres de la famille des Légumineuses ; le carthame s'extrait des fleurs d'une espèce de Composée ; les fruits des Nerpruns donnent le jaune d'Avignon et le vert de Chine ; l'indigo et le pastel sont extraits des feuilles de l'Indigotier et de l'Isatis. Il existe des couleurs végétales de toutes nuances, mais les plus communes sont les rouges, les bleues, les jaunes et les vertes. Certaines matières colorantes sont le résultat de la réaction de l'oxygène sur des principes incolores. Ainsi, par ex., les feuilles fraîches de l'indigotier et les racines fraîches de la garance, qui sont à peine colorées à l'état de vie, deviennent promptement, au contact de l'air, les premières bleues, les secondes d'un rouge foncé. Néanmoins l'oxygène en excès détruit ces mêmes matières colorantes. Ainsi, le chlore humide détruit toutes les matières colorantes organiques, en exerçant sur elles une action oxydante énergique, due à la décomposition de l'eau. Il en est de même des acides du chlore, de l'azote, du chrome, du manganèse, etc., qui cèdent facilement tout ou partie de l'oxygène qu'ils contiennent. Ils détruisent les matières colorantes en portant sur elles une masse d'oxygène qui les brûle immédiatement. L'acide sulfureux les décolore également, mais tantôt en leur enlevant de l'oxygène, tantôt en se combinant avec la matière sans l'altérer, et en formant avec elle des combinaisons incolores. Un grand nombre de corps réducteurs produisent aussi la décoloration des matières tinctoriales en leur enlevant de l'oxygène : tels sont, l'hydrogène naissant, l'acide sulfhydrique, les sulfures alcalins, les protoxydes de fer et de manganèse hydratés, etc. Beaucoup de couleurs sont tellement fugaces, qu'elles disparaissent sous l'influence de l'air humide et des rayons solaires. Quelques-unes même, comme le rose de carthame, sont si sensibles à l'action de la lumière, qu'un rayon de soleil les détruit instantanément. Toutefois plusieurs de ces agents, employés convenablement, peuvent servir au développement de certaines couleurs et à leur fixation. C'est ainsi que la plupart des substances colorantes acquièrent de l'intensité et de la solidité quand on les traite au moyen du bichromate de potasse. Ce sont ces modifications de couleurs, produites après coup sur les tissus, que l'on appelle ***couleurs de conversion***. Enfin, la plupart des oxydes et sous-sels insolubles ont la propriété d'enlever les matières colorantes à leurs dissolvants et de former avec elles des combinaisons insolubles qu'on désigne sous le nom de ***Laques***. Ainsi, par ex., quand on mêle de l'alun à une dissolution colorée, et qu'on ajoute au mélange du carbonate de soude en quantité suffisante, l'alumine se précipite en entraînant la matière colorante, et, après quelques instants de repos, on trouve un précipité volumineux et fortement coloré que surnage un liquide tout à fait incolore. — Les matières tinctoriales sont généralement solubles dans l'eau : cependant il en est qui ne s'y dissolvent pas, tandis qu'elles se dissolvent dans l'alcool, l'éther, les essences et les liquides alcalins. En général, cependant, on parvient à dissoudre ces dernières en acidulant ou en alcalisant l'eau assez légèrement pour ne point détruire la substance colorante. Lorsqu'on emploie un acide, la matière colorante se combine quelquefois avec lui et forme ainsi un acide double. Quand c'est un alcali, la matière colorante se comporte à son égard comme un acide faible. Les substances tinctoriales, ainsi que nous venons de le dire, renferment souvent plusieurs principes colorants associés ensemble, et en outre mêlés avec d'autres principes immédiats non colorés. Il faut, pour les séparer, employer des dissolvants appropriés à la nature de ces divers principes. Toutefois Preisser a imaginé une méthode fort simple qui peut s'appliquer à toutes les matières tinctoriales. Elle consiste à mettre digérer la substance tinctoriale dans l'eau, puis à décanter la liqueur et à y ajouter une certaine quantité d'oxyde de plomb hydraté, qui se combine avec le principe colorant en formant une laque insoluble. Cela fait, on décompose la laque au moyen d'un excès d'acide sulfhydrique qui précipite le plomb et met le principe colorant en liberté, mais à l'état incolore, attendu l'action désoxygénante de l'acide sulfhydrique. Enfin, on évapore la liqueur, et l'on obtient des cristaux incolores, lesquels, au contact de l'air, reprennent la coloration qui leur est propre. — Les matières colorantes présentent une composition analogue à celle des autres principes immédiats organiques : néanmoins le plus grand nombre se composent uniquement de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ; quelques-unes seulement, telles que l'indigotine et l'orcéine, renferment de l'azote.

A. Au premier rang des couleurs ***rouges*** se placent celles qui sont fournies par la *Cochenille*, le ***Kermès*** et la *Garance :* il en a été parlé aux mots COCHENILLE et GARANCE. Le *Bois de Campêche*, appelé aussi *Bois d'Inde* et *Bois de la Jamaïque*, provient de l'*Hæmatoxylon campechianum*. Il nous arrive en bûches plus ou moins volumineuses. On en extrait la matière colorante en faisant bouillir le bois préalablement pulvérisé. Si l'on évapore la liqueur à siccité, et qu'on traite le résidu par l'alcool, on obtient un principe particulier appelé *Hématine* ou *Hématoxyline*, qui se dépose sous forme de cristaux, lesquels paraissent plus ou moins foncés suivant leur grosseur, mais donnent une poussière jaune. « La dissolution aqueuse d'hématine, dit Regnault, ne se colore pas à l'air, mais si l'on y ajoute de l'ammoniaque, elle se teint bientôt en rouge intense. Dans cette réaction, il se produit une substance grenue, cristalline, d'un noir violacé, qui a reçu le nom d'*Hématéine*, et qui, en se dissolvant dans l'eau, la colore en pourpre foncé. » Le *Bois de Brésil* ou *de Fernambouc*, appelé aussi ***Brésillet***, est fourni par diverses espèces du genre *Cæsalpinia*, et surtout par le *Cæs. echinata*. C'est également la décoction de ce bois qui s'emploie dans la teinture. Sa matière colorante, qu'on a nommée ***Brésiline***, a été obtenue par Chevreul en petites aiguilles cristallines orangées et très-solubles dans l'eau, même froide, qu'elle colore en rouge vif. Les acides font virer au jaune la décoction du Brésillet, et les alcalis lui donnent une teinte pourprée, ce qui permet de distinguer ce bois du Campêche, dont la décoction devient rouge par les acides et bleue par les alcalis. Les fleurs du *Carthame* donnent des couleurs qui varient depuis le rose tendre jusqu'au ponceau. Quand on épuise ces fleurs au moyen de l'eau, elles cèdent une matière colorante jaune, soluble dans l'eau froide, mais sans emploi. Mais si l'on traite par une dissolution de carbonate de soude ces mêmes fleurs épuisées par l'eau froide, on obtient une liqueur d'un beau rouge. Alors on neutralise celle-ci par l'acide acétique, et l'on y plonge du coton sur lequel se précipite un principe colorant rouge appelé *Carthamine*. Cela fait, on retire le coton et on le traite par de l'eau contenant un vingtième de carbonate de soude : la carthamine se dissout, et, si l'on verse dans la liqueur de l'acide citrique, elle se précipite sous forme de flocons cramoisis. C'est ce dernier principe qui sert à donner à la soie et au coton les nuances les plus vives, de rose, de cerise, de ponceau, de couleur de chair, malheureusement très-fugaces. On donne dans le commerce le nom d'***Orseille*** à une pâte molle d'un rouge violet très-foncé qu'on obtient en soumettant certains Lichens incolores, préalablement écrasés et réduits en poudre, à l'action de l'air et d'un liquide ammoniacal, de l'urine par ex. Au bout de quelques mois, il se développe une matière colorante fort riche. Le principe colorant de l'orseille a reçu les noms d'*Orcine* et d'*Orcéine*. Il est très-soluble dans l'eau, et donne, avec la soude ou la potasse, des dissolutions d'un rouge violacé, et, d'une belle couleur pensée, avec l'ammoniaque. Le principe colorant de l'*Orcanette* (*Anchusa tinctoria*) paraît tenir de la nature des résines. On l'appelle *Anchusine :* insoluble dans l'eau, il ne se dissout que dans l'esprit-de-vin. On s'en sert pour teindre en violet et en lilas. Le bois de *Santal rouge*, pulvérisé et traité par l'alcool, donne une dissolution rouge jaunâtre, qui, après évaporation, laisse une matière colorante résinoïde rouge, appelée ***Santaline***. Cette matière, insoluble dans l'eau, se dissout très-bien dans l'alcool, ainsi que dans les acides et alcalis faibles, qui se colorent en rouge plus ou moins violet. Le *Rocou* est la pulpe qui entoure les graines d'une espèce du genre *Bixa*, famille des Flacourtiacées. Cette substance, qui nous arrive de la Guyane sous la forme de pains de 5 à 8 kil., contient deux principes colorants : l'un est jaune et soluble dans l'eau, mais sans usages ; l'autre, nommé *Bixine*, est rouge, peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. C'est ce dernier qui s'emploie dans la teinture, mais il manque de solidité. — B. La matière colorante jaune la plus usitée est la ***Gaude***, qui n'est autre chose qu'une espèce de Réséda. C'est surtout dans les dernières feuilles et dans les enveloppes du fruit que réside son principe colorant. Ce principe, appelé ***Lutéoline***, s'extrait en traitant la gaude par l'eau bouillante. Elle est très-peu soluble dans l'eau ; néanmoins le peu qui se dissout suffit pour donner de belles teintures, remarquables par leur solidité. Les racines du *Curcuma longa*, de la famille des Amomées, donnent, quand on les épuise par l'alcool bouillant, un principe jaune fort abondant, la *Curcumine;* malheureusement il est très-peu solide. Le ***Fustet*** ou ***Fustic***, est le bois du ***Rhus cotinus***, de la famille des Anacardiacées ; il donne une matière colorante d'un beau jaune (*Fustine*), soluble dans l'eau, mais que les alcalis font passer immédiatement au rouge brun. On désigne également sous le nom de ***Fustet***, ainsi que sous celui de ***Bois jaune***, le bois du *Mûrier des teinturiers* (*Maclura tinctoria*), dont la matière colorante, appelée *Morin*, s'emploie surtout pour teindre les laines en jaune. Le morin s'obtient en épuisant le bois jaune par l'eau bouillante, et en évaporant la liqueur jusqu'à ce qu'elle dépose des cristaux par le refroidissement. Il est peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'éther; l'acide sulfurique et les alcalis augmentent l'intensité de sa couleur jaune. Il nous vient, de la Chine et des Indes, une matière tinctoriale aujourd'hui fort employée dans la teinture, mais dont on ne connaît pas l'origine. On la désigne sous les noms de *Purrée* ou *Purrhée*, et de ***Jaune indien***. Elle doit ses propriétés à un principe colorant, appelé *Acide purrhéique* ou *Acide euxanthique*, qu'on en sépare sous forme cristalline en dissolvant la purrhée dans de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique. Les ***Graines de Perse***, *d'Avignon*, etc., sont tout simplement les drupes de diverses espèces du genre Nerprun : elles ne donnent que des couleurs peu solides. Nous avons parlé ailleurs du *Quercitron* (v. CHÊNE); nous n'avons donc pas à y revenir. — C. Les matières colorantes végétales bleues sont principalement fournies par l'***Indigo*** et le ***Pastel***, auxquels nous avons consacré des articles particuliers. Mentionnons encore la *Renouée tinctoriale*, de la famille des Polygonacées. — D. Les couleurs ***vertes*** sont généralement obtenues par l'action réciproque de matières colorantes jaunes et bleues. Cependant on emploie depuis quelques années une matière colorante verte qui s'extrait de l'écorce d'une espèce de Nerprun, le *Rhamnus sinensis*. Cette substance, qu'on appelle *Vert de Chine*, parce qu'elle nous vient de ce pays, ou ***Lokao*** du nom que lui donnent les Chinois, est remarquable par la beauté de la couleur verte qu'elle communique aux tissus, et par l'éclat extraordinaire que cette couleur acquiert à la lumière artificielle. En 1856, A.-F. Michel, de Lyon, a découvert l'existence de cette substance dans l'écorce des Nerpruns indigènes, et, en 1860, Charvin est parvenu à l'obtenir en assez grande quantité pour la livrer au commerce. — E. Les teintes *violettes*, ***orangées***, etc., s'obtiennent, dans l'art de la teinture, au moyen de bains composés ou de plusieurs teintures successives. — F. Enfin, les couleurs *noires* et *brunes* s'obtiennent par l'action de deux acides organiques, le *tannin* et l'*acide gallique*, sur différents sels métalliques, avec lesquels ils se combinent en formant des composés colorés et solides. Dans la teinture, on n'emploie pas ces acides à l'état pur ; on se sert de substances astringentes où ils sont contenus en plus ou moins grande quantité, et particulièrement des différentes sortes de *Noix de galle*, du *Brou de noix*, du *Cachou* et du *Sumac*. La noix de galle sert principalement à teindre en noir et en gris avec les sels de fer et de cuivre. Avec les sels de fer, le brou de noix sert à teindre les laines en rouge brun. Le cachou colore le coton et la laine en brun ; mais, en y associant différents sels, on obtient une grande variété de teintes. Ainsi il donne, avec le vert le gris et le sel ammoniac, des carmélites et des couleurs bois plus ou moins foncées ; avec les sels de fer et de cuivre, des gris, des olives et des bruns ; avec les sels d'étain, des jaunes chamois ; avec l'écorce de saule et le bichromate de potasse, des rouges et des rouges bruns. Le sumac sert à remplacer la noix de galle ; mais, comme il est bien moins riche en tannin, il faut l'employer à doses plus considérables.

II. Pour que les matières colorantes puissent s'unir aux matières textiles et les teindre d'une manière durable, il est nécessaire que ces matières soient préalablement dépouillées de toutes les substances colorées, gommeuses ou résinoïdes, qui adhèrent habituellement à leur surface, et qui feraient obstacle à la fixation des couleurs. C'est là l'objet des opérations connues sous le nom de *désuintage* pour la laine, de *décreusage* pour la soie, et de *blanchiment* pour les fils et les tissus de nature végétale. Nous avons décrit ces opérations aux mots LAINE, SOIE et BLANCHIMENT ; il est donc inutile de répéter ce que nous avons déjà dit.

Mais il ne suffit pas, pour que les matières colorantes s'attachent intimement aux fibres textiles, que celles-ci soient débarrassées de toute substance étrangère. Les couleurs diffèrent singulièrement entre elles sous le rapport de leur affinité pour les matières textiles. En général, les matières colorantes insolubles dans l'eau se fixent plus facilement sur les fibres d'origine animale que sur celles d'origine végétale. L'inverse a lieu pour celles qui sont solubles, et, pour ces dernières, on remarque qu'elles s'appliquent mieux sur le coton que sur le chanvre et le lin. Plusieurs d'entre elles, telles que la carmine, l'indigotine, la carthamine, etc., se fixent par leur propre affinité, mais le plus grand nombre ne peut adhérer aux tissus d'une manière solide et durable que par l'intermédiaire de substances particulières qu'on désigne, d'une manière générale, sous le nom de *Mordants*. Dufay, Bergman, Macquer, au siècle dernier, Berthollet au commencement de celui-ci, et plus récemment Chevreul, ont établi que l'action des mordants est toute chimique, et qu'ils fixent les couleurs dans le tissu en vertu de l'affinité que la teinture a pour eux et de celle qu'ils ont eux-mêmes pour la matière textile. « Toutefois, dit Regnault, les affinités en vertu desquelles les mordants se fixent sur les tissus présentent, avec celles que nous reconnaissons dans les actions chimiques ordinaires, cette différence essentielle que, dans ces dernières, les combinaisons n'ont ordinairement lieu qu'entre des substances désagrégées, et que, si l'un des corps est primitivement agrégé, il se désagrége par le seul fait de la combinaison, tandis que, dans la teinture, les fibres textiles conservent leur forme et leur consistance, sans que les mordants et les matières colorantes qui s'y fixent opèrent la moindre désagrégation. » Parmi la multitude d'oxydes métalliques connus, il n'en est qu'un petit nombre qui puissent servir de mordants. En effet, il est indispensable que le composé qu'ils forment avec la matière colorante soit insoluble et jouisse d'une assez grande affinité pour les matières textiles. Il faut en outre que ce composé soit capable de résister à l'action des agents extérieurs et n'éprouve pas d'altération au contact de l'eau, du savon, des lessives alcalines, etc. Les mordants les plus usités sont l'alun, l'acétate d'alumine, l'aluminate de potasse, les chlorures d'étain, l'acétate, le sulfate et le nitrate de fer, l'acétate et le sulfate de cuivre, le chlorure et l'alun de chrome. Ceux qui sont incolores comme les sels d'alumine et les chlorures d'étain, n'ont d'autre effet que de rendre plus solides les couleurs que l'on veut déposer sur les tissus. Ceux, au contraire, qui sont colorés par eux-mêmes, comme les sels de fer, de cuivre et de chrome, jouent un double rôle : d'un côté, ils fixent les matières colorantes, et, de l'autre, ils les modifient plus ou moins profondément dans leurs nuances. De cette manière, on peut, avec une seule matière colorante et des mordants appropriés, obtenir des teintes différentes. Ainsi, par ex., la garance donne des rouges et des roses avec les sels d'alumine, des bruns foncés ou des noirs avec les sels de fer, et des teintes puce et marron avec un mélange de ces deux sortes de sels. Le règne organique fournit aussi des mordants, mais en très-petit nombre. Les seuls employés sont la crème de tartre ou bitartrate de potasse, l'acide tannique, les huiles grasses, le gluten, l'albumine et la caséine. — L'opération du *mordançage* est très-simple. On plonge les fils réunis en paquets ou les pièces tissées dans des cuves pleines d'eau où l'on a fait dissoudre le mordant. La pièce, préalablement enroulée sur un cylindre, se déroule en passant dans le bain, puis va s'enrouler sur un second cylindre. Ce dernier se déroule en sens inverse, et la pièce traverse de nouveau le bain pour aller s'enrouler de nouveau sur le premier cylindre. La température à laquelle on porte le bain varie selon la nature des matières textiles qu'on veut *mordancer*. Le mordançage de la soie se fait à la température ordinaire, celui du coton, du lin et du chanvre à celle de 30° environ, et celui de la laine à la température de l'ébullition. On chauffe les cuves, soit à feu nu, soit en faisant passer un courant de vapeur dans des tuyaux plongés au milieu du liquide. Le mordançage par l'alun est aussi appelé *Alunage*. Lorsque ce sont des étoffes fabriquées avec des fibres textiles végétales que l'on soumet à l'alunage, il faut, avant de les passer à la teinture, leur faire subir une nouvelle opération, qu'on nomme *Bousage*. Elle consiste, en effet, à les plonger pendant quelque temps dans deux bains d'eau, où l'on a délayé 6 à 8 pour 100 de bouse de vache. Dans le premier de ces bains, on ajoute une certaine quantité de craie, qui paraît avoir pour but de saturer l'acide, lequel se fixe en partie sur le tissu avec le mordant ; le second ne contient que de l'eau et de la bouse. Celle-ci paraît agir par les phosphates qu'elle contient, car on peut la remplacer par un mélange de phosphate de soude et de chaux.

Lorsque les matières textiles sont mordancées, on les plonge pour les teindre dans des dissolutions chargées de matière colorante, qu'on appelle *Bains de teinture*. La température de ces bains varie non-seulement d'après la nature des tissus, mais encore d'après celle des principes colorants. On teint à froid, quand les couleurs sont aisément altérées par la chaleur, comme le rouge de carthame par ex., ou lorsqu'elles ont, comme l'indigo, une très-grande affinité pour les tissus. On chauffe les bains de teinture, de même que les dissolutions de mordants, soit à feu nu, soit à la vapeur. La teinture, comme le mordançage, se fait en fils ou en pièces. Pour ces dernières, il est essentiel que toutes les parties de l'étoffe restent le même temps dans la teinture, afin qu'elles s'imprègnent d'une manière uniforme. On obtient ce résultat au moyen d'un rouleau de bois qui est disposé au-dessus de la cuve de teinture, et sur lequel on enroule l'étoffe. On déroule celle-ci en la laissant descendre d'une manière continue dans le bain. Quand elle y a été plongée entièrement, on l'enroule de nouveau sur le rouleau, et l'on recommence jusqu'à ce qu'elle se soit suffisamment chargée de couleur. Parfois on est obligé d'ajouter au bain une certaine quantité d'ingrédients pour remplacer ceux qui ont été enlevés par les premières passes : on dit alors qu'on lui donne un *Brevet* ou une *Regreffe*. Quand les étoffes sont épaisses et d'un tissu très-serré, il arrive assez fréquemment que la teinture est plus claire à l'intérieur qu'à la surface: on les fait passer, pour éviter cet inconvénient, entre deux cylindres très-rapprochés qui, par la pression qu'ils exercent, font pénétrer la matière colorante. Enfin, après avoir passé un plus ou moins grand nombre de fois au bain de teinture, les paquets de fils ou les pièces sont rincés et séchés à l'air. — Les bains sont, tantôt formés par une seule matière colorante, et tantôt composés de plusieurs matières colorantes mélangées en certaines proportions. D'autres fois on fait passer successivement l'étoffe à *travers deux bains qui renferment* chacun une matière colorante particulière, et l'on obtient alors des nuances intermédiaires. Lorsqu'on donne ainsi une première couleur à un tissu qui doit en recevoir une seconde pardessus, les teinturiers appellent cela *donner un pied*. Dans la teinture en noir bon teint sur laine, par ex., on donne un pied de bleu de cuve. Il arrive encore fréquemment que la matière colorante, au lieu d'être préparée à l'avance dans un bain, se produit dans l'intérieur même du tissu, par suite de la réaction chimique qui s'opère entre deux substances avec lesquelles le tissu mordancé est mis successivement en contact. C'est ainsi qu'une pièce mordancée à l'alumine qu'on plonge successivement dans un bain d'acétate de plomb et dans un bain de chromate de potasse, se trouve teinte en jaune de chrome. — Les teinturiers distinguent les couleurs en *simples* et *composées*, en *franches* et *rabattues*, en *grand teint* et *petit teint*. Les deux premières expressions n'ont pas besoin d'explication. Par couleurs *franches*, on entend le rouge, le bleu et le jaune, ainsi que leurs mélanges binaires, comme le vert, le violet et l'orangé. Les couleurs, au contraire, qu'on appelle *rabattues*, ou encore *rompues*, ou plus simplement *Brunitures*, ne sont autre chose que des couleurs franches dont on a diminué l'éclat au moyen du noir. Telles sont les couleurs café, pruneau, puce, marron, cannelle, bronze, etc. Quant à la distinction du *grand teint* et du *petit teint*, elle est relative au plus ou moins de fixité des couleurs. Une couleur grand teint, ou *bon teint*, est celle qui résiste non-seulement aux agents ordinairement employés pour l'entretien et la propreté de l'étoffe à laquelle elle est appliquée, comme les lessives, les savonnages, le dégras et les acides faibles, mais encore à l'action des agents atmosphériques, tels que l'eau, l'air et le soleil. On conçoit cependant que cette résistance ne peut pas être illimitée; il suffit que la couleur résiste aux causes ordinaires de destruction et dure autant que l'étoffe elle-même. Les couleurs petit teint, ou *faux teint*, sont celles qui s'altèrent plus ou moins promptement et quelquefois même instantanément, sous l'action des divers agents que nous venons de mentionner. Cependant il est à remarquer que certaines d'entre elles résistent très-bien à l'action d'acides énergiques, tandis qu'elles sont altérées immédiatement et même entièrement effacées par les savonnages ou une exposition de quelques heures au soleil. Depuis quelques années, on a trouvé le moyen de donner plus de fixité aux couleurs faux teint, en exposant les étoffes teintes à l'action de la vapeur d'eau : c'est ce qu'on appelle l'*application à la vapeur*.

***TEK** ou ***TECK.** s. m. T. Bot. V. Verbénacées.

TEL, TELLE, adj. (lat. *talis*). Pareil, semblable, qui est de même de la même qualité. *Il n'y a pas en ce pays de telles coutumes. Je ne vis jamais rien de tel. Pour être heureux ou malheureux, il suffit de se croire tel. Une telle conduite vous honore.* Prov., *Tel maître, tel valet*, Ordinairement les valets suivent l'exemple de leur maître. *Telle vie, telle fin*, Ordinairement on meurt comme on a vécu. ‖ *Tel* se construit avec *que*, lorsqu'on veut marquer un rapport. *Il est tel que son maître. C'est un homme tel qu'il vous le faut. Cette étoffe est telle que vous la voulez. Soyons tels que nous voulons paraître. Il n'est pas tel que vous pensez. Dans une affaire telle que celle-ci. Les bêtes féroces, telles que le tigre, la panthère, etc. Les ouvrages destinés au théâtre, tels que les tragédies, les comédies, etc.* — Dans le style soutenu, *Tel que* s'emploie souvent Pour exprimer une comparaison. *Il est tel qu'un lion. Il se montra contre les attaques de la fortune tel qu'un rocher contre les vagues furieuses. Tel* s'emploie aussi dans le même cas, sans être suivi de la conj. *que : Tel Hercule filant aux pieds d'Omphale, etc.*; ou bien encore, il se répète : *Tel qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés, tel Achille...* ‖ *Tel*, se construit de même avec *que*, lorsqu'il se met pour Si grand, si petit. *Sa mémoire est telle, qu'il n'oublie jamais rien. Il est d'une telle laideur, qu'on n'a jamais rien vu de pareil. Il faisait un tel bruit, qu'on ne pouvait rien entendre. Je vous apporterai de telles preuves, que vous n'aurez rien à répondre. Un homme d'une telle réputation devait être préféré. Cela est tel qu'on ne peut l'apercevoir. Telle est sa bonté, qu'il se fait chérir de tout le monde.* — On dit à peu près dans le même sens : *Tel est le caractère, telle est la condition des hommes, qu'ils ne sont jamais contents de ce qu'ils possèdent*, Les hommes sont faits de telle manière que... *Un homme tel que lui*, Un homme de son mérite, de son rang, etc. On dit encore, par mépris, *Qu'attendre d'un homme tel que lui, d'un tel homme.* ‖ *Tel*, s'emploie encore par rapport Aux choses qu'on a déjà dites. *Tel était alors l'état des affaires. Tel fut le discours qu'il tint. Telle fut la délibération de l'assemblée.* ‖ *Tel*, se dit encore Des personnes, des lieux et des choses qu'on ne veut ou qu'on ne peut désigner d'une manière déterminée. *Il est tantôt chez un tel, tantôt chez une telle. J'arriverai tel jour dans telle ville. Il me doit telle somme. Ce tableau est de tel peintre. Par telle et telle raison. Tel homme est récompensé, qui méritait d'être puni. Tel homme recherche ce que tel autre méprise. Il y a tel de ses ouvrages qu'un écrivain médiocre ne voudrait point avouer. Il acceptera telles conditions qu'il vous plaira de lui imposer. L'orage tombera sur tel qui n'y pense pas. Tel est riche avec un arpent de terre; tel est pauvre avec des monceaux d'or.* ‖ *Tel quel*, loc. fam., qui sign., Aussi mauvais que bon, ou Plus mauvais que bon, de peu de valeur, de peu de considération. *Il y avait dans cette chambre un lit tel quel. Des gens tels quels.* — Signifie quelquef., Sans changement dans le même état, ou De la même valeur. *Je vous rends votre livre tel quel, votre somme d'argent telle quelle.* Vx. = De telle sorte que, En telle sorte que. loc. conj. A un tel point que. *Il s'est compromis de telle sorte qu'il lui sera bien difficile de se tirer d'embarras. Il a embrouillé l'affaire en telle sorte que.* On dit, dans un sens analog., *De telle façon que, De telle manière que.* ‖ Syn. V. Pareil.

Obs. gram. — *Tel* tient parfois la place du substantif *homme* ou du pronom *celui*. Alors il ne se dit que des personnes et ne se met jamais au pluriel: *Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne; Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.* On ne doit pas le faire suivre immédiatement de *qui*. C'est donc une construction vicieuse que de dire: *Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.* Il faut dire: *Tel rit vendredi qui dimanche pleurera.* — *Tel que* est souvent précédé ou suivi de noms de genres différents. Dans ce cas *tel* prend le nombre et le genre du nom qui le précède. *Cet animal vit dans plusieurs pays, tels que la France, l'Allemagne, etc. Le genre chat contient plusieurs espèces, telles que le lion, le tigre, le jaguar, etc.* — On n'emploie plus aujourd'hui *Tel que* dans le sens de *quelque*. En conséquence, on ne doit pas dire : *Prenez un nombre tel qu'il soit; Cette action telle qu'elle soit...*

***TÉLAGON.** s. m. T. Mamm. V. Marte.

TÉLAMONS et ***TÉLAMONES.** s. m. pl. T. Archit. Voy. Caryatide.

***TÉLÉGRAMME.** s. m. Dépêche transmise par le *télégraphe électrique.*

TÉLÉGRAPHE. s. m. (gr. τῆλε, de loin; γράφειν, écrire). T. Physiq:

Enc. — On désigne sous le nom de *Télégraphe*, tout appareil au moyen duquel on peut transmettre, à de grandes distances et avec une très-grande rapidité, des dépêches quelconques, au moyen de signaux ayant une signification convenue.

I. *Télégraphie aérienne.* — Dès la plus haute antiquité, on a imaginé de transmettre certaines nouvelles, certains avis au moyen de signaux convenus. Les anciens Perses se servaient à cet effet de feux allumés sur les hauteurs de distance en distance. De chaque plateau on pouvait voir la flamme de ces feux pendant la nuit et leur fumée pendant le jour. Suivant Eschyle, un feu allumé sur le mont Ida, en Phrygie, et répété de montagne en montagne, devait annoncer la prise de Troie à Clytemnestre qui résidait à Argos. C'est par ce procédé que, suivant Diodore de Sicile, les Nabathéens, peuple de l'Arabie Pétrée, firent en un instant connaître à leur tribu la marche d'un des lieutenants d'Antigone. Ce procédé primitif ne pouvait, comme on le voit, servir qu'à annoncer des événements prévus. Mais, dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère, les ingénieurs de Philippe V, roi de Macédoine, y introduisirent un perfectionnement considérable. Ils divisèrent les lettres de l'alphabet en 5 colonnes, puis en les représentant par des fanaux, ils créèrent un système de signaux de nuit propre à transmettre toute espèce de nouvelles. Y avait-il une communication à faire, la vigie qui devait commencer levait deux fanaux, et la vigie suivante en levait aussi deux, ce qui indiquait qu'elle était prête. La première levait alors, à sa gauche, un nombre de fanaux désignant la colonne où se trouvait la lettre qu'il fallait prendre, et, à sa droite, un nombre de fanaux signifiant le rang de cette lettre dans la colonne. Ainsi, deux fanaux à gauche et cinq à droite désignaient le K (kappa). Cette méthode demandait beaucoup de temps, puisqu'elle ne pouvait transmettre les mots que lettre par lettre, mais, d'un autre côté, *sa précision était extrême.* Quoi qu'il en soit, la t. proprement dite était trouvée, il n'y avait plus qu'à la perfectionner. Ce système de correspondance paraît avoir été employé par les Romains dans la troisième guerre punique, et l'on suppose qu'il leur fut communiqué *par le Grec Polybe, commensal du grand Scipion. Nos* aïeux les Gaulois employaient un autre procédé. Des guetteurs postés de distance en distance poussaient des cris dont la signification était convenue d'avance. C'est ainsi que, pendant la guerre *des Gaules*, les Arvernes *apprirent en quelques heures la prise de* Genabum (Orléans) par les Romains, malgré les 80 lieues qui les séparaient de cette ville. Plus tard, sous l'empire, après avoir sillonné leurs vastes possessions de routes magnifiques, les Romains *y établirent de distance en distance des tours destinées à* la transmission des signaux. Pendant le moyen âge, sauf chez les Grecs de Byzance et les Maures d'Espagne, qui avaient quelquefois recours au système des feux de nuit, ces procédés de correspondance *tombèrent partout en désuétude. Au* XVIe *siècle*, J. Bap. Porta proposa le premier l'établissement d'un véritable système télégraphique dans le sens moderne du mot. Il voulait qu'on établit sur des tours élevées ou sur les montagnes, des vigies qui *transmettraient les nouvelles quelconques en répétant certains* signes. « Ces signes, dit le physicien napolitain, pourraient être au nombre de 4. Le premier, montré une fois, représenterait la lettre A, deux fois B, trois fois C, et ainsi de suite jusqu'à sept fois; le deuxième signe, *montré une fois*, correspondrait *à la huitième* lettre de l'alphabet H, deux fois à la lettre I, etc., et ainsi des autres. » Ce système resta en projet, et il en fut de même de celui du célèbre docteur Hooke. Bientôt après (1690), un Français, Guill. Amontons, conçut un système ingénieux de télégraphie, et surtout il fut le premier qui proposa d'employer les lunettes d'approche pour l'observation des signaux aériens. « Le secret, dit Fontenelle, consistait à disposer dans plusieurs postes consécutifs des gens qui, au moyen de lunettes de longue vue, ayant aperçu certains signaux du poste précédent, les transmettaient au suivant, et toujours ainsi de suite; et ces différents signaux étaient autant de lettres d'un alphabet dont on n'avait le chiffre qu'à *Paris et à* Rome. La plus grande portée des lunettes faisait la distance des postes, dont le nombre devait être le moindre possible ; et comme le second poste faisait les signaux au troisième, à mesure qu'il les *voyait faire au premier*, la *nouvelle se trouvait portée de Paris* à Rome presque en aussi peu de temps qu'il en fallait pour faire les signaux à Paris. » L'invention d'Amontons fut négligée comme les inventions antérieures, parce qu'alors on n'éprouvait pas le *besoin de correspondances rapides. Mais, à l'époque de la Révolu*tion, la lutte de la France contre la coalition européenne changea cet état de choses. L'abbé Cl. Chappe ayant proposé à la Convention un système télégraphique qu'il venait d'inventer, celle-ci *ordonna sur-le-champ de l'expérimenter. Or, ces expériences qui* eurent lieu, en 1795, sous les yeux d'une commission nommée à cet effet, ayant parfaitement réussi, cette assemblée chargea l'inventeur d'établir une première ligne de Paris à Lille. Cette ligne *fut inaugurée le 30 nov. 1794, par l'annonce d'une victoire sur* les Autrichiens. En effet, dans la séance de ce jour, la Convention reçut cette simple dépêche: « Nous venons de prendre Condé. » A quoi elle répondit par celle-ci : « L'armée du Nord a bien mérité de *la patrie.* » *Les deux transmissions ne demandèrent que quel*ques minutes. La Convention décréta aussitôt la formation de plusieurs grandes lignes pour rattacher la capitale aux principaux points de la frontière. Une ligne télégraphique établie d'après le système Chappe, se composait d'une série de postes placés sur des lieux élevés et distants de 12 à 15 kilomèt. A chaque extrémité se trouvait un directeur, correspondant avec Paris, et chaque station employait deux hommes qui se relayaient à des heures déterminées. L'employé de faction ou *guetteur*, était armé de deux longues-vues dirigées, l'une vers le poste qu'il devait observer, l'autre vers celui qu'il commandait. Il pouvait, étant assis, observer les signaux et les répéter sur-le-champ. La durée de chaque signal variait de 10 à 20 secondes. A l'exception d'un certain nombre de signaux réglementaires, que tous les employés connaissaient, les dépêches n'étaient comprises que par deux traducteurs placés aux extrémités de la ligne. On pouvait d'ailleurs changer la valeur des signaux, quand on supposait que leur signification pouvait avoir été divulguée ou devinée. L'appareil qui transmettait les signaux, et qui constituait le *Télégraphe* proprement dit, consistait en un mât vertical qui s'élevait de 4 à 5 mèt. au-dessus du toit d'une tourelle, et à l'extrémité duquel se trouvait un fléau, mobile, sur une poulie, par sa partie moyenne. Ce fléau, qui se nommait *régulateur*, pouvait décrire un cercle complet sur son axe horizontal, et, par conséquent, prendre, relativement au mât, toutes les inclinaisons possibles, soit à droite, soit à gauche. A chacun de ses bouts était un bras appelé *indicateur*, qui tournait aussi à l'aide d'une poulie et pouvait prendre, par rapport à lui, un grand nombre de positions. Le mouvement était transmis à la machine au moyen d'un système de poulies et de cordes communiquant, dans une chambre placée sous le toit, à une manivelle installée près du siége de l'employé, et les différentes positions du régulateur et des indicateurs donnaient 192 figures qu'on avait combinées ensemble de manière à avoir un vocabulaire de 36,864 signes. Un signe était affecté à chacune des syllabes possibles dans notre langue, ainsi qu'à certaines phrases convenues. En 1846, notre système de télégraphie aérienne se composait de cinq grandes lignes partant toutes de Paris, et aboutissant à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. Ces lignes comprenaient un total de 534 stations, mettaient 29 villes en communication avec la capitale, et leur entretien ne dépassait pas 1,300,000 fr. Pour donner une idée de la vitesse avec laquelle les transmissions avaient lieu, nous dirons qu'à Paris on avait des nouvelles de Lille (222 kil.) en 2 minutes, de Brest (596 kil.) en 6 min. 50 sec., et de Toulon (840 kil.) en 13 min. 50 sec. Toutefois, malgré les perfectionnements qu'il avait reçus, le télégraphe aérien avait deux grands défauts : c'est qu'il ne pouvait servir pendant la nuit, et que, pendant le jour, *l'état de l'atmosphère* (pluie, brouillards, etc.) empêchait de voir les signaux pendant une très-grande partie de l'année. Plusieurs inventeurs essayèrent de vaincre ces deux difficultés; on avait même déjà obtenu des résultats assez satisfaisants, lorsque l'invention *de la télégraphie électrique vint rendre les recherches inutiles.*

II. *Télégraphie électrique.* — A. *Historique.* L'idée de la possibilité d'établir un système de télégraphie électrique est née, on peut le dire, aussitôt que les physiciens eurent découvert l'in*stantanéité de la transmission du fluide électrique. Quant aux* moyens imaginés pour résoudre le problème, ils forment trois groupes distincts dont chacun correspond à l'une des trois grandes découvertes opérées depuis un siècle dans cette branche de la *science. Or, comme jusqu'aux premières années du* XIXe *siècle* on n'a connu que l'électricité statique, c'est-à-d. l'électricité produite par le frottement et dégagée par les machines électriques ordinaires, les premiers inventeurs de télégraphes électriques ne *purent employer d'autre agent. Leurs systèmes de signaux furent* donc fondés sur les réactions propres à cette sorte d'électricité, et particulièrement sur les attractions et les répulsions manifestées par le pendule électrique. Le document le plus ancien que l'on connaisse jusqu'à *présent, et dans lequel le problème de la* télégraphie électrique se trouve nettement posé, est une lettre publiée le 1er févr. 1753, dans un journal écossais, et signée des initiales C. M., que l'on croit désigner Ch. Marshal, savant physicien de l'époque. Après lui, *on cite encore les expériences et* les essais de Lesage, à Genève (1774), de Lomond, en France (1787), de Salva, en Espagne (1796), etc.; mais tous ces inventeurs ne réussirent qu'à construire des appareils de cabinet plus ou moins ingénieux, et leurs systèmes auraient été inapplicables sur une grande échelle. La seconde période s'ouvre avec la découverte du fluide électrique à courant continu. Plusieurs physiciens cherchèrent aussitôt à utiliser pour les transmissions télégraphiques les propriétés décomposantes des courants fournis par la pile voltaïque. C'est ainsi que furent combinés les télégraphes galvano-chimiques de Coxe (1810), de Sœmmering (1811), et de plusieurs autres. Le tél. à cadran de Jean Alexandre, que Delambre vit fonctionner en 1802, mais sans être admis à voir l'appareil électromoteur, appartenait vraisemblablement à ce système. Enfin, *en 1819, Œrsted découvrit l'action d'un courant électrique* sur l'aiguille aimantée, et dès ce moment la télégraphie électrique devint possible. Déjà, le 2 oct. 1820, notre illustre Ampère, dans une note lue à l'Académie des sciences, s'exprimait en ces termes : « On pourrait, au moyen d'autant de fils conducteurs et d'aiguilles aimantées qu'il y a de lettres, et en plaçant chaque lettre sur une aiguille différente, établir, à l'aide d'une pile placée loin de ces aiguilles et qu'on ferait communiquer alternativement par ses deux extrémités à celles de chaque conducteur, une sorte de tél. propre à écrire tous les détails qu'on voudrait transmettre, à travers quelques obstacles que ce soit, à la personne chargée d'observer les lettres placées sur les aiguilles. En établissant sur la pile un clavier dont les touches porteraient les mêmes lettres et établiraient la communication par leur abaissement, ce moyen de correspondance pourrait avoir lieu avec assez de facilité, et n'exigerait que le temps nécessaire pour toucher d'un côté et lire de l'autre chaque lettre. » Dans ce passage, le principe de la télégraphie électrique actuelle est clairement énoncé ; mais l'appareil proposé par Ampère était trop compliqué pour passer dans la pratique. D'ailleurs, ainsi que le fait observer Gavarret, les piles alors connues n'auraient pu suffire aux besoins d'une correspondance télégraphique suivie. Nonobstant les recherches et les expériences des savants qui, de toutes parts, s'occupèrent de la solution pratique du problème, plusieurs années devaient encore s'écouler avant qu'on y parvînt. Les appareils d'abord imaginés péchaient en général par la complication. La plupart exigeaient autant de fils à la ligne qu'il y avait de signaux à transmettre. Pour les 25 lettres de l'alphabet, il fallait donc 25 fils, plus un fil de retour pour compléter les différents circuits. Enfin, en 1837, *la solution du problème* arriva de trois *points de l'horizon* à la fois, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des États-Unis. L'Anglais Wheatstone, à l'aide d'une combinaison des plus ingénieuses, parvenait à réduire à 6 le nombre des fils de la ligne, et, au moyen de 5 aiguilles adaptées à son appareil, il obtenait directement la désignation de toutes les lettres de l'alphabet. Il ajoutait même à son tél. une *sonnerie électrique* fonctionnant sous l'influence d'un électro-aimant. *Les premières expériences du physicien anglais* eurent lieu entre Londres et Birmingham. Le tél. même marcha bien ; mais la sonnerie fonctionna difficilement, et c'est pour faire disparaître ce défaut qu'il inventa le *relais*, expression que nous expliquerons plus loin. A la même époque, Steinheil essayait, à Munich, sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres, un tél. qui fonctionnait, non-seulement avec un seul circuit, mais *écrivait* encore la dépêche à l'encre sur une bande de papier. Dans le cours de ses essais, le savant allemand fit une découverte des plus importantes pour l'art nouveau : nous voulons parler de la faculté que possède la terre de conduire les courants. Jusqu'alors on avait considéré les fils métalliques comme le seul et unique moyen de transmettre l'électricité. On savait, à la vérité, que les liquides conduisaient également ce fluide ; mais comme le liquide le plus conducteur, la dissolution de sulfate de cuivre, conduit à section égale 16 millions de fois moins que le cuivre, on n'avait pas cherché à remplacer les métaux dans cette fonction si nécessaire. Or, Steinheil reconnut que la terre peut transmettre le courant, lorsque le fil conducteur qui forme la première moitié du parcours se termine à son extrémité libre par une plaque métallique enterrée dans le sol, et que la pile est elle-même en rapport avec le sol de la même manière. Dès lors il reconnut qu'on pouvait se dispenser, sur les lignes télégraphiques, d'établir un fil de retour, ce qui réduisait considérablement les frais de construction. Bientôt même, Wheatstone démontra que, loin d'être un plus mauvais conducteur que le fil métallique, la terre favorise, au contraire, la marche du courant, attendu que la résistance opposée à ce courant est une pour les grandes distances et pour les plus petites. Quant à l'Américain Morse, il proposa un tél. écri*vant des plus ingénieux* ; *mais il ne fut d'abord* capable de fonctionner que sur une longueur maximum d'environ 600 mèt. Ce fut seulement lorsqu'il eut emprunté à Wheatstone le système des relais, qu'il parvint à établir un appareil électrique pouvant opérer la transmission à toutes distances. Les essais qui précèdent eurent un grand retentissement : en conséquence, de toutes parts on se mit à l'œuvre pour perfectionner les systèmes déjà connus, en imaginer de nouveaux, et *déterminer toutes les circonstances* susceptibles de modifier ou de favoriser la marche des courants. Entre autres phénomènes aussi curieux qu'importants qui furent alors constatés, nous nous contenterons de citer la possibilité de transmettre simultanément deux dépêches en sens opposé par le même fil, sans que celles-ci se mêlent ni se confondent. — Les premières lignes de télégraphie électrique furent établies en Angleterre et aux États-Unis ; ces deux pays en étaient même déjà couverts que les autres étaient encore à faire des essais. La plus ancienne qu'il y ait eu en France est celle de Paris à Rouen, qui fut construite en vertu d'une ord. royale du 23 nov. 1844 ; mais c'est seulement depuis 1852 que la nouvelle télégraphie a reçu chez nous tous les développements dont elle est susceptible.

B. *Organes généraux du télégraphe électrique.* — La télégraphie électrique est fondée sur le phénomène de l'aimantation temporaire du fer par les courants électriques. Supposons que l'on prenne un barreau de fer doux, fer qui n'a par lui-même, comme on le sait, aucune des propriétés de l'aimant, et qu'on le place dans l'intérieur d'une bobine autour de laquelle est enroulé un long fil de cuivre entouré d'une enveloppe isolante de soie. Si alors on fait communiquer les deux bouts du fil avec les deux pôles d'une pile, aussitôt le barreau devient un aimant, et, comme tel, *il attire* le fer *aussi longtemps* que subsiste la communication entre la pile et les deux extrémités du fil. Mais si l'on vient à détruire cette communication, le barreau logé dans la bobine perd instantanément cette propriété. Ce double phénomène de l'aimantation et de la désaimantation instantanées d'un barreau de fer doux se produit invariablement, quelle que soit la distance qui sépare le barreau et la pile, que le premier, par ex., soit à Paris, et la seconde à Lille, pourvu qu'il n'y ait aucune interruption dans le circuit. En conséquence, si l'on place à portée du barreau de fer doux renfermé dans sa bobine un autre barreau de fer doux, mobile, sur lequel presse un ressort tendant à l'éloigner de l'aimant temporaire, il est évident qu'on pourra, du point où se trouve la pile, et *même d'un point quelconque du circuit, communiquer au* barreau mobile, en interrompant et en rétablissant successivement le courant électrique, un mouvement de va-et-vient produit par l'action alternative du ressort et de l'aimant, dont on pourra tirer parti pour transmettre des signaux. La variété des mécanismes que l'on a imaginés pour tirer parti de ce mouvement et l'appliquer à la transmission des signaux est déjà très-grande, et elle le devient chaque jour davantage. Néanmoins, il faut, dans tous les systèmes de télégraphie électrique, trois organes fondamentaux répondant aux trois opérations nécessaires qui la constituent, savoir : la transmission de l'agent électrique entre les deux postes en correspondance, la production des signaux au point de départ, et la reproduction soit passagère, soit permanente de ces mêmes signaux au point d'arrivée de la dépêche. L'*Appareil de transmission*, ou *Circuit* électro-dynamique, se compose d'un système de conducteurs isolés qui relient les deux postes en correspondance, d'instruments destinés à constater le passage ou à régler l'intensité du courant, et d'un électromoteur de force suffisante pour surmonter les résistances de la ligne. Les conducteurs sont formés par des fils de fer galvanisé que l'on suspend en l'air, le long des routes ou des chemins de fer, au moyen de pièces de porcelaine fixées à des poteaux de sapin, ou que l'on place sous terre ou sous l'eau, après les avoir, dans ce dernier cas, enfermés dans une enveloppe isolante. Ces fils sont plus ou moins nombreux suivant l'activité des communications. Faisons remarquer en passant que les courants qu'ils servent à transmettre sont généralement les courants voltaïques. Dans certaines circonstances cependant, les courants induits sont plus convenables et donnent de meilleurs effets. L'*Appareil de production des signaux* se nomme *Manipulateur :* il varie beaucoup *dans sa forme et dans* son mécanisme. Lorsque le courant voltaïque est directement employé pour la correspondance, ou lorsqu'il a simplement pour objet de développer les courants induits qui circulent sur le fil de la ligne, le manipulateur est, ou un interrupteur, ou un commutateur placé dans le circuit de la pile. Dans le cas où la correspondance est établie au moyen de courants induits fournis par un *appareil magnéto-électrique*, le *manipulateur est un organe* destiné à exécuter les déplacements relatifs des diverses pièces de la machine. L'*Appareil de reproduction des signaux* prend le nom de *Récepteur*. « On peut dire d'une manière générale, dit le prof. Gavarret, que le récepteur est constitué par un système d'électro-aimants traversés par le courant de la ligne, et qui mettent en mouvement les organes destinés à reproduire les signaux. D'ailleurs, chaque système télégraphique a son récepteur spécial dont la forme et le mécanisme dépendent du mode adopté pour la reproduction de la dépêche. Les signaux peuvent être reproduits par le nombre et le sens des déviations de l'aiguille d'un galvanomètre traversé par le courant (*Tél. à aiguille*), ou par une aiguille qui se meut sur un cadran et s'arrête en face de la lettre à transmettre (*Tél. à cadran*). La correspondance toutefois s'établit avec plus de sûreté, quand les signaux sont imprimés sur des bandes de papier (*Tél. écrivant*). Pour que, sur une ligne quelconque, la correspondance puisse s'établir alternativement dans les deux sens, chaque poste, ainsi qu'il est facile de le comprendre, doit avoir son électromoteur, son manipulateur et son récepteur. » Parmi les appareils accessoires d'une ligne télégraphique, nous nous contenterons de citer les *sonneries électriques*, qui servent à avertir les employés de l'arrivée du courant et, par suite, de la dépêche. — Dans l'impossibilité où nous sommes de décrire les nombreux systèmes de télégraphie électrique qui se sont produits, nous nous bornerons à un seul, et nous choisirons le *Tél. écrivant de Morse*, parce que c'est celui qui fonctionne non-seulement sur toutes nos lignes télégraphiques, mais encore sur celles de l'Europe continentale et des États-Unis, en Amérique.

C. *Télégraphe de Morse.* — La Figure 1 représente l'appareil à signaux ou le récepteur du système de Morse au quart environ de sa grandeur naturelle. Sur une lame de fer *a* sont fixés deux barreaux de fer doux qui sont l'un et l'autre au centre d'une bobine autour de laquelle s'enroule en hélice un long fil de cuivre *bb* entouré d'une enveloppe isolante de soie, de manière à constituer un électro-aimant en fer à cheval. Au-dessus des surfaces polaires de cet électro-aimant est suspendue, à une petite distance, une armature, c.-à-d. un barreau de fer doux *c*, qui traverse l'extrémité droite du levier de cuivre *d*. Quand le courant parcourt le fil des bobines, les barreaux de l'électro-aimant attirent l'armature *c* et abaissent l'extrémité droite du levier *d* ; puis, aussitôt que les barreaux perdent leur magnétisme, le levier, sous l'action du ressort à boudin *f* qui presse sur le bras coudé que le levier présente à sa partie moyenne et inférieure, reprend sa position primitive. A son extrémité gauche, ce même levier *d* porte un poinçon d'acier qui, à chaque descente de l'armature *c*, est pressé contre une longue bande de papier *pp*, qui est elle-même entraînée par un mouvement d'horlogerie avec une vitesse uniforme. La première roue *g* de cet appareil d'horlogerie est mue lentement par un poids suspendu à une corde qui s'enroule sur l'arbre de cette roue. Le mouvement de cette première roue est transmis par plusieurs roues intermédiaires au cylindre *h*, qui tourne beaucoup plus rapidement. Mais la rotation de ce dernier détermine par frottement la rotation d'un second cylindre *i* qui est d'égale grosseur. Enfin, c'est entre ces deux cylindres que glisse la bande de papier *pp* qui vient d'un rouleau mobile fixé au plafond du poste télégraphique. Lorsque l'appareil d'horlogerie marche, la bande de papier avance d'un mouvement uniforme en faisant à peu près 25 millimètres par seconde. Au milieu du cylindre *i*, il existe une rainure dont on voit une partie dans la figure. Lorsque l'extrémité droite du levier *d* s'abaisse, le poinçon qu'il porte à son ex*trémité gauche presse le papier sur la rainure et y produit* une empreinte comme gaufrée. Si le courant galvanique n'agit qu'un instant, le poinçon ne trace qu'un point sur le papier ; mais si on ne l'interrompt pas aussitôt, le contact a une certaine durée, et le poinçon produit sur le papier un trait plus ou moins long, attendu que le papier marche toujours. Or, en combinant ces *points* et ces *traits*, il était aisé de former un alphabet de convention, *et c'est ce qui a été fait. Les combinaisons adoptées pour repré*senter les lettres, les chiffres et les signes de ponctuation sont indiquées dans le tableau qui suit la description du t. de Morse.

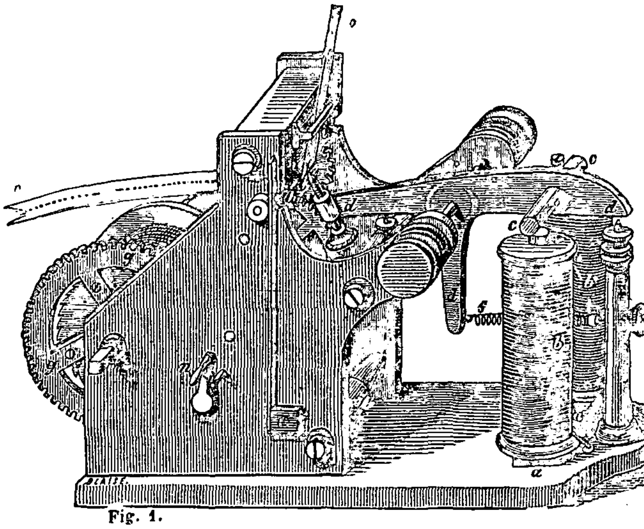

Fig. 1.

Le *Manipulateur* de Morse, c.-à-d. l'appareil qui sert à ouvrir et à fermer la chaîne, ou, en d'autres termes, à laisser passer et à interrompre le courant produit par les couples électromoteurs, est extrêmement simple. La Fig. 2 le représente au quart de sa grandeur naturelle. Sur un socle de bois épais et solide, est fixée une pièce de cuivre offrant deux saillies prismatiques de manière à représenter une sorte de fourchette. Ces saillies servent de support à un axe d'acier horizontal autour duquel peut tourner le levier de cuivre *f*, lequel est terminé à gauche par une poignée de bois *h*. Sur le socle de bois et au-dessous du levier est fixé un ressort *g* qui, lorsque le manipulateur est à l'état de repos, tient le levier relevé, comme le montre la figure, de manière que son extrémité droite ou antérieure appuie sur un petit morceau de cuivre, qui est isolé du reste de la plaque, mais qui se trouve, ainsi que l'indique la ligne ponctuée, en communication avec la borne de cuivre *s* où aboutit un fil conducteur dont nous parlerons tout à l'heure. Quand on presse sur la poignée *h* du levier, il entre en contact avec le sommet du petit cône de cuivre *n*, tandis que son extrémité antérieure se relève *et cesse par conséquent* d'être en rapport avec la borne *s*. Le petit cône de cuivre *n*, de son côté, communique par une bande de cuivre avec la borne *t* qui contient également un fil conducteur. Enfin, le support de cuivre qui porte l'axe de rotation du levier est en communication avec le fil conducteur L qui conduit à la prochaine station. En général, ce fil n'est pas fixé au support lui-même, ainsi que le représente le dessin ci-dessus (Fig. 2) ; il est renfermé dans une petite borne semblable aux précédentes, qui se trouve en *o*, et le support est mis en rapport avec elle par une petite bande également de cuivre. Cette borne a été supprimée dans le dessin, parce qu'elle aurait caché la partie antérieure de la plaque de cuivre et du levier. Le fil contenu dans la borne *t* conduit au pôle cuivre ou positif de la pile galvanique. De la borne *s* part un second fil qui se divise aussitôt en deux parties : la première conduit au pôle zinc ou négatif de la pile, et la seconde aux circonvolutions de l'électro-aimant, dont

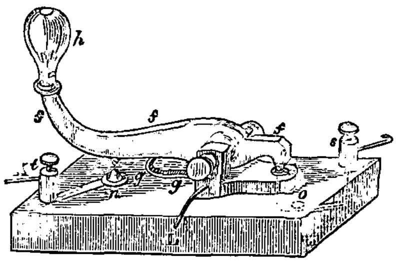

Fig. 2.

'autre extrémité aboutit à une lame de cuivre plongée dans la terre. — Considérons maintenant deux stations télégraphiques mises en communication ensemble (Fig. 3). Les piles sont représentées en *b* et *b'*; *s* et *s'* représentent les manipulateurs, et *mm'* es électro-aimants. Lorsque les deux manipulateurs sont au repos, comme l'est, par exemple, dans la figure, le manipulateur de gauche *a'*, il ne saurait y avoir de courant, attendu qu'il y a interruption de contact avec le cône de cuivre *n* (Fig. 2). Mais, si l'on vient à presser sur la poignée du manipulateur de l'une des stations, comme on le voit à la station de droite dans notre dessin, alors le circuit pour la pile de cette station se trouve fermé, et aussitôt le courant marche du pôle positif de la pile *b*, par le manipulateur *s*, au fil conducteur qui conduit le courant au manipulateur *s'* de l'autre station. De ce dernier le courant va passer par les circonvolutions des bobines de l'électro-aimant *m'*, puis par la lame P' plongée dans la terre ; enfin, il revient, en traversant le sol, à la plaque P, puis à l'électro-aimant *m*, pour aboutir enfin au pôle négatif de la pile *b*, ainsi que l'indique la direction les flèches. On voit par là que le courant produit à la station *b* parcourt les bobines des électro-aimants des deux stations. Quant à la pile *b'* de l'autre station, comme le circuit n'est pas fermé, elle ne peut émettre aucun courant. — Lorsque l'employé d'une station, de la station de droite par ex., veut expédier une dépêche, il avertit l'employé de la station de gauche au moyen de la *sonnerie électrique*, à laquelle nous avons déjà fait allusion. Celui-ci répond de la même manière pour dire qu'il est prêt, et aussitôt, au moyen du petit levier *n* (Fig. 1), il met en mouvement l'appareil d'horlogerie qui sur-le-champ fait glisser la bande de papier. Alors l'employé du poste expéditeur presse, à des intervalles convenables, son manipulateur *s* (Fig. 3), afin de produire sur la bande de papier de l'autre station les signaux, points et lignes, qui constituent les caractères de l'alphabet conventionnel. Enfin, quand la dépêche est terminée, l'expéditeur en donne avis par un signe particulier, et celui qui l'a reçue répond « compris », ou, dans le cas contraire, fait répéter.

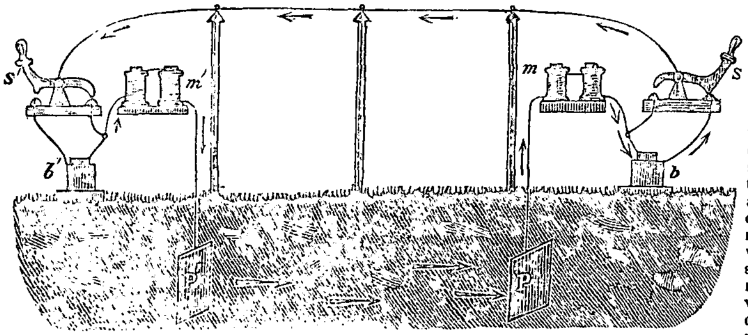

Fig. 3.

Mais le système télégraphique de Morse n'est pas tout à fait aussi simple que nous venons de le décrire afin d'en faciliter l'intelligence. Le courant qui est nécessaire pour mettre en mouvement l'appareil à signaux doit avoir une force assez considérable, car autrement l'armature *c* (*Fig. 1*) ne serait pas attirée avec une force suffisante, et le poinçon ne presserait pas assez énergiquement contre la bande de papier pour y produire des traces bien apparentes. Or, pour envoyer par un fil conducteur d'une grande longueur un courant assez énergique pour obtenir ce résultat, il faudrait employer une pile d'une force extrême. En conséquence, afin de pouvoir faire usage de piles médiocres, l'inventeur a eu recours au procédé que voici. Chaque station télégraphique est munie de deux piles. L'une, qu'on nomme *pile principale* ou *pile de ligne*, et qui est de beaucoup la plus puissante des deux, sert à produire le courant que le manipulateur émet vers la station prochaine. Là elle agit sur un appareil extrêmement mobile qu'on désigne sous le nom de *Relais*, et qui est représenté de face dans la Fig. 4, de côté dans la Fig. 5, avec réduction de moitié. L'électro-aimant *b* a la même disposition que celui de l'appareil à écrire (Fig. 1); seulement l'hélice est formée par un fil plus mince, et par conséquent les circonvolutions sont plus nombreuses. L'armature transversale est aplatie à sa face inférieure et fort rapprochée des surfaces polaires de l'électro-aimant. Cette armature est en outre fixée à un levier de fer *h* coudé à angle droit, dont l'axe de rotation est supporté par un cadre de cuivre. Un ressort en spirale, ainsi que le montre la Fig. 4, tient, lorsque l'appareil est au repos, le levier un peu relevé, de manière que son extrémité inférieure se trouve pressée contre la tête de la vis *s* (Fig. 5). Mais aussitôt qu'un courant parcourt l'hélice de l'électro-aimant, l'armature est attirée vers les surfaces polaires et s'abaisse, tandis que l'extrémité inférieure du levier *h* va presser contre la vis *t*, et cela même avant que l'armature ou le barreau transversal arrive au contact des pôles de l'électro-aimant. L'espace dans lequel peut jouer le levier est extrêmement petit, et, comme en outre le levier est extrêmement mobile et l'armature très-rapprochée des pôles de l'électro-aimant, il suffit d'un courant très-faible pour opérer ces mouvements. La seconde pile de la station est appelée *pile locale*, parce qu'elle ne fournit rien à la ligne et sert exclusivement à mettre en jeu l'appareil à signaux, lequel est inséré dans son circuit. Le mouvement ci-dessus décrit du levier *h* (Fig. 5) sert uniquement à fermer et à ouvrir ce circuit. En effet, du pôle positif de la pile locale part un fil qui se rend à la plaque de cuivre *p*, avec laquelle communique le levier *h*. De plus, le petit pilier, également de cuivre *n*, qui est isolé de la plaque par une base d'ivoire ou de bois et dans lequel est fixée la vis *t*, est mis en rapport par un fil conducteur avec l'une des extrémités de l'hélice de l'appareil à écrire, tandis qu'à l'autre extrémité un autre fil conduit au pôle négatif de la pile locale. D'après cela, on voit que le circuit de la pile locale ne se trouve pas fermé, tant qu'on ne fait pas passer de courant par les bobines du relais, parce qu'il y a un point d'interruption entre la vis *t*, qui communique avec le pôle négatif, et le levier *h*, qui communique avec le pôle positif. Mais aussitôt qu'un courant vient à traverser les bobines du relais, la chaîne se ferme en *t*, par suite du contact du levier avec l'extrémité *t* de la vis, et alors l'appareil à signaux se trouve parcouru par le courant de la pile locale, lequel est naturellement très-énergique, parce que, indépendamment des circonvolutions des bobines, il n'a à parcourir qu'une longueur de fil insignifiante. — La Fig. 6 représente théoriquement la manière dont l'appareil à signaux communique avec la pile locale et le relais : LB est la pile locale, R le relais, et S l'électro-aimant de l'appareil à signaux. La signification de la Figure 3 est donc un peu modifiée par l'introduction du relais. Ainsi, *m* et *m'* ne représentent pas, comme nous l'avons d'abord supposé, les électro-aimants de l'appareil à signaux aux deux stations, mais bien ceux des deux relais. En conséquence, dès que l'employé de la station de droite appuie sur la poignée de son manipulateur, comme on le voit dans la Fig. 3, il envoie le courant de sa pile principale dans les bobines du relais des deux stations. Or, il résulte de là, que le circuit des piles locales des deux stations se ferme aussitôt, et que, dans toutes le deux, l'armature de l'appareil à signaux se trouve attirée par les surfaces polaires de son électro-aimant.

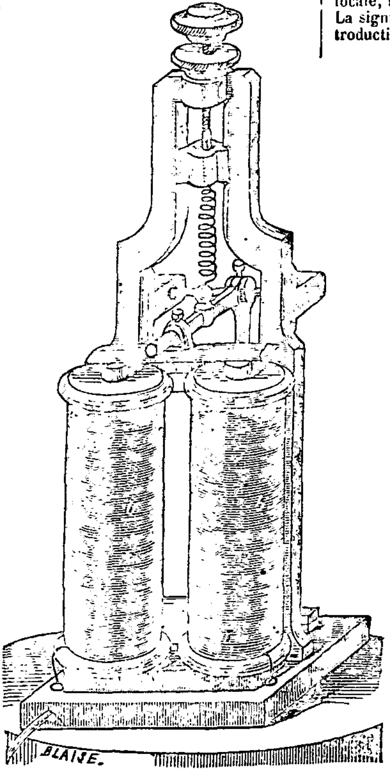

Fig. 4.

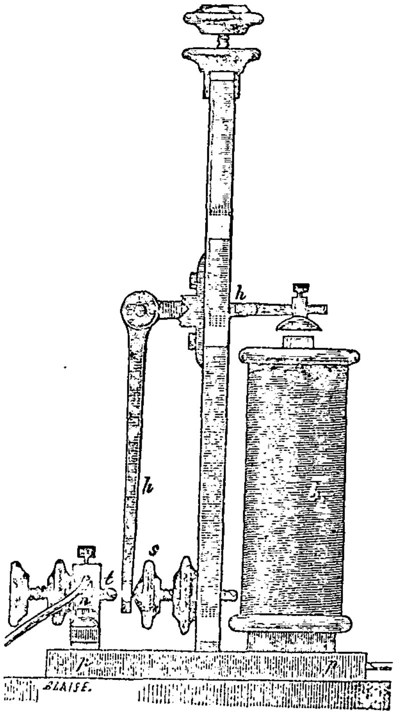

Fig. 5.

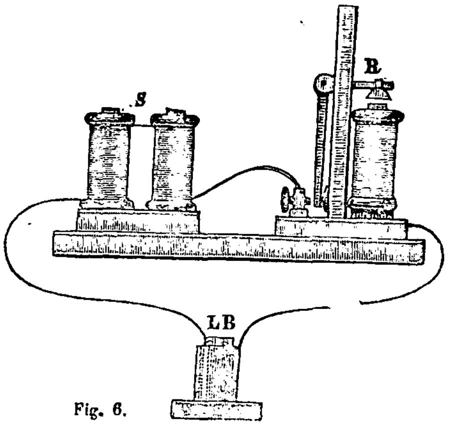

Fig. 6.

a	- —	o	— — —	3	- - - — —
b	— - - -	p	- — — -	4	- - - - —
c	— - — -	q	— — - —	5	- - - - -
d	— - -	r	- — -	6	— - - - -
e	-	s	- - -	7	— — - - -
é	- - — - -	t	—	8	— — — - -
f	- - — -	u	- - —	9	— — — — -
g	— — -	v	- - - —	0	— — — — —
h	- - - -	w	- — —	point	- - - - - -
i	- -	x	— - - —	virgule	- — - — - —
j	- — — —	y	— - — —	point et virg.	— - — - — -
k	— - —	z	— — - -	deux-points	— — — - - -
l	- — - -	ch	— — — —	p. interrog.	- - — — - -
m	— —	1	- — — — —	p exclam.	— — - - — —
n	— -	2	- - — — —	apostrophe	- — — — — -

D. *Télégraphes écrivants.* — Depuis l'invention du tél. de Morse, ce système a été l'objet d'une multitude de recherches dont quelques-unes seulement ont donné des résultats satisfaisants. En ce qui concerne particulièrement celui de Morse, les uns, tels que Achard, de Lafollye, Threyler, etc., ont essayé de le faire marcher sans relais ; d'autres, tels que Froment, Garapon, Regnard, etc., ont voulu obtenir plus de célérité dans la transmission des dépêches, et ont disposé à cet effet l'appareil de manière à fournir un alphabet moins compliqué ; ceux-ci, comme Digney, Beaudouin, Th. John, Dujardin, etc., se sont proposé de rendre les traces plus visibles en les produisant à l'encre ou au crayon ; ceux-là, comme Wheatstone, Brett, Siemens, Freytel, House, Hughes, etc., ont construit des appareils qui impriment les dépêches en caractères typographiques. Disons que le système de ce dernier, d'après les expériences dont il a été l'objet, a de grandes chances d'être adopté par l'administration des lignes télégraphiques en France. L'ingénieur Bain, reprenant et complétant les travaux commencés en 1810 et 1811 par Coxe et Sœmmering, a imaginé un *Tél. électro-chimique*, dans lequel il a fort ingénieusement tiré parti de l'action décomposante du courant sur le cyanure de potassium. Ce tél., qui imprime 1500 signaux par minute, est à peu près disposé comme les appareils écrivants ordinaires ; mais, dans son application aux grandes lignes, il présente des difficultés pratiques considérables. Enfin, parmi les télégraphes écrivants, nous mentionnerons encore le *Tél. autographique* de Blackwell, qui, au lieu d'employer des signes de convention, transmet une ligne quelconque, un contour, un dessin, l'écriture même de telle ou telle personne. C'est aussi au système écrivant qu'appartiennent les télégraphes de l'abbé Caselli, de Bonelli, de Bienaymé, de Lucy, etc., qui fonctionnent, les uns par des moyens purement mécaniques, les autres par des moyens électro-chimiques, comme celui de Blackwell.

E. *Télégraphe à aiguilles et à cadran.* — Dans le système des *télégraphes à aiguilles*, qui est le premier qu'on ait vu fonctionner sur des lignes d'une étendue considérable, les signaux sont formés par les déviations d'aiguilles aimantées qui sont soumises à l'action directe du courant circulant sur la ligne. Le manipulateur joue le double rôle d'interrupteur et de commutateur, et sert à envoyer sur la ligne une série de courants discontinus dont le sens et l'ordre de succession peuvent être exactement réglés. Quant au récepteur, il consiste en un simple galvanomètre vertical dont l'aiguille, par le nombre et le sens des déviations qu'elle éprouve, accuse le nombre et le sens des courants. Il y a des appareils à une et à deux aiguilles. Ceux qui en ont deux se composent de deux manipulateurs et de deux récepteurs complétement indépendants et entièrement semblables au manipulateur et au récepteur des télégraphes à une aiguille. Les télégraphes de ce système sont dus à Wheatstone et à Cooke. Ils sont remarquables par la simplicité de leur mécanisme ; mais ils ont le grave défaut de ne conserver aucune trace des dépêches : c'est pour ce motif qu'on n'en fait presque plus usage. — Dans les *Télégraphes à cadran*, le courant de la ligne agit sur un électro-aimant qui a pour fonction de régler la marche d'une aiguille sur un cadran. Ce dernier présente sur ses bords deux bandes concentriques dont l'une porte les lettres de l'alphabet, et l'autre des nombres écrits en chiffres arabes. Les télégraphes de ce système, de même que les précédents, ne conservent aucune trace des dépêches transmises. Néanmoins les administrations des chemins de fer leur reconnaissent certains avantages, et les emploient pour leurs correspondances particulières. C'est Wheatstone qui est le créateur des télégraphes à cadran. Mais, depuis 1840, date de leur invention, un grand nombre de mécaniciens et de savants, tels que Bréguet, Paul Garnier, Froment, Gloesner, Lippens, Siemens, Digney, etc., se sont occupés de les perfectionner. En France, les administrations de chemins de fer se servent généralement du tél. à cadran de Bréguet.

F. *Télégraphes sous-marins.* — Ces télégraphes ne diffèrent des précédents qu'en ce que les fils conducteurs sont plongés au fond de l'eau, après avoir été entourés d'une enveloppe isolante. Le premier essai de ce genre de télégraphie a eu lieu dans l'Inde, où le docteur O'Shaughnessy établit une communication électrique entre les deux rives de l'Hougly, au moyen d'un fil métallique isolé et immergé dans le fleuve. En 1840, Wheatstone proposa d'établir une communication de même nature entre les côtes opposées des grands détroits ; cependant dix ans s'écoulèrent avant la réalisation de cette belle idée. La première ligne sous-marine qui ait été exécutée est celle qui relie Douvres en Angleterre et le cap Grinez en France : elle fut posée le 28 août 1850. Mais comme la communication n'était établie que par un seul fil de cuivre recouvert d'une simple enveloppe de gutta-percha, le câble ne tarda pas à être brisé par les agitations de la mer. Malgré cela, le succès, au point de vue scientifique, était complet ; il ne restait qu'à donner dorénavant aux câbles sous-marins une force de résistance suffisante. Le 26 oct. 1851, un nouveau câble fut déposé au fond de la Manche pour mettre en communication Douvres et Calais. Les Figures 7 et 8 représentent la coupe et l'extérieur de ce câble. On voit au centre quatre fils de cuivre recouverts de gutta-percha qui servent à la correspondance électrique; une couche épaisse de filin goudronné les entoure de toutes parts; enfin, le tout est revêtu d'une enveloppe métallique composée de dix très-gros fils de fer galvanisé disposés en hélice. Ce câble a 41 kilom. de longueur et pèse 4420 kilog. par kilomètre. Depuis cette grande expérience, les lignes se sont beaucoup multipliées. L'Angleterre communique avec l'Irlande, ainsi qu'avec la France et d'autres points du continent. L'Europe est reliée à l'Afrique par la ligne française qui aboutit à Alger, Oran et Tunis. De nombreuses communications de même nature existent à travers les mers du Nord, des Indes et de l'Amérique. Enfin, en juillet et août 1858, l'Europe elle-même fut reliée télégraphiquement au nouveau monde, au moyen d'un câble long de 4000 kilom. établi entre l'Irlande et Terre-Neuve par des profondeurs de 5000 mètres. Malheureusement les espérances conçues ne tardèrent pas à s'évanouir. La science est aujourd'hui à la recherche des moyens capables de vaincre les difficultés inhérentes à la transmission du courant sur un aussi long parcours. D'après un rapport officiel publié à la fin de 1861, on avait à cette époque déjà immergé 18,884 kilom. de câbles sous-marins, et, sur ce nombre, il n'y en avait que 4,800 qui fonctionnaient régulièrement.

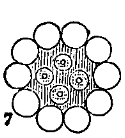
7

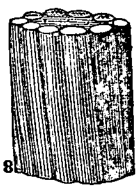
8

III. *Télégraphie acoustique.* — Comme son nom l'indique, ce système de correspondance consiste à transmettre les nouvelles au moyen des sons. La propriété que possèdent les tubes ouverts par leurs deux extrémités de propager le son, sans qu'il y ait d'affaiblissement sensible dans son intensité, est certes connue depuis fort longtemps, mais on n'avait jamais songé à tirer parti de cette propriété, lorsque, en 1782, le bénédictin dom Gauthey soumit à l'Académie des sciences un mémoire dans lequel il annonçait qu'il serait possible de faire passer des avis verbaux d'un lieu à un autre en se servant de tubes métalliques établis entre des postes successifs. Une expérience qui eut lieu à Paris, par ordre de Louis XVI, sur une longueur de 800 mèt., au moyen des conduits de la pompe de Chaillot, ayant parfaitement réussi, l'inventeur demanda qu'on la répétât sur une plus grande échelle ; mais le gouvernement recula devant l'énormité de la dépense. Aujourd'hui, le système des tubes acoustiques est assez fréquemment employé, mais sur une petite échelle, dans quelques grandes usines et dans certaines administrations, où on les emploie pour transmettre des ordres d'un atelier à un autre atelier éloigné ou entre les divers étages de l'édifice. — Un autre système de télégraphie acoustique consiste à établir une correspondance entre deux personnes éloignées au moyen de sons musicaux dont les combinaisons peuvent servir à former un alphabet de convention. Ce système a été imaginé vers 1827 par Sudre, qui l'a nommé *Téléphonie.* A l'origine, la téléphonie employait les sept notes de la gamme ; mais par la suite, Sudre réduisit ce nombre d'abord à 5, c.-à-d. à celles du clairon d'ordonnance, puis à 3, et même à une. Dans ce dernier procédé, ce sont les intervalles qui font la distinction des sons : aussi peut-on alors remplacer le clairon par le tambour et même par le canon. L'invention de Sudre a été l'objet de nombreuses expériences qui ont bien réussi, mais diverses circonstances n'en ont pas permis l'adoption.

IV. *Télégraphie solaire.* — Sous ce nom, Leseurre, employé de l'administration des lignes télégraphiques en Algérie, a proposé, en 1856, un système de télégraphie qui repose sur la réflexion des rayons solaires, projetant à de grandes distances des éclairs lumineux. La répétition de ces éclairs, leur longueur et leur brièveté, forment un alphabet de convention. Enfin, les rayons solaires sont reçus sur un appareil très-simple, appelé *Héliographe*, qui ne pèse pas plus de 8 kilogr. et se place sur un pied de bois. L'invention de Leseurre a été expérimentée avec succès. Suivant un rapport fait à l'Académie des sciences par le maréchal Vaillant, elle peut convenir surtout aux armées, et aux pays tels que le sud de nos possessions africaines, où les autres systèmes télégraphiques sont impraticables.

V. *Tarif des dépêches télégraphiques privées.* — La télégraphie aérienne ayant toujours été à l'usage exclusif des gouvernements, il en fut de même à l'origine pour la télégraphie électrique ; cependant on finit par la mettre à la disposition du public, car on considéra avec raison qu'elle pourrait devenir, au même titre que la poste, une source importante de revenus. En ce qui concerne la France, cette innovation date du 1er mars 1851. Aujourd'hui donc, dans notre pays, toute personne peut correspondre au moyen du tél. électrique, par l'intermédiaire des agents de l'administration des télégraphes, laquelle relève du ministère de l'intérieur. Toutefois l'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison des erreurs qui peuvent être commises par ses préposés. Les droits à payer pour la transmission des dépêches privées doivent être acquittés par avance au bureau du départ. Le tarif de ces droits varie, selon que la dépêche doit être expédiée dans le territoire de l'empire, ou à l'étranger. Il nous suffira de donner ici le tarif français. — Toute dépêche de 1 à 20 mots, adresse et signature comprises, circulant à l'intérieur, paye 1 fr., quand elle est échangée entre deux bureaux du même département, et 2 fr., quand c'est entre deux bureaux de deux départements différents. Elle ne paye que la même taxe, quand elle est à destination de la Corse, pourvu que ce soit par la voie de Toulon. Dans tous les cas, la taxe est augmentée de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine en sus. Toute dépêche de 1 à 20 mots, adresse et signature comprises, qui est échangée entre un bureau de France ou de Corse et un bureau de l'Algérie par la ligne sous-marine de Port-Vendres à Alger, et réciproquement, paye 8 fr. Comme précédemment, elle subit une augmentation de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine en sus. L'expéditeur peut toujours payer d'avance la réponse de sa dépêche, et ce au tarif ordinaire. Il peut aussi retirer ou annuler sa dépêche, soit avant, soit pendant la transmission ; mais le principal de la taxe reste acquis à l'administration. Enfin, l'expéditeur a encore la faculté de faire collationner sa dépêche, c.-à-d. de la faire répéter en entier par le bureau de destination, en payant pour cela une taxe égale à celle de la dépêche transmise. Il peut même, en payant la taxe d'une dépêche simple, exiger du bureau de destination, un accusé de réception de sa dépêche, c.-à-d. l'indication de l'heure où elle a été remise à son correspondant. Cependant toute demande de collationnement ou d'accusé de réception non comprise dans la dépêche primitive est considérée comme une nouvelle dépêche et taxée en conséquence. — Le compte des mots est réglé ainsi qu'il suit. En principe, on compte tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transmis. Toutefois le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire, et ces indications ne sont pas taxées. Au contraire, on compte dans le nombre des mots taxés : l'adresse, les indications sur le mode de transport au delà des lignes télégraphiques, la signature, et en général tout renseignement transmis par l'expéditeur. Les mots composés, tels que « après demain, aujourd'hui, contre-ordre », etc., qui forment, à ce titre, un article séparé du Dictionnaire de l'Académie, sont considérés comme des mots simples. Mais les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, et la signature, sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche. On compte pour un mot tout caractère isolé, lettre ou chiffre. Quant aux nombres écrits en chiffres, on les compte pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant : les virgules qui séparent les chiffres et les barres de division sont comptées pour un chiffre. N'entrent pas dans le calcul les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation, les alinéas, guillemets et parenthèses ; mais les soulignés sont comptés pour deux mots. L'administration reçoit des dépêches de jour et des dépêches de nuit. On donne ce dernier nom à celles qui sont remises de 9 h. du soir à 8 h. du matin en hiver, et de 9 h. du soir à 7 h. en été : elles ne coûtent pas plus que les dépêches de jour, mais elles ne sont admises qu'entre certains bureaux. De plus, après minuit, elles ne sont portées au destinataire que lorsque l'extrême urgence en est reconnue. — Mais la remise des dépêches donne encore lieu à certains frais accessoires dont il faut tenir compte. Ces frais sont ceux qui résultent du transport des dépêches quand elles sont adressées en dehors des localités où sont établis les bureaux télégraphiques. Ces dépêches sont confiées par les employés du bureau, soit à la poste, soit à des exprès ou à des estafettes, à la volonté du destinataire. Si elles doivent être mises à la poste, le destinataire doit payer 40 cent. pour affranchissement, lorsque la dépêche doit être portée à domicile, et 30 cent. seulement lorsqu'elle est adressée poste restante. Quant aux frais d'exprès, ils se règlent à raison de 1 fr. pour le premier kilomètre, et de 50 cent. pour chacun des suivants. Les frais d'estafette sont fixés à 3 fr. 75 par myriamètre

La télégraphie électrique a donné lieu à un grand nombre d'ouvrages : nous recommanderons particulièrement les *Traités de télégraphie électrique* de l'abbé Moigno, de L. Bréguet, de du Moncel et du prof. Gavarret. Nous citerons encore le journal intitulé *Annales télégraphiques*, qui enregistre au fur et à mesure de leur apparition toutes les recherches dont est l'objet cette branche de la physique appliquée.

* **TÉLÉGRAPHIE.** s. f. L'art de correspondre très-promptement à de grandes distances. = * **Télégraphier.** v. a. Transmettre une dépêche à l'aide d'un appareil télégraphique quelconque. || Conj. V. Prier. = **Télégraphique.** adj. 2 g. Qui a rapport au télégraphe. *Ligne t. Signes télégraphiques.* || *Nouvelle, dépêche t.*, Nouvelle qui est arrivée par le télégraphe. = * **Télégraphiquement.** adv. Au moyen du télégraphe.

* **TÉLÉOLOGIE.** s. f. (gr. τέλος, fin ; λόγος, discours). T. Philos. Doctrine des causes finales. *La t. est inévitablement liée au dogme de la providence divine.* = * **Téléologique.** adj. 2 g. Qui a rapport aux causes finales. *En mettant à l'écart toute considération t.*

* **TELEPHIUM.** s. m. T. Bot. V. Crassulacées.

* **TÉLÉPHONIE.** s. f. (grec. τῆλε, de loin ; φωνὴ, voix). Voy. Télégraphie.

* **TÉLÉPHORE.** s. m. (gr. τῆλε, loin ; φόρος, qui porte). T. Entom. V. Malacodermes.

TÉLESCOPE. s. m. (gr. τῆλε, de loin ; σκοπεῖν, voir).

Enc. — Conformément à son étymologie, *Télescope* se dit de tout instrument d'optique, soit à *réfraction*, soit à *réflexion*, qui sert à observer les objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel. Dans ce sens, la lunette de Galilée et la lunette astronomique sont des télescopes. Toutefois, quand les astronomes parlent de *télescopes*, ils n'entendent parler que des instruments d'optique qui servent à rapprocher et à rendre distincte l'image des objets éloignés, mais où ces objets sont vus par *réflexion*, à l'aide de miroirs métalliques. — La pièce essentielle de tous les télescopes est un grand réflecteur concave qui est tourné vers l'objet et qui en donne une image réelle et renversée. Mais comme il y a diverses manières d'observer cette image, il en résulte divers instruments que nous allons examiner.

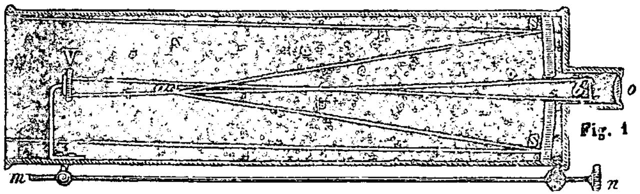

Fig. 1

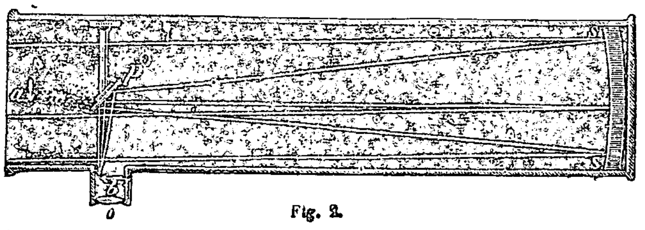

Fig. 2.

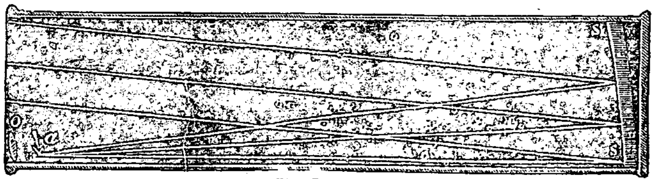
Fig. 3.

I. Dans le *Tél. de Gregory*, ainsi appelé du nom du célèbre physicien qui l'inventa et le décrivit en 1663, le grand miroir concave *ss* (Fig. 1) est percé à son centre d'une ouverture circulaire. Les rayons incidents qui tombent à sa surface se réfléchissent et vont former en *a* une image réelle et renversée de l'objet éloigné qu'on veut observer. Comme cette image se trouve près du foyer du petit miroir concave V, celui-ci la réfléchit à son tour dans la direction *b*, mais en la redressant ; et là, l'astronome l'observe au moyen de l'oculaire *o*, qui l'amplifie encore. Les objets qu'on étudie n'étant pas toujours placés à la même distance, et en outre la distance de la vue distincte n'étant pas la même pour tous les yeux, il fallait pouvoir écarter ou rapprocher à volonté les deux miroirs l'un de l'autre. Or, c'est à quoi est destinée la grande vis métallique *mn*, dont le bouton est *n*. — Le *T. de Newton*, que ce grand homme imagina en 1666, diffère d'abord du précédent en ce que son grand miroir *ss* n'est point percé, et en ce que le petit miroir *p* est plan (Fig. 2). Dans cet instrument, les rayons émanés de l'objet éloigné sont réfléchis par le grand miroir concave de manière qu'ils iraient former leur image au point *a*. Mais avant d'y arriver, ils sont interceptés par le miroir plan *p* qui les reçoit sous un angle de 45 degrés et les renvoie ainsi dans la direction *b*. Les rayons forment donc leur image à ce point *b*, où l'astronome l'observe au moyen de l'oculaire *o* qui l'amplifie. Dans un t. de Newton, comme on le voit, l'image est renversée, ce qui n'est pas un inconvénient pour les astronomes ; mais ce qui en est un sérieux, c'est l'incommodité de la posture qu'est obligé de prendre l'observateur. — Le *T. de Cassegrain*, qui date de 1672, ressemble au t. de Gregory, sauf que le petit miroir est convexe au lieu d'être concave. En outre, il doit recevoir les rayons réfléchis par le grand miroir avant qu'ils aient formé l'image réelle de l'objet. La convergence des rayons se trouve ainsi diminuée, et l'image réelle et renversée vient se former au même lieu que la seconde image du t. de Gregory. Le seul avantage du t. de Cassegrain est de réduire la longueur de l'appareil d'une quantité égale à deux fois la distance focale du petit miroir.

II. Les télescopes à réflexion que nous venons de décrire ont rendu de grands services à l'astronomie à une époque où l'on ne savait pas corriger dans les objectifs l'aberration de réfrangibilité; mais aujourd'hui que l'on construit avec une rare perfection des objectifs achromatiques, on préfère les télescopes dioptriques, c.-à-d. les lunettes astronomiques proprement dites. D'ailleurs, les télescopes à réflexion ont de graves inconvénients : les images ne sont pas suffisamment éclairées, et les réflecteurs perdent peu à peu leur pureté et leur poli. Cependant, lorsqu'on veut obtenir des instruments d'une puissance extraordinaire, on est obligé de renoncer aux lunettes dioptriques, attendu que jusqu'à présent on n'a pu parvenir à construire des objectifs de dimensions suffisantes. Le plus grand objectif achromatique que l'on ait encore obtenu, ne dépasse pas 18 pouces ou 48 centim. de diamètre : c'est celui que possède l'observatoire de Cambridge, États-Unis. Dans ce cas, on a encore recours au t. à réflexion connu sous le nom de *T. d'Herschel*. Cet instrument (Fig. 3) consiste en un tube d'énormes dimensions qui est simplement muni d'un grand réflecteur concave *ss* et d'un oculaire *o*. Le réflecteur est incliné sur l'axe de manière que l'image de l'astre observé vienne se former en *a*, vers le bord du t., près de l'oculaire *o*, qui grossit cette image en raison de son pouvoir amplifiant. Dans ce système, les rayons n'éprouvant qu'une seule réflexion, la perte de lumière est moindre que dans les autres télescopes, et l'image est plus éclairée. Quant au grossissement, il est égal au rapport de la distance focale principale du miroir à celle de l'oculaire. Le plus puissant des télescopes établis par W. Herschel à son observatoire de Slough (Fig. 4) fut achevé vers 1780. La longueur du tube était de 12 mèt., avec un diamètre de 1 mèt. 50. Le réflecteur métallique avait 1 mèt. 25 de diamètre, 9 centim. d'épaisseur, et pesait environ 1000 kilogr. « De telles masses, dit Pouillet, se manœuvraient cependant facilement, parce qu'elles étaient établies sur une vaste plate-forme de chêne de 17 mèt. de diamètre, tournant elle-même sur une solide plate-forme de pierre, au moyen d'un axe central et de 20 galets métalliques. Dans les observations voisines du zénith, le tube étant presque vertical, le miroir en formait le fond et reposait directement sur la plate-forme mobile. Quant à l'observateur, il s'établissait dans un appareil suspendu au sommet du tube, en tournant le dos à l'astre observé : aussi W. Herschel appelait-il son instrument *front-view telescope*. Avec des oculaires simples et d'un court foyer, analogues à des lentilles de microscope, il obtenait des grossissements de 6000 et même de 6450. C'est avec cet instrument que l'illustre astronome de Slough a fait plusieurs de ses grandes découvertes. Depuis lui, d'autres appareils gigantesques du même système ont été construits dans divers observatoires. Parmi les plus célèbres, nous citerons celui de Lassell, près de Liverpool, et celui de lord Rosse en Irlande. Le tube du t. de lord Rosse a près de 16 mèt. de longueur, et son réflecteur 1 mèt. 83 de diamètre.

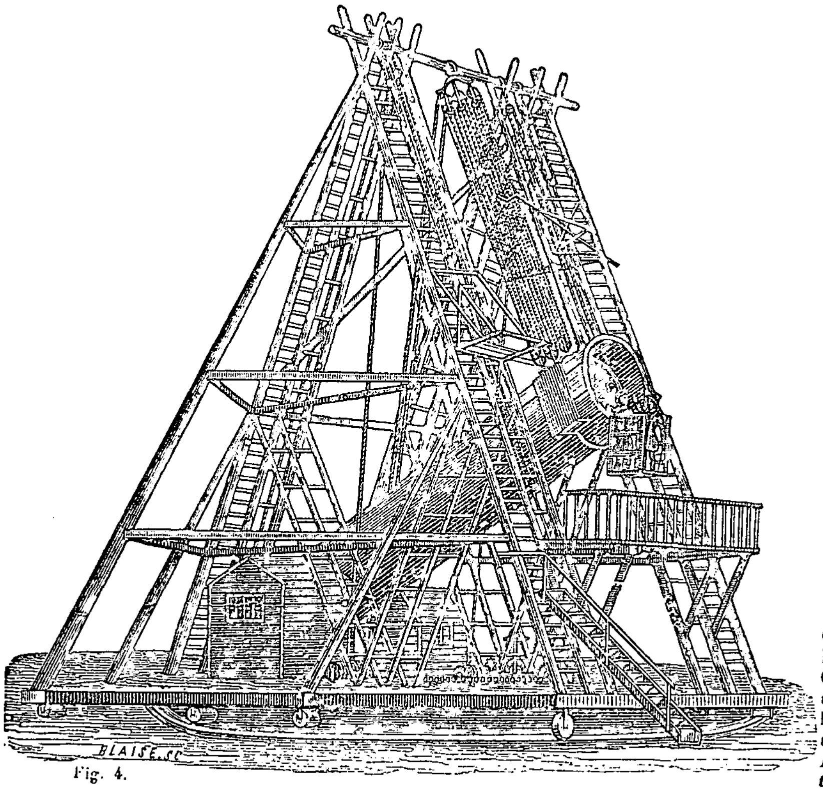

Fig. 4.

III. A mesure que les réflecteurs de ces grands télescopes augmentent de dimensions, les difficultés de leur construction augmentent dans une proportion bien supérieure. Aussi en général les constructeurs reculent devant elles, de sorte que le savant Lassell et, avant lui, l'illustre W. Herschel avaient dû polir de leurs propres mains les surfaces de leurs miroirs métalliques. Or, le verre étant beaucoup plus facile à travailler que le fer, notre ingénieux physicien Léon Foucault a proposé de construire en verre le miroir de ces télescopes, puis de métalliser la surface réfléchissante au moyen d'un sel d'argent. C'est ainsi qu'a été construit, sous la direction de Foucault lui-même, le nouveau tél. à réflexion de l'Observatoire impérial, dont le miroir a 80 centim. de diamètre. Le disque épais et bombé dont le miroir est formé a été coulé à la manufacture de glaces de Saint-Gobain, dans un moule de fonte préparé par les soins de Sautter, l'habile constructeur de phares lenticulaires. Ramené aux ateliers de l'usine Sautter, le disque y a subi un dégrossissage consistant à déborder le contour, à creuser la surface et à polir le revers. Ainsi préparé, le disque a été transporté aux ateliers de Secrétan, où il devait recevoir la courbure voulue, puis être poli avec un soin minutieux. Après quinze jours de travail, la figure du miroir avait été progressivement modifiée, de telle sorte que, de sphérique, elle était devenue à peu près parabolique. Alors le miroir fut transporté à l'Observatoire pour y recevoir les dernières retouches et y être argenté, en même temps que l'on construisait le corps du tél., sa monture, ses mécanismes et tous les accessoires nécessaires à son usage. L'inauguration du nouvel instrument, qui egale les télescopes à miroir métallique les plus puissants, a été marquée par la vérification de la belle découverte d'un satellite de Sirius, faite aux Etat-Unis par Alvan Clark, à l'aide de l'admirable réfracteur de 18 pouces de l'observatoire de Cambridge. Ce satellite dont l'existence avait été annoncée par Bessel d'après les inégalités observées dans le mouvement propre de cette étoile, et dont la position probable avait été calculée par Peters, est situé à une distance de 10 secondes de Sirius, autour duquel il décrit une révolution complète dans l'espace de 50 ans. Ce satellite est lumineux; mais Chacornac a trouvé que sa lumière est seulement le dix-millième de celle de l'étoile principale. Quant à sa masse, elle est environ le tiers ou le quart de celle de Sirius. — Nous lisons à l'instant, dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences, une note d'un astronome célèbre par la découverte de plusieurs planètes télescopiques, Goldschmidt. Il annonce qu'avec sa simple lunette de 46 lignes d'ouverture, il a vu par moments le compagnon de Sirius; mais, de plus, il dit avoir constaté dans le voisinage immédiat de ce dernier l'existence de quatre autres étoiles à des distances variant de 15 secondes à 1 minute, qui lui paraissent devoir constituer autant de nouveaux satellites de cette prodigieuse étoile, la plus brillante du ciel.

TÉLESCOPIQUE. adj. 2 g. Qui se fait avec le télescope, ou Qu'on ne voit qu'à l'aide du télescope. *Observation télescopique. Planètes, étoiles télescopiques.*

***TELFAIRIE.** s. f. T. Bot. Voy. CUCURBITACÉES.

TELLEMENT. adv. De telle sorte. *Il est t. préoccupé, que... Il est t. au-dessus des autres, que.* ‖ *T. que*, De sorte que. *T. donc que vous ne voulez point vous mêler de cette affaire.* Fam. = TELLEMENT QUELLEMENT. loc. adv. et fam. D'une manière telle quelle, ni bien ni mal, mais plutôt mal que bien. *Il s'acquitte de son devoir t. quellement.*

TELLIÈRE. adj. et s. m. V. PAPETERIE.

***TELLINE.** s. f. T. Zool. V. CARDIACÉS.

TELLURE. s. m. (lat. *tellus, uris*, terre). T. Chim.

Enc. — Le *Tellure* est un corps simple métallique d'un blanc d'étain, friable, à structure laminaire ou grenue. Sa densité est 6,25; son équivalent chimique = 806,5, et il a pour symbole *Te*. Chauffé au contact de l'air, le t. s'enflamme et brûle avec une flamme bleuâtre, en répandant une odeur analogue à celle du raifort. Il fond à la chaleur rouge sombre, puis cristallise par le refroidissement en larges lames brillantes. Il se volatilise même, mais à une température très-élevée. Le t. présente les plus grandes analogies avec le sélénium. Il se combine avec l'oxygène, en formant un *Acide tellureux* (TeO^2) et un *Acide tellurique* (TeO^3); avec l'hydrogène, en produisant un *Acide tellurhydrique* (TeH); et avec les métaux, en donnant naissance à divers *Tellurures*.— Le t. a été découvert en 1782 par Müller de Reichenstein. Il est fort rare; jusqu'ici on ne l'a rencontré que dans un petit nombre de lieux. Il existe, à l'état de *Tellure natif*, près de Salathna, en Transylvanie, où on l'exploite comme minerai d'or; à l'état de *Tellurure de plomb* et de *Tellurure d'argent*, dans l'Altaï; à celui de *Tellurure de bismuth*, en Hongrie et en Norvége; et enfin, à l'état de *Tellurure double*, soit *de plomb et d'or*, soit *d'argent et d'or*, dans les mines de Nagyag, en Transylvanie.

***TELLURIEN, IENNE.** adj. Qui vient, qui procède de la terre. *Émanations telluriennes.* = *TELLURISME. s. m. Se dit quelquefois pour signif. L'action magnétique de la terre.

TÉMÉRAIRE. adj. 2 g. (latin. *temerarius*). Hardi avec imprudence. *Il est plutôt t. que vaillant. Il faut être bien t. pour avancer ce que vous dites. Esprit t. Discours t. Action, entreprise, dessein t.* — Substant., en parl. Des personnes. *Un jeune t. Le t. se jette dans le péril sans le mesurer.* ‖ T. Morale et Théol. *Proposition t.*, Proposition trop hardie d'où l'on peut tirer des inductions contraires à la véritable doctrine. — *Jugement t.*, Jugement fait en mauvaise part d'une personne ou d'une action, sans être fondé sur des preuves suffisantes. = TÉMÉRAIREMENT. adv. Avec une hardiesse imprudente, inconsidérément. *Il se jeta t. au milieu des ennemis. Parler, juger t.* ‖ T. Prat. anc. Contre droit et raison. Ainsi, les arrêts qui condamnaient à une réparation, à une amende honorable, portaient ordin. ces mots : *Pour avoir méchamment et t. avancé, dit, etc.* = TÉMÉRITÉ. s. f. (lat. *temeritas*). Hardiesse imprudente et présomptueuse. *Il y a dans cette action plus de t. que de véritable courage. Il y a beaucoup de t. à avancer cette proposition. Il y a de la t. dans cette assertion. C'est une t. condamnable de mal juger les actions d'autrui.* ‖ Se dit quelquefois au plur., *Il y a des témérités heureuses.*

***TÉMIA.** s. m. T. Ornith. V. CORBEAU.

TÉMOIGNAGE. s. m. (lat. *testimonium*). Action de témoigner. *Aller en t. Il a été appelé en t. Entendre en t. Rendre t.* — *Il faut toujours rendre t. à la vérité*, Aucune considération ne doit empêcher de dire vrai. ‖ Rapport d'un ou de plusieurs témoins sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit. *T. de vive voix. T. par écrit. T. convaincant, irréprochable. T. suspect. Faux t. Donner son t. Recevoir le t. de quelqu'un. J'en appelle à votre t. J'invoque votre t. Votre t. sera d'un grand poids. Je m'en rapporterai à votre t. Affaiblir un t. Cette bataille fut sanglante, selon le t. de tous les historiens du temps.* ‖ Rapport sur le mérite, le démérite, les qualités, les défauts de quelqu'un. *On a rendu au ministre de bons témoignages de vous, de votre capacité, de votre conduite. Je rendrai de vous bon t., un bon t. Je ne puis rendre de vous qu'un t. assez peu favorable.* ‖ *Le t. de la conscience*, Le sentiment et la connaissance que chacun a en soi-même, soit de la vérité ou de la fausseté d'une chose, soit de la bonté ou de la méchanceté d'une action. *Je m'en rapporte au t. de sa conscience. J'ai pour moi le t. de ma conscience.* — *Le t. des sens*, Ce que les sens nous apprennent, nous font connaître sur l'existence et les qualités des objets extérieurs. *Il faut bien s'en rapporter au t. des sens. Le t. des sens peut parfois nous tromper.* On dit aussi, *Ne s'en rapporter qu'au t. de ses yeux*, N'ajouter foi qu'aux faits dont on a été témoin. ‖ Preuve, marque d'une chose. *Il ne s'est point enrichi, quoiqu'il en ait eu les moyens; c'est un t. de son désintéressement. Il a donné de grands témoignages de sa valeur, de sa probité. Donner à quelqu'un des témoignages d'estime, d'amitié, etc.*

Enc. — Le *Témoignage des hommes* est la déposition d'un ou de plusieurs hommes affirmant la réalité d'un fait. L'autorité du tém. est la valeur que l'on doit reconnaître à cette affirmation. Cette autorité repose sur deux principes : le premier est l'inclination naturelle de l'homme à dire la vérité, lorsqu'il n'est pas poussé au mensonge par quelque intérêt ou par quelque passion; le second est la confiance également naturelle de tout homme en la véracité de ses semblables, confiance qui se fonde elle-même sur le sentiment intime de sa propre véracité. Ces deux principes ont été appelés par Reid *principe de véracité* et *principe de crédulité*. Lorsqu'il réunit toutes les conditions désirables de véracité et d'exactitude, le tém. humain détermine dans notre esprit une certitude morale légitime et que le scepticisme essayerait vainement d'ébranler. Nos moyens individuels de connaître, ainsi que chacun peut le vérifier par lui-même, sont singulièrement limités en puissance et en étendue. Si nous repoussions l'autorité du t. des hommes, la sphère de nos connaissances se trouverait nécessairement bornée à ce que nous aurions vu et observé personnellement. Les observations de nos devanciers seraient pour nous non avenues, et celles que nous faisons actuellement seraient également non avenues aux yeux de ceux qui viendront après nous. « Le tém. humain, dit fort bien P. Janet, est le lien le plus puissant de la société. Tout individu reçoit ou transmet par ce moyen un nombre infini de vérités ou d'erreurs. De génération, de peuples à peuples s'entrelace une chaîne infinie de témoignages vrais ou faux, sincères ou menteurs, qui établit entre les intelligences humaines une solidarité que rien ne peut détruire. L'autorité du tém. rend seule possible l'éducation de l'enfant, assure la justice sociale, protége à la fois et l'accusé et la société, fonde par l'histoire l'identité des peuples et du genre humain, abrége les recherches du savant, et prépare aux hommes prudents une sagesse qui ne s'acquiert pas par la seule expérience individuelle. » — Nous avons dit tout à l'heure que le tém. transmet l'erreur aussi bien que la vérité. Il s'ensuit donc qu'il ne possède point par lui-même une autorité absolue, et que nous avons non-seulement le droit, mais encore le devoir de le discuter et de le *contrôler. En effet, ne voyons-nous* pas tous les jours, sous nos yeux, le mensonge lutter contre la vérité et parvenir à se substituer à elle? Ne voyons-nous pas tous les jours l'ignorance affirmer comme réelles des choses fausses, et l'erreur se propager au loin, tandis que, d'autre part, tous les jours aussi, la science et la saine critique historique nous apprennent à *rejeter comme* faux des faits auparavant admis sans conteste? Il est donc nécessaire d'établir certaines règles pour juger de la valeur des témoignages et déterminer ainsi leur autorité. Ces règles sont relatives, soit au *témoin*, c.-à-d. à celui qui affirme la réalité d'un fait, soit au *fait* considéré en lui-même. — Relativement au témoin, *il peut* vouloir nous tromper sciemment; il peut aussi nous tromper sans le vouloir, parce qu'il s'est trompé lui-même. Il faut donc exiger que le témoin soit fidèle, sincère, et qu'il soit éclairé. Il y aura lieu en général de le tenir pour sincère, lorsqu'il n'aura aucun motif, soit d'intérêt, soit d'amour-propre, soit de ressentiment, etc., à ne pas dire la vérité. Sa sincérité sera hors de doute, si le témoin dépose contre son propre intérêt. Quant à l'erreur dans un témoin, elle peut venir de deux sources: ou de son ignorance en général, c.-à-d. d'une certaine incapacité de comprendre et d'observer, ou bien de son ignorance relative au cas particulier dont il s'agit. Malgré l'ignorance générale du témoin, son tém. sincère aura toujours une valeur considérable, s'il est relatif à des faits simples, vulgaires et d'observation facile. S'il s'agit, au contraire, *de choses dont l'observation exige* certaines connaissances spéciales pour se mettre à l'abri de toute cause d'erreur ou d'illusion, il est évident que le tém. d'un ignorant aura fort peu de valeur, car, le plus souvent, il aura cru voir, mais il n'aura pas vu. Pour cette catégorie de faits, il faut des témoins capables d'observer et d'analyser. Ainsi, *en général*, *nous* ajouterons volontiers foi au physicien affirmant avoir observé tel ou tel phénomène physique, au médecin déclarant avoir constaté un fait physiologique, etc. Nous n'avons supposé jusqu'ici qu'un tém. isolé et individuel. Si nous avons affaire à plusieurs témoins se rencontrant dans une même affirmation sur un même fait, la probabilité de leur véracité et de leur exactitude augmentera en raison de leur nombre, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas engagés par un même intérêt, une même passion, à s'accorder dans un mensonge, ou par une même ignorance à prendre tous ensemble une illusion pour une réalité. — Relativement au fait attesté, il est nécessaire qu'il soit vraisemblable, ou tout au moins possible. Si, par ex., une personne que je vois pour la première fois vient me raconter qu'aujourd'hui devant elle, dans telle rue, un enfant a été écrasé par une voiture, je ne doute pas de ce tém. unique, car le fait est de l'ordre des événements communs, des faits vulgaires. De plus, je n'ai aucun motif de soupçonner chez le témoin un intérêt quelconque à faire un mensonge de ce genre. Mais qu'un ami, en la loyauté, en la véracité duquel j'ai la plus entière confiance, confiance justifiée par *une expérience de longues années*, vienne m'affirmer que, devant lui, une prétendue somnambule a lu une lettre renfermée dans une épaisse boîte de fer, son tém. n'aura plus à mes yeux aucune valeur. Je considérerai de même comme néant les témoignages identiques d'un millier de spectateurs attestant le même fait, parce *qu'il n'est pas possible; et il n'est pas possible, parce qu'il est en* contradiction avec les lois physiologiques de la vision. J'affirmerai à mon tour qu'il y a eu supercherie de la part de la soi-disant somnambule et illusion de la part des spectateurs. Remarquons en passant que les phénomènes physiques, que les faits qui touchent à l'ordre scientifique, sont presque toujours vérifiables à volonté, et que, lorsqu'ils sont réels, ils se reproduisent aussi bien en présence des savants spéciaux qu'en présence d'une multitude ignorante et crédule. En parlant de la possibilité des faits qui forment l'objet du tém. humain, nous n'avons en vue que la possibilité des faits considérés comme résultant de causes naturelles ou de forces qui obéissent à l'homme lui-même. Les faits de l'ordre surnaturel sont toujours donnés comme tels, c.-à-d. comme produits par une puissance supérieure à toutes les causes physiques. Pour ces derniers, le simple tém. humain suffit pour les prouver, à la condition que le témoin soit désintéressé et de bonne foi, et qu'il soit constaté que le fait n'a pu être produit par une cause naturelle, soit connue, soit inconnue. Enfin, le fait surnaturel a un critérium particulier, c'est la doctrine. — V. TRADITION.

TÉMOIGNER. v. a. Porter témoignage, servir de témoin. En ce sens, il ne se dit guère qu'absolument. *T. contre quelqu'un. Il ne peut pas t. en justice. Je témoignerai de son innocence, de sa probité, de sa bonne foi.* — * Fig., *Nos passions témoignent à la fois de notre infirmité et de notre puissance.* ‖ Marquer, faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on sent, ce qu'on a dans la pensée. *Je le témoignai hautement. T. du chagrin, de la douleur, de la joie, de l'amour, de la haine, du mépris. Il lui en témoigna tout son ressentiment. Il témoigna que cela ne lui plaisait pas. Je vous ai assez témoigné quelle était ma pensée sur ce point.* — * Se dit quelquefois avec l'infinitif et la prépos. *de. Il témoigne de l'aimer beaucoup.* = TÉMOIGNÉ, ÉE. part.

TÉMOIN. s. m. (lat. *testis*). Celui, celle qui a vu ou entendu quelque fait et qui en peut faire rapport. *T. oculaire, auriculaire. T. suborné, corrompu, reprochable, suspect. Faux t. T. à gages. Entendre, interroger, examiner des témoins. Récuser un t. Produire, assigner des témoins. La preuve par témoins. T. à charge, à décharge. Les témoins sont unanimes sur ce point. J'ai de bons témoins de ce que je dis. Elle est t. de ce qui s'est passé. Elle est un bon t.* — *Prendre quelqu'un à t.*, Invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il sait. On dit de même, *Vous m'êtes tous témoins que...* — Par une espèce de serment, on dit, *Dieu m'est t.*, *Dieu m'en est t.*, Dieu sait que ce que je dis est la vérité. ‖ Se dit aussi Des personnes dont on se fait assister pour certains actes. *Il a été à la mairie avec ses deux témoins. Servir de t. pour un mariage, pour un testament. En présence de quatre témoins.* ‖ Se dit encore De ceux qui accompagnent un homme qui doit se battre en duel. *Il lui a servi de t. Il a été son t. Les témoins ont pu arranger l'affaire.* ‖ Celui qui voit une chose, qui en est spectateur ou qui l'entend. *Cette querelle eut pour témoins un très-grand nombre de personnes. Nous fûmes tous témoins d'une scène touchante. Leur entrevue eut lieu sans témoins. Ce fait s'est passé sans t.* — *Mes yeux en sont témoins*, se dit D'une chose qu'on a vue soi-même. — * Fig. et poét., se dit quelquef. Des choses inanimées. *Arbres, forêts, témoins de mes peines et de mes soupirs.* ‖ *T. muet*, Chose qui peut servir d'indice, ou d'une sorte de preuve; se dit ordin. en parl. D'une affaire criminelle. *Son épée ensanglantée, trouvée près du cadavre, fut un t. muet contre lui. Ces témoins muets suffirent pour le confondre.* ‖ Marque, ce qui sert à faire connaître une chose, à prouver ce qu'on vient d'avancer. *Le Colisée et le Panthéon sont encore aujourd'hui deux témoins de la magnificence romaine. Ce fut un illustre guerrier, t. les victoires qu'il a remportées. T. ce qui est arrivé. T. ce que dit Hérodote.* ‖ *Témoins*, au plur., se dit De petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, afin de connaître plus tard si ces bornes n'ont pas été déplacées; et De certaines buttes de terre, qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour. *On a retrouvé les véritables bornes de ce champ par le moyen des témoins. Les témoins qu'on a laissés montrent quel travail il a fallu pour mettre toutes ces terres de niveau.* ‖ T. Relieur. Se dit Des feuillets d'un livre que le relieur laisse exprès sans les rogner, pour montrer qu'il a épargné la marge autant qu'il lui a été possible. = EN TÉMOIN DE QUOI. loc. adv. En témoignage de quoi, en foi de quoi. On dit aujourd'hui, *En foi de quoi.*

Obs. gram. — Le mot *témoin* employé seul en tête d'une proposition est pris adverbialement, et en conséquence il est invariable: *Témoin les victoires qu'il a remportées. Témoin les blessures dont son corps est couvert.* Il est également invariable dans la locut. *prendre à témoin*, car alors il signifie proprement « prendre à témoignage. » *Je vous prends tous à témoin. Il prit les dieux et les hommes à témoin.* Mais quand *témoin* est précédé de la prép. *pour*, il reste variable, parce qu'il conserve sa signification propre: *Je vous prends tous pour témoins.*

Enc. — En Droit, on distingue deux sortes de *Témoins*, les témoins *instrumentaires* et les témoins *judiciaires*. Les premiers sont ceux qui assistent un officier public pour donner plus d'authenticité à l'acte qu'il est charge de recevoir ou pour constater l'identité des parties. — Lorsqu'ils sont appelés à un acte notarié, les *témoins instrumentaires* doivent être Français, majeurs, domiciliés dans l'arrondissement et savoir lire et écrire. Ils doivent être au nombre de deux, sauf le cas de testament où la loi exige la présence de quatre témoins. Les témoins appelés près de l'autorité municipale lorsqu'il s'agit de délivrer des passeports, des certificats de vie ou de recevoir des actes de l'état civil, doivent être du sexe masculin comme les précédents et majeurs. La loi exige deux témoins pour un acte de naissance ou de décès, et quatre pour la célébration d'un mariage. — Les *témoins judiciaires* sont appelés par la justice pour l'instruction d'une affaire pendante devant elle. La preuve par témoin est la règle générale en matière criminelle et correctionnelle; elle n'est admise qu'exceptionnellement en matière civile. La législation n'a point fixé le nombre de témoins nécessaires pour former une preuve. On admet que les juges peuvent se décider sur la déposition d'un seul t., et la Cour de cassation a consacré cette doctrine. En matière criminelle, les témoins doivent avoir 15 ans accomplis, n'avoir subi aucune peine afflictive ou infamante, et prêter le serment de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité. Aux termes de la loi, ne peuvent être reçues les *dépositions: des ascendants du prévenu; de ses descendants; de* ses frères et sœurs ou alliés au même degré; du mari ou de la femme; enfin, des dénonciateurs dont la dénonciation est récompensée pécuniairement par la loi. Néanmoins si l'une de ces personnes a été entendue sans opposition, il n'y a pas nullité de procédure. Les enfants au-dessous de l'âge de 15 ans peuvent être entendus, par forme de déclaration et sans prêter serment. En matière correctionnelle, les dispositions relatives aux témoins sont à peu près les mêmes. Comme il importe à la société que tout citoyen interpellé par la justice de déclarer ce qu'il sait d'un fait qualifié crime ou délit par la loi ou de ses circonstances, ne puisse se soustraire à ce devoir, le législateur y a pourvu par différentes dispositions. Le t. cité qui ne comparaît pas, est passible d'une amende de 10 à 100 fr., et il peut être contraint par *corps de venir donner son témoignage. Bien plus, si, à raison de* la non-comparution d'un t., une affaire de Cour d'assises est renvoyée à la session suivante, tous les frais de citation, actes, voyages de témoins, etc., ayant pour objet de faire juger l'affaire, sont mis à la charge de ce t. par l'arrêt qui renvoie les débats à la session suivante. Enfin, le même arrêt ordonne que le t. sera amené par la force publique devant la Cour pour y être entendu. Une indemnité est allouée aux témoins qui sont enlevés à leurs affaires pour déposer en justice. Ils doivent déposer oralement sans qu'il leur soit permis d'aider leur mémoire par des notes écrites. Ils doivent en outre être entendus séparément les uns des autres. Enfin, toutes les dépositions des témoins, tant à charge qu'à décharge, peuvent être discutées. — En matière civile, de police et correctionnelle, le *faux t.*, c.-à-d. celui qui fait sciemment une déposition fausse, encourt la peine de la réclusion, et même celle des travaux forcés à temps, quand il a reçu de l'argent, une récompense quelconque ou des promesses pour porter un faux témoignage. En matière criminelle, la peine est toujours celle des travaux forcés à temps. Si l'accusé a été condamné à une peine plus forte que celle des travaux forcés à temps, le faux t. qui a déposé contre lui subit la même peine. Le coupable de subornation de témoins est condamné à la peine des travaux forcés à temps, si le faux témoignage qui en a été l'objet emporte la peine de la réclusion; aux travaux forcés à perpétuité, lorsque le faux témoignage emporte *la peine des travaux forcés à temps ou celle de la déportation*; à la peine de mort, s'il emporte les travaux forcés à perpétuité ou la peine capitale.

TEMPE. s. f. (lat. *tempus*). T. Anat. V. CRÂNE.

TEMPÉRAMENT. s. m. (lat. *temperamentum*). La constitution du corps considérée soit relativement au mode de réaction contre les agents morbides, soit relativement au caractère moral. *Un bon, un mauvais t. Un t. robuste, délicat. T. nerveux. T. froid, apathique. Il est d'un t. violent.* Syn. V. COMPLEXION. — Absol. et fam., *Avoir du t.*, Être fort porté et fort propre au plaisir physique de l'amour. ‖ Figur., Expédient, adoucissement propre à concilier les esprits, à accommoder une affaire. *Il y a un t. à prendre entre ces deux extrémités. Il faut essayer de trouver un t. à cela. On proposa divers tempéraments pour concilier les intérêts en conflit.*

Enc. — PHYSIOLOGIE. — Les *Tempéraments* sont les modes permanents de conflit entre l'âme et l'organisme humain. Ils sont donc essentiellement sous la dépendance du système nerveux et particulièrement de l'encéphale. La notion des tempéraments date de la plus haute antiquité. Les anciens en admettaient quatre principaux, savoir: le *sanguin*, le *phlegmatique*, le *bilieux* et le *mélancolique*, qu'ils rapportaient à la prédominance de l'une ou l'autre de leurs quatre humeurs cardinales, qui étaient: le *sang*, la *pituite*, la *bile* et l'*atrabile*. Hallé distinguait les tempéraments *en généraux et partiels, suivant que la constitution générale* paraît modifiée par la prédominance d'action d'un système tout entier ou d'un organe seulement. Ainsi, au nombre des premiers, on remarque le *t. sanguin*, le *t. lymphatique*, qui correspond au pituiteux des anciens; le *t. nerveux*, le *t. musculaire* ou *athlétique*, le *t. mélancolique* ou *gastropathique*, etc. Parmi les seconds, nous citerons le *t. bilieux*, qui résulte de l'énergie d'action de l'appareil hépatique; le *t. érotique*, etc. Aujourd'hui, ces doctrines ont perdu toute autorité. On confond le mot *tempérament* avec le mot *constitution*. En ce sens, le t. est la constitution particulière de tel ou tel individu, en vertu de laquelle il réagit de telle ou telle manière contre les influences extérieures, et particulièrement contre les influences morbifiques. Or, ce n'est point là le sens vrai du mot *tempérament*, qui, en effet, désigne proprement, comme nous l'avons défini, le mode de conflit entre l'âme et l'organisme. Par conséquent, la doctrine des tempéraments doit s'appliquer exclusivement à la recherche des rapports mutuels qui existent entre les états de l'âme et ceux du corps, en tant que ceux-ci déterminent ou modifient ceux-là, et réciproquement. Mais, comme une étude plus approfondie du système nerveux a démontré que tous les états de l'âme n'affectent l'organisme, et, *vice versâ*, que les états de l'organisme n'affectent l'âme que par l'intermédiaire du cerveau, il est aisé de comprendre que cette recherche appartient à la physiologie spéciale du *système nerveux, et n'est autre chose que l'étude des rapports du* physique et du moral.

MUSIQUE. — Les musiciens appellent *Tempérament* l'altération que, dans certains instruments, on fait subir à la proportion rigoureuse des intervalles, afin que deux sons voisins puissent être *rendus par un même organe. Cet artifice s'emploie dans la* construction de tous les instruments à vent percés de trous, ainsi que dans la harpe et les instruments à clavier, particulièrement le piano et l'orgue. Dans tous ces instruments, les sons *ut dièse* et *ré bémol*, *ré dièse* et *mi bémol*, *fa dièse* et *sol bémol*, etc., sont respectivement produits par un seul et même organe. Cependant le son de l'*ut dièse* devrait être plus élevé que le *ré bémol*, et par conséquent celui-ci plus bas que celui-là. Or, comme il est impossible que les instruments dont il s'agit aient un organe particulier pour produire chacun de ces sons si voisins l'un de l'autre, on les construit ou l'on tend les cordes de telle manière qu'ils font entendre le son intermédiaire entre l'*ut dièse* et le *ré bémol* vrais, entre le *ré dièse* et le *mi bémol* vrais, et ainsi de suite. On nomme plus particulièrement *instruments à t.* les instruments où la relation artificielle donnée aux notes de la série chromatique est susceptible de s'altérer et de se perdre, parce qu'il faut alors les accorder en observant les règles du t.: tels sont surtout la harpe, l'orgue et le piano.

TEMPÉRANCE. s. f. (lat. *temperantia*). Vertu morale qui règle, qui modère les passions et les désirs, particulièrement les désirs des sens. *La t. est une des quatre vertus cardinales.* || Sobriété, usage modéré du boire et du manger. *La t. entretient la santé.* — **Sociétés de t.*, Associations formées dans le but d'arrêter ou de prévenir l'abus des spiritueux. *Il existe en Angleterre, et surtout aux États-Unis, un très-grand nombre de sociétés de t.* = Tempérant, ante. adj. Qui a la vertu de tempérance. *C'est un homme fort t. L'homme t. est celui qui règle ses appétits suivant la droite raison.* — Subst., *Le t. évite tous les excès.* Syn. Voy. Sobre. || T. Méd. Se dit De médicaments propres à calmer l'excès d'action ou d'excitation. *Poudre tempérante.* — Subst., *Les tempérants sont des acidules, des diurétiques ou de légers calmants.*

TEMPÉRATURE. s. f. (lat. *temperatura*).

Enc. — En termes de Physique, on entend par *Température* le degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps; mais, dans le langage ordinaire, on désigne par ce mot l'état sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. — Nous consacrerons cet article à l'exposition des phénomènes et des lois principales qui se rapportent à la temp. de la surface terrestre, en considérant les sources diverses d'où provient la chaleur qui produit cette temp. Ces sources sont au nombre de trois. En premier lieu vient le Soleil, qui est sans contredit la principale cause de la temp. qui règne à la surface de notre globe. Il agit continuellement, mais toujours sur une moitié de la Terre à la fois. Ses rayons traversent l'espace, arrivent à la partie supérieure de l'atmosphère, la traversent et atteignent enfin la surface du sol. La seconde source est la chaleur propre de la Terre, chaleur qui est extrêmement intense à une certaine profondeur, et qui se propage plus ou moins jusqu'aux couches superficielles de la croûte terrestre. Enfin, il importe de tenir compte de la temp. propre de l'espace céleste, c.-à-d. de la temp. du milieu où la Terre se meut en décrivant sa révolution annuelle autour du Soleil.

I. *De la chaleur que la Terre reçoit du Soleil.* — L'étude de cette question est du plus haut intérêt. En effet, ainsi que le dit très-bien Sir J. Herschel : « La chaleur émanée du Soleil est la cause prochaine de presque tous les mouvements qui donnent naissance aux vents, et occasionnent toutes ces perturbations de l'équilibre électrique d'où résultent les phénomènes de la foudre, et vraisemblablement aussi ceux du magnétisme terrestre et des aurores boréales. Sous l'action vivifiante des rayons calorifiques et lumineux de cet astre, les végétaux puisent dans la nature inorganique les matériaux de leur nutrition, pour servir ensuite eux-mêmes d'aliments aux animaux et à l'homme. C'est par leur action que jadis se sont formées ces couches de charbon où de nos jours l'homme a su trouver un immense dépôt de puissance dynamique. C'est encore la chaleur émise par le Soleil qui force les eaux de la mer à circuler dans l'atmosphère sous forme de vapeurs, à arroser les continents et à produire les sources et les rivières. Enfin, ce sont encore les rayons solaires qui engendrent toutes les perturbations d'équilibre chimique entre les éléments de la nature, lesquels, par une série incessante de décompositions et de compositions, donnent lieu à une mutation immense de matériaux et à la naissance perpétuelle de nouveaux produits. »

A. Ainsi que nous l'avons montré en parlant de la constitution physique du Soleil, la quantité de chaleur émise par cet astre dans toutes les directions est véritablement prodigieuse. Notre globe serait inhabitable et incapable de nourrir aucun être vivant, animal ou végétal, à cause de la temp. extrême qui régnerait à sa surface, si une grande partie de la chaleur qui lui arrive du Soleil n'était absorbée par l'atmosphère, et même si la Terre ne rayonnait pas à son tour dans l'espace cette portion de chaleur qui atteint sa surface. L'atmosphère, comme tous les corps qui se laissent traverser par les rayons calorifiques, en absorbe une certaine partie durant leur passage. Il n'est pas besoin d'instrument pour constater ce phénomène. Il n'est personne, en effet, qui n'ait remarqué que le Soleil est beaucoup plus chaud lorsqu'il est dans le voisinage du méridien que lorsqu'il s'est rapproché de l'horizon ; or, cela tient à ce que ses rayons ont une plus grande épaisseur d'atmosphère à traverser à mesure que l'astre s'abaisse vers l'horizon. On peut aussi constater ce fait au moyen d'une expérience bien simple. Prenez une lentille lorsque le Soleil passe au méridien, et mesurez le temps nécessaire pour enflammer de l'amadou ; il faudra d'autant plus de temps pour l'allumer que l'astre sera plus près de l'horizon, et cela sera même impossible, lorsque le Soleil ne sera plus qu'à quelques degrés au-dessus de celui-ci. Quant à la mesure exacte de l'affaiblissement de la chaleur solaire pendant son passage à travers l'atmosphère, c'est une opération délicate et qui exige des instruments précis. Saussure le premier a essayé de déterminer cet affaiblissement au moyen d'un appareil fort simple auquel il avait donné le nom d'*Héliothermomètre*. Après lui, Sir J. Herschel a continué ces recherches à l'aide d'un instrument de son invention beaucoup plus précis que le précédent, et qui est connu sous le nom d'*Actinomètre*. Enfin, le prof. Pouillet a repris tous ces travaux en faisant usage de deux instruments beaucoup plus parfaits que celui d'Herschel, savoir, le *Pyrhéliomètre direct* et le *Pyrhéliomètre à lentille*, tous les deux de son invention. Le dernier se compose d'une lentille de 24 à 25 centim. de diamètre et d'une distance focale de 60 à 70 centim., au foyer de laquelle se trouve un vase de plaqué d'argent contenant environ 600 grammes d'eau dans laquelle plonge la cuvette d'un thermomètre. La forme du vase et la disposition de la lentille sont combinées de telle sorte que, pour toutes les hauteurs du Soleil, les rayons tombent perpendiculairement sur la lentille et sur la face du vase couverte de noir de fumée, qui est destiné à les recevoir au foyer et à les absorber. Des expériences multipliées faites avec ces deux instruments ont conduit le savant physicien aux conclusions suivantes : « Lorsque l'atmosphère a toutes les apparences d'une sérénité parfaite, elle absorbe encore près de la moitié de la quantité totale de la chaleur que le Soleil émet vers la Terre, et c'est l'autre moitié seulement de cette chaleur qui arrive jusqu'à la surface du sol et qui s'y trouve diversement répartie suivant qu'elle a traversé l'atmosphère avec des obliquités plus ou moins grandes. De plus, si cette quantité totale de chaleur solaire qui, dans le cours d'une année, pénètre jusqu'à la surface terrestre était uniformément répartie sur tous les points du globe et employée, sans perte aucune, à fondre de la glace, elle serait capable de fondre une couche de glace qui envelopperait la Terre entière et qui aurait une épaisseur de 30 mètres 89, ou près de 31 mètres. Mais il est évident que si une pareille quantité de chaleur eût pu s'accumuler dans la Terre, elle eût non-seulement fondu les glaces polaires, mais encore, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, elle eût transformé toute la surface de notre globe en une zone brûlante et absolument stérile. Mais la surface du globe, comme celle de tous les corps, absorbe et rayonne la chaleur en même temps. Bien plus, le pouvoir rayonnant ou émissif est toujours égal au pouvoir absorbant, car, sous les mêmes circonstances, les corps qui s'échauffent rapidement se refroidissent avec une égale rapidité. En conséquence, si la Terre reçoit plus de chaleur qu'elle n'en rayonne pendant que le Soleil est au-dessus de l'horizon, elle rayonne cet excédant pendant la nuit, et maintient de cette manière à sa surface l'équilibre de temp. nécessaire à la conservation et au développement de la vie chez les êtres innombrables qui l'habitent.

B. Il est aisé de concevoir que la quantité de chaleur envoyée par le Soleil à la Terre et reçue par celle-ci dans le cours de chaque année est invariable, puisque les rapports réciproques des deux astres se reproduisent exactement dans les révolutions successives de la Terre autour du Soleil. Bien plus, elle est la même pour les différentes parties de l'année. Cependant on se figure généralement que la forme elliptique de l'orbite de la Terre exerce une influence notable sur la variation de temp. qui correspond à la différence des saisons. Mais c'est là une erreur. « Cette assertion, dit J. Herschel, peut sembler, au premier coup d'œil, incompatible avec ce que nous savons des lois de la communication de la chaleur, suivant les distances du corps échauffant. En effet, puisque la chaleur, comme la lumière, est dispersée également par le Soleil dans toutes les directions, et se distribue sur la surface d'une sphère d'autant plus étendue qu'elle est plus éloignée du centre d'émission, la chaleur doit diminuer d'intensité en raison inverse de la surface de la sphère sur laquelle elle se distribue, c.-à-d. en raison inverse du carré de la distance. Mais nous savons que la vitesse angulaire de la translation de la Terre est précisément en raison inverse du carré de sa distance au Soleil. Il résulte donc de là que l'*accroissement instantané de chaleur* communiqué par le Soleil à la Terre varie exactement dans le rapport des vitesses angulaires de celle-ci, ou des *accroissements instantanés de longitude*, et, par suite, que la Terre reçoit d'égales quantités de chaleur dans les temps correspondant à des différences égales de longitude, sur quelque point de l'orbe elliptique que se prennent ces différences. » Les variations de temp. observées à la surface de la Terre aux différentes périodes de l'année résultent, ainsi que nous l'avons déjà dit en parlant des saisons, de deux circonstances, l'obliquité variable de l'incidence des rayons solaires, et la variation de la longueur du jour, qui toutes deux dépendent du mouvement du Soleil dans l'écliptique. Comme cette cause est périodique, la quantité de chaleur que reçoit du Soleil la surface terrestre doit être constante pour chaque parallèle de latitude. En effet, il est facile de comprendre que l'accumulation de chaleur durant les longs jours de l'été, laquelle diminue peu par le rayonnement des nuits qui sont d'autant plus courtes que les jours sont plus longs, est balancée par la petite quantité de chaleur reçue pendant les courtes journées de l'hiver et le rayonnement qui a lieu durant les longues nuits de cette dernière saison. Si notre globe était partout au niveau de la surface de l'Océan et s'il était constitué par une substance unique, de manière à absorber et à rayonner également le calorique, la chaleur moyenne émise par le Soleil se distribuerait régulièrement à sa surface en zones d'égale temp. annuelle parallèles à l'équateur, et irait en décroissant régulièrement vers chaque pôle. Dans cette hypothèse, la temp. la plus élevée s'observerait exactement sous la ligne équinoxiale, les températures les plus basses aux deux pôles, et la temp. moyenne à égale distance du pôle et de l'équateur, c.-à-d. sous le 45° de latitude nord et sud.

C. Or, il n'en est point ainsi. La temp. des lieux situés sous le même parallèle varie suivant une foule de circonstances dont les principales sont, l'altitude de la contrée, la configuration et le relief du sol, la proximité ou l'éloignement de l'Océan, la nature des terrains et la culture, les vents et les hydrométéores. Ces causes principales de variation dans la temp. des divers lieux se combinant entre elles de différentes manières, il en résulte que nulle part la distribution de la chaleur ne s'opère purement et simplement suivant la loi de la latitude. L'équateur terrestre lui-même ne coïncide pas exactement avec l'*équateur thermal*, c.-à-d. avec la ligne qui passe par les points où l'on a observé la temp. moyenne la plus élevée. Bien plus, les *pôles du froid*, loin de coïncider avec les pôles de la Terre, paraissent être assez distants de ces derniers. Dans l'hémisphère boréal (l'austral n'a pas été suffisamment exploré) on admet l'existence de deux pôles du froid, l'un en Amérique et l'autre en Asie, et on les place au 80° de latitude. Au reste, comme nous avons déjà, en parlant des Climats, traité la question des influences qui empêchent la distribution régulière de la chaleur et déterminent sa répartition actuelle, nous n'insisterons pas davantage sur ces considérations.

D. Quand on réfléchit au nombre et à la diversité des influences qui modifient continuellement, tantôt dans un sens, tantôt dans le sens contraire, la temp. d'un lieu, telle qu'elle résulterait de sa seule latitude, il semble qu'il doive falloir une série presque infinie d'observations pour arriver à déterminer sa valeur moyenne. La solution du problème cependant a été beaucoup simplifiée par les progrès de la science. — L'expérience démontre qu'il est aisé d'obtenir la temp. moyenne, soit diurne, soit mensuelle, soit annuelle. « Lorsque le Soleil est au-dessus de l'horizon, dit Kœmtz, il agit d'autant plus sur la Terre et sur les couches inférieures de l'atmosphère que sa hauteur angulaire est plus considérable. Une partie de cette chaleur pénètre dans le sol ; l'autre se perd en rayonnant vers l'atmosphère et les espaces célestes. Avant midi, la Terre reçoit à chaque instant une quantité de chaleur supérieure à celle qu'elle perd par le rayonnement, et sa temp. s'élève. Cet effet se continue encore pendant quelque temps après que le Soleil a dépassé le méridien ; il en résulte qu'on doit observer un *maximum* de chaleur quelques heures après l'instant de midi. Lorsque le Soleil s'abaisse vers l'horizon, son action devient moins puissante, la perte par rayonnement l'emporte sur le gain par absorption, et la chaleur diminue d'autant plus rapidement que le Soleil est plus près de son coucher. Dès qu'il a disparu, la source calorifique n'existant plus, toute la chaleur acquise rayonne vers les espaces célestes ; la temp. baisse, et elle baisserait encore davantage si une partie de la chaleur qui a pénétré dans les couches superficielles du sol ne revenait à la surface en vertu du pouvoir conducteur de la Terre. Ce refroidissement continue jusqu'à ce que l'aurore annonce le retour du Soleil, qui réchauffe de nouveau les régions qu'il éclaire. Le *minimum* de temp. de la journée doit donc se trouver vers l'instant du lever du Soleil. » Il suit de là que, pour obtenir la *moyenne de la temp. d'un jour*, il n'est pas nécessaire d'observer le thermomètre d'heure en heure pendant les 24 heures de la journée. A l'Observatoire de Paris, par ex., on prend simplement la moyenne des deux températures maximum et minimum de la journée, le maximum ayant lieu à 2 heures après midi, et le minimum une demi-heure avant le lever du Soleil. On peut encore l'obtenir en faisant trois observations dans la journée, la 1re au lever du Soleil, la 2e à 2 heures après midi, et la 3e au coucher du Soleil ; ou bien, comme le premier et le dernier de ces temps varient chaque jour, faire ces trois observations à des heures fixes, savoir : à 9 h. du matin, à 2 h. après midi, et à 9 h. du soir. — La *temp. moyenne d'un mois* s'obtient en prenant la somme des températures moyennes de tous les jours du mois, et en divisant cette somme par le nombre de ces jours. Dans les zones tempérées, c'est au mois de janvier que cette temp. est la plus basse ; elle s'élève ensuite lentement en février, rapidement en avril et mai ; puis elle croît moins vite jusqu'à la fin de juillet, où elle atteint son *maximum*. Après quoi, elle baisse d'abord lentement en août, plus rapidement en septembre et octobre, et elle descend à son *minimum* dans le milieu de janvier. La loi de cette marche de la temp. se déduit aisément de la position du Soleil par rapport à notre hémisphère, c.-à-d. de la hauteur angulaire de cet astre, et de la longueur relative des jours et des nuits. Mais, comme la temp. n'est pas un effet instantané de la présence du Soleil, et qu'elle est le résultat de son action prolongée ou, en d'autres termes, de l'accumulation de la chaleur à la surface de la Terre, elle augmente même après le solstice d'été, tant que la diminution dans la hauteur du Soleil et dans la longueur des jours est peu sensible, et le maximum se trouve au moment où le gain de la journée compense les pertes par le rayonnement de la nuit. De même et par un effet contraire, l'abaissement de la temp. continue encore quelque temps après le solstice d'hiver, aussi longtemps que la perte dans la nuit l'emporte sur le gain de la journée : c'est alors que se place la temp. minimum. Ainsi, pour le climat de Paris, le jour le plus chaud et le jour le plus froid de l'année correspondent, en moyenne, au 15 juillet et au 14 janvier; les moments du maximum et du minimum retardent donc respectivement de 25 jours chacun sur les solstices d'été et d'hiver. — La *temp. moyenne de l'année* est la somme des températures des 12 mois divisée par 12. Mais il est important de remarquer que l'on arrive au même résultat, ou à peu près, par deux autres méthodes : 1° en prenant simplement la moyenne du seul mois d'octobre ; 2° en prenant la moyenne des températures correspondant à une seule heure de la journée, qui serait pour notre latitude 9 heures du matin. Enfin, on ne cherche la temp. moyenne de l'année que pour arriver à la *temp. moyenne du lieu*, laquelle est la *moyenne de toutes les moyennes annuelles*. Il faut, pour obtenir cette dernière, un laps d'années assez considérable ; plus le nombre de moyennes annuelles sur lesquelles on opère est grand, plus on approche de la vérité. A Paris, la moyenne des 30 dernières années est 10°,80. De plus, comme la différence entre la plus grande et la plus petite de ces moyennes n'atteint pas tout à fait 3°, la vraie temp. moyenne à Paris est connue à moins d'un dixième de degré près. — Cependant la connaissance de la moyenne temp. d'un lieu n'en indique pas exactement le climat. En effet, deux lieux différents peuvent avoir la même moyenne annuelle, et néanmoins offrir une grande différence sous le rapport des productions. Ainsi, par ex., l'un de ces lieux pourrait avoir, l'été et l'hiver, une temp. peu différente, tandis que l'autre présenterait un hiver très-froid, dont la moyenne serait compensée par celle d'un été très-chaud, et donnerait une moyenne tempérée comme la précédente. D'après cela, il est évident que, pour avoir une idée exacte du climat d'un lieu, il faut déterminer non-seulement la temp. moyenne de l'année, mais encore celle de chaque saison, surtout des saisons hibernale et estivale, et noter avec soin l'étendue des oscillations de la chaleur ainsi que la rapidité avec laquelle elles s'opèrent ; en d'autres termes, il faut s'enquérir de tous les éléments relatifs à la distribution de la chaleur dans le cours de l'année. Il est d'ailleurs à noter comme un fait général que les extrêmes de temp., c.-à-d. que les différences maximum entre les mois les plus froids et les plus chauds d'un lieu, croissent partout avec la latitude. Ainsi, par ex., à Paramaribo, dans la Guyane, où la temp. moyenne est 26°,5, celle du mois le plus froid est 25°,6, et celle du mois le plus chaud, 28°,6; la différence est donc de 3° seulement. Dans la zone tempérée, la différence entre la temp. du mois le plus chaud et celle du plus froid peut aller à 30°. C'est ce qu'on observe à Montréal (Canada), qui est situé par 45° 31′ de lat. nord : la moyenne annuelle est 6°,5 ; tandis que la moyenne de janvier est — 9°,7, et celle de juillet 21°,7. En général, cependant, la différence entre les extrêmes est bien moindre. A Paris, où la temp. moyenne annuelle est 10°,8, la temp. moyenne de janvier, mois le plus froid, est + 1°,8, et celle de juillet, mois le plus chaud, est 18°,9 ; différence 17°,1. Enfin, à Iakoutsk, en Sibérie, la temp. moyenne est — 9°,7 ; mais celle du mois le plus froid, qui est février, s'abaisse à 40°,5 au-dessous de zéro, tandis que la moyenne de juillet, mois le plus chaud de cette région, s'élève à + 20°,3 : la différence est donc de 60°,8. Quant aux extrêmes accidentels de temp., leur considération, comme il est aisé de le comprendre, ne saurait avoir la même importance. Cependant elle n'est point à négliger. Ainsi, par ex., à Paris, on a vu le thermomètre descendre à —23°,5, le 25 janvier 1795, et s'élever à 38°,4, le 8 juillet 1793 : différence = 61°,9. Enfin, en terminant, nous signalerons les températures extrêmes observées jusqu'à ce jour à la surface du globe. Pour le froid, le capitaine anglais Back a mesuré, en janvier 1834, un minimum de temp. de — 56°,6, au fort Reliance, par 62°,46 seulement de latitude nord, et Neviroff a observé une temp. de — 60°, le 21 janvier 1838, à Iakoutsk, par 62°,2 de latitude. Quant à la chaleur, on cite les températures de 54°,44, et de 65°,55, observées dans le désert de Nubie, la première à l'ombre, la seconde au soleil, et la temp. constatée par le cap. Griffith près de l'Euphrate, où le thermomètre s'éleva à 55°,50 à l'ombre, et à 68°,80 au soleil.

II. *Température propre de la Terre.*— Dans tout ce qui précède, nous avons considéré non pas, à proprement parler, la temp. de la surface terrestre, mais la temp. que présentent les couches atmosphériques inférieures en contact avec cette surface ; ici nous considérerons la temp. que présente la partie superficielle de la croûte terrestre elle-même. Tout le monde sait aujourd'hui qu'à mesure qu'on descend dans les entrailles de la Terre, on trouve une temp. qui va sans cesse croissant, aussi loin du moins que les observations ont pu le permettre. L'astronomie et la géologie expliquent ce fait, ainsi qu'une foule d'autres, en supposant que la Terre a été jadis un globe incandescent qui, lancé dans l'espace, s'est refroidi lentement par la suite des siècles. Le refroidissement ayant dû s'opérer de la surface au centre, la première est aujourd'hui refroidie à ce point que c'est le Soleil seul qui la rend habitable, tandis que le second possède une temp. dont l'élévation dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir (v. Géologie). Au premier abord, il semble incroyable que le noyau du globe soit incandescent, tandis qu'à la surface nous ne sentons point cette chaleur; mais ce phénomène s'explique par le peu de conductibilité des roches qui composent l'écorce terrestre. Cependant Élie de Beaumont estime que la quantité de chaleur centrale qui atteint la surface de la Terre dans le cours d'une année serait capable de fondre une couche de glace de 6 mill. 35 qui envelopperait le globe tout entier. C'est encore en vertu de la faible conductibilité de ces roches que les modifications de la temp. atmosphérique cessent d'être sensibles à une petite profondeur. Lorsque, sous les latitudes tempérées, on enfonce dans le sol des thermomètres munis de longs tubes, la variation diurne disparaît à une profondeur de 60 centim. à 1 mèt. 30; la différence observée dans ce cas paraît dépendre de la nature du terrain. Si la boule du thermomètre est plus profondément enfoncée, la variation annuelle décroît, et enfin disparaît à son tour. A la profondeur de 8 ou 9 m., elle n'est plus que de 1°; à 15 ou 16 m., elle n'est plus que de 0°,1; et à la profondeur de 20 à 25 m., elle n'est pas d'un centième de degré. Toutefois la profondeur où l'on trouve cette temp. constante ne dépend pas seulement de la conductibilité du sol, elle dépend encore de la différence des moyennes de l'hiver et de l'été. Boussingault, par ex., a fait voir que dans les régions intertropicales, où cette différence ne s'élève qu'à un petit nombre de degrés, il suffit de plonger le thermomètre à 50 ou 60 centim. pour obtenir cette moyenne. Enfin, dans nos climats, à la profondeur d'environ 8 m., c.-à-d. là où la variation annuelle est de 1°, Quételet a constaté que les saisons sont précisément renversées : en d'autres termes, que le maximum arrive vers le 1er janv. et le minimum vers la fin de juin, circonstance curieuse, mais qui dépend exclusivement de la lenteur avec laquelle la chaleur se transmet à travers les couches terrestres.

III. *Température de l'espace.* — Puisque la chaleur se propage par voie de radiation et tend à se mettre continuellement en équilibre, nous sommes nécessairement amenés à concevoir que l'espace qui sépare tous les corps célestes, étoiles et planètes, doit posséder une temp. propre. D'après Fourier, la temp. des espaces célestes doit être un peu inférieure à la temp. moyenne des pôles terrestres. Peut-être est-elle au-dessous du plus grand froid qu'on ait jamais observé dans les régions polaires : en conséquence, Fourier l'évalue à 50° ou 60° au-dessous de zéro. Svanberg, en se fondant sur des discussions relatives à la réfraction, a trouvé — 50°,3; Arago, d'après des observations thermométriques faites près des pôles, — 56°,7, et Péclet — 60°. Saigey, s'appuyant sur le décroissement de la chaleur dans l'atmosphère déduit de 367 observations faites par Alex. de Humboldt sur la chaîne des Andes et de Mexico, a obtenu — 65°. Le même savant, en calculant d'après des observations thermométriques faites sur le Mont-Blanc et dans l'ascension aérostatique de Gay-Lussac, a trouvé — 77°. Sir J. Herschel admet que la temp. de l'espace est de — 91°. Poisson, supposant que cette temp. doit surpasser celle des couches extrêmes de l'atmosphère, lui assigne une valeur de — 13° seulement, tandis que Pouillet, d'après les expériences qu'il a instituées pour cet objet, lui attribue — 140°. Ces énormes discordances, ainsi que le fait justement observer Humboldt, sont certainement de nature à faire naître des doutes sur l'efficacité des moyens auxquels on a eu recours jusqu'à présent. Au reste, il suffit que la temp. propre de l'espace ne dépasse pas certaines limites pour qu'on doive la considérer comme une source de chaleur, au moins indirecte, si l'on peut parler ainsi, pour notre globe. En effet, c'est la temp. propre des espaces célestes qui *limite le refroidissement de la Terre elle-même.* « De prime abord, dit Humboldt, il doit paraître singulier d'entendre parler de l'influence relativement *bienfaisante* que cette effroyable temp. de l'espace, si inférieure au point de congélation du mercure, exerce sur les climats habitables de la Terre, ainsi que sur la vie des animaux et des plantes. Pour sentir la justesse de cette expression, il suffit cependant de réfléchir aux effets du rayonnement. La surface de la Terre, échauffée par le Soleil, et même l'atmosphère jusqu'à ses couches supérieures, rayonnent librement vers le ciel. La déperdition de chaleur qui en résulte dépend presque uniquement de la différence de temp. entre les espaces célestes et les dernières couches d'air. Quelle énorme perte de chaleur n'aurions-nous donc pas à subir par cette voie, si la temp. de l'espace, au lieu d'être de — 60°, ou de — 90°, ou même de — 140°, se trouvait réduite à — 800°, ou à mille fois moins encore? »

Nous avons vu, au mot *Paléontologie*, qu'avant l'époque, relativement très-récente, de la création de l'homme, notre globe avait été le séjour successif d'une multitude d'espèces, soit végétales, soit animales, aujourd'hui éteintes. Or, parmi ces espèces, un grand nombre, dont les analogues actuels ne peuvent vivre que dans les limites de la zone intertropicale, se trouvent répandues sur des espaces immenses et jusque dans les régions actuellement glacées qui avoisinent le pôle. Il est donc évident que notre globe a joui autrefois d'une temp. bien supérieure à celle qu'il possède à cette heure. Quelques savants, entre autres Poisson, ont expliqué ce fait par la translation de la Terre dans les espaces célestes. En effet, Poisson suppose que les différentes régions de l'espace possèdent des températures fort différentes en raison du nombre et du rapprochement des astres qui y sont comme semés. Or, comme le Soleil, dans sa course indéfinie à travers les espaces stellaires, emporte incessamment la Terre dans de nouvelles régions, celle-ci doit se mettre en équilibre de temp. avec les régions qu'elle traverse. En conséquence, suivant lui, c'est en passant, il y a des millions d'années, à travers une région jouissant *d'une temp. extrêmement élevée,* qu'elle a acquis la chaleur qui lui est propre et qu'on observe encore dans les couches profondes qui n'ont pas eu le temps de se refroidir depuis que notre globe circule dans des régions infiniment plus froides. Cette hypothèse a rencontré peu de partisans, et celle qui règne aujourd'hui dans la science, est celle *de la fluidité et de l'incandescence primitives* de la Terre. Dans les deux cas, que la Terre tienne d'elle-même sa temp. propre, ou qu'elle l'ait empruntée aux espaces qu'elle a parcourus, on explique aisément par sa chaleur primitive et par son refroidissement graduel les différences que présentent sa flore et sa faune actuelles avec sa flore et sa faune anciennes. Mais ne pourrait-on pas expliquer encore plus simplement l'abaissement de temp. qui s'est incontestablement produit à la surface du globe, par quelque changement dans la constitution de l'atmosphère terrestre, comme la présence d'une forte proportion d'acide carbonique, acide qui aurait été consommé par les formations houillères, ou plus simplement encore par l'existence d'une masse atmosphérique plus considérable, et par conséquent susceptible de limiter la déperdition, par le rayonnement nocturne, de la chaleur émanée du Soleil lui-même?

TEMPÉRÉ, ÉE. adj. Qui tient le milieu entre deux excès. *Un air t. Les climats tempérés. Zones tempérées. Un gouvernement t. Monarchie tempérée.* — Substant., *Le thermomètre est au t., marque le t.* ‖ Figur., Sage, modéré. *C'est un homme fort t. Un esprit t.* Vieux. ‖ T. Rhét. *Genre t., éloquence tempérée, style t.*, V. Style. — On dit aussi subst., *Cet orateur ne s'élève pas au-dessus du tempéré.*

TEMPÉRER. v. a. (lat. *temperare*). Modérer, diminuer l'excès d'une chose. *T. l'aigre par le doux. Ce petit vent tempère la grande chaleur. Il faudrait t. l'éclat de cette lumière. On lui a ordonné des bains pour lui t. un peu le sang.* On disait autrefois, *T. l'âcreté, l'acrimonie des humeurs.* — Fig., *T. sa bile,* Réprimer sa colère. ‖ Figur., au sens moral, *Le temps a tempéré son affection. L'âge a tempéré ses passions. T. la sévérité d'un reproche par la douceur des expressions.* = * Se Tempérer. v. pron. Diminuer, s'adoucir. *Si la chaleur vient à se t... Sous un ciel plus doux, leur naturel s'est adouci; ce qu'ils avaient d'excessif s'est tempéré.* = Tempéré, ée. part. *Une sévérité tempérée de douceur.* ‖ Conj. Voy. Allécher. — Syn. Voy. Adoucir.

TEMPÊTE. s. f. (lat. *tempestas*). Orage, violente agitation de l'air souvent accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc.; se dit particul. Des orages qui arrivent sur mer. *Grande t. Nous essuyâmes une horrible t. Un vaisseau assailli, battu par la t. Il s'éleva tout à coup une furieuse t. La t. alla fondre sur telle contrée. Se mettre à l'abri, à couvert de la t.* ‖ Figur., Grande persécution qui s'élève contre quelqu'un pour le perdre, pour l'accabler. *Sa fermeté ne l'a point abandonné au milieu des tempêtes suscitées contre lui. Il ne savait où irait fondre la t. Il sut conjurer, détourner la t.* ‖ Figur., Trouble violent dans un État, ou dans l'âme de quelqu'un. *L'État est menacé de quelque t. Les passions ont élevé dans son âme une t. que la raison aura peine à calmer.* = Tempêter. v. n. Faire bien du bruit par mécontentement. *Il ne fait que crier et t. T. pour rien, à propos de rien.* Familier. = Tempêtueux, euse. adj. Qui est sujet aux tempêtes, ou Qui cause des tempêtes. *Mer tempêtueuse. Vent tempêtueux.* Peu usité.

TEMPLE. s. m. (lat. *templum*). Édifice public consacré à Dieu ou à ce qu'on révère comme Dieu. *Les temples du vrai Dieu. Les temples des faux dieux. Le t. de Jupiter, d'Apollon. Le t. de Delphes, d'Éphèse. Dédier, consacrer, profaner un t. Le t. de la Paix.* — Poétiq., *Son nom est écrit dans le t. de la Gloire, au t. de Mémoire,* Il est assuré d'une réputation immortelle. On dit encore, *Le t. de Thémis,* Le palais de justice, le tribunal; *Le t. de la Fortune,* La bourse; etc. ‖ Absol., Le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu. *Le parvis du t. Le pinacle du t. La destruction du t.* ‖ Absol., se dit encore Des lieux où demeuraient les chevaliers du Temple, ou Templiers. *Il logeait au Temple, à Paris. Le faubourg du Temple.* ‖ Aujourd'hui, *Temple,* se dit Du lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. *Un t. protestant. Elle est au t.* — Poétiq. et dans le style soutenu, se dit aussi D'une église catholique. ‖ Fig., et dans le style de la Chaire, *Les fidèles sont les temples vivants, les temples du Saint-Esprit.*

Enc. — I. Chez les Romains, les augures appelaient *templum* la partie du ciel qu'ils circonscrivaient avec le bâton augural pour y observer le vol des oiseaux et les phénomènes célestes : de là les mots *templari, contemplari,* regarder, contempler. Ce nom s'appliquait aussi à l'espace de terre qu'ils consacraient et où ils s'établissaient quand ils voulaient prendre les auspices : la tente même qu'ils dressaient au centre de ce terrain était appelée *templum minus.* Le mot *templum,* qui paraît identique avec le mot grec τέμενος, et dériver comme lui de τέμνειν, couper, séparer, fut ensuite étendu à l'enceinte où l'on élevait un édifice consacré au culte, ainsi qu'à cet édifice même, parce qu'en général, les augures consultaient la volonté des dieux avant qu'on procédât à son érection. Le titre de *temple* n'appartenait proprement qu'aux édifices qui avaient été d'abord approuvés par les augures, puis consacrés et dédiés par les pontifes. Ceux pour lesquels ces cérémonies essentielles n'avaient point été pratiquées, bien que destinés au culte des dieux, étaient simplement appelés *sacra, ædes sacræ, sacraria, sacella.* Un temple proprement dit était encore nommé *fanum,* parce que le lieu où il s'élevait avait été *effatus,* c.-à-d. sanctifié par certaines paroles ou formules.

II. Les temples consacrés au culte des dieux chez les peuples polythéistes de l'antiquité, avaient habituellement la forme d'un *carré long et présentaient la même disposition générale.* La partie essentielle de l'édifice consistait en une enceinte plus ou moins grande, appelée ναὸς, δόμος, σηκὸς, ἄδυτον, chez les Grecs, et *cella* chez les Romains. C'est dans la *celle* que s'élevait la statue de la divinité à laquelle le t. était consacré : parfois elle renfermait plusieurs statues, comme la celle de l'Erechtheum à Athènes, où l'on voyait les statues de Neptune, de Vulcain, et de Butas. On regardait la celle comme le sanctuaire ou la demeure même de la divinité, et devant la statue il y avait en général un autel où s'accomplissaient les cérémonies religieuses. Les prêtres seuls entraient dans ces sanctuaires; le peuple se tenait dans l'enceinte qui précédait le t. En avant de la celle, il y avait toujours un vestibule appelé *pronaos,* πρόναος, ou πρόδομος. Fort souvent, en arrière de la celle, il y avait une chambre appelée ὀπισθόδομος, *où l'on renfermait les trésors appartenant au t., ou les objets* précieux déposés par les citoyens, parce que les temples, en raison de leur sainteté, étaient des lieux sûrs et en réalité presque inviolables. Le *pronaos* était toujours orné de colonnes; mais leur nombre et leur disposition variaient. Souvent aussi la partie postérieure du t. présentait un arrière-vestibule semblable au premier, ὀπισθονάος, ὀπίσθιον, *posticum.* Enfin, dans la plupart des temples, les parties latérales de l'édifice étaient également décorées de colonnes soit engagées, soit le plus souvent isolées, de manière à former des portiques latéraux, qu'on nommait *ailes, alæ,* πτερώματα. Les temples anciens n'avaient pas de fenêtres, ils ne recevaient en général de jour que par la porte; mais souvent l'intérieur était éclairé par des lampes. Les grands temples s'élevaient ordinairement dans un terrain sacré, circonscrit par un enclos de murs, περίβολος, muni d'une seule entrée. Ce *péribole* était parfois entouré de portiques et renfermait des grottes, des chapelles, des statues, des autels, ainsi que des fontaines destinées à servir aux purifications de ceux qui entraient dans le t. pour y prier ou y offrir des sacrifices. Les anciens orientaient en général leurs temples avec soin. Dans les temples élevés par les Grecs de race dorienne, l'entrée de l'édifice regardait l'occident : alors les individus qui venaient faire des sacrifices voyaient en face d'eux la statue du dieu qui semblait s'avancer du côté du levant; les habitants de l'Attique, au contraire, tournaient l'entrée vers l'orient. Les Romains, suivant Vitruve, orientaient leurs temples comme les Doriens. Il y a néanmoins à ces règles de nombreuses exceptions, commandées sans doute par les circonstances locales.

III. En faisant l'histoire de l'architecture chez les différents peuples, nous sommes entrés dans d'assez grands détails sur leurs monuments religieux, attendu que c'est dans ces sortes d'édifices que se manifeste de la manière la plus complète l'état de l'art architectural aux diverses époques. En conséquence, nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet, et nous nous contenterons de mentionner les différentes espèces de temples dont il est question dans Vitruve. — 1° L'ordonnance la plus simple et la plus ancienne était celle du *T. à antes,* ναὸς ἐν παράστασι, *templum in antis.*

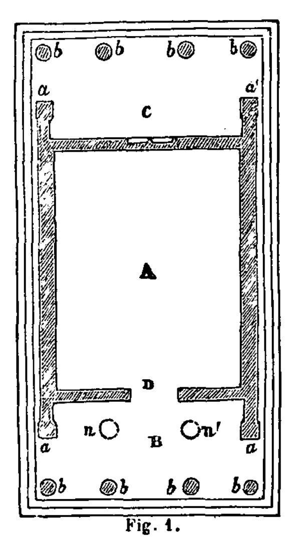

Fig. 1.

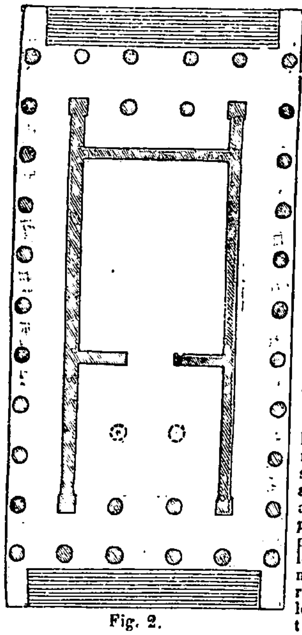

Fig. 2.

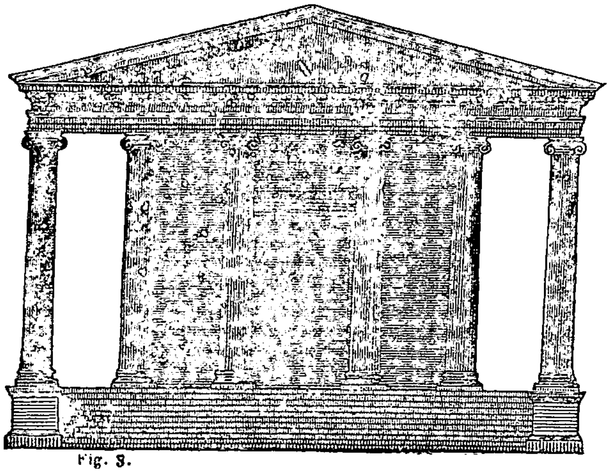

Fig. 3.

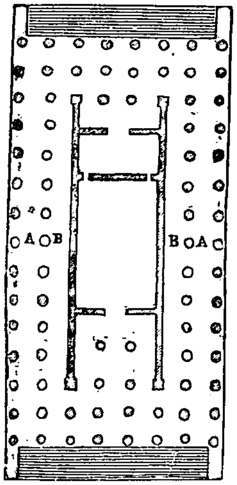

Fig. 4.

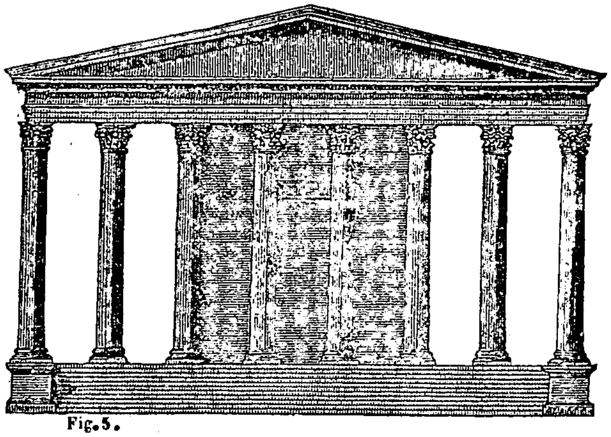

Fig. 5.

Il était formé d'une simple cella dont les murs latéraux faisaient saillie du côté de la façade, où ils se terminaient par deux antes ou pilastres. Il y avait en outre entre ces deux antes deux colonnes destinées à soutenir le milieu du fronton. — 2° Le *T. prostyle* ne différait du précédant qu'en ce qu'il présentait en avant un portique de quatre colonnes ; alors les colonnes entre les antes étaient supprimées. — 3° Le *T. amphiprostyle* offrait en arrière un portique semblable à celui qui ornait la façade antérieure du prostyle. La Fig. 1 représente le plan d'un t. amphiprostyle. A est la cella ; B, le pronaos ; C, le posticum ; D, la porte de la cella ; *aa*, les antes ; *bbbb*, les colonnes des deux portiques. Les colonnes *nn* doivent être supprimées par la pensée, car elles ne font point partie de l'ordonnance. Supprimez encore par la pensée le portique et les antes du posticum vous aurez simplement le t. *prostyle*. Enfin, supprimez en outre les colonnes *bbbb*, qui forment le portique antérieur, et ajoutez les colonnes *nn* entre les antes, et vous aurez le t. *à antes* pur et simple. — 4° Le *T. périptère* offrait un portique de six colonnes à chacune de ses extrémités, et, le long de chacun des côtés de la cella, une rangée de onze colonnes, en comptant de nouveau celles des angles (Fig. 2). La distance des colonnes aux murs de la cella était égale à un entre-colonnement. La Fig. 3 est l'élévation d'un t. périptère, hexastyle et eustyle, c.-à-d. ayant six colonnes de front avec des entre-colonnements de deux diamètres et quart. Les anciens ont construit aussi des périptères à huit colonnes de front et dix-sept de côté : tel était, par exemple, le Parthénon (v. ARCHITECTURE, 34 et 35). — 5° Dans le *T. pseudo-périptère*, les colonnes latérales, au lieu d'être isolées, sont engagées dans les murs de la cella, disposition qui permettait de donner plus de largeur à cette dernière. Le t. de Nimes, si connu sous le nom de Maison carrée, offre un ex. de cette ordonnance. — 6° Le *T. diptère* était octostyle, avec un pronaos et un posticum ; mais il y avait tout autour de la celle deux rangées de colonnes. La colonnade latérale la plus extérieure A comptait quinze colonnes (Fig. 4). L'ornementation du diptère était extrêmement riche. Le fameux t. de Diane, à Ephèse, qui avait été construit par Ctésiphon, était diptère. — 7° Lorsque le rang de colonnes B était supprimé, ou lorsque les colonnes de ce rang, au lieu d'être isolées, étaient engagées dans le mur, le t. était appelé *pseudo-diptère*. Alors la galerie extérieure avait la largeur de deux entre-colonnements. Cette ordonnance, qu'on ne trouve dans aucun t. romain, avait été appliquée par Hermogène d'Alabanda au temple de Diane à Magnésie, et par Ménesthès à celui d'Apollon. L'élévation que représente la Fig. 5, est la même dans les temples diptères et pseudo-diptères. Celui que nous donnons ici est systyle, c.-à-d. que l'entre-colonnement est égal à deux diamètres. — 8° Enfin, on appelait *T. hypèthre*, un t. découvert au centre, c'est-à-dire dont la celle n'avait pas de toit. Les temples hypèthres avaient toujours de très-grandes dimensions. La Figure 6 représente le plan, et la Fig. 7 l'élévation ainsi que la coupe d'un édifice de ce genre. On voit qu'il est décastyle, en d'autres termes, qu'il a dix colonnes à chaque front. Sous la plupart des rapports, il ressemble à un t. diptère ; mais il en diffère en ce qu'il offre à l'intérieur un double étage de colonnes formant portique. Cette superposition de deux ordres était une autre condition caractéristique du t. hypèthre : elle donnait le moyen d'obtenir des supports d'une grande hauteur et de proportion convenable, tandis que des colonnes simples ayant la hauteur nécessaire pour soutenir le toit, auraient exigé des dimensions trop considérables et auraient paru trop massives. Les péristyles intérieurs de la celle étant ainsi recouverts par le toit, il n'y avait de découverte que la partie comprise entre les deux rangées de colonnes : *medium sub dio et sine tecto*, comme s'exprime Vitruve. Il est probable cependant que le toit s'avançait au-dessus du lieu où était placée la statue du dieu, afin de la mettre à l'abri de l'intempérie des saisons. Il paraît aussi qu'on étendait un voile au-dessus de la large ouverture que présentait la celle hypèthre. — 9° Outre les temples de forme quadrangulaire que nous venons de caractériser, les anciens en construisaient quelquefois qui étaient de forme circulaire. Les ordonnances de ces *temples circulaires* étaient bien moins variées que celles des précédents. Ainsi Vitruve ne distingue que deux sortes de temples de ce genre, savoir : le *Monoptère*, qui consistait simplement en un cercle de colonnes posées sur un stylobate et supportant un toit ou un entablement, et le *Périptère*, qui présentait une celle circulaire autour de laquelle se déployait une colonnade et qui s'appuyait également sur un stylobate (Fig. 8). L'édifice était recouvert tantôt d'un toit plat, tantôt d'une coupole hémisphérique. (Voy. aussi ARCHITECTURE, Fig. 38 et 39.)

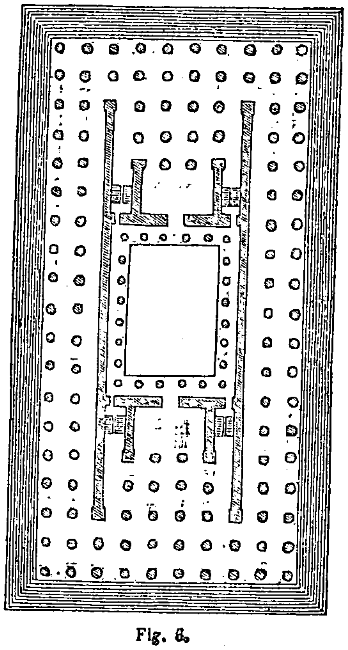

Fig. 6.

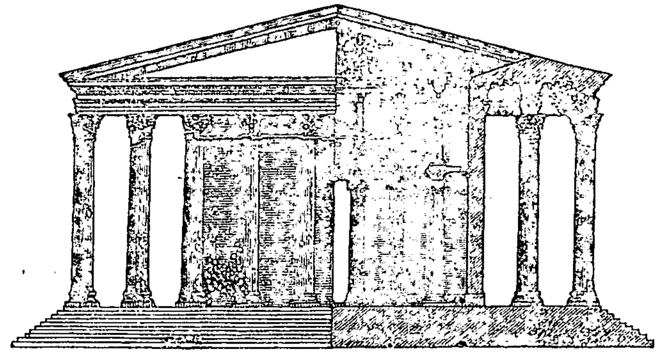

Fig. 7.

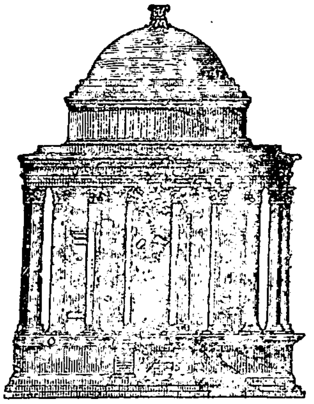

Fig. 8.

Les temples anciens recevaient encore différents noms suivant le nombre des colonnes de la façade. Ainsi, le *Tétrastyle* en avait quatre, l'*Hexastyle* six, l'*Octostyle* huit, le *Décastyle* dix, et le *Dodécastyle* douze. La largeur des entre-colonnements donnait aussi lieu à plusieurs distinctions : de là les dénominations de *T. pycnostyle*, *systyle*, *eustyle*, *diastyle* et *aréostyle* (voy. ENTRE-COLONNEMENT).

TEMPLIER. s. m. V. ORDRE *religieux*.

TEMPORAIRE. adj. 2 g. (lat. *temporarius*). Qui est pour un temps. *Pouvoir t.* = TEMPORAIREMENT. adv. Pour un temps. *Il n'occupe cette place que t.*

TEMPORAL, ALE. adj. (lat. *temporalis*). T. Anat. Qui a rapport aux tempes. *Os t.*, et substant., *Le t. Muscles temporaux. Artère temporale. Les fosses temporales.* V. CRÂNE.

TEMPORALITÉ. s. f. Nom qu'on donnait autrefois à La juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye. *Il était juge de la t.*

TEMPOREL, ELLE. adj. (latin. *temporalis*). Qui passe avec le temps, périssable ; se dit par opposition à Éternel et à Spirituel. *Les biens temporels ne doivent pas être comparés à ceux de l'éternité. Préférer les biens temporels aux spirituels.* || Séculier ; par opposit. à Ecclésiastique. *Puissance, juridiction temporelle.* = TEMPOREL. s. m. Le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. *Il fut contraint par la saisie de son t.* || La puissance temporelle. *Les rois, quant au t., sont indépendants de la puissance spirituelle.* = TEMPORELLEMENT. adv. Pour un temps ; par opposit. à Éternellement. *Les méchants ne peuvent être heureux que t., et les bons le seront éternellement.*

TEMPORISATION. s. f. Action de temporiser. = TEMPORISEMENT. s. m. Retardement, dans l'attente d'un moment plus favorable. *Ce t. pensa tout perdre.* Peu usité. = TEMPORISER. v. n. (latin. *tempus, temporis*, temps). Retarder, différer, dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps plus favorable. *Ne vous hâtez pas, il est bon de t.* =

Temporiseur. s. m. Celui qui est dans l'habitude de temporiser. *C'est un grand t. Le dictateur Fabius fut surnommé le Temporiseur.*

TEMPS. s. m. [On pron. *Tan.*] (lat. *tempus*). La durée indéfinie. *L'idée de t. est une conception nécessaire de notre esprit. Le t., ainsi que l'espace, n'a aucune réalité objective. Le t. a commencé, et il finira. Les anciens avaient personnifié et divinisé le t. Les poëtes représentaient le Temps sous la figure d'un vieillard ailé, qui d'une main tient une faux, et de l'autre un sablier.* ‖ La durée des choses, c.-à-d. La durée en tant qu'elle est marquée par certaines périodes ou mesures, et principalement par la révolution apparente du soleil. *T. passé. T. présent. T. futur* ou *à venir. Un long t. Un t. court. Compter, mesurer le t. Le t. s'écoule. La durée du t. En moins de t. qu'il n'y a que je vous parle. Il alla dans le même t. Il y a peu de t. Avec le t. Le t. fait découvrir la vérité. Votre amitié est à l'épreuve du t. et de l'absence. Le t. dévore tout*, A la longue, tout se détruit. *Un temps*, Un certain espace de temps. *Cela a duré un certain t. Cela est bon pour un t., et ne vaut rien ensuite.* On dit encore D'une chose qui ne dure que fort peu. *Cela n'a qu'un t.* — Syn. V. Durée. ‖ La durée de la vie, des années, des jours, des heures, etc., considérée par rapport aux différents travaux, aux diverses occupations, au loisir des personnes. *C'est un homme qui ne connaît pas le prix du t. Faire un bon usage, un bon emploi du t. Ménager le t. Le t. est cher, est précieux. Cela consume beaucoup de t. Ce travail me prend tout mon t. Cet importun vient me faire perdre mon t. Cela me dérobe tout mon t. J'abuse peut-être de votre t. Je vous demande une heure de votre t. Je n'ai pas le t. de vous parler. Il est si occupé, qu'il ne se donne pas le t. de manger.* — *Passer le t., passer son temps à quelque chose, à faire quelque chose ;* absol., *Passer le t.*, et *Passer mal le t., son t.*, V. Passer. Fam., *Passer bien le t., son t.*, ou *Avoir, prendre, se donner, du bon t.*, Se divertir. — *Perdre le t.* ou *Perdre son t.*, Ne rien faire, ou faire des choses inutiles. *Je n'ai pas de t. à perdre*, Je n'ai pas de temps à employer inutilement. *Je n'ai pas de t. à perdre, pour arriver à tel endroit*, Je n'ai que le temps nécessaire pour ne pas arriver trop tard. — *Prendre son t.*, Faire une chose à loisir, sans se presser. *Prendre le t. de quelqu'un*, Attendre le moment qui convient à quelqu'un dont on a besoin. — Fig. et fam. *Tuer le t.* Faire des riens, des inutilités pour se désennuyer. On dit aussi, *Couler le t.* Laisser écouler le temps dans l'attente de quelque occasion plus favorable. ‖ Se dit De la saison propre à chaque chose. *Le t. des vendanges. Le t. de la moisson. Dans le t. des perdreaux*, Dans le temps où l'on va à la chasse des perdreaux. — *Le t. de Pâques, le t. pascal*, Les jours pendant lesquels se célèbrent les fêtes de Pâques. *Le t. des vacances*, L'époque de l'année où les tribunaux, les colléges, etc., sont fermés. — *Quatre-t.*, Voy. Jeûne. ‖ Se dit Des siècles, des différentes époques, et par rapport à la chronologie. *Au t. du déluge. Du t. de Moïse, des patriarches. Il s'est trompé sur le t. Dans ce t.-là vivait un sage. Ils vivaient dans le même t. Les hommes de mon t. Dans mon jeune t. Au bon vieux t. Les t. fabuleux. Les t. héroïques. Les t. historiques. Tous les t. ont produit des héros. Les t. sont exactement indiqués dans cette chronologie.* — *La nuit des t.*, V. Nuit. — *Avant tous les t., avant les t., avant le t.*, Avant la création du monde. *Dans le cours des t., dans la suite des t.*, Dans un temps futur fort éloigné de celui dont on a parlé. — T. Écriture sainte. *Dans la plénitude des t.*, Voy. Plénitude. *A la consommation des t.*, V. Consommation. ‖ Se dit par rapport à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, pour les mœurs, usages, coutumes, etc. *C'était un bon t., un mauvais t., un t. heureux, un t. misérable. En t. de paix et en t. de guerre. Dans un t. de trouble et de corruption. Dans les t. fâcheux, difficiles. Il faut s'accommoder aux exigences du t. Les t. sont durs. Après ce t.-ci, il en viendra un autre. Le t. n'est plus comme il était ! Il fut un t., il y eut un t. que. C'est le goût du t. Cela n'est pas surprenant par le t. qui court.* Prov., *Autre t., autres mœurs.* — *Le t. des scélérats, des délateurs, etc.*, Le temps qui leur est favorable, où il y en a beaucoup. ‖ *Temps*, se dit encore pour désigner Un terme préfix ou Une durée limitée. *Payer dans le t. marqué par l'acte. Le t. s'approche. Prévenir, devancer le t. Dès que le t. sera venu. Elle est accouchée avant le t. Il n'a pas fini son travail dans le t. fixé. Ce soldat a fait son t.* — *Il a fait son t.*, se dit D'un homme qui sort d'un emploi dont le temps était limité, ou qui n'est plus propre aux choses dont il s'est mêlé autrefois avec succès. On dit encore, en parlant Des choses, *Cet habit a fait son t.*, Il ne peut plus servir ; Etc. ‖ Se prend aussi pour Délai. *Il m'a demandé encore un peu de t. pour me payer. Vous me donnez un t. bien court. Prolonger, abréger le t. Accorder, obtenir du t. Donner une année de t. Cet homme ne cherche qu'à gagner du t.*, Il ne cherche qu'à différer. — Prov., *Qui a t., a vie*, Quand le terme où l'on doit satisfaire à quelque chose est encore éloigné, on a du loisir pour se préparer à remplir son obligation. ‖ *Temps*, signifie encore Conjoncture, occasion propre. *Le t. est favorable. Il n'est pas encore t. de songer à cela. Laisser passer le t. de faire quelque chose. Il n'est plus t. de le faire*, ou absol., *Il n'est plus t. Ce n'est pas le t. de parler de cela. Chaque chose a son t.* Proverbial., *Il y a t. pour tout. Il y a t. de rire et de pleurer, t. de parler et de se taire.* On dit encore proverb., *Un t. viendra*, Il arrivera une circonstance, une conjoncture favorable. — *Prendre son t., prendre bien son t., prendre mal son t.*, Prendre ou ne pas prendre le moment favorable pour faire une chose. On dit aussi, *Prendre quelqu'un sur le t.*, Saisir l'occasion favorable pour lui faire faire quelque chose, ou Ne lui pas laisser le temps de la réflexion. — Prov., *Tout vient à t. pour qui peut attendre*, Avec le temps et la patience, on vient à bout de tout. ‖ *Temps*, se dit souvent en parlant De l'état de l'atmosphère. *Il fait beau t., mauvais t. Quel vilain t. ! Un t. sec, humide, pluvieux. Un t. calme, serein, orageux. T. sombre, bas, couvert. T. rude, inconstant, variable. S'exposer aux injures du t. Changement de t. Le t. s'éclaircit, s'obscurcit. Le t. se met au beau. Gros t.*, Temps d'orage. Proverb., *Il fait un t. de demoiselle*, Il ne fait ni pluie, ni poussière, ni soleil. — Figur. et prov., *Prendre le t. comme il vient*, Ne s'inquiéter de rien, et s'accommoder à tous les événements. ‖ T. Danse, Escr., etc. Se dit Des moments précis pendant lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses. *La charge en douze t., en quatre t. Observer les t. de la danse. Pousser une botte en deux, en trois t. T. d'arrêt.* ‖ T. Déclamation. Pause, silence qu'on observe entre certaines phrases, entre certains mots. *Lorsqu'on parle en public, il est bon d'observer des t. entre certains mots, entre certaines phrases. Après ce vers, il y a un t. à garder.* ‖ T. Équit. *Un t. de galop*, Une galopade qui ne dure pas très-longtemps. ‖ T. Gramm. V. ci-après. ‖ T. Musiq. V. Notation. = A temps. loc. adv. Assez tôt. *Vous arrivez à t. Vous n'arrivez pas à t. pour le voir.* — *Cette chose n'a point été faite à t.*, Elle a été faite trop tôt ou trop tard. ‖ *A temps*, signifie aussi, Pour un temps fixé. *Galères à t., Bannissement à t.* = Au même temps, En même temps. loc. adv. Dans le même instant, à la même heure, ensemble. *Nous sommes partis au même t. Nous étions au collége en même t.* = De temps en temps, De temps a autre. loc. adv. De fois à autre, quelquefois. *Il vient me voir de t. à autre. Je lui écris de t. en t.* = De tout temps. loc. adv. Toujours. *De tout t. la vertu s'est fait estimer.* = En temps et lieu. loc. adv. Dans le temps et le lieu convenables. *Je vous expliquerai cela en t. et lieu.* = Tout d'un temps. loc. adv. Tout à la fois. *Il faut détruire ces mauvaises herbes tout d'un t.* = La plupart du temps. loc. adv. Presque constamment. *La plupart du t., il vagabonde par les rues.* = Suivant ou Selon le temps, Suivant ou Selon les temps. locut. adv. Conformément à la circonstance. *Il faut s'habiller suivant le t. Se gouverner selon le t., selon les t.* = Dans le temps que ou dans le temps où. locut. conj. Lorsque, pendant que. *J'entrai chez lui dans le t. qu'il se disposait à partir. Il fait des filets dans le t. où il ne peut pêcher.*

I. Philosophie. — La question du *Temps* et celle de l'*espace* sont tellement liées, que la solution que l'on donne de l'une implique la solution de l'autre. Ainsi, de même qu'avec Leibnitz, nous avons considéré l'*espace* comme l'ordre de coexistence des phénomènes, de même nous définirons avec lui le *temps* comme l'*ordre de succession* de ces mêmes phénomènes. La notion de t. est donc pour nous une notion purement abstraite. Non-seulement le t. n'a aucune réalité par lui-même, mais encore il n'est pas même une propriété des corps. Nous avons vu ailleurs que l'idée d'*étendue* résulte d'une multiplicité de perceptions coexistantes lorsque notre propre corps est en contact avec un corps étranger; de la même manière, l'idée de *durée* résulte de la succession de phénomènes quelconques. Lorsqu'une succession d'objets passe devant nos yeux, lorsqu'une série d'idées traverse successivement notre esprit, lorsque notre moi passe par des états divers, nous concevons que ces images, que ces idées, que cet états durent plus ou moins pour disparaître ensuite, tandis que notre moi demeure. Bien plus, c'est en comparant la durée successive des phénomènes quelconques par lesquels nous sommes affectés avec la durée une ou la persistance du moi, que nous mesurons l'une par l'autre. De la durée considérée dans les phénomènes, notre esprit s'élève à la conception de la durée indéterminée, c.-à-d. à la durée, abstraction faite des choses qui durent ; en d'autres termes, nous nous élevons à la notion de *temps*, et nous disons que l'idée de t. est une idée *nécessaire*, parce que tout phénomène a une durée quelconque, et que nous concevons le t. comme embrassant toutes les durées particulières. Mais la nécessité de l'idée de t. n'implique nullement que le t. ait une réalité objective, car elle ne se produit dans notre esprit qu'à propos de phénomènes successifs, qui pourraient ne pas être. L'Ecriture s'exprime donc dans un langage rigoureusement philosophique, lorsqu'elle dit que Dieu existe devant le t., que le t. finira, etc. Dieu en créant les choses, a fondé leur étendue et leur durée, et, si l'on nous permet cette expression figurée, nous dirons que c'est en créant l'*homme* qu'il a créé l'espace et le t. En considérant, avec certains philosophes, le t. comme ayant une existence réelle, comme étant le lieu des événements, de même qu'ils appellent l'espace le lieu des corps, il nous paraît impossible d'établir une distinction logique entre le t. et l'éternité. Pour nous donc, le t. est une abstraction, l'éternité seule est une réalité, comme attribut de Dieu. Quant à la manière de voir de Kant, qui considère le t., ainsi que l'espace, comme une forme nécessaire de la sensibilité, elle n'a plus guère de partisans ; mais elle n'offre pas les dangers de la doctrine qui accorde au t. et à l'espace une réalité objective et absolue.

II. Astronomie. — Tout le monde sait que la durée se mesure *par le mouvement apparent du Soleil autour de la Terre, ou, pour* parler plus exactement, par le mouvement réel de la Terre autour de son axe de rotation : le *temps* évalué de cette manière est ce qu'on appelle le *T. solaire*. Mais bien que la Terre emploie toujours le même laps de t. pour exécuter une rotation complète autour de son axe, il existe presque constamment une différence plus ou moins grande entre les passages successifs du Soleil au méridien d'un lieu donné quelconque. Quand on considère les intervalles qui s'écoulent entre les retours successifs du Soleil au méridien, on a le *T. vrai* ou *T. apparent;* mais si l'on prend la moyenne de ces intervalles pour le cours entier de l'année, on obtient ce qu'on nomme le *T. moyen*, lequel est par conséquent invariable. On nomme *Équation du temps*, la différence, exprimée en t. solaire moyen, entre le t. vrai et le t. moyen, en d'autres termes, entre le t. donné par un cadran solaire exact et une horloge bien réglée, ou encore, pour parler le langage des astronomes, c'est la différence entre l'ascension droite vraie du Soleil et son ascension droite moyenne. Nous avons indiqué, au mot Jour, les causes principales de cette différence. Nous ajouterons ici que l'équation du t. est nulle quatre fois par an, savoir : le 15 avril, le 15 juin, le 31 août et le 31 déc. A ces époques, par conséquent, le t. vrai et le t. moyen sont égaux. Mais, du 25 déc. au 15 avril, le t. moyen avance sur le t. vrai, puis il retarde du 15 avril au 15 juin. Du 15 juin au 31 août, le t. moyen avance de nouveau sur le t. vrai, pour retarder à son tour depuis le 31 août jusqu'au 31 déc. La plus grande différence entre le t. vrai et le t. moyen a lieu le 2 *nov.*; *ce jour-là le soleil avance sur* l'horloge, ou le midi vrai avance sur le midi moyen, de 16 min. 18 sec. Le plus grand retard, au contraire, est seulement de 14 min. 34 sec., et il a lieu le 11 févr. L'équation du t. est calculée pour tous les jours de l'année, et insérée sous ce titre dans la *Connaissance des temps*. Depuis 1816, les horloges publiques à Paris marquent le t. moyen, et l'exemple de Paris a été suivi par toutes les villes importantes de la France. Maintenant que l'art de l'horlogerie a atteint une précision jadis inconnue, c'est à l'horloger à mesurer exactement le t., au lieu d'assujettir ses horloges à suivre les inégalités des mouvements astronomiques. — Voy. Jour, Année, etc.

III. Grammaire. — En termes de Grammaire, on donne le nom de *Temps* aux formes que prennent les verbes pour marquer le moment de la durée auquel se rapporte l'action ou l'état dont on parle. Or, comme la durée ne peut se diviser qu'en trois parties, qui sont l'instant de la parole, celui qui le précède et celui qui le suit, il n'y a essentiellement que trois temps, le *Présent*, le *Passé*, le *Futur :* ces t. sont appelés *temps principaux*. Cependant il peut exister entre plusieurs actions qui ont rapport au même point de la durée diverses relations que ces trois t. ne suffisent pas toujours à exprimer. Ainsi, par ex., une action passée peut être présente à l'égard d'une autre action également passée : *Il était souffrant quand il partit;* ou bien de deux actions passées, l'une peut être antérieure à l'autre : *J'avais lu sa lettre quand il entra.* De même, entre deux actions futures, l'une peut être passée par rapport à l'autre : *J'aurai fini quand vous viendrez*, etc. En conséquence, les grammairiens ont distingué plusieurs sortes de passés et de futurs. Dans notre langue on admet 5 sortes de passés : l'*Imparfait*, J'aimais ; le *Prétérit défini*, J'aimai ; le *Prétérit indéfini*, J'ai aimé ; le *Prétérit antérieur*, J'eus aimé ; et le *Plus-que-parfait*, J'avais aimé. Il y a 2 sortes de futurs : le *Futur simple*, J'aimerai ; et le *Futur passé* ou *Futur antérieur*, J'aurai aimé. Le *Présent* n'a qu'une seule forme, car il indique toujours un moment indivisible de la durée : il n'a donc point de *temps secondaires*, c.-à-d. de t. servant à exprimer une double relation, comme en ont le passé et le futur.

Considérons maintenant les temps usités aux différents modes. — Le *Présent de l'indicatif* marque qu'une chose est ou se fait au moment même où l'on parle. Quand je dis, *Je lis*, c'est comme si je disais : *Je lis actuellement*. Il peut aussi exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet, comme : *Il joue sans cesse ; Il blâme tous les excès ;* etc., ou bien une chose qui est et sera toujours vraie, comme : *Dieu est éternel ; La terre tourne autour du soleil.* Enfin, on l'emploie parfois au lieu du futur pour donner plus de vivacité au discours : *Je suis de retour dans un instant;* et au lieu du passé, afin de faire image, afin de frapper plus vivement l'imagination :

> J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
> Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
> Il *veut* les rappeler, et sa voix les *effraie.* (Racine.)

L'*Imparfait* exprime : 1° une chose faite dans un temps passé, mais considérée comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps passé : *Je pensais à vous quand vous êtes en-*

tré; 2° une action habituelle faite dans un temps passé, mais non défini : *Marc-Aurèle réunissait toutes les vertus qui n'ont qu'une source purement humaine.* Il peut encore servir à exprimer un rapport au présent ; mais alors il doit être précédé de *si*, signifiant Supposé que : *Si je n'étais malade, je m'empresserais d'aller vous voir.* Le *Prétérit défini*, appelé aussi *Passé défini* et *Parfait défini*, marque une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé : *L'ennui naquit un jour de l'uniformité; Je passai l'été à la campagne, et je revins ensuite à Paris.* Le *Prétérit indéfini* désigne une chose faite dans un temps entièrement passé que l'on ne désigne pas ; ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé: *Les fruits de la terre ont été la première nourriture des hommes; J'ai écrit ce matin, cette semaine.* On ne dirait pas, *J'écrivis ce matin, cette semaine*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore, et que *cette semaine* n'est pas encore écoulée. Le prétérit indéfini s'emploie quelquefois pour un futur passé : *Avez-vous bientôt fait? J'ai fini dans un moment.* Le *Prétérit antérieur* désigne une chose passée faite avant une autre qui est également passée et entièrement écoulée : *Quand j'eus reconnu mon erreur, je fus honteux de ma faiblesse;* ou qui n'est pas entièrement écoulée, comme dans cette phrase : *Quand j'ai eu ce matin appris cette nouvelle, j'ai couru la lui apprendre.* Le *Plus-que-parfait* exprime une chose passée en soi, et de plus passée à l'égard d'une autre qui est aussi passée : *J'avais fait un tour de promenade quand il vint me chercher.* Le *Futur simple* ou *absolu* marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore : *Nous partirons tel jour.* Il a en outre la signification de l'impératif quand il exprime un commandement ou une défense, comme : *Vous ne volerez point.* Enfin, le *Futur passé* ou *Futur antérieur* signifie qu'une chose sera faite lorsqu'une autre qui n'est pas encore aura lieu : *Quand j'aurai fini, j'irai vous voir.* — Le mode *conditionnel* sert à exprimer l'affirmation avec dépendance d'une condition. Or, le présent de ce mode, qu'on appelle *Conditionnel présent*, exprime qu'une chose serait ou se ferait dans un temps présent, moyennant certaines conditions : *Il viendrait s'il n'avait peur de me rencontrer;* tandis que le *Conditionnel passé* signifie qu'une chose aurait été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendait avait été remplie : *Il serait venu s'il avait fait beau temps.* Ces deux conditionnels s'emploient encore pour exprimer un souhait : *Je serais* ou *j'aurais été content d'obtenir votre suffrage.* Avec *si*, ils expriment le doute, l'incertitude : *Demandez-lui s'il viendrait*, ou *s'il serait venu avec nous dans le cas où...* — L'*impératif* n'a qu'un seul temps, le *Présent*, parce qu'il exprime toujours la volonté actuelle de celui qui parle. Mais, tandis qu'il indique toujours un présent par rapport à l'action de commander : *Soulagez ceux qui souffrent;* il peut indiquer un futur par rapport à la chose commandée : *Venez me voir demain.* Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, bien qu'il ne s'agisse que d'une personne, et alors on met l'adjectif au singulier : *Secourons-le; Soyons sage.* — Le *subjonctif* n'a qu'une seule forme pour exprimer le présent et le futur, et l'on désigne cette forme sous le nom de *Présent du subjonctif : Il n'a jamais d'argent, bien qu'il reçoive une forte pension; Je désire qu'il reçoive la récompense qu'il mérite.* Dans la première de ces phrases, *reçoive* est un véritable présent; et dans la seconde, c'est un véritable futur. Quant à l'*Imparfait*, au *Prétérit* et au *Plus-que-parfait du subjonctif*, ils ont la même signification que les temps correspondants de l'indicatif. Les cas où l'on doit faire usage du subjonctif présentent d'assez grandes difficultés ; mais il en a été parlé au mot SUBJONCTIF. — Enfin, l'*infinitif* et le *participe* ont chacun deux t., savoir : un *Présent* et un *Passé*, sur lesquels nous n'avons aucune observation à faire.

Indépendamment de la distinction que nous venons d'établir entre les formes verbales appelées *temps*, en raison de leur fonction, on les distingue encore en *temps simples* et en *t. composés.* Les premiers sont ceux qui s'expriment par un seul mot : *J'aime, j'aimerai*, etc.; les seconds sont ceux qui sont formés d'un verbe auxiliaire et du participe passé, comme : *J'ai aimé, je suis aimé, J'aurais été aimé*, etc. Parmi les t. simples, il y en a cinq qu'on appelle *temps primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps et qu'ils ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre; ce sont : le *présent de l'infinitif*, le *participe présent*, le *participe passé*, le *présent de l'indicatif* et le *prétérit défini.* Les t. formés au moyen de ces t. primitifs, reçoivent le nom de *temps dérivés.*

Enfin, il y a dans les t. des verbes un rapport de détermination qu'il n'est pas permis d'ignorer. C'est le t. du verbe principal qui détermine le t. que doit prendre le verbe subordonné. Nous devons au plus éminent de nos grammairiens actuels, Bernard Julien, une règle générale que nous allons donner en reproduisant en même temps les explications qui la précèdent et l'accompagnent. « Outre les différences essentielles des t. et des modes, nos formes verbales, en s'opposant les unes aux autres, peuvent encore exprimer si notre idée se présente à nous comme *positive* ou *incertaine.* L'incertitude alors tombe non pas sur le t., mais sur le jugement exprimé par le *second* verbe *et sa relation* avec le premier. Quand je dis : *Je voulais qu'il lût ce discours; J'aurais voulu qu'il fût ici avant moi*, les verbes *je voulais, j'aurais voulu*, présentent ma volonté comme ayant existé. Existe-t-elle encore? c'est ce qui n'est pas dit. Il y a donc là une certaine indétermination, une incertitude qu'on ne trouve pas dans ces propositions : *Je veux qu'il lise ce discours; Je voudrai demain, comme aujourd'hui, que cela se fasse.* Cette différence remarquable, qui n'appartient proprement ni aux t., ni aux modes, mais à notre pensée intime, nous oblige à diviser nos t. en *positifs* et *incertains.* Les premiers sont : le présent de l'indicatif, *je fais;* le futur, *je ferai;* et le présent du subjonctif, *je fasse.* Les seconds sont l'imparfait de l'indicatif, *je faisais;* le conditionnel, *je ferais ;* et l'imparfait du subjonctif, *je fisse.* La différence de ces deux sortes de t. est bien sensible dans les exemples suivants : *Je vous disais hier que la terre tourne autour du soleil; J'ai supposé que le soleil tournait autour de la terre.* Dans la première phrase, je dis *tourne* et non *tournait*, parce que je veux exprimer que c'est une vérité éternelle ; dans la seconde, je dis *tournait*, et non pas *tourne*, parce que c'est une idée que je regarde actuellement comme fausse et que je me dispose à combattre. Cela bien compris, la règle la plus générale pour l'emploi de ces t. est qu'on assemble dans la même phrase, ou dans les propositions qui se régissent l'une l'autre, des t. de même ordre, c.-à-d. tous *positifs* ou tous *incertains.* Exemples : Je *chanterai* si vous *voulez* que je *chante.* Je *chanterais* si vous *vouliez* que je *chantasse.* Si les paroles nous *manquent*, les choses *parleront* assez d'elles-mêmes. S'il n'*est* pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes, un roi me *prête* ses paroles. C'est quelque chose qui m'*inspire* à toute heure, pourvu que je l'*écoute.* Si l'on *met* votre nom dans un dictionnaire, il *faudra* vous définir le plus aimable des hommes. S'il *était* temps, je *pourrais* vous donner quelque chose de mieux. Si vous *voulez* que je *parle* des littérateurs italiens et espagnols, il *faut* donc que je m'*étende* sur les français. Il *faudrait* que j'*eusse* des livres italiens et espagnols. Il me *préserverait* de toute erreur, si j'*étais* docile. La santé qu'il me *faudrait* pour travailler comme je *voudrais.* Si j'*avais* vingt ans de moins, il se *pourrait* que je me *partageasse* entre vous et lui. *Plût* à Dieu que ce *fût* à une si bonne chose que je *dusse* le plaisir de vous embrasser. C'*était* la meilleure marque que vous *pussiez* me donner de votre guérison. Quand nous *obtiendrions* qu'ils *fussent* changés, nous n'y *gagnerions* rien.—On suit ordinairement la même règle pour les t. composés, c.-à-d. qu'on regarde comme positifs ceux où l'auxiliaire est à un t. positif, et comme incertains ceux où il est à un t. incertain. Exemples : Si vous *avez* décidé que je *parte*, ou que je *dois* partir, je *suis* ou je *serai* prêt. Si vous *aviez* décidé que je *partisse*, ou que je *dusse* partir, je *serais* prêt. Il ne s'*ensuit* pas que cette créature *doive* être l'objet. *Dieu a permis qu'il ne* vous *soit* arrivé aucun accident. Une main si habile *eût* sauvé l'État, si l'État *eût pu* être sauvé. — Il y a cependant, selon le sens particulier des verbes, ou selon l'intention de celui qui parle, de nombreuses exceptions à ces règles. Les passés, par ex., sont toujours un peu incertains par eux-mêmes, puisqu'ils n'affirment pas que ce qu'ils expriment dure encore. Ainsi, après le prétérit défini on met presque toujours, et après le prétérit composé on met très-souvent l'imparfait du subjonctif : *Je vous ai toujours aimé, quoique je vous admirasse.* Néanmoins, comme le passé composé, *j'ai voulu, j'ai ordonné, j'ai dit*, est par lui-même très-affirmatif, il y a des exemples assez nombreux de l'emploi du présent du subjonctif après ce temps. Ainsi, Fénelon a dit : Pythias *a mérité* que tu le *laisses* vivre; et Racine : Ce n'est que l'effet d'une sage conduite, dont César *a voulu* que vous *soyez* instruite. On se rend compte, sans trop de peine, de ces irrégularités apparentes, parce que, en effet, l'affirmation absolue, ou l'énonciation dubitative de l'acte indiqué par le verbe, dépend toujours de notre pensée, et se manifeste par le t. positif ou incertain que nous employons. » (*Cours supérieur de grammaire*, par B. Julien.)

TENABLE. dj. 2 g. (R. *tenir*). Se dit D'un lieu, d'un poste, d'une place où l'on peut se défendre, où l'on peut demeurer sans un trop grand péril ; se dit surtout avec la négation. *Ce château n'est pas t. La place cessait alors d'être t.* ‖ Figur., se dit D'un lieu, d'un endroit où l'on ne peut demeurer commodément. *Il fait trop froid dans cette salle, le lieu n'est pas t.* — * Au sens moral, *Il a quitté cette administration, car sa position n'était plus tenable.*

TENACE. adj. 2 g. (lat. *tenax*). Qui résiste à la séparation, dont les parties adhèrent fortement les unes aux autres. *Une matière t. et gluante. Le fer est plus t. que le cuivre.* ‖ Fig., Qui est attaché opiniâtrément à ses idées, à ses projets, à ses prétentions. *C'est un homme fort t.* ‖ Figur. et famil., Avare, qui ne donne qu'avec peine. *Il est extrêmement t.* = TÉNACITÉ. s. f. Résistance que les corps opposent aux efforts qui tendent à les rompre. V. CORPS. ‖ Figur., Attachement obstiné à une idée, à une opinion, à un projet. *Il montre bien de la t. pour un système qui n'a pas le sens commun.* ‖ Fig., *Sa mémoire est d'une grande t.*, Il n'oublie plus ce qu'il a une fois appris. ‖ Fig., se dit quelquef. pour Avarice. *Cet homme a bien de la ténacité.*

* **TENACULUM.** s. m. [On pron. *Ténaculome.*] (lat. *tenere*, tenir). T. Chir. Instrument qui sert à tenir les artères dont on veut faire la ligature. *Le t. est tantôt une aiguille courbée au bout et fixée à un manche, et tantôt une pince munie d'un ressort qui maintient les mors fermés.*

TENAILLE. s. f. (lat. *tenaculum*). Instrument de fer composé de deux pièces mobiles opposées l'une à l'autre, et réunies par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose ; s'empl. le plus souvent au plur. *Apportez la t., les tenailles. Des tenailles de maréchal ferrant. Les mors de la t.*, Les deux demi-cercles qui terminent l'instrument, et avec lesquels on saisit les objets. ‖ * T. Chirurg. *T. incisive*, Pince à mors tranchants dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages. ‖ T. Guerre. V. FORTIFICATION. = TENAILLER. v. a. Tourmenter un criminel en lui arrachant des lambeaux de chair avec des tenailles ardentes. *On tenaillait autrefois les criminels de lèse-majesté au premier chef.* = TENAILLÉ, ÉE. part. = TENAILLON. s. m. T. Guerre. Voy. FORTIFICATION.

TENANCIER, IÈRE. s. T. Jurispr. féod. Celui, celle qui tenait ou possédait des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens ou autres droits. — *Franc t.*, Celui qui tenait des terres de roture, mais qui en avait racheté les droits. ‖ Se dit encore aujourd'hui Du fermier d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme.

TENANT, ANTE. adj. Qui tient ; ne se dit que dans la loc., *Séance tenante.* Voy. SÉANCE. = TENANT. s. m. Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants. *Les tenants et les assaillants.* ‖ Figur. et fam., Celui qui, dans une discussion, soutient une opinion contre ceux qui la combattent. *Il était le t. de la discussion, de la dispute.* — Celui qui défend une personne dans une conversation. *C'est le t. déclaré du ministre.* — *Il est le t. dans cette maison*, se dit D'un homme qui va souvent dans une maison, et qui y est comme le maître. ‖ *Les tenants et les aboutissants d'un champ, d'un héritage, etc.*, Les pièces de terre, etc., qui y sont adjacentes, qui le bornent de divers côtés. *Donner une déclaration par tenants et aboutissants.* — Fig., *Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire*, La connaître dans ses moindres détails. ‖ * T. Blas. V. SUPPORT. = TOUT EN UN TENANT, TOUT D'UN TENANT. loc. adv. qui signifie, D'une même continuité, et se dit en parl. d'héritages. *Il a cent hectares de terre tout d'un t., tout en un tenant.*

TÉNARE. s. m. (lat. *Tænarus*). Se dit, en style poétique, de l'enfer des païens. *Jupiter le précipita dans le Ténare.*

TENDANCE. s. f. T. Mécaniq. L'effort que fait un corps dans une direction, vers un point quelconque. *La t. des corps vers le centre de la terre.*—Fig., *L'homme a une t. instinctive à rechercher ce qui lui est agréable. Par une t. naturelle à notre esprit.* ‖ Figur., Direction plus ou moins sensible, apparente, vers un but, vers une fin. *Il y a dans cet écrit une t. au scepticisme. Ce journal fut poursuivi pour ses tendances révolutionnaires. Procès de t.* = TENDANT, ANTE. adj. Qui tend à une fin, qui va à une fin. *Un discours t. à prouver que. Une proposition tendante à l'hérésie. Semer des libelles tendants à la sédition.*

* **TENDELET.** s. m. Espèce de tente élevée sur l'arrière d'un canot pour abriter du soleil.

* **TENDER.** s. m. (mot angl. dérivé de *tend*, suivre, accompagner). Voy. LOCOMOTIVE.

TENDEUR. s. m. Celui qui tend quelque chose. *T. de tapisseries. T. de piéges.*

TENDINEUX, EUSE. adj. Qui a rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons. *Tissu t. Membrane tendineuse.*

TENDON. s. m. (lat. *tendere*, tendre). T. Anat.

Enc. — Les *Tendons* sont des cordons ou faisceaux fibreux, plus ou moins longs, quelquefois ronds, plus ordinairement aplatis, qui servent de moyen d'union entre les os et les muscles. Ces organes tirent leur nom des muscles dont ils font, pour ainsi dire, partie. Cependant on a donné un nom particulier, celui de *Tendon d'Achille*, au gros t. aplati qu'on remarque à la partie postérieure et inférieure de la jambe, et qui est formé par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaire. Ce t. a été ainsi appelé parce qu'il s'implante au talon, le seul endroit où, selon la légende grecque, Achille fût vulnérable, ou plus exactement à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. — V. FIBREUX et MUSCLE.

* **TENDRAC.** s. m. T. Mamm. Voy. HÉRISSON.

TENDRE. adj. (lat. *tener*). Qui peut être aisément coupé, divisé ; par opp. à Dur. *Du bois extrêmement t. Bâtir avec des pierres tendres. Le plomb est le plus t. des métaux. Cette viande n'est pas t. Ces cardons sont fort tendres. Cette viande est t. au couteau, t. sous la dent.*—*Pain t.*, Pain nouvellement cuit. *Manger du pain t.* ‖ Qui est sensible, délicat, qui est aisément pénétré par les influences atmosphériques. *Avoir la peau t. Il est extrêmement t. au froid. Les jeunes arbres ont l'écorce t.* — *Avoir la vue t., les yeux tendres*, Avoir la vue délicate et faible. Fig., *Avoir la conscience t.*, Être délicat sur les choses qui regardent la conscience. — T. Man. *Ce cheval est t. à l'éperon*, Il est extrêmement sensible à l'éperon. *Il a la bouche t.*, Il a la bouche délicate, et il ne faut pas le gourmander de la main. ‖ Se dit aussi en parl. De l'âge. *La t. enfance*, La première enfance. *La t. jeunesse*, La première jeunesse. On dit de même, *L'âge t., les plus tendres années.* ‖ Fig., Qui a de la tendresse, qui est sensible à l'amitié, à la compassion, et plus particulièr. à l'amour. *Un ami t. Un père t. Un t. amant. Avoir l'âme t., le cœur t. Il a une imagination vive et t. Il a pour vous une amitié t., un* *t. attachement. Vous m'avez inspiré le plus t. intérêt.* — Qui est propre à exprimer ou à inspirer l'amitié, la compassion, et principalement l'amour. *Un discours t. Des paroles, des vers tendres. Regarder d'un air t. Il m'a fait de tendres adieux. Avoir le son de la voix t., un son de voix t.*, Avoir le son de la voix touchant et gracieux.—T. Musiq. *Un air t.*, Un air touchant et passionné. ‖ T. Peint. Se dit De certains coups de pinceau extrêmement délicats. *Il y a des touches fort tendres dans ce tableau. Ce peintre a le pinceau t.*, Il a le pinceau fort délicat. — *Couleur t.*, Couleur délicate qui ne fatigue pas la vue. = Tendre. s. m. Tendresse. *Il a du t. pour cette femme.* Fam.

TENDRE. v. a. (lat. *tendere*). Bander, rendre roide. *T. une corde, un arc, une chaîne, un ressort.* ‖ En parl. Des piéges, des filets, etc., Les préparer, les disposer de la façon qui convient. *T. des filets aux oiseaux. T. des toiles pour le sanglier. T. un piége, des lacets, un panneau, une souricière.* On dit aussi absol., *T. aux alouettes, aux bécasses, etc.* — Figur., *T. un piége, un panneau à quelqu'un*, L'induire à commettre quelque faute, à faire quelque fausse démarche, etc., dont on espère profiter. ‖ *T. un pavillon, une tente*, Les dresser, les mettre en état de servir. On dit à peu près de même, *T. un lit, t. une tapisserie.* ‖ *T. une chambre, une salle, etc.*, La tapisser, la parer de tapisserie. *T. un cabinet de damas. T. une chambre de deuil. L'église était tendue de noir.* — Absolum., *A la procession de la Fête-Dieu, on tend dans toutes les rues.* ‖ *Tendre*, sign. encore, Présenter en avançant. *T. la main pour demander l'aumône. T. la main en signe d'amitié. T. le dos aux coups. T. les épaules, la joue. T. les bras à quelqu'un pour l'embrasser. T. les bras au ciel, vers le ciel.* — *Cette personne tend le cou, tend le ventre*, Elle avance trop le cou, etc. — Figur., *T. les bras à quelqu'un*, V. Bras. *T. la main*, V. Main. = Tendre. v. n. Aller à un certain terme, aboutir. *Où tend ce chemin-là? Où tendent vos pas? Le feu tend à sa fin*, Il est bien près de finir. On dit de même, *La maladie tend à sa fin*, et *Le malade tend à sa fin*, Il est bien près de sa fin. — Fig., *Où tendent tous ces tours et détours? A quoi tendent vos désirs, vos desseins, vos démarches? T. à la perfection. L'homme tend au bonheur. Tout cela ne tend à rien. C'est un homme qui tend à ses fins*, Il va constamment avec adresse vers le but qu'il s'est proposé. = Tendu, ue. part. ‖ Fig., *Avoir l'esprit tendu, toujours tendu*, Avoir l'esprit fortement appliqué à quelque chose. — *Style tendu*, Style qui laisse voir l'effort, qui manque d'aisance.

Conj. — *Je tends, tu tends, il tend; nous tendons, vous tendez, ils tendent. Je tendais; nous tendions. Je tendis; nous tendîmes. Je tendrai; nous tendrons. — Je tendrais; nous tendrions. — Tends; tendons. — Que je tende; que nous tendions. Que je tendisse; que nous tendissions. — Tendant. Tendu, ue.*

TENDREMENT. adv. Avec tendresse. *Elle aime t. ses enfants. Cette femme était t. aimée de son mari. Regarder t. Embrasser t.* ‖ *Peindre t.*, Avoir le pinceau délicat et léger. Vieux.

TENDRESSE. s. f. Affection tendre, ou Sensibilité à l'amitié, aux affections de la nature. *La t. d'un père pour ses enfants. La t. maternelle. Aimer avec t. Il a beaucoup de t. pour lui. Elle lui donna mille marques de t. T. d'âme, de cœur.* ‖ Au pl., se dit pour Caresses, témoignages d'affection. *Il me faisait mille tendresses. Défiez-vous de toutes ses tendresses.* ‖ Syn. V. Affection. = Tendreté. s. f. Qualité de ce qui est tendre; se dit Des viandes, des fruits, des légumes, etc. *La t. d'un gigot, d'un lièvre. Ces légumes sont d'une extrême t.* Peu usité.

TENDRON. s. m. (R. *tendre*). Bourgeon, rejeton tendre de quelques arbres, de quelques plantes. *Les chèvres broutent les tendrons des arbres et des plantes.* — Fig. et fam., *Un jeune t.*, Une jeune fille. ‖ T. Boucher. Se dit Des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux. *Une fricassée de tendrons de veau.*

***TENDUE.** s. f. T. Chasse. Canton où l'on a tendu des filets, des piéges, etc., pour prendre des oiseaux, etc.

TÉNÈBRES. s. f. pl. (latin. *tenebræ*). Privation de lumière, obscurité profonde. *Les t. de la nuit. L'ennemi s'avança à la faveur des t. D'épaisses t. Dissiper les t.* — Fig., *Ses yeux se couvrirent des t. de la mort.* ‖ Figur., au sens moral. *Les t. de l'idolâtrie, du péché, de l'ignorance. Marcher dans les t. Des œuvres de t. Percer les t. des anciens temps.* — *L'ange, l'esprit, le prince des t.*, Le diable. ‖ T. Liturgie. L'office de matines et de laudes qui se chante l'après-midi du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte, et qui est ainsi appelé parce que, à la fin, on éteint toutes les lumières. *Aller à Ténèbres. Entendre les Ténèbres.* ‖ Syn. V. Nuit. = Ténébreux, euse. adj. Qui est très-sombre, qui manque de toute lumière. *Les voiles t. de la nuit.* — Poétiq., *Le séjour t.*, L'enfer; et, Figur., *Les temps t. de l'histoire*, Les temps où l'histoire est obscure et incertaine. ‖ Figur., se dit aussi Des personnes. *Il est sombre et t., il a l'air sombre et t.*, Sombre et mélancolique. — *Un coquin t.*, Un malhonnête homme qui s'enveloppe de ténèbres, qui cache avec soin ses intentions coupables. On dit, dans un sens anal., *Une conduite ténébreuse.* = Syn. V. Obscur.

***TÉNÉBRION.** s. m. (lat. *tenebrio*, qui fuit la lumière). T. Entom. Voy. Mélasomes.

TÉNEMENT. s. m. T. Jurispr. féod. Métairie dépendante d'une seigneurie. *T. roturier.*

TÉNESME. s. m. (gr. τείνειν, tendre). T. Méd.

Enc.—On appelle *Ténesme* une sensation très-douloureuse de tension et de constriction à la région de l'anus, qui s'accompagne presque toujours d'*Épreintes* ou d'envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. Le tén. est un symptôme d'irritation du rectum qui s'observe habituellement dans la dysenterie, la diarrhée et les hémorrhoïdes. On le combat par les moyens antiphlogistiques, locaux ou généraux. Par analogie, on désigne sous le nom de *T. vésical* l'envie continuelle d'uriner, accompagnée de chaleur et de cuisson. Le siége de cette irritation paraît être au col de la vessie.

TENETTES. s. f. pl. (lat. *tenere*, tenir). Espèce de pince à anneaux formée de deux branches croisées, dont les extrémités se terminent par deux cuillers. *On se sert des t. pour saisir les calculs dans la vessie et en faire l'extraction.*

TENEUR. s. f. T. Pratique. Ce qui est contenu mot à mot dans un écrit. *Un acte dont voici la t., dont la t. suit. L'arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur.*

TENEUR. s. m. T. Comm. *T. de livres*, Celui qui, chez un négociant, est chargé de la comptabilité.

TÉNIA. s. m. (gr. ταίνια, bandelette). T. Zool. Voy. Parenchymateux. = * Ténioïdes. s. m. pl. V. Tænioïdes.

TENIR. v. a. (lat. *tenere*). Avoir à la main, avoir entre les mains. *T. un livre, une épée. Tenez bien cela, tenez-le serré. T. quelqu'un par le bras, par le corps. T. un enfant par la lisière. T. les rênes des chevaux. T. des chiens en laisse. T. le gouvernail d'un navire.* — Prov., *Cet homme tient bien ce qu'il tient*, Il n'est pas aisé de lui faire quitter prise; ou Fig., Il est très-avare. ‖ Fig. et famil., *T. quelqu'un à la gorge*, V. Gorge. — *T. quelqu'un le bec dans l'eau*, V. Bec. — *T. quelqu'un par les lisières*, Le mener, le gouverner comme un enfant. *T. quelqu'un en bride*, V. Bride. *T. quelqu'un de court*, V. Court. — *T. quelqu'un dans sa manche*, Disposer souverainement de quelqu'un, être en état d'en exiger tout ce qu'on voudra. *T. quelque chose dans sa manche*, En être assuré. — *Je tiens mon homme, je le tiens*, se dit De quelqu'un qu'on a amené dans un piége, ou qui se trouve réduit à consentir à ce qu'on exige de lui. — *Il faut le t. à quatre*, V. Quatre. — *T. le loup par les oreilles*, V. Loup. *T. des chevaux au filet*, et Fig., *T. quelqu'un au filet*, V. Filet. — *T. le sceptre*, Régner. — *T. le fil d'une intrigue*, En avoir saisi le nœud, le secret. On dit dans un sens anal. : *Je tiens le sens de ce passage, le mot de cette énigme*, ou simplem., *Je tiens cette énigme, je tiens l'énigme. Tenez-vous le fil de ce raisonnement?* — *T. le bon bout*, Voy. Bout. — *Il ne tient rien*, se dit D'un homme qui manque à réussir dans quelque chose. *Il pensait avoir cet emploi, mais il ne tient rien.* ‖ *T. un enfant sur les fonts de baptême*, ou simpl., *T. un enfant*, En être le parrain ou la marraine. On dit encore Fig. et fam., *T. quelqu'un sur les fonts*, S'entretenir de lui avec d'autres personnes, et ordinair., en dire du mal. On dit à peu près de même, *T. quelqu'un sur le tapis.* ‖ *Tiens* ou *Tenez*, employé absol., signifie Prends, prenez ce que je vous présente. On le dit aussi famil., soit pour attirer l'attention, soit pour avertir de prendre garde à une chose. *Tenez, tout ce que vous me dites là ne me touche pas. Tiens, le voilà qui passe.* — Prov., *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, La possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un plus grand bien à venir, car il est incertain. = Posséder, occuper. *T. un pays en souveraineté. T. une terre en fief. T. un bénéfice en commende. T. une terre à ferme, à bail. Ce prince ne tint l'empire que peu de temps. Ce pape mourut après avoir tenu le siége dix ans entiers* — *T. une terre à foi et hommage de quelqu'un*, Posséder une terre qui relève de quelqu'un. *Les rois d'Angleterre ont tenu autrefois la Normandie et la Guienne à foi et hommage de la France.* — *T. une terre par ses mains*, La faire valoir soi-même au lieu de l'affermer. ‖ *Cet officier, ce commandant tient telle place de guerre, telle ville pour le roi, pour le service de tel prince*, Il y commande, il la garde pour les intérêts du prince. ‖ Occuper, remplir, en parlant De l'espace. *Serrez-vous un peu, vous tenez trop de place. L'armée tenait deux lieues de pays. Les épisodes tiennent la moitié de ce poëme.* — *T. une maison, t. un appartement*, L'occuper, y loger. *Il tient toute la maison. Il tient le premier étage.* — *T. le lit, la chambre*, Demeurer dans son lit, dans sa chambre. *Il tient le lit depuis quelques jours. Il tient la chambre, parce qu'il est un peu incommodé.* T. Pratiq. *T. prison*, Demeurer en prison. — T. Guerre. *T. campagne*, Voy. Campagne. T. Marine. *T. la mer*, Voy. Mer. ‖ Se dit De l'ordre dans lequel les personnes ou les choses sont placées, du rang qu'elles occupent, soit en effet, soit dans l'opinion des hommes. *Il faut que dans les corps, dans les compagnies, chacun tienne son rang. Les livres de physiologie tiennent tout le premier rang de ces tablettes. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. T. le haut bout, le haut du pavé.* — Fig., *T. bien son rang, sa place, son poste*, Occuper dignement l'emploi où l'on est, l'exercer avec capacité. Fam., dans le même sens, *T. bien son rang.* ‖ Se dit Des maladies, des passions, qui semblent posséder quelqu'un, en être maîtresses. *Y a-t-il longtemps que ce mal-là le tient, que la fièvre le tient? Quand son accès le tient. Sitôt que la colère le tient, il n'est plus maître de lui. Il paraît que sa mauvaise humeur le tient.* — *Qu'a-t-il, qu'est-ce qui le tient?* Quel sujet, quelle raison a-t-il d'agir ainsi? On dit de même, *Je sais ce qui le tient.* ‖ Fig., *T. quelque chose de quelqu'un*, Lui en être redevable, lui en avoir l'obligation. *Tout ce qu'il a, il le tient de votre libéralité. C'est du roi qu'il tenait ses priviléges. S'il a quelque chose de bon, il le tient de vos exemples. Vous n'avez rien à lui commander, il ne tient rien de vous. Il tient la vie de la clémence du prince. Ceux dont* ou *de qui je tiens la vie*, Mon père et ma mère. — *T. une chose de quelqu'un*, sign. encore, L'avoir apprise de lui. *Je tiens ce secret d'un charlatan. C'est de vous qu'il tient tout ce qu'il sait. C'est une nouvelle que je tiens d'une personne bien informée.* On dit aussi, *que je tiens de bonne part, de bonne source.* — *T. une chose de race, de naissance*, se dit D'une chose qui s'est transmise avec le sang, qu'on a apportée en naissant. *Ils sont tous braves dans cette maison-là, ils tiennent cela de race*, ou simpl., *ils tiennent de race.* On dit de même, *T. quelque chose de son père, de sa mère*, et absol., *T. de son père, de sa mère*, Leur ressembler en cette chose. *Il tient beaucoup de sa mère; il en a tous les traits. Il est sournois et méfiant; il tient cela de son père.* = Garder en quelque lieu. *Il tient son argent dans son bureau. Il tient ses papiers sous la clef. Il faut t. cela à la cave pour le conserver. On a tenu cela trop longtemps enfermé. On le tient en prison, en chartre privée.* — *Cet homme tient sa femme à la campagne, dans un couvent*, Il l'oblige de demeurer à la campagne, dans un couvent. ‖ *T. quelqu'un chez soi*, L'avoir chez soi. *Puisque nous vous tenons ici, nous ne vous laisserons pas partir si tôt.* Il sign. aussi, Loger quelqu'un chez soi, lui donner la table. *Il tient son neveu chez lui.* — *T. des écoliers en pension*, Les avoir en pension chez soi. ‖ *T. son fils au collége, dans un collége.* L'y entretenir pour qu'il étudie. — *Ce prince tient un ambassadeur, un résident, auprès de tel prince, dans telle cour*, Il entretient un ambassadeur, etc. — *Ce prince tenait garnison dans les villes engagées comme sûretés*, Il y entretenait des garnisons. = Contenir, renfermer, ou Être susceptible de contenir, de renfermer. *Cette grange peut t. trois milliers de gerbes. Un muid tient quatre cents bouteilles. Une bouteille qui tient chopine. Ce verre tient un demi-setier.* ‖ *Ce tonneau, ce seau, etc., tient bien l'eau, tient bien le vin*, L'eau ou le vin qu'on y met ne s'enfuit point. = Maintenir, conserver, entretenir, faire persister dans un certain état, dans une certaine situation. *Les pruneaux tiennent le ventre libre. Le lait tient le teint frais. C'est l'exercice qui me tient dispos. T. sa maison propre. T. une chose en bon état*, ou simpl., *en état. T. les peuples dans le devoir. T. les enfants dans un très-grand respect, dans une très-grande sujétion. T. le peuple dans l'ignorance. Tous les barbares étaient tenus en crainte. Il tient ses livres en ordre. T. les affaires en balance.*

T. les esprits en suspens. T. quelqu'un en échec. T. l'équilibre entre deux puissances. T. les fenêtres ouvertes. T. les yeux ouverts, baissés. T. les mains jointes. T. la tête droite. — *T. en exercice, en haleine*, Exercer souvent. Voy. HALEINE. — *Cet emploi tient en sujétion*, Ne permet pas de disposer de son temps à son gré. ‖ *Tenez cela secret*, Gardez sur cela un silence absolu. Prov., *Il nous a tenu le cas secret*, Il en a fait mystère. ‖ *Cette place tient le pays en respect, tient le pays en crainte*, La crainte qu'elle inspire empêche tout mouvement de la part de la population. *Ce corps de troupes a tenu les ennemis en respect*, Par le poste qu'il occupait et par sa contenance, il les a empêchés de faire aucune entreprise. ‖ On dit aussi, *T. rancune à quelqu'un*, Persister dans son ressentiment. *T. sa colère*, s'empl. encore dans le même sens; mais cette acception a vieilli. — *T. sa gravité, t. sa morgue, t. son sérieux*, Affecter la gravité, s'efforcer de conserver l'air sérieux, etc. — *T. rigueur à quelqu'un*, Persister à le traiter avec froideur. ‖ T. Manége. *T. un cheval*, Le maintenir dans les différents exercices auxquels on le soumet. *T. un cheval en main, en bride, en talons.* ‖ * T. Musiq. *Cet instrument tient l'accord, ne tient pas l'accord*, Il reste, ou il ne reste pas longtemps d'accord. = Retenir, réprimer, empêcher de dire, de faire. *C'est un homme qui ne peut t. sa langue. Quand il est une fois en train de parler, rien ne peut le t. Il est si vif, qu'on ne peut le t.* — *Je ne sais qui me tient que je ne me fâche contre lui*, Je ne sais qui m'empêche, qui me retient. — *Il n'y a parenté, amitié, etc., qui tienne*, Il n'y a aucune considération de parenté, d'amitié, etc., qui empêche que… *Il n'y a ni crédit ni richesses qui tiennent; il sera condamné s'il a tort.* = *Tenir*, se dit pour signifier L'exercice de certaines professions, de certains emplois, de certaines fonctions. *T. auberge, cabaret. T. un café, un restaurant. T. des chambres garnies. T. boutique. T. un magasin de porcelaines. T. un bureau de tabac. T. école, académie. T. un jeu public. Lorsque tel chancelier tenait les sceaux.* — *T. la caisse chez un banquier*, Être chargé du soin de recevoir l'argent et de payer, etc. *T. les livres chez un négociant*, Être chargé de la comptabilité commerciale. On dit à peu près de même, *T. un registre, des registres*, Voy. REGISTRE. *T. la plume dans une compagnie*, Voy. PLUME. ‖ Se dit encore Des corps, des assemblées, en parlant De leur réunion, de leur présidence, etc. *Le pape, après avoir tenu le concile. Le pape doit t. consistoire tel jour. En Languedoc, on tenait les états tous les ans. Les jours que le roi tient conseil. Le roi tient un lit de justice. T. les assises. C'est tel président qui tient cette année la chambre des vacations. C'est dans cette salle que l'Académie tient ses séances.* — *T. chapelle*, Voy. CHAPELLE. = Occuper pendant quelque temps. *C'est une longue cérémonie, elle nous tiendra longtemps. Il nous a tenus deux heures à ne rien faire. Cela m'a tenu plus que je ne pensais. Cet avocat tint toute l'audience.* = Exécuter, accomplir, garder. *T. sa parole, sa promesse, sa foi. Je vous tiendrai ce que je vous ai promis. Je tiens plus que je n'avais promis. Un gouvernement sage tient ses traités. T. un marché, une convention. C'est un crime de faire un serment injuste, et un second de le t.* Prov., *Promettre et t. sont deux.* = Suivre. *Ils tiennent le chemin de Lyon. Quelle route tiendrez-vous? Tenez le bord de la rivière. Tenez toujours le milieu du chemin.* T. Mar. *T. le large.* ‖ Fig., *T. le milieu dans une affaire*, Prendre un tempérament, un expédient entre deux extrémités, entre deux choses opposées. — *T. une bonne, une mauvaise conduite*, Se conduire bien, se conduire mal. *Il tient une étrange conduite depuis quelque temps.* — *T. le parti de quelqu'un*, Suivre le parti de quelqu'un. = Réputer, estimer. *Je tiens cela vrai, pour vrai. Je le tiens honnête homme, pour honnête homme. Je tiens ce principe pour démontré. C'est un homme que l'on tient ruiné, pour ruiné. Je tiens ce propos à injure. Je le tiens fort heureux d'en être échappé. Je tiens que cela a besoin d'explication. T. une chose pour non avenue.* ‖ Croire, professer. *Selon le dogme que nous tenons. Les maximes qu'ils tiennent sont opposées aux nôtres. Je tiens pour maxime que…* ‖ Fam., *Je me le tiens pour dit*, Il n'est pas besoin que vous m'avertissiez, que vous me le rappeliez davantage. On dit de même, *Tenez-vous cela pour dit, tenez-vous pour dit que…*, Soyez assuré que, souvenez-vous que… = *T. des discours, t. des propos, t. un langage*, Parler de certaine façon, avancer de certains propos, dire de certaines choses. *Il tient des discours bien hasardés. Vous me tenez un langage qui me surprend.* = *Tenir*, s'emploie encore dans quelques loc. qu'il serait difficile de ramener aux sens qui précèdent : telles sont les suivantes. ‖ *T. lieu d'une personne, d'une chose*, La remplacer, la suppléer, en faire l'office. *Vous m'avez tenu lieu de père. Ce présent tient lieu d'argent. L'économie lui tient lieu de richesse.* ‖ *T. compte*, V. COMPTE. — *T. note de quelque chose*, En prendre note, afin de s'en souvenir. ‖ *T. table*, Voy. TABLE. ‖ *T. tête à quelqu'un*, V. TÊTE. ‖ *T. la main à quelque chose*, V. MAIN. ‖ *T. pied à boule*, Voy. BOULE. ‖ T. Jeu. *T. jeu à quelqu'un*, Continuer à jouer contre lui autant qu'il veut. Dans les jeux de renvi, et dans ceux où la mise n'est pas réglée, *Tenir* sign., Y aller de tout l'argent dont un autre y va. *Vous y allez de cinquante francs, je les tiens, je tiens tout*, et absol., *Je le tiens, je tiens.* ‖ T. Marine. *T. le vent*, Être au plus près du vent. *Ce navire tient le vent*, Il ne dérive pas, ou il dérive peu sous l'effort du vent. ‖ T. Musiq. *T. sa partie*, V. PARTIE. = *Faire t. quelque chose à quelqu'un*, Faire qu'elle lui parvienne, qu'elle lui soit remise. *Je vous ferai t. vos lettres quelque part que vous soyez. Faites-moi t. mille écus à Marseille.* = *Être tenu*, sign. souvent, Être obligé à faire quelque chose. *Je ne suis pas tenu à cela, de cela. Vous êtes tenu de l'indemniser. Les locataires sont ordinairement tenus des réparations locatives.* Prov., *A l'impossible nul n'est tenu.* = TENIR. v. n. Adhérer, être attaché à quelque chose. *Sa chemise lui tient au dos. Le vent empêche la gelée de t. sur les arbres. Ce tableau ne tient qu'à un clou. On ne peut arracher ce clou, il tient trop. T. à chaux et à ciment. Tout cela tient bien ensemble.* Proverb., *Cela tient comme poix*, se dit D'une chose qui tient fortement à une autre. ‖ Figur., *Sa vie ne tient qu'à un fil, à un filet*, se dit D'une personne qui est sur le point de mourir. ‖ Fig. et fam., *Ses pieds ne tiennent pas à la terre, il ne tient pas à la terre*, se dit D'un enfant, d'un jeune homme vif qui est toujours en mouvement, ou D'un homme qui marche, qui danse fort légèrement. — En T. Dévot., on dit D'un homme détaché des choses du monde, *Il ne tient plus à la terre.* ‖ Fig. et fam., *Me voilà prêt à partir, je ne tiens à rien*, Rien ne m'arrête, rien ne m'en empêche. On dit, à peu près dans le même sens, *Je vous payerai quand vous voudrez, votre argent ne tient à rien.* ‖ Fig., *T. à quelqu'un*, Lui être attaché par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnaissance, etc. *Il tient à cet homme-là par beaucoup de liens. C'est un homme qui ne tient à personne. Il tient à ce parti par des raisons de famille.* — **Sa famille tient aux premières maisons du royaume*, Elle leur est unie par des alliances. ‖ Fig., *T. à la vie, à l'argent, à son opinion, etc.*, Y être extrêmement attaché. *Cette affaire lui tient au cœur*, Il y porte un très-grand intérêt. *Cette injure lui tient au cœur*, Il en a du ressentiment. ‖ Figur., *Je tiens à vous convaincre de mon innocence*, J'en ai un extrême désir. = Être contigu. *Ma maison tient à la sienne. Mes terres tiennent aux siennes.* = Dépendre, résulter, provenir de. *Cet événement tient à telle cause. Il est fort timide, cela tient à ce qu'il manque d'usage.* ‖ Impersonnell., se dit Des obstacles, des considérations, etc., qui empêchent de faire quelque chose. *A quoi tient-il que nous ne partions? Je ne sais à quoi il tient que je ne lui rompe en visière. Il ne tient pas à moi. Il tint à peu de chose, il ne tint à rien que je ne lui fisse un affront. Il ne tient plus qu'à votre rapporteur que vous ne soyez jugé. S'il n'exige qu'une visite de ma part, qu'à cela ne tienne.* Quelquefois, en disant qu'*Il ne tient pas à une personne que telle chose ne se fasse*, on veut faire entendre, non-seulement Qu'elle n'y apportera point d'obstacle, mais même qu'elle y contribuera de tout son pouvoir. *Il ne tient pas à moi qu'un tel n'ait satisfaction. Il ne tiendra pas à moi qu'il ne réussisse dans son projet.* = Résister. *Ce bâtiment ne saurait t. à la mer, t. contre les vagues. Cette place peut t. encore huit jours. Il joue trop bien, il n'y a pas moyen de t. contre lui. Il a tenu trois mois de tranchée ouverte. Cette chambre est pleine de fumée, on n'y peut pas t. On ne saurait t. contre ses charmes, contre sa coquetterie. Cet homme ne tient pas contre l'intérêt, contre les louanges.* ‖ *Sa compagnie est trop mauvaise, on n'y peut pas t., c'est à n'y pas t.*, On ne peut pas résister à l'ennui qu'elle donne, ou à la honte qu'on éprouve de s'y trouver. ‖ *Cet homme ne tient point contre la raillerie, contre la plaisanterie*, Dès qu'on le raille, qu'on le plaisante, il s'embarrasse, il se décontenance. ‖ *T. bon, t. ferme*, Voy. BON et FERME. = Subsister sans aucun changement, demeurer dans un certain état. *Il faut que ce traité tienne. Notre marché tient. Sa frisure ne tient pas. Ces couleurs ne tiennent pas. Le temps ne tiendra pas*, Il ne restera pas beau ou mauvais comme il est. — T. Chasse. *Les perdrix ne tiennent pas*, Elles n'attendent pas, elles partent tout de suite. — T. Guerre. *Les ennemis ne tiendront pas*, Ils n'attendront pas qu'on aille à eux, et ils se retireront. — *T. Marine. *T. sous voiles*, Avoir toutes les voiles appareillées, et être prêt à faire route. — T. Trictrac. *Tenir*, signif. N'être pas forcé par le dé de rompre son plein, ou Continuer à jouer sans lever les dames. ‖ Durer, avoir lieu. *La foire de Saint-Germain tenait depuis le 3 février jusque vers la semaine sainte. Le marché tient tel et tel jour. L'assemblée du clergé tenait de cinq ans en cinq ans.* = *T. dans*, ou parfois *T. à*, ou absolum., *Tenir*, signifie, Être compris dans un certain espace, dans une certaine mesure. *Tous vos meubles ne peuvent pas t. dans cette chambre. Tout le monde ne peut pas t. ici.* ‖ Impersonnell., *Il tient tant de milliers de gerbes dans cette grange. Il peut t. vingt personnes à cette table.* = *T. de*, Participer. *Cette architecture tient du gothique. Le mulet tient de l'âne et du cheval. Cet événement tient du prodige. Ce style tient du burlesque.* — On dit à peu près dans le même sens, en parl. D'un enfant qui ressemble en quelque chose à son père ou à sa mère, qu'*Il a de qui t. Il est brave, il a de qui t. Elle est aussi bonne que belle; elle a de qui t.* ‖ *T. de quelqu'un*, se disait autrefois D'un propriétaire dont la terre relevait d'une autre personne. *Tel prince tenait de l'empire. Il tenait de tel seigneur à cause de telle terre.* ‖ Fig. et prov., et avec une sorte de joie maligne, *Il en tient*, se dit D'un homme à qui il arrive quelque chose de fâcheux, de désagréable, d'embarrassant, de honteux. *Il a perdu son procès, il en tient.* — Famil., on dit encore D'un homme qui est devenu amoureux, *Cette femme lui a donné dans la vue, il en tient*; et D'un homme qui est ivre, *Il a bu plus que de raison, il en tient.* = *T. pour*, Être dans les intérêts, dans le parti de quelqu'un; être de l'opinion, du sentiment de quelqu'un. *Il tient pour le bon parti. Il a toujours tenu pour le roi dans ces temps difficiles. L'un tient pour Platon, l'autre pour Aristote. Il tient pour la nouvelle philosophie. En matière d'opinions, il faut t. seulement pour la vérité.* = SE TENIR. v. pron. Se prendre, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber. *Il se tint à une branche. Il se tint aux crins du cheval.* ‖ Figur., *Se t., s'en t. à quelque chose*, S'y arrêter, s'y fixer de telle sorte qu'on ne veuille rien de plus. *Je me tiens, je m'en tiens à votre décision. Il s'en tient à sa donation, à son legs. Je m'en tiens à la décision de l'Église et ne veux pas en savoir davantage. Après avoir gagné cent mille francs, il aurait dû s'en t. là.* A certains Jeux de cartes, on dit, *Je m'y tiens*, Je suis content des cartes que j'ai, je n'en demande pas d'autres. — *S'en t. à son mot*, S'arrêter, se fixer à ce qu'on a annoncé d'abord, ne vouloir rien rabattre du prix qu'on a demandé, etc. — *Se t. à peu de chose, se t. à peu*, S'arrêter, se fixer tellement aux propositions, aux offres qu'on a faites d'abord que, quoiqu'il s'agisse de peu de chose de plus ou de moins, on ne veuille de part ou d'autre ni se relâcher, ni passer outre. *Vous vous tenez à trop peu de chose. Ils se tiennent tous deux à peu de chose. Il se tient à une vétille dans une affaire qui peut faire sa fortune.* On dit de même, *Se t. à rien*, Se tenir à très-peu de chose. = Être, demeurer dans un certain lieu, dans un certain état. *Tenez-vous là et n'en bougez pas. Elle se tenait auprès de sa mère. Il se tient à la campagne six mois de l'année. Se t. au vent et au soleil. Il se tient tous les matins dans sa chambre. Se t. debout, couché, assis. Se t. droit, courbé. Se t. à genoux. Se t. propre. Se t. tranquille. Tenez-vous caché. Se t. en repos. Se t. à ne rien faire.* — Proverb., *Quand on est bien, il faut s'y t.*, Il ne faut pas changer légèrement, pour peu qu'on se trouve bien dans son état. On dit de même, *Êtes-vous bien? tenez-vous-y.* ‖ *Se t. bien, se t. mal*, sign. Avoir un bon, un mauvais maintien. Famil., *Il ne sait comment se t.*, Il ne sait quelle attitude prendre, quel maintien avoir. — *Se t. bien à cheval*, Y être ferme et de bonne grâce. On dit, dans le sens contraire, *Se t. mal à cheval.* ‖ Fig. et fam., *Se t. les bras croisés*, Rester oisif lorsqu'il faudrait travailler; demeurer dans l'inaction lorsqu'on devrait agir. — *Se t. à sa place*, V. PLACE. — *Se t. en garde, sur ses gardes*, V. GARDE. — On dit, par forme de menace ou d'avertissement, *Vous avez offensé un homme qui ne pardonne jamais, vous n'avez qu'à vous bien t.; tenez-vous bien*, Prenez garde à vous, prenez les moyens nécessaires pour vous défendre. = Avoir lieu. *L'assemblée se tient deux fois par mois. La foire se tient en tel endroit. Il se tint une assemblée des notables.* = Se retenir, empêcher. *Il ne saurait se t. de parler. Je ne pus me t. de lui dire que cela n'était pas bien. Il ne s'en peut t.* = Se réputer, s'estimer. *Je me tiens heureux d'avoir pu vous rendre ce service. Il ne se tint pas encore pour battu. Je me tiens pour satisfait.* = TENU, UE. part. *Un jardin bien tenu*, Bien cultivé. *Une maison bien tenue*, Bien arrangée. Prov., *Tant tenu, tant payé*, Voy. PAYER.

Conj. — *Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. Je tenais; nous tenions. Je tins; nous tînmes. Je tiendrai; nous tiendrons. — Je tiendrais; nous tiendrions. — Tiens; tenons. — Que je tienne; que nous tenions. Que je tinsse; que nous tinssions. — Tenant. Tenu, ue.*

***TENNANTITE.** s. f. T. Minér. Voy. CUIVRE.

TENON. s. m. (R. *tenir*). T. Technol. L'extrémité d'une pièce de bois ou de métal diminuée d'une partie de son épaisseur, qu'on fait entrer dans une mortaise. V. ASSEMBLAGE. ‖ T. Arqueb. V. FUSIL.

TÉNOR. s. m. T. Musique emprunté de l'ital. L'espèce de voix appelée autrefois *Taille.* ‖ Chanteur qui a ce genre de voix. — V. VOIX.

***TÉNOTOMIE.** s. f. (gr. τένων, tendon; τομὴ, section). T. Chir. V. TENDON.

Enc. — Bien que ce mot signifie proprement « section des tendons », on s'en sert pour désigner toute opération dans laquelle on coupe une partie (tendon, aponévrose, muscle, bride, etc.) trop tendue ou trop courte. Ainsi, on pratique la *Ténotomie*, tantôt pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses; tantôt pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements résultant d'une position vicieuse, difformité et gêne qui dépendent, soit de la brièveté congénitale des parties musculaires ou fibreuses, soit de leur raccourcissement accidentel. Il existe deux méthodes générales de t. La première consiste à diviser la peau et les organes tendus de manière que la plaie soit faite au contact de l'air; la seconde, appelée pour cela *T. sous-cutanée*, consiste à ne faire à la peau qu'une très-petite incision, puis à introduire par cette voie un scalpel à lame courte et très-étroite, qu'on nomme *Ténotome*, avec lequel on divise les parties profondes. — Dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-cléido-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête. Il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. Mais la t. n'est devenue une opération usuelle que depuis qu'on a imaginé de l'appliquer à la guérison de certaines difformités congénitales ou accidentelles, et de la pratiquer à l'abri du contact de l'air. En effet, tandis que, dans la méthode ancienne, la guérison ne pouvait guère avoir lieu sans inflammation et sans suppuration, la méthode sous-cutanée est exempte de ce très-grave inconvénient. La petite incision extérieure se cicatrise promptement, comme toutes celles qui ont peu d'étendue, et la solution de continuité profonde guérit à la manière des ruptures accidentelles de tendons ou d'aponévroses, c.-à-d. sans inflammation, sans suppuration, sans accident. Après l'opération, il faut toujours placer un bandage ou un appareil qui maintienne pendant quelque temps la position obtenue par la section, et qui souvent même augmente et complète le redressement. La première idée de la t. sous-cutanée est due à Delpech; mais elle a été fort perfectionnée par Stromeyer, Dieffenbach, Bouvier, Duval, Jules Guérin et Bonnet (de Lyon).

***TENREC.** s. m. T. Mamm. V. HÉRISSON.

***TENSEUR.** adj. et s. m. T. Anat. Qui sert à tendre. *Le muscle t. de l'aponévrose crurale*, ou *Le t. du fascia lata.* = *TENSIF, IVE. adj. T. Méd. Qui est accompagné ou caractérisé par un sentiment de tension. *Douleur tensive.* = TENSION. s. f. (lat. *tensio*). État de ce qui est tendu. *En augmentant la t. d'une corde, on lui fait rendre un son plus aigu. La t. des muscles. Cette fluxion lui causait une grande t. à la peau.* — Figur., *T. d'esprit*, Grande application. *Il s'est épuisé par une trop grande t. d'esprit.* ‖ * T. Phys. Se dit De la force expansive ou répulsive d'un gaz, d'un fluide. *La t. de la vapeur. T. électrique.*

TENSON. s. m. (lat. *contentio*, débat). T. Hist. litt. Voy. TROUBADOUR.

TENTACULE. s. m. (latin. *tentaculum*, de *tentare*, tâter). T. Zool. Se dit D'appendices mobiles, non articulés, très-diversement conformés, dont beaucoup d'animaux inférieurs sont pourvus, et qui leur servent en général d'organes tactiles, préhensiles ou locomoteurs. *La plupart des zoophytes ont des tentacules. Les tentacules d'une limace. La baudroie a des tentacules.*

TENTANT, ANTE. adj. Qui cause une envie, un désir. *Cela est t. L'occasion était bien tentante.* = TENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui tente. *C'est un t.* ‖ Absolum., *Le t.*, et adjectiv., *L'esprit t.*, Le démon. = TENTATION. s. f. (lat. *tentatio*). Mouvement intérieur qui porte à faire une chose. *Il avait une grande t. de bâtir. Il résista à la t.* ‖ En T. Relig. et Morale, Impulsion intérieure qui porte l'homme au mal, et qui vient ou de quelque objet extérieur, ou de la concupiscence, ou de la suggestion du diable. *Grande, forte t. Induire quelqu'un en t. Résister, céder, succomber à la t. C'est une t. du malin esprit. La t. de la chair. Il faut chasser cette pensée de votre esprit comme une t. Les âmes les plus saintes ne sont pas exemptes de tentations.*

TENTATIVE. s. f. (lat. *tentare*, essayer). Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir une chose. *Faire une t. auprès de quelqu'un. Il fit plusieurs tentatives inutiles. Une t. de vol, d'assassinat. La t. de crime, suivie d'un commencement d'exécution, est considérée par la loi comme le crime même, si elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.* ‖ La première thèse que soutient celui qui veut être reçu licencié en théologie.

TENTE. s. f. (lat. *tentorium*). Espèce de pavillon fait le plus ordinairement de toile grossière, etc., que l'on dresse pour se mettre à l'abri des injures du temps ou du soleil. *Les mâts, les piquets, les cordages, les murailles d'une t. Camper sous des tentes. L'armée était sous les tentes. La caravane dressa ses tentes. Les marchands avaient tendu leurs tentes à la foire.* ‖ * T. Mar. Sorte de banne ou de couverture que l'on tend au-dessus d'un navire, d'une barque, pour se mettre à l'abri du soleil. ‖ T. Chir. Voy. CHARPIE. ‖ * T. Anat. *T. du cervelet*, Voy. ENCÉPHALE.

TENTER. v. a. (latin. *tentare*). Essayer, éprouver, mettre en usage pour faire réussir une chose. *La chose est trop difficile, je ne veux pas seulement la t. J'ai tenté toutes sortes de moyens. T. une entreprise. On a déjà tenté cette expérience. On a tenté de le corrompre. T. l'impossible.* — Dans le langage de l'Écriture sainte, *T. Dieu*, Lui demander des miracles, des effets de sa toute-puissance, sans nécessité. *Dieu tente quelquefois les hommes*, Il éprouve leur vertu, leur fidélité, soit par des commandements plus ou moins pénibles, soit par des traverses, des infortunes. *Dieu tenta Abraham.* ‖ Donner envie, inspirer le désir, l'envie de faire quelque chose. *Comment de si beaux fruits ne vous tentent-ils pas? Le beau temps me tenta, et j'allai me promener.* — Fam., *Être bien tenté de faire une chose*, En avoir une extrême envie. *Je fus bien tenté de lui répondre comme il le méritait.* ‖ Solliciter au péché, au mal. *Le serpent tenta Ève. Le diable tente les hommes pour les porter à offenser Dieu. On l'a tenté avec de l'argent, avec des promesses. L'occasion le tenta.* = TENTÉ, ÉE. p.

***TENTHRÈDE.** s. f. (grec. τενθρηδὼν, abeille sauvage). T. Entom. Voy. PORTE-SCIE.

TENTURE. s. f. (R. *tendre*). Certain nombre de pièces de tapisserie, ordinairement de même dessin, de même façon, et propres à tendre un salon, un appartement. *Une riche t. Une t. d'Aubusson, des Gobelins.* ‖ Se dit aussi Des étoffes, du cuir, du papier peint, etc., qui servent à tapisser une chambre. *Une t. de velours, de damas. Une t. de deuil. Une t. de cuir doré, de papier peint.* ‖ * Action de tendre des tapisseries. *J'ai payé tant pour la t. de l'église.*

TÉNU, UE. adj. (latin. *tenuis*). Qui est fort délié. *Substance ténue. Des particules très-ténues.* ‖ * En parl. D'un liquide, signifie, Qui est presque aqueux : *Urine ténue;* et, en parl. D'une vapeur, sign., Qui est très-raréfié : *Des vapeurs ténues.*

TENUE. s. f. Le temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent. *Pendant la t. du concile, des états. A la dernière tenue des assises.* ‖ Signifie aussi Stabilité, fixité. *C'est un homme qui n'a point de t. à cheval. Le temps n'a point de t.*, Il est fort variable. — Au sens moral, *Cet homme n'a point de t. dans l'esprit, dans les idées*, ou absol., *Il n'a point de t.*, Il est léger, il change souvent d'avis. On dit de même, *C'est un esprit qui n'a point de t.* — T. Man. *Cette selle n'a pas de t.*, Il n'est pas aisé de se tenir ferme sur cette selle. — T. Mar. *Ce fond est de bonne, de mauvaise t.*, Il est bon ou mauvais pour l'ancrage, l'ancre y tient ou n'y tient point. ‖ Sign. encore La manière dont on se tient, dont on se présente dans la société, et même la manière dont on s'habille. *Ce jeune homme a une excellente t.*, ou absol., *Il a de la t. Il manque de t. Cette demoiselle manque de grâce, elle n'a point de t.* — En parl. D'une troupe, d'un régiment, d'un soldat, L'apparence qui résulte du bon ordre qu'il présente, de la propreté du costume, de la régularité de l'équipement. *Ce régiment a une belle t.* Se dit encore plus particul. Du costume que portent les militaires. *T. d'hiver. T. d'été. Être en petite t.*, N'avoir que le costume exigé pour le service ordinaire. *Etre en grande t.*, ou simpl., *Etre en t.*, Être en habit de parade. * Ces expressions s'emploient quelquefois en parlant De simples particuliers. *Vous voilà en grande t.; est-ce que vous allez au bal? On peut aller dans cette maison en petite t.* ‖ *Tenue*, se dit encore De la façon dont l'ordre, le service, la propreté sont maintenus dans une maison, etc. *Comment une jeune fille, qu'on marie au sortir de la pension, connaîtrait-elle la t. d'une maison? La t. d'un vaisseau.* ‖ T. Comm. *T. de livres*, Voy. LIVRE. ‖ T. Jeu de trictrac. L'action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, pourrait s'en aller et ne s'en va pas. *J'ai fait une mauvaise t.* ‖ T. Jurispr. féod. *T. noble*, Fief qui relevait d'un autre fief. ‖ T. Mus. Note soutenue pendant un certain nombre de mesures. = TOUT D'UNE TENUE. locut. adverb. Tout d'un tenant. *Il possède tant d'hectares de terre tout d'une tenue.*

***TÉNUIROSTRES.** s. m. plur. (latin. *tenuis*, délié, grêle; *rostrum*, bec). T. Ornith. V. PASSEREAU.

TÉNUITÉ. s. f. (lat. *tenuitas*). Qualité de ce qui est ténu. *La t. de cette poussière. La t. des urines.*

TENURE. s. f. T. Jurispr. féod. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief. *Cette terre était dans la t., de la t. de tel marquisat.*

***TÉOCALLI.** s. m. T. Relat. Voy. ARCHITECTURE.

TÉORBE ou **THÉORBE.** s. m. T. Mus. V. GUITARE.

***TÉPHROMANCIE.** s. f. (gr. τέφρα, cendre; μαντεία, divination). V. DIVINATION.

***TEPHROSIA.** s. m. (gr. τέφρα, cendre). T. Bot. Voy. LÉGUMINEUSES.

***TER.** Mot latin qui sign. Trois fois, et s'emploie, dans la musique et dans les chansons, Pour indiquer qu'un passage, qu'un mot, qu'un vers doit être répété trois fois. ‖ Signifie aussi, Pour la troisième fois. *Numéro 8 ter*, Numéro 8 répété pour la troisième fois.

***TÉRASPIC.** s. m. Nom vulgaire du Thlaspi.

TÉRATOLOGIE. s. f. (gr. τέρας, monstre; λόγος, discours). T. Physiol. V. ci-après. = * TÉRATOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la tératologie.

Enc. — La *Tératologie* est cette branche de l'anatomie et de la physiologie qui a pour objet l'étude des anomalies de l'organisation chez les êtres vivants. Il y a donc une *tér. animale* et une *t. végétale;* mais quand le mot *tér.* s'emploie absolument, il s'entend toujours de la tér. considérée chez les animaux.

I. De tout temps les anomalies ou les déviations du type normal de l'organisme ont vivement frappé l'imagination du vulgaire et attiré l'attention des philosophes. Mais, tandis que le commun des hommes y voyait des prodiges c.-à-d. des signes divins, d'où les noms mêmes de *monstre* et de *monstruosité* que nous employons encore, les naturalistes et les philosophes dédaignaient d'en faire une étude approfondie. Aristote se contente d'appeler les anomalies « les erreurs de la nature », et Pline dit de même après lui : « *Ludibria sibi, nobis miracula ingeniosa fecit natura.* » Au moyen âge et chez les modernes, jusqu'au XVIIIe siècle, on ne voit dans les ouvrages des auteurs qui parlent des monstres que des erreurs grossières, des préjugés absurdes et des explications enfantées par l'ignorance et la superstition. Aux anomalies véritables et aux monstres vrais, on joint tous les faux monstres qu'enfante l'imagination, les hommes à tête ou à membres de chien, de mouton, d'éléphant, d'oiseau, de licorne, les monstres faits à l'image du diable, etc. Quant à la cause assignée à la naissance des monstres, on l'attribue, tantôt à la volonté de Dieu, qui les envoie comme preuve de sa colère et comme présage de calamités publiques, tantôt à l'opération de Satan, tantôt enfin à des unions entre l'homme et la brute. Au XVIIe siècle, les préjugés sont encore tels, que les auteurs approuvent presque unanimement la barbarie des lois grecques et romaines, qui condamnaient à mort les enfants affectés de monstruosité. Le célèbre anatomiste Riolan établit comme une nouveauté hardie, que l'on peut se dispenser de faire périr les sexdigitaires, les individus à tête disproportionnée, les géants et les nains, et qu'il suffit de les reléguer loin de tous les regards. Enfin, le grand Haller, dans son traité *De monstris* (1768), vint affranchir la tér. des entraves qui s'opposaient à son avancement, non-seulement par ses belles descriptions anatomiques, mais encore par l'admirable sûreté de jugement avec laquelle il distingua les erreurs et les vérités qui composaient le chaos des connaissances de son époque. Après lui, les anatomistes philosophes, partant de ce principe que la nature obéit en toutes choses aux lois absolues que lui a imposées le Créateur et n'a point de bizarreries, recherchèrent l'origine des anomalies de l'organisation pour les ramener aux lois mêmes de l'anatomie normale, et ils démontrèrent qu'en effet les anomalies sont le résultat de modifications particulières survenues dans le cours du développement embryogénique des êtres. Parmi les auteurs qui ont amené la science tératologique au degré d'avancement où elle est parvenue, on doit citer en première ligne trois anatomistes français, Ét. Geoffroy Saint-Hilaire, son fils Isidore Geoffroy et E. Serres. Nous nommerons encore Meckel, Otto, Jacobi, Breschet, Martin-Saint-Ange, Lesauvage, etc., auxquels cette branche de l'anatomie doit des travaux remarquables.

II. Dans son grand et bel ouvrage sur la tér., Isidore Geoffroy Saint-Hilaire *divise les anomalies en quatre groupes principaux*, qu'il appelle ***Hémitéries, Hétérotaxies. Hermaphrodismes*** et ***Monstruosités*** proprement dites.—Les ***Hémitéries*** (gr. ἥμισυς, demi, et τέρας, monstre) sont des anomalies, ordinairement congénitales et peu graves au point de vue anatomique, qui portent *sur un seul organe, sur un seul système, sur une seule condition* organique. Tantôt elles ne mettent aucun obstacle à l'accomplissement des fonctions vitales, et alors elles constituent de simples ***variétés*** d'une espèce : tels sont les ***sexdigitaires***, qui ont 6 doigts au lieu de 5 à la main ou au pied. Tantôt elles nuisent à l'individu, soit en produisant une infirmité, soit en rendant difficile ou en empêchant l'accomplissement d'une ou de plusieurs fonctions, et on leur donne le nom de ***vices de conformation :*** tels sont le ***pied bot***, le ***pied équin***, etc. La connaissance des hémitéries est en quelque sorte la base sur laquelle repose la tér. tout entière, soit à cause des nombreuses applications pratiques qu'elle présente, soit parce que les autres anomalies peuvent être considérées comme provenant de l'association de deux ou de plusieurs hémitéries. On divise les hémitéries en cinq classes, selon que l'anomalie est relative au volume, à la forme, à la structure, à la disposition ou au nombre des parties. — Les ***Hétérotaxies*** (ἕτερος, autre, et τάξις, arrangement) *sont des anomalies* complexes, non apparentes à l'extérieur, qui affectent à la fois un grand nombre d'organes, et qui cependant ne mettent obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction. Elles résultent de la coexistence et de la coordination régulière de plusieurs modifications, qui seraient, chacune prise à part, des causes de trouble ou même de mort, mais qui, combinées ensemble, se compensent mutuellement, annulent leurs effets fâcheux, et produisent, sous une autre forme et dans un autre sens, toutes les conditions de la vie normale. Le cas d'hétérotaxie le plus célèbre est celui que Morand observa, vers 1660, sur un invalide mort à 72 ans. A l'ouverture de son corps, on s'aperçut que le foie se trouvait à gauche et la rate à droite, et que les poumons, le cœur, le tube digestif, ainsi que tous les vaisseaux et nerfs splanchniques, se trouvaient renversés.—Les *Hermaphrodismes* (de Ἑρμῆς, Mercure, et Ἀφροδίτη, Vénus) sont des anomalies congénitales et complexes, presque toujours apparentes à l'extérieur, qui consistent dans la réunion, chez le même individu, des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères. — Les *Monstruosités* proprement dites sont les anomalies du caractère le plus grave, et qui, lors même qu'elles n'exercent aucune influence fâcheuse sur les fonctions, impriment *aux formes extérieures des modifications très-remarquables et* leur donnent une configuration vicieuse fort différente de celle que présente ordinairement l'espèce. Mais le plus souvent l'influence exercée sur les fonctions est telle que la vie devient, ou impossible hors du sein maternel, ou possible seulement dans des conditions tout exceptionnelles. Les ***monstruosités*** forment deux grandes classes, savoir : les ***monstres simples*** ou ***unitaires***, chez lesquels on ne trouve que les éléments complets ou incomplets d'un seul individu, et les ***monstres doubles*** ou ***composés***, chez lesquels on trouve les éléments complets ou incomplets de plus d'un individu.

III. La classe des ***Monstres simples*** comprend trois ordres, les ***autosites***, les *omphalosites* et les *parasites*.

A. Chez les *Autosites* (αὐτος, soi-même ; σῖτος, nourriture), les organes sont, à l'extérieur, disposés pour la plupart symétriquement, et, à l'intérieur, conservés pour la plupart avec des conditions peu différentes de l'état normal. La vie est donc possible chez eux après la naissance pendant un temps très-variable. Les autosites se subdivisent en huit familles.—1° Les *Ectroméliens* (ἔκτρωμα, avortement, et μέλος, membre) se distinguent par l'avortement plus ou moins complet d'un ou de plusieurs membres, sans s'écarter ou en s'écartant peu de l'ordre normal pour la structure de la tête et du tronc. Ces monstres se présentent sous trois formes différentes et constituent ainsi trois genres. Les uns, appelés *Phocomèles*, ont les membres thoraciques et abdominaux d'une telle brièveté, que les mains et les pieds semblent *s'insérer* immédiatement *sur* le tronc, comme chez les phoques. D'autres, appelés *Hémimèles*, ont les membres d'un volume normal, particulièrement le bras et la cuisse, tandis que l'avant-bras ou la jambe consiste ordinairement en un moignon privé de main ou de pied, mais parfois terminé par un ou plusieurs doigts rudimentaires. D'autres enfin, nommés *Ectromèles*, sont caractérisés par l'absence totale ou presque complète des membres thoraciques ou abdominaux. Parmi les cas les plus connus d'***ectromélie***, nous citerons le peintre Ducornet, élève de Gros, qui, privé de membres thoraciques, se servait de ses pieds pour manier le pinceau, et faisait un usage merveilleux de ces organes si différents de la main. — 2° Les *Syméliens* (σὺν, avec, et μέλος, membre) sont caractérisés par la réunion ou la fusion médiane des membres abdominaux. Cette réunion ne pouvant avoir lieu sans une atrophie plus ou moins grande des organes pelviens, ces monstres ne sont pas viables. D'après le degré de fusion des membres, on distingue trois sortes de syméliens, *savoir :* les ***Symèles***, chez lesquels les deux membres sont réunis en un membre unique, mais double et terminé par un double pied, ayant la plante en avant et environ dix orteils ; les *Uromèles* (οὐρά, extrémité), qui présentent un membre composé terminé par un pied unique, souvent très-imparfait ; les ***Sirénomèles***, qui ont le membre terminé en une sorte de moignon qui donne une idée des formes bizarres que les poëtes ont prêtées aux Sirènes. Ces monstruosités sont rares, soit chez l'homme, soit chez les animaux.—3° Les *Célosomiens* (κήλη, hernie ; σῶμα, corps) offrent pour caractère l'existence d'une éventration plus ou moins étendue et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes génito-urinaires, ou même du tronc dans son ensemble. Ils naissent vivants ; mais leur mort suit de près leur naissance. Parmi les 6 genres qui composent cette famille, nous citerons seulement les ***Célosomes***, chez lesquels l'éventration envahit toute la poitrine ; le sternum est *affecté de fissure ou manque, et le cœur fait hernie* au devant de la poitrine, comme les viscères digestifs au devant de l'abdomen.—4° Les *Exencéphaliens* (ἐξ, hors de ; ἐγκέφαλος, *encéphale) ont l'encéphale plus ou moins déformé et incomplet*, et en outre placé, du moins en partie, hors de la cavité crânienne. On distingue ces monstres en six genres. Les deux principaux sont les *Notencéphales* (νῶτος, dos), qui ont l'encéphale situé en grande partie hors de la boîte cérébrale et derrière le crâne, lequel est ouvert dans la région occipitale ; et les *Hyperencéphales* (ὑπὲρ, au-dessus), dont l'encéphale est situé en grande partie hors et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure est incomplète. Ces monstres meurent ordinairement quelques instants ou quelques jours après leur naissance. On mentionne cependant un notencéphale humain qui, né en Russie, au commencement de ce siècle, aurait vécu jusqu'à l'âge adulte et même joui de ses facultés intellectuelles ; mais ce récit laisse grande prise au doute. — 5° Les *Pseudencéphaliens* (ψευδής, faux) sont caractérisés par l'absence d'encéphale, qui est remplacé par une tumeur développée sur la base du crâne, dont la voûte n'existe pas. Cette tumeur, formée de lobes arrondis et composée d'un lacis de vaisseaux gorgés de sang, égale ou même surpasse parfois l'encéphale. Elle se continue avec l'extrémité supérieure de la portion spinale de la pie-mère, et semble résulter d'une hypertrophie de cette membrane. Les pseudencéphaliens peuvent prolonger leur *existence quelques jours. Ils naissent à terme ou très-près du* terme, et leur monstruosité dépend ordinairement de chutes faites par la mère ou de coups violents portés à celle-ci dans le troisième ou le quatrième mois de la grossesse. — 6° Les *Anencéphaliens*, ainsi que leur nom l'indique, sont caractérisés par l'absence d'encéphale ; la moelle épinière manque également en totalité ou en partie. Le crâne est largement ouvert en dessus, et le canal vertébral offre généralement l'aspect d'une gouttière presque plate, faisant suite à la base du crâne, et renfermant un amas de sérosité qui s'échappe pendant l'accouchement. Le reste du tronc et les membres présentent une conformation normale. Très-rares chez les animaux, les exemples d'*Anencéphalie* ne le sont pas chez l'homme. Ils naissent avant terme, souvent dans le cours du huitième mois, et peuvent vivre quelques minutes et même quelques jours. Un anencéphalien, né en 1812 à l'Hôtel-Dieu de Paris, vécut trois jours, et fut nourri avec du lait et de l'eau *sucrée, aucune nourrice n'ayant* voulu lui donner le sein. A la différence de la *Pseudencéphalie*, l'anencéphalie résulte le plus souvent de vives impressions morales éprouvées par la mère durant les premiers mois de la grossesse. On divise les anencéphaliens en deux genres, les *Dérencéphales* (δέρη, cou), chez lesquels le canal rachidien n'est ouvert et la moelle épinière ne manque que dans la région supérieure ; et les *Anencéphales*, dont le canal vertébral est ouvert et la moelle épinière manque sur toute la longueur du tronc. — 7° Les *Cyclocéphaliens* (κύκλος, cercle, orbite) sont des monstres chez lesquels l'appareil nasal est plus ou moins atrophié, et dont les yeux, imparfaitement conformés ou quelquefois tout à fait rudimentaires, sont très-rapprochés l'un de l'autre, ou même se confondent ensemble sur la ligne médiane. Le cerveau, beaucoup plus petit qu'à l'ordinaire, est sans circonvolutions distinctes ; le crâne est atrophié dans sa portion moyenne et ses parties latérales se rapprochent ou se réunissent. Ces mons*tres naissent vivants, mais leur vie est incomplète et leur mort* est prompte. La *Cyclocéphalie* s'observe rarement chez l'homme, mais assez fréquemment chez nos animaux domestiques. De tout temps ces monstres ont fixé l'attention au plus haut degré par leur aspect hideux : ce sont eux, sans nul doute, qui ont donné lieu à la fable mythologique des Cyclopes. La famille des cyclocéphaliens comprend cinq genres. Les *Ethmocéphales* (ἠθμὸς, crible, racine du nez ; κεφαλὴ, tête) ont les yeux très-rapprochés, mais distincts, et l'appareil nasal à demi atrophié. Les *Cébocéphales* (κῆβος, singe) ont aussi les yeux distincts et très-rapprochés, mais chez ceux-ci l'appareil nasal ne fait plus aucune saillie. Dans les trois autres genres, les deux orbites sont confondues en une seule. Les *Rhinocéphales* (ῥὶν, nez) ont une trompe qui représente l'appareil nasal. Les *Cyclocéphales* ne diffèrent des précédents que par l'absence de trompe, c.-à-d. par l'état rudimentaire du nez. Enfin, les *Stomocéphales* (στόμα, bouche) ont en outre les mâchoires rudimentaires. — 8° Les *Otocéphaliens* (οὖς, ὠτὸς, oreille) ont les oreilles rapprochées et souvent réunies sur la ligne médiane, avec une atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne. Le plus souvent, la mâchoire et une grande partie de la face manquent. Par leur organisation, les circonstances de la naissance et de la mort, ils ont la plus grande analogie avec les cyclocéphaliens. Cette famille comprend cinq genres, mais qui offrent peu d'intérêt.

B. Les *Omphalosites* (ὀμφαλὸς, ombilic ; σῖτος, nourriture) sont des monstres unitaires qui vivent d'une vie imparfaite. En effet, leur vie n'étant entretenue que par la communication avec la mère, elle cesse dès que le cordon ombilical est rompu. Ces monstres manquent d'un très-grand nombre d'organes, et ceux qui existent sont très-imparfaits. Ils forment trois familles. — 1° Les *Paracéphaliens* (de παρὰ, préposition qui indique un vice, un défaut, et κεφαλὴ, tête) sont caractérisés par la forme du corps qui s'écarte manifestement de la symétrie normale, par des membres toujours imparfaits, par l'absence d'une très-grande partie des viscères, et enfin par la présence d'une tête très-imparfaite, quoique distincte. Cette famille comprend trois genres. Les ***Paracéphales*** *ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse*, une face distincte avec une bouche et des organes sensoriaux rudimentaires, et des membres thoraciques. L'absence de ces derniers caractérise les *Omacéphales* (ὦμος, épaule). Les ***Hémiacéphales*** ont des membres thoraciques comme les parencéphales ; mais la tête est représentée par une tumeur informe avec quelques appendices ou replis cutanés en avant. Ces trois genres de monstres sont presque toujours jumeaux et du sexe féminin. Attachés à un placenta commun, mais contenus chacun dans une poche distincte, ils ne donnent à la naissance aucun signe de vie. — 2° Les *Acéphaliens* sont caractérisés par l'absence de tête, dont il existe au plus quelques vestiges, et par un corps plus ou moins imparfait. Le nombre des membres varie de 4 à 1. Lorsqu'il n'en existe qu'un, c'est toujours un membre abdominal : ces membres, mal proportionnés, contournés, sont presque toujours terminés par moins de 5 doigts et par des pieds bots. A l'intérieur, l'organisation est également très-imparfaite. Ces monstres viennent presque toujours avant terme, naissent jumeaux, quelquefois plus que bijumeaux. Parfois l'un d'eux est bien conformé, plein de vie et souvent même complétement viable. L'acéphalien, au contraire, ne donne pas de signe de vie dès qu'il est hors des eaux de l'amnios. Cette famille comprend trois genres. *Les Acéphales* sont privés seulement de la tête et des organes qui manquent généralement avec elle. Les *Péracéphales* (πέρα, au delà) se distinguent des précédents par l'absence de membres thoraciques. Enfin, les ***Mylacéphales*** (μύλη, môle) ont le corps informe, à régions peu ou point distinctes, avec des membres très-imparfaits, rudimentaires, ou même presque nuls. Ces monstruosités ont toutes été observées chez l'homme, plus rarement chez les animaux.— 3° Les *Anidiens* (de α privatif, et εἶδος, forme) se placent, par la *simplicité de leur organisation*, au bas de la *série* des monstres unitaires. Le corps ne présente qu'un sac ovoïde ou globuleux, sans appendices comme sans caractères spéciaux de forme. Cette famille ne comprend qu'un seul genre rarement observé et peu connu.

C. Les *Parasites* forment le troisième ordre des monstres unitaires. Ces monstres, les plus imparfaits de la classe, présentent des masses inertes, irrégulières, composées principalement d'os, de dents, de poils, de graisse, et qui manquent même de cordon ombilical. Implantés sur les organes générateurs de la mère, ils y vivent d'une vie végétative obscure. Geoffroy Saint-Hilaire les range tous dans une seule famille, qu'il désigne sous le nom de *Zoomyliens* (ζῶος, animal, et μύλη, môle).

IV. La classe des ***Monstres doubles*** a été divisée par Geoffroy Saint-Hilaire en deux ordres : les monstres doubles ***autositaires*** et les monstres doubles *parasitaires*.

A. *Les* ***Autositaires***, *composés de deux individus égaux en* développement, jouissent d'une égale activité physiologique, soit que, réunis dans une région, ils vivent chacun d'une vie presque distincte, soit que, plus intimement confondus, ils concourent à la nutrition et à l'accomplissement des diverses fonctions nécessaires à la vie commune. Ces monstres se subdivisent en six familles.— 1° Les *Eüsomphaliens* (εὖ, bon ; ὀμφαλὸς, ombilic) sont des monstres composés, réunis à l'extrémité céphalique ou à l'extrémité pelvienne, mais qui ont chacun leur ombilic, et, quant aux autres parties, sont partout distincts l'un de l'autre. L'organisation de ces monstres, d'ailleurs fort rares, n'étant frappée d'anomalie que dans la région de l'union, il n'est pas impossible que leur vie se prolonge plus ou moins longtemps après la naissance ou même jusqu'à l'âge adulte. On range ces monstres en 3 genres les ***Métopages*** (μέτωπον, front ; παγεὶς, réuni) présentent deux individus unis par la tête front à front. Un métopage humain, fille double, né au XVIe *siècle*, vécut *dix ans*. Les deux sujets composants, accolés par les parties extérieures de la tête, étaient opposés front à front, poitrine à poitrine ; ils ne voyaient que de côté les objets environnants, et lorsque l'un marchait il fallait que l'autre reculât. Les *Céphalopages* sont réunis par la tête, mais de telle *sorte que le front de l'un des sujets s'unit* avec l'occiput de l'autre, et réciproquement. Les deux visages sont donc tournés en sens inverse ; la face ventrale de l'un des sujets composants fait suite à la face dorsale de l'autre ; et si l'un est dans la supination l'autre est nécessairement dans la pronation. La vie de ces monstres ne se prolonge que peu de temps après la naissance. Les *Pygopages* (πυγὴ, fesses) sont deux individus réunis par la région fessière. Nous citerons comme exemple de ce genre le groupe bifemelle né en Hongrie en 1701, et qui promené successivement, en Allemagne, en Italie, en France, etc., acquit une célébrité prodigieuse. Ces deux sœurs, appelées Hélène et Judith, n'avaient ni le même tempérament, ni la même taille, ni le même caractère ; mais elles se portaient l'une l'autre une tendre affection. Judith ayant été atteinte d'une maladie de l'encéphale et des poumons, Hélène perdit presque tout à coup ses forces, et toutes les deux périrent presque dans le même instant, à l'âge de 22 ans. —2° *Les* ***Monomphaliens*** *(μόνος, seul, et ὀμφαλὸς) sont caractérisés* par la réunion de deux sujets presque complets, mais ayant l'ombilic commun, et qui sont généralement du même sexe et peu viables. Cette famille comprend cinq genres. Les *Ischiopages* (ἰσχίον, ischion) sont réunis dans la région hypogastrique. Les *Xiphopages (ξίφος, épée, appendice xiphoïde) résultent* de la réunion de deux individus depuis l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'ombilic commun. Le plus célèbre monstre de ce genre est l'être double né en 1811 de parents chinois établis dans le royaume de Siam, et que Paris a vus, en 1835, sous le nom de *frères Siamois*. Très-semblables l'un à l'autre par les traits de leur visage, mais différents par la taille et par la force, Chang et Eng se trouvaient, dans leur enfance, opposés face à face et se touchaient mutuellement au-dessus et au-dessous du lien d'union, par le thorax et par l'abdomen. Mais, par l'effet de tiraillements involontaires et continuels, les deux appendices xiphoïdes se relevèrent et se déjetèrent latéralement l'un à droite et l'autre à gauche, de manière à former une sorte de bande longue de 13 cent. sur 8 de large, ce qui changea l'union médiate des deux sujets en une union à distance, et leur permit de se mettre, l'un par rapport à l'autre, de côté et à angle droit. La progression se faisait donc obliquement, suivant la diagonale de l'angle qu'ils formaient entre eux. Semblables d'organisation et d'éducation, les frères Siamois étaient devenus deux êtres dont les fonctions, les actions, les paroles, les pensées même étaient presque toujours concordantes. Leurs heures d'appétit, de sommeil, de veille, leurs joies, leurs colères, leurs douleurs étaient communes. Les mêmes idées, les mêmes désirs se faisaient jour en même temps dans ces deux êtres si étroitement unis.—Les *Sternopages* (στέρνον, sternum) sont caractérisés par la jonction de deux individus face à face depuis l'ombilic jusqu'à la partie supérieure de la poitrine. Les deux sujets, du reste régulièrement conformés, ont deux sternums latéraux et communs. Les *Ectopages* (ἐκτὸς, au dehors) sont réunis latéralement à partir de l'ombilic sur toute l'étendue du thorax. Enfin, les *Hémipages* présentent la réunion latérale de deux individus à ombilic commun, sur toute l'étendue du thorax et du cou, et presque par les mâchoires.—3° Les *Sycéphaliens* (σὺν, avec ; κεφαλὴ, tête) ont deux corps distincts au-dessous de l'ombilic, intimement unis au-dessus, et surmontés d'une tête plus ou moins manifestement double. On en distingue trois genres. Les *Janiceps*, c.-à-d. *Monstres à tête de Janus*, ont les éléments des deux têtes conservés, mais fondus en une seule, qui se trouve avoir deux visages opposés l'un à l'autre et appartenant par moitié à chacun des individus composants. Les *Iniops* (ἰνίον, occiput; ὤψ, œil) ont un visage très-complet, et, à l'opposé, un second visage très-incomplet représenté par une orbite et un œil médian, ainsi que par deux oreilles très-rapprochées, parfois par une seule oreille médiane. Les *Synotes* (σὺν, et οὖς, ὠτὸς, oreille) ont aussi une tête incomplétement double, offrant d'un côté une face, et de l'autre deux oreilles très-rapprochées ou une double oreille médiane. — 4° Les *Monocéphaliens* présentent une double tête, n'offrant aucune trace extérieure de duplicité, et surmontant deux corps confondus d'une manière plus ou moins intime et sur une étendue plus ou moins grande. On en admet trois genres. Les *Déradelphes* (δέρη, cou ; ἀδελφὸς, frère) ont les troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus, trois ou quatre membres thoraciques, et une seule tête sans aucune partie surnuméraire à l'extérieur. Les *Thoradelphes* (θώραξ, poitrine) offrent deux troncs confondus en un tronc qui paraît simple dans sa portion supérieure, et deux membres thoraciques. Inconnus dans l'espèce humaine, ils sont rares chez les animaux. Les *Synadelphes* ont un tronc unique, mais double dans toutes ses régions, et pourvu de huit membres. — 5° Les *Sysomiens* (σὺν et σῶμα, corps) présentent deux corps réunis et confondus plus ou moins intimement, que surmontent des têtes complétement séparées. Ils forment trois genres. Les *Psodymes* (ψόαι, les lombes; δίδυμος, double) ont, à partir de la région lombaire, deux corps distincts supérieurement, deux thorax séparés, deux membres abdominaux et quelquefois les rudiments d'un troisième. Un psodyme humain, né en Lorraine, en 1722, vécut deux mois et demi. Les *Xiphodymes* ont les thorax confondus inférieurement, mais distincts supérieurement. Il existe, dans l'espèce humaine, plusieurs exemples de xiphodymes qui ont vécu plusieurs années. Buchanan en cite un qui, élevé avec soin par les ordres de Jacques IV, apprit plusieurs langues, devint un habile musicien et mourut à 28 ans. Ses deux moitiés avaient souvent des volontés opposées, et quelquefois même se querellaient entre elles. C'est à ce genre que se rapporte encore la double fille Rita-Christina, née en mars 1829, en Sardaigne, et morte à Paris vers la fin de la même année. Rita, ayant été prise d'une bronchite intense, mourut. Christina, qui jusque-là avait été pleine de vie et de santé, venait de prendre le sein quand tout à coup, sa sœur expirant, elle expira aussi. Les *Dérodymes* ont un seul corps, avec une seule poitrine, dont le sternum est opposé à deux colonnes vertébrales. On ne connaît pas chez l'homme de monstre de ce genre qui ait survécu ; mais un lézard dérodyme, trouvé en 1829 dans le Roussillon, ne périt qu'au bout de quatre mois, et encore d'accident. — 6° Les *Monosomiens* sont essentiellement caractérisés par l'unité du corps. On en distingue trois genres. Les *Atlodymes* (ἄτλας, atlas ; δίδυμος, jumeau) ont un seul corps, et deux têtes séparées, mais contiguës et portées sur un cou unique. Les *Iniodymes* diffèrent des précédents, en ce que les deux têtes sont réunies en arrière par le côté. Quant aux *Opodymes* (ὦψ, œil), ils ont la tête unique en arrière, mais se séparant en deux faces distinctes à partir de la région oculaire : ils offrent ordinairement quatre yeux.

B. Les monstres *Parasitaires*, qui forment le second ordre des monstres doubles, sont composés de deux individus très-inégaux et très-dissemblables, l'un complet ou presque complet, l'autre beaucoup plus petit, très-imparfait, et se nourrissant aux dépens du premier. Le parasite peut être implanté extérieurement sur l'autosite et avoir une organisation assez complexe ; ou bien être implanté extérieurement, mais être tellement imparfait, qu'il semble une partie surnuméraire du premier ; ou enfin, être inclus dans le sujet principal. Cet ordre comprend cinq familles. — 1° Les *Hétérotypiens* (ἕτερος, autre ; τύπος, type) présentent l'union antérieure de deux individus, l'un de conformation généralement normale et par conséquent autosite, et l'autre très-imparfaitement développé et parasitique. C'est une sorte de fœtus plus ou moins incomplet qui se trouve appendu au devant d'un individu qui vit à la fois et pour lui-même et pour son frère. Ces monstruosités forment trois genres. Dans les *Hétéropages*, le parasite, très-petit, très-imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens rudimentaires, a le corps implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal. Nous citerons comme ex. l'hétéropage observé par Pincet au XVII° siècle, et qui vécut jusqu'à l'âge adulte. La tête du parasite était grosse, mal conformée, et pendait au devant du corps de l'autre sujet. Presque entièrement privé de mouvement, cet être incomplet vivait uniquement des aliments pris par l'autosite. Quand ce dernier était enveloppé de son manteau, il ne paraissait avoir rien de monstrueux. Chez les *Hétérodymes*, le parasite est réduit à une tête incomplète, portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaires, sur la face antérieure du corps du sujet principal. Les *Hétéradelphes* se distinguent du genre précédent en ce que le sujet accessoire est encore plus imparfait, car il est privé de tête et quelquefois de thorax. Chez l'homme, les hétéradelphes atteignent souvent l'âge adulte, tandis que, chez les animaux, ils naissent à peine viables. On a remarqué, chez un hétéradelphe chinois, que les actions exercées sur le parasite étaient perçues par le sujet principal, qui ressentait une douleur dans la partie correspondante.—2° Les *Hétéraliens* (ἕτερος et ἅλως, aire) sont caractérisés par l'insertion d'un parasite très-incomplet à l'une des extrémités du corps du sujet principal. Ainsi dans le genre *Épicome* (ἐπὶ, sur ; κόμη, chevelure), la tête de l'individu bien conformé porte une tête accessoire, suivie seulement d'un cou imparfait et de quelques rudiments de tronc. Le cas le plus célèbre de ce genre, est celui qui a été décrit par Home, et qui, né en 1783 au Bengale, vécut quatre ans. La vitalité paraissait être la même dans les deux têtes ; néanmoins la sensibilité était beaucoup moindre dans l'accessoire. Celle-ci semblait participer aux joies, mais surtout aux chagrins de la tête principale, qui au contraire ne témoignait que peu ou point de douleur quand on pinçait ou irritait la peau de la tête accessoire.— 3° Les *Polygnathiens* (πολὺς, plusieurs ; γνάθος, mâchoire) sont des monstres qui, à l'une de leurs mâchoires, portent suspendues des mâchoires difformes, et parfois même une masse irrégulière d'os et de cartilages amorphes, dans lesquels il est difficile de reconnaître l'ébauche d'une tête. Cette famille comprend quatre genres, tous fort rares. — 4° Les *Polyméliens* (πολὺς et μέλος, membre) sont caractérisés par l'insertion, sur un sujet bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires, accompagnés quelquefois des rudiments de quelques autres parties, ou même coexistant avec un second anus. — 5° Les *Endocymiens* (ἔνδον, dedans ; κῦμα, embryon) se composent de deux individus, inégaux en volume et en développement, dont le parasite est renfermé dans le corps de l'autosite. Ordinairement chez les endocymiens l'inclusion est tantôt sous-cutanée, tantôt abdominale. Dans le premier cas, le fœtus est renfermé dans une poche anomale ; dans le second, il est contenu dans l'abdomen même de l'autosite. Ces cas de monstruosité sont assez fréquents chez l'homme et chez les animaux. Ils sont en général mortels pour l'autosite : toutefois, chez quelques-uns, la vie poursuit toutes ses phases. L'inclusion d'un œuf dans un autre est un cas d'endocymie qui se rencontre assez fréquemment.

V. Deux sciences, l'embryogénie et l'anatomie comparée, servent de fondement à la tér. L'une nous fait assister à la création des organes et nous révèle les lois qui président à leur formation ; l'autre, en décomposant par une analyse philosophique les différents appareils organiques, nous montre que, chez les êtres qui appartiennent à chaque embranchement, ces appareils présentent des éléments identiques, toujours disposés suivant les mêmes lois. Or, dès qu'il fut reconnu que les classes diverses du règne animal sont établies sur un seul et même type, il devenait contradictoire d'admettre l'existence de plusieurs types dans une seule et même espèce. De son côté, l'étude de l'embryogénie fit voir qu'un grand nombre de monstruosités sont des états embryogéniques normaux, lesquels ne deviennent anormaux que parce qu'étant transitoires dans l'ordre habituel, ils sont restés permanents. De là, la *théorie de l'arrêt*, ou pour parler d'une manière plus générale, *des inégalités de développement*. « Cependant cette théorie, dit Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, n'embrassait pas dans son ensemble tous les phénomènes tératologiques ; elle nous apprend beaucoup sur les monstres par défaut, mais presque rien sur les monstres dits par excès. L'embryogénie fut encore interrogée, et un nouveau succès répondit à une nouvelle tentative. La formation du système vasculaire étudiée sous l'inspiration de la belle théorie de Serres sur le développement centripète, révéla une loi importante à l'aide de laquelle les monstruosités par excès peuvent être, à quelques égards, rapportées à leur cause prochaine. Lorsqu'un organe est double, le tronc ou la branche vasculaire qui le nourrit est double aussi, de même que l'absence d'une partie est liée nécessairement à celle de son artère. Cette nouvelle loi est de la plus haute importance, car elle pose à la monstruosité des bornes certaines et nécessaires, et elle nous explique pourquoi toutes ces créations bizarres que nos pères avaient imaginées, ne se sont jamais présentées à l'observation. » Ainsi donc, la monstruosité est non point un désordre aveugle, comme on le suppose généralement, mais un ordre particulier soumis à des règles constantes et précises. Ce n'est pas tout. Depuis longtemps déjà, plusieurs anatomistes, en étudiant quelques cas de monstruosité double, avaient été frappés des rapports remarquables de situation et de connexion qu'offraient l'un à l'égard de l'autre les deux sujets réunis. Or, Ét. Geoffroy Saint-Hilaire a fait voir que cette relation est une loi constante et commune à tous les monstres doubles. Les deux sujets qui composent un monstre complétement ou partiellement double, sont toujours unis par les faces homologues de leurs corps, c.-à-d. adossés l'un à l'autre, ou se regardant mutuellement, ou bien opposés côté à côté, vertex à vertex, ischion à ischion. Chaque partie, chaque organe chez l'un correspond constamment à une partie, à un organe similaire chez l'autre. Chaque vaisseau, chaque nerf, chaque muscle, placé sur la ligne d'union, va retrouver le vaisseau, le nerf, le muscle de même nom appartenant à l'autre sujet, de même que, dans l'état normal, les deux moitiés latérales d'un organe unique et médian, primitivement distinctes, viennent s'unir entre elles sur la ligne médiane, au moment voulu par les lois de leur formation et de leur développement. Il résulte de là cette conséquence certaine, bien qu'étrange au premier abord, c'est que deux sujets réunis sont entre eux ce que sont l'une à l'autre la moitié droite et la moitié gauche d'un individu normal, en sorte qu'un monstre double n'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un être composé de quatre moitiés plus ou moins complètes, au lieu de deux. Cette loi, qui a reçu le nom de *loi de position similaire*, n'est pas seulement relative aux monstres doubles. Prise dans sa plus grande généralité, c'est la loi universelle de l'union et de la fusion des appareils organiques, des organes et même des simples portions d'organes, considérées aussi bien à l'état normal qu'à l'état tératologique. La loi de développement centripète devient seulement un cas particulier de la loi de position similaire, laquelle mérite véritablement le titre de *loi de l'affinité de soi pour soi*, que lui avait donné l'illustre Ét. Geoffroy. « Ainsi donc, comme le fait très-bien observer le digne fils de notre grand anatomiste, non-seulement les êtres dits anomaux, considérés en eux-mêmes, ne sont pas moins réguliers que les êtres normaux, et il existe des lois tératologiques aussi bien que des lois zoologiques ; mais les unes et les autres ont entre elles une analogie qui va jusqu'à l'identité absolue, toutes les fois qu'on sait se placer dans la comparaison à un point de vue suffisamment élevé. A vrai dire, point de lois spécialement zoologiques, point de lois tératologiques ; mais des lois générales applicables à toutes les manifestations de l'organisation animale et embrassant comme autant de considérations secondaires toutes les généralités restreintes à un seul ordre de faits. »—Voy. l'ouvrage d'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et chez les animaux, ou Traité de térat. générale*, 1832-36. Les faits tératologiques observés chez les végétaux ont été aussi l'objet d'une excellente monographie due au prof. Moquin-Tandon ; elle est intitulée : *Éléments de térat. végétale*, 1841.

TERCER ou **TERSER.** v. a. (lat. *ter*, trois fois). T. Agricult. *T. une vigne*, Lui donner un troisième labourage, une troisième façon. = TERCÉ, ÉE. part.

TERCET. s. m. (lat. *ter*). T. Littér. Voy. STANCE.

*** TERCINE.** s. f. T. Bot. Voy. PISTIL.

*** TÉRÉBELLE.** s. f. (lat. *terebra*, tarière). T. Zool. Voy. TUBICOLES.

TÉRÉBENTHINE. s. f. (gr. τερεβινθίνη).

Enc. — Le nom de *Térébenthine* s'applique à toutes les résines qui se présentent à l'état liquide. C'est ainsi qu'on appelle *T. de Chio*, la résine qui s'extrait du Pistachier térébinthe, de la famille des Anacardiacées, et *T. de Judée*, *T. de la Mecque*, *T. de Gilead*, *T. du Caire*, celle que fournit le Balsamodendron opobalsamum, de la famille des Amyridacées. Mais quand on emploie le mot *térébenthine* absolument, on entend désigner par là la résine qui provient de diverses espèces de la famille des Conifères. Dans le commerce, on distingue encore cette dernière en diverses sortes, savoir : la *T. commune* ou *T. de Strasbourg*, qui est fournie par le Sapin argenté ; la *T. de Bordeaux*, qui découle du Pin maritime; la *T. de Briançon* ou *T. de Venise*, qui provient du Mélèze ; et la *T. de Riga*, qui s'extrait du Pin cembro, etc. Ces sucs sont demi-liquides et glutineux, fort odorants, et généralement incolores au moment où ils exsudent de la plante ; mais ils prennent avec le temps une couleur plus ou moins citrine. Tous sont inflammables, doués d'une saveur chaude et piquante, et se composent d'une essence à laquelle ils doivent leur odeur et leur saveur, ainsi que de deux acides, appelés *acide silvique* et *pimarique*.

I. Dans nos départements du sud-ouest, où la production de la t. ordinaire a lieu sur une très-grande échelle, on obtient cette résine de la manière suivante. Sur les arbres déjà forts et dont la végétation est vigoureuse, on pratique vers le bas du tronc des entailles peu profondes et parallèles qu'on prolonge ensuite peu à peu jusqu'à une certaine hauteur. La t. qui découle de ces incisions vient se réunir dans une rigole creusée autour de la base de l'arbre ou dans un vase particulier. L'extraction de la t. commence au printemps et finit en octobre. Un Pin maritime de 25 ans fournit en moyenne 2 kil. de résine brute dans l'année. En vieillissant, son rendement augmente, et il monte à 6 ou 8 kil. vers 70 ans. La t. qui se réunit au pied du tronc est appelée *Gomme* ou *Résine molle*. On nomme *Galipot* la résine presque solide qui forme des stalactites le long de l'arbre, par suite de l'évaporation d'une partie de l'huile essentielle qu'elle contient. On désigne sous le nom de *Barras* ou de *Barral*, le galipot tout à fait sec, qui adhère tellement à l'arbre, qu'il faut l'arracher avec un instrument de fer. Enfin, on appelle *Crottas* les mélanges de t. et de galipot qu'on recueille en septembre et en octobre au pied des arbres, et qui sont souillés de sable et de feuilles. La récolte des barras et des galipots se fait en octobre, novembre et décembre. Ils entrent pour un tiers dans le produit total du rendement.

II. En distillant la t. avec de l'eau, on sépare l'huile essentielle qu'elle contient et qui est si usitée sous le nom d'*Huile* et d'*Essence de t.* Cette substance, que les chimistes actuels nomment *Térébenthène*, paraît varier un peu suivant la nature de l'arbre d'où elle provient. L'essence de t. de Bordeaux, produite par le Pin maritime, est un liquide incolore, très-mobile, d'une odeur caractéristique, d'une saveur âcre et brûlante. Sa densité à 0° est 0,875, et sa formule $C^{20}H^{16}$. Elle bout vers 150°. Bien que très-peu soluble dans l'eau, elle lui communique néanmoins son odeur caractéristique. Mais l'alcool, l'éther et les huiles fixes la dissolvent en très-forte quantité. A son tour, l'essence de t. dissout une proportion considérable de soufre, de phosphore et d'un grand nombre de composés organiques. Soumise à la chaleur à une pression élevée, elle se change en corps isomères de propriétés différentes. L'action des acides sulfurique et azotique sur elle donne aussi lieu à la formation de composés isomères. Dans les Landes et les contrées voisines on distille généralement la t. dans de très-grands alambics de cuivre, et elle fournit ainsi environ 15 p. 100 de son poids d'essence. Mais, depuis quelques années, à la distillation à feu nu, on a substitué dans plusieurs usines la distillation au moyen de la vapeur surchauffée. Le nouvel appareil consiste en un cylindre de cuivre qui est muni d'une double enveloppe de tôle dans laquelle circule un courant de vapeur surchauffée. Ce procédé, imaginé par Violette, fournit du premier jet une essence très-pure, qui n'a pas besoin d'être rectifiée ; en outre, il donne 3 pour 100 de plus d'essence; enfin il offre l'immense avantage de mettre à l'abri des incendies si fréquents dans l'ancien système. — L'essence de t. est la plus importante des huiles essentielles, à cause de ses applications dans les arts et l'industrie. On s'en sert pour la préparation des vernis et pour rendre siccatives les couleurs à l'huile. On la mêle à l'alcool pour la préparation d'un liquide propre à l'éclairage et qui porte le nom d'*hydrogène liquide*. On s'en sert pour dissoudre le caoutchouc, et tout le monde connaît l'importance que cette opération a prise dans ces dernières années. En médecine, on en fait usage dans les cas de ténia, de maladies des voies urinaires, de névralgies, de sciatique surtout, et dans les coliques hépatiques. Associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *Remède de Durande*, si usité contre cette dernière affection.

III. Le résidu qui reste quand on a, par la distillation, enlevé à la t. son huile essentielle, est une résine solide et jaunâtre que l'on nomme *Arcanson* et *Brai sec*. Elle s'emploie dans la fabrication du savon jaune ou savon de résine, de certains vernis et des cires à cacheter communes. Elle entre encore dans la composition du mastic de fontenier. Enfin, les musiciens s'en servent, sous le nom de *Colophane*, pour frotter l'archet des instruments à cordes, afin de lui donner plus de prise sur elles. La résine destinée à cet usage se coule en cylindres dans des morceaux de papier. Le nom de colophane vient, dit-on, de Colophon, ville d'Ionie dont les anciens la tiraient exclusivement. Souvent, au lieu de recueillir à part le résidu de la distillation, on le verse bouillant dans un vase de bois où il est brassé fortement avec 10 pour 100 d'eau. On obtient une substance de couleur jaune sale et opaque, à cassure vitreuse et à odeur faible, qu'on nomme dans le commerce *Résine commune*, *Résine jaune* ou *Poix-résine*. Cette substance, plus molle que le brai sec, s'emploie à peu près aux mêmes usages. La *Poix blanche*, appelée aussi *Poix jaune*, *Poix grasse*, et plus souvent *Poix de Bourgogne*, provient de la poix-résine qu'on a fondue dans l'eau et qu'on a passée à travers un lit de paille pour la débarrasser de ses impuretés. Son odeur est douce, balsamique, et sa saveur est faible. Sèche et cassante à froid, elle se ramollit par la chaleur et adhère fortement aux objets avec lesquels on la met en contact. Elle exerce sur la peau une action stimulante et rubéfiante qu'on utilise en médecine, où on l'emploie comme topique dans les cas de bronchites chroniques, de douleurs rhumatismales, etc. Quant à la *Poix noire*, elle s'obtient, ainsi que le *Goudron*, par l'incinération du bois de diverses espèces de Pins et de Sapins. Enfin, le *Brai gras* est le résidu de la distillation du goudron.—V. Résine et Goudron.

* **TÉRÉBINTHACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc.—A.-L. de Jussieu, le premier, avait établi sous ce nom une grande famille naturelle composée de végétaux exogènes polypétales à étamines périgynes, et ayant pour type le *Térébinthe* (*Pistachia terebinthus*). La plupart des espèces qui formaient cette famille appartiennent aux régions intertropicales, et beaucoup d'entre elles renferment des sucs laiteux ou résineux. Actuellement cette nombreuse famille est généralement partagée par les auteurs en plusieurs familles distinctes. Le savant botaniste dont nous avons suivi la méthode en fait quatre, savoir : les *Amyridacées*, les *Anacardiacées*, les *Connaracées* et les *Xanthoxylées*. V. ces mots.

TÉRÉBINTHE. s. m. T. Bot. V. Anacardiacées.

* **TÉRÉBRANT, ANTE.** adj. (lat. *terebrare*, percer avec une tarière). Qui perce ou perfore. ‖ T. Pathol. *Douleur térébrante*, Douleur où il semble qu'une vis pénètre en tournant dans la partie affectée. = * Térébrants. s. m. plur. T. Entom. Voy. Hyménoptères. = Térébration. s. f. Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc.

* **TÉRÉBRATULE.** s. f. (latin. *terebratus*, percé). T. Zool. V. Brachiopodes.

* **TÉRÉDYLES.** s. m. pl. (gr. τέρειν, percer; ξύλον, bois). T. Entom. Nom donné par quelques auteurs aux insectes qui forment la tribu des Ptiniores, de la famille des Malacodermes.

* **TERGÉMINÉE.** adj. f. (lat. *tergeminus*, trois fois double). T. Bot. V. Feuille.

TERGIVERSATION. s. f. Action de tergiverser. *User de t.* = Tergiverser. v. n. (lat. *tergiversari*; de *tergum*, dos, et *vertere*, tourner). Prendre des détours, des faux-fuyants pour éluder ou pour éloigner la conclusion d'une affaire, la décision d'une question, pour ne pas faire une réponse positive, etc. *C'est un chicaneur qui ne fait que tergiverser.*

TERME. s. m. (lat. *terminus*). Fin, borne des actions et des choses qui ont quelque étendue de lieu ou de temps. *Le t. d'une course. Tout mouvement a deux termes. Le t. de la vie. Chaque chose a son t. Il a mis un t. à son ambition, à ses extravagances. Il y a un t. où il faut savoir s'arrêter. Il n'est pas encore au t. de ses adversités. Cette affaire est à son t. La maladie ne touche pas encore à son t. Il est à son dernier t.*, Il est à l'article de la mort. ‖ * Se dit aussi pour Limite en général. *Dans les beaux-arts, il y a un t. que l'on ne saurait dépasser. Cherche-t-on si scrupuleusement le t. de ses devoirs, quand on n'est point tenté de le passer? Les forces de l'esprit humain ont un t.* ‖ Le temps au bout duquel une femme doit accoucher dans le temps ordinaire de la nature. En ce sens, il se met ordin. sans article, ou bien il prend l'adj. possessif. *Elle n'est pas à t. Cet enfant est venu à t. Elle approche de son t.* — Se dit aussi Des femelles de quelques animaux. *Sa jument a mis bas avant t. Cette vache est à son t.* ‖ Temps préfix de payement. *Les loyers des maisons se payent à Paris aux quatre termes accoutumés. Payer au t. Le t. est échu. Cette somme est payable en six termes. T. de rigueur*, Celui après lequel il n'y a plus de délai à espérer. — Prov., *Qui a t. ne doit rien*, On ne peut être contraint de payer avant le terme échu. — Par ext., La somme due au bout du terme. *Je viens de payer mon t. Vous ne devez plus que le t. qui court. Il doit deux termes à son propriétaire.* — * En parl. De locations, se dit encore Du laps de temps qui s'étend d'un terme à l'autre. *Je resterai encore un t. et demi dans cet appartement, puis je le quitterai.* ‖ T. Antiq. *Le dieu Terme*, Le dieu qui, suivant les anciens Romains, protégeait les bornes et les limites des terres. *Le dieu Terme était représenté sous la forme d'une pierre carrée que surmontait une tête humaine.* — En conséquence, on appelle encore aujourd'hui *Termes*, Les bornes surmontées d'un simulacre de tête humaine; ou Les bustes terminés en gaîne, qu'on place dans les allées d'un jardin, en guise de décoration. *Il y a des termes de marbre au coin des allées de ce jardin.* — Fam., *Il est planté là comme un t.*, se dit D'un homme qui reste longtemps quelque part, debout et immobile. = *Terme*, s'emploie pour Mot, quand on le considère sous le rapport de sa signification ou de sa valeur. *T. propre, figuré, barbare. T. significatif. T. nouveau, usité, expressif, intelligible. Termes nobles, pompeux, bas, obscurs, vagues, emphatiques. T. équivoque, ambigu. Il n'y a point de termes pour exprimer la grandeur de Dieu. Le contrat porte cela en termes exprès, en termes précis. D'après les termes du contrat, vous êtes obligé à... Connaître la propriété des termes.* — *Parler de quelqu'un en bons, en mauvais termes*, En dire du bien ou du mal. — *Je lui ai dit cela en propres termes*, Dans les mêmes termes que je viens de rapporter. *S'exprimer en termes propres*, Employer des termes convenables à la chose dont on parle. — *Mesurer, peser, composer, ménager ses termes*, Parler avec circonspection. *Ne pas ménager les termes*, Dire avec dureté des choses désagréables. — Syn. V. Mot. ‖ Façon de parler qui est particulière à quelque art, à quelque science. *Il ne sait pas les termes de l'art. Termes techniques. T. de logique. T. de mathématique. T. de grammaire. T. de palais, de procédure, de finances. Dictionnaire des termes de botanique, de marine. En termes de l'Ecriture.* ‖ Au plur., se dit De la position où est une personne à l'égard d'une autre, et même De l'état où est une affaire. *En quels termes êtes-vous avec lui depuis votre débat? Les parties sont en termes d'accommodement, de conclure à l'amiable. Ce mariage est en termes de se renouer.* ‖ *T. de comparaison, de relation*, Chacun des deux objets que l'on compare l'un avec l'autre, qui ont de la relation, du rapport entre eux. *Ce t. de comparaison n'est point exact. Toute relation a deux termes.* ‖ T. Mathém. *T. d'un rapport, d'une proportion, d'une progression*, V. Proportion et Progression. *Moyen t.*, Voy. Moyen. *T. d'une expression algébrique*, V. Algèbre. ‖ T. Gramm. et Logiq. Se dit Des mots, des phrases qui expriment les idées mises en rapport. *Dans toute proposition, il y a deux termes, le* sujet *et l'*attribut. *Tout syllogisme se compose de trois termes.* V. Proposition et Raisonnement.

TERMÈS. s. m. T. Entom. Syn. de Termite.

TERMINAISON. s. f. État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit. *La t. d'une maladie, d'une affaire, etc.* ‖ T. Gram. Désinence d'un mot. *T. douce, rude, agréable. T. masculine, féminine. T. en* er, *en* oir, *en* able, *en* eux, *etc. La valeur des terminaisons.* Voy. Suffixe. ‖ * T. Hist. nat. Ce qui constitue l'extrémité dernière d'une chose. *Les terminaisons artérielles, nerveuses.*

TERMINAL, ALE. adj. (latin. *terminalis*). T. Hist. natur. Qui termine une partie, qui en occupe ou en forme l'extrémité supérieure. *Bourgeon t. Fleurs terminales. Epis terminaux.*

* **TERMINALIA.** s. m. T. Bot. Voy. Combrétacées.

TERMINER. v. a. (lat. *terminare*). Borner, limiter, être à la fin, marquer la fin. *Ce bois termine agréablement la vue. La description qui termine le premier chant de son poëme.* — Fig., *La mort termina les conquêtes d'Alexandre.* ‖ Achever, finir. *T. un ouvrage, une lecture. Il a terminé glorieusement sa vie, ses jours, etc. T. une campagne par une victoire. T. un procès par un accommodement. T. un différend à l'amiable.* = se Terminer. v. pron. Se passer, s'achever. *Cette campagne ne se termina point sans combat. Tout cela s'est heureusement terminé.* ‖ * Finir, aboutir. *Ce cours d'eau se termine à la mer.* ‖ Se dit de La désinence d'un mot, de la manière dont il s'écrit et se prononce à la dernière syllabe. *Les verbes dont l'infinitif se termine en* er, *en* ir, *etc. Les noms qui se terminent en* eux, *en* ence, *etc.* = Terminé, ée. p. *C'est une affaire terminée.* ‖ *Traits, contours terminés*, Traits bien arrêtés, qui n'ont rien d'indécis. ‖ Syn. Voy. Achever.

* **TERMINOLOGIE.** s. f. (lat. *terminus*, terme; gr. λόγος, discours). Se dit De l'ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art, et de leur signification, ou De la langue que se fait un auteur pour exprimer plus rigoureusement sa pensée. *La t. botanique. La t. de Kant.*

TERMITE. s. m. T. Entom. V. Planipennes.

TERNAIRE. adj. 2 g. (latin. *ternarius*). *Nombre t.*, Nombre de trois, composé de trois unités. ‖ * T. Chim. *Composé t.*, Qui est formé de trois principes élémentaires. ‖ * T. Mus. *Mesure t.*, V. Notation. = Terne. s. m. (lat. *ternus*). Réunion de trois nombres pris ensemble et qui sortent en même temps. — Fig. et fam., *C'est un t. à la loterie*, se dit D'un avantage, d'un bien qui dépend du pur hasard. ‖ Au Loto, se dit De trois numéros gagnants sur la même ligne horizontale. ‖ Au Jeu de Dés, Coup qui amène deux trois. Dans ce dernier sens, on écrit aussi *Ternes*.

TERNE. adj. Qui n'a point l'éclat qu'il doit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose. *Votre argenterie est t. Une glace t. Blanc t. Jaune t.* ‖ T. Peint. *Un coloris t.*, Un coloris sans éclat. — Fig., *Un style terne.*

TERNÉ, ÉE. adj. (lat. *ternus*, triple). T. Bot. Disposé par trois. *Les feuilles du trèfle sont ternées.*

TERNIR. v. a. Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de quelque chose. *L'haleine ternit la glace d'un miroir. Vous allez t. ce bijou. Cela ternit le teint. Le temps a terni ce tableau.* ‖ Fig., en parl. Des choses morales. *T. la réputation, la gloire de quelqu'un. Cette action a terni sa mémoire.* = se Ternir. v. pron. *Cette couleur s'est ternie. Son teint se ternit. Sa réputation commence à se t.* ‖ Terni, ie. part. = Ternissure. s. f. État de ce qui est terni. *La t. d'une glace, d'un miroir*

* **TERNSTROEMIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à feuilles simples alternes, sans stipules ou avec des stipules peu développées, à fleurs dichlamydées symétriques, à pétales équilatéraux, à étamines indéfinies avec anthères versatiles, à stigmates portés sur un long style, à placentation axile, à graines peu nombreuses ou solitaires, avec un albumen très-petit ou nul. — *Caract. bot.:* Arbres ou arbrisseaux. Feuilles alternes, coriaces, généralement sans stipules, ordinairement indivises, présentant çà et là des points transparents. Pédoncules axillaires ou terminaux, articulés à la base. Fleurs généralement blanches, rarement roses ou rouges, parfois polygames. Sépales 5 ou 7, à préfloraison imbriquée, concaves, coriaces, caduques; les sépales intérieurs souvent les plus grands. Pétales 5, 6 ou 9, non égaux en nombre aux sépales; souvent soudés à la base. Étamines indéfinies, hypogynes; filets filiformes, monadelphes ou polyadelphes, ou distincts; anthères versatiles ou adnées, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire supère, pluriloculaire; styles 3 à 7, filiformes, plus ou moins soudés; ovules suspendus, dressés ou peltés. Fruit capsulaire, à 2-7 loges et à déhiscence variable; quelquefois coriace et indéhiscent; ordinairement avec une colonne centrale. Graines attachées à l'axe, grandes, en petit nombre; albumen nul ou très-petit; embryon dressé, courbé, ou replié en arrière, la radicule tournée du côté du hile; cotylédons très-grands, souvent oléagineux, parfois pliés longitudinalement. Dans quelques genres la graine est pourvue d'un arille. [Fig. 1. *Kielmeyera rosea*; 2. Pistil; 3. Coupe transversale du même; 4. Fruit mûr; 5. Embryon.] — Cette famille, qui a été créée par de Mirbel sous le nom de *Théacées*, puis modifiée et appelée *Camelliacées* par de Candolle, se compose de 38 genres et d'environ 130 espèces. Celles, en petit nombre, qui ont été introduites dans nos jardins, sont indigènes de la Chine et de l'Amérique du Nord: 7 ou 8 viennent de la première, et 4 seulement de la seconde, bien que cette dernière contrée en possède 60 à 70 espèces, qui constituent des arbres ou des arbrisseaux remarquables. Une vingtaine habitent l'Inde; mais on n'en connaît qu'une de l'Afrique. — Comme nous ne connaissons qu'un petit nombre de ces

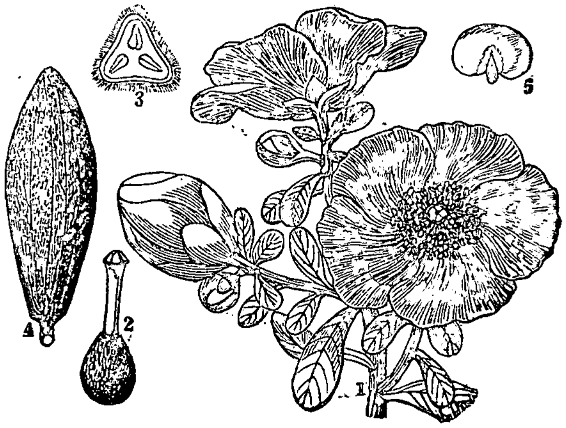

végétaux, nous savons peu de chose des propriétés qui caractérisent cette famille. Ainsi, malgré l'énorme consommation de Thé qui se fait dans plusieurs pays de l'Europe, nos connaissances, au sujet des espèces qui le produisent et portent également le nom de *Thé* (*Thea*), laissent beaucoup à désirer (v. Thé). Au Brésil, on emploie en fomentation les feuilles du *Kielmeyera speciosa*, qui contiennent en effet un mucilage abondant. Aux États-Unis, l'écorce de diverses espèces du genre *Gordonia* est usitée dans la tannerie. Dans la Chine, les graines du *Camellia oléifère* (*Camellia oleifera*) donnent par expression une huile excellente pour la table. Les pétales du *Cam. thé* (*Cam. sasangua*) ont une odeur extrêmement suave, aussi les Chinois les mêlent-ils souvent aux feuilles du Thé, afin de le parfumer. Le genre *Camellia* doit son nom au P. Camelli, jésuite, qui, en 1739, introduisit en Europe l'espèce appelée *Cam. japonica*, et connue aussi sous les dénominations vulgaires de *Rose du Japon* et *Rose de Chine*. Ce Camellia est un arbrisseau d'une rare élégance, à feuilles luisantes et toujours vertes, et à fleurs en forme de rose, dont les couleurs sont toujours d'un éclat et d'une pureté admirables. Depuis le commencement de ce siècle, les horticulteurs ont tellement multiplié par des semis et des croisements les variétés de cette espèce, qu'on en compte aujourd'hui plus de 1500. Les fleurs du Cam. du Japon sont rouges ; mais parmi ses variétés, il y en a de roses, de blanches, de jaunes et de panachées.

TERPSICHORE. s. f. T. Mythol. Voy. Muse. ‖ T. Astron. V. Planète.

TERRAGE. s. m. (R. *terre*). T. Féod. Droit qu'avaient quelques seigneurs de prendre en nature une partie des fruits des terres qui étaient dans leur censive. ‖ T. Raffineur. V. Sucre.

TERRAIN. s. m. Espace de terre, considéré par rapport à son étendue, ou à sa configuration, ou à l'emploi qu'on en peut faire, ou à quelque action qui s'y passe. *Il possède un vaste t. près des Champs-Elysées. Son jardin occupe un grand t. On m'a laissé bien peu de t. Le t. est en pente. De chaque côté le t. s'élève en amphithéâtre. T. à bâtir. Il faudra niveler le t. Les deux armées occupaient six lieues de t. Reconnaître le t. Les Autrichiens disputèrent le t. pied à pied. Les assiégeants gagnaient le t. peu à peu. Il n'a pas perdu un pouce de t.* — *Aller sur le t.*, Se battre en duel. — *Ménager le t.*, Employer utilement le peu d'espace de terre qu'on a ; et Figur., Se servir avec prudence de ce que l'on a de moyens pour réussir dans une affaire. — Figur., *Connaître bien le t.*, Connaître fort bien l'humeur, les inclinations, les intérêts des personnes avec qui l'on a à traiter. *Disputer le t.*, Voy. Disputer. *Gagner du t.*, Avancer peu à peu dans une affaire. On dit, *Perdre du t.*, dans le sens contraire. *Reconnaître, sonder, tâter le t.*, Voy. Reconnaître, etc. *Être sur son t.*, Parler de choses que l'on connaît bien, agir dans une affaire du genre de celles dont on a l'habitude. *Un homme est fort quand il est sur son t.* On dit, dans un sens différent, *Il n'est pas, il n'est plus sur son t.* Prov., *Il s'est placé sur un bon, sur un mauvais t.*, Il a embrassé une bonne, une mauvaise cause ; il a bien, il a mal choisi ses moyens d'attaque, de défense. — T. Man. La piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval. *Ce cheval embrasse bien le t.* ‖ La terre, par rapport à certaines qualités. *Bon, mauvais t. T. mou, dur, sec, humide. Ce t. est inégal. Le t. est glissant. Bâtir sur un mauvais t. Défoncer un t.* — * Figur., *Les arts, transplantés de Grèce en Italie, se trouvèrent dans un t. favorable, où ils prospérèrent aussitôt.* ‖ T. Géol. Se dit Des diverses couches qui composent l'écorce terrestre, considérées par rapport à leur nature, à leur ancienneté et à leur position. V. Géologie. ‖ * T. Peint. Espace de terre un peu nu, où il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes. *Les terrains aident beaucoup à la perspective d'un paysage.*

TERRAL. s. m. T. Mar. Vent de terre. *On ne peut sortir de cette baie qu'avec un bon t.* Peu usité.

TERRAQUÉ, ÉE. adj. (R. *terra*, terre ; *aqua*, eau). Composé de terre et d'eau. *Le globe t.*, Le globe que nous habitons. Fam.

TERRASSE. s. f. Levée de terre faite de main d'homme, ordinairement soutenue par de la maçonnerie, et procurant la commodité de la promenade ou le plaisir de la vue. *Une t. qui a une belle vue. La t. de Saint-Germain.* — *Ce jardin est en t.*, Il est élevé en forme de terrasse. *Ce jardin est tout en terrasses*, Il est composé de plusieurs terrasses élevées en retraite les unes sur les autres. ‖ *Travaux de t.*, Tous les ouvrages qu'on fait en remuant, en fouillant, en exhaussant des terres. ‖ Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. *Les fenêtres de sa chambre ouvrent sur une t.* ‖ Sign. encore, La couverture d'un édifice lorsqu'elle est en plate-forme et à découvert. *Il y a une t. au haut de cette maison. Au Caire, tous les toits des maisons sont en t.* ‖ T. Peinture. Le devant, le premier plan des paysages.

TERRASSEMENT. s. m. Action de transporter des terres en quelque endroit et d'en former un amas que l'on consolide par de la maçonnerie ou autrement. *Travaux de t. Faire des terrassements.* V. Chemin. = Terrasser. v. a. Mettre un amas de terre derrière une muraille, pour la fortifier, et pour divers autres usages. *On a fait t. cette muraille. Toutes les murailles de cette ville sont terrassées.* ‖ Jeter de force par terre. *Ils se prirent au collet, mais l'un eut bientôt terrassé l'autre.* — Fig., Consterner, abattre, faire perdre courage. *Sa présence seule est capable de t. ses ennemis. Cette nouvelle l'a terrassé. T. quelqu'un à force de raisons*, L'accabler de raisons si fortes qu'il n'a rien à répondre. = * se Terrasser. v. pr. Se fortifier en se couvrant d'ouvrages de terre. *Il fallut nous t. pour nous mettre à couvert de l'artillerie ennemie.* ‖ Se renverser mutuellement à terre. *Ils se terrassèrent tour à tour.* = Terrassé, ée. part. ‖ * T. Blas. Se dit De la pointe de l'écu, quand elle est représentée comme un champ couvert de gazon, ou D'un écu chargé d'une terrasse. = Terrassier. s. m. Entrepreneur de terrassements ; Ouvrier qui travaille à remuer, à transporter des terres.

TERRE. s. f. (latin. *terra*). Le sol sur lequel nous marchons. *La t. était couverte de neige. Joncher la t. de fleurs. Au printemps, la t. se couvre de verdure et de fleurs. Cet animal vit dans la t., vit sous t. Enfoncer des pieux dans la t. Il lui a fallu remuer bien de la t. pour faire ce jardin. La t. s'est entr'ouverte sous lui. Tremblement de t. Se coucher à t. Jeter un homme à t., par t.* ‖ *A t., par t.*, se disent en parlant Des choses qui tombent ou qu'on jette, peu importe que ce soit sur le sol même ou sur le carreau, sur le parquet d'une chambre, etc. *Votre livre est tombé à t. Il a jeté son chapeau à t. Mettre un homme à t.*, Le terrasser, et Fig., Le ruiner. — Figur. et fam., *Cette parole, ce propos n'est pas tombé à t.*, On l'a relevé, on y a pris garde. Dans le même sens, *Il ne laissera pas tomber cela à t.* On dit encore, *Cette affaire n'a pas touché à t.*, Elle a passé tout d'une voix, sans difficulté ; et *Cet homme ne laisse pas toucher du pied à t.*, Il ne donne pas le temps de se reconnaître, de respirer. ‖ T. Man. *Ce cheval va, travaille t. à t.*, Son galop est de deux temps et de deux pistes. Dans ce sens, on dit subst., *Le t. à t.* — Figur., *Il ne va que t. à t.*, se dit D'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur dont les idées sont communes, dont le style manque d'originalité. ‖ *Terre*, se dit aussi par rapport à L'action d'inhumer. *Il y a huit jours que la pauvre mère est en t., qu'on l'a mise en t., portée en t. Bénir la t. d'un cimetière.* Prov., *Six pieds de t. suffisent pour le plus grand homme.* — *Etre enterré, inhumé en t. sainte*, Être enterré dans un cimetière consacré par les prières et cérémonies de l'Église. = *Terre*, se dit souvent en parl. De la matière de composition variable qui constitue le sol. *Selon les anciens, la t. était le plus grossier des quatre éléments. Une analyse exacte des terres est aujourd'hui une condition indispensable de toute agriculture rationnelle.* ‖ La terre reçoit différentes dénominations. — 1° Suivant sa composition : *T. calcaire, franche. T. argileuse, siliceuse, sablonneuse, marneuse. T. végétale. T. ferrugineuse, pierreuse, ocreuse, etc.* — — 2° Suivant les qualités qu'elle présente : *T. grasse, maigre. T. ferme, compacte, friable, meuble, légère. T. sèche, humide, marécageuse, froide, brûlante. T. stérile. T. rouge, blanche, noire. T. glaise.* — 3° Suivant les façons qu'elle reçoit : *T. neuve. T. inculte. T. en friche, en jachère. T. cultivée. T. fouillée, ameublie. T. labourée. T. fumée.* — 4° Suivant les usages auxquels on l'emploie, ou auxquels elle est propre : *T. labourable. T. à vigne. T. à froment. T. à potier. T. à porcelaine. De la poterie de t. Un vase de t. Un pot de t. vernissé. T. à pipe*, ou *de pipe. T. à foulon. Les sculpteurs se servent de t. pour faire leurs modèles. Travailler en t.* ‖ T. Fortif. *Remuer de la t., la t.*, Fouir et transporter de la terre pour faire des retranchements, etc. *On a bien remué de la t., on a bien remué la t. à tel siége. Se couvrir de t. Ouvrage de t. Bastion de t. Sac à t.* ‖ T. Sculpt. *T. cuite*, Terre argileuse façonnée et durcie au feu. *Un buste, une statue de t. cuite. Une belle collection de terres cuites.* — On dit encore, *J'ai la t. cuite de tel buste.* = *Terre*, sign. souvent Le globe de terre et d'eau que nous habitons. *Dieu créa le ciel et la t. La t. tourne autour du soleil. Les pôles de la t. Le tour de la t. Les divers climats de la t. La lune s'éclipse par son entrée dans l'ombre de la t.* — *On ne voit ni ciel ni t.*, se dit Lorsqu'on est dans une grande obscurité. — *Être sur t.*, Vivre, exister. *Tant que je serai sur t.* Prov., *Tant que t. pourra nous porter*, Aussi loin que nous pourrons aller. *Nous partirons de bon matin, et nous irons tant que la t. pourra nous porter.* On dit quelquefois dans le même sens, *Nous irons tant que t.* ‖ Se dit quelquef., surtout au plur., Des diverses parties ou portions du globe de la terre. *Les terres boréales* ou *terres arctiques. Les terres australes. Terres inhabitées. Nous abordâmes à une t. inconnue.* ‖ Se dit également De l'étendue d'un pays. *Les terres de France, d'Espagne. Il était en t. papale. Entrer dans les terres, sur les terres des ennemis. Piller, ravager leurs terres.* — *La t. de promission* ou *la t. promise, la t. sainte*, Voy. Promission. ‖ Se dit souvent par opposition A la mer, et signifie alors, La terre qui est sur le bord de la mer. *Côtoyer la t. Gagner la t. Descendre à t. Brise de t. Le vent est de t. Une t. haute. Des terres basses.* — *T. ferme.* Le continent et tout ce qui tient au continent sans être environné d'eau ; à la différence des îles. *Après avoir passé les îles de l'Archipel, nous abordâmes en t. ferme.* Les marins disent plus ordin., *La grande t.* Dans un sens particul., *T. ferme*, se disait De la partie des États vénitiens qui était située sur le continent de l'Italie, par opposit. à Venise et aux îles. *Les nobles de terre ferme*, — *Prendre t.*, Aborder, descendre à terre, mettre à terre. — *Perdre t.*, se dit D'un bâtiment qui s'éloigne assez de terre pour qu'il la perde de vue. *Perdre t.*, se dit aussi lorsque, étant dans l'eau, on trouve des endroits où l'on ne peut pas, étant debout, toucher le fond avec les pieds. On dit encore Figur., *Faire perdre t. à quelqu'un dans une discussion*, Le réduire à ne savoir que répondre. — *Aller à t.*, se dit Des petits bâtiments qui ne s'éloignent pas des côtes. *Raser la t.*, se dit D'un bâtiment quelconque lorsqu'il va près des côtes. — *Cette ville est bien avant dans les terres*, Elle est bien éloignée de la mer. — *Armée de t., forces de t.*, Les troupes qui combattent sur terre, par oppos. à *Armée de mer, forces de mer.* ‖ Fig., se dit Des habitants de la terre. *Alexandre voulait soumettre toute la t. Ce monarque est respecté de toute la t., craint de toute la t. Toute la t. se tut devant lui.* — Par exagér., se dit encore D'un grand nombre de personnes, par rapport au lieu et aux circonstances où l'on se trouve. *Vous dites cela comme une nouvelle ; toute la t. le sait, toute la t. en parle. Vous deviendrez l'horreur de la t. si vous ne changez pas de conduite. Cela est reçu par toute la t.*, et fam., *par toute t.* ‖ Figur., se dit encore Des biens et des plaisirs de la vie présente. *Vous ne songez qu'à la t. Les vrais chrétiens méprisent la t., les biens de la t.* = *Terre*, s'emploie encore fréquemment pour désigner un domaine, un fonds rural, ou simpl., Un champ. *T. seigneuriale, T. noble. T. en franc-alleu. Le roi érigea sa t. en duché. T. bien située. Une belle t. Une grasse t. T. d'Eglise. Il possède quelques arpents de t. Il n'a qu'une t. de quelques arpents. Vendre, acheter, échanger une t. Engager, hypothéquer une t. Donner, prendre une t. à ferme. Cette t. rapporte tant. Aller dans sa t., dans ses terres. Vivre sur ses terres. Il cultive lui-même ses terres. J'ai mis ma t. en pré. J'ensemencerai cette t. en blé, et cette autre en avoine.* ‖ *T. bien plantée*, Terre où il y a beaucoup de plantations ; et *T. bien bâtie*, Terre où il y a un château bien bâti, une belle maison d'habitation. ‖ *N'avoir pas un pouce de t.*, N'avoir point de bien en fonds de terre. *Être riche en fonds de t.*, Posséder beaucoup d'immeubles ruraux. Prov., *Qui t. a, guerre a*, Qui a du bien est sujet à avoir des procès. ‖ Fig., *Chasser sur les terres d'autrui*, V. Chasser. = *Terre*, se dit encore De différentes substances minérales et de divers composés chimiques, qui ont été ainsi appelés à cause de leur aspect terne et terreux. — *T. absorbante*, la Magnésie. — *Terres alcalines*, Voy. Alcali. — *T. d'Almagra* et *T. d'Arménie*, Terre rouge ocreuse qu'on emploie dans la peinture à fresque. — *T. bleue*, le Phosphate de fer pulvérulent. — *T. bolaire*, V. Argile. — *T. brune de Cassel* ou *de Cologne*. V. Couleur. — *T. calaminaire*, V. Zinc. — *T. cimolée* ou *Cimolithe*. V. Argile. — *T. comestible*, Sorte de terre argileuse, le plus souvent magnésifère, que mangent certaines peuplades sauvages par besoin ou par plaisir. — *T. foliée de tartre*, V. Tartre. *T. à foulon* et *T. glaise*, Voy. Argile. *T. d'Italie*, V. Argile. *T. du Japon*, Voy. Légumineuses. *T. jaune*, V. Couleur. *T. de Lemnos* et *T. d'Ombre*, V. Argile. *T. de montagne*, Voy. Couleur. *T. pesante*, la Baryte. *T. de pipe*, Voy. Pipe. *T. à porcelaine*, le Kaolin, Voy.

Argile. — *T. de Sienne* et *T. sigillée*, V. **Argile.** — *T. végétale*, l'Humus, Voy. ce mot. — *T. verte de Vérone*, V. **Couleur.** — *T. vitrifiable*, la Silice pure.

Enc. — **Astronomie.** — La *Terre* est l'une des huit grandes planètes. Elle est aussi l'une des plus rapprochées du Soleil, car Mercure et Vénus seules sont plus voisines qu'elle-même de cet astre. Toutes les autres planètes, grandes ou petites, sont beaucoup plus distantes du Soleil.

I. *Idée générale de la forme de la Terre.* — Aujourd'hui, il n'y a que l'ignorance la plus grossière qui refuse d'admettre la sphéricité ou, pour mieux dire, la rondeur de la Terre. Cette vérité cependant se démontre par plusieurs phénomènes de la plus grande simplicité. Ainsi, par ex., la rondeur de la Terre, dans son ensemble, se révèle par la forme exactement circulaire de l'horizon, lorsque le spectateur s'élève un peu au-dessus de sa surface, *en contemplant l'horizon après avoir gravi un pic élevé, ou dans* une ascension aérostatique. Ainsi, du sommet du pic de Ténériffe, *on voit le contour du ciel à 92 degrés du zénith, c.-à-d. 2 degrés* sous l'horizon de la mer, ce qui permet d'apprécier le rayon de la sphère terrestre. Une autre preuve sensible de la rotondité de la Terre se trouve dans les phénomènes journaliers dont sont témoins les habitants des côtes. Lorsqu'un spectateur est placé sur un navire qui s'approche de la terre ferme, il commence par apercevoir les points les plus élevés de celle-ci ; puis peu à peu les objets paraissent s'élever au-dessus de l'horizon, et c'est seulement quand il est à une petite distance qu'il voit enfin la base des habitations situées tout près du rivage. Quant au spectateur placé sur ce rivage, il aperçoit d'abord le sommet des mâts du navire *qui semblent sortir du sein des eaux, et il ne voit qu'en dernier* lieu le corps même du bâtiment. Un phénomène du même ordre *est celui que nous offre le déplacement apparent de l'étoile polaire,* selon que l'on marche du sud au nord ou du nord au sud. Dans le premier cas, on voit l'étoile polaire s'élever de plus en plus sur l'horizon, tandis que, dans le second, on la voit s'abaisser graduellement, et atteindre l'horizon quand on est arrivé à l'équateur. Dans les voyages de circumnavigation, on se dirige, autant que le permet la configuration du bassin de la mer, dans un seul et même sens, et l'on finit par se retrouver au point de départ : alors on a fait, comme on dit, le tour du monde. Enfin, dans les éclipses de Lune, lesquelles résultent de la projection de l'ombre de la Terre sur la surface de cet astre, on voit le contour de cette ombre *comme un arc appartenant à un cercle d'un diamètre triple de* celui de la Lune. Or, l'ombre de la Terre ne peut offrir une forme *circulaire que si la Terre elle-même est un corps sphérique.*

II. ***Mouvements de rotation et de translation de la Terre.*** — *La Terre possède un double mouvement : 1° un mouvement de rotation* autour d'un axe qui passe par son centre ; 2° un mouvement de *révolution* ou de *translation* autour du Soleil. — La rotation de la Terre autour de son axe a lieu d'occident en orient, et c'est ce mouvement qui produit les phénomènes du *jour* et de la *nuit*, ainsi que la révolution diurne apparente des corps célestes. Le temps dans lequel s'accomplit la rotation de la Terre se mesure par l'intervalle qui s'écoule entre deux passages de la même étoile fixe au méridien d'un lieu. Or, cet intervalle est toujours exactement le même, car il est démontré qu'il ne peut pas avoir varié de trois millièmes de seconde, depuis l'époque des premières observations astronomiques, c.-à-dire depuis plus de 2000 ans. C'est ce qu'on appelle le *jour sidéral*, lequel constitue *une mesure de temps parfaitement uniforme. La révolution de la* Terre autour du Soleil s'effectue dans une orbite elliptique, qui est tout entière *dans un même plan et dont le Soleil occupe un* des foyers. L'excentricité de l'orbite ou la distance des foyers au centre est la 0,01679° partie de la distance moyenne de la Terre au Soleil, de sorte qu'en prenant la distance moyenne pour unité, la distance la plus grande de la Terre au Soleil est 1,01679, et la plus petite de 0,98321. La distance moyenne de notre globe au Soleil est d'environ 152,700,000 kil. ou 34,353,200 lieues de 25 au degré. Le mouvement de la Terre dans son orbite n'est pas uniforme. Il est plus rapide, lorsqu'elle est à son *périhélie*, c.-à-d. au point le plus rapproché du Soleil, et plus lent quand elle est à son *aphélie*, c.-à-d. à son plus grand éloignement du Soleil. Cette *inégalité du mouvement angulaire de la Terre autour du Soleil* donne lieu à une inégalité dans la durée du *jour solaire apparent*, lequel est l'intervalle de temps qui s'écoule entre les passages successifs du Soleil au même méridien terrestre. Si la terre se mouvait uniformément dans son orbite en faisant sa révolution annuelle dans le même espace de temps qu'elle emploie effectivement, l'intervalle entre deux passages consécutifs du Soleil au même méridien serait toujours égal. Cet intervalle est ce qu'on appelle le *jour solaire moyen*. Le temps que met la Terre pour accomplir une révolution dans son orbite par rapport aux étoiles fixes est de 365,2563612 jours moyens solaires ou de 365 jours 6 heures 9 minutes 9,6 secondes : c'est ce qu'on nomme l'*année sidérale*. — Le plan qui contient l'orbite de la Terre a reçu le nom de *plan de l'écliptique*. Mais l'axe de la rotation diurne de la planète n'est point perpendiculaire à ce plan ; il forme avec lui un angle de 66° 32′ 4″, d'où il résulte que l'équateur de la Terre est incliné sur l'écliptique de 23° 27′ 56″. C'est cette inclinaison, appelée *obliquité de l'écliptique*, qui donne lieu aux phénomènes des *saisons*. En fait, comme les deux plans se coupent toujours au centre de la Terre, il est évident que si, lorsque la Terre tourne sur elle-même en décrivant son orbite, son axe de rotation reste toujours parallèle à lui-même, le Soleil doit s'élever au-dessus de l'équateur pendant une moitié de la révolution de ce globe et descendre au-dessous pendant la seconde moitié. Or, c'est précisément ce qui a lieu. L'axe de rotation de la Terre conserve son parallélisme, c.-à-d. se dirige toujours vers la même étoile. Par *conséquent, le Soleil, à un certain moment de l'année*, se trouve à 23° 27′ 56″ au nord de l'équateur, et, au moment correspondant de la saison opposée, il *est exactement à la même distance au sud* de cette ligne. Mais la droite formée par l'intersection des plans de l'équateur et de l'écliptique, ou la *ligne des équinoxes*, ne conserve pas la même position sur l'écliptique ; elle a un mouvement lent dans la direction de l'est à l'ouest ou contraire à l'ordre des signes, et rétrograde d'environ 50″,1 chaque année. D'où il suit que, lorsque le Soleil semble revenir à l'équateur, la révolution sidérale n'est pas tout à fait achevée : il reste un arc de 50″,1. Or, le temps que met le Soleil ou, pour parler plus exactement, que met la Terre à décrire cet arc, est de 20 minutes 19,9 secondes. Par conséquent, le retour périodique des saisons est de 20 minutes 19,9 secondes plus court que la véritable révolution sidérale de la Terre autour du Soleil. Cette révolution des saisons constitue ce qu'on appelle l'*année équinoxiale* ou *tropique*, laquelle est égale à 365,2422414 jours moyens solaires, ou à 365 jours 5 heures 48 minutes 49,7 secondes.

III. *Figure de la Terre.* — La Terre n'est point une sphère parfaite. Il résulte, en effet, d'investigations minutieuses que sa véritable figure est elliptique, c.-à-d. qu'elle est un peu aplatie aux pôles et renflée à l'équateur, de manière à représenter à peu près la forme d'une orange. Toutefois cette déviation de la forme sphérique est si petite, qu'elle ne pourrait être saisie ni par l'œil ni par le toucher sur un modèle de bois ordinaire, car la différence des diamètres polaire et équatorial serait seulement de 1 ligne pour un globe de 25 pouces. On peut donc, dans le langage ordinaire, appliquer à la Terre les noms de *globe* et de *sphère*, quoique, en réalité, elle soit ce que les géomètres appellent un *ellipsoïde aplati*, ou, en d'autres termes, un *sphéroïde*. Les sections d'une *semblable figure par un plan ne sont plus des cercles, mais des* ellipses. Maintenant voyons comment on est parvenu à mesurer la grandeur de la Terre et à déterminer la valeur de son aplatissement aux pôles.

« Condamnés comme nous le sommes, dit J. Herschel, à nous traîner à la surface de la Terre, et à appliquer successivement nos petites mesures sur une portion relativement très-bornée de cette surface même, il nous faut suppléer, par le raisonnement géométrique, à l'imperfection de nos moyens physiques, et de la mesure rigoureuse et précise de petites parties de la surface terrestre déduire la forme et les dimensions de la masse totale. Le problème présenterait peu de difficultés, si la Terre était exactement sphérique. En effet, connaissant le rapport de la circonférence d'un *cercle à son diamètre, il suffirait d'avoir la longueur de la circonférence* d'un grand cercle, d'un méridien par exemple, exprimée en lieues, en mètres, *ou en toute autre unité, pour pouvoir assigner* en unités de même espèce la grandeur du diamètre. D'un autre côté, pour connaître la grandeur de la circonférence totale, il suffirait d'avoir mesuré exactement une de ses parties aliquotes, un degré par ex., qui en est la 360° partie. Or, un degré du méridien n'ayant en moyenne que 25 lieues de longueur, il est susceptible d'une mesure exacte, et peut en effet être mesuré à quelques mètres ou même à quelques décimètres près, pourvu qu'on connaisse bien exactement les deux points extrêmes. Concevons donc que nous ayons mesuré une ligne avec le plus grand soin, à partir d'une station donnée, en marchant toujours dans le plan du *méridien, jusqu'à ce que nous soyons assurés par quelque indication* que nous avons décrit exactement un degré, et le problème sera résolu. *Tout se réduit donc à savoir comment nous pouvons* être certains : 1° d'avoir avancé exactement d'un degré ; 2° d'avoir mesuré exactement dans la direction d'un grand cercle. — Or, la Terre ne porte aucune trace qui puisse nous guider, et la boussole est sujette à trop d'irrégularités pour être employée dans de semblables recherches. En conséquence, nous sommes obligés de rapporter notre situation sur la surface de notre globe à des signaux naturels qui soient *en dehors* de lui, et dont la permanence et la stabilité soient égales à celles de la Terre même. Nous trouvons des signaux de ce genre dans les étoiles. Leurs hauteurs méridiennes que nous pouvons observer à chaque station, et leurs *distances polaires qui sont connues, nous donnent la hauteur du* pôle, qui est égale à la latitude de la station. En conséquence, si *par ce moyen nous trouvons que, d'une station à l'autre, la latitude* a diminué d'un degré, nous serons assurés d'avoir décrit 1/360° de la circonférence terrestre, pourvu toutefois que nous ne soyons pas sortis du plan du méridien. Au reste, il est facile de s'assurer à chaque instant de la direction du méridien. Si donc, des difficultés locales nous obligent, dans nos mesures, de dévier de cette direction exacte, nous pouvons tenir compte de l'étendue de la déviation et réduire ensuite par le calcul les distances mesurées à la valeur qu'elles auraient dans le plan du méridien. Tel est le principe de l'importante opération géodésique qui a pour objet la mesure d'un arc du méridien. Cependant sa mise en pratique *exige quelques modifications. On ne peut pas monter et démonter* un observatoire à chaque pas, en sorte qu'il est impossible *de mesurer précisément un degré, ni plus ni moins. Mais cela* importe peu, pourvu que nous sachions avec une égale précision combien en plus ou en moins nous avons mesuré. Au lieu donc de mesurer cette partie aliquote précise, on choisit une méthode plus commode, qui consiste à prendre deux bonnes stations pour l'observation, distantes, selon les cas, d'un, de deux ou de trois degrés environ, et à déterminer astronomiquement la différence exacte de leurs latitudes. »

Il est très-important, dans une opération de ce genre, d'éviter *toute cause d'incertitude*. En effet, une erreur d'une seule seconde dans la mesure d'un arc céleste correspond à environ 31 m. *à la surface du sol, et il faut une longue série d'observations astronomiques* pour obtenir la latitude d'un lieu à une seconde près. *C'est pour cela qu'il convient de mesurer un arc d'une longueur* d'au moins deux à trois degrés, parce que l'erreur possible dans la détermination des latitudes est la même, que l'arc soit long ou court ; or, plus l'arc est long, plus l'influence de l'erreur se trouve atténuée. La détermination des latitudes opérée, il s'agit de mesurer la longueur de la ligne qui, sur le terrain, correspond à l'arc céleste connu. Mais la mesure exacte, au moyen de règles ou de chaînes d'arpentage, d'une ligne longue de 2 à 3 degrés, est totalement impossible, à cause des inégalités du sol et d'une foule d'obstacles locaux. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres méthodes. On choisit, à proximité de l'arc du méridien qu'on *se propose de mesurer, un terrain aussi uni que possible*. Sur ce terrain on tire une ligne AB suivant une direction quelconque, et *l'on mesure exactement sa longueur au moyen de règles de métal.* Cela fait, on partage tout le terrain que doit traverser la ligne du méridien en un certain nombre de triangles (Fig. ci-après) dont les sommets C, D, E, F, G, H, K, aboutissent à des signaux naturels ou artificiels, comme un clocher, une tour, un poteau, etc. ; puis on détermine la valeur des angles de ces triangles au moyen du cercle répétiteur ou du théodolite, que l'on établit successivement à chacun des sommets des triangles. *Or, tout le monde sait* qu'un triangle quelconque est entièrement connu quand on connaît *un de ses côtés et deux de ses angles, car on en peut conclure* immédiatement la grandeur du troisième angle et la longueur *des deux autres côtés*. En conséquence, pour le triangle ABC,

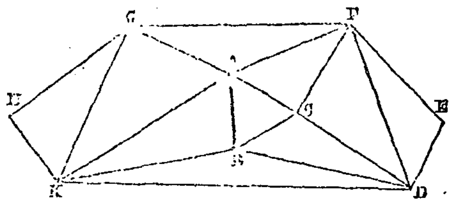

connaissant la longueur de la *base* AB qui a été mesurée directement, et la valeur des angles BAC et ABC, nous en déduirons *la longueur des côtés AC et BC. Puis les côtés AC et BC*, pris comme bases, serviront, par le même procédé, à nous donner respectivement *les longueurs des côtés AF et CF, BD et CD.* Continuant de cette manière, nous aurons facilement les longueurs de toutes les droites comprises dans le réseau de *triangles ci-dessus* ; d'où nous déduirons, par une série de calculs trigonométriques, la distance totale entre les stations qui forment les points terminaux de l'arc. Cette opération géodésique est ce qu'on nomme une *Triangulation*. Il est à peine besoin de dire que, dans une opération de ce genre, il faut faire les réductions convenables pour les différences de niveaux, car les signaux qui forment les sommets des triangles et servent de points de mire sont toujours à des altitudes fort diverses, et enfin que toutes les mesures doivent être *ramenées au niveau de la mer.*

D'après cette description sommaire, il est facile de voir que la mesure d'un *degré terrestre exige des opérations astronomiques* de l'exactitude la plus rigoureuse. Il était donc impossible que les tentatives faites dans l'antiquité pour *déterminer les dimensions* de la Terre, dans l'hypothèse de sa sphéricité parfaite, donnassent autre chose que des mesures approximatives. Ératosthène, qui vivait au IIIe siècle avant notre ère, est le premier qui ait entrepris de mesurer un arc du méridien d'après une méthode rationnelle. Après avoir observé la différence de la hauteur du Soleil au solstice d'été à Alexandrie, puis à Syène dans la haute Égypte, il mesura, par des moyens que nous ne connaissons pas, la distance itinéraire entre ces deux lieux, et il en conclut que la *circonférence de la Terre était égale* à 250,000 stades, et que, par conséquent, la longueur d'un degré valait 694 stades et 1/2. Environ 150 *ans plus tard, Posidonius mesura l'arc du méridien entre* Alexandrie et Rhodes, et obtint 666 stades 2/3 pour la longueur du degré. Enfin Ptolémée, au IIe siècle après J.-C., lui *assigna*, dans sa Géographie, une valeur de 500 stades. Mais comme nous ne connaissons pas d'une manière exacte quelle est la valeur du stade, et ne savons pas si ces géomètres ont employé le même stade, nous ne pouvons prononcer sur le plus ou moins de précision de ces diverses mesures. Au IXe siècle de notre ère, le calife Almamoun ordonna de mesurer un degré du méridien dans les plaines de la Mésopotamie. Mais, comme ses mathématiciens obtinrent exactement la valeur donnée par Ptolémée, il y a lieu de *croire qu'ils se contentèrent d'adopter les conclusions* de l'astronome grec. Vers le milieu du XVIe siècle, le médecin Fernel imagina *de mesurer la distance entre* Paris et Amiens, *en comptant* le nombre de révolutions accomplies par la roue de sa voiture, et il obtint pour la longueur du degré une valeur *fort rapprochée*, c.-à-d. 56,746 toises, soit 110,600 mètres. Norwood, en 1635, mesura la distance entre Londres et York, et trouva 111,931 mèt. pour la valeur du degré. Mais le premier qui employa la méthode de triangulation pour résoudre le problème, fut Snellius. Malheureusement un vice de calcul que la mort l'empêcha de rectifier, lui ravit l'honneur de donner la première mesure exacte d'un arc de méridien terrestre. Picard, en imaginant d'appliquer des lunettes aux instruments destinés à mesurer les angles, donna le *moyen d'exécuter ce genre de travaux* avec une précision inouïe jusqu'alors. Quant à lui, ses propres opérations, qui furent effec*tuées de 1669 à 1670, lui firent évaluer le degré terrestre* à 57,060 toises, ou 111,212 m. Bientôt après, Richer (1672), ayant découvert les variations de longueur du pendule à secondes sous les différentes latitudes, variations qui confirmaient les calculs de Newton et de Huyghens, d'après lesquels la Terre, au lieu d'être sphérique, devait, en vertu de la loi même de la gravitation, présenter la forme d'un ellipsoïde aplati aux pôles, l'Académie des sciences de Paris résolut de vérifier par des mesures exactes les données de la théorie. En conséquence, de nouvelles mesures furent opérées en France par Lahire et D. Cassini. Mais des erreurs, soit d'opérations, soit de calculs, se glissèrent dans leur travail, car *ils trouvèrent que les degrés étaient plus grands* en allant du nord vers l'équateur, ce qui est le contraire de la réalité, et tendait *à faire attribuer à la Terre la forme d'un sphéroïde allongé* aux pôles. Enfin, en 1735, la même Académie, désireuse de résoudre définitivement le problème, décida de faire mesurer deux arcs de méridien, l'un à l'équateur, et l'autre vers le pôle. En conséquence, elle envoya au Pérou Bouguer, Godin et la Condamine ; puis, l'année suivante, elle expédia en Laponie Maupertuis, Clairaut et Lemonnier, auxquels se joignirent quelques autres savants. Les deux commissions ayant achevé leur travail, on calcula que la longueur du degré du méridien mesuré à l'équateur, après réduction au niveau de la mer, était de 56,753 toises, tandis qu'en Laponie, sous le parallèle de 65°,5, elle était de 57,437 toises ; *différence* = 684 toises. *Depuis ces mémorables expéditions,* plusieurs arcs de méridien ont été mesurés dans diverses contrées, *et tous ces travaux concordent à démontrer que la Terre est effectivement* aplatie aux pôles. Parmi ces triangulations, nous rappellerons *seulement celle qui a été exécutée* à la fin du siècle dernier, *par les savants français et sur l'ordre du gouvernement*, pour fixer les bases du système métrique (v. Métrique). La table suivante donne les longueurs d'un degre du meridien, exprimées en mètres, telles qu'elles résultent des mesures dont nous venons de parler.

CONTRÉES.	LATITUDE du milieu de l'arc.	AMPLITUDE de l'arc mesuré.	LONGUEUR en mètres du degré à la latitude moyenne.	ASTRONOMES.
Suède, A.B...	+ 66° 20' 10"	1°37'19"6	111,477	Svanberg.
Suède, A.....	+ 66 19 37	0 57 30,4	111,886	Maupertuis.
Russie, A....	+ 58 17 37	3 35 5,2	111,362	Struve.
Russie, B....	+ 56 3 55,5	8 2 28,9	111,339	Struve, Tenner.
Prusse, B....	+ 54 58 26	1 30 29	111,378	Bessel, Bayer.
Danemark, B..	+ 54 8 13,7	1 31 53,3	111,276	Schumacher.
Hanovre, A.B.	+ 52 32 16,6	2 0 57,4	111,341	Gauss.
Angleterre, A.	+ 52 35 45	3 57 13,1	111,241	Roy, Kater.
Angleterre, B.	+ 52 2 19,4	2 50 23,5	111,235	. . . .
France, A....	+ 46 52 2	8 20 0,3	111,211	Lacaille, Cassini.
France, A. B .	+ 44 51 2,5	12 22 12,7	111,119	Delambre, Méchain.
Rome, A.....	+ 42 59 0	2 9 47	111,025	Boscovich.
Etats-Unis, A.	+ 39 12 0	1 28 45	111,880	Mason et Dixon.
Inde, A.B....	+ 16 8 21,5	15 57 40,7	110,654	Lambton, Everest.
Inde, A.B....	+ 12 32 20,8	1 34 56,4	110,627	Lambton.
Pérou, A.B...	— 1 31 0,4	3 7 3,5	110,831	Bouguer, la Condamine.
Le Cap, A....	— 33 18 30	1 13 17,5	111,163	Lacaille.
Le Cap, B....	— 35 43 20	3 34 34,7	110,693	Maclear.

A la seule inspection de la 4ᵉ colonne du tableau ci-dessus, on voit que la longueur du degré terrestre croît avec la latitude, en sorte que le plus long degré est le plus voisin du pôle, comme le plus court est le plus voisin de l'équateur. Or, il suit de là, comme nous l'avons dit et comme le démontre la géométrie, que la Terre va en s'aplatissant vers les pôles, et que le diamètre équatorial est plus grand que le diamètre polaire. Deux savants astronomes, Airy et Bessel, ont calculé la différence de ces diamètres, le premier d'après la considération des 13 arcs marqués A dans le tableau qui précède, et le second d'après ceux qui sont marqués B. Voici les valeurs qu'ils assignent à chacun des diamètres terrestres et à l'aplatissement de notre globe.

	Bessel.	*Airy.*
Diamètre équatorial. . . . . . =	12,754,763	12,754,864 mèt.
Diamètre polaire . . . . =	12,712,162	12,712,252
Différence ou aplatissement . . =	42,601	42,612

Le rapport des deux diamètres est donc, d'après Bessel, comme 299,15 est à 298,15, et, d'après Airy, comme 299,33 est à 298,33; en sorte que leur différence est la 299ᵉ partie du plus grand, c.-à-dire un peu plus qu'un 300ᵉ.

Nous avons dit tout à l'heure, que les grands travaux géodésiques entrepris pour déterminer la figure exacte de la Terre avaient été suscités par les résultats des recherches mathématiques de Newton et Huyghens qui, sur la foi des pures lois de la mécanique, avaient annoncé que notre globe devait être aplati vers ses deux pôles. Ici donc, comme en une foule d'autres circonstances, la pratique n'a fait que vérifier la théorie. — Un corps céleste qui se trouverait dans un état parfait de repos et dont toutes les particules seraient douées d'une mobilité parfaite, comme celles de l'eau, prendrait naturellement la forme sphérique en vertu de l'action de la gravité. Mais si un pareil corps reçoit un mouvement de rotation autour d'un axe, ce mouvement développera une force centrifuge qui tendra à diminuer l'action de la gravité et à éloigner les molécules qui le composent de l'axe autour duquel s'effectue leur mouvement commun de rotation. Or, les molécules situées à l'équateur ayant une vitesse beaucoup plus grande que les molécules situées vers les pôles, elles ont plus de tendance à s'écarter de l'axe de rotation. Aux pôles, au contraire, où cette vitesse est nulle, cette tendance sera nulle également. Par conséquent, en vertu même de son mouvement de rotation, le globe en question devra perdre de sa forme sphérique, c.-à-d. se renfler vers l'équateur en s'aplatissant aux pôles. C'est précisément ce qui a lieu pour la Terre. Elle a pris, en vertu de la mobilité originaire de ses molécules et de la vitesse de sa rotation, une figure telle que la résultante de l'attraction exercée par la masse entière sur une molécule située en un point quelconque de sa surface, et *de la force centrifuge relative à cette molécule, fût dirigée perpendiculairement* à la surface en ce point. Ce n'est pas tout. L'aplatissement de la Terre, et la force centrifuge résultant de son mouvement de rotation sur elle-même, contribuent à faire varier l'intensité de la pesanteur à la surface du globe. Les dimensions de la Terre et le temps de sa rotation étant connus, on peut calculer aisément la valeur de la force centrifuge pour tous les points de sa masse. Ainsi, pour les corps situés à l'équateur, cette force est la 289ᵉ partie du poids de ces mêmes corps, c.-à-d. que leur poids est diminué de cette fraction, en sorte que l'eau de la mer à l'équateur se trouve plus légère d'autant, et pèse moins que l'eau des régions polaires. Le poids d'un même corps est donc le plus grand possible aux pôles, puis il va en diminuant quand on le transporte vers l'équateur, où il atteint son minimum. La variation extrême, ou la différence du poids d'un même corps ainsi transporté à l'équateur et au pôle, est la 194ᵉ partie de ce poids, et l'accroissement est proportionnel au carré du sinus de la latitude. La diminution progressive de l'intensité de la pesanteur à mesure qu'on se rapproche de l'équateur, est confirmée par l'expérience du pendule. On sait que la durée des oscillations d'un pendule dépend de la grandeur de la force qui agit sur le corps suspendu à l'extrémité du fil et qui détermine ces oscillations. En conséquence, plus cette force sera grande, plus sera court le temps employé par un pendule d'une longueur invariable à faire une de ces oscillations. Or, il résulte des observations répétées qui ont été faites dans un grand nombre de lieux, que les oscillations du *pendule s'accélèrent en s'avançant* de l'équateur vers le pôle, et deviennent, au contraire, moins rapides, en allant du pôle à l'équateur. *Ainsi par ex., on observe que si, à l'équateur, un pen*dule de forme et de longueur convenables fait 86,400 oscillations dans la durée d'un jour moyen; transporté à Paris, il fait 86,523 oscillations dans le même temps. Nous concluons donc de là, que les forces qui font osciller le pendule à l'équateur et à Paris sont entre elles comme les carrés des nombres 86,400 et 86,523, c.-à-d. comme 1 est à 1,00285; ou, en d'autres termes, qu'un corps du poids de 100,000 grammes exerce à Paris la même pression sur le sol qui le supporte qu'un corps du poids de 100,285 grammes exerce à l'équateur. On a encore calculé que si la Terre avait une rotation 17 fois plus rapide, c'est-à-d. si elle faisait sa révolution journalière en 1 h. 24 min. à peu près, la force centrifuge deviendrait assez grande pour détruire l'effet de la gravité, de telle sorte qu'un corps placé sous l'équateur cesserait de peser.

IV. *Dimensions de la Terre; vitesse de son mouvement; sa masse, sa densité, etc.* — En admettant, d'après les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure, que le diamètre moyen de la Terre est de 12,733 kil., on trouve que sa circonférence est de 40,000 kil., et que sa surface totale est d'*environ* 510 *millions* de kil. *carrés.* Or, comme les différents points de l'équateur terrestre parcourent chaque jour un cercle égal à la circonférence équatoriale, il s'ensuit que chacun de ces points décrit un peu plus de 462 mèt. par seconde, ce qui approche de la vitesse d'un boulet de canon. Quant à la vitesse de la translation de la Terre autour du Soleil, elle s'obtient aisément, quand on connaît sa distance à cet astre, laquelle est d'environ 152,700,000 kil., et la durée de la révolution de la première. On trouve ainsi que notre globe décrit son orbite avec une vitesse de près de 30 kil. et 1/2 par seconde. La masse de la Terre, qui constitue l'unité à laquelle on compare les masses du Soleil et des diverses planètes, a été trouvée égale à 1/354936ᵉ de celle du Soleil. Sa densité a été obtenue de deux manières: par les expériences de Maskelyne sur la déviation qu'une montagne, dont les dimensions sont connues, fait éprouver au fil à plomb, et par les célèbres expériences de Cavendish exécutées au moyen de la balance de torsion imaginée par Coulomb. Maskelyne trouva que la densité moyenne de la Terre est 5 fois celle de l'eau, et Cavendish obtint 5,48. Les expériences de Cavendish ont été, dans ces dernières années, reprises à Freyberg par Reich, qui y a apporté encore plus de précision. Elles lui ont donné 5,44, résultat qui est très-peu différent de celui qui avait été obtenu avant lui. Bailey, au contraire, a trouvé 5,57. En conséquence, on admet généralement le chiffre 5,50 comme représentant la densité moyenne de notre globe. Mais, attendu que la densité moyenne des roches qui composent la croûte terrestre ne dépasse pas 2,50, il y a nécessité d'en conclure que la densité de la Terre doit aller croissant de la surface au centre. La densité de la Terre connue, il est facile de calculer le poids total de notre planète, et l'on trouve qu'il s'élève à 6,259,534 milliards de milliards de kilogrammes. — Il nous resterait encore à parler des éléments de l'orbite terrestre, des inégalités que présentent ses mouvements, de la division de sa surface en degrés, de sa constitution intérieure, de la température qui lui est propre, de l'atmosphère qui l'entoure, etc., etc.; mais *comme nous avons consacré* à ces diverses questions des articles particuliers, nous devons, au lieu de répéter ce que nous avons déjà dit, y renvoyer le lecteur. Voy. Planète, Soleil, Gravitation, Perturbation, Précession, Latitude, Saison, Géologie, Atmosphère, Température, Climat, etc.

Économie politique. — Généralement, en économie politique, le mot *Terre*, désigne, comme dans le langage ordinaire, les fonds cultivables qui, à l'aide du capital et du travail de l'homme, sont susceptibles de donner un produit. Toutefois la science attribue à ce terme une signification plus étendue: elle l'applique à l'ensemble de toutes les forces naturelles qui présentent, comme le sol cultivable, le double caractère d'être en quantité limitée et de pouvoir être appropriées. Dans ce sens, le mot *terre* embrasse: les mines et carrières de tous genres, les sources thermales, les chutes d'eau, etc., etc. La t., considérée comme agent naturel de la production, doit être étudiée sous trois points de vue principaux, à *savoir*: 1° *au point de vue de l'origine*, de la légitimité et de l'utilité de l'appropriation du sol; 2° au point de vue du concours qu'elle exige de la part du travail et du capital; 3° au point de vue des différences qu'elle présente sous le rapport de ses facultés productives naturelles. La première de ces études a été faite au mot Propriété; quant aux deux autres questions, nous les avons exposées dans notre article Rente, auquel nous renvoyons le lecteur.

TERREAU. s. m. Terre mêlée de fumier décomposé, dont les jardiniers font des couches dans les jardins potagers. *Il faut mettre du t. au pied de ces arbres. Une couche de t.* ‖ Se dit aussi D'une terre naturelle, répandue partout à des profondeurs inégales selon les différents terrains, et qu'on appelle *Terre franche et terre végétale.* V. Humus. = Terrein. s. m. V. Terrain. = * Terrement. s. m. T. Agricult. V. Desséchement.

TERRE-NEUVIER. s. m. Pêcheur qui va à la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve. ‖ Navire qui sert à cette pêche. *Equiper un t.-neuvier.* On dit aussi adjectiv., *Un bâtiment t.-neuvier.*

TERRE-NOIX. s. f. T. Bot. Voy. Ombellifères.

TERRE-PLEIN. s. m. Surface plane et unie d'un amas de terre élevé. *Le t.-plein d'un bastion, du chemin couvert. Des terre-pleins.* ‖ Terrain élevé que soutiennent des murailles. *Le t.-plein du Pont-Neuf.*

TERRER. v. a. T. Arts et métiers. *T. un arbre, une vigne, etc.*, Mettre de la nouvelle terre au pied d'un arbre, etc. ‖ *T. une étoffe*, La glaiser ou l'enduire de terre à foulon. ‖ *T. un artifice*, En garnir la gorge de poussière de terre. ‖ *T. du sucre*, V. Sucre. = Terrer. v. n. Se dit De la manière dont se logent certains animaux en creusant la terre. *Le lapin terre et le lièvre ne terre pas.* = se Terrer. v. pron. En parl. De certains animaux, Se cacher sous terre. *Ce renard s'est terré quand il s'est vu poursuivi.* ‖ T. Art milit. Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre. *Nous nous terrâmes promptement contre la batterie de la place.* = Terré, ée. part.

TERRESTRE. adj. 2 g. (lat. *terrestris*). Qui vient de la terre, qui appartient à la terre. *Exhalaisons terrestres. La surface t. Les animaux, les plantes terrestres.* Dans ce cas, il se dit souvent par oppos. à Aquatique. — *Le paradis t.*, V. Paradis. ‖ T. Relig. Se dit par opposition à Spirituel et à Éternel. *C'est un homme qui n'agit que par des vues terrestres et charnelles. Des pensées terrestres.*

TERREUR. s. f. (lat. *terror*). Impression de crainte extraordinaire causée par la présence ou par l'annonce d'un objet redoutable. *Être saisi de t. Répandre, jeter, faire régner la t. La t. était dans la ville. Il portait partout la t. Cette nouvelle a dissipé ses terreurs. T. panique*, Voy. Panique. — *Il remplit tout de la t. de son nom*, se dit D'un conquérant dont le nom imprime partout la terreur. On dit encore D'un grand capitaine, *Il est la t. des ennemis;* et D'un juge sévère, *Il est la t. des coupables.* ‖ * T. Hist. Se dit Du régime odieux qui pesa sur la France du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794. *Le régime de la t. Sous la t.* ‖ Syn. V. Effroi.

TERREUX, EUSE. adj. Mêlé de terre. *Sable t. Métal t.* ‖ Qui est sali de terre. *Il a les mains aussi terreuses que s'il avait travaillé à la terre.* ‖ *Goût t., odeur terreuse*, Goût, odeur de terre. *Avoir le visage t.*, Avoir le visage livide, le visage d'un mort. ‖ *Ce peintre a une couleur terreuse*, Sa couleur est terne, n'a pas de transparence. ‖ T. Joaillier. Qui est couleur de terre. *Un brillant terreux.*

TERRIBLE. adj. 2 g. (lat. *terribilis*). Qui cause de la terreur, qui est propre à inspirer de la terreur. *Son aspect est t. Un bruit, un cri t. Ce moment est t. Quel t. revers!* ‖ Figur. et fam., Étonnant, étrange, extraordinaire dans son genre. *C'est un homme qui a une t. humeur. Il fait un temps t. Cet homme fait une t. dépense. Il joue un jeu t. Voilà une t. aventure. L'amour-propre nous aveugle parfois d'une t. manière.* ‖ Figur. et fam., *C'est un t. homme*, se dit D'un homme importun, fatigant. Par dérision, *C'est un t. faiseur de vers. C'est un t. harangueur.* ‖ * T. Franc-maçonn. *Frère t.*, Celui qui préside aux épreuves auxquelles sont soumis les récipiendaires. = Terriblement. adv. De manière à inspirer de la terreur. *Il tonnait t.* ‖ Dans le langage famil., sign. Extrêmement, excessivement. *Il pleut, il neige t. Il a perdu t. au jeu. Il est t. ennuyeux.*

***TERRICOLES.** s. m. pl. (lat. *terra*, terre; *colere*, habiter). T. Zool. Voy. Sétigères.

TERRIEN, IENNE. s. N'est usité que dans cette locut., *Grand t.*, qui se dit D'un seigneur qui possède plusieurs terres, d'un prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays. *L'homme dont vous parlez est un grand t. Ce prince est un des plus grands terriens de l'univers.* Vieux dans ce dernier sens.

TERRIER. s. m. Trou, cavité dans la terre où certains animaux se retirent. *T. de lapin, de blaireau, etc. Enfermer un renard dans son t.* — Figur. et fam., *Cet homme s'est retiré dans son t.*, Il vit dans une retraite profonde; et, *Il est allé mourir dans son t.*, Il est allé finir sa vie dans son pays natal. ‖ Registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus. *La confection d'un t.* On dit aussi adject., *Papier terrier. Le papier t. de l'abbaye de...* ‖ * T. Mamm. V. Chien.

***TERRIFIER.** v. a. (latin. *terrificare*). Frapper de terreur, d'épouvante. *Cette nouvelle terrifia l'assemblée.* = Terrifié, ée. part. *Elles restèrent terrifiées devant ce spectacle affreux.* ‖ Conj. Voy. Prier.

TERRINE. s. f. Vaisseau de terre de forme ronde, plat par en bas, et qui va toujours en s'élargissant par en haut. *T. vernissée. T. à savonner.* || Ce qui est contenu dans une terrine. *Une t. de lait.* — Particulièr., Sorte de pâté fait de viandes délicates, cuit dans une espèce de terrine et qui se mange froid. *T. de foies gras. Terrines de perdreaux truffés de Nérac. Terrines truffées de Périgueux.* On dit aussi, *Pâté en t.* = TERRINÉE. s. f. Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. *Manger une t. de lait.* Fam.

TERRIR. v. n. (R. *terre*). Se dit Des tortues marines qui, après avoir fait un trou dans le sable du rivage, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. *La saison où les tortues terrissent.* || T. Mar. Arriver à la vue d'une terre. *Nous terrîmes à tel endroit.*

TERRITOIRE. s. m. Étendue de terre qui dépend d'un État, d'une seigneurie, d'une province, d'une juridiction, etc. *Le t. français. Cette ville a un t. très-étendu. Il lui est défendu de mettre les pieds sur le t. de la principauté.* || *Donner, prêter t.*, se dit D'un évêque qui, dans son diocèse, permet à un autre évêque de faire certaines fonctions épiscopales. *Il a donné t. à tel évêque.* = TERRITORIAL, ALE. adj. Qui concerne, qui comprend le territoire. *Impôt t. Propriété territoriale. Productions territoriales.*

TERROIR. s. m. Terre, considérée au point de vue de la production agricole. *T. fertile, ingrat, aride. T. gras, sec, humide, sablonneux. Le t. de la Beauce est bon pour les blés.* || *Sentir le t.*, V. SENTIR.

***TERRORISME.** s. m. Système, régime de la terreur qui a pesé sur la France pendant une partie de la Révolution. *Le 9 thermidor mit fin au t.* = *TERRORISTE. s. m. Partisan, agent du système de la terreur. || Par ext., se dit D'un révolutionnaire exalté.

TERSER. v. a. Voy. TERCER.

***TERSINE.** s. f. T. Ornith. V. COTINGA.

***TERTIAIRE.** adj. 2 g. (lat. *tertiarius*). T. Géol. Qui occupe le troisième rang. *Période t. Terrains tertiaires.* V. GÉOLOGIE.

***TERTIO.** adv. Mot emprunté du latin, et qui sign. *Troisièmement.*

TERTRE. s. m. Monticule, éminence, butte de terre dans une plaine. *T. élevé. Un t. couvert de gazon. Les ennemis se postèrent sur un petit tertre.*

TES. pl. de l'adj. possessif *Ton, ta.* V. TON.

***TESSÈRE.** s. f. (lat. *tessera*). T. Antiq.

Enc. — Le mot *Tessère* (*tessera*), chez les Romains, désignait proprement une tablette d'une certaine épaisseur et offrant quatre faces principales ; mais il n'avait pas toujours une signification aussi rigoureuse. La *T. à jouer* (*t. lusoria*) était un dé à jouer, c.-à-d. un petit cube d'ivoire, d'os ou de bois, semblable aux dés dont nous nous servons encore aujourd'hui. La *T. d'hospitalité* (*t. hospitalis*, en grec σύμβολον) consistait en une petite tablette carrée ou offrant la forme d'un carré oblong, qu'on marquait de signes particuliers, et qu'avant de se quitter, le maître de maison et son hôte brisaient en deux parties dont chacun gardait une moitié. La t. devenait ainsi un symbole d'hospitalité et d'amitié, et servait, lorsque les hôtes ou leurs descendants se rencontraient, à constater l'ancien lien qui les unissait. La *T. congiaire* (*t. frumentaria* ou *nummaria*) était un bon inscrit sur une tablette ou sur une petite boule de bois, et portant une certaine quantité de blé, de vin, d'huile, etc., quelquefois une certaine somme d'argent. Ces bons se distribuaient aux pauvres ou au peuple, et ils étaient payables sur présentation aux magasins de l'État. La *T. militaire* (*t. militaris*, en grec σύνθημα), était une tablette de bois sur laquelle on inscrivait le mot d'ordre qui devait servir de reconnaissance aux soldats. C'est également par elle qu'on répandait dans l'armée les ordres du général en chef. Enfin, la *T. de théâtre* (*t. theatralis*) était un billet d'entrée à un théâtre ou à un lieu de réjouissance publique. Elle indiquait ordinairement, comme on le voit sur le spécimen ci-joint d'après un original découvert à Pompéi, la place que le porteur devait occuper et quelquefois même le nom de la pièce.

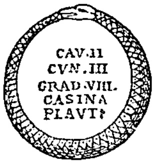

TESSON. s. m. (lat. *testa*). Débris de bouteille cassée, de pot cassé. *Un amas de tessons. Il s'est blessé en marchant sur un t. de bouteille.* || On dit aussi, *Têt. Ramasser des têts de pots.*

TEST. (lat. *testa*, coquille). T. Zool. Enveloppe solide et calcaire qui protége le corps des mollusques à coquille et des crustacés. — Par ext., La carapace des tortues, le bouclier tégumentaire des tatous, des pangolins, etc. || * T. Bot. V. GRAINE. * En ce sens, on dit aussi *Testa.* || T. Chim. et Métall. Vaisseau de terre où l'on fait l'opération de la coupellation en grand. On dit aussi, *Scorificatoire* ou *Têt à vitrifier*, et *Têt à rôtir.*

TEST. s. m. (mot angl. qui sign. *Epreuve*, et vient du lat. *testis*, témoin). N'est usité que dans la loc., *Serment du test*, Acte par lequel on nie la transsubstantiation, et l'on renonce au culte de la Vierge et des saints.

TESTACÉ, ÉE. adj. (latin. *testaceus*). T. Zool. Qui est couvert d'un test, d'une coquille. *Un mollusque t.*, ou subst., *Un testacé. Les testacés.* || *T. Bot. Se dit D'une membrane dure, épaisse et fragile.

Enc. — Cuvier désigne sous le nom d'*Acéphales testacés*, ou simplement de *Testacés*, le premier ordre de ses Mollusques acéphales. Cet ordre comprend tous les genres à coquilles bivalves et quelques genres de multivalves. Leur corps, qui renferme le foie et les viscères, est placé entre les deux lames du manteau. En avant, toujours entre ces lames, on voit les quatre feuillets branchiaux qui sont striés régulièrement en travers par les vaisseaux : cette position des branchies a aussi fait donner le nom de *Lamellibranches* aux Mollusques qui composent cet ordre. La bouche est à l'une des extrémités du corps et porte de chaque côté deux petits feuillets triangulaires qui servent de tentacules ; l'anus est à l'autre extrémité, et le cœur du côté du dos. Le pied, lorsqu'il existe, est attaché entre les quatre branchies, et consiste en une masse charnue, dont les mouvements se font par un mécanisme analogue à celui de la langue des Mammifères. A la base de ce pied se trouve, chez certains bivalves, un faisceau de fils plus ou moins déliés, appelé *byssus*, qui permet à l'animal de se fixer à différents corps. La coquille se compose essentiellement de deux valves auxquelles s'ajoutent, dans certains genres, quelques pièces surnuméraires. Elle offre à sa partie supérieure une charnière munie d'un ligament élastique, dont le jeu permet aux valves de s'ouvrir et de se fermer. La plupart des coquilles ferment entièrement quand l'animal les rapproche ; cependant plusieurs laissent une ou plusieurs parties bâillantes. Ces Testacés renferment un très grand nombre de genres que Cuvier a répartis en cinq grandes familles, savoir : les *Ostracés*, les *Mytilacés*, les *Camacés*, les *Cardiacés* et les *Enfermés.*

*** TESTACELLE.** s. f. (lat. *testa*, coquille). T. Zool. Voy. PULMONÉS.

TESTAMENT. s. m. (latin. *testamentum*). Acte par lequel on dispose, pour le temps où l'on n'existera plus, de tout ou partie de ses biens. *T. bon et valable. T. qui pèche dans la forme. Faire son t. Donner, léguer par t. Infirmer, casser un t. Supposer un t. Mettre quelqu'un sur son t., dans son t. L'ouverture d'un t.* — *T. ab irato*, Celui qui est fait par un motif de haine ou de colère. *T. inofficieux*, V. INOFFICIEUX. || *T. de mort*, La déclaration libre et volontaire d'un criminel après sa condamnation à mort. Vieux ; mais il se dit encore, par extens., D'un écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. *Peu de jours avant de mourir, il m'écrivit une lettre qui est comme son t. de mort.* || *T. politique*, se dit d'Écrits politiques attribués à certains hommes d'État, et contenant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. *T. politique de Richelieu, de Colbert, d'Alberoni.* || T. Relig. *L'Ancien et le Nouveau T.*, V. BIBLE.

Enc. — Le *Testament* est un acte par lequel une personne dispose, pour le temps où elle ne sera plus, de tout ou partie de ses biens. Il diffère de la donation, en ce que le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement en faveur du donataire, tandis que le *testateur* peut toujours révoquer ou modifier ses dispositions. Le test. est un acte conditionnel et révocable, qui ne donne de droits que lorsque la condition à laquelle son exécution est subordonnée se trouve accomplie.

I. *Des dispositions testamentaires.*—Le droit romain exigeait pour la validité d'un test. que le testateur eût institué un héritier qui représentât directement sa personne. Sous l'empire de notre législation, au contraire, toute personne peut disposer par test., soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté. Le test. peut être subordonné à des conditions ; mais celles qui sont immorales ou impossibles sont considérées comme non avenues. En principe, toute personne peut disposer et recevoir par test. La loi ne frappe de l'incapacité de donner que celui qui n'est pas sain d'esprit et que le mineur ayant moins de 16 ans. A cet âge, le mineur peut tester jusqu'à concurrence de la moitié des biens qu'il pourrait donner s'il était majeur. Quant à l'incapacité de recevoir, elle est absolue ou relative. L'incapacité est absolue pour l'enfant qui n'est pas conçu au moment de la mort du testateur, et pour l'étranger, qui ne peut recevoir que dans la mesure où les lois de son pays lui permettraient de disposer en faveur d'un Français. Ce que nous avons dit de l'incapacité relative en parlant de la donation est exactement applicable au test. ; il est donc inutile de le répéter ici. Nous renvoyons de même au mot DONATION, pour ce qui concerne la *quotité disponible* et la *réduction* (C. Nap., 895-930).

II. *De la forme des testaments.* — La loi reconnaît en principe trois sortes de testaments : le *T. olographe*, le *T. authentique* ou *par acte public*, et le *T. mystique* (art. 969). — Le *T. olographe* est celui que le testateur écrit lui-même. Il n'est valable qu'autant qu'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. Il n'est assujetti à aucune autre formalité. Toutefois il est essentiel que la disposition par laquelle on donne tout ou partie de ses biens pour le temps où l'on ne sera plus, soit formellement exprimée. En conséquence, il est toujours prudent de se servir de formules comme celles-ci : « Je donne et lègue à un tel ; j'institue un tel mon héritier, mon légataire pour telle ou telle chose, pour en jouir en toute propriété ou usufruit à partir du jour de mon décès » ; et d'intituler l'acte de suscription : « Ceci est mon testament. » Le test. olographe, pour devenir exécutoire, doit être présenté au tribunal de première instance, devant lequel la succession est ouverte. Le président, après avoir dressé procès-verbal de la présentation, de l'ouverture et de l'état du test., ordonne qu'il sera déposé entre les mains d'un notaire par lui commis. Il envoie aussi en possession, par une ordonnance, le légataire universel lui-même dans le cas où il n'y a pas d'héritiers à réserve (art. 970, 1007-8). — Le *T. authentique* ou *par acte public*, qu'on appelle aussi *nuncupatif*, parce qu'il est dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi, est celui qui est reçu par un notaire, en présence d'un autre notaire et de deux témoins, ou en présence de quatre témoins. Si le test. est reçu par deux notaires, il leur est dicté par le testateur, et il doit être écrit par l'un de ces notaires tel qu'il est dicté. S'il n'y a qu'un notaire, il doit également être dicté par le testateur et écrit par ce notaire. Dans l'un et l'autre cas, il doit en être donné lecture au testateur, en présence des témoins : il est fait du tout mention expresse. Le test. doit être signé par le testateur. S'il déclare qu'il ne sait ou ne peut signer, il est fait dans l'acte mention expresse de sa déclaration, ainsi que de la cause qui l'empêche de signer. Le test. doit être ensuite signé par les témoins et les notaires. Dans les campagnes, il suffit qu'un des deux témoins signe, si le test. est reçu par deux notaires, et que deux des quatre témoins signent, s'il est reçu par un seul notaire. Les témoins qui assistent au test. doivent être mâles, majeurs, citoyens français et jouissant de leurs droits civils. Ne peuvent être témoins, ni les légataires à quelque titre que ce soit, ni leurs parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement, ni les clercs des notaires par lesquels les actes sont reçus. Toutes ces formalités sont exigées à peine de nullité. Le test. authentique constitue un titre exécutoire, par lequel le légataire universel se trouve saisi de plein droit de la succession et peut se mettre immédiatement en possession des biens (art. 971-5). — Le *T. mystique* ou *secret* est celui qui a été signé par le testateur, soit qu'il ait écrit ses dispositions lui-même ou qu'il les ait fait écrire par un autre, et qui est présenté par lui clos et scellé à un notaire assisté de six témoins. En leur présence, le testateur déclare que le papier qu'il présente (et qu'il peut faire clore et sceller devant eux) est son test., écrit et signé par lui ou écrit par un autre et signé par lui. Le notaire dresse, sur le papier ou sur la feuille qui sert d'enveloppe, le procès-verbal de cette présentation qu'on nomme *acte de suscription*, et qui est signé, sans désemparer, par le testateur, les témoins et le notaire. Si le testateur, par un empêchement survenu depuis la signature du test., ne peut signer l'acte de suscription, il est fait mention de sa déclaration sans qu'il soit besoin en ce cas d'augmenter le nombre des témoins. Si le testateur ne sait signer, ou s'il n'a pu le faire lorsqu'il a fait écrire ses dispositions, on appelle à l'acte de suscription un témoin, outre le nombre porté par l'article précédent. Ce septième témoin signe l'acte avec les autres, et il y est fait mention de la cause pour laquelle il a été appelé. Celui qui ne sait ou ne peut lire, ne peut faire de dispositions dans la forme du test. mystique. Celui qui ne peut parler, mais qui peut écrire, peut faire un test. mystique à la condition qu'il l'écrive entièrement, le date et le signe de sa main, qu'il le présente au notaire et aux témoins, et qu'au haut de l'acte de suscription, il écrive en leur présence que le papier qu'il présente est son test. Après quoi, le notaire écrit l'acte de suscription dans lequel il fait mention que le testateur a écrit ces mots en présence du notaire et des témoins. A la mort du testateur, son test. mystique est ouvert par le président du tribunal de l'ouverture de la succession, en présence du notaire et des témoins qui ont signé l'acte de suscription. Il en est fait la description et ordonné le dépôt de la même manière que pour le test. olographe, et il est dressé procès-verbal du tout (art. 976-80).

Outre ces trois formes de test., la loi en admet d'autres qui n'ont qu'une existence temporaire et qui périssent avec les circonstances qui les ont fait naître. Ce sont : le *T. militaire*, le *T. maritime*, le *T. fait à l'étranger* et le *T. fait en temps de peste ;* mais nous ne parlerons que des trois premiers. — Les *Testaments des militaires* et des individus employés dans les armées peuvent, lorsque ceux-ci sont en expédition à l'étranger, être reçus par un officier supérieur en présence de deux témoins. En cas de maladie, le test. peut être reçu par l'officier de santé en chef, assisté du commandant militaire chargé de la police de l'hospice. Cette sorte de test. est caduque 6 mois après que le testateur est revenu dans le lieu où il a la liberté d'employer les formes ordinaires (art. 981-4). — Les *Testaments faits sur mer*, dans le cours d'un voyage, peuvent être reçus, à bord des bâtiments de la marine impériale, par l'officier commandant, ou, à son défaut, par celui qui le supplée dans l'ordre du service, l'un ou l'autre conjointement avec l'officier d'administration ou avec celui qui en remplit les fonctions ; et, à bord des navires de commerce, par l'écrivain du navire ou celui qui en fait les fonctions, l'un ou l'autre conjointement avec le capitaine, le maître ou le patron, ou, à leur défaut, par ceux qui les remplacent. Dans tous les cas, ces testaments doivent être reçus par deux témoins et faits en double. Si le bâtiment aborde à un port étranger dans lequel se trouve un consul de France, on dépose entre ses mains un des deux originaux, pour qu'il le fasse parvenir au ministre de la marine. Au retour du bâtiment en France, les deux originaux du test. ou un seul, si l'un d'eux a été déposé en route, sont remis au bureau de l'inscription maritime pour être transmis au ministre. Le test. fait ainsi sur mer n'est valable qu'autant que le testateur meurt en mer ou dans les 3 mois après sa descente à terre dans un lieu où il aurait pu le refaire dans les formes ordinaires (art. 988-98). — Enfin, les *Testaments faits par un Français à l'étranger* peuvent être sous signature privée ou par acte authentique avec les formes usitées dans le lieu ou l'acte est passé. Ils ne sont exécutoires sur les biens situés en France qu'après avoir été enregistrés au bureau du domicile du testateur, ou à son dernier domicile, et au bureau de la situation des immeubles, s'il en laisse (art. 999-1001).

III. *Des legs en général.* — Les dons faits par test. portent le nom générique de *Legs.* — On appelle *Legs universel*, ou bien *Institution d'héritier*, la disposition par laquelle le testateur donne à une ou à plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laissera à son décès. Lorsque, au décès du testateur, il existe des héritiers auxquels une quotité de ses biens est réservée par la loi, ces derniers sont saisis de plein droit : alors le *légataire uni-*

ersel, c'est-à-d. celui qui reçoit l'universalité des biens, est tenu de demander aux héritiers à réserve la délivrance des biens compris dans le test. Malgré cela, il a droit aux fruits ou intérêts de ces biens à partir du décès, à la seule condition de faire sa demande ou *délivrance avant l'expiration de l'année. S'il n'existe* pas d'héritiers à réserve, le légataire universel se trouve saisi de plein droit dans le cas où le testament a été fait sous forme authentique; il doit, au contraire, demander l'envoi en possession *au président du tribunal*, si le test. est olographe ou mystique. Enfin, s'il est en concours avec un héritier à réserve, il est tenu des dettes de la succession, personnellement pour sa part et portion, et hypothécairement pour le tout. De plus, il est tenu d'acquitter tous les legs, sauf la réduction que ces legs doivent eux-mêmes subir (art. 1003-9).—Le *Legs à titre universel* est celui par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier. *Le légataire à titre universel* doit demander la délivrance du legs aux héritiers à réserve, ou, à leur défaut, aux légataires universels, et, comme ces derniers, il est tenu des dettes et des charges de la succession(art. 1010-13).—*Enfin, le Legs pur et simple, ou legs à titre particulier*, est celui par lequel le testateur lègue des objets déterminés, tels qu'une maison, un domaine, etc., quelle que soit d'ailleurs la valeur de l'objet légué comparée à celle des autres biens de la succession. Le légataire particulier n'a droit aux fruits ou intérêts de son legs qu'à compter du jour où il en a demandé la délivrance aux héritiers ou légataires universels, à moins que le testateur n'ait déclaré que les fruits courraient à partir du décès, ou encore à moins que le legs ne consiste en une rente viagère ou pension à titre d'aliments. Les frais de la demande en délivrance sont à la charge de la succession. Les héritiers et légataires universels, ou à titre universel, sont tenus d'acquitter les legs particuliers, chacun au prorata de la part et portion dont ils profitent dans la succession, *et hypothécairement pour le tout. Le legs doit être délivré dans* l'état où il se trouve au jour du décès du testateur. Le légataire particulier n'est point tenu des dettes de la succession, sauf l'action hypothécaire des créanciers, et, dans ce dernier cas, il peut se faire rembourser ce qu'il a payé, par les héritiers ou légataires universels, alors même que l'hypothèque aurait grevé spécialement l'immeuble légué. Le legs fait à un créancier n'est pas censé fait en compensation de sa dette; ni celui fait à un domestique en compensation de ses gages (art. 1014-24).

On nomme *Exécuteur testamentaire*, la personne qu'un testateur charge de veiller à l'accomplissement de ses volontés et au payement des legs qu'il peut avoir faits. Le testateur peut désigner un ou plusieurs exécuteurs testamentaires, et leur donner la *saisine de tout ou partie de son mobilier, mais seulement pour un* an et un jour. Néanmoins l'héritier peut faire cesser cette saisine en offrant de remettre aux exécuteurs testamentaires une somme suffisante pour le payement des legs mobiliers. Pour être exécuteur testamentaire, il faut être capable de s'obliger. Le mineur ne saurait donc l'être, et la femme ne le peut qu'avec le consentement du mari. L'exécuteur testamentaire est chargé : 1° de faire poser les scellés, s'il y a des mineurs, des interdits ou des absents; 2° de faire faire l'inventaire des biens ; 3° de provoquer la vente du mobilier, à défaut de deniers pour acquitter les legs; 4° de veiller à l'exécution du testament. Un an après le décès, l'exécuteur testamentaire doit rendre compte de la gestion. Les frais qu'il a faits dans ce but sont à la charge de la succession. S'il y a *plusieurs exécuteurs testamentaires, l'un d'eux peut*, sauf disposition contraire, agir pour les autres; mais ils sont tous solidairement responsables du compte du mobilier (art. 1025-34).

IV. *De la révocation et de la caducité des testaments.* — Les testaments ne peuvent être révoqués que par un test. postérieur ou par un acte devant notaire portant changement de volonté. Si la révocation n'est pas expresse, les nouvelles dispositions faites n'annulent que celles qui sont incompatibles avec les anciennes ou leur sont contraires. Toute aliénation par vente ou échange de tout ou partie d'une chose léguée, emporte la révocation du legs pour ce qui a été aliéné.—On appelle *caduque*, toute disposition testamentaire qui, bien que régulière dans la forme, reste sans effet. Aux termes de la loi, une disposition devient caduque : 1° lorsque *la personne en faveur de qui elle est faite meurt avant le testateur*, ou même après ce dernier, mais avant l'accomplissement d'une condition à laquelle le legs est subordonné ; 2° lorsque la chose léguée a péri du vivant du testateur ; 3° lorsqu'elle a péri après sa mort, sans le fait ni la faute de l'héritier ; 4° lorsque l'héritier ou le légataire institué la répudie ou est incapable de recevoir. En général, la caducité profite aux héritiers ou légataires qui étaient chargés d'acquitter le legs devenu caduc; parfois cependant elle profite aux colégataires par *Droit d'accroissement*, lorsque le legs a été fait à plusieurs conjointement. Le legs est réputé fait *conjointement*, quand il est fait par une seule et même disposition, et que le testateur n'a pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée, ou encore quand *une chose qui n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration, est donnée* par le même acte à plusieurs personnes, même séparément. — La révocation d'un test. peut être demandée pour les mêmes causes qui autorisent la demande en révocation de la donation entre-vifs; mais elle doit être intentée dans l'année à partir du jour du délit, si elle est fondée sur une injure grave faite à la mémoire du testateur (art. 1035-47).

V. *Des partages d'ascendants.*— Les contestations qui s'élèvent à l'occasion des partages troublent souvent l'union des parents les plus proches. La loi donne aux père et mère, ainsi qu'aux autres ascendants, le moyen de prévenir de semblables contestations en leur permettant de faire entre leurs enfants ou descendants la distribution et le partage de leurs biens. Le partage peut *être fait par acte entre-vifs ou testamentaire, et avec les formalités* et conditions prescrites pour ces actes. Il peut être attaqué pour lésion de plus d'un quart, et dans le cas où il résulterait du partage et des conditions faites par préciput que l'un des copartagés aurait un avantage plus grand que la loi ne le permet. Enfin, il devient nul quand, à l'époque du décès de l'ascendant, il existe des enfants ou descendants qui n'ont reçu aucune part dans le partage. Dans ce cas, tous les enfants et descendants, même ceux qui ont été allotis, peuvent demander un nouveau partage (art. 1075-80).—V. DONATION, SUCCESSION et SUBSTITUTION.

TESTAMENTAIRE. adj. 2 g. Qui concerne le testament. *Disposition t. Exécuteur t.*, V. TESTAMENT. ‖ Institué par testament. *Héritier t. Adoption t.*, V. ADOPTION. = **TESTATEUR, TRICE.** s. (latin. *testator*). Celui, celle qui fait un testament. *Cela est contre la disposition du t. La testatrice a ordonné que.....* = **TESTER.** v. a. (lat. *testari*). Déclarer par un acte ce qu'on veut qui soit exécuté après sa mort. *Il est mort sans avoir testé. Être privé de la faculté de tester.*

TESTICULE. s. m. (lat. *testiculus*). T. Anat.

Enc. — Ce nom désigne, chez les animaux mâles, dans l'embranchement des vertébrés, les organes glanduleux qui ont pour fonction de sécréter le sperme ou la liqueur fécondante. Ces organes sont au nombre de deux. Chez l'homme, ainsi que chez la plupart des mammifères, ils sont renfermés dans une double poche extérieure, appelée *scrotum*, et vulgairement *bourses.* Chaque glande est enveloppée par une membrane fibreuse, forte, résistante, d'un blanc opaque, assez analogue à la sclérotique, et qu'on nomme *Tunique albuginée*. Cette membrane envoie à son intérieur des lamelles celluleuses qui la partagent en plusieurs loges incomplètes. C'est dans l'épaisseur de ces prolongements que s'engagent et circulent les vaisseaux et nerfs de l'organe, et c'est dans les loges incomplètes qu'est renfermé le parenchyme glanduleux. A son bord supérieur, l'albuginée présente un renflement allongé et saillant, appelé *Corps d'Highmore*. Le parenchyme de la glande est constitué par les *Canaux séminifères*, tubes cylindriques d'environ 1 dixième de millim. de diamètre, enlacés les uns aux autres, et formant, par leurs circonvolutions, autant de lobules qu'il y a de loges celluleuses. Chacun de ces lobules, qui sont au nombre de 3 ou 400, est constitué par deux ou trois canaux séminifères repliés sur eux-mêmes, terminés en cul-de-sac à leur extrémité et venant s'aboucher, à la sortie du lobule, avec les canaux du lobule ou des lobules voisins. En supposant qu'il y ait dans chaque lobule 5 mètres de longueur de canaux, il y aurait pour la totalité du test. environ 4000 mèt. de conduits. Tous ces canaux aboutissent à une douzaine de troncs, appelés *vaisseaux efférents*, lesquels forment, en s'anastomosant entre eux, un petit corps oblong et vermiforme, appelé *Epididyme*, parce qu'il est situé le long du bord supérieur du test. L'épididyme se termine par un canal extérieur unique, nommé *canal déférent*. Enfin le canal déférent de chaque côté, en se joignant aux nerfs, à l'artère et aux veines spermatiques, forme le *cordon testiculaire*, lequel monte presque verticalement du bord supérieur du test. jusqu'à l'anneau inguinal où il s'engage pour pénétrer dans l'abdomen. Après quoi, le canal déférent gagne le côté de la vessie, s'unit au canal excréteur des *vésicules séminales* et va s'ouvrir vers la base de l'urèthre. Le test. est enveloppé d'un sac séreux extrêmement mince, appelé *Tunique vaginale*, qui est véritablement un prolongement du péritoine, bien qu'il ne communique plus avec ce dernier. Plus au dehors, on remarque un faisceau de fibres musculaires striées de la vie animale qui s'insèrent supérieurement au pli de l'aine, et constituent ce qu'on appelle le muscle *Crémaster*, c.-à-d. suspenseur du test. Enfin, le tégument cutané qui constitue proprement le scrotum et qui est remarquable par ses rugosités et sa transparence, est tapissé par une membrane particulière, le *Dartos*, qui est formée par du tissu lamineux, mais qui présente une couleur rougeâtre, due à l'abondance des vaisseaux sanguins et à la présence de faisceaux de fibres musculaires de la vie organique. C'est à ces fibres que le scrotum doit la faculté qu'il possède de se contracter, particulièrement sous l'action du froid.

TESTIF. s. m. Poil de chameau.

TESTIMONIAL, ALE. adj. (latin. *testimonium*, témoignage). Qui rend témoignage. *Lettres testimoniales*, Lettres qui rendent témoignage de la vie et des mœurs de quelqu'un. *Preuve testimoniale*, Preuve par témoins. Voy. PREUVE.

TESTON. s. m. T. Métrol. V. MONNAIE.

TESTONNER. v. a. (R. *teste, tête*). Peigner les cheveux, les friser, les accommoder avec soin. *Il se fit t. par le baigneur.* Vieux, et ne se dit qu'en plaisantant. = **TESTONNÉ, ÉE.** part.

TÊT. s. m. T. Bot., Chimie, Zool., etc. V. TEST et TESSON. ‖ T. Vén. La partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf.

* **TÉTANIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport au tétanos. *Convulsions tétaniques.*

Enc. — On appelle médicaments *tétaniques* ceux qui agissent d'une manière spéciale sur la moelle épinière, et qui, suivant la dose à laquelle on les administre, donnent lieu à des contractions spasmodiques brusques et passagères, parfois d'une grande violence, et suivies d'une rigidité tétanique plus ou moins durable. Les vrais médicaments tétaniques sont principalement fournis par les espèces du genre Strychnos, de la *famille des Loganiacées*. La *Strychnine* est le type de l'action tétanique. Cet alcaloïde, qui a été découvert en 1818 par Pelletier et Caventou, et dont la composition est représentée par la formule $C^{42}H^{22}Az^{2}O^{4}$, s'obtient sous forme de cristaux prismatiques à quatre faces, blancs, inodores, d'une amertume horrible, inaltérables à l'air, et susceptibles de former des sels avec les acides. Il est presque soluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool. Aussi en médecine fait-on exclusivement usage du *sulfate* et du *chlorhydrate de strychnine*, qui sont solubles dans moins de 10 parties d'eau. La strychnine est un des poisons les plus redoutables que l'on connaisse, car elle peut causer la mort à la dose de 1 grain ou 5 centigrammes. On ne l'administre guère qu'à la dose de 1/2 à 1 centigrammes par jour. En cas d'empoisonnement par cet alcaloïde, il faut faire vomir le plus tôt possible avec les émétiques les plus *énergiques, puis faire prendre au malade une solution de 4 grammes* d'iodure de potassium et 4 décigrammes d'iode dans 1 kilogr. d'eau : l'eau iodurée forme avec la strychnine un composé insoluble même dans les acides. On a conseillé la strychnine dans toutes les maladies avec affaiblissement, soit local, soit *général*, et dans les paralysies de tout genre, soit générales, soit partielles. Mais quand on l'emploie dans le cas de paralysie par suite d'apoplexie, il ne faut l'administrer qu'à une époque éloignée de celle où a eu lieu l'hémorrhagie cérébrale, sans quoi on pourrait en provoquer une nouvelle. En outre, on ne peut en espérer quelque avantage que lorsqu'il n'y a point de lésion organique grave. Après la strychnine, la substance tétanique la mieux connue est la *Brucine* ou *Vomicine*, autre alcaloïde, qui est fournie *par les mêmes espèces végétales, notamment* par le Vomiquier (*Strychnos nux vomica*), l'Ignatier (*Str. ignatia*), le Bois de couleuvre(*Strychnos colubrina*), et l'Upas tieuté (*Str. tieute*). La brucine, dont la formule est $C^{46}H^{26}Az^{2}O^{8} + 8HO$, est blanche, pulvérulente, cristallisable, et très-facilement fusible en résine. Elle est un peu soluble dans l'eau, et plus soluble encore dans l'alcool. Elle prend, par l'acide azotique concentré, une couleur rouge de sang, caractère qui la distingue très-bien de la strychnine et de la plupart des alcaloïdes. Moins active que la strychnine, la brucine est cependant un poison violent, dont l'action est identique. Ordinairement on extrait simultanément ces deux alcaloïdes de la noix vomique. Pour cela, après avoir pulvérisé cette noix, on la fait bouillir dans de l'eau contenant 1 dixième *de son poids d'acide sulfurique; on exprime la liqueur et l'on précipite* les deux bases par la chaux hydratée. On traite le dépôt par l'alcool bouillant qui dissout la strychnine et la brucine; par le refroidissement, la plus grande partie de la strychnine cristallise. Les liqueurs, concentrées par évaporation, donnent de la strychnine moins pure. La brucine cristallise la dernière. Il est nécessaire de purifier ces substances par plusieurs cristallisations successives.

TÉTANOS. s. m. [On fait sentir l'S.] (gr. *τέτανος*, de *τείνειν*, tendre). T. Méd.

Enc.—On nomme ainsi une affection de la moelle épinière qui est caractérisée par la rigidité, la tension convulsive d'un plus *ou moins grand nombre de muscles, quelquefois même de tous* les muscles soumis à l'empire de la volonté. Lorsque cet état de rigidité n'affecte que les muscles de la mâchoire, il prend le nom de *Trismus*. On l'appelle *Emprosthotonos*, quand il occupe la partie antérieure du corps et que le tronc est courbé en avant ; *Opisthotonos*, quand il courbe le corps en arrière; *Pleurothotonos*, quand il le courbe sur un des côtés. Enfin, on le nomme *T. général* ou *T. droit*, lorsque le corps tout entier est dans un état de complète rigidité. Le trismus est la forme la plus fréquente du tét. ; l'opisthotonos vient immédiatement après ; puis l'emprosthotonos, et en dernier lieu le pleurothotonos. Quand le tét. est complet, le corps tout entier est roide et immobile, et les efforts les plus puissants sont incapables de le fléchir. On a vu cette terrible maladie survenir à la *suite d'impressions morales vives et tristes, de fatigues* prolongées, de l'action d'un froid ou d'une chaleur extrêmes; mais elle est le plus ordinairement consécutive à des plaies ou blessures graves, et elle est surtout à craindre quand il y a étranglement des parties enflammées : aussi s'observe-t-elle assez fréquemment dans les cas de piqûres, de dilacérations, de brûlures intéressant les doigts des pieds ou des mains. Selon qu'il se développe sous l'impression de causes générales ou à la suite d'une blessure, le tét. est dit *spontané* ou *traumatique*. Quelquefois le tét. s'annonce par des phénomènes précurseurs, comme un certain malaise, de la roideur dans les membres, des douleurs insolites dans la blessure ; mais le plus souvent il débute brusquement par le trismus, et, des mâchoires, la rigidité s'étend à la nuque, au dos et aux membres. La figure prend un aspect particulier appelé facies tétanique. Les yeux sont fixes et enfoncés, le front tendu, les joues contractées, les angles des lèvres tirés en dehors. L'abdomen est tendu et la respiration devient difficile et convulsive. Des douleurs vives et passagères se font sentir dans les parties contractées, et néanmoins les facultés intellectuelles restent intactes. Le délire ne survient qu'aux approches de la mort. En effet, la mort est la terminaison ordinaire du tét., et elle survient lorsque la rigidité a rendu impossibles les mouvements des organes *respiratoires ou bien ceux des muscles qui* président à la déglutition. Lorsque la guérison doit avoir lieu, les muscles recouvrent peu à peu leur souplesse et les diverses fonctions leur rhythme normal. La saignée, les bains prolongés, les opiacés à haute dose, tels sont les moyens les plus efficaces que l'on puisse employer contre le tét. Les inhalations de chloroforme ont été tentées avec des résultats variables. Dans le tét. traumatique, il faut donner une attention particulière à l'état de la plaie, faire sur-le-champ les débridements qu'elle peut nécessiter, la débarrasser des corps étrangers, etc.

TÊTARD. s. m. (R. *tête*). T. Erpétol. V. BATRACIENS. ‖ T. Agricult. Se dit Des saules qu'on étête et dont on émonde les branches inférieures, de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc. *Des saules taillés en têtards.*

TETASSES. s. f. pl. (R. *teton*). Mamelles flasque et pendantes. Très-fam., et ne se dit que par dénigr.

TÊTE. s. f. (lat. *testa*, crâne). La partie du corps qui renferme le principal centre nerveux et loge les principaux organes des sens. *Chez l'homme, la t. forme un renflement à l'extrémité supérieure du corps. Chez les autres vertébrés, la t. occupe la partie antérieure du corps. Le devant, le derrière, le sommet de la t. Avoir une grosse t., une petite t., la t. ronde, la t. plate, la t.*

pointue. Lever, baisser, tourner, branler la t. Faire signe de la t. Couper, trancher la t. à un criminel. Tomber la t. la première. La t. d'un lion, d'un cheval, d'un oiseau. La t. des poissons et des serpents tient immédiatement au reste du corps. T. de mort. V. Crâne. — *Porter sa t. sur l'échafaud,* Avoir la tête tranchée sur un échafaud. *Il lui en coûta la t., il paya de sa t.,* Il subit la mort. On dit de même, *Il y va de votre t. Vous en répondez sur votre t.* Par exag., *Je parie ma t., je parie ma t. à couper; Je donnerais, je mettrais ma t. à couper que cela est,* Je parie tout ce qu'on voudra que cela est; je me soumets à perdre tout ce qu'on voudra, si cela n'est pas. Quelquefois on termine une affirmation en disant, *J'y mettrais ma t.*—On dit encore, *Il y a eu beaucoup de têtes cassées à ce siége,* On y a tué beaucoup de gens, *La prise de cette place a coûté bien des têtes,* Il en a coûté la vie à bien du monde. || Figur. et famil., *Avoir cinquante ans, soixante ans, etc., sur la tête,* Être âgé de cinquante ans, etc. *Avoir des affaires, des dettes par-dessus la t.,* Être accablé d'affaires, etc. — *Avoir la t. près du bonnet, Ce sont deux têtes dans un bonnet,* Voy. Bonnet. — *Lever la t., Aller t. levée,* Voy. Lever. *Il y va tête baissée, il y donne t. baissée,* V. Baisser. — *Ne savoir où donner de la t.,* Ne savoir que devenir. *C'est vouloir donner de la t. contre les murs,* C'est tenter une entreprise où il est impossible de réussir. On dit aussi, *C'est se donner la t., c'est donner de la t. contre un mur, c'est se cogner la t. contre un mur.* || Fam., *Laver la t. à quelqu'un,* et Prov., *A laver la t. d'un âne, d'un More, on perd sa lessive,* V. Laver. — *Jeter une chose à la t. de quelqu'un; Se jeter à la t. des gens,* V. Jeter. *Il s'y est jeté la t. la première,* se dit D'un homme qui s'est engagé brusquement et inconsidérément dans une affaire périlleuse. — *Porter à la t., monter à la t.,* se dit D'une odeur forte, d'une vapeur, etc., qui fatigue la tête. *Ce vin monte à la t., donne dans la tête,* Il envoie des fumées à la tête. || Le crâne, la partie de la tête qui renferme le cerveau et le cervelet. *Cet homme s'est cassé la t. Recevoir un coup à la t. En tombant, il a failli se fendre la t. Les coups à la t. sont dangereux.* — *T. pelée, t. chauve,* se disent en parlant D'une personne qui n'a point du tout de cheveux, ou qui n'en a point sur une partie de la tête. — *Avoir la t. pesante, embarrassée,* Éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur, d'embarras. On dit dans le même sens, *Mal de t., douleur de t.* V. Céphalalgie. || Figur. et famil., *Il a la t. fêlée, mal timbrée; il a un coup de hache, de marteau à la t.,* se dit D'un homme léger, vain, étourdi, bizarre, extravagant. On dit aussi, *C'est une t. fêlée, mal timbrée.* — *Fendre la t. à quelqu'un,* et *La t. me fend,* V. Fendre. *Rompre la t., Se rompre la t.,* V. Rompre. *Crier à tue-t., à pleine t.,* V. Crier. || Par extens., se dit quelquefois pour Chevelure. *Cet enfant a la t. frisée. Cette femme a grand soin de sa t. Elle a la t. belle.* — *T. naissante,* se dit D'une tête dont les cheveux, après avoir été coupés, ont repoussé et sont déjà un peu longs. = Figur., *Tête* se dit fort souvent De l'esprit, de l'entendement, de l'intelligence, de l'imagination. *Se remplir la t. de sottises. Se mettre des chimères en t. Il s'est mis en t. de partir. Rouler de grandes choses dans sa t. Avoir la t. dure, la t. mal faite, la t. légère. Il n'a pas assez de t. pour comprendre cela. On ne peut lui ôter cette chimère de la t. Toutes les têtes étaient en fermentation. Cet homme lit beaucoup, mais il n'en reste rien dans sa t. Mettez-vous bien dans la t. que...,* Soyez bien convaincu que, bien persuadé que... — *Il a encore toute sa t.,* se dit D'un vieillard ou d'un malade qui a conservé toutes ses facultés. On dit, dans le sens contraire, *Il n'a plus de t., il n'a plus sa t.* On dit aussi D'une personne qui est atteinte de délire ou d'aliénation mentale, *C'est une t. perdue; Sa t. n'y est plus; La t. n'y est plus; La t. est partie.* || Sign. particul. Bon sens, jugement, rectitude d'esprit. *C'est un homme de t. Il a une bonne t. Il a la t. bonne. C'est une bonne t., une excellente t., une forte t. C'est une t. sage, prudente. C'est une des meilleures têtes du conseil.* — Fam., on dit D'un homme d'un jugement droit, d'une imagination réglée, *C'est une t. rassise, posée;* D'un homme sujet à se laisser entraîner par l'imagination, ou à se laisser aller trop facilement à tout ce qu'on lui suggère, *C'est une t. faible;* D'un individu très-étourdi ou extravagant, *C'est une t. folle;* D'une personne qui a peu de suite dans les idées, dans la conduite, *C'est une t. légère;* et *C'est une t. à l'évent,* pour marquer Le manque de jugement, de conduite, la frivolité d'esprit, la légèreté du caractère. On dit dans le même sens, *T. éventée ou écervelée. T. sans cervelle. T. de linotte. T. de girouette.* — *C'est une mauvaise t.,* se dit D'une personne sujette à beaucoup d'écarts et de travers, soit dans sa conduite, soit dans ses opinions. Par ironie, on dit quelquefois absol., dans le même sens, *C'est une t.* — *Cet homme a la t. chaude,* Il prend feu, il s'emporte aisément; *Cet homme a la t. froide,* Il conserve son sang-froid. — *C'est une t. carrée,* se dit D'un homme qui a beaucoup de justesse et de solidité de jugement. — *Cet homme a la t. bonne,* se dit aussi De quelqu'un qui peut boire beaucoup sans s'enivrer. || *Tête,* signifie encore, Fermeté de caractère, obstination et sang-froid. *C'est un homme qui a de la t. C'est une bonne femme, mais elle a de la t.* — *Conserver sa t., avoir sa t., toute sa t.,* Garder le sang-froid nécessaire pour prendre un parti. On dit, dans le sens contraire, *Perdre la t., n'avoir plus sa t. à soi.* — *Agir de t., payer de t.,* Prendre son parti de sang-froid, avec résolution, dans une occasion difficile. — *Faire un coup de t., un coup de sa t.,* V. Coup. || *Tenir t. à quelqu'un, faire t. à quelqu'un,* S'opposer à lui et lui résister, ne lui point céder en quelque chose. *Il s'imaginait que personne n'était capable de lui tenir t. Il trouva des gens qui lui firent t. Je ne saurais vous tenir t. à boire.*—Figur., *Faire t. à l'orage,* Montrer de la fermeté dans une occasion périlleuse. || *Mettre un homme en t. à quelqu'un,* Opposer à quelqu'un un homme qui puisse lui résister. *On lui mit un homme en t. qui l'embarrassa fort.* — *Avoir quelqu'un en t.,* Avoir quelqu'un pour concurrent, pour adversaire. *Turenne avait en t. Montecuculli.* = *Tête,* se prend quelquefois pour Individu, personne. *Taxer par t. Dîner à tant par t. Cette taxe porte sur toutes les têtes. Il ne parlait qu'avec respect des têtes couronnées. Je crains pour une t. si chère. Mettre plusieurs emplois sur une même t.* Se dit aussi Des animaux. *Il a un troupeau composé de tant de têtes d'une espèce et de tant de telle autre. Payer tant par t. de loup.* — T. Jurispr. *Succéder par t.,* se dit Lorsque les copartageants viennent de leur chef à la succession, et sans représentation d'aucun autre. Voy. Succession. — Prov., *Autant de têtes, autant d'opinions,* Autant de personnes, autant de manières de voir différentes. || *Mettre une rente viagère sur la t. de quelqu'un,* Constituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un. — *Cette rente, cette pension passera sur la t. d'un tel,* Il aura cette rente, cette pension après le décès de la personne qui en jouit maintenant. = La représentation, l'imitation d'une tête humaine par un peintre, par un sculpteur, etc. *Une belle t. Une t. antique. Une t. d'étude. C'est une t. du Titien. Une t. du Corrége. Il met une grande variété dans ses airs de t.* — En parl. Des monnaies et des médailles, on appelle *Tête,* Le côté où est l'effigie. || *T. à perruque,* Figure de tête d'homme faite de bois, sur laquelle on place une perruque pour la friser. Fig. et fam., se dit D'un vieillard qui a peu d'esprit et qui tient opiniâtrément à de vieux préjugés. = Par anal., *Tête* se dit De la partie supérieure de certaines choses, ou De la partie renflée et plus ou moins sphérique qu'elles présentent à l'une ou à l'autre de leurs extrémités. *Une montagne, un chêne qui porte sa t. jusque dans les nues. La t. d'un mât. La t. du gouvernail. Une t. de chou. Des têtes de pavot, d'artichaut. La t. d'un oignon, d'un poireau. Cette pomme commence à se pourrir par la t. Poire à deux têtes. La t. du fémur, de l'humérus, du tibia, du radius, etc. La t. d'un clou. La t. d'une vis. La t. d'une épingle. La t. d'un compas. T. de baguette. La t. d'une aiguille,* Le bout qui est percé. *Clou, vis à t. perdue,* Clou, vis dont la tête n'excède point la surface de ce qu'ils attachent ou retiennent. *La t. d'un marteau, d'une cognée,* La partie dans laquelle entre le manche. — T. Artill. *Boulet à deux têtes,* Boulet ramé. — T. Astron. *La t. d'une comète,* V. Comète. —T. Musiq. *La t. d'une note,* La partie la plus grosse, qui est ordin. arrondie, et dont la position sur la portée indique la valeur de la note. || * T. Botan. *En t., en forme de t.,* se dit De feuilles, de fleurs, d'épillets, etc., groupés en un bouquet compacte et arrondi. — Par ext., *Tête* se dit encore De la partie antérieure de certaines choses, ou de celle qui en constitue le commencement. *La t. d'une nef,* La partie antérieure d'une nef. *La t. d'un voussoir,* La face antérieure d'un voussoir. —*T. de mur,* L'épaisseur d'un mur à son extrémité. — *La t. d'un canal, d'un bois,* L'endroit où il commence. || *La t. de la tranchée,* L'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place assiégée. *La t. d'un défilé,* Celle qui est du côté de l'ennemi. *T. de pont,* V. Fortification. — *La t. du camp,* La partie du camp qui regarde le terrain destiné pour y mettre les troupes en bataille. || Le commencement d'un livre, d'une liste, d'une lettre, etc. *Il a mis une belle préface à la t. de son livre. Votre nom est en t. de la liste.* —T. Typogr. *Ligne de t.,* Celle qui est ordinairement occupée par le titre courant et par le numéro ou folio de la page. || Signifie encore La partie d'une armée, d'une colonne de troupes, d'un cortége, etc., qui marche la première. *La t. d'une armée, d'une colonne. La t. d'une compagnie. La t. d'un cortége, d'un convoi. Prendre la t. Marcher en t. Il fut dégradé à la t. de sa compagnie,* En présence de sa compagnie, devant les premiers rangs. — Se dit quelquefois D'un corps de troupes qui avance vers un endroit, soit pour s'opposer à l'ennemi, soit pour lui dérober la connaissance de quelque chose. *L'armée montra une t. de ce côté-là. On fit avancer une t. de ce côté-là.* Peu us. || *A la t.,* signifie souvent, A la première place, au premier rang, au rang de chef, de commandant, de directeur. *Il porta la parole à la t. du clergé. Le colonel chargea à la t. de ses dragons. Il était à la t. de la noblesse. Le roi le mit alors à la t. de son conseil. Il se mit à la t. du gouvernement provisoire. Il osa se mettre à la t. des séditieux, des mutins. Ils avaient à leur t. un homme audacieux. Dès qu'il fut replacé à la t. des affaires. Je l'ai laissé à la t. de ma maison. Il faut un homme intègre à la t. de cette administration.* || T. Agric. *Têtes de vin,* Les premières cuvées des meilleurs vins de Champagne et de Bourgogne. On dit dans un sens anal., *La t. du blé,* Le blé de la meilleure qualité. || T. Chim. *T. de More,* Vaisseau de cuivre étamé en dedans, qui sert à quelques distillations. — *T. morte,* syn. de *Caput mortuum.* || T. Manége. *Course de têtes,* Sorte d'exercice à cheval qui consiste dans quatre tours de manége au grand galop. Dans le premier tour, le cavalier doit enlever avec la lance une tête de carton posée sur un poteau; dans le second, lancer un dard contre une autre tête semblable; dans le troisième, abattre d'un coup de pistolet une troisième tête; et, dans le dernier tour, enlever de terre une quatrième tête avec la pointe de l'épée. || T. Vén. *Tête,* se dit Du bois des cerfs. *On connaît l'âge du cerf à sa t. Le cerf a mis bas sa t. Une belle t. de cerf.* — *T. portant trochures,* Bois qui porte trois ou quatre andouillers à son sommet. *T. en fourche,* Bois dont les andouillers supérieurs font la fourche. *T. paumée,* Bois dont le sommet s'ouvre et représente les doigts et la paume de la main. *T. couronnée,* Bois dont les andouillers du sommet forment une espèce de couronne. || * T. Zool. *T. de Bécasse,* V. Buccinoïdes. *T. de Méduse,* V. Échinodermes. *T. de mort,* Voy. Crépusculaires. = Tête a tête. loc. adv. Seul à seul. *Ils furent longtemps t. à t. Causer, dîner, jouer t. à t.* || Se dit aussi subst., D'une conversation, d'une entrevue de seul à seul. *Ils ont eu un long t.-à-t. Ils ont de fréquents tête-à-tête.* On joint alors les mots par un trait d'union.

***TÊTE-CHÈVRE.** s. m. T. Ornith. V. Engoulevent

TETER ou **TÉTER.** v. a. (R. *teton*). Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. *T. une femme. T. sa nourrice. T. une chèvre.* — On dit encore, *Cet enfant a teté de mauvais lait. Il a teté plusieurs laits,* Il a eu plusieurs nourrices. || Abs., *Cet enfant tette bien. Donnez-lui à t.* = Teté, ée. part.

***TÉTHYS.** s. f. T. Zool. Voy. Nudibranches.

TÊTIÈRE. s. f. (R. *tête*). Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. || T. Sellier. V. Bride.

***TETILLA.** s. m. T. Bot. V. Francoacées.

TETIN. s. m. Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. *Cet enfant s'est endormi sur le t. Cet homme a été blessé sous le t.* || La mamelle d'une femme. Vieux, et ne se dit que dans la poésie badine. = Tetine. s. f. Le pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger. *Manger de la t.* || L'enfoncement qu'un coup de fusil fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la traverse pas.

TETON. s. m. (grec. τιτθὸς?). La mamelle de la femme. *Le t. d'une nourrice. Cet enfant est encore au t.* = Tetonnière. s. f. Femme qui a beaucoup de gorge. Pop. et bas.

***TÉTRA—.** Mot qui vient du grec τέτρα, contraction de τέτταρα, qui sign. *quatre,* et qui entre dans la composition d'un assez grand nombre de termes scientifiques, dont nous donnons ci-après les plus usités.

***TÉTRABRANCHIAUX.** s. m. plur. (grec. βράγχια, branchies). T. Zool. V. Céphalopodes.

°**TETRACERA.** s. m. (gr. τέτρα, quatre; κέρας, corne). T. Botan. Voy. Dilléniacées.

TÉTRACORDE. s. m. T. Mus. anc. Lyre à quatre cordes. ‖ Suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. *Ut, ré, mi, fa, composaient un tétracorde.*

***TÉTRADACTYLE.** adj. 2 g. (gr. δάκτυλος, doigt). Qui a quatre doigts à chaque pied. Vieillot désigne sous ce nom les *Échassiers* de Cuvier.

TÉTRADRACHME. s. f. Voy. Monnaie et Poids.

***TÉTRADYNAME.** adj. 2 g. Tétradynamie. s. f. (gr. δύναμις, puissance). T. Bot. V. Étamine et Botanique.

TÉTRAÈDRE. s. m. (grec. ἕδρα, base). T. Géom. Voy. Solide.

***TÉTRAGNATHE.** s. f. (grec. γνάθος, mâchoire). T. Zool. Voy. Araignée.

TÉTRAGONE. adj. 2 g. et s. m. (gr. γωνία, angle). Syn. de *Quadrangulaire.*

***TÉTRAGONIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes à fleurs monochlamydées, à carpelles multiples et soudés, à placentation axile, à embryon externe, recourbé autour d'un albumen farineux. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées à feuilles charnues; parfois suffrutescentes. Feuilles alternes souvent couvertes de pustules aqueuses, sans stipules. Fleurs petites, axillaires. Calice 3-5-partit, libre ou soudé en partie à l'ovaire. Corolle nulle. Etamines définies, alternant avec les sépales, quand il y a un rapport déterminé entre les deux verticilles. Ovaire 2-9-loculaire; ovules suspendus ou ascendants, solitaires ou multiples, anatropes, toujours munis d'un long funicule; foramen supère dans les ovules suspendus. Styles en même nombre que les loges de l'ovaire, distincts. Fruit représentant une noix à coque dure et indéhiscente, ou une capsule à déhiscence circulaire. Graine à embryon annulaire, recourbé autour d'un albumen farineux. (Fig. 1. *Tetragonia;* 2. Fleur; 3. Fruit mûr; 4. Coupe transversale du même; 5. Ovule; 6. Coupe d'une graine.) Cette famille, qui est appelée *Sésuviées* par Endlicher et d'autres botanistes, comprend 11 genres, et 65 espèces, qui sont répandues dans les îles de la mer du Sud, où habitent plus particulièrement les *Tétragonies*, sur les bords de la Méditerranée, au cap de Bonne-Espérance, et dans différentes régions tropicales. Les plantes qui la composent sont dépourvues de toute beauté, et sont généralement insipides ou légèrement salines. Plusieurs en conséquence sont alimentaires. La *Tétragonie étalée* (*Tetragonia expansa*), plante annuelle de la Nouvelle-Zélande, fut reconnue comme un excellent antiscorbutique par Cook, qui en tira un très-bon parti pour son équipage. Introduite en Europe, elle a pris place dans nos jardins potagers, où elle est connue sous le nom d'*Epinard de la Nouvelle-Zélande.* Les habitants de l'Asie tropicale mangent également les feuilles du *Sésuvium à feuilles de pourpier* (*Ses. portulacastrum*) et du *S. rampant* (*S. repens*). Enfin, l'*Aizoon d'Espagne* et l'*Aiz. des Canaries* (*Aizoon hispanicum* et *canariense*) sont utiles par la soude abondante qu'ils contiennent et qu'on obtient en les faisant incinérer.

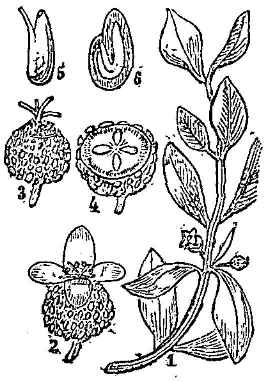

***TÉTRAGONURE.** s. m. (gr. τετράγωνος, quadrangulaire; οὐρὰ, queue). V. Mugiloïdes.

***TÉTRAGRAMME.** s. m. (gr. γράμμα, lettre). Locution mystique employée pour exprimer, sans le prononcer, le nom de Jéhovah.

***TÉTRAGYNIE.** s. f. (grec. γυνὴ, femme, pistil). V. Botanique.

TÉTRALOGIE. s. f. (grec. λόγος, discours). T. Hist. litt. grecque. V. Tragédie.

***TÉTRAMÈRES.** s. m. pl. (grec. μέρος, partie). T. Entom. V. Coléoptères.

***TÉTRAMÈTRE.** s. m. (gr. μέτρον, mesure). T. Versif. grecque et latine. Vers composé de quatre pieds, quelle que soit l'espèce de pied. *T. dactylique. T. ïambique.*

TÉTRANDRIE. s. f. (gr. ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme, étamine). V. Botanique.

***TÉTRANTHERA.** s. m. (gr. ἀνθηρὸς, fleuri). T. Bot. V. Laurinées.

***TÉTRAONYX.** s. m. (gr. ὄνυξ, ongle). T. Entom. V. Cantharide.

***TÉTRAPLES.** s. m. pl. (g. τετράπλοος, quadruple).

Enc. — Dans les discussions incessantes qui avaient lieu entre les Juifs et les Chrétiens, lorsque le christianisme militant faisait la conquête du monde antique, les Chrétiens se servaient, pour argumenter contre les Juifs, de la traduction grecque de la Bible, connue sous le nom de version des Septante, tandis que ces derniers contestaient l'autorité du texte grec et en appelaient toujours au texte hébreu. Origène, qui, en sa qualité de catéchiste de l'Eglise d'Alexandrie, avait chaque jour à soutenir des discussions de ce genre avec les Juifs, nombreux dans cette ville, entreprit, pour mettre un terme à ces débats sans issue possible, de rassembler toutes les versions connues de la Bible et de les faire correspondre, phrase par phrase, avec le texte hébreu. En conséquence, il transcrivit sur six colonnes parallèles : le texte hébreu de l'Ancien Testament en caractères hébraïques; le même texte écrit en caractères grecs, et les quatre versions grecques d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. Il imposa à son recueil le nom grec d'*Hexaples*, qui signifie sextuple. Dans la suite, Origène y ajouta deux autres versions grecques trouvées, l'une à Jéricho, l'an 217 de J.-C., et l'autre à Nicopolis, en Epire, vers l'an 228, et il forma ainsi ses *Octaples*. Enfin, comme cette collection était trop considérable et d'un prix trop élevé, il fit les *Tétraples*, dans lesquels il plaça seulement les quatre versions grecques des Hexaples, sans y ajouter le texte hébreu. Cet immense travail, auquel Origène consacra une partie de sa vie laborieuse, périt probablement en 653, lors de la prise et du sac de Césarée par les Arabes. Il n'en existe que quelques fragments qui ont été rassemblés par Montfaucon, en 1714 (Paris, 2 vol. in-fol.), et publiés de nouveau par Bahrdt, en 1769 (Leipzig, 2 vol. in-8°). Mais si l'ouvrage d'Origène a péri, nous en sommes amplement dédommagés par les Bibles polyglottes publiées depuis deux siècles.

***TÉTRAPNEUMONES.** s. f. pl. (gr. πνεύμων, poumon). T. Zool. V. Aranéides.

***TÉTRAPOLE.** s. f. (gr. πόλις, ville). T. Géogr. anc. Territoire qui comprenait quatre villes principales. *La t. de Syrie renfermait les villes d'Antioche, d'Apamée, de Laodicée et de Séleucie.*

***TÉTRAPTÈRE.** adj. 2 g. (gr. πτερὸν, aile). Qui a quatre ailes.

***TÉTRAPTURE.** s. m. (gr. οὐρὰ, queue). T. Ichth. V. Scombéroïdes.

***TÉTRARCHAT.** s. m. Tétrarchie. s. f. Tétrarque. s. m. T. Hist. anc.

Enc. — Le mot Τετράρχης, dont nous avons fait *Tétrarque*, et qui est formé de τέτρα, quatre, et ἀρχὴ, commandement, désignait primitivement « le gouverneur de la quatrième partie d'un pays », et chacun de ces territoires était lui-même appelé *Tétrarchie.* C'est ainsi que la Thessalie ancienne était divisée en quatre tétrarchies, nommées Phthiotide, Histiéotide, Thessaliotide et Pélasgiotide. Chacune des trois tribus gauloises établies en Galatie avait de même partagé son territoire en quatre tétrarchies, à la tête desquelles se trouvaient autant de tétrarques, et cet état de choses subsista jusque vers la fin de la république romaine, où les 12 tétrarques de la Gallo-Grèce furent remplacés par un tétrarque unique, Déjotarus, qui plus tard prit le titre de roi. Enfin, certaines parties de la Syrie étaient gouvernées par des tétrarques, et c'est sous ce titre que plusieurs des princes de la famille iduméenne d'Hérode régnèrent sur différentes parties de la Judée. Mais alors le titre de tétrarque n'impliquait pas que le pays fût divisé en quatre gouvernements : c'était un titre inférieur, comme ceux d'*Ethnarque* et de *Phylarque*, que les Romains donnaient à certains princes tributaires trop peu puissants pour être qualifiés de rois. Le mot *Tétrarchat*, rarement employé, veut dire « la dignité de tétrarque », ou encore « le laps de temps pendant lequel un tétrarque gouverne un territoire ».

***TÉTRAS.** s. m. (gr. τέτραξ). T. Ornith.

Enc. — Les *Tétras* constituent le type d'une famille de *Gallinacés* qu'on désigne sous le nom de *Tétraonidées*. Ces oiseaux sont caractérisés par un bec robuste, court, à mandibule supérieure voûtée, courbée vers le bout, et plus longue que l'inférieure; par une bande nue et le plus souvent rouge, qui occupe la place du sourcil; par leurs tarses emplumés, avec les doigts garnis d'aspérités sur les bords. Cette famille se partage en 3 genres ou groupes : les *Tétras* proprement dits, qui comprennent les *Coqs de bruyère*, et les *Gelinottes*, les *Lagopèdes*, et les *Gangas* ou *Attagens*.

I. Les *Tétras* proprement dits (*Tetrao*) ont les jambes couvertes de plumes et sans éperons. Ces Gallinacés vivent réunis en familles composées d'un nombre plus ou moins grand d'individus. Ils s'établissent dans les forêts montagneuses ou dans les plaines couvertes de hautes bruyères. Ils montent fréquemment sur les arbres; cependant ils se tiennent habituellement à terre, et ils aiment à se rouler dans la poussière à la manière des Poules. Leur vol est court, mais rapide; leur marche aisée et grave, leur course légère. Leur nourriture consiste surtout en baies, en fruits, en bourgeons, en graines, en vers et en insectes. Ils ne cherchent leur nourriture que le matin et le soir; le reste du jour ils se retirent dans les plus fourrés des lieux qu'ils fréquentent. Les femelles déposent leurs œufs au nombre de 8 à 10 sur la terre nue ou recouverte d'une légère couche de brins d'herbes. Elles ne font qu'une couvée par an, et veillent sur cette couvée avec la plus grande sollicitude. Les *Coqs de bruyère* ont la queue ronde ou fourchue et les doigts nus. Le *Grand Coq de bruyère* (*Tetrao urogallus*) est le plus grand de ces Gallinacés. Supérieur au Dindon pour la taille, le mâle a jusqu'à un mètre de longueur, et le plumage ardoisé, finement rayé en travers de noir sur les côtés. La femelle, d'un tiers plus petite, est rayée et tachetée de roux, de noir et de blanc. Cet oiseau, assez rare en France, est répandu dans le nord de l'Asie, en Russie, en Allemagne et en Hongrie. Sa chair est excellente. On a vainement essayé de le réduire en domesticité. Le *Petit Coq de bruyère*, ou *Coq de bruyère à queue fourchue* (*Tet. tetrix*), appelé aussi *Coq de bouleau* et *Faisan noir*, a une queue fourchue dont les deux fourches s'écartent en dehors en s'arrondissant, et ne présente pas les longues plumes sous la gorge qu'on voit dans les espèces précédentes. Le mâle est plus ou moins noir, avec du blanc aux couvertures des ailes et sous la queue. La femelle est fauve et rayée en travers de noirâtre et de blanchâtre. Leur taille est celle du Coq et de la Poule. Cette espèce est commune en Allemagne, en France et dans le midi de la Russie. Les *Gelinottes* ont la queue courte et étagée. Nous avons chez nous la *Gelinotte commune* (*Tet. bonasia*), vulg. appelée *Poule des coudriers*. Cet oiseau, dont la taille ne dépasse pas celle de la Perdrix, est agréablement varié de brun de blanc, de gris, de roux, et sa tête est peu huppée. Parmi les espèces étrangères, nous citerons le *Tétras à ailerons* ou *T. Cupidon* (*T. Cupido*) (Fig. 1), commun aux Etats-Unis d'Amérique. Cet oiseau est de la taille d'une Poule. Il est varié de fauve et de brun, avec la queue brune; les tarses sont emplumés jusqu'aux doigts; les plumes du cou, chez le mâle, se relèvent en deux ailerons pointus, et, sous ces ailerons, il y a une peau nue qu'il gonfle comme une vessie quand il est en amour. Sa voix a le son d'une trompette.

Fig. 1.

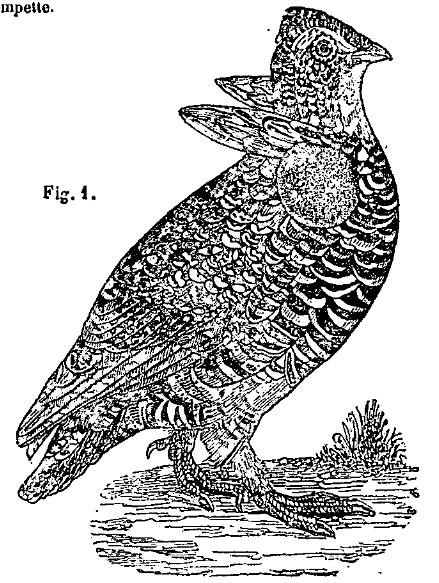

II. Les *Lagopèdes* (*Tetrao lagopus*), ou *Perdrix de neige*, ne diffèrent des précédents que par leurs doigts garnis de plumes comme la jambe, et par leur queue carrée ou ronde. Le *Lagopède ordinaire* (*T. lagopus*), ou *Perdrix des Pyrénées*, a le plumage d'un cendré roux, rayé de noir en dessus et à la poitrine, blanc en dessous pendant l'été et d'un blanc pur avec une bande noire sur les côtés de la face en hiver. Cet oiseau vit en famille et par troupes plus ou moins nombreuses dans les halliers et les buissons des montagnes. La neige paraît être pour les Lagopèdes ce qu'est l'eau pour les Palmipèdes. Ils s'y roulent et s'y creusent même, au moyen de leurs pieds, des trous où ils se mettent à l'abri du vent, qu'ils redoutent fort. Ce sont aussi leurs gîtes pour la nuit. Ces oiseaux sont un gibier délicat et savoureux; aussi leur fait-on une chasse assidue.

Fig. 2.

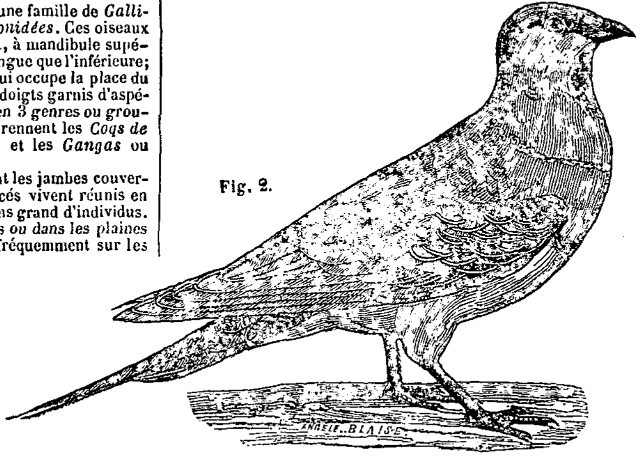
ANGELE..BLAISE.

III. Les *Gangas* ou *Attagens* (*Pterocles*) ont la queue pointue, les doigts nus, le pouce très-petit, le tour des yeux nu, mais non de couleur rouge. Le *Ganga cata* (*G. chata* ou *Pter. setarius*) (Fig. 2), vulg. nommé chez nous *Gelinotte des Pyrénées*, est de la taille d'une Perdrix. Il a le plumage écaillé de fauve et de brun et les deux pennes du milieu de la queue très-allongées en pointe. Il ne perche jamais. S'il est menacé de quelque danger, il se blottit à terre et ne s'envole que quand il est vivement harcelé. On le trouve dans les landes stériles du midi de la France.

***TÉTRASPERME.** adj. 2 g. (gr. *σπέρμα*, graine). T. Bot. Qui contient quatre graines. = *Tétraspore. s. f. V. Cryptogamie.

TÉTRASTYLE. s. m. (gr. *στύλος*, colonne). T. Archit. V. Temple.

***TÉTRIX.** s. m. (gr. *τέτριξ*). T. Entom. V. Criquet.

***TÉTROBOLE.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie et Poids.

***TÉTRODON.** s. m. (gr. *ὀδὼν*, dent). T. Ichthyol. V. Plectognathes.

TETTE. s. f. Le bout de la mamelle; se dit Des animaux. *T. de chèvre, de truie.*

***TETTIGOMÈTRE.** s. m., et ***TETTIGONE.** s. f. (gr. *τέττιξ*, cigale). T. Entom. V. Cicadaires.

TÊTU, UE. adj. (R. *tête*). Opiniâtre, obstiné, qui est fort attaché à son sens, à ses opinions, à ses volontés. *Il est si t., qu'il ne démord jamais de ce qu'il dit. Cette petite fille est bien têtue.* || Syn. Voy. Entêté. = *Têtu. s. m. T. Techn. Lourd marteau de fer aciéré, qui porte d'un côté une tête carrée et de l'autre une pointe, et qui sert pour dégrossir les pierres très-irrégulières.

***TEUGUE** ou ***TUGUE.** s. f. T. Mar. Espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière d'un vaisseau pour le garantir des injures du temps.

***TEUTHYES.** s. m. pl. (gr. *τευθὶς*). T. Ichth.

Enc.—Les *Teuthyes* constituent la neuvième famille de l'ordre des *Acanthoptérygiens.* Les poissons qui composent cette famille sont en petit nombre, et étroitement liés aux Scombéroïdes. Ils sont caractérisés par leur corps comprimé et oblong, leur dorsale unique, leur bouche petite et non protractile, armée à chaque mâchoire d'une seule rangée de dents tranchantes, enfin par l'absence de dents au palais et à la langue. Ces poissons, qui tous sont étrangers à l'Europe, vivent de fucus et d'autres herbes marines et ils ont les intestins d'une grande ampleur.—Les *Sidjans* (*Siganus*), appelés aussi *Aphacanthes*, ont un caractère unique en ichthyologie, à savoir, des ventrales qui ont deux rayons épineux, l'externe et l'interne, les trois intermédiaires étant branchus comme à l'ordinaire. Ce genre, dont la chair est estimée, est propre à la mer des Indes.—Les *Acanthures* (*Acanthurus*) ont les dents tranchantes et dentelées. On les appelle vulgair. *Chirurgiens*, parce qu'ils ont de chaque côté de la queue une forte épine mobile, tranchante comme une lancette, et qui fait de graves blessures quand on les saisit imprudemment. Nous citerons comme type l'*Ac. à pierreries* (*Ac. gemmatus*) [Fig. ci-dessous], qui se trouve sur les côtes de l'ile de France. C'est un très-petit poisson, qui doit son nom spécifique aux nombreux points blancs dont est semée la surface de son corps, dont le fond est brun foncé.—

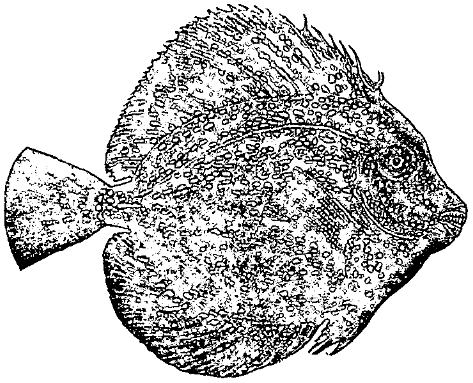

Les *Prionures* (*Prionurus*) et les *Nasons* (*Naseus*) ont les côtés de la queue armés de plusieurs lames tranchantes horizontales et fixes. Mais ceux-ci se distinguent de ceux-là par leurs dents coniques et la saillie en forme de corne ou de loupe qu'on remarque au-dessous de leur museau. Le *Nason licornet* (*N. fronticornis*), long de 40 centimètres et aux petites écailles d'un gris cendré, abonde à l'ile de France, où l'on en fait des salaisons. — Les *Axinures* (*Axinurus*) et les *Priodons* (*Priodon*) se rapprochent, les premiers des Nasons, et les seconds des Acanthures, dont cependant ils n'ont pas l'armure caudale.

TEUTONIQUE. adj. 2 g. (all. *deutsch*). Qui a rapport, qui appartient au pays des anciens Teutons. *Langue t. Ordre t.*, V. Ordre. *Hanse t.*, ou simpl., *Hanse*, V. Hanse. || *Se dit aussi comme syn. de *Germanique.*

TEXTE. s. m. (lat. *textus*, tissu). Se dit Des propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus. *Le t. de l'Ecriture sainte. Le t. hébreu. Le t. grec. Le t. de la Vulgate. Le t. de Platon. Le t. d'une loi. Traduction imprimée avec le t. Ce t. est corrompu, falsifié, obscur, incorrect. La glose est plus obscure que le t.* — *Restituer un t.*, Rétablir l'ordre, les mots, ou la ponctuation dont on suppose que l'auteur s'est servi. || T. Éloq. sacrée. Passage de l'Écriture sainte qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. *Il a pris pour t. de son sermon ces paroles de l'Évangile.... Il a bien appliqué son t.* — Figur. et fam., *Revenir à son t.*, Revenir au sujet principal dont il est question. *Il prend mal, il a mal pris son t.*, se dit D'un homme qui prétend s'autoriser d'une raison ou d'un exemple qui ne lui est pas favorable. || *Par ext., se dit Du sujet d'un discours quelconque, d'une simple conversation, etc. *Cet évènement devint le t. des accusations les plus graves. Cet abus lui fournit le t. de ses pompeuses déclamations.* || T. Typogr. *Gros t., petit t.*, V. Caractère.

TEXTILE. adj. 2 g. (latin. *textilis*). Qui peut être divisé en filaments propres à faire un tissu. *Le lin, le chanvre, le coton, la soie, sont des matières textiles. L'amiante est une pierre t. Le verre sortant du feu est t.*

TEXTUAIRE. s. m. Livre où il n'y a que le texte sans commentaire. *Un t. de la Bible. Un t. du droit canon, du droit civil.* = Textuel, elle. adj. Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, etc.; Qui est conforme au texte. *Cette phrase est textuelle. Ce que je vous dis est t.* = Textuellement. adv. D'une manière entièrement conforme au texte. *Il cite toujours t.*

TEXTURE. s. f. (lat. *textura*). L'état d'une chose tissue, et L'action de tisser. Peu usité. || Par ext., La disposition, l'arrangement réciproque que présentent les parties élémentaires qui composent un corps. *La t. des tendons est serrée, celle du tissu cellulaire est lâche.* || Fig., *La t. d'un ouvrage, d'un poëme, etc.*, La liaison des différentes parties de cet ouvrage, etc. = Syn. Voy. Contexture.

***THAÏS.** s. m. T. Entom. Voy. Diurnes.

***THALAMIFLORES.** s. f. pl. (latin. *thalamus*, lit nuptial; *flos, floris*, fleur). V. Botanique. = *Thalamium. s. m. V. Cryptogamie. = *Thalamus. s. m. Voy. Fleur et Réceptacle.

***THALASSIANTHE.** s. m. (gr. *θαλάσσιος*, marin; *ἄνθος*, fleur). T. Zool. V. Actinie. = *Thalassiniens. s. m. pl. T. Zool. V. Macroures. = *Thalassiophytes. s. m. pl. (gr. *φυτὸν*, plante). T. Botan. Nom donné par plusieurs auteurs à la classe des *Algues.* = *Thalassites. s. f. pl. (gr. *θάλασσα*, mer). T. Erpét. V. Chéloniens.

THALER. s. m. [On fait sentir l'R. Quelques-uns écrivent *Taler*, et l'on dit quelquef. *Daler.*] T. Métrol. V. Monnaie.

***THALIE.** s. f. T. Mythol. Voy. Muse. || T. Astron. Voy. Planète.

***THALITRON.** s. m. T. Bot. V. Crucifères.

***THALLE.** s. m. (gr. *θαλλὸς*, rameau vert). T. Bot. V. Cryptogamie. = *Thallite. s. f. T. Minér. V. Épidote. = *Thallium. s. m. T. Chim. V. Spectre.

***THALLOGÈNE.** s. m. et adj. 2 g. (grec. *θαλλὸς*; *γενεὰ*, génération). T. Botan.

Enc. — Sous ce nom, ainsi que sous ceux de *Thallophytes* et d'*Amphigènes*, qui en sont l'exact équivalent, plusieurs botanistes désignent la classe la plus inférieure du règne végétal, celle qui comprend les plantes dont l'organisation est la plus simple. Ces plantes ne présentent jamais de tissu ligneux proprement dit, bien que certaines espèces puissent avoir une très-longue existence. Ces vaisseaux à spirales, que les anciens anatomistes appelaient trachées, font défaut dans cette classe : on ne les y trouve en effet qu'exceptionnellement sous la forme de cellules locales, lesquelles se rapportent seulement aux organes de la reproduction. Par conséquent, le tégument externe de ces végétaux, même chez les plus parfaits d'entre eux, ne nous offre jamais ces orifices particuliers qu'on nomme stomates. Les Thallogènes sont de pures masses de cellules. On ne voit à leur surface aucun système d'organes que l'on puisse considérer comme l'analogue des feuilles. En effet, même dans les Algues, telles que l'Hypnea, qui ressemblent aux Mousses par leur aspect, et dans les Lichens dits foliacés, on n'aperçoit jamais cette exacte symétrie qui caractérise les feuilles vraies. Le Chara seul nous présente un arrangement symétrique dans les divisions de son axe, et il est complétement aphylle. Le mode de reproduction des végétaux thallogènes ne se fait point au moyen de pollen et d'ovules, c.-à-d. par un appareil sexuel proprement dit, mais simplement par une segmentation et une modification spéciale de quelque partie de leur tissu, qui s'organise, puis se sépare de diverses manières suivant les espèces.— Il n'est pas aisé de déterminer l'étendue de cette classe de végétaux. Toutefois la plupart des botanistes qui ont cru devoir partager les cryptogames en deux grandes divisions, rangent dans la plus inférieure, les *Algues*, les *Champignons* et les *Lichens;* tels sont Agardh, Fries, de Candolle, Ad. Brongniart, Endlicher et Lindley.

***THALWEG.** s. m. (all. *thal*, vallée; *weg*, chemin). Le milieu du courant d'un fleuve, d'une rivière; La ligne plus ou moins sinueuse d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes.

***THANAOS.** s. m. (gr. *θάνατος*, mort). T. Entom. Voy. Diurnes.

***THAPSIA.** s. m. T. Bot. V. Ombellifères.

***THARGÉLIES.** s. f. pl. (gr. *θαργήλια*). T. Antiq.

Enc.— Chez les Grecs, on désignait sous ce nom une fête solennelle qui se célébrait à Athènes, le 6 et le 7 du mois de Thargélion en l'honneur d'Apollon et de Diane, d'après Suidas, ou du Soleil et des Heures, d'après le scholiaste d'Aristophane. Le premier jour, on offrait un sacrifice expiatoire pour purifier la ville et ses habitants ; mais les victimes sacrifiées étaient des victimes humaines, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes : on les désignait sous le nom significatif de *φαρμακοί*. Les malheureux destinés à ce sacrifice symbolique étaient des individus condamnés à mort. Ils étaient conduits au son des flûtes hors de la ville sur le bord de la mer ; leur cou était entouré de guirlandes de figues, et ils portaient également des figues dans les mains. La mélodie que jouaient les flûtes était une mélodie particulière qui était désignée sous le nom de *χραδίης*, et, pendant cette marche, on frappait les victimes avec des branches de figuier sauvage. Arrivées au lieu du supplice, on les faisait monter sur un bûcher de bois de figuier auquel on mettait le feu; enfin on jetait leurs cendres dans la mer et aux quatre vents. Le second jour des *Thargélies* était solennisé par une procession et par un spectacle public qui consistait en une lutte de chœurs à laquelle les hommes seuls prenaient part. Pour prix le vainqueur recevait un trépied qu'il devait consacrer à Apollon dans le temple que Pisistrate avait érigé à ce dieu.

THAUMATURGE. adj. 2 g. (gr. *θαῦμα*, merveille; *ἔργον*, ouvrage). Qui fait des miracles. *Saint Grégoire t.* || Subst., *C'est un thaumaturge.*

THÉ. s. m. Arbrisseau dont les feuilles servent à faire une infusion qui se prend chaude. || Infusion de thé. *Boire, prendre du thé. Offrir, verser du thé.* || Se dit aussi D'une sorte de collation dans laquelle on sert du thé. *Donner un thé. Il y a thé chez madame une telle.*

Enc.— I. Le *Thé* (*Thea*) appartient à la famille des Ternstrœmiacées. C'est un arbrisseau rameux et toujours vert, qui s'élève à une hauteur de 1 à 2 mètres. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, un peu coriaces, légèrement dentées en scie, d'un vert un peu luisant. Ses fleurs, blanches, solitaires et portées sur des pédoncules axillaires, ont un calice persistant, à cinq sépales et une corolle de six à neuf pétales soudés entre eux à leur base, et dont les extérieurs sont plus petits. Les étamines sont nombreuses, hypogynes, et les filets adhèrent au bas des pétales. L'ovaire se compose de trois loges renfermant chacune quatre ovules, et il est surmonté d'un style trifide que terminent trois stigmates aigus. Le fruit représente une capsule presque globuleuse, à deux ou trois lobes correspondant à autant de loges, et à déhiscence loculicide. Dans chaque loge il ne se développe ordinairement qu'une seule graine, qui est sphérique et entourée d'une peau mince et luisante. L'espèce type du genre est le *Thé de la Chine* (*Thea chinensis*), qui donne le thé du commerce. On en connaît deux variétés que Linné a désignées sous les noms de *Thé vert* et de *Thé bou* (*Thea viridis* et *bohea*). La première est caractérisée par sa fleur à neuf pétales et par ses feuilles lancéolées, planes, trois fois plus longues que larges, et la seconde par ses fleurs à six pétales et par ses feuilles elliptiques, oblongues, un peu rugueuses, deux fois plus longues que larges [Fig. 1. *Thea bohea;* 2. Coupe transversale de l'ovaire ; 3. Fruit ; 4. Coque isolée ; 5. La même, dont a enlevé une partie du péricarpe; 6. Graine].

II. La Chine et le Japon sont les seuls pays où le Thé croît spontanément. Les régions où il prospère le mieux sont celles qui se trouvent entre le 23° et le 25° de latitude. Presque toutes les provinces de la Chine fournissent du thé; mais cinq seulement donnent des produits de qualité supérieure : Fo-kien et Canton pour les thés noirs ; Kiang-si, Tche-kiang et Kiang-nan pour les thés verts: c'est de cette dernière province que viennent les produits les plus recherchés. De la Chine, la culture du Thé a été transportée dans l'Inde, où elle se fait sur une assez grande échelle, au Brésil, à l'ile de France, etc.; mais les thés qu'on récolte dans ces pays sont notablement inférieurs pour leur arome aux bons thés chinois. On a fait également des essais d'acclimatation de cette plante en France, aux environs d'Angers ; mais, d'un côté, elle donne très-peu de feuilles, et, de l'autre, ses graines ne mûrissent pas, de sorte qu'on ne peut l'y multiplier par semis. En Chine, le Thé aime un sol léger, recouvert d'une mince couche de terre végétale, et n'exige, ni préparation, ni engrais, ni arrosage. L'exposition au sud, en plein soleil, est la meilleure. Au bout de trois ans, on commence la cueillette, qui se fait trois fois par année, en avril, en juin et en juillet. Les feuilles jeunes et délicates d'avril donnent une récolte de qualité supérieure. En juin, la cueillette est plus abondante, mais de moindre qualité ; enfin, en juillet, on obtient les produits inférieurs. La cueillette faite, on apporte les feuilles dans des hangars bien aérés, et l'on procède à leur préparation, opération fort délicate d'où dépendent le mérite et la couleur de la marchandise. Les sortes de thé, appelées, d'après leur couleur, *Thé noir* et *Thé vert*, sont le résultat du mode de préparation auquel les feuilles sont soumises. Pour obtenir le *thé noir*, on commence par exposer les feuilles au soleil, en les étendant en couches minces sur des plateaux de bambou ; puis on les fait sécher sur des plaques de métal chauffées au moyen de fourneaux, mais en remuant sans cesse les feuilles avec les mains jusqu'à ce que la chaleur soit insupportable. Pendant cette demi-cuisson, les feuilles rendent un suc âcre et grisâtre. Après quoi, on les enlève, on les répand sur des nattes ou sur du papier, on les froisse, et on les agite dans des corbeilles pour qu'elles s'enroulent et se frisent. Cette opération se répète trois ou quatre fois s'il le faut, jusqu'à ce que toute humidité ait disparu. Pour le *thé vert*, on étend les feuilles, dès qu'elles sont cueillies, sur des plaques chauffées, et l'on procède sans perte de temps à la dessiccation et à l'enroulement, de manière qu'elles ne subissent pas cette espèce de fermentation à laquelle on soumet es thés noirs. On a longtemps cru que la couleur verte du thé

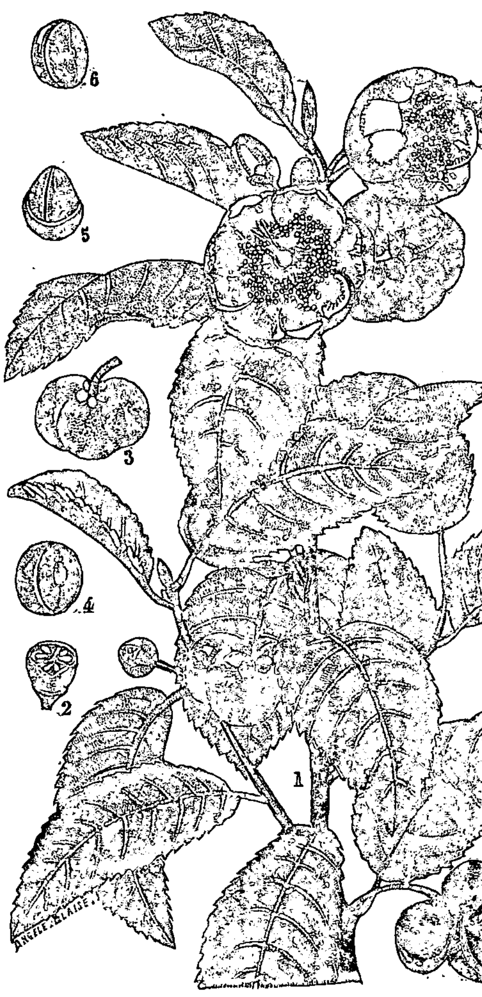

provenait des plaques de cuivre sur lesquelles les Chinois, disait-on, faisaient sécher les feuilles; mais il est aujourd'hui bien établi qu'ils ne se servent, pour cette opération, que de plaques de fonte ou de fer. Après que les feuilles ont été frottées, enroulées et séchées, on procède au *triage*, ou à la séparation des qualités; au *criblage*, qui a pour objet de débarrasser les feuilles des brins de tiges mêlés avec elles, et qui s'opère au moyen de treillis de bambou; au *vannage* et au *tamisage*, pour chasser la poussière et les corps étrangers. La *torréfaction*, qui s'opère sur des fourneaux *ad hoc*, est la partie la plus difficile de ce travail, un degré de chaleur en plus ou en moins modifiant la qualité du produit. Enfin, le *thé noir* subit l'opération de l'*étuvage*. Les feuilles sont placées dans des paniers de bambou sous des brasiers de charbon, à l'abri de la fumée et des cendres, et on les remue avec la *main jusqu'à complète* dessiccation. Les Chinois ont pour habitude d'aromatiser le thé en y mélangeant certaines fleurs odoriférantes, telles que la Rose-thé, l'Olea fragrans et le Camellia sasangua.

III. Dans le commerce, ainsi que nous venons de le dire, on distingue deux grandes classes de thés, les *verts* et les *noirs*. Les premiers ont une odeur forte, une saveur astringente et piquante; ils sont très-excitants et empêchent de dormir. Les seconds ont moins de force, moins de parfum et agitent beaucoup moins. On dit que les thés sont *perlés* ou en *poudre à canon*, suivant qu'ils sont *roulés en grains plus ou moins gros*. Les principales variétés de thés connues dans le commerce sont, dans l'ordre de leur plus grande valeur, pour les thés verts: le *Hyson* ou *Hechun*, l'*Hyson junior*, l'*Yu-tseou*, l'*Hyson-chulang*, l'*Hyson-skin*, le *Sia-tcheou* ou *Poudre à canon impériale*, et le *Tonkay* ou *Tun-ké*; pour les thés noirs : le *Pekoe* d'Assam, l'*Orange-pekoe*, l'*Hung-muey* ou *Pekoe noir*, le *Congo* (*Koung-fou*), le *Pouchong* (*Paou-tchung*), le *Sou-chong* (*Seaou-tchung*), le *Ning-yong*, le *Hou-long* et le *Campoy* (*Kien-poey*). Les thés dits *de caravane* sont ceux qui arrivent en Russie par la voie de terre, après avoir traversé toute la Sibérie. On prétend que ces thés, par suite de leur transport par terre, ont une supériorité marquée sur ceux qui sont restés des mois entiers à bord des navires; mais le mérite n'est nullement démontré. Enfin, on appelle *thés en brique*, des espèces de gâteaux rectangulaires et plats, formés de ésidus et de poussières de thé qu'on a fortement comprimés. Ce thés se consomment surtout dans la Tartarie russe et la Sibérie. Les habitants y mêlent du lait, du beurre, du sel et diverses herbes, de façon à obtenir une sorte de bouillie qu'ils savourent avec délices. — D'après les analyses chimiques de Mulder et de Péligot, le thé renferme un grand nombre de substances diverses, savoir : du tannin, une huile volatile, un acide gras et un acide jaune particuliers, une matière colorante jaune et une autre verte, de la pectine, plusieurs sels, une matière azotée analogue à l'albumine, et un second principe azoté, cristallisable en aiguilles fines, soyeuses et incolores, et dont la proportion varie selon les thés. Ce dernier principe, qui a été isolé en 1827 par Oudry, a reçu le nom de *Théine:* on le considère comme identique avec la caféine.

IV. L'usage du thé et de son infusion est extrêmement répandu en Chine et au Japon, où cette substance occupe même une place importante dans l'alimentation. Il y est une boisson ordinaire et de première nécessité, et toutes les classes de la population en font un très-grand usage. Son introduction en Europe ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. En 1666, la compagnie des Indes mentionne l'achat de 22 livres *et demie de thé, au prix de 36 livres sterling* (930 fr. environ) pour en faire présent au roi d'Angleterre. Aujourd'hui l'importation du thé en Angleterre s'élève à plus de 40 millions de kilog. En France, le thé a été longtemps considéré comme un médicament; aujourd'hui même, dans nos départements méridionaux, on n'en fait guère usage que comme digestif et tonique. C'est seulement à partir de 1814 que le goût du thé s'est répandu dans les classes moyennes. Néanmoins la consommation en est peu considérable chez nous : en 1859, elle ne dépassait pas 300,000 kilog. Les Chinois ne font usage du thé que lorsqu'il a été conservé au moins un an, afin qu'il ait perdu une partie de ses principes narcotiques et styptiques. Ils préfèrent les thés noirs aux verts comme étant trop doux, et les préparent comme nous, mais sans y ajouter jamais ni sucre ni lait. En Europe, on mélange souvent par parties égales le thé noir et le thé vert, ou bien on met deux portions de thé noir et une de thé vert, ce dernier agissant plus activement sur les personnes nerveuses. Trois cuillerées à café sont la dose ordinaire pour une théière contenant six tasses. On met le thé dans la théière, on répand dessus un peu d'eau bouillante; on laisse infuser deux ou trois minutes; on achève de remplir la théière d'eau bouillante, et le thé se trouve prêt à boire. L'action que produit cette boisson varie beaucoup selon les individus. Chez quelques personnes, il semble n'en produire aucune; chez d'autres, il suscite des troubles dans les fonctions de l'organisme, provoque une agitation violente et cause l'insomnie. En général, il est favorable aux personnes obèses et sédentaires, réveille les individus somnolents et cause une légère surexcitation cérébrale.

V. Par analogie, le nom de *Thé* a été étendu, dans le langage vulgaire, à diverses plantes dont les feuilles servent de même à préparer des infusions plus ou moins aromatiques. C'est ainsi que l'on nomme : *Thé d'Amérique*, la Capraire à deux fleurs, Scrofularinées; *Thé des Apalaches*, le Houx vomitif, Aquifoliacées; *Thé de Bourbon*, l'Angrec odorant, Orchidées; *Thé du Canada* et *Thé de montagne*, le Gaultheria procumbens, Ericacées; *Thé d'Europe*, la Véronique officinale, Scrofularinées; *Thé du Mexique*, l'Ambrine ambrosioïde, Chénopodées, et la Capraire à deux fleurs, Scrofularinées; *Thé d'Oswego*, la Monarde didyme, Labiées; et enfin *Thé Suisse*, le Faltrank.

THÉATINS. s. m. pl. T. Hist. relig.

Enc. — L'ordre des *Théatins*, appelés aussi *Clercs réguliers de la congrégation de Latran*, a été fondé à Rome, l'an 1524, par J.-P. Caraffa, archevêque de Chieti (en latin *Theato*, d'où *théatin*), et plus tard pape sous le nom de Paul IV. Ces religieux ne possédaient ni terres, ni revenus, et subsistaient uniquement des libéralités des personnes pieuses. Institués pour instruire le peuple, assister les malades, combattre les erreurs dans la foi et exciter les laïques à la piété, les Théatins ont donné à l'Eglise un grand nombre d'évêques et de personnages recommandables par leurs talents et par leur sainteté. Ces religieux furent introduits en France par Mazarin, qui leur acheta (1644) sur le quai Malaquais, à Paris, une maison où ils restèrent jusqu'à la révolution. Cet ordre n'a jamais eu en France que cette seule maison.

THÉÂTRAL, ALE. adj. Qui appartient au théâtre, qui est propre au théâtre; ou Qui ne convient guère qu'au théâtre. *Action, expression théâtrale. Il a quelque chose de th. dans le débit, dans le geste.* || *Année théâtrale*, Le temps qui s'écoule depuis la rentrée de Pâques jusqu'à la clôture de la semaine sainte.

THÉÂTRE. s. m. (grec. θέατρον, de θεάομαι, je regarde). Lieu, édifice où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne des spectacles. *Th. antique. Le th. de Marcellus. On vient de construire plusieurs beaux théâtres à Paris. Le Th.-Français. Le th. de l'Odéon. Le th. Lyrique. Le th. du Vaudeville. Le th. de Saint-Charles à Naples. Th. en plein vent. Th. de marionnettes. Ouvrir un th. Le directeur d'un th. — Il y a un th. français à Saint-Pétersbourg, un th. italien à Londres, etc.*, Il y a à Saint-Pétersbourg un théâtre où l'on joue des pièces françaises, etc. || Dans un sens plus particulier, La scène, la partie élevée où les acteurs, vus de tous les points de l'enceinte, exécutent les représentations dramatiques. *La décoration du th. Le devant, le bord, le fond du th. Jouer, représenter sur le th.* — *Pièce de th.*, Voy. Pièce. — *Changements de th.*, Les changements de décoration dans la même pièce. On dit plus ordinair., *Changements de scène, de décoration.* — *Habits de th.*, Habits servant dans les représentations dramatiques. — *Les personnes de th.*, Les acteurs et les actrices de profession. *C'est une femme de th.* — *Monter sur le th.*, Adopter, exercer la profession de comédien. *Quitter le th.*, *renoncer au th.*, se dit D'un comédien qui renonce à sa profession, ou D'un poëte qui ne veut plus faire de pièces de théâtre. *Cet homme est né pour le th.*, Il a des dispositions naturelles pour être un bon acteur. *Cet acteur a l'habitude, l'expérience du th.*, Il connaît son art, il en a la pratique. — *Ecrire, travailler pour le th.*, Composer des pièces destinées à être représentées. *Mettre un sujet au th.*, En faire le sujet d'une œuvre dramatique. *Mettre une pièce au th.*, Faire représenter une pièce. — *Fermer le th.*, Cesser les représentations pendant quelque temps. *Rouvrir le th.*, Recommencer à jouer. — Fig., *Coup de th.*, *Roi de th.*, V. Coup, etc. || Par extens., La poésie dramatique. *Corneille et Molière ont fondé le th. en France. Il fait bien les vers, mais il n'entend pas le th. Les règles, la pratique du th.* || Recueil des pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. *Th. de Corneille, de Molière. Le th. de Schiller.* — *Le th. grec* ou *des Grecs; Le th. latin; Le th. français; Le th. anglais, italien, allemand, etc.*, Les pièces de théâtre faites par les auteurs grecs, latins, français, etc. || Fig., se dit D'un lieu où se passent des événements remarquables, D'une place, d'un emploi où un homme est, pour ainsi dire, en spectacle. *Le monde est un grand th. La cour est un th. changeant. Cette ville fut le th. d'un grand événement. Cet emploi le place sur un trop petit th., sur un trop grand théâtre.*

Enc.—I. Les premiers *Théâtres grecs* furent de simples constructions en charpente que l'on élevait avant les fêtes de Bacchus pour y donner les représentations dramatiques (on sait que ces représentations étaient liées au culte de ce dieu), après quoi on les démolissait. Eschyle n'eut pas d'autre th., lorsque, 500 ans environ avant J.-C., il fit jouer sa première tragédie. Mais l'un de ces théâtres temporaires s'étant écroulé, événement qui fut regardé comme un présage de mauvais augure, les Athéniens commencèrent sur la pente sud-est de l'Acropole la construction d'un th. en maçonnerie. Toutefois ce monument ne fut terminé que vers l'an 340 avant notre ère. Mais il est probable qu'on s'en servit bien avant son entier achèvement et aussitôt que l'avancement de ses parties principales put le permettre. Pendant ce long intervalle, chez tous les peuples de race hellénique, on vit s'élever des édifices de ce genre construits sur le plan de celui d'Athènes, ainsi que le prouvent les ruines qui subsistent encore en Grèce, en Sicile et dans l'Asie Mineure. Plusieurs de ces monuments avaient des dimensions colossales. Nous citerons comme exemples les théâtres d'Argos et d'Ephèse dont les débris couvrent respectivement un espace de 137 et 182 mèt. de diam. Le th. d'Athènes même pouvait, dit-on, contenir 50,000 spectateurs. Dans tout th. grec, on distinguait trois parties principales: l'emplacement destiné aux spectateurs, qui en formait la partie la plus élevée; la scène, avec ses dépendances, qui était opposée à cette première partie; et l'orchestre, qui se trouvait entre les deux.—L'emplacement destiné aux spectateurs était découvert et offrait la forme d'un fer à cheval. C'était le *Théâtre* proprement dit, θέατρον, conformément à l'étymologie de ce mot, qui signifie le lieu d'où l'on regarde. Il était couvert de gradins *a* (Fig. 1.) qui s'élevaient en amphithéâtre les uns au-dessus des autres en formant de grands arcs (près de 3/4) de cercles concentriques. De distance en distance, deux rangées consécutives étaient séparées par de larges corridors *b*, appelés διαζώματα ou κατατομαι, en latin *præcinctiones*, où, les jours de grande affluence, beaucoup de personnes pouvaient se placer. Chacun de ces corridors était limité, du côté des gradins supérieurs, par un mur qui, dans certains théâtres, présentait des niches où l'on plaçait des vases de métal (ἠχεῖα) destinés à renforcer les sons qui arrivaient de l'orchestr

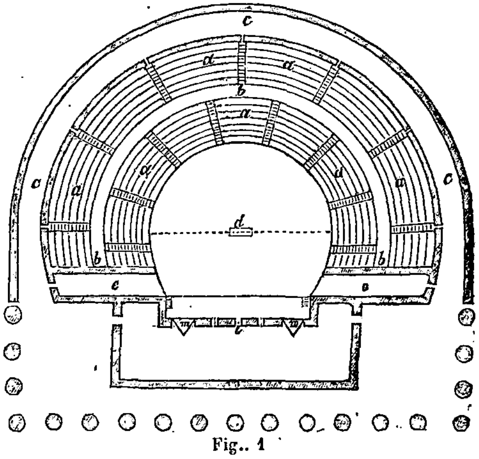

Fig.. 1

et de la scène. Les gradins étaient coupés de haut en bas par des escaliers (κλίμακες, *scalæ*) qui convergeaient vers le centre et partageaient le th. proprement dit en compartiments cunéiformes (κερκίδες, *cunei*). De plus, chaque escalier de l'étage inférieur débouchait dans la *précinction* juste au milieu du coin directement supérieur. Comme les théâtres étaient autant que possible adossés à une colline, et qu'ainsi les gradins étaient le plus souvent taillés dans le roc, on donnait encore à leur ensemble le nom de *creux* (κοῖλον, *cavea*). Enfin, cette partie du th. était terminée par un portique couvert *c*, plus élevé que le couronnement de la scène, afin sans doute d'augmenter les propriétés acoustiques de l'édifice. Les spectateurs se rendaient à leurs places au moyen de couloirs, la plupart souterrains, qui s'ouvraient dans les parties basses ou dans les parties hautes du th., suivant les localités, et quelquefois dans les unes et les autres en même temps. — L'*Orchestre* (ὀρχήστρα, *orchestra*) correspondait à notre parterre. Il consistait en un espace circulaire qui s'étendait devant les spectateurs, un peu plus bas que le dernier banc de la précinction inférieure, où il ne constituait pas un cercle complet, car, ainsi que le montre la Figure, il se liait à la scène elle-même. L'orchestre était réservé au chœur, qui y exécutait ses danses et ses évolutions : aussi était-il planchéié. Or, comme chez les peuples de race hellénique, le chœur avait été l'élément primordial de l'art dramatique grec, l'origine même des représentations scéniques, c'est autour de l'orchestre que les autres parties de l'édifice étaient venues se grouper. Au centre du cercle qu'il constituait se trouvait le *Thymélé* (θυμέλη), c'est-à-d. l'autel de Bacchus *d*, lequel était ainsi un peu plus rapproché de la scène que du banc le plus bas réservé au public. Cet autel était élevé sur une plate-forme entourée de plusieurs marches. Enfin, il était de bois et de forme carrée, et servait à plusieurs usages, tantôt d'autel proprement dit, tantôt de monument funéraire, etc., suivant les besoins de la représentation. Le chœur entrait dans l'orchestre par deux larges passages *e* (πάροδοι), l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et allait se ranger dans l'espace compris entre la scène et le thymélé, tandis que son chef, ainsi que le joueur de flûte et les magistrats chargés de la police du th. (ῥαβδοφόροι, ῥαβδοῦχοι, *præcones*), se tenaient sur la plate-forme, entre l'autel et la scène, de manière à n'être pas aperçus par les spectateurs. — La *Scène* était séparée de l'orchestre par un mur peu élevé, de chaque côté duquel se trouvaient quelques marches qui servaient au chœur pour monter sur la scène quand il devait prendre une part directe à l'action dramatique. Elle se terminait par un mur de fond appelé σκηνὴ, *scena*, de chaque extrémité duquel se projetait une aile qu'on nommait παρασκήνιον, *parascenium*. La scène avait peu de profondeur, car elle occupait seulement le segment de cercle enlevé à l'orchestre. L'espace compris entre ce dernier et le mur de fond était appelé προσκήνιον, *proscenium*, et constituait ce qu'aujourd'hui nous nommons proprement la *scène*. C'était dans la partie de cet espace qui était la plus rapprochée de l'orchestre, que se tenaient les acteurs quand ils parlaient : les anciens l'appelaient λογεῖον ou ὀκρίβας, en latin *logeum*, *pulpitum*. Elle dominait l'orchestre et était probablement de niveau avec la plate-forme du thymélé. On ne sait pas bien ce que les anciens entendaient par ὑποσκήνιον. Plusieurs auteurs pensent qu'on nommait ainsi une dépendance de la scène où les acteurs allaient se reposer quand ils avaient terminé leur rôle, tandis que d'autres supposent que c'était leur vestiaire. Toutefois, comme des textes précis établissent que cette partie de la scène était ornée de statues, il y a lieu de croire que l'*hyposcenium* était tout simplement le mur en contre-bas du *logeum* et qui faisait face à l'orchestre et au public. Le mur de fond, la *scena*, qui correspondait à notre toile de fond, offrait une grande façade que l'on disposait conformément au genre des pièces et de manière à la mettre en harmonie avec le lieu de l'action. Avant la représentation, il était couvert par une vaste tenture (*παραπέτασμα, προσκήνιον*; αὐλαίαι, en latin *aulæa*, *siparium*), que l'on faisait descendre, au moment du spectacle, sous le plancher, où elle s'enroulait sur un cylindre de bois. Pour la tragédie, la scène ou le mur de fond représentait ordinairement la façade d'un palais avec trois grandes entrées pour les principaux acteurs : la porte du milieu *i* était appelée *porte royale*. Ce palais présentait de chaque côté une aile en saillie, dont chacune avait une entrée séparée. Dans certaines tragédies, comme le *Prométhée*, les *Perses*, *Philoctète*, *Œdipe à Colone*, ainsi que dans les comédies et les drames satyriques, où le lieu supposé de la pièce était différent, il fallait de toute nécessité que le mur de fond fût caché par des décorations appropriées. En outre, comme les tragédies d'Euripide et d'autres pièces réclamaient plusieurs changements de scène, nous devons en conclure que, du moins à l'époque d'Euripide, l'art de la mise en scène était très-avancé. Au reste, la peinture de décors existait, contrairement à l'opinion d'Aristote, bien avant le temps de Sophocle, et ceux qui la cultivaient surent, de bonne heure, observer les lois de la perspective. — Les *Machines* usitées dans les théâtres grecs étaient fort nombreuses ; mais, en l'absence de textes descriptifs, il est impossible, dans une foule de cas, de se faire une idée exacte de leur nature et des effets qu'elles pouvaient produire. On appelait περίακτοι des prismes triangulaires *m* placés dans deux baies qui se trouvaient vers les extrémités du mur de fond : ces prismes représentaient un sujet différent sur chacun de leurs trois côtés, en sorte qu'en les faisant tourner sur un pivot, on obtenait un changement de décor. Les χαρώνειοι κλίμακες, ou escaliers de Charon, étaient des espèces d'échelles au moyen desquelles les ombres des morts semblaient sortir de terre. On nommait μηχανή, κράδη ou αἰώρημα, l'espèce de machine que nous appelons *gloire*, et à l'aide de laquelle les dieux et les héros semblaient se soutenir ou se transporter dans les airs : de là l'expression *deus ex machina*. L'ἐξώστρα ou ἐκκύκλημα (*exostra*) servait à faire connaître aux spectateurs quelque événement qui ne pouvait s'accomplir devant leurs yeux, comme, par ex., un assassinat ou tout autre crime qui aurait blessé leurs sentiments religieux ou moraux. On ignore absolument en quoi consistait la machine ainsi appelée : on sait seulement qu'elle était poussée de derrière le mur de fond en avant, au moyen de roues ou de rouleaux, de façon à montrer l'objet qu'on voulait exposer. Le βροντεῖον servait à imiter le bruit du tonnerre : on croit que c'était une réunion de grands bassins de bronze, installés sous le plancher et dans lesquels on faisait rouler des pierres. Nous citerons encore l'appareil appelé θεολογεῖον, dont on faisait usage pour figurer l'Olympe, quand les grands dieux devaient apparaître dans toute leur majesté.

II. Toutes les colonies grecques de l'Italie méridionale possédaient des théâtres absolument semblables à ceux que nous venons de décrire. C'est sur leur modèle que furent construits les *Théâtres romains*. Néanmoins, pendant fort longtemps, Rome n'eut que des théâtres temporaires construits en charpente, qui étaient démolis aussitôt après les jeux. C'est sur des théâtres de ce genre que furent jouées les pièces de Plaute et de Térence. Cependant on avait commencé à Rome l'érection d'un th. de pierre, lorsque, l'an 155 avant notre ère, le consul P. Corn. Scipion Nasica Corculum parvint à persuader au sénat que c'était là une innovation contraire aux bonnes mœurs, et obtint qu'on démolirait les constructions déjà élevées. On continua donc de se servir de théâtres temporaires de bois. Cependant ces édifices étaient parfois remarquables par leur magnificence. Tel était le th. de bois érigé l'an 58 avant J.-C. par M. Æmil. Scaurus, gendre de Sylla et alors édile. Il pouvait contenir 80,000 spectateurs. La scène, ou mur de fond, présentait trois étages de colonnes : celles du premier étaient de marbre, celles du second de verre, et celles du troisième de bois, mais dorées. Huit années plus tard, Rome admira les deux théâtres adossés, érigés aux frais de C. Curion. Nous avons vu ailleurs que ces deux théâtres pouvaient tourner sur eux-mêmes, avec tous les spectateurs qu'ils renfermaient, de manière à se joindre par les deux scènes et à se transformer ainsi en amphithéâtre. Ce fut le grand Pompée qui, l'an 55 av. notre ère, fit construire le premier th. de pierre qu'ait possédé Rome. Il était situé près du champ de Mars et pouvait contenir 40,000 personnes : l'architecte, dit-on, avait pris pour modèle le th. de Mitylène. Sous Auguste, Rome fut dotée de deux nouveaux théâtres de la plus grande magnificence. L'un fut construit aux frais de Corn. Balbus, et l'autre aux frais de l'empereur lui-même, qui l'appela *Th. Marcellus*, du nom de son neveu. — Les théâtres romains offraient la même disposition générale que ceux des Grecs. Ils en différaient principalement en ce que la partie réservée aux spectateurs représentait exactement une demi-circonférence. L'orchestre était également demi-circulaire, et son diamètre formait le bord de la scène (Fig. 2). De plus, il ne renfermait pas d'autel et n'était pas réservé au chœur ; mais on y plaçait des siéges pour les sénateurs et autres personnages de distinction, comme, par exemple, les ambassadeurs des nations étrangères : aussi le qualifiait-on de ***primus subselliorum ordo***.

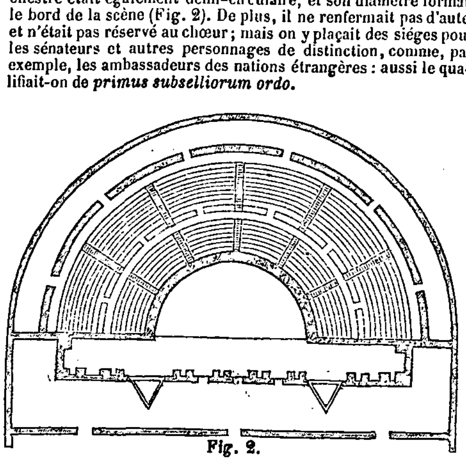

Fig. 2.

III. Chez les Grecs, de même que chez les Romains, les représentations dramatiques avaient lieu en plein jour. A Athènes, c'était dans la matinée. Aussi, lorsqu'ils prévoyaient qu'il y aurait foule, certains spectateurs allaient occuper leurs places pendant la nuit. Les acteurs étaient garantis contre l'ardeur du soleil par les constructions en saillie qui couronnaient la scène. Quant aux spectateurs, ils s'abritaient au moyen de chapeaux à larges bords. Dans certains théâtres, on étendait au-dessus d'eux un voile immense, appelé *velarium* par les Romains. Lorsqu'il faisait beau temps, comme cela arrivait habituellement aux Dionysiaques, qui se célébraient au printemps, les spectateurs se couronnaient de fleurs, tandis qu'aux Lénéennes, qui se célébraient en janvier, ils s'enveloppaient dans leurs manteaux. Enfin, quand un orage ou une pluie subite survenait pendant le spectacle, le peuple se réfugiait sous le portique qui terminait supérieurement la *cavea*, et dans les couloirs pratiqués sous les gradins. Comme les représentations duraient souvent de 10 à 12 heures, on laissait entre deux pièces successives un certain intervalle dont les assistants profitaient pour manger et se rafraîchir. Les premiers rangs de siéges, c.-à-d. les plus rapprochés de l'orchestre, étaient réservés aux stratéges, aux archontes, aux prêtres, aux ambassadeurs étrangers et autres personnages de distinction. Les rangs immédiatement au-dessus appartenaient aux cinq cents sénateurs. Les écrivains modernes ont beaucoup agité la question de savoir si, chez les Grecs et plus particulièrement chez les Athéniens, les femmes assistaient aux représentations dramatiques. Toutefois, en rapprochant certains passages d'auteurs anciens, on peut considérer comme un fait établi, qu'elles étaient admises au th. quand on jouait la tragédie ; mais, d'autre part, il paraît certain qu'elles ne pouvaient assister aux comédies. Au reste, elles occupaient au th. des places réservées et séparées de celles des hommes.

IV. Dans toute l'Europe et durant tout le moyen âge, c'est sur des échafaudages temporaires, dressés sur les places publiques ou dans de vastes salles, qu'eurent lieu les représentations dramatiques. Les premiers théâtres modernes permanents ont été construits en Italie, dans le courant du XVIe siècle ; mais les architectes qui les érigèrent, tels que Bramante, Palladio et Scamozzi, s'occupèrent bien plus à imiter les théâtres antiques qu'à élever des édifices en rapport avec les usages modernes. Ce fut seulement au siècle suivant que l'on commença de leur donner les dispositions qu'ils présentent aujourd'hui. D'après ce qui précède, il est facile de voir combien les théâtres actuels diffèrent de ceux des anciens. D'abord, ils sont infiniment moins vastes ; ensuite, ils sont toujours couverts ; enfin, comme on n'y joue que le soir, on est obligé de les éclairer par des moyens artificiels. Sauf quelques exceptions, ils s'élèvent sur un plan plus ou moins allongé, et présentent trois divisions principales : une partie antérieure, la salle proprement dite et la scène. — La partie antérieure, où se trouve la façade, comprend un vestibule, des escaliers qui mènent aux étages supérieurs, des bureaux, et, le plus souvent, une grande pièce qui sert de lieu de réunion au public pendant les entr'actes, et qu'on nomme *Foyer*. — La *Salle* est destinée à recevoir les spectateurs. Elle occupe l'édifice dans toute sa hauteur, jusqu'à la naissance du comble, et ses parois intérieures portent plusieurs galeries en encorbellement disposées les unes au-dessus des autres, et auxquelles on accède par des corridors. En général, ces galeries sont partagées par des cloisons en petites chambres ouvertes du côté de la scène, qu'on appelle *Loges*. La figure de la salle est généralement elliptique, l'expérience ayant démontré que cette forme est la meilleure. La salle est éclairée au moyen d'un lustre qui descend d'une ouverture, ou *lunette*, pratiquée au milieu du plafond. Toutefois cet appareil ayant l'inconvénient d'intercepter en partie la vue de la scène à une partie des galeries supérieures et de produire une chaleur souvent excessive, on vient d'essayer de le supprimer dans un des théâtres récemment construits à Paris (1862). Il est remplacé par un verre de grandes dimensions, dépoli et ciselé, au-dessus duquel on concentre un grand nombre de becs de gaz, de sorte que la lumière arrive comme tamisée et singulièrement adoucie. La partie inférieure de la salle a son point le plus bas à 1 mèt. 70 environ au-dessous du plancher de la scène. C'est dans cette partie et à l'endroit le plus rapproché de la scène, que se placent les musiciens : aussi l'appelle-t-on *Orchestre*. Immédiatement après l'orchestre vient le *Parquet*, lequel est occupé par plusieurs rangées de siéges, qui, en raison de leur grande proximité des acteurs, sont toujours d'un prix élevé : abusivement, on applique souvent au *parquet* la dénomination d'*orchestre*. Enfin, au delà de ce dernier est le *Parterre*, dont le plancher s'élève à mesure qu'on s'éloigne de la scène, afin que tous les spectateurs puissent jouir de la vue de celle-ci. — La *Scène* communique avec la salle par une large baie, appelée l'*ouverture de la scène*, qui se ferme à volonté à l'aide d'un vaste *Rideau*, que l'on manœuvre par en haut. Elle se divise en deux parties, l'*Avant-scène* et la *Scène* proprement dite. La première est l'espace compris entre l'orchestre et le rideau. Elle est accompagnée, à droite et à gauche, de loges, dites *Avant-scènes*. Enfin, elle offre, tout à fait sur le devant, un appareil d'éclairage, vulgairement appelé *Rampe*, dont on peut graduer la lumière à volonté. Au milieu de la rampe, se trouve le *trou du souffleur*, qui est caché aux spectateurs par une sorte d'écran. Cette partie de la scène a été imaginée pour permettre aux artistes de s'avancer plus près des spectateurs et de se faire entendre plus facilement. La scène s'étend depuis le rideau jusqu'au mur de fond. Elle se prolonge, en outre, sur chacun de ses côtés latéraux, d'une quantité au moins égale à sa largeur visible. Son plancher est formé de traverses de bois situées à une certaine distance les unes des autres, et de feuilles de parquet mobiles, qui s'élèvent et s'abaissent, vont et viennent au moyen de rainures pratiquées dans les traverses. Ces pièces de parquet constituent les *Trappes* et les *Trappillons*, qui s'ouvrent et se ferment pour le jeu des décorations. Au-dessous de la scène se trouve un espace égal en profondeur à la moitié au moins de la hauteur de l'ouverture de la scène. Il est divisé verticalement par les supports des traverses, et partagé, dans les grands théâtres, en trois étages à planchers mobiles, auxquels on donne les noms de *premier*, *deuxième* et *troisième dessous*. Un espace semblable et distribué de la même manière existe au-dessus de la scène. Ce second espace et ses divisions sont ce qu'on appelle les *dessus*. Il se termine par un *gril* en charpente qui est chargé de machines, treuils, roues, etc. Les prolongements latéraux ou *ailes* de la scène, les dessus et les dessous, ont été imaginés pour que les décorations qui doivent occuper, soit en largeur, soit en hauteur, toute l'étendue du tableau de la scène, puissent arriver moitié de droite et moitié de gauche, ou moitié d'en haut et moitié d'en bas, sans que, pour leur mise en place, comme pour toute autre manœuvre, les hommes ni les choses aient jamais à se confondre, à se heurter ou à se croiser. — On distingue 4 catégories de décorations, savoir : les *Châssis* ou *Coulisses*, qui forment les côtés de la scène et cachent au public la vue des ailes ; les *Toiles*, qui descendent des dessus pour former le fond de la scène, les ciels, les plafonds, la sommité des arbres et des édifices, et généralement toutes les parties supérieures ; les *Fermes*, pièces montées sur châssis, qui s'élèvent des dessous ou viennent des côtés pour former la partie inférieure du tableau de la scène, et peupler les divers plans de celle-ci d'arbres, de fabriques, de colonnes et autres objets isolés ; et, enfin, les *Praticables*, terme générique par lequel on désigne les décorations qui donnent passage aux acteurs, comme les portes et les ponts, et les objets réels, tels que meubles, etc. Les fermes et les châssis, soit qu'ils arrivent des ailes, soutenus sur des *Portants* à roulettes qui se meuvent sur le premier dessous, soit qu'ils s'élèvent du premier, du second ou du troisième dessous, s'ouvrent un passage par les ouvertures que nous avons appelées trappillons, et c'est par des ouvertures correspondantes à ces trappillons, établies dans les dessus, que simultanément les toiles descendent. Quant aux trappes, elles sont réservées pour le passage des personnages qui ont à venir de dessous terre ou à s'y précipiter. Elles servent aussi à introduire sur la scène les praticables qui viennent des dessous, tels que les autels, les meubles, etc., et, en général, tous les objets volumineux. Des espaces semblables sont pratiqués dans les dessus pour la descente des gloires, des chars volants, et, en général, pour les pièces destinées à traverser l'air et à s'y soutenir, et qu'on appelle génériquement les *Vols*. Toutes ces décorations, de quelque part qu'elles viennent, sont mues par des contre-poids dont le mouvement est réglé par des treuils manœuvrés à bras d'homme, et installés dans les dessus et dans les dessous. La dénomination de *Truc* s'applique à tout mécanisme qui, dans certaines pièces, comme les féeries, sert à faire mouvoir les objets qui ne font que paraître et disparaître. Les décorations sont peintes simplement en détrempe, sur toile, quelquefois cependant sur bois ou sur carton, mais toujours conformément aux lois de la perspective et du clair-obscur. Chaque coulisse marque une des sections ou *plans* de la scène, et ces plans, au nombre de dix au plus, vont se rattacher à la *toile de fond* qui les continue indéfiniment. On dit qu'une pièce, qu'un acte, va jusqu'au troisième, *au quatrième plan*, etc., pour indiquer l'étendue de la scène nécessaire à la représentation. La scène est toujours accompagnée d'un plus ou moins grand nombre de dépendances qui servent de magasins, de bureaux pour l'administration, de foyers pour les acteurs, etc. Enfin, les combles et les parties basses de l'édifice renferment des réservoirs d'eau pour combattre les incendies. — V. Dramatique, Comédie, Tragédie, etc.

***THÉBAÏQUE.** adj. m. (R. *Thèbes*, ville d'Égypte). T. Pharm. *Extrait th.*, V. Opium.

***THÉCAPHORE.** s. m. (gr. ϑήκη, thèque; φορὸς, porteur). T. Bot. V. Cryptogamie.

***THÉCLA.** s. m. T. Entom. V. Diurnes.

THÉIÈRE. s. f. Vase dans lequel on fait infuser le thé. *Th. d'argent. Th. de porcelaine.* = Théiforme. adj. f. *Infusion th.*, Infusion que l'on prépare comme le thé. = *Théine. s. f. T. Chim. V. Thé.

THÉISME. s. m. (gr. Θεὸς, Dieu). T. Philos. relig. Voy. Déisme. = Théiste. s. 2 g. Celui, celle qui croit à l'existence de Dieu; se dit par opposit. à Athée.

***THELPHUSE.** s. f. T. Zool. V. Brachyoures.

***THELYGONUM.** s. m. T. Bot. V. Chénopodées.

***THÉLYPHONE.** s. m. T. Zool. V. Pédipalpes.

THÈME. s. m. (gr. ϑέμα, de τίθημι, je pose). Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. *Cet homme n'a pas bien pris son th., n'a pas bien suivi son th.* — Fig. et fam., *Il a mal pris son th.*, se dit De quelqu'un qui a avancé quelque chose mal à propos, quelque chose de faux, qu'il ne peut soutenir. ‖ Ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celle qu'on veut leur apprendre. *Th. grec. Th. latin. Donner, dicter un th. Ces thèmes sont trop faciles.* — La composition de l'écolier. *Il a bien fait son th.* — Figur. et fam., *Faire son th. en deux façons*, Dire, écrire la même chose de deux manières différentes, et, au sens moral, Tendre à un même but par des moyens différents. ‖ T. Gramm. Le radical primitif d'où un verbe a été tiré; et, dans la gramm. grecque, Le présent du verbe, parce que les autres temps en sont formés. ‖ T. Mus. La mélodie sur laquelle on compose des variations. ‖ T. Astrol. *Th. céleste*, ou simplement, *Thème*, La position où se trouvent les astres par rapport au moment de la naissance de quelqu'un et au lieu où il est né, position de laquelle les astrologues tirent l'horoscope.

THÉMIS. s. f. [On pron. l'S finale.] (gr. ϑέμις, loi). T. Mythol. La déesse de la justice. — Dans le style soutenu, se dit de La Justice personnifiée. *Les arrêts de Thémis. On remit entre ses mains le glaive de Thémis.* ‖ *T. Astron. V. Planète.

THÉNAR. s. m. (gr. ϑέναρ). T. Ana.. V. Main.

THÉNARDITE. s. f. T. Minér. V. Sodium.

***THEOBROMA.** s. m. (grec. ϑεὸς, dieu; βρῶμα, nourriture). T. Bot. V. Cacaoyer.

THÉOCRATIE. s. f. (gr. Θεὸς, Dieu; κράτος, pouvoir). Gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu. *Le gouvernement qui régit le Thibet au nom du Lama est une th.* = Théocratique. adj. 2 g. Qui appartient à la théocratie, qui a le caractère de la théocratie. *Les Juifs ont vécu longtemps sous le gouvernement théocratique.*

THÉODICÉE. s. f. (gr. Θεὸς; δίκη, justice). T. Philosophie. V. Providence.

THÉODOLITE. s. m. (gr. ϑεάομαι, je vois; δόλος, stratagème ?). T. Géom.

Enc. — Le *Théodolite* est un instrument destiné à mesurer les angles dans les opérations géodésiques. La construction de cet instrument présente des dispositions assez variées; néanmoins il se compose essentiellement d'un cercle horizontal, gradué avec soin, sur lequel tourne une alidade surmontée d'une lunette. Cette lunette est disposée de manière à pouvoir s'élever ou s'abaisser, et la quantité dont sa direction diffère de celle de la ligne horizontale se trouve indiquée sur un demi-cercle vertical. Lorsque cet instrument est placé dans le plan de l'horizon, on peut mesurer tous les angles horizontaux et verticaux. Quelquefois le th. consiste en deux cercles concentriques : alors celui qui se trouve à l'intérieur supporte le télescope et le cercle vertical ou de hauteur. Ce dernier cercle est double dans les instruments plus perfectionnés, qu'on appelle, pour ce motif, *théodolites universels.* Toutefois un th. à cercle simple bien construit est parfaitement suffisant pour toutes les opérations de la géodésie. C'est en Angleterre qu'on s'est servi d'abord de cet instrument; mais c'est en France qu'il a reçu ses plus grands perfectionnements, par les travaux de Borda, de Gambey, de Combes, etc.

THÉOGONIE. s. f. (grec. ϑεὸς, dieu; γόνος, génération). Génération des dieux; se dit De tout système religieux polythéiste. *La th. des Egyptiens, des Grecs, des Hindous.* ‖ Se dit particul. Du poëme grec d'Hésiode sur la généalogie des dieux de la mythologie hellénique.

THÉOLOGAL. s. m. Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale pour enseigner la théologie, et pour prêcher en certaines occasions. *T. de Paris, de Sens.* = Théologale. s. f. Dignité de théologal. *Il avait la th. de telle église.* = Théologale. adj. f. T. Relig. V. Vertu.

THÉOLOGIE. s. f. (gr. Θεὸς, Dieu; λόγος, discours). Science qui a pour objet Dieu et les choses divines; se dit soit en parl. De la religion chrétienne, soit en parl. Des fausses religions. *Th. dogmatique. Th. morale. Cela est contraire à la véritable th. Docteur en th. La faculté de th. Cours, leçon, thèse de th. Enseigner la th. Faire sa th.*, Faire son cours de théologie. — *La th. des mahométans, des anciens Perses, des Indiens.* ‖ Signif. aussi, Doctrine théologique. *Suivant la th. la plus reçue. La th. des Pères. Ce livre renferme une th. profonde.* — Se dit encore Des opinions particulières plus ou moins reçues parmi les écrivains ecclésiastiques. *Plusieurs Pères ont contredit sur ce point la th. de saint Irénée.* ‖ Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur. *Th. de Bellarmin, de Thomassin, de Tournely, du P. Perrone.*

Enc. — I. La *Théologie* est la science de Dieu et des choses divines. Elle a pour objet propre et spécial toutes les vérités révélées, conservées dans l'Eglise et proposées par elle à la foi et à l'acceptation de l'intelligence. Et, comme toutes ces vérités se rapportent à Dieu et à l'homme, l'objet de la th. est Dieu et l'homme dans leur nature, dans leurs rapports et dans leurs mystères, en un mot l'infini. C'est la première et la plus importante des sciences, puisque en dernière analyse Dieu est le principe et la fin de tout.

II. On distingue ordinairement la th. en *Th. naturelle* et en *Th. révélée* ou *Th.* proprement dite. Par la première, on entend la connaissance de Dieu, telle qu'on peut l'acquérir par les seules lumières de la raison, et elle constitue ce qu'on appelle plus ordinairement, en philosophie, la *Théodicée*. La seconde, au contraire, se fonde, sur les vérités révélées qui ont été enseignées par les patriarches, par les prophètes et par Jésus-Christ, ainsi que par les apôtres et ceux que Jésus-Christ a établis dépositaires de sa doctrine. C'est de la th. révélée que nous avons à parler dans cet article. — Au point de vue de son objet, la th. révélée se divise en trois parties. Elle comprend en effet l'étude des dogmes révélés par Dieu, des lois qu'il nous a données et du culte qu'il nous a prescrit : de là la *Théol. dogmatique*, qui établit les vérités que nous devons croire; la *Th. morale*, qui explique les obligations que nous avons à remplir; et la *Th. canonique*, qui traite du culte divin et de la discipline qui s'observe dans l'Eglise. Au point de vue de la méthode d'enseignement, on distingue encore la th. en *Th. positive* et *Th. scolastique*. Elles ne diffèrent l'une de l'autre que par la manière de traiter les questions théologiques. La méthode *positive* se borne à établir les vérités théologiques par l'Ecriture sainte, la tradition, l'autorité de l'Eglise et les raisonnements qui dérivent d'un autre dogme révélé, sans entrer dans toutes les discussions qui ont rapport à cette vérité. La méthode *scolastique*, ainsi appelée parce qu'elle a été suivie dans les écoles depuis le XII^e siècle, est plus serrée, plus subtile, que la précédente et se préoccupe uniquement de la rigueur des démonstrations. Elle réduit toute la th. en un seul corps, distribuant les questions par ordre, de manière qu'elles s'éclairent les unes par les autres et qu'elles forment un système suivi, lié et complet. En outre, elle emploie exclusivement dans les discussions les formes de la dialectique.

III. Les sources où la th. puise ses principes et les vérités quelle enseigne sont au nombre de trois : 1° l'Ecriture sainte, qui est la parole de Dieu écrite par les auteurs inspirés, et qui est le livre fondamental de la th., le livre des principes; 2° la tradition divine, qui est la parole de Dieu transmise de vive voix et conservée dans les écrits des anciens, dans les symboles de la liturgie, dans la pratique constante des peuples et particulièrement de l'Eglise catholique; 3° les décisions de l'Eglise, les décrets et règlements des conciles généraux et particuliers, et les constitutions des papes. Outre ces trois grandes sources, qui servent de fondement et de base à la th., celle-ci emprunte des principes secondaires à toutes les sources légitimes de la connaissance humaine. Comme elle n'est étrangère à rien, comme elle a des rapports nécessaires avec tous les développements humains, elle met à contribution la conscience, la raison, l'expérience, les travaux de la philosophie, la spéculation humaine. Elle trouve dans ces domaines divers des documents qui lui sont nécessaires, des confirmations de ses principes, des analogies avec ses doctrines; mais elle place toujours à la tête de ces autorités humaines, ses saints docteurs, ses théologiens sûrs et fidèles. Le théologien doit donc faire une étude particulière des livres saints, des écrits des Pères de l'Eglise, des conciles et des décisions du saint-siége. Il doit également appeler à son secours la connaissance des langues, ainsi que l'étude des sciences naturelles, de la philosophie, de l'histoire profane, considérée dans ses rapports avec l'histoire de la religion, et de l'histoire ecclésiastique qui fait suite à l'histoire sacrée et qui contient les enseignements, les actes et les pratiques de l'Eglise.

IV. La th., ayant un objet déterminé et des principes certains constitue une science dans le sens le plus rigoureux du mot. Elle est à la fois une science d'autorité et de raison. C'est donc à tort que les adversaires de la religion, sous le prétexte que la th. n'aurait rien de commun avec la raison, ont prétendu la reléguer au rang des prétendues sciences occultes. C'est donc également à tort que quelques théologiens, de leur côté, ont nié le rôle capital et nécessaire que remplit la raison dans l'étude des questions religieuses et théologiques. « Le théologien, dit très-bien son Em. le cardinal Gousset, ne rejette point l'usage de la raison. Il le regarde comme indispensablement nécessaire et l'appelle à son secours pour l'examen de ce qui a rapport aux fondements de la religion. C'est par l'exercice de nos facultés intellectuelles qui doivent leur développement à l'éducation, c'est par l'application de nos sens et le témoignage des hommes, que nous arrivons à la connaissance des faits qui établissent la révélation, que nous prouvons l'autorité des livres saints et l'existence des traditions qui remontent, les unes à Jésus-Christ, les autres à l'origine du monde. Mais une fois arrivée à la révélation divine par une voie naturelle, la raison elle-même, si elle ne se laisse point dominer par une orgueilleuse présomption, si elle n'a pas la folle prétention de s'élever contre la science de Dieu, s'arrête et se soumet au joug de la foi, soit qu'elle comprenne, soit qu'elle ne comprenne pas les choses que nous devons croire sur la parole de celui qui est la vérité même. » Mais, alors même que la raison nous a amenés à reconnaître la nécessité et la réalité de la révélation, à accepter le joug de l'autorité, et à soumettre notre intelligence à la foi, le rôle de la raison n'est point encore fini. La th. ne saurait faire un pas sans elle, lorsqu'il s'agit de déduire les vérités théologiques les unes les autres, de les lier entre elles, de reconnaître leur accord, de les réduire en corps de doctrine, de les prouver, de les défendre et de les expliquer, autant du moins qu'elles sont susceptibles d'explication. « La th., dit à son tour le savant évêque de Sura, est à la fois une science d'autorité et de raison : une science d'autorité, car ses principes lui sont donnés par la révélation divine conservée par une tradition vivante; une science de raison, car celle-ci s'empare de ces données divines pour les exposer, les prouver, les expliquer, en déduire les conséquences. Toutefois le rôle réservé à la raison dans la th. proprement dite est subordonné. La raison ne domine pas; elle sert. Cette subordination est déterminée, et par l'objet de la th., qui est l'infini, et par l'autorité sur laquelle elle est appuyée, l'autorité de Dieu, et enfin par l'infirmité même de notre nature. Notre science des choses divines ici-bas n'est qu'à son aurore; le jour de l'infini commence à peine dans les régions de l'âme. La modestie, la réserve, la soumission, conviennent donc parfaitement à la raison, et, quand elle sort de ce rôle, quand elle devient altière et orgueilleuse, quand elle affecte l'indépendance, elle s'égare, elle tombe, elle se dessèche et périt. »

V. La th. est la première de toutes les sciences, tant par son objet que par son importance pour l'homme et surtout pour le chrétien. La th. nous donne sur Dieu des connaissances infiniment supérieures à celles que nous pouvons atteindre à l'aide de la seule raison : la th. seule nous fait connaître les véritables rapports qui subsistent entre l'infini et les choses finies, entre le créateur et les créatures; la th. seule résout tous les problèmes métaphysiques contre lesquels notre intelligence se heurte vainement depuis des milliers d'années, contre lesquels elle viendra échouer jusqu'à la fin des siècles; la th. nous apprend quelle est notre fin, notre destination, et nous enseigne les moyens d'y parvenir, etc. En un mot, la théol. chrétienne seule explique Dieu, l'homme et le monde, et, comme telle, elle est la science supérieure des principes de toutes choses. C'est même en elle seule, en tant que science de Dieu, que résident les principes premiers de toutes les sciences humaines. On peut dire avec vérité, que les progrès qui ont été accomplis, depuis quelques siècles, dans la sphère des sciences proprement dites, et dont s'enorgueillit trop une philosophie purement humaine, sont dus en grande partie à l'esprit nouveau qui inspire les nations chrétiennes. Or, cet esprit n'est autre que le résultat de l'enseignement théologique de l'Eglise, qui a pénétré toutes les âmes. « C'est une grande erreur, dit Mgr Maret, de regarder la th. comme une science tout à fait à part, purement sacerdotale et dépourvue d'une influence réelle sur la vie. Non, le rôle de la th. ne consiste pas à agiter d'obscures questions sans utilité dans la pratique de la vie. Les faits démentent une opinion peu favorable à la dignité humaine. La th. n'a jamais été étrangère à tout ce qui constitue la dignité, la perfection, la félicité de la nature humaine, même dès cette vie. »

VI. Outre les séminaires, qui sont spécialement chargés de l'instruction des ministres du culte, il existe chez nous, sous le nom de *Facultés de théologie*, des corps de professeurs, dont la fonction consiste à enseigner la th. et à conférer les grades afférant à cette science. La Faculté de th., la première des quatre facultés dont se composait autrefois l'Université, date du XII^e siècle : elle jeta un vif éclat pendant toute la durée du moyen âge. Elle siégeait à Paris, et se composait des docteurs en th. de Paris, des provinces et même de l'étranger. Le plus ancien de ceux qui résidaient en cette ville remplissait de droit les fonctions de doyen. Outre le doyen, il y avait un *syndic*, élu tous les deux ans, qui faisait les réquisitoires, examinait les thèses et surveillait les études. La Faculté possédait deux maisons, celle de Sorbonne et celle de Navarre. Ces établissements ayant été supprimés par la révolution, Napoléon, en créant la nouvelle Université, institua aussi des facultés de th. Ces facultés, au nombre de 6, sont placées à Paris, à Bordeaux, à Rouen, à Toulouse, à Aix et à Lyon. Toutes comprennent des chaires de dogme, de morale, d'Ecriture sainte, d'histoire et de discipline ecclésiastique. Quelques-unes y joignent des chaires d'éloquence sacrée, de droit canon, et même d'hébreu. Aux termes du décret du 17 mars 1808, pour être bachelier en théol., il faut être âgé de 21 ans, bachelier ès lettres, avoir suivi pendant trois ans les cours d'une faculté de th., et avoir soutenu une thèse publique. Les candidats à la licence doivent être bacheliers depuis un an au moins, et subir deux thèses publiques dont une en latin. Pour être docteur, il faut soutenir une dernière thèse générale. Le grade de docteur en th. est exigé pour être professeur titulaire ou suppléant de ces facultés. Nous avons de plus en France deux établissements qualifiés de *Facultés de th. protestante*, l'une à Strasbourg, pour la confession d'Augsbourg, c.-à-d. pour les luthériens, l'autre à Montauban, pour le culte réformé, c.-à-d. pour les calvinistes. La durée des études y est fixée à 3 ans.

THÉOLOGIEN. s. m. Celui qui sait la théologie, qui écrit sur la théologie. *Grand, savant, profond th. Tous les théologiens sont d'accord sur ce point.* — Par ext., Étudiant en théologie. ‖ On dit aussi, au fém., D'une femme qui prétend savoir la théologie, *Elle fait la théologienne, elle veut passer pour théologienne.* = Théologique. adj. 2 g. Qui concerne la théologie. *Matière th. Doctrine th. Somme th. Des questions théologiques.* = Théologiquement. adv. D'une manière théologique, selon les principes de la théologie, en théologien. *Il a répondu th. Il a traité cette matière théologiquement.*

***THÉOPHANIE.** s. f. (grec. ϑεὸς, Dieu; φαίνειν, montrer). Manifestation de la divinité aux hommes sous une forme matérielle; se dit surtout en parl. Des fausses religions. — V. Épiphanie.

* **THÉOPHILANTHROPE.** s. m. ***THÉOPHILANTHROPIE.** s. f. (gr. Θεὸς, Dieu; φίλος, ami; ἄνθρωπος, omme). T. Hist. relig.

Enc. — Sous le nom de *Théophilanthropes*, dont l'étymologie défectueuse signifie *Amis de Dieu et des hommes*, on désigne une secte philosophico-religieuse qui se forma pendant la révolution française. La doctrine professée par ces sectaires, ou la *Théophilanthropie, n'était autre chose que le pur déisme*; elle n'admettait que deux dogmes, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Les théophilanthropes avaient cependant conservé le baptême, la confirmation et le mariage; mais ils n'étaient pour eux que des cérémonies symboliques. Quant à leur culte, il était de la plus grande simplicité, et il n'y avait point de prêtres. La secte tint sa première assemblée publique à Paris, le 26 niv. an V (15 janv. 1797), et le Directoire l'autorisa à célébrer ses jongleries dans plusieurs églises dont les catholiques avaient déjà été remis en possession. Tournés en ridicule et violemment attaqués soit par les philosophes, soit par les hommes vraiment religieux, *les théophilanthropes, après avoir été un moment à la mode*, tombèrent bientôt dans un discrédit complet. Enfin, un arrêté des consuls, en date du 12 vend. an X (4 oct. 1801), leur ayant interdit de se réunir dans un édifice national, la secte ne put résister à ce coup et se dispersa.

***THEOPHRASTA.** s. m. T. Bot. V. Myrsinacées.

***THÉORBE.** s. m. T. Musiq. V. Guitare.

THÉORÈME. s. m. (grec. ϑεώρημα, de ϑεωρέω, je contemple). Proposition qui doit être rendue évidente au moyen d'une démonstration; se dit surtout en termes de mathématiques. *Cette proposition, Les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits, est un théorème.*

THÉORICIEN. s. m. Celui qui connaît les principes d'un art; se dit ordinair. par oppos. à Praticien.

THÉORIE. s. f. (gr. ϑεωρία, contemplation). Connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique. *Ce que vous dites est beau en th., mais ne réussit pas dans la pratique. Réduire la th. en pratique. La th. de la musique, de la peinture, etc.* ‖ Ensemble de connaissances, ou simplem. Hypothèse donnant l'explication complète d'un ordre de faits. *Th. de la gravitation. Th. des planètes. La th. atomique. Les théories de la physique. La th. des deux électricités. La th. de Newton, d'Huyghens. La th. électro-dynamique d'Ampère.* ‖ T. Art milit. Se dit Des principes de la manœuvre. *Cet officier connaît bien la th., sa th. Faire la th.*, L'enseigner. — Se dit aussi Des leçons de théorie. *Il y a th. tous les soirs.*

Enc. — Les Grecs donnaient le nom de *Théories* (θεωρίαι) aux députations solennelles qu'on envoyait à Olympie, à Delphes, à Délos, etc., soit pour assister à des jeux publics, soit pour consulter les oracles. Entre toutes les villes de la Grèce, Athènes se distinguait par la magnificence de ses théories, et celle qu'elle envoyait à Délos était surtout célèbre. Les personnes qui composaient la députation étaient appelées *Théores* (θεωροι) et le chef de la th. prenait le nom d'*Architheore* (ἀρχιθέωρος). Les dépenses du voyage étaient moitié aux frais de l'État, moitié aux frais des architheores. Pour porter sa th. à Délos, Athènes avait conservé la galère même de Thésée, à laquelle on donnait le nom de ναῦς θεωρὶς et de πάραλος. Avant le départ, la th. offrait à Marathon un sacrifice solennel pour obtenir un heureux voyage. Enfin, pendant son absence, qui durait ordinairement 30 jours, on purifiait la ville et il était interdit de mettre à mort aucun criminel.

THÉORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la théorie, qui concerne la théorie. *Ce que vous dites là est purement th. Cours th. et pratique d'agriculture.* = Théoriquement. adv. D'une manière théorique.

***THÉOSOPHE.** s. m. ***THÉOSOPHIE.** s. f. (grec. Θεὸς, Dieu; σοφία, science). T. Philos.

Enc. — Sous le nom de *Théosophie*, qui signifie proprement science ou connaissance de Dieu, on désigne une sorte de philosophie mystique que ses adeptes prétendent tenir de Dieu, sans être toutefois l'objet d'une révélation positive. « Les philosophes, qui ont la prétention de posséder cette science et qu'on appelle *Théosophes*, mêlent ensemble, dit Ad. Franck, l'enthousiasme et l'observation de la nature, la tradition et le raisonnement, l'alchimie et la théologie, la métaphysique et la médecine, et revêtent le tout d'une forme inspirée et mystique. » Bien que l'antiquité ait vu des sectes analogues, comme les Gnostiques et certains Néoplatoniciens, cette école ne commence véritablement qu'avec Paracelse, et se prolonge avec Saint-Martin, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Rien n'est plus difficile que de définir d'une façon nette les doctrines *théosophiques*, car elles varient presque à l'infini selon leurs principaux adeptes. Cependant on peut, avec le savant professeur, diviser les théosophes en deux groupes : l'un populaire et plus théologique que philosophique, plus mystique que savant, auquel se rattachent les noms de Paracelse, Jacob Boehm et Saint-Martin; l'autre érudit, raisonneur, plus philosophique que théologique, plus mystique en apparence qu'en réalité, auquel appartiennent Cornélius Agrippa, Valentin Weigel, Robert Fludd et Van Helmont. Les Illuminés du dernier siècle affichaient également des prétentions à la théosophie.

* ***THÉOTISQUE.*** adj. 2 g. (allem. *deutsch*). T. Linguist. Se dit Du tudesque ou ancien allemand, et particulièrement Du dialecte de la tribu franque.

***THÈQUE.** s. f. (gr. ϑήκη, boîte). T. Bot. V. Cryptogamie.

THÉRAPEUTES. s. m. pl. (gr. ϑεραπεύειν, servir). T. Hist. relig. Voy. Esséniens. = Thérapeutique. adj. 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes. *La vie thérapeutique.*

THÉRAPEUTIQUE. s. f. (gr. ϑεραπεύειν, soigner, guérir). V. Médecine. = * Thérapeutiste. s. m. Celui qui s'occupe spécialement de thérapeutique. = * Thérapie. s. f. Syn. de *Thérapeutique.*

***THÉRÈVE.** s. f. (gr. ϑηρεύειν, chasser). T. Entom. Voy. Tanystomes.

THÉRIACAL, ALE. adj. Qui contient de la thériaque ou qui participe des propriétés de la thériaque. *Essence, eau thériacale.* = Thériaque. s. f. (gr. ϑηριακὸς, qui a rapport aux bêtes sauvages). T. Pharm. V. Électuaire.

***THÉRIDION.** s. m. (gr. ϑηρίδιον, petit animal). T. Zool. V. Araignée.

THERMAL, ALE. adj. (gr. ϑερμὸς, chaud). Qui a rapport aux eaux minérales chaudes. *Source thermale. Eaux thermales. Établissement th.* V. Minéral.

***THERMANISME.** s. m. ***THERMANISANT, ANTE.** adj. T. Phys. V. Diamagnétisme. = Thermantique. adj. 2 g. T. Méd. Syn. d'*Échauffant*. Inus.

THERMES. s. m. pl. (lat. *thermæ*). T. Antiq.

Enc. — A l'origine, le mot latin *thermæ* désignait proprement les sources d'eau chaude (eaux thermales). Par la suite, on l'appliqua aux bains d'eau chaude, que la chaleur en fût naturelle ou produite par des moyens artificiels. Enfin, plus tard on étendit ce nom à l'édifice qui renfermait tout ce qui compose un établissement de bains complet, comme bains froids, bains chauds, bains de vapeur, etc. Dans ce sens, *thermæ* devint à peu près synonyme des mots *balnea, balneæ* ou *balineæ*. Cependant, jusqu'à l'époque de Juvénal, c.-à-d. jusque vers la fin du Ier siècle de notre ère, les auteurs distinguent les *balnea* ou *balneæ* des *thermæ*. Ce dernier mot désigne les magnifiques édifices construits sous l'empire, qui réunissaient à la fois dans leur vaste enceinte, des bains, des gymnases, etc.; tandis que le premier s'applique aux simples établissements de bains publics, comme le montre très bien ce passage de Juvénal : « *Dum petit aut thermas aut Phœbi balnea.* » — Nous avons dit ailleurs combien l'usage des bains était général dans l'antiquité, surtout chez les Romains, et nous avons parlé des raffinements que ces derniers avaient apportés dans leur pratique; ici nous nous bornerons à décrire les dispositions que présentaient ces établissements. Nous traiterons d'abord des *établissements de bains* proprement dits, et ensuite des *thermes*.

I. Les premiers (*balnea, balneæ*) étaient construits sur un plan à peu près uniforme, ainsi que le montrent les écrits des auteurs anciens et les fouilles pratiquées par les modernes. En conséquence, il suffit d'étudier un de ces établissements pour connaître les autres. La Fig. 1 représente le plan des *bains* de Pompéi, qui ont été découverts dans les fouilles exécutées en 1824-25, et qui, dans leurs parties principales, sont généralement conformes aux règles posées par Vitruve. L'établissement était environné sur trois de ses côtés par des maisons et des boutiques, de manière à former ce que les Romains appelaient une *île* (*insula*). Ainsi que l'indique le plan, l'établissement a six entrées sur les rues adjacentes. L'entrée A est celle de la division affectée aux femmes; les entrées B, C, D, E et F appartiennent à la division réservée aux hommes. B et C communiquent directement avec le fourneau *f*, et les trois autres avec les salles de bains. Quand on y entre par l'entrée principale F, on laisse à gauche une petite chambre (1) qui renferme des latrines, et l'on arrive sous un portique couvert ou *atrium* (2), qui entoure de trois côtés une cour ouverte (3). Cette cour avec son portique constituait le vestibule des bains, *vestibulum balnearum*. Les esclaves des baigneurs et ceux de l'établissement se tenaient dans cette cour pour attendre, les uns leurs maîtres, les autres qu'on eût besoin d'eux dans l'intérieur. Il y avait sous le portique des siéges *a, a*, destinés à leur usage. A gauche de l'atrium, il existe une salle d'attente (4) (*exedra*), où probablement était aussi installé le bureau du surveillant (*balneator*), chargé de recevoir la somme modique, un *quadrans*, payée par chaque baigneur. En entrant par la porte E, on trouve un corridor (5) qui conduit au même vestibule, et l'on remarque à sa droite une petite chambre (6), destinée aux mêmes usages que la chambre 1. Le chiffre 7 indique le passage qui conduit du vestibule à la chambre 8. Cette chambre paraît avoir servi à la fois d'*apodyterium* et de *frigidarium*, qui dans les grands établissements formaient deux pièces distinctes. Nous dirons tout à l'heure ce qu'était le *frigidarium*. Quant à l'*apodyterium*, appelé aussi *spoliatorium*, c'était le vestiaire, c'est-à-d. la pièce où l'on se déshabillait et où l'on se rhabillait : les vêtements y étaient confiés à la garde d'esclaves appelés *capsarii*. A Pompéi, la salle qui servait, disons-nous, d'*apodyterium* et de *frigidarium*, est spacieuse, voûtée éclairée par une fenêtre, et ornée de moulures de stuc peintes en jaune. On y remarque encore des siéges de pierre *b, b*, adossés aux murailles. Cette pièce n'a pas moins de six portes : la première conduit, par le corridor 7, à l'entrée E; la seconde, par le corridor 9, à l'entrée D; la troisième, à la petite chambre 11, dont la destination n'est pas exactement connue, mais où vraisemblablement on renfermait les huiles, les strigiles et autres instruments à l'usage des baigneurs; la quatrièmem ène, par le corridor 14, au fourneau *f*; la cinquième ouvre dans le *tepidarium* (12), et la sixième dans la salle des bains froids (10) appelée indifféremment par les anciens auteurs *piscina, natatio, natatorium, puteus, baptisterium* et λουτρον. Enfin, le *tepidarium* (12) ouvre dans la chambre thermale ou *caldarium* (13). Le fourneau ou calorifère (*furnus*) destiné à chauffer l'eau des bains est en *f*, et son ouverture (*præfurnium*) en *e*; la chambre marquée 15 est le lieu où se tenaient les esclaves (*fornacatores*) chargés de le diriger, et on y arrivait soit par la porte de service B, soit par le corridor (14) qui partait de l'*apodyterium* (8). Au delà de l'emplacement occupé par le calorifère, est un autre corridor (16) qui conduit dans une cour (17) destinée aux esclaves employés dans les bains, laquelle cour a une sortie sur la rue (C). La partie de l'établissement réservée aux femmes présente les mêmes pièces principales que la partie que nous venons de parcourir. On y entre par la porte A, qui conduit dans un petit vestibule (18), ainsi que dans l'*apodyterium* (19). Ce dernier communique avec la *piscina* ou bain froid (20) et avec le *tepidarium* (21), lequel ouvre enfin dans le *caldarium* (22). Toutes ces pièces ont de moindres dimensions que les pièces correspondantes destinées aux hommes, mais présentent les mêmes dispositions.

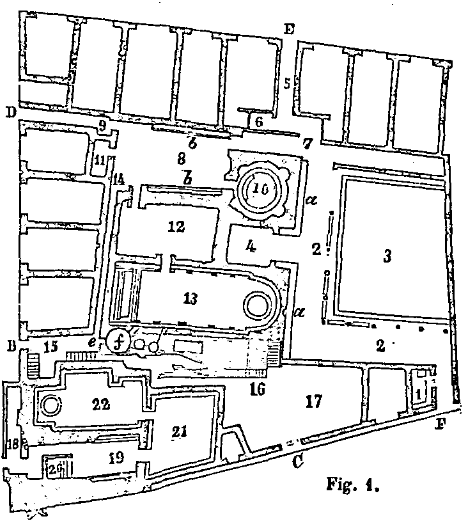

Fig. 1.

II. Revenons maintenant sur nos pas pour étudier plus en détails certaines pièces que nous n'avons fait que nommer. La *piscina*, ou bain froid (10), a une forme circulaire. C'est une chambre voûtée et éclairée par une fenêtre au centre (Fig. 2). Le milieu de la chambre est occupé par un bassin revêtu de marbre blanc qui a environ 3 mèt. 90 de diamètre et 90 centim. de profondeur. Deux gradins y sont pratiqués, et l'on remarque, à 26 centim. du

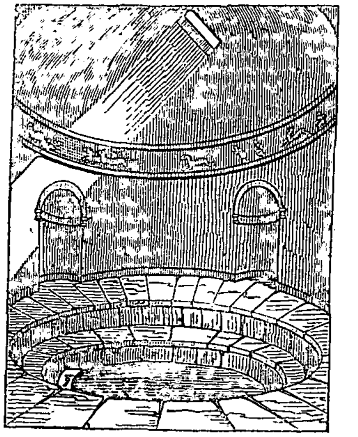

Fig. 2.

fond, un siége sur lequel le baigneur pouvait s'asseoir et se laver. Autour de la piscine, règne une plate-forme que Vitruve désigne sous le nom de *schola*, parce que sans doute ceux qui ne se baignaient pas avaient l'habitude de s'y promener en faisant la conversation. Enfin, la muraille présente quatre niches de marbre évidemment destinées à recevoir des statues. Dans les grands établissements, la salle destinée au bain froid renfermait, outre la piscine où plusieurs personnes pouvaient se baigner à la fois, des baignoires isolées (*labra*, *alvei*) à l'usage d'une seule personne. —Le *tepidarium* (Fig. 1, n° 12) était tout simplement une chambre où, comme son nom l'indique, on entretenait une chaleur modérée. Les baigneurs s'y tenaient un instant, soit avant d'entrer dans le *caldarium* (12), soit en en sortant, afin d'éviter la transition brusque de l'air frais à une température très-élevée, et *vice versâ*. Cette chambre se trouvait chauffée par sa contiguité avec le caldarium et l'*hypocauste*, et en outre au moyen de brasiers.

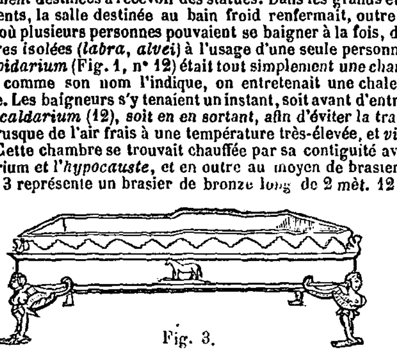
Fig. 3.

la Fig. 3 représente un brasier de bronze long de 2 mèt. 12 et large de 76 centim., trouvé dans le tepidarium de Pompéi : quand les fouilles le firent découvrir, il contenait encore des cendres et du charbon. Le tepidarium, dans les bains dont nous parlons, servait aussi très-certainement d'*apodyterium* ou de vestiaire pour les individus qui venaient prendre le bain chaud, car les murailles en sont partagées en compartiments évidemment disposés pour recevoir les vêtements (Fig. 4).

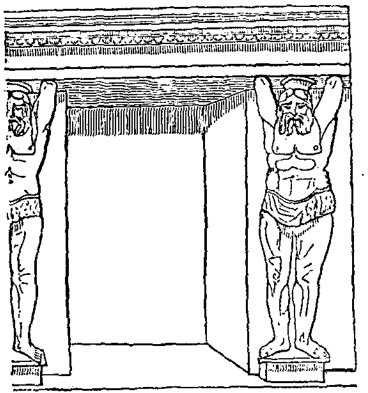
Fig. 4.

Chaque compartiment est séparé des deux compartiments voisins par des caryatides du genre de celles qu'on appelle *atlantes* ou *télamones*. — La porte qui conduisait du tepidarium dans la chambre thermale, ou *caldarium* (Fig. 1, n° 13), se fermait par son propre poids, afin d'empêcher l'introduction de l'air froid. Dans cette chambre, que Vitruve appelle *concamerata sudatio*, on distingue trois parties. L'extrémité semi-circulaire constitue le *laconicum*, et renferme une vasque élevée sur une base. A l'extrémité opposée se trouve le bain chaud proprement dit, *balneum*, *calda piscina* ou *calda lavatio*. Enfin, l'espace qui les sépare est appelé *sudatio* par Vitruve, et *sudatorium* par Sénèque : cet espace, conformément aux prescriptions de l'architecte romain, est deux fois plus long que large. A Pompéi, le bain chaud consiste en un bassin carré de marbre blanc élevé au-dessus du niveau du plancher. En conséquence, on monte deux marches pour y arriver. La Fig. 5 représente la *coupe du bain chaud de Pompéi* : A est le bassin (*labrum*); C en est, pour ainsi dire, la margelle (*pluteus*) ; D est un gradin intérieur (*solium*) sur lequel s'asseyaient les baigneurs pour se laver; B représente la *schola* qui entoure le balneum, comme celle qui entoure la piscine (Fig. 2).

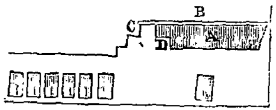

Fig. 5.

Mais cette espèce de plate-forme est ici fort étroite, à cause de l'exiguïté de l'espace. La partie de la pièce appelée *laconicum* était proprement le lieu destiné à prendre des bains de vapeur : elle devait son nom à l'usage où étaient les Lacédémoniens de ne prendre que des bains de vapeur (ils prenaient aussi des bains froids, mais jamais de bains d'eau chaude). Les Grecs l'appelaient πυριατήριον, parce qu'elle était chauffée par des cavités établies sous le plancher, d'où le nom de *suspensura* donné à celui-ci. — Le *laconicum* était toujours couvert par une coupole hémisphérique, et son centre était occupé par un bassin en forme de vasque porté sur une base (*labrum*). La température du laconicum se réglait au moyen d'une soupape de bronze, appelée *clypeus*, c.-à-d. bouclier, qui fermait l'ouverture pratiquée au sommet de la coupole hémisphérique, et qu'on élevait ou abaissait à l'aide d'une chaîne. La Fig. 6 représente la coupe du laconicum des bains de Pompéi : A est le plancher, *suspensura*, posé au-dessus de l'hypocauste; B est une vasque de marbre blanc, dans laquelle l'eau était amenée par un tuyau unique qui traverse sa base; C est la soupape; D et E sont les chaînes à l'aide desquelles on la manœuvrait (la soupape et les chaînes ont été ajoutées pour faciliter l'intelligence de la description). Enfin, l'espace compris entre le balneum et le laconicum, c.-à-d. le *sudatorium*, était destiné aux exercices gymnastiques auxquels se livraient souvent les baigneurs afin de favoriser la transpiration. Après avoir ainsi fortement transpiré, les Romains se raclaient la peau avec des espèces d'étrilles qu'ils nommaient *Strigiles* (*strigilis*, στλεγγὶς, ξυστρὶς) et qui leur servaient à enlever l'humidité et la poussière répandues à la surface du corps. Les strigiles (Fig. 7 et 8) étaient le plus souvent de bronze et de fer ; ils avaient une poignée (*clausula*) dans laquelle on pouvait passer la main, et une lame recourbée creusée en gouttière (*tabulatio*) où pouvait couler la sueur que l'instrument exprimait de la peau. Habituellement on adoucissait les bords du strigile avec quelques gouttes d'huile, et l'on se servait pour cela d'une petite fiole appelée *ampulla olearia* et *guttus* (Fig. 9).

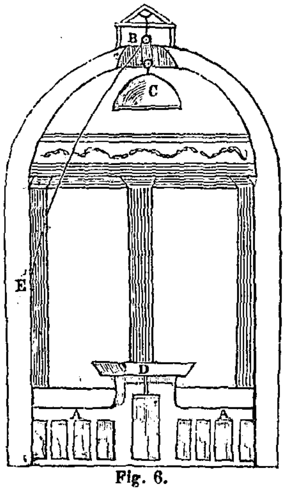

Fig. 6.

Ce dernier nom vient de ce que la fiole, grâce à l'étroitesse de son col, ne laissait couler l'huile que goutte à goutte. Au lieu de ces instruments, les personnes qui avaient la peau trop délicate et trop sensible se servaient d'éponges. Dans les grands établissements, le *laconicum* et le *balneum* formaient des chambres séparées. Il y avait aussi une chambre particulière où passaient les baigneurs, en sortant du balneum ou du laconicum, pour se faire oindre et frotter : cette pièce était appelée *elæothesium* et *unctuarium*.

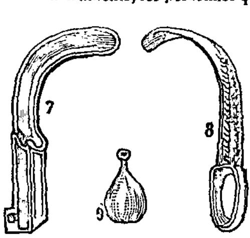

Mais dans les bains des petites villes, comme Pompéi, ces opérations se faisaient dans le *tepidarium*. Enfin, en sortant du tepidarium, les baigneurs séjournaient quelques instants dans une autre pièce nommée *frigidarium*, et qui était tenue à une température assez basse pour donner du ton à la peau après l'action relâchante du bain de vapeur. A Pompéi, il n'y a pas de frigidarium distinct. La pièce qui servait d'apodyterium en tenait lieu, ainsi que nous l'avons déjà dit. La Fig. 10 représente, d'après une peinture à fresque des thermes de Titus, un établissement de bains dans lequel il y a des pièces distinctes pour le *balneum* et le *laconicum* ou *concamerata sudatio*, pour le *tepidarium* et l'*elæothesium*, et enfin pour le *frigidarium*. Nous dirons cependant que l'authenticité de cette peinture est plus que douteuse : elle paraît ne dater que de la renaissance, et on la regarde comme le résultat des recherches faites par les architectes du temps sur la distribution des thermes.

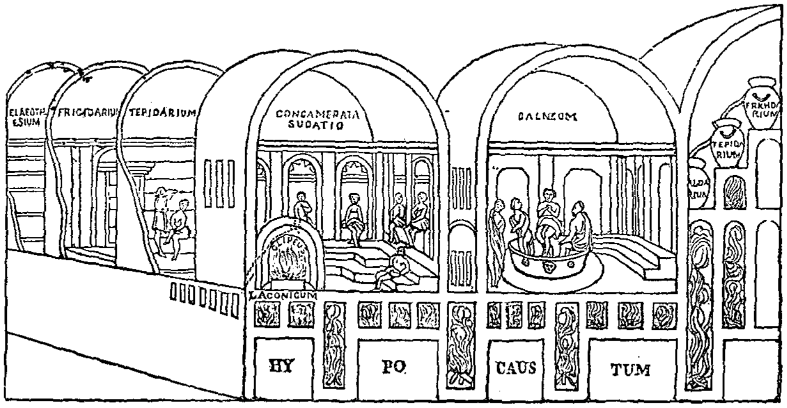

ig. 1F0.

L'interprétation du *clypeus* en particulier y est tout à fait inexacte. —Il nous reste à donner quelques détails sur la manière dont les diverses parties des bains étaient chauffées. Dans la pièce voisine du fourneau marquée 15 dans la Fig. 1, on voit deux escaliers, l'un conduit sur le toit de l'édifice, et l'autre aux chaudières qui contenaient l'eau. Ces chaudières étaient au nombre de trois : la première contenait de l'eau chaude, la seconde de l'eau tiède, et la troisième de l'eau froide, d'où les noms de *caldarium*, *tepidarium* et *frigidarium* (sous-entendu *vas* ou *ahenum*), sous lesquels on les désignait. Elles étaient disposées comme le représente la Fig. 10. Celle qui contenait l'eau chaude était placée immédiatement sur le fourneau, et, à mesure que l'eau s'évaporait, elle était remplacée par l'eau provenant de la seconde chaudière (*tepidarium*), et à son tour celle-ci était remplacée par l'eau provenant de la troisième (*frigidarium*), qui était elle-même alimentée par un réservoir spécial (ce réservoir se voit, dans la Fig. 1, en arrière des trois chaudières). L'eau chaude de la première chaudière était portée au bain chaud au moyen d'un conduit qui traversait la muraille et qui est indiqué sur le plan. Quant à l'*hypocauste* (ὑπόχαυσις, *hypocaustum*) dont le nom signifie « ce qui brûle par-dessous », on appelait ainsi l'ensemble des cavités pratiquées sous le plancher du balneum et du laconicum, parce que ces cavités recevaient, au moyen de tuyaux et d'ouvertures pratiquées dans les murs de séparation, l'air chaud du fourneau et la vapeur d'eau qui s'échappait de la chaudière à eau bouillante.

III. Les *Thermes* (*thermæ*), ainsi que nous l'avons dit, étaient de vastes édifices renfermant non-seulement des bains de toutes sortes, mais encore des portiques, des pièces couvertes et à ciel ouvert pour tous les exercices gymnastiques, des stades, des promenades ombragées, des fontaines, des salles de conversation, des bibliothèques ; en un mot, tout ce qui peut servir aux jouissances matérielles et intellectuelles. L'ensemble de leur décoration était splendide. On y voyait de magnifiques pavés de mosaïque, et des plafonds revêtus des peintures les plus brillantes. On plaçait là des tableaux, des bas-reliefs, des statues, de manière à faire des th. de véritables musées. On sait que le groupe du Laocoon a été découvert dans les th. de Titus, et c'est dans les th. de Caracalla qu'on a trouvé le Torse antique, l'Hercule et le Taureau Farnèse, la Flore et les deux Gladiateurs. Le premier édifice de ce genre fut érigé, sous Auguste, par son gendre M. Agrippa, qui, en mourant, le légua, ainsi que ses jardins, au peuple romain. L'exemple d'Agrippa fut imité par Néron, puis par Titus. Trajan, Caracalla, Dioclétien, etc., construisirent également des th., chacun d'eux s'efforçant de surpasser ses prédécesseurs. Parmi ces édifices, il en est plusieurs dont il subsiste encore des ruines ; mais ce sont les ruines des th. de Caracalla et de Dioclétien qui, étant plus nombreuses, nous aident le mieux à comprendre la disposition de ces monuments prodigieux. La Fig. 11 représente le plan restauré des th. de Caracalla : les lignes noires indiquent les restes encore visibles, et les autres les parties qui ont été rétablies en se guidant, pour faire revivre ces dernières, sur la disposition des portions conservées et sur les descriptions laissées par les auteurs. —AA, portique faisant face à la rue que Caracalla fit ouvrir quand il édifia ses thermes ; BB, chambres de bains séparées, à l'usage de ceux qui ne voulaient pas se baigner en public ; CC, vestiaires (*apodyteria*) dépendants de ces chambres; DD, EE, portiques entourant la masse centrale des bâtiments ; FF, salles de conversation (*exedræ*), où les philosophes et les littérateurs se réunissaient : chacune d'elles a une abside circulaire garnie de siéges ; GG, promenoirs en plein air (*hypæthræ ambulationes*), analogues aux *xysti* des Grecs ; HH, salles (*palestræ*) pour les exercices gymnastiques ; II, salles servant probablement pour les lectures publiques ; JJ et KK, pièces destinées, à ce qu'on suppose, aux employés des bains ; LL, espace rempli d'allées d'arbres pour la promenade (*ambulationes inter platanones*); M, stade (*stadium*) où les jeunes gens s'exerçaient à la course, avec des gradins en amphithéâtre pour les spectateurs : de là le nom de *theatridium* qu'on lui donnait aussi ; NN, réservoirs d'eau : ils étaient établis dans l'étage supérieur, et étaient alimentés par un réservoir principal (*castellum*), placé en P, auquel aboutissait l'aqueduc O. Les fourneaux se trouvaient dans les pièces du rez-de-chaussée. L'ensemble des bâtiments qui forment le massif central renfermait les pièces spécialement destinées aux différentes espèces de bains, mais il est très-difficile de déterminer le véritable usage de plusieurs d'entre elles. Les lettres Q, Q, indiquent les entrées principales, qui sont au nombre de huit. R est la salle pour le bain froid, avec son vaste bassin (*piscina*, *natatio*) : on y entrait par les vestibules SS, et elle est entourée d'une suite de cabinets où l'on se déshabillait (*apodyteria*), où l'on se faisait oindre (*unctuaria*), et où se tenaient les esclaves (*capsarii*) préposés à la garde des vêtements. On suppose que les bains d'eau chaude se prenaient dans la pièce T, qui était ainsi le *caldarium* : on y voit quatre bassins UUUU, un à chacun de ses angles, et deux vasques (*labra*), une sur chacun des grands côtés. Les marches qui permettaient de descendre dans les bassins existent encore, ainsi qu'une partie du tuyau qui amenait l'eau dans l'un d'eux. Le plafond de cette pièce, ainsi que celui de la précédente, était soutenu par huit colonnes immenses. En continuant à avancer vers le fond de l'édifice, on trouve des appartements trop ruinés pour qu'on puisse les restaurer avec certitude, mais qui devaient certainement contenir le bain de vapeur (*laconicum*), auquel servait probablement la chambre circulaire W, qui était accompagnée de deux grands réservoirs ZZ. Les deux pièces spacieuses 3, 3, voisines des corridors latéraux, étaient des salles couvertes que l'on présume avoir servi d'*ephebia*, c.-à-d. de lieux destinés aux exercices des jeunes gens. Parmi les chambres qui les accompagnent, l'une d'elles devait être le *sphæristerium*, où l'on jouait à la balle, et l'autre le *corycæum*, où l'on exécutait une espèce de jeu qui consistait à pousser et à repousser à coups de poing un large sac (χώρυχος) suspendu au plafond, et rempli de graines, de noyaux d'olives, de son ou de sable. L'ensemble du massif central était surmonté d'un étage supérieur, dont on voit encore des traces, et où étaient probablement des bibliothèques, des galeries de tableaux et des collections d'objets curieux. Les historiens rapportent que 3000 personnes pouvaient se baigner à la fois dans les thermes de Caracalla, et qu'ils contenaient 1600 siéges de porphyre ou de marbre.

Fig. 11.

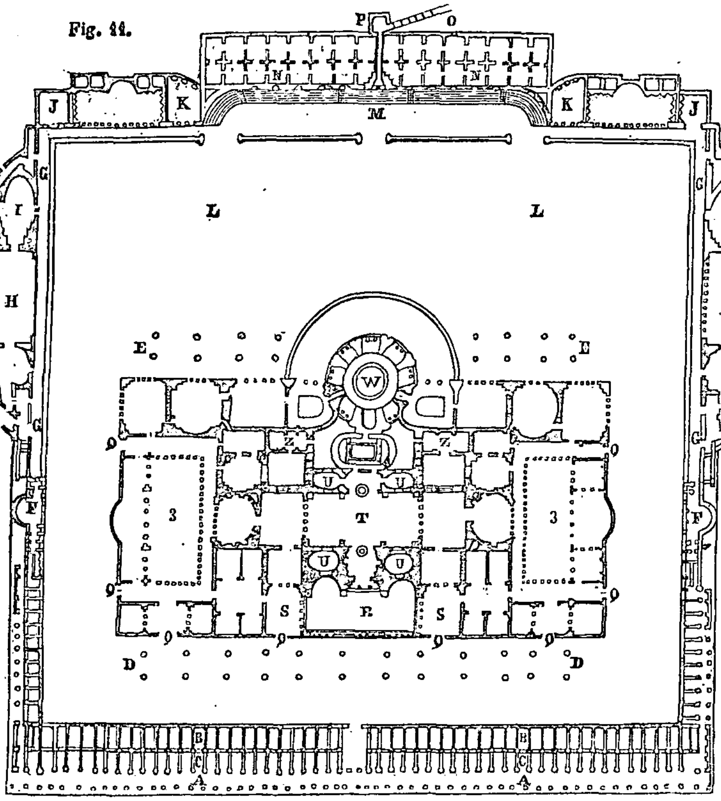

THERMIDOR. s. m. (gr. θέρμη, chaleur). T. Chron. Mois du calendrier républicain qui correspondait à juillet et août (*du 19 ou 20 juillet au 18 ou 19 août*). = * THERMIDORIEN, IENNE. adj. Se dit Du parti qui, le 9 thermidor an II, renversa Robespierre et mit fin au régime de la terreur. *Le parti th. La réaction thermidorienne.* ‖ Subst., *Les thermidoriens.*

***THERMIQUE.** adj. 2 g. Qui est relatif à la chaleur. *Nombres proportionnels thermiques.* V. CHIMIE.

* **THERMO-ÉLECTRICITÉ.** s. f. * THERMO-ÉLECTRIQUE. adj. 2 g. T. Phys.

Enc. — On appelle *Courants thermo-électriques*, par opposition aux *courants hydro-électriques* qui sont dus aux actions chimiques, les courants qui se développent sous l'influence seule de la chaleur, et l'on donne le nom de *Thermo-électricité* ou de *Thermo magnétisme* à la branche de physique qui a pour objet l'étude de cet ordre de phénomènes. — Depuis longtemps on avait remarqué que la tourmaline et quelques autres cristaux naturels acquièrent des propriétés électriques quand on élève leur température, et Volta avait observé qu'une lame d'argent, inégalement chauffée à ses deux extrémités, constitue un élément électromoteur. Néanmoins c'est le professeur Seebeck, de Berlin, qui le premier, en 1821, établit que le mouvement du calorique dans un circuit métallique fermé suffit à lui seul pour donner naissance à des courants électriques.

I. *Courants thermo-électriques.* — Deux fils métalliques étant soudés bout à bout de manière à former un circuit fermé de forme quelconque, il s'établit dans le circuit un courant plus ou moins intense, toutes les fois que les deux soudures sont à des températures différentes, et le courant persiste aussi longtemps que la différence des températures est maintenue. — On démontre cette proposition pour un cas particulier au moyen de l'appareil suivant : *po* (Fig. 1) est une lame de bismuth, et *mn* est une lame de cuivre qui est soudée aux deux extrémités de la lame de bismuth; *a* est une aiguille aimantée qui se meut librement sur un pivot. Les soudures étant à la température de l'air ambiant, on place l'appareil dans le plan du méridien magnétique, afin que *l'aiguille soit bien parallèle avec l'axe des deux lames métalliques.* Cela fait, si l'on chauffe avec une lampe à alcool l'une des soudures, la soudure *o* par ex., l'aiguille éprouve une déviation plus ou moins considérable, comme le montre la Figure. Si, au contraire, on refroidit cette même soudure de telle sorte que l'autre soit plus chaude, l'aiguille se dévie encore, mais c'est dans le sens opposé. Ces déviations de l'aiguille, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, démontrent bien évidemment la présence d'un courant électrique qui parcourt l'appareil dans une direction déterminée, quand la soudure *o* est plus chaude que la soudure *p*, et dans la direction opposée, lorsque la soudure *o* est plus froide que l'autre. Mais il n'est pas nécessaire, pour répéter cette expérience fondamentale d'avoir à sa disposition un appareil spécial. On peut se servir d'une simple aiguille de boussole, comme le représente la *Fig.* 2, et d'un petit cadre rectangulaire composé de deux métaux, comme bismuth et antimoine (*Fig.* 3.), soudés ensemble aux points *s* et *s'*. Dans ce dessin, la partie la plus foncée représente l'antimoine, et la plus claire le bismuth. Les longs côtés du rectangle doivent avoir au moins la longueur de l'aiguille avec laquelle on expérimente. Pour faire l'expérience, on chauffe avec précaution l'une des soudures au moyen d'une petite lampe à esprit-de-vin, puis on tient l'un des longs côtés du rectangle au-dessus de l'aiguille aimantée ayant sa position naturelle. Souvent encore on donne au circuit thermo-électrique la disposition que nous *offre la Fig.* 4, *où ab* est une verge de bismuth ou d'antimoine, aux extrémités de laquelle *est soudé un fil* de cuivre *aedb*. Pour faire l'expérience, on chauffe l'une des soudures *a* ou *b*, et l'on tient le fil *ed* au-dessus de l'aiguille aimantée. En expérimentant ainsi sur le *divers métaux, on a reconnu que les uns donnent des courants* d'une grande énergie et les autres des courants très-faibles. Ils se classent ainsi dans l'ordre croissant de leur pouvoir thermo-électrique : Bismuth, Mercure, Nickel, Platine, Palladium, Cobalt, Manganèse, Argent, Étain, Plomb, Cuivre, Or, Zinc, Fer et Antimoine. En outre, chacun de ces métaux est positif avec ceux qui le précèdent et négatif avec ceux qui le suivent. D'après cela, on voit qu'en se servant de l'appareil représenté Fig. 1, le courant produit, lorsqu'on chauffe la soudure *o*, doit marcher du cuivre au bismuth, et, avec l'appareil 3, de l'antimoine au bismuth, si l'on chauffe la soudure *s* : c'est d'ailleurs ce qu'indiquent les flèches. — Ce qui démontre d'une manière péremptoire que les courants observés dans ces diverses expériences ne sont produits ni par le contact, ni par une action chimique, mais uniquement par le mouvement du calorique, c'est qu'ils peuvent se développer dans un circuit formé d'un seul métal, en expérimentant dans l'hydrogène ou dans le vide. Toutefois il faut que le métal unique qui forme le circuit ne soit pas parfaitement homogène, car alors, le calorique se propageant d'une manière égale partout, il ne se produit point de courant électrique. Au contraire, il suffit, pour qu'un courant se développe, d'altérer un peu la texture de la lame métallique, comme, par ex., en la tordant sur elle-même.

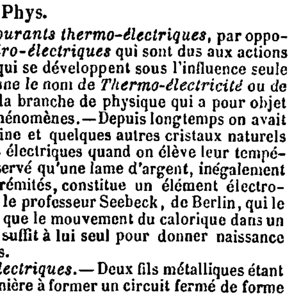

Fig. 1.

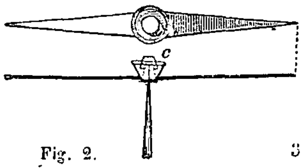

Fig. 2.

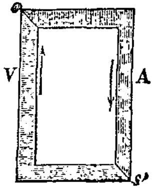

3

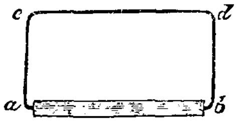

Fig. 4.

II. *Piles thermo-électriques.* — Si l'on forme un circuit fermé avec un certain nombre de fils ou de *tiges de deux métaux* soudés alternativement bout à bout, et que l'on chauffe les soudures des rangs pairs ou impairs, les autres étant maintenues à une température constante moins élevée, on obtient des courants qui, pour la même différence de température, ont des intensités croissantes avec le *nombre des éléments. La première pile thermo-électrique* a été construite par Œrstedt et Fourier. Depuis, on en a imaginé diverses espèces ; mais la plus usitée est celle de Nobili, qui est la plus sensible de toutes. L'appareil du savant physicien italien (Fig. 5 et 6) se compose de 20 petits barreaux de bismuth et d'antimoine qui ont environ 4 à 5 centim. de longueur et qui sont soudés, comme le représente la Fig. 6, de manière que toutes les soudures paires soient à un bout, et toutes les soudures impaires à l'autre bout. Cinq barreaux de bismuth, *b*, et 5 barreaux d'antimoine, *a*, forment une première rangée, qui se soude latéralement à une seconde rangée en sens inverse, c.-à-d. que le barreau de bismuth se soude à un barreau d'antimoine. Enfin, on isole les couples les uns des autres au moyen de petites bandes de papier enduites de vernis, de manière qu'ils ne se touchent qu'aux soudures. L'ensemble de quatre rangées ainsi soudées forme un petit faisceau compacte et solide qu'on enferme dans un étui de cuivre P (Fig. 5). Les deux demi-éléments qui terminent le circuit communiquent l'un à la cheville de cuivre *y*, et l'autre à la cheville *x*, qui forment ainsi les deux pôles de la pile. Avec une pile thermo-électrique construite comme on vient de le voir, mais dont les éléments sont plus grands, on peut obtenir des courants très-intenses, en soumettant les deux extrémités à des températures très-différentes. Pour cela, on maintient la pile verticalement, la face inférieure plongée dans de la neige ou dans un mélange frigorifique, tandis que l'on expose la supérieure au rayonnement d'une lame de fer rougie au feu.

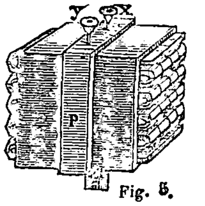

Fig. 5.

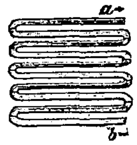

Fig. 6.

III. *Effets des courants thermo-électriques.* — Le *courant* thermo-électrique possède les mêmes propriétés qu'un courant hydro-électrique; seulement ses effets sont très-faibles, en raison de la faiblesse de sa tension. D'abord les expériences mêmes à l'aide desquelles on établit l'existence des courants thermo-électriques, *démontrent qu'ils ont* une action magnétique, puisqu'ils dévient l'aiguille aimantée. On peut même les employer pour obtenir des électro-aimants. Ainsi Watkins est parvenu, à l'aide d'une pile de 30 couples bismuth et antimoine, à faire un électro-aimant capable de porter 45 kilogr. Les actions chimiques de ces courants sont presque insignifiantes, à cause du peu de conductibilité des liquides; cependant Botto de Turin, a réussi à décomposer l'eau et quelques dissolutions salines. Enfin, Walkins et Muncke sont parvenus à obtenir, le premier, des phénomènes de chaleur, et le

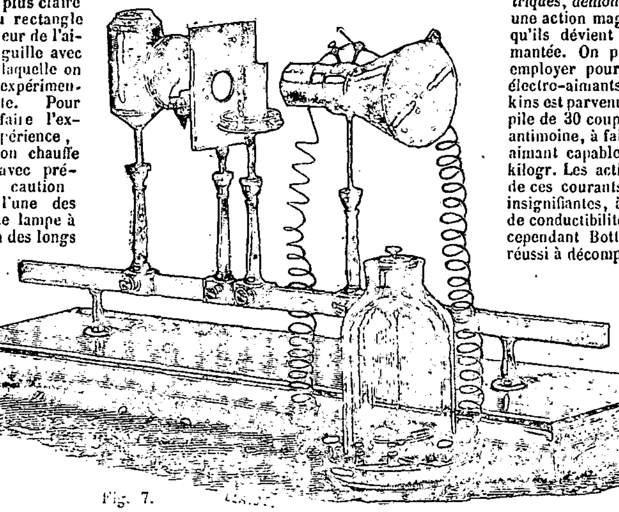

Fig. 7.

second, des phénomènes lumineux, au moyen de courants thermo-électriques.

IV. *Thermo-multiplicateur.* — Melloni, en combinant la pile de Nobili avec le galvanomètre ou multiplicateur, est parvenu à produire un appareil thermométrique doué d'une sensibilité merveilleuse. Cet appareil, auquel le savant physicien a donné le nom de *Thermo-multiplicateur*, est représenté dans notre Fig. 7. Les diverses pièces dont il se compose sont mobiles, et glissent à volonté sur une règle de cuivre longue d'un mètre, qui est supportée elle-même par une tablette de bois posée sur quatre pieds. Ces pièces sont fixées sur la règle, à la distance voulue les unes des autres, au moyen de vis de pression. La première, à gauche du dessin, est une lampe Locatelli, ou toute autre source de chaleur, placée sur un support ; la seconde est un écran ; la troisième consiste en un support sur lequel on place le corps en expérimentation ; enfin, la quatrième est une pile thermo-électrique, que l'on met à l'abri des courants d'air et du rayonnement latéral en la logeant dans un étui de forme à peu près conique. Près de l'appareil, se trouve un galvanomètre, dont les fils sont mis en communication par des spires extensibles avec les deux chevilles aboutissant aux pôles de la pile de Nobili, chevilles que l'on voit à la partie supérieure de l'étui. La sensibilité de cet appareil est telle, qu'il suffit de tenir la main à un mètre de distance pour que la chaleur de cet organe développe dans la pile un courant capable de dévier l'aiguille du galvanomètre. Nous avons vu, en parlant du pouvoir diathermane des corps, l'une des plus intéressantes applications de l'appareil de Melloni.

***THERMOLAMPE.** s. f. V. ÉCLAIRAGE.

***THERMO-MAGNÉTISME.** s. m. T. Phys. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ.

THERMOMÈTRE. s. m. (gr. *ϑέρμη*, chaleur; *μέτρον*, mesure). T. Phys.

Enc. — On donne le nom de *Thermomètres* aux instruments destinés à mesurer les variations de la température. Ils sont tous basés sur le même principe, c'est-à-d. sur la dilatation et la contraction qu'éprouvent les corps, suivant que la température à laquelle ils sont soumis augmente ou diminue. L'invention de ces instruments date du XVII^e siècle, mais on ignore le nom du savant auquel on doit la rapporter. Parmi les personnages auxquels on l'attribue, nous citerons François Bacon, Sanctorius, Sarpi, Borelli, Drebbel, Galilée, Fludd et J.-B. van Helmont. Il est probable qu'une foule d'esprits étant alors dirigés vers le même but scientifique, la même idée fut conçue simultanément par plusieurs personnes. Quoi qu'il en soit, il existait déjà des thermomètres en 1621 ; mais ces premiers instruments étaient très-imparfaits, et ce ne fut guère qu'au XVIII^e siècle qu'on parvint à les construire d'une manière un peu convenable. Ils forment aujourd'hui une famille très-nombreuse, dont nous allons sommairement décrire les espèces principales.

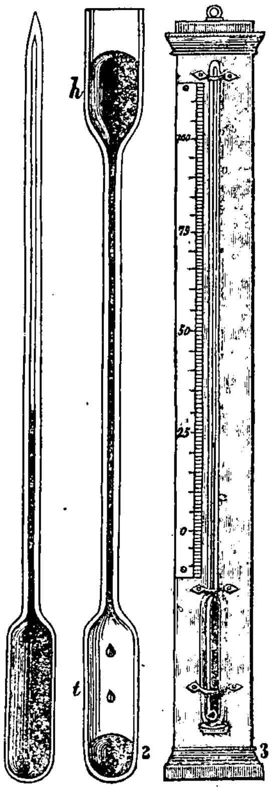

I. *Th. à mercure.*—Ce th. consiste essentiellement en un tube de verre en partie rempli de mercure. Le tube est d'un diamètre très-petit, mais il présente à son extrémité inférieure un renflement en forme de boule ou de cylindre (Fig. 1). Lorsque la température de l'enceinte où se trouve l'instrument vient à s'élever, le mercure augmente de volume, et par conséquent s'élève dans le tube ; le phénomène inverse a lieu, en d'autres termes la colonne mercurielle baisse lorsque la température vient à baisser.

A. *Remplissage du th.* — Pour construire un th. à mercure, on choisit un tube capillaire qui soit bien *calibré*, c.-à-d. qui ait le même diamètre dans toute sa longueur. On reconnait qu'un tube présente cette condition, en y promenant une petite colonne de mercure qui doit conserver partout la même longueur. Le tube une fois vérifié, on souffle une boule à son extrémité, ou bien on y soude un réservoir cylindrique, puis on y introduit le mercure. Mais, comme l'étroitesse du tube ne permet pas d'introduire directement le liquide dans le réservoir, on a recours au procédé suivant. On soude à l'extrémité supérieure du tube (Fig. 2) une sorte d'entonnoir *h*, où l'on verse du mercure bien pur. Alors, on incline un peu le tube et on chauffe le réservoir *t* avec une lampe à alcool, ou en le plaçant sur une grille inclinée et en l'entourant de charbons incandescents. L'air contenu dans le réservoir se dilate et s'échappe en partie par l'entonnoir *h* en traversant le mercure. Cela fait, on laisse refroidir le tube et on le tient dans une position verticale. Par suite du refroidissement, l'air encore renfermé dans le tube se contracte, et la pression atmosphérique force le mercure à passer dans le réservoir, malgré la capillarité du tube. Mais bientôt le mercure de l'entonnoir cesse de descendre, et l'arrêt a lieu dès que l'air renfermé dans le tube a pris, par la diminution de son volume, une tension capable de faire équilibre à la fois au poids de l'atmosphère et à celui du mercure qui a pénétré dans le tube. On chauffe donc de nouveau, puis on laisse refroidir, de manière qu'il pénètre une nouvelle quantité du métal liquide ; et l'on continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus, dans le réservoir *t*, qu'une très-petite quantité d'air. Alors on chauffe le réservoir jusqu'à ce que le mercure qui y a pénétré entre en ébullition, et les vapeurs mercurielles, en se dégageant, entraînent l'air et l'humidité qui se trouvaient encore dans l'instrument. Le réservoir et le tube se trouvant ainsi remplis de mercure sec et pur, on sépare l'entonnoir *h*, et l'on fait chauffer de nouveau, mais modérément, le réservoir, afin d'évacuer une partie du mercure et de ne laisser dans l'appareil que la quantité de métal convenable suivant les températures à l'observation desquelles le th. est destiné. Enfin, pour que les impuretés de l'air ne viennent pas souiller le mercure, et pour que, d'un autre côté, la quantité de ce liquide ne diminue pas par l'évaporation, on ferme l'extrémité du tube. Mais, avant de le faire, il est bon de chasser l'air qui reste au-dessus du mercure, afin que son expansion, quand l'appareil sera exposé à une haute température, ne puisse pas rompre l'instrument. Pour chasser cet air, on chauffe la boule jusqu'à ce que le mercure soit parvenu à l'extrémité du tube, et l'on dirige alors l'extrémité du dard de la flamme d'un chalumeau de manière à fondre le verre et à fermer le tube.

B. *Détermination des points fixes.*—Cette opération achevée, il reste encore à graduer le th., c.-à-d. à déterminer ses deux *points fixes*, et à diviser en parties égales l'intervalle entre eux. Les points fixes généralement adoptés sont celui de la glace fondante et celui de l'ébullition de l'eau. Pour trouver le premier, on plonge dans un vase rempli de glace pilée le réservoir de l'instrument et toute la partie du tube dans laquelle il se trouve du mercure. La température ambiante étant plus haute que 0°, la glace fond peu à peu, et toute la masse se maintient à la température fixe de la glace fondante. Après quelques instants, le mercure a pris cette température, et l'on marque le point précis où il reste stationnaire : c'est le 0, ou le *point de départ* de l'échelle thermométrique. Pour déterminer le point d'ébullition, on prend un vase à long col, dans lequel on fait bouillir de l'eau, et dans lequel on tient le th. suspendu de manière que le réservoir ne soit pas en contact avec la surface du liquide. Au bout de quelques instants d'ébullition, toutes les parties du vase sont également échauffées, et la vapeur s'échappe par des ouvertures latérales pratiquées vers le sommet du col. Alors le th. se trouve enveloppé d'un bain de vapeur dont la température est égale à celle de la couche supérieure de l'eau bouillante. Bientôt la colonne mercurielle arrive à un point maximum qu'elle ne peut plus dépasser ; ce second point fixe forme l'extrémité supérieure de l'échelle. Dans la détermination du point d'ébullition, il est indispensable de tenir compte de la pression barométrique. En effet, l'ébullition n'a lieu qu'au moment où la force élastique de la vapeur fait équilibre à la pression de l'atmosphère, et comme, dans nos climats, la hauteur habituelle du baromètre est de 76 centim. ou 28 pouces, c'est la température de l'eau qui bout sous cette pression qui donne la limite supérieure de l'échelle thermométrique. Si, au moment de l'expérience, la hauteur barométrique était sensiblement différente, il faudrait faire la correction indiquée par Biot. L'illustre physicien a observé que lorsque la colonne barométrique s'élève ou s'abaisse de 27 millim., la température de l'ébullition monte ou descend d'un degré. Si donc, par ex., la hauteur du baromètre est 769 mill., c.-à-d. d'un tiers de 27 au-dessus de 760, l'eau ne bouillira qu'à 100° et 1/3 : en conséquence, c'est 100° et 1/3 qu'il faudra marquer au point où s'est arrêté le mercure. Naguère, on recommandait en outre d'employer de l'eau distillée et un vase de métal, parce que la nature des vases et celle des sels que l'eau contient, exercent une influence notable sur le point d'ébullition. Mais les recherches de Rudberg, en établissant que la température de la vapeur d'eau est indépendante du point d'ébullition de celle-ci, ont démontré qu'il n'est pas nécessaire de s'astreindre à ces conditions.

C. *Construction de l'échelle.*—Les points fixes obtenus comme nous venons de le dire, on partage l'intervalle qui les sépare en un certain nombre de parties égales, que l'on nomme *degrés*, et dont l'ensemble constitue l'*échelle thermométrique*, puis on continue cette division au-dessus du point d'ébullition et au-dessous du point de la glace fondante. Le nombre de ces parties n'est pas partout le même. Ainsi, dans le therm. généralement usité en France, il est de 100 : de là le nom de *Th. centigrade* donné à cet instrument, et celui de *degrés centigrades* ou *centésimaux* donné aux divisions de son échelle. Ce th. est aussi appelé quelquefois *Th. de Celsius*, parce que c'est un physicien suédois de ce nom qui le premier, en 1740, proposa la division centigrade. On fait encore usage chez nous de l'*échelle de Réaumur*, qui est composée de 80 parties ou degrés. Disons, en passant, que c'est notre célèbre compatriote qui le premier prit la glace fondante pour point fixe inférieur du th. En Allemagne, en Hollande, en Angleterre et aux États-Unis, on se sert presque exclusivement d'une échelle particulière, qui a un autre point fixe inférieur et dont les degrés sont bien plus nombreux : nous voulons parler de l'*échelle de Fahrenheit*. Fahrenheit, habile constructeur d'instruments de physique à Dantzick, imagina d'adopter pour point fixe supérieur le point de l'ébullition de l'eau, et il prit pour point inférieur la température donnée par un mélange frigorifique composé de parties égales de glace pilée et de sel ammoniac. Puis il partagea cet intervalle en 212 degrés. Fahrenheit paraît aussi avoir le premier employé le mercure dans la construction des thermomètres. Le zéro du th. centigrade et du th. de Réaumur correspond au 32 du th. de Fahrenheit, et ce dernier marque 212 au point de l'ébullition de l'eau, tandis que le th. centigrade marque 100 et le th. de Réaumur 80. Par conséquent, dans le th. Fahrenheit, l'intervalle entre l'eau bouillante et la glace fondante comprend 212 — 32, soit 180 degrés. Si donc, nous voulons comparer entre eux ces trois thermomètres, en exprimant par les lettres C, R, F, chacun des degrés correspondant à leurs échelles respectives nous aurons : $100\,C = 80\,R = 180\,F$; d'où $C = \frac{80\,R}{100} = \frac{180\,F}{100}$, ou $C = \frac{4}{5}R = \frac{9}{5}F$; et encore, $R = \frac{100\,C}{80} = \frac{180\,F}{80}$, ou $R = \frac{5}{4}C = \frac{9}{4}F$; enfin, $F = \frac{80\,R}{180} = \frac{100\,C}{180}$, ou $F = \frac{4}{9}R = \frac{5}{9}C$. Ce qui signifie : 1° qu'un degré centigrade vaut 4/5 du degré Réaumur et 9/5 du degré Fahrenheit ; 2° qu'un degré Réaumur vaut 5/4 du degré centigrade et 9/4 du degré Fahrenheit ; et 3° qu'un degré Fahrenheit vaut 4/9 d'un degré Réaumur et 5/9 d'un degré centigrade. Par conséquent, pour convertir les degrés Réaumur en degrés centigrades, il suffit de les multiplier par 5/4, et, pour transformer les degrés centigrades en degrés Réaumur, il faut les multiplier par 4/5. Pareillement, une température étant donnée en degrés Fahrenheit, il suffit, pour la convertir en degrés centigrades, d'en retrancher 32 et de multiplier le reste par 5/9. — La graduation des thermomètres s'écrit, soit sur le tube, soit sur une plaque métallique que l'on fixe sur la même planche que l'instrument (Fig. 3), soit enfin sur une feuille de papier que l'on place dans un tube de verre fixé à côté du tube thermométrique. Le th. de Delisle, usité en Russie, a son zéro au point de l'ébullition de l'eau : les degrés vont en augmentant de haut en bas.

D. *Emploi du th. à mercure.* — Cette sorte de th. est en général préférable à toutes les autres, parce que le mercure offre l'avantage de produire des dilatations égales pour des augmentations égales de température, et de ne pas s'attacher aux parois des tubes. Mais il ne peut servir que pour la mesure des températures moyennes. En effet, d'une part, ses indications ne peuvent dépasser 350 degrés, car cette température est voisine de celle où ce métal entre en ébullition. Au-dessous de 0°, d'autre part, il ne fournit des indications justes que jusqu'à — 30° ou — 35°, car il approche alors de son point de congélation, qui est vers — 40°. Or, on sait que, près du changement d'état, tous les corps éprouvent des modifications plus ou moins brusques. — Les thermomètres à mercure construits comme nous venons de l'exposer, sont des instruments *comparables*, c'est-à-d. qu'ils marchent ensemble et marquent en même temps le même nombre de degrés. « En effet, dit Pouillet, deux volumes d'un même corps étant pris à zéro, si on les porte à une autre température, de telle sorte que l'un d'eux se dilate, par ex., de la millième partie de son volume à 0°, l'autre se dilatera aussi de la millième partie de son volume à 0° ; par conséquent, deux thermomètres à mercure doivent marquer en même temps, 1°, 2°, 3°, etc., parce qu'ils doivent prendre en même temps le centième, les deux centièmes, les trois centièmes, etc., de l'accroissement de volume qu'ils sont susceptibles de prendre en passant de 0° à 100°. Cependant ce raisonnement n'est vrai qu'en supposant le mercure contenu dans des enveloppes solides de même nature et également dilatables : car, dans les thermomètres, ce n'est pas la *dilatation absolue* du mercure que l'on observe, mais sa *dilatation apparente*, c.-à-d. la différence qui existe entre l'accroissement du volume du mercure et l'accroissement de capacité de l'enveloppe qui le contient. » Malgré cela, les thermomètres construits avec le plus de soin sont sujets à une cause d'erreur dont il faut tenir compte. Si quelque temps après qu'on l'a construit, on plonge un th. dans la glace fondante, on reconnait que le point où le niveau du liquide s'arrête se trouve un peu plus élevé que le zéro marqué lors de la confection de l'instrument. Il faut donc relever le zéro de l'échelle et renouveler la graduation, si l'on veut encore continuer de s'en servir. Ce déplacement de niveau qui indique une diminution du volume intérieur, tient à une espèce de trempe que prennent les molécules de l'enveloppe de verre lorsque, après avoir été soufflée, celle-ci se refroidit rapidement. On conçoit alors que cette trempe, en diminuant avec le temps, puisse déterminer un nouvel arrangement des molécules du verre, qui produise l'effet observé. Despretz a constaté qu'il se produisait aussi un déplacement de niveau dans les thermomètres lorsqu'on les faisait passer brusquement d'une température élevée à une basse température, ce qui est d'accord avec l'explication que nous venons de donner de ces déplacements.

II. *Th. à alcool.* — Ce th. ne diffère du th. à mercure que par la nature du liquide contenu dans le tube. Voici comment on le construit. On prend un réservoir thermométrique ; on chauffe la boule pour faire sortir de l'air ; puis on plonge l'extrémité du tube dans de l'alcool coloré en rouge avec de l'orseille : l'air de la boule tendant à se contracter par le refroidissement, la pression atmosphérique force l'alcool à pénétrer dans l'instrument. On fait bouillir cet alcool de manière à chasser tout l'air, et l'on plonge de nouveau le tube dans le liquide de façon que, lors du refroidissement, tout l'appareil puisse se remplir. On ferme ensuite l'instrument en ayant soin de laisser de l'air au-dessus de l'alcool, afin que la pression exercée par cet air comprimé empêche ou du moins retarde l'ébullition du liquide. Un th. à alcool gradué comme le th. à mercure ne serait d'accord avec lui qu'aux points extrêmes, c.-à-d. à 0° et à 100°, mais il donnerait des indications différentes aux températures intermédiaires, à cause de l'irrégularité de la dilatation de l'alcool. En conséquence, on a coutume de le graduer par comparaison avec un th. étalon à mercure. Il suffit pour cela de placer les deux instruments dans un même bain qu'on soumet à des températures croissantes et décroissantes, et de marquer sur le th. à alcool les indications fournies par le th. à mercure. Le th. à alcool est surtout usité quand il s'agit de mesurer des températures très-basses, attendu qu'il ne se congèle pas par les plus grands froids que l'on ait encore obtenus.

III. *Thermométrographes.*—On désigne sous ce nom, qui signifie « instrument qui écrit le degré thermométrique » certains thermomètres qui marquent d'une manière permanente ***le plus haut*** ou ***le plus bas*** degré de température auquel ils sont parvenus dans un temps déterminé. En conséquence, on les appelle aussi thermomètres *à maxima* et *à minima*. On a imaginé un assez bon nombre d'instruments de ce genre. Le plus simple est dû à Rutherford. Cet instrument se compose d'un th. à mercure M et d'un th. à alcool A disposés comme le représente la Fig. 4. Le th. à mercure contient un petit cylindre de fer recouvert d'émail *b*, qui glisse librement dans la partie vide du tube. Lorsque la température s'élève, le mercure pousse devant lui cet index, qui reste en place dès que, la température venant à baisser, le liquide se contracte et se retire. Le point où s'est arrêté l'index indique donc la plus haute température qui s'est produite depuis l'observation précédente. Le th. à mercure est, comme on le voit, un th. à maxima. Le th. à alcool, au contraire, est un th. à minima.

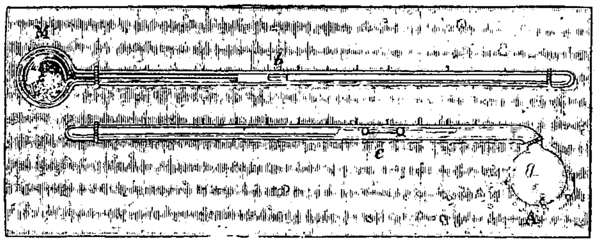

Fig. 4.

Celui-ci renferme aussi un index. Il est d'émail et plonge dans l'alcool de manière que ce liquide peut circuler tout autour sans que l'index lui fasse obstacle. Quand la température s'élève, l'alcool passe et ne dérange pas l'index. Mais lorsqu'elle vient à s'abaisser, l'index est entraîné par le sommet de la colonne liquide, en vertu de l'action capillaire, jusqu'à la température la plus basse, où il reste, malgré les nouvelles dilatations que peut subir l'alcool. De cette façon, l'appareil indique exactement les deux températures extrêmes qui se sont produites dans un lieu et dans un espace de temps quelconque. — Il existe encore une variété de thermomètres à maxima et à minima que l'on emploie de préférence pour connaître les températures que l'on ne peut observer immédiatement, comme celle du fond des mers, des puits artésiens, etc. Les plus parfaits sont les *thermomètres à déversement* de Walferdin. Le *th. à maxima* imaginé à cet effet par ce savant (Fig. 5.) a la forme d'un th. à mercure ordinaire avec cuvette cylindrique; seulement son extrémité supérieure est terminée par un deuxième réservoir d'une forme particulière qu'on nomme *panse*, et dans lequel le canal du tube s'ouvre par une pointe très-fine. L'échelle est divisée en un certain nombre de parties égales dont chacune équivaut à une fraction connue du degré centigrade. Supposons que l'on veuille mesurer une température que l'on présume à priori n'être pas inférieure à 28°, on commence par chauffer le mercure de la cuvette cylindrique jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité du tube. Alors on incline l'appareil de manière que la pointe du tube plonge dans le mercure de la panse, puis, on refroidit jusqu'à une température un peu inférieure à 28°, jusqu'à 20° par ex. Le mercure entre de la panse dans le tube, et de là dans la cuvette. On redresse alors l'instrument, et, en donnant une petite secousse, le mercure de réserve quitte la pointe et tombe dans la panse. Le th. se trouve amorcé, c'est-à-dire prêt pour l'observation : on l'enferme dans une boîte métallique et on le fait descendre dans le lieu dont on veut avoir la température. Aussitôt que l'on est arrivé à une couche où la température dépasse 20°, le mercure, en se dilatant, sort par l'extrémité du tube et tombe dans le réservoir de déversement. L'équilibre de température étant supposé établi, on donne une petite secousse pour faire tomber la gouttelette de mercure qui, sans cela, resterait à la pointe du tube, et l'on remonte l'instrument. Quand le th. est arrivé entre les mains de l'observateur qui le retire de sa boîte, il s'est refroidi, et le sommet de la colonne mercurielle se trouve plus ou moins éloigné de la pointe. On n'a plus qu'à le plonger dans un bain dont la température est observée à l'aide d'un bon th. pris pour étalon. Si cette température est de 25°, par ex., et que le mercure du th. à maxima soit distant de l'extrémité effilée du tube d'un nombre de divisions équivalant à 4°,6, la somme 29°,6 sera précisément le maximum des températures que l'appareil a éprouvées, et, par conséquent, la température que l'on voulait connaître. Le *th. à minima* du même physicien (Fig. 6.), a, comme le précédent, la forme d'un th. à mercure ordinaire. Mais, à la partie inférieure de la tige, il se trouve un petit réservoir d'alcool dans lequel on plonge la pointe qui termine le tube, et la panse, ou réservoir à déversement de la partie supérieure, est également remplie d'alcool. (Les parties fortement teintées en noir dans le dessin indiquent du mercure, et les hachures, de l'alcool.) Par le refroidissement, le retournement et l'échauffement, on fait passer dans le tube une colonne de mercure qui y occupe une longueur d'un certain nombre de degrés, soit 10° à 15°, et l'on note la division qui correspond au sommet de la colonne mercurielle, l'appareil étant plongé dans un bain de température connue, de 12° par ex., supérieure au minimum présumé que nous supposerons de 6°. Quand l'instrument est soumis au refroidissement, le mercure tombe en gouttelettes dans la cuvette inférieure; et, pour savoir la valeur de ce refroidissement en degrés au-dessous de 12°, il suffit de lire sur le tube à quel point remonte le mercure, le th. étant de nouveau plongé dans un bain à 12°. Quand on veut faire usage des instruments de Walferdin, il faut toujours les enfermer dans des enveloppes métalliques assez fortes pour supporter les pressions des couches profondes où l'on veut les descendre, et, de plus, closes assez hermétiquement pour que ces pressions ne puissent se transmettre à l'intérieur. Enfin, on remplit en partie ces enveloppes d'eau, afin que l'équilibre de température s'établisse le plus promptement possible.

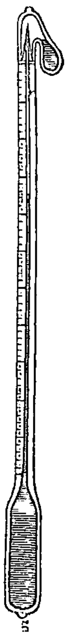

5

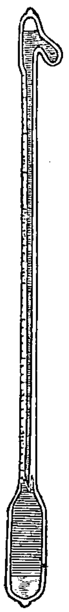

6

IV. *Thermomètres à air* et *Thermom. différentiels.* — Dans une foule d'expériences, il est nécessaire de tenir compte des moindres variations de température : or, lorsque celles-ci sont très-légères, elles ne sont point indiquées par les thermomètres ordinaires. On a donc imaginé, pour avoir des appareils doués d'une extrême sensibilité, de construire des thermomètres dans lesquels l'air qui, en sa qualité de gaz, jouit d'une dilatabilité singulière, remplace le mercure et l'alcool. La Fig. 7 représente un th. de ce genre. Il consiste en un tube à double courbure, qui présente une boule à son extrémité inférieure, une seconde boule dans sa portion recourbée, et une sorte d'entonnoir à son extrémité supérieure. Le diamètre du tube n'est guère que d'un millimètre; mais celui de la boule inférieure est de 3 centimètres. Le liquide qu'on voit de *c* en *d* est du mercure, tandis qu'il n'y a que de l'air bien sec dans la boule inférieure et dans la partie du tube qui va jusqu'à la boule *c*. On conçoit aisément que lorsqu'on chauffe l'air de la boule inférieure, cet air se dilate proportionnellement, et, par conséquent, le niveau *d* du mercure s'élève. Lorsque, au contraire, l'air se refroidit, le mercure redescend. Malgré la sensibilité du th. à air, on n'en saurait faire usage dans des expériences qui demandent une grande rigueur, parce qu'il a le défaut capital d'être influencé par la pression de l'atmosphère, et par conséquent de varier avec elle. — Le *Th. différentiel* de Leslie est un véritable th. à air qui échappe à cet inconvénient. Cet instrument (Fig. 8) est un tube recourbé en forme d'U et terminé à ses extrémités par deux boules d'égale capacité. Une colonne d'acide sulfurique coloré en rouge avec du carmin remplit la branche horizontale du tube et s'élève dans les deux branches verticales à une certaine hauteur. Il est aisé de comprendre que, lorsque la température de l'une des boules devient supérieure à celle de l'autre, l'air de la première se dilate, fait baisser le liquide au-dessous et le fait monter dans l'autre branche jusqu'à ce que l'équilibre entre les forces élastiques des deux masses d'air se soit établi. Les variations de niveau pourront donc servir à mesurer la différence de température des deux boules. Pour graduer l'instrument, on commence par marquer zéro aux deux branches verticales lorsque les deux colonnes de liquide sont exactement de niveau. Cela fait, on entoure l'une des boules de glace fondante et l'on fait plonger l'autre dans de l'eau à 10°. Le niveau, par suite de la dilatation de l'air, descend dans la branche correspondante à la boule chauffée, et l'on marque 10° au point où il devient stationnaire. On marque également 10° au niveau de l'autre branche, puis on divise les intervalles de 0° à 10° en 10 parties égales, et l'on prolonge la division des deux côtés. D'après cela, si dans une des boules le niveau est à la division 8° au-dessous du zéro, cela veut dire que cette boule a une température supérieure de 8° à celle de l'autre. Si, au contraire, le niveau s'arrêtait à 8° au-dessus du zéro, c'est que la température serait inférieure de 8° à celle de l'autre boule. — L'appareil de Rumford, auquel ce célèbre physicien a donné le nom de *Thermoscope*, est analogue au précédent. Cependant il en diffère en ce que la branche horizontale est très-longue, tandis que les branches verticales sont très-courtes, et en ce que l'index consiste en une simple goutte d'acide sulfurique coloré qui occupe dans la branche horizontale une étendue de quelques centimètres. La graduation se fait des deux côtés de cet index, qui doit être exactement au milieu du tube, lorsque les deux boules sont à la même température. Ces deux instruments ne s'emploient que dans les expériences de physique, quand il s'agit de mesurer la chaleur réunie par la réflexion au foyer d'un miroir, parce que les thermomètres ordinaires, étant sensibles aux variations de température de l'air ambiant, donneraient des indications inexactes. On appelle *boule* focale celle des deux boules que, dans les expériences, on soumet à la température la plus élevée. — On appelle *Pyroscope* un instrument destiné à faire connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. Mais c'est tout simplement un th. différentiel dont l'une des deux boules est recouverte d'une épaisse feuille d'or ou d'argent. Cette boule, grâce à la feuille brillante dont elle est revêtue, réfléchit la plus grande partie des rayons calorifiques qui partent continuellement du foyer, tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur. On voit donc le niveau du liquide baisser proportionnellement dans la branche correspondante à la boule chauffée et s'élever dans l'autre.

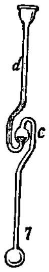

7

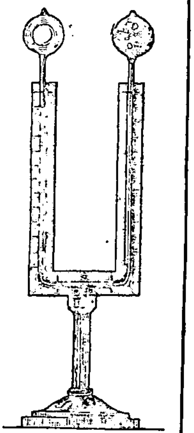

Fig. 8.

V. *Thermomètres métastatiques.* — Sous ce nom, le savant physicien que nous avons déjà cité, Walferdin, désigne une famille de thermomètres de son invention destinés à mesurer des variations de température aussi minimes que possible. A cet effet, il n'emploie que des tubes capillaires, et il dispose le th. de telle sorte que la quantité de mercure contenue dans la cuvette et la tige capillaire puisse être rendue variable. Grâce à cette disposition, on peut, avec une tige divisée en 200 parties qui correspondent à 10° centigrades réels, par ex., lire directement un deux-centième de degré, lorsque l'œil est habitué à diviser en dix l'intervalle compris entre deux traits de l'échelle. Quant aux dix degrés compris entre les points extrêmes de la tige capillaire, ils répondent aux degrés compris entre 0° et 10°, 10° et 20°, 20° et 30°, etc., du th. étalon, suivant la quantité de mercure que contiennent la cuvette et la tige de l'instrument. Les thermomètres métastatiques de Walferdin sont des thermomètres à mercure. Cependant il en a construit un, qu'il nomme spécialement *th. différentiel*, dans lequel le calibre de la tige capillaire est tellement faible, que le mercure ne peut plus y être employé : c'est donc un th. à alcool. Par suite de l'exiguïté de ce calibre, on peut, avec un réservoir suffisamment petit, avoir, pour une longueur totale de l'appareil de 20 à 30 centimètres, une échelle de 2 à 3 degrés centigrades seulement, laquelle, divisée en 350 ou 500 parties, donne facilement à la lecture le millième du degré centigrade.

VI. *Thermomètres métalliques.* — Les dilatations des métaux étant minimes, et par suite les observations de leur allongement étant difficiles, ces corps sont peu propres à servir à la construction d'appareils thermométriques, du moins pour les températures ordinaires. Cependant divers physiciens ont exécuté des thermomètres métalliques. Nous citerons entre autres le *Th. à cadran.* La pièce la plus essentielle de cet instrument est une lame de compensation, c.-à-d. composée de métaux de dilatabilité inégale, savoir, le cuivre et l'acier. Les mouvements très-petits que produit la dilatation des métaux sont amplifiés par des bras de levier et des engrenages de roues. Les 100 degrés du th. centigrade correspondent environ à une révolution entière de l'aiguille sur un cadran. Cet instrument doit être gradué sur le th. à mercure au moins de dix en dix degrés. Mais le plus ingénieux des thermomètres métalliques est le *Th. de Bréguet* (Fig. 9). Il se compose de trois lames superposées de platine, d'or et d'argent. Soudées ensemble, ces lames forment un ruban large de 1 à 2 mill. et épais seulement de 1/60° de millim. Enfin, ce ruban est contourné en hélice et fixé par son extrémité supérieure à un support de cuivre, tandis que son extrémité inférieure porte une aiguille mobile sur un cadran gradué. L'hélice est disposée de telle sorte que sa face intérieure est constituée par l'argent, qui est le plus dilatable des trois métaux, et sa face extérieure par le platine, qui est le moins dilatable. L'or, placé entre les deux, sert, par sa dilatation moyenne, à empêcher les ruptures. Quand la température augmente, l'argent, se dilatant plus que le platine et l'or, l'hélice se déroule de gauche à droite par rapport à la figure ci-jointe, et l'aiguille suit ce mouvement. L'effet inverse a lieu lorsque la température baisse. Les indications de cet instrument ne sont pas comparables; en conséquence, il faut graduer son échelle sur un th. à mercure. Ce th. est surtout recommandable par son extrême sensibilité, qui, dans des circonstances où d'autres th. restent immobiles, marque des différences de plus de 20°. Aussi l'emploie-t-on particulièrement pour mesurer des variations de température qui se manifestent instantanément, comme cela a lieu quand on comprime ou que l'on raréfie une masse d'air. — V. PYROMÈTRE.

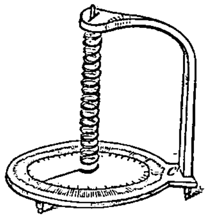

Fig. 9.

***THERMOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport au thermomètre. *Expériences thermométriques.* = *THERMOMÉTROGRAPHE. s. m. (grec. *ϑέρμη*, chaleur ; *μέτρον*, mesure; *γράφειν*, écrire). V. THERMOMÈTRE. = *THERMO-MULTIPLICATEUR. s. m. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ. = *THERMOSCOPE. s. m. (gr. *σκοπεῖν*, observer). V. THERMOMÈTRE. = *THERMOSIPHON. s. m. Appareil de chauffage à circulation d'eau chaude, qui est surtout usité pour les serres.

***THÉSAURISATION.** s. f. (lat. *thesaurus*, trésor). Action de celui qui thésaurise. = THÉSAURISER. v. n. Amasser de l'argent, former un trésor. *Cet homme aime à th.* = THÉSAURISEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui thésaurise.

THÈSE. s. f. (gr. *ϑέσις*, de *τίθημι*, je pose). Toute proposition qu'on énonce, toute question qu'on met en avant avec l'intention de la défendre si elle est attaquée. *Posons d'abord la th. Vous changez la th. Une pareille th. ne peut se défendre. Vous soutenez une mauvaise th. La th. a été longuement débattue.* — Figur. et famil., *Cela change la th.*, Cela me fait changer d'opinion, d'intention à l'égard de telle personne ou de telle chose. ‖ Partic., Toute proposition de philosophie, de théologie, de droit, de médecine, etc., qu'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. *Une th. de philosophie, de théologie. Ses thèses sont hardies, téméraires.* — Plus ordinair., L'ensemble des propositions, des thèses qu'on soutient, qu'on se propose de soutenir. *Cet étudiant prépare sa th.* — La dispute des thèses. *Soutenir une th. Présider à une th. Argumenter à une th. La veille de sa th.* — Grande feuille ou cahier où les opinions de celui qui doit soutenir une thèse sont imprimées. *Distribuer des thèses. Il a dédié sa th. à son père.*

***THESIUM.** s. m. T. Bot. V. SANTALACÉES.

***THESMOPHORIES.** s. f. pl. (gr. *ϑεσμὸς*, loi; *φέρειν*, porter). T. Antiq. grecq. V. CÉRÈS. = THESMOTHÈTE, s. m. (gr. *τίθημι*, j'établis). V. ARCHONTE.

***THÉTIS.** s. f. T. Astron. Voy. PLANÈTE.

THÉURGIE. s. f. (gr. θεὸς, dieu; ἔργον, ouvrage). V. MAGIE. = THÉURGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la théurgie. *Opération théurgique.*

*** THEUTYES.** s. m. pl. T. Ichth. V. TEUTHYES.

***THEVETIA.** s. m. T. Bot. V. APOCYNÉES.

THIBAUDE. s. f. Tissu grossier fait avec du poil de vache, et dont on se sert pour doubler les tapis.

*** THIBAUDIA.** s. m. V. VACCINIÉES.

***THIE.** s. f. T. Zool. V. BRACHYOURES.

THLASPI. s. m. T. Bot. V. CRUCIFÈRES.

*** THOMISE.** s. m. (grec. θωμίσσειν, lier). T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

*** THOMISME.** s. m. T. Théolog. Doctrine de saint Thomas d'Aquin sur la prédestination et la grâce. Voy. GRACE. = * THOMISTE. adj. 2 g. et s. m. Qui concerne la doctrine de saint Thomas; Partisan de cette doctrine.

THON. s. m. T. Ichth. * THONAIRE. s. f. T. Pêche. * THONINE. s. f. T. Ichth. V. SCOMBÉROÏDES.

THORACIQUE. adj. 2 g. [Quelques-uns prononcent et écrivent abusiv. *Thorachique.*] (gr. θώραξ, et latin. *thorax*, poitrine). T. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la poitrine. *Région th. Cavité th. Artères, veines thoraciques. Membres thoraciques,* Les membres supérieurs. *Canal th.*, V. LYMPHATIQUE. ‖ T. Méd. Se disait autrefois Des médicaments propres aux malades de poitrine. On dit actuellement, *Pectoral, pectoraux.* = * THORACOCENTÈSE. s. f. (gr. θώραξ; κεντεῖν, percer). T. Chir. Synon. de Paracentèse du thorax. V. EMPYÈME. = THORAX. s. m. T. Anat. La partie du tronc qui, chez l'homme et les mammifères, renferme les poumons, le cœur, etc. ‖ T. Entom. Voy. INSECTE.

***THORINE.** s. f. * THORITE. s. f. * THORIUM. s. m.

Enc.—Le *Thorium* ou *Thorinium*, est un corps simple, métallique, qu'on n'a encore obtenu qu'à l'état de poussière grisâtre, mais qui acquiert par le frottement un éclat semblable à celui du plomb. Il a pour équivalent 743,9, et pour formule *Th*. Ce métal est insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides. Il brûle au-dessus de la température rouge avec une lumière très-vive et se convertit en une poudre blanche insipide, inodore, extrêmement pesante, qui est de l'*oxyde de thorium*, et qu'on nomme habituellement *Thorine*. La densité de la thorine égale 9,4 ; par conséquent elle est supérieure à celle de la baryte. Cet oxyde est infusible et n'est pas attaqué par les acides, lorsqu'il est calciné et anhydre. Mais, à l'état d'hydrate, il se dissout dans les acides et même dans les carbonates alcalins. Le thorium n'existe dans la nature qu'à l'état d'oxyde, c.-à-d. de *thorine*, et cet oxyde ne se trouve que dans la *Thorite*, minéral très-rare et d'un aspect analogue à l'obsidienne, qu'on rencontre dans certaines mines de la Norvége et de l'Oural.—Le *thorium* a été découvert, en 1828, par Berzelius.

***THRAN.** s. m. Nom donné dans le nord de l'Europe à l'huile de poisson, et particulièrement à celle des cétacés. *T. clair*, L'huile qui découle par la pression de la graisse et du foie; *T. brun*, Celle qui provient de leur ébullition.

*** THRIDACE.** s. f. (gr. θρίδαξ, laitue). V. LAITUE.

***THRIPS.** s. m. T. Entom.

Enc.—Les insectes désignés sous ce nom forment, dans la méthode de Cuvier et Latreille, un simple genre de la famille des Aphidiens et de l'ordre des Hémiptères. Mais Haliday a proposé d'en faire un ordre particulier, sous le nom de *Thysanoptères*, et sa manière de voir a été adoptée par plusieurs entomologistes. Ces insectes sont surtout reconnaissables à leurs ailes rudimentaires, presque dépourvues de nervures, mais garnies sur les bords de franges soyeuses, et à leur bouche composée de pièces libres de forme lancéolée. Leurs antennes sont filiformes et composées de 5 à 9 articles distincts. Leurs ailes, au nombre de 4, sont longues, étroites, entièrement membraneuses, et, pendant le repos, couchées horizontalement sur le corps, dont la forme est presque cylindrique. Enfin, leurs tarses sont terminés par un article vésiculeux et sans crochets. Ces insectes sont tous d'une taille extrêmement petite, car les espèces les plus grandes n'ont guère plus de 2 millimètres de long. Leur agilité est extrême et ils semblent sauter plutôt que voler. Lorsqu'on les inquiète trop, ils élèvent et recourbent en arc l'extrémité postérieure de leur corps à la manière des Staphylins. Ils vivent sur les fleurs et les plantes et sous l'écorce des arbres. Nous citerons, comme type, le *Thrips vessie-pied* (*Thrips physapus*) [Fig. ci-joint], qui est noir avec des ailes presque transparentes, bordées de poils et de cils assez longs. Le *Th. des céréales* (*Th. cerealium*) cause souvent d'assez grands dégâts dans les blés, tandis qu'une autre espèce nuit beaucoup aux oliviers dans le midi de la France.

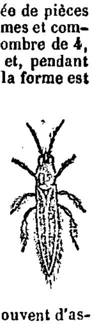

THROMBUS. s. m. (gr. θρόμβος, grumeau). T. Chir.

Enc.—Quand on pratique une saignée chez une personne douée d'embonpoint, il arrive parfois qu'un petit paquet graisseux vient s'interposer entre les lèvres de la plaie, et empêche ainsi l'écoulement du sang. Ce petit paquet est ce qu'on appelle un *Thrombus*: il faut ou le repousser avec un stylet, ou bien le couper avec des ciseaux. On appelle également *thrombus*, le petit épanchement de sang qui, dans la saignée, se produit entre la veine et les téguments. Cet accident, qui souvent empêche aussi l'écoulement du sang en dehors, est dû, soit à la petitesse de l'incision pratiquée à la veine, soit à la destruction du parallélisme des ouvertures du vaisseau et de la peau. Des compresses trempées dans de l'eau salée et une légère compression suffisent ordinairement pour dissiper cet épanchement. Enfin, le nom de *thrombus* a été étendu à certaines tumeurs constituées par du sang épanché ou infiltré dans le tissu cellulaire des organes génitaux externes de la femme. La gravité de cette affection dépend de l'origine de la tumeur, de son volume, et des circonstances particulières où se trouve la malade.

THUIA ou **THUYA.** s. m. T. Bot. V. CONIFÈRES.

THURIFÉRAIRE. s. m. (latin. *thus*, encens; *ferre*, porter). T. Liturg. L'acolyte ou clerc qui, dans les cérémonies de l'église, porte l'encensoir et la navette où est l'encens, et qui encense. = * THURIFÈRE. adj. 2 g. Qui produit de l'encens. *Région th. Boswellie th.*

***THYLACINE.** s. m. (gr. θύλαξ, bourse). T. Mamm. Voy. MARSUPIAUX.

THYM. s. m. (lat. *thymus*). T. Bot. V. LABIÉES.

***THYMÉLÉ.** s. m. (gr. θυμέλη). T. Antiq. grecque. Voy. THÉATRE et CHŒUR.

*** THYMÉLÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs apétales, à anthères s'ouvrant longitudinalement, à carpelle unique, à ovule solitaire suspendu, à embryon amygdaloïde et dépourvu d'albumen. — *Caractères botaniq.:* Végétaux à tige ligneuse et frutescente, remarquable par la ténacité de son liber; rarement plantes herbacées. Feuilles entières, alternes ou opposées, dépourvues de stipules. Fleurs en capitule ou en épi, terminales ou axillaires, quelquefois solitaires, parfois unisexuées par avortement, souvent munies d'un involucre. Calice infère, tubuleux, coloré, à préfloraison imbriquée, à limbe 4-fide, rarement 5-fide, avec la gorge tantôt nue et tantôt munie d'écailles pétaloïdes qui représentent la corolle. Étamines définies, insérées dans le tube ou à son orifice, souvent au nombre de 8, parfois de 4, moins souvent de 2, opposées aux segments du calice, quand elles sont en nombre égal à ces segments ou en nombre moindre. Anthères biloculaires; s'ouvrant longitudinalement au milieu. Ovaire composé d'un carpelle unique, avec un ovule solitaire, anatrope et suspendu; style 1; stigmate indivis; fruit dur, sec, nuciforme ou drupacé. Albumen nul ou très-mince et charnu; embryon droit; cotylédons plano-convexes, parfois lobés et ridés; radicule courte et supère. [Fig. 1. *Daphne mezereum;* 2. Fleur ouverte et étalée ; 3. Coupe verticale d'un ovaire ; 4. Fruits ; 5. L'un d'eux isolé; 6. Fruit dont on a enlevé un anneau du péricarpe charnu ; 7. Graine; 8. Embryon.]—Cette famille, que les auteurs nomment encore *Thyméléacées*, *Daphnacées* et *Daphnoïdées*, se compose de 38 genres et d'environ 300 espèces, en y comprenant le petit groupe des *Hernandiées*, qui sont des Thymélées à fleurs polygames et à cotylédons lobés. Ces plantes, peu nombreuses en Europe et dans les régions septentrionales, sont communes dans les parties tempérées de l'Inde et de l'Amérique méridionale, et elles abondent au cap de Bonne-Espérance, ainsi qu'à la Nouvelle-Hollande. Une petite plante de cette famille, le *Drapetes*, habite les régions antarctiques.

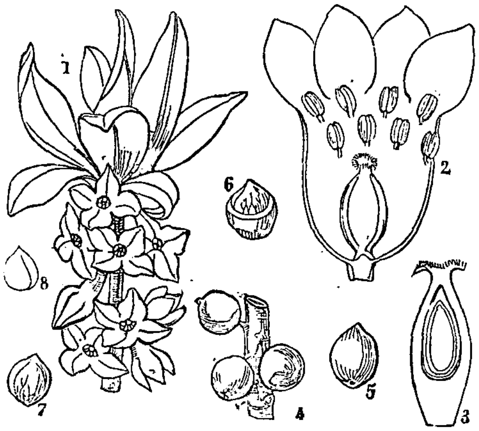

Les plantes de cette famille ont en général une écorce douée d'une âcreté singulière. Aussi la thérapeutique a-t-elle tiré parti de cette propriété. On fait surtout usage chez nous du *Daphné mézéréon* (*D. mezereum*) et du *D. paniculé* (*D. gnidium*), vulg. appelés, le premier *Bois gentil* et *Bois joli*, le second *Sain bois* et *Garou*. Leur écorce, qu'on désigne aussi sous le nom de *Garou*, est très-mince et néanmoins très-difficile à rompre. Elle a une odeur faible et un peu nauséeuse, une saveur âcre et corrosive. Dans nos campagnes, on s'en sert fréquemment pour déterminer la vésication et établir des exutoires. A cet effet, on en prend un morceau long de quelques millimètres que l'on fait tremper une ou deux heures dans du vinaigre, et que l'on applique sur la peau en le recouvrant d'une feuille de Lierre et d'une bande de toile. On renouvelle cette application une ou deux fois dans les 24 heures, et l'on a un vésicatoire d'une étendue convenable. Dans la pharmacie, cette écorce s'emploie surtout pour la préparations des pommades épispastiques, c.-à-d. destinées à entretenir les vésicatoires, parce qu'elles sont plus douces que celles dans lesquelles entrent les cantharides. Il existe dans les deux espèces d'écorce un principe particulier, la *Daphnine*, qui n'est pas employée en médecine à l'état de pureté, et qui donne sans doute à ces écorces toute leur activité. On a encore isolé du *D. gnidium* une résine ayant l'odeur nauséeuse du Garou et une saveur très-caustique ; son action sur la peau est très-énergique : aussi Coldefi-Dorly a-t-il proposé de l'employer comme vésicant, en la mêlant aux graines et à l'alcool. Malgré l'âcreté de ces deux espèces du genre Daphné, on administre quelquefois leur écorce à l'intérieur, surtout celle du Mézéréon, dans certaines affections cutanées et syphilitiques rebelles : on l'emploie alors généralement sous forme de tisane. Le *Daphné lauréole* (*D. laureola*), appelé vulgair. *Lauréole mâle* et *Laurier purgatif*, le *D. du Pont* (*D. pontica*), etc., sont doués de propriétés analogues, mais un peu moins actives. Les fruits du *D. mezereum* et ceux de quelques autres espèces sont un poison pour les bestiaux. Cependant les paysans du nord de la Russie emploient les baies du premier comme vomitif, dans les cas de coqueluche. Pallas dit qu'il faut 30 de ces baies pour purger un paysan russe; cette dose suffirait pour empoisonner deux Français. D'après Hartweg, les fruits du *Daphne cestrifolia*, espèce propre au plateau de Bogota, sont également vénéneux pour les bestiaux. Ceux du *Dirca des marais* (*D. palustris*), vulg. *Bois-cuir*, sont narcotiques et déterminent des effets analogues à ceux que produit la Stramoine. A Madagascar, on fait des cordes avec l'écorce de la *Gnidienne daphnoïde* (*Gnidia daphnoides*), et du papier avec celle du *Daïs de Madagascar* (*Daïs madagascariensis*). Au Népaul, on fabrique aussi une sorte de papier avec l'écorce intérieure du *Daphné bholua*. On utilise de même en Chine l'écorce du *Daphné chanvreux* (*D. cannabina*). L'écorce intérieure du *Laget* (*Lagetta lintearia*), quand elle a été macérée et étendue, présente un réseau semblable à une grossière dentelle, d'où le nom de *Bois-dentelle* donné à cet arbuste. Ses fibres servent à fabriquer des cordages. Dans le midi de l'Europe, le *Daphné paniculé* (*D. gnidium*) et la *Passerine des teinturiers* (*Passerina tinctoria*) s'emploient pour teindre la laine en jaune. L'écorce, la graine et les jeunes feuilles de l'*Hernandie sonore* (*Hernandia sonora*) sont légèrement purgatives. Le suc de ses feuilles est un dépilatoire énergique : il détruit le poil sans douleur, sur quelque partie qu'on l'applique. Suivant Aublet, le bois de l'*Hern. de la Guiane* (*H. guianensis*) prend feu si facilement, qu'on s'en sert en guise d'amadou. Une seule espèce, dans toute cette famille, produit des fruits qui peuvent servir d'aliment : c'est l'*Inocarpe comestible* (*Inocarpus edulis*). Ses graines grillées ont, dit-on, le goût de nos châtaignes. Enfin, certains genres fournissent à nos jardins des plantes d'ornement. Nous nous contenterons de nommer le *Daphné odorant* (*D. odorata*), de la Chine; le *Daïs à feuilles de Fustet* (*Dais cotinifolia*), du Cap ; et la *Pimélée à feuilles en croix* (*Pimelea decussata*), de la Nouvelle-Hollande.

*** THYMUS.** s. m. (gr. θύμος). T. Anat.

Enc.—Le *Thymus* est un corps oblong, offrant l'aspect d'une glande et situé derrière le sternum, dans la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou, où il est recouvert par les muscles sterno-hyoïdiens et sterno-thyroïdiens. Cet organe se montre vers le troisième mois de la conception, et croît jusqu'à la fin de la première et même de la deuxième année; puis il s'atrophie lentement, et, vers 10 à 12 ans, on ne trouve à sa place qu'un tissu adipeux plus ou moins abondant. A l'époque de son plus grand développement, il est divisé en deux lobes allongés, réunis dans les deux tiers inférieurs par un tissu cellulaire peu résistant, tandis que supérieurement ils présentent un écartement qui loge la trachée-artère. Ces lobes sont eux-mêmes formés de lobules creusés de cavités qui contiennent un liquide épais et blanchâtre. Les fonctions du th. sont tout à fait inconnues. On le range parmi les organes appelés *glandes vasculaires* ou *glandes sanguines*, c.-à-d. parmi les glandes sans conduit excréteur, qu'on suppose chargées de faire subir au sang certaines modifications encore ignorées. Le corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau, et qui, sous le nom de *Ris*, constitue un manger asse délicat, n'est autre chose que le th. du veau.

THYROÏDE. adj. et s. f. (grec. θυρεὸς, bouclier; εἶδος, ressemblance). T. Anat.

Enc. — Le mot *Thyroïde* (*thyréoïde* serait plus conforme à l'étymologie) se dit du principal cartilage du larynx, qu'on appelle *Cartilage th.*, et, par extension, d'un corps glanduleux qui avoisine ce cartilage. Ce dernier, qu'on nomme *Glande th.*, ou simplement la *Thyroïde*, est situé sur la partie antérieure inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère. Il semble souvent composé de deux lobes ovoïdes tenant l'un à l'autre par une sorte de tubercule transversal qu'on nomme *isthme*. La th., comme le thymus, appartient aux glandes vasculaires ou sans conduit excréteur. Elle est formée de vésicules closes qui ont 1 dixième de millim. à 1 millim. de diamètre, et qui se réunissent en lobes plus ou moins volumineux. Ces vésicules sont pleines d'un liquide qui, à l'état normal, est limpide, assez épais et peu visqueux. Il peut, au contraire, le devenir considérablement dans certains cas d'hypertrophie de la glande. Les veines sont bien plus nombreuses et plus grosses dans la th. que dans les autres organes. Les usages de cette glande sont absolument inconnus. Parmi les altérations dont cet organe peut être le siége, la plus fréquente est son hypertrophie, qu'on nomme quelquefois *Bronchocèle*, mais plus ordinairement *Goître*. Le goître forme, à la partie antérieure du cou, une tumeur irrégulière et bosselée, souvent bilobée, qui acquiert parfois un volume considérable, et qui alors détermine une gêne plus ou moins grave de la respiration : il ne s'accompagne ni d'inflammation, ni de changement de couleur à la peau. Après avoir persisté plusieurs années à l'état de simple hypertrophie, il peut subir certaines dégénérescences. Le goître affecte particulièrement les individus lymphatiques, surtout les femmes. Il est endémique et héréditaire dans les contrées froides et humides, dans les vallées des Alpes, le bas Valais, etc. On l'a longtemps attribué à l'usage des eaux provenant de la fonte des neiges. Aujourd'hui, on pense communément qu'il tient à la composition minérale des roches et des eaux des localités. Les uns accusent les sels magnésiens, les autres le sulfate de chaux, et Chatin l'absence d'iode. Beaucoup de remèdes ont été préconisés contre l'hypertrophie de la th.; un seul est véritablement efficace, c'est l'iode et ses diverses préparations. Quand le goître est assez volumineux pour gêner notablement la respiration, il n'est pas rare que les malades demandent qu'on leur extirpe cette glande; mais cette opération, en raison de l'énorme développement qu'acquièrent les vaisseaux dans la th. hypertrophiée, est presque toujours suivie de mort. D'après les recherches statistiques, le nombre des goîtreux en France s'élève à 450,000 environ.

THYRSE. s. m. (gr. ϑύρσος). T. Antiq. Long bâton dont l'extrémité était formée d'une pomme de pin, d'une touffe de lierre ou d'un bouquet de pampres. *Dans le principe, le th. était une lance dont la pointe était entourée comme nous venons de le dire. Le th. est un des attributs de Bacchus.* V. Bacchus.

***THYSANOPTÈRES.** s. m. pl. (gr. ϑύσανος, frange; πτερὸν, aile). T. Entom. V. Thrips.

***THYSANOURES.** s. m. pl. (grec. ϑύσανος; οὐρὰ, queue). T. Entom.

Enc. — Les *Thysanoures* sont des insectes aptères, de taille très-minime, qui ne subissent point de métamorphoses, et dont l'abdomen se termine par des filets ou par un organe bifide propre au saut. Ces insectes vivent dans les endroits humides, au bord des eaux, sous les écorces des arbres, dans les mousses, dans le fumier, etc. On divise cet ordre en 2 familles, les *Lépismènes* et les *Podurelles*. — Les *Lépismènes* ont les antennes sétacées et divisées, dès leur naissance, en un grand nombre de petits articles, des palpes très-distincts et saillants à la bouche, l'abdomen terminé par des filets, le corps allongé, couvert de petites écailles luisantes, souvent argentées, et les pieds extrêmement courts. Plusieurs espèces se cachent dans les fentes des châssis qui restent fermés, sous les planches humides, etc.; d'autres vivent sous les pierres. Ces insectes courent très-vite. Les *Lépismes* (*Lepisma*) ont les yeux très-petits, fort écartés, le corps aplati, et trois filets d'égale longueur ne servant point à sauter. Le type du g. est le *Lép. du sucre* (*L. saccharina*) [Fig. 1], qui est long de 9 millimètres et d'une couleur argentée sans taches. Cet insecte, que Geoffroy appelait *Forbicine plate*, est connu vulgair. sous le nom de *Petit poisson d'argent*. Les *Machiles* (*Machilis*) ont les yeux grands, presque contigus, et l'abdomen terminé par cinq filets propres au saut : celui du milieu est beaucoup plus long que les autres. Ces insectes vivent dans les endroits humides. — Les *Podurelles* ont les antennes filiformes, plus courtes que le corps, les palpes très-courts et sétigères, et enfin l'abdomen terminé par une queue fourchue qui leur sert à sauter, et qui, lorsque l'animal est en repos, s'applique sous le ventre. Les *Podures* (*Podura*) sont fort petits, fort mous et allongés. Leur tête est ovale, leurs antennes sont très-courtes, et leur queue est molle et flexible. Ces insectes peuvent redresser leur queue, la pousser avec force contre le plan de position, comme s'ils débandaient un ressort, et sauter ainsi en l'air, comme les Puces. Ils retombent ordinairement sur le dos, la queue étendue en arrière. Pour pouvoir sauter de nouveau, ils ont besoin de se remettre sur le ventre et de recourber la queue en dessous. Les uns vivent sur les arbres, ou se cachent sous les écorces et sous les pierres; d'autres se tiennent à la surface des eaux dormantes, et quelquefois sur la neige, même au moment du dégel. On trouve communément chez nous, sous les pierres, le *Pod. velu* (*P. villosa*) [Fig. 2], qui est jaunâtre, avec des taches brunes et noires. Les *Sminthures* (*Sminthurus*) ont le tronc et l'abdomen réunis en une masse globuleuse. Le *Sm. vert* (*Sm. viridis*), de couleur vert clair, avec la tête jaune, est commun chez nous, et se rencontre sur les feuilles du Sarrasin.

Fig. 1.

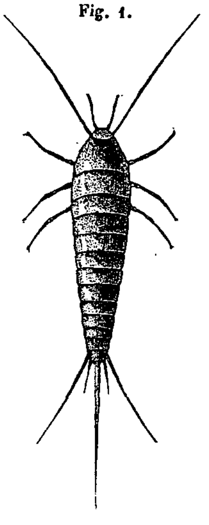

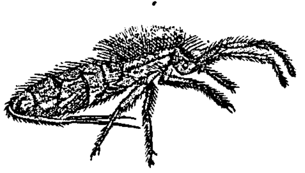

Fig. 2.

TIARE. s. f. (gr. τιάρα, et lat. *tiara*).

Enc. — Les anciens nommaient ainsi la coiffure nationale que portaient les Arméniens, les Perses, les Parthes, et en général les peuples du nord-ouest de l'Asie. Elle consistait en une sorte de calotte souple, assez semblable au bonnet rouge ou fez que portent actuellement les Turcs. On distinguait en outre, chez ces peuples, sous le nom de *Tiare droite* (*tiara recta*) une sorte de coiffure élevée et roide, de manière à se tenir dressée au-dessus de la tête, qui était exclusivement affectée aux rois et aux princes. LaFig. ci-après, qui représente, suivant Caylus, un roi d'Arménie, d'après une pierre gravée du Cabinet des médailles à Paris, fait voir quelle était la forme de cette coiffure. Elle était en général enrichie de brillantes couleurs et entourée d'un diadème marqué de points blancs sur un fond bleu. Dans la langue perse, on appelait cette t. *cidaris*. — Chez les Juifs, la t. était une espèce de couronne de byssus ou de lin que portaient les prêtres. Celle du grand prêtre était environnée d'une triple couronne d'or et garnie sur le devant d'une lame d'or, sur laquelle était gravé le nom de Jéhovah. — Aujourd'hui, on donne exclusivement le nom de t. à l'ornement de tête que porte le souverain pontife, comme marque de sa dignité : mais nous l'avons décrit au mot Pape. Dans ce sens, t. s'emploie figurément en parlant de la dignité papale, du souverain pontificat. Ainsi, l'on dit : *Poser la t. sur la tête de quelqu'un. Pie VII porta la t. vingt-trois ans. Il se montra digne de la tiare.*

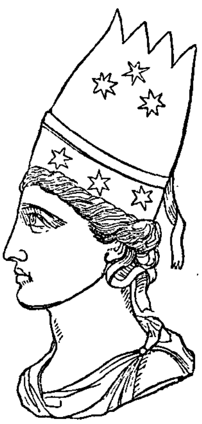

***TIARIDIUM.** s. m. T. Bot. V. Ehrétiacées.

TIBIA. s. m. (lat. *tibia*). T. Anat. V. Squelette. = Tibial, ale. adj. Qui appartient, qui a rapport au tibia. *Artère tibiale. Muscle t. Nerfs tibiaux.* = * Tibio-tarsien, ienne. adj. Qui a rapport au tibia et au tarse. ‖ On a fait de même les composés *Tibio-calcanéen*, *Tibio-sus-tarsien*, *etc.*

TIC. s. m. Habitude vicieuse que contractent les chevaux et les bêtes à cornes. *Tic rongeur*, Celui qui consiste dans l'action de tout ronger; *Tic en l'air*, Celui par lequel un cheval élève sans cesse la tête; *Tic de l'ours*, Habitude de se balancer constamment d'un côté à l'autre. *Les tics se propagent souvent par imitation.* ‖ Contraction convulsive de certains muscles du visage, qui donne lieu à des grimaces plus ou moins bizarres. *Il a un tic, une espèce de tic. Il a un tic dans les yeux, dans la bouche. Tic douloureux* ou *névralgie faciale.* ‖ Par ext., se dit De certaines habitudes plus ou moins ridicules, qu'on a contractées sans s'en apercevoir. *Il a le tic de ronger ses ongles. Il répète toujours un certain mot, c'est son tic.*

***TICAL.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

***TICHODROME.** s. m. (gr. τεῖχος, mur; δρομὰς, qui court). T. Ornith. Voy. Grimpereau.

***TICOREA.** s. m. T. Bot. V. Rutacées.

TIC-TAC. Onomatopée, dont on se sert pour exprimer un mouvement réglé accompagné d'un petit bruit. *Le tic-tac d'un moulin.*

TIÈDE. adj. 2 g. (latin. *tepidus*). Qui est entre le chaud et le froid. *De l'eau t. Un bain t.* — Elliptiq., *Boire t.*, Boire sa boisson tiède. ‖ * Poétiq., Qui a une douce chaleur. *La t. haleine des zéphyrs.* ‖ Fig., Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur, de ferveur dans les choses où il est besoin d'en avoir. *Un ami t. Un amant t. C'est une passion, une amitié bien t. Une dévotion t. Il est devenu bien t. pour ses amis, bien t. sur cette affaire.* = Tièdement. adv. Avec tiédeur, avec nonchalance. *Il sert ses amis bien t.* = Tiédeur. s. f. Qualité de ce qui est tiède. *Cette eau n'est pas assez refroidie, elle a encore quelque t.* ‖ Figur., Nonchalance, manque d'activité et de ferveur dans les choses où il est besoin d'en avoir. *Agir avec t. Servir ses amis avec t. D'une grande ferveur, il est tombé dans une extrême t.* = Tiédir. v. n. Devenir tiède. *Faire t. de l'eau.* = Tiédi, ie. part. *Eau un peu tiédie.*

TIEN, TIENNE. adj. poss., relatif à la seconde pers. du singul. (lat. *tuus*). Qui est à toi. *Voilà mes livres, et voici les tiens. Ce n'est pas mon avis, c'est le t. J'ai mon épée, prends la tienne. — Ces biens-là peuvent devenir tiens.* Vieux. ‖ * Famil., *Tien* se joint parfois avec *un*, et, dans ce cas seulement, il se met devant le substant. *Un t. ami. Une tienne cousine.* = Tien. s. m. Le bien qui t'appartient. *Tu ne demandes que le t. — Le t. et le mien*, V. Mien. ‖ Au pl., *Les tiens*, Tes proches, ceux qui t'appartiennent en quelque façon. *Tu devrais faire du bien aux tiens plutôt qu'aux étrangers. Voilà un des tiens.* ‖ * Famil., *Tu fais des tiennes, à ce qu'on dit*, Tu fais des extravagances, des sottises.

TIERCE. s. f. (lat. *tertius*, troisième). T. Astron. et Géométr. La soixantième partie d'une seconde dans la division du temps. *On exprime la t. par ce signe (‴). On ne fait plus usage des tierces dans l'astronomie; on les remplace par les fractions décimales de la seconde.* ‖ * T. Blas. Voy. Héraldique. ‖ * T. Escr. V. Escrime. ‖ T. Jeu. Série de trois cartes de la même couleur qui se suivent. *T. majeure*, L'as, le roi et la dame. *T. au roi*, Le roi, la dame et le valet. *T. à la dame*, La dame, le valet et le dix. *T. au valet*, Le valet, le dix et le neuf. ‖ T. Liturg. V. Bréviaire. ‖ T. Musiq. V. Intervalle et Orgue. ‖ T. Typogr. V. Épreuve. = * Tiercé. adj. et s. m. T. Blas. V. Écu. = * Tierce-feuille. s. f. T. Blas. Feuille à trois folioles pointues et assez semblable à une feuille de trèfle privée de sa queue.

TIERCELET. s. m. Nom donné au mâle dans diverses espèces d'oiseaux de proie, parce que, dans ces espèces, les mâles sont d'environ un tiers moins grands que les femelles. *T. d'autour, d'épervier, de faucon, etc.*

TIERCEMENT. s. m. T. Pratique anc. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite. *Faire un t. Les tiercements avaient lieu surtout en matière d'eaux et forêts.* ‖ Dans les fermes du roi, Surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication. *Venir par t.* ‖ L'augmentation d'un tiers dans le prix des places d'un spectacle. *Le t. des places.* = Tiercer. v. a. Hausser d'un tiers le prix d'une chose après l'adjudication. *Pour t. un bail judiciaire de trois cents livres, il fallait enchérir cent livres au-dessus.* ‖ Dans les termes du roi, Surenchérir en triplant le prix de l'adjudication. *T. une enchère.* ‖ Donner aux terres le troisième labour, la troisième façon. *T. un champ, une vigne.* Dans ce sens, on dit également, *Tercer.* = Tiercer. v. n. Augmenter d'un tiers le prix des places à un spectacle. *On a tiercé aujourd'hui à la Comédie.* ‖ Tiercé, ée. part. = Tierceron. s. m. T. Archit. Nervure de voûte gothique qui partage en deux parties égales ou inégales l'angle compris entre le formeret et la croisée d'ogive. = Tierçon. s. m. T. Métrol. Ancienne mesure de liquides contenant le tiers d'une mesure entière. *Un t. de muid.*

TIERS, ERCE. adj. (latin. *tertius*). Troisième. *Il se forma un t. parti. La tierce partie d'un tout. En maison tierce. Parler à la tierce personne. Déposer une chose en main tierce. T. arbitre*, Voy. Arbitre. ‖ *Le t. état*, et par abrév., *Le t.*, La partie de la nation française qui, avant la révolution, n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse. *Les droits du t. état. Les députés du t. Le t. formait les dix-neuf vingtièmes de la nation.* ‖ *Le t. ordre de Saint-François*, V. Cordelier. ‖ T. Jurispr. *Tierce opposition*, Voy. Opposition. ‖ T. Médec. *Fièvre tierce*, Voy. Fièvre. = Tiers. s. m. Troisième personne. *Il ne faut point de t. dans cette affaire. Il survint un t. J'étais en t. avec eux. Déposer un objet entre les mains d'un t. Sauf le droit des t.* — Fam., *Le t. et le quart*, Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. *Il médit du t. et du quart.* = T. Jurisprud. *T. détenteur*, V. Détenteur. *T. saisi*, V. Saisir. *T. opposant*, V. Opposition. *T. porteur*, V. Change. ‖ Une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales. *Il a eu le t. de la somme. Cette succession a été divisée par t. J'en suis pour un t. Deux aunes et un t. Le t. de neuf est trois. Toile de deux t., toile deux t.*, Qui a deux tiers d'aune ou de mètre de largeur. ‖ T. Fin. *T. consolidé*, Nom sous lequel, en 1797, on désigna la rente réduite au tiers, et dont le payement fut garanti par l'Etat après cette réduction.

TIERS-POINT. s. m. T. Archit. Le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral, et La courbure d'un arc qui est élevée sur un triangle de ce genre. *Ogive en tiers-point. Arc t.-point.* ‖ * T. Techn. Sorte de lime triangulaire.

TIGE. s. f. L'axe ascendant chez les végétaux, la partie d'une plante qui s'élève hors de terre et qui porte les feuilles, les fleurs et les fruits. *Cet arbre a une belle t. T. dressée. T. rampante. T. souterraine. T. branchue. T. ligneuse, herbacée.* — T. Horticult. *Arbres à haute t.*, ou simpl., *Hautes tiges*, se dit d'Arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever, par oppos. à *Arbres à basse t.*, ou *Basses tiges*, Ceux dont on empêche la tige de s'élever. — Dans le lang. ordinaire, par oppos. à *Tronc*, qui se dit Des tiges des arbres et arbustes prop rem. dits, *Tige* s'applique Aux végétaux de petite taille, et surtout aux plantes à tige herbacée. *T. de lis. T. de pavot. T. carrée, cylindrique, glabre, velue. Laisser mourir une fleur sur sa t.* ‖ Par anal., *Tige* se dit De la partie allongée et ordinair. cylindrique d'une foule d'objets. *La t. d'une colonne. La t. d'un rinceau. La t. d'une* *olume. La t. d'une clef. La t. d'un flambeau, d'un guéridon. La t. d'une botte,* La partie de la botte qui enveloppe la jambe. ‖ Fig., en parl. de Généal., Le premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille. *Il sort d'une t. illustre. Ces deux maisons sortent d'une même tige.*

Enc. — I. *De la tige en général.* — La *Tige* (*caulis*) est la partie supérieure et ascendante de l'axe végétal ou caudex. Elle fait suite à la racine, s'élève dans l'atmosphère et porte les feuilles et les fleurs. C'est la partie fondamentale des plantes, car elle préexiste à toutes les autres parties des végétaux. Le premier corps qu'on voit en effet se développer dans un embryon naissant est le rudiment de t. sur lequel se développera plus tard le corps cotylédonaire, tandis que la racine ne se développe qu'au moment de la germination. On peut dire que l'existence de la t. est générale. Toutefois elle se montre développée à des degrés très-divers et sous des aspects qui peuvent souvent la faire méconnaître. Tantôt elle est bien développée et évidente ; tantôt elle est tellement rabougrie, que la plante en paraît dépourvue et que les feuilles semblent naître de la racine. Dans le premier cas, on a donné aux plantes le nom de plantes munies de tiges, ou *caulescentes*, et, dans le second, celui de plantes sans t., ou *acaules*. Mais ces dénominations n'indiquent qu'une simple apparence et nullement une réalité ; car, si l'on examine avec soin les plantes acaules, on reconnaît sans peine que leurs feuilles naissent d'une t. très-réduite et très-courte, mais dont l'existence est évidente.

A. *Diverses sortes de tiges.* — On donne aux tiges des dénominations diverses, selon la différence d'aspect et de consistance qu'elles présentent. Ainsi, on appelle *Tronc* (*truncus*) la t. ligneuse de tous les arbres exogènes ou dicotylédonés de nos forêts ou de nos vergers. Cette t., de forme conique, s'élève simple et sans branches jusqu'à une certaine hauteur, pour se ramifier ensuite et produire ainsi une cime de forme variable ; mais, ce qui la caractérise essentiellement, c'est qu'elle offre une écorce distincte et se compose intérieurement de bois disposé en couches concentriques et superposées. Le *Stipe* (*stipes*) est la t. ligneuse des plantes monocotylédonées ou endogènes, et spécialement des Palmiers : par extension on l'applique aussi à la t. des Fougères arborescentes. Généralement simple, cylindrique, aussi grosse au sommet qu'à la base, elle porte le plus souvent à son sommet de grandes feuilles disposées en un faisceau simple. Son écorce est peu distincte du reste de la t., et le bois est sous la forme de faisceaux épars et sans ordre, au milieu d'un tissu cellulaire qui en compose la masse. On nomme *Chaume* (*culmus*) la t. propre aux Graminées : elle est creuse, rarement ligneuse, généralement simple, et offre de distance en distance des nœuds pleins, d'où naissent des feuilles qui commencent par une longue gaîne embrassant la t. Quelques auteurs distinguent, sous le nom de *Chalumeau* (*calamus*) la t. très-peu consistante et dépourvue de nœuds, des Joncs et des Cypéracées. Les tiges qui s'élèvent entre les feuilles en ne portant ordinairement que des fleurs et pas de feuilles, ou seulement des feuilles rares et peu développées, ont reçu le nom de *Pédoncule radical*, de *Hampe* et de *Scape* (*scapus*). On appelle particulièrement *Spadice* (*spadix*) une sorte de pédoncule radical qui se termine par un épi à fleurs sessiles et muni à sa base d'une spathe. Nous avons dit tout à l'heure qu'il n'y a pas véritablement de plantes acaules, puisque la t. existe toujours ; seulement celle-ci est fort peu développée. C'est ce qu'on voit, par ex., dans la Jacinthe et les autres plantes bulbeuses, où la t. est réduite au *plateau* orbiculaire qui, par sa circonférence, donne naissance aux fibres radiculaires. On désigne encore, sous le nom de *Pseudo-bulbe* (*pseudo-bulbus*), une tige simple, renflée en forme de tubercule, tantôt ovoïde, tantôt allongée, comprimée ou anguleuse. Cette t., qui existe dans un grand nombre d'Orchidées épiphytes, émet de son sommet des feuilles en nombre variable, et un rameau ou pédoncule chargé de fleurs. Enfin, on applique les noms de *Rhizome* (*rhizoma*) et de *Souche* (*cæspes*) à certaines tiges souterraines qui s'étendent le plus souvent horizontalement au-dessous de la surface du sol, et qui donnent naissance aux racines, aux feuilles et aux fleurs. Mais nous avons parlé de ces sortes de tiges au mot RACINE, parce qu'on les confond communément avec ce dernier organe.

B. *Caractères particuliers des tiges.*—La t. présente des caractères très-variés suivant qu'on étudie sa consistance, sa composition, sa direction, sa forme, ses accessoires, et sa superficie.

1° Suivant sa *consistance*, la t. est dite *Herbacée*, lorsqu'elle est tendre et qu'elle périt chaque année, comme celle de la Laitue et de toutes les herbes ; *Demi-ligneuse*, ou *Sous-ligneuse*, ou *Frutiqueuse*, lorsqu'elle n'est ligneuse qu'à sa base, tandis que l'extrémité des rameaux ne durcit pas, reste herbacée et meurt chaque année, ce qui a lieu pour toutes les plantes appelées *sous-arbrisseaux ; Ligneuse*, lorsqu'elle est dure, vit et persiste un grand nombre d'années et qu'elle est formée de bois : telle est la t. des arbustes, des arbrisseaux et des arbres (v. ARBRE). On dit encore que la t. est *Solide*, quand elle est tout à fait pleine, et qu'elle est *Fistuleuse* ou *Creuse*, lorsqu'elle forme un tube ou un cylindre évidé. Enfin, la consistance de cette partie peut encore varier par différents degrés, qu'on exprime par les termes de *molle*, *spongieuse*, *charnue*, *ferme*, *sèche*, etc.

2° D'après sa *composition*, la t. est dite *Simple*, quand elle ne présente pas de ramification : ex., le Bouillon-blanc ; *Rameuse*, quand elle se divise en rameaux ; *Fourchue*, lorsqu'elle se divise au sommet en deux branches simples. Lorsque la plante se divise en deux branches, divisées elles-mêmes une ou plusieurs fois en deux rameaux, ex. la Mâche, la t. est appelée *Dichotome* ; elle est *Trichotome*, si la division a lieu par trifurcations successives, comme dans la Belle-de-nuit. Enfin, elle est dite *Prolifère*, lorsqu'elle ne produit de rameaux qu'à son extrémité, d'où ils partent tous d'un centre commun ; *Effilée*, lorsqu'elle s'allonge en manière de baguette, ou lorsqu'elle produit des rameaux droits, allongés, menus et pliants comme l'Osier.

3° D'après sa direction, on dit d'une t. qu'elle est *Droite*, *Verticale* ou *Perpendiculaire*, lorsqu'elle s'élève dans une direction perpendiculaire à l'horizon ; *Oblique*, quand elle s'élève obliquement ; *Montante* ou *Ascendante*, quand, étant oblique ou horizontale à sa base, elle se recourbe en se rapprochant de la verticale ; *Genouillée* ou *Coudée*, quand elle se recourbe subitement en forme de coude ou de genou ; *Inclinée*, quand, étant d'abord droite ou un peu oblique, elle forme ensuite un arc dirigé vers la terre ; *Courbée* ou *Penchée*, lorsque, étant d'abord tout à fait droite, son extrémité s'incline ou même retombe perpendiculairement ; *Étalée*, lorsque plusieurs tiges, partant de la même racine, s'écartent dès leur base, et laissent entre elles un angle obtus ; *Diffuse*, lorsque ses rameaux naissent dès la base et forment des angles très-ouverts ; *Tombante*, lorsque, étant d'abord un peu redressée, elle retombe ensuite sur la terre ; *Couchée* ou *Procombante*, quand elle reste couchée sur terre par débilité, mais sans y jeter de racines ; *Rampante*, lorsque, étant couchée, elle s'attache au sol par des fibres radicales naissant des points de sa surface qui touchent la terre ; *Stolonifère* ou *Traçante*, quand elle donne naissance à des rameaux ou rejets grêles, nommés *coulants*, *gourmands* ou *stolons*, qui s'enracinent de distance en distance ; *Radicante*, lorsque, étant droite, oblique ou grimpante, elle pousse çà et là des racines, comme la Joubarbe en arbre ; *Cramponnée*, quand elle pousse des appendices particuliers au moyen desquels elle s'accroche aux corps voisins, comme le Lierre ; *Flexueuse*, lorsque d'un nœud à l'autre elle se rejette en formant alternativement des angles rentrants et saillants ; *Sarmenteuse*, lorsque, étant longue et faible, elle s'entortille sur les corps voisins, et s'y soutient sans l'aide de vrilles, de mains, etc.; *Grimpante*, lorsqu'elle s'élève sur les corps voisins et s'y attache au moyen de vrilles, de mains ou de cirrhes ; *Volubile*, lorsqu'elle s'entortille en forme de spirale autour des corps voisins.

4° Bien que la *forme* la plus ordinaire des tiges soit la forme *Cylindrique*, elle se rapporte quelquefois à d'autres figures géométriques. Ainsi, on la dit *Triangulaire*, *Trigone* ou *Triquètre; Tétragone*, *Carrée* ou *Quadrangulaire; Pentagone*, *Hexagone*, ou en général *Anguleuse*, lorsque sa coupe transversale représente un triangle, un quadrilatère, un pentagone, un hexagone, ou en général un polygone. On appelle encore t. *Comprimée*, celle qui semble avoir été aplatie dans sa longueur, et *Ancipitée* ou *Gladiée*, celle qui est comprimée de telle manière que ses deux côtés saillants sont très-aigus. La t. est dite *Noueuse*, lorsqu'elle présente de distance en distance des nœuds ou renflements solides et difficiles à rompre ; ex., les Graminées ; *Articulée*, quand elle est formée d'articulations superposées et réunies bout à bout, où elle se casse facilement, comme dans les Œillets; et *Géniculée*, quand les articulations sont fléchies angulairement.

5° Si l'on observe les *accessoires* de la t., on dit qu'elle est *Feuillée*, *Épineuse*, *Aiguillonnée*, *Velue*, *Écailleuse*, *Vrillée*, *Stipulacée*, lorsqu'elle porte des feuilles, des épines, des aiguillons, des poils, des écailles, des vrilles, ou des stipules. Par opposition, on dit, au contraire, qu'elle est *Aphylle*, quand elle n'a pas de feuilles ; *Inerme*, lorsqu'elle n'a ni épines ni aiguillons ; et *Glabre*, lorsqu'elle n'a pas de poils. On dit encore que la t. est *Ailée*, quand elle est garnie longitudinalement d'appendices membraneux ou foliacés, venant le plus souvent des feuilles, comme dans la Grande Consoude. On emploie l'épithète de *Nue*, tantôt pour exprimer l'absence de tout organe accessoire, tantôt pour désigner l'absence de tel ou tel d'entre eux, par opposition à quelque autre terme.

6° Enfin, si l'on considère la *superficie* de la t., on dit que la t. est *Unie*, lorsqu'elle ne présente à sa surface aucune espèce d'aspérité ni d'éminence ; *Lisse*, quand elle est glabre et unie ; *Pulvérulente*, lorsqu'elle est couverte d'une sorte de poussière produite par le végétal lui-même ; *Glauque*, quand cette poussière forme une couche extrêmement mince qu'on enlève facilement et qui est couleur vert de mer ; *Ponctuée*, lorsqu'elle offre des points plus ou moins saillants et nombreux, qui sont ordinairement de petites glandes remplies d'huile essentielle ; *Maculée*, lorsqu'elle est marquée de taches de couleur variée ; *Rude*, lorsque sa surface offre une aspérité insensible à la vue, et qui paraît due à de très-petits poils, rudes et extrêmement courts ; *Verruqueuse*, quand elle présente de petites excroissances calleuses ; *Striée*, lorsqu'elle offre de petites lignes longitudinales saillantes, nommées stries; *Sillonnée*, lorsqu'elle est marquée de sillons longitudinaux plus ou moins profonds ; *Crevassée* ou *Fendillée*, quand elle présente des fentes inégales, irrégulières et profondes ; *Tuberculeuse*, lorsqu'elle porte des tubercules saillants et arrondis; *Échinée* ou *Muriquée*, lorsque ses tubercules sont grands, pointus, rudes ou anguleux. — Quant aux désignations que reçoit la t. selon la nature et l'aspect des poils dont elle peut être revêtue, elles ont été indiquées au mot POIL.

II. *Organisation de la tige.*—Outre les différences, principalement extérieures, que nous venons d'énumérer, les tiges en présentent d'autres plus essentielles encore dans leur mode de structure et de développement. Ces dernières sont d'une telle importance qu'elles ont servi à établir les grandes classes entre lesquelles se partage le règne végétal tout entier. Ainsi, la structure de la t. nous offre quatre types différents. Dans les végétaux supérieurs, appelés *Dicotylédonés*, la t. est formée par l'addition successive à l'extérieur de nouvelles couches qui constituent ainsi des anneaux concentriques distincts, d'où le nom d'*Exogènes* qu'on donne encore à ces végétaux (Fig. 1. Coupe transversale de la t. d'un Exogène; 2. Coupe de sa racine). Dans les *Monocotylédonés*, il n'existe plus de couches concentriques distinctes, et le développement du végétal s'opère par des additions successives dans l'intérieur de la t.: de là le nom d'*Endogènes* sous lequel on désigne cette classe (Fig. 3. Coupe de la t. et de la racine d'un Endogène). Dans la classe que Lindley désigne sous le nom de *Dictyogènes*, et qui rentre dans les Endogènes de la plupart des botanistes, la t. offre la structure des Endogènes, tandis que la racine offre une certaine analogie avec celle des Exogènes (Fig. 5. Coupe de la t. d'un Smilax ; 6. Coupe de sa racine). Enfin, parmi les végétaux inférieurs, communément qualifiés de *Cryptogames*, les uns présentent encore un axe distinct, mais qui ne s'accroît que par son sommet, tandis que les autres n'offrent point d'axe déterminé et s'accroissent dans tous les sens par la simple juxtaposition de tissu cellulaire nouveau. En conséquence, les premiers ont été appelés *Acrogènes*, et les seconds *Thallogènes*. — D'après cela, on voit qu'il est indispensable, pour se faire une idée exacte de la structure et des fonctions de la t., de l'étudier dans chacune des grandes divisions du règne végétal.

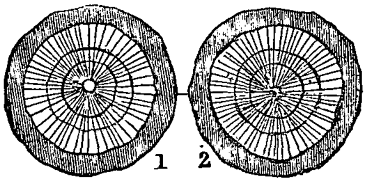

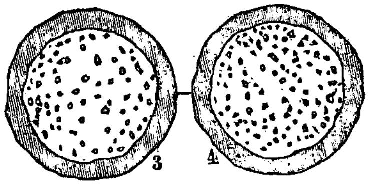

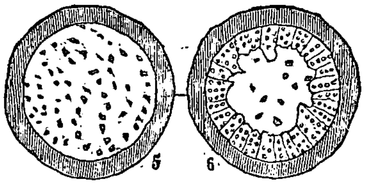

A. *Tige des Exogènes.* — Elle nous présente à considérer : 1° la *moelle* et l'*étui médullaire ;* 2° le *bois;* 3° les *rayons médullaires ;* 4° l'*écorce*.

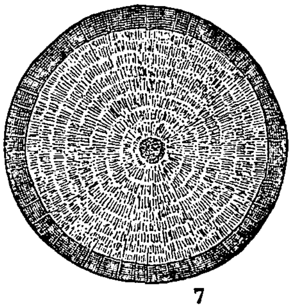

7

1° *Moelle et Étui médullaire.* — Lorsqu'on coupe transversalement une branche d'Endogène, on aperçoit à son centre un cercle entièrement composé de tissu cellulaire, qu'on appelle *Moelle* (*medulla*) [Fig. 1 et 7. Cette dernière représente la coupe d'une branche de Chêne âgée de huit ans]. La moelle constitue un cylindre qui forme la partie centrale de la t. sur toute sa longueur. C'est la partie qui, dans la t., s'organise la première. Elle se présente d'ailleurs avec des caractères différents, suivant qu'on l'examine dans une jeune branche de l'année, ou dans une branche ou une t. déjà ancienne. Dans une jeune t., elle forme une masse continue d'un tissu utriculaire charnu, imprégné de sucs dans toutes ses parties, et souvent d'une couleur verte plus ou moins intense. Mais à mesure que la branche ou la t. s'accroît et qu'elle développe les feuilles, les fleurs ou les autres appendices dont elle est destinée à être le support, les liquides accumulés dans la moelle sont absorbés, les particules de matière verte disparaissent, et, quand la végétation, commencée au printemps, s'arrête en été, la moelle ne consiste plus qu'en un tissu cellulaire aride, incolore, vide et se déchirant avec la plus grande facilité. La moelle contient quelquefois des faisceaux spiraux dispersés çà et là, qui paraissent provenir de l'étui médullaire, ou des faisceaux épars de vaisseaux qui appartiennent aux laticifères : c'est ce qu'on voit très-bien dans les Férules, la Belle-de-nuit, etc. Lorsqu'elle commence à s'organiser, la moelle constitue toujours une masse continue ; mais, dans certaines plantes, elle se partage et forme des diaphragmes régulièrement espacés, comme dans le Noyer, et alors on dit qu'elle est *disciforme*. Dans d'autres, au contraire, elle se déchire en cavités irrégulières : c'est ce qui a lieu dans les Ombellifères. Ce phénomène paraît tenir à ce que, à un certain moment, la t. ou les rameaux croissent plus rapidement que la moelle. Le canal qui renferme la moelle, et qu'on nomme *Canal médullaire*, paraît diminuer de diamètre à mesure que la t. devient plus grosse ; toutefois c'est là une illusion résultant de sa petitesse relative quand on l'observe dans un gros tronc. Mais il est vrai de dire qu'elle s'incruste de matières ligneuses qui augmentent sa consistance et font disparaître son aspect utriculaire. La forme du canal médullaire est le plus souvent cylindrique, c.-à-d. circulaire quand on examine sa coupe ; mais d'autres fois elle est elliptique, étoilée ou anguleuse, et le nombre de ses angles est fort variable. Selon la remarque de Palisot de Beauvois, cette forme est généralement en rapport avec la position des feuilles sur la t., et chacun des angles correspond au point d'insertion d'une feuille. Ainsi, dans le Frêne, dont les feuilles sont opposées, l'aire du canal est elliptique ; dans le Laurier-rose elle est triangulaire, et les feuilles sont réunies au nombre de trois pour embrasser la t., etc. Cependant, comme le fait très-bien observer Ach. Richard, cette règle souffre de nombreuses exceptions. — Ce qu'on nomme *Étui médullaire*, est cette portion du tissu ligneux ou du bois proprement dit qui entoure immédiatement la moelle et constitue ainsi la paroi du canal médullaire. Il se compose de trachées, c.-à-d. de vaisseaux spiraux déroulables, de vaisseaux poreux et de tissu ligneux ; mais ce qui le caractérise essentiellement, c'est la présence des trachées, qui, en effet, ne se trouvent que là ou dans les parties qui émanent de l'étui. Il est en outre traversé par des prolongements de la moelle, qui, sous le nom de *rayons médullaires*, se portent vers la périphérie jusqu'à ce qu'ils atteignent l'écorce. La Fig. 8 représente un fragment d'étui médullaire : *e* est l'étui, *m* la moelle, et *b* la première couche de bois.

2° *Bois.* — Le *Bois* proprement dit, ou le *Corps ligneux*, est cette partie du végétal qui entoure la moelle et présente l'aspect de zones concentriques plus ou moins distinctes qui sont traversées du centre à la périphérie par des lignes divergentes plus ou moins apparentes. La première de ces zones concentriques repose immédiatement sur la moelle, car nous venons de voir que l'étui médullaire représente simplement la couche la plus interne de cette zone : elle est entièrement constituée, à l'exception de la couche qui forme l'étui médullaire, par du tissu vasiforme ou bothrenchyme, et par du tissu ligneux ou pleurenchyme. Chacune des zones concentriques qui suivent se compose de coins minces de tissu ligneux et de tissu vasiforme, qui tantôt sont confondus ensemble et tantôt sont disposés de manière à former des couches distinctes : dans ce dernier cas, c'est le tissu vasiforme qui constitue la couche la plus interne. Ces coins sont ce que Schleiden appelle des *faisceaux vasculaires indéfinis*, parce qu'en effet ils ont la faculté de s'accroître indéfiniment à leur périphérie, c.-à-d. du côté extérieur. Lorsqu'il existe une différence appréciable entre la compacité du tissu des deux parties de la formation concentrique, celle-ci offre l'aspect d'une zone, dans laquelle le tissu le plus extérieur est principalement ligneux et possède une compacité plus grande ; mais lorsque les tissus vasiforme et ligneux se trouvent mêlés ensemble, il ne se produit pas de zones distinctes. Une fois formée, une zone concentrique conserve toujours les mêmes dimensions. La Fig. 10 représente la coupe transversale et la coupe longitudinale d'une branche d'Érable, au commencement de la seconde année : *t* est l'étui médullaire ; *vp*, le bothrenchyme ; *f*, le pleurenchyme de la première année ; *c*, le bois nouvellement formé ; *pc*, le tissu qui forme les rayons médullaires ; *f*, le liber ; *pc* et *s*, les deux couches externes de l'écorce. La Fig. 11 représente une coupe transversale d'une branche d'Érable âgée de trois ans révolus, avec les couches corticales plus épaisses et plus nombreuses. Les limites de l'accroissement du bois pour chaque année sont indiquées par les chiffres placés au-dessus du dessin, car chaque zone concentrique distinctement limitée est le résultat de la végétation d'une seule année, au moins dans nos climats où la végétation se suspend pendant l'hiver, de telle sorte que l'on peut déterminer l'âge d'un arbre en comptant le nombre de zones que présente sa coupe. Ainsi, par ex., on voit au premier coup d'œil que la t. dont la Fig. 7 représente la coupe, était âgée de huit ans. Diverses expériences ont démontré ce fait, qui d'ailleurs était depuis longtemps populaire. On conserve, dans les galeries botaniques du Muséum à Paris, un tronçon de Hêtre qui porte la date 1750 inscrite sur son écorce, et la même date cachée dans l'épaisseur de ses couches ligneuses. Or, les deux dates sont séparées par 55 zones distinctes, nombre qui est précisément celui des années écoulées entre celle qu'indique la date et l'année 1805 où l'arbre fut abattu. L'inscription gravée sur l'arbre encore assez jeune, avait entamé toute l'épaisseur de l'écorce et un peu de celle du bois. Il en était résulté dans celui-ci une lacune qui avait été recouverte par les couches successives des années suivantes. « Chaque branche croissant de la même manière que la t., dit Ad. de Jussieu, celles qui en sont nées la première année offrent le même nombre de zones ; celles qui sont nées un, deux, trois ans plus tard, offrent la première trois zones, la seconde deux, la troisième une seule. En conséquence, quand on coupe un arbre à sa base, on peut dire à quelle époque de sa vie s'est formée chacune des branches qui le composent ; il suffit pour cela de retrancher du nombre des zones de cette base celui des zones de la branche. Si l'on compte 50 zones concentriques dans un tronc, 30 dans telle branche, 10 dans telle autre, l'arbre avait 20 ans quand il a produit la première, et 40 quand il a produit la seconde. » Toutefois il importe de savoir que cette observation cesse d'être d'une exactitude rigoureuse pour les Exogènes qui habitent les régions tropicales, où la végétation continue sans interruption toute la durée de l'année. Lindley dit avoir vu des tiges d'arbres provenant du Bengale qui avaient produit 4 zones concentriques dans une seule année. Dans tous les cas, les zones les plus intérieures ou les plus anciennes se distinguent généralement des plus récentes qui sont plus extérieures, par une densité et une dureté plus grandes, ainsi que par une coloration plus foncée. Cette différence tient à ce qu'il se fait graduellement dans les tubes du tissu ligneux un dépôt d'une matière incrustante qu'on nomme *sclérogène* (v. ORGANOGRAPHIE). Les couches ligneuses ainsi incrustées (Fig. 9. Fragment de pleurenchyme ou tissu ligneux avec dépôt de sclérogène), et dont la teinte est plus foncée, sont vulgairement connues sous le nom de *Cœur du bois :* les botanistes les appellent simplement *Bois* ou *Duramen*, tandis qu'ils nomment *Aubier* (*alburnum*), à cause de leur teinte pâle, les couches les plus extérieures. La différence de coloration entre le bois et l'aubier est parfois tranchée d'une manière remarquable, le changement de coloration se faisant brusquement, sans nuances intermédiaires. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans le bois d'ébène, dont le cœur est noir et l'aubier blanc, et dans le bois de Campêche, où le premier est rouge très-foncé, et le second pâle et blanchâtre. Mais il arrive fréquemment aussi que cette différence est insensible, et que les couches internes ont la même teinte que les externes. C'est ce qu'on observe, par ex., dans le Peuplier, le Saule, et autres espèces qu'on désigne, par ce motif, sous le nom de *Bois blancs*. Dans ce cas, on continue de donner le nom d'aubier aux couches les plus extérieures de la t., mais alors cet aubier ne se distingue du bois que par sa moindre densité et sa moindre dureté.

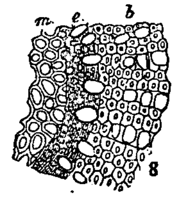

8

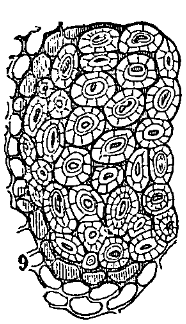
9

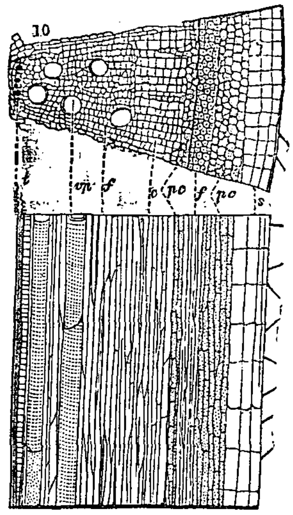

10

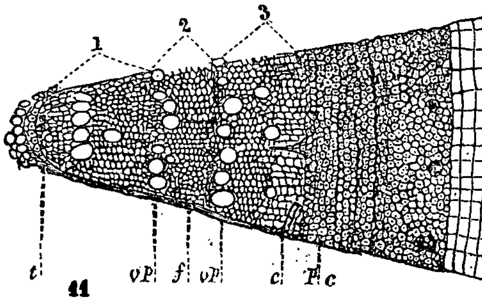

11

3° *Rayons médullaires.*—Lorsqu'on examine la tranche d'une t. ou d'une branche appartenant à un arbre de la classe des Exogènes, on remarque (Fig. 1 et 7) des lignes étroites qui rayonnent du centre à la périphérie. Les unes partent de la moelle, traversent directement toute l'épaisseur du corps ligneux et aboutissent à l'écorce ; les autres sont moins longues, car, au lieu de partir de la moelle même, elles partent d'une couche plus extérieure, mais néanmoins pour aboutir à l'écorce. Ces lignes sont désignées sous les noms de *Rayons* ou d'*Insertions médullaires*, et l'on appelle les premières *grands rayons*, les secondes *petits rayons*. Elles ne sont autre chose que des lames de tissu cellulaire qui, comme autant de cloisons, partagent le corps ligneux en compartiments cunéiformes. Ces lames constituent en réalité, avec la moelle, les restes du tissu cellulaire qui, à l'origine, composait la t. tout entière. « Dans l'embryon, dit le savant prof. Adrien de Jussieu, la petite t. est, comme toutes les autres parties, entièrement formée par du tissu cellulaire. Pendant la germination, un peu plus tôt, un peu plus tard, quelques cellules commencent à s'allonger en fibres, à s'organiser en vaisseaux, et on les voit, en se multipliant, se grouper en plusieurs faisceaux *ff* (Fig. 12), qui, considérés ensemble, sont disposés régulièrement en un cercle. Celui-ci entoure un cercle central entièrement cellulaire, qui est la moelle, *m*, et se trouve lui-même entouré par une zone extérieure également cellulaire, qui appartiendra à l'écorce. Les faisceaux sont séparés l'un de l'autre par des bandes, *rr*, de tissu cellulaire qui établissent la communication entre le tissu cellulaire qui forme la moelle et celui de l'écorce : ces bandes sont les premiers *rayons médullaires*. Dans le principe, ces rayons, en nombre nécessairement égal à celui des faisceaux, sont relativement fort larges ; mais, un peu plus tard, ils deviennent plus étroits et plus nombreux, parce que (Fig. 13) de nouveaux faisceaux, *f'f'*, se développent dans leur épaisseur et s'interposent ainsi aux premiers, *ff*. Après quelque temps, les faisceaux sont assez multipliés et assez rapprochés pour représenter un cercle continu que les rayons médullaires traversent sous la forme de lignes très-fines. La t. nous offre alors de dedans en dehors, le parenchyme de la moelle, le cercle fibro-vasculaire, le parenchyme cortical et l'épiderme. La t. des *plantes herbacées*, c.-à-d. qui ne vivent qu'une année, s'arrête en général à ce terme, ou même à l'un des états précédents. La proportion de la moelle et des rayons médullaires y est ordinairement très-grande par rapport à la partie fibro-vasculaire. » Tel est le mode de formation des grands rayons qui mettent en communication la moelle avec l'écorce. Quant aux petits rayons qui mettent seulement en rapport les diverses zones concentriques avec l'écorce, et qui sont d'autant plus multipliés qu'ils se terminent à une zone plus extérieure, ils se forment en même temps que ces zones elles-mêmes.—Lorsqu'on examine les rayons sur un rameau coupé perpendiculairement à ces mêmes rayons, on voit que les cellules qui les composent sont placées les unes au-dessus des autres de manière à former des lames minces, qui apparaissent entre les faisceaux plus ou moins flexueux constitués par les fibres ligneuses (Fig. 14. Coupe verticale, ou perpendiculaire aux rayons médullaires, d'un rameau de Sycomore ou Érable faux platane). La hauteur de ces lames est très-variable, et dépend des intervalles que laissent entre elles les flexuosités des faisceaux ligneux. Mais, quand la marche de ces faisceaux est parfaitement rectiligne, comme dans la Clématite, par ex., les lames formées par les rayons s'étendent sans interruption d'un bout de la t. à l'autre. Les cellules qui constituent les rayons médullaires diffèrent par leur forme de celles du tissu cellulaire des autres parties. En effet, elles sont allongées dans le sens transversal, tandis qu'ailleurs elles le sont dans le sens vertical (Fig. 15. Coupe d'un rameau d'Érable, parallèle à un rayon médullaire). En outre, elles semblent disposées comme les pierres ou les briques d'une muraille, d'où le nom de *Tissu muriforme* donné par quelques auteurs à cette variété de tissu cellulaire. Les rayons médullaires servent évidemment à mettre en communication l'écorce et la moelle, ainsi que l'écorce et les diverses zones concentriques. Elles portent ainsi dans l'intérieur de la t. les sucs élaborés dans les vaisseaux propres de l'écorce.

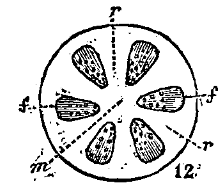

12

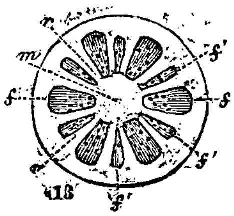

13

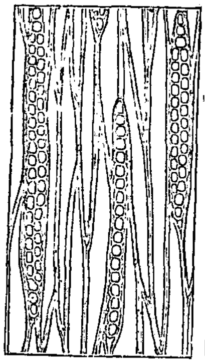
14

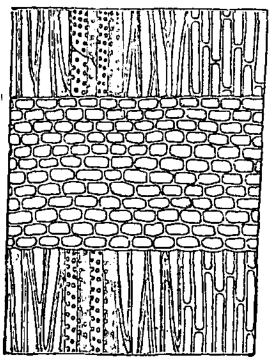
15

4° *Écorce.* — L'*Écorce* (*cortex*) est constituée par l'ensemble des couches extérieures de la t. qui enveloppent comme d'un étui le bois ou le corps ligneux. Dans les végétaux exogènes, elle se compose, en procédant de l'extérieur à l'intérieur, de quatre parties bien distinctes, savoir : l'*épiderme*, l'*enveloppe subéreuse*, la *couche herbacée* et le *liber*, qui sont respectivement représentées par les lettres *a*, *b*, *c* et *d* de la Fig. 16. — L'*Épiderme* se compose en général de plusieurs couches de cellules aplaties, soudées intimement entre elles et lâchement adhérentes à l'enveloppe suivante. On la distingue en *épiderme* proprement dit et en *pellicule épidermique*. Mais, comme cette partie de l'écorce a été ailleurs l'objet d'un article particulier, nous n'y insisterons pas davantage.—Immédiatement au-dessous de lui se trouve l'*Enveloppe subéreuse* (Fig. 16, *b*). Cette enveloppe est ainsi appelée parce que c'est elle qui, dans certains végétaux, tels que le Chêne-liége, où elle acquiert un développement extraordinaire, constitue la substance vulgairement connue sous le nom de *liége*, en latin *suber*. Quelques botanistes la nomment encore *Epiphlœum* (du gr. ἐπὶ, sur, et φλοιὸς, écorce), à cause de sa position superficielle. Elle est composée d'une ou plusieurs rangées de cellules, tantôt cubiques, tantôt allongées dans le sens horizontal, et intimement unies ensemble. Elles ont des parois minces, d'abord incolores, plus tard colorées en brun, et ne renferment jamais de granules dans leur intérieur. Parfois ces rangées sont séparées par d'autres qui sont formées de cellules plus comprimées et tabulaires : on observe alors deux séries de cellules de formes différentes, dont les unes se développent souvent plus que les autres, de manière à prédominer dans la constitution de l'enveloppe subéreuse. La *Couche herbacée* (Fig. 16, *c*), appelée aussi *Couche*

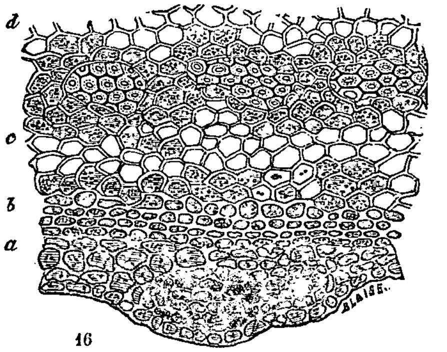

16

verte et ***Mesophlœum*** (μέσος, médian ; φλοιὸς, écorce), se compose de cellules globuleuses ou polyédriques, à parois plus épaisses, et adhérant peu entre elles ; mais ce qui les caractérise principalement, c'est leur couleur verte qu'elles doivent à la chlorophylle qu'elles contiennent. L'enveloppe herbacée pourrait être appelée la moelle externe de la t.; c'est à son tissu qu'aboutissent les rayons médullaires. — Enfin, la deuxième zone de l'écorce, appelée *Liber* et *Endophlœum* (ἔνδον, dedans ; φλοιὸς, écorce), est constituée par des couches de fibres (pleurenchyme) grêles et plus allongées que celles du corps ligneux sur lequel elles reposent. Ces couches, nommées aussi *Couches* et *Fibres corticales*, sont plus ou moins nombreuses, et parfois séparées par du tissu cellulaire mou, de telle manière qu'elles se détachent aisément les unes des autres sous la forme de bandes d'un tissu peu serré qu'on a comparées aux feuillets d'un livre : d'où le nom de *liber* qu'on donne à leur ensemble. Mais ce cas est le plus rare, car elles sont en général intimement soudées entre elles, de sorte qu'il faut préalablement les soumettre à la macération pour les isoler comme nous venons de le dire. En s'unissant entre elles, les fibres qui composent une même couche corticale forment le plus souvent un réseau à mailles allongées dans les intervalles desquelles passent les rayons médullaires qui se rendent dans l'enveloppe herbacée. Ces fibres sont en outre remarquables par leur ténacité et par leur résistance à la décomposition. De là les services qu'elles rendent à l'homme, et le haut rang qu'elles occupent parmi les matières textiles. Néanmoins certaines plantes, telles que le Chanvre, le Lin, diverses sortes d'Orties, le Tilleul, le Corchorus, etc., fournissent des fibres infiniment supérieures à celles de la plupart des autres végétaux. — L'écorce ne renferme ni trachées, ni vaisseaux ponctués ; mais on remarque dans l'épaisseur du liber des vaisseaux laticifères, qui se reconnaissent, sur la coupe de la t. fraîche, aux liquides colorés qu'ils contiennent souvent. Aussi est-ce le plus ordinairement dans l'écorce que l'on trouve les principes particuliers auxquels certaines plantes doivent leurs propriétés caractéristiques et leur utilité médicale. — Nous avons dit que le liber repose immédiatement sur le corps ligneux ; mais ceci n'est pas exactement rigoureux, car il y a toujours entre eux au moins une couche de tissu cellulaire, qui unit les fibres ligneuses aux fibres corticales. En outre, c'est entre le liber et le corps ligneux que circule la séve élaborée et mucilagineuse, ou la matière organisable, désignée sous le nom de *Cambium*, et que se forme chaque année la nouvelle zone végétale qui s'ajoute à celle de l'année précédente et accroît ainsi le diamètre de la t. A partir de la première année, à mesure que la plante vieillit et que la tige grossit, l'écorce, distendue par l'accroissement du cylindre central, tend à se fendre et à se déchirer. L'épiderme ne tarde généralement pas à se détruire pour ne plus être remplacé ; il peut en être de même de la couche subéreuse : la paroi externe de l'écorce est alors constituée par la couche herbacée. Bien plus, cette couche herbacée peut elle-même se détruire et ne pas être reproduite. Dans ce dernier cas, et c'est ce qui arrive chez la Vigne, la paroi externe de l'écorce est constituée par le liber. D'après cela, on voit que, dans un tronc d'arbre ou même dans une branche, la surface externe de l'écorce peut appartenir à des couches très-différentes. On a proposé, pour désigner la couche externe de l'écorce après la première année, quelle que soit la nature de cette couche, le nom de *Périderme* (περὶ, autour ; δέρμα, peau). Enfin, il résulte du mode d'accroissement des Exogènes, lequel se fait par l'addition de nouvelles couches concentriques à l'extérieur du corps ligneux, et de la faculté que possède leur écorce ou tégument externe de se distendre en raison de l'épaisseur de la nouvelle formation qui s'opère entre l'aubier et le liber, qu'il n'y a pas de limites nécessaires à l'accroissement de la grosseur et à la durée de la vie des arbres de cette classe.

5° *Variétés.* — La description que nous venons de donner de l'organisation de la t. s'applique, à de très-légères modifications près, à toutes les tiges ligneuses des végétaux exogènes. Cependant il en est quelques-uns dans lesquels les mêmes éléments anatomiques se trouvent groupés autrement, de manière à produire une structure qui, au premier abord, paraît s'éloigner considérablement de l'état normal. Ces anomalies végétales, qui, si l'on excepte les Conifères, se montrent particulièrement dans les plantes sarmenteuses et grimpantes vulgairement désignées par les habitants des pays chauds sous le nom de lianes, ont été l'objet des recherches de Kieser, Moldenhaver, Mirbel, Gaudichaud, Lindley, Ad. de Jussieu, Schleiden, etc. Mais, comme nous ne pouvons entrer dans ces détails, nous renverrons aux *Eléments de botanique* du prof. Achille Richard, qui, dans un chapitre remarquable, a essayé de ramener à la loi commune ces structures anomales.

B. *Tige des Endogènes.* — Dans les tiges qui appartiennent aux végétaux de cette classe, on ne trouve, ni moelle, ni corps ligneux, ni rayons médullaires, ni écorce véritablement distincts. La t. représente simplement un cylindre de tissu cellulaire, qui est parcouru de haut en bas par des faisceaux fibro-vasculaires plus ou moins nombreux, et qui, au lieu d'écorce proprement dite, présente à sa surface externe une zone formée de tissu ligneux et cellulaire, laquelle ne peut être séparée de la t. elle-même (Fig. 3 et 4). Elle s'accroît par la formation successive de nouveaux faisceaux fibro-vasculaires dans le tissu cellulaire central, faisceaux qui, d'une part, se prolongent dans les feuilles, lesquelles forment généralement chez les Monocotylédonés ou Endogènes, et notamment chez la plupart des Palmiers, un bouquet terminal au sommet de la t., pour en constituer les nervures, et qui, d'autre part, dans l'intérieur de la t. même, se recourbent de dedans en dehors à mesure qu'ils s'y enfoncent jusqu'à ce qu'enfin ils arrivent vers sa périphérie. Néanmoins les arcs très-allongés que décrivent ces faisceaux ne sont point réguliers ; les faisceaux ont une marche à la fois flexueuse et oblique, de sorte qu'ils s'entrecroisent continuellement les uns les autres et forment un enchevêtrement excessivement compliqué (Fig. 17. Coupe verticale d'une tige de Palmier). Les Graminées elles-mêmes ne font pas exception à la règle ; l'enchevêtrement de leurs faisceaux fibro-vasculaires a lieu dans les diaphragmes des nœuds. On sait d'ailleurs qu'à l'origine leurs tiges ne sont point fistuleuses ; elles ne le deviennent que plus tard, parce que leur surface croît plus vite que leur partie interne. A mesure que le végétal croît et dure, les faisceaux fibro-vasculaires se multiplient et le tissu cellulaire semble relativement devenir plus rare ; toutefois, en général, ce dernier paraît plus abondant dans la partie centrale de la t., attendu que les faisceaux fibro-vasculaires se portant toujours obliquement vers la périphérie, ils sont beaucoup plus serrés et pressés à la partie externe de l'arbre. Il arrive même, dans certaines espèces de Palmiers, que tous les faisceaux se réunissent circulairement à la partie extérieure de la t., de manière à former comme un étui ou un canal qui est ordinairement rempli tout entier par du tissu cellulaire, mais qui parfois est complétement vide. D'après ce que nous venons de dire, on voit que les Endogènes n'ont pas véritablement d'*écorce*. Ce que l'on nomme communément ainsi n'est autre chose que la couche externe du tissu cellulaire de la t., couche dans laquelle descendent obliquement les extrémités inférieures des arcs du tissu fibro-vasculaire, lequel en outre perd sa vascularité aussitôt qu'il atteint la partie tégumentaire du végétal. C'est par suite de ce passage des faisceaux fibro-vasculaires dans le tégument cortical des Endogènes qu'il est impossible de détacher ce dernier du reste de la t. — Quant à l'organisation des faisceaux fibro-vasculaires qui parcourent la t., Mohl a signalé les analogies qu'elle présente avec celle des faisceaux qu'on observe chez les Exogènes dans la première période de leur développement. Ces faisceaux sont généralement formés : 1° d'une gouttière, ou d'une ligne de tissu ligneux (pleurenchyme) en forme de croissant, qui a sa convexité tournée vers la circonférence ; 2° de tissu cellulaire prismatique logé dans la concavité de la gouttière ; 3° de trachées et de larges vaisseaux ponctués (bothrenchyme) enchâssés dans ce tissu cellulaire. Enfin, on rencontre parfois sur ce dernier, c.-à-d. du côté de l'axe de la t., un autre cordon de pleurenchyme (Fig. 18. Coupe transversale d'un faisceau fibro-vasculaire de Palmier très-amplifiée : * est le centre de la tige ; *a*, vaisseaux laticifères ; *b*, tissu cellulaire du système médullaire ; *c*, tissu ligneux ou pleurenchyme ; *d*, trachées ou vaisseaux spiraux ; *e*, vaisseaux ponctués ou bothrenchyme). Chaque faisceau fibro-vasculaire peut donc être considéré comme analogue à l'un de ces coins ligneux que présente une t. d'Exogène de moins d'un an : la gouttière de pleurenchyme représente le bois, les vaisseaux spiraux représentent l'étui médullaire, et le tissu cellulaire prismatique la moelle. Toutefois ces faisceaux ne présentent pas absolument la même organisation dans toute leur longueur. Ainsi, à leur extrémité inférieure, vers la partie la plus extérieure de la t., ils ne sont composés que de tissu ligneux ; plus haut se montrent les laticifères, puis les vaisseaux ponctués, et enfin les trachées à spires déroulables. Ces faisceaux n'ont pas la faculté de s'accroître indéfiniment comme dans les Exogènes ; ils ont une structure et des dimensions déterminées qui restent invariables, quel que soit le développement ultérieur de l'arbre.

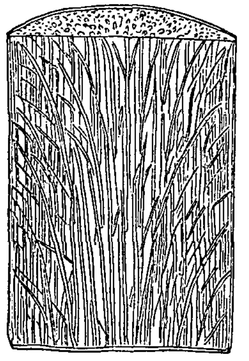

17

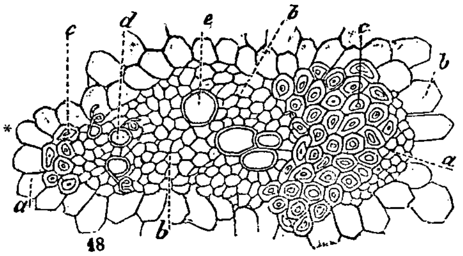

18

C. *Tige des Acrogènes.* — Dans la classe des végétaux ainsi nommés, la t. est simplement formée par la réunion des bases des feuilles et de l'axe cellulaire primordial du bourgeon dont elles naissent, et qui s'allonge à mesure que celles-ci se développent les unes au-dessus des autres. Le mode de développement de cette sorte de t. est surtout évident dans l'ordre des Fougères, particulièrement dans les espèces arborescentes ou à t. aérienne (Fig. 19. Coupe transversale de la t. d'un Cyathea : *m*, moelle ; *a*, zone ligneuse, formée par le tissu fibro-vasculaire des pétioles, lequel est bordé extérieurement de pleurenchyme brun, et renferme des vaisseaux scalariformes en *v* et *v* ; *e*, tégument cortical répondant à l'épiderme des pétioles connés). Comme on le voit, la t. des Fougères a sa partie ligneuse à l'extérieur, tandis que la masse est constituée par du tissu cellulaire plus ou moins dense. Dans l'exemple ci-dessus, la zone ligneuse représente un cercle interrompu. Dans d'autres espèces, elle forme, au contraire, un anneau continu. Ces tiges sont parfois creuses ; mais, à l'origine, elles sont toujours solides. En général, elles ne se ramifient point ; cependant on rencontre quelquefois des Fougères et d'autres Acrogènes dont la t. est bifurquée, et cette bifurcation peut même se répéter. Mais, dans ce cas-là même, il n'y a pas de véritable ramification : c'est simplement un dédoublement de la t., qui résulte évidemment de la formation accidentelle d'un double bourgeon à son extrémité. Enfin, on remarque à la surface de la t. des Fougères arborescentes de larges empreintes de forme plus ou moins exactement rhomboïdale, qui ne sont autre chose que les cicatrices des feuilles détachées de la plante ; souvent même on y voit encore les extrémités fracturées des faisceaux fibro-vasculaires qui correspondent aux zones ligneuses de la t. Ces cicatrices sont d'abord en contact immédiat ; mais, au bout d'un certain temps, on observe qu'elles sont séparées par des intervalles considérables, et qu'en même temps elles se sont allongées. Ce fait démontre que la t. d'une Fougère ne s'accroît pas seulement par le développement de son extrémité supérieure, mais qu'elle s'étend encore longtemps après qu'elle paraît complétement formée et durcie. Quant à l'accroissement de la t. en diamètre, il résulte du développement du tissu cellulaire qui constitue sa masse ; mais il ne tarde pas de s'arrêter, en raison des obstacles que lui oppose la résistance des parties périphériques. Ainsi, à peine au-dessus du sol, le tronc d'une Fougère arborescente est presque aussi épais qu'il le sera plus tard lorsqu'il aura atteint une hauteur de 15 mètres.

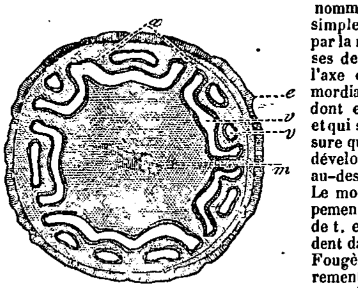

19

III. *De l'accroissement dans les Végétaux.* — Nous avons exposé ailleurs (v. ORGANOGRAPHIE) de quelle manière s'opère le développement des tissus dans les végétaux. Il nous reste à dire quelques mots de l'accroissement des tiges et des racines, accroissement qui a lieu de bas en haut pour les premières, et de haut en bas pour les secondes. Ce développement s'effectue simultanément dans tous les sens, c.-à-d. en hauteur et en diamètre.

A. *Accroissement chez les Exogènes.*—L'*accroissement en hauteur* ne présente aucune difficulté. Il a lieu par suite du développement du bourgeon qui termine la jeune t., et qui, en s'allongeant, forme un scion dont la hauteur s'ajoute à celle de la t. primitive. Ce bourgeon terminal communique avec les diverses parties de la t. ou de la branche qui le supporte, de sorte que, lorsqu'il se développe, les parties du jeune scion communiquent avec les parties correspondantes de la branche placée immédiatement au-dessous ; mais à mesure que le jeune scion s'est allongé et qu'il s'est formé en lui une couche ligneuse et un liber, les parties de la t. placées au-dessous ont éprouvé leur accroissement annuel en diamètre, c.-à-d. qu'une nouvelle couche ligneuse s'est ajoutée à celles qui existaient déjà en s'arrêtant au point d'où le nouveau scion est parti. Chaque année, un nouveau bourgeon terminal, en se développant, donne naissance à un nouveau scion qui augmente ainsi successivement la hauteur de la t. Le tronc d'un Exogène est donc constitué par une suite de cônes creux dont le sommet est en haut, et qui sont emboîtés et superposés les uns aux autres. Or, le sommet du cône le plus intérieur s'arrête à la base de la seconde pousse, celui de cette seconde pousse au commencement de la troisième, et ainsi de suite. Ce n'est donc qu'à la base du tronc que le nombre des couches ligneuses représente exactement le nombre des années du végétal. Ainsi, une t. de Chêne de dix ans, par ex., présentera 10 couches ligneuses à sa base, 9 à la hauteur de la seconde pousse, 8 à la troisième, et ainsi de suite jusqu'au sommet, où elle ne présentera plus qu'une seule couche.

L'*accroissement en diamètre* est plus difficile à expliquer. Tous les physiologistes, il est vrai, sont d'accord sur ce point, c'est qu'il a lieu par l'interposition entre les corps ligneux et l'écorce de nouvelles fibres et de nouveaux vaisseaux. Mais, dès qu'il s'agit d'expliquer ces phénomènes, de reconnaître l'origine de ces fibres et de ces vaisseaux, on rencontre chez les auteurs les opinions les plus divergentes. Toutefois on peut les rapporter à trois théories principales, que nous allons rapidement exposer. — 1° Suivant Malpighi, dont la théorie a été principalement développée par Duhamel, la formation annuelle des couches ligneuses provient de ce que le *liber*, ou la partie la plus intérieure de l'écorce, se transforme chaque année en bois, pendant qu'un nouveau liber se développe pour remplacer l'ancien. Après avoir régné assez longtemps dans la science, cette théorie est aujourd'hui complétement abandonnée. Elle se fondait sur des expériences mal instituées, dont une expérimentation plus exacte a fait justice. D'ailleurs, l'observation a démontré que le liber, une fois formé, n'éprouve plus de changement notable, et surtout ne se transforme pas en bois. — 2° D'après une seconde opinion, la formation des nouvelles couches ligneuses est due au développement des bourgeons qui de leur base émettent des fibres glissant entre le corps ligneux et l'écorce. Présentée d'abord par Lahire en 1719, développée un siècle plus tard par Dupetit-Thouars comme tout à fait nouvelle, soutenue, en Angleterre, par Knight et Lindley, cette ingénieuse théorie a pris récemment en France un nouveau développement entre les mains de Gaudichaud, qui l'a modifiée sur quelques points. Dans ce système, les bourgeons sont considérés comme de véritables embryons, et ils se développent d'une manière analogue. De même que l'embryon implanté dans le sol émet des racines qui vont y puiser les éléments nécessaires à sa nutrition, de même que certains bourgeons, comme les caïeux, les bulbilles, etc., qui, se détachent de la t. quand ils son parvenus à maturité, émettent aussi des racines dès qu'ils se trouvent en contact avec la terre, de même les bourgeons qui restent fixés sur la t. émettent par leur partie inférieure des racines qui s'enfoncent entre l'écorce et le corps ligneux comme les précédentes s'enfoncent dans la terre. C'est le *Cambium*, ou, en d'autres termes, la séve élaborée circulant entre ces deux parties du végétal, qui fournit à l'embryon fixe, nous voulons dire au bourgeon, les sucs nourriciers dont il a besoin. Ainsi donc, dès que les bourgeons se manifestent, ils obéissent à deux mouvements généraux, l'un ascendant ou aérien, l'autre descendant ou terrestre. Par son évolution aérienne, chacun d'eux donne naissance à un scion ou jeune branche, tandis que, par son évolution terrestre, il produit des fibres radiculaires qui, s'accroissant continuellement aux dépens du cambium, descendent, entre l'aubier et l'écorce, jusqu'à la partie la plus inférieure du végétal. Or, chemin faisant, ces fibres rencontrent celles qui descendent des autres bourgeons, s'y réunissent, s'anastomosent entre elles, et forment ainsi une couche plus ou moins épaisse qui prend de la consistance, de la solidité, et constitue chaque année la nouvelle couche de bois. Quant au liber, une fois formé, il ne change plus de nature et n'éprouve aucune transformation. Dans cette théorie, les feuilles sont pour le rameau ce que les bourgeons sont pour la tige. Chacune d'elles constitue une sorte d'individu végétal, appelé *Phyton* par Gaudichaud, qui se continue au-dessous de l'*entre-nœud inférieur* par des faisceaux fibro-vasculaires, lesquels représentent la racine du phyton. De cette manière le bois d'un rameau est constitué par l'ensemble des faisceaux fibro-vasculaires provenant de toutes les feuilles de ce rameau. La formation des fibres et des vaisseaux de l'écorce est identique avec celle des faisceaux fibreux du bois, c.-à-d. qu'elle provient également des bourgeons. En ce qui touche le tissu cellulaire, on admet que sa production est partout locale, et qu'elle résulte de la multiplication des cellules déjà existantes, laquelle s'opère de bas en haut dans la moelle, et transversalement dans le bois, par l'extension des rayons médullaires. Enfin, quant au tissu cellulaire qui forme *comme une sorte de gaine aux racines*, il se produit de la même manière par un développement tout local et par la multiplication de haut en bas du tissu cellulaire voisin qui entoure le corps ligneux de la t. proprement dite. — 3° La troisième théorie dont il nous reste à parler est due à Grew : c'est celle qui est professée par le plus grand nombre des botanistes, et notamment par les professeurs Ach. Richard et Adrien de Jussieu. Le premier de ces auteurs y a même introduit quelques modifications heureuses. « Nous admettons, dit Richard, que les nouvelles couches qui se forment sont une sorte d'extension de la face externe de l'aubier et de la face interne du liber ; mais nous n'admettons pas pour *cela, avec Grew, que le cambium se transforme*, d'une part, en une nouvelle couche d'aubier, et, d'autre part, en une nouvelle couche de liber. Le cambium est le fluide nourricier du végétal, comme le sang est celui des animaux. Or, de même que ce dernier ne se transforme, ni en muscles, ni en tissu cellulaire, ni en tissu nerveux, etc., mais fournit seulement à chacun de ces tissus les matériaux propres à leur développement et à leur entretien ; de même aussi nous pensons que le cambium fournit à la fois à l'aubier et au liber dont il baigne les surfaces, les principes nécessaires à leur développement. Il ne devient, ni tissu cellulaire, ni tissu vasculaire ; mais ces tissus déjà existants y puisent les principes au *moyen desquels ils s'accroissent et se multiplient*. — *Notre cadre* ne nous permet pas d'exposer les expériences et les arguments invoqués par les partisans des deux dernières théories. Nous nous contenterons de dire qu'à nos yeux la théorie de Dupetit-Thouars nous paraît la plus probable, et il nous semble qu'elle gagne chaque jour du terrain.

B. *Accroissement chez les Endogènes.* — Longtemps les physiologistes ont cru que les végétaux endogènes ou monocotylédonés sont à l'origine dépourvus de t., et que cette partie ne commence à apparaître qu'à la fin de la première année, où elle est produite par la soudure de la base du petit nombre de feuilles résultant *de l'évolution de la gemmule. En conséquence, on admettait que* l'accroissement en hauteur d'un stipe provenait de la juxtaposition d'une suite de disques, ayant tous la même origine que celui de la première année. Mais des observations plus récentes ont montré que, bien que la t. des Endogènes soit d'abord excessivement petite, elle existe néanmoins dès l'époque de la germination. « En effet, dit Ach. Richard, si l'on étudie la structure d'un Palmier, par ex., dans la première année de sa végétation, on y trouve une tige rudimentaire et déprimée, qui se montre sous la forme d'un corps charnu, cylindracé, très-court, arrondi et comme tronqué à son extrémité. Cette t. rudimentaire porte de larges écailles *redressées et cinq ou six feuilles longuement pétiolées et semi*-amplexicaules à leur base. En écartant celles-ci, on voit au centre de leur réunion une sorte de gaine tronquée, dans l'intérieur de laquelle se trouve un petit bourgeon terminal très-allongé, contenant des feuilles rudimentaires. C'est ce petit bourgeon qui, en se développant l'année suivante, donne naissance à un certain nombre de feuilles, pendant que les feuilles de l'année précédente sont un peu rejetées en dehors par l'accroissement excentrique de la portion de t. qui les supporte, et dont celle qui vient de se former n'est que la continuation. En conséquence, l'accroissement en hauteur n'est nullement dû aux disques formés par la *partie inférieure des feuilles qui persisterait et se souderait, mais* bien à l'élongation d'un axe caulinaire déjà existant. Il suit de là que le mode de développement des Endogènes est analogue à celui que nous avons observé plus haut dans les tiges exogènes. C'est une suite d'axes verticaux qui se continuent sans interruption les uns les autres et dont l'ensemble constitue le stipe. Seulement, dans le plus grand nombre de cas, ces axes étant fort courts et s'allongeant peu, la t. croît lentement en hauteur, en sorte que les mérithalles restent confondus les uns avec les autres. » — Mais si l'accroissement en hauteur des Endogènes a lieu par la même cause qui détermine l'élongation de la t. des Exogènes, c'est-à-d. *par le développement d'un bourgeon, il n'en est pas tout à fait* de même de l'accroissement en diamètre : celui-ci a lieu par la production de nouveaux faisceaux fibro-vasculaires dans la masse cellulaire qui forme le cylindre de la t. Chez les Endogènes, les fibres nouvelles se forment toujours vers la partie centrale de la t., seul point véritablement végétant de cet organe, et elles tendent constamment à rejeter vers la périphérie les fibres plus anciennes, qui s'y accumulent et se pressent les unes sur les autres, de manière à constituer la partie la plus solide et la plus résistance du stipe. Il résulte de là que, lorsque la partie périphérique a acquis une force suffisante pour résister à l'action qui est exercée de de*dans en dehors*, le *diamètre cesse de s'accroître: c'est ce qui fait* que les stipes des Endogènes offrent en général la forme d'une colonne cylindrique dont le diamètre est à peu près le même au sommet et à la base. Nous avons supposé jusqu'ici que la t. des Endogènes est toujours simple ; c'est en réalité le fait général, et il résulte de ce que leur t. n'offre communément qu'un seul bourgeon terminal. Cependant cette règle souffre des exceptions. En effet, nous voyons beaucoup de nos végétaux endogènes herbacés qui se ramifient : tels sont l'Asperge, les Asphodèles et les Graminées. Il en est de même de certains Endogènes ligneux, du Palmier doum de la Thébaïde, des Dragonniers, etc. Ce phénomène prouve qu'il existe des bourgeons à l'aisselle des feuilles chez les Endogènes comme chez les Exogènes : seulement, chez les premiers, ils restent généralement à l'*état latent* ; mais s'ils viennent à se développer, l'arbre se ramifie. Cette ramification de la t. se montre encore quelquefois, même chez des espèces qui ne se ramifient pas habituellement, quand on vient à retrancher le bourgeon terminal.

TIGELLE. s. f. *T. Bot.* V. GRAINE. = **TIGETTE.** s. f. T. Archit. V. ORDRE.

TIGNASSE. s. f. (R. *teigne*). Mauvaise perruque. Pop.

TIGNON. s. m. La partie des cheveux qui est derrière la tête des femmes. *T. relevé. T. frisé.* Popul. Le mot propre est *Chignon.* = TIGNONNER. v. a. Mettre en boucle les cheveux du chignon. *Elle se fait t. tous les deux jours.* = SE TIGNONNER. v. pron. Se prendre l'une l'autre par le tignon. *Ces deux femmes se tignonnèrent longtemps.* Pop. = TIGNONNÉ, ÉE. part.

TIGRE, TIGRESSE. s. (lat. *tigris*). T. Mamm. Bête féroce du genre Chat. — Fig., *C'est un t., un vrai t., c'est un cœur de t.*, C'est un homme cruel et impitoyable. *Il est jaloux comme un t.*, Il est jaloux jusqu'à la rage. ‖ Adjectiv., *Chevaux tigres*, Chevaux qui sont rayés et mouchetés à peu près comme le tigre. *Un attelage de juments tigres.* On dit de même, *Des chiens tigres.* = TIGRÉ, ÉE. adj. Rayé et moucheté comme un tigre. *Poil t. Cheval t. Une chienne tigrée. Un tapis t.*

Enc. — Le *Tigre* (*Felis tigris*) appartient à la famille des Féliens, dont il constitue l'espèce la plus redoutable. Sa taille égale et même surpasse celle du Lion ; mais il est plus svelte, sa tête *est plus arrondie, et ses jambes sont proportionnellement plus* longues. Son pelage, d'un fauve vif en dessus et d'un blanc pur en dessous, est irrégulièrement rayé de noir en travers, ce qui le distingue très-bien de toutes les grandes espèces de son genre. Sa queue, noire au bout, est alternativement annelée de noir et de blanc. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *T. royal* (Fig. ci-dessous), qui habite la presqu'île de l'Inde, l'Indo-Chine et certaines grandes îles de l'archipel Indien. Le T. déploie plus de ruse que le Lion pour approcher sa proie, et il ne l'attaque pas avec moins d'audace. Pressé par la faim, il se jette indifféremment sur tout ce qu'il rencontre, et aucun danger ne l'intimide. Excepté l'Eléphant, aucun animal ne peut lui résister, et souvent il s'attaque à l'homme même. On l'a vu, dans des marches d'armées, enlever un cavalier de dessus sa monture, l'emporter dans les bois et disparaître sans qu'on pût l'atteindre. Pour épier sa proie, le T. se tient de préférence dans les roseaux des bords des fleuves. Sa faim assouvie, il se cache dans les fourrés et fuit la présence de l'homme. La femelle met bas de 3 à 5 petits qu'elle cache de la même manière que la Lionne, pour empêcher le mâle de les dévorer. Pris en bas âge et élevé en domesticité, le T. s'apprivoise facilement, reconnait son maître et s'y attache. Il aime à recevoir des caresses, et *il y répond d'une manière très douce et très-expressive. Il voûte* alors le dos, comme notre Chat domestique, fait le même bruit, se frotte de la même manière ; en un mot, il montre les mêmes dispositions naturelles. On est aussi parvenu à lui donner une certaine éducation. On sait que l'empereur Héliogabale se montra dans Rome sur un char attelé de deux Tigres, et de nos jours nous avons vu des dompteurs d'animaux transformer, pour ainsi dire, en Chien savant ce Félien si redoutable.

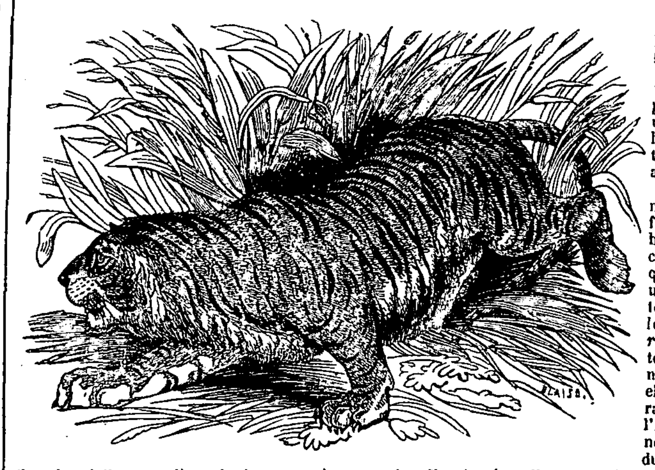

TILBURY. s. m. Mot anglais par lequel on désigne un Petit cabriolet léger, à deux places, et ordinairement *découvert*.

***TILDE.** s. m. T. Gramm. Petit signe (~) qu'on met en espagnol et en portugais sur la lettre N, quand cette lettre doit prendre le son nasal que nous représentons par GN. Ainsi, *Doña* et *Mañana* se prononcent *Dogna* et *magnana*.

***TILIACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

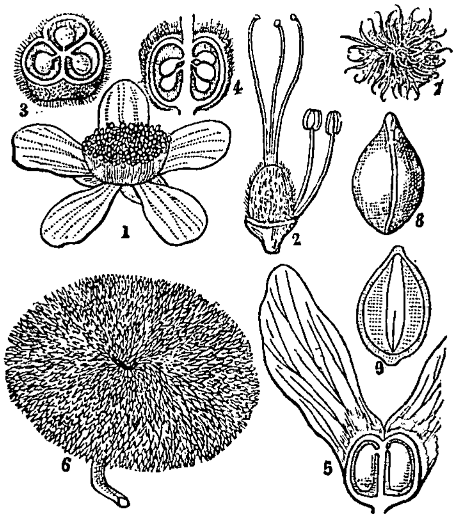

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs mono- ou dichlamydées, à calice valvé dans l'estivation, à étamines généralement indéfinies, libres et insérées sur le bord d'un disque, à placentation axile, à graines pourvues d'albumen, et à embryon droit. — *Caract. bot.*: Arbres ou arbrisseaux, très-rarement plantes herbacées. Feuilles simples, dentées, alternes, munies de stipules. Fleurs axillaires, ordinairement parfaites. Sépales 4 ou 5, libres ou cohérents, à préfloraison valvaire. Pétales 4 ou 5, entiers, ordinairement avec une petite fossette à leur base, *parfois nuls*; *le plus communément* de la grandeur des sépales. Étamines généralement indéfinies, hypogynes, libres, quelquefois entourées à la base par le bord élargi du torus. Anthères biloculaires, à déhiscence longitudinale ou transversale ; les étamines extérieures parfois abortives et pétaloïdes. Ovaire composé de 2 à 10 carpelles plus ou moins soudés ; style 1 ; stigmates en nombre égal aux carpelles ; ovules, tantôt définis, tantôt indéfinis, sur deux rangs, attachés à l'angle interne de la cloison, suspendus, horizontaux, ou ascendants, anatropes. Fruit sec ou charnu, souvent hérissé, parfois ailé, pluriloculaire, ou uniloculaire par avortement. Graines solitaires ou nombreuses ; embryon droit dans l'axe d'*un albumen charnu*, avec des cotylédons plats et foliacés, et la radicule près du hile. [Fig. 1. *Berrya ammonilla* : Fleur ; 2. Pistil et deux étamines ; 3. Coupe transversale de l'ovaire ; 4. Coupe verticale du même ; 5. Partie du fruit. — 6. Fruit de l'*Apeiba aspera*. — 7. Fruit du *Triumfetta cordifolia*; 8. Graine du même ; 9. Coupe de cette dernière.] Les *Tiliacées* se composent de 35 genres et d'environ 350 espèces, dont la plupart habitent les *régions intertropicales*. Un petit nombre appartient aux régions septentrionales des deux hémisphères. Cette famille se partage en deux grandes sections, les *Tiliées* et les *Élæocarpées*. Les premières sont dépourvues de corolle ou ont une corolle entière, et leurs anthères s'ouvrent longitudinalement ; les secondes ont les pétales découpés, et des anthères qui s'ouvrent au sommet par une valve transversale.

Toutes les espèces de cette famille contiennent un suc mucilagineux et *émollient*, et les fruits charnus de plusieurs d'entre elles sont bons à manger. Les fibres intérieures de l'écorce sont en général d'une ténacité remarquable, qui permet de les employer à divers usages. Dans l'Inde, on fabrique une sorte de toile grossière, ainsi que des lignes et des filets pour la pêche, avec les fibres du *Corchorus olitorius* et *capsularis*. Cette matière textile est désignée dans le commerce sous le nom de *Jute*, et, depuis une quinzaine d'années, elle constitue un objet d'*importation considérable*. Liverpool en reçoit annuellement de l'Inde plus de 40 millions de kilogrammes. Chez nous, on fait des cordes de puits avec les fibres du *Tilleul à larges feuilles* (*Tilia platyphyla*) *et d'autres espèces* voisines ; en Russie, on en fait des nattes. Au Brésil, on se sert, en raison de ses propriétés astringentes, de l'écorce du *Luhea à grandes fleurs* (*Luhea grandiflora*) dans le tannage des cuirs. Le bois du *Luhea étalé* (*L. divaricata*) est blanc et léger, mais son grain est très-serré. On en fait des crosses de fusil et des semelles de bois pour les souliers. Le bois de nos Tilleuls est d'un jaune pâle, presque blanc, et d'un grain serré et uni, ce qui le rend précieux pour la sculpture, l'ébénisterie et la menuiserie. Leur séve renferme une assez forte quantité de sucre pour qu'on ait proposé d'en tirer parti. Quant à leurs fleurs, tout le monde connaît leur odeur agréable et la fréquence de leur em*ploi. Leur infusion est administrée* journellement comme un léger antispasmodique. Elle excite la transpiration et modère la toux. L'infusion devient légèrement astringente, quand aux fleurs on joint les bractées et les fruits. En Égypte, le *Corchorus olitorius* est cultivé comme plante potagère. Dans l'Inde, on mange

les baies des *Grewia sapida*, *asiatica*, etc., qui ont une saveur aigrelette assez agréable ; on s'en sert surtout pour faire des sorbets. Le bois du *Grewia elastica*, appelé *Dhamnoo*, est très-estimé pour sa force et son élasticité : aussi l'emploie-t-on pour faire des arcs, des timons de voiture, etc. Le léger et excellent bois de construction, connu sous le nom de *Bois de Trincomaly*, et dont on fait un grand usage dans les chantiers maritimes à Madras, provient du *Berrya ammonilla*. L'*Aristotelia maqui* porte des baies bonnes à manger, et l'on en prépare une sorte de vin. Son écorce, qui est fort tenace, sert à faire des cordes pour des instruments de musique, et c'est avec son bois qu'on fabrique le corps de ces derniers. Dans la Caroline, on mange les baies de l'*Apeiba emarginata*. On se sert des feuilles du *Vallea cordifolia* pour teindre en jaune. Le fruit de certaines espèces du genre *Élæocarpe* (*Elæocarpus*) se mange sous le nom de *Julpai* ou d'*Olives*, tandis que celui d'autres espèces entre dans la préparation du curry des indigènes de l'Inde. Toutefois Roxburgh n'est pas parvenu à extraire de l'huile de ces fruits. D'après le docteur Horsfield, l'écorce d'une espèce d'*Élæocarpe* de Java est amère et anthelminthique. Les noyaux osseux des fruits de plusieurs Élæocarpes servent à faire des colliers et des chapelets. Les feuilles et le fruit du *Triumfetta elliptica*, du Brésil, ont des propriétés à la fois astringentes et mucilagineuses : leur décoction s'emploie sous forme d'injections dans certaines inflammations chroniques des muqueuses. Enfin, ses tiges flexibles servent à faire des paniers, et, en les faisant macérer, on en retire une matière textile fort résistante.

TILLAC. s. m. (lat. *tegula*, toiture?). T. Mar. Le pont d'un navire de commerce, d'un grand bateau, etc. *Se promener sur le t. Le t. du coche d'eau était encombré de marchandises.*

* **TILLAGE** ou **TEILLAGE.** s. m. T. Techn. V. LIN.

* **TILLANDSIE.** s. f. T. Bot. V. BROMÉLIACÉES.

TILLE. s. f. (lat. *tilia*, tilleul). Petite peau qui est entre l'écorce et le bois du tilleul. *La t. sert à faire des cordes à puits.* — Par extens., L'écorce du brin de chanvre. On dit aussi *Teille.*

TILLE. s. f. T. Mar. Portion de tillac formant une sorte de cabane à l'avant ou à l'arrière d'un petit bâtiment non ponté. || T. Techn. Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau.

TILLER et **TEILLER.** v. a. *T. du chanvre*, Détacher avec la main les filaments du chanvre en brisant la chènevotte. = TEILLÉ, ÉE. part.

TILLEUL. s. m. T. Bot. Voy. TILIACÉES.

TIMAR. s. m. Bénéfice d'un timariot.

* **TIMARCHE.** s. f. T. Entom. V. CYCLIQUES.

TIMARIOT. s. m. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir lui et quelques autres miliciens qu'il fournit.

TIMBALE. s. f. (latin. *tympanum*). Espèce de tambour. || Gobelet de métal qui a la forme d'un verre sans pied. || Petite raquette couverte de peau des deux côtés, et dont on se sert quelquefois pour jouer au volant. || * T. Entom. V. CICADAIRES.

Enc. — On donne le nom de *Timbales* à des bassins semi-sphériques de cuivre, couverts par-dessus d'une peau qui se tend au moyen d'un cercle de fer et de plusieurs vis qu'on monte et démonte à volonté. C'est au moyen de ces vis qu'on change l'intonation des timbales en donnant à la peau une tension plus ou moins grande. Les bassins sont ordinairement au nombre de deux, et l'un est plus petit que l'autre. On les accorde de manière à sonner la tonique et la dominante des morceaux où on les emploie. Pour jouer des timbales, ou, selon l'expression consacrée, pour les *blouser*, on se sert de baguettes dont l'extrémité est en forme de champignon, soit de bois dur pour obtenir des sons forts, soit recouvert de peau pour les effets doux. L'effet des timbales est excellent dans l'orchestre. On obtient avec elles toutes les nuances du crescendo ; le roulement y produit les plus heureux résultats. La partie de timbales s'écrit sur la clef de *fa* ou sur celle de *sol*. On se sert aussi des timbales dans les régiments de cavalerie pour ajouter à l'effet des fanfares. On les place en avant de la selle du cheval que monte le *Timbalier*. De chaque côté des bassins pend un tapis de la plus grande richesse que l'on nomme *Tablier des timbales*. Cet instrument de percussion paraît être originaire de l'Inde ou de la Perse, et avoir été introduit en Europe par les Sarrasins. Les premières timbales parurent en France sous le règne de Charles VII, en 1457. Aujourd'hui, les carabiniers, les cuirassiers et les guides sont les seuls régiments de cavalerie qui aient des timbaliers.

TIMBALIER. s. m. Celui qui bat des timbales. *Un bon timbalier.*

TIMBRE. s. m. (gr. τύμπανον, de τύπτειν, frapper). Sorte de cloche immobile qui est frappée par un marteau, lequel est en général placé extérieurement. *Le t. d'une pendule. Aujourd'hui les timbres remplacent presque partout les sonnettes d'appartement. Ce t. est fêlé.* — Figur. et fam., *Il a le t. fêlé*, se dit D'un homme un peu fou. || Par ext., Le son que rend un timbre. *Ce t. est trop éclatant.* || T. Musiq. La qualité sonore d'une voix ou d'un instrument. *Sa voix a un t. argentin. Sa voix n'a point de t. Ce cor a un beau t.* — *Le t. d'un tambour*, La corde à boyau mise en double au-dessous de la caisse d'un tambour, pour le faire mieux résonner. || T. Théâtre. Nom que les vaudevillistes donnent aux airs connus sur lesquels ils composent leurs couplets. || T. Blason. L'ensemble des pièces que l'on place sur un écu pour désigner la qualité de celui qui le porte ; se dit particul. Du casque. V. CIMIER, PAPE, etc.

Enc. — I. On désigne encore sous le nom de *Timbres* certaines empreintes dont on se sert pour marquer diverses choses, ainsi que le cachet même employé à cet usage. C'est ainsi que, dans les Bibliothèques publiques, on appose sur la page du titre un t. indiquant que l'ouvrage ainsi marqué appartient à l'établissement ; que, dans les Administrations de chemins de fer, on imprime sur les billets un t. indiquant la date du jour, le convoi, etc.; que, dans l'Administration des postes, on applique sur les lettres et paquets, au bureau du départ, un t. qui marque le lieu et le jour du départ, et, au bureau de destination, un autre t. qui constate le jour de l'arrivée. Dans l'Administration postale, on appelle encore *Timbres-poste*, des cachets adhésifs que l'on appose sur les lettres pour les affranchir. Enfin, *Timbre* se dit particulièrement de l'empreinte apposée au nom de l'Etat sur certains papiers, dans un but purement fiscal, et l'on nomme *Droit de t.*, la contribution perçue à l'occasion de l'apposition de cette empreinte.

II. La loi fait une obligation de faire timbrer, en acquittant les droits de t., tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires, ainsi qu'à certaines impressions, comme feuilles périodiques et affiches. Bien plus, pour faciliter et assurer la perception de cette taxe, le gouvernement débite lui-même certaines sortes de *papiers timbrés*, c.-à-d. marqués de l'empreinte légale. Ces papiers, qu'on appelle aussi quelquefois *papiers marqués*, sont fabriqués dans des dimensions déterminées par la loi, et ils portent un filigrane particulier, imprimé dans la pâte même à la fabrication. L'empreinte est appliquée au haut de la partie gauche de la feuille. Il y a des timbres particuliers pour les différentes sortes de papiers, et chaque t. porte distinctement son prix.

On distingue deux sortes de *droits de t.*, ou, comme on dit communément, deux sortes de timbres, savoir : le *t. de dimension* et le *t. proportionnel*. — Le *T. de dimension* est ainsi nommé parce que son tarif varie en raison de la grandeur de la feuille sur laquelle l'empreinte est apposée. Ce t. s'applique en *noir*. Aux termes de la loi, sont soumis au t. de dimension tous actes et écritures, extraits, copies et expéditions, soit publics, soit privés, devant ou pouvant faire titre ou être produits pour obligation, décharge, justification, demande ou défense. Le *T. proportionnel*, ainsi que l'indique son nom, est gradué d'après les sommes et valeurs énoncées. Le cachet qui sert à marquer l'empreinte est gravé pour être appliqué sans encre et seulement de manière à laisser une impression en creux et en relief sur le papier : de là le nom de *T. sec*, sous lequel on le désigne. Tous les effets de commerce, tels que billets à ordre ou au porteur, rescriptions, mandats, lettres de change, titres d'action émises par les sociétés commerciales, etc., ainsi que les obligations sous seing privé, sont assujettis au droit de t. proportionnel. Ce qu'on appelle *T. extraordinaire* n'est point un droit de t. particulier. Les citoyens peuvent se dispenser de s'adresser à l'Administration pour se procurer les papiers dont ils ont besoin, mais ils doivent les faire timbrer avant d'en faire usage. Or, la loi qualifie de t. extraordinaire celui qui s'applique sur les papiers que les particuliers présentent eux-mêmes aux préposés chargés de la perception, ou sur les actes qui viennent des colonies ou des pays étrangers. Ce t. est frappé en noir, et s'applique au haut du côté droit de la feuille. Enfin, on nomme *Visa pour t.*, la mention qui est faite et signée par un employé de l'Administration, en tête d'un écrit ou de papiers destinés à certains actes, pour tenir lieu de l'empreinte du timbre.

III. Le tarif des droits de t. a plusieurs fois varié. A cette heure, les droits du *t. de dimension* sont fixés comme il suit : Demi-feuille de petit papier, 50 cent.; feuille entière id., 1 fr.; feuille de papier moyen, dit papier à expédition, 1 fr. 50 cent.; feuille de grand papier, 2 fr.; feuille de grand registre, 3 fr. La loi détermine en outre, pour les exploits, le nombre des lignes par page et des syllabes par ligne qui ne doit pas être excédé, sous peine d'amende. Ces nombres sont : 30 lignes par page et 30 syllabes par ligne, pour le petit papier ; 35 lig. et 35 syll. pour le moyen papier ; 40 lig. et 40 syll. pour le grand papier ; 45 lig. et 45 syll. pour le papier grand registre. — Le droit de *t. proportionnel* sur les *effets de commerce*, ainsi que sur les *obligations non négociables*, est de 5 cent. jusqu'à 100 fr. inclusivement ; de 10 cent. jusqu'à 200; de 15 cent. jusqu à 300; de 20 cent. jusqu'à 400; de 25 cent. jusqu'à 500 ; de 50 cent. de 500 à 1000 fr.; de 1 fr., de 1000 à 2000; de 1 fr. 50, de 2000 à 3000, et ainsi de suite, en suivant toujours la progression de 50 cent. par 1000, jusqu'à 20,000 fr. Les effets pour sommes plus fortes sont timbrés à l'extraordinaire. En cas de contravention, le souscripteur, l'accepteur, le bénéficiaire ou premier endosseur d'un effet de commerce, sont passibles chacun d'une amende de 6 pour 100 de la somme excédant celle qui aurait pu être inscrite régulièrement sur le papier employé. Il en est de même du souscripteur d'une obligation non négociable et du cessionnaire, s'il y en a un. — Les *titres d'actions* dans les sociétés commerciales, financières ou industrielles, sont également assujettis au droit de t. proportionnel. Chaque titre d'action, libérée ou non, est soumis à un droit de 50 cent. par 100 fr. du capital nominal pour les sociétés dont la durée n'excède pas 10 ans, et de 1 fr. pour 100 pour celles dont la durée excédera 10 ans. Quant aux *obligations*, chaque titre est passible du droit de 1 pour 100. Les compagnies peuvent s'affranchir de cet impôt en contractant avec l'Etat un abonnement pour toute la durée de la société, moyennant un droit annuel de 5 cent. pour 100 fr. du capital nominal de chaque action ou du montant de chaque obligation. — Le droit de *t. sur les affiches*, qui se donne à l'extraordinaire, est de 10 ou de 5 cent., selon que l'affiche dépasse ou ne dépasse pas 12 décimètres 5 centimètres carrés. Le *t. des avis et annonces* a été aboli par l'art. 12 de la loi du 23 juin 1857. Quant au *t. des journaux* et des écrits périodiques, il en a été parlé au mot JOURNAL.

IV. L'impôt du t., l'une des plus heureuses inventions du génie fiscal, nous vient du Bas-Empire. C'est à l'empereur Justinien que revient l'honneur de l'avoir établi (537). L'empreinte dont on marquait, à Constantinople, le papier destiné aux actes publics était appelé *Protocole*, parce qu'on l'imprimait sur la première page. L'usage du t. se retrouve en Provence, sous les comtes qui possédèrent cette province de 920 à 1481. Introduit en Espagne et dans les Pays-Bas vers 1553, il passa bientôt en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et enfin en France (1655). Cependant il ne devint général chez nous que plus tard, c.-à-d. après la publication des Edits du 7 juillet 1672 et du 3 avril 1674, car ils frappèrent de nullité les actes écrits sur du papier ordinaire. Depuis la révolution, la loi fondamentale en matière de t. est celle du 13 brumaire an VII (3 novembre 1798), bien qu'elle ait été modifiée, surtout au point de vue des tarifs, par plusieurs lois subséquentes. La perception de l'impôt du t. est confiée à l'Administration de l'enregistrement et des domaines. Elle fait timbrer à Paris tout le papier nécessaire pour le service dans les départements. L'atelier du t. est dirigé par le directeur du t. et des domaines du départ. de la Seine. Dans les autres départements, des employés appelés *gardes-magasins* du t., sont chargés d'expédier aux receveurs chargés de la *débite*, les envois qui sont demandés. Dans quelques chefs-lieux, il existe un receveur spécial du t. extraordinaire ; dans les autres, un des receveurs du chef-lieu est chargé de ces fonctions. Nul ne peut, sous peine d'amende, vendre ou distribuer du papier timbré, si ce n'est en vertu d'une commission de l'Administration. A Paris, il existe dans tous les quartiers des bureaux de distribution, où l'on trouve tous les papiers dont on peut avoir besoin. De plus, certains débitants de tabac sont autorisés à distribuer les espèces de papiers les plus usitées.

TIMBRER. v. a. Imprimer sur du papier, sur du parchemin, la marque ordonnée par la loi, pour qu'il puisse servir aux usages qu'elle a déterminés. *T. du papier. T. un passe-port. T. des journaux.* || Imprimer sur une lettre une marque qui indique de quel bureau de poste elle part, ou qui fait connaître, soit le jour du départ, soit celui d'arrivée. *On a oublié de t. cette lettre.* — On dit, dans un sens anal., *T. les livres d'une bibliothèque*, Les marquer d'un cachet particulier qui sert à les faire reconnaître. || T. Procéd. et Administr. Écrire en tête d'un acte, la nature de cet acte, la date, le sommaire de ce qu'il contient. *T. des pièces.* || T. Blas. Mettre au-dessus d'un écu un timbre ou quelque autre marque d'honneur, de dignité. *Les armes du pape sont timbrées d'une tiare.* = TIMBRÉ, ÉE. part. *Bureau de papier timbré. Ce journal n'est pas timbré. Cette lettre est timbrée de Marseille.* || Figur. et fam., *Une cervelle, une tête timbrée, un cerveau mal timbré*, Un écervelé, un fou. On dit de même, *Cet homme est timbré, un peu timbré.* || T. Blas. Se dit de L'écu chargé d'un timbre. = TIMBREUR. s. m. Celui qui marque avec le timbre.

TIMIDE. adj. 2 g. (lat. *timidus*, de *timere*, craindre). Qui manque de hardiesse ou d'assurance. *L'enfance est t. Le véritable amour rend t. Il n'est pas t. auprès des femmes. Ame, esprit, caractère t. Il est fort instruit, mais il est t. et parle peu. Cet animal est naturellement t.* || Qui marque la timidité. *Un air t. Regard, contenance, marche t. Des conseils timides. Prendre un parti t.* — Figur., *Une marche t.*, Une conduite d'une prudence excessive. || Figur., *Écrivain t.*, *style t.*, Écrivain, style qui manque de hardiesse, d'énergie. = TIMIDEMENT. adv. Avec timidité. *Agir t. Répondre t.* = TIMIDITÉ. s. f. Manque d'assurance, de hardiesse. *Il est d'une extrême t. Sa t. est ridicule. Sa t. l'empêche de faire paraître tout son esprit.* || Se dit quelquefois Des actions, des discours. *On blâma la t. de sa conduite.* = Syn. Voy. EMBARRAS.

TIMON. s. m. (lat. *temo*). Pièce de bois du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, d'une charrue, etc., qui est longue et droite, et aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux. || T. Mar. La barre du gouvernail, et, par ext., dans le langage ordin., Le gouvernail même. — Figur., *Prendre le t. des affaires, de l'État*, Prendre le gouvernement des affaires, etc. = * TIMONERIE. s. f. Lieu situé près du mât d'artimon, où sont placés la roue du gouvernail et l'habitacle qui renferme les boussoles, les compas de route, etc. || * *Maître* ou *chef de t.*, Officier subalterne qui commande sur cette partie du pont. = TIMONIER. s. m. Cheval qu'on met au timon, par opp. A ceux qu'on met à la volée. || T. Mar. Celui qui gouverne le timon d'un navire.

TIMORÉ, ÉE. adj. Qui est pénétré d'une crainte salutaire, particul. de la crainte d'offenser Dieu. *C'est un jeune homme très-t. Une conscience timorée.* || Par ext., Qui porte très-loin le scrupule. *Vous êtes bien t. C'est une âme timorée.*

TIN. s. m. T. Mar. Se dit Des billots ou morceaux de bois qu'on emploie pour supporter la quille d'un bâtiment en chantier. || * Pièce de bois qui sert à souenir les tonneaux dans une cave. || * T. Bot. *Laurier-tin*, V. Caprifoliacées.

***TINAMOU.** s. m. T. Ornith.

Enc.—Dans sa méthode ornithologique, Cuvier réunit, sous le nom de *Tinamou*, trois ou quatre genres de Gallinacés, qui tous appartiennent à l'Amérique méridionale. Ce groupe, qui depuis a été érigé en famille sous le titre de *Tinamidés*, présente les caractères suivants : bec long, grêle, presque droit, à pointe obtuse, avec *les narines percées au milieu du bec ; ailes courtes et queue* presque nulle ; doigts courts et divisés, dont le pouce, réduit à un petit ergot, ne peut toucher la terre ; cou mince, assez allongé, revêtu de plumes dont le bout des barbes est effilé et un peu crépu, ce qui donne à cette portion du plumage une apparence particulière. — Ces oiseaux ont des mœurs douces, mais ils sont très-timides, et se refusent aux soins de la domesticité. Ils vivent ordinairement en petites troupes, perchent sur les branches basses des arbres ou se cachent dans les hautes herbes, et se nourrissent de fruits et d'insectes. C'est le matin et le soir qu'ils vont à la recherche de leur nourriture. Comme les Poules, ils ont l'habitude de gratter le sol en cherchant leur pâture. Ils nichent à terre dans de petits creux, et la ponte a lieu deux fois dans l'année.

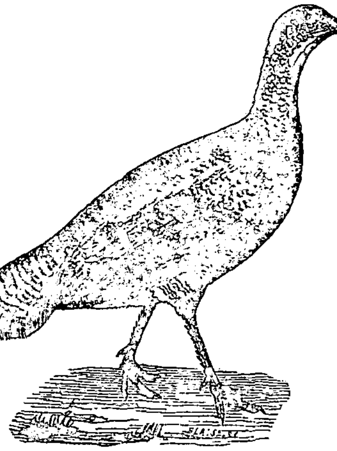

Leur taille va, selon les genres et les espèces, de celle du Faisan à celle de la Caille et au-dessous. Enfin, leur chair est fort estimée. Nous citerons comme type de cette petite famille, le *Tin. du Brésil* (*Tinamus brasiliensis*) [Fig. ci-dessus], vulg. appelé *Magana*. Cet oiseau, dont la longueur totale est de 40 centimètres, a le plumage olivâtre, légèrement strié de noir en dessus, avec l'occiput d'une belle couleur rousse ; le dessous du corps est d'un roux cendré assez clair.

- **TINCTORIAL, ALE.** adj. Qui sert à teindre. *Plantes, substances tinctoriales.* V. Teinture.

TINE. s. f. (lat. *tina*). Espèce de tonneau qui sert à transporter de l'eau ou à porter la vendange de la vigne au pressoir.

*** TINÉITES.** s. m. pl. (lat. *tinea*, teigne). T. Entom.

Enc. – I. Les *Tinéites* forment, dans la méthode de Latreille, la neuvième famille des *Lépidoptères nocturnes*. Ces insectes, les plus petits des Lépidoptères, sont caractérisés par une trompe presque toujours nulle ou rudimentaire, et par des antennes paraissant grenues ou moniliformes à la loupe et presque toujours simples dans les deux sexes. Chez les uns, les ailes forment une sorte de triangle allongé presque aplati, terminé par un angle rentrant : tels sont les Botys, les Aglosses, les Galléries, etc. Chez les autres, les ailes supérieures sont longues et étroites, tantôt moulées sur le corps et lui formant un toit arrondi, tantôt inclinées presque perpendiculairement, appliquées sur les côtés du corps, et souvent relevées postérieurement en manière de queue de Coq : cette disposition des ailes supérieures s'observe dans les Crambes, les Teignes, les Œcophores, les Adèles, etc. Quant aux ailes inférieures, elles sont toujours larges et plissées. Les chenilles, toujours rases, pourvues de seize pattes au moins, et rectigrades, vivent dans des habitations qu'elles se construisent avec les substances dont elles se nourrissent. Réaumur désigne, sous le nom de *Teignes*, les espèces dont les chenilles se construisent des fourreaux mobiles qu'elles transportent avec elles, et sous celui de *Fausses Teignes* celles dont les fourreaux d'habitation sont fixes ou immobiles. Ces fourreaux d'ailleurs sont de forme très-variable. Les uns, comme ceux des Adèles, sont extérieurement recouverts de portions de feuilles appliquées les unes sur les autres comme des sortes de falbalas ; d'autres sont en forme de crosse. Il y en a dont la matière est transparente, et comme celluleuse ou divisée par écailles, etc. La plupart de ces chenilles nous sont très-nuisibles. Celles des Teignes proprement dites, nommées vulgairement *Vers*, attaquent les étoffes de laine, les fourrures, *le crin, le poil des mammifères et le duvet des* oiseaux de nos collections zoologiques, et s'en construisent des fourreaux coniques ou cylindriques dans lesquels elles demeurent et subissent leurs métamorphoses. Les fausses Teignes se bornent à miner l'intérieur des substances végétales et animales dont elles vivent et où elles forment de simples galeries, ou, si elles construisent des fourreaux, soit avec ces matières, soit avec de la soie, ces habitations *sont toujours fixes et ne sont pour la chenille qu'un lieu de* retraite. Celles qui creusent le parenchyme des feuilles, et qui ont été nommées *mineuses*, y produisent ces espaces desséchés, blanchâtres ou jaunâtres que l'on y observe souvent. Les boutons, les fruits, et jusqu'aux galles résineuses de quelques Conifères, servent *d'aliments et d'habitations à certaines espèces.* La famille des Tinéites est excessivement nombreuse: en effet, on en connaît déjà plus de 1000 espèces. Les espèces européennes seules sont réparties en plus de 50 genres. Bien que très-petits et généralement sombres à l'état parfait, ces Lépidoptères ne le cèdent pas en ornements aux espèces les plus grandes. Nous nous contenterons de citer quelques genres européens.

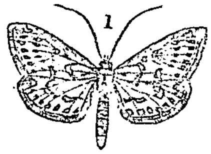

II. Les *Botys* ont les ailes lancéolées et presque horizontales, une trompe très-apparente, et des palpes qui dépassent peu le bord du chaperon. A l'état de chenilles, ces Lépidoptères vivent sur les feuilles, qu'ils roulent et retiennent au moyen d'un tissu soyeux. L'espèce type est le *B. queue jaune* ou *B. de l'Ortie* (*Botys urticata*) [Fig. 1], dont les ailes sont d'un blanc nacré avec deux rangées de taches noires. — Les *Hydrocampes* (*Hydrocampe*) sont très-voisins des Botys. Ce genre est remarquable par cette circonstance, que ses chenilles vivent et se métamorphosent dans l'eau où elles se nourrissent du parenchyme des plantes aquatiques. — Les *Aglosses* ont la trompe nulle ou presque nulle, les quatre palpes découverts et les ailes en triangle aplati. L'*Agl. de la graisse* (*Aglossa pinguinalis*), ainsi appelée parce que sa chenille vit de matières animales et principalement graisseuses, a les ailes supérieures d'un gris d'agate avec des raies et des taches noires. Cette chenille ronge aussi les couvertures de livres et le cuir, ce qui lui a fait donner le nom de *fausse Teigne des cuirs.* La larve d'une autre espèce mange la farine. — Les *Galléries* (*Galleria*) se distinguent surtout du genre précédent par leurs ailes, qui se relèvent postérieurement en queue de Coq. La *G. de la cire* (*G. cereana*) est cendrée, avec de petites taches brunes le long du bord interne des ailes supérieures. Sa chenille, appelée *fausse Teigne de la cire*, vit et se métamorphose dans l'intérieur des ruches d'Abeilles et des nids de Bourdons. Elle enlace les gâteaux de ses fils et fait bientôt périr les larves qui y sont contenues. — Les *Crambes* (*Crambus*) ont une trompe distincte, les palpes assez longs, et les ailes enveloppant le corps pendant le repos. Ces Lépidoptères se trouvent dans les pâturages secs, sur diverses espèces de plantes. Leurs chenilles verruqueuses vivent et se métamorphosent sous la mousse. Le *Cr. perlé* (*Cr. conchellus*) [Fig. 2] a les ailes supérieures d'un jaune orange avec une bande longitudinale d'un blanc argenté divisée en trois taches.

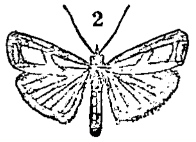

Les *Alucites* (*Alucita*) ont également la trompe bien distincte, mais le dernier article des palpes est relevé. Elles vivent à l'état de chenilles sur la face inférieure des feuilles, qu'elles enroulent ordinairement. La chenille de l'*Al. xylostelle* attaque de préférence les plantes potagères, notamment les choux et les navets. — Le genre *Teigne* proprement dit (*Tinea*) a la trompe très-courte, formée de deux petits filets membraneux, la tête huppée, la forme étroite et allongée, et les ailes inclinées enveloppantes. La *T. des tapisseries* (*T. tapezana*) [Fig. 3] est longue d'environ 5 millim. Elle a les ailes supérieures noires ; mais leur extrémité est blanche, *ainsi que la tête.* Ce Lépidoptère, à l'état de chenille, ronge les draps et les étoffes de laine, et forme avec leurs parcelles une voûte ou demi-tuyau qu'il allonge à mesure qu'il avance. La *T. du drap* (*T. sarcitella*) est d'un gris argenté avec un point blanc de chaque côté du thorax. Sa chenille se fabrique dans les draps et les étoffes de laine un tuyau immobile avec les brins qu'elle détache, à mesure qu'elle croît ; elle allonge ce tuyau par le bout, le fend pour l'élargir et y ajoute une pièce. La *T. des pelleteries* (*T. pellionella*) se comporte de même à l'égard des pelleteries. La *T. à front jaune* (*T. flavifrontella*) ravage les collections de zoologie. Enfin, la chenille de la *Teigne des grains* (*T. granella*), appelée parfois *fausse Teigne des blés*, lie plusieurs grains de blé avec de la soie pour s'en former un tuyau, d'où elle sort pour ronger le blé, auquel elle est très-nuisible.— Les espèces du genre *Yponomeute* (*Yponomeuta*) ont une trompe cornée très-apparente, et des palpes grêles peu arqués. Elles se reconnaissent sur-le-champ à leurs ailes blanches ponctuées de noir. L'*Yp. du Fusain* (*Yp. evonymella*) est commune chez nous. Les chenilles vivent sur les fusains en sociétés nombreuses qui enlacent les tiges et les feuilles de leur tissu soyeux. La chenille de l'*Yp. padella* dévaste de la même manière les Cerisiers, les Poiriers et les Pommiers. — C'est au genre *Œcophore* (*Œcophora*) qu'appartient l'espèce appelée vulg. *Teigne des blés*, qui a plusieurs fois ravagé les récoltes dans les départements méridionaux de la France. Ce papillon (*Œcoph. granella*) a les ailes d'un blanc gris, avec taches et lignes noires ; les inférieures sont noirâtres et sans taches. Sa chenille pénètre dans les graines des céréales et en dévore toute la partie farineuse sans toucher à l'écorce. — Les espèces du genre *Adèle* (*Adela*) se distinguent dans toute la famille par la longueur extraordinaire de leurs antennes, qui sont jusqu'à cinq fois plus longues que leur corps. Ces Tinéites habitent les bois et ont en général les ailes peintes de brillantes couleurs. Leurs chenilles se revêtent de fragments de feuilles disposés par étages, ce qui les a fait nommer *Teignes à falbalas.*

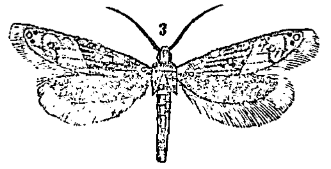

TINETTE. s. f. (R. *tine*). Vaisseau de bois fait de douves, qui s'ouvre par le haut, et qui est muni d'espèces d'oreilles percées d'un trou. *Une t. de beurre. Une t. de vidangeur.*

***TINKAL.** s. m. T. Minér. V. Bore.

TINTAMARRE. s. m. Onomatopée par laquelle on désigne Tout bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre. *Quel t. font ces enfants!* Fam. = Tintamarrer. v. n. Faire du tintamarre. Pop. et vieux.

TINTEMENT. s. m. (lat. *tinnitus*). Le son que rend une cloche, et partic., Le retentissement qui l'accompagne, et qui résulte de la prolongation des vibrations sonores. *Que signifie ce t. de cloche? Ce t. annonce la messe. Il aimait à entendre au fond des bois le long t. de la cloche du village.* || T. Médec. *Tintement* ou *bourdonnement d'oreille*, V. Bourdonnement. — * *T. métallique*, V. Auscultation. = Tinter. v. a. (lat. *tinnire*). Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté. *T. la grosse cloche, la petite cloche.* Absol., *On tinte à la paroisse.* || *T. la messe, t. le sermon*, Tinter la cloche, afin d'avertir que la messe va commencer. = Tinter. v. n. *La cloche tinte*, On tinte la cloche. *Voilà la messe qui tinte*, La cloche tinte pour avertir que la messe va commencer. || *Faire t. un verre*, Lui faire rendre un son en le frappant comme une cloche. || *L'oreille lui tinte, les oreilles lui tintent*, se dit De la sensation subjective par suite de laquelle on entend un son pareil à celui d'une petite cloche. — Proverb. et fam., on dit A une personne, pour lui faire entendre qu'on a beaucoup parlé d'elle en son absence, *Les oreilles doivent vous avoir bien tinté.* || Fig. et fam., *Le cerveau lui tinte*, Il a la tête fêlée, la tête dérangée. = Tinté, ée. part.

TINTER. v. n. T. Mar. Appuyer sur les tins, assujettir avec des tins. *T. la quille d'un bâtiment. T. des futailles que l'on arrime.* = Tinté, ée. part.

TINTOUIN. s. m. (lat. *tinnitus*). Bourdonnement, bruit dans les oreilles. *Avoir un t. continuel dans les oreilles.* || Fig., L'inquiétude qu'on a du succès d'une chose, l'embarras que cause une affaire. *On juge son procès, il doit avoir bien du t. Donner du t. à quelqu'un.* — Famil. dans les deux sens.

***TIPULE.** s. f. T. Entom. V. Némocères.

TIQUE. s. f. T. Zool. Voy. Puce.

TIQUER. v. n. Avoir un tic; se dit proprement De certains animaux domestiques. *Ce cheval tique.*

TIQUETÉ, ÉE. adj. Marqué de petites taches. *Un œillet t. Plumage brun t. de blanc.*

TIQUEUR, EUSE. adj. T. Art vétér. Se dit Des animaux domestiques qui ont contracté un tic. *Un cheval t.*

TIR. s. m. L'action de lancer un projectile dans une direction déterminée; se dit le plus souvent en parlant Des armes à feu. *Le tir de l'arbalète. Il est habile au tir. La chasse au tir et la chasse au courre. La théorie, les règles du tir.* || La ligne suivant laquelle on lance un projectile. *Tir de but en blanc. Tir plongeant, perpendiculaire, oblique, rasant, etc.* On dit aussi *Ligne de tir.* — *Ce fusil n'a pas le tir juste*, On n'est pas assuré de l'effet de la direction. || Lieu où l'on s'exerce à tirer les armes à feu. *Le tir de Vincennes. Tir au pistolet et à la carabine. Il a passé deux heures au tir.*

Enc.—Dans les armes à feu portatives, ainsi que dans la plupart des pièces d'artillerie, le canon présente la forme d'un cône tronqué dont la base est à la culasse, parce que le tonnerre offre sur ce point un renfort de métal afin de résister à l'explosion de la poudre. De plus, le projectile lancé par une arme à feu quelconque décrit, en vertu de l'action de la pesanteur, non point une ligne droite, mais une courbe de figure variable. Il y a donc nécessité de distinguer, dans le tir, trois lignes principales. La première (Fig. ci-après), celle suivant laquelle on vise l'objet, est appelée *Ligne de mire* : elle n'est autre que le rayon visuel ABEG, qui passe par les points les plus élevés de la culasse et du bout du canon, puis se dirige vers le but qu'on veut atteindre. La deuxième ligne est appelée *Ligne de tir* ou *Axe*, car elle n'est autre chose que l'axe même CDX du canon prolongé indéfiniment. Comme le diamètre du canon, ainsi que nous venons de le dire, est ordinairement plus grand à la culasse que vers la bouche, la ligne de mire coupe la ligne de tir ou l'axe en un point E, toujours très-rapproché de la bouche de l'arme ; l'angle BED qui résulte de cette intersection s'appelle l'*Angle de mire*. Le projectile étant lancé suivant la direction de l'axe, parcourrait la ligne CDX, s'il n'était pas sollicité par la pesanteur; mais, par l'effet de cette force, le projectile s'abaisse, se trouve toujours au-dessous de DX, et décrit une courbe qu'on appelle *Trajectoire*. Comme, dans les premiers instants de la course du projectile, son *abaissement au-dessous de l'axe est fort petit, la trajectoire coupe* la ligne de mire en un point E′, situé très-peu au-dessous de l'axe dans les armes à feu, et par conséquent fort rapproché du point E, puis passe au-dessus de ABG, et vient couper cette ligne en un deuxième point G, qu'on appelle *But en blanc*. Au delà du point G, la trajectoire s'abaisse de plus en plus au-dessous de la ligne de mire et finit par se rapprocher de plus en plus de la verticale, à mesure que la vitesse diminue par suite de la résistance de l'air. On distingue dans la trajectoire trois parties, savoir : la *branche ascendante, dont la courbure* est d'autant moins sensible que la partie que l'on considère est plus rapprochée de l'arme ; le *point culminant* T, ou le point le plus élevé de la trajectoire ; et la *branche descendante*, qui se rapproche d'autant plus de la verticale que le projectile est plus léger et qu'il a perdu plus de vitesse. Dans le vide, la forme de la trajectoire serait une parabole ; mais la résistance de l'air modifie la figure de sa courbe. Elle s'en éloigne d'autant plus que le mobile éprouve une plus grande résistance de la part de l'air ; au contraire, elle s'en rapproche beaucoup dans les projectiles très-lourds. Ainsi la trajectoire d'une bombe de 27 centim. lancée sous l'angle de 45°, à 200 ou même à 300 mètres, *diffère très-peu de la parabole, et l'Angle de chute*, c.-à-d. l'angle que fait la tangente à la trajectoire avec le sol est alors sensiblement égal à l'*Angle de tir*, c'est-à-d. à l'angle que fait l'axe avec l'horizontale. L'axe, la ligne de mire et la trajectoire sont compris dans un même plan vertical, qu'on appelle *plan vertical de tir*. On conçoit, en effet, que tout étant supposé égal des deux côtés du plan vertical mené par l'axe, il n'y a pas de raison pour que le projectile se jette plutôt d'un côté que de l'autre, quand il est bien régulier. On appelle *Portée* la distance à laquelle le projectile est lancé : la distance DG est la portée de but en blanc. En terrain horizontal, la portée augmente avec l'angle de tir, jusqu'à une certaine limite dépendant de la grosseur du projectile et de sa vitesse. Cet angle, qui s'appelle *Angle de plus grande portée*, est de 45° au maximum. L'angle de 45° qui correspond au tir dans le vide *suppose la vitesse du projectile très-faible* ; mais quand celui-ci a toute sa vitesse, l'angle de plus grande portée est d'environ 25° a 35°.—Il résulte de la consideration des rapports de la ligne de mire avec la trajectoire : 1° que, pour atteindre un objet situé au but en blanc G, il faut y viser directement ; 2° que, si l'objet est situé au point P en deçà du but en blanc, il faut viser au-dessous, de la quantite PM' = PM, dont la trajectoire est plus élevée que la ligne de mire à cette distance : autrement le coup serait trop haut de cette même quantité PM ; 3° que si, au contraire, l'objet qu'on veut atteindre est en Q, au delà du but en blanc, il faut viser au-dessus, de la quantité QN' = QN, qui est *l'abaissement de la trajectoire en ce point. En effet, si l'on visait* directement au point Q, le mobile, après avoir coupé la ligne de mire en G, arriverait au point N, trop bas de la quantité QN. Mais, comme lorsque l'objet qu'on veut atteindre est au delà du but en blanc, la nécessité de viser au dessus de l'objet lui-même fait perdre au tir beaucoup de son exactitude, certaines armes sont pourvues de *hausses* mobiles AH, qui étant mises à la hauteur voulue permettent de viser directement le but. Ainsi, le but en blanc du fusil à balle évidée étant à 206 mètres, on peut, au moyen de la hausse, obtenir un tir bien réglé jusqu'à 800 m. La règle générale est qu'il faut viser aux genoux, quand l'adversaire est à une distance de *100* à 150 m.; à la ceinture, quand *il est à 200, et au* sommet de la coiffure, quand il est à 250. Enfin, lorsqu'on tire sur un but mobile, il faut diriger la ligne de mire sur le point où l'on présume que se trouvera le but quand la balle arrivera jusqu'à lui. Ainsi, par ex., un cavalier se mouvant au galop, perpendiculairement au plan du tir, à 150 m. avec une vitesse de 6 m. 67 par seconde, la balle emploie une demi-seconde pour parcourir 150 mèt., et, pendant ce temps, le point visé se serait avancé de 3 m. 33 ; or, la longueur du cheval est de 3 m. environ. Il conviendra donc, pour être sûr d'atteindre, de viser à 1 mèt. ou à 1 m. 50 en avant de la tête du cheval.

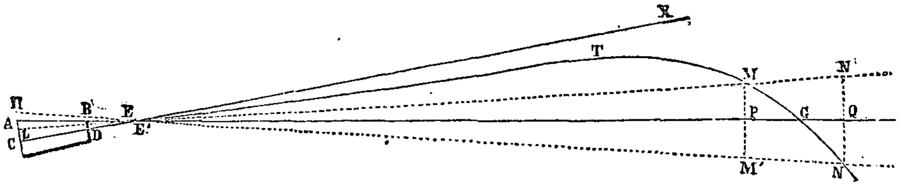

II. Les bouches à feu exécutent différentes espèces de tir suivant la nature du terrain et le but qu'on se propose. On appelle tir de *plein fouet* celui dans lequel les mobiles frappent le but sans toucher le terrain qui se trouve en avant. C'est de cette manière qu'on tire le plus ordinairement les canons et les obusiers. *Lorsque la trajectoire* s'élève *peu au-dessus du terrain, que l'angle* de chute est très-petit, et que le mouvement du projectile se termine par un grand nombre de ricochets, on dit que le tir est *rasant*. On l'appelle, au contraire, *fichant* ou *plongeant*, lorsque l'angle de chute est très-grand, de sorte que le projectile ne fait qu'un petit nombre de ricochets, ou perd même la faculté de ricocher en s'enfonçant dans le sol. On appelle tir *horizontal, parallèle* ou *roulant*, celui qu'on obtient en disposant l'axe des canons et obusiers à peu près horizontalement, ou même parallèlement au sol. Dans ce cas, la ligne de mire va rencontrer le terrain à une petite distance en avant, et le projectile, s'abaissant jusqu'à son premier point de chute, rencontre le sol sous un très-petit angle, et décrit une foule de bonds très-aplatis, plus efficaces, pour atteindre une ligne très-éloignée, que le tir de plein fouet ; mais il faut pour cela un terrain ferme et uni, qu'on rencontre rarement en campagne. Ce genre de tir est aussi appelé tir à *ricochet*. Toutefois ce dernier nom s'applique plus spécialement au tir qui a pour objet d'atteindre l'ennemi caché derrière un obstacle, et de labourer le terrain qu'il occupe par les bonds successifs des projectiles. Le tir à ricochet est particulièrement employé dans les siéges pour ruiner les défenses de l'assiégé, en les prenant en flanc et de revers. Au point de vue de la direction, le tir est appelé *direct*, lorsque les coups arrivent à peu près perpendiculairement à la ligne de l'ennemi ; *oblique* ou *d'écharpe*, lorsque sa direction fait un angle assez petit avec cette ligne ; de *flanc* ou *d'enfilade*, quand il enfile la *ligne ennemie : si* c'est contre des batteries que l'on tire, celles-ci se trouvent alors prises en *rouage*. Enfin, le tir est dit de *revers*, lorsqu'il prend l'ennemi d'écharpe et par derrière. On appelle tir *à toute volée*, celui qu'on obtient en donnant à la pièce la plus grande inclinaison possible et en employant la plus forte charge réglée pour son calibre. Les tirs *à mitraille, à boulets rouges, à boulets creux*, etc., n'ont pas besoin d'être définis. Enfin, on distingue les feux en *horizontaux, courbes* et *verticaux*. Les feux horizontaux s'obtiennent en tirant les bouches à feu sous de petits angles. Les feux courbes sont ceux dont le projectile, animé d'une force médiocre, est lancé sous un angle assez ouvert, 10° à 15°. Dans ce tir, on se propose de faire tomber des projectiles creux sur une surface donnée, de telle sorte qu'ils éclatent à leur point de chute, sans ricocher ni s'enfoncer assez dans le sol pour que l'effet des éclats puisse être atténué. Les feux verticaux sont les feux que donnent les mortiers, les *pierriers*, et *généralement* toutes les armes tirées sous un grand angle. — La théorie du tir est une des parties essentielles de l'artillerie, mais notre cadre nous oblige à nous borner aux définitions qui précèdent. Nous renverrons pour plus de détails aux traités spéciaux, et particulièrement à l'ouvrage du colonel Thiroux : *Instruction théorique et pratique d'artillerie*, auquel nous avons d'ailleurs emprunté la substance du présent article.

TIRADE. s. . Morceau d'une certaine étendue qui fait partie d'un ouvrage en prose ou en vers, et qui est ordinair. relatif au même sujet. *Il y a de belles tirades dans ce panégyrique. Il nous a lu une t. de son poëme.* ‖ Au théâtre, se dit particul. D'une suite de phrases ou de vers qu'un personnage débite sans être interrompu. *Les longues tirades nuisent souvent à la vérité du dialogue. Cet acteur a bien dit sa dernière t.* ‖ Se dit encore, mais en mauvaise part, Des lieux communs qu'on emploie avec quelque développement, et qui se lient mal au sujet. *L'orateur aurait bien dû nous faire grâce de ces tirades inutiles.* — Famil., *Une t. d'injures*, Une série d'injures dites sans interruption. = TOUT D'UNE TIRADE. loc. adv. et fam. Tout de suite, sans s'arrêter. *Il nous a dit une centaine de vers tout d'une tirade.*

TIRAGE. s. m. Action de tirer. *On a payé tant pour le t. de ce moellon. Il a fallu attacher des chevaux au bateau, et il en a coûté tant pour le t.* ‖ *T. d'une loterie*, L'action de tirer les billets, les numéros. — *T. au sort*, V. RECRUTEMENT. ‖ T. Techn. *Le t. des métaux*, L'action de les faire passer par la filière. — *Le t. de la soie*, L'action de faire passer le fil du cocon sur le dévidoir. ‖ T. Typogr. L'action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer ; se dit aussi Des estampes, des lithographies, etc. *Le t. de ce livre a coûté tant. Faites un t. à tant d'exemplaires. — Faire plusieurs tirages*, Faire plusieurs réimpressions avec les mêmes formes, avec les mêmes planches, etc. — *On va faire un troisième t. de cette brochure, de cette estampe.* — * L'ensemble des feuilles, des estampes, etc., qui ont été tirées d'une seule fois. *Le premier, le second t. est épuisé.* ‖ L'espace qu'on laisse libre, au bord des rivières, pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux. — *Chevaux de t.*, Chevaux employés à tirer les bateaux.

TIRAILLEMENT. s. m. L'action de tirailler, et L'effet de cette action. ‖ * Figur. et fam., se dit De l'absence de concert, des contestations qui surviennent dans une affaire. *Comment l'affaire marcherait-elle avec tous ces tiraillements? Ce sont des tiraillements continuels.* ‖ Se dit encore D'une sensation pénible qu'on éprouve dans quelque partie du tube intestinal comme si elle était tiraillée. *T. d'estomac. T. d'entrailles.* = TIRAILLER. v. a. Tirer une personne à diverses reprises, avec importunité ou avec violence. *Il y a une heure qu'ils ne font que me t.* — Avec le verbe réciproque, *Ces enfants sont toujours à se t.* — Figur. et fam., *Les affaires le tiraillent de tous côtés. Des sentiments opposés tiraillaient son âme. Il s'est bien fait t. pour donner son consentement.* = TIRAILLER. v. n. Tirer d'une arme à feu mal et souvent. *Il y a longtemps que je l'entends t.; mais il reviendra la carnassière vide.* ‖ T. Guerre. Se dit Des soldats qui, dispersés en avant d'une colonne, commencent l'attaque par un feu irrégulier et à volonté. *Dès la pointe du jour on commença à t.* ‖ TIRAILLÉ, ÉE. part. = TIRAILLERIE. s. f. Action de tirer sans ordre et sans but. *Cette t. nous importunait, mais sans nous faire de mal. On fit cesser leur t.* = TIRAILLEUR. s. m. Se dit Des chasseurs qui tirent mal, et Des soldats qui tiraillent en avant d'une colonne pour commencer l'attaque. *Une troupe de tirailleurs. Il fallut soûtenir nos tirailleurs.* V. CHASSEUR.

TIRANT. s. m. *Les tirants d'une bourse*, Les cordons qui servent à l'ouvrir et à la fermer. ‖ *Les tirants d'un soulier*, Les morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de cordons, de boucles ou d'agrafes, à l'attacher sur le cou-de-pied. ‖ *Les tirants d'une botte*, Les anses faites d'un tissu résistant qui sont cousues aux deux côtés de la partie supérieure et intérieure d'une botte, et dans lesquelles on passe des crochets pour la chausser plus facilement. ‖ *Les tirants d'un tambour*, Nœuds faits de cuir, qui servent à tendre la peau d'un tambour, en bandant les ficelles qui y sont attachées. ‖ T. Archit. Pièce de bois ou barre de fer arrêtée aux deux extrémités par des ancres pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs, d'une voûte, etc. — V. aussi COMBLE. ‖ T. Boucher. Se dit De certaines portions tendineuses de couleur jaunâtre qui se trouvent dans la viande de boucherie. ‖ T. Mar. *T. d'eau*, La quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau, mesurée depuis la quille jusqu'à la flottaison. *Ce navire a tant de pieds de t. d'eau. Ces deux bâtiments n'ont pas le même t. d'eau.*

TIRASSE. s. f. T. Chasse. Sorte de filet dont on se sert pour prendre des alouettes, des cailles, etc. = TIRASSER. v. a. Chasser à la tirasse, prendre à la tirasse. *Nous avons tirassé une douzaine de cailles.* — Absol., *Ils sont allés t.* On dit encore neutral., *Tirasser aux cailles, aux alouettes.* = TIRASSÉ, ÉE. part.

TIRE. s. f. Ne se dit que dans la loc. adv. et famil. *Tout d'une t.*, qui signifie Sans discontinuation, tout de suite. *Il a fait cet ouvrage tout d'une tire.*

TIRE-BALLE. s. m. T. Arquebus. V. TIRE-BOURRE. ‖ T. Chir. Instrument dont on se sert pour retirer les balles ou autres projectiles engagés dans une plaie profonde. *Il y a plusieurs sortes de tire-balles.*

***TIRE-BORD.** s. m. T. Techn. Sorte de grand tire-fond dont on se sert pour ramener à sa position le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé.

TIRE-BOTTE. s. m. Petite planche élevée d'un côté, et qui a une entaille où peut s'emboîter le pied d'une botte, et dont on se sert pour se débotter seul. *Des tire-bottes.* ‖ Se dit aussi Des crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte, lorsqu'on veut la chausser.

TIRE-BOUCHON. s. m. Sorte de vis de fer ou d'acier qui tient ordinairement à un petit manche ou à un anneau, et dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. *Des t.-bouchons.* ‖ *Des cheveux frisés en t.-bouchon, des cheveux en t.-bouchon*, Des cheveux qui sont naturellement, ou par art, frisés en spirale.

TIRE-BOURRE. s. m. Instrument composé de deux mèches de fer tordues en spirale, dont les extrémités forment deux crochets pointus, et qui, étant mis au bout de la baguette d'une arme à feu, sert à en retirer la bourre, afin d'en ôter ensuite la charge. *Des t.-bourres.* — On dit aussi, *T.-balle. Des t.-balles.*

TIRE-BOUTON. s. m. Instrument en forme de crochet dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières. *Des t.-boutons.*

TIRE-D'AILE. s. m. Battement d'aile prompt et vigoureux que fait un oiseau quand il vole vite. *La corneille en deux t.-d'aile s'élève au-dessus des autres oiseaux.* — Adverb., *Voler à t.-d'aile*, Voler aussi rapidement qu'il est possible.

TIRE-FOND. s. m. Anneau de fer qui se termine par une vis, et qui sert aux tonneliers pour élever la dernière douve du fond d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure. *Le t.-fond sert encore à suspendre un lustre, un ciel de lit, au plafond d'une chambre, etc.* ‖ T. Chir. Instrument destiné à pénétrer dans un corps étranger qu'il s'agit d'extraire.

TIRE-LAISSE. s. m. Se dit Lorsqu'une personne est frustrée tout d'un coup d'une chose qu'elle croyait ne pouvoir lui manquer. *On a donné à un autre l'emploi qu'on lui avait promis ; voilà un fâcheux t.-laisse.* Fam. et vieux.

TIRE-LARIGOT. loc. adv. Voy. LARIGOT.

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument terminé par deux lames d'acier en forme de lance et à pointe mousse dont on se sert pour tirer des lignes plus ou moins grosses. V. Compas, Fig. 3.

TIRELIRE. s. f. (corrupt. de *tire liard*). Boîte ou vase ayant une fente en haut, dans laquelle on fait entrer des pièces de monnaie pour les mettre en réserve.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument d'argent, de la forme d'un manche de cuiller et creusé en gouttière dans sa longueur, dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os.

TIRE-PIED. s. m. Grande lanière de cuir dont les cordonniers et autres ouvriers qui travaillent en cuir se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur le genou.

TIRER. v. a. (lat. *trahere*). Mouvoir vers soi, amener vers soi ou après soi. *T. avec force, avec peine. T. en bas, en haut. T. quelque chose à soi. Des chevaux qui tirent une voiture. T. un bateau à bord. T. quelqu'un par le bras, par l'habit. T. quelqu'un à part. T. les oreilles à quelqu'un. T. quelqu'un par les cheveux.* ‖ *T. le verrou*, Le faire glisser dans un sens ou dans l'autre, soit pour fermer, soit pour ouvrir une porte. ‖ *Ce cuir tire l'eau comme une éponge*, Il absorbe beaucoup d'eau. ‖ Fig. et fam., *Se faire t. l'oreille*, V. Oreille. *Il ne se fera pas t. la manche, t. par la manche*, Il fera volontiers la chose dont il s'agit. — *Cette comparaison, cette interprétation, etc., est tirée par les cheveux*, V. Cheveu. — *T. la couverture à soi, de son côté*, Prendre ou chercher à prendre plus que sa part. On dit de même, *Cet homme tire tout à lui*, Il veut s'emparer de tout. — *T. ses chausses, t. ses grègues*, S'en aller, s'enfuir. — *T. le diable par la queue*, V. Diable. — Absol., *On aura bien à t. dans cette affaire*, On aura bien de la peine à la faire réussir. On dit aussi D'un homme qui a encore beaucoup à travailler, beaucoup de choses à faire avant de parvenir à son but, *Il a encore bien à t. pour en venir là.* ‖ *T. un criminel à quatre chevaux*, L'écarteler. — Figur. et fam., *T. quelqu'un à quatre*, Lui faire les plus grandes instances pour le décider à quelque chose. *Il a fallu le t. à quatre pour l'amener.* — Famil., *Être tiré à quatre épingles*, V. Épingle. ‖ T. Man. *T. à la main*, Voy. Main. = Ôter, faire sortir une chose d'un lieu. *T. de l'or de la mine, du marbre de la carrière. T. de l'argent de sa bourse. T. un œil de la tête. T. l'épée du fourreau. T. de l'eau d'un puits, du vin d'un tonneau.* Absol., *T. de l'eau. T. du vin.* — *T. du vin au clair*, Le mettre en bouteilles quand il a été bien reposé. Figur., *T. au clair un fait, une difficulté*, L'éclaircir. ‖ *T. la langue*, Avancer la langue hors de la bouche. — Figur. et popul., *Faire t. la langue à quelqu'un d'un pied de long*, Le faire languir dans l'attente de quelque assistance dont il a grand besoin. On dit aussi De quelqu'un dont on n'a aucune compassion. *Je lui verrais t. la langue d'un pied de long, que je ne lui donnerais pas un verre d'eau.* ‖ *T. l'épée contre quelqu'un*, Se battre contre lui. *Faire t. l'épée à quelqu'un*, L'obliger à se battre. — Fig., *T. l'épée contre son prince*, Se révolter contre lui. ‖ *T. les bas, les bottes à quelqu'un*, Les lui ôter des jambes. ‖ *T. des larmes des yeux de quelqu'un*, Le faire pleurer. — *T. du sang à une personne*, La saigner. — *T. du lait*, Traire une vache, une chèvre, etc. On dit aussi, *T. une vache.* ‖ *T. le suc d'une plante*, Extraire son suc au moyen d'une incision, d'une pression plus ou moins forte, ou de toute autre manière. *T. le suc des viandes. T. de l'huile sans feu.* — Figur. et famil., *Il tire la quintessence de tout*, se dit D'un homme habile, adroit, qui fait d'une chose tout ce qu'on en peut faire, qui en tire tout l'avantage qu'on en peut tirer, qui pénètre jusqu'au fond d'une affaire. ‖ *T. des denrées, des marchandises d'un pays, etc.*, Les faire venir de ce pays. *Les blés que Rome tirait de la Sicile. Ce marchand tire ses soieries de Lyon.* ‖ *T. des sons d'un instrument*, Lui faire rendre des sons. — *T. du feu d'un caillou*, En faire jaillir du feu en le frappant. ‖ Fig. et famil., *Se t. une épine du pied*, V. Épine. *T. pied ou aile d'une chose*, et *T. une plume de l'aile à quelqu'un*, V. Aile. *T. son épingle du jeu*, V. Épingle. *T. d'un sac deux moutures*, Voy. Mouture. *T. les marrons du feu*, V. Marron. *T. à quelqu'un les vers du nez*, V. Ver. = En parl. Des personnes, *Tirer*, sign. Ôter, faire sortir quelqu'un d'un endroit, l'éloigner d'une chose. *On l'a tiré de sa prison. On ne saurait le t. de son cabinet, de ses livres. On l'a tiré de la charrue pour lui donner cette place.* — Figur., *T. quelqu'un de la boue, de la poussière*, Le faire sortir d'un état misérable et bas. On dit de même, *T. quelqu'un de son obscurité.* Fam., on dit encore, *On ne peut le t. de là*, en parl. D'un homme qui se tient attaché à une idée, et qui répond toujours la même chose. *T. quelqu'un d'un mauvais pas*, V. Pas. ‖ Sign. encore, Délivrer, dégager quelqu'un. *T. quelqu'un de captivité. T. son ami d'un péril. Qui le tirera de cet embarras? Il m'a tiré de peine. Tirez-moi d'inquiétude. Je l'ai tiré d'erreur.* = Recueillir, percevoir, obtenir, recevoir. *T. du profit. Quel avantage pensez-vous t. de là? Il tire dix mille francs de rente de sa terre. Il a tiré de cette affaire tout ce qu'on en pouvait t. Il a tiré de grands services de cet homme. Cet écrit tirait toute sa valeur des circonstances.* — *T. de l'argent de quelqu'un*, Se faire donner de l'argent par quelqu'un, à force de sollicitations, de poursuites, etc. *Il a tiré bien de l'argent à son frère. C'est un mauvais débiteur dont on ne peut t. aucun argent, dont on ne peut rien t.* — *T. quelque grâce de quelqu'un*, En obtenir quelque grâce par adresse ou par instance. *Il a tiré une donation de son oncle.* — *T. parole, t. promesse de quelqu'un*, Faire en sorte qu'il engage sa parole, sa promesse. — *T. un éclaircissement de quelqu'un*, Faire en sorte qu'il donne l'éclaircissement qu'on souhaite de lui. — *On ne saurait t. un mot de lui, on ne peut rien t. de lui*, se dit D'un homme qui ne veut point répondre sur quelque chose. *On ne peut parvenir à t. la vérité de sa bouche*, se dit D'un accusé qui ne veut rien avouer. — *On ne saurait t. raison de cet homme*, On ne peut obtenir de lui qu'il fasse ce qu'il doit. *T. raison d'une injure, d'une offense*, sign. En obtenir la réparation. On dit de même, *T. satisfaction d'une injure*, et *En t. vengeance*, S'en venger. — *T. parti de quelqu'un, de quelque chose*, V. Parti. — *T. vanité d'une chose*, En faire vanité. *T. avantage d'une chose*, La tourner, l'interpréter à son avantage. ‖ *Tirer*, se dit aussi en parlant De la source, de l'origine d'une chose. *Cette rivière tire sa source des Alpes. Cette maison tire son origine d'Espagne. Il tire son origine de telle famille.* — *Les généalogistes tirent l'origine de cet homme de telle maison*, Selon eux, il descend de telle maison. ‖ Fig., Extraire, emprunter. *Il a tiré une foule de belles sentences des anciens. C'est de tel auteur qu'il a tiré tout ce qu'il sait sur ce sujet. Cette décision est tirée d'un auteur suspect. Les mots que nous avons tirés du grec, du latin.* — *C'est de là que cette ville, que cette rivière tire son nom*, C'est à telle circonstance que cette ville, cette rivière doit le nom qu'elle porte. ‖ Figur., sign. encore Inférer, conclure. *De cela, je tire cette conséquence. On tire de là un grand argument contre lui. Je tire de là telle induction.* On dit de même, *T. une conjecture de... T. un bon, un mauvais augure d'une chose. T. des présages.* — *T. l'horoscope d'une personne*, V. Astrologie. — Neutral., *Cette chose tire à conséquence*, V. Conséquence. ‖ T. Math. *T. la racine carrée, la racine cubique d'un nombre*, Obtenir, au moyen de certains calculs, la racine carrée, cubique de ce nombre. = Étendre, allonger. *T. du linge. T. une courroie*, La tendre le plus qu'on peut. — *T. à poil une étoffe de laine, de soie, de coton*, En faire sortir, en faire paraître le poil, en le tirant avec une espèce de corde. = *T. bien ses bas*, Les étendre bien sur la jambe, de manière qu'ils ne fassent pas de plis. ‖ T. Techn. *T. l'or, l'argent, etc.*, Les allonger en fils déliés. ‖ Fig., *T. le rideau*, V. Rideau. — *Tirer, allonger la courroie*, V. Allonger. ‖ Figur., *T. une affaire en longueur*, En éloigner la conclusion. *Il tire l'affaire en longueur pour la rompre.* ‖ Famil., *T. sa révérence à quelqu'un*, V. Révérence. = Tracer. *T. une ligne horizontale. T. une raie sur ce qu'on a écrit. T. une allée au cordeau. T. le plan d'une place forte.* — *T. une copie, t. la copie, t. copie d'un acte, d'une lettre, etc.*, Les copier. — Fig., *T. en ligne de compte*, V. Compte. ‖ Faire le portrait de quelqu'un. *T. un homme au naturel. Il s'est fait t. en plâtre.* Vieux. ‖ Imprimer. *T. des feuilles. T. des estampes. Cet ouvrage a été tiré à tant d'exemplaires. La feuille est corrigée, il n'y a plus qu'à la t. Bon à t.* = Prendre au sort, au hasard. *Le président a tiré au sort les noms des jurés. T. les billets, les numéros d'une loterie. Ce conscrit a tiré le numéro 1.* ‖ *T. une loterie*, Tirer les numéros d'une loterie pour savoir à qui le sort fera échoir les lots. ‖ *T. le gâteau des Rois*, ou simpl., *T. les Rois*, Distribuer les parts du gâteau pour voir à qui écherra la fève. ‖ *T. les cartes*, V. Carte. = T. Chasse et Guerre. Faire partir une arme à feu, lancer un projectile. *T. le canon. T. un coup de fusil, de pistolet. Il a tiré son pistolet en l'air. T. des flèches. T. des bombes.* On dit, dans un sens anal., *T. des pétards, des fusées*, et *T. un feu d'artifice.* ‖ *T. un oiseau, t. un lièvre*, Tirer dessus. ‖ Figur. et famil., *T. sa poudre aux moineaux*, V. Poudre. *Pour lui parler, il faut le t. au vol, le t. en volant*, se dit D'un homme à qui il est difficile de parler, parce qu'il est toujours très-pressé. ‖ T. Escrime. *T. une estocade, un coup d'estocade*, Porter une estocade à celui contre qui on fait des armes ou contre qui on se bat. Vieux; mais on dit encore, Figur. et famil., *T. une estocade à quelqu'un*, Lui faire une demande désagréable et imprévue, et particul., lui demander de l'argent à emprunter. = T. Comm. *T. une lettre de change*, Faire un effet de commerce par lequel on charge un correspondant de payer la somme énoncée à celui qui présentera cette lettre. On dit aussi, *T. une lettre de change sur quelqu'un*, ou ellipt., *T. sur quelqu'un.* = T. Mar. *Ce navire tire tant d'eau, tant de pieds d'eau*, Il enfonce dans l'eau de tant de pieds. = Tirer. v. n. * Faire effort pour amener à soi une chose. *Le bateau est engravé; venez t. à la corde avec nous.* — *Cette corde tire*, Elle est extrêmement tendue. ‖ * *Cette cheminée tire bien*, Elle aspire l'air avec force, ou plutôt le courant d'air y est énergique. *Ce poêle tire mal, ne tire pas assez.* ‖ Famil., Aller, s'acheminer. *Après la cérémonie, les uns tirèrent à droite, et les autres à gauche. De quel côté tirez-vous?* — *T. au large*, S'enfuir. *T. de long*, S'esquiver, s'enfuir, et Fig., Apporter des délais dans une affaire. — *Cette affaire, cette maladie tire en longueur*, Elle se prolonge indéfiniment. — *T. à sa fin*, Être bien près de finir, d'être terminé, d'être consommé. *Cet ouvrage, cette maladie tire à sa fin. Ma provision de bois tire à sa fin.* On dit aussi, D'un malade qui approche de la mort, qu'*Il tire à sa fin, à la fin.* ‖ *T. au sort*, Décider d'une chose par la voie du sort. *Ils tirèrent au sort à qui se dévouerait. On les fit t. au sort.* On dit de même, *T. à la courte paille, t. au doigt mouillé.* — Au Jeu, *T. à qui fera*, Tirer au sort à qui donnera les cartes ou à qui jouera le premier. ‖ T. Chasse et Guerre. Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu, la faire partir. *T. de l'arc, de l'arbalète, de l'arquebuse. T. à la cible. T. aux perdrix. T. sur quelqu'un, contre quelqu'un. T. en l'air. T. à poudre, à balle. T. à boulets rouges. T. à ricochets. T. juste. T. à coup sûr. Poudre à t.* — *T. au vol*, Tirer sur un oiseau lorsqu'il vole. — Figur. et famil., *T. sur quelqu'un*, Dire des choses offensantes de quelqu'un. *T. sur lui à boulets rouges*, En dire les choses les plus offensantes; et *T. sur quelqu'un à bout portant*, Lui dire en face les choses les plus dures. Ces phrases se disent aussi, bien qu'il ne s'agisse que De simples plaisanteries. — On dit encore, *Vous tirez sur vos troupes, sur vos gens*, Vous attaquez ceux qui sont dans vos intérêts. ‖ En parl. Des armes à feu, sign. quelquef. Partir, faire explosion. *Dès que le canon eut commencé à t., les ennemis capitulèrent.* — *Ce fusil tire fort juste*, Il ne fait point dévier le projectile. ‖ T. Escrime. *T. des armes*, ou simpl. *Tirer*, Faire des armes. *T. de tierce, de quarte. T. au mur. Il tire bien.* — *T. sur le temps*, Tirer au moment où l'adversaire se prépare à tirer lui-même; et Fig., Saisir l'occasion de dire ou de faire quelque chose. — Fig. et fam., par allusion aux combats judiciaires entre vilains qui ne se battaient qu'avec des bâtons, on dit quelquef., *T. au bâton, au court bâton avec quelqu'un*, Contester avec lui d'égal à égal. On dit aussi A quelqu'un qui est disposé à contester contre un individu de rang ou de mérite bien inférieur, *Il ne vous appartient pas de t. au bâton avec lui.* ‖ *T. sur*, Avoir quelque rapport, quelque ressemblance; se dit surtout Des couleurs. *T. sur le bleu, sur le jaune. Cette pierre tire sur le vert.* = se Tirer. v. pr. * Se dit De l'action ou de l'effort réciproque de deux personnes pour amener à soi. *Ces deux enfants se tiraient par les cheveux.* ‖ Sign. plus ordin., Sortir, se délivrer de, se dégager de... *Vous ne vous tirerez jamais de ce mauvais chemin. Il a eu de la peine à se t. de prison. Il ne se tirera pas de cette maladie. Se t. d'affaire, d'embarras.* ‖ Venir à bout d'une chose. *Il s'est heureusement tiré de ce sujet difficile, de ce rôle ingrat.* — Absol., *S'en t., s'en bien t.*, Sortir heureusement d'une maladie, d'une affaire difficile ou fâcheuse. *Il s'en est bien tiré. Vous ne vous en tirerez jamais. Il s'est fort bien tiré de là.* ‖ *Se t. du pair, se t. de pair*, S'élever au-dessus de ses égaux. = Tiré, ée. p. *Un visage tiré*, Un visage maigre, abattu. ‖ Subst., se dit quelquef. De la chasse au fusil. *Le roi fit hier un beau tiré.* On dit aussi, *Chasse au tiré.*

TIRET. s. m. Petit morceau de parchemin coupé en long et tortillé, servant à enfiler et à attacher des papiers ensemble. *Attacher des pièces d'écriture avec des tirets.* ‖ T. Gramm. V. Ponctuation.

TIRETAINE. s. f. (esp. *tiritana*). Sorte de droguet ou de drap grossier, moitié laine et moitié fil.

TIRE-TÊTE. s. m. T. Chir. Instrument dont on se servait autrefois pour extraire la tête du fœtus mort dans la matrice.

* **TIRETOIR.** s. m. T. Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. ‖ T. Technol. Espèce de levier muni d'un crochet dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. — On écrit aussi, *Tirtoir.*

TIREUR, EUSE. s. Celui, celle qui tire. — *T. d'or,* Ouvrier dont le métier est de tirer l'or en fils déliés. — *T. d'armes,* Maître d'armes. Vieux. — *T. de laine,* Voy. Laine. — *Tireuse de cartes,* Prétendue devineresse qui prédit aux personnes ce qui doit leur arriver d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer. ‖ *Tireur,* employé absol., se dit D'un chasseur qu'on charge de tuer du gibier : *Il a deux tireurs qui le fournissent de gibier;* — D'un homme qui chasse au fusil : *C'est un bon t., un habile t., un mauvais t.;* — De soldats envoyés pour faire une ou plusieurs décharges d'armes à feu : *On disposa les tireurs sur plusieurs points;* — *et D'un homme qui fait des armes, relativement à son habileté : *C'est un bon, un mauvais t.* ‖ T. Comm. Voy. Change.

* **TIRE-VEILLES.** s. m. pl. T. Mar. Cordages garnis de nœuds d'espace en espace, qu'on attache au haut de la muraille d'un bâtiment pour soutenir ceux qui montent à bord par l'escalier ou qui en descendent.

TIROIR. s. m. Espèce de petite caisse qui s'emboîte dans une armoire, dans une table, dans une commode, et qu'on tire au moyen d'un bouton, d'une clef, etc. — Figur., *Pièce à t.,* Pièce de théâtre dont les scènes, quoique réunies par un lien commun souvent très-léger, ne tiennent pas l'une à l'autre et ne forment point une action. — Figur. et fam., Les militaires appellent *Tiroir,* Le second rang d'une troupe formée sur trois rangs. *Les hommes de petite taille sont ordinairement placés dans le t.* ‖ * T. Arts et Mét. Cylindre ou rouleau de bois garni de dents fines qui fait partie de la machine à friser les étoffes. V. aussi Locomotive. ‖ * T. Arqueb. Voy. Fusil.

TIRONIENNES. adj. f. pl. Ne se dit que dans la loc., *Notes tironiennes.* V. Sténographie.

TISANE. s. f. (gr. πτισάνη, orge mondé). T. Pharm.

Enc. — Chez les anciens, on désignait spécialement sous le nom de *Tisane* une décoction d'orge, quelquefois filtrée, mais le plus souvent contenant l'orge même et formant ainsi une sorte de bouillie peu consistante qu'on donnait aux malades pour les désaltérer et les sustenter en même temps. Chez les modernes, on appelle *Tisane* une boisson qui ne contient en dissolution qu'une petite quantité de principes médicamenteux, et que l'on administre dans les maladies pour aider l'action des médicaments plus actifs. En général, les tisanes sont des infusions ou des décoctions de plantes diverses, édulcorées avec du miel, du sucre ou des sirops. On les fait légères et aussi agréables que possible. Elles se donnent chaudes ou froides suivant leur composition et la nature de la maladie. On les distingue en outre, suivant leur mode d'action réel ou supposé, en tempérantes ou acidules, émollientes ou mucilagineuses, pectorales, toniques, antiscorbutiques, sudorifiques, diurétiques, purgatives, etc. Enfin, d'après leur mode de préparation, on les divise en tisanes par macération, par infusion, par décoction, par infusion et décoction.

TISON. s. m. (lat. *titio*). Reste d'une bûche, d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée. — Fam., *Garder les tisons, avoir toujours le nez sur les tisons,* se dit D'une personne qui est ordinairement auprès du feu. *Cracher sur les tisons,* se dit Des vieilles gens qui sont toujours auprès du feu. ‖ Fig., on appelle *T. d'enfer,* Une personne méchante qui excite au mal par ses discours, par ses exemples; et *T. de la discorde,* ou *t. de discorde,* Un homme d'un caractère séditieux et funeste au repos de la société. *T. de discorde,* se dit aussi D'une chose qui est une matière de discorde, un sujet de querelle sans fin. = Tisonné. adj. m. N'est usité que dans ces locut., *Poil gris t., Cheval gris t., Jument gris tisonné,* qui se disent D'un cheval sur lequel on observe des taches irrégulièrement éparses, comme si le poil avait été noirci dans ces endroits avec un tison. = Tisonner. v. n. Remuer les tisons sans besoin. *Il est sans cesse à t.* = Tisonneur, euse. s. Celui, celle qui aime à tisonner. = Tisonnier. s. m. T. Techn. Tige de fer avec un crochet au bout, qui sert à attiser le feu de la forge et à en retirer le mâchefer. — Dans les mots *Tisonné* et suivants, on ne fait sentir qu'une seule N.

TISSAGE. s. m. L'action de tisser, et L'ouvrage de celui qui tisse.

Enc. — Tout tissu est formé par l'entrelacement régulier de fils soumis à une certaine tension, et dont la superposition, au point d'entrecroisement, détermine l'épaisseur de l'étoffe. Il existe un nombre infini de variétés de tissus ; cependant, si on les considère au point de vue de leur constitution élémentaire, on peut les diviser en deux grandes classes, celle des tissus à corps pleins, à fils serrés et rectilignes, et celle des tissus à mailles et à fils curvilignes, chacune renfermant plusieurs genres, qui diffèrent par le système de croisement de leurs fils. Limités que nous sommes par notre cadre, nous ne parlerons que des tissus de la première classe. Ce sont d'ailleurs les plus nombreux, puisqu'ils comprennent depuis la toile à voiles la plus grossière jusqu'à la batiste la plus fine. La classe des tissus à mailles ne se compose que du tulle et du tricot.

I. Les tissus à corps plein sont produits par deux systèmes de fils qui se croisent invariablement à angle droit. Les fils d'un de ces systèmes sont placés dans le sens de la longueur de l'étoffe, et isolés les uns des autres : leur série se nomme *Chaîne.* Les fils de l'autre système entrecroisent transversalement ces derniers, et peuvent être regardés comme un seul fil successivement replié et serré sur lui-même de manière à recouvrir tout l'espace occupé par ceux du premier système : leur série constitue la *Trame.* Une seule course de trame égale à la largeur de la chaîne est ce qu'on nomme une *Duite.* Dans les tissus ornés de plusieurs nuances, on obtient l'effet voulu en superposant plusieurs duites, en faisant ce qu'on appelle des *passées.* Le tissage proprement dit est précédé de plusieurs opérations préliminaires dont les principales sont : le *bobinage,* l'*ourdissage* et le *parage.* Le *Bobinage* a pour objet de disposer sur des bobines les fils destinés à la chaîne, lesquels arrivent toujours de la filature en écheveaux ou en fuseaux. Il s'exécute au moyen de dévidoirs, appelés *Machines à bobiner,* où l'on place les unes à côté des autres des bobines, que l'on fait mouvoir toutes à la fois et sur lesquelles on fait monter le fil provenant des broches ou des écheveaux. L'*Ourdissage,* qui vient ensuite, consiste à former la chaîne en assemblant parallèlement entre eux un certain nombre de fils d'égale longueur. Il s'opère à l'aide d'appareils nommés *Ourdissoirs,* qui sont mus, tantôt à la main, tantôt par un moteur mécanique. A l'ourdissage succèdent le *Montage,* c.-à-d. le transport de la chaîne sur le métier à tisser, et le *Parage* ou *Encollage.* Cette dernière opération consiste à étendre régulièrement sur les fils un enduit, appelé *Parou* ou *Parement,* qui est destiné à augmenter leur résistance et à les rendre plus glissants. On se sert de colle animale pour la laine, et d'un mélange de fécule, d'amidon grillé et de sulfate de cuivre ou de zinc, pour le lin, le chanvre et le coton. La soie est la seule matière textile qui n'ait pas besoin d'être encollée. — Le métier à tisser le plus simple est le *Métier à marches* (Fig. ci-dessous). Ce métier, qui est connu de temps immémorial, se compose d'un bâti solide ABCD, et de parties mobiles qui servent à exécuter le travail. Le bâti a environ 3 mèt. de hauteur, 3 m. 50 de largeur, et 1 m. 80 de profondeur : il offre en avant une planche inclinée P qui sert de siége au tisserand. Les parties mobiles sont les suivantes. EE' sont deux cylindres ou *Ensouples :* l'ensouple de derrière E est celle sur laquelle les fils de la chaîne sont enroulés, et c'est sur l'ensouple de devant E que l'ouvrier enroule l'étoffe à mesure qu'il l'a tissée. La première est soumise à un système de tension qui agit sur son axe à mesure que la chaîne est employée ; la seconde est munie d'une roue à déclic et d'une manivelle que l'ouvrier peut faire mouvoir. Les *Lisses* ou *lames* LL' sont de grosses ficelles ou *mailles,* munies de nœuds ou d'anneaux, pour livrer passage aux fils de la chaîne : leur nombre, toujours pair, dépend de la largeur qu'on veut donner au tissu. Les ficelles de chaque système de lisses sont assemblées au moyen de deux réglettes de bois, dont l'une, la supérieure, a ses extrémités attachées à une corde qui va passer dans la gorge d'une poulie fixée au haut du bâti ; tandis que l'autre, l'inférieure, communique avec les pédales MM' appelées *Marches,* que l'ouvrier fait mouvoir avec les pieds. Il résulte de cette disposition que les lisses se partagent les fils de la chaîne et peuvent les faire monter et descendre alternativement, quand on appuie successivement sur les marches qui leur correspondent. Le *Battant* F est la partie la plus importante du métier. C'est une traverse de bois horizontale qui est suspendue en haut du métier, au-dessus des fils, par deux montants à pivots, de manière à pouvoir prendre un mouvement d'oscillation d'avant en arrière. Cette traverse porte un peigne d'acier, dont les dents, en nombre égal à celui des fils de chaîne, séparent ces derniers les uns des autres. Ce peigne, qu'on appelle *Ros,* est assemblé entre une pièce de bois, nommée *Poignée,* et une espèce de longue boîte, appelée *Masse* ou *Chasse,* dans laquelle glisse la navette. Outre les parties qui précèdent, on distingue, dans le métier à marches, une pièce fixe, nommée *Templet,* qui est toujours de bois : c'est une espèce de crémaillère que l'on place en avant du battant sur la partie faite du tissu, et dont l'objet est de tendre ce dernier et de lui assurer une largeur uniforme. A cet effet, elle est munie à ses extrémités de dents que l'on enfonce dans la lisière de l'étoffe. Nous avons nommé la *Navette.* C'est un morceau de bois étroit, long d'environ 20 cent., qui se termine par deux cônes, pour qu'elle ne s'accroche pas aux fils de la chaîne. Elle présente au milieu de sa longueur un trou appelé *chase* où est fixé, au moyen d'un axe dont les extrémités forment tourillons, une petite bobine ou *canette* chargée du fil de trame, lequel passe par un petit trou au bout de la navette, de telle sorte que, lorsqu'on chasse la navette, son mouvement fait dérouler le fil. Enfin, en avant et en arrière de la chase sont deux autres trous dans lesquels on remarque des galets mobiles destinés à faciliter le mouvement de la navette, en diminuant le frottement des fils de la chaîne. Pour commencer à tisser, l'ouvrier dispose les choses comme le montre la figure, où l'on voit les fils de la chaîne enroulés sur l'ensouple de derrière passer d'abord dans les boucles des lisses, puis entre les dents du peigne, et venir se fixer à l'ensouple de devant qui leur donne la tension convenable. Les deux lisses et les deux marches sont alors à la même hauteur, la chaîne est horizontale et le battant a une position verticale. Mais dès que l'ouvrier met le pied sur une des marches, sur la marche M par ex., il fait baisser la lisse L et monter la lisse L' avec tous les fils qu'elles commandent, ce qui produit un parallélogramme dans l'angle duquel il lance la navette. Sous l'impulsion qui lui est donnée, celle-ci parcourt toute la largeur de la chaîne et y dépose son fil. Cet effet obtenu, l'ouvrier appuie sur la marche M', de manière à faire monter la lisse L et baisser la lisse L'. Par cette manœuvre, le fil de trame se trouve comme emboîté entre les deux systèmes de fils de la chaîne ; un nouveau parallélogramme s'est formé, et l'on y fait passer une seconde duite, mais en sens contraire de la première. On continue ainsi jusqu'à ce que toute la chaîne soit employée. Toutefois, pour que le tissu ait la résistance convenable, on est obligé de serrer chaque duite dans le sommet de l'angle où elle s'est logée. On obtient ce résultat en la frappant au moyen du battant. En outre, pour que la trame se tasse plus aisément sous l'action du battant, on a soin, avant de placer le fil dans la navette, de le soumettre à une opération appelée *mouillade,* qui consiste à le faire tremper dans un bain d'eau de savon. Cette dernière opération n'a pas lieu pour la soie.

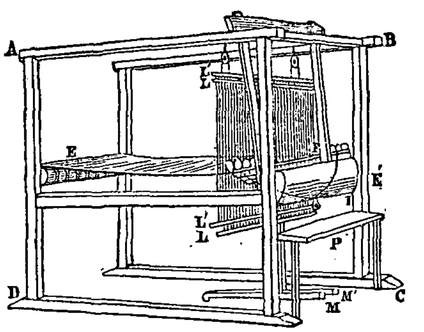

D'après ce qui précède, on voit que pour obtenir un tissu de l'espèce la plus simple, il suffit de répéter successivement les mouvements en sens contraire des deux lisses, de faire courir, après chacun d'eux, un fil de trame dans toute la largeur de la chaîne, et d'imprimer un choc à ce dernier. Il est facile de comprendre pourquoi les étoffes de ce genre sont unies et exactement semblables de chaque côté. Néanmoins on peut obtenir certains effets particuliers, notamment des rayures, en modifiant le croisement des fils, c.-à-d. ce qu'on appelle l'*Armure.* Au reste, aujourd'hui, dans les grandes fabriques, on remplace le métier à marches par un appareil beaucoup plus compliqué, qu'on appelle *Métier mécanique,* et dont il existe un grand nombre de variétés, chacune destinée à un usage spécial. — Outre les tissus unis, qui sont naturellement les plus anciens, il en existe d'autres auxquels on applique l'épithète de *façonnés,* parce que leur surface présente des ornements divers et quelconques obtenus par le croisement des fils. On dit quelconques, parce qu'il n'existe aucun dessin, fleurs, fruits, paysages, etc., qui ne puisse être imité avec exactitude par le tissage. Les tissus de cette catégorie sont formés, comme les précédents, d'une chaîne et d'une trame, mais l'exécution de leurs ornements exige que les fils de la chaîne puissent se mouvoir isolément, ce qui demande des métiers différents de ceux dont il vient d'être question. La première machine imaginée à cet effet est le *Métier à la tire.* Elle a été créée à une époque très-ancienne, mais inconnue, et on l'a employée jusqu'aux premières années de ce siècle, où l'invention du *Métier à la Jacquart* l'a fait peu à peu abandonner. Parmi les tissus façonnés, il en est certains, dits *brochés,* dont les dessins sont obtenus au moyen d'une espèce de broderie appliquée seulement aux endroits à orner, et en n'employant absolument que la quantité de matière nécessaire pour les produire. On exécute ces dessins isolés à l'aide de battants d'une forme particulière, appelés pour ce motif *battants brocheurs,* dont la réalisation pratique, qui date de 1838, est due à Godemard et à Meynier, de Lyon.

II. L'art du tissage se perd, comme celui du filage, dans la nuit des temps ; mais, à la différence de ce dernier qui est resté longtemps stationnaire, il a au contraire fait de bonne heure des progrès remarquables. Si l'on en juge même par les échantillons que l'industrie du moyen âge nous a transmis, il est incontestable qu'à cette époque, on connaissait, tant en Orient qu'en Occident, pour la fabrication des tissus de luxe, la plupart des artifices usités de nos jours. Les modernes n'ont réellement fait que simplifier la fabrication des tissus façonnés et créer le tissage mécanique des tissus unis. Ce double résultat a été obtenu au moyen d'une multitude d'inventions dont il est très-souvent impossible de préciser rigoureusement la date et l'auteur. Il est, en outre, à remarquer que les tisserands européens antérieurs au XVII^{e} siècle avaient surtout travaillé la laine, rarement le chanvre et le lin, et exceptionnellement la soie. — Le tissage mécanique des tissus unis est né en France, mais c'est à l'Angleterre qu'appartient la gloire de l'avoir réalisé pratiquement. Les premiers essais datent de 1678, époque à laquelle un officier de marine, nommé de Gennes, présenta à l'Académie des sciences « une machine pour faire de la toile sans l'aide d'aucun ouvrier». Une machine du même genre fut créée, en 1745, par Vaucanson. Aucune des deux inventions n'eut de succès, parce que notre industrie n'était pas encore assez avancée pour qu'elle pût en apprécier la valeur. Les choses se passèrent autrement en Angleterre. Ce pays, se trouvant déjà en possession de la filature mécanique, avait besoin de nouveaux métiers à tisser afin de pouvoir employer l'énorme quantité de fils que la filature produisait chaque jour et à la consommation desquels les anciens procédés de tissage ne pouvaient suffire. Il fut répondu à ce besoin par Edmond Cartwright, qui, en 1787, après trois années de tâtonnements, réussit à construire un métier à tisser fonctionnant mécaniquement avec succès. C'est ce métier que l'on regarde avec raison comme le point de départ des mécanismes actuellement employés. Il fut aussitôt perfectionné par une foule de mécaniciens habiles, et son usage pénétra promptement dans toutes les grandes manufactures. Le tissage mécanique était déjà très-florissant en Angleterre, quand on songea à l'introduire en France. L'initiative de ce grand progrès parait due à Biard (1804) et à Despian (1805); mais il n'a pu être réalisé que fort longtemps après. On cite Vigneron, Debergue, Rixler, Dixon et Josué Heilmann, parmi ceux qui ont le plus contribué à doter notre pays des métiers automates à tisser. — Quant à la fabrication des tissus façonnés, elle est aussi d'origine française, mais, de plus, c'est dans notre pays qu'elle est le plus développée. Le premier métier destiné à ces sortes de tissus fut monté à Lyon, en 1606, par Claude Dangon, et successivement amélioré par Garon (1717), Bouchon (1725) et Falcon (1728). En 1746, Vaucanson, abandonnant les voies suivies par ses devanciers, en imagina un autre qui, quoique ne réussissant pas dans la pratique, n'en contribua pas moins au progrès ultérieur par les idées qu'il fit naître. Des inventions du même genre furent faites par la suite par Ponçon (1775), Versier (1790), et plusieurs autres. Enfin, vers 1804, Jacquart, de Lyon, en combinant et modifiant les travaux de Bouchon, de Falcon et de Vaucanson, réussit, avec l'aide du mécanicien Breton, à résoudre complétement le problème et à doter l'industrie du célèbre métier auquel la reconnaissance publique a donné son nom. Aujourd'hui, ce métier est répandu dans tous les pays où l'industrie des étoffes façonnées est florissante; mais il a reçu de si nombreux perfectionnements, que son inventeur aurait beaucoup de peine à le reconnaître. Il est redevable de ses améliorations les plus importantes à nos compatriotes Breton, Belly, Acklin, Garnier, Tranchat, Michel, etc.; à Bonardel, de Berlin, et aux Anglais Wilson, Barlow, etc. Dans ces dernières années, l'ingénieur piémontais Bonelli a eu l'idée d'employer l'électricité pour remplacer certains organes du métier à la Jacquart, mais cette innovation ne présente aucun avantage pratique.

TISSER. v. a. (latin. *texere*). Faire de la toile ou d'autres étoffes en entrelaçant les fils dont elles doivent être composées. *T. de la toile. T du drap. T. du lin, du coton.* || Tissé, ée. part. *Cette toile est bien tissée.* — Ce verbe ne s'emploie qu'au propre. Voy Tistre.

TISSERAND. s. m. Ouvrier qui tisse des étoffes quelconques. *T. en drap, en soie, etc.* || Absol., signifie Celui qui tisse de la toile. *Le métier de t. est bien déchu.* = Tisseranderie. s. f. Profession de ceux qui tissent ou qui vendent les ouvrages faits par les tisserands. *Exercer la t. et la draperie.*

TISSERIN. s. m. T. Ornith. V. Moineau.

***TISSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui exerce le métier de tisser des étoffes, des rubans. *Les tisseurs de Lyon. C'est une habile tisseuse.*

TISSU. s. m. (lat. *textus*, tissé). Dénomination générique qui s'applique à Tous les produits de l'art du tissage. *Les riches tissus de l'Inde. Les admirables tissus de Lyon. Tissus de soie, de fil, de coton, de laine. Voilà un beau t. Un t. d'or et d'argent. Un t. imperméable.* — Par ext., se dit aussi pour Tissure. *Le t. de cette étoffe est lâche, est serré.* || Par anal., se dit Des parties solides des corps soit animaux, soit végétaux, qui sont formées d'éléments anatomiques plus ou moins enchevêtrés ou simplement accolés. V. Histologie et Organographie. || Figur., Suite d'actions, de discours, de choses, ordinairement enchaînées les unes aux autres. *Cet ouvrage est un t. de mensonges, de calomnies. Tout ce qu'il dit n'est qu'un t. de faussetés. La vie humaine n'est qu'un t. de misères. Sa vie est un t. de belles actions. Cette histoire est un t. d'horreurs.* — En parlant D'ouvrages d'esprit et du style, se dit particulièrement De l'ordre et de l'enchaînement des idées, des pensées. *Le t. de son discours est fort bon. Le t. de son style est plein, serré, lâche, etc.* = Tissure. s. f. Qualité de ce qui est tissu. *T. ferme, serrée. T. lâche.* || Figur., *La t. d'un discours, d'un poëme, etc.* Vieux; on dit *Tissu*. = Tissutier. s. m. Ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses, etc. Inus.

TISTRE. v. a. (lat. *texere*). Ce verbe, qui est synon. de *Tisser*, est inusité, excepté dans les temps formés de son participe, *Tissu. Il a tissu cette toile.* || Figur., *C'est lui qui a tissu cette intrigue*, C'est lui qui l'a imaginée, qui l'a conduite. = Tissu, ue. part. *Une étoffe bien tissue.* || Fig., *Des jours tissus d'or et de soie*, Une vie de bonheur et de prospérité.

***TITANE.** s. m. Titané, Titanique. adj. m. T. Chim.

Enc. — Le *Titane* est un corps simple métallique qui se présente sous forme d'une poudre grise amorphe, analogue à celle du fer réduit par l'hydrogène à une basse température. Ce métal est completement infusible. Chauffé à l'air, il brûle avec une vive scintillation. Lorsqu'on le chauffe avec de l'oxyde de plomb ou de cuivre, il se developpe une vive incandescence et la matière est souvent projetée au loin. Il se change dans ces divers cas en *Acide titanique*, lequel est susceptible de former avec divers métaux des sels appelés *Titanates*. La densité du titane est 5,3; son equivalent = 314,7, et son symbole Ti. Le titane se présente toujours combiné avec d'autres corps. Combiné avec le carbone et l'azote, on le trouve dans les scories des hauts fourneaux sous forme de petits cristaux cubiques, brillants, d'un rouge de cuivre légèrement jaunâtre. Uni à l'oxygène et au fer, il constitue le *Fer titané*, dont nous avons parlé au mot Fer. Enfin, on le rencontre combiné avec l'oxygène dans plusieurs espèces minérales, telles que le *Rutile*, l'*Anatase*, le *Sphène*, etc. Le titane, de même que ses composés, n'est d'aucun usage. Découvert en 1781 par Gregor, dans le sable ferrugineux d'un ruisseau de la vallée de Menachan, dans le comté de Cornouailles, ce corps reçut de lui le nom de *Ménachine*; mais plus tard Klaproth ayant retrouvé ce métal dans le Schorl rouge, ou Rutile de Hongrie, il lui imposa, par allusion aux Titans de la mythologie, le nom de *Titane*, qui lui est resté.

***TITANIQUE.** adj. 2 g. Qui est digne des titans. *Orgueil t. Entreprise titanique.*

TITANS. s. m. pl. (gr. τιτᾶνες). T. Mythol. Les géants, fils d'Uranus et de la Terre, qui voulurent escalader le ciel et détrôner Jupiter. V. Saturne et Jupiter.

TITHYMALE. s. m. T. Bot. Voy. Euphorbiacées.

TITILLATION. s. f. [On pron. les deux L sans les mouiller.] Sensation légère de chatouillement. *Une t. agréable, incommode.* = Titiller. v. a (lat. *titillare*). Produire un chatouillement agréable. *Ce vin titille agreablement le palais.* = Titillé, ée. part.

TITRE. s. m. (lat. *titulus*). Se dit De l'inscription mise au commencement d'un livre pour faire connaître le sujet de l'ouvrage, et ordinairement le nom de l'auteur, celui de l'éditeur, et l'année de la publication, ainsi que Du feuillet qui contient cette inscription, et enfin Des inscriptions placées au commencement des divisions d'un livre, pour indiquer la matière traitée dans chacune d'elles. *Le t. d'un livre. Cet ouvrage porte un t. bizarre. On a arraché le t. de ce volume. Quel est le t. de ce paragraphe? Juger un livre sur le t.* — *Le faux t. d'un livre*, Premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier. *T. courant*, Ligne en petites capitales qui est mise au haut des pages d'un livre pour indiquer le sujet dont il traite. || Par extens., Subdivision employée dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. *Livre douze, t. trois du Digeste. Le t. des Successions dans le Code Napoléon.* || Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres pour marquer abréviation. Ainsi, pour écrire *Votre*, on écrit quelquefois $\overline{\text{V}^{re}}$. = Nom de dignité, qualification honorable. *Ce pair de France avait le t. de duc, de comte. Auguste refusa le t. de roi et prit le t. d'empereur. Il prend le t. de prince. Cette terre portait le t. de comté. Sa Sainteté est le t. qu'on donne aux papes. On donne aux rois le t. de Votre Majesté, et aux cardinaux celui de Votre Eminence. Titres nobiliaires*, V. Noblesse. — En parl. Des cardinaux, se dit De certaines églises de Rome ou des environs dont ils prennent le nom. *Cardinal du t. de Sainte-Sabine.* || Se dit aussi De certaines qualifications qu'on ne peut prendre, de certaines professions qu'on ne peut exercer qu'en vertu d'un diplôme, d'un brevet, etc. *Il a le t. de docteur en droit. Il a le t. d'avocat, de médecin, de notaire, etc.* || Par anal., se dit Des qualifications qu'on donne aux personnes, pour exprimer certaines relations. *Le t. de père, d'époux, d'epouse. Le t. de bienfaiteur. Celui que vous honorez du t. de votre ami. Se parer du t. de philosophe.* = Se dit aussi De la propriété ou de la possession d'une charge, d'un office. *Il eut cette charge en t. après l'avoir exercee par commission. Former opposition au t. d'un office.* On dit dans un sens analog. : *Professeur en t.*, par opposit. à *Professeur suppléant; Commis en t.*, Commis en pied, par opposit. à *Surnuméraire.* || L'acte, l'écrit, la pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité. *Les anciens titres d'une maison. Les titres et papiers. Il a fait vérifier ses titres de noblesse. Titres et documents. T. primordial. T. de propriété. T. valable, inattaquable. Il produit des titres authentiques, des titres faux. T. executoire.* — *T. clérical*, Contrat par lequel on assignait une rente annuelle à celui qui voulait prendre les ordres sacrés. — *T. nouvel*, se dit de L'acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il représente, et de L'engagement qu'on est en droit d'exiger du débiteur originaire lorsque le temps de la prescription approche. || Le droit qu'on a de posséder, de demander, ou de faire quelque chose. *Il possède cette maison à t. d'achat, d'heritage. A quel t. avez-vous obtenu cet emploi? En fait de meubles, possession vaut t. A bon t. A juste t. A faux t. T. onereux*, Celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent ou sous la condition d'acquitter certaines charges; se dit par oppos. à *T. gratuit*, Celui par lequel on acquiert une chose comme héritier ou donataire. — *A juste t., à bon t.*, Justement, avec raison. *C'est à juste t. qu'il fut appelé le Père du peuple.* || Par ext., se dit De la capacité, des services, des qualités qui permettent de prétendre à une chose. *Il a des titres à cette place. Il a bien des titres à mon amitié. Je ferai valoir vos titres.* || T. Monnay. et Bijout. Le degré de fin de l'or et de l'argent. V. Monnaie et Orfévre. = = A titre de. loc. prép. En qualité de, sous prétexte de. *A t. d'héritier. Il s'est introduit dans cette maison à t. de parent.* || *A t. de grâce, à t. de dette, à t. de don, de prêt*, Comme une grâce, une dette, etc. || *A t. d'office*, En vertu de sa qualité, de sa charge. = Titrer. v. a. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre; ou Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres. || Titré, ée. part. *Un homme titré, une femme titrée*, Qui a un titre nobiliaire. — *Terre titrée*, Terre à laquelle est attaché un titre nobiliaire. = Titrier. s. m. Autrefois Le religieux chargé de veiller à la conservation des titres d'un monastère.

TITUBATION. s. f. (lat. *titubatio*). Action de chanceler. || Le mouvement de nutation de l'axe de la terre. Inus. = *Tituber. v. n. (latin. *titubare*). Chanceler. *L'ivrogne commençait à tituber.* Fam.

TITULAIRE. adj. et s. f. (lat. *titulus*, titre). Qui a le titre et le droit d'une dignité, sans en avoir la possession, sans en remplir la fonction. *Les princes de cette maison ont été longtemps empereurs titulaires de Constantinople.* || Qui est revêtu d'un titre, soit qu'il en remplisse, soit qu'il n'en remplisse pas la fonction. *Professeur t. Juré t. Les membres titulaires d'une société savante.* || S'emploie aussi substantiv. *Cette chaire a été supprimee à la mort du dernier t. C'est une telle qui est la t. du bureau de tabac.*

TMÈSE. s. f. (gr. τμῆσις, coupure). T. Gramm.

Enc. — La *Tmèse* consiste à séparer un mot en deux parties pour insérer un ou plusieurs mots dans l'intervalle. Cette figure était d'un assez fréquent usage dans la poésie grecque et latine. Ainsi Virgile a dit : *circum dea fudit amictu*, pour *dea circumfudit amictu*. Elle se présente encore dans la langue allemande, où la préposition se trouve souvent séparée du verbe auquel elle appartient ; mais dans notre langue, elle n'est jamais usitée. Autrefois cependant on la pratiquait fréquemment avec les mots *se non* (sinon), *vez ci* (voici), etc. Fr. Génin cite entre autres les exemples suivants :

Quoique je die et quoique non,
Nus n'est vilains, *se* de cuer *non*...
Sire, *vez* me *ci* toute preste.

TOAST. s. m. [Mot emprunté de l'anglais, qu'on prononce et que quelques personnes écrivent *Toste.*] Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. *Porter un t. Il y eut vingt toasts portés.* = Toaster. v. a. [On pron. et l'on écrit également *Toster.*] Porter un toast, des toasts; boire en annonçant un vœu, un sentiment pour quelqu'un, ou quelque événement heureux. *On a toasté la paix.* Absol., *Nous passâmes toute la nuit à t.* = Toasté, ée, part.

***TOC.** Onomatopée. Sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. *Montre à toc.* || *Jeu du toc*, Sorte de jeu de trictrac que l'on joue avec quinze dames de chaque couleur.

TOCANE. s. f. Vin nouveau fait de la mère goutte. *Bonne t. T. de Champagne.*

***TOCCATE.** s. f. (ital. *toccare*, toucher). Pièce de musique écrite pour un instrument à touches. *La t. diffère de la sonate en ce qu'elle n'est ordinairement composée que d'un seul morceau.*

***TOCOCA.** s. m. T. Bot. V. Mélastomacées.

***TOCOLOGIE.** s. f. (gr. τόκος, accouchement; λόγος, discours). T. Chir. V. Accouchement.

***TOCRO.** s. m. T. Ornith. V. Colin.

TOCSIN. s. m. (R. *toquer*, et lat. *signum*, signal). Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. *Dès que l'ennemi parut, on sonna le t. Les factieux sonnèrent le t. pour ameuter le peuple.* || *La cloche du t.*, ou simpl., *Le tocsin*, La cloche destinée à sonner le tocsin. *On a placé le t. dans cette tour.* || Fig., *Il a sonné le t.*, se dit D'un orateur, d'un écrivain dont les paroles sont propres à soulever, à enflammer la multitude. *Sonner le t. sur quelqu'un*, Exciter le public contre lui.

***TODDALIA.** s. m. T. Bot. V. Xanthoxylées.

***TODDI** et **TODDY.** s. m. Voy. Palmier.

***TODIER.** s. m. T. Ornith. Voy. Syndactyles.

TOGE. s. f. (lat. *toga*). T. Antiq. rom.

Enc. — La *Toge* (*toga*) était le principal vêtement de dessus des Romains, celui qui formait le costume national de ce peuple (*gens togata*), comme le *pallium* était celui des Grecs (*gens palliata*). La t. consistait en une grande pièce d'étoffe de laine, habituellement blanche, qui se mettait par-dessus la tunique.

I. Les Romains paraissent avoir *emprunté l'usage de la t. aux* Étrusques. Chez ce peuple, ainsi que dans les premiers temps de Rome, ce vêtement représentait une pièce de grandeur médiocre, et taillée en forme de croissant ou de demi-cercle. On ajustait par derrière, contre le bas du cou, le milieu du bord supérieur, qui était le plus court, puis on *faisait passer les deux côtés par-dessus* les épaules de manière que leurs extrémités tombassent verticalement par devant. On saisissait alors le côté droit et on le rejetait sur l'épaule gauche, de telle sorte que le bout en tombât par derrière, vers le milieu du dos. La poitrine et les bras se trouvaient ainsi *parfaitement couverts*. Si, *au contraire*, *on* voulait conserver au bras droit la liberté de ses mouvements, au lieu de faire passer le côté droit de l'étoffe sur l'épaule pour l'amener devant la poitrine, on le faisait passer sous l'aisselle. Ces deux dispositions se rencontrent fréquemment sur des figurines étrusques ; et *nous ferons remarquer en* passant *qu'aujourd'hui même*, les paysans de la Calabre portent de ces deux manières l'espèce d'écharpe de laine grossière dont ils se servent l'hiver pour se garantir du froid. Sous la république, la t. reçut des proportions plus considérables, tout en conservant sa forme primitive d'un *demi-cercle. Cette augmentation de surface* fit *modifier* un peu la manière de la porter. Au lieu de tendre le côté droit en travers de la poitrine, on le déprima par devant, de manière à former un pli (*sinus*) qui servait de point d'appui au bras, et par lequel la main pouvait sortir (Fig. 1, d'après une statue antique conservée *au musée de Dresde*). C'est à cette disposition que se rapporte l'expression *brachium veste continere ;* c'est celle aussi qu'adoptaient ordinairement les orateurs dans les assemblées publiques. A l'époque d'Auguste, la t. s'agrandit de nouveau, son bord inférieur présentant une ligne courbe, de telle manière qu'étendue *par terre elle formait* un cercle complet. Quant à son bord supérieur, il était encore échancré pour s'adapter à la base du cou en faisant de grands plis par derrière. La t. ainsi disposée se maintint pendant tout l'empire : elle est désignée par les auteurs latins sous les noms de *toga fusa* et *toga ampla*, par opposition à l'*ancienne t. ou toga restricta*. Pour ajuster cette t., on la posait d'abord sur l'épaule gauche de manière qu'un tiers environ de la longueur totale du vêtement couvrît le côté gauche de la personne et tombât par devant jusqu'aux pieds. Ensuite on passait le reste de la draperie derrière le dos, puis sous le bras droit, et enfin on le rejetait par-dessus l'épaule gauche, de sorte qu'il retombait *jusqu'aux talons*. *Mais en rejetant cette partie de la draperie sur* l'épaule gauche, on l'ajustait de façon qu'elle formât au devant du corps un grand repli concave (*sinus*), dont le bord gauche, en remontant obliquement vers l'épaule gauche, figurait assez bien un baudrier (*balteus*), d'où le nom de *balteus* qu'on lui donnait (*Fig.* 2, *d'après une statue trouvée à Herculanum*, *et qui* se voit au musée Bourbon, à Naples). Quant au pli rond que les Romains appelaient *umbo*, il est fort difficile de dire comment on le faisait. Suivant les uns, il était formé en retroussant à la hauteur de la ceinture une partie de la draperie qu'on commençait par poser sur l'épaule gauche, parce que, sans cela, son extrémité aurait traîné à terre et gêné les mouvements. Suivant les autres, l'*umbo* se faisait aux dépens de la partie de la draperie qui formait le *sinus*. Cette dernière opinion paraît la plus probable ; car il semble que, sans cette précaution, la masse de plis résultant du sinus aurait facilement par son poids dérangé la courbe gracieuse formée par le *sinus* et par le *balteus*. On fixait l'*umbo* au moyen d'une broche ou d'une agrafe, tandis qu'on n'employait pas ces artifices pour maintenir en place les autres parties et les autres plis de la t. On voit d'après cela qu'il fallait une certaine habileté pour bien ajuster et surtout pour bien porter la t., les Romains d'ailleurs y apportaient le plus grand soin. Il y avait encore une autre manière de porter la t., qu'on appelait *à la gabienne* (*cinctus Gabinus*). Elle *consistait* à *se faire une espèce de ceinture* avec une partie de la t., et à se recouvrir la tête avec l'autre partie de la draperie. La t. était portée ainsi par les personnes qui offraient un sacrifice, par le consul quand il déclarait la guerre, et par les citoyens qui se dévouaient pour la patrie, comme dans le cas de Decius.

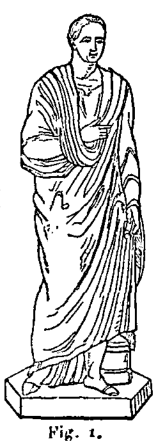
Fig. 1.

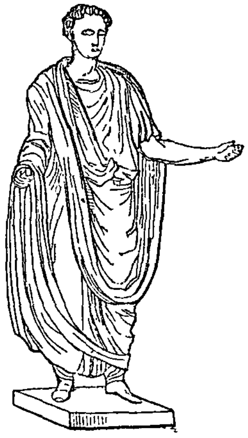
Fig. 2.

II. La t. était avant tout un vêtement civil On ne s'en servait donc qu'à la ville, et même son usage était interdit aux citoyens pendant le service militaire. En général, dans l'intérieur de sa maison, le Romain déposait sa t., qui, en effet, était un vêtement assez embarrassant. Dans le *principe*, elle fut commune aux deux sexes ; mais, lorsque les matrones eurent adopté la *stola*, la t. ne fut plus portée que par les femmes condamnées pour adultère et par les courtisanes, auxquelles l'usage de la stola était interdit. Toutefois, on conserva toujours la coutume de couvrir le lit *nuptial avec une t. Sous la république, les citoyens seuls pou*vaient porter la t.; elle était interdite aux bannis, aux étrangers, aux affranchis et aux esclaves. Peu à peu cependant on la permit aux affranchis, mais jamais aux esclaves. Dans les Saturnales, où tous les rangs étaient confondus, personne ne la portait. La t. *recevait des noms particuliers suivant* le plus ou moins de finesse de l'étoffe, sa couleur et son ornementation. On appelait *toga pura* ou *virilis* la t. ordinaire, celle que portaient habituellement les citoyens aisés : elle était entièrement unie et faite avec de la laine qui avait conservé sa blancheur naturelle. La t. dite *candida*, c.-à-d. blanchie, n'en différait qu'en ce que sa blancheur et son éclat avaient été relevées au moyen d'une préparation à la craie : c'était celle que prenaient les nouveaux mariés, ainsi que les citoyens qui briguaient les charges auprès du peuple. La *toga pexa* et la *toga rasa* étaient des toges ordinaires ; seulement la première était à longs poils pour l'hiver, et la seconde de tissu clair pour l'été. Enfin, on donnait le nom de *toga pulla*, c'est-à-d. t. brune, à la t. des citoyens pauvres, parce qu'on la faisait avec de la laine de couleur foncée, afin d'éviter la *dépense des* frequents blanchissages que nécessitaient les toges blanches. Cette sorte de t. était encore la seule qui fût usitée dans les funérailles. Toutes les toges qui précèdent étaient sans ornement d'aucune espèce. La *T. prétexte* (*toga prætexta*) présentait, au contraire, une large bande de pourpre qui en faisait *tout* le *tour* : son *nom* venait de ce que c'était par le tissage que l'on obtenait cette bande. Cette t. était particulière aux augures, aux pontifes, à certains magistrats, tels que les dictateurs, les édiles, les préteurs, etc., ainsi qu'aux enfants des deux sexes de naissance libre. Quand ceux-ci la prenaient en entrant dans l'adolescence, *c'était une fête de famille* : ils la quittaient à l'âge de dix-sept ans pour prendre la t. virile. Quelquefois, cependant, les jeunes filles la portaient jusqu'à leur mariage. La *toga picta*, ou t. peinte, était ornée de broderies à l'aiguille qui se détachaient sur le fond de l'étoffe. Sous la république, *c'était la t. des triomphateurs ; sous l'empire, elle était* portée par les consuls et par les préteurs lorsqu'ils présidaient à la célébration des jeux. Enfin, on désignait sous le nom de *Trabée* (*trabea*) une t. qui était ornée de bandes de pourpre disposées horizontalement. Servius mentionne trois sortes de trabées. La *première était tout entière de pourpre : à l'origine*, on s'en servait pour revêtir les statues des dieux ; mais elle fut usurpée par J. César, et après lui portée par tous les empereurs. La seconde était de couleur safran, avec des bandes pourpres : elle était réservée aux augures. La troisième était blanche avec des bandes de même *couleur*. *C'était primitivement* la t. des rois. Plus tard, les consuls la portèrent dans certaines solennités, comme, par ex., à l'ouverture du temple de Janus. Enfin, les chevaliers s'en revêtaient dans la procession solennelle appelée *transvectio equitum*, qui avait lieu chaque année aux ides de juillet. – Sous l'empire, la t. perdit peu à peu de sa faveur, et fut remplacée par d'autres vêtements plus commodes. Plusieurs empereurs essayèrent en vain de la maintenir ; mais, comme tous les habitants de l'empire avaient le titre de citoyens, la t. avait cessé d'être un insigne, et alors elle tomba en désuétude.

* **TOHU-BOHU.** s. m. (hébr. *toou-va-boou*, cahos). Confusion. *C'est un véritable tohu-bohu.*

TOI. pron. pers. Voy. Tu.

TOILE. s. f. (lat. *tela*). Tissu de fils de lin, de chanvre ou de coton. *T. fine, claire. Grosse t. T. lâche, serrée. T. écrue. T. de Hollande* ou *d'Hollande. T. de Normandie. T. de batiste. T. d'emballage. Un coupon de t. Chemises de t. T. de coton. Toiles peintes* ou *imprimees*, V. IMPRESSION. — Fig. et prov., *C'est la t. de Pénélope*, se dit D'une affaire qui recommence toujours et ne finit point. ‖ Se dit aussi De quelques autres tissus. *T. métallique. T. de crin. T. d'amiante. T. ciree*, V. IMPERMÉABLE. — *T. d'or, t. d'argent*, Certains tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent et la chaîne de soie. — *T. d'araignée*, Sorte de tissu que font les araignées avec des fils qu'elles tirent de leur abdomen, et qu'elles tendent pour prendre des mouches. ‖ T. Chasse. Se dit, au plur., Des pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc pour prendre des sangliers. *Tendre les toiles. Il a tué le sanglier dans les toiles.* — Se dit aussi de Grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des chevreuils, etc. ‖ T. Guerre. Tente. *Il y a tant d'hommes sous la t. L'armée est sous la t.*, Elle est campée. Vieux. ‖ T. Jeu de paume. Les rideaux qui descendent depuis le toit jusque sur la muraille, et que l'on tire pour se mettre à l'abri du soleil. *Tirer les toiles. Aller aux toiles.* ‖ T. Pharm. *T. de mai*, Sparadrap qu'on prépare en trempant des bandes de toile dans un mélange emplastique composé de cire blanche, 256 grammes ; huile d'amandes douces, 146 gr., et térebenthine, 32 gr. ‖ T. Techn. *Les toiles d'un moulin à vent*, Les toiles qu'on tend sur les ailes d'un moulin pour que le vent ait plus de prise. ‖ T. Théâtre. Le rideau qui cache la scène dans un théâtre. *On baissa la t.* = = TOILERIE. s. f. T. Manuf. Se dit De tous les tissus de coton, et de toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin purs. *Commerce de t. Magasin de toileries.*

TOILETTE. s. f. Nappe de toile qu'on étend sur une table pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. *T. unie. T. à dentelle.* — *T. de point*, Point préparé pour servir de toilette. ‖ Par ext., se dit Des boîtes, des flacons, etc., qui servent à une femme lorsqu'elle se pare : *T. d'argent, de porcelaine ;* De la table qui est garnie de ces divers objets : *Le miroir d'une t. Approchez la t. de la croisée ;* Du meuble et de tout ce qui le garnit : *Une belle, une riche t. La t. de ses noces.* — On appelle encore, *Dessus de t.*, Une pièce de velours, de damas, etc., bordée de dentelle ou de frange, avec laquelle on couvre tout ce qui est sur la toilette ; et *Cabinet de t.*, Le cabinet où est la toilette, et où une femme se renferme pour s'ajuster, se parer. — *Voir une dame à sa t., l'entretenir à sa t.*, La voir, l'entretenir pendant qu'elle se coiffe. *Marchande, revendeuse à la t.*, Femme qui va vendre dans les maisons des hardes, des étoffes, des bijoux. On dit dans le même sens, *Vendre a la t.* ‖ Action de s'habiller, de se parer ; parure, recherche dans les ajustements. *Faire sa t. Sa t. ne sera pas longue. Une t. soignée, recherchée. Elle dépense beaucoup pour sa t. Elle n'est occupée que de sa t. Elle porte fort bien la t.* ‖ * *T. des condamnés*, Coupe des cheveux que l'on fait aux condamnés à mort un peu avant leur exécution. ‖ Chez les marchands d'étoffes et les tailleurs, Morceau de toile dont les premiers enveloppent leurs marchandises, et les seconds les habits qu'ils vont rendre.

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile. *Marchand t.* ‖ Ouvrier qui fabrique de la toile.

TOISE. s. f. (lat. *tensus*, étendu). T. Métrol. Mesure de longueur, longue de 6 pieds, ou 1 mètre 949 mill. — Prov., *On ne mesure pas les hommes a la t.*, C'est par leur degré de mérite qu'il faut les apprécier. *Il mesure les autres à sa t.*, Il les juge d'après lui. ‖ La longueur de six pieds. *Faire marché à la t. Travailler à la t., à tant la t.* — *T. carrée, t. cube*, Voy. MESURE. *T. courante*, V. COURANT. = TOISÉ. s. m. Mesurage à la toise. *Ce t. n'est pas exact.* ‖ T. Géom. L'art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou leur volume en parties de certaines unités convenues, comme toises ou mètres ; * se dit surtout en parl. De travaux d'art et de bâtiment. = TOISER. v. a. Mesurer à la toise. *T. un bâtiment, une muraille.* ‖ *T. un soldat*, Mesurer sa taille. — Fig. et fam., *T. un homme, t. son homme, t. quelqu'un de la tête aux pieds*, Le regarder d'un air dédaigneux, ou L'examiner avec attention pour apprécier son mérite. *On* dit aussi, *en parl.* De deux personnes, *Ils se sont toisés sans se dire un seul mot.* = TOISÉ, ÉE. part. ‖ *Figur.* et pop., *Cette affaire est toisée*, se dit D'une affaire terminée, et, en mauvaise part, D'une affaire terminée désavantageusement. On dit aussi D'un homme dont on a apprécié le peu de valeur, *C'est un homme toisé.* = TOISEUR. s. m. Celui qui toise, dont la profession est de toiser. *Un habile t. Un t. de bâtiments.*

TOISON. s. f. (lat. *tonsio*, action de tondre). La laine d'une brebis, d'un mouton. *Ce mouton a une belle t. Abattre la t. Laver des toisons.* ‖ T. Mythol. *La t. d'or*, La toison du bélier sur lequel Phrixus et Hellé passèrent la mer. *Jason alla avec les Argonautes a la conquête de la t. d'or, qui était gardée dans la Colchide par deux taureaux vomissant des flammes.* ‖ T. Chev. *L'ordre de la T. d'or, la T. d'or*, ou absol., *La Toison*, Voy. CHEVALERIE.

TOIT. s. m. (latin. *tectum*). Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir, à les abriter ; et plus particul., La couverture qui est supportee par le comble. *T. plat. T. a pointe. T. à deux égouts. T. en terrasse. T. à l'italienne. T. de tuiles, d'ardoises, de zinc, de bois, de chaume. T. vitré. Monter sur le t. Aller d'un t. à l'autre. Habiter sous le même t.*, Loger dans la même maison. — *Le t. paternel*, La maison paternelle. *Un humble t.*, Une chaumière, une petite maison de peu d'apparence. *Un t. hospitalier, un t. protecteur*, Une maison où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge. — Figur., d'après l'Évangile, *Publier, prêcher une chose sur les toits*, En parler publiquement, l'annoncer hautement. Famil., *Dire une chose sur les toits*, La répandre, la divulguer partout. ‖ *T. à cochons, à porcs*, La petite loge où l'on enferme ces animaux. Fig. et fam., on dit D'une chambre très-malpropre, *C'est un t. à cochons.* ‖ Dans un jeu de paume, La couverture d'une galerie qui y règne de deux ou de trois côtés. *Le t. de la galerie. Le t. de la grille. Le t. du dedans. La balle a porté sur les deux* *toits.* — Figur. et prov., *Servir quelqu'un sur les deux toits,* Lui faciliter les moyens de réussir dans ce qu'il souhaite, ou Lui donner occasion de paraître, de se faire valoir. ‖ T. Mines. Voy. Filon. = Toiture. s. f. L'ensemble du comble et du toit d'un bâtiment. *Les charpentiers et les couvreurs travaillent à la toiture.*

***TOLAÏ.** s. m. T. Mamm. V. Lièvre.

TÔLE. s. f. (lat. *tela,* toile?). T. Métall. Fer laminé en plaques minces et qui sert à faire des tuyaux de poêle, etc. *Poêle de t. Plateau de t. vernie.*

TOLÉRABLE. adj. 2 g. Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter. *Si c'est un défaut, il est bien t. Cette douleur n'est pas t.* = *Tolérablement. adv. D'une manière tolérable.

TOLÉRANCE. s. f. (latin. *tolerantia*). Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher ou qu'on croit ne devoir pas empêcher. *Ce n'est pas un droit, c'est une t. Il ne jouit de cela que par t.* — *T. théologique* ou *religieuse,* Condescendance qu'on a les uns pour les autres, touchant certains points qui ne sont pas regardés comme essentiels à la religion. *La t. est prescrite aux théologiens touchant les opinions des diverses écoles.* — *T. civile,* La permission expresse ou tacite que le gouvernement accorde de pratiquer dans l'État d'autres religions que celle qui est professée par le gouvernement lui-même ou par la majorité des citoyens. *T. générale. T. universelle. L'esprit de t. qui règne en France.* ‖ * T. Admin. *Maison de t.,* Maison de prostitution. ‖ T. Méd. Faculté qu'ont les malades de supporter certains remèdes; se dit surtout en parl. De certains médicaments, tels que les antimoniaux et l'opium, lorsque, administrés à haute dose, ils ne produisent pas leurs effets ordinaires. ‖ T. Monnay. La différence que la loi tolère dans le poids légal et l'alliage des monnaies ou des objets d'or et d'argent. V. Monnaie. —*Par extens., La différence que la loi tolère entre le poids réel et le poids nominal pour lequel on vend certaines denrées. *On admet 15 grammes de t. pour un paquet de bougies de* 500 *grammes.* = Tolérant, ante. adj. Qui tolère; se dit surtout en matière de religion. *Un prince t.* ‖ Qui est indulgent dans le commerce de la vie. *Il est fort t. de son naturel.* = Tolérantisme. s. m. Se dit uniquement en matière de religion, pour désigner La tolérance, et comme terme de dénigrement.

TOLÉRER. v. a. (latin. *tolerare*). Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus; supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien ou que l'on croit n'être pas bien. *On tolère toutes sortes de religions dans ce pays. Il tolérait leurs injustices. Je ne puis t. que cet homme s'arroge un tel droit. Il y a des abus qu'on ne doit jamais t. Il faut t. les défauts de son prochain.* ‖ On dit aussi, dans un sens anal., *T. quelqu'un,* et *Se t. réciproquement. Tolérez-vous les uns les autres.* = Toléré, ée. part. ‖ Conj. V. Céder. ‖ Syn. V. Permettre.

***TOLET.** s. m. (lat. *tollere,* élever?). T. Mar. Cheville de bois ou de fer, qui sert à maintenir l'aviron fixe sur le bord supérieur d'un canot. = *Toletière. s. f. Renfort de bois cloué sur le plat-bord d'un bateau à rames pour recevoir des tolets.

TOLLÉ. [On pron. les L.] Mot latin qui sign. *tue,* et qui s'emploie dans cette locut. fam., *Crier t. sur quelqu'un, contre quelqu'un,* Crier afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un.

***TOLLENON.** s. m. (lat. *tolleno,* de *tollere,* élever).

Enc.—Chez les Romains, on désignait ainsi une machine qui servait à tirer de l'eau d'un puits. Le *tollenon* consistait en une longue perche, posée en équilibre, soit sur une forte traverse, soit dans la lucarne d'un massif de maçonnerie élevé à cet effet. A l'une des extrémités de cette perche était attachée une corde avec un seau, pendant qu'à l'autre extrémité il y avait un contrepoids. Cette sorte de bascule, qui est encore en usage dans plusieurs parties de l'Europe, se manœuvre ordinairement à force de bras. Par extension, ce nom s'appliquait aussi à une machine de guerre qui servait à élever un certain nombre d'hommes au niveau des remparts de l'ennemi, etc.

***TOLU.** s. m. (de *Tolu,* nom de ville). Se dit ellipt. pour *Baume de Tolu.* V. Baume.

***TOMAHAWK.** s. m. [On pron. *Tomahôk.*] Nom que les Indiens d'Amérique donnent à leur casse-tête.

TOMAISON. s. f. T. Typogr. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes. *Vérifier la tomaison.*

TOMAN. s. m. T. Métrol. V. Monnaie.

TOMATE. s. f. T. Bot. Voy. Solanées.

TOMBAC. s. m. [On pron. le C.] Voy. Cuivre.

TOMBAL, ALE. adj. *Pierre tombale.* La pierre qui recouvre une sépulture.

TOMBANT, ANTE. adj. Qui pend vers le sol. *La tige de cette plante est grêle et tombante. Ce chien a les oreilles tombantes. Des cheveux tombants,* Des cheveux longs et qui ne sont pas rattachés. ‖ **A la nuit tombante,* A cette partie du jour où la nuit commence à paraître.

TOMBE. s. f. (gr. τύμβος). Table de pierre, de marbre, etc., dont on couvre une sépulture. *T. de pierre, de marbre. Ci-gît sous cette t. Lever une t. Graver une épitaphe sur une t.* ‖ Par ext., Sépulcre. *Sa mère est dans la t. Être sur le bord de la t.,* Être très-âgé ou très-dangereusement malade. *Descendre dans la t.,* Mourir.

TOMBEAU. s. m. Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où sont ses restes. *Dresser, élever un t. Violer, profaner un t. Les tombeaux des rois.* — *Les tombeaux sont sacrés,* Il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés. ‖ Figur., La mort. *L'horreur, la nuit du t. Chaque instant de la vie nous approche du t. Il lui fut fidèle jusqu'au t.* — *Mettre, conduire, mener quelqu'un au t.,* Causer sa mort. *Descendre au t.,* Mourir. *Suivre quelqu'un au t.,* Mourir peu de temps après lui. *Tirer quelqu'un du t.,* Le rendre à la vie. ‖ Figur., en parl. Des choses, sign. Fin, destruction. *On a dit que le mariage était le t. de l'amour. L'anarchie est le t. de la liberté.*

Enc. — L'usage d'ériger aux morts des monuments funéraires a existé dans tous les temps et chez tous les peuples, et de même, à toutes les époques et dans tous les lieux, les tombeaux ont été entourés d'un respect religieux qui faisait regarder leur violation comme un crime exécrable. Ces faits sont assurément un témoignage incontestable de la croyance universelle des hommes à l'immortalité de l'âme, car à quoi bon honorer les morts, s'il ne reste plus rien d'eux lorsque la vie a abandonné leur corps? Bien plus, chez beaucoup de nations de l'antiquité, comme aujourd'hui chez les peuplades sauvages de l'Amérique et des îles de la mer du Sud, on croyait que les morts avaient dans l'autre vie les mêmes goûts et les mêmes habitudes que sur la terre. En conséquence, on avait le soin de placer à côté des cadavres les objets qui avaient été le plus chers aux vivants, et c'est à cet usage que nous devons une grande partie des richesses archéologiques que renferment nos musées. Au reste, la diversité la plus grande se remarque dans les monuments funéraires, selon l'état de civilisation, de richesse et de luxe auquel étaient parvenus les pays où ils ont été élevés. Tandis que les uns sont d'une simplicité extrême et consistent uniquement en un amas de terre ou de pierres élevé sur la dépouille du mort, les autres consistent en excavations pratiquées dans le sol ou dans le flanc des montagnes. Quelques-uns enfin se composent de constructions plus ou moins considérables, où l'architecture et la sculpture ont déployé toutes les ressources de l'art contemporain.

I. *Tumulus.* — Il y a lieu de croire que chez tous les peuples les premiers tombeaux ont consisté en de simples monticules de terre ou de pierres, que les archéologues appellent *tumulus.* Il existe des tombeaux de ce genre dans toutes les parties de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique. Quelquefois la base du monticule factice était entourée d'une enceinte circulaire de pierres afin de soutenir les terres. C'est ce qu'on voit, par ex., dans les tumulus de la plaine de Troie, dans l'Asie Mineure, que l'on suppose avoir été érigés sur les ossements des héros de la Grèce mythique, Achille, Patrocle, Ajax, etc. Il en est de même de quelques-uns des tumulus dus aux peuples celtiques. Les monuments funéraires de cette classe sont encore nombreux dans les pays occupés par cette antique race. En France, ils se rencontrent principalement dans nos départements du Nord. Les antiquaires anglais donnent à ces tumulus le nom de *Barrows;* nos archéologues les appellent *Galgals,* quand ils sont faits avec des pierres. Quant aux habitants des campagnes, ils les nomment, suivant les lieux, *Tombelles, Buttes, Combles, Combeaux, Montjoies* et *Puyjolys.* Le plus souvent ils ont la forme d'un cône, tantôt tronqué, tantôt à sommet arrondi; quelquefois, cependant, leur plan est celui d'un ellipsoïde allongé. Ces tumulus sont, tantôt isolés, tantôt accouplés ou groupés plusieurs ensemble. Les plus petits n'ont pas plus d'un mètre de haut; les plus grands atteignent 30 mètres : telle est la butte de Tumiac, près de Sarzeau (Morbihan), qui a 32 mètres de hauteur perpendiculaire et 120 m. de tour. On suppose que leurs dimensions variaient en raison de l'importance du personnage sur la dépouille duquel ils ont été établis. Les tumulus circulaires ne renferment le plus souvent qu'un cadavre, qui occupe le centre de la construction. Ceux qui sont allongés, au contraire, ont été destinés à en recevoir un certain nombre. Ces derniers présentent quelquefois des galeries souterraines formées de grandes pierres brutes et divisées en plusieurs chambres ou compartiments, de sorte qu'ils ressemblent à des allées couvertes enfouies sous une colline factice. Ces groupes semblent donc représenter de véritables ossuaires, et l'on suppose qu'ils ont été érigés pour y inhumer les hommes tombés dans une bataille. Parmi les tumulus qui appartiennent à cette catégorie, nous citerons celui de Fontenay-le-Marmion, dans le Calvados. Il est de forme à peu près elliptique, et percé de dix puits principaux dont chacun conduit à une série de chambres funéraires. (La Fig. 1 représente la coupe du monument dans son milieu : le puits A conduit dans une série de quatre chambres, et le puits B dans une autre série de sept chambres.) Dans tous ces tumulus, à moins qu'ils n'aient déjà été fouillés, à côté des ossements, on trouve des armes, des ustensiles et d'autres objets qui nous font connaître l'état de l'industrie gauloise aux époques reculées auxquelles remontent ces monuments. Les populations celtiques déposaient aussi quelquefois les cadavres dans des excavations creusées dans le roc, ainsi que dans des espèces de cercueils composés de pierres plates posées de champ et ensevelies à une petite profondeur sous le sol. Souvent aussi elles se contentaient d'enterrer les morts dans des fosses et de placer une simple pierre par-dessus. Des centaines de sépultures de ce genre se trouvent, dispersées sans ordre, dans des plaines ou sur les flancs des collines. On les appelle vulg. *Pierres levées* ou *Carneilloux,* et l'on suppose que plusieurs indiquent l'emplacement d'anciens champs de bataille.

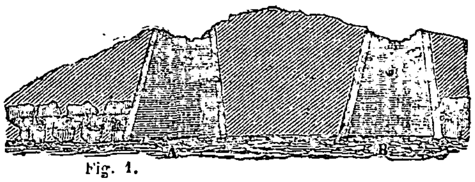

Fig. 1.

II. *Tombeaux égyptiens.*—Les sépultures égyptiennes étaient de trois sortes.—Celles qui étaient isolées étaient des tumulus de terre ou de briques, ou bien des pyramides : on les trouve surtout dans le Delta et la moyenne Égypte. Nous avons vu que les fameuses pyramides de Gizeh furent élevées pour servir de dernière demeure aux rois, aux membres de leur famille et aux grands personnages de l'État.—Les *Hypogées,* ou *Syringes,* consistaient en de vastes excavations creusées dans le flanc des montagnes : ils étaient particulièrement en usage dans la haute Égypte, parce que là la vallée du Nil se trouve bordée par une série de rochers. Plusieurs de ces monuments ont été visités de nos jours, et l'on y a trouvé des objets qui ont singulièrement éclairé une foule de points de l'histoire pharaonique. Les plus importants sont ceux de la vallée appelée en arabe Biban el Molouk, c.-à-d. les Portes des rois, et où ont été déposés les restes des souverains de la 18ᵉ, de la 19ᵉ et de la 20ᵉ dynastie. En général, ces hypogées s'annoncent par une façade taillée verticalement dans le rocher, mais dont la porte est souvent masquée avec le plus grand soin. Un ou plusieurs couloirs, quelquefois coupés par des puits profonds et par des salles, conduisent à la chambre funéraire, ou *chambre royale,* où était le cercueil, ordinairement de granit, de basalte ou d'albâtre. Les parois de l'excavation entière, ainsi que le plafond, sont couvertes de sculptures coloriées et d'inscriptions hiéroglyphiques où le nom du prince défunt est plusieurs fois répété. Ces images représentent ordinairement des cérémonies funéraires, la visite de l'âme du roi défunt aux divinités principales, ses offrandes à chacune d'elles, sa présentation par le dieu qui le protégeait au dieu suprême de l'Amenthis ou enfer égyptien, et enfin son apothéose. Rien n'égale la grandeur de ces ouvrages, la richesse et la variété de leurs ornements. Ces figures, quoique en très-grand nombre, sont quelquefois de grandeur naturelle; souvent aussi les scènes de la vie civile se mêlent aux représentations funéraires; on y voit les travaux de l'agriculture et de l'industrie, les occupations domestiques, la chasse, la pêche, des batailles, des danses, des meubles d'une richesse et d'une élégance admirables. Enfin, les plafonds sont ordinairement revêtus de sculptures relatives aux phénomènes astronomiques. Les hypogées des particuliers étaient également creusés dans le rocher, et composés d'une ou de plusieurs salles, dont les dimensions et la décoration variaient suivant le rang et la fortune du défunt, et dont la dernière renfermait le cercueil. Celui-ci était généralement de bois de sycomore ou de cèdre, et toujours d'une seule pièce, non compris le couvercle (Fig. 2). Il était en outre orné, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de peintures qui représentent habituellement des scènes funéraires, et sont entremêlées de cartouches offrant le nom du mort. Enfin, on plaçait autour du cercueil diverses offrandes, des vases, des figurines, et quelquefois des modèles réduits des outils, instruments, etc., destinés à rappeler la profession du défunt. Des vases, au nombre de quatre, contenaient les viscères du cadavre, que l'on avait mis de côté lors de l'opération de l'embaumement : ils avaient tous la même grosseur et la même forme, qui était celle d'un cône renversé, mais leurs quatre couvercles étaient différents et figuraient une tête de femme, une tête de chacal, une tête d'épervier et une tête de cynocéphale : c'est à ces vases que les antiquaires donnent le nom de *Canopes.*—Il n'y avait que les rois et les grands personnages de l'empire qui eussent une sépulture particulière. Les corps des autres Égyptiens étaient rangés dans d'immenses galeries souterraines, tantôt taillées dans le roc, tantôt construites en briques, que les Grecs, et les modernes après eux, ont appelées *Nécropoles,* c.-à-d. villes des morts. Ces nécropoles étaient composées de plusieurs étages distribués en petites chambres, et il paraît que chaque caste avait sa nécropole particulière. Les Égyptiens ne se contentaient pas d'embaumer et d'inhumer leurs morts : ils rendaient les mêmes honneurs aux animaux consacrés,

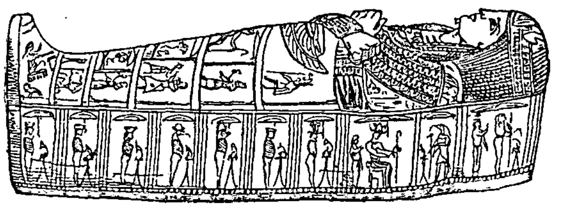

Fig. 2.

à leurs dieux, comme les ibis, les crocodiles, les éperviers, les bœufs, les serpents, etc. Les grottes de Samoun sont célèbres par l'immense quantité de crocodiles et de momies humaines qu'elles contiennent. Ces reptiles sont entassés par milliers et semblent combler toutes les profondeurs des cavernes.

III. *Tombeaux chez les peuples de l'Asie occidentale.* — Chez les divers peuples de cette partie de l'Asie, outre les tumulus auxquels nous avons fait allusion, on rencontre un grand nombre de sépulcres creusés dans les flancs des montagnes. Les plus importants sont ceux de la Palestine et de la Perse : ces tombeaux taillés dans le roc sont surtout des sépultures royales. — On voit au nord de Jérusalem des tombeaux de ce genre qui, suivant la tradition, seraient les sépulcres des juges Samson, Gédéon, etc. A peu de distance se trouvent d'autres tombeaux semblables que l'on appelle les *Sépulcres des rois*. Toutefois ces tombeaux n'appartiennent point aux anciens rois de Juda : ce sont ceux d'Hérode et de ses successeurs. On y pénètre par une excavation, qui ressemble à une carrière et qui conduit à une pièce carrée, d'où l'on entre dans une suite de chambres funéraires séparées entre elles par des couloirs étroits. Les parois de ces chambres sont percées de niches, larges de 1 m. et profondes de 2, dans lesquelles on plaçait les cercueils. Il est à remarquer que les portes qui les ferment sont de la même pierre que la grotte, ainsi que leurs gonds et les pivots sur lesquels elles tournent. Les simples particuliers étaient aussi parfois enterrés dans des cavernes, soit naturelles, soit creusées dans le roc. Lorsque leurs tombeaux étaient en plein champ, les Juifs déposaient le cercueil dans une fosse profonde, et mettaient une pierre taillée par-dessus, afin d'avertir que c'était la sépulture d'un mort, et que les passants n'y touchassent point, de peur de se souiller. Ils les enduisaient aussi de chaux pour qu'on les aperçût de loin, et tous les ans, le 15 du mois Adar, on les reblanchissait. Voilà pourquoi Jésus comparait les Pharisiens hypocrites, qui couvraient leurs vices d'un bel extérieur, à des sépulcres blanchis. — Les anciens Perses n'enterraient ni ne brûlaient leurs morts ; comme les Guèbres actuels, ils les exposaient aux animaux carnassiers. Les rois ne subissaient pas cette dernière loi ; mais afin de ne souiller ni la terre ni le feu, on les enfermait dans des sépulcres de pierre. A 10 kilom. environ du Tchil-Minar, que l'on croit être les restes de l'antique citadelle de Persépolis, s'élève une colline coupée à pic qui offre sur la face orientale les façades de quatre tombeaux taillés dans le rocher. Chacune de ces façades a environ 32 m. de hauteur sur 16 de largeur, et se divise en trois étages. L'inférieur est lisse. Le second est orné de quatre colonnes au milieu desquelles est figurée une large porte; mais l'entrée véritable est très-étroite et pratiquée au bas de cette porte. Enfin, le troisième étage est décoré de figures en bas-relief et de dimensions colossales, qui représentent une scène religieuse. L'intérieur du monument renferme une chambre large de 10 m. et haute de 2 m. 60, au fond de laquelle on voit trois niches cintrées correspondant à trois sarcophages qui ont été complétement dépouillés. Les inscriptions cunéiformes bien effacées, il est vrai, que présentent ces monuments, permettent de croire qu'ils sont les tombeaux d'Artaxercès Longue-Main, de Darius Nothus, d'Artaxercès Mnémon et d'Ochus, tous princes de la dynastie des Achéménides. Mais les autres peuples de l'Asie occidentale, et notamment de l'Asie Mineure et de la Syrie, indépendamment de sépulcres creusés dans le roc, élevaient fréquemment sur la dépouille des morts des tombeaux qui parfois constituaient des édifices gigantesques de la plus grande magnificence. Plusieurs rappelaient encore les tumulus antiques. Tel était, par ex., le t. que Crésus, roi de Lydie, érigea à Sardes sur la dépouille de son père Alyatte. Ce monument se composait d'un soubassement construit en pierres de très-grandes dimensions, qui avait 6 stades 2 plèthres de circonférence, et au-dessus duquel s'élevait une montagne de terre présentant plusieurs étages circulaires de terrasses soutenues par des murs de briques et plantées d'arbres. Au sommet de cette construction, on voyait cinq obélisques ayant la forme de bornes. Ce t. était construit au milieu d'un lac que les Lydiens appelaient lac de Gygès. Nous avons parlé ailleurs du célèbre *Mausolée* d'Halicarnasse, c.-à-d. du t. de Mausole, roi de Carie, que les anciens avaient mis au rang des merveilles du monde. Enfin, nous terminerons en mentionnant les curieux monuments funéraires de la Lycie, monuments qui sont encore en grand nombre et dans un état merveilleux de conservation. Ils consistent, soit en tombeaux creusés dans le flanc des rochers, soit en sarcophages érigés sur les collines. Les premiers ont cela de remarquable, qu'ils présentent dans leur ensemble une imitation évidente de constructions de bois ; les seconds (Fig. 3) ressemblent à un petit édifice porté sur un soubassement, et recouvert d'un toit aigu dont les deux versants sont convexes, de manière à former un arc ogival d'un dessin parfait.

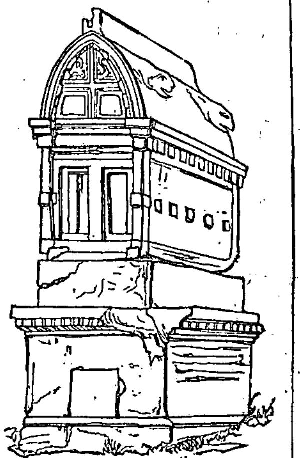

Fig. 3.

IV. *Tombeaux chez les peuples de l'Inde et de l'Asie orientale.*—Toutes les parties de l'Asie ont été si souvent bouleversées et ravagées par des conquérants avides et barbares, que les monuments de l'antiquité ont presque tous péri. En outre, parmi ceux qui passent pour les plus anciens, il est presque toujours impossible de déterminer la date précise de leur érection. Au nombre des monuments funéraires les plus antiques que nous offre le sol de l'Inde, nous devons mentionner ceux que l'on nomme *Stupa*, ou *Topes*. Ce sont des constructions de maçonnerie, de forme cylindrique plus ou moins élevée, et se terminant en calotte sphérique. Tous ces topes sont placés sur une colline ou sur un monticule factice, et ils sont généralement entourés d'une enceinte de murailles formant un quadrilatère dont les faces regardent les quatre points cardinaux. En fouillant ces constructions, on a constaté qu'elles renferment à l'intérieur une chambre carrée et placée au centre de la masse. La Fig. 4 représente, d'après Burnes, le t. de Belur, dans le Pundjab, dont la hauteur est estimée à environ 50 pieds, ou 16 mètres. Le savant voyageur pense que ces monuments sont les tombeaux d'une race de princes bactriens. Quant à la date de leur construction, elle est inconnue; néanmoins on croit pouvoir faire remonter plusieurs d'entre eux au IIIe ou IVe siècle avant notre ère. Ces monuments n'ont été jusqu'ici rencontrés que dans le Pundjab et dans le royaume de Caboul, où les habitants les désignent sous les noms de *bordj* ou tour, et de *minar* ou pilier. L'île de Ceylan possède des monuments qui offrent la plus grande analogie avec les topes, et que l'on nomme *Dagobas*. Les plus simples, qu'on suppose être les plus anciens, consistent en une petite colline de terre en forme de cône, exhaussée sur quelques marches et entourée d'une plantation d'arbres. Les autres sont également formés d'un monceau de terre en forme de cône recouvert d'un mur de brique ou de pierre, et quelquefois surmontés d'une espèce de tourelle. Le plus considérable appartient à cette catégorie. Il a une hauteur verticale d'environ 60 mètres, et il est entouré d'une terrasse dallée. — Chez les peuples de l'Asie orientale, les Chinois, les Japonais, etc., les sépultures n'offrent rien de remarquable. Les pauvres se contentent d'élever, sur la fosse où est déposée la bière du défunt, une petite pyramide de terre de 1 m. et demi à 2 m. de haut. Pour les grands personnages et les gens riches, on élève habituellement au-dessus de leur dépouille un édifice qui représente un petit t., dont le sommet est formé par une maçonnerie en demi-cercle.

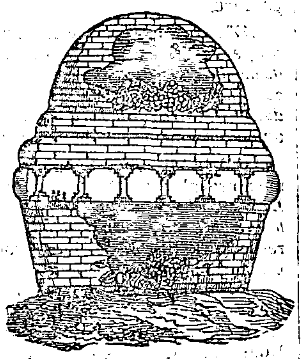

Fig. 4.

V. *Tombeaux chez les Grecs.* — Chez les peuples de race hellénique, les tombeaux furent d'abord de simples tumulus de terre ou de pierre. Dans certaines localités, on déposait aussi la dépouille des morts dans des chambres sépulcrales taillées dans le roc, ou bien encore on mettait à profit les anciennes carrières que l'on transformait en nécropoles. On retrouve encore, parmi les plus anciens monuments funéraires de la Grèce, des tombeaux d'architecture dite cyclopéenne, c'est-à-d. des chambres voûtées construites à la manière des trésors d'Atrée et de Minyas (v. ARCHITECTURE, Fig. 13 et 14). Plus tard, les tombeaux présentèrent les formes les plus variées. Le plus souvent la dépouille du mort était recouverte d'une simple pierre tombale posée horizontalement (τράπεζα, *mensa*); tantôt on érigeait au-dessus soit une colonne (κίων) de forme très-variable, soit une petite pyramide, soit une stèle (στήλη), c.-à-d. une tablette plate dressée verticalement. Le mot stèle est fréquemment appliqué à toute espèce de monument funéraire; mais son sens propre est celui que nous venons de dire. La stèle se terminait ordinairement par une sorte d'antéfixe (ἐπίθεμα), comme le montrent les Fig. 5 et 6 ; quelquefois cependant elle était terminée par un petit fronton. Certains tombeaux avaient l'aspect d'un *édicule*, c.-à-d. d'un petit temple. Les tombeaux de ce genre ne furent d'abord érigés qu'en l'honneur des héros déifiés, d'où le nom d'ἡρῷον, *heroum*, sous lequel on les désignait; mais par la suite, les gens riches adoptèrent de préférence cette forme, qui permettait de déployer toutes les ressources de l'architecture et de la sculpture (v. FUNÉRAILLES, Fig. 3).

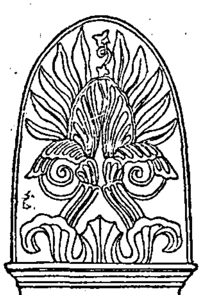

Fig. 5.

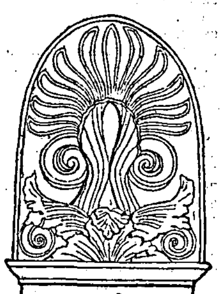

Fig. 6.

VI. *Tombeaux italiotes et étrusques.*—Dans l'Italie méridionale ou Grande Grèce, les tombeaux étaient construits dans la terre, en pierres de taille, et cette enceinte était couverte de dalles formant un toit. Le mort y était déposé à terre, les pieds tournés vers l'entrée ; on plaçait à côté de lui, ou l'on suspendait aux murs avec des clous de bronze, des vases peints de formes et de grandeurs diverses. C'est dans ces monuments que l'on a recueilli presque tous les vases peints qui enrichissent nos musées. Dans l'Italie centrale, plus particulièrement chez les Étrusques, les tombeaux consistaient, tantôt en chambres souterraines, que surmontaient des tumulus coniques ou des constructions en forme de pyramide ou de tour soit ronde, soit carrée, tantôt en excavations creusées dans le roc sur le flanc des montagnes. La forme des chambres sépulcrales souterraines variait singulièrement. Ici le plafond, supporté par des piliers, est plat et partagé en caissons quadrilatères. Là le plafond est bâti en voûte pyramidale avec une ouverture carrée au centre. Ailleurs la chambre offre une voûte construite dans le système des voûtes cyclopéennes (Fig. 7. Vue intérieure d'un t. découvert à Cœré, avec le mobilier qu'on y a trouvé). Dans les tombeaux étrusques, les chambres sépulcrales sont souvent composées de plusieurs pièces distinctes, dont les murs sont parfois ornés de peintures et de sculptures. Suivant les temps et les lieux, les cadavres étaient placés sur le sol, ou bien couchés tout vêtus sur des lits funèbres, ou encore renfermés dans des sarcophages. Dans quelques-uns, le cadavre avait été réduit en cendres, et celles-ci étaient déposées dans des urnes cinéraires. Enfin, dans tous on plaçait des armes, des vases, des bijoux, des ustensiles, et une foule d'autres objets. Quant aux tumulus et aux constructions que les Etrusques érigeaient sur la dépouille des morts, leurs dimensions étaient parfois considérables. Ainsi, le t. de Porsenna consistait en un soubassement construit en belles pierres d'appareil, qui avait environ 16 mèt. de hauteur et 490 m. de côté. L'intérieur de cette construction renfermait un labyrinthe formé d'une multitude de corridors et de chambres, afin qu'on ne pût reconnaître quelle était la chambre sépulcrale du roi. Enfin, sur ce soubassement s'élevaient trois terrasses en retraite, et le sommet de la supérieure portait cinq grandes pyramides rondes en forme de borne. Cette construction gigantesque, comme on le voit, offrait la plus grande analogie avec le tombeau d'Alyatte, roi de Lydie, dont nous avons parlé, et nous rappelle en outre que, suivant la plupart des auteurs, les Etrusques étaient eux-mêmes une colonie lydienne.

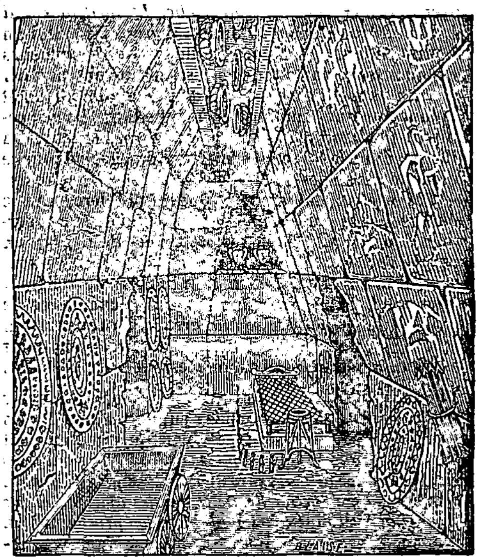

Fig. 7.

VII. *Tombeaux romains.* — Les Romains distinguaient trois espèces de tombeaux, qu'ils appelaient ***sepulcrum***, ***monumentum*** et *cenotaphium*. Le sépulcre était le lieu même qui contenait la dépouille d'un mort, c.-à-d. le t. proprement dit, et le monument un édifice élevé pour transmettre à la postérité la mémoire du défunt. La même personne pouvait ainsi avoir plusieurs monuments et dans des lieux divers, mais elle ne pouvait avoir qu'un seul t. Quant au cénotaphe, qu'on appelait aussi ***tumulus honorarius*** ou ***inanis***, c'était, ainsi que l'indique son nom, un monument consacré à la mémoire d'une personne dont on n'avait pu retrouver les restes (v. CÉNOTAPHE). Les Romains élevaient généralement leurs tombeaux le long des chemins, et ceux, en très-petit nombre, que l'on voyait ailleurs, appartenaient à des familles riches qui n'avaient pas voulu que les ossements de leurs parents sortissent de leurs propriétés. Leur forme était très-variée. Il paraît qu'à l'origine les Romains déposaient le corps du mort dans une fosse, et le recouvraient d'un tumulus, suivant le mode étrusque. Plus tard, ils imitèrent les tombeaux grecs. Les plus simples se composaient d'une stèle ou d'un cippe, c.-à-d. d'une pierre unique en forme de tablette, de colonne, de pilier ou d'autel. Beaucoup avaient la forme d'un petit temple ou édicule. Quelques-uns, tels que le t. de Caïus Sestius, qu'on voit encore à Rome, près de la porte d'Ostie, nous prouvent que les Romain imitaient aussi les pyramides de l'antique Égypte. D'autres, comm le t. de Métella, étaient en forme de tour ronde ou carrée, et offraient parfois plusieurs étages. Enfin, sous l'empire, Rome vit s'élever dans son sein des tombeaux qui, par leurs dimensions e leur magnificence, rivalisaient avec les mausolées les plus célèbres des rois de l'Asie. Le mausolée qu'Auguste se fit construire dans le Champ-de-Mars, se composait d'un vaste soubassement de marbre blanc, décoré de niches à son pourtour et d'un portique flanqué de deux obélisques sur sa face principale. Au-dessus du soubassement s'élevaient en retraite, les unes au-dessus des autres, des terrasses de terre plantées d'arbres du haut en bas. Enfin, cet immense tumulus, dont l'ensemble figurait un cône régulier, était couronné par la statue colossale de bronze de l'empereur. La chambre sépulcrale était pratiquée au centre du soubassement et renfermait les cendres d'Auguste, de ses parents et de ses amis. Mais la magnificence de ce t. fut surpassée par celui d'Adrien, que ses dimensions prodigieuses firent appeler par les Romains *moles Hadriana*, et sur la base duquel s'élève aujourd'hui la forteresse connue sous le nom de château Saint-Ange. Ce monument, dont la Fig. 8 représente l'élévation, suivant la restauration qu'on en a faite d'après les restes qui en subsistent encore et les descriptions des auteurs anciens, présentait un immense soubassement carré, actuellement enfoui sous le sol. Au-dessus de cette base, s'élevait une vaste construction circulaire offrant, selon les uns, deux, et, suivant les autres, trois ordres superposés, le premier dorique, le second ionique, et le troisième corinthien.

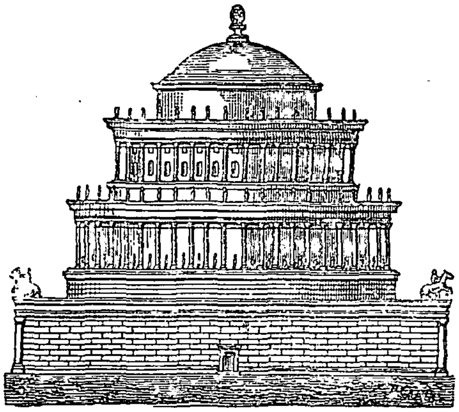

Fig. 8.

Chacun de ces ordres se composait de colonnes de granit et de porphyre, et formait une galerie circulaire décorée de statues et de bas-reliefs. Enfin, l'édifice se terminait par un couronnement conique que surmontait une énorme pomme de pin de bronze doré. Ce monument prodigieux, qui était resté intact jusqu'à l'invasion des Goths, fut dévasté par ces barbares, puis converti par eux en forteresse, lorsqu'ils s'établirent à Rome, vers la fin du v° siècle. Plus tard, c.-à-d. au IX° et au X° siècle, il servit de retraite aux petits tyrans qui désolaient alors la ville de Rome. Enfin, au XVII° siècle, le pape Urbain VIII le transforma en citadelle régulière. Le premier étage circulaire du t. forme le corps principal de la forteresse, qui *est en outre* flanqué de quatre gros bastions. Le nom de château Saint-Ange qu'on lui donne aujourd hui lui vient de la statue colossale de bronze qui la surmonte et qui représente un ange. Outre les tombeaux individuels dont il vient d'être question, il y avait aussi dans l'ancienne Rome des sépulcres collectifs, que les grands personnages faisaient construire pour leurs esclaves et leurs affranchis. Les tombeaux de ce genre étaient appelés *conditoria* et quelquefois *hypogées* (*hypogea*) à cause de leur situation souterraine. Ils consistaient généralement en une salle plus ou moins vaste dans les parois de laquelle étaient pratiqués plusieurs rangs de niches destinées à recevoir les urnes funéraires; de là le nom de *columbaria* qu'on leur donnait aussi, parce que l'ensemble de ces niches figurait assez bien l'aspect d'un colombier (v. CIMETIÈRE, Fig. 1). Les tombeaux importants étaient presque toujours précédés d'un espace decouvert, appelé *sepulcretum*, qui leur servait de vestibule et où l'on brûlait les corps. Les tombeaux étaient consacrés aux mânes : *c'est ce qu'in*d'quait l'abréviation D. M. S. (*Diis manibus sacrum*), ou simplement D. M., placée en tête de l'épitaphe. Quand l'édifice ne renfermait pas les restes du mort, on remplaçait souvent cette formule par le mot *Memoriæ* (*A la mémoire*). Venaient ensuite le nom, les prénoms et les titres du défunt. En général ,les Romains avaient soin de se faire construire de leur vivant leur dernière demeure. C'est ce qu'indiquent les sigles V. F. (*Vivus fecit*), V. S. P. (*Vivus sibi posuit*), ou V. F. C. (*Vivus faciendum curavit*). La formule H. M. H. N. S. (*Hoc monumentum hæredes non sequitur*), qui signifie, ce monument ne suit pas l'heritage, *avait pour objet de garantir l'inviolabilité du t., qui devait* être maintenu malgré le changement de propriétaire du sol. Le sigle S. T. T. L. (*Sit tibi terra levis*), que la terre te soit légère, exprimait un vœu pour le bonheur futur de l'ombre du defunt. Les Romains cessèrent de brûler les morts au III° siècle de notre ère; mais cet usage ne devint général qu'au siècle suivant. Les cadavres furent alors déposés dans des coffres de bois ou dans des cercueils de pierre, de plomb, de terre cuite ou de maçonnerie. Ces cercueils etaient nommés *arca*, *loculus*, *sarcophagus* ; ils avaient le plus souvent la forme d'un parallélipipède, et ils étaient faits d'une ou de deux pièces, sans compter le couvercle, qui était plat ou bombé. Les uns étaient enfouis à une petite profondeur; les autres, les plus riches sans doute, restaient à nu, et des ornements plus ou moins compliqués étaient sculptés sur leurs faces. Les corps y étaient étendus à plat, mais ayant souvent la tête soutenue par une tuile, une pierre ou une aire de maçonnerie. Quelquefois les bras et les jambes étaient enfermés dans de longues tuiles creuses.

VIII. *Tombeaux modernes.* — On les divise en deux classes, celle des tombeaux non apparents, et celle des tombeaux apparents. Les premiers se composent simplement d'un cercueil, généralement dépourvu de toute ornementation et toujours enfoui sous le sol. Dans le moyen âge, les cercueils des grands personnages consistaient généralement en une pierre creusée, dans laquelle on déposait le corps et que l'on recouvrait d'une autre pierre qui se scellait à la première. Le plus souvent ils avaient la forme d'une auge plus large du côté de la tête que du côté des pieds. Jusqu'au XI° siècle, on les fit *unis à l'interieur; mais*, à partir de cette époque, on creusa dans la pierre, à la partie supérieure, un espace circulaire pour recevoir la tête, ou bien on ménagea, pour le même objet, deux arêtes plus ou moins saillantes. Cet usage subsista jusqu'au XVI° siècle. Les tombeaux apparents sont destinés, comme leur nom l'indique, à rester exposés aux regards du public. Ils ont toujours été construits pour des personnages importants. Jusqu'au XII° siècle, ces monuments affectèrent le plus souvent la forme d'un cercueil, dont le couvercle ressemblait à un toit à double pente : on les plaçait habituellement dans des arcades pratiquées dans les murs ou sur des colonnettes ou des supports de maçonnerie. Quelquefois le couvercle était plat : tel est, par ex., le couvercle du t. de la reine Frédégonde, qui date du VII° siècle, et sur lequel on a représenté cette princesse au moyen d'une mosaïque faite d'émaux combinés avec des filets de cuivre, le tout incrusté dans un mastic coulé sur une pierre de liais. Dans le XI° siècle, peut-être même avant, on commença à placer des statues couchées sur les tombeaux; néanmoins cet usage ne devint général (il n'est ici question que *des grands personnages*) qu'un siècle plus tard. Au XVII° siècle, on fit quelquefois des tombeaux de bronze. A la même époque, les pierres tombales reçurent une ornementation d'une extrême richesse, dont on augmenta encore l'effet au moyen de mastics colorés introduits dans les sculptures de leurs parties principales. Dans certains cas, elles sont remplacées par des *cuivres funéraires*, c.-à-d. par de grandes plaques de cuivre rouge ou de laiton, fixées dans des dalles de pierre, et représentant la figure du défunt, soit par leur contour, soit par des traits gravés en creux et généralement remplis de quelque émail ou de quelque mastic coloré tranchant sur le fond. Le XV° siècle produisit des tombeaux *isolés d'une grande magnificence; mais ils furent de beaucoup* dépassés par ceux du siecle suivant. La plupart de ces derniers existent encore : ce sont de petits monuments d'une extrême richesse, où le génie de la sculpture a déployé mille sujets de décoration. Un des plus remarquables est celui des cardinaux d'Amboise, dans la cathédrale de Rouen, qui a été exécuté, de 1516 à 1525, sous la direction et sur les dessins de l'architecte Rolland le Roux. Nous citerons encore les tombeaux de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes; de Marguerite de Bourbon, de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche, dans l'église de Brou, près de Bourg en Bresse; de Louis XII, de François I^{er} et de Henri II, dans l'église abbatiale de Saint-Denis. A l'étranger, la renaissance produisit, entre autres chefs-d'œuvre, le t. de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, à Notre-Dame de Bruges; et ceux de Saint-Sébald, à Nuremberg , de l'empereur Maximilien I^{er}, à Inspruck; des papes Jules II et Alexandre VII, à Rome, etc. Au XVII° siècle, une *innovation eut* lieu dans la construction des tombeaux : on imagina de les composer de la statue du défunt, comme précédemment, et, ce qui n'avait pas encore été fait, d'un sarcophage accompagné de figures allégoriques. Aujourd'hui, l'architecture des monuments funéraires dépend tout entière du caprice de l'artiste chargé de les exécuter; néanmoins on imite surtout les tombeaux grecs et romains. Les grands cimetières de Paris, et surtout celui du Père-Lachaise, renferment un grand nombre de tombeaux véritablement remarquables. Toutefois le monument funéraire le plus grandiose et le plus somptueux que l'on ait construit depuis le *commencement de ce siècle, est le t. érigé à Napoléon I^{er} dans* l'église et sous le dôme des Invalides : il a été construit, de 1843 à 1853, par Visconti, et a coûté 4,774,000 fr. — V. FUNÉRAILLES.

TOMBÉE. s. f. Ne se dit que dans la loc., *A la t. de la nuit*, Au moment où la nuit approche.

TOMBELIER. s. m. Charretier qui conduit un tombereau.

TOMBER. v. n. (R. *tombe?*). Être entraîné de haut en bas par son propre poids. *T. lourdement. T. de son haut. T. sur les genoux. T. à la renverse. T. à terre, par terre. T. d'une fenêtre. T. de cheval. Il faillit t. dans l'eau, dans le précipice. Elle releva son enfant qui était tombé. Il tomba mort sur le corps de son ami. T. roide mort. Le vent a fait t. les fruits. Les larmes tombent de ses yeux. La pluie, le brouillard, la grêle tombe. Le tonnerre est tombé.* On dit aussi impersonnell. : *Il tombe de la pluie, de la grêle. Il est tombé de la neige toute la nuit. — Ce bâtiment, cet édifice tombe de vétusté, tombe en ruine*, Il est dans un tel état de vétusté, de délabrement, qu'il en tombe de temps en temps quelque partie. On dit à peu près de même, *Ses vêtements tombent en loques. — T. aux pieds, aux genoux de quelqu'un*, S'y jeter, ou Fig., S'abaisser devant lui aux plus humbles supplications. ‖ Fig. et fam., *T. de son haut*, *T. sur ses pieds*, *T. les quatre fers en l'air*, Voy. HAUT, PIED et FER. — *T. des nues*, Éprouver un grand étonnement, une grande surprise. *Quand je vois de pareilles choses, je tombe des nues.* On dit aussi : *Cet homme semble t. des nues*, Il est embarrassé de sa contenance, il ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve; *Cet homme est tombé des nues*, Il n'est connu ni avoué de personne, ou Il est arrivé sans être attendu; et, en parl. D'un ouvrage d'imagination, *Ce personnage, cet incident, ce dénoûment tombe des nues*, Il est mal amené, mal préparé. — *Quand la poire est mûre, il faut qu'elle tombe*, Quand les affaires sont venues à un certain point, il faut nécessairement qu'elles éclatent. — *Faire t. les armes des mains de quelqu'un*, Le fléchir, l'apaiser. On dit égalem., *Faire t. la plume des mains*, Decourager ou dégoûter quelqu'un d'écrire, ou Faire qu'il s'interrompe tandis qu'il écrit. — *Laisser t. ses paroles.* Parler nonchalamment. — *Laisser t. sur quelqu'un un regard de pitié, de dédain, etc.*, Le regarder avec une expression de pitié, etc. — *Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre*, On l'a remarqué, on l'a relevé. Fam. ‖ Par ext., Être pendant. *Ses cheveux lui tombent sur les épaules. Les branches du saule pleureur tombent jusqu'à terre. Son manteau lui tombe toujours sur les talons.* ‖ *T. sur quelqu'un*, Se jeter, se precipiter, fondre sur lui, le charger, l'attaquer vigoureusement. *Il tomba sur lui avec fureur et le frappa. La cavalerie tomba sur la gauche de l'ennemi et la tailla en pièces. Nos vaisseaux de guerre tombèrent tout à coup sur une flotte de navires marchands. Après la bataille, l'armée tomba sur telle place.* T. Fauconn. *L'oiseau a tombé sur la perdrix*, Il a fondu tout d'un coup sur elle. — Fig. et fam., *T. sur quelqu'un, lui t. rudement sur le corps*, Dire de lui des choses dures et désobligeantes. *T. sur un mets, sur un plat*, En manger avec avidité. *Il lui est tombé une fluxion sur la poitrine*, Il lui est survenu une fluxion de poitrine. — * Figur., *Tout le poids de la guerre est tombé sur cette province*, C'est elle qui a eu le plus à en souffrir. *Toute la responsabilité tomba sur moi. Toutes les imprécations du peuple tombèrent sur lui.* ‖ Par exagérat., Ne pouvoir plus se soutenir, ou avoir peine à se soutenir. *T. de faiblesse, d'inanition. T. de sommeil.* — On dit encore, *T. d'épilepsie*, et *T. du haut mal*, Être atteint d'épilepsie, parce que, dans les accès, on tombe habituellement de son haut. = *Tomber*, signifie aussi Passer dans un état mauvais ou plus mauvais que celui où l'on était; se dit le plus souvent Des personnes. *T. malade. T. en défaillance, en syncope, en apoplexie, en lethargie. T. en langueur. T. en demence, en enfance. Je tombai dans une sorte d'anéantissement. T. dans le découragement. T. dans la pauvreté, dans la misère, dans l'indigence. T. dans le malheur, dans l'infortune. T. en disgrâce, dans la disgrâce de quelqu'un. T. dans le mépris, dans l'avilissement. Faire t. quelqu'un en confusion. T. en faute, dans une faute. T. dans un défaut. T. dans le crime, dans le péché. Gardez-vous de t. dans ce travers. T. dans le ridicule. Elle est tombée dans la radoterie. T. dans l'erreur, dans une grande erreur, dans de grandes erreurs. T. en contradiction, dans une contradiction grossière.* On dit aussi, par opposition A la vie, aux opinions antérieures de quelqu'un, *Il est tombé dans la devotion, dans le mysticisme.* — Se dit encore Des défauts propres aux écrivains, aux artistes. *Cet auteur tombe dans la déclamation, dans l'affectation, dans le précieux. En visant au sublime, il tombe souvent dans le galimatias. Ce peintre tombe dans la manière.* — Dans le style de l'Écriture, *T. dans l'aveuglement*, *T. dans l'endurcissement*, Devenir insensible aux vérités de la religion. Dans le langage religieux, *Tomber* s'emploie quelquef. absol., pour signifier Pécher. *Le juste tombe sept fois par jour.* ‖ Se dit également Des choses relativement à leur changement d'état. *Le pays tomba dans l'anarchie, dans l'état le plus deplorabe. Dès ce moment, l'Espagne tomba en décadence. L'Europe tomba dans la Barbarie. Tout alors tomba dans la confusion. Cela tombe dans le ridicule, dans le burlesque.* — *T. en désuétude*, Cesser d'être en usage. *Cela est tombé dans l'oubli*, On ne s'en souvient plus. — *Cette dépense, cette peine est tombée en pure perte*, Elle n'a été d'aucune utilité, d'aucun avantage. *T. à rien*, Se réduire à très-peu de chose, ou à néant. *Tout ce grand etalage tombe à rien.* — *T. en putréfaction, en pourriture*, Se pourrir. *T. en poussière*, Se réduire en poussière. T. Chim. *T. en déliquescence, en deliquium.* ‖ Figur., se dit encore De toute position fâcheuse dans laquelle on se trouve jeté, engagé fortuitement ou malgré soi. *T. entre les mains de ses ennemis. T. dans les fers, dans l'esclavage. T. dans une embuscade, dans un piége. Le convoi qui apportait des blés tomba au milieu de la flotte ennemie.* On dit, dans un sens à peu près semblable, *Il tomba au milieu de gens qui lui étaient inconnus.* — *T. dans un inconvénient*, Faire une chose qui a des suites fâcheuses et désagréables. — Figur. et fam., *T. de Charybde en Scylla*, Voy. CHARYBDE. *T. de fièvre en chaud mal*, Voy. CHAUD. = Cesser, discontinuer. *Le vent est tombé. Le jour tombe. On a laissé t. la conversation. Tous ces mauvais propos sont tombés. Cette calomnie tombera assez d'elle-même. Ces bruits commencent à t. Il faut laisser t. cela*, Il faut, pour empêcher qu'on n'y fasse attention, paraître n'y pas faire attention soi-même. ‖ Déchoir de réputation, de crédit. *Ce livre a eu d'abord quelque succès, mais il est tombé. Cet auteur, après avoir eu quelques années de vogue, est aujourd'hui bien tombé. Sa réputation est bien tombée. Cette mode commence à t. Ces etudes sont bien tombées*, On les néglige beaucoup aujourd'hui. —

En parl. D'ouvrages dramatiques, Ne pas réussir. *Cette comedie est tombée à la première représentation ; elle est tombée à plat. Cette pièce de théâtre est absolument tombee*, On ne la joue plus, on n'en fait plus aucun cas. ‖ Succomber, périr, s'anéantir. *Ilion tomba sous les efforts des Grecs. On vit ces empires t. les uns après les autres. Avec lui tomba la puissance de son favori. Ces manufactures, ces fabriques tombèrent. Ce système, cette argumentation tombe devant les faits. Alors toutes ses espérances tombèrent. Son goût pour la musique est bien tombé.* ‖ En parlant Des personnes, S'affaiblir de corps et d'esprit. *C'est un homme qui tombe, qui commence à t. Il est bien tombé depuis six mois.* ‖ Fig., *Sa voix tombe*, Sa voix faiblit. On dit aussi, *Laisser t. sa voix. Il ne faut pas laisser t. sa voix à la fin des phrases.* = *Tomber*, signifie encore Échoir, arriver par l'effet du sort, d'un événement fortuit, du hasard. *Cette terre est tombée en partage au cadet. Cela est tombé dans son lot. Le sort tomba sur lui. Cette charge est tombée sur un homme habile et intègre. Cela est tombé en de bonnes mains, en bonnes mains. — Les biens de cette maison sont tombés dans telle autre par un mariage*, Ils y sont passés. *Cette maison est tombée en quenouille*, V. Quenouille. ‖ Fig. et fam., *Ce document, cette pièce, cet écrit, etc., est tombé entre mes mains, le hasard l'a fait t. entre mes mains*, C'est à une circonstance fortuite que j'en dois la possession, la connaissance. *Il m'est tombé entre les mains une pièce fort curieuse. En ouvrant le livre, je suis tombé sur le passage, sur le vers, etc., que je cherchais*, Je l'ai rencontré sur-le-champ, et par hasard. ‖ Figur. et famil., *T. sous la main*, se dit quelquefois Des choses qui se trouvent fortuitement, sans qu'on les cherche. *Si cet ouvrage vous tombe sous la main, je vous prie de le mettre à part. T. sous la main de quelqu'un*, sign. encore, Se trouver sous sa dépendance ou à portée de sa colère, de son ressentiment. *S'il tombe jamais sous ma main, il se repentira de m'avoir offensé.* ‖ Fig. et fam., *T. sur les bras de quelqu'un*, Se trouver inopinément à sa charge. *Toute cette famille m'est tombée sur les bras.* On dit encore, *C'est une mauvaise affaire qui lui est tombée sur les bras.* ‖ Figur. et famil., *Cela m'est tombé dans l'esprit*, Cela m'est venu tout d'un coup dans l'esprit. *Cela ne me serait jamais tombé dans l'esprit*, Je ne me serais jamais avisé de cela, je n'aurais jamais conçu un tel soupçon, je n'aurais jamais fait cette conjecture. *Cela ne peut t. que dans la tête d'un fou*, Il n'y a qu'un fou qui puisse imaginer pareille chose. ‖ Figur., *La conversation vint à tomber sur les affaires présentes*, On vint à parler des affaires présentes. *L'entretien tomba sur votre ami. Faire t. la conversation sur quelque sujet*, L'y amener. ‖ Figur., *Le soupçon tomba sur lui*, Se porta sur lui. *Le malheureux chercha d'abord à faire t. les soupçons sur son frère.* ‖ Figur., *T. bien, t. mal*, Avoir bonne ou mauvaise chance dans une chose qui dépend du hasard en tout ou en partie. *Elle a le mari qui lui convenait, elle est bien tombée. Le lot qui vous est échu ne vous est bon à rien ; vous êtes mal tombé.* = *Tomber*, se dit encore pour marquer Jonction, coïncidence, rapport. Ainsi, on dit : *Ce chemin tombe dans tel autre*, Il aboutit à tel autre. *La Marne tombe dans la Seine*, Elle se décharge dans la Seine. *Cette fête tombe un jeudi*, Elle arrive un jeudi. *L'échéance de ce billet tombe dimanche ; il faudra le présenter samedi.* ‖ *T. d'accord avec quelqu'un*, Convenir avec lui ; et simplement, *T. d'accord*, Avouer, convenir que... *Je tombe d'accord que cela est ainsi. J'en tombe d'accord.* ‖ *T. dans le sens, dans le sentiment de quelqu'un*, Être de même avis que lui, se rendre à son avis. *Ils l'ont fait à la fin t. dans leur sens.* ‖ *Cela tombe sous le sens, sous les sens*, se dit D'une chose claire, évidente, très-facile à comprendre. On dit, au contraire, D'une chose qui blesse le sens commun, ou qui ne paraît pas évidente, *Cela ne tombe pas sous le sens.* ‖ T. Typogr. *Faire t. les pages les unes sur les autres*, Faire que les pages imprimées sur l'un des côtés de la feuille coïncident avec celles qui sont imprimées sur l'autre côté. — *On dit aussi, *T. en page*, Ménager la composition d'un ouvrage de manière qu'elle se termine convenablement. = *T. Mar. *T. sous le vent*, Perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, dont on était en possession, et qu'on tâchait de gagner. = Tombé, ée. part. *Un auteur tombé*, Un auteur dramatique dont la pièce a été sifflée.

Obs. gram.—Le verbe *Tomber* prend l'auxiliaire *être*, parce qu'il exprime généralement un état. Cependant, quand on veut désigner l'action même et non pas l'état qui en resulte, on peut employer l'auxiliaire *avoir*. C'est ce que fait justement l'Académie dans cet exemple : « Les poëtes disent que Vulcain *a tombé* du ciel pendant un jour entier. » Dans cette phrase en effet tomber n'exprime pas un état, mais bien une action. On dira de même, en parlant d'un auteur dont la réputation est bien déchue, *Il est tombé de haut*, et l'on dira, *Il a tombé de haut*, si l'on veut marquer la distance entre deux de ses ouvrages, le premier excellent et le dernier fort mauvais.—Nous ferons encore une observation sur les locutions *T. à terre* et *T. par terre*. Celle-ci se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur ; et celle-là de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe d'en haut. *Un homme* qui passe dans une rue et qui vient à tomber, *tombe par terre*, et non pas *à terre*, car il y était déjà ; mais un couvreur à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et non *par terre*. Un arbre *tombe par terre*, mais le fruit de cet arbre *tombe à terre*.

***TOMBEREAU.** s. m. Sorte de charrette dont les quatre côtés sont entourés de panneaux de bois, et qui sert à transporter des matières réduites en fragments ou désagrégées. ‖ Par ext., Le contenu d'un tombereau. *Un t. de pierres, de fumier, de sable.*

***TOMBOLA.** s. f. (ital. *tombola*, culbute). Sorte de jeu de loto dans lequel il faut, pour gagner, que les quinze numéros d'un même carton soient sortis. ‖ Sorte de loterie de société, dans laquelle les numéros sortants gagnent divers lots, les uns consistant en objets de plus ou moins de valeur, les autres en objets ridicules ou plaisants.

TOME. s. m. (grec. τομὴ, section). Livre ou cahier qui fait partie d'un même ouvrage imprimé ou manuscrit. *T. in-folio, in-quarto. Une histoire imprimée en deux tomes. Le premier, le second t.* ‖ Se prend aussi pour Volume. *Il a fait imprimer toutes ses œuvres en un seul t.* ‖ Fig. et fam., *Faire le second t. de quelqu'un*, Lui ressembler en quelque chose; se dit surtout en mauvaise part. *Vous faites son second tome.*

Syn. — *Volume.* — *Tome*, qui signifie division, désigne une partie d'un ouvrage, et par conséquent il en suppose d'autres. *Volume*, qui vient de *volvere*, rouler, parce que les anciens roulaient leurs livres, désigne un livre quelconque, broché ou relié, et par conséquent c'est un tout distinct. Un *volume* peut contenir *plusieurs tomes ou des ouvrages complétement différents. Un tome* peut être coupé en plusieurs volumes, mais ces volumes se rapportent tous alors au même ouvrage. *Tome* a donc surtout rapport au contenu, tandis que *volume* se rapporte surtout au format, au nombre. Telle édition des œuvres complètes de Cicéron contient tant de *volumes*, sur lesquels il y a tant de *tomes* pour son *De oratore*.

TOMENTEUX, EUSE. adj. (lat. *tomentum*, duvet). T. Bot. Qui est couvert de poils courts et serrés.

***TOMIQUE.** s. m. (gr. τομιxὸς, qui coupe). T. Ent. Voy. Xylophages.

***TOMOLO.** s. m. T. Métrol. V. Capacité.

TON. adj. poss. m. (lat. *tuum*). Qui est à toi. Il fait au fém. *Ta*, et *Tes* au pl., soit du masc., soit du fém. *Ton père. Ton ami. Ta femme. Ta maison. Ta haine. Tes frères. Tes sœurs. Tes biens.* ‖ Par euphonie, on dit *Ton*, au lieu de *Ta*, devant les noms ou adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par une H muette. *Ton âme. Ton épée. Ton habileté.* — Pour la règle relative à la répétition de cet adjectif, Voy. Mon.

TON. s. m. (lat. *tonus*). Caractère du son de la voix ou de tout autre son, relativement à son degré d'élévation ou d'abaissement. *Un ton haut. Un ton bas. Le ton de cette harpe est trop bas. Ces instruments sont sur le ton, sont montés au ton de l'Opéra. Parler d'un ton plus bas. Hausser, baisser le ton. Le ton de la conversation, de la déclamation.* ‖ Se dit De la voix relativement à ses qualités. *Un ton aigre. Un ton doux. Un ton agréable, désagréable.* ‖ Se dit encore De la voix, relativement aux affections et aux sentiments qu'elle exprime, et De la manière de parler relativement à la nature du discours. *Un ton lamentable, plaintif, suppliant. Le ton du sentiment, de la colère, de la pitié. Il me dit d'un ton de colère, d'un ton amical. Un ton ferme, impérieux, fier, hautain. Un t. tranchant, absolu. Ton railleur, moqueur. Ton doctoral, dogmatique. Parler d'un ton de maître, d'un ton de supériorité. Il est toujours sur un ton doucereux, sur un ton familier, sur un ton réservé. Il rebat sans cesse les mêmes choses, il est toujours sur le même ton.* ‖ Figur. et fam., *Parler à quelqu'un du bon ton, d'un bon ton*, Lui parler d'une manière propre à le persuader ou à lui imposer. *Prendre un ton, prendre des tons*, Prendre des airs, affecter une sorte de supériorité. — *Le prendre sur un ton, sur un certain ton*, Prendre de certaines manières, avoir une certaine conduite, un certain langage. *Si vous le prenez avec lui sur un ton de fierté, vous ne réussirez pas. Sur quel ton le prenez-vous? Il l'a pris sur un ton fort haut, sur le haut ton.* — *Changer de ton*, Changer de langage, de manières, de conduite. *Faire baisser le ton à quelqu'un*, L'obliger à rabattre des airs de supériorité qu'il se donne, à parler d'un ton moins impérieux ou moins emporté. ‖ Fig., *Le bon ton*, Le caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant. *Le bon ton ne s'acquiert que par la fréquentation des personnes bien élevées. Un homme, une femme de bon ton. Cette façon de parler, ce geste n'est pas de bon ton.* On dit dans le sens contraire, *Un homme de mauvais ton. Une familiarité de mauvais ton.* On dit aussi dans des sens analogues, *Le ton de la ville, de la cour. Le ton du collége. Le ton du corps de garde. Il a le ton grivois.* ‖ T. Mus. La gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique, et qui prend son nom de la note par laquelle elle commence. *Ton d'ut. Ton de ré, de sol.* —*Donner le ton*, Marquer en chantant ou en touchant un instrument le ton sur lequel un morceau doit être chanté ou joué; et Figur., Exercer sur les autres une influence qui les oblige, qui les amène à dire ou à faire les mêmes choses que soi, et de la même manière. *C'est lui qui donne le ton aux jeunes gens pour la manière de s'habiller.* — Figur. et fam., on dit même : *Se mettre au ton de quelqu'un*, Se conformer à lui pour les idées, le langage, les goûts. *Je le ferai bien chanter sur un autre ton*, Je l'obligerai à parler, à se conduire autrement qu'il ne fait. *Il faut qu'il chante sur un autre ton*, Il faut qu'il en offre, qu'il en donne davantage. *C'est le ton qui fait la musique*, C'est le ton, c'est la manière dont on dit les choses qui dénote l'intention de celui qui les dit. *Sa maison est montée sur ce ton-là*, Telle est la manière dont on y vit, dont les dépenses y sont réglées, etc. ‖ Par anal., en parlant Des ouvrages d'esprit, se dit Du caractère, du genre de style. *Le ton de cet ouvrage est soutenu. Le ton oratoire dans un livre de ce genre est insupportable. Le ton plaintif de l'élégie. Le ton galant du madrigal. C'est le ton du genre.* — En T. Peint., se dit de même Des nuances, de la vigueur, de l'éclat du coloris, et de l'harmonie générale des couleurs d'un tableau. *Tons obscurs. Tons clairs. Tons chauds. Tons rougeâtres, grisâtres. Tons faux, blafards. Ce paysage est d'un beau ton de couleur. Le ton de couleur de ce tableau tire sur le rouge.* ‖ T. Méd. V. Tonicité.

Enc. — En termes de Musique, *Ton* signifie proprement le degré d'élévation du son émis par la voix ou produit par un instrument de musique quelconque. Mais, par extension, on désigne encore par ce mot la distance, l'intervalle qui se trouve entre certains degrés de l'échelle musicale. En ce sens, on dit qu'il y a un *ton* entre les notes successives *ut* et *ré*, ainsi qu'entre *ré* et *mi*, *fa* et *sol*, *sol* et *la*, *la* et *si*, et qu'il n'y a qu'un *demi-ton* entre *mi* et *fa*, ainsi qu'entre *si* et *ut*. On sait d'ailleurs que chaque *ton* ou intervalle se divise aussi en deux *demi-tons*. Pour éviter la confusion des deux significations attribuées au mot *ton*, il conviendrait de substituer au mot *ton*, considéré comme intervalle, celui de *diaton*, qui veut dire littéralement *entre-ton*, et au mot *demi-ton* celui de *semi-diaton*. Cette réforme serait d'autant plus rationnelle que déjà on désigne sous le nom d'*échelle diatonique* la série des sons de la gamme naturelle. Ce n'est pas tout. On applique encore la dénomination de *ton* à ce qu'on appelle plus exactement *Mode*, c.-à-d. à l'ordonnance que présente la succession des degrés dans une gamme ou dans un morceau de musique quelconque, relativement à un son principal qui sert de point de départ. Ainsi, par ex., la gamme *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut, est disposée de manière* qu'il y a un diaton *entre ut et ré*, un diaton entre *ré* et *mi*, un semi-diaton entre *mi* et *fa*, un diaton entre *fa* et *sol*, un diaton entre *sol* et *la*, un diaton entre *la* et *si*, et enfin un demi-diaton entre *si* et *ut* : en résumé, elle présente une suite de deux diatons, un semi-diaton, trois diatons et un semi-diaton. Au contraire, la gamme *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la*, nous offre la série suivante : un diaton, un semi-diaton, trois diatons, un semi-diaton et un diaton. La première de ces successions constitue une *gamme majeure*, et la seconde une *gamme mineure:* en d'autres termes, la première est en *mode majeur* et la seconde en *mode mineur ;* d'où l'on voit que le mode est majeur quand la troisième note de la série des sons est à la distance de deux diatons de la première, et la sixième à l'intervalle de quatre diatons et demi, et que le mode est mineur, quand ces deux intervalles sont plus petits d'un semi-diaton. D'après cela, on nomme *notes modales*, celles qui caractérisent le mode, c.-à-d. la tierce et la sixte. Une observation très-importante se présente ici : c'est qu'on peut commencer la gamme par toutes les notes, *même par les sons intermédiaires*, et avoir autant de gammes régulières, soit majeures, soit mineures, qu'il y a de sons dans l'étendue d'une octave. Or, comme notre système est composé de 12 cordes, nous aurons 12 gammes majeures et 12 gammes mineures. En effet, quel que soit le son pris comme point de départ, c'est uniquement l'ordre de succession des intervalles que l'on doit considérer. Ce point de départ quelconque adopté, chacun des autres sons de la gamme remplit, à l'égard du son initial, une fonction déterminée. En conséquence, chacun de ces sons a reçu une dénomination particulière qui rappelle en quelque sorte le rôle qu'il remplit. Reprenons, par ex., la gamme majeure ci-dessus, *ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut*. Le son *ut étant le point* de départ de la série des autres sons, celui qui détermine l'élévation de ces divers sons par rapport à lui-même, ou, en d'autres termes, celui qui donne le *ton*, on le désigne sous le nom de *Tonique*. Le *sol* est appelé la *Dominante*, parce qu'il est le plus aigu des sons harmoniques que fait entendre une corde vibrante qui donne *ut* pour son fondamental. Le *mi*, dans l'accord harmonique, étant placé entre l'*ut* et le *sol*, au milieu du groupe, reçoit le nom de *Médiante*. Enfin, le *si*, ayant une tendance marquée à se rapprocher de l'*ut* placé au-dessus de lui, a été regardé comme sentant en quelque sorte cet *ut*, ce qui lui a valu le nom de *Sensible*. Quant aux autres notes, elles sont nommées, d'après leur rapport de position avec la tonique, la dominante, la médiante et la sensible. Le *fa*, placé sous la dominante, est appelé *Sous-dominante;* le *ré*, placé au-dessus de la tonique et au-dessous de la médiante, est appelé *Sus-tonique* ou *Sous-médiante;* le *la*, placé au-dessus de la dominante et au-dessous de la sensible, est appelé *Sus-dominante* ou *Sous-sensible*. On donne à chaque gamme le nom de sa *tonique*, c.-à-d. de la note par laquelle elle commence ; mais, au lieu de dire, la gamme de *ré*, de *mi bémol*, de *fa*, etc., on dit la gamme du *ton de ré*, du *ton de mi bémol*, du *ton de fa*, et l'on appelle symphonie en *ré*, sonate en *mi bémol*, ouverture en *fa*, les morceaux qui sont écrits avec les sons qui appartiennent aux gammes de *ré*, de *mi bémol*, ou de *fa*. Enfin, on appelle *Ton relatif*, ou l'on dit qu'un ton est le relatif d'un autre ton, lorsqu'il offre à la clef les mêmes signes de tonalité. En pareil cas, l'un des tons est en mode majeur, et l'autre en mode mineur.—Enfin, *Ton* se dit encore, comme en termes de littérature et de peinture, pour indiquer le caractère général, la couleur d'une composition. Pour la Musique d'église, nous avons dit ailleurs (v. Plain-Chant) ce qu'on entend par ses *tons* ou *modes*, et comment ils se caractérisent. De même que dans le chant ecclésiastique, qui au reste dérive lui-même du système musical en usage dans l'antiquité, les *modes* des anciens correspondaient généralement à ce que nous appelons *tons :* les uns étaient majeurs et les autres mineurs. Leurs principaux modes étaient au nombre de cinq, savoir : le *dorien*, l'*ionien*, l'*éolien*, le *phrygien* et le *lydien*. Mais les érudits ne s'accordent point sur la signification précise de ces divers modes, et, en l'absence de tout monument musical de l'antiquité, il est vraisemblable que la question restera toujours à l'état de problème.—Enfin, nous terminerons en signalant encore une dernière acception du mot *Ton*. Il désigne les corps de rechange que l'on adapte à certains instruments, tels que la trompette et le cor, afin d'élever ou d'abaisser la série entière des sons que donne l'instrument, et de lui permettre de jouer dans tous les tons.

***TONALITÉ.** s. f. T. Musique. Se dit Du caractère particulier des tons et des modes. *Quant au ton, la t. résulte du rapport de la note sensible avec le quatrième degré; quant au mode, elle résulte du rapport de la tierce et de la sixte avec la tonique.*

TONARION. s. m. (gr. τονάριον). T. Antiq. Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

*** TONDAGE.** s. m. T. Techn. Voy. Drap. = Tondaison. s. f. Synon. de *Tonte*. = Tondeur, euse. s. Celui, celle qui tond. *Voilà un mouton que le t. a bien maltraité. Tondeuse de chiens. Un t. de draps. T. de palissades.* = * Tondeuse. s. f. T. Techn. V. Drap.

*** TONDIN.** s. m. (ital. *tondino*). T. Archit. Petite baguette, ou astragale, située au bas d'une colonne. ‖ T. Techn. Cylindre de bois dont les plombiers et les facteurs d'orgues se servent pour former et arrondir les tuyaux de plomb ou d'étain.

TONDRE. v. a. (lat. *tondere*). Couper la laine ou le poil aux bêtes. *T. les brebis. T. un barbet.*—Fig. et fam., *Se laisser t.* ou *Se laisser manger la laine sur le dos*, Voy. Laine. ‖ *T. les draps, les feutres, etc.*, En couper les poils trop longs de manière à rendre la surface plus unie, plus rase. ‖ *T. une palissade*, La rendre unie en coupant les feuilles et les branches qui débordent. On dit de même, *T. les buis, le gazon, etc.* — *Les brebis ont tondu entièrement ce pré*, Elles en ont brouté toute l'herbe. ‖ En parl. Des personnes, se dit famil., pour Couper les cheveux de près avec des ciseaux. *Il est nouvellement tondu, il est tondu de près.* — *T. un homme*, Le faire moine. Vieux. ‖ Figur. et fam., *Il tondrait sur un œuf*, se dit D'un avare qui veut épargner sur les plus petites choses. = Tondu, ue. part.

*** TONICITÉ.** s. f. (gr. τόνος, tension). T. Physiol.

Enc. — En termes de Physiologie, on désigne sous le nom de *Ton* l'état de rénitence et d'élasticité que présentent les divers tissus à l'état normal, et l'on applique à l'état opposé les noms d'*atonie* et de *flaccidité*. Le ton dans chaque tissu dépend essentiellement de l'influence du sang et de l'influence nerveuse : c'est donc improprement qu'on a voulu le faire dériver d'une propriété spéciale, qu'on a nommée *Tonicité*. Le mot *tonicité* est encore employé dans les sens d'*élasticité*, de *rétractilité* et de *contractilité*, mais abusivement. Chacun de ces termes a une signification bien déterminée, exprime une propriété parfaitement distincte, tandis que *tonicité* est un terme vague et sans signification précise, qui devrait être banni du langage scientifique.

TONIQUE. adj. 2 g. T. Musiq. *Note t.*, ou subst., *La tonique*, V. Ton. ‖ * T. Gramm. *Accent t.*, V. Accent.

Enc.—On appelle *Toniques* les médicaments qui jouissent de la propriété d'exciter lentement et par degrés insensibles l'action organique des divers systèmes de l'économie, et d'augmenter d'une manière durable leur énergie fonctionnelle. Ces médicaments appartiennent pour la plupart au règne végétal et constituent une classe assez nombreuse. Le mode d'action de ces médicaments et les indications auxquelles ils satisfont sont d'ailleurs variables : en conséquence, les auteurs les partagent en plusieurs groupes. Ainsi, on distingue communément : 1° les *T. antipériodiques* ou *fébrifuges*, dont le quinquina est le type ; 2° les *T. astringents*, tels que le ratanhia, le cachou, et les nombreuses substances qui contiennent du tannin ou de l'acide gallique ; 3° les *T. reconstituants*, comme le fer et les préparations ferrugineuses, qui modifient la composition du sang ; 4° les *T. amers*, tels que le colombo, la gentiane, etc., qui exercent immédiatement une action stimulante, mais faible et continue, sur l'appareil gastro-intestinal, tendent à augmenter l'appétit, et facilitent la digestion ainsi que l'assimilation. On pourrait encore établir une cinquième section pour les substances alimentaires employées comme toniques, et une sixième pour l'eau froide. Les toniques alimentaires, tels que le vin, les viandes grillées, etc., ne sont pas à la vérité des médicaments ; mais ils font généralement une partie essentielle de la médication t. Quant à l'eau froide, non-seulement elle constitue véritablement un t. spécifique pour le tégument cutané dont elle excite énergiquement les fonctions, mais encore elle peut, quoique par voie médiate, agir sur tous les systèmes de l'économie.

*** TONKA.** s. m. T. Bot. Voy. Légumineuses.

TONLIEU. s. m. T. Droit féod. Droit qu'on payait pour les places où l'on était dans un marché.

TONNAGE. s. m. Capacité d'un navire déterminée par le nombre de tonneaux qu'il peut contenir. ‖ *Droit de t.*, Droit que paye un navire de commerce en raison de sa capacité.

TONNANT, ANTE. adj. Qui tonne. *Jupiter t.* Poét., *L'airain t.*, Le canon. ‖ Fig., *Une voix tonnante*, Une voix forte et éclatante. ‖ * T. Blas. Se dit D'un canon de la gueule duquel sortent des flammes d'un émail particulier.

TONNE. s. f. (all. *tonne*). Vaisseau de bois à deux fonds, qui est plus grand et plus renflé vers le milieu que le tonneau. *T. de vin. T. de vinaigrier. Une t. à mettre des marchandises. T. de tabac, de cassonade.* ‖ * T. Mar. Bouée en forme de tonne qu'on fixe dans un lieu dangereux pour le signaler aux navires. ‖ T. Métrol. V. Tonneau. ‖ T. Zool. V. Buccinoïdes.

TONNEAU. s. m. Vaisseau de bois, à deux fonds ronds, relié de cercles, et de forme à peu près cylindrique, dans lequel on met des liquides ou des marchandises. *Un t. de vin, de cidre. Enfoncer, défoncer un t. Mettre un t. en perce. Des tonneaux vides.* ‖ Le liquide contenu dans un tonneau. *Il boit par an tant de tonneaux de vin.* ‖ Figur. et fam., on dit D'un ivrogne, d'un homme habitué à boire excessivement. *C'est un t.*, et D'un dissipateur, *C'est un t. percé, c'est le t. des Danaïdes.* ‖ T. Jeu. Machine de bois, ronde ou carrée, et percée de plusieurs ouvertures dans lesquelles on cherche à jeter de loin des petits palets de cuivre pour gagner un certain nombre de points. *Le jeu du t. Faire une partie de tonneau.*

Enc. — Les noms de *Tonne* et de *Tonneau* servent à désigner des mesures de capacité et de pesanteur extrêmement variables, suivant les pays et la nature des marchandises. — En France, on distingue le *tonneau de mer* et le *tonneau de fret* ou *d'affrétement*. Le *tonneau de mer* représente une mesure toujours fixe, soit comme volume, soit comme poids, et les droits de navigation se payent d'après le nombre de tonneaux, volume ou poids, que les navires, d'après le jaugeage, doivent pouvoir transporter. L'ancien *tonneau de mer*, conformément à l'ordonnance de 1681, représentait comme mesure de capacité, une contenance de 42 pieds cubes, ou 1,44 mètre cube environ, et, comme mesure de pesanteur, un poids de 2 milliers de livres ou 20 quintaux, c.-à-d. de 979 kilogr.; mais l'arrêté du 13 brumaire an IX porta à 1000 kil. le poids du nouveau tonneau de mer, considéré comme mesure de pesanteur, et un autre arrêté du 28 messidor an XIII ordonna que, comme volume, il serait exactement de 1 mèt. cube. Le *tonneau de fret* est une estimation conventionnelle qui sert à régler le fret des marchandises transportées par eau, et dans laquelle l'usage a tenu compte surtout du poids sous l'unité de volume. Un règlement du 25 août 1861 a fixé la valeur du tonneau d'affrétement pour les diverses marchandises. Notre cadre ne nous permet pas d'énumérer les valeurs du tonneau pour chaque espèce de marchandises ; on en trouvera le tableau dans le Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation. Disons toutefois que la valeur du tonneau est de 1000 kil. pour toutes les marchandises d'une extrême densité, comme l'acier, le fer, l'albâtre, le mercure, le bitume, etc., et qu'il diminue à mesure que les marchandises deviennent moins lourdes. Ainsi, il est de 900 pour le blé en fûts, pour le café en sacs, le chocolat, la cire brute en pains, etc.; de 800 kilogr. pour l'acide borique, l'aloès, l'amidon en caisse, le beurre en pots, la farine en barils, etc.; de 700 pour l'amidon en branches, l'avoine en sacs, la bougie, le cacao en sacs, le carton, etc. Enfin, pour les plumes et le liége en balles, la valeur du tonneau n'est plus que de 200 kil., et elle descend même à 150 pour les bouchons de liége en balles.—Chez nous, dans les ports, on applique le nom de *Tonne* à un poids de 500 kil., c.-à-d. à la moitié du tonneau considéré comme mesure de pesanteur. Mais, dans les chemins de fer, dans l'industrie des transports et dans le pesage des métaux, on appelle *tonne* ce que dans la marine on nomme *tonneau*, c.-à-d. un poids de 1000 kilogr. — A l'étranger, on compte le *tonneau* au poids pour les marchandises lourdes, comme houille, marbres, métaux, pierres, bois d'acajou, savon, soufre, soude, etc.; et au volume ou en mètres cubes pour les marchandises légères ou encombrantes, comme tissus, parfumerie, porcelaine, etc. La *tonne* sert également de mesure de capacité pour les matières sèches et pour les liquides. Mais, comme ces mesures varient non-seulement pour chaque pays, mais encore, dans le même pays, pour les diverses espèces de marchandises, il nous est impossible de donner ici leur équivalent en mesures françaises. On trouvera tous ces renseignements dans l'ouvrage de Doursther, *Dict. universel des poids et mesures.* Nous terminerons en disant que l'expression *Tonne d'or*, indique en Hollande une somme de cent mille florins, et en Allemagne, une somme de cent mille thalers ; mais elle s'emploie souvent dans un sens indéterminé, pour signifier une somme considérable, comme lorsqu'on dit : *Cette affaire a coûté des tonnes d'or.*

*** TONNELAGE.** s. m. Se dit quelquefois pour Tonnage. = Tonneler. v. a. T. Chasse. *T. des perdrix*, Les prendre à la tonnelle. ‖ Tonnelé, ée. part. = Tonnelet. s. m. Petit baril destiné à contenir du vin, de l'eau-de-vie, ou quelque autre boisson. *Le t. d'une vivandière.* ‖ T. Théât. Espèce de petit panier qui servait à relever la partie inférieure d'un habit à la romaine. *Les tonnelets ont disparu du théâtre depuis qu'on reproduit exactement le costume antique.* = Tonneleur. s. m. Chasseur qui prend des perdrix à la tonnelle. = Tonnelier. s. m. Artisan qui fait et qui raccommode des tonneaux. = Tonnelle. s. f. Sorte de berceau de treillage couvert de verdure. *Nous dînâmes sous une t.* ‖ T. Archit. Se dit quelquef. pour désigner une construction, une voûte en plein ceintre. ‖ T. Chasse. Sorte de filet en forme de tonneau ouvert dont on se sert pour prendre des perdrix. *Prendre des perdrix à la tonnelle.*

TONNELLERIE. s. f. Industrie, profession du tonnelier. ‖ Atelier où l'on fabrique des tonneaux.

Enc. — La *Tonnellerie* est l'industrie qui a pour objet la fabrication des tonneaux, des futailles, des cuves, des cuviers, des seaux, etc., c.-à-d. de toutes sortes de vaisseaux de bois reliés de cercles de bois ou de fer, et propres à contenir des liquides ou des marchandises. Les matières qu'emploie le tonnelier sont le chêne et le sapin pour faire les planches ou *douves* des grandes cuves et des cuviers, le merrain pour les douves des tonneaux et futailles ordinaires, le bois de châtaignier, de frêne ou de bouleau pour confectionner les cerceaux, et l'osier pour lier et arrêter ces derniers. Les douves qui constituent la paroi même d'un tonneau sont des planches plus ou moins longues et étroites ; mais comme elles représentent, pour ainsi dire, les voussoirs d'une voûte circulaire complète, il faut que le tonnelier taille en biseau les côtés de chaque douve, afin qu'elles s'ajustent exactement ensemble. C'est là le travail le plus délicat du métier. Ce travail fait, l'ouvrier assemble les douves par leurs bords au moyen d'un cercle de fer à vis qui les maintient, pendant qu'il place à chaque extrémité deux cercles de bois. Les douves longitudinales ainsi ajustées, il pratique à leur face interne et environ à 4 centim. de leur extrémité une rainure circulaire, appelée *Jable*, laquelle est destinée à recevoir les bouts amincis des douves qui doivent former les fonds du tonneau. Chaque fond se compose ordinairement de cinq douves. Celles-ci posées, l'ouvrier fait entrer de force et à coups de maillet les cerceaux qui doivent maintenir solidement toutes les pièces, de manière à recouvrir entièrement le tonneau, à l'exception d'un certain espace au milieu de la longueur. Lorsque le tonneau est destiné à contenir des vins précieux, des huiles, etc., on cercle les douves avec de la tôle ou du fer. On nomme *Bouge* la partie du tonneau qui fait ventre et a le plus grand diamètre. On y perce un gros trou, appelé *Bonde*, par lequel on introduit le liquide, et l'on bouche ce trou avec le *Bondon*, petit cône de bois très-court qu'on entoure d'un linge. Les cuves, les cuviers, les seaux, etc., se font à peu près de la même manière.

TONNER. v. n. (lat. *tonare*). Se dit Du bruit causé par la foudre. *Il n'a fait qu'éclairer et t. toute la nuit. Il tonne souvent dans ce pays.* — Famil., on dit D'un bruit qui assourdit, *C'est un bruit si grand, qu'on n'entendrait pas Dieu t.* ‖ Par ext. et poétiq., se dit D'un grand bruit qui imite celui du tonnerre. *L'artillerie commençait à t. L'airain tonne.* ‖ Figur., Parler contre quelqu'un ou contre quelque chose avec beaucoup de force et de véhémence. *Ce prédicateur a tonné contre le luxe. T. contre les vices. T. du haut de la chaire, du haut de la tribune.* = Tonnerre. s. m. (latin. *tonitru*). Signifie propr. Le bruit éclatant qui accompagne ordinairement la foudre ; mais on l'emploie communément pour désigner la foudre même. *Un grand coup de t. Le t. commençait à gronder. Le t. tombe d'ordinaire sur les lieux les plus élevés. Il fut frappé du t.* V. Foudre. ‖ Figur., on dit D'un événement fatal et imprévu qui a frappé quelqu'un tout à coup, *Ce fut pour lui un coup de t., un coup de foudre.* — Prov., *Toutes les fois qu'il tonne, le t. ne tombe pas*, Des menaces ne sont pas toujours suivies d'effet. — Fam., *C'est un t., c'est une voix de t.*, se dit D'un homme dont la voix est très-forte, très-éclatante. ‖ Poétiq., *Le séjour, la région du t.*, Le ciel ou la région supérieure de l'atmosphère. *Le maître du t.*, Jupiter. *L'oiseau qui porte le tonnerre*, L'aigle, qui était l'oiseau de Jupiter. ‖ T. Arqueb. V. Fusil.

*** TONOTECHNIE.** s. f. (gr. τόνος, ton ; τέχνη, art). Voy. Orgue.

*** TONSELLA.** s. m. T. Bot. V. Hippocratéacées.

*** TONSILLAIRE.** adj. 2 g. T. Médec. Qui a rappor aux tonsilles ou amygdales. *Artère t. Angine t.* = * **Tonsille.** s. f. (lat. *tonsilla*). V. **Amygdale.** = * **Tonsillitome.** s. m. (grec. τομή, section). T. Chir. Instrument qui sert à l'ablation des amygdales, et dont la partie essentielle consiste en un anneau tranchant au moyen duquel on coupe l'amygdale d'un seul coup.

TONSURE. s. f. (lat. *tonsura*, de *tondere*, tondre).

Enc.—La *Tonsure* est cette espèce de couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., et qui est le signe caractéristique de l'état ecclésiastique. Il serait difficile d'assigner l'époque où la pratique de la t. s'introduisit dans l'Eglise. Pour se distinguer des prêtres païens qui avaient la tête rasée, les premiers confesseurs de la foi portaient leurs cheveux taillés courts, comme les laïcs. Ce furent, dit-on, les pénitents qui donnèrent l'exemple de se faire raser la tête par esprit d'humilité. Les moines de Carthage les imitèrent, et, au VIe siècle, saint Benoît prescrivit la t. à ses religieux. Bientôt après, elle fut adoptée par le clergé séculier, et déclarée obligatoire en 633, par le concile de Tolède, sous le nom de *Couronne cléricale*, en mémoire de la couronne d'épines de Notre-Seigneur. Pendant longtemps on distingua plusieurs sortes de tonsures: la *T. romaine*, partielle et circulaire ; la *T. grecque*, qui s'étendait sur toute la tête ; et la *T. de saint Paul*, appelée aussi *T. écossaise*, qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête seulement.—La t. se confère avant les ordres ; elle est donnée par l'évêque. Bien que l'âge auquel on peut la recevoir varie selon les diocèses, on ne la confère pas, en général, avant 14 ans. Tous les ecclésiastiques doivent la porter, et elle devient plus grande à mesure qu'on avance dans les ordres. Ainsi, d'après le rituel romain, la t. du simple tonsuré doit avoir 32 millim. de diamètre ; celle du minoré, 4 centim.; celle du sous-diacre, 4 et demi ; celle du diacre, 6 ; et enfin celle du prêtre 8 cent. La t. du souverain pontife occupe presque tout le devant de la tête.

TONSURER. v. a. Donner la tonsure. *C'est tel évêque qui l'a tonsuré. Se faire t.* = **Tonsuré, ée.** part. ‖ Subst., *Un simple tonsuré.*

TONTE. s. f. L'action de tondre; La laine qu'on retire en tondant un troupeau ; et Le temps où l'on a coutume de tondre les troupeaux. *Faire la t. La t. de son troupeau lui a rapporté tant. Pendant la t.* ‖ * T. Arboric. *La t. d'un arbre*, V. **Taille.** ‖ * T. Techn. Voy. **Drap.**

* **TONTELEA.** s. m. T. Bot. V. **Hippocratéacées.**

* **TONTINE.** s. f. Voy. ci-après. = **Tontinier, ière.** s. Celui, celle qui a des rentes de tontine. ‖ * Adj., Qui a rapport à une tontine. *Société tontinière.*

Enc.—On désigne sous le nom de *Tontines*, et, moins exactement, sous celui d'*Assurances mutuelles sur la vie*, des associations dans lesquelles plusieurs individus mettent en commun des capitaux destinés à être répartis *entre les survivants*, à une époque déterminée et au prorata des mises de chacun d'eux, ou bien à des associations qui ont pour objet de répartir la masse sociale entre les *ayants droit des décédés*. Dans le premier cas, ce sont des associations *en cas de survie;* dans le second, des associations *en cas de mort*. Les associations en cas de survie peuvent se proposer l'un des objets suivants : 1° *Accroissement du revenu des membres sans aliénation du capital.* Dans ce cas, l'intérêt produit par les mises sociales est réparti aux époques déterminées par le contrat entre les seuls sociétaires qui justifient de l'existence des individus sur la tête desquels repose l'assurance, et, à l'expiration de la société, le capital des mises retourne aux souscripteurs ou à leurs ayants droit. 2° *Accroissement du revenu avec aliénation du capital.* Ici l'intérêt que produisent les mises sociales est réparti aux époques déterminées par le contrat, et, à l'expiration de la société, le capital des mises est partagé. 3° *Accroissement du capital sans aliénation du revenu.* Dans cette forme d'association, les arrérages des mises sociales sont servis chaque année aux souscripteurs ou à leurs ayants droit ; mais, à l'expiration de la société, le capital des mises est réparti entre les sociétaires qui prouvent l'existence des individus assurés. Par conséquent, le capital des sociétaires qui ont fait cette justification s'accroît des parts afférentes à ceux qui ne l'ont pas faite. 4° *Accroissement du capital, avec aliénation, soit totale, soit partielle, du revenu.* Dans le premier cas, l'intérêt produit par les mises sociales s'ajoute successivement au capital, jusqu'au terme de l'association. Dans le second, les souscripteurs, ou les autres personnes désignées par le contrat, jouissent, pendant leur vie, de l'intérêt des mises sociales, et ce n'est qu'à partir de leur décès que le revenu s'accumule avec le capital. A l'expiration de ces sociétés, le capital des mises, joint au capital provenant de l'accumulation du revenu, est réparti entre les seuls sociétaires justifiant de l'existence des assurés. 5° *Formation d'un capital par l'accumulation du revenu, sans aliénation du capital des mises.* Dans cette sorte d'association, l'intérêt produit par les mises s'accumule jusqu'au terme de la société. Alors le capital des mises retourne aux souscripteurs ou à leurs héritiers, et le capital résultant de l'accumulation du revenu est réparti entre les souscripteurs qui justifient de l'existence des assurés. Les associations tontinières, *en cas de mort*, se prêtent aux mêmes combinaisons. Ainsi, par ex., on peut former des sociétés d'accroissement du revenu avec ou sans aliénation du capital, ou d'accroissement du capital avec ou sans aliénation du revenu, dans lesquelles la répartition s'opère entre les ayants droit qui justifient du décès de l'assuré.

Le nom de *Tontine* donné aux sociétés d'assurances sur la vie dont nous venons de parler est dérivé de celui d'un banquier napolitain, Lorenzo Tonti, qui le premier, en 1653, proposa la formation d'une association chargée de fournir à l'État des capitaux que celui-ci devait convertir en rentes viagères, reversibles, à chaque décès d'un souscripteur, sur la tête des autres, jusqu'à la mort du dernier souscripteur. Tonti avait surtout en vue, en proposant ce système, de faciliter aux gouvernements le moyen de contracter des emprunts. Le cardinal Mazarin, à qui le banquier napolitain soumit son projet, l'agréa ; mais le parlement refusa d'enregistrer l'édit rendu par le ministre à l'effet de faire un emprunt sur une pareille base. Ce n'est qu'en 1689, sous Louis XIV, que fut créée la première t.; elle fut établie sous forme d'emprunt public, ainsi que l'avait proposé Tonti. De nouveaux emprunts de ce genre eurent encore lieu dans le cours du XVIIIe siècle. Enfin, une déclaration du roi, en 1763, interdit pour l'avenir la création de nouvelles tontines royales, comme constituant un mode d'emprunt trop onéreux pour l'Etat. Mais déjà des spéculateurs avaient conçu l'idée de créer des tontines privées, car la fondation de la fameuse *Caisse Lafarge* date de 1759. Malheureusement ce grand établissement reposait sur des bases si défectueuses et sur des calculs si erronés, que son histoire n'est qu'un lamentable récit de déceptions, tant pour ses fondateurs que pour ses assurés. Aussi n'a-t-il pas fallu moins d'un demi-siècle pour que le public, terrifié par cette catastrophe, en vînt à comprendre que les mots tontine et déception ne sont pas des synonymes. Néanmoins il est incontestable que les tontines deviendraient aisément des institutions précaires et ruineuses, si la législation n'exigeait pas d'elles des garanties sérieuses, et si le gouvernement ne les soumettait pas à une surveillance rigoureuse et continue. A cette heure, aucune association tontinière ne peut se fonder sans l'autorisation préalable du gouvernement, laquelle a lieu sous la forme d'un décret impérial inséré au *Bulletin des lois*. Ces établissements sont gérés par des mandataires placés en dehors des associations, et qui sont autorisés à toucher, à titre d'indemnité, pour toutes dépenses d'administration, un droit de 5 pour 100 sur le montant de chaque souscription. Ces mandataires sont, ou des sociétés anonymes agissant par leur directeur et leur conseil d'administration, ou de simples particuliers qui, le plus souvent, créent à cet effet des sociétés en commandite. Le gérant ou directeur d'une t. est chargé, sous le contrôle d'un conseil composé des sociétaires tontinières les plus intéressés, de tous les actes d'administration et de comptabilité. De plus, les opérations des sociétés et agences tontinières sont soumises à la surveillance particulière de commissaires spéciaux nommés par le ministre de l'Agriculture et du Commerce. Enfin, des inspecteurs des finances ont mission de vérifier la gestion et la comptabilité de ces établissements.

TONTISSE. adj. f. *Bourre t.*, L'espèce de bourre qui résulte de la tonte des draps. ‖ Subst., *Tapisserie de t.*, Sorte de tenture faite de toile sur laquelle on a appliqué de la bourre tontisse pour lui donner une apparence de velours. On appelle encore *Papier-t.*, Du papier de tenture fait de la même manière. = **Tonture.** s. f. Bourre tontisse. ‖ Se dit aussi Des branches et des feuilles que l'on coupe en taillant les palissades, les bordures de buis, etc. ‖ * T. Mar. La courbure qu'on donne au pont d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, en relevant ses deux extrémités. *La t. a pour but de procurer aux eaux un écoulement vers le milieu du pont.*

TOPAZE. s. f. (gr. τοπάζιον). T. Minér.

Enc. — Dans le commerce de la joaillerie, on désigne sous le nom de *Topaze* plusieurs espèces de pierres fines, transparentes, et de couleur jaune plus ou moins pure. Mais les minéralogistes, en se fondant sur la composition chimique des pierres ainsi appelées, excluent du genre Topaze la *T. orientale*. Cette pierre, qui appartient au genre Corindon, ne diffère du Saphir que par sa couleur qui est d'un jaune-jonquille très-pur et très-transparent. Sa pesanteur spécifique = 4,0, et elle raye fortement le cristal de roche. Cette espèce, qui est la plus recherchée parmi les pierres précieuses de couleur jaune, vient de Ceylan, du Pégu, et de quelques autres pays des Indes orientales. Les autres sortes de Topazes du commerce sont les seules qui, aux yeux des minéralogistes, doivent être appelées de ce nom. Ces pierres sont essentiellement composées de silice, d'alumine et de fluorure d'aluminium. Elles sont vitreuses, transparentes, et cristallisent en prismes rhomboïdaux clivables perpendiculairement à l'axe. Elles rayent le quartz, et leur densité égale 3,5 environ. Infusible au chalumeau, la Top. est attaquable par les acides après la fusion avec le sel de soude. Enfin, presque toutes les variétés de l'espèce possèdent la propriété de s'électriser par la chaleur ou par le frottement. Le plus ordinairement, la Top. est de couleur jaunâtre ; cependant on en trouve aussi de limpides, de rosâtres et de bleuâtres. La *T. gemme*, ou T. proprement dite, fournit à la joaillerie des pierres fines fort recherchées : elle est toujours translucide. Parmi ses variétés les plus estimées, nous citerons : la *T. de l'Inde*, qui provient en réalité du Mexique, et qui varie du jaune safran au blanc jaunâtre ; la *T. du Brésil*, qui fournit des sous-variétés de couleur jaune, orangée, jonquille, rose-pourprée, etc.; la t. rose-pourprée, qui est connue dans le commerce sous le nom de *Rubis du Brésil ;* la *T. de Sibérie*, qui est blanche, bleuâtre ou verdâtre ; la *T. de Saxe*, appelée aussi *Chrysolithe de Saxe*, qui est d'un jaune pâle ou d'un blanc jaunâtre, et ne s'emploie que dans la bijouterie commune. Enfin, on appelle *Topazes brûlées* des variétés rosâtres qu'on obtient en soumettant la t. jaune à l'action de la chaleur. Ainsi modifiées pour la première fois en 1751, par le joaillier Dumelle, ces topazes prirent bientôt faveur et sont encore fort estimées. C'est du Brésil que proviennent presque toutes les topazes que l'on trouve actuellement dans le commerce : elles nous arrivent toutes taillées.— Outre la Top. gemme, on distingue encore la *T. pyénite*, appelée aussi *Leucolithe d'Altenberg*, d'un blanc jaunâtre ou violâtre, et la *T. pyrophysalithe*, blanche ou verdâtre, qui n'offrent aucun intérêt. — La Top. se rencontre généralement dans les terrains de cristallisation ou dans les amas métallifères. Elle est cependant fort abondante dans certains terrains d'alluvion, notamment au Brésil où elle se trouve mêlée avec beaucoup d'autres substances.

* **TOPE.** s. m. T. Archit. V. **Tombeau.**

TOPER ou **TÔPER**, ainsi que l'écrit l'Académie. v. n. (espag. *topar*, heurter). T. Jeu de dés. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui l'on joue. *J'ai mâssé dix louis, il n'a pas voulu t.* — Ellipt., on dit *Tope*, pour Je tope ou j'accepte votre offre. *L'un des joueurs ayant dit, Mâsse dix pistoles, l'autre a dit Tope.* On dit aussi, *Tope et tingue*, Je tope et je tiens. *Tope et tingue*, se dit encore D'une sorte de jeu de dés. ‖ Figur. et fam., Consentir à une offre, adhérer à une proposition. *On m'a proposé une partie de promenade, j'y ai topé. Je tope à cela*, ou absolum., *Tope. Eh bien! tope, j'y consens.*

* **TOPHACÉ, ÉE.** Adj. Ne se dit que dans la loc., *Concrétions tophacées*, V. **Concrétion.** = * **Tophus.** s. m. Mot latin qui sign. *Tuf*, et se dit Des concrétions tophacées.

TOPINAMBOUR. s. m. T. Bot. V. **Composées.**

TOPIQUE. adj. 2 g. (gr. τόπος, lieu). * Qui concerne un lieu particulier, local. *Chaque cité de la Grèce avait sa divinité t.* ‖ T. Médec. Se dit De tout médicament qu'on applique à l'extérieur. *Les emplâtres, les onguents, les cataplasmes sont des topiques.* ‖ Subst., *Un excellent t.* = **Topiques.** s. m. pl. T. Rhét. V. **Lieu.**

* **TOPOGRAPHE.** s. m. (grec. τόπος; γράφειν, décrire). Celui qui s'occupe de topographie. = **Topographie.** s. f. Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier, à la différence de Géographie, qui est la description générale de la terre, d'un État, d'une province. ‖ L'art de décrire un lieu et d'en lever le plan avec tous les accidents de terrain, tels que les montagnes, les vallées, etc. *Cours de t. par Puissant.* = **Topographique.** adj. 2 g. Qui appartient à la topographie. *Description t. Carte t.*, V. **Carte.** = **Topographiquement.** adv. D'une manière topographique, détaillée.

TOQUE. s. f. (ital. *tocco*). Sorte de chapeau rond et sans bords, couvert de velours, de satin, etc., plat par-dessus et plissé tout autour. *T. de velours.* ‖ * T. Bot. Voy. **Labiées.**

Enc. — Lorsque Napoléon rétablit la noblesse, il voulut remplacer les couronnes qui jadis servaient à distinguer les rangs, mais qui ne figuraient que dans les armoiries, par des insignes réels. En conséquence, il imagina d'assigner à chaque titre nobiliaire une *toque* ornée d'une façon particulière. Les princes grands dignitaires avaient une t. de velours noir retroussée de vair avec un porte-aigrette d'or surmonté de 7 plumes, comme on le voit dans la Figure ci-jointe. La t. des ducs ne différait de la précédente qu'en ce qu'elle était retroussée d'hermine au lieu de vair. La t. des comtes était retroussée de contre-hermine et n'avait que 5 plumes. Les barons retroussaient la t. de contre-vair, et avaient seulement 3 plumes avec porte-aigrette d'argent. Enfin, la t. des chevaliers était retroussée de sinople et ornée d'une simple aigrette d'argent. Après l'empire, on revint aux anciens usages, et les membres de la noblesse nouvelle adoptèrent les couronnes de la noblesse féodale.

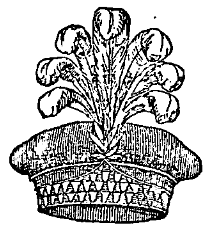

TOQUER. v. a. (ital. *toccare*). Toucher, frapper; vieux, et ne se dit plus que dans cette loc. prov., *Qui toque l'un, toque l'autre*, Qui offense l'un, offense l'autre. = **Toqué, ée.** part.

TOQUET. s. m. Sorte de coiffure, de bonnet qui, dans certains pays, est à l'usage des femmes du menu peuple et des paysannes. ‖ Sorte de bonnet que portaient les enfants.

TORCHE. s. f. (lat. *torquere*, tordre). Flambeau grossier fait d'une grosse corde enduite de résine ou de cire, ou consistant simplement en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire ou de suif. *Allumer les torches. Les masques parcouraient les rues des torches à la main. On promena les cadavres dans la ville à la lueur des torches.* ‖ Figur., *Les torches de la Discorde.*

TORCHE-CUL. s. m. Linge, papier, etc., avec lequel on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe. Bas. ‖ Figur. et très-fam., se dit D'un écrit très-méprisable. *Cet écrit n'est qu'un t.-cul.* = **Torche-nez.** s. m. V. **Tord-nez.** = * **Torche-pot.** s. m. T. Bot. Voy. **Conifères.** ‖ T. Ornith. Voy. **Sittelle.**

TORCHER. v. a. (latin. *torquere*, tordre). Essuyer, frotter pour ôter l'ordure. *Les nourrices torchent leurs enfants.* — Fig. et pop., *Il n'a qu'à s'en t. le bec*, se dit pour exprimer qu'Un homme n'aura pas ce qu'il désire. ‖ Popul., *T. quelqu'un.* Le battre. *Il se fera t.* =

Torché, ée. part. *Cela est mal torché, est torché à la diable*, se dit De tout ouvrage fait grossièrement.

TORCHÈRE. s. f. (R. *torche*). Vase de fer et à jour qu'on place à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière. *Les torchères servent à éclairer les places, les cours, etc.* || Par ext., Espèce de candélabre qui porte des flambeaux, des girandoles, des bougies, et qui sert à éclairer les vestibules, les escaliers, les salles des palais et des grandes maisons. *Torchères de bronze, de marbre.*

TORCHIS. s. m. Sorte de mortier fait avec de la terre grasse et de la paille ou du foin coupé, qu'on emploie pour certaines constructions. *Dans ce pays il n'y a pas de pierres; les maisons des paysans sont de torchis.*

TORCHON. s. m. Serviette de grosse toile dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, etc. *T. blanc. T. sale. Un paquet de torchons.* — Proverb., *Être fait comme un t.*, Être habillé malproprement.

* **TORCOL.** s. m. T. Ornith.

Enc. — Le nom de *Torcol* (*Yunx*) s'applique à des oiseaux grimpeurs très-voisins des Pics. En effet, ils ont la langue longue, extensible de ces derniers; toutefois elle n'est pas armée d'épines. Ils diffèrent d'ailleurs des autres Grimpeurs par leur bec droit, pointu et à peu près rond, ainsi que par leur queue, qui n'a que des pennes de forme ordinaire. Ces oiseaux, qui doivent leur nom à la singulière habitude qu'ils ont, quand on les surprend, de tordre le cou et la tête en divers sens, n'ont pas, comme les Pics, la faculté de grimper; ils ne peuvent que s'accrocher aux arbres et se maintenir assez longtemps dans une position verticale pour saisir entre les fentes des écorces les insectes dont ils se nourrissent. Ils sont également impuissants à percer l'écorce de leur bec. Le type de ce genre est le *T. d'Europe* (*Y. torquilla*) [Fig. ci-jointe]. Il est de la taille d'une alouette, brun et vermiculé d'ondes noirâtres en dessus, blanchâtre et rayé en travers de noirâtre en dessous. Il vit presque constamment solitaire; cependant il est peu défiant. Il se nourrit presque exclusivement de fourmis. On ne lui connait qu'un cri monotone qu'il fait entendre lorsqu'il veille sur le nid où couve sa femelle. Il niche dans les trous des arbres, et sa ponte consiste en 6 ou 8 œufs d'un blanc d'ivoire. — Les *Picumnes* (*Picumnus*) ne diffèrent des Torcols que par une queue très-courte. Ce sont de très-petits oiseaux, tous exotiques.

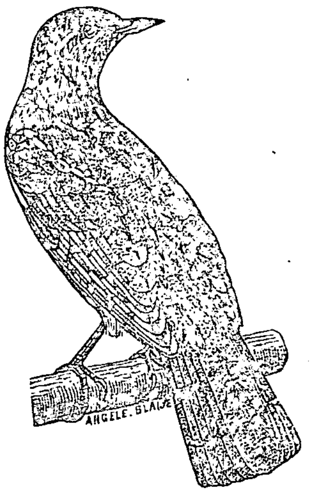

TORDAGE. s. m. Action de tordre. || T. Manufact. Façon qu'on donne à la soie en doublant les fils sur les moulinets. V. Soie. = * Tordeur, euse. s. Celui, celle qui tord la laine, la soie, les fils, etc. = * Tordeuses. s. f. pl. T. Entom. Voy. Nocturnes.

TORD-NEZ. s. m. Instrument au moyen duquel on saisit et l'on tord la lèvre supérieure d'un cheval, afin d'assujettir cet animal pendant certaines opérations.

TORDRE. v. a. (latin. *torquere*). Tourner par ses deux extrémités un corps flexible en sens contraire, ou par l'une des deux, l'autre étant fixe. *T. du fil, des cordes. T. du linge. T. un lien. T. une branche.* || *T. le cou*, Faire mourir en tournant le cou et en disloquant les vertèbres. *T. le cou à un poulet.* — *T. le cou*, sign. encore Tourner le cou de travers. *Il a la mauvaise habitude de t. le cou.* On dit de même, *T. la bouche.* — *T. les bras à quelqu'un*, Les lui tourner violemment et de manière à lui faire mal. On dit de même, *Dans sa douleur elle se tordait les mains.* * Fam., on dit encore, *Rire à se t. les côtes*, Rire convulsivement. || Figur., *T. une loi, un passage, etc.*, Détourner une loi, un passage, etc., de son sens naturel pour lui en donner un différent, plus convenable aux vues de celui qui l'emploie. *T. le sens d'un auteur, d'un passage*, Lui donner une interprétation fausse et forcée. = se Tordre. v. pr. Se tourner en sens contraire. *Un ver qui se tord. Cette branche s'est toute tordue.* = Tordu, ue. part || * T. Botan. *Préfloraison tordue*, V. Préfloraison. = Conj. Voy. Mordre.

TORE. s. m. (lat. *torus*). T. Archit. V. Moulure.

TORÉADOR. s. m. Voy. Tauromachie.

***TORENIA.** s. m. T. Bot. V. Scrofularinées.

***TORERO.** s. m. V. Tauromachie.

TOREUTIQUE. s. f. (gr. *τορεύειν*, ciseler). T. Antiq.

Enc.—Malgré les nombreuses dissertations publiées à ce sujet, nous ignorons encore ce que les anciens entendaient précisément sous le nom de *Toreutique.* Si on le prend dans toute l'étendue de sa signification, telle que la donne l'etymologie, ce mot sera presque synonyme de sculpture : en effet, le verbe *τορεύειν* signifie tailler, ciseler, tourner, etc. Mais comme les anciens l'opposaient à la statuaire, il est évident que le mot *toreutique* servait à désigner un genre spécial de sculpture. Quelques auteurs pensent qu'il signifie proprement *ciselure*, et qu'il est l'équivalent du latin *cœlatura.* Eschenburg et Heyne entendent par *toreutique* l'art de couler en bronze, et ils se fondent sur certaines expressions de Pline. Winckelmann affirme que les anciens ont appelé de ce nom l'art de travailler en relief, avec le ciseau, l'argent et le bronze. Plusieurs pensent que *toreutique* se disait de l'art de sculpter en relief le bois, le marbre, le bronze, etc., par opposition à la ronde bosse proprement dite. Enfin, Millingen prétend que ce mot s'appliquait exclusivement aux œuvres de sculpture dans lesquelles l'artiste associait des métaux différents, ou associait un métal quelconque avec une matière de nature différente. Dans ce sens, la Minerve de Phidias, qui était d'ivoire, d'or, d'argent et de bronze, était le chef-d'œuvre de la toreutique.

TORMENTILLE. s. f. T. Bot. Voy. Rosacées.

***TORMINAL, ALE,** et ***TORMINEUX, EUSE.** adj. (lat. *tormina*, tranchées). T. Méd. Qui a le caractère de colique. *Douleurs torminales* ou *tormineuses.* || T. Bot. On appelle *Alisier t.*, Une espèce d'alisier, parce qu'on lui attribuait la propriété de calmer les tranchées.

***TORNADO.** s. m. T. Météor. Voy. Trombe.

TORON. s. m. (lat. *torus*, corde). V. Cordage. || T. Archit. Gros tore à l'extrémité d'une surface droite.

TORPEUR. s. f. (lat. *torpor*, de *torpere*, être engourdi). Engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir. *Ce malade est dans la t.* Figur., État de l'âme qui cause son inaction. *Il n'y a pas moyen de tirer cet homme de sa t. Tous les esprits étaient dans la torpeur.*

TORPILLE. s. f. T. Ichth. V. Raie. || *T. Marine. Sorte de machine infernale qu'on attache sous la carène des bâtiments pour les faire sauter.

* **TORQUE.** s. f. (lat. *torques*, collier). T. Blas.

Enc.—Les héraldistes désignent sous les noms de *Torque*, de *Tortil* et de *Bourrelet*, un rouleau d'étoffe de différentes couleurs, qu'on place sur le casque, soit comme un simple ornement, soit pour servir d'attache aux lambrequins. *Tortil* se dit en outre de la bande qui entoure les têtes des Maures. Les têtes ainsi ornées sont dites *tortillées* de tel ou tel émail.

TORQUET. s. m. (lat. *torquere*, tordre). Se dit dans ces locut. popul., *Donner un t., donner le t.*, Tromper quelqu'un; et *Donner dans le t.*, Se laisser duper. Vx.

TORQUETTE. s. f. Se dit D'une certaine quantité de marée arrangée dans de la paille, pour l'envoyer à une distance plus ou moins éloignée des ports de mer. *Une t. de poisson.*

TORRÉFACTION. s. f. Action de torréfier. = Torréfier. v. a. (lat. *torrere*, rôtir; *facere*, faire). Griller, exposer à l'action du feu une substance solide; ne se dit que Des substances animales et végétales. *T. du café, du cacao.* = Torréfié, ée. part. || Conj. V. Prier.

TORRENT. s. m. (lat. *torrens*). Courant d'eau rapide, qui est ordinairement produit par des orages ou des fontes de neige, et qui ne dure que peu de temps. *T. rapide, impetueux. Il se forme de grands torrents dans ces montagnes. Ce n'est pas une rivière, c'est un t. Les barbares franchirent les Alpes et se précipitèrent sur l'Italie comme un t. dévastateur.* || Figur., se dit De certaines choses, par rapport à leur abondance, ou à leur impétuosité, ou à l'une et l'autre ensemble. *Un t. de paroles. Un t. d'injures. Verser un t. de larmes. Un t. d'éloquence. Il est difficile de résister au t. des passions, au t. du monde. S'opposer, résister au t. Céder au t. Suivre le t. C'est un t. qui entraîne tout.* = * Torrentiel, elle. adj. Qui est produit par les torrents ou Qui ressemble à des torrents. *Eaux torrentielles. Les pluies torrentielles des tropiques.* = * Torrentueux, euse. adj. Qui se transforme en torrent, qui a l'impétuosité d'un torrent. *Rivière torrentueuse.* || Qui forme des torrents. *Des orages torrentueux.*

TORRIDE. adj. (latin. *torridus*, brûlé). Brûlant, excessivement chaud. *Dans ces régions, sous ces climats torrides.* || T. Géogr. *Zone t.*, Voy. Terre.

TORS, TORSE. adj. (lat. *torsus*). Qui est tordu ou qui paraît l'être. *Fil t. De la soie torse. Du sucre t. Un basset à jambes torses. Colonne torse*, V. Colonne. — Pop., on dit *Torte*, au fém., en parlant De ce qui est contourné, difforme. *Jambes tortes. Bouche torte.* || Fig. et famil., *Un cou tors*, Un hypocrite. = Torsade. s. f. Frange tordue en spirale qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux, les draperies, etc. || Se dit aussi D'ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux qui servent de marques distinctives pour les épaulettes des officiers. *Les épaulettes de capitaine sont à petites torsades; celles de colonel sont à grosses torsades.*

TORSE. s. m. (ital. *torso*). T. Sculpt. Statue tronquée à laquelle il manque la tête, ou les bras, ou les jambes. *Le t. du Belvédère.* || Par ext., se dit Du tronc d'une statue entière ou d'une personne vivante. *Le t. de la Vénus de Milo est admirable. Cet homme a le t. trop court pour la hauteur de ses jambes.*

TORSION. s. f. (lat. *torsio*). Action de tordre, et l'état de ce qui est tordu. *Une trop forte t. diminue la résistance des cordes.* || * T. Chir. *T. des artères*, Voy. Hémostatique. || T. Phys. *Élasticité par t.*, et *Balance de t.*, Voy. Élasticité.

TORT. s. m. (latin. *tortus*, qui n'est pas droit). Ce qui est contraire à la justice et à la raison. *Le t. est de votre côté. C'est vous qui avez t. Tout le monde vous donne t. Elle a eu t. de parler ainsi. Vous aggravez vos torts. Confesser, reconnaître, effacer ses torts.* Prov., *Les absents ont t.*, Les absents ne pouvant se défendre, on peut aisément rejeter la faute sur eux. On dit de même, *La mort a toujours t.* — Famil., *Mettre quelqu'un dans son t.*, Lui faire une offre, une proposition qu'il ne puisse refuser sans montrer qu'il est déraisonnable ou injuste; ou Avoir pour lui un procédé auquel il ait tort de ne pas répondre. *Faites-lui encore cette offre pour le mettre dans son t.* || Lésion, dommage qu'on souffre, ou qu'on fait souffrir. *Cela m'a fait grand t. Il ne faut pas faire t. à son prochain. Quel t. cela vous fait-il? Les gens que vous fréquentez vous font t., font t. à votre réputation. Redresseur de torts.* Syn. V. Détriment. = A tort. loc. adv. Sans raison, injustement. *On l'accuse à t. et sans cause. C'est à t. que vous lui imputez cela.* = A tort et a travers. loc. adv. Sans considération, sans discernement. *Il frappe à t. et à travers. Il parle à t. et à travers.* = A tort ou a droit, A tort ou a raison. loc. adv. Avec ou sans raison valable. *A t. ou à raison, à t. ou à droit, il croit qu'on a voulu le tromper.* = A tort et a droit, Voy. Droit.

TORTE. adj. Voy. Tors.

TORTELLE. s. f. T. Bot. Voy. Crucifères.

TORTICOLIS. s. m. (latin. *tordus*, tordu; *collum*, cou). T. Méd. Affection rhumatismale qui a son siége dans les muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée en avant, sur l'un des côtés, ou en arrière, suivant les muscles affectés. *Avoir un t.*, Voy. Rhumatisme. || Adjectiv., Qui porte le cou de travers. *Cette attaque d'apoplexie l'a rendu torticolis.*

* **TORTIL.** s. m. T. Blas. V. Torque. = *Tortile. adj. 2 g. T. Bot. Qui s'enroule ou s'entortille naturellement. *Le gymnostome tortile.*

TORTILLAGE. s. m. Façon de s'exprimer confuse et embarrassée. *Que veut-il dire avec ce t.?* Très-famil. = * Tortillard. adj. m. Qui est tordu en divers sens. *Bois t. Orme t.* = Tortille. s. f. Petite allée étroite et tortueuse que l'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un parc, pour s'y promener à l'ombre. On dit aussi, *Tortillère.* = Tortillement. s. m. Action de tortiller, ou L'état d'une chose tortillée. || Figur. et fam., se dit Des petits détours, des petites finesses qu'on cherche dans les affaires. *Je ne m'accommode pas de ces tortillements.*

TORTILLER. v. a. (fréquentatif de *Tordre*). Tordre à plusieurs tours; ne se dit d'ailleurs que Des choses faciles à plier, comme le papier, la filasse, le ruban, etc. *T. du ruban, un cordon, du papier.* = Tortiller. v. n. Fam. et par plaisant., *T. des hanches*, Marcher avec un balancement trop marqué des hanches. || Absol., se dit Figur. et fam., pour Chercher des détours, des subterfuges. *Il ne faut point tant t., il n'y a pas à t., il faut aller droit.* = se Tortiller. v. pron. Se replier sur soi-même en plusieurs façons. *Voyez comme ce serpent se* *tortille. Cet enfant se tortille comme un serpent.* = Tortillé, ée. part.

TORTILLON. s. m. * Sorte de bourrelet qu'on met sur la tête pour porter plus commodément un pot, des marchandises, etc. ‖ Fig. et fam., Petite servante prise au village. Vieux.

TORTIONNAIRE. adj. 2 g. (latin. *torquère*, tourmenter). T. Jurispr. Inique et violent. *Un emprisonnement injurieux et t. Une exécution injuste et t.* ‖ * Se dit aussi subst., Du bourreau qui appliquait la torture aux accusés. *Le t. de l'inquisition.*

TORTIS. s. m. Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble. ‖ Espèce de couronne ou de guirlande de fleurs. *Un t. de myrte.* Vieux. ‖ T. Blas. Chapelet de perles qui entoure la couronne des barons.

* **TORTRIX.** s. m. T. Erpét. Voy. Serpent.

TORTU, UE. adj. (lat. *tortus*). Qui n'est pas droit, qui est de travers. *Cet homme est tout t. Il a le nez t., les jambes tortues. Un arbre t. Un chemin, un sentier t.* Fam., *Le bois t.*, La vigne. ‖ Figur. et fam., *Avoir l'esprit t.*, Manquer de justesse dans l'esprit, voir les choses autrement qu'elles ne sont. On dit de même, *Faire des raisonnements tortus.*

TORTUE. s. f. T. Erpét. Voy. Chéloniens.

Enc. — Chez les Romains, on donnait le nom de *Tortue* à une sorte de toit que les soldats faisaient avec leurs boucliers, pour se protéger contre les traits de l'ennemi, particulièrement lorsqu'ils voulaient escalader les murs d'une place fortifiée. Dans ce but, les soldats s'avançaient par pelotons serrés, en élevant au-dessus de la tête leurs boucliers, dont la réunion formait une masse compacte, semblable à l'écaille d'une tortue ou à la pente d'un toit, sur laquelle glissaient les projectiles. La Fig. ci-jointe, empruntée aux bas-reliefs de la colonne Trajane, montre comment les soldats se groupaient pour former la t. Souvent, afin de compléter le toit, les hommes du rang extérieur se mettaient à genoux, pendant que ceux des rangs antérieurs se tenaient de plus en plus droits. Enfin, pour escalader la muraille, on faisait monter sur ce toit de boucliers d'autres soldats qui, se couvrant de même, tâchaient d'écarter avec leurs javelots ceux qui défendaient les murs et d'y monter en se soulevant les uns les autres. On faisait parfois usage de la t. en rase campagne pour se garantir des traits et des flèches. C'est ce que fit, selon Plutarque, Marc-Antoine dans la guerre contre les Parthes. Les Romains appliquaient encore le nom de *tortue* à l'appareil de guerre qu'ils appelaient autrement *vinea*. V. Vigne.

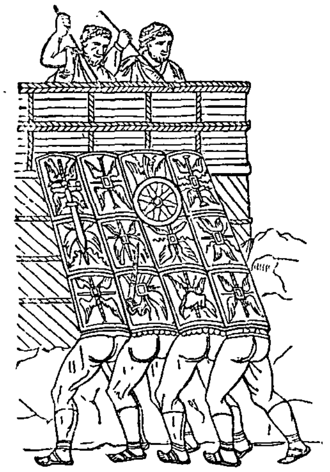

TORTUER. v. a. Rendre tortu. *T. une aiguille.* = se Tortuer. v. pr. Devenir tortu. *Cet arbre commence à se t.* ‖ Tortué, ée. part. = Tortueusement. adv. D'une manière tortueuse. = Tortueux, euse. adj. (lat. *tortuosus*). Qui fait plusieurs tours et retours; ne se dit guère que Des rivières, des chemins et des serpents. *Le cours t. d'un fleuve. Un sentier t. Les replis t. d'un serpent.* ‖ Figur., *Une marche, une conduite tortueuse*, Une manière d'agir sans franchise, pleine de détours. On dit aussi, *Des voies tortueuses.* = Tortuosité. s. f. État de ce qui est tortueux. Peu usité.

Syn. — *Sinueux*. — *Sinueux*, de *sinus*, pli, désigne ce qui serpente, ondule, se développe en traçant des S; *tortueux*, de *torquere*, tordre, se dit des choses qui se contournent, qui sont de biais, de travers. *Sinueux* indique plutôt la marche, l'action, le cours des choses; *tortueux*, leur forme, leur coupe, leur manière d'être. On dit, le cours *sinueux* d'une rivière, d'un fleuve, un mouvement, un repli *sinueux;* et des allées *tortueuses*, des chemins *tortueux*. Tandis que *sinueux* comporte l'idée de quelque chose de gracieux, de pittoresquement onduleux; *tortueux*, qui est seul usité au sens moral, désigne, au contraire, quelque chose de violemment contourné, de défectueux, de dangereux, et se prend surtout en mauvaise part.

TORTURE. s. f. (lat. *torquere*, tourmenter). Gêne, tourment qu'on fait souffrir. *Les tyrans ont inventé d'horribles tortures.* ‖ Tourment qu'on fait souffrir à quelqu'un par ordre de justice, pour l'obliger à confesser la vérité. V. Question. — Fig., *Mettre quelqu'un à la t.*, Lui causer un embarras, une inquiétude pénible, ou simpl., une vive impatience. On dit de même, *Etre à la t.* On dit encore, *Mettre son esprit à la t.*, *Donner la t. à son esprit*, *Se donner la t.*, *Etre à la t.*, Travailler avec une grande contention d'esprit à la recherche, à l'examen, à la discussion de quelque chose. *Ne donnez point la t. à votre esprit pour résoudre une pareille question.* = Torturer. v. a. Soumettre à la torture. *Les brigands l'ont torturé pour lui faire avouer où était son argent. Il fut cruellement torturé avant d'avouer son crime.* ‖ Fig., *T. un texte, le sens d'un texte, d'un mot*, Lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas. = Torturé, ée. part.

* **TORULEUX, EUSE.** adj. (latin. *torulus*, petit cordon). T. Botan. Qui est renflé de distance en distance, comme une corde chargée de nœuds. *La silique de certaines crucifères est toruleuse.*

* **TORUS.** s. m. Mot latin qui sign. *lit*, et qui s'emploie, en T. de Botan., comme syn. de *Réceptacle.*

TORY. s. m. et adj. 2 g. (Ce mot fait *Tories* au pl.)

Enc. — Les mots *Tory* et *Whig* sont deux termes, pour ainsi dire corrélatifs, qui servent à désigner les deux grands partis politiques qui partagent l'Angleterre. Le parti tory est le parti aristocratique, tandis que le parti wigh a une certaine tendance democratique. Celui-ci s'efforce de réformer graduellement les usages vieillis, les lois surannées, tandis que celui-là combat systematiquement toute innovation. Ainsi, l'un représente le mouvement et l'idée de changement, et l'autre la résistance ou l'idée de conservation. Ces dénominations remontent au règne de Charles Ier. Le sobriquet de *Tory*, qui, dit-on, est dérivé de *Ta-a-ry* (Viens, ô roi!), cri des royalistes irlandais, fut à l'origine appliqué par les Anglais du parti parlementaire, aux Irlandais, qui, en 1648, se soulevèrent en faveur du roi Charles Ier. A l'avénement de Guillaume III, il servit à désigner le parti jacobite, c'est-à-d. le parti qui tenait pour l'ancienne dynastie. Enfin, lorsque la maison d'Orange se trouva solidement etablie, il fut adopté, comme signe de ralliement, par le parti aristocratique et conservateur. L'origine du mot *Whig*, au contraire, est écossaise. On le fait communément venir de *whiggam*, cri par lequel les charretiers du sud-ouest de l'Ecosse excitent leurs chevaux, et l'on prétend qu'il fut d'abord donné aux puritains ecossais qui, sous la conduite du comte d'Argyle, marcherent contre Édimbourg, après la defaite d'Hamilton à Preston, en 1649. Plus tard, les *tories* appliquerent le sobriquet de *whigs*, aux adversaires politiques des Stuarts, puis aux partisans de la maison d'Orange, et enfin aux hommes qui, sous cette nouvelle dynastie, professèrent des principes opposés à ceux qu'ils représentaient eux-mêmes. Aujourd'hui, bien que les dénominations de *whig* et de *tory* n'aient pas cessé d'être en usage, on commence à leur substituer des noms plus significatifs : les *torys* sont le *parti conservateur*, et les *whigs* le *parti libéral.*

TOSCAN, ANE. adj. T. Archit. V. Ordre.

TOST et **TOSTER.** V. Toast et Toaster.

TÔT. adv. de temps (italien. *tosto*). Promptement, vite, dans peu de temps. *Cela n'a pas été fait assez tôt. Vous ne sauriez venir trop tôt. Son procès sera plus tôt jugé que le mien. Il faut mourir tôt ou tard. Tôt ou tard les méchants sont punis. Il vaut mieux arriver plus tôt que plus tard.* — Pop., *Allez tôt. Revenez tôt. Vite et tôt.* ‖ Quand on le joint aux adverbes *Bien*, *Si*, *Aussi*, Il forme avec eux un seul mot. *Vous avez eu bientôt fait. Il n'arrivera pas sitôt, de sitôt, sitôt que vous, aussitôt que vous.* = Sitôt que, Aussitôt que. loc. conj. Dès que, du moment que. *Sitôt qu'il en eut reçu la nouvelle, il partit. Aussitôt qu'il la vit paraître, il alla au-devant d'elle.* = Syn. V. Promptement.

TOTAL, ALE. adj. (lat. *totus*, tout entier). Complet, entier. *Nombre t. Somme totale. Un renversement t. Une ruine totale. Une éclipse totale de soleil.* = Total. s. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. *Prenez le t. Je vous donnerai tant pour le t. Le t. des biens de la succession. Il y a tant au t. Il a reçu cette somme en t. La somme des totaux. Cela reviendra, somme totale, à dix mille francs.* = Au total, En total, locut. adv. Tout compensé. *Au t., c'est une bonne affaire. En t., c'est un bon ouvrage.* = Totalement. adv. Entièrement, tout à fait. *Il est t. ruiné. Il s'est t. dévoué à ses enfants.* = Totalité. s. f. Le total, le tout. *La t. du bien. La t. de la succession. Il prit tant sur la totalité.*

* **TOTIPALMES.** s. m. pl. (lat. *totus*, tout; *palma*, palme). T. Ornith. V. Palmipèdes.

TOTON. s. m. Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales. Quand, après avoir tourné, le dé tombe en présentant la face marquée d'un T, qui signifie *totum*, tout, celui qui a joué gagne tout ce qui est au jeu. *Jouer au t. Les totons sont ordinairement d'os ou d'ivoire.*

TOUAGE. s. m. T. Mar. Action de touer, ou Le résultat de cette action. Voy. Remorque.

TOUAILLE. s. f. Linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer.

TOUC. s. m. T. Relat. V. Toug.

TOUCAN. s. m. T. Ornith. V. ci-après. ‖ T. Astron. Voy. Constellation.

Enc. — Les deux genres *Toucan* et *Aracari* forment dans l'ordre des *Grimpeurs* une famille des plus naturelles, qui a reçu le nom de *Ramphastidées*. Ces oiseaux, qui appartiennent tous à l'Amérique méridionale, sont essentiellement caractérisés par leur bec énorme, mais léger et celluleux intérieurement, dentelé sur les bords et arqué vers le bout. En outre, leur langue, longue et étroite, est garnie de chaque côté de barbes comme une plume; leur face est nue et leur queue médiocre; enfin, ils ont les pieds courts et les ailes peu étendues. Les *Toucans* (*Ramphastos*) ont le bec plus gros que la tête: leur taille est à peu près celle d'une Corneille; ils sont généralement noirs, avec des couleurs vives sur la gorge, la poitrine et le croupion. Les *Aracaris* (*Pteroglossus*) ont le bec moins gros que la tête, et revêtu d'une corne plus solide. Leur taille est moindre que celle des Toucans, et le fond de leur plumage est ordinairement vert avec du rouge ou du jaune sur la gorge et la poitrine. Enfin, ils ont la queue plus longue et étagée, tandis que celle des Toucans est carrée. Nous citerons, comme types de ces deux genres, le *T. de Para* (*R. maxima*) [Fig. ci-dessous], et l'*Ar. à bec tacheté* (*Pt. maculirostris*). Le premier est noir, avec le devant du cou d'un orangé très-vif, la poitrine, l'abdomen, les sus- et sous-caudales rouges.

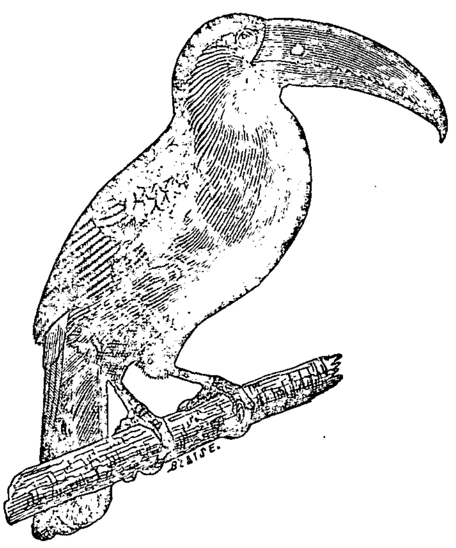

Le second a le dessus de la tête, la gorge et la poitrine d'un noir lustré; les joues d'un beau jaune, avec une bande jonquille formant collier; le dos vert-olive, les côtés du ventre d'un vert-olive clair, le dessus du croupion rouge vif. Les grandes pennes des ailes sont bordées d'un gris blanchâtre, et celles de la queue d'un vert bronzé avec une tache terminale couleur marron. Le bec est couleur gris de plomb avec quatre taches noires de largeur variable sur les côtés de la mandibule supérieure. Enfin, les pieds sont noirs. — Les Toucans et les Aracaris ont les mêmes mœurs. Ils vivent dans les bois, réunis par petites troupes de 6 à 10. Très-défiants et dans une agitation continuelle, ils aiment à se percher sur les grands arbres et se posent rarement à terre. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes; néanmoins, pendant la saison de la ponte, ils dévorent les œufs et les petits oiseaux nouvellement éclos. La structure de leur bec les oblige d'avaler leur nourriture sans la mâcher. Lorsqu'ils ont saisi un fruit, un insecte, etc., ils le lancent en l'air, et, après l'avoir reçu, ils le font sauter par un léger mouvement des mandibules jusqu'à ce qu'il se présente convenablement pour être avalé. Ils poussent des cris rauques et perçants, font leur nid dans les trous d'arbres et ne pondent en général que deux œufs à la fois.

TOUCHANT, ANTE. adj. Qui touche le cœur, qui émeut; ne se dit que D'émotions douces. *Un discours, un sermon t. Des paroles touchantes. Une musique touchante. Un spectacle t. Une beauté touchante.* ‖ T. Géom. *Point t.*, Point de contact. Vieux. = Touchant. prép. Concernant, sur le sujet de. *Il m'a entretenu t. vos intérêts. T. votre affaire, je vous dirai que...*

* **TOUCHAU.** s. m. T. Docimasie. V. Essai.

TOUCHE. s. f. Chacune des petites pièces mobiles qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin, etc. *Touches blanches, Touches noires. Poser les doigts sur les touches.* — En parl. De la guitare et de quelques autres instruments à long manche, se dit

Des petits filets saillants qui traversent le manche et qui marquent les positions où il faut appuyer les doigts pour obtenir telle ou telle note. || Petit morceau de bois dont les enfants qui apprennent à lire touchent les lettres qu'ils veulent épeler. — Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée par un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce après qu'on les a toutes laissées tomber pêle-mêle. || T. Docimasie. L'épreuve qu'on fait de l'or ou de l'argent par le moyen de la pierre de touche. *On connut à la t. que la pièce était fausse.* V. ESSAI. — Figur., au sens moral, *Pierre de t.*, se dit pour Épreuve. *L'adversité est la pierre de t. de l'amitié.* || * T. Jeu de billard. *Manque de t.*, L'action de manquer la bille sur laquelle on joue. || T. Peint. La manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets. *Une t. hardie, fière, vigoureuse, large, fine, légère. T. molle, incertaine, faible, maigre, mesquine.* — Fig., se dit aussi Du style d'un écrivain. *On reconnaît facilement la t. de Corneille.* || * T. Physiq. *Simple t., t. séparée, double t.*, V. AIMANT || T. Typogr. Action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. || Fig. et fam., se dit pour Coup, atteinte. *On l'a obligé à payer une grosse somme, c'est une rude t. Il est bien changé par la maladie, il a eu une terrible t. Les critiques ont donné à ce poëte une petite t., une forte touche.* Vieux et peu usité.

TOUCHER. s. m. Le tact, celui des cinq sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, comme la configuration, la consistance, la température, la sécheresse ou l'humidité, etc. *Le sens du t. Cela se connoît au t. Cela est rude au t.* || * T. Chir. L'opération qui consiste à explorer avec le doigt certaines cavités pour reconnaître l'état de leurs parois ou des organes qui sont en rapport avec elles. || T. Mus. La manière dont les musiciens jouent de certains instruments. *Ce pianiste, ce harpiste, ce guitariste a un t. délicat, un t. brillant.*

TOUCHER. v. a. (ital. *toccare*). Mettre la main sur quelque chose. *T. doucement, légèrement. Ne touchez pas cela. T. de la main, du doigt.* || Se mettre en contact avec un objet de quelque autre façon que ce soit. *T. quelque chose du pied, du bras. Il l'a touché avec son gant, avec une baguette. Il l'a touché de son épée.* — Fig. et fam., *Faire t. une chose au doigt et à l'œil*, La démontrer clairement, en convaincre par des preuves incontestables. || En parlant De certains instruments de musique, En jouer. *T. l'orgue. Il touche agréablement le piano.* — Fig. et fam., *T. la grosse corde*, V. CORDE. || En parl. D'un objet d'or et d'argent, L'éprouver au moyen de la pierre de touche. *Cette pièce d'or est douteuse, elle a été touchée deux ou trois fois.* || En parlant D'une somme d'argent, La recevoir. *T. de l'argent. Il a touché ses appointements, son salaire. J'ai touché trois cents francs. J'ai touché ce qui m'était dû.* || En parl. De certains animaux, Les frapper pour les faire aller, les chasser devant soi. *Il touchait un troupeau devant lui. Il touchait des bœufs devant lui.* — Absol., *Touchez, cocher; touchez fort, allons plus vite.* — T. Man. *T. de la gaule*, Aider de la gaule, en frapper légèrement sur l'épaule du cheval. || T. Typogr. Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou avec le rouleau. *T. la forme également et légèrement.* Absol., *T. avec le rouleau. T. en rouge, en noir.* || Se dit Du contact qui a lieu entre des choses lorsqu'elles se joignent tellement, qu'il n'y a rien entre elles. *Ma maison touche la sienne. Son champ touche le mien.* || T. Géom. *Cette ligne droite touche cette courbe*, Elle la rase en un seul point sans la couper. || Figur., Émouvoir. *Dieu lui a touché le cœur. Dieu l'a touché, il s'est converti. Il fut vivement touché, touché jusqu'aux larmes. Laissez-vous t. Il ne fut pas touché de leurs prières. Son repentir m'a touché.* Absol., *Ce qui est affecté ne peut t.* || Fig., Concerner, regarder, intéresser. *Cela ne me touche point, ne me touche en rien. En quoi cela vous touche-t-il? Je prends beaucoup de part à tout ce qui touche votre famille. Cet événement ne vous touche ni de près, ni de loin.* || Figur., Traiter, exprimer. *Cet orateur touche bien les passions. Il y a dans cette comédie des endroits bien touchés.* — *T. une chose, une matière*, En parler incidemment dans un discours. *Il a touché ce point-là fort adroitement. On m'avait déjà touché quelque chose de cette affaire. Touchez-en quelque chose dans votre préface.* — T. Peint. *Ce tableau est bien touché*, Les coups de pinceau y sont donnés avec beaucoup d'entente, de force, de hardiesse. || Appartenir par le sang. *Il me touche de près, il est mon cousin. Il ne me touche ni de près, ni de loin.* = TOUCHER. v. n. Se mettre en contact avec une chose. *Ne touchez pas à cela. T. aux vases sacrés. Regardez cela, mais n'y touchez pas.* — Figur. et famil., on dit D'un homme fin et dissimulé, *Il n'a pas l'air d'y t., on ne dirait pas qu'il y touche.* — *T. dans la main*, V. MAIN. || Par exagér., *Il ne touche pas des pieds à terre*, se dit D'un homme qui danse ou court légèrement. Figur. et fam., *Cet homme ne laisse pas t. du pied à terre.* Il ne donne pas le temps de se reconnaître, de respirer. — *Ils ne laissent pas t. la balle à terre*, se dit De bons joueurs de paume. Fig. et famil., *Cette affaire ne touchera pas à terre*, Elle passera sans difficulté. || *T. sur les uns et sur les autres.* Frapper sur les uns et sur les autres. || *T. à quelque chose*, Atteindre à quelque chose. *Il est si grand, qu'il touche au plancher. Il y touche de la tête, de la main.* — Figur., *T. à un certain temps*, En être proche. *Nous touchons au printemps. Elle touche à sa quinzième année. Il touchait au dernier moment, à sa fin. Le terme n'est pas éloigné, nous y touchons.* || *T. à quelque chose*, signifie encore, En prendre, en ôter. *On ne doit jamais t. à un dépôt. Je garde cet argent pour une affaire importante, je n'y veux pas t. Voilà des mets auxquels on n'a pas touché.* — Fig., *T. à une chose, à une affaire*, Y apporter quelque changement. *On a réparé les deux ailes de ce bâtiment, mais on n'a pas touché à la façade. On a modifié le règlement, mais on n'a pas touché à cet article. Ce prince n'osa t. aux lois fondamentales de l'État.* || Concerner, regarder. *Cette question touche aux plus graves intérêts de l'État. Les choses qui touchent à l'honneur.* || T. Marine. *Le navire touche, le navire a touché*, se dit Lorsque, faute d'eau, la quille touche le fond, ou lorsque, par accident, le navire vient à toucher une roche, un banc de sable. *T. à une île, à un port*, C'est, lorsqu'on fait route, y aborder, y mouiller pour très-peu de temps. || T. Vén. *T. au bois*, se dit Des cerfs, quand ils se frottent contre les arbres pour détacher la peau velue qu'ils ont sur leur nouveau bois. = SE TOUCHER. v. n. Se dit De deux choses contiguës. *Ces deux pierres ne se touchent pas. Leurs maisons se touchent.* || T. Géom. *Ces deux courbes se touchent*, Elles sont en contact par un de leurs points. = TOUCHÉ, ÉE. part. || Au jeu de Dames et de Trictrac, on dit : *Dame touchée, dame jouée;* et, au jeu d'Échecs, *Pièce touchée, pièce jouée*, Quand on a touché une pièce, il faut la jouer. — *Jouer au gage touché*, V. GAGE. || Syn. V. MANIER, CONCERNER et ÉMOUVOIR.

TOU-COI. s. m. T. Chasse. (R. *tout, coi*). Mot dont on se sert pour faire taire un limier qui crie sur les voies.

TOUE. s. f. Espèce de bateau plat en usage sur certaines rivières, soit pour transporter des marchandises, soit pour servir de bac. = TOUÉE. s. f. Action de touer, de se touer. *Entrer à la t. dans un port. Sortir d'un port à la t. Ancre de t.* || Longueur de câble de cent vingt brasses ou de deux cents mètres environ. = TOUER. v. a. (angl. *to tow*, tirer). T. Mar. Faire avancer un navire, en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du cabestan. *T. un navire.* — Se dit aussi avec le pron. personnel. *Se t. pour sortir d'un port, d'une rivière.* = TOUÉ, ÉE. part. || Conj. V. JOUER.

TOUFFE. s. f. (bas lat. *tufa*). Assemblage de certaines choses, comme arbres, fleurs, cheveux, plumes, lorsqu'elles sont près à près. *Une t. d'arbres, d'herbes, de fleurs. Une touffe de cheveux, de plumes, de rubans. Une t. de poil* ou *de poils.*

TOUFFEUR. s. f. Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. *J'ai senti en entrant une touffeur insupportable.*

TOUFFU, UE. adj. Qui est en touffe, qui est épais, bien garni. *Un bois t. Une fleur bien touffue. Une barbe touffue.*

TOUG ou **TOUC.** s. m. T. Relat. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval, et qui se termine par une boule dorée. V. PACHA.

*** TOUIT.** s. m. T. Ornith. V. TANGARA.

TOUJOURS. adv. de temps. (R. *tous, jours*). Continuellement, sans cesse, sans fin. *Cette source coule t. Les peines de ce monde ne durent pas t. Les bienheureux jouiront t. de la vue de Dieu.* — *Ils se sont dit adieu pour t.*, Ils se sont quittés pour ne plus se revoir. || Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. *Les beautés les plus régulières ne sont pas t. celles qui charment le plus. Cet ouvrage plaira t.* || Le plus souvent, ordinairement. *Il est t. en bonne compagnie. Elle est t. en prières, On le trouve t. occupé. Il est t. content, t. de bonne humeur.* || En attendant, cependant, néanmoins. *Je vais sortir, travaillez t. Je vous suivrai de près, allez t. Prenez t. cela à compte. Si je n'ai pas réussi, t. ai-je fait mon devoir. Quand cela serait contestable, il est t. vrai que..., t. est-il que...*

*** TOULINE.** s. f. (angl. *tow*, touer; *line*, corde). T. Mar. Le cordage dont on se sert pour haler ou remorquer un navire.

*** TOULOUCOUNA.** s. m. T. Bot. V. MÉLIACÉES.

*** TOUPAÏE.** s. m. T. Mamm. V. ÉCUREUIL.

TOUPET. s. m. Petite touffe de poils, de cheveux, de crin, de laine. *Les Tartares se rasent la tête, mais ils gardent un t. de cheveux au sommet. Il n'a qu'un t. de cheveux sur le front. Un t. de barbe.* — Absolum., La touffe de cheveux qui est au haut du front. *Son t. est bien haut. Son t. est dérangé.* — Famil., *Se prendre au t.*, Se prendre aux cheveux. *Peu s'en est fallu que ces deux femmes ne se soient prises au t.* || Figur. et fam., *Avoir du t.*, Avoir de la hardiesse, de l'audace, de l'effronterie. — *Son t. lui prend*, se dit D'une personne qui a un mouvement de caprice, d'impatience. || *Faux t.*, Petite perruque qui ne couvre que le sommet de la tête, et qui se confond avec les cheveux naturels. || En parlant D'un cheval, Partie de la crinière qui lui passe entre les deux oreilles, et qui lui tombe sur le front.

TOUPIE. s. f. (latin. *turbo*). Jouet de bois en forme de poire, qui est armé d'une pointe de fer sur laquelle on le fait tourner. *Pour faire tourner une t., on la jette à terre après l'avoir enveloppée d'une corde en spirale.* || *T. d'Allemagne*, Espèce de toupie creuse et percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant. || T. Zool. V. TROCHOÏDES. = TOUPILLER. v. n. Tournoyer comme une toupie; ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi. *Elle ne fait que t.* Fam.

TOUPILLON. s. m. Petit toupet. *Un t. de cheveux.* || Se dit aussi Des branches inutiles et confuses d'un oranger.

*** TOUPIN.** s. m. T. Techn. Voy. CORDERIE.

TOUR. s. m. (R. *tourner*). Mouvement circulaire, soit de rotation autour d'un axe, soit de translation autour d'un corps quelconque. *Un t. de meule. Un t. de roue. Un t. de boule. Un t. de broche. Le t. du soleil, des planètes.* — Famil., *A t. de bras*, De toute la force du bras. Par exagération, *En un t. de main*, V. MAIN. || Par extension, se dit De plusieurs autres sortes de mouvements, bien qu'ils ne soient pas en rond. *Il fit deux tours par la chambre. Faire un t. dans le jardin. Faites un t. jusque-là. Vous faites bien des tours. Avez-vous fait tous vos tours?* — *Il est allé faire un t. de promenade*, Il est allé se promener; et *Il est allé faire un t.*, Il est sorti pour revenir bientôt. On dit de même, *Il est allé faire un t. en ville, un t. dans son pays, un t. en Espagne, en Ecosse.* Fig. et prov., *Il ne fera point telle chose, il n'ira point en tel lieu qu'il n'ait fait ses quinze tours*, Avant d'y aller, il fera, selon sa coutume, mille choses inutiles. || Se dit encore De choses qui serpentent et reviennent sur elles-mêmes. *Ce ruisseau fait plusieurs tours et retours. Les tours et les détours d'un labyrinthe.* || Dans le langage popul., *T. de reins*, se dit De la distension forcée des muscles lombaires, d'où résulte une douleur plus ou moins vive, quand on veut faire agir ces muscles. *En voulant soulever ce fardeau, il s'est donné un t. de reins.* || T. Jeu de cartes. *Jouer un t., faire un t.*, Jouer un certain nombre de coups, de sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main. — Au Trictrac, *Un t. de trictrac*, Les douze trous. *Il a fait deux tours, deux fois le t. du trictrac en bredouille.* || Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps. *Le t. de la ville, du village, du parc. Cette ville a une lieue de t. Cette colonne a six pieds de t.* Syn. V. CIRCONFÉRENCE. || *Faire le t. de*, Parcourir toute la circonférence de, ou S'étendre autour de. *Ce voyageur a fait le t. du monde. Faire le t. de la ville, d'un jardin, d'un bois. Ce collier fait plusieurs tours autour du cou. Cette prairie fait le t. du village.* — * T. Mar. *En moins d'une heure le vent fit le t. du compas*, Il changea de direction de manière à souffler successivement de tous les points de l'horizon. || Famil., *Faire son t. de France, d'Europe*, Parcourir la France, l'Europe; se dit surtout Des ouvriers qui voyagent pour travailler de leur état dans différentes villes. || *Le t. du visage*, La circonférence du visage. *Elle a le t. du visage agréable.* || *Tour* se dit aussi De diverses choses taillées ou disposées en rond, dont on se sert pour l'habillement, pour la parure. *Un t. de cou. Un t. de gorge. Un t. de bonnet. Un t. de cheveux.* — *Un t. de lit*, L'étoffe qui environne le lit et qui est attachée au bois d'en haut. *T. de lit de serge, d'indienne, de damas.* ‖ *Cette tenture, cette garniture, cette robe a tant de mètres de t.*, Elle a tant de mètres de cours. ‖ T. Jurispr. *T. de l'échelle*, Servitude qui donne au propriétaire du bâtiment auquel elle est due le droit de placer une échelle sur l'héritage voisin quand il veut réparer son mur. — *T. du chat*, Intervalle de 16 centimètres dont les fours et les forges doivent être éloignés des murs qui sont dans leur voisinage, suivant les usages de Paris. *T. de la souris*, Intervalle de 6 à 8 centimètres qui doit rester vide entre une fosse d'aisances et un mur mitoyen contre lequel elle est posée. = *Tour* se dit aussi D'une action qui exige la promptitude, la célérité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps. *T. de bateleur. Un t. de gibecière, de passe-passe. Un t. d'adresse, de souplesse. Un t. de force. Faire des tours de cartes, des tours de main.* — Fig., *T. de force*, se dit aussi en parl. D'une grande difficulté qu'on a vaincue, et, au sens moral, D'une action qui a demandé beaucoup de courage, d'intelligence, d'énergie, etc. *Si vous parvenez à ce résultat, vous aurez fait un t. de force. Une si longue improvisation est un t. de force. Certaines chansons de Panard sont de véritables tours de force.* — Fig. et fam., *Le t. du bâton*, V. Bâton. ‖ Fig. et fam., *Tour* sign. encore Trait d'habileté, de ruse, de finesse; procédé, manière d'agir où il entre ordinairement de l'adresse, mais qui souvent aussi est inspiré par une intention mauvaise. *Il lui a joué un t., un mauvais t., un t. perfide, un t. sanglant. Faire un t., des tours à quelqu'un. C'est un t. d'escroc, de filou. Voilà un bon t., un t. malin et plaisant. Je lui revaudrai ce t.-là.* — *Cela vous jouera un mauvais t.*, se dit A quelqu'un pour l'avertir que quelque chose lui sera dangereux et préjudiciable. Prov., *Un t. de maître Gonin*, Un tour d'homme rusé. ‖ En parlant D'une affaire, se dit De la manière dont on la présente, dont elle se présente, dont elle s'annonce, dont elle marche. *Donner un bon t., un mauvais t. à une affaire. Il donne le t. qu'il lui plaît aux affaires. Cette affaire prend un bon, un mauvais t., un t. favorable.* ‖ En termes de Littérature, *Tour* se dit aussi De la manière dont on exprime ses pensées, ou dont on arrange ses termes, soit en parlant, soit en écrivant. *Il y a un t. noble dans tout ce qu'il écrit. Il donne un t. agréable à tout ce qu'il dit. Ces vers sont d'un t. agréable et naturel. Un t. poétique, oratoire. Ce t. de phrase est mauvais, obscur, singulier. Le t. d'une période.* — *T. d'esprit*, se dit De la disposition naturelle de l'esprit à rendre, à exprimer les choses de telle ou telle manière. *Cet homme a un t. d'esprit agréable. Il a un t. agréable dans l'esprit.* On dit de même, *Un t. d'esprit original, etc.* = Rang successif, alternatif. *Ce n'est pas votre t. Je parlerai à mon t. C'est mon t. à vous aller voir. C'est à mon t. de monter la garde. Céder son t. Vous serez recherché à votre t. Chacun à son t.* — *T. à t.*, se dit adverbial., pour sign. L'un après l'autre, alternativement. *Les trois généraux commandaient t. à t.* ‖ Au Théâtre. *T. de faveur*, Décision du comité des comédiens qui fait passer la représentation d'une pièce avant celle d'autres ouvrages qui la précèdent dans l'ordre du tableau de réception. = Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux. *Un manche de couteau fait au t.* — *Cette femme a le bras, la main, la gorge faits au t.*, Elle les a parfaitement bien faits. On dit de même, *Cet homme, cette femme sont faits au tour.* = Espèce d'armoire ronde et tournant sur un pivot, qui est posée dans l'épaisseur d'un mur, et qui sert aux religieuses pour faire passer ce qu'elles reçoivent du dehors ou ce qu'elles y envoient. *Faire passer quelque chose par le t.* On se sert également d'une pareille machine au conclave, et dans certaines prisons. ‖ * *T. des enfants trouvés*, V. Enfant.

Enc. — Le *Tour* est une machine à l'aide de laquelle on travaille toutes les matières solides, depuis les bois les plus tendres jusqu'aux métaux; depuis l'argile en pâte jusqu'aux pierres les plus dures. La manière d'opérer du tour est complétement opposée à celle des autres outils ou machines-outils. Ceux-ci vont attaquer la matière immobile; dans le travail du tour, au contraire, c'est la matière qui se meut sur le tranchant ou la pointe d'un outil immobile, lequel peut lui donner les formes les plus variées. Le tour est très-circonscrit dans ses mouvements, qui se bornent au mouvement de rotation continuelle ou alternative et au mouvement de va-et-vient, en hélice le plus souvent, rectiligne dans les cas exceptionnels. Le mouvement oscillatoire qu'on lui donne lorsqu'il s'agit de guillocher, est très-rarement employé. On distingue deux sortes principales de tours, le *T. à pointes* et le *T. en l'air*. — Le *T. à pointes* est à la fois le plus ancien et le plus simple. Il consiste ordinairement en un établi, ou *Banc*, formé par deux barres de bois carrées et parallèles, qu'on nomme *Jumelles*, et entre lesquelles il existe un intervalle plus ou moins considérable selon la forme du tour qu'il est destiné à recevoir. Ce banc est supporté par deux pieds arc-boutés, sinon scellés en terre. Dans la Fig. ci-dessous, le banc *hi* ne présente pas de jumelles : elles sont remplacées par un prisme triangulaire H, qui supporte les pièces du tour. Ces pièces, au nombre de trois, sont : 1° *une poupée* G, pièce mobile qui se fixe au prisme triangulaire au moyen de la vis de pression C, et qui présente à sa partie supérieure une tige *de*, maintenue par la vis de pression *f*; 2° un *support j*, qu'on peut baisser ou lever à volonté, et qu'on arrête où l'on veut avec la vis de pression *b*; 3° une seconde poupée, composée d'un roue D, formée de quatre roues inégales et supportée par un axe. Cet axe est terminé à une extrémité par une pointe qui entre dans un trou au bout d'une vis traversant le montant E, et il tourne à l'autre extrémité sur le montant F. Son bout taraudé *n*, appelé *Nez*, reçoit les pièces nommées *mandrins* qui saisissent les objets à tourner. La roue D est mise en communication, au moyen d'une corde sans fin, avec la roue, ou *tambour* A, laquelle est mise en mouvement par la pédale P et par l'intermédiaire de la manivelle B. Lorsqu'on veut se servir du tour, on adapte entre le nez *n* et la pointe *d* la pièce à tourner; ou bien, quand le travail l'exige, on visse sur le nez *n* un mandrin pour maintenir la pièce. Alors, imprimant avec le pied un mouvement à la pédale P qui entraîne tout le système, et tenant la main appuyée sur le support *j*, le tourneur présente le tranchant de son outil à la pièce qui tourne rapidement et qui se façonne ainsi à sa volonté. — Le *T. en l'air*, appelé aussi *T. à bidet*, n'a qu'une seule poupée à l'extrémité de laquelle on fixe la pièce et qui tourne avec elle, ce qui laisse la pièce libre sur presque *toutes ses faces*. Il offre sur le tour précédent de grands avantages, lorsque, au lieu de pièces longues ou qui ne doivent être tournées que dans le sens de leur longueur, il s'agit de tourner jusqu'à leur centre des pièces d'un grand diamètre et qui offrent peu de saillie. Il est seul applicable, lorsqu'il faut donner à la pièce un mouvement de translation, comme dans les *tours à guillocher* et *à fileter*. — Outre ces deux sortes de tours qui sont de beaucoup les plus usités, on en a imaginé une foule d'autres propres à l'exécution de certains ouvrages spéciaux ; tels sont le *T. ovale*, le *T. carré*, le *T. à portraits*, le *T. universel*. Quant au *Tour vertical* ou *Tour à potier*, nous en avons parlé au mot Céramique.

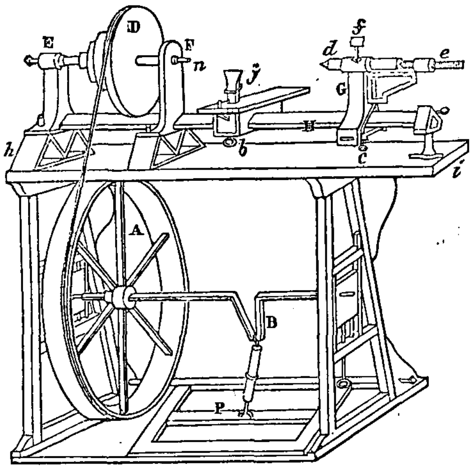

TOUR. s. f. (latin. *turris*). Bâtiment fort élevé par rapport à sa base, de forme ronde, carrée ou polygonale, qui tantôt s'élève isolée, tantôt flanque les murs d'enceinte d'une ville, d'un château, tantôt surmonte la façade d'une église, etc. — Fig. et fam., *T. de Babel*, V. Babel. ‖ T. Jeu. Voy. Échec.

Enc. — En Architecture, on donne le nom de *Tours* à des bâtiments de forme très-variable, mais dont la hauteur est en général considérable relativement à la base. Ce genre de construction paraît avoir été d'abord employé dans l'architecture militaire. Pour protéger les longues lignes de murailles qui enceignaient la plupart des cités antiques, on imagina de construire à leurs angles, ainsi qu'aux côtés des portes et aux points les plus vulnérables de l'enceinte, des tours rondes, carrées ou polygonales, et plus ou moins spacieuses, où pouvaient se masser un certain nombre de défenseurs. Vitruve a consacré un chapitre de son ouvrage à l'étude des tours qui accompagnent les murailles, et, dans un autre chapitre, il parle des *tours roulantes* ou *mobiles*, qui étaient destinées à l'attaque des villes. Mais ce fut surtout au moyen âge que les tours devinrent le principal élément de la fortification militaire. Certains châteaux forts de cette époque ne *consistaient guère qu'en une réunion* de tours liées entre elles par des murailles et des galeries. Après l'invention des bouches à feu, non-seulement ces tours devinrent inutiles, mais encore elles constituèrent le point le plus vulnérable des places fortes, attendu qu'elles étaient infiniment plus exposées à l'action des projectiles que les autres parties de la fortification. Il fallut donc les raser, et dès lors elles disparurent du système défensif des places. Cependant, vers la fin du siècle dernier, l'ingénieur Montalembert proposa, pour certains cas, l'emploi d'un système de tours rondes fortifiées, et les Anglais, au commencement de ce siècle, construisirent sur divers points de leurs côtes, pour les protéger contre l'invasion dont la France menaçait la Grande-Bretagne, plusieurs tours dans ce système ; mais ils les nommèrent, on ne sait trop pourquoi, *Martellos*. Enfin ces tours, perfectionnées par l'archiduc Maximilien d'Autriche, d'où le nom de *Tours maximiliennes* sous lequel on les désigne, prirent place dans la fortification moderne, où elles sont surtout propres à défendre un passage, un défilé, etc. Une t. de ce genre se compose d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages et d'une plate forme. Les plafonds sont voûtés et à l'épreuve de la bombe, et la plate-forme est munie d'un parapet circulaire. Les deux étages peuvent recevoir du canon ; mais la plate-forme est toujours armée de pièces de gros calibre, montées sur pivot, de telle manière qu'on en puisse faire converger plusieurs sur le même point. La garnison loge dans l'étage inférieur, tandis que les munitions et les provisions sont placées au rez-de-chaussée, où l'on trouve également un puits. Enfin, la construction est entourée d'un fossé large d'environ 5 mèt., et le parapet établi en avant du fossé s'élève presque au niveau de la plate-forme, dont la hauteur d'ailleurs ne dépasse guère 10 m. au-dessus du sol. — De l'architecture militaire, la t. passa dans l'architecture civile et religieuse. Néanmoins, en dehors de la défense des villes, l'antiquité a peu fait usage de ce genre de construction. On cite, il est vrai, la *T. de Babel*, qui était un monument érigé au culte de Bel ou Baal, à Babylone; la *T. des vents*, à Athènes, qui était une espèce d'horloge publique, et quelques tombeaux en forme de t., comme celui de Cecilia Metella, que nous avons mentionné ailleurs. C'est l'usage des cloches qui tout à coup a multiplié les tours dans le système architectural du moyen âge et de l'âge actuel. Le plus souvent, les tours font partie intégrante de l'édifice religieux dont elles dépendent. En général, elles s'élèvent sur les côtés du portail, quand elles sont doubles, ou bien au-dessus du portail ou du transept, quand la t. est unique. Dans un très-grand nombre d'églises, la t. proprement dite est en outre surmontée d'une flèche (v. Clocher). Ce n'est guère qu'en Italie qu'on rencontre des tours isolées de l'église à laquelle elles appartiennent : on les désigne alors sous le nom de *Campaniles* (v. ce mot). Quant au style et au système de décoration des tours qui accompagnent les édifices religieux, ils sont généralement en harmonie avec ceux du monument auquel elles sont annexées. C'est également à recevoir des cloches qu'étaient destinées les tours qui, au moyen âge, accompagnaient certains édifices purement civils, notamment les hôtels de ville. Enfin, si certains châteaux construits dans les deux derniers siècles pour servir simplement d'habitation, et non plus pour remplir l'office de forteresse, sont encore munis de tours, c'est un pur souvenir de l'époque féodale, ou, si l'on peut parler ainsi, une sorte d'armoiries architecturales. Il est encore aujourd'hui un genre d'édifice auquel sa destination oblige à donner la *forme de t.*, même de t. ronde : ce sont les *phares* ; mais il en a été parlé ailleurs (v. Phare). Pour terminer, nous mentionnerons certains édifices en forme de tours polygonales, qui sont assez communs en Chine, et dont l'un est particulièrement célèbre sous le nom de *T. de porcelaine*. Ces édifices sont des espèces de temples consacrés aux esprits : les Chinois les nomment *Taas*. Ils contiennent dans la salle du rez-de-chaussée un autel destiné à recevoir les offrandes. La fameuse t. que nous venons de nommer, et que représente la Fig. ci-jointe, est située près de Nanking. Elle est octogone, et se compose de neuf étages formant une hauteur d'environ 55 mètres, tandis qu'elle a près de

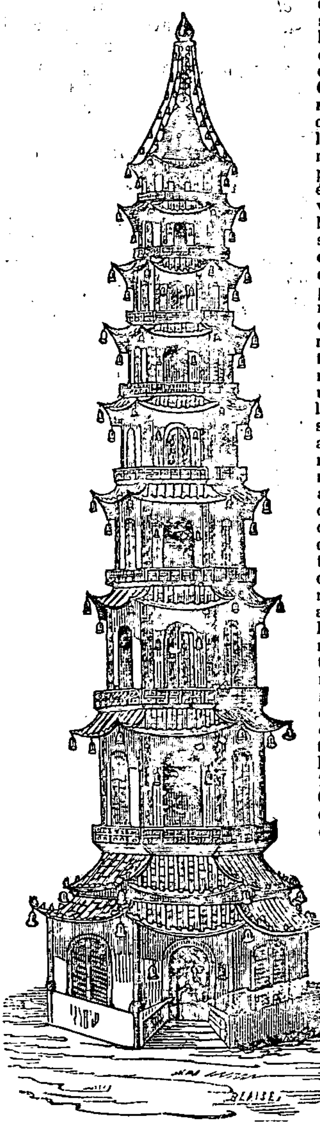

13 mètres de diamètre à sa base. Chaque étage présente une galerie à jour et une corniche qui soutient un toit couvert de tuiles vernissées et qui semble sortir du corps de la t. Le mur du rez-de-chaussée, qui a 5 mèt. 88 d'épaisseur, est revêtu de pièces de porcelaine peinte, ce qui vraisemblablement a valu au monument le nom sous lequel on le désigne vulgairement. Les étages sont séparés par un plancher formé de solives qui se croisent en tous sens et sont rehaussées d'une grande variété de peintures. Un escalier ménagé à l'intérieur conduit jusqu'au sommet de l'édifice que surmonte un gros mât qui s'élève à près de 10 mèt. au-dessus du dernier toit. Ce mât est garni de cercles de fer d'où partent des chaînes qui vont s'attacher aux angles du dernier toit, et se termine par une grosse boule dorée.

Nous avons fait allusion plus haut aux *Tours mobiles* dont les anciens se servaient dans le siége des villes. Ces tours étaient de deux sortes. Les unes étaient portées sur des roues au moyen desquelles on les faisait avancer jusqu'au pied des murailles : on les appelait en conséquence *tours roulantes* (*turres ambulatoriæ* ou *subrotatæ*). Les autres se montaient sur place avec des pièces préparées par avance, et recevaient, pour ce motif, le nom de *tours portatives* (*turres plicatiles*). Souvent ces dernières se montaient également sur des roues, afin de les déplacer plus aisément. C'est aux Grecs de Sicile qu'on attribue l'invention des tours roulantes, et ce fut, dit-on, Denys l'ancien qui en fit usage pour la première fois au siége de Motya. Au reste, elles paraissent avoir été successivement perfectionnées par Polyidus, ingénieur au service de Philippe, roi de Macédoine, et par ses deux élèves Charéas et Diadès. Ces tours étaient construites avec des madriers et des planches, et protégées des trois côtés exposés aux coups des assiégés par une armature de fer. On les recouvrait en outre de peaux non tannées et de matelas rembourrés, qu'on enduisait quelquefois d'alun pour les protéger contre le feu. Ces tours se composaient d'un nombre plus ou moins grand d'étages reliés entre eux par un escalier intérieur. L'étage inférieur contenait le bélier (*aries*); les étages intermédiaires renfermaient différents engins de guerre, des balistes, des catapultes, ainsi que des ponts volants, des tollenons et divers appareils servant à élever et à descendre les assiégeants jusque sur les murs. Enfin, sur la plate-forme supérieure se trouvaient les troupes légères qui devaient avec leurs projectiles nettoyer les murailles avant qu'on y abaissât les ponts pour donner l'assaut. Quant à leur hauteur, qui était fort variable, elle dépassait souvent celle des murailles et même des tours des villes. L'*Hélépole* de Démétrius Poliorcète n'était qu'une sorte particulière de t. roulante, plus puissante encore que les autres. — Chez les Romains, on imagina de construire sur certains bâtiments de guerre des tours analogues sur lesquelles montaient des soldats, soit pour faire avec leurs traits plus de mal à l'équipage des vaisseaux ennemis, soit pour attaquer une forteresse du côté de la mer. Suivant Servius, ce fut Agrippa, le gendre d'Auguste, qui le premier en introduisit l'usage. Enfin, tout le monde sait que chez les peuples de l'Orient qui avaient l'habitude d'employer les éléphants dans leurs armées, on ajustait sur le dos de ces animaux de petites tours contenant un petit nombre de soldats qui lançaient des traits. — Les tours roulantes de l'antiquité continuèrent d'être en usage, mais sous des noms différents, durant tout le moyen âge. Ainsi, par ex., on les appelait *Chats*, *Chats-chastels*, *Truies*, *Fouines*, mais plus ordinairement *Beffrois*. Voy. ce mot.

*** TOURACO.** s. m. T. Ornithol.

Enc. — Cuvier place avec doute, à la fin de son ordre des *Grimpeurs*, deux genres d'oiseaux qui, dit-il, lui paraissent avoir quelque analogie avec les Gallinacés, notamment avec les Hoccos, et que plusieurs ornithologistes classent parmi les Passereaux. Ces deux genres sont le g. *Touraco* et le g. *Musophage*. Ils ont pour caractères communs : un bec court, fort, dentelé sur les bords, comprimé sur les côtés, avec la mandibule supérieure bombée; les narines percées dans la corne du bec ; le doigt externe versatile et soudé à celui du milieu par un petit repli membraneux; la queue arrondie et étagée. Les oiseaux qui composent ces genres sont propres à l'Afrique australe et occidentale. Ils se tiennent sur les arbres ; leur vol est lourd et peu soutenu. Ils sont exclusivement frugivores et nichent dans les trous des arbres. Le mâle et la femelle se partagent les soins de l'incubation. Leur chair est très-recherchée des naturels du pays où ils vivent, comme étant un mets très-délicat. — Les *Touracos* (*Corythaix*) ont la tête ornée d'une huppe qui peut se redresser. Nous citerons comme type le *T. louri* (*C. persa*) [Fig. 1], qui est de la taille d'un Pigeon et qui habite aux environs du Cap. Il est d'un beau vert, avec une partie des pennes des ailes cramoisie. Sa huppe, toujours droite, est verte et bordée de blanc dans les adultes, de roux dans les jeunes. Les *Musophages* (*Musophaga*) sont ainsi nommés parce qu'ils vivent surtout du fruit du bananier. Ils se distinguent du g. Touraco par l'absence de huppe et par leur bec, dont la base forme un disque qui recouvre une partie du front. Le type de ce g. est le *Mus. violet* (*M. violacea*) [Fig. 2. Sa tête], qui a le tour des yeux nu et rouge, le plumage violet, l'occiput et les grandes pennes de l'aile cramoisis. Cette espèce habite la Guinée et le Sénégal.

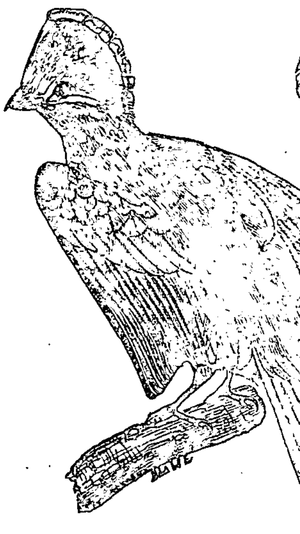

Fig. 1.

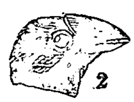

2

*** TOURAILLE.** s. f. T. Techn. Voy. Brasserie.

TOURBE. s. f. (lat. *turba*, foule). Multitude confuse composée de menu peuple.

TOURBE. s. f. (all. *torf*). T. Minér.

Enc. — La *Tourbe* est une matière noirâtre et spongieuse qui se forme sous les eaux par l'accumulation et l'altération de certains végétaux toujours submergés. Homogène et compacte dans les parties inférieures du dépôt, où elle prend le nom de *T. limoneuse*, elle est grossière et remplie de débris visibles d'herbes diverses dans les parties supérieures, qu'on appelle *T. fibreuse* ou *Bousin*. La t. brûle facilement avec ou sans flamme, en donnant une odeur particulière. A la distillation, il s'en dégage de l'eau chargée d'acide acétique, une matière huileuse et des gaz.

I. La t. appartient aux terrains les plus modernes, et se forme même journellement sous nos yeux. Elle couvre quelquefois des espaces immenses dans les parties les plus basses de nos continents, et remplit les bas-fonds de larges vallées dont la pente peu considérable empêche l'écoulement des eaux. Parfois aussi elle forme de très-petits dépôts qui n'ont que quelques mètres carrés de surface, dans les petites vallées, les gorges et les bassins des hautes montagnes. La plupart de ces dépôts sont encore couverts d'eau ou au moins très-marécageux ; mais dans quelques lieux ils sont à sec, et il s'est formé au-dessus d'eux des couches de sable et de limon sur lesquelles s'étendent de belles prairies. Les amas de t. offrent souvent une grande épaisseur; mais quelquefois ils sont divisés en plusieurs couches séparées les unes des autres par des lits minces de limon et de matières sableuses, qui semblent indiquer que ces amas se sont formés à diverses époques. On reconnaît parmi les végétaux qui composent ces dépôts toutes les plantes qui croissent dans les marais, et dont une grande partie appartient à la famille des Cypéracées. Il paraît cependant que ces plantes ne sont pas celles qui constituent essentiellement la t., et qu'il faut rechercher l'origine de cette matière dans les plantes qui sont toujours submergées, comme les sphaignes, les conferves, etc. Il y a aussi des dépôts, mais en général fort peu étendus et qui ne se rencontrent guère que dans les pays élevés, qui sont presque entièrement composés de feuilles de différents arbres, lesquelles ont sans doute été autrefois charriées par les eaux et se sont accumulées dans les points où on les trouve aujourd'hui. On en cite aussi qui sont entièrement formés de mousses et de graminées. Enfin, de Candolle en a observé en Hollande, qui étaient entièrement composés de varechs, et qu'on doit probablement regarder comme des dépôts analogues à ceux que les vagues forment journellement sur nos côtes. Nous venons de dire que la tourbe se forme encore actuellement sous nos yeux ; mais il ne s'en forme pas indifféremment partout. Il y a des marais qui en sont remplis, et d'autres qui n'en présentent aucune trace ; ce qui démontre qu'elle ne se produit que dans certaines conditions particulières. En général, il ne se produit pas de t. dans les eaux courantes ou dans les eaux stagnantes profondes. Il ne s'en fait pas davantage dans les flaques d'eau qui se dessèchent durant les chaleurs de l'été. En outre, il paraît que l'espèce de végétation qui peut s'établir dans ces eaux n'est pas indifférente. Suivant Deluc, ce sont les sphaignes, avec diverses sortes de conferves, qui concourent le plus puissamment à la production de la t. Ce sont elles qui forment les premiers dépôts, sur lesquels peuvent ensuite croître toutes sortes de plantes aquatiques, dont les débris augmentent rapidement la masse tourbeuse. On ne sait pas exactement combien il faut de temps pour qu'il se forme de bonnes tourbes dans un marais. Deluc affirme qu'en Hollande il ne faut pas plus de trente ans pour que les fosses tourbeuses se remplissent de tourbes fibreuses aux dépens des plantes aquatiques qui peuvent y croître. Au contraire, Roland de la Platière, qui a spécialement étudié les tourbières de France, indique cent ans comme terme moyen de la régénération de la t. — On rencontre des tourbières dans presque toute l'Europe, mais particulièrement en Hollande, en Westphalie, dans le Hanovre, dans la Prusse et dans la Silésie. Les fameuses tourbières de la Hollande fournissent à ce pays presque tout le combustible qui lui est nécessaire. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande possèdent aussi beaucoup de tourbières. En France, nous en avons également un assez grand nombre. Les plus importantes parmi celles qui sont exploitées, se trouvent dans la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville ; aux environs de Beauvais; dans la vallée de l'Ourcq, et dans les environs de Dieuze. Il en existe aussi beaucoup en Bretagne, sur les bords et près de l'embouchure de la Loire. Dans nos départements du Midi, il y en a encore dans quelques vallées. Mais, en général, les tourbières sont beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus étendues dans les pays du Nord que dans ceux du Midi, car l'excès de chaleur empêche la formation de la t., en hâtant la décomposition des plantes et la transformation de leur carbone en acide carbonique.

II. La t. est surtout utile comme combustible, et, dans les lieux où elle est abondante, on n'en emploie guère d'autre. C'est d'ailleurs de tous les combustibles celui qui donne la température la plus égale et la plus douce. Sa valeur calorifique est à celle du bois comme 5 est à 6, et à celle de la houille comme 4 est à 10. Malheureusement, quand on la brûle telle qu'elle sort de la tourbière et après l'avoir fait simplement sécher, elle dégage une odeur très-désagréable qui ne permet guère de l'employer aux usages domestiques. Pour obvier à cet inconvénient, on la transforme en charbon dans de grands fours de maçonnerie. Ce charbon, plus durable que le charbon de bois, est complétement inodore et extrêmement avantageux, à cause de sa combustion facile et de son bas prix. Si la calcination est poussée jusqu'à réduction de la moitié, son pouvoir calorifique devient à peu près double de celui du bois. Quelques tourbes, celles de la vallée de la Bar, par ex., dont les cendres renferment 40 pour 100 de chaux, conviennent parfaitement à la fusion des minerais de fer. Comme la t. retient l'eau avec une très-grande force, on l'a employée avec succès en Suède et en Norvége, pour construire des digues imperméables. A cet effet, on construit deux murailles de pierre à une certaine distance l'une de l'autre, et l'on remplit l'intervalle de t. bien tassée. Enfin, la cendre de t. est encore utilisée comme amendement; elle convient particulièrement à certaines sortes de terres. V. Amendement.

III. L'exploitation des tourbières est on ne peut plus simple et facile. « Lorsque la surface est desséchée et couverte de végétation, dit Beudant, on enlève d'abord à la bêche le limon ou la terre végétale ; quand elle est couverte d'eau, on l'assèche autant que possible par des canaux d'écoulement, qui peuvent même servir ensuite au transport de la t. par bateaux. La première t., c.-à-d. la t. superficielle, étant fibreuse, grossière et de mauvaise qualité, parce que la décomposition des substances végétales n'est pas assez complète, on l'enlève également avec la bêche, et l'on en forme de grands parallélipipèdes qu'on fait sécher à part : elle est vendue à très-bon marché, ou cédée aux ouvriers. Lorsqu'on est parvenu à la t. compacte, on emploie une bêche particulière, nommée *Louchet* aux environs d'Amiens, qui présente sur le côté une aile tranchante, placée à angle droit, de manière qu'on peut couper la t. de deux côtés à la fois. On enlève par ce moyen des parallélipipèdes qui ont la hauteur et la largeur du fer du louchet, c.-à-d. 28 à 32 centim. de longueur sur 14 à 16 de largeur et d'épaisseur. On emploie aussi des espèces de boîtes, tranchantes à la partie inférieure, et garnies intérieurement de lames tranchantes qui la divisent en compartiments. On laisse tomber cette caisse, comme un mouton, d'une certaine hauteur dans la masse de t., et à chaque coup elle rapporte un grand parallélipipède divisé en plusieurs segments plus petits et de même forme. L'avantage de cet instrument est de pouvoir servir encore à d'assez grandes profondeurs. Lorsqu'en employant le louchet on est parvenu à un point où l'eau ne peut plus être épuisée, on a recours à une espèce de pelle de tôle creuse, percée de trous et fixée à angle aigu sur un long manche, que l'ouvrier, placé sur le bord de la fosse ou dans un bateau, promène au fond. Après l'emploi de cet instrument, qu'on nomme *Drague*, on fait encore usage d'un sac de toile claire, dont l'ouverture est adaptée à un cercle fixé à un long manche. Ce sac sert à ramasser toutes les parcelles de t. qui peuvent nager dans les eaux. Après avoir été tirée de son gîte, la t. doit être séchée aussi complétement que possible, ce que l'on fait en rangeant les uns sur les autres les parallélipipèdes extraits de la tourbière, de telle manière que l'air puisse facilement circuler entre eux. La matière qui est tout à fait en bouillie, est jetée et étendue sur le terrain environnant, jusqu'à ce qu'elle ait acquis une consistance suffisante. On la divise ensuite en parallélipipèdes, ou bien on la comprime fortement dans des moules, ce qui lui donne une qualité supérieure, en rassemblant sous le même volume plus de parties combustibles. En Hollande, on moule et l'on comprime presque toute la t. où les végétaux sont suffisamment décomposés. On réduit même en bouillie les parties qui ont naturellement de la solidité, pour les pétrir ensuite. Ces tourbes comprimées forment un excellent combustible. Enfin, le charbon qu'on en obtient par la carbonisation est lui-même très-compacte et vaut le meilleur charbon de bois. » — D'après la législation française, les tourbières ne peuvent être exploitées que par les propriétaires du sol ou avec leur consentement, et après autorisation préalable donnée par l'administration. Leur exploitation est en outre déterminée par des règlements d'administration publique, ce qui a fait assimiler les tourbières aux minières.

TOURBEUX, EUSE. adj. Qui contient de la tourbe, qui est formé de tourbe. *Terrain t. Dépôt t.* = Tourbière. s. f. Endroit où l'on tire de la tourbe.

TOURBILLON. s. m. (lat. *turbo*). Vent impétueux qui va en tournoyant. *Ce t. a fait bien du dégât.* Voy. Trombe. ‖ * Se dit aussi Des matières légères qui vont en tournoyant sous l'action du vent. *Des tourbillons de poussière. Des tourbillons de flamme et de fumée.* ‖ Se dit encore De l'eau qui tourne avec violence. V. Tournant. ‖ Fig., se dit De tout ce qui entraîne les hommes. *C'est un homme emporté par le t. des plaisirs. Vivre dans le t. du monde.* Absol., *Etre dans le t.* ‖ Dans la Physique cartésienne, Système de molécules matérielles qui se meuvent autour du même astre. *L'hypothèse des tourbillons a été imaginée par Descartes pour expliquer le système du monde.* = Tourbillonner. v. n. Aller en tournoyant. *La poussière qui tourbillonne. L'eau tourbillonne dans cet endroit de la rivière.*

TOURD. s. m. (lat. *turdus*). Nom vulg. d'une espèce de Labre qui habite la mer Méditerranée. = Tourd. s. m., ou Tourdelle. s. f. Nom vulg. de la Grive commune. = Tourdille. adj. (lat. *turdillus*, petite grive). Ne se dit que dans cette locut., *Gris t.*, La couleur du poil d'un cheval, lorsqu'il est d'un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

TOURELLE. s. f. Petite tour. *Il y a quatre tourelles à son château.*

TOURET. s. m. Rouet à filer. || Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande. || Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde. || Sorte de dévidoir à l'usage des cordiers. V. Corderie. || Petit tour à l'usage des graveurs en pierres fines. || *T. Sellier. Voy. Bride.

***TOURIE.** s. f. T. Techn. Sorte de grande bouteille de grès entourée de paille, qui sert à transporter de l'acide azotique, chlorhydrique, etc.

TOURIÈRE. s. f. Dans les monastères de filles, Domestique de dehors qui a soin de faire passer au tour toutes les choses qu'on y apporte. *La t. du couvent. La sœur t.* — *Mère t.*, La religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON. s. m. (R. *tour*). T. Techn. Se dit Des axes de fer sur lesquels se meuvent les treuils, les bascules, etc.; Du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis; Des deux parties rondes et saillantes qui servent à assujettir une bouche à feu sur son affût; De la partie mobile d'un touret qui sert à tendre et à détendre une corde; Etc.

***TOURISTE.** s. 2 g. Voyageur, voyageuse qui parcourt un pays étranger par un simple motif de curiosité.

***TOURLOUROU.** s. m. T. Zool. V. Brachyoures.

TOURMALINE. s. f. T. Minér.

Enc.—La *Tourmaline* est un silicate alumineux borifère, qui renferme en outre des quantités variables de potasse, de soude, de magnésie, de lithine, d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse. On la trouve toujours sous forme de cristaux, soit réguliers, soit *déformés, appartenant au système rhomboédrique*, et dont la cassure vitreuse n'offre aucun indice de clivage. La densité moyenne de la t. est 3,25. Elle est, au reste, plus dure que le quartz qu'elle raye; mais elle est rayée par la topaze. De plus, elle est en général fusible au chalumeau. Enfin, elle est remarquable par la propriété qu'elle possède de s'électriser par la chaleur ou par le frottement. Alors l'une de ses extrémités prend l'électricité positive, et *l'autre l'électricité négative. De là les noms de Pierre électrique*, de *Schorl électrique* et d'*Aimant de Ceylan*, sous lesquels on désignait autrefois cette espèce minérale. Elle possède en outre, quand elle est sous forme de lame mince, la faculté d'éteindre l'une des deux images produites par la double réfraction. On se sert en physique de cette propriété pour étudier la nature de la double réfraction dans les cristaux. La t. est tantôt opaque ou légèrement translucide, tantôt transparente. Sa couleur ordinaire est le noir; néanmoins on trouve des tourmalines rouges, bleues, vertes, etc., *qu'on désigne respectivement* sous les noms de *Rubellite*, d'*Indicolithe*, d'*Emeraude du Brésil*, etc. Quoique cette pierre produise fort peu d'effet, on l'emploie dans la bijouterie commune, surtout les variétés vertes, bleues et rouges, qui peuvent imiter jusqu'à un certain point l'émeraude, le saphir et le rubis. Les tourmalines se rencontrent généralement dans les roches de cristallisation. On en trouve encore dans les dépôts *de pegmatite, et les dolomies du Saint-Gothard en fournissent* d'un beau vert clair qu'on ne trouve pas ailleurs. Elles nous arrivent toutes taillées du Brésil, de l'Inde, de Ceylan et de quelques autres contrées de l'Orient.—On doit rapprocher de la tourmaline un silicate alumineux également borifère, qu'on nomme *Axinite*, parce qu'on le rencontre sous la forme de cristaux tranchants semblables à un fer de hache. L'axinite est une substance vitreuse, de couleur violette, ce qui l'a fait appeler jadis *Schorl violet.* Elle appartient aux terrains de cristallisation, et on la trouve principalement au bourg d'Oisans, en Dauphiné.

TOURMENT. s. m. (lat. *tormentum*). Douleur physique longue et violente. *La goutte et la pierre causent de grands tourments.* || Dans un sens partic., Les supplices, les tortures qu'on fait souffrir à quelqu'un. *Les tourments des martyrs. La force des tourments lui arracha l'aveu de son crime. Il mourut dans les tourments.* || Fig., sign. Grande peine d'esprit. *Cette affaire m'a donné bien du t. Les tourments de la jalousie, de l'ambition. Il s'est donné bien du t. et n'a pu réussir.* = Tourmentant, ante. adj. Qui tourmente. *C'est un homme bien tourmentant.*

TOURMENTE. s. f. Orage, bourrasque, tempête; se dit le plus souvent en parl. Des orages qui surviennent en mer. *Grande, furieuse, horrible t. Pendant la t. La t. a dispersé notre flotte. Ce bâtiment résista longtemps à la t. En traversant le mont Cenis, nous fûmes assaillis par la t.* || Fig., se dit Des troubles qui agitent un pays. *Pendant la t. politique.*

TOURMENTER. v. a. Faire souffrir quelque tourment physique. *On l'a si horriblement tourmenté qu'il en est mort.* || Se dit Des douleurs causées par une maladie, une blessure, une opération chirurgicale, etc. *Il est tourmenté de la goutte, de la pierre. Les chirurgiens l'ont cruellement tourmenté. Les mouches tourmentent ce cheval.* || Figur., au sens moral, Donner de la peine, faire souffrir quelque peine d'esprit. *Ces enfants tourmentent fort leur père. Ce procès le tourmente. Être tourmenté de remords, par les remords.* — Sign. encore, Importuner beaucoup, harceler. *Cet homme me tourmente avec ses visites, avec ses demandes continuelles. Il ne fait que me t. Ses créanciers le tourmentent tous les jours.* || Fig., Agiter violemment. *Le vent tourmenta longtemps notre vaisseau. La mer était haute, et le vaisseau fut rudement tourmenté. C'est un cheval qui tourmente fort son cavalier.* || Fig., *T. un ouvrage*, Le travailler avec un effort qui se fait sentir. *Cet ouvrage, ce tableau a été tourmenté.* On dit de même, *T. son style.* = se Tourmenter. v. pr. S'agiter, se remuer. *Tenez-vous en repos, ne vous tourmentez pas tant. Il se tourmentait fort. Ce cheval se tourmente.* || Fig., *Ce bois se tourmente*, Il se déjette. || Figur., au sens moral, S'inquiéter, se donner bien de la peine de corps et d'esprit. *A quoi sert de vous t. si fort? Il ne faut pas se t. pour si peu de chose.* On dit quelquefois dans le même sens, *T. sa vie;* mais cette phrase vieillit. = Tourmenté, ée. part. || Syn. Voy. Molester.

TOURMENTEUX, EUSE. adj. T. Mar. Se dit De certains passages fort sujets aux tempêtes. Peu usité. = Tourmentin. s. m. Syn. de *Trinquette.*

***TOURNAGE.** s. m. T. Techn. Action de façonner au tour.

TOURNAILLER. v. n. Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même lieu, du même point. *Le cerf ne fait que t.* || Rôder autour. *Cessez de t. autour de moi.* — Fam. dans les deux sens.

TOURNANT. s. m. L'endroit où une rue, un chemin, une rivière fait un coude. *Il fut attaqué au t. de telle rue. Au t. d'une rivière.* || L'espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. *Il n'y a pas assez de t. Ce cocher a mal pris son t.*, Il n'a pas bien pris ses mesures pour tourner. || Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tournoie continuellement. *Il y a là un t. qu'il faut éviter.* || *Moulin à deux tournants*, Moulin à deux roues qui font tourner deux meules. || Figur. et fam., Moyen détourné qu'on emploie pour réussir. *Je prendrai un t. pour arriver jusqu'à lui.* = Tournant, ante. adj. Qui tourne. *Un pont t. Des roues tournantes.* — *Tables tournantes*, V. Table.

***TOURNASSAGE.** s. m. T. Techn. V. Céramique.

***TOURNE-A-GAUCHE.** s. m. T. Technol. Levier muni d'un œil à son centre qui sert à faire tourner une tige sur elle-même.

TOURNEBRIDE. s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE. s. m. Machine qui sert à faire tourner la broche. *T. à ressort. T. à poids.* || Par ext., se dit Du petit garçon qui tourne la broche, et Du chien qu'on met dans une roue pour faire tourner la broche.

TOURNÉE. s. f. (R. *tour*). Voyage qu'on fait en divers endroits; se dit particul. Des courses que certains fonctionnaires publics font avec autorité dans leur ressort, et Des voyages périodiques qu'un particulier fait pour ses affaires ou pour celles d'une compagnie. *Le préfet, le général a fait sa t. Frais de t. Ce marchand est allé faire sa t. en Allemagne. Il est en t.* — Famil., se dit encore Des petites courses qu'on fait en différents endroits. *Il fait tous les matins plusieurs tournées.* || *T. Jardin. Sorte de pioche dont le fer est pointu à l'une de ses extrémités et plat à l'autre. || *T. Pêche. Enceinte de filets qui se montent sur des pieux et qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture regarde la côte, de manière que le poisson donne dans ces filets, lorsque la mer se retire après la marée.

***TOURNEFORTIE.** s. f. T. Bot. V. Ehrétiacées.

TOURNELLE. s. f. Petite tour; ne se dit qu'en parl. De quelques anciens bâtiments, ou de quelques lieux. *Le palais des Tournelles. La rue des Tournelles. Le pont, le quai de la Tournelle à Paris.* — *La chambre de la Tournelle*, V. Parlement.

TOURNEMAIN. s. m. N'est usité que dans cette vieille locut., *En un t.*, En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. On dit aujourd'hui, *En un tour de main.*

***TOURNE-OREILLE.** adj. et s. f. T. Agricult. Se dit D'une sorte de charrue, dont le versoir mobile se change de côté à chaque tour de labour.

***TOURNE-PIERRE.** s. m. T. Ornith.

Enc.—L'oiseau ainsi nommé constitue, dans l'ordre des *Échassiers*, famille des *Longirostres*, un genre distinct que Cuvier place entre les Combattants et les Chevaliers. Il diffère de ces genres par son bec plus fort, conique, court et pointu. La seule espèce connue de ce genre, appelée *Tourne-pierre à collier* (*Strepsilas collaris*) [Fig. ci-dessous], est répandue sur les rivages de presque tout le globe. Cet oiseau se tient ordinairement sur les plages où abondent les petits mollusques et les annélides dont il se nourrit, et il doit son nom vulgaire à l'habitude qu'il a de retourner avec son bec les galets et les pierres pour découvrir ces animaux. Il est doué d'un vol puissant, et court avec beaucoup de légèreté. On ne le rencontre chez *nous que de passage*, lorsqu'il se rend dans le Nord pour se reproduire. Il niche *dans un petit enfoncement* pratiqué dans le sable du rivage. Le Tourne-pierre a été décrit par Buffon sous le nom de *Coulonchaud.* Il a le manteau, les scapulaires et les couvertures des ailes d'un marron roux parsemé de taches noires; le reste du corps blanc, avec une bande d'un noir intense qui passe sur le front et forme un large plastron sur le devant du cou.

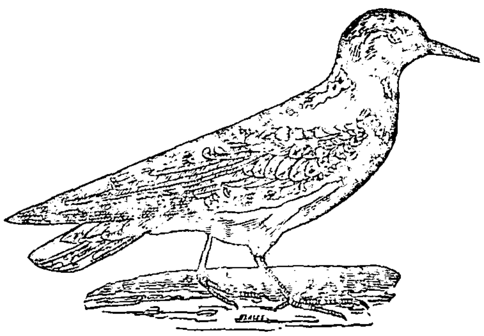

TOURNER. v. a. (lat. *tornare*). Mouvoir en rond. *T. une roue. T. une broche.* || Se dit aussi D'un mouvement quelconque qui a quelque rapport avec le mouvement circulaire. *T. la tête. T. les yeux. T. les regards.* — *T. les pieds en dedans, en dehors*, Porter la pointe des pieds en dedans, en dehors. Fam., *Tournez-moi les talons*, Partez, éloignez-vous de moi. — *T. le dos à quelqu'un, etc.*, Voy. Dos. — *T. tête*, Se tourner pour faire face à ses ennemis. *Les ennemis le poursuivaient; il tourna tête et les obligea de reculer à leur tour.* || Figur., *T. une personne à son gré*, Manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut. — *T. quelqu'un de tous les sens, de tous les côtés*, Lui faire diverses questions et diverses propositions afin de tirer de lui ce qu'il sait, ou pour découvrir quel est son sentiment, son dessein.—Absol., *T. quelqu'un*, L'interroger avec adresse. *On a eu beau le t., il n'a rien dit. On l'a tourné et retourné de mille façons.* Sign. aussi, Circonvenir. *Ils l'ont tant tourné, qu'ils l'ont amené à leurs fins.*—*T. la tête à quelqu'un*, L'étourdir, l'importuner, l'excéder; ou Lui faire changer de résolution, de bien en mal, ou même Le rendre fou. *Cet événement lui a tourné la tête.* On dit à peu près dans ce dernier sens, D'une femme qui a inspiré un amour violent à quelqu'un, *Cette femme lui a tourné la tête.* || Faire un détour pour prendre à revers. *Nous réussîmes à t. l'ennemi. T. un poste. T. une montagne.* — On dit à peu près de même, *T. un lièvre. T. des perdrix.* || Mettre une chose dans un état opposé à celui où elle était auparavant. *T. les feuillets d'un livre. T. une chose sens dessus dessous. Tournez l'étoffe dans l'autre sens. Tournez-la à l'envers. T. une carte. T. une médaille.* — Fig., *T. bien, t. mal une affaire, une chose*, Lui donner un bon, un mauvais aspect.— Fig. et fam., *T. la médaille*, Considérer une affaire, une personne, sous l'aspect opposé. *T. casaque*, V. Casaque. *T. Bride*, V. Bride. || Fam., *T. ses souliers*, Les déformer en marchant de telle sorte que l'assiette du pied ne soit pas droite. || Diriger. *T. ses pas vers un endroit. Les factions finirent par t. leurs armes les unes contre les autres. Ce prince tourna ses armes, ses forces contre les Turcs. T. son activité vers le commerce.* — *T. toutes ses pensées à quelque chose, vers quelque chose*, Y appliquer toutes ses pensées, s'y adonner entièrement. On dit de même, *T. son cœur à Dieu.* || Fig., Traduire. *T. du latin en français.* Vieux. — Interpréter. *T. tout en bien, t. tout en mal. T. les choses à son avantage*, Les interpréter avantageusement pour soi, ou Savoir en tirer de l'avantage. — *T. quelqu'un en ridicule*, V. Ridicule. — *T. une chose en rail-*

lerie, La prendre comme dite en raillant et sans dessein de fâcher, ou Se moquer de quelque chose, en faire des railleries. *Il ne prit pas sérieusement les choses désagréables qu'on lui disait, il les tourna en raillerie. Il tourne en raillerie les plus sages remontrances.* || Façonner au tour des ouvrages de bois, d'ivoire, de métal, etc. *T. des colonnes, des chaises. T. l'or, l'argent, le cuivre. T. de la poterie.* Absol., *Il s'amuse à t. Cet ouvrier tourne bien.* — Fig., Arranger d'une certaine manière les paroles, les pensées dans une œuvre de prose ou de vers, leur donner un certain tour. *Il tourne bien les vers. Je voudrais t. cette période autrement. Il tourne assez bien une lettre, un compliment.* = TOURNER. v. n. Se mouvoir en rond. *Le soleil tourne autour de son axe, tourne sur lui-même. La terre et les planètes tournent autour du soleil. La roue, le moulin tourne. Pendant que la broche tournait. Un cheval qui tourne autour d'un pilier.* — Fig. et famil., *T. autour du pot, ne faire que t. autour du pot*, Employer des circonlocutions, dire des paroles oiseuses, au lieu d'aller droit au fait ou à la conclusion. *T. à tout vent, t. comme une girouette*, Avoir l'esprit inconstant, changer souvent de sentiment, d'opinion. || *La tête lui tourne*, se dit D'une personne qui a des étourdissements, des vertiges, de sorte qu'il lui semble que les objets tournoient autour d'elle. *Dès qu'il a bu, la tête lui tourne. Ne regardez pas en bas de peur que la tête ne vous tourne.* — Fig., *La tête lui a tourné*, se dit D'un homme qui est devenu fou, ou qui, soit par crainte, soit par vanité, soit par quelque autre passion, fait des choses extravagantes, ou qui se méconnaît dans la bonne fortune. On dit encore D'un homme qui a tant d'affaires ou qui se trouve dans une situation si pénible, si difficile, qu'il ne sait quel parti prendre, *Il est si embarrassé, que la tête lui tourne, que la tête lui en tourne.* || Se mouvoir à droite ou à gauche, quoique le mouvement ne se fasse pas tout à fait en rond. *T. de côte et d'autre. T. à droite, à gauche. T. tout court. Ce cheval tourne bien, tourne à toutes mains. Tournez, cocher. Après cette bataille, une partie de notre armée tourna du côté de l'Allemagne.* — Fig., *T. du côté de quelqu'un*, Se ranger de son parti. *Ne savoir plus de quel côté t.*, Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressource. — Figur. et fam., *T. court*, Abréger. *L'orateur a tourné court après cette réflexion, et s'est hâté de finir.* En parlant Des choses, *T. court*, sign. Se terminer, finir brusquement. *Cette maladie a tourné court. Ce dénoûment tourne trop court.* || Figur., *T. bien, t. mal*, se dit D'une personne ou d'une chose qui ne réalise pas les bonnes espérances qu'elle avait fait concevoir, qui donne lieu de craindre une conséquence fâcheuse, une issue funeste. *Ce jeune homme tourne bien. Cette femme a bien mal tourné. Cette affaire a bien tourné, a tourné autrement qu'on ne pensait. La maladie tourne mal.* On dit à peu près de même, *Ce malade a tourné tout d'un coup à la mort. La maladie tourne infailliblement à la mort.* — On dit aussi qu'*Une chose tournera à la honte, à la gloire, à l'honneur de quelqu'un*, qu'*Elle lui tournera à bien, à mal, à profit, etc.*, pour signifier qu'Elle produira pour lui de la honte, de la gloire, du bien, du mal, etc. — On dit encore De quelqu'un à qui rien ne réussit, *Tout tourne contre lui.* — En parlant Du vent, on dit : *Le vent a tourné*, Il souffle d'un autre point de l'horizon qu'auparavant; et *Le vent tourne au nord, au sud, etc.*, Il passe au nord, etc. — * Fig. et fam., *Le vent a tourné*, se dit D'une personne qui a changé de sentiment, de résolution, sous une influence quelconque. — Fig., *La chance a tourné*, V. CHANCE. || S'altérer, changer en mal. *Ce vin ne sera pas de garde, il tournera, il commence à t. Cette crème a tourné.* Fam. et par exag., on dit D'un saisissement, d'une émotion violente et pénible, *Cela fait t. le sang.* — *Le raisin, les cerises, les groseilles tournent, commencent à t.*, Ils commencent à mûrir, à se colorer. || T. Jeu de cartes. *Il tourne à cœur, à carreau, etc.*, La carte qu'on découvre, qu'on montre est de la couleur nommée carreau, cœur, etc. *De quoi tourne-t-il?* = SE TOURNER. v. pr. Se mettre dans une situation opposée à celle où l'on était. *Se t. vers une personne, vers une chose. Se t. dans son lit. Tournez-vous pour qu'on voie si cet habit va bien par derrière.* || Se diriger. *Tous les yeux se tournèrent vers lui. De quelque côté que mon regard se tourne. Tous les cœurs et toutes les espérances se tournèrent vers ce prince.* — *Se t. contre quelqu'un*, S'opposer à lui, le combattre. *Se t. du côté de quelqu'un*, Embrasser son parti. *Se t. vers Dieu*, Se convertir, ou Avoir recours à Dieu. — Figur., *Ne savoir de quel côté se t.*, Ne savoir quel parti prendre, ou Ne savoir que devenir, n'avoir plus de ressource, ou Être tellement surchargé d'affaires, qu'on ne sait par où commencer. || Se changer, se transformer, passer d'un état à un autre. *La verdeur de ce vin se tournera en force. Tout ce qu'il mange se tourne en bile. Sa fièvre tierce s'est tournée en quarte.* — Fig., *L'orgueil se tourne aisément en cruauté.* = TOURNÉ, ÉE. p. || *Cette maison est bien, est mal tournée*, Elle est dans une bonne, dans une mauvaise exposition. On dit de même, *Cet appartement, cette chambre est bien tournée.* || Fig. et fam., *Un homme bien tourné*, Un homme bien fait, qui a bon air. — *C'est un esprit mal tourné*, se dit D'une personne qui prend ordinairement les choses de travers. || * *Des fraises, des cerises tournées*, Qui sont altérées, qui ont perdu de leur saveur.

TOURNESOL. s. m. [On prononce l'S fortement.]

Enc. — Sous le nom de *Tournesol*, on désigne vulgairement les plantes dont les fleurs paraissent se tourner du côté du soleil et en suivre les mouvements : tels sont l'*Hélianthe annuel*, de la famille des Composées, l'*Héliotrope d'Europe*, de la famille des Borraginées, etc. Mais, en outre, on appelle communément *Tournesol des teinturiers* le *Crozophora tinctoria* (*Croton tinctorium*, Linné), de la famille des Euphorbiacées, parce que la couleur du suc qu'on extrait de cette plante, et qui s'emploie dans la teinture, se modifie sous l'action des rayons solaires. Par extension, on a donné encore le nom de *Tournesol* à la matière colorante d'un bleu violet que fournit le Crozophora, et à celle que fournissent également certains Lichens, parce qu'on croyait jadis que cette dernière provenait du Crozophora. — Ainsi donc, on doit distinguer, comme matières colorantes, le t. du Crozophora, et le t. des lichens. Le premier est connu dans le commerce sous le nom de *T. en drapeaux*, et le second sous celui de *T. en pains*. Le *T. en drapeaux* est, dans quelques-uns de nos départements du Midi, surtout dans le Gard, aux environs de Grand-Gallargues, l'objet d'une fabrication assez importante. Pour l'obtenir, on extrait par trituration et expression des sommités du Crozophora un suc verdâtre dans lequel on trempe des chiffons. Ceux-ci sont ensuite plongés dans un mélange de chaux et d'urine putréfiée; ils en sortent, au bout de quelque temps, teints en un bleu violacé qu'on rend plus intense en les trempant de nouveau à plusieurs reprises dans le suc de la même plante et en les exposant, après chaque immersion, à la vapeur ammoniacale. Ce genre de t. ne sert guère qu'à teindre le papier à sucre et à colorer la croûte des fromages de Hollande. Le *T. en pains* est fourni par différentes sortes de Lichens, comme le *Variolaria orcina* ou Parelle d'Auvergne, le *Lichen tartareus*, etc. Pour le préparer, on mêle ces Lichens avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et on les réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. Au bout de quarante jours, ce mélange étant devenu à peu près d'une couleur pourpre, on l'arrose de nouveau avec de l'urine. Quelques jours après, la pâte est devenue bleue, et l'on divise la masse pour en modérer la chaleur et en ralentir la putréfaction. On y ajoute encore de l'urine, et l'on y incorpore de la chaux. Enfin, on y mêle de la craie pour lui donner une consistance ferme, et on la divise en petits parallélipipèdes droits qu'on fait sécher. Le t. en pains se fabrique surtout en Hollande et en Auvergne. On s'en sert dans l'industrie pour teindre en bleu les papiers communs, pour tracer sur le linge des dessins de broderie, etc. On sait que la *teinture* et le *papier de t.* sont continuellement employés dans les laboratoires de chimie pour constater l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité des corps. La matière colorante du t. est naturellement rouge, et la couleur bleue n'apparait que par suite de sa combinaison avec la potasse ou la soude, la chaux et l'ammoniaque, ce qui explique parfaitement l'action des acides et des alcalis sur cette substance. Les premiers lui restituent sa couleur naturelle en neutralisant les seconds, qui, à leur tour, en saturant les premiers, la ramènent au bleu.

TOURNEUR. s. m. Artisan qui fait des ouvrages au tour. *Excellent t. T. en bois, en ivoire, etc.* = TOURNEUR. adj. m. Qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même. *Les derviches tourneurs*, V. MAHOMÉTISME.

* **TOURNEVIRE.** s. f. T. Mar. Gros cordage roulé autour d'un cabestan, dont on se sert pour élever les ancres et autres corps pesants. = TOURNEVIS. s. m. [On pron. l'S finale.] T. Techn. Instrument de fer avec lequel on serre ou l'on desserre des vis.

***TOURNIOLE.** s. f. Voy. PANARIS.

TOURNIQUET. s. m. Croix de bois ou de fer mobile et posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, dans une porte, pour ne laisser passer que des gens de pied, ou qu'une personne à la fois. || T. Chir. Voy. HÉMOSTATIQUE. || * T. Guerre. Poutre garnie de pointes de fer, qu'on place dans une ouverture, dans une brèche, pour arrêter l'ennemi. || * T. Jeu. Disque autour duquel sont marqués des numéros, et portant au milieu un piton avec une aiguille que l'on fait tourner, et qui, selon le chiffre devant lequel elle s'arrête, indique la perte ou le gain. || * T. Mar. Rouleau qui sert à changer la direction d'un cordage pour l'empêcher de frotter contre quelque objet placé dans cette direction. || T. Techn. Petit anneau de bois mobile et fixé au bord d'un châssis, qui sert, quand on lève le châssis, à soutenir celui-ci. — * Espèce de dévidoir à plusieurs branches, dont les épingliers se servent pour dévider le fil de laiton. || T. Phys. *T. électrique*, V. ÉLECTRICITÉ. *T. hydraulique*, V. HYDRODYNAMIQUE.

TOURNIS. s. m. T. Art vétér. Voy. MOUTON.

* **TOURNISSE.** s. f. T. Techn. V. CHARPENTERIE.

TOURNOI. s. m. (bas lat. *torneamentum*).

Enc. — Pendant le moyen âge, on donnait le nom de *Tournois*, en bas latin *torneamenta*, à des fêtes guerrières et publiques où les chevaliers se réunissaient pour faire montre de leur adresse et de leur valeur, ainsi que de leur habileté au maniement des armes. On a beaucoup discuté autrefois sur la question de l'origine de ces solennités, mais aujourd'hui on admet généralement que, si des exercices analogues à ceux des tournois ont existé de tout temps chez les nations guerrières, ces exercices n'ont été soumis à des règles fixes, à une législation particulière, que dans le courant du XIe siècle : or, c'est là ce qui caractérise les *Tournois* proprement dits. On attribue cette innovation à un chevalier français, nommé Geoffroy de Preuilly, qui périt à Angers, en 1066, et c'est pour cela qu'on regarde ce seigneur comme l'inventeur des tournois. Au reste, l'origine française de ces fêtes est formellement reconnue par plusieurs auteurs du XIIIe siècle et des siècles suivants, notamment par les chroniqueurs anglais Mathieu Pâris et Raoul de Coggeshall. Le premier les appelle *Joutes françaises* (*conflictus gallici*); et le second, racontant la mort de Geoffroy de Mandeville, dit qu'il mourut d'une blessure reçue à Londres dans une lutte où l'on combattait avec la lance *à la manière française* (*more Francorum*). On trouve des témoignages du même genre dans des ouvrages espagnols, grecs, italiens, allemands, etc. — On distinguait les *grands* et les *petits tournois*, ceux-ci donnés par les nobles d'un rang inférieur, et ceux-là par les souverains et les princes; mais on déployait dans les uns et les autres la plus grande magnificence. Les tournois avaient le plus souvent lieu à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, d'un traité de paix, etc. Le prince ou le seigneur qui se proposait d'en donner un, le faisait annoncer dans les villes et les châteaux par la voix des hérauts d'armes. A l'époque indiquée, les chemins se couvraient d'une foule nombreuse : nobles et non nobles accouraient de toutes parts, aussi avides de ce genre de spectacle que les Romains avaient pu l'être des jeux du cirque et de l'amphithéâtre. Dès leur arrivée au lieu de la fête, les combattants *faisaient de leur blason fenêtre*, c.-à-d. arboraient leur bannière à la fenêtre la plus élevée de leur logis, et plaçaient leur écusson armorié sur un poteau planté devant la porte. Ils envoyaient en même temps leur heaume et leur écu aux seigneurs chargés de la police du t., ou *Juges du camp*, qui les exposaient dans un lieu où les dames allaient les visiter. Quand une dame avait reçu quelque offense de l'un d'eux, elle le *recommandait* en touchant son écu. L'accusation étant prouvée, le chevalier était puni et exclu de la fête. Les chevaliers admis à figurer comme acteurs dans les exercices, juraient entre les mains des juges d'observer fidèlement les lois du t. Ils s'engageaient, entre autres choses, à ne se servir que d'*armes gracieuses* ou *courtoises*, c.-à-d. de lances sans fer et d'épées sans pointe ni tranchant; à ne pas blesser le cheval de leur adversaire; à ne frapper qu'entre les quatre membres; à ne pas se réunir plusieurs contre un seul; à ne pas attaquer celui qui aurait levé la visière de son casque ou dont le casque serait tombé, etc. Le lieu du t. consistait en une enceinte, ou *Lice*, formée d'une double barrière à hauteur d'appui, et dont un des côtés au moins était garni d'échafaudages de charpente formant des tribunes où se plaçaient les juges, les dames et les autres spectateurs illustres. On distinguait plusieurs sortes d'exercices. Dans le *Combat à la foule*, ou *Trespignée*, qui constituait le t. proprement dit, deux troupes de chevaliers, armés de toutes pièces et montés sur de forts chevaux, se mêlaient l'une à l'autre, et s'efforçaient de remporter l'avantage, en renversant par l'impétuosité de leur choc les cavaliers du parti opposé. Le *Pas d'armes* et la *Castille* simulaient, le premier un combat engagé pour défendre un défilé ou quelque passage difficile, la seconde l'attaque d'un château fort : deux troupes de combattants, tantôt à pied, tantôt à cheval, figuraient dans ces deux exercices. Le *Combat à la barrière* avait lieu aussi entre deux troupes, mais on s'y battait à pied : les deux partis s'attaquaient avec l'épée, la hache et la masse d'armes, et ne cessaient de lutter que lorsque l'un d'eux avait repoussé l'autre au delà d'une certaine limite. La *Joute*, au contraire, était un combat singulier d'homme à homme : c'était la partie du t. qui excitait le plus vif intérêt. Ces fêtes guerrières duraient ordinairement plusieurs jours, pendant lesquels se succédaient les combats à la foule, les castilles, les pas d'armes et les joutes. Ordinairement, ils se terminaient par une joute en l'honneur des dames, où deux chevaliers rompaient une ou deux lances à leur intention : c'est ce qu'on appelait la *joute des dames*. Nous avons dit tout à l'heure que, dans les tournois, on ne faisait usage que d'armes courtoises, car c'était là la règle générale. Mais il y avait aussi parfois des combats à outrance où les adversaires se servaient des armes ordinaires des chevaliers. Ces luttes avaient ordinairement lieu entre chevaliers de différentes nations, ou au service de princes différents. Elles étaient précédées de défis qui étaient portés par les rois d'armes et les hérauts; les conditions du combat étaient indiquées d'avance, et il y avait, comme dans les tournois ordinaires, des juges chargés de veiller à leur stricte observation. Ces rencontres étaient donc de véritables batailles, mais réglées par certaines lois et entourées d'une solennité particulière. — Bien que dans les tournois ordinaires, c'est-à-d. à armes courtoises on prit toutes les précautions possibles pour éviter les accidents, il n'était pas rare que ces fêtes fussent ensanglantées, et qu'on eût à déplorer la mort d'un ou de plusieurs chevaliers, par suite de blessures reçues, de chutes de cheval, etc. On vit même, dans les tournois qui se célébraient l'été, des chevaliers périr suffoqués dans leurs lourdes armures par la chaleur et la poussière. Les accidents qui avaient lieu dans ces jeux guerriers étaient si fréquents, que l'Église s'en alarma, et que plusieurs papes, entre autres Innocent II, Eugène II, Alexandre III et Innocent III, les défendirent sous peine d'excommunication. Des défenses semblables furent faites, à diverses époques, par l'autorité civile ; mais la mode des tournois était si enracinée dans les mœurs de la noblesse, que l'on ne tint compte, ni des censures ecclésiastiques, ni des menaces des rois. Ces fêtes chevaleresques se maintinrent jusque vers la fin du XVIe siècle. En ce qui concerne notre pays, elles firent fureur jusqu'en 1559, où Henri II périt dans une joute à la lance contre le comte de Montgomery, son capitaine des gardes. Encore ce t. ne fut-il pas le dernier, puisque nous voyons, peu d'années après, *en* 1571, Charles IX *rompre des lances avec le duc de Guise*, qui le blessa grièvement. Ces combats cessèrent alors totalement, et, sous Louis XIII, ils furent remplacés par les luttes parfaitement pacifiques des *Carrousels*, c'est-à-d. par des exercices purement équestres, et par des courses de bagues et de têtes. — Outre la signification que nous avons attribuée plus haut au mot *Pas d'armes*, on appliquait encore ce nom à certains combats, soit avec armes courtoises, soit avec armes à outrance, entre deux ou plusieurs chevaliers. Quand un chevalier voulait faire un pas d'armes, il allait, armé de toutes pièces, se camper fièrement sur un chemin fréquenté et appendait son écu à un arbre. Personne ayant le droit de ceindre l'épée ne pouvait passer outre sans s'être mesuré contre lui, et le vaincu était soumis à diverses peines stipulées d'avance. Il y avait des passages qui étaient des lices perpétuelles où les chevaliers se donnaient rendez-vous pour mesurer leur adresse et leur courage. Tel était, par ex., le défilé qui existe entre Calais et Saint-Jacquevert, et qui était fréquenté particulièrement par les Anglais. Les chevaliers de Guyenne et de Languedoc allaient établir des pas d'armes aux frontières d'Espagne, pour obliger les caballeros de ce royaume à croiser avec eux la lance et l'épée. Quelquefois les pas d'armes étaient annoncés comme les tournois, et de toutes parts la noblesse s'empressait de s'y rendre, parce que, s'ils étaient une occasion de gloire, ils en étaient une aussi de divertissements et de banquets.

TOURNOIEMENT ou TOURNOÎMENT. s. m. Action de ce qui tournoie. *Le t. de l'eau.* || *T. de tête*, Vertige dans lequel il semble que tous les objets tournent.

TOURNOIS. adj. 2 g. T. Métrol. V. Monnaie.

TOURNOYER. v. n. Tourner en faisant plusieurs tours. *Cet homme ne fait que t. Après avoir longtemps tournoyé, il retrouva son chemin. Dans l'endroit où vous voyez t. l'eau, il y a un gouffre. La flamme s'élevait en tournoyant.* || Figur. et fam., Biaiser, chercher des détours dans une affaire. *A quoi sert de t., il faut aller au but.* || Conj. Voy. Employer.

TOURNURE. s. f. Tour, direction. *Le succès de votre affaire dépend de la t. qu'on y donnera. Cette affaire prend une bonne t., une mauvaise t., une t. favorable. Il a une t. d'esprit agréable. La t. de son imagination.* || Arrangement, construction. *La t. d'un vers, d'une phrase. Une t. hardie. Bossuet a des tournures qui ne sont qu'à lui.* || Taille, habitude du corps. *Ce jeune homme est d'une jolie t. Cette femme a une bonne, une mauvaise t. Elle n'a pas de t.*, Elle n'a rien d'agréable dans sa taille, dans sa manière de marcher, de se présenter, etc. || * T. Techn. *T. de fer, de cuivre*, Les copeaux, les particules de fer, de cuivre, qui se détachent lorsqu'on travaille ces métaux au tour.

TOURTE. s. f. (lat. *torta*). Sorte de pâtisserie dans laquelle on met des viandes, des fruits, etc. = Tourteau. s. m. Sorte de gâteau. Vx. || Par anal., La masse pâteuse formée avec le résidu de certaines graines, de certains fruits dont on a exprimé l'huile. *Les tourteaux de graine de lin et de colza servent à la nourriture des bestiaux.* || * T. Artificier. V. Pyrotechnie. || * T. Blas. V. Besant. || * T. Zool. V. Brachyoures.

TOURTEREAU. s. m. Jeune tourterelle. = Tourterelle. s. f. T. Ornith. V. Pigeon.

TOURTIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes.

TOURTRE. s. f. Nom donné à la tourterelle, quand on parle de cet oiseau comme bon à manger. *Manger des tourtres.* Vieux.

TOUSELLE. s. f. T. Bot. Voy. Froment.

TOUSSAINT. s. f. La fête de tous les saints.

Enc. — L'origine de la fête ainsi nommée remonte au commencement du VIIe siècle, c.-à-d. à l'année 607, où le pape Boniface IV consacra l'ancien temple du Panthéon au culte du vrai Dieu, sous l'invocation de la Vierge et de tous les martyrs. En 731, Grégoire III remplaça la fête de *tous les martyrs* par celle de *tous les saints*, et Grégoire IV l'introduisit en France en 837. Cette fête, que l'on désigne communément chez nous sous le nom de *la Toussaint*, est une des grandes solennités religieuses de l'Eglise catholique et même de l'Eglise grecque. La première la célèbre le 1er novembre, et la seconde le dimanche qui suit la Pentecôte.

TOUSSER. v. n. Faire l'effort et le bruit que cause la toux. *Ce malade tousse beaucoup. J'ai toussé toute la nuit.* || Faire ce même bruit à dessein. *Il tousse pour avertir de sa présence.* = Tousseur, euse. s. Celui, celle qui tousse souvent. Fam.

TOUT, TOUTE. adj. (lat. *totus*). Se dit D'une chose considérée en son entier, par rapport à l'étendue, au nombre, à l'action. *T. l'univers. Toute la terre. T. le monde. Tous les êtres créés. Toutes les plantes. Toutes les nations de la terre. T. le peuple murmura. Toute sa famille est en bonne santé. Il mit toutes les troupes en bataille. Tous tant que nous sommes. Je les ai tous éprouvés et je les trouve tous très-bons. Il a douze enfants, qui sont tous vivants. Ils furent tous étonnés. Toute la dépense monte à tant. Il y a mis t. son argent. Travaillez de toutes vos forces. Donner t. pouvoir à quelqu'un. Employer t. son pouvoir, t. son savoir, toute son industrie à quelque chose. Aimer Dieu de t. son cœur. Voilà toute l'affaire. Voilà t. ce que je sais. T. cela est fort inquiétant.* Avec ellipse du substantif, *Se dévouer pour le salut de tous. Je vous le dis une fois pour toutes.* — *Tous deux* ou *Tous les deux*, L'un et l'autre. La première de ces locutions marque ordinairement simultanéité. *Ils partirent tous deux, tous deux ensemble pour la ville. Tous les deux sont morts depuis longtemps.* On dit de même, *Tous trois, tous quatre*, et *Tous les trois, tous les quatre.* Au delà de ce dernier nombre jusqu'à *dix*, on supprime rarement l'article ; et au delà de *dix*, on l'emploie toujours : *Tous les cinq, tous les dix, tous les quinze, tous les vingt.* — Famil., *Se faire t. à tous*, S'accommoder avec des gens des caractères les plus divers, etc. — Figur., *Somme toute*, V. Somme. || Signifie aussi Chaque, et alors il n'est pas suivi de l'article. *T. bien est désirable. Toute peine mérite salaire. T. homme est sujet à la mort. Toute autre personne lui conviendrait. A t. propos. De t. point. En toute occasion. A toute heure. A t. moment. De toute part. De toute sorte.* On dit aussi, *A tous moments, de toutes parts, de toutes sortes.* — *Tous les jours, tous les mois, tous les ans*, Chaque jour, chaque mois, etc. *Tous les deux jours, tous les trois jours, etc.; Tous les deux mois, tous les trois mois, etc.; Tous les deux ans, tous les trois ans, etc.*, De deux jours en deux jours, de trois jours en trois jours, etc. *Toutes les deux heures, toutes les vingt-quatre heures, etc.*, De deux heures en deux heures, etc. — *Par tout pays, par toute la terre*, En quelque lieu que ce soit. — *A t. hasard*, V. Hasard. *A toute force*, V. Force. = *Tout*, adj., s'emploie souvent avec ellipse du subst. auquel il se rapporte ; alors il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre du substantif non exprimé. || Dans ce cas, il signifie fréquemment, Toutes les parties d'une chose, toutes les choses qui forment un ensemble, ou La chose prise dans sa totalité. *T. est bon dans cet ouvrage. Il veut t. avoir. T. ou rien. Vieillards, femmes, enfants, t. fut passé au fil de l'épée. T. fuyait, lui seul osa résister. Il y a t. à parier que. Avez-vous t. dit.* Famil., *T. compté, t. rabattu*, Voy. Compter. *A t. prendre*, V. Prendre. — *Ce n'est pas t., ce n'est pas le t.*, Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. *Ce n'est pas t. d'avoir la foi, il faut faire de bonnes œuvres. Ce n'est pas t. d'être assidu, il faut encore...* — Fam., *C'est un bon homme, et puis c'est t.*, Il n'a que de la bonté, ce n'est qu'un bonhomme. || D'autres fois, il se dit pour Chaque chose, chose quelconque. *Prendre un peu de t. Faire t. selon les règles de l'art. C'est un homme qui se met à t. Il peut t. auprès du prince. T. n'est pas désespéré. Il veut parler sur t. Se mêler de t. Il dit que tout va bien.* — Fam., *Se faire à t., se prêter à t.*, S'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes. = Tout. adv. Entièrement, complétement, sans exception, sans réserve. *Je suis t. à vous. Il est t. en Dieu. Il furent t. étonnés. Il est t. autre que vous ne l'avez vu. C'est maintenant t. un autre homme*, ou mieux *un t. autre homme. Il est t. malade. Ces vins-là veulent être bus t. purs. Ce sont des enfants t. pleins d'esprit. Il est difficile de prendre ces animaux t. vivants. Ces étoffes-ci sont t. autres que les premières.* Fam., *Cet enfant est t. le portrait de son père*, ou *C'est t. son père*, Il lui ressemble entièrement. — Fam., *C'est t. un*, Cela revient au même, cela est égal. Prov., *C'est t. un, mais ce n'est pas de même*, Cela revient au même, quoique ce ne soit pas la même chose. Voy. les observ. gramm. ci-après. || *Être t. cœur, t. esprit, t. zèle, etc.*, Être plein de cœur, plein d'esprit, plein de zèle, etc. *C'est une femme qui est t. cœur. Ce sont des gens qui sont t. esprit. Elle est t. zèle pour ses amis.* — Fig. et fam., *Être t. œil et t. oreille, t. yeux et t. oreilles*, Regarder et écouter attentivement. || *Tout* se joint encore avec plusieurs prépositions, adverbes, etc., pour leur donner plus d'énergie. *Il le lui dit t. net, t. franchement, t. doucement. Parler t. haut, parler t. bas. T. au moins. T. du moins. T. autant. T. comme vous voudrez. T. de son long. T. au long. T. de suite. T. droit. T. de travers. T. court. T. à côté, T. contre. T. autour.* || *Tout* sert aussi à former certaines locutions dont on ne peut le retrancher sans détruire ou altérer le sens. *T. à coup. T. d'un coup. T. à fait. T. à l'heure. T. de bon. T. doux.* || *Tout* s'emploie encore devant les adjectifs et devant certains substantifs, dans la signification de Quoique, encore que, quelque. Dans ce cas, il prend l'accord devant les adjectifs féminins qui commencent par une consonne ou une H aspirée. *T. sage qu'il est. T. blessé qu'il était. T. votre ami qu'il est. T. ingrate qu'elle est. T. habiles qu'ils sont. Ces hardes sont usées; mais, t. usées qu'elles sont, on peut encore s'en servir. Toutes raisonnables qu'elles sont. Toute femme qu'elle est.* — On dit à peu près de même, *T. en riant, T. en grondant, T. en plaisantant, etc. T. en riant, il lui montra combien il avait eu tort. Il lui dit ses vérités t. en plaisantant. Il sortit t. en grondant, t. en murmurant.* = Tout. s. m. Se dit D'une chose considérée dans son entier, par rapport aux parties qu'elle renferme. *Le t. est plus grand qu'une de ses parties. Diviser un t. en plusieurs parties. Je ne vends point cela en détail, prenez le t. Je vous céderai le t. Plusieurs touts distincts les uns des autres.* — *Mettre, risquer, jouer le t. pour le t.*, Hasarder de tout perdre pour tout gagner. *Il y a une différence du t. au t.*, se dit De deux choses que quelqu'un compare ensemble, et qui diffèrent extrêmement l'une de l'autre. — Figur. et famil., *Faire son t. d'une personne, d'une chose*, L'aimer uniquement. *Il n'a d'yeux que pour son enfant, il en fait son t.* On dit aussi, *C'est son dieu, c'est son t.* || *Le tout*, se dit aussi, après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre toutes ensemble. *Il a fait telle et telle chose, le t. pour parvenir à son but. Le t. monte à tant.* — *Le t. ensemble*, Ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties formant un tout. *Il y a une ou deux belles scènes dans cette pièce, mais le t. ensemble n'en vaut rien.* — Par exagér., *Tout* se dit De ce qu'il y a d'essentiel, de plus important dans une chose. *C'est quelque chose de bien commencer, mais le t. est de bien finir. Le t. est de faire son devoir.* || **Mon t.*, ou *Mon entier*, se dit, dans une charade, Du mot composé qui forme le sujet à deviner. || T. Blason. *Sur le t., Sur le t. du t.*, Voy. Écu. || T. Jeu. La troisième partie qui se joue après qu'un des deux joueurs a perdu partie et revanche, et où l'on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les deux premières parties ensemble. *Jouer le t. Jouer partie, revanche et le t. Donner, perdre, gagner le t.* — *Le t. du t.*, La partie qui se joue après que la même personne a perdu partie, revanche et le tout, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les trois parties précédentes. *Il a perdu le t. du t.* — *Va-tout*, V. ce mot. = A tout. loc. adv. Se dit De la couleur qui emporte toutes les autres dans un jeu de cartes. *Jouer à t. Il faut faire à t. Jouer deux fois à t.*, Voy. Atout. = Après tout. locut. adv. V. Après. = Du tout. loc. adv., qui se joint avec *Rien, Point, Pas*, pour rendre la négative plus forte, et sign., En aucune façon, nullement, absolument rien. *Il n'aura rien du t. Vous me donnerez cela? Point du t. Vous croyez peut-être qu'il fit des excuses? Pas du t.* En répondant, on dit parfois elliptiq., *Du t. Ferez-vous cela? Du t.* = En tout. locut. adv. Sans en rien omettre, tout étant compris. *Cela lui revient en t. à mille francs. Cela fait cent écus en t.* || Famil., *En t. et par t.*, Entièrement. *Je suis de votre avis en t. et par t.* = Sur-tout. Voy. Surtout.

Obs. gram. — Lorsque *Tout* signifie entièrement, complétement, il est le plus souvent invariable, comme dans ces phrases : *Les chevaux de ce poil-là sont ordinairement tout bons ou tout mauvais ; Ces enfants sont tout pleins d'esprit ; Ce chien a les oreilles tout écorchées ; Cette femme est tout absorbée dans ses réflexions ; Ce succès l'a rendue tout heureuse.* Cependant l'usage veut que *Tout*, devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou par une H aspirée, reçoive le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel cet adjectif se rapporte : *De l'eau toute pure étanche sa soif ; Elle est toute malade ; Elles furent toutes surprises de le voir ; C'est une femme toute pleine de cœur ; Elle en est toute honteuse ; C'est toute la même chose.* — *Tout* prend encore l'accord devant un adjectif féminin, même commençant par une voyelle ou par une H as[illegible]rsqu'il veut dire tout entier, c.-à-d. lorsqu'il désigne l'ensemble, la totalité des différentes parties d'une chose, au lieu d'exprimer l'intensité, la plénitude d'action. C'est ainsi que l'on dit : *La forêt lui parut toute enflammée ; Au langage près, la comédie, chez les Romains, fut toute athénienne.* On observe encore la même distinction, lorsque *Tout* est suivi non d'un adjectif féminin, mais d'une expression équivalente. Ainsi, dans les phrases qui suivent, *Tout* restera invariable, parce qu'il s'agit d'exprimer l'intensité : *Elle était tout en larmes*, Elle pleurait excessivement ; *Elle est tout à son devoir*, Elle est exclusivement occupée de son devoir. Au contraire, dans les exemples suivants, on fera accorder *Tout* avec le substantif, car il exprime la totalité d'une chose : *La maison était toute en feu*, Toute la maison brûlait ; *Cette maison est toute à lui*, Il n'y a aucune partie de cette maison qui ne lui appartienne. Par la même raison, une femme ne devra pas écrire indifféremment : *Je suis tout à vous*, ou *Je suis toute à vous*. La première de ces phrases est une formule de politesse, qui signifie : Je suis entièrement disposée à être utile, à vous rendre service ; la seconde est une expression de tendresse qui veut dire : Je vous consacre ma vie, je vous appartiens.

Dans la locution, *Tout autre*, le mot *Tout* est, tantôt variable, et tantôt invariable. Il est invariable quand il modifie l'adjectif *autre*, et alors il est adverbe, car il peut se traduire par Entièrement : *La société en province est tout autre qu'à Paris ; Ceci est une tout autre question ; Voici de tout autres affaires. Il méritait tout une autre fortune, une tout autre fortune*. Au contraire, il est adjectif et variable, quand il modifie un substantif exprimé ou sous-entendu, car il signifie alors Chaque ou quelconque : *Cela ne m'appartenant pas, je ne peux vous le donner; demandez-moi toute autre chose; Son souvenir me rend toute autre affection impossible; Toute autre place qu'un trône eût été indigne d'elle.*—Par le même motif, *Tout* suivi de l'adjectif *Entier, ière*, reste toujours invariable. En effet, il représente simplement un adverbe qui modifie l'adjectif, et équivaut à Complétement, absolument. *Ce pain est encore tout entier. Une heure tout entière s'écoula. Les grands hommes ne meurent pas tout entiers. Des roches tout entières se détachèrent de la montagne. Cette femme est tout entière à ce qu'elle fait.*

Tout joint à un nom de ville, prend le genre masculin, quoique le nom de ville soit féminin, parce qu'on sous-entend alors le mot peuple : *Tout Rome le sait; A l'approche des Turcs, tout Vienne fut consterné; Tout Vienne était en émoi; Tout Londres était à Epsom*. Il n'en est pas de même lorsqu'il est joint à un nom de province, de royaume, d'une des quatre parties du monde et même d'une paroisse ou d'une rue ; il prend alors le genre de ce nom : *Toute l'Europe. Toute la France. Toute la paroisse, toute la rue.*

Lorsque *Tout* se rapporte à plusieurs substantifs, on doit le répéter avant chacun d'eux, quoiqu'ils soient synonymes : *Il a perdu toute l'inclination et toute l'affection qu'il avait pour moi*. A plus forte raison, *Tout* se répète, lorsque les deux substantifs sont de genres différents : *Je suis avec toute l'ardeur et tout le respect possible.*

Tout, substantif, conserve le T au pluriel ; ainsi on doit écrire : *Plusieurs touts distincts les uns des autres*, et non, *plusieurs tous.*

TOUTE-BONNE. s. f. T. Bot. V. Labiées. = Toute-épice. s. f. Voy. Myrtacées.

TOUTFFOIS. adv. Néanmoins, cependant, mais, pourtant. *Tous les hommes recherchent les richesses, et t. on voit peu d'hommes riches qui soient heureux. Si t. il est permis de le dire. T. on peut répondre que...* ‖ Syn. Voy. Cependant.

TOUTENAGUE. s. f. T. Métall. V. Zinc.

TOUTE-PUISSANCE. s. f. V. Puissance.

TOUTE-SAINE. s. f. Nom vulg. de la Sanicle.

***TOUTES-TABLES.** s. f. pl. T. Jeu. V. Table.

TOUTOU. s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens. *Des toutous.*

TOUT-OU-RIEN. s. m. T. Horlog. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, qui fait qu'elle répète entièrement l'heure indiquée par les aiguilles, ou qu'elle ne répète rien ; ce qui arrive quand on n'a pas poussé assez le bouton. *Cette répétition est à tout-ou-rien.*

TOUT-PUISSANT. adj. et s. V. Puissant.

TOUX. s. f. (lat. *tussis*). T. Méd.

Enc. — La *Toux* consiste en expirations subites, courtes et répétées, dans lesquelles l'air, en traversant rapidement les bronches, la trachée et le larynx, produit un bruit sonore et particulier. Lorsque la t. donne lieu à une succession d'efforts répétés et rapprochés, dont les crises sont séparées par des intervalles plus ou moins longs, on lui donne le nom de *Quinte*. La t. est dite *humide* ou *sèche*, selon qu'elle est ou non accompagnée de crachats. En outre, d'après son rhythme, on la distingue en *t. rare* ou *fréquente*, et, d'après son timbre, en *t. aiguë, rauque, sibilante, sourde, caverneuse*, etc. On l'appelle *férine*, lorsqu'elle est sèche et opiniâtre. La t. est presque toujours *symptomatique*, et se produit dans des affections fort diverses, parmi lesquelles celles de l'appareil respiratoire, telles que l'inflammation du poumon, des bronches, du larynx, des plèvres, la coqueluche, la phthisie pulmonaire, etc., tiennent le premier rang. Elle s'observe aussi généralement dans les maladies du cœur, dans certaines affections de l'estomac, etc. Enfin, on voit parfois des toux dites *nerveuses* ou *idiopathiques* qu'on ne peut rapporter à aucune lésion appréciable. Le traitement de la t. varie selon la nature de la maladie dont elle dépend. Néanmoins, dans beaucoup de cas, elle est assez pénible pour qu'on doive employer des moyens particuliers propres à la calmer, lors même qu'on n'espère pas guérir l'affection principale. On appelle *béchiques* ou *pectorales*, les substances ou préparations propres à calmer la toux. Contre les t. nerveuses, on fait surtout usage des antispasmodiques et des narcotiques.

***TOUYOU.** s. m. T. Ornith. V. Autruche.

TOXICODENDRON. s. m. (grec. τοξικὸν, poison ; δένδρον, arbre). T. Bot. V. Anacardiacées.

TOXICOLOGIE. s. f. (gr. τοξικὸν ; λόγος, discours). Science qui traite des poisons, V. Poison. ‖ Traité sur les poisons. *La t. d'Orfila.* = *Toxicologiste, Toxicologue. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de toxicologie, qui a écrit sur cette science. = Toxique. adj. 2 g. Qui empoisonne, qui est vénéneux. *Substance t. Propriété t.* ‖ S'emploie aussi subst., au masc., comme syn. de *Poison.*

TRABAN. s. m. (all. *trabant*, garde du corps; de *traben*, trotter). Nom donné, dans les régiments suisses, à des militaires armés de hallebardes, et chargés de veiller à la personne du capitaine.

TRABÉE. s. f. T. Antiq. V. Toge.

***TRABUCAIRE.** s. m. (espagn. *trabuco*, tromblon). Nom qu'on donnait en Espagne à des soldats armés d'un tromblon. ‖ Se dit De brigands qui détroussent les voyageurs dans les provinces voisines des Pyrénées.

TRAC. s. m. (latin. *tractus*, traîné). La trace et la piste des bêtes. *Suivre une bête au t.* ‖ *L'allure du cheval, du mulet, etc. *Le t. des chevaux.* — Vieux dans les deux sens.

TRAÇANT, ANTE. adj. T. Bot. V. Racine.

TRACAS. s. m. (lat. *tricæ*, embarras?). Mouvement accompagné de désordre, d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance. *Il y a bien du t. dans cette maison. Il est dans le t. du déménagement.* ‖ Fig., au sens moral. *Le t. des affaires. Le t. du ménage, du commerce. Il s'est retiré du t. du monde.* = Tracasser. v. n. Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. *Il ne peut se tenir en repos, il tracasse sans cesse. Il ne fait que t.* ‖ En parl. D'un esprit inquiet et brouillon, sign. Faire des tracasseries. *On ne saurait vivre avec cet homme, il ne fait que t.* = Tracasser. v. a. Inquiéter, tourmenter quelqu'un. *Cet homme m'a tellement tracassé que j'ai abandonné l'affaire. Il nous a tracassés toute la journée.* ‖ Tracassé, ée. part. = Tracasserie. s. f. Chicane, mauvais procédé, dispute sur des riens. *Il m'a fait une t. qui a rompu le marché. Vous ne savez pas toutes les tracasseries qui vous attendent dans cette carrière.* ‖ Propos, rapport qui tend à brouiller des gens les uns avec les autres. *Il passe sa vie à faire des tracasseries.* = Tracassier, ière. s. Celui, celle qui tracasse, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés, qui inquiète pour des bagatelles. *C'est un t., une tracassière.* — On dit aussi adj., *Une femme tracassière. Une administration, une police tracassière.* ‖ Se dit encore D'un brouillon, d'un indiscret qui, par de mauvais rapports, commet des personnes les unes avec les autres. *C'est un t. qui trouble toutes les sociétés où on l'admet.* — Le mot *Tracas* et tous ses dérivés sont du langage familier.

TRACE. s. f. (lat. *tractus*). La marque, l'empreinte qui résulte du passage d'un homme, d'un animal ou d'une chose. *Voilà la t. de ses pas. Suivre des voleurs à la t. Suivre la t. d'un cheval, d'un chariot. Le tonnerre est tombé dans cet endroit ; on en voit encore la t. La petite vérole n'a laissé sur son visage que des traces imperceptibles.* — Fig., *Marcher sur les traces*, ou *Suivre les traces de quelqu'un*, V. Marcher. ‖ Fig., se dit pour Indice, reste. *On ne trouve dans les historiens aucune t. de cet événement. On n'aperçoit en lui aucune t. de la bonne éducation qu'il a reçue. On trouve encore chez ce peuple les traces d'une ancienne civilisation.* — Se dit aussi Des impressions reçues et plus ou moins conservées par l'esprit, par la mémoire. *Cette aventure a laissé des traces profondes dans son esprit. Les traces que les passions laissent dans l'âme. Le temps a effacé de sa mémoire toute t. de cet événement.* ‖ *Trace*, se dit encore Des lignes que l'on fait sur le terrain pour marquer le dessin d'un jardin, l'alignement d'un mur, le plan d'un édifice, et Des premiers points d'aiguille, des premiers traits que l'on fait sur du canevas, pour marquer les contours des figures d'un ouvrage de tapisserie. ‖ *T. Manuf. Voy. Drap.

Syn. — *Vestige.* — *Vestige*, du latin *vestigium*, signifie proprement l'empreinte du vêtement ; *trace*, de *trahere*, traîner, tirer en long, désigne quelque chose de long ou d'étendu. Le *vestige* n'est qu'un trait imprimé : on le cherche ; la *trace* est une ligne plus ou moins prolongée : on la suit. Le *vestige* marque l'endroit où un homme a passé ; la *trace* marque la voie qu'il a suivie. Au sens figuré, *vestige* désigne les marques qu'on voit dans un lieu et qui indiquent l'existence ancienne d'une chose qui n'est plus, tandis que *trace* exprime quelque chose de plus léger et se dit seul des choses abstraites. En conséquence, on dit : Il reste quelques *vestiges* de cet édifice ; On trouve dans cet endroit les *vestiges* d'un camp romain, et : Cet événement n'a laissé dans l'histoire aucune *trace* ; On découvre encore en lui quelques *traces* de l'éducation qu'il a reçue.

TRACEMENT. s. m. Action de tracer. *Le t. d'un fort sur le terrain. Le t. d'une plate-bande.*

TRACER. v. a. (lat. *trahere*, tirer, traîner). Tirer, disposer les lignes d'une figure géométrique, d'un plan, d'un dessin sur le papier, sur la toile, sur le terrain. *T. une ligne droite, une circonférence, une ellipse. T. un plan, une épure, un dessin, une légère esquisse. T. les contours d'une tête. T. une allée, une route, un parterre, un fort. T. un cadran solaire sur un mur. T. les dimensions d'une chose qui doit être coupée.* Dans le style soutenu, *T. des caractères*, Écrire. *Je reconnais les caractères que sa main a tracés.* — Par anal., *T. un sillon*, Faire, creuser un sillon. ‖ Figur., *T. le chemin à quelqu'un*, Lui donner l'exemple. *Ses ancêtres lui avaient tracé le chemin qu'il devait suivre.* On dit dans le même sens, *T. à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir. T. à quelqu'un des règles de conduite. Sa conduite est toute tracée.* — On dit encore, *T. l'image, le tableau de quelque chose*, Représenter quelque chose par le discours, le décrire. *Il nous a tracé le tableau de ses malheurs.* ‖ Faire sur le canevas les premiers points pour marquer les contours des objets dans un ouvrage de tapisserie, de broderie. *T. de la tapisserie. T. des fleurs sur un canevas.* — *On dit de même, *T. une couture. Je lui ai tracé son ouvrage.* = Tracer. v. n. T. Bot. Se dit Des végétaux dont les racines s'étendent en rampant sur la terre, et ne s'enfoncent presque pas. *L'orme trace beaucoup.* = Tracé, ée. part. ‖ On dit subst., *Le tracé d'un chemin, d'un bastion, d'une broderie.* ‖ Conj. V. Avancer.

***TRACHÉAL, ALE.** adj. T. Anat. et Méd. Qui a rapport à la trachée-artère. *Angine tracheale.* = Trachée-artère, ou simpl., Trachée. s. f. (gr. τραχεῖα, de τραχὺς, âpre). T. Anat. V. Larynx et Respiration. = Trachée. s. f. T. Entom. V. Insecte. ‖ *T. Botan. Voy. Organographie. = *Trachéennes. adj. f. pl. T. Zool. Voy. Arachnides. = *Trachéite. s. f. T. Méd. Inflammation de la trachée; angine trachéale.

***TRACHÉLIDES.** s. f. pl. (grec. τράχηλος, cou).

Enc. — Les *Coléoptères* ainsi nommés constituent la quatrième famille de la section des *Hétéromères*. Ces insectes sont caractérisés par la forme de leur tête, qui est triangulaire ou en cœur, et portée sur une espèce de cou ; d'où le nom de *Trachélides* que leur a imposé Latreille. En outre, ils ont en général le corps mou, avec les élytres flexibles, sans stries, et quelquefois très-courtes, un peu inclinées dans d'autres. Enfin, ils ont des mâchoires non onguiculées. Les Trach. vivent pour la plupart sur différents végétaux : elles en dévorent les feuilles ou sucent lemiel de leurs fleurs. Ce sont des insectes habituellement très-vifs, très-agiles. Beaucoup, lorsqu'on les saisit, courbent leur tête et replient leurs pieds, comme s'ils étaient morts. Latreille divise cette famille en 6 tribus : les *Lagriaires*, les *Pyrochroïdes*, les *Mordellones*, les *Anthicides*, les *Horiales* et les *Cantharidiens*. La plus importante de ces tribus est la dernière, à laquelle nous avons consacré un article au mot Cantharide. Les cinq premières offrant peu d'intérêt, nous nous bornerons à donner leurs caractères et à citer quelques espèces comme types. — 1° Les *Lagriaires* ont le corps allongé et plus étroit en devant, avec le corselet, soit presque cylindracé ou carré, soit ovoïde et tronqué ; les crochets des tarses simples ; et les antennes simples, filiformes ou grossissant insensiblement vers le bout, et insérées près d'une échancrure des yeux. Les espèces de cette tribu se tiennent sur les plantes et feignent d'être mortes lorsqu'on les prend. L'une d'elles est fort commune dans notre pays, c'est la *Lagrie hérissée* (*Lagria hirta*) [Fig. 1, grossie], qui est velue et de couleur noire, avec les élytres jaunâtres et le corselet arrondi. Sa larve, de forme cylindrique, est couverte de poils bruns. — 2° Les *Pyrochroïdes* diffèrent des précédents par leur corps aplati et leur corselet presque orbiculaire ou trapézoïde. Les antennes, dans les mâles, sont en peigne ou en panache, et les élytres très-larges et arrondies. Ces insectes se trouvent au printemps dans les bois. Le g. *Pyrochroa*, qui a donné son nom à la tribu, comprend un petit nombre d'espèces généralement d'un rouge vif. Tel est le *Pyrochroa rouge* ou *Pyr. cardinal* (*Pyr. rubens*), qu'on rencontre dans notre pays. Sa larve, allongée, déprimée, est d'un brun fauve brillant : on la trouve sous les écorces de différents arbres, et notamment des Chênes et des Peupliers. — 3° Les *Mordellones* se distinguent des autres tribus par leur corps élevé et arqué, leur tête basse et leurs élytres très-courtes ou rétrécies et finissant en pointe, ainsi que l'abdomen. Leurs téguments sont d'une consistance ferme et solide, et leur agilité est extrême. Le genre *Rhipiphore* (*Rhipiphorus*) a pour type une espèce européenne, le *Rh. paradoxal* (*Rh. paradoxus*), qui est noir, avec le bord du corselet et des

1

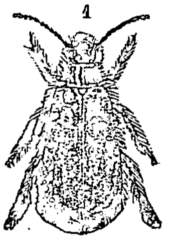

élytres testacés. D'après plusieurs observations, il paraîtrait que les femelles déposent leurs œufs dans les nids de Guêpes où se développent aussi leurs larves. Le g. *Mordelle* (*Mordella*) renferme un grand nombre d'espèces de petite taille qui volent sur les fleurs et sautent facilement. La *M. à bandes* (*M. fasciata*) [Fig. 2, grossie] est noire, allongée, et ses élytres sont ornées de deux bandes transversales de poils soyeux d'un jaune doré chatoyant. Cette espèce est assez commune dans notre pays. — 4° Les *Anthicides* ont le corps oblong et plus étroit en avant, le corselet en général cordiforme ou divisé en deux nœuds, et les antennes simples ou légèrement en scie, filiformes ou un peu plus grosses vers le bout. La plupart de ces insectes vivent à terre où ils courent avec beaucoup de vitesse. Nous nous contenterons de citer le genre *Notoxe* (*Notoxus*) ou *Cuculle*, qui a pour type le *Not. unicorne* (*Not. monoceros*) [Fig. 3, très-grossie]. Cet insecte, qui a au plus 5 millim. de longueur, est d'un fauve clair, avec deux points à la base de chaque élytre et une bande transverse noire. Il doit son nom spécifique à la corne dentée que forme son corselet au-dessus de sa tête. — 5° Enfin, les *Horiales* ont, comme les Cantharidiens, les mandibules terminées en une pointe simple, les palpes filiformes, l'abdomen mou, les élytres flexibles et généralement douées de propriétés vésicantes; mais ils en diffèrent par leurs crochets, qui sont dentés et accompagnés chacun d'un appendice en forme de scie. Ces insectes sont d'assez grande taille, et appartiennent tous, soit à l'Amérique, soit aux Indes.

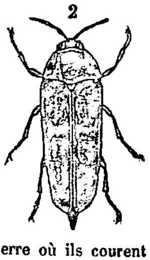
2

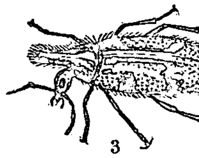
3

*** TRACHÉLIEN, IENNE.** adj. (grec. τράχηλος). T. Anat. Qui appartient à la partie postérieure du cou. *Nerfs trachéliens.*

TRACHÉOTOMIE. s. f. (grec. τραχεῖα, trachée; τομή, section). T. Chir. V. Bronchotomie.

*** TRACHYLOBIUM.** s. m. (gr. τραχὺς, rude; λοβός, gousse). T. Bot. Voy. Légumineuses.

*** TRACHYTE.** s. m. (gr. τραχὺς, rude). T. Minér.

Enc.—Le *Trachyte*, qu'on appelle aussi *Porphyre trappéen*, est une roche agrégée, qui se compose presque entièrement de grains microscopiques de feldspath enchevêtrés et laissant des vides entre eux, auxquels se joignent quelques centièmes de mica, d'amphibole, de fer titané, etc. Le t. est âpre au toucher, d'une texture compacte, grenue, quelquefois bulleuse et d'un aspect terne ou vitreux. Il forme des assises dans les terrains volcaniques des périodes paléothérienne et alluviale, ainsi que des amas transversaux et des filons d'une faible étendue. Cette roche fournit de bons matériaux de construction, et on l'emploie à cet usage dans tous les pays où elle abonde.— Le *Phonolithe* ne diffère du précédent que par le volume de ses parties constituantes. Sa pâte est parfaitement compacte et sans porosité sensible à l'œil nu. Il se divise souvent en plaques tabulaires, qui sont douées d'une grande résonnance : de là le nom donné à cette roche. — Le *Leucostite*, appelé aussi *Porphyre trachytique*, est intermédiaire entre le trachyte et le phonolithe. Il offre la même composition que ces roches ; mais sa texture est plus serrée que celle de la première, et moins serrée que celle de la seconde. En outre, il n'est ni fissile ni sonore comme le phonolithe. Le leucostite et le phonolithe ont les mêmes gisements que le trachyte, mais en assises moins puissantes.

*** TRACTION.** s. f. (lat. *trahere*, tirer). T. Mécan. Action de tirer, ou L'effet produit par cette action. *On appelle angle de t. l'angle que la direction de la puissance fait avec un plan donné.* = * Tractoire. s. f. T. Géom. Se dit D'une ligne courbe qui est caractérisée par cette propriété, que la tangente est toujours égale à une ligne donnée. *La t. a beaucoup d'analogie avec la logarithmique dont la sous-tangente est constante.*

*** TRADESCANTIE.** s. f. T. Bot. V. Commélynées.

TRADITEUR. s. m. (latin. *traditor*, de *tradere*, livrer). T. Hist. ecclésiast. Durant les premiers siècles de l'Église, on appelait ainsi Ceux qui, dans la persécution, livraient aux païens les livres sacrés pour éviter le supplice et la mort. *Saint Cyprien a écrit un livre sur les traditeurs.*

TRADITION. s. f. (lat. *traditio*). Action par laquelle on livre une chose à quelqu'un. *La vente se consomme par la t. de la chose vendue. La vente d'une terre se faisait anciennement par la t. d'une glèbe. L'ordre de portier, dans l'Eglise, se confère par la t. des clefs.* ‖ Par analog., se dit De la voie par laquelle la connaissance des faits et des doctrines se transmet de siècle en siècle, et Des faits, des doctrines mêmes que l'on connaît par cette voie. *Ce sont des faits que la t. seule nous a appris. La t. écrite. La t. non écrite* ou *orale. La religion catholique est fondée sur l'Ecriture sainte et sur la t. Respecter les traditions anciennes. Les traditions fabuleuses de la Grèce. Parmi les traditions religieuses de l'Inde. Beaucoup de traits d'histoire, naguère regardés comme incontestables, sont aujourd'hui considérés comme des traditions légendaires. Ce point de discipline ne se trouve pas dans l'Écriture, ce n'est qu'une t.* — Se dit aussi De toutes les opinions, de tous les procédés, de tous les usages, etc., qui se transmettent de génération en génération par le moyen de l'exemple ou de la parole. *Ceci est une t. de nos maîtres. Cet acteur connaît toutes les traditions du théâtre.*

Enc.— I. Dans le sens Théologique, la *Tradition* est un témoignage qui nous atteste la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un usage. La t. est dite *orale*, lorsque ce témoignage se transmet de vive voix, de génération en génération ; elle est *écrite*, lorsqu'il est consigné dans l'histoire ou dans d'autres livres. A raison des différentes époques et des différents états de la religion, dont les dogmes, ainsi que nous l'avons exposé en parlant de la Révélation, se sont développés avec les besoins de l'humanité suivant les plans de la sagesse divine, on distingue la *T. primitive*, la *T. mosaïque* et la *T. chrétienne*. La *T. primitive* descend d'Adam et des patriarches, et l'on en trouve encore des vestiges chez tous les peuples : elle comprend les vérités dont la connaissance a été donnée par Dieu même à nos premiers parents. Tels sont les dogmes de la création du monde et de l'homme, la chute mystérieuse du genre humain, la promesse d'un rédempteur, l'existence d'une autre vie, l'immortalité de l'âme et les principaux actes du culte divin. La *T. mosaïque* comprend la loi promulguée par le législateur des Hébreux. Enfin, la *T. chrétienne* ou *évangélique* est celle qui se rapporte à la révélation apportée par le fils de Dieu. Dans la t. évangélique, on distingue généralement les traditions *divines* et les traditions *ecclésiastiques*. Les premières concernent le dogme et la morale, qui, de leur nature, sont immuables et ne sauraient jamais éprouver la moindre variation ; les secondes sont relatives au culte et à la discipline, qui, au moins sous certains rapports, sont susceptibles de se modifier suivant les temps et les lieux, quoique l'esprit de l'Église, dont émane la discipline, ne varie point. Les traditions *apostoliques*, c.-à-d. celles qui remontent directement aux apôtres, sont encore souvent appelées traditions *divines*, parce que les apôtres n'ont rien enseigné que ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ lui-même ou par inspiration du Saint-Esprit. Au reste, on peut dire que toute la t. de l'Église, quel que soit son objet, est *divine*, en ce sens qu'elle est la *parole de Dieu* non écrite dans les Livres saints, mais transmise par les apôtres à leurs successenrs, et conservée sans corruption dans le sein de l'Église éclairée par l'Esprit-Saint.

II. S'il est vrai que l'Ecriture est le fondement même de la foi, il n'est pas moins vrai qu'elle ne saurait se passer de la t. En effet, « la t., dit le cardinal Gousset, nous instruit, et des vérités en petit nombre dont il n'est pas parlé dans les Livres saints, et des vérités que les auteurs sacrés ont insinuées, sans donner les développements ou les explications nécessaires pour les faire connaître suffisamment. De plus, elle fixe le vrai sens des Écritures sur tous les points, et nous fournit des armes pour les défendre elles-mêmes contre ceux qui en attaquent l'autorité, ou qui cherchent, en la dénaturant, à les rendre favorables à leurs erreurs par des interprétations arbitraires. » On peut donc dire que l'Ecriture, expliquée et suppléée par la t., est une règle sûre, divine, infaillible, à laquelle tout chrétien doit se soumettre sans hésiter, tandis que l'Ecriture sainte, sans la t. et livrée à l'interprétation arbitraire des particuliers, est une source infaillible d'erreurs. Pendant 2400 ans, Dieu a conservé la religion des patriarches par la t. seule. Pendant 1500 ans, il a conservé celle des Juifs autant par la t. que par l'Ecriture. Il ne saurait avoir changé de conduite à l'égard de la religion chrétienne. Si Jésus-Christ et les apôtres avaient voulu que la doctrine chrétienne fût répandue et conservée par l'Ecriture seule, il n'aurait pas été besoin d'établir une succession de pasteurs et de docteurs pour en perpétuer l'enseignement ; mais on comprend que les apôtres ne pouvaient se contenter de mettre l'Ecriture entre les mains des fidèles, de leur en recommander la lecture assidue, et de la livrer à l'infinie variété des interprétations individuelles. L'Écriture seule ne pouvait être un moyen suffisant pour répandre et pour conserver la doctrine du Christ. Il était donc nécessaire qu'il y eût un ministère, une mission, un enseignement public, chargé d'attester aux fidèles l'authenticité, l'intégrité, la divinité des Livres saints, de les leur expliquer et de leur en donner le véritable sens. Le concile de Trente, représentant l'Eglise universelle, met en conséquence sur le même rang les saintes Ecritures et la t. Il reçoit avec les mêmes sentiments de respect et de vénération les Livres sacrés et les traditions non écrites touchant la foi et les mœurs, comme ayant été reçues par les apôtres de la bouche de Jésus-Christ même, ou comme ayant été laissées par ces mêmes apôtres à qui l'Esprit-Saint les a dictées, et étant parvenues jusqu'à nous de main en main par la succession non interrompue de l'Eglise ; puis il déclare anathème quiconque rejette ces traditions. Cette décision, loin d'être une innovation, est fondée sur l'Écriture elle-même, sur les témoignages des Pères et des docteurs de tous les temps, sur la croyance générale de l'Eglise, et même sur l'aveu des auteurs les plus graves parmi les protestants.

III. Les sources de la t. sont au nombre de quatre : 1° la croyance ou la pratique constante de l'Eglise ; 2° la liturgie dans son sens le plus étendu ; 3° les écrits des Pères, des anciens docteurs, des papes, etc. ; 4° enfin l'autorité de l'Eglise. — La croyance, la pratique constante de l'Eglise, est un moyen sûr de connaître la véritable doctrine du Christ. Ce que l'Eglise croit et a toujours cru comme révélé de Dieu, ce qu'elle pratique et a toujours pratiqué comme prescrit par une loi divine, ne peut venir que de Jésus-Christ par la prédication ou les instructions particulières des apôtres. Saint Paul, écrivant aux Thessaloniciens, leur dit : « Demeurez fermes, mes frères, et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre. » On voit que l'apôtre veut qu'on tienne également ce qu'il a enseigné de vive voix et ce qu'il a enseigné par écrit. Dans leur polémique contre les hérétiques, les Pères font constamment appel à la t., à la croyance et à la pratique constante de l'Eglise. Saint Irénée écrit : « Ceux qui, dans toute l'Eglise, veulent connaître la vérité, n'ont qu'à considérer la t. des apôtres manifestée dans le monde entier. » Tertullien, défendant certains rites pratiqués par l'Eglise, s'exprime ainsi : « Si vous me demandez une loi en faveur de ces pratiques, vous n'en trouverez point qui soit tirée des Ecritures ; mais la t. les sanctionne de son autorité, la coutume les confirme, et la foi nous les fait observer. » Saint Basile n'est pas moins explicite : « Entre les dogmes que l'on conserve dans l'Eglise par la prédication, les uns nous viennent de l'Ecriture, les autres de la t. non écrite des apôtres, par laquelle nous les avons reçus en secret. Les uns et les autres ont une égale force pour ce qui tient à la religion ; c'est de quoi personne ne disconvient, pour peu qu'on soit instruit des maximes de l'Eglise. Car si nous entreprenions de rejeter les coutumes non écrites comme n'étant pas d'une grande autorité, nous porterions atteinte à l'Évangile même, ou plutôt nous réduirions à un pur nom la prédication de la foi. » On pourrait multiplier à l'infini les citations des Pères établissant que la pratique constante de l'Eglise a toujours été considérée comme une règle de la foi. Nous ajouterons que, parmi les écrivains protestants, plusieurs ont, en principe, admis cette même règle ; malheureusement, dans la pratique, ils ont traité les vérités connues par la t. comme les vérités enseignées dans les Livres saints : ils ont arbitrairement choisi parmi les premières, comme ils interprétaient arbitrairement les Écritures sacrées. Toutefois nous terminerons en rapportant, d'après le cardinal Gousset, l'aveu arraché à un célèbre philosophe protestant, Gottl. Lessing, par l'étude sérieuse de cette question. Après avoir dit que « c'est la t., et non l'Ecriture, qui est le rocher sur lequel est élevée l'Eglise de Jésus-Christ », Lessing ajoute : « Le christianisme était déjà répandu avant qu'un des évangélistes se mît à écrire la vie de Jésus-Christ. On disait le Pater avant qu'il fût écrit par saint Matthieu, car Jésus-Christ lui-même l'avait appris à ses disciples. La formule du baptême était usitée avant qu'elle fût rapportée par le même saint Matthieu, car Jésus-Christ l'avait prescrite à ses apôtres. Or, si les premiers chrétiens, pour baptiser, n'ont pas eu besoin d'attendre la formule écrite des apôtres et des évangélistes, pourquoi pas pour d'autres sacrements ? S'ils priaient et baptisaient d'après le précepte de Jésus-Christ transmis oralement, comment auraient-ils hésité de s'en tenir aussi à d'autres préceptes de Jésus-Christ pour d'autres points du christianisme ? Si Jésus-Christ crut la prière et le baptême dignes d'une recommandation orale, pourquoi n'en aurait-il pas fait autant pour tout ce que les apôtres enseignaient sur sa personne et ce que le monde devait croire de lui ? Est-ce parce qu'il n'est pas fait mention d'un tel précepte dans le Nouveau Testament ? Comme si les auteurs du Nouveau Testament avaient jamais prétendu raconter tout ce que Jésus-Christ avait dit et fait ! Comme s'ils n'avaient pas affirmé positivement le contraire, et cela, à ce qu'il paraît, pour laisser subsister à côté de la parole écrite la t. orale. » — L'Eglise n'a jamais été sans culte, sans office divin. En conséquence la liturgie chrétienne remonte nécessairement aux apôtres. Parmi les plus anciennes liturgies, il en est plusieurs qui portent le nom des apôtres, telles sont celles de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Marc, qui ont été transmises oralement. Toutefois, en attribuant les liturgies aux apôtres, on ne prétend point leur attribuer tout ce qu'elles contiennent aujourd'hui, ni même tout ce qu'elles contenaient lorsqu'elles ont été écrites. Elles étaient, comme elles le sont encore, sujettes à des modifications et à des changements accidentels. Ce qui convient à un temps, en matière de discipline, peut ne pas convenir à un autre, au jugement du vicaire de Jesus-Christ ou des évêques, qui doivent s'entendre avec le saint-siége lorsqu'il s'agit de déroger au droit commun. Mais on trouve dans toutes les liturgies, des prières, des cérémonies, des rites, qui expriment les mêmes dogmes, la même doctrine. Elles n'offrent aucune différence essentielle. En conséquence, on doit considérer la liturgie sacrée comme une des principales sources de la t. Quand toutes ou presqne toutes les liturgies les plus anciennes s'accordent sur un point dogmatique, tout chrétien doit y souscrire comme à une vérité fondée sur une t. apostolique. Aussi les papes et généralement les évêques ont-ils toujours montré le plus grand zèle à maintenir une entière et parfaite unité en matière de liturgie, donnant la préférence à la liturgie romaine, qui remonte, quant à la substance, au berceau du christianisme. — La troisième source de la t. consiste dans les écrits des Pères, en entendant sous ce nom, non-seulement les auteurs ecclésiastiques qui ont écrit depuis les temps primitifs du christianisme jusqu'à saint Bernard, mais encore les papes et les évêques des premiers siècles, dont il nous reste des actes, des decrets et des lettres, qui sont autant de témoignages de la croyance de l'Eglise pour le temps où ils se rapportent. Le consentement unanime ou presque unanime des Pères grecs ou latins sur un point de doctrine dogmatique ou morale est une preuve irréfragable de la t. apostolique, soit qu'il s'agisse de fixer le sens du texte sacré, soit qu'il s'agisse d'un dogme ou d'une loi dont il n'est point parlé dans les Livres saints. Comment des docteurs et des évêques qui enseignaient dans toutes les parties du monde alors connu se fussent-ils accordés à professer toujours et partout la même foi, si leur doctrine n'eût été la doctrine universelle, qui, en remontant jusqu'aux temps des apôtres, n'a pu venir que de ceux-ci et de Jésus-Christ ? Du reste, il suffit de lire leurs œuvres pour reconnaître qu'ils ont fait profession de suivre, non leurs propres lumières et leur propre jugement, mais bien la doctrine de Jésus-Christ, telle qu'elle était reçue et pratiquée, comme l'attestent ces paroles de saint Augustin : « Ils ont conservé ce qu'ils ont trouvé dans l'Eglise ; ils ont enseigné ce qu'ils ont appris ; ils ont laissé à leurs enfants ce qu'ils avaient reçu de leurs pères. » Ce que nous venons de dire des Pères s'applique également aux docteurs et aux théologiens qui, depuis saint Bernard, sont venus continuer la chaîne de la t. Lorsque tous ou presque tous s'accordent à nous présenter un point de doctrine comme article de foi, ou comme faisant partie de l'enseignement catholique, ou comme fondé sur un précepte évangélique, ce concert unanime est une preuve de la vérité, soit parce qu'ils enseignent sous les auspices et au nom même des évêques ; soit parce que l'Eglise ne peut, ni enseigner l'erreur, ni pratiquer ce qui est contraire à la sainteté de l'Evangile, ni même permettre par son silence la propagation de l'erreur.— Quant à la quatrième source de la t. qui est l'autorité de l'Eglise, nous n'avons point à en parler ici, attendu que nous avons établi ailleurs la nécessité et l'existence de cette autorité. V. EGLISE.

TRADITIONNAIRE. s. m. T. Relation.

Enc.—Chez les Juifs, il existe deux sectes qui diffèrent complétement sur la manière d'expliquer les Ecritures, celle des *Traditionnaires*, et celle des *Caraïtes* ou *Karaïtes*. Les *Traditionnaires*, qu'on appelle plus ordinairement *Rabbanistes* ou *Talmudistes*, suivent aveuglément les traditions que leurs docteurs ont rassemblées dans le Talmud et dans leurs commentaires sur l'Ecriture sainte, attribuant à ces ouvrages autant d'autorité qu'au texte même de la Bible. Les *Caraïtes*, au contraire, rebutés des rêveries rassemblées dans le Talmud et des prescriptions puériles qu'il contient, rejettent tout ce fatras et font profession de s'en tenir aux vérités enseignées et aux observances prescrites par les Livres saints. Le nom des *Caraïtes* paraît dérivé du chaldaïque *kara*, écrire, et l'on fait remonter leur origine à un Juif de Babylone, Anan, qui, vers 750, se déclara ouvertement contre les traditions du Talmud et consomma le schisme qui jusqu'alors n'avait pas éclaté. Les Caraïtes sont répandus en Crimée, en Russie, à Constantinople, au Caire et à Damas : leur nombre d'ailleurs ne dépasse pas six à sept mille.

TRADITIONNEL, ELLE. adj. Fondé sur la tradition. *Des lois, des opinions traditionnelles.* = TRADITIONNELLEMENT. adv. Par la voie, par le moyen de la tradition. *On ne sait cela que traditionnellement.*

TRADUCTEUR. s. m. Celui qui traduit d'une langue dans une autre. *Un bon t. Un t. exact, élégant. Un t. servile.* = TRADUCTION. s. f. (lat. *traductio*). Action de traduire. *La t. est un travail difficile et ingrat.* ‖ La version d'un ouvrage dans une autre langue que celle où il a été écrit. *T. fidèle, exacte. T. litterale. T. libre. Une t. en vers, en prose. La t. de la Bible. Un tel vient de publier une nouvelle t. d'Homère.*

TRADUIRE. v. a. (lat. *traducere*). T. Prat. Transférer d'un lieu à un autre; ne se dit que Des personnes. *On le traduisit de la prison du Châtelet à la Conciergerie.* — *T. en justice, devant un juge, devant un tribunal*, Citer ou renvoyer quelqu'un devant un juge, etc. *Les prévenus furent traduits devant la cour d'assises.* ‖ Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. *T. du latin en français. Il a traduit l'Iliade en vers, en prose. Cela est bien traduit, fidèlement traduit.* On dit de même, *T. un passage, une citation, un vers, etc.*—*T. un auteur*, Traduire ses ouvrages. *Il a traduit Platon, Aristophane, Shakspeare.* — Fig., *T. quelqu'un en ridicule*, Le tourner en ridicule. Vx. ‖ Par ext., Expliquer, interpréter. *Traduisez-moi votre pensée en termes un peu plus clairs.* ‖ * Sign. encore Exprimer, reproduire. *L'artiste traduit sa pensée par des moyens divers. Le peintre traduit l'idéal par la forme et la couleur. L'architecture ogivale a traduit le sentiment religieux du moyen âge avec une puissance que rien ne saurait surpasser.* = * SE TRADUIRE. v. pron. Être traduit, représenté, réalisé. *Les poëtes ne sauraient se t. Le sentiment pur se traduit merveilleusement par la musique. La loi ne scrute pas la pensée; mais si la pensée mauvaise se traduit en actes, elle l'atteint et la punit.* = TRADUIT, ITE. part. *Un roman traduit de l'anglais.* ‖ Conj. Voy. NUIRE. = TRADUISIBLE. adj. 2 g. Qui peut se traduire. *Cet ouvrage, cette phrase n'est pas traduisible.*

TRAFIC. s. m. (lat. *traficium*, de *trans*, au delà, et *facere*, faire). Négoce, commerce de marchandises. *Bon, grand, riche t. Il fait un grand t. en Espagne, en Angleterre. Il fait t. de toutes sortes de marchandises.* ‖ Figur. et en mauvaise part, se dit Du profit illicite, malhonnête, qu'on tire de certaines choses. *T. infâme, illicite. Un t. honteux. Il faisait t. de son crédit. Il fait t. des choses saintes.* ‖ Syn. Voy. COMMERCE. = TRAFIQUANT. s. m. Commerçant, négociant. *C'est un gros t.* = TRAFIQUER. v. n. Faire trafic. *T. en gros, en détail. T. en laines, en soieries. T. par mer. T. dans les Indes.* ‖ Figur., Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête. *T. de son crédit, des choses saintes. Cette mère indigne trafique des charmes de sa fille.* = TRAFIQUER. v. a. Négocier. *T. des billets sur la place.* Vieux. = TRAFIQUÉ, ÉE. part.

***TRAGACANTHUS.** s. m. (gr. τράγος, bouc; ἄκανθα, épine). T. Bot. V. GOMME.

TRAGÉDIE. s. f. Poëme dramatique qui représente des personnages héroïques, qui est propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinair. par un événement funeste. ‖ Fig., se dit D'un événement funeste. *Il s'est passé d'horribles tragedies dans la cour de Russie. Cette affaire pourrait bien finir par une t.*

Enc. —I. Chez les Grecs, la *Tragédie*, de même que la Comédie, tire son origine du culte de Bacchus. Elle sortit, ainsi que nous l'avons dit en parlant de cette dernière, du dithyrambe, dans lequel s'introduisirent des récits faits par les chefs du chœur. Cet élément lyrique et *choral* constitue le fond primitif et permanent de la t. grecque, et la distingue profondément de la t. moderne. Les dithyrambes bachiques étaient loin d'avoir toujours un caractère joyeux et gai. Ils exprimaient, non-seulement l'enthousiasme et la joie, mais encore la tristesse et les lamentations, selon qu'on célébrait les aventures heureuses ou les souffrances du dieu. C'est ainsi, comme le rapporte Hérodote, qu'à Sicyone, du temps de Clisthènes, c.-à-d. vers l'an 600 avant notre ère, il était d'usage de célébrer les souffrances de Bacchus avec des chœurs tragiques. La t. puisa donc son mode d'inspiration dans les dithyrambes d'un caractère triste, tandis que la comédie s'abandonna dès le début à sa verve joviale et satirique. Quant à son nom, τραγῳδία, qui signifie proprement « chant du bouc », il paraît venir de la ressemblance qu'avaient avec cet animal les hommes costumés en satyres, qui chantaient ou récitaient avec des gestes mimiques (ὄρχησις) les vieux chants bachiques, et que l'on appelait quelquefois τράγοι. Ainsi, dans un fragment du *Prométhée* d'Eschyle, Πυρφόρος désigne un satyre sous le nom de τράγος; en outre, dans le *Cyclope* d'Euripide, on voit le chœur satyrique se présenter revêtu de peaux de chèvre (χλαῖνα τράγου). D'après l'opinion vulgaire, la t. tirerait son nom du prix qu'on décernait à l'auteur de la meilleure pièce tragique, et qui aurait consisté en un bouc (τράγος), animal consacré à Bacchus. Enfin, selon quelques auteurs, ce nom viendrait du bouc que l'on offrait sur l'autel de Bacchus, pendant que le chœur placé autour de cet autel chantait le dithyrambe.

II. A l'origine, le chœur dithyrambique n'était pas exécuté par un chœur régulier. Il était récité ou chanté par une troupe de joyeux compagnons conduits par un joueur de flûte. C'est au poëte et musicien Arion que les anciens attribuaient l'invention de la forme ou du rhythme tragique (τραγικοῦ τρόπον). En effet, d'une part, il créa le chœur cyclique ou circulaire, composé de 50 jeunes hommes dansant autour d'un autel allumé, ce qui fait que, a l'époque d'Aristophane, poëte dithyrambique et maître de chœurs cycliques étaient deux dénominations presque synonymes; et d'autre part, il introduisit les satyres ou τράγοι, parlant en vers trochaïques, de façon à former à la fois une addition et un contraste aux danses et aux chants du chœur cyclique. Enfin, comme il était le plus habile joueur de cithare de son temps, il y a tout lieu de croire que ce fut alors que la lyre devint le principal instrument pour accompagner le chant dithyrambique. La transition du dithyrambe exécuté par le chœur tout entier à la t., laquelle implique de toute nécessité le dialogue, se trouve dans le rôle que jouait le chef du chœur ou *Exarque* (ἔξαρχος), qui souvent n'était autre que le poëte lui-même. Tandis qu'il chantait ou récitait seul la partie du poëme qui décrivait les périls ou les souffrances de Bacchus, ou de quelque héros, le chœur dansait autour de l'autel, puis, reprenant le chant, exprimait ses impressions de joie ou de tristesse. Les anciens appliquaient déjà le nom de *tragédie* à cette forme du chant dithyrambique, et celui de τραγῳδος au poëte qui en était l'auteur. C'est ce qu'exprime Athénée, lorsqu'il dit qu'à l'origine la t. était entièrement composée de chœurs. De même, Diogène Laerce établit que, dans le principe, le chœur à lui seul représentait (διαδραματίζειν) un drame. De là vient encore que les qualifications qui se rapportent à la t. sont quelquefois appliquées aux poëtes lyriques. Ainsi, suivant Suidas, Pindare avait écrit dix-sept δράματα τραγικά, et Simonide de Céos avait composé des tragédies ou, suivant d'autres manuscrits, une t. Cette forme du chœur dithyrambique paraît avoir été imaginée par un poëte de Sicyone et avoir été extrêmement populaire dans cette ville, ainsi qu'à Corinthe, qui, de même que Sicyone, était une cité dorienne. C'est pour cela que Thémistius dit que « la tragédie a été inventée par les poëtes de Sicyone, et qu'elle a été perfectionnée par les Athéniens. » En effet, les anciens sont unanimes pour attribuer à Athènes l'invention de la t. proprement dite, c'est-à-d. de la t. dialoguée. Le rôle de l'exarque, ou chef du chœur, dans le dithyrambe, devait naturellement suggérer l'idée d'introduire un personnage indépendant du chœur et conversant, soit avec celui-ci, soit avec son chef ou exarque. Or, cette innovation eut lieu à Athènes, sous Pisistrate, et l'on en attribue généralement l'honneur à Thespis. Dès lors, le drame tragique succéda au dithyrambe proprement dit. Il y a lieu de croire que le nouvel acteur introduit par Thespis, et qui, paraît-il, n'était autre que le poëte lui-même, jouait les différents rôles du drame, et, pour cela, prenait divers déguisements : c'est d'ailleurs à Thespis que les anciens attribuent l'invention des masques de toile employés au théâtre. Le chœur pouvant, au moyen de l'exarque qui prenait la parole en son nom, dialoguer avec l'acteur, on comprend aisément comment, bien que cet acteur fût unique, une action dramatique pouvait s'engager, se nouer et se dénouer. Aristote attribue encore à Thespis l'invention du prologue et du *rhésis* de la t. Par le prologue, Aristote entend le premier monologue de l'acteur, le *proœmium* par lequel il ouvrait la pièce. Le chœur chantait ensuite la première ode ou πάροδος, après laquelle venait le ῥῆσις, consistant en un dialogue entre l'acteur et le principal personnage du chœur. En outre, l'introduction du dialogue obligea de modifier la disposition du chœur, qui, au lieu de se ranger en cercle autour de l'autel de Bacchus ou *thymélé*, se rangea en rectangle sur l'un des côtés de l'autel, et en face de l'acteur, qui se tenait sur une table ou plate-forme (ἐλεὸς). Malgré la transformation singulière que subit par là l'ancien chant dithyrambique, il resta toujours l'un des éléments essentiels de la t. Bien plus, le dialecte dorien dans lequel il fut toujours écrit, ne cessa de rappeler son origine, tandis que le dialogue était écrit dans le dialecte attique et en vers ïambiques. Thespis donna sa première représentation l'an 535 avant notre ère. On est loin d'être d'accord sur le caractère de ses œuvres. Quelques écrivains croient qu'elles furent toutes satyriques et burlesques; mais il est certain qu'il écrivit plusieurs pièces sérieuses, comme l'indiquent les titres de celles qu'on lui attribue, ainsi que le caractère des fragments de vers ïambiques cités par Plutarque comme étant de ce poëte.

III. Les successeurs immédiats de Thespis furent les Athéniens Chœrilus et Phrynichus. Chœrilus, d'après Suidas, écrivit 150 pièces, dont la première fut jouée l'an 524. Le sujet de l'une de ces pièces, intitulée *Alope*, paraît avoir été tiré d'une légende attique. Il passe encore pour avoir excellé dans le drame satyrique inventé par Pratinas. Phrynichus, élève de Thespis, remporta sa première victoire tragique en 511. Dans ses œuvres, l'élément choral et lyrique l'emportait encore sur l'élément dramatique ; mais elles se distinguaient surtout par la douceur de leurs mélodies qui, à l'époque de la guerre du Péloponèse, étaient encore populaires. Suidas lui attribue l'invention des masques représentant des visages de femme. Enfin, il fut le premier qui osa prendre un événement contemporain, la prise de Milet par les Perses, pour sujet d'une de ses tragédies. — Eschyle (525-456) ouvre l'ère de la grande et immortelle t. grecque. Selon Aristote, ce fut lui qui le premier introduisit un second acteur sur la scène, diminuant ainsi l'importance du chœur, et donna par conséquent au dialogue la prépondérance sur l'élément lyrique du drame tragique. Avec l'aide du peintre Agatharchus, il perfectionna les masques, auxquels il donna plus d'expression et de caractère, et chaussa ses acteurs de cothurnes à semelles épaisses pour leur donner une taille plus imposante. Il emprunta les sujets de ses tragédies aux légendes héroïques de la Grèce, et il disait lui-même que ses pièces n'étaient que des débris des festins d'Homère. Enfin, c'est à lui qu'on rapporte l'invention des *Trilogies* (τριλογίαι). Les anciens appelaient ainsi une série de trois tragédies, où figuraient les mêmes personnages principaux, de telle sorte que l'ensemble de ces trois pièces formât comme un seul grand drame composé de trois actions successives représentant différentes phases de la vie du même héros : telle est la belle trilogie d'Eschyle, appelée l'*Orestie*, qui comprend les tragédies intitulées, *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*. Disons en passant, que lorsque la trilogie était suivie d'un drame satyrique relatif au même sujet, l'ensemble des quatre pièces constituait ce que les Grecs appelaient une *Tétralogie*. Dans Sophocle (495-405), l'élément lyrique est bien plus subordonné encore que dans Eschyle à l'élément dramatique. En introduisant un troisième acteur, τριταγωνιστὴς, dans la t., il put lui donner plus de mouvement. Avec Sophocle, la t. perd le caractère austère et souvent exagéré qu'elle avait dans Eschyle ; mais elle revêt un caractère de noblesse et de grandeur calme qui n'a point éte dépassé. De plus, l'élément pathétique y occupe une place importante, sans toutefois nuire en rien à la dignité et à la grandeur de l'ensemble. Entre les mains d'Euripide (480-402), la t. subit une dernière transformation. Ses héros descendent des régions épiques, parlent le langage de tout le monde et expriment les sentiments ordinaires de la vie. Parmi les innovations qu'on lui attribue, nous citerons le prologue (πρόλογος) ou monologue servant d'introduction, dans lequel un dieu ou un héros exposait aux spectateurs ce qui était nécessaire pour l'intelligence parfaite de la pièce ; l'usage des *Monodies*, sortes de chants lyriques, dans lesquels les principaux personnages de la t. exposaient leurs émotions et leurs douleurs, rôle qui auparavant était dévolu au chœur. Aussi ce dernier devient-il un élément presque superflu dans la t. d'Euripide. On reproche en outre à ce poëte d'avoir eu trop souvent recours au *deus ex machina*, venant à point nommé trancher le nœud de la pièce. Euripide fut l'inventeur de la *Tragi-comédie*, laquelle donna lieu plus tard à la t. bouffonne (ἱλαροτραγῳδία) de l'époque Alexandrine, qui était un travestissement, une parodie des sujets tragiques. Nous avons encore un spécimen de la tragi-comédie d'Euripide dans son *Alceste*, qui fut jouée l'an 438 avant notre ère, à la suite de trois tragédies, et, par conséquent, au lieu et place d'un drame satyrique. Quoique tragique dans sa forme et dans quelques-unes de ses scènes, elle renferme un mélange de caractères comiques et satyriques, Hercule par exemple, et elle finit par un dénoûment heureux.

IV. Les tragédies anciennes ne se divisaient point en actes et en scènes. Les parties qu'Aristote y distingue sont : le prologue, l'épisode, l'exode et les chants lyriques, ces derniers se divisant eux-mêmes en πάροδος et en στάσιμον. Le *prologue* (πρόλογος) est toute la partie de la t. qui précède le premier chant du chœur (πάροδος). L'*épisode* (ἐπεισόδιον) est toute partie du drame comprise entre deux odes chorales. L'*exode* (ἔξοδος) est cette partie de la t. après laquelle il n'y pas d'ode chorale. Dans la partie chorale, le πάροδος, ou l'entrée, était le premier chant exécuté par le chœur et qui ouvrait l'action. On l'appelait ainsi parce que le chœur l'entonnait en paraissant sur le théâtre et qu'il le continuait en s'avançant vers la place qui lui était assignée dans l'orchestre. En conséquence il était écrit en vers anapestes, car c'était ce mètre qui était le rhythme des marches. Le *stasimon*, ou pause, au contraire, était chanté par le chœur lorsqu'il se trouvait à la place qu'il devait occuper : ce chant ne renfermait ni anapestes ni trochées.

V. La t., chez les Romains, ne présente aucun caractère d'originalité. Elle fut dès le début une imitation de la t. grecque, avec cette différence toutefois que la façon dont le théâtre romain était construit força de placer le chœur sur la scène et non à l'orchestre. Le premier poëte et acteur tragique qu'ait possédé Rome fut Livius Andronicus, qui était Grec de naissance, et qui débuta l'an 240 avant notre ère. D'après Tite-Live, il paraîtrait que, dans ses monodies, c.-à-d. dans ceux de ses chants lyriques qui étaient chantés non par le chœur, mais par une seule personne, il avait coutume de séparer le chant de la danse mimique. L'acteur exécutait cette dernière, pendant que la partie de chant était tenue par un jeune homme placé près du joueur de flûte. On cite d'Andronicus une t. d'*Andromède*. Après lui vint Nævius, qui écrivit des comédies ainsi que des tragédies, on lui attribue une *Alceste*. Ennius, son contemporain, fit aussi plusieurs tragédies, entre autres, une *Médée*, un *Ajax*, une *Iphigénie*, une *Hécube*, etc. Les mètres employés par lui, ainsi que par Nævius, étaient l'ïambique en le trochaïque pour le dialogue, et l'anapeste pour les parties lyriques. Pacuvius, neveu d'Ennius, éclipsa ses prédécesseurs. Ses tragédies d'*Antiope*, de *Crésus*, etc., accusaient un esprit vigoureux et puissant, mais son style était rude et incorrect. Cependant il avait encore des admirateurs au temps de Perse. Accius, qui florissait 50 ans plus tard, écrivit ses pièces dans un style non moins rude, et que lui-même reconnaissait être obscur. Sous Auguste, faire des tragédies devint une espèce de mode parmi les plus hauts personnages. L'empereur lui-même écrivit un *Ajax*. Mais Asinius Pollion et Varius s'acquirent seuls une grande réputation comme auteurs tragiques. On suppose que c'est au premier que s'adresse ce vers de Virgile :

Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno ;

et Quintilien dit du second, que son *Thyeste* peut soutenir la comparaison avec les plus belles tragédies grecques. Mais il ne nous reste que quelques fragments de ce *Thyeste*, ainsi que quelques vers de la *Médée* due à la trop facile plume d'Ovide. Les seules tragédies romaines qui nous soient parvenues en entier, sont les dix pièces qu'on attribue à Sénèque le philosophe, bien qu'il y ait tout lieu de croire qu'elles ne sont pas de lui. Ces tragédies, qui ont été vraisemblablement écrites par des auteurs différents et à diverses époques, ne ressemblent aux tragédies grecques que par le nom et la forme extérieure. Sans vie, sans vérité, sans action, elles nous présentent des personnages qui ne sont pris ni dans l'idéal ni dans la réalité, qui débitent des sentences au lieu d'agir. Enfin, au lieu d'intérêt, elles n'offrent à nos yeux que des situations pleines d'épouvante et d'horreur. V. CHŒUR, COMÉDIE, SATYRE, *Art* DRAMATIQUE et THÉATRE.

TRAGÉDIEN, IENNE. s. Acteur, actrice tragique.

***TRAGIA.** s. m. T. Bot. V. EUPHORBIACÉES.

TRAGI-COMÉDIE. s. f. T. Littér. V. DRAMATIQUE et TRAGÉDIE. = TRAGI-COMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la tragi-comédie. *Pièce tragi-c. Le genre tragi-c.* ‖ Fig., se dit D'un accident fâcheux qui tient du comique. *Cette aventure a quelque chose de tragi-c.* Fam.

TRAGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la tragédie. *Poëme t. Le genre t. Un poëte, un acteur t. Situation t. Incident, dénoûment t. Style t.* ‖ Fig., Funeste. *Événement t. Mort t. Histoire t. Il a fait une fin t. Cet homme n'a que des desseins tragiques.* = TRAGIQUE. s. m. Le genre tragique. *Ce poëte est voué au t. Cet acteur est excellent dans le t.* — Fig., *Cette affaire a tourné au t., tourne au t.*, Elle a eu, elle menace d'avoir une issue funeste. *Prendre les choses au t.*, Les considérer d'une façon trop sérieuse, les regarder du côté le plus triste, le plus fâcheux. ‖ Un auteur de tragédies. *Les tragiques grecs. Corneille, Racine et Voltaire sont nos trois grands tragiques.* = TRAGIQUEMENT. adv. D'une manière tragique. *Il est mort t. Il a fini tragiquement.*

***TRAGOPAN.** s. m. (grec. τράγος, bouc, et *paon*). T. Ornith. V. FAISAN.

***TRAGOPOGON.** s. m. (gr. τράγος; πώγων, barbe). T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

***TRAGUS.** s. m. (gr. τράγος). T. Anat. V. OREILLE.

TRAHIR. v. a. (lat. *tradere*, livrer). Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi. *Judas trahit Notre-Seigneur. T. sa patrie. T. ses amis. C'est un homme incapable de t.* On dit à peu près de même, *T. les intérêts, l'amitié, la confiance de quelqu'un.* — Figur., *T. la vérité*, Parler contre la vérité. *T. ses sentiments, sa conscience, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments, etc.*, Parler, agir contre ses sentiments, son devoir, etc. ‖ Découvrir, révéler, faire connaître. *T. le secret de quelqu'un. Sa rougeur a trahi ses sentiments secrets. Sa voix l'a trahi. Sa surprise l'a trahi.* ‖ En parlant Des choses, Ne pas seconder, rendre vain. *La fortune a trahi nos efforts. Les événements trahirent nos espérances.* = SE TRAHIR. v. pron. *Ils se trahissaient réciproquement.* ‖ *Se t. soi-même*, Agir contre ses propres intérêts, ou Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché. *Il s'est trahi par un mot qui lui est échappé.* = TRAHI, IE. part.

TRAHISON. s. f. Action de celui qui trahit, acte d'une méchanceté perfide. *Une lâche t. Une t. détestable. C'est une t. manifeste. Commettre une t. J'ai découvert sa t. Il n'a osé l'attaquer en brave, il l'a tué en t., par t. Punir la trahison.*

Enc. — On appelle *Haute trahison*, le crime du citoyen qui attente à la sûreté de l'État. Tout Français qui porte les armes contre la France, ou qui pratique des machinations ou entretient des intelligences, soit avec les puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France ou leur en procurer les moyens, soit avec les ennemis de l'État pour faciliter leur entrée sur le territoire de l'empire, ou pour leur livrer des villes, forteresses, ports, magasins, arsenaux, etc., appartenant à l'État, ou pour fournir aux ennemis des secours en hommes, armes, argent, vivres, ou pour seconder les progrès de leurs armes, etc., est puni de la peine de mort (C. Pén., 75-81). — Sous la restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, les crimes de haute-trahison étaient déférés à la Cour des pairs ; mais aujourd'hui ils tombent sous la juridiction de la haute Cour de justice. Néanmoins le gouvernement peut renvoyer les accusés par-devant la Cour d'assises.

TRAILLE. s. f. (lat. *trahere*, tirer). V. BAC

TRAIN. s. m. Allure ; se dit partic. Des chevaux et des autres bêtes de voiture. *Le t. de ce cheval est doux, incommode, rude. Ce cheval va grand t., bon t. Il a un grand t. Ce cheval n'a point de t.*, Il n'a point d'allure réglée. *T. rompu*, Celui qui est composé de deux allures. ‖ *Aller bon t.*, se dit D'une personne qui va fort vite, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. *Il se fait tard, allons bon t.* On dit, dans le même sens, *Ce cocher mène bon t.*, et *Aller un t. de poste.* — *Au t. dont nous allons, nous ne tarderons pas à les dépasser*, Nous allons si vite que nous ne tarderons pas à les dépasser, et, dans un sens contraire, *Au t. dont nous allons, nous n'arriverons jamais*, Nous allons si lentement, que nous n'arriverons jamais. On dit aussi Figur., *Au t. dont il va, il aura bientôt fini son travail*, et, *Au t. dont il va, son travail ne sera pas fini avant un mois.* — Fig. et famil., *Mener quelqu'un bon t., le faire aller bon t., beau t., grand t.*, Ne le point ménager dans une affaire ; L'obliger à faire ce qu'on veut ; Remporter sur lui l'avantage en peu de temps. ‖ Figur., en parlant Des personnes, se dit encore De leur manière de vivre, d'agir ; et en parl. Des choses, de leur marche, de la manière dont elles vont. *Cet homme mène un t. de vie réglé. Il va toujours le même t. Il a repris son ancien t. Cette affaire va bon t., va grand t. Elle va toujours le même t. Cette affaire prend le t. de réussir.* — *Aller son t.*, Continuer. *Il va son t. Allez votre t.* — *Être en t.*, Être en action, en mouvement. *Quand il est en t., rien ne lui coûte. L'affaire est déjà en t. Elle est en bon t.* *Popul., on dit encore De quelqu'un, qu'*Il est en t.*, Lorsqu'il est fort gai pour avoir bu. *Être en t. de jouer, de courir, etc.*, Être en humeur de jouer, de courir, etc., jouer, courir actuellement. *Il n'est pas en t. de rire*, Il n'est pas disposé à rire. *Il est en t. de se ruiner*, Il mène une vie propre à le ruiner. *L'affaire est en t. de culbuter*, Elle marche à sa ruine, elle en est proche. — *Mettre en t.*, Mettre en action, en mouvement. *Il ne sera pas facile de mettre en t. ce paresseux. J'ai eu bien de la peine à me mettre en t. Mettre une affaire en t.*, La commencer, la faire commencer. *La mettre en bon t.*, En avancer le succès. *Mettre quelqu'un en t.*, L'exciter à la joie, au plaisir. *Dans les sociétés où il se trouve, c'est lui qui met tout le monde en t.* *Pop., *Mettre quelqu'un en t.*, Le faire boire jusqu'à ce qu'il ait cette gaieté que donne le vin. *Mettre en t. de*, sign. encore Exciter à. *Il nous a mis en t. de travailler, de jouer, de boire, etc.* ‖ T. Impr. *Mise en t.*, Voy. TYPOGRAPHIE. ‖ *Train*, signifie encore L'ensemble des membres soit antérieurs, soit postérieurs, d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien et de quelques autres animaux. *Ce cheval a le t. de devant faible. Ce mulet est estropié du t. de derrière. L'hyène a le t. postérieur beaucoup plus bas que l'antérieur.* ‖ L'ensemble des pièces mobiles qui supportent le corps d'un carrosse, d'un chariot, etc. *Il faudra mettre un t. neuf à cette voiture.* ‖ Long assemblage de bois de chauffage ou de charpente, assujetti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière. *Un t. de bois flotté. Conduire un t.* Voy. FLOTTAGE. ‖ Assemblage de bateaux attachés l'un derrière l'autre pour les remonter tous à la fois. ‖ * Série de wagons attachés les uns à la suite des autres, et que traîne la même locomotive. ‖ Suite de valets, de chevaux, de mulets, etc. *Avoir un grand t., un t. magnifique, superbe. Il marche avec un grand t. Augmenter, réformer, diminuer, retrancher son t., le t. de sa maison.* — *Mener grand t.*, V. MENER. ‖ Suite de bêtes destinées, soit à la subsistance, soit au transport. *Un grand t. de bœufs, de chevaux, etc.* ‖ T. Artillerie. Voy. ci-après. T. Imprim. *Le t. de la presse*, Voy. TYPOGRAPHIE. ‖ T. Relieur. Série de volumes que l'on relie à la fois. *Où en est le t. d'in-18?* ‖ *Train*, se dit aussi familièr., D'une troupe de gens de mauvaise vie. *Cet homme a du t., du mauvais t. chez lui. Le commissaire a fait sauter tout le t. qui était dans son quartier.* Vieux. — Par ext., Bruit, vacarme, tapage comme en font d'ordinaire les gens ivres ou grossiers et brutaux. *Faire beaucoup de t. Ce t. a duré toute la nuit. Faire le t.*, Se réjouir avec bruit.

Enc. — En termes d'Art militaire, on désigne sous le nom de *Train d'artillerie*, ou simplement de *Train*, tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée à faire une campagne ou un siége, et, dans un sens plus limité, l'ensemble de tous les moyens de transport du matériel, en exceptant les bouches à feu. Avant la révolution, il n'existait aucun système de transport méthodique de l'artillerie. Le service se faisait par la voie des réquisitions. En 1793, la Convention, par un décret en date du 9 avril, ordonna qu'il serait établi sur toutes les routes militaires des relais de chariots et de chevaux pour le transport de l'artillerie et des munitions de guerre, et ces nouveaux équipages, faits par entreprise, prirent le nom de *Charrois d'artillerie*. En 1799, un arrêté consulaire créa le *Train d'artillerie* : chaque régiment de cette arme eut son train, qui fut sous les ordres d'un capitaine *ad hoc*. Sous la restauration, le train des parcs d'artillerie fut reconstitué sur un nouveau pied, et formé d'abord de 8, puis de 6 escadrons seulement. Enfin, en 1854, ces 6 escadrons distincts ont été fondus dans les régiments d'artillerie. Indépendamment du train d'artillerie, il existe encore le *Train du génie* et le *Train des équipages*, qui se composent de 17 compagnies, dont 3 d'ouvriers.

TRAÎNAGE. s. m. Action de traîner ; se dit principalement en parl. Des voitures appelées traîneaux. *La saison, le temps du t.* = TRAÎNANT, ANTE. adj. Qui traîne à terre. *Robe traînante, queue traînante.* — *Drapeaux traînants*, Les drapeaux qu'on portait renversés et qu'on laissait traîner à la pompe funèbre d'un général d'armée. *Piques traînantes*, Les piques qu'on y portait renversées, le fer traînant à terre. ‖ Fig., *Discours t., style t.*, Discours, style languissant qui renferme peu de choses et beaucoup de paroles. *Voix traînante*, Voix monotone et lente. = TRAÎNARD. s. m. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. *Les traînards de l'armée.* Voy. TRAÎNEUR. ‖ Par ext. et famil., se dit D'un homme lent, négligent. *Quel insupportable t. !* = TRAÎNASSE. s. f. T. Bot. V. POLYGONACÉES.

TRAÎNE. s. f. Se dit dans ces loc., *Un bateau qui est à la t.*, Qui est traîné par un autre ; *Des perdreaux qui sont en t.*, Qui ne peuvent pas encore voler et ne quittent pas leur mère. = TRAÎNEAU. s. m. Sorte de voiture sans roue dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace, soit par nécessité, soit par plaisir. *Voyager en t.* ‖ Sorte de grand filet qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, ou dans les rivières pour prendre du poisson.

***TRAÎNE-BUISSON.** s. m. T. Ornith. V. FAUVETTE.

TRAÎNÉE. s. f. Ligne plus ou moins large de choses pulvérulentes. *Une t. de cendres, de farine, de plâtre, etc. On fit une longue t. de poudre pour faire jouer les boîtes. Mettre le feu à la t.* ‖ La trace qu'on fait avec des morceaux de charogne pour attirer un loup dans le piége par l'odeur. *Les vieux loups ne se prennent pas à la t.*

TRAÎNER. v. a. (lat. *trahere*). Tirer après soi. *Les chevaux qui traînent un carrosse, une charrette, un bateau. T. un coffre, une table, un fardeau. T. un homme en prison. On l'a traîné dans la boue. On traîna son corps sur la claie. T. à la voirie.* — *Cet homme, ce cheval, ce chien, etc., traîne la jambe*, Il ne marche pas ferme de cette jambe-là, et il ne la porte que lentement après l'autre. On dit à peu près de même qu'*Un oiseau traîne l'aile*, Lorsque ses ailes pendent, ce qui marque qu'il est blessé ou malade. — Figur., *T. quelqu'un dans la boue*, Voy. BOUE. *T. son lien*, Voy. LIEN. *T. ses paroles*, Parler avec beaucoup de lenteur. ‖ Mener après soi, avec soi. *Il traîne toujours avec lui une longue suite de valets. L'armée de Xercès traînait après elle une multitude innombrable de gens inutiles. Il traîne sa femme partout où il va.* Ne se dit guère qu'en mauvaise part. — Fig., *T. sa partie de tribunal en tribunal, la t. dans tous les tribunaux*, se dit De quelqu'un qui cite successivement sa partie adverse devant tous les tribunaux. ‖ Figur., au sens moral, *Il alla t. sa honte dans une retraite obscure. T. une vie languissante et malheureuse. Ils traînent une vieillesse imbécile et méprisable. Cette révolution traîna après elle une série de calamités.* ‖ Charrier. *La rivière traîne bien du sable, bien des immondices.* ‖ Faire attendre, différer. *Il me traîne depuis six mois, je désespère de rien obtenir de lui. Vous avez un rapporteur qui vous traînera longtemps. T. une affaire en longueur. Il traînait les négociations en longueur.* ‖ T. Plâtrier. *T. une corniche, une moulure*, La façonner au moyen d'un calibre qu'on traîne sur du plâtre frais. = TRAÎNER. v. n. Pendre jusqu'à terre. *Votre manteau, votre robe traîne.* ‖ Par ext., se dit Des choses qu'on laisse exposées où elles ne devraient pas être, au lieu de les mettre à leur place. *Vous laissez t. votre argent sur la table. Ces papiers ont traîné longtemps dans mon cabinet. Ce domestique laisse tout t.* — Figur., *Cela traîne dans tous les livres, Cela traîne partout*, se dit par mépris D'une pensée, d'une expression, d'un fait, etc., qu'on rencontre dans un livre, et qu'on a déjà trouvé dans beaucoup d'autres. ‖ Se dit encore D'un malade qui languit sans pouvoir se rétablir. *Il y a longtemps qu'il traîne. Il traînera encore quelque temps.* — *Cette affaire traîne*, Elle n'avance point. *Ce discours traîne*, Il est froid, languissant, etc. || Se dit, dans les marches, Des soldats qui, allant trop lentement, se trouvent derrière la troupe à quelque distance; Des bâtiments d'une flotte ou d'un convoi qui, marchant ou manœuvrant mal, restent toujours en arrière; et Des chiens qui, à la chasse, ne suivent pas le gros de la meute. || T. Billard. Conduire quelque temps sa bille sans qu'elle quitte le bout de la queue. = SE TRAÎNER. v. pron. Se glisser en rampant. *Ce chasseur se traîna pour approcher le gibier. Cet enfant ne cesse de se t. à terre. Se t. sur les genoux.* || Marcher avec grande peine. *Je me traînerai là comme je pourrai. Il a eu bien de la peine à s'y t.* — Fig., *Dans les trois premiers actes de ce drame, l'action se traîne, ne fait que se t.* = TRAÎNÉ, ÉE. part. || Fig. et fam., *Autant vaut traîné que porté*, Voy. PORTER.

Syn. — *Entraîner.* — *Traîner*, c'est tirer après soi; *entraîner*, c'est tirer avec soi. L'action de *traîner* demande souvent une force qui triomphe d'une résistance; mais quelquefois elle est lente. L'action d'*entraîner* demande une grande force qui triomphe de toute résistance; elle a un grand et prompt effet. Le ruisseau *traîne* du sable; le torrent *entraîne* tout ce qu'il rencontre. Des chevaux *traînent* une voiture; la voiture *entraîne* les chevaux dans une pente rapide. On *traîne* ce qu'on ne peut pas porter; on *entraîne* ce qui ne veut pas aller.

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traîne quelque chose; ne se dit guère que dans cette locut. famil., *T. d'épée*, Vagabond, fainéant qui porte l'épée, et qui n'est engagé dans aucun service, qui n'a aucune charge. Vx. || Absol. se dit Des chasseurs au traîneau. *Les gardes-chasse ont pris des traîneurs dans la plaine.* || Se dit encore Des soldats qui restent en arrière de la troupe avec laquelle ils doivent marcher, soit par manque de force, soit volontairement; Des bâtiments d'une flotte, d'un convoi qui restent toujours en arrière; et Des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute.

TRAIRE. v. a. (lat. *trahere*, tirer). Tirer; se dit De certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. *T. les vaches, une brebis, une chèvre, une ânesse.* On dit de même, *T. du lait.* = TRAIT, AITE. part. *Ce lait vient d'être trait. La vache est-elle traite?* || Se dit aussi De métaux passés par la filière et qui ne sont point encore mis sur la soie. *De l'or, de l'argent trait.* Dans ce sens, on dit aussi subst., *Des boutons de trait.*

Conj. — *Je trais, tu trais, il trait; nous trayons, vous trayez, ils traient. Je trayais; nous trayions. Je trairai; nous trairons. Je trairais; nous trairions.—Trais; trayons. —Que je traie; que nous trayions.—Traire. Trayant. Trait, aite.* — Ce verbe ne s'emploie pas au passé défini, non plus qu'à l'imparfait du subjonctif.

TRAIT. s. m. (lat. *tractus*, tiré). Toute arme qui se lance avec la main ou se tire avec un arc. *Les flèches, les dards, les javelots sont des traits. Lancer, décocher, lâcher un t. On distinguait autrefois les armes de t. et les armes d'hast. Il faisait pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits.* Figur., *Les traits de l'Amour. L'Amour l'a percé de ses traits. Ses yeux lancent mille traits.* — *Gens de t.*, Ceux qui se servaient de l'arc, de l'arbalète, ou qui lançaient le javelot. — Famil., *Comme un t. d'arbalète*, ou absol., *Comme un t.*, Fort vite. *Il partit comme un t.* || Fig., se dit Des attaques de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, etc. *Un t. de satire, de médisance, de raillerie. Les traits de l'envie, de la haine. Des traits malins. Un t. piquant. Des traits mordants.* || * Fig., *Un t. de lumière*, Pensée, réflexion qui survient tout à coup et qui porte tous les caractères de la vérité. *Cette observation fut pour moi un t. de lumière. Ce t. de lumière dissipa tous mes doutes.* = Longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent. *Une paire de traits. Des traits de volée. Ces chevaux tirent à plein t. Couper les traits.* — *Cheval de t.*, Celui qui sert au tirage, et particulièrem. au tirage des voitures; par oppos. à *Cheval de monture* ou *de selle.* || La longe à laquelle est attaché le limier qu'on mène au bois. *Laisser aller un limier de la longueur du t.* On dit qu'*Un limier bande sur le t.*, Lorsque, étant près de la reposée du cerf, il fait effort pour s'avancer de ce côté-là. || *T. de bateaux*, Plusieurs bateaux que l'on attache les uns au bout des autres pour remonter une rivière. = Ce qui emporte l'équilibre d'une balance, et la fait trébucher. *Aux marchandises qui sont d'un grand volume et d'un grand poids, le t. doit être plus fort.* = Ce qu'on avale de liqueur ou L'action d'avaler quelque chose tout d'une haleine. *Il a vidé son verre d'un seul t.* || *Boire à longs traits*, Boire lentement en savourant ce qu'on boit. Figur., *Goûter, savourer un plaisir à longs traits.* = Ligne qu'on trace avec la plume, le crayon, le pinceau, etc. *T. de plume. Cette lettre est formée de deux traits. Il écrit son nom tout d'un t. Passer un t. sur une ligne pour l'effacer. On marque par un t. la hauteur du mercure dans le thermomètre à 0° et à 100°. T. de niveau. T. de repère. Dessin, gravure au t., au simple t. Ce trait-là est baveux. Il n'a encore fait que le t. de sa figure. Copier t. pour t.*, Copier exactement, fidèlement. — Figur., *Peindre à grands traits*, Raconter, décrire d'une manière animée et rapide. *Il peint à grands traits dans son histoire les événements de tel siècle.* || Le tracé des opérations nécessaires pour tailler et pour appareiller les matériaux d'une construction. *L'art du t. Le maçon, le charpentier, le menuisier doivent connaître le t.* — *Pièce de t.*, Modèle ou partie de construction, faite selon l'art du trait. *Le modèle de cette voûte est une belle pièce de t.* On dit, dans un sens anal., *Le t. de cet escalier est hardi.* || *Le t. de la scie*, La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. Se dit aussi De ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qu'on scie. — *T. de scie*, Chaque coupe qui est faite avec la scie dans un morceau de bois ou dans un bloc de pierre. *Cette voie de bois a été coupée à trois traits de scie*, Chaque bûche a été partagée en quatre morceaux avec la scie. = *Trait*, se dit aussi Des linéaments du visage. *Cet enfant a tous les traits de son père. Elle a de beaux traits, de grands traits. Des traits mignons, fins, délicats, agréables. L'altération des traits. Ses traits ne me sont pas inconnus.* || Figur., Ce qui distingue ou caractérise une personne, une chose. *Les traits de ressemblance que ce grand homme eut avec le héros de l'antiquité. C'est là le t. caractéristique de cette époque.* = *Un t. de caractère*, Une action ou une parole bien conforme au caractère de celui qui l'a faite, qui l'a dite. = Figur., se dit Des actions qui ont quelque chose de remarquable en bien ou en mal. *Un beau t. Un vilain t. Un t. infâme. Ce t. a bien prouvé votre affection pour nous. Le t. est noir. Ce n'est pas là un t. d'ami. Voilà un t. d'habile homme. Un t. de courage, de clémence, de générosité. Un t. de perfidie, de cruauté. Un t. d'esprit. Voilà de vos traits.* || Figur., en parl. D'histoire, Fait, événement remarquable. *Il y a un t. dans l'histoire qui a rapport à ceci. Tite-Live rapporte un t. semblable. Citer les beaux traits de l'antiquité.* || Fig., se dit Des beaux passages d'un discours, de ce qu'il y a de plus saillant, de plus brillant dans un discours. *Il y a de beaux traits dans ce discours. T. d'éloquence.* || Figur., se dit D'une pensée vive, brillante, imprévue. *Cet ouvrage est plein de traits, petille de traits.* On dit de même, *Un t. de sentiment*, Une pensée qui exprime un mouvement du cœur. = *Trait*, se dit encore quelquefois Du rapport d'une chose à une autre. *Cette réflexion a t. à une aventure qu'il vient de nous raconter. Cette affaire n'a point de t., n'a aucun t. à l'autre.* = T. Gramm. *T. d'union*, Voy. PONCTUATION. || T. Jeu d'Échecs et de Dames. L'avantage de jouer le premier. *Donner le t. Avoir le t. Donner deux traits.* || T. Liturg. Suite de versets que l'on chante certains jours à la messe entre le graduel et l'évangile. || T. Mus. Suite de notes rapides qu'on exécute avec les instruments ou avec la voix. Se dit aussi De phrases mélodiques ou de successions brillantes d'harmonie.

TRAITABLE. adj. 2 g. Doux, maniable, avec qui l'on peut facilement traiter. *Un esprit t. Il est fort t. Cet homme n'est pas t.* || * Se dit quelquefois Des animaux et des choses. *Cet animal n'est pas t., il est trop farouche et trop défiant. J'aime une vertu t. Le fer est plus ou moins t., suivant qu'il est plus ou moins doux.*

TRAITANT. s. m. Celui qui, sous l'ancien régime, se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions réglées par un traité. *Les traitants s'enrichirent beaucoup sous ce règne.*

TRAITE. s. f. (latin. *tractus*). Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer. *Aller tout d'une t. d'un lieu à un autre. Il y a une longue t. d'ici là.* || Le transport de certaines marchandises, comme blés, vins, etc., d'un pays à un autre. *On permit alors la t. des blés. Il s'est fait de grandes traites de vins.* || Se dit aussi dans le sens de Transport, en parlant Du commerce des banquiers. *Ce qui caractérise une lettre de change, c'est la t. de place en place.* — Par extens., se dit Des lettres de change, des mandats, etc., payables dans un autre lieu. *Donnez-moi une t. sur Bordeaux. Accepter une t.* || Autrefois se disait De certains droits qu'on levait sur les marchandises qui sortaient du royaume, ou qui y entraient, ou même qui passaient d'une province dans une autre. *Les traites foraines. Les traites domaniales. On payait la t. des marchandises en Bretagne, en Dauphiné.* || Dans un sens partic., sign. Le trafic que font les bâtiments sur la côte d'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre de la gomme, de l'huile de palme, des arachides, ou même contre des esclaves. *Ce bâtiment fait la t. Des marchandises de t. La t. des nègres*, ou absol., *La t. était, avant son abolition, le trafic le plus important des parages de l'Afrique.* || T. Monnay. Se disait autrefois De tout ce qui fait la diminution de la valeur intrinsèque des espèces monnayées. *La t. comprenait le seigneuriage, le brassage, et les remèdes de poids et de loi.*

Enc. — Au commencement du XV^e^ siècle, au moment où les serfs commençaient à disparaître, rien ne pouvait faire supposer que l'esclavage allait se montrer de nouveau dans le monde chrétien. C'est pourtant ce qui eut lieu, et il est à remarquer que ce *honteux événement s'accomplit dans des pays qui se piquaient* d'observer avec le plus de ferveur les enseignements du Christ. Les musulmans, chassés de l'Espagne après la bataille de Ceuta, en 1415, allèrent chercher un asile dans différentes parties de l'Afrique. Les Portugais les y poursuivirent jusque sur les côtes d'Arguin, et, en 1440, ils en amenèrent quelques-uns à Lisbonne, *où ils les réduisirent en servitude.* L'appât du gain tenta les aventuriers, et d'autres enlèvements eurent lieu. Les parents de ces prisonniers, ne pouvant les racheter, offrirent, en 1442, de les échanger contre des esclaves nègres, et de cet échange naquit l'infâme trafic qu'on a depuis appelé la *Traite des noirs.* Les Espagnols et les Anglais suivirent bientôt l'exemple des Portugais, et, en quelques années, tout le littoral de l'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à l'extrémité de l'Angola, devint un immense marché d'esclaves pour la plupart des nations européennes. Toutefois, dès 1462, la papauté essaya de s'opposer à ce honteux commerce, mais ses efforts furent impuissants. La découverte du nouveau monde ouvrit un immense débouché à la t. Dès 1502, les Espagnols transportèrent des cargaisons de nègres aux Antilles pour remplacer la population indigène que leurs mauvais traitements avaient presque anéantie, et peu à peu ils étendirent le même système à leurs autres colonies d'Amérique. Dans le principe, le commerce des nègres avait été simplement toléré; mais, en 1517, Charles-Quint le consacra officiellement en accordant à un seigneur flamand le privilége de transporter 4000 noirs dans les grandes Antilles. A la fin du XVI^e^ siècle, la t. était organisée sur la plus vaste échelle. Tous les Etats européens qui possédaient des colonies en Amérique, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande, la France, se livrèrent avec ardeur à ce commerce abominable, qu'encourageaient d'ailleurs les gouvernements respectifs de ces pays. Ainsi, par ex., chez nous, on accordait des primes aux négriers, et ces primes s'élevaient chaque année à deux millions de livres en moyenne. Les ports principaux de l'Europe et de l'Amérique expédiaient incessamment des navires fins voiliers qui se rendaient sur les côtes d'Afrique pour y chercher des cargaisons d'esclaves. Ils se procuraient ces malheureux, tantôt au moyen de descentes à main armée, tantôt, et ce système finit par prévaloir, *en vertu de traités avec les petits souverains* du pays qui vendaient leurs prisonniers de guerre, souvent même leurs sujets et leurs parents, pour quelques objets de rebut ou des barils de mauvaises liqueurs alcooliques. On n'évalue pas à moins de cent mille le nombre des Africains qui allaient chaque année en Amérique combler le déficit que causaient l'influence du *climat et les mauvais traitements des maîtres.* Les horreurs qui accompagnent la traite des noirs ont été maintes fois décrites. La traversée d'Afrique en Amérique surtout donne lieu à des scènes de cruauté qui font frémir. Il a été constaté que 25 pour 100 au moins des nègres embarqués périssent pendant le trajet, à cause de la capacité insuffisante des navires. Entassés les uns contre les autres, enchaînés deux à deux par les mains et par les pieds, privés d'air, manquant d'aliments et d'eau pure, infectés par leurs propres déjections, les malheureux noirs sont atteints d'affreuses maladies: comment alors s'étonner d'une pareille mortalité? Plusieurs se suicident de désespoir. D'autres sont jetés tout vivants à la mer, soit lorsqu'ils se trouvent atteints de maladies incurables qui les empêchent d'être de vente, soit lorsqu'on juge nécessaire d'alléger le navire, dans une tempête par ex.; soit enfin, quand le négrier, poursuivi par un croiseur, veut anéantir toute trace de son crime: dans ce dernier cas, on jette quelquefois à la mer la cargaison tout entière. A l'arrivée du bâtiment en Amérique, il meurt encore, pendant la crise de l'acclimatation, 20 pour 100 des nègres embarqués, de sorte qu'au bout d'une année, c'est au plus s'il survit les trois huitièmes des infortunés arrachés à leur famille et à leur patrie. Alors commence, pour ceux qui ont résisté à ces misères effroyables, une nouvelle série de souffrances. Le nègre qui, dans son pays, se livrait à l'inaction ou se bornait, pour satisfaire aux besoins les plus simples, à l'exercice de quelques industries faciles, va creuser péniblement la terre, sous un soleil brûlant, stimulé par le fouet dès que ses forces *épuisées refusent* un service inaccoutumé. Voilà pour son corps. Quant à son âme, le maître l'a reçue inculte, grossière, dénuée de toute idée religieuse vraie; mais il se garde bien de la tirer de son état d'ignorance et d'abrutissement, car elle deviendrait impatiente du joug. Nous ne dirons pas les tortures et les supplices infligés aux esclaves africains, l'*exploitation de la femme noire par son maître*: nous renvoyons pour cela aux ouvrages qui nous ont révélé toutes ces turpitudes, commises cependant par des hommes qui se disent civilisés, bien plus, qui osent se prétendre chrétiens.

Enfin, les principes du christianisme prirent peu à peu le dessus, et la plaie de l'esclavage, qui ne démoralise pas moins le maître que l'esclave, *commença de soulever la réprobation publique.* Ce furent les Quakers de l'Amérique du Nord qui donnèrent le signal en 1751, où ils renoncèrent généralement, pour tous les membres de leur secte, à toute espèce de droits sur leurs esclaves

La t. fut défendue dès 1778 par l'Etat de Virginie, et, en 1780, 1787 et 1788, par les Etats de Pennsylvanie, de Massachusetts et de Connecticut. L'Europe ne resta pas insensible à ces tentatives de réforme. Depuis longtemps il était de principe, en France, qu'un negre esclave devenait libre en touchant le sol de notre pays : le même droit fut reconnu en 1772 par l'Angleterre aux esclaves de ses colonies. En 1787, il se fonda à Londres, sous le nom d'*Amis des noirs*, une société abolitioniste qui fit souvent retentir le parlement de ses pétitions en faveur des esclaves, et, l'année suivante, Pitt présenta à la Chambre des communes une motion pour l'abolition de la t., motion qui fut repoussée. La même année Brissot, à Paris, organisa, sous le même nom, une société abolitionniste, dont Condorcet, Clavière, Grégoire, Lafayette et Mirabeau furent les membres les plus actifs. En 1792, le roi de Danemark, par son ordonnance du 16 mars, décréta l'abolition de la t. dans ses colonies, à partir de 1803. Moins de deux ans après, le 4 févr. 1794, la Convention, sur la proposition de Levasseur, de la Sarthe, décrétait l'abolition même de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Malheureusement le Consulat rétablit l'ancien ordre de choses, mesure qui toutefois échoua à Saint-Domingue, et nous coûta, indépendamment des flots de sang versés, la perte de la plus belle des grandes Antilles. Quelques années plus tard, l'Angleterre reprit l'initiative dans la voie de réforme qui devait aboutir à l'abolition de l'esclavage des noirs. Le 25 mars 1807, le parlement proclama l'abolition de la t., et, en 1814, Louis XVIII conclut avec l'Angleterre un traité répressif de la t., avec réserve pour la France de la continuer encore pendant cinq années, sous prétexte d'approvisionner ses colonies, qui n'avaient pu se pourvoir d'esclaves pendant la guerre. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon supprima la t. sans restriction, le 29 mars 1815, et Louis XVIII renouvela l'abolition sans réserve et pour toujours, par un article supplémentaire conclu avec l'Angleterre le 20 mars 1815, et par l'ord. royale du 8 janv. 1817, que vint confirmer la loi du 15 avril 1818. Cette loi prononçait la confiscation des navires pris faisant la t. et l'interdiction de leurs capitaines. La même année, une croisière fut établie sur la côte d'Afrique, à l'effet de poursuivre les négriers. Enfin, la loi du 25 avril 1826 porta la peine du bannissement contre tout individu qui coopérerait à la t. Déjà les Etats-Unis, par un bill de 1820, et l'Angleterre, par un acte du parlement du 31 mars 1824, avaient déclaré que désormais la t. serait considérée comme un acte de piraterie et punie de mort. — Malgré toutes ces lois, et quoique tous les peuples maritimes de l'Europe se fussent réunis pour interdire absolument le trafic infâme des noirs, il n'en continuait pas moins sur les côtes orientales et occidentales de l'Afrique, et les marchands de *bois d'ébène*, car c'est ainsi qu'ils appelaient les malheureux noirs arrachés à leur pays, trouvaient des débouchés faciles et lucratifs dans les colonies espagnoles et portugaises, et même dans les Etats du Sud de la Confédération américaine, où des autorités complices fermaient les yeux sur ce hideux commerce. C'est alors que diverses sociétés abolitionnistes proposèrent le système du *droit de visite* réciproque, en vertu duquel les croiseurs de chaque nation pourraient visiter les navires marchands des autres pays, pour s'assurer qu'ils ne se livraient pas à la t. Le gouvernement anglais adopta avec empressement cette idée, et s'efforça de la faire accepter par les autres nations. Mais les Etats-Unis repoussèrent constamment le droit de visite, et la France elle-même n'y consentit pas aisément. Le premier traité de ce genre conclu avec l'Angleterre date du 30 nov. 1831. Remplacé ou plutôt aggravé par la convention du 22 mars 1833, il fut abrogé par la convention de 1345, qui réduisit la visite à la simple vérification du pavillon. Ce dernier traité fut conclu pour dix années ; mais, en 1855, il n'a pas été renouvelé : aucune disposition même n'a été prise pour le remplacer. Il faut avouer que les croisières entretenues par la France et la Grande-Bretagne sur les côtes d'Afrique n'avaient pu parvenir à empêcher absolument la t., qui continuait de se faire sous le pavillon des Etats-Unis. Ce trafic exécrable ne tombera qu'avec l'abolition même de l'esclavage. L'Angleterre la première entra dans cette voie. Le 14 mai 1833, le parlement britannique adopta une loi d'émancipation générale des noirs, et accorda en même temps à leurs propriétaires une indemnité de 500 millions de francs, et le 1ᵉʳ août 1838, tous les esclaves des colonies anglaises, au nombre d'environ 670,000, virent à la fois tomber leurs chaînes. En France, il ne fallut rien moins que la révolution de 1848 pour faire proclamer cette grande mesure. Le 27 avril, un décret du gouvernement provisoire prononça l'abolition immédiate de l'esclavage dans toutes les colonies françaises, et 260,000 noirs environ furent rendus à la liberté. Depuis cette époque, les gouvernements danois, hollandais, etc., ont également émancipé leurs esclaves, de sorte que l'esclavage ne subsiste plus, nous parlons des peuples chrétiens seulement, que dans les colonies espagnoles et portugaises, au Brésil, et dans une partie de la Confédération des Etats-Unis. Au Brésil et dans les colonies espagnoles, dont la population est exclusivement catholique, les noirs sont généralement traités avec une grande humanité, tandis qu'aux Etats-Unis, ils sont soumis au régime le plus oppressif et le plus immoral qui ait souillé l'histoire même de l'esclavage. Mais comme tôt ou tard la peine suit l'iniquité, l'expiation a commencé pour ces hommes dont l'impiété ne se borne pas à vouloir maintenir chez eux l'esclavage, mais encore ose affirmer sa légitimité et prétend étendre cette honte à l'Union tout entière. — V. le beau livre d'Aug. Cochin, intitulé *Abolition de l'esclavage.*

TRAITÉ. s. m. (latin. *tractatus*). Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière. *T. de mathématiques. T. de physique, de chimie. T. de théologie, de morale, de législation. C'est un t. fort méthodique. Une collection de traités.* ‖ Convention faite entre des souverains, entre des États. *T. de paix, de commerce, d'alliance. T. défensif, offensif. T. conditionnel, éventuel. Le t. de Westphalie. Le t. d'Amiens. Négocier, conclure, signer, ratifier un t. Contrevenir à un t. Les traités de* 1815. ‖ Convention des particuliers entre eux ou avec l'État, l'administration. *Il a fait un t. avantageux, un t. ruineux. Le t. fait par les entrepreneurs avec l'administration. Une des clauses du t. est que...*

Enc. — En Diplomatie, on désigne sous ce nom toute convention faite entre des souverains ou des Etats indépendants, dans le but de régler leurs rapports politiques ou commerciaux. Les *Traités* sont de diverses sortes, selon l'objet qu'on a en vue. Le rétablissement de la paix, la conclusion d'une alliance, le règlement des frontières, un échange ou une cession de territoire, un partage, une médiation, l'extradition des criminels, les intérêts commerciaux, littéraires, etc., sont autant d'objets que les traités ont pour but de déterminer et de régler. Lorsqu'on emploie le mot *traité* d'une façon absolue, il sert presque toujours à désigner un t. de paix. Nous avons, au mot CHRONOLOGIE, signalé à leurs dates respectives les principaux traités de paix qui ont constitué l'Europe sur ses bases actuelles. On possède un grand nombre d'ouvrages historiques sur les traités de paix. Parmi les anciens, nous nous contenterons de mentionner le *Corps universel diplomatique du droit des gens, ou Recueil des traités de paix, d'alliance, de commerce, etc., faits en Europe depuis Charlemagne jusqu'à présent*, par J. Dumont, et continué par Rousset (Amsterd. 1725 et ann. suiv., ensemble 19 vol. in-fol.). Parmi les ouvrages modernes nous citerons : l'*Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, ouvrage publié d'abord par Koch, puis entièrement refondu par Schœll et continué par ce dernier jusqu'au congrès de Vienne et au traité de Paris de 1815 (Paris, 1818, 15 vol. in-8); le *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix, etc., depuis* 1761, par Martens (1817-37, 20 vol. in-8) : cet ouvrage a été continué par Murhard ; et enfin, le *Recueil des traités de commerce et de navigation conclus depuis le traité de Westphalie*, par d'Hauterive et de Cussy (Paris, 1834-44, 10 v. in-8).

TRAITEMENT. s. m. Accueil, réception ; manière d'agir avec quelqu'un. *Bon, mauvais t. On lui a fait, il a reçu toutes sortes de bons, de mauvais traitements.* — Au plur., *Mauvais traitements*, sign. encore Violences, coups, voies de fait. ‖ Se dit De certains honneurs qu'on rend, dans les cours, à des personnes de distinction. *Il y a de certains traitements attachés au caractère d'ambassadeur. La république de Venise avait le t. des têtes couronnées.* ‖ Se dit aussi Des appointements attachés à une place, à un emploi élevé. *On a augmenté, diminué son t.* Syn. Voy. APPOINTEMENT. ‖ T. Méd. L'ensemble des moyens thérapeutiques, hygiéniques, etc., que prescrit le médecin pour prévenir une maladie, pour la guérir, ou simplement pour prolonger la vie et diminuer les souffrances du malade. *T. prophylactique, curatif, palliatif. T. rationnel, empirique. Ce médecin n'a pas été heureux dans le t. de cette maladie.*

TRAITER. v. a. (lat. *tractare*). Discuter, discourir sur, raisonner sur, exposer. *T. un sujet, une matière, une question. T. une matière à fond. Il a fort bien traité ce point-là. Ce n'est pas là t. un sujet, c'est l'effleurer. Un sujet tragique et un sujet comique ne sauraient être traités de la même manière.* ‖ Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire, chercher les moyens d'en convenir, en régler les clauses, les conditions, etc. *T. la paix. T. un mariage. T. une réconciliation, un accommodement entre des parents.* = Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou telle manière. *Vous l'avez bien traité. Il se plaint que vous ne l'avez pas bien traité. Il faut t. les enfants avec douceur. Vous le traitez trop rudement. Ce maître traite mal ses domestiques. T. honorablement, civilement, humainement, cavalièrement. T. à la rigueur, en toute rigueur. T. quelqu'un avec hauteur, avec insolence. Le t. de haut en bas. Il fut traité en voisin et en ami. Traitez-moi sans façon. T. quelqu'un selon ses mérites.* — * Fig., *La fortune ne l'a pas mieux traité que la nature. La nature a traité ce pays avec une faveur singulière.* — Famil., *T. quelqu'un en enfant de bonne maison*, Le réprimander, le châtier sans aucun ménagement. Figur. et prov., *T. quelqu'un de Turc à More.* V. MORE. ‖ Qualifier, donner à quelqu'un tel ou tel titre, en lui parlant, en lui écrivant, etc. *T. quelqu'un de prince. T. un prince de majesté, d'altesse royale. Il se fait t. d'excellence.* — *T. quelqu'un de fat, de fou, etc.*, L'appeler fat, etc. ‖ Régaler, donner à manger. *T. quelqu'un magnifiquement, mesquinement. Cet homme nous a fort bien traités. Ce restaurateur nous a bien traités pour le prix.* — Absol., *C'est votre tour à t. Il traite souvent. T. en viande et en poisson. Ce restaurateur traite à six francs par tête.* ‖ Avoir soin d'un malade, lui prescrire ce qu'il doit faire, l'opérer, etc. *On l'a traité d'une pleurésie. C'est un tel qui m'a traité. Il se fait t. par un tel. Ce chirurgien l'a traité de deux grandes blessures. Ce médecin le traite mal.* On dit à peu près de même, *T. une maladie.* ‖ T. Chimie. Soumettre une substance à l'action de quelque agent, pour y opérer soit une décomposition, soit un changement quelconque. *On obtient la soude pure en traitant la soude du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool.* ‖ T. Peint. *T. un sujet*, Composer, exécuter un tableau d'après un sujet. On dit aussi D'une figure, etc., qu'*Elle est bien traitée, mal traitée*, selon qu'Elle est bien ou mal exécutée. — Par anal., on dit encore qu'*Un ouvrier traite bien son ouvrage*, Quand il l'exécute et le termine avec soin. = TRAITER. v. n. Discuter, agiter. *T. d'une matière. Ce livre traite de philosophie. Cet ouvrage traite des plantes, des minéraux. Cette science traite de telle chose.* ‖ Négocier, régler les clauses, les conditions d'une chose. *Il est parti pour aller t. de la paix.* — Absol., *Ces princes traitèrent ensemble. Il est accusé d'avoir traité avec les ennemis.* ‖ Négocier pour vendre, acheter, etc. ; passer les actes nécessaires pour la conclusion d'un traité. *T. d'une charge, d'une terre. J'ai traité d'une telle quantité de marchandises. Il a traité à tel prix, à telles conditions. Nous avons traité pour cette maison de campagne.* — *T. d'une dette, d'une prétention.* Prendre un arrangement quelconque au sujet d'une dette, etc. = SE TRAITER. v. pron. * Être traité. *Un pareil sujet doit se t. sérieusement. Cette affaire s'est traitée fort secrètement.* ‖ Se régaler, se donner mutuellement à dîner. *Nous nous traitions tour à tour.* — *Cet homme se traite bien*, Il a toujours pour lui-même une table bien servie. ‖ *Ce médecin se traite lui-même*, C'est lui-même qui règle son traitement. = TRAITÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. MALTRAITER.

TRAITEUR. s. m. Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent.

TRAÎTRE, ESSE. adj. (latin. *traditor*). Qui trahit. *Cet homme-là est t. Un esprit t. C'est une âme traîtresse.* Prov. et pop., *T. comme Judas.* — Popul., *Cet homme n'est pas t. à son corps*, Voy. CORPS. ‖ Se dit aussi De quelques animaux, comme les chiens, les chats, les chevaux, etc., qui égratignent, qui mordent, qui ruent lorsqu'on y pense le moins. *Ce chien, ce cheval est t. Les chats sont ordinairement traîtres.* ‖ Se dit encore Des actions où se montrent la trahison, la perfidie. *C'est un procédé bien t. Il lui a joué un tour bien t. Des faveurs traîtresses.* — Se dit aussi De choses qui sont plus dangereuses qu'elles ne le paraissent. *Ces sortes de maux sont traîtres. Une liqueur traîtresse. Ce vin est t.*, Il enivre plus aisément qu'on ne croit. — Fam., *Il ne m'en a pas dit le t. mot*, Il ne m'en a pas dit un seul mot. = TRAÎTRE, ESSE. s. Celui, celle qui fait une trahison. *C'est un t., une traîtresse.* = EN TRAÎTRE. loc. adv. En trahison, traîtreusement. *Prendre quelqu'un en t. Il l'a tué en t.* = TRAÎTREUSEMENT. adv. En trahison. *Il lui donna un coup de poignard traîtreusement.*

TRAJECTOIRE. s. f. (latin. *trajicere*, traverser). T. Géom. La ligne courbe que décrit dans l'espace un corps soumis à des forces motrices quelconques. Voy. BALISTIQUE, TIR, PLANÈTE.

TRAJET. s. m. (lat. *trajectus*). L'espace qui sépare un lieu d'un autre, et qu'il faut traverser ou parcourir pour arriver du premier au second. *Le t. de Calais à Douvres est de sept lieues. Le t. de Paris à Lyon. Le t. de la barrière du Trône aux Invalides est long.* ‖ L'action de traverser l'espace d'un lieu à un autre. *On fait le t. de France en Angleterre en quelques heures. Faire le t. de Marseille à Naples. Faire le t. de la porte-Saint-Martin à l'Observatoire.* — * Poét., *Le noir t.*, se dit De la mort, par allus. au Styx que les morts devaient traverser dans la barque à Caron. ‖ T. Chirurg. *Le t. d'une plaie, d'une fistule, etc.*, Le canal ou conduit que forme sa cavité.

TRAMAIL. s. m. (lat. *tres*, trois; *macula*, maille). Filet composé ordinairement de trois rangs de mailles ou de trois résaux, dont on se sert pour prendre des oiseaux ou des poissons de nuit. *Des tramails.*

TRAME. s. f. (lat. *trama* ; de *trans*, au delà ; *meare*, passer). Dans les tissus, le fil qui croise les fils de la chaîne. V. TISSAGE. — Fig., *La t. de la vie. La t. de ses jours.* ‖ Figur., Complot, intrigue compliquée. *Il est l'auteur de cette t. C'est lui seul qui a ourdi cette t. abominable.* = TRAMER. v. a. Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur le métier. *T. une étoffe ; la t. de soie, de fil.* — Absol., *T. fin*, Faire la trame extrêmement fine. ‖ Fig., Machiner, faire un complot. *T. une conspiration, une intrigue, une perfidie, une trahison. T. un dessein, une entreprise. T. la mort, la perte de quelqu'un. Il trame quelque chose contre vous.* — Impersonnell., et avec le pron. possess., *Il se trame quelque chose.* = TRAMÉE, ÉE. part.

TRAMONTANE. s. f. (ital. *tramontana;* du latin, *trans*, au delà; *mons*, montagne). Nom qu'on donne dans la Méditerranée au vent du nord. ‖ Par ext., Le côté du nord. *Une maison exposée à la t. Aller vers la t.* ‖ Se dit aussi de L'étoile polaire. — Fig., et fam., *Perdre la t.*, Se troubler, ne savoir plus où l'on est, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit.

TRANCHANT, ANTE. adj. Qui tranche. *Couteau t. Epée tranchante.* — *Ecuyer t.*, Voy. ÉCUYER. ‖ Figur., *Couleurs tranchantes*, Couleurs fort vives mises à côté l'une de l'autre sans qu'il y ait entre elles aucune nuance, aucun adoucissement. ‖ Figur., au sens moral, Décisif, péremptoire. *Des raisons tranchantes. Un argument t.* ‖ Figur., en parlant Des personnes, Qui décide hardiment. *Un esprit t. Cet homme est bien t. Il a le ton t.* ‖ T. Véner. *Côtés tranchants*, Les côtés du pied de l'animal, lorsqu'ils ne sont pas usés. = TRANCHANT. s. m. Le fil, le côté qui coupe d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc. *Aiguiser, émousser le t. d'un sabre, d'un couteau. Une épée à deux tranchants.* ‖ Fig., *Ce mot, ce raisonnement, cette raillerie est une épée à deux tranchants*, Ce mot, ce raisonnement décide deux questions à la fois; Cette raillerie attaque à la fois deux personnes ou deux ridicules dans une même personne. — T. Logiq. *Argument à deux tranchants*, V. RAISONNEMENT.

TRANCHE. s. f. (R. *trancher*). Morceau coupé un peu mince; se dit le plus souvent Des choses qu'on mange. *Une t. de pain, de jambon, de pâté, de melon. Couper une t. Couper un citron par tranches.* ‖ *T. Arithm., V. NUMÉRATION. ‖ T. Boucherie. *Un morceau de t.*, Un morceau de cuisse de bœuf. ‖ *T. Géom. Le solide qui résulte de la section d'un prisme, d'un cylindre, d'une sphère, etc., par deux plans. ‖ *T. Numismatiq. Le bord extérieur d'une pièce de monnaie, d'une médaille. ‖ T. Relieur. La surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés. =TRANCHÉE. s. f. Ouverture, excavation plus ou moins longue et profonde qu'on pratique dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduites pour les eaux, de planter des arbres, etc. *Faire une t. pour les fondations d'un mur. On a fait de grandes tranchées au travers du marais pour le dessécher.* ‖ T. Art milit. V. FORTIFICATION. ‖ T. Maçonn. *T. de mur*, Entaille en longueur faite dans un mur, soit pour y recevoir une solive, soit pour retenir les tuyaux de cheminée. ‖ T. Méd. *Tranchées*, au pl., se dit De coliques violentes. — * *Tranchées utérines*, Douleurs qui ont leur siége dans la matrice après l'accouchement.

* **TRANCHEFIL.** s. m. T. Eperonnier. Petite chaîne de métal fort déliée qu'on met autour du mors d'un cheval. =TRANCHEFILE. s. f. *T. Cordonnier. Couture en forme de bordure que l'on fait dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort, et qu'il peut se déchirer facilement. ‖ *T. Relieur. V. RELIURE. = *TRANCHE-GAZON. s. m. T. Jardin. Instrument qui sert à couper les plaques de gazon d'une manière uniforme, et à ébarber les pièces de verdure. = TRANCHELARD. s. m. Couteau à lame fort mince dont les cuisiniers se servent pour couper des tranches de lard. = TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits. Fam.

TRANCHER. v. a. (latin. *trans*, au delà; *scindere*, fendre?). Couper, séparer en coupant. *L'acier de Damas tranche le fer. T. la tête à quelqu'un.* Poétiq., *La Parque a tranché le fil de ses jours*, ou simpl., *a tranché ses jours*, Il est mort. — Figur., *T. dans le vif*, V. VIF. ‖ Fig., *T. la difficulté, le nœud de la difficulté*, Résoudre tout d'un coup une question difficile; lever tout d'un coup un obstacle, une difficulté. — *T. le mot*, V. MOT. = TRANCHER. v. n. Décider hardiment. *Il fait le docteur, il décide, il tranche sur tout. C'est t. bien légèrement sur une question importante.* — Famil., *T. court*, Terminer en peu de mots une conversation, un discours. *T. net*, S'expliquer avec quelqu'un en peu de mots et sans ménagement. ‖ *T. du grand seigneur, t. du bel esprit, t. de l'important, etc.*, Faire le grand seigneur, le bel esprit, etc. ‖ *Ces couleurs tranchent*, Elles sont fort vives et fort différentes les unes des autres. *Le cramoisi tranche fort auprès du vert, sur le vert. Cela tranche trop.* — *Cette pensée, cette phrase tranche dans son discours, dans son écrit*, Elle est d'un caractère trop différent de ce qui précède et de ce qui suit. = TRANCHÉ, ÉE. part. ‖ T. Blas. V. ÉCU.

TRANCHET. s. m. Espèce de couteau sans manche, plat et acéré, dont les cordonniers, les selliers, etc., se servent pour couper le cuir. ‖ *Outil dont les serruriers, etc., se servent pour couper les petites pièces de fer à chaud. = TRANCHOIR. s. m. Plateau de bois fort épais sur lequel on tranche de la viande. ‖ *T. Archit. Syn. d'*Abaque.*

TRANQUILLE. adj. 2 g. [Dans ce mot et dans ses dérivés, on ne mouille pas les L et l'on n'en fait sonner qu'une.] (lat. *tranquillus*). Paisible, calme, sans aucune agitation. *Cet enfant était fort t., mais il devient turbulent. Dormir d'un sommeil t. La mer était t.* — Au sens moral, *Mener une vie t. Avoir l'esprit t., l'âme t. Sa conscience est t. Les provinces étaient tranquilles, tandis que la capitale s'agitait. Êtes-vous bien t. sur l'événement de votre procès? Tenez-vous t. là-dessus.* ‖ Qui ne trouble le repos de personne. *C'est un voisin t. et rangé. Ce sont des gens bien tranquilles.* = TRANQUILLEMENT. adv. D'une manière tranquille. *Il dormait t. Il passait t. sa vie, ses jours loin du monde. Vivre t.*

TRANQUILLISANT, ANTE. adj. Qui tranquillise. *Cette nouvelle est fort tranquillisante. Cela n'est guère t.* = TRANQUILLISER. v. a. Calmer, rendre tranquille. *T. les sens. T. les esprits. J'étais inquiet, ce que vous me dites me tranquillise l'esprit, me tranquillise.* = SE TRANQUILLISER. v. pr. Se tenir tranquille, cesser d'être inquiet. *Vous vous donnez trop de mouvement, tranquillisez-vous. Vous pouvez vous t. sur ce point.* = TRANQUILLISÉ, ÉE. part. =TRANQUILLITÉ. s. f. État de ce qui est tranquille. *La t. de l'air, de la mer. Il dort avec t.* ‖ Au sens moral. *Passer sa vie dans une grande t. La t. de l'esprit. T. d'esprit. Une vie honnête et bien réglée entretient la t. de l'âme. Cette amnistie ramena la t. dans Athènes.* ‖ Syn. Voy. CALME.

TRANS—. Prépos. empruntée du latin, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, pour ajouter à leur signification celle de *Au delà, à travers*, et *entre*, comme *Transaction, Transalpin, Transformation, Transparent, etc.*

TRANSACTION. s. f. [On pron. *Tranzaction.*] (lat. *transactio*). Contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. *Passer une t. T. sous seing privé, par-devant notaire. Ils ont terminé leur procès par une t.* ‖ Se dit aussi Des actes, des conventions, des relations d'intérêt entre les hommes, etc., soit dans le commerce, soit dans la vie ordinaire. *Les transactions commerciales. Les transactions de la vie civile.* ‖ *Transactions philosophiques*, Titre du recueil mensuel, composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques, que publie la Société royale de Londres.

Enc. — En termes de Droit, la *Transaction* est un contrat rédigé par écrit, par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Les transactions passées entre personnes libres de disposer de leurs droits ou avec des personnes incapables, mais qui ont été légalement autorisées, ont entre les parties l'autorité de la chose jugée. Comme elles ne peuvent rouler que sur des droits dont l'existence ou la valeur sont incertains, elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion. Toutefois, il y a lieu à rescision lorsqu'il y a eu erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation, et dans les cas de dol ou de violence. Enfin, la t. est entièrement nulle quand elle a été faite sur des pièces qui ont été ultérieurement reconnues fausses. Les erreurs de calcul peuvent toujours être réparées. — On peut transiger sur le dommage pécuniaire causé par un délit, mais la t. n'empêche pas la poursuite du ministère public. — Les transactions consenties par les communes, par les hospices et par tous les autres établissements publics, ne peuvent être exécutées qu'après l'homologation du préfet. (C. Nap., 2044-58.)

TRANSALPIN, INE. adj. [On pron. *Tranzalpin.*] Qui est au delà des Alpes. *Peuples transalpins. Plantes transalpines.*=*TRANSATLANTIQUE. adj. 2 g. Qui est au delà de l'océan Atlantique. *Pays t.* ‖ **Paquebots transatlantiques*, Paquebots destinés à faire la traversée de l'océan Atlantique.

TRANSBORDEMENT. s. m. (R. *trans* et *bord*). T. Mar. Action de transborder, et Le résultat de cette action. = TRANSBORDER. v. a. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre. *T. des marchandises.* ‖ * Se dit aussi Des hommes qui passent d'un navire sur un autre. *Il fallut t. les troupes.* = TRANSBORDÉ, ÉE. part.

TRANSCENDANCE. s. f. (lat. *ascendere*, monter). Supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre. *La t. de son talent, de son génie.* Peu usité. = TRANSCENDANT, ANTE. adj. Élevé, sublime, qui excelle en son genre; se dit De l'esprit et de certaines choses qui s'y rapportent. *Esprit t. Génie t. Mérite t. Cet homme a une vertu transcendante.* ‖ T. Math. *Mathématiques transcendantes*, Voy. MATHÉMATIQUES. *Géométrie transcendante*, V. GÉOMÉTRIE. *Algèbre transcendante*, Le calcul différentiel, le calcul intégral, etc. *Équations transcendantes*, V. ÉQUATION. *Courbes transcendantes*, V. COURBE. ‖ T. Philos. *Philosophie transcendante*, La partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos facultés elles-mêmes, la certitude des connaissances, etc.—Dans la Philos. scol., se disait Des attributs ou des qualités qui sont susceptibles d'une très-grande généralité, comme *Un, vrai, bon.* =*TRANSCENDANTAL, ALE. adj. T. Philos. Se dit, dans le système de Kant, De tout élément de la pensée qui ne tire pas son origine de l'expérience, et De la partie de la philosophie qui étudie les concepts de la raison et les jugements à priori.

TRANSCRIPTION. s. f. Action de transcrire, et Le résultat de cette action. V. HYPOTHÈQUE et VENTE.

TRANSCRIRE. v. a. (lat. *transcribere*). Copier un écrit. *Transcrivez-moi ce cahier. Il ne fait que t. ce qu'il a lu dans les livres. T. un contrat sur le registre des hypothèques.* = TRANSCRIT, ITE. part.

TRANSE. s. f. Frayeur, grande appréhension d'un malheur qu'on croit prochain. *Il est toujours en t. Il est dans des transes continuelles, dans des transes mortelles.*

* **TRANSEPT** ou * **TRANSSEPT.** s. m. (lat. *trans*, au delà; *septum*, clôture). T. Archit. Galerie transversale qui, dans un grand nombre d'églises, sépare du chœur la nef et les bas côtés, et donne à l'intérieur de l'édifice la forme d'une croix. *On donne quelquefois au t. le nom de croisée. L'adoption des transepts remonte au IVe siècle.*

* **TRANSFÈREMENT.** s. m. Action de transférer, et Le résultat de cette action. *On profita de la nuit pour opérer le t. des prisonniers.* = TRANSFÉRER. v. a. (lat. *transferre*). Transporter, porter ou faire passer d'un lieu à un autre. *T. un prisonnier d'une prison dans une autre. T. un corps mort. T. des reliques.* — Par extens., *T. une fête*, La remettre d'un jour à un autre. ‖ Se dit aussi en parlant De la juridiction, de l'autorité, de la puissance, lorsque d'un tribunal, d'une ville, d'une nation, etc., elle vient à passer à une autre. *On transféra la juridiction de ce tribunal à un autre. T. une préfecture, un évêché, une cour impériale. Constantin transféra le siége de l'empire de Rome à Byzance. Le saint-siége fut transféré de Rome à Avignon.* ‖ Fig., Céder, transporter une chose à quelqu'un, en observant les formalités requises. *T. une obligation. T. une inscription de rente.* = TRANSFÉRÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. CÉDER. = TRANSFERT. s. m. T. Fin. et Comm. Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'État, d'une action financière, d'une marchandise en entrepôt, etc. *Les transferts de rentes se font sur un registre du Trésor. Opérer un t. T. réel, t. de forme.* Voy. DETTE.

Syn.—*Transporter.* — *Transférer* et *transporter* signifient également porter ou faire passer une chose d'un lieu à un autre; mais, tandis que *transporter* est le mot ordinaire, *transférer* ne se dit guère au propre qu'en termes de jurisprudence et de liturgie. Ainsi, on *transporte* des marchandises, de l'argent, des troupes, etc.; on *transfère* un prisonnier d'une prison à une autre; on *transfère* un corps saint, des reliques, etc. En général, *transporter* se dit surtout au sens propre pour rendre l'idée même de porter; *transférer* se dit surtout au figuré et au sens moral, en parlant des choses qu'on fait changer de lieu sans les porter. Ainsi, on *transporte* des denrées, et l'on *transfère* un marché; on *transfère* une communauté, et l'on *transporte* les religieux; on *transfère* un cimetière, et l'on *transporte* des ossements; on *transfère* son domicile, et l'on *transporte* ses meubles, etc. Au sens figuré, *transférer* s'emploie principalement en termes de droit et d'administration. On *transfère* une juridiction d'un tribunal à un autre, une cour royale, le siége d'un évêché d'un lieu à un autre. S'il s'agit d'un droit, on peut également le *transporter* et le *transférer*, c.-à-d. le céder; mais lorsqu'on le *transfère*, on le cède en observant les formalités requises. *Transport* et *translation* diffèrent de même. *Transport* est le mot usuel; *translation* s'emploie surtout en termes de palais, de rituel, ou lorsqu'il s'agit d'un transport extraordinaire. Quant au mot *transfèrement*, il ne se dit qu'en parlant de prisonniers.

TRANSFIGURATION. s. f. (lat. *transfiguratio*). Changement d'une figure en une autre; ne se dit que dans cette locut., *La t. de Notre-Seigneur.* L'état glorieux où Jésus-Christ parut sur le mont Thabor, en présence de trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean. *Le tableau de la T. par Raphaël*, ou elliptiq., *La T. de Raphaël.* = SE TRANSFIGURER. v. pron. Changer d'une figure en une autre. *Notre-Seigneur se transfigura sur le mont Thabor.* = TRANSFIGURÉ, ÉE. part.

TRANSFORMATION. s. f. Changement d'une forme en une autre. *La t. des insectes. La t. d'une chenille en papillon. Les transformations fabuleuses de la mythologie.* — T. Alg. *La t. d'une équation.* ‖ Syn. V. MÉTAMORPHOSE. = TRANSFORMER. v. a. (lat. *transformare*). Donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment. *La femme de Loth fut transformée en une statue de sel. Suivant Homère, Circé transforma en pourceaux les compagnons d'Ulysse. Le fatalisme historique s'efforce de t. en actes légitimes tous les crimes des temps passés.* ‖ T. Algèbr. *T. une équation*, La changer en une autre équation dont la forme soit différente. = SE TRANSFORMER. v. pr. Prendre une autre forme. *Protée se transformait de mille manières. La chenille se transforme en papillon.* ‖ * Fig., Changer, se modifier, soit en bien, soit en mal, *Ne voyez-vous pas que la société se transforme chaque jour? Son caractère s'est complétement transformé depuis quelque temps.* = TRANSFORMÉ, ÉE. part. ‖ Figur., Se déguiser, prendre plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts. *C'est un homme qui se transforme selon les circonstances.*

TRANSFUGE. s. m. (latin. *trans*, au delà; *fugere*, fuir). Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est pour passer dans celui des ennemis. *On eut cet avis par un t.* ‖ Par extens., Celui qui abandonne son parti pour passer dans le parti contraire. *Il est t. de son parti.* ‖ Fig., *T. de la vertu, des bons principes.*

TRANSFUSER. v. a. (lat. *trans*, au delà; *fundere*, verser). Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. Peu usité, et ne se dit guère qu'en parl. De la transfusion du sang. = TRANSFUSÉ, ÉE. part. = TRANSFUSION. s. f. Action de transfuser; ne se dit guère que De l'opération appelée *T. du sang.* V. HÉMOSTATIQUE.

TRANSGRESSER. v. a. (lat. *trans*, au delà; *gradi*, aller). Contrevenir à quelque ordre, à quelque loi. *Cet ambassadeur a transgressé les ordres qu'il avait reçus.* — Se dit plus ordinairement De la violation des préceptes divins. *T. les commandements de Dieu. T. la loi divine.* ‖ TRANSGRESSÉ, ÉE. p. ‖ Syn. V. ENFREINDRE. = TRANSGRESSEUR. s. m. Celui qui transgresse. *Il est dit, dans la loi de Moïse : Le t. de la loi sera puni de mort.* = TRANSGRESSION. s. f. Action de transgresser. *La t. des commandements de Dieu. C'est une t. manifeste de la loi.*

* **TRANSHUMANT, ANTE.** adj. [On pron. *Tranzumant.*] (lat. *trans*, au delà; *humus*, terre). T. Écon. rurale. *Troupeaux transhumants*, Les troupeaux de moutons qu'on mène paître pendant l'été dans un autre pays.

TRANSIGER. v. n. [On pron. *Tranziger.*] (latin. *trans*, au delà; *agere*, agir). Passer un acte pour accommoder un différend, un procès. *Las de plaider, ils transigèrent. Il refusa d'abord de t. sur ce point. Ils ont transigé de telle chose.* ‖ Fig., *T. avec son devoir, avec sa conscience*, S'autoriser de quelques raisons peu solides, pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIR. v. a. (lat. *trans*, à travers; *ire*, aller). Pénétrer et engourdir de froid. *Il fait un vent qui me transit. Je suis transi de froid.* ‖ Se dit aussi De l'effet que produit la peur ou l'affliction. *La peur le transit. Cette nouvelle lui transit le cœur.* = TRANSIR. v. n. *T. de froid, de peur, de douleur*, Être saisi, pénétré par le froid, etc. = TRANSI, IE. part. ‖ *Un amoureux transi*, Un amant que l'excès de sa passion rend tremblant et interdit auprès de sa maîtresse. = TRANSISSEMENT. s. m. L'état où est un homme transi. *T. de froid, de peur. A cette nouvelle, il lui prit un t. universel.* Peu usité.

TRANSIT. s. m. [On pron. *Tranzite.*]

Enc. — En termes de Douanes et de Commerce, on appelle *Transit*, du mot latin *transitus*, passage, la faculté accordée à certaines marchandises étrangères de traverser un pays sans payer de droits. Ainsi, par ex., les marchandises originaires de l'Allemagne centrale, et qui sont expédiées aux États-Unis, passent fréquemment par la France avant d'arriver au but de leur destination. Pendant tout le temps du t., la marchandise est considérée comme étant sur un territoire neutre. Le régime du t. se lie donc à celui des entrepôts qui offrent aux marchandises étrangères un abri dans lequel elles sont considérées comme étant encore à l'étranger, c.-à-d. en dehors des atteintes du fisc. Colbert fut le premier qui essaya, en France, de réglementer le t., et qui établit sur divers points du territoire des entrepôts ouverts à ces opérations; mais la faculté du t. fut supprimée en 1688, et ce fut seulement en l'an XI (1803) que la loi du 8 floréal (28 avril) rétablit à la fois le t. et les entrepôts. Néanmoins, sous l'empire de cette loi, les marchandises prohibées étaient exclues du t. Ce régime restrictif dura jusqu'à la loi du 9 févr. 1832, qui a donné au t. toutes les facilités compatibles avec les intérêts de l'industrie nationale. — Celui qui veut jouir du t. doit en faire la déclaration à la douane dans la forme indiquée pour les autres opérations. Les marchandises sont soumises à une vérification dans l'intérêt même de l'expéditeur, puisque celui-ci est obligé de les représenter au moment de l'exportation dans le même état qu'au départ. Lorsque la vérification est terminée, la douane délivre une expédition, appelée *Acquit à caution* ou *Passavant*, suivant les cas, pour accompagner les marchandises. Au bureau de sortie ou de destination indiqué par l'expédition, il est procédé à la reconnaissance de ces dernières et, si elles sont identiques, la réexportation a lieu purement et simplement, soit par terre, soit par mer. L'intérêt qu'a un pays à favoriser le tr. sur son territoire, consiste en ce que ce passage donne aux habitants des bénéfices de transport et des profits de courtage et de commission. Depuis quelques années, les règlements relatifs au t. ont subi diverses modifications toutes favorables au commerce. Des facilités exceptionnelles ont été accordées aux compagnies de chemins de fer pour les transports internationaux. Les marchandises placées dans des wagons spéciaux fermés au moyen du plomb de la douane peuvent être transportées sans visite jusqu'à certaines stations de douane de l'intérieur, du littoral ou de la frontière, puis être réexportées également sans visite, à moins qu'elles ne soient alors admises à l'entrepôt ou à la consommation. Enfin, depuis les récentes modifications apportées à nos tarifs, la plupart des formalités naguère imposées au transit sont devenues superflues. Ainsi, les produits exempts de droits à l'entrée et à la sortie peuvent transiter sans expédition de douane. Il suffit de les déclarer au bureau d'entrée et de sortie, où ils sont vérifiés pour constater les éléments de la statistique commerciale, et pour prévenir les fraudes quant à la dénomination des marchandises.

* **TRANSITER.** v. n. [On prononce l'S comme un Z dans ce mot et dans les 4 mots suivants.] (lat. *trans*, au delà; *ire*, aller). T. Comm. Se dit Des marchandises qui passent en transit. *Ces marchandises peuvent t. sans aucune formalité.* = TRANSITIF, IVE. adj. T. Gramm. Se dit dans ces loc., *Verbe t.* et *Conjonction transitive*, V. VERBE et CONJONCTION. = TRANSITION. s. f. (latin. *transitio*). Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. *Une bonne t. Une t. heureuse, ingénieuse. Les transitions doivent être ménagées. Permettez-moi de passer sans t. aucune à un sujet plus important. L'art des transitions.* — Se dit aussi en T. Musiq., Du passage d'un mode, d'un ton à un autre. *Préparer une t.* ‖ Fig., Le passage d'un régime politique, d'un état de choses, d'un ordre à un autre. *De l'anarchie au despotisme, la t. est quelquefois très-prompte. Il s'est fait dans l'atmosphère une prompte t. du chaud au froid. Evitez les transitions brusques d'une température à une autre. Cet animal semble former la t. de telle classe à telle autre.* ‖ * T. Géol. *Terrains de t.*, V. GÉOLOGIE. = TRANSITOIRE. adj. 2 g. Passager. *Toutes les choses de ce monde sont transitoires.* ‖ Qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre. *Régime t. Lois transitoires.* = * TRANSITOIREMENT. adv. D'une manière transitoire.

TRANSLATER. v. a. (latin. *trans*, au delà; *latus*, porté). Traduire d'une langue dans une autre. ‖ TRANSLATÉ, ÉE. part. = TRANSLATEUR. s. m. Traducteur. — Ces deux mots ont vieilli. = TRANSLATIF, IVE. adj. T. Jurispr. *Acte t. de propriété*, Acte par lequel on transporte, on cède une chose à quelqu'un. = TRANSLATION. s. f. Transport, action par laquelle on fait passer quelque chose d'un lieu à un autre. *La t. d'un corps saint. La t. des reliques. La t. du saint-siége de Rome à Avignon. La t. du parlement de Paris à Tours. La t. d'une préfecture.* On dit aussi, *La t. d'un évêque d'un siége à un autre siége.* — *Célébrer la t. d'un saint*, Célébrer le jour auquel les reliques d'un saint ont été transférées d'un lieu à un autre. ‖ Par ext., *La t. d'une fête*, L'action de remettre une fête d'un jour à un autre.

* **TRANSLUCIDE.** adj. 2 g. (lat. *trans*, à travers; *lucidus*, clair). Qui laisse passer la lumière, sans permettre toutefois de distinguer la couleur ni la forme des objets. Voy. DIAPHANE. = * TRANSLUCIDITÉ. s. f. L'état, la propriété d'un corps translucide.

TRANSMETTRE. v. a. Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. *Le donateur transmet au donataire la propriété des choses données. T. un droit.* ‖ Faire passer. *T. des ordres, une nouvelle. J'ai transmis à un tel la lettre que vous m'aviez donnée pour lui. Ces pièces ont été transmises au ministère.* — Fig., *Les pères transmettent souvent à leurs enfants leurs vices et leurs vertus. Les historiens qui nous ont transmis ce fait. Les sciences nous ont été transmises par les Grecs et par les Romains.* On dit encore, *T. son nom, sa gloire à la postérité*, Faire passer son nom, sa gloire jusqu'à la postérité. = * SE TRANSMETTRE. v. pr. Passer, se communiquer, se propager. *Certaines particularités organiques se transmettent parfois à plusieurs générations. La syphilis se transmet par le contact. Le son se transmet dans l'air avec une vitesse de 331 mètres par seconde.* = TRANSMIS, ISE. part. ‖ Conj. V. METTRE.

TRANSMIGRATION. s. f. Action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre. *La t. des peuples amène des changements dans les langues.* — T. Écrit. sainte. *La t. de Babylone*, Le transport du peuple juif à Babylone, et le séjour qu'il y fit. ‖ *T. des âmes*, Voy. MÉTEMPSYCOSE.

* **TRANSMISSIBILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est transmissible. *La t. de certaines charges.* = TRANSMISSIBLE. adj. 2 g. Qui peut être transmis. *Il y a de certains droits qui ne sont pas transmissibles.* = TRANSMISSION. s. f. Action de transmettre, ou Le résultat de cette action. *La t. d'un droit.* ‖ * T. Phys. Se dit De la propagation d'un fluide à travers un corps quelconque. *Les lois de la t. de la lumière à travers les corps transparents. La t. du son par les corps solides est beaucoup plus rapide que dans l'air.*

TRANSMUABLE. adj. 2 g. Qui peut être transmué. = TRANSMUER. v. a. (lat. *transmutare*). Changer, transformer; ne se dit guère qu'en parlant Des métaux. *Les alchimistes cherchaient le secret de t. le cuivre en or, et l'étain en argent.* = * SE TRANSMUER. v. pr. Être changé. *Il y a encore des rêveurs qui croient que les metaux peuvent se t. les uns dans les autres.* ‖ TRANSMUÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. JOUER. = TRANSMUTABILITÉ. s. f. Propriété de ce qui est transmuable. = TRANSMUTATION. s. f. Changement d'une chose en une autre. *La prétendue t. des métaux. La t. métallique.*

TRANSPARENCE. s. f. Qualité de ce qui est transparent. *La t. de l'eau, du verre.* = TRANSPARENT, ENTE. adj. (lat. *trans*, au delà; *apparere*, apparaître). Diaphane, au travers de quoi on peut voir les objets. *Les corps transparents. Le verre est t. Un voile t. Elle a la peau fine et transparente.* ‖ Figur., *Cette allégorie est transparente*, On découvre facilement le sens qu'elle cache. ‖ Syn. V. DIAPHANE. = TRANSPARENT. s. m. Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en le mettant sous le papier, lorsqu'on écrit. *Cet enfant ne saurait écrire sans t.* ‖ Papier huilé derrière lequel on place des lumières dans les décorations. *Une illumination en transparents.* — Plus particul., Sorte de tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé ou verni, derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente. *Il y avait au fond du jardin un magnifique t.*

TRANSPERCER. v. a. Percer de part en part. *Le coup qu'il reçut le transperça. Il eut le bras transpercé d'un coup d'épée.* — On dit aussi, avec le pron. pers., *Se transpercer.* ‖ Fig., *T. le cœur de quelqu'un*, Le pénétrer de douleur. *Cela me transperce le cœur.* On dit aussi, *T. de douleur. A cette nouvelle, il fut transpercé de douleur.* Vx. = TRANSPERCÉ, ÉE. p. ‖ Conj. V. AVANCER.

TRANSPIRATION. s. f. T. Physiol.

Enc. — Le terme de *Transpiration* désigne à la fois la fonction par laquelle certains tissus vivants, soit animaux, soit végétaux, exhalent un fluide de nature aqueuse par celle de leurs surfaces qui sont en contact avec l'air, et le fluide qui est le résultat de cette exhalation. Chez les animaux supérieurs, la t. s'effectue par la surface externe de la peau et par celle de la muqueuse des poumons : de là la distinction de la *t. cutanée* et de la *t. pulmonaire*, dont il a été parlé aux mots PEAU et RESPIRATION. Chez les plantes, la t. s'effectue à la surface des parties pourvues de stomates, et particulièrement à la surface des feuilles, qui en présentent un fort grand nombre, ainsi que nous l'avons vu en parlant de l'épiderme. — De même que chez les animaux, le fluide exhalé, chez les plantes, par la t. s'évapore le plus souvent à mesure qu'il se produit; mais, dans certains cas, il se condense sous forme liquide sur la surface même qui l'a exhalé. La t. ou l'évaporation végétale est d'autant plus grande, que l'atmosphère est plus chaude et plus sèche, tandis qu'elle devient presque nulle lorsque le temps est humide, et principalement la nuit. La t., dans les végétaux, est surtout évidente quand la température extérieure, après avoir été élevée, vient à s'abaisser : alors on voit souvent le fluide produit se réunir sous forme de gouttelettes liquides à la pointe des feuilles. Ces gouttelettes ressemblent, il est vrai, à la rosée; mais Musschenbroek a démontré par des expériences fort simples, qu'elles ne proviennent pas toujours de cette source, et qu'elles résultent parfois de la simple condensation de la t. végétale condensée par la fraîcheur de la nuit. En outre, divers observateurs ont constaté que l'eau qui s'accumule dans les réservoirs singuliers dont sont munis certains végétaux, tels que les Népenthès et les Sarracénies, sont le produit d'une sécrétion des feuilles elles-mêmes. Enfin, il a été également établi par les ingénieuses expériences d'Et. Hales, confirmées par celles de Desfontaines, de Mirbel et de Senebier, qu'il existe un certain rapport entre la quantité d'eau qu'absorbent les racines et celle qu'exhalent les feuilles des végétaux. Senebier, par ex., a trouvé que la quantité absorbée était à la quantité exhalée comme 3 est à 2, d'où il résulte qu'un tiers de l'eau absorbée est fixé ou décomposé dans l'intérieur des plantes. Lorsque le rapport normal entre l'absorption et la t. vient à se troubler, le végétal languit. C'est ce qu'on observe tous les jours sur les plantes exposées à une chaleur trop vive : elles perdent leur vigueur et se fanent, parce que la t. trop abondante n'est plus en équilibre avec l'absorption effectuée par les racines.

TRANSPIRER. v. n. (lat. *trans*, à travers; *spirare*, exhaler). S'exhaler, sortir par une surface d'une manière imperceptible aux yeux. *Les humeurs transpirent au travers de la peau.* ‖ Se dit Des corps mêmes qui sont le siége de cette exhalation. *Cet homme, cet animal, cette plante transpire peu, transpire beaucoup. Mettre un malade dans une étuve pour le faire t.* ‖ Fig., se dit D'une chose qu'on voulait tenir secrète, et qui néanmoins commence à être connue, divulguée. *Ce secret commence à t. Rien n'a transpiré de cette négociation.*

TRANSPLANTATION. s. f. Action de transplanter. *La t. des arbres.* = Transplanter. v. a. Ôter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre. *T. des arbres. T. un rosier. T. des laitues.* ‖ Figur., Faire passer, transporter des personnes ou certaines choses d'un pays dans un autre pour les y établir. *Le conquérant transplanta la population de cette ville au fond de la Perse. Ce fut lui qui transplanta les arts dans ce pays.* = se Transplanter. v. pron. Se dit D'une personne, d'une famille, qui passe d'une province ou d'une ville dans une autre, pour s'y établir. *C'est une famille irlandaise qui s'est transplantée en France. Je ne l'ai pas revu depuis qu'il s'est transplanté en province.* = Transplanté, ée. part.

TRANSPORT. s. m. Action par laquelle on transporte quelque chose d'un lieu à un autre. *Le t. de l'or et de l'argent hors de France a été défendu à telle époque. Le t. de ses meubles lui a coûté beaucoup. Le t. de ces marchandises se fait par eau, par le chemin de fer. Payer les frais de t. Moyen de t. Bâtiment de t. Ce malade n'est pas en état de souffrir le t.* — Par ext., on appelle *Transports*, Les voitures qui servent au transport des choses nécessaires à une armée, et Les bâtiments qui transportent des troupes, des munitions de toutes sortes. *La route était couverte de transports. Notre frégate fut chargée d'escorter les transports.* ‖ T. Jurispr. L'action d'une personne qui, par autorité de justice, se rend sur les lieux où sont les choses sujettes à un examen, à une vérification, à une visite. *Le tribunal a ordonné le t. d'un expert sur les lieux.* — La cession d'un droit qu'on a sur une chose. *Il m'a fait t. de ce qui lui est dû par son frère. Faire le t. d'un billet, d'une rente. Accepter un t.* ‖ Figur., Passion violente qui nous met, pour ainsi dire, hors de nous-mêmes. *T. amoureux. T. jaloux. Eprouver un t. de joie. Se livrer à un t. de colère.* On dit aussi absol., *Je l'ai trouvé dans un t. extraordinaire. Il avait peine à contenir ses transports. Il fut accueilli, écouté avec t.* — Sign. quelquef. Enthousiasme. *T. poétique, prophétique. Dans ses divins transports.* ‖ T. Méd. *T. au cerveau*, ou absol., *Transport*, Délire, égarement d'esprit causé par la maladie. *Il a le t. Il a une grosse fièvre, et l'on craint le t. au cerveau.*

Enc. — Les principes essentiels qui sont relatifs à l'industrie du *Transport* des voyageurs et des marchandises, soit par terre, soit par eau, au moyen du roulage, des messageries ou diligences, des chemins de fer, des rivières ou des canaux, sont les mêmes, et s'appliquent à tous ceux qui s'y livrent, quelle que soit leur dénomination. — Les commissionnaires et les entrepreneurs qui se chargent d'un transport par terre ou par eau, sont tenus d'inscrire sur un livre-journal la déclaration de la nature, des quantités et même, s'ils en sont requis, de la valeur des marchandises qui leur sont confiées, ainsi que l'argent, les effets et tous les paquets dont ils se chargent, afin de fournir à l'expéditeur et au voyageur une preuve de la remise faite par eux, s'ils n'ont pas de *récépissé ou s'ils ont égaré celui qui leur a été remis.* Bien que cette seule inscription soit suffisante, le moyen de preuve le plus usité, en ce qui concerne le t. des marchandises, est la *Lettre de voiture*, acte qui constate les conditions convenues entre l'expéditeur et l'entrepreneur pour le t. d'effets ou de marchandises. La lettre de voiture doit être datée, et exprimer la nature et le poids ou la contenance des objets à transporter, le délai dans lequel le t. doit être effectué ; elle indique le nom et le domicile du commissionnaire, s'il y en a un, et du voiturier, le nom de celui à qui la marchandise est adressée ; elle énonce le prix de la voiture, et l'indemnité due pour cause de retard ; enfin elle est signée par l'expéditeur ou le commissionnaire de t., et présente en marge les marques et numéros des objets à transporter. Cette lettre de voiture doit ensuite être copiée par le commissionnaire de t. sur un registre coté et paraphé, sans intervalle et de suite. Les entreprises de chemins de fer sont tenues, comme toutes autres, de constater par une lettre de voiture, dont un exemplaire reste aux mains de la compagnie et l'autre est remis à l'expéditeur, toute expédition de marchandises, si l'expéditeur le demande. Dans le cas contraire, il lui est délivré un simple récépissé qui en tient lieu. Les commissionnaires et entrepreneurs de transports sont garants, non-seulement de la perte ou de l'avarie des objets qui leur ont été confiés, mais de l'arrivée dans le délai déterminé. Toutefois leur responsabilité peut être dégagée, s'ils prouvent que la perte, l'avarie ou le retard ont été causés par des cas fortuits et de force majeure, et sans qu'il y ait eu de leur part imprudence ou incurie. En cas de perte, l'entrepreneur ou le voiturier doit payer les objets qui lui ont été confiés au prix qu'ils auraient *valu au moment où la remise a dû s'effectuer, sans préjudice des* dommages et intérêts, s'il y a lieu. S'il y a eu avarie ou retard, les tribunaux peuvent, selon les circonstances, imposer, soit le payement d'une indemnité, soit le payement de la marchandise en la laissant au compte de l'entrepreneur. La responsabilité, en ce qui concerne les bagages des voyageurs, est la même que pour tous les objets confiés aux entrepreneurs de t. Une jurisprudence constante a repoussé la prétention des messageries et des entreprises de chemins de fer, prétendant n'être tenues, à raison des objets perdus, qu'à une indemnité de 150 francs au plus. Enfin, disons en terminant, que toute action s'éteint contre les entrepreneurs et les voituriers après la réception des objets transportés et le payement du prix de voiture. Il en est de même, dans les cas de perte ou d'avarie des marchandises, après six mois écoulés pour les expéditions faites dans l'intérieur de la France, et après un an pour celles qui sont faites à l'étranger; le tout à compter, pour les cas de perte, du jour où le t. des marchandises aurait dû être effectué, et, pour les cas d'avarie, du jour où la remise des marchandises aura été faite. Mais cette prescription n'existe point pour les cas de fraude et d'infidélité. (C. Nap., 1782-6; C. Commerce, 96-108.)

TRANSPORTABLE. adj. 2 g. Qui peut être transporté.

***TRANSPORTATION.** s. f. T. Jurispr.

Enc. — De même que la déportation, la *Transportation* est une peine qui consiste à expulser un individu du territoire et à le tenir enfermé dans un lieu déterminé. Mais, tandis que la déportation implique toujours un jugement, ce qui fait que nous la trouvons seule écrite dans nos lois pénales, la t. est une mesure de rigueur tout à fait arbitraire, que le pouvoir, en certaines circonstances, décrète en général au nom du salut public. Lorsque, par sa déclaration de 1719, le régent ordonna que les gens sans aveu et les vagabonds seraient envoyés dans les colonies, ce fut là une véritable t. La loi du 15 oct. 1793, qui ordonna que tout mendiant, après une troisième récidive, fût transporté aux colonies, fut encore une mesure du même genre. Depuis longtemps la t. était restée sans application, lorsqu'on la fit revivre en 1848, après les terribles journées de juin, et en 1851, après le coup d'Etat du 2 décembre. Actuellement, les transportés sont envoyés dans l'Algérie et dans la Guyane, et leur condition est déterminée par la loi du 24 janvier 1850 et par le décret du 28 mars 1852.

TRANSPORTER. v. a. Porter d'un lieu dans un autre. *T. des marchandises d'un pays dans un autre, d'une province à l'autre. T. par eau, par terre. On transporta le malade à l'hôpital sur un brancard. L'armée fut transportée au delà du fleuve au moyen des radeaux.* ‖ Figur., *Constantin transporta le siége de l'empire romain à Constantinople. L'empire fut transporté d'une nation à une autre. T. un mot du propre au figuré. T. un événement, une action sur la scène.* ‖ Fig., *La colère, la joie, etc., transporte cet homme*, Elle le met hors de lui-même. ‖ T. Jurisprud. *T. un droit à quelqu'un*, Céder à quelqu'un le droit qu'on a sur une chose. *Il m'a transporté tous les droits qu'il avait sur cet héritage. T. une dette, une créance.* = se Transporter. v. pron. * Être transporté d'un lieu dans un autre. *La houille se transporte par eau; la voie de terre coûterait trop cher.* ‖ Se rendre en un lieu, et particul., se rendre en un lieu par autorité de justice. *Se t. chez quelqu'un. Le juge d'instruction se transporta sur les lieux.* ‖ Figur., au sens moral, *Transportons-nous en imagination dans l'avenir. Pour bien juger certains faits, il faut se t. chez le peuple, à l'époque, au milieu des circonstances où ils sont arrivés*, Il faut considérer le lieu, les circonstances, les temps. *Transportez-vous par la pensée au milieu de ces peuples sauvages*, Supposez, figurez-vous que vous y êtes réellement. = Transporté, ée. part. ‖ Figur., on dit : *Transporté d'amour, de fureur, de joie, etc.* — *Transporté*, employé absol., sign. Transporté de joie ou de plaisir. *En recevant cette bonne nouvelle, il fut transporté. Tous les spectateurs étaient transportés.* = Syn. V. Apporter et Transférer.

TRANSPOSABLE. adj. 2 g. T. Gramm. Que l'on peut transposer. *Un membre de phrase transposable.*

TRANSPOSER. v. a. Mettre une chose à une autre place que celle où elle était. *T. des mots, des phrases. T. les termes d'une proposition, d'une équation. T. les lignes en imprimant ou en copiant. T. des feuilles d'impression en les reliant.* ‖ A certains jeux de cartes, Transporter son argent d'une carte sur une autre. *Je transpose le paroli du valet à la dame.* ‖ T. Mus. Changer, exécuter ou transcrire un morceau de musique dans un autre ton que celui dans lequel il est noté. *Cette pièce, cette basse sont notées en* sol, *et il les transpose en* ut. = Transposé, ée. part. = Transpositeur. adj. m. Ne se dit guère que dans cette locut., *Piano t.*, Voy. Piano. = Transpositif, ive. adj. Qui admet les transpositions. *Langues transpositives.* V. Langue.

TRANSPOSITION. s. f. Action de transposer, ou Le résultat de cette action. *J'ai fait par mégarde une t. de mots. La t. des termes d'une proportion, d'une équation. Les cas de t. des viscères sont fort rares.* ‖ Se dit De feuilles d'impression, de cahiers d'écriture transposés. *Ce livre est plein de transpositions.* ‖ * T. Chim. Voy. Cristallographie. ‖ T. Gramm. Le renversement de l'ordre logique des mots. *T. élégante. T. vicieuse. Il y a des transpositions qui ont de la grâce dans les vers. La langue latine use fréquemment de transpositions.*

Enc. — En termes de Musique, la *Transposition* est l'opération par laquelle on change de ton un morceau de musique. Toutes les voix n'ayant pas la même étendue, il arrive souvent qu'un morceau qui est convenable pour certaines voix contient des notes trop aiguës ou trop graves pour d'autres. S'il s'agit simplement de le chanter, on abaisse ou l'on élève d'un demi-ton, d'un ton, de deux tons, etc., la première note, et l'on dit le morceau en conservant les mêmes intervalles relatifs. Il n'est donc pas nécessaire de savoir la musique pour chanter, en le transposant, un air, un morceau de musique vocale. Mais il n'en est plus de *même quand il s'agit de transposer un morceau de musique en* l'exécutant sur un instrument quelconque. Dans ce cas, il faut substituer un ton différent à celui dans lequel le morceau se trouve écrit, c.-à-d. jouer d'autres notes que celles qui sont écrites. Cette opération exige une attention soutenue, particulièrement lorsque l'instrument est le piano, l'orgue ou la harpe, car il faut alors faire une double t. pour la partie de la main droite et pour celle de la main gauche. « On conçoit, dit Fétis, que s'il fallait faire un calcul pour chaque note, ponr chaque dièse, bémol ou bécarre, afin de découvrir ce qu'il faut leur substituer, l'esprit le plus prompt pourrait éprouver de grandes difficultés à cause de la rapidité de l'exécution. Mais il est un moyen de simplifier l'opération : il consiste à supposer une autre clef que celle qui est placée au commencement des portées, et à choisir celle qui correspond au ton dans lequel on veut transposer. Si, par ex., le morceau est dans le ton de *ré* écrit avec la clef de *sol*, et si l'on veut transposer en *si bémol*, on substitue par la pensée à la clef de *sol* celle d'*ut* sur la première ligne, on suppose deux bémols à côté de la clef, et la t. se trouve faite. C'est particulièrement à cet usage que sert la multiplicité des clefs. »

TRANSRHÉNANE. adj. f. Qui est au delà du Rhin. *La Bavière t. Les provinces transrhénanes.*

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. (latin. *trans*, au delà; *substantia*, substance). T. Théol. Voy. Eucharistie. = Transsubstantier. v. a. Changer une substance en une autre; ne se dit qu'en parlant De l'eucharistie. *Dans le sacrifice de la messe, les paroles sacramentelles transsubstantient le pain et le vin au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* = Transsubstantié, ée. part. ‖ Conj. V. Prier.

TRANSSUDATION. s. f. Action de transsuder. *La t. de l'eau à travers les pores de certains vases.* = Transsuder. v. n. (lat. *trans*, au delà; *sudare*, suer). Se dit D'un fluide qui passe à travers les parties d'un corps quelconque, pour se rassembler en gouttelettes à la surface de ce dernier. *Le suc propre de cet arbre transsude à travers l'écorce.*

***TRANSVASEMENT.** s. m. L'action de transvaser, et Le résultat de cette action. = Transvaser. v. a. (lat. *trans*, au delà; *vas*, vase). Verser une liqueur d'un vase dans un autre. *Il faut t. ce vin.* = Transvasé, ée. p.

TRANSVERSAL, ALE. adj. (lat. *transversus*, posé en travers). Qui coupe en travers. *Ligne, section transversale. La coupe transversale du fruit fait voir que... Cette gousse est divisée par des cloisons transversales.* ‖ T. Anat. Qui est placé, qui se dirige obliquement. *Le muscle t. du nez. Artère transversale de la face.* = Transversalement. adv. D'une manière transversale. = Transverse. adj. 2 g. Oblique. *Apophyses transverses des vertèbres. Le muscle t.*, ou substant., *Le t. du bas-ventre. Etc.*

TRANTRAN. s. m. (corrupt. de *train, train*). Le cours de certaines affaires, la manière la plus ordinaire de les conduire, la routine qu'on y suit. *Il sait le t. du palais, le t. des affaires.* Popul.

***TRAPA.** s. m. T. Bot. V. Haloragées.

TRAPÈZE. s. m. (gr. τράπεζα, table). T. Géométr. V. Quadrilatère et Aire. ‖ T. Anat. Se dit, adject. et subst., D'un os et d'un muscle qui ont à peu près la forme d'un trapèze. *L'os t. ou le t. est le premier os de la seconde rangée du carpe. Le muscle t. ou le t. est placé à la partie postérieure du cou et de l'épaule.* ‖ * T. Gymn. Appareil mobile en forme de trapèze, qui se compose d'une barre de bois horizontale et suspendue à ses extrémités par deux cordes fixées à une barre supérieure, laquelle est immobile. = *Trapézoèdre. s. m. (gr. ἕδρα, base). V. Cristallographie. = Trapézoïde. s. m. (gr. εἶδος, ressemblance). T. Géométrie. Quadrilatère, plan dont tous les côtés sont obliques entre eux. On dit aussi adj., *Figure t.* ‖ En T. Anat., se dit encore adjectiv. et substant., D'un os et d'un ligament qui ressemblent à un trapèze. *L'os t.* ou *le t. est le second os de la deuxième rangée du carpe. Le ligament t. affermit l'articulation de la clavicule avec l'omoplate.* = ***TRAPÉZOÏDAL, ALE.** adj. Qui ressemble à un trapèze, qui en a la forme. *Voile trapézoïdale.*

***TRAPP.** s. m. (suéd. *trapp*, escalier). T. Minér.

Enc.—Les géologues désignent sous le nom de *Trapp* des roches compactes et de couleur noirâtre, qui présentent une grande analogie avec le basalte, et dont la nature n'a pas encore été déterminée d'une manière rigoureuse. « Les matières qui composent le trapp, dit Beudant, se divisent très-fréquemment en prismes et présentent toutes les allures des basaltes, si ce n'est qu'elles n'offrent pas de passage aux matières scoriacées : on n'y trouve pas non plus de péridot disséminé. Du reste, on les voit passer à des roches porphyriques et amygdaloïdes. Souvent elles forment des masses disposées en gradins, et c'est ce qui leur a valu leur nom. » Les roches *trappéennes* se trouvent en buttes isolées ou en plateaux plus ou moins étendus. Leur masse, divisée en colonnes prismatiques, offre tous les caractères des colonnades et des chaussées de basalte. Souvent aussi elles se présentent sous la forme de filons, qui se terminent supérieurement par une partie effilée ou qui envoient de petites ramifications dans les roches de nature variable qu'elles traversent. Ces ramifications, qu'on ne peut considérer que comme des injections poussées avec force de l'intérieur à l'extérieur, montrent, ainsi que beaucoup d'autres faits, l'origine ignée du trapp. D'ailleurs, on le rencontre en Suède dans des terrains très-anciens. Il est également très-abondant dans les terrains houillers : c'est ce qui a lieu, par ex., en Angleterre et en France, dans la vallée de la Queune et sur les bords de l'Allier. Enfin, on l'a observé dans les dépôts jurassiques, par ex., dans le Yorkshire, en Écosse, etc., et même dans le terrain crétacé, où il s'intercale parfois en bancs épais, ainsi qu'on le voit en Irlande.

TRAPPE. s. f. (bas lat. *trappa*, de *trabs*, poutre). Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée, ou au niveau d'un plancher. *Lever, ouvrir une t. Monter dans un grenier par la t.* V. THÉÂTRE. ‖ Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse. *Aux loges des bêtes féroces, il y a ordinairement des trappes.* ‖ Sorte de piége pour prendre des bêtes, qui consiste en un trou creusé en terre, et recouvert d'une bascule ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer, tombe dans le trou. *Tendre, dresser une t. Le renard s'est pris dans la t.* ‖ *T. Guerre. V. FORTIFICATION. = ***TRAPPEUR.** s. m. T. Relat. Se dit, dans l'Amérique du Nord, Des chasseurs de profession qui parcourent les parties inhabitées de ces régions, parce qu'ils font un continuel usage de ce genre de piége.

TRAPPISTE. s. m. T. Hist. relig.

Enc. — En 1122, le comte du Perche, Rotrou II, fonda, entre Laigle et Mortagne, dans le département actuel de l'Orne, une abbaye qui prit le nom de *Notre-Dame de la Maison-Dieu* ou *de la Trappe*, du lieu où elle avait été bâtie, et dont les religieux furent appelés *Trappistes*. Ce monastère, à l'origine, appartenait à l'ordre des Bénédictins ; mais, en 1148, son cinquième abbé, Serlon, à la sollicitation de saint Bernard, adopta la réforme introduite par ce dernier dans la congrégation de Cîteaux. La règle de Cîteaux était fondée sur la pauvreté, le travail, l'abstinence et le silence ; les Trappistes y restèrent longtemps fidèles. Cependant ils finirent par tomber dans le relâchement, de sorte qu'une nouvelle réforme était devenue nécessaire. Elle fut accomplie en 1662 par le célèbre Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, qui y rétablit l'étroite observance de saint Bernard. C'est de cette réforme que date la grande réputation de la Trappe. Les Trappistes sont vêtus d'une robe de laine blanche pour les pères, et brune pour les frères convers. Ils se nourrissent uniquement de pain grossier et de légumes cuits à l'eau. Ils partagent leur temps entre le travail manuel et la prière, observent le silence le plus absolu et ont sans cesse devant les yeux les images de la mort qu'ils semblent appeler de leurs vœux. A l'époque de la révolution, l'abbaye de la Trappe fut supprimée. Les religieux, qui s'étaient réfugiés en Suisse, puis en Lithuanie, en Allemagne et en Espagne, revinrent en France en 1815, et se réunirent, en 1817, dans l'ancienne abbaye de la Meilleraie, dans la Loire-Inférieure. Leurs maisons, soit d'hommes, soit de femmes, s'étant multipliées avec rapidité, en 1834, une bulle du pape Grégoire XVI les réunit toutes sous le nom de *Congrégation des religieux cisterciens de Notre-Dame de la Trappe*. Outre les maisons qu'il possède en France, l'ordre en a une en Angleterre et plusieurs en Amérique. En 1844, il a fondé une colonie agricole en Algérie. En 1861, une maison de *Trappistes prêcheurs*, chargés de servir d'auxiliaires aux missions, et à qui le silence par conséquent n'est pas imposé, a été créée à Pierrequivire, près d'Avallon, département de l'Yonne.

TRAPU, UE. adj. Gros et court. *Un petit homme t. Jument trapue.*

TRAQUE. s. f. T. Chasse. Action de traquer.

TRAQUENARD. s. m. (R. *traquer*, *renard*). Piége en forme de trébuchet dont on se sert pour prendre certains animaux nuisibles, comme renards, fouines, belettes, etc. ‖ T. Man. Allure défectueuse du cheval, qui consiste en une espèce de trot décousu. *Le t. est aussi appelé amble rompu et entre-pas. Ce cheval va le t.*—* On appelle encore *Traquenard*, Un cheval qui a cette allure.

TRAQUER. v. a. T. Chasse. Battre un bois pour en faire sortir le gibier, et, plus particul., Faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours, on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles ou de passer sous le coup des chasseurs. On dit, *T. un bois pour prendre un loup*, ou *T. un loup dans un bois.* ‖ Par ext., Resserrer quelqu'un dans une enceinte pour le prendre. *T. des voleurs, des contrebandiers. Il est traqué par les gendarmes.* = TRAQUÉ, ÉE. p.

TRAQUET. s. m. T. Chasse. Piége qu'on tend aux bêtes puantes. *Il trouva dans le bois un renard pris au t.* — Fig. et fam., *Donner dans le t.*, Se laisser tromper par quelque artifice. ‖ T. Meunier. *T. de moulin*, Claquet, morceau de bois attaché à une corde, lequel passe au travers de la trémie, et dont le mouvement fait tomber le blé dans la meule du moulin. — Figur. et fam., on dit D'une personne qui parle beaucoup, *C'est un t. de moulin, sa langue va comme un t. de moulin.*

Enc. — Les *Traquets* (*Saxicola*) forment, dans la méthode de Cuvier, le premier groupe de sa section des *Becs-fins*, dans la famille des *Passereaux dentirostres*. Ces oiseaux ont le bec légèrement déprimé et un peu large à sa base, très-fendu, presque droit, échancré à l'extrémité de la mandibule supérieure. Ils ont, en outre, des ailes longues ou moyennes, et des tarses minces, allongés, comprimés. Enfin, ils sont assez hauts sur jambes et ont le corps ramassé. — Les *Traquets* appartiennent tous à l'ancien continent. Ils vivent en général dans les lieux pierreux et découverts, dans les landes stériles, et s'éloignent des grands bois. Leur vivacité et leur défiance sont extrêmes : aussi est-il difficile de les aborder. A chaque départ, à chaque pause, ils agitent violemment les ailes et la queue, et abaissent brusquement le corps à plusieurs reprises en fléchissant les pattes. Leur nourriture se compose d'insectes et de baies de divers arbustes. Ils nichent à terre et leur ponte est de 4 à 6 œufs d'un blanc bleuâtre ou verdâtre. A l'époque des amours, les mâles font entendre un chant flûté assez agréable. La chair de ces oiseaux est un mets délicat.

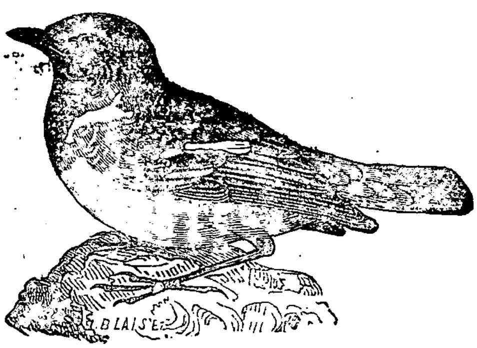

Parmi les espèces qui composent ce groupe, nous nous contenterons d'en citer trois qui sont communes chez nous.—Le *Tr. commun* ou *Tr. pâtre* (*Sax. rubicola*) [Fig. ci-dessus], appelé aussi vulg. *Pied-noir*, est un petit oiseau brun à poitrine rousse, à gorge noire, avec du blanc aux côtés du cou, sur l'aile et au croupion. On le trouve chez nous voltigeant sans cesse sur les ronces et buissons, et poussant un petit cri semblable au tic-tac d'un moulin, ce qui lui a valu son nom. En automne, lorsque les insectes, dont il fait sa principale nourriture, commencent à devenir rares, il émigre vers le sud ; et c'est alors que sa chair est fort estimée. — Le *Tarier* (*Sax. rubetra*), un peu plus grand que le précédent, lui ressemble beaucoup par son plumage et par ses mœurs ; mais son noir, au lieu d'être sur la gorge, est sur la joue. Cet oiseau est très-commun dans la Lorraine, où on lui donne le nom de *toc-toc*.—Le *Motteux* (*Sax. œnanthe*), appelé aussi *Cul-blanc* et *Imitateur*, doit le premier de ces noms à l'habitude qu'il a de se poser sur les mottes les plus élevées dans les champs nouvellement labourés, le second aux plumes blanches qui recouvrent le croupion et forment une partie de la queue, et enfin le troisième à la facilité extraordinaire qu'il a de contrefaire tous les sons qui frappent son oreille. Cet oiseau a le dessus cendré, le dessous blanc roussâtre, l'aile et une bande sur l'œil noires. La femelle a le dessus brunâtre et le dessous roussâtre. Le Motteux se tient dans les champs qu'on laboure pour prendre les vers que le sillon met à nu.

TRAQUEUR. s. m. T. Chasse. Celui qu'on emploie pour traquer. *Les traqueurs sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons.*

***TRASS.** s. m. T. Géol. V. TUF.

TRAUMATIQUE. adj. 2 g. (gr. τραῦμα, blessure). T. Méd. Qui a rapport aux plaies et aux blessures, ou qui est causé par une plaie. *Maladies traumatiques. Fièvre t. Hémorrhagie t. Tétanos traumatique.*

TRAVAIL. s. m. (ital. *travaglia*, du lat. *trabs*, poutre). Machine de bois à quatre piliers entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser. *Mettre un cheval au t. pour le ferrer.* On dit, au plur., *Des travails.*

TRAVAIL. s. m. Effort que l'on fait, peine que l'on prend pour faire une chose. *Grand, long t. T. pénible. Aimer le t. Se mettre au t. Se faire, s'endurcir au t. Quitter le t. Faire cesser le t. Les heures du t. et celles du repos. Dieu bénira vos travaux. Les travaux apostoliques. Les travaux de l'épiscopat.* — *Homme de t.*, Celui qui gagne sa vie par un métier pénible. *Maison de t.*, Maison de détention où l'on fait travailler les détenus. ‖ La manière dont on travaille habituellement. *Il a le t. facile, lent.* ‖ L'ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement. *Distribuer le t. aux ouvriers. Je ne puis faire cela à ce prix, il y a trop de t. On a commencé, suspendu, interrompu, repris, continué les travaux.* ‖ L'ouvrage même de quelque nature qu'il soit, et La manière dont il est fait. *T. exquis, délicat. Un t. de longue haleine. Je lui ai fait voir mon t. Ce bijou est d'un beau t.* ‖ *Travail*, se dit particulièr. Des remuements de terre que font des troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre, et principalement de La tranchée que font les assiégeants pour attaquer une place. *Cet officier était à la tête du t. Le t. de cette nuit a été poussé jusqu'à tel endroit.* — Il se dit encore, mais ordinair. au plur., Des ouvrages qu'on fait pour la fortification, l'attaque ou la défense d'une place, d'un poste, d'un camp, etc., ou pour La construction des routes, ponts, chemins de fer, et autres entreprises d'utilité publique, ou encore pour l'embellissement ou l'assainissement des villes, etc. *Beaux, grands travaux. Des travaux avancés. Visiter les travaux. Ruiner les travaux des assiégeants. Le ministère, le budget des travaux publics. Les travaux publics de Paris.* V. MINISTÈRE. ‖ Se dit encore, au plur., De certaines entreprises remarquables. *Il est au terme de ses travaux. Il poursuit ses travaux. La mort l'a interrompu au milieu de ses travaux.* — *Les travaux d'Hercule*, V. HERCULE. ‖ Le compte que chaque ministre rend au chef de l'État des affaires de son département, et Le rapport que les commis font au ministre de celles qui leur ont été renvoyées. *C'est aujourd'hui jour de t. de tel ministre avec l'empereur. C'est l'heure de son t. avec ses commis. Ce ministre a eu plusieurs travails cette semaine avec le chef de l'État.* ‖ T. Législ. *Travaux forcés* et *Travaux* ou simpl., *publics*, V. ci-après. ‖ T. Méd. *T. d'enfant*, *Travail*, Voy. ACCOUCHEMENT. = Syn. Voy. LABEUR.

Enc. — ÉCON. POLITIQUE.—I. *Idée et définition du travail.* —Dans son acception la plus générale, le *Travail* est l'application des forces ou facultés physiques et intellectuelles de l'homme à une production quelconque. Dans des sens plus restreints, on entend par ce mot, tantôt le t. manuel seul ; tantôt les résultats d'un t. ou d'une production; tantôt enfin on en fait un synonyme du mot industrie, c.-à-d. de l'action combinée du t. et du capital. Nous laisserons de côté ces dernières significations, dont l'emploi peut donner lieu à des malentendus et même à des erreurs graves, et nous prendrons toujours le mot t. dans son sens purement économique, savoir, l'exercice des facultés de l'homme dans un but de production. — Nous savons que le t. est l'un des trois agents généraux de la production, et qu'il peut même, en principe, être considéré comme la source unique de la richesse. En effet : 1° il n'y a pas de production sans t.; 2° le capital lui-même est un résultat du t.; 3° il est permis de faire abstraction du concours des forces naturelles extérieures, attendu que ce concours, quel qu'il soit, n'exerce aucune influence sur le prix ou sur la valeur échangeable des produits.

II. *Rôle et importance du travail.*—Le t. n'est pas seulement pour l'humanité une loi imposée par la nécessité et par la nature même des choses ; il est la condition essentielle de tout développement, de tout progrès. C'est par le t. incessant et accumulé des générations, par la constante mise en jeu de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, que l'homme a pu conquérir la matière, qu'il est arrivé, si l'on peut dire, à la conquête de lui-même, et qu'il s'est fait cette part de loisir sans laquelle eussent été impossibles les découvertes scientifiques, les œuvres purement intellectuelles et les arts. Sans le t., l'humanité eût roulé sans fin dans un cercle de barbarie et de misère, partout où elle n'eût pas été promptement détruite. En un mot, c'est le t. qui a créé la civilisation. « L'homme, dit Courcelle-Seneuil, est libre de se décider pour le t. ou pour le repos. Dans leur liberté de choisir entre l'effort et la privation, des nations, des races entières ont opté pour la privation et n'ont accordé au t. que ce qu'il était impossible de lui refuser sans périr aussitôt. D'autres nations, d'autres races ont opté pour le t. Quel a été le sort des unes et des autres ? Les premières se sont éteintes ou n'ont pu se développer, soit que leur choix eût été déterminé par une erreur doctrinale, soit qu'elles eussent obéi simplement à l'instinct de paresse et d'immobilité. Que sont devenues les peuplades sauvages et les races dégénérées qui ont fait consister le bonheur dans l'oisiveté? Une petite portion de l'espèce humaine a cru au contraire que l'homme avait été créé pour le t. Aujourd'hui, malgré ses erreurs et ses misères, elle domine le monde ; elle est supérieure en richesse, en science, en force, comme aussi en moralité et en vertu, au reste de l'humanité. La même destinée a suivi la famille et les individus, selon le choix qu'ils avaient fait entre la fainéantise et le t. Ceux qui ont choisi le t. ont duré et grandi ; ceux qui ont préféré l'oisiveté ont rapidement disparu de la terre et n'y ont traîné qu'une vie stérile et misérable. » Le t. est essentiellement moralisateur. L'homme qui compte exclusivement sur son t., d'abord pour vivre lui-même, puis pour soutenir et élever sa famille, s'habitue à la prévoyance, à l'épargne, à l'ordre, et acquiert à un degré éminent ce sentiment de la liberté et de la responsabilité qui constitue le fondement de toute dignité humaine. « Partout, dit Jules Simon, où l'on répand le travail au lieu de la sportule, où l'on remplace le mendiant par l'ouvrier, et l'esclave par l'homme, la moralité et le bien-être renaissent, la race se fortifie, les esprits se retrempent, la richesse publique se développe. Quand une ville ouvre des ateliers, les ouvriers y abondent; quand elle distribue des aumônes, les mendiants la remplissent. Le gouffre ne se comble jamais : plus on jette, plus il se creuse. La liberté, le t. et la prospérité sont des compagnes inséparables, et cela est aussi vrai pour les riches que pour les pauvres. Nous sommes tous des ouvriers, et notre condition à tous est de vivre par le t., par notre propre t. Le t. seul peut consolider la sécurité, la dignité, la liberté. »

Aucun produit, sans distinction des produits-choses et des produits-services, n'existe que par le t. Toutefois le genre du t. diffère suivant la nature du produit à obtenir. Le manœuvre, l'artisan, l'artiste, l'homme de science, le professeur, le magistrat, l'homme d'Etat, travaillent également, c.-à-d. appliquent leurs facultés à une fin, à un but utile quelconque. Mais chaque sorte de t. met principalement en œuvre telle ou telle faculté. Or, les facultés physiques, intellectuelles et morales étant inégalement réparties entre les hommes, le t. reçoit par là une hiérarchie naturelle. Les fonctions qui lui sont dévolues s'échelonnent, se hiérarchisent, se superposent, en raison du nombre, de l'espèce et de l'étendue des facultés dont elles exigent le concours. Tandis que certains hommes ne peuvent guère donner à la société que le concours de leur puissance musculaire, d'autres sont capables de développer leurs facultés de manière à acquérir des talents supérieurs. Mieux doués que les premiers, ils peuvent rendre à la société des services plus recherchés. Cependant, par suite des progrès de la civilisation, à mesure que, dans l'humanité considérée dans son ensemble, les facultés de l'ordre intellectuel se développent, on voit en même temps, le t. abandonné jusqu'alors aux facultés purement physiques de l'homme se transformer, et, s'il est permis de parler ainsi, se spiritualiser de plus en plus. L'effort intellectuel se substitue à l'effort physique; la puissance intellectuelle prend la place de la force musculaire. La science donne, pour ainsi dire, à l'homme des organes nouveaux au moyen desquels il travaille sans fatigue, dépense moins et produit davantage. Parmi les industries qui nous présentent cette sorte de transformation, l'une des plus intéressantes est celle des transports. A l'origine, l'homme porte tout à force de bras, comme cela a lieu encore de nos jours dans une partie de l'Afrique, de l'Inde et de l'Amérique du Sud, où des milliers de malheureux prêtent leurs bras au transport des hommes et des marchandises. Mais lorsque, par son intelligence, il est parvenu à dompter certains animaux, tels que l'âne, le cheval, le chameau, le bœuf, l'éléphant, il se sert de leur force musculaire pour se délivrer lui-même d'un t. écrasant. Bientôt, l'invention du chariot et celle du navire viennent encore diminuer sa peine et ses frais dans des proportions considérables. Enfin, l'application de la vapeur à la navigation ainsi qu'aux transports par terre achève l'affranchissement de l'homme sous ce rapport. Dès ce moment il n'a plus qu'à surveiller la machine automotrice qu'il a créée ; l'effort musculaire qui, au commencement était tout, se trouve presque réduit à zéro. En même temps, les quantités transportées se trouvent augmentées et les frais de transport diminués dans des proportions extraordinaires.

III. *De la coopération et de la division du travail.* — La productivité du t. varie suivant les circonstances et les conditions au milieu desquelles il s'exerce. Les principales de ces circonstances sont : les avantages naturels qui dépendent du sol, du climat et de la situation géographique ; la sécurité de l'état social ; l'application d'efforts plus énergiques et plus soutenus ; la supériorité d'intelligence, de talent ou d'instruction ; le concours que se prêtent les hommes dans leurs travaux, etc. Nous croyons superflu de démontrer ici de quelle manière les premières de ces circonstances influent sur la productivité du t.; mais la dernière a donné lieu à de sérieuses discussions, et doit nous arrêter un instant. — Le concours ou la réunion des efforts de plusieurs dans un but commun, est ce qu'on appelle la *Coopération*. Cette coopération est de deux sortes : elle est *simple*, lorsque plusieurs personnes s'entr'aident dans une besogne spéciale ; elle est *complexe*, quand des travaux différents exécutés par diverses personnes se résolvent définitivement en un certain produit. Dans le premier cas, la coopération est manifeste à tous ceux qui la pratiquent. C'est ce qui a lieu, par ex., pour l'abatage des arbres dans les forêts, le sciage des bois, le déplacement des lourds fardeaux, l'enfoncement de pilotis à l'aide d'une sonnette, etc. Dans le second cas, peu de travailleurs ont conscience de leur coopération, parcequ'elle est masquée à leurs yeux par la *division du t.* « Dans l'état actuel de la société, dit Stuart Mill, l'élevage et l'engraissement des moutons sont l'occupation d'un groupe, d'une classe d'hommes; le lavage et la préparation de la laine sont celle d'une autre classe; la filature, le tissage, la teinture, la fabrication des habits, sont autant d'opérations livrées à des ouvriers différents, sans parler encore des voituriers, des marchands, des facteurs, des boutiquiers, mis en mouvement à chacune des grandes opérations distinctes ci-dessus mentionnées. Toutes ces personnes, inconnues les unes aux autres et sans aucune intelligence entre elles, coopèrent cependant à la production d'un produit dernier, un *habit*. Mais là ne se borne pas le nombre des coopérateurs, car chacun d'eux exige des aliments, des objets de consommation de toute espèce, et, à moins qu'il n'ait compté sur la coopération d'autres travailleurs pour se les procurer, il n'aurait certes pas employé tout son temps, tous ses efforts, à l'une des opérations ci-dessus indiquées et nécessaires à la confection d'un habit. Tous ceux donc qui ont coopéré à produire la nourriture et à construire les logements de cette série de producteurs, quelque éloignés qu'ils soient de cette pensée, ont combiné leurs efforts avec ceux de ces premiers, ils ont coopéré à l'acte de la production de l'habit. C'est par un concert réel, bien que sous-entendu, que le groupe qui produit plus d'aliments qu'il n'en consomme peut échanger son surplus avec le groupe qui produit plus d'habits qu'il ne lui en faut ; et si les deux groupes étaient séparés, soit par la distance, soit par toute autre cause, ils ne pourraient diviser en deux parties distinctes l'opération complète qui consiste à produire assez d'aliments et assez de vêtements pour tous, à moins de se reformer chacun en deux nouveaux groupes, chargés à leur tour de leur part dans l'opération. » Ce seul exemple suffit à démontrer que la division du t. n'est pas, comme on l'a répété, le triomphe de l'isolement, mais bien l'expression la plus nette et la plus saisissante de la sociabilité humaine. C'est elle qui permet et favorise l'échange sur une échelle de plus en plus étendue ; c'est elle qui contraint, pour ainsi dire, les habitants d'un même pays, et plus tard des différentes contrées, à une sorte de fraternité pratique et d'étroite solidarité, en les poussant à compter les uns sur les autres et en mêlant de toutes manières leurs intérêts. Loin d'être une combinaison artificielle, la division du t. existe par la force même des choses. Chaque homme sait faire d'une seule chose beaucoup au delà de ce qu'il faut pour satisfaire le besoin qu'il a de cette chose, et il échange le surplus contre d'autres objets que la civilisation lui rend nécessaires. L'intérêt de chaque individu lui fait donc une loi de choisir une seule occupation et de s'y tenir, afin de produire le plus possible d'objets échangeables. Sans la séparation des emplois, il est fort peu de produits qui pourraient être confectionnés ; jamais du moins la production ne pourrait avoir lieu sur une grande échelle, et les premiers éléments de toute civilisation industrielle seraient paralysés dans leur germe.

Comme on le voit, la division du t. n'est pas un fait de création artificielle. Elle est essentiellement dans la nature des choses ; elle a son origine dans la diversité des facultés et des aptitudes humaines, et, par une loi admirable et providentielle, dès que les efforts individuels s'associent, il en résulte une force productive dont on peut à peine se faire une idée. Non-seulement le t. isolé, multiplié mille fois par lui-même, n'a pas la millième partie de la puissance que possèdent les efforts simultanés de mille travailleurs qui tendent vers un même but ; mais encore il n'en a pas la centième partie, peut-être même pas la dixième, et parfois enfin il est complétement inefficace. Si des individus on passe aux nations, on voit le même fait se reproduire. Comme les individus, les nations semblent douées de certaines aptitudes productives. « La France, dit Jos. Garnier, a surtout du vin, la Russie du chanvre et du goudron, la Pologne du blé, l'Espagne des laines ; et, s'il est préférable à un cordonnier d'acheter ses meubles à son voisin l'ébéniste, et réciproquement pour celui-ci de se faire habiller par son voisin le tailleur, de même la Russie ne doit pas vouloir faire du vin dans ses steppes, et la France du goudron avec ses vignes. Ces deux nations agiraient au rebours de leurs intérêts ; le sens commun leur indique la voie des échanges comme une conséquence naturelle de la différence des climats. La différence du sol et du climat n'est pas la seule cause qui diversifie les industries : le passé, les lois, les mœurs d'un peuple, modifient également les conditions du t. On peut remarquer aujourd'hui en Europe que, soit par hasard, soit par des circonstances particulières, la plupart des peuples sont parvenus à se faire, d'une industrie commune à plusieurs, une spécialité nationale pour laquelle ils lutteront longtemps avec avantage. »

A. *Puissance de la division du travail.* — A mesure que la division du t. devient de plus en plus grande, à mesure que chaque procédé de l'industrie se sépare en parties de plus en plus distinctes, de façon à rétrécir de plus en plus le cercle des opérations confiées à chaque travailleur, on voit la puissance productrice du t. s'accroître d'une manière vraiment prodigieuse. Quelques exemples suffiront pour en donner une idée. « Le travail du fabricant d'épingles, dit Adam Smith, se divise en 18 opérations distinctes... J'ai vu une petite manufacture où 10 ouvriers seulement étaient chargés de toutes les opérations, et où, par conséquent, certains d'entre eux en accomplissaient plusieurs. Bien qu'ils fussent très-pauvres et que leurs outils se ressentissent de cette pauvreté, ils pouvaient entre eux fabriquer environ 12 livres d'épingles par jour. Or, une livre d'épingles en contient plus de 4000 de grosseur moyenne. Ces 10 ouvriers fabriquaient donc par jour plus de 48,000 épingles. C'était pour chacun d'eux plus de 4800 épingles. Si, au lieu de combiner leurs efforts, ces 10 personnes eussent travaillé séparément et sans assistance mutuelle, et sans avoir appris cette besogne, il est probable que chacun d'eux n'aurait pas fait 20 épingles dans sa journée, peut-être pas une seule ! » Selon J.-B. Say, dans l'industrie du cartier, une carte à jouer subit 70 opérations successives. « J'ai vu, dit-il, une fabrique de cartes à jouer composée de 30 ouvriers, et qui fabriquait par jour 15,500 cartes, soit plus de 500 cartes par homme. Si chacun d'eux eût été obligé d'exécuter les 70 opérations exigées pour la confection de chaque carte, il n'eût peut-être pas terminé deux cartes par jour. »

Adam Smith attribue à trois causes la puissance productrice de la division du t. — 1° La première est l'adresse singulière que possède l'ouvrier qui exécute constamment la même opération. L'esprit et le corps acquièrent une habitude extraordinaire dans les opérations simples et souvent répétées. Par un exercice continu, les muscles deviennent plus forts, les membres moins roides, les facultés de l'esprit se développent et sont moins sensibles à la fatigue. Le fait de parler une langue, les évolutions d'un pianiste, la rapidité d'une plieuse de journaux, d'un compositeur d'imprimerie, d'un calculateur, etc., sont des exemples frappants de la facilité qu'on acquiert par la répétition et l'habitude. A la longue, l'adresse d'un travailleur devient prodigieuse dans l'accomplissement de certains actes industriels. « Qu'un forgeron, dit Smith, accoutumé à manier le marteau et non à fabriquer des clous, soit obligé, dans une occasion particulière, de faire l'office d'un cloutier, à peine en pourra-t-il expédier deux ou trois cents dans un jour, et encore seront-ils mauvais. S'il a l'habitude d'en faire, mais que ce ne soit pas son unique ou principale occupation, quelque diligence qu'il y apporte, il n'en fera pas plus de 800 ou de 1000 par jour. Or, des jeunes gens au-dessous de vingt ans, n'ayant jamais exercé d'autre métier, fabriquent chacun plus de 2300 clous en un jour. Cependant l'opération n'est pas des plus simples. La même personne fait mouvoir le soufflet, attise le feu quand il en est besoin, chauffe le fer et forge chaque partie du clou. Les opérations dans lesquelles se subdivise la fabrication d'une épingle ou d'un boulon de métal sont toutes beaucoup plus simples, et la dextérité de la personne dont toute la vie s'y consume est ordinairement beaucoup plus grande. Aussi se font-elles avec une rapidité dont on ne croirait pas la main de l'homme capable, si on ne l'avait vu. » — 2° Le second avantage de la division du t. est l'épargne du temps que fait toujours perdre le changement de place, d'occupation et d'outils. La perte de temps est toujours fort considérable, quand il faut changer de lieu. Elle est moindre, mais grande encore, lorsqu'il faut changer d'occupation ou d'outils. Quand un homme quitte son ouvrage pour en prendre un autre, il n'est point à ce qu'il fait, il s'y prend mollement, et, pendant quelque temps, tâtonne plutôt qu'il ne travaille. Les ouvriers de la campagne, qui changent à chaque instant d'opérations manuelles, d'ouvrage et d'outils, y contractent une habitude d'indolence qui souvent les rend incapables de toute application vigoureuse. Cette vue de Smith est vraie, mais toutefois dans certaines limites. Ainsi que le fait très-bien observer J. Stuart Mill, l'expérience démontre aussi qu'un changement de t. apporte à l'esprit et au corps un soulagement que, sans cela, l'ouvrier eût trouvé seulement dans le repos absolu, et qu'une même personne peut prolonger son t. plus longtemps si elle le varie. Des occupations variées mettent en action des muscles différents ou diverses facultés de l'esprit, et pendant que les uns travaillent, les autres se reposent. Le t. du corps lui-même est un repos pour le t. de l'esprit, et réciproquement. — 3° La séparation des travaux a pour résultat de faire découvrir les procédés les plus expéditifs et de réduire chaque opération à une tâche fort simple et toujours répétée. Les inventions tendant à épargner le t. dans une opération donnée, il est assez naturel qu'elles viennent à l'esprit surtout de celui qui fait de cette opération son occupation spéciale. Plusieurs des mécanismes employés dans les métiers où le t. est le plus subdivisé, ont été inventés par de simples ouvriers qui, bornés à une seule opération peu compliquée, se sont avisés de chercher le moyen d'en venir plus facilement à bout et de la simplifier encore. Wyatt, Lewis, Arkwright, Crampton, dont les noms se rattachent à l'invention de la filature du coton, étaient tous des ouvriers. Cependant, en général, la culture de l'intelligence et l'habitude de l'activité de l'esprit sont de meilleurs garants de l'esprit inventif que la persévérance à une seule et même occupation manuelle. En second lieu, quelle que puisse être la cause des inventions, dès qu'elles sont réalisées, l'accroissement de la puissance du t. est due, non plus à la division du t., mais bien aux inventions elles-mêmes. — 4° Un quatrième avantage de la division du t. consiste dans la possibilité d'employer les ouvriers selon leurs aptitudes et leurs forces. « Elle permet, dit Ch. Babbage, de proportionner les forces employées à l'effort à accomplir. Dans une manufacture où le t. est très-divisé, on peut utiliser pour les emplois inférieurs les femmes et les enfants, et réserver les ouvriers habiles pour les besognes qui présentent le plus de difficulté. Ainsi, pour citer encore l'exemple qu'Adam Smith a popularisé, dans la fabrication des épingles, il y a certaines opérations, telles que l'étirage du fil et l'épointage, qui exigent une certaine force ou une certaine habitude. Ces opérations sont confiées à des hommes qui gagnent de bons salaires. D'autres, telles que le posage des têtes et la mise en papier, exigent moins de force ou de dextérité. On les abandonne à des femmes ou à des enfants. Si ces diverses opérations étaient exécutées par le même individu, celui-ci devrait savoir exécuter les plus difficiles comme les plus faciles, en sorte que les unes reviendraient, toute proportion gardée, aussi cher que les autres. »

B. *Limites de la division du travail.* — Bien que la division du t. tende constamment à s'accroître avec les progrès industriels, elle se trouve cependant limitée par diverses causes. La première est l'étendue du marché, c.-à-d. la possibilité et la facilité d'écouler les produits fabriqués. Si, au moyen de dix opérations, par exemple, on peut livrer 48,000 épingles par jour, il est évident que, pourvu qu'il se trouve des consommateurs pour ce nombre, la division opérée dans le t. de la fabrication des épingles est avantageuse ; mais, si la demande n'est que de la moitié, il n'y a nulle raison de porter cette division aussi loin. Outre la demande des produits, diverses circonstances peuvent contribuer à la limitation du marché. Ainsi, dit Stuart Mill, « la population peut être trop distante et trop éparse pour être aisément accessible ; les routes peuvent manquer, ainsi que les rivières navigables ; enfin la population peut être trop pauvre, c.-à-d. sa puissance de t. trop bornée, pour lui permettre de consommer largement. L'indolence, le défaut d'habileté, parmi ceux qui pourraient devenir consommateurs, limitent la coopération parmi ceux qui pourraient produire. » L'accroissement général de la richesse, la liberté des échanges, les progrès de l'art nautique, l'amélioration des voies de communication, la création de canaux et de chemins de fer, en facilitant la circulation des produits, tendent à imprimer une plus grande activité à la production, et par suite poussent à la division du t. Nous en dirons autant des capitaux. Pour que la division du t. soit grande, il faut un très-grand nombre de travailleurs, et, pour cela, il faut un local spacieux, un approvisionnement considérable en matières premières, un grand outillage, des machines nombreuses, etc., c.-à-d. de puissants capitaux. Enfin, la nature des occupations limite, en bien des cas, la division du t. Cette division semble particulièrement propre aux travaux manufacturiers. L'agriculture, dont les diverses opérations ne sont pas simultanées, comporte une division généralement fort restreinte. En effet, l'ouvrier agricole qui se bornerait à une seule opération, comme à labourer, à semer ou à récolter, resterait oisif onze mois sur douze. Le même individu peut donc accomplir une foule d'opérations successives, et il lui reste encore beaucoup de temps de reste. Aussi voit-on toujours une grosse ferme occuper moins de bras que la plus petite manufacture. La culture sur une vaste échelle et qui met à profit le perfectionnement des machines agricoles exige, il est vrai, beaucoup plus de travailleurs, mais tous, en général, travaillent de la même façon. On en peut dire autant de certains travaux, comme le creusement d'un canal, l'endiguement d'une rivière, etc. La coopération d'un grand nombre d'ouvriers y est nécessaire ; mais tous, excepté l'ingénieur et quelques commis, sont de simples terrassiers. Dans les travaux délicats, la division du t. se réduit en général à peu de chose, par la raison qu'on en fabrique peu et qu'ils sont par leur prix à la portée d'un petit nombre d'acheteurs. Tel est le cas de la bijouterie fine.

C. *Objections contre la division du travail.* — Nous venons de voir que la division du t. a pour résultat d'accroître la production dans des proportions énormes, en abrégeant et en simplifiant la fabrication, qui, par là, gagne en vitesse, en économie et en perfection. Cependant ce grand levier de l'industrie moderne a été, de même que la concurrence, l'objet des attaques les plus vives, comme étant diamétralement opposé aux intérêts des classes ouvrières. Ce que nous avons dit sur les limites naturelles de la division du t. suffirait seul à réduire ces objections à leur juste valeur. « Si tout progrès industriel, dit le prof. Baudrillart, si l'abondance des produits qui les met à la portée du plus grand nombre, si la formation des capitaux servant de fonds aux salaires, sont en raison de la division du t., quelle portée peut avoir le procès qu'on lui intente ? Toute limitation dans la division du t. devient un attentat contre la population laborieuse qu'elle refoule plus avant dans la misère. » Toutefois, il est deux objections présentées par Lemontey, et incessamment répétées depuis lors, sur lesquelles nous ne saurions garder le silence. — La première se formule ainsi : « L'homme qui passe sa vie dans des occupations diverses, fût-il un sauvage ou un laboureur, reste un être pensant ; l'ouvrier qui, par la division du t., emploie son existence à lever une soupape, à fabriquer une cheville ou la vingtième partie d'une épingle, passe à l'état d'automate organisé. Dans ce monotone et incessant labeur, il perd à la fois son intelligence et sa moralité, parce qu'il est absorbé *tout entier par le t. machinal* d'un fragment de produit, et parce qu'il n'a nulle occasion de penser à ses devoirs d'homme et d'élever son âme à Dieu. » Cette objection ne résiste pas à l'examen. D'abord, on peut se demander en quoi l'intelligence de l'ouvrier recevrait plus de développement s'il faisait une épingle tout entière au lieu de sa vingtième partie. *Qu'il se livre à un seul genre d'opération ou à plusieurs, l'ouvrier* ne fera pas moins, par l'effet de la répétition, un t. mécanique. En second lieu, on peut affirmer, au contraire, que plus la besogne est simple, plus le t. est automatique, moins l'esprit y est occupé : l'intelligence de l'ouvrier peut donc, pendant que sa main seule agit machinalement, se replier sur elle-même et se livrer à la réflexion. Si trop souvent on rencontre, parmi ceux qui sont voués à des occupations de cette nature, des hommes grossiers et dénués de toute culture intellectuelle, ce n'est pas la nature de leur t. qui les a rendus tels ; c'est parce qu'ils sont tels qu'ils ont dû prendre ce genre d'occupation. « Celui qui peut devenir un bon appareilleur, comme le fait très-bien remarquer J.-B. Say, ne reste pas scieur de pierres. » Au reste, nul t. n'échappe à l'écueil de trouver quelque chose de mécanique à la répétition des actes. Ceux qui font des calculs, corrigent des épreuves, préparent des médicaments, etc., font des travaux parfaitement analogues au polissage des métaux ou à toute autre besogne moins relevée. En ce qui concerne la moralité, ce serait mal raisonner que de considérer uniquement l'homme dans sa tâche, sans tenir compte des circonstances qui influent sur ses habitudes et sur ses idées. En dehors de son t. mécanique, l'ouvrier a le libre emploi d'une partie de son temps, qu'il donne à sa famille, à ses relations, à ses plaisirs, et pendant lequel la partie intelligente et sensible de son être peut trouver une légitime satisfaction. On ne voit donc pas en quoi la division du t. opère un abrutissement infaillible, et si la dépravation coexiste souvent avec la division du t., nulle raison sérieuse ne peut faire admettre que celle-ci engendre celle-là. Le travailleur des campagnes, où le t. est peu divisé, est-il donc plus intelligent et plus moral que celui des ateliers ? Est-il moins routinier, plus loyal, moins dupe des charlatans ? C'est justement le contraire qui a lieu. En fait, ainsi que l'observe l'excellent Droz, *depuis que l'industrie se perfectionne en Europe*, on a vu s'accroître parallèlement la division du t. et le développement de l'intelligence dans les classes ouvrières. — La seconde objection dirigée contre la division du t. consiste à dire que, « dans cet état de choses, le t. est tellement simplifié, que, le premier individu venu pouvant remplacer l'ouvrier, celui-ci ne trouve pas facilement ailleurs une place analogue, de sorte qu'il est complétement sous la dépendance du patron, lequel, par conséquent, peut à son gré abaisser les salaires. » En premier lieu, dans une industrie quelconque, à l'exception des hommes qui ont un talent hors ligne, il est rare qu'un ouvrier ne puisse être remplacé. Les travaux les plus simples ne font donc sur ce point nullement exception à la règle. En second lieu, la division du t., loin de mettre en général l'ouvrier à la merci du fabricant, rend au contraire sa position plus stable. La division du t. n'est portée fort loin que dans les grandes manufactures qui ont un immense matériel, et qui emploient à la fois beaucoup de capitaux et de nombreux ouvriers. Or, tout le monde sait combien la suspension des travaux est nuisible à cette classe d'établissements, et que c'est seulement à la dernière extrémité que leurs directeurs ou propriétaires se résignent à laisser chômer leurs machines et leurs capitaux. — En résumé, on peut dire que les accusations dirigées contre la division du t. portent à faux, et qu'elles sont en général le résultat d'une confusion. On met sur le compte de la division du t. les résultats de l'excès du t. et de la médiocrité des salaires, qui ont leur origine dans l'excès de la population. Le remède à ces deux maux est dans l'accroissement de la richesse publique se développant proportionnellement plus que la population, et dans la masse accrue de l'habileté et de l'instruction spéciale des ouvriers. Or, ces conséquences ne sauraient se produire qu'avec la division des travaux poussée fort loin, puisque celle-ci est le plus *puissant instrument de la production* et de *l'échange*.

IV. *De la liberté du travail.* — La liberté du t. comprend trois éléments : la liberté attribuée à chacun de choisir sa profession, la liberté de produire comme il l'entend, et la liberté de fixer le prix de ses produits et de les échanger comme il le juge convenable. — La liberté de choisir l'occupation la plus conforme à ses aptitudes et d'exercer sans entraves la profession ou les professions dans lesquelles on trouve un maximum d'intérêt à bien travailler n'est pas seulement le droit de chaque individu, c'est encore une condition essentielle pour que le t. atteigne son plus haut degré d'efficacité et de puissance. Personne, mieux que l'individu intéressé, ne sait ce que lui commandent ou lui permettent de faire ses goûts, ses aptitudes, les ressources dont il dispose. La liberté du t. produit donc par elle-même la meilleure division des occupations, et le classement le plus favorable des professions ; elle est, par conséquent, un principe d'ordre social. Si l'on parcourt l'histoire des divers peuples, on les voit en effet devenir plus puissants, plus intellectuels, plus moraux et plus riches, à mesure que les travailleurs développent leurs facultés avec plus de liberté. Le régime de l'esclavage et du servage, comme celui des castes, des corporations et des professions privilégiées, a pour effet nécessaire de paralyser l'activité du travailleur, de sorte que, dans aucune circonstance, le t. ainsi gêné ne peut déployer toute sa puissance productrice. Sous le régime de l'esclavage et du servage, l'homme ne travaille qu'avec répugnance, faute du stimulant de l'intérêt. « Ce qui fait l'irrémissible infériorité du t. *esclave* devant le t. *libre*, dit Baudrillart, c'est que des deux mobiles que la nature a mis en jeu pour nous faire agir, la crainte et l'espérance, l'esclavage n'en emploie qu'un seul, la crainte, sans tirer même de ce dernier mobile tous les bons effets qu'en obtient la liberté responsable d'elle-même. La crainte des peines corporelles, cette unique ressource du maître vis-à-vis de l'esclave inerte ou révolté, ne sert qu'à prévenir l'excès de la paresse et de la négligence. Elle est incapable d'inspirer aucune énergie féconde. La prévoyance du travailleur libre craignant la misère pour lui et pour les siens est tout autrement efficace. Si l'on ajoute qu'il entretient l'espoir d'améliorer sa condition par le t. et par l'épargne interdite à l'esclave, ou qui ne lui est accordée sous forme de pécule *que dans des limites restreintes, on comprendra que le t. libre* ait été reconnu beaucoup plus productif que le t. esclave. » Pour ne citer qu'un exemple, que nous empruntons au beau livre d'Aug. Cochin, sur l'*Abolition de l'esclavage*, depuis l'émancipation des noirs dans nos colonies, le mouvement général des importations et des exportations, qui était de 116 millions de *francs en* 1847, s'est élevé en 1858 à 172 millions, c.-à-d. présente une augmentation de 48 pour 100. Sans nous arrêter aux résultats de l'ordre moral peut-être plus frappants encore qui ont été produits par l'émancipation, ce seul fait prouve combien le t. libre est supérieur au t. servile. Il n'y a pas en effet deux lois dans l'univers, et l'économie politique, loin de contredire l'idée morale et religieuse, en est la plus complète et la plus éclatante confirmation. Le régime des castes et celui des corporations produisent des résultats analogues : ils empêchent tout progrès en paralysant le génie des inventions, et en interdisant l'introduction de tout perfectionnement dans les procédés industriels. Le simple régime de la protection suffit pour maintenir l'industrie protégée dans une sorte d'enfance relative. C'est seulement sous le régime de la liberté absolue du t., lorsque l'individu peut à son gré choisir sa profession, lorsqu'il se trouve placé sous l'aiguillon de la concurrence, et lorsqu'il peut échanger sans entraves les produits de son industrie, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, qu'il est excité à fournir la meilleure qualité et la plus grande quantité de t. Nous avons vu, en parlant des CORPORATIONS, quelles entraves le régime arbitraire, qui classe les industries et interdit à un individu l'exercice de plus d'un seul métier, apporte au développement général de la production. Quant à la CONCURRENCE, elle remplit, ainsi que nous l'avons démontré, dans l'économie générale de la société, un rôle régulateur et providentiel : c'est elle seule qui détermine la valeur respective de chaque chose, comme *de chaque personne. Enfin, en ce qui touche le* COMMERCE, *nous* avons établi ailleurs que la liberté des échanges est le complément et la conséquence nécessaires de la liberté qu'a chacun de choisir la profession qui lui convient, ainsi que de produire selon les procédés et de la manière qu'il juge les plus convenables à son intérêt. Nous avons en même temps fait justice des sophismes entassés *pour soutenir* le système protecteur, tout en accordant que la protection momentanée de telle ou telle industrie par l'État peut être utile dans certaines circonstances de temps, d'espace, de nationalité, et à la condition de disparaître aussitôt qu'elle cesse d'être d'une utilité absolue.

V. *Du droit au travail.* — Une des questions qui ont le plus vivement agité les esprits, lors de la révolution de 1848, est celle du *droit au travail*. Les écoles socialistes qui ont inventé ce droit jusqu'alors inconnu, entendaient par là que « chaque citoyen est fondé à exiger que l'État lui fournisse du t., c.-à-d. une occupation conforme à ses aptitudes, et une rémunération convenable. » Or, ce prétendu droit est tout simplement au fond le droit de vivre aux dépens d'autrui, et la violation des principes mêmes sur lesquels repose la société. La protection, le secours mutuel, le perfectionnement, voilà le motif, l'avantage de la vie en société, ce que l'homme ne rencontrerait pas dans l'isolement et ce qu'il obtient du rapprochement avec ses semblables. Mais, tant que l'homme est valide, c'est à lui seul qu'il appartient de s'occuper de lui-même, de se chercher du t. La société doit le protéger dans l'exercice de ce t. : elle peut même lui enseigner à s'en acquitter mieux ; bien plus, elle a le devoir d'employer tous ses moyens pour venir au secours des ouvriers sans ouvrage ; mais, en aucun cas, elle ne peut reconnaître comme un droit la prétention élevée par les socialistes ; en aucun cas, elle n'est tenue de faire ce qui est absurde et impossible ; en aucun cas, elle n'a le droit *de spolier les uns au profit des autres. — Pour faire passer dans* l'ordre des faits le prétendu droit au t., les socialistes ont proposé deux moyens : le premier consiste dans l'établissement d'*ateliers nationaux* ; le second, beaucoup plus conséquent, veut que l'*État se fasse entrepreneur général d'industrie*, et fournisse à tout réclamant un travail et un salaire.

A. Le système des ateliers nationaux est passé en 1848 de la théorie dans la pratique, et nul n'ignore quels résultats il a produits. Il consiste à offrir, sur diverses parties du territoire, des travaux de terrassement à tous les ouvriers qui se trouveraient sans ouvrage. Il suffit d'énoncer une pareille idée pour en montrer l'absurdité. Vous perdez votre place, que vous offre-t-on ? Une pelle et une brouette. Que vous soyez horloger, ou mécanicien, que vous maniiez un burin ou une navette, on vous fait faire à tous le même t. de manœuvre. Qu'en résulte-t-il ? C'est que ceux qui sont honnêtes, s'ils veulent essayer de manier la pioche et la bêche, ont bientôt les mains en sang et tombent épuisés. Si le t. est donné à la tâche, comme on l'avait fait à Paris dans les derniers jours de l'existence des ateliers nationaux, ils gagnent à peine un morceau de pain, tandis que près d'eux le manœuvre de profession peut gagner son salaire habituel. Si, au contraire, par un sentiment d'humanité, on paye les travailleurs à la journée, il en résulte qu'on paye au plus grand nombre un salaire pour un t. qui n'existe pas, et qu'on leur accorde en réalité une aumône déguisée, une aumône qui dégrade lorsqu'on s'en fait un moyen d'existence et une habitude. Ce système, condamné par la pratique, mutilait le droit qu'on prétendait proclamer et aboutissait à des travaux dérisoires et improductifs. Ce n'était plus le droit au t., c'était le droit à l'oisiveté.

B. Dans le second système, le droit au t. doit être sans restriction ni réserve. L'État doit fournir à l'ouvrier sans ouvrage un travail conforme à ses habitudes, à ses forces et à son talent. En conséquence, il faudra qu'il se fasse fabricant de fer, de tissus, de souliers, de chapeaux, de quincaillerie, etc. Bien plus, le droit au t. étant absolu et de tous les instants, ou autrement il ne serait pas un droit, il faudra que l'État ait constamment des ateliers pour toutes les sortes d'industries. Ainsi donc, outre qu'il ferait ce qui ne lui convient pas, ce qu'il est impossible qu'il sache faire, *l'État créerait la plus redoutable concurrence à l'industrie privée*, et la ruinerait ou serait ruiné par elle. Dira-t-on que ce n'est qu'accidentellement et seulement dans le cas de chômage que l'État doit fabriquer ? Mais alors ce serait bien pis. L'État se verrait forcer d'élever à la hâte des fabriques de tout genre, d'exercer pour un temps limité toutes les industries à la fois, pour les abandonner *ensuite. Or, dans ce cas,* d'un côté, il s'acquitterait fort mal d'une tâche pour laquelle il est inhabile ; de l'autre, il engloutirait des sommes auxquelles nul budget ne pourrait suffire ; enfin, il susciterait à l'industrie privée, et cela précisément aux époques les plus critiques pour celle-ci, une concurrence encore plus dangereuse que s'il fabriquait d'une façon permanente. Il empêcherait par là le seul résultat utile de ces funestes chômages qui est, en suspendant la production, de débarrasser les marchés du trop-plein dont ils sont encombrés. Le chômage signifiait que la production devait s'arrêter parce qu'elle avait été excessive, et elle continuerait par les mains de l'État, maladroitement et chèrement. Le remède serait donc non-seulement détestable, mais encore plus désastreux que le mal temporaire auquel il prétendrait obvier ; car il rendrait permanent le mal qu'il aspirerait cependant à détruire. « Les droits, dit à ce sujet un homme d'État illustre, Thiers, sont ou ne sont pas. S'ils sont, ils entraînent des conséquences absolues. Si l'ouvrier a droit à ce que l'État lui fournisse du t., ce doit être un t. conforme à ses habitudes, à son genre de vie, à ses talents, un t. qui ne l'exténue pas, qui ne le rende pas impropre à son métier, un travail surtout qui ne l'oblige pas à s'expatrier, qui ne le sépare pas de sa famille, qui ne fasse pas de sa femme une veuve, de ses enfants des orphelins. Il faut qu'il trouve en s'adressant au gouvernement un atelier tout prêt à le recevoir, une filature, une forge, un métier à soie, une boutique de chapelier, etc. Le droit n'est pas, ou il entraîne ces conséquences ; *car, je le répète, mettre une pioche dans les mains d'un* ouvrier en soie n'est pas l'accomplissement d'un droit, mais une cruauté. Cet ouvrier, s'il la prend, la laisse de côté, ne s'en sert point et trompe l'État. Encore un coup, c'est se placer dans la nécessité d'être cruel soi-même ou de faire de l'ouvrier un malhonnête homme. Je ne comprends pas un droit qui aurait de tels *résultats. Il y a plus, si le droit est,* il est à tous les instants. Il est entier aujourd'hui, hier, demain, après demain, en été comme en hiver, non pas quand il vous plaira de le déclarer en vigueur, mais quand il plaira à l'ouvrier de l'invoquer. Eh bien ! comment ferez-vous s'il convient à quelques ouvriers de quitter leur maître parce qu'il ne les paye pas à leur gré, ou parce qu'il exige telle condition qui n'est pas de leur goût, et de venir vous demander du t. ? Vous serez dès lors les complices obligés de toutes les grèves, de toutes les violences essayées envers les maîtres pour les contraindre à élever les salaires. Si le droit est un vrai droit, non une flatterie écrite dans une loi pour n'y plus penser ensuite, mais un droit sérieusement reconnu et efficacement accordé, vous fournirez à tous les ouvriers un moyen de ruiner l'industrie par l'élévation factice des salaires. Enfin, comme il n'y a pas de limite tracée entre les travailleurs ; qu'on ne peut pas prétendre que le droit, qui existe pour une classe, n'existe pas pour l'autre, le droit au t. existera pour les médecins sans malades, pour les avocats sans causes, pour les écrivains sans lecteurs comme pour les ouvriers eux-mêmes. Oui, si vous êtes conséquents, vous devez de l'emploi à tous. Et alors, apercevez-vous les *suites* ? Préparez donc des places pour tous ces ouvriers de la pensée, comme ils s'appellent, et, si le droit au t. est un vrai droit, cédez-leur vos places ou partagez avec eux celles que vous avez. » — En résumé, si le droit au t. est entier, absolu, il devient une chimère dont la réalisation est impossible ; s'il est restreint à une seule classe d'*individus, aux ouvriers proprement dits*, il constitue un privilége et une suprême injustice. Ou l'État, comme cela aura lieu forcément, se trouvera dans l'impuissance de remplir cette tâche chimérique, et la société se verra sous le coup d'insurrections permanentes revendiquant un droit ; ou bien l'État cherchera à réaliser son programme, et alors comment prévoir le budget et *quelles sommes* pourront y suffire ? Il n'y aura qu'un moyen, augmenter indéfiniment l'impôt et spolier la propriété. Ainsi, le prolétaire des villes recevra, quoi qu'il arrive, un salaire de l'État, tandis que le paysan qui cultive la terre verra son revenu passer entre les mains du collecteur de l'impôt. Être propriétaire, ce sera travailler et ne pas toucher. « Donnez-moi le droit au t. et, je vous abandonne le droit de propriété, » disait Proudhon, et il avait raison ; car, dans cet état de choses, les propriétaires n'auraient plus qu'à abandonner leur propriété, qui ne serait plus qu'une charge, et ils demanderaient à l'État de devenir prolétaires pour participer au privilége de ces derniers.

VI. *De l'intervention du gouvernement dans le travail.* — D'après ce qui précède, on voit que toute ingérence du gouvernement et de l'administration en ce qui concerne le t. et la production est condamnée par la science. Il en est de même, comme nous l'avons démontré ailleurs, en ce qui concerne les échanges, les salaires, le marché des capitaux, etc. L'intervention de l'État ne s'exerce jamais qu'au moyen des entraves qu'il met à la liberté du t. ; elle aboutit toujours à un monopole au profit de quelques-uns contre tous. Ainsi, par ex., le gouvernement veut-il *réglementer* le crédit : il le monopolise entre les mains d'une société unique. Il monopolise de même l'imprimerie et les théâtres, sous prétexte de surveillance et de police, voire même sous prétexte de protéger la littérature. L'action de l'Etat dans l'ordre de la production est une action nécessairement stérilisante : en conséquence, son rôle unique doit consister à assurer l'ordre et la liberté de chacun et de tous. La loi relative au t. des enfants dans les manufactures, loi qui a été approuvée par tous les économistes, n'est point une infraction au principe de la non-immixtion de l'Etat dans les phénomènes économiques et dans les transactions industrielles. C'est une loi purement civile, qui a pour objet d'empêcher un abus de la puissance paternelle. Le père a droit sur ses enfants, mais il a aussi des devoirs envers eux : et, par ex., s'il a le droit de jouir des fruits de leur travail pendant leur minorité, parmi les devoirs qui lui sont imposés, se trouve celui de nourrir son enfant et de développer son être tant au physique qu'au moral. Or, c'est parce que certains pères manquent à ce dernier devoir en imposant à leurs enfants des travaux au-dessus de leurs forces, des travaux qui s'opposent au développement physique et moral de ces derniers, que la société intervient et a le droit d'intervenir. Elle intervient ici entre le père et l'enfant au même titre qu'elle intervient lorsque le père maltraite l'enfant. On ne saurait trop le répéter, en présence des doctrines socialistes qui tendent à substituer partout la collectivité inerte de l'Etat à l'activité et à l'énergie individuelles des personnes, la société, quant à l'ordre économique, n'a qu'un seul rôle à remplir, assurer la liberté de chacun, maintenir la justice et l'ordre, et garantir les personnes ainsi que les propriétés contre les atteintes de la violence et de la fraude. C'est là l'objet propre, la cause finale de la société ; aussi la liberté et la propriété ont-elles de tout temps été considérées comme les bases fondamentales de l'ordre social, et plus ces bases sont efficacement garanties, plus la société avance en richesse, en puissance et en moralité. — Il a été traité ailleurs des diverses sortes de propriétés et de la protection que leur doit la société ; mais, par un oubli regrettable, nous avons omis de parler de la garantie que la loi accorde aux inventeurs de nouveaux procédés industriels qui les ont fait constater au moyen d'un *brevet d'invention*. En conséquence, nous réparerons ici cette omission. En vertu de la loi du 5 juillet 1844, qui régit la matière, toute atteinte portée aux droits de l'inventeur breveté, soit par la fabrication des produits, soit par l'emploi des moyens faisant l'objet de son brevet, constitue le délit de *contrefaçon*. Le droit exclusif s'étend sur le brevet tout entier en chacune des parties essentielles qui constituent l'invention. Il y a donc contrefaçon si, au lieu de copier identiquement l'invention, on a introduit quelques différences ou usurpé certaines parties seulement ; mais elle n'existe pas, si la partie copiée ou imitée n'est pas essentielle à l'invention et ne la constitue pas. Le fait de fabrication suffit, indépendamment de la mise en vente, pour constituer la contrefaçon. Il en est de même de la fabrication commencée et encore en cours d'exécution. Enfin les individus qui ont sciemment recelé, vendu, exposé en vente ou introduit sur le territoire français un ou plusieurs objets contrefaits sont assimilés aux contrefacteurs. Le contrefacteur est passible de dommages-intérêts en raison du préjudice qu'il a causé au breveté. En outre, si le tribunal est saisi correctionnellement, le contrefacteur est condamné à une amende de 100 à 1000 fr. et à un emprisonnement de 1 à 6 mois : 1° lorsque le prévenu est un ouvrier ou employé ayant travaillé dans les ateliers ou dans l'établissement du breveté ; 2° lorsque le contrefacteur, s'étant associé avec un ouvrier ou employé du breveté, a eu ainsi connaissance du mode d'exploitation des procédés décrits au brevet ; 3° lorsqu'il y a récidive, c.-à-d. lorsque, dans les 5 années antérieures, il a été prononcé contre le prévenu une première condamnation pour un délit semblable. La confiscation des produits de la contrefaçon, des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication, ainsi que des objets auxquels ils se trouvent indivisiblement incorporés, est nécessairement prononcée toutes les fois que le procès en contrefaçon est jugé correctionnellement. Enfin le tribunal, soit civil, soit correctionnel, peut ordonner l'affiche du jugement à un certain nombre d'exemplaires. Si, d'un côté, les propriétaires de brevets ont droit et intérêt à faire valoir leur privilége et à poursuivre toute personne qui l'enfreint ; d'un autre côté, les individus qui exercent ou veulent exercer l'industrie brevetée, ont droit et intérêt à discuter la validité du brevet et à le faire tomber, s'il est vicieux. En conséquence, la loi admet qu'une action en nullité ou en déchéance du brevet peut être, tantôt introduite par voie principale, tantôt opposée comme exception et défense, aux poursuites en contrefaçon. En vertu de la loi du 25 mai 1838, les tribunaux civils sont chargés de juger les actions en nullité et déchéance. Toutefois les tribunaux correctionnels, saisis pour une action en délit de contrefaçon, doivent statuer sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité ou de la déchéance du brevet, soit des questions relatives à la propriété dudit brevet.

Législation. — Les *Travaux forcés* sont une des peines afflictives et infamantes admises par notre loi pénale. Les hommes condamnés à cette peine, et qu'on appelle *Forçats*, sont employés aux travaux les plus pénibles ; ils traînent à leur pied un boulet, ou sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Les travaux forcés sont de deux sortes, *à perpétuité* et *à temps*. La première de ces peines dure autant que la vie du condamné. La durée de la seconde est de 5 ans au moins et de 20 ans au plus. Avant la loi de 1832, qui a aboli la *marque*, tout forçat, soit à perpétuité, soit à temps, subissait en place publique cette douleur et cette flétrissure. De plus, jusqu'en 1854, le condamné à perpétuité était frappé de mort civile. Aujourd'hui les forçats sont simplement frappés de dégradation civique et d'interdiction légale. Avant la loi du 30 mai 1854, ils subissaient leur peine dans des bagnes. Depuis cette époque, ils sont envoyés dans des colonies pénitentiaires créées sur le territoire d'une ou de plusieurs colonies françaises autres que l'Algérie. Tout condamné à moins de 8 ans de travaux forcés est tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à sa condamnation. Si la peine est de 8 années, il est tenu d'y résider tout le reste de sa vie. Le gouvernement a la faculté d'accorder des concessions provisoires ou définitives aux individus qui restent dans la colonie après l'expiration de leur peine. Quant aux femmes condamnées aux travaux forcés, elles subissent leur peine dans une maison de force. — On ne doit pas confondre avec la peine des travaux forcés celle des *travaux publics*, qui est infligée aux militaires coupables du crime de désertion, selon les circonstances dont il a été accompagné. Ceux qui sont frappés de cette peine sont employés à des travaux militaires ou civils.

Mécanique. — En parlant des machines, nous avons dit ce qu'on entend, en termes de mécanique, par le mot *Travail*. Nous avons également insisté sur la distinction établie entre les expressions de *t. moteur*, *t. résistant* et *t. utile*. Enfin, nous avons indiqué les diverses sortes d'unités adoptées par les auteurs pour l'évaluation du t. mécanique. En conséquence, nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet, et nous renverrons le lecteur au mot Machine.

TRAVAILLER. v. n. Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage ; se donner de la peine pour faire, pour exécuter quelque chose. *T. sans relâche. T. assidûment. T. jour et nuit. T. pour soi. Il se tue à t. Il s'est épuisé à t. Il faut t. pour faire sa fortune. T. à la vigne, à la terre, à un bâtiment, à un ouvrage d'esprit, à une tragédie, à un tableau, etc. T. en or, en cuivre, en bronze. T. en linge. T. en couture. T. de l'aiguille, à l'aiguille. T. en boutique, en chambre. T. de corps, t. d'esprit.* — * *T. à la tâche*, Faire une partie d'ouvrage pour un prix convenu. * *T. à la toise*, Travailler pour un prix convenu, à tant par toise. * *T. à ses pièces*, Travailler pour un prix convenu, à tant par pièce. — *T. en grand*, Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et d'ensemble. *Cet homme ne sait point t. en grand, il ne s'entend qu'aux détails.* || Avoir de l'occupation, de l'ouvrage. *Ce cordonnier travaille beaucoup. Ces pauvres gens n'ont pas travaillé de tout cet hiver.* || *Travailler à*, signifie encore, S'occuper, s'efforcer de. *T. à sa fortune, à son salut. T. au bonheur des hommes. T. à la perte, à la ruine de quelqu'un. Je travaille à les réconcilier.* || Figur., *Ce bois travaille*, Il se déjette. *Cette poutre travaille*, Elle se déjette parce qu'elle est trop chargée. *Ce mur travaille*, Il déverse, il s'entr'ouvre. || Fig., *Son estomac travaille*, Il a de la peine à digérer. || Fig., *Faire t. son argent*, Le placer de manière qu'il produise un revenu. || Figur., *Ce vin travaille*, Il fermente. *Quand la vigne est en fleur, le vin travaille.* || Fig., *Son esprit, sa tête travaille*, se dit De quelqu'un qui est fort préoccupé par quelque projet, par quelque ouvrage. = Travailler. v. a. Façonner. *Ces gens-là travaillent bien le fer, le bois, etc. On ne peut pas mieux t. le marbre. T. son champ, sa terre.* Les boulangers disent aussi, *T. la pâte.* || Exécuter avec soin, soigner. *Il a bien travaillé ce bijou. Vous n'avez pas assez travaillé ce mémoire. Il faudrait t. un peu plus votre style. T. ses vers.* || Figur., Tourmenter, causer de la peine. *Cette fièvre le travaille. L'inquiétude, la jalousie qui le travaille.* || T. Man. *T. un cheval*, L'exercer, le manier ou le fatiguer. *Ce cheval a été trop travaillé.* = se Travailler. v. pron. Se tourmenter, s'inquiéter. *C'est un homme qui se travaille pour rien. Vous vous travaillez mal à propos.* On dit de même, *Se t. l'esprit, l'imagination.* = Travaillé, ée. part. *Ouvrage bien travaillé. Style travaillé. Un homme travaillé de la fièvre, de la goutte.* || *Ce cheval a les jambes travaillées*, Il a les jambes fatiguées, ruinées par le travail. = Travailleur, euse. adj. Celui, celle qui est adonnée au travail. *Ce n'est pas un fort habile ouvrier, mais c'est un t. infatigable. Les champs étaient couverts de travailleurs. Cette femme est une excellente travailleuse.* || *Travailleurs*, au plur., se dit aussi Des soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour élever des retranchements, etc. *Les assiégés firent une sortie et tombèrent sur nos travailleurs.*

TRAVÉE. s. f. (lat. *trabs*, poutre). T. Archit. L'espace compris entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. — *T. de comble*, Voy. Comble. *T. d'un pont de bois*, V. Pont. || En parl. De certaines églises, *Travée* se dit Des galeries supérieures qui règnent au-dessus des arcades de la nef. || *T. de balustres*, Rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux. — *T. de grille*, Rang de barreaux entre deux pilastres.

TRAVERS. s. m. (lat. *transversum*). L'étendue d'un corps considéré dans sa largeur ou son épaisseur. *Il s'en faut de deux t. de doigt que ces planches ne se joignent.* || Le biais, l'irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre, etc. *Il y a bien du t. dans ce bâtiment.* || Fig., Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. *Il a du t. dans l'esprit, dans l'humeur. Il avait un singulier t. d'esprit. Se donner des t.* — Fam., *Donner dans le t.*, Tomber dans l'inconduite. || * T. Marine. Le flanc, le côté d'un bâtiment. *Notre navire présentait le t. à l'ennemi.* = A travers, Au travers. loc. prép. Au milieu, par le milieu. *Il passa la main à t. les barreaux. Aller à t. les bois, à t. champs. Il se fit jour au t. des ennemis. Il ne craint point les périls, il se jette au t., tout au t. On ne voyait le soleil qu'à t. les nuages, qu'au t. du brouillard.* — Figur., *Je vois clair au t. de toutes ces finesses. A t. ces artifices, on découvre que... Au t. de tout ce qu'il dit, il est aisé de remarquer que.....* Famil., *A t. choux*, V. Chou. || Sign. encore De part en part. *Un coup d'épée au t. du corps, à t. le poumon.* = De travers. loc. adv. Obliquement. *Si vous mettez cela de t., vous ne le ferez pas passer. Il est louche, il regarde de t.* Fig., *Regarder quelqu'un de t.*, V. Regarder. *Mettre son bonnet de t.*, V. Bonnet. || Signif. aussi, De mauvais sens, à contre-sens, tout autrement qu'il ne faudrait. *Il a les jambes de t. Il va tout de t. Cela est mis de t., est fait tout de t. Il écrit tout de t.* Figur., *Cet homme entend tout de t., prend tout de t. Juger, parler, répondre tout de t. Cet homme a l'esprit de t.*, Il a l'esprit mal fait, mal tourné. = En travers de. loc. prép. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. *Nous mîmes des barres en t. de la porte pour la consolider.* On dit aussi ellipt., *Mettez une barre en t.* || T. Mar. *Se mettre en t.*, Se mettre en panne. On dit de même, *Être, se tenir en t.* = A tort et a travers. loc. adv. V. Tort. = Par le travers de. locut. prépos. A la hauteur, vis-à-vis. *La flotte était par le t. de tel cap.*

Obs. gram. — *A travers* est toujours suivi d'un régime direct, tandis qu'*au travers* l'est toujours de la prép. *de*. On va *à travers champs;* on navigue *au travers des écueils*. Bien que ces deux locutions signifient également au milieu, par le milieu, elles s'appliquent néanmoins dans des sens très-différents. *A travers* désigne purement et simplement l'action de passer par un milieu vide et libre, d'aller par delà ou d'un bout à l'autre. *Au travers* exprime l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu en traversant des obstacles, de le percer de part en part. Un fil passe *à travers* l'aiguille qui est percée; l'aiguille passe *au travers* de la peau qu'elle perce. On passe sa main *à travers* les barreaux ; un soldat se jette *au travers* d'un bataillon ennemi.

TRAVERSE. s. f. Pièce de bois ou de fer qu'on met en travers dans certains ouvrages, etc., pour assembler ou affermir certaines pièces. *Les traverses d'une porte, d'une fenêtre. Il faut mettre une t. à ce châssis. Les traverses d'un chemin de fer*, V. Chemin. — *Les traverses d'une grille*, Les barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux. || Route qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. *Prendre la t. Vous trouverez un chemin de t. qui conduit à tel endroit.* — *Rue de t.*, Petite rue qui va d'une grande rue à une autre. || Fig., Obstacle, empêchement, opposition, revers. *Il a eu bien des traverses. Essuyer de grandes traverses.* || * T. Blas. V. Héraldique. || T. Guerre. V. Fortification. || * T. Mar. Banc de vase ou de sable qui barre en travers l'entrée d'un port, d'un havre, etc. || A la traverse. loc. adv. Se dit De ce qui survient inopinément et apporte quelque obstacle. *L'affaire eût été conclue si un tel ne fût venu se jeter à la t.* = Traversée. s. f. T. Mar. Trajet qui se fait par mer d'un pays à un autre. *Une longue t. La t. de Calais à Douvres, du Havre à New-York. Une t. de tant de jours. Notre t. fut heureuse. Pendant la traversée.*

TRAVERSER. v. a. Passer à travers, d'un côté à l'autre. *T. une plaine, une forêt, une rivière, un marais. Vous n'avez que la rue à t. T. une rivière à la nage.* — T. Mar. *T. la lame*, La prendre debout en allant de l'avant. || Par anal., se dit aussi Des choses. *La Seine traverse Paris. La grande route traverse son domaine. Prenez l'allée qui traverse le jardin.* || Percer de part en part. *La pluie a traversé son manteau, ses habits. Une balle lui a traversé le bras.* || Fig., Susciter des obstacles. *T. quelqu'un dans ses desseins. Je traverserai son dessein. Cet homme me traverse en tout.* = * Traverser. v. n. Être posé en travers. *Cette poutre traverse d'un mur à l'autre.* = se Traverser. v. pron. * Être traversé. *Cette rivière peut se t. à la nage.* || * Se susciter mutuellement des obstacles. *Ils s'étudient à se t. l'un l'autre.* || T. Manége. *Ce cheval se traverse*, Ses jambes et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire. *Ce cheval se traverse les hanches.* = Traversé, ée. p. *Un homme tout traversé de la pluie*, Tout trempé, tout mouillé par la pluie. || T. Man. *Un cheval bien traversé*, Un cheval fort du dessous et large du poitrail. || * T. Blas. Se dit Des pièces enfilées par d'autres.

TRAVERSIER, IÈRE. adj. Qui traverse ou sert à traverser. *Vent t. Barque traversière.* ‖ T. Mus. *Flûte traversière*, V. Flûte. = Traversin. s. m. Oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on repose la tête. *Ce t. n'est pas assez haut. — Faux t.*, Oreiller long que l'on met au pied du lit, pour faire symétrie avec celui qui est placé à la tête. ‖ T. Mar Se dit Des pièces de bois posées en travers de la charpente d'un bâtiment. *T. d'écoutille, de hune, etc.*

TRAVERTIN. s. m. (ital. *travertino*). T. Min. V. Tuf.

TRAVESTIR. v. a. (latin. *trans*, au delà, en sens contraire; *vestis*, vêtement). Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. *On le travestit en femme pour le sauver de prison.* ‖ Fig., *T. un auteur, un ouvrage*, Faire une sorte de traduction libre d'un ouvrage sérieux, pour le rendre comique, burlesque. *Scarron a travesti l'Enéide. — T. la pensée de quelqu'un*, L'interpréter mal, la rendre d'une manière inexacte, infidèle. = se Travestir. v. pr. Se déguiser. *Elle se travestit souvent. Il s'était travesti en moine.* ‖ Changer sa manière d'être, déguiser son caractère. *C'est un esprit souple, facile; il se travestit facilement. Il a le don de se t. comme il lui platt.* = Travesti, ie. part. ‖ Syn. V. Déguiser. = Travestissement. s. m. Déguisement. *Son t. ne lui a pas réussi. Cet acteur, dans ce rôle, prend plusieurs travestissements.*

TRAYON. s. m. (R. *traire*). Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., que l'on prend dans les doigts pour traire le lait.

***TRÉBELLIANIQUE** ou **TRÉBELLIENNE.** adj. f. T. Jurispr. rom. *Quarte t.*, Le quart que l'héritier institué avait droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité.

TRÉBUCHANT, ANTE. adj. Qui trébuche; ne se dit guère qu'en parlant De monnaies d'or et d'argent, et sign., Qui est de poids. *Ces pièces de monnaie sont trébuchantes.* = Trébuchement. s. m. Action de trébucher. Inusité. = Trébucher. v. n. (ital. *trabuccare*, de *trabuco*, dans un trou). Faire un faux pas. *Il ne peut faire un pas sans t. . ne pierre le fit t.* — Figur., *T. dans une affaire*, Broncher, faire un faux pas dans une affaire. ‖ Signif. quelquefois, Tomber. *Le pont fondit sous leurs pieds, et ils trébuchèrent dans la rivière.* — Fig., *T. du faîte des grandeurs.* Cette acception a vieilli. ‖ T. Métrol. Se dit D'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée. = Syn. V. Broncher.

TRÉBUCHET. s. m. Piége en forme de cage qui sert à attraper les oiseaux. *Lorsqu'un oiseau se pose sur le t., il fait partir un ressort qui ferme la cage, de sorte qu'il se trouve pris.* — Fig. et fam., *Prendre quelqu'un au t.*, L'amener par adresse à faire une chose qui lui est désavantageuse, ou qui est contraire à ce qu'il avait résolu. ‖ T. Métrol. Voy Balance.

Enc.—Parmi les machines de guerre employées au moyen âge, on désignait sous le nom de *Trébuchets*, *Mangonneaux*, *Bricoles*, etc., des engins qui servaient, comme la baliste et la catapulte des anciens, à lancer des pierres et des traits. Mais, tandis que ces dernières avaient pour moteur la force de torsion des câbles de nerfs, toutes les machines du moyen âge, sans exception, étaient mues, ainsi que l'a démontré Napoléon III, dans son *Histoire de l'artillerie*, par des contre-poids. Le t. consistait en une longue poutre, appelée *verge* ou *flèche*, qui tournait autour d'un axe horizontal porté par des montants. A l'une des extrémités de la verge on fixait un contre-poids, et à l'autre une fronde qui contenait le projectile. Pour bander la machine, c.-à-d. pour abaisser la verge, on se servait d'un treuil. La fronde était la partie la plus importante de cet engin. Il résulte des expériences et des calculs du colonel Dufour, que cette fronde augmentait tellement la portée de la machine, qu'elle faisait plus que la doubler, c.-à-d. que si la flèche eût été terminée en cuilleron, comme cela avait lieu dans certaines machines antiques, le projectile eût été lancé, toutes choses égales d'ailleurs, moitié moins loin qu'avec la fronde. Un t. dont le petit bras de la verge aurait eu 2 mèt. et le grand bras 6, avec un contre-poids de 3000 kilogr., devait lancer un projectile de 100 kilogr. à 76 mèt. Ces engins avaient un tir courbe. Les projectiles qu'ils lançaient étaient des pierres sphériques régulièrement arrondies, ou bien des pierres irrégulières armées d'une mèche incendiaire, des tonneaux remplis, soit de feu grégeois, soit de morceaux de fer rougis au feu. Dans ce dernier cas, la poche de la fronde était de fer. Le poids du projectile variait en général de 1 à 150 kilogr. Néanmoins il était parfois beaucoup plus considérable. Ainsi, au siége de Nidau par les Bernois, en 1388, il y avait 5 trébuchets qui jetaient dans la place des blocs de pierre pesant jusqu'à 12 quintaux, et au siége de Chypre par les Génois, en 1373, les assiégeants avaient un t. qui lançait des pierres de 12 à 18 cantari, ou environ 1287 kil.

***TRÉCHUS.** s. m. (gr. τρέχω, je cours). T. Entom. Voy. Carabiques.

***TRÉFILAGE.** s. m. Action de tréfiler, ou Le résultat de cette action. = Tréfiler. v. a. (lat. *trans*, à travers; *filum*, fil). Faire passer un fil métallique par la filière. ‖ Tréfilé, ée. part. = Tréfilerie. s. f. L'art de réduire les métaux en fils plus ou moins déliés. ‖ L'atelier où l'on tréfile.

Enc.—La *Tréfilerie* peut s'appliquer à tous les métaux ductiles, mais surtout à l'or, à l'argent, au cuivre, au fer et à l'acier. De quelque métal qu'il s'agisse, la tréfilerie a pour but d'obtenir des fils d'une finesse quelconque en faisant passer la tige métallique dans une *filière*, c.-à-d. dans un trou conique, de calibre convenable, percé dans une plaque d'acier fondu, qu'on trempe ensuite de tout son dur, et qu'on fixe sur un corps inébranlable. Pour cette opération, on commence par amincir le bout de la tige de métal, de façon qu'il entre dans le trou de la filière. Une tenaille le saisit alors, et un moteur quelconque, en tirant celle-ci, force la tige à passer tout entière par le trou de la filière dont elle prend le calibre. On fait ensuite passer le fil par des filières de plus en plus petites, en le présentant par le même bout pour qu'il soit tiré dans le même sens, et l'on arrive ainsi à obtenir un fil aussi ténu qu'on le désire. L'appareil qui sert généralement à la tréfilerie s'appelle *banc à tirer*. Il consiste en une longue pièce de bois inclinée, à la partie inférieure de laquelle est fixée la filière. Les tenailles, mues par un mécanisme particulier, tirent le fil le long de cette pièce, puis le lâchent lorsqu'elles sont arrivées en haut, pour revenir le saisir à la sortie de la filière. Chaque métal exige des soins particuliers. Le fer doit être de choix, et recuit de temps à autre hors du contact de l'air, qui l'oxyderait. L'acier doit aussi être recuit fréquemment dans une marmite hermétiquement fermée et remplie de poussière de charbon pour l'empêcher de se désaciérer. Il faut également faire recuire le laiton en l'étirant. Quant a l'or et à l'argent, on frotte le lingot avec de la cire neuve afin qu'il glisse mieux dans la filière. Ces derniers métaux avant d'être travaillés doivent être portés à l'hôtel des Monnaies où l'on vérifie leur titre, après quoi on les passe à l'*Argue*, machine qui dégrossit le lingot jusqu'au calibre d'un tuyau de plume. Le fabricant emporte alors le métal à sa propre tréfilerie, où il lui donne la dimension voulue. Pour les fils d'or des épaulettes, galons, brocarts, etc., on revêt le lingot d'argent d'une mince couche d'or avant de le passer aux plus grosses filières. Mais telle est la ductilité de l'or que, le tréfilage réduisant ce lingot à un fil aussi mince qu'un cheveu, ce fil est encore recouvert d'or, de manière à ne pas laisser apercevoir le noyau qui est d'argent. — Bien que le travail de la t. soit essentiellement le même pour tous les métaux, on ne donne le nom de *Tréfileur* qu'à l'ouvrier qui tréfile le cuivre, le fer et l'acier, et l'on nomme *Tireur* ou *Fileur d'or et d'argent*, celui qui tréfile ces deux métaux.

***TRÉFLAGE.** s. m. T. Technol. V. Monnayage.

TRÊFLE. s. m. (latin. *tres*, trois; *folium*, feuille). T. Bot. V. Légumineuses. — *T. d'eau*, V. Gentianées. ‖ T. Architect. Ornement imité de la feuille de trèfle. ‖ T. Jeu. Une des couleurs du jeu de cartes. V. Carte. = Tréflé, ée. adj. T. Blas. *Croix tréflée*, V. Croix.

TRÉFONCIER. s. m. Le propriétaire du fonds et du tréfonds. = Tréfonds. s. m. (latin. *terræ fundus*). Le fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même. *Vendre le fonds et le t.* On écrit parfois, *Très-fonds.* ‖ Fig. et fam., *Savoir le fonds et le t. d'une affaire*, La posséder parfaitement.

TREILLAGE. s. m. Assemblage de perches, de lattes ou d'échalas, liés entre eux de manière à former des carrés ou des losanges. *Les treillages servent principalement à faire des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins. Un grand t. Un berceau de t. Un mur garni de t. Arcade de t.* = Treillageur. s. m. Ouvrier qui fait des treillages ou des treillis. = Treille. s. f. (lat. *trichila*). Espèce de berceau fait de ceps de vigne entrelacés et soutenus par un treillage, par des perches ou par des barreaux de fer. *A l'ombre d'une t. Sous la t. Les grappes qui pendent à la t.* ‖ Par ext., se dit De ceps de vignes qui montent contre une muraille ou contre un arbre. *Une t. de muscat.*—Figur., *Le jus de la t.*, Le vin. = Treillis. s. m. Ouvrage de métal ou de bois qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture, sans intercepter l'air ni la vue. *T. de bois, de fer, de fil d'archal. Cage de t. Garde-manger de t.* ‖ Par anal., se dit D'une grosse toile de chanvre avec laquelle on fait des sacs, des emballages, etc. — Se dit aussi D'une sorte de toile gommée, lisse, luisante, et ordin. teinte en noir, dont on se sert pour faire des coiffes à chapeaux, des doublures de caisses, etc. ‖ *T. Blas. V. Héraldique. ‖ *T. Peint. Châssis divisé en plusieurs compartiments, à l'aide duquel on peut copier un tableau dans des dimensions plus grandes ou plus petites. = Treillisser. v. a. Garnir de treillis de bois ou de métal. *T. une fenêtre.* = Treillissé, ée. p. *Fenêtre treillissée.*

TREIZE. adj. numéral 2 g. (lat. *tredecim*). Nombre impair composé de dix et de trois. *T. personnes. Cette étoffe coûte treize francs le mètre. Ils étaient t. à table. La somme de treize cents francs.* ‖ Se dit quelquefois pour Treizième. *Page t. Chapitre t. Grégoire t. Louis t.* On écrit ordinair., *Grégoire XIII, etc.* = Treize. s. m. Le nombre treize. *Le produit de t. multiplié par trois. Le nombre t. Le numéro t.* ‖ *Le t. du mois*, ou simpl., *Le treize*, Le treizième jour du mois. *Le t. de la lune.* —Elliptiq., *Le t. mai.* = Treizième. adj. 2 g. Nombre ordinal de treize. *La t. place. Le t. chapitre d'un roman. Le t. siècle. Le t. régiment de ligne*, ou elliptiq., *le t. de ligne. Le t. jour du mois.* ‖ Se dit substant., au masc., en parlant De parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en treize parties égales. *Payer le t. Il est pour un t., pour quatre treizièmes dans cette affaire.* = Treizièmement. adv. En treizième lieu.

TRÊMA. s. m. (gr. τρῆμα, trou). T. Gramm.

Enc. — Le *Tréma* est un signe d'accentuation consistant en deux points (¨) qu'on place sur une voyelle pour avertir qu'elle se détache de la voyelle précédente ou suivante et qu'elle doit se prononcer séparément. Le t. ne se met que sur les 3 voyelles ë, ï, ü, comme dans ces mots : *poëte*, *naïf*, *Saül*. On n'emploie pas le t lorsqu'on peut le remplacer par un autre accent : c'est ce qui a lieu, par ex., dans les mots *Poésie* et *Chloé*.—Les Latins faisaient usage du t. dans les cas de diérèse : alors ils écrivaient *aulaï* pour *aulæ*, *vitaï* pour *vitæ*, etc.

***TRÉMANDRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc.—Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs en partie symétriques, à calice valvé dans l'estivation, à étamines définies avec anthères bi- ou quadriloculaires et s'ouvrant par des pores, à placentation axile, et à graines pourvues d'un albumen peu abondant. — *Caract. bot.:* Arbrisseaux grêles ayant l'aspect de Bruyères, munis de poils ordinairement glanduleux. Feuilles alternes ou verticillées, entières ou dentées et dépourvues de stipules. Pédoncules solitaires, axillaires et uniflores. Fleurs souvent grandes et belles. Sépales 4 ou 5, égaux, à préfloraison valvaire, légèrement soudés à la base, et décidus. Pétales égaux en nombre aux sépales, à préfloraison involutive, beaucoup plus grands que le calice, et décidus. Étamines hypogynes, distinctes, 2 devant chaque pétale, et par conséquent au nombre de 8 ou 10; anthères bi- ou quadriloculaires, s'ouvrant par un pore au sommet. Ovaire biloculaire ; ovules, de 1 à 3 dans chaque loge, suspendus et anatropes avec un sommet recourbé; styles 1 ou 2. Fruit capsulaire, biloculaire, bivalve et à déhiscence loculicide. Graines suspendues, ovées, avec un appendice en forme de crochet au sommet, mais n'en ayant aucun auprès du hile. Embryon cylindrique, droit, dans l'axe d'un albumen charnu et environ moitié moins long que celui-ci; la radicule près du hile. [Fig. 1. *Tetratheca hirsuta* ; 2. Etamines; 3. Le pistil, avec une des loges ouvertes.] — Cette petite famille se compose de 3 genres et de 16 espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. On ne sait rien de leurs propriétés.

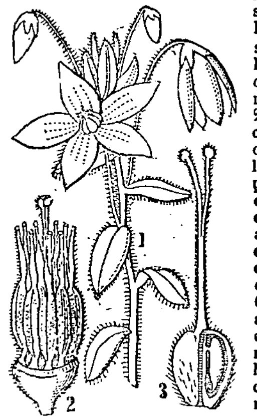

***TRÊMATODES.** s. m. pl. (gr. τρηματώδης, plein de trous). T. Zool. V. Parenchymateux.

TREMBLAIE. s. f. Lieu planté de trembles.

TREMBLANT, ANTE. adj. Qui tremble. *Pâle et t. T. de froid, de peur. Ecrire d'une main tremblante. Voix tremblante.* ‖ *Pièce de bœuf tremblante*, Pièce de bœuf si grosse et si entrelardée de graisse, qu'elle tremble au moindre mouvement.

TREMBLE. s. m. T. Bot. Voy. Salicinées.

TREMBLÉ, ÉE. adj. *Ecriture tremblée*, Écriture tracée par une main tremblante; ou bien, Écriture particulière dont les traits, au lieu d'être droits, sont sinueux. On dit également, *Des lignes tremblées.* = Tremblé. s. m. T. Typogr. Filet serpentant et alternativement gras et maigre.

TREMBLEMENT. s. m. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre par petites oscillations compatibles avec l'exécution des mouvements volontaires qui perdent alors leur précision. *Il a un t. dans le bras droit. Il eut un t. par tout le corps.* — * *T. métallique*, Celui qui est produit par le mercure ou par le plomb. ‖ Fig., Une grande crainte. *Il ne faut point de t. dans cette affaire.* ‖ T. Mus. V. Trémolo.

Enc.—I. Les *Tremblements de terre*, ainsi que leur nom l'indique, consistent en secousses, en ébranlements plus ou moins intenses qu'éprouve la croûte terrestre sur une portion plus ou moins grande de la surface du globe. Le mouvement qui constitue ce grand phénomène géologique a lieu de différentes manières. Fort souvent, c'est une simple trépidation comme si la terre était choquée de bas en haut sur un point unique; d'autres fois, c'est un mouvement d'oscillation dans une direction horizontale, qui ressemble au roulis d'un vaisseau sur une mer agitée ; dans quelques cas, c'est une espèce de *tournoiement* ou de *mouvement gyratoire*. En général, un t. de terre ne dure que quelques secondes; mais dans certains pays, les agitations du sol se manifestent à des intervalles plus ou moins rapprochés pendant des semaines et des mois entiers. On a vu, au Pérou, des tremblements de terre se répéter chaque jour pendant plusieurs années de suite. La plupart du temps, les effets de ce mouvement ne se font sentir que sur un espace assez restreint; mais, d'autres fois, l'ébranlement se propage à la distance de plusieurs centaines de lieues autour de son point d'origine. Il y a des tremblements de terre à peine sensibles; d'autres, au contraire, sont d'une violence prodigieuse. Les tremblements intenses s'accompagnent habituellement de bruits souterrains qui ont été comparés à de lointaines détonations d'artillerie ou au fracas de voitures roulant sur un pavé inégal. La violence des secousses est parfois telle, que non-seulement elles renversent tous les édifices, mais encore qu'elles bouleversent *toute la profondeur du sol, changent* le cours des rivières, engloutissent des montagnes ou en font surgir de nouvelles, et même soulèvent d'une manière permanente d'immenses étendues de terrain. Après un phénomène pareil, il arrive souvent que la terre reste crevassée, déchirée, et que des fissures qui s'y sont formées il s'échappe des gaz, des vapeurs, des flammes, des torrents d'eau et de boue, comme dans une éruption volcanique. Il n'est aucune portion de la surface du globe, soit continentale, soit océanique, qui ne soit exposée aux tremblements de terre, néanmoins certaines régions y sont infiniment plus sujettes que les autres.

II. *Le nombre des tremblements de terre enregistrés par les* historiens est extrêmement considérable, et il semble augmenter à mesure qu'on les note avec plus de soin. Nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns parmi ceux arrivés dans les deux derniers siècles, parce que, dans les récits anciens, les auteurs se bornent à donner le nombre des villes détruites et celui des victimes de la catastrophe, sans rien dire des phénomènes qui ont accompagné celle-ci. — L'an 1692, l'île de la Jamaïque fut ravagée par un t. de terre qui se fit sentir dans une direction parallèle à la surface du terrain. Le sol fut gonflé et semblait onduler, comme si c'eût été la surface de la mer. Des masses énormes de terre se *détachèrent des montagnes Bleues, et une multitude d'arbres précipités* de leurs flancs couvrirent la mer comme des îles flottantes. L'île fut traversée par de nombreuses crevasses; deux ou trois cents d'entre elles s'ouvrirent et se fermèrent avec rapidité. Un grand nombre d'habitants furent engloutis ou écrasés dans ces déchirures. Quelques-uns en sortirent ensuite rejetés sur le sol par une grande quantité d'eau qui s'en échappait. Une partie de la ville de Fort-Royal, qui était construite sur des sables agglomérés, fut engloutie; plusieurs maisons même s'enfoncèrent verticalement, et d'énormes vagues les couvrirent aussitôt. L'agitation de la mer était la même que dans une violente tempête, et la *frégate le Cygne, qui était en radoub le long du quai, fut poussée* par les vagues au-dessus du faîte des maisons, où elle sauva la vie à plusieurs centaines de personnes qui s'y réfugièrent. — L'année suivante, c.-à-d. le 11 janv. 1693, la Sicile fut agitée par de violentes secousses de t. de terre. Catane et 49 autres villes ou villages furent détruites, et il périt environ 100,000 personnes. De nombreuses et longues fissures de différentes largeurs s'ouvrirent dans différentes directions. Quelques-unes lancèrent de l'eau sulfureuse, et l'une d'elles, dans la plaine de Catane, à quelques kilomètres de la mer, rejeta de l'eau salée. — Le 29 oct. 1746, la ville principale du Pérou, Lima, qui avait déjà été treize fois presque entièrement renversée depuis 1582, *fut complétement détruite*, et toute la côte du bas Pérou fut dévastée par la mer. La ville de Callao, qui est le port de Lima, fut emportée par la mer avec tous ses habitants au nombre de 4000: il n'échappa que 200 personnes à ce désastre. Enfin, de 23 navires qui se trouvaient dans le port de Callao, 19 furent coulés, et les 4 autres, parmi lesquels était une frégate appelée *le Saint-Firmin*, furent entraînés à une grande distance par la force de la vague. — Le 24 mai 1750, l'ancienne ville de la Conception, dans le Chili, fut détruite par de violentes secousses, et l'emplacement qu'elle occupait fut entièrement couvert par les eaux de la mer. En conséquence, les habitants construisirent leur nouvelle ville à 16 kilom. de la côte pour être désormais à l'abri de telles inondations. — L'année 1755 est célèbre pour avoir vu le plus terrible t. de terre qu'ait éprouvé l'Europe. Le 1er nov., à 9 heures 45 min. du matin, on entendit à Lisbonne un bruit souterrain semblable à celui du tonnerre, et immédiatement après une secousse des plus violentes renversa la plus grande partie de la ville. Les secousses se succédèrent pendant 6 minutes, et, dans ce court espace de temps, plus de 60,000 individus trouvèrent la mort sous les ruines des églises et des édifices. La mer, qui d'abord s'était retirée, se précipita sur la ville en formant une montagne d'eau haute de plus de 16 mèt. Le quai de Prada, récemment et solidement construit en marbre, et où une multitude de personnes s'étaient réfugiées, s'affaissa tout à coup; un grand nombre de bateaux et de petits navires amarrés au quai et tous remplis de monde furent engloutis avec le quai; l'abîme qui s'était formé dans le fond de la mer se referma de *telle sorte que pas un seul cadavre ne vint ensuite flotter à la* surface des eaux. Aujourd'hui, dans ce point, l'eau a 100 brasses de profondeur. En même temps, les montagnes d'Arabida, d'Estrella, de Marao et de Cintra, qui appartiennent aux plus grandes chaînes du Portugal, furent violemment ébranlées. Plusieurs d'entre elles s'ouvrirent à leur sommet et se fendirent jusqu'à leur base; d'énormes blocs de rochers roulèrent dans les vallées voisines. On vit même des flammes et une colonne de fumée sortir, près de la ville, d'une crevasse nouvellement formée dans le rocher d'Alvidras; plus les détonations devenaient intenses, plus cette fumée s'épaississait. L'action de ce t. de terre s'étendit à des *distances prodigieuses, c.-à-d. dans une grande partie de l'Europe, en* Afrique et jusqu'en Amérique. Le port de Sétubal, à 28 kilom. de Lisbonne, fut englouti. A Cadix, on vit venir du large, à 12 kil. de distance, une montagne d'eau de 20 m. de hauteur, qui se jeta avec impétuosité sur les côtes et ruina un grand nombre d'édifices. La mer s'éleva et retomba 18 fois à Tanger, sur la côte d'Afrique, et 15 fois à Funchal, dans l'île de Madère. A Alger et à Fez, les secousses qu'éprouva le sol furent telles, que plus de 10,000 personnes périrent *sous les débris des édifices. A Kinsale, en Irlande,* une masse d'eau envahit le port, et plusieurs vaisseaux pirouettèrent et allèrent tomber sur la place du Marché. Tous les lacs de la Suisse furent violemment agités. Il en fut de même de ceux de l'Écosse. Les eaux du lac Ness se soulevèrent tout à coup et débordèrent avec une impétuosité extraordinaire. Celles du lac Lomond s'abaissèrent d'abord et ensuite s'épanchèrent par-dessus les rives du lac: leur plus grande élévation fut de 71 centim. Les eaux de la mer, sur les côtes de la Norvége et de la Suède, furent très-sensiblement soulevées. Enfin, plusieurs des Antilles, notamment Antigua, la Barbade et la Martinique, bien qu'éloignées de 60,000 kil. des côtes du Portugal, ressentirent *les secousses* de cet épouvantable t. A la Barbade, la mer, qui, à la marée, ne dépasse jamais 64 à 75 centim., s'éleva à 6 mèt. dans la baie de Carlisle, et l'eau devint en même temps noire comme de l'encre. — Le t. de terre de la Calabre est aussi un des plus curieux à étudiés, bien qu'il ne se soit fait sentir que dans une étendue relativement fort limitée. Les secousses commencèrent en févr. 1783 et durèrent près de 4 ans, jusqu'en 1786. On assure qu'il y en eut 949, dont 501 du premier degré de force, dans la seule année 1783; l'année suivante, il n'y en eut que 151, dont 98 de première force. Les convulsions de la terre et de la mer s'étendirent sur toute la Calabre ultérieure, la partie sud-est de la Calabre citérieure, ainsi qu'à Messine et aux environs. Les secousses se propagèrent plus loin encore, mais la surface sur laquelle elles agirent avec assez de force pour exciter une grande alarme n'excéda guère 500 milles carrés d'étendue. Enfin, si l'on prend pour centre la *ville d'Oppido en Calabre, et que l'on décrive autour un cercle de* 22 milles de rayon, cet espace comprendra la surface du pays qui subit les plus grandes altérations, et sur laquelle toutes les villes et tous les villages furent détruits. La première secousse, le 5 févr., renversa en 2 minutes la plus grande partie des maisons depuis le versant occidental des Apennins, dans la Calabre ultérieure, jusqu'à Messine en Sicile, et bouleversa toute la surface du pays. La secousse du 28 mars eut presque autant de violence. La chaîne granitique qui traverse la Calabre du nord au sud ne fut que légèrement ébranlée; mais une partie des secousses, qui se propageaient de l'ouest à l'est avec un mouvement semblable à *la houle de la mer à travers les couches récentes, devenaient très*-violentes lorsqu'elles atteignaient le point de jonction avec le granit. La surface du sol se soulevait souvent comme des vagues qui se gonflent, ce qui produisait un étourdissement analogue au mal de mer. La terre se fendit en une foule d'endroits, de telle manière que, tantôt le sol était au même niveau des deux côtés des crevasses ou des ravins formés par ce déchirement, et que tantôt il y avait soulèvement d'un côté et abaissement de l'autre. Dans le territoire de Soriano, par ex., sur les côtés de plusieurs longues fissures, les masses stratifiées avaient changé leur position relative de 2 mèt. à 3 mèt. et demi. Dans la ville de Terra-*Nuova, quelques maisons furent élevées au-dessus du niveau or*dinaire, et d'autres à côté s'enfoncèrent dans le sol. Dans plusieurs rues le sol paraissait poussé en haut et s'appuyait contre les murailles des maisons. Une grande tour ronde, de solide maçonnerie, fut partagée par une fente verticale: un des côtés fut élevé et les fondations soulevées hors du terrain. Cependant, le long de la ligne de séparation, les murs étaient encore si bien joints, que le seul signe de dépression était le manque de correspondance entre les assises de chaque côté de la fente. Les déchirures et les crevasses qui se produisirent en nombre prodigieux dans le sol affectèrent les formes les plus diverses. Beaucoup d'entre elles s'ouvrirent et se fermèrent alternativement, comme *si la terre* eût été tout à coup soulevée et abandonnée à elle-même. Lorsqu'elle s'entr'ouvrait, des animaux, des hommes, des arbres, des maisons même étaient engouffrés à l'instant, et lorsque le terrain redescendait, le sol se refermait sur eux. Plusieurs de ces crevasses restèrent béantes plus ou moins longtemps, et quelques-unes offraient des dimensions considérables, soit en longueur, soit en largeur. Dans le territoire de San-Fiti, il se forma une crevasse longue d'environ 900 m., large de 80 cent., et profonde de 8 m.; il s'en produisit une de même dimension dans le territoire de Rosarno. Un ravin de près de 1850 m. de long, de 34 de large et de 10 de profondeur, s'ouvrit dans le district de Plaisance. Dans ce même district, il se forma deux gouffres, l'un d'environ 1400 m. de long sur 50 de large et 34 de profondeur, l'autre de 460 m. de long sur 10 de large et 73 de profondeur. Des gouffres semblables se produisirent en divers lieux. Dans le voisinage de *Scrosinara*, il se *forma soudainement un lac par suite de l'ouver*ture d'une grande crevasse du fond de laquelle l'eau s'élança brusquement. Ce lac, qui reçut le nom de lac del Tolfilo, avait 627 m. de longueur, 330 de largeur et 18 m. 50 de profondeur. Dans certaines localités, les plaines se couvrirent de creux circulaires, en général de la grandeur d'une roue de voiture, mais parfois plus grands ou plus petits. Lorsqu'ils étaient pleins d'eau jusque près de leur bord, ils ressemblaient à des puits; mais le plus souvent ils étaient remplis de sable sec, quelquefois avec une surface concave et d'autres fois avec une surface convexe. Dans d'autres lieux, et notamment à Jerocarne, pays qui fut lacéré *de la manière la plus extraordinaire, on remarqua une foule de* crevasses qui s'étendaient dans toutes les directions, comme les cassures d'une vitre. Nous ne mentionnerons, ni les cours d'eau changés de lit, ni les sources nouvelles sorties sur plusieurs points, ni les glissements dans la plaine ou dans les ravins de terrains ou d'édifices situés auparavant sur le flanc des collines; mais nous terminerons en mentionnant deux phénomènes des plus étranges. Le premier est le mouvement singulier de deux obélisques placés aux extrémités de la façade du couvent de Saint-Bruno, dans la petite ville appelée Stefano del Bosco. Le piédestal de chaque obélisque resta à sa place primitive, mais les pierres qui étaient des*sus tournèrent sur elles-mêmes et s'écartèrent d'environ 25 cent.* de leur place, sans tomber. Le second est la conservation de quelques bâtiments, dans des localités où tous les autres édifices furent renversés. Ainsi, à Monteleone, toutes les maisons furent renversées, dans certaines rues, à l'exception d'une seule, dans d'autres à l'exception de deux, et les bâtiments épargnés de cette façon furent à peine endommagés. Le nombre des personnes qui furent victimes du t. de terre dans les deux Calabres et en Sicile *a été évalué à 40,000; en outre, 20,000 périrent de misère ou de* maladie. — Le t. qui, le 4 févr. 1797, renversa la ville de Riobamba, dans l'Equateur, présenta des phénomènes semblables à ceux déjà observés dans la Calabre, et d'autres analogues à ceux que produirait l'explosion d'une mine. « Ce t. de terre, dit Al. de Humboldt, ne fut ni annoncé ni accompagné par aucun bruit souterrain. Une immense détonation se produisit seulement 18 ou 20 minutes plus tard sous les deux villes de Quito et d'Ibarra, et ne fut entendu, ni à Tacunga, ni à Hambato, ni sur le théâtre même du désastre. Lorsque les secousses commencèrent, le sol se déchira sur une foule de points. Des fentes s'ouvrirent et se refer*mèrent de telle façon que des hommes purent se sauver en éten*dant les deux bras. Des troupes de cavaliers et de mulets chargés disparurent dans des crevasses qui s'ouvrirent en travers sous leurs pas, tandis que d'autres échappèrent au danger en se rejetant en arrière. La surface du sol fut successivement exhaussée et abaissée par des oscillations irrégulières, qui déposèrent sans secousse sur le pavé de la rue des personnes placées plus de 12 pieds plus haut dans le chœur de l'église. De vastes maisons s'enfoncèrent dans la terre avec si peu de dégâts, que les habitants sains et saufs purent ouvrir les portes à l'intérieur, et attendirent deux jours qu'on les dégageât. Ils allèrent d'une chambre dans l'autre, allumèrent des flambeaux, et se nourrirent des provisions qu'ils avaient par hasard. Une chose non moins surprenante, c'est la disparition de masses aussi énormes de pierres et de matériaux de construction. La ville avait des églises et des cloîtres entourés de maisons à plusieurs étages, et cependant je n'ai trouvé dans les ruines que des amas de pierres de 8 à 10 pieds de hauteur. Un fait qui semble particulier à ce t. de terre, c'est qu'un grand nombre d'habitants furent lancés presque verticalement en l'air, et tombèrent sur une colline appelée la Culca, qui est haute de plusieurs centaines de pieds et qui est separée de Riobamba par un ruisseau nommé Lican. » — Durant les années 1811 et 1812, une partie de l'immense bassin du Mississippi fut agitée par des secousses presque continuelles de t. de terre. Le sol, près de New-Madrid, fut tellement bouleversé, que le fleuve fut arrêté dans son cours et qu'il y eut un reflux temporaire. Dans l'espace d'une heure, il se forma de vastes lacs n'ayant pas moins de 20 *milles d'étendue*, tandis que d'autres furent desséchés. Il se produisit dans le sol plusieurs centaines de fissures profondes qui restèrent ouvertes plusieurs années (sir Ch. Lyell, en 1846, trouva que plusieurs d'entre elles avaient 900 mèt. de longueur et au delà), et d'où s'échappèrent, pendant le choc, des masses énormes d'eau et de sable. Humboldt remarque au sujet de ce t. que les secousses qui agitèrent le sol dans les vallées du Mississippi, de l'Arkansas et de l'Ohio, allèrent toujours en gagnant vers le nord d'une manière frappante. « On eût dit des obstacles souterrains successivement renversés; le mouvement ondulatoire se propageait à mesure que la voie devenait libre devant lui. » — *Le t. de terre qui, en juin 1819, agita le delta de l'Indus, déter*mina plusieurs effets qui méritent d'être signalés. Les secousses durèrent depuis le 16 jusqu'au 20 du mois, jour où le volcan de Dinodur, situé à environ 50 kil. de la ville de Bhoudj, fit éruption et où cessèrent les mouvements du sol. Cette ville ainsi que plusieurs autres situées dans le territoire bas qui se trouve entre le bras oriental de l'Indus et la rivière de Louni, furent détruites ou submergées par l'affaissement du sol, lequel fut lui-même converti en lagune, et à Luckput le fleuve, qui auparavant n'avait à marée basse que 30 cent. de profondeur, se trouva avoir 6 mètres d'eau après le choc. D'autre part, immédiatement après la se*cousse principale, il se forma par le travers de la branche orien*tale du fleuve un monticule long d'environ 80 kilom. de l'est à l'ouest, sur 26 de largeur en quelques endroits, avec une hauteur de 3 mètres. — La manière dont les tremblements de terre, très-fréquents au Chili, affectent les côtes de ce pays, est également du plus haut intérêt: c'est par là que nous terminerons ces descriptions. Le 19 nov. 1822, un violent t. de terre agita le Chili, et le choc fut ressenti sur un espace de 2000 kil. du nord au sud. Santiago, Valparaiso, et quelques autres villes furent très-endommagées. Mais lorsqu'on examina le terrain dans la matinée qui suivit le choc, on trouva que toute la ligne de côte, sur une longueur de plus de 180 kil., avait *été élevée au-dessus de son premier niveau*. A Valparaiso, l'élévation était de 1 mèt. et, à Quintero, de 1 mèt. 22. Une partie du lit de la mer resta, à la marée haute, découverte et à sec, avec des bancs d'huîtres, de moules et autres coquillages adhérents aux rochers sur lesquels ils avaient vécu. Une multitude de poissons étaient morts et exhalaient des miasmes infects. Une vieille carcasse de navire naufragé, que l'on ne pouvait approcher avant le t. de terre, était devenue accessible par terre, sans que sa distance de l'ancien rivage eût en rien diminué. Enfin, un cours d'eau qui faisait mouvoir un moulin situé à environ 1800 mèt. de la mer, avait acquis une pente de 35 centim. dans moins de 100 mèt. de longueur. *Il résulte* de cette observation, que l'élévation, sur quelques points de l'intérieur, fut plus considérable que vers le rivage. Une partie de la côte ainsi soulevée consistait en granit dans lequel il s'était formé des fissures parallèles dont plusieurs s'étendaient jusqu'à 900 m. *dans les terres*. La surface sur laquelle se *produisit* cette altération permanente de niveau a été évaluée à environ 340,000 kil. carrés. Sur le rivage, l'élévation était de 60 cent. à 1 m. 20; à la distance d'un mille dans les terres, elle variait de 1 m. 50 à 2 m. Le t. de 1835 fut assez semblable par ses effets à celui de 1822. Le choc le plus intense, qui eut lieu le 20 févr., renversa une grande partie des villes de la Conception, de Talcahuano et de Chillan, et cette partie de la côte éprouva un soulèvement de 1 m. 20 à 1 m. 50. Toutefois elle s'affaissa ensuite graduellement, de sorte qu'au bout de deux mois, son élévation au-dessus de son ancien niveau n'était plus que de 60 cent.

III. *La connexité singulière qui existe entre les tremblements* de terre et les phénomènes volcaniques, est un fait depuis longtemps reconnu. Les volcans et les tremblements s'expliquent également par l'action de la chaleur centrale. Il est d'ailleurs incontestable que les tremblements sont surtout fréquents dans les régions qui sont parsemées de volcans, telles que l'Amérique du Sud, l'archipel Indien la région moyenne et orientale du bassin méditerranéen etc. Bien plus, il semble que les volcans en activité solent comme les soupapes de sûreté par lesquelles s'échappent les fluides dont la tension, lorsque ces soupiraux cessent de fonctionner, détermine l'ébranlement, le soulèvement et la dislocation des couches de l'écorce terrestre. Ainsi, par ex., nous avons vu tout à l'heure que le tr. de terre du delta de l'Indus cessa à l'instant où le volcan de Dinodur entra en éruption. Humboldt rapporte également que le volcan de Pasto, situé à l'ouest de la ville de ce nom, s'alluma tout à coup au commencement de novembre 1796, et vomit pendant trois mois consécutifs d'épaisses colonnes de fumée. Le 4 février 1797, la fumée cessa subitement, sans qu'aucune commotion se fît sentir dans le voisinage du volcan ; mais le même jour la province de Quito éprouvait ce terrible t. de terre qui détruisit entièrement la ville de Riobamba. L'illustre voyageur observe encore que, lorsque le volcan de Saint-Vincent, qui était calme depuis 1718, se ralluma en 1812, la ruine de la ville de *Caracas précéda* cette éruption de 34 jours. Le volcan de Stromboli, qui est en état constant d'éruption, resta en repos pendant le grand t. de terre de la Calabre de 1783. Enfin, *dans les lieux voisins des bouches volcaniques, comme Naples,* Messine, etc., on redoute un t. de terre dès que les cratères cessent de dégager des gaz et des flammes. — Les tremblements de terre, d'après *la théorie généralement admise, sont produits par* des fractures et de brusques soulèvements, auxquels succèdent des affaissements non moins brusques, des couches solides qui constituent l'écorce terrestre. Ces fractures et ces soulèvements résultent eux-mêmes de l'effort qu'exerce contre les couches terrestres la pression du fluide incandescent, des vapeurs ou des gaz que recèle l'intérieur de notre globe. Lorsque ces matières ont trouvé un dégagement, leur tension diminue et l'équilibre se rétablit. Mais, que l'impulsion initiale soit une éruption, ou qu'elle consiste en une simple pression de dedans en dehors, le choc qui a lieu au point d'origine se propage à travers la surface élastique du globe par une série d'ondulations circulaires ou ovales, semblables à celles que produit une pierre qui tombe dans un étang, et, comme ces dernières, les ondulations du sol deviennent de plus en plus larges et faibles à mesure que la distance augmente. De cette manière l'ébranlement se propage à travers les roches qui forment la croûte terrestre en s'affaiblissant toujours, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrête complétement. Quand l'impulsion commence dans l'intérieur d'un continent, l'ondulation se propage à travers le sol, comme le son fait dans l'air, et va généralement se perdre dans l'*Océan. Parfois cependant*, lorsque le choc a *été* très-violent, elle se propage jusqu'à la côte opposée. Néanmoins la plupart des grands tremblements de terre paraissent avoir pris naissance *dans les couches terrestres qui forment le lit de l'Océan et* à une grande distance des côtes. Dans le cas où le choc initial ébranle les couches qui constituent le lit de l'Océan, il se produit deux sortes d'ondulations qui se *propagent simultanément, l'une* à travers les couches solides situées au fond de la mer, l'autre à travers la masse liquide qu'elles supportent. La première est celle qui donne lieu au t. de terre proprement dit, et produit à la surface du sol les effets destructeurs que nous avons décrits ; la seconde se propage à travers les couches liquides, jusqu'à ce qu'elle atteigne la côte où elle achève l'œuvre de destruction commencée par l'ondulation terrestre. La hauteur verticale à laquelle la surface du sol est soulevée, c.-à-d. la hauteur verticale de l'ondulation terrestre, varie de 2 cent. et demi à 90 centim. Cette ondulation, tant qu'elle se propage sous une grande profondeur d'eau, est imperceptible ; mais lorsqu'elle arrive aux endroits où la mer est peu profonde, elle produit une vague liquide longue et aplatie ; enfin, quand l'ondulation atteint la côte, la masse liquide se trouve refoulée en arrière, par l'effet de l'ondulation terrestre qui marche plus vite que l'ondulation marine, de sorte qu'à ce moment la mer semble reculer avant l'arrivée de la grande vague océanique. C'est cette dernière qui produit de si terribles ravages dans les ports et sur les côtes, ainsi que nous l'avons vu dans la description des tremblements de terre de la Jamaïque (1692), *de Lima* (1746), *du* Chili (1750), de *Lisbonne* (1755), *et du* delta de l'Indus (1819). Mais c'est la petite vague résultant du refoulement de la mer par l'ébranlement de la côte dû à l'ondulation *terrestre qui donne le choc aux navires. Lorsque* les *navires* sont atteints en pleine mer dans une eau très-profonde, c'est qu'alors le centre de l'ébranlement se trouve immédiatement au-dessous *du bâtiment, ou au moins à très-peu de distance. Ainsi*, au moment du grand t. de terre de Lisbonne, un bâtiment qui se trouvait à environ 220 kil. à l'ouest du cap Saint-Vincent, éprouva un choc si brusque, que les marins crurent avoir touché, et si direct, que les hommes qui étaient sur le pont sautèrent perpendiculairement à la hauteur de près d'un demi-metre. La vitesse de la grande ondulation océanique varie comme la racine carrée de la profondeur ; elle marche donc très-rapidement par une eau profonde, et moins vite lorsque la profondeur diminue. Quant à la vitesse de l'ondulation terrestre, elle varie suivant l'élasticité des couches qu'elle traverse. En conséquence, lorsque l'ondulation passe à travers des couches d'élasticité différente, elle peut être en partie réfléchie, et il se forme alors une ondulation rétrograde qui produit un choc en sens contraire, et en partie réfractée, auquel cas elle change de direction, de sorte que les secousses peuvent se produire à la fois de haut en bas et de bas en haut, à droite et à gauche de la ligne primitive de propagation. C'est ainsi que les ébranlements sont toujours plus violents à la jonction de terrains d'alluvion avec des roches très-denses, comme nous l'avons vu dans le t. de la Calabre de 1783. Lorsque l'ondulation a peu de hauteur, le t. de terre consiste en un mouvement horizontal, qui est le moins destructeur de tous ; lorsque la hauteur, au contraire, est considérable, le mouvement vertical et le mouvement *horizontal se combinent*, et l'*effet devient terrible.* L'action du mouvement vertical a été surtout remarquable dans le t. de Riobamba, en 1797. Mais le mouvement qui produit les *effets les plus terribles est le mouvement circulaire ou gyratoire.* Cette sorte d'ébranlement résulte du croisement de deux ondes de vibration horizontale qui s'unissent à leur point d'intersection et *forment* un mouvement rotatoire. *Nous en avons cité des exem*ples en décrivant le t. de la Calabre, en 1783. Dans le t. de terre du Chili (1822), on en observa un cas assez extraordinaire : il s'agit de trois palmiers qui, par l'effet du mouvement circulaire du sol, s'enroulèrent les uns sur les autres comme des baguettes de *saules. Ce groupe de palmiers se trouvait à Quintero*, à 18 kil. au nord de l'embouchure du rio Quillota. Enfin, deux ondes parties de lieux différents, ou bien parties du même lieu en suivant des *routes de longueurs différentes, peuvent s'annuler réciproquement* en arrivant au même point. Cette espèce d'*interférence* explique le fait que nous avons signalé dans le t. de terre de la Calabre, d'une ou deux maisons restant intactes, tandis que toutes les autres s'écroulaient autour d'elles. « Lorsque les ondes d'ébranlement suivent une côte ou se meuvent dans la direction d'une chaîne de montagnes, dit Humboldt, elles paraissent quelquefois s'interrompre en certains endroits, et cela depuis des siècles ; l'ébranlement n'a pas cessé pourtant ; il s'est propagé dans l'intérieur de la terre, sans jamais se faire sentir dans ces points de la surface. Les Péruviens disent de ces couches supérieures, où l'on ne sent jamais d'ébranlement, qu'elles forment un pont. Ces interruptions toutes locales des ébranlements ont peut-être quelque analogie avec un phénomène remarquable qui s'est produit, en 1802, dans les mines de Saxe. De fortes secousses se firent sentir avec tant de violence dans la mine d'argent de Marienberg, que les ouvriers effrayés se hâtèrent de remonter; sur le sol même, on n'avait éprouvé aucune secousse. Voici maintenant un phénomène inverse. En novembre 1829, les mineurs de Fahlun et de Persberg, en Suède, n'éprouvaient aucune secousse au moment même où, *au-dessus de leurs têtes, un violent* t. de terre *jetait l'effroi parmi* les habitants de la surface. » — Nous avons vu avec quelle effrayante rapidité les tremblements de terre exerçaient leurs ravages. La *grande secousse qui, en* 1783, *bouleversa toute la Calabre, ne* dura que 2 minutes, et le t. de terre qui, le 26 mars 1812, détruisit complétement la ville de Caracas, dans l'Amérique du Sud, consista en *trois chocs qui durèrent seulement 3 à 4 secondes*, séparées par des intervalles tellement courts, qu'en 50 secondes, 10,000 habitants furent ensevelis sous les ruines de la cité. Quant à l'espace qu'embrassent les ondulations des tremblements, elle est parfois extraordinaire. On a calculé que le t. de terre de Lisbonne de 1755 s'était fait sentir sur un espace d'environ 700,000 milles carrés, c.-à-d. sur la 12e partie de la circonférence du globe. Nous citerons encore celui de la Guadeloupe, en 1842, qui se fit sentir sur une étendue de 3000 milles ou d'environ 5500 kilom. en longueur.

Dans les descriptions de tremblements de terre, il est souvent fait mention de gaz, de flammes, de colonnes de fumée, de sources et de vapeurs chaudes qui se dégagent des fissures du sol pendant les secousses. L'émission de flammes est surtout intéressante, soit qu'elle *résulte* d'un dégagement de gaz qui s'enflamme au contact de l'atmosphère, soit qu'elle dépende des mêmes causes qui produisent les flammes des volcans. Dans ce dernier cas, ainsi *que dans celui de dégagement de vapeurs*, il y aurait lieu d'admettre que les roches qui forment la croûte terrestre ont été fracturées à une grande profondeur. Dans quelques cas, on a vu la mer *devenir tout à coup, sans doute sous l'influence de dégage*ments semblables, le siége de phénomènes extraordinaires. Ainsi, dans le t. de terre qui, en 1828, détruisit une partie de la ville de Cumana, un bâtiment anglais qui *était dans le port se trouva* tout à coup enveloppé d'un brouillard épais, et l'on entendit un bruit comme celui d'un tonnerre éloigné. Aussitôt le navire éprouva un choc, et l'eau qui l'entourait siffla comme si l'on y eût plongé un fer rouge. En même temps sa surface se couvrit d'une immense quantité de bulles accompagnées d'une odeur d'hydrogène sulfuré, et une multitude de poissons morts apparurent flottants auprès du vaisseau. En retirant l'ancre, on observa que l'une des chaînes avait éprouvé un commencement de fusion, et que les anneaux, qui avaient 5 centim. de diamètre, s'étaient allongés de façon à présenter une longueur de 8 à 10 centim. : en même temps ils s'étaient amincis. — Les secousses des tremblements de terre sont souvent, mais non toujours, accompagnées de bruits souterrains. « La nature du bruit, dit Humboldt, varie beaucoup : il roule, il gronde, il résonne, comme un cliquetis de chaînes entrechoquées; il est saccadé comme les éclats d'un tonnerre voisin, ou bien il retentit avec fracas, comme si des masses d'obsidienne ou de roches vitrifiées se brisaient dans les cavernes souterraines. » L'intensité des bruits, suivant le célèbre voyageur, ne croît pas dans le même rapport que la violence des secousses. Ainsi, la *terrible secousse qui, le* 4 *févr.* 1797, détruisit Riobamba, ne fut signalée par aucun bruit, tandis que 18 à 20 m. après cette secousse, on entendit à Quito et à Ibarra une grande détonation. *Ces bruits souterrains peuvent se transmettre, sans qu'il y ait d'é*branlement sensible, à des distances énormes. « A Caracas, dans les plaines de Calaboso et sur les bords du rio Apure, l'un des affluents de l'*Orénoque*, c.-à-d. *sur une étendue de 130,000 kilom.* carrés, on entendit, rapporte Humboldt, une effroyable détonation, sans éprouver de secousses, au moment de l'éruption de Saint-Vincent, situé dans les Antilles, à 1200 kilom. de distance. C'est, par rapport à la distance, comme si une éruption du Vésuve se faisait entendre dans le nord de la France. » Humboldt signale encore ce fait que, dans le grand t. de terre de Lima et de Callao, de 1746, on entendit, un quart d'heure plus tard, à Truxillo, un bruit souterrain semblable à un éclat de tonnerre, qui ne fut suivi d'aucun ébranlement du sol. Ces bruits résultent très-vraisemblablement de la transmission de l'ondulation terrestre à travers d'excellents conducteurs, tels que la plupart des roches solides, bien au delà des distances où l'oscillation du sol est encore perceptible. Lorsque des bruits précèdent les secousses, on peut supposer que les premiers sont produits par des vibrations insuffisantes pour être appelées tremblements de terre, et auxquelles succèdent des vibrations plus intenses qui ébranlent le sol jusqu'à la surface. Les bruits souterrains, semblables à un violent orage mêlé de foudre, qui se firent entendre d'une manière presque continue à Guanaxuato, au Mexique, depuis le 9 janv 1784 jusqu'*au 12 févr.*, sans que le sol éprouvât *aucune* secousse, sont un exemple de ces vibrations souterraines insuffisantes pour mériter le nom de tremblements de terre.

IV. On s'est demandé s'il n'existerait pas quelque rapport entre la fréquence des tremblements de terre et l'attraction que la Lune exerce sur notre globe. Si la terre n'a de solide qu'une écorce comparativement très-mince, l'énorme masse fluide qui en remplit l'intérieur ne doit-elle pas tendre à céder, comme la masse extérieure des eaux marines, aux forces attractives combinées du Soleil et de notre satellite? A priori, on peut supposer l'existence d'une sorte de marée intérieure, laquelle, il est vrai, doit rencontrer *dans la rigidité de l'écorce* solide une résistance insurmontable. Toutefois, comme l'intensité de cette marée, de même que celle des marées de l'Océan, doit varier avec la position relative *du Soleil et de la Lune, il paraît assez naturel d'admettre que, dans* certains lieux et à certaines époques, l'action de ces astres vient se joindre à l'action des causes internes qui déterminent l'ébranlement de la surface terrestre. *L'illustre Ampère ne doutait pas* de la puissance de cette cause, et Al. de Humboldt la regardait comme probable. Mais il s'agissait de confirmer cette vue théorique par l'étude attentive et minutieuse des faits. Un de nos jeunes savants les plus distingués, Al. Perrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon, a entrepris cette vérification. Il a exécuté un travail de statistique consistant à rapporter respectivement à leurs jours de lunaison tous les petits tremblements de terre notés depuis le commencement du siècle. Rapprochant ensuite les jours ainsi pointés qui avaient le même numéro d'ordre, l'auteur a vu que les tremblements de terre avaient été généralement plus fréquents aux syzygies qu'aux quadratures, c.-à-d. aux époques de pleine et de nouvelle lune qu'à celles du premier et du dernier quartier. Les mêmes faits ont encore été manipulés de diverses manières. En les soumettant à d'autres modes de supputation, les résultats ont toujours été les mêmes. Déjà donc il devenait très-probable que l'influence astronomique avait sa part bien marquée *dans les causes déterminantes qui donnent* le signal des tremblements de terre. Mais, afin de saisir entre les deux ordres de faits des relations plus intimes encore, le prof. Perrey a voulu rapporter les *tremblements de terre aux époques du périgée et même* aux heures du passage de la lune au méridien. Cette fois encore ses chiffres, dociles à l'idée théorique, ont montré la fréquence du phénomène *en* rapport avec les circonstances *favorables* à l'influence lunaire.

TREMBLER. v. n. (lat. *tremulare*). Être agité, être mû par de fréquentes secousses. *Les feuilles des arbres tremblent au moindre vent. T. de peur, de froid. T. de tous ses membres. La fièvre le fait t. Tout le corps lui tremble. La terre trembla par deux fois. Au bruit du canon, toute la maison trembla.* Activ. et popul., *T. la fièvre*, Être dans le frisson de la fièvre. ‖ Se dit Des choses qui ne sont pas fermes, qui s'ébranlent facilement. *On ne peut avec sûreté passer sur ce plancher, sur ce pont, il tremble.* ‖ Figur., Craindre, appréhender, avoir grand'peur. *Ce prince est redoutable, il fait t. toute l'Europe. Toute la terre tremblait devant lui. Je n'y vais qu'en tremblant. Je tremble d'avouer. Il tremble que cela n'arrive. Il tremble pour vous.* — Fam. et par exagér., *Il mange, il boit, etc., à faire t.* = Trembleur, euse. s. Celui, celle qui tremble; ne se dit guère qu'au figuré, en parl. D'une personne trop circonspecte, trop craintive. *Vous ne l'engagerez jamais dans cette affaire, c'est un t.* ‖ T. Hist. relig. V. Quaker.

TREMBLOTANT, ANTE. adj. Qui tremble. *Je le trouvai tout t. de froid. Une voix tremblotante.* = Trembloter. v. n. dimin. de Trembler. *Le froid le faisait t. Il a eu peu de frisson, il a seulement trembloté.* Fam.

* **TRÉMELLE.** s. f. T. Bot. Voy. Champignon.

TRÉMIE. s. f. (lat. *trimodia*, vase qui contient trois mesures). Mesure dont on se sert pour le sel. ‖ *La t. d'un moulin*, V. Moulin. ‖ * *T. de cheminée*, V. Charpenterie. ‖ * *Cristaux en t.*, Voy. Cristallographie. ‖ *Trémie*, se dit encore D'une sorte de boîte dans laquelle on donne à manger aux faisans parqués.

TRÉMIÈRE. adj. f. (par corrupt. de *ultra*, outre; *mare*, mer). Ne se dit que dans cette loc., *Rose t.*, Voy. Malvacées.

* **TRÉMOIS.** adj. et s. m. T. Bot. Voy. Froment.

* **TRÉMOLITE.** s. f. T. Min. Voy. Amphibole.

* **TRÉMOLO.** s. m. Mot italien qui signifie *Tremblement.* V. Musique. = * Trémolophone. adj. 2 g. (ital. *tremolo* ; gr. φωνή, voix). T. Mus. Voy. Piano.

TRÉMOUSSEMENT. s. m. Action de se trémousser. *T. des ailes, du corps, des membres.* = se Trémousser. v. pr. Se remuer, s'agiter D'un mouvement vif et irrégulier. *Ce n'est pas là danser, ce n'est que se t. Un chien qui se trémousse.* — On dit aussi neutral., en parlant Des oiseaux, *Ces oiseaux trémoussent de l'aile.* ‖ Figur. et fam., Faire des démarches, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire. *L'affaire est importante, trémoussez-vous un peu plus.* = Trémoussoir. s. m. Machine propre à se donner du mouvement et de l'exercice sans sortir de la chambre.

TREMPE. s. f. T. Métall. Opération qui consiste à refroidir brusquement un métal en le plongeant dans l'eau froide après l'avoir porté à une température élevée. *La t. a pour effet de donner au fer une grande dureté. Par la t., au contraire, l'alliage dont sont faits les tamtams devient ductile et malléable. Cet homme* *entend bien la t. du fer. Donner la t. à une lame d'épée.* V. ACIER. || Par ext., La qualité qu'un métal acquiert par cette opération. *Cette épée est d'une bonne t. La t. de cet acier est excellente.* || Figur., La constitution du corps de l'homme, et La qualité de son âme, de son caractère. *Rien ne peut altérer sa santé, c'est un corps d'une t. excellente. Un esprit de bonne t. Les âmes d'une certaine t. Ce sont des gens de la même t. Je connais un homme de sa t.* || T. Typogr. Action de tremper, d'humecter le papier sur lequel on veut imprimer. * On dit aussi, *Trempage.* = TREMPER. v. a. (latin. *temperare*, modérer). *T. son vin*, Y ajouter assez d'eau pour diminuer notablement sa force. || Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur. *T. un linge dans de l'eau. T. du pain dans du vin. T. la soupe*, Verser le bouillon sur les tranches de pain. — *T. le papier*, L'humecter pour lui donner de la souplesse, avant de le soumettre à l'impression. — Figur., *T. ses mains dans le sang*, Commettre un meurtre, ou seulement L'ordonner, le conseiller, y consentir. || *T. du fer, de l'acier*, Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée pour le durcir. || *La pluie a trempé la terre*, Il a plu abondamment, et la terre est pénétrée d'eau. = TREMPER. v. n. Demeurer quelque temps dans un liquide. *Mettez ce linge t. Faire t. de la morue pour la dessaler.* — Figur., *T. dans un crime, dans une conspiration, etc.*, En être complice. *Il n'a point trempé dans ce complot.* = TREMPÉ, ÉE. part. *Boire du vin trempé.* || *Cet homme est tout trempé, il a son habit tout trempé*, Il a été extrêmement mouillé. || *Il est trempé de sueur*, Il est tout couvert de sueur. = TREMPERIE. s. f. L'endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier.

TREMPLIN. s. m. (R. *trembler*). Planche inclinée et très-élastique sur laquelle courent les sauteurs pour s'élancer et faire des sauts périlleux.

TRENTAIN. adj. invar. T. Jeu de paume, qui se dit Pour marquer que les joueurs ont chacun trente. *Nous sommes t.* = TRENTAINE. s. f. coll. Nombre de trente ou environ. *Une t. de francs, d'écus. Une t. d'années. Nous étions une t. à ce dîner.* || Absol. et fam., L'âge de trente ans. *Elle a passé la t.* = TRENTE. adj. numéral 2 g. (lat. *triginta*). Nombre pair composé de trois fois dix. *T. hommes. T. francs. T. lieues. Il est âgé de t. ans. T. et un. T.-deux. T.-quatre.* || Se dit quelquef. pour Trentième. *Page t. Chapitre t.* = TRENTE. s. m. *Le produit de t. multiplié par six.* On dit de même, *Le nombre t., le numéro t.* || *Le t. du mois*, ou simplem., *Le trente*, Le trentième jour du mois. Elliptiq., *Le t. mars, le t. juin.* || T. Jeu. *Le t. et quarante*, Sorte de jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes entiers. **Le t. et un*, Jeu de hasard qui se joue avec un ou plusieurs jeux dont on a retiré les cartes basses. = *TRENTENAIRE. adj. 2 g. T. Jurispr. De trente ans, par trente ans. *La possession t. Prescription t.* = TRENTIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de trente. *Il est le t. sur la liste. Elle est dans sa t. année. La t. partie d'un tout. Le t. jour du mois*, ou ellipt., *Le t. du mois.* || Se dit substant., au masc., De chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trente parties égales. *Il est intéressé pour un t. dans cette affaire. Recevoir les neuf trentièmes.*

TRÉPAN. s. m. (gr. τρύπανον, tarière). * T. Techn. Sorte de tarière très-forte dont on se sert pour percer la pierre, le marbre ou le bois.

Enc. — Le *Trépan* est aussi un instrument de chirurgie dont on se sert pour percer les os. Il a l'aspect d'un vilebrequin, mais la mèche est remplacée par un outil de forme variée, qui constitue le *trépan* proprement dit. On distingue ce dernier en *t. perforatif*, *t. exfoliatif* et *t. à couronne.* Le premier consiste en une forte lame d'acier pyramidale que termine une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés. Le second est une lame dont le bord inférieur est tranchant et présente à sa partie moyenne une épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre. Le troisième enfin représente un tube d'acier dont la partie inférieure est dentelée de manière à figurer une scie circulaire. Au centre du tube ou de la couronne, on remarque en outre une tige d'acier appelée *pyramide*, qui sert à assujettir la couronne au lieu où elle doit agir. La *Trépanation*, ou l'opération du *trépan*, est surtout usitée pour donner une issue à un épanchement formé au-dessous d'une surface osseuse ou pour relever des pièces d'os enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique cette opération. On peut trépaner sur tous les points du crâne accessibles à l'extérieur ; cependant il faut éviter de tomber au confluent des sinus frontaux, et en général s'écarter autant que possible des points du crâne les plus épais, du trajet des sinus veineux, et de l'artère méningée moyenne. — Pour faire l'opération, on rase la tête du malade, on l'appuie sur une planche garnie d'un oreiller, et on la fait solidement maintenir par des aides. Après avoir divisé les téguments par une incision en T ou en croix, puis relevé les lambeaux et avec eux le péricrâne, que l'on a préalablement détaché avec une rugine, on fait agir sur l'os mis à nu le t. muni de son perforatif et de sa couronne. Le perforatif creuse son trou d'abord, et bientôt les dents de la couronne touchent l'os et y tracent leur rainure circulaire. Quand leur voie est assez profonde pour que la couronne ne puisse s'échapper, on retire le perforatif devenu inutile, on le remplace par un tire-fond, et l'on continue à faire jouer l'instrument. Lorsque le disque se détache complétement, on entend un craquement bien distinct, et l'on enlève aussitôt le t. Quelquefois la pièce sort en même temps que la couronne. Dans le cas contraire, on la fait sauter avec l'extrémité d'un élévatoire employé comme levier du premier genre. Quelquefois une seule couronne ne suffit pas. On applique alors le t. à quelque distance et l'on emporte avec le ciseau et la scie le pont osseux qui sépare les deux ouvertures. L'ouverture faite, on poursuit l'opération selon le but qu'on se propose. S'il s'agit de relever des pièces d'os enfoncées, on glisse un élévatoire entre le crâne et la dure-mère sans diviser cette membrane. S'il existe un épanchement au-dessous, on la divise avec beaucoup de prudence, en portant perpendiculairement sur elle la pointe d'un bistouri. Au lieu de notre t. en forme de vilebrequin, les chirurgiens anglais emploient un instrument particulier qu'ils nomment *Tréphine*, et qui ressemble à une simple vrille, c.-à-d. qui consiste en une tige d'acier surmontée d'un manche transversal, tandis que son autre extrémité est armée d'une couronne et d'un perforatif. — Le mode de pansement varie. S'il faut entretenir l'ouverture extérieure, à cause de quelque épanchement, on porte jusqu'au foyer une très-mince bandelette de linge effilé ou un *Sindon*, c.-à-d. un petit plumasseau arrondi soutenu par un fil attaché à sa partie moyenne et qu'on fixe au dehors. On recouvre la plaie d'un linge criblé de trous. Enfin, des compresses et une bande modérément serrée complètent l'appareil. S'il n'existe aucun épanchement, on réunit les lambeaux par première intention à l'aide de bandelettes agglutinatives. Sur un sujet jeune, le péricrâne sécrète une substance qui finit par s'ossifier et par boucher le trou ; mais, dans le plus grand nombre des cas, il reste une ouverture aux os. Alors, pour empêcher l'action du froid sur le cerveau ou quelquefois une hernie, il est souvent utile de recouvrir la cicatrice d'une calotte de carton ou de cuir bouilli. — La trépanation peut être également pratiquée sur certains os du tronc et des membres. Dans ces cas, le procédé a toujours beaucoup d'analogie avec celui employé pour le crâne.

* **TRÉPANATION.** s. f. T. Chirur. Voy. TRÉPAN. = TRÉPANER. v. a. Faire à quelqu'un l'opération du trépan. *On l'a trépané.* = TRÉPANÉ, ÉE. part.

* **TRÉPANG.** s. m. T. Zool. Voy. ÉCHINODERMES.

TRÉPAS. s. m. (latin. *trans*, au delà ; *passus*, pas). Décès, passage de la vie à la mort ; ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu. *Un glorieux t. Affronter, mépriser le t. Les horreurs du t.* || Fam., *Aller de vie à t.*, Mourir. = TRÉPASSEMENT. s. m. Trépas. Vieux. = TRÉPASSER. v. n. Mourir, décéder. Ce verbe est peu usité et ne se dit que Des personnes qui meurent de mort naturelle. *Il trépassa sur le minuit. Il y a deux heures qu'il est trépassé. Il a trépassé à telle heure.* = TRÉPASSÉ, ÉE. part. || Subst., *Il est pâle comme un trépassé. Prier Dieu pour les trépassés.*

* **TRÉPHINE.** s. f. T. Chir. V. TRÉPAN.

TRÉPIDATION. s. f. (lat. *trepidatio*). Se disait autrefois Du tremblement des membres, des fibres, etc., et se dit encore D'un mouvement vibratoire qui a lieu de bas en haut, comme celui qu'on éprouve sur le pont d'un bâtiment à vapeur.

TRÉPIED. s. m. (lat. *tres*, trois, et *pied*).

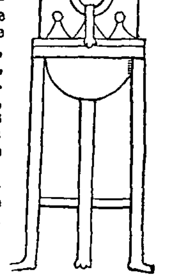

Enc. — On désigne communément sous ce nom un ustensile de cuisine qui est muni de trois pieds, et qui sert à soutenir sur le feu un poêlon, un chaudron, etc. Mais les anciens appliquaient ce nom à des objets fort divers, et qui n'avaient de commun que d'être supportés par trois pieds. Ils appelaient ainsi, un chaudron ou une marmite pourvue de trois pieds ; un tabouret commun à trois pieds qui servait de siége ; une espèce de table étroite et haute, à trois pieds, sur laquelle on déposait des lampes, des vases, etc. ; un petit autel portatif de bronze, pourvu de trois pieds, sur lequel on brûlait de l'encens et l'on déposait des offrandes ; le siége sacré sur lequel se plaçait la Pythie de Delphes pour rendre ses oracles. La Fig. ci-jointe représente ce t. célèbre, d'après Ottf. Müller. Il était muni de trois poignées et renfermait un vase en forme de chaudron, recouvert d'une plaque ronde et unie sur laquelle s'asseyait la Pythie, et sur laquelle, dans tout autre moment, on déposait une couronne de laurier. Le t. était de bronze très-mince, dans le but, croit-on, d'augmenter la force des bruits prophétiques qui sortaient de dessous terre. La célébrité de ce t. en fit produire des imitations extrêmement nombreuses, connues sous le nom de *trépieds delphiques.* Elles étaient de bronze, de marbre ou de métaux précieux, et on les consacrait surtout à Apollon et à Bacchus. On les plaçait comme objets d'ornement dans les temples. Le prix donné aux vainqueurs dans les jeux Pythiques ou autres jeux célébrés en l'honneur d'Apollon, consistait en un t. de bronze. Par un motif analogue, à Athènes, le prix attribué au chorége dont la troupe avait le mieux chanté ou joué, était également un t. que ce dernier consacrait ensuite à Bacchus.

TRÉPIGNEMENT. s. m. Action de trépigner. = TRÉPIGNER. v. n. (latin. *tripudiare*). Frapper des pieds contre terre en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. *Il trépigne d'impatience, de colère. Ce cheval ne fait que trépigner.*

TRÉPOINTE. s. f. (R. *trois*, *points*). Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture.

TRÈS. adv. (*trans*, au delà). Particule qui marque le superlatif absolu, et qui se joint à un adjectif, à un participe ou à un adv. *T.-bon. T.-mauvais. T.-estimé. T.-vaillant. T.-sagement. T.-peu. T.-rarement.*

Syn. — *Bien, Fort.* — *Très*, *bien* et *fort*, sont des particules qu'on place devant les adjectifs, les participes et les adverbes pour porter au superlatif l'idée qu'ils expriment. Mais *très* est absolu, et marque simplement ce superlatif sans y ajouter d'autre idée. *Bien* est relatif, et ajoute une idée d'approbation, d'admiration. Enfin, *fort* est tantôt absolu, tantôt relatif, et il ajoute une idée d'intensité. Cet homme est *très*-malheureux, énonce simplement le fait ; cet homme est *bien* malheureux, marque qu'on ressent de la compassion pour lui ; cet homme est *fort* malheureux, exprime le fait avec énergie, avec insistance. Un homme *très*-sage est un homme doué de beaucoup de sagesse ; un homme *bien* sage a une grande sagesse au jugement de la personne qui parle et qui en éprouve de la satisfaction ; on dit d'un homme qu'il est *fort* sage, pour assurer, pour affirmer qu'il l'est à un très-haut degré. — Dans l'écriture, la particule *très* se joint toujours par un trait d'union avec le mot qui la suit. Ce trait rappelle qu'autrefois elle ne formait qu'un seul mot avec l'adjectif ou l'adverbe qu'elle modifiait.

* **TRESCHEUR.** s. m. [On pron. *Trékeur.*] T. Blas. Voy. HÉRALDIQUE.

TRÉ-SEPT. s. m. Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres trois et sept. *Le tré-sept est passé de mode.*

* **TRÉSILLON.** s. m. T. Mar. Petit levier qui sert a souquer deux cordages ensemble.

TRÉSOR. s. m. (lat. *thesaurus*). Amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve. *Riche t. Un t. inépuisable. Enfouir des trésors. Les anciens déposaient leurs trésors dans les temples.* — Se dit aussi Du lieu où le trésor est renfermé. *Il a toujours sur lui la clef de son t. Le t. d'Atrée, à Mycènes.* || *T. public* ou *t. de l'Etat*, Les sommes appartenant à l'État, et destinées aux services publics. *Cette guerre a épuisé le t. de l'Etat, le t. public.* — Se dit encore Du lieu où les revenus de l'État sont déposés et administrés. *Aller au Tresor. Employé du T.* || Dans les églises, *Trésor* se dit Des vases précieux, des ornements, des châsses, des reliques qu'elles possèdent, ainsi que Du lieu où l'on garde ces objets. *Cette église possède un riche t. Des voleurs s'introduisirent dans le t. de Notre-Dame.* || * T. Jurispr. Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété. *La propriété d'un t. appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds ; mais si le t. est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient par moitié à celui qui l'a découvert et au propriétaire du fonds.* || *Trésors*, au plur., se dit pour exprimer de Grandes richesses. *Les trésors de Crésus ont passé en proverbe. Les trésors que ces mines recèlent. Il y a des trésors à gagner dans ce commerce.* || Figur., *Trésor* se dit D'une personne ou d'une chose que l'on aime exclusivement. *Cet enfant est son t.* || Fig., se dit encore De tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière. *Un véritable ami est un grand t. Cette femme est un t. Cet homme est plus habile qu'il ne paraît, c'est un t. caché. Les trésors de la science.* — *Ce livre est un t. de doctrine, d'érudition, de recherches*, Il renferme beaucoup de science, d'érudition, de recherches précieuses. Par allus. à ce sens, on a donné le titre de *Trésor* à certains livres, et particulièrement à de grands ouvrages d'érudition. *Le T. de la langue grecque de Henri Estienne. T. de numismatique et de glyptique.* || Poétiq., on dit : *Les trésors de la terre*, Les productions de la terre ; *Les trésors de Cérès*, Les moissons, le blé ; *Les trésors de Bacchus*, Les raisins, le vin ; *Les trésors de Pomone*, Les fruits ; *Les trésors du printemps.* Les fleurs, etc. || Dans le langage de l'Écriture, *Trésor* se dit encore fig., D'un amas, d'une réunion de diverses choses bonnes ou mauvaises. *Il est dit dans l'Evangile : Amassez-vous des trésors que les voleurs ne puissent point dérober. Dieu tire de ses trésors les vents et les pluies. Le t. des miséricordes divines. Le t. des vengeances célestes.* On dit aussi, *L'Eglise ouvre ses trésors*, en parlant Des indulgences que l'Église accorde.

‖ Le lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté. *Le t. des chartes de telle abbaye. Le t. d'une seigneurie.*

TRÉSORERIE. s. f. Lieu où l'on garde et administre le trésor public. *Aller à la t. Employé à la t.* — * *Service de t., opérations de t.*, se dit Du mouvement des fonds qui appartiennent au Trésor, et Des opérations de finances faites par le Trésor public. En Angleterre, Le département des finances. *Les lords de la t.* Voy. ÉCHIQUIER. ‖ Le bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait trésorier dans un chapitre. *La t. de la sainte Chapelle.* ‖ La maison affectée pour le logement du trésorier d'une église. = TRÉSORIER. s. m. Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un prince, d'une communauté, etc. *Le t. de la maison du roi. Le t. des Invalides. Le t. de la ville.* — *Trésoriers de France*, Officiers qui étaient préposés pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées et des chemins publics. *T. de France en la généralité de Paris.* ‖ Celui qui était pourvu d'une dignité ecclésiastique qu'on appelait Trésorerie, et qui était la première dans quelques chapitres. *T. de la sainte Chapelle.* = TRÉSORIÈRE. s. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association de femmes, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc. *La supérieure de cette communauté en est aussi la t. La t. de la Société maternelle.*

TRESSAILLEMENT. s. m. Frémissement qui parcourt le système cutané par suite d'une vive impression morale, d'une émotion subite causée par une surprise. *A cette vue il éprouva un t. La peur et la joie donnent des tressaillements.* ‖ Vulg., *T. de nerfs*, Mouvement soudain et convulsif dans les tendons. = TRESSAILLIR. v. n. Être subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère. *T. de joie, de peur. La pensée seule m'en fait encore t.* = Conj. V. ASSAILLIR.

TRESSE. s. f. (gr. τρίσσος, triple ?). Tissu plat fait de petits cordons, de fils, de cheveux, etc., entrelacés. *T. de soie, d'argent, de cheveux. Faire une t. Ses cheveux tombaient en tresses sur ses épaules.* ‖ Se dit aussi Des cheveux assujettis sur trois brins de soie, dont les perruquiers font les perruques. = TRESSER. v. a. Mettre en tresses. *T. du fil, des cheveux, de la paille.* = TRESSÉ, ÉE, part. = TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux pour en faire une perruque.

TRÉTEAU. s. m. (bas lat. *trestellum*). Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairem. sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. *Il faut deux tréteaux pour soutenir cette table. Il renversa table et tréteaux.* ‖ Au pl., se dit D'un théâtre d'opérateur, de saltimbanque, et, par ext., D'un théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. *C'est un comédien qui n'est bon qu'à monter sur les tréteaux. Il faut renvoyer cette pièce aux tréteaux de la foire.* — On dit aussi, par dénigr., *Monter sur les tréteaux*, Monter sur le théâtre, se faire comédien.

TREUIL. s. m. [On mouille l'L.] (latin. *torculum*, pressoir, de *torquere*, tordre). T. Méc.

Enc. — Le *Treuil*, appelé aussi *Tour*, est une machine qui sert à élever des fardeaux. Il se compose d'un cylindre de bois ou de fonte BB, qui se termine à chacune de ses extrémités par un tourillon C que porte un coussinet fixe. Le cylindre peut tourner autour de son axe, et on le fait ordin. mouvoir au moyen d'une manivelle fixée à l'un des tourillons. Enfin une corde, dont un bout est fixé sur le contour du cylindre et dont l'autre s'attache au corps qu'il s'agit d'élever, complète l'appareil. Quand on fait tourner le cylindre, la corde s'enroule autour de lui, et le poids s'élève. Dans le tr., la résistance ou le poids est à la puissance comme leurs bras de levier respectifs, c.-à-d. comme le demi-diamètre du cylindre BB est à la longueur du bras de levier CF. Si, par ex., le demi-diamètre du cylindre est 4 fois plus petit que le levier CF, on peut, avec une force de 25 kil., faire équilibre à un poids de 100 kil. Le tr. est surtout usité pour l'extraction du moellon des carrières. On fait aussi usage dans la marine d'une sorte de tr. appelé *Singe*, pour élever et descendre les fardeaux. — Le *Cabestan* n'est qu'un tr. dont l'axe ou cylindre est vertical.

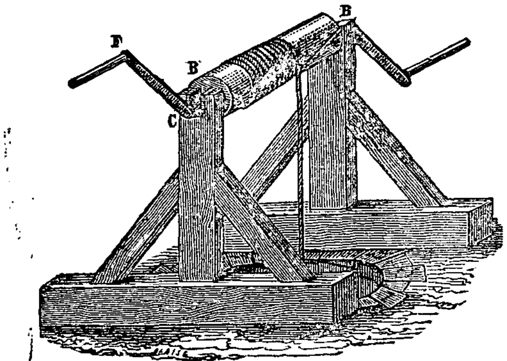

TRÊVE. s. f. (all. *treue*, foi). Cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux Etats, deux partis qui sont en guerre. *Longue, courte t. T. pour tant de jours. Faire, demander, consentir une t. Prolonger la t. Rompre la trêve.* ‖ Figur., Relâche. *Donnez quelque t. à votre esprit. Son mal ne lui donne ni paix ni t.* ‖ Fig. et fam., *T. de cérémonie, t. de compliments*, Ne faisons plus de cérémonie, plus de compliments. *T. de raillerie*, Cessons de railler. *Faites t. à vos plaintes*, Suspendez vos plaintes.

Enc. — I. Une *Trêve* est une convention par laquelle deux parties belligérantes s'engagent à s'abstenir, pendant un certain temps, de tout acte d'hostilité. Par ext., on applique ce mot au temps même durant lequel a lieu cette suspension. La t. est ordin. générale, c.-à-d. étendue à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes ; quand elle est partielle, c.-à-d. restreinte à quelque lieu en particulier, on lui donne le nom d'*Armistice*. On l'appelle *Suspension d'armes*, lorsqu'elle est motivée par quelque circonstance spéciale, comme les négociations pour la reddition d'une place, l'inhumation des morts, etc. Enfin, on nomme *T. marchande*, une t. durant laquelle le commerce est permis entre deux Etats qui sont en guerre. Comme la t. n'a pour effet que de suspendre les actes d'hostilité, il n'est pas besoin, après le terme expiré, d'une nouvelle déclaration de guerre.

II. Au XIe siècle de notre ère, alors que les guerres privées que les barons féodaux se faisaient incessamment entre eux désolaient la France entière, décimaient la population serve, et forçaient cette dernière à laisser incultes les terres les plus fécondes, le clergé, qui seul jouissait de quelque autorité sur les esprits, résolut d'user de son influence pour mettre un terme à ces maux. De toutes parts il convoqua des conciles provinciaux auxquels furent invités les seigneurs, et là, au nom du Dieu de paix, ceux-ci s'engagèrent à suspendre les hostilités durant certaines périodes et pendant certains jours de l'année. Cette convention est connue dans l'histoire sous le nom de *Paix* et de *Trêve de Dieu*. La t. de Dieu durait depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, et depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte. Elle avait lieu aussi pendant les Quatre-Temps et les principaux jours de fête, et enfin, dans chaque semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin suivant. La sanction de ce règlement était l'excommunication prononcée par les conciles contre les violateurs de la tr. Ces dispositions furent souvent renouvelées, mais elles furent aussi fréquemment violées. En somme, la paix de Dieu fut un bienfait pour la masse de la population. Saint Louis continua l'œuvre commencée par l'Eglise, en établissant la *Quarantaine du roi*. En vertu de l'ordonnance qui porte ce nom, il y avait, de par le roi, trêve pendant 40 jours entre l'offensé et l'offenseur, à dater de l'offense faite. Celui qui, dans cet intervalle, tuait un des parents de l'offenseur, était réputé traître et puni. Cette ordonnance, l'affermissement de l'autorité royale et les progrès de la civilisation, arrêtèrent enfin l'effusion du sang.

***TRÉVIRE.** s. m. T. Marine. Cordage plié en deux, dont on se sert pour rouler une barrique ou un corps cylindrique quelconque sur un plan incliné.

***TRI—.** Particule qui vient du gr. τρεῖς, *trois*, ou du latin *tres*, et qui entre dans la composition d'une foule de mots scientifiques, comme *Triacanthe*, *Triadelphe*, *Triandre*, *Triangulé*, *Tridenté*, *Trifide*, *Trifolié*, *Trilobé*, *Triloculaire*, *Tripartite*, *Tripenné*, *Triponctué*, *Trivalve*, *etc.*, lesquels signif. Qui a trois épines, trois faisceaux d'étamines, trois étamines, trois angles, etc.

TRI. s. m. Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve en carreau que le roi.

***TRI.** s. m. Se dit, par apocope, pour Triage. *Le tri des lettres. Le tri des soies.*

***TRIADE.** s. f. (grec. τριὰς, nombre ternaire). Assemblage de trois unités, de trois personnes, de trois divinités. *La t. jouait un rôle important dans la philosophie de Pythagore et dans celle de Platon.*

***TRIADELPHE.** adj. 2 g. (grec. ἀδελφὸς, frère). T. Bot. Voy. ÉTAMINE.

TRIAGE. s. m. Action par laquelle on choisit, et La chose choisie. *Faire le t. Voilà un beau t.* ‖ T. Adm. for. Se dit De certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. *On a coupé six arpents dans tel t.*

TRIAIRES. s. m. pl. T. Antiq. rom. V. LÉGION.

TRIANDRIE. s. f. (grec. ἀνὴρ, homme, étamine). T. Bot. Voy. BOTANIQUE.

TRIANGLE. s. m. (lat. *angulus*, angle). T. Géom. Figure qui a trois angles et trois côtés. ‖ T. Astron. V. CONSTELLATION. ‖ * T. Menuis. Sorte d'équerre dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou un carré d'équerre. ‖ T. Mus. Instrument de percussion formé d'une verge de fer pliée en forme de triangle, sur laquelle on frappe avec une tige de même métal.

Enc. — *Définitions.* — Un *Triangle* est une figure qui a trois angles et qui est limitée par trois côtés : c'est donc le plus simple des polygones. Certains triangles ont reçu des noms particuliers. On appelle *T. équilatéral*, celui qui a ses trois côtés égaux ; *T. scalène*, celui qui a ses trois côtés inégaux ; *T. isoscèle* ou *isocèle*, celui dont deux côtés seulement sont égaux ; *T. rectangle* celui dont un des angles est droit ; *T. obtusangle*, celui dont un des angles est obtus ; *T. acutangle*, celui dont les trois angles sont aigus. Quant aux triangles *sphériques*, on appelle ainsi ceux qui sont formés sur la surface d'une sphère par l'intersection de trois de ses cercles. On nomme *Sommet* d'un t., le sommet de l'un quelconque de ses angles, et alors le côté opposé reçoit le nom de *Base* ; toutefois, dans le t. isocèle, c'est toujours au côté inégal du t. que l'on applique ce nom. Dans le t. rectangle, on appelle *Hypoténuse* le côté opposé à l'angle droit. Enfin, la *Hauteur* d'un t. est la distance perpendiculaire de son sommet à sa base ou au prolongement de celle-ci.

Cas d'égalité des triangles. — L'égalité des triangles a lieu lorsque trois de leurs parties sont respectivement égales, pourvu que l'une au moins de ces trois parties soit un côté.

THÉORÈME 1er. *Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun.* — Supposons (Fig. 1) que l'angle A est égal à l'angle D, puis que le côté AB égale le côté DE, et le côté AC égale le côté DF. Plaçons le t. DEF sur le t. ABC. Comme l'angle D = l'angle A, le côté DE tombera sur AB et le côté DF sur AC. Mais comme ces lignes sont respectivement égales, le point E tombera sur le point B, et le point F sur le point C. Donc les deux triangles seront égaux

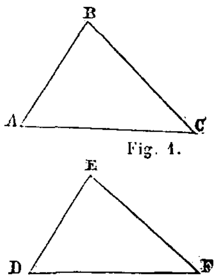

Fig. 1.

THÉOR. 2e. *Deux triangles sont égaux quand ils ont un côté égal compris entre deux angles égaux chacun à chacun.* — Je suppose DF = AC (Fig. 1), l'angle D = l'angle A, l'angle F = l'angle C, et je place le t. DEF sur le t. ABC, de manière que le côté DF coïncide avec AC. Or, l'angle D = l'angle A ; donc DE tombera sur AB, et le point E sera quelque part sur cette ligne. De même l'angle F. = l'angle C ; par conséquent FE tombera aussi sur CB, et le point E sera quelque part sur cette ligne. Le point E devra donc se trouver à la fois sur les lignes AB et CB. Il tombera, en effet, au point B, seul point d'intersection de ces deux droites. Par conséquent, les deux triangles sont égaux.

LEMME. *Lorsque deux triangles ont deux côtés égaux chacun à chacun, et que l'angle compris entre ces côtés est plus grand dans le premier que dans le second, le troisième côté du premier est plus grand que le troisième côté du second.* — Soient, par ex. (Fig 2), les deux triangles ABC, A'BC ayant deux côtés égaux chacun à chacun (A'C = AC et BC commun). Si l'angle formé par les deux côtés CA et CB est plus grand que l'angle formé par les deux côtés CB et CA', le troisième côté AB du premier tr. sera plus grand que le troisième côté BA' du second. En effet, si l'on divise l'angle total ACA' en deux parties égales par la droite CI, et que l'on joigne IA', les deux triangles ACI et A'CI seront égaux ; donc IA' = IA. Mais on a A'B < IA' + IB, ou < IA + IB, ou < AB. Donc, etc.

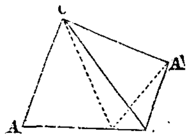

Fig. 2.

THÉOR. 3e. *Deux triangles sont égaux lorsqu'ils ont les trois côtés égaux chacun à chacun.* — Supposons AC = DF, AB = DE, BC = EF ; je dis que les deux triangles (Fig. 1) sont égaux. Cette égalité serait évidente si l'angle A était égal à l'angle D, car alors les deux triangles auraient un angle egal compris entre deux côtés égaux chacun à chacun. Or, si l'angle A était différent de D, le côté BC serait, contrairement à l'hypothèse, différent de EF ; donc l'angle A égale l'angle D, et par conséquent ces deux triangles sont égaux.

Le t. isocèle jouit de quelques propriétés particulières.

THÉOR. 4e. *Dans un t. isocèle, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux.* — Soit (Fig. 3), le t. isocèle ABC, dont les côtés AB et AC sont égaux, je dis que l'angle C = l'angle B. En effet, joignons le sommet A au milieu de la base BC par la droite AD. Le t. ACB sera décomposé en deux triangles ABD, ACD, qui auront leurs trois côtés égaux chacun à chacun, savoir, AD commun, AB = AC par hypothèse, BD = DC par construction. Donc les deux triangles sont égaux, et, par conséquent, l'angle C = l'angle B. — *Corollaires :* Du théorème précédent, il résulte que les angles en D sont égaux, donc ils sont droits ; donc AD est perpendiculaire à la base. Mais il en résulte aussi l'égalité des triangles en A ; donc AD est une bissectrice.

Fig. 3.

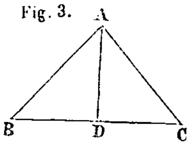

Fig. 4.

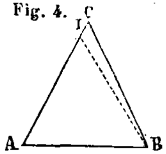

THÉOR. 5e *Lorsque, dans un t., deux angles sont égaux, les côtés opposés sont égaux, et le t. est isocèle.* — Soit (Fig. 4) le t. ABC dont les angles A et B sont égaux, je dis que les côtés opposés CB et AC sont égaux. En effet, supposons que AC soit plus grand que CB, et prenons AI = CB, puis joignons IB. Dans cette hypothèse, nous aurons les triangles IAB et CAB égaux comme ayant un angle égal compris entre côtés égaux, et, par conséquent, nous aurons aussi l'angle

IBA = CAB = CBA, ce qui est impossible. Donc l'hypothèse est absurde ; donc les côtés CB et AC, opposés aux angles égaux A et B, sont égaux. — *Corollaire :* Tout t. équilatéral est équiangle, et réciproquement.

Les triangles rectangles, pour être égaux, n'ont besoin que d'avoir deux éléments égaux, savoir : l'hypoténuse et un autre côté, ou l'hypoténuse et un angle autre que l'angle droit. La démonstration de ces théorèmes suppose connue celle des théorèmes qui concernent les perpendiculaires et les obliques.

Théor. 6°. *Deux triangles rectangles sont égaux lorsqu'ils ont l'hypoténuse égale et un autre côté égal.* — Soient (Fig. 5) les triangles rectangles ABC, A'B'C', où BC = B'C' et BA = B'A', A et A étant les angles droits. Je dis que les deux triangles sont égaux. En effet, portons le second t. sur le premier, en appliquant le côté B'A' sur le côté BA, qui lui est égal. A cause de l'égalité des angles droits A et A', le côté A'C' prendra la direction de AC ; puis, comme les deux hypoténuses, qui partent maintenant du même point B pour rencontrer la même droite AC, ont la même longueur, elles se confondent ; autrement elles seraient inégales. Le point C' coïncide donc avec C, et les triangles sont égaux.

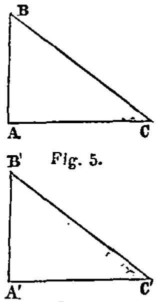

Fig. 5.

Théor. 7°. *Deux triangles rectangles sont égaux quand ils ont l'hypoténuse égale et un angle aigu égal.* — Dans les deux triangles rectangles ABC et A'B'C' (Fig. 5), soient BC = B'C' et l'angle B = B'. Portons le second t. sur le premier, de manière que B'C' coïncide avec BC. Le côté B'A' prendra la direction de BA. Par suite, A'C' devra coïncider avec AC, sans quoi on pourrait, du point C, mener deux perpendiculaires à la droite AB.

Théor. 8°. *La somme des trois angles d'un t. est égale à deux angles droits.* — Soit le t. CAB (Fig. 6). Prolongeons CA d'une quantité quelconque CE, et du point A menons AD parallèle à CB. L'angle C et l'angle DAE sont égaux comme correspondants ; les angles B et BAD sont égaux comme alternes internes ; enfin le troisième angle BAC est commun au triangle et aux trois angles du point A. Or, les trois angles formés autour de ce point A valent deux angles droits. Donc les trois angles du t. sont aussi équivalents à deux angles droits. — *Corollaires :* 1° L'angle BAE, extérieur au triangle et formé par l'un de ses côtés AB et par la ligne AE prolongement du côté CA, est égal à la somme des deux angles B et C non adjacents. 2° Un t. ne peut avoir qu'un seul angle droit, et, à plus forte raison, qu'un seul angle obtus. 3° Dans tout t. rectangle, les deux angles aigus sont complémentaires l'un de l'autre. 4° Etant donnés deux angles d'un t., il suffit de retrancher leur somme de deux angles droits pour trouver le troisième angle. 5° Lorsque deux angles d'un t. sont, chacun à chacun, égaux à deux angles d'un autre t., le troisième angle de chaque t. est égal au troisième angle de l'autre.

Fig. 6.

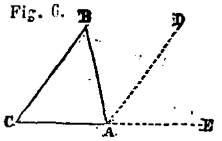

Théor. 9°. *Dans tout t. rectangle, le carré construit sur l'hypoténuse est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.* — Soit (Fig. 7) le t BAC rectangle en A. Je construis un carré sur chacun de ses côtés ; du sommet A j'abaisse sur BC la perpendiculaire AL que je prolonge jusqu'au point M ; je mène les diagonales BK et AE, et je dis que $\overline{BC}^2 = \overline{AB}^2 + \overline{AC}^2$. Les triangles BCK et AEC sont égaux, comme ayant un angle égal compris entre deux côtés égaux. Ces côtés égaux sont AC et CK, BC et CE, comme côtés des mêmes carrés, et les angles égaux sont KCB et ACE comme étant formés tous deux par un angle droit, *plus* le même angle aigu ACB. Or, d'une part, le t. ACE est équivalent à la moitié du rectangle LCME, car ils ont même base CE et même hauteur CL, et, d'autre part, le t. BCK est équivalent à la moitié du carré ACHK, comme ayant même base CK et même hauteur CA. Donc la moitié du rectangle LCME équivaut à la moitié du carré ACHK ; donc le rectangle entier équivaut au carré tout entier. On peut prouver de même que le rectangle BLDM équivaut au carré BAFG ; par conséquent, la somme des deux rectangles ou le carré construit sur l'hypoténuse équivaut à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés du t. rectangle. — *Réciproquement*, si, dans un t., le carré d'un côté équivaut à la somme des carrés des deux autres côtés, l'angle compris entre ces deux côtés est droit. — *Corollaires* : 1° Dans un t. rectangle, le côté construit sur l'un des côtés de l'angle droit est équivalent au carré de l'hypoténuse, moins le carré de l'autre côté. 2° La diagonale est au côté du carré comme la racine carrée de 2 est à 1.

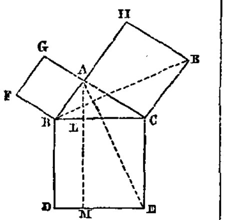

Fig. 7.

TRIANGULAIRE. adj. 2 g. Qui a la forme d'un triangle. *Feuille t.* ‖ *T. Anat. Se dit adj. et subst. De certains muscles. *Le muscle t. du nez*, Le transversal du nez. *Le t. des lèvres*, L'abaisseur de l'angle des lèvres. Etc. = Triangulation. s. f. T. Géodésie. V. Terre.

* **TRIANOSPERMA.** s. m. (gr. τρεῖς, trois ; ἄνω, en haut ; σπέρμα, graine). T. Bot. V. Cucurbitacées.

* **TRIAS.** s. m. (gr. τριὰς, nombre ternaire). T. Géol. V. Géologie. =* Triasique. adj. 2 g. Qui appartient au trias. *Les terrains triasiques.*

* **TRIBASIQUE.** adj. 2 g. T. Chim. V. Sel.

TRIBORD. s. m. T. Mar. Voy. Bâbord.

* **TRIBRAQUE.** (grec. τρεῖς, trois ; βραχὺς, bref). T. Versific. anc. Pied employé dans les vers grecs et latins, et qui se compose de trois syllabes brèves.

TRIBU. s. f. (lat. *tribus*). En parl. Des peuples, se dit De certaines divisions fondées soit sur la descendance, soit sur le territoire occupé. ‖ T. Hist. nat. Se dit D'une subdivision qui se place entre la famille et le genre.

Enc. — Dans l'antiquité, on donnait le nom de *Tribus* à certaines divisions de la population dont la réunion formait la totalité du peuple. — Chez les Juifs, la nation était divisée en douze tribus, et chacune d'elles tirait son origine d'un patriarche. Dix de ces tribus étaient issues de dix fils de Jacob ; les deux dernières devaient leur nom aux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé. Quant aux descendants de Lévi, le douzième fils de Jacob, ils étaient consacrés au culte de Dieu, et pour cette raison ils avaient été répartis par Moïse dans toutes les tribus.

A l'origine, la population hellénique paraît avoir été aussi divisée par tribus, dont chacune prétendait être issue d'un ancêtre commun. Le lien naturel qui existait ainsi entre les membres d'une même t. était en outre cimenté par des rites religieux et des sacrifices communs. Après les temps héroïques, les tribus continuèrent à exister, mais elles se développèrent et prirent un caractère politique. La race dorienne se divisait à l'origine en 3 tribus ; c'est pour cela qu'Homère applique aux Doriens l'épithète de *trichaikes*. Ces tribus étaient appelées *Hylléis*, *Pamphyloi*, et *Dymanatai* ou *Dymanes*. La première tirait son nom de Hyllus, fils d'Hercule, et les deux autres de Pamphylus et de Dymas qui, selon la tradition, avaient péri dans l'expédition pendant laquelle les Doriens s'étaient emparés du Péloponèse. A ces tribus primitives, il s'en joignit bientôt d'autres, soit lorsque des alliés étrangers vinrent se réunir aux Doriens, soit lorsque ceux-ci donnèrent aux anciens habitants le rang de citoyens. C'est ainsi, selon Hérodote, qu'il existait à Sparte une grande tribu, celle des Ægéides cadméens, qui descendaient d'Ægée, petit-fils de Théras. La population dorienne qui habitait les villes d'Argos, d'Egine, d'Epidaure, de Sicyone, de Corinthe, d'Elis, de Tégée, de Sparte, etc., était également partagée en tribus. — Les tribus attiques paraissent, à l'origine, avoir été au nombre de 4. Sous le règne ou peu après le règne de Cécrops, elles portaient les noms de *Cecropis*, *Autochthon*, *Actæa* et *Paralia*. Sous le règne de Cranaüs, ces noms furent changés en ceux de *Cranaïs*, *Atthis*, *Mesogæa* et *Diacris*. Plus tard on trouve de nouveaux noms, *Dias*, *Athenaïs*, *Posidonias* et *Hephæstias*, noms évidemment dérivés des divinités honorées dans le pays. Mais toutes ces tribus furent remplacées par 4 autres, qui semblent avoir été propres à la race ionienne : ces nouvelles tribus portaient les noms de *Geleontes*, *Hopletes*, *Argades* et *Ægicores*, qui, à en croire Hérodote, tiraient leur origine des fils de Ion, fils de Xuthus, mais qui, d'après la signification des trois derniers, venaient évidemment des occupations propres à chacune d'elles. En effet, *Hopletes* désigne les guerriers, *Argades* les laboureurs, et *Ægicores* les bergers. Quant au mot *Geleontes*, dont la signification est controversée, il désignait peut-être une t. sacerdotale. Toutefois il y a lieu de croire qu'à l'époque de Thésée, ces noms, qui semblent impliquer une division par castes, avaient perdu cette signification, car, d'après les historiens grecs, Thésée divisa chacune de ces tribus en trois classes distinctes, savoir : les *Eupatridai* ou nobles, les *Geomoroi* ou agriculteurs, et les *Démiourgoi* ou artisans et ouvriers. A cette époque, ou peu après Thésée, chaque tribu (φυλὴ) se divisait en 3 *phratries*, terme équivalent à fraternité. Chaque phratrie se subdivisait en 4 *naucraries*, terme qui équivaut à peu près au mot *dême* employé plus tard, et se composait de 30 γένη, terme qui correspond au mot *gentes* des Romains. Enfin, chaque γένος, ou *gens*, se distinguait par un nom patronymique dérivé d'un ancêtre mythique. Suivant Pollux, quoique leurs noms semblassent indiquer un lien de consanguinité, ces divisions étaient purement artificielles. Cependant les membres des φρατρίαι et des γένη avaient des rites religieux et des fêtes qui leur étaient propres, et qui se maintinrent longtemps après que ces divisions eurent perdu toute importance politique. Après Thésée, la monarchie ayant été d'abord limitée, puis abolie, les *Eupatrides*, ou nobles, s'emparèrent du pouvoir et de toutes les fonctions civiles, religieuses et militaires. De là les discordes et les troubles qui agitèrent la population de l'Attique jusqu'à l'époque où Solon, pour y mettre un terme, fut chargé de donner au pays une nouvelle constitution et de nouvelles lois. Lorsque le pouvoir fut remis aux mains de Solon, il trouva les habitants divisés en trois partis, les Πεδιαῖοι, ou habitants de la plaine, les Διάκριοι, ou habitants de la montagne, et les Πάραλοι, ou habitants des côtes. Ces partis hostiles représentaient jusqu'à un certain point les classes établies par Thésée, les habitants de la plaine comprenant les nobles ou les possesseurs de la partie la plus fertile du pays, les habitants de la montagne représentant les petits cultivateurs et les bergers, et les habitants des côtes représentant les classes industrieuses et commerçantes. Solon conserva les quatre tribus primitives, mais il abolit toutes les distinctions de rang qui existaient avant lui, ou du moins il en diminua beaucoup l'importance, en divisant la population tout entière en 4 classes basées sur le revenu de chaque citoyen et la quotité d'impôt payé par lui (v. Cens). Enfin, lorsque Clisthène fit sa grande réforme démocratique, il abolit les vieilles tribus, et il en créa dix nouvelles, en prenant pour point de départ la division géographique de l'Attique. Néanmoins il imposa à ces tribus nouvelles des noms empruntés à d'anciens héros : *Erechtheis*, *Ægeis*, *Pandionis*, *Leontis*, *Acamantis*, *Œneis*, *Cecropis*, *Hippothoontis*, *Acanthis* et *Antiochis*. Chacune de ces tribus fut divisée en dix *dêmes*. A sa tête était un chef, appelé *Phylarque*, qui, en temps de guerre, commandait la cavalerie de la t. Clisthène laissa subsister les anciennes phratries, mais il leur enleva toute importance politique, et les naucraries disparurent. Tous les étrangers admis au droit de cité étaient incorporés dans une t., mais ils ne pouvaient appartenir à une phratrie. La plupart des fonctions que remplissaient les anciennes tribus furent transférées aux dêmes (v. ce mot). Les réformes de Clisthène subsistèrent jusqu'à la chute de l'indépendance d'Athènes. En 307, Démétrius Poliorcète porta le nombre des tribus à douze, en en créant deux nouvelles qu'il nomma *Antigonias* et *Démétrias*, et qui plus tard furent appelées *Ptolémaïs* et *Attalis*. Enfin Adrien en ajouta une treizième, à laquelle il donna son propre nom.

Chez les Romains, la division par tribus, d'abord fondée sur une distinction de race, puis reconstituée par Servius Tullius sur une base purement territoriale, a joué un grand rôle dans l'histoire de ce peuple. Mais nous en avons trop longuement parlé aux mots Patriciens, Plébéiens, Comice, etc., pour que nous ayons à y revenir ici.

TRIBULATION. s. f. (latin. *tribulatio*). Affliction, adversité considérée surtout au point de vue religieux. *Il a passé par toutes sortes de tribulations. Dieu éprouve ses élus par des tribulations.*

* **TRIBULE.** s. m. T. Bot. Voy. Zygophyllées.

TRIBUN. s. m. (lat. *tribunus*). T. Hist.

Enc. — I. Dans les premiers temps de Rome, on appelait *Tribuns* (*tribuni*) les magistrats qui étaient à la tête des trois tribus primitives, savoir : les *Ramnes*, les *Tatiens* et les *Lucères*. Leurs principales fonctions consistaient à représenter leurs tribus dans les affaires civiles, à présider aux cérémonies religieuses propres à chacune d'elles, et à les commander en temps de guerre. Lorsque le roi Servius Tullius eut partagé la population romaine en 30 tribus locales, nous voyons encore des *tribuns* placés à la tête de chaque t. : il paraît qu'alors leur fonction principale consistait à tenir un registre sur lequel ils inscrivaient les habitants de leur tribu et les biens de chacun d'eux, afin de déterminer les taxes et de lever les troupes nécessaires pour les armées. Outre ces tribuns de tribus, il existait encore à Rome d'autres magistrats également appelés *tribuns*, qui remplissaient des fonctions diverses. Ainsi le *T. des Célères* (*tribunus Celerum*) était le commandant d'un corps de cavalerie, composé de cent jeunes gens pris dans les trois tribus patriciennes primitives et dont Romulus avait formé sa garde. Les *Tribuns du trésor* (*tribuni ærarii*) étaient des officiers plébéiens élus par les tribus, et qui, lorsque la coutume s'établit à Rome de solder les troupes (406 avant J.-C.), furent chargés de recouvrer les tributs et de payer la solde aux soldats. Plus tard, leurs fonctions se réduisirent à lever les fonds destinés à la guerre, lesquels étaient ensuite remis aux questeurs de l'armée, qui payaient eux-mêmes les troupes. L'an 70 av. J.-C., la loi Aurelia leur conféra, concurremment avec le sénat et les chevaliers, l'exercice des fonctions judiciaires ; mais Jules César leur retira ces dernières attributions. Les *Tribuns militaires* (*tribuni militum*) étaient les principaux officiers des légions (V. Légion). Il ne faut pas les confondre avec les magistrats désignés sous le même titre, qui, pendant une certaine période, remplacèrent les consuls (v. Consul).

II. Lorsque les plébéiens, appauvris par de longues guerres et opprimés par les patriciens, se retirèrent sur le mont Sacré (494 avant J.-C.), les patriciens se virent obligés d'accorder aux plébéiens le droit de nommer de nouveaux magistrats, chargés de défendre les intérêts de ces derniers, et possédant à cet effet des pouvoirs plus efficaces que n'en avaient auparavant les chefs des tribus : ces nouveaux magistrats reçurent le nom de *Tribuns du peuple* (*tribuni plebis*). Dès le principe, la personne des tribuns fut déclarée sacrée et inviolable, et tout individu qui portait atteinte à cette inviolabilité était mis hors la loi et ses biens étaient confisqués au profit du temple de Cérès. La loi même qui établit ces peines décréta que nul ne pourrait faire opposition au tribun ou l'interrompre lorsqu'il s'adressait au peuple. Si quelqu'un contrevenait à cette défense, il devait donner caution pour répondre de l'amende qui serait prononcée contre lui pour son offense, et s'il refusait de fournir cette caution, on s'emparait de sa personne et ses biens étaient confisqués. Cette loi fut vraisemblablement portée peu de temps avant sa première application, qui eut lieu en 461 avant J.-C., dans l'affaire de Cæso Quinctius. Les tribuns étaient par excellence les représentants et les organes de l'ordre plébéien, et leur action s'exerçait exclusivement dans les comices par tribus : ils n'avaient rien à voir dans les affaires des patriciens et dans leurs comices. Ils ne possédaient non plus aucun pouvoir judiciaire, et ils ne pouvaient infliger aucune peine ; ils avaient simplement le droit de proposer au peuple l'imposition d'une amende (*mulctam irrogare*). Mais, par la suite, leur pouvoir s'accrut tellement, qu'il surpassa celui de tous les autres magistrats, et que l'oligarchie patricienne et le sénat furent obligés de recourir à la violence pour se défendre.

III. A l'origine, il y eut seulement deux tribuns du peuple. Quelque temps après, leur nombre fut porté à cinq, de sorte que chaque classe en eut un ; mais on ignore l'époque précise de cette augmentation de nombre. Suivant Denys d'Halicarnasse, trois tribuns nouveaux furent créés presque aussitôt après l'institution des deux premiers. Selon Tite-Live, immédiatement après leur élection, les deux premiers tribuns se choisirent eux-mêmes trois nouveaux collègues. D'après Pison, il n'y eut que deux tribuns jusqu'à l'époque des *leges Publiliæ*, 472 av. J.-C. Enfin, Cicéron dit que l'année même qui suivit la création du tribunat, le nombre de ces magistrats fut porté à dix. Malgré cette assertion, il est certain que ce fut seulement l'an 457 avant J.-C. que le nombre des tribuns fut porté à dix, et ce nombre resta désormais invariable. Suivant Denys d'Halicarnasse, l'élection des tribuns avait toujours lieu le 10 décembre ; cependant, au temps de Cicéron, elle se faisait le 17 avril. Les plébéiens seuls pouvaient être nommés à cette charge. Ainsi, lorsque, vers la fin de la république, des patriciens aspirèrent au tribunat, ils durent renoncer à leur ordre et devenir plébéiens. Tite-Live ne mentionne qu'un seul exemple de patricien élevé au tribunat, et ce fait isolé fut vraisemblablement le résultat d'une tentative pour partager la puissance tribunitienne entre les deux ordres. D'après Cicéron, à l'origine, les tribuns du peuple étaient élus dans les comices par curies; Tite-Live dit la même chose, et ajoute que ce fut seulement après l'adoption de la loi Publilia (472 av. notre ère) qu'ils furent élus par les tribus. Niebuhr pense que, jusqu'à la loi Publilia, les tribuns furent élus par les centuries, et que les curies n'avaient d'autre mission que de sanctionner l'élection. La nécessité de la sanction des curies n'est certes pas douteuse; mais elle paraît avoir cessé quelque temps avant la loi Publilia. Cette loi ayant attribué aux tribus exclusivement la nomination des tribuns, celle-ci désormais fut toujours faite par les *comitia tributa*, lesquels étaient convoqués à cet effet par les tribuns sortants, un peu avant l'expiration de leur charge. L'un des tribuns était désigné par le sort pour présider à l'élection. Comme l'assemblée ne pouvait se prolonger après le coucher du soleil, et que l'élection devait se faire en un seul jour, il arrivait souvent qu'on était obligé de mettre fin au vote avant que l'élection fût complète. Alors les tribuns élus complétaient le nombre légal du collége par *cooptation*. Pour prévenir cette irrégularité, le tribun L. Trebonius, en 448 av. J.-C., fit décréter que l'élection continuerait le second jour, si les dix tribuns n'avaient pas été élus le premier. Les élections se faisaient à l'origine dans le Forum. Elles eurent lieu plus tard dans le champ de Mars, et quelquefois même dans l'enceinte du Capitole.

IV. Bien que, dans le principe, l'institution du tribunat ait eu pour objet unique de protéger les plébéiens contre les entreprises des patriciens, les plébéiens considérèrent leurs tribuns comme des médiateurs et des arbitres dans les affaires mêmes qui s'agitaient entre individus de leur ordre. Le pouvoir possédé par le collége des tribuns était désigné sous le nom de *tribunitia potestas;* mais il ne s'étendait qu'à environ 1600 mètres au delà des murs de Rome. Comme ils étaient les gardiens du peuple, et que chacun devait, en tout temps, avoir accès près d'eux, les portes de leur maison restaient ouvertes jour et nuit. Pour le même motif, un tribun ne pouvait s'absenter de Rome un jour entier, excepté pendant les Féries latines, lorsque le peuple tout entier se trouvait assemblé sur le mont Albain. Dès l'an 456 av. J.-C., les tribuns, malgré les consuls, s'arrogèrent le droit de convoquer le sénat, pour y porter certaines propositions de loi (*rogationes*), car jusqu'alors les consuls seuls avaient eu le droit de soumettre les plébiscites à l'approbation du sénat. Quelques années après, en 452, les tribuns requirent les consuls de s'adresser au sénat pour qu'il rendît un sénatus-consulte à l'effet de choisir des citoyens pour formuler une nouvelle législation, et, pendant la discussion qui eut lieu à ce sujet, ils assistèrent aux séances de ce corps. La nouvelle législation sollicitée par les tribuns ne devait s'appliquer qu'à l'ordre des plébéiens; mais comme une pareille législation ne pouvait qu'élargir encore la brèche qui séparait les deux ordres, les tribuns tinrent compte des remontrances des patriciens, et il fut entendu que la nouvelle législation serait commune à tous les deux. Lors du second décemvirat, la magistrature tribunitienne fut suspendue; mais elle fut rétablie quand les lois nouvelles furent achevées; dès ce moment, par suite des modifications apportées dans les tribus, elle prit un autre caractère. Les tribuns eurent le droit d'assister aux délibérations du sénat; cependant ils ne pouvaient siéger parmi les sénateurs : ils prenaient place sur des bancs disposés en dehors de la salle des délibérations, mais au devant des portes, lesquelles restaient ouvertes. L'inviolabilité des tribuns, qui avait reposé jusqu'alors sur une convention entre les deux ordres, fut confirmée et sanctionnée par la loi Horatia. De plus, comme à cette époque les tribus comprenaient également les patriciens et leurs clients, les tribuns furent naturellement appelés à interposer leur autorité en faveur d'un citoyen quelconque, soit patricien, soit plébéien. C'est ainsi que l'un des plus fougueux patriciens, l'ex-décemvir Appius Claudius, se vit obligé d'implorer la protection des tribuns. Vers ce même temps, ces magistrats acquirent le droit de prendre les auspices dans les assemblées des tribus, de citer devant les comices par tribus les patriciens qui avaient porté atteinte aux droits des plébéiens. Enfin, ils obtinrent par les lois Valeria (447), Publilia (359) et Hortensia (286), que les plébiscites seraient obligatoires pour tous les citoyens. Avant l'an 394 avant J.-C., les affaires dans le collége des tribuns se décidaient à la majorité des voix. Vers cette époque, mais on ne sait comment ni à quel sujet s'opéra ce changement, il suffit de l'opposition ou du veto (*intercessio*) d'un seul tribun pour rendre nulle une résolution prise par tous ses autres collègues. Toutefois Tiberius Gracchus fit plus tard passer un plébiscite portant que, lorsqu'un tribun persévérerait dans son veto contrairement à l'avis de tous ses autres collègues, il pourrait être privé de sa charge. Par suite du droit qu'ils avaient d'assister aux séances du sénat, et de prendre part à ses discussions, ainsi qu'en leur qualité de représentants du peuple entier, les tribuns s'arrogèrent insensiblement le droit d'arrêter par leur veto l'action de tout magistrat quelconque, sans être même obligés de donner aucun motif de leur opposition. C'est ainsi que nous voyons les tribuns empêcher un consul de convoquer le sénat, interdire la proposition de nouvelles lois, interdire les élections dans les comices, arrêter les censeurs dans l'exercice des fonctions de leur charge, et même empêcher l'exécution d'une ordonnance rendue par le préteur. Un tribun pouvait également mettre son veto sur un décret du sénat et obliger ce corps, soit à soumettre les questions à une nouvelle délibération, soit à lever la séance. Lorsque les tribuns voulaient proposer une mesure au sénat, ils avaient le droit de le convoquer, et, si la convocation avait été faite par un consul, ils pouvaient faire leur proposition même lorsqu'elle se trouvait en opposition avec celle du consul, droit que n'avait aucun autre magistrat. D'autre part, le sénat lui-même avait, dans certains cas, recours aux tribuns. C'est ainsi que, l'an 431 avant notre ère il pria les tribuns de forcer les consuls à nommer un dictateur, et ceux-ci, menacés de la prison par les tribuns, élurent en effet Aulus Posthumius Tubertus. — En ce qui touche leurs rapports avec les autres magistrats, les tribuns n'avaient pas seulement le droit de veto, c.-à-d. le droit de s'opposer à ceux de leurs actes qui lui paraissaient iniques ou contraires aux intérêts des plébéiens, ils avaient encore le pouvoir de faire appréhender par leurs viateurs (*viatores*) c.-à-d par les agents qu'ils avaient sous leurs ordres, un consul ou un censeur, de le mettre en prison ou de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne. D'après Labéon et Varron, lorsque les tribuns portaient devant le peuple une accusation contre un citoyen, ils avaient le droit de *prehensio*, mais non celui de *vocatio*, c.-à-d. qu'ils pouvaient le faire traîner par leurs viateurs devant les comices, mais non le citer à comparaître. Le collége des tribuns avait aussi le pouvoir de faire des édits, tels que celui qui est mentionné par Cicéron dans la seconde de ses Verrines. Après l'adoption de la loi Hortensia (286 av. J.-C.), la puissance tribunitienne se trouva tellement accrue, qu'elle n'avait pas son égale dans l'État. Les tribuns avaient le droit de faire, soit aux comices par tribus, soit au sénat, des propositions sur presque toutes les affaires importantes de la république. Leurs propositions, il est vrai, étaient ordinairement faites *ex auctoritate senatus*, c.-à-d. après avoir été communiquées au sénat et approuvées par lui; cependant, dans beaucoup de cas, les tribuns les portaient directement devant le peuple, sans que le sénat eût été préalablement consulté. On vit, par ex., les tribuns porter devant les tribus un projet tendant à la conclusion d'un traité de paix, puis forcer le sénat à ratifier la résolution prise comme exprimant la volonté du peuple tout entier. Le pouvoir des tribuns fut considérablement amoindri par Sylla, qui s'efforça de rendre la prépondérance au parti aristocratique. L'an 82 av. J.-C., il fit passer une loi par laquelle tout citoyen qui avait été t. du peuple était déclaré incapable de parvenir à aucune autre magistrature. Par la même loi, il ôta aux tribuns le droit de porter devant les comices ou devant le sénat aucune proposition sans qu'elle eût été préalablement approuvée par le sénat. Mais après Sylla, l'an 75 av. notre ère, Cotta leur rendit le droit de parvenir aux charges, et, l'an 70, le grand Pompée les rétablit dans toutes leurs prérogatives. Cet état de choses dura jusqu'à l'année 730 de Rome (24 av. J.-C.), où l'empereur Auguste se fit déférer par le sénat toute l'autorité tribunitienne. Ce prince en jouit, et, après lui, elle passa successivement à tous les empereurs. Néanmoins on continua de nommer des tribuns, qui furent choisis ordinairement parmi les sénateurs, mais parfois aussi parmi les chevaliers. Dans ce dernier cas, les chevaliers, en sortant de charge, devenaient de droit membres du sénat. L'office de t. du peuple continua de subsister jusqu'au v^e siècle de notre ère; mais depuis Néron, il ne fut qu'un vain titre, sans fonction et sans autorité.

TRIBUNAL. s. m. (latin. *tribunal*). Siége du juge, du magistrat. *Quand le juge est dans son t., est assis sur son t.* ‖ La juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble; et Ces magistrats mêmes. *T. civil, criminel, militaire. Le t. de police correctionnelle, de première instance, d'appel, de commerce. Instituer, établir des tribunaux. Le t. l'a condamné à tant.* V. *Organisation* JUDICIAIRE. — *T. révolutionnaire*, Tribunal exceptionnel créé par la Convention, le 10 mars 1793, et dont les jugements étaient sans appel. *Le t. révolutionnaire se composait de trois juges au moins, de douze jurés et d'un accusateur public.* — *T. de famille*, Assemblée de parents qui jugent les contestations élevées entre mari et femme, père et mère, frère et sœur, etc. — *Prendre la voie des tribunaux*, Avoir recours à la justice, pour faire décider une affaire. ‖ Fig., *Le t. de la pénitence*, V. Pénitence. — *Le t. de la conscience*, La conscience même. *Il n'y a point de t. plus redoutable que celui de la conscience.* — *Le t. de Dieu*, La justice de Dieu. *Il le cita en mourant au t. de Dieu.* On dit, dans un sens anal., *Le t. de l'opinion publique, de la postérité.* ‖ T. Architect. La partie postérieure des basiliques qui a souvent la forme d'un hémicycle.

TRIBUNAT. s. m. Charge de tribun. *Demander, briguer le t.* ‖ Le temps de l'exercice de cette charge. *Durant son tribunat.*

Enc.— Dans notre histoire parlementaire, on désigne sous ce nom l'une des assemblées établies par la Constitution du 22 frim. an VIII (13 déc. 1799), pour concourir à l'élaboration des lois. Le *Tribunat* délibérait sur les projets de lois qui lui étaient soumis, et nommait des orateurs pour les discuter contradictoirement avec les orateurs du gouvernement devant le Corps législatif, qui seul avait le droit de voter. Il pouvait, en outre, proposer des améliorations dans la législation et dans toutes les parties du service public. Cette assemblée, qui siégeait au Palais-Royal, se composait de 100 membres appelés *Tribuns*, lesquels étaient élus par le Sénat. Ils devaient avoir 25 ans au moins, et se renouvelaient tous les ans par cinquième. Réduit à 50 membres par le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802), le trib. fut supprimé par un autre sénatus-consulte en date du 19 août 1807.

TRIBUNE. s. f. (bas lat. *tribuna*, par corrupt. de *tribunal*). Le lieu élevé, l'estrade d'où les orateurs grecs et romains haranguaient le peuple, et d'où parlent les orateurs modernes dans la plupart des assemblées délibérantes. *La t. aux harangues. La t. de la chambre des députés. Discours prononcés à la t. Monter à la t. Quand l'orateur descendit de la t.* — *L'éloquence de la t.*, Le genre d'éloquence propre aux débats des assemblées politiques. ‖ Par analog., dans le style soutenu, on appelle *T. sacrée*, La chaire où montent les ecclésiastiques pour parler au peuple. ‖ Se dit encore D'un lieu plus ou moins élevé, où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée dans les églises, dans les grandes salles d'assemblées publiques, etc. *La t. des musiciens est mal placée. La t. des autorités. J'entendis la messe dans la t. Les tribunes publiques du Corps législatif. La t. diplomatique. La t. des journalistes.* — *T. d'orgues*, Grande tribune où est placé le buffet d'orgues, dans une église.

TRIBUNITIEN, IENNE. adj. T. Antiq. Qui appartient au tribunat. *La puissance tribunitienne.*

TRIBUT. s. m. (latin. *tributum*, de *tribuere*, accorder). Redevance qu'un État paye à un autre, comme marque de dépendance. *Le vainqueur imposa un t. aux vaincus.* — *Enfants de t.*, Les enfants que le Sultan levait autrefois en certains pays, par forme de tribut, sur les chrétiens qui étaient ses sujets. ‖ Se dit quelquef. Des impôts qu'un souverain lève dans ses États. *Ce prince tire de grands tributs de ses sujets. Lever, imposer un t. Payer le t.* ‖ Figur., au sens moral, Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire. *L'estime, le respect est un t. qu'on doit à la vertu, au mérite. Je vous paye avec plaisir le t. d'estime, de reconnaissance, d'éloges que je vous dois. Cet écrivain a payé le t. au goût de son siècle. Payer le t. à la nature*, Mourir. * *Payer le t. à l'humanité*, Avoir quelque défaut, quelque imperfection. — Figur. et fam., *Il a payé le t. à la mer*, se dit D'un homme qui s'est embarqué sur mer pour la première fois, et qui s'en est trouvé incommodé. — Fig. et poétiq., *Les fleuves portent à la mer le t. de leurs eaux*, Ils s'y déchargent. = Tributaire. adj. et s. 2 g. Qui paye tribut à un prince. *La Moldavie est t. du Grand Seigneur. Les peuples, les nations tributaires. Les tributaires de la Turquie.* ‖ Fig., *Nous sommes tous tributaires de la mort. Tous les pays sont tributaires les uns des autres pour certains genres de produits. Les fleuves tributaires du Mississippi.*

* **TRICAGE.** s. m. Voy. Dessin.

TRICEPS. adj. et s. m. [On pron. *Tricèpse.*] (latin. *tres*, trois; *caput*, tête). T. Anat. Se dit Des muscles dont l'extrémité supérieure présente trois faisceaux distincts. *Le muscle t. brachial. Le t. crural.*

TRICHER. v. a. (lat. *tricæ*, filets?). Tromper au jeu. *Prenez garde, il vous triche.* — Absolum., *Ne trichons point. Il aime à t.* ‖ Figur., Tromper en quelque chose que ce soit, principalement en de petites choses et par des voies petites et basses. *Cet homme-là cherche à t. Il triche sur tout.* ‖ Triché, ée. part. = Tricherie. s. f. Tromperie au jeu. *Il a gagné par t.* ‖ Fig., *Il m'a fait une t.* = Tricheur, euse. s. Celui, celle qui a l'habitude de tricher au jeu. — Le v. *Tricher* et ses dérivés sont du langage familier.

* **TRICHIASIS.** s. m. (grec. ϑρὶξ, ϑριχὸς, poil). T. Méd. V. Œil. = * Trichie. s. f. T. Entom. V. Scarabéides. = * Trichilia. s. m. T. Bot. V. Méliacées. = * Trichiure. s. m. (gr. οὐρὰ, queue. T. Ichth. V. Tænioïdes. = * Trichocéphale. s. m. (gr. κεφαλὴ, tête). T. Zoolog. Voy. Cavitaires. = * Trichodesma. s. m. (gr. δεσμὸς, lien). T. Bot. V. Borraginées. = * Trichodesmium. s. m. (gr. δέσμη, botte). T. Bot. V. Confervacées. = * Trichoma. s. m. T. Bot. V. Cryptogamie. ‖ T. Méd. V. Plique. = * Trichonema. s. m. (gr. νῆμα, filet). T. Bot. Voy. Iridacées. = * Trichophyton. s. m. (gr. φυτὸν, plante). T. Méd. V. Teigne. = * Trichosanthe. s. m. (gr. ἄνθος, fleur). T. Botan. Voy. Cucurbitacées.

* **TRICHOTOME.** adj. 2 g. (grec. τρίχα, en trois; τομὴ, section). T. Bot. Se dit Des parties qui se divisent et se subdivisent par trois. *Tige, rameau trichotome.*

* **TRICHROÏSME.** s. m. (gr. τρι, de τρεῖς, trois, et χρόα, couleur). T. Physiq. V. Polarisation. = * Triclasite. s. f. (gr. χλάσις, fracture). T. Min. V. Fahlunite.

TRICLINIUM. s. m. [On prononce *Trichliniome.*] T. Antiq. Voy. Repas.

TRICOISES. s. f. pl. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferrer les chevaux.

TRICOLOR. s. m. (lat. *tri*, de *tres*, trois, et *color*, couleur). T. Bot. Espèce d'amarante dont les feuilles, d'abord vertes, deviennent mêlées de jaune, de vert et de rouge. *Mettre des tricolors dans des vases.* = Tricolore. adj. 2 g. Qui est de trois couleurs. *Fleur tricolore. Ruban t.* ‖ Se dit partic. Des trois couleurs nationales adoptées par les Français, et qui sont le bleu, le blanc et le rouge. *Le drapeau t. Cocarde tricolore.*

* **TRICORNE.** s. m. Voy. Chapeau.

TRICOT. s. m. (R. *trique*). Bâton gros et court. *Il le menaça de coups de t.* Fam.

TRICOT. s. m. (all. *strick?*). Tissu de laine ou de coton fait en mailles, soit à la main avec de longues aiguilles mousses, soit au métier. *Faire du t. On fait avec le t. des bas, des chaussons, des camisoles, etc. Un caleçon de t.* || * Par ext., se dit De dentelles de fil ou de soie qui se font sur un oreiller avec des épingles et des fuseaux. = Tricotage. s. m. Le travail d'une personne qui tricote, et L'ouvrage qu'elle fait. *Apprendre le t. Ce t. est trop lâche.* = Tricoter. v. a. Faire du tricot, faire un tissu en mailles de tricot. *Apprendre à t. T. des bas. T. de la dentelle. Elle tricote bien.* = Tricoté, ée. part. *Des bas tricotés. Couverture tricotée.* = Tricotets. s. m. pl. Sorte de danse ancienne d'un mouvement très-rapide. *Danser les t.* Vieux. = Tricoteur, euse. s. Celui, celle qui tricote. = * Tricoteuse. s. f. T. Techn. Machine avec laquelle on tricote les fils de laine ou de coton.

TRICTRAC. s. m. (Onomatopée). T. Jeu.

Enc. — Le *Trictrac* est un jeu à la fois de hasard et de combinaison, qui se joue à deux personnes, au moyen de dames et de dés. La table sur laquelle on joue, et qu'on nomme aussi *Trictrac*, présente deux compartiments, appelés *Tabliers*, qui sont séparés l'un de l'autre par une petite cloison et entourés d'un rebord plus élevé. Sur le fond noir de chaque tablier sont peintes 24 flèches de deux couleurs différentes et opposées pointe à pointe. De chaque côté des bords sont douze petits trous, où se place un fichet pour marquer le gain de douze points successifs. Les joueurs, qui ne peuvent être plus de deux, ont chacun 15 dames d'une couleur tranchée, et qui sont d'abord empilées à leur gauche. Chaque joueur jette tour à tour deux dés après les avoir agités dans un cornet, et joue selon les points qu'ils amènent. Néanmoins les règles du jeu sont combinées de telle sorte que le joueur, tout en obéissant à l'inflexible loi du hasard, est presque toujours libre de jouer de plusieurs manières. Lorsque l'un des joueurs a rempli toutes les cases du tablier de gauche, on dit qu'il a *fait son petit jan;* quand il a rempli celles du tablier de droite, il a fait son *grand jan;* lorsqu'après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de son adversaire, le joueur revient dans son propre jeu, on dit qu'il fait son *jan de retour*, etc. Le jeu de t., l'un des plus intéressants que l'on puisse imaginer à cause de la multitude de combinaisons qu'il permet à un joueur habile, était déjà cultivé par les Grecs et par les Romains. Les premiers l'appelaient *diagrammismos*, et les seconds, *ludus scriptorum duodecim* ou *duodena scripta*. Les peuples modernes l'ont tous adopté sous des noms différents : celui de *trictrac*, que nous lui donnons, est une onomatopée tirée du bruit que font les dés dans le cornet.

* **TRICUSPIDE.** adj. 2 g. (lat. *tri*, de *tres*, trois, et *cuspis*, pointe). T. Botan. Qui a trois pointes ou trois sommets aplatis. *Houblon t. Saxifrage t.* || T. Anat. *Valvule t.*, Voy. Cœur.

* **TRICYCLE.** s. m. (gr. κύκλος, cercle, roue). S'est dit De certaines voitures qui n'avaient que trois roues.

* **TRIDACNE.** s. f. (gr. δάκνω, je mords). T. Zool. Voy. Camacés.

* **TRIDACTYLE.** s. m. (grec. δάκτυλος, doigt). T. Ornith. Voy. ci-après. || T. Entom. V. Grillon.

Enc. — Les *Tridactyles* (*Hemipodius*) constituent, dans la méthode de Cuvier, un petit groupe de Gallinacés rangé depuis dans la famille des *Tinamidées*. Ces oiseaux manquent de pouce et n'ont que trois doigts, qui sont dirigés en avant. En outre, leur bec, médiocre et comprimé, forme une petite saillie sous la mandibule inférieure. Ce groupe comprend deux genres, les *Turnix* et les *Syrrhaptes*. — Les *Turnix* (*Ortygis*) ont le bec droit, comprimé, à arête élevée et courbée vers la pointe, les tarses allongés et les doigts entièrement divisés. Ces oiseaux se rapprochent beaucoup des Cailles tant par le port que par les mœurs. Ils habitent les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie, où ils vivent solitaires dans les plaines sablonneuses et stériles, et dans les hautes herbes. Au moindre danger, ils se cachent et prennent la fuite plutôt en courant qu'en volant. S'ils se décident à prendre leur vol, ils s'élèvent tout au plus au-dessus des grandes herbes, et, après ce premier vol, ils se blottissent si opiniâtrément, qu'ils se laissent pour ainsi dire écraser sous les pieds plutôt que de fuir. Leur nourriture consiste surtout en graines et en insectes. Nous citerons comme type le *T. tachydrome* (*Ort. tachydromus*) [Fig. ci-dessus], qui habite l'Afrique, surtout la Barbarie, mais qui se montre accidentellement en Andalousie, et vit sédentaire en Sicile. Chaque plume du dessus de son corps est rayée en travers de noir et de fauve, et bordée de blanc ; le dessous du corps est d'un blanc roussâtre. Le bec est couleur de chair et les pieds sont rougeâtres. — Le genre *Syrrhaptes* (*Syrrhaptes*) s'éloigne tellement du type général des Gallinacés, dit Cuvier, que l'on est tenté de douter s'il doit entrer dans cet ordre. Il est caractérisé par ses tarses courts, garnis de plumes, par ses doigts très-courts, réunis sur une partie de leur longueur et également garnis de plumes, enfin par ses ailes extrêmement longues et pointues. On n'en connaît qu'une espèce, le *Syr. hétéroclite* (*Syr. heteroclitus*), qui a les parties supérieures d'un jaune cendré, avec des bandes noires à l'extrémité des plumes du dos, la gorge et le haut du devant du cou d'un orangé foncé, le bas du cou et la poitrine cendrés. Cet oiseau, qui habite les steppes nus et stériles de la Boukharie, ainsi que les déserts de la Tartarie, marche très-mal, vole avec rapidité, et vit de petits grains qu'il cherche dans le sable.

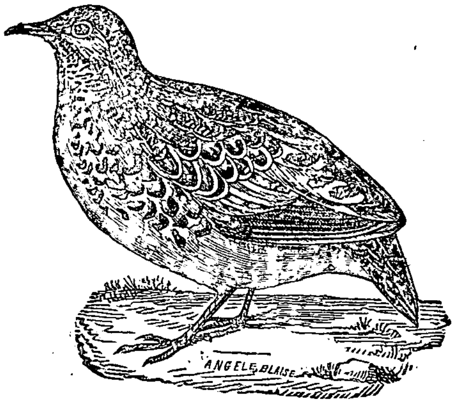

TRIDE. adj. 2 g. (lat. *trepidus?*). T. Manége. Vif, prompt, serré. *Ce cheval a des mouvements trides.*

TRIDENT. s. m. (latin. *tridens*). Fourche à trois dents ou à trois pointes qu'on donne pour sceptre à Neptune. V. Neptune. || * T. Agricult. Sorte de bêche à trois dents. || * T. Pêche. Sorte de fourche à trois pointes avec laquelle on prend du poisson en le piquant dans l'eau. = * Tridenté, ée. adj. T. Bot. Qui a trois divisions en forme de dents.

TRIDI. s. m. (lat. *dies*, jour). V. Calendrier.

* **TRIDIGITÉE.** adj. f. (lat. *digitus*, doigt). Bot. *Feuille tridigitée*, Feuille qui a un pétiole commun terminé par trois folioles.

* **TRIÈDRE.** adj. 2 g. (gr. ἕδρα, base). T. Géométr. Se dit D'un angle formé par la réunion de trois plans ou d'une pyramide terminée par trois faces. *Angle t. Pyramide trièdre.*

TRIENNAL, ALE. adj. (gr. ἔννος, année). Qui dure trois ans; ou Qui est conféré pour trois ans, ou Qui est élu, nommé pour trois ans. *Le parlement était alors t. Emplois triennaux. Dignité triennale.* || Se disait autref. De charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une, et Des titulaires qui en étaient pourvus. *Charge triennale. Officier t.* = Triennalité. s. f. Se dit D'un emploi, d'une dignité, d'une fonction dont l'exercice dure trois ans. = Triennat. s. m. L'espace de trois ans; L'exercice d'un emploi pendant trois ans.

* **TRIENS.** s. m. T. Métrol. V. Monnaie et Poids.

TRIER. v. a. (lat. *trahere*, tirer). Choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix, avec préférence. *T. des raisins, des pois, des lentilles. T. du café. T. des laines, des chiffons. Il a trié les médailles les plus curieuses. On a trié ces soldats parmi les meilleures troupes.* Dans cette dernière phrase, on dit plus ordin., *Choisir.* || Fig. et prov., *T. sur le volet*, V. Volet. = Trié, ée. part. || Conj. Voy. Prier.

TRIÉRARQUE. s. m. (gr. τριήρης, galère; ἀρχὸς, chef). T. Antiq. Le chef d'une galère. || Par extens., se disait, à Athènes, Des citoyens obligés par la loi d'armer une galère et de l'équiper, du moins en grande partie. *Les triérarques fournissaient les galères et ne les commandaient pas toujours.*

* **TRIÉTÉRIDE.** s. f. (gr. τριετηρὶς). T. Chron. Voy. Calendrier.

* **TRIEUR, EUSE.** s. Ouvrier, ouvrière qu'on emploie à trier des chiffons, des épingles, etc.

* **TRIFACIAL.** adj. T. Anat. *Nerf t.*, V. Encéphale.

TRIFIDE. adj. 2 g. (latin. *findere*, diviser). T. Bot. Qui est divisé en trois parties, segments ou lobes. *Calice t.* = * Triflore. adj. 2 g. Qui a trois fleurs. = * Trifolié, ée. adj. Qui a des feuilles disposées trois par trois à l'extrémité des pétioles. = * Trifurqué, ée. adj. (lat. *furca*, fourche). Dont le sommet est divisé en trois parties déliées.

* **TRIFORIUM.** s. m. T. Archit. V. Clair-étage.

TRIGAUD, AUDE. adj. et s. (lat. *tricæ*, embûches?). Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. *Il est t. Il a la mine trigaude. C'est un t. C'est une vraie trigaude.* = Trigauder. v. n. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses. *Il ne fait que t.* = Trigauderie. s. f. Action de trigaud. *Je connais ses trigauderies.* — Ces mots sont du langage populaire.

* **TRIGLE.** s. m. T. Ichth. V. Joues *cuirassées*.

* **TRIGLOCHIN.** s. m. (grec. τρι, de τρεῖς, trois, et γλωχὶν, pointe). T. Bot. Voy. Joncaginées.

TRIGLYPHE. s. m. (gr. γλυφὴ, entaille). V. Architecture *grecque*.

* **TRIGONE.** adj. 2 g. (gr. γωνία, angle). T. Botan. Qui a trois faces et trois angles. *Une tige t.* = * Trigone. s. m. T. Anat. *T. cérébral*, V. Encéphale. *T. vésical*, V. Vessie. || T. Musiq. anc. V. Harpe. = * Trigonelle. s. f. T. Botan. V. Légumineuses. = * Trigonie. s. f. T. Zool. V. Paléontologie.

* **TRIGONOCÉPHALE.** s. m. (gr. τρίγωνος, triangulaire; κεφαλὴ, tête). T. Erpétol.

Enc. — Le genre d'Ophidiens venimeux ainsi appelé est le type de la troisième tribu de la famille des *Vipéridés*, tribu que nous avons désignée sous le nom de *Trigonocéphaliens*. Les reptiles qui la composent ont la plus grande analogie avec les Crotales. Ils s'en rapprochent surtout par les excavations en fossette qu'ils présentent derrière les narines, mais ils s'en distinguent sur-le-champ par l'absence du bruyant appareil caudal qui caractérise les Crotales. Au reste, le venin des Trigonocéphaliens n'est pas moins redoutable que celui de ces derniers. — La tribu des Trigonocéphaliens se compose de six genres, dont nous nous contenterons de mentionner les trois principaux. — Le genre *Lachésis* ne comprend qu'une seule espèce, le *Lach. muet* (*Lach. mutus*), appelé aussi *Trigonocéphale à losanges*, qui est propre au Brésil, où, suivant Spix, il atteint parfois jusqu'à 3 mèt. de longueur. — Le genre *Trigonocéphale* a pour type le *Trig. piscivore* (*Trigonocephalus piscivorus*), appelé vulg. *Moccassin d'eau*. Cette espèce, qui habite la partie méridionale des Etats-Unis, se trouve dans les lieux humides et marécageux, même dans l'eau. Elle est la terreur des nègres occupés aux plantations de riz. — Dans le genre *Bothrops*, dont le nom est dérivé du grec βόθρος, fossette, et ὦψ, visage, nous mentionnerons seulement le *B. fer-de-lance* (*B. lanceolatus*), appelé aussi *Trigonocéphale jaune* et *Vipère fer-de-lance* (Fig. ci-dessous). Ce reptile, qui paraît être propre à quelques-unes des petites Antilles, savoir : à la Martinique, à Ste-Lucie et à la petite île de Boquia, près de Saint-Vincent, est un fléau pour ces pays. Il est jaunâtre ou grisâtre, et plus ou moins varié de brunâtre. Il atteint jusqu'à 2 mèt. de longueur. Sa fécondité est extrême, car on trouve souvent de 50 à 60 petits dans le corps des femelles, lorsqu'on les tue au moment où elles vont produire. Il est en outre d'une activité et d'une vivacité de mouvements extraordinaires. Il se jette impétueusement sur les passants, soit en débandant les ressorts que forme son corps roulé en cercles concentriques et en s'élançant comme un trait, soit en les poursuivant au moyen d'élans rapides et multipliés, soit en grimpant après eux sur les arbres, soit en les menaçant dans une position verticale, dressé sur la queue et égalant alors l'homme en hauteur. Il se tient de préférence dans les marais, les forêts humides, les fourrés épais et les cultures. A la Martinique, on ne moissonne pas un champ de cannes à sucre sans y trouver un plus ou moins grand nombre de Fers-de-lance. Ce serpent se nourrit de lézards, de petits oiseaux et surtout de rats. Les nègres qui cultivent la Canne sont fréquemment victimes de ce reptile dangereux, et l'on dit qu'il ne périt pas moins de 50 personnes, année moyenne, par sa morsure. On a essayé de divers moyens pour détruire cette espèce, sans avoir obtenu de résultats satisfaisants.

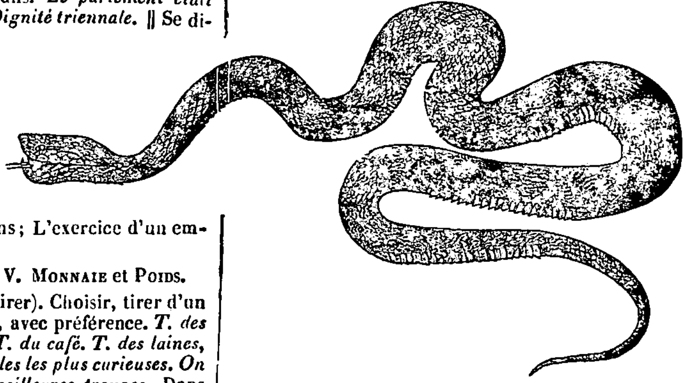

TRIGONOMÉTRIE. s. f. (grec. τρίγωνον, triangle; μέτρον, mesure). T. Géom.

Enc. — Ainsi que son nom l'indique, la *Trigonométrie* est cette branche de la géométrie générale qui a pour objet la mesure des triangles, ou plutôt la détermination, par le calcul, de tous les éléments des triangles pour lesquels on a un nombre suffisant de données. Elle se divise en *T. rectiligne* et en *T. sphérique*. La première considère les triangles rectilignes ou ceux qui sont formés par l'intersection de trois droites dans un même plan, et la seconde, les triangles sphériques ou ceux qui sont formés sur la surface d'une sphère par l'intersection de trois grands cercles.

I. Trois des six éléments qui composent un triangle, au nombre desquels doit se trouver au moins un côté, étant donnés, déterginer les trois autres, tel est le problème général de la trig. En général, on mesure la grandeur d'un angle au moyen d'un arc de cercle qui a son centre au sommet de l'angle, et qui est intercepté par les lignes droites qui forment cet angle. L'unité qui sert à exprimer numériquement la grandeur des angles et des arcs correspondants est le degré, ou la 90^e partie d'un quart de cercle ou d'un quadrant, lequel correspond à un angle droit. Cette division du quadrant, qui est due aux anciens géomètres grecs, est purement arbitraire. Il en est d'ailleurs de même de la division en 100 degrés qui a été proposée par les auteurs du système métrique, mais qui est moins communément adoptée. Le degré, comme nous l'avons vu, se divise en 60 minutes, la minute en 60 secondes. Les degrés, minutes et secondes, se désignent respectivement par les signes $^\circ\ '\ ''$. De plus, la seconde se subdivise en 100 parties qu'on exprime sous la forme d'une fraction décimale. Ainsi, par exemple, l'expression $20^\circ\,16'\,43'',57$ se lit ainsi : 20 degrés 16 minutes 43 secondes et 57 centièmes de seconde. — Soit BAC (Fig. 1) un angle compris entre les deux lignes droites AB, AC ; de A comme centre et avec le rayon AB décrivons le cercle BCDEF. Prolongeons la ligne BA jusqu'à ce qu'elle rencontre la circonférence du cercle en E, et tirons le diamètre DF perpendiculaire à BE. Du point C tirons CH et CK respectivement perpendiculaires à BE et à DF. Enfin, prolongeons AC, et menons encore BL et DM perpendiculaires à BE et à DF, de manière qu'elles rencontrent en L et en M le prolongement de AC. Maintenant, comme les angles au centre d'un cercle sont proportionnels aux arcs qui leur correspondent respectivement, on peut prendre l'arc BC comme la mesure géométrique de l'angle BAC, et l'on peut exprimer indifféremment, soit l'arc, soit l'angle, par le même nombre de degrés, minutes, etc. — Maintenant, l'arc DC, qui est l'arc qu'il faudrait ajouter à l'arc BC pour faire un quadrant entier, ou un arc de 90°, est appelé le *Complément* de BC, et l'arc CE qu'il faudrait ajouter au même arc BC pour faire une demi-circonférence ou un arc de 180°, est appelé le *Supplément* de BC. La perpendiculaire CH abaissée de l'extrémité de l'arc BC, sur le diamètre qui passe à l'autre extrémité du même arc, est le *Sinus* de l'arc BC, et CK, ou AH qui lui est égal, est le sinus de son complément, ou le *Cosinus* de BC ; BL est la *Tangente* de l'arc BC, et DM la tangente de son complément, ou la *Cotangente* de BC ; AL est la *Sécante* de BC, et AM la sécante de son complément, ou la *Cosécante* de BC; enfin BH, ou la partie du rayon comprise entre l'arc BC et le pied de son sinus, est le *Sinus verse* de BC, et DK son *Cosinus verse.* Remarquons en passant que, dans la trig., les lignes appelées *tangentes* et *sécantes* diffèrent des lignes qui reçoivent le même nom dans la géométrie élémentaire. Dans celle-ci, on appelle *tangente*, toute droite indéfinie qui touche une courbe en quelqu'un de ses points sans la couper, tandis que, dans la trig., la *tangente* est la perpendiculaire élevée à l'extrémité d'un arc et terminée au rayon prolongé qui passe par l'autre extrémité. De même, le mot *sécante* se dit, dans la géométrie élémentaire, de toute droite indéfinie qui coupe un cercle, tandis que, dans la trig., il désigne une droite tirée du centre d'un cercle et prolongée hors du cercle jusqu'à ce qu'elle rencontre une tangente à ce même cercle. Dans les formules et dans les calculs, on écrit ces expressions sous une forme plus abrégée. Ainsi, l'arc étant représenté par la simple lettre A, son sinus est exprimé par sin A, son cosinus par cos A, sa tangente par tang A ou tg A, sa cotangente par cot A, sa sécante par séc A, sa co sécante par cosec A, son sinus verse par sin v. A ou s v. A, et son cosinus verse par cos v. A.

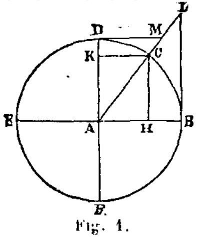

Fig. 1.

Ceci posé, attendu que l'arc BC est pris comme la mesure de l'arc BAC, on peut considérer respectivement les lignes ci-dessus comme le sinus, le cosinus, la tangente, etc., de l'angle, et attendu encore que toutes les quantités dont on fait usage en trig., doivent être exprimées numériquement, on peut prendre, au lieu de ces lignes, des nombres quelconques qui leur soient proportionnels. En conséquence, on peut adopter le rapport de l'arc BC au rayon AB, c'est-à-dire $BC \div AB$, comme la mesure de l'angle BAC. De même le sinus de l'angle BAC peut être représenté par $CH \div AB$, son cosinus par $AH \div AB$, sa tangente par $BL \div AB$, sa sécante par $AL \div AB$, sa cotangente par $DM \div AD$, et sa cosécante par $AM \div AD$. Adoptant ces définitions, les valeurs des fonctions trigonométriques de l'angle BAC restent évidemment les mêmes tant que l'angle reste constant, quelle que soit la grandeur du cercle auquel elles se rapportent. On est dans l'usage de considérer le rayon AB comme une unité, et alors on exprime les sinus, cosinus, tangentes, etc., en termes de cette unité avec la notation décimale. C'est de cette manière que ces lignes sont exprimées dans les tables trigonométriques. — Maintenant, si nous considérons les triangles rectangles dans la figure ci-dessus, nous avons $AH^2 + HC^2 = AC^2$, $AB^2 + BL^2 = AL^2$, $AD^2 + DM^2 = AM^2$. En outre, attendu que les trois triangles AHC, ABL, ADM, sont semblables, nous avons encore les proportions suivantes :

$$AH : HC :: AB : BL :: DM : DA\,;$$
$$HC : CA :: BL : LA :: DA : AM\,;$$
$$CA : AH :: LA : AB :: AM : DM.$$

Faisant le rayon $AB = AC = AD = 1$, et représentant l'angle BAC par A, les proportions qui précèdent donnent:

$$\cos A : \sin A :: 1 : \text{tang}\, A :: \cot A : 1;$$
$$\sin A : 1 :: \text{tang}\, A : \sec A :: 1 : \text{cosec}\, A;$$
$$1 : \cos A :: \sec A : 1 :: \text{cosec}\, A : \cot A.$$

Or, en considérant ces proportions et les équations ci-dessus, nous obtenons les formules suivantes, qui expriment les relations des différentes lignes trigonométriques entre elles :

$$\cos^2 A + \sin^2 A = 1. \qquad \text{tang}\, A \cos A = \sin A.$$
$$\sec^2 A - \text{tang}^2 A = 1. \qquad \cot A \sin A = \cos A.$$
$$\text{cosec}^2 A - \cot^2 A = 1. \qquad \sin A \sec A = \text{tang}\, A.$$
$$\cos A \sec A = 1. \qquad \cos A\, \text{cosec}\, A = \cot A.$$
$$\sin A\, \text{cosec}\, A = 1. \qquad \text{tang}\, A\, \text{cosec}\, A = \sec A.$$
$$\text{tang}\, A \cot A = 1. \qquad \cot A \sec A = \text{cosec}\, A.$$

Dans les définitions et formules qui précèdent, nous avons supposé l'angle A plus petit qu'un angle droit, ou ayant moins de 90°, et nous avons considéré toutes les lignes trigonométriques, sinus, cosinus, tangentes, etc., comme positives. Maintenant, nous avons à considérer ce que deviennent respectivement ces expressions à mesure que l'arc s'accroît de 0° à 360°. Comme tout à l'heure, soient (Fig. 2) BE et DF deux diamètres du cercle se coupant à angles droits. Supposons que l'arc commence au point B ; prenons BC1 plus petit qu'un quadrant; représentons par A l'arc BC1 ou l'angle BAC1, et tirons la ligne AC2 à angles droits avec AC. Cela fait, comme C1C2 vaut 90°, l'arc $BC2 = 90^\circ + A$. Maintenant prolongeons la ligne C1A de manière qu'elle rencontre la circonférence en C3; alors, en calculant toujours dans la même direction, nous aurons $BC3 = 180^\circ + A$. Enfin, prolongeons aussi C2A jusqu'à ce qu'elle rencontre la circonférence en C4, nous aurons BC4 ou BDEC4 $= 270^\circ + A$. Tirons encore C1H1, C2H2, etc., perpendiculaires à BE. Si le point A est pris pour l'origine des coordonnées, et si les distances mesurées dans la direction AB sont considérées comme *positives*, celles mesurées dans la direction AE seront *négatives*; et, quant aux lignes perpendiculaires à BE, si celles qui sont au-dessus de BE sont considérées comme positives, on appellera négatives celles qui sont au-dessous de ce diamètre. Par conséquent, les sinus et les cosinus des arcs dans ces différents quadrants seront comme il suit. Dans le premier quadrant l'arc BC1 ($= A$) est moindre que 90°, et les lignes C1H1 et AH1 sont toutes deux positives, c.-à-d. que sin A et cos A sont positifs. Dans le second quadrant, nous avons $BC2 = 90^\circ + A$; son sinus, qui est C2H2, est positif, et son cosinus, qui est AH2, est négatif. Mais, d'après la similitude des triangles, nous avons $C2H2 = AH1$, et $AH2 = C1H1$; par conséquent, $\sin(90^\circ + A) = \cos A$, et $\cos(90^\circ + A) = -\sin A$. Dans le troisième quadrant, nous avons $AC3 = 180^\circ + A$; le sinus, C3H3, est négatif, et le cosinus, AH3, est positif. Mais $C3H3 = C1H1$, et $AH3 = AH1$; par conséquent, $\sin(180^\circ + A) = -\sin A$, et $\cos(18^\circ + A) = -\cos A$. Dans le quatrième quadrant, nous avons $AC4 = 270^\circ + A$; le sinus, qui est C4H4, est négatif, et le cosinus, qui est AH4, est positif. Mais $C4H4 = AH1$, et $AH4 = C1H1$; par conséquent, $\sin(270^\circ + A) = -\cos A$, et $\cos(270^\circ + A) = \sin A$. Quand on a trouvé les directions et les valeurs du sinus et du cosinus d'un arc dans chacun des différents quadrants, celles de la tangente, de la cotangente, de la sécante et de la cosécante sont également déterminées. En effet, les formules ci-dessus donnent :

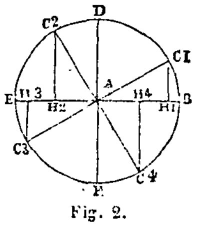

Fig. 2.

$$\text{tang}\, A = \frac{\sin A}{\cos A},\ \cot A = \frac{\cos A}{\sin A},\ \sec A = \frac{1}{\cos A},\ \text{cosec}\, A = \frac{1}{\sin A}$$

On voit donc que la tangente et la cotangente sont positives quand le sinus et le cosinus ont tous deux le même signe, c.-à-d. dans le premier et le troisième quadrants, et négatives quand le sinus et le cosinus ont des signes opposés, c.-à-d. dans le second et le quatrième quadrant. Il suit également de là, que la sécante a toujours le même signe que le cosinus, et la cosécante le même signe que le sinus.

D'après ce qui précède, on voit que toutes les lignes trigonométriques ont entre elles et avec les angles des rapports qu'il est facile de formuler. C'est ainsi que les sinus peuvent toujours être substitués aux angles dans les calculs des triangles. On peut également faire usage des tangentes, des sécantes, etc., lignes dont la détermination est aisée une fois qu'on connaît tous les sinus. Les tables trigonométriques renferment les valeurs numériques de toutes ces lignes, et, de plus, leurs logarithmes, afin de faciliter et d'abréger les opérations arithmétiques.

II. Les triangles sphériques dont s'occupe la trig. proprement dite, sont exclusivement formés par des arcs de grands cercles. Or, les côtés des triangles ainsi formés sont des arcs qui appartiennent à des cercles égaux ; on peut donc les évaluer en degrés, en secondes et en minutes, tout comme leurs angles, lesquels se mesurent par l'inclinaison respective des plans des côtés qui les forment. En conséquence, tous les plans des grands cercles d'une sphère passant par son centre, on peut se représenter un triangle sphérique ABC (Fig. 3) comme la base curviligne d'une pyramide triangulaire dont le sommet O est au centre de la sphère, et alors les côtés AB, AC, CB du triangle sont respectivement les mesures des angles plans qui composent l'angle solide du sommet de la pyramide, et les angles du triangle sont les mêmes que ceux des faces de cet angle solide. Mais, comme l'angle de deux plans se mesure par l'angle rectiligne de deux droites perpendiculaires à l'un quelconque des points de l'intersection des plans et menées, l'une dans un plan et l'autre dans l'autre, on peut dire d'une manière générale qu'un angle sphérique est le même que l'angle rectiligne formé par les tangentes de ses côtés à leur point d'intersection ou au sommet. — La somme des angles plans qui composent un angle solide étant toujours moindre que quatre angles droits, il en résulte que la somme des trois côtés d'un triangle sphérique est toujours plus petite qu'une circonférence entière, ou que 360°. Quant à la somme des trois angles d'un triangle sphérique, au lieu d'être une valeur invariable comme celle des angles d'un triangle rectiligne, laquelle égale deux droits ou 180°, elle est variable. Elle ne saurait être moindre de 180°; mais elle peut aller à 540°, ou être égale à six angles droits. La quantité dont la somme des trois angles d'un triangle sphérique dépasse 180°, est appelée ***excès de sphéricité.***

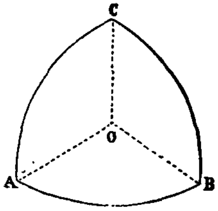

Fig. 3.

III. La trig. est une science de la plus haute importance pour l'astronomie, la navigation, la géodésie, l'arpentage, etc.; aussi paraît-elle avoir été l'objet de recherches étendues de la part des mathématiciens de l'antiquité. C'est ainsi que Hipparque d'Alexandrie connaissait les solutions des cas les plus utiles de la trig. sphérique, et l'on en trouve les formules fondamentales dans l'*Analemme* de Ptolémée. Cependant les Grecs, au lieu des sinus, employaient les cordes des arcs doubles. L'usage des sinus fut introduit par les Arabes, auxquels la science doit encore divers autres perfectionnements. Regiomontanus introduisit les tangentes, dont l'emploi a considérablement simplifié les calculs. Mais la forme élégante et concise qui distingue la trig. actuelle est tout entière due aux immenses progrès de l'analyse moderne. Les traités de trig. sont fort nomoreux. Nous nous contenterons de mentionner ceux de Legendre, de Lacroix, de Cagnoli, de Puissant, de Reynaud et de Serret.

TRIGONOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la trigonométrie. *Opération t.* =TRIGONOMÉTRIQUEMENT. adv. Suivant les règles de la trigonométrie.

***TRIGYNIE.** s. f. (gr. *γυνὴ*, pistil). V. BOTANIQUE.

***TRIJUGUÉ, ÉE.** adj. (lat. *jugum*, paire). T. Bot. V. FEUILLE.

***TRIJUMEAU.** adj. et s. m. (lat. *tergeminus*, triple). T. Anat. *Nerf t.*, V. ENCÉPHALE.

TRILATÉRAL, ALE. adj. Qui a trois côtés.

TRILLE. s. m. (ital. *trillo*, tremblement). T. Mus.

Enc. — Le *Trille* consiste en un battement répété de deux notes voisines, soit avec la voix, soit sur un instrument. Le t., qu'on appelait autrefois improprement *Cadence*, est un des plus beaux agréments du chant. La perfection dans l'exécution du t. vocal est difficile à acquérir ; on peut dire qu'il est un don de la nature. Quant au t. exécuté sur les instruments, sa difficulté dépend en grande partie du genre même de l'instrument, et de la manière dont on combine cet ornement avec la mélodie. Le t. s'indique ordinairement, dans la musique écrite, par les deux lettres *tr.* placées au-dessus de la note principale ou par une croix.

***TRILLIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux dictyogènes, à fleurs hermaphrodites avec périanthe tripétaloïde, à carpelles multiples, en parties soudés, et à placentation axile. — *Carac. bot.:* Plantes herbacées à tige simple, avec tubercules ou rhizomes. Feuilles verticillées, membraneuses et réticulées. Fleurs grandes, terminales, solitaires, hermaphrodites. Périanthe à 6 folioles, dont 3 extérieures herbacées, et 3 intérieures plus grandes, pétaloïdes et colorées, parfois aussi herbacées. Étamines 6-10 ; filets subulés ; anthères linéaires, avec des cellules latérales et un connectif qui dépasse un peu les loges. Ovaire libre, à 3 ou 5 loges ; styles en nombre égal, distincts ; stigmates peu apparents; ovules multiples, placés sur 2 rangs, anatropes et ascendants. Fruit charnu, 3-5-loculaire; graines multiples avec un tégument brunâtre et coriace ; embryon petit, situé dans un albumen charnu. [Fig. 1. *Paris quadrifolia*; 2. Coupe horizontale d'un ovaire ; 3. Coupe verticale du fruit mûr ; 4. Coupe longitudinale d'une graine ; 5. Anthère.] — La famille des *Trilliacées* se compose seulement de 4 genres et d'environ 30 espèces qui habitent les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. — La *Parisette à quatre feuilles* (*Paris quadrifolia*), vulg. appelée *Herbe à Pâris* et *Raisin de renard*, est un poison narcotique âcre. La racine de la *Médéole de la Virginie* (*Medeola virginica*) est émétique et diurétique. Les rhizomes du *Trillium cernuum* et du *Tr. sessile* jouissent aussi de propriétés émétiques fort énergiques, et leur fruit est suspect. Le suc de leurs baies, traité par l'alun, donne une matière colorante bleue.

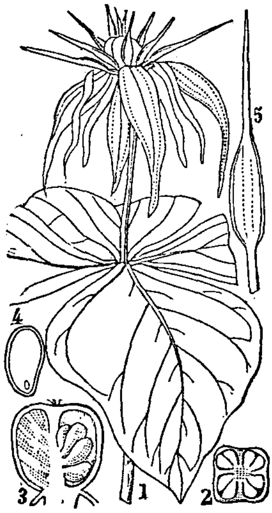

TRILLION. s. m. T. Arithm. V. NUMÉRATION.

***TRILOBÉ, ÉE.** adj. T. Bot. Qui a trois lobes, qui est partagé en trois lobes.

***TRILOBITES.** s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Trilobites* constituent la troisième des six grandes divisions établies par Milne Edwards dans la classe des Crustacés, et ils sont placés par le savant zoologiste entre les Isopodes et les Branchiopodes. Ces animaux sont tous fossiles et n'ont aucun représentant parmi les Crustacés actuels. Leur corps est composé d'une série d'anneaux, et divisé en trois lobes par deux dépressions latérales: de là le nom par lequel on les désigne Il n'est pas facile de déterminer à quel anneau le thorax se termine et l'abdomen commence, et le nombre des segments thoraciques varie de cinq à vingt dans les différentes familles. Les lobes latéraux du segment antérieur ou encéphalique supportent les yeux, qui sont proéminents, en forme de rein, composés, et souvent dans un état de parfaite conservation. La bouche est imparfaitement connue, et dans aucune espèce on n'a trouvé d'antennes. Leurs pattes étaient membraneuses, à en juger par la seule espèce qu'on ait trouvée ayant conservé encore ces appendices, la Calymène d'Amérique. Certaines espèces avaient la faculté de se *rouler en boule*, d'*où l'on peut conclure que l'abdomen n'avait pas* d'appendices spéciaux à son extrémité. Enfin, la partie tégumentaire de ces Crustacés se compose en général de deux couches distinctes : la couche extérieure est mince, souvent granulée et ornée : la couche intérieure, qui ne manque jamais, est beaucoup plus dense et épaisse. Les Tril. étaient vraisemblablement tous des animaux marins. Ils appartiennent exclusivement aux terrains paléozoïques, c.-à-d. aux terrains silurien et dévonien : aucun ne dépasse l'étage carboniférien. — Les espèces actuellement connues ont été réparties dans 22 genres, dont on peut former cinq familles. — 1° Les *Asaphides* avaient la faculté de se rouler en boule ; leur axe dorsal n'est pas contracté postérieurement ; et leur carapace est souvent sillonnée de lignes, mais rarement granulée. La plupart des genres ont moins de dix anneaux au thorax. Cette famille comprend les genres *Illænus*, *Bumaster*, *Archegonus*, *Dysplanus*, *Amphyx* et *Asaphus* (Fig. 1. *Asaphe caudigère* ou *Asaphus caudatus*). — 2° Les *Calyménides* pouvaient également se rouler en boule ; l'axe dorsal de leur corps est contracté postérieurement ; leur carapace est souvent granulée, et sa partie thoracique compte ordinairement plus de dix anneaux. On range dans cette section les genres *Calymene*, *Cyphaspis*, *Phacops*, *Æonia* et *Homalonotus* (Fig. 2. *Homalonote à tête de dauphin*, ou *Homalonotus delphinocephalus*). — 3° Chez les *Harpésides*, les lobes latéraux des anneaux du corps ne s'étendent pas horizontalement dans toute leur longueur, et, au lieu de finir en pointe, se terminent par une extrémité arquée et arrondie. Ce groupe comprend les genres *Conchocephalus*, *Ellipsocephalus* et *Harpes*. — 4° Les *Ogygides* étaient incapables de *se rouler en boule*. Les lobes latéraux des anneaux du corps sont situés sur le même plan, et se terminent postérieurement en une pointe ou épine plus ou moins saillante, parfois très-longue. Le bouclier abdominal est tantôt aussi long que le thoracique, tantôt beaucoup plus court, et composé, suivant sa longueur, d'un grand ou d'un petit nombre de segments. On place dans cette famille les genres *Ogygia*, *Trinucleus*, *Paradoxides*, *Olenus*, *Odontopleura*, *Arges* et *Brontes*. La Figure 3 représente le *Paradoxide spinuleux*, ou *Paradoxides spinulosus*. — 5° La famille des *Battoïdes*, appelés aussi *Trilobites anormaux*, ne se compose que du seul genre *Agnoste* (*Agnostus*), qui est essentiellement caractérisé par la forme de son corps, laquelle est demi-circulaire ou réniforme, tandis que, dans tous les autres Trilobites, il est ovale ou elliptique.

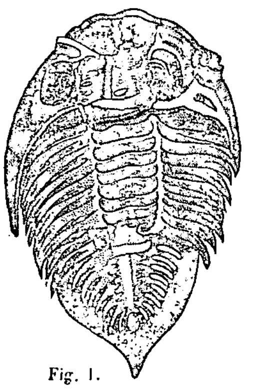

Fig. 1.

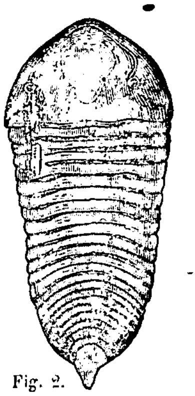

Fig. 2.

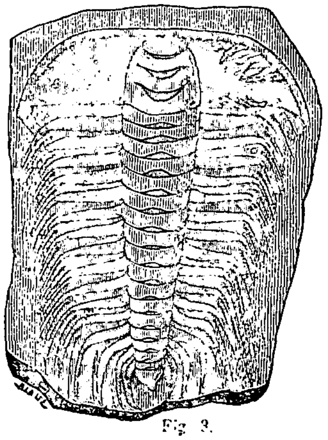

Fig. 3.

***TRILOCULAIRE.** adj. 2 g. (lat. *locula*, loge). T. Bot. Qui a *trois loges, qui se partage en trois loges.*

*** TRILOGIE.** s. f. (grec. λόγος, discours). Se dit De trois pièces dramatiques qui se lient ensemble. *Le Barbier de Séville, le Mariage de Figaro et la Mère coupable de Beaumarchais constituent une t.* V. TRAGÉDIE. ‖ * Par ext., se dit D'un poëme divisé en trois parties. *La Divine comédie du Dante est une t. qui comprend trois poëmes, l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis.*

TRIMBALER. v. a. Traîner, mener, porter partout. *Elle trimbale son enfant dans tout le voisinage.* Popul. = TRIMBALÉ, ÉE. part.

TRIMER. v. n. Marcher vite et avec fatigue. *J'ai trimé toute la journée.* Popul.

***TRIMÈRES.** s. m. pl. (gr. μέρος, partie). T. Entom.

Enc. — Dans la *méthode entomologique de Latreille, on désigne* sous le nom de *Trimères* les insectes de l'ordre des *Coléoptères* qui n'ont que trois articles à tous les tarses. Cette section, la moins nombreuse de toutes, ne comprend que trois familles, les *Fongicoles*, les *Aphidiphages* et les *Psélaphiens*.

I. Les *Fongicoles* ont le corps ovale, les antennes plus longues que la tête et le corselet réunis, composées de onze articles et terminées en massue. En outre, *les élytres* recouvrent entièrement l'abdomen et ne sont point tronquées ; les palpes maxillaires sont filiformes, et l'article pénultième des tarses est toujours profondément bilobé. Les genres qui composent cette famille sont pour la plupart exotiques et leurs mœurs sont peu connues. Ces insectes vivent en général sur les champignons ou sous les écorces de quelques arbres. Nous nous contenterons de nommer le genre *Lycoperdine* (*Lycoperdina*), dont plusieurs espèces sont indigènes : telle est la *Lyc. de la Vesse-de-loup* (*Lyc. Bovistæ*), qui est commune aux environs de Paris. Cet insecte (Fig. 1, très-grossie), dont la taille ne dépasse pas 5 millim., est d'un brun luisant, avec les antennes et les pattes fauves.

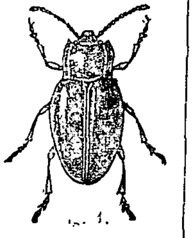

Fig. 1.

II. Les *Aphidiphages* ont le corps hémisphérique, le corselet très-court, les antennes plus courtes que *la tête et le corselet* réunis, composées de onze articles et terminées en une massue triangulaire et comprimée. Ces insectes sont pour la plupart carnassiers ; quelques-uns cependant sont phytophages. Les espèces carnassières se nourrissent, en général, dans tous leurs états, de pucerons, de cochenilles et de kermès, et la quantité qu'ils dévorent de ces petits insectes est innombrable. Le genre principal de cette famille est le g. *Coccinelle* (*Coccinella*). Les insectes qui le composent ont le corps presque hémisphérique, et leur *corselet très-court est presque en forme de croissant*. Plusieurs espèces sont bien connues chez nous sous les noms vulgaires de *Tortues*, et surtout de *Bêtes du bon Dieu* ou de *Vaches à Dieu*. Les Coccinelles, qui sont les premiers insectes qui paraissent au printemps, sont très-répandues sur les arbres et sur les plantes de nos jardins. Lorsqu'on les saisit, elles replient leurs pieds contre leur corps et font sortir par les jointures de la cuisse avec la jambe une humeur jaunâtre d'une odeur désagréable. Le type de ce g. est la *Coccin. à sept points* (*C. septempunctata*) [Fig. 2, très-grossie], qui est d'un rouge orangé avec trois points noirs sur chaque élytre et un autre commun sur la suture. Elle se nourrit surtout de pucerons. Sa larve, très-commune pendant l'été, est noire avec de petits bouquets de poils, trois petites taches rouges de chaque côté et le devant de la tête jaune. — Les *Clypéastres* (*Clypeaster*) ont le corps très-aplati, en forme de bouclier, avec la tête cachée sous un corselet presque demi-circulaire. On trouve le *Clyp. velu* (*Cl. pubescens*), aux environs de Paris, sur des branches mortes et recouvertes de moisissures.

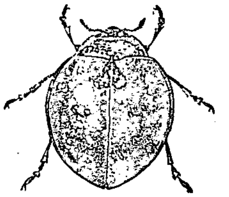

Fig. 2.

III. Les *Psélaphiens se distinguent des familles précédentes*, par leurs élytres courtes, tronquées, et ne recouvrant qu'une partie de l'abdomen, par leur corps long et arrondi postérieurement, par leurs tarses dont tous les articles sont entiers, mais dont le premier est si court, qu'il n'est point apparent au premier coup d'œil, et par leurs antennes claviformes, qui n'offrent quelquefois que six articles. Ces insectes se rencontrent à terre sous les débris des végétaux. Nous nous bornerons à citer les genres *Psélaphe* et *Clavigère*. — Le type du premier est le *Ps. de Heise* (*Pselaphus Heisei*) [Fig. 3, grossie] Cet insecte n'a guère que 2 mill. de longueur. Il est couleur de rouille, et se tient sous les mousses et l'écorce des arbres. On le rencontre en France, et particulièrement aux environs de Paris. — Les *Clavigères* (*Claviger*) n'ont que six articles aux antennes, et sont dépourvus d'yeux apparents. Ils vivent dans les fourmilières. Les Fourmis prennent elles-mêmes le soin de les nourrir ; mais ce n'est point par pure charite. Les Clavigères sécrètent une liqueur sucrée dont les Fourmis sont très-friandes, et ce fait explique tout.

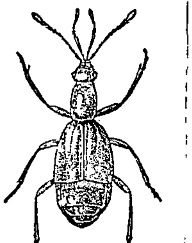

Fig. 3.

TRIMESTRE. s. m. (latin. *trimestris*). Espace de trois mois. *Il a fini son t. Les intérêts sont payés par t. Le premier, le second t. de l'année.* ‖ Ce que l'on paye à quelqu'un au commencement ou à la fin de chaque trimestre. *Payer le t. échu. Recevoir son t.* = TRIMESTRIEL, ELLE. adj. Qui dure trois mois, qui paraît ou qui revient tous les trois mois. *Un recueil t. Des payements trimestriels.*

TRIMÈTRE. s. m. (gr. μέτρον, mesure). T. Versific. latine. Voy. IAMBE.

*** TRIMOURTI.** s. f. T. Relat. Voy. BRAHMANISME.

TRINE. adj. m. (lat. *trinus*, de *tres*, trois). *T. aspect*, se dit De deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque ou de 120 degrés. V. ASTROLOGIE.

TRINGA. s. m. T. Ornith. V. COMBATTANT.

TRINGLE. s. f. Verge de fer ronde et longue qui sert à soutenir des rideaux, des draperies. ‖ Baguette équarrie, longue, plate et étroite, qui sert à plusieurs usages dans la menuiserie. ‖ * Pièce de bois longue et étroite, garnie de clous, de chevilles ou de crochets, auxquels les bouchers, les merciers, etc., suspendent leurs marchandises. = TRINGLER. v. a. Tracer sur une pièce de bois qu'on veut façonner, une ligne droite avec un cordeau frotté de craie ou de sanguine. ‖ TRINGLÉ, ÉE. p.

***TRINITAIRE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la Trinité. *La doctrine t. des Hindous.* = * TRINITAIRE. s. f. Nom vulg. de l'Hépatique à trois lobes. V. RENONCULACÉES. = TRINITAIRES. s. m. pl. V. MERCI.

TRINITÉ. s. f. (lat. *trinus*, triple). T. Théol.

Enc.—THÉOLOGIE.—I. *Du dogme de la Trinité.*— Le mystère de la sainte *Trinité* est un seul Dieu en trois personnes, le *Père*, le *Fils* et le *Saint-Esprit*. Il n'y a qu'un seul Dieu : cette vérité est le fondement de la foi chrétienne, mais cette même foi nous enseigne que l'unité de Dieu est féconde, que la nature divine, sans cesser d'être une, se communique par le Père au Fils, et par le Père et le Fils au Saint-Esprit, sans aucune division ou diminution de ses attributs ou de ses perfections. Ces trois personnes sont réellement distinctes : le Père n'est, ni le Fils, ni le Saint-Esprit ; le Fils n'est, ni le Père, ni le Saint-Esprit ; le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils. Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu, et cependant ce ne sont pas trois dieux. La personne du Père, celle du Fils et celle du Saint-Esprit, subsistent dans la nature divine, qui est une seule et même nature en trois personnes, une seule et même divinité. Ainsi, le mot *Trinité* signifie l'unité des trois personnes divines quant à leur nature, et leur distinction réelle quant à leur personne.

Le dogme de la T. est fondé à la fois sur l'Écriture sainte, sur l'enseignement des saints Pères et sur la croyance universelle et constante de l'Eglise. — Jésus-Christ lui-même l'a enseigné formellement quand il a dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». (Matth., XXVIII, 19.) En parlant ainsi, le Sauveur ne voulut certainement pas faire baptiser en un autre nom que celui de Dieu. Cependant il prescrit de baptiser au nom de trois *personnes distinctes* ; il *faut donc que chacune des trois soit véritablement* Dieu, et que la nature ou l'essence divine soit commune à toutes les trois sans aucune division. Aussi les Pères de l'Église et les théologiens font-ils remarquer que Jésus-Christ a dit *au nom*, sans se servir du pluriel, afin de marquer l'unité de la nature divine. Jésus-Christ dit encore à ses disciples : « *Je* prierai mon *Père*, et il vous donnera un *autre Paraclet*, afin qu'il demeure avec vous pour toujours ». (Jean, XIV, 16) ; et ailleurs : « Quand viendra le *Paraclet* que *je* vous enverrai de la part de mon *Père*, l'Esprit de vérité qui procède du Père, c'est lui qui rendra témoignage de *moi* ». (Jean, XV, 26.) Les apôtres s'expriment dans le même sens et établissent clairement la distinction de trois personnes en Dieu. Ainsi, saint Paul dit aux Corinthiens : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit, soient avec vous tous. » Mais saint Jean surtout formule le dogme de la T. de la façon la plus expresse, dans ce passage dont on a essayé en vain de contester l'authenticité : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit ; et ces trois personnes ne sont qu'un seul : *et hi tres unum sunt.* » (I *Epit.*, V, 7.) — Malgré ces textes formels, l'incompréhensibilité du dogme de la T. a été cause que, dès les premiers siècles de l'Église, certains hérésiarques, tels que Praxéas, Noët, Sabellius et Paul de Samosate, ont prétendu le nier et ont rejeté la distinction des trois personnes divines, tandis que, d'autre part, les plus anciens Pères professent de la manière la plus explicite la croyance en un seul Dieu en trois personnes. Ainsi, saint Ignace, évêque d'Antioche, qui a souffert le martyre l'an 107 après J.-C., écrivait aux Magnésiens : « Ayez soin de vous affermir de plus en plus dans la doctrine du Seigneur et des apôtres, afin que vous réussissiez heureusement en tout ce que vous entreprenez, soit pour le corps, soit pour l'âme, par la foi et par la charité, dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit..... Obéissez à l'évêque, et soyez soumis les uns aux autres, comme Jésus-Christ l'a été à son Père dans le cours de sa vie mortelle, et comme les apôtres l'ont été à Jésus-*Christ, au Père et au Saint-Esprit.* » *On lit dans la lettre de l'É*glise de Smyrne, au sujet du martyre de saint Polycarpe, en 166 : « Unis aux apôtres et à tous les justes, bénissons avec joie Dieu, le Père tout-puissant, et Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sauveur de nos âmes, le maître des corps et le pasteur de toute l'Église catholique, et le Saint-Esprit, par qui nous connaissons toutes choses. » Athénagore, dans l'Apologie pour les chrétiens qu'il adressa à Marc-Aurèle, exprime en plusieurs endroits la croyance de tous les chrétiens : « Qui donc ne s'étonnerait qu'on ose appeler athées ceux qui confessent Dieu le Père, et Dieu le Fils, et le Saint-Esprit, unis entre eux par la puissance et distingués en ordre... Nous faisons peu de cas de cette vie, nous qui espérons la vie future, si nous connaissons Dieu et son Verbe, l'union du Fils avec le Père, l'union du Père avec le Fils, l'union du Saint-Esprit, du Fils et du Père, avec la distinction de ces trois personnes dans l'unité... Nous admettons Dieu le Père, et le Fils et le Saint-Esprit, qui sont trois personnes distinctes, mais unies entre elles, n'ayant qu'une seule et même puissance. » Saint Irénée, évêque de Lyon sur la fin du second siècle, écrit : « L'Église, répandue dans tout l'univers jusqu'aux extrémités de la terre, a reçu des apôtres et de leurs disciples la foi en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a créé le ciel et la terre, et en un seul Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui s'est incarné pour notre salut, et au

Saint-Esprit, qui a prédit par les prophètes ce qui regarde l'avénement de Jésus Christ. » Dans son livre intitulé le *Pédagogue*, écrit vers l'an 194, saint Clément d'Alexandrie s'écrie : « O prodige ! ô mystère ! Il n'y a qu'un seul Dieu de toutes choses, et un seul Verbe de toutes choses, et un seul Saint-Esprit qui est partout ! » Tertullien, qui a réfuté l'hérésie antitrinitaire de Praxéas ; saint Hippolyte, qui a combattu celle de Noët ; saint Denys d'Alexandrie, qui a écrit contre l'hérésiarque Paul de Samosate, et la plupart des Pères du IIIe siècle, ont exprimé en termes très-formels la croyance universelle de l'Église au dogme de la T. Enfin, au commencement du IVe siècle, l'an 325, l'Église, réunie en concile œcuménique à Nicée, proclama solennellement la foi chrétienne au sujet de la T., et anathématisa Arius, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Assemblée de même à Constantinople, environ un demi-siècle plus tard, en 381, l'Église réitèra sa solennelle profession de foi et anathématisa Macédonius, qui niait la divinité du Saint-Esprit. Aussi les sociniens et les hérétiques modernes qui ont attaqué la T., sont-ils obligés de convenir que, depuis ces deux grandes assemblées, le dogme dont il s'agit a été universellement professé par tous les chrétiens. Ils ne contestent que pour les trois premiers siècles. Or, les seuls passages que nous avons cités, parmi une foule d'autres, suffisent pour montrer leur erreur. D'ailleurs, au commencement du Ve siècle, saint Augustin écrivait déjà : « Tous les auteurs catholiques anciens ou modernes que j'ai pu lire, et qui avant moi ont écrit sur la Trinité, qui est Dieu, ont entendu enseigner, d'après les Écritures, que le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, d'une seule et même substance, forment l'unité divine par leur inséparable égalité ; et qu'il n'y a pas pour cela trois dieux, mais un seul Dieu, quoique le Père, qui a engendré le Fils, soit autre que le Fils, et que le Fils, qui est engendré du Père, soit autre que le Père ; et que le Saint-Esprit ne soit ni le Père ni le Fils, mais seulement l'Esprit du Père et du Fils, étant lui-même coégal au Père et au Fils, et appartenant à l'unité de la Trinité. C'est là ma foi, parce que c'est la foi catholique. »

II. *De la distinction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* — Il est de foi que les trois personnes divines sont distinctes entre elles : le Père n'est ni le Fils, ni le Saint-Esprit ; le Fils n'est ni le Père, ni le Saint-Esprit ; le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils. Cependant ces trois personnes, ainsi que l'enseigne l'Église, ont toutes trois une seule et même substance ; elles sont toutes coéternelles, consubstantielles, coégales en toutes choses à raison de l'unité parfaite de la substance divine qui est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et qui est indivise et tout entière dans chaque personne. « Il faut donc, dit le cardinal Gousset, chercher ailleurs que dans la substance divine ce qui distingue le Père, le Fils et le Saint-Esprit. En effet, ce qui les distingue, ce sont les propriétés *relatives* ou *personnelles*, qu'on appelle aussi simplement *relations*. Or, les propriétés relatives sont la *Paternité*, la *Filiation* et la *Spiration*. La paternité distingue le Père du Fils et du Saint-Esprit, qui n'ont ni l'un ni l'autre la qualité de Père ; la filiation distingue le Fils du Père et du Saint-Esprit, qui ne sont point engendrés ; la spiration, en tant qu'elle est *passive*, distingue le Saint-Esprit du Père et du Fils. La paternité constitue la personne du Père qui n'est d'aucun autre ; il est le principe du Fils et le principe du Saint-Esprit conjointement avec le Fils. La filiation constitue la personne du Fils, qui est engendré du Père, et qui, avec le Père, est un seul et même principe, d'où procède le Saint-Esprit. La spiration constitue la personne du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils ; le Père et le Fils sont l'un et l'autre le principe de la spiration qui produit le Saint-Esprit. Ainsi, la personne du Père vient en premier lieu, et se nomme la *première personne* de la Trinité ; la personne du Fils vient en second lieu, et se nomme la *seconde personne ;* la personne du Saint-Esprit vient en troisième lieu, et se nomme la *troisième personne.* Néanmoins ces trois personnes sont éternelles. — Quand il s'agit d'exprimer l'origine de la seconde et de la troisième personne de la sainte Trinité, continue l'éminent théologien, on doit se conformer au langage de l'Église, et distinguer la *Génération* du Fils de la *Procession* du Saint-Esprit. Le Fils, en effet, est *engendré* et non *procédant ;* le Saint-Esprit est *procédant* et non *engendré.* 1° Il est de foi que le Fils est engendré du Père et du Père seul, *Filius à Patre solo est genitus*, car, suivant les symboles de Nicée et de Constantinople, nous devons croire en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, *genitum, non factum.* 2° Il est aussi de foi que le Saint-Esprit procède du Père, comme il est dit dans le symbole de Constantinople, conformément à l'enseignement des Livres saints et des Pères de l'Église. 3° Il est encore de foi que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. » Ce dernier article, bien que certains auteurs l'aient accusé de nouveauté et que l'Église grecque le repousse, a toujours été professé par l'Église catholique. Suivant saint Jean Chrysostôme, « le Saint-Esprit, procédant du Père et du Fils, distribue ses dons à chacun comme il lui plaît. » Saint Augustin et saint Ambroise s'expriment sur la procession du Saint-Esprit de la manière la plus formelle : « Nous ne pouvons pas dire, écrit le premier, que le Saint-Esprit ne procède pas aussi du Fils ; car ce n'est point en vain que le Saint-Esprit est appelé l'Esprit du Père et du Fils. » « Le Saint-Esprit, dit le second, n'est pas séparé du Père ni du Fils, parce qu'il procède du Père et du Fils. » Bien plus, plusieurs conciles œcuméniques des plus anciens, notamment celui d'Éphèse (431), celui de Chalcédoine (451) et celui de Constantinople (553), ont approuvé la lettre célèbre adressée, vers l'an 430, par saint Cyrille d'Alexandrie, à l'hérésiarque Nestorius, lettre où l'on remarque le passage suivant : « Quoique le Saint-Esprit subsiste en sa propre personne, si on le considère en lui-même et en tant qu'il est le Saint-Esprit et non le Fils, il n'est cependant point étranger au Fils, puisqu'il est appelé l'Esprit de vérité, et que Jésus-Christ est la vérité : par conséquent, il procède du Fils, comme il procède de Dieu le Père. » Ainsi donc, lorsque le concile œcuménique de Florence, de 1439, ajouta au symbole l'expression *Filioque*, il ne fit que formuler plus explicitement la croyance de l'Église, afin de prémunir les fidèles contre toute équivoque. Il n'innova donc point lorsqu'il définit solennellement comme une vérité de foi que tout chrétien doit croire et professer : « Que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, qu'il a son essence et son être subsistant du Père et du Fils tout ensemble, et qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et d'une seule spiration. » — Nous terminerons en disant ce que l'on doit entendre quand on parle de la mission des personnes divines. « La *Mission*, dans les personnes divines, dit le savant théologien que nous venons de citer, est l'envoi de l'une de ces personnes par une autre, pour opérer parmi les hommes quelque effet extérieur et sensible. Telle est la mission du Fils, que le Père a envoyé sur la terre pour le salut du genre humain ; telle est celle du Saint-Esprit que le Père et le Fils ont envoyé aux apôtres le jour de la Pentecôte. La mission, prise activement, est propre à la personne qui envoie ; en tant qu'elle est passive, elle devient propre à la personne qui est envoyée. Comme le Père n'est d'aucun autre, il ne peut être envoyé par les autres personnes divines ; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le Fils ; et le Père et le Fils, étant l'un et l'autre le principe d'où le Saint-Esprit procède, envoient le Saint-Esprit. Le Saint-Esprit n'est, ni le principe du Père, ni le principe du Fils ; c'est pourquoi il n'envoie ni le Père ni le Fils. Quand il est dit que Jésus-Christ est envoyé par l'Esprit de Dieu, cela doit s'entendre de Jésus-Christ comme homme et non comme Fils de Dieu ; car, comme Fils de Dieu, il ne procède point du Saint-Esprit ; c'est, au contraire, le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils. Outre la mission visible du Fils qui s'est incarné, et celle du Saint-Esprit qui est descendu sur les apôtres, on distingue la mission invisible par laquelle l'Esprit-Saint se communique aux justes. Vainement les ennemis de la sainte Trinité voudraient se prévaloir du terme *mission*, en prétendant que le Fils et le Saint-Esprit ne sont que des envoyés du Père céleste, qu'ils sont inférieurs à Dieu, ou qu'ils n'expriment que de simples opérations de sa part à l'égard des hommes. Les missions divines n'expriment pas seulement les opérations de Dieu à l'égard du genre humain ; elles se rapportent à la génération du Verbe et à la procession du Saint-Esprit, et distinguent la personne qui envoie de la personne qui est envoyée, sans les séparer l'une de l'autre, les laissant toujours unies entre elles par l'unité de la nature divine, qui est commune au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. » — Voy. la *Théologie dogmatique* de son Em. le cardinal Gousset, et les grands traités du P. Pétau et du P. Thomassin, intitulés tous les deux : *Dogmes théologiques.*

TRINÔME. s. m. (gr. νομὴ, part). T. Algèbre. Toute quantité composée de trois termes.

* **TRINQUART.** s. m. T. Mar. Petit bâtiment qui sert, sur les côtes de la Manche, à la pêche du hareng.

TRINQUER. v. n. (allem. *trinken*, boire). Boire en choquant les verres et en se provoquant l'un l'autre. *Trinquons. Il aime à t.* Fam.

TRINQUET. s. m. T. Marine. Le mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines. || * T. Jeu. V. PAUME. = TRINQUETTE. s. f. T. Mar. V. VOILE.

TRIO. s. m. T. Musiq. Mot italien qui signifie Morceau de musique à trois parties. *T. vocal, instrumental. Chanter, jouer, exécuter un t. Le t. de Guillaume Tell. Ce compositeur a fait de beaux trios.* || Fig. et par raillerie, *C'est un beau t.*, se dit de Trois personnes réunies, ou qui sont liées ensemble de parenté, d'intérêts, d'opinions.

* **TRIOBOLE.** s. m. T. Ant. V. MONNAIE.

* **TRIOECIE.** s. f. (gr. οἰκία, demeure). Voy. BOTANIQUE.

TRIOLET. s. m. T. Versif. et Musiq.

Enc. — Le *Triolet* est une petite pièce de poésie qui ne contient que huit vers, ordinairement de huit syllabes. Le premier vers est répété trois fois, et c'est de cette triple répétition que vient le mot de *triolet*. Le quatrième vers est le même que le premier, et il est suivi d'un repos. Le septième et le huitième sont de même la répétition des deux premiers, et ils doivent être enchaînés par le sens à ce qui les précède. Le mélange des rimes n'est pas déterminé. Le t. a de la grâce, lorsque l'idée qui en forme le fond est agréable, et que les refrains arrivent sans effort. Nous citerons le suivant qu'on doit au poëte Ranchin :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai !
Je vous vis et je vous aimai ;
Et ce dessein vous plut, Sylvie.
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.

En termes de Musique, on appelle *Triolet* un petit groupe de trois notes qui équivaut à la valeur de deux dans la mesure, et sur lequel on place ordinairement le chiffre 3. Deux triolets réunis en croches, doubles croches ou triples croches, etc., portent le chiffre 6 et s'appellent *Sixtines* ou *Sextolets*.

TRIOMPHAL, ALE. adj. Qui appartient au triomphe. *Char t. Arc t. Couronne triomphale. Marche triomphale. Ornements triomphaux.* = TRIOMPHALEMENT. adv. En triomphe. = TRIOMPHANT, ANTE. adj. Qui triomphe. *Il a vaincu ses ennemis, il est t., il est glorieux et t.* — Famil., *Air t.*, L'air de confiance et de contentement que donne un succès obtenu ou espéré. || Victorieux, qui a vaincu. *Le parti t. Il est sorti t. de la lutte. Bras t. Armes triomphantes.* — *Eglise triomphante*, V. ÉGLISE. || Pompeux, superbe. *On ne vit jamais d'entrée si triomphante.* Vieux. = TRIOMPHATEUR. s. m. Le général d'armée qui entrait en triomphe à Rome après une victoire. || Par ext., Celui qui a remporté une victoire.

TRIOMPHE. s. m. (latin. *triumphus*). Honneur accordé chez les Romains à des généraux d'armée après de grandes victoires. — Par extens., *Porter quelqu'un en t.*, Le soulever de terre, le porter sur les bras pour lui faire honneur. *Son entrée fut un t., un véritable t.*, On l'accueillit à son arrivée, par de grandes démonstrations de joie, d'enthousiasme, etc. *Jour de t.*, Jour marqué par quelque événement glorieux, par quelque grand avantage qu'on a remporté sur ses ennemis ou sur ses rivaux. *Ce fut pour lui un jour de t.* || Victoire, grand succès militaire. *Les triomphes de ce prince. Les triomphes d'Alexandre.* || Par analog., se dit encore De tout succès éclatant, signalé. *J'ai été témoin de votre t. J'ai joui de votre t. C'est un beau t.* — *C'est son t.*, se dit D'une chose où quelqu'un excelle, où il réussit particulièrement. *Ce rôle est le t. de cet acteur.* || Figur., *Le t. de la vertu, de la vérité, etc.*, Les victoires que la vertu, que la vérité remportent sur le vice, sur l'erreur, etc. — Poétiquem., *Le t. de l'amour, le t. de la beauté, de l'éloquence*, Les grands effets de l'amour, de la beauté, etc.

Enc. — On désignait sous ce nom, chez les Romains, la procession solennelle qui avait lieu lors de la rentrée à Rome d'un général victorieux.

I. Denys d'Halicarnasse rapporte l'origine de cette institution à Romulus lui-même, lorsque ce prince rentra à Rome avec son armée victorieuse, après avoir défait les Céciniens et tué de sa propre main Acron leur chef ou leur roi. Mais Plutarque ne regarde point cette entrée comme un véritable tr., car, dans un tr., le général victorieux était toujours monté sur un quadrige : or, toutes les statues triomphales de Romulus qui se voyaient de son temps étaient des statues pédestres. Il ajoute que Tarquin l'ancien, selon les uns, ou Publicola, selon d'autres, fut le premier qui triompha sur un char. A l'appui de cette opinion, on trouve que le premier tr. dont il soit fait mention dans Tite-Live est celui de Tarquin, après sa victoire sur les Sabins. Quoi qu'il en soit, un tr. régulier (*justus triumphus*) était considéré comme l'apogée de la gloire militaire, et, comme tel, il était la chose la plus ardemment ambitionnée par tout général romain. — Lorsqu'un général avait remporté une victoire décisive ou conquis une province, il adressait au sénat une dépêche entourée de laurier et contenant le récit de ses exploits. Si ces nouvelles lui paraissaient satisfaisantes, le sénat ordonnait de publiques actions de grâces, ce qui presque toujours présageait le tr. La guerre terminée, le général revenait à Rome avec son armée, ou lui enjoignait de le rejoindre à un jour donné ; mais il n'entrait point dans la ville avant la décision du sénat. Celui-ci s'assemblait dans le temple de Bellone ou d'Apollon, et examinait s'il y avait lieu ou non à accorder le tr. Bien que ce corps eût un pouvoir discrétionnaire en cette matière, néanmoins il observait en général avec la plus grande rigueur les règles suivantes : 1° Nul ne pouvait triompher, s'il n'était dictateur, consul ou préteur. C'est pour ce motif que P. Scipion ne put obtenir les honneurs du tr. lorsqu'il eut chassé d'Espagne les Carthaginois, car il y commandait *sine ullo magistratu.* 2° Le général devait avoir été *in imperio* à l'époque de la victoire remportée, et l'être encore au moment de la célébration du tr. Cependant, plus tard, l'usage s'introduisit d'accorder une prorogation (*prorogatio imperii*) au général dont la charge était expirée. Le premier, dit-on, qui obtint cette faveur fut L. Publilius Philo. 3° La guerre devait avoir été faite ou la bataille gagnée sous les auspices, dans la province et avec les troupes du général qui aspirait au tr. Ainsi, quand une bataille avait été gagnée par le lieutenant d'un général absent de l'armée, l'honneur de la victoire appartenait, non au lieutenant, mais au général, attendu qu'elle avait été remportée sous les auspices de ce dernier. 4° Il fallait en outre que 5000 ennemis au moins fussent restés sur le champ de bataille, que l'avantage remporté ne fût pas une revanche prise après une défaite, et qu'enfin la perte des Romains fût petite comparativement à celle des ennemis. 5° Il fallait de plus que la victoire remportée l'eût été sur les ennemis extérieurs de la république, une guerre civile ne pouvant donner lieu au tr. C'est pour cette raison qu'il n'y eût pas de tr. après la victoire de Catulus sur Lépide, d'Antoine sur Catilina, de Cinna et de Marius sur les partisans de Sylla, de César sur Pompée, et, lorsque César se fit décerner le tr. après la défaite des fils de Pompée, il souleva contre lui l'animadversion publique. 6° Il fallait aussi que la guerre eût eu pour résultat d'agrandir la république. En conséquence, on n'accorda point le tr. à Fulvius pour avoir repris Capoue sur les Carthaginois. 7° Enfin, le pays contre lequel on avait fait la guerre devait être entièrement subjugué et pacifié, de sorte que l'armée pût revenir à Rome, la présence des soldats victorieux étant une condition indispensable du tr. C'est pour ce motif que le tr. fut refusé à Marcellus après la prise de Syracuse. — Bien que le sénat prétendit avoir seul le droit de décerner le tr., cependant on vit plusieurs fois le peuple l'accorder à un général victorieux, malgré la résolution contraire des sénateurs. C'est ainsi que, nonobstant la décision du sénat, les tribus décernèrent les honneurs du tr. aux consuls Valerius et Horatius (446 avant J.-C.) et à C. Marcius Rutilus (356), le premier dictateur plébéien. Le consul L. Posthumius Megellus (294) entra même en tr. à Rome, malgré l'opposition du sénat et de sept tribus sur dix. Enfin, le consul Appius Claudius Pulcher (143) se décerna lui-même le tr., nonobstant le refus du sénat et du peuple. Mais il fit monter sur son char sa fille Claudia, qui était vestale, et dut à cette intervention de ne pas être arrêté par les tribuns. Toutefois il était rare qu'un général à qui l'on refusait le tr. eût recours à de tels moyens. Il se contentait de se rendre processionnellement, suivi de ses troupes et du peuple, sur le mont Albain, qui était situé en dehors de l'enceinte de Rome, et il y offrait un sacrifice solennel dans le temple de Jupiter : c'est ce qu'on appelait « triompher sur le mont Albain ». Cet usage fut introduit l'an 231 av. J.-C., par le consul C. Papirius Maso. Il fut dans la suite imité par Marcellus, Q. Minutius, et plusieurs autres.—Lorsque le sénat décernait le tr., il votait une somme destinée à en payer les dépenses, et l'un des tribuns, *ex auctoritate senatus*, proposait un plébiscite pour accorder au général victorieux le droit de reprendre son commandement le jour de sa rentrée dans Rome, car le pouvoir d'un général expirait aussitôt qu'il franchissait les portes de la cité. C'est pour ce motif qu'un général qui sollicitait le tr. restait hors de la ville jusqu'à la décision du sénat.

II. A l'origine, la cérémonie du t. était d'une grande simplicité. Les chefs de l'armée vaincue et les autres prisonniers précédaient le char du triomphateur ; les étendards militaires étaient portés devant les troupes, qui venaient ensuite chargées de leur butin ; enfin, derrière les soldats marchait la multitude du peuple, chantant des chants de victoire, se livrant à la joie et donnant cours à ses plaisanteries, comme cela avait toujours lieu en pareil cas. Plus tard, le tr. fut entouré d'une pompe et d'une splendeur extraordinaires, et présentait un spectacle des plus imposants. Lorsque le jour fixé était arrivé, la population tout entière en habits de fête se répandait dans les lieux que devait parcourir le cortége triomphal. Les uns stationnaient sur les degrés des édifices publics qui entouraient le forum et tout le long de la voie Sacrée ; les autres montaient sur des échafaudages dressés à cet effet, qui permettaient de jouir parfaitement du spectacle. Tous les temples étaient ouverts ; les images des dieux étaient toutes décorées de guirlandes de fleurs, et l'encens brûlait sur tous les autels. Quant au triomphateur, après avoir harangué ses soldats, loué leur valeur, décerné des récompenses à ceux qui s'étaient le plus distingués, et distribué à chaque homme une somme d'argent en raison de la valeur du butin, il montait sur le char de t. et s'avançait vers la porte Capène, appelée pour cela porte Triomphale (*porta triumphalis*). Là, il rencontrait le sénat ayant en tête les magistrats de la cité. Alors le cortége défilait dans l'ordre suivant : 1° Le sénat précédé des magistrats ; 2° un corps de trompettes ; 3° une suite de chariots chargés des dépouilles enlevées à l'ennemi ; les plus remarquables par leur richesse étaient disposées de façon à être vues de tout le monde. Des inscriptions en grosses lettres indiquaient les noms des nations vaincues et des provinces conquises. Des modèles de bois ou d'ivoire représentaient les villes qui avaient été prises. Des peintures représentaient de même les fleuves, les montagnes et les curiosités naturelles des régions subjuguées. Enfin, on portait sur des estrades l'or et l'argent monnayés ou en lingots, les armes prises sur l'ennemi, les tableaux, les statues, les objets d'art de tout genre enlevés aux nations vaincues ; 4° une troupe de joueurs de flûte ; 5° les bœufs blancs aux cornes dorées et ornés de guirlandes et de bandelettes, qui étaient destinés aux sacrifices : derrière ces animaux marchaient les prêtres, les victimaires et leurs assistants portant des patères et autres instruments sacrés ; 6° les éléphants ou les animaux curieux indigènes du pays conquis ; 7° les armes et les insignes des chefs ennemis ; 8° ces chefs eux-mêmes et ceux de leurs parents qui avaient été faits prisonniers, suivis de tous les captifs enchaînés ; 9° les couronnes et autres objets, témoignages de gratitude et de respect, décernés au triomphateur par les rois et les Etats alliés ; 10° les licteurs, marchant sur une seule file et ayant leurs faisceaux enlacés de lauriers ; 11° le triomphateur, monté sur un char circulaire et fermé tout autour, que traînaient quatre chevaux quelquefois, mais rarement blancs. (La Fig. ci-jointe, qui représente le revers d'une médaille des Antonins, en donne une idée.) Les panneaux de ce char étaient décorés de sculptures d'ivoire ; de là vient que le char triomphal est parfois appelé *currus eburneus*. Le triomphateur était revêtu d'une tunique brodée de palmes (*tunica palmata*), et d'une toge également ornée de broderies (*toga picta*). Sa main droite tenait une branche de laurier, et sa gauche un sceptre ; enfin son front était ceint d'une branche du laurier de Delphes. En même temps un esclave public, placé derrière, tenait au-dessus de sa tête une couronne d'or étrusque enrichie de pierreries. Souvent le triomphateur était accompagné sur son char par ses plus jeunes enfants ou par ses amis les plus chers. Si l'on en croit Tertullien, l'esclave qui tenait la couronne d'or répétait de temps à autre au triomphateur, comme pour empêcher qu'il ne se crût au-dessus de la nature humaine : ***Respice post te, hominem memento te.*** 12° Les fils aînés du général, ses lieutenants, les tribuns militaires et les chevaliers, tous à cheval, accompagnaient le char triomphal ; 13° enfin, derrière eux venaient les soldats des légions, portant des branches de laurier dans leurs mains et des guirlandes du même feuillage autour de leur tête. Les uns poussaient le cri : *Io triumphe*, ou chantaient des hymnes aux dieux, tandis que les autres échangeaient des plaisanteries et des railleries souvent fort grossières et fort blessantes pour le triomphateur ; mais, ce jour-là, les soldats avaient pleine liberté de tout dire. Pendant le cours de sa marche, la procession passait sous un ou plusieurs portiques de bois érigés dans les rues principales. Ces portiques, plus ou moins richement ornés, étaient appelés ***Arcs de triomphe*** (***arcus triomphales***) ; mais on les démolissait après la cérémonie (v. ARC). — Quand le cortége était arrivé au mont Capitolin, on conduisait les principaux d'entre les chefs vaincus dans la prison voisine, où ils étaient aussitôt livrés au bourreau. Une fois ces sacrifices humains accomplis, on immolait les victimes, on offrait une partie des dépouilles à Jupiter, et le triomphateur déposait sa couronne de laurier dans le giron du dieu. Le général assistait ensuite à un festin public qui avait lieu dans le temple même, et auquel les consuls, quoique invités, n'assistaient jamais, afin de laisser au triomphateur les honneurs de la préséance. Après le festin, il revenait chez lui, à la lueur des torches, au son des instruments, et suivi d'un nombreux cortége de citoyens. Ordinairement, la cérémonie du tr. ne durait qu'un jour ; cependant on pouvait la prolonger lorsque le butin était considérable et l'armée fort nombreuse : c'est ainsi que le t. de Flaminius dura trois jours consécutifs. Après le tr., il était d'usage d'assigner au triomphateur, aux frais du trésor public, un terrain pour s'y faire construire une maison, qu'on appelait ***domus triumphalis***. Après sa mort, sa famille avait le droit de déposer ses cendres dans l'intérieur de Rome et de lui ériger des ***statues triomphales***, c.-à-d. des statues où il était représenté sur un char de tr. et la tête ceinte d'une couronne de laurier.—Le ***Tr. naval*** ne différait que par une pompe moindre de celui que nous venons de décrire. Il était surtout caractérisé par l'exposition qu'on y faisait des éperons des navires pris à l'ennemi et par d'autres trophées nautiques. Le premier tr. de ce genre fut décerné à C. Duilius qui, dans la première guerre punique, jeta les fondements de la suprématie maritime de Rome.

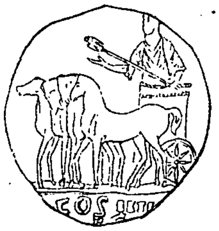

III. Les Romains admettaient encore une sorte de tr. moins solennel et moins pompeux, qu'ils nommaient *Ovation*. Dans l'ovation, ou petit tr., le général victorieux faisait son entrée à pied, et non sur un char traîné par quatre chevaux. Au lieu d'être vêtu de la toge peinte, il portait simplement la toge prétexte ; il se couronnait la tête de myrte et non de laurier, et n'avait pas de sceptre à la main. La procession n'était pas précédée par des trompettes, mais par des joueurs de flûte ; le sénat n'y paraissait point, et le cortége était formé par les chevaliers, les plébéiens et les soldats : parfois même ces derniers n'y figuraient pas. Enfin la cérémonie s'achevait au Capitole, où l'on sacrifiait un bélier (*ovis*) au lieu d'un taureau : de là le nom donné à cette sorte de tr. L'ovation remplaçait le tr. : lorsque l'avantage remporté était trop peu considérable pour que le sénat accordât ce dernier ; lorsque la victoire avait été peu sanglante, ce qui eut lieu pour le consul Posthumius Tubertus, le premier qui reçut cet honneur, vers l'an de Rome 253 ; lorsque la guerre n'était pas complétement terminée, raison qui fit refuser le tr. à Marcellus après son retour de Sicile ; lorsque le général avait eu à combattre des ennemis indignes des armes romaines, comme des pirates ou des esclaves ; et lorsque la guerre n'avait pas été déclarée dans toutes les formes.

IV. A partir de l'empire, les triomphes devinrent extrêmement rares, et ne furent guère accordés qu'aux membres de la famille impériale. Le dernier dont les historiens font mention est celui de Bélisaire, lorsqu'il revint à Constantinople après avoir reconquis l'Afrique sur les Vandales. Le nombre des triomphes qui eurent lieu jusqu'à cette époque s'élève à environ 350. Paul Orose en compte 320 de Romulus à Vespasien, et Pitiscus estime qu'il y en eut 30 de Vespasien à Bélisaire.

TRIOMPHE. s. f. Sorte de jeu de cartes qui ne diffère de l'écarté que parce qu'on n'y écarte pas, et qu'on ne marque pas de point pour le roi. || A certains jeux de cartes, La couleur de la carte qu'on retourne après qu'on a donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut, ou La couleur que celui qui fait jouer a nommée, et qui emporte toutes les autres cartes. *La t. est de cœur. Combien avez-vous de triomphes?*

TRIOMPHER. v. n. (lat. *triumphare*). En parl. Des anciens Romains, Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après quelque grande victoire. *Pompée triompha trois fois. — Scipion triompha de l'Afrique*, Il obtint les honneurs du triomphe pour avoir soumis l'Afrique. || Vaincre par la force des armes. *Ce prince triompha de tous ses ennemis. La discipline militaire triompha de la force et du nombre.* || Fig., Remporter quelque avantage que ce soit sur quelqu'un. *T. de ses adversaires, de ses envieux. T. de quelqu'un dans une discussion. L'innocence a triomphé. Faire t. le bon droit.* || Figur., au sens moral, Vaincre, subjuguer, succomber. *T. de ses passions. Sa sagesse a triomphé de tous les dangers. A la longue, la vérité triomphe de l'erreur.* || Exceller en traitant un sujet, en faisant une chose. *Quand il est sur cette matière, il triomphe. Ce peintre triomphe quand il peint des fleurs, des animaux.* || Être ravi de joie. *Quand on lui parle de ses enfants, elle triomphe.* || Faire vanité d'une chose. *Il triomphe de son crime. Il triomphe d'avoir gagné son procès.*

***TRIONYX.** s. m. (grec. τρεῖς, trois ; ὄνυξ, ongle). T. Erpétol. Voy. CHÉLONIENS.

***TRIOSTEUM.** s. m. (gr. ὀστέον, os). T. Bot. Voy. CAPRIFOLIACÉES.

TRIPAILLE. s. f. collect. Amas de tripes ; ne se dit qu'en termes de mépris ou de dégoût. *Ce n'est que de la t. Un tombereau de tripailles. Des tripailles de morue.*

***TRIPARTI, IE**, et ***TRIPARTIT, ITE.** adj. (lat. *partitus*, divisé). T. Hist. nat. Qui est partagé en trois divisions profondes. *Calice t. Corolle tripartite.* || T. Littér. *Histoire tripartite*, Titre d'un ouvrage historique qui est l'abrégé des histoires d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène.

TRIPE. s. f. Se dit Des intestins des animaux et de certains de leurs viscères. *Cela sent la t. Vendre des tripes. Des tripes à la mode de Caen.* || T. Cuis. *Œufs à la t.*, Œufs durs coupés par tranches et fricassés. || * T. Tanneur. *Cuir en tripes*, V. CUIR. || *T. de velours*, ou simpl. *Tripe*, Étoffe veloutée dont l'endroit est de laine et le fond de fil de chanvre. = TRIPERIE. s. f. Lieu, boutique où l'on vend des tripes. = TRIPETTE. s. f. Petite tripe. Pop., *Cela ne vaut pas t.*, Cela ne vaut rien.

***TRIPHASIA.** s. m. (gr. τριφάσιος, triple). T. Bot. Voy. AURANTIACÉES.

TRIPHTHONGUE. s. f. T. Gram. V. DIPHTHONGUE.

***TRIPHYLLE.** adj. 2 g. (gr. τρεῖς ; φύλλον, feuille). T. Botaniq. Qui est composé de trois pièces. *Calice t. Feuille t.* Voy. FEUILLE.

TRIPIER. adj. m. T. Fauconn. Se dit Des oiseaux de proie ignobles, c.-à-d. qui ne peuvent être dressés. = TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend en détail les issues des animaux tués à la boucherie.

***TRIPLAX.** s. m. (gr. τρίπλαξ, triple). T. Entom. Voy. CLAVIPALPES.

TRIPLE. adj. 2 g. (lat. *triplex*). Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. *Des souliers à t. semelle. Un bâtiment à t. étage.* — Figur. et fam., *Un menton à t. étage*, Un menton qui descend fort bas, et qui fait plusieurs plis. || T. Mus. *T. croche*, V. NOTATION. = TRIPLE. s. m. Trois fois autant. *Neuf est le t. de trois. Je vous payerai le t. Rendre au t. Augmenter du t.* = TRIPLEMENT. s. m. L'action de tripler, augmentation jusqu'au triple. *Le t. d'un capital, d'une taxe.* = TRIPLEMENT. adv. En trois façons. *Il est t. coupable. A mon avis, il a t. raison.* = TRIPLER. (lat. *triplicare*) v. a. Prendre trois fois le même nombre. *T. un nombre. Triplez deux, vous aurez six. Triplez la somme.* = TRIPLER. v. n. Être augmenté au triple. *Depuis ce temps la somme a triplé. Cette terre a triplé de valeur.* = TRIPLÉ, ÉE. part. || T. Math. *Raison triplée*, Le rapport qui est entre des cubes. = TRIPLICATA. s. m. La troisième copie, la troisième expédition d'un acte. *Délivrer un t. Expédier un acte en t.* = TRIPLICITÉ. s. f. Nombre ou quantité triplée ; qualité de ce qui est triple. *Dans cette pièce, il y a t. d'action.* Peu us. || En T. Théol., se dit De la Trinité. *Dans la Trinité, il y a t. de personnes, mais non t. de substances.*

TRIPOLI. s. m. T. Minér.

Enc. — Le *Tripoli* est une substance minérale pulvérulente, d'apparence argileuse, âpre au toucher, et composée en très-grande partie de particules de silice presque impalpables, réunies en feuillets minces. On distingue des tripolis d'origines diverses : les uns sont des argiles torréfiées naturellement par les feux des volcans ou des houillères embrasées, ou bien des schistes altérés par la décomposition spontanée des pyrites qui les accompagnent ; les autres, et c'est le cas le plus ordinaire, sont formés presque exclusivement de carapaces siliceuses de Diatomacées (v. DIATOMACÉES). Quant à leur couleur, elle varie du jaune pâle au rougeâtre. — Les tripolis, à raison de leur dureté, servent à polir les pierres dures, le verre et les métaux. On les délaye le plus souvent avec de l'eau, quelquefois avec de l'huile, ou bien encore on les mêle avec un tiers de soufre, et l'on étend le mélange sur un cuir pour s'en servir. La plus grande partie du t. du commerce se tirait autrefois de la ville de Tripoli, en Barbarie ; de là le nom sous lequel on désignait cette substance. On estime surtout le t. dit de Venise, qui vient de l'île de Corfou ; mais on emploie également les tripolis de Toscane, de Bohême, d'Auvergne et de Bretagne.

TRIPOT. s. m. (latin. *tripudium*, saut). T. Jeu de paume. Lieu pavé de pierre ou de carreau et entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume. *T. couvert, découvert.* On dit maintenant *Jeu de paume.* || Par ext., se dit D'une maison de jeu, ainsi que D'une maison où s'assemble mauvaise compagnie. *Il perdit tout son argent dans un t. Il ne fréquente que des tripots.* || Fam. et par dénigrement, *Le t. comique*, se dit D'une assemblée de comédiens. = TRIPOTAGE. s. m. Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. *Ces femmes, en essayant de faire des confitures, ont fait un étrange t.* || Fig., Assemblage confus de choses qui ne s'accordent point. *Je n'entends rien à ce t.* || Fig., se dit encore Des intrigues, des calomnies, des médisances qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde entre des personnes. *Je le crois incapable de faire un pareil t.* = TRIPOTER. v. n. Brouiller, mélanger différentes choses ensemble, et en faire quelque chose de mauvais ou de malpropre. *Ces enfants ont tripoté tout le jour avec de la terre et de l'eau.* || Figur., en parl. d'affaires, signifie aussi Brouiller. *Il est entré dans cette affaire pour l'accommoder ; mais il a tripoté* *de telle sorte, qu'il a tout gâté.* || Figur., signif. encore, Intriguer, calomnier, médire dans la vue de brouiller une affaire, de semer la discorde entre des personnes. *C'est un homme qui aime à t.* = TRIPOTER. v. a. Se dit dans les trois acceptions qui précèdent. *Qu'est-ce que vous tripotez-là pour avoir les mains si sales? Je ne sais ce qu'ils tripotent ensemble. C'est un tel qui a tripoté tout cela.* || TRIPOTÉ, ÉE. part. = TRIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues. — Les mots *Tripotage*, *Tripoter* et *Tripotier* sont tous les trois du langage familier.

* **TRIPSACUM.** s. m. (gr. *τρίψις*, mouture). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **TRIPTYQUE.** s. m. T. Archéol. Voy. DIPTYQUE.

TRIQUE. s. f. (allem. *strich*, coup?). Gros bâton. *On lui donna des coups de t.* Popul. = TRIQUE-BALE. s. f. T. Artill. Sorte de voiture propre à transporter des pièces de canon. = TRIQUE-MADAME. s. f. Nom vulg. de l'orpin blanc ou petite joubarbe. = TRIQUET. s. m. Espèce de battoir fort étroit dont on se sert pour jouer à la paume.

* **TRIQUÈTRE.** adj. 2 g. (lat. *triquetrum*, triangle). T. Botan. Qui a trois angles saillants séparés par trois angles rentrants. *Tige t.* = TRIQUÈTRE. s. f. T. Numis. Réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds, qu'on trouve sur certaines médailles antiques. *La t. était le symbole particulier de la Sicile.*

TRIRÈGNE. s. m. La tiare du pape.

TRIRÈME. s. f. T. Antiq. Voy. GALÈRE.

TRISAÏEUL, EULE. s. Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. *Louis XIII était t. de Louis XV.*

TRISECTION. s. f. [On prononce l'S fortement.]

Enc. — En termes de Géométrie, on donne le nom de *Trisection* à toute opération qui a pour objet de diviser une chose en trois parties égales ; mais il se dit surtout de la division d'un angle en trois angles égaux. Le problème de la t. de l'angle est célèbre dans l'histoire des mathématiques. Ce problème est insoluble par la géométrie élémentaire, c.-à-d. à l'aide seulement de la règle et du compas. Sa solution dépend d'une équation du troisième degré ; mais on peut l'effectuer au moyen des sections coniques et de quelques autres courbes, comme la quadratrice. Pappus d'Alexandrie est le premier qui ait donné cette solution, en montrant qu'on peut obtenir la t. de l'angle au moyen d'une hyperbole.

TRISMÉGISTE. adj. m. (gr. *τρεῖς*, trois ; *μέγιστος*, très-grand). T. Myth. Surnom donné par les Grecs au Mercure égyptien ou Hermès. = TRISMÉGISTE. s. m. T. Typogr. Voy. CARACTÈRE.

* **TRISMUS.** s. m. [On fait sentir l'S finale.] (grec. *τρισμὸς*, de *τρίζειν*, grincer). T. Méd. V. TÉTANOS.

* **TRISPERME.** adj. 2 g. (gr. *σπέρμα*, graine). T. Bot. Qui renferme trois graines.

* **TRISPLANCHNIQUE.** adj. et s. m. (grec. *σπλάγχνον*, viscère). T. Anat. V. NERVEUX.

TRISSYLLABE. adj. 2 g. et s. m. Qui est composé de trois syllabes. *Le mot* amitié *est t., est un trisyllabe.*

TRISTE. adj. 2 g. (latin. *tristis*). Affligé, chagrin, mélancolique. *Il est si t., qu'il ne saurait parler. Il est fort t. de la mort de sa sœur. T. à mourir. Il est naturellement t. Avoir l'air t., le visage t., la figure t., une figure t. Avoir l'œil, le regard t.* Se dit aussi Des animaux. *Parmi les chiens, les lévriers sont tristes.* — Fam., *Avoir une t. figure, une t. mine*, Avoir mauvaise mine. *Faire t. mine*, Avoir la mine chagrine. *Faire t. mine à quelqu'un*, Le recevoir très-froidement, ou Lui faire un mauvais accueil. *Faire une t. figure quelque part*, Y avoir l'air gêné, s'y trouver déplacé et mal à l'aise. — Fam., *Cet homme a le vin t.*, Lorsqu'il a bu, il est tout mélancolique. || Qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie. *Tomber dans une t. et profonde rêverie. J'ai fait de tristes réflexions à ce sujet. Dire un t. adieu.* — Subst., *Les Tristes d'Ovide*, Recueil de pièces élégiaques qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome et à l'empereur Auguste. || Qui inspire de la mélancolie, du chagrin, de l'ennui. *Un t. souvenir. Un t. événement. Un t. spectacle. Je n'ai que de tristes nouvelles à vous donner. Ce chant est bien t. Mener une t. vie. Voilà une campagne bien t. Il faut chasser ces idées tristes.* — Avec l'auxil. *Être* pris impersonn., *Triste* sign. Pénible, fâcheux, difficile à supporter. *Il est t. de se voir traité de la sorte après avoir bien servi. Il est t. d'attendre cet homme-là trois heures pour lui dire un mot.* || Malheureux, funeste, déplorable. *Voilà le t. effet de votre négligence. Cet homme a fait une t. fin. Est-il une destinée plus t. que la sienne?* || Sign. quelquef., Obscur, sombre, ou Qui a un aspect peu agréable. *Cette chambre, cet appartement, cette maison est t. Ce jardin est t. Cette couleur est trop t. — Le temps est t.*, Il est obscur, couvert, etc. || Sign. encore, Qui offre peu de ressources, qui est très-insuffisant, qui est fort au-dessous de ce qu'on a attendu ; dans ce sens, *Triste* précède toujours le subst. *Cet auteur a choisi un t. sujet de poëme. Un t. divertissement. Une t. consolation. Une t. ressource. C'est un t. écrivain. Ce jeune homme est un t. sujet.* — Fam., *Faire un t. repas*, se dit D'un repas où il n'y a point de gaieté, ainsi que D'un repas insuffisant ou mauvais. = TRISTEMENT. adv. D'une manière triste. *Il me regarda t. Il est pauvre et vit bien tristement.*

* **TRISTEMMA.** s. m. (gr. *τρεῖς*, trois ; *στέμμα*, couronne). T. Bot. Voy. MÉLASTOMACÉES.

TRISTESSE. s. f. Affliction, déplaisir, abattement de l'âme, causé par quelque accident fâcheux. *Grande, profonde, extrême t. Être accablé de t. Il est d'une t. mortelle. S'abandonner à la t. La t. se répandit sur son visage. Chasser, dissiper la t.* || Mélancolie de tempérament. *C'est un homme qui est né avec un fond de t.* || Famil., *Tristesse* se dit encore Des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit en attendre. *Les appartements de cette maison sont d'une grande t. Le dîner, le bal, le carnaval a été d'une grande t.* = Syn. V. AFFLICTION.

* **TRITOME.** s. m. (gr. *τρεῖς*, trois ; *τομὴ*, section). T. Entom. Voy. CLAVIPALPES.

TRITON. s. m. T. Mus. Voy. INTERVALLE.

TRITON. s. m. T. Mythol. Se dit Des dieux marins qui ont l'apparence humaine depuis la tête jusqu'à la ceinture, et qui se terminent en poisson. || * T. Zool. Voy. SALAMANDRE et BUCCINOÏDES. = * TRITONIE. s. f. T. Zool. Voy. NUDIBRANCHES.

TRITOXYDE. s. m. Voy. CHIMIE.

TRITURABLE. adj. 2 g. Qui peut être trituré. = TRITURATION. s. f. L'action de triturer, et Le résultat de cette action. = * TRITURE. s. f. Se dit au figuré pour désigner L'habitude, la pratique des affaires. *Ce n'est pas un homme bien savant, mais il a la t. des affaires.* = TRITURER. v. a. (lat. *triturare*). Réduire une substance en parties très-menues ou même en poudre, en la broyant circulairement entre l'extrémité du pilon et le fond du mortier. *T. du quinquina.* || Par anal., *Les dents molaires servent à t. les aliments. Le gésier, dans certains oiseaux granivores, leur sert à t. les grains dont ils se nourrissent.* = TRITURÉ, ÉE. part.

* **TRIUMFETTA.** s. m. T. Bot. V. TILIACÉES.

TRIUMVIR. s. m. [*Trium* se pron. *Triome* dans ce mot et dans les 2 suiv.] (lat. *tres*, trois ; *vir*, homme).

Enc. — A Rome, *Triumvir* était un titre générique qui se donnait à diverses catégories de magistrats ou de commissaires, lorsqu'ils étaient au nombre de trois pour remplir une même fonction ou un même office. Tels étaient, par ex. : les *Triumvirs agraires* (*triumviri agro dividundo* ou *coloniæ deducendæ*), qui étaient chargés de diriger l'établissement d'une colonie nouvelle ; les *T. capitaux* (*tr. capitales*), qui, l'an 292 av. notre ère, remplacèrent les questeurs criminels ; les *T. épulons* (*tr. epulones*) ; les *T. monétaires* (*tr. monetales, tr. æri*) ; les *tr. nocturnes* (*tr. nocturni*), qui étaient chargés de la police, sous le rapport des incendies, etc. — Mais on désigne d'une façon absolue, par le nom de *Triumvirs*, plusieurs personnages célèbres qui s'associèrent à Rome pour s'emparer de l'autorité suprême de la république. La première association de ce genre fut la ligue toute privée que formèrent, l'an 60 av. J.-C., César, Crassus et Pompée. On l'appelle le *premier triumvirat*, bien que jamais ses membres n'aient porté le titre de triumvirs. Le *second triumvirat* fut formé, l'an 43 av. J.-C., entre Octave, Antoine et Lépide ; mais celui-ci reçut une consécration officielle. En effet, une loi rendue sur la proposition du tribun Publius Titius, conféra à ces trois personnages le titre de *triumviri reipublicæ, constituendæ*, et les investit, comme magistrats extraordinaires, de la puissance suprême pour cinq ans. A l'expiration de ce terme, ils furent encore prorogés pour cinq ans. Ce dernier triumvirat porta le coup fatal à la liberté et à la république. Octave, s'étant brouillé avec ses collègues, leur fit la guerre, les vainquit, et demeura seul maître de l'empire. — Enfin, pendant la révolution romaine de 1848, on désigna sous le nom de *Triumvirs* les trois hommes chargés du pouvoir exécutif, Mazzini, Armellini et Saffi.

TRIUMVIRAL, ALE. adj. Qui appartient aux triumvirs. *La puissance triumvirale. Le despotisme t. se signala par des proscriptions.* = TRIUMVIRAT. s. m. L'association illégitime de trois citoyens puissants qui s'unissent pour envahir toute l'autorité. *Sous le t. d'Octave, d'Antoine et de Lépide.* || Par ext., se dit quelquef. De trois personnages qui exercent en commun une grande influence.

* **TRIURIDACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux dictyogènes à fleurs unisexuées, à périanthe libre, et à carpelles multiples et monospermes. — *Caract. bot.* : Petites plantes herbacées vivaces et à rhizome rampant. Feuilles solitaires, éloignées de la hampe de la fleur, portées sur de longs pétioles, réticulées, entières, avec des écailles engaînantes à leur base. Hampe un peu ramifiée, écailleuse à sa base. Fleurs régulières, unisexuées, solitaires à l'extrémité d'un pédoncule muni de bractées. Périanthe corolloïde, étalé, à 3 ou 6 divisions, avec les segments prolongés en longues queues. Fleurs mâles : étamines 3-6 ; anthères extrorses, à loges séparées, insérées sur un large réceptacle central charnu. Fleurs femelles : ovaires multiples, sessiles sur le réceptacle, serrés ensemble, mais non soudés ; ovules solitaires ; styles un peu latéraux, subulés, ou épaissis au sommet et obliquement tronqués. Fruit inconnu. [Fig. 1. Fleur du *Peltophyllum luteum* ; 2. Carpelle du même ; 3. Anthère de *Triuris hyalina*.] Cette petite famille ne comprend que 2 genres et 2 espèces propres au Brésil, où on les rencontre dans les lieux humides et ombragés.

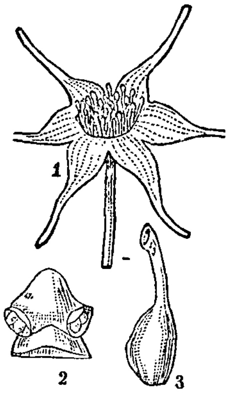

* **TRIVALVE.** adj. 2 g. T. Bot. Qui a trois valves.

TRIVELIN. s. m. Nom d'un comédien de l'ancienne troupe italienne qu'on applique à un farceur, à un baladin, à un bouffon. *Cet acteur est un vrai t.* = TRIVELINADE. s. f. Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin. *C'est une t.* Peu usité.

TRIVIAIRE. adj. m. (lat. *tres*, trois ; *via*, voie). *Carrefour t.*, Carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. Peu us. = TRIVIAL, ALE. adj. Se dit Des pensées et des expressions, et sign., Qui est extrêmement commun, usé, rebattu. *C'est une pensée triviale. Cet auteur ne dit que des choses triviales. Phrases, expressions triviales. Détails triviaux.* Le masc. plur. est peu usité. || Syn. V. COMMUN. = TRIVIALEMENT. adv. D'une manière triviale. *Il parle t.* = TRIVIALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est trivial. *Cela est d'une t. choquante.* || Se dit aussi Des choses triviales. *Ce discours est plein de trivialités.*

* **TRIXIS.** s. f. T. Bot. V. COMPOSÉES.

TROC. s. m. Échange d'un objet contre un autre objet. *Faire un t. Donner un cheval en t. pour une montre. — T. pour t.*, Échange d'une chose contre une autre, sans donner de supplément, de retour.

TROCART. s. m. Voy. TROIS-QUARTS.

TROCHAIQUE. adj. et s. m. [On pron. *Trokaïque.*] T. Versif. anc. Voy. TROCHÉE.

TROCHANTER. s. m. [On pron. *Trokantèr.*] (gr. *τροχαντὴρ*). T. Anat. Voy. SQUELETTE.

TROCHÉE. s. m. [On pron. *Trokée.*] T. Versif. anc.

Enc. — Dans la métrique grecque et latine, on donne le nom de *Trochée* ou celui de *Chorée* à un pied qui se compose de deux syllabes, une longue et une brève : Rōmă, āmnĕ. Ce pied a été appelé *trochée* (de *τροχὸς*, roue), et *chorée* (de *χορεία*, danse), à cause de la rapidité du mouvement qu'il imprime au vers. Les vers qui étaient principalement composés de trochées étaient appelés *vers trochaïques*. Le trochaïque composé de trois trochées et demi, a été souvent employé par Horace :

Īmmĕ-|-mōr strŭ-|īs dŏ|mōs. (HOR.)

C'est le trochaïque rigoureux, que les grammairiens nomment encore *trochaïque dimètre catalectique*, parce que le dernier pied est incomplet. Lorsque ce vers reçoit au second pied un dactyle ou un spondée, on l'appelle *vers ïlyconique*, ou plus particulièrement *vers choraique*; tel est ce vers de Sénèque :

Fātă|sī lĭcĕ-|ăt mĭ-|-hī.

Le *vers saphique* et le *vers phalécien* sont des trochaïques de cinq pieds, et le *vers priapéen* est un trochaïque trimètre de six pieds, partagé en deux hémistiches :

Quā dŏ-|-mūs tŭă| Lāmpsăci ēst || quāquĕ|sīlvă, Prĭ-|-āpĕ. CAT.

Enfin, les Latins employaient souvent au théâtre le vers trochaïque tétramètre catalectique, qu'ils nommaient *septenarius*. Lorsque ce vers est rigoureux, dit Quicherat, il a le trochée ou le tribraque aux lieux impairs, et les lieux pairs prennent le tribraque. le spondée, le dactyle et l'anapeste : tel est ce vers de Sénèque le tragique :

Vōs prĕ-|-cōr, vūl-|-gūs sĭ-|-lēntūm, || vōsquĕ|fĕrā-|-lēs dĕ-|-ōs.

TROCHÉE. s. m. (gr. *τροχὸς*, cercle ?). T. Sylvicult. L'ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques centimètres de terre. = TROCHES. s. f. pl. T. Vén. Fumées à demi-formées des bêtes fauves, fumées d'hiver. = TROCHET. s. m.

T. Jardin. Se dit Des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets. *Un t. de fleurs. Les noisettes viennent ordinairement par trochets.* Peu usité.

***TROCHILE.** s. m. (gr. τροχὸς, roue). T. Archit. Voy. MOULURE.

***TROCHILIDÉS.** s. m. pl. T. Ornith. V. COLIBRI.

TROCHISQUE. s. m. (gr. τροχίσκος, petite roue).

Enc. — En termes de Pharmacie, on appelait autrefois *Trochisques*, des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et agglutinées à l'aide d'un intermède convenable non sucré, tel qu'un mucilage, un suc végétal, etc. Dans le principe, on donnait à ces préparations la forme d'une tablette ronde, d'où le nom sous lequel on les désignait ; mais plus tard, on modifia leur forme, et l'on fit des trochisques coniques, cubiques, pyramidaux, etc. Aujourd'hui, on ne fait plus usage de trochisques, sice n'est des *trochisques escharotiques*, dont le sublimé corrosif constitue le principe actif. On s'en sert surtout pour ouvrir certaines tumeurs. — Par analogie, les marchands de couleurs appellent aussi *Trochisques* des tablettes de couleurs sèches préparées pour l'usage des peintres.

***TROCHLÉE.** s. f. (lat. *trochlea*, poulie). T. Anat. Éminence articulaire, en forme de poulie, que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus. = * TROCHLÉENNE. adj. f. *Articulation t.*, Voy. ARTICULATION.

***TROCHOÏDE.** adj. 2 g. [On pron. *Trokoïde.*) (gr. τροχὸς, roue; εἶδος, forme). T. Anat. *Articulation t.*, V. ARTICULATION. = * TROCHOÏDES. s. m. pl. T. Zool.

Enc. — Les *Trochoïdes* sont des *Mollusques gastéropodes* qui, dans la méthode de Cuvier, constituent la première famille de l'ordre des *Pectinibranches*. Ces animaux sont caractérisés par leur coquille en spirale, dont l'ouverture est entière et garnie d'un opercule ou de tout autre organe qui le remplace. De même que les Capuloïdes, ils n'ont point de siphon à l'aide duquel ils puissent respirer sans sortir de leur coquille. Cette famille se compose d'un très-grand nombre de genres (nous en citerons seulement quelques-uns comme exemples), que Cuvier a répartis en trois tribus, d'après la forme de l'ouverture de la coquille. Ce sont les *Troques* ou *Toupies*, les *Sabots* ou *Turbos*, et les *Hémicyclostomiens*.

A. Chez les mollusques qui composent la première tribu, l'ouverture de la coquille, anguleuse à son bord externe, est plus ou moins quadrangulaire, et se trouve dans un plan oblique par rapport à l'axe de la coquille, parce que la partie du bord voisine de la spire avance plus que le reste. La spire de la coquille est plus ou moins élevée et terminée en pointe. Enfin, sa circonférence est tranchante ou carénée. Tous ces mollusques ont le pied court, le manteau ordinairement garni sur le bord de deux ou trois paires d'appendices filiformes, les yeux placés sur un renflement de la base des tentacules, la bouche armée d'une sorte de langue enroulée en spirale, l'opercule corné et présentant des tours de spire nombreux. On les subdivise d'ailleurs en plusieurs groupes, d'après la présence ou l'absence d'un ombilic et quelques autres caractères peu importants. — Les *Troques* proprement dits (*Trochus*) sont ombiliqués pour la plupart, et ils ont l'angle extérieur tranchant. Le *Tr. tente* (*Tr. tentorium*) [Fig. 1] habite l'Inde. Sa coquille, très-ombiliquée, plissée, rugueuse, à tours de spire noduleux en dessus, est de couleur verdâtre et hyaline sous l'épiderme. Le *T. agglutinant* (*T. agglutinans*), vulg. appelé *Fripière* ou *Maçonne*, jouit de la propriété singulière de coller et d'incorporer même à sa coquille, à mesure qu'elle s'accroît, les corps étrangers mobiles sur le sol où elle repose, tels que petits cailloux, fragments de coquilles, etc. Cette espèce est de couleur blanc sale et habite la mer des Antilles. Le *Tr. cinéraire* (*Tr. cinerarius*) [Fig. 2], petite espèce très-commune sur nos côtes, a une coquille de couleur cendrée, avec des stries obliques d'un rouge violacé. — Les *Cadrans* (*Solarium*) se distinguent des autres Toupies par une spire en cône très-évasé, dont la base est creusée d'un ombilic extrêmement large, où l'on suit de l'œil les bords intérieurs de tous les tours marqués par un cordon crénelé. Le *Cadran strié* (*Sol. striatum*), blanc avec des lignes obliques noires, se trouve dans la Méditerranée.

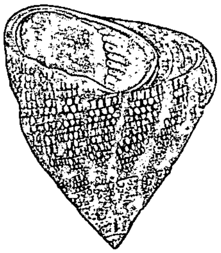
Fig. 1.

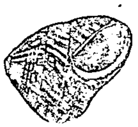
Fig. 2.

B. Les *Sabots* ou *Turbos* ont la coquille complétement et régulièrement turbinée, et la bouche tout à fait ronde. — Les *Sabots* proprement dits (*Turbo*) se distinguent par leur coquille ronde ou ovale, épaisse, et dont l'ouverture est complétée par l'avant-dernier tour de spire. Les uns sont ombiliqués, et les autres dépourvus d'ombilic. L'animal a deux longs tentacules présentant à la base des yeux pédonculés, et, sur les côtés du pied, des ailes membraneuses, tantôt simples, tantôt frangées, tantôt munies d'un ou deux filaments. Leur opercule est, tantôt corné, tantôt pierreux et extrêmement épais. Nous citerons comme type le *Sab. bouche d'argent* (*Turbo argyrostomus*) [Fig. 3], vulg. appelé *Bouche d'argent épineuse*, qui a la coquille d'un blanc roussâtre avec des taches brunes ou noires et la bouche nacrée, excepté sur les bords. On le trouve dans l'océan Indien. — C'est à la même mer qu'appartient le *Sabot marbré* (*T. marmoratus*), vulg. appelé *Sabot limaçon Burgau* et *Princesse*. Sa coquille, qui est grande, est marbrée ou subfasciée de vert, de blanc et de brun en dehors, et très-nacrée en dedans. La nacre qu'elle fournit, et qu'on nomme dans le commerce *Burgaudine*, est fort recherchée. — Les *Dauphinules* (*Delphinula*) ont la coquille épaisse comme les précédents, mais enroulée presque dans le même plan ; l'ouverture en est complétement formée par le dernier tour et sans bourrelet. — Les *Turritelles* (*Turritella*) ont l'ouverture semblable à celle des Sabots, mais elles s'en distinguent par leur coquille mince et dont la spire s'allonge en obélisque. — Les *Scalaires* (*Scalaria*) ont comme les précédentes la spire allongée, en pointe et, comme les Dauphinules, la bouche complétement formée par le dernier tour. Cette bouche est en outre entourée d'un bourrelet que l'animal répète d'espace en espace à mesure que croît sa coquille, de manière à y former comme des échelons. La *Sc. commune* (*Sc. vulgaris* ou *Sc. clathrus* [Fig. 4] est de couleur blanche ou fauve pâle, quelquefois avec des taches pourpres sur les côtés et sur le fond. Elle est commune dans la Méditerranée. La *Sc. couronnée* (*Sc. coronata*) [Fig. 5] est de couleur blanche ornée de linéoles et de points roux en séries. C'est une coquille rare et assez précieuse dont on ignore la patrie. — Les *Cyclostomes* (*Cyclostoma*) sont des mollusques terrestres et à respiration aérienne. Aussi, au lieu de branchies, leur animal présente un réseau vasculaire sur les parois de la cavité pectorale. Leur coquille, en spire ovale, a ses tours complets finement striés en travers, et sa bouche, entièrement bordée d'un petit bourrelet, se ferme au moyen d'un opercule rond et mince. On les trouve dans les bois, sous les mousses et les pierres. Nous avons représenté au mot CONCHYLIOLOGIE (Fig. 4) le *Cycl. jaune*. — Les *Valvées* (*Valvata*) vivent dans les eaux douces et respirent par des branchies. Leur coquille est presque enroulée dans un même plan, comme celle des Planorbes, mais l'ouverture en est ronde et munie d'un opercule. On rencontre fréquemment dans nos eaux dormantes une espèce de ce genre (*V. cristata*), que l'on appelle vulgairement *Porte-plumet*, parce que la branchie, faite comme une plume, sort de dessous le manteau et flotte au dehors avec des mouvements de vibration, quand l'animal veut respirer. La coquille, de couleur grisâtre, plate et ombiliquée, est large de 6 millimètres.

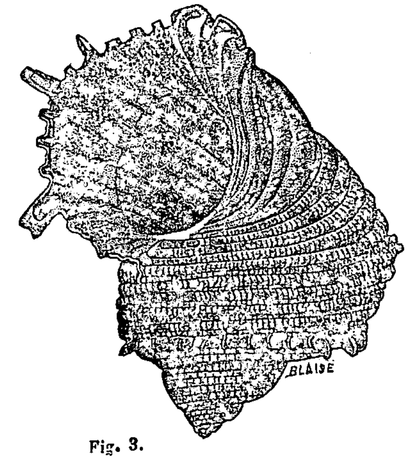

Fig. 3.

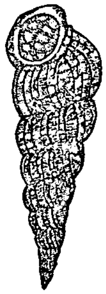
Fig. 4.

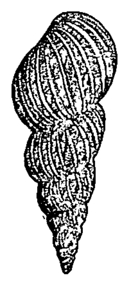
Fig. 5.

C. La tribu des *Hémicyclostomiens* se compose de mollusques aquatiques et respirant par des branchies. Ils se rapprochent des Hélix par la forme de leur coquille, laquelle forme à l'avant-dernier tourun arc rentrant qui donne plus ou moins à l'ouverture la figure d'un croissant. — Les *Paludines* (*Paludina*) ressemblent beaucoup aux Cyclostomes, mais elles s'en distinguent par l'absence de bourrelet à l'ouverture de la coquille et par la présence de branchies. Ces mollusques portent deux tentacules pointus et une trompe très-courte. Ils ont de chaque côté du corps une espèce d'aile membraneuse, et celle du côté droit se recourbe en un petit canal qui sert à introduire l'eau dans la cavité respiratoire, et qui représente ainsi un commencement de siphon. On trouve dans toutes nos eaux dormantes, la *Vivipare à bandes* (*Pal. vivipara*), ainsi nommée parce que ses petits naissent vivants et que sa coquille, lisse et verdâtre, a deux ou trois bandes longitudinales pourpres. Les *Littorines* (*Littorina*) ne diffèrent guère des précédentes que par leur coquille plus épaisse. Parmi les espèces de ce genre, qui toutes sont maritimes, il en est une qui fourmille sur nos côtes, où on l'appelle *Vignot* (*Litt. littorea*) [Fig. 6]. Sa coquille est ronde, brune et rayée longitudinalement de noirâtre. On mange l'animal qu'elle renferme. — Les *Phasianelles* (*Phasaniella*) ont la coquille oblongue ou pointue, l'ouverture plus haute que large et munie d'un opercule pierreux, et le bas de la columelle sans ombilic et sensiblement aplati. Leurs couleurs, douces et agréablement nuancées, les font rechercher des amateurs. Toutes les espèces appartiennent aux mers de l'Inde. — Les *Ampullaires* (*Ampullaria*) ont la coquille ronde et ventrue, à spire courte comme celle de la plupart des Hélices, à l'ouverture plus haute que large et munie d'un opercule, enfin à columelle ombiliquée. Ces mollusques portent un peigne branchial long et unique. La paroi supérieure de leur cavité branchiale est composée de deux parois réunies en avant, de façon à former un grand sac ouvert au-dessus de la base de la branchie. Cette poche est toujours remplie d'eau lorsque l'animal s'enferme dans sa coquille au moyen de son opercule, et cet opercule ferme l'ouverture avec une telle perfection, que rien ne peut s'échapper de l'intérieur sans que l'animal le veuille. Cette organisation explique la propriété dont jouissent les Ampullaires de vivre longtemps sans eau. Pour cela, il leur suffit de conserver pleine de liquide leur poche cervicale, et d'en verser le contenu sur la branchie à mesure du besoin. Ces mollusques vivent dans les eaux douces ou saumâtres des pays chauds. L'*Amp. carénée* (*A. carinata*) [Fig. 7] est le type du genre. — Les *Janthines* (*Janthina*) se rapprochent des Colimaçons par la forme de leur coquille ; mais l'animal diffère considérablement des espèces qui précèdent. Sa tête, en forme de trompe cylindrique, se termine par une bouche fendue verticalement et armée de petits crochets, et présente de chaque côté un tentacule fourchu. Enfin, il n'a point d'opercule, et porte sous son pied un organe vésiculaire de substance solide, et qui néanmoins a l'aspect d'une bulle d'écume : cet organe l'empêche de ramper, mais il lui permet de flotter à la surface de l'eau. La *Janthine. commune* (*Janthina communis*) [Fig. 8] est une jolie coquille violette très-abondante dans la Méditerranée. Quand on la touche, l'animal répand une liqueur épaisse d'un violet foncé, qui teint l'eau autour d'elle. — Les *Nérites* ont leur columelle en ligne droite, ce qui rend l'ouverture de leur coquille demi-circulaire ou demi-elliptique. Cette ouverture, généralement grande, est toujours munie d'un opercule qui la ferme complétement. On les subdivise en *Natices*, *Nérites* proprement dites, et *Néritines*. Les *Natices* (*Natica*) ont la coquille ombiliquée. Leur animal a un grand pied, des tentacules simples, et un opercule corné. Les *Nérites* proprement dites (*Nerita*) n'ont pas d'ombilic. Leur coquille est épaisse, leur columelle dentée, et leur opercule pierreux. Quant à l'animal, il n'a qu'un pied médiocre. La *N. saignante* (*N. peloronta*), vulg. appelée *Quenotte saignante* [Fig. 9], est de couleur cendrée ou fauve, ornée de bandes noires, roses ou violettes en zigzag. Elle est commune dans l'océan des Antilles et de l'Amérique méridionale. Enfin, les *Néritines* (*Neritina*) ont la coquille mince et sans ombilic, et l'opercule corné. L'animal est le même que dans les Nérites proprement dites. Ces mollusques vivent dans les eaux douces. La *Nér. parée* (*N. fluviatilis*), dont la couleur est agréablement variée de taches ou de linéoles violacées sur un fond blanc, est commune dans nos rivières.

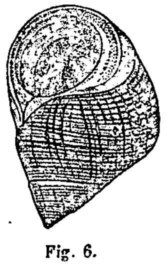
Fig. 6.

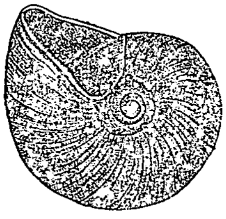
Fig. 7.

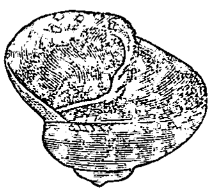
Fig. 8.

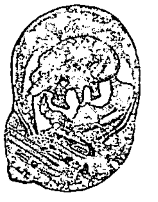
Fig. 9.

TROCHURE. s. f. T. Vén. Le quatrième andouiller de la tête du cerf.

TROËNE. s. m. T. Bot. Voy. OLÉACÉES.

TROGLODYTES. s. m. pl. (grec. τρωγλοδύτης; de τρώγλη, caverne, et δύειν, entrer). Nom donné par les anciens à une race d'hommes qui vivaient en Afrique dans les cavernes. ‖ * T. Zool. V. ORANG et ROITELET.

TROGNE. s. f. Se dit famil. et par plaisant., D'un visage plein qui a quelque chose de facétieux, et qui annonce l'amour du vin et de la bonne chère. *Il a une bonne t., une grosse t. — Rouge t., t. enluminée*, Le visage d'un ivrogne.

TROGNON. s. m. (corrupt. de *tronçon?*). Le milieu d'un fruit à pepin dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. *Un t. de pomme. — T. de chou*, La tige d'un chou dont on a ôté les feuilles. ‖ Fig. et pop., on dit D'une jeune fille, *Voilà un joli petit t.*

***TROGONOPHIDE.** s. m. (gr. τρώγω, broyer ; ὄφις, serpent). T. Erpétol. Voy. DOUBLE-MARCHEUR.

***TROGOSITE.** s. m. (gr. τρώγω ; σίτος, froment). T. Entom. Voy. XYLOPHAGES.

TROIS. adj. numér. 2 g. (lat. *tres*). Nombre impair qui contient deux et un. *T. hommes. T. louis. T. ares. Les t. personnes de la Trinité. Nous allions t. à t. Nous* *avons fait les t. quarts du chemin.* — Famil., *Les t. quarts du temps*, La plus grande partie du temps, le plus ordinairement. ‖ Se dit quelquef. pour Troisième. *Page t. Folio t. Henri t. Georges t.* On écrit plus ordinair., *Henri III, etc.* = Trois. s. m. Le nombre trois. *T. multiplié par t. donne neuf.* On dit de même, *Le nombre t., le numéro t.* — *Le t. du mois*, Le troisième jour du mois. Ellipt., *Le t. juin*, Le troisième jour de juin. ‖ Le chiffre qui exprime le nombre trois. *Le chiffre t.* (3). *Ce ballot est marqué d'un t. Trente-t. s'écrit par deux t.* (33). ‖ T. Jeu de cartes. *Un t. de pique, de cœur, etc.*, Une carte marquée de trois piques, etc. ‖ T. Jeu de dés. *Un t.*, La face du dé marquée de trois points. ‖ * T. Mus. *Mesure à t. quatre* ($\frac{3}{4}$), *à t. huit* ($\frac{3}{8}$), *etc.*, V. Notation. = Troisième. adj. 2 g. Nombre ordinal de trois. *Le t. jour. Il arriva le t. Loger au t. étage. Il a obtenu la t. place. Il est arrivé lui t.*, Il est venu accompagné de deux autres personnes. ‖ Par ellipse, *Troisième* s'emploie subst., et alors il est tantôt masc., tantôt fém. *Nous sommes au t. de la lune*, Au troisième jour de la lune. — *Nous n'étions que deux, il nous arriva un t.*, Une troisième personne. *Loger au t.*, Loger au troisième étage d'une maison. On dit de même, *Monter à un t. Tomber d'un t.* — *Cet écolier est en t.*, Il est dans la troisième classe. On dit de même, *Ce professeur fait la t., est chargé de la t. Un élève de t.*, ou ellipt., *Un t.* — *La t. des enquêtes*, La troisième chambre des enquêtes au parlement de Paris. = Troisièmement. adv. En troisième lieu.

Enc. — En Arithmétique, on donne le nom de *Règle de trois* à l'opération par laquelle, trois quelconques des termes d'une proportion étant donnés, on trouve le quatrième. Les questions qui dépendent d'une règle de trois simple renferment toujours dans leur énoncé quatre nombres dont deux d'une certaine espèce, et deux d'une autre espèce ; sur ces quatre nombres, trois sont connus et un inconnu. En outre, chacun des termes de la seconde espèce est lié intimement par les conditions de l'énoncé à l'un des termes de la première espèce. — Ex. : 40 ouvriers ont fait, en un certain temps, 268 mètres d'ouvrage ; on demande combien 60 ouvriers pourraient en faire dans le même temps. Il est clair que le nombre des mètres doit augmenter à proportion du nombre des ouvriers ; en sorte que celui-ci devenant double, triple, quadruple, etc., le premier doit devenir aussi double, triple, quadruple, etc. On voit donc que le nombre de mètres cherché doit contenir les 268 mètres, autant que le nombre 60, relatif au premier, contient le nombre 40, relatif au second. En conséquence, il s'agit de trouver le quatrième terme d'une proportion qui commencerait par ces trois-ci, 40 : 60 : : 268 :..., ou, en divisant les deux premiers termes par 20, par ces trois autres 2 : 3 : : 268 :.... Par conséquent, je multiplie 268 par 3, et je divise le produit 804 par 2, ce qui donne 402 pour quotient. C'est donc 402 mèt. que feront les 60 ouvriers. — Toute la difficulté des questions de ce genre consiste uniquement dans la manière d'établir la proportion. Or, la règle à suivre dans tous les cas est fort simple. « Parmi les quatre termes qui doivent composer la proportion, dit Lacroix, il y a deux nombres qui sont d'une même espèce, et deux nombres qui sont aussi d'une même espèce, mais différente de la première. Dans l'exemple précédent, deux des termes exprimaient des mètres et les autres des ouvriers. Il faut donc d'abord distinguer les deux termes de chaque espèce ; et, quand cela sera fait, on aura nécessairement le quotient du plus grand terme de la seconde espèce divisé par le plus petit terme de cette espèce, égal au quotient du plus grand terme de la première espèce divisé par le plus petit de cette espèce, ce qui donnera cette proportion : *Le plus petit terme de la première espèce* est au *plus grand terme de cette espèce*, comme *le plus petit terme de la seconde espèce* est au *plus grand de cette espèce.* » — Nous avons vu dans notre premier exemple, que chaque nombre croît ou décroît en même temps que son correspondant. On dit alors qu'il y a *relation directe* entre les deux nombres de la première espèce et les nombres de la seconde, et, dans ce cas, l'un des nombres de la première espèce et son correspondant de la seconde espèce doivent former les deux *antécédents* de la proportion, tandis que l'autre terme de la première espèce et son correspondant de la seconde doivent former les deux *conséquents*. Au contraire, il y a *relation indirecte* entre les quatre nombres, quand chaque terme croît tandis que son correspondant décroît, et *vice versâ*. Alors chacun des termes de la première espèce et son correspondant doivent former les deux extrêmes, tandis que l'autre terme de la première espèce et son correspondant doivent former les deux moyens. Ainsi, par ex., 30 hommes ont fait un certain ouvrage en 25 jours ; combien faudrait-il d'hommes pour faire le même ouvrage en 10 jours? Ici on voit aussitôt qu'il faut d'autant plus d'hommes que le nombre de jours est moindre. Le nombre d'hommes cherché doit donc contenir le nombre de 30 hommes autant que le nombre 25 de jours, relatif à ceux-ci, contient le nombre 10 de jours, relatif à ceux-là. Par conséquent, il s'agit tout simplement de trouver le quatrième terme d'une proportion qui commencerait par ces trois termes-ci, 10 jours : 25 j. : : 30 hommes :..., c'est-à-dire de multiplier 30 par 25 et de diviser le produit 750 par 10, ce qui donne 75, ou 75 hommes.

Dans l'opération que nous venons d'exposer, la quantité cherchée et la quantité de même espèce qui entre dans l'énoncé de la question ont entre elles un rapport simple et déterminé par celui des deux autres quantités qui entrent pareillement dans l'énoncé de la question ; aussi l'appelle-t-on *Règle de trois simple*. Mais il peut arriver que la règle de trois s'applique à des questions dans lesquelles le rapport de la quantité cherchée à la quantité donnée de même espèce dépend de plusieurs circonstances qu'il faut combiner ; elle reçoit alors le nom de *Règle de trois composée*. Ainsi, par ex., 30 hommes ont fait 132 mètres d'ouvrage en 18 jours ; combien 54 hommes en feront-ils en 28 jours ? — L'ouvrage dépend ici non-seulement du nombre des hommes, mais encore du nombre des jours. Pour avoir égard à l'un et à l'autre, il faut considérer que 30 hommes travaillant pendant 18 jours ne font qu'autant que 18 fois 30 hommes, ou 540 hommes, qui travailleraient pendant un jour. Pareillement, 54 hommes travaillant pendant 28 jours ne font qu'autant que feraient 28 fois 54 hommes, c.-à-d. 1512 hommes travaillant pendant un jour. La question revient donc à celle-ci : 540 hommes ont fait 132 mètres d'ouvrage, combien 1512 hommes en feraient-ils dans le même temps ? D'où l'on voit qu'il faut chercher le quatrième terme d'une proportion qui commencerait par ces trois termes-ci : 540 : 1512 : : 132 :. Multipliant 1512 par 132 et divisant le produit 199,584 par 540, on trouvera 369,60, c.-à-d. que 54 ouvriers feront en 28 jours 369 mèt. 60 centim. d'ouvrage. — Les règles appelées : *R. d'alliage*, *R. de compagnie* ou *de société*, *R. conjointe*, *R. d'escompte*, *R. d'intérêt*, ne sont, comme la règle de trois, que des applications de la théorie des proportions. Nous avons donné ces règles à leur lieu alphabétique.

TROIS-MÂTS. s. m. T. Mar. Dénomination générique qui s'applique à tout navire de commerce muni de trois mâts portant des voiles carrées, savoir, un grand mât, un mât de misaine et un mât d'artimon.

TROIS-QUARTS. s. m. (corrupt. de *trois carres*).

Enc. — En termes de Chirurgie, on appelle *Trois-quarts* ou *Trocart*, un instrument qui sert à pratiquer des ponctions. Le t. usité pour l'opération de la paracentèse consiste en un poinçon cylindrique, long d'environ 6 centimètres, monté sur un manche, et renfermé dans une canule d'argent proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à 3 *carres*, c.-à-d. à 3 côtés aigus et coupants. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans l'abdomen. Une fois la ponction pratiquée, on retire le t., mais on maintient la canule dans la plaie, et alors le fluide auquel on veut donner issue s'écoule par la canule dont l'extrémité antérieure se termine en bec d'aiguière. Le t. a été diversement modifié selon la partie sur laquelle on veut opérer. — En termes de Technologie, on donne aussi le nom de *Trois-quarts* à une sorte de lime triangulaire appelée également *Tiers-point.*

* **TROIS-SIX.** s. m. Alcool à 33 degrés, ainsi nommé parce qu'il forme, en volume, les trois sixièmes de l'eau-de-vie ordinaire.

TRÔLER. v. a. Mener, promener de tous côtés, indiscrètement et hors de propos. *C'est un homme qui trôle sa femme partout.* = Trôler. v. n. Courir çà et là. *C'est un homme qui ne fait que t. tout le long du jour.* = Trôlé, ée. part. Ce verbe est du langage populaire.

TROLLE. s. f. T. Vénerie. Action de découpler les chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier. *Aller à la trolle.*

TROMBE. s. f. (gr. στρόμβος). T. Météor.

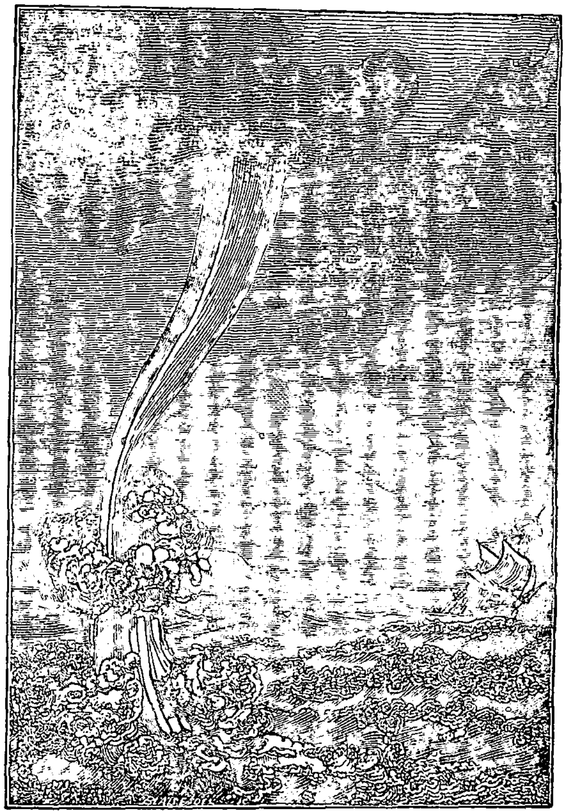

Fig. 1.

Enc. — I. On désigne sous le nom de *Trombe* des tourbillons de vent qui ont la plus grande analogie avec ceux que l'on observe lorsque deux courants d'eau marchent l'un à côté de l'autre avec une vitesse différente. Par un vent faible, on observe souvent de petites trombes près d'une maison ou d'un autre objet isolé. L'air étant tranquille dans un point et agité non loin de là, les particules qui se trouvent sur la limite sont soumises à plusieurs forces. « Imaginons, dit Kœmtz, une ligne horizontale perpendiculaire au plan de séparation ; parmi les particules situées sur cette ligne il en est qui sont tout à fait immobiles, tandis que d'autres sont entraînées par le vent avec une certaine rapidité. Toutefois il y a quelques transitions entre la dernière molécule immobile et celle qui est animée de la même vitesse que le vent : de là des tourbillons qui sont en partie entraînés par le vent dominant. On reconnaît les tourbillons parce qu'ils enlèvent à plusieurs mètres de hauteur des corps légers, tels que la poussière, des feuilles d'arbre, de la paille, etc. » Or, les trombes sont des phénomènes analogues sur une plus grande échelle. Les trombes s'observent à la surface de la terre, ainsi qu'à la surface de l'Océan. Quand une t. a lieu sur la terre, c'est sa pointe ou sa plus petite spirale qui touche le sol ; si c'est la mer ou les eaux qui lui servent de base, on voit alors leur surface s'élever et tourbillonner, tandis que le tourbillon qui se produit dans la région supérieure de l'atmosphère, par la condensation de la vapeur, s'abaisse vers la mer. Lorsque les deux tourbillons se sont réunis, la t. est représentée par deux cônes qui se joignent par leurs sommets. Il arrive aussi quelquefois que la mer s'élève sous la forme d'un cône, tandis qu'un cône renversé s'abaisse également du nuage sans que tous deux se réunissent. Dans la plupart des cas, ainsi que le montre la Figure 1, la colonne est plus mince au milieu qu'en haut ou en bas. On observe des trombes dans toutes les contrées ; cependant elles sont plus fréquentes sur la mer que sur la terre, dans les pays chauds que dans les régions tempérées, et à peine connues dans le voisinage des pôles. Dans les grands déserts de l'Afrique et de l'Asie, elles aspirent à la surface du sol des amas de sable qu'elles transportent avec elles dans leur mouvement gyratoire. Cette diversité d'apparence a fait distinguer les trombes en *T. d'air*, *T. d'eau* et *T. de sable* ; mais en réalité le phénomène est essentiellement le même. Le capitaine Napier décrit ainsi une t. qu'il observa le 6 sept. 1814, alors que son vaisseau se trouvait dans le voisinage des îles Bermudes. « La t. se forma à la distance d'environ trois encâblures. Elle semblait avoir le diamètre d'une barrique ; sa forme était celle d'un cylindre, et l'eau de la mer s'y mouvait avec rapidité ; le vent l'entraînait vers le sud. Parvenue à la distance de 1800 mètres du bâtiment, elle s'arrêta pendant quelques minutes. La mer, à sa base, parut en ce moment en ébullition et formait beaucoup d'écume. Des quantités considérables d'eau étaient transportées jusqu'aux nuages ; on entendait une espèce de sifflement. La t. en masse semblait avoir un mouvement en spirale fort rapide ; mais elle se courbait, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, suivant qu'elle était plus ou moins directement frappée par les vents variables, qui alors et en peu de minutes soufflaient successivement dans toutes les directions. Lorsque la t. commença de nouveau à marcher, sa course était dirigée du sud au nord, c.-à-d. en sens contraire du vent qui soufflait. Comme ce mouvement l'amenait directement sur le vaisseau, le capitaine fit tirer plusieurs coups de canon sur le météore. Un boulet l'ayant traversé à une distance de la base égale au tiers de la hauteur totale, la t. parut coupée horizontalement en deux parties, et chacun des segments flotta çà et là incertain et comme agité successivement par les vents opposés. Au bout d'une minute, les deux parties se réunirent pour quelques instants. Le phénomène se dissipa ensuite tout à fait ; et l'immense nuage noir qui lui succéda laissa tomber un torrent de pluie. D'après les mesures prises, on trouva que la t. avait 520 m. environ. Il n'y eut ni éclairs, ni tonnerre. L'eau qui tomba des nuages sur le bâtiment était douce. La t. eut son origine sur la mer même et parcourut un grand espace vers le sud, avant d'atteindre les nuages, à l'extension desquels elle contribua. » — La description suivante d'une t. à la surface de la terre, t. qui a été observée dans les environs de Trèves, le 25 juin 1829, achèvera de donner une idée de ce singulier météore. « Vers deux heures de l'après-midi, raconte le prof. Grossmann, à une lieue au-dessous de Trèves, à l'est-nord-est de Ruwer et de Pfalzel, à environ 20° au-dessus de l'horizon, un phénomène se montra, qui frappa d'étonnement et mit pendant une demi-heure dans une attente inquiète un grand nombre d'hommes qui étaient occupés au dehors. Le ciel, à la suite de la pluie qui venait d'avoir lieu, était encore couvert, lorsque tout à coup, du milieu d'un nuage noir qui s'élevait de l'est-nord-est, une masse lumineuse commença à se mouvoir en sens contraire et à le déchirer violemment. Le nuage prit bientôt, vers le haut, la forme d'une cheminée, de laquelle se serait échappée une fumée d'un gris blanchâtre, assez mélangée par intervalles de jets de flamme, et s'élevant par plusieurs ouvertures avec autant de force (ainsi s'exprimèrent un certain nombre de témoins) que si elle avait été chassée avec la plus grande vivacité par plusieurs soufflets. Le météore était arrivé au-dessus des vignes de Disburg, vis-à-vis de Ruwer, lorsqu'à quelque distance plus au sud sur la rive droite de la Moselle, tout à fait en contact avec le sol, un nouveau météore, comme il sembla à plusieurs individus, apparut d'une manière effrayante. Il dispersa des masses de charbon de terre entassées autour d'un arbre, renversa un ouvrier d'un four à chaux qui se trouvait là, et se précipita à travers la Moselle avec un fracas épouvantable, comme si un grand nombre de pierres se fussent heurtées ensemble. L'eau s'élança en une haute colonne. Roulant avec le même fracas, ce dernier météore, toujours à terre, se dirigea de la Moselle à travers les campagnes de Pfalzel, laissant des traces évidentes de sa route en zigzag à travers les champs de blé et de légumes. Une partie des légumes fut entièrement détruite, une autre partie couchée et hachée, le reste enlevé au loin dans les airs. Deux ouvriers qui étaient montés sur un arbre observèrent le météore dans tout son trajet; un autre eut même la pensée courageuse de le suivre, et cela était facile en marchant d'un pas ordinaire. Mais, dans un des zigzags qu'il décrivait, le météore l'enveloppa tout à coup. Il se sentit, tantôt tiré en avant, tantôt violemment soulevé : il se pencha en s'appuyant fortement à terre avec ses outils ; mais il n'en fut pas moins jeté à la renverse. Le tourbillon pourtant l'abandonna et continua sa route. Il ne se souvient d'aucune impression particulière qui aurait affecté, soit l'odorat, soit le goût, mais seulement d'un bruit assourdissant. Il affirme qu'il y avait deux courants, dont l'un s'élevait obliquement, entraînant les tiges et les épis avec d'autres corps légers; l'autre avait une direction contraire. La route que le météore s'était frayée à travers les champs avait, suivant différents rapports, de 10 à 18 pas de largeur, sur une longueur de 2100 pas. Sa forme était à peu près conique; sa couleur, tantôt grise, blanche ou jaune, tantôt brun obscur, le plus souvent celle du feu. Le premier météore était en l'air au-dessus de celui-ci, a peu près parallèle, en avant vers le nord ; il présenta, pendant environ 18 minutes, une grande masse d'un gris blanchâtre, qui semblait souvent vomir de la fumée rouge de flamme, et qui, vue à la distance d'environ une demi-lieue, avait la forme d'un serpent de 140 pas de long, dont la tête était vers le nord-nord-est et la queue à l'opposite. En 8 à 10 minutes de temps, la queue s'était changée déjà en s'abaissant ; au moment où elle allait toucher la terre, tout le phénomène disparut, et en même temps aussi le météore inférieur, sans que, ni de la partie élevée en l'air, ni, comme l'assure un témoin oculaire, de la partie inférieure, il y eût aucune explosion ; mais alors une odeur de soufre très-puante se répandit sur toute la campagne. Presque aussitôt un orage éclata sur les bois situés au nord-nord-ouest du lieu où s'était montré le météore, et fut accompagné d'une grêle à grains extraordinairement gros. Le soleil ne parut point pendant tout ce temps, à ce qu'affirment la plupart des spectateurs. Il n'y avait aucun souffle de vent. Le météore supérieur fut aperçu de Gutweiler, Cossel et autres endroits, comme aussi de Trèves ; il paraît être descendu des hauteurs de Hochwald. »

II. Les grandes *Tempêtes tournantes*, appelées *Tornados* sur les côtes occidentales de l'Afrique, *Typhons* dans les mers de la Chine, et que les météorologistes désignent actuellement sous le nom de *Cyclones*, sont le résultat non plus de causes locales, comme les trombes proprement dites, mais des lois générales qui président à la formation et à la direction des vents périodiques. En effet, c'est exclusivement dans les mers soumises à l'action des moussons que l'on rencontre ces terribles orages qui tourbillonnent autour d'un centre, et qui se meuvent en même temps sur une courbe dont la direction n'a été déterminée que fort récemment à l'aide de nombreuses observations. On a constaté que ces terribles ouragans circulaires qui se déclarent soudain dans l'atmosphère coïncident avec les époques du renversement des moussons. Le courant d'air qui se précipite alors du nord au sud ou du sud au nord, et qui vient choquer le courant établi par les vents alizés, donne lieu à des tourbillons d'une étendue parfois immense. Dans l'océan Atlantique, la principale région des cyclones se trouve à l'est des îles désignées sous le nom d'Indes occidentales, et dans l'océan Pacifique, elle se trouve à l'est de l'île de Madagascar. Par conséquent, la première appartient à l'hémisphère boréal, et la seconde à l'hémisphère austral. Les cyclones des Indes occidentales naissent en général à l'est des petites Antilles et ont le sommet de leur trajet près du tropique du Cancer, ou vers la limite extérieure de l'alizé du nord-est. Comme le mouvement du cyclone, avant d'atteindre le tropique, est en droite ligne du sud-est au nord-ouest, et, après l'avoir passé, du sud-ouest au nord-est, la convexité de la courbe est tournée vers la Floride et les Carolines Dans l'océan Pacifique du sud, la direction des cyclones est exactement inverse. Ceux qui naissent au sud de l'équateur, et dont la marche initiale est du nord-est au sud-ouest, tournent au tropique du Capricorne et se dirigent alors du nord-ouest au sud-est, de sorte que la convexité de la courbe est vers Madagascar. On peut donc se figurer tout cyclone comme un disque gigantesque tournant sur lui-même, qui serait animé d'un mouvement progressif de translation l'entraînant en définitive de l'équateur vers son pôle respectif. De plus, le sens de la rotation du disque est toujours le même dans chaque hémisphère. Au nord de l'équateur, le mouvement gyratoire qui entraîne la masse entière autour du centre mobile est constamment dirigé de droite à gauche, en passant par le nord, c.-à-d. que le vent se meut en sens inverse des aiguilles d'une montre. Au contraire, dans l'hémisphère austral, la rotation du cyclone a toujours lieu de gauche à droite, en passant par le sud. Enfin, jamais un tourbillon austral ne s'égare dans l'hémisphère boréal, et *vice versâ :* l'équateur paraît être une barrière infranchissable qui sépare les deux modes de rotation. Les tempêtes tournantes ont lieu, au sud de l'équateur, entre les mois de décembre et d'avril, et, dans l'hémisphère boréal, entre ceux de juin et d'octobre. Le parcours et la vitesse des cyclones de l'Atlantique sont souvent très-considérables. Celui qui eut lieu le 12 août 1830, a été suivi depuis la hauteur des petites Antilles jusqu'au banc de Terre-Neuve ; et il lui suffit de 6 jours pour parcourir cette distance qui excède 5400 kilom. Celui du 1er sept. 1821 n'avait pas décrit une course aussi longue, mais sa rapidité avait été plus grande, car il se mouvait à raison de 34 kilom. à l'heure. Les petits cyclones en général se meuvent plus rapidement que les grands : on en a observé qui ont fait près de 150 kil. en une heure. Parfois le cyclone semble rester quelque temps stationnaire, puis il reprend sa course, comme on l'observe aussi pour les trombes proprement dites. Si l'on représente le cyclone par un disque tournant sur lui-même, on trouve que son diamètre horizontal a plusieurs centaines de kil., tandis que son diamètre vertical s'élève jusqu'à la hauteur moyenne des nuages. Dans l'Atlantique, on a vu le tourbillon formé par ces tempêtes couvrir une aire de 1000 à 1800 kil. de diamètre; mais la hauteur variait de 2000 à 8000 mètres, de telle sorte qu'en général un spectateur placé au sommet d'une montagne haute comme le pic de Ténériffe pourrait contempler sans rien craindre cette lutte horrible des éléments. Au centre du cyclone, il existe un espace offrant un diamètre de 8 à 50 kil. où l'air et la mer se trouvent dans un état de calme merveilleux (Fig. 2. Coupe idéale d'un cyclone). Le mouvement gyratoire explique les brusques et violents changements observés durant les cyclones. Par suite de la rotation de l'air, le vent souffle dans des directions opposées de chaque côté de l'axe de l'orage, et la violence de la tempête s'accroît de la circonférence vers le centre de gyration, tandis qu'au centre même, l'air est en repos, comme nous venons de le dire. En conséquence, lorsque le cyclone passe sur un lieu, le vent commence par souffler modérement, puis il augmente à mesure que le centre du tourbillon approche ; près de ce centre, c'est un ouragan auquel rien ne résiste. A cette fureur de la tempête, succède un instant de calme mort, dont le caractère n'est guère moins effrayant. Puis, tout à coup, la tempête se déploie avec la même violence qu'avant ce moment de répit ; mais alors elle souffle dans une direction diamétralement opposée. C'est ce qu'on observa très-bien dans le cyclone qui passa sur l'île de Saint-Thomas, le 2 août 1837. La tempête alla toujours en augmentant de violence jusqu'à 7 heures et demie du matin ; puis il y eut un calme parfait pendant 40 minutes; après quoi la tempête recommença, mais dans la direction contraire. Ajoutons qu'on a remarqué que la largeur du tourbillon augmente considérablement lorsque sa marche change de direction en traversant le tropique Un phénomène qui caractérise particulièrement les cyclones, est l'élévation des eaux au-dessus du niveau général de l'Océan. Vers le centre du tourbillon, la pression de l'atmosphère est tellement diminuée par le mouvement de rotation, que le mercure baisse de 30 à 50 et même 60 millim. dans le baromètre. En conséquence, la pression de l'Océan en dehors des limites du cyclone a pour effet de soulever les eaux dans le centre du tourbillon d'environ 60 cent. à 1 mèt. au-dessus de leur niveau ordinaire. Cette masse d'eau marche avec la tempête, et près des côtes elle se précipite sur la terre comme une muraille liquide, de la même manière que l'ondulation produite par un tremblement de terre. Coringa, sur la côte de Coromandel, est particulièrement sujette aux inondations produites par cette cause. En 1789, la ville fut détruite et 20,000 habitants furent emportés par une succession de ces grandes lames pendant un cyclone, et le même désastre s'est reproduit en 1839. Indépendamment de ces lames prodigieuses, le cyclone donne encore naissance à des courants qui suivent le mouvement gyratoire de la tempête et atteignent leur plus grand degré de violence près du centre du tourbillon. — Il n'est pas besoin de dire le danger que court un bâtiment qui s'est laissé surprendre par un cyclone et qui se trouve enfermé dans le cercle de son tourbillon. Peu de navires ont franchi ce cercle infernal sans y laisser leurs mâts et leur gouvernail, ou sans éprouver quelque désastre plus considérable encore. Le brusque abaissement de la colonne barométrique est, dans les latitudes habituellement visitées par les tempêtes tournantes, une indication certaine de l'approche de la tempête. En conséquence de la force centrifuge de ces ouragans circulaires, l'air se raréfie, et, comme l'équilibre de l'atmosphère se trouble également à quelque distance au delà du cercle actuel du cyclone, le baromètre baisse souvent plusieurs heures avant son arrivée. Il continue de baisser pendant la première moitié de l'ouragan, puis il se relève pendant le passage de la seconde moitié, quoiqu'il ne reprenne sa hauteur ordinaire qu'après la fin de la tempête. La diminution de la pression atmosphérique est plus grande et s'étend sur une aire plus étendue dans les zones tempérées que dans les zones torrides, en raison de la soudaine expansion du cercle rotatoire lorsque l'ouragan traverse le tropique. Si la chute du mercure dans le baromètre avertit les navigateurs de l'approche des cyclones, la connaissance de la *loi des tempêtes*, c.-à-d. de la marche des ouragans rotatoires et du sens de leur mouvement de gyration, donne aux navires les moyens de les éviter. Dans la zone boréale tempérée, lorsque le vent vient d'abord du sud-est, puis passe par le sud à l'ouest, le bâtiment doit gouverner au sud-est ; mais, lorsque l'orage commence au nord-est et tourne par le nord au nord-ouest, le navire doit gouverner au nord-est. Dans la partie nord de la zone torride, si l'ouragan commence par le nord-est et passe par l'est au sud-est, le bâtiment doit gouverner au nord-est ; mais si la tempête prend par le nord-ouest et vire par l'ouest au sud-ouest, le vaisseau doit gouverner au sud-ouest, parce qu'il se trouve sur le côté sud-ouest du cyclone. Pour l'hémisphère austral, comme la direction et la rotation des cyclones ont lieu en sens inverse, les règles pour diriger le bâtiment sont nécessairement inverses des précédentes. Enfin, lorsqu'un cyclone marche à peu de distance des côtes, comme sa marche, quelque rapide qu'elle soit, est infiniment moindre que la vitesse de l'électricité, le télégraphe électrique peut avertir les ports et les navires qui se trouvent sur le passage de l'ouragan, de sorte que l'on est généralement prévenu à temps de prendre les précautions convenables pour éviter les désastres que causerait l'arrivée imprévue de la tempête tournante. — Les recherches sur les grands phénomènes dont nous avons essayé de donner une idée, sur les lois qui y président, et sur les moyens que les navigateurs doivent employer pour échapper au danger des cyclones, sont principalement dues aux Anglais Capper, Reid et Piddington, et aux Américains Redfield et Maury.

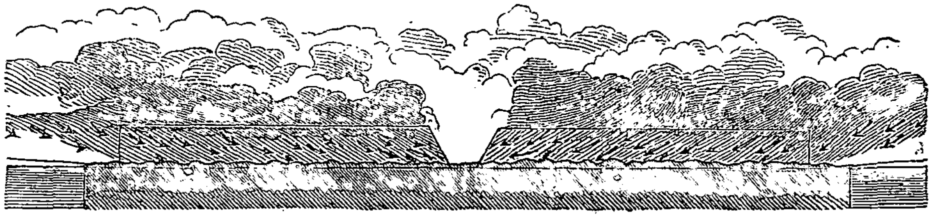

Fig. 2.

* **TROMBIDION.** s. m. (grec. τρομβώδης, qui a la forme d'une toupie). T. Zool. Voy. Holètres.

TROMBLON. s. m. (ital. *trombone*, trompette). T. Arqueb. Voy. Espingole.

TROMBONE. s. m. (ital. *trombone*, augmentatif de *tromba*, trompette). T. Musiq.

Enc.—Le *Trombone* est un instrument à vent et de cuivre du genre de la trompette, mais beaucoup plus grand. Il consiste en un tube dont le diamètre est égal dans toute sa longueur et qui n'est pas percé de trous ; mais on modifie ses intonations en allongeant ou raccourcissant son tube au moyen d'une *pompe* ou *coulisse*. Cette coulisse est mise en mouvement par la main droite de l'exécutant, qui maintient le corps principal de la main gauche. Le t. s'embouche au moyen d'un bocal. Grâce à son mécanisme, aussi simple qu'ingénieux, le t. donne des tons d'une justesse parfaite. A chaque point où s'arrête la coulisse, l'instrument fournit non-seulement le degré diatonique déterminé par la longueur du conduit sonore, mais encore la tierce, la quinte, etc., de ce même ton, car il se trouve exactement à cet égard dans les mêmes conditions que le cor.— On distingue plusieurs sortes de trombones. Le plus usité est le *T. ténor*, dont le ton fondamental est le *si bémol* au-dessous de la portée de la clef de *fa*. Le *T. alto* est en *fa*, c.-à-d. une quinte plus haut, tandis que le *T. basse* est à l'octave inférieure du t. alto. Tous ces trombones ne diffèrent entre eux que par leurs dimensions. Le *T. à coulisse*, que représente la Fig. ci-jointe, est un t. perfectionné par le facteur Michaud, qui, par le moyen de tubes inégaux, prétend avoir donné à cet instrument plus de justesse et d'égalité de sons.— Le t. est un instrument fort ancien, qu'on appelait autrefois *Saquebute* et dont la forme paraît n'avoir pas varié depuis plusieurs siècles. Son rôle le plus ordinaire est de compléter l'harmonie des instruments de cuivre. Il donne à l'ensemble de la force, du brillant, un caractère martial, ou une teinte sombre et lugubre. Les symphonies, les ouvertures, les marches triomphales, les évocations magiques, acquièrent par son emploi l'apparence la plus solennelle. Il tient aussi un rang très-distingué dans la musique militaire. Dans cette dernière, on fait quelquefois usage d'une sorte de t. dont le pavillon a la figure d'une gueule de dragon, et qu'on appelle *Buccine*.

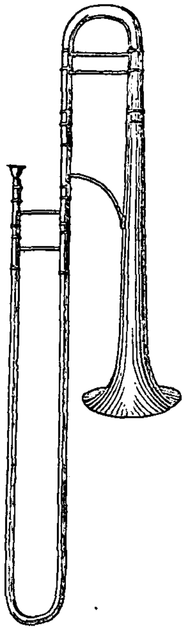

TROMPE. s. f. (gr. στρόμβος, conque). T. Musiq. V. Cor. — Se disait autrefois pour Trompette. *Publier à son de t., crier à son de t.*, Publier quelque chose au son de la trompe. Figur. et famil., *Publier à son de t.*, L'annoncer, la raconter à beaucoup de gens, afin qu'elle se divulgue. — Se dit quelquefois pour Guimbarde. ‖ T. Anat. *T. d'Eustache*, Voy. Oreille. *Trompes de Fallope*, Les deux conduits qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et qui se portent vers l'ovaire correspondant. ‖ T. Archit. Portion de voûte en saillie qui sert à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction se soutenant en l'air. *T. en niche. T. rampante. — T. de voûte*, Pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche. ‖ * T. Mécan. V. Soufflerie. ‖ T. Zool. V. Éléphant et Insecte.

TROMPE-L'OEIL. s. m. T. Peint. Sorte de tableau où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. *Des trompe-l'œil.*

TROMPER. v. a. Décevoir, user d'artifice pour induire en erreur. *T. adroitement, finement, effrontement. T. au jeu. Je ne veux t. personne. Ne vous fiez pas à lui, il tromperait son père. Se laisser t. par de belles promesses.* — *Cette femme trompe son mari*, Elle lui est infidèle. || Fig., Donner lieu à quelque erreur, à quelque méprise. *L'horloge nous a trompés. L'apparence du beau temps m'a trompé. Cet homme a une mine qui trompe. Je crains que mes yeux ne me trompent. La ressemblance m'a trompé. Leur vanité les a trompés.* — Fam., *C'est ce qui vous trompe*, A cet égard, vous êtes dans l'erreur. || Fig., Éluder, mettre en défaut. *Le prisonnier parvint à t. la vigilance de ses gardes*, ou *à t. ses gardes. Nous trompâmes leur poursuite à la faveur de la nuit. T. la loi.* || Figur., Faire ou dire quelque chose de contraire à l'attente de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. *S'il m'accorde cette grâce, il me trompera bien. On attendait beaucoup plus de lui, il a trompé tout le monde. Il a trompé mes espérances. Il fut trompé dans son espoir.* —Se dit aussi Des choses. *L'événement a trompé leurs calculs, leurs conjectures.* || *Figur., *T. la bonté, la confiance, la crédulité de quelqu'un*, Abuser de sa bonté, etc., pour le tromper. || Figur., *T. son ennui, ses ennuis, ses peines*, Se distraire de ses ennuis, etc. — *T. les heures, t. le temps*, S'amuser, s'occuper à quelque chose, afin de ne pas trouver le temps long. = se Tromper. v. pr. Errer, s'abuser. *Vous vous trompez, cela n'est pas ainsi. Je puis me t. dans mes conjectures. Il s'est trompé de chemin. Vous vous trompez de date. Je me suis trompé d'heure. Il s'est trompé à son désavantage. Cette femme s'est trompée sur le temps de sa grossesse. Vous vous trompez du tout au tout. Plus fin s'y tromperait. Ne vous y trompez pas. Cela ressemble, à se t., à s'y t.*, Au point qu'on y peut être trompé. — Figur. et ironiq., *C'est un homme qui ne se trompe qu'à son profit*, C'est un homme qui ne s'abuse que dans les choses où l'erreur peut tourner à son avantage. — *Si je ne me trompe*, se dit Quand on n'est pas parfaitement certain d'un fait, ou Quand on veut éviter le ton d'assurance et de présomption en donnant son avis. On dit passivement, *Je suis bien trompé, je suis fort trompé, si telle chose n'est pas ainsi*, Ou je me trompe fort, ou telle chose est ainsi. = Trompé, ée. part. || Syn. Voy. Abuser et Duper. = Tromperie. s. f. Fraude, artifice employé pour tromper. *T. insigne, manifeste. Il y a là de la t., prenez-y garde. Vous aurez de la peine à vous garantir de ses tromoeries.*

TROMPETER. v. a. Publier, crier à son de trompe, se disait autref. Des personnes que l'on assignait ainsi à comparaître à trois briefs jours. *T. un homme.* || Fig. et famil., Divulguer une chose qu'on devait tenir cachée. *On lui avait recommandé le secret sur cette affaire, il a été la t. partout.* = Trompeté, ée. part. = Trompeter. v. n. Se dit Du cri de l'aigle. *Le corbeau croasse, l'aigle trompète.* || Conj. V. Achever.

TROMPETTE. s. f. (R. *trompe*). Instrument à vent, qui consiste essentiellement en un tuyau de métal, et qui a un son très-éclatant. *Sonner de la t. Emboucher la t.* — *Jeu de trompettes*, V. Orgue. — Figur., *Emboucher la t.*, Prendre le ton élevé, sublime; ne se dit guère que Des poëtes. || Fig. et fam., se dit D'une personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait. *Cet homme est une vraie t. C'est la t. de la ville, du quartier.* || T. Phys. *T. parlante*, synon. de Porte-voix. || T. Zool. V. Buccinoïdes. = Trompette. s. m. Celui qui a pour fonction de sonner de la trompette. *Il est t. dans les hussards. On envoya un t. sommer la place.* — Fig. et prov., *Il est bon cheval de t.*, V. Cheval.

Enc. — La *Trompette* est un instrument à vent et de cuivre, qui, dans son état naturel, n'a aucun trou le long de son canal, et n'est ouvert qu'à ses deux extrémités. Son invention remonte à la plus haute antiquité: les Égyptiens en faisaient honneur à Osiris. Chez les Juifs, Moïse reçoit de Dieu l'ordre de fabriquer des trompettes pour servir à donner des signaux et à sonner à la tête des armées. Les Grecs et les Romains attribuaient l'invention de la t. aux Etrusques, et ils en distinguaient deux sortes. La première, appelée *tuba* et σάλπιγξ (Fig. 1), consistait en un tube de bronze, long et droit, augmentant graduellement, avec une embouchure en forme d'entonnoir. C'était proprement un instrument de musique militaire; néanmoins on l'employait aussi dans les jeux, aux funérailles, etc. La seconde espèce de t. était formée d'un long tuyau droit semblable à la *tuba*, mais recourbé à son extrémité (Fig. 2). Les Romains la nommaient *lituus*, comme le bâton augural, et les Grecs ἱερατικὴ σάλπιγξ, c.-à-d. t. sacerdotale, parce qu'elle était réservée aux cérémonies religieuses. Les Romains et les Grecs avaient encore une sorte de t., tantôt droite, tantôt courbe, qu'ils nommaient *Buccina* et βυκάνη, parce que son tube était contourné en spirale comme le coquillage appelé *buccinum*, et que nous désignons aussi sous le nom de *buccin;* mais cet instrument, qui, à l'origine, servait à Rome à rassembler les citoyens, fut de bonne heure abandonné aux bouviers pour rappeler et réunir leurs troupeaux.—Chez les modernes, la t. a reçu des modifications nombreuses qui ont totalement modifié sa forme. La plus simple de toutes est le *Clairon* ou *Cornet* (Fig. 3), qui consiste en un simple tube recourbé deux fois sur lui-même, et qui n'a point de corps de rechange. La *T. d'ordonnance* n'en diffère guère que par ses dimensions un peu plus grandes, et par ses sons plus graves et moins stridents. Dans notre armée, celle-ci est à l'usage de la cavalerie, tandis que celui-là est propre à l'infanterie. Les clairons alternent dans les marches avec les tambours, et jouent, soit à l'unisson, soit en harmonie. Néanmoins la t. peut changer de ton au moyen de tubes supplémentaires qu'on nomme également *tons;* mais chaque ton ne fournit qu'un certain nombre de notes; les autres ne se trouvent pas dans l'instrument. Divers essais ont été faits depuis le commencement du siècle pour remédier à cet inconvénient. Ainsi un facteur parisien, Legeran, a imaginé une *T. à coulisse*, dans laquelle on modifie la longueur du tube au moyen d'une coulisse analogue à celle du trombone: la Fig. 4 représente une t. d'ordonnance dans ce dernier système. L'Anglais Halliday, au contraire, a adapté des clefs à la t., et a donné le nom de *Bugle* à l'instrument ainsi modifié. Mais la qualité de son du bugle n'est plus celui de la t. ordinaire. Enfin, on a appliqué à la t. les pistons ou cylindres imaginés pour le cor par l'Allemand Stœlzel, et l'on a obtenu des instruments qui n'ont rien perdu de l'éclat et de la sonorité de la t. primitive, et qui cependant peuvent, au moyen de tubos de rechange, moduler dans tous les tons et exécuter toutes sortes de passages. La Figure 5 représente une *T. à cylindre*. La t. à coulisse, le bugle et la t. à cylindre sont aujourd'hui des instruments qu'on emploie dans l'orchestre aussi bien que dans la musique militaire. — Nous ne pouvons terminer cet article sans dire un mot de la *T. marine*, instrument actuellement inusité, mais qui charmait, comme tout le monde le sait, le Bourgeois gentilhomme de Molière. La t. marine n'était point un instrument à vent, ainsi qu'on pourrait le croire, mais une caisse de bois de forme à peu près triangulaire, qui allait en s'élargissant à partir du manche, lequel était fort long et semblable à celui d'une contre-basse. A la face antérieure de l'instrument s'étendait une corde très-grosse, qu'on faisait vibrer avec un archet en appuyant dessus le pouce de la main gauche. Tout l'effet naissait du chevalet, qui était placé sur la caisse de manière à n'y poser que d'un côté. Sa partie opposée venant vibrer à ras-bois sur une petite plaque de verre, d'ivoire ou de métal collée à la table, produisait un frémissement qui avait de l'analogie avec les sons de la trompette.

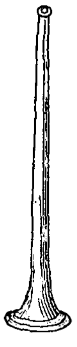
Fig. 1.

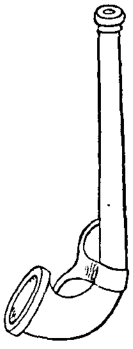
Fig. 2.

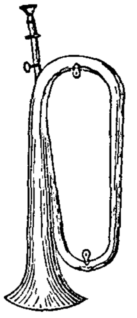
Fig. 3.

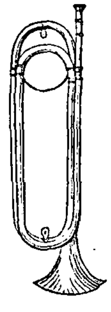
Fig. 4.

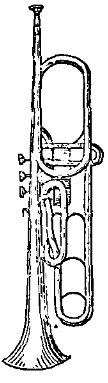
Fig. 5.

TROMPEUR, EUSE. adj. Qui trompe. *Une femme trompeuse. Guide t. Visage t. Discours trompeurs. Apparence trompeuse. Promesses trompeuses.* || Se dit aussi subst., en parl. Des personnes. *C'est un t., une trompeuse. Souvent les trompeurs sont trompés.* Prov., *A t., t. et demi*, Un trompeur trouve souvent un trompeur plus fin que lui.

Syn. — *Fallacieux.* — Ce qui trompe ou induit à erreur de quelque manière que ce soit est *trompeur;* ce qui trompe ou jette dans l'erreur avec intention, avec l'artifice et l'appareil le plus propre à abuser, est *fallacieux*. *Trompeur* est un mot générique et vague: tous les genres de signes et d'apparences incertains sont *trompeurs*. *Fallacieux* désigne la fausseté, la fourberie, l'imposture étudiée: des protestations mensongères, des discours et des raisonnements sophistiques sont *fallacieux*.

TROMPILLON. s. m. T. Archit. Petite trompe.

TRONC. s. m. [On pron. *Tron.*] (lat. *truncus*). La partie de la tige ligneuse des arbres qui s'étend depuis le sol jusqu'aux premières branches. *Le t. de cet arbre est creux, est pourri.* Voy. Tige. || Par anal., La partie principale du corps à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le bassin. Se dit encore Du corps humain dont on a séparé la tête et les membres. *Un cadavre dont il ne reste que le t.* — On appelle aussi *Tronc*, La partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, lorsqu'elle n'a encore fourni aucune branche. || T. Archit. *T. de colonne*, Fragment d'un fût de colonne. || Fig., en parl. De généalogie, La ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. *Ces deux familles sont de deux branches qui sortent du même t.* || Boîte de fer ou de bois posée ordinairement dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes. *T. des pauvres. T. pour les prisonniers. Mettre un t. dans une église.* — Fig. et proverb., *Voler le t. des pauvres*, Faire des profits illégitimes aux dépens de ceux qui sont dans la nécessité. = *Troncature. s. f. Se dit Des faces qui remplacent les arêtes ou les angles des cristaux. V. Cristallographie. = *Tronche. s. f. T. Charpent. Pièce de bois grosse et courte, comme un bout de poutre. = Tronchet. s. m. Gros billot de bois qui porte sur trois pieds.

TRONÇON. s. m. (lat. *truncus*). Morceau coupé ou rompu de quelque objet plus long que large. *T. de lance. T. d'épée. Des tronçons de colonnes.* || Se dit aussi De morceaux de poissons, de reptiles qui ont été coupés et qui ont plus de longueur que de largeur. *Voilà un beau t. d'anguille, de brochet. Ces tronçons de serpent remuent encore.* || * T. Archit. *Colonne en tronçons*, Voy. Colonne. = Tronçonner. v. a. Couper une chose par tronçons. *T. un brochet, une anguille.* = Tronçonné, ée. part.

TRÔNE. s. m. (lat. *thronus*). Siége élevé où les rois, les empereurs, les papes, les évêques se placent dans certaines cérémonies solennelles. *T. magnifique, superbe. Le t. de Salomon. L'empereur se plaça sur son t. pour recevoir les ambassadeurs. Le pape étant sur son t. La salle du t. Le t. épiscopal est ordinairement placé au haut du chœur de la cathédrale.* || Figur., La puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. *Monter sur le t.*, Prendre possession de la royauté. *Chasser un prince du t. Soutenir un t. chancelant. Relever un t. abattu. Aspirer au t. Tomber, descendre du t. T. électif, héréditaire. L'héritier du t.* — *Le discours du t.*, Le discours que le chef de l'État prononce à l'ouverture de chaque session des chambres législatives. || *Fig., se dit quelquefois pour La personne même qui est revêtue du pouvoir suprême. *L'esprit philosophique commençait à gagner les trônes.* || T. Théol. Voy. Ange. = *Trôner. v. n. Être sur le trône, régner, gouverner. || Figur., *Elle trône dans son salon. Il se prélasse et trône au milieu de ses subordonnés.* — Ce v. est fam.

TRONQUER. v. a. (lat. *truncare*). Ôter à une chose considérée comme un tout une portion qui la rend incomplète, qui la défigure; ne se dit guère qu'en parl. De statues, et Figur., en parl. Des ouvrages d'esprit. *Les Goths ont tronqué la plupart des statues de Rome. Il a tronqué ce livre, il en a ôté deux chapitres. Vous tronquez ce passage.* = Tronqué, ée. part. *Statue tronquée.* || Fig., *Cet ouvrage est tronqué*, Il y manque quelque partie essentielle, soit que l'auteur l'ait omise, soit que l'éditeur l'ait retranchée. || T. Archit. *Colonne tronquée*, Moitié de fût de colonne, qui sert de support à un vase ou à un buste, ou Fût de colonne brisé par le haut que l'on dresse sur une tombe. || T. Géom. *Cône tronqué, pyramide tronquée*, Cône, pyramide dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque. || T. Hist. Natur. Qui est terminé brusquement à son extrémité, comme si on l'avait coupé transversalement. *Les feuilles du tulipier sont tronquées. La coquille de ce mollusque est tronquée. Ce cristal est tronqué sur ses angles.*

TROP. adv. de quantité [On ne fait sentir le P que devant une voyelle ou une H muette.] (ital. *troppo*). Plus qu'il ne faut, avec excès. *Ce vase est t. plein. Cette viande est t. cuite. Vous allez t. vite, t. lentement. Il a t. bu. Je ne puis souffrir ces insolences, c'en est t. Il n'y a pas dans son discours un mot de t. Vous le traitez avec trop de rigueur.* Prov., *Chacun le sien, ce n'est pas t. Rien de t.*, Tout excès est condamnable. — Fam., *Vous n'êtes pas de t.*, se dit à une personne pour lui témoigner qu'Elle peut rester, qu'on n'a rien à lui cacher de ce qu'on veut dire. || *Par trop*, Excessivement, d'une manière fatigante, importune, révoltante. *Cet homme est aussi par t. ennuyeux, par t. insolent.* || *Pas trop*, signifie Guère, médiocrement. *Ce vin n'est pas t. bon. Cela n'est pas t. bien. Il ne faudrait pas t. vous y fier.* || *Trop peu*, Pas assez. *Il a montré t. peu de prévoyance.*

Il en a t. peu. Il n'en faut ni t., ni t. peu. = Trop. s. m. Excédant, excès. *Otez le t. Il ne se plaint que du t. Il a été victime de son t. de confiance.*

*** TROPÆOLACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — *Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs* dichlamydées, à calice valvé et à corolle convolutée ou tordue dans l'estivation, à placentation axile, à étamines libres et définies, et à graines dépourvues d'albumen avec un embryon amygdaloïde. — *Caractères bot.:* Plantes herbacées lisses, d'une texture tendre et d'un goût âcre, rampantes ou grimpantes. Feuilles alternes, sans stipules. Pédoncules axillaires et uniflores. Fleurs *jaunes, écarlates, oranges, ou même bleues?*. Sépales 3-5, le supérieur présentant un long éperon distinct. Préfloraison ordinairement valvaire. Pétales 3-5, hypogynes, égaux ou inégaux, à préfloraison convolutive ou tordue, quelquefois avortés en partie. Étamines 6-10, périgynes, distinctes. Anthères innées, dressées, biloculaires. Ovaire 1, trilobé, composé de 3 ou 5 carpelles; style 1; stigmates 3-5, aigus; ovules solitaires, dressés ou suspendus. Fruit indéhiscent, dont les pièces se séparent d'un axe commun, quelquefois ailé. Graines grosses, sans albumen, remplissant la cavité dans laquelle elles se trouvent; embryon volumineux; cotylédons 2, droits, épais, tantôt soudés en un seul corps, tantôt distincts; radicule près du hile. [Fig. 1. *Chymocarpus pentaphyllus*; 2. Coupe longitudinale de la fleur. — 3. Ovaire de *Tropæolum majus*; 4. Coupe verticale d'un carpelle, montrant la position de l'ovule; 5. Coupe verticale d'une graine.]

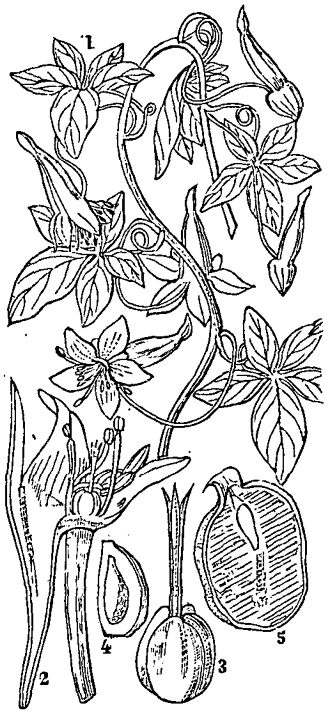

Cette famille se compose seulement de 6 genres et de 43 espèces qui forment deux tribus distinctes, savoir: les *Tropæolées*, qui ont leurs fleurs irrégulières et leurs ovules suspendus, et les *Limnanthées*, chez lesquelles les fleurs *sont régulières et* les ovules dressés. Toutes ces plantes sont originaires des parties tempérées de l'Amérique du Nord et du Sud. — Le fruit charnu de la *Capucine cultivée* (*Tropæolum majus*) est âcre et possède les propriétés du Cresson: aussi appelle-t-on quelquefois cette plante *Cresson de l'Inde* ou *Cresson du Pérou*. Ses feuilles sont légèrement excitantes et se mangent en salade. On fait confire dans du vinaigre les boutons à fleur et les fruits, et on s'en sert en guise de condiment comme des Câpres. Au Pérou, on mange la racine de la *Cap. tubéreuse* (*Tr. tuberosum*). Au Brésil, on emploie les *Chymocarpus* comme antiscorbutiques. Enfin, les *Limnanthes* (*Limnanthes*) possèdent la même sorte d'âcreté que la Capucine.

TROPE. s. m. (gr. τρόπος, tour). T. Rhét.

Enc. — On appelle *Trope* une figure de mots qui a pour effet de changer ou de modifier la signification propre des termes qu'on emploie dans le discours. Cependant on étend parfois cette dénomination à toutes les figures, soit de mots, soit de pensées. Ainsi, on fait des tropes, lorsqu'on dit: *les travaux de Mars*, pour les travaux de la guerre; *cent voiles*, pour cent vaisseaux; et lorsqu'en parlant d'un guerrier courageux, on l'appelle *un lion*. Les principaux tropes proprement dits sont: la *Métaphore*, l'*Allégorie*, la *Catachrèse*, la *Métonymie*, la *Métalepse*, la *Synecdoche*, l'*Antonomose* et l'*Antiphrase*. Nous ne les définirons pas ici, attendu que nous avons consacré à chacun d'eux un article particulier. Quant au *Sarcasme*, raillerie amère et insultante, que les anciens rhéteurs considéraient comme un trope, les modernes ne le classent point parmi les figures. Il en est de même de l'*Hypallage*, qui consiste à transposer les mots et à renverser la construction naturelle. Telle est l'expression de Virgile: *Dare classibus austros*, pour *dare classes austris*. Cette prétendue figure se retrouve dans quelques locutions françaises familières, qui ne sont autre chose que des impropriétés de langage excusées par l'usage, comme: *Il n'avait point de souliers dans ses pieds*, et *Enfoncer son chapeau dans sa tête*.

TROPHÉE. s. m. (gr. τρόπαιον, de τρέπειν, mettre en fuite). La dépouille d'un ennemi vaincu que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. || Par analogie, Assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire, d'une conquête. *Dresser, élever, ériger un t. Peindre des trophées d'armes. Sculpter des trophées sur un arc de triomphe.* — Fig. et dans le style soutenu, se dit pour Victoire. *Tout fier de ses trophées. De glorieux trophées.* On dit encore, mais en mauvaise part, *Faire t. d'une chose,* En tirer vanité, s'en faire gloire. *Il fait t. de ses vices.* || T. Beaux-Arts, Se dit, par ext., D'une espèce d'ornement représentant un assemblage de divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en sont comme les attributs. *Il avait fait sculpter sur les lambris de son salon des trophées de musique, d'astronomie, de chasse, de labourage, etc.*

*** TROPHIS.** s. m. T. Bot. Voy. Artocarpées.

*** TROPHOSPERME.** s. m. (gr. τροφὴ, nourriture; σπέρμα, graine). T. Bot. V. Pistil.

*** TROPICAL, ALE.** adj. Qui appartient au tropique, qui se trouve sous un tropique. *Plantes tropicales. Chaleur tropicale. Les régions tropicales.* = Tropique. s. m. (gr. τροπικὸς, de τρέπειν, tourner). T. Astr. et Géogr. Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solsticiaux. *Le t. du Cancer, du Capricorne. La région située entre les deux tropiques. Passer le t.* Voy. Sphère, Terre, Saison, etc. = Tropique. adj. 2 g. T. Astron. *Année t.*, V. Année. || T. Bot. *Plantes tropiques*, Celles dont les fleurs s'ouvrent le matin et se ferment le soir.

TROPOLOGIQUE. adj. 2 g. (grec. τρόπος, tour; λόγος, traité). T. Rhétor. Figuré. *Le sens t. d'un emblème.* Peu usité.

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde. *Le t.-plein du tonneau s'est répandu de tous côtés.* On dit de même, *Le t.-plein d'un étang, d'un canal, etc.*

*** TROQUE.** s. m. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

*** TROQUE.** s. f. (R. *troc*). Le commerce qui se fait, sur la côte occidentale de l'Afrique, entre les Européens et les indigènes, parce qu'il s'opère le plus souvent par la voie d'échanges directs. = Troquer. v. a. Échanger une chose contre une autre, sans employer l'intermédiaire de la monnaie. *Il a troqué son cheval contre un tableau. Je n'ai rien à t.* — Figur. et prov., *T. son cheval borgne contre un aveugle*, Voy. Cheval. || Troqué, ée. p. = Troqueur, euse. adj. Celui, celle qui troque, ou qui aime à troquer.

*** TROSCART.** s. m. T. Bot. Voy. Joncaginées.

TROT. s. m. [On ne pron. pas le T. final.] (all. *trott*).

Enc. — Le *Trot* est l'allure naturelle du cheval, et de quelques autres bêtes de somme, telles que le mulet, l'âne et le chameau, qui, pour la vitesse, est entre le pas et le galop. *Il a lieu en deux* temps. L'animal élève deux jambes en l'air et pose les deux autres à terre; mais ce ne sont, ni les pieds du bipède antérieur ou postérieur, comme dans le galop, ni ceux du bipède latéral, comme dans l'amble, qui se lèvent, puis se posent à la fois; ce sont ceux du bipède diagonal, c.-à-d. que le pied antérieur droit et le postérieur gauche se lèvent pendant que l'antérieur gauche et le postérieur droit *touchent au sol, et réciproquement. On distingue le Petit trot*, le *Grand t.* et le *T. allongé*. On dit qu'un cheval a le t. *franc*, ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière. En moyenne, chaque temps du t. embrasse 1 mèt. 20, et, comme on en compte de 160 à 180 par minute, cette allure donne une vitesse de 10 à 12 kilom. à l'heure.

TROTTE. s. f. (R. *trot*). Espace de chemin. *Il y a une bonne t. d'ici là.* Popul. = Trotter. v. n. Aller le trot. *Ce cheval trotte mal. Je fis t. mon cheval.* || Par ext., se dit famil. De quelqu'un qui marche beaucoup à pied, et aussi Fig., De quelqu'un qui fait beaucoup de courses, de démarches pour une affaire. *Nous avons bien à t. pour nous rendre à tel endroit. J'ai trotté par toute la ville. Elle trotte du matin au soir pour ses emplettes. Il y a longtemps que je trotte pour cette affaire-là.* || Fig. et fam., *Cette idée lui trotte dans la tête, par la tête, dans la cervelle,* Cette idée l'occupe, il y pense souvent. = Trotteur. s. m. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans un manége. *Il ne monte encore que le t.* || *Ce cheval est bon t., mauvais t.*, Il trotte bien ou mal.

TROTTIN. s. m. (R. *trotter*). Se dit, par mépris, D'un petit laquais. *Elle n'a qu'un t., qu'un petit t.* Vx. = Trottiner. v. n. Trotter en raccourci. *Ce cheval ne fait que t.* || * Par ext. et famil., Marcher à pas petits et pressés. *La petite fille trottinait derrière son père.*

TROTTOIR. s. m. (R. *trotter*). Sorte de chemin élevé que l'on pratique à droite et à gauche des quais et des rues, pour la commodité des piétons. *T. de granit. T. de lave de Volvic. T. de bitume. Les trottoirs du Pont-Neuf. Les trottoirs de la rue de Rivoli.* || Fig. et fam., *Etre sur le t.*, Être dans le chemin de la considération, de la fortune.

TROU. s. m. (gr. τρύω, percer?). Ouverture naturelle ou artificielle dont la largeur et la longueur sont à peu près égales, ce qui distingue le Trou de la Fente, qui est une ouverture étroite et longue. *Grand, petit t. Faire un t. à la muraille, à un plancher. Il y a un t. à vos bas. Regarder par le t. de la serrure. Il est blessé, il a un t. à la tête, un t. à la jambe. T. de taupe. T. de renard. T. de souris. Il s'est sauvé dans un t. Agrandir, boucher, remplir un t., des trous. Tomber dans un t.* — Figur. et famil., *Autant de trous, autant de chevilles*, V. Cheville. *Boucher un t.*, Voy. Boucher. *Faire un t. à la lune*, V. Lune. *Mettre la pièce à côté du t.*, Employer, pour remédier à quelque chose, un autre moyen que celui qu'il faudrait. *On le ferait mettre dans un t., dans un t. de souris*, V. Souris. *Souris qui n'a qu'un t. est bientôt prise*, Celui qui n'a qu'un expédient, qu'une ruse, qu'une finesse, a bien souvent de la peine à se tirer d'affaire, à réussir. *Boire comme un t.*, V. Boire. || Figur. et fam., se dit De tout lieu habitable dont on veut indiquer la petitesse d'une manière exagérée. *Ce n'est pas une ville, ce n'est qu'un t. On m'a logé dans un t. Le moindre t. me suffira.* || * T. Anat. Se dit De certaines cavités percées de part en part. *T. occipital*, Voy. Crâne. *T. ovale* ou *T. de Botal*, V. Cœur. || * T. Guerre. *T. de loup*, V. Fortification. || * T. Marine. *T. d'écoutes*, Ouverture pratiquée dans l'épaisseur de la muraille d'un bâtiment, pour le passage des écoutes des basses voiles. *Trous du chat*, se dit D'ouvertures pratiquées aux deux côtés inférieurs des hunes d'un mât, et par lesquelles passent les hommes qui montent au haut du mât. || T. Trictrac. Avantage de douze points que le gagnant marque en plaçant un fichet dans un des trous que présente le rebord du tablier. *Je marque un t. Il faut deux trous pour gagner la partie.*

TROUBADOUR. s. m. T. Hist. littér.

Enc. — Les *Troubadours* et les *Trouvères* sont les créateurs de la poésie française, avec cette différence que les premiers ont écrit en langue d'oc et les seconds en langue d'oïl. Le nom des uns et des autres a d'ailleurs la même origine: il vient du languedocien *trobar*, et du français *trover, trouver*, qui ont la même signification que le verbe grec ποιεῖν, faire, créer, d'où sont venus les mots ποιητὴς, *poeta* et *poëte*.

Les poésies des *troubadours* représentent tout ce qui reste de la littérature dite *provençale*, en étendant, comme on le faisait au moyen âge, le nom de Provence à toutes les contrées situées au sud de la Loire. Le premier t. dont les œuvres aient été conservées, fut Guillaume IX, comte de Poitiers, mort en 1126. Cependant la poésie paraît avoir été peu cultivée dans la première moitié du XIIe siècle, quoique l'on cite les noms des troubadours *Cercamous, Marcabrus et Pierre de Valeira, tous les trois nés en* Gascogne; Pierre d'Auvergne, né sur notre frontière du Midi, au-dessus des Cévennes, et le toulousain Giraud le Roux. Mais la seconde moitié de ce siècle fut l'âge d'or des troubadours, dont le nombre devint si grand, qu'à peine peut-on les compter. Le Périgord et le Limousin produisirent alors les plus éminents: Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, que l'on a appelé le *Tyrtée du moyen âge; Bernard de Ventadour, un des plus doux* génies de ce temps; Giraud de Borneil, le plus brillant et le plus suave de tous; Gui d'Ussel, le pauvre châtelain; Gaucelm Faydit, le joyeux bourgeois d'Uzerche; Arnaud Daniel, le maître par excellence, au dire des poëtes italiens du XIVe siècle, et Arnaud de Mareuil, qui venait, dans leur estime, immédiatement après. A la même époque, la Provence proprement dite ne posséda guère que deux hommes d'un mérite supérieur, Rambaud de Vaqueiras, un des héros de la croisade grecque, et Folquet de Marseille, qui, renonçant plus tard à la poésie, devint évêque de Toulouse. Quant aux troubadours du Languedoc proprement dit, on compte parmi les plus célèbres: Raymond de Miraval, Pierre Vidal, Hugues Brunet de Rodez; et enfin Guillaume Cabestaing, le héros tragique de la galanterie chevaleresque. Les troubadours furent également très-nombreux au XIIIe siècle: l'un des plus fameux fut Pierre Cardinal, du Puy, dont les chants satyriques jouirent pendant longtemps d'une grande popularité. Mais la croisade des Albigeois, en supprimant la nationalité des provinces méridionales, détruisit leur langue, en tant que langue littéraire, et, par suite, leur littérature. Les troubadours ont brillé pendant deux siècles environ. Durant cette période, la poésie provençale fut cultivée dans toutes les contrées comprises entre la Loire et les Pyrénées, les Alpes et l'Atlantique, mais en formant plusieurs foyers distincts, dont quelques-uns s'éteignirent plus vite ou jetèrent un plus vif éclat que les autres. — Les poésies des troubadours étaient le plus souvent du genre lyrique et destinées à être chantées. Fréquemment les troubadours composaient eux-mêmes les paroles et la musique. Parfois encore ils chantaient leurs œuvres; mais, en général, ils se faisaient suivre d'artistes, appelés *Jongleurs*, qui étaient spécialement chargés du chant, et qui s'accompagnaient ordinairement de quelque instrument. Il y avait aussi des jongleurs qui, après avoir appris les meilleures pièces des troubadours le plus en renom, allaient les chanter ou les réciter de château en château. Les troubadours donnaient génériquement le nom de *Vers* ou *Canso* (*chanson*) à toutes leurs œuvres; mais la chanson était toujours divisée en couplets: de plus, ce terme s'appliquait plus particulièrement aux pièces destinées à être chantées, et dont l'amour ou la louange étaient le sujet. Le mot *Planh* (*complainte*) désignait une pièce qui avait pour objet de célébrer la mémoire d'une amante, d'un ami, d'un bienfaiteur, ou bien encore de déplorer quelque calamité publique: elle était partagée en couplets et probablement chantée. La *Tenson* ou *tenso* (du lat. *contentio*, débat) était une pièce dialoguée dans laquelle deux interlocuteurs défendaient tour à tour, et par couplets d'égale mesure et en rimes semblables, leurs sentiments contradictoires sur une question d'amour, de morale ou de chevalerie, etc. Assez souvent la tenson était un poëme satirique; mais toujours le poëme avait la forme de dialogue. Enfin, quelques tensons consistaient en plaintes amoureuses que des amants s'adressaient alternativement. Les troubadours donnaient aussi aux tensons les noms de *Contencio*, *Partiz* et *Partimen*. Toutefois ils réservaient particulièrement ce dernier à celles qui roulaient sur une question d'amour. Lorsque la tenson avait plus de deux interlocuteurs, on l'appelait *Torneyamen*, en français *Tournoyement*, *Tournoy*, parce que chaque interlocuteur répondait à son tour. Un autre genre de poésie très-familier aux troubadours était le *Sirvente*. On appelait ainsi des pièces satiriques, dans lesquelles le poëte attaquait, toujours avec une causticité des plus mordantes, souvent avec une violence extrême, les passions et les vices des particuliers et des gouvernements. Les sirventes étaient quelquefois chantés. Ceux qui avaient cette destination étaient distingués par l'épithète de *joglaresques*, parce que vraisemblablement l'auteur les livrait à des jongleurs chargés de les faire connaître. Les sirventes les plus remarquables, surtout sous le rapport historique, furent composés à l'occasion des luttes de la France et de l'Angleterre, et des horreurs de la croisade contre les Albigeois. On trouve des modèles parfaits de ces poésies politiques dans les œuvres de Bertrand de Born et de Pierre Cardinal. La *Pastorelle* était une espèce d'églogue dialoguée entre le poëte et un berger ou une bergère. L'*Alba* ou aubade, et la *Serena* ou sérénade, étaient des poésies amoureuses, dans lesquelles un amant exprimait ses transports ou ses douleurs. Parmi les autres formes que présentent les poésies des troubadours, nous citerons encore la *Ballade*, la *Danse* et la *Ronde*, qui étaient probablement destinées à être chantées et accompagnées de danses. Toutes les pièces qui précèdent étaient divisées en couplets. Les plus importantes, parmi celles qui n'offraient pas cette disposition, étaient l'*Epître* et la *Nouvelle*. Les épîtres amoureuses se nommaient souvent *Salutz*, quand elles commençaient par une salutation à la dame, et *Donaire*, quand c'était par le mot *dona*, dame Quant aux *Novas* ou *Novelles*, c'étaient des poëmes de peu d'étendue dans lesquels en général le poëte racontait des anecdotes galantes relatives à quelque seigneur ou à quelque dame. Enfin, plusieurs troubadours composèrent des œuvres de très-longue haleine, appelées *Cansos* ou *Romans*; mais, à l'exception de quatre ou cinq, tous ces poëmes ont péri. Le plus important de ceux qui nous sont parvenus, a pour objet la croisade des Albigeois; il a été composé de 1205 à 1219 par un auteur inconnu, et publié, pour la première fois, en 1837, par Fauriel.

Les *Trouvères*, appelés aussi quelquefois *Trouveurs*, ont fleuri en même temps que les premiers troubadours, c'est-à-dire dès le XI^e^ siècle. Les principaux d'entre eux étaient d'origine picarde ou normande. Quant à leurs poésies, elles sont beaucoup moins riches de formes que celles des troubadours; le sentiment poétique, sauf un petit nombre d'exceptions, y est aussi beaucoup moins développé; leur caractère le plus saillant est la naïveté et la causticité. Ce qui domine dans les œuvres des premiers trouvères, ce sont ces romans en prose rimée, que l'on appelait *Chansons de geste*, et qui avaient pour objet de célébrer les hauts faits (*gesta*) des anciens héros ou des héros nationaux, et les contes appelés *Fabliaux*. Les premiers formaient des groupes ou *Cycles*, dont chacun constituait l'histoire, profondément travestie ou même créée de toutes pièces, du roi Arthur, de Charlemagne, d'Alexandre, etc. Les plus célèbres furent écrits pendant le XI^e et le XII^e siècle par Huon de Villeneuve, Robert Wace, Jean Bodel, Lambert li Cors, Alexandre de Paris, Gaultier de Châtillon, et Chrestiens de Troyes. On trouve, dans les œuvres de ce dernier, qui vivait au XIII^e siècle, l'opinion déjà très-répandue de son temps, que la France avait hérité de la supériorité intellectuelle de la Grèce et de Rome. Ce même siècle vit disparaître le poëme chevaleresque; mais Guillaume de Lorris créa le poëme allégorique en commençant le prolixe *Roman de la rose*, terminé plus tard par Jehan de Meung. Nous avons caractérisé ailleurs les contes ou *fabliaux*, dont il faut rapprocher les *lais*, les *apologues*, etc. La poésie lyrique ne répandit pas dans le nord de la France le même éclat que dans le midi. Cependant Thibaut IV, comte de Champagne, qui vivait au XIII^e siècle, non-seulement fut le premier des trouvères lyriques, mais encore il peut rivaliser avec les plus charmants poëtes de la langue d'oc. Il existe encore de lui un recueil de *chansons* amoureuses d'une grâce inimitable. A la fin du règne de saint Louis et dans les temps qui suivirent jusqu'à l'époque de Philippe le Bel, l'esprit français se montra surtout sous la forme satirique: c'est alors que fleurirent Rutebeuf, dont les *complaintes*, les *satires* et les *dits* sur les croisades furent populaires de 1255 à 1270. Il eut pour successeurs Jehan de Meung, Guyot de Provins et Guillaume Guiart, qui tous flagellèrent avec une hardiesse inouïe les vices de leurs contemporains, sans épargner ni l'Eglise, ni la royauté. Comme celles des troubadours, les poésies des trouvères étaient destinées, les unes à être chantées, les autres à être simplement récitées. Dans le principe aussi, les trouvères allèrent chanter eux-mêmes ou réciter leurs poésies de château en château; peu à peu, cependant, ils abandonnèrent ce soin à des jongleurs. Mais ceux-ci, par une dégradation insensible, ne tardèrent pas à devenir de simples artistes ambulants et des chanteurs de carrefour. — On a publié plusieurs recueils destinés à faire connaître les poëmes et les poésies des troubadours et des trouvères. Pour les poésies des premiers, nous citerons les recueils de Renouard, de Rochegude, de Mary-Lafon, de Fréd. Diez, et de Mahn; et pour les seconds, ceux de Barbazan, Legrand d'Aussy, Méon, Ach. Jubinal, F. Michel, et Dinaux (Beudin et Goubaux). Enfin, on doit à l'abbé Millot une *Histoire des Troubadours* et à l'abbé de la Rue, des *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*.

TROUBLE. adj. 2g. (lat. *turbidus*). Qui est brouillé, qui n'est pas clair. *Vin t. Eau t. La rivière est t.* Fig., *Pêcher en eau t.*, V. Eau. — *L'air est t., le temps est t.*, Il y a beaucoup de nuages, de brouillard, le temps n'est pas serein. — *Ce verre est t.*, Il n'est pas bien clair, bien transparent. On dit de même, *Ces lunettes sont troubles.* || *Avoir la vue t.*, et adverbial., *Voir t.*, Ne voir pas nettement, distinctement, par quelque vice dans l'organe de la vue.

TROUBLE. s. m. (lat. *turba*). État contraire à celui de paix, de tranquillité; désordre, agitation désordonnée; mouvement tumultueux; se dit au sens phys. et au sens moral. *Le t. des éléments, de l'air, des eaux. C'est lui qui met, qui apporte le t. dans cette société. Le t. s'est mis dans cette famille. Il y eut un peu de t. dans leur ménage. Le t. des passions. Le t. de la conscience. Le t. de son âme, de son esprit, de son cœur, se remarquait sur son visage. Sentir, éprouver du t. Il était dans un t. inexprimable.* — *Le t. des sens, le t. de la voix*, L'altération causée dans les sens, dans la voix, par l'agitation de l'esprit. || *Troubles*, au pl., se dit surtout en parl. Des dissensions civiles et politiques, des émotions et des soulèvements populaires. *Exciter, fomenter des troubles dans l'Etat. De nouveaux troubles éclatèrent. Des troubles civils, religieux.* || T. Jurispr. L'action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété. * *T. de fait*, Celui résultant d'une action qui nuit au possesseur, comme quand quelqu'un prend possession du même héritage, le fait cultiver, ou empêche le possesseur de le faire. * *T. de droit*, Celui qui, sans faire obstacle à la possession, est un obstacle à la prescription, comme lorsqu'on fait signifier au possesseur un acte pour interrompre sa possession. = Trouble ou Truble. s. f. T. Pêche. Filet en forme de poche, monté sur un cercle et traversé par une perche qui sert de manche. *On se sert de la t. pour prendre le poisson dans un réservoir.* = Trouble-fête. s. m. Un importun, un indiscret, qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière. *C'est un trouble-fête. Des trouble-fête.* || Se dit aussi D'une chose, d'un événement qui produit le même effet. — Fam. dans les deux sens.

TROUBLER. v. a. (lat. *turbare*). Rendre trouble; se dit D'un liquide qui était clair. *Les pluies ont troublé la rivière. Si vous remuez ce vin, vous le troublerez.* — Figur. et fam., *On dirait qu'elle ne sait pas t. l'eau*, se dit D'une personne qui paraît simple, mais qui ne l'est pas. || Agiter d'une manière désordonnée; détruire l'ordre, la tranquillité, la bonne intelligence. *La tempête trouble les airs. Des rêves affreux troublent son sommeil. T. l'État, le royaume. T. l'ordre public, la tranquillité publique. T. les sens. T. l'esprit, le jugement, la mémoire. La peur lui trouble la raison. Le vin lui avait troublé la tête.* || Interrompre d'une manière désagréable. *T. un entretien. T. la conversation. T. un tête-à-tête. Ne troublez pas son repos. On est venu t. mon sommeil. Un accident troubla la fête.* — *Cela trouble la digestion, les fonctions digestives*, Cela empêche que la digestion ne se fasse bien. || *T. quelqu'un*, sign. L'interrompre dans ses occupations, dans ses plaisirs: *J'écrivais, il est venu me t.*; ou Troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc.: *Ne faites pas tant de bruit, vous me troublez;* ou encore, Lui faire perdre la présence d'esprit: *Cette vue le troubla tellement, qu'il ne sut que répondre;* ou enfin, en T. Jurispr., Inquiéter dans la possession, dans la jouissance de quelque bien. *Il a été troublé dans la jouissance de sa propriété.* = se Troubler. v. pr. Devenir trouble. *Ce vin se trouble.* — *Le temps commence à se t.*, Il commence à se charger de nuages. — *Ma vue, mes yeux se troublent*, Ma vue s'obscurcit. — *Son esprit se trouble*, Ses idées se confondent, et il perd sa lucidité d'esprit. || Éprouver une émotion, qui fait qu'on s'embarrasse, qu'on ne sait plus que dire, que répondre. *L'orateur s'est troublé au milieu de son discours. Elle s'est troublée et n'a pu répondre. Il se trouble aisément.* On dit dans un sens anal., *Sa mémoire se trouble. En présence de ce spectacle sublime, l'imagination se trouble et se confond.* = Troublé, ée. part.

TROUÉE. s. f. Espace vide ou abatis fait à dessein, qui perce tout au travers d'un bois, d'une haie. *On fit une t. dans le bois pour faire passer les troupes. Dans cette haie, il y a une t. par où l'on peut passer.* || L'ouverture que fait dans une ligne ennemie l'effet du canon, ou une charge de cavalerie ou d'infanterie. *La cavalerie, venant à charger, fit une t. épouvantable.* = Trouer. v. a. Percer, faire un trou. *T. une planche avec le vilebrequin. Les vers ont troué cette étoffe.* = se Trouer. v. pr. Se percer. *Votre habit commence à se t.* = Troué, ée. part. || Conj. V. Jouer. = Trou-madame. s. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades, et marquées de différents chiffres. *Jouer au t.-madame.* || L'espèce de machine qui sert à ce jeu. *Il a acheté deux trous-madame pour ses enfants.*

TROUPE. s. f. (lat. *turba*). Nombre plus ou moins considérable de gens assemblés. *Une t. de paysans. Une t. d'archers. Une t. de voleurs. Leur t. grossissait. Une t. nombreuse.* Se dit quelquef. Des animaux. *Nous rencontrâmes une t. de bisons. Une t. d'oies sauvages.* — *T. de comédiens.* Un nombre d'acteurs associés, ou réunis par un directeur, pour jouer la comédie en public. *La t. était passable.* — Poétiq., *La t. céleste*, La troupe des anges. On dit aussi, *La céleste t.*, en parl. Des dieux de la Fable. || *Aller, marcher en t.*, se dit De personnes ou d'animaux qui vont ensemble en grand nombre. *Les contrebandiers marchaient en t. Les oies sauvages vont en t.* — *Aller par troupes, marcher par troupes*, En formant plusieurs bandes ou troupes distinctes. *Ils ne vont pas tous ensemble; ils marchent par troupes de dix, de vingt.* || *Troupes*, au pl., se dit Des divers corps de gens de guerre qui composent une armée. *Troupes d'elite. Troupes réglées. Troupes de ligne. Troupes légères. Troupes à pied, à cheval. Troupes nationales. Troupes étrangères. Lever, rassembler, solder des troupes. Passer les troupes en revue.* On dit aussi au sing., *La t. de ligne.* On dit de même, surtout parmi le peuple: *Voici de la t. qui passe. Il y a bien de la t. dans cette ville.* — Au sing., *Troupe* se dit également d'un corps de troupes considéré isolément. *Le capitaine marchait en tête de sa t. Cet officier conduit bien sa t. Voilà une belle t.* Se dit encore Des sous-officiers et des soldats, par oppos. Aux officiers. *Pourvoir au logement des officiers et au casernement de la t. Enfant de t.* = Syn. Voy. Compagnie.

TROUPEAU. s. m. Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu. *T. de bœufs. de vaches. T. de moutons, de brebis. T. de cochons. T. d'oies, de dindons. Garder les troupeaux. Faire paître des troupeaux. Le berger et son t. La maladie se mit dans son t.* — Employé absol., sign. en général Un troupeau de moutons et de brebis. *Il a un beau t. De riches troupeaux.* || Figur., *Le t. de Jésus-Christ*, L'Église. — *Le t. de l'évêque, du curé*, Le peuple de son diocèse, de sa paroisse. *Le bon pasteur donne sa vie pour son t.* || Fig. et par mépris, on dit, *Un t. d'imbéciles, d'ignorants*, en parlant D'une multitude d'imbéciles, etc. *Le servile t. des imitateurs.*

* **TROUPIALE.** s. m. T. Ornith. Voy. Cassique.

* **TROUPIER.** s. m. Terme popul. qui se dit pour Soldat. *Un vieux t. Voilà de fameux troupiers.*

TROUSSE. s. f. (all. *tross*, faisceau, bagage). Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. *T. de linge mouillé. T. d'herbes, de fourrage vert. T. de chaume. T. de cordages.* || Sorte de portefeuille, d'étui, de poche où les chirurgiens, les barbiers, etc., mettent les instruments dont ils se servent le plus habituellement. *T. de chirurgien, de barbier, etc.* — Dans un sens anal., *Trousse* se disait autrefois D'un carquois. *Une t. d'ivoire. Lorsqu'il eut epuisé sa t.* || Au pl., se dit ordin. Des chausses que portaient autrefois les pages. *Il venait de quitter les trousses.* = Aux trousses. loc. prép. et famil. A la poursuite. *Il est aux trousses des ennemis*, Il les poursuit de près. *Je mettrai un huissier à ses trousses.* — *Être aux trousses de quelqu'un*, Être toujours à sa suite, ne pas le quitter. *Quand finira-t-il d'être à mes trousses?* = En trousse. loc. adv. Se dit D'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle. *Il prit la femme en t. derrière lui.* On dit plus ordin., *En croupe.* — Se dit aussi en parl. Des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval. *Il portait sa valise en t.* = Trousseau. s. m. Petite trousse, faisceau. *Un t. de clefs. Divers trousseaux de fibres tendineuses affermissent encore cette articulation.* On disait de même autrefois, *Un t. de flèches.* || Signifie ordinair., Les habits, le linge, les nippes qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse, ou qu'on fournit à un élève au moment où il entre dans une maison d'éducation. *Elle a un beau t. Un travaille à son t. Son t. est tout prêt.*

TROUSSE-ÉTRIERS. s. m. Voy. Porte-étriers. = Trousse-galant. s. m. V. Choléra. = Trousse-pète. s. f. T. trivial qui se dit quelquefois D'une petite fille. *Taisez-vous, trousse-pète.* = * Trousse-pied. s. m. T. Art vétérin. Lanière avec laquelle on tient plié le pied de devant d'un cheval, afin de l'empêcher de frapper, quand on veut lui faire subir quelque opération. = Trousse-queue. s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste. = Troussequin. s. m. Voy. Selle.

TROUSSER. v. a. (R. *trousse*). * Charger, imposer. *T. un fardeau.* Vieux et inus. — Fig. et fam., *T. bagage*, V. Bagage. *T. quelqu'un en malle*, L'enlever. *La gendarmerie l'a attrapé et l'a troussé en malle.* Vx. ‖ Par ext., en parl. Des vêtements qu'on a sur soi. Replier, relever. *T. sa robe, son manteau, ses jupes.* — En parl. Des personnes, Relever leur vêtement. *Troussez cet enfant pour qu'il marche mieux.* Fam., et dans un sens libre, *T. une femme*, Lui lever les jupes. ‖ *T. une volaille*, Rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche. ‖ Fig. et fam., *T. une affaire*, L'expédier précipitamment. Dans un sens analog., on dit qu'*Une maladie a troussé une personne en deux jours*, pour sign. qu'Elle l'a fait mourir en deux jours. = se Trousser. v. pr. Relever ses vêtements. *Troussez-vous de peur de vous crotter.* = Troussé, ée. part. ‖ Figur. et fam., on dit D'une personne ou d'une chose qui est bien faite, qui a bonne grâce, qu'*Elle est bien troussée. Une robe bien troussée. C'est un petit homme bien troussé. Voilà un cheval bien troussé. Il a une petite maison bien troussée. Un compliment bien troussé.* — On dit, dans le sens contraire, *Cela est bien mal troussé. Cela est troussé à la diable*, Cela est fort mal arrangé. = Troussis. s. m. Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner.

TROUVAILLE. s. f. Chose trouvée heureusement. *C'est une bonne t.* Famil. ‖ *Faire une t.*, Rencontrer heureusement quelque chose par hasard.

TROUVER. v. a. (ital. *trovare?*). Rencontrer quelqu'un ou quelque chose, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. *Je l'ai trouvé par hasard. Je vous trouve fort à propos. J'ai trouvé cela dans la rue, sur mon chemin. Je l'ai trouvé à table. J'irai vous t. chez vous. Il a trouvé un trésor en faisant creuser un fossé. Il trouva ce livre sous sa main.* — *On le trouve tous les matins chez lui*, On peut l'y trouver. *Aller t., venir t. quelqu'un*, L'aller voir, venir lui parler. — Fig. et prov., *Il a trouvé à qui parler*, V. Parler. *Il a trouvé son maître*, V. Maître. *T. quelqu'un en son chemin, sur son chemin*, V. Chemin. *T. la pie au nid*, Voy. Nid. ‖ Surprendre. *On le trouva prêt à s'évader. On les trouva escaladant le mur du jardin. Je les trouvai en tête-à-tête. J'ai trouvé un voleur caché dans ma chambre. On le trouve toujours en faute.* ‖ *Trouver*, se dit par rapport à L'état où est une personne ou une chose au moment où on la voit, où on l'examine, où l'on s'en occupe, etc. *Je l'ai trouvé malade et dénué de tout. J'ai trouvé la maison toute délabrée. Vous trouverez ses affaires bien embrouillées. Je l'ai laissé tel que je l'avais trouvé.* ‖ Fig., se dit encore Des choses, des personnes qui arrivent, qui se présentent, qui se montrent, qu'on rencontre. *Il a trouvé la mort dans les combats. Il trouva de la fidélité dans ses alliés. Il trouve de la douceur dans votre amitié. Je trouve dans ces veillées une sorte de charme que je ne puis vous expliquer. Il trouve du plaisir à contrarier les autres. Il a trouvé bien des difficultés dans cette entreprise. On trouve des hommes de tous les caractères. Sa conduite a trouvé des censeurs. T. des protecteurs. T. un appui. Vous trouverez en lui un juge sévère.* — *T. grâce aux yeux de quelqu'un*, V. Grace. *T. son compte à quelque chose*, V. Compte. ‖ Découvrir, inventer au moyen de l'étude, de la méditation. *Ce médecin a trouvé un bon remède. T. un procédé, un moyen, un expédient. T. la solution d'un problème. T. le mot d'une énigme. Il trouve toujours l'expression propre. Il a trouvé un beau sujet de poëme. Il a trouvé l'art de concilier les esprits.* — Famil. et par reproche. *Où avez-vous trouvé cela?* Qu'est-ce qui vous fait imaginer une pareille chose? ‖ Estimer, juger, se dit Des sens et de l'esprit. *J'ai trouvé ce mets excellent. Il trouve ce vin trop capiteux. Je trouve cette odeur trop forte. Il trouve cette liqueur détestable. Ce malade ne trouve rien de bon, rien à son goût. Je trouve la femme fort belle et le mari fort aimable. Je trouve ces vers fort beaux, fort mauvais. Je le trouve heureux de s'en être si bien tiré. Je vous trouve plaisant de venir me dire pareille chose.* — *T. bon, t. mauvais que quelqu'un fasse une chose*, Approuver, désapprouver, consentir, ne pas consentir qu'il la fasse. *Je trouve bon que vous alliez le voir. Je trouve mauvais qu'il ait fait cela. Je ne trouve pas bon qu'il vous voie si souvent. Trouvez bon que je vienne vous voir. Je viendrai, si vous le trouvez bon.* — Figur. et fam., *T. le temps long*, S'ennuyer. ‖ Remarquer, reconnaître en quelqu'un, en quelque chose certaine qualité, certain état. *Je vous trouve bon visage. Le médecin lui a trouvé un peu de fièvre. Je lui trouve de l'esprit, de la douceur. Je lui trouve un peu trop d'amour-propre. Je trouve en lui de la franchise. J'ai trouvé de bonnes qualités dans ce jeune homme. Il se trouve du talent.* ‖ *Trouver à*, Trouver le moyen, l'occasion de. *Cet avoué trouve enfin à se défaire de son étude. Cette jeune personne ne trouvera pas facilement à s'établir. J'ai trouvé à compléter cet ouvrage.* — *T. à redire*, Trouver quelque défaut, quelque sujet de blâme. *Il trouve à redire à tout ce qu'on fait. Je n'y trouve rien à redire. T. à dire*, se dit quelquefois dans l'acception précédente : *Que trouvez-vous à dire au parti qu'il a pris?* mais autrefois cette loc. s'employait souvent pour S'apercevoir de l'absence d'une personne, du manque de quelque chose. *On vous a trouvé à dire dans cette réunion. J'avais mis cent livres dans cette bourse, j'en trouve cinq à dire.* = se Trouver. v. pr. Se rencontrer quelque part, ou Se rendre en un lieu, y être. *Nous nous sommes trouvés nez à nez à la promenade. Je me trouverai chez vous à telle heure. Trouvez-vous-y à telle heure. Nous croyions être seuls dans ce lieu, et il s'y trouva quantité de monde. Il s'est trouvé à telle bataille.* — En parlant Des choses, se dit le plus souvent Du lieu où elles sont, de l'endroit où l'on peut se les procurer. *Son livre se trouve chez tel libraire. Cette plante ne se trouve jamais que sur les bords de la mer. Cet ouvrage ne se trouve plus nulle part, ne se trouve plus. Cette occasion se trouva bientôt.* Proverb., *Cela ne se trouve pas sous le pas d'un cheval*, Voy. Pas. ‖ Fig., se dit par rapport à l'état, à la situation d'une personne ou d'une chose. *Se t. en danger, dans l'embarras, dans le besoin, dans une alternative fâcheuse. Se t. embarrassé. Se t. sans défense, sans appui, sans protecteur. La maison se trouvait vide. La nouvelle se trouva fausse. Son départ se trouva retardé.* ‖ Estimer, juger, sentir qu'on est dans telle situation, qu'on jouit de tel avantage, qu'on éprouve tel inconvénient. *Après avoir usé de ce remède, il se trouva tout autre. Il se trouve malheureux. Elle se trouve belle.* ‖ *Se t. bien*, Éprouver du bien-être. *Le malade se trouve bien; il se trouve mieux.* Signifie aussi, Être satisfait de sa position. *Je me trouve bien dans mon nouvel appartement. Je m'y trouve mieux que dans l'ancien. Cet homme se trouve bien partout.* — On dit dans un sens contraire, *Se t. mal. Se t. mal*, dans un sens particulier, signifie encore, Tomber en faiblesse, s'évanouir. — *Se t. bien de quelqu'un, de quelque chose*, Avoir sujet d'en être content. *Je me trouve bien de tel régime, de ce domestique. Suivez ce conseil, vous vous en trouverez bien.* ‖ *Se trouver*, s'empl. quelquefois impersonn. *Il se trouva un homme assez hardi pour lui dire la vérité*, Il y eut un homme, etc. *Il se trouva de nouveaux obstacles*, On rencontra de nouveaux obstacles. — *Il se trouva que*, Il arriva que, on reconnut que... *Lorsqu'on croyait finir cette affaire, il se trouva qu'on y mit des entraves. Tout bien calculé, il se trouve qu'il est redevable de mille écus.* = Trouvé, ée. part. ‖ *Un enfant trouvé*, Voy. Enfant. ‖ *Un mot trouvé, une expression trouvée*, Une expression neuve et heureuse. = Syn. Voy. Découvrir.

TROUVÈRE ou **TROUVEUR.** s. m. V. Troubadour.

* **TROX.** s. m. (grec. τρὼξ, qui ronge). T. Entom. Voy. Scarabéides.

TRUAND, ANDE. s. Vaurien, vagabond, qui mendie par fainéantise. *Cet homme est un vrai t.* = Truandaille. s. f. coll. Ceux qui truandent. *Ce n'est que de la t.* = Truander. v. n. Gueuser, mendier. = Truanderie. s. f. Profession de truand, de mendiant vagabond. — Le mot *Truand* et ses dérivés sont du langage pop., et d'ailleurs peu usités.

TRUBLE. s. f. Voy. Trouble. s. f.

* **TRUC** ou * **TRUCK.** s. m. (angl. *truck*). Sorte de grand billard plus long et plus large que les billards ordinaires. ‖ Dans les Chemins de fer, Plate-forme au moyen de laquelle on hisse les voitures qui doivent être transportées sur les voies ferrées. ‖ Au Théâtre, Appareil propre à faire mouvoir certains décors et à exécuter des changements à vue. ‖ Se dit aussi D'un moyen propre à exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante. — Fig. et pop., *Avoir le t.*, Être habile dans un métier, dans un art.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT.** s. m. (turc, *tordjiman*). Interprète; celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes, ce qu'elles se disent l'une à l'autre. *S'expliquer par t. Il n'a pas besoin de t. Ce sont ses truchements.* ‖ Fig., se dit D'une personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre. *Cela s'entend bien sans t.*

TRUCHER. v. n. Mendier par fainéantise. = Trucheur, euse. s. Celui, celle qui truche, qui mendie. — Ces mots sont du lang. popul., et presque inusités.

TRUELLE. s. f. (lat. *trulla*). Instrument formé d'une lame triangulaire de fer ou de cuivre, et d'un manche recourbé garni d'une poignée de bois, dont les maçons se servent pour employer le plâtre et le mortier. *Se servir de la t. Enduire avec la t.* — Famil., *Aimer la t.*, Aimer à faire bâtir. ‖ Instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et l'on sert le poisson à table. = Truellée. s. f. La quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUFFE. s. f. T. Bot.

Enc. — La *Truffe* (*Tuber*) constitue un genre de Champignons de la famille des *Ascomycètes* ou *Helvellacés*. Ce genre est caractérisé par un réceptacle charnu, plus ou moins globuleux, lisse ou verruqueux, indéhiscent, compacte à l'intérieur, parsemé de veines membraneuses, et présente des spores renfermées dans des sporanges arrondis ou ovoïdes, sessiles ou pedicellés et transparents. Il est peu nombreux en espèces. Celles-ci croissent sous la terre dans presque tous les pays, excepté dans ceux qui sont essentiellement froids. — L'espèce la plus intéressante de ce genre est la *Tr. comestible* ou *Tr. noire* (*T. cibarium* ou *melanospermum*), dont la surface est recouverte de verrues prismatiques plus ou moins saillantes. C'est à son goût et à son odeur que ce champignon doit particulièrement son mérite. Quand il est encore jeune, son parenchyme est blanc, et il constitue ce qu'on appelle la *Tr. blanche*, qui est dure, insipide et indigeste. Mais, dans son état parfait, la Tr. a une odeur *sui generis* très-diffusible, et qui la fait reconnaître mieux que tous les caractères que l'on pourrait lui assigner. Sa grosseur varie alors depuis le volume d'une noix jusqu'à celui d'un œuf de poule. Dans le commerce, on mêle souvent à cette dernière la *Tr. d'été* (*T. æstivum*) et la *Tr. d'hiver* (*T. brumale*), qui ont la même forme, mais qui pour la saveur sont d'une qualité inférieure. La *Tr. grise* (*Tr. griseum*), qu'on appelle aussi *Tr. blonde* et *Tr. à l'ail*, est ronde, allongée, à surface lisse, de couleur rousse ou gris sale. Son volume varie depuis celui d'une noix à celui d'une pomme ordinaire. Elle est fort commune dans le Piémont, mais elle est peu goûtée par les amateurs, à cause de son odeur alliacée. On l'emploie néanmoins comme condiment. — Les Truffes croissent dans les terres sablonneuses et argileuses, légères et humides, ordinairement dans les forêts de chênes, de charmes, de châtaigniers. Elles végètent à une profondeur de 15 à 20 centimètres et se reproduisent, comme les autres champignons, par leur mycélium. C'est d'octobre en février qu'on fait la récolte de ces végétaux. Pendant le reste de l'année on n'en trouve plus, ou bien ils manquent de saveur. Les lieux où ils se produisent, et qu'on appelle *Truffières*, présentent à leur surface, lorsque les Truffes grossissent, un exhaussement et des gerçures. L'odeur que répandent ces champignons est à peine sensible, si ce n'est près de la surface de la terre. Le plus souvent on emploie à leur recherche des porcs et des chiens dressés, à cause de la finesse de leur odorat. L'avidité des premiers pour les Truffes est telle, qu'ils n'ont pas besoin d'autre stimulant pour bouleverser le terrain et les déterrer; mais ils les dévorent, si on ne les arrête à temps. On a cherché à multiplier les Truffes à l'aide de truffières artificielles; mais les essais tentés jusqu'à ce jour ont échoué. Les Truffes se conservent assez bien, après avoir été cueillies, pendant un mois environ, si on les tient à sec dans de la terre ou dans du sable bien sec. Quand on veut les conserver longtemps, on les fait sécher au four ou confire dans la graisse. Le sud-est de la France est renommé pour la production des Truffes. On en trouve aussi en Alsace et en Dauphiné; mais elles sont moins renommées que celles du Périgord et du Quercy. Les Truffes noires du Périgord valent sur place 4 à 5 fr. le kilogr.; mais rendues à Paris, leur prix s'élève à 12 et 15 fr., et même au double, quand la récolte a été peu abondante. Nous n'avons pas besoin de dire que ces champignons sont surtout employés comme condiment et combien ils sont estimés des gourmands. Quant aux vertus aphrodisiaques qu'on leur attribue vulgairement, elles sont plus que douteuses.

TRUFFER. v. a. Garnir de truffes. *T. une dinde.* ‖ Truffé, ée. p. *Chapon truffé. Pâté truffé. Saucisses truffées.* = Truffière. s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUIE. s. f. T. Mamm. V. Cochon.

TRUITE. s. f. (lat. *tructa*). T. Ichth. V. Salmones. = Truité, ée. adj. Marqué de petites taches rougeâtres comme une truite. *Cheval alezan truité. Chien truité.* || *Porcelaine truitée*, V. CÉRAMIQUE.

TRULLISATION. s. f. T. Archit. Travail de diverses sortes d'enduits ou de crépis qu'on fait avec la truelle.

TRUMEAU. s. m. T. Archit. La portion d'un mur qui est entre deux fenêtres. *Les trumeaux de ce bâtiment sont trop étroits.* || Par extens., Parquet de glace qui occupe l'espace d'un mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement. — Se dit aussi D'un parquet de glace placé au-dessus d'une cheminée. || T. Boucherie. Le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

***TRUSQUIN** ou **TROUSQUIN.** s. m. T. Techn. Outil de menuisier qui est formé d'une planchette que traverse à frottement une tige carrée portant latéralement une pointe, et qui sert à tracer des lignes parallèles au bord d'une planche.

***TRUXALE.** s. m. T. Entom. Voy. CRIQUET.

TSAR. s. m. T. Relat. Voy. CZAR.

***TSÉTSÉ.** s. f. T. Entom. Voy. TABANIENS.

***TSJAMPAC.** s. m. T. Bot. Voy. MAGNOLIACÉES.

TU, TOI, TE. pron. de la 2ᵉ pers., des 2 genres et du nombre singulier. Ces pronoms ne diffèrent entre eux que par la place qui leur est assignée dans le discours. — Famil., *Etre à tu et à toi avec quelqu'un*, Être tellement lié avec lui, qu'on le tutoie et qu'on est tutoyé par lui.

Obs. gram. — Les pronoms *Tu, toi, te*, ne se disent que des personnes et des choses personnifiées.

TU, ainsi que le pronom *Je*, ne peut jamais être que le sujet de la proposition. Il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom personnel ou par une des particules *Ne, en y* : *Tu es prudent; Tu lui parleras. Tu ne peux le nier; Tu ne le meras pas; Tu t'en repentiras; Tu en sortiras; Tu y étais.* Quand la phrase est interrogative, *Tu* se met immédiatement après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union : *Iras-tu?*

TOI peut être sujet, régime direct et régime indirect. — Quand on l'emploie seul comme réponse, *Toi* par ellipse, tient lieu d'une phrase entière, et alors il doit être considéré, selon les cas, comme sujet ou comme régime direct. *Qui sera chargé de la reconduire? Toi*, c'est-à-d., Tu seras chargé de la reconduire. *Qui a-t-on voulu désigner? Toi*, c.-à-d., On a voulu te désigner. — *Toi* s'emploie quelquefois par opposition et réduplication, soit comme sujet, soit comme régime, pour donner plus d'énergie à l'expression; *Toi, tu n'oserais jamais! Toi, tu prétends avoir raison, et lui soutient que tu as tort. Que répondras-tu à cela, toi qui... Voudrais-je t'affliger, toi que j'aime tant!* On dit aussi elliptiq., *Toi, me trahir! Faire une bassesse, toi!* pour signifier, Serais-tu capable de me trahir, de faire une bassesse, etc.; ou bien, As-tu pu me trahir, etc. — *Toi* se joint souvent à un autre nom ou à un pronom, mais alors on les fait suivre du pronom *Nous* ou *vous* qui devient le sujet ou le régime du verbe. *Toi et moi nous avons fait ce que nous devions; Toi et ton frère vous êtes de mes amis; Il veut vous inviter toi et ta femme.* — *Toi* se construit encore avec les pronons *Ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables : *C'est toi qui l'as fait; Ce ne peut être que toi; Il n'y a que toi qui puisses faire ce travail.* — Après une préposition, on emploie toujours le pronom *Toi* pour exprimer la seconde personne du singulier : *On a parlé de toi; C'est de toi qu'il s'agit; Je pensais à toi; C'est à toi qu'il veut parler, Je partirai avec toi; Je compte sur toi; Cela est pour toi.* Il en est de même après une conjonction : *Ta sœur et toi; Ton frère ou toi; Ni ton frère ni toi; Je n'aime que toi.* — Dans les phrases impératives, *Toi* peut être régime direct ou régime indirect, et on le joint au verbe par un tiret : *Tais-toi; Retire-toi; Fais-toi soldat; Laisse-toi conduire; Fais-toi payer. Fais-toi rendre ton argent.* « Lorsque *Toi* se trouve ainsi après la seconde personne de l'impératif et qu'il est suivi de l'une des particules *En* ou *y*, dit l'Académie, on élide toujours la diphthongue *oi* : *Va-t'en; Garde-t'en bien; Fais-t'en donner la moitié; Mets-t'y; Jette-t'y.* Il ne serait pas incorrect de dire : *Mets-y-toi, Jettes-y-toi*; mais on évite ordinairement ces façons de parler bizarres. La première construction n'est elle-même usitée qu'avec un très-petit nombre de verbes. Ainsi, par exemple, on ne dirait pas : *Accroche-t'y, Réfugie-t'y, etc.*; il faut prendre un autre tour. »

TE, de même que *me*, ne peut jamais être que le régime direct ou le régime indirect du verbe. En outre, on l'élide devant une voyelle : *Il te prie d'y aller Il t'aime trop pour cela; Je t'en avais prévenu; Je te donne cela; Je te l'avais bien dit* Comme on le voit, *Te* se place avant le verbe dont il est le régime : *Je veux te convaincre; Comment a-t-elle pu te faire consentir à cela?* Cependant on dit aussi : *Je te veux convaincre; Je te viens chercher*; mais cette séparation ne peut avoir lieu dans un temps composé. Par conséquent, il serait incorrect de dire : *Comment t'a-t-elle pu faire consentir à cela.*

On ne se sert ordinairement des pronoms *Tu, toi, te*, ainsi que de l'adjectif possessif *Ton*, et du relatif *Le tien*, que lorsqu'on parle à des personnes fort inférieures ou avec qui on est en très-grande familiarité. Mais, dans le style oratoire ou poétique, on emploie très-fréquemment ces pronoms et ces adjectifs en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, et à Dieu meme. On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger. Hors de là, on emploie le pronom pluriel *Vous*, l'adjectif possessif *Votre*, et le relatif *Le vôtre.*

TUABLE. adj. 2 g. Se dit Des animaux domestiques bons à tuer. *Ce cochon est t.*, Il est temps de le tuer, il est assez gras. Fam. = TUANT, ANTE. adj. Fatigant, qui cause beaucoup de peine. *Ce travail est t.* || Ennuyeux, importun. *Conversation tuante. C'est un homme t.* On dit plus ordinair., *Assommant.* — Fam. dans les deux sens.

TU-AUTEM. s. m. Expression famil. empruntée du latin, qui sign. *Quant à toi*, et dont on se sert pour dire, Le point essentiel, le nœud, la difficulté d'une affaire. *C'est là le tu-autem. Il en sait le tu-autem.*

***TUBAGE.** s. m. T. Technol. Action de tuber. = *TUBAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à un tube. || *Grossesse t.*, Celle où l'œuf se développe dans la trompe utérine. || *Souffle t.*, Voy. AUSCULTATION.

TUBE. s. m. (lat. *tubus*). Tuyau d'un diamètre généralement étroit par où l'air, les gaz, les liquides, etc., peuvent passer et avoir une issue libre. *T. de verre, de plomb, de fer. Le t. d'un baromètre. Le t. d'un télescope. Des tubes capillaires.* || * T. Physiq. *T. acoustique*, Sorte de porte-voix soudé en plusieurs endroits, que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement. *T. étincelant*, V. ÉLECTRICITÉ. || T. Anat. Se dit parfois D'un conduit naturel. *Le t. intestinal. Le t. aérien.* || *T. Chir. *T. laryngien*, Espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou par les fosses nasales, afin d'insuffler de l'air dans la poitrine des asphyxiés. || T. Bot. V. FLEUR et CRYPTOGAMIE. || * T. Minér. *T. fulminaire*, Voy. FOUDRE.

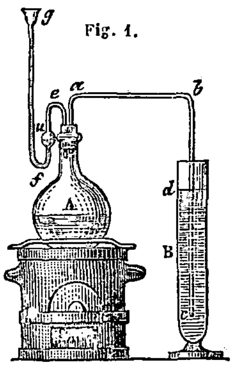

Fig. 1.

Enc. — En termes de Chimie, on appelle *Tubes de sûreté*, des tubes disposés d'une manière particulière, qui ont pour but d'éviter les explosions des appareils, et d'empêcher le mélange des liquides dans les divers vases qui les contiennent. Nous allons dire un mot de leur théorie, en résumant la note que notre illustre chimiste Regnault a insérée à ce sujet dans son *Cours de chimie.* — Supposons un ballon A (Fig. 1) dans lequel se produit un dégagement de gaz chlore, par la réaction de l'acide chlorhydrique sur le peroxyde de manganèse, et soit une éprouvette B remplie d'une dissolution de potasse sur laquelle nous voulons faire réagir le chlore, qui a pour elle une grande affinité. Nous amenons le chlore par le tube de dégagement *abc* au fond de l'éprouvette B. Tant que le chlore se dégage en abondance du ballon A, l'opération marche régulièrement, et des bulles de gaz *traversent la dissolution* de potasse. La force élastique du gaz, dans le ballon A, fait équilibre à la pression de l'atmosphère extérieure, laquelle s'exerce sur le niveau de la dissolution de potasse, augmentée de la pression qui est due à une colonne de dissolution de potasse *dc*, ayant pour hauteur la distance entre le niveau du liquide dans l'éprouvette et l'extrémité *c* du tube de dégagement. Maintenant, supposons que la production du gaz chlore vienne à s'arrêter dans le ballon A, soit parce que la quantité d'acide chlorhydrique que nous y avons mise se trouve épuisée, soit parce que le ballon s'est beaucoup refroidi. La dissolution de potasse renfermée dans le tube de dégagement *bc* va continuer à absorber le chlore contenu dans le ballon A; la force élastique du gaz va diminuer graduellement dans l'appareil, et la pression constante de l'atmosphère, laquelle s'exerce à la surface du liquide de l'éprouvette, forcera ce liquide de s'élever dans le tube de dégagement *bc*. Si l'opérateur est présent, il peut sauver l'expérience en débouchant rapidement le ballon A; mais s'il est absent, la dissolution de potasse montera bientôt jusqu'au sommet du tube de dégagement, et, l'absorption du chlore par la potasse continuant, la plus grande partie de la dissolution de potasse pourra passer dans le ballon A. On dit alors qu'il y a eu *absorption*, et l'opération est perdue. On rend impossible un accident de cette nature en adaptant, sur le ballon A et dans le même bouchon, un tube recourbé *efg* portant une boule *u*, ainsi qu'on le voit dans la figure 1. Cette forme a fait donner à ce tube le nom de *Tube en* S. On verse dans ce tube une petite quantité du liquide qui exerce la réaction chimique dans le ballon A; ici ce sera de l'acide chlorhydrique. Lorsque l'opération marche régulièrement et que les gaz se dégagent à l'extrémité *c* du tube abducteur, la force élastique du gaz intérieur est supérieure : d'une part, à la pression de l'atmosphère sur l'éprouvette et d'une colonne de dissolution de potasse *dc*; d'autre part, à la pression de l'atmosphère sur le niveau du tube en S, et d'une colonne d'acide chlorhydrique égale à la différence de ses niveaux dans ce tube. Supposons maintenant que le dégagement du gaz s'arrête, et que, par suite de l'absorption du chlore par la dissolution de potasse, la force élastique du gaz dans le ballon A devienne moindre que celle de l'atmosphère; on va voir qu'il n'y a plus à craindre qu'il y ait absorption de la dissolution de potasse dans le ballon. En effet, à mesure que la force élastique du gaz dans ce ballon s'abaissera au-dessous de celle de l'atmosphère, la dissolution de potasse s'élèvera dans le tube *bc*; mais, en même temps, l'acide chlorhydrique descendra dans la branche *fg* du tube en S. Si le liquide atteint le point le plus bas *f*, avant que la dissolution de potasse atteigne le sommet *b* du tube de dégagement, l'air atmosphérique rentrera par le tube en S, et empêchera que la force élastique intérieure ne devienne plus faible. L'absorption sera donc devenue impossible, et l'opération pourra être remise en train, en ajoutant de l'acide chlorhydrique, ou en élevant la température du ballon. La boule *u* du tube en S a pour but d'éviter, par sa grande capacité relative, que le niveau du liquide ne s'élève beaucoup dans la branche *fe*, par suite de l'introduction du liquide contenu précédemment dans la branche *fg*; l'air s'introduit donc dans l'appareil lorsque la force élastique intérieure est devenue très-peu inférieure à celle de l'atmosphère. Cette boule est utile aussi, parce qu'elle renferme la quantité de liquide nécessaire pour remplir complétement la branche *fg*, lorsque la force élastique du gaz intérieur devient beaucoup supérieure à celle de l'atmosphère. Cette force élastique ne peut d'ailleurs pas augmenter indéfiniment; elle ne peut surpasser la pression de l'atmosphère extérieure d'une quantité plus grande que celle qui fait équilibre à la colonne liquide que peut contenir la branche *fg*; car alors cette colonne serait lancée au dehors du tube, et le gaz intérieur communiquerait librement avec l'atmosphère. Cette dernière circonstance se présente fréquemment dans l'expérience que nous avons prise pour exemple. Le tube *bc* se bouche souvent par le dépôt de matières cristallisées qui se forment dans la réaction du chlore sur la potasse. Le gaz continuant à se développer dans le ballon A, sa force élastique croît continuellement, s'il ne trouve pas d'autre issue, et bientôt cette force devient assez considérable pour faire éclater le ballon. Avec l'addition du tube en S, ce danger n'est plus à craindre; c'est donc avec raison que l'on a donné à ce tube le nom de *tube de sûreté.* Le tube en S a encore une autre utilité. Il permet d'ajouter, successivement et à mesure du besoin, l'acide chlorhydrique nécessaire à l'expérience, sans être obligé de déboucher le ballon. — Lorsque le vase dans lequel se développe le gaz est une cornue à une seule ouverture, on emploie un tube abducteur sur lequel se trouve soudé un tube en S, comme le montre la Fig. 2. Ce tube ne sert alors que comme tube de sûreté et pour éviter l'absorption. On ne peut plus l'utiliser pour introduire les liquides nécessaires à la réaction. Cette disposition de tube porte le nom de *Tube de Welter*, du nom du chimiste qui l'a imaginée On peut placer dans ce tube un liquide quelconque qui n'exerce pas d'action chimique sur le gaz. Le vase employé pour la réaction chimique est souvent un flacon à deux tubulures, comme dans la preparation du gaz hydrogène ou dans celle du deutoxyde d'azote. On emplóie alors, comme tube de sûreté, un simple tube droit (Fig. 3), qui est surmonté d'un entonnoir et qui descend d'une petite quantité dans le liquide. Enfin, on emploie des dispositions analogues lorsqu'on veut faire passer successivement un même gaz à travers une série de flacons qui renferment des dissolutions, soit différentes, soit identiques, mais capables de l'absorber.

Fig. 2.

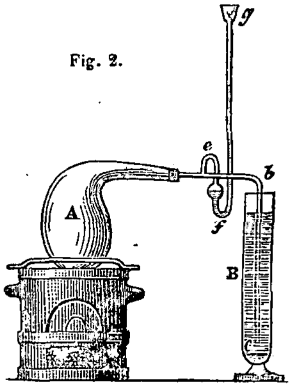

Fig. 3.

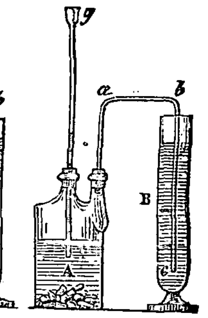

***TUBER.** v. a. T. Techn. Revêtir de tubes un trou foré dans la terre pour empêcher son obstruction. *T. un puits artésien.* = TUBÉ, ÉE. part.

TUBERCULE. s. m. (latin. *tuberculum*, de *tuber*, bosse). T. Hist. nat. et Méd.

Enc. — I. Le mot *Tubercule* est usité en termes de Botanique, d'Anatomie et de Pathologie. — En termes de Botanique, il se dit de toute excroissance en forme de bosse qui survient sur une partie quelconque d'une plante; néanmoins on applique plus particulièrement ce nom aux renflements charnus, et en general féculifères, qui se développent sur les tiges souterraines. Il a été parlé de ces formations à l'article RACINE. — En termes d'Anatomie, le mot *Tubercule* sert à désigner diverses éminences naturelles, mais peu considérables, que présentent certaines parties. Tels sont les *Tubercules quadrijumeaux*, qu'on remarque à la base du cerveau; le *T. d'Aranzi*, petite éminence que présente chacune des valvules aortiques du cœur, etc. — Enfin, en termes de Pathologie, la dénomination de *Tubercule* s'applique à certaines élevures qui surviennent à la surface de la peau, ainsi qu'à un produit morbide d'une nature spéciale qui se développe à l'intérieur dans divers tissus. Nous nous occuperons d'abord de cette dernière sorte de tubercule; puis nous dirons quelques mots des tubercules cutanés.

II. Le produit morbide désigné sous le nom de *Tubercule*, se présente sous l'aspect d'un corps de forme généralement arrondie, de couleur blanc jaunâtre ou grisâtre, de volume très-variable, mais qui ordinairement est d'un grain de millet à un grain de chènevis, et de consistance ferme, quoique friable, et assez analogue à de l'albumine concrète (*tub. cru*). Mais après un laps de temps plus ou moins long, ce produit se ramollit et se transforme en une matière non homogène, constituée par des grumeaux blanchâtres et friables, qui sont comme suspendus au milieu d'un liquide séro-purulent (*tub. ramolli*). Enfin, une fois ramolli, le tub. tend à abandonner le lieu où il a pris naissance, et se vide à l'extérieur à la manière d'un abcès, laissant à sa place une excavation plus ou moins grande. D'autres fois cependant la matière tuberculeuse est remplacée par une concrétion crétacée. — Aujourd'hui, on s'accorde généralement à considérer le tub. comme un produit de formation nouvelle; mais ce produit est-il simplement sécrété par les tissus où on le trouve, ou bien est-ce un produit organisé et ayant une vie propre? là les divergences éclatent. Les auteurs ne sont point non plus d'accord au sujet de sa constitution intime. Suivant Lebert, les éléments constants du t., quels que soient l'âge des sujets et les organes où l'on trouve ce produit morbide, sont des granules moléculaires, des globules propres, et une substance interglobulaire hyaline. Les granules moléculaires ont de 1/800ᵉ à 1/400ᵉ de mill.; ils sont disséminés dans toute la masse du tub., et ils s'y trouvent quelquefois en si forte proportion, qu'ils paraissent en composer la plus grande partie. Cependant les globules propres ne manquent jamais. Le diamètre de ces derniers varie entre 1/140ᵉ et 1/120ᵉ de mill.; leur forme est irrégulière, mais se rapprochant plus ou moins de la forme ronde ou ovalaire; leurs contours sont ordinairement anguleux; enfin, leur intérieur, qui est jaunâtre et un peu opalin, contient un certain nombre de granules moléculaires, mais presque jamais de noyaux. La substance interglobulaire est demi-transparente, grisâtre et assez solide: c'est une espèce de ciment qui unit entre eux les globules et les granules. Quant au pus qui entoure si souvent les tubercules, il ne tire jamais son origine du tub. lui-même, mais des parties voisines enflammées par le contact du produit morbide. On n'est pas encore fixé sur le mode d'accroissement des tubercules. Les uns, tels que Bayle et Laennec, pensent qu'ils s'accroissent par intussusception, comme fait tout corps organisé; les autres admettent que leur accroissement a lieu par l'apposition extérieure de nouvelles molécules à la manière des corps inorganiques. Quoi qu'il en soit, les tubercules peuvent, en grossissant et en s'agglomérant entre eux, former des masses quelquefois considérables. Les tubercules étant en contact immédiat avec les tissus au milieu desquels ils se développent, ils les compriment, les refoulent, les atrophient et les détruisent, quelle que soit leur dureté. Ils perforent les organes creux, produisent la carie et la nécrose des os, divisent les vaisseaux, et par là déterminent fréquemment des hémorrhagies graves; d'autres fois ils les oblitèrent, etc. Le ramollissement des tubercules, ramollissement qui s'opère presque constamment du centre à la circonférence, est le préliminaire de l'évacuation au dehors du produit morbide, et constitue la marche et la terminaison habituelles de l'évolution tuberculeuse. Parfois, cependant, la matière tuberculeuse se dessèche et se pénètre en même temps de molécules crétacées, et cette terminaison paraît plus fréquente qu'on ne le croyait autrefois. Enfin, dans quelques cas fort rares, les solutions de continuité et les excavations qui succèdent à la fonte et à l'évacuation de ces produits morbides, se cicatrisent suivant divers mécanismes, lesquels dépendent de la nature des tissus. — Les tubercules existent en plus ou moins grand nombre dans le même organe, et on les y rencontre ordinairement à tous les degrés de développement. De plus, il est rare, quand la mort arrive par le fait des tubercules, que ces produits morbides soient limités à un seul organe. Enfin, la tendance qu'ont les divers organes à se *tuberculiser*, c.-à-d. à devenir le siége de tubercules, n'est pas la même pour tous, et offre d'ailleurs quelque différence suivant les âges. Dans toutes les périodes de la vie, c'est le poumon qui se tuberculise le plus souvent; puis viennent par ordre de fréquence, chez l'adulte, l'intestin, les ganglions bronchiques, mésentériques, cervicaux, le péritoine et la plèvre, les os, la pie-mère, le cerveau, les reins, la rate et le foie. Chez les enfants, après le poumon viennent les ganglions bronchiques, puis les ganglions mésentériques et l'intestin grêle, la plèvre, la rate, le péritoine, etc. Après l'âge de quinze ans, on n'observe de tubercules dans aucun viscère, sans qu'il y en ait aussi dans le poumon; mais, chez les enfants, cette loi n'existe pas: chez eux, on voit assez souvent plusieurs organes se tuberculiser, sans que les poumons participent à la même altération. — La *Tuberculisation*, ou le développement des tubercules, quel que soit l'organe qu'elle affecte, a presque toujours un début obscur et latent, et une marche chronique. Les symptômes locaux varient ensuite d'après le siége de la lésion, et, pour certains organes, il est impossible d'arriver par leur moyen seul à un diagnostic certain. Les phénomènes généraux, dans les cas auxquels nous faisons allusion, ont seuls une signification non douteuse. Quel que soit leur siége, les tubercules s'accompagnent toujours de décoloration des téguments et de flaccidité des chairs; l'embonpoint se perd, les forces déclinent; la fièvre s'allume quelquefois dès le début, mais le plus souvent ce n'est qu'à l'époque du ramollissement. Cette fièvre est en général rémittente, parfois continue, et présente tous les caractères de la fièvre hectique. Il existe des sueurs presque toujours partielles qui s'établissent surtout pendant le sommeil de la nuit. Le sang lui-même étudié alors offre des modifications importantes. Andral et Gavarret ont constaté qu'au début de la tuberculisation, le nombre des globules diminue, tandis que la quantité de fibrine ne change pas, excepté à l'époque où les tubercules, venant à se ramollir, se compliquent de quelque travail inflammatoire dans les parties circonvoisines. Le pronostic des affections tuberculeuses est toujours grave, le développement continu des produits morbides entraînant habituellement un dépérissement plus ou moins long, qui finit par la fièvre hectique et la mort. Ce n'est pas que les tubercules ne soient quelquefois curables. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ils guérissent, tantôt par leur transformation crétacée, tantôt, mais ce cas est bien plus rare, par l'évacuation des produits morbides et par la cicatrisation des *Cavernes*, c.-à-d. des excavations qui les contenaient. Mais la médecine ne connaît aucun procédé capable d'arrêter les progrès de la maladie. Elle parvient simplement à enrayer la tuberculisation, à l'aide des moyens hygiéniques, et d'une médication essentiellement tonique. En effet, les causes du développement de ces affections sont toutes celles qui ont pour résultat de pervertir la nutrition générale et de débiliter la constitution. C'est pour cela que les tubercules s'observent beaucoup plus fréquemment dans les classes pauvres que dans les classes riches, chez les enfants et les jeunes gens que chez les adultes, chez la femme que chez l'homme. Les mêmes causes agissent sur les animaux qui partagent avec l'homme la triste disposition aux maladies tuberculeuses, tels que le bœuf, le cheval, le porc, le lapin, etc., car on peut à volonté les rendre tuberculeux en les faisant longtemps séjourner dans des lieux humides, froids et mal éclairés. On voit par là qu'il y a une certaine analogie entre la tuberculisation et le développement de la cachexie scrofuleuse. Enfin, l'hérédité a été signalée comme une cause prédisposante fort active des affections tuberculeuses, et particulièrement de la tuberculisation du poumon, ou, comme on dit habituellement, de la *phthisie pulmonaire*. Mais, bien que les enfants nés de parents tuberculeux deviennent fréquemment victimes de la même maladie, on n'en doit pas conclure qu'ils doivent nécessairement la contracter. Toutefois le fait que les parents, ou l'un d'eux seulement, ont été emportés par quelque affection tuberculeuse, doit éveiller la plus grande sollicitude pour les enfants, et il faut, dans ce cas, prendre dès leur âge le plus tendre les mesures hygiéniques nécessaires pour fortifier leur constitution. A côté de ces faits, malheureusement incontestables d'hérédité, on peut mentionner les cas si communs de phthisie qui font périr tous les enfants d'une nombreuse famille, quoique, ni le père, ni la mère, ni les autres ascendants, n'aient jamais présenté trace de la maladie, et que tous au contraire aient offert les attributs d'une constitution robuste. — V. PHTHISIE et CARREAU.

III. En termes de Dermatologie, on appelle *Tubercules*, de petites tumeurs solides, persistantes, circonscrites, plus ou moins volumineuses, qui sont toujours primitives et diffèrent ainsi de ces indurations que l'on voit fréquemment succéder à certaines pustules. — Parmi les dermatoses tuberculeuses, la plus fréquente est l'affection appelée *Lupus*, c.-à-d. *loup*, qui se caractérise par le développement, à la surface cutanée, de tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, lesquels sont suivis, tantôt d'ulcères ichoreux et rongeants, qui se recouvrent de croûtes brunâtres ordinairement très-adhérentes (*lupus exedens*), tantôt d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive. Le *Lupus exedens*, que l'on désigne aussi sous le nom d'*Esthiomène*, et vulgairement sous celui de *Dartre rongeante*, attaque le plus souvent les ailes du nez, la commissure des lèvres, les joues, la face dorsale des mains, etc. Il se manifeste en général par un petit tub. d'un rouge obscur, dur, indolent, qui finit par s'ulcérer à son sommet. Cette ulcération, d'où suinte une humeur séro-purulente peu abondante, se couvre bientôt d'une croûte qui s'épaissit peu à peu, puis tombe et se renouvelle; et à chaque fois la maladie gagne en profondeur, en même temps qu'elle s'étend. Le malade éprouve à peine un léger prurit, et cependant la peau et, quand le lupus affecte le nez, les cartilages eux-mêmes se détruisent. Dans l'intervalle des tubercules, la peau se tuméfie et devient comme œdémateuse, et, à mesure que l'ulcération gagne de proche en proche, il s'établit sur les parties où elle s'est développée d'abord des cicatrices blanches semblables à celles que laisse une brûlure. Le *lupus non exedens*, ou *Lupus hypertrophique*, débute ordinairement par le développement de groupes irréguliers de petits tubercules aplatis et d'un rouge fauve, qui dépassent à peine le niveau de la peau et ne s'ulcèrent pas à leur sommet. De nouveaux tubercules, en naissant près des premiers, agrandissent la surface malade; mais alors ceux du centre s'affaissent, et il se forme des cicatrices blanchâtres, comme dans le *lupus exedens*. Le lupus, quelle que soit sa forme, ne s'observe jamais que chez les personnes affectées de scrofules ou ayant une tendance manifeste à cette maladie. Néanmoins les moyens employés contre les scrofules sont généralement insuffisants pour arrêter le lupus. Il faut, tout en soumettant le malade à un traitement général, enlever la partie altérée du tégument à l'aide des caustiques, et de préférence à l'aide du caustique de Vienne. — Alibert a décrit sous le nom de *Chéloïde*, à cause de sa ressemblance grossière avec un cancre, une tumeur irrégulière, qui siége ordinairement à la partie antérieure de la poitrine, et qui est le plus souvent ovale, aplatie, déprimée à son centre et recouverte d'un épiderme luisant, aminci et un peu ridé. La chél. est habituellement unique, et alors elle atteint 45 à 60 mill. de diamètre; quand elle est multiple, elle ne dépasse pas quelques millim. Dans les deux cas, la tumeur débute d'une manière inaperçue. Elle reste en général stationnaire pendant un temps indéfini, sans causer aucune douleur. Parfois néanmoins les malades éprouvent des élancements, surtout lors des changements de température. On ne connaît aucun remède efficace contre cette sorte de tub., qui d'ailleurs n'a aucune gravité. Mais il ne faut pas confondre la chél. avec les tumeurs cancéreuses commençantes. — Bateman a décrit sous le nom de *Vitiligo*, une affection cutanée caractérisée par des tubercules blancs, lisses et luisants, qui s'élèvent sur la peau aux environs des oreilles, du cou, de la face, et quelquefois sur tout le corps, et qui sont le plus souvent mêlés de papules luisantes. Ces tubercules, qui parfois sont entièrement développés dans l'espace d'une semaine, ont alors la dimension d'une grosse verrue; puis ils s'affaissent progressivement, et, au bout de huit jours, ils ne dépassent pas le niveau de la peau, qui reste plus ou moins longtemps décolorée. La dénomination imposée à cette affection, d'ailleurs rare, vient de *vitulus*, veau, à cause de l'aspect blanchâtre que présente la peau sur les points affectés. — L'*Éléphantiasis des Grecs*, qu'il ne faut pas confondre avec l'éléph. des Arabes, est une maladie de la peau fort rare en France, mais assez commune à la Guadeloupe, à Haïti et à l'île Maurice. Cette affection se présente sous la forme de tubercules irréguliers, assez mous, rouges ou livides à leur début, mais offrant plus tard une teinte fauve ou bronzée. Ces petites tumeurs s'accompagnent du boursouflement du tissu cellulaire sous-cutané. La peau devient épaisse, rugueuse, grisâtre ou brunâtre, comme celle de l'éléphant, et perd graduellement sa sensibilité. Lorsque, comme cela a lieu habituellement, la maladie occupe la face, les traits de celle-ci se déforment horriblement, et elle prend un aspect repoussant: aussi compare-t-on les traits du visage à ceux du lion, d'où le nom de *léontiasis* donné quelquefois à cette forme de l'éléphantiasis. On a employé contre cette affection tous les résolutifs recommandés dans les maladies cutanées; mais elle est presque toujours incurable. Les individus succombent tôt ou tard, minés par la fièvre hectique ou emportés par quelque complication. — En Amérique, on désigne sous le nom de *Pian*, une affection cutanée chronique qui est principalement caractérisée par la présence de tubercules semblables à des végétations rouges, ordinairement isolées à leur sommet, réunies par leur base, et offrant assez bien la forme, la couleur, et quelquefois même le volume de mûres ou de framboises; d'où le nom de *Frambœsia* qu'on applique aussi à cette affection. Ces tubercules, qu'on appelle également *Pians*, ne tardent pas à s'ulcérer, et exhalent alors un liquide sanieux et fétide qui se concrète et forme des croûtes épaisses. La maladie attaque particulièrement les nègres, surtout ceux qui sont mal nourris; les blancs en sont rarement atteints. Elle dure ordinairement plusieurs mois, et il suffit d'un meilleur régime pour que les tubercules fongueux finissent par s'affaisser et par disparaître. Néanmoins ils laissent après eux des cicatrices indélébiles. On traite assez souvent les malades par le mercure; mais il paraît que la médication tonique est seule vraiment efficace. On facilite en même temps la résolution des tubercules par des pommades iodurées, etc., ou bien encore on les cautérise quand ils ne se résolvent pas. Le *Yaws*, qui attaque les nègres des côtes de Guinée, semble être la même maladie que le pian, et il y a lieu de croire que le *Molluscum*, observé dans l'archipel de la Malaisie, n'en est qu'une variété.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. Qui offre de petites saillies ressemblant à des espèces de bosses. *La racine de cette plante est tuberculeuse.* — * Qui offre l'aspect ou qui est de la nature du tubercule. *Renflement t. Matière tuberculeuse.* ‖ * T. Méd. Qui est le siége de tubercules. *Le poumon était t.* — Qui est affecté de tubercules. *Cette jeune fille est tuberculeuse.* On dit aussi subst., *Un t., une tuberculeuse.*

TUBÉREUSE. adj. f. (lat. *tuberosus*, plein de bosses). T. Bot. *Racine t*, Voy. RACINE. = TUBÉREUSE. s. f. V. LILIACÉES. = TUBÉROSITÉ. s. f. T. Anat. Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou des ligaments. *La t. du tibia.* ‖ T. Botan. Épaississement ou nodosité en forme de tubercule. *Ce tronc est plein de tubérosités.*

*** TUBICOLES.** s. m. pl. (lat. *tubus*, tube; *colere*, habiter). T. Zool.

Enc. — Les *Annélides*, ainsi appelés par Cuvier, vivent dans des tubes, soit calcaires, soit sableux, soit plus ou moins membraneux. Ils répondent aux *Annélides sédentaires* de Milne Edwards. Ces animaux n'ont ni tête distincte, ni yeux, ni antennes; mais l'extrémité antérieure de leur corps est garnie d'un grand nombre d'appendices dont les uns constituent des branchies en forme de panaches ou d'arbuscules, et les autres servent à la préhension des aliments ou même à la locomotion. Leurs pieds sont peu saillants et ne leur servent guère que pour s'élever ou pour descendre dans le tube qu'ils habitent. La plupart ne peuvent, ni nager, ni marcher, et ceux qui peuvent se traîner sur le sol se déplacent à l'aide des longs tentacules dont leur bouche est entourée, à peu près de la même manière que marchent les Céphalopodes. — Les *Serpules* (*Serpula*), vulg. appelés *Tuyaux de mer*, sécrètent un tube calcaire, qu'elles fixent sur les pierres, sur les coquilles, et sur les corps sous-marins autour desquels elles s'entortillent. La coupe de ces tubes est tantôt ronde et tantôt anguleuse, selon les espèces. L'animal a le corps composé d'un grand nombre de segments. Sa partie antérieure s'élargit en un disque armé de chaque côté de plusieurs paquets de soies roides, et de chaque côté de sa bouche est un panache de branchies en forme d'éventail ordinairement teint de vives couleurs. A la base interne de chaque panache est un filament charnu, et l'un de ces filets est toujours prolongé et dilaté à son extrémité en un disque diversement configuré, qui sert d'opercule et bouche l'ouverture du tube quand l'animal s'y retire. Une espèce commune sur nos côtes est la *Serp. contournée* (*S. contortuplicata*). Son opercule est en entonnoir et ses branchies sont souvent d'un beau rouge ou variées de jaune et de violet. Nous avons représenté ailleurs la *S. lactée* (v. ANNÉLIDES, Fig. 1). — Les *Sabelles* (*Sabella*) ont le même corps et les mêmes branchies en éventail que les Serpules; mais les deux filets charnus adhérents aux branchies se terminent l'un et l'autre en pointe et ne forment pas d'opercule; ils manquent même quelquefois. Leur tube est rarement calcaire; il est le plus souvent composé de grains d'une argile ou d'une vase très-fine retenus dans une membrane vaginale. Les espèces connues sont assez grandes, et leurs panaches branchiaux sont d'une délicatesse et d'un éclat admirables. — Les *Térébelles* (*Terebella*) habitent, comme la plupart des Sabelles, un tube factice; mais il est composé de grains de sable ou de fragments de coquilles. En outre, leur corps a beaucoup moins d'anneaux et leur tête est autrement ornée. De nombreux tentacules filiformes, susceptibles de beaucoup d'extension, entourent leur bouche, et sur leur cou sont des branchies en forme d'arbuscules et non pas d'éventail. — Les Am-

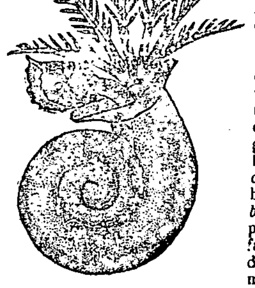

phitrites (*Amphitrite*) sont faciles à reconnaître aux appendices de couleur dorée, rangés en peigne ou en couronne, sur un ou plusieurs rangs, à la partie antérieure de la tête, où ils leur servent probablement de défense ou peut-être de moyen de ramper ou de ramasser les matériaux de leur tuyau. Autour de la bouche sont de très-nombreux tentacules, et sur le commencement du dos des branchies en forme de peigne. Parmi les espèces qu'on trouve sur nos côtes, nous citerons l'*Amph. à ruche* (*A. alveolata*), dont les tuyaux unis les uns aux autres en une masse compacte présentent leurs orifices régulièrement disposés comme des alvéoles d'abeilles.— Les *Spirorbes* (*Spirorbis*) ont un test adhérent dans toute son étendue, s'enroulant régulièrement à plat, et formant une sorte de coquille héliciforme ou planorbiforme. Chaque individu est solitaire et ne se réunit jamais avec d'autres pour former des groupes ou faisceaux. Il se fixe aux fucus, aux coquilles et à d'autres corps sous-marins. Le *Spirorbe nautiloïde* (*Sp. nautiloides*) [Fig. ci-dessus], qu'on trouve dans les mers de Norvége, a la spirale interrompue par des étranglements, avec des cloisons semi-lunaires très-brunes.

***TUBIPORE.** s. m. (R. *tube* et *pore*). T. Zool. Voy. Alcyoniens. = * **Tubitèles.** s. f. pl. (lat. *tela*, toile). Voy. Abaignée.

***TUBULAIRE.** adj. 2 g. T. Techn. Qui est composé de tubes. *Chaudière t.*, Voy. Locomotive. *Pont t.*, Voy. Pont. = **Tubulé, ée.** adj. T. Chim. Qui a une ou plusieurs tubulures. *Flacon t. Cornue tubulée.* || T. Botan. Qui est en forme de tube. *Corolle tubulée.* Voy. Fleur. || T. Archéol. *Draperie tubulée*, Draperie qui, dans les statues anciennes, tombe par plis arrondis en forme de tubes ou tuyaux. = **Tubuleux, euse.** adj. Qui est long et creux intérieurement comme un tube. *Calice t.*, Voy. Fleur. = **Tubulure.** s. f. Ouverture particulière de certains vases usités principalement en chimie, et qui est ordinairement destinée à recevoir un tube. *Flacon à deux, à trois tubulures. Les tubulures d'une chaudière à vapeur.* || Se dit aussi Des petits tubes en tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées. *La tige du rotin est percée d'une infinité de petites tubulures longitudinales.*

TUBULIBRANCHES. s. m. pl. (lat. *tubulus*, petit tube; *branchiæ*, branchies). T. Zool.

Enc. — Les *Mollusques* auxquels Cuvier, dans sa méthode, donne le nom de *Tubulibranches*, constituent le sixième ordre des *Gastéropodes*. Ils ont des branchies analogues à celles des Pectinibranches; mais ils diffèrent surtout de ces derniers par leur coquille qui est en forme de tube plus ou moins irrégulier, avec le commencement seul en spirale, et qui se fixe sur les corps sous-marins. Aussi l'animal qu'elle renferme n'a-t-il point d'organes de copulation et se féconde-t-il lui-même. Cet ordre comprend les genres *Vermet*, *Siliquaire* et *Magile*.— Les *Vermets* (*Vermetus*) ont une coquille qui a l'aspect général du tube des Serpules. Elle est tubuleuse, fixe, souvent régulière, et turriculée dans le premier âge, formant alors une sorte de spire, mais devenant irrégulièrement contournée et ployée dans l'âge adulte. Ce tube très-long se fixe ordinairement par l'entrelacement d'autres coquilles de la même espèce. L'animal ne marche point et n'a, par conséquent, pas de pied proprement dit; mais la partie qui constitue la queue chez les Gastéropodes se replie en dessous et se porte jusqu'en avant de la tête, où son extrémité se renfle en une masse garnie d'un opercule mince, qui est épineux dans certaines espèces. Quand l'animal se retire dans son tube, c'est cette masse qui en ferme l'ouverture. La tête, peu distincte, est surmontée de deux tentacules un peu aplatis, portant les yeux à leur base externe. La bouche consiste en un orifice vertical au-dessous duquel se montre, de chaque côté, un filament qui ressemble à un tentacule, mais qui en réalité appartient au pied. Enfin les branchies ne forment qu'une rangée qui longe le côté gauche de la voûte branchiale. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, mais peu distinctes. Nous citerons comme type le *V. lombrical* ou *V. d'Adanson* (*V. lumbricalis*) [Fig. ci-jointe], dont la coquille est plus ou moins tortillée en tire-bouchon et de couleur jaune roussâtre. On le trouve dans les mers du Sénégal, où il vit souvent aggloméré en masses d'une grande étendue, dans les creux de rochers où la mer est tranquille. — Les *Siliquaires* (*Siliquaria*) ressemblent aux Vermets par la tête, par la position de l'opercule et par la coquille tubuleuse et irrégulière; mais cette coquille a sur toute sa longueur une fente qui en suit les contours et qui correspond à une fente semblable de la partie du manteau qui couvre la cavité branchiale. D'un côté de cette fente adhère tout du long un peigne branchial composé d'une grande quantité de feuillets déliés et comme tubuleux. — Les *Magiles* (*Magilus*) ont une coquille dont la base est contournée en une spirale courte, ovale, héliciforme; la spire est composée de quatre tours contigus convexes, dont le dernier est plus grand et se prolonge en un tube dirigé en ligne droite ondée et un peu comprimé latéralement. L'animal est de forme conique un peu en spirale, et terminé en mamelon. Les Magiles s'établissent dans les excavations de certains Madrépores, qui, venant à grossir, obligent l'animal à se former un tube, qu'il maintient toujours au niveau de la surface du polypier qu'il habite, et par lequel il peut abandonner la partie spirale de son habitation. Le type du genre est le *M. antique*, qu'on trouve dans la mer Rouge.

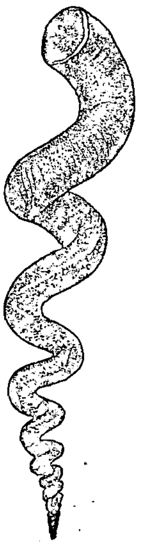

***TUBULIFLORES.** s. f. pl. T. Bot. V. Composées. = * **Tubulipore.** s. m. T. Zool. V. Bryozoaires.

TUDESQUE. adj. 2 g. (all. *deutsch*). Ce mot, qui sign. proprement Germanique, se dit au propre De la langue allemande ancienne. *La langue t. Grammaire t.* — S'emploie aussi substant., en parl. De cette langue. *Le t. est un idiome très-ancien.* || Par dénigrem., se dit encore Des expressions, du style, des manières, etc., qui manquent d'élégance et de grâce, qui ont quelque chose de rude et de grossier. *Il a des manières tudesques, un langage t. Leur style, leur jargon tudesque.*

TUE-CHIEN. s. m. Nom vulg. du Colchique d'automne. = * **Tue-loup.** s. m. Nom vulg. de l'Aconitum lycoctonum.

TUER. v. a. (gr. θυειν, sacrifier, immoler?). Ôter la vie d'une manière violente. *T. d'un coup d'épée, d'un coup de pistolet. Il la tua à coups de bâton. T. un homme de sang-froid; le t. en traître. Il a été tué d'un coup de canon.* On n'emploie jamais le v. *Tuer*, en parl. Des morts violentes par autorité de justice, ni en parl. De ceux qui ont été noyés ou étouffés. || Se dit aussi De toute mort violente qui arrive par accident, et même de toute mort prompte causée par une maladie. *Une tuile lui tomba sur la tête et le tua. C'est un coup de fusil qui l'a tué. Le venin de ce serpent tue en quelques minutes. Il a été tué d'un coup de tonnerre. Le choléra l'a tué en deux heures. Il a été tué par une attaque d'apoplexie.* || Se dit De tout ce qui cause, qui occasionne la mort. *Ce charlatan vous tuera. La débauche, le chagrin l'a tué. L'excès de travail le tuera.* = *Tuer*, se dit également en parl. Des animaux que les bouchers assomment ou égorgent. *T. des bœufs, des moutons.* On dit encore fam., *Ce boucher tue de meilleure viande que tel autre;* et absol., *Ce boucher ne tue qu'une fois la semaine.* || Se dit encore en parlant D'autres animaux. *T. un chevreau, un lapin, un lièvre. T. des poulets, des pigeons, des perdrix. Nous avons chassé toute la matinée, et nous n'avons rien tué.* || Se dit encore Des animaux, et même Des plantes qu'une cause accidentelle fait périr. *La gelée tuera les insectes. Le froid a tué les oliviers.* = *Tuer*, s'emploie aussi au figuré. Ainsi, il se dit tant au sens physique qu'au sens moral, pour Fatiguer excessivement, au point d'altérer la santé. *Cet homme porte des fardeaux trop lourds; cela le tue. Le chagrin le tue. Il mène une vie qui le tue. Cette idée me tue. Vous tuez votre cheval de le mener toujours au grand galop.* || Sign. aussi, Importuner extrêmement. *Ce bruit continuel me tue. Il tue tout le monde avec ses compliments. Ce récit est d'une longueur qui tue.* || * En parl. Des choses, signif. quelquef. Ruiner. *Cette révolution tua le crédit. Les grandes entreprises tuent les petites fabriques.* || On dit encore fam., *T. un auteur; t. son original, son modèle*, Le surpasser au point de le faire oublier. — * *T. un ouvrage*, Le jouer si mal, qu'il n'ait point de succès. *Les acteurs ont tué sa pièce.* — *Cela tue l'effet du spectacle; cela tue tout le plaisir de la partie*, Cela le contrarie, le détruit, le réduit à rien. — *T. le temps*, S'amuser à des riens, afin de passer le temps sans ennui. || Enfin on dit, en T. Écrit. sainte, *Le péché tue l'âme*, Il la souille, et lui fait perdre le bonheur éternel. — *La lettre tue et l'esprit vivifie*, Pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens de l'expression, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. = **se Tuer.** v. pr. Se donner la mort. *Il s'est tué d'un coup de pistolet. Les deux adversaires ont tiré en même temps et se sont tués l'un l'autre.* || Être tué par accident. *Le couvreur tomba du haut du toit et se tua.* || Se fatiguer excessivement au point d'altérer sa santé. *Vous vous tuez à mener une pareille vie. Il se tue à force de boire, à force de travailler, à force de travail*, et elliptiq., *Il se tue de travail* — Famil. et par exagér., *Se t. le corps et l'âme*, et absol., *Se tuer*, Se donner beaucoup de peine. *Il s'est tué le corps et l'âme pour amasser de l'argent. On se tue à lui faire des remontrances. Il se tue à rimer.* — On dit aussi famil., *Se t. à plaisir*, Faire sans nécessité des choses évidemment nuisibles à sa santé. — On dit encore, Famil. et par exagér., *On s'y tue*, en parl. D'une grande affluence de monde en quelque endroit. *La pièce nouvelle a un succès fou; on s'y tue.* = **Tué, ée.** part. || Fam., et en parlant D'une discussion, *Être tué*, Être réfuté complétement, n'avoir plus rien à répliquer. *Si vous dites cela, vous êtes tué. Je ne me tiens pas encore pour tué.* On dit plus ordinair., *Battu.* || Conj. Voy. Jouer.

TUERIE. s. f. Carnage, massacre. *La déroute fut suivie d'une t. effroyable.* — Fam., et par exag., *N'allez pas là, c'est une t.*, se dit pour Détourner quelqu'un d'aller dans un lieu où il y a une telle foule, qu'il est difficile de s'en tirer sain et sauf. || Se dit quelquefois pour Abattoir. *Il y a une t. dans ce quartier.* = Synon. Voy. Massacre. = **Tueur.** s. m. Celui qui tue; n'est guère usité que dans cette phrase famil., *C'est un t. de gens*, qui se dit D'un homme qui fait le brave, ou De quelqu'un qui a tué plusieurs personnes en duel.

TUE-TÊTE (A). loc. adv. qui n'est usitée que dans ces phrases famil., *Crier à tue-tête, Disputer à tue-tête*, Crier, disputer de toute sa force.

TUF. s. m. (lat. *tofus*). T. Minér.

Enc.—On désigne vulgairement sous le nom de *Tuf* une substance blanchâtre et sèche qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qu'on trouve assez ordinairement au-dessous de la terre végétale. Dans le langage de la Géologie, cette dénomination s'applique à des roches de nature diverse, mais qui sont généralement plus ou moins poreuses ou caverneuses. Ainsi, on distingue les *Tufs calcaires*, les *Tufs siliceux* et les *Tufs volcaniques*.— Les *Tufs calcaires* ne sont autre chose que du carbonate de chaux formant parfois des masses considérables à la surface du sol, où il a été déposé par les eaux qui se sont chargées de matières calcaires en traversant des dépôts plus anciens. Ces tufs sont plus ou moins compactes, plus ou moins fins, et plus ou moins tendres, et ils renferment fréquemment des débris de plantes et de coquilles terrestres ou fluviatiles, appartenant aux végétaux et aux coquilles qui vivent encore dans les lieux voisins. Parmi les variétés de ce calcaire, on remarque surtout le *Travertin* (*Travertino* des Italiens), qu'on exploite sur une vaste échelle à Tivoli, près de Rome. Ce tuf, qu'on appelle aussi *pierre de Tivoli*, a la propriété de durcir à l'air. La plupart des édifices, soit modernes, soit antiques de Rome, sont construits en travertin. Au contraire, l'espèce de tuf appelée *Craie tuffeau*, ou simplement *Tuffeau*, est en général sableuse et friable. Faute de mieux, dans certains pays, on en fait usage pour les constructions; mais elle s'écrase aisément et se désagrége rapidement sous l'action de la pluie ou de l'air humide. Il existe aussi des tufs calcaires qui renferment une certaine quantité de silice. Ces tufs sont surtout formés par certaines eaux thermales, qui déposent de la silice en même temps que du carbonate de chaux. — Toutefois on rencontre dans quelques lieux des tufs complétement *siliceux*, et qui sont également produits par des eaux minérales chaudes. Tels sont surtout ceux des geysers en Islande, dont les dépôts, de 3 à 4 mètres de puissance, s'étendent quelquefois très-loin. On en connaît encore d'analogues, mais souvent mélangés de matières étrangères, à Saint-Michel des Açores, dans l'Inde, et dans les montagnes Rocheuses, aux Etats-Unis. — Les *Tufs volcaniques* sont formés par des amas de petits fragments scoriacés, ou rapilli, accumulés autour des volcans, ou de matières terreuses qui en renferment une plus ou moins grande quantité. Ces dépôts, quand ils ont été remaniés et agglutinés par les eaux, donnent des pierres de construction d'excellente qualité. On exploite des tufs de ce genre au Puy en Velay, sur les bords du Rhin, dans la campagne de Rome, et dans la Hongrie occidentale. On emploie aussi pour la construction certains *Tufs ponceux*, c.-à-d. formés de fragments de ponces. A Tokai, en Hongrie, ils constituent une pierre blanche, légère, très-solide, qui se taille facilement et conserve bien ses arêtes. Le *Trass* ou *Tirasse* est aussi une sorte de tuf qui résulte de la décomposition de roches d'origine ignée, notamment du trachyte et du porphyre. Il est généralement composé de silice, d'alumine, de carbonate de chaux et d'oxyde de fer. Lorsqu'il est à l'état friable, on l'emploie, comme la pouzzolane, pour faire des mortiers hydrauliques : c'est même de cet usage que cette substance tire son nom, *tiras* en hollandais signifiant *ciment*. Mais quelquefois on le rencontre à l'état compacte et solide, et alors on peut s'en servir comme pierre à bâtir.

***TUFACÉ, ÉE.** adj. Qui est de la nature du tuf. *Terrain t.* = **Tuffeau.** s. m. V. Tuf. = **Tufier, ière.** adj. Syn. de *Tufacé*. Peu usité.

TUILE. s. f. (lat. *tegula*). Pièce d'argile cuite qui est peu épaisse, tantôt plate et tantôt courbée en demi-cylindre, et dont on se sert pour couvrir les maisons. *T. plate. T. creuse. T. vernie. Une maison couverte de tuiles.* || Se dit aussi de Morceaux de marbre, de pierre ou de bronze, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. *Ce temple est couvert de tuiles de marbre.* || Fam., *Être logé près des tuiles, sous les tuiles*, Être logé au plus haut étage de la maison. On dit aussi Fig., en parl. D'un accident imprévu, et que l'on n'a pu éviter. *C'est une t. qui lui est tombée*, ou *qui m'est tombée sur la tête.*

Enc. — Les *Tuiles* sont de minces plaques de terre argileuse qu'on fait durcir par la cuisson. L'argile doit être moins grasse que celle employée pour les briques; aussi la mélange-t-on habituellement avec du sable. Au reste la fabrication des tuiles est tout à fait analogue à celle des briques. On distingue les *Tuiles plates* et les *Tuiles courbes*. Les premières ont environ 35 cent. de longueur sur 23 de largeur; il y en a de plus petit moule, qui ont 24 cent. sur 19; l'épaisseur est d'environ 12 mill. Elles sont munies à leur extrémité supérieure d'un petit crochet qui sert à les arrêter à des lattes clouées parallèlement aux chevrons du comble. On pose les tuiles de telle manière que la supérieure recouvre en partie l'inférieure, et que les joints de deux tuiles voisines répondent au plein de la tuile de dessous. Les *Tuiles courbes*, fort usitées dans le midi de la France, n'ont pas besoin de crochet. On les place sur les lattes de manière qu'une ligne de ces tuiles tourne en haut sa concavité, la ligne suivante sa convexité, et ainsi de proche en proche sur toute la toiture. Les meilleures tuiles sont celles qui ne contiennent pas de calcaire et qui sont un peu vitrifiées par l'action du feu. On reconnaît leur qualité au son qu'elles rendent quand on les frappe avec un morceau de bois : ce son doit être clair et en quelque sorte métallique.

TUILEAU. s. m. Morceau, fragment de tuile cassée. *Faire un âtre avec des tuileaux.* = ***Tuiler.** v. a. T. Franc-maçon. Constater si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement. = **Tuilerie.** s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. *Il y a une t. en tel endroit.* || Absol., *Les Tuileries*, Le palais que le chef de l'État habite à Paris et le jardin qui en dépend. *Le palais des Tuileries. Le jardin, la cour des Tuileries. Aller aux Tuileries.* — *Le cabinet des Tuileries*, Le gouvernement français considéré dans ses relations avec les puissances étrangères. = ***Tuileur.** s. m. Celui qui, dans une loge maçonnique, est chargé de tuiler les visiteurs. *Il était alors Frère t.* = **Tuilier.** s. m. Ouvrier qui fait des tuiles.

***TULBAGHIA.** s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

TULIPE. s. f. T. Bot. Voy. Liliacées. = **Tulipier.** s. m. Voy. Magnoliacées.

TULLE. s. m. Sorte de tissu en forme de réseau, et extrêmement mince et léger.

Enc.—Le *Tulle* est un tissu très-mince et très-léger, en forme de réseau, qu'on fabrique sur une espèce de metier à bas. Ce tissu, assez semblable à la dentelle, se fait avec du coton, quelquefois avec du lin ou de la soie. Au moyen de mécanismes ingénieux, on donne aux mailles de ce réseau des formes gracieuses et variées, et les produits de l'industrie *tullière* pourraient être considérés comme de véritables objets de luxe, si la modicite de leur prix ne les mettait à la portée des classes les plus modestes de la société.— Le tulle ne tire point son nom, comme on le répète souvent, de la ville de Tulle, département de la Corrèze, où ce tissu n'a jamais été fabriqué. Les premières fabriques de t. ont été établies à Nottingham, en Angleterre, vers la fin du siècle dernier, et ce n'est qu'en 1817 que cette industrie s'introduisit en France, d'abord à Cambrai, puis à Calais. Pendant longtemps, on ne connut d'autre t. que le t. uni à mailles hexagones, ou *t. bobin*. Enfin, en 1833, on parvint à brocher sur la maille du t. une petite mouche dite *point d'esprit*, et ce perfectionnement fut le prélude des transformations qu'amena bientôt l'application du système Jacquart aux divers métiers à t. L'industrie lyonnaise en particulier se distingua par la variété des espèces de tulles de soie qu'elle produisit successivement sous les noms de tulles *blondes*, *illusion*, *Bruxelles*, etc. On estime qu'il y a en France environ 800 métiers à t. et 5000 en Angleterre. Les tulles de coton anglais, qui sont réputés supérieurs, s'exportent sur tous les marchés du monde. Les manufacturiers anglais doivent leur superiorité à la perfection de leurs machines et à la finesse des fils de coton qu'ils emploient et qui sont beaucoup moins chers que chez nous. Nos tulles ne se vendent en quelque sorte qu'en France. Nos principaux centres de fabrication sont Calais, Cambrai, Lille, Lyon, Nimes et Paris.

TUMÉFACTION. s. f. T. Méd. Enflure, augmentation de volume d'une partie quelconque du corps. *La t. est à craindre.* = **Tuméfier.** v. a. (lat. *tumefacere*). Causer de la tuméfaction. *Cette fluxion lui a tuméfié toute la joue.* = **se Tuméfier.** Augmenter de volume. *La paupière se tuméfie. Elle s'est tuméfiée.* = **Tuméfié, ée.** part. || Conj. Voy. Prier.

TUMEUR. s. f. (lat. *tumor*). T. Méd.

Enc. — On appelle communément *Tumeur*, toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, mais qui offre un caractère de persistance et n'est point un phénomène temporaire fonctionnel ou pathologique. Cependant, même avec cette restriction, le mot tumeur s'applique à des altérations de nature si diverse, qu'il est indispensable de préciser sa signification par quelque adjectif indiquant sa nature ou son siége. C'est ainsi qu'on dit : *T. sarcomateuse* ou *Sarcome*, pour désigner celle qui paraît être de consistance charnue; *T. stéatomateuse* et *mélicérique*, ou *Stéatome* et *Méliceris*, celle qui contient une substance ayant la consistance du suif et du miel ; *T. squirrheuse* et *cancéreuse*, celle qui est formée par du tissu squirrheux ou cancéreux ; *T. sanguine*, celle qui contient du sang ; *T. érectile*, celle qui présente le phénomène de la turgescence sanguine ; *T. anévrysmale*, celle qui est la conséquence d'un anévrysme ; *T. lacrymale*, celle qui résulte de l'accumulation des larmes dans le sac lacrymal dont l'orifice excréteur est oblitéré ; *T. ovarique*, celle qui a son siege dans l'ovaire, etc. Enfin, beaucoup de tumeurs sont habituellement désignées par des noms particuliers : c'est ainsi que les mots, *hernie*, *polype*, *condylome*, *sarcocèle*, *oxostose*, désignent des tumeurs d'un genre particulier. Au reste, les tumeurs varient tellement entre elles sous le rapport de leur nature, de leur siége, des phénomènes qu'elles déterminent, ainsi que du traitement qu'elles réclament, qu'il est impossible de rien dire de général à leur sujet : chaque espèce de t. doit donc être considérée isolément. En conséquence, nous nous contenterons de dire quelques mots des affections articulaires que l'on désigne habituellement sous le nom de *Tumeurs blanches* ou sous celui par trop barbare d'*Arthrocaces*. — La cachexie scrofuleuse est la cause prédisposante essentielle de ce genre d'affection : les chutes, les coups, les contusions, que le vulgaire regarde comme la cause même de la maladie, ne sont tout au plus que la cause occasionnelle de son développement. Cette maladie doit son nom au gonflement plus ou moins considérable qu'offre l'articulation affectée, et à la blancheur mate de la peau qui recouvre celle-ci. Souvent il n'y a d'abord qu'une douleur bornée à un point de l'articulation ; d'autres fois elle occupe tout son pourtour, et s'irradie au loin. Dans certains cas, on observe une douleur sympathique dans une articulation voisine : c'est ainsi que, lorsque la maladie siége dans l'articulation coxo-fémorale, il existe souvent au genou une très-vive douleur qui pourrait induire en erreur un observateur peu attentif. L'articulation malade reste le plus souvent dans un état de demi-flexion ; le membre s'atrophie ; les ganglions lymphatiques voisins s'engorgent ; et, si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme autour de l'articulation tuméfiée un ou plusieurs abcès, d'où résultent des fistules intarissables, ainsi qu'une suppuration plus ou moins abondante. Enfin, la continuité et l'intensité des douleurs, l'inaction et la suppuration amènent le dépérissement, la fièvre hectique et la mort du malade. Lorsque c'est l'articulation de la cuisse avec la hanche qui est affectée, le gonflement des ligaments et la déformation de la cavité cotyloïde ont pour effet de repousser au dehors la tête du fémur. En conséquence, le membre inférieur s'allonge insensiblement à mesure que la tête du femur sort de la cavité cotyloïde ; puis, quand celle-ci est complétement dégagée, elle se porte dans la fosse iliaque externe. Alors il y a raccourcissement du membre, lequel présente tous les signes de la luxation du fémur en haut et en dehors : de là le nom de *Luxation spontanée du fémur* donné à ce moment de la maladie. Dans d'autres circonstances, l'articulation ne se gonfle nullement ; mais la carie s'empare de la tête du fémur et la détruit peu à peu, d'où résulte le raccourcissement du membre sans allongement préalable. Les tumeurs blanches sont des affections extrêmement graves, contre lesquelles les traitements les plus rationnels et les plus énergiques échouent le plus souvent. Pourtant, lorsque la maladie est reconnue et combattue de bonne heure, on parvient quelquefois à sauver le malade, qui néanmoins s'en tire rarement sans une ankylose de l'articulation affectée.

TUMULAIRE. adj. 2 g. (latin. *tumulus*, tombeau). Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. *Pierre t. Inscription tumulaire.*

TUMULTE. s. m. (latin. *tumultus*). Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. *On entendit un grand t. Il s'éleva du t. On eut beaucoup de peine à apaiser le t., le t. populaire. Cette affaire peut causer du t.* || Figur., *Le t. des passions*, L'agitation, le trouble que les passions excitent dans l'âme. — *Le t. du monde, des affaires*, L'agitation qui règne dans le monde, celle que causent les affaires. *Quitter le t. du monde. Ce n'est pas exister que de passer sa vie dans le t. des affaires.* = **En tumulte.** locut. adv. En confusion, en désordre. *Ils allèrent en t. Ils s'assemblèrent en t.*

Syn. — *Vacarme.* — *Tumulte* exprime le bruit confus d'une foule, d'un certain nombre de personnes : il est le résultat d'un désordre, du mélange d'une multitude de cris. *Vacarme* est du langage familier, et n'emporte pas l'idée de collectivité : un seul enfant fait quelquefois beaucoup de *vacarme*. L'idée de désordre s'attache surtout au mot *tumulte*, et l'idée de bruit au mot *vacarme*. Le repos des villes mal policées est souvent troublé par des *tumultes*. Il y a souvent du *vacarme* dans les maisons de débauche et dans les petits ménages mal unis.

TUMULTUAIRE. adj. 2 g. Qui est fait avec tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois. *Il se fit une assemblée t. Résolution t.* = **Tumultuairement.** adv. D'une manière tumultuaire. *Cela fut résolu t. On procéda t. à cette élection.* = **Tumultueusement.** adv. En tumulte. *Les mecontents se portèrent t. à l'hôtel de ville.* = **Tumultueux, euse.** adj. Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion. *Assemblée tumultueuse. Un bruit t. Des cris tumultueux.*

TUMULUS. s. m. [On pron. l'S.] (mot lat. qui sign. *Amas de terre* ou *de pierres*). T. Archéol. V. Tombeau.

***TUNGSTÈNE.** s. m. (allem. *tungstein*, pierre pesante). T. Chim.

Enc. — Le *Tungstène*, appelé aussi *Wolfram*, est un corps simple, métallique, d'un gris d'acier, friable et très-dur. Sa densité est considérable, car elle s'élève à 17,5. Son équivalent = 1180,0, et il a pour symbole W.—Le t. ne s'obtient que très-difficilement à l'état metallique et seulement sous la forme de grains ou de petites aiguilles. Il ne s'oxyde pas à l'air à la température ordinaire; mais, à la chaleur rouge, il décompose facilement l'eau, et se change en *acide tungstique*. L'acide azotique l'attaque vivement et le change aussi en acide tungstique : il en est de même de l'acide sulfurique concentré, sous l'influence de la chaleur ; mais l'acide chlorhydrique n'agit pas sensiblement sur lui. L'*Acide tungstique* (WO^3) s'obtient sous la forme d'une poudre d'un jaune clair, insoluble dans l'eau et dans les acides. Il peut se combiner avec différentes bases salifiables, et donne ainsi naissance à des sels appelés *Tungstates*. On connaît aussi plusieurs tungstates naturels : tels sont le tungstate de plomb ou *Schéelitine*, le tungstate de chaux ou *Schéelite*, et le tungstate double de fer et de manganèse, qu'on nomme encore *Wolfram*. —La découverte de l'acide tungstique est due au célèbre chimiste suédois Scheele, en 1781 ; et quelques années plus tard, les frères d'Elhujart en isolèrent le métal.

***TUNICIERS.** s. m. pl. (lat. *tunica*, tunique). T. Zool.

Enc. — Cuvier désigne sous le nom de *Tuniciers* ou d'*Acéphales sans coquille*, le premier ordre de ses *Mollusques acéphales*. Ces mollusques se distinguent des Acéphales testacés non-seulement par l'absence de coquille, laquelle est remplacée par une substance cartilagineuse quelquefois si mince, qu'elle est flexible comme une membrane, mais encore par leur configuration générale et diverses particularités d'organisation. Ainsi, par ex., leurs branchies prennent des formes diverses, mais ne sont jamais divisées en quatre feuillets. Leur manteau constitue, tantôt un sac, tantôt un tube ouvert à ses deux bouts. Enfin, ils n'ont ni pied ni bras. Cuvier répartit ces animaux en deux familles, les *Tuniciers* proprement dits, qui comprennent les genres dont les individus sont isolés et sans connexion organique les uns avec les autres, quoiqu'ils vivent souvent en société ; et les *Agrégés*, qui vivent réunis en une masse commune. Nous n'avons à nous occuper ici que des premiers, ayant consacré aux seconds un article particulier. — Les *Biphores* ou *Salpes* (*Salpa*) ont une organisation assez compliquée. Leur corps est complétement diaphane, tubiforme ou cylindroïde, plus ou moins allongé, tronqué aux extrémités, et parfois muni antérieurement d'appendices tentaculiformes. Leur manteau, portant des bandes musculaires transversales, qui permettent au corps de se contracter, est renfermé dans une enveloppe cartilagineuse transparente et ouvert aux deux bouts. L'ouverture postérieure est transverse, large et munie d'une valvule qui permet l'entrée de l'eau et non sa sortie. Du côté de la bouche, l'ouverture est tubuleuse. Les branchies forment un seul tube ou ruban muni de vaisseaux réguliers, placé en écharpe au milieu de la cavité tubuleuse du manteau, en sorte qu'elles sont sans cesse en contact avec l'eau qui traverse cette cavité. Le cœur, le foie et les viscères, sont réunis en une petite masse près de la bouche ; l'anus est situé assez loin en arrière (Fig. 1. *Biphore birostré* [*Salpa maxima*] : *b*, bouche ; *a*, anus ; *c*, masse viscérale et estomac ; *d*, branchie ; *f*, cœur). L'animal se déplace en faisant entrer de l'eau par l'ouverture postérieure et en l'expulsant avec force du côté de la bouche ; en conséquence il nage en rétrogradant. Pendant leur jeunesse, les Biphores sont souvent réunis, soit en rosaces, soit en rubans fort allongés, et nagent ainsi pendant longtemps. A l'âge adulte, ils deviennent libres. Un fait digne d'attention, qui a été signalé pour la première fois par Chamisso, c'est l'alternance du mode de génération. Les Biphores agrégés produisent, après être devenus libres, des petits libres aussi dont la forme diffère de la leur, et ces derniers donnent à leur tour naissance à des individus agrégés. Ces mollusques, dont le manteau brille au soleil des couleurs de l'iris, abondent dans la Méditerranée et dans les mers équatoriales. Ils vivent en haute mer, et, pendant les temps calmes, on les voit près de la surface des eaux.— Les *Ascidies* (*Ascidia*), appelées *Thetyon* par les Grecs, ont le manteau en forme de sac clos de toutes parts, sauf deux orifices, dont l'un sert de passage à l'eau et l'autre d'issue aux excréments. L'intérieur de cette cavité est tapissée par le réseau des vaisseaux branchiaux. La bouche et le noyau constitué par la masse viscérale sont fixés au fond du grand sac branchial (Fig. 2. *Ascidie crustiforme*). Ces mollusques vivent fixés sur les rochers ou autres corps. Leur principal signe de vie consiste dans l'absorption et l'évacuation de l'eau par un de leurs orifices ; ils la lancent assez loin quand on les inquiète. On en trouve un grand nombre dans toutes les mers, et l'on en mange certaines espèces. Les Ascidies constituent plusieurs sous-genres bien distincts. Nous nous contenterons de mentionner les principaux. Les *Cynthies* (*Cynthia*) ont le corps sessile, le test coriace, et le sac branchial plissé longitudinalement. La *Cynth. papilleuse* (*C. papillosa*) a le corps hérissé de tubercules écarlates, et vit sur les côtes de la mer Adriatique (v. Acéphales, Fig. 2). Les *Phallusies* diffèrent des précédentes en ce que leur sac branchial n'est pas plissé et que leur test est gélatineux. Enfin, les *Bolténies* (*Boltenia*) sont essentiellement caractérisées par le long pédicule auquel leur corps est suspendu. En outre, leur enveloppe est coriace.

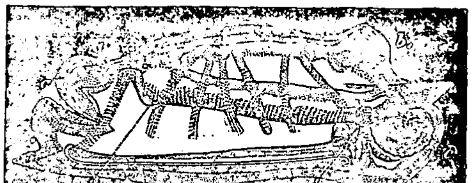
Fig. 1.

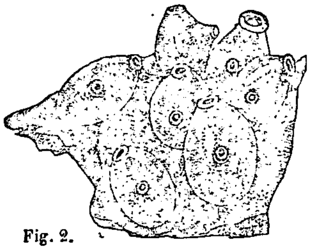
Fig. 2.

TUNIQUE. s. f. (lat. *tunica*). T. Antiq.

Enc.—La *Tunique* (*tunica*) était le vêtement de dessous des Romains ; les Grecs, qui la portaient aussi, l'appelaient *Chiton* (χιτὼν). Chez les deux peuples, cette sorte de vêtement était également à l'usage des deux sexes.

I. Chez les Grecs, on doit distinguer la *Tun. dorienne* et la *Tun. ionienne*. La première consistait en une chemise de laine courte et sans manches ; la seconde, au contraire, était un long vêtement de lin muni de manches. La première paraît avoir été originairement portée dans toute la Grèce ; la seconde paraît avoir été introduite à Athènes par les Ioniens de l'Asie. Les deux sexes la portaient à Athènes, à l'époque des guerres contre les Perses ; mais il semble qu'au temps de Périclès les hommes l'avaient complétement abandonnée pour revenir à la tun. dorienne, qui, dès lors, fut la seule t. en usage pour les hommes chez tous les peuples de race hellénique. Quant aux femmes, elles continuèrent de porter l'une ou l'autre de ces tuniques. A Sparte, les jeunes filles portaient pour *tout vêtement la simple tun. dorienne; en conséquence*, on les appelait *μονοχίτωνες*, ou bien encore, par exagération, on disait qu'elles étaient nues (*γυμναί*). Mais, lorsqu'elles étaient mariées, elles portaient par-dessus un second vêtement. *Cette tun. dorienne, ainsi que* nous venons de le dire, était toute de laine, sans manches, et se serrait très-bas autour des hanches par une ceinture Elle se fixait au-dessus de chaque épaule au moyen d'une agrafe ou d'une broche, de là le nom d'ἐπωμὶς qu'on lui donnait quelquefois. Enfin, elle ne tombait jamais plus bas que le genou, et souvent elle n'atteignait guère que le milieu de la cuisse. Telle est l'espèce de tun. que porte la statue de Diane chasseresse représentée dans la Fig. 1. Parfois cette tun. présentait du côté droit une longue fente, destinée à *laisser toute liberté aux mouvements, et qui mettait à découvert la* plus grande partie de la cuisse : on l'appelait alors *σχιστὸς χίτων*, c.-à-d. *tun. fendue. Comme cette tun. était communément* portée par les jeunes filles spartiates, on désignait celles-ci sous *le nom de φαινομηρίδες*, c.-à-d. celles qui montrent leur cuisse.

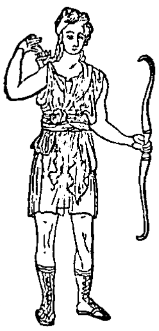

Fig. 1.

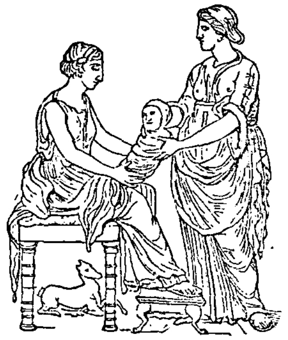

Fig. 2.

— Au contraire, la tun. ionienne, outre qu'elle était de lin et munie de manches, tombait jusqu'aux pieds ; aussi la qualifiait-on de *ποδήρης*. *Les manches ne couvraient ordinairement que la* partie supérieure du bras : on les voit rarement, dans les œuvres *d'art, descendre plus bas que le coude. Souvent encore* elles étaient fendues et attachées par une rangée de broches. Dans la Fig. 2, la tun. de la femme de droite montre cette sorte de disposition. Selon Hérodote, la tun. ionienne était originairement un vêtement carien qui, de l'Ionie, passa à Athènes, où les femmes abandonnèrent pour elle l'ancienne tun. dorienne. Outre le χιτὼν, les auteurs anciens mentionnent encore le χιτωνίσχος et le χιτώνιον. Le premier était un vêtement à l'usage des hommes, et le second à celui des femmes. On ne sait s'ils différaient du χιτὼν, ou s'ils étaient simplement plus petits. Quelques archéologues pensent que le χιτὼν ne se portait pas immédiatement sur la peau, mais qu'on portait par-dessous une chemise, χιτωνίσχος ou χιτώνιον. Cette opinion, en ce qui concerne les hommes, n'est point exacte, car on trouve souvent le mot χιτωνίσχος employé comme synonyme de χιτὼν, et désigné comme le seul vêtement que portaient les individus. Il parait au contraire que les femmes portaient ordinairement une chemise, χιτώνιον, par-dessous la tun. ou χιτὼν. — Dans les derniers temps de la Grèce, le χιτὼν porté par les hommes était de deux sortes, l'*ἀμφιμάσχαλος* et l'ἑτερομάσχαλος, l'un à l'usage des hommes libres, et l'autre à l'usage des esclaves. Le χιτὼν ἀμφιμάσχαλος se serrait autour des reins, descendait jusqu'aux genoux, et avait deux manches courtes *qui ne recouvraient que la partie* supérieure du bras. La partie industrieuse de la population portait cette sorte de tun sans autre vêtement pendant qu'elle se livrait à ses travaux. Le χιτὼν ἑτερομάσχαλος, au contraire, n'avait qu'une seule manche. Elle couvrait seulement l'épaule gauche, laissant la droite entièrement découverte (Fig. 3, d'après une statue antique) : on l'appelait aussi ἐξωμὶς. Enfin, on donnait le nom de χιτὼν ὀρθοστάδιος *à une tun. qui n'était* pas retenue autour du corps par une ceinture.

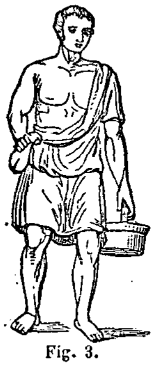

Fig. 3.

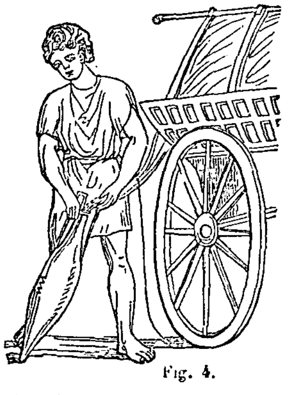

Fig. 4.

II. Chez les Romains, la *Tunique* (*tunica*) était un vêtement de dessous, de laine, sur lequel on mettait la toge. C'était l'*indumentum* ou *indutus* par opposition à l'*amictus*, terme général sous lequel on comprenait la toge, le pallium, et autres vêtements de dessus. Les Romains passent pour n'avoir pas eu à l'origine *d'autre vêtement que la toge. Lorsque l'usage de la tun. s'introduisit* chez eux, elle consista d'abord en une sorte de vêtement court, sans manches, et qu'on appelait *colobium ;* mais plus tard on lui donna des manches courtes, qui ne couvraient que la partie supérieure du bras, comme l'ἀμφιμάσχαλος des Grecs. Elle descendait un peu au-dessus du genou, et se fixait au-dessus des hanches avec une ceinture (Fig. 4, d'après une peinture de Pompéi). C'était une marque de mollesse chez un homme que de porter des tuniques à longues manches (*manicatæ*), ou qui descendaient jusqu'aux pieds (*talares*) ; cependant *Jules César avait l'habitude* de porter une tun. à manches ornée de franges au poignet Vers la *fin de l'empire, les tuniques* à manches et les tuniques descendant jusqu'aux pieds devinrent fort communes. La tun., avons-nous dit, se fixait autour de la taille avec une ceinture ; on la portait flottante lorsqu'on était chez soi ou quand on voulait se mettre à son aise. C'est pourquoi les épithètes *cinctus, præcinctus* et *succinctus*, s'appliquaient aux personnes actives et diligentes, tandis que l'expression de *discinctus* désignait une personne paresseuse ou dissolue. — *Les deux sexes portaient ordinairement* deux tuniques, une de dessus et une de dessous. Cette *dernière, qui touchait* à la peau, correspondait à notre chemise. D'après Varron, lorsque les Romains commencèrent à porter deux tuniques, ils les appelèrent *subucula* et *indusium*. et il semble résulter de son texte que la tun. de dessous étaient la *subucula*, tandis que celle de dessus était l'*indusium*. Cependant, il paraît, d'après un passage de Suétone, que la *subucula* désignait particulièrement la tun. de dessous des hommes, et, dans *ce cas, l'indusium aurait été la tun. de dessous des femmes.* Quant au terme plus récent d'*interula*, on croit qu'il s'appliquait à la tun. de dessous des deux sexes. Enfin, le *supparus* ou *supparum*, d'après Festus, était un vêtement de lin identique avec la *subucula*, tandis que Varron en fait un vêtement de dessus, car il l'oppose à *subucula*, en faisant dériver ce dernier mot de *subtus* et le premier de *supra*. — De même que le vêtement de l'homme consistait ordinairement en une tun. de dessous, *une tun.* de dessus et une toge, de même la *femme avait une tun. de dessous* (*tunica intima*), une tun. de dessus et une espèce de manteau formant des plis nombreux, appelé *palla*. La tun. de dessus des matrones romaines s'appelait proprement *stola* (v. *ce mot*). *La tun. des femmes* était plus large et plus longue que celle des hommes, et elle avait toujours des manches. Toutefois, dans les œuvres d'art de l'antiquité, ces manches ne couvraient habituellement que la partie supérieure du bras. Les tuniques étaient *quelquefois enrichies d'ornements* d'or nommés *loria* (la Fig. 5 représente une impératrice romaine en déesse de la Concorde ou de l'Abondance, On y reconnaît très-bien la tun. intérieure, la stola et la palla). — Les gens du peuple trop pauvres pour acheter une toge, ne portaient qu'une simple tun.; c'est pour cela que les écrivains latins les désignent quelquefois sous le nom de *tunicati*. Pendant le travail, on ne portait jamais que la tunique.

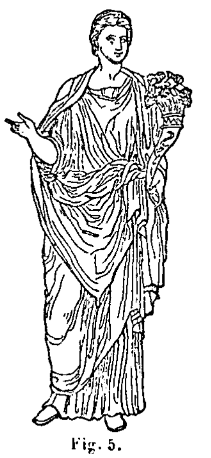

Fig. 5.

III. Le mot *Tunique* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner une sorte de vêtement de dessus qui a fort peu d'analogie avec celui auquel les anciens appliquaient ce nom En effet, il *désigne habituellement une espèce de redingote d'uniforme* assez courte et à col droit que portent plusieurs corps de notre armée et les élèves de nos colléges. Il se dit aussi d'une sorte de vêtement ecclésiastique appelé autrement *dalmatique* (v. ce mot). Enfin, il a passé dans le langage de l'Anatomie et de la Botanique. Les anatomistes appellent *Tuniques*, les membranes qui enveloppent ou même constituent certains organes. Ainsi, ils disent : les *Tuniques de l'œil*, les *Tuniques de l'estomac*, la *T. péritonéale du foie*, les *Tuniques artérielles*, etc. Quant aux botanistes, ils nomment *Tuniques*, les membranes qui enveloppent la graine, et les pellicules plus ou moins minces qui constituent certaines sortes de bulbes, les bulbes de l'oignon, par exemple.

*** TUNNEL.** s. m. (mot angl. qui sign. *tuyau*).

Enc. — On appelle *Tunnel*, tout ouvrages ou terrain construit pour le passage d'un canal, d'un chemin de fer ou d'une route *quelconque*.

I. On pratique des tunnels dans les endroits où la nature du *terrain est* telle que la *largeur à donner à l'excavation, pour que* les talus puissent se soutenir, occasionnerait des dépenses trop considérables. On admet qu'il y a économie à établir un de ces ouvrages, quand les tranchées atteignent une hauteur de 16 à 18 mètres. Il existe cependant des exemples de tranchées beaucoup plus profondes, notamment sur le canal d'Antoing, où elles sont de 24 mèt., et sur le canal qui sert à faire écouler les crues du lac de Mexico, *où elles s'élèvent jusqu'à 60 m.; mais ce sont* là des exceptions qui résultent de l'existence, sur les points où on les remarque, d'un terrain assez consistant pour que les talus se soutiennent avec une faible inclinaison, ce qui a réduit nécessairement le volume de l'excavation à produire. Sauf quelques cas assez rares, les tunnels sont toujours voûtés. En France, on fait leurs voûtes en plein cintre, parce que c'est *la forme qui* offre le plus de solidité; mais, en Angleterre, on préfère la forme elliptique. *Quand le terrain n'exerce qu'une simple poussée* verticale, on fait supporter la voûte par deux murs longitudinaux qui revêtent les parois de l'excavation. Lorsqu'au contraire le terrain est susceptible d'exercer une poussée latérale, ce qui a lieu quand il a une disposition à se détremper dans les saisons humides et à se gonfler, on supprime les murs droits, et l'on prolonge la voûte jusqu'au radier. Parfois même, on construit deux voûtes opposées, dont une est sous le radier. L'établissement d'*un t. est un travail* fort long et souvent très-difficile. Comme toutes les grandes constructions, il *exige plusieurs opérations* préparatoires qui consistent en sondages, tracés et percements de puits dans l'axe de l'ouvrage. Les sondages ont pour objet de reconnaître la nature du sol à traverser, et c'est d'après leurs résultats qu'on rédige le projet. Le tracé consiste à rapporter sur le terrain l'alignement qui a été adopté sur le plan, de manière que l'excavation se raccorde bien dans toutes ses parties, ainsi qu'avec les deux extrémités *du canal, du chemin de fer ou* de la *route, qui*, le plus souvent, sont déjà construites en avant et en arrière. Les puits se creusent sur certains points intermédiaires du trajet que doit suivre le t. On les établit à environ 200 m. l'un de l'autre, à moins que quelque obstacle n'oblige à les espacer davantage. Ces puits permettent d'attaquer le terrain sur un grand nombre de points à la fois, et, quand la construction est terminée, ils servent à l'aération de l'ouvrage. Le percement du t. se fait de plusieurs manières, selon la nature du terrain. Dans les roches solides, on *attaque le massif sur toute* la largeur de l'excavation, en le divisant en gradins, afin que les ouvriers puissent travailler à différentes hauteurs et en plus grand nombre. Quand un revêtement est nécessaire, soit parce que la roche est trop découpée pour qu'elle puisse se soutenir par elle-même, soit, comme cela arrive quelquefois, parce qu'elle se délite au contact de l'air, on le construit, suivant les circonstances, soit lorsque le déblaiement est entièrement terminé, soit à mesure qu'on *exécute celui-ci*. Dans les terrains dont la solidité est médiocre, on commence par creuser *une galerie de chaque côté* du t., à la place que doivent occuper les murs destinés à supporter la voûte, en ne lui donnant que la largeur et la hauteur nécessaires pour élever ces derniers, et on laisse un massif intact dans le milieu du t. Les murs terminés, on exécute une suite de voûtes que l'on raccorde les unes avec les autres. Dans les terrains aquifères et *ébouleux*, les difficultés sont toujours excessives. Quand cela se peut, on perce d'abord, *dans toute la longueur du t., une* galerie basse et étroite, dont on soutient le ciel et les côtés avec des charpentes, et qui sert à l'écoulement des eaux. Cela fait, on déblave sur toute la largeur de l'ouvrage, en soutenant les terres avec des boisages, que l'on pousse en avant à mesure que le vide se produit, et dont toutes les pièces se démontent les unes après les autres pour l'établissement des maçonneries, lequel suit pied à pied l'enlèvement des terres.

II. Le plus ancien t. dont l'histoire fasse mention, est celui que *Sémiramis fit percer* à *Babylone*, sous l'Euphrate, pour mettre en communication deux palais situés sur les bords de ce fleuve. Les Romains établirent aussi des tunnels. Celui qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit exécuter sous le mont Pausilippe, pour abréger la route de Naples à Pouzzoles, existe encore et sert au même usage. Il est long de 700 mèt. et large de 6 m. 30. Quant à sa hauteur, elle est de 8 m. du côté de Pouzzoles, et de 24 m. du côté de Naples. *Les tunnels ne sont donc pas une chose nouvelle, comme on* le croit généralement. Seulement, ce n'est qu'à notre époque que leur établissement est devenu un art véritable, et ce progrès a été provoqué par l'invention des chemins de fer. Ainsi, pour l'établissement de notre réseau de voies ferrées, on a été obligé, attendu la figure accidentée du territoire de la France, d'établir un fort grand nombre de tunnels. Les plus remarquables par leur longueur sont : le *T. de la Nerthe*, ch. de fer de Marseille à Avignon, 4620 m.; le *T. de Blaisy*, ch. de Paris à Lyon, 4100 m.; le *T. du Crédo*, ch. de Lyon à Genève, 3900 m.; *T. de Rilly*, ch. de l'Est, embranchement de Reims, 3500 m.; le *T. de Hommarting*, ch. de l'Est, 2780 m.; le *T. de Rolleboise*, ch. de Paris à Rouen, 2642 m.; le *T. de Pissy-Poville*, ch. de Rouen au Havre 2210 m.; et le *T. de Terre-Noire*, ch. de St-Etienne à Lyon, 1500 m. A l'etranger, nous citerons le *T. du Hohenstein*, sur le chemin central, en Suisse, qui a 2500 m ; et le *T. de Kilsby*, sur le chemin de Londres à Birmingham, en Angleterre, *qui en compte* 2204 *m.* Mais tous ces ouvrages seront dépassés par le t. du mont Cenis, actuellement en construction, qui n'aura pas moins de 12,000 m., et qui s'ouvrant d'un côté, près de Modane, en Savoie, et de l'autre à Bardonnèche, en Piémont, est destiné à réunir les chemins de fer français aux chemins italiens. Nous terminerons en disant quelques mots du fameux *T. de Londres*, dont l'exécution, en raison des difficultés inouies qu'on eut à surmonter, *fait époque* dans l'histoire de l'art.

III. *Au-dessous du pont de* Londres, il est impossible d'établir d'autres ponts sur la Tamise, sans gêner la navigation dans cette partie du fleuve qui constitue le port de la capitale de l'Angleterre. Les quartiers opposés de la ville ne peuvent donc communiquer entre eux qu'au moyen de bateaux. Dès 1779, on avait songé à creuser en dessous du fleuve un passage qu'on ne pouvait établir en dessus. En 1804, on mit à exécution un projet qu'on poussa assez loin, mais qu'une *irruption des eaux força d'abandonner*. Le peu de succès de cette tentative y avait fait renoncer, *lorsqu'en* 1823 un ingénieur français, Marc-Isambert Brunel, proposa un nouveau plan pour réaliser cette gigantesque entreprise. Il consistait à construire au-dessous de la Tamise, et à 3200 m. en aval du pont de Londres, une double galerie qui mettrait en communication les deux quartiers de Rotherhithe et de Wapping, au seul endroit peut-être où un pareil passage pouvait être établi sans nuire à quelqu'un des nombreux établissements *situés sur les deux rives de la Tamise. Une société s'étant formée* au mois de févr. 1824, elle obtint par un acte du parlement toutes les autorisations nécessaires. Le 4 avril 1824, on reconnut que l'emplacement choisi présentait une couche d'argile bleue suffisamment épaisse et assez consistante pour permettre d'effectuer la construction projetée ; mais il n'en fallait pas sortir, même par en bas, parce qu'il existait immédiatement au-dessous une nappe de sables mouvants de 15 mèt. d'épaisseur. On commença donc aussitôt le travail. A 38 m. du fleuve, sur la rive de Rotherhithe, Brunel fit ouvrir un puits circulaire de 15 m. 25 de diamètre. A cet effet, il établit sur 24 pilotis une tour de brique du diamètre du puits, ayant une hauteur de 12 mèt. 85, et une épaisseur de 92 centim. Cette tour était munie, à sa partie inferieure, d'un couteau circulaire de fonte faisant fonction d'emporte-pièce. On fit descendre peu à peu cette tour par son propre poids jusqu'à la profondeur de 11 m., après avoir établi au-dessus une machine à vapeur chargée de faire les déblais et les épuisements. Arrivée à cette profondeur, on reprit la tour en sous-œuvre jusqu'à la profondeur de 20 m. A partir de ce point, on se servit d'une autre tour de 7 m. 62 de diamètre qui devait être descendue au fond comme la première et servir de puisard. Après l'exécution de la tour et du puisard, on procéda au creusement de la galerie horizontale, que l'on commença à la profondeur de 18 m. Afin de laisser une épaisseur suffisante de terrain au-dessous de la plus grande profondeur du fleuve, on donna à l'excavation destinée au t. une inclinaison descendante de 22 mill. par mètre. On arrivait ainsi à avoir, entre le niveau des hautes eaux et le fond de la galerie, une distance de 22 m. 16 et une épaisseur de terre de plus de 4 m. au-dessus de l'extrados des voûtes. Pour opérer l'excavation horizontale, les procédés connus jusqu'alors auraient été impuissants. Brunel imagina un appareil de fonte, composé de 12 grands châssis mobiles, ayant 6 m. 71 de hauteur sur 92 cent. de largeur, auquel il donna le nom de *Bouclier*. Chaque châssis était en outre divisé en 3 compartiments ou étages, dans chacun desquels pouvait se tenir un ouvrier avec ses outils. Il résultait de là que 36 ouvriers pouvaient à la fois travailler à l'excavation sur une surface de 74 m. carrés. Dans l'épaisseur des plaques de fonte on avait ménagé une suite de tiges horizontales formant vis de pression et maintenant le terrain au moyen de planchettes. Quand un ouvrier voulait excaver, il desserrait la vis qui maintenait une des planchettes, puis il enlevait quelques centim. de terre, remettait la planchette en place, et passait à un autre. Enfin, lorsque tous les ouvriers avaient exécuté la même manœuvre sur toute la hauteur et la largeur du châssis, on faisait avancer ce dernier à l'aide de grandes vis de pression, et aussitôt les maçons établissaient le revêtement à l'aide des matériaux qu'on leur apportait sur un *chariot roulant* qui suivait les mouvements du bouclier. Comme on le voit, le bouclier avait pour but de n'enlever successivement que la quantité de terre qu'on pouvait remplacer immédiatement par la maçonnerie des deux voûtes et de soutenir l'excavation dans toutes les directions. En opérant ainsi, on parvint d'abord à avancer de 160 mèt. en 18 mois ; mais lorsqu'on arriva vers le milieu du fleuve, la couche d'argile devint si mince, qu'elle ne put empêcher les infiltrations. Il se produisit même une sorte d'entonnoir par lequel l'eau inonda les travaux. On ne put combler le trou qu'en y jetant 3000 m. cubes d'argile, qui, formant une nouvelle couche suffisamment résistante, permirent d'épuiser les eaux qui avaient envahi les galeries et de reprendre les travaux. Deux autres irruptions eurent encore lieu dans le cours de l'exécution de cette difficile entreprise : on réussit à s'en rendre maître par les mêmes moyens. Les travaux restèrent aussi longtemps interrompus faute de fonds, car les prévisions de l'ingénieur et des actionnaires avaient été de beaucoup dépassées. Mais le gouvernement étant venu au secours de la societé, le t. fut enfin terminé. Le 13 août 1841, Brunel put parcourir pour la première fois le t. dans toute sa longueur. Le 1er août 1842, on livra au public l'une des galeries du t.; l'autre ne fut livrée à la circulation que le 25 mars suivant. (La Fig. ci-jointe représente l'entrée du t. proprement dit.) L'une des deux galeries est destinée au passage des voitures dans un sens, l'autre dans l'autre sens ; quatre trottoirs sont destinés aux piétons. De distance en distance, dans le pilier longitudinal sur lequel s'appuient les deux voûtes, on a percé après coup des arceaux qui font communiquer les deux galeries, lesquelles sont éclairées par de nombreux becs de gaz. Toute la construction est en maçonnerie de briques reliées avec un ciment hydraulique qui a la propriété de durcir en très-peu de temps. Les dimensions du t. proprement dit sont les suivantes : longueur, 400 m. 67 cent.; hauteur, 6,96; largeur, 12,35. Pour arriver au t., on a pratiqué, dans les deux tours qui se trouvent aux extrémités, un escalier circulaire pour les piétons ; pour les voitures, on a construit un plan incliné hélicoïdal sur un diamètre de 61 mètres, affectant une pente qui n'excède nulle part 4 cent. par mètre. La *dépense totale de l'entreprise s'est élevée à 634,000 livres st., ou* 15,850,000 francs. Malheureusement, les services réels qu'on retire de cet ouvrage colossal ne sont point en rapport avec les sommes qu'il a coûté. De plus, malgré les soins qu'on a apportés dans la construction des murailles et des voûtes, les infiltrations sont aujourd'hui si abondantes, qu'on est obligé d'y tenir constamment en action de puissantes pompes à vapeur. Sans cette précaution, le t. se trouverait rempli d'eau au bout de fort peu de temps. — Nous mentionnerons seulement pour mémoire le projet, au moins bizarre, émis à plusieurs reprises depuis 1830, et particulièrement en 1857, de creuser un t. sous le pas de Calais, entre Douvres et le cap Grisnez, pour mettre en communication l'Angleterre et l'Europe continentale.

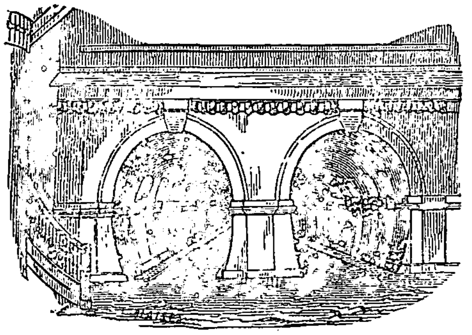

***TUPA.** s. m. T. Bot. Voy. Lobéliacées.

***TUPAÏA.** s. m. T. Mam. Voy. Insectivores.

***TUPÉLO.** s. m. T. Bot. Voy. Alangiacées.

***TUPINAMBI.** s. m. T. Erpét. Voy. Iguaniens.

TURBAN. s. m. (ar. *tulpent*, écharpe mise en tour). Coiffure des Turcs et de plusieurs peuples orientaux, faite avec une longue pièce d'étoffe qui est enroulée et entrelacée autour d'un bonnet. *Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet de porter le t. vert.* — Fam., *Prendre le t.*, Se faire mahométan. = ***Turbanet.** s. m. T. Hortic. V. Courge.

TURBE. s. f. (lat. *turba*, troupe). T. Procéd. anc. *Enquête par turbes*, Enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux. *Les témoins entendus dans les enquêtes par turbes se nommaient* turbiers, *et dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin.*

***TURBÉ.** s. m. (mot arabe). Espèce de petite chapelle élevée sur le tombeau d'un personnage regardé comme un saint, chez les peuples musulmans de l'Afrique.

***TURBELLARIÉS.** s. m. pl. T. Zool.

Enc.—Plusieurs zoologistes ont établi sous ce nom une sous-classe d'Annélides où ils rangent certaines espèces de Vers, pour la plupart aquatiques, qui sont caractérisées par leur corps plus *ou moins déprimé, présentant à peine quelques traces* d'anneaux, et entièrement couvert de cils vibratiles d'une petitesse extrême. En général, les *Turbellariés* n'ont pas d'anus, et leur appareil digestif est ramifié et terminé en cul-de-sac. Leur système nerveux se compose de deux cordons latéraux terminés antérieurement dans une paire de ganglions, et ils possèdent des vaisseaux sanguins bien constitués. Nous citerons comme types de ce groupe les *Planaires* et les *Némertes*. Les *Planaires* (*Planaria*) habitent pour la plupart les eaux douces, et sont remarquables par leur forme aplatie et par la diffluence de leur tissu. [La Fig. 1, représente la *Pl. terrestre*, et la Fig. 2, la *Pl. cornue*. La Fig. 3 n'est autre chose que la deuxième grossie.] Les *Némertes* (*Nemertes*) ont la forme de rubans fort étroits, mais elles sont susceptibles de se raccourcir considérablement. Ces animaux, qui vivent dans la mer, et dont nous avons plusieurs espèces sur nos côtes, arrivent souvent à une longueur de plusieurs mètres.

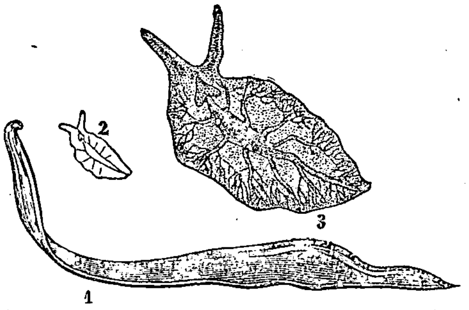

***TURBINE.** s. f. (lat. *turbo*, toupie). T. Mécan.

Enc. — On désigne sous le nom de *Turbines*, des machines hydrauliques à roue horizontale et à axe vertical, qui fonctionnent par l'effet d'une chute, et qui jouissent de la propriété detourner, quoique complétement immergées, sous l'eau.—Nous avons vu, en parlant des Roues hydrauliques, que, de temps immémorial, on emploie des roues horizontales pour faire mouvoir des moulins. Mais l'eau n'agit pas dans ces appareils de la même manière que *dans les turbines*, et là réside surtout la différence. — Les premières recherches entreprises pour faire mouvoir des roues horizontales par le seul écoulement du liquide contre leurs aubes, remontent au milieu du XVIIIe siècle, et sont dues à Segner, alors professeur de géométrie à Gœttingue. Bientôt après (1754), Euler s'occupa de recherches du même genre ; mais ces travaux n'eurent pas de suite. Dans les premières années de ce siècle, Manoury d'Ectot imagina une roue à cuve, qu'il nomma *Danaïde*, et qui reçut l'approbation de l'Académie des sciences (1813). Cette machine hydraulique consistait essentiellement en une cuve cylindrique divisée par des diaphragmes en forme de spirale, et dont le fond était percé d'un orifice circulaire par lequel l'eau s'écoulait et par lequel passait aussi l'arbre vertical de la machine. Bien que la danaïde de Manoury paraisse avoir été employée dans quelques manufactures, il y a lieu de croire qu'elle ne donna pas les résultats qu'on en espérait, car elle tomba dans l'oubli. Enfin, en 1824, un savant ingénieur des mines, Burdin, frappé de l'énorme perte de force motrice qu'entraînaient tous les systèmes de roues horizontales connus jusqu'alors, chercha les moyens de les perfectionner, et imagina à cet effet diverses combinaisons aussi nouvelles qu'ingénieuses. Le mémoire qu'il publia sur son système de roues hydrauliques, auxquelles il donna le nom de *Turbines*, appela l'attention sur cette importante question de mécanique. En 1826, la Société d'encouragement proposa *un prix pour l'application en grand* des turbines, et le prix fut remporté, en 1833, par l'ingénieur Fourneyron, pour l'invention de la machine qui porte son nom, et qui, nonobstant les nombreux travaux faits depuis, n'a point encore été surpassée.

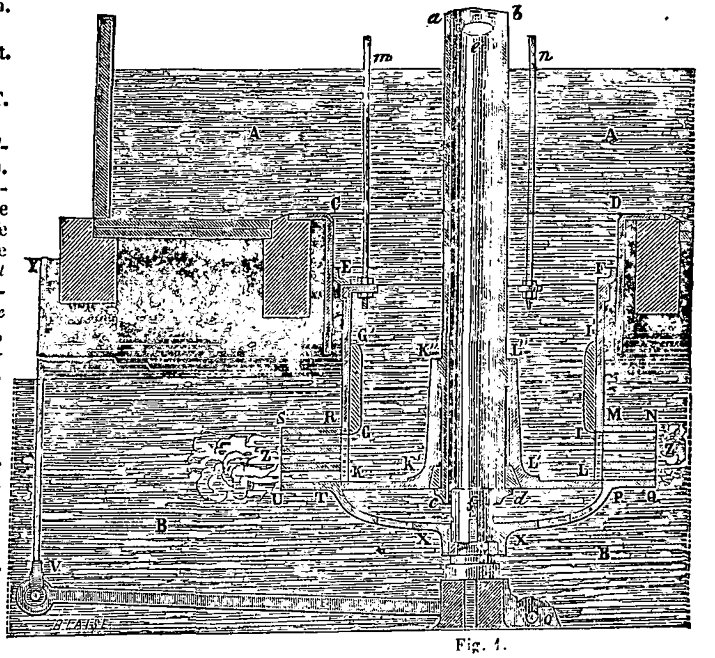

Fig. 1.

La *T. Fourneyron* est la première qui ait mis en plein relief les avantages de ce genre de moteurs hydrauliques. La Fig. 1 représente cette machine dans ses organes essentiels. L'eau du bief d'amont AA descend dans le bief d'aval BB, en traversant une cuve à section horizontale circulaire dont CD est l'ouverture supérieure. Cette cuve, parfaitement fixe, repose sur des appuis de charpente ou de maçonnerie, et se prolonge inférieurement par un autre cylindre circulaire de fonte EGIF, mobile verticalement, et qu'on peut abaisser plus ou moins. Ce réservoir de fonte descend jusqu'au-dessous du niveau du bief d'aval. De plus, il est fermé à sa base, mais il est ouvert latéralement en GK, IL, sur tout son pourtour. Le fond K,K',K'', L,L'L'' du cylindre est relié à un tube creux *abcd*, appelé *tuyau porte-fond*, qui sert à préserver du contact de l'eau l'arbre vertical *ef*, auquel la chute doit en définitive communiquer un mouvement de rotation. Cet arbre se termine inférieurement par un pivot qui s'appuie sur le levier OV, mobile autour du point O. La tige VY, articulée à l'extrémité V du levier, se termine à sa partie supérieure par une vis dans laquelle s'engage un écrou qui est fortement soutenu par des pièces fixes. Au moyen donc de ce levier, on peut soulever tant soit peu l'arbre *ef*, lorsque l'usure des surfaces frottantes a produit une légère descente de ce dernier. Maintenant, l'eau qui vient du bief d'amont doit naturellement, après avoir traversé la cuve et le cylindre de fonte, s'échapper par l'espace circulaire GK, IL qui se trouve au-dessus du fond de ce dernier, en formant une nappe *continue et étalée dans tous* les sens. Or, c'est précisément en regard de cette ouverture circulaire que se trouve disposée la *turbine* proprement dite ZZ. Celle-ci consiste en une roue annulaire horizontale, reliée à l'arbre vertical *ef*, et munie d'aubes courbes contre lesquelles vient frapper la nappe d'eau qui s'écoule par le pourtour inférieur du cylindre. La t. se trouve ainsi comprise entre deux plateaux annulaires SRMN, UTPQ, qui sont reliés entre eux par les aubes de la roue, et dont l'inférieur est en outre relié à l'arbre par une espèce de calotte de fonte TXXP, calée sur celui-ci, de manière à former un tout parfaitement solidaire. En conséquence, lorsque l'eau, en s'échappant du cylindre et en frappant les aubes de la t., fait tourner celle-ci, l'arbre vertical *ef* exécute également un mouvement de rotation. En effet, bien que la roue hydraulique soit entièrement immergée, il est évident qu'elle tournera autour de son axe, comme si elle était hors de l'eau, attendu que la force motrice qui agit sur les aubes résulte de la chute de l'eau, ou de la différence du niveau dans les deux biefs. Toutefois, si l'appareil était construit tel que nous venons de le décrire, la t. n'utiliserait qu'une bien faible partie de la puissance motrice, attendu les chocs que l'eau produirait sur les aubes, ainsi que les remous et l'agitation qui en résulteraient. Pour éviter cet inconvénient, Fourneyron a disposé à l'intérieur du cylindre de fonte EGIF une série de cloisons courbes de tôle qui sont soutenues par le plateau KL, et qui sont destinées à diriger l'eau à sa sortie du cylindre. La Fig. 2 représente la coupe horizontale de la turb. proprement dite ou de la roue hydraulique AAA, ainsi que du cylindre BBB, à la hauteur de la t. Parmi les cloisons directrices du cylindre, les unes, telles que *gh*, partent de l'axe et vont rejoindre les parois ; les autres, telles que *ik*, sont plus courtes, afin d'éviter un trop grand rapprochement de ces cloisons vers leurs extrémités voisines de l'axe. Comme on le voit, la courbure de ces cloisons est dirigée en sens contraire de celle des aubes de la t. Il en résulte que l'eau sort du cylindre en se mouvant partout obliquement à sa surface. Par conséquent, lorsqu'en sortant, elle rencontre les aubes de la t., elle exerce de tous côtés sur celles-ci des pressions qui font tourner la t. dans le sens indiqué par la flèche. « Au premier abord, il semble, dit le prof. Delaunay, que les aubes courbes de la t. qui se présentent à peu près perpendiculairement à la direction du mouvement de l'eau, doivent éprouver un choc de la part du liquide ; et cependant il n'en est rien, lorsque la t. marche convenablement. Pour s'en rendre compte, il faut observer que les choses ne se passent pas de la même manière que si les aubes étaient immobiles. Par suite du mouvement de la roue, les aubes fuient devant les filets liquides; elles ne peuvent recevoir d'action de leur part, qu'en vertu de la vitesse relative que ces filets liquides possèdent par rapport à elles. Or, les aubes sont disposées de manière que, lorsque la t. aura la vitesse qu'elle doit prendre habituellement, la vitesse relative de l'eau par rapport à la roue soit dirigée suivant la tangente à chaque aube menée par son extrémité intérieure. Il résulte de là, que l'eau entre dans la roue sans produire de choc. En se mouvant le long des aubes courbes, de l'intérieur à l'extérieur, elle exerce une pression en chaque point, en raison de ce que sa vitesse change constamment de direction. Enfin, elle sort de la roue avec une vitesse relative dirigée en sens contraire du mouvement des aubes ; et l'on conçoit que l'on puisse faire prendre à la t. un mouvement tel, que la vitesse de sa circonférence extérieure soit précisément égale à cette vitesse relative. Si cette condition est remplie, l'eau, à la sortie de la roue, ne sera animée que d'un mouvement insensible, et viendra ainsi se mêler à celle au milieu de laquelle la roue est plongée ; elle sera, pour ainsi dire, déposée sans vitesse par les aubes, qui fuient sans l'entraîner. » — Ce n'est pas tout. Une t. construite avec des dimensions déterminées doit, pour marcher avec le maximum de rendement, dépenser un volume d'eau parfaitement déterminé. Or, dans la pratique, l'alimentation du bief d'amont est sujette à varier ; il faut donc régler la dépense d'après le volume d'eau actuellement fourni, et pouvoir débiter moins quand l'alimentation diminue. C'est le cylindre de fonte EGFI (Fig. 1) qui remplit cette fonction régulatrice. Il est donc mobile de haut en bas et de bas en haut. Il suffit de l'abaisser plus ou moins pour rétrécir l'ouverture annulaire GK,IL, par laquelle l'eau s'échappe pour se rendre dans la t. Le mouvement d'élévation et d'abaissement du cylindre, qu'on appelle aussi *vanne*, à cause de sa fonction, s'obtient au moyen de trois tiges verticales, telles que *m* et *n*, qui lui sont attachées en trois points formant les sommets d'un triangle équilatéral et horizontal. Les tiges en question sont munies à leur partie supérieure de filets de vis, dans lesquels s'engagent des écrous qu'il suffit de faire tourner ensemble dans le sens convenable. On remarquera, en passant, l'appendice circulaire de bois GG',II', qui garnit intérieurement la partie inférieure du cylindre, et qui présente des bords arrondis. Cette addition a pour objet d'évaser l'orifice de sortie du liquide. Mais il y a un inconvénient grave à obturer ainsi en partie l'ouverture GK,IL. En effet, les veines fluides qui sortent par ces ouvertures entrent immédiatement dans des canaux de section plus grande, où elles coulent nécessairement à plein tuyau, puisque la t. est au-dessous du bief d'aval. Il se produit donc là un changement brusque de section, d'où résulte une perte de force motrice plus ou moins considérable. Pour y remédier, Fourneyron divise la hauteur verticale de sa roue hydraulique en plusieurs étages au moyen de deux ou trois plateaux de tôle annulaires et horizontaux. En supposant, par ex., trois étages, ainsi que le représente la Fig. 1, ZZ, on voit qu'il n'y aura pas de changement brusque de section, quand on abaissera la vanne cylindrique de manière à fermer un tiers ou les deux tiers de la totalité de la hauteur de la t. — Les principaux avantages des turbines, et en particulier de la t. Fourneyron, sur les roues à axe horizontal, sont : 1° de n'occuper qu'un petit espace ; 2° de se mouvoir avec une rapidité extrême, laquelle augmente avec la hauteur de la chute ; 3° de n'exercer aucun frottement sur l'arbre vertical, attendu l'égalité des pressions exercées par l'eau sur les aubes; 4° de fonctionner également à l'époque des crues et au moment des basses eaux, sans qu'on ait à s'inquiéter de la hauteur du niveau de l'eau dans le bief d'aval; 5° de marcher même pendant les fortes gelées, attendu qu'en général il ne se forme de glace qu'à la surface des cours d'eau ; 6° de donner de bons effets sous de très-petites chutes, et de pouvoir utiliser des chutes très-grandes auxquelles nulle autre roue ne saurait être adaptée. Ainsi, par ex., une t. établie par Fourneyron à Saint-Blaise, dans la forêt Noire, qui est mise en mouvement par une chute de 108 mètres de hauteur et, une autre établie à Gisors (Eure), sous une chute de 1 m. 15, fonctionnent également bien. Dans les deux cas, les turbines utilisent les 75 centièmes de la force motrice. La turb. de Saint-Blaise n'a que 55 centim. de diamètre, et fait 2300 tours par minute. Son effet utile représente 40 chevaux-vapeur. Enfin, on a constaté expérimentalement que la t. Fourneyron utilisait encore les 66 centièmes de la force motrice, sous une chute de 62 centim. de diamètre, et les 60 centièmes sous une chute de 31 centimètres.

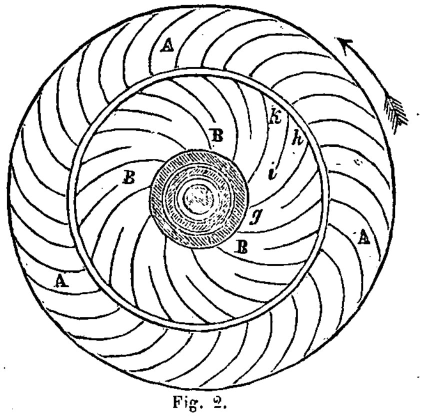

Fig. 2.

Depuis l'invention de la t. Fourneyron, divers ingénieurs ont créé des appareils plus ou moins analogues, ou notablement différents, qui constituent également d'excellents moteurs hydrauliques. Tous néanmoins, comme la plupart des machines, présentent certains avantages à côté de certains inconvénients. — La *T. Fontaine*, ainsi appelée de l'ingénieur Ch. Fontaine, de Chartres, à qui elle est due, diffère principalement de la machine que nous venons de décrire, en ce que l'eau motrice, au lieu de descendre dans un cylindre qui pénètre au milieu de la roue, et de sortir ensuite par tout le pourtour de celle-ci, agit de haut en bas sur la roue hydraulique, et en ce que, au lieu d'une vanne unique, elle présente une série de vannes partielles qui permettent de faire varier à volonté la grandeur des orifices par lesquels l'eau peut s'écouler. — La *T. Jonval-Kœchlin* est construite dans le même système que la t. Fontaine, c.-à-d. que l'eau agit de haut en bas ; mais elle en diffère en ce que la t. est placée au-dessus du bief d'aval, de telle sorte qu'elle reste à sec aussitôt qu'on ne laisse plus arriver l'eau motrice dans le cylindre. L'avantage particulier de cette disposition, c'est qu'elle fait disparaître toutes les difficultés qu'on éprouve avec les autres systèmes, quand on veut visiter et réparer l'appareil. Nous nous contenterons de mentionner l'ingénieuse combinaison due aux ingénieurs L.-D. Girard et Ch. Callon, qui consiste à faire marcher les turbines dans l'air comprimé, et qui peut s'appliquer, soit aux turbines à déversement latéral, soit aux turbines versant l'eau en dessous. Les turbines ainsi modifiées ont reçu des inventeurs le nom de *Turbines hydropneumatiques*. Enfin, nous terminerons en décrivant succinctement la *T. à hélice*. Ce genre de t., qui est représenté dans la Fig. 3, est remarquable par sa simplicité. L'eau s'écoule du bief d'amont A par le cylindre creux BB. Mais ce cylindre renferme une surface hélicoïdale de tôle assez semblable à un escalier à vis établi dans une tour ronde. Cette hélice est reliée à un arbre central, et le fait tourner avec elle à chaque révolution qu'elle exécute. Par conséquent, l'eau qui passe du bief d'amont par le cylindre BB, doit glisser de haut en bas sur la surface hélicoïdale. Elle exerce donc sur celle-ci une pression verticale que l'on peut décomposer en deux forces latérales, dont l'une agit à angle droit sur la lame de l'hélice, mais est détruite par sa résistance, tandis que l'autre agit horizontalement sur la lame et tend à faire tourner l'hélice autour de son axe vertical. D'après cela, il est facile de comprendre que l'eau qui glisse de haut en bas sur la lame hélicoïdale, si l'axe XX est mobile, la fera tourner en même temps que la partie antérieure de l'hélice, dans le sens de la petite flèche *n*. Jusqu'ici nous n'avons parlé que d'une seule hélice, tandis qu'ici nous en avons deux fixées au même arbre et disposées de manière que leur mouvement, sous l'action de l'eau, s'opère dans le même sens. L'une est indiquée par les lettres *rst*, et l'autre par les lettres *xyz*. — V. le *Cours élément. de mécanique*, par Delaunay; le *Cours de mécanique appliquée*, par Bresse, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées ; le *Traité théor. et prat. des moteurs hydrauliques* d'Armengaud ; etc.

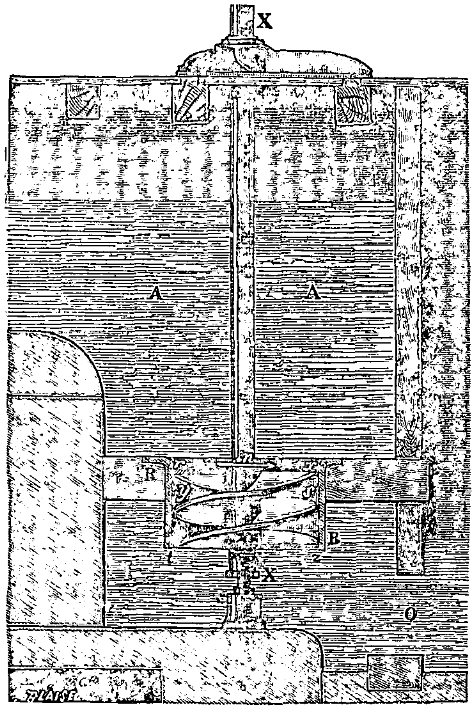

Fig. 3.

TURBINÉ, ÉE. adj. (lat. *turbo*). T. Conchyl. Se dit Des coquilles univalves qui ont la forme d'une toupie ou d'un cône contourné en spirale. || T. Bot. Qui a la forme d'un cône renversé. *La racine de la rave est turbinée.* = *Turbinelle. s. f. T. Zool. V. Buccinoïdes.

TURBITH. s. m. T. Bot. Nom vulg. du Globularia alypum, Sélaginées ; et de l'Ipomœa turpethum, Convolvulacées. || T. Chim. anc. *T. minéral*, V. Mercure.

***TURBO.** s. m. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

TURBOT. s. m. T. Ichth. V. Pleuronectes. = Turbotière. s. f. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots, et qui est à peu près de la forme de ce poisson. = Turbotin. s. m. Petit turbot.

TURBULEMMENT. adv. D'une manière turbulente. *Agir t.* Peu us. = Turbulence. s. f. (lat. *turbulentia*). Caractère, défaut de celui qui est turbulent. *Cet enfant est d'une grande t. La t. de son caractère le rend insupportable.* = Turbulent, ente. adj. Qui est porté à faire du bruit, à s'agiter ou à exciter du trouble, du désordre. *Cet enfant est trop t. Cet homme est d'un caractère t. C'est un esprit t.* || *Qui se manifeste par du bruit, du désordre. *Une joie turbulente.*

TURC, TURQUE. s. Habitant de la Turquie. — Pop., *Se faire Turc*, Se faire mahométan. — Prov. et famil., *Cet homme est fort comme un Turc*, Il est extrêmement robuste. || Fig. et fam., *Cet homme est un vrai Turc*, Il est inexorable, sans pitié. *Traiter quelqu'un de Turc à More*, V. More. || Adjectiv., *Chien t.*, V. Chien. = A la turque. loc. adv. A la façon des Turcs. *Être habillé à la turque.* — Popul., *Traiter quelqu'un à la turque*, Le traiter sans ménagement.

TURC. s. m. Nom vulg. qui désigne diverses larves d'insectes qu'on trouve entre l'écorce et le bois de certains arbres, et qui font beaucoup de mal à ces arbres.

TURCIE. s. f. (latin. *turgere*, s'enfler?). Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et en empêcher le débordement.

TURELURE. s. f. Mot sans signification qui sert de refrain à certaines chansons populaires, et s'emploie subst. dans cette loc. fam., *C'est toujours la même t.*, pour dire, C'est toujours la même chose, la même façon.

***TURF.** s. m. Voy. Course.

TURGESCENCE. s. f. (latin. *turgere*, se gonfler).

Enc. — Le mot *Turgescence* signifie proprement gonflement ou enflure, mais il se dit seulement du gonflement qui résulte d'un afflux de fluide dans une partie qui, par suite, acquiert un volume supérieur à celui qu'elle présentait auparavant. Le phénomène de la t. est un phénomène plus souvent physiologique que pathologique. Nous citerons comme exemple, dans les végétaux, l'afflux de liquides vers l'ovaire et les ovules, après la fécondation de ceux-ci, et, chez les animaux, l'afflux qui a lieu dans l'utérus pendant la grossesse. Un fait de t. remarquable par sa rapidité et qui s'observe sur des organes extérieurs, est encore celui que présente la caroncule du Dindon, lorsqu'il se met en colère, et en général toute partie contenant du tissu érectile. On explique le phénomène de la t., chez les animaux, tantôt par une contraction plus énergique du système vasculaire, tantôt par une attraction spéciale que le tissu qui en est le siége exerce alors, en vertu de son état de stimulation, sur le sang lui-même. Ainsi, lorsqu'un tissu érectile devient *turgide* et augmente de volume, ce fait s'explique très-bien par la contraction simultanée des artères et des veines, d'où résulte nécessairement un afflux et une accumulation du sang dans les vaisseaux capillaires. La même théorie s'applique à quelques autres phénomènes physiologiques passagers, tels que la rougeur qui couvre le front d'une personne qui est saisie de honte, et l'illumination de la face tout entière chez un individu qui est excité par une passion violente. Mais la seconde hypothèse, celle de l'accroissement de l'affinité du tissu solide pour le fluide sanguin ou autre, peut seule rendre compte de l'afflux et de la t. qui a lieu, après la fécondation, dans l'utérus de l'animal, comme dans l'ovaire de la plante, ainsi que des autres phénomènes de congestion active et persistante qui s'observent, soit à l'état normal, soit à l'état pathologique.

TURGESCENT, ENTE. adj. Qui se gonfle.

***TURION.** s. m. (lat. *turio*). T. Bot. V. Bourgeon.

TURLUPIN. s. m. Nom d'un acteur de nos anciennes farces, qu'on donne par mépris à un homme qui fait des plaisanteries basses et insipides, de mauvais jeux de mots. *C'est un t., un vrai t.* = Turlupinade. s. f. Mauvaise plaisanterie digne de Turlupin. *Faire des turlupinades.* = Turlupiner. v. n. Faire des turlupinades.

Cet homme ne fait que t. = Turlupiner. v. a. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule par des turlupinades. *Il a turlupiné un tel. Il turlupine tout le monde.* = Turlupiné, ée. part. — Tous ces mots sont du langage familier.

***TURME.** s. f. T. Antiq. V. Légion.

TURNEPS ou ***TURNEP.** s. m. (angl. *turnip*, navet). T. Bot. Voy. Chou.

***TURNÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées et polypétales, à pétales périgynes et tordus dans la préfloraison, à placentas pariétaux, à styles divisés au sommet, à embryon dressé dans un albumen charnu, et à feuilles dépourvues de stipules. — *Caractères bot.* : Plantes herbacées, parfois sous-frutescentes et *même frutescentes*, à pubescence simple ou quelquefois étoilée, et à feuilles alternes, sans stipules, mais présentant en général 2 glandes sur le pétiole. Fleurs axillaires, à pédoncule tantôt libre, tantôt soudé au pétiole, avec 2 bractéoles. Calice infère, souvent coloré, à 5 lobes égaux et à préfloraison imbriquée. Pétales 5, jaunâtres, rarement blancs, égaux, insérés dans le tube du calice, et à préfloraison tordue. Etamines 5, insérées dans le tube du calice au-dessous des pé*tales, avec lesquels elles alternent* ; *filets distincts* ; anthères oblongues, dressées, biloculaires. Ovaire supère, uniloculaire, avec 3 placentas pariétaux ; ovules indéfinis, anatropes ; styles, 3, plus ou moins soudés, fendus, branchus ou multifides au sommet. Fruit capsulaire, uniloculaire, s'ouvrant en 3 valves qui portent les graines sur leur milieu. Graines avec un arille mince et membraneux sur le côté, crustacées, réticulées. Embryon légèrement recourbé, situé au milieu d'un albumen charnu ; radi*cule tournée vers* le hile. Cotylédons légèrement plano-convexes et prenant la texture foliacée après la germination. [Fig. 1. *Turnera genistoides* ; 2. Coupe d'une fleur; 3. Coupe de l'ovaire; 4. Graine; 5. Coupe de la même.]—Cette famille ne se compose que de deux genres; néanmoins elle renferme plus de 60 espèces, qui toutes appartiennent aux Indes occidentales et à l'Amérique du Sud. La partie herbacée de quelques-unes est légèrement aromatique. Le *Turnera ulmifolia* passe pour tonique et expectorant, et le *T. opifera* pour astringent. Suivant Martius, ce dernier s'emploie au Brésil dans les cas de dyspepsie.

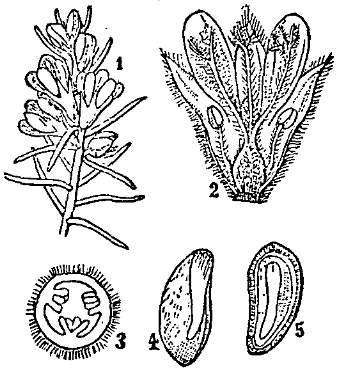

***TURNIX.** s. m. T. Ornith. Voy. Tridactyle.

TURPITUDE. s. f. (lat. *turpitudo*). Ignominie qui résulte de quelque action honteuse. *Il y a une grande t. dans l'action dont vous parlez. Cela fait voir sa t.* — *Découvrir, révéler la t. de quelqu'un, la t. d'une famille*, Découvrir quelque chose qui doit faire honte à quelqu'un, à une famille. *Il passe pour homme de bien; mais le temps découvrira la t. de sa vie.* On dit dans le même sens, *Cacher, couvrir la t. de quelqu'un.* ‖ Se dit aussi Des actions honteuses. *Révéler les turpitudes de quelqu'un*

***TURQUET.** s. et adj. m. T. Agric. V. Froment.

TURQUETTE. s. f. T. Bot. Voy. Paronychiées.

TURQUIN. adj. m. Foncé, couvert ; ne se dit qu'avec *Bleu. Taffetas bleu t. Marbre bleu turquin.*

***TURQUIS.** s. m. (R. *Turc*). Nom vulgaire du maïs dans quelques provinces.

TURQUOISE. s. f. T. Minér.

Enc.—La *Turquoise* est une matière opaque, d'un bleu clair ou verdâtre, qui est assez dure pour prendre un beau poli et qu'on emploie dans la joaillerie comme pierre d'ornement. On en distingue deux espèces : la *T. pierreuse* ou *Calaïte*, et la *T. osseuse* ou *Odontolithe*. La première, qu'on appelle aussi *T. orientale* et *T. de la vieille roche*, est d'un bleu pâle qui tire sur le verdâtre. C'est un phosphate d'alumine et de chaux coloré par de l'oxyde de cuivre. Cette pierre est plus dure que le verre; mais elle est rayée par le quartz. On la trouve en Perse et en Syrie, dans les terrains d'alluvion. On la taille en cabochon et on la monte fréquemment avec un entourage de diamants ou de rubis. La seconde espèce, qu'on désigne encore sous les noms de *T. occidentale* et de *T. de la nouvelle roche*, a beaucoup moins de prix que la précédente. Ce n'est qu'un fragment d'ivoire ou d'os fossile, coloré, *dit-on, par du phosphate de fer. On la distingue de la T. orientale* en ce qu'elle fait effervescence dans les acides, et en ce que sa couleur pâlit et devient d'un bleu grisâtre à la lumière d'une bougie. On la trouve, en France, dans le département du Gers, et, en Suisse, dans le canton d'Argovie.

***TURRILITE.** *s. f. (lat. turris, tour). T. Zool. Voy.* Ammonidées. = *Turritelle. s. f. V. Trochoïdes.

TUSSILAGE. s. m. (lat. *tussis*, toux). T. Bot. Voy. Composées.

TUTÉLAIRE. adj. 2 g. Qui tient sous sa garde, sous sa protection. *Un Dieu t. Le génie t., les dieux tutélaires d'un empire. Chaque homme a son ange t.* — Figur., *Vous êtes mon ange t.* ‖ Se dit aussi Des choses. *Bonté, puissance tutélaire.*

TUTELLE. s. f. (lat. *tutela*). Autorité donnée, conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. — *Ces enfants sont en t., sont hors de t.*, Ils sont encore, ou Ils ne sont plus sous l'autorité d'un tuteur. ‖ Figur., *Il est en t., comme en t. ; on le tient en t.*, se dit D'un homme qui est gêné et contraint par quelque personne qui a pris une grande autorité sur lui, en sorte qu'il ne peut pas faire ce qu'il veut. ‖ Fig., se dit pour Protection. *Les citoyens sont sous la t. des lois. Je me mets sous votre t.*

Enc. — Dans notre système de Législation civile, la *Tutelle* proprement dite s'applique aux mineurs non émancipés et aux interdits. La personne à qui une tutelle est confiée prend le nom de *tuteur;* celle qui est placée sous cette autorité est appelée *Pupille.*

I. *Des diverses sortes de tutelles.* — Le tuteur tient toujours *son autorité de la loi* ; *mais, tantôt celle-ci la défère directement* à certaines personnes à raison de leur qualité, comme au père, à la mère, et, à leur défaut, aux ascendants du mineur : c'est la *T. légitime* ou *légale;* tantôt elle permet à certaines personnes de la déférer, c'est la *T. dative ;* telle est celle qui est déférée par testament du père ou de la mère, ou par le conseil de famille.

A. *T. légale.*—Pendant le mariage de leurs père et mère, les enfants mineurs et non émancipés sont exclusivement soumis à la puissance paternelle. S'ils ont des biens personnels, le père en a l'administration, et il est comptable, quant à la propriété et aux revenus, des biens dont il n'a pas la jouissance ; et, quant à la propriété seulement, des biens *dont la loi lui donne l'usufruit.* Après la dissolution du mariage arrivée par la mort de l'un des époux, la t. des enfants appartient de plein droit au survivant. Toutefois le père peut adjoindre à la mère survivante un conseil spécial, appelé *Conseil de t.*, chargé de donner son avis sur tous les actes relatifs à la t. ou sur tels de ces actes qu'il spécifie. La nomination de ce conseil doit être faite, soit par acte de dernière volonté, soit par une déclaration devant le juge de paix ou devant un *notaire. La mère n'est point tenue d'accepter la tutelle* ; *néanmoins*, en cas de refus, elle doit en remplir les devoirs jusqu'à ce qu'elle ait fait nommer un tuteur. Si, à la mort du mari, la femme est enceinte, il est nommé un *Curateur au ventre* par le conseil de famille, et, à la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice de droit. Si la mère tutrice veut se remarier, elle doit préalablement assembler le conseil de famille, qui décide si la t. doit lui être conservée. S'il la lui conserve, il lui adjoint nécessaire*ment comme Cotuteur le second mari, lequel devient solidaire*ment responsable avec sa femme de la gestion postérieure au mariage. A défaut de cette convocation, elle perd la t. de plein droit, et son nouveau mari est solidairement responsable de toutes les suites de la t. qu'elle a indûment conservée. (C. Nap., 389-96.) —A défaut du père et de la mère, et si le dernier mourant n'a pas déféré la t., celle-ci appartient de plein droit à l'aïeul paternel du mineur et, à son défaut, à l'aïeul maternel ; et ainsi en remontant, *de manière que l'ascendant paternel soit toujours préféré à l'as*cendant maternel du même degré. (C. Nap., 202-4.)

B. *T. dative.*— Le père survivant, ou la mère survivante, a la faculté, faculté à *laquelle* nous venons de *faire allusion*, de choisir, pour l'époque qui suivra son décès, un tuteur aux enfants mineurs. Cette nomination doit être faite dans la même forme que celle du conseil que le mari adjoint à la femme survivante. Toutefois la femme remariée, et qui n'a pas été maintenue dans la t. des enfants de son premier mariage, ne peut déférer la t.; et dans le cas même où elle a été maintenue, son choix d'un tuteur n'est valable qu'autant qu'il a eté confirmé par le conseil de famille. (*C. Nap.*, 397-401.)— *A défaut des trois espèces de t. que nous* venons de mentionner, il est pourvu à la nomination d'un tuteur par le conseil de famille. Ce conseil, présidé par le juge de paix du canton, doit être composé de six parents ou alliés pris, moitié du côté paternel, moitié du côté maternel, en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne. En cas d'insuffisance des parents ou alliés de l'une ou l'autre ligne, on appelle des amis du père ou de la mère du mineur. Le conseil de famille est convoqué, soit d'of*fice par le juge de paix lui-même, soit sur* la *réquisition et à la* diligence des parents du mineur, ou de ses créanciers, ou d'autres parties intéressées. Tout membre convoqué qui, sans excuse légitime, ne se rend point, en personne ou par mandataire, à l'assemblée, encourt une amende qui ne peut excéder 50 francs. L'assemblée se tient de plein droit chez le juge de paix, à moins qu'il ne désigne lui-même un autre local. Il la préside et a voix délibérative et prépondérante en cas de partage. Pour que le conseil *délibère, il est nécessaire que* les *trois quarts au moins des mem*bres convoqués soient présents. Lorsque le mineur domicilié en France possède des biens dans les Colonies, ou réciproquement, l'administration spéciale de ces biens est donnée à un *Protuteur*, qui reste indépendant et seul responsable de sa gestion particulière. (C. Nap., 405-18.)

II. *Du tuteur et du subrogé tuteur.* — En règle générale, le tuteur ne peut refuser la t., l'intérêt des mineurs faisant considérer cette fonction comme une charge publique. Toutefois la loi admet un certain nombre de cas où la personne appelée à la t. est libre d'y renoncer. Sont dispensés de la t.: les membres de la Cour de cassation *et les préfets* ; *les citoyens exerçant une fonc*tion publique dans un département autre que celui où la t. s'établit; les militaires en activité de service; les citoyens non parents ni alliés du mineur, lorsqu'il existe, dans la distance de 4 myriamètres, des parents ou alliés en état de gérer la t.; les personnes âgées de 65 ans accomplis ; celles qui sont atteintes d'une infirmité grave et dûment justifiée ; ceux qui ont 5 enfants légitimes en comptant les enfants vivants et ceux morts au service ; ceux qui ont eu déjà deux tutelles, etc. Si le tuteur nommé est présent *à la délibération qui lui défère la t., il devra sur-le-champ*, et sous peine d'être déclaré non recevable dans toute réclamation ultérieure, proposer ses excuses sur lesquelles le conseil de famille délibérera. S'il est absent, il doit faire convoquer le conseil de famille pour délibérer sur ses excuses, dans les 3 jours, à partir de la notification qui lui est faite de sa nomination, augmentés d'un jour par 3 myriamètres de distance du lieu de son domicile à celui de l'ouverture de la t.—Tandis que les excuses sont *facultatives et peuvent ne pas être invoquées par les personnes* appelées à la t., les incapacités, exclusions ou destitutions, qui sont prononcées dans l'intérêt des mineurs, sont absolues et forcées. Ainsi, ne peuvent être tuteurs, ni membres du conseil de famille : les mineurs, excepté le père ou la mère; les interdits; les femmes, autres que la mère et les ascendantes ; tous ceux qui ont ou dont les père ou mère ont avec le mineur un procès dans lequel l'état de ce mineur, sa fortune ou une partie notable de *ses biens sont compromis.* Sont exclus de la t., *s'ils n'ont pas* commencé à l'exercer, les individus condamnés à une peine afflictive et infamante, et les gens d'une inconduite notoire. Ces mêmes personnes, *si elles exerçaient déjà la t.*, comme *aussi toute* autre personne dont la gestion attesterait l'incapacité ou l'infidélité, doivent être destituées de la t. par le conseil de famille, motivant sa délibération après avoir entendu ou appelé le tuteur. Tout tuteur exclu ou destitué ne peut être membre d'un conseil de famille. (C. Nap., 427-49.) — Dans toute t. il y a un *subrogé tuteur*, qui est nommé par le conseil de famille, et qui a pour fonctions de surveiller la gestion du tuteur, et d'agir pour les intérêts du mineur, *lorsqu'ils sont en opposition avec ceux du tuteur. Dans* le cas où il y a eu un curateur au ventre, ce curateur devient de plein droit le subrogé tuteur à la mère tutrice. Quand la tutelle est conférée par le conseil de famille, la nomination du subrogé tuteur a lieu immédiatement après celle du tuteur. Dans les autres espèces de tutelles, le tuteur, avant d'entrer en fonctions, doit faire convoquer un conseil de famille pour nommer un subrogé tuteur. Si, avant d'avoir rempli cette formalité, il s'est ingéré *dans la gestion, le conseil, convoqué sur la réquisition des pa*rents ou des parties intéressées, ou bien d'office par le juge de paix, peut, s'il y a eu dol de la part du tuteur, lui retirer la t., sans préjudice des indemnités dues au mineur. Le subrogé tuteur doit, sous sa responsabilité personnelle, veiller à la confection de l'inventaire après la dissolution du mariage de deux époux mariés sous le régime de la communauté, et requérir des inscriptions hypothécaires au nom du mineur sur les immeubles du tu*teur. Les fonctions du subrogé tuteur cessent* à la *même époque* que la t., et tout ce qui concerne les excuses, incapacités, exclusion et destitution des tuteurs s'applique également aux subrogés tuteurs. (C. Nap., 420-27.) — Dans certains cas, il est nommé à quelques mineurs un *Tuteur ad hoc*, c.-à-d. un tuteur pour un objet déterminé. C'est ainsi qu'à défaut de parents, un enfant naturel, âgé de moins de 21 ans, ne peut se marier sans le consentement d'un tuteur nommé à cet effet. (C. Nap., 159.)

III. *De l'administration du tuteur.*—Le tuteur a pour fonction de prendre soin du mineur et de le représenter dans tous les actes de la vie civile. Il commence à agir et à administrer le jour de sa *nomination, si elle a eu lieu en sa présence, sinon du jour* où elle lui a été notifiée. Dans les dix jours qui suivent sa nomination, le tuteur doit requérir la levée des scellés, et faire procéder à l'inventaire des biens du mineur, en présence du subrogé tuteur. Dans le mois qui suivra la clôture de l'inventaire, il fera vendre aux enchères, par un officier public et toujours en présence du subrogé tuteur, les meubles appartenant au mineur, à moins qu'il n'en ait l'usufruit légal ou que le conseil de famille *ne l'autorise à les garder en nature. Toute autre personne que le* père ou la mère doit, lorsqu'elle est chargée de la t., faire déterminer par le conseil de famille, lors de son entrée en exercice, la somme à laquelle pourra s'élever la dépense annuelle du mineur, ainsi que celle de l'administration de ses biens. Le tuteur doit faire déterminer de même la somme à laquelle commencera pour lui l'obligation d'employer l'excédant des revenus sur la dépense, à peine de devoir, après six mois, les intérêts de toute somme *non employée, quelque modique qu'elle soit.* Le tuteur doit administrer les biens de son pupille en bon père de famille. Il en perçoit les revenus, reçoit le remboursement des capitaux, passe les baux qui n'excèdent pas neuf ans, *intente les actions* mobilières, y acquiesce et y défend, et, dans tous les cas, il est responsable de sa mauvaise gestion. Pour les actes qui excèdent la simple administration, le tuteur a besoin de l'autorisation du conseil de famille et parfois même aussi de celle du tribunal. Il n'a besoin que de l'autorisation du conseil de famille : 1° pour introduire en justice une action relative aux droits immobiliers des mineurs ou pour acquiescer à une demande relative aux mêmes *droits* ; 3° *pour accepter une donation faite au mineur* ; 3° *pour* accepter ou répudier une succession qui lui est échue (toutefois l'acceptation d'une succession ne peut être faite que sous bénéfice d'inventaire) ; 4° pour provoquer un partage, lequel, de plus, devra être fait en justice, après estimation faite par experts désignés par le tribunal de première instance. Il faut, au contraire, outre l'autorisation du conseil de famille, l'homologation du tribunal de première instance : 1° pour emprunter ou transiger au nom du *mineur* ; 2° *pour aliéner ou hypothéquer ses biens immeubles.* Bien plus, toute transaction faite au nom du mineur doit être précédée de l'avis de trois jurisconsultes désignés par le procureur impérial. Enfin, le tuteur ne peut accepter la cession d'aucun droit ou créance contre son pupille, ni acheter ses biens, ni les prendre à ferme, à moins que le conseil de famille n'ait autorisé le subrogé tuteur à lui en passer bail. — Pendant la durée de la t., tout tuteur autre que le père et la mère peut être tenu de remettre, aux *époques fixées par le conseil de famille*, des états de situation de sa gestion au subrogé tuteur. Lorsque le pupille a atteint sa majorité ou obtenu son émancipation, tout tuteur, sans exception pour le père ou la mère, est tenu de lui rendre un *compte définitif* de sa gestion. Dans ce compte, appelé *Compte de tutelle*, on alloue au tuteur toutes les dépenses suffisamment justifiées et dont l'objet était utile. La somme à laquelle s'élève le reliquat dû par le tuteur porte intérêt, au profit du pupille, sans demande et à compter de la clôture du compte. Au contraire, les intérêts de ce qui peut être dû au tuteur par le mineur ne courent que du jour de la sommation de payer faite après la clôture du compte. Tout traité intervenu entre le tuteur et le mineur devenu majeur est nul, s'il n'a été précédé de la reddition d'un compte de t. détaillé et de la remise des pièces justificatives, le tout constaté par un récépissé du pupille, dix jours au moins avant le traité. Toute action du mineur contre son tuteur relativement aux faits de la t., se prescrit par dix ans à compter de la majorité. (C. Nap., 450-75.) La t. étant une charge personnelle, ne passe point aux héritiers du tuteur. Ceux-ci sont seulement responsables de la gestion de leur auteur; et s'ils sont majeurs, ils sont tenus de la continuer jusqu'à la nomination d'un nouveau tuteur. (C. Nap., 419.) — V. INTERDICTION.

IV. *De la tutelle officieuse.* — On appelle *Tutelle officieuse*, une sorte de contrat par lequel une personne âgée de plus de 50 ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à nourrir, à élever un mineur âgé de moins de 15 ans, à le mettre en état *de gagner sa vie et à administrer* les biens *personnels qu'il peut* avoir. Les demandes et consentements relatifs à la t. officieuse sont portés devant le juge de paix du domicile de l'enfant. Un époux ne peut devenir *tuteur officieux* sans le consentement de l'autre conjoint. Le consentement des père et mère de l'enfant ou, à leur défaut, d'un conseil de famille est également nécessaire. Si le tuteur officieux, après 5 ans révolus depuis la t., et dans la prévoyance de son décès avant la majorité du pupille, lui confère l'adoption par acte testamentaire, cette disposition est valable, pourvu que le tuteur ne laisse point d'enfants légitimes. Dans le cas où le tuteur officieux mourrait sans avoir adopté son pupille, il est alloué à celui-ci, pendant sa minorité, des moyens nécessaires pour subsister. Si, à sa majorité, le pupille consent à être adopté par son tuteur, il est procédé à l'adoption. Lorsque le pupille ne se trouve point en état de gagner sa vie, et que, dans les trois mois qui suivront sa majorité, les réquisitions qu'il aura faites à son tuteur, à fin d'adoption, sont restées sans effet, celui-ci pourra être condamné à indemniser le pupille. Enfin, le tuteur officieux qui aurait eu l'administration de quelques biens pupillaires en devra rendre compte dans tous les cas. (C. Nap., 361-70.) — V. ADOPTION.

TUTEUR, TUTRICE. s. Celui, celle à qui la tutelle est confiée. — Fam., *Il n'est pas besoin de t.*, se dit D'un homme entendu, qui sait conduire ses affaires. ‖ T. Jardin. Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre ou d'une plante à tige trop faible, et à laquelle on l'attache pour le soutenir ou pour le redresser.

TUTIE ou * **TUTHIE.** s. f. T. Minér. V. ZINC.

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT.** s. m. Action de tutoyer. *Le t. entre égaux est un signe de familiarité.* = TUTOYER. v. a. User des mots de *Tu* et de *Toi* en parlant à quelqu'un. *Il est familier, il tutoie tout le monde.* ‖ Avec le pronom pers., *Ces deux personnes se tutoient.* = TUTOYÉ, ÉE. part. ‖ Conj. V. EMPLOYER.

TUYAU. s. m. (latin. *tubus*). Canal ou conduit, qui sert à l'écoulement des liquides, de l'air, de la vapeur, des gaz, de la fumée, etc., et qu'on fait de fer, de plomb, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc., suivant sa destination. *T. de fontaine. T. de conduite. T. de descente. T. de poêle. T. d'orgue. Le t. de la cheminée est trop étroit. Le tuyau du privé est engorgé.* ‖ Se dit aussi Du bout creux de la plume des oiseaux, et De la tige fistuleuse des Graminées. *Le t. d'une plume d'oie. Il aspirait le vin à l'aide d'un t. de paille.* ‖ * Pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé. *Collerette à tuyaux.* ‖ Fam., *Parler dans le t. de l'oreille, dire quelque chose dans le t. de l'oreille*, Parler bas à quelqu'un, lui dire quelque chose en secret. = * TUYAUTER. v. a. Faire avec un fer chaud des plis cylindriques dans du linge empesé. *T. une ruche, un bonnet.* = TUYAUTÉ, ÉE. p. *Collerette tuyautée.*

TUYÈRE. s. f. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau, et destinée à recevoir le tuyau ou le bec des soufflets.

* **TYLOPHORE.** s. f. (gr. τύλος, callosité; φέρω, je porte). T. Bot. Voy. ASCLÉPIADACÉES.

TYMPAN. s. m. (gr. τύμπανον, tambour). T. Anat. V. OREILLE. ‖ T. Architect. V. FRONTON et ARCADE. — Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures. ‖ T. Imprim. V. TYPOGRAPHIE. ‖ T. Mécan. * Sorte de roue hydraulique élévatoire. V. NORIA. — Pignon enté sur un arbre et qui engrène dans les dents d'une roue. = * TYMPANIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport au tympan. *Cavité t. Artère t.* ‖ T. Physiol. *Son t.*, Son analogue à celui du tambour, que rend une cavité remplie de gaz. = TYMPANISER. v. a. Décrier hautement et publiquement quelqu'un, déclamer contre lui. *Il l'a tympanisé partout. Il a eu peur que l'avocat de sa partie ne le tympanisât.* Fam. = TYMPANISÉ, ÉE. part.

TYMPANITE. s. f. (gr. τύμπανον, tambour). T. Méd.

Enc. — La *Tympanite* est le gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz développés dans la cavité abdominale. Cette affection a été ainsi nommée parce que le ventre est ballonné, et résonne comme un tambour quand on le frappe. Elle s'observe chez l'homme et chez les animaux. Chez l'homme, on distingue la *T. intestinale* et la *T. péritonéale.* La t. intestinale peut résulter de la décomposition de quelques matières organiques, comme on l'observe *parfois dans la fièvre typhoïde*; mais elle est le plus souvent causée par la fermentation des substances introduites dans le tube digestif. D'autres fois encore, comme dans l'hystérie et autres névroses, le gaz paraît être sécrété par la membrane même de l'intestin. La t. péritonéale ne s'observe guère que dans le cas de perforation de l'intestin, les gaz contenus dans le tube digestif se répandant alors dans la cavité du péritoine. Cependant on a des exemples de t. péritonéale produite sans aucune perforation intestinale, par putréfaction de pus contenu dans le péritoine, et même par une véritable sécrétion gazeuse de la surface interne de cette séreuse. La t. intestinale est en général une maladie peu grave; mais il en est autrement de la t. péritonéale, quelle qu'en soit la cause. Dans le cas même où elle résulte d'une simple exhalation gazeiforme de la séreuse, on a vu cette sécrétion devenir tellement abondante, que l'asphyxie s'en est suivie par suite du refoulement du diaphragme et de la compression des poumons et du cœur. Il n'existe aucun moyen pour arrêter la production gazeuse dans le péritoine. On doit donc pratiquer la ponction péritonéale toutes les fois que la quantité de gaz est assez considérable pour compromettre la respiration et la circulation. V. PNEUMATOSE.

Parmi les animaux, la *Tympanite* s'observe surtout dans l'espèce bovine et dans l'espèce ovine. Les vétérinaires la désignent habituellement sous les noms de *Météorisme* et d'*Indigestion intestinale.* Chez les ruminants, c'est la panse qui est habituellement le siége primitif de la production et de l'accumulation des gaz. La maladie est en général due à l'usage d'aliments chargés de rosée, ou de fourrages récemment coupés et pris en grande quantité. Elle se manifeste, chez l'animal, par la gêne de la respiration et par un développement *plus ou moins considérable de l'abdomen*, spécialement du flanc gauche, côté de la panse. Cette affection survient rapidement, parfois avant la fin du repas, et elle peut devenir promptement mortelle, si l'on ne se hâte d'y porter remède, car le développement des gaz est souvent tel qu'il empêche la respiration et cause l'asphyxie. Les animaux atteints ne peuvent être sauvés que par l'évacuation des gaz. Aussi, quand les moyens internes, tels que l'eau de cendres, l'eau de savon, l'eau de chaux, l'ammoniaque, n'ont pas réussi à arrêter la production gazeuse et à saturer le gaz produit (ce gaz est essentiellement de l'acide carbonique), il faut avoir recours à la ponction de la panse. Les cas de météorisme ne sont pas rares chez le cheval, et la maladie n'est pas moins dangereuse pour lui que pour le bœuf. Le traitement est également le même; seulement, chez lui, la ponction intestinale doit se pratiquer au flanc droit.

TYMPANON. s. m. (gr. τύμπανον). Instrument en forme de trapèze et monté avec des cordes d'acier, que l'on frappe avec une petite baguette de bois recourbée vers le bout. ‖ * T. Antiq. Voy. TAMBOUR. = * TYMPE. s. f. T. Métall. Voy. FER.

TYPE. s. m. (gr. τύπος). Modèle, figure originale. *Suivant les platoniciens, les idées de Dieu sont les types de toutes les choses créées. Le t. du beau.* ‖ En parlant De l'Écriture sainte, Ce qui, dans l'ancienne loi, est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. V. ALLÉGORIE. ‖ * T. Sciences physiques et naturelles. L'ensemble des caractères distinctifs d'un groupe, d'une famille, d'une race. *Le t. caucasien. Le t. mongol. Le t. des vertèbres. Le t. de cette race est bien tranché. Les minéralogistes admettent six types cristallins.* — * Se dit aussi De quelque individu qui présente les caractères distinctifs d'un groupe, d'une famille, etc. *Le faucon est le t. des oiseaux de proie. En prenant le lis blanc comme t. de la famille des liliacées.* — * Par analog., en parlant D'œuvres littéraires et artistiques, se dit De caractères fortement tracés, de personnages présentant un ensemble de qualités qui constituent une individualité bien tranchée, soit au physique, soit au moral. *Harpagon nous offre le t. de l'avare. Chacun des principaux héros d'Homère constitue un t. particulier. Le t. des vierges de Raphael.* ‖ T. Méd. Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie. *Le t. est continu, rémittent ou intermittent. T. quotidien, tierce, quarte.* ‖ T. Numism. Voy. NUMISMATIQUE. ‖ T. Typogr. Caractère d'imprimerie. *Des types mobiles. De beaux types.*

* **TYPHACÉES.** s. f. pl. Bot.

Enc. — Famille de végétaux endogènes, à fleurs unisexuées et indéfinies, disposées sur un spadice nu, à calice composé d'écailles ou de poils, à anthères portées sur de longs filets, à ovules solitaires et suspendus, à graines adhérentes au péricarpe, avec un embryon fendu et situé dans l'axe d'un albumen farineux. — *Caractères bot.*: Plantes herbacées croissant dans les marais ou dans les fossés pleins d'eau. Tiges dépourvues de nœuds, naissant d'un rhizome rampant et vivace. Feuilles rigides, uniformes, à veines parallèles. Fleurs unisexuées, disposées en épi serré sur un spadice nu, c'est-à-d. sans spathe. Sépales formés de simples écailles, au nombre de 3 ou davantage, ou quelquefois d'un simple bouquet de poils. Pétales nuls. Fleurs mâles : Étamines, 3 ou 6; anthères cunéiformes, attachées par leur base à de longs filets qui sont parfois monadelphes. Fleurs femelles : Ovaire simple, supère, uniloculaire ; ovule solitaire, suspendu, anatrope; style court; stigmate simple, linéaire. Fruits secs, indéhiscents, uniloculaires, monospermes, rendus anguleux par la compression. Graine suspendue, avec un tégument membraneux, adhérent au péricarpe. Embryon situé au centre d'un albumen farineux, droit, effilé, avec une fente latérale où est logée la plumule ; radicule près du hile. [Fig. 1. *Typha latifolia*; 2. Fruit ; 3. Coupe d'une *graine*; 4. *Embryon*; 5. *Etamine.*] *Cette famille ne se compose* que de 2 genres renfermant 13 espèces, qui, pour la plupart, appartiennent aux régions septentrionales du globe. Mais elles sont fort rares dans les régions tropicales. Une espèce seulement se trouve à Saint-Domingue, et une autre à la Nouvelle-Hollande. Enfin on en connaît deux dans l'Amérique équinoxiale. — La *Massette à feuilles étroites* (*Typha angustifolia*) et la *M. à feuilles larges* (*T. latifolia*), vulg. appelée *Roseau de la passion*, *Roseau des étangs*, *Masse d'eau*, *Chandelle*, etc., sont si répandues, qu'on a cherché à les utiliser de diverses manières. Ainsi, on emploie leurs feuilles pour la confection de nattes et de paillassons, et pour couvrir des habitations rustiques. Leurs rhizomes volumineux, d'un tissu charnu et féculent, servent de nourriture aux Kalmoucks. Dans certaines parties de l'Europe, on les récolte, lorsqu'ils sont encore jeunes, pour les confire au vinaigre. Comme ils sont quelque peu astringents et diurétiques, on les administre dans l'Asie orientale dans les cas de dyssenterie, de gonorrhée, etc. Leur pollen est inflammable et tellement abondant, qu'on le recueille, dans nos départements méridionaux, pour remplacer la poudre de Lycopode. L'aigrette qui accompagne les fleurs sert à divers usages. En Perse, on mêle ces poils avec de la cendre et de la chaux, et l'on obtient ainsi un mortier d'une grande dureté; dans certains pays, on les emploie pour garnir les matelas et les coussins; dans d'autres, on les mêle avec de la poix pour calfater les bateaux. On est encore parvenu à les filer et à confectionner des tissus avec les fils ainsi obtenus. Enfin on les applique sur les engelures excoriées et sur les brûlures, en guise de duvet. Les feuilles du *Sparganier* (*Sparganium*), vulg. appelé *Rubanier* et *Ruban d'eau*, passent pour être astringentes. Dans les campagnes, on s'en sert pour faire des nattes, des couvertures de toits et de la litière pour les bestiaux.

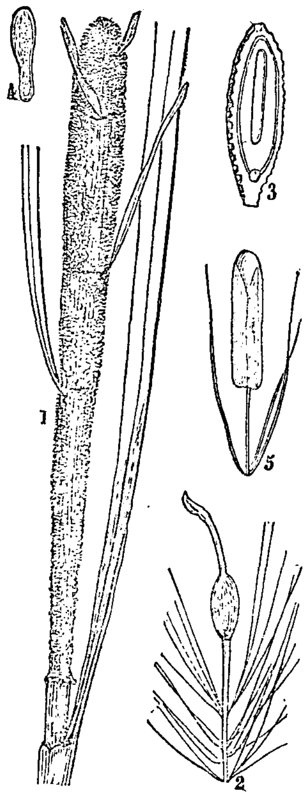

* **TYPHLOPS.** s. m. T. Erpét. V. DOUBLE-MARCHEUR.

* **TYPHOÏDE.** adj. 2 g. (gr. τῦφος, stupeur, d'où l'on a fait *typhus*, et εἶδος, forme). T. Méd.

Enc. — On a appelé *Affections typhoïdes*, des fièvres graves, continues, infectieuses, qui revêtent fréquemment la forme épidémique ou endémique, et qui présentent un ensemble de caractères généraux communs, à savoir : une altération profonde du sang ; des éruptions variées ayant pour siége la surface intestinale ou la surface cutanée, et s'accompagnant d'un état cérébral particulier qu'on a nommé *stupeur*. Malgré ces points de rapprochement, les diverses affections rangées sous la dénomination commune de *typhoïdes* sont des maladies aussi distinctes entre elles que le sont les fièvres éruptives proprement dites, c.-à-d. la rougeole, la scarlatine et la variole. Les affections rangées sous ce groupe, sont: la *Fièvre typhoïde* proprement dite, le *Typhus*, la *Fièvre jaune*, la *Peste* et la *Suette*.

I. *Fièvre typhoïde.* — Aujourd'hui, les auteurs s'accordent généralement à regarder cette affection comme une maladie de toute l'organisation, qu'accompagne une éruption spéciale à la surface de l'intestin grêle.

A. Les lésions anatomiques qui accompagnent cette affection *sont très-variées ; néanmoins il en est qui, étant constantes*, doivent être considérées comme caractéristiques de la maladie. Elles consistent : dans le gonflement et l'ulcération des plaques de Peyer et des follicules isolés dispersés dans l'intestin grêle, dans le gonflement et le ramollissement des ganglions mésentériques correspondants, et dans une altération profonde de la rate. Les altérations dont les follicules isolés et les plaques de Peyer sont le siége présentent un aspect variable, selon la période de la maladie où on les observe : ainsi, on a distingué la forme gaufrée ou granuleuse, la forme pustuleuse, et la forme ulcéreuse ; mais le plan de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans des détails de ce genre. Nous dirons seulement que ces altérations sont, en général, plus graves et d'autant plus profondes qu'on les observe plus près de la valvule iléo-cæcale, où elles s'arrêtent brusquement. Les ganglions mésentériques se tuméfient, deviennent le siége d'une rougeur manifeste, puis ils se ramollissent, et plus tard ils se remplissent de pus. Enfin, la rate offre toujours une tuméfaction et un ramollissement considérables. Souvent on la trouve doublée, triplée et même quadruplée de volume, et son tissu est parfois tellement ramolli, qu'il suffit de la plus légère pression pour le ré-réduire en bouillie. C'est à raison des deux premiers ordres d'altérations que Serres a imposé à la fièvre t. le nom de *Fièvre entéro-mésentérique*, Bouillaud celui d'*Entéro-mésentérite typhoïde*, Cruveilhier celui d'*Entérite folliculeuse*, et Bretonneau celui de *Dothinentérie* ou *Dothiénentérite*, de δοθιὴν, bouton, et ἔντερον, intestin. A ces lésions on pourrait encore joindre l'altération du sang. Celle-ci se manifeste par divers symptômes que nous dirons tout à l'heure ; mais nos moyens d'investigation sont insuffisants pour découvrir ce qu'il peut y avoir de spécifique dans l'altération de ce fluide. Tout ce que l'on a constaté, mais ce phénomène est commun aux diverses affections typhoïdes et éruptives, c'est que la quantité de la fibrine du sang est diminuée, tandis qu'elle augmente dans les inflammations proprement dites.

B. Il est rare que l'invasion de la fièvre t. soit soudaine. Elle est ordinairement précédée de ces prodromes vagues qu'on observe avant l'invasion de toute maladie aiguë grave ; toutefois une céphalalgie frontale souvent fort vive, et un abattement parfois assez considérable pour obliger le malade à s'aliter, peuvent faire prévoir la maladie. Une fois celle-ci déclarée, elle suit une marche en général assez régulière, et ressemble, sous ce rapport, aux fièvres éruptives. On partage communément sa durée en trois *périodes*, qu'on évalue en moyenne à sept jours. — La première période est habituellement annoncée par une épistaxis qui survient à plusieurs reprises, mais qui, en général, est peu abondante. La céphalalgie est très-intense ; l'abattement du malade est tel qu'il se tient constamment couché sur le dos ; la nuit, l'insomnie est ordinairement complète. Le malade offre un air de stupeur, et il est habituellement plongé dans un état de rêvasserie ou de subdélire, dont cependant il est facile de le tirer quand on l'interroge. De plus, il a la bouche et la gorge sèches, une soif vive, mais une inappétence complète. On observe presque toujours de la diarrhée, avec des coliques légères, et un peu de douleur dans l'abdomen, surtout dans la région ombilicale et dans la région iliaque droite. La douleur augmente par la pression, et celle-ci, quand on l'exerce méthodiquement dans la fosse iliaque droite, produit un bruit de gargouillement. On peut aussi constater la tuméfaction de la rate. Il y a parfois des nausées et des vomissements formés surtout de matières verdâtres et amères. Quant aux phénomènes fébriles, ils sont très-prononcés : le pouls dépasse 100 pulsations ; mais il est souvent mou et dépressible. — La deuxième période est signalée par l'apparition, à la surface cutanée, d'un exanthème caractéristique. Ce sont de petites taches qui siégent de préférence sur la partie inférieure de la poitrine et supérieure de l'abdomen. Leur nombre est très-variable. Leur largeur varie également, depuis celle d'une très-petite piqûre de puce jusqu'à celle d'une lentille. Elles font une légère saillie sur la peau et présentent une couleur rose assez vive ; mais cette couleur disparaît sous la pression, ce qui la distingue des piqûres de puces et des ecchymoses ou pétéchies que la pression ne fait pas disparaître, attendu qu'elles sont formées par du sang extravasé. Ces taches durent cinq ou six jours. On observe aussi très-fréquemment des pétéchies et des *sudamina*, c.-à-d. de petites vésicules du volume d'un grain de millet, arrondies, transparentes et pleines d'un liquide aqueux et ténu. En même temps, la céphalalgie semble cesser, parce que le malade ne s'en plaint pas. La stupeur et la prostration augmentent, et l'on observe habituellement du délire. Souvent il y a des soubresauts des tendons ; quelquefois même il survient une roideur des membres. La langue, les dents, les lèvres, se couvrent d'un enduit fuligineux ; l'abdomen est ballonné ; les selles sont très-fréquentes et très-fétides. La chaleur est âcre ; le pouls augmente encore de fréquence ; les urines sont épaisses et fétides, mais parfois il y a une paralysie de la vessie qui oblige à évacuer ce réservoir au moyen de la sonde. Le sang tiré des veines donne un caillot mou. Enfin, la respiration est pressée, les crachats sont muqueux et blanchâtres, et l'auscultation révèle souvent les signes de l'engouement de la base des poumons. — La troisième période n'a pas de symptômes qui lui soient propres. Si la maladie doit se terminer heureusement, les phénomènes graves perdent de leur intensité et font peu à peu place aux phénomènes normaux. Si, au contraire, l'issue doit être funeste, les symptômes de la période précédente vont en s'aggravant. Enfin, les malades tombent dans le coma et s'éteignent. Beaucoup sont emportés par diverses complications, telles que la pneumonie, les hémorrhagies intestinales, et surtout la péritonite. Celle-ci est la plus fréquente, et presque toujours elle résulte de la perforation de l'intestin, et alors la mort survient presque subitement. Cette complication s'observe le plus souvent vers la fin du second septenaire; mais on la voit parfois se produire au moment où tous les symptômes se sont notablement amendés et où le malade semble entrer en convalescence. Les symptômes de la péritonite par perforation de la tunique intestinale sont habituellement une douleur vive et subite, la décomposition des traits, la prostration complète, le ballonnement énorme du ventre, les nausées et les vomissements ; la mort a lieu en général dans les vingt-quatre heures.

C. Les divers symptômes de la fièvre t. peuvent se grouper de diverses manières, et quelques-uns peuvent, sous l'influence de certaines conditions individuelles ou extérieures, devenir prédominants de manière à imprimer à la maladie une physionomie spéciale. En conséquence, on distingue cinq variétés principales de cette affection, appelées aujourd'hui : *inflammatoire*, *bilieuse*, *muqueuse*, *adynamique* et *ataxique*. La *forme inflammatoire* s'observe ordinairement chez les individus pléthoriques. Elle est caractérisée par la turgescence et la rougeur de la face, l'injection des conjonctives, la rougeur de la peau, l'élévation de la chaleur, l'intensité de la céphalalgie, la force, la dureté et la plénitude du pouls. Cependant ce dernier est quelquefois mou et concentré, quand il y a oppression des forces. Dans la *forme bilieuse*, qu'on appelait autrefois *Fièvre méningo-gastrique*, la bouche est amère et la langue recouverte d'un enduit jaunâtre. On observe des nausées, des vomissements de matières verdâtres, et un ictère partiel, rarement général. Enfin, la chaleur est plus âcre, et le pouls dur et serré. La *forme muqueuse*, que les auteurs du commencement de ce siècle décrivaient comme une maladie particulière sous les noms de *Fièvre muqueuse*, *pituiteuse* et *adéno-méningée*, est caractérisée par la pâleur de la face, qui est comme bouffie, l'acidité de l'haleine, la blancheur de la langue, l'empâtement de la bouche, les selles glaireuses, etc. On observe en outre des signes de catarrhe du côté de plusieurs muqueuses. La *forme adynamique* présente les symptômes suivants : prostration extrême des forces, stupeur très-profonde, selles involontaires, matières fécales et urines extrêmement fétides, enduit fuligineux de la langue et des dents, pouls très-fréquent, inégal, très-faible, sang très-liquide et incoagulable, eschares gangréneuses au sacrum, etc. Cette variété constituait la *Fièvre adynamique* et la *Fièvre putride* des anciens auteurs. Enfin, dans la *forme ataxique*, appelée naguère *Fièvre ataxique*, *nerveuse* et *maligne*, on voit surtout prédominer les troubles du côté du système nerveux, tels que le délire dans ses différentes formes, les soubresauts des tendons, les convulsions, la roideur des membres, et la perversion des sens. Les formes adynamique et ataxique sont les plus fréquentes de toutes, parce qu'elles sont, ainsi que le remarque le prof. Forget, l'aboutissant commun de toutes les autres, et que bien peu de malades succombent sans les avoir offertes. — La durée de la fièvre t. est au moins de 15 à 20 jours; mais ordinairement elle s'étend de 30 à 40 jours. La convalescence est également fort longue, et sa durée est en général proportionnelle à l'intensité de la maladie. Il est ordinaire qu'après la fièvre t. l'intelligence reste plus ou moins longtemps paresseuse ; il n'est même pas rare d'observer un dérangement des facultés intellectuelles de forme variable. En général, cet affaiblissement intellectuel disparaît progressivement ; néanmoins, chez certains individus, l'affection laisse pour toute la vie une empreinte fâcheuse sur l'intelligence.

D. L'étiologie de la fièvre t. est encore fort peu connue. On a signalé les miasmes dégagés par les matières animales en putréfaction, les fatigues excessives, la mauvaise nourriture, l'habitation dans les lieux humides et malsains, etc., comme causes de cette affection ; mais aucune d'elles ne paraît agir d'une manière bien manifeste. La seule circonstance qui semble exercer une influence non contestable, est le séjour récent dans les grandes villes, Paris surtout. L'âge exerce aussi une influence marquée. Cette maladie, en effet, est surtout fréquente de 18 à 30 ans ; puis de 9 à 14 ; au-dessus de 40 ans et au-dessous de 8 ans, elle devient extrêmement rare. Enfin, les recherches de Bretonneau, Gendron, Piedvache et A. Flint, ont démontré que la fièvre t. peut se communiquer par contagion. Mais évidemment la propriété contagieuse n'existe pas ici au même degré que dans les fièvres éruptives proprement dites. Il est aussi reconnu, et c'est encore une analogie remarquable de la fièvre t. avec les fièvres éruptives, que les individus qui ont eu une fois la fièvre typhoïde sont désormais à l'abri de ses atteintes.

E. Le diagnostic de l'affection qui nous occupe est en général facile : les épistaxis, les vomissements, les taches typhoïdes, le gargouillement dans la fosse iliaque, la stupeur et l'appareil fébrile ne permettent guère de la méconnaître. Le pronostic est toujours grave; et, quelque bénigne que paraisse la maladie, on ne peut jamais assurer qu'elle se terminera favorablement. Le traitement de la fièvre t., ainsi qu'il est facile de le comprendre, doit varier suivant la forme et la période de la maladie. Ainsi, on a recours, selon les cas et les indications actuelles, à la médication antiphlogistique, à la médication évacuante, à la médication tonique et antiseptique, à la médication antispasmodique, et parfois on est obligé de combiner ensemble plusieurs des moyens propres à ces diverses médications. Toutefois, en règle générale, la médication évacuante, et particulièrement la méthode purgative, est celle qui donne les meilleurs résultats dans l'immense majorité des cas. Cette méthode, dont les avantages ont été surtout constatés et signalés par le Dr Delarroque, semble agir non-seulement par l'évacuation des produits morbides contenus dans l'intestin, mais encore en modifiant la surface de la muqueuse, et en produisant une révulsion sur toute son étendue. Depuis que cette médication est généralement adoptée, on peut affirmer que la mortalité, chez les malades atteints de fièvre t., est devenue moitié moins considérable.

II. *Typhus proprement dit.* — Cette maladie, que plusieurs auteurs ont appelée, mais fort abusivement, *Peste d'Europe*, car elle n'est pas propre à cette partie du monde, est une affection fébrile continue, éminemment contagieuse, qui frappe en général un grand nombre d'individus à la fois, et qui paraît se développer exclusivement sous l'influence des miasmes qui se dégagent des matières organiques en putréfaction. Cette maladie, en effet, éclate partout où un grand nombre d'individus malades sont réunis dans un lieu trop étroit, comme dans les hôpitaux, les camps, les prisons, les bagnes, les navires : de là les noms de *Fièvre nosocomiale* ou *des hôpitaux*, *Fièvre des prisons*, *Fièvre des camps* ou *des armées*, et *Fièvre des vaisseaux*, sous lesquels l'ont décrite divers auteurs. Les émanations putrides sont la cause efficiente du typhus ; mais certaines causes occasionnelles favorisent singulièrement son développement. Tels sont la privation d'aliments, les fatigues excessives, le découragement qui suit les revers, et les saisons froides et humides. — Entre l'action des causes ou l'introduction du principe contagieux et le développement de la maladie, il existe une période d'incubation dont la durée est très-variable. Les prodromes ressemblent beaucoup à ceux des affections fébriles, et n'offrent rien de spécial. Leur durée varie de 3 à 7 jours. La maladie peut être partagée, comme celle de la fièvre t., en trois périodes d'un septénaire chacune. Parmi les symptômes qu'elle présente, il en est deux qu'on peut regarder comme caractéristiques, savoir : la stupeur et l'exanthème typhique. La stupeur commence avec la maladie et ne se termine qu'avec elle ; mais elle est plus marquée encore que dans la fièvre t. L'exanthème propre au typhus consiste en des taches nombreuses, d'un rouge plus foncé que celles de la rougeole, et répandues sur la surface entière du corps. Elles sont plus ou moins confluentes, de grandeurs très-variées, et, à la différence de celles de la fièvre t., ne disparaissent pas par la pression. Cette particularité a fait appliquer au typhus la dénomination de *Fièvre pétéchiale*. On voit souvent aussi des marbrures violacées et des sudamina. Le typhus, de même que la fièvre typhoïde, présente à l'observation diverses formes, selon la constitution des malades et les circonstances dans lesquelles se produit la maladie. Là encore on distingue les formes inflammatoire, bilieuse, adynamique ou putride, et nerveuse ou ataxique. Mais une particularité singulière observée dans le typhus, c'est la rapidité extrême de la convalescence. Les lésions anatomiques observées dans cette maladie n'ont rien de constant, et, ce qu'il importe de remarquer, c'est que jamais on ne trouve, dans l'intestin et dans les ganglions, les altérations caractéristiques de la fièvre t. ; d'où il résulte que les deux affections sont essentiellement distinctes. Le typhus est une maladie des plus meurtrières ; aussi l'appelait-on autrefois *Fièvre pestilentielle*. Toutefois la mortalité varie énormément suivant les lieux ou les circonstances au milieu desquelles elle éclate. Le traitement doit être déterminé par les indications que fournit chaque jour l'état actuel du malade.

III. *Fièvre jaune.* — La fièvre jaune, de même que le typhus, est le résultat d'un empoisonnement miasmatique, d'une infection du sang, qui doit son origine à la décomposition de matières organiques. Mais, tandis que le typhus se développe habituellement sous l'influence de miasmes provenant de matières animales, la fièvre jaune paraît surtout produite par la décomposition de substances végétales. En outre, elle ne se développe jamais que dans les lieux situés sur les bords de la mer. On peut aussi dire qu'elle est propre aux pays chauds; car bien qu'on l'ait observée dans l'Amérique du Nord jusqu'au Canada, elle règne principalement depuis les États méridionaux de l'Union américaine et le Mexique jusqu'à la latitude de Rio-Janeiro, par 22° environ de latitude sud. Elle a été aussi observée sur certaines côtes occidentales de l'Afrique, par ex., au Sénégal ; mais elle ne s'est montrée qu'accidentellement dans le midi de l'Europe, savoir : en Espagne et en Italie. Elle est sporadique dans quelques pays, notamment aux Antilles ; toutefois elle sévit habituellement sous forme épidémique. En général, son développement paraît exiger une température élevée, et l'on a constaté qu'elle ne se montre pas dans les localités situées à plus de 2000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les miasmes qui la produisent semblent agir plus spécialement sur le foie et sur la muqueuse gastro-intestinale. En effet, l'altération la plus constante est la décoloration du foie, qui prend un aspect jaune ou couleur de gomme-gutte, et la muqueuse gastro-intestinale est très-fréquemment ramollie, avec de grandes plaques ecchymotiques. En outre, le sang subit une altération spéciale, qui se manifeste, durant le cours de la maladie, par des épistaxis et des hémorrhagies gastro-intestinales plus ou moins abondantes, ainsi que par des pétéchies et des ecchymoses à la surface de la peau. L'ictère est encore un des symptômes ordinaires de la maladie. De là le nom de *Fièvre jaune*, sous lequel on la désigne, et les dénominations de *Typhus ictérode*, de *Typhus amaril*, et de *Fièvre ictérique maligne*, etc. La fièvre jaune a encore été appelée *Vomissement noir* (*vomito negro* ou *prieto*), d'après la couleur habituelle des matières vomies, *Typhus d'Amérique* ou *des tropiques*, d'après les régions où elle s'observe, et enfin *Fièvre gastro-hépatique*, d'après le siége présumé de la lésion primitive de la maladie. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les symptômes d'une affection qui heureusement a été jusqu'à ce jour étrangère à nos climats. Nous nous contenterons de dire que la fièvre jaune a une marche rapide, sa durée variant en effet de 4 à 10 jours au plus ; qu'elle est extrêmement meurtrière, particulièrement quand elle attaque des personnes affaiblies par quelque cause que ce soit, ou des individus non encore acclimatés aux régions tropicales; enfin que la convalescence en est longue et pénible. On affirme que les personnes qui ont été atteintes de la fièvre jaune sont désormais à l'abri de ses atteintes. Quant à sa transmissibilité par contagion, elle est fort controversée. Cependant, depuis les travaux de Chervin, Dalmas, Rush, etc., la plupart des médecins admettent maintenant que la fièvre jaune n'est pas transmissible par contagion proprement dite. Néanmoins elle est évidemment une maladie infectieuse, susceptible d'atteindre les individus qui vivent dans le foyer plus ou moins circonscrit qu'elle occupe.

IV. *Suette.* — Nous avons consacré à la *Peste* un article particulier ; en conséquence, il ne nous reste plus à parler que de la *Suette*, ou *Suette miliaire*, appelée aussi, par les anciens auteurs, *Peste britannique* et *Fièvre sudatoire*. La suette est une affection éruptive qui s'observe presque toujours sous forme épidémique, et qui, dans certaines circonstances, paraît se transmettre par contagion. Ainsi que son nom l'indique, elle est essentiellement caractérisée par des sueurs abondantes et par l'apparition d'un exanthème spécial. Ce dernier phénomène a déterminé plusieurs auteurs à ranger la suette dans la classe des fièvres éruptives ; mais il lui manque le caractère essentiel de ces dernières, c'est de ne jamais attaquer qu'une seule fois la même personne. En conséquence, nous la plaçons à la suite des affections typhoïdes, comme faisant le passage entre ces sortes de fièvres et les fièvres éruptives. — Cette affection se montra pour la première fois en Angleterre, en 1486, et y renouvela ses ravages à quatre reprises, jusque vers le milieu du XVIe siècle. A cette époque, la maladie offrait une sueur excessivement abondante et d'une odeur singulièrement fétide, mais peu ou point d'éruption. Elle ne durait souvent que 24 heures, et se terminait fréquemment par la mort. Dans quelques lieux, il échappait à peine un malade sur cent. Dans les siècles suivants, la suette eut une éruption miliaire bien plus caractérisée, et elle perdit en même temps de sa malignité. Telle qu'on l'observe actuellement dans quelques localités de notre pays, et surtout en Picardie, la suette est en général assez bénigne. Le plus souvent elle est annoncée par de la lassitude, une douleur sus-orbitaire et de l'anorexie. Un mouvement fébrile accompagné d'une sensation très-pénible de contraction à l'épigastre et d'un poids énorme qui, pressant sur le sternum, empêcherait la dilatation du thorax, précède ordinairement l'apparition de la sueur. Cette sueur est tellement abondante, qu'elle transperce les couvertures et les matelas, et, quand on découvre le malade, il se dégage du lit une vapeur aussi dense que celle qui pourrait s'échapper d'une chaudière en ébullition. Cet état persiste pendant 3 ou 4 jours ; puis de légers picotements annoncent l'éruption miliaire, qui paraît d'abord au cou, à la nuque, vers les oreilles, au-dessus des seins, etc. Ces vésicules perlées, diaphanes et du volume d'un grain de millet (d'où le nom de *miliaire*), sont quelquefois entremêlées de papules rouges et enflammées ou de véritables bulles. Au bout de 2 ou 3 jours, elles se dessèchent et sont suivies d'une desquamation plus ou moins considérable. Tous les accidents disparaissent ordinairement du 8e au 10e jour. Mais la suette n'offre pas toujours cette forme bénigne et régulière. Dans certains cas graves, qui se terminent fréquemment par la mort, elle affecte la forme adynamique et plus souvent la forme ataxique. Le pronostic dépend de la forme que revêt la maladie. Les lésions anatomiques trouvées sur le cadavre n'ont rien de spécial ni de constant. L'étiologie est également enveloppée d'une obscurité complète. On croit néanmoins que les localités humides et ombragées favorisent le développement de l'affection. Enfin, le traitement varie suivant la période de la maladie et la forme qu'elle présente. En général, il est assez analogue à celui de la rougeole ; cependant la méthode évacuante est assez fréquemment indiquée.

TYPHON. s. m. (gr. τυφὼν, tourbillon). T. Météor. Voy. Trombe.

TYPHUS. s. m. (gr. τῦφος, stupeur). T. Méd.

Enc. — Les anciens donnaient ce nom à diverses affections fébriles graves dans lesquelles la stupeur figure comme caractère commun. Ainsi, on comprenait sous ce nom le *Typhus* proprement dit des modernes, et on l'appelait *T. d'Europe*, pour le distinguer de la peste qu'on nommait *T. d'Orient*, et de la fièvre jaune, qui était appelée *T. d'Amérique*, *T. des tropiques* et *T. amaril*. V. Typhoïde.

TYPIQUE. adj. 2 g. Symbolique, allégorique. *Le sens t. de ce passage. Personnage t.* || * *Caractères typiques*, Ceux qui sont essentiels à tout objet qu'on prend comme type d'une classe, d'une famille, d'un genre, etc.

TYPOGRAPHE. s. m. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

TYPOGRAPHIE. s. f. (gr. τύπος, empreinte ; γράφειν, écrire).

Enc. — Conformément à son étymologie, le mot *Typographie* désigne l'art de multiplier mécaniquement les exemplaires d'une œuvre manuscrite au moyen de caractères ordinairement mobiles, et par extension, on l'applique aux établissements typographiques, qu'on nomme plus communément *imprimeries*. — L'art de la t. comprend deux parties bien distinctes, savoir : la *composition* et le *tirage*, ou l'*impression*.

I. On appelle proprement *Composition*, l'assemblage des lettres réunies de manière à former des mots, des lignes et des pages. *Composer*, en termes d'imprimerie, c'est donc exécuter ce genre de travail, et l'on désigne sous le nom de *Compositeurs* les ouvriers qui en sont chargés. Le compositeur travaille debout devant un tréteau en forme de pupitre, appelé *Rang*, sur lequel est établie la *Casse*. On nomme ainsi un assemblage de deux boîtes carrées, découvertes et d'égale grandeur, qu'on distingue d'après leur position relative en *Haut de casse* et en *Bas de casse*. Ces boîtes sont partagées par de petites cloisons en autant de compartiments, appelés *Cassetins*, qu'il y a de sortes de lettres et de signes employés dans les travaux courants de l'imprimerie. Le haut de casse renferme 98 cassetins égaux : il est destiné à recevoir les grandes et les petites capitales, ainsi que les signes dont l'emploi n'est pas fréquent. Le bas de casse, au contraire, est partagé en 54 cassetins inégaux : il est réservé aux lettres ordinaires, aux chiffres et aux autres signes communément usités. Comme certaines lettres et certains signes sont d'un emploi beaucoup plus fréquent que les autres, et par conséquent sont en beaucoup plus grand nombre dans une *fonte*, on distribue ces caractères dans les cassetins les plus grands. En outre, comme ces mêmes cassetins sont ceux auxquels le compositeur a recours le plus souvent, ils sont répartis dans le bas de casse de manière qu'ils soient plus à la portée de sa main, afin d'épargner et son temps et sa peine. Quant aux signes typographiques dont l'usage n'est pas habituel, on les classe dans une espèce de casse appelée *Casseau*, qu'on garde dans les réserves de l'imprimerie. Le travail de la *Distribution* consiste à ranger chaque lettre dans le cassetin qui lui est destiné ; il est fait par le compositeur : c'est ce qu'il appelle *distribuer*, ou encore *faire sa casse*. La casse ainsi faite, lorsqu'il veut se mettre à la composition, l'ouvrier prend quelques feuillets de la *Copie*, c.-à-d. du texte manuscrit ou déjà imprimé qu'il doit reproduire, et les applique sur une petite planchette longue, appelée *Visorium*, qui se fixe dans la bordure de la casse par une pointe. Les feuillets sont maintenus sur le visorium au moyen d'une pince de bois, qu'on nomme *Mordant*. Cela fait, l'ouvrier saisit son *Composteur* de la main gauche, puis, de la droite, il prend successivement les lettres qui doivent servir à la composition des mots, et il les arrange dans le composteur : c'est ce qu'on appelle *lever la lettre*. Le composteur (Fig. 1) consiste en deux lames de fer d'égale longueur et soudées en équerre, qui sont fermées à demeure à l'une de leurs extrémités par un petit pan carré, ou *Talon*, formant angle droit avec chacune d'elles. A l'autre extrémité se trouve une pièce mobile à coulisse qui porte aussi un pan carré, appelé *Languette*, parfaitement parallèle au talon, et que l'on fixe, à l'aide d'une vis de pression, en un point quelconque de l'instrument, suivant la *Justification* indiquée, c'est-à-d. suivant la longueur qu'on veut donner aux lignes. En effet, c'est entre les deux petits pans carrés que les lettres doivent être placées. Quand l'ouvrier prend une lettre dans un cassetin, il l'attaque par la tête, c.-à-d. par l'extrémité où se trouve la partie saillante du caractère, et la place dans le composteur suivant le sens indiqué par le *cran*, c.-à-d. par une petite entaillure pratiquée dans ce but au pied de la lettre. Aussitôt que l'ouvrier a ainsi rassemblé toutes les lettres d'un mot, il met une *Espace* pour séparer ce mot de celui qui va suivre. Une espace est une petite lame de métal, plus ou moins mince, semblable à un caractère dont on aurait coupé la tête, et qui, se trouvant plus basse que les lettres, ne produit aucune marque à l'impression et laisse paraître ces petits blancs qui séparent les mots. La ligne terminée, il faut la *justifier*, c'est-à-d. rendre juste la ligne dans le composteur, par la répartition égale des espaces entre les mots. Il arrive souvent que le texte n'est pas suffisant pour remplir la ligne. Dans ce cas, on complète la justification au moyen de pièces de fonte, moins hautes que les lettres, comme les espaces, et que l'on appelle, suivant leur épaisseur, *Cadrats*, *Cadratins* et *Demi-cadratins*. On se sert des mêmes pièces pour *renfoncer* une ligne, c.-à-d. pour la faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent, comme cela a lieu, par ex., au commencement des alinéas. Quelquefois on est obligé de combiner dans une même ligne des caractères de différents corps. On obtient ce résultat en les ramenant tous à une force commune à l'aide d'épaisseurs complémentaires formées avec des espaces et des cadrats, et c'est à cette opération que l'on donne le nom de *Parangonnage*. Quelquefois aussi il arrive que le compositeur manque de la lettre nécessaire. Dans ce cas, afin de ne pas retarder son travail, il a recours au *Blocage*, c.-à-d. il remplace la lettre qu'il n'a pas par une autre de même épaisseur, et, afin que la lettre *bloquée* se reconnaisse facilement, il retourne la lettre provisoire. Quand la ligne est bien justifiée, on met dessus une petite réglette de métal, appelée *Interligne*, et l'on compose sur cette réglette une nouvelle ligne. L'ouvrier continue ainsi jusqu'à ce que le composteur soit plein. Alors il enlève adroitement les lignes composées et les dépose sur une *Galée*, sorte de planchette carrée qui a un rebord en équerre, c'est-à-d. à sa partie inférieure et à son bord droit, puis il va de nouveau remplir son composteur. Les dimensions de la galée varient suivant le format du livre. Les galées qui doivent contenir les grands formats, tels que l'in-quarto et l'in-folio, ont un double fond. La planche qui constitue le fond supérieur se nomme *Coulisse* : elle entre et sort au moyen de rainures pratiquées dans les rebords latéraux de la galée et d'une poignée attenante à son côté extérieur. Quand les lignes déposées dans la galée sont assez nombreuses pour faire une page, on les lie provisoirement en *Paquets* avec trois tours de ficelle, puis, pour plus de sécurité, on met ces paquets sur une feuille de fort papier, appelée *Porte-page*.

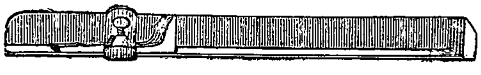

Fig. 1.

Le travail du compositeur proprement dit, ou *Paquetier*, est alors terminé, et celui du *Metteur en pages* commence. Ce dernier porte d'abord les paquets appartenant à la même feuille sur le *Marbre*, c.-à-d. sur une table solide de bois dont le dessus est de fonte, ou de pierre très-dure et très-unie. Cela fait, il les divise en autant de parties que le format adopté comporte de pages ; après quoi il ajoute à ces parties les numéros des pages, ceux des feuilles ou *Signatures*, les titres, les têtes et les blancs des chapitres, les notes, les additions, les lettrines, les vignettes, les fleurons, et généralement tout ce qui n'appartient pas au texte courant. Lorsque ce travail, qu'on appelle la *Mise en pages*, est achevé, il procède à l'*Imposition*. *Imposer*, c'est placer les pages de telle sorte que, la feuille de papier étant imprimée et pliée, ces pages se trouvent dans l'ordre convenable. Pour exécuter cette opération, on prend les pages l'une après l'autre en suivant l'ordre de leurs folios, et on les place successivement sur le marbre suivant une disposition qui varie pour chaque format. Dans tous les cas, le nombre de pages composant la feuille se trouve divisé en deux groupes égaux, dont chacun est destiné à imprimer l'un des côtés du papier. Les pages étant donc rangées conformément à l'ordre prescrit par leur format, on entoure chaque moitié de la feuille d'un cadre de fer ou *Châssis*, puis on remplit les intervalles qui séparent les pages avec des pièces de bois ou de métal que l'on désigne génériquement sous le nom de *Garnitures*. On appelle *Forme* la moitié de la feuille imposée ; mais ce mot comprend, outre le nombre des pages contenu dans cette section de la feuille, le châssis et les garnitures. Par conséquent, chaque feuille a deux formes : l'une se nomme *côté de première*, parce qu'elle renferme la première page de la feuille, et l'autre *côté de seconde* ou *de deux et trois*, parce qu'elle contient la seconde et la troisième page. La Fig. 2 ci-après représente l'imposition d'une feuille in-quarto. Le châssis est un cadre rectangulaire formé par quatre bandes de fer, et divisé en deux parties égales par une cinquième bande plus étroite, appelée *Barre*. Quelquefois cette barre est mobile et peut s'enlever à volonté. Quand on l'enlève, le châssis se nomme *Ramette*. Les garnitures représentent les marges du papier. Il y en a de plusieurs sortes, que l'on appelle, suivant leur forme, *réglettes*, *biseaux*, etc. Quand elles sont en place, on enlève la ficelle qui entoure les pages, en commençant par les plus rapprochées de la barre du châssis, puis on applique dessus un morceau de bois de forme rectangulaire, appelé *Taquoir*, sur lequel on frappe avec un marteau, pour niveler toutes les lettres et abaisser celles qui ne portent pas sur le marbre. Enfin, on introduit de force des coins de bois entre les côtés du châssis et les biseaux qui les touchent. De cette manière, la forme devient aussi solide qu'une planche, et s'enlève tout d'une pièce. Cependant il n'est pas encore temps de la porter à la presse. Il faut auparavant en faire une *Épreuve*, ordinairement même plusieurs, qui passent sous les yeux des *Correcteurs* de l'imprimerie et de l'auteur, lesquels signalent les fautes que les ouvriers ont pu faire en composant (v. Épreuve). Les corrections indiquées par ces employés ou par l'auteur se font sur le marbre, après avoir nécessairement desserré les formes ; puis on resserre celles-ci et on les livre à la presse. — Nous n'avons pas parlé des *Ouvriers en conscience*, ou comme on dit par abréviation, de la *Conscience*. On appelle ainsi des ouvriers que l'on charge généralement des travaux que certaines difficultés particulières d'exécution ne permettent pas de tarifer. Ils sont également chargés de mettre les caractères en ordre, de les surveiller et d'en faire la répartition. Or, comme leur travail est difficile à apprécier, on les paye à l'heure ou à la journée, et c'est de là que vient leur nom, parce qu'on suppose qu'ils travaillent consciencieusement.

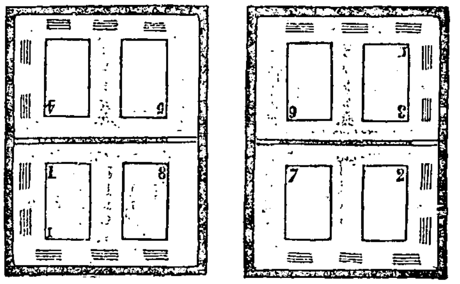

Fig. 2.

Dans ces dernières années, on a essayé d'exécuter le travail du compositeur au moyen de procédés mécaniques. Plusieurs *Composeuses mécaniques* ont été imaginées à cet effet : nous nous contenterons de mentionner celle d'Yung et Delcambre ; mais aucune d'elles n'a donné de résultats assez satisfaisants pour être adoptée dans l'imprimerie. On croit cependant qu'avec des modifications, il sera possible de les employer pour quelques ouvrages spéciaux. Toutes se composent d'un clavier dont les touches communiquent, à l'aide de leviers, à des cassetins d'une forme particulière. A mesure qu'on agit sur une touche, la lettre correspondante tombe dans un conduit qui la dirige dans un composteur. On obtient ainsi une ligne d'une longueur plus ou moins considérable, qu'il faut ensuite couper à la main et justifier pour former les lignes de l'ouvrage. Les machines à composer ne font donc en réalité que lever la lettre, et si elles apportent quelque économie dans cette opération, cette économie disparaît et au delà par suite des frais de la justification. Elles sont d'ailleurs trop délicates pour qu'on puisse les employer habituellement.

II. L'*Impression* a pour objet de transporter sur le papier, avec le secours d'une encre particulière et d'une certaine pression, l'empreinte des lettres assemblées par les compositeurs. Elle comprend deux opérations distinctes : la *Mise en train* et l'*Impression* proprement dite ou le *Tirage*.

A. Toutefois le papier destiné à l'impression doit aussi subir une préparation particulière, qu'on appelle *Trempe* ou *Trempage*, et qui a pour objet de lui donner le degré d'humidité nécessaire pour qu'il reçoive bien l'empreinte des lettres et ne se déchire pas sous l'action de la presse. A cet effet, le *Trempeur*, ou l'ouvrier chargé du trempage, étale une poignée de feuilles sur une planche qui déborde de tous les côtés, puis il les asperge avec un petit balai de houleau trempé dans de l'eau pure : c'est la *trempe au balai*. Quelquefois cependant il se contente de passer rapidement les feuilles dans une bassine pleine d'eau, après quoi il les laisse égoutter pendant quelques secondes : c'est la *trempe à la main*. Puis il traite une seconde poignée de la même manière, l'étend sur la première, et continue ainsi jusqu'à ce qu'il ait épuisé tout le papier. Le papier une fois trempé, on le met en presse, soit au moyen d'une machine *ad hoc*, soit simplement en le plaçant entre deux ais dont le supérieur est fortement chargé. On le laisse dans cet état pendant quelques heures, afin que l'humidité pénètre également toutes ses parties. Enfin, pour que cette humidité soit encore plus également répartie, on *remanie* le papier après ces quelques heures, c.-à-d. on le retourne dans un sens opposé pour déplacer les feuilles qui pourraient être plus sèches ou plus humides, et l'on procède à une nouvelle mise en presse. Le papier peut alors être livré aux pressiers. Quelquefois cependant, et c'est ce qui a généralement lieu pour les ouvrages de luxe et pour ceux qui ont des gravures dans le texte, on lui fait encore subir une autre opération, pour faire disparaître les rugosités, souvent imperceptibles, que la trempe a fait ressortir. Cette opération, qui constitue le *Glaçage*, consiste à placer les feuilles, une à une, entre deux cartons lisses ou entre deux plaques de zinc, puis à les soumettre par groupes de 25 environ, formant ce qu'on appelle un *Jeu*, à l'action d'un laminoir. La pression qu'éprouve alors le papier unit parfaitement sa surface, et la dispose à recevoir une impression parfaitement égale, où les moindres finesses de la lettre et même de la gravure peuvent apparaître sans que le grain du papier y fasse obstacle.

B. Les *Presses typographiques*, c'est-à-dire les machines au moyen desquelles on exécute l'impression proprement dite, se sont fort multipliées depuis le commencement de ce siècle ; néanmoins on peut les classer toutes dans l'une de ces deux catégories, *Presses à bras* et *Presses mécaniques*. Jusqu'à l'invention de la *presse Stanhope*, ainsi nommée de lord Ch. Stanhope qui l'a imaginée en 1795, on s'était exclusivement servi d'une presse grossière construite en bois, qui remontait à l'époque même de la découverte de l'imprimerie. Mais cette machine étant actuellement inusitée, sauf dans quelques petites imprimeries de province, nous ne nous y arrêterons pas. Au contraire, nous décrirons la presse Stanhope, qui l'a remplacée presque partout et qui d'ailleurs a été le point de départ de tous les systèmes imaginés depuis. Cette presse, qui est représentée Fig. 3, peut se diviser en trois parties principales : 1° le corps de la presse ; 2° le train ; 3° la platine et le barreau. — Le *corps de la presse* se compose d'un bâti de fonte vertical, qui est fixé sur un pied de bois VVVV, en forme de T qu'on nomme *Patin*, et qui sert de base à la machine tout entière. Les montants JJ sont appelés les *Jumelles* ; ils maintiennent verticalement l'*Arbre de la presse*, ou la *Vis* SS qui agit sur la platine en pressant sur elle de haut en bas. La jumelle de droite présente une pièce cylindrique C, appelée *Colonne*, qui tourne verticalement sur son axe et sert à communiquer à la vis le mouvement qu'elle reçoit elle-même du levier L.

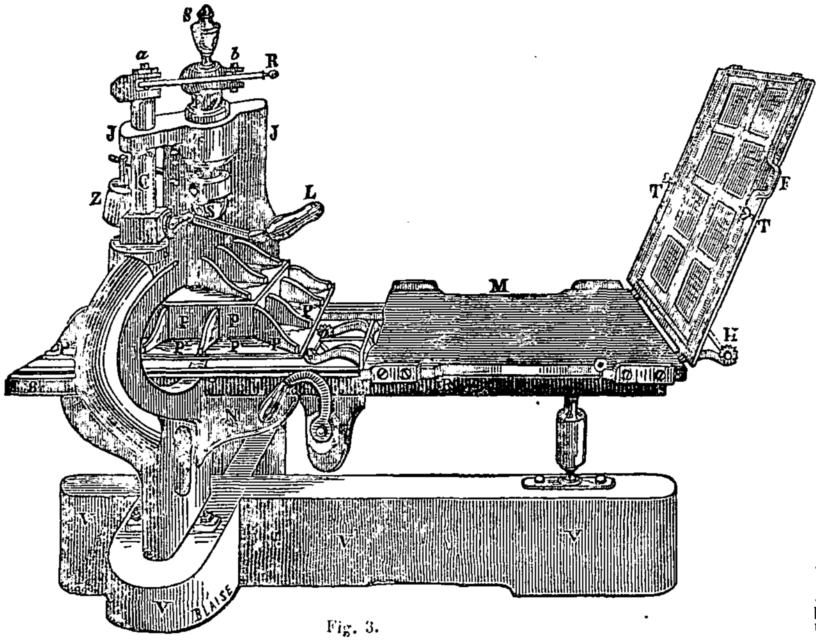

Fig. 3.

A cet effet, la colonne et la vis sont toutes deux couronnées par deux pièces égales et correspondantes *a* et *b*, appelées *Virgules*, à cause de leur forme, et qui sont unies par un tirant au bout duquel est une vis R, appelée *Régulateur*, qui sert en effet à régler *la course du tirant*, et par suite *à régler l'action de la vis de pression* SS. Le *Train* est la partie horizontale de la presse. Il se compose d'une plaque de fonte M, appelée *Marbre*, parfaitement unie à sa surface et destinée à recevoir la forme, et de deux bandes de fer horizontales, BB, une de chaque côté, lesquelles présentent une coulisse pratiquée à leur surface supérieure. Le marbre peut glisser à l'aide de galets dans la coulisse des deux bandes, et par conséquent se mouvoir horizontalement pour conduire la forme sous la platine. La partie mobile du train est mise en mouvement par l'action de la manivelle N, qui fait tourner un rouleau autour duquel s'enroulent en sens inverse deux fortes lanières attachées aux extrémités opposées du train, de manière à permettre d'imprimer à cette partie un mouvement horizontal de droite à gauche et de gauche à droite. La *Platine*, PPP, est une pièce de métal plate et unie, qui est dirigée perpendiculairement entre deux barres verticales formées par l'ouverture des jumelles. C'est sur le centre de la platine que presse bien verticalement l'arbre SS de la machine, lorsqu'on fait tourner la vis dans le sens voulu. Pour faire tourner celle-ci et opérer la pression qui abaisse la platine et la fait descendre sur la forme afin que le papier reçoive l'empreinte du caractère, l'ouvrier amène à lui le levier L, qu'on nomme *Barreau*, et qui est fixé à la partie inférieure de la colonne C. Aussitôt que l'on cesse d'agir sur le barreau, la platine cesse de presser sur la forme et se relève, grâce au contrepoids Z qui, à cet effet, est suspendu à un levier, nommé *Fourchette*, lequel maintient constamment la platine en contact avec l'extrémité inférieure de la vis. Parmi les pièces accessoires, mais néanmoins indispensables de la presse, on remarque le *Tympan* TT, châssis de fer très-léger qui est joint au marbre au moyen de charnières, et que l'on garnit de toile sur les bords pour en recouvrir les barres. Le *Petit tympan* est un autre châssis qui se couvre d'une feuille de *parchemin* ou d'un *morceau de soie*, et qui s'encadre dans le tympan. C'est entre ces deux tympans que l'on place les *Blanchets*, qui sont des morceaux de drap fin ou d'autre étoffe, destinés à rendre le *foulage* plus moelleux et à empêcher que la platine n'écrase le caractère et ne perce le papier. Lorsque le tympan est ouvert, il forme un angle d'environ 145 degrés : il est soutenu dans cette position par un *Chevalet* H qui est fixé à l'extrémité du train. C'est sur le tympan que le *Pressier*, c.-à-d. l'ouvrier qui dirige la presse, étend la feuille de papier à imprimer. Aux deux côtés du tympan et au milieu, se trouve une petite lame de fer mince, appelée *Pointure*, qui a l'une de ses extrémités fourchues, tandis qu'elle porte vers l'autre une petite pointe ou *ardillon* en saillie. Les deux pointures, au moyen de leur ardillon, font chacune un petit trou vers le bord latéral de la feuille de papier blanc, lorsqu'on l'étend sur le tympan pour être imprimée d'un côté ; et, quand on met cette feuille en *Retiration*, c.-à-d. lorsqu'on l'imprime de l'autre côté, on fait passer les ardillons dans les trous précédemment faits, afin que les pages tombent l'une sur l'autre et ligne sur ligne : ce que l'on appelle *être en registre*. La *Frisquette* est un châssis composé de 4 bandes de fer mince, de la largeur et à peu près de la longueur du tympan : elle s'articule par de petites charnières à la partie supérieure du tympan, et se rabat sur la face antérieure de ce dernier (dans la figure, la frisquette F est rabattue). On étend sur ce châssis deux ou trois feuilles de parchemin ou de papier que l'on colle sur ses bords et que l'on découpe ensuite à l'endroit où doivent se rencontrer les pages, de manière *que la frisquette, ne laissant* à découvert que ce qui doit être imprimé, garantisse le reste de la feuille de papier, et l'empêche de se noircir sur la forme enduite d'encre. Dans les anciennes presses, lorsque la frisquette était déployée, elle s'appuyait sur un morceau de bois ou de fer, nommé *Servante*, qui était ordinairement cloué au plafond de l'atelier. L'*encrage* des formes se faisait autrefois au moyen de *Balles*. L'instrument ainsi appelé était formé d'un manche de bois, évasé en entonnoir, dont le creux était rempli de laine, puis recouvert d'une double peau de mouton ou de chien fixée avec de *petits clous. On prenait l'encre* avec *une palette, on l'étalait* au milieu de l'encrier ; on la broyait avec une espèce de molette appelée pour cela *Broyon ;* puis on appuyait la balle sur l'encre ainsi préparée, on distribuait celle-ci à sa surface au moyen d'un frottement méthodique, et enfin on *tamponnait* la balle sur la forme, c.-à-d. sur les caractères. Mais aujourd'hui on *touche* les formes, c.-à-d. on distribue l'encre à leur surface au moyen de rouleaux cylindriques, faits d'un mélange de colle forte ou gélatine et de mélasse, montés sur un léger châssis de fer et sur pivots, avec une poignée à chaque extrémité. On charge ces rouleaux en les promenant, à l'aide des poignées, sur une *table-encrier* placée près de la presse. Les rouleaux ont l'avantage de rendre l'encrage plus égal et d'être d'un usage beaucoup moins pénible que les balles. — *Après ce que* nous venons de dire, il est facile de comprendre le jeu de la presse ordinaire. On pose la forme sur le marbre ; on étend la feuille de papier sur le grand tympan ; on abat la frisquette sur celui-ci, et le tout sur la forme. Alors on *roule*, c'est-à-d. on amène le train sous la platine, au moyen du rouleau et de sa manivelle ; puis, l'ouvrier tire à lui le barreau et ce dernier entraîne la vis. La platine, se trouvant ainsi poussée de haut en bas, agit à son tour sur le tympan, et, par la pression qu'elle y exerce, force les lettres et les figures de la forme à produire leur empreinte sur le papier. Ce résultat obtenu, on laisse revenir le barreau à l'état de repos, la platine remonte ; on *déroule* le train, c'est-à-dire on le fait reculer, et enfin on relève le tympan et *la frisquette pour enlever la feuille* imprimée. *Remarquons en* passant que, dans les anciennes presses, qui étaient construites en bois, la platine n'avait en général que la grandeur d'une demi-feuille ; en conséquence, il fallait deux *coups de barreau* pour imprimer un côté de la feuille : aussi les appelait-on *presses à deux coups*. Les presses à la Stanhope, au contraire, étant entièrement construites en fer, on a pu donner à la platine les dimensions de la feuille entière. De cette manière, toute la surface reçoit à la fois l'impression, et l'ouvrier ne donne qu'un coup de barreau : la presse Stanhope et les presses analogues, où la platine a la grandeur de la feuille, constituent donc des *presses à un coup*.

C. La construction et la marche des presses typographiques ordinaires étant connues, il nous reste à dire quelques mots des diverses opérations qui précèdent ou accompagnent le tirage. Elles sont exécutées par deux ouvriers, dont l'un est chargé de la *mise en train* et l'autre de la *touche*. Après avoir assujetti la *forme sur le marbre, au moyen de coins, afin qu'elle ne vacille* pas, le premier *fait sa marge*, c.-à-d. place à demeure sur le tympan, au moyen d'un peu de colle de pâte, une feuille du papier de l'ouvrage. Cette feuille doit se rencontrer avec une parfaite précision sur la forme, car c'est sur elle que seront posées de repère toutes les feuilles à imprimer. La marge terminée, l'ouvrier met les *pointures*. Nous savons déjà que ce sont des languettes de fer armées chacune d'une petite pointe, et qui s'appliquent sur les grands côtés du tympan. Leurs pointes percent le papier, et lorsqu'on a imprimé la feuille au recto et qu'on veut l'imprimer au verso, il faut qu'elles entrent exactement dans les trous qu'elles ont faits, afin que l'impression des deux côtés corresponde exactement : cette coïncidence est ce qu'on nomme le *Registre*. Au placement des pointures succède la *Découpure de la frisquette*. Cette opération consiste à découper dans la frisquette les parties qui correspondent aux pages de la forme, de manière à laisser intactes celles qui correspondent aux marges et aux parties qui doivent rester blanches. Enfin on procède à la *Mise en train*. Elle a pour objet de disposer toutes choses de manière que le niveau de la forme soit bien égal, et que le foulage soit le même partout. Pour cela, on desserre les coins de la forme, sur laquelle on passe le taquoir en frappant à petits coups pour baisser les lettres dont le pied ne porterait pas sur le marbre. Cela fait, l'ouvrier passe un rouleau encré sur la forme, place sur le tympan une feuille de papier à tirer dont il couvre bien exactement la marge, baisse la frisquette sur le tympan et l'une et l'autre sur la forme, fait avancer le marbre *sous la platine, puis donne un coup de barreau. Après quoi*, il enlève la feuille imprimée, et examine si la frisquette n'a pas *mordu*, c.-à-d. si elle a été coupée suffisamment pour ne pas couvrir quelques lettres du bord des pages. Enfin, portant la même attention au foulage, s'il voit des endroits plus noirs que d'autres, il y remédie en plaçant près des points correspondants de la forme, des supports de métal, de bois, de liége, etc., pour diminuer le foulage ; ou bien, pour obvier au défaut contraire, il colle sur la feuille de papier appelée *marge* un ou plusieurs morceaux de papier de même grandeur que l'endroit non foulé : on nomme *hausses* ces morceaux de papier. Lorsque enfin la feuille imprimée vient comme on le désire, la mise en train est terminée. Alors l'ouvrier fait la *garniture du tympan*, c.-à-d. y étend des épaisseurs de soie ou des blanchets de drap, suivant l'importance de l'ouvrage. Après quoi, la presse peut *rouler*, c.-à-d. marcher. On entend par *Touche* le travail de l'ouvrier qui a pour fonction de prendre l'encre et de la *distribuer*, ou de la répandre uniformément sur la table de l'encrier, et enfin d'en couvrir la forme. Dans le travail que nous venons de décrire, les feuilles ne sont imprimées que *d'un seul côté, ce qu'on appelle tirer en blanc. Pour imprimer* l'autre côté, ce qui est dit *mettre en retiration*, il faut disposer la seconde forme sur la presse à la place de la précédente, retourner les feuilles imprimées sur le *banc* où on les place, et procéder au nouveau tirage, en faisant attention aux pointures. Le tirage terminé, on lave les formes, d'abord à la potasse, puis à l'eau, après quoi le pressier les rend aux compositeurs, qui les *distribuent*, c.-à-d. remettent les lettres dans leurs cassetins respectifs. Quant aux feuilles imprimées, on les fait sécher, on les satine, et on les envoie à l'atelier du brochage. L'opération appelée *Satinage* se fait de la même manière que celle du glaçage : elle a pour objet de faire disparaître le *Foulage*, en d'autres termes, le relief produit par l'impression sur le papier.

D. Avec l'ancienne presse de bois, on ne peut guère tirer que 350 exemplaires d'une même feuille par heure, imprimée d'un côté. Les presses de fer en produisent plus du double. L'invention de ces dernières a donc été un grand progrès sous le rapport de la célérité. Néanmoins on les a trouvées encore trop lentes pour les publications périodiques dont le tirage doit être fait avec une très-grande rapidité. Il a été répondu à ce besoin par l'invention des *Presses mécaniques* ou *Machines à imprimer*. L'idée première de ces presses date de 1790, et appartient à un journaliste américain nommé W. Nicholson ; mais la première qui ait fonctionné a été construite en Angleterre par les mécaniciens allemands Fréd. Kœnig et Bauer, pour le journal le *Times*, qui l'employa dès le 28 novembre 1814. Depuis cette époque, la construction *des presses mécaniques a été* l'*objet d'une multitude de modifications* plus ou moins importantes ayant pour objet leur forme, le nombre et la position des pièces, la transmission des mouvements, la vitesse de la marche, les dimensions des formats, surtout le mode de pression. Ainsi, sous ce dernier rapport, il est des machines qui impriment par des plans parallèles, d'autres par un cylindre horizontal ou vertical, d'autres avec la lettre disposée circulairement, etc. Enfin, il y en a de simples, de doubles, de quadruples, etc. Quant au moteur, les unes sont mues, soit par une machine à vapeur, soit à bras, par des ouvriers appelés *Tourneurs de roue*, au moyen d'une manivelle et d'un volant. Cependant, au milieu de tous les systèmes qu'on a imaginés, le plus usité est celui qui opère la pression par le moyen d'un cylindre tournant sur une forme horizontale. Nous citerons comme exemple de ce système la presse mécanique de Kœnig, modifiée par Cowper. Cette presse est double, c.-à-d. qu'elle a deux cylindres d'impression et deux marbres pour recevoir les deux formes ; par un mouvement de va-et-vient placé sous les marbres, chaque forme est amenée sous son cylindre, et, après que la feuille est imprimée en blanc par l'un des cylindres, des cordons la dirigent sous l'autre, celui de retiration, avec la même justesse que si elle était guidée par des pointures. Lorsque la machine fonctionne, la pile de papier blanc est posée à l'une des extrémités, à proximité du cylindre qui imprime la première forme. Un ouvrier, appelé *Margeur*, approche le bord de chaque feuille d'une tringle armée de pinces, qui s'empare d'elle et la dirige sur le cylindre. Imprimée *d'un côté, elle passe au second cylindre, qui l'imprime de l'autre*, et, après avoir effectué son parcours, toujours maintenue entre les cordons conducteurs, elle tombe, abandonnée par eux, dans un espace ménagé entre les deux cylindres, où elle est reçue par un ouvrier nommé *Receveur* ou *Leveur de feuilles*. La Figure 5 représente une presse mécanique *à réaction* et à deux cylindres, sortie des ateliers de deux de nos plus habiles et ingénieux constructeurs, Marinoni et Bourlier. Cette machine est toute française. Le principe sur lequel elle est fondée, et qui lui a valu son nom, est dû à un ancien ouvrier imprimeur nommé Joly ; mais elle a reçu des ingénieurs-mécaniciens Gaveaux et Normand, et surtout de Marinoni, de nombreuses améliorations qui l'ont portée à l'état de perfection où elle est aujourd'hui. Cette presse est dite *à réaction*, parce que le cylindre imprimant, au lieu d'exécuter autour de son axe une série de révolutions dans le même sens, exécute simplement un tour dans un sens, et aussitôt un second tour dans le sens contraire. Dans l'impossibilité où nous sommes de décrire ce genre de presse de manière à faire comprendre tous les détails de son mécanisme, nous nous contenterons de montrer la marche que suit la feuille de papier dans le tirage. Notre Figure 4 est un diagramme qui représente le cylindre imprimant A, et le cylindre de registre B, c'est-à-dire le cylindre destiné à faire changer le côté de la feuille, quand elle a été déjà imprimée d'un premier côté ; F est la double forme à imprimer, car, dans cette machine, les deux formes se tirent simultanément. Le papier marche dans la direction indiquée par les flèches (les cordons *conducteurs ne sont point figurés, pour ne pas compliquer le* dessin). Sortie des mains du margeur M, le papier suit le cylindre A, qui tourne d'abord de droite à gauche. Il est imprimé tout entier d'un côté pendant qu'il passe, dans le même sens, entre ce cylindre et la double forme, qui court également, mais horizontalement de droite à gauche. Continuant sa marche, le papier vient tourner autour du cylindre de registre B, puis revient sous le cylindre imprimant, lequel alors se meut de gauche à droite, ainsi que la forme. Le cylindre B tourne constamment de droite à gauche, sa fonction consistant uniquement à retourner le papier, de manière que ce dernier présente à la forme, en repassant sous le cylindre A, son côté non imprimé. Ce côté s'imprime pendant que la forme se meut de gauche à droite, tout comme le cylindre B, puis la feuille vient, par l'effet du mouvement de ce même cylindre, se placer sous la main du receveur R, qui l'enlève. **Le** vitesse du travail dans la presse à réaction tient principalement à cette circonstance que les deux formes, au lieu de s'imprimer successivement au moyen de deux rotations du cylindre imprimant, s'impriment simultanément par un seul mouvement de rotation. En d'autres termes, le cylindre A, dans son premier mouvement de droite à gauche, imprime les deux formes sur le recto du papier, puis, dans son mouvement de gauche à droite, il les imprime de nouveau sur le verso. On a donc ainsi, en deux tours, deux exemplaires imprimés sur une même feuille de papier : il ne s'agit plus que de couper cette feuille double pour avoir deux feuilles semblables. Mais le diagramme ci-dessus ne représente qu'une moitié de la machine, celle de gauche. La moitié de droite offre la même disposition en sens inverse. En conséquence, aussitôt que la double forme F a servi à imprimer une double feuille, elle passe sous l'autre cylindre imprimant, où elle trouve une autre feuille de papier, qui est imprimée de la même manière, puis elle revient sous notre cylindre A, et ainsi de suite. — Le mécanisme particulier à l'aide duquel, dans les presses mécaniques, s'opère l'encrage des formes, n'est pas la partie la moins curieuse de ces machines. A chacune des extrémités de la presse, il y a une boîte à encre qui renferme un rouleau *broyeur*. Celui-ci fournit l'encre à un autre rouleau dit *preneur*, lequel la dépose sur une table de distribution, où elle est étendue par des rouleaux *distributeurs*. Lorsque l'encre est ainsi distribuée, elle est prise immédiatement par deux ou trois autres rouleaux appelés *toucheurs*, qui en imprègnent la surface de la forme, quand celle-ci, dans son mouvement de va-et-vient, passe sous leur face inférieure. — Les presses mécaniques impriment communément de 1500 à 2000 feuilles à l'heure; mais on en a fait pour les journaux, qui fournissent dans le même temps un tirage de 4000, de 6000, de 9000, de 12,000 et même de 16,000. La presse à réaction représentée ci-dessus tire 2000 doubles feuilles, ou 4000 exemplaires à l'heure.

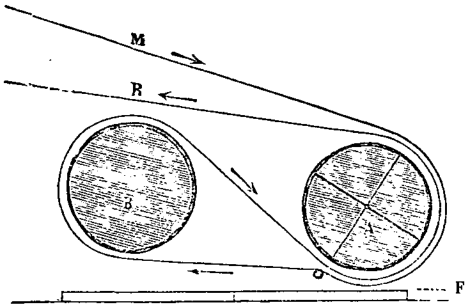

Fig. 4.

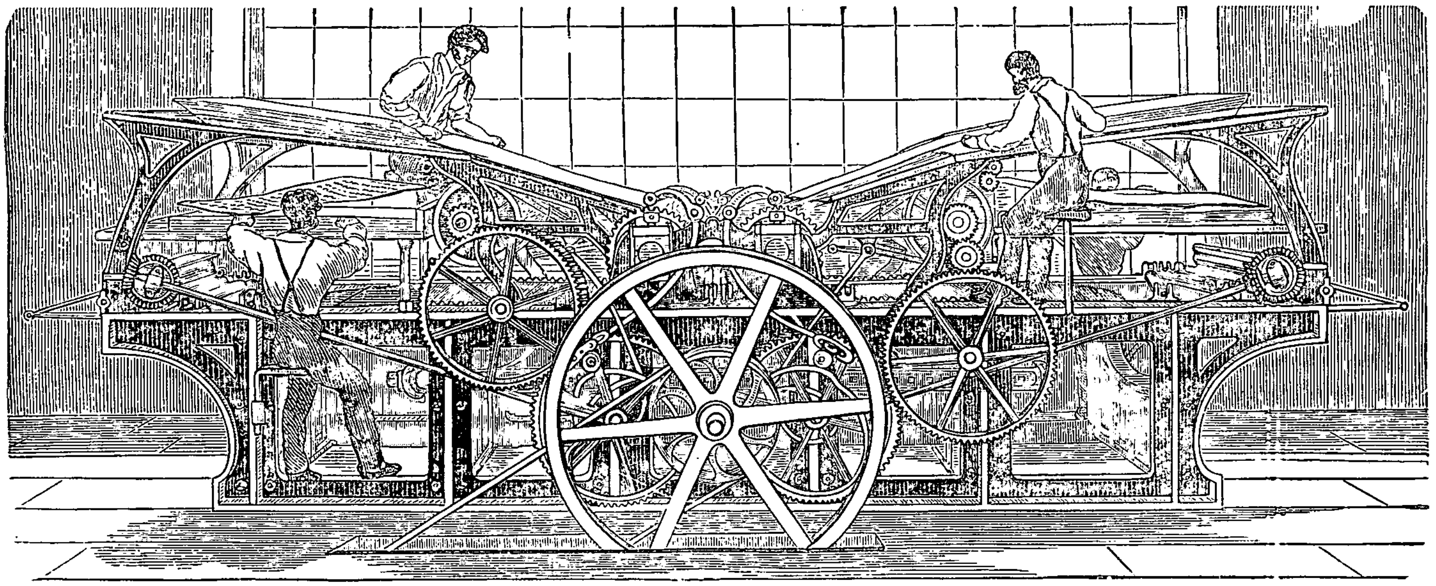

Fig. 5.

III. La typographie est née en Europe vers le milieu du XVe siècle. Toutefois ce n'est pas, comme plusieurs écrivains le croient, dans la découverte de l'art de graver des poinçons que consiste son invention : car les Grecs, les Romains, les Egyptiens, etc., ont pratiqué la gravure sur métal et n'ont pas fait cependant de livres imprimés. Ce n'est pas non plus, comme l'a dit un auteur contemporain, dans la découverte de l'impression, car l'impression a été connue de tout temps ; mais dans la combinaison de divers procédés plus ou moins anciens, dans le but spécial de multiplier les livres pour les mettre à la portée du plus grand nombre. C'est même dans une série de recherches faites dans un autre but que se révèlent les premiers essais typographiques. Ainsi, par ex., au XIVe siècle, des artistes inconnus, afin de fabriquer plus rapidement et plus économiquement les cartes à jouer, imaginèrent, au lieu de dessiner ces dernières à la main, comme on l'avait fait jusqu'alors, de tailler les images qu'elles représentaient dans d'épaisses planches de bois qui, enduites d'une encre grasse, puis appliquées sur des feuilles de papier, les reproduisaient à l'infini. Des cartiers, ce mode grossier d'impression passa bientôt aux fabricants d'images de piété. Les premières images ainsi obtenues ne furent d'abord accompagnées d'aucune espèce de texte, mais on ne tarda pas à y joindre de courtes légendes destinées à expliquer le sujet. Cette innovation conduisit à ce qu'on est convenu d'appeler l'*impression tabellaire* ou *impression xylographique*, c'est.-à-d. à la reproduction des livres au moyen de planches de bois. Dans ce système, on copiait le livre, en retournant les lettres, sur une planche de bois dur ; après quoi on enlevait les parties blanches avec le burin. La gravure terminée, il ne restait plus qu'à encrer cette espèce de cliché, à placer dessus une feuille de papier, et à produire l'impression en frappant légèrement ce dernier avec une brosse ou un tampon rembourré. Les plus anciens produits xylographiques paraissent avoir été exécutés, vers 1420, et presque simultanément, en Allemagne, en Hollande et en Belgique. Comparée au travail des copistes, l'impression tabellaire constituait un grand progrès. Néanmoins elle avait de nombreux inconvénients. Il fallait graver autant de planches que le livre avait de pages, et ces planches ne pouvaient servir que pour un seul ouvrage; les fautes commises par l'écrivain ou par le graveur étaient difficiles à corriger ; enfin, les alternatives de sécheresse et d'humidité détérioraient rapidement les planches, en sorte qu'au bout de peu de temps tout était à recommencer. Les choses étaient dans cet état, lorsqu'on eut l'idée de remédier à ces difficultés en gravant chaque lettre isolément. De cette manière, pour former les mots, les lignes et les pages, il suffisait d'assembler les lettres dans l'ordre convenable, et l'impression d'un livre terminée, on pouvait les séparer et s'en servir pour en composer un autre. Ce pas fait, la typ. proprement dite se trouva réalisée. Cependant, malgré les investigations minutieuses faites par une foule d'érudits et de curieux, on ne sait pas d'une manière positive à quel pays, à quelle date, à quel individu on doit rapporter ce dernier progrès. Au milieu des prétentions contradictoires élevées à ce sujet, les présomptions paraissent être en faveur du Mayençais Jean Gensfleisch de Sulgeloch, dit Gudinberg, et vulgairement Gutenberg. On admet que cet homme de génie commença ses essais à Strasbourg vers 1436, et qu'il exécuta ses premières impressions dans sa ville natale, où, dès 1450, il dirigea un atelier typographique, en société avec le banquier Jean Faust. On croit aussi qu'il fit d'abord usage de lettres gravées sur bois, et que ce fut le calligraphe P. Schœffer, devenu l'associé des précédents vers la fin de 1453 ou le commencement de 1454, qui imagina de fondre des caractères métalliques. Par cette idée ingénieuse, Schœffer fit faire à la typ. naissante un progrès d'une portée incalculable, car dès ce moment elle fut capable de rendre tous les services que l'art nouveau promettait à l'esprit humain. Jusqu'en 1461 ou 1462, l'imprimerie en caractères n'exista qu'à Mayence ; mais, à partir de cette époque, les ouvriers des trois associés commencèrent à la faire connaître au dehors. Elle fut introduite en France, en 1470, par Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, qui furent attirés à Paris par Guillaume Fichet, l'un des plus savants hommes du temps, et l'Allemand de la Pierre, prieur de Sorbonne. Nous nous bornerons à ces quelques indications historiques. Le lecteur désireux d'étudier les origines d'un art qui a transformé la société, trouvera abondamment à satisfaire sa curiosité dans l'ouvrage, aussi savant que consciencieux, écrit et publié par Ambr. Firmin Didot, sous le titre modeste d'*Essai sur la typographie*.

TYPOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la typographie. *Presse t. Caractères typographiques.* = *TYPOGRAPHIQUEMENT. adv. D'après les procédés de la typographie.

TYRAN. s. m. (latin. *tyrannus*). Celui qui, dans l'antiquité, avait usurpé, envahi la puissance souveraine dans un État. *Denys le t. Les trente tyrans d'Athènes.* || Aujourd'hui, se dit D'un prince qui gouverne avec cruauté, avec injustice et sans aucun respect des lois divines et humaines. || Par ext., se dit encore De tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. *Les seigneurs féodaux du moyen âge étaient autant de petits tyrans. Ce magistrat s'est rendu le t. de la province. — Il est le t. de sa compagnie*, se dit D'un homme qui a pris dans sa compagnie une autorité, une influence dont il abuse. *Il est le t. de sa famille, de sa femme, de sa maison, c'est un t. domestique*, se dit D'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille. On dit de même, *Ce chef est un t. pour ses subordonnés.* || Fig., *L'opinion est souvent un t. bien absurde. L'usage est le t. des langues*, L'usage prévaut sur les règles de la grammaire. || * T. Ornithol. V. GOBE-MOUCHES. = TYRANNEAU. s. m. Tyran subalterne. Fam. = * TYRANNICIDE. s. m. (lat. *tyrannus ; cædere*, tuer). Le meurtre d'un tyran. || Celui qui est le meurtrier d'un tyran. = TYRANNIE. s. f. (lat. *tyrannis*). Domination usurpée et illégale. *Il veut opprimer la république, il aspire à la t. Le joug de la t.* || Se dit le plus souvent D'un gouvernement injuste et cruel, abstraction faite de toute considération d'origine. *User de t. S'affranchir de la t. C'est une horrible, une cruelle t. Des actes de t.* || Par ext., se dit De toute sorte d'oppressions et de violences. *La province se plaignit des tyrannies de son gouverneur. Il y a de la t. à cela. C'est une insupportable t.* || Fig., Pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes. *L'éloquence exerce une espèce de t. La t. de la beauté. La t. de la coutume, de la mode. La t. des passions.* = TYRANNIQUE. adj. 2 g. Qui tient de la tyrannie ; qui est injuste, violent, contre droit et raison. *Gouvernement t. Pouvoir t. Loi t.* || *Une amitié t.*, Une amitié trop exigeante. = TYRANNIQUEMENT. adv. D'une manière tyrannique. *Gouverner t.* = TYRANNISER. v. a. Traiter tyranniquement. *Ce prince, ce gouverneur tyrannise les peuples. T. les consciences. Il tyrannise toute sa famille.* || Se dit aussi Des choses morales. *Les passions tyrannisent l'âme. L'envie et l'ambition le tyrannisent.* = TYRANNISÉ, ÉE. part.

* **TYROLIENNE.** s. f. T. Musiq. Se dit De mélodies originaires du Tyrol ou de mélodies composées à leur imitation. *La mesure de la t. est à trois temps et d'un mouvement modéré.*

TZAR. s. m. Voy. CZAR.

U

U. **s. m.** La vingt et unième lettre de l'alphabet et la cinquième des voyelles. *Un grand* U. *Un petit* u.

Enc. — Les lettres U et V étaient autrefois représentées par un seul caractère, V, ainsi qu'on le voit dans les inscriptions latines et dans les anciens livres imprimés. On distinguait alors le V voyelle que nous représentons aujourd'hui par la figure U, et le V consonne qui a conservé sa forme primitive. Au reste l'U n'est que le V arrondi. C'est le philosophe Ramus qui, le premier, dans sa *Grammaire française*, publiée en 1562, proposa de figurer par des caractères particuliers le V voyelle et le V consonne ; mais ce fut Zeltner, imprimeur à Strasbourg, qui, en 1629, introduisit cette réforme dans la typographie. — La prononciation de l'U varie selon les langues. Les Grecs, qui l'appelaient *upsilon*, prononçaient cette lettre comme nous prononçons l'*y* dans les mots *yak* et *paralysie*. Les Latins la prononçaient *ou*. Les Allemands lui donnent les deux prononciations *ou* et *u* ; dans ce dernier cas, ils l'écrivent *ü*. Les Anglais la prononcent *ou* (*bull*), *iou* (*tube*), *eu* (*burn*). Dans *tub*, le son est intermédiaire entre *u* et *eu*. Dans notre langue, de même que dans plusieurs autres, l'U se combine avec d'autres voyelles, pour représenter certaines voyelles auxquelles on n'a pas assigné de caractère graphique propre, comme les voyelles OU (*route*), EU (*feu*), ŒU (*cœur*), et la voyelle nasale UN (*lundi*).

Obs. gram. — En français, la voyelle U n'a en général qu'un son unique, celui qu'on lui donne dans les mots : *Ulcère, lune, musulman, quintuple, pointu*, etc. Cependant on la prononce, à la manière des Latins, *ou*, dans quelques mots tirés de la langue latine, comme *Quadruple, quadragésime*, etc. Nous venons de dire que l'U se combine avec d'autres voyelles pour figurer des voyelles qui ne sont pas représentées par un signe particulier. Mais il se joint encore avec d'autres voyelles pour représenter des voyelles qui sont déjà exprimées par un caractère spécial : c'est ce qui a lieu dans la combinaison AU (*faux*). Dans la combinaison EU, il arrive parfois que le son *u* persiste seul, comme dans les mots : *J'ai eu, Eustache*, etc. L'U est presque toujours muet après le Q, comme dans *Qualité, querelle, quittance*. Il n'y a exception que pour quelques mots provenant du latin, et alors il a, tantôt le son *u* (*Quintuple, quinquennal*), tantôt le son *ou* (*Aquatique, équateur*). L'U est également muet après le G, dont il rend le son guttural de dental qu'il est ordinairement, comme on le voit dans les mots *Guitare, figue*, etc. Enfin, lorsqu'il est placé devant une autre voyelle, U forme avec elle une diphthongue, comme *Huer, lui, puits*. — Lorsqu'on ne veut pas qu'il y ait liaison entre l'U et la voyelle qui le précède, on doit le surmonter d'un tréma, comme dans *Esaü, Saül*, que l'on prononce *Eza-u, Sa-ule :* on l'appelle alors U tréma.

UBIQUISTE. s. m. [On pr. *Ubikuiste.*] (lat. *ubique*, partout). Se disait autref. dans l'université de Paris D'un docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison particulière, telle que les maisons de Sorbonne, de Navarre, etc. ‖ Fam., *Il est u.*, se dit D'un homme à qui les lieux sont indifférents, qui se trouve bien partout. = UBIQUITAIRE. s. 2 g. Membre d'une secte protestante qui, pour repousser le dogme de la transsubstantiation, admettait que le corps de JÉSUS-CHRIST est partout présent. = UBIQUITÉ. s. f. État de ce qui est partout. *L'u. n'appartient qu'à Dieu.*

* **UDOMÈTRE.** s. m. (grec. ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). T. Phys. Voy. PLUIE.

UHLAN. s. m. [On aspire l'U.] V. HULAN.

UKASE. s. m. Mot russe qui sign. *Edit*, et par lequel on désigne *Toute ordonnance émanée de l'empereur de* Russie. *Les ukases impériaux.*

ULCÉRATION. s. f. **ULCÈRE.** s. m. (lat. *ulcus*).

Enc. — Un *Ulcère* est une solution de continuité des parties molles avec suppuration entretenue soit par un vice local, soit par une cause interne. Lorsque l'ul. n'est que superficiel, on l'appelle quelquefois *Ulcération*. Toutefois ce mot désigne plus exactement le travail morbide qui a pour effet la production d'un ul. Ce travail consiste essentiellement dans le passage à l'état liquide ou dans la liquéfaction graduelle de la substance des éléments anatomiques d'un tissu, avec ou sans atrophie des éléments anatomiques voisins. L'ul. diffère de la plaie par les caractères suivants : 1° la plaie résulte de l'action d'un corps étranger, tandis que l'ul. a sa cause dans l'économie ; 2° la plaie est toujours idiopathique, l'ul. toujours symptomatique ; 3° les ulcères tendent à s'agrandir, et les plaies à se cicatriser ; 4° enfin le traitement de la plaie est purement chirurgical, pendant que celui de l'ul. est surtout médical. — La peau et les membranes muqueuses sont les deux tissus où les ulcères se montrent le plus souvent ; mais il peut en exister aussi dans des tissus plus profondément situés, comme dans le cœur, dans les artères, dans les veines, dans le poumon, etc. La forme des ulcères est extrêmement variable, ainsi que leur aspect et la nature du pus qui en découle. Ils reçoivent d'ailleurs différents noms, suivant les parties où on les observe (*ul. cutané, ul. intestinal, ul. de l'utérus*, etc.) ; suivant leur nature (*ul. scorbutique, scrofuleux, gangréneux, cancéreux, syphilitique*, etc.) ; suivant leur aspect et leur marche (*ul. calleux, fongueux, phagédénique, serpigineux*, etc.). Le pronostic des ulcères varie également suivant leur siége, leur cause, leur nature et autres circonstances. Les ulcères produits ou entretenus par une cause interne sont beaucoup plus difficiles à guérir que ceux qui dépendent d'une cause locale. Ceux qui siégent dans les tissus ou dans les parties où la circulation est peu active, sont extrêmement rebelles. Il en est de même, et par une raison analogue, parmi les ulcères cutanés, pour ceux qui siégent sur les membres inférieurs ou qui occupent une partie mal pourvue de tissu cellulaire et où il existe une tension continuelle, comme à la crête du tibia. Les ulcères ronds sont plus lents à guérir que ceux qui affectent une autre forme. Ceux des vieillards sont presque incurables, et, dans certains cas, il serait même dangereux de les guérir. Enfin, quant au traitement des ulcères, il est impossible de poser à cet égard aucun précepte général, car il est entièrement subordonné à leur caractère et à la cause par laquelle ils sont entretenus.

ULCÉRER. v. a. (lat. *ulcerare*). Produire, causer un ulcère. *Cette humeur âcre lui a ulcéré la paupière.* ‖ Fig., Faire naître dans le cœur de quelqu'un un ressentiment profond et durable. *Je ne sais qui l'a ulcéré contre vous. Ce discours l'a fort ulcéré.* = S'ULCÉRER. v. pr. Prendre le caractère d'un ulcère. *Sa plaie s'est ulcérée.* = ULCÉRÉ, ÉE. part. ‖ Figur., *Une conscience ulcérée*, Une conscience chargée de crimes, et pressée de remords depuis longtemps. — *Un cœur ulcéré*, Un cœur qui garde un profond ressentiment. ‖ Conj. V. CÉDER. = ULCÉREUX, EUSE. adj. Qui a le caractère de l'ulcère ; ou Qui est couvert ou plein d'ulcères.

* **ULE.** s. m. T. Bot. Voy. ARTOCARPÉES.

ULÉMA. s. m. T. Relat. Mot turc qui sign. *Savant.* Voy. MAHOMÉTISME.

* **ULIGINEUX, EUSE.** adj. (lat. *uligo*, humidité de la terre). *Plantes uligineuses*, Celles qui croissent dans les prairies humides et marécageuses. ‖ *Terrains ul.*, Terrains marécageux ou extrêmement humides.

* **ULLUQUE.** s. m. T. Bot.

Enc. — L'*Ulluque* (*Ullucus*) constitue un genre de la famille des *Portulacées*. Ce genre se compose de plantes herbacées, vivaces, qui ont pour caractères : un calice à 2 sépales opposés, concaves, tombants ; une corolle à 5 pétales en cœur plus longs que le calice ; 5 étamines à filets très-courts et à anthères biloculaires, dressées ; un ovaire uniloculaire et une capsule monosperme. L'*Ull. tubéreux* (*Ullucus tuberosus*) se cultive en grand dans toute la région haute du Pérou et de la Bolivie. Les tubercules qu'il donne sont volumineux, jaunes et lisses ; ils renferment une assez forte proportion d'une fécule à gros grains. Les Américains les mangent soit en nature, soit préparés en *chuno*, c.-à-d. alternativement écrasés et soumis à l'action de la gelée. Depuis la maladie qui a frappé les Pommes de terre, en Europe, on a fait chez nous divers essais de culture de l'Ull. Le plus grand inconvénient que présente cette plante, c'est que, d'après Ledos, ses tubercules ne sont pas de garde. On parvient au plus, en les plaçant dans un lieu sec et frais, à les conserver 3 à 4 mois.

* **ULMACÉES.** s. f. pl. (lat. *ulmus*, orme). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes périgynes, à fleurs apétales et à calice imparfait, à ovaire composé de 2 carpelles avec placentation axile, à fruit capsulaire ou drupacé et indéhiscent, à graines dépourvues d'albumen, et à cotylédons minces et foliacés. — *Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux, à feuilles alternes, un peu rudes, ordinairement caduques, ayant chacune une paire de stipules caduques à la base. Fleurs parfois unisexuelles par avortement, en fascicules lâches, jamais en chatons. Calice membraneux, imbriqué, campanulé, infère, irrégulier. Pétales nuls. Etamines en nombre défini, insérées à la base du calice, dressées dans la préfloraison. Ovaire supère ou biloculaire ; ovules solitaires, suspendus, anatropes ou amphitropes ; stigmates 2, distincts. Fruit uni- ou biloculaire, indéhiscent, membraneux ou drupacé. Graine solitaire, suspendue ; albumen nul ou en très-petite quantité ; embryon droit ou courbe, à cotylédons foliacés et à radicule supère. [Fig. 1. *Ulmus campestris* ; 2. Fleur ; 3. Pistil ; 4. Fruit ; 5. Embryon.] — La famille des *Ulmacées* se compose de 9 genres et de 60 espèces, qui habitent le nord de l'Asie, les montagnes de l'Inde, la Chine, l'Amérique du Nord et l'Europe, et qu'on répartit en 2 tribus, les *Celtidées* ou *Celtées*, et les *Ulmées*. Les *Celtidées* se distinguent par leur ovaire uniloculaire et leurs ovules amphitropes, et les *Ulmées* par leur ovaire biloculaire et leurs ovules anatropes. — L'écorce intérieure de l'*Orme* (*Ulmus*) est légèrement amère, astringente et diurétique. On l'a employée dans quelques maladies de la peau ; mais elle ne paraît pas douée de propriétés bien efficaces. Le bois de l'Orme est brunâtre, dur, à grain assez fin. On s'en sert beaucoup pour le charronnage. En outre, comme il se conserve longtemps dans l'eau, on en fait aussi des tuyaux de conduite, des pilotis, et on le recherche pour les constructions maritimes. Le bois du *Planera abelicea*, le *pseudo-santalum creticum* des anciennes pharmacopées, est aromatique. Les feuilles du *Celtis austral* (*Celtis australis*), vulg. appelé *Micocoulier de Provence, Fabrecoulier, Fabreguier* ; s'emploient en infusion dans les cas de diarrhée, de dysenterie, etc. Son fruit, qui est noirâtre, de la grosseur d'une merise et d'un goût douceâtre, a une certaine astringence, et son amande donne une huile qu'on utilise. Les drupes du *Celtis occidental* (*C. occidentalis*), vulg. appelé *Micocoulier de Virginie*, s'administrent, aux Etats-Unis, dans les cas de dysenterie. La racine, l'écorce et les feuilles du *Celtis d'Orient* (*C. orientalis*), sont légèrement aromatiques. Les Orientaux les administrent contre l'épilepsie.

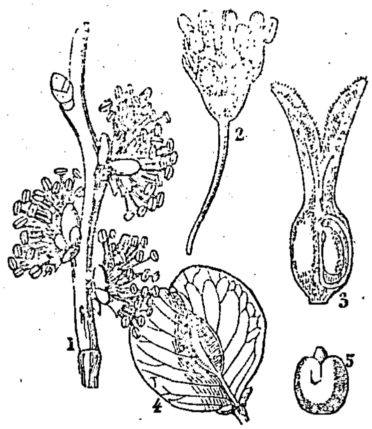

ULMAIRE. s. f. T. Bot. Voy. ROSACÉES.

* **ULMINE.** s. f. * **ULMIQUE.** adj. m. T. Chimie. Voy. HUMUS.

* **ULOBORE.** s. m. (grec. οὖλος, velu ; βορὸς, dévorant). T. Zool. Voy. ARAIGNÉE.

* **ULOTRIQUE.** adj. 2 g. (grec. οὖλος, crépu ; θρὶξ, cheveu). T. Physiol. Voy. HOMME.

ULTÉRIEUR, EURE. adj. (lat. *ulterior*, de *ultra*, au delà). T. Géogr. Qui est au delà, par oppos. à Citérieur. *La Calabre ultérieure est plus près de la Sicile que la Calabre citérieure.* ‖ Fig., Qui se fait après, qui arrive après. *Dans les négociations, on se réserve la faculté d'ajouter des demandes ultérieures aux demandes préliminaires. Renseignements ultérieurs.* = ULTÉRIEUREMENT. adv. Par delà, outre ce qui a été dit ou fait. ‖ Plus ordinair., Postérieurement, ensuite.

ULTIMATUM. s. m. [On pron. *Ultimatome.*] (lat. *ultimus*, dernier). T. Diplom. Les dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement. *Envoyer un ul. Lorsqu'un ul. est rejeté, les négociations sont rompues.* * *Des ultimatums supposent deux Etats prêts à se faire la guerre.*

* **ULTRA.** s. 2 g. Mot latin qui sign. *Au delà*, et qui se joint quelquef. à une épithète qualificative de quelque parti politique, pour désigner Une personne qui pousse à l'extrême les tendances de ce parti. *Un ultra royaliste. Un ultra-révolutionnaire.* ‖ S'emploie quelquefois seul. *Tout parti a ses ultras.* — Mais, naguère, il se disait surtout Des partisans absolus de la prérogative royale. *Les ultras.*

ULTRAMONTAIN, AINE. adj. (lat. *ultra ; mons, tis*, montagne). Qui est situé, qui habite au delà des Alpes, par rapport à celui qui parle. *Pays ul. Auteur ul.* ‖ Se dit ordinairement De ceux qui veulent étendre le plus possible le pouvoir spirituel et temporel du pape. *Un prêtre ul. Le parti ul.* — Se dit aussi Des doctrines que professent ces personnes. *Principes ultramontains. Maximes ultramontaines.* ‖ Subst., *Les ultramontains prétendent que le pape est supérieur au concile général.* = * ULTRAMONTANISME. s. m. Le système, la doctrine des ultramontains.

* **ULVE.** s. f. T. Bot. Voy. CONFERVACÉES.

UMBLE. s. m. [On prononce *Omble.*] T. Ichth. Syn. d'*Ombre* et *Ombre-chevalier*, Voy. SALMONES.

UN. s. numéral (lat. *unus*). Le premier de tous les nombres. *Un, deux, trois. Un et un font deux. Quarante et un. Un pour cent. Un entre mille. Il n'en est resté qu'un. Donnez-m'en un. N'en prenez qu'un à la fois.* ‖ Le chiffre qui marque Un (1). *Il faut ajouter là un un. Trois un de suite font cent onze* (111).

UN, UNE. adj. numéral. *J'ai payé cela un écu. A ce bal, il y avait un homme pour deux femmes. Nous étions huit, et nous n'avons trouvé qu'une voiture. Il était une heure après midi.* — Fam., *Sur les une heure*, Vers une heure, à une heure environ. Dans cette phrase, on prononce *les* comme si la première syllabe d'*une* était aspirée. — * Fam., *Les deux ne font qu'un*, ou *N'être qu'un*, se dit Pour exprimer une intime union entre deux personnes. ‖ Seul, unique, qui n'admet pas de pluralité, de division. *Dieu est un. La religion est une. La nature est une. L'organisme animal est un. La vérité est toujours une*, Elle n'est jamais contraire à elle-même. — Famil., *C'est tout un, ce m'est tout un*, Il n'importe, cela est égal, cela revient au même. *Qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, c'est tout un, ce m'est tout un.* ‖ Simple. *Il faut que dans un poëme l'action soit une.* ‖ *Un, une*, s'emploient souvent avec la signification de Quelque, certain, pour indiquer quelqu'un d'une manière indéterminée. *J'ai vu un homme qui prétendait... Un philosophe a dit que... C'est un César, c'est un Cicéron*, C'est un homme aussi intrépide que César, aussi éloquent que Cicéron, etc. — Fig. et popul., *Il m'en a donné d'une*, V. Donner. ‖ Signifie encore Tout et Quiconque. *Un chrétien doit faire cela. Un homme peut-il raisonner de cette manière? Une terre bien cultivée doit produire.* ‖ *Un* s'oppose fréquemment à Autre; alors on y joint l'article, et il tient lieu d'un subst. *L'un est riche et l'autre est pauvre. J'ai vu l'un et l'autre. Il ne veut ni l'un ni l'autre. L'un vaut l'autre. L'une et l'autre sont bonnes. Ils se gâtent l'un l'autre. On a pris l'un pour l'autre. Ils se sont battus l'un contre l'autre. Vis-à-vis l'un de l'autre. L'un après l'autre. L'un dans l'autre. Les uns sont de cet avis, les autres n'en sont pas.* — Famil., *Les uns et les autres*, Tout le monde sans distinction. *Il n'est guère secret ; il dit tout ce qu'il sait aux uns et aux autres. Cet ouvrier travaille pour les uns et pour les autres.* V. Autre. = Un a un. loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois. *Ils ne pourront passer là qu'un à un. Je les ai comptés un à un.* = L'un dans l'autre, L'un portant l'autre, V. Porter.

UNANIME. adj. 2 g. (latin. *unanimis*). Qui réunit tous les suffrages, qui est d'un commun accord, d'un même sentiment. *Consentement u. Résolution u. Un avis u. Mouvement u. D'une voix u. Les opinions furent unanimes.* ‖ Se dit aussi Des personnes. *Nous avons été unanimes sur cette question.* = Unanimement. adv. D'une commune voix, d'un commun sentiment. *Ils conclurent tous u. à... Ils décidèrent u. que.* = Unanimité. s. f. Conformité de sentiments, accord de suffrages entre toutes les personnes dont on parle. *Il y eut u. dans l'assemblée. Il a obtenu l'u. des suffrages. La loi a été adoptée à l'u. moins deux voix.*

UNAU. s. m. T. Mamm. Voy. Tardigrades.

* **UNCARIA.** s. m. [UN se pron. ON dans ce mot et dans les six mots suivants.] T. Bot. Voy. Cinchonacées et Pédalinées.

UNCIALE ou Onciale. adj. f. Voy. Paléographie.

* **UNCIFORME.** adj. 2 g. (lat. *uncus*, crochet). T. Bot. Qui a la forme d'un crochet. ‖ T. Anat. *Os un.* V. Main. = Unciné, ée. adj. T. Bot. Qui se termine par une pointe recourbée en crochet.

* **UNGUÉAL, ALE.** adj. (lat. *unguis*, ongle). T. Anat. Qui a rapport aux ongles. *Phalanges unguéales*, Celles qui portent les ongles. *Matrice unguéale*, Voy. Ongle. = * Unguifère. adj. 2 g. (lat. *ferre*, porter). Qui porte les ongles. = Unguis. s. m. T. Anat. V. Crâne. ‖ T. Méd. V. Œil.

* **UNI —.** Particule qui vient du latin *unus*, un, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que *Unicorne, Unicuspidé, Unifolié, Unilabié, Unilobé, Uniloculaire, Unipétale, etc.*, Qui n'a qu'une corne, qu'une pointe, qu'une fleur, qu'une feuille, qu'une lèvre, qu'une loge, etc.

UNI, IE. adj. (R. *unir*). Qui ne présente aucune inégalité. *Une surface unie. Un lac uni.* — *Toile unie*, Toile où il n'y a pas de nœuds, d'aspérités, et qui est également serrée partout. *Fil uni*, Fil qui est filé bien également. ‖ Qui n'a aucun ornement. *Etoffe unie, toute unie. Il porte du linge uni. Il avait un habit uni, tout uni.* ‖ Fig., *Un style uni, un chant uni*, Simple et sans ornements. — *Une vie, une conduite unie*, Une vie, une conduite égale, uniforme. — *Un homme tout uni*, Un homme simple, sans façon, ou qui a un extérieur modeste. ‖ T. Manége. *Galop uni*, Celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant. On dit aussi, *Ce cheval est uni*, Il galope régulièrement. = Uni, s'emploie quelquefois adverb., pour dire Uniment, également. *Cela est filé bien uni.*

UNIÈME. adj. 2 g. Nombre ordinal de un; ne s'emploie qu'avec les nombres Vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent et mille. *Le vingt et u. du mois.* = Unièmement. adv. Il s'emploie, comme *unième*, avec les mots Vingt, trente, etc. *Vingt et unième.*

* **UNIFICATION.** s. f. (lat. *unus*, un ; *fieri*, devenir). Action de s'unir avec un autre être, de façon à ne plus faire qu'un avec lui. *Suivant les néo-platoniciens, la fin de l'âme était l'u. avec Dieu.*

UNIFORME. adj. 2 g. (lat. *unus*, un ; *forma*, forme). Qui a la même forme, où l'on n'aperçoit aucune différence, aucune variété, qui ne subit aucun changement. *Une plaine uniforme. Une architecture u. Son style est trop u. Une vie, une conduite u. Une doctrine u.* — *Mouvement u.*, V. Mouvement. ‖ Se dit aussi De plusieurs choses qui présentent exactement le même aspect, la même disposition, qui se ressemblent entre elles. *Des bâtiments, des allées uniformes. Des habits uniformes.* — Fig., *Des sentiments uniformes.* = Uniforme. s. m. Habit fait suivant un modèle prescrit; se dit en parl. Du costume imposé aux différents corps de l'armée, aux employés de certaines administrations, aux élèves des lycées, etc. *Un bel u. Les différents uniformes de l'armée. L'u. du collége.* On dit aussi adject., *Un habit u.* ‖ Employé absol., *L'uniforme* signifie le plus souvent L'uniforme militaire. *Il porte bien l'u. Endosser l'u.* Figur., *Quitter l'u.*, Se retirer du service militaire. = Uniformément. adv. D'une manière uniforme. *Ils ont tous opiné u. Tous les Pères ont écrit u. sur ce sujet.* — *Mouvement u. accéléré, u. retardé*, Voy. Mouvement. = Uniformité. s. f. Ressemblance des parties d'une chose, ou de plusieurs choses entre elles. *L'u. d'un jardin. L'u. des rues de cette ville est fort ennuyeuse. L'u. d'une vie tranquille. U. de doctrine, de langage. L'u. des avis, des opinions. Cet homme n'a pas d'u. dans ses sentiments.*

* **UNILATÉRAL, ALE.** adj. (lat. *unus*, un; *latus, lateris*, côté). Qui est disposé d'un seul côté. *Epi u.* ‖ T. Jurispr. *Contrat u.*, Voy. Contrat.

UNION. s. f. (latin. *unio*). Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. *L'u. de l'âme avec le corps. L'u. des parties d'un même tout. L'u. bizarre de certains mots. L'u. de deux terres, de deux fiefs. L'u. de deux charges. L'u. de l'Ecosse et de l'Angleterre mit fin aux querelles perpétuelles qui divisaient les deux pays.* En Théol., *U. hypostatique*, L'union de la nature divine et de la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ. ‖ * Association, alliance. *L'u. des efforts pour un but commun. L'u. fait la force. L'u. de ces deux princes les rendit les arbitres de la paix et de la guerre.* ‖ Se dit aussi pour Confédération. *L'u. helvétique menaçait de se dissoudre.* — Absol., et dans ce sens, *Union* désigne la Confédération des États-Unis de l'Amérique du Nord. *Le président de l'Union. La puissance maritime de l'Union.* ‖ Employé absol., signifie parfois Mariage. *Une u. bien assortie. Le ciel a béni leur u.* — On dit aussi, dans un sens anal., *U. illégale, criminelle.* ‖ Fig., se dit souvent pour Liaison étroite, concorde, bonne intelligence. *L'u. conjugale. L'u. fraternelle. L'u. des cœurs, des âmes. Ils vivent ensemble dans l'u. la plus parfaite. Cet événement a rompu l'u. qui existait entre eux. Il n'y a point d'u. dans cette compagnie. Toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels.* — *Esprit d'u.*, Esprit de paix et de concorde. ‖ T. Chancellerie anc. *Lettres d'u.*, Lettres du roi qui unissaient une charge à une autre, une terre à une autre, etc. *Bulles d'u.*, Les bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre, ou à une communauté. ‖ T. Gramm. *Trait d'u.*, Voy. Trait. ‖ T. Peint. *U. de couleurs*, L'accord des couleurs qui conviennent bien ensemble, et qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau. ‖ T. Procéd. *Contrat d'u.*, Contrat par lequel des créanciers s'unissent pour agir de concert, et renoncent à faire des poursuites séparées contre le débiteur commun. — *Etat d'u.*, V. Faillite. ‖ Syn. Voy. Jonction.

* **UNIONISTE.** s. m. Partisan de l'union de différentes provinces en un seul État. *Les unionistes et les séparatistes.* ‖ On dit aussi adj., *Le parti unioniste.*

* **UNIPERSONNEL, ELLE.** adj. T. Gramm. V. Impersonnel.

* **UNIPOLAIRE.** adj. 2 g. T. Phys. Se dit Des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles d'une pile voltaïque, et en même temps avec le sol, ne conduisent qu'une sorte d'électricité, soit la positive, soit la négative.

UNIQUE. adj. 2 g. (lat. *unicus*). Seul. *Fils u. C'est son frère u. Son u. héritier. On ne trouve plus ce livre, j'en ai l'u. exemplaire qui reste. C'est son u. soin, son u. occupation.* — En T. Écrit. sainte, *L'u. nécessaire*, L'affaire du salut. ‖ * Qui est sans précédent, qui n'a pas son semblable. *C'est un fait u. dans l'histoire. Nous étions dans une position u.* — Famil., On dit, le plus souvent en mauvaise part, D'une chose à laquelle on ne s'attendait pas : *C'est u. Voilà qui est u.* ‖ Figur., et par exagér., Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés. *C'était l'u. capitaine, c'était l'u. orateur qu'il y eût en ce temps-là. Ce peintre est u. dans son genre. C'est un homme u. en vertu, en mérite. C'est une femme u.* — Ironiq., on dit D'un homme ridicule, d'un extravagant : *C'est un homme u. en son espèce. Vous êtes u., vraiment u.* = Uniquement. adv. Exclusivement à toute autre chose. *Il s'applique u. aux mathématiques. Il est u. occupé de cette affaire.* ‖ Au-dessus de tout, préférablement à tout. *Il l'aime uniquement.*

Syn. — *Seul.* — Ce qui est *unique* est sans pair; ce qui est *seul* est sans compagnon. Un enfant qui n'a ni frères ni sœurs, est *unique;* un homme abandonné de tout le monde, reste *seul.* Une chose est *unique* quand il n'y en a pas d'autre comme elle ; elle est *seule* lorsqu'il n'y en a pas d'autre avec elle. Lorsqu'au lieu d'être placés après le nom auquel ils se rapportent, *unique* et *seul* le précèdent, *unique* prend un sens absolu, et *seul* un sens relatif. Ainsi, mon *unique* bien, mon *unique* ami, est le bien ou l'ami pour moi essentiel, véritable, tandis que mon *seul* bien, mon *seul* ami, est le seul qui me reste, que le sort m'ait conservé. Enfin, *unique* renchérit sur *seul* et veut dire absolument *seul.*

UNIR. v. a. (lat. *unire*). Joindre deux ou plusieurs choses ensemble. *U. deux tuyaux par leurs extrémités. U. deux pièces de métal par une soudure. U. un mot à un autre, avec un autre. U. deux terres ensemble. Ils ont uni leurs forces, leurs armées. On avait uni ces deux charges, ces deux fiefs, ces deux bénéfices. Cela a été uni au domaine.* ‖ * Mettre en communication. *Le canal du Languedoc unit l'Océan à la Méditerranée. Toutes les principales villes de la province sont unies entre elles par un chemin de fer.* ‖ Fig., en parlant Des personnes qui ont des liens entre elles. *C'est un intérêt commun, c'est l'amitié qui les unit. U. deux familles, deux maisons par un mariage. U. les époux. Il ne dépend pas de lui de rompre le saint nœud qui nous unit.* = s'Unir. v. pr. Se joindre, s'allier. *Ils se sont unis pour repousser l'ennemi commun, contre l'ennemi commun. S'u. par le mariage. S'u. d'intérêts. Unissez-vous à lui.* = Uni, ie. part. *Ce sont des gens bien unis. C'est un ménage bien uni.* ‖ *Provinces-Unies*, Les provinces qui composaient la république de Hollande. — *Etats-Unis*, Les États qui forment la confédération de l'Amérique du Nord.

UNIR. v. a. Aplanir, rendre égal, ôter les aspérités, les inégalités. *Il faut u. cette pierre, cette planche, cette allée, ce chemin, etc.* = Uni, ie. part. — V. Uni, ie. adj.

* **UNISEXUÉE** ou **UNISEXUELLE.** adj. f. [On pron. fortement l'S, comme dans *Sexe.*] T. Bot. V. Fleur.

* **UNISSANT, ANTE.** adj. Qui unit. *Bandage u. Substance unissante.*

UNISSON. s. m. (lat. *unus*, un ; *sonus*, son). T. Mus. Accord soit de plusieurs voix, soit de plusieurs instruments qui ne font entendre qu'un même ton. *L'u. est la plus simple de toutes les consonnances. Chanter à l'u. Monter deux instruments à l'u.* V. Intervalle. ‖ Fig., au sens moral, *Il se met à l'u. de tout le monde. Leurs esprits sont à l'unisson.*

UNITAIRE. s. et adj. 2 g. Nom d'une secte qui, en admettant la révélation, ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu. ‖ * T. Physiol. *Monstres unitaires*, Voy. Tératologie.

UNITÉ. s. f. (lat. *unitas*, de *unus*, un).

Enc. — Le mot *Unité* désigne proprement la qualité de ce qui est un, c.-à-d. de toute chose qui peut être considérée individuellement, soit qu'on tienne compte, soit qu'on fasse abstraction des parties dont elle peut être composée : en conséquence, il se dit par opposition à *Pluralité*. — La Philosophie la plus élémentaire démontre que la première unité dont l'idée se trouve en nous, est celle du *moi*. Sans cette conception primordiale et nécessaire de l'unité de notre âme, il nous serait impossible d'en concevoir aucune autre. C'est l'unité du moi qui est le type de toutes les autres, et notre esprit ne fait que transporter ce type hors de lui-même. Mais tandis que l'unité de notre moi apparaît comme absolument simple, car nous ne confondons jamais avec lui les idées ou les sentiments dont notre âme est le mobile théâtre, l'unité, conçue dans les choses extérieures, nous apparaît comme composée. Toutefois il y a là une remarque essentielle à faire, c'est que l'unité dans les choses composées ne doit pas être considérée comme un simple résultat ; elle suppose, au contraire, une cause, une force qui en est le principe. Dans tous les corps qui s'offrent à nous comme représentant un être individuel et particulier, c'est d'une pure force que dépend l'agrégation, la réunion et le maintien des parties multiples qui le constituent. L'unité que nous sentons subsister dans notre être corporel, et celle que nous concevons dans tous les êtres vivants, soit animaux, soit végétaux, est le résultat de l'action d'une force unique qui forme et développe leurs organes divers, qui préside à leurs fonctions, qui maintient et conserve leur harmonie. Quant aux corps dont les parties sont similaires et homogènes entre elles, comme celles d'un caillou ou d'un morceau de fer, l'idée de leur unité repose sur la permanence du rapport de situation qui existe entre leurs molécules, et que nous attribuons également à une force particulière, la cohésion ou l'affinité. Ce n'est pas tout. L'idée d'unité s'éveille encore dans notre espèce, lorsque nous considérons les rapports qui subsistent entre des êtres individuels, distincts et souvent même fort différents les uns des autres. C'est ainsi que nous nous élevons à l'idée d'unité d'esprit, d'unité de genre, et que, dans les sciences naturelles, nous concevons des unités de divers ordres que nous appelons tribus, familles, ordres, classes, etc. Ici, le mot unité s'applique à un type qui n'a d'existence que dans notre pensée et que notre esprit crée lui-même en considérant les ressemblances et les différences que nous observons dans les choses. Enfin, au-dessus de toutes les unités, au-dessus même de l'unité du moi, nous concevons une *unité suprême*, celle de Dieu. Mais cette unité, au lieu de la concevoir dans le fini, nous la concevons dans l'infini. Au regard de Dieu, l'idée d'unité est une idée inséparable de celle d'infini, car deux infinis sont contradictoires. Elle est même inséparable de l'idée de chacun des attributs métaphysiques de la Divinité, la simplicité, l'éternité, l'immensité et l'immutabilité, car ces attributs ne sont autre chose que l'unité considérée sous ses divers aspects nécessaires. Toutefois, nonobstant l'affirmation contraire du panthéisme, l'unité dans l'infini n'exclut pas la personnalité, attendu que l'unité vivante n'existe qu'à la condition d'avoir conscience d'elle-même, de se comprendre et d'être libre. —En parlant des choses morales, le mot *unité* se prend souvent dans le sens d'uniformité, de conformité et d'identité. C'est dans ce sens que nous disons : l'*unité de doctrine*, l'*unité de sentiment*, l'*unité de législation*, l'*unité de la foi*, etc. L'expression d'*unité de l'Eglise* désigne l'identité et la perpétuité invariable de la croyance, ainsi que la réunion en un seul et même corps de tous les hommes qui professent la même foi. Le terme d'*unité* appliqué à un pays, à un Etat, a un sens à peu près semblable, il signifie l'union complète de tous les habitants du même pays, sous le rapport social, c.-à-d. au point de vue du gouvernement, des lois, des idées, des sentiments et des mœurs. — En termes de Littérature et de Beaux-Arts, *unité* se dit de la coordination des diverses parties de la composition, et de la subordination des parties secondaires ou accessoires à une action ou à un sujet principal. Nous avons ailleurs, notamment en parlant du poëme dramatique, exposé les règles posées par l'esthétique à ce sujet.—Enfin, dans les Mathématiques, l'*unité* est le principe de tout nombre, et l'on peut la définir la quantité quelconque qui constitue le terme premier de la série numérique, ou la quantité à laquelle on rapporte les autres quantités. En arithmétique, l'unité est essentiellement abstraite, et sa répétition engendre la série infinie des nombres. Aussi, bien qu'elle ne soit pas proprement un nombre, on la considère comme telle, et l'on dit le nombre *un*, comme on dit le nombre *deux*, *dix*, *cent*, *mille*, etc. Lorsqu'il s'agit de quantités concrètes, la quantité qui est prise comme une unité doit être de même nature que les quantités qu'on lui compare. On lui donne alors le nom d'*unité de mesure*. C'est ainsi qu'en France, le mètre est l'unité de mesure pour les longueurs, ou, pour abréger, l'*unité de longueur ;* le gramme, l'*unité de poids ;* le litre, l'*unité de capacité*, etc. — V. NOMBRE et NUMÉRATION.

UNITIF, IVE. adj. (R. *unir*). T. Mysticité. *Vie unitive*, État de l'âme dans l'exercice du pur amour.

UNIVALVE. adj. 2 g. T. Zool. Se dit des Mollusques testacés dont la coquille n'est composée que d'une seule pièce. *Coquillage u.* ‖ Subst., *Les univalves et les bivalves.* V. CONCHYLIOLOGIE.

UNIVERS. s. m. (lat. *universus*, entier). Le monde entier ; l'ensemble de toutes les choses créées. *Dieu a créé, conserve et gouverne l'u. Suivant les panthéistes, l'u. est infini. Si chaque étoile est le centre d'un monde, combien de milliers de mondes renferme l'u. !* ‖ Dans un sens particulier, et par exagér., se dit fréquemment pour désigner La terre, ou même Une partie de la terre. *Au bout de l'u. Il n'y a rien de pareil dans l'u. Son nom vole par tout l'u.* ‖ Se dit aussi Des habitants de la terre. *Les apôtres ont annoncé l'Évangile à tout l'u. Tout l'u. tremblait devant Alexandre.* = UNIVERSALITÉ. s. f. L'ensemble, la totalité absolue des choses dont on parle. *L'u. des êtres. L'u. des sciences, des arts.* ‖ T. Jurispr. Totalité. *L'u. des biens.* ‖ T. Logiq. La qualité d'une proposition universelle. *L'u. de cette proposition.*

UNIVERSAUX. s. m. pl. T. Phil. scolast.

Enc. — La querelle soulevée au sujet de la question des idées générales ou des *Universaux*, est célèbre dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, car, pendant une durée de près de trois siècles, elle ne cessa d'agiter les écoles. Les scolastiques distinguaient cinq sortes d'universaux, savoir : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. Par *genre*, ils entendaient une idée générale qui contenait plusieurs autres idées générales, mais d'une moindre généralité : ainsi, par exemple, l'idée d'un arbre constitue un genre par rapport à l'idée du chêne, du poirier, du platane, du peuplier, etc. Chacune des idées générales comprises dans le genre est relativement à lui une *Espèce*. L'idée du chêne que nous venons de nommer est une espèce par rapport au genre arbre ; mais il est aussi une idée générale, car il comprend sous lui des idées plus particulières, comme celles de chêne commun, de chêne-liége, de chêne à grappes, etc. Dans chaque espèce, il y a évidemment quelque chose de particulier, sans quoi l'espèce ne saurait être conçue : c'est ce qui distingue les espèces entre elles, et ce qu'on nomme la *Différence*. Le *Propre* est un attribut analogue à celui qui constitue la différence ; mais il n'est point caractéristique de l'espèce, de manière qu'on peut concevoir l'espèce sans cet attribut : toutefois cela ne saurait se faire sans que l'espèce souffre quelque changement. Nous citerons comme exemple l'absence de cornes qui distingue une certaine race de l'espèce appelée bœuf commun. Enfin, on appelle *Accident*, ce qui peut se trouver dans l'espèce, ou ne pas s'y trouver, sans que l'idée d'espèce en reçoive aucune modification. Ainsi, par ex., être en bonne santé ou être malade, être prudent ou manquer de prudence, être habillé ou être nu, être couché ou être debout, sont des choses accidentelles par rapport à l'homme. — Maintenant il s'agit de savoir si les idées générales, ainsi classées par les scolastiques, sont de pures conceptions de notre esprit sans réalité objective, ou si ces idées générales représentent des essences ayant une existence réelle ?

Les deux solutions opposées ont été affirmées dans l'antiquité, la première par l'école d'Aristote et celle du Portique, la seconde par l'école de Platon et par l'école Alexandrine. Celle-ci régna généralement dans les écoles du moyen âge, jusque vers la fin du XIe siècle (vers 1080), où Roscelin, chanoine de Compiègne, vint soutenir la thèse opposée, et affirmer hardiment que les idées générales ne sont que des abstractions formées après la perception des objets (*universalia post rem*), et n'ont d'existence que par les mots ou les *noms* au moyen desquels nous les désignons : de là le mot de *Nominalisme* employé pour désigner sa doctrine, et celui de *Nominalistes* ou *Nominaux* appliqué à ses partisans. Par opposition, on appela *Réalisme* la doctrine contraire qui admettait l'existence réelle des universaux, c'est-à-dire l'existence en dehors de notre esprit, de types constitutifs des genres et des espèces. De même, les partisans du réalisme furent désignés sous le nom de *Réalistes*. Lorsque Roscelin souleva la querelle, il rencontra surtout pour adversaires Guillaume de Champeaux, et le célèbre saint Anselme, plus tard archevêque de Cantorbéry. Un autre homme, non moins illustre dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, Abailard, attaqua à la fois le réalisme et le nominalisme. Pour lui, les idées générales ne sont, ni des types, ni de simples mots, mais des conceptions de notre esprit, et par là possèdent non une existence objective, mais simplement une existence subjective. La théorie d'Abailard a reçu le nom de *Conceptualisme*. Mais il est évident que le conceptualisme n'est au fond que le nominalisme ; c'est un nominalisme plus intelligent, c.-à-d. formulé d'une manière plus exacte, et les nominalistes postérieurs furent tous des conceptualistes. Si la discussion à laquelle donna lieu la question des universaux, qui n'est, en d'autres termes, que celle des idées générales, passionna dès l'abord toutes les écoles, ce ne fut pas tant à cause de son importance qu'à raison de certaines circonstances particulières. En effet, Roscelin avait eu la malheureuse idée d'appliquer la théorie nominaliste à l'explication du dogme de la Trinité. Il prétendit que les trois personnes de la Trinité n'étaient que trois aspects sous lesquels l'idée de Dieu se présente à notre esprit, et par conséquent qu'elles n'étaient qu'une abstraction, n'ayant pas d'existence réelle hors de notre esprit. C'était renouveler l'hérésie de Sabellius ; il fut donc anathématisé par le concile de Soissons (1092), et tout aussitôt le nominalisme devint suspect à ce point, qu'orthodoxie et nominalisme parurent longtemps incompatibles. Le réalisme régna à peu près sans conteste pendant un siècle, jusqu'à l'époque où Amaury de Chartres (vers l'an 1200) vint à son tour prouver que le réalisme appliqué à la théologie pouvait devenir, lui aussi une source d'erreurs graves. En effet, Guillaume de Champeaux avait dit que l'essence, en se particularisant, constituait les diverses individualités. Or, Amaury, en tirant de ce principe toutes les conséquences qu'il renfermait, arriva ainsi au panthéisme le plus absolu, au panthéisme de Jordano Bruno et de Spinosa, lequel absorbe toutes choses dans l'être infini. Pendant le XIIIe siècle et jusque dans les premières années du XIVe, les doctrines réalistes dominèrent encore ; néanmoins le réalisme, chez un certain nombre de philosophes, fut assez mitigé pour se rapprocher beaucoup du nominalisme : tel fut le réalisme idéologique de saint Thomas d'Aquin. Enfin, Guill. d'Occam vint relever la bannière de ce dernier. Selon lui, les idées générales ne sont à l'état d'être, ni dans les choses, ni en Dieu ; elles ne sont que dans l'esprit à l'état d'idées, et dans le langage comme noms. « Guill. d'Occam, dit le savant historien de la philosophie scolastique, Barthél. Hauréau, ajoute que si l'on a mis en avant l'hypothèse des essences universelles, afin de donner à la science un retranchement contre les assauts du scepticisme, on a dépensé beaucoup d'efforts pour produire un résultat bien misérable. En effet, s'il est clairement établi que rien ne subsiste au titre d'universel, voilà la brèche ouverte, et le scepticisme entre dans la place. Mais la science n'est pas du tout intéressée à ce que les termes d'une proposition soient des choses hors de l'entendement : si ces termes sont des concepts vrais et nécessaires, qui, dans leur unité, représentent fidèlement ce qui a été recueilli de plusieurs, le principe de la certitude est sauvé. Quoi de plus légitime, en effet, qu'un concept nécessaire ? et la science peut-elle avoir un fondement plus solide que celui-là ? » Guill. d'Occam fut suivi dans cette voie par la plupart des philosophes qui vinrent après lui, tels que Jean Buridan, Marsile d'Inghen, Pierre d'Ailly, et autres, dont l'orthodoxie n'a jamais été révoquée en doute. Au reste, l'Eglise, dans sa sagesse et sa prudence, n'est jamais intervenue dans les débats purement philosophiques que lorsque, par une présomption condamnable, les philosophes ont tenté d'appliquer leurs systèmes plus ou moins spécieux à l'interprétation de certains dogmes, lesquels, ainsi que l'exprime leur autre nom « mystères », sont au-dessus de la portée de l'esprit humain. Et en fait, les deux théories opposées, réaliste et nominaliste, transportées dans la sphère théologique, donnent naissance à des hérésies d'une égale gravité.

La querelle des nominaux et des réalistes se termina en définitive par le triomphe des premiers ; mais ce triomphe ne fut pas de longue durée, car l'ère de la renaissance s'ouvrait, et la philosophie allait se précipiter dans de nouvelles voies, où elle devait découvrir de grandes vérités, comme aussi tomber dans les erreurs les plus monstrueuses. Dans tous les cas, la dispute relative aux universaux non-seulement tomba dans l'oubli, mais encore fut traitée par ceux qui daignèrent encore la mentionner avec un dédain qu'elle ne méritait pas. Ajoutons que la querelle des universaux fut le résultat d'un travail purement logique qui n'avait pas été précédé d'une étude psychologique suffisante. En effet, les nominalistes comme les réalistes étaient également dans le faux et dans le vrai. D'une part, il y a dans notre entendement des idées générales qui ont leur origine dans l'expérience et qui sont exclusivement le produit de l'abstraction et de la généralisation. D'autre part, il y a chez l'homme des idées absolues et nécessaires, qui deviennent présentes à l'esprit à l'occasion de l'expérience, mais qui ne tirent point leur origine des phénomènes. La première catégorie d'idées donne raison aux nominalistes ; la seconde, qui comprend ce que l'on appelle aujourd'hui les concepts de la raison, donne raison aux réalistes.—V. IDÉE, RAISON, GENRE, etc.

UNIVERSEL, ELLE. adj. (lat. *universalis*). Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. *Un bien u. Un mal u. Déluge u. Une désolation universelle. Remède u. Jouir de l'estime universelle. Le suffrage u.* ‖ Qui embrasse, qui renferme tout, ou qui s'applique à tout. *Science universelle. Méthode universelle. Esprit u. Proposition universelle*, V. PROPOSITION. — Par exagérat., on dit De quelqu'un qui a une grande étendue de connaissances, *C'est un homme u.* ‖ T. Philos. scolastique. Se dit subst. De ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. *L'u.* à parte rei, *et l'u.* à parte mentis. En ce sens, *Universel* fait *Universaux* au pluriel. ‖ Syn. V. GÉNÉRAL. = UNIVERSELLEMENT. adv. Généralement. *Cela est u. reçu, u. approuvé, u. condamné.*

UNIVERSITAIRE. adj. 2 g. Qui appartient à l'université. *Le corps u. Le régime universitaire.*

UNIVERSITÉ. s. f. (lat. *universitas*).

Enc. — On donne le nom d'*Université* à des écoles de l'ordre le plus élevé, dont l'enseignement embrasse les diverses branches de l'instruction supérieure, et s'adresse particulièrement à la jeunesse adulte. Il existe des établissements de ce genre dans tous les pays civilisés.

I. Parmi les universités qui ont été créées en Europe, la plus célèbre et la première en date est l'ancienne Université de Paris, qui a servi de modèle à la plupart de celles qui se sont fondées plus tard. Dès le milieu du XIe siècle, Paris, grâce à ses nombreuses écoles, dont les principales étaient celles de Notre-Dame, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, et à la réputation des maîtres qui y enseignaient, tels que Roscelin, Guill. de Champeaux, Abailard, Hug. de Saint-Victor, P. Lombard, etc., Paris, disons-nous, était devenu le rendez-vous de la jeunesse studieuse qui y affluait de toutes les parties de l'Europe. En 1200, Philippe-Auguste conçut l'idée de constituer ces écoles en corporation, et, en 1215, l'Anglais Robert de Courzon fut chargé d'en rédiger les statuts. Cette corporation reçut le nom d'*Université*, soit parce qu'elle embrassait l'universalité des arts et des sciences (*universitas artium et scientiarum*), soit parce qu'elle comprenait l'universalité des maîtres et des étudiants (*universitas magistrorum et auditorum*). Pour maintenir l'ordre parmi cet immense concours d'écoliers venus de tous les pays voisins, on imagina de les classer par *nations*. Cette classification comprit d'abord les quatre nations : de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Mais sous Charles VI, lorsque l'expulsion des Anglais hors du territoire fut devenue la pensée nationale, la nation d'Angleterre fut remplacée par celle d'Allemagne. Les grandes divisions de l'enseignement reçurent le nom de *Facultés*. Dans le principe, celles-ci furent au nombre de deux seulement : la *Fac. de théologie* et la *Fac. des arts*, qui embrassaient les lettres et les sciences. Plus tard, à ces deux facultés on ajouta la *Fac. de droit* et la *Fac. de médecine*. L'Un. conférait à ses écoliers les grades de bachelier, de licencié et de docteur. L'administration des affaires de chaque faculté était confiée à un des professeurs, qui prenait le titre de *Doyen*. A la tête de la corporation entière était un *Recteur*, qui était élu par les députés des quatre nations. La durée de ses fonctions, d'abord limitée à 6 semaines, puis à 3 mois, fut plus tard étendue jusqu'à 2 ans. L'Un. jouissait de nombreux priviléges. Outre le privilége exclusif d'enseigner, elle avait le droit de députer aux conciles, d'envoyer des représentants aux Etats généraux, et de ne contribuer à aucune charge de l'Etat. Les écoliers n'étaient pas soumis aux juges ordinaires : une bulle de Célestin IV les avait soustraits à la juridiction civile pour les mettre dans le ressort de la justice ecclésiastique. Enfin, un fonctionnaire particulier, le *Syndic*, était chargé de veiller au maintien de ces priviléges. Plusieurs souverains cependant tentèrent de toucher aux immunités de l'Un. ; mais ils éprouvèrent de sa part une violente résistance. Dans ses luttes avec le pouvoir, l'arme principale de l'Un. consistait dans la suspension de ses cours. Pendant une de ces suspensions, qui dura de 1229 à 1231, les Dominicains et les Franciscains ayant ouvert des écoles rivales, l'Un., aussitôt qu'elle reprit son enseignement, réclama leur fermeture ; mais condamnée par le pape et abandonnée par le roi, elle se vit obligée de partager avec ces corporations religieuses le droit d'enseignement. Au XIVe siècle, ainsi qu'au XVe, l'Un. prit une grande part aux affaires publiques, soit politiques, soit religieuses. Elle appuya Philippe le Bel, dans ses longs démêlés avec le saint-siége. En 1317, consultée par Philippe le Long sur l'interprétation de la loi salique, elle opina pour que la couronne lui fût maintenue au préjudice de la fille de Louis le Hutin. Sous Charles V, en récompense des services qu'elle avait rendus au pouvoir royal, l'Un. reçut de ce prince le titre de *Fille aînée des rois*, et dès lors elle prit rang immédiatement après les princes du sang. Pendant le grand schisme d'Occident, elle joua un rôle important dans les querelles soulevées par les divers prétendants à la tiare. Gerson, l'illustre chancelier de l'Un., fut l'âme du concile de Constance, qui déposa le pape Jean XXIII, et élut le pape Martin V. La Sorbonne, le principal de ses établissements théologiques, fut pendant longtemps l'un des oracles de l'Eglise. En 1557, les Jésuites demandèrent à être agrégés à l'Un. Celle-ci s'y refusa et ils furent déboutés de leur demande par le parlement ; mais ils demeurèrent maîtres d'ouvrir des établissements d'éducation en concurrence avec les colléges universitaires. Les derniers vestiges de l'importance politique de l'Un. disparurent devant l'autorité absolue de Richelieu, puis de Louis XIV. A partir de cette époque, l'histoire de l'Un. de Paris n'est plus que celle des hommes qui, comme Rollin et Crevier, ont illustré son enseignement. La Sorbonne toutefois continua de jouer un rôle assez important dans les disputes religieuses et philosophiques qui signalèrent le XVIIe et le XVIIIe siècle. Enfin, la révolution emporta l'Un. comme toutes les autres institutions du passé. Un décret de la Convention, en date du 20 mars 1794, la supprima, ainsi que les universités provinciales qui existaient alors. Quelques-unes de ces dernières avaient aussi joui d'une grande célébrité ; mais il nous suffira de mentionner ici la date de leur fondation. — Aix, 1409 ; Angers, 1364 ; Besançon, 1676 ; Bordeaux, 1473; Bourges, 1465; Caen, 1436; Cahors, 1322 (réunie en 1751 à celle de Toulouse); Dijon, 1722; Dôle, 1422 (transférée à Besançon en 1676); Douai, 1572; Grenoble, 1339 (transférée en 1454 à Valence); Montpellier, 1289; Nancy, 1769; Nantes, 1460; Orange, 1365; Orléans, 1305; Pau, 1722; Poitiers, 1431 ; Pont-à-Mousson, 1572; Reims, 1548; Toulouse, 1223; Valence, 1454.

II. Pendant la période révolutionnaire, l'instruction publique était tombée dans un état déplorable de désordre et d'impuissance, lorsque Napoléon résolut de la relever et de la mettre en harmonie avec la société nouvelle issue de la révolution. A cet effet, par la loi du 10 mai 1806, il créa, sous le nom d'*Université impériale de France*, une grande corporation laïque, dont tous les membres étaient nommés par le gouvernement, et qui fut exclusivement chargée de l'enseignement à tous ses degrés dans toute l'étendue de l'empire ; il admit seulement quelques corporations religieuses à concourir, avec les instituteurs au choix du gouvernement, à la distribution de l'enseignement primaire. Le chef de la nouvelle Un. reçut le titre de *Grand Maître*. Son pouvoir s'étendait sur le corps tout entier, mais il était assisté dans ses travaux par un *Conseil de l'Université*, composé d'hommes éminents pris parmi les membres de l'Un. même. Tout le territoire de l'empire fut divisé en un certain nombre de circonscriptions, appelées *Académies*, dont chacune avait à sa tête un *Recteur*, lequel, avec l'assistance d'un *Conseil académique*, était chargé de la direction et de la surveillance de l'enseignement dans les établissements d'instruction de tous degrés compris dans sa circonscription. Enfin, des *Inspecteurs généraux* et des *Inspecteurs particuliers* avaient mission de vérifier chaque année l'état des études et de la discipline, de s'assurer de l'aptitude des maîtres et des progrès des élèves, de surveiller l'administration et la comptabilité. L'enseignement public était divisé en 3 branches, savoir : l'enseignement supérieur, qui était donné par les *Facultés ;* l'enseignement secondaire, qui était donné par les *Lycées* et les *Colléges ;* et l'enseignement primaire, qui était distribué par les *Ecoles primaires*. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, ne pouvait être formé hors de l'Un. même et sans l'autorisation de son chef; nul ne pouvait ouvrir d'école, ni enseigner publiquement sans être membre de l'Un. et gradué dans l'une de ses Facultés. Les grands séminaires étaient seuls exempts de cette règle. La grande institution de l'Un. de France a répondu aux espérances de son fondateur et obtenu la consécration du temps. Malgré les vicissitudes qu'elle a éprouvées depuis la chute du premier empire jusqu'à nos jours, malgré les modifications assez nombreuses qui ont été introduites dans son organisation, elle subsiste encore dans son ensemble, et son plan général est resté le même. Seulement la loi du 15 mars 1850, en consacrant le principe de la liberté de l'enseignement, lui a retiré un privilége dont elle n'avait pas besoin. S'il n'y a plus aujourd'hui de grand maître de l'Un., il y a un Ministre de l'Instruction publique qui a hérité de toutes ses attributions, en ce qu'elles ont de compatible avec cette liberté. L'ancien Conseil de l'Un. a également disparu ; mais ses fonctions sont en partie remplies par un *Conseil supérieur de l'instruction publique*, où les personnages les plus éminents de l'Etat siégent à côté des membres de l'Un. les plus expérimentés en matière d'instruction publique. Depuis la création de l'Un. de France jusqu'à la révolution de février, le nombre des *Académies* fut égal à celui des Cours d'appel, et les circonscriptions étaient identiques (toutefois la Corse dépendait de l'académie d'Aix). En 1848, un décret de l'Assemblée constituante réduisit ce nombre à 20, puis la loi du 15 mars 1850 le porta à 86, en établissant une académie par département. Actuellement le territoire français est partagé en 17 academies, non compris l'académie d'Alger. La liste qui suit indique le siége de ces académies et les départements qui forment leur circonscription respective. 1° *Paris :* Seine, Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise ; 2° *Aix :* Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Alpes-Marit., Corse, Var, Vaucluse ; 3° *Besançon* : Doubs, Jura, Hte-Saône ; 4° *Bordeaux :* Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées ; 5° *Caen :* Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inf. ; 6° *Clermont :* Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Corrèze, Creuze, Hte-Loire ; 7° *Dijon :* Côte-d'Or, Aube, Hte-Marne, Nièvre, Yonne ; 8° *Douai :* Nord, Aisne, Ardennes, Pas-de-Calais, Somme ; 9° *Grenoble :* Isère, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme ; 10° *Lyon :* Rhône, Ain, Loire, Saône-et-Loire ; 11° *Montpellier :* Hérault, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales ; 12° *Nancy :* Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges ; 13° *Poitiers :* Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Haute-Vienne ; 14° *Rennes :* Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inf., Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan ; 15° *Strasbourg :* Bas-Rhin, Haut-Rhin ; 16° *Toulouse :* Haute-Garonne, Ariége, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne ; 17. *Chambéry :* Savoie, Haute-Savoie. Chaque département a un *Inspecteur d'académie*. Enfin, au chef-lieu de l'académie siége un *Conseil académique*, présidé par le recteur, et composé des inspecteurs, des doyens des facultés et de sept membres désignés par le Ministre de l'instruction publique. — Chaque académie, sauf celle de Chambéry, possède au moins deux *facultés*. A l'origine, le mot *Faculté* désignait simplement l'autorisation d'enseigner, la faculté d'ouvrir des cours publics, que l'ancienne Un. conférait aux maitres ou docteurs ès arts libéraux issus de son sein. Aujourd'hui *Faculté* se dit des corps de professeurs qui sont chargés des diverses branches du haut enseignement et qui ont seuls le pouvoir de conférer les grades universitaires du baccalauréat, de la licence et du doctorat. Il existe chez nous cinq sortes de facultés, savoir : pour les *lettres*, pour les *sciences*, pour le *droit*, pour la *médecine* et pour la *théologie*. Dans chaque faculté, l'un des professeurs porte le titre de *Doyen*. Ce doyen est nommé par le ministre, et il est chargé, sous l'autorité du recteur de l'Académie, de diriger l'administration et la police de la faculté et d'assurer l'exécution des règlements. Les deux facultés que possède actuellement chaque académie sont une faculté des lettres et une faculté des sciences. Telle autre possède en outre, soit une faculté de droit, soit une faculté de médecine, soit une faculté de théologie ; mais Paris et Strasbourg sont les seules qui réunissent les cinq ordres de facultés. Les deux *Facultés des lettres* et *des sciences* représentent aujourd'hui ce qu'on appelait dans l'ancienne Un. la *Faculté des arts*, parce qu'elle enseignait les sept *arts libéraux*, savoir : la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique. L'enseignement actuel des *Facultés des lettres* comprend l'étude littéraire et critique des langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire. La Faculté de Paris, qui est la plus largement organisée, ne compte pas moins de 12 chaires ayant pour titres : Philosophie, Histoire de la philosophie ancienne, Hist. de la philos. moderne, Littérature grecque, Éloquence latine, Poésie latine, Eloquence française, Poésie française, Littérature étrangère, Grammaire comparée, Histoire ancienne, Hist. moderne, Géographie. Les facultés des lettres, au nombre de 16, sont établies dans les villes chefs-lieux d'académie. Il en est de même des *Facultés des sciences*, sauf deux exceptions : la faculté des sciences de l'académie de Douai est établie à Lille, et celle de l'académie d'Aix est établie à Marseille. La Faculté des sciences de Paris possède 18 chaires ; son enseignement embrasse : l'Astronomie physique, l'Astronomie mathématique, l'Algèbre supérieure, la Géométrie supérieure, le Calcul différentiel et intégral, la Mécanique rationnelle, la Mécanique physique et expérimentale, le Calcul des probabilités, la Physique, la Chimie, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique, l'Anatomie et la Physiologie végétales, la Physiologie générale, la Zoologie, l'Anatomie et la Physiologie comparées. Dans les facultés des départements, le nombre des chaires varie de 4 à 6. Les mathématiques pures et appliquées, la physique et la chimie forment la base de l'enseignement que complètent un ou plusieurs cours d'histoire naturelle, et, à Toulouse, un cours d'astronomie.

Les *professeurs* des facultés, des lycées et des colléges, ainsi que les fonctionnaires chargés de quelque service administratif ou de surveillance dans l'Un., sont à la nomination du ministre. Le corps enseignant se recrute principalement parmi les élèves de l'*Ecole normale* et parmi les *Agrégés*. Les aspirants au titre d'*agrégé* pour l'enseignement dans les lycées ne l'obtiennent qu'après avoir prouvé dans un concours public, non-seulement qu'ils possèdent les connaissances nécessaires, mais encore qu'ils sont aptes à l'enseignement. Cependant ce titre ne donne pas par lui-même une fonction. Les aspirants à l'agrégation pour l'enseignement des lycées doivent être agés de 25 ans, avoir fait la classe pendant 5 ans dans un établissement public ou privé d'instruction secondaire, et être pourvus du diplôme de licencié ès lettres ou de licencié ès sciences. Les élèves de l'Ecole normale, après un an de professorat dans un lycée, peuvent être déclarés admissibles à se présenter aux examens de l'agrégation, sans condition d'âge. Bien plus, ceux qui ont suivi avec distinction le cours triennal de l'Ecole peuvent être admis à se présenter immédiatement. Le diplôme de docteur ès lettres ou de docteur ès sciences compte pour deux années de classe. Les examens et les titres de nomination sont gratuits. Avant le décret du 10 avril 1852, l'instruction secondaire comptait sept ordres d'agrégés, ceux de philosophie, de mathématiques, de physique, des classes supérieures des lettres, d'histoire, de grammaire, de langues vivantes. Ce décret n'admit plus que deux sortes d'agrégations, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences. Mais un décret du 29 juin 1863, rendu sur la proposition du Ministre de l'instruction publique, a rétabli l'agrégation pour les sciences philosophiques. Les facultés des lettres, des sciences, de médecine, de droit, et les écoles supérieures de pharmacie, ont également des agrégés qui sont divisés en deux classes : les agrégés en activité pour un temps déterminé et qui ont droit à un traitement ; et les agrégés libres dont les fonctions sont expirées. Avant le décret de 1852, que nous venons de mentionner, les professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire, titulaires de leur emploi, pouvaient être suspendus, mais non privés de leur titre et de leur traitement. Ce décret attribua au Ministre de l'instruction publique le pouvoir de révocation pure et simple à leur égard. Mais un nouveau décret, en date du 11 juill. 1863, sans restituer à ces professeurs leurs anciens droits, a rendu leur position moins précaire. En vertu de ce décret, il a été institué auprès du ministre un conseil composé de 5 membres désignés par le Conseil impérial de l'instruction publique et choisis dans son sein, qui est appelé à donner son avis motivé toutes les fois qu'il peut y avoir lieu à la révocation d'un professeur titulaire. En outre, l'inculpé est admis à présenter sa défense de vive voix ou par écrit.

III. Parmi les universités étrangères, les universités *allemandes* sont celles dont l'organisation, l'esprit, le régime et les mœurs, ont pris le développement le plus original. Une un. allemande se compose au moins de quatre facultés, la théologie, le droit, la médecine et les sciences philosophiques : cette dernière dénomination comprend toutes les matières qui forment ensemble le programme de nos facultés des lettres et des sciences. Quelques-unes possèdent une faculté des sciences *camérales*, c'est-à-dire administratives et politiques. Dans chaque faculté, il y a trois classes de professeurs : les *professeurs ordinaires* nommés par le gouvernement, en nombre limité, et ayant, outre leur traitement fixe, le produit des honoraires que leur constitue le nombre plus ou moins grand d'élèves inscrits à leurs cours ; les *professeurs extraordinaires* en nombre illimité, également rétribués, et répondant jusqu'à un certain point à nos agrégés de faculté ; enfin, les *professeurs libres*, appelés *privat-docenten*, qui ont obtenu l'autorisation d'ouvrir un cours gratuit sur une matière quelconque. Les professeurs ordinaires de toutes les facultés forment le *Sénat académique*, lequel est chargé de diriger les affaires générales de la corporation universitaire, et exerce une juridiction disciplinaire sur les étudiants. Chaque année, le sénat élit dans son sein le *Recteur* ou *Prorecteur*, qui est le premier dignitaire de l'un. Enfin, chaque faculté nomme pour un an le *Doyen*, qui doit la présider. Le temps des études varie, suivant leur nature, de 3 à 5 ans, et ce n'est qu'après ce temps que l'étudiant, s'il veut entrer dans la vie active en qualité d'ecclésiastique, de jurisconsulte, de médecin, de professeur, etc., se soumet à l'épreuve d'un examen qui doit attester son instruction. En outre, il doit soutenir une thèse pour obtenir le grade de docteur. A l'un. même, il n'est assujetti à des examens, dans le cours de ses études, qu'autant qu'il aspire à la faveur d'une bourse, d'une subvention ou d'une pension gratuite. De même que les professeurs, les étudiants forment un corps reconnu et légalement constitué. La liste suivante indique les villes de l'Allemagne qui possèdent des universités, et la date respective de la fondation de celles-ci. — Berlin, 1810; Bonn, 1818; Breslau, 1702; Cologne, 1389 (supprimée); Erfurt, 1392 (suppr.); Erlangen, 1743; Francfort-sur-l'Oder, 1506 (réunie à Berlin en 1810); Fribourg en Brisgau, 1457; Giessen, 1807; Gottingue, 1735; Grätz, 1846; Greifswald, 1456; Halle, 1694; Heidelberg, 1386; Helmstadt, 1575 (suppr.); Iéna, 1558; Ingoldstadt, 1472 (suppr.) ; Inspruck, 1672 ; Kiel, 1665 ; Kœnigsberg, 1544 ; Landshut, 1800 (transférée en 1826 à Munich); Leipzick, 1409; Marbourg, 1527 ; Mayence, 1477 (suppr.) ; Munich, 1826 ; Munster...... (transférée à Bonn en 1818); Ollmutz, 1527 ; Prague, 1348; Rostock, 1419; Stuttgart, 1775 (suppr.); Trèves, 1454 (suppr.); Tubingue, 1477; Vienne, 1365; Wittemberg, 1502 (réunie à Halle en 1816); Wurzbourg, 1589.

L'*Angleterre* possède deux universités célèbres, celle d'*Oxford* et celle de *Cambridge*. Fondées, la première en 1249 et la seconde en 1257, elles ont conservé leur antique organisation et ne répondent qu'imparfaitement aux idées et aux besoins de l'âge moderne. Etudiants et professeurs y vivent répartis dans un certain nombre de corporations appelées *Colléges*, et richement pourvues de bourses et de prébendes. Ces colléges, comparables à des séminaires pour la sévérité de la discipline qui y règne, ont chacun leur administration et leurs règlements particuliers. Le caractère exclusif et intolérant de la suprématie qu'y exerce le haut clergé anglican a déterminé, en 1825, la création de l'*Un. de Londres*, établie sur un plan beaucoup plus large, qui admet toutes sortes d'élèves sans distinction de religion. Cette un., fondée par actions sous le patronage des chefs du parti libéral, a été ouverte en 1828. Son organisation est assez semblable à celle d'une académie française renfermant les diverses facultés, sauf la théologie. Cette création suscita aussitôt une création rivale, celle-ci due au parti tory, et professant les mêmes principes que les universités d'Oxford et de Cambridge : le nouvel établissement prit le titre de *King's college*, c.-à-d. collége royal. Les universités écossaises de *Glascow*, d'*Aberdeen* et d'*Edimbourg*, dont la fondation remonte respectivement aux années 1450, 1506 et 1582, se rapprochent beaucoup de celles de l'Allemagne pour la forme et pour l'esprit de leur enseignement. L'Irlande ne possède qu'une seule un., celle de *Dublin*, fondée en 1591. Elle est soumise à la suprématie de l'Eglise anglicane. — Les universités du nord de l'Europe et de la Suisse sont généralement modelées sur le plan des universités allemandes. Nous citerons : dans les *Pays-Bas*, celles de Leyde (1475), Francker (1485), Groningue (1614) et Utrecht (1636); en *Danemark*, l'un. de Copenhague (1486); en *Suède*, celle d'Upsal (1476) ; en *Pologne*, celle de Cracovie (1364) ; en *Hongrie*, celle de Pesth, 1780 ; en *Russie*, les universités de Dorpat (1632), Moscou (1803), Wilna (1803) et Saint-Pétersbourg (1819) ; en *Suisse*, celles de Bâle (1459), Zurich (1832) et Berne (1834); enfin, en *Belgique*, celles de Louvain (1436), de Liége et de Gand (1816), et de Bruxelles (1834). — Les pays du midi de l'Europe n'ont pas été moins riches en universités que ceux du nord. Mais tandis que les universités de l'Italie ont produit des hommes éminents dans toutes les branches du savoir humain, celles de l'Espagne, dominées par l'esprit purement théologique, n'ont produit que des théologiens et des littérateurs. Les universités les plus célèbres de l'*Italie* sont dans l'ordre de leur fondation : Bologne (1158), Naples (1224), Padoue (1228), Rome (1245), Pérouse (1307), Pise (1333), Florence (1349), Pavie (1361), Sienne (1380), Palerme (1394), Turin (1405) et Parme (1482). Des nombreuses universités que possédait jadis l'*Espagne*, il n'en subsiste aujourd'hui que 12, savoir : Salamanque (1255), Valladolid (1346), Huesca, 1354 ; Barcelone (1430), Saragosse (1474), Valence (1500), Séville (1504), Santiago (1509), Grenade (1531), Oviedo (1604), Cervera et Tolède, 1719, auxquelles il faut ajouter l'un. de Madrid, dont la fondation est toute récente, car elle est de 1836. Le *Portugal* compte deux universités : la plus célèbre, celle de Coïmbre, date de 1279, et celle de Lisbonne de 1290.

UNIVOCATION. s. f. (lat. *unus*, un; *vocare*, appeler). T. Philos. scol. Caractère de ce qui est univoque. *La question de l'u. de l'être était autrefois agitée dans les écoles.* = Univoque. adj. 2 g. T. Logiq. Se dit Des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèces différentes. Animal *est un terme u. à l'aigle, au lion, au requin et à l'huître.* Homme *est u., soit qu'il s'applique à Pierre, soit qu'il s'applique à Paul.* ‖ *T. Gramm. Se dit Des mots qui ont le même son, quoiqu'ils aient une signification différente.

UPAS. s. m. (mot indien qui sign. *poison*). T. Bot. V. Loganiacées.

***UPÉNÉUS.** s. m. (gr. ὑπήνη, lèvre). T. Ichthyol. V. Percoïdes.

URANE. s. m. T. Chim. V. Uranium. = *Urania. s. m. T. Bot. V. Musacées. = *Uranie. s. f. T. Mythol. V. Muse. ‖ T. Astron. V. Planète.

URANIUM. s. m. (gr. οὐρανὸς, ciel). T. Chim.

Enc. — L'*Uranium* est un corps simple métallique, dont le symbole est U, et dont l'équivalent = 750,0. Il est de couleur blanc d'argent et très-combustible. Il s'enflamme à l'air, quand on le chauffe au-dessus de 200°, et brûle alors avec un vif éclat en se changeant en un oxyde vert foncé, appelé *Urane*. Il se conserve à l'air sans altération à la température ordinaire, et ne décompose pas l'eau à froid. Il s'unit au chlore avec un grand dégagement de chaleur et de lumière, et forme un chlorure vert volatil. Il se combine directement avec le soufre à une température peu élevée. Enfin, il forme avec l'oxygène un *Protoxyde* (UO), et un *Sesquioxyde d'uranium* (U^2O^3), ainsi que plusieurs oxydes intermédiaires. Le protoxyde, ou *Urane*, se dissout facilement dans les acides, en colorant la dissolution en vert. Les sels qu'il forme avec les bases sont colorés en vert et se changent au contact de l'air en sels de sesquioxyde. Le sesquioxyde se dissout aussi dans les acides, mais il donne des dissolutions d'un beau jaune. Les sels auxquels il donne naissance sont très-stables au feu. Les *Uranates* alcalins calcinés sont d'un très-beau jaune brillant. Le sesquioxyde se fond encore très-facilement avec les substances vitreuses, auxquelles il communique une belle couleur jaune orangé. Aussi l'emploie-t-on dans la fabrication de beaux verres jaunes à reflets verts, ainsi que pour la peinture sur porcelaine. L'urane a été découvert en 1789, par Klaproth, et pendant longtemps on l'a regardé comme un corps simple : c'est Péligot qui, le premier, en 1842, en a isolé l'uranium. Les minerais qui contiennent de l'uranium se trouvent dans les mines de plomb et d'argent de la Bohême et de la Saxe, ainsi que dans certains terrains de cristallisation en Bavière et en France, particulièrement près de Limoges.

URANOGRAPHIE. s. f. (gr. οὐρανὸς, ciel; γράφειν, décrire). Voy. Astronomie. = Uranographique. adj. 2 g. Qui appartient à l'uranographie. = *Uranoscope. s. m. (gr. σκοπεῖν, regarder). T. Ichth. V. Percoïdes. = Uranus. s. m. [On pron. l'S.] T. Astr. V. Planète.

***URAO.** s. m. T. Chim. V. Sodium.

URATE. s. m. T. Chim. V. Rein.

URBAIN, AINE. adj. (lat. *urbanus*, de *urbs*, ville). De ville, de la ville, par oppos. à Rural; ne se dit guère qu'en T. d'Admin. et Jurispr. *La milice ur. La vente des maisons urbaines. Servitudes urbaines.* = Urbanité. s. f. Se disait De la politesse des anciens Romains. *L'ur. romaine.* ‖ Se dit aussi De la politesse que donne l'usage du monde. *Il est plein d'ur. Les habitants de ce lieu reculé ont fort peu d'urbanité.*

***URCÉOLE.** s. f. (lat. *urceus*, cruche). T. Botan. V. Apocynées. = Urcéolé, ée. adj. T. Bot. Se dit D'un organe renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice, puis dilaté à son limbe.

URE. s. m. T. Mamm. Voy. Urus.

***URÉDINACÉS.** s. m. pl. T. Botan. V. Champignon. = *Urédo. s. m. (latin. *urere*, brûler). V. Céréales.

URÉE. s. f. (gr. οὖρον, urine). T. Chim. V. Rein.

URÈNE. s. f. (lat. *urens*, brûlant). V. Malvacées.

URETÈRE. s. m. (gr. οὐρητὴρ). T. Anat. Voy. Rein. = *Uréthral, ale, ou Urétral, ale. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'urèthre. *Rétrécissement u. Névralgie uréthrale.* = *Urèthre ou Urètre. s. m. (gr. οὐρήθρα). Le canal excréteur de l'urine dans les deux sexes. = *Uréthrite ou *Urétrite. s. f. T. Médec. Inflammation de l'urèthre. V. Vessie.

URGENCE. s. f. Qualité de ce qui est urgent. *Attendu l'ur. du cas. L'ur. des besoins. Il y a ur. Vu l'ur. En cas d'ur.* = Urgent, ente. adj. (lat. *urgere*, presser). Pressant, qui ne souffre point de retardement. *Un besoin ur. Une urgente nécessité. Le cas était ur. Des affaires urgentes.* ‖ Syn. V. Imminent.

URINAIRE. adj. 2 g. T. Anat. et Médec. Qui a rapport à l'urine. *Conduit u. Voies urinaires. Fistule u.* = Urinal. s. m. Vase à col incliné, où les malades urinent commodément. ‖ Espèce de réservoir qu'on adapte, dans quelques cas d'incontinence d'urine, de manière à recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule. = *Urination. s. f. T. Physiol. Voy. Rein.

URINE. s. f. (gr. οὖρον). T. Physiol.

Enc. — L'*Urine* est un liquide excrémentitiel sécrété par les reins. Il est d'abord porté dans la vessie, où il séjourne plus ou moins longtemps, puis il est expulsé au dehors à des intervalles variables. Ce liquide, dont nous avons donné la composition au mot Rein, est de couleur jaune citrin, d'une saveur saline, amère, et acide dans l'état normal et d'une odeur *sui generis*. Ces propriétés sont plus ou moins prononcées selon le temps plus ou moins long que l'ur. séjourne dans la vessie, et suivant l'abondance des boissons ingérées par l'individu. En conséquence, on distingue communément trois sortes d'urines : 1° l'*Ur. des boissons*, qui est rendue après qu'on a bu une certaine quantité de liquide ; elle est plus claire, plus limpide et moins dense ; 2° l'*Ur. de la digestion* ou du *chyle*, qui est expulsée deux ou trois heures après le repas : elle est plus dense, moins abondante, plus colorée ; 3° l'*Ur. du sang ou du matin*, qui est plus foncée, plus dense, plus acide. La pesanteur spécifique de ce liquide varie de 1,005 à 1,030, celle de l'eau étant 1,000. Au reste, la fonction urinaire est en antagonisme constant avec la transpiration ; l'ur. est donc d'autant plus abondante, d'autant plus claire et d'autant moins dense, que la transpiration est moins active, et réciproquement. L'ur. est dite *ténue*, quand elle est transparente, peu colorée, peu dense; elle est *ténue* et *crue*, quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt; ce qui annonce, selon quelques praticiens, que la terminaison de la maladie est éloignée. L'ur. ténue et d'une grande limpidité qu'on observe dans les accès des névroses spasmodiques est appelée ur. *nerveuse*. On nomme ur. *cuite* ou de *coction*, celle qui, quoique présentant la couleur et la consistance normales quand elle vient d'être rendue, ne tarde pas à déposer. L'ur. est *épaisse*, lorsqu'elle contient une grande quantité de matière muqueuse; elle est *trouble*, lorsque cette matière est précipitée de son dissolvant naturel, ou que l'acide urique, trop abondant, précipite par le refroidissement du liquide; elle est *jumenteuse*, lorsqu'elle est jaune et trouble comme celle des animaux herbivores; dans ce cas, elle est souvent ammoniacale. L'ur. peut éprouver divers changements par le refroidissement et le repos. Sa surface se couvre quelquefois d'une pellicule, *cremor urinæ*, qui est ordinairement composée de sels et d'une matière muqueuse. Souvent il se forme vers la partie supérieure de l'ur. un *nuage* composé de simples flocons muqueux, irréguliers ou réunis en masse. Si le nuage se forme plus bas vers le tiers inférieur de la masse du liquide, on l'appelle *Enéorème*. Enfin, on nomme *Sédiment*, la matière de couleur, de consistance et de composition très-variables, qui s'amasse au fond du vase. Un *sédiment blanchâtre*, visqueux, *épais*, *formé de mucosités* et des divers principes de l'ur., est fréquemment le résultat du simple refroidissement de ce liquide. Dans certaines fièvres intermittentes et dans le rhumatisme articulaire aigu, il se dépose souvent une matière rougeâtre et briquetée qui est de l'acide urique uni à une matière colorante. D'autres fois on rencontre des cristaux d'acide urique, jaunâtres, durs, se détachant difficilement. Enfin, dans quelques cas, l'ur. dépose, sous forme de graviers, une substance blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, mais soluble dans l'ammoniaque, qu'on appelle *Cystine*, et qui répand une odeur fétide, alliacée, quand on la jette sur des charbons ardents. L'ur. peut encore renfermer des produits de nature fort diverse en raison des circonstances, soit physiologiques, soit surtout pathologiques, qui modifient ou altèrent sa composition. Nous rappellerons particulièrement la maladie de Bright et la glycosurie, qui sont essentiellement caractérisées, la première par la présence de l'albumine, la seconde par celle du sucre, dans l'ur. excrétée. L'ur. est donc, dans certains cas, susceptible de fournir d'utiles indications au médecin ; mais le plus souvent il faut étudier l'ur. à l'aide des réactifs chimiques. Les *médecins des urines*, qui prétendent diagnostiquer toute espèce de maladie par la simple inspection de ce liquide excrémentitiel, ne sont que d'ignobles charlatans et ne peuvent en imposer qu'à l'ignorance la plus grossière. — L'ur. se putréfie avec rapidité et fournit en se décomposant une grande quantité d'ammoniaque. L'industrie a tiré parti de ce phénomène pour diverses opérations, telles que le chamoisage des peaux, le dégraissage des laines, la préparation de l'orseille, etc. Enfin, l'ur. constitue un engrais fort énergique; en conséquence, l'agriculture emploie à cet effet l'ur. de l'homme et des animaux sous le nom *purin*, ainsi que les *eaux vannes* qui forment la partie liquide des vidanges. On doit au docteur A. Becquerel un excellent traité intitulé : *Sémiotique des urines*.

URINER. v. n. Évacuer l'urine. *Il urine abondamment. Il a une difficulté d'u.* Ne se dit guère que des malades. = Urineux, euse. adj. Qui est de la nature de l'urine, qui a rapport à l'urine. *Abcès u. Odeur urineuse.* = *Urinifère et *Urinipare. adj. 2 g. (latin. *ferre*, porter; et *parere*, produire). T. Anat. V. Rein. = *Urinoir. s. m. Vase destiné à uriner, ou Endroit disposé dans un lieu public, de manière qu'on puisse y uriner. = Urique. adj. m. T. Chim. V. Rein.

URNE. s. f. (lat. *urna*, de *urinari*, plonger).

Enc. — Dans l'antiquité, on donnait le nom d'*Urne* à un vase de forme oblongue, à corps renflé et à col étroit, qui servait à divers usages. L'*urne*, ainsi que l'indique l'étymologie, paraît avoir été primitivement destinée à prendre de l'eau à la fontaine et à la rivière, ce qui la fit assigner comme emblème aux dieux et aux déesses des fleuves et des sources. Elle était ordinairement de poterie ou de métal, et on la portait sur la tête ou sur l'épaule. Chez les Romains, l'*urne* devint même une mesure de capacité, qui contenait 4 conges ou la moitié d'une amphore. On se servait encore d'une *urne*, soit pour tirer au sort l'ordre dans lequel on devait voter dans les comices, soit pour recueillir les votes, soit pour recevoir, dans un tribunal, les bulletins des juges quand ils prononçaient leur sentence. Mais les urnes les plus célèbres sont celles qui, sous le nom d'*Urnes cinéraires*, *funéraires ou sépulcrales*, étaient destinées à recevoir les cendres d'un mort recueillies sur le bûcher. Ces urnes, que l'on déposait dans le sépulcre, ou que l'on confiait quelquefois simplement à la terre, étaient de terre cuite, de marbre, de porphyre, de bronze, d'argent, etc. La forme de ces urnes était excessivement variable, et s'éloignait parfois beaucoup de celle de l'urne ordinaire. L'urne funéraire que représente la Fig. 1, paraît remonter au siècle d'Auguste, et a été découverte dans un champ près de Pézénas. Elle est de marbre blanc, et contenait des ossements sur lesquels on pouvait reconnaître des traces de combustion. Elle a 65 centimètres de hauteur sur 35 centim. dans son plus grand diamètre, et représente sur l'un et l'autre côté de son pourtour deux griffons tenant un vase. Ces animaux font évidemment allusion à la destinée du monument, car les griffons, suivant les anciens, étaient chargés de veiller à la conservation des trésors et des choses cachées. La Fig. 2 représente une urne de forme rectangulaire, richement ornée de feuillage, et flanquée de chaque côté par des pilastres. Comme l'indique l'inscription, cette urne contenait les cendres d'une femme appelée Cossutia Prima. Sous l'inscription, on voit un génie qui conduit un char traîné par quatre chevaux. La hauteur de cette urne est de 53,3 cent., et sa largeur à la base de 37,4. — Chez nous, on fabrique encore des vases d'ornement que nous appelons *urnes*, parce qu'ils reproduisent plus ou moins la forme des vases antiques ainsi nommés. Dans nos assemblées délibérantes, on emploie également des *urnes* pour recueillir les bulletins de vote. — Enfin, la capsule fructifère des mousses est appelée *urne* par les botanistes, à cause de la forme qu'elle présente ordinairement.

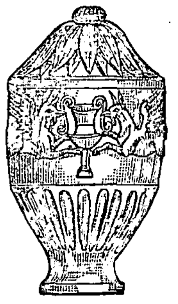

Fig. 1.

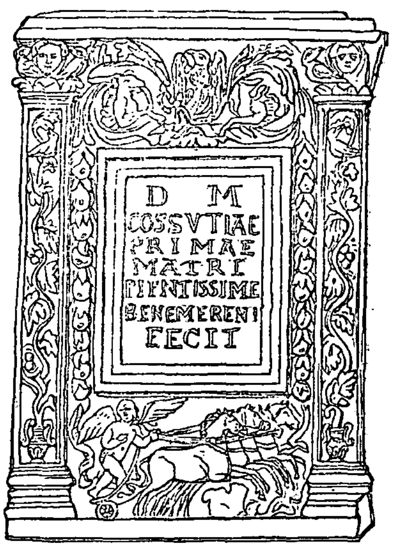

Fig. 2.

***URODÈLES.** adj. et s. m. pl. (gr. οὐρὰ, queue; δῆλος, apparent). T. Erpétol. Voy. Batraciens.

***UROMANCIE.** s. f. (gr. οὖρον, urine; μαντεία, divination). L'art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines. = *Uroscopie. s. f. (gr. σκοπεῖν, considérer). Inspection des urines.

***URSIENS.** s. m. pl. (lat. *ursus*, ours). T. Mamm. V. Ours. = *Urson. s. m. V. Porc-épic.

URSULINES. s. f. pl. T. Hist. relig.

Enc. — En 1537, la bienheureuse Angèle Merici fonda à Brescia, en Italie, sous l'invocation de sainte Ursule, et sous le nom d'*Ursulines*, une congrégation de filles et de veuves, libres de tous vœux, qui se consacraient à l'éducation chrétienne des jeunes personnes de leur sexe. Le pape Paul III, en 1544, approuva cet institut, et Grégoire XIII, en 1572, l'érigea en ordre religieux en lui imposant la règle de Saint-Augustin, et en obligeant les Ursulines à la clôture. Aux trois vœux ordinaires de religion, elles en ajoutèrent un quatrième, celui d'élever gratuitement les jeunes filles. Le premier établissement des Ursulines en France eut lieu à Aix, en 1594. En 1611, une maison fut fondée à Paris, rue Saint-Jacques. L'utilité de cet ordre le fit multiplier rapidement. A l'époque de la Révolution, l'ordre était divisé en 11 provinces, comptant près de 300 couvents. Le costume de ces religieuses est noir. Autrefois elles portaient une discipline attachée à une ceinture de cuir.

URTICAIRE. s. f. T. Méd. V. Exanthème. = Urtication. s. f. Sorte de flagellation faite avec des orties fraîches pour déterminer une vive irritation à la peau. *L'ur. ne s'emploie guère que dans certains cas de paralysie ou pour favoriser le développement de l'exanthème dans les fièvres éruptives.*

URTICÉES. s. f. pl. (lat. *urtica*, ortie). T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes diclines, à suc limpide, à stipules petites et aplaties, à fleurs apétales, à carpelle unique et supère, à ovule solitaire et dressé, à embryon droit dans un albumen charnu avec la radicule supère. — *Caractères bot.* : Arbres, arbrisseaux ou herbes, à suc aqueux, jamais lactescent. Feuilles alternes, ordinairement couvertes tantôt d'aspérités, tantôt de poils piquants, et pourvues de stipules membraneuses, qui sont caduques ou enroulées dans la préfoliaison. Fleurs herbacées, peu apparentes, unisexuées, parfois hermaphrodites, tantôt éparses, tantôt disposées en panicule, en épi ou en capitule dense. Calice membraneux, lobé, persistant. Fleurs mâles: *Étamines définies, distinctes, insérées à la base du calice et opposées à ses lobes* ; anthères souvent introrses dans la préfloraison et se relevant avec élasticité lorsqu'elles éclatent. Fleurs femelles : Ovaire supère, simple ; ovule solitaire, dressé ; stigmate simple, frangé. Fruit représentant un akène enveloppé par le calice persistant, sec ou charnu. Embryon droit avec un albumen charnu ; cotylédons plats ; radicule supère. [Fig. 1. *Procris splendens* : branche ; 2. Groupe de fleurs mâles et femelles ; 3. Fleur mâle au moment de l'anthèse ; 4. La même, épanouie ; 5. Fruit entier de *Parietaria officinalis* ; 6. Coupe verticale du même pour montrer l'embryon.]

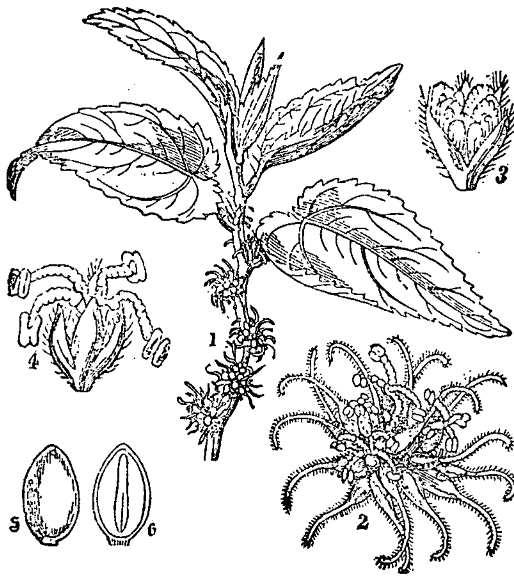

L'ancienne famille des *Urticées* de Jussieu comprenait un très-grand nombre de genres et d'espèces ; mais depuis qu'elle a été démembrée pour former les familles des Artocarpées, des Cannabinées, des Moracées, des Ulmacées, etc., elle ne se compose plus que de 23 *genres et d'environ 300 espèces. Celles-ci sont* dispersées dans toutes les parties du monde. On les rencontre depuis les régions les plus septentrionales jusque sous les climats les plus chauds des tropiques. Tantôt elles croissent dans des lieux arides, où les Mousses et les Lichens trouveraient à peine de quoi végéter, tantôt elles habitent les endroits les plus humides des forêts. Quelques espèces semblent suivre les pas de l'homme et se montrent sur les décombres, ainsi que dans les lieux qui entourent sa demeure. — Le principal caractère des Urticées réside dans l'extrême causticité de leur suc limpide, comme on le voit dans nos Orties indigènes, l'*Ortie dioïque* (*Urtica dioïca*), vulg. *Grande Ortie*, l'*O. brûlante* (*U. urens*), vulg. *O. grièche*, et l'*O. romaine* (*U. pilulifera*). Cependant la causticité de ces espèces ne saurait se comparer avec celle de certaines espèces intertropicales. Leschenault de la Tour décrit ainsi les effets qu'il éprouva pour avoir cueilli avec peu de précaution, dans le jardin botanique de Calcutta, l'espèce d'Ortie appelée *Urtica crenulata* par Roxburgh. « Une des feuilles me toucha légèrement trois doigts de la main gauche. Je ne ressentis qu'une légère piqûre à laquelle je ne fis pas attention. Il était sept heures du matin ; la douleur augmentait progressivement. Au bout d'une heure, elle devint bientôt presque intolérable. Il me semblait qu'on me promenait sur les doigts une lame de fer rougie. Il n'y avait cependant, chose remarquable, ni enflure, ni pustule, ni même inflammation. La douleur se propagea rapidement tout le long du bras jusqu'à l'aisselle. Je fus ensuite saisi d'un éternument fréquent, et d'un flux aqueux par les narines, comme si j'eusse eu un violent rhume de cerveau. A midi environ, j'éprouvai une contraction douloureuse dans la partie postérieure des mâchoires, ce qui me fit craindre une attaque *de tétanos. Je me couchai, espérant* que le repos me soulagerait ; mais les douleurs ne diminuèrent point. Elles persistèrent avec violence, pendant la nuit suivante presque entière. La contraction des mâchoires s'était dissipée à sept ou huit heures du soir. Le lendemain matin, le mal diminua sensiblement et je m'endormis. Je souffris encore beaucoup les deux jours suivants, et les douleurs reprenaient pour un moment toute leur force, lorsque je plongeais la main dans l'eau. Elles s'affaiblirent ensuite progressivement, mais elles ne disparurent que le neuvième jour. » Leschenault cite encore une autre Ortie dangereuse, l'*U. stimulans*, qui croît à Java, mais dont les effets sont moins violents. Mais, dit-on, les accidents produits par la piqûre de ces deux espèces sont de beaucoup *dépassés par l'U. urentissima*, appelée, à Timor, *Daoun setan*, c.-à-d. *Feuille du diable*. Les indigènes prétendent que les effets produits par le contact de cette plante durent une année et même peuvent causer la mort. Dans quelques espèces, le fluide âcre est si abondant, qu'il découle spontanément de toute la surface de la feuille. D'après Endlicher, la causticité du suc de l'Ortie tient à la présence du bicarbonate d'ammoniaque. Au Brésil, on emploie les feuilles de la *Bœhmerie à queue* (*Bœhmeria caudata*), pour préparer des bains vantés contre les douleurs que causent les hémorrhoïdes. Dans le même pays, on administre l'extrait du *Pilea muscosa* dans les cas de dysurie. L'*Ortie dioïque* passe pour astringente et diurétique. Une décoction fortement salée de cette plante coagule le lait sans lui communiquer aucune saveur désagréable. Les parties herbacées et les graines de l'*Ort. membraneuse* (*U. membranacea*) sont regardées en Égypte comme emménagogues et aphrodisiaques. Plusieurs espèces du genre *Pariétaire* (*Parietaria*) s'emploient comme diurétiques sous forme de décoction. Telles sont la *Par. officinale* (*P. officinalis*), vulg. appelée *Perce-muraille*, *Herbe des murailles* et *Herbe de Notre-Dame*; la *P. dressée* (*P. erecta*) et la *P. diffuse* (*P. diffusa*). Certaines espèces d'Orties sont encore utiles comme plantes alimentaires. Ainsi, par ex., les indigènes de l'Inde mangent les tubercules charnus de l'*Ortie tubéreuse* (*U. tuberosa*). Les parties vertes de l'*O. dioïque* peuvent également servir à la nourriture de l'homme et des animaux. Ses jeunes pousses, préparées à la manière des Épinards, constituent un mets assez agréable. Ses feuilles, hachées très-menu, forment la base d'une pâtée dont on se sert pour élever la volaille. Les vaches qui mangent de l'Ortie fournissent, dit-on, en abondance un lait qui contient plus de crème, et qui donne un beurre plus jaune et plus agréable. Mais un genre d'utilité bien supérieur que présentent certaines espèces d'Urticées, réside dans leurs fibres corticales, dont la ténacité et la finesse sont telles qu'on en peut fabriquer des cordages et des tissus. Les tiges de notre *Ortie dioïque*, coupées au milieu de l'été et rouies, fournissent, comme le Lin et le Chanvre, une filasse qui peut être employée aux mêmes usages que celle de ces plantes, ainsi qu'on le fait en Suède. Les habitants du Kamtchatka font des cordages, des filets de pêche et des toiles grossières avec les fibres de l'*O. à feuilles de chanvre* (*Urtica cannabina*). L'*O. du Canada* (*U. canadensis*) se cultive dans ce pays comme plante textile. On cultive de même en Chine, sur une grande échelle, l'*O. blanche* (*U. nivea*), appelée dans ce pays *Tchou-ma*. L'*Ort. très-tenace* (*U. tenacissima*), *appelée Caloui* à *Sumatra, sert à fabriquer des cordes qui* sont d'une extrême solidité. Mais une espèce surtout paraît destinée à rendre de grands services à l'industrie, c'est l'*O. utile* (*U. utilis*), qui appartient aujourd'hui au genre *Bœhmeria*, et qui croît en abondance à Java, où on la désigne sous le nom de *Ramie*. Les habitants font avec ses fibres des cordages, des filets, et même des étoffes d'une grande finesse et d'une longue durée. Des expériences faites avec le Ramie ont donné des résultats fort intéressants. Pour 187 grammes de déchet, on a obtenu 75 gram. de filasse, quantité supérieure à celle qu'on obtient du meilleur Lin. Les fibres qui formaient cette filasse étaient d'une grande finesse; 500 gram. ont donné un fil ténu de 9300 mètres. A l'état sec, le fil obtenu du Ramie surpasse en ténacité celui du meilleur Chanvre ; il l'égale lorsqu'il est mouillé ; enfin, sa force d'extension dépasse de 50 pour 100 celle du meilleur Lin.

* **URUBU.** s. m. T. Ornith. V. Vautour.

* **URUS.** s. m. T. Mamm. V. Bison et Bœuf.

US. s. m. pl. [On pron. l'S.] (lat. *usus*). T. Jurispr. qui signifie *Usages*, et se joint presque toujours avec *Coutumes*. Il se dit en parl. Des règles, de la pratique qu'on a coutume de suivre en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. *Les us et coutumes de la mer. Garder les us et coutumes.*

USAGE. s. m. (lat. *usus*). Emploi d'une chose. *Faire u. d'un aliment, d'un remède. On fait u. de cette plante en médecine. Faire un mauvais u. de ses richesses, un bon u. de son temps. Faire u. de son pouvoir, de son crédit. Cela n'est point à mon u., ne m'est plus d'aucun u. Des livres à l'u. des collèges. A quel u. destinez-vous cela? Il a tout mis en u. pour réussir.* || Le droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. *Il n'a que l'u. de cette maison. En vendant sa bibliothèque, il s'en est réservé l'u. sa vie durant.* || Coutume, pratique reçue. *Un long u. Un u. constant. C'est un u. immémorial. C'était l'u. du pays, du temps. C'est l'u. Cela est conforme, contraire à l'u. Suivre l'u. Déroger à l'u. Les usages reçus. Les mœurs, les usages d'un peuple. Les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages.* || Habitude, pratique d'une chose. *Il a l'u. de ces matières, de ces termes. Il est dans l'u. de rentrer tard. Il veille beaucoup, c'est son u. Les langues ne s'apprennent bien que par l'u.* || Dans un sens particul., se dit De l'expérience de la société, de l'habitude d'en pratiquer les devoirs, d'en observer les usages. *L'u. du monde, de la vie*, ou simpl., *L'usage. C'est un homme qui a beaucoup d'u., qui a peu d'u. Il manque d'u.* || Se dit quelquef. pour Faculté. *Cet enfant n'a pas encore l'u. de la parole. Il a perdu l'u. de l'ouïe.* || En parl. Des mots d'une langue, *Usage* se dit soit De l'emploi qu'on en fait conformément aux règles imposées par la coutume, soit De la manière particulière dont un individu s'exprime, suivant son talent ou son inexpérience, son bon ou son mauvais goût. *L'u. est l'arbitre souverain des langues, est le tyran des langues. L'u. a introduit cette expression, cette tournure. Ce mot n'est plus d'u., n'est plus en u., est hors d'u. Cette expression n'est pas du bon u. Le plus grand u. de ce mot est dans le style soutenu. Il a fait de ce mot un u. heureux. L'u. que vous avez fait de ce terme est vicieux. L'Académie, dans son dictionnaire, ne prétend pas régler l'u. des mots, mais indiquer celui qu'on en fait.* || *Usages*, au pl., se dit, en Librairie, Des livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, missels, heures, etc. Vieux.

Enc. — En termes d'Administration forestière, on appelle *Droit d'usage*, une servitude réelle, discontinue et non apparente, qui donne à celui à qui elle appartient le droit d'exiger, pour ses besoins et à raison de son domicile, certains produits de la forêt d'autrui. Il ne faut pas confondre avec ce droit celui qu'ont les habitants d'une commune à une portion des produits de la forêt qui appartient à cette commune. Ce dernier droit n'est pas une servitude réelle, c'est seulement l'expression d'un mode de jouissance. On suppose communément que la plupart de ces droits ont été constitués lors de l'affranchissement des communes ; mais il y a lieu de croire qu'ils subsistaient déjà de temps immémorial, et qu'à cette époque on ne fit que les déterminer plus exactement. On les divise en deux catégories : 1° les *droits au bois*, parmi lesquels on distingue le droit au bois de chauffage ou droit d'*affouage*, et le droit au bois de construction ou droit de *maronage* ; 2° les *droits dits de parcours*, comprenant le droit de *pâturage* pour toutes espèces de bestiaux, le droit de *pacage* des bêtes aumailles et des bêtes chevalines, le droit de *passage* ou parcours des forêts par les porcs, et le droit de *glandée*, comprenant le passage et le ramassage des glands. Le Code forestier, qui régit la matière, n'a admis à exercer un droit d'us. sur les *forêts de l'État que ceux dont les droits ont été reconnus fondés* lors de la promulgation de ce code, et que ceux qui, étant en jouissance à cette époque, sans pouvoir se prévaloir de titres ni d'instances devant les tribunaux, ont intenté leur action en maintenue dans les deux ans de la promulgation. Le gouvernement peut affranchir les forêts de l'Etat de tout droit d'us. en bois, moyennant un *Cantonnement*, qui rend le possesseur du droit, ou comme on dit l'*Usager*, *propriétaire d'une partie* du fonds asservi à son droit. Ce cantonnement est réglé, soit de gré à gré, soit par les tribunaux. Les autres droits d'us. peuvent être rachetés moyennant indemnité. Les usagers ne peuvent vendre ou échanger les bois provenant de l'us., ni se servir de crochets ou ferrements pour l'enlèvement du bois sec et gisant ; leurs bestiaux doivent être marqués d'une marque spéciale, etc. Les dispositions applicables à l'exercice des droits d'us. dans les bois de l'Etat, le sont également à l'exercice des mêmes droits dans les bois des communes et des particuliers, sauf quelques exceptions.

USAGER. s. m. T. Jurispr. V. Usage et Usufruit.

USANCE. s. f. Usage reçu. *L'u. du pays, des lieux.* Vieux. || En parl. De lettres de change, sign. Le terme fixé par l'usage pour le payement. *Comme l'u. n'était pas uniforme, l'ordonnance de* 1673 *décida que le délai serait de trente jours.* V. Change. = Usante. adj. f. T. Jurispr. Ne se dit que dans cette phrase, *Fille majeure usante et jouissante de ses droits*, Fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne.

USER. v. n. (lat. *uti*, se servir). Faire usage d'une chose, s'en servir. Ne s'emploie qu'avec la prép. *de*, ou avec *en*, qui en est l'équivalent. *Il usa d'abord modérément de ses richesses. U. de remèdes. Il use de tel régime. La vie est courte ; c'est une raison d'en u. de manière à la ménager. Usez-en sobrement. U. d'un mot, d'un terme. J'use de la permission que vous m'avez donnée. Il use de son droit dans toute son étendue. U. de menaces. U. de prières. U. de violence, de voies de fait. U. de rigueur, d'indulgence, de modération. U. de précaution, de prudence, de finesse, d'artifice.* Absol. et prov., *Usez, n'abusez pas*, Usez modérément. *Ce n'est pas u., mais abuser*, Ce n'est pas user raisonnablement. || *User bien, u. mal d'une chose*, En faire un bon ou un mauvais usage. *Il use bien de son crédit, du pouvoir qu'il a. C'est mal u. des dons que Dieu vous a faits.* || *En u. bien, en u. mal avec quelqu'un*, Agir bien ou mal avec lui. *Il en use fort bien avec moi. Il en use très-mal avec son bienfaiteur.* — On dit aussi, *En u. librement, familièrement avec quelqu'un*, Avoir avec quelqu'un un procédé libre, une manière d'agir familière. *Je vous demande pardon si j'en use si familièrement, si librement avec vous.* — On dit encore absol., *En user*, Agir de telle et telle manière. *Il faut savoir comment on en use dans ce pays. On en use ainsi entre gens d'honneur.* = User. v. a. Consommer les choses dont on se sert. *On use bien du bois dans cette maison. Il use tant de livres de bougie dans un hiver.* || Détériorer imperceptiblement les choses à force de s'en servir. *Les enfants usent beaucoup de souliers. Cet enfant a déjà usé son habit.* ‖ Diminuer, amincir, polir par le frottement. *U. sur la pierre la pointe d'un couteau. Les miroitiers usent les glaces.* — En T. Chir., on dit quelquefois, *U. les chairs*, Réduire des chairs fongueuses au moyen de cathérétiques. ‖ Fig., *U. ses ressources*, Les prodiguer et les épuiser. — *U. ses yeux à force de lire*, S'affaiblir la vue à force de lire. — *U. sa vie dans la débauche*, Ruiner sa santé, abréger sa vie par la débauche. On dit dans le même sens, *Il n'y a rien qui use tant un homme que la débauche, qui use tant le corps que les longues veilles.* — *U. sa jeunesse auprès de quelqu'un*, Passer sa jeunesse à servir quelqu'un. ‖ Fig., au sens moral, Affaiblir. *La jouissance use l'amour. Le chagrin use l'âme et le corps.* = * s'User. v. pr. Se détériorer par l'usage, ou par le laps du temps. *Les habits s'usent à force de servir. Les espèces d'or et d'argent s'usent à force de circuler. Les marbres, les pierres s'usent.* ‖ * Figur., *Ma santé s'use à ce travail incessant. Sa jeunesse s'use dans les larmes. L'amour s'use par la possession. Tout s'use à la longue.* = Usé, ée. part. *Des meubles usés. Un manteau usé. Un habit tout usé aux coudes. Un outil usé.* ‖ *Ce cheval est usé, a les jambes usées*, Ses jambes ne valent plus rien. — Familièr., *C'est un homme usé*, Il est très-affaibli par le travail, par les maladies ou par la débauche. ‖ Figur., *Avoir le goût usé*, Avoir le goût émoussé par le trop fréquent usage des ragoûts excitants ou des liqueurs fortes. ‖ Figur., *Une pensée usée*, Une pensée qui a été employée souvent et à laquelle on ne fait plus attention. On dit de même : *Ce sujet-là est usé ; Ces moyens-là sont usés.* — *Une passion usée*, Un amour refroidi, diminué par le temps. ‖ Syn. V. Employer. = User. s. m. Usage. *Il y a des étoffes qui deviennent plus belles à l'u.* — Fig. et fam., *On ne connaît bien les hommes qu'à l'u.* ‖ *Cette étoffe est d'un bon u.*, Elle est d'un bon usage, elle dure longtemps. — Fig. et fam., *Cet homme est bon à l'u.*, Plus on le fréquente, plus on est satisfait de ses relations avec lui.

USINE. s. f. (latin. *usus*). Se dit De tout établissement important, comme haut fourneau, forge, verrerie, papeterie, etc., dans lequel s'exécutent sur une grande échelle des ouvrages d'industrie ou d'art. *L'u. d'Indret. Les usines du Creusot.*

USITÉ, ÉE. adj. Qui est en usage, qui est pratiqué communément. *Cela est fort u. dans ce pays. Cela était fort us. en ce temps-là. Ce mot n'est u. que dans le style soutenu. Une façon de parler peu usitée.*

*** USNÉE.** s. f. ou * Usnea. s. m. T. Bot. V. Lichen.

USQUEBAC. s. m. Voy. Scubac.

USTENSILE. s. m. (lat. *utensile*). Se dit De toutes sortes de petits meubles servant au ménage, et principalement aux usages culinaires. *Tout l'inventaire ne consistait qu'en quelques ustensiles de cuisine.* ‖ Se dit aussi De divers instruments propres à certains arts. *Les ustensiles aratoires. Les ustensiles du jardinage.*

*** USTILAGO.** s. m. (lat. *ustulare*, brûler). T. Bot. Voy. Champignon et Céréales.

USTION. s. f. (lat. *ustio*, de *urere*, brûler). Action de brûler. ‖ T. Chim. Calcination par laquelle on réduit en cendres une substance. ‖ T. Chir. Cautérisation par le cautère actuel.

USUCAPION. s. f. (lat. *usucapio ;* de *usu* et *capere*, acquérir par l'usage). T. Droit romain. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage. *La propriété s'acquérait par u. au bout d'un an pour les meubles, et de deux ans pour les immeubles.*

USUEL, ELLE. adj. (lat. *usualis*). Dont on se sert ordinairement. *Meubles usuels. Plantes usuelles. Langage u. Termes usuels.* = Usuellement. adv. Communément, à l'ordinaire. *Cela se dit usuellement.*

USUFRUCTUAIRE. adj. 2 g. T. Droit. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. *Le douaire des femmes est un droit usufructuaire.*

USUFRUIT. s. m. (lat. *usufructus*). T. Droit.

Enc. — On donne le nom d'*Usufruit* au droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le ferait le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. L'us. peut être établi sur toute espèce de biens, meubles ou immeubles, soit purement et simplement, soit pour un temps déterminé, soit sous certaines conditions. Il est légal ou conventionnel, selon qu'il a été séparé de la nue propriété par la loi ou par la volonté de l'homme. (C. Nap., 578-81.)

I. *Droits de l'usufruitier.* — L'usufruitier a le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'us. Les fruits *naturels* sont ceux qui sont le produit spontané de la terre, ou bien aussi le produit et le croît des animaux. Les fruits *industriels* d'un fonds sont ceux qu'on obtient par la culture. Les fruits *civils* sont les loyers des maisons, les intérêts des sommes exigibles, les arrérages des rentes, les prix des baux à ferme. Les fruits naturels et industriels pendants par branches ou par racines, au moment où l'us. est ouvert, appartiennent à l'usufruitier. Ceux qui sont dans le même état au moment où finit l'us., appartiennent au propriétaire, sans récompense de part ni d'autre des labours et des semences, mais aussi sans préjudice de la portion des fruits qui pourrait être acquise au colon partiaire, s'il en existait un au commencement et à la fin de l'us. Les fruits civils, au contraire, sont réputés s'acquérir jour par jour, et appartiennent dans tous les cas a l'usufruitier à proportion de la durée de son us. Si l'us. comprend des choses dont on ne peut faire usage sans les consommer, comme l'argent, les grains, les liqueurs, etc., l'usufruitier a le droit de s'en servir, mais à la charge d'en rendre de pareille quantité, qualité et valeur, ou leur estimation, à la fin de l'us. Si l'us. comprend des choses qui se détériorent par l'usage, comme du linge ou des meubles, l'usufruitier doit les rendre dans l'état où elles se trouvent, à moins qu'elles ne soient détériorées par son dol ou par sa faute. Quand l'us. comprend des bois taillis, l'usufruitier peut effectuer des coupes de ces bois, à la charge d'observer pour l'ordre et la qualité de ces coupes, l'aménagement établi par les propriétaires du fonds, ou, à défaut, par l'usage des propriétaires voisins. Il peut également jouir, en suivant l'usage des anciens propriétaires, des bois de haute futaie qui avaient été mis en coupes réglées, et des mines et carrières qui étaient en exploitation, avant l'ouverture de l'us. Mais, à moins que son titre n'exprime formellement le contraire, il n'a aucun droit aux mines et carrières non ouvertes, ni aux bois de haute futaie qui n'auraient pas été mis en coupes réglées, parce qu'on ne peut en pareil cas considérer ces produits du sol comme des fruits. Enfin, l'usufruitier peut jouir par lui-même, donner à ferme à un autre, et même vendre son droit ou le céder à titre gratuit. (C. Nap., 582-99.)

II. *Obligations de l'usufruitier.* — L'usufruitier prend les choses dans l'état où elles sont ; mais il ne peut entrer en jouissance : 1° qu'après avoir fait dresser, en présence du propriétaire, un inventaire des meubles et un état des immeubles sujets à l'us.; 2° qu'après avoir donné caution de jouir en bon père de famille, à moins toutefois qu'il n'ait été dispensé de la caution par l'acte constitutif de l'us. Cette dispense existe même de plein droit à l'égard des père et mère qui ont l'us. légal du bien de leurs enfants et des vendeurs ou donateurs sous réserve d'us. L'usufruitier est tenu, pendant sa jouissance, de toutes les charges annuelles de l'héritage, telles que les contributions et autres qui, dans l'usage, sont censées charges des fruits, ainsi que de toutes les réparations d'entretien. Lorsque l'us. a été constitué sur tous les biens d'une personne ou sur une quotité de ces biens, comme la moitié, le tiers, etc., l'usufruitier doit contribuer avec le propriétaire au payement des dettes. Il en est autrement quand l'us. n'a été constitué que sur des objets déterminés. — La nue propriété serait un droit illusoire, si l'us. pouvait durer indéfiniment. La loi a donc admis plusieurs causes d'extinction de l'us.; tels sont : la mort naturelle de l'usufruitier; l'expiration du temps pour lequel l'us. a été accordé ; le non-usage pendant 30 ans ; la perte totale de la chose sur laquelle l'us. était établi. L'us. peut aussi cesser par l'abus que l'usufruitier fait de la jouissance, soit en commettant des dégradations sur le fonds, soit en le laissant dépérir faute d'entretien. L'us. qui est accordé au profit d'une corporation ou communauté ne dure que 30 ans. Enfin, l'us. accordé jusqu'à ce qu'un tiers ait atteint un âge fixe dure jusqu'à cette époque, encore que le tiers soit mort avant l'âge indiqué. (C. Nap., 600-24.)

III. *De l'Usage et de l'Habitation.* — Le droit d'*Usage* est le droit personnel qu'a un individu de se servir d'une chose appartenant à autrui, ou d'en percevoir les fruits dans la proportion de ses besoins. Quand l'usage s'exerce sur une maison, il prend le nom de *droit d'Habitation.* — Les droits d'usage et d'habitation s'établissent et se perdent de la même manière que l'usufruit. Celui auquel ce droit est concédé, ou l'*Usager*, doit en jouir en bon père de famille, après avoir donné caution et fait inventaire. Lorsque l'étendue de ces droits n'a pas été déterminée par le titre qui les a établis, la loi les règle ainsi qu'il suit. Celui qui a l'usage des fruits d'un fonds ne peut en exiger qu'autant qu'il lui en faut pour ses besoins et ceux de sa famille, y compris même les enfants qui lui sont survenus depuis la concession de l'usage. Celui qui a un droit d'habitation dans une maison peut y demeurer avec sa famille, quand même il n'aurait pas été marié à l'époque où ce droit lui a été donné. Le droit d'habitation se restreint à ce qui est nécessaire pour l'habitation de celui à qui il a été concédé et de sa famille Ce droit, comme celui d'usage, ne peut être ni cédé ni loué. Si l'usager absorbe tous les fruits du fonds, ou s'il occupe la totalité de la maison, il est assujetti aux frais de culture, aux réparations d'entretien et au payement des contributions, comme l'usufruitier. S'il ne prend qu'une partie des fruits, ou s'il n'occupe qu'une partie de la maison, il contribue au prorata de ce dont il jouit. (C. Nap., 625-36.)

USUFRUITIER, IÈRE. s. T. Droit. Celui, celle qui a l'usufruit. *Les obligations de l'u. Elle n'est qu'usufruitière de ce domaine.* ‖ Adject., *Réparations usufruitières*, Celles qui sont à la charge de l'usufruitier.

USURAIRE. adj. 2 g. Qui est entaché d'usure. *Contrat u. Prêt u. Intérêt u.* = Usurairement. adv. D'une manière usuraire.

USURE. s. f. (lat. *usura*, usage). Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce. *Grosse u. Prêter, emprunter à u. Exercer l'u. Se livrer habituellement à l'u.* — Figur., *Rendre, payer avec u.*, Rendre, en bien ou en mal, au delà de ce qu'on a reçu. *Dieu rend avec u. ce que l'on a fait pour lui. Il vous a fait du mal, mais vous l'en avez payé avec u.* *On dit aussi, *La terre rend avec u. ce qu'on y a semé.* ‖ Famil., se dit aussi Du dépérissement de certains objets par le long usage qu'on en fait. *Son habit est percé, ce n'est pas accident, c'est usure.*

Enc.—L'intérêt des capitaux prêtés s'appelait autrefois ***Usure***, et, selon l'observation de J.-B. Say, c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer, qu'on paye pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot aujourd'hui est devenu odieux et ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal et exorbitant. D'après notre législation actuelle, tout intérêt excédant 5 pour 100 en matière civile, et 6 p. 100 en matière commerciale, constitue une ***usure***. La loi considère comme un délit, non le prêt usuraire, mais bien l'habitude de l'usure. En conséquence, tout individu prévenu de se livrer habituellement à l'us., peut être traduit devant le tribunal correctionnel, et, en cas de conviction, condamné à une amende qui ne peut excéder la moitié des capitaux prêtés et à un emprisonnement de 6 jours à 6 mois. En cas de récidive, les peines peuvent être doublées. Les faits d'us. peuvent être prouvés par les dépositions de ceux qui en ont été victimes, par la preuve testimoniale, par des présomptions telles qu'une série de prêts à intérêt, la ruine des débiteurs, etc. La poursuite appartient au ministère public, lequel d'ailleurs n'agit guère que sur la dénonciation de la partie intéressée. Voy. les lois du 3 sept. 1807 et du 27 déc. 1850.

USURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prête à usure. *Un infâme u. C'est une usurière qui prête sur gages.* ‖ Par ext., se dit De ceux qui profitent des malheurs ou des nécessités d'autrui pour accroître leur fortune.

USURPATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui, par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'une dignité, d'un titre qui ne lui appartient pas. *Les usurpateurs sont rarement tranquilles.* ‖ Absol., Celui qui a usurpé la souveraineté dans un pays. *L'u. fut renversé du trône. Les usurpateurs ont souvent plus de peine à se soutenir qu'à s'élever.* = Usurpation. s. f. Action d'usurper, ou L'occupation de la chose usurpée. *U. de l'autorité souveraine. L'u. d'un droit, d'un titre. Une u. de terrain. Son u. ne fut pas de longue durée.* ‖ La chose même qui est usurpée. *La plupart des terres de cette seigneurie n'étaient que des usurpations.* = Usurper. v. a. (lat. *usurpare*). S'emparer, par violence ou par ruse, d'un bien, d'une dignité, d'un titre qui appartient à un autre. *U. le trône. U. la couronne. U. un domaine. U. un titre. U. un droit.* ‖ Fig., *U. la réputation, la gloire, l'estime*, L'obtenir par fraude, sans droit légitime. = Usurper. v. n. *Vous usurpez sur mes droits, sur mes possessions. Ce cultivateur tâche toujours d'u. sur ses voisins*, c.-à-dire d'accroître son terrain en poussant sa culture sur le leur. = Usurpé, ée. part. *Un trône, un titre usurpé.* ‖ Fig., *Réputation usurpée*, Qui n'est fondée sur rien, ou qui surpasse de beaucoup le mérite de celui qui l'obtient.

UT. s. m. [On fait sentir le T.] T. Mus. V. Gamme et Notation.

UTÉRIN, INE. adj. Qui concerne l'utérus. *Nerfs utérins. Artère utérine.* — *Fureur utérine*, syn. de Nymphomanie. ‖ T. Jurispr. Qui est né de la même mère et non du même père. *Il a deux frères utérins. C'est sa sœur utérine.* ‖ Subst., au pl., *Les utérins et les consanguins.*

UTÉRUS. s. m. [On pron. l'S.] T. Anat.

Enc. — On donne le nom d'***Utérus*** ou de ***Matrice*** à l'organe destiné, chez les Mammifères, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. L'utérus est composé d'une membrane séreuse extérieure qui est la continuation du péritoine, d'une membrane muqueuse intérieure, et d'un tissu intermédiaire fort épais, élastique, à texture dense et serrée. Cet organe est situé dans le bassin, entre la vessie urinaire et l'extrémité du gros intestin. Chez la femme, il a la forme d'une poire aplatie dont la grosse extrémité est tournée en haut et en avant, tandis que la petite est dirigée en bas et en arrière. Cette dernière, qu'on appelle le ***col de l'utérus***, fait saillie à l'intérieur du vagin et présente une sorte de fente, nommée ***orifice utérin***. Deux replis du péritoine, appelés ***ligaments larges***, fixent l'utérus aux parois du bassin, mais d'une manière assez lâche pour lui permettre une certaine mobilité. Indépendamment de ce moyen d'attache, cet organe est encore maintenu par quatre autres petits replis du péritoine : deux d'entre eux, ***ligaments antérieurs***, sont entre l'utérus et la vessie ; les deux autres, ***ligaments postérieurs***, sont entre lui et le rectum. Enfin, un faisceau de fibres lamineuses et musculaires part de chacun des angles supérieurs de la matrice, traverse le canal inguinal et va se terminer dans le tissu cellulaire des parties voisines : ces faisceaux suspenseurs ont reçu, à cause de leur forme, le nom de ***ligaments ronds***. Chacun des angles supérieurs donne également naissance à un ***ligament*** dit ***de l'ovaire***, parce qu'il maintient cet organe en rapport avec l'utérus, et à un tube creux appelé ***trompe utérine*** ou ***trompe de Fallope***, qui se termine par une sorte de pavillon frangé, et qui sert à conduire dans la cavité de l'utérus l'ovule sécrété par l'ovaire. La cavité utérine, dans l'état de vacuité, est tellement resserrée, qu'elle peut à peine contenir une fève de marais; pendant la grossesse, elle subit une distension considérable, en même temps que les parois du viscère se développent d'une manière extraordinaire et acquièrent même une épaisseur bien plus grande. — L'utérus est susceptible de devenir le siége de maladies fort diverses. Nous mentionnerons d'abord les dérangements fréquents observés dans l'hémorrhagie normale et périodique dont il est le siége à peu près chaque mois; puis les accidents qui peuvent survenir de son côté pendant l'accouchement ou à sa suite. En outre, il est fréquemment atteint de phlegmasie (*Métrite*), d'engorgement, d'hypertrophie, de dégénérescences, comme le squirrhe et le cancer, et il devient souvent aussi le siége d'ulcères, de végétations, de polypes. — Enfin, il est sujet à des déplacements en bas (*Descente*, *Chute* ou *Prolapsus*), à des inclinaisons, soit en avant, soit en arrière (*Antéversion* et *Rétroversion*), etc. Toutes ces maladies réclament le secours d'un homme de l'art, et il ne faut jamais tarder d'y recourir, car toute affection de ce viscère a une certaine gravité.

UTILE. adj. 2 g. (lat. *utilis*). En parl. Des choses, Qui est propre à satisfaire un besoin quelconque; et en parl. Des personnes, Qui est propre à rendre un service quelconque. *Cet outil-là m'est fort u. Un meuble u. Un ouvrage u. Un travail u. La lecture est fort u. Cela est plus agréable qu'u. Cet homme vous sera u. dans vos affaires. Si je puis vous être u. en quelque chose, vous n'avez qu'à parler. Il lui a rendu des services qui lui ont été très-utiles.* — Subst., Ce qui est utile. *Préférer l'honnête à l'u. Joindre l'agréable à l'u.* ‖ T. Procéd. *Jours utiles*, Les jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice. *Les dimanches ne sont point au nombre des jours utiles.* — *Ordre u.*, Le rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, peuvent être payés sur les biens du débiteur. — *En temps u.*, Dans le temps prescrit, déterminé. *Faire sa déclaration en temps u.* = UTILEMENT. adv. D'une manière utile. *Il a travaillé u. pour lui et pour les siens. Employer son temps u. Servir u. l'Etat.* ‖ T. Procéd. *Être u. colloqué*, Être colloqué en ordre utile. = UTILISER. v. a. Tirer de l'utilité, tirer partie d'une chose. *Vous venez de bâtir, il vous faut u. les matériaux qui vous restent.* = * S'UTILISER. v. pr. Être employé utilement, ou Se rendre utile. *Cela peut encore s'u. Prenez cet homme, il trouvera à s'u. chez vous.* = * UTILITAIRE. adj. 2 g. Qui se rapporte à l'utilité. *Le point de vue u.* ‖ Qui prend l'utilité comme le principe de la morale. *L'école u. Les doctrines utilitaires.* ‖ Se dit subst. Des partisans de la théorie utilitaire. *Les utilitaires.* V. MORALE. = UTILITÉ. s. f. La qualité des choses qui fait qu'elles sont propres à satisfaire un besoin quelconque. *L'u. des choses ne doit pas être confondue avec leur valeur. Cet objet n'a pour moi aucune u. Je n'en vois pas l'u. Bentham estime les vertus en raison de leur u.* V. VALEUR. ‖ Se dit ordinair. pour Profit, avantage. *Cela n'est pas de grande u., d'une grande u. Quelle u. vous en revient-il? L'u. publique. L'u. particulière. Expropriation pour cause d'u. publique.* ‖ Au Théâtre, *Utilités*, au plur., se dit De l'emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance. *Elle joue les utilités.* ‖ Syn. V. AVANTAGE.

UTOPIE. s. f. (gr. οὐ, non; τόπος, lieu, c'est-à-dire nulle part). Plan de gouvernement, de société imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun, comme au pays fabuleux d'Utopie, décrit par Thomas Morus dans un livre qui porte ce titre. *Chaque rêveur imagine son u. De vaines utopies.* = * UTOPISTE. adj. 2 g. Qui présente le caractère d'une utopie. *Système u. Rêverie u.* ‖ Se dit subst., De celui ou de celle qui a imaginé une utopie ou croit à une utopie. *Des rêves d'u. Vous êtes un u.* — V. SOCIALISME

* **UTRICULAIRE.** adj. 2 g. Qui a la forme d'une utricule. *Feuille u. Glandes utriculaires.* ‖ Qui est composé d'utricules. *Le tissu u.* Voy. ORGANOGRAPHIE. = * UTRICULAIRE. s. f. T. Bot. Voy. LENTIBULARIÉES. = UTRICULE. s. f. (lat. *utriculus*, dimin. de *uter*, outre). Organe ressemblant à une petite outre membraneuse. *U. cellulaire. U. pollinique. U. prostatique.*

* **UVARIA.** s. m. (lat. *uva*, grappe de raisin). T. Bot. Voy. ANONACÉES. = UVÉE. s. f. T. Anatom. Voy. ŒIL. = * UVETTE. s. f. T. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'*Ephedra*, dont les fruits se mangent, sous le nom de Raisin de mer. Voy. GNÉTACÉES. = * UVULAIRE. s. f. T. Bot. V. MÉLANTHACÉES.

V

V. s. m. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet et la dix-septième des consonnes, qu'on appelait abusivement *U consonne*, et que, suivant l'usage moderne, on nomme *Vé* ou *Ve*.

Obs. gram. — La lettre V représente l'articulation semi-labiale faible dont la forte est F; aussi ces deux lettres sont-elles quelquefois substituées l'une à l'autre. Ainsi, par ex., à la fin des mots qui commencent par une voyelle, l'F, pour adoucir la prononciation, se prononce comme V : *Neuf arbres, neuf hommes*, se prononcent *Neu-varbres, neu-vhommes*, et non *neu-farbres*. Les adjectifs terminés en F changent l'F en V lorsqu'ils passent au genre féminin. Ainsi *bref* fait *brève, vif* fait *vive, veuf* fait *veuve*. Le V n'a d'analogue dans l'alphabet grec que l'υ (upsilon), ou le φ (phi), dont il est l'articulation faible.

Enc. — Dans l'épigraphe latine, V représente à la fois notre consonne V et notre voyelle U. En conséquence, dans les abréviations, il signifie: *Valerius, venerabilis, via, victor, vir, vale, urbs*, etc.; V. C. signifie, *vir consularis;* A. V. C. signifie, *ab urbe condita* (depuis la fondation de Rome). V était un signe monétaire sur beaucoup de médailles des familles romaines. Dans les inscriptions, on trouve quelquefois V pour B : *Danuvius* pour *Danubius, velli* pour *belli ;* et aussi B pour V : *Bixit* pour *Vixit*. Dans la numération romaine, V représentait le nombre 5; IV, cinq moins un, ou 4; VI, cinq plus un, ou 6; VII, cinq plus deux, ou 7; VIII, cinq plus trois, ou 8; enfin, surmonté d'un trait, V vaut 5000. Chez nous, V. M. signifie Votre Majesté; V. S., Votre Sainteté; V. E., Votre Excellence ou Votre Éminence; VV. NN. PP., Vos Nobles Puissances. Dans le commerce, V°, signifie *verso*. En musique, V. indique les parties de violon. Il veut dire aussi, *volti*, tournez; et V. S., signifie *volti subito*, tournez vite.

VA. Impératif du verbe *Aller*. Il s'emploie adverbial. et famil. pour dire, Soit, j'y consens. V. Aller. || Aux Jeux du pharaon, de la bassette, etc., on dit subst., *Sept et le va, Quinze et le va, etc.*, pour dire Sept fois, quinze fois la vade. *J'ai gagné deux sept et le va dans cette taille. Je fais quinze et le va au dix.*

VACANCE. s. f. (lat. *vacare*, être vacant). Le temps pendant lequel une place, une dignité n'est pas remplie; en ce sens, il ne se dit qu'au sing. *Durant la v. du saint-siége. La v. du trône. La v. d'un bénéfice.* || *Vacances*, au pl., sign. Le temps pendant lequel les études cessent dans les écoles, et Celui où les membres des tribunaux, les personnes attachées à certaines administrations, interrompent leurs travaux. *Voilà le temps des vacances. Où irez-vous passer les vacances? Prolonger les vacances*, Ne pas reprendre le travail aussitôt après que les vacances sont finies. — On dit aussi au sing., *Un jour de v.* = Vacant, ante. adj. Qui n'est pas occupé, qui est à remplir. || Au propre, se dit Des maisons, des lieux et places qui ne sont pas occupés. *Maison vacante. Lit v. dans un hôpital. Il y a un appartement v. dans cette maison.* || Fig., se dit Des emplois, des places, des dignités, etc. *Le saint-siége était v. On lui promit de le nommer à la première abbaye vacante. Il y a plusieurs places vacantes, plusieurs emplois vacants dans cette administration. — Cette compagnie est vacante, ce régiment est v.*, Le grade de capitaine, de colonel n'est pas rempli. Vieux. || T. Jurispr. *Succession vacante*, V. Succession.

***VACARME.** s. m. Tumulte, grand bruit; bruit de gens qui se querellent ou qui se battent. *Il y a du v. dans cette maison. Faire v., un grand v., un v. épouvantable. Apaiser, faire cesser le v.* — Familièr., *Il est allé faire du v. dans cette maison*, Il y est allé quereller quelqu'un, faire du bruit. || Syn. V. Tumulte.

VACATION. s. f. (lat. *vacatio*). Métier, profession. *De quelle v. est-il?* Vieux et inus. || Se dit quelquefois en parl. De choses non occupées, et signifie alors Vacance. *Cette place, v. avenante, a été promise à un tel.* || L'espace de temps que certaines personnes chargées d'un office public, comme notaires, avoués, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs, experts, etc., emploient à travailler à quelque affaire. *On paye tant aux experts par chaque v. Il y a eu ce jour-là deux vacations. Les vacations doivent être de trois heures au minimum.* = *Vacations*, au plur., se dit Des honoraires qu'on paye aux gens d'affaires, aux gens de loi. *Ce notaire s'est fait payer tant de vacations pour cet inventaire. On lui a taxé ses vacations.* || Se dit aussi De la cessation des séances des gens de justice. *Le temps des vacations. J'ai fait cet ouvrage durant les vacations. — Chambre des vacations*, Chambre composée d'un président et de plusieurs conseillers ou juges, tirés des différentes chambres, qui juge, pendant les vacances, les affaires exigeant une prompte décision.

* **VACCAIRE.** s. f. (lat. *vacca*, vache). T. Bot. Voy. Caryophyllées.

VACCIN. adj. et s. m. (lat. *vaccinus*, de *vacca*, vache). T. Méd. V. Vaccine. = Vaccinal, ale. adj. Qui a rapport au vaccin. *Pustule vaccinale.* = * Vaccinateur. adj. et s. m. Celui qui se livre particulièrement à la pratique de la vaccination. *Un v. Médecin v.* = Vaccination. s. f. Action de vacciner.

VACCINE. s. f. (lat. *vaccinus*, de vache). T. Méd.

Enc.—I. Dans certaines circonstances, il se développe spontanément sur le pis des vaches une éruption pustuleuse particulière, qu'on nomme vulgairement *Picote*, et que les Anglais appellent *Cowpox*, c.-à-d. variole des vaches, de *cow*, vache, et *pox*, variole. Les pustules qui constituent cette éruption contiennent un fluide virulent appelé *Virus vaccin*, ou simplement *Vaccin*, lequel, inoculé à l'homme, détermine à son tour une éruption spéciale nommée *Vaccine*, qui a la propriété de préserver l'individu de la variole. Quoique la vaccine ait été pratiquée il y a des siècles par les médecins hindous, quoiqu'on l'ait également trouvée chez une tribu nomade de la Perse, ainsi que chez les habitants de la cordillère des Andes, quoique enfin nos paysans eussent très-bien observé que les individus qui avaient, en trayant les vaches atteintes de picote, été affectés de cette éruption, se trouvaient désormais à l'abri de la variole, on ne saurait refuser au médecin anglais Edouard Jenner l'honneur d'avoir le premier démontré scientifiquement la vertu préservatrice de la vaccine et popularisé cette admirable découverte. Ce fut en 1798, après 12 ou 13 ans de recherches assidues, qu'il publia les premiers travaux qui ont immortalisé son nom et lui ont assigné une place éminente parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

II. Le *vaccin* est un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, qui ressemble beaucoup à la sérosité d'un vésicatoire, et paraît composé d'eau et d'albumine. Liquide ou desséché, il se dissout facilement dans l'eau. Exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement sans perdre sa transparence, et y adhère intimement. Le vaccin recueilli, soit sur le pis de la vache, soit dans les pustules vaccinales d'une personne qui a été vaccinée, a la faculté de conserver longtemps sa propriété préservatrice de la variole. Néanmoins il importe de mettre le virus que l'on réserve pour s'en servir en cas de besoin, à l'abri de toute chance d'altération. A cet effet, on a imaginé divers procédés. Le plus souvent on dépose le vaccin extrait des pustules entre deux verres légèrement concaves, dont les bords sont ensuite joints hermétiquement avec de la cire. Mais il est bien préférable de le conserver dans de petits tubes de verre. Ces tubes, inventés par Bretonneau, sont longs de 14 millimèt., et capillaires à leurs deux extrémités. Pour les charger de vaccin, on fait plusieurs piqûres aux pustules vaccinales, et l'on approche successivement des gouttelettes de vaccin l'extrémité la plus effilée de ces tubes, dans lesquels l'humeur s'introduit en vertu de leur capillarité; lorsqu'il n'y a plus qu'une ligne de vide, on ferme les deux ouvertures en les approchant d'une lumière, et on les enduit ensuite de cire à cacheter. Pour transporter ces tubes sans danger de les briser, on les met dans un tuyau de plume rempli de son et scellé avec de la cire. Le vaccin ainsi recueilli conserve, dit-on, toutes ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur ni à un trop grand froid. Pour en faire usage, on casse les deux extrémités du tube, on adapte à l'une d'elles un petit tuyau de paille ou de verre, et, après avoir appliqué l'autre extrémité sur une lame de verre, on souffle doucement : le vaccin s'écoule alors du tube, et on le reçoit sur la pointe d'une lancette. — La vaccination peut se faire dans toutes les saisons et à tout âge. Pour les nouveau-nés, on doit les vacciner au bout d'un ou deux mois au maximum. Un plus long retard a été cause que beaucoup ont eu une variole presque toujours mortelle. Bien qu'on puisse inoculer le vaccin sur toutes les parties du corps, on vaccine toujours au bras, au-dessous du deltoïde. Le procédé opératoire de la *vaccination* ou de la *vaccine* est fort simple, soit que l'on vaccine *de bras à bras*, c.-à-d. en inoculant à un individu le virus pris à l'instant même sur un autre individu, soit que l'on opère avec du vaccin conservé. Lorsque le vaccinateur opère de bras à bras, il plonge la pointe de sa lancette dans une des pustules de l'individu vacciné, et la charge ainsi de vaccin. Aussitôt il saisit avec la main gauche la partie postérieure du bras du sujet, de manière à tendre la peau, tandis que l'autre main introduit l'instrument horizontalement dans l'épiderme, sur une longueur de quelques millimètres. Il laisse alors la lancette dans la plaie pendant quelques instants, essuie ses deux faces sur les deux faces de la plaie et la retire. Quand on opère avec du vaccin conservé et à l'état solide, il faut, avant de l'inoculer, le délayer dans une petite quantité d'eau. Cette opération est si peu douloureuse, que les enfants endormis ne se réveillent même pas pendant qu'on les vaccine. Une seule piqûre peut suffire pour vacciner un individu et le préserver de la variole; mais il est bon d'en faire plusieurs. L'absorption du vaccin s'effectue avec une rapidité extraordinaire; ainsi non-seulement le petit écoulement de sang qui a lieu par les piqûres n'entraîne pas le virus au dehors, mais Itard a même cherché vainement à prévenir l'infection en lavant les piqûres aussitôt faites, et en activant l'écoulement du sang par l'application d'une ventouse. Lorsque l'opération est terminée, il faut laisser la peau à l'air libre, afin que le sang se dessèche à la surface. On couvre ensuite le bras d'un linge fin que l'on maintient au moyen d'un bandage circulaire peu serré.

III. La période d'*incubation* de la vaccine dure ordinairement de 3 à 4 jours. La légère rougeur qui entoure presque toujours la piqûre, aussitôt après qu'on a pratiqué l'inoculation, disparaissant au bout d'un moment, on n'aperçoit rien pendant cette période, car la partie vaccinée ne présente aucun changement. La période d'*éruption* commence vers la fin du 3e ou du 4e jour. On sent alors, au niveau des piqûres, un point dur et saillant qu'entoure une légère rougeur. Le 5e jour, l'élevure devient plus rouge, circulaire, ombiliquée au centre. Le 6e, la tache rouge de l'élevure s'éclaircit; le bourrelet, entouré d'un cercle rouge d'un millimètre de diamètre, s'élargit, s'aplatit, se creuse davantage à son centre et prend une teinte d'un blanc bleuâtre. Au 7e et au 8e jour, la pustule augmente, s'entoure d'une auréole circonscrite d'un rouge vif, dont le diamètre est très-variable; l'inflammation gagne le tissu cellulaire. C'est à ce moment de l'éruption que l'on doit recueillir le virus vaccin, soit pour le conserver, soit pour vacciner immédiatement d'autres individus. Au 9e et au 10e jour, l'auréole s'étend et l'engorgement augmente. Il y a parfois alors un peu de fièvre, d'agitation et de malaise; mais ces phénomènes de réaction sont souvent à peine marqués, et même ils manquent en général tout à fait chez les enfants, quelque jeunes qu'ils soient. Il n'en est pas de même des adultes : chez eux en effet la fièvre est plus forte, la rougeur et l'induration phlegmoneuses sont parfois très-étendues; enfin, les ganglions axillaires sont toujours tuméfiés et douloureux. La période de *dessiccation* commence au 11e jour. Le fluide de la pustule offre l'aspect purulent; celle-ci se flétrit et brunit; l'auréole pâlit et jaunit. Du 12e au 13e jour, la dessiccation s'opère. Enfin, la croûte tombe du 20e au 25e jour, et laisse à découvert une cicatrice gaufrée et rayonnée, qui ne s'efface jamais.

Indépendamment de l'éruption que nous venons de décrire, l'inoculation vaccinale peut en produire une autre, différente de la première par sa marche, sa forme et sa durée. Elle se montre dès le premier ou dès le deuxième jour, n'offre ni bourrelet, ni dépression centrale; le bouton est acuminé, et, lorsqu'on le perce, il laisse échapper un fluide qui, en se desséchant, ressemble à de la gomme. La tumeur se vide tout d'un coup, parce que, contrairement à la pustule vaccinale, elle n'est formée que d'une cavité. Enfin cette éruption parcourt toutes ses périodes en six ou sept jours, c.-à-d. qu'elle finit à l'époque où la bonne vaccine arrive à son apogée. Cette éruption se nomme *Fausse vaccine*, parce qu'elle n'a aucune vertu préservatrice. Les causes ordinaires de la fausse vaccine sont l'inoculation d'un vaccin vieux ou altéré, ou bien l'insertion du virus sur un individu qui a eu jadis la variole ou une vaccine régulière. Rayer a encore signalé une espèce d'éruption vaccinale qu'il a nommée *Vaccinelle*, parce qu'elle serait à la vaccine ce que la varioloïde est à la variole. C'est en effet une vaccine véritable puisqu'elle, peut se reproduire et se transmettre par inoculation; mais elle est moins régulière que la vaccine franche. Ainsi, les pustules ont des bords aplatis, irréguliers, et contiennent peu de liquide; il n'y a pas d'induration; l'inflammation marche avec rapidité, et, dès le 7e ou 8e jour, les croûtes sont déjà bien formées. — Lorsque la vaccination n'a rien produit, ou lorsque l'éruption qui en a été la conséquence n'a pas offert les caractères de la vaccine régulière, il faut renouveler l'opération. Dans certains cas, il est nécessaire de recourir plusieurs fois à celle-ci avant d'obtenir un bon résultat. Cette résistance se remarque surtout chez les jeunes gens et chez les adultes. — Quelques observateurs avaient cru remarquer que la faculté préservatrice du virus vaccin allait en s'affaiblissant par suite de ses nombreuses transmissions, depuis que la vaccine est devenue une pratique vulgaire. Les expériences faites par Magendie et Fiard, ont prouvé que cette dégénérescence est réelle. Il est donc bon ainsi que Jenner l'avait déjà conseillé dès la fin du dernier siècle, de renouveler le plus souvent possible le vaccin en le reprenant sur la vache. La plupart des individus vaccinés sont définitivement à l'abri d'une atteinte de variole; cependant on a rencontré quelques exceptions. On en a conclu que la vaccine n'avait qu'une vertu préservatrice temporaire, et qu'il fallait, au bout d'un certain temps, procéder à une vaccination nouvelle. La pratique des *revaccinations* tend à se répandre en France, et l'on peut invoquer en sa faveur qu'une foule d'épidémies de variole, sévissant chez les vaccinés, s'arrêtèrent tout à coup aussitôt qu'on eut soumis à la revaccination les individus exposés à la contagion. On croit assez généralement qu'il est prudent d'avoir recours à la revaccination, en cas d'épidémie, entre la huitième et la neuvième année et, hors de ce temps, à partir de la quatorzième jusqu'à la trente-cinquième. Toutefois, comme en définitive une revaccination n'a d'autre inconvénient que d'être inutile, il faut, quand la contagion est à craindre, y soumettre les individus même beaucoup plus âgés. Disons, en terminant, que presque tous les vaccinés qui subissent l'influence du virus variolique, ont une varioloïde plutôt qu'une variole, et, dans les cas rares où l'on observe une variole légitime, l'éruption est toujours fort discrète. — V. Bousquet, *Nouveau traité de la vaccine et des éruptions varioleuses.*

***VACCINELLE.** s. f. T. Méd. V. Vaccine. = Vacciner.

v. a. Inoculer le vaccin. *Il vient de faire v. son enfant.* = Vacciné, ée. part.

***VACCINIÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes à fleurs dichlamydées et monopétales, à étamines épigynes, à anthères s'ouvrant par des pores, et à embryon petit entouré d'un albumen abondant.— *Caract. bot.:* Arbrisseaux ou sous-arbrisseaux très-rameux, fréquemment toujours verts, et parfois épiphytes. Feuilles alternes, indivises, sans stipules, souvent parsemées de points glanduleux. Fleurs solitaires ou en grappes. Calice supère, entier, ou ayant de 4 à 6 lobes. Corolle à préfloraison imbriquée, monopétale, lobée de la même manière que le calice. Étamines distinctes, en nombre double des lobes de la corolle, insérées sur un disque épigyne; anthères bicornes et biloculaires, s'ouvrant par des pores. Ovaire infère, ayant de 4 à 10 loges; style et stigmate simples. Fruit charnu, ordinairement bacciforme, couronné par le limbe persistant du calice, et présentant 4 à 10 loges monospermes ou polyspermes. Graines petites, suspendues lorsqu'elles sont solitaires; embryon dressé, situé dans l'axe d'un albumen charnu; cotylédons très-courts; radicule longue et infère. [Fig. 1. *Vaccinium amœnum*; 2. Fleur; 3. Coupe verticale de la même dont on a enlevé la corolle; 4. Coupe transversale de l'ovaire; 5. Anthère; 6. Coupe d'une graine.] — Cette famille se compose de 13 genres et d'environ 200 espèces, qui sont surtout répandues dans les régions tempérées. Quelques-unes habitent les marais de l'Europe, d'autres les montagnes de l'Asie centrale, plusieurs l'Amérique du Nord. On en trouve aussi sur les plateaux élevés du Pérou, et, parmi ces dernières, il y en a, dit-on, qui sont épiphytes.— Chez nous, les Vacciniées ne sont guère que des arbrisseaux d'ornement, et se cultivent comme telles dans nos jardins. Leur écorce et leurs feuilles sont astringentes, légèrement toniques et stimulantes. Leurs baies ont une saveur aigrelette et agréable au goût. Le *Vaccinier myrtille* (*Vaccinium myrtillus*), vulg. appelé *Airelle* et *Vaciet*, produit des baies d'un noir bleu, bien connues sous les noms vulgaires de *Bleuets*, *Maurets*, *Raisin des bois* ou *de bruyère*. On en fait des confitures, une boisson rafraîchissante et un sirop qui a été recommandé contre la dysenterie. Le *Vaccinier des marais* (*V. uliginosum*), vulg. *Laurier nain*, et le *Vaccinier ponctué* (*V. vitis idæa*), portent aussi des baies acidules. Celles du *Vacc. des marais* passent pour être légèrement narcotiques. On les fait quelquefois infuser dans la bière ou d'autres liqueurs pour les rendre capiteuses. Par la fermentation, elles donnent une liqueur enivrante. La *Canneberge des marais* (*Oxycoccos palustris*) et la *Cann. à gros fruit* (*Ox. macrocarpa*) portent des fruits qui jouissent de propriétés semblables à celles des Vacciniers. Les baies de plusieurs espèces américaines sont utilisées d'une manière analogue par les habitants du pays. Ainsi, par ex., les indigènes de Pasto préparent une boisson fermentée avec les fruits du *Thibaudia macrophylla*. Au Pérou, les fleurs du *Thibaudia quereme* servent à faire une teinture aromatique usitée contre l'odontalgie. Les sauvages du Canada conservent, pour les manger, les fruits desséchés et tapés en pains du *Vacc. blanc* (*Vacc. album*), qu'on appelle aussi *Airelle blanche* et *Bleuet du Canada*.

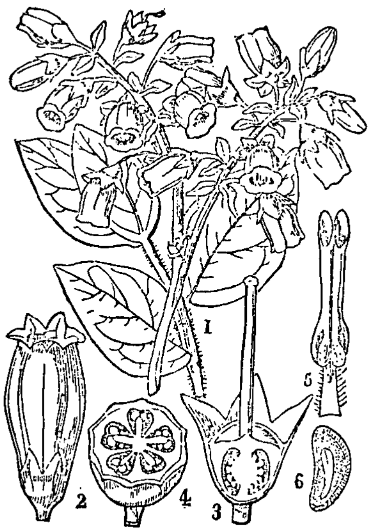

VACHE. s. f. (latin. *vacca*). La femelle du taureau. *V. blanche, noire. V. grasse, maigre. V. laitière. Garder les vaches. Traire une v. Etable à vaches. De la bouse de v.* V. Bœuf. — Famil., *Poil de v.*, Poil roux. *Être roux comme une v.*, Être extrêmement roux. — Fig. et prov., *Manger de la v. enragée*, Éprouver beaucoup de privations et de fatigues. *Parler français comme une vache espagnole*, Parler fort mal le français. *S'il ne tient qu'à cela, la v. est à nous*, Nous sommes sûrs de réussir. *Bonhomme, garde ta v.*, V. Bonhomme. *Le plancher des vaches*, V. Plancher. — Fig. et fam., *V. à lait*, se dit D'une personne ou d'une chose dont on tire un profit continuel. *Ce plaideur, ce procès est une v. à lait pour ce procureur.*— Figur. et par moquerie, *C'est une v., une vraie v., une grosse v.*, se dit D'une femme qui a trop d'embonpoint. *Elle devient v.*, Elle prend trop d'embonpoint. ‖ La peau de vache corroyée et propre à faire des souliers, des bottes, des harnais de chevaux, etc. *La v. est bien chère. V. de Russie. V. de pays. V. parée. Souliers de v.* ‖ Panier revêtu de cuir, qu'on place sur l'impériale des voitures de voyage, et qui en a les dimensions. = Vacher, ère. s. Celui, celle qui mène paître les vaches et qui les garde. = Vacherie. s. f. Lieu destiné à retirer les vaches.

***VACIET.** s. m. T. Bot. V. Vacciniées.

VACILLANT, ANTE. adj. [On fait sentir les deux L dans ce mot et dans les 2 suivants.] Qui vacille. *Démarche vacillante. Pied v. Avoir la main vacillante.* ‖ Figur., Incertain, irrésolu, chancelant. *Esprit v. Ces témoins sont vacillants dans leurs dépositions.* = Vacillation. s. f. Mouvement de ce qui vacille. *La v. d'une barque. La v. de la lumière.* ‖ Figur., Incertitude, irrésolution, variation. *V. dans les sentiments. V. dans les opinions, dans les projets.* = Vaciller. v. n. (lat. *vacillare*). Branler, chanceler, n'être pas bien ferme. *La main lui a vacillé. Il faut mettre cette pendule sur quelque chose qui ne puisse v.* ‖ Osciller. *Cette lumière, cette lueur, cette clarté vacille.* ‖ Figur., *Cet homme vacille toujours, ne fait que v.*, Il est incertain, irrésolu, il n'est point ferme dans ce qu'il veut. — *V. dans ses réponses*, Répondre tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. = Syn. Voy. Chanceler.

VACUITÉ. s. f. (lat. *vacuitas*). L'état d'une chose vide. *La v. de l'estomac cause des tiraillements.*

***VACUOLE.** s. f. (lat. *vacuus*, vide). T. Anatomie. Petite cavité d'un tissu ou d'un élément anatomique, pleine de gaz ou de liquide, et paraissant vide par rapport au tissu solide qui l'entoure.

VADE. s. f. (mot latin qui sign. *va*). T. Jeu de brelan et autres jeux. La somme, quelle qu'elle soit, dont un des joueurs ouvre le jeu. *La v. est de cent francs.* ‖ Fig. et fam., *Dans cette affaire chacun est pour sa v.*, Chacun y est pour son intérêt, pour son compte. Peu usité. = Vademanque. s. f. T. Banque. Diminution des fonds d'une caisse. Vx. = Vade-mecum. s. m. [On prononce *Vadé-mécome.*] Terme composé de deux mots latins qui signifient, *Viens avec moi*. Se dit D'une chose qu'on porte ordinairement et commodément sur soi. *Ce petit livre est mon v.-mecum.* ‖ On dit aussi quelquefois, *Veni-mecum*.

VA-ET-VIENT. s. m. [Quelques-uns prononcent *Vatévien.*] Partie de machine qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la machine est en mouvement. On dit de même, *Mouvement de va-et-vient.* ‖ Petit bac qui sert à traverser une petite rivière. ‖ * T. Marine. Cordage établi entre la terre et un navire, et au moyen duquel on peut se haler et communiquer du bord à la côte. *A l'aide d'un va-et-vient, l'équipage put gagner la côte sain et sauf.*

VAGABOND, ONDE. adj. (lat. *vagari*, errer çà et là). Qui erre çà et là. *Des hordes vagabondes. Des troupeaux errants et vagabonds.* ‖ Fig., Désordonné, déréglé. *Une vie vagabonde. Esprit v. Une tête, une imagination vagabonde.* — Poétiq., *Course vagabonde.*

VAGABOND. s. m. **VAGABONDAGE.** s. m.

Enc. — Dans notre législation pénale, on donne le nom de *Vagabonds* ou de *Gens sans aveu*, aux individus qui n'ont, ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. L'habitude de vagabonder, ou le *Vagabondage*, est considérée comme un délit. La présence dans une commune de vagabonds pouvant compromettre l'ordre et la sûreté publics, dont le maintien est confié à l'autorité municipale, un maire peut statuer, par arrêté de police, que tout individu étranger à la commune et en état de vagabondage, sera arrêté et mis à la disposition du procureur impérial. Tout vagabond qui est déclaré tel par un jugement correctionnel, encourt la peine de 3 à 6 mois d'emprisonnement. En outre, après avoir subi sa peine, il est placé sous la surveillance de la haute police pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus. Toutefois les vagabonds de moins de 16 ans ne sont point condamnés à l'emprisonnement; mais, sur la preuve des faits de vagabondage, ils sont renvoyés sous la surveillance de la haute police jusqu'à 20 ans accomplis. Si les individus déclarés vagabonds sont étrangers, ils peuvent être expulsés du territoire. (Code Pénal, art. 269-73.)

VAGABONDER ou **VAGABONNER.** v. n. Être vagabond, faire le vagabond. Fam.

VAGIN. s. m. (lat. *vagina*, gaîne). T. Anat. Canal cylindroïde qui conduit à la matrice. = Vaginal, ale. adj. Qui est en forme de gaîne. *Enveloppe vaginale. Tunique vaginale.* ‖ Qui appartient au vagin. *Mucus v.* = * Vaginule. s. f. T. Bot. V. Cryptogamie.

***VAGIR.** v. n. (latin. *vagire*). Pousser des vagissements. *J'ai entendu v. un enfant.* = Vagissement. s. m. Cri d'un enfant nouveau-né.

***VAGON** ou ***WAGON.** s. m. (angl. *waggon*, chariot). V. Chemin *de fer*.

VAGUE. s. f. (lat. *vaga*, sous-entendu *unda*, onde qui erre?). Se dit De l'eau, soit de la mer, soit d'un lac ou d'une rivière, quand elle est agitée et élevée au-dessus de sa superficie par les vents, par la tempête, par un tremblement de terre, etc. *De grandes vagues. Des vagues hautes comme des montagnes. La fureur des vagues. Aller au-devant de la v.* = Syn. V. Onde.

VAGUE. adj. 2 g. (lat. *vagus*). Indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées. *Lieux vagues. Espaces vagues. Douleurs vagues.* — *Terres vaines et vagues*, Terres incultes et dont rien ne marque les limites. ‖ Fig., Incertain, qui manque de fixité, de solidité, de netteté, de précision. *Un esprit v. Désir v. Sentiment v. Discours v. Propositions, promesses vagues. Répondre d'une manière v. Accusation v. Je n'ai là-dessus que des notions vagues. Une v. rêverie. Une v. et douce mélancolie.* — On dit de même, substant., *Il y a du v. dans sa pensée. Il y a beaucoup de v. dans ses discours.* ‖ T. Peint. *Vague*, sign. Qui manque de précision, de netteté; mais il se dit souvent par éloge, en parl. Des formes indécises, des teintes aériennes ou vaporeuses qui donnent à certaines compositions un charme particulier. *Couleur v. Lumière v.* — Substantiv., *Le v. des contours et de la lumière donne un charme mystérieux à son tableau.* ‖ *T. Anat. *Nerf v.* ou *pneumogastrique*, V. Encéphale. ‖ *T. Chronol. *Année v.*, Voy. Année. = Vague. s. m. Grand espace, espace vide, ou qu'on se figure comme tel. *Le v. de l'air. Dans le v. des airs.* ‖ Figur., *Se perdre dans le v.*, Faire de longs raisonnements sans solidité, sans conclusion. = Vaguement. adv. D'une manière vague; ne se dit qu'au fig. *Il n'en a parlé que v. Il a répondu vaguement.*

VAGUEMESTRE. s. m. (all. *wagenmeister*, maître de chariot). Officier chargé de la conduite des équipages d'une armée. *V. général.* ‖ *V. du régiment*, Sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages, et qui en outre est chargé d'aller chercher au bureau de poste les lettres et paquets adressés aux officiers et soldats du régiment, et de les distribuer à qui de droit. ‖ S'est dit aussi D'un officier de la maison du roi et de celle des princes.

VAGUER. v. n. (lat. *vagari*). Errer çà et là, aller de côté et d'autre à l'aventure. *V. par les champs.* = Syn. Voy. Errer.

***VAIGRES.** s. f. pl. T. Mar. Planches ou bordages qui revêtent la muraille intérieure d'un bâtiment. = *Vaigrer. v. a. *V. un bâtiment*, Le revêtir de ses vaigres.

VAILLAMMENT. adv. Avec valeur. *Il a v. combattu.* = Vaillance. s. f. (lat. *valentia*, force). Valeur, courage. *Grande v. Héroïque v.* Ne se dit guère que dans le style oratoire ou en poésie. = Vaillant, ante. adj. Valeureux, courageux. *Un v. capitaine. C'est une nation fort vaillante.* ‖ *Figur., *Ce héros mit toujours sa vaillante épée au service de la religion.*

VAILLANT. s. m. (lat. *valens*, qui a de la valeur). Se dit De toute la fortune, de tout ce qui compose le bien d'une personne. *Il a mis tout son v. à cette terre.* ‖ Adverb., *Il a dix mille écus v. Il n'a plus rien v. Il n'a pas un sou v.* — Ce mot est familier.

VAILLANTISE. s. f. Action de valeur. *Voilà une belle v. Il nous raconta ses vaillantises.* Fam. et peu us.

VAIN, VAINE. adj. (latin. *vanus*). Inutile, qui ne produit rien. *Faire de vains efforts.* — *Terres vaines et vagues*, V. Vague. *Vaine pâture*, V. Paturage. ‖ Frivole, chimérique, qui n'a aucun fondement solide et raisonnable. *Espérance vaine. Prétention vaine. Une vaine crainte. De vains songes. Un v. fantôme. Des promesses, des paroles vaines. La gloire du monde est chose bien vaine.* ‖ Orgueilleux, superbe. *Il est v., extrêmement v. C'est une âme vaine. Il est v. dans ses discours. Il est tout v. de l'honneur qu'il a reçu.* — *Vaine gloire*, Orgueil, sotte gloire. *Il est rempli de vaine gloire, tout plein de vaine gloire.* Vieux et peu usité. = **En vain.** loc. adv. Inutilement. *Il travaille en v. C'est en v. qu'il fait toutes ces démarches.* ‖ *Prendre le nom de Dieu en v.*, L'employer dans un serment sans nécessité.

Syn. — *Vaniteux.* — *Vain et vaniteux* signifient également qui est fier d'avantages frivoles ou chimériques ; mais *vain* exprime le défaut d'une manière générale, tandis que *vaniteux* désigne celui qui est ou a été *vain* dans un certain cas, ou pour certaines choses déterminées. En second lieu, le *vaniteux* présente tous les détails et toutes les minuties de la vanité poussée à l'excès. Le *vaniteux* est *vain* des choses les plus puériles et qui en valent le moins la peine.

VAINCRE. v. a. (lat. *vincere*). Remporter quelque grand avantage sur ses ennemis, dans la guerre. *Les Romains ont vaincu les plus belliqueuses nations de la terre. V. en bataille rangée. V. par ruse. Il faut v. ou mourir.* ‖ Se dit Des avantages qu'on remporte sur ses concurrents, ses compétiteurs. *V. quelqu'un à la course, à la lutte. V. ses rivaux. V. quelqu'un dans la dispute.* ‖ Surpasser, lorsqu'il y a une sorte d'émulation entre les personnes. *V. quelqu'un en générosité, en libéralité, en grandeur d'âme.* ‖ Surmonter. *V. des obstacles, des difficultés. J'ai vaincu sa résistance, son obstination.* — On dit aussi, au sens mor., *V. sa colère, son amour, ses passions, etc.* = SE VAINCRE. v. pr. *Se v. soi-même*, Dompter sa passion, ses passions. ‖ *Se laisser v. à la pitié, à des raisons*, ou absol., *Se laisser v.*, Se laisser toucher, se laisser persuader. *Se laisser v. aux tentations*, Succomber aux tentations. = VAINCU, UE. part. *Un ennemi vaincu. Vaincu par les prières, par les instances de quelqu'un.* ‖ Se dit aussi subst., au masc. *Le vaincu est contraint d'obéir. Le vainqueur et le vaincu. Epargner les vaincus.* = Syn. V. BATTRE.

Conj. — *Je vaincs, tu vaincs, il vainc ; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. Je vainquais ; nous vainquions. Je vainquis ; nous vainquîmes. Je vaincrai ; nous vaincrons. Je vaincrais ; nous vaincrions. — Vainquons. — Que je vainque ; que nous vainquions. Que je vainquisse ; que nous vainquissions.* — Le présent et l'imparfait de ce verbe sont fort peu usités.

VAINEMENT. adv. En vain, inutilement. *Il a parlé v. Travailler v. et sans fruit.*

VAINQUEUR. s. m. Celui qui a vaincu. *Un v. généreux. Un v. inhumain, farouche, cruel. Entrer en v. dans une ville. — Le v. de Pharsale, de Rocroy, d'Austerlitz, etc.*, Celui qui a vaincu à Pharsale, etc. ‖ Celui qui a remporté quelque avantage sur son concurrent. *Être v. à la course, à la lutte. V. aux jeux Olympiques. Il sortit v. du débat.* ‖ Se dit aussi en parl. Des obstacles qu'on surmonte, des passions que l'on dompte. *V. de tous les obstacles qu'on lui avait opposés. Le sage est v. de ses passions.* ‖ Se dit quelquefois adjectiv. *Un ascendant v. Des charmes vainqueurs.* — Ironiq., *Un air v., des airs vainqueurs*, Un air de hardiesse, de suffisance, de confiance extrême.

VAIR. s. m. (lat. *varius*, varié). Nom donné autrefois à une fourrure blanche et grise ; ne se dit aujourd'hui qu'en termes de blason. Voy. ÉMAIL. = VAIRON. adj. m. Se dit Des hommes et des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre, ou De ceux qui n'ont pas les deux yeux de la même couleur. *Ce cheval a l'œil v.* = VAIRON ou *VÉRON. s. m. T. Ichth. V. ABLE.

VAISSEAU. s. m. (lat. *vas*, vase). Vase, ustensile destiné à contenir des liquides. *V. de terre, de bois, de cuivre, d'argent. Un v. de métal. Les chimistes ont besoin de vaisseaux de différentes formes pour leurs opérations.* ‖ Par anal., se dit en T. Hist. natur., De tous les canaux ou conduits qui, chez les êtres organisés, soit animaux, soit végétaux, servent à la circulation des fluides. *Les vaisseaux sanguins, artériels, veineux. Les vaisseaux lymphatiques. Les vaisseaux laticifères. Vaisseaux capillaires.* ‖ Signifie encore Un grand bâtiment de bois ou de fer, construit d'une manière propre à naviguer sur mer et à transporter des hommes et des marchandises ; néanmoins les marins ne donnent ordinair. le nom de *Vaisseau* qu'aux bâtiments de l'État. *V. de guerre. V. marchand. V. de transport. V. de ligne. Un v. à deux, à trois ponts. Une flotte de tant de vaisseaux. Un v. de tant de canons*, Un vaisseau portant tel nombre de canons. On dit quelquefois, *Un v. de 74, de* 80, *etc.*, en sous-entendant *canons.* — Figurém., *Le v. de l'Etat*, L'État considéré par rapport à la manière dont il est ou doit être gouverné. *Conduire, diriger le v. de l'Etat.* ‖ Se dit encore D'une grande pièce, d'un bâtiment considéré en dedans. *Cette église est un beau v., un grand v.* ‖* T. Astron. V. CONSTELLATION.

Enc. — Dans le langage ordinaire, on applique le nom de *Vaisseau* à toutes les grandes constructions flottantes propres à la navigation ; mais les marins les désignent sous celui de *Bâtiment :* ils n'emploient la dénomination de *Vaisseau* qu'en parlant des bâtiments de guerre. Bien plus, ce même terme, dans le langage officiel et administratif de la marine, est réservé aux bâtiments de guerre de premier ordre, qui sont armés de 80 pièces d'artillerie et au-dessus. On les nomme encore *Vaisseaux de ligne*, et au-dessous d'eux viennent les *frégates*, les *corvettes*, les *bricks*, etc. En outre, dans ces dernières années, il a été construit, soit en France, soit à l'étranger, des *Vaisseaux à vapeur*, des *Vaisseaux mixtes*, c.-à-d. à vapeur et à voiles, et enfin des *Vaisseaux cuirassés*, c.-à-d. revêtus extérieurement de plaques métalliques pour offrir aux projectiles une résistance supérieure.

I. La construction d'un grand bâtiment, soit de guerre, soit de commerce, exige la solution d'une foule de problèmes ; mais ce qu'il importe surtout de déterminer avec précision, c'est le rapport entre l'appareil qui doit faire mouvoir le bâtiment, c.-à-d. dans un bâtiment à voiles, la mâture, et la résistance que le navire doit opposer, résistance qui dépend de son poids et de sa forme. Pour obtenir ces données, on considère le corps du navire, que les marins appelle la *Coque*. La partie de la coque qui est plongée dans l'eau se nomme l'*Œuvre vive* ou la *Carène*, et la partie qui s'élève au-dessus de l'eau s'appelle l'*Œuvre morte*. Le plan horizontal qui sépare l'œuvre morte de l'œuvre vive, s'appelle le *plan de flottaison*. Or, le volume de la carène, ou le volume de déplacement, est équivalent à celui de l'eau que le vaisseau déplace quand il est à flot. Après l'avoir évalué en mètres cubes, on multiplie le nombre obtenu par 1026 kilogr., poids d'un mètre cube d'eau de mer, et le produit de la multiplication exprime le poids du liquide déplacé, poids qui doit toujours être égal à celui du navire, c.-à-d. à la somme des poids de la coque, de la mâture, du gréement, de l'armement, des vivres, et en général des objets de toute nature qui forment la charge que le bâtiment doit transporter. La quantité d'eau que le navire déplace sert de base pour la détermination de la forme qu'il convient d'adopter. Plus un navire est long et étroit, plus il est propre à recevoir de l'impulsion du vent ou de tout autre moteur un sillage rapide ; mais aussi plus promptement il se déforme, et d'ailleurs plus il est difficile à manœuvrer. Si, au contraire, il est court et arrondi, il résiste parfaitement à l'action de la mer, s'incline fort peu, quoique couvert de voiles ; en revanche, il est peu sensible au gouvernail, marche mal, et peut briser sa mâture par les brusques mouvements du roulis et du tangage. Si l'ingénieur se trompe dans ses calculs, le navire, définitivement armé, sera trop chargé ou ne le sera pas assez. Dans le premier cas, sa marche sera ralentie, tandis que, dans le second, en s'écartant de l'assiette qui lui assigne la stabilité nécessaire pour affronter, sans crainte des naufrages, les mouvements de la mer, il se trouvera avoir perdu une de ses plus indispensables qualités. La détermination des dimensions principales d'un bâtiment dépend du service auquel il est destiné. Dans la marine de guerre, elle est subordonnée à l'artillerie qu'il doit porter. Les dimensions des sabords étant fixées par un règlement, ainsi que la distance à conserver de l'un à l'autre, on obtient la longueur du vaisseau en ajoutant ensemble les largeurs de tous les sabords et celles des intervalles qui les séparent (s'il doit y avoir plusieurs batteries, c'est la batterie basse que l'on considère). Cette longueur sert ensuite à calculer la hauteur de chacun des mâts, la limite de l'envergure des voiles, et par suite de la surface de la voilure. La surface de voilure et les données fournies par l'expérience sur la force des bois et des cordages, servent ensuite à déterminer les dimensions et, par suite, le poids de toutes les parties qui composent la mâture et ses accessoires. La longueur et le déplacement d'un navire de guerre étant calculés, on détermine sa largeur et son creux. L'expérience a appris que la largeur en dehors des membres est comprise entre le tiers et le quart de la longueur de perpendiculaire en perpendiculaire, et que le creux sur quille est égal, à peu de chose près, à la moitié de la largeur. Toutefois on augmente souvent aujourd'hui la largeur, tout en conservant le même creux, ce qui donne une plus grande stabilité et permet d'augmenter la surface de voilure et de supprimer une partie du lest. La détermination des dimensions principales des navires de commerce repose sur d'autres bases. On sait que ces bâtiments sont destinés à transporter des cargaisons. On admet assez généralement que le poids de la coque, de l'armement, des vivres et de l'équipage, forme les $5/12^{es}$ du déplacement total, et que les $7/12^{es}$ restants représentent le nombre de tonneaux de poids dont on peut disposer pour le fret. Pour qu'un navire de 600 tonneaux satisfasse à toutes les conditions convenables, on a trouvé que, sa longueur étant de 36 m. 40, sa largeur doit être de 10 m. 20 (ou les 0,28 de la longueur) et son creux de 5 m. 90 (ou les 0,55 de la largeur). Ces proportions entre les dimensions principales sont les mêmes pour les trois mâts de 500 et de 400 tonneaux ; mais elles diffèrent un peu pour les bâtiments d'un plus faible tonnage. Ce qui précède se rapporte aux navires à voiles. Quant aux navires à vapeur, au lieu de la proportion de 1 à 3 3/4 ou de 1 à 4 entre la longueur et la largeur, on s'est porté de prime abord au rapport de 1 à 5,5 et de 1 à 6 ; mais la substitution de l'hélice aux roues à aubes a permis d'augmenter la longueur relativement à la largeur. En conséquence, la plupart des paquebots à vapeur que l'on construit aujourd'hui ont une longueur égale à au moins huit fois leur largeur. Ce rapport a même été porté jusqu'à 14. Quand les calculs sont définitivement arrêtés, l'ingénieur dessine toutes les parties du navire à l'échelle de 20 à 27 millim. par mètre, avec toutes les coupes et projections nécessaires. Il comprend également dans son devis la dimension de la mâture et de la voilure, ainsi que les dimensions du bois et les données relatives au déplacement, à la stabilité, etc. Ce dessin est ensuite copié et étendu jusqu'à sa grandeur naturelle afin de faciliter le travail des charpentiers. Enfin, on procède à la construction matérielle du navire. Le temps que l'on consacre à l'exécution des bâtiments de commerce est toujours très-rapide, parce qu'il importe de faire produire le plutôt possible le capital engagé. Il est, au contraire, très-variable pour les bâtiments de guerre. Sous l'empire, il était admis que deux années, ou 24 mois, devaient suffire. Le résultat de chaque mois formait un 24^{e} de la construction totale, et l'expression s'est conservée jusqu'à présent, dans les rapports officiels, pour exprimer le degré d'avancement des navires en construction. Pendant la guerre, l'intérêt public exige que les navires soient promptement terminés ; en temps de paix, au contraire, il convient généralement de ralentir les travaux, mais en les conduisant cependant de manière à pouvoir les achever promptement au moindre bruit alarmant. Cette lenteur, qui, aux yeux de bien des personnes, a passé quelquefois pour de la négligence, est le résultat d'une sage économie, l'expérience ayant prouvé que le dépérissement d'un navire est beaucoup plus rapide lorsqu'il est à flot que lorsqu'il est maintenu sur sa cale de construction.

II. Le nombre des pièces qui entrent dans la construction du corps d'un bâtiment sont tellement nombreuses, que nous sortirions de notre cadre, si nous essayions de les énumérer. En conséquence, nous nous contenterons de mentionner les principales ; ensuite nous dirons quelques mots des dispositions intérieures d'un navire de guerre.

A. La *Quille* est une pièce rectiligne horizontale, une sorte d'épine dorsale, qui forme la base de tout l'édifice, et dont la longueur est peu différente de celle du bâtiment. Elle se termine antérieurement par une pièce appelée *Brion*, qui a une partie droite et une partie courbe : sa partie courbe sert d'appui à une grande pièce, nommée *Etrave*, qui forme l'avant du navire et la base de la proue. A l'extrémité opposée de la quille, c'est-à-d. à l'arrière, se dresse une forte pièce, presque verticale, qu'on nomme *Etambot*, et qui sert de support au gouvernail, lequel y est fixé par des pentures. L'espace compris entre l'étrave et l'étambot présente, pour ainsi dire, une série de côtes formées par des pièces courbes transversales qui s'appuient inférieurement sur la quille, déterminent les divers contours de la carène, et constituent la carcasse du bâtiment. Chacune de ces courbes, qu'on appelle *Couples*, se compose d'une pièce presque horizontale liée avec la quille, qu'on nomme *Varangue*, d'une pièce coudée appelée *Genou* et de plusieurs *allonges*. La *Carlingue* est un assemblage de deux ou trois pièces de bois placé dans la direction de la quille et au-dessus d'elle. Elle recouvre les milieux des varangues des couples, et supporte des couples de liaison intérieurs appelés *Porques*, qui s'arrêtent au premier pont. L'ensemble de ces côtes constitue la *Membrure*, et la distance qui doit exister entre elles est déterminée, dans les navires de guerre, par l'emplacement des sabords. Elles sont unies et consolidées ensemble, à l'extérieur, par des *Bordages* de chêne qui les croisent à angle droit, et, à l'intérieur par un revêtement parallèle et semblable qu'on appelle *Vaigrage*. Les *coutures* ou jointures que les bordages laissent entre eux sont remplies de bourrelets d'étoupe qu'on chasse dans les vides, après quoi on applique sur toute la surface extérieure de la carène une couche de goudron, que recouvre ensuite le *Doublage* (v. ce mot). Dans les bâtiments de guerre, comme les sabords tendent à affaiblir la muraille, on la renforce en appliquant à l'extérieur, au-dessous de chaque ligne de sabords et sur toute la longueur du navire, une large et forte ceinture de bois, appelée *préceinte*, qui contribue à lier les couples. Tout bâtiment présente supérieurement un plancher qui en forme, pour ainsi dire, le toit, et qu'on nomme *Tillac*, et plus ordinairement *Pont*. Ce plancher est supporté par des poutres appelées *Baux*, qui traversent le navire dans sa largeur, se lient avec la membrure, et sont en outre soutenues de distance en distance par des pièces de bois verticales, qu'on nomme *Epontilles*. Les grands bâtiments sont en outre partagés intérieurement en deux, trois et quatre étages, par un, deux et trois planchers superposés, que l'on désigne également sous le nom de *Pont*. Dans les vaisseaux à deux et à trois ponts, on appelle *premier pont* celui qui est le plus près de l'eau et porte la batterie la plus basse. Quant au pont supérieur, on nomme *Gaillard d'avant* la partie de ce pont qui s'étend du mât de misaine à l'extrémité antérieure du bâtiment, et *Gaillard d'arrière* celle qui est comprise entre le couronnement de la poupe et le grand mât. Dans la plupart des bâtiments, le gaillard d'arrière est surmonté d'une *Dunette* (v. ce mot). Enfin, tout à fait à la partie antérieure du bâtiment, on remarque un assemblage de pièces de charpente qui forment une portion de cercle terminée en pointe, et qui font saillie en dehors de l'étrave : c'est la *Guibre*, appelée aussi, mais abusivement, *Eperon*. On nomme *Poulaine* l'espèce de galerie qui la surmonte en formant ainsi la continuation du pont. Ordinairement, la saillie la plus avancée de la guibre présente une statue ou un morceau de sculpture qui achève la décoration de cette partie du bâtiment. — Lorsque la charpente du navire est terminée, on procède à son *lancement*, en d'autres termes à sa *mise à l'eau*. Cette opération présente toujours de grandes difficultés, car il s'agit de faire mouvoir, sur un trajet d'une centaine de mètres environ, une masse qui pèse souvent plus de deux millions de kilogr. Jusqu'en 1827, elle s'exécutait généralement au moyen d'un appareil composé de deux pièces de bois ayant toute la longueur du bâtiment. Ces deux pièces se plaçaient parallèlement à la quille, et servaient à supporter des poutres plus ou moins inclinées qui soutenaient les flancs du vaisseau. Des câbles de chanvre passaient sous la quille et venaient relier les pièces de chaque côté, à égale distance, de telle sorte que le poids de la coque se trouvait soutenu par ce *berceau*, que les marins appellent *Ber* par abréviation. On abattait alors les supports, le système glissait par son propre poids sur un plan incliné, et le navire, emporté avec lui, descendait jusqu'à la mer. Malgré la longue expérience qui avait sanctionné ce mode de lancement, il présentait souvent de grands dangers : il avait surtout le défaut d'être très-dispendieux. La méthode actuelle n'a aucun de ces inconvénients. L'appareil de lancement consiste en un immense cadre de charpente formé de trois pièces réunies entre elles par des tirants de fer. Sur une de ces pièces, celle du milieu, s'appuie la quille, tandis que les deux autres sont surmontées de poutres horizontales un peu courbes qui embrassent plus des deux tiers de la longueur du bâtiment. Quand le moment de la mise à l'eau est arrivé, on prépare trois plans inclinés, un pour chacune des pièces du berceau, et l'on enlève tous les étais. Le berceau n'est plus alors retenu que vers l'avant par des chaînes de fer garnies de câbles de chanvre. Enfin, on coupe ces derniers, et le cadre glisse en emportant le vaisseau. Une fois à la mer, le bâtiment est conduit à la machine à mâter, après quoi on le munit de ses vergues, de ses agrès et des divers objets qui doivent constituer son armement.

B. Ainsi que nous venons de le dire, la capacité intérieure du navire est divisée par des planchers horizontaux en un certain nombre d'étages, qu'on nomme également *Ponts*, comme les planchers qui les forment. Ces étages sont eux-mêmes partagés, par des cloisons verticales, en compartiments auxquels on donne le nom générique d'*Emménagements*. En outre, ils communiquent entre eux au moyen d'ouvertures à peu près carrées, appelées *Écoutilles*, pratiquées dans les planchers, et qui se correspondent les unes aux autres, afin de faciliter le chargement et le déchargement des approvisionnements et autres objets. Le pont inférieur ou le *faux pont* est le plancher le plus rapproché de la quille : il donne son nom à l'étage qu'il forme. C'est le seul qui existe dans la plupart des navires de commerce ; il manque même dans ceux de petites dimensions. Dans tous les cas, l'espace situé au-dessous est la *Cale* ; mais il est à remarquer que, sur les bâtiments qui n'ont pas de faux pont, on appelle généralement ainsi tout l'intérieur du navire. Outre le lest, la cale des bâtiments de guerre contient les pompes, les vivres, les munitions, les voiles et cordages de rechange, et, en général, tout ce qui ne sert pas dans les circonstances ordinaires de la navigation. Les compartiments qui les renferment reçoivent des noms particuliers. Ainsi, on appelle *magasin général*, une espèce de bazar où sont déposés, dans des caissons, des armoires et des tiroirs, les objets de petit volume qui sont nécessaires pour l'entretien de la coque et du personnel, tels que outils, brosses, balais, linge, pots à teinture, menus cordages, etc. La *cale à eau*, *grande cale*, ou simplement la *cale*, contient l'eau destinée à la consommation de l'équipage, comme la *cale au vin* contient le vin et les autres boissons. L'*archipompe* est le compartiment qui renferme les corps de pompes. Celui où sont placés les boulets s'appelle *puits aux boulets* ; celui où sont roulés les câbles est la *fosse aux câbles* ; celui où se trouvent les rechanges du maître d'équipage porte le nom de *fosse aux lions*, qui paraît être une corruption de *fosse aux liens*. Tous les autres compartiments se nomment *Soutes* : telles sont les *soutes à poudre*, les *soutes à biscuit*, les *soutes aux voiles*, etc. Au-dessus de la cale proprement dite et en dessous du faux pont, règne une plate-forme dont les différentes pièces sont mobiles afin de pouvoir prendre au besoin les objets qu'elles recouvrent, et sur laquelle sont arrimés les barils de farine, les caisses de salaison, etc. C'est aussi sur cette plate-forme qu'est placée la *Cambuse*, sorte de magasin où l'on pèse, mesure et distribue les rations de vivres à l'équipage : on y trouve aussi la prison. La cale des navires de commerce offre quelques-unes des parties de celle des bâtiments de guerre ; mais elles sont destinées pour la plupart à recevoir des marchandises. Le faux pont est occupé par les logements des officiers et des maîtres, et par des compartiments où l'on dépose les sacs des matelots. Il est éclairé par des ouvertures circulaires, de 20 centim. de diamètre, appelées *Hublots*, qui sont pratiquées dans la muraille, et que l'on est presque toujours obligé de tenir fermées pour empêcher l'eau de les inonder. Chacun des ponts, dans les bâtiments de guerre, porte une batterie d'artillerie : aussi les marins désignent-ils les ponts, sauf le pont supérieur, par le nom de leur *batterie*. La *Première batterie* ou *Batterie basse*, est la plus voisine de l'eau ; la *Seconde batterie* est celle qui est au-dessus de la première, et ainsi de suite. Le cabestan et les plus gros canons sont placés dans la batterie basse. Dans les vaisseaux à trois ponts, tout l'arrière est consacré à l'état-major. Quand un amiral est à bord, il occupe un somptueux logement situé à l'extrémité de la batterie supérieure, et communiquant avec une galerie qui s'avance au dehors du bâtiment et fait le tour de la poupe. Une galerie semblable règne, immédiatement au-dessus, autour de la dunette : elle permet au capitaine d'examiner la voilure sans être obligé de paraître au milieu de ses officiers. Les matelots couchent dans des hamacs suspendus, pendant la nuit, au plafond des batteries et que l'on porte, pendant le jour, sur les bastingages. C'est aussi dans les batteries qu'ils font l'exercice, prennent leurs repas, etc. Enfin, les cuisines sont disposées sur l'avant de la batterie haute.

III. Nous avons vu, au mot GALÈRE, à quel degré de perfection les anciens avaient déjà porté l'architecture navale. Les auteurs font mention de galères dont les dimensions étaient peu inférieures à celles de nos plus grandes constructions maritimes. L'invention de la poudre et des armes à feu, puis, bientôt après, la découverte de l'Amérique et les grandes expéditions qui en furent la suite, firent sentir la nécessité de nouveaux perfectionnements. Cependant les véritables progrès ne commencèrent que très-tard, c.-à-d. dans la première moitié du XVIIIe siècle. Ils furent provoqués par notre Académie des sciences. En effet, à peine constituée, cette société célèbre s'empressa d'appeler l'attention des hommes de science et de pratique sur les améliorations qu'il serait utile d'introduire dans toutes les branches de l'art naval. Tout en encourageant les travaux des astronomes et la fabrication des instruments nautiques, elle ouvrit des concours sur les modifications que pouvaient recevoir les formes, l'arrimage, la voilure et la propulsion des navires, et demanda aux plus grands géomètres la solution d'une foule de questions que les constructeurs seuls n'auraient pu résoudre. Les savants les plus distingués répondirent à son appel, et l'art des constructions navales fit des progrès rapides. Ce fut dans notre pays que les nouveaux perfectionnements indiqués par la science furent d'abord mis en pratique, et ce fut un Français, le célèbre ingénieur Sané, qui construisit les bâtiments les plus parfaits qu'on eût encore mis à la mer. Malheureusement, pendant les guerres de la révolution, plusieurs de ces vaisseaux tombèrent au pouvoir des Anglais, qui les employèrent comme modèles pour renouveler leur matériel naval. Toutefois, si les ingénieurs français durent à une éducation scientifique plus élevée de trouver les principes fondamentaux de l'architecture navale, les ingénieurs anglais, beaucoup plus avancés quant aux moyens d'exécution, y introduisirent une multitude de perfectionnements de détail aussi utiles aux bâtiments de commerce qu'aux bâtiments de guerre. Ainsi, par ex., ce fut un Anglais, Fairbairn, qui, vers 1830, proposa de substituer le fer au bois dans les constructions navales, afin de les rendre à la fois plus légères et plus solides. Toutefois cette innovation, que favorisaient l'abondance du fer en Angleterre et la puissance des usines métallurgiques de ce pays, n'a pu encore être introduite que dans la marine marchande. L'emploi, au commencement de ce siècle, de la vapeur pour la propulsion des navires, a ouvert une voie nouvelle de progrès au génie naval. Dès 1825, quand on eut reconnu que les pyroscaphes étaient éminemment propres au service de mer, les constructeurs anglais et américains se mirent à l'œuvre pour en tirer tout le parti possible, et, au bout de quelques années, les mers furent sillonnées de bâtiments ayant des dimensions inouies jusqu'alors, et marchant avec une rapidité et une régularité que ne pouvaient entraver, ni les vents contraires, ni l'immobilité des calmes (v. BATEAU). Cependant la marine à voiles ne voulut pas se laisser entièrement annihiler par sa rivale. Elle se perfectionna à son tour et créa ces navires fins marcheurs auxquels les Américains, leurs inventeurs, ont donné le nom de *Clippers*, parce que, de même que la toison des brebis permet à ces animaux de traverser facilement les buissons, ils peuvent, grâce à leurs qualités spéciales, passer, sans arrêt et sans perte, au milieu des obstacles. Les clippers se distinguent surtout par leur longueur, qui est portée jusqu'à 14 fois leur largeur ; mais l'avantage que leur donne cette forme pour la rapidité de la marche est compensée par un inconvénient grave, nous voulons dire la diminution du tonnage, ce qui oblige à élever le fret. Pendant un certain temps, l'emploi des aubes, dans les bâtiments à vapeur, ne permit pas de donner une grande extension à la marine militaire à vapeur : car, dans le navire à aubes, il est impossible de soustraire l'appareil moteur aux coups de l'ennemi. Mais cette difficulté disparut en 1837, où Petit Smith parvint à résoudre le problème, souvent étudié avant lui, de la substitution de l'hélice aux roues à aubes. Cette conquête fut bientôt suivie d'une autre. Empruntant à la marine du commerce l'idée, déjà ancienne de plusieurs années, d'associer l'action des voiles à celle de la vapeur, la marine militaire donna à ses navires à voiles une force de vapeur modérée, mais suffisante pour rendre, dans certaines circonstances, de nombreux services. Cette innovation produisit les *Vaisseaux mixtes*, dont les premiers parurent en Angleterre, en 1844, sous le nom de *garde-côtes à vapeur*. Enfin, six ans après, c'est-à-d. en 1850, notre célèbre ingénieur Dupuy de Lôme, en construisant le *Napoléon*, lança à la mer le premier vaisseau de guerre à grande vitesse qui ait existé. Enfin, depuis cette époque, la transformation qui a eu lieu dans l'artillerie a fait imaginer les *Vaisseaux cuirassés*, dont l'emploi est destiné à révolutionner entièrement la guerre maritime.

IV. Nous avons dit, au mot CANONNIÈRE, qu'à l'époque de la dernière guerre d'Orient, les gouvernements de France et d'Angleterre firent construire, pour venir à bout des défenses du littoral russe, des navires à hélice d'un faible tirant d'eau, armés de canons de fort calibre, et recouverts d'une carapace métallique capable de résister aux projectiles les plus puissants. Trois de ces *Batteries flottantes*, comme on les appelait, furent envoyées dans la mer Noire, et la manière dont elles se comportèrent à l'attaque de Kinburn (18 oct. 1855) fit admirablement ressortir l'efficacité du principe de leur construction. En effet, elles ouvrirent le feu à 400 et 600 mètres de distance, et moins de 3 heures leur suffirent pour pratiquer une brèche qui amena la reddition de la place. Ce premier essai était concluant. Toutefois il y avait surtout à perfectionner l'invention au point de vue de la marche, car les nouveaux navires se mouvaient avec tant de peine, qu'on avait dû les faire constamment remorquer par des frégates à vapeur. Le problème fut donc remis à l'étude, et bientôt apparut un nouveau système de bâtiments cuirassés, dont le type fut la frégate *la Gloire*, construite sur les plans de l'auteur du *Napoléon*, l'ingénieur Dupuy de Lôme. Cette frégate, mise en chantier au mois de mai 1858, fut lancée à la mer le 24 nov. 1859, et complétement armée au mois d'août 1860. Elle a 76 mèt. 90 de longueur à la flottaison, 16,77 de largeur, et 8,24 de tirant d'eau. Elle porte 36 canons de 50, et file 12 nœuds à l'heure, malgré le blindage de fer épais de 11 centimètres qui la revêt en totalité. Le succès complet de cette innovation décida le gouvernement à créer une flotte cuirassée, et des bâtiments du même genre furent commencés dans tous nos ports militaires. Aussitôt le gouvernement anglais prit l'alarme, et il se hâta de demander à ses constructeurs des bâtiments propres à être opposés à la *Gloire*. Peu après, on vit sortir des chantiers de nos voisins le *Warrior*, bientôt suivi de plusieurs autres, construits sur le modèle de la *Gloire*, mais avec différentes modifications. Les autres nations maritimes ne voulurent pas rester en arrière, et aujourd'hui on construit de toutes parts des bâtiments cuirassés. Bien que cette création nouvelle soit évidemment appelée à révolutionner la guerre maritime, l'art nouveau est encore plein d'incertitudes, et c'est ce qui explique les essais sans nombre auxquels on se livre à cette heure, principalement en France, en Angleterre et en Amérique. En ce qui concerne l'invulnérabilité des nouveaux navires, elle n'est certes pas absolue, car on a percé les cuirasses réputées les plus impénétrables. Cependant, il ne faut pas oublier que les expériences faites dans les polygones sont loin d'être concluantes. En effet, d'un côté, mille circonstances qui agissent en mer sur une armure, n'existent pas pour des cibles qui n'éprouvent, ni la fatigue du roulis, ni l'ébranlement dû au feu des pièces. D'un autre côté, les bouches à feu expérimentées à terre sont placées dans des conditions de succès qui ne se présenteront peut-être jamais dans un combat naval. En outre, le poids de ces pièces est si énorme, qu'il y aurait folie à vouloir les installer à bord d'un bâtiment. Une invulnérabilité relative est tout ce qu'il semble raisonnable d'obtenir, et l'on peut dire qu'on y est parvenu avec des plaques de fer doux et liant de 112 millim. d'épaisseur. Mais si la cuirasse protége les navires, elle a l'inconvénient de les affaiblir sous d'autres rapports. Elle les alourdit même au point de leur ôter une grande partie de leurs qualités nautiques : c'est ce qui est arrivé en Angleterre où, pour vouloir innover, on s'est écarté outre mesure des données établies pour la *Gloire*. Au moment même où l'Angleterre alarmée s'empressait d'imiter nos bâtiments cuirassés, un capitaine de la marine britannique, Cooper Phipps Coles proposait (1857) à l'amirauté un système de construction différent : nous voulons parler des navires à *coupoles*. Les bâtiments ainsi appelés par l'ingénieux marin étaient en réalité des canonnières à vapeur revêtues d'une armure métallique, aussi peu élevées que possible au-dessus de la surface de l'eau, et portant sur leur pont une coupole de fer renfermant un ou deux canons du plus fort calibre. Ces canons se chargeaient par la culasse, étaient montés sur des affûts immobiles, et leur bouche sortait par une ouverture juste de grandeur suffisante pratiquée dans la muraille métallique de la coupole. Cela toutefois n'empêchait pas le pointage ; seulement, au lieu de pointer avec les canons, on pointait avec la coupole, qui, à cet effet, était portée sur une plate-forme tournante, analogue aux plaques tournantes des chemins de fer. Le gouvernement anglais repoussa ce système. Cinq ans après, l'Europe entière était mise en émoi par la nouvelle du combat de Hampton-road, aux États-Unis, dans lequel deux bâtiments cuirassés, le *Merrimac* et le *Monitor*, avaient pour la première fois lutté corps à corps (9 mars 1862). Le *Merrimac* était une vieille frégate coupée à un mètre de la flottaison et transformée en navire cuirassé au moyen d'une armure métallique qui enfonçait d'un mètre sous l'eau. Les canons de ses batteries étaient de très-fort calibre, et sa proue était armée d'un éperon de fer pour éventrer les navires de bois. Le *Monitor*, au contraire, était un bâtiment construit par le célèbre ingénieur Ericson, à peu près sur le plan proposé en Angleterre par le capitaine Phipps Coles. Il représentait un long bâtiment à vapeur plat, n'ayant que 36 cent. de hauteur au-dessus de l'eau. Sur le pont, qui, ainsi que la muraille, était entièrement bardé de fer, s'élevait une tourelle de fer épaisse d'environ 23 cent. Cette tourelle était tournante, au moyen d'une roue dentée et d'un pignon qui recevait son mouvement d'une petite machine à vapeur. Elle ne renfermait que deux canons ; mais ceux-ci étaient du plus fort calibre et placés parallèlement, de manière qu'ils tiraient dans la même direction. Les sabords n'avaient que la grandeur nécessaire pour laisser passer la bouche des pièces et étaient munis d'un pendule de fer qui les refermait lors du recul de la pièce. Enfin, la partie inférieure de la construction était ce qu'on nomme tubulaire, c.-à-d. formée de deux navires de tôle placés l'un dans l'autre, afin de rendre la masse plus flottable. Le *Merrimac* et le *Monitor*, après une lutte acharnée de 5 heures, se séparèrent sans s'être fait beaucoup de mal, car ils étaient à peu près également invulnérables ; toutefois le premier brisa son éperon en essayant de défoncer la coque du second. Mais, peu de jours après, le *Monitor*, surpris par une mer agitée, sans que cependant il y eût, à proprement parler, mauvais temps, sombra à pic, preuve irrécusable que des navires de ce genre ne sont point propres à affronter la haute mer, et ne peuvent être utiles qu'à la défense des côtes. Aussi, en Angleterre, essaye-t-on à cette heure de construire des bâtiments à coupole capables de tenir la mer. Quelques-uns d'entre eux doivent porter sur leur pont 5 coupoles du système Coles, et l'on présume qu'ils pourront néanmoins filer 12 nœuds, car à l'invulnérabilité on veut ajouter la vitesse. « Toutefois, dit à ce sujet le contre-amiral Paris, il est très-douteux qu'aux qualités militaires exigées des nouveaux bâtiments, on parvienne à joindre celle, plus importante encore, d'une bonne navigation en haute mer et par tous les temps qu'on y rencontre. De tels navires redouteront la moindre mer, et risqueront d'être engloutis s'ils l'affrontent. » — Nous terminerons en mentionnant une disposition nouvelle appliquée à quelques navires cuirassés, tant en France qu'en Angleterre, et qui consiste à les munir d'un énorme *Eperon* d'acier à la hauteur de la ligne de flottaison. « Mais, dit encore le savant marin que nous venons de citer, il y a lieu de remarquer qu'en Angleterre, de même qu'en France, il n'a été fait aucune expérience sur l'escrime de la nouvelle arme donnée à ces chevaliers de 6 à 7 et bientôt de 12 millions de kilogrammes et de 2500 chevaux de force. On met des éperons sans avoir encore cherché à se faire une idée des chances de succès ou des inconvénients qu'ils présentent, et sans avoir apprécié si les avantages sont en rapport avec le sacrifice de qualités nautiques qui résultera de l'addition de poids aussi considérables à l'extrémité du navire. Il y a aussi lieu de remarquer que l'éperon est toujours placé à peu près à la flottaison, et que de la sorte il ne peut frapper que sur la partie la plus solide du navire, celle où les plaques sont le plus épaisses, ainsi que la membrure. C'est donner au navire abordeur des chances presque aussi défavorables qu'à l'attaqué, et s'exposer à ce que la réaction soit aussi funeste que l'action. » En résumé, si les vaisseaux cuirassés sont appelés, comme tout porte à le croire, à transformer la marine militaire de tous les peuples, on ignore encore le rôle que ces machines joueront dans les guerres à venir.

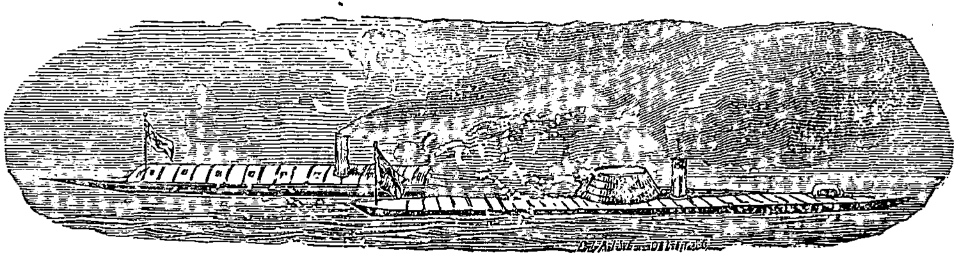

VAISSELLE. s. f. coll. (R. *vaisseau*). **Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes,**

soupières, etc. *V. d'or, d'argent, de vermeil. V. de terre, de porcelaine. V. unie, ciselée. Nettoyer la v.* — *V. montée*, Vaisselle d'or ou d'argent qui est composée de plusieurs pièces jointes ensemble avec de la soudure. *V. plate*, Voy. Plate.

VAL. s. m. (latin. *vallis*). Vallée, espace de terre contenu entre deux coteaux. Ne se dit plus que dans les noms propres. *L'abbaye du Val. Château du Val. L'église du Val-de-Grâce.* — Le plur. *Vaux*, ne se dit que dans la loc., *Par monts et par vaux*, et dans quelques noms de lieux, comme, *Les vaux de Cernay.*

VALABLE. adj. 2 g. (lat. *valere*, valoir). Qui doit être reçu en justice. *Cet acte n'est pas v. Quittance v. Caution bonne et v.* || Fam., *Cette excuse, cette raison n'est pas v.*, Elle n'est pas recevable, elle n'est pas bonne. = Valablement. adv. D'une manière valable. *Ce mineur est v. autorisé. Vous êtes bien et v. déchargé.*

*** VALÉRIANACÉES** ou *** VALÉRIANÉES.** s. f. pl.

Enc. — Famille de végétaux exogènes monopétales épigynes, à corolle imbriquée dans la préfloraison, à anthères libres, à ovaire uniloculaire, à ovule suspendu, et à graine dépourvue d'albumen. — *Car. bot.:* Herbes annuelles ou vivaces, parfois grimpantes, et ordinairement très-odorantes et aromatiques. Feuilles réunies en rosette à la racine ou distribuées sur la tige, opposées, entières, ou partagées en segments pennés. Fleurs quelquefois unisexuelles par avortement, à inflorescence centrifuge. Calice supère, et à limbe tantôt membraneux, tantôt ressemblant à une aigrette plumeuse. Corolle monopétale, tubuleuse, insérée sur le sommet de l'ovaire, ayant de 3 à 6 lobes, régulière ou irrégulière, parfois éperonnée à la base. Etamines 1 à 5, insérées dans le tube de la corolle et alternant avec ses lobes. Ovaire infère, uniloculaire, quelquefois avec deux autres loges avortées; ovule solitaire, suspendu; style simple; stigmates de 1 à 3. Fruit sec, indéhiscent, avec une loge fertile et deux stériles. Graine solitaire, suspendue; embryon droit, dépourvu d'albumen; radicule supère. [Fig. 1. *Valeriana dioica:* Individu mâle par avortement du stigmate; 2. Individu femelle par réduction des étamines à l'état rudimentaire. — 3. *Val. celtica :* Fleur entière grossie; 4. L'ovaire et le jeune calice; 5. Fruit mûr couronné par le calice pappeux et persistant; 6. Coupe verticale du fruit et de la graine.] — Cette famille se compose de 12 genres et de 185 espèces, qui habitent la plupart des régions tempérées; quelques-unes se trouvent à de très-grandes élévations. Elles abondent dans le nord de l'Inde, en Europe et dans l'Amérique du Sud; mais elles sont rares dans l'Afrique et dans l'Amérique du Nord.

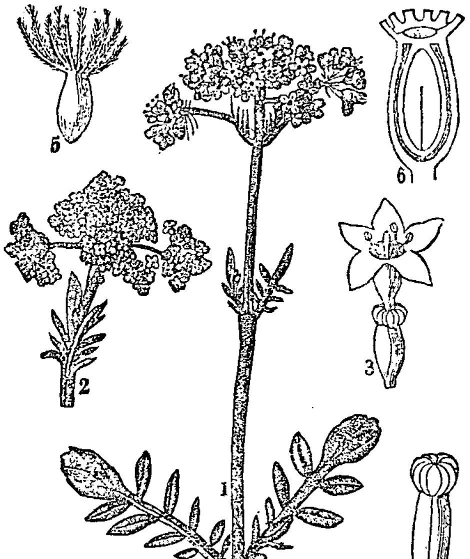

Les rhizomes de la *Valériane officinale* ou *V. sauvage* (*Valeriana officinalis*), de la *Val. phu* (*Val. phu*), vulgair. appelée *Grande V.* et *V. des jardins*, et de la *V. celtique* (*V. celtica*), vulg. nommée *Nard celtique*, *Nard de montagne* et *Epi celtique*, sont toniques, amers, aromatiques, antispasmodiques et vermifuges. Ils passent même pour fébrifuges. Leur odeur est très-forte, notamment dans la *Val. de Dioscoride* (*V. Dioscoridis*). Ils exercent une action toute spéciale sur le système cérébro-spinal. Chez les Chats, ils provoquent une sorte d'ivresse, et, pris à haute dose, ils déterminent chez l'homme des éblouissements, de l'agitation et même des spasmes. En France, on administre fréquemment comme antispasmodiques les rhizomes de la *Val. officinale*, après les avoir réduits en poudre. On a même préconisé cette plante contre l'épilepsie; mais elle n'a d'utilité bien évidente que dans les accidents nerveux fugaces de l'état vaporeux. Les Russes regardent la *Val. de Sitcha* (*V. sitchensis*), espèce qui est propre au nord-ouest de l'Amérique, comme la plus énergique de toutes les espèces du genre. L'odeur de ces racines n'est pas agréable pour un Européen, et cependant quelques-unes sont fort recherchées comme parfum dans certains pays. Les Orientaux se servent de la *Val. celtique* (*V. celtica*) et du *Valeriana saliunca*, pour aromatiser leurs bains. C'est dans les montagnes de la Styrie et de la Carinthie qu'on recueille les racines de ces deux plantes, et on les expédie, par Trieste, en Turquie et en Egypte, d'où elles passent jusque dans l'Inde. Le *Nardostachys jatamansi*, le véritable *Epi de nard* des anciens, est estimé dans l'Inde, non-seulement comme parfum, mais encore comme médicament : en effet, on en fait usage dans l'hystérie et l'épilepsie. Chez nous, on mange en salade les jeunes feuilles de la *Valérianelle potagère* (*Valerianella olitoria*), connue sous les noms vulgaires de *Mâche*, *Bourcette*, *Doucette*, etc. En Sicile, on mange de la même façon le *Centranthe rouge* (*Centranthus ruber*), vulg. appelé *Valériane rouge*, *Béhen rouge* et *Barbe-de-Jupiter*. Au Pérou, les *Astrephias* s'emploient comme vulnéraires. Citons, en terminant, l'*Axie de Cochinchine* (*Axia cochinchinensis*), dont la racine charnue et fusiforme s'emploie comme stimulante, tonique, emménagogue, fébrifuge, et se substitue en Cochinchine au célèbre Ginseng.

VALÉRIANE et *** VALÉRIANELLE.** s. f. T. Botan. Voy. Valérianées.

*** VALÉRIANIQUE.** adj. m. T. Chim.

Enc. — En faisant macérer dans l'eau la racine de valériane préalablement divisée, puis en distillant, on obtient, après avoir séparé l'huile essentielle du produit de la distillation, un liquide à réaction acide, qu'on nomme *Acide valérianique* ou *valérique*. Lorsqu'il est pur, cet acide est d'un aspect huileux, incolore ou d'un jaune opalin; son odeur rappelle celle de l'huile essentielle de valériane, mais elle est plus désagréable et se rapproche de celle du fromage pourri; sa saveur, très-acide, est fort désagréable. Il nage sur l'eau, qui en dissout 1/26; il bout à 132°, et est miscible en toutes proportions à l'alcool, à l'éther et à l'essence de térébenthine. L'acide val. est complétement volatilisé par la chaleur. Chauffé sur une lame de platine, il prend feu facilement et brûle avec une flamme fuligineuse. Sa densité est 0,944, et sa formule $C^{10}H^{9}O^{3}$,HO. Cet acide forme avec les bases des sels appelés *Valérianates*, dont trois, savoir, les valérianates de quinine, de fer et de zinc, ont été introduits dans la matière médicale et s'emploient comme antispasmodiques.

VALET. s. m. (bas lat. *valetus*, de *vassaletus*, diminutif de *vassalus*, vassal). Domestique, serviteur. *Bon, mauvais v. Il est à la merci de ses valets. V. d'écurie. V. d'étable. V. de bourreau.* — Les défauts attribués aux valets ont fait ajouter à ce nom une idée de mépris; en conséquence, on dit ordinairem. *Domestique.* Cependant on l'emploie encore, sans y ajouter une idée fâcheuse, dans les locut. suivantes : *V. de ferme; V. de charrue; V. de chambre*, Le domestique attaché particulièrement au service de la personne du maître; *V. de place*, Celui qui, dans les villes, se met temporairement au service des étrangers, des voyageurs; et *Maître v.*, Celui qui, dans une terre ou dans une ferme, a autorité sur les autres valets. — Dans la maison des rois et dans celle des princes, on applique encore le nom de *Valet* à Ceux qui remplissent certains offices inférieurs. *V. de garderobe. V. de pied. V. de chiens. V. de limiers, etc.* || Proverb., *Tel maître, tel v.*, V. Tel. *Les bons maîtres font les bons valets*, En traitant bien ses domestiques, on s'en fait servir. Fam., *Je suis votre v., je suis son v.*, se dit Quand on refuse de faire ou de croire quelque chose. — Figur. et fam., *Cet homme fait le bon v.*, Il fait le complaisant, l'empressé. *Faire le bas v., le plat v., Se conduire en v.*, Avoir des habitudes, des mœurs serviles. *Ame de v.*, Ame basse. || Au Théâtre. *V. de comédie*, Valet adroit et propre à l'intrigue qu'on fait figurer dans beaucoup de comédies. *Cet acteur joue les valets, fait les rôles de valets. Il a débuté dans les valets.* || T. Jeu. Carte sur laquelle est peinte la figure d'un valet, et qui existe dans chacune des quatre couleurs d'un jeu. *V. de cœur, de carreau, de trèfle, etc.* — Fig. et famil., *V. de carreau*, se dit D'un homme qui ne mérite point de considération. *On le reçut comme le v. de carreau, comme un v. de carreau.* || En T. Arts et Métiers, on désigne sous ce nom Certains outils, certains organes mécaniques qui font la fonction d'un serviteur ou d'un aide. Ainsi, on appelle *Valet :* Un poids qui est suspendu à une corde derrière une porte, pour qu'elle se referme toute seule sans qu'on y touche; Une petite pièce de bois attachée derrière un miroir pour le soutenir; Un instrument de fer qui sert à fixer sur un établi de menuisier le bois qu'on travaille; Etc. En T. Chir., on appelle *Valet à Patin*, Une pince formée de deux branches que l'on peut serrer ou desserrer à volonté au moyen d'un anneau coulant, et dont on se sert pour saisir et pour comprimer les vaisseaux dans l'opération de la ligature. = Valetage. s. m. Service de valet. Vieux. = Valetaille. s. f. coll. Multitude de valets. *Que faites-vous de toute cette v.?* Se dit toujours par mépris. = Valeter. v. n. Avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un par intérêt. *C'est une âme basse, il n'a fait que v. toute sa vie.* || Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine et demandent de la patience. *Il m'a fallu v. trois ans pour avoir un emploi.* — Famil. dans les deux sens.

VALÉTUDINAIRE. adj. et s. 2 g. (latin. *valetudo*, santé). Maladif, qui a une faible santé, qui est sujet à de fréquentes maladies. *Une femme v. Les vieillards sont ordinairement valétudinaires. Le régime des valétudinaires doit être...* = Syn. V. Maladif.

VALEUR. s. f. (latin. *valor*, de *valere*, valoir). Ce que vaut une chose suivant la juste estimation qu'on en peut faire. *Il faut que vous me rendiez mon cheval ou la v. Ce bien n'a pas été vendu sa v., à sa juste v. Il a doublé la v. de cette terre par une meilleure culture. Cet objet a perdu beaucoup de sa v. Il a dans ses greniers la v. de dix mille écus en blé. Cela est d'une mince v. Cela doit avoir une énorme v.* — *Cette denrée, cette marchandise est en v.*, Elle se vend avantageusement. *Les blés sont en v. Les vins ne sont point en v. cette année.* — *Mettre en v. une terre, une ferme, une vigne, etc.*, Y faire les travaux nécessaires pour qu'elle donne un produit convenable. On dit, dans le même sens, *Cette terre, cette ferme est en v.*, Elle est cultivée de manière à rendre ce qu'elle doit produire. || Se dit aussi pour Utilité. *Cela n'est pour moi d'aucune v. Pour lui ces livres seraient d'une grande v. Le blé a une v. naturelle; les diamants ont une v. factice.* — *Pièce de nulle v., papiers de nulle v.*, Pièces, papiers inutiles, et qui ne servent à rien. || Se dit encore De l'estime particulière qu'on fait d'une chose. *Attacher de la v. à quelque chose. Vous attachez trop de v. à ces bagatelles.* ||* Se dit quelquefois Des personnes, en parlant De leur mérite, des services qu'on en peut attendre, etc. *C'est un homme sans v.* || * Fig., se dit De ce qui augmente la force ou la grâce du discours, le mérite d'une action, l'estime qu'on fait d'une chose, l'effet qu'elle produit. *Sa manière de débiter donne de la v. aux moindres choses. Sa modestie ajoute à la v. de sa belle action. La grâce avec laquelle il oblige double la v. du bienfait. Il faut éteindre certains tons pour donner de la v. aux autres.* || T. Comm. Se dit De toute espèce de biens disponibles, et particul. Des titres de rente, des actions industrielles, des effets négociables de tout genre. *Fournir, déposer des valeurs. Mettre des valeurs en circulation. Créer des valeurs. Valeurs mortes, fictives, fiduciaires, etc.* || T. Gramm. La juste signification des termes, suivant l'usage reçu. *Cet homme ne connaît pas, ne sait pas la v. des termes dont il se sert.* || * T. Math. Se dit De toute grandeur, d'une quantité quelconque. *V. arithmétique*, Celle qui est exprimée en nombres. *V. algébrique*, Celle qui est exprimée en lettres. *V. positive*, Celle qui est précédée du signe + (*plus*). *V. négative*, Celle qui est précédée du signe — (*moins*). || T. Mus. La durée que doit avoir chaque note, et qu'indique sa figure. *La v. d'une blanche est le double de la v. d'une noire.* || *La v. de*, loc. fam. dont on se sert pour exprimer L'estimation approximative de quelque espace de temps ou de lieu, et de quelque autre chose que ce soit. *Nous avons fait en nous promenant la v. de deux lieues. Il n'a pas bu la v. d'un verre de vin.* || *V. reçue, V. en marchandises, V. en compte*, loc. dont on se sert dans les effets de commerce pour marquer qu'on a reçu la somme qui y est spécifiée, ou son équivalent en marchandises, ou que la somme indiquée devra être portée au compte courant de la personne ou de la société au profit de laquelle la lettre est faite.

Enc.—I. *Notion de la valeur.* — Il est, en Economie politique, peu de termes qui aient donné lieu à des définitions plus diverses que le mot *Valeur*. Tantôt on a entendu par cette expression le degré d'*utilité* inhérent à l'usage des choses, tantôt le *pouvoir d'acquisition* qu'elles possèdent, tantôt leur *prix monétaire*, etc. Ce qui a rendu la notion de la v. difficile à préciser, c'est que le mot *valeur* exprime purement et simplement un rapport entre deux choses. « Les choses, dit un savant économiste, Hipp. Passy, dont la possession nous est nécessaire, utile ou agréable, sont nombreuses et diverses, et nul n'obtient celles qui lui manquent qu'à la condition d'en céder d'autres qui soient à sa disposition. De là des échanges qui, en déterminant en quelle quantité une chose est acceptée ou livrée contre une autre, ont pour effet d'établir entre toutes des rapports de v. Peut-on, par ex., avoir 1 hectolitre de vin pour 1 hectol. de froment? Ce fait assigne aux deux produits leur valeur relative. Ils figurent dans le troc pour des quantités pareilles, et l'un *vaut* l'autre. Supposez maintenant que, n'importe par quelle cause, il arrive que, pour avoir 1 hectol. de vin, il faille donner non plus 1 hectol., mais 120 litres de froment; c'est entre les quantités échangées un nouveau rapport, et les rapports ne sont plus les mêmes. Celle que possédait le froment à l'égard du vin s'est abaissée dans la proportion même du nombre de litres à livrer contre 1 hectol. de vin; celle du vin, au contraire, s'est élevée en raison de la diminution de la quantité de vin à fournir pour obtenir 1 hectol. de froment. Ce que l'un de ces produits a perdu de sa v., l'autre l'a gagné, et cela dans une mesure exactement semblable. Eh bien, ce qui se passe entre le froment et le vin est ce qui se passe entre tous les produits possibles. Tous donnent lieu à des échanges, et à chacun d'eux revient une v. fondée sur la quantité, soit d'un autre produit, soit des autres produits en général, que dans le moment il permet d'obtenir. » — Les économistes français du dernier siècle, tout en continuant à donner au mot *valeur* les différentes acceptions que lui attribue le langage ordinaire, avaient déjà reconnu la nécessité de distinguer d'une manière exacte ces acceptions, en faisant suivre ce mot d'un modificatif qui en déterminait le sens. En conséquence, ils appelèrent *V. usuelle*, la qualité qui rend les choses aptes à satisfaire immédiatement les besoins de ceux qui les possèdent, c.-à-d. leur *utilité;* et *V. vénale*, la qualité qui ne les y rend aptes qu'au moyen de l'échange, ou autrement leur puissance d'acquisition. Adam Smith substitua au premier de ces deux termes celui de *V. en usage*, et au second celui de *V. en échange* ou *V. d'échange*. Aujourd'hui, la plupart des économistes évitent d'employer l'expression *v. usuelle* ou *v. en usage;* ils se contentent de dire *utilité*, et, quand ils font usage du mot *valeur*, ils l'emploient toujours dans le sens de *v. d'échange*. C'est ce que nous ferons également dans la suite de cet article.

II. *Conditions de la valeur.* — Le phénomène de la v. ne se manifeste, ou, en d'autres termes, nous n'attribuons une v. quelconque aux choses que sous certaines conditions. Ces conditions sont au nombre de deux : 1° Il faut que les choses soient *utiles*, c.-à-d. propres à satisfaire un besoin quelconque, ou même ce qu'on appelle communément un caprice. (Quant à la légitimité du besoin ou du caprice qui nous fait désirer la possession de certaines choses, cette considération est en dehors du domaine de l'économie politique.) Nul ne consentirait à payer un prix, à céder une chose qui pourrait lui être utile, en échange d'une chose dont il ne retirerait aucune utilité. 2° Mais il ne suffit pas qu'une chose soit utile, il faut encore qu'il s'y joigne la *difficulté de l'acquérir*. En effet, quelle que soit l'utilité intrinsèque d'une chose, si l'on peut se la procurer en quantité illimitée, gratuitement et sans effort, nul ne consentira à se dessaisir d'une autre chose qui a coûté du travail, et qui est en quantité limitée, pour obtenir la première. En outre, l'utilité des choses dépend de l'idée que nous y attachons, de l'estime que nous en faisons relativement à notre propre satisfaction. Or, c'est cette estime qui déterminera la limite de la v. attribuée par nous à l'objet désiré. Sa v. ne pourra pas monter plus haut, et même il faudra un concours de circonstances particulières pour qu'elle s'élève jusque-là. « Allez dans toutes les boutiques imaginables, dit un judicieux économiste, de Quincey, achetez le premier article que vous verrez ; qu'est-ce qui en détermine le prix ? Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, c'est simplement l'élément D, la difficulté de se le procurer. L'autre élément U, l'utilité intrinsèque n'y sera pour rien. Que la v. de l'objet, mesurée par l'usage que vous voudrez en faire soit de dix guinées, de telle façon que vous aimiez mieux donner dix guinées que de le perdre, cependant si la difficulté de le produire ne représente qu'une guinée, il ne vaudra qu'une guinée. Mais parce que l'élément U n'a pas contribué à la fixation du prix, peut-on supposer qu'il manque? C'est impossible ; car s'il avait manqué, vous n'auriez pas acheté l'objet à quelque bas prix que ce fût. U agit sur vous, quoiqu'il n'ait pas d'action sur la fixation du prix. D'autre part, dans le centième cas, supposons des circonstances inverses. Vous êtes sur le lac Supérieur, dans un bateau à vapeur, en route pour une région inhabitée située à 800 milles de la civilisation, et vous savez fort bien que vous n'avez pas chance de pouvoir acheter un article de luxe ou d'agrément gros ou petit d'ici à dix ans. Un de vos compagnons de voyage que vous quitterez au coucher du soleil possède une grande boîte à musique. Vous savez par expérience que cette bagatelle a une très-grande importance pour vous, qu'elle a le pouvoir magique de calmer les agitations de votre âme et vous désirez ardemment l'acquérir. Mais celui qui la possède, connaissant votre situation aussi bien que vous-même, veut tirer le plus grand parti possible de l'utilité intrinsèque de l'objet relativement à vos désirs et à votre appréciation personnelle. Bien que, au prix de six guinées la pièce, à Londres ou à Paris, il vous fût possible d'obtenir un chargement de boîtes pareilles, vous aimez mieux payer celle-ci soixante guinées que de ne pas l'avoir. Là, comme dans l'exemple précédent, un seul des deux éléments a fait sentir son action. Dans le premier, c'était la difficulté ; dans le dernier, c'est l'utilité. Mais, après tout, bien que D n'ait exercé aucune action, il n'était pas absent : c'est son inertie qui a permis à U de produire tout son effet. La compression effective de D ayant disparu, U s'élève, comme l'eau dans une pompe où elle est dégagée de la pression de l'air. D cependant était présent à votre pensée, quoique bien évidemment le prix ait été fixé par une autre cause ; d'abord parce qu'il n'y a point de v. sans la coexistence de ces deux éléments U et D, et ensuite parce qu'avant de consentir à payer le prix exorbitant déterminé par U, vous avez pris en très-sérieuse considération D, la difficulté de vous procurer l'objet désiré, laquelle, dans l'exemple cité, s'élève jusqu'à l'impossible. »

III. *Du principe de la valeur.* — D'après ce qui précède, on voit que l'utilité est une condition essentielle de la v.; mais elle n'en saurait être le principe ou le fondement, comme l'affirmait J.-B. Say. L'utilité exprime un simple rapport entre nos besoins et les choses, tandis que la v. exprime le rapport qui existe entre les choses échangées. La plupart des agents naturels ont de l'utilité sans avoir de la v. Ils n'ont pas de v. parce qu'ils ne donnent lieu à aucun effort, et que chacun peut les obtenir sans difficulté, ainsi qu'en quantité illimitée. L'eau, par ex., lorsque la rivière est proche et que chacun y peut puiser à son gré, est sans v.; mais si, au lieu d'aller chercher moi-même l'eau dont j'ai besoin, j'envoie quelqu'un la puiser à ma place, celui-ci prend une peine susceptible de s'évaluer, et qui en effet se rétribue. La v. n'est pas dans l'eau qui est simplement utile ; c'est uniquement le travail accompli qui a une v., et que je consens à payer. — Ad. Smith et Ricardo ont placé le fondement de la v. dans le travail. En un certain sens, la proposition est exacte. Lorsque deux producteurs se proposent d'échanger deux articles produits par eux, chacun considère la quantité de travail et de capital (ce dernier, comme nous le savons, tire son origine du travail) que la chose qu'il offre a absorbé. Il est de fait, ainsi que nous pouvons le constater tous les jours, que, lorsque la somme du travail humain et la masse d'avances que coûte une chose vient à diminuer, sa v. baisse, l'utilité restant la même. Mais ce n'est pas cette circonstance qui influera sur l'échange : c'est le plus souvent l'utilité de la chose pour celui qui la désire, ou bien la difficulté d'acquérir ailleurs cette même chose. Dire que la v. est dans le travail ou, en d'autres termes, que le rapport d'échange entre deux choses est déterminé par le travail, c'est dire que le travail et la v. se servent de mesure réciproque, qu'ils sont proportionnels l'un à l'autre, ce qui est contraire aux faits, à l'expérience de chaque instant. Un travail considérable aboutit très-fréquemment à une non-valeur, tandis qu'un tableau merveilleux, une mélodie ravissante, un livre admirable, etc., peuvent avoir coûté fort peu de travail à leur auteur, et cependant avoir une v. énorme. — Ce n'est pas tout. Ad. Smith n'attribuait le caractère de la v. qu'aux choses matérielles et susceptibles d'une certaine durée. Or, c'est là une erreur grave. Si la matérialité était le principe fondamental de la v., il s'en suivrait que là où il n'y a pas de matière, il n'y a pas de v. En conséquence, les services du gouvernement, des magistrats, du clergé, des médecins, des avocats, les leçons des savants, des professeurs, etc., seraient sans v., bien que ceux qui en sentent le besoin n'hésitent pas à céder, pour les obtenir, de fortes quantités des choses auxquelles on attribuerait le privilége de la v., attendu leur matérialité. Une pareille opinion est insoutenable, et il en est de même de celle relative à la durée. Certains services, comme ceux des médecins, des avocats, des domestiques, etc., ont beau s'évanouir à mesure qu'ils sont rendus, et ne pas laisser de trace de v. après eux, ils n'en sont pas moins des services rendus, des satisfactions données, qui, comme telles, s'évaluent. « Comment comprendre, par ex., dit très-bien Bastiat, que l'instrument dont l'oculiste se sert pour pratiquer l'opération de la cataracte, ait de la v., parce qu'il a de la durée, et que l'opération elle-même n'en ait pas, encore que je la paye, que j'en aie débattu le prix, que j'aie mis plusieurs opérateurs en concurrence? » — Senior et Walras considèrent la *rareté* comme le principe de la v. Mais le mot rareté signifie simplement la limitation, soit temporaire, soit permanente, de certains produits ou de certains services, limitation qui est telle que tous ceux qui désireraient les obtenir ne peuvent satisfaire ce désir. La rareté est donc relative à l'offre et à la demande : elle n'est donc, tout comme la v., que l'effet d'un rapport entre les quantités des choses. « Elle n'agit, ainsi que le fait judicieusement observer Hipp. Passy, qu'à la condition de ne pas se généraliser. Elle n'agit que privativement, qu'autant qu'elle se confine à certains produits par rapport aux autres ; car il est évident que si elle s'étendait à la fois à tout ce qui a place dans les trocs, ses effets disparaîtraient à l'instant même, compensés et annulés les uns par les autres. » A cette considération, il faut ajouter que l'erreur théorique qui fait de la rareté le principe de la valeur, et par suite de la richesse, n'a pas été sans influence sur les systèmes appliqués au règlement des matières commerciales. « Ainsi, dit l'éminent économiste que nous venons de nommer, des écrivains qui ne s'apercevaient pas assez que la rareté n'est qu'un fait de relation, se sont prononcés pour les hauts prix : l'abondance et le bon marché ont compté des adversaires ; et des doctrines contraires au développement du bien-être public ont rencontré, dans certains intérêts privés qu'elles semblaient favoriser, des appuis à l'aide desquels elles ont obtenu la sanction des législateurs. » — Ainsi donc, la v. n'a pas un principe propre, elle n'exprime qu'un rapport entre les choses, rapport qui n'arrive à se déterminer que par l'échange. De plus, comme les conditions qui déterminent elles-mêmes le fait de l'échange sont multiples, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre, qui exerce une influence prépondérante dans la transaction. Pour l'homme isolé, pour Robinson seul dans son île, aucune chose ne saurait avoir de v., au sens propre que la science économique attache à ce mot. Il pourra dire, en comparant deux choses : celle-ci m'est plus utile que celle-là, celle-là m'a coûté plus de travail que celle-ci, etc.; mais il ne pourra pas dire que l'une a plus de v. que l'autre. Il n'y a de valeurs que dans l'état social, et elles ne peuvent se déterminer réciproquement qu'au moyen de l'échange.

IV. *De la valeur et du prix.* — Dans le langage ordinaire, on confond habituellement les mots *Prix* et *Valeur;* mais, quand on veut s'exprimer avec la précision qu'exige la science, il est indispensable de les distinguer. On entend par *rix* la v. d'une chose ou d'un service en échange d'une somme d'argent ou, en d'autres termes, la quantité d'argent que l'on obtient en échange d'une chose ou d'un service ; tandis que, lorsqu'on parle de la *valeur* d'une chose, on entend sa puissance d'achat, le moyen que donne sa possession d'obtenir, en la cédant, quelque chose qui s'achète et se vende, une quantité de marchandises. Les prix n'expriment que la relation existant entre les quantités pour lesquelles l'argent et les autres produits sont réciproquement mis en balance, et cette relation reste soumise à l'empire des circonstances qui peuvent affecter la quantité disponible de monnaie métallique. Que l'argent vienne à abonder sur le marché, on en offrira davantage pour chacun des produits qu'il sert à acquérir : dans ce cas, sa valeur baissera, et les prix s'élèveront. Que l'argent au contraire devienne plus rare, on en cédera moins dans les transactions commerciales : sa v. haussera, et les prix diminueront proportionnellement. Les prix, simples résultats de la v. comparative de l'argent avec tous les autres produits contre lesquels on l'échange, subissent des oscillations qui leur sont particulières ; il peut y avoir une hausse ou une baisse générale des prix. Au contraire, la v. n'exprimant qu'un rapport d'échange, il est impossible que toutes les valeurs s'élèvent ou s'abaissent à la fois. En d'autres termes, l'évaluation en monnaie de toutes les marchandises peut donner des chiffres plus élevés ou plus bas ; mais il ne peut se produire, ni hausse, ni baisse générale des valeurs. « En effet, dit J. Stuart Mill, la v. de la marchandise A ne peut s'élever que si l'on obtient en échange de cette marchandise une plus grande quantité des marchandises B et C, et, dans ce cas, celles-ci s'échangeront contre une plus petite quantité de la marchandise A. Toutes choses ne peuvent s'élever en v. relativement à toutes choses. Si la v. d'échange de la moitié des marchandises qui sont sur le marché s'élève, il résulte, des termes mêmes de cette énonciation, que la v. d'échange de l'autre moitié des marchandises a baissé, et réciproquement une baisse implique nécessairement une hausse. Les choses qui sont échangées l'une contre l'autre ne peuvent pas plus hausser ou baisser en v. toutes à la fois qu'une douzaine de coureurs ne peuvent tous arriver les premiers, ou qu'une centaine d'arbres ne peuvent tous s'élever les uns au-dessus des autres. Bien que cette vérité soit fort simple, elle a été méconnue par quelques-uns des théoriciens et même des praticiens les plus accrédités. Nous pouvons citer, comme premier exemple de cette erreur, la grande importance attachée par l'imagination de la plupart des hommes à une hausse ou à une baisse générale des prix. Comme l'élévation du prix d'une marchandise indique ordinairement une augmentation de sa v., les gens imaginent confusément que si la v. de toutes choses s'élève, les propriétaires de toutes choses doivent s'enrichir. Que le prix de toutes les marchandises s'élève ou s'abaisse, tant que la hausse ou la baisse est égale sur toutes les marchandises, la chose est en elle-même, et sauf en ce qui touche aux contrats existants, sans conséquence : elle n'affecte, ni les salaires, ni les profits, ni la rente de qui que ce soit. Chacun gagne plus de monnaie, s'il y a hausse, moins de monnaie s'il y a baisse ; mais il ne gagne, ni une plus grande, ni une moindre quantité de toutes les choses qui s'achètent avec de l'argent. Il n'y a d'autre différence que celle qui résulterait de l'emploi d'un plus ou moins grand nombre de jetons dans un compte. En ce cas, la seule chose qui ait changé de v. est la monnaie, et les seules personnes qui aient gagné ou perdu sont les possesseurs de monnaie, ou ceux qui ont à toucher ou à payer des sommes de monnaie déterminées. »

V. *De la mesure de la valeur.* — Faute de comprendre que le mot valeur exprime purement et simplement une relation, certains économistes se sont évertués à chercher une mesure de la v. C'était chercher le mouvement perpétuel. On ne peut mesurer des valeurs qu'avec une autre v.; or, toutes les valeurs étant variables, comment mesurer des choses variables à l'aide d'un étalon également variable? Parmi les choses auxquelles on a voulu assigner ce rôle d'étalon, nous mentionnerons la monnaie, le travail humain et le blé. Assurément la monnaie peut, à un moment donné, exprimer la v. monétaire de chaque produit, et être par là un terme comparatif applicable à tous ; mais loin d'être une v. fixe, à l'abri des oscillations, la monnaie, comme tous les autres produits, a une v. différente selon qu'elle est plus ou moins abondante sur le marché. En conséquence, elle possède un pouvoir d'acquisition qui varie selon les temps, et il lui devient impossible de servir d'étalon fixe aux autres valeurs. Il en est de même du travail humain, dans lequel Smith avait placé l'origine de la v. Inégal en qualité et en intensité selon les individus, il est inégalement demandé et rétribué selon les lieux et les temps, ainsi que le prouvent, par ex., les oscillations qui ont lieu dans le taux des salaires. Les auteurs qui ont proposé de prendre le blé pour mesure de la v., ont supposé très-gratuitement que sa production est toujours en raison de la population, et qu'à toutes les époques il entre en même quantité dans la consommation alimentaire de l'homme. Mais l'expérience démontre que le blé est un des produits dont la v. diffère le plus d'un lieu à un autre, d'une saison à une autre, d'une époque à une autre, selon l'abondance ou la médiocrité des récoltes. Enfin, indépendamment de ces circonstances particulières, la v. relative du blé considérée en général varie : 1° selon les progrès plus ou moins grands de l'art agricole, progrès qui diminuent les frais de production ; 2° selon les quantités de produits manufacturés cédés en échange, quantités qui se multiplient en raison du perfectionnement des machines et de la puissance de plus en plus grande du travail.

VI. *Loi de l'offre et de la demande.* — Les variations de toutes les valeurs sont incessantes et perpétuelles ; néanmoins ces oscillations n'empêchent point qu'on ne détermine très-bien, chaque jour et dans chaque lieu, la v. de chacune des choses (marchandises ou services) mises dans le commerce. Cela a lieu en vertu de la *loi de l'offre et de la demande*, loi suprême qui domine tous les échanges sans exception. Par *offre* d'une chose, on entend la quantité qu'on offre de vendre, la quantité que peuvent acquérir ceux qui désirent l'acheter; par *demande*, on entend la quantité de choses demandée par des individus disposés à acheter et en ayant réellement le pouvoir. La difficulté de se procurer un objet, difficulté qui contribue à en déterminer la v., n'est pas toujours du même genre. Quelquefois elle résulte de la limitation absolue de l'offre. Ainsi, il est des objets dont il est matériellement impossible d'augmenter la quantité au delà de certaines limites : tels sont les tableaux des vieux maîtres, les statues antiques, les livres, les médailles rares, les vins qui ne viennent que dans certains sols, etc. Dans ce cas, les choses se passent comme dans l'exemple cité plus haut de la boîte à musique unique. Alors la rareté élève la v. dans une proportion indéfinie et sans aucun rapport avec ce que la chose a coûté à produire. Il est des objets, au contraire, que l'on peut se procurer en quantité illimitée sans rencontrer d'autre obstacle que l'emploi d'une certaine somme de travail et de capital nécessaire pour satisfaire à la demande. Ainsi, par ex., en employant assez de bras et de capitaux, on pourrait produire mille fois autant de blé, de fer, de cotonnades, etc., qu'on en produit aujourd'hui. Dans ce cas, les choses se passent généralement autrement ; néanmoins, comme la plupart de ces articles exigent un certain temps pour être produits et pour arriver sur le marché, il existe souvent une limitation temporaire de leur quantité, qui agit comme si cette quantité n'était pas susceptible d'augmentation. Ce phénomène est surtout manifeste lorsqu'il y a un déficit dans la récolte des céréales, et que les ports sont fermés au blé étranger, car alors il faut attendre une année entière avant qu'il puisse arriver du blé nouveau sur le marché. Ce cas a été parfaitement élucidé par J. Stuart Mill. « Supposons, dit-il, que la demande d'un article excède l'offre, c.-à-d. qu'il y ait des personnes prêtes à acheter, au prix courant, une quantité plus grande que celle qui est offerte. Les acheteurs entrent en concurrence et la v. de l'article s'élève : de combien? En raison, pensera-t-on peut-être, de la quantité qui manque, d'un tiers, par ex., si cette quantité est un tiers. Nullement, car lorsque la valeur s'est élevée d'un tiers, *il peut arriver que la demande excède encore l'offre*. La v. peut s'élever encore sans que la demande *soit satisfaite*, et alors la concurrence des acheteurs continue. Si l'article est de première nécessité et tel que l'on consente à le payer à tout prix, comme le blé, un déficit d'un tiers peut élever les prix au double, au triple, au quadruple. Au contraire, il peut arriver que la concurrence s'arrête avant que la v. se soit élevée *en raison du déficit. Une hausse de moins d'un tiers pourrait* porter l'article au delà des moyens ou de la volonté de tous les acquéreurs. A quel point précis s'arrêtera donc la hausse? Au point, quel qu'il soit, où l'offre et la demande se trouveront en équilibre : au prix qui fait retirer un tiers de la demande, ou qui fait venir une offre d'un tiers de plus. Lorsque, d'une manière ou de l'autre, ou des deux manières à la fois, la demande, se trouve *exactement* égale à l'offre, la hausse ne va pas plus loin. Maintenant, au lieu que la demande excède l'offre, supposons que l'offre excède la demande. La concurrence agira sur les vendeurs : la quantité excédante ne pourra trouver des acheteurs qu'à la condition que l'on provoque une demande supplémentaire égale à *elle-même. On y parvient par le bon marché : la v. s'abaisse et* met l'article à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, ou décide ceux qui existent déjà à faire des achats plus considérables. La baisse de v. nécessaire pour rétablir l'égalité est différente dans les différents cas. Les articles sur lesquels elle est *la plus considérable sont aux deux extrémités de l'échelle* : ce sont, d'une part, les objets de première nécessité, et d'autre part, les objets de luxe et de goût destinés à une classe peu nombreuse de consommateurs. S'agit-il de céréales? Ceux qui en ont assez n'en prendront pas davantage sous l'influence du bon marché. Il est d'expérience, en effet, que l'accroissement de consommation qui résulte du bon marché des grains n'absorbe qu'une *très-faible portion de l'excédant produit par une récolte* abondante. La baisse ne s'arrête que lorsque les cultivateurs retirent leurs grains du marché et les gardent dans l'espoir que les prix se relèveront, ou lorsque des spéculateurs viennent acheter le blé parce qu'il est à bas prix et l'emmagasinent pour le vendre lorsque la demande augmentera. *Que l'offre et la demande soient* égalisées par une augmentation de demande résultant de l'abaissement du prix, ou par le retrait d'une partie de l'offre, le résultat est le même, l'égalité. Ainsi, nous voyons que l'idée de *rapport* entre l'offre et la demande n'a rien à faire ici. Si l'on veut chercher un terme dans le langage des mathématiques, il convient d'employer celui d'*équation*. Il faut que l'offre et la demande, la *quantité offerte et la quantité demandée soient égales*. S'il se produit une inégalité, elle est couverte par la concurrence, et la chose a lieu par la hausse ou la baisse de la valeur. Si la demande augmente, la valeur s'élève ; si la demande diminue, la valeur baisse ; si l'offre est insuffisante, la valeur monte, et elle descend si l'offre augmente. *La hausse et la baisse ont lieu* jusqu'à ce que l'offre et la demande soient exactement égales l'une à l'autre; et la v. à laquelle une marchandise s'élève sur le marché n'est autre que celle qui, sur ce marché, détermine une demande suffisante pour absorber toutes les quantités offertes ou attendues. Telle est la loi de la v. pour toutes les marchandises qui ne peuvent être multipliées à volonté. »

VII. *Loi des frais de production. — On entend par Frais de production* les frais de tout genre que coûte un objet quelconque avant d'être amené sur le marché. Ces frais sont de deux sortes ; les uns sont inévitables, les autres accidentels. Les premiers consistent en dépenses relatives au travail ou à la main-d'œuvre et en consommations de capital. *Pas de produit dont la confection* n'absorbe une certaine quantité des unes et des autres. Dans les œuvres du moindre artisan figurent des journées de travail et des consommations de capital opérées sous des formes diverses. Des matières premières ont été acquises et transformées; des outils, des instruments ont *été détériorés* ; il y a eu des risques à courir, des pertes à subir, et de plus un intérêt à attribuer au capital *engagé. Il faut donc que le produit réalisé soit échangé* à des conditions qui restituent au producteur, et le salaire dû à ses labeurs personnels ainsi qu'au labeur de ses ouvriers, s'il en a appelé à son aide, et le profit nécessaire pour lui rendre la portion du capital qu'il a dû sacrifier durant le cours de son travail. *Les circonstances accidentelles qui influent sur les frais de production* et concourent à les élever, sont les impôts, les monopoles, les gênes, les restrictions imposées à la liberté des transactions et du commerce, enfin les frais extraordinaires causés par la rareté de quelques objets nécessaires. Or, s'il est vrai que la v., ainsi que nous l'avons démontré, soit, en tout temps et en tout lieu, le résultat de l'offre et de la demande, il est évident qu'il faut que le *produit offert sur le marché* trouve un *prix qui couvre* ces frais de production pour que le producteur continue de produire et d'approvisionner le marché. Il y a donc pour chaque produit un minimum de v. qui est la condition essentielle de sa production permanente et régulière, et ce minimum doit au moins *être égal aux frais de production*. « *Si cette valeur, dit Stuart* Mill, ne suffit pas à couvrir les frais de production et à donner au producteur le profit qu'il est en droit d'attendre, la production de cette marchandise s'arrêtera. Les capitalistes ne persisteront pas à produire à perte; ils ne persisteront même pas si leurs profits ne leur donnent pas de quoi vivre. Ceux dont les capitaux se trouvent déjà engagés et qui ne peuvent pas les réaliser facilement continueront longtemps sans profit, et on les a vus continuer, même à perte, dans l'espérance d'un temps meilleur ; mais ils n'auraient pas continué indéfiniment, si rien ne leur avait fait espérer que leur condition deviendrait probablement meilleure. Quant à ceux qui ne sont pas engagés, ils ne placeront pas leurs *capitaux s'ils n'espèrent pas, non-seulement un profit quelconque*, mais un profit aussi grand, eu égard aux diverses circonstances, qu'ils peuvent en espérer de tout autre emploi dans le même temps et le même lieu. Lorsqu'on ne peut obtenir un tel profit dans un emploi, si l'on n'en retire pas les capitaux qui y sont engagés, on ne les y remplace pas lorsqu'ils sont consommés. Le coût de la production, augmenté d'un profit ordinaire, peut être appelé le *Prix* ou la *V. nécessaire* de toutes les choses qui s'obtiennent par du travail et des capitaux. Personne ne produit volontiers avec la perspective de perdre ; si l'on perd, c'est à la *suite de calculs erronés* que l'*on corrige* aussitôt que possible. Lorsqu'une marchandise est l'œuvre du travail et du capital et qu'elle peut être obtenue en quantité indéfinie, cette v. nécessaire ou minimum des prix auxquels les fabricants peuvent consentir à produire, est en même temps, si la concurrence est libre et *active, le maximum de ce qu'ils peuvent espérer. En effet, si* la v. d'une marchandise est telle qu'elle rembourse les frais de production, non-seulement avec le profit ordinaire, mais avec un profit supérieur, aussitôt le capital vient en abondance partager ce profit supérieur et, en augmentant la quantité offerte, il réduit la v. de l'article. En règle générale, les choses tendent donc à s'échanger l'une contre l'autre de façon à rembourser à chaque *producteur ses frais de production* et à lui *donner* en outre un profit ordinaire ; en d'autres termes, à donner à tous les producteurs le même profit en proportion de leurs avances. Mais pour que le profit soit égal lorsque les avances, qui sont les frais de production, sont égales, il faut que les marchandises s'échangent l'une contre l'autre *en raison de leurs frais de production. Celles* dont les frais de production sont les mêmes doivent avoir une v. égale. Adam Smith et Ricardo ont appelé cette v. proportionnelle au coût de production d'une chose, *V. matérielle* ou *Prix naturel* de cette chose. Ils désignaient par là le point au delà duquel la v. oscille et vers lequel elle tend à retourner ; c'est la v. centrale vers laquelle la v. courante gravite toujours, et de *laquelle il ne peut y avoir de déviation sans que les forces* tendent à la corriger aussitôt. A prendre un nombre d'années suffisant pour que les déviations d'un côté puissent être compensées par les déviations qui ont eu lieu de l'autre, la *V. courante*, celle qu'obtient communément le produit apporté sur le marché, se *trouve, en moyenne, la même que la v. naturelle ; mais il est bien* rare qu'elles se confondent à aucun moment déterminé. » — Comme on le voit, il est bien difficile que le *Prix courant*, qui exprime la v. en monnaie à un moment donné, soit longtemps beaucoup au-dessus ou au-dessous du *Prix de revient*. Ce dernier, représentant à la fois les frais de production et le bénéfice du vendeur, entraîne le prix courant dans son orbite à travers des oscillations plus *ou moins inégales. C'est lui qui, dans l'immense majorité* des cas, est le vrai régulateur du marché. En résumé, on peut donc dire que la v. se détermine par la loi de l'offre et de la demande, et qu'elle se règle sur les frais de production.

Il importe encore de remarquer que, comme les frais de production se composent *de deux éléments qui peuvent varier entre* eux, la v. relative, ou le prix de revient d'un même produit, peut varier elle-même suivant la proportion dans laquelle concourent ces deux éléments. C'est ce qu'explique très-bien un savant économiste que nous avons déjà cité, Hipp. Passy. « A quelque taux que soient dans un pays les salaires et les profits, dit-il, comme les rapports d'échange entre les produits n'en peuvent être altérés, *les valeurs ne le sont pas davantage. Il n'en est plus de même* quand le taux d'un seul des éléments de la production subit une modification, et cela par la raison que les produits ne les contiennent pas tous en proportion pareille. Quand les salaires montent, la v. des choses dans le coût desquelles il en entre davantage s'élève *naturellement, et celle des choses qui exigent moins de* main-d'œuvre que de capital décline comparativement. C'est le contraire quand le taux des profits augmente. Dans ce cas, ce sont les choses dont le coût absorbe plus de capital que de main-d'œuvre qui croissent en v., et qui, dans les trocs, obtiennent les autres en quantité considérable. *De telles oscillations* dans la v. respective des choses sont fréquentes, et, quand elles se produisent, *il est aisé d'en constater la cause.* On remarquera toutefois que, dans le cours habituel des faits, il y a des choses dont la v. tend à s'abaisser graduellement ; ce sont celles qui, pour être fabriquées, requièrent plus de capital. C'est que la civilisation, à mesure qu'elle avance, accumule les capitaux de telle sorte que *ceux qui en disposent sont conduits à se contenter de profits de* moins en moins élevés. C'est là un changement qui s'opère par la force des choses, et qui ne manque pas de réagir sur les valeurs, de manière à réduire les unes et à rehausser les autres, suivant l'espèce des éléments qui ont concouru en plus ou moins grande quantité à leur formation. »

VIII. En parlant des évaluations données aux marchandises en matière de douanes, on distingue deux sortes de *valeurs*, les *Valeurs officielles* et les *Valeurs actuelles ;* nous avons expliqué ailleurs la signification de ces termes (v. DOUANE). En parlant de monnaies, on distingue leur *V. réelle* ou *intrinsèque*, et leur *V. nominale*. Leur *v. réelle* est leur v. proprement dite, c'est-à-d. *leur v. d'échange, leur puissance d'achat. Leur v. nominale est* la v. arbitraire que leur attribuait la loi, alors que des gouvernements cupides et ignorants changeaient le titre des espèces métalliques, et enjoignaient néanmoins de les prendre dans les échanges pour la v. qu'elles avaient auparavant.

VALEUR. s. f. (latin. *valor*). Bravoure, vaillance, vertu qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre. *V. héroïque, brillante, éprouvée, reconnue. Avoir de la v. Il est rempli de v. Il faut que tout cède à sa v. La fortune ne seconde pas toujours la v.* ‖ Syn. Voy. COURAGE. = VALEUREUSEMENT. adv. Avec valeur. *Il a combattu v. Les assiégés se défendirent v.* Ne se dit guère que dans le style soutenu. = VALEUREUX, EUSE. adj. Qui est brave, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage. *C'est un v. soldat. C'est un homme valeureux.*

***VALHALLA.** s. m. V. WALHALLA.

VALIDATION. s. f. T. Procéd. Action de valider. *Cette formalité est nécessaire pour la v. de l'acte. Ce comptable obtint un arrêt de v.* = VALIDE. adj. 2 g. (lat. *validus*). Sain, vigoureux ; se dit par oppos. à Malade ou infirme. *On fit une levée en masse de tous les hommes valides. Les mendiants valides.* — Subst., *Cet hospice renferme tant d'infirmes et tant de valides.* ‖ En parl. Des choses, Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. *Cet acte n'est pas v. Le baptême des luthériens est valide.*

VALIDÉ. s. f. T. Relat. V. SULTAN.

VALIDEMENT. adv. Valablement, avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet. *On ne peut contracter v. avec un mineur.* = VALIDER. v. a. Rendre valide. *V., faire v. un acte, une dépense. Le consentement subséquent du père et de la mère a validé le mariage.* ‖ VALIDÉ, ÉE. part. = VALIDITÉ. s. f. (lat. *validitas*). La force et la vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires. *On lui conteste la v. de son titre. La v. d'un acte. La v. des preuves. L'intention de baptiser est nécessaire à la v. du baptême.*

VALISE. s. f. (ital. *valigia*). Espèce de long sac de cuir, propre à être porté sur la croupe d'un cheval, et dans lequel on met des hardes.

VALKYRIES. s. f. pl. V. WALKYRIES.

VALLAIRE. adj. f. [On fait sentir les 2 L.] T. Antiq. *Couronne v.*, V. COURONNE.

***VALLEA.** s. m. T. Bot. V. TILIACÉES.

***VALLÉCULE.** s. f. (diminutif de *vallée*). T. Bot. Voy. OMBELLIFÈRES.

VALLÉE. s. f. (lat. *vallis*). Espace renfermé entre des montagnes. *Une v. longue et étroite. Une belle v. Descendre dans la v. Cette v. est arrosée par un ruisseau. La v. de Tempé. — La v. de Josaphat*, Vallée étroite située à l'ouest de Jérusalem, et où, suivant une opinion populaire, d'ailleurs dénuée de fondement, doit avoir lieu le jugement dernier. ‖ * Se dit quelquef. pour Bassin géographique. *La Sicile est divisée en trois vallées.* ‖ T. Dévot. On appelle Ce bas monde, *Une v. de larmes, une v. de misère*, par oppos. au Bonheur de la vie future. ‖ A Paris, *La Vallée*, Marché établi sur la rive gauche de la Seine, près du Pont-Neuf, où l'on vend de la volaille et du gibier. *Acheter de la volaille à la Vallée.*

VALLISNÉRIE. s. f. T. Bot. V. HYDROCHARIDÉES.

VALLON. s. m. Petite vallée ; espace de terre entre deux coteaux. ‖ Poétiq., *Le sacré v.*, Le vallon qui est entre les deux croupes du Parnasse, et qui, selon la Fable, était le séjour des Muses. Figur., se dit De plusieurs choses qui ont rapport à la poésie. *Il a été nourri dans le sacré v. La gloire du sacré vallon.*

***VALLONÉE.** s. f. T. Bot. V. CHÊNE.

VALOIR. v. n. (lat. *valere*). Être de quelque utilité, avoir un certain mérite, être bon à quelque chose. *Cet habit ne vaut plus rien. Cette toile ne vaut rien pour faire des chemises. Cela ne vaut quoi que ce soit. Son ouvrage ne vaut pas grand'chose. Ses vers ne valent rien.* ‖ On dit aussi qu'*Une chose ne vaut rien*, pour dire qu'Elle est mauvaise, relativement à telle ou telle circonstance. *Ce régime échauffant ne vaut rien pour vous. Il fait un temps froid et humide; cela ne vaut rien pour moi, ne me vaut rien. Les aliments lourds ne valent rien pour un estomac faible. — Cela ne vaut rien*, veut dire encore, Cela ne signifie rien de bon, cela est de mauvais augure. *Il s'endort dès qu'il a mangé, cela ne vaut rien.* — Famil., on dit quelquef. D'une personne méchante, dangereuse, qu'*Elle ne vaut rien. Ne vous fiez point à lui, c'est un homme qui ne vaut rien.* ‖ Fam., *N'avoir rien qui vaille*, N'avoir rien de bon. *Ce libraire n'a jamais rien qui vaille. — Ne faire rien qui vaille*, Faire de mauvaise besogne. *Je lui ai donné de l'ouvrage, il n'a rien fait qui vaille.* = VALOIR, dans un sens plus partic., se dit relativement Au prix des choses ou à leur puissance d'achat. *Cette étoffe vaut dix francs le mètre. Je veux payer ce meuble ce qu'il vaut, mais pas davantage. Le louis d'or valait vingt-quatre francs. Ce billet de banque vaut mille francs. De ces deux objets, l'un vaut l'autre.* — Famil., *Cette chose vaut de l'argent*, Elle est d'un prix considérable. ‖ Prov., *Cette chose vaut son pesant d'or*, V. PESANT. *Chacun, chaque chose vaut son prix*, Voy. PRIX. *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, V. AUNE. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, Voy. JEU. *Cela ne vaut pas un sou, ne vaut pas un clou à soufflet, ne vaut pas le diable*, Cela ne vaut quoi que ce soit, cela n'est bon à rien. — *Cet homme en vaut bien un autre*, Cet homme mérite autant d'estime qu'aucun autre. *Monsieur vaut bien madame*, ou *Madame vaut bien monsieur*, Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre. Cette locut. se dit le plus souvent dans un sens ironique. — *Cette chose, cette affaire ne vaut pas la peine d'y penser*, se dit D'une chose, d'une affaire de peu de conséquence. On dit, dans le sens contraire, *Cela vaut bien la peine d'y penser, la peine qu'on y pense*, La chose est importante, et elle mérite qu'on prenne du temps pour en délibérer. On dit encore absol., dans l'un et l'autre sens, *Cela ne vaut pas la peine, n'en vaut pas la peine, en vaut bien la peine.* On dit également, par mépris, D'un homme avec qui on ne veut pas entrer en contestation, *Il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde.* ‖ *Valoir mieux*, Être meilleur, préférable. *Ma montre vaut mieux que la vôtre. Les effets valent mieux que les paroles. L'estime vaut mieux que la célébrité.* Prov., *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, V. Tenir. — Impersonnell., *Il vaut mieux*, Il est plus expédient, plus utile ou plus convenable. *Il vaut mieux se taire que de parler. Il vaut mieux que cela soit ainsi.* = Rapporter, produire. *Cette ferme vaut mille écus par an. Cet emploi vaut tant en moyenne.* ‖ Prov., *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, V. Tant. = Tenir lieu, avoir la force, la signification de. *L'empereur partit pour l'Espagne, et sa présence seule valut une armée. En chiffres romains*, M *vaut mille*, D *vaut cinq cents*, C *vaut cent, etc. En chiffres arabes*, 1 *devant un* 0 *vaut dix. L'as au piquet vaut onze. Une blanche vaut deux noires.* — Prov., *Un bon averti en vaut deux*, Voy. Avertir. *Cela vaut fait*, Voy. Faire. *Autant vaut traîné que porté, etc.*, V. Autant. ‖ T. Pratiq. *Valoir ce que de raison*, V. Raison. = *Faire valoir une chose* signifie : ‖ 1° En tirer le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter. *Faire v. un domaine, une terre. Faire v. son argent. Faire v. son droit, ses droits. Faire v. ses talents.* ‖ 2° Lui donner du prix, la faire paraître meilleure, plus belle. *C'est la pureté de ce diamant, plutôt que sa grosseur, qui le fait tant v. Cet acteur fait v. ses rôles. Il a fait v. les endroits les plus faibles de son discours par la manière dont il l'a débité. Il sait faire v. ce qu'il raconte.* ‖ 3° En relever, en vanter le mérite, l'importance. *Il fait trop v. ses services. Je ne fais pas v. un si faible sacrifice.* On dit aussi, dans un sens analogue, *Faire v. sa marchandise*, en parl. Des marchands qui, par leurs discours et par leur adresse, savent donner une grande idée de ce qu'ils veulent vendre ; et Figur., en parlant De ceux qui louent beaucoup tout ce qu'ils ont, et jusqu'aux moindres choses qu'ils font ou qu'ils disent. ‖ 4° *Faire v.*, employé absol., signifie, Exploiter soi-même sa terre. ‖ *Se faire v.*, Soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. *Il est bon quelquefois de se faire un peu v. Il laisse prendre trop d'autorité à ses subalternes ; il ne se fait pas assez v.* — En mauvaise part, S'attribuer des qualités qu'on n'a pas. *C'est un fanfaron qui veut se faire v. Il se fait v. aux dépens des autres.* — Proverbial., *Un homme ne vaut que ce qu'il se fait v.*, Un homme n'obtient du crédit, de la réputation, qu'autant qu'il saisit les occasions et les moyens de faire ressortir son mérite, ses talents, etc. = Valoir. v. a. Procurer, faire obtenir, produire. *Cette bataille lui a valu le bâton de maréchal de France. Que lui a valu son ambition, sinon de le rendre odieux? Cette action ne lui a valu que de la honte. Ses exploits lui ont valu une gloire immortelle.* = A valoir. Terme de commerce qu'on emploie Lorsqu'on fournit soit en espèces, soit en billets, soit en marchandises, un à-compte sur une plus forte somme qu'on doit. *Je vous envoie trois cents francs à v. sur ce que je vous dois.* On dit aussi, *J'ai reçu telle chose ou telle somme à v. sur...*, A porter en déduction de. = Vaille que vaille, Tout coup vaille. loc. adv. et famil. A tout hasard. *Donnez votre pétition vaille que vaille. Prenez sa promesse vaille que vaille.* ‖ A certains Jeux, *Tout coup vaille*, signif. qu'En attendant la décision d'une chose qui est en contestation, on ne laissera pas de jouer. *On ne sait laquelle des deux boules est la plus proche du but ; je m'en vais jouer, tout coup vaille.* = Valant. participe prés. du verbe *Valoir. Elle a perdu un diamant valant mille écus. J'ai acheté deux maisons valant, l'une trente mille francs, et l'autre quarante.*

Conj. — *Je vaux, tu vaux, il vaut ; nous valons, vous valez, ils valent. Je valais ; nous valions. Je valus ; nous valûmes. Je vaudrai ; nous vaudrons.—Je vaudrais ; nous vaudrions.—Vaux ; valez.—Que je vaille ; que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse ; que nous valussions. —Valant. Valu.*

VALSE. s. f. (all. *walzer*, de *walzen*, tourner).

Enc.—La *Valse* est une danse dans laquelle un couple, composé d'un cavalier et d'une dame, tourne sur lui-même en remplissant chaque mesure par une évolution. On distingue trois sortes de valses : la *V. à trois temps* ou *V. allemande*, dont l'air est à 3/4 ou 3/8, et qui est composée de deux ou trois parties de 8 mesures avec reprises ; la *V. à deux temps* ou *Sauteuse*, dont on faisait suivre autrefois la v. à trois temps, et la *V. russe*, qui est à trois temps, mais dont le rhythme est plus vif et plus marqué que celui de la v. ordinaire. — La valse est originaire de l'Allemagne, et elle a été introduite en France vers la fin du dernier siècle. Elle semble avoir passé de mode depuis quelque temps, et s'être laissé détrôner par la polka, la redowa, la mazurka, etc. En Allemagne, où la v. est une danse de prédilection, les plus grands compositeurs, Haydn, Mozart, Weber, Beethoven, ont écrit pour cette danse des airs également appelés *Valses.*

VALSER. v. n. Danser la valse, une valse. *Il ne sait pas v.* = Valseur, euse. s. Celui, celle qui valse. *Un bon v. Une valseuse infatigable.*

VALUE. s. f. (lat. *valere*, valoir). Se dit dans cette loc., *Plus-value*, La somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée. ‖ * On dit quelquef. *Moins-value*, dans le sens contraire.

* **VALVAIRE.** adj. 2 g. T. Bot. Qui a rapport aux valves. *Déhiscence v.*, V. Fruit. ‖ Qui offre l'aspect de valves. *Préfloraison v.*, V. Préfloraison. = Valve. s. f. (lat. *valvæ*, battants de porte). T. Zool. Voy. Conchyliologie. ‖ T. Bot. Voy. Fruit. = * Valvé, ée. adj. T. Botan. Voy. Préfloraison. = Valvée. s. f. T. Zool. Voy. Trochoïdes. = Valvule. s. f. T. Anat. Tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer, ou qui a pour fonction principale de ralentir ou d'assurer le cours des liquides sur le trajet desquels il se trouve. *V. d'Eustache, V. triglochine* ou *tricuspide, V. mitrale, V. sigmoïde* ou *semi-lunaire*, V. Cœur. *V. du pylore*, V. Estomac. *Valvules conniventes* ou *de Kerkring*, et *V. iléo-cæcale*, V. Intestin. ‖ * T. Bot. Petite valve. *Les lobes de certaines anthères s'ouvrent par des valvules.*

VAMPIRE. s. m. (all. *vampir*).

Enc. — Dans une partie de l'Europe orientale, en Hongrie, dans les pays slaves et roumains qu'arrose le Danube, dans la Grèce, etc., le peuple croit que les cadavres des individus qui sont morts excommuniés pour cause de magie ou pour d'autres crimes, sortent la nuit de leurs tombeaux, et vont sucer le sang des vivants, tandis que ceux-ci sont plongés dans le sommeil. Ces revenants sont appelés *Vampires* dans les pays qui bordent le Danube ; mais les Grecs les nomment *Broucolaques*. Suivant la superstition populaire, l'individu sucé par un v. ne sent rien et ne s'aperçoit en aucune façon de la visite de cet être malfaisant. Mais on soupçonne qu'une personne est visitée par un v., lorsqu'elle tombe en langueur et dépérit sans cause apparente. La croyance aux vampires rappelle les superstitions des anciens relativement aux lamies et aux lémures. Par allusion à cette superstition grossière, le mot *Vampire* s'emploie figurément pour désigner les hommes que l'on accuse de s'enrichir aux dépens du peuple et par des voies illicites.—Enfin, les zoologistes ont appliqué ce nom à certaines espèces de Chauves-souris, ou Chéiroptères (v. ce mot), qui, suivant l'opinion populaire, se nourrissent en suçant le sang des animaux et même des hommes, pendant que ceux-ci sont endormis. — On doit à dom Calmet une *Histoire des Vampires et des Broucolaques*, qui fait peu d'honneur à son jugement.

VAN. s. m. (lat. *vannus*). T. Agric. V. Vannage.

* **VANADIUM.** s. m. T. Minér.

Enc. — Le *Vanadium* est un métal fort rare, qui se trouve en très-petites quantités dans certains minerais de fer de la Suède, dans un minerai de plomb du Mexique et dans un autre de cuivre de Russie. Ce métal est blanc, cassant, et offre beaucoup d'analogie avec le chrôme ainsi qu'avec le molybdène. Sa formule est Vd, et son équivalent = 855,8. Le van. forme avec l'oxygène trois combinaisons, un *protoxyde*, un *bioxyde* et un *acide* nommé *Acide vanadique.* Le bioxyde et le protoxyde se combinent avec les bases en donnant des sels appelés *Vanadites* et *Vanadates.* — Le van. a été découvert, en 1801, par Del Rio, qui le nomma *Erythronium* ; mais Collet-Descotils ayant annoncé que le nouveau métal n'était autre chose que du chrôme impur, l'Erythronium fut rayé de la liste des corps simples. Enfin, en 1830, le chimiste suédois Sefstroem découvrit de nouveau ce même métal, et lui donna le nom sous lequel il est aujourd'hui désigné, nom qui vient de Vanadis, épithète appliquée à Freya, divinité de la mythologie scandinave.

VANDALE. s. m. Nom d'un ancien peuple de la Germanie, qui, au v^e^ siècle, fit irruption dans la Gaule et dans l'Italie, où il se signala par ses dévastations. ‖ Figur., se dit De ceux qui détruisent les monuments des arts, qui voudraient ramener les temps de barbarie. *C'est un V. Les Vandales de la révolution.* = Vandalisme. s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts.

* **VANDÉLIE.** s. f. T. Bot. V. Scrofularinées.

VANDOISE. s. f. T. Ichth. V. Able.

* **VANESSE.** s. f. T. Entom. V. Diurnes.

* **VANGA.** s. m. T. Ornith. V. Pie-Grièche.

* **VANGUIER.** s. m. T. Bot. V. Cinchonacées.

VANILLE. s. f. [On mouille les L.] (esp. *vainilla*. de *vaina*, gaîne). T. Bot. V. Orchidées. = Vanillier, s. m. T. Bot. Nom de la plante qu'on appelle plus ordinairement *Vanille.*

VANITÉ. s. f. (lat. *vanitas*). Inutilité, peu de solidité. *Tout n'est que v. dans ce monde. Mépriser les vanités du monde. La v. du cérémonial lui était insupportable. Il se convainquit bientôt de la v. des prétendues sciences occultes.* ‖ Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut. *Il a beaucoup de v. Il est plein de v. Flatter, blesser la v. de quelqu'un. La v. l'a perdu. Il tire v. de sa naissance. Des vanités rivales ne se pardonnent rien.* — *Faire v. d'une chose*, S'en glorifier, en faire gloire. *Il danse bien et en fait v.* Cette loc. se dit ordin. en mauvaise part. = Sans vanité. loc. adv. et fam., dont on se sert pour faire passer ce qu'on dit d'avantageux en parlant de soi-même. *Sans v., j'en sais plus que lui sur ce sujet. Sans v., je ne crains pas mes concurrents.* ‖ Syn. V. Orgueil. = Vaniteux, euse. adj. Qui a une vanité puérile et ridicule, soit en actions, soit en paroles. *C'est l'homme le plus sot et le plus v. Propos v.* Fam. ‖ En parl. Des personnes, on dit aussi substant., *C'est un v., une vaniteuse insupportable.* ‖ Syn. V. Vain.

* **VANNAGE.** s. m. (R. *van*). T. Agricult.

Enc.—Les grains, après avoir été récoltés et battus, se trouvent en général mêlés à leurs balles, à des semences d'herbes parasites, à de la terre, etc. Pour les nettoyer et les débarrasser de ces corps étrangers, on a recours à une opération qu'on nomme *Vannage*, et qui consiste à les soumettre à l'action d'un fort courant d'air qui entraîne plus ou moins loin les corps plus légers auxquels ils sont mélangés. Le plus communément on se sert pour cette opération d'une corbeille d'osier de forme particulière, et munie de deux poignées, qu'on appelle *Van* (Fig. 1). Pour vanner, on se place dans un courant d'air et l'on fait sauter le grain déposé sur le van. Les corps légers sont entraînés par le courant d'air, pendant que le bon grain retombe sur le van. Un autre procédé, moins pénible et plus expéditif, consiste à projeter le grain contre le vent au moyen d'une pelle. Le grain, plus pesant, tombe presque verticalement, tandis que les corps légers sont emportés à une certaine distance. Mais ces deux procédés sont avantageusement remplacés par une machine nommée *Tarare* (Fig. 2), qui fait à la fois les fonctions du van et du crible, et qui, à une grande économie de main d'œuvre, joint une bien plus grande perfection dans le travail. Dans le tarare, le courant d'air nécessaire pour chasser les matières légères mêlées parmi le grain est produit par un jeu de palettes qui a son axe en A, et qui reçoit son mouvement de rotation d'une manivelle fixée à l'extrémité de l'axe, mais qu'on ne voit pas dans le dessin. A la partie supérieure de la machine est une trémie T qui reçoit le grain, et d'où ce dernier sort par une porte dont l'ouverture se règle à l'aide d'un pas de vis V. Le grain tombe sur une grille G, animée d'un mouvement horizontal de va-et-vient par l'intermédiaire d'une tige B, qui est mue par une sorte de pignon à came, lequel tourne avec l'axe des palettes. Le grain passe au fur et mesure à travers la grille et se trouve alors en présence du courant d'air qui le ventile fortement. Les balles et autres corps légers sont entraînés très-loin hors du tarare. Les corps lourds, tels que les pierres, tombent sur le plan incliné H, d'où ils glissent à terre. Quant au bon grain, il tombe sur le grand plan incliné F, où il se tamise en glissant jusqu'à l'extrémité inférieure. Pour faire fonctionner le tarare, il faut deux hommes : l'un tourne la manivelle, tandis que l'autre charge la trémie et enlève les me-

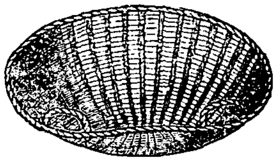

Fig. 1.

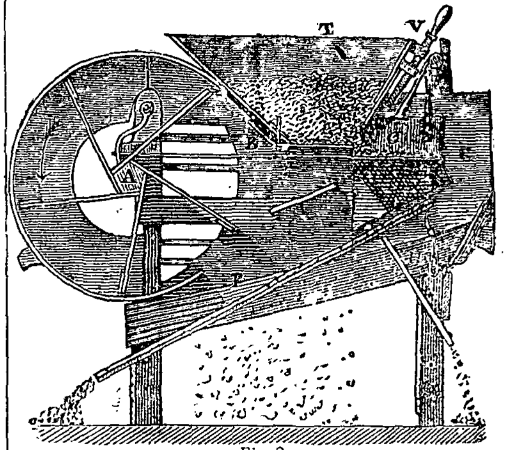

Fig. 2.

nues pailles. Le grain doit passer trois fois dans l'appareil avant d'être assez net pour être livré au commerce. Le nettoyage de 20 hectolitres de blé coûte 5 francs. Le tarare peut être aussi organisé de manière à être mû par un cheval; le nettoyage des 20 hectol. ne coûterait plus alors que 1 fr. 40. Les tarares ont été extrêmement compliqués dans leurs formes, dans leur construction et même dans leurs annexes; mais, en général, les plus simples sont les meilleurs.

VANNE. s. f. (lat. *vannus*). Sorte de porte de bois qui se lève ou se baisse verticalement entre deux coulisses pour lâcher ou retenir à volonté les eaux d'un étang, d'un moulin, d'un canal, etc. *Lever, abaisser la v. Réparer les vannes.* ||* T. Fauconn. On appelle *Vannes* ou *Vanneaux*, au pl., Les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

VANNEAU. s. m. T. Ornith. V. Pluvier.

VANNER. v. a. Nettoyer les grains au moyen d'un van, d'un tarare, etc. *V. du blé, de l'avoine.* = Vanné, ée. part. = Vannerie. s. f. Le métier de vannier. || La marchandise qu'il fabrique. = Vannette. s. f. Sorte de petit van dont on se sert pour vanner l'avoine, avant de la donner aux chevaux.

***VANNES.** adj. f. pl. (lat. *vanus*, inutile). *Eaux vannes*, Voy. Vidanges.

***VANNET.** s. m. T. Blason. Se dit De coquilles qui montrent leur intérieur et ressemblent ainsi à un petit van. = Vanneur. s. m. Celui qui vanne les grains. = Vannier. s. m. Ouvrier qui travaille en osier et qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, etc.

VANTAIL. s. m. (R. *vent?*) Battant d'une porte, d'une fenêtre qui s'ouvre des deux côtés. *Des vantaux.*

VANTARD, ARDE. adj. et s. Qui a l'habitude de se vanter. *Un homme v. Une femme vantarde. Ce n'est qu'un v., une vantarde.* Famil. = * Vantarderie. s. f. Propos de vantard. *Il m'assomme avec ses vantarderies.* Très-familier.

VANTER. v. a. (lat. *venditare*, faire valoir). Louer quelqu'un ou quelque chose, en dire beaucoup de bien afin d'en inspirer aux autres une idée très-avantageuse. *Vous vantez bien cet homme-là. On ne saurait trop v. son mérite. On le vante beaucoup pour peu de chose. Tout marchand vante sa marchandise.* = se Vanter. v. pron. Se louer. *Vous vous vantez trop. On se donne un ridicule en se vantant soi-même.* || Suivi de la prép. *de*, ou précédé de la partic. relative *en*, il signifie, Se glorifier, se faire honneur de. *Il se vante d'avoir fait réussir cette affaire. Il m'a rendu service, mais il s'en vante trop.* Prov., on dit De quelqu'un ou à quelqu'un qui a fait une chose blâmable ou honteuse, *Il n'y a pas de quoi se v.* — Signifie quelquefois, Se faire fort de. *Il s'était vanté de le faire consentir... Il se vante d'en venir à bout.* = Vanté, ée. part. *Les auteurs les plus vantés.* || Syn. V. Louer. = Vanterie. s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, et qui marque de la présomption. *Il y a bien de la v. dans ce qu'il dit. Il est insupportable avec ses vanteries continuelles.* Fam.

VA-NU-PIEDS. s. m. Un vagabond, ou Un homme très-misérable. Fam.

VAPEUR. s. f. (lat. *vapor*). T. Physiq. oute substance liquide ou solide réduite à l'état gazeux. *La v. d'eau est transparente comme l'air. L'air le plus transparent contient toujours de la v. aqueuse. La v. de l'éther est inflammable. La v. de l'iode est violette. La v. du mercure est fort délétère.* — Employé seul, se dit De la vapeur d'eau. *Bain de v. Machine à v. Bateau à v. Le soleil dissipa bientôt les vapeurs qui couvraient la vallée. Le froid condense les vapeurs.* || Dans le sens vulgaire, se dit De toute espèce d'exhalaison qui s'élève des corps. *V. grossière, subtile, légère. V. épaisse, insensible. Une v. méphitique. La v. du charbon asphyxie. Les vapeurs empestées qu'exhalait cette multitude de cadavres.* || T. Mécaniq. *Cheval de v.*, ou *Cheval-vapeur*, V. Machine. *Les vapeurs du vin*, Les fumées du vin, l'effet que le vin, bu en trop grande quantité, produit sur le cerveau. *Les vapeurs du vin ont troublé sa raison.* — *Figur., on dit, *Les vapeurs de l'orgueil, de l'ambition, etc.* || T. Peint. *Vapeur*, au singul., se dit D'une manière douce et affaiblie qui montre et cache des objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la vapeur du ciel. *Il y a de la v. dans ce tableau. Ce peintre a de la v.* || T. Méd. *Vapeurs*, au pl., se dit De certaines affections spasmodiques, parce qu'autrefois on les attribuait à des vapeurs qui s'élevaient des viscères abdominaux jusqu'au cerveau. *Elle est sujette aux vapeurs. Mademoiselle a ses vapeurs.* V. Spasme.

Enc.—Physique.—I. *Formation des vapeurs.*—On nomme *Vapeur* tout fluide aériforme qui résulte de l'action de la chaleur sur l'eau ou sur tout autre corps, soit liquide, soit même solide. Cet état se manifeste surtout lorsqu'un liquide est à son point d'ébullition (v. Ebullition et Evaporation). Les vapeurs sont transparentes comme les gaz, et ordinairement incolores. Il n'y a qu'un petit nombre de liquides colorés dont les vapeurs soient colorées.—Longtemps on a cru que les vapeurs ne pouvaient subsister par elles-mêmes, qu'elles se produisaient à la surface des liquides par l'action dissolvante de l'air, et que cette même cause était encore nécessaire pour les tenir suspendues dans l'atmosphère. Une expérience fort simple suffit pour démontrer que cette hypothèse est dénuée de fondement. Prenons une large cuvette remplie de mercure (Fig. 1), dans laquelle nous disposerons deux baromètres *b* et *b'*. Tous les deux nous donnent exactement la pression de l'atmosphère. Si maintenant, à l'aide d'une pipette recourbée, nous faisons passer un peu d'eau dans le tube *b'*, l'eau, en vertu de sa légèreté spécifique, s'élèvera dans le vide de Torricelli; et aussitôt le sommet de la colonne mercurielle baissera de quelques millimètres. Or, on ne peut pas attribuer cet abaissement à la petite couche d'eau qui surnage sur le mercure. On ne peut pas non plus l'attribuer à l'air contenu dans cette eau et qui se serait dégagé, car, dans cette expérience, on a préalablement le soin de la purger d'air au moyen de l'ébullition. Il faut donc admettre que l'eau s'est vaporisée dans le vide, et que la v. d'eau possède, comme les gaz, une *force élastique* ou *force de tension* plus ou moins considérable, car elle agit sur la colonne mercurielle précisément comme le ferait de l'air introduit dans le vide barométrique. La mesure de la tension de la v. ainsi formée est donnée par la différence de hauteur des colonnes mercurielles dans le baromètre ordinaire *b* et dans le *baromètre à vapeur b'* sur lequel on expérimente. Si, par ex., dans ce dernier, le sommet *t* est déprimé de 12 millim. au-dessous du sommet *c*, on voit qu'il s'est développé dans le vide une force élastique qui fait équilibre à une colonne de mercure haute de 12 mill. Si l'on prend un troisième baromètre *b''*, qu'on le dispose comme les précédents, puis qu'on y introduise, non plus de l'eau, mais un peu d'éther sulfurique, la colonne mercurielle éprouvera une dépression instantanée, et beaucoup plus grande que dans le baromètre *b'*, car elle sera presque égale à la moitié de la hauteur du baromètre; et nous en conclurons que la tension de la v. de l'éther est à peu près égale à une demi-pression atmosphérique. Ces expériences démontrent donc que, dans le vide, les vapeurs se forment instantanément, tandis qu'elles se forment lentement dans l'air libre, comme le prouvent les phénomenes d'évaporation et de vaporisation que nous voyons chaque jour. Elles démontrent en outre que les vapeurs sont douées d'une force élastique, et, en expérimentant avec les différents corps volatils, que cette force élastique varie pour chaque sorte de vapeur.

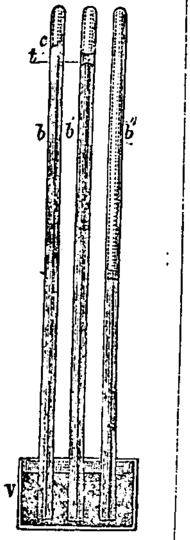

Fig. 1.

II. *Du maximum de tension des vapeurs.*—La force expansive des vapeurs, de même que celle des gaz, s'exerce dans tous les sens, et cela d'une manière indéfinie, c.-à-d. que la plus petite quantité de v. se répand de toutes parts dans un espace vide, quelle que soit la grandeur de ce dernier, et va exercer contre les parois qui le limitent une pression plus ou moins forte. Mais si les vapeurs possèdent une force expansive indéfinie et peuvent ainsi occuper un espace d'une grandeur quelconque, leur force élastique n'est pas susceptible, quand on les soumet à une pression croissante, d'augmenter indéfiniment de manière à résister à cette pression, tout en diminuant constamment de volume, comme le font les gaz permanents. En effet, il arrive toujours un point où la v. se *condense* et repasse à l'état liquide. C'est cette *limite de résistance*, où la v. ne peut plus être comprimée davantage sans se liquéfier, qu'on appelle la *tension maximum de la vapeur.* Cette vérité fondamentale se démontre aisément au moyen de l'appareil que représente la Fig. 2. C'est un baromètre dont le tube *t* est très-long et dont la cuvette *cb* a plus d'un mètre de profondeur. Après avoir fait bouillir dans toute sa longueur le tube plein de mercure, pour le sécher, on achève de le remplir avec une colonne d'éther de 13 ou 14 mill. d'épaisseur, ou de tout autre liquide volatil, et ensuite on le retourne verticalement pour le plonger dans la cuvette. L'éther gagne la partie supérieure du tube: une partie reste à l'état liquide et l'autre se vaporise dans le vide, de manière à produire une dépression considérable. La colonne mercurielle *ns*, par ex., aura seulement 400 mill., au lieu de 760 qu'elle prendrait s'il n'y avait pas de vapeur. Cela fait, on enfonce le tube dans la cuvette, pour essayer de réduire à un moindre volume la v. qui s'est formée, et l'on observe alors deux phénomènes remarquables: 1° la colonne de mercure *ns* conserve exactement la même hauteur, ce qui prouve que la force élastique de la v. reste la même; 2° la couche d'éther liquide augmente sensiblement d'épaisseur, à mesure que l'on enfonce le tube, ce qui prouve que la v. repasse à l'état liquide plutôt que de se laisser comprimer dans un moindre espace. Enfin, si l'on enfonce le tube au point de réduire de plus en plus la chambre barométrique, toute la v. disparaît et repasse à l'état liquide, sans que le sommet *s* ait éprouvé le moindre abaissement. Il en est ainsi de tous les liquides. Placés dans le vide, ils se vaporisent très-rapidement, jusqu'à ce que la v. ait pris son maximum: on dit alors que l'espace est *saturé* de v. Mais s'il n'y avait pas assez de liquide pour saturer l'espace, tout le liquide disparaîtrait, et la v. aurait une tension moindre que le maximum. Tant que l'espace n'est pas saturé, la v., lorsque la pression augmente ou diminue, se comporte comme un gaz, c.-à-d. que sa tension et sa densité croissent comme la pression; d'où l'on conclut que les vapeurs non saturées sont soumises à la loi de Mariotte (v. Gaz).

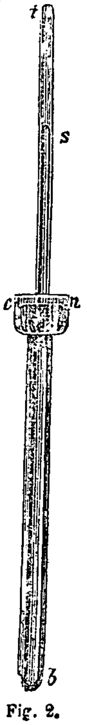

Fig. 2.

III. *Influence de la température sur la force élastique des vapeurs saturées, et équilibre de tension dans un espace inégalement chaud.*—Ainsi que nous venons de le voir, la force élastique d'une v. saturée ne saurait augmenter par la compression, la température restant la même; mais elle s'accroît quand on élève celle-ci. On peut le démontrer au moyen de l'appareil représenté par la Fig. 1. En effet, l'éther sulfurique introduit, à la température de 0°, dans le vide de Torricelli, opère sur la colonne mercurielle une dépression de 182 mill., tandis qu'à la température de 30°, la dépression va jusqu'à 637 mill. De même la v. d'eau qui se produit à la température ordinaire de l'atmosphère déprime simplement de quelques millimètres la colonne barométrique; mais, à de hautes températures, sa tension acquiert une telle puissance, qu'elle fait éclater les chaudières les plus solides. — Maintenant on peut se demander quelle doit être la tension maximum d'une v. dans un espace dont les diverses partie présentent une température différente? D'après les conditions d'équilibre des corps gazeux, la v. doit avoir la même tension dans tous les points de cet espace. Or, comme la tension ne peut pas être aussi forte dans les points les plus froids que dans les points les plus chauds, il est évident que, dans l'espace entier, la tension de la v. doit être la même que dans le point le plus froid, car, dans les points plus chauds, la v. ne peut pas atteindre le maximum de tension correspondant à leur température propre. On démontre facilement ce principe important au moyen d'un appareil fort simple composé de deux cornues soudées l'une à l'autre (Fig. 3). Après avoir versé une certaine quantité d'eau dans l'appareil, on la porte à l'ébullition pour chasser l'air, qui s'échappe par le tube de verre effilé *d* fixé à la tubulure de la cornue B. On ferme ensuite le tube à la lampe, pendant que l'eau bout encore. Alors on laisse refroidir l'eau, puis on fait passer tout le liquide dans la cornue A, et l'on plonge cette cornue dans un bain maintenu à une température de 60° par ex., tandis que la cornue B, au contraire, est plongée dans un bain à 0°. Aussitôt, la v. produite dans la cornue A se précipite dans la cornue B, où elle se condense immédiatement, et l'équilibre n'est établi que lorsque la totalité du liquide a passé dans la seconde cornue, et que la force élastique est partout égale au maximum correspondant au lieu le plus froid. On observerait encore le même phénomène si on laissait l'air dans l'appareil, mais il se produirait beaucoup plus lentement. L'expérience qui précède a fourni le principe du *condenseur* appliqué par Watt aux machines à vapeur.

Fig. 3.

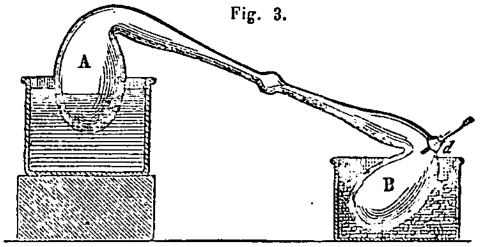

IV. *Mesure de la force élastique de la vapeur d'eau.* — On a mesuré la tension de la v. d'eau entre 0° et 100°, soit au-dessous, soit au-dessus de 0°, et au-dessus de 100° jusqu'aux plus hautes températures; mais chacune de ces déterminations exige un appareil différent.

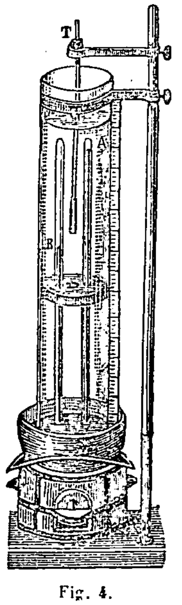

Fig. 4.

A. *Entre* 0° *et* 100°. — Les premières recherches à ce sujet ont été faites par le physicien anglais Dalton, au moyen de l'appareil que représente la Fig. 4. Deux tubes barométriques A et B plongent dans une marmite de fonte pleine de mercure et placée sur un fourneau. Le premier constitue un baromètre ordinaire; le second, au contraire, est un baromètre à vap., car on a introduit une petite quantité d'eau dans le vide de Torricelli. Les deux baromètres sont entourés d'un manchon de verre qui repose sur le mercure de la marmite, et qui est rempli d'eau. Celle-ci ayant été mise très-froide dans le manchon, on pourra la faire passer par tous les degrés de température jusqu'à 100°, en chauffant le fourneau, dont la chaleur se communiquera au liquide du manchon par l'intermédiaire de la marmite et du mercure. La température de l'eau, dans les expériences, est donnée par le thermomètre T suspendu entre les deux baromètres. Quant à la tension, on l'obtient en mesurant la différence entre les hauteurs des colonnes mercurielles des deux instruments. Les différences entre les deux niveaux devront, bien entendu, être réduites de la colonne de mercure exerçant la même pression que la petite couche d'eau qui, dans le baromètre à v., se trouve au-dessus du mercure, afin d'être assuré que le vide est saturé. Mais, comme il est évident, on ne pourra pousser les expériences que jusqu'à 100°, parce qu'à partir de cette température la tension de la v. est supérieure à la pression atmosphérique. Regnault a modifié le procédé de Dalton de façon à faire disparaître les causes d'erreur tenant, *soit à l'inégale température* des diverses parties de l'eau du manchon, soit à la difficulté qu'il y avait à viser exactement les niveaux par suite de la courbure du verre.

B. *Au-dessous de 0°.* — La *Fig.* 5 représente l'appareil employé par Gay-Lussac, pour mesurer la tension de la v. d'eau au-dessous de zéro. A est un baromètre ordinaire; B est un baromètre à vap., qui contient un peu d'eau au-dessus du mercure et dont on a recourbé la chambre barométrique pour la faire plonger dans un mélange réfrigérant R. D'après le principe que nous avons exposé plus haut sur l'équilibre de tension dans un espace inégalement chaud, toute l'eau du tube B viendra se condenser dans la partie refroidie, et la tension de la v. sera la tension maximum correspondante à la température du mélange réfrigérant. Il suffira donc, pour construire la table des forces élastiques, *de mesurer de temps en temps la différence* entre les niveaux du mercure dans les baromètres A et B, et de noter en même temps la température indiquée par le thermomètre T qui plonge dans le mélange réfrigérant.

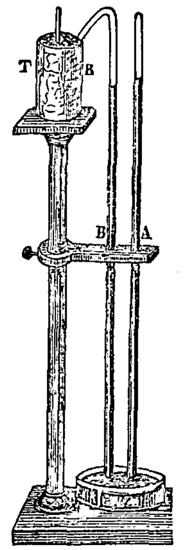

Fig. 5.

C. *Au-dessus de* 100°.—Pendant longtemps on n'a eu que des données fort incertaines sur la force élastique de la v. aux températures supérieures à 100°. Mais l'Académie des sciences ayant chargé Arago et Dulong de faire des recherches sur ce sujet et de les pousser jusqu'aux plus hautes températures dont on fasse usage dans les applications mécaniques de la v., ces savants illustres terminèrent et publièrent leur travail en 1830. La Fig. 6 représente, dans ses parties essentielles, l'appareil dont ils se servirent. La v. était produite dans une forte chaudière de tôle de fer C qui contenait environ 30 litres. Au couvercle de la chaudière étaient scellés deux canons de fusil fermés en bas, ouverts enhaut et pleins de mercure, dont l'un plongeait dans l'eau de la chaudière et l'autre seulement dans la masse de v. produite. Dans le mercure que renfermait chaque canon, était établi en permanence un thermomètre dont la tige, recourbée horizontalement au sortir du canon, était maintenue à une température constante au moyen d'un courant d'eau. L'un de ces thermomètres indiquait donc la température de l'eau, et l'autre celui de la v. *Pour mesurer la tension* de la v., Arago et Dulong firent usage d'un manomètre à air comprimé *rr*, gradué expérimentalement d'avance, et adapté à une cuvette de fonte V remplie de mercure. Ce manomètre était enveloppé d'un manchon (non figuré dans le dessin) que traversait un courant d'eau afin de maintenir une température invariable. L'espace au-dessus du mercure en V, ainsi que tout le tube *st*, était rempli d'eau. D'après cela, il est facile de comprendre que la v. produite dans la chaudière pressait contre la partie supérieure de la colonne d'eau du tube *st*, et que cette pression se transmettait à l'air du manomètre *r* par l'intermédiaire du mercure de la cuvette V, de sorte que cet air était d'autant plus comprimé que la tension de la v. *dans* la chaudière *devenait* plus considérable. Pour que l'eau contenue dans la partie supérieure du tube *st* ne pût pas s'échauffer, on maintenait celui-ci à une température constante au moyen d'un courant d'eau continu. Enfin, *n* représente un tube de verre qui communique avec le sommet et avec *la base de la cuvette de fer V; il servait à observer le niveau du* mercure dans la cuvette, et par conséquent il permettait de comparer la différence de hauteur du mercure dans la cuvette et dans le tube du manomètre. Dulong et Arago ont ainsi mesuré directement la tension de la v. d'eau jusqu'à 24 atmosphères ; puis, par le calcul, ils l'ont évaluée jusqu'à 50.— Depuis cette époque, Regnault a exécuté de nouvelles expériences sur le même sujet. Le procédé employé par notre illustre physicien repose sur ce principe, que, lorsqu'un liquide est en ébullition, sa température est invariable, et que la tension de la v. qu'il émet est égale à la pression que supporte sa surface. En conséquence, il consiste à faire bouillir de l'eau dans un vase sous une pression connue et à mesurer la température à laquelle se produit l'ébullition. L'appareil de Regnault est représenté Fig. 7. A est une chaudière de cuivre hermétiquement fermée et remplie d'eau jusqu'au tiers environ. Quatre thermomètres traversent le couvercle et plongent, deux dans la couche supérieure du liquide, et les deux autres dans la couche inférieure. De la partie supérieure de ce vase part un tube qui va s'adapter au goulot d'un ballon de verre rempli d'air et plongé dans un vase plein d'eau B. Sur le trajet du tube est établi un réfrigérant R. De la partie supérieure du ballon part un tube droit qui, au moyen d'un tube latéral, communique avec un manomètre à air libre M. Enfin, à la partie supérieure de ce tube droit est fixé un tuyau de plomb *tt'*, dont l'extrémité doit être mise en communication avec une pompe de compression. Voici maintenant comment on procède dans les expériences. On comprime de l'air dans le ballon jusqu'à une certaine pression, et, en fermant le robinet de la pompe, on maintient cette pression constante. En même temps on chauffe l'eau de la chaudière. Or, tant que le liquide n'est pas en ébullition, la température peut s'élever : par conséquent on sera sûr que l'eau bout, lorsque la température indiquée par le thermomètre sera stationnaire. On notera cette température qui sera celle à laquelle la v. d'eau possédera une force élastique égale à celle de l'air du ballon. Cette force élastique est d'ailleurs donnée par le manomètre. On obtiendra ainsi les températures correspondantes à autant de forces élastiques qu'on voudra. Le réfrigérant est destiné à condenser la vapeur et à la faire retomber dans la chaudière à l'état liquide; par *cette disposition et eu égard aux grandes dimensions du ballon*, l'eau de la chaudière bout comme elle le ferait à l'air libre.

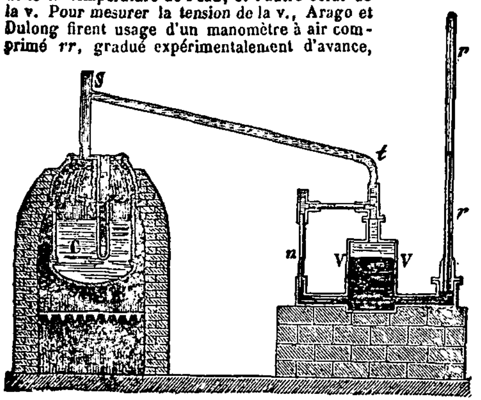

Fig. 6.

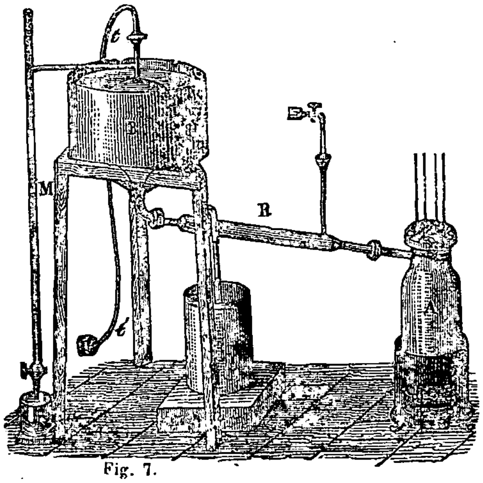

Fig. 7.

D. *Construction des tables.*— Dans les tables que donnent les traités de physique, les tensions de la v. sont indiquées à des intervalles égaux de température; mais il ne faudrait pas croire que, dans les expériences, on a procédé de la sorte. *Les intervalles* de température auxquels on a mesuré ces tensions ont été plus ou moins irréguliers, et la nature même des procédés employés doit faire comprendre qu'il ne pouvait pas en être autrement. Seulement, une fois les résultats obtenus, on peut les faire servir à calculer les coefficients constants d'une relation entre la température et la force élastique, dans laquelle ces deux quantités entreront comme variables, et qui permettra de trouver ensuite la force élastique correspondante à une température quelconque comprise dans les limites pour lesquelles les coefficients ont été calculés : c'est ce qu'on appelle *interpoler*. On pourra aussi, comme on le fait en chimie pour la solubilité des sels, construire une courbe qui représentera la manière dont varie la force élastique correspondante à une température quelconque. On n'aura qu'à porter sur une droite des longueurs égales qui représenteront des degrés de température, et à élever à chaque température pour laquelle on aura expérimenté une perpendiculaire sur laquelle on prendra une longueur proportionnelle à la force élastique trouvée. En joignant par un trait continu les extrémités de cette perpendiculaire, on aura la courbe en question.

Tensions de la vapeur d'eau de — 32° à + 100°, d'après Regnault.

TEMPÉRATURES.	TENSIONS en millimètres de mercure à zéro.	TEMPÉRATURES.	TENSIONS en millimètres de mercure à zéro.	TEMPÉRATURES.	TENSIONS en millimètres de mercure à zéro.	TEMPÉRATURES.	TENSIONS en millimètres de mercure à zéro.
— 32	0,31	0	4,60	35	41,83	70	233,09
— 30	0,36	5	6,53	40	54,91	75	288,52
— 25	0,55	10	9,17	45	71,39	80	354,64
— 20	0,84	15	12,70	50	91,98	85	433,04
— 15	1,28	20	17,39	55	117,48	90	525,45
— 10	1,96	25	23,75	60	148,79	95	633,78
— 5	3,00	30	31,55	65	186,95	100	760,00

Tensions, en atmosphères, de 100° à 230°,9, d'après Regnault.

TEMPÉRATURES.	NOMBRE d'atmosphères.	TEMPÉRATURES.	NOMBRE d'atmosphères.	TEMPÉRATURES.	NOMBRE d'atmosphères.	TEMPÉRATURES.	NOMBRE d'atmosphères.
100,0	1	170,8	8	198,8	15	217,9	22
120,6	2	175,8	9	201,9	16	220,3	23
133,9	3	180,3	10	204,9	17	222,5	24
144,0	4	184,5	11	207,7	18	224,7	25
152,2	5	188,4	12	210,4	19	226,8	26
159,2	6	192,1	13	213,0	20	228,9	27
165,3	7	195,5	14	215,5	21	230,9	28

V. *Tension des vapeurs des divers liquides.* — Dalton, partant de ce fait que tous les liquides, à la température de leur ébullition, forment des vapeurs de même tension, avait pensé que les *tensions devaient* aussi être égales à des températures également éloignées de ces points d'ébullition. En admettant cette loi, il suffit de connaître la table des tensions de la v. d'eau et le point d'ébullition d'un liquide, pour avoir la tension des vapeurs de ce liquide à une température quelconque. L'alcool, par ex., bouillant à 78°, la tension de sa v. à 113°, c.-à-d. à 35° *au-dessus de son* point d'ébullition, serait la même que la tension de la v. d'eau à 135°, et par conséquent de 2280 millim. ou de 3 atmosphères. Cette loi est sensiblement vraie pour quelques liquides très-volatils, comme l'éther, l'alcool, le sulfure de carbone, etc., surtout lorsqu'on ne s'éloigne pas trop de leur point d'ébullition; mais elle ne s'applique pas aux liquides peu volatils, comme le mercure, l'acide sulfurique, etc. C'est encore à Regnault que l'on doit les recherches les plus rigoureuses sur la tension des vapeurs des liquides. Le tableau qui suit donne les principaux résultats de ses expériences. La force élastique des vapeurs de l'alcool, de l'éther, etc., est exprimée en millimètres.

TEMPÉRATURE.	ALCOOL.	ÉTHER.	SULFURE de carbone.	CHLOROFORME.	ESSENCE de térébenthine
— 20	3,3	69,2	. . . .	. . . .	. . . .
— 10	6,5	113,2	79,0	. . . .	. . . .
0	12,7	182,3	127,3	. . . .	2,1
+ 10	24,1	286,5	199,3	130,4	2,3
20	44,0	434,8	298,2	190,2	4,3
30	78,4	637,0	434,6	276,1	7,0
40	134,1	913,6	617,5	364,0	11,2
50	220,3	1268,0	852,7	521,3	17,2
60	250,0	1730,3	1162,6	738,0	26,9
70	539,2	2309,5	1549,0	976,2	41,9
80	812,8	2947,1	2030,5	1367,8	61,2
90	1190,4	3899,0	2623,1	1811,5	91,0
100	1685,1	4920,4	3321,3	2354,6	134,9
110	2351,8	6249,0	4136,3	3020,4	187,3
120	3207,8	. . . .	5121,6	3818,0	257,0
130	4331,2	. . . .	6260,6	4721,0	347,0
140	5637,7	. . . .	. . . .	. . . .	463,2
150	7257,8	. . . .	. . . .	. . . .	604,5
160	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	777,2
180	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	1225,0
200	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	1865,0
220	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	2690,3

VI. *Chaleur latente des vapeurs.* — Lorsqu'on porte un liquide à l'ébullition pour le transformer en v., il absorbe et rend latente une quantité plus ou moins considérable de chaleur, que l'on appelle *calorique d'élasticité* ou *chaleur latente de vaporisation*, et qui est entièrement employée à produire le changement d'état du liquide, car la température de ce dernier reste la même jusqu'à ce que la vaporisation soit complète (v. CALORIMÉTRIE). Puis, lorsque la v. vient à se condenser et repasse à l'état liquide, la chaleur qu'elle a absorbée se dégage et devient sensible par l'élévation de température des corps avec lesquels cette v. est en contact. La vaporisation de l'eau et la condensation de la v. s'accompagnent *donc d'une tendance à un changement considérable* de température. Lorsqu'une masse d'eau se vaporise sans être en communication avec une source de chaleur, elle éprouve nécessairement un abaissement de température. Par conséquent, la tension maximum de la v. qui se forme au-dessus du liquide n'est pas celle qui correspond à la température que ce dernier avait dans le principe : elle est d'autant plus faible que le liquide se refroidit davantage au fur et à mesure que s'opère la vaporisation. De même, de l'eau chauffée à 100° et communiquant librement avec l'atmosphère, entrera en ébullition ; mais si l'on cesse de fournir de la chaleur à la masse d'eau, l'ébullition cesse bientôt, attendu que la température du liquide baisse, par suite de la formation de la v. Il faudra donc, pour maintenir l'eau à l'état d'ébullition, lui fournir continuellement une certaine quantité de chaleur, et selon que cette quantité sera plus ou moins grande dans un temps donné, la quantité de v. produite sera elle-même plus ou moins considérable. Il résulte de là, qu'il est d'une très-haute importance pour les applications industrielles de la v., de connaître d'une manière exacte la quantité de chaleur qu'exige la transformation en v. d'une masse d'eau donnée, et cela pour les diverses températures auxquelles on peut avoir à opérer cette vaporisation. On doit à notre illustre physicien Regnault un grand travail sur cette question. Le tableau ci-après offre quelques-uns des résultats auxquels il est parvenu. La 1re colonne indique la *température de la v. saturée*; la 2e fait connaître la quantité de chaleur nécessaire pour faire passer un kilogr. d'eau à l'état de vapeur saturée, sans qu'il y ait de changement dans la température du liquide; la 3ᵉ donne la quantité de chaleur nécessaire pour faire passer un kilogr. d'eau, prise à la température de 0°, en vapeur saturée à la température indiquée par le chiffre correspondant de la première colonne. L'unité de chaleur adoptée dans ces expériences est la *calorie*, c.-à-d. la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° la température d'un kilogr. d'eau.

TEMPÉR. de la vap. saturée.	CHALEUR latente.	CHALEUR totale.	TEMPÉR. de la vap. saturée.	CHALEUR latente.	CHALEUR totale.
0°	606,5	606,5	120°	522,3	643,1
20°	592,6	612,6	140°	508,0	649,2
40°	578,7	618,7	160°	493,6	655,3
60°	564,7	624,8	180°	479,0	661,4
80°	550,6	630,9	200°	464,3	667,5
100°	536,5	637,0	220°	449,4	673,3

VII. *Densité de la vapeur d'eau.* — Nous avons vu, au mot DENSITÉ, par quels procédés on a déterminé la densité de la v. d'eau; nous n'avons donc pas à y revenir ici. Nous ajouterons seulement que la densité de cette v., prise au maximum de tension, croît rapidement à mesure que la température s'élève. Il résulte de là, qu'à un certain degré de chaleur, la v. doit acquérir une densité très-voisine de celle du liquide lui-même. En même temps elle doit posséder une force expansive de plusieurs centaines d'atmosphères.

VIII. *Mélanges des gaz et des vapeurs.*—Tout le monde sait que les gaz, dans leurs mélanges, n'obéissent pas, comme les liquides, aux lois de la densité (v. GAZ). En conséquence, au lieu de se superposer dans l'ordre de leurs densités respectives, ils se mêlent entre eux, de telle sorte que toute partie quelconque du volume total contient les mêmes proportions des gaz mélangés. Or, il en est de même d'un mélange de gaz et de vapeurs, et la loi relative du mélange des gaz s'applique également à celui où l'on mêle dans un espace donné un ou plusieurs gaz avec une ou plusieurs vapeurs. Chacun se répand dans toute l'étendue de cet espace, et *la force élastique du mélange est égale à la somme des forces élastiques que prendrait chacun des fluides, s'il était seul.* Ce principe, dont la découverte est due à Dalton, peut se vérifier au moyen de l'appareil (Fig. 8) imaginé par Gay-Lussac. T est un tube de verre gradué en millimètres, dont l'extrémité inférieure est ouverte, et se termine par un robinet de fer R. A ce tube est soudé un second tube plus étroit S, qui est gradué comme le premier et communique avec lui; mais il est ouvert par le haut. On remplit tout l'appareil de mercure, puis on ouvre le robinet. A mesure que le mercure s'écoule, son niveau baisse dans l'appareil jusqu'au point V. Aussitôt l'air pénètre dans le tube T, et l'on ferme le robinet. Cela fait, on verse du mercure dans le tube S jusqu'à ce que la colonne mercurielle soit exactement au même niveau dans les deux tubes, car alors l'air renfermé dans la partie supérieure du tube T fait précisément équilibre à la pression atmosphérique, et l'on note la hauteur de mercure dans le tube T (supposons que son niveau soit au point *n*). On introduit de l'eau dans le tube S, et l'on ouvre le robinet R pour faire écouler le mercure, comme tout à l'heure, jusqu'à ce qu'on ait fait passer quelques gouttes d'eau dans le tube T. Enfin, on verse de nouveau du mercure dans le tube S jusqu'à ce que le niveau de la colonne dans le tube T atteigne exactement le point *n*. Si alors on observe la hauteur du mercure dans le tube S, on trouve qu'elle n'est plus la même qu'après l'introduction de l'air : la colonne mercurielle de S est plus haute que celle de T, parce qu'à la tension de l'air contenue dans la partie supérieure de T s'ajoute la tension de la v. d'eau qui s'est produite dans le même espace. La différence des deux niveaux représentera donc la force élastique de la v. Or, on voit que, dans toutes les circonstances, cette force élastique est égale à celle que prendrait la v. dans le vide, et qu'on obtiendrait en mesurant la dépression produite dans le mercure du baromètre par l'introduction d'une petite quantité d'eau. Les expériences faites avec toute autre v. donnent des résultats parfaitement semblables.

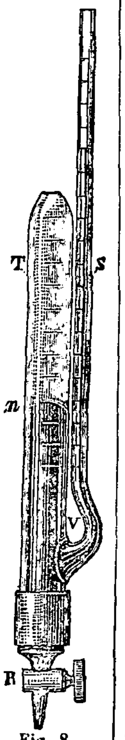

Fig. 8.

MÉCANIQUE.—I. *Historique.*—Les grandes inventions qui ont pour résultat de changer profondément l'état des sciences, des arts, de l'industrie, et, par suite, de la société elle-même, ont le privilége d'éveiller puissamment la curiosité. On recherche avec passion tout ce qui concerne leur origine, et surtout les noms de leurs inventeurs. C'est ce qui a lieu pour la poudre, pour l'imprimerie, et particulièrement pour la machine à v. Les gens étrangers à la science s'étonnent qu'il puisse y avoir des discussions sur une question selon eux aussi simple que de savoir quel est l'homme qui a imaginé une machine, et à quelle date il a fait connaître son invention. Ils ignorent que toute grande invention est toujours l'œuvre de plusieurs générations, et que jamais une machine complète dans toutes ses parties n'est sortie de la tête d'un seul individu. « On a eu tort, dit excellemment Arago, de considérer la machine à v. comme un objet simple, dont il fallait absolument trouver l'inventeur... Dans la machine à v., il existe plusieurs idées capitales qui peuvent ne pas être sorties de la même tête. Les classer par ordre d'importance, donner à chacun ce qui lui appartient, rapporter exactement les dates des diverses publications, tel doit être l'objet de l'historien. » La nature de notre livre ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur l'histoire de la machine à v.; nous en dirons seulement quelques mots.

A. C'est être par trop ami du paradoxe que d'attribuer aux anciens l'invention de la machine à v., ou même de regarder leurs *Eolipyles* comme le germe de cette machine. L'éolipyle était tout simplement une boule métallique creuse, munie d'un bec percé d'une ouverture fort étroite. On remplissait cette boule d'eau, puis on l'exposait au feu : l'eau qu'elle contenait se vaporisait promptement, et la v., en s'échappant par le bec, produisait un sifflement aigu dont l'intensité était en raison de la tension de la v. Cet instrument n'était véritablement qu'un jouet, et il n'y a pas plus lieu de considérer l'inventeur inconnu de l'éolipyle comme l'inventeur de la machine à v., que d'attribuer cet honneur à la première femme qui observa que la v. d'eau soulevait le couvercle de sa marmite, quand elle n'avait pas soin de lui laisser une issue. L'*éolipyle à réaction*, décrit vers l'an 120 avant J.-C., par Héron d'Alexandrie, qui ne s'en donne pas lui-même comme l'inventeur, n'est autre chose qu'un perfectionnement du jouet précédent. Il consistait (Fig. 9) en une sphère métallique creuse pouvant tourner autour d'un diamètre horizontal, et munie de deux tuyaux recourbés qui partaient des extrémités d'un autre diamètre perpendiculaire au premier. Après avoir rempli la sphère d'eau en totalité ou en partie, on la plaçait au-dessus d'un foyer qui vaporisait le liquide, et celui-ci, en s'échappant, imprimait à l'appareil un mouvement de rotation plus ou moins rapide. Comme on le voit, l'éolipyle d'Héron n'a rien de commun avec les machines à v., car, bien que la v. serve à imprimer un mouvement à sa sphère, son mode d'action est complétement différent. Mais si Héron eût employé la force élastique de la v. d'eau dans certains appareils qu'il décrit et où il appliquait la force élastique de l'air chauffé par les rayons solaires, il aurait véritablement droit à être considéré comme le premier des inventeurs multiples qui ont créé ce puissant appareil devenu en quelques années le grand agent de l'industrie moderne. Après Héron, il faut sauter au XVIᵉ siècle pour voir surgir de nouvelles recherches sur la v. Vers le commencement de ce siècle, Léonard de Vinci conçut la possibilité de lancer des boulets au moyen de la v. fortement comprimée; mais il est à peine besoin de dire que son canon à v., qu'il appelait *architonnerre*, n'aurait pas été en état de fonctionner : d'ailleurs le manuscrit du célèbre peintre italien où cette idée est consignée n'a été découvert que ces dernières années. En parlant des bateaux à vapeur, nous avons signalé l'histoire plus que suspecte de l'Espagnol Blasco de Garay, qui, dit-on, aurait imaginé une véritable machine à v. et l'aurait appliquée avec succès à la navigation. Au commencement du XVIIᵉ siècle, le Napolitain J.-B. Porta savait que la v. d'eau peut par son élasticité presser sur la surface d'un liquide et le faire monter ainsi au-dessus de son niveau. La description de l'appareil qu'il imagina pour démontrer expérimentalement ce phénomène, se trouve dans la traduction italienne de son ouvrage sur la *Pneumatique* (1608). On retrouve la même idée dans le livre du Français Salomon de Caus, intitulé *Raison des forces mouvantes*, et publié à Francfort en 1615. L'appareil qu'il décrit et qui, dit-il, sert à faire monter l'eau plus haut que son niveau, consiste en un ballon de cuivre A, muni de deux tubes B et C, dont le premier plonge presque au fond du vase, mais sans le toucher, et dont le second est muni d'un entonnoir et d'un robinet (Fig. 10). Par l'entonnoir, on remplit le ballon d'eau jusqu'aux deux tiers ou aux trois quarts, puis on ferme le robinet et l'on allume le feu. L'eau entre en ébullition et se vaporise; mais, comme la vapeur ne peut sortir, ni par le tube C, qui est fermé, ni par le tube B, qui plonge dans l'eau, sa force d'expansion exerce sur le niveau de l'eau une pression énergique qui force le liquide à s'élancer au dehors sous forme de jet. Sal. de Caus savait en outre que la v. d'eau condensée donne un volume d'eau précisément égal à celui qui a produit cette v. En 1629, l'Italien Branca propose de diriger, au moyen d'un tube coudé, la v. d'eau produite par l'éolipyle sur les aubes d'une roue, dont l'axe servira à transmettre le mouvement à un appareil mécanique quelconque. C'était, comme on le voit, substituer la pression d'un jet de v. à la pression d'une chute d'eau dans une roue hydraulique; or, cette idée bizarre n'a rien de commun avec l'action de la v. agissant dans un espace clos, condition nécessaire au développement de sa puissance. En 1363, un Anglais, le marquis de Worcester, donne, dans un volume portant ce titre superbe, *Une centurie d'inventions*, une description d'un appareil qui, à en croire les Anglais, serait l'origine de la machine à v. moderne. Or, cette prétendue machine n'est rien autre chose que celle de Sal. de Caus. Seulement ici l'auteur réunit deux vases qui communiquent avec le même tube ascensionnel : ils sont chargés et chauffés alternativement, de sorte que l'un fait élever l'eau, tandis que l'on remplit l'autre vase. — Dans les appareils à v. que nous avons vus jusqu'à présent, la v. produite par le fourneau agit par pression sur la surface de l'eau qui remplit la chaudière. Ils prouvent uniquement que la force élastique de la v. était connue; mais l'organe fondamental de la machine à v. était encore à découvrir. Or, incontestablement, cet organe fondamental, qui est le *piston*, a été imaginé par un Français, Denis Papin, né à Blois, vers 1650.

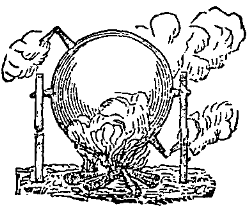

Fig. 9.

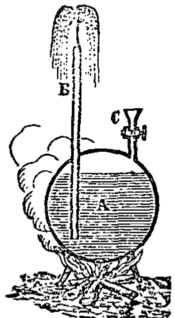

Fig. 10.

B. Déjà, en 1681, Papin, en imaginant son *digesteur*, avait inventé l'ingénieux mécanisme de la soupape de sûreté, qui est un des organes essentiels des machines à v. actuelles. Ce fut seulement quelques années après, en 1690, qu'il fit connaître sa « Nouvelle manière de produire à peu de frais des forces mouvantes extrêmement grandes. » Un cylindre C fermé par le bas et ouvert par le haut (Fig. 11), contient un piston P qui peut se mouvoir dans toute sa hauteur. Celui-ci présente un petit trou O qui permet à l'air contenu dans le cylindre de s'échapper, quand on l'abaisse pour la première fois jusqu'au contact de l'eau. Mais alors on ferme cet orifice avec la tige T, de sorte que le piston forme un tout solide. Après quoi, on fait du feu sous le cylindre, et l'on chauffe l'eau jusqu'à ce que la v. produite ait une tension supérieure à la pression atmosphérique. Aussitôt le piston se soulève et monte jusqu'au haut du cylindre; mais quand il arrive à cette hauteur, il est arrêté dans sa course ascendante au moyen d'une verge V mue par un ressort R, laquelle entre ainsi dans une échancrure pratiquée à la tige M du piston. Sur-le-champ on enlève le feu, le cylindre se refroidit, la v. se condense, et, si l'on retire la verge V de l'échancrure où elle est entrée, la pression de l'atmosphère, n'étant plus contre-balancée par la tension de la v. sous le piston, fait descendre ce dernier jusqu'au niveau de l'eau. On rapproche alors le feu, et on continue indéfiniment avec la même quantité d'eau, de telle sorte que l'on a un mouvement alternatif de bas en haut et de haut en bas. N'est-ce point là à la fois le principe et l'organe fondamental de la machine à v.? — « Papin, dit à ce sujet un savant ingénieur, Léon Lalanne, connaissait parfaitement la cause physique de la force de son appareil. » « Comme l'eau, dit-il, a la propriété, étant par le feu changée en v., de faire ressort comme l'air, et ensuite de se recondenser si bien par le froid qu'il ne lui reste plus aucune apparence de cette force de ressort, j'ai cru qu'il ne serait pas difficile de faire des machines dans lesquelles, par le moyen d'une chaleur médiocre et à peu de frais, l'eau ferait un vide parfait. » Papin n'avait pas moins bien compris quelle force on pouvait attendre de ce nouveau moteur et les applications qu'on en pourrait tirer. « L'on voit combien cette machine, qui est si simple, dit-il, pourrait fournir de prodigieuses forces et à bon marché. » Et plus loin : « Il serait trop long de rapporter ici de quelle manière cette invention se pourrait appliquer à *tirer l'eau des mines, jeter des bombes, ramer contre le vent*, et plusieurs autres usages de cette sorte; mais il faut que chacun, suivant les besoins qu'il en aura, imagine les constructions les plus propres pour ses desseins. Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer ici en passant combien cette force serait préférable à celle des galériens pour aller vite en mer. » Pour produire ces différents effets, Papin proposait d'employer simultanément plusieurs cylindres à piston, de manière que la pression de la v. agirait dans l'un, tandis que le vide se ferait dans l'autre. » — Si c'est à un Français qu'est due l'invention du mécanisme fondamental des appareils qui fonctionnent aujourd'hui, c'est à l'Anglais Th. Savery que revient l'honneur d'avoir construit la première machine à v. qui ait fonctionné utilement. Le brevet de Savery porte la date de 1698; mais il lui fallut apporter divers perfectionnements à sa construction avant que son appareil pût marcher régulièrement. Au reste, cette machine différait essentiellement de celle de notre compatriote. Papin avait voulu doter l'industrie d'un moteur universel; Savery se proposait uniquement de produire un appareil applicable à l'élévation de l'eau. Pour le réaliser, il supprima le cylindre et le piston, et se borna, comme Salomon de Caus et le marquis de Worcester l'avaient proposé longtemps auparavant, à faire agir la vapeur directement sur le liquide dans l'intérieur d'un tube d'où il jaillirait au dehors. La chaudière B (Fig. 12) communique avec un réservoir S par un tuyau garni d'un robinet C. De ce réservoir partent un tuyau descendant FR qui plonge dans la masse d'eau à élever, et un tuyau ascendant FA qui aboutit à un réservoir supérieur. On introduit de l'eau dans la chaudière au moyen d'un tuyau D destiné à cet usage, on ferme le robinet C et l'on pousse le feu jusqu'à ce que l'eau soit arrivée à une température suffisamment élevée. Alors on ouvre le robinet C, la v. entre dans le réservoir S, et en sort par le tuyau A, entraînant avec elle l'air atmosphérique. Quand on juge que l'air est expulsé, on ferme le robinet C, et l'on ouvre un autre robinet *e*. Un jet d'eau froide

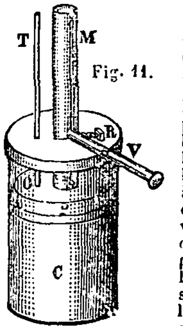

Fig. 11.

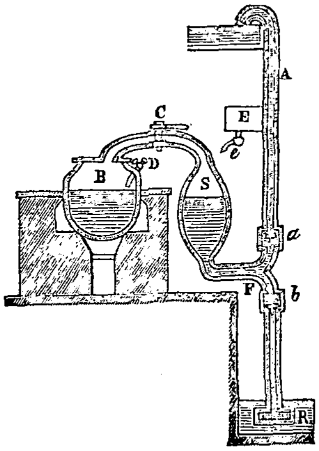

Fig. 12.

sort par ce robinet d'un vase E, alimenté par le tuyau A, tombe sur les parois extérieures du réservoir S, refroidit le vase et condense la v. qu'il contient, de sorte que le vide s'opère. Aussitôt l'eau du bassin R qu'il s'agit d'épuiser, s'élance en vertu de la pression atmosphérique par le tuyau FR dans la capacité S, en ouvrant la soupape *b* et en fermant la soupape *a*. Le réservoir S une fois rempli, on ouvre le robinet C ; alors la v. passe de la chaudière dans le vase S, échauffe la couche d'eau supérieure et les parois du vase, presse l'eau et l'oblige à s'élever par le tuyau A à une hauteur qui dépend de la tension de la v. Un seul homme suffit pour ouvrir les robinets C et *e* en temps opportun. La machine de Savery avait plusieurs inconvénients graves. En premier lieu, la différence de niveau entre la nappe d'eau inférieure et l'eau de la capacité S ne pouvait dépasser 8 à 9 mètres, puisque la pression atmosphérique ne fait équilibre qu'à une colonne d'eau d'environ 10 m. En second lieu, la vapeur, agissant en S sans aucun intermédiaire, s'y condensait en très-grande partie, et son ressort ne devenait efficace que lorsque le liquide à élever était devenu chaud. Enfin, il n'y avait pas de soupape de sûreté, bien que cet accessoire, dû à Papin, fût déjà connu, ce qui exposait à faire éclater la chaudière si l'on poussait le feu au delà d'une certaine limite. Malgré ces circonstances défavorables, la machine de Savery fut adoptée par quelques propriétaires de houillères, et la manière dont elle s'y comporta eut pour effet d'attirer l'attention sur l'emploi mécanique de la v. — Bientôt deux hommes doués d'un esprit inventif, le serrurier Th. Newcomen et le vitrier J. Cawley, entreprirent de la perfectionner. Aidés par les conseils du célèbre R. Hooke, qui leur communiqua le mémoire de Papin, et par ceux de Savery, avec qui ils s'associèrent, ils prirent, en 1705, un brevet pour une machine, qui n'était en réalité que l'exécution en grand et avec diverses modifications, du modèle imaginé, en 1690, par notre compatriote. Cette machine fut promptement adoptée, dans la plupart des exploitations de mines, pour l'épuisement des eaux, et aujourd'hui même on l'emploie encore dans les pays où le combustible est à très-bas prix. On l'appelle quelquefois *machine atmosphérique*, parce que son jeu est fondé sur la pression de l'air, mais on lui donne le plus souvent le nom de *machine de Newcomen*, du nom d'un de ses créateurs. La Fig. 13 la représente dans ses détails essentiels.

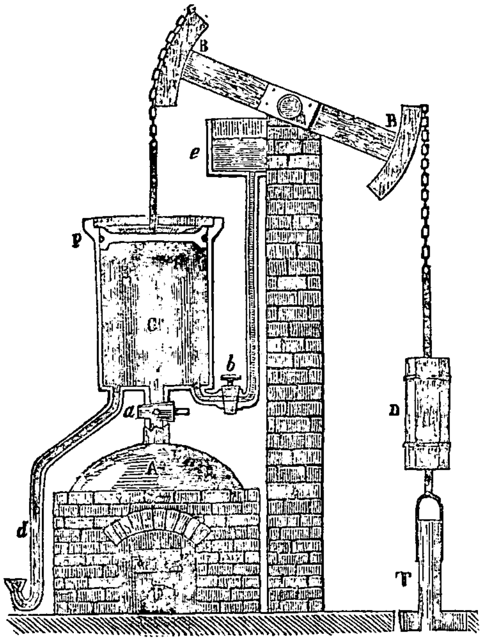

Fig. 13.

A est une chaudière hémisphérique, munie d'une soupape de sûreté, qui repose sur le fourneau F. La v. qu'elle produit peut se rendre dans le cylindre C, lorsque le robinet *a* qui traverse le tuyau de jonction est ouvert. Le piston P, mobile dans le cylindre, est attaché par une chaîne à l'une des extrémités du balancier BB, qui peut tourner autour de son centre de suspension. A l'autre extrémité du balancier est une seconde chaîne, qui soutient une longue tige T, laquelle descend dans le puits de la mine où elle est destinée à mettre des pompes en mouvement. Quand on ouvre le robinet *a*, la v. s'élance de la chaudière et, en pressant sur la face inférieure du piston, le soulève jusqu'au haut du cylindre : alors la tige T descend en vertu de son propre poids, ainsi que du poids additionnel D. Maintenant, si l'on ferme le robinet *a*, et si l'on fait condenser, par un procédé quelconque, la v. contenue dans le cylindre, la pression atmosphérique, cessant d'être contre-balancée par la force élastique de la v., fait redescendre le piston jusqu'au fond du cylindre, et, en même temps, elle soulève la tige T par suite du mouvement de bascule qu'éprouve le balancier. Théoriquement, l'atmosphère presse, dans ce cas, sur la face supérieure du piston, avec une force égale à un poids d'un kilogr. par centimètre carré de la section circulaire de ce dernier. Cette seconde partie du mouvement du piston peut donc donner lieu à la production d'une quantité de travail aussi considérable que l'on veut : il suffit pour cela d'accroître sa surface, ainsi que le diamètre du cylindre. Dans le principe, la condensation de la v. dans le cylindre C s'opérait, comme pour la machine de Savery, au moyen d'un jet d'eau froide qu'on faisait tomber sur sa surface extérieure. Mais ce moyen n'agissait que lentement, lorsqu'un jour les ingénieurs s'aperçurent que la machine marchait beaucoup plus rapidement qu'à l'ordinaire. En cherchant l'explication du phénomène, on constata que le piston se trouvait accidentellement percé d'un petit trou, et que l'eau froide qui restait à la partie supérieure du cylindre, lorsqu'on avait fait agir le courant d'eau réfrigérant, tombait par gouttelettes à l'intérieur même du cylindre et y condensait rapidement la v. Alors on imagina de condenser cette v. à l'aide d'une injection d'eau froide, et, à cet effet, on établit en *e* un réservoir d'eau froide, de manière qu'en ouvrant le robinet *b*, quand il fallait condenser la v., le liquide froid s'élançait en jet d'eau dans l'intérieur du cylindre ; puis, lorsque le piston redescendait, il s'écoulait au dehors par le tuyau *d*, lequel est muni d'un clapet, pour empêcher l'entrée de l'air pendant l'ascension du piston. Dans les premières machines de Newcomen, les robinets *a* et *b* se manœuvraient à la main. La tradition attribue à un enfant, Humphry Potter, la première invention du mécanisme à l'aide duquel la machine ouvre et ferme elle-même les robinets à l'instant convenable. Potter, contrarié un jour de ne pouvoir aller jouer avec ses camarades, chercha un moyen de se soustraire à cette sujétion. Il avait remarqué que l'un des robinets devait être ouvert au moment où le balancier a terminé sa course descendante, pour se fermer au commencement de l'oscillation opposée : la marche du second robinet était précisément l'inverse. En conséquence, il imagina d'attacher les extrémités de deux ficelles aux manivelles des deux robinets qu'il devait ouvrir et fermer. Les autres extrémités étant liées au balancier, les tractions que celui-ci occasionnait en montant ou en descendant remplaçaient les efforts de la main. L'ingénieur Beighton perfectionna cette première idée en fixant au balancier une tringle verticale armée de chevilles, qui venaient ouvrir aux moments convenables les différents robinets. Depuis cette époque, tout le jeu de la machine n'exige plus qu'un seul homme, le chauffeur, chargé d'entretenir le feu du fourneau. La machine de Newcomen est dite *à simple effet*, parce que la force ne s'exerce que lorsque le piston descend, car, lorsqu'il remonte, il n'est pas possible d'employer ce mouvement comme puissance motrice. Mais le principal inconvénient de cette machine consistait dans le refroidissement du cylindre par l'eau d'injection, ce qui entraînait la nécessité de le réchauffer à chaque oscillation par de la v., et de là résultait une consommation énorme de combustible. — L'esquisse rapide que nous venons de tracer de l'histoire de la machine à v. jusqu'à Newcomen suffit pour faire comprendre la marche lente qu'a suivie cet appareil dans ses progrès. Mais, l'industrie étant une fois entrée, par les travaux de l'ingénieur anglais, dans la voie tracée par Papin, cette voie s'agrandit rapidement pour la science et pour l'industrie. Toutefois il était réservé à un homme d'un génie supérieur, à l'Anglais James Watt, de l'embrasser d'un seul coup d'œil et de la parcourir, pour ainsi dire, tout d'une haleine. Watt, en effet, ainsi que le dit très-bien Arago, posa le problème d'une machine à v. dans toute sa généralité et le résolut de tout point.

Fig. 14.

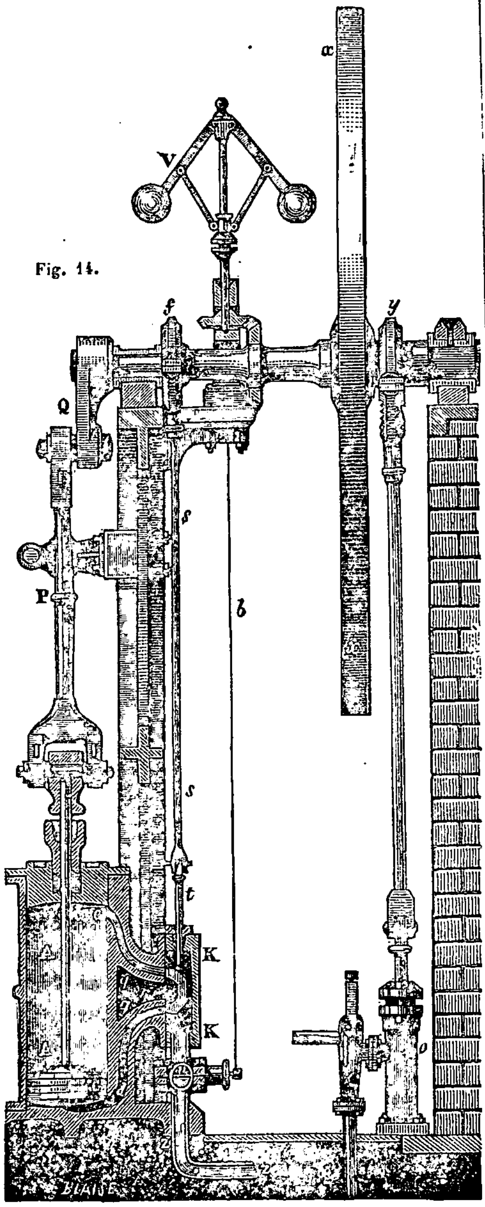

II. *Machines à vapeur à haute pression*. — Une machine à v. est dite *à basse pression*, lorsque la tension de la v. ne dépasse pas 1 atmosphère et 1/4 ; *à moyenne pression*, lorsque la tension de la v. est comprise entre 1 atmosphère et 1/4 et 4 atmosphères ; et *à haute pression*, quand la v. agit avec une tension supérieure à 4 atmosphères. Bien que l'invention des machines à basse pression ait précédé celle des machines à haute pression, comme les secondes sont en général d'une construction moins compliquée que les premières, nous commencerons par décrire une machine à haute pression, puis nous décrirons celle à basse pression : ce sera aller du simple au composé.

Fig. 15.

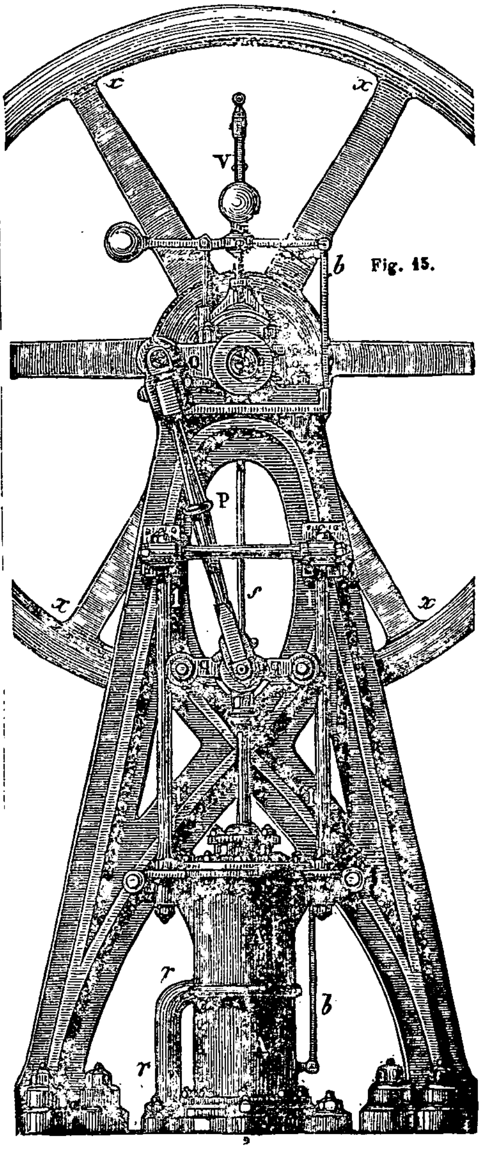

La Fig. 14 représente la coupe d'une machine à haute pression de la construction la plus simple possible, et la Fig. 15 représente cette même machine vue de face. La v. produite par la chaudière ou générateur est conduite au moyen du tuyau z dans la boîte KK, laquelle communique par les deux canaux *e* et *d* au cylindre AA, dans lequel se meut le piston. L'un de ces canaux débouche, comme on le voit, à la partie supérieure du cylindre, et l'autre à sa partie inférieure. Un mécanisme particulier, appelé *Tiroir*, ouvre et ferme alternativement chacun des canaux *e* et *d*, de manière que la v. arrive alternativement au-dessus et au-dessous du piston. La tige du piston se meut dans une boîte à étoupe, établie au centre du fond supérieur du cylindre, de manière que celui-ci se trouve toujours hermétiquement fermé. La tige elle-même s'articule avec la bielle P, laquelle sert à transformer, par le moyen de la manivelle Q, le mouvement rectiligne et alternatif du piston en un mouvement circulaire continu. L'axe de rotation de la manivelle Q est l'arbre de couche, c.-à-d. l'arbre même de la machine qu'il s'agit de mettre en mouvement. Cet arbre porte également le volant *xx*. La traverse *q*, qui est fixée à la tête du piston et qui est guidée des deux côtés par les tiges *ll*, *ll* (Fig. 15), sert à assurer la marche verticale du piston. Toutefois le mouvement de celui-ci dans le cylindre n'est pas absolument uniforme, car il éprouve un instant de repos, soit en haut, soit en bas de sa course, avant de changer de direction. En outre, sa vitesse est la plus grande lorsqu'il se trouve au milieu de sa course, c.-à-d. au milieu du cylindre ; elle diminue de plus en plus à mesure qu'il se rapproche de l'extrémité tant supérieure qu'inférieure de ce dernier. En effet, si l'on considère le mouvement de la manivelle, on voit que, quoique la vitesse de son mouvement de rotation soit uniforme, son mouvement dans le sens vertical est néanmoins très-variable. Le bras de la manivelle est horizontal quand le piston C se trouve au milieu du cylindre, et dans ce moment le mouvement de la manivelle a une direction verticale ; mais lorsque le piston se trouve au sommet ou au fond du cylindre, la manivelle se meut dans le sens horizontal. La partie verticale du mouvement de la manivelle est exactement égale au mouvement du piston ; mais, à mesure que le mouvement de la manivelle devient plus horizontal, la vitesse du piston diminue, sans qu'il en résulte pour cela aucune diminution dans la vitesse du mouvement de rotation de la première. Le diamètre de la courbe décrite par l'extrémité du bras de la manivelle doit nécessairement être égal à la hauteur du cylindre, déduction faite de l'épaisseur du piston ; par conséquent, la longueur du bras de levier est égale à la moitié de la course du piston. Les inégalités de vitesse que présente la course du piston tendent à imprimer des inégalités correspondantes à la marche de la machine tout entière ; mais le volant *xx* a pour fonction de compenser ces inégalités, ainsi que nous l'avons montré en expliquant le mode d'action de cet organe (v. RÉGULATEUR). — Maintenant passons au jeu de la machine. La v. qui vient de la chaudière, et qui ordinairement a une tension de 4 à 6 atmosphères, arrive par le tube *zz*, dans la boîte KK, d'où elle débouche alternativement à la partie supérieure et à la partie inférieure du cylindre. La paroi de la boîte qui est contiguë au cylindre présente 3 ouvertures, dont l'une communique avec la partie supérieure de celui-ci, et l'autre avec la partie inférieure, tandis que l'orifice moyen conduit dans une cavité *gg*, d'où la v. qui a déjà servi s'échappe dans l'atmosphère par le tube *r*. Devant ces trois orifices glisse la pièce appelée *Tiroir*, qui s'élève et s'abaisse alternativement au moyen de la tige *t* et de la bielle *s*, laquelle aboutit à l'excentrique circulaire *f*. Lorsque le tiroir se trouve dans la position que représente la Fig. 14, les deux canaux sont fermés par le tiroir : en conséquence, il n'entre point de v. dans le cylindre (c'est précisément le moment où le piston est au point le plus bas de sa course et où la machine est elle-même à l'un de ses *points morts*). Mais à mesure que le piston s'élève, le tiroir s'élève en même temps, et il atteint lui-même le plus haut point de sa course précisément à l'instant où le piston arrive au milieu du cylindre, et par conséquent possède sa plus grande vitesse. A ce moment l'orifice inférieur est libre (Fig. 16), de telle sorte que la v. pénètre, par le canal *d*, dans la partie inférieure du cylindre, tandis que la v. qui tout à l'heure a servi à abaisser le piston passe par le canal *e* dans la cavité *gg*, puis s'échappe à l'air libre par le tube *r*. Mais, à mesure que le piston se rapproche, avec une vitesse décroissante, de l'extrémité supérieure du cylindre, le tiroir, au contraire, s'abaisse graduellement, et il ferme de nouveau tous les orifices au moment même où le piston arrive au haut de sa course. Mais immédiatement le piston redescend, et en même temps le tiroir continue aussi de descendre, jusqu'à ce que le piston se trouve au milieu du cylindre. Or, à ce moment, c'est l'ouverture supérieure qui est libre (Fig. 17), de manière que la v. passe de la boîte K dans la partie supérieure du cylindre, tandis que la v. qui est contenue au-dessous du piston, et qui vient de servir à le soulever, est repoussée dans la cavité *gg*, et s'échappe au dehors par le tuyau *r*. — Pour entretenir d'une manière continue le mouvement de la machine, il faut que la chaudière ne cesse pas de produire de la v. Il est également évident que la chaudière doit recevoir incessamment une nouvelle provision d'eau froide, en proportion de la v. produite et consommée. Or, c'est à cet usage que sert la pompe foulante *o* (Fig. 15), dont le piston est mis en mouvement par l'excentrique circulaire *y*. Enfin, comme la quantité de v. qui entre dans le cylindre, si elle venait à varier, déterminerait, soit une augmentation, soit une diminution plus ou moins permanente dans la vitesse de la machine, il importe de régler l'admission de la v. de manière que la quantité introduite soit aussi invariable que possible. C'est à quoi sert l'appareil V (Fig. 14), qu'on nomme *Pendule conique* ou *Modérateur à force centrifuge*. A cet effet, selon que la vitesse de la machine augmente ou diminue, il ouvre ou ferme automatiquement, par le moyen de la tringle *b*, une soupape en forme de disque établie dans le tube *zz* par lequel la v. arrive de la chaudière à la boîte K et au cylindre A.

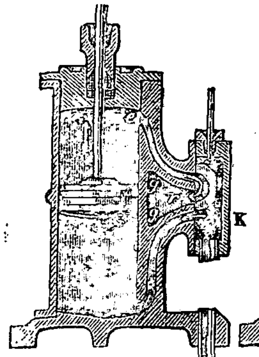

Fig. 16.

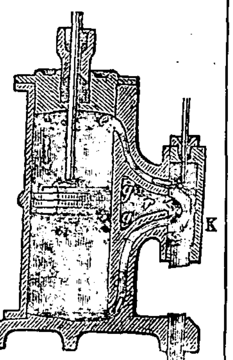

Fig. 17.

III. *Machines à basse pression*. — La machine à v. à basse pression est, on peut le dire, entièrement due au génie de James Watt. Ce fut en 1769 que cet homme célèbre commença cette série ininterrompue d'inventions qui lui ont acquis une gloire immortelle.

A. La seule espèce de machine à v. en usage avant lui était la machine atmosphérique, dite de Newcomen, et elle ne pouvait guère servir qu'à l'épuisement des eaux. Watt commença par la perfectionner. Nous avons vu que, dans cette machine, la condensation de la v. qui avait servi à soulever le piston se faisait au moyen d'une certaine quantité d'eau froide injectée dans le cylindre même, au-dessous du piston. Le refroidissement considérable des parois du cylindre qui résultait de cette pratique répétée à chaque coup de piston, condensait chaque fois une partie de la nouvelle v. qui arrivait de la chaudière pour agir de nouveau sous le piston, et détruisait ainsi une partie de la puissance motrice. Watt imagina de remédier à cet inconvénient en condensant la v. dans un vase séparé, qu'il nomma *Condenseur*, et qui communiquait avec le cylindre au moment utile. Il régla la quantité d'eau d'injection de manière à obtenir une condensation complète, et en même temps il retira du condenseur, au moyen d'une pompe qu'il appela *Pompe à air*, l'eau de condensation et l'air qui s'y était introduit. Une autre pompe, nommée *Pompe à eau chaude*, reprenait cette eau de condensation et la conduisait dans la chaudière pour réparer ses pertes. Il parvint ainsi à produire dans le cylindre, au-dessous du piston, un vide complet, et par conséquent toute la puissance de la pression atmosphérique servit exclusivement à faire descendre le piston. Après avoir de cette manière amené la machine atmosphérique au plus haut degré de perfection auquel elle pouvait atteindre, Watt, considérant que la descente de l'air au-dessus du piston occasionne un refroidissement notable dans la paroi du cylindre, imagina de soustraire le piston à la pression de l'atmosphère en fermant supérieurement le cylindre par un fond portant en son milieu une boîte circulaire garnie d'étoupes, dans laquelle passe à frottement la tige du piston, et en faisant arriver constamment la v. de la chaudière aussi bien au-dessus du piston qu'au-dessous. Quand la v. presse également sur les deux côtés du piston, il est entraîné par le contre-poids ; et, quand la v. est condensée au-dessous du piston, celle qui est placée au-dessus de lui l'abaisse. Enfin, pour rendre la température du cylindre plus invariable, Watt eut l'idée ingénieuse de l'envelopper d'un cylindre concentrique, et mit en communication avec la chaudière l'espace annulaire compris entre eux. Ces nouvelles machines, où la v. seule travaille, furent nommées *machines à v. à simple effet*. La machine de Watt était éminemment propre à l'extraction des eaux. Elle était si économique, comparée à celle de Newcomen, que son inventeur ne la vendait pas, mais la fournissait gratuitement moyennant une redevance annuelle égale au tiers de la valeur du combustible qu'elle économiserait. Or, dans une seule houillère, où il existait seulement trois machines de ce genre, cette redevance s'éleva à 60,000 francs.

B. Si la machine à v. n'avait dû servir que pour l'élévation de l'eau, l'intermittence de son action n'aurait pas eu un grand inconvénient. Mais, à l'exemple de Papin, Watt comprit que la v. devait devenir un moteur universel ; or, pour cela, il fallait qu'elle fût capable de produire le mouvement de rotation d'un arbre, lequel pût ensuite être transmis à toute espèce de mécanisme et effectuer toute espèce de travail. En outre, comme le travail égal et continu des manufactures exige que la force motrice produise un effet continu, il fallait que l'action de la v. ne fût pas intermittente, et que l'on parvînt à tirer parti de la force développée par la v., soit pendant l'ascension, soit pendant la descente du piston. Watt réussit à résoudre ce problème par un moyen fort simple. Au lieu de faire seulement agir la v. sur la tête du piston, il la fit agir alternativement sur sa face supérieure et sur sa face inférieure, de manière à déterminer son ascension et sa descente par la seule action de la v. En conséquence, il établit les communications entre les deux côtés du piston, la chaudière et le condenseur, de telle sorte que la v. pût arriver directement sur chacune des deux faces du piston, puis passer directement de chacune d'elles au condenseur, l'une des faces étant ouverte au condenseur en même temps que l'autre à la chaudière. Il supprima le contre-poids, donna au balancier une plus grande légèreté, changea le mode de liaison du piston à v. avec le balancier, imagina un appareil à l'aide duquel le mouvement de la tige du piston eut toujours lieu dans la même verticale, et enfin adapta à sa machine un mécanisme destiné à régler l'introduction de la v. La machine qui résulta de tous ces travaux est dite *à double effet*, parce qu'elle utilise les deux mouvements du piston. Elle exécute donc dans le même temps deux fois plus d'ouvrage que la machine à simple effet, mais aussi elle dépense deux fois plus de v. — Maintenant essayons de nous rendre compte du jeu de la machine, dont la Fig. 18 représente l'ensemble : les parties intérieures sont représentées en coupe géométrique. Le cylindre BBBB dans lequel se meut le piston C est fermé à ses deux extrémités. La tige de ce dernier se relie à l'extrémité R du balancier RST, au moyen d'un organe O, appelé *parallélogramme articulé*, que nous avons décrit ailleurs (v. MOUVEMENT). Le balancier étant mobile autour de son axe S, le mouvement de va-et-vient du piston lui imprime un mouvement d'oscillation de bas en haut et de haut en bas. Ce mouvement d'oscillation du balancier détermine aussi un mouvement de va-et-vient de la bielle P, laquelle vient saisir en V le bouton de la manivelle Q fixée à l'extrémité de l'axe, c.-à-d. de l'arbre de couche de la machine. Or, par le moyen de la manivelle, le mouvement rectiligne alternatif de la bielle communique à l'arbre un mouvement circulaire continu. Le volant X monté sur l'arbre a pour effet d'assurer la régularité de ce mouvement, qui se transmet aux autres organes employés dans l'usine. Sur le même axe est monté un *excentrique* circulaire, qui a pour objet d'imprimer un mouvement de va-et-vient aux tringles *aa*, lesquelles se réunissent à leur extrémité opposée où, au moyen d'une combinaison de leviers, elles amènent constamment le tiroir dans la position qu'il doit prendre à chaque instant pour que la v. continue à exercer son action. Outre cet excentrique, l'arbre porte encore une poulie sur la gorge de laquelle passe une corde sans fin *bb*, qui passe également sur la gorge d'une autre poulie *c*, dont le mouvement se transmet, par un engrenage conique, à la tige verticale qui supporte le *modérateur à force centrifuge* V, dont la fonction est ici la même que dans les machines à haute pression. Le balancier fait en outre mouvoir les tiges de plusieurs pompes qui sont indispensables au jeu de la machine, et dont nous parlerons bientôt. — La v. est amenée de la chaudière dans le cylindre par le tuyau Z, lequel est muni d'un régulateur. Mais auparavant elle pénètre dans l'espace annulaire compris entre les deux cylindres concentriques AA et BB, disposition qui, comme nous l'avons déjà vu, a pour objet de s'opposer au refroidissement du cylindre où se meut le piston. La machine (Fig. 18) est représentée au moment où le piston est arrivé au haut de sa course, et où le *tiroir* F vient de fermer l'ouverture d'admission D. Ce tiroir prend bientôt la position indiquée par la Fig. 19, et la v. pénètre au-dessus du piston. Pendant que ce dernier descend, la v. qui est au-dessous s'échappe par le conduit D et arrive par le conduit H dans le condenseur I (Fig. 18). Lorsque le piston est arrivé au bas de sa course, le tiroir F descend au moyen de l'excentrique fixé à l'arbre de couche, et dont il a déjà été question. Alors le conduit D (Fig. 20) se ferme pour le condenseur et s'ouvre pour recevoir la v. qui environne le tiroir, tandis que le conduit E cesse d'admettre la v. et s'ouvre pour le condenseur auquel

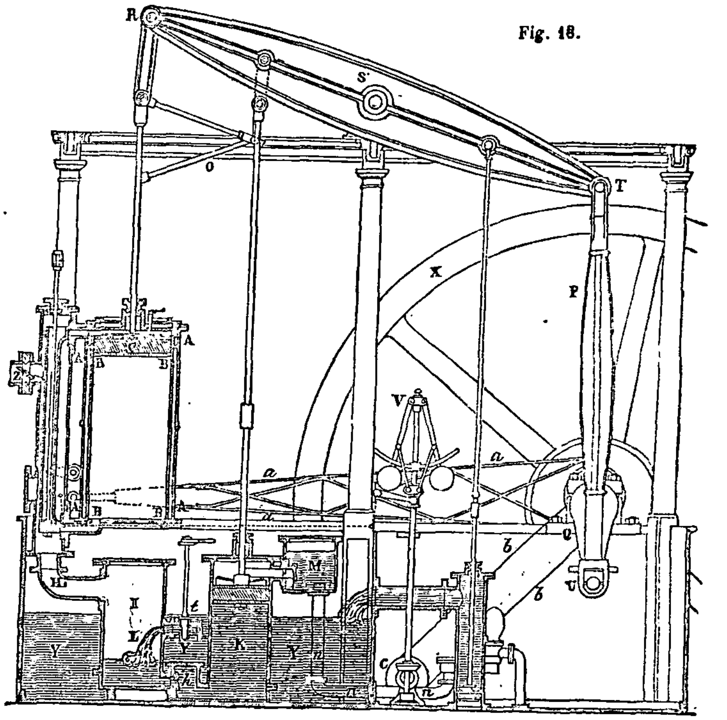

Fig. 18.

la v. arrive par l'intérieur du tiroir, ce qui détermine l'ascension du piston. Nous venons de voir que la v. qui a agi sur le piston se rend dans le condenseur I, lequel est situé au-dessous du cylindre. Cette capacité est environnée d'eau froide, contenue dans une bâche YYY, où elle est constamment versée par la pompe N, appelée *pompe à eau*, dont la tige s'articule avec le balancier. L'excès de la pression atmosphérique qui s'exerce sur la surface de l'eau contenue dans la bâche fait que l'eau monte à la hauteur du tuyau *t*, d'où elle tombe continuellement par l'orifice L dans le condenseur pour ramener à l'état liquide la v. qui a servi à mouvoir le piston : L est l'orifice par lequel l'eau est injectée dans le condenseur, et le tuyau qui amène cette eau est pourvu d'un robinet qui règle la quantité d'eau introduite. L'eau du condenseur communique par la soupape *h* avec un corps de pompe aspirante K, dont la tige s'articule également avec le balancier. Cette pompe est nommée *pompe à air*, parce qu'elle extrait, en même temps que l'eau chaude qui s'accumule au fond du condenseur, et qui provient, soit de la v. condensée, soit de l'eau de condensation, l'air qui se trouve toujours dans le condenseur où il est apporté par l'eau froide. A cet effet, le piston de cette pompe est muni de deux soupapes qui s'ouvrent de bas en haut. L'eau chaude que la pompe à air extrait constamment du condenseur, est versée dans une capacité M, d'où elle est extraite en suivant le tuyau *nn*, par une pompe aspirante et foulante, qui la refoule dans la chaudière pour remplacer celle qui en sort sous forme de v. Cette pompe, qui, en raison de sa fonction, est appelée *pompe alimentaire*, n'est pas figurée dans le dessin, parce qu'elle se trouve derrière la pompe à eau froide N. Sa tige, comme celle des précédentes, s'articule avec le balancier.

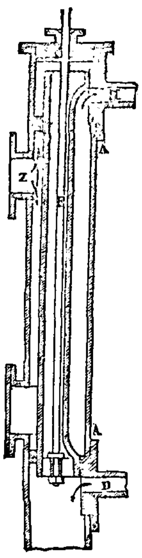

Fig. 19.

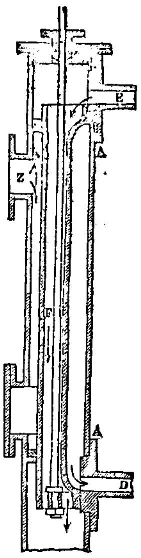

Fig. 20.

Dans le cours de ses recherches, Watt avait remarqué d'une part, que si la soupape qui sert à conduire la v. dans le cylindre restait ouverte pendant toute la durée de la descente du piston, celui-ci arrivait à l'extrémité de sa course avec une vitesse toujours croissante, qui avait pour résultat d'imprimer à l'appareil un choc et un ébranlement fâcheux. D'autre part, il avait constaté que si, au lieu de laisser la soupape d'admission ouverte pendant toute la durée de la course du piston, on la fermait quand il était parvenu au tiers ou au milieu de son trajet, la quantité de v. introduite suffisait pour lui faire achever sa course, car la v., se dilatant dans le vide à la manière d'un gaz, continuait de presser le piston. Ce dernier d'ailleurs, en vertu de la vitesse acquise, arrivait aisément à l'extrémité de sa course. Dans la première partie du mouvement descendant du piston, quand la soupape d'admission reste ouverte, la vapeur agit *à pleine pression*. A partir du moment où cette soupape est fermée, elle est dite agir *avec détente*. Un autre avantage de la détente, est de diminuer la consommation du combustible. En effet, si nous supposons que la soupape d'admission se ferme quand le piston atteint le milieu de sa course, la quantité de v. employee ne sera évidemment que la moitié de celle qu'on aurait consommée en agissant à pleine pression. Par conséquent, la dépense en combustible sera également réduite de moitié. Il est vrai, d'un autre côté, que l'effet produit par le piston sera moindre ; il s'agit donc tout simplement, pour savoir s'il y avantage à faire usage de la détente, de vérifier si la dépense du combustible est réduite dans un plus grand rapport que l'effet produit. Or, c'est ce que l'expérience a parfaitement mis hors de doute.

Les machines *à moyenne pression* ne diffèrent des machines à basse pression qui viennent d'être décrites, que par la solidité et la force de résistance plus grandes données, soit à la chaudière, soit aux divers organes qui conduisent la v. en en subissant l'action. Ces machines sont toujours à condensation et à détente, tandis que celles à basse pression sont simplement à condensation, et ordinairement sans détente. Au contraire, les machines à haute pression sont toujours sans condensation, c.-à d. que la v., au sortir du cylindre, s'échappe à l'air libre, au lieu d'aller se résoudre dans le condenseur en eau chaude, laquelle est tout aussitôt reportée à la chaudière ; mais les unes sont à détente, et les autres sans détente. Les machines à basse pression consomment de 5 à 6 kil. de houille par cheval et par heure ; les machines à moyenne pression n'en consomment que 3 ; les machines à haute pression, à détente, en consomment 4 à 5, et celles sans détente 8 à 10. Les machines à basse pression ont deux inconvénients particuliers : elles exigent un grand emplacement, et dépensent beaucoup d'eau pour la condensation, soit de 700 à 800 litres par cheval et par heure. Cependant elles sont employées avec avantage toutes les fois que l'on a à sa disposition l'eau et l'espace nécessaires. Les machines à moyenne pression, à détente et à condensation, n'exigent guère que 300 litres d'eau pour ramener à l'état liquide la v. amenée dans le condenseur ; mais elles occupent, comme les précédentes, un grand espace. Ce sont des machines à moyenne pression que l'on emploie presque exclusivement dans la navigation. Les avantages des machines à haute pression sont les suivants : elles occupent fort peu d'espace ; leur construction est beaucoup plus simple ; leur prix est beaucoup moins élevé ; elles ne consomment qu'une très-petite quantité d'eau. Autrefois on prétendait que ces machines offraient plus de dangers que celles à basse pression, et ce motif faisait préférer celles-ci dans les usines. Actuellement, les machines à haute pression se répandent de plus en plus dans les usines et les ateliers, bien qu'elles consomment un peu plus de combustible que les autres sortes de machines ; mais on emploie toujours des machines à détente. Les appareils à haute pression et sans détente ne sont usités que dans quelques cas particuliers, et spécialement dans les locomotives.

IV. *Chaudière.* — A. Les chaudières des premières machines étaient sphériques, ou au moins formées d'une portion de sphère avec un fond plat. Mais ces chaudières, avantageuses sous le rapport de la solidité, avaient l'inconvénient de n'offrir qu'une très-faible surface de chauffe relativement à la masse d'eau considérable qu'elles contenaient. En conséquence, Watt adopta pour les siennes la forme d'un cylindre allongé dans le sens horizontal, et ayant pour section perpendiculaire à ses arêtes une courbe à parties rentrantes. Cette sorte de chaudière, que Watt appelait *chaudière à tombeau*, présente une fort grande surface de chauffe ; néanmoins elle ne peut convenir que pour les machines à basse pression, car elle se déforme quand on veut produire de la v. ayant une tension de plusieurs atmosphères. On imagina donc, pour les machines à haute pression, de donner à la chaudière la forme d'un cylindre régulier dont les deux extrémités se terminent par une calotte hémisphérique, et depuis lors cette forme a été adoptée pour toutes les sortes de machines à v. La Fig. 21 représente la coupe longitudinale de la chaudière d'une machine fixe, tandis que la Fig. 22 représente sa coupe transversale. Au-dessous du grand cylindre AA qui constitue la chaudière proprement dite, on remarque deux autres cylindres plus petits BB, que l'on nomme ***Bouilleurs***, et qui communiquent avec la chaudière au moyen de tubes TTT, appelés ***Tubulures***, de telle sorte que quand on verse de l'eau dans la chaudière, les bouilleurs et les tubulures se remplissent d'abord. Lorsqu'on veut faire fonctionner la machine, il faut que le niveau de l'eau dépasse toujours un peu la moitié de la hauteur de la chaudière. L'eau froide est introduite par le tube alimentaire *a*, qui doit, non pas déboucher dans la v. elle-même, mais pénétrer dans l'eau près du fond de la chaudière, afin que la v. déjà formée ne soit pas détruite par la condensation. La v. au contraire s'échappe par le tube *v* qui la conduit jusqu'à la boîte à v. de la machine. L'inspection de la Figure 22 suffit pour faire comprendre les rapports des bouilleurs avec la chaudière, ainsi que la marche de la flamme et des gaz chauds développés par le foyer F. Ceux-ci circulent d'abord au-dessous des bouilleurs dans les espaces EE ; puis ils reviennent entre les bouilleurs et la chaudière dans l'espace D ; enfin ils passent par les espaces CC, qu'on nomme *Carneaux*, en chauffant ainsi les parois de la chaudière, et se dégagent par la cheminée d'appel G. La longueur qu'on donne à la chaudière est ordinairement cinq ou six fois son diamètre intérieur. Quant à ce dernier, l'expérience a démontré qu'il ne doit pas dépasser 1 mèt. Lorsqu'une chaudière de cette capacité ne peut produire toute la v. dont on a besoin, au lieu d'augmenter ses dimensions, on préfère en employer plusieurs : c'est ce qu'on fait pour les machines des bateaux. Les chaudières peuvent se faire de fonte, de cuivre ou de tôle. On n'emploie plus la fonte, à cause de sa trop grande fragilité, et l'on ne se sert du cuivre que dans des cas exceptionnels, lorsque les eaux d'alimentation sont très-corrosives et détruiraient rapidement le fer. La tôle est donc la matière généralement usitée. On la met en œuvre sous forme de plaques laminées, que l'on unit entre elles au moyen de rivets.

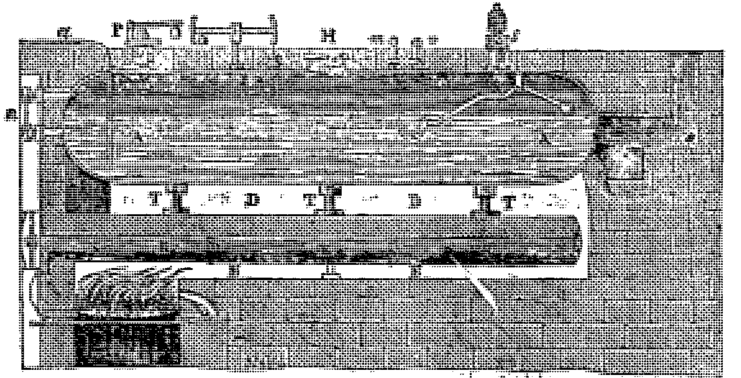

Fig. 21.

B. Les parties accessoires de la chaudière sont en assez grand nombre. Nous avons déjà mentionné le tube alimentaire *a*, qui lui apporte l'eau froide dont elle a besoin, et le gros tube *v*, qui conduit à la machine la v. qui s'engendre continuellement dans la chaudière. Le tube *m* aboutit à un manomètre qui sert à indiquer la tension de la v. dans l'intérieur de la chaudière. H est le *trou d'homme*, par lequel on entre dans la chaudière quand on veut la nettoyer. On appelle *Tube de niveau*, un tube de verre vertical *n*, communiquant avec deux tubes horizontaux qui pénètrent à l'intérieur de la chaudière, et qui sont placés de manière que le niveau de l'eau dans celle-ci corresponde au milieu de leur intervalle. L'eau se rend librement dans le tube inférieur, et la v. dans le tube supérieur. Ainsi, en regardant le tube vertical, on voit quelle est la hauteur du niveau de l'eau à l'intérieur de la chaudière. Le *Flotteur f* sert également à faire connaître le niveau de l'eau. On lui donne des dispositions très-variées. Un des plus simples se compose d'une pierre rectangulaire qui plonge en partie dans l'eau, et qui est suspendue à l'extrémité d'un levier. Cette pierre est maintenue en équilibre par la perte de poids qu'elle éprouve dans l'eau et par un contre-poids suspendu à l'autre bras du levier. Tant que l'eau s'élève à la hauteur voulue, le bras qui soutient le flotteur reste horizontal ; mais il incline vers la chaudière quand le niveau de l'eau baisse. Au contraire, il se meut en sens inverse, quand il y a trop d'eau. Enfin, comme l'ouvrier chargé de diriger l'alimentation de la chaudière pourrait oublier de consulter en temps opportun, soit le tube de niveau, soit le flotteur, on a imaginé un appareil nommé *Sifflet d'alarme*, qui appelle son attention quand le niveau de l'eau éprouve un trop grand abaissement. Cet appareil, qu'on voit en *s* (Fig. 21), et qui est encore représenté isolément par la Fig. 23, consiste en un tube A à canal très-étroit, qui peut communiquer avec la chaudière, et en un flotteur B fixé à l'extrémité d'un levier qui porte un contrepoids C à son autre extrémité. Ce levier est muni en D d'un obturateur conique qui, tant que le niveau de l'eau ne baisse pas trop, ferme exactement l'orifice inférieur du tube A. Mais, lorsque l'eau descend trop bas, le flotteur s'abaisse également, et le bouchon conique cesse de fermer l'orifice. Aussitôt la v. se précipite dans le canal, et s'échappe par l'orifice annulaire *oo* qui le termine supérieurement. Mais là elle rencontre la tranche du timbre T et le fait vibrer avec énergie. Ce sont les vibrations de ce timbre qui produisent ce son aigu qu'on entend si fréquemment sur les chemins de fer. Toute chaudière est en outre munie d'une *Soupape de sûreté*, P (Fig. 21), destinée à s'ouvrir aussitôt que la v. atteint la tension maximum qu'elle ne doit pas dépasser. Cette soupape A (Fig. 24) ferme un tuyau vertical T qui communique avec la chaudière. Elle est maintenue au moyen d'un levier BL, qui est mobile autour du point L, et qui s'appuie sur la tête de la soupape. L'extrémité B de ce levier porte un poids P qui est calculé de manière que la pression exercée sur la soupape soit précisément égale à la pression que celle-ci éprouverait de bas en haut, si la force élastique de la v. atteignait le maximum pour lequel la chaudière a été construite. Aussitôt donc que la tension de la v. dépasse cette limite, la soupape se soulève et laisse échapper la v. en excès. Pour surcroît de sûreté, les chaudières sont ordinairement pourvues de ***Rondelles fusibles***, c.-à-d. de plaques métalliques faites avec un alliage qui fond à la température correspondant à la pression que la v. ne doit pas dépasser. Ces rondelles ne devraient laisser aucune crainte, car la pression ne peut augmenter sans que

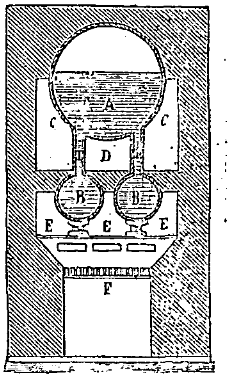

Fig. 22.

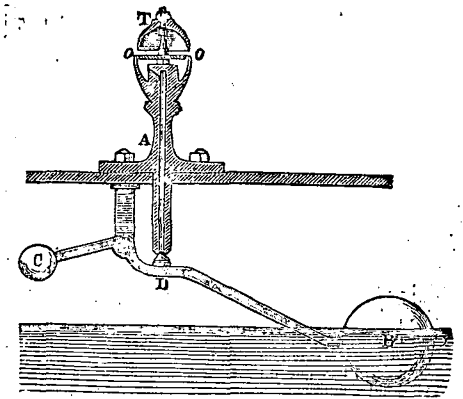

Fig. 23.

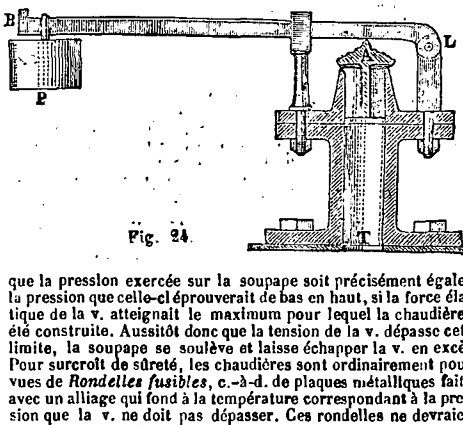

Fig. 24.

la température s'élève en même temps. Cependant l'expérience a démontré qu'elles ne remplissent qu'imparfaitement leur destination. Ainsi, par ex., quand elles sont récemment placées, elles se ramollissent avant le degré voulu ; puis, au bout d'un certain temps, les dépôts qui s'attachent à leur surface, bien qu'elles soient fixées à la partie supérieure de la chaudière, les empêchent de fondre.

C. L'explosion des chaudières peut être occasionnée par trois causes principales, savoir : la tension trop considérable de la v. relativement à la résistance que présentent leurs parois ; l'irrégularité de l'alimentation de la chaudière ; et les incrustations qui s'opèrent sur divers points de la surface de cette dernière. — 1° *Pour obvier à la première cause d'explosion, il est indispensable* que les parois de la chaudière soient assez solides pour résister à la tension de la v. qu'elle est destinée à produire. D'après la loi française, aucune chaudière ne peut être mise en activité si elle n'a été poinçonnée par l'administration. Or, celle-ci n'appose son timbre sur une chaudière qu'après l'avoir soumise à une pression trois fois plus grande que celle sous laquelle elle est destinée à fonctionner. Elle exige de plus que cette chaudière soit munie d'une soupape de sûreté au moins, ainsi que d'un manomètre. Par la même raison que la tension maximum admise pour une chaudière donnée ne doit pas être dépassée, la solidité de ses parois ne peut, sans danger, supporter aucune diminution. Or, cette solidité peut être diminuée par deux causes. La première résulte de l'emploi, pour son alimentation, d'eaux corrosives qui attaquent le métal. Telles sont particulièrement celles que l'on puise dans les mines ou carrières où il existe des sels d'alumine, du sulfate de chaux ou du peroxyde de fer. Afin de prévenir les accidents, la loi exige que les eaux de ce genre soient dépouillées de leurs propriétés destructives, soit par une distillation préalable, soit en y ajoutant des substances, telles que la craie et le zinc, qui neutralisent l'action des sels corrosifs. La seconde cause de l'amoindrissement de la solidité des chaudières est la trop grande élévation de la température. En effet, il est reconnu que la ténacité de la tôle décroît rapidement à partir de 205°, et qu'à 715° ou au rouge, par ex., elle n'est plus que les trois dixièmes de ce qu'elle était à zéro. Il est donc indispensable que l'appareil soit disposé de manière qu'aucune partie de ses parois ne puisse être en contact avec les produits de la combustion, lesquels les échaufferaient outre mesure. — 2° On évite la seconde cause de danger en *ayant soin d'alimenter régulièrement la chaudière, de manière que* les parois qui se trouvent extérieurement en contact avec les produits de la combustion, se trouvent toujours intérieurement en contact avec l'eau. Le plus souvent les explosions résultent de la mauvaise alimentation de la chaudière. Lorsque, par suite de ce vice, le niveau de l'eau venant à baisser d'une manière notable, les parois de la chaudière ont pris une température très-élevée, ont été portées au rouge, par ex., si alors un afflux d'eau froide survient brusquement, cette eau se vaporise immédiatement, ce qui produit un accroissement énorme et soudain de la pression exercée par la v. sur la paroi intérieure du cylindre. En même temps, le refroidissement subit qu'éprouve le métal détermine une modification particulière dans sa constitution moleculaire et facilite singulièrement sa rupture. De là les appareils, tels que le flotteur, le tube de niveau, le sifflet d'alarme, etc., imaginés par les constructeurs pour permettre de connaître à chaque instant la hauteur de l'eau dans la chaudière ; de là encore les prescriptions de la loi, qui exigent que toute chaudière soit munie de ces appareils. — 3° Les eaux employées à l'alimentation des chaudières y déposent, en se vaporisant, les sels et les matières terreuses qu'elles contiennent. Tantôt les molécules solides s'agrégent entre elles de manière à former une sorte de boue peu résistante, tantôt elles *s'attachent* aux parois des chaudières et y forment des *incrustations* plus ou moins dures et plus ou moins étendues. Alors la chaleur passe mal et la chaudière ne donne pas assez de v. ; en conséquence, on force le feu, le métal rougit, et, s'il arrive que l'incrustation se fendille et se détache, l'eau se trouve en contact immédiat avec le métal incandescent, et l'explosion est imminente. On prévient ces incrustations en plaçant dans la chaudière des *corps étrangers, tels que du son, des raclures de pommes de* terre, etc., qui s'opposent à ce que les sels terreux se précipitent en couches continues et adhérentes : il ne se forme alors qu'un dépôt boueux qui n'adhère point à la chaudière, et que l'on enlève de temps en temps. — « Les explosions des chaudières à v., dit Delaunay, sont habituellement accompagnées d'effets mécaniques extraordinaires, tels que la projection de pièces d'un grand poids à une distance énorme. On aurait de la peine à se rendre compte de ces effets, si l'on cherchait à les expliquer par l'action de la v. qui existait dans la chaudière au moment de l'explosion, lors même qu'on attribuerait à cette v. une tension considérable. Mais il faut observer que la masse d'eau contenue dans la chaudière, étant brusquement mise en communication avec l'atmosphère, et ayant une température très-notablement supérieure à 100°, doit se vaporiser en grande partie, et donne lieu presque instantanément à la production d'une quantité de v. extrêmement grande. C'est cette v., formée au moment même de l'explosion, qui occasionne les effets extraordinaires que l'on observe. »

V. *Systèmes divers.* — Depuis Watt, les machines à v. ont reçu un nombre immense de modifications, dont quelques-unes peuvent être considérées comme constituant des systèmes particuliers. Nous nous contenterons de dire quelques mots des plus importants.

A. *Machines à deux cylindres.* — Dès 1781, Hornblower avait proposé d'employer la v. à la pression de l'atmosphère avec détente, non dans un seul cylindre, comme l'avait fait Watt, mais dans deux cylindres séparés dans lesquels elle agit successivement. En 1804, un habile constructeur anglais, Arthur Wolf, appliqua cette idée ingénieuse à la construction de machines à *moyenne pression qui furent de son nom appelées Machines de Wolf*. Dans ce système, deux cylindres, M et N, de même hauteur, mais de diamètres différents, sont placés l'un à côté de l'autre, et communiquent ensemble par deux tuyaux, ainsi que le représente la Fig. 25. Les tiges des deux pistons sont liées entre elles par leur extrémité supérieure, de manière que les pistons se meuvent nécessairement ensemble, et sont toujours à la même hauteur dans les cylindres MN. La v. qui vient de la chaudière pénètre d'abord dans le cylindre M, soit au-dessus, soit au-dessous du piston O, par les orifices A et B ; de là elle passe, au moyen des tubes de communication, dans le grand cylindre N où elle se détend ; enfin, elle sort par les orifices H et K, qui la conduisent au condenseur. Supposons que, les deux pistons étant au haut de leur course, les orifices A, D, E et K soient ouverts, et qu'en même temps les orifices B, C, F et H soient fermés. La v. arrivant de la chaudière par l'orifice A fera descendre le piston O. Ce piston, en descendant, chassera la v. qui remplit le cylindre M, par le tube DE, à la partie supérieure du piston P dans le cylindre N. Cette v. poussera donc ce dernier de haut en bas, de sorte que les deux pistons descendront en même temps, et la v. contenue au-dessous du piston P s'échappera par l'orifice K pour se rendre dans le condenseur. Aussitôt les orifices qui étaient ouverts se ferment, et les orifices fermés s'ouvrent. Par conséquent, la v. de la chaudière arrivera par l'orifice B dans le cylindre M au-dessous du piston O ; celui-ci, en remontant, chassera la v. qui avait servi à le faire descendre dans le cylindre N, par les orifices CF ; cette v. arrivera sous le piston P et le fera également remonter, tandis que la v. qui, dans le mouvement de descente, a agi sur ce même piston P, s'en ira par l'orifice H dans le condenseur. Comme on le voit, la même v. qui a servi à faire descendre ou monter le piston O à pleine pression, fait monter ou descendre le piston P avec détente, attendu la plus grande capacité du cylindre N. Ainsi qu'il est aisé de le comprendre, la détente de la v. est en raison de la différence de capacité qui existe entre le grand cylindre et le petit. L'avantage des machines à deux cylindres consiste en ce que la *même quantité de v. donne lieu à la production d'une plus grande* quantité de travail.

Fig. 25.

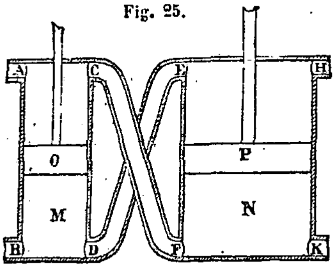

B. *Machines sans balancier.* — Le balancier étant souvent nuisible à cause de l'emplacement qu'il exige et de la perte de force vive que ses frottements occasionnent, plusieurs constructeurs ont essayé de le supprimer. En 1817, un constructeur anglais résolut le problème en imaginant d'articuler directement l'extrémité de la tige du piston avec la manivelle de l'arbre moteur. Dans ces machines, le cylindre dans lequel se meut le piston, oscille autour de deux tourillons, en tournant, tantôt à droite, tantôt à gauche : de là le nom d'*oscillantes* donné aux machines construites dans ce système. Pour que le piston puisse toujours donner au cylindre qu'il entraîne une position convenable, sa tige est munie de deux roulettes ou galets mobiles, qui glissent entre deux tringles fixées sur le fond du cylindre. Enfin, comme les tourillons sont les seules parties du cylindre qui restent immobiles pendant le mouvement de la machine, c'est par l'intérieur de l'un d'eux que s'introduit la v. arrivant de la chaudière, et par l'intérieur de l'autre que s'échappe la v. qui a cessé d'agir. Les tiroirs destinés à la distribution de la v. font corps avec le cylindre. Les machines oscillantes se recommandent surtout par leur peu de volume. Elles conviennent donc particulièrement quand on ne peut disposer que d'un espace limité ; mais leurs tourillons s'usent très-vite, ce qui nécessite de fréquentes réparations. On les emploie surtout pour la propulsion des bateaux. — Au lieu de faire osciller le cylindre, plusieurs constructeurs le maintiennent fixe dans sa position horizontale. Dans ce cas, l'extrémité de la tige du piston porte une pièce horizontale, appelée *glissière*, qui roule entre deux guides comme ci-dessus, et à laquelle est articulée *une bielle qui va faire mouvoir la manivelle de l'arbre* moteur. Les machines sans balancier sont presque toujours à haute pression.

C. *Machines à cylindre horizontal.* — Les plus importantes sont celles des chemins de fer. Les machines de ce genre sont également usitées dans les ateliers. Elles sont faciles à établir et à surveiller, et n'ont guère d'autre inconvénient que leur extrême longueur. Enfin, elles sont toujours sans condensation, par conséquent à haute pression, et ordinairement à détente.

D. *Machines rotatives.* — La transformation du mouvement rectiligne alternatif du piston en mouvement circulaire continu de l'arbre donnant lieu à une assez grande perte de la force motrice, on a essayé d'eviter cet inconvénient en construisant des machines à rotation directe, c.-à-d. disposées de telle sorte que la v. puisse imprimer directement un mouvement circulaire à l'arbre moteur. Les machines de ce genre sont généralement désignées sous le nom de *Machines rotatives*. La plus ancienne est due à Watt ; mais la première qui ait pu être employée, a été construite par notre compatriote Pecqueur. Toutefois l'usage de ces appareils n'a pu se répandre, parce qu'entre autres défauts, ils ont celui de dépenser beaucoup plus de v., à égalité de puissance, que les machines à mouvement alternatif.

E. *Machines à vapeurs combinées.* — Dans les machines à v. proprement dites, au moment où la v. cesse d'agir dans le cylindre, et où on la fait communiquer, soit avec le condenseur, soit avec l'atmosphère dans laquelle elle se dissipe, elle contient encore une quantité considérable de chaleur, dont la plus grande partie est à l'état latent. « On a eu l'idée, dit Delaunay, dans son *Traité élémentaire de mécanique*, d'utiliser cette chaleur en l'employant *à la vaporisation d'un liquide plus volatil* que l'eau, de manière à faire servir la v. de ce liquide à la production d'une nouvelle quantité de travail. On a pris successivement pour ce second liquide de l'éther, du sulfure de carbone, du prochlorure de carbone, et du chloroforme, liquide analogue à l'éther. Les machines construites d'après cette idée sont mises en mouvement à la fois par la v. d'eau et par la v. de chloroforme, par ex. : on les désigne sous le nom de *Machines à vapeur combinées*. Deux pistons séparés se meuvent chacun dans un cylindre et reçoivent, l'un l'action de la v. d'eau, l'autre celle de la v. de chloroforme : ces deux pistons sont employés simultanément pour agir sur un même arbre tournant. Lorsque la v. d'eau a cessé d'agir dans le cylindre qui lui est destiné, elle se rend dans une capacité où elle se condense par le contact de vases spéciaux contenant le chloroforme. Ce liquide se vaporise en même temps, et sa v. ayant une force élastique assez grande, vient agir dans le second cylindre, pendant que de nouvelle v. d'eau agit dans le premier. Enfin, la v. de chloroforme, après avoir exercé son action, passe dans une capacité où elle est condensée par l'eau froide qui rafraîchit constamment les parois extérieures des vases qui la contiennent. Il est bien clair que l'emploi simultané de la v. d'eau et de la v. d'un liquide plus volatil doit amener une grande économie de combustible. Mais cette économie est accompagnée de la perte d'une partie du liquide volatil que l'on emploie, perte qu'on peut rendre assez faible, mais qu'on ne peut pas éviter complétement, et qui a une importance d'autant plus grande que ce liquide est plus cher. Il paraît cependant que les machines à vapeurs combinées que l'on a employées jusqu'à présent ont donné de bons résultats au point de vue économique. » Telles sont en particulier les machines à v. et à éther du capitaine Du Tremblay.

F. *Machines à air chaud.* — Nous avons vu que, dans la vaporisation de l'eau, une portion considérable de la chaleur fournie par le foyer passe à l'état latent ; or, cette chaleur se trouve complétement perdue, lorsque la v., après avoir agi sur le piston, se dégage dans l'atmosphère. La substitution à la masse d'eau employée dans les machines ordinaires, d'une masse d'air renfermée dans un cylindre et qu'on chaufferait pour augmenter sa force élastique de manière à en obtenir les effets produits par la v., constituerait un avantage précieux au point de vue économique. En effet, on éviterait ainsi, non pas toute perte de chaleur, car l'air, en s'échappant après avoir joué son rôle de force motrice, conserve encore une partie du calorique qu'il a reçu ; mais il n'y aurait pas ici la perte de la chaleur latente nécessaire à la transformation de l'eau en v. Depuis quelques années, divers ingénieurs ont donc essayé de construire des machines dans lesquelles l'air chaud remplacerait la v. d'eau. Nous nous contenterons de nommer parmi eux notre compatriote Franchot et le Suédois Ericcson. Mais, parmi les difficultés nombreuses que présentait la solution du problème, se présentait surtout la suivante. D'une part, si l'on ne veut pas porter à une très-haute température l'air destiné à servir de moteur, il est indispensable de donner à la machine des dimensions beaucoup plus considérables qu'à une machine à v. de même puissance. D'autre part, si, à l'effet de donner à l'appareil des dimensions modérées, on se résout à porter l'air à une très-haute température, il en résulte une perte de chaleur au moins égale à celle que donnent les machines à v., et, en conséquence, le but de la substitution de l'air à la v. est manqué. Cette considération a conduit Ericcson à tenter de tourner la difficulté. Il a donné à sa machine des dimensions ordinaires, et s'est décidé en conséquence à porter à un degré fort élevé la température de l'air ; mais aussitôt que cet air chaud a agi sur le piston, avant de le laisser se dégager dans l'atmosphère, il lui reprend la plus grande partie de la chaleur qu'il contient encore, en lui faisant traverser un grand nombre de toiles métalliques, lesquelles se trouvent ainsi fortement chauffées. Puis, l'air nouveau qui doit être introduit dans la machine pour être soumis à l'action de la chaleur et agir ensuite sur le piston, est tout d'abord obligé de traverser cette série de toiles, de manière que celles-ci restituent à l'air entrant la chaleur qu'elles ont enlevée à l'air sortant. D'après cela, comme il est facile de le concevoir, l'air entrant n'a plus qu'à recevoir du foyer une quantité modérée de chaleur pour atteindre la température élevée dont il a besoin pour faire mouvoir le piston. Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails au sujet de l'invention du célèbre ingénieur suédois. Quel que soit le bruit qu'elle ait fait, sa machine n'est encore qu'un nouveau système à l'état d'enfance. Il y a lieu d'espérer que d'ici à peu d'années, le système se sera perfectionné de façon à pouvoir, sinon détrôner la machine à v., du moins se substituer à elle dans certaines circonstances.

VAPOREUX, EUSE. adj. Qui a de la vapeur ; se dit De l'état du ciel lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets. *Un ciel v. Une lumière vaporeuse.* — Se dit aussi, en T. Peint., De la manière d'imiter cette vapeur. *Tableau v. Manière vaporeuse de peindre.* ‖ T. Méd. Qui est sujet aux vapeurs. *Un homme v. Une femme vaporeuse.* Subst., *C'est un v.* — Qui est causé, croyait-on, par des vapeurs. *Maladie vaporeuse. Affections vaporeuses.* ‖ Qui cause des flatuosités. *La casse est vaporeuse.* Vieux et inus. = VAPORISATION. s. f. Passage d'une substance de l'état liquide à celui de vapeur. V. VAPEUR et EBULLITION. = VAPORISER. v. a. Faire passer une substance de l'état liquide ou solide à celui de vapeur. = SE VAPORISER. v. pron. Passer à l'état de vapeur. *L'éther chlorhydrique bout et se vaporise à la température ordinaire. Le soufre se vaporise à 460 degrés.* = VAPORISÉ, ÉE. part.

VAQUER. v. n. (latin. *vacare*). Être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli ; se dit Des logements, et plus ordinair. Des emplois, des charges, des dignités, des bénéfices, etc. *Si l'appartement voisin du mien vient à v., je vous en avertirai. Ce médecin a deux lits qui vaquent dans son service. Le pape étant mort, le saint-siége vaqua pendant plus de six mois. Voilà un bel emploi qui vaquera bientôt. Cet évêché vaquait depuis deux ans. Il y a une chaire de droit qui vaque.* ‖ En parlant Des tribunaux, etc., signif. Cesser de tenir ses séances pendant quelque temps. *La cour impériale vaque pen-*

dant quelque temps. || *V. à*, S'occuper d'une chose, s'y appliquer. *V. à ses affaires. V. à l'étude. V. à l'oraison.*

* **VAQUOIS.** s. m. [On pron. *Vacoua.*] T. Bot. Voy. Pandanacées.

VARAIGNE. s. f. L'ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant. *Ouvrir, fermer la varaigne.*

* **VARAN.** s. m. T. Erpét. V. Lacertiens.

VARANGUE. s. f. T. Mar. V. Vaisseau.

VARE ou * **VARA.** s. f. T. Métrol. V. Mesure.

VARECH. s. m. [On pron. *Varek.*] (angl. *wreck*, naufrage). Navire submergé, coulé à fond. Vx et inus. || Par ext., se dit De tous les débris que la mer rejette sur ses côtes.—*Droit de v.*, Droit de s'emparer de tout ce qui est rejeté par la mer sur les côtes. *Le droit de v. existait autrefois sur les côtes de la Manche.* || T. Bot. Voy. Fucacées.

VARENNE. s. f. (all. *wahren*, garder). Terrain inculte où les bestiaux trouvent quelque pâture, et que le gibier fréquente.

* **VAREUSE.** s. f. Sorte de blouse de grosse toile ou de cotonnade de couleur, qui ne descend pas plus bas que les reins, et qui est à l'usage des matelots, ainsi que de certains ouvriers.

VARIABILITÉ. s. f. Disposition habituelle à varier. *La v. du temps, de la température. La v. de ses goûts, de son humeur.* = Variable. adj. 2 g. Sujet à varier, qui change souvent. *Temps v. Vent v. Pouls v. La fortune est v. C'est un homme v. dans ses opinions, dans ses résolutions.* || T. Math. *Quantités variables*, Celles qui sont susceptibles de changer de grandeur, par opposit. à *Quantités constantes*, Celles qui ne varient point. *Dans un cercle, le diamètre est une quantité constante, et l'abscisse une quantité v.* || *Variable*, se dit substantiv., pour désigner Le degré du baromètre qui indique un temps incertain, sujet à varier. *Le baromètre est au variable.*

VARIANT, ANTE. adj. Qui change souvent. *Esprit v. Humeur variante. C'est un homme très-v. dans ses résolutions.* Peu us. = Variante. s. f. Se dit de Diverses leçons d'un même texte. *J'ai substitué la v. à la leçon ordinaire. Imprimer le texte avec les variantes. Les variantes de la Bible.*

VARIATION. s. f. (lat. *variatio*). Changement. *La v. du temps, de la température, des vents. Les variations du baromètre, du thermomètre. Il y a beaucoup de v. dans ses dépositions. La v. des témoins. On remarque beaucoup de v. dans sa conduite, dans ses sentiments. Les variations qu'une doctrine a subies. Bossuet a écrit l'Histoire des variations des Eglises protestantes*, ou absol., *L'Histoire des variations.* || T. Astr. Se dit De certaines inégalités qui s'observent dans le mouvement des corps célestes. V. Perturbation, Lune et Précession. || T. Mar. *La v. de l'aiguille aimantée, de la boussole, du compas*, La déviation de l'aiguille de la boussole, qui, au lieu de regarder droit vers le nord, décline plus ou moins vers l'est ou vers l'ouest. On dit aussi *Déclinaison.* V. Boussole. || T. Musiq. *Variations*, au pl., se dit De certaines pièces de musique destinées à être jouées ou chantées, et qui sont composées sur un thème ou un motif donné, en y ajoutant des broderies qui laissent subsister le fond de la mélodie, tout en lui donnant une apparence nouvelle. *Composer, exécuter, improviser des variations. Il a fait de charmantes variations sur cet air.*

Enc.— En termes de Mathématiques, on appelle *Calcul des variations*, un calcul particulier qui forme une branche de l'analyse infinitésimale. Il a pour objet de résoudre d'une manière générale certaines classes de questions concernant les *maxima* et les *minima*, dont la solution ne peut s'obtenir par les procédés ordinaires du calcul différentiel. Néanmoins la conception première d'une *variation* est identique avec celle d'une *différence*, savoir : la relation qui existe entre des variables. Seulement, tandis que, dans le calcul des différences, la relation entre les variables est donnée, elle est indéterminée dans le calcul des variations. Il s'agit donc de trouver l'équation qui doit subsister entre les variables, afin de pouvoir remplir la condition de maximum ou de minimum. La méthode des variations est due au génie de Lagrange, qui la découvrit vers 1760, et publia ses premiers essais en 1762. Euler lui donna bientôt des développements considérables (1764), *et en même temps lui imposa le nom sous lequel on la désigne* aujourd'hui.—Consultez Lacroix, *Traité du calcul différentiel et intégral.*

VARICE. s. f. (lat. *varix*). T. Méd. Voy. ci-après. || T. Hist. nat. Voy. Conchyliologie.

Enc.—On donne le nom de *Varice* à la dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. Cette affection offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, allongée, sinueuse, indolente, livide, noirâtre, sans pulsation, qui cède facilement à l'impression du doigt, mais qui reparaît dès qu'on cesse de la comprimer. Les varices siégent le plus habituellement aux jambes, quelquefois aux cuisses et aux aines. Elles *prennent le nom de Varicocèle, lorsqu'elles affectent les veines* du scrotum, et celui de *Cirsocèle*, lorsqu'elles ont leur siége dans le cordon testiculaire. Celles de l'anus sont connues sous le nom d'*Hémorroïdes.* Les varices sont toujours dues à des obstacles qui gênent la circulation veineuse. La station prolongée, la longue immersion des jambes dans l'eau, toute fatigue excessive des membres inférieurs, la grossesse chez les femmes, les ligatures pratiquées sur les membres, en sont les causes les plus ordinaires. Les varices sont souvent indolores et entraînent rarement des accidents graves. Néanmoins, quand elles sont un peu considérables, elles peuvent amener l'atrophie de l'organe à la circulation duquel elles coopèrent. En outre, elles entraînent fréquemment dans les membres qui en sont affectés, soit un œdème plus ou moins considérable, soit des ulcères qui ont une physionomie et une marche particulières, et qu'on désigne pour cette raison sous le nom d'*ulcères variqueux.* — Le traitement des varices est curatif ou palliatif. Dans les cas ordinaires, on s'en tient au premier, qui peut d'ailleurs amener la guérison, et qui consiste à comprimer les tumeurs variqueuses à l'aide d'un bandage roulé ou d'un bas de coutil ou de caoutchouc lacé. Dans les cas graves, on a recours à diverses opérations chirurgicales, qui ne sont pas toujours sans danger. L'ablation des varices, autrefois mise en pratique, ne l'est plus actuellement.— Nous avons dit ailleurs ce qu'on entend par *Varice anévrismale.* V. Anévrisme.

VARICELLE. s. f. T. Méd. Voy. Variole.

VARICOCÈLE. s. f. (lat. *varix*, varice; gr. κήλη, tumeur). T. Méd. V. Varice.

VARIER. v. a. (lat. *variare*). Diversifier. *Dans la peinture, il faut v. les airs de tête et l'attitude des figures. V. les mets, les ornements. V. ses expressions, son style. V. ses plaisirs.* — Familier., *V. la phrase*, Dire la même chose en d'autres termes. || T. Musiq. *V. un air*, Le changer en y ajoutant des notes et des ornements qui en laissent subsister le motif, la mélodie. *Il a varié les airs les plus à la mode.* = Varier. v. n. Changer. *Le temps varie continuellement. Depuis hier le vent a varié plusieurs fois. Son humeur varie à chaque instant. Vous variez sans cesse. Les témoins ont varié dans leurs dépositions.* || Se dit De plusieurs personnes qui sont d'un avis différent, qui rapportent diversement le même fait. *Les historiens varient sur ce fait. On varie sur le lieu de la naissance d'Homère.* || Se dit D'une chose qui diffère d'elle-même, ou de plusieurs choses qui ont des formes, des qualités différentes, suivant les diverses circonstances. *Les mœurs varient suivant les pays, suivant les époques. Les vertus de cette plante varient selon le climat.* || T. Physiq. Se dit De la déclinaison de l'aiguille aimantée. *A telle hauteur, l'aiguille varie de tant de degrés.* = Varié, ée. part. *Ouvrage varié. Style varié. Un parterre varié de mille fleurs. Spectacle varié. Air varié pour la flûte.* || Conjug. Voy. Prier.

VARIÉTÉ. s. f. (latin. *varietas*). Diversité. *La v. d'un paysage, d'un parterre. La v. des objets, des opinions. Il y a dans ces vers une grande v. d'idées et d'images. Spectacle magnifique et plein de v. Cet ouvrage manque de v.* || T. Hist. nat. Se dit D'un individu ou d'un ensemble d'individus qui, bien qu'appartenant à une même espèce d'animaux ou de plantes, se distinguent des autres individus ou du type de l'espèce par quelques particularités ou différences, souvent permanentes et transmissibles par la génération. *Les variétés de la race humaine. Les tulipes ont beaucoup de variétés. C'est une v. de telle espèce de plante.* — * Se dit aussi en parlant Des êtres inorganiques. *Il y a plusieurs variétés de porphyre.* || *Variétés*, au pl., se dit De certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets. *Variétés morales, littéraires, philosophiques.* = Syn. Voy. Différence.

VARIETUR (ne). [On pron. *Né variétur.*] Expression latine qui signifie *Pour qu'il ne soit pas changé*, et qui se dit, au Palais, Des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce et prévenir les changements qu'on y pourrait faire. *On a ordonné que la pièce serait signée et paraphée*, ne varietur.

* **VARIOLAIRE.** s. f., ou * **VARIOLARIA.** s. m. (R. *variole*). T. Bot. Voy. Lichen.

VARIOLE. s. f. (lat. *varius*, tacheté). T. Méd.

Enc.—La *Variole*, communément appelée *Petite vérole*, est *une fièvre éruptive, de nature miasmatique et contagieuse, qui* est essentiellement caractérisée par le développement, à la surface cutanée, d'élevures dures ou vésiculeuses, lesquelles se transforment bientôt en pustules ombiliquées à leur centre. Celles-ci, après avoir complétement suppuré, se dessèchent, et laissent à leur place des taches qui s'effacent peu à peu, ou des cicatrices irrégulières et indélébiles.

I. *Cette affection présente une marche régulière* dans laquelle on distingue cinq périodes. La première période, ou *période d'incubation*, dure de 6 à 20 jours et n'offre aucun signe visible. La deuxième, ou *période d'invasion*, est marquée par des symptômes plus ou moins graves, tels que frissons, nausées, vomissements, céphalalgie, coryza, larmoiement, brisement des membres, des lombes *principalement, et mouvements fébriles.* La troisième période, ou *période éruptive*, a lieu communément à la fin du deuxième ou durant le troisième jour des prodromes. L'éruption se montre d'abord à la face, sur le menton et sur la surface cutanée des lèvres, sous la forme de taches rouges lenticulaires, au centre desquelles on voit ou l'on sent avec le doigt une petite élevure dure et pointue, présentant parfois, dès le début, un point vésiculeux. Après la face, l'éruption envahit successivement le tronc, puis les membres supérieurs et inférieurs. L'éruption est complète au bout de 2, 3 ou 4 jours. Le nombre des élevures varie beaucoup. Elles sont quelquefois si abondantes, surtout à la face, qu'elles se touchent et se confondent par leur circonférence : on dit alors que la v. est *confluente.* Lorsqu'au contraire l'éruption est disséminée, la v. est *discrète.* Dans les quatre premiers jours de l'éruption, les élevures de la v. sont rénitentes et entourées d'une auréole rouge ; mais elles augmentent rapidement de volume, s'arrondissent, et à leur centre on observe une dépression circulaire et ombiliquée. Celle-ci existe en général dans toutes les vésicules, dès le troisième jour de l'éruption. Lorsque la v. est très-confluente, il est impossible de constater cette disposition, car la figure du malade semble alors recouverte d'une pellicule blanchâtre et presque uniforme. Ces symptômes s'accompagnent ordinairement de ptyalisme et d'enflure de la face. A cette période, qui est fatale à beaucoup de malades et qui finit du sixième au septième jour de l'éruption, succède la *période de suppuration.* La fièvre, qui s'était calmée et qui parfois avait cessé aussitôt après l'éruption, s'allume de nouveau vers le septième jour. Aussi l'appelle-t-on alors *fièvre secondaire* ou *fièvre de suppuration.* Les pustules s'agrandissent encore et se remplissent d'un liquide opaque et purulent. Les intervalles qui les séparent se tuméfient et rougissent; la face se gonfle; les paupières cachent les yeux ; *la tête acquiert un volume énorme. Cette période* est celle où l'on voit survenir le plus grand nombre de complications, particulièrement du côté de l'appareil respiratoire et intestinal, ainsi que du système nerveux central. C'est ce qui explique pourquoi la plupart des individus qui sont victimes de la v. succombent dans cette période. La cinquième période, ou *période de dessiccation*, commence au huitième jour. Ce sont les pustules de la face qui se dessèchent d'abord; souvent la dessiccation y est presque terminée lorsque les pustules des membres sont parvenues à peine à leur maturité. La dessiccation se fait successivement sur le reste du corps et dans l'ordre même de l'évolution des pustules. Aussi elle n'est complète que du quatorzième au seizième jour à dater de l'éruption. La dessiccation se fait de deux manières. Tantôt les pustules, trop distendues, se déchirent, et le pus qui s'en échappe se concrète au contact de l'air; tantôt, après s'être régulièrement formées, elles se rident par suite de la résorption de la partie la plus fluide du pus qu'elles contiennent. Elles s'affaissent alors de plus en plus, se dessèchent et sont remplacées, au bout de quelques jours, par une croûte grise, brunâtre, molle d'abord, mais qui se dessèche bientôt. C'est à cette époque que les malades exhalent cette odeur nauséabonde qu'on a comparée à l'odeur de l'urine de chat. La peau, irritée par le contact de ces concrétions, à la face surtout, devient le siége d'une tension incommode et d'un prurit agaçant qui excite les malades à se gratter, ce qui provoque la formation de cicatrices nombreuses et difformes. Lorsqu'on laisse la maladie suivre son cours normal, les croûtes tombent spontanément, du quinzième au vingtième jour, et sont le plus souvent remplacées par des écailles qui peuvent se renouveler plusieurs fois. Dans la plupart des cas, la chute des croûtes, quand elle n'a pas été contrariée, ne laisse sur le derme qu'une teinte vineuse, plus ou moins uniforme, qui s'éteint lentement, *et montre les cicatrices lenticulaires dont sont marqués ceux, qui* ont eu la v. Après les varioles discrètes, on peut n'en rencontrer que quelques-unes; mais, après les confluentes, les individus en sont criblés. D'autres fois il n'y a ni dessiccation, ni formation de croûtes. Les pustules s'affaissent rapidement; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques *promptement mortels : dans ce cas*, il y a eu résorption purulente.

II. La v. était complétement inconnue des Grecs et des Romains. Ce fut, dit-on, en l'an 622 de notre ère qu'un médecin arabe, nommé Haroun, indiqua pour la première fois la v. sous le nom de *djidri*; mais c'est seulement au xe siècle que cette maladie fut un peu convenablement décrite par Rhazès. La v. paraît avoir pris naissance dans l'Asie, et avoir été importée par les Sarrasins d'abord en Afrique, puis dans le midi de l'Europe, d'où ce fléau s'est ensuite répandu dans le monde entier. Comme nous n'avons point d'exemple bien constaté de développement spontané de la v., et qu'elle se propage toujours par contagion, nous sommes dans une ignorance complète sur les causes qui ont pu déterminer l'apparition de cette maladie. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle sévit dans tous les climats et sur toutes les races humaines, et affecte à peu près indifféremment les individus de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Elle se communique par contact immédiat ou médiat. Le caractère contagieux commence avec la suppuration des pustules et persiste jusqu'à la chute des croûtes. — La v. est toujours une maladie grave. Avant l'admirable découverte de Jenner, elle enlevait à *elle seule le quatorzième* de l'espèce humaine. Aujourd'hui même, elle fait encore périr du sixième au huitième des individus qu'elle attaque ; et, quand elle règne épidémiquement, la mortalité peut s'élever au quart et même au tiers. Diverses circonstances influent aussi sur la gravité de la maladie. Les enfants et les jeunes gens surmontent les dangers de *la v. plus facilement que les* adultes, et *surtout que les* vieillards. Il faut cependant excepter les enfants très-jeunes, qui succombent presque tous, pour peu que l'éruption soit confluente. L'état de grossesse doit être également considéré comme une circonstance très-aggravante. — La v. peut en outre laisser après elle des maladies ou des infirmités plus ou moins graves, telles que des ophthalmies rebelles avec ulcération des bords des paupières et chute des cils, des otorrhées purulentes s'accompagnant parfois de la perforation de la membrane du tympan, des diarrhées opiniâtres qui amènent la mort, etc. Par contre, on a vu la v. guérir certaines affections rebelles, ou modifier avantageusement quelques constitutions débiles. Ainsi, on l'a vue assez souvent amener la guérison d'engorgements ganglionnaires et de maladies chroniques de la peau. — En général, la v., de même que les autres fièvres éruptives, n'atteint qu'une fois les individus dans le cours de la vie. Cependant les cas de récidive ne sont pas rares; mais alors c'est presque toujours une varioloïde que l'on observe.

III. Le traitement de la v. se divise en prophylactique et en curatif. Le premier consiste dans l'*inoculation*, ou mieux dans la *vaccine*. L'*Inoculation* a pour objet de communiquer la v. à un individu, en choisissant pour cela les circonstances les plus favorables au développement de la maladie, de manière que l'éruption soit discrète, et qu'elle marche avec régularité, sans s'accompagner d'aucune complication. Dans l'inoculation, on communiquait la maladie en introduisant sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée de là en Angleterre par lady Montagu (1713), l'inoculation ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe; néanmoins elle ne fut autorisée en France qu'en 1764. L'inoculation était un véritable bienfait pour les populations que décimait la v.; cependant elle ne tarda pas à tomber en désuétude, quand Jenner eut fait connaître son immortelle découverte de la vaccine (v. ce mot). — Le traitement curatif de la v. varie essentiellement selon la forme de la maladie et ses complications. Lorsqu'elle est simple et discrète, on se contente d'administrer au malade des boissons diaphorétiques et adoucissantes, des lavements émollients, des pédiluves dérivatifs. Au début, il est bon d'appliquer sur les extrémités inférieures des cataplasmes de farine de lin saupoudrés de moutarde, pour y attirer l'éruption. L'abstinence doit être complète pendant l'éruption, et l'alimentation légère pendant la dessiccation. Pendant toute la durée de la v., il faut tenir les malades dans une température douce et uniforme, et avoir soin de renouveler l'air fréquemment. Quand la v. est confluente, une saignée ou une application de sangsues à l'épigastre peut être utile dès le début. Il faut insister sur les boissons délayantes, la diète et les dérivatifs, faire des onctions fréquentes avec de la crème ou du cérat, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines, avec une décoction émolliente ou de l'eau de laitue. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, il convient, pour prévenir la résorption du pus et l'érosion de la plaie, de donner issue à ce liquide en perçant les pustules avec la pointe d'une aiguille, puis de l'absorber avec une éponge fine trempée dans du lait tiède. Enfin, un des principaux dangers de la v. tenant à la quantité et au développement des pustules, beaucoup de médecins ont tenté, à différentes époques, d'en limiter le nombre, ou, une fois développées, de les faire avorter. C'est dans ce but qu'a été imaginée la *méthode ectrotique*, qui consiste à cautériser les pustules avec le nitrate d'argent. Cette méthode a été préconisée par de hautes autorités, telles que Bretonneau, Serres et Velpeau. Cependant, pour qu'elle fût efficace, il faudrait cautériser chaque pustule en particulier, ce qui est peu avantageux dans la v. discrète, et tout à fait impraticable dans la v. confluente. Aussi, dans celle-ci, a-t-on conseillé de faire la cautérisation en masse, à l'aide d'un pinceau trempé dans une solution concentrée de nitrate. Toutefois l'expérience ne s'est pas prononcée en faveur de cette pratique douloureuse, qui rarement d'ailleurs a été manifestement utile et a peut-être quelquefois été cause de graves accidents.

IV. Outre la v. proprement dite, on observe assez fréquemment diverses fièvres éruptives analogues, que l'on désigne sous la dénomination commune de *Varicelle*. Ces affections sont contagieuses comme la v., mais elles sont en général sans gravité aucune, et leur durée est beaucoup moindre. En outre, elles ne présentent pas de fièvre secondaire, c.-à-d. de fièvre de suppuration, et par conséquent ne laissent pas de cicatrices profondes. Ces affections se distinguent surtout entre elles par la forme de l'éruption. La plus commune est la *Varicelle pustuleuse ombiliquée*, qu'on appelle plus communément *Varioloïde* et *Petite vérole volante*. Les pustules sont plus petites que dans la v.; elles ne sont jamais distendues par le pus, et ne s'ulcèrent presque jamais. Cette affection, dont la durée est de 8 à 12 jours au plus, apparaît surtout au début et à la fin des épidémies varioliques, particulièrement chez les sujets vaccinés ou qui ont eu déjà la v. Elle a d'ailleurs la même vertu préservatrice contre la v. que la variole elle-même. Nous nommerons encore, parmi les autres affections varioliformes, la *Varicelle pustuleuse conoïde* (*swine-pox* des Anglais), qui ne dure que 8 à 10 jours; la *Varic. pustuleuse globuleuse*, la *Varic. papuleuse*, et la *Varic. vésiculeuse*. Dans cette dernière, que les Anglais appellent *chicken-pox*, on observe, au lieu de pustules, des vésicules pleines d'une humeur limpide, incolore ou citrine.

* **VARIOLEUX, EUSE.** adj. T. Méd. Qui a rapport à la variole. *Affection varioleuse.* ‖ Se dit adjectiv. et subst., De celui et de celle qui a la variole. *Traiter les v.* = **Variolique.** adj. 2 g. T. Méd. Qui appartient à la variole. *Pustule v. Éruption v.* = **Varioloïde.** s. f. Voy. Variole.

VARIQUEUX, EUSE. adj. T. Méd. Qui est affecté de varices, ou qui est de la nature des varices. *Vaisseau v. Anévrisme v. Tumeur variqueuse. Ulcère v.* ‖ T. Zoolog. *Coquille variqueuse*, Coquille qui a extérieurement des renflements assez semblables aux varices.

VARLET. s. m. (bas lat. *vassaletus*, petit vassal). T. Hist. Nom synon. de celui de Page, dans les temps de l'ancienne chevalerie. Voy. Chevalerie.

VARLOPE. s. f. T. Techn. Voy. Rabot.

* **VARUS.** adj. et s. m. (mot lat. qui sign. *cagneux*). T. Méd. Voy. Pied.

VASCULAIRE. adj. 2 g. (lat. *vascularis*, de *vasculum*, petit vase). T. Anat. et Bot. Qui appartient, qui a rapport aux vaisseaux, ou Qui est rempli, formé de vaisseaux. *Ramifications vasculaires. Système v. Tissu, réseau v. Végétaux vasculaires.* = * **Vascularité.** s. f. État d'un organe, d'un tissu relativement aux vaisseaux qu'il contient. *La grande v. de cet organe le rend très-susceptible d'inflammation. Le peu de v. de ce tissu.* = **Vasculeux, euse.** adj. Syn. de *Vasculaire*; peu us.

VASE. s. m. (lat. *vas*). Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liqueurs, des fleurs, etc.; ou Vaisseau de forme élégante et à bords évasés qui sert d'ornement dans les jardins, dans les palais, etc. *V. d'or, d'argent, de cristal. V. de porcelaine, d'argile. V. pour mettre des fleurs. V. antique. V. ciselé. V. précieux. V. de bronze, de marbre. Le galbe d'un v.* ‖ *Vases sacrés*, Le calice, le ciboire, et quelques autres vases dont on se sert dans l'administration des sacrements; se dit aussi Des vases qui servaient au temple de Jérusalem; et de Ceux qui servaient aux usages de la religion païenne. ‖ Fig., en style mystique, *V. de miséricorde, v. de pureté, etc.*, Qui est rempli de miséricorde, de pureté, etc. ‖ T. Archit. *V. de chapiteau*, La partie centrale du chapiteau corinthien. Voy. Ordre.

Enc. — I. Parmi les monuments de l'antiquité qui sont parvenus jusqu'à nous, les *Vases* forment une classe particulière non moins digne de l'attention des artistes que de celle des archéologues. Ces vases peuvent se classer d'après la matière dont ils sont faits, d'après leur destination et d'après leur provenance. — Les anciens ont employé, pour la confection des vases de tout genre dont ils se servaient, le bois, la pierre, le marbre, le verre, le bronze, l'argent et l'or, et même les pierres précieuses; mais le plus grand nombre sont de terre cuite, c.-à-d. ne sont autre choses que des poteries. Théocrite et Virgile nous ont laissé des descriptions de coupes de bois sculpté, et l'on sait qu'un célèbre potier de Corinthe, Thériclès, tournait aussi des vases de térébinthe qui étaient fort recherchés. Les Egyptiens ont fait grand usage de vases de pierre; nos musées en renferment de formes variées, de calcaire blanc, de serpentine, de granit et surtout d'albâtre oriental. Les Grecs et les Romains ont aussi employé le marbre et le porphyre; mais les vases faits de ces matières étaient le plus souvent destinés à renfermer les cendres des morts (v. Urne) ou à décorer les palais et les jardins: tel était, par ex., le grand cratère de marbre orné de bas-reliefs, appelé vase Borghèse, qui est au musée du Louvre. Les vases de verre antiques sont également fort nombreux: la plupart proviennent des fouilles faites à Herculanum et à Pompéi. Le vase célèbre, dit *de Barberini* ou *de Portland*, actuellement au Musée britannique, a été découvert dans le sarcophage d'Alexandre Sévère. Il est fait d'un verre bleu très-foncé, dont la surface est ornée de figures en bas-relief d'une rare élégance. Ces figures sont faites d'un émail blanc opaque et ont été fixées après coup sur le verre au moyen d'une fusion partielle. La Fig. 1 représente un autre vase fort curieux par la manière dont il est travaillé, et qui appartient à la famille Trivulzi.

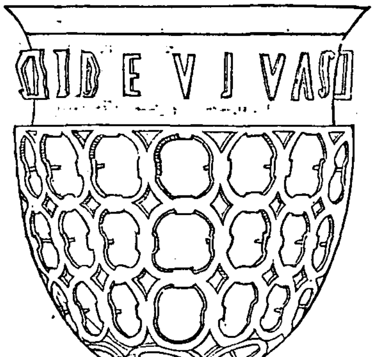

Fig 1.

C'est une coupe de verre contenue dans une sorte de réseau également de verre, auquel elle est attachée par une série de petites chevilles courtes et fines, aussi de verre, placées à égale distance l'une de l'autre. Autour du bord de la coupe sont fixées de la même manière vingt lettres de verre qui forment l'inscription: BIBE VIVAS MULTOS ANNOS. Les caractères de l'inscription sont colorés en vert, le réseau l'est en bleu, tandis que la coupe elle-même présente les teintes chatoyantes de l'opale. Ni le réseau, ni les caractères n'ont été soudés au vase: mais le tout a été taillé dans une masse solide à la façon d'un camée. Les vases de bronze servaient aux usages les plus variés, et il en est parvenu jusqu'à nous un assez grand nombre. Mais la plupart des vases d'or et d'argent, ainsi que ceux de cristal de roche, de jaspe, d'agate et d'onyx, ont péri par des causes diverses qu'il est facile de comprendre. Cependant nous savons par les auteurs anciens jusqu'où les Grecs et les Romains poussèrent le luxe sous ce rapport, et nous savons également, par les rares et précieux échantillons qui sont conservés dans les grands musées de l'Europe, à quel point l'art, dans ces objets, surpassait le prix de la matière. Mais aujourd'hui ce sont les vases les plus vils par la matière, c.-à-d. les *vases de terre cuite*, qui attirent d'une façon toute particulière l'attention des modernes. Dans les uns, c'est la variété et l'élégance des formes que l'on admire; les autres, à ce même mérite, joignent celui d'être revêtus de peintures qui nous révèlent une foule de particularités curieuses relatives, soit aux mœurs et aux usages des anciens, soit à leurs croyances et à leurs traditions mythologiques. Les vases de cette classe sont le plus ordinairement désignés sous le nom de *vases peints*, proposé par Millin, et parfois aussi sous celui de *vases céramographiques*, qui a la même signification. La dénomination de *vases étrusques*, que l'usage avait naguère fait prévaloir, est tout à fait fausse, en tant qu'on l'applique à la catégorie entière des vases peints. En effet, si beaucoup de ces vases ont été découverts dans le territoire de l'ancienne Etrurie, cela ne prouve même pas que tous les vases de cette provenance soient *étrusques*. D'ailleurs, le plus grand nombre des vases peints conservés dans les musées et dans les cabinets particuliers (leur chiffre total s'élève à près de cent mille) proviennent de la Campanie, de la Sicile, de la grande Grèce et de la Grèce proprement dite.

II. Les vases auxquels on reconnaît une origine étrusque ont été trouvés dans l'ancienne Etrurie, notamment à Volterra, Tarquinia, Pérouse, Orvieto, Viterbe, Acquapendente et Corneto. La terre dont ils sont faits est d'un jaune pâle ou rougeâtre; leur vernis est terne. Les figures sont dessinées en noir sur la couleur naturelle de l'argile: quelquefois un peu de rouge est jeté sur le fond noir des draperies. Le travail en est assez grossier, et le style des figures présente généralement un caractère archaïque. Toutefois c'est par les sujets représentés que l'on distingue surtout les produits de la céramique étrusque de ceux de la céramique grecque. En effet, sur les premiers, les figures ont le costume particulier à la vieille Italie; les hommes et les héros portent une barbe et une chevelure volumineuses; les dieux et les génies ont de grandes ailes; enfin, on y reconnaît des divinités, des pratiques religieuses, des usages, des armes et des symboles différents de ceux des Grecs. Si une inscription en caractères étrusques, volsques, etc., tracée constamment de droite à gauche, accompagne la peinture, la certitude de l'origine du vase est alors complète. La plupart des caractères de l'ancien alphabet grec ont bien la même forme que ceux de l'alphabet étrusque, mais il y a dans celui-ci quelques signes particuliers qui empêchent toute confusion. Ajoutons que les vases véritablement étrusques sont relativement rares, le plus grand nombre des vases trouvés dans l'ancienne Etrurie étant d'origine grecque, ou tout au moins copiés d'originaux grecs. Les vases peints qui sont d'origine grecque sont faits avec une terre très-légère et plus ou moins fine. Leur couverte extérieure paraît être une espèce d'ocre jaune ou rouge, réduite en poussière impalpable, mêlée avec un corps huileux ou gommeux, et appliquée au pinceau. Leur couverte intérieure, qui est noire et a l'éclat de l'émail, semble formée de plombagine ou d'anthracite appliquée sur la pâte encore humide, ou bien délayée dans un coulis d'argile appliqué sur le vase sec et qui a cuit avec lui. Les vases grecs sont divisés en *noirs* ou *jaunes*, suivant la couleur des figures. Dans les premiers, les dessins sont tracés en noir au pinceau, sur un fond rouge ou jaune, en manière de silhouettes (Fig. 2). Les vêtements, les accessoires, les harnais des chevaux et les roues des chars, sont retouchés de blanc. Les vases de cette catégorie sont en général les plus antiques; leurs sujets représentent des événements appartenant aux plus anciennes traditions mythologiques, et les inscriptions qui les accompagnent sont écrites, tantôt de droite à gauche, tantôt en boustrophédon. Dans les vases jaunes, les dessins sont exécutés d'une manière toute différente. On a couvert la surface extérieure du v. d'une couleur noire en épargnant la place et la forme des figures, qui sont ainsi de la couleur de la pâte, c.-à-d. tantôt jaunes, tantôt rougeâtres: les cheveux, les plis des vêtements, etc., ont été ensuite

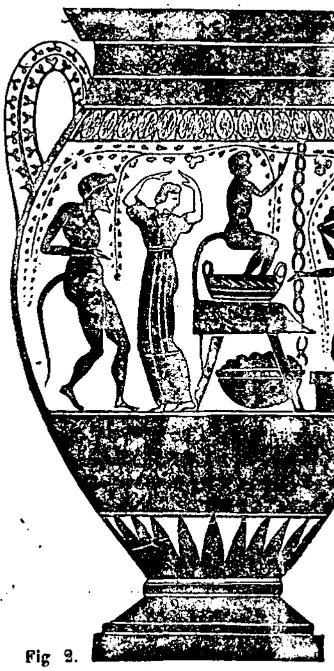

Fig 2.

dessinés en noir (Fig. 3). Les sujets représentés sur les vases grecs sont mythologiques, héroïques et très-rarement historiques. Outre les sujets de cette catégorie, beaucoup de vases représentent des combats d'animaux, des jeux, des repas, des travaux intérieurs, des scènes funéraires, etc., ce qui les rend extrêmement précieux pour l'étude de la vie publique et privée des anciens. Il est, en outre, à remarquer, en ce qui concerne spécialement les sujets mythologiques et héroïques, que ces sujets semblent former une mythologie et une histoire héroïque à part de celles que les écrivains grecs ou latins nous ont transmises. On y trouve, en effet, des personnages et des scènes dont ces derniers ne disent rien, qui ne s'expliquent par aucune tradition écrite, ou qui sont figurés avec des circonstances dont les auteurs ne nous ont point parlé. Les vases peints des Grecs, surtout les plus anciens, qui sont antérieurs aux textes que nous possédons, nous en apprennent donc plus ou nous apprennent autre chose que ces textes : c'est ce qui donne à l'étude de ces monuments un intérêt si grand et un charme si réel : ils nous initient d'ailleurs authentiquement à la véritable histoire de l'art grec, depuis son origine jusqu'à sa perfection. Les vases grecs ont été trouvés dans la partie de l'Italie appelée autrefois grande Grèce. On en a rencontré également un grand nombre en Sicile, et dans les divers pays habités ou colonisés par la race hellénique.

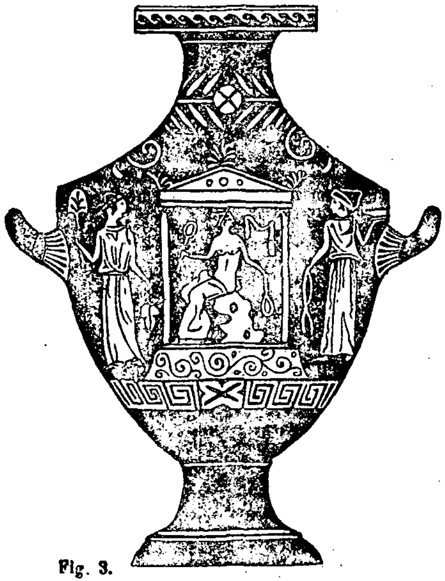

Fig. 3.

III. Les anciens employaient la terre à des usages très-variés, et ils en faisaient des vases ayant toutes les dimensions possibles, depuis la vaste jarre ou tonneau (*dolium*, πίθος), qui servait à contenir le vin, l'huile, et autres denrées, jusqu'au petit flacon appelé *lecythus* (λήκυθος), destiné aux parfums les plus précieux. Nous avons mentionné ailleurs les vases désignés sous les noms d'*amphore* et de *diota*, desquels il faut rapprocher la *lagena* (λάγηνος), sorte de vase assez large, mais avec un col court, et muni d'un pied pour se tenir. Beaucoup d'ustensiles de cuisine et les vases destinés à servir les mets étaient aussi fabriqués en terre cuite. Telle était l'*olla* (λέβης, χύτρα), qui était tout simplement une marmite. Tels étaient aussi les plats proprement dits, que les anciens désignaient sous divers noms suivant qu'ils avaient des bords peu relevés, *discus* (δίσκος), *patella*, *alveus*, etc., ou qu'ils étaient plus ou moins profonds, comme nos soupières et nos bols, *catinus*, *catillus*, *patina* (λεκάνη), *paropsis*, *pultarius*, etc. Certaines pièces de vaisselle recevaient aussi leurs noms de la forme qu'elles présentaient ou de l'usage auquel elles étaient destinées, comme l'*echinus*, le *salinum*, l'*acetabulum* (ὀξύβαφον), le *boletar*, le *fabatarium*, etc. Les vases destinés à préparer les boissons et les vases à boire formaient une catégorie fort nombreuse. Le *cratère* (*crater*, κρατὴρ), était un vase d'une grande capacité et à large ouverture, dans lequel était le vin mêlé d'eau dont on remplissait les coupes à boire ; le *mistarius* servait au même usage. L'*acratophorum* (ἀκρατόφορον) et le *lepasta* (λεπαστὴ), étaient des espèces de cratères moins grands qui servaient à contenir le vin pur avant qu'il fût mélangé à l'eau pour boire à table. Le *gillo* (βαυκάλιον, βαύκαλις), était un vase à col étroit, dont on se servait pour faire rafraîchir du vin et de l'eau. Le *psyctère* (ψυκτήρ) était une sorte de cratère que l'on remplissait de glace, et qui était également destiné à rafraîchir le vin. Pour servir les convives, les esclaves puisaient le vin mêlé dans le cratère ou dans l'acratophorum, soit au moyen d'une coupe munie d'une anse et appelée *cyathe* (*cyathus*, κύαθος), soit d'une espèce de vase en forme d'aiguière ou de burette, et également muni d'un anse, qu'ils nommaient *epichysis* (ἐπίχυσις). Le mot ποτήριον, *poculum*, était le terme générique par lequel on désignait toute espèce de coupe à boire. Mais ces vases recevaient des noms particuliers suivant leurs dimensions et leurs formes, lesquelles étaient très-variées. Le *calix* (κύλιξ) était une coupe peu profonde, munie d'un pied bas et de deux petites anses; le *canthare* (*cantharus*, κάνθαρος) avait aussi deux anses, mais il était beaucoup plus profond; le *carchesium* (καρχήσιον) se distinguait du précédent par ses anses sveltes, qui descendaient du bord jusqu'au bas du vase; le *scyphus* (σκύφος) ressemblait à ce que nous appelons un bol, mais il avait deux anses; le *cissybium* (κισσύβιον), au contraire, n'avait qu'une anse; le *calathus* (κάλαθος) était un petit gobelet sans anses; le *cymbium* (κύμβιον) et le *scaphium* (σκαφίον), étaient munis de deux anses et devaient leur nom à leur forme ovale qui les faisait comparer à une barque. Nous avons parlé ailleurs du *rhyton* et de la *patère* (*patera*). Celle-ci, appelée aussi *phiale* (φιάλη), était une espèce de soucoupe plate. Elle était réservée aux usages religieux et servait à faire les libations. Le mot *ampulla* désignait toute espèce de petit vase à col étroit et à ventre renflé comme une vessie, et servait à des usages variés. Nous avons mentionné particulièrement la petite fiole nommée *ampulla olearia* et *guttus*, dans laquelle on portait aux bains l'huile qui servait à adoucir la lame du strigile. Les *urnes* dans lesquelles on déposait les os et les cendres des morts offraient des formes très-variées. Enfin, les anciens fabriquaient aussi des vases qui servaient uniquement de décoration et qui n'étaient affectés à aucun usage domestique. Tels sont la plupart de ceux qui ornent aujourd'hui nos musées et les cabinets des curieux. Presque tous les vases peints qui sont parvenus jusqu'à nous ont été découverts dans des tombeaux ; c'est ce qui explique leur parfaite conservation.—Il existe un assez grand nombre d'ouvrages sur les vases antiques, et particulièrement sur les vases peints. Nous nous contenterons de nommer ceux de Dubois-Maisonneuve et Millin, de Raoul-Rochette, de Lanzi, de Panofka, de Kramer, de Gerarhd, et enfin celui de Lenormant et de Witte, qui a pour titre : *Elite des monuments céramographiques.*

VASE. s. f. Boue qui est déposée au fond des eaux, soit de la mer, soit des fleuves et des lacs, soit des étangs et des marais. *Le bateau s'enfonça dans la vase.* = VASEUX, EUSE. adj. Qui a de la vase, ou qui est de la nature de la vase. *Un fond v. Des terres vaseuses.*

* **VASIDUCTE.** s. m. (*vas*, vaisseau; *ducere*, conduire). T. Bot. Syn. de *Raphé*. Voy. GRAINE.

VASISTAS. s. m. [On pron. *Vazistâsse.*] (all. *was ist das?* qu'est cela?). Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, ou encore, Petite fenêtre, qui s'ouvre et qui se ferme à volonté.

* **VASQUE.** s. f. (latin. *vasculum*). Sorte de bassin rond et peu profond dont on se sert comme ornement. *V. de marbre, de bronze, de pierre. L'eau, en tombant, forme une nappe autour de la vasque.*

VASSAL, ALE. s. (bas lat. *vasalus*, du celt. *gwas*, jeune homme, d'où les mots *gars* et *garçon*). Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. *Il était v., elle était vassale de tel seigneur. Les vassaux de tel fief.* = VASSELAGE. s. m. Condition de vassal. *Le v. engageait à différents devoirs, selon les différentes coutumes.* || *Droit de v.*, Ce que le seigneur avait droit d'exiger de son vassal. Voy. FÉODALITÉ.

VASTE. adj. 2 g. (latin. *vastus*). Qui est d'une fort grande étendue. *Une v. campagne. La v. mer. De vastes déserts.* || Fig., se dit Des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. *C'est un homme d'une v. ambition. Il a de vastes desseins, des idées vastes. Il a formé le projet le plus v. — Cet homme a l'esprit v., c'est un esprit v., un v. génie,* C'est un esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences, de connaissances, ou qui est capable de grandes affaires, de grandes entreprises. On dit de même, *C'est un homme d'une v. érudition.* || T. Anat. *V. interne et V. externe*, se disent De deux faisceaux musculaires qui concourent, avec le muscle crural, à former le triceps crural.

* **VATERIA.** s. m. T. Bot. Voy. DIPTÉROCARPÉES.

VATICAN. s. m. Nom d'un Palais qui est la demeure habituelle du pape; se dit quelquef. pour désigner La cour de Rome. *Les foudres du V.*, Les bulles d'excommunication, les interdits, etc., lancés par le pape.

VA-TOUT. s. m. T. Brelan et autres jeux de renvi. La vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. *Faire va-t., faire un va-t. Tenir le va-t. Des va-tout.*

* **VAUCHÉRIÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. FUCACÉES.

VAU-DE-ROUTE (A). Voy. ROUTE.

VAUDEVILLE. s. m. (R. *Vau de Vire*, nom de lieu). S'est dit autrefois De chansons satiriques et mordantes, composées sur un air connu, et qui roulaient sur quelque aventure, quelque événement du jour. *Chanter un v. On fit plusieurs vaudevilles sur cette aventure.* || Se dit aujourd'hui D'une pièce de théâtre où le dialogue est entremêlé de couplets. *Faire un v. Jouer un v. Le théâtre du V.*, ou elliptiq., *Le Vaudeville.* — *V. final*, La chanson en plusieurs couplets qui termine les pièces de ce genre, et dont chaque personnage chante un couplet. Voy. DRAMATIQUE.

VAU-L'EAU (A). Voy. AVAL.

VAURIN. s. m. (R. *vaut*, *rien*). Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir. *C'est un v., un franc v.* || On dit parfois, dans un sens moins sévère, *Cet écolier est un petit v. Un aimable v.* — Fam. dans les deux sens.

VAUTOUR. s. m. (lat. *vultur*). T. Ornith.

Enc. — Dans la méthode de Cuvier, les *Vautours* forment la première division des Oiseaux de proie ou Rapaces diurnes. L'illustre naturaliste toutefois les réunissait en un grand genre qu'il subdivisait en cinq sections qualifiées par lui de sous-genres, tandis que les zoologistes plus modernes ont érigé ce genre en famille sous le nom de *Vulturidées*, et les sous-genres en autant de tribus.—Les oiseaux qui composent cette famille ont les yeux petits et à fleur de tête ; le bec allongé, recourbé seulement au bout ; la tête ordinairement petite relativement à la masse du corps ; le cou grêle et long ; l'un et l'autre ordinairement plus ou moins dénués de plumes et revêtus d'un duvet court, lanugineux. Chez quelques espèces, la tête est surmontée de caroncules charnues, et, chez quelques autres, la partie inférieure du cou est ornée d'une sorte de collerette de plumes allongées. Leurs tarses sont réticulés, c.-à-d. couverts de petites écailles ; leurs doigts sont relativement courts, et armés d'ongles peu robustes et peu recourbés ; enfin leurs ailes, très-longues et pointues, égalent ou dépassent la queue, qui est généralement courte, égale, et composée de douze rectrices. Ces oiseaux ont le port incliné, à demi horizontal, et ils n'ont point la noblesse des autres oiseaux de proie. A terre, leur démarche est embarrassée. Leur vol est lent ; mais ils s'élèvent à des hauteurs prodigieuses, et c'est en tournoyant qu'ils montent et qu'ils descendent dans l'air. Bien que de grande taille et très-forts, les Vautours n'ont pas les serres assez robustes pour attaquer leur proie et l'emporter avec eux ; aussi se servent-ils plutôt de leur bec que de leurs griffes. En conséquence, ils n'attaquent guère les animaux vivants que lorsque ceux-ci sont jeunes et faibles, et ils se nourrissent ordinairement de charognes et de proies mortes. Leurs habitudes leur donnent une physionomie peu intelligente et repoussante. Une odeur infecte s'exhale de leur corps. Une humeur visqueuse et puante découle sans cesse de leurs narines. Lorsqu'ils sont bien repus, le bas de leur œsophage, distendu par les matières alimentaires, ressemble à une vessie et fait saillie au dehors des plumes : alors ils vont se jucher en quelque lieu écarté : ceux qui vivent loin de l'homme, sur des rochers escarpés ; ceux qui fréquentent les villes, sur le faîte des maisons, et là, accroupis, le cou retiré et la tête appuyée sur le jabot, ils restent immobiles et attendent que la digestion soit achevée. Cet état de repos, l'attitude flegmatique qu'ils prennent alors contrastent singulièrement avec l'agitation et la voracité qu'ils manifestent lorsqu'ils tombent sur une proie. Ce goût des Vautours pour les cadavres de toute sorte tourne à l'avantage de l'homme ; ce sont eux qui, dans certaines contrées de l'Asie et de l'Amérique, sont chargés de la voirie municipale. L'instinct qui porte les Vautours à se livrer à la recherche des cadavres pour s'en repaître, a donné lieu à des préjugés qui datent des temps les plus reculés. Ainsi, depuis Pline, on n'a cessé de répéter que ces oiseaux avaient un odorat très-étendu et très-subtil. Sans nier complétement le sens de l'olfaction chez les Vautours, diverses expériences ont démontré qu'ils sont guidés dans la recherche de leur pâture moins par l'odorat que par la vue. Comme ils se tiennent ordinairement rapprochés entre eux par troupes explorant de tous côtés les pays au-dessus desquels ils planent, lorsqu'il arrive à l'un d'eux de découvrir un cadavre, il s'y précipite, et les autres, avertis par ses mouvements, arrivent aussitôt de toutes parts. Une autre erreur, selon Audubon, est de croire que les Vautours préfèrent la chair corrompue à la chair fraîche. Lorsqu'ils ont le choix, c'est sur les animaux fraîchement abattus qu'ils se portent de préférence. Au lieu de vivre solitaires, comme les Rapaces qui se nourrissent de proies vivantes, les Vautours vivent par bandes. Ils établissent leur aire dans les crevasses et dans les parties saillantes des rochers les plus escarpés et dans des positions le plus souvent inaccessibles. Le même couple niche plusieurs années de suite dans le même endroit. La ponte est ordinairement de deux œufs. Les petits naissent couverts d'un duvet lanugineux et sont pendant fort longtemps nourris dans le nid. Le père et la mère remplissent leur jabot de la nourriture qu'ils leur destinent et la dégorgent devant eux. Les Vautours habitent toutes les contrées de la terre ; néanmoins ils sont beaucoup plus répandus dans les régions méridionales que dans celles du nord.

A. Les *Vautours* proprement dits (*Vultur*) ont le bec gros et fort, les narines obliquement percées en dessus, la tête et le cou sans plumes et sans caroncules, et un collier de longues plumes ou de duvet au bas du cou. Toutes les espèces de cette tribu appartiennent à l'ancien monde. Nous en nommerons deux seulement. Le *V. fauve* (*V. fulvus*), décrit par Buffon sous le non. de *Percnoptère*, est d'un gris ou brun tirant sur le fauve. Le duvet de la tête et du cou est cendré, le collier blanc quelquefois mêlé de brun ; les pennes des ailes et de la queue sont brunes, le bec et les pieds plombés, le ventre de l'adulte blanc. Cette espèce, dont le corps égale et surpasse celui du Cygne, se rencontre sur les montagnes de tout l'ancien continent. Le *V. brun* (*V. cinereus*) [Fig. 1], appelé également *V. arrian*, *V. noir*, *V. cendré*, etc., est d'un brun noirâtre, et son collier remonte obliquement jusque vers l'occiput. Il est encore plus grand que le précédent, et il attaque assez souvent des animaux vivants. Il habite tous les pays qui bordent la Méditerranée.

B. Les *Sarcoramphes* (*Sarcoramphus*) ont le bec droit et robuste, renflé vers l'extrémité ; les narines oblongues, situées vers l'origine de la cire, qui est garnie autour du bec ou à la base de caroncules charnues très-épaisses, diversement découpées et surmontant le front et la tête. Celle-ci et le cou sont nus ou garnis seulement de poils très-rares. Les deux espèces qui forment cette tribu appartiennent au nouveau monde. Le *Sarc. papa* (*V. papa*), ou *Roi des vautours*, est grand comme une Oie, noirâtre dans le premier âge, puis varié de noir et de fauve ; enfin la quatrième année, il a le manteau fauve, les pennes et le collier noirs. Sa caroncule est dentelée comme une crête de coq. Son nom lui vient de ce que les Urubus lui cèdent la place lorsqu'il se jette sur un cadavre qu'ils ont commencé à dévorer. Le *Condor*, ou *Grand Vautour des Andes* (*V. gryphus*), est remarquable par un beau collier composé d'un épais duvet d'un blanc pur qui tranche avec le noir bleu du plumage. Sa taille, que les voyageurs ont beaucoup exagérée, n'excède guère 1 mètre 30 de longueur et 3 m. 90 à 4 m. 20 d'envergure. Le mâle, outre sa caroncule supérieure, qui est grande et sans dentelures, en a une sous le bec comme un Coq (Fig. 2); la femelle est dépourvue de caroncules. Cet oiseau demeure habituellement dans la Cordilière des Andes, immédiatement au-dessous de la limite des neiges éternelles, d'où il descend dans les vallées et dans les plaines pour chercher sa nourriture, qui consiste en cadavres de grands mammifères.

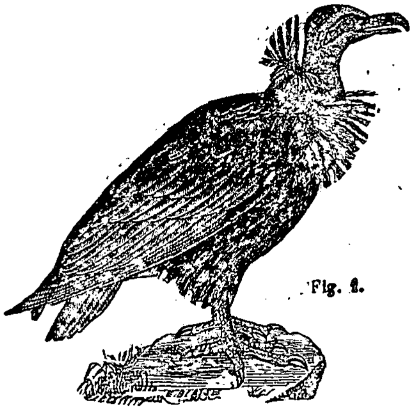
Fig. 1.

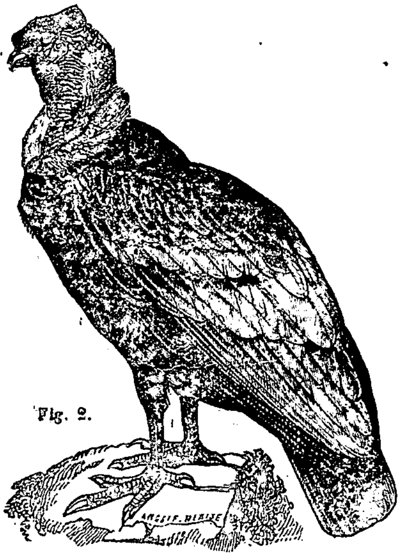
Fig. 2.

C. Les *Cathartes*, ou *Gallinazes* (*Cathartes*), ont le gros bec des Sarcoramphes, avec les narines ovales et longitudinales. Leur tête et leur cou sont dénués de plumes; mais ils n'ont point de crêtes charnues. Nous nous contenterons de citer le *Cath. vautourin* (*V. californianus*), dont le plumage est brun, et qui approche du Condor par la taille. Cette espèce habite la Nouvelle-Californie.

D. Les *Percnoptères* (*Percnopterus*) ont le bec grêle, long, très-crochu à l'extrémité, les narines longitudinales, la tête nue et le cou emplumé. Leur taille est médiocre et ils n'approchent point par la force des autres Vautours. Ils vivent de charognes et de toute espèce d'immondices; aussi se tiennent-ils près des lieux habités. Le *Percn. d'Egypte* (*V. percnopterus*), vulgair. appelé *Poule de Pharaon* en Egypte, est grand comme un Corbeau. Il la gorge et les joues nues. Le mâle adulte a le plumage blanc, sauf les pennes des ailes, qui sont noires; au contraire, le jeune et la femelle ont le plumage brun. Les anciens Egyptiens respectaient cet oiseau à cause des services qu'il leur rendait en dévorant les charognes et les autres immondices qui, en se corrompant, infectaient l'air. Aujourd'hui encore on ne leur fait aucun mal. On trouve, dans les parties chaudes et tempérées de l'Amérique, une espèce voisine de la précédente, à laquelle on donne le nom d'*Urubu* (*Vaut. jota*). Cet oiseau a la taille et la forme du Percnoptère, le corps entier d'un noir brillant, et la tête entièrement nue. C'est sur les Urubus que les habitants du Mexique et d'autres contrées de l'Amérique se reposent du soin de débarrasser leurs villes des immondices qui, sans ces oiseaux, les rendraient inhabitables.

E. La tribu des *Gypaèses* (*Gypaetus*) ne comprend qu'une seule espèce, qui fait la transition entre la famille des Vautours et celle des Aigles. Cet oiseau, que l'on désigne sous le nom de *Gypaète* ou *Griffon barbu*, habite les plus hautes montagnes de l'ancien continent. Les Grecs l'ont mentionné sous le nom de *Phène*, et les Romains sous celui d'*Ossifraga*. Buffon le nomme *Vautour doré;* mais, dans les Alpes suisses, on l'appelle *Læmmergeyer*, c.-à-d. *Vautour des agneaux*. Le Gyp. (Fig. 3) se rapproche des Vautours par ses yeux petits et à fleur de tête, par ses serres proportionnellement faibles, et par son jabot saillant au bas du cou dans l'état de plénitude; mais sa tête est entièrement couverte de plumes. Il a en outre le bec très-fort, droit, crochu au bout, renflé sur le crochet; les narines recouvertes par des soies *roides dirigées en avant, et les tarses courts et emplumés jusqu'aux doigts*. C'est le plus grand des oiseaux de proie de l'ancien continent. Sa taille est de 1 mètre 47, et il a jusqu'à 2 m. 92 et 3 m. 24 d'envergure. A l'état adulte, son manteau est noirâtre avec une ligne blanche sur le milieu de chaque plume. Son cou, ainsi que tout le dessous de son corps, est d'un fauve clair et brillant, et une bande noire entoure sa tête. Le Gypaète a les ongles mal *organisés pour enlever sa proie; mais il se sert de sa force* pour terrasser les ruminants qui lui servent de nourriture, tels que les chamois, les bouquetins, les agneaux, les veaux. Doué d'autant de ruse que de vigueur, il épie le moment où un de ces animaux est sur le bord d'un précipice. Alors tombant sur lui de tout son poids, il le frappe de la poitrine ou le heurte de l'aile, le précipite et l'achève quand il est abattu. Ce n'est que lorsque la chair vivante lui fait défaut qu'il se rabat sur les animaux morts. Le Gypaète ne quitte guère le voisinage des neiges éternelles; il est rare qu'il descende dans le pays plat. On voit parfois plusieurs individus réunis sur la cime de nos Alpes; mais d'ordinaire ils y vivent isolément par paires.

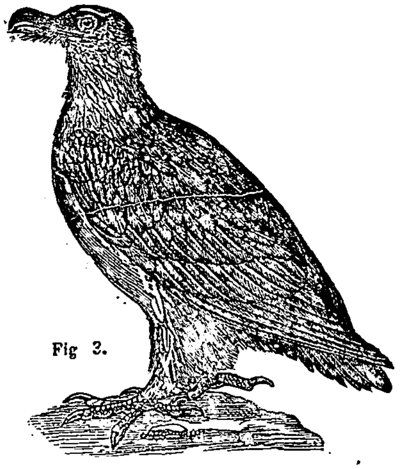
Fig 3.

VAUTRAIT. s. m. T. Vénerie. Équipage de chasse pour le sanglier. *Capitaine du v. Toiles du vautrait.*

VAUTRER (SE). v. pron. (latin. *volutare*, rouler?). S'étendre, se rouler. *Le sanglier, le cochon se vautre dans la fange. Se v. sur un lit, sur l'herbe.* ‖ Fig., *Se v. dans le vice, dans la débauche, dans les voluptés*, S'y abandonner entièrement. = VAUTRÉ, ÉE. part.

* **VAVASSEUR.** s. m. T. Féod. Arrière-vassal.

VAYVODE. s. m. (slave. *woina*, guerre; *woda*, chef). Titre qui se donnait autrefois aux souverains de la Moldavie, de la Valachie et de la Transylvanie, ainsi qu'aux gouverneurs de province en Pologne.

VEAU. s. m. (latin. *vitulus*). Le petit de la vache. *Un v. gras. Un v. mort-né. — V. de lait*, Veau qui tette encore sa mère. *Veaux de rivière*, Veaux qu'on engraisse d'une façon particulière, aux environs de Rouen. ‖ Se dit D'un veau qu'on a mis en quartiers à la boucherie, et De la chair du veau. *Longe de v. Rouelle de v. Ris de v. Tête de v. V. rôti. Ce v. est bien tendre. Je n'aime pas le v. — Eau de v.*, Eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de veau. ‖ Se dit encore Du cuir de veau. *Des souliers de v. Des livres reliés en v. fauve.* ‖ Familièr., *S'étendre comme un v., faire le v.*, se dit D'un homme qui s'étend nonchalamment. *Pleurer comme un v.*, Pleurer immodérément. — Fig. et famil., *Tuer le v. gras*, Faire quelque gala, quelque régal, quelque fête extraordinaire, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un. — Fig., *Adorer le v. d'or, plier les genoux devant le v. d'or*, Faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leurs richesses, leur pouvoir, etc. *Faire le pied de v.*, Témoigner à quelqu'un une complaisance basse ou Faire auprès de lui une démarche servile. ‖ T. Mamm. *V. marin*, Voy. PINNIPÈDES.

VECTEUR. adj. m. (lat. *vector*, de *vehere*, porter). T. Astr. *Rayon v.*, Voy. PLANÈTE.

VÉDA. s. m. T. Relat. Voy. BRAHMANISME.

VEDETTE. s. f. (ital. *vedetta*, du lat. *videre*, voir). Sentinelle de cavalerie. *Une v. avancée. Poser des vedettes. — Être en v., mettre en v.*, Être ou mettre un cavalier en fonction de vedette. ‖ Se dit aussi de Petites guérites ou tourelles qui sont placées sur un rempart, et dans lesquelles les sentinelles peuvent se retirer. ‖ Dans une lettre, *Vedette* est La place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché et mis seul au-dessus de la première ligne de la lettre. *Ecrivez Monsieur en v., et non pas à la ligne.*

* **VÉGÉTABLE.** adj. 2 g. Qui végète, qui peut végéter. *Les corps végétables.* Peu usité.

VÉGÉTAL. s. m. (lat. *vegetabilis*, de *vegere*, pousser).

ENC. — Les *Végétaux* sont des êtres organisés, formés d'éléments anatomiques dans la composition desquels il n'entre que des principes immédiats non azotés, dépourvus de sensibilité, de contractilité et de mobilité, mais néanmoins ayant la faculté de se nourrir, de croître et de se reproduire. Un organisme végétal peut être entièrement composé de cellules, ou même être constitué par une cellule unique; mais le plus souvent il se compose à la fois de cellules, de tubes celluleux et de fibres. Chez le végétal, la nutrition s'opère au moyen de l'absorption et de l'assimilation des substances inorganiques à l'état fluide qui l'entourent; en conséquence, les végétaux ont seuls la puissance de fabriquer de la matière organique (v. MATIÈRE). De là le rôle immense qu'ils jouent dans l'ordre de l'univers, où ils sont la condition *sine quâ non* de l'existence des organismes animaux. Nous avons dit, au mot ANIMAL, les caractères fondamentaux qui distinguent essentiellement les végétaux et les animaux; nous avons exposé, dans notre article ORGANOGRAPHIE, la structure anatomique des éléments végétaux; nous avons, au mot BOTANIQUE, indiqué les divisions principales de la science des végétaux, et en même temps fait un résumé rapide de l'histoire de cette science: nous n'avons donc pas à revenir ici sur ces questions. — Le nombre des végétaux est extrêmement considérable, même en ne tenant compte que des *espèces actuellement vivantes*, c.-à-d. en faisant abstraction des espèces qui ont disparu par l'effet des grandes révolutions géologiques. Il s'élève à plus de 100,000 pour les plantes déjà décrites par les botanistes; mais ce chiffre s'accroît chaque jour par suite des recherches faites dans les pays inconnus ou non explorés par la science, de sorte qu'en calculant approximativement, d'après l'étendue des régions qui restent encore à étudier au point de vue botanique, *on peut évaluer à 200,000 au moins le nombre total* des espèces végétales qui couvrent la surface du globe. — V. aussi l'article PALÉONTOLOGIE.

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux; ou Qui en provient, qui en est tiré. *Le règne v. Matières, substances végétales. Sel v. Rouge v.* ‖ *Terre végétale*, L'humus.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui se nourrit et s'accroît au moyen de matériaux puisés dans la terre et dans l'air atmosphérique. = VÉGÉTATIF, IVE. adj. *Principe v., Ame végétative, Vie végétative*, Principe, etc., qui préside aux fonctions physiologiques des plantes, et, en parlant Des animaux, Qui préside aux fonctions que les animaux ont en commun avec les végétaux. ‖ *Êtres végétatifs*, Ceux qui n'ont que les fonctions propres aux plantes. ‖ * *Éléments, tissus végétatifs*, Ceux qui, chez les animaux, servent aux fonctions de la vie végétative. = VÉGÉTATION. s. f. Action de végéter. *V. faible, vigoureuse, rapide, languissante.* ‖ Se dit collectiv. Des arbres et des plantes. *La v. est magnifique dans cette vallée.* ‖ * T. Médec. Se dit De toute production charnue qui s'élève à la surface d'une plaie ou d'un organe. = VÉGÉTER. v. n. Au prop., se dit Des plantes, et sign. Se nourrir et croître. *Pour les plantes, v. c'est vivre.* ‖ Fig., Vivre dans l'inaction ou dans une situation gênée ou obscure. *Un petit emploi le fait v. lui et sa nombreuse famille. Il végétera toujours dans l'obscurité. — Ne faire plus que v.*, N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles. = * VÉGÉTO-MINÉRALE. adj. f. T. Pharm. *Eau v.-minérale*, V. EAU.

VÉHÉMENCE. s. f. (lat. *vehementia*). Impétuosité, mouvement fort et rapide. *Le vent souffle avec v. La v. des vents, des flots. Parler, agir avec v. La v. de ses gestes. La v. de ses passions, de sa colère, de son amour. La v. de ses désirs.* ‖ *Cet orateur a de la v.*, Il a une éloquence mâle, vigoureuse, accompagnée d'une action vive. = VÉHÉMENT, ENTE. adj. Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait. *Esprit v. Passion véhémente. Action véhémente. Ton v. Colère véhémente.* ‖ *Orateur v.*, Orateur qui a une éloquence forte et entraînante. *Discours v.*, Discours plein de chaleur, de force et de rapidité. On dit de même, *Eloquence véhémente.* ‖ Syn. V. IMPÉTUEUX. = VÉHÉMENTEMENT. adv. Très-fort; ne se dit qu'avec le verbe Soupçonner. *Je le soupçonne v. d'avoir fait ce mauvais coup. Il est v. soupçonné d'avoir trempé dans le crime.*

VÉHICULE. s. m. (lat. *vehiculum*, de *vehere*, porter). Ce qui sert à conduire, à transmettre. *L'air est le v. du son. Les artères et les veines sont les véhicules* *du sang.* || Se dit encore D'un liquide qui sert à dissoudre ou à tenir en suspension quelque autre substance. *Le vin est un bon v. pour le quinquina. La glycérine est un excellent v. pour l'étude de certains éléments anatomiques.* || Figur., Ce qui prépare l'esprit à quelque chose. *Cette offre, cette espérance servira de v. à la proposition que vous devez lui faire.*

***VEHME.** s. f. ***VEHMIQUE.** adj. 2 g. T. Hist.

Enc. — Au moyen âge, après l'établissement du système féodal, il se forma dans une partie de l'Allemagne des tribunaux secrets qui furent désignés sous le nom de *Cours* ou *Tribunaux vehmiques* (en vieux allemand *femgericht*, tribunal pénal), et dont les membres prirent sur eux de faire respecter les lois de la justice par une population et surtout par une noblesse qui ne connaissaient que le droit de la force. Les initiés de cette association secrète, qu'on appelait la *Sainte-Vehme* (*vervehmt*), se liaient entre eux par les serments les plus terribles. Ils se donnaient à eux-mêmes le nom de *Francs-juges* ou *Francs-échevins* (*freischœffen*), et se réunissaient le plus souvent la nuit dans une forêt ou dans un souterrain. Le nom du plaignant restait inconnu. Un des francs-juges se portait accusateur, et pour toute preuve n'avait besoin que d'attester sous serment, avec 6 de ses collègues, la culpabilité de l'accusé. Alors celui-ci était cité à comparaître par une sommation clouée de nuit à la porte de sa maison. S'il se présentait, il ne pouvait se purger de l'accusation que par le serment de 21 témoins. Condamné, il était immédiatement mis à mort. Si, à la troisième sommation, l'accusé ne se présentait pas, il était mis au ban de la Sainte-Vehme et abandonné aux francs-juges. Dès cet instant, tout initié avait le droit d'exécuter la sentence. C'est à la fin du XII^e siècle que les historiens allemands font remonter l'origine de la Sainte-Vehme. Elle s'organisa d'abord en Westphalie, puis son réseau s'étendit bientôt sur toute l'Allemagne. A la fin du XII^e siècle, le nombre des initiés s'élevait, dit-on, à près de 100,000. Ainsi qu'il est facile de le concevoir, si, dans le principe, la Sainte-Vehme put rendre quelque service à la population en faisant trembler les tyrans féodaux et les malfaiteurs, dont le nombre devient toujours d'autant plus considérable que l'administration de la justice est plus défectueuse, cette institution, aussitôt que la justice régulière s'organisa d'une manière rationnelle, dut devenir odieuse à la fois aux peuples et aux gouvernements, par sa procédure arbitraire et secrète. Dès 1461, les villes et les princes allemands formèrent une association pour résister aux francs-juges et pour faire rendre la justice équitablement et au grand jour. Les empereurs firent aussi tous leurs efforts pour détruire la Sainte-Vehme. Enfin, la paix publique de 1495 et la constitution criminelle de Charles-Quint ayant établi sur de nouvelles bases l'administration de la justice en Allemagne, les tribunaux vehmiques perdirent leur influence, et le dernier siégea, dit-on, près de Celle, en 1568.

VEILLE. s. f. (lat. *vigilia*). Privation ou absence de sommeil pendant le temps destiné à dormir. *Courte v. Longue v.* Au plur., *Les longues veilles, les veilles continuelles altèrent la santé.* — *L'état de v.*, L'état pendant lequel les sens externes sont en action; par opposition à *Etat de sommeil*, Celui dans lequel leur action est suspendue. *Être entre la v. et le sommeil.* N'être ni tout à fait éveillé, ni tout à fait endormi. — *Lit de v.*, Voy. Lit. *La v. des armes*, V. Chevalerie. || *Veilles*, au pl., se dit figur. De la grande et longue application qu'on donne à l'étude, aux productions de l'esprit, ou aux grandes affaires. *Ses doctes veilles. Glorieuses veilles. Veilles pénibles. Le bonheur de sa famille est le fruit de ses veilles. Il consacre ses veilles à la philosophie.* || Par ext., Le jour précédent. *La v. de Pâques. La v. de Noël. J'arrivai la v. de son départ.* — Fig., *Être à la v. de*, Être sur le point de. *Nous sommes à la v. d'un grand événement, à la v. de voir de grandes choses. Il est à la v. de sa ruine.* || Chez les anciens Romains, Chacune des quatre parties qui composaient la nuit. *La première v. commençait à six heures du soir, la seconde à neuf, etc.* = Veillée. s. f. Veille que plusieurs personnes font ensemble; ne se dit guère que Des assemblées que les paysans ou les artisans font le soir pour travailler ensemble en causant. *Aller tous les soirs à la v. Les veillées sont longues en hiver. Les contes de la v.* || L'action de garder un malade pendant la nuit. *Il est dû à cette garde tant de veillées.*

VEILLER. v. n. (lat. *vigilare*). S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. *J'ai veillé toute la nuit. V. jusqu'au jour. V. auprès d'un malade. Nous veillâmes fort avant dans la nuit.* — Absol., sign. Ne pas dormir. *Soit que je dorme, soit que je veille. Je doute si je veille.* || Figur., Prendre garde, appliquer ses soins, son attention à quelque chose. *V. au bien, au salut de l'Etat. Il faut v. soigneusement à cela. On ne peut pas v. à tout. La Providence divine veille sur tous les hommes. V. sur soi-même.* = Veiller. v. a. Veiller auprès de quelqu'un la nuit. *Il est fort mal, il faut que quelqu'un le veille. Deux prêtres veillent le mort*, Ils passent la nuit en prières auprès du corps. || Fig., *V. quelqu'un*, Prendre garde à sa conduite. *C'est un homme qu'il faut v. Il faut le v. de près.* || T. Fauconn. *V. un oiseau*, Empêcher un oiseau de dormir afin de le dresser ensuite plus aisément. || Veillé, ée. part. = Veilleur. s. m. Celui qui veille; ne se dit guère que Des prêtres, des religieux qui veillent un mort, ou * D'individus préposés à certaine surveillance pendant la nuit. = Veilleuse. s. f. Petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une chambre à coucher. *Allumez la v. La v. est éteinte.* || La petite mèche portée sur une petite rondelle de liége qu'on fait brûler dans cette sorte de lampe. *Une boîte de veilleuses.*

VEINE. s. f. (lat. *vena*). Se dit Des canaux par lesquels le sang venant des artères retourne au cœur. *Les veines lui enflent, lui grossissent. Il s'est rompu une v.* — T. Méd. *Ouvrir la v.*, Saigner. *On lui a ouvert la v.* || Fig., *L'âge où le sang bouillonne dans les veines, où le sang est glacé dans les veines*, La jeunesse, la vieillesse. *Le sang lui bout dans les veines*, Voy. Bouillir. *N'avoir pas de sang, pas une goutte de sang dans les veines*, V. Sang. || Figur., *V. poétique*, et absol., *Veine*, Le génie poétique, le talent pour la poésie. *Il a une v. noble et féconde. La douceur de sa v. Sa v. est tarie.* — *Il est en v.*, Il est dans une disposition d'esprit favorable au travail de la poésie, de l'éloquence, des arts. || * T. Bot. Nervure secondaire peu saillante. || T. Géol. *Veine*, se dit De certaines parties longues et étroites où une roche est d'une autre nature, d'une autre couleur que celle qui est contiguë; mais ce mot est plus usité dans le sens de Filon. *V. de sable. V. de glaise. V. de craie. V. d'or, d'argent, de plomb, de houille. V. riche, abondante.* — Fig., *Cet homme est tombé sur une bonne v.*, Il a rencontré heureusement. *Il est en v. de bonheur. Il sut profiter de la v.* || Se dit encore Des marques longues et étroites qui vont en serpentant dans le bois et dans les pierres dures. *C'est un bois qui est plein de veines. Ce marbre a des veines rouges.* || *V. d'eau*, Petite source qui court sous terre. *Il y avait autrefois une v. d'eau en cet endroit, mais aujourd'hui elle est tarie.* || * T. Physiq. *V. fluide*, Le jet de liquide qui s'échappe par un orifice. V. Hydrodynamique.

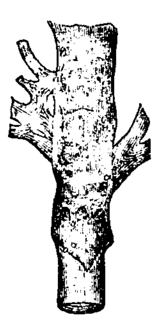

Enc. — Les *Veines* sont les vaisseaux qui ont pour fonction de rapporter au cœur le sang que les artères ont distribué à toutes les parties du cœur. Ce sang, qui a servi à la nutrition des organes, présente dans les veines une couleur noirâtre, et reçoit le nom de *sang veineux*. Les dernières ramifications veineuses se continuent avec les vaisseaux capillaires, et à mesure que les veines se réunissent entre elles, elles donnent naissance à des troncs de plus en plus volumineux. Les parois des veines sont moins épaisses que celles des artères; néanmoins, de même que celles-ci, elles sont formées par plusieurs *tuniques* superposées, savoir : une *tun. externe* ou *celluleuse*, qui résulte de l'assemblage de filaments celluleux extrêmement grêles, s'entrecroisant dans tous les sens, et se continuant par leurs extrémités avec les fibres de la tunique moyenne; une *tun. moyenne* ou *fibreuse*, qui est formée de fibres blanches, parallèles, et longitudinales, autour desquelles on trouve, sur les principales veines, quelques fibres circulaires; et une *tun. interne* ou *séreuse*, qui est mince, transparente, de texture filamenteuse, très-extensible, et revêtue d'un épithélium pavimenteux. Ces deux dernières tuniques forment de distance en distance des replis de forme parabolique, appelés *Valvules*, dont le bord libre est dirigé du côté du cœur, et qui empêchent que le sang ne rétrograde dans ces vaisseaux. (La Figure ci-jointe représente un tronçon d'une grosse v. qui a été ouvert pour montrer les valvules.) L'ensemble des veines constitue ce qu'on nomme le *système veineux*. Toutefois on y distingue : le *système veineux général*, qui commence dans tous les organes par des ramuscules fort ténus, et qui finit dans le cœur par les veines coronaires et les deux *veines caves*; et le *système veineux abdominal*, ou *système de la veine porte* (v. Foie). On donne encore le nom de *système veineux pulmonaire* aux vaisseaux qui amènent au cœur le sang qui s'est révivifié au contact de l'air dans les poumons; par conséquent, les *veines pulmonaires* charrient du sang rouge, c.-à-d. du sang artériel. Les veines qui font partie du système veineux général forment deux plans, l'un qui accompagne les artères, l'autre qui est sous-cutané, et dont on peut aisément voir la distribution sur ses propres membres, en y pratiquant une ligature. La plupart des veines sont paires, c.-à-d. qu'il existe une v. semblable de chaque côté de la ligne médiane du corps. Il y a exception seulement pour les grands troncs veineux, appelés *veine cave supérieure* et *veine cave inférieure*, qui aboutissent au cœur, pour le *tronc de la veine porte*, et pour une v. qui rampe au devant de la colonne vertébrale, et qu'on nomme pour ce motif *azygos*, c.-à-d. impaire. Cette dernière v. va de la v. cave supérieure au-dessus du cœur, à un des points de la v. cave inférieure, à laquelle elle s'unit dans la partie inférieure de l'abdomen, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une des veines lombaires. Les veines, comme les artères, sont généralement nommées d'après les parties auxquelles elles appartiennent : telles sont les veines appelées, *jugulaires, sous-clavières, iliaques, mésentériques, hépatiques*, etc. Plusieurs cependant tirent leur nom de quelque circonstance particulière : telles sont la v. *azygos* que nous venons de citer; la v. *porte*, ainsi appelée parce qu'elle porte au foie le sang des viscères abdominaux; la v. *basilique*, que l'on voit au pli du bras, et qui doit son nom à l'effet héroïque que, suivant les anciens, produisait sa saignée; la *saphène*, grosse v. du pied, qui fut ainsi nommée parce qu'elle est très-apparente, etc., etc. — Voy. Circulation, Varice, Hémorrhoïdes et Phlébite.

VEINÉ, ÉE. adj. Qui a des veines; ne se dit guère que du bois, du marbre et de quelques pierres. *Bois v. Marbre v.* = Veiner. v. a. Imiter par des couleurs les veines du marbre ou du bois. || Veiné, ée. part. = Veineux, euse. adj. Plein de veines. *Les blessures sont à craindre dans les parties veineuses. Le bois de noyer est très-v.* || On dit, *Le sang v., les vaisseaux v.*, par oppos. Au sang et aux vaisseaux artériels. = Veinule. s. f. Petite veine.

***VÉLANÈDE.** s. f. T. Bot. Voy. Chêne.

VÉLAR. s. m. T. Bot. Voy. Crucifères.

***VELARIUM.** s. m. [On pron. *Vélariome.*] T. Antiq. V. Amphithéâtre et Théâtre.

VELAUT. s. m. T. Vén. Cri du chasseur pour annoncer qu'il voit le sanglier, le loup, le renard ou le lièvre. Voy. Taïaut.

VELCHE. s. m. Ancien nom des Gaulois; se dit fam., pour désigner Un homme ignorant ou sans goût, un ennemi de la raison et des lumières. *Ce sont de véritables Velches. Il est malheureux pour un écrivain d'être jugé par des Velches.*

***VÉLELLE.** s. f. T. Zool. Voy. Acalèphes.

VÊLER. v. n. (latin. *vitulus*, veau). Se dit D'une vache qui met bas. *Cette vache n'a pas encore vêlé.*

VÉLIN. s. et adj. m. V. Parchemin et Papeterie.

VÉLITES. s. m. pl. T. Antiq. V. Légion. || S'est dit aussi D'un corps de chasseurs qui avait été créé en France par Napoléon. *Les vélites de la garde.*

VELLÉITÉ. s. f. [On pron. les deux L.] (lat. *velle*, vouloir). Volonté faible et imparfaite, qui n'a point d'effet. *Ses résolutions ne sont que des velléités. Il lui prit une v. de se marier.*

VÉLOCE. adj. 2 g. (lat. *velox*). Qui se meut avec rapidité. Inus. = Vélocité. s. f. Vitesse, rapidité. *Une v. sans pareille. La v. de son cours, de sa course. La v. de sa prononciation. La v. de la pensée.* — Ce mot ne s'emploie guère que dans le style soutenu.

VELOURS. s. m. (R. *velu?*). Étoffe ordinairement de soie, dont l'endroit offre un poil court et serré. *Une robe de v.* || Figur. et fam., *Marcher sur le v.*, Marcher sur une pelouse fine et douce. *Jouer sur le v.*, Jouer sur son gain. *Faire patte de v.*, V. Patte. || T. Botan. Assemblage de poils serrés, mous et courts que présente la surface de certains organes. || * T. Ichthyol. *Dents en v.* ou *de v.*, V. Dent et Poisson.

Enc. — On distingue trois genres de *Velours*, le *V. de soie*, le *V. de coton* et le *V. de laine*. — Le *V. de soie* a deux chaînes : l'une, appelée *chaîne de pièce*, sert à former la toile, c.-à-d. constitue ce tissu serré ou taffetas sur lequel repose le poil; l'autre, appelée *poil*, sert à former le velouté. Les fils de cette dernière sont moins nombreux d'un tiers ou d'un quart; mais chaque poil est composé de plusieurs brins dont le nombre varie de 1 et 1/2 à 4. Le v. est dit *à poil et demi, deux poils*, etc., selon le nombre de ces brins. Il y a des v. d'une infinité de sortes. Parmi les principales, nous citerons : les *V. plains* ou *unis*, qui sont sans figures ni rayures; les *V. minces figurés*, qui ont diverses figures et façons; les *V. à ramages*, qui sont diversifiés par plusieurs figures ou couleurs, et qu'on appelle *à fond d'or* ou *d'argent*, lorsque le fond du tissu est composé de fils de l'un ou de l'autre de ces métaux; les *V. ras*, dont les fils ou poils qui forment le velouté sont rangés sur la règle cannelée sans être coupés; les *V. rayés*, ainsi nommés par rapport aux diverses couleurs qui forment des raies le long de la chaîne; les *V. ciselés ou coupés*, dont la façon est de v. et le fond d'une espèce de taffetas ou gros de Tours; les *V. épinglés*, qui sont ras et formés de raies très-fines et très-rapprochées; les *V. cannelés*, qui présentent deux raies, l'une de v. plain, l'autre de v. ras. — Les *V. de coton* diffèrent des v. de soie en ce que le velouté ne se produit pas par un poil, mais par une trame qui enverge au tissu. Ils sont en outre moins beaux, et leurs couleurs sont ternes et peu solides. On en distingue plusieurs espèces : les *V. lisses*, appelés aussi *Velventines*; les *Velverettes*, et les *V. à côtes* ou *à demi-côtes*. — Enfin, les *V. de laine*, qu'on appelle aussi *Pannes* ou *Tripes*, se composent d'une chaîne de fil ou de coton, d'une trame de coton, et d'un poil de laine. Il y en a d'unis, de rayés, de gaufrés ou d'imprimés. On les emploie à garnir les meubles, à doubler les voitures, etc. C'est dans la catégorie des v. de laine que se rangent les *V. d'Utrecht*, ainsi que les *V. moquette*. Ces v. ont la chaîne de lin, la trame de coton et le velouté de poil de chèvre. La différence entre le v. d'Utrecht et le v. moquette, consiste en ce que le premier est coupé, tandis que le second est frisé. — La fabrication des v. de soie remonte à un temps immémorial dans l'Inde et dans la Chine. Lorsqu'elle s'introduisit en Europe, l'Italie s'aquit dans la fabrication de ce riche tissu une réputation qu'elle conserva longtemps. Les Génois surtout furent sans rivaux pendant plusieurs siècles, et nous leur sommes redevables de la première fabrique de v. établie à Lyon, en 1536, où elle fut fondée par Et. Turquety et Barthél. Nariz. Aujourd'hui il existe de nombreuses fabriques de v. de soie en Italie, en France, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Le prix du v. de soie étant fort élevé, on imagina en Angleterre, vers le commencement du dernier siècle, de faire des v. entièrement de coton, et cette fabrication s'introduisit en France en 1740. Les villes qui se distinguent le plus dans le tissage du v., sont : Lyon et Gênes, pour les v. de soie; Manchester et Amiens, pour les v. de coton ; Amiens et Amsterdam, pour les v. de laine. Crefeld, dans la Prusse rhénane, produit beaucoup de v. de soie unis, mais fort légers et à bas prix.

VELOUTÉ, ÉE. adj. Se dit Des étoffes dont le fond n'est point de velours, mais qui ont des fleurs, des ramages faits de velours. *Satin v. Etoffe veloutée.* || *Papier v.*, Papier de tenture qui imite le velours. Voy. Impression. || Par ext., Qui est doux au toucher comme du velours, qui a l'apparence du velours. *Les pensées, les amarantes sont des fleurs veloutées.* || *Vin v.*, Bon vin qui est d'un beau rouge un peu foncé, et sans aucune acidité. || T. Cuisine. *Crème veloutée*, Sorte de crème cuite qui se sert à l'entremets. || T. Joaill. Se dit De pierres qui sont d'une couleur riche et foncée. *Un saphir v.* — * Fig. et fam., on dit à peu près de même, *Des yeux veloutés. Une lumière veloutée.* = Velouté, s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou plain ou figuré. *Il faut mettre un v. entre ces deux galons d'argent.* || *Le v. de l'estomac, des intestins, etc.*, La membrane interne de ces parties, qui est lubrifiée par un liquide muqueux. On dit aussi, *La membrane veloutée de l'estomac.* Vieux. = *Velouter, v. a. T. Techn. *V. du papier*, Lui donner l'apparence du velours.

VELTAGE. s. m. Mesurage fait avec la velte. = Velte. s. f. (corrupt. de *verge?*). Règle graduée dont on se sert pour jauger les tonneaux. || T. Métrol. Voy. Capacité. = Velter. v. a. Mesurer à la velte. || Velté, ée. p. = Velteur. s. m. Celui qui jauge avec la velte.

VELU, UE. adj. (lat. *villosus*). Couvert de poils; ne se dit ni par rapport aux cheveux, ni par rapport à la barbe. *Homme v. Estomac v. Mains velues. Il est v. comme un ours.* || T. Bot. Se dit D'organes munis de poils courts, mous, et assez serrés. *Feuilles velues.*

VELVOTE. s. f. T. Bot. V. Scrofularinées.

VENAISON. s. f. (lat. *venatio*, chasse). Chair de bête fauve, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc. *Je lui ai envoyé de la v. Un pâté de v. Cette viande a un goût de v.* || *Les cerfs, les sangliers sont en v.*, Ils sont en graisse.

VÉNAL, ALE. adj. (lat. *venalis*). Qui se vend, qui se peut vendre. *Choses vénales. Charge vénale. Offices vénaux. Dans ce pays, les plus grandes dignités de l'État sont vénales.* — *Valeur vénale*, La valeur actuelle d'une chose dans le commerce, ce qu'elle se vend couramment. || Figur., Qui vend sa conscience, qui ne fait rien que par un intérêt sordide, que pour de l'argent. *C'est un homme v. Une âme vénale.* || *C'est une plume vénale*, C'est un auteur qui écrit pour de l'argent ou pour quelque autre intérêt, suivant la passion de ceux qui le payent. On dit de même, *Une éloquence vénale.* = Vénalement. adv. D'une manière vénale. Peu usité. = Vénalité. s. f. Qualité de ce qui est vénal. *La v. des offices, des charges. Cet agent est d'une v. honteuse.*

VENANT. adj. m. Qui vient. *Il a dix mille francs de rente bien v.*, Son revenu consiste en dix mille francs de rente dont il est payé régulièrement. = Venant. s. m. *Les allants et les venants. Les rues sont pleines d'allants et venants.* || *A tout v.*, Au premier venu. *Répondre à tout v. Offrir ses services à tout venant.*

VENDABLE. adj. 2 g. Qui peut être vendu. *Une terre substituée n'est pas v. Cette étoffe est piquée des vers, elle n'est pas vendable.*

VENDANGE. s. f. (latin. *vindemia*). La récolte du raisin destiné à faire du vin. *Belle, bonne, mauvaise v. Aller en v. Faire v. Il est occupé à ses vendanges. La v. n'a pas rendu cette année. Le ban des vendanges.* — Figur. et fam., *Faire v.*, Faire un gain considérable. *Il comptait faire v. dans cette place, on l'a chassé.* — Fig. et prov., *Il prêche sur la v., il ne fait que prêcher sur la v.*, se dit D'un homme qui a le verre en main et qui s'amuse à parler au lieu de boire. || Au pl., se dit, par extens., Du temps où se fait la récolte des raisins. *Les vendanges sont belles cette année. Passer les vendanges à la campagne.* Proverb., *Adieu paniers, vendanges sont faites*, V. Adieu. = Vendanger. v. a. Faire la récolte des raisins. *V. une vigne. On a tout vendangé.* Absol., *On vendange partout. Il faut aller v.* || Fig., *La pluie, la grêle, l'orage ont tout vendangé, les soldats ont tout vendangé*, Ils ont fait de grands dégâts, ils ont tout dévasté. — Par ext., se dit parfois Des blés et autres fruits de la terre. *La grêle a tout vendangé.* || Fig., au sens moral, *Il vendange tout à l'aise*, se dit De quelqu'un qui fait des profits illicites dans une place sans craindre la surveillance. || Vendangé, ée. part. || Conjug. Voy. Manger. = Vendangeur, euse. subst. Celui, celle qui cueille les raisins pour faire le vin. *Il a besoin de tant de vendangeurs.*

VENDÉMIAIRE. s. m. (lat. *vindemia*, vendange). Voy. Calendrier.

* **VENDETTA.** s. f. Mot ital. qui signifie *vengeance*, et qui se dit, en Corse, De l'usage consacré par les mœurs, qui obligeait tous les membres d'une famille de venger le meurtre de l'un des leurs, soit sur le meurtrier, soit sur une personne de sa famille, au lieu de recourir à l'intervention de la justice. *La loi barbare de la v. existe, sous d'autres noms, chez différents peuples, et notamment chez les montagnards du Caucase et chez les Arabes du désert.*

VENDEUR, DERESSE. s. T. Pratique. Celui, celle qui vend, qui a vendu. *Le v. et l'acquéreur. Le v. et l'acheteur. V. de bonne foi. La venderesse est garante.* = Vendeur, euse. s. Celui, celle dont la profession est de vendre. *V. d'eau-de-vie. Vendeuse de fruits.* — Fig., *V. de fumée*, V. Fumée. || *Faux v.*, Celui qui vend ce qui n'est pas à lui, ou qui use de quelque fraude dans le contrat de vente; celui qui vend à faux poids ou à fausse mesure.

VENDICATION et **VENDIQUER.** V. Revendication et Revendiquer.

VENDITION. s. f. (lat. *venditio*). T. Dr. Vente. Vx.

VENDRE. v. a. (latin. *vendere*). Aliéner une chose, transporter, céder à quelqu'un la propriété d'une chose pour un certain prix. *Il m'a vendu ce cheval cinq cents francs. Il m'a vendu pour mille francs de marchandises. V. une maison, un champ. V. avec faculté de rachat. V. à réméré. V. avec garantie, sans garantie. V. à l'encan. V. aux enchères. V. à l'amiable. V. au plus offrant et dernier enchérisseur.* || Se dit particul. De ceux qui exercent quelque commerce. *Il vend toutes sortes d'étoffes, de bijoux, etc. V. des comestibles, du vin, de l'eau-de-vie. V. cher, à bon marché, à vil prix, à juste prix, à prix fixe. V. en gros et en détail. V. à l'aune, au mètre, au boisseau, à faux poids et à fausse mesure. V. en conscience.* — *Ce n'est pas v., c'est donner*, se dit De choses qu'on vend à vil prix. || * Se dit également Des services. *Les hommes qui n'ont que leurs bras pour vivre ont raison de v. leurs services aussi cher qu'ils peuvent.* — On dit à peu près dans le même sens, *V. son suffrage, sa protection, sa beauté, etc.*, Se faire payer pour donner son suffrage, pour accorder sa protection, etc. || Figur., *V. bien cher sa vie, v. chèrement sa vie*, Faire périr beaucoup d'ennemis avant de succomber. On dit dans le même sens, *Faire acheter cher, chèrement sa vie*, et popul., *Vendre bien cher sa peau.* — *Cet homme vend son honneur*, Il reçoit de l'argent pour faire une action honteuse. *Cette femme vend son honneur*, Elle s'abandonne par intérêt. || Figur. et fam., *Cet homme les vendrait tous, il les vendrait à beaux deniers comptants*, Cet homme est plus fin qu'eux, ou plus ordinair., Cet homme est capable de les sacrifier au moindre intérêt. *Ce n'est pas tout que de v., il faut livrer*, Il ne suffit pas de former un projet, il faut encore avoir les moyens de l'exécuter. Voy. pour d'autres loc. fig., les mots Coquille, Dépendre, Ours. || *Vendre*, sign. quelquefois, Trahir, révéler un secret par quelque raison d'intérêt. *V. sa patrie. Il vendrait son ami, son frère à beaux deniers comptants. C'est lui qui nous a vendus.* = se Vendre. v. pron. Être vendu, trouver du débit. *Cet article se vend bien. Cela se vend au poids de l'or.* || Devenir l'objet d'un commerce. *Dans les élections anglaises, les suffrages se vendent presque ouvertement. Dans un état corrompu, tout se vend.* || En parlant Des personnes, Faire un trafic honteux de sa personne, de ses services, de ses opinions. *Cette femme se vend à qui la paye. Le bruit courut que plusieurs députés s'étaient vendus à la cour. Après avoir servi tel parti, il s'est vendu au parti contraire.* = Vendu, ue. part. *C'est un homme vendu*, se dit D'un homme livré à quelqu'un ou à un parti par intérêt. On dit dans le même sens, *Cet homme est vendu à la faveur, au pouvoir, etc.* || Conj. Voy. Tendre. || Syn. Voy. Aliéner.

VENDREDI. s. m. (latin. *Veneris dies*, le jour de Vénus). Le sixième jour de la semaine. *Il partira v.* — *V. saint*, Le vendredi de la semaine sainte. || Fig. et prov., *Tel qui rit v., dimanche pleurera*, V. Rire.

VÉNÉFICE. s. m. (lat. *veneficium*). T. Procéd. anc. Crime d'empoisonnement, dans lequel on prétend qu'il y a eu du sortilége. *Il fut déclaré coupable de vénéfice.*

VENELLE. s. f. Petite rue. Vieux, et ne se dit que dans la loc. fig. et prov., *Enfiler la v.*, Prendre la fuite.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. (lat. *venenosus*). Qui agit comme poison; ne se dit que Des végétaux et des animaux qui produisent des effets toxiques, quand leur substance est ingérée comme aliment. *Plante vénéneuse. Arbre, fruit v. La melette vénéneuse. La chair des moules est parfois vénéneuse.*

VENER. v. a. (latin. *venari*). Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair; se dit en parlant Des animaux domestiques. *V. des bœufs.* — *Faire v. de la viande*, La faire mortifier. = Vené, ée. part. *Voilà de la viande qui est un peu venée*, Qui commence à se gâter et à sentir. — Ce verbe ne se dit qu'à l'infinitif et aux temps formés du participe.

VÉNÉRABLE. adj. 2 g. Digne de vénération, de respect, *Une assemblée v. C'est un homme v. par son âge et par son mérite. Avoir l'air, la figure v. Une barbe v. Un monument v. Une antiquité v.* || Titre d'honneur qu'on donne aux prêtres et aux docteurs en théologie, dans les actes publics. *Fut présent discrète et v. personne, N. prêtre, docteur en théologie, etc.* || * Titre que donnent les francs-maçons au président d'une loge. = Vénération. s. f. (lat. *veneratio*). Respect qu'on a pour les choses saintes, honneur qu'on leur rend. *Grande, extrême v. Exposer des reliques à la v. des fidèles.* || Profond respect qu'on a pour certaines personnes. *C'est un homme qui mérite la v., qui s'attire la v. de tout le monde. Ma v. pour mon père. J'ai beaucoup de v. pour sa vertu. Sa mémoire est en v.* || Syn. Voy. Considération. = Vénérer. v. a. (latin. *venerare*). Porter honneur, révérer; se dit propr. Des choses saintes. *V. les saints. V. les reliques.* || Se dit aussi Des personnes pour qui l'on a un respect profond et comme religieux. *Je vous vénère comme un bienfaiteur, comme un second père.* = Vénéré, ée. part. *Un prince vénéré.* || Conjug. Voy. Céder.

VÉNERIE. s. f. (lat. *venari*, chasser). L'art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes, et principalement aux bêtes fauves. *Il entend bien la v. Terme de v.* || Se dit aussi Du service de la vénerie et Du corps des officiers qui y sont attachés chez le roi, l'empereur. *Les chiens de la v. L'équipage de la v. Lieutenant de la v. Avoir une charge dans la v.* || Le lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie. *Il est logé à la vénerie.*

Enc. — L'art de la v. a été surtout en honneur au moyen âge, où le sol, couvert de forêts, était abondamment garni de gibier. Jusqu'à la révolution, nos rois ont eu des véneries montées. D'après Hincmar, quatre veneurs étaient attachés à la domesticité des rois de la première race. Au XIII^e siècle, les officiers de la v. furent placés sous le commandement d'un chef unique appelé : *Maître veneur*, en 1231; *Maître de la v.*, en 1344; et *Grand veneur*, en 1414. Au XIV^e siècle, cet officier ayant été en outre revêtu de la grande maîtrise des forêts, on l'appela aussi *Grand forestier*. Le grand veneur était un des grands officiers de la couronne. Il commandait à tous les officiers de la v., donnait les provisions à ses subordonnés, et disposait de leurs charges quand elles venaient à vaquer. Le service de la v. royale se composait d'un certain nombre d'équipages destinés chacun à la chasse d'une espèce d'animal. Chaque équipage était sous les ordres d'un *lieutenant*, qui avait pour subordonnés le sous-lieutenant, les pages de vénerie, les piqueurs, les valets de limiers et les valets de chiens. Tout le personnel de la v., à l'exception des piqueurs et autres subalternes, se composait de gentilshommes. Sous l'empire et la restauration, on vit reparaître dans la maison du chef de l'État la v. et l'office de grand veneur. Cette dernière charge, supprimée en 1830, a été rétablie de nouveau en 1853, sous le nouvel empire.

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. (lat. *venereus*, de Vénus). Qui a rapport aux plaisirs de l'amour. *Acte v. Excès vénériens. Plaisir v.* On évite d'employer ce mot. || Se dit plus ordinair. Des maladies qui sont le résultat d'un commerce impur. *Mal v. Maladie vénérienne.* = Vénérien. s. m. Personne atteinte de la maladie vénérienne. *L'hôpital des vénériens.*

* **VÉNÉRUPE.** s. f. (lat. *Venus, eris*, Vénus; *rupes*, rocher). T. Zool. V. Cardiacés.

VENETTE. s. f. Peur, inquiétude, alarme; ne se dit que dans ces loc. pop., *Avoir la v.*, et *Donner la v.*, Avoir peur, et Inspirer de la peur.

VENEUR. s. m. (lat. *venator*, chasseur). Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants. *Il a un très-bon v. — Grand v.*, V. Vénerie.

VENGEANCE. s. f. (lat. *vindicatio*). Action par laquelle on se venge ou par laquelle on punit. *V. mémorable, éclatante, pleine et entière. V. privée, publique. Courir à la v. Exercer une cruelle v. Goûter le plaisir de la v. La plus noble v., c'est le pardon. Le sang des innocents crie v. C'est pousser la v. trop loin. Le Dieu des vengeances. Tirer, prendre v.*, Se venger. ‖ Par ext., Le désir de se venger. *Il a toujours la v. dans le cœur. Mouvement, sentiment, esprit de v.*—Famil., *C'est par v. qu'il a fait telle chose.* = Venger. v. a. (lat. *vindicare*). Tirer raison, tirer satisfaction d'une injure, d'un outrage, d'un acte coupable; se dit Des choses dont on veut tirer satisfaction, ainsi que Des personnes qu'on regarde comme offensées. *V. une injure, un affront, un crime, un meurtre, etc. V. la mort de son père. V. l'honneur de quelqu'un. V. l'innocence outragée. V. quelqu'un d'un affront. V. son ami. V. sa patrie. Dieu venge tôt ou tard les bons de l'injustice des méchants.* = se Venger. v. pr. *Se v. avec éclat. Se v. de ses ennemis. Se v. d'une injure. L'amour offensé se venge; l'amitié pardonne. Il m'a joué un mauvais tour, je m'en vengerai. Elle s'est bien vengée.* ‖ Vengé, ée. p. ‖ Conj. V. Manger. = Vengeur, geresse. s. Celui, celle qui venge, qui punit. *Cet outrage contre l'humanité n'aura-t-il point de v.? Il est le v. des crimes. Dieu est le v. des innocents, des opprimés. Jeanne Darc fut la vengeresse de la France.* ‖ Adjectiv., *Un Dieu v. La foudre vengeresse. Divinité vengeresse. Les remords vengeurs.*

VENIAT. s. m. [On pron. *Véniate.*] Mot latin qui sign. *Qu'il vienne*, et qui se disait autref. en T. Palais, De l'ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne, pour rendre compte de sa conduite.

VÉNIEL, ELLE. adj. (lat. *venia*, pardon). T. Théol. Qui peut être pardonné; se dit Des péchés légers, et qui ne font pas perdre la grâce, par opp. Aux péchés mortels. *Commettre un péché v., une offense vénielle.* V. Péché. ‖ Famil., *Ce ne sont que des fautes vénielles, que des péchés véniels*, se dit De légers manquements, dans ce qui regarde certains petits devoirs, certaines petites bienséances. = Véniellement. adv. *Pécher v.*, Faire une faute légère; se dit par oppos. à *Pécher mortellement.*

VENI-MECUM. s. m. Voy. Vade-mecum.

VENIMEUX, EUSE. adj. Qui a du venin; se dit propr. Des animaux. *La vipère est venimeuse. Le scorpion est v.* ‖ Se dit aussi De choses que l'on croit infectées du venin de quelque animal. *On dit que les herbes sur lesquelles la chenille a passé sont venimeuses.* ‖ Figur., *C'est une langue venimeuse*, se dit D'une personne médisante et maligne, dont les propos font du mal. **VENIN.** s. m. (lat. *venenum*). Liquide malfaisant que sécrètent certains animaux, qui le conservent dans un réservoir particulier pour s'en servir comme de moyen d'attaque ou de défense. *V. prompt, subtil, dangereux, mortel. Le v. de la vipère, de la tarentule.* — Figur. et prov., *A la queue le v.*, C'est souvent à la fin des affaires que l'on trouve le plus de difficulté. ‖ Par anal., se dit quelquefois Du principe morbifique de certaines affections contagieuses. *C'est un v. qui se communique. Le v. de la petite vérole.* ‖ Fig., Rancune, haine cachée, malignité. *Vous avez bien du v. contre lui. Il y a bien du v. dans ce pamphlet. Le v. de la calomnie. — Il a jeté tout son v.*, Dans l'emportement de sa colère, il a dit tout ce qu'il avait sur le cœur contre un tel. *C'est un homme sans v., qui n'a point de v.*, Il n'a point de rancune, point de malignité. ‖ Figur., se dit encore, en langage de dévotion, de Ce qui est contraire à la doctrine de l'Église. *Il y a du v. dans cette proposition. Le v. de l'hérésie.*

Enc. — Les *Venins* sont des liquides doués de propriétés malfaisantes que sécrètent certains animaux au moyen d'un appareil glanduleux particulier. Tous les animaux venimeux sont en outre munis d'une arme propre à l'inoculation du venin spécial qu'ils sécrètent : tels sont, parmi les vertébrés, un grand nombre de serpents, comme la Vipère, le Crotale, le Naja, le Trigonocéphale, et, parmi les invertébrés, le Scorpion, la Tarentule, l'Abeille, le Cousin, etc. Les venins doivent leurs propriétés à des substances organiques qui paraissent différer dans chaque espèce d'animal, mais qui jusqu'à ce jour ont été peu ou point étudiées. Ils agisse..., tantôt par la lésion locale qu'ils déterminent, comme le v. des Abeilles et des Cousins, tantôt par l'altération spécifique du sang qui résulte de leur introduction dans l'organisme et de leur absorption. Ces derniers toutefois diffèrent des *virus*, qui déterminent aussi une altération générale de l'économie, en ce que les parties qui ont subi l'action d'un v. n'exercent elles-mêmes aucune action délétère, tandis que les virus communiquent aux parties affectées la propriété, au moins pour un temps, de transmettre leur propre affection. En outre, les venins sont des sécrétions normales, tandis que les virus, comme par ex. celui de la rage, ne se développent qu'accidentellement et constituent des produits morbides.—On appelle *Plaies envenimées*, les lésions produites par la piqûre ou par la morsure des animaux venimeux, lésions qui doivent exclusivement leur gravité à l'introduction dans la blessure d'une plus ou moins grande quantité de venin. —Parmi les plaies de ce genre, celles qui résultent de la piqûre d'Abeilles ou de Guêpes sont les plus fréquentes. Ces piqûres, lorsqu'elles ne sont pas très-nombreuses, ne présentent point de gravité ; mais, dans le cas contraire, elles peuvent causer la mort par la douleur excessive qu'elles déterminnet. La douleur que cause la piqûre de l'aiguillon de ces insectes est ordinairement *suivie du développement d'une petite tumeur ronde, dure,* circonscrite, et d'une rougeur érysipélateuse. Il convient d'abord d'extraire l'aiguillon que l'insecte laisse presque toujours dans la plaie ; mais il faut, pour cela, commencer par couper avec des ciseaux la petite vésicule qui est restée à la base de cet aiguillon, et qui contient encore du v. Sans cette précaution, en saisissant l'aiguillon, on comprimerait la vésicule, et l'on ferait couler le v. dans la plaie. Après l'extraction de l'aiguillon, on fait sur celle-ci des fomentations avec de l'eau fraîche ou vinaigrée, ou mieux encore avec l'extrait de Saturne ou l'ammoniaque liquide. A défaut d'autres substances, on emploie avec succès une dissolution de sel commun. Dans le cas de vive douleur, il faut recourir aux narcotiques. Nous ne parlerons pas ici des moyens propres à combattre les accidents qui suivent la piqûre du Scorpion d'Europe et la morsure de la Vipère, attendu qu'ils sont indiqués aux articles que nous avons consacrés à chacun de ces animaux.

VENIR. v. n. (lat. *venire*). Se transporter d'un lieu à un autre, en se rapprochant de celui qui parle. *Il est venu à pied, à cheval, en poste, en voiture. Le voilà qui vient. Il vint à grandes journées. Je le trouvai qui venait à ma rencontre, au-devant de moi. Il est venu me trouver. Il vint vers nous tout effrayé. Venez çà que je vous parle. Je viens pour vous dire que...* ‖ Arriver au lieu où est celui qui parle. *Il viendra dans une heure. Il est déjà venu. Vous venez à temps, à propos. Il est venu ici hier. César ordonna à Labiénus de le v. joindre. Il vient souvent me voir. Quand nous viendrez-vous voir? Je serai ce soir à tel endroit, venez m'y rejoindre. Si j'allais à la campagne, il viendrait m'y relancer. Quel jour vient le courrier, viennent les lettres?* ‖ *Venir* se dit : 1° Par rapport au lieu d'où l'on est parti. *Je viens de Rome. Il vient de l'armée. Elle vient du marché, de la halle, de la provision. Nous venons des Tuileries. Ce régiment vient d'Orléans. Ce bâtiment vient du Brésil. Mon chien vient de la chasse. Ce fleuve vient des Alpes. Le vent venait du nord. Il vient de l'air de ce côté-là.* — 2° Par rapport au lieu où l'on se rend. *On vient maintenant de Lyon à Paris en dix heures. Venez avec moi à la promenade. Ils viennent à l'église. On vient en foule à ce spectacle. Il vient dans cette maison toutes sortes de gens.* — Prov., on dit D'un homme qui paraît ignorer ce qui se passe publiquement, et les choses que tout le monde sait : *Il semble qu'il vienne de l'autre monde.* On dit aussi prov. dans le même sens : *D'où venez-vous? De quel pays venez-vous?* ‖ Signifie aussi, S'approcher d'une personne. *La mort vient tous les jours. Je sens v. la mort.* ‖ *Venir*, se construit quelquef. avec les pronoms personnels et la particule *En*, sans que cela change rien au sens. *Dites-lui qu'il s'en vienne. Nous nous en vinmes ensemble.* ‖ Proverb., *Ne faire qu'aller et v.*, Être toujours en mouvement. ‖ *Faire v. quelqu'un* ou *quelque chose*, Mander quelqu'un, lui donner ordre de venir, ou d'envoyer une chose du lieu où elle est à celui où l'on est. *J'ai fait v. ma femme à Paris. On a fait v. le médecin. Le général fit v. tel régiment. Faites-moi v. une voiture. Il fait v. ses provisions de la campagne.*—Figur., *Faire v. quelqu'un à la raison*, Le ramener à la raison, l'engager ou le forcer à entendre raison. — Prov., *Faire v. l'eau à la bouche*, V. Bouche. *Faire v. l'eau au moulin*, V. Eau. ‖ *Laisser v.*, Laisser approcher. Jésus-Christ *a dit : Laissez v. à moi les petits enfants.*—Figur., *Laisser v., voir v.*, Attendre, ne se pas presser. *Dans cette affaire, nous n'avons qu'à voir v., qu'à laisser v. Laissons-le v.* — On dit aussi, *Je le verrai v., il faut le voir v.*, Je verrai, il faut voir ce qu'il fera ou quel est son dessein. On dit aussi, *Je vous vois v.*, Je devine ce que vous pensez, ce que vous allez faire ou dire. — A différents Jeux de cartes, on dit, *Laissez-moi v. cette main*, Laissez-moi faire cette levée. On dit aussi, au Jeu de paume, *Laissez-moi v. ce coup-là*, Laissez-le-moi jouer. = *Venir*, signifie encore, Couler, sortir, s'échapper. *L'eau venait en abondance de cette fontaine. On lui ouvrit la veine, mais le sang ne vint que goutte à goutte. L'eau vient bien par ce robinet. Ce vin est au bas, il vient trouble.* ‖ Monter, s'élever, et quelquefois Descendre. *Ces bottines ne me vont pas à mi-jambes. Les eaux venaient jusqu'au premier étage. Mon fils me vient déjà à l'épaule. Son manteau ne lui vient qu'aux jarrets.* ‖ Tirer son origine. *Cette famille vient d'Espagne. Cet homme vient d'une famille distinguée. C'est une femme qui vient de bon lieu, de bas lieu. Les arts sont venus de telle contrée. Cette coutume nous vient de l'Italie. Ce mot vient du grec, de l'allemand. Ce mot vient de tel autre. D'où vient cette façon de parler?* ‖ Provenir, procéder, émaner. *Cette plante vient de bouture. Cette marchandise vient de tel pays. Le choléra nous est venu de l'Inde. Sa maladie vient des excès qu'il a faits. Les biens qui viennent du côté paternel. De là vient tout le désordre de l'État. De là viennent ses chagrins. Tout cela vient de la même cause. Toutes nos connaissances, suivant Condillac, viennent des sens. Cet ouvrage ne vient pas de lui. Cela vient d'une personne sûre et bien informée. La proposition venait de lui, non de moi. D'où vient votre colère? D'où vient qu'il est si triste?* — Prov., *Ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, V. Flûte. ‖ Survenir, arriver inopinément. *La nuit vint durant le combat. Il vint un grand orage. Un malheur ne vient jamais seul. Cela vient hors de saison. Il lui vint une éruption au visage. S'il vient quelque changement. Il lui est venu une succession. Le bien lui vient en dormant. Cela lui vient à point, lui vient à propos. Il me vient un souvenir, une idée. Il me vient un scrupule. Il me vient en tête un soupçon. J'écris les choses comme elles me viennent dans l'esprit. — V. à la traverse*, se dit D'une personne ou d'une chose qui met inopinément obstacle à un projet, à une affaire. —Elliptiq., *Vienne une maladie, un revers, etc.*, Qu'il arrive une maladie, etc. — Prov., *La balle vient au joueur*, V. Balle. *Tout vient à point qui peut attendre*, Voy. Attendre. ‖ Parvenir. *Le bruit en est venu jusqu'à moi. Cette nouvelle est venue aux oreilles de votre père. Cela vint à ma connaissance. Il venait tous les jours à la cour des plaintes contre lui.* ‖ Succéder, arriver suivant l'ordre naturel des choses. *Le jour vient après la nuit, le printemps après l'hiver. Un temps viendra où vous vous repentirez de ce que vous faites aujourd'hui. En attendant que le temps fût venu. La semaine, l'année qui vient. Le jour de la vengeance est venu. Sa dernière heure est venue. Les rois qui vinrent après ce prince détruisirent son ouvrage. Après la mort du père, la succession vient à ses enfants. Ceux qui viendront après nous.* Figur., *Après la pluie vient le beau temps*, V. Pluie. —Ellipt., *Vienne la Saint-Martin, viennent les Rois, etc.*, Quand la Saint-Martin arrivera, quand les Rois arriveront. ‖ Naître, croître, être produit. *V. au monde. Les dents viennent à cet enfant. Les plumes commencent à v. à cet oiseau. Ce semis commence à v. Les mauvaises herbes qui viennent dans un jardin. Il ne vient point de blé en ce pays-là. Les orangers viennent là en pleine terre.* Figur., *La raison lui est venue avant l'âge.* ‖ *V. bien*, Profiter, croître comme il faut, réussir; on dit dans un sens contraire, *V. mal. Cet enfant vient bien. Cet arbre ne vient pas bien, il a peine à v. Les arbres fruitiers viennent mal dans ce terrain.* On dit, en parlant D'un accouchement, que *L'enfant vient bien*, Lorsqu'il se présente de la manière la plus naturelle, et que *L'enfant est bien venu*, Lorsque l'accouchement a été heureux et sans obstacle. On dit aussi, en parl. D'impressions, Qu'*Une feuille*, qu'*une estampe est bien venue* ou *mal venue*, Selon qu'elle est sortie bien ou mal tirée de dessous la presse. — *V. à bien*, se dit à peu près dans le même sens. *L'affaire est venue à bien. Les enfants de cette femme ne viennent pas à bien. On craint que son fruit ne vienne pas à bien. — V. à rien*, se dit De la diminution, du dépérissement, de l'anéantissement des choses. *A force de faire bouillir cette sauce, elle est venue à rien. A force de maigrir, cet enfant vient à rien.* Fig., *Tous ces grands projets viendront à rien.* ‖ *Venir*, avec la prép. *à*, s'emploie souvent pour indiquer le but, la fin d'une chose, ce qui en a été la suite, le résultat. *Les fruits ne viendront pas à maturité. L'enfant est venu à terme, avant terme. Par ce moyen, tous les arts venaient à leur perfection. V. à son but, à ses fins. V. à bout de ses desseins. V. à bout de faire une chose. V. à bout d'une chose. V. à bout de ses ennemis. Il vint jusqu'à me déclarer.... Il vint à un tel point d'insolence, que.... Les choses vinrent à un point, que...., à un tel point, que...., si avant, que.... La chose en est venue à* *ce point... Ils en vinrent au point de faire telle chose. Ils étaient prêts à en v. aux mains. On en vint aux mains avec les ennemis. En v. aux reproches, aux injures, aux menaces, aux coups, aux prises, etc. Il en vint jusqu'à me menacer. En v. aux extrémités, à la violence. J'ai voulu en v. à mon honneur. — Il faut en v. là*, se dit De la mort et de tout ce qu'on regarde comme nécessaire, inévitable, ou simplement De ce qu'on regarde comme plus expédient. *Après avoir bien discuté, vous verrez qu'il faut en v. là. — C'est là que j'en voulais v., c'est où j'en voulais v.*, C'est à ce but que tendaient mes actions, mes discours. On dit de même : *Où veut-il en v.? Où voulez-vous en v.?* — Par menace, on dit : *Qu'il y vienne*, pour Qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse. ‖ *V. au fait, à la question, à la discussion, à la conclusion*, Passer à l'exposition, à l'examen, à la discussion, à la conclusion d'une chose que l'on avait négligée ou différée, ou dont on s'était écarté. *Pourquoi tout ce préambule? Venons au fait.* ‖ *V. bien à*, Être approprié à la personne, à la chose, lui convenir. *Cette robe vient bien à votre teint. Cette coiffure vient bien à l'air de son visage. Cette observation vient bien à mon sujet*, Elle convient au sujet de mon discours. ‖ *V. à une succession*, Hériter. *V. à une succession par tête, par souche, par représentation, etc. Ce prince vint jeune à la couronne*, Il y parvint jeune. — *V. à compte, à partage, à composition*, Compter, partager, composer. *V. au sou la livre, au marc le franc*, Partager suivant une certaine proportion. ‖ *Venir à*, se dit quelquef. Pour indiquer une chose, une circonstance fortuite; alors il se construit avec un verbe à l'infinitif, et il est ordinairement précédé de l'une des conjonctions *Si* ou *Quand. Si je viens à mourir. Si le secret venait à être découvert. Si l'on vient à parler de cette affaire. Quand il viendra à pleuvoir. Quand cette passion vient à dominer l'homme. Je vins tout à coup à me le rappeler. Nous vînmes à parler de telle chose.* ‖ *Venir de*, joint à l'infinitif d'un verbe, sert à marquer un passé très-prochain. *Je viens de dîner*, Il n'y a qu'un instant que j'ai fini de dîner. *Il vient de mourir. Nous venons de nous promener.* Famil., on dit même, *Il vient de v.* = *Venez-y voir*, locut. famil., qui ne s'emploie que dans cette phrase ironiq., *C'est un beau venez-y voir, voilà un beau venez-y voir*, qui se dit D'une chose qui ne vaut pas la peine qu'on se dérange, qui ne mérite pas d'être remarquée. = *Venir*, s'emploie quelquefois substantiv., comme dans cette phrase, *L'aller et le v.* = A VENIR. loc. qui tient lieu d'adjectif, et signifie, Qui doit venir, qui doit arriver. *Le temps à v. Les siècles à v.* V. AVENIR. = VENU, UE. part. ‖ *Soyez le bien venu, la bien venue*, Formule de bienveillance ou de civilité dont on se sert à l'égard d'une personne qui arrive. On écrit aussi, *Bienvenu, bienvenue*, en un seul mot. *Être bien venu partout*, Être bien reçu partout. ‖ *Cet homme est nouveau venu*, Il est nouvellement arrivé. — Subst., *Un nouveau venu*, Un homme qui vient d'arriver ou d'être admis dans une société. On dit de même au fém., *Une nouvelle venue*, et au plur., *Les nouveaux venus, les nouvelles venues.* ‖ *Le premier venu*, Celui qui arrive le premier. — Fig., *Confier son secret au premier venu, à la première venue*, Le confier sans discernement. — *Le dernier venu*, Celui qui arrive le dernier, le dernier admis. *Les dernières venues ne purent trouver de place.*

Conj.—*Je viens, tu viens, il vient; nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais; nous venions. Je vins; nous vînmes. Je viendrai; nous viendrons. — Je viendrais; nous viendrions. — Viens; venons. — Que je vienne; que nous venions. Que je vinsse; que nous vinssions. — Venir. Venant. Venu, ue.*

VENT. s. m. (latin. *ventus*). Mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air qui se transporte d'un lieu dans un autre suivant une direction déterminée. *Les quatre vents principaux ou cardinaux sont : le v. du nord, le v. du sud, le v. d'est, le v. d'ouest. Vents périodiques, irréguliers, variables. Grand v. V. impétueux, froid, chaud, humide, pluvieux. V. haut. V. bas. Le v. souffle. Le v. se lève. Le v. tourne. Être exposé au v., à tous les vents. Le vaisseau flotta trois jours à la merci des vents et des flots. Ses cheveux flottent au gré du v. La force, la vitesse, la violence du v. Il vient bien du v. par cette porte. V. souterrain*, Vent qui se forme dans quelque cavité de la terre. — Par exagér., *Aller comme le v.; aller plus vite que le v.*, se dit D'un homme, d'un cheval, etc., qui est fort léger à la course. ‖ Fig., dans le style soutenu, *Le v. des prospérités, de l'adversité*, La fortune favorable ou défavorable. On dit de même, *Le v. de la faveur*, L'avantage de la faveur du prince.—Fig. et famil., *Être logé aux quatre vents*, Être logé dans une maison mal close et exposée aux vents de tous côtés. *Quel bon vent vous amène?*, se dit A une personne qui arrive, pour lui témoigner qu'on est surpris et bien aise de la voir. *Le v. tourne*, Le cours des choses change, il devient favorable ou défavorable. — Fig. et prov., *Petite pluie abat grand v.*, Voy. PLUIE; *C'est une girouette qui tourne à tout v.*, V. GIROUETTE; *Jeter la plume au v.*, V. PLUME; *Regarder de quel côté vient le v.*, V. CÔTÉ. *Autant en emporte le v.*, V. EMPORTER. *A brebis tondue, Dieu mesure le v.*, V. BREBIS. ‖ *Porter le nez au v., porter au v.*, se dit De certains animaux lorsqu'ils portent la tête haute. *Ordinairement les chevaux tartares portent le nez au v., portent au v.* — Fig. et famil., *Cet homme porte le nez au v.*, Il tient la tête haute, il a l'air fier, dédaigneux. ‖ T. Chasse. *Chasser au v., aller dans le v.*, Aller contre le vent. ‖ T. Jardin. *Arbres en plein v., arbres de plein v.*, Les arbres fruitiers de haute tige, qui ne sont abrités d'aucun côté. — On dit aussi, dans le langage ordinaire et dans un sens analogue, *Un étalage, une boutique, un théâtre en plein v.* ‖ T. Mar. *Avoir v. arrière, avoir bon v.*, Avoir un vent qui porte directement le navire vers le point où l'on veut aller; et, dans un sens opposé, *Avoir v. debout, avoir v. contraire*, Avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire. *Etre v. devant*, V. DEVANT. *Avoir le v. en poupe*, V. POUPE.—*Avoir v. et marée*, se dit D'un bâtiment qui se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait. On dit, dans le cas contraire, *Aller contre v. et marée.* Figur. et fam., *Cet homme a v. et marée*, Tout favorise ses desseins, et *Il va contre v. et marée*, Il poursuit obstinément ses projets, malgré toutes les difficultés qui s'y opposent. — *Selon le v. la voile*, Il faut déployer plus ou moins de voiles, selon que le vent est plus fort ou plus faible, selon qu'il est plus ou moins favorable; et Figur., Il faut proportionner ses entreprises à ses moyens, ses démarches aux circonstances; ou bien Il faut se conduire avec assez d'adresse pour avancer, malgré les difficultés, vers le but qu'on se propose.—*Aller selon le v.*, Régler sa navigation sur le vent. *Aller tout d'un v., d'un même v.*, Faire sa route avec un seul vent, ce qui ne peut avoir lieu que lorsque le trajet est direct. On dit aussi, Figur. et familier., *Aller selon le v.*, pour signifier, S'accommoder aux temps et aux circonstances. — *Pincer le v., Serrer le v., Rallier le v.* ou *rallier au v., Tenir le v., Aller au plus près du v.*, ou ellipt., *Aller au plus près*, Disposer les voiles de telle sorte que le navire aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le vent souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle. — *Avoir le v. sur un navire, Etre au v. d'un navire, Avoir le dessus du v., Gagner le v.* ou *le dessus du v. à un navire*, Se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit. On dit de même, *Cette île était au v. à nous*, Elle était entre nous et l'endroit d'où soufflait le vent; et, *Cette île nous restait sous le v.*, Nous étions entre cette île et l'endroit d'où le vent soufflait. On dit aussi, Fig. et fam., *Avoir le dessus du v.*, Avoir l'avantage sur quelqu'un; *Etre au-dessus du v.*, Être en état de ne rien craindre. = *Vent*, se dit encore De l'air qui est agité par quelque moyen particulier. *Faire du v. avec un éventail, avec un soufflet. — Le v. d'un boulet de canon*, L'air agité par le passage d'un boulet de canon. *Le v. du boulet est incapable de renverser un homme, encore moins de le blesser. — Instruments à v.*, Les instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit; se dit par oppos. à Instruments à cordes, où le son est formé par les vibrations des cordes. *La trompette, le cor, la flûte, la clarinette sont des instruments à v. — Fusil à v.*, Voy. GAZ. ‖ * *Vent*, se dit quelquefois pour signifier L'air proprement dit. *Un ballon gonflé de v. Une vessie remplie de v.* — Fig., se dit dans le sens de Vanité, chose vaine. *Toute cette apparence n'est que v., n'est que du v. Il y a bien du v., il n'y a que du v. dans cette tête.* ‖ *Vent*, sign. encore Respiration, souffle, haleine. *Perdre son v. Reprendre, retenir son v.* Pop. ‖ Se dit aussi De l'air ou des gaz retenus dans le corps de l'homme ou des animaux. *Avoir des vents. Lâcher un v. Cela cause des vents.* ‖ En parl. De vases qui renferment des liquides qui sont susceptibles de dégager des gaz ou qui ont besoin d'être mis en contact avec l'air, on dit, *Donner v.*, pour Donner issue au gaz ou accès à l'air. *Si vous ne donnez v. à ce tonneau, il jettera ses fonds. Ce vin ne viendra pas, si on ne lui donne v. par en haut.* — Dans un sens anal., en parlant Des bouches à feu, on appelle *Vent*, L'intervalle qui existe entre le projectile et les parois de la pièce, et par lequel les gaz s'échappent sans produire d'effet utile. ‖ T. Véner. L'odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a passé. *Le cerf est de plus grand v. que le lièvre.* — L'odeur qui vient des émanations d'un corps. *Le sanglier prend le v. de tous côtés avant que de sortir de sa bauge*, Il flaire de tous côtés. *Les corbeaux ont eu le v. d'une bête morte*, L'odeur en est parvenue jusqu'à eux. — Figur. et fam., *Avoir v. de quelque chose, avoir v. que quelque chose se passe*, En recevoir quelque insinuation, quelque avis. *Avoir le v., prendre le v.* ou *l'air du bureau*, Voy. AIR.

Enc. — I. *Des vents en général.*—Lorsqu'un point quelconque de l'atmosphère vient à s'échauffer, il se dilate, et, par cette dilatation, il doit nécessairement refouler l'air extérieur et le chasser avec une force plus ou moins grande. Mais si la cause qui occasionnait la dilatation vient à cesser, il y aura condensation, et par suite formation d'un vide qui sera immédiatement rempli par les couches d'air voisines; il y aura donc encore mouvement de l'air autour de ce point. Dans l'un et l'autre cas, il s'établit un *courant d'air*, c.-à-d. un *Vent*. D'après ce que nous venons de voir des deux modes suivant lesquels peuvent se former ces courants, on distingue deux sortes de vents, ceux qui sont produits par la dilatation de l'air, et ceux qui sont produits par sa condensation. Les premiers sont appelés *Vents par impulsion*, et les seconds *Vents par aspiration.* Si la cause qui dilate l'air, ou si celle qui le condense dans un espace quelconque agit avec intensité, le v. sera violent; dans le cas contraire, il sera doux et ne pourra acquérir une grande vitesse. Il est rare qu'un v. par impulsion soit violent, mais il est aisé de concevoir que les courants d'air produits par aspiration acquièrent une vitesse considérable, car il suffit pour cela qu'une grande masse d'air se refroidisse rapidement, ou qu'une certaine quantité de vapeur d'eau se condense pour produire sur-le-champ un très-grand vide et occasionner un ouragan des plus violents. Les vents ont pour effet général de mélanger continuellement les couches atmosphériques qui enveloppent notre globe, et d'y entretenir une composition chimique constante. Ils renouvellent l'air des villes, et adoucissent les climats du Nord en leur apportant la chaleur du Midi. Sans eux les pluies seraient inconnues dans l'intérieur des continents, qui se transformeraient en déserts arides. Enfin, ils favorisent la fécondation des fleurs en agitant les rameaux des plantes et en transportant le pollen à de grandes distances. – Pour indiquer la *direction* des vents, les 4 points cardinaux seraient insuffisants. En conséquence, on partage l'horizon en un certain nombre de parties égales, ainsi que nous l'avons indiqué au mot BOUSSOLE. Les girouettes servent à signaler la direction générale du v. à la surface de la terre; mais, comme on ne peut les établir qu'à une hauteur véritablement minime, il faut consulter la marche des nuages pour connaître la direction des courants aériens supérieurs.– La force inégale du v., ou la variabilité de sa vitesse, est un fait d'observation journalière. On trouve toutes les transitions imaginables entre un souffle à peine sensible et les ouragans qui déracinent les plus gros arbres et renversent les murailles. Les marins appellent : *petite brise*, un v. faible qui parcourt 2 mètres par seconde; *jolie brise* ou *v. frais*, un v. modéré qui en parcourt 4; *v. bon frais*, un v. qui fait 7 m.; *forte brise*, celui qui parcourt 8 à 9 m.; *très-forte brise*, ou *v. grand frais*, celui qui a une vitesse de 10 m.; *très-grand frais*, celui qui en a une de 15. Quand la vitesse atteint 20 ou 30 mèt., on a ce qu'on appelle une *Tempête*. Si elle s'élève de 35 à 40 m., il en résulte un *Ouragan*. Dans ce dernier cas, le v. parcourt environ 160 kilom. par heure, et alors il renverse les édifices et déracine les arbres. Pour donner une idée des effets destructeurs que peut produire un v. animé d'une semblable vitesse, il suffit de citer quelques-uns des faits observés à la Guadeloupe, dans l'ouragan qui dévasta cette île le 25 juillet 1825. Des maisons solidement bâties furent renversées, et un édifice neuf, élevé aux frais de l'Etat avec la plus grande solidité, eut une aile entière complétement rasée. Le v. avait imprimé aux tuiles une telle vitesse, que plusieurs pénétrèrent dans des magasins à travers des portes épaisses. Une planche de sapin, qui avait 1 mètre de long, 25 centim. de large et 23 millim. d'épaisseur, se mouvait dans l'air avec une si grande rapidité, qu'elle traversa d'outre en outre une tige de palmier de 45 centim. de diamètre. Une pièce de bois de 4 à 5 m. de long et de 20 centim. d'équarrissage, projetée par le v. sur une route ferrée, battue et fréquentée, entra dans le sol de près de 1 mètre. Une belle grille de fer, établie devant le palais du gouverneur, fut entièrement rompue. Enfin, trois canons de 24 se déplacèrent jusqu'à la rencontre de l'épaulement de la batterie qui les renfermait.—On mesure la vitesse du v. au moyen d'appareils imaginés à cet effet et qu'on nomme *anémomètres*. Nous avons décrit à ce mot plusieurs de ces instruments; mais celui qui est aujourd'hui le plus usité est l'anénomètre de Woltmann. Il consiste en une petite girouette ordinaire, munie, du côté tourné vers le v., d'un axe horizontal qui porte quatre petites ailes de moulin. Le courant aérien donne d'abord à la girouette la direction convenable; puis il met en mouvement les ailes, qui tournent d'autant plus rapidement, que le v. est plus fort. Pour compter les tours, l'axe porte une vis sans fin qui s'engrène avec une roue dentée. Si l'on note sa position au commencement et à la fin de l'observation, on en conclut facilement le nombre de tours accomplis dans une minute. Mais il faut au préalable avoir déterminé combien les ailes de l'instrument font de tours par minute pour une certaine vitesse. Pour cela, on choisit un jour calme, et l'on parcourt dans une voiture ou sur un chemin de fer une distance connue dans un temps donné. Il est évident que l'effet sera le même que si, l'anémomètre restant en repos, l'air était en mouvement. Alors on construit une table qui indique quelle est la vitesse du vent qui fait tourner les ailes 40, 50 ou 60 fois dans une minute. La vitesse des courants aériens supérieurs se mesure par la rapidité avec laquelle l'ombre d'un nuage se meut à la surface du sol.—Les physiciens divisent les vents en deux classes, les vents généraux et périodiques, et les vents variables ou locaux.

II. *Vents généraux et périodiques.* — On range dans cette catégorie, les *vents alizés*, les *moussons* et les *brises*.

A. *Vents alizés.*—L'air, ainsi que nous le savons, se dilate et devient plus léger par l'action de la chaleur, tandis qu'il se contracte et devient plus pesant quand la température s'abaisse. Or, comme il y a environ 45 degrés de différence entre la température équatoriale et la température polaire, d'une part, l'air échauffé et raréfié sous l'équateur s'élève constamment dans les régions supérieures de l'atmosphère, et s'écoule au nord et au sud vers les pôles ; et d'autre part, l'air froid et pesant des zones polaires se précipite, le long de la surface de la terre, vers l'équateur, afin de remplir le vide relatif produit entre les tropiques par la raréfaction, car la masse atmosphérique, de même que tout autre fluide, tend constamment à se mettre en équilibre. Il s'établit donc ainsi, entre chacun des pôles et l'équateur, deux courants d'air en sens inverse, l'un d'air chaud, à la partie supérieure de l'atmosphère, l'autre d'air froid, à la surface du sol ou des eaux. Les deux grands courants qui rasent la surface de notre globe n'ont pas de mouvement rotatoire lorsqu'ils partent de leurs pôles respectifs ; mais, à mesure qu'ils s'approchent des tropiques, ils s'infléchissent par l'effet du frottement qu'ils éprouvent de la part de la surface terrestre, et qui s'accroît régulièrement avec la *vitesse de rotation de cette surface*, laquelle est à son maximum à l'équateur. En effet, comme les masses d'air qui forment les courants venant des pôles tournent moins vite, en raison de la mobilité de leurs molécules, que les parties correspondantes du globe terrestre, les corps situés à la surface de celui-ci choquent ces masses avec l'excès de vitesse dont ils sont animés, de sorte que, pour un observateur qui se croit immobile, mais qui tourne réellement avec la terre, le v. paraît souffler dans une direction contraire au mouvement de notre planète, c.-à-d. d'orient en occident. Il résulte de là que le courant provenant du pôle nord devient un v. de nord-est avant d'arriver au tropique du Cancer, et que le courant parti du pôle sud devient un v. de sud-est avant d'atteindre le tropique du Capricorne ; la limite de ces courants se trouve vers le 28° parallèle de latitude tant au nord qu'au sud de l'équateur. En résumé, c'est la différence de température qui met l'air en mouvement, et, quant à la direction que présente le courant considéré en un lieu donné, elle dépend de la différence qui existe entre le mouvement rotatoire du courant d'air et le mouvement rotatoire de la terre. Toute la théorie des vents dépend de ces deux circonstances.—Ces vents primitifs de nord-est et de sud-est, qui résultent des causes que nous venons d'exposer, ont reçu le nom de *vents alizés*. Près de l'équateur, ces vents alizés, arrivés à quelque distance, l'un au nord, l'autre au sud de cette ligne, se neutralisent si complétement, qu'en pleine mer une bougie brûle sans vaciller, La zone intermédiaire, entre les limites de ces deux vents, a une largeur d'environ 5 degrés et demi. On la nomme *région des calmes* ou *région des variables*, parce qu'elle est également sujette à des calmes complets, à des pluies torrentielles, et à des orages d'une violence extraordinaire. Par suite de l'*inégale distribution de la terre* et des eaux dans les hémisphères boréal et austral, l'équateur terrestre n'est pas la ligne de la température maximum. Or, il résulte de là que le centre de la région des calmes ne saurait coïncider avec la ligne équinoxiale. En effet, il coïncide à peu près avec le 6° parallèle nord. Toutefois il change de position, et la largeur de la région des calmes varie elle-même avec la déclinaison du soleil, sans cependant dépasser jamais du côté du sud la ligne équinoxiale. Quoique les vents alizés s'étendent jusqu'au 28e de latitude de chaque côté de l'équateur, leurs limites varient considérablement dans les différentes parties de l'Océan, et se déplacent de deux ou trois degrés, soit au nord, soit au sud, suivant la position du soleil. Dans l'Atlantique, l'alizé du nord-est est moins constant que celui du sud-est. En outre, le capitaine Maury, de la marine des États-Unis, est porté à croire qu'il y a, sur l'Atlantique, dans la limite de l'alizé du nord-est, une région particulière où les vents dominants sont ceux du sud et de l'ouest. Cette région offre à peu près la forme d'un coin dont la base est à la côte d'Afrique, entre l'équateur et le 10e de latitude nord, et s'étend entre le 12° et le 27° de longitude occidentale. On observe en effet, dans cette région, de grands troubles atmosphériques, de violentes bourrasques, des coups de v. soudains, des orages, des pluies considérables, et des calmes plus ou moins longs. On peut expliquer ce fait par la présence de l'immense désert du Sahara. L'air se raréfie au-dessus de cette surface de sable échauffé et s'élève perpendiculairement. L'air de la mer se précipite pour remplir cet espace raréfié, et produit ainsi, le long de la côte occidentale d'Afrique, un vent de sud ou d'ouest. Des observations recentes ont également démontré que les vents alizés sont moins uniformes dans l'océan Pacifique que dans l'Atlantique. *Ils ne soufflent d'une manière permanente* que dans cette partie du Pacifique qui est comprise entre l'archipel des Galapagos et les îles Marquises. Dans l'océan Indien, l'alizé du sud-est souffle à partir de quelques degrés à l'est de Madagascar jusqu'à la côte de la Nouvelle-Hollande, entre le 10° et le 28e de latitude sud. Enfin, les vents alizés ne sont constants qu'à une certaine distance de la terre, parce que les continents et les îles les interceptent et changent leur direction.

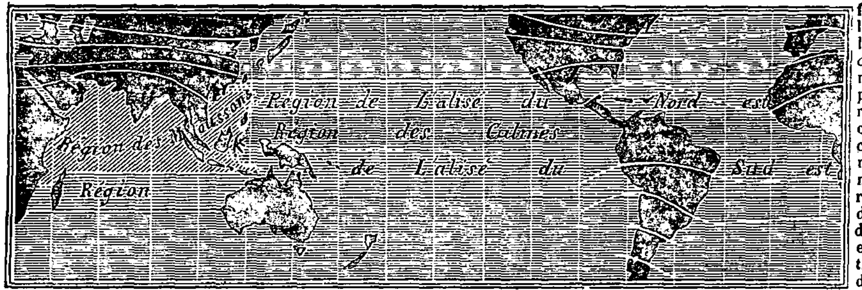

Nous avons signalé les courants aériens constants qui se portent de l'équateur aux deux pôles dans les régions supérieures de l'atmosphère, et qui constituent les contre-courants des vents alizés. Mais, à mesure que ces courants s'avancent vers leur pôle respectif, ils devancent toujours de plus en plus la terre dans son mouvement de rotation. Dans l'hémisphère boréal, la combinaison de ce mouvement de l'ouest à l'est avec la direction primordiale du sud au nord, *engendre un v. de sud-ouest. Pour la même raison*, c'est un v. de nord-ouest qu'on observe dans les couches supérieures de l'hémisphère austral. L'existence de ces courants supérieurs est démontrée par ces deux faits : que l'on voit fréquemment les nuages suspendus dans les hautes régions de l'atmosphère se mouvoir en sens contraire des nuages plus rapprochés qui obéissent à l'action du v. alizé ; et que maintes fois des cendres volcaniques ont été portées à des distances énormes, dans une direction précisément contraire à celle de ce même vent.

B. *Moussons.*—On appelle ainsi, du mot arabe et malais *moussin*, qui veut dire « saison », des vents périodiques qui changent suivant les phases de l'année. Dans l'océan Indien, la régularité des vents alizés est troublée *par la configuration des terres* que baigne cette mer, et surtout par le continent asiatique. Nous avons vu que l'alizé du sud-est souffle toute l'année dans la partie sud de cet océan, entre Madagascar et la Nouvelle-Hollande ; mais dans la partie septentrionale, laquelle est située au nord de l'équateur, c'est un v. du sud-ouest qui souffle durant six mois de l'année, et un v. de nord-est qui règne pendant les six autres mois. La *mousson du sud-ouest souffle* d'avril à octobre, tandis que celle du nord-est souffle d'octobre à avril. L'alternance de ces vents s'explique de la manière suivante. Durant les mois d'hiver, la température du continent asiatique se refroidit ; au contraire, les régions situées plus au sud reçoivent du soleil une plus grande quantité de chaleur et *s'échauffent* : *il résulte naturellement* de là qu'il se produit un courant qui souffle du continent asiatique refroidi vers les régions maritimes plus échauffées, c.-à-d. du nord au sud. Quand, au contraire, le soleil passe de l'hémisphère austral à l'hémisphère boréal, les températures relatives du continent asiatique et de l'Océan changent, et la mousson se renverse, c.-à-d. que, pendant l'été, le v. périodique souffle du sud au nord. Mais *ces deux vents*, par l'effet de la rotation de la terre, se transforment, le premier en un v. de nord-est, et le second en un v. de sud-ouest. Parfois les moussons sont séparées par un calme plus ou moins prolongé ; mais en général elles passent brusquement de l'une à l'autre, et le choc de ces deux vents contraires produit presque *toujours des bourrasques très-fortes et très-dangereuses*. Ces vents pénètrent fort avant dans les terres ; mais leur direction *est singulièrement* modifiée par la configuration de celles-ci. — Cette succession de vents réguliers n'est *nulle part aussi* remarquable que dans l'océan Indien. Néanmoins elle se rencontre encore dans d'autres contrées. Les vents qui, durant les grandes chaleurs de l'été, soufflent sur la Méditerranée, et que les Grecs avaient appelés *vents étésiens*, du mot ἔτος, année, saison, peuvent être regardés comme une véritable mousson. La direction de ces vents est dans certaines portions de la *zone méditerranéenne du nord au sud ; dans d'autres, ils soufflent* du nord-est. La cause des vents étésiens réside dans l'échauffement et la raréfaction de l'air au-dessus des déserts de l'Afrique septentrionale, ce qui détermine un courant aérien inférieur qui se porte d'Europe en Afrique pour rétablir l'équilibre.

C. *Brises.*—Bien que les marins appliquent le nom de *Brise* à toute espèce de v., lorsqu'il n'est pas trop violent, les physiciens *désignent par ce mot* certains vents périodiques qui ne sont sensibles que sur les côtes. « Sur les côtes, lorsque le temps est calme, dit Kæmtz, on ne sent aucun mouvement dans l'air jusqu'à 8 ou 9 heures du matin ; mais alors il s'élève peu à peu un v. léger qui souffle de la mer. Faible d'abord et limité à un petit espace, ce v. *augmente peu à peu de force* et *d'étendue* jusqu'à 3 heures de l'après-midi ; puis il s'affaiblit pour céder la place à un v. qui souffle de terre. Celui-ci s'élève peu après le coucher du soleil, et atteint son maximum de vitesse et d'étendue au moment du lever de cet astre. Ces vents alternatifs sont appelés *brise de mer* et *brise de terre*. Leur direction est perpendiculaire à celle de la côte ; mais, si un autre v. souffle en même *temps*, alors elle se modifie de diverses manières. L'alternance de ces brises s'explique par l'échauffement inégal de la terre et de la mer. En effet, vers 9 heures du matin, la température est à peu près la même sur la terre et sur la mer, et l'air est en état d'équilibre. A mesure que le soleil s'élève au-dessus de l'horizon, *le sol s'échauffe plus que l'eau* ; il *en résulte une* brise marine qui souffle vers la terre, où l'air se raréfie. Au moment du maximum de température de la journée, cette brise acquiert sa plus grande force ; mais, vers le soir, l'air de la terre se refroidit, et, au coucher du soleil, il a la même température que l'air en contact avec la surface de la mer. Il en résulte *quelques heures de* calme parfait. Pendant la nuit, la terre se refroidit plus que l'eau : de là résulte un v. [illegible] terre dont le maximum [illegible] force coïncide avec le moment du minimum de *la température des vingt-quatre* heures, qui est aussi celui où la différence de température entre *la terre* et *la mer* est la plus grande possible. » — Le v. de nord-est qui souffle sur la côte ouest de l'Afrique septentrionale, et qui est connu sous le nom d'*Harmattan*, est une véritable brise de terre. Seulement, comme il vient du désert qui occupe la partie ouest de ce continent, où la différence entre la température du sol et *celle de la mer est très-considérable, sa force* est beaucoup plus grande que celle des brises observées dans les autres régions du globe. Ainsi, il lui arrive souvent de porter du sable jusqu'à une distance de plus de 500 kilom. dans l'Atlantique.

Le savant professeur Fournet, de la Faculté des sciences de Lyon, a fait voir qu'il existe dans les montagnes des brises de jour et de nuit analogues à celles de terre et de mer. Pendant le jour il *se produit* le long des flancs des montagnes un courant ascendant qui, pendant la nuit, est remplacé par un courant descendant. Ces vents sont connus de temps immémorial, dans certaine localités, sous les noms de *Pontias*, *Vésine*, *Solore*, *Rebas*, *Aloup du vent*, etc. Fournet explique ces alternatives de courant ascendant *diurne et de courant descendant nocturne*, *par l'échauffemen* des cimes sous l'action du soleil levant, qui détermine un couran ascendant, tandis que l'échauffement de la plaine, plus considérable dans la journée que celui de la montagne, détermine vers le soir un courant descendant.

III. *Vents variables et locaux.*—Le contre-courant supérieur de l'alizé qui apporte vers le nord l'air raréfié des régions équatoriales s'abaisse de plus en plus, en perdant de sa vitesse et de sa chaleur, à mesure qu'il arrive dans des latitudes plus élevées. Il atteint la surface de la terre vers le 30° parallèle, où il devient un v. de nord-ouest. Ainsi donc, au dehors de la région des vents alizés, les deux courants aériens, qui transportent l'air des pôles *à l'équateur et de l'équateur aux pôles*, *cessent d'être superposés*, mais marchent l'un à côté de l'autre et entrent en lutte, comme s'ils cherchaient à se supplanter mutuellement. Tantôt c'est le sud-ouest qui l'emporte, tantôt c'est le nord-est. et, dans le passage de l'une de ces directions à l'autre, nous voyons les vents intermédiaires souffler dans toutes les directions *de la rose* des vents. Quoique, dans les latitudes supérieures, le sud-ouest et le *nord-est* soient les vents dominants, il s'en faut beaucoup qu'on retrouve ici cette alternance régulière qui caractérise les moussons de l'océan Indien, et il semble au premier abord qu'il soit impossible de découvrir une loi quelconque au milieu de la variabilité perpétuelle de nos vents. Le tableau suivant donne une idée *de cette variabilité, et en même temps* il *indique* la fréquence relative des 8 vents principaux pour différents pays, sur un total de 1000 jours.

PAYS.	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.
Angleterre. . . .	82	111	99	81	111	225	171	120
France.	126	140	84	76	117	192	155	110
Allemagne. . . .	84	98	109	87	97	185	198	131
Danemark. . . .	65	98	100	129	92	198	161	156
Suède.	102	104	80	110	128	210	159	106
Russie.	99	191	81	130	97	143	166	92
Amérique du N. .	96	116	49	108	123	197	101	210

En ce qui concerne la France, les chiffres qui précèdent ne s'appliquent pas exactement à son territoire tout entier. Ils ne sont vrais que pour la partie qui constitue ce que Fournet appelle la région atlantique de la France, laquelle comprend le nord-est, le *nord et l'ouest de notre* pays. D'après ses recherches, les vents du nord et du sud l'emportent sur tous les autres dans le bassin de la Saône et du Rhône jusqu'à Viviers. Dans le bassin de la Garonne et de l'Aude, par suite de la présence des Pyrénées qui amortissent les vents du sud, ce sont ceux de nord-ouest et de l'ouest qui soufflent le *plus souvent. Enfin, dans l'espace compris* entre Narbonne, Viviers et Toulon, savoir : dans l'Hérault, le Gard, Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, c'est le vent de nord-ouest, appelé *Mistral* dans nos départements du Midi, qui est le plus commun et le plus violent. Le v. du sud-ouest est le v. pluvieux dans toute la France, excepté au pied des Pyrénées et dans le bassin de la Saône et du Rhône.

Bien que, comme nous venons de le dire, les vents, sous nos latitudes, paraissent souffler des divers points de l'horizon d'une manière tout à fait irrégulière et sans qu'on puisse ramener leurs changements à des lois précises, cependant Dove a constaté qu'en général les vents se succèdent dans l'ordre qui suit : *Sud, Sud-ouest, Ouest, Nord-ouest, Nord, Nord-est, Est, Sud-est, Sud.* Cet ordre de rotation des vents s'observe surtout pendant l'hiver, et le savant physicien a décrit en ces termes les changements du baromètre et du thermomètre qui se lient à cette rotation : « Lorsque le sud-ouest, qui souffle toujours avec plus de force est complétement établi, il élève la *température au-dessus de 0°; par* conséquent, il ne peut plus tomber de neige, mais il tombe de la pluie, tandis que le baromètre s'abaisse à son minimum de hauteur. Ensuite le vent passe à l'ouest, et alors la chute d'épais flocons de neige, ainsi que l'ascension du baromètre et la chute du thermomètre, coïncide avec la présence d'un v. plus froid. Avec le v. du nord, le ciel s'éclaircit. Avec le nord-est, le froid augmente et *le baromètre s'élève encore.* Mais peu à peu ce dernier s'abaisse ; de légers cirrus, qui apparaissent dans les régions supérieures de l'atmosphère, montrent par la direction de leur marche que le v. commence à changer de direction, et il vire ainsi de l'est vers le sud, quoique la girouette n'indique rien de cette mutation et continue à marquer l'est. *Cependant le vent du sud commence* à supplanter le v. d'est ; le baromètre descend, la girouette marque le sud-est, le ciel se couvre de plus en plus, il tombe de la neige ; puis la température s'élève, le v. souffle du sud, et enfin il repasse au sud-ouest en amenant de la pluie. Alors la rotation recommence de la même manière. »—Cette rotation du v. *ne s'observe* pas toujours d'une manière aussi manifeste, car assez souvent *elle presente*, pour ainsi dire, une rétrogradation. Cette rétrogradation a lieu beaucoup plus fréquemment du côté occidental que du côté oriental de la rose des vents. Toutefois il est extrêmeme rare en Europe de voir une rotation complète du vent en sens contraire, c.-à-d. du sud à l'est, au nord et à l'ouest.—On se rend aisément compte de la loi de Dove en généralisant l'explication des vents alizés. Lorsque l'air est poussé par une cause quelconque des pôles vers l'équateur, il vient d'un point où le mouvement de rotation de la terre est très-peu rapide à d'autres points qui sont animés d'une vitesse considérable ; en conséquence, son mouvement prend une direction orientale, comme nous l'avons vu en parlant des vents alizés. Il résulte de là que, dans l'hémisphère boréal, les vents qui, à l'origine, sont des vents du nord, deviennent, à mesure qu'ils avancent, des vents du nord-est et de l'est. De cette manière il se produit un v. d'est. Or, si la cause qui pousse l'air vers l'équateur persiste, ce v. agit sur le courant aérien polaire en le contrariant, l'air acquiert la vitesse de rotation du lieu où il se trouve, et, comme sa tendance à s'écouler vers l'équateur persiste toujours, le v. rétrograde au nord, et la série de phénomènes se répète incessamment. Si, au contraire, lorsque le courant polaire a dominé un certain temps et que la direction du v. est devenue orientale, il survient des courants équatoriaux, le v. d'est passe par le sud-est au sud. Quand l'air s'écoule du lieu du sud au nord, il va des latitudes tropicales, où le mouvement de rotation a une très-grande vitesse, à une zone où ce mouvement est beaucoup moins rapide ; par conséquent, en vertu de la vitesse qu'il a acquise, il devance pour ainsi dire la surface terrestre dans son mouvement de rotation de l'ouest à l'est, et il en résulte que le v. du sud se transforme peu à peu en v. du sud-ouest, puis en v. d'ouest. Néanmoins la tendance de l'air à se porter au pôle persistant, le v. d'ouest repasse au sud, précisément comme l'est passe au nord. Mais si le courant équatorial est remplacé par un courant polaire, le v. d'ouest devient un v. de nord-ouest, puis un v. du nord. Dans l'hémisphère boréal, la rotation des vents a lieu en sens inverse. Dans les régions tropicales où soufflent les vents alizés, on ne saurait observer cette rotation complète du v.; seulement la direction de l'alizé devient toujours de plus en plus orientale à mesure qu'il avance. Enfin, dans la région des moussons, il n'y a qu'une seule rotation dans le cours entier de l'année. On voit par là que les relations des vents sous les tropiques représentent le cas le plus simple de la loi de rotation des vents.—D'après ce qui précède, il est facile de comprendre pourquoi les vents deviennent à la fois plus irréguliers et moins violents à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. En approchant des pôles où la vitesse du mouvement de rotation de la terre est minimum, et où l'air ne subit que très-médiatement l'influence de la raréfaction qui se produit incessamment dans l'atmosphère équatoriale, le v. est à peine sensible. C'est même cette circonstance qui permet à l'homme de supporter le froid intense qui règne habituellement dans ces régions glacées, car il serait impossible de s'en garantir, s'il était accompagné de courants d'air semblables à ceux que nous éprouvons dans nos climats.

IV. *Propriétés physiques de quelques vents.*—« Lorsque les vents viennent de régions éloignées, dit Kæmtz, ils possèdent une partie des propriétés qui caractérisent ces régions. Ainsi, par ex., les vents d'ouest, qui soufflent de la mer, sont beaucoup plus humides que ceux d'est qui traversent les continents. Ceux-ci, surtout quand ils sont au nord-est, sont très-froids, particulièrement au printemps. Dans le midi de l'Europe, les vents du nord sont redoutés à cause de leur violence et de leur âpreté. L'opposition entre la température élevée de la Méditerranée et les Alpes couvertes de neige, donne lieu à des courants aériens d'une extrême rapidité. Si leur effet s'ajoute à celui du v. du nord général, il en résulte une *Bise* d'une violence dont on ne se fait p d'idée. En Istrie et en Dalmatie, ce v. est connu sous le nom de *Bora*, et sa force est telle qu'il renverse quelquefois des chevaux et des charrettes. Il en est de même dans la vallée du Rhône, où règne souvent un v. du nord-ouest très-froid que les habitants appellent *Mistral*, et qui n'est pas moins redoutable que le v. du nord connu en Espagne sous le nom de *Gallégo*. » — Mais les vents les plus célèbres sont les vents chauds qui prennent naissance dans les grands déserts et dans les plaines couvertes de peu de végétation qui avoisinent les tropiques. En Arabie, en Perse et dans l'Afrique septentrionale, le v. du désert est connu sous les noms de *Simoun*, *Samoun*, *Semoun*, et *Samiel*, qui tous dérivent du mot arabe *samm*, poison. En Egypte, on l'appelle *Khamsin* (cinquante), parce qu'il souffle pendant 50 jours, depuis la fin d'avril jusqu'en juin, au commencement de l'inondation du Nil. Dans la partie occidentale du Sahara, on le nomme *Harmattan*. Les Orientaux, naturellement portés à l'exagération, ont débité au sujet de ce v. des fables sans nombre, et beaucoup de voyageurs les ont répétées avec complaisance. En effet, ce v. n'a nullement les propriétés délétères qu'on lui attribue vulgairement, et il ne cause point la mort à la manière d'un gaz toxique. Sa température est très-élevée, parce que l'air de ces régions se trouve en contact avec un sol aride constamment échauffé par l'action des rayons solaires, et la poussière de sable que ce v. transporte avec lui augmente encore l'impression pénible que sa chaleur fait éprouver aux hommes et aux animaux. Lorsque le v. du désert acquiert une certaine force, il enlève une quantité de sable telle, que le ciel s'obscurcit et que le soleil perd son éclat au point de paraître plus pâle que la lune. L'évaporation qui s'opère à la surface du corps dessèche la peau, ainsi que la muqueuse des voies aériennes, et cause une soif violente. L'eau contenue dans les outres que les caravanes portent avec elles s'évapore, et c'est ainsi que tant de caravanes ont péri dans le désert. Si les Arabes se couvrent la face, dit Burckhardt, c'est pour empêcher le sable de pénétrer dans leurs yeux et dans leur bouche. C'est pour la même raison que les chameaux tournent la tête du côté opposé au v., et se couchent le nez contre le sol. Le midi de l'Europe, c.-à-d. l'Italie, la Sicile et l'Espagne, a aussi un v. brûlant, qui vient du sud-est, et qui est nommé *Sirocco*, en italien, et *Solano* en espagnol. Dolomieu, à Malte, et Brydone, à Palerme, ont vu le sirocco faire monter subitement le thermomètre jusqu'à 40 degrés Réaumur (50 centigr.). Pendant qu'il souffle, les habitants se tiennent renfermés chez eux; ils bouchent hermétiquement leurs portes et leurs fenêtres, et suspendent en dedans de celles-ci des couvertures mouillées. Quelque incommode que soit ce v. par sa chaleur dévorante, il n'a jamais eu d'influence sensible sur la santé des habitants, et quelques heures de v. du nord, car ce v. succède ordinairement au sirocco, suffisent pour rendre au corps toute sa vigueur première. A Naples toutefois, ainsi que dans quelques autres endroits de l'Italie, où le sirocco est moins violent qu'à Palerme, mais où il dure plusieurs jours et même plusieurs semaines, il jette la plupart des individus dans un état de langueur particulier, qui certainement peut rendre les individus plus aptes à subir certaines influences morbifiques.—V. Climat.

VENTAIL. s. m. T. Blas. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume.

VENTE. s. f. (lat. *venditio*). Contrat par lequel on aliène une chose moyennant un prix. *V. volontaire. V. forcée. V. simulée, frauduleuse. V. de biens, de meubles. V. par licitation. Une v. aux enchères. Faire une v. Poursuivre la v. d'une terre. Aller aux ventes publiques.* — *Mettre une chose en v.*, Déclarer, faire savoir qu'on veut la vendre. *Exposer une chose en v.*, La mettre sous les yeux du public, afin qu'elle trouve des acheteurs. *Telle chose est en v.*, On la vend actuellement à ceux qui veulent l'acheter, ou elle est à vendre. — *Cette marchandise est de v., de bonne v.*, Elle est de nature à être bien vendue, ou Le temps est favorable pour la vendre avantageusement. *Elle est dure à la v.*, Le débit n'en est pas aisé. — *Cette marchandise est hors de v.*, Elle n'est plus de débit. — Les marchands disent, *La v. va, ne va pas*, Lorsqu'ils ont ou qu'ils n'ont pas de débit. ‖ T. Admin. forest. Se dit Des différentes coupes qui se font dans une forêt, en des temps réglés. *Il y a plusieurs ventes dans cette forêt. Les ventes de la forêt de Compiègne. Asseoir les ventes*, Marquer le bois qui doit être coupé. — La partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée. *Acheter du bois dans la v.* On dit, dans ce sens, *Vider, nettoyer les ventes*, Enlever le bois qui est coupé. — *Jeunes ventes*, Les ventes où le bois coupé commence à revenir, à repousser. — *Dans la société secrète des carbonari, on donnait le nom de *Vente*, à Chacune des loges ou sections de la société. ‖ T. Jurispr. féod. *Ventes*, au pl., se dit De la redevance qui était due au seigneur du fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive.

Enc. — I. *De la vente en général.* — La *Vente* est une convention par laquelle une partie s'engage à livrer une chose moyennant un certain prix que l'autre partie s'engage à lui payer. La v. est donc un contrat bilatéral ou synallagmatique, et commutatif. Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé. La v. peut être pure et simple, ou bien elle peut être faite sous condition, soit suspensive, soit résolutoire, ou encore avoir pour objet deux ou plusieurs choses alternatives. Dans ces cas, ses effets sont réglés par les principes généraux des obligations conventionnelles et alternatives. La promesse de v. vaut v , lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix; mais si la promesse de v. a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues en restituant le double. (C. Nap., art. 1582-90.)—La faculté d'acheter et de vendre est de droit commun, et, par conséquent, appartient à tous. Néanmoins la loi l'interdit formellement à certaines personnes, pour des motifs supérieurs. Ainsi, la crainte des avantages indirects, et la difficulté de concilier la protection due par le mari à la femme avec les intérêts opposés d'un vendeur et d'un acheteur, ont fait prohiber la v. entre époux, sauf dans les trois cas suivants : 1° celui où l'un des deux époux cède des biens à l'autre séparé judiciairement d'avec lui en payement de ses droits ; 2° celui où la cession que le mari fait à sa femme, même non séparée, a une cause légitime, telle que le remploi de ses immeubles aliénés, ou de deniers à elle appartenant ; 3° celui où la femme cède des biens à son mari en payement d'une somme qu'elle lui aurait promise en dot, et lorsqu'il y a exclusion de communauté. De même, pour empêcher que les administrateurs ne puissent s'enrichir par des combinaisons frauduleuses en sacrifiant les intérêts qui leur sont confiés, toute adjudication directe ou indirecte est interdite aux tuteurs, pour les biens de leurs pupilles ; aux administrateurs, pour les biens des établissements publics confiés à leurs soins ; aux mandataires, pour les biens qu'ils sont chargés de vendre, etc. (C. N., 1594-97.)— La v. peut être faite par acte authentique ou par acte sous seing privé. Le prix de la v. doit être déterminé et désigné par les parties : celles-ci cependant peuvent le laisser à l'arbitrage d'un tiers ; mais si ce dernier ne veut ou ne peut faire l'estimation, il n'y a point de v. Les frais d'actes et autres accessoires à la v. sont à la charge de l'acheteur. (C. N., 1591-93.)— Lorsqu'une chose commune à plusieurs personnes ne peut être vendue commodément et sans perte, chacune d'elles peut en provoquer la *Licitation*, c'est-à-d. la v. aux enchères, à l'effet de partager ensuite le prix. Chacun des copropriétaires a le droit de demander que les étrangers soient admis à enchérir : ceux-ci sont nécessairement appelés lorsque l'un des copropriétaires est mineur. (C. N., 1686-88.)—Toutes les choses qui sont dans le commerce peuvent faire l'objet d'une v. Toutefois, on ne peut vendre la succession d'une personne vivante, même de son consentement. Quant à la v. de la chose d'autrui, elle est nulle de soi. (C. N., 1594-1601.)

II. *Obligations du vendeur.* — Le vendeur a deux obligations principales, celle de *délivrer* et celle de *garantir* la chose qu'il vend.—La *délivrance* est le transport de la chose vendue en la puissance et possession de l'acheteur. La délivrance des immeubles a lieu par la remise des titres de propriété ou par la remise des clefs, s'il s'agit d'un bâtiment. Lorsqu'il s'agit d'effets mobiliers, la délivrance a lieu, soit par la tradition réelle, soit par le seul consentement des parties, si le transport ne peut s'en faire au moment de la v. Si le vendeur n'a pas fait la délivrance dans le temps qui a été convenu entre les parties, l'acquéreur peut à son choix demander la résolution de la v., ou sa mise en possession, si le retard ne vient que du fait du vendeur. Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la chose, si l'acheteur n'en paye pas le prix, et que le vendeur ne lui ait pas accordé un délai pour le payement. Il n'est pas non plus obligé à la délivrance, quand même il aurait accordé un délai pour le payement, si, depuis la v., l'acheteur est tombé soit en faillite, soit en déconfiture, à moins que celui-ci ne puisse fournir caution de payer au terme. La chose doit être livrée en l'état où elle se trouve au moment de la v. Depuis ce jour, tous les fruits appartiennent à l'acquéreur. Lorsque la v. d'un immeuble a été faite avec indication de la contenance et à raison de tant la mesure, le vendeur est obligé de livrer à l'acquéreur, si celui-ci l'exige, la quantité indiquée au contrat, et si la chose n'est pas possible ou si l'acquéreur ne l'exige pas, le vendeur est obligé de souffrir une diminution proportionnelle du prix. Si, au contraire, la v. a été faite pour un prix déterminé, l'excédant ou le déficit dans la contenance indiquée par le contrat ne donne lieu à une augmentation ou diminution de prix qu'autant que la différence entre la contenance réelle et la contenance indiquée est au moins d'un vingtième. L'action en supplément ou en diminution du prix se prescrit par un an, à dater du jour du contrat. S'il a été vendu deux fonds par le même contrat et pour un seul et même prix, avec désignation de la mesure de chacun, et qu'il se trouve moins de contenance en l'un et plus en l'autre, on fait compensation jusqu'à due concurrence, et l'action, soit en supplément, soit en diminution du prix, n'a lieu que suivant les règles ci-dessus établies. (C. N., 1602-24.)— La *garantie* que le vendeur doit à l'acquéreur, a deux objets : le premier, est la possession paisible de la chose vendue ; le second, les défauts cachés de cette chose ou les vices redhibitoires. Bien que, lors de la v., il n'ait été fait aucune stipulation au sujet de la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'éviction qu'il souffre dans la totalité ou partie de l'objet vendu, ou des charges prétendues sur cet objet et non déclarées lors de la v. On appelle *Eviction* la dépossession de l'acquéreur en vertu d'un droit de propriété prouvé par un tiers. Les parties peuvent convenir que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie ; mais, dans ce cas, il n'en demeure pas moins tenu de celle qui résulte d'un fait qui lui est personnel, et, en cas d'éviction, il est obligé de rendre à l'acquéreur le prix principal, à moins que celui-ci n'ait connu, lors de la v., le danger de l'éviction et n'ait acheté à ses risques et périls. Lorsque la garantie a été promise ou qu'il n'a rien été stipulé à ce sujet, si l'acquéreur est évincé, il a droit de demander contre le vendeur : 1° la restitution du prix ; 2° celle des fruits, lorsqu'il est obligé de les rendre au propriétaire qui l'évince ; 3° les frais faits sur la demande en garantie de l'acheteur, et ceux faits par le demandeur originaire ; 4° enfin les dommages et intérêts, ainsi que les frais et loyaux coûts du contrat. Lorsqu'à l'époque de l'éviction la chose vendue se trouve diminuée de valeur ou considérablement détériorée, soit par la négligence de l'acheteur, soit par des accidents de force majeure, le vendeur n'en est pas moins tenu de restituer la totalité du prix ; mais si l'acquéreur a tiré profit des dégradations par lui faites, le vendeur a droit de retenir sur le prix une somme égale à ce profit. Si, au contraire, la chose vendue se trouve avoir augmenté de prix à l'époque de l'éviction, le vendeur est tenu de lui payer ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la v. Lorsque l'acquéreur n'est évincé que d'une faible partie de l'objet vendu, ou lorsqu'il est à présumer que les charges prétendues sur cet objet ne l'auraient pas empêché d'acheter si elles lui eussent été révélées, l'indemnité qu'il a le droit d'obtenir de son vendeur est réglée par la justice. Quand, au contraire, la partie dont il est évincé est tellement considérable, ou quand les charges qu'il a à supporter sont tellement onéreuses, qu'il y a lieu de croire que l'acheteur n'aurait pas acheté s'il avait prévu cette éviction ou connu ces charges, il peut faire annuler la vente. (C. N., 1625-40.) Le vendeur, ainsi que nous l'avons dit, est encore tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine ; mais nous en avons parlé au mot Rédhibition.

III. *Obligations de l'acheteur.* — La principale obligation de l'acheteur est de payer le prix aux jour et lieu réglés par le contrat. Il doit l'intérêt du prix de la v. jusqu'au payement du capital, dans les trois cas suivants : s'il en a été ainsi convenu lors de la v.; si la chose vendue et livrée produit des fruits ou autres revenus ; si l'acheteur a été sommé de payer. Néanmoins, lorsque l'acquéreur est troublé ou a juste sujet de craindre d'être troublé par une action, soit hypothécaire, soit en revendication, il peut, à moins de convention contraire, suspendre le payement du prix jusqu'à ce que le vendeur ait fait cesser le trouble, si mieux n'aime celui-ci donner caution. Le vendeur qui n'a point reçu le payement du prix a, comme tout autre créancier de l'acquéreur, une action personnelle contre ce dernier, au moyen de laquelle il peut faire saisir et vendre tous ses biens ; mais il a de plus, en sa qualité de vendeur, un privilége sur la chose vendue, si elle est remise en vente. Il peut encore demander la résolution de la v., et recouvrer ainsi la propriété de la chose vendue. En matière de v. de denrées et d'effets mobiliers, la résolution de la v. a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur, après l'expiration du terme convenu pour le retirement. (C. N., 1650-57.)

IV. *De la résolution de la vente.* — Indépendamment des causes de nullité ou de résolution communes à toutes les conventions, il existe, pour le contrat de v., deux causes particulières de résolution, savoir : l'exercice de la faculté de rachat, et la vileté du prix. — A. La *faculté de rachat*, ou *pacte de réméré*, est un pacte par lequel le vendeur se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal, les frais et loyaux coûts de la v., les réparations nécessaires, c.-à-d. qui ont été faites pour la conservation de la chose, et les réparations utiles, mais celles-ci à concurrence seulement de l'augmentation du valeur qu'elles ont donnée à l'immeuble. Quant aux dépenses voluptuaires ou de pur agrément, le vendeur n'est point tenu de les rembourser. La faculté de rachat peut être exercée pendant cinq ans, mais ne saurait l'être pendant un temps plus long. Faute par le vendeur d'avoir exercé son action de réméré dans le délai prescrit, l'acquéreur demeure propriétaire irrévocable. Le vendeur à pacte de réméré peut exercer son action contre un second acquéreur, *quand même la faculté de réméré n'aurait pas été déclarée* dans le second contrat. Lorsqu'il rentre dans son héritage par l'effet de ce pacte, il le prend exempt de toutes les charges et hypothèques dont l'acquéreur l'aurait grevé; mais il est tenu d'exécuter les baux faits sans fraude par celui-ci. (C. N., 1659-73.)—B. Le vendeur d'un immeuble peut faire prononcer la *rescision de la v. pour cause de lésion*, lorsque la lésion qu'il a éprouvée est de plus des sept douzièmes, lorsque, par ex., il a vendu moins de 5000 francs un immeuble qui en valait 12,000. La demande en rescision n'est plus recevable après l'expiration de deux années, à compter du jour de la v. Pour savoir s'il y a lésion, l'immeuble doit être estimé selon son état et sa valeur au moment de la v. La preuve de la lésion ne peut être admise que par un jugement et que sur un rapport de trois experts. Si l'action en rescision est admise, l'acquéreur a le choix, ou de rendre la chose en retirant le prix qu'il en a payé, ou de garder le fonds en payant le supplément du juste prix, sous la déduction du dixième du prix total. La rescision pour lésion n'a pas lieu en faveur de l'acheteur. (C. N., 1674-83.)

V. *Des transports ou cessions de créance.* — Une créance, une rente, ou tout autre droit sur un tiers peut, comme un objet corporel, faire la matière d'une v. Ces sortes de ventes sont appelées *Transports* ou *cessions*. Le cessionnaire d'une créance ou de tout autre droit incorporel n'est saisi de la propriété, à l'égard des tiers, que par la signification du transport faite au débiteur ou par l'acceptation du transport faite par ce dernier dans un acte authentique. *Celui qui vend une créance* ou *un autre droit incorporel* doit en garantir l'existence au temps du transport, quoiqu'il soit fait sans garantie. Il ne répond de la solvabilité actuelle du débiteur que lorsqu'il s'y est engagé, et jusqu'à concurrence seulement du prix qu'il a retiré de la créance. Celui contre lequel on a cédé un droit litigieux, peut s'en faire tenir quitte par le cessionnaire en lui remboursant le prix réel de la cession avec les frais et loyaux coûts, et avec les intérêts à compter du jour où le cessionnaire a payé le prix de la cession à lui faite. Toutefois cette disposition n'a pas lieu lorsque la cession a été faite, soit à un cohéritier ou à un copropriétaire du droit cédé, soit à un créancier en payement de ce qui lui est dû, soit au possesseur de l'héritage sujet au droit litigieux. (C. N., 1689-1701.)

VI. *Transcription.*—D'après la loi du 26 mars 1855, tout acte entre-vifs translatif de propriété immobilière ou de droits réels susceptibles d'hypothèque, tout acte constitutif d'antichrèse, de servitudes d'usage et d'habitation, tout jugement qui déclare l'existence d'une convention verbale de la nature ci-dessus exprimée, et tout jugement d'adjudication autre que celui rendu sur licitation au profit d'un cohéritier ou d'un copartageant, doit être transcrit au bureau des hypothèques de la situation des biens. Jusqu'à la transcription, le contrat de vente reste sans effet à l'égard des tiers. Les droits résultant des actes et des jugements ci-dessus ne peuvent être opposés aux tiers qui ont des droits sur l'immeuble vendu et qui les ont conservés conformément aux lois. Enfin, tout jugement prononçant la résolution, nullité ou rescision d'un acte transcrit, doit, dans le mois à dater du jour où il a acquis l'autorité de la chose jugée, être mentionné en marge de la transcription faite sur le registre. Le conservateur, quand il en est requis, délivre, sous sa responsabilité, l'état spécial ou général des transcriptions et mentions dont il vient d'être parlé.

VENTER. v. n. Faire du vent; s'emploie surtout à la forme impersonnelle. *Il a venté toute la nuit. Qu'il pleuve, qu'il grêle ou qu'il vente, je partirai.* ‖ Avec le mot *Vent*, il signifie proprement, Souffler. *On ne peut pas empêcher le vent de v. Quelque vent qu'il vente.* = Venteux, euse. adj. Qui est sujet aux vents. *Cette plage est très-venteuse. L'automne est une saison venteuse.* ‖ Qui cause des flatuosités dans le corps. *Légume v. Les pois sont v.* — *Colique venteuse,* Colique causée par des flatuosités.

VENTILATEUR. s. m. **VENTILATION.** s. f. (R. *vent*). T. Technol.

Enc.—On entend par *Aérage, Aération* et *Ventilation* l'opération qui a pour objet d'établir la pureté de l'air dans un espace clos, en chassant l'air vicié et en le remplaçant par de l'air frais. Le mot *ventilation* comprend, de plus que les deux premiers, l'emploi d'un appareil propre à effectuer le renouvellement de l'air. La quantité d'air *neuf*, comme on dit, à introduire dans un lieu confiné varie selon l'intensité des causes qui tendent à vicier celui que renferme ce lieu. La v. doit être d'autant plus abondante et d'autant plus rapide, par ex., qu'il y a un plus grand nombre de personnes assemblées dans les mêmes lieux, comme dans les hôpitaux, les prisons, les théâtres, etc. Elle est également indispensable dans les fosses d'aisances pour empêcher l'air vicié et infect qu'elles contiennent de se répandre dans les appartements; dans les houillères et les mines, où l'air en général ne se renouvelle que très-difficilement, etc. On peut employer deux modes de v., savoir : la *v. par aspiration*, et la *v. par insufflation*. La *v. par aspiration* se produit toutes les fois qu'il y a une différence de densité entre l'air confiné et l'air extérieur, à la condition, bien entendu, qu'il existe une communication entre l'un et l'autre. Ainsi, dans nos appartements, l'air intérieur possède toujours une température et, par conséquent aussi, une densité différentes de l'air extérieur ; le premier est habituellement plus chaud et plus rare. Aussi l'air extérieur s'introduit ordinairement *en quantité suffisante par les joints des portes et fenêtres, tandis* que l'air intérieur s'échappe par la même voie, et surtout par le tuyau de la cheminée, lorsqu'il y en a une. Dans les mines même, la différence de température et de densité de l'air renfermé dans les galeries situées à des profondeurs diverses, quand ces galeries communiquent avec l'air atmosphérique au moyen de plusieurs puits, donne lieu à des courants d'air qui suffisent parfois à assurer convenablement l'aération des galeries ; ces courants se produisent naturellement du point où l'air est le plus frais au lieu où il a une température plus élevée, par suite de la tendance de tous les gaz à se mettre en équilibre. Lorsque l'aération d'un lieu ne s'opère pas spontanément, c.-à-d. par l'effet de la simple différence qui existe entre l'air du dedans et celui du dehors, et cela d'une manière convenable, on a recours à divers procédés. Dans beaucoup d'ateliers, par ex., on adapte à quelques vitres des croisées un petit cercle de métal appelé *Ventilateur*, qui est muni de lames concentriques et disposées obliquement les unes par rapport aux autres, de telle sorte que la différence de densité qui existe entre l'air extérieur et l'air intérieur suffit pour faire *tourner le cercle* et *introduire dans la pièce une quantité* d'air neuf beaucoup plus considérable. Un moyen plus efficace consiste à établir, dans les murs du bâtiment, des *bouches d'introduction* communiquant au moyen de tuyaux avec l'intérieur, et par lesquelles l'air du dehors pénètre dans la pièce, tandis que l'air échauffé et vicié s'échappe au dehors par des *bouches d'extraction* placées dans une position convenable par rapport aux premières. Toutes les fois qu'il existe un foyer, le tuyau de dégagement des produits de la combustion peut servir d'orifice d'extraction, et, de plus, il agit énergiquement comme moyen d'appel. Dans les théâtres, où l'air doit être renouvelé très-rapidement, attendu l'entassement des personnes et la viciation de l'air par les appareils d'éclairage, on établit un certain nombre de prises d'air extérieur, et une ouverture pratiquée au-dessus du lustre sert d'orifice d'extraction, la chaleur produite par le lustre déterminant un appel énergique dans cette direction. Au reste, la chaleur artificielle employée à produire un courant d'aspiration est le moyen le plus efficace et souvent le plus économique de v. On en fait souvent usage pour l'aérage des mines. Supposons qu'il y ait deux puits communiquant ensemble par une galerie et que le renouvellement de l'air ne s'y fasse pas convenablement. Dans ce cas, si l'on établit un petit foyer dans le voisinage de l'un des deux puits, de manière que les gaz chauds qui se dégagent de ce foyer se rendent dans ce même puits, la différence de température qu'on produit ainsi dans les deux puits détermine un courant d'air très-rapide du puits non chauffé au puits chauffé. Dans les houillères, *comme il peut arriver que l'air extrait de la mine contienne une* forte proportion d'hydrogène carboné, et qu'il y aurait danger d'explosion si l'on faisait arriver les gaz du foyer directement dans le puits, on modifie le procédé. On surmonte l'orifice du puits d'une cheminée d'appel, et l'on établit à la base de cette cheminée un calorifère dont la surface extérieure est seule en contact avec l'air qui vient de la mine. Si la mine ne communique avec l'atmosphère que par un puits unique, on établit dans ce puits un large tuyau, de façon à former, pour ainsi dire, deux puits contigus. On introduit, au moyen d'un foyer *ad hoc*, de l'air chaud dans le tuyau, et les choses se passent alors comme dans le cas qui précède. Quand il s'agit de renouveler rapidement l'air dans un lieu donné, dans un puits infecté, par ex., on peut se servir d'une *manche à air* formée d'un tuyau de toile qu'on fait descendre jusqu'au fond de la cavité à ventiler, puis on détermine une forte aspiration en faisant communiquer la partie supérieure de la manche avec le foyer d'un fourneau activement entretenu. Les appareils désignés sous le nom de *Ventilateurs* agissent soit par aspiration, soit par insufflation. Plusieurs des machines que nous avons décrites sous la rubrique de *machines soufflantes* peuvent servir à la *v. par insufflation*. On doit à un savant ingénieur des mines, Combes, un v. à aspiration qui est avantageusement employé à l'aérage des mines, des magnaneries, etc. Il consiste en *une sorte de tarare dont la circonférence* est ouverte de toutes parts dans l'atmosphère, et qu'on établit à l'orifice du puits de telle manière que l'air de celui-ci se rende librement vers le centre du v. Des palettes courbes et dirigées en sens contraire du mouvement qu'on doit leur donner, sont adaptées au disque circulaire qui forme la face du v. opposée à celle par laquelle l'air est aspiré de l'intérieur de la mine (Fig. ci-dessus). L'arbre auquel est fixé le disque peut être mû par une force quelconque. On emploie encore quelquefois, dans le même but, une machine en forme d'hélice qu'on nomme *vis pneumatique*. Elle consiste tout simplement en une vis à large filet qui est mobile autour d'un axe vertical et qui est renfermée dans un cylindre par lequel elle est emboîtée exactement. Le cylindre avec sa vis s'installe à l'orifice du puits. Cette machine agit à volonté comme v. à aspiration et comme v. à insufflation, suivant le sens dans lequel on fait tourner la vis ; car, dans un cas, elle détermine un courant ascendant, et dans l'autre un courant descendant. Dans certaines circonstances, on se propose non-seulement de renouveler l'air vicié qui se produit dans un lieu quelconque, mais aussi de le remplacer par de l'air soit frais, soit élevé à une certaine température. Le problème se complique alors davantage, mais nous ne pouvons entrer dans l'exposition des procédés employés pour le résoudre. Du reste, nous avons, à l'article Réfrigération, dit quelques mots du système adopté pour donner à la fois de l'air neuf et frais dans la salle des séances du Corps législatif.—Les expériences faites par les physiciens et les physiologistes sur la respiration ont démontré que la quantité d'air viciée par un homme en une heure, par sa respiration et sa transpiration, s'élève, en moyenne, à 6 mètres cubes 177 millim. En conséquence, on en a conclu qu'il suffirait, pour renouveler convenablement l'air d'une pièce, d'y introduire 6 à 7 mètres cubes d'air neuf par heure et par individu. Mais cette quantité est évidemment insuffisante. En principe, il faut donner la plus grande somme possible d'air neuf ; il n'y en a jamais de trop, à la condition que la température ne soit pas assez basse pour être une cause d'incommodité.

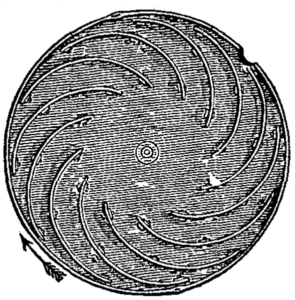

VENTILATION. s. f. (R. *vente*). T. Jurispr. Action de ventiler. *V. de biens. On a fait la v. du domaine.*

VENTILER. v. a. (R. *vente*). T. Jurisprud. Estimer, évaluer chacune des portions d'un tout, ou chacun des objets qui ont été vendus en bloc pour un seul et même prix. *On ventile une maison, quand le prix en est à distribuer entre des créanciers privilégiés sur la superficie, et des créanciers hypothécaires ou privilégiés sur le fond.* = Ventilé, ée. part.

***VENTILER.** v. a. (R. *vent*). Renouveler l'air dans un espace confiné au moyen de ventilateurs. ‖ Ventilé, ée. p.

VENTOLIER. s. m. T. Fauconn. *Oiseau bon v.*, Celui qui résiste au vent.

VENTÔSE. s. m. (R. *vent*). Voy. Calendrier.

VENTOSITÉ. s. f. Amas de vents dans le corps de l'homme et des animaux. *Les fruits et les légumes donnent des ventosités.* Peu usité; on dit *Flatuosité.*

VENTOUSE. s. f. (R. *vent*). T. Chir. Voy. ci-après. ‖ T. Zool. Par anal., se dit D'organes de succion dont se servent certains animaux aquatiques pour s'attacher à différents corps en faisant le vide. *La sangsue a des ventouses. Les bras des poulpes sont munis de ventouses.* ‖ T. Technolog. Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau. *Il faut mettre des ventouses à cette cheminée pour l'empêcher de fumer. La v. d'une fosse d'aisances.* = Ventouser. v. a. T. Chir. Appliquer des ventouses à un malade. *Il a fallu le v.* = Ventousé, ée. part.

Enc.—En termes de Chirurgie, on appelle *Ventouse* une petite cloche de verre qu'on applique sur une partie quelconque de la surface du corps, et dans laquelle on raréfie l'air de manière à faire affluer le sang dans l'endroit qu'elle recouvre. Pour appliquer une v., on allume un peu de papier ou de coton imbibé d'alcool ; l'air est raréfié par la combustion ; il se forme un vide dans le vase, et, son ouverture étant aussitôt mise exactement en contact avec la peau, la portion du tégument qui est ainsi soustraite à la pression de l'air atmosphérique, rougit et se gonfle par l'afflux du sang. On laisse la cloche 2 ou 3 minutes en place, puis on la retire en déprimant la peau avec le doigt sur un point de la circonférence du vase pour donner accès à l'air. Ce mode d'application des ventouses, qu'on appelle *V. sèche*, s'emploie lorsqu'on veut simplement produire une dérivation vers la surface cutanée ; le nombre des applications varie suivant les cas. Très-fréquemment, on pratique de petites incisions ou scarifications sur l'endroit de la peau où l'on veut appliquer les ventouses : alors la v. reçoit le nom impropre de *V. scarifiée*. On a recours aux ventouses scarifiées, afin d'obtenir un écoulement de sang plus abondant que celui que produirait la simple scarification, et donner un peu plus de durée à la congestion dérivative déterminée par cette dernière. On peut scarifier la peau avec le bistouri ou la lancette ; mais on fait communément usage d'un petit instrument appelé *Scarificateur*. C'est une petite boîte de cuivre d'environ 40 millim. de diamètre (Fig. ci-contre), qui contient un certain nombre de lames de lancette (de 12 à 20). Toutes les lames sont placées perpendiculairement sur un axe, auquel on peut, au moyen d'un ressort, faire exécuter rapidement un mouvement de demi-cercle. En passant d'un côté à l'autre de la boîte, *les lames traversent des fentes* pratiquées sur l'une des faces de celle-ci. En conséquence, si le scarificateur étant armé, c.-à-d. ayant toutes ses lames d'un côté, on applique sur la peau la face munie de fentes, puis qu'on presse sur le bouton B qui permet au ressort de se détendre, les lames passent rapidement du côté opposé, et, dans ce passage, entament la peau dans une épaisseur qui varie avec la saillie qu'on leur a donnée. L'action de cet instrument est tellement instantanée, que le malade n'a, pour ainsi dire, pas le temps de sentir la douleur. — Divers chirurgiens ont imaginé différents appareils pour remplacer, soit la v. ordinaire, soit la v. et le scarificateur. Telle est la *V. à pompe*, qui consiste en une v. ordinaire surmontée d'une tubulure à laquelle s'adapte un corps de pompe aspirante. La tubulure est en outre garnie d'un robinet de cuivre que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté. Pour employer cet instrument, il suffit de l'appliquer sur la peau et de tirer le piston afin de faire le vide. Quand on veut l'enlever, on ouvre le robinet ; l'air rentre dans la cloche, et celle-ci se détache aussitôt. La v. à pompe est peu usitée à cause de son prix élevé. Le *Bdellomètre* de Sarlandière, est aussi une v. à pompe ; mais elle est munie de deux tubulures, l'une placée au sommet de la cloche et l'autre sur la paroi latérale. C'est à cette dernière qu'est fixé le corps de pompe, tandis que la supérieure donne passage à une tige terminée inférieurement par une sorte de scarificateur. Cet instrument est trop compliqué pour pouvoir être employé avec avantage.—Nous terminerons en mentionnant l'appareil appelé *V. Junod*, du nom de son inventeur. Cette v. *représente un cylindre de cuivre fermé inférieurement* et dans lequel on peut emprisonner un membre tout entier, comme le bras ou la jambe. Une manchette de caoutchouc occupe

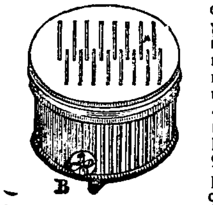

l'extrémité supérieure du cylindre et s'applique autour du membre, de manière que la cavité de la v. n'ait aucune communication avec l'air extérieur. On raréfie l'air dans cette cavité au moyen d'une pompe aspirante, et l'on mesure le degré de raréfaction au moyen d'un manomètre. Enfin, un robinet placé sur la paroi latérale du cylindre permet de faire rentrer l'air graduellement. La v. Junod, agissant sur une large surface, produit une révulsion puissante qui peut convenir pour quelques cas particuliers. Mais, si l'on produit la raréfaction trop promptement, ou si on la porte trop loin, on peut déterminer la syncope et des accidents plus ou moins graves.

VENTRAL, ALE. adj. Qui a rapport au ventre. *Nageoires ventrales.*

VENTRE. s. m. (latin. *venter*). La grande cavité splanchnique qui renferme les intestins. *Avoir mal au v. Avoir le v. gonflé. Avoir le v. libre, lâche. Avoir le flux, le cours de v. Il reçut un coup d'épée dans le v. Le v. d'un chien, d'un oiseau, d'un reptile. Le bas-v.* V. Abdomen. — *Se coucher sur le v., à plat v.,* Se coucher sur le devant du corps. *Il était couché sur le v., à plat v.* On dit dans le même sens, *Il les fit mettre v. à terre. Il leur cria, V. à terre!* Fig., *Être à plat v. devant quelqu'un,* Lui faire bassement la cour. *Demander pardon v. à terre,* Demander pardon avec toutes sortes de soumissions. — *Ce cheval va v. à terre,* Il court avec une grande vitesse. *Ce cavalier va v. à terre.* Il fait aller son cheval ventre à terre. On dit encore, *Ce cocher nous a menés v. à terre.* — Fig. et famil., *Passer, marcher sur le v. à quelqu'un,* Voy. Passer. On dit encore D'un homme qui a été fort maltraité : *On l'a battu dos et v., On lui en a donné dos et v.,* et popul., *On lui a dansé les deux pieds sur le v.* || Famil., *Etre le dos au feu, le v. à table,* Prendre toutes ses commodités en mangeant. *Se dépiter, bouder contre son v.,* V. Bouder. || Fig. et fam., *Tout fait v.,* Les aliments les plus communs rassasient, nourrissent comme les plus délicats. *Etre sujet à son v.,* Se laisser aller à la gourmandise. *Se faire un dieu de son v.,* Préferer à tout les plaisirs de la table. *Boire et manger à v. deboutonne,* Voy. Déboutonner. *V. affamé n'a point d'oreilles,* V. Affamé. || *Ventre,* se dit quelquefois, par extens., pour désigner La poitrine. *Il lui arracha le cœur du v.* — Fig. et fam., *Je saurai ce qu'il a dans le v.,* Je ferai épreuve de sa valeur; ou Je découvrirai ce qu'il a dans la pensée; ou encore, Je saurai quelle est sa capacité. *Mettre le feu sous le v. à quelqu'un,* V. Feu. *Faire rentrer les paroles dans le v. à quelqu'un,* Le faire repentir de ce qu'il a dit, ou L'empêcher de continuer. *Cet homme n'a pas six mois, n'a pas un an dans le v.,* Il ne saurait vivre encore six mois, un an; ou il ne restera pas six mois, un an dans le poste, dans la situation où il se trouve. *Il n'avait que cet ouvrage dans le v.,* se dit D'un auteur qui n'a produit qu'un seul ouvrage, ou qui, après en avoir fait un bon, n'en a plus donné que de mauvais. || *Ventre,* sign. encore La partie du corps où se forme et se développe le fœtus. *L'enfant se retourne dans le v. de la mère.* — *Le v. anoblit,* se dit De certains pays et de certaines familles où les femmes transmettent la noblesse à leurs enfants. — T. Jurisprud. *Curateur au v.,* Voy. Tutelle. || Par analogie, *Le v. d'une bouteille, d'un flacon, d'un broc, etc.,* La partie la plus grosse et la plus large d'une bouteille, etc. — Le bombement, la convexité que forme un mur qui n'est plus d'aplomb. *Cette muraille fait v., il faut la redresser.* || *T. Physiq. *V. de vibration,* V. Acoustique.

VENTRÉE. s. f. Portée, tous les petits que les femelles d'animaux font en une fois. *La truie fait quelquefois douze petits d'une ventrée.*

VENTRICULE. s. m. (latin. *ventriculus*). T. Anat. Se dit De l'estomac de certains animaux. *Les ruminants ont plusieurs ventricules. Le v. succenturié des oiseaux,* V. Estomac. || Par ext., se dit De certaines cavités du corps. *Les ventricules du cerveau, du cœur, du larynx.* Voy. Encéphale, Cœur, etc.

VENTRIÈRE. s. f. La sangle dont on se sert pour soulever les chevaux quand on veut les embarquer ou les tenir suspendus. — Se dit aussi pour *Sous-ventrière.*

VENTRILOQUE. adj. et s. 2 g. * **VENTRILOQUIE.** s. f. (lat. *venter,* ventre; *loqui,* parler). V. Engastrimysme.

VENTROUILLER (se). v. pron. Se vautrer dans la boue. *Les cochons aiment à se ventrouiller.*

VENTRU, UE. adj. et s. Qui a un gros ventre, une grosse panse. *Vous devenez furieusement v. C'est une grosse ventrue.* Famil. || * T. Botan. Qui est gonflé en manière de ballon.

***VENTURON.** s. m. T. Ornith. Voy. Linot.

VENUE. s. f. Arrivée. *Dès que j'appris sa v.* — *La v. du Messie,* Son premier avénement. — *Allées et venues,* Voy. Allée. || *Il est d'une belle v.,* se dit D'un jeune arbre grand et droit, ou D'un jeune homme grand et bien fait. — Famil., *Il est tout d'une v.,* se dit D'un homme grand, mal fait, et d'une taille longue et droite. *Il a la jambe tout d'une v.,* se dit D'un homme qui n'a pas de mollets. — Popul., *On lui en a donné d'une v.,* se dit D'un homme qu'on a maltraité, ou D'un homme à qui on a gagné beaucoup d'argent. || Au Jeu de quilles, *Venue* signif. Le coup qui se joue en jetant la boule de l'endroit dont on est convenu, et se dit par opposit. à *Rabat,* qui sign. Le coup qu'un joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée.

VENUS. s. f. [On pron. l'S.] T. Mythol. La déesse de la beauté et la mère de l'Amour. — Poétiq., *Les plaisirs de Vénus,* Les plaisirs de l'amour. || T. Astr. V. Planète. || T. Chim. anc. Le cuivre. *Vitriol de V.,* Le sulfate de cuivre. *Cristaux de V.,* L'acétate de cuivre. || * T. Zool. Voy. Cardiacés.

Enc. — Les Romains désignaient sous le nom de *Vénus* la même déesse que les Grecs appelaient Ἀφροδίτη; les uns et les autres la considéraient comme la déesse de la beauté, de l'amour et de la volupté. Elle paraît avoir été chez eux la personnification idéale de la déesse-nature qu'adoraient les populations de l'Asie, car, comme celle-ci, elle présidait à la reproduction et à la conservation des êtres. Le mythe grec le plus ancien la fait naître d'Uranus (le ciel) et d'Héméra (le jour). Une autre tradition lui donne pour père Jupiter, et pour mère la nymphe Dioné. On dit encore que lorsque Saturne mutila son père, quelques gouttes de sang sorties de sa blessure tombèrent sur une écume blanchâtre qui flottait à la surface de la mer, et la fécondèrent. De cette écume (ἀφρὸς) sortit *Aphrodite,* appelée aussi *Anadyomène,* c'est-à-d. qui émerge du sein de l'onde. Suivant Varron, ce fut une semence ignée qui tomba du ciel et se mêla avec l'élément humide pour donner naissance à Vénus. Aussitôt après sa naissance, les Heures l'emportèrent vers l'Olympe, où tous les dieux furent ravis de sa beauté. Tous voulurent l'avoir pour épouse ; mais Jupiter la donna à son fils Vulcain, le plus laid des immortels, parce que celui-ci lui avait fabriqué les foudres qui lui avaient servi à terrasser les géants. Habituellement nue ou légèrement voilée, elle avait pour principale parure la ceinture merveilleuse que décrit Homère, et qui donnait un charme si irrésistible à celle qui la portait, que Junon l'emprunta pour se faire aimer de Jupiter. Vénus était toujours accompagnée par l'Amour, les Grâces, les Ris, les Jeux et les Plaisirs. L'Amour d'ailleurs était son fils, et les Grâces ses filles. Elle avait eu le premier de Mars, et les secondes de Jupiter. Elle eut encore de Mercure le bel Hermaphrodite, de Bacchus le charmant Hymen et l'immonde Priape, etc. Elle aima également plusieurs mortels, tels que le bel Adonis, fils de Cinyre, roi de Chypre, et de Myrrha, Butès et Anchise. De ce dernier, qui était un prince troyen de la famille de Priam, elle eut Enée, qu'elle parvint, après la ruine de Troie, à établir en Italie. Pendant le siége de cette ville célèbre, elle protégea activement les Troyens, non-seulement par affection pour son fils Enée, mais encore parce que Pâris, fils de Priam, lui avait décerné la pomme que Junon et Minerve avaient osé lui disputer. La colombe était consacrée à Venus : c'étaient ordinairement des colombes qui traînaient son char ; parfois aussi il était attelé de cygnes ou de moineaux. Le myrte et la rose lui étaient également consacrés : celle-ci parce qu'elle était née du sang d'Adonis, lorsqu'il fut tué à la chasse par un sanglier ; celui-là, parce que son feuillage avait servi d'abri à la déesse, quand elle était sortie du sein des eaux, sur le rivage de Cythère. On ne sacrifiait guère à Vénus que des colombes et des passereaux ; quelquefois cependant on lui immolait un bouc. La déesse de la volupté avait des temples dans toute la Grèce; mais les plus célèbres étaient ceux qu'on lui avait érigés à Corinthe, dans les îles de Chypre, de Cnide, de Cythère et de Lesbos. En Sicile, le temple qui lui était consacré sur le mont Eryx était également renommé. Plusieurs des noms donnés à Vénus venaient des lieux où elle était principalement adorée : tels sont ceux de *Cypris* et de *Cythérée.* On l'appelait aussi *Gnidia, Paphia, Idalia, Amathusia,* etc. Parmi les fêtes nombreuses qu'on célébrait en l'honneur de cette déesse, fêtes qui étaient en général caractérisées par l'extrême licence qui y régnait et par les impudicités qui faisaient partie de son culte, nous mentionnerons seulement les *Adonies,* qui étaient communes à Vénus et à son amant Adonis. Elles duraient plusieurs jours, dont les premiers étaient consacrés au deuil, à la tristesse et aux gémissements, et dont les autres étaient donnés à la joie et aux plaisirs, pour célébrer la résurrection d'Adonis. Les artistes grecs ont lutté entre eux à qui représenterait la déesse de la beauté sous la forme la plus parfaite. Les admirables statues de Vénus qui sont arrivées jusqu'à nous, paraissent n'être que des copies ou des imitations des chefs-d'œuvre de Praxitèle, d'Alcamène et d'autres sculpteurs grecs. Les plus célèbres images de cette déesse qui décorent les musées de l'Europe, sont la Vénus dite de Médicis, et la Vénus Anadyomène, que l'on voit à la tribune de Florence; la Vénus Victrix et la Vénus au bain, qui se trouvent à Rome, au musée Pio Clementino (cette dernière est celle que représente la figure ci-jointe), et les deux Vénus Victrix que possède notre musée du Louvre, et qu'on appelle communément Vénus d'Arles et Vénus de Milo, du nom des lieux où on les a découvertes. Suivant plusieur artistes et archéologues, la Vénus de Milo serait une œuvre originale de Praxitèle lui-même. — Jusqu'ici nous avons parlé de l Vénus terrestre, de la Vénus charnelle, qu'adoraient les anciens Mais les Grecs avaient aussi conçu une Vénus céleste, qu'ils appelaient *Vénus Uranie,* et qu'ils disaient fille d'Uranus (le ciel Cette Vénus n'avait point eu de mère, et elle était chaste, car ell représentait l'amour idéal, dégagé de toute idée sensuelle.

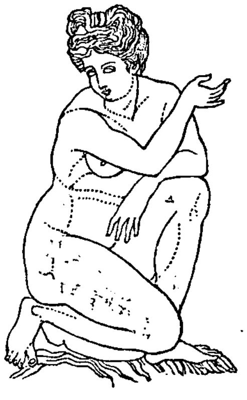

VÊPRE. s. m. (lat. *vesper*). Le soir, la fin du jour. *Sur le v. Je vous souhaite, je vous donne le bon v.* Vieux et ne se dit plus qu'en plaisantant. = Vêpres. s. f. pl. T. Liturg. V. Bréviaire.

VER. s. m. (lat. *vermis*). Animal de forme allongée, sans vertèbres, ni membres articulés, dont le corps est mou, contractile, divisé comme par anneaux, et dont la tête est peu ou point distincte. *Un gros ver. Un petit ver. Ver de terre. V. aquatique. V. intestinal. Les vers se sont mis à la viande. Ce bois, ce drap a été tout rongé par les vers. Les enfants sont sujets aux vers. Il a rendu un grand ver.* — Proverb., *Etre nu comme un ver,* Être entièrement nu. *Je l'écraserai comme un ver,* se dit De quelqu'un qu'on croit pouvoir battre, confondre ou punir aisément. || Figur., *C'est un ver de terre,* se dit D'un homme qui est dans un état d'abjection. — *Ver rongeur,* V. Rongeur. — Figur. et fam., *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* V. Nez.

Enc. — Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Vers* à tous les animaux rampants qui, par leur forme extérieure, ressemblent au Lombric, appelé vulgairement *Ver de terre.* Aussi l'applique-t-on à des animaux d'espèces et même de classes tout à fait différentes, savoir, à la plupart des Annélides, aux diverses espèces d Entozoaires, à certains Insectes, et surtout aux larves de ces derniers. C'est ainsi qu'on désigne : le Lombric terrestre sous le nom de *Ver de terre ;* le Ténia sous celui de *Ver solitaire;* le Dragonneau sous celui de *Ver de Guinée* ou *de Médine;* le Lampyre sous celui de *Ver luisant;* la larve du Hanneton sous celui de *Ver blanc ;* celle de la Calandre du palmier sous ceux de *Ver palmiste;* la chenille de Bombyx du mûrier sous celui de *Ver à soie;* la chenille de la Pyrale et le Cœnure du mouton sous celui de *Ver-coquin ;* les larves de certaines Mouches sous ceux de *Vers à viande, Vers de fromage,* etc. Les naturalistes du dernier siècle, Linné à leur tête, avaient adopté la dénomination de *Vers* pour designer la nombreuse série d'animaux qui ne sont, ni vertébrés, ni articulés, ce qui était donner à ce mot une signification plus fausse encore que celle qui lui est attachée par le langage vulgaire. Mais aujourd'hui il n'y a plus de classe zoologique désignée sous le nom de *Vers.* Les seuls animaux auxquels on puisse l'appliquer avec justesse, sont répartis en deux classes appelées *Annélides* et *Entozoaires,* et qu'on nomme encore, les premiers, *Vers à sang rouge,* et les seconds, *Vers intestinaux.*

VÉRACITÉ. s. f. (lat. *verax,* sincère). Attachement constant à la vérité. *La v. de cet historien est un bon garant des faits qu'il rapporte.* || T. Théol. Attribut de la Divinité en vertu duquel elle ne peut jamais tromper. *La v. de Dieu.*

* **VÉRANDA.** s. f. T. Relation. Espèce de galerie en saillie qui, dans certains pays tropicaux, règne autour des habitations, et que l'on garnit de rideaux ou de nattes pour se mettre à l'abri de la chaleur.

* **VÉRATRE.** s. m. T. Botan. * Vératrine. s. f. T. Chim. Voy. Mélanthacées.

VERBAL, ALE. adj. Qui n'est que de vive voix et non par écrit. *Ordre v. Promesse verbale.* — *Procès-v.,* Voy. ce mot. || T. Gramm. Qui vient du verbe. *Adjectif v.,* Voy. Adjectif et Participe. = Verbalement. adv. De vive voix et non par écrit. *Il me l'a promis v.* = Verbaliser. v. n. Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès-verbal. *Les deux parties se sont trouvées à la levée des scellés et ont verbalisé fort longtemps. A quoi bon tant v.?* — Plus ordin., Dresser un procès-verbal. *Le juge de paix est occupé à v.* || Fam., Faire de grands discours inutiles et qui n'aboutissent à rien. *Il y a longtemps qu'il ne fait que v.* Ce sens, moins injurieux que celui de *Verbiager,* a vieilli.

VERBE. s. m. (latin. *verbum,* mot, parole). Parole, ton de voix; n'est usité que dans cette phrase familière, *Avoir le v. haut,* qui se dit D'une personne qui parle très-haut, et Figur., De quelqu'un qui parle avec présomption, qui décide avec hauteur. || T. Gram. et Théol. Voy. ci-après.

Enc. — Grammaire. — I. Le *Verbe* est un mot qui exprime l'existence d'un attribut dans un sujet. Quand on dit : *Dieu est saint, Dieu* est le sujet ou l'objet du jugement que nous énonçons ; *saint* est l'attribut que nous assurons lui convenir ; *est* est le mot, le verbe par lequel nous déclarons cette affirmation.

Le v. est donc le mot par excellence ; il entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées, et lui seul a la propriété d'en manifester l'existence. Bien qu'il y ait des jugements négatifs, le v. renferme et exprime toujours l'affirmation. Ainsi, quand nous disons : *La vertu n'est pas inutile*, le v. *est* marque aussi bien l'affirmation que s'il n'était pas accompagné d'une négation. En effet, si cette négation n'y était pas, j'affirmerais que l'inutilité se trouve avec la vertu ; mais en joignant la négation du v., j'affirme qu'elle ne s'y trouve pas. Le v. *nier* lui-même a véritablement un sens affirmatif, car il affirme, ou qu'une chose n'est pas, ou qu'elle ne convient pas à une autre. Donc le principal emploi du v. est l'affirmation, c'est là sa qualité essentielle.— La définition du v., telle que nous l'avons donnée, ne convient rigoureusement qu'au verbe *être*, qui exprime simplement l'existence du sujet et de l'attribut, ainsi que leur liaison, sans renfermer lui-même aucune idée d'attribut. Tous les autres verbes, au contraire, ajoutent à l'idée de l'existence celle de l'attribut ou du commencement de l'attribut. Ainsi, lorsqu'on dit : *Paul joue*, c'est comme si l'on disait : *Paul est jouant*. *Paul* est le sujet, et *joue* est un v. qui renferme en lui-même le v. *être* et l'adjectif ou l'attribut *jouant*. En conséquence, le v. *être* est appelé *V. substantif*, *V. abstrait*, *V. absolu*, ou encore *Verbe* proprement dit. Par opposition, les autres sont nommés *Verbes attributifs*, *Verbes adjectifs* et *Verbes concrets*. D'après cela, si l'on veut définir le v. d'une manière plus grammaticale, on peut dire, qu'il est « le mot qui sert à exprimer l'existence d'un attribut dans un sujet, soit que ce mot renferme lui-même l'attribut, soit qu'il ne le renferme pas. »

II. Les hommes, naturellement portés à varier et à abréger leurs discours, ont trouvé moyen de combiner avec la signification principale du verbe plusieurs autres significations. Pour mieux désigner le sujet de la proposition, ils ont établi des différences dans les terminaisons, comme *J'aime*, *nous aimons*, *vous aimez* : de là les *Personnes* dans les verbes (v. PERSONNE). En outre, attendu que le sujet de la proposition peut désigner une ou plusieurs personnes, on a adopté certaines modifications pour exprimer les *Nombres*, et particulièrement le singulier et le pluriel (v. NOMBRE). Ce n'est pas tout. Il est indispensable de connaître à quelle partie de la durée appartient l'action ou l'état exprimé par le v.; en conséquence, on a imaginé d'autres différences pour indiquer cette circonstance, comme *J'aime*, *j'ai aimé*, *j'aimerai* : de là la diversité des *Temps* (v. ce mot). Enfin, on a encore assujetti le v. à d'autres inflexions pour marquer si l'affirmation est absolue, indéterminée, conditionnelle, dépendante ou commandée: de là les *Modes* (v. ce mot). Toutefois, bien que, dans la plupart des langues, le v. prenne des formes particulières pour exprimer le nombre, les personnes, les temps, les modes, ces formes ne lui sont point essentielles. Ainsi, par exemple, les verbes anglais n'ont presque ni nombres ni personnes, car ils restent à peu près invariables. En hébreu, le v. est, à proprement parler, invariable, et l'on forme les temps personnels, savoir : le futur et le passé (puisque l'hébreu n'a pas de présent), en y accolant quelques formes des pronoms. Quant aux modes eux-mêmes, dans certaines langues, les verbes ne les expriment en aucune façon. Le plus philosophe de nos grammairiens, B. Jullien, cite comme exemple la langue d'une peuplade noire du Sénégal, les Ghiolofs. « Là, dit-il, les verbes sont comme tous les autres mots, absolument invariables. Par eux-mêmes ils ne marquent, ni personnes, ni temps, ni modes ; mais on les indique à l'aide d'autres mots qui viennent successivement s'y juxtaposer, et ajouter au sens fondamental du v. le sens particulier qu'ils expriment. Ainsi, de l'infinitif *def* (faire), les Ghiolofs tirent successivement : le présent *def-na* (faire moi), je fais ; le prétérit *def-on-na* (faire jadis moi), je fis ; le futur *de-na-def* (un jour moi faire), je ferai ; le conditionnel *de-na-kon-def* (un jour moi conditionnellement faire), je ferais, etc. »

III. Quand on considère l'idée propre d'un v. en elle-même et relativement à sa signification, on voit qu'elle peut exprimer une action du sujet sur l'objet : *Je bats le fer*, *Vous nuisez à votre ami*; une passion, une action que reçoit le sujet : *Je souffre une vive douleur*, *Il a été battu*; un état du sujet, ou bien une action qui se passe dans le sujet : *Je dors* , *Je dîne*. Les verbes de la première catégorie sont appelés *Verbes transitifs* ; mais, les uns sont *transitifs directs* : *Je bats le fer*, tandis que les autres sont *transitifs indirects* : *Vous nuisez à votre ami*, parce qu'ils exigent une préposition pour régir leur complément. Les verbes qui forment la seconde catégorie sont des *Verbes passifs*. Enfin, ceux qui forment la troisième constituent ce qu'on appelle les *Verbes intransitifs*. Mais ces distinctions sont peu usitées dans les grammaires élémentaires. Les verbes transitifs directs y sont appelés *Verbes actifs*; les verbes transitifs indirects et les verbes intransitifs y sont appelés *Verbes neutres*, c.-à-d. verbes qui ne sont ni actifs ni passifs. Enfin, les *Verbes passifs* des grammaires sont exclusivement ceux qui sont formés avec le v. *être* suivi d'un participe, tandis que les verbes passifs non composés, tels que *recevoir*, *éprouver*, *souffrir*, *pâtir*, sont rapportés, les uns dans la catégorie des verbes actifs, parce que, bien qu'exprimant une passion, ils prennent un complément direct, comme *recevoir*, *éprouver*, etc., et les autres dans la catégorie des verbes neutres, parce qu'ils marquent un état, comme *pâtir*. Cette distribution vicieuse vient de ce que les auteurs se sont attachés à la forme que revêtent les verbes, au lieu de s'attacher à leur signification.

A. Le *Verbe actif*, ou *V. transitif direct*, est celui qui exprime une action faite par le sujet, et qui en outre a ou peut recevoir un complément direct. Ainsi, par ex., dans cette phrase : *Pierre lit une lettre*, nous dirons que *lire* est un v. actif, car il a pour sujet *Pierre* qui fait l'action, et pour régime le mot *lettre*. On reconnaît qu'un v. est actif toutes les fois qu'on peut, après le présent de l'indicatif, mettre *quelqu'un* ou *quelque chose*. *Consoler*, *chanter*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire : *Je console quelqu'un* , *Je chante quelque chose*. Enfin, le v. actif, dans ses temps composés, se conjugue toujours avec le v. *avoir*. — Le *V. passif* est le contraire du v. actif. Il présente le sujet comme recevant, comme souffrant une action qui n'a point d'objet direct. Lorsqu'on dit : *La loi protége également tous les citoyens*, *la loi*, qui est le sujet, exerce l'action exprimée par le v., et ces mots, *tous les citoyens*, sont le régime direct du v. Dans cette autre phrase : *Tous les citoyens sont également protégés par la loi*, le sens est le même que dans la précédente. Seulement, les mots *tous les citoyens*, qui étaient le régime direct du v., sont maintenant le sujet de la proposition, mais ils n'exercent pas l'action exprimée par le v. *sont protégés* ; cette action, au contraire, est exercée sur eux *par la loi* : ils la souffrent, au lieu d'en être la cause ou le moteur. Dans la première proposition, le v. est actif ; dans la seconde, il est passif. Les verbes sont donc actifs ou passifs, selon que le sujet de la proposition exerce sur autrui, ou souffre lui-même de la part d'autrui, l'action exprimée par le v. Tout v. actif a nécessairement un v. passif, et réciproquement ; et l'on désigne sous le nom de *Voix active* et de *Voix passive*, la forme particulière que prend le v. dans ces deux conditions opposées. D'après ce qui précède, il est facile de comprendre qu'on reconnaît immédiatement un v. actif quand on peut le tourner en passif, et un v. passif lorsqu'on peut le changer en actif. Dans notre langue, on fait peu d'usage du v. passif, parce qu'il embarrasse la phrase de petits mots qui gênent la construction. Le v. passif se conjugue dans tous ses temps avec le v. *être*.

B. Le *V. neutre* exprime, tantôt un état, tantôt une action, mais dans ce dernier cas, il n'a pas de régime direct. En conséquence, on ne peut jamais le faire suivre des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et il ne peut jamais adopter la voix passive. Il y a deux sortes de verbes neutres : les verbes *transitifs indirects*, dont l'action peut se porter au dehors, et qui ont conséquemment un régime indirect, comme : *Aller à Paris*, *Venir de Rome*, *Nuire à quelqu'un*; et les *verbes intransitifs*, qui expriment un état, comme *dormir*, *vivre*, etc., ou une action concentrée dans le sujet lui-même, comme *rire*, *marcher*, etc. Ni les uns ni les autres ne sauraient donc avoir de régime. Parmi les verbes neutres, il y en a qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *régner*, *vivre*, *languir*, etc. ; d'autres avec *être*, comme *tomber*, *arriver*; enfin, quelques-uns prennent, tantôt *avoir*, tantôt *être*, comme : *cesser*, *grandir*, *passer*, etc.

C. On appelle *Verbes pronominaux* ou *pronominés* ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, *je me*, *tu te*, *il se*, *nous nous*, *vous vous*, *ils se*. Mais ces verbes, semblables quant à la forme, peuvent différer beaucoup par la signification.—Lorsque je dis : *Il se loue hautement*, *Elle s'est coupée*, les verbes *louer* et *couper* sont tout simplement des verbes actifs qui ont pour régime la même personne que le sujet. Ce dernier fait sur lui-même l'action marquée par le v. ; en conséquence, on a donné à ces verbes le nom de *Verbes réfléchis*. — Dans ces autres phrases : *Pierre et Paul se louent l'un l'autre*, *Tous ces hommes se méprisent*, les verbes sont au pluriel et ont plusieurs sujets dont chacun fait sur l'autre l'action indiquée par le v. ; ainsi, comme dans le cas précédent, *louer* et *mépriser* sont des verbes actifs ayant pour complément un pronom personnel. Toutefois on les nomme *Verbes réciproques*, à cause de l'action réciproque exprimée par la phrase. – Si maintenant nous examinons la signification du v. dans les phrases suivantes : *Le fer se rouille à l'air humide*, *La pluie s'absorbe dans le sable*, *Tout s'use dans ce monde*, *Cette fente s'élargit chaque jour*, *L'affaire se fera*, il est évident que le fer ne devient pas rouillé par l'action qu'il exerce sur lui-même, que les choses ne deviennent usées que par l'action exercée sur elles par d'autres choses, qu'une affaire est faite par des personnes. A la différence des verbes réfléchis et réciproques, les verbes employés dans les phrases qui précèdent, n'ont donc point une signification active ; loin de là, leur signification est absolument passive. Les grammairiens désignent ces verbes sous le nom de *Verbes pronominaux accidentels*, parce que tous sont des verbes actifs susceptibles de la voix passive ordinaire, et auxquels on peut, en outre, donner accidentellement la signification passive au moyen de la forme pronominale. Au contraire, ils appellent *Verbes pronominaux essentiels* ou *absolus*, certains verbes qui ne s'emploient que sous la forme pronominale, et qui, par conséquent, ne sont usités ni à la voix active, ni à la voix passive. Tels sont les verbes *s'abstenir*, *s'emparer*, *s'ingénier*, *se méfier*, *se repentir*, etc. Bien qu'on ne puisse mettre le complément direct *quelqu'un* ou *quelque chose* après les verbes pronominaux essentiels et qu'on ne puisse dire, par ex., *se repentir quelque chose*, *s'emparer quelqu'un*, cependant, quand on décompose ces verbes, on voit qu'ils ont une signification active fort clairement indiquée par le sens. Ainsi, *s'abstenir* est pour se tenir loin de; *s'emparer*, pour se mettre en part de ; *s'ingénier*, pour se rendre ingénieux ; *se méfier*, pour mal fier soi, etc. L'action exprimée par les verbes essentiellement pronominaux est donc réellement reçue par le second pronom, lequel, par conséquent, est toujours régime direct. Il n'y a d'exception que pour le verbe neutre *aller*, qui est susceptible de la forme pronominale *s'en aller*. Parmi les verbes pronominaux accidentels, il en est quelques-uns qui peuvent être en quelque sorte considérés comme pronominaux essentiels : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au v. par le sens, qu'on ne saurait le retrancher sans porter atteinte à la signification du v. Tels sont les verbes *s'apercevoir*, *s'attaquer*, *s'attendre*, *se douter*, *se plaindre*, *se prévaloir*, *se servir*, etc. D'après ce qui précède, on voit que nous ne rangeons point parmi les verbes pronominaux les verbes où le second pronom est régime indirect. Ainsi, dans ces phrases : *Elle s'est coupé le doigt*, *Il s'est arrogé le droit*, les mots *couper* et *arroger* sont pour nous purement et simplement des verbes actifs. Le premier a pour régime direct *le doigt*, et le second *le droit* : dans les deux exemples, *se* est régime indirect.—Tous les verbes à forme pronominale prennent le v. *être* pour former leurs temps composés, et toujours le second pronom suit immédiatement le premier, sauf l'exception résultant de l'emploi de la forme impérative, interrogative ou négative, comme on le voit dans les exemples suivants : *Je me loue d'avoir pris ce parti*; *Elle s'était flattée de le séduire* ; *Ils se sont repentis de leurs fautes*; *Nous nous sommes enfuis* ; *Elles s'en sont retournées chez elles* ; *Il s'en est allé l'oreille basse*; *Quoique je me fusse plaint de son indiscrétion*; *Ils s'étaient arrogé le privilége* ; *Repentez-vous, pécheurs !* *Vous abstiendrez-vous désormais?* *Ah çà, vous en irez-vous?* *Je ne m'en suis nullement repenti.*

D. Les *Verbes impersonnels* ou *unipersonnels* sont des verbes qui ne sont usités qu'à la troisième personne du singulier : *Il importe*, *il faut*, *il pleut*. Dans cette sorte de verbes, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est nullement le sujet du v. ; c'est un mot indicatif qui, en général, équivaut à *ceci* et qui annonce simplement le sujet du v., comme dans ces phrases : *Il est utile que vous veniez* , *Il convient que vous suiviez mes conseils* : c.-à-d. ceci, que vous veniez, est nécessaire ; ceci, que vous suiviez mes conseils, convient. Parmi les verbes impersonnels, les uns le sont de leur nature, c.-à-d. qu'ils ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne du singulier, comme *Il pleut*, *il neige*, *il tonne*, d'autres ne le sont qu'accidentellement, comme *Il convient*, *il arrive*, etc. Les verbes impersonnels se conjuguent, les uns avec *avoir*, comme *Il a plu*, *il a neigé*, les autres avec *être*, comme *Il est résulté*.

IV. On donne le nom de *Verbes auxiliaires* aux verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps ; nous en avons deux dans notre langue, *avoir* et *être* (V. AUXILIAIRE, AVOIR et ÊTRE). Les verbes sont dits *réguliers*, lorsque, dans tous leurs modes et dans tous leurs temps, ils prennent exactement les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons typiques. Ils sont appelés *irréguliers*, lorsqu'ils prennent dans quelques temps des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle ils appartiennent, et *défectifs* ou *défectueux*, lorsqu'ils manquent d'un ou de plusieurs temps, ou seulement quand un de leurs temps n'est pas employé à toutes les personnes, comme les verbes *choir*, *il gît*, etc. Enfin, en termes de grammaire latine, on appelle verbes *déponents* les verbes qui ont la forme passive et la signification active, comme *imitor*, *utor*, etc. (V. CONJUGAISON, PARTICIPE, etc.).

THÉOLOGIE.—Le mot *Verbe*, dans l'Écriture sainte, est un des noms par lesquels est designée la seconde personne de la sainte Trinité, qui est plus souvent appelée le *Fils de Dieu*, ou simplement le *Fils*.

I. *De la divinité et de la consubstantialité du Verbe.*—Ainsi que nous l'avons vu quand nous avons parlé de la *Trinité*, la révélation nous apprend : qu'il y a un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu ; que ces trois personnes sont distinctes entre elles, et ne sont cependant qu'un seul Dieu ; qu'elles sont éternelles, égales en toutes choses, en un mot, *consubstantielles*, c.-à-d. n'ayant toutes trois qu'une seule et même *substance*.—Saint Jean, dans son Evangile, s'exprime ainsi : « Au commencement était le Verbe ; le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » (I, 1, 2.) Suivant l'évangéliste, le Verbe était au commencement des choses, il était avant le temps qui n'a commencé qu'avec la création ; or, ce qui était avant le temps est éternel ; le Verbe est donc éternel. Toutes choses ont été faites par lui ; il n'est donc point une créature. En effet, le Verbe était en Dieu, il ne faisait qu'un avec lui, et, par conséquent, il était Dieu lui-même. Au reste, Jésus-Christ lui-même a rendu plusieurs fois témoignage de sa divinité, c.-à-d. de la divinité et de la consubstantialité du Verbe. Ainsi, s'adressant à son Père, il dit : « Et maintenant, mon Père, glorifiez-moi en vous-même de la gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût... Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi. » (Jean, XVII, 5, 10.) Ailleurs, il dit encore : « Mon Père et moi nous sommes une même chose... Croyez à mes œuvres, afin que vous connaissiez et croyiez que le Père est en moi et moi en lui (id., X, 30, 38). Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père et que mon Père est en moi? Ce que je vous dis, je ne le dis pas de moi-même ; mais mon Père qui demeure en moi fait les œuvres que je fais (id., XIV, 10). Tout ce qui est à mon Père est à moi (id., XVI, 15). Tout ce que mon Père fait, je le fais pareillement (id., V, 17). Nul n'a jamais vu Dieu : c'est le Fils unique, qui est dans le sein du Père, qui nous l'a manifesté lui-même » (id., I, 18).—Ces paroles de Jésus-Christ et le passage de l'Evangile de saint Jean ont toujours été entendus dans l'Eglise dans le sens où ils sont entendus aujourd'hui. Saint Théophile d'Antioche, qui vivait au milieu du IIe siècle, établissait d'après saint Jean : « Que le Verbe est Dieu, et engendré de Dieu de toute éternité. » Dans la première moitié du IIIe siècle, Tertullien, combattant l'hérésiarque Praxéas qui confondait les personnes de la Trinité, disait : « Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, tout en reconnaissant que Dieu a un Fils, qui est le Verbe sorti de lui, par lequel toutes choses ont été faites et sans lequel rien n'a été fait... Le Verbe a toujours été dans le Père, comme il le dit lui-même : *Je suis dans le Père* ; et il a toujours été en Dieu, comme il est écrit : *Et le Verbe était en Dieu*. Et il n'a jamais été séparé du Père, il n'a jamais été une autre substance que le Père, car le Seigneur a dit : *Mon Père et moi nous sommes une même chose*. » Saint Augustin, au commencement du Ve siècle, s'exprimait d'une manière non moins formelle qu'aucun théologien de nos jours, quand il écrivait, dans son livre sur la Trinité. « En disant : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu; toutes choses ont été faites par lui, et rien n'a été fait sans lui*, saint Jean déclare non-seulement que le Verbe est Dieu, mais encore qu'il est de la même substance que le Père. En effet, lorsqu'il dit que *toutes choses* ont été faites par lui, il entend toutes les créatures, d'où il suit évidemment que celui-là par qui toutes choses ont été faites, n'a pas lui-même été fait. Et, s'il n'a pas été fait, il n'est pas une créature ; or, s'il n'est pas une créature, il n'a qu'une même substance avec le Père, car toute substance qui n'est pas Dieu est créée, et la substance qui n'a pas été créée est Dieu. Si donc le Fils n'est pas de même substance que le Père, il est une substance faite, et s'il est une substance faite, il n'est pas vrai que toutes choses ont été faites par lui. Mais l'Ecriture nous apprend que toutes choses ont été faites par lui ; par conséquent, il n'a qu'une même substance avec le Père. Il est donc Dieu et vrai Dieu. »

II. *Du mystère de l'incarnation du Verbe.*—L'*Incarnation* consiste dans l'union du Verbe divin avec la nature humaine. C'est le Verbe, le Fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité qui s'est fait homme, afin d'opérer notre rédemption. Saint Jean l'évangéliste a exprimé le mystère de l'incarnation par deux mots, en disant : *Le Verbe s'est fait chair*. En vertu de cette union, Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, et réunit dans sa personne toutes les propriétés de la nature divine et de la nature humaine.

Dès l'origine du christianisme, quelques juifs mal convertis se persuadèrent que Jésus-Christ était un pur homme, né du commerce de Joseph et de Marie : ils ne reconnaissaient point sa divinité. Quelques philosophes qui se firent chrétiens, comme Cérinthe et ses disciples, en eurent la même idée. Mais cette hérésie fut renouvelée avec beaucoup plus d'éclat, au commencement du IVe siècle, par Arius, qui soutint que le Verbe divin était une créature. Il forma une secte nombreuse et divisa l'Eglise ; mais il fut condamné par le concile général assemblé l'an 325, à Nicée, dans la Bithynie. Le saint concile, formulant la foi de l'Eglise catholique, déclara qu'il n'y a « qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, *consubstantiel* au Père ; qui a fait toutes choses, qui est descendu du ciel pour nous et pour notre salut ; qui s'est incarné, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge Marie et s'est fait homme ; qui a été crucifié pour nous, a souffert sous Ponce Pilate, et a été enseveli, puis est ressuscité et monté au ciel. » La condamnation d'Arius n'arrêta point tout d'abord le cours de l'erreur, car plusieurs empereurs la protégèrent ; néanmoins la foi catholique finit par triompher. D'autres hérétiques, sans attaquer la divinité du Verbe, prétendirent qu'il ne s'était uni à l'humanité qu'en apparence ; que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique et, par conséquent, n'était pas véritablement homme ; qu'il n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence. Le concile de Nicée proscrivit, comme on le voit, leurs erreurs en même temps que celle des Ariens. En général, tous ceux qui ne professaient pas distinctement le mystère de la sainte Trinité, ne pouvaient admettre celui de l'incarnation dans un sens orthodoxe. C'est ainsi, par ex., que Sabellius, qui réduisait les trois personnes divines à une seule, fut amené à soutenir que Dieu le Père s'était incarné, avait souffert, était mort, et à lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ. Au Ve siècle, Nestorius, patriarche de Constantinople, ennemi déclaré des Ariens, crut qu'en supposant le Verbe divin uni personnellement et substantiellement à l'humanité, on dégradait la divinité ; qu'il y avait de l'indécence à dire qu'un Dieu est né, a souffert, est mort, qu'une vierge est mère de Dieu. En conséquence, entre la divinité et l'humanité il ne voulut admettre qu'une union morale, un concert de volontés et d'opérations ; d'où il concluait qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes, et que Jésus-Christ n'était pas personnellement Dieu. Il fut condamné au concile général d'Ephèse, tenu l'an 431. Peu d'années après, Eutychès, abbé d'un monastère près de Constantinople, pour éviter le nestorianisme, tomba dans un excès opposé. Il prétendit qu'en vertu de l'incarnation, la nature divine et la nature humaine étaient confondues en Jésus-Christ, et réduites à une seule ; que l'humanité, en lui, était entièrement absorbée par la divinité. Cette erreur fut proscrite par le concile général de Chalcédoine, en 451. Quelques-uns de ceux qui l'abjurèrent en retinrent cependant une conséquence. Ils soutinrent que, si les deux natures subsistaient distinctement et sans confusion en Jésus-Christ, du moins elles n'avaient qu'une seule volonté, une seule opération. Cette hérésie, qui est connue sous le nom de *monothélisme*, fut condamnée par le concile œcuménique réuni à Constantinople en 680. Il est clair que toutes ces erreurs sont proscrites d'avance par les paroles de saint Jean, quand il dit qu'*au commencement le Verbe était Dieu* et qu'*il s'est fait chair*. Le concile de Nicée lui-même n'a fait que les rendre à la lettre, lorsqu'il a décidé que *le Fils de Dieu, consubstantiel au Père, s'est fait homme.* Jésus-Christ lui-même s'est nommé *Fils de Dieu* et *Fils de l'homme*, il est donc véritablement et rigoureusement l'un et l'autre. — « Il résulte de là, dit Bergier, que ce n'est point l'homme qui s'est uni à Dieu, mais Dieu qui s'est uni à l'homme ; c'est donc la personne divine qui subsiste en Jésus-Christ, et non la personne humaine. Par conséquent, il n'y a en lui qu'*une seule personne*, et non deux personnes. Ce n'est point Dieu le Père qui s'est incarné, mais Dieu le Fils ou le Verbe. L'union des deux natures en Jésus-Christ n'est pas seulement morale, elle est *hypostatique*, c.-à-d. substantielle et personnelle. Puisque Jésus-Christ est Dieu et homme, il réunit les *deux natures*, la divine et l'humaine, lesquelles subsistent en lui dans leur entier, avec toutes leurs propriétés et toutes leurs opérations, sans séparation et sans confusion. En outre, comme la nature humaine n'est pas seulement un corps, mais une âme unie à un corps, il y a donc en Jésus-Christ un corps et une âme distingués de la divinité. Ce n'est point, ainsi que l'avaient imaginé quelques hérétiques, le Verbe qui tient lieu d'âme en Jésus-Christ ; il y a en lui deux entendements, deux volontés, deux opérations, et toutes ses actions sont *théandriques*, c.-à-d. divines et humaines. Mais, comme toutes les opérations d'un être intelligent et libre doivent être attribuées à la personne, on doit adapter à la personne de Jésus-Christ tout ce que l'on peut dire de l'humanité aussi bien que de la divinité, tous les attributs et toutes les propriétés qui appartiennent à l'une et à l'autre : c'est ce que, dans le langage théologique, on appelle la *communication des idiomes* ou des propriétés. Ainsi, en Jésus-Christ, *Dieu est homme*, et l'*homme est Dieu*. Jésus-Christ, en tant que Dieu, est éternel, tout-puissant, doué d'une connaissance infinie, souverainement parfait ; en tant qu'homme, il est faible, passible, mortel, sujet aux besoins de l'humanité. On ne doit lui refuser que les défauts de la nature humaine, qui renfermeraient une espèce d'injure faite à la divinité… Enfin, comme Jésus-Christ Dieu est essentiellement impeccable, on demande en quoi consistait sa liberté, et comment il pouvait mériter ? Les théologiens répondent que cette liberté consistait à pouvoir choisir entre plusieurs bonnes actions différentes, et entre différents motifs tous agréables à Dieu. »

III. *Preuves du mystère de l'incarnation.*—Nous ne pouvons savoir de quelle manière l'incarnation a été opérée, qu'autant qu'il a plu à Dieu de le révéler. L'ange dit à Marie : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu. » (Luc, I, 35.) Et il dit à Joseph : « Ce qui est né en elle est du Saint-Esprit. » (Matth., I, 20.) C'est donc la puissance divine qui a formé dans le sein de la Vierge Marie le corps et l'âme de Jésus-Christ, auxquels le Verbe divin s'est uni personnellement. Ce mystère, comme tout mystère, est inconcevable ; mais il ne s'agit pas pour nous de le comprendre. Il nous suffit de savoir d'une manière certaine que Dieu a véritablement opéré ce prodige, et qu'il l'a révélé. Or, ce fait est établi : 1° par les prophéties qui, depuis le commencement du monde, ont annoncé aux hommes un Rédempteur, un Sauveur, un Messie, qui serait Dieu, et qui néanmoins aurait les faiblesses et supporterait les souffrances de l'humanité ; 2° par tous les passages des Evangiles dans lesquels Jésus-Christ s'est appliqué ces prophéties, s'est nommé tout à la fois *Fils de Dieu* et *Fils de l'homme*, et a témoigné qu'il était un avec Dieu le Père ; 3° par les leçons des apôtres qui ont constamment attribué à Jésus-Christ la divinité, en avouant néanmoins qu'il a éprouvé et souffert tout ce que la nature humaine peut supporter, qui l'ont appelé Dieu manifesté en chair, revêtu de notre chair, vrai Dieu et vrai homme ; 4° enfin, par la croyance constante de l'Eglise chrétienne, depuis sa naissance jusqu'à nous, et par les condamnations successives qu'elle a prononcées contre les hérétiques qui ont attaqué directement ou indirectement le mystère de l'incarnation, qui ont altéré d'une manière quelconque la foi catholique au sujet du mode d'union de la divinité et de l'humanité dans la personne de Jésus-Christ. Notre cadre ne nous permet pas de développer cette démonstration ; néanmoins, l'historique qui précède suffit pour prouver que la croyance de l'Eglise a toujours été invariablement la même.

Nous terminerons cet article par le passage suivant de Bergier : « Le mystère de l'incarnation, dit le célèbre théologien, est la base du christianisme : il tient à tous les autres mystères. Il suppose celui de la sainte trinité ; il suppose la nécessité d'une rédemption, et, par conséquent, la chute et la dégradation de la nature humaine par le péché d'Adam. Ajoutons que la foi de l'incarnation nous dispose à croire de même la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, qui est une espèce d'incarnation : aussi ceux qui ont nié celle-ci n'ont pas persisté longtemps dans la croyance en celle-là. Pour être chrétien, ce n'est pas assez de croire en Jésus-Christ comme envoyé de Dieu, mais il faut croire en Jésus-Christ Dieu, Sauveur et Rédempteur du monde. Nous ne devons donc pas être surpris si, dès l'origine du christianisme, ce mystère a été professé clairement dans le symbole des apôtres, et si cette croyance a toujours été regardée comme un préliminaire indispensable à la réception du Baptême. » — V. les articles TRINITÉ, CHUTE, RÉDEMPTION.

***VERBÉNACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, irrégulières et non symétriques, à ovules dressés et à fruit multicarpellaire, dont chaque carpelle contient un noyau monosperme. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbrisseaux, parfois plantes herbacées. Feuilles généralement opposées, simples ou composées, sans stipules. Fleurs en corymbes opposés ou en épis, parfois en capitules denses, très-rarement axillaires et solitaires. Calice tubuleux, persistant, infère. Corolle hypogyne, monopétale, tubuleuse, caduque, avec un limbe généralement irrégulier. La préfloraison de tous deux est imbriquée. Etamines ordinairement 4, didynames, rarement égales, parfois 2. Ovaire 2- ou 4-loculaire. Ovules dressés ou ascendants, anatropes ou amphitropes, solitaires ou géminés ; style 1 ; stigmate bifide ou indivis. Fruit nucamentacé, quelquefois bacciforme, composé de 2 ou 4 noyaux adhérents entre eux. Graines dressées ou ascendantes ; albumen tantôt nul, tantôt charnu ; embryon toujours droit ; radicule infère. [Fig. 1. *Callicarpa longifolia* ; 2. Fleur ouverte longitudinalement ; 3. Fruit du *Callic. americana*, dont on a enlevé la moitié du péricarpe ; 4 Sa graine.]

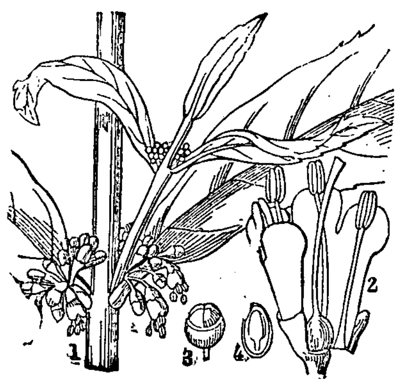

La famille des Verbénacées comprend 56 genres et environ 610 espèces. Rares en Europe, dans l'Asie septentrionale et dans l'Amérique du Nord, les plantes qui la composent sont communes au contraire dans les régions tropicales des deux hémisphères et dans les parties tempérées de l'Amérique du Sud. Sous les tropiques, ce sont des arbrisseaux ou même des arbres gigantesques ; sous les latitudes plus froides, ce sont des plantes herbacées. — Les propriétés des Verbénacées ressemblent à celles des Labiées ; mais la plupart n'ont pas d'importance au point de vue médical ou économique. L'espèce type du genre *Verveine* (*Verbena*), qui a donné son nom à la famille, est la *Verv. officinale* (*Verv. officinalis*). Cette plante, qu'on trouve communément chez nous le long des chemins et dans les champs, était en grande vénération chez les anciens. Ils s'en servaient pour nettoyer les autels de leurs divinités et pour les aspersions d'eau lustrale. Les héraults d'armes en ceignaient leur tête lorsqu'ils allaient annoncer la paix ou la guerre. Avant de la cueillir, les druides faisaient un sacrifice à la Terre. Dans le moyen âge, la Verveine était aussi très-vénérée de tous ceux qui s'occupaient de divination, de magie, ou qui composaient des philtres. Elle a eu également un certain rôle en médecine ; mais de nos jours elle est entièrement inusitée. L'écorce du *Callicarpe laineux* (*Callicarpa lanata*) a une saveur légèrement amère et aromatique. Les Malais la regardent comme diurétique, et les Cingalais la mâchent quand ils n'ont pas de betel. Le *Stachytarpheta de la Jamaïque* (*St. jamaicensis*) est une plante à laquelle les Brésiliens attachent les mêmes fausses notions d'une action puissante que les Européens attachaient autrefois à la Verveine officinale. Quelquefois on emploie ses feuilles pour falsifier le Thé de Chine, et on les vend en Autriche sous le nom du Thé du Brésil. A Tortola, le suc de ses feuilles s'administre aux enfants, comme laxatif, à la dose de 1 ou 2 cuillerées. Dans les Antilles françaises, la décoction de ces mêmes feuilles s'emploie en lavements et comme vermifuge. On la regarde aussi comme emménagogue. Au Brésil, on applique encore sur les ulcères ses feuilles fraîches préalablement contuses. Aug. de Saint-Hilaire vante les propriétés aromatiques du *Lantana pseudo-thea*, appelé vulg. *Faux Thé*, *Thé de piéton*, avec les feuilles duquel on fait une infusion théiforme. Cette plante est en effet fort estimée au Brésil, où on la désigne vulgairement sous le nom de *Capitao do matto* et de *Cha de pedreste*. Martius mentionne encore plusieurs espèces du genre *Lantana* dont on emploie les feuilles et les fleurs aromatiques contre la toux et les rhumatismes. Il ajoute que le *Lippia citrata* est aromatique et qu'on peut le comparer à la Sauge et au Thym. Dans le sud du Brésil, l'écorce du *Gattilier Taruma* (*Vitex taruma*) est usitée contre les affections syphilitiques. Les feuilles de la *Patagonule vulnéraire* (*Patagonula vulneraria*), vulg. appelée *Ipebranco*, sont excellentes, si l'on en croit Martius, contre les inflammations. Cette plante paraîtrait agir de la même manière que le *Gmelina parviflora*, qui a la propriété de rendre l'eau mucilagineuse, et qui s'emploie comme tisane dans les inflammations de la muqueuse génito-urinaire. Dans l'Inde, le *Congea villosa*, dont les feuilles ont une odeur très-désagréable, s'emploie en fomentations. Dans le même pays, on ajoute une décoction des feuilles aromatiques du *Gattilier incisé* (*Vitex negundo*) dans les bains chauds qu'on fait prendre aux femmes après l'accouchement. On applique également ces feuilles broyées sur les tempes dans les cas de céphalalgie, et l'on en bourre des oreillers qu'on met sous la tête pour combattre le catarrhe et la céphalalgie qui l'accompagne. Les feuilles du *Gatt. trifolié* (*V. trifoliata*) sont un résolutif énergique dont les Malais se servent dans les cas de tumeurs. On les administre en décoction et en infusion, et l'on en fait des cataplasmes qu'on applique sur le gonflement de la rate. La décoction préparée avec la racine de la *Premne à feuilles entières* (*Premna integrifolia*) passe pour cordiale et stomachique. On a parfois employé en médecine le *Volkameria inerme* (*Volkameria inermis*) et quelques autres espèces de ce genre, à cause de leurs propriétés légèrement amères et astringentes ; mais ces plantes sont sans aucune espèce d'importance. Les fruits drupacés de quelques espèces de la famille sont bons à manger : tels sont, par ex., ceux des *Lantanas* et de la *Premne comestible* (*Premna esculenta*). D'autres sont très-âcres : tels sont les fruits du *Gattilier trifolié* (*Vitex trifoliata*), appelés par les Indous *Filfil burri*, c.-à-d. *Poire sauvage* ; ceux du *G. incisé* (*V. negundo*) et ceux du *G. agnus-castus* (*V. agnus-castus*), vulg. appelé *Arbre au poivre*. A Smyrne, suivant Forskahl, les graines de ce dernier sont considérées comme un remède fort efficace contre la colique. Pour cela on les réduit en poudre que l'on étend sur la moitié d'un oignon qu'on applique sur la poitrine. L'*Agnanthe* (*Agnanthus* ou *Cornutia*), nommé vulg. *Bois des savanes*, s'emploie, dit-on, aux Antilles pour teindre en jaune. Mais l'espèce la plus intéressante de la famille est le *Teck* ou *Tek* (*Tectona grandis*). C'est un arbre énorme qui se trouve dans les forêts des parties montagneuses du Malabar, du Pegou et d'autres contrées des Indes orientales. Le bois de Tek, vulg appelé *Bois puant*, abonde en particules siliceuses et n'a pas son égal en Asie pour la durée. Il ressemble beaucoup au bois d'acajou grossier, mais il est plus léger et très-fort. On en fait un grand usage dans les constructions navales, pour lesquelles on l'estime supérieur à tous les autres bois connus. Endlicher ajoute que ses fleurs sont diurétiques, que ses feuilles donnent une couleur rouge, et enfin que les Malais administrent ces dernières en décoction dans le choléra.

VERBÉRATION. s. f. (lat. *verberatio*). T. Physiq. anc. Se disait Du choc de l'air qui produit le son. *La v. de l'air.* Inusité.

*** VERBÉSINE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

VERBEUX, EUSE. adj. (lat. *verbosus*). Qui abonde en parole, diffus. *Une éloquence verbeuse. Un avocat v.*

VERBIAGE. s. m. Abondance de paroles qui ne disent presque rien, qui contiennent peu de sens. *Il n'y a que du v. dans ce livre, dans ce discours. C'est un v. continuel.* = VERBIAGER. v. n. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de choses. *Il ne fait que v.* ‖ Conj. V. MANGER. = VERBIAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a le défaut d'employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. — Ces mots sont du langage familier.

VERBOSITÉ. s. f. Caractère, défaut de ce qui est verbeux. *La v. de cet avocat, de ce mémoire.*

VER-COQUIN. s. m. Voy. VER.

VERD. adj. Voy. VERT. = VERDÂTRE. adj. 2 g. Qui tire sur le vert. *Couleur v. De l'eau v. Des tons verdâtres.* = VERDÉE. s. f. Sorte de petit vin blanc de Toscane, dont la couleur tire sur le vert. = VERDELET, ETTE. adj. Diminutif de Vert ; ne se dit que dans cette locut., *Du vin v.*, Du vin qui est un peu vert, qui a une petite pointe d'acide.—Fig. et fam., *Cet homme est encore un peu v.*, se dit D'un vieillard qui a encore de la vigueur. || * T. Ornith. V. BRUANT.

VERDERIE. s. f. T. Eaux et Forêts. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier. || Se disait aussi de La juridiction même.

VERDET. s. m. T. Chim. et Techn. V. CUIVRE.

VERDEUR. s. f. (latin. *viridis*, vert). Humeur, séve qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas encore sec. *Ce bois a encore de la v.* — Figur., se dit De la jeunesse et de la vigueur des hommes. *Dans la v. de l'âge, de son âge. Il était alors dans sa v.* || Acidité du vin. *Ce vin a encore de la v.*—Figur., Acreté des paroles. *La v. de sa réponse fit taire les critiques.*

***VERDICT.** s. m. (latin. *vere, dictum*, dit sincèrement). T. Jurispr. Déclaration du jury en réponse aux questions posées par la cour. *Le v. du jury a été favorable*, L'accusé a été déclaré innocent.

VERDIER. s. m. (R. *verd*). T. Eaux et Forêts. Officier qui était établi pour commander aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises. *Les verdiers connaissaient des délits dont l'objet n'excédait pas cinquante sous.* || T. Ornith. V. BRUANT.

VERDIR. v. a. Donner une couleur verte, peindre en vert. *Il faut v. cette porte.* = VERDIR. v. n. Devenir vert; se dit proprement Des végétaux. *Au printemps, lorsque tout commence à v.* || En parl. Du cuivre, Se couvrir de vert-de-gris. *Si l'on n'a pas soin de nettoyer souvent le cuivre, il verdit.* || VERDI, IE. p. = VERDOYANT, ANTE. adj. Qui verdoie. *Des arbres verdoyants. Les plaines verdoyantes.* — *Couleur verdoyante*, Couleur tirant sur le vert. = VERDOYER. v. n. Devenir vert. *Les bois commencent à verdoyer.*

VERDURE. s. f. La couleur verte que présentent les plantes, les feuilles des arbres, surtout au printemps. *La v. des prés, des champs, des bois. Ces prés, ces bois ont repris leur v. La v. plaît aux yeux.* || Par ext., se dit Des herbes, des plantes et des feuilles mêmes. *Se coucher sur la v. Cabinet de v. Lit de v.* On dit aussi, *Un tapis de v.*, Un tapis de gazon. || Dans un sens particulier, se dit Des plantes potagères dont on mange les feuilles, comme laitue, chicorée, oseille, persil, cerfeuil, etc. *Marchand de v.* || *Tapisserie de v.*, ou simpl. *Verdure*, Tenture de tapisserie qui représente principalement des arbres. *Une v. d'un beau dessin. Il a une belle v. dans sa chambre.* = VERDURIER. s. m. * Marchand de légumes verts, de salades, etc. || Celui qui fournit les salades dans les maisons royales.

***VÉRÊTILLE.** s. f. (lat. *veretrum*, verge). T. Zool. Voy. ALCYONIENS.

VÉREUX, EUSE. adj. (R. *ver*). Qui contient des vers; ne se dit que Des fruits. *Fruit v. Pommes véreuses.* || Fig. et famil., se dit D'une personne ou d'une chose fortement suspecte d'un vice essentiel et caché. *C'est un homme v. Une caution, une créance véreuse. Un titre v. Un effet v. Il y a quelque chose de v. dans cette affaire.* — Prov., *Son cas est v.*, ou *Il sent son cas v.*, Voy. CAS.

VERGE. s. f. (lat. *virga*). Petite baguette de bois, d'ivoire, de baleine, etc., plus ou moins longue et flexible. *Il n'avait qu'une v. à la main. La v. de Moïse, d'Aaron. La v. des magiciens de Pharaon.* En parl. d'autres magiciens, on dit ordin., *Baguette.* — Fig., *Ce prince gouverne ses peuples avec une v. de fer*, Il les traite durement. || Se dit aussi De plusieurs menus brins d'osier, de bouleau, etc., avec lesquels on fouette, on fustige. Dans ce sens, on dit le plus souv. *Verges*, au plur. *Une poignée de verges. On le fit battre de verges. Cet enfant craint la v.* Dans la discipline militaire, *Faire passer quelqu'un par les verges, par les baguettes*, Le faire passer entre deux rangs de soldats qui sont armés de verges ou baguettes d'osier ou de bouleau, dont ils frappent sur les épaules nues de celui qui passe. *Le supplice des verges n'est plus usité en France.* — Fig., *Il n'est plus sous la v. d'un tel*, Il n'est plus sous sa direction, il ne craint plus ses réprimandes. — Fig. et fam., *Faire baiser les verges à quelqu'un*, Le contraindre à demander pardon après qu'on l'a châtié, ou bien L'obliger à reconnaître la justice du châtiment. *Donner des verges pour se fouetter*, V. FOUETTER. || En T. Dévotion, *Verges*, se dit figur. Des peines et des afflictions dont Dieu se sert pour punir les hommes. *Il faut bénir les verges dont Dieu nous frappe.* || T. Phys. et Techn. Tige ou tringle droite plus ou moins longue, et qui est ordinairement de métal. *V. de fer, de cuivre. La v. d'un balancier, d'une girouette, d'une ancre. Les vibrations des verges.* V. ACOUSTIQUE. || T. Métrol. S'est dit De certaines mesures dont on se servait pour mesurer les terres ou les étoffes. || T. Anat. Le membre génital. *Le canal de la v.* || * T. Joaill. Se dit D'un anneau sans chaton. || T. Bot. *V.-d'or*, V. COMPOSÉES.

VERGÉ, ÉE. adj. (lat. *virgatus*). Se dit D'une étoffe où se trouvent quelques fils d'une soie plus grossière que le reste, ou d'une teinture soit plus forte, soit plus faible. || *Papier v.*, Voy. PAPETERIE.

VERGÉE. s. f. (R. *verge*). T. Métrol. V. AGRAIRE.

VERGER. s. m. (lat. *viridarium*). Lieu planté d'arbres fruitiers. *Un v. bien planté. Se promener dans un v.*

VERGER. v. a. Mesurer avec la verge. = VERGÉ, ÉE. part. || Conj. Voy. MANGER.

* **VERGERETTE.** s. f. T. Bot. Voy. COMPOSÉES.

VERGETER. v. a. Nettoyer avec une vergette. *V. un habit, un chapeau.* || VERGETÉ, ÉE. part. *Teint v., peau vergetée*, Teint, peau où il paraît de petites raies de différentes couleurs, et plus ordinair. rouges. *Elle a la peau toute vergetée.* || * T. Blason. *Écu vergeté*, Écu couvert de vergettes, les unes de métal, les autres de couleur, et en nombre égal pour chaque émail. || Conj. Voy. CAQUETER. = VERGETIER. s. m. Artisan qui fait des vergettes, des décrottoires, etc. = VERGETTE. s. f., et VERGETTES. s. f. pl. (diminutif de *Verge*). Époussette, brosse composée de soies de cochon, de sanglier, ou de menus brins de bruyère attachés ensemble, et dont on se sert pour nettoyer les habits, les étoffes, etc. *Où est la v.? Donnez deux ou trois coups de vergettes à mon habit.* || * T. Blas. V. HÉRALDIQUE. * VERGETURES. s. f. pl. Se dit propr. Des ecchymoses produites par des coups de verges ou de fouet. || Par anal., se dit Des éraillures blanchâtres que présente la peau après une forte distension, après la grossesse, par exemple, et Des lividités qu'on observe sur la peau des cadavres dans certaines circonstances.

VERGEURE. s. f. [On pron. *Verjure.*] V. PAPETERIE.

VERGLAS. s. m. [On pron. *Vergla.*] (latin. *viridis glacies*, glace vive?). Glace mince étendue sur la terre, sur le pavé, et formée par une petite pluie qui se gèle au moment où elle tombe. *Le pavé est couvert de v. Il tombe du v. Il y a du verglas.*

VERGNE. s. m. T. Bot. Voy. VERNE.

VERGOGNE. s. f. (lat. *verecundia*). Honte. *C'est un homme sans v. Il n'a ni honte ni v.* Fam.

VERGUE. s. f. (lat. *virga*, verge). T. Mar. Pièce de bois longue et ronde qui est attachée en travers des mâts d'un navire pour en soutenir les voiles. *La grande v. La v. de misaine, de perroquet, d'artimon.* — *Ces deux bâtiments sont v. à v.*, Ils sont l'un à côté de l'autre, de manière que les extrémités des vergues de l'un et de l'autre se touchent presque.

VÉRICLE. s. f. T. Joaill. Se dit Des pierres fausses contrefaites avec du verre ou du cristal. *Diamants de v.*

VÉRIDICITÉ. s. f. Conformité à la vérité; se dit surtout en parl. D'un discours, d'un témoignage. *On conteste la v. de ce récit, de ce témoignage.* || Se dit aussi Du narrateur, du témoin même. *La v. de cet historien, de ce témoin n'est pas contestée.* Dans ce sens, on dit plus ordinair., *Véracité.* = VÉRIDIQUE. adj. 2 g. (lat. *veridicus*, de *verum*, vrai, et *dicere*, dire). Qui dit la vérité, qui a l'habitude de la dire. *C'est un homme v. Un historien véridique.*

VÉRIFICATEUR. s. m. Celui qui est commis pour vérifier des ouvrages, des devis, des comptes, des écritures, etc., pour examiner s'ils sont tels qu'ils doivent être ou tels qu'on les a déclarés. *V. de l'enregistrement. V. des douanes. V. des poids et mesures.* = VÉRIFICATION. s. f. Action de vérifier. *Il a été admis à la v. de tel fait. Les experts commis pour la v. des écritures. V. faite, on trouva tout ce qui était énoncé.* — * Dans le lang. parlementaire, *V. des pouvoirs*, se dit De l'examen qu'on fait des titres d'un député, de la validité de son élection, avant de l'admettre à siéger. || Dans l'ancienne législation, *La v. d'un édit*, L'enregistrement d'un édit par le parlement. = VÉRIFIER. v. a. (latin. *verum facere*, rendre vrai). Examiner, rechercher si une chose est vraie, si elle est telle qu'elle doit être ou qu'on l'a déclarée. *V. un fait. V. un calcul, un compte. V. l'exactitude d'un mémoire, d'une citation. V. des signatures, des écritures. Le corps législatif s'est occupé à v. les pouvoirs des députés nouvellement élus.* — Dans l'ancienne législation, *V. un édit en parlement*, L'enregistrer. || Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose, d'une proposition, d'une assertion. *V. une allégation par témoins, par des pièces. L'événement a vérifié votre prédiction.* — Se dit, dans un sens anal., avec le pron. personnel. *Votre prédiction s'est vérifiée.* = VÉRIFIÉ, ÉE. part. || Conj. V. PRIER. || Syn. V. AVÉRER.

VÉRIN. s. m. Sorte de cric, composé d'une vis et d'un écrou, au moyen duquel on élève de très-grands fardeaux dans les ports et sur les grands bâtiments.

VÉRINE ou * **VERRINE.** s. f. T. Marine. Lampe de verre à cul rond, qu'on suspend au-dessus du compas de route dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRINE. s. f. Nom d'une espèce de tabac qui vient de Varinas, dans l'Amérique du Sud. Vieux; aujourd'hui, on dit *Varinas*, au masculin.

VÉRITABLE. adj. 2 g. Vrai, réel, naturel; par opp. à Factice, falsifié, contrefait. *Le v. or. De v. vin de Constance. Vous m'avez rendu un v. service. Il connaît le v. prix des choses.* — *Un v. ami*, Un ami effectif, un ami solide. || Qui est conforme à la vérité. *Ce discours est v. Relation, histoire v.* — *Etre v. dans ses paroles, dans ses promesses*, Dire toujours la vérité, tenir tout ce qu'on promet. || Bon, excellent dans son genre. *C'est un v. capitaine, un v. orateur.* = VÉRITABLEMENT. adv. Conformément à la vérité. *Parlez-moi v.* Peu usité. || Réellement, de fait. *Jésus-Christ est ressuscité v. Je suis v. très-affligé de ce qui vous arrive.* || A la vérité. *V. je vous dois cette somme, mais vous m'avez donné du temps pour vous la payer.*

VÉRITÉ. s. f. (latin. *veritas*). Conformité de l'idée avec son objet. *La recherche de la v., voilà le but de la philosophie. Kant a douté que l'homme eût la puissance d'atteindre la v. Substituer l'erreur à la v. Il y a des vérités intuitives, des vérités premières qu'il est impossible à la fois de nier et de démontrer. Le caractère de la v. est l'évidence. Une v. nécessaire et éternelle. Une v. contingente. Une proposition d'éternelle v. La v. de la religion chrétienne.* — Se dit aussi pour Réalité phénoménale, quand on oppose *La v. subjective* et *la v. objective.* || Conformité d'un récit, d'une relation avec un fait. *L'historien a souvent bien de la peine à discerner la v. parmi les témoignages contradictoires des auteurs. Ce récit est de la plus exacte v. Altérer, dissimuler la v. Démêler la v. On n'admet pour vérités historiques que les choses possibles.* || Conformité de ce qu'on dit avec ce qu'on pense. *Ce que je vous dis est la v. pure. Cacher, déguiser, dissimuler, avancer, confesser la v. Il ne dit pas un mot de v. Le mensonge est l'opposé de la v. Le temps découvre la v. Dieu est la v. même, le principe de toute v.* || Se dit De toute proposition vraie, ou dont l'énoncé exprime la conformité d'une idée avec son objet, d'un récit avec un fait, de la parole avec la pensée. *Les vérités de la religion. Une v. physique, métaphysique, morale. Les vérités mathématiques. C'est une v. sensible, palpable. C'est un enchaînement de vérités.* Prov., *Il n'y a que la v. qui offense. Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire.* Famil., *Dire à quelqu'un ses vérités*, Dire librement à quelqu'un ses fautes, ses défauts ou ses vices. || Sign. encore Sincérité, bonne foi. *C'est un homme plein de v. Il y a dans tout ce qu'il dit un accent de v. qui me touche.* || Par une sorte de personnification, on dit : *Blesser, trahir, offenser la v. Rendre hommage à la v. Le règne de la v.* — *Les anciens avaient fait de la V. une déesse qu'ils disaient fille du Temps et mère de la Justice, et ils lui donnaient un puits pour demeure. On représente ordinairement la V. sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau.* De là les loc. fig., *Le miroir de la V.*; *Le flambeau de la V.*; *Il faut tirer la v. du fond du puits; Etc.* || T. Peint. L'imitation, l'expression fidèle de la nature. *Il y a bien de la v. dans cette tête, dans ce paysage. Ce portrait est d'une grande v.* — Par anal., *Il y a bien de la v. dans le style de ce poëte, dans le jeu de cet acteur.* = EN VÉRITÉ. locut. adv. Certainement, assurément, de bonne foi. *Je vous le dis en v. Cela est, en v., fort étrange. En v., seriez-vous capable d'une telle action? En v., croyez-vous...?* ou simpl., *En v.?* = A LA VÉRITÉ. loc. adv. Qui se dit, Quand, en avouant une chose, on l'explique ou on la restreint aussitôt. *A la v. je l'ai frappé, mais il m'avait insulté. A la v. je l'avait promis, mais c'était à la condition que...*

VERJUS. s. m. (R. *vert, jus*). Le suc acide qu'on tire des raisins cueillis avant leur maturité. *Sauce au v. Des œufs au v.* — Proverb., on dit D'un vin qui a trop d'acidité, *Ce vin-là n'est que du v.* ‖ Par extens., se dit Du raisin qu'on cueille encore vert, et D'une espèce de raisin dont le suc est toujours fort acide. V. Vigne. ‖ Fig. et prov., *C'est jus vert ou verjus*, se dit De deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence, et dont le choix est indifférent. = Verjuté, ée. adj. Où l'on a mis du verjus, ou Qui est aigre comme le verjus. *Une sauce verjutée. Du vin v.* Peu usité.

* **VER-LION.** s. m. T. Entom. V. Tanystomes.

VERMEIL, EILLE. adj. (lat. *vermilium*, vermillon). Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. *Rose vermeille. Bouton v. Teint frais et v. Lèvres vermeilles. Du vin v.* ‖ *Une plaie vermeille*, Celle dont les chairs sont d'un rouge vif, ne sont point livides. = Vermeil. s. m. Argent doré. *Un service de v.* ‖ * T. Technol. Composition faite de gomme-gutte et de cinabre mêlés et broyés dans de l'essence de térébenthine, et dont on se sert pour donner de l'éclat aux dorures. =*Vermeille. s. f. T. Joaill. Nom donné à l'hyacinthe, lorsque sa couleur se trouve mêlée d'une teinte rouge.

* **VERMET.** s. m. (lat. *vermis*, ver). T. Zool. Voy. Tubulibranches.

VERMICELLE ou **VERMICEL.** s. m. (ital. *vermicello*, petit ver). Pâte alimentaire non fermentée, faite avec du gruau de froment, et façonnée en petits tubes minces et plus ou moins longs. *Potage au v.* ‖ Le potage fait avec cette pâte. *Une assiette de v. V. au gras, au maigre, au lait.* = Vermicellier. s. m. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle, des macaronis, et autres pâtes semblables.

VERMICULAIRE. adj. 2 g. (lat. *vermiculus*, petit ver). Qui ressemble à quelque égard aux vers. *L'appendice v. du cœcum. Le mouvement v.* ou *péristaltique des intestins. Pouls v.* = * Vermiculaire. s. f. T. Bot. Voy. Crassulacées.

VERMICULÉ, ÉE. adj. T. Archit. Se dit Des ouvrages travaillés de manière qu'ils représentent des traces de vers de terre. *Bossages vermiculés.* = Vermiculures. s. f. pl. Travail qui représente des traces de vers.

VERMIFORME. adj. 2 g. (lat. *vermis*, ver, et *forme*). Qui a la forme d'un ver. *Les muscles qui amènent les doigts vers le pouce sont vermiformes. Les larves des coléoptères sont généralement vermiformes. Certains mammifères digitigrades, tels que la civette, ont été appelés vermiformes par Cuvier, à cause de leur corps allongé.*

VERMIFUGE. adj. 2 g. et s. m. (lat. *vermis; fugare*, chasser). T. Méd. et Pharm.

Enc. — La dénomination de *Vermifuges* et d'*Anthelminthiques* s'applique à tous les médicaments qui ont la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux. Le prof. Bouchardat divise ces médicaments en deux séries, savoir : ceux qui sont destinés à faire périr les Tænias, et ceux qui sont destinés à chasser les autres espèces de Vers intestinaux. Les premiers sont appelés *Tænifuges;* les seconds constituent les *Vermifuges* proprement dits. On a préconisé jadis contre le Tænia et le Bothriocéphale l'étain et l'essence de térébenthine ; mais aujourd'hui ces médicaments sont abandonnés, et l'on n'emploie plus que le rhizome de la Fougère mâle, l'écorce de la racine de Grenadier, et les fleurs de la Brayère anthelminthique ou Cousso d'Abyssinie. Les vermifuges proprement dits sont, au contraire, fort nombreux. Beaucoup de purgatifs et surtout les drastiques, tels que le jalap, la scammonée, l'aloès, ont été employés avec succès contre les vers. Le calomel et diverses autres préparations mercurielles constituent aussi des vermifuges fort efficaces. Enfin on fait fréquemment usage de différentes substances végétales douées d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on tire pour la plupart de la famille des Composées : telles sont, l'Absinthe, l'Armoise, la Tanaisie et la Santoline. Le mélange vermifuge, si employé dans la médecine des enfants sous les noms de *Semen-contra*, de *Semencine* et de *Santoline*, et qui s'administre principalement contre les Lombrics et les Ascarides, n'est autre chose qu'un mélange des fleurons de diverses espèces d'Armoises. On l'administre le plus souvent en poudre, à la dose de 2 à 4 grammes, incorporé dans du sirop ou dans du miel. La substance appelée *Mousse de Corse*, qui n'est pas moins usitée dans la médecine des enfants que le Semen-contra, est un mélange de diverses sortes d'Algues, où domine cependant le Plocaria helminthocorton et la Coralline officinale, de la famille des Céramiacées. Le meilleur moyen d'administrer ce médicament à un jeune enfant consiste à le faire prendre dans du lait sucré. Sur 4 à 8 grammes de mousse de Corse on verse 125 gr. de lait bouillant, puis on ajoute 32 gr. de sucre. On prépare aussi avec cette substance une gelée et un sirop qui sont assez fréquemment employés. Enfin, on la fait entrer dans la confection de certains biscuits que les petits enfants mangent sans répugnance. On emploie encore communément, sous le nom de *Poudre vermifuge* ou *anthelminthique*, un mélange de 2 parties de mousse de Corse, 2 de semen-contra, 1 de rhubarbe; et, sous celui de *Poudre vermifuge mercurielle*, un mélange de semen-contra (12 grammes) et de calomel (15 centigr.). Ces poudres s'administrent incorporées dans du miel.

VERMILLER. v. n. T. Vener. Se dit Des sangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir pour y chercher des vers, des racines, etc. *Les sangliers vont v. dans les pacages, dans les prés.*

VERMILLON. s. m. (lat. *vermilium*). Cinabre ou sulfure rouge de mercure réduit en poudre fine, qui s'emploie dans la peinture, ainsi que pour colorer certains objets. *Mettre, appliquer du v. La draperie de ce tableau est faite avec de la laque et du v.* V. Mercure. ‖ Par anal., La couleur vermeille des joues et des lèvres. *Ses joues ont un beau v. Le v. de ses lèvres.* ‖ * T. Bot. *Arbre au v.*, le Chêne au kermès, V. Corylacées. = Vermillonner. v. a. Enduire, peindre de vermillon. = Vermillonné, ée. part.

VERMILLONNER. v. n. T. Vén. Même signif. que *Vermiller;* ne se dit que Du blaireau.

VERMINE. s. f. coll. (lat. *vermis*, ver). Se dit De toute sorte d'insectes malpropres, nuisibles et incommodes, comme poux, puces, punaises, etc. *Cet enfant est plein de v. Il est rongé de v. La v. s'est mise sur cet arbre.* ‖ Figur., se dit De toute sorte de gens de mauvaise vie, de garnements dangereux ou incommodes pour la société. *Ce quartier n'est habité que par de la v. Toute la v. du quartier.* = Vermineux, euse. adj. T. Méd. Qui est causé par des vers intestinaux. *Maladies vermineuses. Fièvre vermineuse.*

VERMISSEAU. s. m. (lat. *vermis*). Petit ver de terre. *Ces oiseaux vivent de moucherons et de vermisseaux.*

VERMOULER (se). v. pron. (lat. *vermiculari*). Être piqué des vers; ne se dit guère qu'en parlant Du bois, du papier et du carton. *Du bois qui commence à se v.* = Vermoulu, ue. part. *Ce coffre, ce buffet est tout vermoulu. Ce livre est vermoulu. Des poutres vermoulues.* = Vermoulure. s. f. La trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. *Il y a de la v. dans ce bois.* ‖ La poudre qui sort des trous faits par les vers.

VERMOUT. s. m. [On fait sonner le T.] (allem. *wermuth*, absinthe). Voy. Absinthe.

VERNAL, ALE. adj. (latin. *vernalis*, de *ver*, printemps). Qui appartient au printemps, ou Qui arrive au printemps. *L'équinoxe v. Fleurs vernales. Fièvres vernales.* = * Vernation. s. f. T. Bot. V. Préfoliaison. = Verne. s. m. (lat. *vernus*, printanier). T. Bot. Syn. d'*Aune*.

* **VERNIER.** s. m. T. Physiq.

Enc. — Il est souvent nécessaire, dans les arts et dans les sciences, d'évaluer la longueur des lignes avec une exactitude rigoureuse. On y parvient de la manière la plus simple à l'aide d'un ingénieux instrument appelé *Vernier*, du nom de son inventeur, habile mathématicien français qui est mort en 1637. On l'appelle aussi quelquefois *Nonius*, parce qu'on l'avait à tort attribué à un savant de ce nom. Cet instrument (Fig. 1) est formé de deux règles. La plus grande, AB, est fixe et divisée en millimètres. La plus petite, CD, peut glisser à frottement doux le long de la première : c'est elle qui est proprement le vernier. Pour la graduer, on lui donne une longueur de 9 millim. seulement, c.-à-d. égale à 9 des divisions de la grande règle ; mais on la divise en 10 parties égales. La longueur de chacune de ces divisions est donc de 9/10es de millimètre. Il en résulte que les traits marqués 1 et I sur les deux règles sont distants de 1/10e de millim. ; que les traits marqués 2 et II sont distants de 2/10es de millimèt. ; que les traits marqués 3 et III sont distants de 3/10es de millim., et ainsi de suite. Maintenant, soit à mesurer la longueur d'un objet M. On le place, comme on le voit dans la Fig. 2, le long de la grande règle, et l'on fait glisser la petite jusqu'à ce qu'elle soit en contact avec l'extrémité de l'objet. Cela fait, on cherche où a lieu la coïncidence entre les divisions des deux règles. Dans notre dessin, elle a lieu entre la division 3 du vernier et la division VII de la grande règle. Il est évident que l'objet a une longueur de 4 mill., plus une fraction de millim. égale à la distance qui existe entre le trait IV et le trait C. Or, rien n'est plus aisé que d'évaluer cette fraction. En effet, attendu qu'il y a coïncidence entre les traits 3 et VII des deux règles, la différence entre les traits 2 et VI sera égale à 1/10e de millim. ; celle entre 1 et V sera égale à 2/10es de millim. ; enfin, celle entre C et IV, qui est la distance cherchée, sera égale à 3/10es de millim. Par conséquent, l'objet dont on se proposait de trouver la longueur a 4 millim. et 3 dixièmes de millim. La disposition que nous venons de décrire n'est point particulière à la division en millimètres ; on obtiendrait de la même manière les dixièmes dans un système de mesure quelconque. L'approximation n'est pas non plus bornée aux dixièmes. Ainsi, par ex., on obtiendrait des 30es, en donnant à la petite règle une longueur égale à 29 divisions de la grande, et en divisant la petite en 30 parties égales ; mais alors il faudrait employer une loupe pour distinguer le lieu où se ferait la coïncidence. — Dans la mesure des arcs, quand on veut évaluer en minutes et en secondes les fractions de degré, on fait usage du *Vern. circulaire* (Fig. 3). C'est une petite règle circulaire dont l'arc intérieur a précisément le même rayon que la circonférence divisée, et qui est susceptible de glisser à frottement doux le long de cette circonférence. La longueur du vernier embrasse 29 divisions de la circonférence, et est divisée en 30 parties. On peut donc apprécier les 30es de l'une des divisions de la circonférence. Si cette dernière est divisée en demi-degrés, le vernier permettra d'apprécier les 30es de demi-degré, c'est-à-d. les 60es de degré, ou les minutes. Les limbes des instruments usités en astronomie étant divisés en intervalles excessivement petits, il en est de même des verniers, ce qui oblige à recourir au microscope pour trouver les lieux de coïncidence et évaluer les fractions.

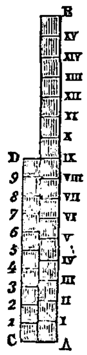

Fig. 1.

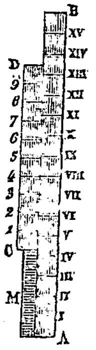

Fig. 2.

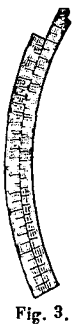

Fig. 3.

VERNIR. v. a. Enduire de vernis. *V. une image, un tableau, une table. V. un pot.* = Verni, ie. part.

VERNIS. s. m. Enduit liquide et visqueux qu'on applique sur la surface des corps pour la rendre lisse et luisante, ou pour les préserver de l'action de l'air et de l'humidité. ‖ Par ext., Enduit composé de substances vitrifiables, dont on couvre les vases de terre et la porcelaine. ‖ Fig., Ce qui donne une apparence, une couleur favorable ou défavorable. *Il couvre ses vices d'un v. d'élégance. Ce procédé a donné un vilain v. à cette personne.* ‖ T. Bot. *Arbre au v.*, le Rhus vernix, Anacardiacées, et diverses espèces du genre Badamier, Combrétacées. — *V. de la Chine*, l'Augia de la Chine, Anacardiacées. — *V. du Japon*, l'Ailante glanduleux, Xanthoxylées.

Enc. — Les *Vernis* sont généralement constitués par des substances résineuses que l'on a fait dissoudre dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles volatiles appelées *essences*, ou les huiles fixes appelées *huiles grasses*. De là la distinction des v. en *V. aqueux*, *V. à l'alcool*, *V. à l'éther*, *V. à l'essence* et *V. gras*. — Les *V. aqueux* se préparent le plus souvent avec du blanc d'œuf délayé au moyen d'une petite quantité d'eau-de-vie et de sucre en poudre. On s'en sert pour les coquillages, les insectes et les objets qui doivent être soustraits au contact de l'air et de l'humidité. Un autre v. aqueux, préparé avec la colle de poisson et que l'on peut colorer au moyen de couleurs transparentes réduites en poudre excessivement fine, est usité pour les papillons. — Les *V. à l'alcool* sont plus siccatifs et plus brillants. On les applique sur les meubles, les boîtes, les cartons; etc. Les uns sont incolores et les autres colorés. Les premiers se préparent avec la térébenthine, le galipot, le copal, la sandaraque, le mastic, la résine élémi, etc. Les seconds doivent leur coloration à diverses substances qu'on y ajoute. Le santal, le sang-dragon, l'orcanette, la cochenille, etc., leur donnent une coloration rouge ; on emploie le rocou, la gomme-gutte, le curcuma, etc., pour les colorer en jaune ; l'acétate de cuivre leur donne une teinte verte, etc. La formule suivante donne un bon v. pour les meubles : copal dur, préalablement fondu à une douce chaleur, 91 parties ; sandaraque, 184 ; mastic mondé, 91 ; térébenthine claire, 76 ; alcool, 978 ; verre pilé, 122. L'emploi du verre pilé a pour objet d'empêcher l'adhérence des résines au fond du vase où l'on prépare le v. Pour l'éviter entièrement et faciliter en même temps la dissolution des résines, on agite le mélange avec une baguette de bois blanc. Le v. suivant sert à donner une teinte d'or aux ouvrages de laiton : laque en grains, 184 part. ; ambre jaune ou copal porphyrisés, 61 ; sang-dragon, 2 ; extrait de santal rouge obtenu par l'eau, 52 ; safran, 2 ; alcool, 1222 p. Ce v. s'applique en chauffant les pièces de laiton et en les plongeant dans le v. — Les *V. à l'éther* sont usités pour réparer les accidents qui arrivent aux émaux sur bijoux. On les obtient en dissolvant 15 gr. de copal dans 61 d'éther sulfurique. — Les *V. à l'essence* se préparent communément avec l'essence de térébenthine dans laquelle on fait dissoudre diverses résines, telles que le galipot, la colophane, le copal, le mastic, la résine élémi, la résine animé, etc. Ces v. sont moins siccatifs que les précédents, mais ils sont plus durables. Le plus usité de ces v. est celui dont on recouvre les tableaux, pour donner plus d'éclat à la peinture et pour la mettre à l'abri des influences atmosphériques. Il est composé comme il suit : mastic mondé, 367 ; térébenthine pure, 45 ; camphre, 15 ; essence de térébenthine pure, 1100 ; verre pilé, 152. — Les *V. gras* sont principalement employés pour les devantures de boutiques, les voitures, les lampes, les plateaux de cabaret, etc. Ils sont bien moins siccatifs que les autres sortes de v. ; mais, en revanche, ils sont infiniment plus solides. Parfois ces v. sont tout simplement des huiles épaissies par une ébullition prolongée ; néanmoins ils sont le plus souvent formés par des résines dissoutes dans une huile rendue siccative à l'aide de la litharge. La formule suivante est fréquemment employée : copal choisi, 184 ; térébenthine de Venise, 45 ; huile de lin siccative, 736 ; essence de térébenthine, 183. C'est avec des v. gras particuliers que l'on prépare les cuirs vernis et les toiles cirées. Les enduits hydrofuges rentrent aussi dans la catégorie des v gras. — Voy. Cuir, Enduit, Laque, etc.

VERNISSER. v. a. Vernir ; ne se dit guère qu'en parl. De la poterie. *V. un pot de terre.* ‖ Vernissé, ée. p. = Vernisseur. s. m. Artisan qui fait des vernis, ou qui es emploie. = Vernissure. s. f. Application du vernis.

* **VERNONIÉES.** s. f. pl. T. Bot. Voy. Composées.

VÉROLE. s. f. (lat. *varius*, tacheté?). T. Méd. Voy. Syphilis. || *Petite v.*, V. Variole. = Vérolé, ée. adj. et s. Qui a la vérole ou syphilis. *Cet homme est v. C'est une vérolée.* On évite par bienséance d'employer ce mot. = * Vérolette. s. f. Syn. de *Varicelle*. Voy. Variole. = Vérolique. adj. 2 g. Syn. de *Syphilitique*. Peu usité.

VÉRON ou **VAIRON.** s. m. T. Ichth. V. Able.

VÉRONIQUE. s. f. T. Bot. Voy. Scrofularinées.

VERRAT. s. m. (latin. *verres*). Pourceau qui n'est point châtré. V. Cochon. — Pop., *Il écume comme un v.*, se dit D'un homme qui écume de colère.

VERRE. s. m. (lat. *vitrum*). Corps transparent et fragile, qu'on obtient en faisant fondre du sable avec un alcali et de la chaux, ou avec un alcali et de l'oxyde de plomb. *V. commun. V. de cristal. V. blanc. V. épais. V. double. V. mince. V. clair. V. net. Tasse, coupe de v. Bouteille de v.* — *V. de fougère*, Sorte de verre dans la composition duquel il entre de la cendre de fougères; d'où l'on dit Fig., dans les chansons bachiques : *Le vin rit dans la fougère.* || *Verre*, se dit D'une pièce de verre dont on se sert pour conserver un objet. *Il faut mettre un v. devant cette estampe. Je vais mettre ce vase de porcelaine sous v.* Fig. et fam., on dit D'une femme mignonne et bien parée, qu'*Elle est à mettre sous v.* — *Châssis de v.*, Châssis garni de carreaux de verre. || *Verre*, dans un sens particul., signif. Une sorte de vase à boire, fait de verre. *V. de cristal. Grand v. Petit v. La patte, le cul d'un v. V. à boire. V. à champagne. V. à liqueur. V. à bière. Laver, rincer un v. Boire un plein v., à plein v.* — Famil., *Choquer le v.*, Faire toucher son verre plein de vin contre celui d'une personne avec qui l'on boit, en signe de bonne amitié. *Entre les verres et les pots*, A table, en buvant. — Fig. et proverb., *Qui casse les verres les paye*, Celui qui fait quelque dommage doit le réparer. || Par méton., La liqueur que contient ou que peut contenir un verre ordinaire. *V. d'eau. V. de vin. Boire un v. d'eau, un v. de limonade. Il avait quelques verres de vin dans la tête.* || *Illumination en verres de couleur*, Illumination formée avec de petits vases de verre coloré, dans chacun desquels on a placé une lumière. || T. Phys. * *V. lenticulaire*, Pièce de verre qui a la forme d'une lentille. *V. ardent*, Lentille de verre de forme biconvexe, au moyen de laquelle on rassemble les rayons solaires pour mettre le feu aux matières qui se trouvent à son foyer. * *Verres d'optique*, Les lentilles de toutes sortes employées dans les instruments d'optique. || * T. Minéral. *V. de Moscovie*, Nom vulgaire du mica foliacé. V. Mica. || * T. Pharm. *V. d'antimoine*, V. Antimoine. || * T. Technol. *Papier de v.*, V. Papeterie.

Enc. — I. *Du verre en général.* — Lorsqu'on fait fondre ensemble, en les soumettant à une température convenable, un silicate de potasse ou de soude et un silicate terreux, surtout un silicate de chaux, ou bien un silicate alcalin avec un silicate métallique, comme les silicates de plomb, de zinc, de manganèse, etc., on obtient un produit amorphe, transparent, incolore (si le silicate métallique est incolore), très-dur, insoluble dans l'eau et dans les acides, et rayant la plupart des corps. Ce produit a reçu le nom de *Verre*. — Le v. est fragile, et il présente, quand on le brise, une cassure particulière, lisse et brillante, qu'on appelle *cassure vitreuse*. Il est élastique entre certaines limites, et, par suite, généralement très-sonore. Sa densité varie suivant sa composition, depuis 2,5 jusqu'à 3,6. Les verres les moins denses sont ceux qui contiennent du silicate de chaux, et les plus denses ceux où le plomb remplace la chaux. Les verres plombeux sont en outre plus fusibles que les verres qui contiennent du silicate calcique. Au reste, le v. se ramollit bien avant d'arriver à son point de fusion, et, dans cet état pâteux, on peut le souffler, le mouler et lui donner toutes les formes imaginables. — Si on le maintient longtemps à une forte chaleur, le v. perd sa transparence, devient très-dur, moins fusible et moins fragile, tout en conservant les formes qu'il avait précédemment. On dit alors qu'il s'est *dévitrifié*, et on lui donne le nom de *Porcelaine de Réaumur*, parce qu'il a l'aspect de cette belle poterie, et que c'est le physicien Réaumur qui le premier a étudié ce phénomène. Tous les verres peuvent éprouver la *Dévitrification*; mais ceux à base de soude plus facilement que ceux à base de potasse. Pelouze a démontré que le v. dévitrifié présente exactement la même composition que le v. transparent qui lui a donné naissance : ce phénomène est donc purement et simplement un fait de dimorphisme. — Lorsqu'on chauffe le v. jusqu'à la température de la fusion, et qu'on le refroidit brusquement, il devient excessivement cassant, parce qu'il subit une sorte de trempe. Les *larmes bataviques*, dont nous avons parlé ailleurs, en sont un exemple familier. Dans les verreries même, la simple action de l'air atmosphérique refroidirait les pièces de v. beaucoup trop promptement, et elles deviendraient tellement cassantes, qu'on ne saurait s'en servir sans courir le risque de les briser, si l'on ne prévenait cet inconvénient au moyen du *Recuit*. L'opération ainsi appelée consiste à faire séjourner les pièces de v., aussitôt après leur fabrication, dans des fours spéciaux, chauffés au rouge sombre, où elles se refroidissent très-lentement. En général, les pièces de v. supportent d'autant mieux les variations de température qu'elles ont été refroidies avec plus de lenteur. — L'air sec paraît avoir peu d'action sur le v.; mais l'air humide l'altère profondément, parce que l'eau sépare les deux silicates dont il est essentiellement composé, en vertu de son affinité pour le silicate alcalin, qui est soluble. Alors le v. se ternit et perd de sa transparence. Les vitres de nos croisées, les glaces de nos appartements, les verres des instruments d'optique, etc., présentent souvent cette altération. On l'observe encore sur les verres antiques trouvés dans les ruines et dans les tombeaux. Ces objets ont même subi une décomposition si avancée, qu'ils en sont devenus opaques, et l'on dirait, à les voir, qu'ils sont recouverts d'une espèce de vernis métallique. Mais si l'eau froide attaque le v., l'eau bouillante produit sur lui des effets bien plus considérables. En effet, il est rare que de l'eau tenue pendant longtemps en ébullition dans un vase de v. ne devienne pas alcaline, et elle le devient d'autant plus promptement, que la température et la pression sont plus élevées. — Le v. est encore altéré par les acides et par les alcalis. Les verres où les silicates alcalins dominent sont surtout attaqués par les acides; ceux, au contraire, où l'acide silicique est en excès ou uni à des bases moins énergiques, sont facilement altérés par les alcalis. Ainsi, par ex., le v. à bouteilles, en raison de la forte proportion de bases que la nécessité de fabriquer à bon marché force à y introduire, est tellement sensible à l'action des acides, que ceux qui sont contenus dans le vin suffisent pour l'attaquer. Suivant plusieurs auteurs, cette circonstance ne serait pas sans influence sur les modifications qu'éprouve le vin longtemps conservé en bouteilles.

II. *Des diverses espèces de verres.* — On distingue plusieurs espèces de verres, en raison, soit de la diversité des substances qui entrent dans la composition de ce produit, soit de la diversité des proportions dans lesquelles on combine ces substances. En général, on divise les différentes sortes de verres en trois grandes classes, d'après leur nature chimique : 1° Verres composés de silicates de soude ou de potasse et de chaux; 2° verres composés de silicate de potasse et de chaux; 3° verres formés d'un silicate de soude ou de potasse, avec des silicates de chaux, d'alumine et d'oxyde de fer; 4° verres formés uniquement de silicates de potasse et de plomb. La première classe comprend le *v. à vitres*, le *v. à gobeletterie*, le *v. à glaces*; la seconde, le *v. de Bohême* et le *crown-glass*; la troisième, le *v. à bouteilles*; la quatrième, le *v. cristal*, le *flint-glass* et le *strass*. Ce qu'on appelle assez improprement *V. soluble* n'est qu'un silicate simple de potasse : il en a été parlé à l'article Potassium. — Quelle que soit l'espèce de v. que le verrier se propose d'obtenir, il faut que les matières destinées à la fabrication soient au préalable finement pulvérisées, puis mêlées aussi parfaitement que possible dans les proportions voulues, et ensuite calcinées jusqu'à ce qu'elles ne forment qu'une seule masse : cette calcination préliminaire est appelée *Fritte*. Alors on les introduit dans de grands creusets ou *pots*, faits d'une argile aussi réfractaire que possible, qui sont placés au milieu d'un fourneau particulier. Au bout d'un certain temps ces matières entrent en fusion et forment un bain, à la surface duquel viennent se réunir toutes les parties hétérogènes, c.-à-d. non susceptibles d'entrer dans la combinaison qui constitue le v. Ces impuretés forment ce qu'on appelle communément le *Fiel du v.* On les enlève avec soin, et, lorsqu'il ne s'en produit plus, la *formation* du v. est terminée. Il s'agit alors de lui donner les *façons* qu'il doit recevoir, lesquelles varient suivant sa destination. Enfin, on procède au *recuit*, opération dont il a été parlé plus haut.

A. *Verre à vitres.* — Le v. destiné à la confection des vitres, ainsi que celui que l'on emploie pour la gobeletterie et les glaces, est un silicate double de chaux et de soude ou de potasse. On donne la préférence à la potasse ou à la soude, suivant que l'une ou l'autre de ces bases revient à meilleur marché. Chez nous, le carbonate de soude étant beaucoup moins cher que celui de potasse, c'est lui qu'on emploie exclusivement dans la fabrication du v. blanc. Au contraire, en Allemagne et dans les pays du Nord, on préfère la potasse, parce qu'elle y est moins chère que la soude. Néanmoins l'emploi de l'une ou l'autre de ces bases n'est pas indifférent. « La soude, dit Regnault, donne des verres plus fusibles et plus faciles à travailler; mais ces verres sont toujours un peu colorés. Ils ont une teinte d'un jaune verdâtre, peu sensible sur une petite épaisseur, mais très-prononcée quand on regarde à travers des épaisseurs plus grandes, par ex., par la tranche des carreaux de vitre. Dans chaque manufacture, les proportions des matières que l'on mélange varient dans de certaines limites. L'une des meilleures formules est la suivante : sable, 100 parties; craie, 35 à 40; carbonate de soude sec, 28 à 35 (ou sulfate de soude, 38 à 47, mêlé avec charbon en poudre, 2 à 3); *groisil*, c.-à-d. débris et rognures de v., 60 à 180. On ajoute quelquefois à ces matières 25 centièmes de peroxyde de manganèse pour corriger la teinte verdâtre que pourrait prendre le v., et 20 centièmes d'acide arsénieux pour rendre le mélange fondu plus homogène. Du reste, ce dernier acide se volatilise pendant la fusion. La Fig. 1 représente la coupe verticale d'un four de verrerie pour la fabrication des vitres. Ce four se compose d'un espace voûté V, au milieu duquel se trouve le foyer F. Un peu au-dessus du foyer est établie une grille circulaire tout autour de laquelle règne une banquette de maçonnerie réfractaire sur laquelle on dispose les creusets ou pots II. Au-dessus de chacun d'eux, il existe, dans la paroi du four, une ouverture circulaire qui est juste assez grande pour qu'on puisse aisément puiser la matière dans les pots et introduire dans le four les pièces de verrerie qu'on veut façonner. Ces orifices sont appelés *Ouvreaux*. La flamme et la fumée du foyer, en s'élevant, chauffent les pots disposés autour de la grille; puis elles se rendent dans des fours latéraux A, A, nommés *Arches*, d'où elles se dégagent ensuite dans l'atmosphère par des ouvreaux latéraux. C'est dans les arches que se fait la calcination préliminaire ou la fritte du mélange. On y dépose aussi les creusets neufs, avant de s'en servir, pour leur donner plus de consistance et les préparer à recevoir la haute température du four. A chaque pot sont attachés deux ouvriers, un maître verrier et un aide. Lorsque le v. est suffisamment affiné et a le degré de consistance pâteuse convenable, on procède à la confection des pièces. L'outil principal du verrier est un tube de fer, appelé *Canne*, qui est long de 1 mètre 50 à 2 m., et qui est muni d'un manchon de bois à sa partie supérieure, afin qu'on puisse le manier sans se brûler. L'aide commence par *cueillir* au bout de cette canne une certaine quantité de matière fondue dans le creuset, puis il la tourne et retourne sur une plaque de fer nommée *Mabre*, par corruption de *marbre*, afin de lui donner la forme qui convient au soufflage : cette opération préliminaire constitue la *Paraison*. Alors, l'aide passe la canne garnie de v. au maître. Celui-ci souffle dans la canne, en ayant soin de la tourner sans cesse, et dilate ainsi la masse de v. dont elle est garnie. Bientôt après il la plonge de nouveau dans le creuset pour cueillir une nouvelle quantité de matière qu'il souffle en tournant comme précédemment, afin de donner au v. la forme d'une boule de 30 cent. de diamètre environ. Lorsque la pièce a acquis ces dimensions, tantôt il la ramène en bas en lui imprimant un mouvement de balancement circulaire, de telle sorte que, sous l'action simultanée de la pesanteur et du soufflage, le ballon de verre s'allonge et prend une forme cylindro-conique (Fig. 2). Il est indispensable que l'ouvrier maintienne constamment la pièce qu'il façonne dans un mouvement convenable, afin de lui conserver sa forme circulaire et de l'empêcher de se déformer par affaissement. Mais il est rare qu'il puisse la terminer en une seule fois : de là la nécessité de la réchauffer dans le four. Lorsque la pièce possède la forme que représente la Fig. 2, l'ouvrier en échauffe l'extrémité de manière à la ramollir, puis il souffle avec violence pour y déterminer une ouverture à sa partie inférieure (Fig. 3). L'opération du soufflage est alors terminée. Maintenant il s'agit, pour obtenir un véritable cylindre, d'enlever les deux calottes hémisphériques des extrémités. A cet effet, l'ouvrier prend dans le creuset une goutte de v. fondu qu'il étire en forme de fil et qu'il enroule aux deux extrémités de la pièce. Aussitôt la séparation se fait de la manière la plus nette (Fig. 4 et 5). Il ne reste plus qu'à fendre le cylindre dans sa longueur, puis à le rabattre et à l'étendre. L'incision se pratique avec la plus grande facilité, en appliquant sur le v. un tranchant de fer mouillé d'eau froide. Cela fait, on réchauffe convenablement le cylindre, puis on le pose sur une plaque de fer, et on le réduit en une table bien plane à l'aide d'un rouleau de bois (Fig. 6). Nous n'avons pas besoin de dire que le travail se termine en faisant recuire. Le procédé de fabrication du v. à vitres que nous venons de décrire, a pris naissance dans les verreries de Venise et de la Bohême, et il est usité dans toute l'Europe, sauf en Angleterre, où l'on emploie un procédé fort défectueux. Le procédé vénitien a été introduit en France vers 1730, par Drolenvaux, fondateur de la v. de Saint-Quirin. De toutes les espèces de verres blancs, le v. à vitres est celle dont la consommation est la plus considérable. On l'emploie, non-seulement pour faire les vitres des croisées, des devantures de magasins, des portières de voitures, etc., mais encore pour fabriquer les cylindres au moyen desquels on recouvre les pendules, ainsi que les plaques destinées à la couverture des serres et de certains édifices.

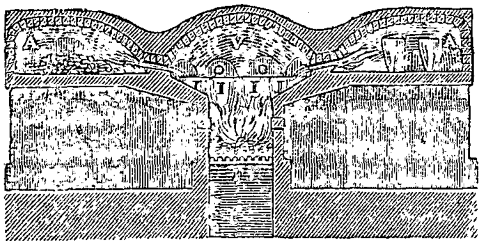

Fig. 1.

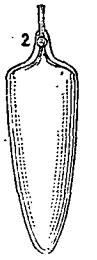
2

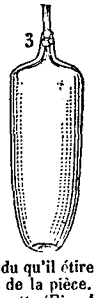
3

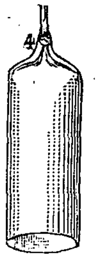
4

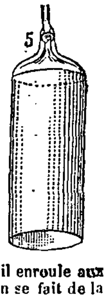
5

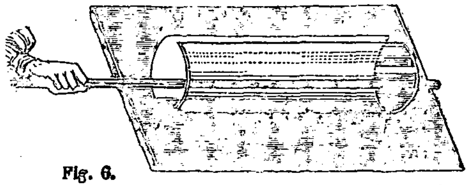
Fig. 6.

B. *Verre à gobeletterie.* — Le v. à gobeletterie ordinaire diffère peu du v. à vitres. Les matières employées sont le sable, la chaux éteinte, et le sulfate ou le carbonate de soude. Ce dernier n'est guère usité que pour le v. fin appelé dans le commerce *demi-cristal*. C'est avec le v. à gobeletterie que l'on confectionne tout ce qui concerne le service de la table pour les petits ménages, les cafés, les cabarets, etc., ainsi que les vases et flacons communs à l'usage de la pharmacie, des laboratoires, etc. Pour travailler la gobeletterie, on fond la masse vitreuse, et, quand elle est à l'état pâteux voulu, on la cueille avec la canne comme nous venons de le voir. Puis on la souffle dans un moule de manière que la pâte en prenne la forme, qu'elle conserve après le refroidissement ; ou bien on souffle la pâte à l'air libre, de façon à obtenir une boule qu'on allonge et dont on modifie les contours suivant la nature de l'article qu'on veut obtenir.

C. *Verre à glaces.*—Il est à base de soude et de chaux, mais la proportion de la soude, relativement à celle de la chaux, doit être plus grande que dans les compositions du v. à vitres et du v. à gobeletterie, afin que le mélange soit plus fusible et plus fluide. Dans la fabrique de Saint-Gobain, qui est la plus considérable de France, le mélange est ainsi formé : sable très-blanc et très-pur, 300 parties ; carbonate de soude, 100 ; chaux éteinte à l'air, 43; groisil, 300. La masse vitreuse est préparée comme pour le v. à vitres, mais passe successivement dans deux creusets. On la fond d'abord dans un creuset conique; puis, quand elle est affinée, on la transvase dans des creusets plus petits et de forme carrée, appelés *cuvettes*. On chauffe encore une fois le v. dans les cuvettes jusqu'à ce qu'il soit bien fluide ; alors on retire les cuvettes du four et l'on verse leur contenu sur une table de bronze parfaitement dressée, et qui a été préalablement chauffée. Les côtés de cette table sont munis de tringles de fer pour retenir la masse vitreuse, laquelle s'étale comme de la lave incandescente; ensuite on l'étend uniformément en faisant passer dessus un cylindre de fonte qui glisse sur les tringles comme sur un chemin de fer. Le passage de ce cylindre terminé, on pousse la glace, encore rouge et à peine rigide, dans un four particulier où on la laisse jusqu'à ce qu'elle soit entièrement refroidie. On la retire alors, on la visite, on la découpe d'après ses défauts et l'usage qu'on veut en faire, et on l'envoie à l'atelier du polissage pour en polir les deux surfaces. Le polissage comprend trois opérations appelées *Douci* ou *Dégrossi*, *Savonnage* et *Poliment*. Le douci consiste à frotter la glace avec une autre glace de dimensions plus petites, en interposant d'abord une bouillie de grès très-fin, puis de l'émeri grossier. Le savonnage a pour objet de faire disparaître les aspérités que le grès a pu produire. Il se fait de la même manière que le douci; seulement on y emploie de l'émeri très-fin. Après le savonnage, les glaces sont mates : le poliment a pour objet de les rendre transparentes. On effectue cette dernière opération au moyen de colcothar délayé dans de l'eau, et en frottant avec de lourds polissoirs revêtus de feutre.—Les glaces sont vendues nues ou étamées. Dans le premier état, elles servent principalement pour vitrer les devantures de magasins. « L'*Etamage*, ou plutôt la *Métallisation*, qui constitue les glaces-miroirs, dit Barreswil, se fait par deux méthodes différentes, selon que la couche métallique qu'on applique à la surface de la glace est de l'étain ou de l'argent : la première méthode est proprement l'*étamage ;* l'autre est l'*argenture*. Pour étamer une glace, ou mieux pour *mettre une glace au tain*, on dispose, sur une table de pierre dressée et d'aplomb, des feuilles d'étain bien propres que l'on recouvre d'une couche de mercure liquide. Par-dessus ce mercure on pose la glace, en expulsant avec soin l'air interposé, puis on la charge de poids. Alors le mercure en excès s'écoule, tandis que celui qui reste s'unit à l'étain et forme avec lui un amalgame appelé *Tain*, en augmentant de volume. C'est à cette particularité qu'est due surtout l'adhésion de l'amalgame à la surface du v. Comme cet amalgame est très-brillant, il produit un miroir parfait, lequel est défendu contre les influences extérieures par la surface du v. qui fait vernis. Le procédé d'*argenture* est plus nouveau : il est né des travaux du professeur Liebig ; mais c'est entre les mains de Petit-Jean et Brossette qu'il a donné lieu, pour la première fois, à une industrie positive. Pour argenter une glace, on en nettoie la surface avec soin, puis on la place d'aplomb horizontalement sur une table creuse, ou plutôt sur une boîte de métal, maintenue chaude par la vapeur d'eau. Sur cette glace ainsi disposée on verse une dissolution de nitrate d'argent mêlé d'acide tartrique et d'ammoniaque en léger excès. Ce liquide s'étend sur toute la surface, où, par l'action de la chaleur et avec le temps, il se décompose. Dans cette réaction, l'argent du nitrate redevient métal, et, à mesure qu'il est régénéré, il s'attache à la surface vitreuse. Quand la métallisation est complète, la glace est lavée, puis séchée, et l'on termine en recouvrant au pinceau avec une bonne peinture au minium toute la couche métallique, afin de la protéger contre les chocs et contre les émanations sulfureuses. » — En France, la fabrication des glaces est considérable et prend chaque jour plus d'extension. Elle est cependant concentrée dans cinq grands établissements ou *Glaceries*, qui sont situés à St-Gobain (Aisne), à Cirey (Meurthe), à Montluçon (Allier), à Jeumont et à Recquignies (Nord).

D. *Verre de Bohême.* — Ainsi que nous l'avons déjà dit, le v. de Bohême se fabrique avec le silicate de potasse au lieu du silicate de soude. Il se distingue par sa limpidité, sa dureté, son homogénéité, son éclat ; mais ce qui le caractérise surtout, c'est sa légèreté et sa quasi-infusibilité. Cette dernière propriété est à un degré si élevé, que le v. ordinaire peut, dit-on, être fondu dans le v. de Bohême. Les verres de première qualité s'obtiennent en fondant ensemble 110 parties de quartz pulvérisé, 64 de carbonate de potasse raffiné, et 24 de chaux caustique. On y ajoute parfois 1 partie de nitre et 1/4 à 1/2 d'acide arsénieux. Le rôle de ce dernier corps s'explique ainsi. Comme il est facilement réductible, il fait passer à l'état de peroxyde les faibles traces de protoxyde de fer qui se trouvent dans les matières premières, et qui donneraient à la masse une certaine teinte verdâtre. Pour la même raison, il fait disparaître la teinte jaune que prend le v. sous l'influence de la fumée. Cette dernière teinte étant due à du charbon, l'acide arsénieux contribue, par son oxygène, à brûler ce corps, et dès lors la teinte disparaît. Enfin, l'acide arsénieux facilite l'affinage du v., parce que l'agitation qu'il imprime à la masse fondue pour se volatiliser, favorise la sortie des bulles gazeuses qui pourraient se former dans le v. L'action du nitre est analogue à celle de l'acide arsénieux. En raison de la grande proportion de silice qu'il renferme, le v. de Bohême est fabriqué à une très-haute température, et exige par conséquent une grande consommation de combustible. La Bohême a réussi jusqu'à ce jour à conserver le monopole de cette fabrication, grâce aux circonstances particulières dans lesquelles elle se trouve placée. Les immenses forêts du pays sont principalement exploitées pour l'entretien des verreries. Un stère de bois de sapin ne coûte, rendu à l'usine, que 1 franc 50, tandis qu'en France, par ex., il vaut 8 à 9 fr. De plus, la main-d'œuvre est à très-bas prix dans tout le pays. Enfin, les verreries ont encore l'avantage de trouver sur les lieux, toujours à très-bas prix, des matières premières d'une grande pureté.

E. *Crown-glass.* — Le crown-glass est une sorte de v. qui ne s'emploie que pour les instruments d'optique. Sa composition est analogue à celle du v. de Bohême. Bontemps, ancien directeur de la verrerie de Choisy, donne la formule suivante : sable blanc, 120 parties ; carbonate de potasse, 35 ; carbonate de soude, 20 ; craie, 15 ; acide arsénieux, 1. Ce v. se fabrique dans un fourneau de fusion ne renfermant qu'un seul creuset, qui est couvert et qu'on appelle *moufle*.

F. *Verre à bouteilles.*—Pour la confection de cette espèce de v., on n'emploie que des matériaux communs, car les produits doivent être livrés à bas prix ; d'ailleurs peu importe qu'ils présentent une coloration particulière. On préfère les sables les plus ocreux, parce que l'oxyde de fer qu'ils contiennent donne de la fusibilité au v. ; la matière alcaline est formée par de la soude de varech brute et par des cendres de bois. On y ajoute encore une forte proportion de cendres lavées, qui introduisent dans le mélange des silicates d'alumine et de potasse. Au reste, la composition et la proportion du mélange varient, pour ainsi dire, dans chaque verrerie. Néanmoins, d'après Payen, on adopte assez généralement le dosage suivant : sable ocreux, 100 parties ; soude de varech, 30 à 40 ; cendres lessivées, ou charrées, 160 à 170 ; cendres neuves, 30 à 40 ; argile ocreuse, 80 à 100 ; *calcin*, c.-à-d. débris de v., 100 à 145. Le v. à bouteilles doit sa coloration plus ou moins verdâtre à la quantité considérable de protoxyde de fer que renferment les matières premières. La fabrication des bouteilles a lieu au moyen du soufflage combiné avec le moulage. Après avoir fritté le mélange, on l'introduit dans de grands creusets disposés dans un fourneau analogue à celui employé pour la confection du v. à vitres. Lorsque la fusion est complète, on enlève le fiel de v., et on laisse refroidir jusqu'à ce que la masse ait le degré de consistance pâteuse convenable pour le travail. Alors un ouvrier armé de la *canne* que nous avons déjà décrite, cueille dans le creuset une certaine quantité de pâte et l'égalise en la tournant sur une plaque : c'est ce qu'on appelle *parer* le v. Cela fait, il passe la canne au souffleur. Celui-ci souffle légèrement d'abord dans le tube de manière à étirer un peu la masse vitreuse en forme de poire (Fig. 7) ; après quoi il souffle beaucoup plus fort, afin de la transformer en une sorte de cylindre. Enfin, il l'introduit dans un moule de terre ou de bronze en soufflant toujours, afin de lui donner la forme définitive qu'elle doit conserver. Renversant alors la canne, et l'appuyant contre terre, il enfonce le cul de la bouteille avec un instrument de fer destiné à cet usage et appelé *Molette* (Fig. 8). La bouteille ainsi préparée, l'ouvrier la retourne, l'attache à la canne par son fond, et alors, puisant un peu de pâte vitreuse dans le creuset, il forme autour du cou de la bouteille l'anneau ou cordon qui sert à renforcer cette partie (Fig. 9). Enfin, quand ce dernier est bien soudé, il livre la bouteille à un aide qui la porte dans le four à recuire. Lorsque les bouteilles ont de grandes dimensions, l'ouvrier se sert, pour terminer le soufflage, d'une petite pompe foulante, appelé vulgairement *piston*, qui introduit dans la canne une plus grande quantité d'air que ne pourraient le faire ses poumons.

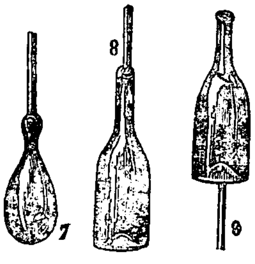

G. *Cristal.* — Le cristal est un silicate double de potasse et d'oxyde de plomb. Il doit présenter une homogénéité parfaite, une grande transparence et être complétement incolore. Pour obtenir ce résultat, il faut apporter le plus grand soin au choix des matériaux. Les proportions le plus généralement employées sont : sable très-fin et très-pur, 300 parties ; minium, 200 ; carbonate de potasse purifié, 100. On augmente quelquefois la proportion d'oxyde de plomb. Dans ce cas, le cristal possède une plus grande densité et des pouvoirs réfringents et dispersifs plus considérables ; mais on ne peut augmenter indéfiniment la proportion de plomb, car le cristal prend une teinte jaune. On ne saurait employer la litharge pour la fabrication du cristal, attendu que cet oxyde renferme toujours des parcelles de plomb. D'ailleurs, alors même qu'il serait parfaitement pur, il pourrait être réduit en partie par les gaz carburés ou les matières charbonneuses qui pénètrent accidentellement dans le creuset. L'emploi du minium, c.-à-d. d'un oxyde de plomb à un degré supérieur d'oxydation, fait éviter cet inconvénient. On fabrique aujourd'hui un cristal remarquable par sa dureté, sa blancheur et sa limpidité, en remplaçant l'oxyde de plomb, en totalité ou en partie, par de l'oxyde de zinc, et en ajoutant au mélange une certaine quantité d'acide borique, qui rend ce cristal plus fusible et plus facile à travailler. Ce perfectionnement est dû à deux industriels distingués, Maës et Clémandot, propriétaires de la cristallerie de Clichy près Paris : il leur a valu, à l'exposition unverselle de Londres, la seule grande médaille qui ait été décernée à l'industrie du v. — La fusion du cristal s'opère généralement dans des creusets couverts ou *moufles*. Quant aux articles de gobeletterie qu'on fabrique avec cette sorte de v., on emploie le soufflage et le moulage, comme pour le v. à bouteilles et la gobeletterie de v. Néanmoins beaucoup d'objets sont simplement moulés. On obtient ces derniers par la compression de la matière à l'état pâteux dans des moules de bronze à plusieurs parties. D'autres pièces sont taillées, ou bien ébauchées par le moulage et terminées par la taille. La taille des verres et des cristaux se fait à l'aide de meules verticales de fer, de pierre, ou de bois, mises en mouvement par un moteur quelconque. L'objet est d'abord dégrossi, avec du sable, sur une meule de fer qui reçoit d'un vase supérieur un petit filet d'eau. Il est ensuite douci sur une meule de grès avec les boues des sables qui ont déjà servi, puis, sur une meule de bois, avec de l'émeri de plus en plus fin. Enfin, on le polit avec une roue de bois et de la potée d'étain, et on lui donne le dernier fini sur une roue de liége ou sur une roue de bois garnie de laine, avec du colcothar délayé dans de l'eau. Nos principales *cristalleries* sont celles de Baccarat (Meurthe), de Saint-Louis (Moselle), de Clichy (Seine) et de Lyon (Rhône).

H. *Flint-glass.* — Le v. ainsi nommé est à base de plomb ; c'est donc simplement une variété de cristal. Le flint-glass se prépare avec un mélange de 100 parties de sable blanc, 100 de minium et 30 de carbonate de potasse très-pur. Sa fabrication est la même que celle du crown-glass. Ces deux produits sont d'origine anglaise. Longtemps concentrée en Angleterre, leur fabrication n'a été introduite sur le continent que vers la fin du dernier siècle par le Suisse Guinand, qui, après avoir exploité ses procédés en Suisse, alla, en 1805, s'établir en Bavière. Enfin, en 1828, le fils de cet artiste importa l'invention de son père dans notre pays. Mais, depuis cette époque, notre compatriote Bontemps a beaucoup amélioré la fabrication du flint-glass. On sait que ce cristal, ainsi que le crown-glass, s'emploie exclusivement pour les instruments d'optique. C'est en accolant deux lentilles convenablement taillées, l'une de crown et l'autre de flint, que l'on obtient les *lentilles achromatiques*, qui donnent sensiblement la même convergence à tous les rayons colorés.

I. *Strass* et *Email.* — Le *strass* est un cristal très-riche en plomb, et par conséquent très-dense et très-réfringent, qui s'emploie pour imiter les pierres précieuses et particulièrement le diamant. L'*émail* est également un cristal très-plombeux ; mais il est opaque au lieu d'être transparent comme toutes les autres sortes de verres. Nous nous contentons de mentionner ici ces deux produits, attendu que nous en avons parlé ailleurs, c.-à-d. aux articles EMAIL et STRASS.

III. *Produits divers de l'industrie de la verrerie.* — Outre les articles de consommation usuelle que produit l'industrie du verrier, il en est une foule d'autres qui constituent des objets de luxe et d'ornement, parfois même de véritables ouvrages d'art. Nous en dirons ici quelques mots. — Les *Verres colorés* ne sont autre chose que du v. à vitres ou du cristal auquel on communique les teintes les plus variées en ajoutant à leur pâte des substances colorantes convenables. On colore le v. de deux manières, soit dans toute sa masse, soit seulement à sa surface. Dans tous les cas, l'opération repose sur la propriété que possède la matière vitreuse de dissoudre certains oxydes métalliques sans perdre sensiblement sa transparence. On obtient de beaux verts avec le sesquioxyde de chrome, le deutoxyde de cuivre, etc.; de belles nuances bleues, avec l'oxyde de cobalt ; des violets, avec le peroxyde de manganèse ; des noirs, avec un mélange d'oxyde de cobalt et de protoxyde de fer ; des jaunes, avec l'oxyde d'antimoine ou du charbon ; des rouges très-intenses avec l'oxyde de cuivre, etc (V. VITRAIL).— On appelle *Verres craquelés*, des verres ou des cristaux incolores ou colorés dont la surface est couverte de dessins irréguliers qui font saillie et qui sont de la même couleur ou d'une autre couleur que celle de la masse. On les obtient d'une manière fort simple. Quand il a *paré* la pâte vitreuse cueillie dans le creuset, l'ouvrier la promène sur une plaque de fer où l'on a répandu du v. concassé en fragments irréguliers. Ces fragments adhèrent à la masse vitreuse; après quoi on souffle cette dernière et on la travaille à la manière ordinaire.— Le mérite des *Verres gravés* dépend principalement de l'habileté et du goût du dessinateur, car le procédé de gravure est purement chimique. Au reste, nous l'avons déjà exposé ailleurs (V. FLUORE).—Les *Verres doublés* se composent de deux couches superposées et d'une couleur différente. En travaillant la couche extérieure par la taille ou par la gravure, jusqu'à la couche intérieure, on produit des dessins d'une nuance autre que celle du fond. — Les *Verres filigranés* ou *rubanés* présentent, dans leur épaisseur, des filets diversement colorés qui s'entrecroisent de manière à former des dessins plus ou moins symétriques. Pour obtenir ces verres, on prend de petits tubes de la couleur et de la nuance voulues ; on les place les uns à côté des autres sur une plaque horizontale de terre, puis on roule sur leur surface une *paraison* de cristal, sur laquelle ils se collent ; puis, lorsque l'adhérence est parfaite, on souffle ou l'on moule la pièce comme à l'ordinaire. D'autres fois on range les tubes verticalement contre les parois d'un moule ; après quoi on introduit dans ce moule et l'on y souffle une paraison de cristal.—Les *Millefiori* se font par un procédé analogue. On appelle ainsi ces objets de v. plein, ordinairement sous forme plus ou moins hémisphérique, dans l'intérieur desquels on voit comme une grande quantité de fleurs très-vives disposées en bouquets, en guirlandes, etc. On les fabrique avec des tubes d'émail obtenus par la réunion d'autres petits tubes disposés de manière à former des petites fleurs. On coupe ces tubes en très-petits tronçons, on chauffe ces derniers au rouge sur une plaque de terre pour émousser leurs angles; puis on les loge, en les assortissant, dans les cavités d'un disque de fonte. Cela fait, on applique sur ce disque une paraison de cristal qu'on enlève aussitôt après que les tubes s'y sont collés. Alors on fait couler tout autour le cristal nécessaire pour former la boule. Enfin, on fait recuire celle-ci et l'on travaille le dessous avec la roue employée pour la taille du v.—Le v. incandescent est tellement ductile, qu'il est facile de le filer. Pour cela, on prend un tube ou une baguette de v. qu'on soumet à la flamme de la lampe d'émailleur. Aussitôt que le v. est rouge de feu, on saisit avec des pinces une des extrémités du tube et on la fixe sur un dévidoir auquel on imprime un mouvement très-rapide. En très-peu de temps, le dévidoir se trouve chargé d'un écheveau de *fil de verre* d'une extrême finesse et d'une flexibilité telle qu'on peut le travailler comme du fil ordinaire. On a quelquefois employé ce fil pour faire des perruques, des aigrettes et même, en le combinant avec la soie, pour confectionner des tissus propres surtout aux vêtements ecclésiastiques.

IV. *Historique.*—Nous ignorons complétement la date de la découverte du v. ; tout ce que nous savons, c'est que sa fabrication remonte à une haute antiquité. « Le hasard, dit un chimiste érudit, J. Girardin, fut sans doute pour beaucoup dans cette invention du v. ; *cependant on ne peut accorder aucune croyance* à l'origine que Pline l'ancien lui donne. Suivant cet auteur, des marchands de soude phéniciens ayant pris terre sur les bords du fleuve Bélus, voulurent préparer *leur saliments sur le rivage. Faute de* mieux, ils se servirent de quelques blocs de *natron* pour supporter le vase qui contenait les aliments; mais, pendant la cuisson, ces blocs fondirent et transformèrent en v. le sable sur lequel ils reposaient. Il est bien évident, par la température nécessaire à la préparation du v. le plus fusible, que ce composé n'a pu prendre naissance dans la circonstance rapportée par Pline. » Mais quelle que soit l'origine de l'invention du v., il est incontestable que les Egyptiens et les Phéniciens ont pratiqué l'art de la verrerie avant tous les autres peuples et l'ont porté à un haut degré de perfection. Les verreries de Sidon et d'Alexandrie étaient célèbres dans l'antiquité ; de là cette industrie se répandit dans la Grèce et à Rome, et, du temps de Pline, on commençait à établir des verreries dans la Gaule et en Espagne. Les anciens travaillaient le *v. de la même manière qu'on* le fait aujourd'hui, c.-à-d. par le soufflage, la taille et le moulage. Ils savaient colorer artificiellement le v. avec une grande habileté, mais ils étaient moins heureux pour *l'obtenir parfaitement incolore. Ils connaissaient la fa*brication du cristal, ainsi que l'a démontré l'analyse du miroir dit de Virgile, et celle de l'émail, comme le prouve le fameux vase Barberini (v. VASE). Ils *savaient aussi faire les verres dou*blés et filigranés. Enfin, ils exécutaient d'admirables mosaïques avec des verres colorés (Voy. VITRAIL). Ils semblent presque n'avoir ignoré que la gravure du v. au moyen de l'acide *fluorhydrique*, qui date seulement de 1771. En revanche, si l'on en croit Dion Cassius, un verrier romain, contemporain de Tibère, serait parvenu à rendre le v. malléable; mais le fait est plus que douteux. Quoique le v., comme on le voit, leur fût bien connu, les Romains ne l'employèrent pas à vitrer leurs maisons, au moins généralement; car, dit J. Girardin, si l'on a trouvé dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéi des verres plats et des salles de bain garnies de fenêtres de v., il est certain que, jusqu'au IIe siècle, les fenêtres des palais impériaux à Rome étaient encore fermées avec des lames légères d'albâtre translucide ou avec des feuilles demi-transparentes de sulfate de chaux. D'après les ouvrages de saint Jérôme, ajoute le savant auteur, on peut faire dater l'emploi du v. à vitres du IIIe siècle; il était en pleine vigueur au VIe. Cependant *les invasions des barbares*, au Ve siècle, avaient anéanti, dans tout l'Occident, la verrerie de luxe, qui continua seulement à être cultivée à Constantinople et dans quelques villes de l'Orient. Les *Occidentaux ne conservèrent que* l'art de fabriquer le v. commun et le v. à vitres, et, pendant deux siècles environ, l'Italie et la France eurent même le monopole de cette fabrication. C'est des Français que les Anglais, *au VIIe siècle, apprirent* l'art de la verrerie et de la vitrerie. A leur tour, ils l'introduisirent en Allemagne, d'où cet art pénétra dans le Nord. A l'époque des croisades, au XIIIe siècle, la verrerie de luxe reparut en *Occident. Les* Vénitiens, qui l'avaient importée de Constantinople, en conservèrent le monopole jusqu'au XVIe siècle, époque où cette industrie s'établit en Bohême, où elle devint promptement florissante. *C'est aux* Vénitiens que l'on doit la création de l'industrie du v. à glaces. En ce qui concerne la France, la fabrication de la verrerie de luxe y était encore inconnue lorsque, en 1551, Henri II chargea un verrier vénitien, nommé Theseo Mutio, d'établir à Saint-Germain en Laye une manufacture semblable à celles de Venise. Cet essai ne réussit pas, et il en fut de même de quelques autres tentatives qui eurent lieu sous Henri IV, à Paris et à Nevers ; mais on fut plus heureux sous Louis XIV, grâce surtout aux efforts persévérants de Colbert. Ce grand ministre créa, en 1665, à Tourlaville, près de Cherbourg, le premier établissement de glaces soufflées qu'ait eu la France. Bientôt le procédé du soufflage fut remplacé par celui du coulage, qui a le double avantage de donner des produits de qualité supérieure et surtout de dimensions beaucoup *plus considérables*. Ce grand progrès est dû à Lucas de Nehou, verrier à Tourlaville, et l'un des premiers directeurs de l'établissement de Saint-Gobain, qui fut fondé vers 1680. Abraham Thévart, *à qui l'on en attribue communément* l'*invention, n'était que* le prête-nom d'une compagnie qui obtint, en 1688, le privilége de l'exploiter pendant 30 ans. Mais c'est aux Anglais, vers la fin du XVIIe *siècle, qu'est due la réinvention du cristal, dont la fabri*cation s'était perdue dans le cours du moyen âge, et ce fut un nommé Lambert qui, en 1784, construisit à Saint-Cloud le premier four à cristal qu'ait possédé la France. *Depuis le commen*cement de ce siècle, l'art de la verrerie a fait des progrès considérables dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. La plupart sont dus à Bontemps, ancien directeur de la verrerie de Choisy-le-Roi, près Paris. Nous avons déjà mentionné le perfectionnement si important dû à Maës et Clémandot, propriétaires de la cristallerie de Clichy.

VERRÉE. s. f. Plein un verre. *Prendre une tisane par verrées.*

VERRERIE. s. f. Lieu où l'on fait le verre et les ouvrages de verre. *Etablir une v. Four de v.* ‖ L'art de faire le verre. *Il entend bien la v.* ‖ Collectivement, Toute sorte d'ouvrages de verre. *Une charretée de v.* = VERRIER. s. m. Ouvrier qui fait du verre et des ouvrages de verre. *Le métier de v. ne dérogeait point à noblesse.* — Adjectiv., *Gentilhomme v.*, Gentilhomme qui travaillait en verrerie. ‖ Celui qui vend des ouvrages de verrerie, soit en boutique, soit dans les rues. *Acheter des ouvrages de verrerie chez un v.* Vieux ; on dit maintenant, *Faïencier.* ‖ Ustensile de ménage ordinairement fait d'osier, dans lequel on range les verres à boire, les carafes, etc. = VERRIÈRE. s. f. Ustensile de table, espèce de cuvette remplie d'eau, dans laquelle on place les verres. ‖ Carreau de verre qu'on met au devant des châsses, des reliquaires, ou des tableaux pour les conserver. Dans ce sens, on dit aussi *Verrine.* ‖ * T. Archit. Se dit Des grands vitraux d'une église. *Les verrières de cette église ont été brisées.* ‖ * T. Hortic. Cloche formée de petits carreaux de verre assemblés de manière à former des facettes, et avec laquelle les jardiniers couvrent les plantes délicates. = VERROTERIE. s. f. T. Comm. Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, colliers, patenôtres, etc. *On porte beaucoup de v. aux sauvages pour trafiquer avec eux.*

VERROU. s. m. (ancienn. *Verrouil*, du lat. *veruculus*, diminut. de *veru*, broche). Pièce de fer, plate ou cylindrique, qu'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer, et qui va et vient entre deux crampons. *V. à ressort. V. de sûreté. Mettre, tirer le v.* — *Tenir quelqu'un sous le v.*, Le tenir enfermé. *Il est sous les verrous*, Il est en prison. On dit, dans un sens anal., *L'or ouvre tous les verrous, force les verrous*, etc. = VERROUILLER. v. a. Fermer au verrou. *V. une porte.* = SE VERROUILLER. v. pron. S'enfermer au verrou. *Il s'est verrouillé dans son cabinet.* = VERROUILLÉ, ÉE. p.

VERRUE. s. f. (lat. *verruca*). T. Méd.

Enc.—On donne le nom de Verrue ou de Poireau à une petite excroissance dure, indolente, sessile ou pédiculée, qui se forme à la surface de la peau, particulièrement aux mains. Les verrues sont quelquefois mobiles et *superficielles* ; *mais ordinairement* elles sont implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses et à demi fibreux. Ce sont des hypertrophies des papilles vasculaires du derme, sans ulcération, avec hypertrophie de l'épiderme correspondant, dont les cellules se soudent plus ou moins fortement, comme dans la corne, au point d'être quelquefois l'origine de *cornes cutanées*. La surface des verrues est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. On doit, lorsqu'elles deviennent grosses, les faire disparaître, parce qu'à la suite d'écorchures accidentelles, on les voit devenir quelquefois le point de départ d'ulcères épidermiques. L'excision avec un instrument tranchant est le moyen que l'on doit préférer pour les détruire. Les caustiques, tels que la pierre à cautère, l'acide azotique, etc., offrent généralement plus d'inconvénients. On croit vulgairement que les verrues peuvent se gagner par le contact, et que le sang qui en découle parfois lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de pareilles excroissances sur des parties où il n'en existait pas encore ; mais c'est un préjugé sans fondement. L'*Héliotrope d'Europe*, de la famille des Ehrétiacées, est quelquefois appelé *Herbe aux verrues*, parce qu'on prétendait jadis que son suc les *faisait tomber.*

*** VERRUQUEUX, EUSE.** adj. Qui porte des excroissances arrondies, fermes et peu volumineuses. ‖ Qui a l'aspect d'une verrue.

VERS. s. m. (lat. *versus*). Assemblage de mots mesurés et cadencés selon certaines règles. *V. métrique, V. prosodique, V. syllabique, V. alexandrin, V. héroïque, Grand v.; V. de dix syllabes, etc.; V. suivis, V. croisés, V. libres, irréguliers*, V. VERSIFICATION. ‖ *V. blancs*, Vers syllabiques non rimés. *Les Anglais et les Allemands ont des v. rimés et des v. blancs. La quantité est trop peu marquée dans notre langue, pour que les v. blancs se distinguent de la prose.* ‖ *V. hexamètre, V. pentamètre, V. ïambique, etc.*, V. HEXAMÈTRE, etc. ‖ *V. léonin, V. macaronique, V. sotadique* ou *rétrograde*, Voy. LÉONIN, etc. ‖ *V. dorés*, Nom donné à une pièce de vers attribués à Pythagore, à cause des préceptes moraux qui en forment le sujet. ‖ *V. fescennins*, V. FESCENNIN. ‖ *V. techniques*, V. TECHNIQUE.

VERS. prép. (lat. *versus*). Du côté de. *V. l'orient. V. le nord. V. l'Italie. Tournez-vous v. moi, v. lui. Lever les yeux v. le ciel. Le but v. lequel se tournent tous ses efforts.* ‖ Auprès de. *Il fut envoyé v. tel souverain.* ‖ Environ. *V. les trois heures du matin. V. le printemps V. le commencement, v. la fin, v. le milieu de tel siècle. V. l'année* 1360.

VERSANT, ANTE. adj. Qui verse facilement, qui est sujet à verser; se dit en parl. Des voitures. *Les carrosses haut suspendus sont très-versants.*

VERSANT. s. m. La pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. *Le v. septentrional des Pyrénées.*

VERSATILE. adj. 2 g. (lat. *versatilis*). Qui est sujet à tourner, à changer. *Un esprit v. Un caractère, une volonté v.* ‖ * T. Bot. *Anthère v.*, V. ÉTAMINE. = VERSATILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est versatile. *Une grande v. d'esprit, de caractère, de sentiments. Il a beaucoup de v. dans le caractère, dans ses opinions.*

VERSE (A). loc. adverb. Se dit dans cette phrase, *Il pleut à v.*, Il pleut abondamment. Voy. AVERSE.

VERSE. adj. m. (lat. *versus*, tourné). T. Géométr. *Sinus v., Cosinus v.*, V. TRIGONOMÉTRIE.

VERSEAU. s. m. T. Astron. V. CONSTELLATION.

VERSEMENT. s. m. T. Finances. Action de verser de l'argent dans une caisse. *Faire un v. Un v. de fonds.*

VERSER. v. a. (lat. *versare*). Épancher, répandre, transvaser. *V. du vin dans un tonneau, dans un verre. V. de l'eau à terre. V. de l'eau sur les mains. V. du plomb fondu. V. du blé dans un sac. V. de l'avoine dans un coffre.* — Pris absol., sign. Mettre du vin ou quelque autre boisson dans un verre. *Versez à boire. Versez-moi tout plein.* ‖ *V. des larmes*, Pleurer. — *V. son sang pour la foi, pour la patrie, etc.*, Répandre son sang, donner sa vie pour la foi, etc. *V. le sang humain, v. le sang des hommes*, Faire mourir des hommes, ordonner leur mort. On dit de même, *V. le sang innocent.* ‖ Fig., *V. ses chagrins dans le cœur d'un ami. V. des consolations dans un cœur affligé. Vos discours sages et consolants versent du baume sur mes blessures.* — *V. le mépris, le ridicule sur quelqu'un*, En parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule. ‖ En parl. D'argent, L'apporter à une caisse, soit comme payement, soit comme dépôt, soit comme mise de fonds. *V. des fonds dans une caisse. V. de l'argent entre les mains de quelqu'un. Les impôts sont versés dans la caisse du receveur avant de revenir au trésor public. V. des fonds dans une affaire. Cette entreprise ne pourra réussir, si l'on n'y verse de nouveaux fonds.*—On dit Fig., *V. l'or à pleines mains*, Le prodiguer, ou dépenser beaucoup. = VERSER. v. n. En parl. D'une voiture, Tomber sur le côté. *Les cabriolets qui sont suspendus trop hauts sont sujets à v. Le convoi a déraillé et versé au bas du talus.* — Par ext., se dit aussi Des personnes qui sont dans la voiture. *Nous avons versé à tel endroit. V. en beau chemin.* ‖ Se dit encore Des blés, lorsque le vent ou la pluie les couche. *Le grand vent fait v. les seigles. S'il pleut longtemps, les blés verseront.* ‖ *Verser*, s'emploie aussi activ. dans les deux sens qui précèdent. *Ce charretier a versé son tombereau. Ce cocher nous a versés deux fois. L'orage a versé les blés.* = VERSÉ, ÉE. part. ‖ *Versé*, se dit aussi adjectiv., pour signifier Exercé, expérimenté. *C'est un homme versé dans les affaires. Il est versé dans la lecture des poëtes. Il était versé dans la philosophie, dans la politique.* = Syn. V. RÉPANDRE.

VERSET. s. m. (lat. *versus*). Petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent un sens complet; se dit particulièrement en parl. Des livres de l'Écriture. *Les chapitres de l'Écriture sainte sont divisés par versets.* ‖ Se dit aussi De quelques paroles tirées ordinairement de l'Écriture, et suivies quelquef. d'un répons, qu'on dit, qu'on chante dans l'office de l'Église. *Chanter un v. et un répons.* ‖ Par ext., Le signe typographique qui sert à marquer les versets, et qui a la forme d'un V barré (℣).

*** VERSICOLORE.** adj. (lat. *versicolor*). T. Botan. Se dit Des organes qui changent plusieurs fois de couleur pendant les phases de leur développement, comme la corolle de diverses Borraginées.

VERSICULES ou **VERSICULETS.** s. m. plur. Diminutif de Vers. *Un faiseur de versicules. Comment trouvez-vous ces versiculets?*

VERSIFICATEUR. s. m. Celui qui fait des vers; ne s'emploie guère qu'accompagné de quelque adjectif, pour dire que quelqu'un versifie bien ou mal, facilement ou difficilement. *Un bon v. Il a le génie poétique, mais c'est un médiocre v.* ‖ Absol., se dit par oppos. à Poëte, en parlant De quelqu'un qui fait facilement les vers, mais est dépourvu du génie poétique. *Nous avons d'excellents versificateurs, mais fort peu de vrais poëtes.*

VERSIFICATION. s. f. (lat. *versificatio*). T. Littér.

Enc. — Le mot *Versification* se dit de l'art de faire des vers, et de la facture même des vers. *Le génie poétique est tout à fait* différent de l'art d'écrire en vers ; l'un est un don de la nature, et dépend de la manière même dont l'esprit voit les choses ; le talent de la v. s'acquiert par l'étude et par la pratique. Il en est de l'un et de l'autre comme de l'éloquence et de la rhétorique. Néanmoins, ainsi que nous l'avons montré ailleurs, l'idée poétique ne peut s'exprimer d'une manière parfaite qu'à l'aide du vers, c.-à-d. du langage rhythmique : ainsi donc, sans un système de v. qui ajoute à la parole un élément musical, la poésie est incomplète. Toutefois le système de v. n'est pas unique. Tout le monde sait que, dans les langues sonores et où l'accentuation de chaque syllabe est bien caractérisée, le vers est *prosodique*, ou *métrique*, c.-à-d. qu'il est marqué par la durée des sons et la mesure des syllabes longues ou brèves. Au contraire, dans les langues peu musicales et où la variété des tons est peu sensible, le système de v. est fondé sur le nombre des syllabes et sur la *rime* ou sur la répétition régulière de certains sons : ce système de v. est appelé *syllabique*. Il est facile de comprendre la nécessité de la rime dans ce dernier, car c'est elle seule qui permet à notre oreille de saisir, ou, si l'on veut, de compter le nombre des syllabes du vers. Toutefois, bien qu'au premier abord le système de v. syllabique semble ne résider qu'en une grossière numération de syllabes, il ne faut pas croire qu'il exclue l'élément musical. Toute langue en effet possède cet élement à un degré plus ou moins prononcé, et il est sensible dans la nôtre, qui passe cependant pour la langue la moins musicale de l'Europe. En outre, notre v. est soumise à des conditions de césure, d'hiatus, d'élision, d'enjambement qui n'ajoutent pas peu au caractère mélodique du vers. — Les règles relatives à la v. française sont assez nombreuses. Elles regardent la structure des vers, la rime, et le mélange des vers les uns avec les autres.

Les vers français se nomment d'après le nombre des syllabes qu'ils renferment. Ainsi, nous avons des vers qui ont 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3, et même seulement 2 syllabes. Les vers de 12 syllabes sont aussi appelés *vers héroïques*, *vers alexandrins* ou *grands vers* (v. ALEXANDRIN). Voici des exemples de toutes ces sortes de vers.

(12.) Mes arcs, mes javelots, mon char, tout m'importune ;
Je ne me souviens plus des leçons de Neptune ;
Mes seuls gemissements font retentir les bois,
Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix. RAC.

(10.) Chez les amis, tout s'excuse, tout passe;
Chez les amants, tout plaît, tout est parfait ;
Chez les époux, tout ennuie et tout lasse ;
Le devoir nuit : chacun est ainsi fait. LA FONT.

(8.) Un ange au radieux visage,
Penché sur le bord d'un berceau,
Semblait contempler son image
Comme dans l'onde d'un ruisseau. REB.

(7.) Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur;
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur. J.-B. ROUSS.

(6.) Les compagnes de Flore
Parfument ces coteaux;
Une nouvelle aurore
Semble sortir des eaux. ID.

(5.) Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis. DESH.

(4.) Les djinns funèbres,
Fils du trépas,
Dans les ténèbres
Pressent leurs pas. V. H.

(3.) Les quadrilles,
Les chansons
Mêlent filles
Et garçons. ID.

(2.) L'espace
Efface
Le bruit. ID.

Enfin, quelques poëtes ont fait des vers d'une syllabe ; mais ces vers, qui ne consistent qu'en une rime, ne peuvent entrer que dans des chansons, comme dans ce couplet de Panard :

On y voit (à Paris) des commis
Mis
Comme des princes,
Après être venus
Nus
De leurs provinces.

Ainsi qu'on le voit dans les exemples qui précèdent, lorsque le vers est *masculin*, c.-à-d. se termine par une rime masculine, le nombre des syllabes est précisément celui indiqué par la nature du vers. Dans les vers *féminins*, ou terminés par une rime féminine, c.-à-d. par une syllabe muette, il y a une syllabe de plus, attendu que la dernière ne compte pas. — Mais dans l'intérieur du vers toute syllabe muette compte, à moins que, se trouvant devant une voyelle ou devant une H muette, elle ne soit élidée. Dans ce vers :

Quel*le* faus*se* pudeur à fein*dre* vous oblige?

les syllabes muettes comptent pour la mesure, tandis qu'elles ne comptent pas dans cet autre :

C'est en vain qu'au Par*nasse* un témérai*re* auteur...

Néanmoins il faut remarquer qu'on ne peut admettre dans l'intérieur d'un vers une syllabe qui se termine par une voyelle suivie d'un *e* muet, à moins que ce dernier ne s'élide. Ainsi, Racine a écrit :

. . . . Une autre Iphigénie
Sur ce bord immo*lée* y doit laisser sa vie.

Mais il n'aurait pu dire :

Sur ce bord immo*lée* doit y laisser sa vie,

quoique l'*e* muet ne se prononce pas plus dans le second vers que dans le premier (v. HIATUS). — Nous venons de voir qu'une syllabe terminée par un *e* muet compte dans la mesure lorsqu'elle se trouve devant une consonne ; mais il y a une exception à cette règle : c'est lorsque la syllabe termine le premier hémistiche, ou, en d'autres termes, se trouve à la *césure* (v. ce mot). Ainsi, il n'est pas permis de dire avec Rotrou :

Privez-le, privez-*le* de cette grâce insigne.

Quand le premier hémistiche finit par un *e* muet, cet *e* doit toujours s'élider, comme dans les vers suivants :

Grand Roi, cesse de vain*cre*,—ou je cesse d'écrire.
Volage Mu*se*, — aimable enchanteresse.

Les règles essentielles relatives à la *rime* ont été exposées ailleurs (v. RIME); en conséquence, nous nous dispenserons de les reproduire ici, et nous passerons à celles qui concernent le mélange et la combinaison des vers les uns avec les autres. Ce mélange peut être considéré relativement au nombre des syllabes, et relativement aux rimes. — Quand une pièce de vers se compose exclusivement de vers de même mesure, on les appelle *vers suivis* ou *égaux*. C'est ce que l'on voit dans tous les grands poëmes, et dans presque toutes les pièces de théâtre en vers. Lorsqu'une pièce se compose de plusieurs parties, et que dans chacune d'elles des vers de mesure inégale reviennent symetriquement, on appelle ces vers *vers croisés*. Les odes, les hymnes, les chansons, sont presque toujours écrits dans cette forme. Enfin, on appelle *vers mêlés* ou *libres*, et encore, mais improprement, *vers irréguliers*, les mélanges de vers de mesures diverses, où l'on ne s'astreint à aucun ordre régulier. La Fontaine a écrit presque toutes ses fables en vers mêlés. La difficulté de ce genre de vers est grande, car il est indispensable que l'harmonie produite par le nombre et la rime se retrouve dans les pièces en vers mêlés tout aussi bien que dans les vers suivis ou croisés. C'est l'oreille qui doit guider le poëte dans les combinaisons des vers libres. On ne peut poser à ce sujet qu'une seule règle, qui cependant souffre des exceptions, c'est d'éviter l'introduction de vers à mesure impaire au milieu de vers à mesure paire.—Suivant les différentes manières dont on peut arranger les rimes, on les divise en rimes *suivies* ou *plates*, rimes *croisées* et rimes *mêlées* ou *libres*. La nature des rimes doit géneralement correspondre à celle des vers, c.-à-d. que les rimes suivies vont en géneral avec les vers suivis, les rimes croisées avec les vers croisés, et les rimes mêlees avec les vers libres. Toutefois il importe de remarquer, relativement aux vers suivis, que ces derniers admettent aussi les rimes mêlées. Bien plus, on peut dire que les rimes plates ne conviennent d'une manière absolue qu'aux alexandrins, et que les rimes mêlées vont mieux que les plates aux poëmes en vers de dix pieds ou ayant moins de dix pieds.

Indépendamment des règles fondamentales relatives à la structure même du vers, il existe un grand nombre de règles subsidiaires qui concernent les inversions, les enjambements (v. ce mot), les licences poétiques, le choix des termes, et toutes les choses du style. On les trouvera exposées avec autant de clarté que de goût dans le *Traité de la versif. française*, par L. Quicherat. — V. aussi nos articles POÉSIE, RIME, CÉSURE, etc.

VERSIFIER. v. n. (lat. *versificare*, de *versus*, vers, et *facere*, faire). Faire des vers. *Il versifie bien. Il ne fait que v.* = VERSIFIÉ, ÉE. part. Se dit dans ces locut., *Une pièce bien versifiee, mal versifiée*, Une pièce dont les vers sont bien tournés, mal tournés. *Voilà une pièce bien versifiée, mais il n'y a point d'invention.* ‖ Conjug. Voy. PRIER.

VERSION. s. f. (latin. *versio*, de *vertere*, tourner). Traduction d'une langue dans une autre. *V. littérale, fidèle, exacte. Les différentes versions de la Bible sont d'accord sur ce point. La v. chaldaïque, arabe, syriaque. La v. latine de saint Jérôme est désignée sous le nom de Vulgate.* Se dit surtout en parl. Des anciennes traductions de l'Écriture. ‖ Dans les colléges, se dit Des traductions que les élèves font d'une langue ancienne en leur propre langue. *Il a remporté le prix de v. latine.* ‖ Fig. et fam., La manière de raconter un fait. *Cette v. n'est pas fidèle. Il y a sur ce fait différentes versions.* ‖ * T. Chir. Le changement de position que l'accoucheur fait éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle.

VERSO. s. m. Mot tiré du latin. Voy. RECTO.

* **VERSOIR.** s. m. T. Agric. Voy. CHARRUE.

VERSTE. s. f. T. Métrol. Voy. ITINÉRAIRE.

VERT, VERTE. adj. (latin. *viridis*). Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres. *Drap v. Satin v. Une robe verte. Sous la verte feuillée. Tout est v. au printemps. Des arbres toujours verts. Des coteaux toujours verts.* ‖ Se dit aussi Des arbres et des plantes qui ont encore quelque séve. *Cet arbre n'est pas mort comme vous le croyez, il est encore v.* — Fig. et famil., *Il est encore v.*, se dit D'un homme âgé qui a encore de la vigueur. On dit, dans le même sens, *Une verte vieillesse.* ‖ Se dit également Du bois qui n'a pas encore perdu son humidité naturelle depuis qu'il est coupé. *Ce bois ne brûlera pas, il est trop v.* ‖ En parlant Des fruits, signif. Qui n'est pas encore dans la maturité requise. *Ces fruits sont trop verts pour les cueillir. Des raisins encore tout verts.* Fig. et prov., *Il trouve les raisins trop verts*, Il dénigre et fait semblant de dédaigner ce qu'il ne peut obtenir. *Entre deux vertes, une mûre*, se dit Lorsque, entre deux choses qui ne sont guère bonnes, il y en a une meilleure que les autres. — Par anal., *Vin v.*, Vin qui n'est pas encore assez fait, qui a trop d'acidité. — Fig. et famil., *La verte jeunesse*, Les premiers temps de la jeunesse, de la grande jeunesse. On dit encore D'un homme ardent, étourdi, évaporé, qui manque de réflexion et d'expérience, *Il a la tête verte, c'est une tête verte.* ‖ *Vert*, au fig., signif. aussi quelquefois Ferme, résolu. *C'est un homme v. qui ne passe rien, il faut être exact avec lui.* On dit dans le même sens, *Faire une réponse bien verte.* ‖ T. Techn. *Cuir v.*, V. CUIR. *Morue verte*, V. GADOÏDES. *Pierres vertes*, Pierres fraîchement tirées de la carrière. = VERT. s. m. La couleur verte, la couleur des herbes et des feuilles des arbres. *V. clair. V. tendre. V. brun. V. foncé. Gros v. V. d'eau. V. d'émeraude. V.-dragon. V.-pomme. V.-pré. Elle était habillée de v. Cela tire sur le v. Le v. réjouit la vue.* Voy. COULEUR. ‖ Se dit Des herbes qu'on fait manger vertes aux chevaux dans le printemps. *Mettre des chevaux au v. Leur faire quitter le v.* — Fig. et prov., *Manger son blé en v.*, V. BLÉ. *Employer le v. et le sec dans une affaire*, V. SEC. — *Jouer au v.*, Jouer, dans le mois de mai, à une sorte de jeu où l'on est obligé, sous de certaines peines, d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert cueillies le jour même, et où chacun cherche à surprendre son compagnon dans un temps où il n'a point de vert. Fig. et par allusion à ce jeu, on dit, *Prendre quelqu'un sans v.*, Le prendre au dépourvu. ‖ Se dit encore de L'acidité du vin qui n'est pas encore fait. *Ce vin-là a du v., mais ce v. se changera, tournera en séve.* ‖ * T. Minér. *V. antique, V. de Gênes, V. de Suze, etc.*, V. MARBRE. ‖ T. Chim. *V.-de-gris, V. minéral, V. de montagne, V. de Scheele, V. de Schweinfurt, etc.*, V. CUIVRE et COULEUR. *V. de vessie*, V. COULEUR. ‖ T. Hortic. *Verte-longue*, V. POIRIER.

VERTÉBRAL, ALE. adj. Qui a rapport aux vertèbres. *Canal v. Ligaments, nerfs vertebraux.*

VERTÈBRE. s. f. (lat. *vertebra*, de *vertere*, tourner).

Enc. — I. On nomme *Vertèbres*, les os dont la série constitue cette tige flexueuse située, chez l'homme, à la partie médiane et postérieure du tronc. Cette tige, qu'on nomme communement *Colonne vertébrale*, *Épine dorsale* et *Rachis*, forme veritablement la base de la charpente osseuse, et loge la moelle épinière, à laquelle elle sert comme d'étui. Elle s'appuie inférieurement sur le *sacrum*, tandis que sa partie supérieure supporte le crâne, et correspond successivement, par sa partie antérieure, aux organes cervicaux, thoraciques et abdominaux. Ces rapports ont permis de la diviser en trois régions dites *cervicale*, *dorsale* et *lombaire*, et les vertèbres elles-mêmes, suivant la région à laquelle elles appartiennent, sont distinguées en *Vert. cervicales*, *V. dorsales* et *V. lombaires*. Les premières (Fig. 1) sont au nombre de 7 (*c*), les secondes de 12 (*d*), et les troisièmes de 5 (*l*). Toutes les vertèbres sont construites sur un type commun, celui d'un anneau. Tous ces anneaux nous offrent, ainsi qu'on le voit sur la Fig. 2, qui représente une v. lombaire vue par sa face supérieure : un *corps*, ou renflement considérable, par lequel ils se superposent ; une partie annulaire proprement dite, destinée à servir de cylindre protecteur à la moelle, ou *Trou vertébral*, dont la réunion en série forme le *Canal vertébral* ; une saillie allongée en forme d'épine, et appelée pour ce motif *Apophyse épineuse*, qui constitue un levier destiné au mouvement de la v.; deux saillies qui se portent transversalement en dehors et qu'on nomme *Apophyses transverses* ; quatre éminences, deux supérieures et deux inférieures, appelées *Apophyses articulaires*, parce qu'elles s'articulent avec les éminences correspondantes des vertèbres voisines ; enfin, quatre dépressions ou *Echancrures*, creusées à droite et à gauche de l'anneau, deux au-dessus et deux au-dessous de sa circonférence. Ces échancrures, en se réunissant aux échancrures opposées des vertèbres sus-jacentes et sous-jacentes, forment des canaux qu'on nomme *Trous de conjugaison*, et qui livrent passage aux nerfs de la moelle et aux vaisseaux qui entrent dans l'étui vertébral ou qui en sortent. En outre, les vertèbres de chaque région se distinguent par des caractères particuliers. Ainsi, les vertèbres cervicales présentent sur les parties laterales de leur corps un trou destiné au passage de l'artère vertébrales

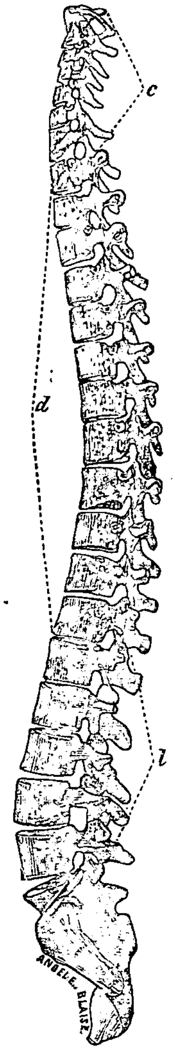

Fig. 1.

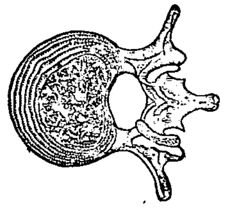

Fig. 2.

les dorsales offrent, sur les côtés de ce même corps et sur leurs apophyses transverses, une facette articulaire par laquelle a lieu l'articulation de la v. avec la côte correspondante ; les vertèbres lombaires ne présentent aucun de ces caractères. Indépendamment de ces différences générales, certaines vertèbres se distinguent de toutes les autres par des caractères particuliers ; nous citerons seulement la première et la seconde cervicale, ou l'*Atlas* et l'*Axis*. L'*Atlas*, ainsi nommé parce qu'il supporte la tête, représente presque un simple anneau, mais il offre supérieurement deux larges surfaces articulaires par lesquelles il s'articule avec l'occipital. De plus, le trou vertébral est divisé, par un ligament très-solide, en deux parties, dont l'antérieure, plus petite, sert de cavité de réception à l'apophyse odontoïde de l'axis, tandis que la postérieure, plus large, est destinée à la moelle épinière. Quant à l'*Axis* (Fig. 3), il doit son nom à une éminence osseuse, arrondie à son sommet et un peu étranglée à sa base, qui surmonte le corps même de la v. Cette éminence, appelée *Apophyse odontoïde* à cause de sa forme, est reçue, comme nous venons de le voir, dans un anneau fibro-osseux correspondant de l'atlas. — Toutes les vertèbres sont unies les unes aux autres par une substance fibro-cartilagineuse, interposée entre les corps à la manière d'un disque : d'où le nom de *Disques intervertébraux* sous lequel on désigne ces ligaments. De plus, la colonne vertébrale est pourvue de deux ligaments de nature fibreuse, appelés *Ligaments vertébraux communs*, parce qu'ils s'étendent de l'axis à la partie supérieure du sacrum. L'un, le *ligament vertébral antérieur*, a la forme d'un long ruban nacré dont la face postérieure adhère aux corps des vertèbres et aux disques intervertébraux ; l'autre, le *ligament vertébral postérieur*, se porte de l'occipital au sacrum, en s'élargissant au niveau de chaque disque intervertébral, ce qui lui donne la forme d'une bandelette festonnée. Sa face antérieure s'unit d'une manière intime aux ligaments intervertébraux, mais se trouve séparée du corps des vertèbres par des veines volumineuses. Enfin, les apophyses épineuses sont unies entre elles par des ligaments appelés, d'après leur position, *interépineux* et *surépineux*. Les interépineux n'existent pas à la région cervicale, où ils sont remplacés par de petits muscles. Quant au ligament surépineux, il s'étend de la septième vertèbre cervicale au sacrum, en passant sur le sommet des apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires.

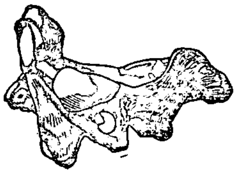

Fig. 3.

II. Deux os, qu'on désigne sous les noms respectifs de *Sacrum* et de *Coccyx*, continuent inférieurement la colonne vertébrale. Le premier, qui constitue la paroi postérieure du bassin, est de forme pyramidale et triangulaire. Il est percé dans toute sa longueur par un canal appelé *Canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral, et loge l'ensemble des nerfs émanés de l'extrémité de la moelle épinière, lesquels sortent ensuite par des trous, dits *Trous sacrés*, qui existent tant à la face antérieure et postérieure de l'os, et qui correspondent aux trous de conjugaison du rachis. Le sacrum se compose de cinq pièces, qui sont de véritables vertèbres ; mais, comme elles se soudent ensemble à partir de l'âge de 15 à 18 ans, on les nomme *Fausses vertèbres*, pour les distinguer des vertèbres mobiles qui composent le rachis. Le *Coccyx* est un os composé de quatre pièces, qui représentent également des vertèbres, mais réduites à leur corps, lequel est même rudimentaire. Les fausses vertèbres qui le constituent se soudent entre elles un peu avant celles du sacrum. En outre, vers l'âge de 50 à 60 ans, le coccyx lui-même se soude souvent au sacrum. — De même que les pièces du sacrum et du coccyx sont considérées comme des vertèbres, dont le corps est beaucoup plus développé que les autres parties, de même le crâne est considéré par beaucoup d'anatomistes comme formé par une série de vertèbres qui, au contraire, présentent un développement considérable de l'anneau vertébral, tandis que les autres éléments de la v. se modifient pour former les appendices qui constituent les apophyses crâniennes et même les os qui constituent la face. Bien que cette vue philosophique soit fondée sur l'observation de certaines analogies entre la forme et les fonctions du crâne et celles de la colonne vertébrale, les anatomistes n'ont pu encore s'entendre sur le nombre des vertèbres crâniennes, non plus que sur la signification des diverses pièces qui les constituent ou leur servent d'appendices. — Il résulte du mode d'articulation des vraies vertèbres entre elles une solidité singulière de la colonne vertébrale et de chaque v. considérée isolément. Mais, en revanche, le mouvement que chacun de ces os peut exécuter est extrêmement borné. Néanmoins tous ces petits mouvements, en s'ajoutant les uns aux autres, donnent au rachis tout entier une certaine flexibilité qui favorise d'une manière admirable les mouvements qu'exécutent les membres et le corps lui-même. Du reste, cette mobilité varie considérablement dans les trois parties que nous avons distinguées dans la colonne vertébrale. Au dos, elle est presque nulle ; aux lombes, au contraire, elle est assez prononcée ; mais c'est dans la région cervicale qu'elle est le plus marquée. A cet effet, les disques intervertébraux y sont plus épais qu'à la région dorsale, et les apophyses épineuses sont plus écartées l'une de l'autre. Quant aux mouvements de la tête sur la colonne vertébrale, ils sont très-étendus, et le mouvement de rotation est surtout fort remarquable. Cette mobilité particulière résulte du mode spécial d'union entre la première et la seconde vertèbre, c.-à-d. entre l'atlas et l'axis.

III. « La hauteur de la colonne vertébrale, dit Sappey, est en général de 70 centimètres, ainsi répartis : 15 pour la région cervicale, 28 pour la région dorsale, 16 pour la région lombaire, et 11 pour la région sacro-coccygienne. Verticalement posée, la colonne vertébrale offre plusieurs courbures alternatives. Ces courbures sont antéro-postérieures et se succèdent dans l'ordre suivant sur la face antérieure du rachis : au cou, une convexité ; au dos, une concavité ; aux lombes, une seconde convexité ; au niveau du bassin, une seconde concavité. Sur la partie postérieure de la colonne, les courbures présentent une disposition inverse. Une transition insensible de l'une à l'autre forme le caractère des trois courbures supérieures ; mais il n'en est pas ainsi de la dernière. Celle-ci naît brusquement, et de la jonction de la surface concave du sacrum avec la surface convexe des lombes résulte un angle considérable, appelé *Angle sacro-vertébral*, qui joue un rôle important dans le mécanisme de la station et de l'accouchement. Indépendamment de ces courbures antéro-postérieures, on observe encore sur le rachis une légère courbure latérale au niveau des troisième, quatrième et cinquième vertèbres dorsales. Comme ce point est celui où l'aorte s'infléchit pour devenir descendante, elle a été généralement attribuée à la présence de ce vaisseau. Bichat crut en trouver une explication plus satisfaisante dans la prédilection que nous avons pour l'usage de la main droite. Cet usage, en effet, par les efforts qui l'accompagnent, détermine une incurvation à gauche de la colonne vertébrale, et cette incurvation d'abord momentanée finirait par devenir permanente. Bien que ces deux théories paraissent également rationnelles, nous pensons que la première mérite plus de confiance, car elle compte en sa faveur tous les faits de transposition observés jusqu'à ce jour.

IV. Les vertèbres sont sujettes à toutes les affections qui peuvent atteindre les os, comme l'*inflammation*, la *carie*, la *nécrose*, les *fractures*, les *luxations*, etc. ; mais elles offrent ici une gravité singulière, en raison même des rapports du rachis avec la moelle épinière. Ainsi les fractures et les luxations de la colonne vertébrale sont presque nécessairement mortelles : heureusement ces accidents sont assez rares. La luxation qui s'observe le plus fréquemment est celle de la première v. sur la seconde : mais on ne la voit guère survenir que sur de jeunes enfants, lorsqu'on veut les soulever en les saisissant par la tête. Dans ce cas, l'apophyse odontoïde se dévie et comprime ou déchire la moelle, d'où résulte une mort subite. La carie des vertèbres est habituellement désignée sous le nom de *Mal vertébral de Pott*. Outre les affections qui lui sont communes avec les autres os, la colonne vertébrale est particulièrement sujette à des déviations qui produisent fréquemment de véritables difformités, contre lesquelles les moyens orthopédiques échouent trop souvent. Enfin, elle est susceptible d'une lésion spéciale appelée *Hydrorachis*, parce qu'elle n'est autre chose qu'une hydropisie du canal rachidien. Cette affection est caractérisée par la présence d'une tumeur molle, souvent fluctuante, formée par une collection de sérosité renfermée dans la membrane propre de la moelle épinière, et faisant hernie en arrière du canal vertébral, à travers un écartement des lames et des apophyses épineuses des vertèbres : d'où le nom de *Spina-bifida* qu'on donne aussi à cette lésion. L'hydrorachis siége ordinairement dans les régions lombaire et sacrée. Elle s'accompagne habituellement de paralysie des extrémités inférieures, et elle est presque toujours mortelle.

V. L'existence d'une colonne vertébrale imprime aux animaux qui en sont pourvus un caractère si spécial et les rapproche tellement les uns des autres, quelles que soient les diversités qu'ils présentent d'ailleurs, qu'on ne saurait les séparer absolument les uns des autres. Le type des animaux *vertébrés*, c'est-à-d. munis d'une colonne vertébrale, nous offre en effet un plan de structure si essentiellement différent du plan ou des plans d'après lesquels sont construits la multitude des animaux inférieurs, que la division de la série zoologique en *Vertébrés* et en *Invertébrés* est assurément la division la plus naturelle qu'il soit possible de concevoir. Chez les *Vertébrés*, le système nerveux est double, et sa partie fondamentale est logée dans un étui osseux qui occupe la face dorsale du corps et en constitue véritablement l'axe. Presque toutes les parties du corps sont paires et disposées symétriquement des deux côtés d'un plan longitudinal qui passe par cet axe. Les diverses parties de la charpente osseuse sont toutes en relation avec cet axe, qui leur sert de point d'appui immédiat ou médiat. Les muscles principaux ont leur point d'attache sur cette charpente solide, de manière que le squelette est absolument intérieur. Enfin, ajoutons que, chez les Vertébrés, les membres sont généralement au nombre de 4, mais jamais en plus grand nombre. Tous ont des organes distincts pour la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût, logés dans la tête ; tous ont le sang rouge, ainsi qu'un appareil circulatoire complet, avec un cœur offrant au moins deux réservoirs distincts ; tous ont les sexes séparés. Au contraire, chez les animaux qui n'ont pas de colonne vertébrale, ou chez les *Invertébrés*, l'ensemble des viscères de tout genre est enveloppé par un tégument tout à fait extérieur, que l'on a appelé *Exosquelette* et *Dermatosquelette*, qui sert d'appareil protecteur aux organes intérieurs, et qui fournit les points d'attache aux parties qui constituent l'appareil locomoteur. En général, ce tégument extérieur est solide, comme on le voit dans la plupart des Coléoptères ; mais parfois aussi il est mou, ainsi qu'on l'observe dans les Aranéides et beaucoup d'Annélides. Mais, tandis qu'il est impossible de ramener les Invertébrés à un même plan typique, le type des Vertébrés est tel, qu'il se reconnaît au premier coup d'œil, soit qu'on l'observe chez l'Homme, qui se trouve placé au sommet de l'échelle, soit qu'on le considère chez les Poissons de la famille des Cyclostomes, qui occupent le degré inférieur de la série. Tout le monde sait que les Vertébrés sont divisés en quatre classes, savoir : les *Mammifères*, les *Oiseaux*, les *Reptiles* et les *Poissons*. Cette division est surtout fondée sur la considération de l'espèce ou de la force de leurs mouvements, laquelle dépend elle-même de la quantité de leur respiration. Mais comme nous exposons ailleurs les caractères différentiels de chacune de ces classes, ce serait faire un double emploi que de les donner également ici. Nous dirons la même chose des Invertébrés, qui forment trois embranchements secondaires, savoir : les *Annelés*, les *Mollusques* et les *Rayonnés* : des articles particuliers sont consacrés à la description de ces types. — Il nous reste encore à mentionner les tentatives faites par l'anatomie philosophique pour ramener les types des Vertébrés et des Invertébrés à un type supérieur et commun à toute la série zoologique ; mais leur exposition nous entraînerait fort en dehors des limites de notre cadre. Au reste, il est à peine besoin de dire que ces tentatives, suscitées par l'idée préconçue que toute la création animale a dû être constituée sur un plan unique, ont complétement échoué, quelque ingénieuses que soient, sous divers rapports, les théories proposées par C.-G. Carus et par Geoffroy Saint-Hilaire.

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. **VERTÉBRÉS.** s. m. pl. Zool. V. Vertèbre.

VERTEMENT. adv. Avec rigueur. *Il lui répondit v. La place fut v. attaquée.*

***VERTEX.** s. m. Mot lat. qui sign. *sommet*. T. Anat. Voy. Crâne.

VERTICAL, ALE. adj. (lat. *vertex*, *icis*, sommet). T. Math. Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. *Ligne verticale*, ou substant., *La verticale. Plan v. Les cercles verticaux.* = Verticalement. adv. Perpendiculairement au plan de l'horizon. = * Verticalité. s. f. État de ce qui est vertical.

Enc. — Dans les expériences de Physique, il est quelquefois nécessaire de mesurer de la manière la plus rigoureuse la hauteur d'une longueur verticale. Cette difficulté s'étant présentée à nos célèbres physiciens Dulong et Petit, dans leurs recherches expérimentales sur la dilatation absolue du mercure (v. Dilatation), ils imaginèrent, pour la résoudre, un instrument d'une grande simplicité, qui permet à la fois de s'assurer de la verticalité de l'objet à mesurer, et d'évaluer rigoureusement sa hauteur. Cet instrument, qu'ils nommèrent *Cathétomètre*, présente un pied à trois vis calantes qui porte un axe vertical très-solide. Sur cet axe est ajusté un manchon de cuivre qui tourne librement et sans jeu. Une longue règle de fer divisée en demi-millimètres, est fixée au manchon de manière à tourner avec lui. Une lunette horizontale, munie de vis de pression et de rappel, peut se mouvoir de haut en bas sur toute la longueur de la règle. Enfin, le support de la lunette est pourvu d'un vernier qui parcourt les divisions de la règle, à mesure qu'on élève ou qu'on abaisse la lunette, et qui donne la possibilité de mesurer les 20es et même les 30es de millimètre. Pour régler l'instrument, on commence par donner à la lunette une position parfaitement horizontale, ce qui se fait à l'aide de son niveau ; puis, on tourne les vis calantes du pied jusqu'à ce que le niveau reste parfaitement immobile pendant qu'on fait exécuter à la règle une révolution entière autour de l'axe de rotation.

*** VERTICILLARIA.** s. m. T. Bot. Voy. Clusiacées.

VERTICILLE. s. m. (latin. *verticillum*, peson). T. Bot. Se dit D'un ensemble d'organes disposés en cercle sur un même plan autour d'un axe. *La fleur se compose de plusieurs verticilles. Feuilles disposées en v.* = Verticillé, ée. adj. Qui est disposé en verticille.

VERTIGE. s. m. (lat. *vertigo*). T. Méd. État dans lequel il semble que tous les objets tournent et que l'on tourne soi-même. *Il a le v. Il est sujet à des vertiges. Quand on regarde du haut de cette tour en bas, on éprouve des vertiges.* ‖ Figur., Égarement de sens ou de l'esprit, folie momentanée. *Une sorte de v. s'empara de tous les esprits. — Esprit de v.*, V. Esprit. = Vertigineux, euse. adj. Qui est caractérisé par des vertiges, ou Qui s'accompagne de vertiges. *Accidents v. Affection vertigineuse.* = Vertigo. s. m. T. Art vétér. V. ci-après. ‖ Figur. et fam., Caprice, fantaisie. *Quand son v. lui prend. Elle a de singuliers vertigos.* Fam.

Enc. — Le *Vertige* n'est pas une maladie par lui-même ; c'est simplement un symptôme, soit d'une congestion cérébrale, comme dans les prodromes de l'apoplexie, soit au contraire de l'insuffisance de l'excitation cérébrale par le sang, comme dans certains cas d'anémie, soit enfin d'une perturbation fonctionnelle de l'encéphale, comme dans les phénomènes précurseurs de l'épilepsie. Les auteurs ont distingué deux sortes de v., savoir : le *V. simple*, qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans qu'il y ait obscurcissement de la vue ; et le *V. ténébreux*, dans lequel le tournoiement des objets s'accompagne d'un obscurcissement de la vue. Il serait beaucoup plus rationnel de distinguer le v. en *V. sanguin*, *V. anémique* et *V. nerveux*. En général, on ne doit pas traiter le v. comme un phénomène insignifiant, et il convient de recourir aussitôt aux conseils d'un homme de l'art. En cas d'impossibilité de le faire, comme, dans l'immense majorité des cas, le v. est le résultat d'une congestion sanguine vers le cerveau, il est prudent de pratiquer une dérivation vers les extrémités inférieures au moyen de sinapismes appliqués sur les mollets ou de bains de pied très-chauds et fortement sinapisés. — Dans la médecine vétérinaire, on appelle aussi *Vertige*, ou plus habituellement *Vertigo*, une affection particulière à certains animaux, notamment aux espèces chevaline et bovine, et qui se manifeste par des phénomènes de somnolence et de coma. Cette maladie, qui paraît résulter d'un état de congestion encéphalique, est combattue par la saignée, par les applications froides sur la tête et par les purgatifs.

VERTU. s. f. (latin. *virtus*, force ; de *vir*, homme). La force, l'énergie de caractère nécessaire pour faire quelque chose que l'on ne peut accomplir sans effort. *C'est un homme qui n'a ni force ni v.* — Famil., *Vous avez bien de la v.*, se dit A quelqu'un qui fait une chose qu'on n'aurait pas le courage de faire soi-même. — Prov., *Faire de nécessité v.*, V. Nécessité. *Face d'homme porte v.*, V. Face. ‖ Sign. plus ordinair. La disposition ferme et constante de l'âme qui porte à faire le bien et à fuir le mal. *V. sublime, rare, éminente. Une v. stoïque. C'est un homme de grande v., de haute v. Instruire, former à la v. Exemple de v. Des semences, des actes de v. Suivant Montesquieu, la v. est le véritable fonde-*

ment du gouvernement républicain. Le bonheur que donne la v. Exercer sa v. On a mis sa v. à l'épreuve. || * Se dit aussi De la loi morale même qui est l'objet de la vertu. *L'amour de la v. Embrasser, pratiquer la v. Renoncer à la v. La sainteté de la v. Le règne de la v.* || Se dit encore Des dispositions particulières propres à telle ou telle espèce de devoirs ou de bonnes actions. *V. morale. Les vertus guerrières, civiles, privées, domestiques, etc. Des vertus héroïques. La patience est la v. des forts. C'est un homme qui a de grandes vertus. Il réunit toutes les vertus. Il imitera vos vertus. C'est sa seule v. La modestie n'est pas sa v. Les vertus des païens. Les vertus chrétiennes.* || En parlant Des femmes, se dit souvent pour Chasteté, pudicité. *Au milieu d'un monde corrupteur, cette femme a su conserver sa v. Elle parle trop de sa v.* || Se dit quelquef. Des personnes vertueuses. *Persécuter la v. Honorer, récompenser la v. Rechercher la v.* || En parl. Des choses, sign. Qualité qui les rend propres à produire un certain effet. *V. occulte, secrète. V. spécifique. Les vertus des plantes, des minéraux. La v. magnétique. Ce remède n'a point de v.* || T. Théol. V. ANGE. = EN VERTU. loc. prép. En conséquence, à cause du droit, du pouvoir. *Il a saisi en v. d'un jugement. En v. de quoi prétendez-vous cela? En v. de telle loi.* = Syn. V. SAGESSE.

Enc. — On distingue deux sortes de vertus, les *Vertus naturelles* et les *Vertus chrétiennes* ou *surnaturelles*. Les premières sont celles qui ont pour objet la pratique du bien, mais qui étant dirigées par des motifs purement naturels, sont stériles pour le salut. Mais ces mêmes vertus deviennent surnaturelles ou chrétiennes, quand celui qui les pratique le fait par un motif tiré de la foi, ce qui ne peut avoir lieu qu'avec le secours de la grâce. Les anciens philosophes rapportaient toutes les vertus naturelles à quatre vertus principales que, pour ce motif, ils désignaient sous le nom de *Vertus cardinales* : ces vertus étaient la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance ou la Modération. C'est à ces quatre chefs qu'ils réduisaient tous les devoirs de l'homme. Mais, ainsi que le fait observer Bergier, « les devoirs du chrétien sont beaucoup plus étendus. L'Evangile nous a enseigné des vertus dont les anciens moralistes n'avaient aucune idée, qu'ils regardaient même comme des défauts : l'humilité, le renoncement à soi-même, l'amour des ennemis, le désir des souffrances, etc. Ils ne connaissaient pas les motifs surnaturels que la révélation nous propose : le désir de plaire à Dieu, de mériter une récompense éternelle, etc. Enfin, ils ne sentaient pas la nécessité d'un secours surnaturel pour nous aider à pratiquer le bien. » L'Eglise a condamné, d'une part, les théologiens qui ont prétendu que toutes les vertus naturelles sont des vices ; mais, d'autre part, elle enseigne que les vertus chrétiennes sont les seules qui font avancer l'homme dans la voie du salut. Les vertus chrétiennes, d'ailleurs, se distinguent en *Vertus morales* et en *Vertus théologales*. Les vertus morales tendent à régler les actions des hommes; les vertus théologales sont celles qui ont un rapport plus direct à la béatitude surnaturelle. On les nomme ainsi, soit parce qu'elles ont Dieu pour objet immédiat, soit parce qu'elles nous viennent de Dieu seul, soit parce qu'elles sont fondées sur la révélation divine. Les vertus théologales sont au nombre de trois, savoir, la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*. La *Foi* est la v. par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, parce qu'il est la vérité même. L'*Espérance* est la v. par laquelle nous attendons avec confiance la béatitude éternelle et les moyens d'y arriver, parce que Dieu nous les a promis. Enfin, la *Charité* est la v. par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes par amour pour Dieu. Ces trois vertus sont absolument nécessaires au salut ; néanmoins, suivant l'Apôtre, la charité est la plus excellente des trois : *Major autem horum est charitas.* — V. FOI, CHARITÉ et GRACE.

VERTUEUSEMENT. adv. D'une manière vertueuse. *Elle a toujours vécu v. Il s'est conduit v. dans cette occasion.* = VERTUEUX, EUSE. adj. Qui a de la vertu. *Un homme v. Une âme vertueuse. Un cœur v.* — En parlant Des femmes, se dit le plus souvent pour Chaste, pudique. *C'est une femme vertueuse.* || Qui est inspiré par la vertu. *Une résolution, une action vertueuse.*

VERTUGADIN. s. m. (espag. *vertugado*, de *virtud*, vertu, et *guardare*, garder). Espèce de bourrelet que les dames portaient jadis au-dessous de leur corps de robe. *Les crinolines valent bien les vertugadins.*

* **VERTUMNE.** s. m. (latin. *vertumnus*, de *vertere*, tourner). T. Mythologie. Le dieu des vergers, chez les Romains. *V. présidait aussi aux saisons, et particulièrement à l'automne. V. était l'époux de Pomone, et, au mois d'octobre, les Romains célébraient en leur honneur des fêtes appelées Vertumnales.*

VERVE. s. f. Chaleur d'imagination qui anime le poëte, l'orateur, l'artiste, dans la composition de leurs ouvrages. *V. poétique. Quand il est dans sa v. Etre en v., entrer en v. Parler, écrire de v. Sa v. est refroidie. Sa v. s'éteint. Ce musicien, ce peintre manque de v. Il y a de la v. dans cet ouvrage.* || Famil., Caprice, bizarrerie, fantaisie. *Quand sa v. le prend, lui prend.* Vieux.

VERVEINE. s. f. T. Bot. V. VERBÉNACÉES.

VERVELLE. s. f. Anneau qu'on met au pied d'un oiseau de fauconnerie, et sur lequel on grave le nom et les armes de celui à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX. s. m. (lat. *verriculum*, drague; de *verrere*, balayer). T. Pêche. Sorte de filet en entonnoir avec lequel on prend du poisson.

VÉSANIE. s. f. (latin. *vesania*). T. Méd. Nom sous lequel divers médecins comprennent les différentes espèces de maladies mentales.

VESCE. s. f. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

VÉSICAL, ALE. adj. T. Anat. Qui a rapport à la vessie. *Les veines vésicales. Catarrhe vésical.*

* **VÉSICANT, ANTE.** adj. (latin. *vesica*, vessie). T. Méd. Qui produit la vésication. = * VÉSICANTS. s. m. plur. T. Entom. Voy. CANTHARIDE.

***VÉSICATION.** s. f. **VÉSICATOIRE.** adj. 2 g. et s. m.

Enc. — La *Vésication* est une irritation de la surface de la peau qui y détermine une sécrétion séreuse par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule remplie de liquide. Tous les agents qui rubéfient la peau peuvent déterminer la vésication lorsque leur action est suffisamment prolongée ; mais en général on a recours, pour obtenir la vésication, à des applications topiques particulières. — La plupart des plantes âcres sont vésicantes, comme la Renoncule âcre, la Renoncule scélérate, la Clématite, le Tithymale, l'Epurge, l'écorce de Garou, qui provient du Daphne gnidium et du Daphne mezereum, etc.; mais les vésicants dont on se sert le plus fréquemment sont certains insectes de l'ordre des Coléoptères, que l'on a préalablement fait dessécher et que l'on a réduits en poudre. Le seul de ces insectes usité chez nous est la Cantharide. On désigne sous le nom de *Vésicatoire* le topique à l'aide duquel on détermine la vésication, ainsi que l'espèce de plaie produite par son application. Autrefois on disait encore adjectivement *emplâtre vésicatoire*, mais aujourd'hui on dit *emplâtre vésicant*. — Diverses préparations, ayant pour base la Cantharide, sont employées pour faire un vésicatoire. Parfois on applique de la *cantharidine* (c'est ainsi qu'on nomme le principe actif de la cantharide) sur la peau au moyen d'un papier ou d'un linge huilé : ce procédé produit d'une manière très-rapide et très-sûre la vésication. D'autres fois on emploie un *papier vésicant* qu'on achète tout préparé dans les pharmacies, et dont il suffit de tailler un morceau de la grandeur que l'on veut donner au vésicatoire. Mais le moyen le plus usité est le suivant. On taille un morceau de peau fine, de diachylon, ou même de linge, un peu plus grand que le vésicatoire que l'on veut établir, puis on y étale l'emplâtre *épispastique*, ou tout autre emplâtre destiné à servir d'excipient, en ayant soin de laisser tout autour un espace de 4 à 5 millimètres. On saupoudre cet emplâtre de Cantharides finement pulvérisées et l'on exerce une légère pression sur tous les points de la surface, afin que la couche de poudre fasse corps avec l'emplâtre. On borde celui-ci avec du diachylon gommé, afin de le faire adhérer à la peau. Enfin, celle-ci étant convenablement nettoyée, rasée, frottée avec du vinaigre, on y applique l'emplâtre que l'on fixe, soit avec une compresse et des bandelettes de diachylon, soit au moyen d'un bandage contentif approprié. Dans les cas ordinaires, 6 à 8 heures d'application suffisent pour que l'action du vésicatoire soit complète ; mais habituellement on le laisse appliqué pendant 12 à 16 heures. Au bout de ce temps on l'enlève, en ayant soin de ne pas déchirer, s'il est possible, l'épiderme soulevé. — On distingue deux sortes de vésicatoires, les *vésicatoires volants* et les *vésicatoires permanents*. Les premiers sont appliqués dans le but, soit d'irriter la peau, soit de déterminer une évacuation de sérosité, sans laisser s'établir de suppuration. Dans ce cas, on ouvre simplement l'ampoule vers sa partie inférieure pour donner issue à la sérosité, sans enlever l'épiderme, et l'on panse avec du linge ou du papier brouillard enduit de cérat ou de beurre frais. Les vésicatoires volants ne laissent point après eux de cicatrice. Les vésicatoires permanents ont pour but de déterminer une irritation continue, et, par conséquent, ils doivent suppurer un temps plus ou moins long. Dans ce cas, on enlève toute la portion soulevée de l'épiderme, soit en la coupant avec des ciseaux tout autour de la bulle, soit en l'arrachant. On panse le premier jour avec du beurre frais. Les pansements consécutifs se font, tantôt avec une pommade aux cantharides, au garou, à la sabine, etc., tantôt avec des taffetas irritants préparés à l'avance. Lorsque le vésicatoire permanent a suppuré pendant assez longtemps, le réseau muqueux de la peau se trouve profondément altéré ; en conséquence, il laisse après la cicatrisation des traces ineffaçables. — Dans les cas, assez rares d'ailleurs, où l'on désire produire la vésication avec une très-grande rapidité, on a recours à l'ammoniaque liquide ou à l'eau bouillante. Pour se servir de la première, il suffit d'imbiber de ce liquide concentré une compresse pliée en plusieurs doubles et d'appliquer le linge sur la peau : l'effet est presque instantané. Le procédé de l'eau bouillante offre cet inconvénient, qu'il est très-difficile d'en mesurer les effets. Pour éviter cet inconvénient, le moyen le plus commode et le plus sûr consiste à tremper un marteau dans l'eau bouillante, à l'appliquer immédiatement sur la peau, et à le laisser 10 secondes en contact avec elle. — V. CAUTÉRISATION.

* **VÉSICULAIRE.** adj. 2 g. Qui a la forme d'une vésicule. *Glandes vésiculaires.*

VÉSICULE. s. f. (latin. *vesicula*, dimin. de *vesica*, vessie). T. Anat. Petite vessie. *La v. du fiel. Les vésicules séminales.* || T. Ichth. *V. aérienne* ou *Vessie natatoire*, Voy. POISSON. || * T. Méd. Petite ampoule, petite élevure de l'épiderme qui est remplie de sérosité.

Enc. — Sous le nom de *Vésicules* ou *Affections vésiculeuses*, les dermatologistes réunissent un certain nombre de maladies de la peau, toutes de nature inflammatoire, et essentiellement caractérisées par un développement plus ou moins considérable de vésicules qui sont formées par le soulèvement de l'épiderme, et qui sont remplies par un liquide séreux et transparent. Les affections qui forment ce groupe pathologique sont au nombre de trois, savoir : l'*Eczéma*, l'*Herpès* et la *Miliaire*.

L'*Eczéma* est caractérisé par des vésicules ordinairement très-petites, agglomérées en grand nombre, et occupant le plus souvent des surfaces très-larges et irrégulières. Il s'observe à l'état aigu et à l'état chronique. Dans l'*Ecz. aigu*, Biett distingue trois variétés. — L'*Ecz. simplex* présente des vésicules extrêmement petites et très-rapprochées les unes des autres ; cependant la surface de la peau conserve sa couleur normale, et l'on ne voit aucune auréole inflammatoire autour des vésicules. Celles-ci se dessèchent bientôt en produisant des lamelles minces qui se détachent et tombent sans laisser la plus légère trace. Le prurit est le seul symptôme incommode que présente cette affection. Cette forme de l'ecz. s'observe surtout dans l'intervalle des doigts, où il peut très-bien en imposer pour la gale. — L'*Ecz. rubrum* se distingue du précédent par l'extension de la phlegmasie à la peau qui entoure les vésicules, et qui est d'un rouge vif. Dans les cas les plus simples, le fluide des vésicules se résorbe, l'épiderme s'exfolie et la surface de la peau conserve encore quelques jours une teinte rougeâtre. Mais, le plus souvent, les vésicules se déchirent, il se produit des excoriations très-superficielles, et la surface enflammée exhale un fluide séro-purulent qui se concrète sous forme de lamelles minces et molles. — Dans l'*Ecz. impetiginodes*, l'inflammation est plus vive; la peau est très-rouge et tuméfiée. Les vésicules sont confluentes et contiennent un liquide séro-purulent qui se concrète, non en lamelles minces, mais en squames ou croûtes jaunes, humides et molles. Parmi elles il se développe même des vésicules pustuleuses, c.-à-d. qui renferment un fluide purulent. Lorsque la maladie disparaît, la peau conserve en général pendant un temps plus ou moins long une couleur brunâtre. L'affection appelée par Alibert *Teigne muqueuse*, n'est autre chose que l'ecz. impetiginodes du cuir chevelu et de la face. — La durée de ces trois formes est très-variable, car de nouvelles éruptions de vésicules peuvent se succéder les unes aux autres. La première forme ne dure guère que deux ou trois septénaires, ou passe à la seconde ; mais celle-ci et la troisième peuvent durer plusieurs mois, et passer enfin à l'état chronique. — L'*Ecz. chronique*, en effet, succède ordinairement à l'ecz. rubrum et à l'ecz. impetiginodes. La peau est alors tendue, luisante et d'un rouge vif. Sans cesse irritée par l'éruption successive de vésicules et par la présence du pus que sécrète sa surface, elle s'excorie et se fendille. Il s'établit parfois des gerçures assez profondes, surtout au voisinage des articulations. Le liquide sécrété se concrète promptement, en formant des squames jaunâtres et épaisses, qui se reproduisent incessamment. Cet ecz. s'accompagne toujours de démangeaisons fort vives et parfois intolérables : alors le malade se gratte et s'écorche avec ses ongles de manière à faire saigner la surface enflammée. La durée de l'ecz. chronique est indéterminée. — L'ecz. est parfois déterminé par des causes externes purement locales, comme des frictions faites avec des substances irritantes, l'usage de certaines pommades, l'irritation produite par le peigne sur le cuir chevelu, celle qui résulte du contact de certains écoulements, etc.; mais le plus souvent il survient sans cause appréciable. Il affecte d'ailleurs tous les âges. Lorsque l'ecz. est simple, on se borne à employer, à l'intérieur, des boissons rafraîchissantes et acidules ; à l'extérieur, des lotions émollientes et narcotiques, ainsi que des cataplasmes de fécule de pommes de terre (la graine de lin ne convient pas); enfin, à administrer des bains tièdes. L'ecz. rubrum et l'ecz. impetiginodes réclament le même traitement. Lorsque la peau est très-enflammée, une application de sangsues au voisinage du siége de l'éruption est quelquefois utile. Les laxatifs conviennent aussi dans les cas où il y a quelques symptômes d'embarras gastrique. Mais, quand l'ecz. est devenu chronique, il devient nécessaire de modifier la vitalité de la peau. En conséquence, on a recours aux bains gélatineux, alcalins et sulfureux. On emploie des applications topiques stimulantes, comme les pommades à l'acétate de plomb, au calomel, au protoiodure de mercure, au goudron, à l'huile de cade, etc. Souvent il faut y combiner les narcotiques dans une certaine proportion, afin de diminuer le prurit. L'emploi des cathérétiques, tels que le nitrate d'argent et l'acide chlorhydrique, produit quelquefois de bons effets. Enfin, une dérivation méthodique opérée avec précaution sur le tube intestinal, à l'aide de laxatifs et même de purgatifs, donne encore d'heureux résultats. Néanmoins il est des cas où l'ecz. chronique résiste à toute médication.

L'*Herpès* est une éruption vésiculeuse caractérisée par de légères élevures transparentes, constamment rassemblées en groupes sur une base enflammée, de manière à présenter une ou plusieurs surfaces bien circonscrites, et séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins grands dans lesquels la peau est parfaitement saine. Cette affection a presque toujours une marche aiguë, et sa durée ne dépasse guère deux à trois septénaires. Willan et, à son exemple, la plupart des dermatologistes distinguent six espèces principales d'herpès, savoir : l'*H. phlycténoïde*, l'*H. labial*, l'*H. pudendi*, l'*H. zoster*, l'*H. circiné* et l'*H. iris*. — L'*H. phlycténoïde* se développe souvent sans cause appréciable, et affecte principalement les parties supérieures du corps : c'est une affection bénigne qui demande le même traitement que l'eczéma simple. L'*H. labial*, comme son nom l'indique, occupe le pourtour des lèvres, et se développe souvent sous l'impression du froid, pendant le coryza, et surtout à la suite d'accès de fièvre éphémère ou intermittente. L'*H. pudendi* est ainsi nommé d'après son siége. — L'*H. zoster*, appelé également *Zona*, et vulgairement *Ceinture de feu* se développe sur le tronc, en formant une demi-ceinture oblique, qui ne dépasse jamais la ligne médiane · par conséquent, il est toujours borné à une moitié du corps. Il est caractérisé par des plaques irrégulières, d'étendue variable, d'un rouge vif, qui sont recouvertes de vésicules agglomérées, et qui déterminent une sensation de brûlure très-vive. Les vésicules, d'abord transparentes, de la grosseur et de la forme de petites perles, augmentent peu à peu de volume, tandis que leur fluide devient opaque. Enfin, elles se flétrissent, se dessèchent, et forment des croûtes petites, légères et d'un brun foncé, qui tombent dans l'espace de 10 à 12 *jours*, *mais laissent souvent à leur suite* des douleurs assez vives et assez opiniâtres. Le zona semble affecter de préférence les personnes jeunes, à peau fine et *délicate*; mais il survient sans cause appréciable. Le repos, les bains tièdes, les boissons acidules, de légers narcotiques, si la cuisson empêche le sommeil, sont les seuls moyens à employer dans cette affection. On doit proscrire toute application topique, et laisser la maladie à son cours régulier. — L'*H circiné* est formé par des vésicules très-petites disposées en cercle sur une surface d'un rouge assez vif; le centre du cercle est ordinairement intact. On l'observe principalement sur la poitrine, le cou et la face, chez les personnes blondes et jeunes. Quant à l'*H. iris*, il est caractérisé par de petits groupes vésiculeux, exactement entourés de quatre anneaux érythémateux de nuances différentes, de manière qu'il représente une sorte de cocarde. Suivant Bazin, ces deux dernières formes d'herpès seraient des affections parasitaires, et seraient déterminées par la germination du cryptogame appelé *Trichophyton tonsurans* (v. TEIGNE). Quoi qu'il en soit, ces deux variétés disparaissent facilement au moyen de lotions alcalines ou légèrement astringentes.

La *Miliaire* est une éruption vésiculeuse qui s'accompagne presque toujours d'une fièvre plus ou moins intense. Elle est caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. C'est de la ressemblance de ces vésicules avec des grains de millet, *milium*, que vient le nom donné à la maladie. La miliaire est considérée par beaucoup d'auteurs comme une affection purement symptomatique, et tel est évidemment le caractère de celle qui survient fréquemment chez les femmes en couches, surtout *par* suite d'un *régime* échauffant, ou de l'impression d'une température trop élevée. Il est évident que l'on ne saurait indiquer *un traitement particulier pour* cette *éruption*, et que le traitement doit varier selon la nature de l'affection essentielle.

*** VÉSICULEUX, EUSE.** adj. Qui est renflé à la manière d'une vessie. *Astragale v.* ‖ Qui s'accompagne du développement de vésicules. *Affections vésiculeuses.* = * VÉSICULIFORME. adj. 2 g. Qui est en forme de vésicule.

VESOU. s. m. Voy. SUCRE.

*** VESPÉRAL.** s. m. (lat. *vesper*, soir). T. Liturgie. Livre de l'office du soir. = VESPÉRIE. s. f. Le dernier acte de théologie ou de médecine, que soutenait autrefois un licencié avant de prendre le bonnet de docteur, et où celui qui présidait donnait quelques avis, quelques instructions au répondant. *Soutenir une v.* ‖ Fig. et famil., Réprimande. *Son père lui a fait une rude v.* Vieux. = VESPÉRISER. v. a. Réprimander quelqu'un. *S'il y retourne, il sera vespérisé.* Vx. = VESPÉRISÉ, ÉE. p.

*** VESPERTILIENS.** s. m. plur. *** VESPERTILION.** s. m. (lat. *vespertilio*, chauve-souris). T. Mamm. Voy. CHÉIROPTÈRES.

VESPÉTRO. s. m. (R. *vesse*, *pet*, *rot*). Sorte de ratafia dans lequel on fait entrer des semences d'anis vert, de fenouil, de coriandre, de céleri, des zestes d'orange et de citron, etc., et qu'on emploie comme stomachique et carminatif.

***VESPIENS.** s. m. pl. (lat. *vespa*, guêpe). T. Entom. Syn. de *Guépiaires*. V. PORTE-AIGUILLON.

VESSE. s. f. Vent d'une odeur désagréable qui sort sans bruit par le derrière. *Faire une v. Lâcher une v.* ‖ T. Bot. *V.-de-loup* ou *V.-loup*, Nom vulg. du Lycoperdon. V. CHAMPIGNON. = VESSER. v. n. Lâcher une vesse. *Il vesse comme un daim.* = VESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de vesser.

VESSIE. s. f. (lat. *vesica*). Réservoir musculo-membraneux destiné à recevoir l'urine et à la contenir. ‖ Cette partie tirée du corps de l'animal et desséchée. *V. de cochon. Enfler une v. Nager avec des vessies remplies d'air.* — Figur. et prov., *Il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, V. LANTERNE. ‖ Vulgair., Une petite ampoule sur la peau. *La poudre de cantharides fait élever des vessies.* ‖ T. Ichth. *V. natatoire*, Voy. POISSON.

Enc. — I. Dans l'espèce humaine, la *Vessie* occupe la partie antérieure et médiane de l'excavation pelvienne. Elle est située derrière le pubis, et au-devant du rectum, chez l'homme; de l'utérus et du vagin, chez la femme. Dans l'état de vacuité, elle forme, au bas de l'hypogastre, une tumeur arrondie et légèrement conoïde, dont le volume égale celui d'un œuf de poule; mais elle s'agrandit considérablement à mesure qu'elle est dilatée par l'urine qui lui est incessamment apportée des reins par les uretères, et alors elle refoule les viscères voisins, et particulièrement l'intestin. Les parois de ce réservoir sont constituées par une membrane propre formée de fibres musculaires dont la disposition varie suivant la partie de la v. que l'on considère. L'intérieur du viscère est tapissé par une muqueuse mince et blanchâtre, qui se moule sur les saillies et dépressions des faisceaux musculaires. Enfin, la v. est revêtue extérieurement, mais seulement à ses parties supérieure, postérieure et latérales, par un repli du péritoine, lequel adhère à la membrane musculeuse au moyen d'un tissu cellulaire lâche. On distingue dans la v. un *sommet* ou *fond*, qui est supérieur, et un *bas-fond*, qui est postérieur et inférieur. Celui-ci présente une surface plate, unie, triangulaire, qu'on appelle *Trigone vésical*. C'est aux deux angles de la base de ce triangle que se trouvent les orifices des uretères, et c'est à l'angle *inférieur qu'est situé* l'orifice de la v. elle-même, par lequel elle communique avec le canal de l'urèthre. Cette partie, qu'on nomme *Col de la v.*, *est entourée de* fibres musculaires *disposées en cercle*, qui ont reçu le nom de *Sphincter de la v.* La v. est maintenue *dans sa position* : 1° *par des faisceaux fibreux* (*ligaments antérieurs*), qui s'étendent entre le col et les os pubiens; 2° par *deux replis péritonéaux* (*ligaments postérieurs*), qui *unissent* la v. à l'utérus ou au rectum, suivant le sexe; 3° par un cordon fibreux (*ligament suspenseur*), *qui part du sommet de la* v. *et* va s'insérer à l'ombilic. Mais ce dernier n'est autre chose que le *vestige de l'Ouraque*, *canal membraneux qui*, *durant la vie fœtale*, fait la fonction de conduit urinaire, et s'oblitère par la suite. *Bien que la sécrétion de l'urine par le rein se fasse sans interruption*, et que ce liquide arrive dans la v. au fur et à mesure de sa production, néanmoins son émission au dehors n'a *lieu* que lorsque la v. distendue est sollicitée à se contracter. Par cette contraction, qui est en outre accompagnée de la contraction volontaire des parois de l'abdomen, le sphincter s'ouvre, et l'urine s'échappe par le canal uréthral. En général, le besoin d'uriner survient avant qu'il y ait dans la v. tout le liquide qu'elle peut contenir. Lorsque, par des causes quelconques, nous résistons longtemps à ce besoin et lorsque cette résistance devient une habitude, ce viscère finit par augmenter dans ses dimensions. C'est pour cette raison, sans doute, que la v. de la femme est souvent plus grande que celle de l'homme.

II. La v. est sujette à un grand nombre de maladies, dont les plus légères même ont de la gravité à cause de l'influence qu'elles exercent sur la santé générale. Les principales sont l'inflammation aiguë (*cystite*) et chronique (*catarrhe de la v.*), la rétention et l'incontinence d'urine, l'hématurie vésicale et les calculs urinaires. Comme il a été parlé ailleurs de ces dernières affections, il ne nous reste que quelques mots à dire de la cystite aiguë et chronique. — Les symptômes les plus saillants de la *Cystite aiguë* sont une douleur et une chaleur continues et vives dans la région hypogastrique, des efforts fréquents, pénibles et souvent inutiles pour uriner, des douleurs cuisantes pendant la sortie de l'urine, des épreintes et du ténesme. Ces phénomènes s'accompagnent de fièvre, avec soif vive, agitation, insomnie. Parfois il survient des hoquets, des vomissements, des sueurs urineuses. Si l'urine contient des mucosités, elles sont peu abondantes, peu consistantes et rougeâtres. Le cystite aiguë résulte le plus souvent de causes accidentelles, comme un refroidissement brusque, les excès de boissons alcooliques, l'action des cantharides, le cathétérisme mal exécuté, les manœuvres de la cystotomie et de la lithotritie, etc. Le traitement est essentiellement antiphlogistique; mais, en outre, il faut s'efforcer d'empêcher le séjour de l'urine dans la v. Si, au début, on parvient à placer aisément une sonde à demeure et que le malade en soit peu incommodé, les accidents peuvent être fort légers. La cystite aiguë dure de 15 à 20 jours. Quand elle doit se terminer par résolution, on voit sortir avec les urines un mucus visqueux de couleur blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre. Elle finit aussi par suppuration; alors le pus formé sort ordinairement avec les urines. D'autres fois elle passe à l'état chronique. — La *Cystite chronique*, qu'on appelle plus communément *Catarrhe de la v.*, succède parfois, comme nous venons de le *voir, à la cystite aiguë; mais* le plus souvent elle *survient sans* être précédée de celle-ci. Ce n'est pas que la cystite chronique *puisse être considérée comme une maladie primitive; au contraire*, elle est en général consécutive à divers états pathologiques *de l'appareil urinaire et des tissus voisins*, et s'*observe principalement* chez les individus avancés en âge. Ses symptômes habi*tuels sont : pesanteur et gêne au périnée*; *besoin fréquent d'u*riner qu'on ne satisfait qu'avec peine, ou même qu'on ne peut *satisfaire*; *urines jaunes*, *déposant un mucus abondant semblable* à du blanc d'œuf, quelquefois du pus ou une matière blanchâtre; *amaigrissement*, *teinte jaune de la peau*, etc. *La cystite chronique* est une maladie rebelle contre laquelle les efforts de l'art échouent *le plus souvent*, *parce qu'elle se lie ordinairement à des altéra*tions organiques, soit de la muqueuse vésicale, soit de la prostate *ou des tissus voisins*. *Quant à son traitement*, *on n'en peut rien* dire de général, car il varie suivant les circonstances.

VESSIGON. s. m. (R. *vessie*). T. Hippiatr. Tumeur molle qui survient parfois sur l'une des parties latérales du jarret du cheval.

VESTA. s. f. *T. Mythol. Voy. ci-après. ‖ T. Astron. Voy. PLANÈTE. = VESTALE. s. f.

Enc. — *Vesta*, appelée *Hestia* en Grèce, était, chez les Grecs et chez les Romains, la déesse du feu. Parmi les mythologues, les uns la disaient fille de Saturne et de Rhée ou Cybèle; les autres en faisaient l'épouse d'Uranus et la mère des dieux. Vesta est l'une des plus anciennes divinités du paganisme : on l'honorait à Troie longtemps avant la ruine de cette ville, et son culte était en grand honneur dans l'Italie centrale bien avant la fondation de Rome, puisque Rhéa Sylvia, mère de Romulus et de Rémus, était prêtresse de cette déesse à Albe la Longue. On l'honorait comme la déesse du foyer domestique, car c'est elle, suivant la mythologie, qui apprit aux hommes l'usage du feu, et qui leur enseigna l'art de se construire des demeures fixes. A l'entrée de chaque maison il y avait un autel sur lequel on entretenait constamment du feu en son honneur : de là le nom de *vestibule* donné à cette partie de l'habitation privée. De plus, dans certaines villes, cette déesse avait un temple où l'on entretenait de même un feu perpétuel. On la représentait sous les traits d'une noble matrone tenant, tantôt un sceptre, tantôt un *simpulum*, c'est-à-d. une espèce de cuiller à long manche qui, dans les sacrifices, servait à puiser le vin dans le cratère, tantôt ces deux symboles à la fois, comme le montre la Fig. 1, d'après une médaille antique. — Nulle part le culte de Vesta n'était célébré aussi religieusement qu'à Rome. Suivant la tradition, ce fut Numa qui l'introduisit dans la ville de Romulus, où il érigea un temple à cette déesse entre le Capitole et le mont Palatin. Comme Vesta était une déesse vierge, les prêtresses qui étaient consacrées au service de son culte, et qu'on nommait *Vestales*, devaient aussi être vierges. Numa, en organisant le culte de Vesta, choisit quatre vestales; il en prit deux dans la tribu des Rhamnes et deux dans celle des Tatiens. Plus tard, Tarquin l'Ancien, suivant Plutarque, Servius, suivant Denys d'Halicarnasse, en nomma deux nouvelles, prises dans la tribu des Lucères, et le nombre de six resta par la suite invariable. A l'origine, le droit de choisir (*capere*) les vestales appartenait aux rois; mais, après l'expulsion de ceux-ci, il fut dévolu au grand pontife (*pontifex maximus*). Comme il fallait que les vestales fussent vierges, on les prenait dans un âge non suspect, depuis 6 ans jusqu'à 10. On exigeait que les jeunes filles vouées à ce culte fussent exemptes de tout défaut corporel, qu'elles fussent nées de parents non-seulement libres, mais encore n'ayant jamais été en esclavage, que leur père et leur mère fussent encore vivants, etc. Comme les candidats aux fonctions de vestales manquaient quelquefois, le grand pontife, en vertu de la loi Papia, *faisait choix* de 20 jeunes filles ayant l'âge requis, puis un tirage au sort fait publiquement désignait celle des vingt qui serait con*sacrée* à Vesta. *La difficulté de recruter* le *corps des* vestales était, comme on le voit, assez grande. Aussi Auguste en vint à per*mettre l'admission des* filles d'affranchis. Le service des vestales durait 30 années. Pendant les 10 premières, la jeune vestale ap*prenait les devoirs et les cérémonies de son ministère*; dans les 10 suivantes, elle les exerçait, et, durant les 10 dernières, elle *instruisait les novices* (*discipulas*). *Aussi longtemps qu'elle* était au service de la déesse, elle était obligée par son vœu de chas*teté*. *Lorsque son temps était expiré*, *elle pouvait quitter les em*blèmes de son office, se faire déconsacrer (*exaugurare*), retourner au monde et même se marier. *Mais peu d'entre elles usaient* de cette faculté, et l'on prétend que celles qui en profitaient, vivaient dans le chagrin et le remords. *La plus ancienne vestale* avait le titre de *vestalis* ou *virgo maxima*. La principale fonction de ces prêtresses consistait à surveiller tour à tour, le jour et la nuit, le feu éternel qui brûlait sur l'autel de Vesta, car l'extinction de ce feu était considérée comme un présage des plus funestes. Lorsque cet accident avait lieu par la négligence de la vestale, elle était cruellement fouettée par le grand pontife, qui seul avait le droit de châtier ces prêtresses. Quant au feu, on le rallumait en frottant ensemble deux morceaux de bois pris à un arbre d'heureux présage (*arbor felix*). Les autres fonctions des vestales consistaient à présenter les offrandes à la déesse aux époques voulues, à purifier et à asperger d'eau le sanctuaire chaque matin, et à exécuter tous les rites prescrits pour le culte de Vesta. Elles assistaient en outre à toutes les grandes cérémonies religieuses de la cité, comme les fêtes de la Bonne Déesse, la consécration des temples, etc. Enfin, elles étaient chargées de garder les reliques sacrées qui étaient considérées comme le gage de la durée de l'empire (*fatale pignus imperii*), et qui étaient déposées dans le sanctuaire du temple, où ne pouvaient entrer que les vestales et le grand pontife. Les auteurs anciens ignoraient quel était l'objet mystérieux auquel les Romains attachaient une si grande importance. Les uns supposaient que c'était le Palladium, les autres que c'étaient les images des dieux de Samothrace, apportées d'abord à Troie par Dardanus, et plus tard en Italie par Énée. La vestale qui avait le malheur de violer son vœu de chasteté était punie de mort. Numa avait condamné la coupable à être lapidée; mais Tarquin l'Ancien imagina un supplice plus cruel encore. Après l'avoir fouettée de verges, on l'habillait comme un cadavre, on la plaçait dans une litière fermée, et on la conduisait, en observant toutes les cérémonies usitées aux funérailles, jusqu'à un endroit nommé *campus sceleratus*, qui était situé en dedans des murs de la cité, tout près de la porte Colline. Là on avait préalablement creusé un petit caveau voûté renfermant un lit, une lampe allumée, et une table avec quelques aliments. Lorsque la procession funéraire était arrivée au lieu fatal, le grand pontife tirait la vestale de sa litière, et la livrait au bourreau qui la faisait descendre dans le caveau au moyen d'une échelle qu'on retirait aussitôt. Enfin, on fermait l'entrée du caveau, on la recouvrait de terre, et l'on abandonnait ainsi la coupable à toutes les horreurs du supplice de la faim. Quant à son complice, il était battu de verges jusqu'à ce qu'il expirât sous les coups. — Si la punition qui atteignait les vestales convaincues d'avoir manqué à leurs devoirs était sévère, en revanche ces prêtresses jouissaient de prérogatives extraordinaires. Elles étaient entretenues aux frais du trésor public; elles étaient affranchies de l'autorité paternelle, qui était si pesante à Rome; elles avaient le droit de tester, quoique mineures; leur témoignage était reçu en justice, sans qu'elles fussent astreintes à prêter serment. Vers la fin de la république, elles avaient le droit d'avoir un licteur qui les précédait dans les

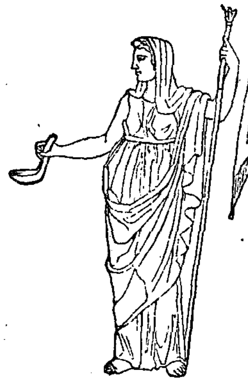
Fig. 1.

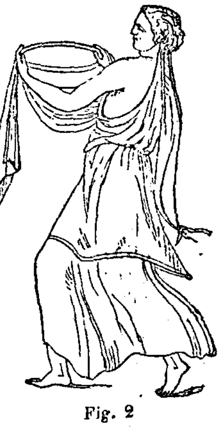
Fig. 2

rues ; les consuls et les préteurs leur cédaient le pas et faisaient abaisser leurs faisceaux devant elles ; les tribuns du peuple eux-mêmes respectaient leur caractère sacré, et l'on punissait de mort. celui qui avait l'audace de passer sous leur litière. Auguste leur accorda le privilége appelé *jus trium liberorum*, c.-à-d. la pension attribuée aux matrones qui avaient trois enfants, et leur assigna une place distinguée dans les théâtres ; déjà, avant cette époque, elles avaient des places reservées aux amphithéâtres où avaient lieu les combats de gladiateurs. Lorsqu'une vestale rencontrait un condamné qu'on menait au supplice, elle avait le droit de demander qu'il fût relâché, à la condition toutefois de prouver que la rencontre était fortuite. L'inviolabilité du temple de Vesta et de la personne de ses prêtresses faisait qu'on déposait entre les mains de celles-ci les testaments qu'on voulait mettre en sûreté, et parfois même certains traités solennels, comme, par ex., celui qui fut conclu entre les triumvirs et Sextus Pompée. Enfin, pour que les vestales fussent encore honorées après leur mort comme pendant leur vie, leurs cendres étaient inhumées dans l'enceinte de Rome même. – Le costume des vestales consistait en une *stola*, par-dessus laquelle elles mettaient une espèce de veste de lin (*carbasus*). Quand elles faisaient des sacrifices, leur tête etait ornée d'une sorte de tresse faite de flocons de laine rouge et blanche (*infula*) liés ensemble au moyen d'une bandelette blanche (*vitta*). De plus, elles se recouvraient la tête avec une pièce rectangulaire d'étoffe blanche bordée de pourpre, appelée *suffibulum*, parce qu'elle s'attachait sous le menton au moyen d'une agrafe (*fibula*). Jamais elles ne sont représentées avec des cheveux flottants ; on coupait en effet leur chevelure à l'époque de leur consécration. La Fig. 2 ci-dessus est empruntée à une pierre gravée qui représente la vestale Tuccia portant, pour prouver sa chasteté soupçonnée, de l'eau dans un crible, depuis le Tibre jusqu'au temple de la déesse. La Fig. 3 ci-après est un denier de la *gens Clodia*, dont le revers représente une vestale ayant le *simpulum* à la main, avec la légende VESTALIS, et dont la face offre une tête de Flore avec les mots C. CLODIUS C. F. Cette médaille paroît avoir été frappée pour rappeler la splendeur des fêtes de Flore qui furent célébrées durant l'édilité de C. Clodius Pulcher, l'an 99 avant notre ère. – L'ordre des vestales subsista à Rome plus de 1100 ans ; car il ne fut aboli qu'à la fin du IVe siècle par l'édit de l'empereur Théodose, qui interdit le culte paien. Dans ce long intervalle de temps, il n'y eut, suivant Pitiscus, que 18 vestales condamnées pour avoir violé leurs vœux.

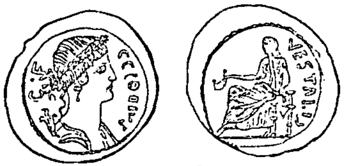

Fig. 3.

VESTE. s. f. (lat. *vestis*, vêtement). Vêtement qui se portait sous l'habit et qui était à quatre pans, dont les deux de devant avaient des poches. *V. de satin. V. brodée. Le gilet a remplacé la v.* ‖ Habillement long que les Orientaux portent sous leur robe. *V. à la turque. V. de drap d'or.* ‖ Sorte de vêtement qui tient lieu de l'habit, et dont les basques sont beaucoup plus courtes. *Une v. de drap. Une v. de toile. Une v. d'ouvrier. Une v. de chasse. Il etait en v.* = VESTIAIRE. s. m. (lat. *vestiarium*). Le lieu où l'on serre les habits dans les communautés, les colléges, les lieux d'assemblée, etc. *Le v. d'un couvent. Le v. des avocats. Le v. du corps législatif.* ‖ Se dit aussi De la dépense que l'on fait pour les habits des religieux et des religieuses, ou de l'argent qu'on leur donne pour s'habiller.

VESTIBULE. s. m. (latin. *vestibulum*, de la déesse *Vesta*). La pièce d'un édifice qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. *Un beau v. Il n'entra pas dans la salle, il demeura dans le v.* ‖ T. Anat. V. OREILLE.

VESTIGE. s. m. (lat. *vestigium*). Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché. *Il n'y paraît aucun v. Je vois des vestiges d'homme.* Se dit surtout dans le style soutenu. — Figur., *Suivre les vestiges de quelqu'un*, L'imiter. ‖ Par ext., se dit De certaines marques qui restent sur la terre et qui montrent qu'il y a eu quelque construction dans le lieu où elles se trouvent. *Il y avait là autrefois un château, on en voit encore les vestiges. J'ai remarqué dans ce pays d'anciens vestiges de temples. Il n'en reste pas v., pas le moindre v.* ‖ Figur., au sens moral, *On ne trouve aucun v. de ce fait dans l'histoire. On trouve dans leur pays des vestiges de cette religion, de cette opinion. Il ne restait pas chez ce peuple un seul v. de sa grandeur passée. Les derniers vestiges de cette civilisation ont disparu, sont effacés.* = Syn. V. TRACE.

* **VESTITURE.** s. f. (lat. *vestis*, vêtement). T. Bot. L'ensemble des organes accessoires, comme poils, épines, aiguillons, que présente la surface des végétaux.

VÊTEMENT. s. m. (lat. *vestis*). Habillement, ce qui sert à couvrir le corps. *Un v. léger. Un v. chaud, commode. Changer de v. Les vêtements sacerdotaux.* ‖ * Par anal., *C'est aux contrées intertropicales qu'appartiennent les oiseaux qui se distinguent par la richesse et l'éclat de leur v.* = Syn. Voy. HABILLEMENT.

VÉTÉRAN. s. m. (latin. *veteranus*, de *vetus*, *eris*, vieux). Chez les Romains, se disait Des soldats qui, après un certain nombre de campagnes, obtenaient leur congé et les récompenses dues à leurs services. *La république, dans un si pressant besoin, fit reprendre les armes aux vétérans.* ‖ En France, se dit De soldats qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies chargées d'un service sédentaire et facile. *Une compagnie de vétérans. Capitaine de vétérans.* ‖ Par ext., se dit Des élèves qui redoublent leurs classes. *Un v. de rhétorique, de seconde.* = VÉTÉRANCE. s. f. Qualité de vétéran.

VÉTÉRINAIRE. adj. 2 g. (latin. *veterina*, bêtes de somme). Ne se dit qu'en parl. De la médecine qui concerne les chevaux et les bestiaux. *Art v. Medecine v. Médecin, artiste v. Ecole v.* = VÉTÉRINAIRE. s. m. Celui qui connaît et qui traite les maladies des chevaux et des bestiaux. *Un excellent v. Le v. du régiment.*

Enc.— On donne le nom d'*Art* ou de *Médecine vétérinaire* à l'ensemble des connaissances nécessaires pour prévenir et guérir les maladies des animaux. La médecine v. est aussi ancienne que la médecine de l'homme. Du moment en effet que l'homme eut soumis les animaux à son empire, qu'il eut compris les immenses avantages qu'il pouvait en tirer, il dut être conduit à chercher des remèdes à des maladies qui le privaient de ces utiles serviteurs. Mais, à l'origine, cette branche de l'art de guerir fut abandonnée à l'empirisme le plus grossier. Aristote, Pline et les anciens ne nous ont transmis que des erreurs sur ce sujet Végèce. qui le premier a traité d'une manière spéciale de la medecine des animaux, et, apres lui Columelle, ne nous offrent guère qu'un répertoire des préjugés répandus à cet egard dans l'antiquité. Au moyen âge, lorsqu'on commença à protéger le pied des animaux par la ferrure, les maréchaux chargés de ce soin devinrent les médecins de ces quadrupèdes, et, par suite, de tous les autres animaux domestiques. En consequence, la maréchalerie et l'art v. furent confondus et ranges parmi les professions mécaniques. Il faut arriver aux temps modernes pour trouver des ouvrages écrits d'après une methode rationnelle et purges, au moins en partie, des absurdites qui les remplissaient jusque-là. Ruini, Solleysel et Lafosse commencèrent cette reforme en ce qui concerne l'*Hippiatrique*, c.-à-d. cette partie de la médecine v. qui s'occupe spécialement des chevaux ; mais les autres parties de l'art restaient dans l'enfance. Tel était l'état des choses lorsque Bourgelat obtint l'autorisation de fonder à Lyon, en 1761, une ecole dont l'objet spécial devait être le traitement des animaux malades. Le succès de cette création lui mérita bientôt le titre d'*École royale vétérinaire*. En 1766, un nouvel établissement du même genre fut créé à Alfort, près de Paris. Enfin, à ces deux écoles on en a joint, en 1828, une troisième dont le siége est à Toulouse. Grâce à cet enseignement et aux travaux persévérants d'hommes tels que Chabert, Flandrin, Gohier, Girard, Huzard, Rodet, Dupuy, Hurtrel d'Arboval, Renault, Magne, etc., l'art v. a pris, dans les sciences médicales, le rang qui lui est légitimement dû, et les services qu'il a rendus depuis près d'un demi-siècle ne permettent plus de contester son utilité.—A l'école d'Alfort, l'enseignement des diverses parties de l'art v. est réparti entre six chaires, savoir : 1° Jurisprudence vétérinaire; 2° Chimie, physique, pharmacologie; 3° Hygiène générale et appliquée, agriculture, botanique, éducation des animaux domestiques ; 4° Anatomie générale et descriptive ; physiologie générale et spéciale ; extérieur des animaux domestiques ; 5° Pathologie et thérapeutique générale et spéciale, anatomie pathologique, police sanitaire et médecine légale ; opérations chirurgicales et ferrures ; 6° Manuel opératoire théorique et pratique, pathologie chirurgicale, clinique. Dans les écoles de Lyon et de Toulouse, les mêmes matières sont réparties entre 5 chaires seulement Chaque école est administrée par un *directeur* qui surveille toutes les parties de l'enseignement et qui occupe lui-même une des chaires. Les places de professeurs et de chefs de service sont donnees au concours devant un jury spécial. Les jeunes gens qui veulent suivre les cours d'une école ne peuvent être admis à d'autre titre que celui d'élèves payant pension. Ils doivent être âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus, être en état de forger un fer en deux chaudes, et faire preuve de connaissance sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie et la geographie. Les élèves suivent les cours pendant quatre années, après lesquelles ceux qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un diplôme de vétérinaire, dont le prix est de 100 francs. La pension est fixée à 400 fr. par an, payables par trimestre et d'avance. Cependant il y a pour les écoles vétérinaires 178 demi-bourses de 200 fr. chacune. c.-à-d. deux par département, qui sont mises à la disposition du préfet, et, en outre, 68 dont la disposition directe est réservée au Ministre de l'agriculture. L'exercice de la profession v. n'est assujetti par la loi à aucune restriction.

VÉTILLE. s. f. Bagatelle, chose de peu de conséquence, de nulle conséquence. *Il ne s'amuse qu'à des vétilles. La moindre v. l'arrête.* ‖ Syn. V. MINUTIE. = VÉTILLER. v. n. (lat. *vetare*, défendre, empêcher). Faire des difficultés sur de petites choses. *On ne peut rien faire avec lui parce qu'il ne cesse de v.* ‖ S'amuser à des vétilles. *Il ne fait que v.* = VETILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés. *C'est un grand v. C'est une petite vétilleuse.* ‖ On dit aussi *Vétillard, arde.* = VÉTILLEUX, EUSE. adj. Qui demande qu'on prenne des soins minutieux, qu'on fasse attention aux plus petits détails. *Ouvrage v. Occupation vétilleuse.* ‖ Se dit aussi Des personnes qui s'amusent, qui s'arrêtent à des vétilles. *Cet homme est bien v., est trop v. C'est un esprit v.* — *Vétille* et ses dérivés appartiennent au langage familier.

VÊTIR. v. a. (latin. *vestire*). Habiller, donner des habits à quelqu'un. *C'est une œuvre de miséricorde de v. les pauvres. Il est obligé de nourrir et de v. ses enfants.* — *V. un enfant*, Lui donner sa première robe. *Cet enfant devient fort, il est temps de le v.* Peu usité. ‖ *V. une robe, une soutane, une camisole, etc.*, Mettre sur soi une robe, une soutane, une camisole, etc. = SE VÊTIR. v. pr. Mettre un habillement sur soi, s'habiller. *Il est longtemps à se v. Que ne vous vêtez-vous mieux? Il faut se v. selon son état.* — *Se v. à la française, à la turque, etc.*, Suivre la mode des Français, des Turcs, etc., dans ses habillements. = VÊTU, UE. part. *Vous voilà bien vêtu pour votre hiver. Il est bien vêtu, mal vêtu. Elle est richement, chaudement vêtue. L'évêque était vêtu de ses habits pontificaux.* ‖ T. Jardin. *L'oignon est fort vêtu cette année*, Ses enveloppes sont plus épaisses qu'à l'ordinaire. *Suivant les jardiniers, quand l'oignon est fort vêtu, c'est signe de grand hiver.* — Proverb., *Être vêtu comme un oignon*, Avoir plusieurs vêtements l'un sur l'autre. ‖ * T. Blason. Se dit D'un écu qui est rempli par une grande losange dont les angles touchent les quatre côtés.

Conj.—*Je vêts, tu vêts, il vêt ; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais ; nous vêtions. Je vêtis ; nous vêtîmes. Je vêtirai ; nous vêtirons. — Je vêtirais ; nous vêtirions. — Vêts ; vêtons. — Que je vête ; que nous vêtions. Que je vêtisse ; que nous vêtissions.— Vêtant. Vêtu, ue.* Le singulier du présent de l'indicatif et l'impératif de ce verbe sont peu usités.

VÉTIVER. s. m. T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

VETO. s. m. [On pron. *Véto.*] T. Hist. Mot latin qui signifie *Je défends, je m'oppose.*

Enc. — C'était la formule qu'employait à Rome tout tribun du peuple lorsqu'il s'opposait aux décrets du sénat ou aux actes des magistrats, et empêchait ainsi leur mise à exécution. Par extension, on a appelé *droit de veto*, le droit qu'avait chaque nonce, dans les anciennes diètes de Pologne, d'annuler, par sa simple opposition (*nie pozwalam*, je ne le permets pas), les décisions prises par la diète tout entière. Ce privilége absurde, qui a été une cause permanente de troubles dans ce royaume, avait été attribué aux nonces par une loi de 1652. Dans les gouvernements constitutionnels modernes, on désigne encore sous le nom de *veto*, le droit qu'a le roi ou le chef de l'Etat de refuser sa sanction aux lois votées par le parlement. Tantôt ce *veto* est seulement *suspensif*, comme dans la constitution française de 1791, où le veto royal cessait de produire son effet, lorsque la loi repoussée avait été adoptée par trois législatures successives. Le président des Etats-Unis n'a aussi qu'un veto suspensif ; mais, dans les Etats monarchiques actuels, le droit de veto attribué au souverain est *absolu*. Enfin, dans les gouvernements parlementaires où il existe deux chambres, chacune des chambres ayant le droit de repousser une loi adoptée par l'autre, on dit que chaque chambre a le *veto* sur l'autre.—Dans le langage familier, on dit en plaisantant, quand on veut s'opposer à une chose, *J'y mets mon veto.*

VÊTURE. s. f. Syn. de *Prise d'habit.*

VÉTUSTÉ. s. f. (lat. *vetustas*). Ancienneté ; ne se dit que Des choses qui se sont détériorées, qui ont dépéri par le laps du temps. *Cette chapelle, cet arbre tombe de v. Ses titres périssent de vétusté.*

VEUF, VEUVE. adj. [On pron. l'F, même au plur.] (latin. *viduus*). Celui dont la femme est morte, et qui n'est point remarié ; Celle dont le mari est mort, et qui n'est point remariée. *Un homme v. Une femme veuve. Il est v. Elle est veuve d'un tel.* ‖ Fig., Privé de. *Cette église est veuve de son évêque.* — Absol., *Eglise veuve*, se dit D'une Église collégiale qui a été cathédrale, et dans laquelle il y avait anciennement un évêque. *L'église de Vienne est une église veuve.* = VEUF, EUVE. s. *Epouser un v. Une riche veuve. Dieu est le protecteur des veuves et des orphelins.*—Figur., *Le denier de la veuve*, V. DENIER. ‖ T. Botan. Nom vulgaire D'une tulipe panachée de blanc et de violet, et D'une scabieuse à fleurs d'un noir pourpré. = VEUVE. s. f. T. Ornith.

Enc.—Les oiseaux désignés sous ce nom forment, dans la famille des Fringillidées, de l'ordre des Passereaux conirostres, un groupe fort naturel qui est caractérisé par un bec fort, bombé en dessus et entamant les plumes du front, ainsi que par ses ailes moyennes et ses tarses médiocres. De plus, la queue prend à l'époque des amours, mais chez les mâles seulement, des rectrices fort allongées. Toutes les espèces qui composent ce groupe appartiennent à l'Afrique et aux Indes orientales. Elles doivent leur nom de *Veuve* (*Vidua*) à la couleur noire qui fait le fond de leur plumage. Quant à leur taille, elle varie de 12 à 30 centimèt. Ces oiseaux ont, dit-on, un chant agréable. Enfin, suivant quelques voyageurs, leur nid, qui est construit avec du coton, aurait deux étages, dont le mâle habiterait le supérieur, tandis que la femelle couverait au-dessous. Nous citerons la *V. à deux brins* (*V. superciliosa*) [Fig. ci-dessous], qui a le plumage noir, mais avec la gorge, le devant du cou, le ventre et les parties postérieures d'un blanc de neige. Une sorte de ceinture noire traverse le blanc de la poitrine. En outre, cet oiseau présente au-dessus des yeux une bandelette blanche qui se prolonge jusque sur les côtés de la nuque, une seconde qui part de la base du bec et s'étend jusqu'au sommet du vertex, et deux autres bandes transversales blanches sur chaque aile. Les deux rectrices intermédiaires de la queue ont 16 centimèt. de longueur et dépassent les autres de 11 centim. Nous nommerons encore la *V. à épaulettes* (*V. longicauda*), qui a tout le plumage noir, à l'exception des petites couvertures des ailes, qui sont d'un beau rouge, et des moyennes qui sont d'un blanc pur, et lui forment comme des épaulettes. D'après Levaillant, cette espèce vit en société dans une sorte de république, et se construit des nids très-rapprochés les uns des autres. Ordinairement la société est composée d'à peu près 80 femelles, auxquelles 12 à 15 mâles servent en commun.

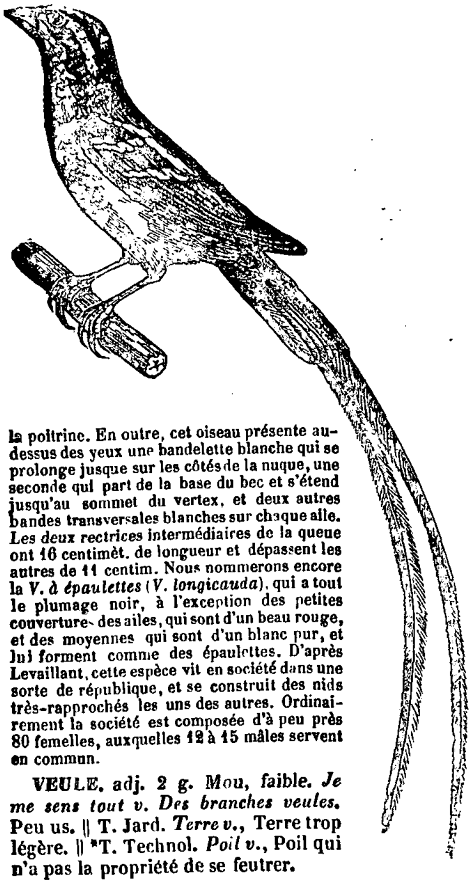

VEULE. adj. 2 g. Mou, faible. *Je me sens tout v. Des branches veules.* Peu us. ‖ T. Jard. *Terre v.*, Terre trop légère. ‖ *T. Technol. *Poil v.*, Poil qui n'a pas la propriété de se feutrer.

VEUVAGE. s. m. État du mari ou de la femme qui a perdu son conjoint. *Triste v. Un long v. Un v. perpétuel. Durant son veuvage.* — V. MARIAGE et DEUIL.

VEXATION. s. f. (latin. *vexatio*). Action de vexer. *Une pure v. Exercer, commettre des vexations. Eprouver, essuyer des vexations.* = VEXATOIRE. adj. 2 g. Qui a le caractère de la vexation. *Impôt v. Administration v.* = VEXER. v. a. (lat. *vexare*). Tourmenter, faire de la peine impunément à quelqu'un. *Ce seigneur vexait ses vassaux.* ‖ Populair., *Cela me vexe, je suis vexé de cela*, Cela me fait de la peine, me contrarie. = VEXÉ, ÉE. part. = Syn. Voy. MOLESTER.

* **VEXILLAIRE.** s. m. (lat. *vexillum*, étendard). T. Antiq. Le porte-étendard d'une centurie dans la légion romaine. = * VEXILLAIRE. adj. f. T. Bot. Voy. PRÉFLORAISON.

VIABILITÉ. s. f. (R. *viable*). T. Physiol.

Enc. — La *Viabilité* est l'aptitude que l'enfant présente, en naissant, à vivre indépendamment de sa mère. Ainsi, d'une part, un fœtus né avant terme n'est pas viable, quoiqu'il soit né en vie, si son développement n'est pas encore assez avancé pour lui permettre de vivre; et, d'autre part, un enfant né à terme et vivant peut n'être pas viable, s'il est affecté de vices de conformation qui font obstacle à la vie extra-utérine. — D'après le Code Napoléon, l'enfant né après le 180ᵉ jour de la gestation, ou même le 180ᵉ jour, est réputé viable (art. 312); l'enfant qui n'est pas né viable, ne peut être l'objet d'un désaveu de paternité (art. 314); il est incapable de succéder (art. 725); enfin la donation ou le testament fait en faveur d'un enfant conçu, mais non encore né, ne peut avoir d'effet que si celui-ci naît viable (art. 906). La loi, en déclarant que la v. commence avec le 7ᵉ mois, a choisi une limite arbitraire, afin de prévenir les débats contradictoires. En effet, en physiologie, la viabilité de l'enfant est déterminée par l'état de développement des organes et non par l'époque de la grossesse. Au civil, comme au criminel, dans les cas d'infanticide, c'est au médecin qu'il appartient de reconnaître les maladies ou les vices de conformation qui ne permettent pas à l'enfant de vivre de la vie extra-utérine. Les signes de la viabilité sont tirés du poids du fœtus, de sa longueur, de sa conformation, du degré de développement des organes essentiels, mais plus particulièrement encore du point de l'abdomen où s'insère le cordon ombilical, de celui auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps, de la partie du canal intestinal dans laquelle se trouve le méconium, etc.

* **VIABILITÉ.** s. f. (latin. *via*, route). T. Ponts et chauss. Se dit De l'état d'entretien d'une route, selon que les voitures y peuvent circuler plus ou moins facilement. *Les routes du departement sont en bon état de v.*

VIABLE. adj. 2 g. (lat. *vitæ habilis*, apte à la vie). T. Physiol. V. VIABILITÉ.

* **VIADUC.** s. m. (lat. *via*, route; *ducere*, conduire). T. Ponts et chauss. Voy. CHEMIN *de fer.*

VIAGER, ÈRE. adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. *Pension viagère. Rente viagère. Il n'a qu'un revenu v.* ‖ On dit aussi subst., au masculin, *Il n'a que du v.; Il a mis tout son bien en v.* Voy. ASSURANCE et RENTE.

VIANDE. s. f. (bas lat. *vivenda*, de *vivere*, vivre). La chair des mammifères et des oiseaux dont on se nourrit. *V. délicieuse, délicate, exquise, nourrissante, légère, lourde, indigeste. De bonne v. De belle v. V. fraîche. V. faisandée. V. trop faite. V. gâtée. V. bouillie, V. rôtie. V. chaude, froide. La fumée des viandes. Table chargée de viandes. Abstinence de v. La distribution de la v. aux troupes. Acheter de la v. à la livre, à la main.* — *V. blanche*, La chair de la volaille, du veau, du lapin, etc. *V. noire*, La chair du lièvre, de la bécasse, du sanglier, etc. *Grosse v.* ou *v. de boucherie*, La chair du bœuf, du veau et du mouton. *Menue v.*, La volaille, le gibier, etc. *V. neuve*, Viande qui est servie pour la première fois. *Ce hachis est de v. neuve.* ‖ Par extens., se dit De toutes les chairs d'animaux qui servent à la nourriture. *Le saumon n'est pas une v. de malade.* — *Viandes de carême*, Le poisson salé, la morue, le hareng, etc. — Chez le roi, *La v. est servie*, se disait les jours maigres comme les jours gras. ‖ Fig. et fam., *V. creuse*, V. CREUX.

Enc. — Ce qu'on appelle proprement *Viande* ou *Chair*, n'est autre chose que le tissu musculaire des Animaux vertébrés et de quelques Invertébrés; mais, dans un sens plus limité, on n'applique ce nom qu'au tissu musculaire des Vertébrés à sang chaud, c.-à-d. des Mammifères et des Oiseaux. La v. est, comme tout le monde le sait, l'aliment le plus habituel à l'homme, et, en outre, l'aliment le plus nutritif. Elle se compose essentiellement d'une matière azotée, que l'on nomme *fibrine*, parce qu'elle se montre sous la forme de fibres allongées. Mais, en outre, elle est traversée en tous sens par des nerfs, des tissus adipeux et cellulaires, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, et se trouve constamment imbibée d'un liquide qui tient en dissolution de l'albumine, des matières extractives, de l'acide lactique et différents sels, notamment des phosphates de potasse et de soude, ainsi que des chlorures alcalins. La fibrine, comme nous l'avons vu ailleurs, est incolore par elle-même; la chair doit sa couleur rouge au sang qui remplit les capillaires distribués dans sa masse. Bien que la chair de tous les animaux renferme les mêmes principes, elle varie, suivant les différentes espèces et même suivant l'âge dans la même espèce, par les proportions de ces principes. C'est ce que fait voir le tableau suivant :

	BŒUF.	VEAU.	COCHON.	PIGEON.	POULET.	CARPE.	TRUITE.
Eau	77,5	79,7	78,2	76,0	77,3	80,1	80,5
Fibres charnues, vaisseaux et nerfs . . .	17,5	15,0	16,8	17,5	16,5	12,0	11,1
Albumine et matière colorante rouge . .	2,2	3,2	2,4	4,5	3,0	5,2	4,4
Matières solubles dans l'eau, et non coagulables par l'ébullit.	1,3	1,0	0,8	1,5	1,2	1,7	0,2
Matières solubles dans l'alcool.	1,5	1,1	1,7	1,0	1,4	1,0	1,6
Phosphate de chaux avec matière animale.	0,8	0,1	»	»	0,6	»	2,2

Parmi les matières solubles dans l'eau que contient la chair musculaire, les chimistes ont distingué 4 principes particuliers : la *créatine*, la *créatinine*, la *sarcosine* et l'*acide inosique*. La *Créatine* est un principe neutre dont la découverte est due à Chevreul, et dont la composition est représentée par la formule $C^8H^9Az^3O^4$. Elle s'obtient sous la forme d'aiguilles cristallines incolores, insipides et inodores, qui se redissolvent dans l'eau bouillante. Ce principe, qu'on trouve également dans le sang et dans l'urine, mais en petite quantité, est en plus forte proportion dans la chair de volaille que dans celle de bœuf. La *Créatinine* est un principe alcalin qui paraît dériver du précédent, car on peut l'obtenir artificiellement en chauffant la créatine avec un acide concentré, par ex. avec de l'acide sulfurique. Ce principe a été aussi découvert dans le sang et dans l'urine. Enfin sa formule est $C^8H^7Az^3O^2$. La *Sarcosine* ($C^6H^7AzO^4$) s'obtient en faisant bouillir de la créatine avec une dissolution concentrée de baryte. Elle se présente sous la forme de cristaux incolores et transparents, très-solubles dans l'eau, mais insolubles dans l'alcool et dans l'éther. On la considère comme un alcaloïde, car, avec les acides sulfurique, azotique et chlorhydrique elle donne naissance à des sels définis et cristallisables. Enfin, l'*Acide inosique* ($C^{10}H^8Az^2O^{12}$) a été découvert par Liebig dans les eaux mères de l'extrait de viande d'où la créatine s'est déposée. Il présente une réaction fort acide et possède une saveur agréable qui rappelle celle du bouillon. Cet acide, en se combinant avec les bases, produit des sels qu'on désigne sous le nom d'*Inosates*. — Indépendamment des principes dont il vient d'être parlé, il y a encore, dans les différentes sortes de viandes, des matières susceptibles de développer, pendant la coction, l'arome qui caractérise chacune de ces viandes; mais ces matières sont encore fort peu connues. Ainsi, par exemple, Thenard avait désigné sous le nom d'*Osmazôme* le principe qui donne au bouillon son odeur propre et sa saveur; mais il a été reconnu que ce prétendu principe est un produit complexe, composé de créatine, d'acide inosique, d'acide lactique et de différents sels. — V. FIBRINE, MUSCLE, etc.

VIANDER. v. n. T. Vén. Pâturer; se dit Des cerfs et autres bêtes fauves. *Le cerf a viandé cette nuit dans la prairie.* = VIANDIS. s. m. Pâture du cerf et d'autres bêtes fauves; brout de la superficie du jeune taillis. *On reconnaît les cerfs à leur viandis.*

VIATIQUE. s. m. (lat. *viaticum*, provision pour la route). Provisions ou argent qu'on donne à quelqu'un pour un voyage. *On lui a donné cent écus pour son v.* Vieux. ‖ Figur. et absol., Le sacrement de la sainte eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort. *Porter le v. à un malade.* — *Il a communié en v.*, Sans avoir été obligé d'être à jeun.

* **VIBICES.** s. f. pl. (lat. *vibices*). T. Méd. Syn. de *Vergetures.*

VIBORD. s. m. T. Mar. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, et qui lui sert de parapet.

VIBRANT, ANTE. adj. T. Phys. Qui vibre, qui exécute des vibrations. *Corde vibrante. Lames vibrantes.* V. ACOUSTIQUE et VIBRATION.

* **VIBRATILE.** adj. 2 g. T. Physiol. *Cils vibratiles* et *Mouvement v.*, V. MUQUEUSE et INFUSOIRES.

VIBRATION, s. f. (lat. *vibratio*). T. Phys. et Mus

Enc. — On appelle *Vibration* le mouvement d'allée et de venue par lequel un corps solide, tel qu'une corde fixée par les deux bouts, et une verge ou une lame élastique fixée par l'une de ses extrémités, décrit des excursions rapides autour d'un certain centre. En parlant des fluides, on emploie fréquemment le terme de *vibration* comme synonyme d'*ondulation*; mais la première expression est moins exacte que la seconde. Nous avons vu ailleurs que la cause productrice du son réside dans les vibrations des corps solides, et que ces vibrations sont elles-mêmes le résultat de l'élasticité. Nous avons aussi exposé les lois principales qui président aux vibrations des cordes, des verges et des lames. Nous nous bornerons ici à dire quelques mots de divers instruments de musique qui sont essentiellement constitués par des lames vibrantes. — Vers 1760, le célèbre Franklin imagina un instrument composé d'une série de cloches de verre de différentes dimensions, dans lesquelles il versait une certaine quantité d'eau suivant les notes qu'il voulait leur faire rendre. Puis en effleurant les bords des cloches avec le bout des doigts, il en tirait des sons filés qui tenaient de la nature des sons harmoniques : en conséquence, il donna le nom d'*Harmonica* à cet ingénieux appareil. Plusieurs personnes essayèrent d'améliorer et en même temps de simplifier l'instrument de Franklin. Un nommé Lenormand, entre autres, eut l'idée de remplacer les cloches de verre par de simples lames de verre de longueurs variables, et disposées de manière à former une échelle chromatique. Le nouvel instrument a été appelé *Harmonica-tympanon*, parce que, pour faire vibrer les lames, on se sert d'une petite baguette flexible terminée par un morceau de liége. C'est la seule espèce d'harmonica qui soit encore usitée; mais ce n'est qu'un instrument-joujou. D'ailleurs, les sons du verre, malgré leur douceur, ont un timbre pénétrant qui fatigue promptement, et, de plus, les notes graves manquent complétement. — Il n'est possible de construire des instruments à lames vibrantes qu'en employant des lames métalliques. Le premier qui soit entré dans cette voie est un nommé Grenié, de Bordeaux, vers 1810. Il imagina une sorte d'orgue à anches libres qui vibraient au moyen d'une soufflerie à pression variable, de manière à pouvoir à volonté augmenter ou diminuer l'intensité des sons, et que pour cette raison il appela *Orgue expressif*. Cette invention ne tarda pas à être perfectionnée par divers facteurs, qui lui imposèrent en même temps divers noms, comme *Harmonium*, *Melodium*, etc. Nous citerons l'Allemand Eschenbach, qui, peu après Grenié, construisit en Bavière un orgue expressif de six octaves. Voit, qui appliqua à ce genre d'instrument la soufflerie à vent continu; Reich et Just Sylvestre, qui l'enrichirent de nouveaux jeux, imitant les divers instruments de l'orchestre; Christian Dietz, qui réussit à augmenter l'intensité des sons en plaçant les lames de l'instrument dans des cases voûtées; et Martin de Provins, qui eut l'heureuse idée d'attaquer l'anche au moyen d'un marteau, ce qui détache mieux la note, que l'air de la soufflerie prolonge ensuite aussi longtemps qu'on le veut. L'*orgue expressif à percussion* de ce dernier devint le point de départ de nouveaux perfectionnements qui, pour la plupart, sont dus à Debain et à Alexandre. Ces deux facteurs distingués ont tellement amélioré non-seulement la partie mécanique de l'harmonium, mais encore l'intensité et la qualité des sons des différents jeux, que la royauté du piano commence à se trouver ébranlée. En outre, Debain a créé, sous le nom d'*Harmonicorde*, une espèce d'harmonium où à chaque note se trouve ajoutée une corde qui vibre comme dans le piano. Les sons de ces cordes s'harmonisent très-bien avec ceux des lames vibrantes correspondantes. Le même clavier sert à mettre en vibration les cordes et les lames : c'est la touche qui fait pénétrer l'air jusqu'à la lame et fait en même temps partir le marteau destiné à frapper chaque corde.—L'*Accordéon* est encore un instrument qui dérive de l'orgue expressif de Grenié. C'est un petit instrument portatif formé de languettes métalliques, et muni d'un clavier que l'on touche, avec la main droite, et d'un soufflet que l'on pousse ou que l'on tire avec la main gauche. En pressant la touche, on ouvre l'orifice qui correspond à la languette, et celle-ci vibre sous l'impulsion de l'air. On obtient deux sons bien distincts, selon qu'on pousse ou qu'on tire le soufflet, et, en ouvrant deux clefs placées sur le devant de l'instrument, on entend deux accords qui servent d'accompagnement. Cet instrument, qui nous est venu de l'Allemagne il y a environ trente ans, n'est guère qu'un instrument-joujou. Son plus grave défaut est une extrême monotonie.

VIBRATOIRE. adj. 2 g. *Mouvement v.*, Celui qui consiste en vibrations. = Vibrer. v. n. (lat. *vibrare*). Exécuter des vibrations. *Cette corde vibre encore.*

* **VIBRION.** s. m., et * **VIBRIONIENS.** s. m. plur. (lat. *vibrare*, vibrer). T. Zool. V. Infusoires.

* **VIBRISSES.** s. f. pl. (lat. *vibrissæ*). Les poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines.

VICAIRE. s. m. (latin. *vicarius*, lieutenant). Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. *Il y avait des princes qui se disaient vicaires de l'empire d'Allemagne.* || Se dit ordinair. Du prêtre qui assiste un curé dans ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement. *Le curé et son v. Il était v. dans telle paroisse. Grand v.* ou *V. général*, L'ecclésiastique qui représente l'évêque dans l'administration du diocèse. — A Rome, *Cardinal-v.*, Le cardinal à qui le pape a confié particulièrement l'administration ecclésiastique de la ville de Rome. — *V. apostolique*, Titre que le pape confère à un ecclésiastique, chez les peuples hérétiques ou infidèles, pour veiller sur la religion. || Dans certaines communautés, *Le père v.*, Le religieux qui, en l'absence du supérieur, en remplit les fonctions. || Dans l'Église catholique, *Le vicaire de* Jésus-Christ, Le pape, qui est le chef visible de l'Église dont Jésus-Christ est le chef invisible.

VICAIRIE. s. f. La fonction de vicaire dans une paroisse. On dit ordinair., *Vicariat.* = Vicarial, ale. adj. Qui a rapport au vicariat. *Fonctions vicariales.* = Vicariat. s. m. Fonction du vicaire. *Le v. de l'empire en telle province. L'évêque l'a élevé au grand v. du diocèse.* || Le territoire sur lequel s'étend le pouvoir du vicaire, soit séculier, soit ecclésiastique. *Tel prince avait tels droits dans son v. Le grand v. de Moulins.* = Vicarier. v. n. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse. *Il a vicarié pendant dix ans.* || Fig. et famil., Être réduit à une place subalterne. *Je suis las de vicarier.*

VICE. s. m. (latin. *vitium*). Défaut, imperfection). *V. de nature, de conformation, de construction. V. de style, de forme, de raisonnement. V. de prononciation. V. de caractère. V. de cœur. Le cheval n'a point de vices. Vices rédhibitoires*, Voy. Rédhibition. || Employé absol., en parl. De l'homme, *Vice* signifie Une disposition habituelle au mal, et se dit par oppos. à Vertu. *Se plonger dans le v. Haïr, quitter le v. L'ivrognerie est un vilain v. Il s'est abandonné à toutes sortes de vices. Il a tous les vices.* — Proverb., *Pauvreté n'est pas v.* || Dans un sens plus particul., signifie La débauche, le libertinage. *Croupir dans le v. Il mourra dans le v. et dans le desordre.* — Prov., *Le v. l'a quitté, mais il n'a pas quitté le v.*, se dit D'un homme qui conserve ses inclinations vicieuses, quoiqu'il ne puisse les satisfaire. || Se dit quelquef. Des personnes vicieuses. *Punir, châtier le v. Proteger, autoriser le v.* || Syn. V. Défaut.

VICE—. Ce mot, qui est emprunté du latin et sign. *à la place de*, entre comme préfixe, avec cette signification, dans un certain nombre de mots composés, comme *Vice-chancelier, Vice-consul, Vice-roi, etc.*, qui désignent celui qui tient la place du chancelier ou du consul, qui en fait les fonctions, qui représente le roi et gouverne en son nom.

VICE-AMIRAL. s. m. Voy. Amiral. || En T. Mar. Se dit aussi Du vaisseau que monte le vice-amiral. *Il servait sur le v.-amiral.* || Vice-amirauté. s. f. Charge, grade de vice-amiral. *Il obtint la v.-amirauté du Levant.*

VICE-BAILLI. s. m. Officier de robe courte qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux.

VICE-CHANCELIER. s. m. Celui qui remplit la fonction de chancelier en l'absence de ce dernier.

VICE-CONSUL. s. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui fait les fonctions de consul dans les lieux où il n'y en a point. = Vice-consulat. s. m. Emploi de vice-consul.

VICE-GÉRANT. s. m. Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. = Vice-gérent. s. m. Celui qui tient la place de l'official en son absence.

VICE-LÉGAT. s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. = Vice-légation. s. f. Emploi de vice-légat. *Le pape a donné la v.-legation de la Romagne.*

VICENNAL, ALE. adj. (lat. *viceni*, vingt). Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. Peu usité.

VICE-PRÉSIDENCE. s. f. Fonction, dignité de vice-président. *Il fut nommé à la v.-présidence du sénat.* = Vice-président. s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence. *Les vice-présidents du corps législatif. V.-président d'une académie.*

VICE-REINE. s. f. La femme du vice-roi. *V.-reine du Pérou.* || Se dit aussi D'une princesse qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi. *Il y avait en Portugal une v.-reine lors de la révolution de* 1640.

VICE-ROI. s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. *L'Espagne avait un v.-roi au Pérou, au Mexique. V.-roi de Sicile. Le v.-roi d'Egypte.* || Le gouverneur de quelques provinces, quoiqu'elles n'aient pas eu le titre de royaume. *V.-roi de Catalogne.* = Vice-royauté. s. f. Dignité de vice-roi. *Le roi d'Espagne lui avait conféré la v.-royauté du Mexique.* || Pays gouverné par un vice-roi. *La v.-royauté du Perou.*

VICE VERSÂ. [On prononce *Vicé.*] Mots latins qui signifient *le tour étant renversé*, dont on se sert adverbial. pour sign. Réciproquement. *Il y a des gens dont la figure attire et le caractère repousse, et* vice versâ.

VICIER. v. a. (R. *vice*). Gâter, corrompre. *V. les mœurs d'un peuple. Une litterature propre à v. le cœur et l'esprit.* Peu usité. || Se dit ordinair. en T. Jurispr., et signif. alors Rendre défectueux ou rendre nul. *Cette omission ne vicie pas l'acte. C'est une règle de droit que ce qui abonde ne vicie pas.* = Vicié, ée. part. || Conj. Voy. Prier. = Vicieusement. adv. D'une manière vicieuse. = Vicieux, euse. adj. Qui a quelque vice, quelque défaut, quelque imperfection. *Une conformation vicieuse. Une legislation vicieuse. Un acte, un contrat v. Une methode vicieuse. Une façon de parler, une locution vicieuse. Tirer une consequence vicieuse.* || Qui a quelque disposition habituelle au mal, et particulièrement au libertinage, à la débauche. *Un homme très-v. Cette femme est bien vicieuse. Un caractère v.* — On dit substantiv., dans ce sens, *Il faut fuir les v. Le v. se plait dans son vice.* || Se dit aussi Des choses qui tiennent du vice, qui ont rapport aux vices. *Des passions, des inclinations, des actions vicieuses. Un penchant v. Un goût v.* || En parl. Des bêtes de somme, se dit De celles qui sont rétives, ou qui ont l'habitude de mordre, de ruer, etc. *Ce cheval est v. Une mule vicieuse.* || T. Logiq. *Cercle v.*, Voy. Sophisme.

VICINAL, ALE. adj. (lat. *vicinalis*, de *vicinus*, voisin). *Chemin, route vicinale.* Voy. Route.

VICISSITUDE. s. f. (lat. *vicissitudo*). Révolution régulière, changement de choses qui se succèdent régulièrement les unes aux autres. *La v. des saisons. La v. des jours et des nuits.* || Se dit aussi Des choses qui se succèdent les unes aux autres, bien que sans aucune regularité. *La vie est une v. continuelle de plaisirs et de peines. Ce ne fut qu'une v. de combats perdus et gagnés. Voila quelle est la v. des choses humaines. Cet homme a connu toutes les vicissitudes de la fortune.* || Se dit encore pour Instabilité. *Denis le jeune nous offre un exemple frappant de la v. des choses humaines. Telle est la v. des grandeurs.* || Sign. quelquef. Changement de mal en bien, ou plus souvent, de bien en mal. *Une heureuse v. Voila une terrible v. Eprouver, subir des vicissitudes. Il a passé par toutes sortes de vicissitudes. Les arts suivent les vicissitudes des croyances et des mœurs.* = On dit aussi D'une personne très-changeante, *Il y a beaucoup de vicissitudes dans son humeur.*

VICOMTE. s. m. V. Comte. = Vicomté. s. f. Titre de noblesse attaché à une terre. *Sa terre fut érigée en v.* || Le ressort et l'étendue de la juridiction de certains juges qu'on appelait Vicomtes. *La v. de Paris. La v. de Gisors.* = Vicomtesse. s. f. La femme d'un vicomte, ou Celle qui, de son chef, possédait une vicomté.

VICTIMAIRE. s. m. T. Antiq. V. Sacrifice.

VICTIME. s. f. (lat. *victima*, de *vincere*, lier). Se dit Des animaux que, sous l'ancienne loi, on immolait et l'on offrait en sacrifice au vrai Dieu. *Une v. sans tache. V. expiatoire.* || Se dit aussi Des animaux et même des hommes que, dans les religions idolâtriques, on sacrifiait aux faux dieux. *Le consul immola plusieurs victimes. Les Phéniciens sacrifiaient à Moloch des victimes humaines.* Voy. Sacrifice. || Dans la religion chrétienne, *La v. offerte pour le salut des hommes*, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu mourir sur la croix pour racheter nos péchés. || Fig., se dit De celui qui est sacrifié, qui éprouve des dommages, qui souffre, pour les intérêts ou les passions d'autrui. *Qui pourrait compter les victimes immolées à sa folle ambition? Il a eté la v. du ressentiment d'un tel. Il est la v. de la calomnie.* — Se dit aussi De celui à qui ses propres passions ou même ses vertus sont fatales. *Il a péri v. de sa presomption. Il a été la v. de sa bonne foi, de sa générosité.*

VICTOIRE. s. f. (lat. *victoria*). Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis, dans un combat, une bataille. *Une grande v. Une v. sanglante, décisive, complète, glorieuse. Remporter la v. La v. fut longtemps disputée. Cette v. a coûté cher. Il perdit ainsi le fruit de sa v. Courir de v. en v. Cette campagne ne fut qu'une suite de victoires.* || Par extens., se dit De tout avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, sur un adversaire. *Il a remporté la v. sur ses rivaux.* — On dit aussi Fig., *Remporter la v. sur ses passions, sur soi-même.* || *Crier v.*, se dit Du cri de joie que poussent des troupes après avoir remporté l'avantage; et l'on dit Famil., *Chanter v.*, en parlant De quelqu'un qui se glorifie d'un succès quelconque. *Il ne faut pas chanter v. avant le temps.* || Les Grecs et les Romains avaient fait une divinité de la Victoire, et la représentaient sous la figure d'une femme ayant des ailes, et tenant une couronne d'une main, une palme de l'autre. *Le temple, l'autel de la Victoire. Une statue de la V.* — On la personnifie encore dans certaines phrases figurées. *La v. s'est déclarée pour lui. Enchaîner la v. La v. le suit partout.*

* **VICTORIA.** s. f. (nom de la reine d'Angleterre). T. Astr. V. Planète. || T. Bot. V. Nymphéacées.

VICTORIEUSEMENT. adv. D'une manière victorieuse; ne se dit qu'au fig. *Il l'a réfuté v.* = Victorieux, euse. adj. Qui a remporté la victoire. *Un prince v. L'armee victorieuse. Le parti v. Ses armes victorieuses.* || Figur., *Sortir v. d'une entreprise. Il fut v. dans cette dispute. La raison n'est pas toujours victorieuse des passions. Moyens v. Il avait l'air victorieux.*

VICTUAILLES. s. f. pl. Provisions qui servent à la nourriture des hommes; se disait autrefois en parlant Des vivres dont on approvisionne un bâtiment. *Nous mouillâmes à Rio pour faire des v. Avoir soin des v.* || Se dit encore quelquefois famil. et en plaisantant. *Il faut faire provision de victuailles;* et, au singul., *Voilà bien de la victuaille.*

VIDAME. s. m. **VIDAMÉ.** s. m. **VIDAMIE.** s. f.

Enc. — Le mot *Vidame* est formé du latin *vice-dominus*, qui signifie proprement celui qui tient la place du seigneur. A l'origine de la féodalité, c'était le titre de l'officier qui représentait l'évêque dans l'administration de la justice temporelle et dans le commandement de ses troupes, ces deux fonctions étant incompatibles avec le caractère épiscopal. Il n'y avait qu'un seul v. dans l'étendue de chaque évêché, et il était à la nomination de l'évêque. Mais plus tard les vidames se firent seigneurs et changèrent leurs offices en fiefs relevant de l'évêque. La plupart des vidames prenaient leur nom des villes épiscopales, quoique leur fief, qu'on désignait sous le nom de *Vidamé* ou de *Vidamie*, fût souvent fort éloigné du siége de l'évêché. Ainsi, il y avait les vidames d'Amiens, de Chartres, de Reims, de Beauvais, appelé aussi v. de Gerberoy, etc. A l'époque de la révolution, il ne restait plus que cinq ou six vidames en France.

VIDANGE. s. f. Action de vider. *Ceux qui ont acheté une coupe de bois n'ont qu'un certain temps pour la v. Faire marché pour la v. d'un puits. La v. des terres.* || État d'un vase fermé qui contient une liqueur quelconque, mais sans être rempli. *Un tonneau, une bouteille en v.* — Se dit aussi De la liqueur que contient un vase dans cet état. *Ne laissez pas cela en v.* || *Vidanges*, au plur., se dit Des immondices qu'on retire d'une fosse d'aisances. || En T. Méd. *Vidanges* est encore syn. de Lochies. = Vidangeur. s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances.

Enc. — Dans les grandes villes, la question de la vidange des fosses d'aisances est importante à un double point de vue, c.-à-d. au point de vue de la salubrité publique, et à celui de l'agriculture.

Le problème à résoudre consiste donc à désinfecter les fosses d'aisances, et à ne laisser perdre aucun des principes utiles que contiennent les matières excrémentitielles. La science a depuis longtemps indiqué diverses substances propres à la désinfection complète de ces matières; nous ne citerons que le charbon et le sulfate de fer ou couperose verte, parcequ'en raison de leur bas prix, ce sont presque les seules substances qui puissent être employées à cet usage. La désinfection par le sulfate de fer en particulier offre cet avantage de conserver intacte et dans toute sa valeur, comme engrais, la partie ammoniacale contenue dans les matières fécales, laquelle, lorsqu'elle n'est pas fixée par sa transformation en sulfate d'ammoniaque, se dégage facilement par évaporation. A Paris, une ordonnance de police du 24 nov. 1854 interdit de procéder à l'extraction et au transport des matières contenues dans les fosses d'aisances avant que la désinfection en ait été complétement opérée. De plus, l'extraction et le transport de ces matières ne peuvent avoir lieu que la nuit, et celles-ci doivent être immédiatement déposées dans les récipients qui servent à leur transport. Enfin ces récipients doivent être fermés et nettoyés avec soin à l'extérieur. Après avoir désinfecté les matières le plus généralement à l'aide de sulfate de fer bien neutre, on retire d'abord au moyen d'une pompe les *eaux vannes*, c.-à-d. la partie liquide qui surnage les matières fécales solides ou qui est mélangée avec elles. On les verse dans de grands tonneaux destinés à les recevoir, on les transporte à la voirie, ou bien on les fait écouler dans l'égout le plus voisin, à l'aide d'un tuyau qui aboutit à la bouche de ce dernier. On procède ensuite à l'enlèvement des matières solides, que l'on dépose dans des récipients et que l'on transporte à la voirie de Bondy, où elles sont converties en poudrette. Nous croyons qu'il est à regretter que les vidangeurs soient autorisés à laisser écouler les eaux vannes dans les égouts, car ces eaux ne sont point sans valeur, comme semble l'indiquer leur nom. C'est dans les urines en effet que l'on retrouve la plus grande partie des phosphates et des sels ammoniacaux éliminés de l'économie animale. Il y aurait encore un grand progrès à faire au sujet de la désinfection des fosses d'aisances; mais c'est aux habitants eux-mêmes qu'il faut le demander : nous voulons parler de la désinfection permanente et préventive. Pour cela, il s'agit simplement d'ajouter aux matières fécales et aux urines un mélange capable d'absorber ou de neutraliser, au fur et à mesure de leur formation, les produits volatils et odorants de leur décomposition. Or, les excréments solides et liquides d'un homme s'élevant par jour à 750 grammes, il suffit de délayer un poids de 25 à 30 grammes de sulfate de fer dans une certaine quantité d'eau, et de le verser par l'ouverture du conduit qui aboutit à la fosse. Par ce moyen on ferait disparaître l'odeur incommode et parfois repoussante qui infecte si souvent l'intérieur des appartements.

VIDE. adj. 2 g. (lat. *viduus*). Qui n'est pas rempli, ou qui n'est pas occupé. Dans ce sens, on fait abstraction de l'air qui remplit l'espace ou le lieu que n'occupe pas un autre corps solide ou liquide. *Espace v. Tonneau v. Il déménagea pendant la nuit, et le lendemain on trouva sa chambre v. Cette bouteille est à moitié v. Venez près de moi, il y a une place v. Avoir le ventre v., l'estomac v. Sa bourse est v.* || Par extens., se dit Du temps, et sign. Libre d'occupation. *Il y a dans la journée des moments vides dont un homme sage sait tirer parti.* || Fig., *Avoir la tête v., avoir le cerveau v.*, Avoir peu d'idées, peu de sens. Sign. aussi, Être dans un état qui rend incapable d'un travail intellectuel. *Il y a trop longtemps que je n'ai mangé, j'ai le cerveau v.* — *Avoir le cœur v.*, Être sans affection, sans attachement, ou N'éprouver aucune émotion. *Depuis cette perte irréparable, je sens que mon cœur est v. Ces discours amusent l'oreille et laissent le cœur v.* — *Les mains vides*, se dit dans des acceptions diverses. *Il croyait s'enrichir dans cette affaire, mais il est resté les mains vides*, Il n'y a fait aucun bénéfice. *C'est un homme qui a manié beaucoup d'argent dans sa place; mais il s'est retiré les mains vides*, Sans avoir rien détourné, sans avoir fait de profits illicites. *En Orient, quand on a affaire à un fonctionnaire quelconque, il ne faut pas l'aborder les mains vides*, Il faut lui apporter quelque présent. — *Un ouvrage, un discours v. de sens, de raison*, Un ouvrage, etc., où il n'y a rien de solide. || En parlant De pièces dramatiques, on dit Figur. que *La scène est v., reste v.*, Lorsque, dans le courant d'un acte, les acteurs qui étaient sur le théâtre étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir. On dit aussi D'une scène, d'un acte qui manque d'action, de mouvement, d'incidents, *Cette scène est v.; Cet acte est tout à fait v.* = Vide. s. m. Espace vide. *Il y a beaucoup de vides dans cette haie. Que faites-vous de ce grand v. dans votre jardin? placez-y une corbeille de gazon et de fleurs. Cette composition n'est pas régulière, elle est pleine de vides.* || Fig., au sens moral, *La mort de sa femme lui a laissé un grand v. dans le cœur. La mort de ce savant fait un grand v. à l'Institut. Il s'est retiré des affaires; cela fait un grand v. dans sa vie.* || Fig., se dit quelquef. pour Vanité, néant. *Il reconnut de bonne heure le v. des grandeurs humaines.* || T. Archit. Se dit De tout espace qui n'est pas occupé par la maçonnerie ou la charpente. *Il faut proportionner les vides aux pleins. C'est de la relation des vides aux pleins que résulte la légèreté ou la lourdeur de l'architecture.* On dit aussi, *Espacer tant plein que v.* — *Ce mur pousse au v.*, Il perd son aplomb, il déverse. || T. Physiq. Se dit D'un espace qui ne contient point d'air. *Le v. barométrique.* — *Faire le v. au moyen de la machine pneumatique*, Retirer, au moyen de cette machine, l'air que contient un espace clos. — *V. absolu*, ou quelquefois *Vide*, se dit encore D'un espace où il n'y a absolument aucune matière. *L'esprit répugne à la conception du v. absolu. L'astronomie moderne n'admet pas le v.* = A vide. loc. adv. qui signifie Que ce dont on parle ne contient rien. *La diligence est partie à v.* — Fig. et fam., *Mâcher à v.*, Se repaître de fausses espérances. || T. Musiq. *Corde à v.*, Celle que l'on fait vibrer dans toute sa longueur.

VIDE-BOUTEILLE. s. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville, où l'on va passer quelques instants pour s'amuser. *Cette maison n'est proprement qu'un v.-bouteille.* Fam.

VIDER. v. a. Rendre vide; enlever, retirer, faire écouler d'un lieu ce qui le remplissait. *V. une bouteille, un tonneau. V. un étang. V. un sac de blé. V. sa bourse. V. un tiroir. V. un appartement. V. une fosse d'aisances.* — Famil., *V. une bouteille, v. un verre*, Boire la liqueur qu'ils contenaient. *V. les bouteilles, les pots, les verres*, Boire beaucoup, faire la débauche. *V. son coffre-fort*, Débourser beaucoup d'argent. — *V. les lieux, v. la province, v. le royaume*, En sortir, les quitter; ne se dit guère que lorsqu'on les quitte par contrainte morale ou physique. || T. Cuis. *V. une volaille, v. du poisson*, En retirer les intestins et autres parties internes qui ne se mangent pas. || T. Fauconn. *V. un oiseau*, Le purger. || T. Maréchalerie. *V. un cheval*, Passer la main dans son fondement pour en retirer les crottins, quand on veut lui donner un lavement. || T. Médec. *Ce médicament lui a fait v. de la pituite*, Lui a fait rendre de la bile, etc. Vieux. || T. Palais. *V. ses mains*, Se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, et le payer à celui à qui la justice a ordonné de le remettre. || T. Techn. *V. une clef*, La forer, la creuser par le bout. || Figur., en parl. D'affaires litigieuses, Les terminer, les finir par jugement, par accommodement, ou d'une autre manière. *Ce rapporteur vide bien des procès. V. un partage. V. un différend. V. une querelle les armes à la main.* — *V. ses comptes*, Les terminer. = se Vider. v. pron. Se désemplir. *Le tonneau se vide. Le réservoir s'est vidé en moins de rien. La salle se vida en un clin d'œil.* || Rendre ses excréments. *Ce chien se vide.* || Se terminer. *L'affaire se videra devant les tribunaux. Leur différend se vida le verre en main. Les comptes se sont vidés à la satisfaction de toutes les parties.* = Vidé, ée. part. || T. Man. *Des jarrets bien vidés*, se dit Des jarrets d'un cheval, quand ils ne sont ni pleins, ni gras.

VIDIMER. v. a. (dérivé de *vidimus*). Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle est conforme. *Il faut faire v. cette expédition.* Peu usité. || Vidimé, ée. part. = Vidimus. s. m. [On pron. l'S.] T. Prat. anc. Mot latin qui sign. *Nous avons vu*, et qui s'employait autrefois pour dire qu'un acte avait été collationné sur l'original et certifié conforme. *Le juge a mis son v. à cet acte.*

VIDRECOME. s. m. (all. *wiederkommen*, revenir). En Allemagne, on appelle ainsi Un grand verre à boire qui fait le tour de la table, et dans lequel chacun boit à son tour.

VIDUITÉ. s. f. (latin. *viduitas*, de *viduus*, veuf). Syn. de Veuvage. Peu usité, et ne se dit guère qu'en parlant Des femmes.

VIE. s. f. (lat. *vita*; gr. βίος, vie). L'état des êtres organisés qui présentent les phénomènes de la nutrition, de la sensibilité et du mouvement. *Le principe de la vie. Ceux qui nous ont donné la vie, de qui nous tenons la vie. Il ne donnait plus aucun signe de vie. Exposer sa vie. Défendre, disputer sa vie. Aimer la vie. Tenir à la vie. Mépriser la vie. Renoncer à la vie. Sortir de la vie. Le passage de la vie à la mort. Il y va de la vie. Notre vie en dépend. Sous peine de la vie. Je le soutiendrai au péril de ma vie. Sauver, conserver, arracher la vie à quelqu'un. Cette imprudence pensa lui coûter la vie. Dieu est le maître de nos vies. Notre vie mortelle. La vie est fragile, périssable. La vie de l'éléphant est fort longue. La vie de la plupart des insectes est éphémère. La vie, dans les plantes, se réduit à la nutrition et à la reproduction. Elles n'ont qu'une vie purement végétative.* — *Être en vie*, Être vivant. *Mourir tout en vie*, Mourir quand on semble encore plein de force et de vigueur. *Être entre la vie et la mort*, Voy. Mort. — *Demander la vie à son ennemi, etc.*, se dit De quelqu'un qui prie son ennemi de ne pas le tuer. *Donner, accorder la vie à son ennemi*, Ne pas le tuer quoiqu'on le puisse. *Accorder la vie, faire grâce de la vie*, se dit aussi D'un prince qui empêche l'exécution d'un arrêt de mort prononcé contre un coupable. *Il doit la vie à un tel, il lui est obligé de la vie*, se dit De quelqu'un à qui une autre personne a sauvé ou conservé la vie. — Fam., *Revenir de mort à vie*, Revenir, contre toute espérance, d'une maladie très-dangereuse. *Aller de vie à trépas*, Mourir. Ces phrases vieillissent. — Fig., *Cela lui a redonné la vie, lui a rendu la vie*, se dit D'une bonne nouvelle, d'un événement heureux qui arrive à une personne, tandis qu'elle était dans les plus vives alarmes. *Sa vie ne tient plus qu'à un fil*, Voy. Fil. || Le principe des phénomènes vitaux; la vitalité. *La vie est la cause du jeu des organes, et nullement le résultat de leur jeu. Quand Dieu créa l'homme, il souffla en lui un esprit de vie. Il est encore tout plein de vie. Lorsque la vie abandonne le cœur, tout finit bientôt.* — Figurément, *Il n'a qu'un souffle de vie*, se dit D'un homme infirme qui n'a point de vigueur. *Cet homme, cet animal a la vie dure*, Il résiste aux accidents qui devraient le faire mourir, ou il est difficile de le tuer. *Il y a bien de la vie dans cet homme*, se dit D'un vieillard ou d'un malade qui conserve encore de la force. — Figur., *Ce portrait est plein de vie*, Il est plein d'expression et semble animé. *Il y a bien de la vie dans ce tableau*, L'action y est vive, et les figures y sont pleines d'animation, d'expression. On dit aussi : *Ce discours a de la vie; Le style de cet auteur, de cet ouvrage est plein de vie*, Il est plein de force et d'énergie; et, dans le sens contraire, *Ce discours est sans vie; Son style est sans vie.* — En T. Dévotion, *La grâce est la vie de l'âme.* Jésus-Christ *a dit dans l'Evangile : Je suis la voie, la vérite et la vie.* = *Vie*, sign. encore L'espace de temps qui s'écoule entre la naissance et la mort, et se dit, soit De cet espace de temps tout entier, soit De celui qui s'est écoulé jusqu'au moment où l'on parle, soit De celui qui doit s'écouler depuis ce moment jusqu'à la mort. *La vie la plus longue ne suffirait pas à un pareil travail. Sa vie a été trop courte. Le cours, la durée, la fin de la vie. La vie de l'homme passe, s'écoule insensiblement. Cette vie n'est qu'un songe. Il passe les trois quarts de sa vie à ne rien faire. Il a passé sa vie à voyager. Durant ma vie. Ma vie durant. Il est estropié pour toute sa vie. Il en a pour sa vie.* — *Eau-de-vie*, V. Alcool. *Élixir de longue vie*, V. Élixir. || Se dit aussi De l'existence de l'âme après la mort, et alors on l'appelle *La vie future, l'autre vie*, par oppos. à la Vie présente. *Les biens de la vie future. L'espérance d'une autre vie fait toute la consolation d'un chretien.* — *La vie éternelle*, L'État des bienheureux dans le ciel. = *Vie*, se dit aussi De l'ensemble des choses nécessaires à l'entretien de la vie, et principalement de la nourriture et de la subsistance. *Elle a bien de la peine à gagner sa vie. Chercher sa vie. Demander, mendier sa vie. Il est tout à fait ruiné; mais il a trouvé chez un oncle la vie et le vêtement.* — Fam., *La vie est chère dans ce pays*, V. Cher. || Proverb., *Être de grande vie*, Manger beaucoup; *Etre de petite vie*, Manger peu. Ces phrases vieillissent. = *Vie*, signif. souvent Manière de vivre, soit qu'on la considère au point de vue physique, soit qu'on la considère au point de vue moral. || Se dit Par rapport aux commodités et aux plaisirs, ou aux incommodités ou aux souffrances de la vie. *Mener une vie aisée, douce, tranquille, heureuse, une vie triste, agitée, miserable. Traîner une vie languissante. Les commodités, les douceurs, les plaisirs de la vie. Les besoins de la vie. Il coule doucement sa vie.* — Famil., *Mener une vie de chanoine*, Une vie tranquille et exempte de soucis. *Rendre la vie dure à quelqu'un*, Le tracasser, le chagriner à tout propos. *Tourmenter sa vie*, V. Tourmenter. || Se dit Par rapport aux occupations et aux professions différentes de la vie. *Choisir un genre de vie. Embrasser la vie religieuse, la vie monastique. La vie champêtre. La vie des camps. La vie civile. La vie politique. Vie laborieuse, fatigante.* — Famil., *C'est sa vie*, se dit D'une chose où l'on se plaît extrêmement, et dont on fait sa principale occupation. *Il joue continuellement, c'est sa vie. Il aime l'étude plus que toutes choses, c'est sa vie.* — T. Dévotion. *Vie active*, et *Vie contemplative*, V. Actif. || Se dit Par rapport à la conduite et aux mœurs. *Une vie sage, réglee, pure, chaste. Une vie oisive, déréglée. Une vie de désordre, de débau-*

che. Une vie intègre, honorable, irréprochable. Mener une vie obscure, retirée, cachée. Mener une vie de philosophe. Mener la vie d'un saint. Un homme de sainte vie. Il a promis de changer de vie. Il se repent de sa vie passée.— Familièr., *Faire bonne vie, mener joyeuse vie*, Passer sa vie à se divertir. *Faire vie de garçon*, Mener une vie libre et peu régulière. *Femme de mauvaise vie*, Prostituée. *Mener une vie de cochon*, Vivre dans la débauche, dans la crapule. *Vie de cochon, courte et bonne*, Vie passée dans la débauche et qui s'abrége par les excès. Absol., *Faire la vie*, Faire bonne chère, se livrer à la débauche. Prov., *Il faut faire vie qui dure*, V. DURER. *Telle vie, telle fin*, ou *Telle vie, telle mort*, Voy. TEL. = Par extens., *Vie* signif. aussi L'histoire, le récit des choses remarquables de la vie d'un homme. *Il a écrit lui-même sa vie. Les vies des saints. Les vies des hommes illustres par Plutarque*, et ellipt., *Les Vies de Plutarque. Les vies des peintres de Vasari.* — *Vie*, dans le langage popul., se dit encore pour Querelle, gronderie, faite avec emportement et crieries; dans ce sens, le mot *Vie* s'accompagne toujours d'une épithète. *Quand votre femme rentrera, elle vous fera une belle vie, une terrible vie. Ils se querellent toujours dans cette maison, ce sont des vies enragées.* = A VIE. loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre. *Une pension à vie. Bail à vie. Acheter à vie.* = A LA VIE ET A LA MORT. loc. adv. Voy. MORT. = POUR LA VIE. loc. adv. Pour toujours. *Je suis votre ami pour la vie.* ‖ Par exagérat., *Cette étoffe est excellente, on en a pour la vie.* = DE LA VIE, DE MA VIE, DE SA VIE, etc. locut. adv. Jamais. *Elle ne lui pardonna de la vie. Je n'y consentirai de ma vie. Il ne sera de sa vie aussi habile que son père. De votre vie vous n'avez vu pareille chose.*

Enc. — La *Vie* peut être envisagée comme un *résultat* et comme un *principe*. Au premier point de vue, nous la définirons « l'état d'un corps organisé doué de la faculté de s'assimiler certaines substances extérieures »; au second, nous dirons qu'elle est « une force particulière qui forme l'organisme lui-même, et le conserve un certain temps, en résistant aux actions qui tendent incessamment à le détruire. »

I. Les phénomènes de la vie sont nombreux et complexes, en raison du nombre des tissus et des organes qui entrent dans la composition de l'individu que l'on considère, ainsi que des relations qui subsistent entre ces organes. Néanmoins, parmi ces phénomènes, il en est un qui est fondamental, car il s'observe dans tout tissu vivant, dans tout organe vivant, dans tout organisme vivant : c'est la *nutrition* ou l'*assimilation*. Il y a des êtres réduits à une simple cellule homogène; cependant ces êtres se distinguent essentiellement des corps inorganiques, en ce qu'ils s'accroissent ou tout au moins persistent dans leur état au moyen de la nutrition. Ils puisent dans le milieu ambiant certaines substances de nature, soit inorganique, soit organique, les absorbent, puis les transforment en les assimilant à leur propre substance. De plus, à tout mouvement de combinaison et d'assimilation correspond un mouvement opposé de désassimilation et de décomposition. La vie pouvant être bornée à la nutrition, c'est donc par ce phénomène qu'il faut la définir. Mais si, dans certains organismes tout à fait inférieurs, la vie est représentée par un phénomène unique, à mesure qu'on s'élève dans la série des êtres vivants, on voit apparaître des phénomènes nouveaux, que nous sommes invinciblement entraînés à considérer comme les effets de propriétés nouvelles, c.-à-d. de modes d'activité particuliers. Ces propriétés se rapportent à des fonctions diverses, qui sont, outre la nutrition, le développement ou l'accroissement, la reproduction, l'innervation ou la sensibilité, et la contractilité ou la motilité. Les phénomènes de nutrition, de développement et de reproduction étant les seuls qu'on observe chez les plantes, on leur a donné le nom de *phénomènes de la vie végétative* ou *organique*, et, par suite, on a appelé *propriétés végétatives* et *propriétés organiques*, les propriétés des éléments anatomiques ou des tissus sous l'influence desquelles ils se produisent. Chez les animaux, il en est qui ne présentent que les phénomènes de la vie végétative; mais le plus grand nombre jouissent à la fois de la contractilité et de la sensibilité. Or, comme les phénomènes de sensibilité et de contractilité n'appartiennent qu'aux animaux, les physiologistes les ont appelés *phénomènes de la vie animale* ou *de la vie de relation*, et les propriétés qui président aux fonctions de cet ordre ont été nommées *propriétés animales*. Mais il ne faut pas croire que chaque élément anatomique ou tissu soit réduit à un seul mode d'activité. En effet, la plupart d'entre eux en possèdent plusieurs, dont l'une est toujours relatif à la nutrition. Ainsi, par exemple, la sensibilité suppose nécessairement la nutrition, et la contractilité suppose à la fois la nutrition et la sensibilité. Les phénomènes de la vie animale sont donc, pour ainsi dire, superposés aux phénomènes de la vie végétative; en d'autres termes, les propriétés végétatives sont la condition préalable de la manifestation des propriétés animales. Il est à peine besoin d'ajouter que les éléments qui composent la matière organique possèdent d'ailleurs toutes les propriétés mécaniques, physiques et chimiques qui appartiennent à la matière inorganique, comme la pesanteur, la ténacité, l'élasticité, et telles ou telles affinités chimiques, et que ces propriétés communes à tous les corps sont comme le support des propriétés vitales tant de la vie organique que de la vie animale.—Il y a quelques années à peine, nous avons vu certains physiologistes faire de ridicules efforts pour identifier les propriétés vitales aux propriétés mécaniques, physiques et chimiques, qui sont communes à toute espèce de matière. Ils espéraient par là matérialiser la physiologie, mais en vain; car ils oubliaient que les forces auxquelles obéit la matière inorganique sont tout aussi immatérielles que celles qui gouvernent la matière organique. Au reste, cette école est aujourd'hui jugée, et tous les physiologistes sont d'accord pour reconnaître que les phénomènes vitaux, c.-à-d. particuliers aux corps organisés, sont inexplicables par les forces purement physiques et chimiques, et qu'ils sont sous la dépendance de forces ou de causes spéciales et supérieures à celles-ci.

II. Cependant la force *sui generis* ou les propriétés spéciales en vertu desquelles les phénomènes de la vie, tant végétative qu'animale, se manifestent dans les corps organisés, ne sont point inconditionnelles Il faut, pour qu'elles produisent leurs effets, la réunion de certaines conditions de milieu; en d'autres termes, le concours de certaines influences extérieures. Ces influences extérieures indispensables à la vie sont, indépendamment des substances propres à la nutrition, le calorique, l'eau et l'air atmosphérique. En même temps qu'elle maintient et conserve la vie, l'action de ces conditions extérieures détermine incessamment dans les corps organisés divers changements matériels, c.-à-d. des combinaisons nouvelles auxquelles correspondent certaines décompositions suivies de l'élimination des parties décomposées. Ces agents extérieurs ont reçu le nom d'*incitants* et de *stimulants vitaux* ou *intégrants*, parce qu'ils provoquent la manifestation des phénomènes de la vie en produisant dans les corps certains changements, en y déterminant un échange de substances pondérables et impondérables. Ainsi, par ex., lorsque l'air atmosphérique introduit dans les poumons a imprimé au sang veineux les modifications qu'il réclame, ce fluide va stimuler à son tour tous les organes, c.-à-d. va déterminer en eux des changements matériels sans lesquels la vie ne saurait subsister, un échange de substances pondérables et impondérables qui se lie à la décomposition de particules organiques dejà existantes, ainsi qu'à leur élimination hors de l'économie. Les stimulants vitaux sont donc, pour ainsi dire, la force extérieure qui met en jeu tous les rouages de la machine organisée. En effet, quoique la comparaison du corps animal avec une machine manque d'exactitude, cependant la force quelconque qui crée le mécanisme nécessaire à la vie est incapable d'entrer en action, sans l'impulsion extérieure qui lui est communiquée par les stimulants dont nous parlons et sans les changements matériels que ceux-ci produisent constamment. — Ces conditions générales de la vie sont communes aux végétaux et aux animaux. Et d'abord l'*eau*, soit qu'elle entre comme telle dans les combinaisons organiques, soit que celles ci en admettent seulement les éléments, doit absolument exister à l'état libre dans les corps organisés pour que la vie puisse s'y manifester, car les tissus sont incapables de développer leurs propriétés quand ils ne sont pas entretenus par l'eau dans un certain état de mollesse. L'*air atmosphérique*, de son côté, est tellement nécessaire à la manifestation des phénomènes vitaux, que la vie s'éteint chez les animaux supérieurs, aussitôt que la respiration cesse, attendu qu'alors les changements que l'air détermine dans le sang cessent immédiatement, ainsi que les changements consécutifs que le sang modifié par l'air produit dans les organes. Le *calorique* est également indispensable à tous les êtres organisés tant végétaux qu'animaux, tous les phénomènes organiques ayant besoin pour s'accomplir d'une température déterminée. Nous savons d'ailleurs qu'il en est de même pour les phénomènes chimiques. La *lumière* elle-même pourrait être rangée au nombre des stimulants nécessaires à la vie, tout au moins pour les plantes. Sur les animaux l'absence de lumière agit d'une manière fâcheuse, mais surtout parce que cette absence modifie les autres conditions vitales. Quant aux substances aptes à la *nutrition* (nous avons vu qu'elles diffèrent pour les plantes et pour les animaux), elles ne sauraient être regardées comme de simples stimulants des corps organiques, car elles sont elles-mêmes susceptibles de vie : ce sont des stimulants qui vivifient et qui peuvent être vivifiés. En résumé, la chaleur, l'eau, l'air atmosphérique et une substance nutritive sont absolument indispensables au développement, à la croissance et à la conservation des êtres organisés. Néanmoins l'expérience démontre qu'il existe des différences considérables dans l'influence que ces stimulants exercent sur les divers organismes vivants. Ainsi, par ex , les animaux à sang froid supportent beaucoup plus longtemps leur absence que les animaux à sang chaud. — L'absence de ces stimulants fait périr les corps organisés qui ont acquis tout leur développement; mais pour ceux qui ne sont point encore développés, la vie peut persister à l'état statique ou quiescent jusqu'à ce qu'ils se trouvent dans les conditions extérieures que réclame leur évolution ultérieure. Ainsi, les œufs des végétaux et même des animaux demeurent à l'état de *germe*, tant qu'ils ne sont soumis à aucune influence du dehors. L'aptitude à se développer, par ex., peut persister dans l'œuf des animaux aussi longtemps qu'il demeure soustrait à l'action de l'air et de la chaleur : c'est ce qu'on voit tous les jours pour les œufs d'insectes qui passent l'hiver entier sans éprouver aucun changement. Les graines d'un grand nombre de plantes phanérogames sont encore capables de germer au bout de 20 ans, quand on les a conservées dans l'eau, et au bout d'un siècle, quand on les a tenues sous terre à l'abri de l'action de l'air atmosphérique. Treviranus cite des observations, desquelles il résulte que des graines de mimosa ont encore germé au bout de 80 ans, et des fèves au bout de 200. Il rapporte même qu'un oignon retiré de la main d'une momie égyptienne s'était également développé, bien qu'il fût vieux sans doute de plus de 2000 ans. Enfin, il est des organismes animaux inférieurs, les rotifères par ex., chez lesquels, bien qu'ils aient acquis leur complet développement l'absence de l'un des stimulants dont nous parlons, nous voulons dire l'*eau*, suspend tous les phénomènes vitaux, sans que néanmoins l'animal périsse. Mais aussitôt qu'on leur restitue cet élément nécessaire, ils ressuscitent pour ainsi dire, et continuent de vivre comme auparavant. Dans les cas de ce genre, la mort n'est qu'apparente, et la vie persiste, mais à l'état quiescent, pendant un temps plus ou moins long.

III. La recherche de la nature du principe qui préside aux phénomènes de la vie a donné lieu à des systèmes fort divers et à des discussions interminables, tant parmi les médecins que parmi les philosophes, tant chez les physiologistes que chez les psychologues. C'est que la vie, comme le dit très-bien Ad. Franck, se présente nécessairement sous deux faces : l'une qui regarde du côté des organes, l'autre qui est tournée du côté de l'âme. Cependant, lorsqu'on a soin de réduire ces systèmes à leurs éléments les plus essentiels, on s'aperçoit qu'ils sont beaucoup moins nombreux qu'ils ne le paraissent être d'abord, et qu'ils peuvent rigoureusement se ramener à cinq. Voici en quels termes l'éminent philosophe que nous venons de nommer résume ces systèmes. — La vie selon les uns, se confond avec le mouvement et n'est pas gouvernée par d'autres lois que celles de la mécanique. Cette opinion aujourd'hui universellement abandonnée, a été pendant quelqu temps celle d'une secte de médecins qu'on désignait sous le non d'*iatromécaniciens*. On l'aperçoit déjà dans l'atomisme de Leucippe et de Démocrite; mais c'est Descartes qui lui a donné son expression la plus accomplie. C'est lui qui, comparant les fonctions de l'organisme aux mouvements d'une horloge, ne voyait dans les animaux que des automates, et, dans le corps même de l'homme, qu'une statue animée par une chaleur sans lumière, comme celle qui se dégage dans la fermentation du raisin. — La vie, selon les autres, n'est qu'un résultat de la combinaison des molécules élémentaires dont se compose en général la matière des êtres organisés, un effet de leurs affinités et de l'action qu'elles exercent les unes sur les autres; en un mot, un phénomène purement chimique. Le germe de cette explication se trouve déjà, à ce qu'il semble, chez un des plus anciens philosophes de la Grèce, Anaxagore, l'auteur du système des homéoméries. Anaxagore pensait que les éléments constitutifs des corps vivants ne sont pas d'une autre nature que ceux des corps bruts, mais qu'ils y sont réunis d'une autre manière, dans d'autres proportions, et que c'est toute la différence qui les sépare les uns des autres. Mais c'est principalement chez les modernes et à la faveur de la révolution accomplie dans toutes les sciences par la philosophie cartésienne, que la chimie, devenant la base de la physiologie et de la médecine, donne naissance à l'école dite des *iatrochimistes*.— La vie, si nous en croyons une théorie plus récente, ne s'explique par aucune des lois qui gouvernent la nature brute, ni par les lois de la mécanique, ni par celles de la physique, ni par celles de la chimie. Elle est une propriété particulière de la matière organisée, mais qui change suivant les tissus et suivant les organes dans lesquels elle réside, produisant la mobilité dans les muscles, la sensibilité dans les nerfs, dans le foie la sécrétion de la bile, dans le tube intestinal la transformation des aliments en matières animales, etc. Cette doctrine est celle de Bichat et de Broussais, celle qui règne presque sans partage, depuis un demi-siècle, dans la faculté de médecine de Paris, et qu'on désigne sous le nom d'*Organicisme*. — La faculté de Paris a pour adversaire la faculté de Montpellier, qui, héritière des idées de Barthez, soutient que la vie est bien plus qu'une propriété inhérente aux tissus dont se compose notre corps. Celle-ci la considère comme une force, comme un être à part qu'elle nomme *Principe vital*, et qui, doué d'une activité propre, se distingue à la fois de l'âme et des organes, et constitue une seconde âme aussi différente de l'âme pensante que de la matière. Ce système est connu sous le nom de *Vitalisme*.— Enfin, il y a une cinquième opinion d'après laquelle la vie n'est pas autre chose que l'âme elle-même, l'âme intelligente et libre, mais privée à la fois de conscience et de liberté lorsqu'elle préside aux fonctions de l'organisme et à la fonction même des organes. Le *moi*, la personne humaine, l'être moral, ne serait qu'un état particulier ou un degré supérieur de cette force spirituelle qui meut et pénètre le corps, après l'avoir construit. Eclairée dans le premier cas par la raison et par le sentiment, elle n'obéirait dans le second qu'à un instinct aveugle et irrésistible. C'est la doctrine dont Aristote a posé le principe dans sa fameuse définition de l'âme, mais dont Stahl a développé les conséquences, et qui est connue dans l'histoire de la philosophie et de la médecine sous le nom d'*Animisme*.

IV Parmi les systèmes que nous venons de mentionner, il en est deux, les deux premiers, que nous n'avons pas besoin de réfuter, car ils n'ont plus aujourd'hui un seul défenseur sérieux. Le troisième a déjà été discuté par nous au mot MATIÈRE. C'est l'hypothèse de Reil, qui est communément adoptée par les disciples de la faculté de Paris, lesquels lui ont imposé le nom d'*organicisme*. Dans ce même article, nous avons aussi présenté quelques observations critiques au sujet de l'*animisme* de Stahl, car nous penchons vers le *vitalisme* de l'école de Montpellier. Mais, tout récemment, la question du principe de la vie a été l'objet de discussions ardentes où l'animisme a semblé prendre le dessus sur le vitalisme, bien que le problème ne soit point résolu, car il est, suivant nous, insoluble. La question a été d'abord soulevée par un de nos philosophes les plus distingués, Fr. Bouillier, professeur à la faculté des lettres de Lyon, qui a pris en main la thèse de Stahl, avec une singulière vigueur et un talent de dialectique auquel on est peu habitué chez nous, et il a été suivi dans cette voie par bon nombre de philosophes et de physiologistes, D'autres, au contraire, ont maintenu la bannière du vitalisme, de sorte que le débat se trouve véritablement limité, l'organicisme se démenant en vain dans son cercle vicieux, entre le vitalisme et l'animisme. Suivant les vitalistes, il existe deux forces dans l'homme. L'une est l'âme rationnelle et pensante, dont l'action est renfermée dans les limites du moi, et qui n'a d'autres facultés que celles-là même dont elle a conscience; l'autre est une force instinctive qui régit tous les actes organiques, qui préside à tous les phénomènes dont le corps est le théâtre. Suivant les animistes, au contraire, il n'y a dans l'homme qu'une force unique, savoir, l'âme rationnelle et pensante; mais, avant d'être une activité libre et volontaire, avant d'avoir conscience d'elle-même et de ses œuvres, l'âme, dans le fœtus et dans l'enfant, est d'abord une force motrice qui forme les organes dont elle doit se servir, préside à leur conservation et régit d'une manière instinctive tous les actes que le vitalisme attribue au principe vital. Les partisans de l'animisme reprochent au vitalisme de multiplier les êtres sans nécessité, de supposer deux âmes là où une seule suffit; aussi Bouillier donne-t-il au vitalisme le nom de *Duodynamisme*. D'autre part, les vitalistes répondent qu'il est légitime d'admettre des forces ou des causes différentes lorsque les effets observés sont de nature tout à fait distincte : ro, qu'y a-t-il de commun entre la digestion et la pensée? Si notre cadre nous le permettait, nous montrerions que les deux doctrines du vitalisme et de l'animisme invoquent l'une et l'autre des arguments plausibles, mais nullement démonstratifs ; que chacune d'elles peut invoquer des considérations qui facilitent l'intelligence de tels ou tels phénomènes ; que toutes deux rencontrent aussi des phénomènes dont l'interprétation est pour elles une pierre d'achoppement, enfin, que la question est condamnée à rester indécise, et cela à toujours, car la science ne peut saisir que les phénomènes, leurs causes essentielles étant au-dessus de la portée de l'intelligence humaine. Au reste, le vitalisme et l'animisme sont à un titre égal des doctrines qui ne portent aucune atteinte à la doctrine de la spiritualité de l'âme. Cependant, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, l'animisme nous semble offrir un danger pour certains esprits, à savoir, pour ceux qui font de la logique à outrance, c'est de favoriser la tendance au panthéisme, et même un certain retour vers le matérialisme des organiciens.

V. La question des rapports de l'âme avec la vie n'intéresse pas uniquement la physiologie et la philosophie. Elle intéresse également et à un haut degré la religion, car, suivant la solution qu'on lui donne, on tombe dans le matérialisme ou l'on y incline, on favorise le spiritualisme ou on le compromet. Or, plusieurs théologiens éminents ont pensé que le duodynamisme professé par la faculté de Montpellier, bien que celle-ci se posât comme le champion du spiritualisme contre le matérialisme de la faculté de Paris, est un danger pour le spiritualisme que la première proclame si haut. En conséquence, l'ancien général des Théatins, le savant P. Ventura, a attaqué à plusieurs reprises le vitalisme comme une doctrine contraire à l'orthodoxie et à la tradition constante de l'Eglise. Disciple fervent de saint Thomas, il professe comme lui que l'âme est la forme du corps, que c'est elle qui l'organise, le meut, le fait agir, le conserve, et le gouverne en toutes choses. Telle est aussi l'opinion exprimée par le pape Pie IX dans un bref adressé à l'évêque de Breslau, en réponse à une consultation de ce prélat au sujet des doctrines vitalistes professées par le théologien allemand Gunther, qui, d'ailleurs, incriminait presque d'hérésie les partisans de l'animisme. « L'homme, dit le souverain pontife, est composé d'un corps et d'une âme unis de telle sorte, que l'âme, l'âme raisonnable, est par elle-même la forme véritable et immédiate du corps. » Le sentiment qui ne reconnait dans l'homme qu'un seul principe de vie, et qui le place dans l'âme raisonnable, a toujours été, ajoute-t-il, très-commun dans l'Eglise, et, selon la plupart des docteurs les plus autorisés, il est tellement lié au dogme catholique, qu'il ne peut être rejeté sans erreur dans la foi : *Nec proinde sine errore in fide possit negari*. La preuve historique de cet accord des docteurs de l'Eglise a été développée par l'abbé Thibaudier dans une intéressante dissertation, où l'observation psychologique se mêle heureusement aux considérations tirées de la théologie et de l'histoire ecclésiastique. Au reste, dit à ce sujet Ad. Franck, « il n'est pas nécessaire d'avoir pali sur les écrits des Pères et sur les décrets des conciles, pour comprendre que l'Eglise est d'accord avec elle-même quand elle fait de l'âme intelligente le principe de la vie et la cause directe des phénomènes de l'organisme. C'est de tous les systèmes sur l'union de l'esprit et de la matière, celui qui se concilie le mieux et peut-être le seul qui se concilie avec le dogme de la résurrection. Pourquoi, en effet, nous rappeler à la vie et nous rendre notre corps, si la vie, confiée au soin d'un principe étranger, ne compte pour rien dans les œuvres et dans les facultés de l'âme, et si la perfection à laquelle nous devons atteindre un jour consiste précisement à être affranchi de tout commerce avec les organes? Qu'au contraire le principe vital se confonde avec l'être pensant ; que la vie, au lieu de nous apparaître comme un fardeau et comme une chaine, soit considérée comme une fonction essentielle de la même puissance qui possède la raison et la volonté, alors on pourra croire qu'il n'y a pas d'immortalité complète ni de rémunération accomplie du bien et du mal que nous avons faits sur cette terre, sans la reconstitution de notre machine corporelle avec les perfectionnements exigés par notre nouvelle condition. »

VIÉDASE. s. m. (lat. *visus*, aspect ; *asinus*, âne). T. injurieux qui sign. Visage d'âne. *C'est un v.* Ce mot est grossier et peu usité.

VIEIL ou **VIEUX, VIEILLE.** adj. (lat. *vetus*). Qui est fort avancé en âge. *Un vieux homme. Une vieille femme. De vieilles gens. Il est fort vieux. Elle est bien vieille. Un vieux cheval. Un vieux renard. Un vieil oiseau. Une vieille poule. Il faut penser qu'on devient vieux. Etre vieux avant l'âge*, Avoir, avant l'âge ordinaire, toutes les apparences de la vieillesse. — Famil., *Vieux comme les rues, comme les chemins*, Être extrêmement vieux ; se dit Des personnes et des choses. *Il ne fera pas de vieux os*, V. Os. — *Se faire vieux*, Devenir vieux, acquérir de l'âge. *Il se fait plus vieux qu'il n'est*, Il se dit plus âgé qu'il ne l'est réellement. — Fig., dans le lang. mystiq., *Dépouiller le vieil homme*, Voy. Dépouiller. || Qui a l'apparence, les dehors de la vieillesse. *Il a l'air vieux. Je la trouve vieille quand elle met cette pelisse.* || *Vieux, vieil, vieille*, joints à un substantif qualificatif, veut dire, Qui a cette qualité depuis longtemps. *Un vieux magistrat. Un vieux capitaine. Un vieux soldat. Un v. ami. Cette servante est vieille dans la maison. Un vieux débauché. Un vieil ivrogne. Une vieille fille*, Une fille qui a passé sa jeunesse sans se marier. On dit de même, *Un vieux garçon.* — Se dit aussi simplement par dénigrement, mais toutefois en parlant D'une personne qui n'est plus jeune. *Un vieux rentier. Un vieux coquin. Un vieux rêveur. Une vieille folle.* || Avec les adverbes *Plus*, *Moins*, et autres semblables, *Vieux*, *vieille* se disent simplement pour marquer une différence d'âge entre deux personnes. *Vous êtes plus vieux que lui ; il n'a que vingt-deux ans, et vous en avez vingt-cinq. Sa femme est moins vieille que lui de deux ans. Il n'est pas si vieux que vous.* || S'empl. aussi, comme marque de vénération, en parlant De quelques hommes célèbres morts depuis longtemps. *Le vieil Homère. Le vieux Corneille.* = En parl. Des choses, sign. souvent, Qui dure depuis longtemps. *Une vieille passion. Une vieille amitié. De vieilles superstitions. De vieux usages. Un vieil arbre.* || Signifie aussi Ancien, antique ; qui est du vieux temps, du temps passé. *Le vieux temps. Le bon vieux temps. Le monde est bien vieux. De vieux parchemins. Un vieux chateau. La vieille bourgeoisie. La vieille noblesse. Un vieux tableau. De vieux contes. Un vieux dicton.* — *Ce mot est vieux*, Il a cessé d'être en usage. On dit, dans le même sens, *Une vieille locution ; Le vieux langage ; Etc.* || Se dit encore De certaines choses par comparaison et par opposition à Nouveau. *La vieille ville* ou *La ville vieille. Le vieux château. De vieux livres. Du vin vieux. La vieille mode. Une lettre de vieille date. La vieille physique. La vieille chimie. Le Vieux Testament* ; on dit plus ordinair., *L'Ancien Testament.* — T. Chronol. *Vieux style*, V. Année. — T. Joaill. *Turquoise de la vieille roche*, et Figur., *Homme, ami, noblesse de la vieille roche*, V. Roche. Se dit encore pour Usé, surtout en parlant Des habits, hardes et meubles ; alors il est opposé à Neuf. *Vieil habit. Vieux chapeau. Une vieille chemise. Vieux linge. De vieilles bottes. Une vieille tapisserie. Un vieux coffre.* = Vieux et Vieille s'emploient aussi subst. *Elle a épousé un vieux. Une bonne vieille. Une petite vieille. Les jeunes et les vieux. Contes de vieille*, V. Conte. — Famil., *Faire le vieux*, Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. *Il fait le vieux pour n'être pas obligé de se gêner.* || *Vieux*, se dit aussi absol., De ce qui est vieux ou usé, par oppos. à Neuf. *Coudre du vieux avec du neuf. C'est du vieux qui vaut du neuf.* = Syn. V. Ancien.

Obs. gram. — Lorsque cet adjectif est employé au masculin, on dit toujours *Vieux*, quand il est placé après le substantif : *Du vin vieux.* Mais lorsqu'il est placé devant le substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou par une H non aspirée, on dit ordinairement *Vieil : Mon vieil ami ; Un vieil habit.* Cependant, dans ce cas même, on peut employer le mot *Vieux : Un vieux homme.*

VIEILLARD. s. m. Homme qui est parvenu au dernier âge de la vie. *Un bon, un beau v. Un v. vénérable. Un v. morose.* || Au plur., se dit quelquefois en parlant Des personnes âgées des deux sexes. *On doit respecter les vieillards.*

* **VIEILLE.** s. f. T. Ichth. Voy. Labroïdes.

VIEILLERIE. s. f. Vieilles hardes, vieux meubles. *On ne vend là que de la v. Il aime à acheter des vieilleries.* || Figur. et famil., se dit Des idées rebattues, des phrases usées. *Il ne dit que des vieilleries.*

VIEILLESSE. s. f. Le dernier âge de la vie. *Une grande v. Belle v. Verte v. Une v. décrépite. Une heureuse v. Il parvint à une extrême v. Mourir de v. Je respecte votre v. Dans la v.* — Figur., *Bâton de v.*, V. Bâton. || Se dit aussi Des animaux et des arbres. *La v. d'un éléphant, d'un faucon, etc. Ces arbres sont morts de v.* || Se dit quelquef. Des personnes âgées en général. *La v. est chagrine et soupçonneuse.* Prov., *Si jeunesse savait et si v. pouvait.*

VIEILLIR. v. n. Devenir vieux. *Il commence à v. Nous vieillissons tous les jours. Il a vieilli dans le service, dans les affaires.* || Se dit De certaines choses qui acquièrent certaines qualités par l'effet du temps. *Ce vin a besoin de v. Il s'améliorera en vieillissant. Nos habitudes vieillissent avec nous.* || Se dit plus souvent De certaines choses qui, avec le temps, perdent de leur vigueur. *L'esprit vieillit comme le corps. Son talent commence à v.* || On dit encore, *Ce mot, cette locution, cette façon de parler vieillissent, ce terme a vieilli*, Lorsqu'ils commencent à ne plus être usités ; *Cette opinion vieillit*, Lorsqu'elle cesse d'être communément admise ; *Cette mode vieillit*, Lorsqu'elle passe ; *Cette affaire vieillit*, Lorsqu'elle commence à s'oublier, et n'inspire plus le même intérêt. || Sign. aussi, Paraître vieux. *Il a bien vieilli depuis deux ans. Je le trouve bien vieilli. Il est frais et gaillard, il ne vieillit point.* — * Fig., *Cet auteur n'a point vieilli et ne vieillira jamais.* = Vieillir. v. a. Rendre vieux, ou Faire paraître vieux avant le temps. *Les chagrins l'ont bien vieilli. Six mois de détention préventive l'ont vieilli de dix ans. Cette coiffure vous vieillit.* = se Vieillir. v. pron. Se faire paraître vieux. *Il se mit une perruque et des lunettes pour se v.* || * Se dire plus âgé qu'on ne l'est réellement. *Les femmes, passé cinquante ans, se vieillissent assez souvent de quelques années ; c'est une sorte de coquetterie.* || Vieilli, ie. part. = Vieillissant, ante. adj. Qui devient vieux. N'est guère usité qu'en poésie. = Vieillissement. s. m. Etat de ce qui vieillit. *Le v. d'un mot, d'un usage.* Peu usité.

VIEILLOT, OTTE. adj. (dimin. de *vieil*). Qui commence à avoir l'air vieux. *Il commence à devenir v. Une petite vieillotte.* Fam., et ne se dit guère que par plaisant., et même en parl. De personnes de petite taille.

VIELLE. s. f. (esp. *vihuela*, sorte de guitare). T. Mus.

Enc.—La *Vielle* est un instrument à cordes et à touches. Les cordes sont faites de boyaux et mises en vibration au moyen d'une roue enduite de colophane qu'on fait tourner à l'aide d'une manivelle extérieure, et qui agit à la manière d'un archet. Les intonations s'obtiennent au moyen des touches sur lesquelles le vielleur appuie les doigts de la main gauche. En effet, selon la touche qu'il presse, il fait varier la longueur de la corde, et par conséquent le son produit par celle-ci. Une corde appelée *Bourdon*, et qui donne toujours la même note, sert d'accompagnement. Lorsqu'on débarrasse la v. de ce bourdon, ses sons offrent une certaine analogie avec ceux du violon, surtout dans la partie aiguë. La v. est un instrument fort ancien, mais on n'en connait pas l'origine. Au moyen âge, elle était très en vogue, et on l'appelait alors *Syphonie*. Au XVIIIe siècle, elle était encore en honneur ; mais aujourd'hui elle ne se voit plus qu'entre les mains de pauvres enfants qui courent les rues en sollicitant la charité publique, et en s'abritant sous ce prétexte musical, contre la rigueur de la loi relative à la mendicité.

VIELLER. s. m. Jouer de la vielle. = Vielleur, euse. s. Celui, celle qui joue de la vielle.

VIERGE. s. f. (lat. *virgo*). Fille qui n'a jamais eu commerce avec aucun homme ; s'emploie surtout en poésie et dans les ouvrages de religion. *Une jeune v. Les vierges de Sion. La couronne des vierges. Les vierges consacrées à Dieu. Sainte Agathe, v. et martyre. La sainte Vierge*, ou, par excellence, *La Vierge*, La Vierge Marie, mère de Dieu. || T. Astron. V. Zodiaque. = Vierge. adj. 2 g. Se dit Des personnes de l'un et de l'autre sexe qui ont vécu dans une continence parfaite. *Une jeune fille encore v. Saint Jean a vécu v.* || Figur., *Une réputation v.*, Une réputation intacte. || *Terre v.*, Celle qui n'a jamais été soumise à la culture. On dit de même, *Terrain v., Sol v., Nature v.* || *Métaux vierges*, Ceux qui se trouvent purs et sans mélange dans le sein de la terre. On dit de même, *De l'or v. Argent v.* || *Cire v., Huile v., Parchemin v.*, V. Cire, etc. || T. Botan., *Vigne v.*, Voy. Ampélidées.

Enc. — La *Vierge*, ou mieux la *Sainte Vierge*, est l'un des titres que l'on donne le plus habituellement à Marie, qui fut élue de Dieu pour enfanter le Sauveur du monde.

I. Il avait été annoncé par Jacob (*Gen.*, XLIX, 10) que le Messie naîtrait du sang de Juda. Le prophète Isaïe avait aussi prédit qu'il serait de la race de David (XI, 1), et qu'il serait enfanté par une vierge (VII, 14). Les évangélistes saint Matthieu et saint Luc, en donnant tous deux la généalogie de Joseph, époux de la Vierge, montrent que ce saint homme était de la tribu de Juda et de la race de David. Or, d'après la loi, les Israélites ne prenant leurs femmes que dans la tribu de Juda, la sainte Vierge était donc de la tribu de Juda. De plus, elle était fille unique, et par ce motif elle ne pouvait avoir pour mari qu'un homme de sa famille : donc, elle appartenait également à la race de David. Par conséquent, son fils Jésus-Christ était bien, ainsi que l'avaient annoncé les prophéties, à la fois descendant de Juda et du roi David. Marie, née à Nazareth, petite ville de la Galilée, était fille de saint Joachim et de sainte Anne. Vers l'âge de quinze ans, elle fut fiancée à saint Joseph qui exerçait à Nazareth la profession de charpentier, et qui était déjà âgé. Peu après, l'ange Gabriel apparut à Marie et lui annonça qu'elle concevrait par la vertu du Saint-Esprit. « L'ange, venant vers elle, lui dit : Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes. Marie, entendant ces paroles, fut troublée, et elle se demandait ce que voulait dire cette salutation. Et l'ange lui dit : Marie, ne craignez point, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, et vous l'appellerez du nom de Jésus. Il sera grand, et s'appellera le Fils du Très-Haut... Or, Marie dit à l'ange : Comment se fera ceci, puisque je ne connais point d'homme? Et l'ange répondit : Le Seigneur viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu. Et voilà qu'Elisabeth, votre parente, a conçu un fils en sa vieillesse, et ce mois est le sixième pour celle qui était appelée stérile, car rien n'est impossible à la volonté de Dieu. Or, Marie dit : Voici la servante du Seigneur ; qu'il soit fait selon votre parole. » (Luc, I, 28-38.) Peu après, Marie partit pour aller rendre visite à sa cousine Elisabeth, femme de Zacharie, qui habitait dans les montagnes de Juda. Lorsqu'Elisabeth entendit la salutation de la Vierge, son enfant tressaillit dans son sein, et elle lui répondit par ces paroles : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où vient que la mère de mon Seigneur s'approche de moi? » (Luc, I, 41-43.) Alors Marie, dans son pieux ravissement, célébra la puissance et la miséricorde de Dieu par le cantique si connu sous le nom de *Magnificat*. Environ trois mois après, Marie retourna à Nazareth ; mais Joseph, ayant reconnu sa grossesse, voulut la renvoyer en secret. « Or, comme il était dans cette pensée, voilà que l'ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie pour épouse, car ce qui est né en elle est du Saint-Esprit. Elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus; c'est lui qui délivrera son peuple de ses péchés... *Or, Joseph, sortant du sommeil, fit ce* que l'ange lui avait ordonné, et reçut Marie pour son épouse. Et il ne l'avait pas connue, quand elle enfanta son fils premier-né, et il *lui donna le nom de Jésus.* » (Matth., I, 20-25.) Sur ces entrefaites, l'empereur Auguste ayant ordonné un recensement général, Joseph et Marie furent obligés de se rendre à Bethléem, d'où leur famille était originaire. Ce fut pendant ce voyage que Marie enfanta le Sauveur. « Elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie. » (Luc, II, 7.) Au bout de quarante jours, Marie, conformément à la loi de Moïse, se présenta au temple pour offrir le sacrifice de purification. Mais bientôt après, elle et Joseph se virent contraints de fuir en Egypte, pour soustraire l'enfant aux *persécutions d'Hérode, qui, inquiet des récits* qu'il avait entendus, voulait le faire périr. De retour en Galilée après la mort d'Hérode, elle vécut obscurément à Nazareth, auprès de son époux et de son fils. Nous la retrouvons, celui-ci ayant alors douze ans, à Jérusalem où elle se rendait chaque année, avec Jésus et Joseph, pour célébrer la fête de Pâques. A dater de cette époque, les Evangiles ne parlent d'elle que dans quelques circonstances particulières. Ainsi, elle assistait aux noces de Cana, où Jésus accomplit son premier miracle (Jean, II, 1). Une autre fois elle se rendit à Capharnaüm avec les cousins de Jésus, et fit appeler son *fils au moment où il repoussait les accusations des scribes* (Marc, III, 31). Enfin, les évangélistes nous la montrent une dernière fois sur le Calvaire, au pied de la croix de son divin fils, qui, en mourant, la recommanda à Jean, son disciple bien-aimé (Matth., XXVII, 56; Marc, XV, 40; Jean, XIX, 25-27). Les Actes des apôtres ne parlent d'elle qu'une seule fois, pour nous apprendre qu'elle habitait Jérusalem et assistait aux assemblées des disciples (I, 14). C'est dans cette ville que saint Jean Damascène la fait mourir; mais, suivant une autre tradition qui a été adoptée par les Pères du concile d'Ephèse, au v^e^ siècle, elle mourut dans cette ville, *à l'âge de cinquante-neuf ans.*

II. En établissant la divinité de Jésus-Christ, nous avons par cela même démontré que Marie est *Mère de Dieu*, dans le sens propre du mot. En effet, Jésus-Christ étant Dieu et homme, Marie est aussi réellement mère de Dieu que mère d'un homme. Toutefois elle a enfanté l'humanité de Jésus-Christ, parce que l'homme n'a pas toujours été; mais elle n'a pas enfanté la divinité, parce que celle-ci est éternelle. Par conséquent, l'expression *mère de Dieu* ne veut pas dire « mère de la Divinité ».— Le titre de mère de Dieu est déjà donné à Marie dans la conférence entre Archélaüs, *évêque de Charcar et l'hérésiarque Manès*, l'an 277, et l'on trouve dans des écrivains plus anciens encore des expressions tout à fait équivalentes. Ainsi, saint Ignace, disciple des apôtres, et saint Irénée, qui vivait au II^e^ siècle, disent que *Marie a porté Dieu dans son sein.* Saint Paul lui-même dit que Dieu a envoyé son fils *fait d'une femme* Gal., IV, 4). Enfin, l'ange n'avait-il pas dit à Marie, lors de l'annonciation : « C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous s'appellera *le Fils de Dieu.* » (Luc, I, 35.) Le concile d'Ephèse, en condamnant Nestorius qui avait nié à la fois l'unité de personne en Jésus-Christ et la maternité divine, en *proclamant que la sainte Vierge* est mère de Dieu, *Deipara*, n'a donc fait qu'affirmer la foi catholique et la conséquence nécessaire du dogme de l'incarnation du Verbe. En effet, on ne peut attaquer la maternité divine qu'en attaquant, soit la divinité de Jésus-Christ comme l'avait fait Arius, soit l'unité de personne en Jésus-Christ, comme l'avait fait Nestorius, soit encore en adoptant les visions de quelques anciens hérésiarques, tels que les Marcionites, les Manichéens, etc., qui enseignaient que le Fils de Dieu ne s'était incarné et n'avait pris un corps qu'en apparence. Ainsi donc, il est de foi que Marie est véritablement mère de Dieu, parce qu'elle *a enfanté, selon l'humanité*, N.-S J.-C., *fils unique de Dieu*, vrai Dieu et vrai homme, réunissant dans une seule personne, qui est la personne du Verbe, la nature divine et la nature humaine.

III. Il est encore de foi que Marie, en devenant, par un miracle de la toute-puissance divine, mère de Dieu, est demeurée vierge. Elle était vierge quand l'ange lui annonça le mystère qui devait s'opérer en elle; elle est restée vierge en concevant par l'opération du Saint-Esprit; elle n'a point cessé d'être vierge par l'enfantement qui s'est fait d'une manière surnaturelle. « *Maria virgo concepit, virgo peperit, post partum illibata permansit* », dit *saint Augustin. C'est la doctrine de tous les Pères qui ont parlé* de la mère de Dieu; c'est la croyance constante de l'Eglise, qui, dès les premiers siècles, condamnait les Ebionites, les Cérinthiens et d'autres hérétiques, lesquels niaient la virginité de Marie, parce qu'en même temps ils niaient la divinité de Jésus-Christ et le disaient fils de Joseph. D'autres non moins téméraires, comme Eunomius, Helvidius, Jovinien, Bonose, imités en cela par les incrédules modernes, prétendaient qu'après la naissance du Christ, Joseph et Marie avaient eu des enfants, et qu'ainsi la mère de Dieu n'était pas toujours demeurée vierge. Ils s'appuyaient sur cette *phrase de saint Matthieu : « Et il (Joseph) ne l'avait pas connue* quand elle enfanta son fils *premier-né* » (II, 25), et sur quelques passages des Evangiles où il est fait mention des *frères* de Jésus-Christ. Mais il a été mille fois démontré que chez les Juifs, le nom de *premier-né* se donnait aussi bien à un fils unique qu'à celui qui avait des frères plus jeunes, et que le mot ἀδελφοι, qu'on traduit communément par *frères*, s'employait fréquemment pour désigner les cousins et autres parents. Enfin, si Jésus avait eu des frères, il n'aurait pas eu besoin, sur la croix, de recommander sa mère à saint Jean, et il ne lui aurait pas dit à elle-même : *Voilà votre fils.*

IV. L'Eglise catholique professe que Marie a été exempte de tout péché. Quant au péché *actuel*, ce privilége a de tout temps été attribué à la sainte Vierge. Ces paroles de l'ange : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, » ne sont susceptibles d'aucune limitation, non plus que celles des Pères de l'Eglise, qui professent que la sainte Vierge a toujours été pure et exempte de tout péché. Le saint concile de Trente ne fit donc qu'attester et confirmer cette croyance, lorsqu'il déclara que personne ne peut, pendant toute sa vie, éviter tout péché, même véniel, sans un privilége particulier reçu de Dieu, *comme l'Eglise le croit à l'égard de la sainte Vierge.* Il était également de tradition que Marie a été exempte même du péché *originel* qui souille *toute créature venant au monde, et que, par conséquent, sa conception* a été *immaculée.* En effet, cette croyance se trouve implicitement, et parfois même fort explicitement formulée dans plusieurs Pères tant grecs que latins. Origène, par ex., qui vivait dans la première moitié du III^e^ siècle, dit de Marie, « qu'elle n'a point été infectée par le souffle du serpent venimeux. » Saint Amphiloque, évêque d'Iconium en 344, dit qu'elle a été formée « sans tache et sans péché. » Saint Ambroise, mort en 397, considère la sainte Vierge comme « ayant été, par l'effet de la grâce, pure de toute souillure du péché »; ce qui n'admet pas d'exception pour *le péché originel. Saint Jérôme, contemporain d'Ambroise, dit* que Marie « n'a été atteinte d'aucune souillure humaine », et il la compare à la nuée du jour « qui n'a jamais été dans les ténèbres, mais toujours dans la lumière »; ce qui ne peut être vrai qu'autant que Marie a été préservée du péché originel aussi bien que du péché actuel. Les paroles suivantes de saint Augustin impliquent nécessairement la doctrine de l'immaculée conception : « Excepté la sainte Vierge Marie, de laquelle, pour l'honneur du Seigneur, je ne veux point qu'il soit aucunement question lorsqu'il s'agit du péché, car nous savons qu'il lui a été donné plus de *grâces pour vaincre le péché de toute manière, parce qu'elle a eu* le bonheur de concevoir et d'enfanter celui qui n'a eu aucun péché. » Enfin, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, dans la première moitié du v^e^ siècle, s'exprime en ces termes : « A l'exception de celui qui est né d'une vierge, et de cette même Vierge très-sainte qui a mis au monde l'Homme-Dieu, nous naissons tous avec le péché originel, et nous venons tous au monde affectés de cette grave cécité que nous avons contractée de notre premier père. » A mesure que l'on avance, les témoignages de la tradition en faveur de la conception immaculée de la Vierge dans le sein *de sa mère deviennent plus nombreux. Cette croyance était si* générale en Occident au XI^e^ siècle, que, pour parler seulement de la France, nous voyons les chanoines de Lyon instituer, en 1140, une fête en l'honneur de la conception de Marie. Suivant Léon Allacci, une fête semblable était célébrée dans plusieurs Eglises d'Orient dès le VIII^e^ siècle; mais il est certain qu'elle fut rendue obligatoire dans toute l'Eglise grecque en 1166. Au commencement du XIII^e^ siècle, les Franciscains ayant embrassé cette doctrine avec ardeur, les Dominicains, par rivalité de corps, adoptèrent et soutinrent l'opinion opposée, et cette lutte empêcha les *papes et les conciles de définir rigoureusement la doctrine* de l'Eglise à ce sujet. Cependant, tout en usant de la prudence requise en pareille matière, ils firent assez connaître quelle était leur pensée. Ainsi le concile de Bâle (1439) déclare : « Que la doctrine de l'immaculée conception de la sainte Vierge doit être approuvée, tenue et embrassée par tous les catholiques, comme pieuse et conforme au culte de l'Eglise, à la foi catholique, à la droite raison et à la sainte Ecriture, et qu'ainsi il n'est permis à personne de tenir ni de prêcher le contraire. » En 1457, le concile d'Avignon, présidé par les légats du saint-siége, ordonne d'observer *inviolablement le décret du concile* de Bâle. *Le pape Sixte IV, en* 1476, se prononce en faveur de la fête de l'immaculée conception, et interdit d'attaquer la croyance qui tient que la Vierge Marie a été préservée de la souillure du péché originel. En 1496, l'Université de Paris oblige ses membres, sous la foi du serment, à défendre l'immaculée conception, et à ne rien avancer qui lui soit contraire. Le concile de Trente, qui se tint de 1545 à 1563, déclare « que, dans le décret qui regarde le péché originel, son intention n'est pas de comprendre la bienheureuse et *immaculée* Vierge Marie, mère de Dieu; mais qu'il entend qu'à ce sujet les *constitutions du pape Sixte IV soient observées, sous les peines qui y* sont portées. » Après les Pères du concile, les papes Pie V (1567), Grégoire XIII (1579), Paul V (1616), Grégoire XV (1622), Urbain VIII (1641), Alexandre VII (1661), et plusieurs de leurs successeurs se prononcent dans le même sens, et condamnent cette proposition « que personne, excepté Jésus-Christ, n'est exempt du péché originel. » Enfin, en 1855, le pape Pie IX, après avoir constaté, par les déclarations de tous les évêques du monde catholique, la croyance commune de l'Eglise, a défini que la doctrine de l'immaculée conception est un dogme que tout fidèle est *tenu de croire.*

V. Il est encore admis, dans l'Eglise catholique, que la sainte Vierge est ressuscitée immédiatement après sa mort, et qu'elle a été transportée au ciel en corps et en âme. La plupart des Pères grecs et latins qui ont écrit depuis le IV^e^ siècle sont de ce sentiment, et l'on ne pourrait sans témérité assurer le contraire. En effet, ainsi que le dit le savant cardinal Gousset : « On conçoit difficilement que ce corps qui n'a jamais participé à la contagion commune et dont s'est formé, par l'opération du Saint-Esprit, le corps même du Fils de Dieu fait homme, ait éprouvé la corruption *du tombeau.* » *La résurrection de la Vierge et son transport* en corps et en âme au séjour des bienheureux sont désignés sous le nom d'*Assomption.*

VI. Le culte que l'Eglise rend à la sainte Vierge est fondé sur les mêmes raisons et les mêmes motifs que celui qu'elle rend aux autres saints, avec cette différence que le premier est plus profond et plus solennel : aussi les théologiens le nomment-ils culte d'*Hyperdulie.* En effet, si tous les saints peuvent intercéder pour nous et si Dieu daigne écouter leurs prières, comment la sainte Vierge, qui a été bénie entre toutes les femmes, qui a été exempte de la souillure originelle et de tout péché, qui a été élevée à un degré de gloire bien supérieur à celui des autres saints, qui, en consentant à devenir mère de Dieu, est devenue, comme dit saint Irénée, la cause du salut pour tout le genre humain, n'aurait elle pas un pouvoir d'intercession plus grand encore, comment ne mériterait-elle pas un culte tout particulier et plus solennel? Plusieurs fêtes sont consacrées à la Vierge dans l'Eglise catholique; les principales sont : la *Conception immaculée*, qui se célèbre le 8 déc.; la *Nativité*, le 8 sept.; la *Présentation*, le 21 nov.; l'*Annonciation*, le 25 mars; la *Visitation*, le 2 juillet; la *Purification*, le 2 févr.; et l'*Assomption*, le 15 août. Ces fêtes ont donné leur nom à plusieurs ordres religieux institués sous l'invocation de Marie. — V. les mots ANNONCIATION, VISITATION, PURIFICATION, PRÉSENTATION et ASSOMPTION.

VIEUX. adj. Voy. VIEIL.

VIF, VIVE. adj. (lat. *vivus*). Qui est en vie. *On donna l'ordre de le prendre mort ou vif. Il fut brûlé vif. On l'enterra toute vive. Il est plus mort que vif. Cette carpe était encore toute vive quand on l'a mise dans la poêle.* On dit subst., en T. Jurispr., *Le mort saisit le vif.* V. SUCCESSION. — *Chair vive*, se dit D'un corps vivant, par opp. à Chair morte. *Le chirurgien doit couper jusqu'à la chair vive.* — *Haie vive*, V. HAIE. *Bois vif*, Voy. BOIS. ‖ Qui a beaucoup d'activité, de vigueur, d'énergie. *Un enfant très-vif. Cet animal est fort vif. Un homme d'un naturel vif et ardent.* — *Être vif*, se dit D'une personne qui s'emporte facilement. On dit encore en ce sens, *Vif comme la poudre, comme le salpêtre.* — *Avoir l'esprit vif, l'imagination vive*, Avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement. *Avoir les passions vives*, Les avoir violentes. *Avoir les sens vifs*, Avoir les sens très-subtils. *Avoir une foi vive*, Avoir une foi ardente, que rien n'ébranle, ou Avoir cette foi qui s'accompagne des œuvres. — *Une attaque vive*, Une attaque prompte et vigoureuse. *Les ennemis firent un feu très-vif*, Un feu rapide et continu. On dit de même, *Une vive canonnade, une vive fusillade.* ‖ Animé, brillant, éclatant. *Il a les yeux vifs et pleins de feu. Un regard vif et perçant. Un teint vif. Des couleurs vives. Un rouge vif. Couleur de rose vif. Une vive lumière. Une vive clarté. Le vif éclat des diamants.* — Figur., *Des expressions vives et brillantes. Un style vif et animé.* ‖ Se dit aussi De certaines choses qui font une forte impression, soit physique, soit morale. *Le froid est très-vif. L'air des montagnes est plus vif que celui des plaines. Les chaleurs ont été très-vives cet été. Une vive douleur. Une vive émotion. Un vif plaisir. Une vive pitié. Une vive reconnaissance. De vifs regrets. De vives alarmes.* — *Ce spectacle fit sur lui une vive impression, une sensation très-vive*, Une impression forte et profonde. On dit de même, *Ce discours produisit sur l'assemblée une vive sensation.* ‖ Qui est exprimé avec animation, force, énergie. *Des représentations vives. De vives plaintes. De vifs reproches. Une querelle, une altercation très-vive. Après une vive discussion. Le débat fut très-vif. Il nous a fait une peinture fort vive de cet évènement. Une vive prière.* — *Des traits vifs*, Des traits piquants. *Des propos vifs*, Des propos qui approchent de l'insulte. On dit dans le même sens, *Des paroles un peu trop vives, des expressions vives.* ‖ *Vif, vive*, s'emploient encore dans quelques acceptions qui ont plus ou moins d'analogie avec les précédentes. — *Arête vive*, V. ARÊTE. — *Chaux vive*, V. CHAUX. — *Dartre vive*, se dit vulg. De toute phlegmasie cutanée où l'inflammation est considérable, et surtout où l'épiderme est enlevé. — *Eau vive*, se dit De l'eau qui coule de source, et quelquefois D'une eau qui est trop crue. — *Roc vif*, Ce qui forme le roc même, par oppos. A la terre dont il est souvent recouvert. *Roche vive*, Celle dont la surface n'a pas été altérée par les agents atmosphériques. — T. Mécan. *Force vive*, Voy. FORCE. ‖ *De vive voix, De vive force*, loc. adv. V. VOIX et FORCE. = VIF. s. m. La chair vive. *Il faut couper toutes ces chairs mortes jusqu'au vif. Couper dans le vif. Le maréchal, en ferrant ce cheval, l'a piqué au vif.* ‖ Fig., *Couper, trancher dans le vif*, Voy. COUPER. — *Piquer au vif*, Faire une offense très-sensible. *Être touché au vif*, Être sensiblement touché de quelque chose.

VIF-ARGENT. s. m. Métal liquide qu'on nomme plus souvent Mercure. On dit aussi quelquef., *Argent vif.* ‖ Fig. et fam., *Cet homme a du vif-argent dans les veines, dans la tête*, ou *C'est du vif-argent*, Il est d'une telle vivacité, d'une telle mobilité d'esprit, qu'il dit ou fait souvent des étourderies.

VIGIE. s. f. (lat. *vigil*, qui veille). T. Mar. *Être en v.*, Être en sentinelle, pour découvrir les objets qui peuvent se présenter à l'horizon et en donner avis. ‖ Le matelot qui est en vigie. *La v. a signalé un écueil.* ‖ Se dit aussi De petits écueils à fleur d'eau. *Cette v. n'était pas marquée sur la carte.*

VIGILAMMENT. adv. Avec vigilance. = VIGILANCE. s. f. (lat. *vigilantia*). Attention active et soigneuse que l'on porte sur quelqu'un ou sur quelque chose. *Grande, extrême v. Une v. continuelle. Il a eu dans cette affaire toute la v. possible. Se reposer sur la v. de quelqu'un. Manquer de v.* = VIGILANT, ANTE. adj. Attentif, soi

gneux, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire. *Une femme très-vigilante. C'est un homme v. et soigneux dans ses affaires. L'œil v. du maître. Une administration vigilante. Des soins vigilants.*

VIGILE. s. f. (lat. *vigilia*). T. Liturgie.

Enc.— Dans l'Eglise catholique, on appelle *Vigile* le jour qui précède certaines fêtes, telles que la Noël, la Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint. L'origine de cette dénomination vient de ce que, durant les premiers siècles du christianisme, les fidèles passaient en prières la nuit qui précédait les grandes fêtes, afin de se préparer à les célébrer dignement. Ils y joignaient aussi le jeûne, et cela dans le même but. C'est pour rappeler cet ancien et pieux usage que l'Eglise ordonne de jeûner les jours de v. des fêtes citées plus haut. Quant à la veille de Pâques, elle est aussi nécessairement vigile-jeûne, comme appartenant à la période du carême.—On appelle encore *Vigiles des morts*, les matines et les laudes de l'office des morts, qu'on chante, ou aux obsèques d'un défunt, ou au service fait pour lui. Autrefois ces vigiles se chantaient pendant la nuit.

VIGNE. s. f. (lat. *vinea*). Arbuste sarmenteux de la famille des Ampélidées, qui produit le raisin. *Un cep de v. Feuilles de v. Planter de la v. Tailler la v.* || Étendue de terrain plantée de ceps de vigne. *Un hectare de v. Fumer une v. Arracher une v. Travailler aux vignes.* — *Raisin de v.*, Raisin propre à faire du vin; se dit par opposit. à *Raisin de treille* ou *de table*, qui se consomme à l'état de fruit. On appelle aussi *Pêches de v.*, Les fruits des pêchers en plein vent, parce que ces arbres se plantent habituellement dans les vignes. — Fig., *Travailler à la v. du Seigneur*, Travailler à l'instruction des fidèles, ou à la conversion des pécheurs et de ceux qui sont hors de l'Église. — Fig. et popul., *Être dans les vignes*, Être ivre. || Par ext., se dit Des maisons de plaisance aux environs de Rome et d'autres villes d'Italie. *La V. Borghèse. La V. Aldobrandine.* On dit aujourd'hui, *Villa.* || Dans le lang. vulg., on appelle: *V. blanche*, la Bryone dioïque, Cucurbitacées, et la Clématite vitalba, Renonculacées; *V. de Judée*, la Douce-amère, Solanées; *V. vierge*, l'Ampelopsis hederacea, et diverses espèces du genre Cissus, Ampélidées.

Enc.—I. Le genre *Vigne* (*Vitis*) est le seul genre important que renferme la famille des Ampélidées. Il est formé d'arbrisseaux sarmenteux qui croissent spontanément dans les parties moyennes de l'Asie et dans l'Amérique septentrionale. Le nombre des espèces dont se compose ce genre s'élève à près de 50; mais la seule dont nous ayons à nous occuper ici, est la *V. cultivée* (*Vitis vinifera*). C'est un arbrisseau dont la tige acquiert quelquefois, avec les années, la grosseur d'un arbre moyen, et qui se divise en nombreux rameaux sarmenteux, longs, souples, munis de nœuds, s'attachant aux corps qui les avoisinent au moyen de vrilles fourchues qui se contournent en spirale, et s'élevant par ce moyen jusqu'au sommet des plus grands arbres. Ses jeunes rameaux sont garnis de feuilles alternes, pétiolées, échancrées en cœur à leur base, ordinairement partagées en 3 ou 5 lobes assez profonds, quelquefois à peine divisées, d'un beau vert et souvent glabres en dessus, plus ordinairement chargées en dessous d'un duvet cotonneux. Les fleurs sont nombreuses, disposées en grappes rameuses, toujours opposées aux feuilles. Les vrilles ne sont que des pédoncules de fleurs avortées, car elles occupent la même place que ceux-ci, et elles les remplacent dans la plus grande partie des rameaux où il n'existe point de fleurs. A chaque fleur succède une baie de forme, de grosseur, de couleur et de saveur différentes, suivant la variété, et ne contenant le plus souvent qu'une à deux graines, ou *pepins*, par avortement des autres.

Les variétés de la V. cultivée sont en si grand nombre, qu'il n'y a pas d'exagération à dire qu'elles s'élèvent à plusieurs centaines. Il y a neuf siècles, Virgile écrivait déjà: « Que celui qui voudra connaître le nombre et le nom de toutes les espèces de vignes, veuille aussi connaître le nombre des grains de sable que le vent soulève sur les bords de la mer de Libye. » Aussi les tentatives faites jusqu'à ce jour pour déterminer et classer scientifiquement toutes ces variétés ont échoué. Nous nous contenterons de mentionner celles qui sont le plus généralement cultivées dans notre pays, en les groupant simplement d'après la couleur des raisins et la forme de leurs grains.—1° *Raisins à grains noirs ronds.* Le plant connu sous le nom d'*Aramon* est cultivé dans le Languedoc pour la fabrication de l'eau-de-vie. Le *Carmenet* ou *Carbenet* fournit la plus grande partie des vins rouges du Bordelais. L'*Enfariné* ne se cultive que dans nos départements de l'Est, où il produit un vin acerbe et assez plat. L'*Espar* ou *Mourvèdre*, est le cépage qui domine dans le Var et les Bouches-du-Rhône: il donne un vin spiritueux, bien coloré, moelleux, et qui se conserve longtemps. Le *Gamay noir* est très-répandu en Bourgogne; il donne des produits abondants, mais inférieurs, et de là la dégénérescence de divers vignobles jadis renommés. Le *Merlet* ou *Vitraille* est un des plants qui donnent les qualités les plus estimées de vins de Bordeaux. Le *gros Mollar* et le *petit Mollar* sont cultivés dans les Hautes et Basses-Alpes: ils donnent un vin léger, agréable et de garde. Le *Morillon noir* et le *Morillon taconné* ou *Plant meunier*, sont répandus dans quelques vignobles de la Bourgogne. Le *Moulan* ou *Brun-Fourca*, ne se rencontre que dans la Provence. Le *Mourastel* ou *Monastel* est surtout cultivé dans le bas Languedoc, où il donne des vins assez plats, mais cependant assez recherchés dans le commerce parce qu'ils sont très-riches en couleur. Le *Muscat noir*, ainsi appelé à cause de sa saveur musquée, est surtout cultivé dans l'Hérault. Le *Noir-menu* est commun dans les vignes de la Moselle. Le *Pied-rouge*, appelé aussi *Pied-de-perdrix*, *Auxerrois* et *Cahors*, fait la base des vins du Quercy, du haut Agénais et du Cher, vins qui sont spiritueux et fort colorés. Les variétés appelées *Pineaux* ou *Pinots*, telles que le *Pineau noir* ou *Noirien*, le *Pineau mour* ou *Mouret* et le *Pinot rougin*, sont les cépages qui donnent les meilleurs crus de la Bourgogne. Les cépages désignés sous le nom de *Piquepoules* ou *Picpouilles*, sont cultivés dans nos départements du Midi, comme Vaucluse, le Gard, l'Hérault et l'Aude. Le *Quillard* est surtout répandu dans les Basses-Pyrénées, le Tarn et la Dordogne. Les cépages appelés *Sirrah*, qu'on distingue en *grosse* et *petite Sirrah*, donnent les vins célèbres de l'Hermitage, dans la Drôme. Le *Tanat* est propre au départ. des Hautes-Pyrénées, et le *Tarnay* au Bordelais. Le *Teinturier* ou *Gros noir*, est répandu dans les vignobles de tout le centre de la France. Il ne donne que des vins plats, mais on les emploie pour donner de la couleur à ceux qui en manquent. Le *Tibouren*, *Antiboulen* ou *Gaysserin*, est cultivé dans la Provence; le *Trousseau* ou *Tresseau*, dans le Jura; le *Varenne noir*, dans la Meuse et la Moselle; et les *Verdots*, *gros* et *petit*, dans le Bordelais.—2° *Raisins à grains noirs ovales.* Le cépage appelé *Carignane*, *Calignane* ou *Crignane*, abonde surtout dans les environs de Narbonne: son produit est presque entièrement destiné à la distillation. Le *Chauché noir* se cultive principalement dans les deux Charente. Il en est de même de la variété appelée *Folle-noire* ou *Saintongeois*. Le *Grenache*, qu'on nomme aussi *Alicante*, est répandu dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault et le Gard: il fournit des vins fort estimés. Le *Liverdun*, ou *Ericé noir*, est très-cultivé dans la Lorraine et les Vosges: son produit est abondant, mais fort médiocre. Le *Manosquin*, nommé aussi *Téoulier* et *Plant de Porto*, est répandu dans toute la Provence. Le *Pulsart* ou *Poulsard*, appelé encore *Pendoulat* et *Raisin perle*, fait la base des meilleurs vins rouges du Jura. Le *Saint-Antoine*, qui paraît spécial au dép. des Pyrénées-Orientales, donne un vin que l'on a comparé au Rota. La *Sérine noire*, nommée encore *Corbelle noire* et *Damas noir*, domine dans le vignoble de Côte-Rôtie (Rhône). Le *Spiran noir* est très-répandu dans l'Hérault et dans l'Aude: ses raisins sont excellents pour la table. Il en est de même du *Terret* ou *Tarret noir*, qui appartient aux mêmes départements. Le *Terret-bourret*, cultivé dans le Bas Languedoc, compose la plus grande partie des vignes dont le vin est destiné à la chaudière. On range aussi dans cette classe le *Verjus*, dont les grains volumineux et allongés ont la peau fort dure et ne sont bons, ni à faire du vin, ni à manger, à cause de leur extrême acidité; mais on les fait confire.—3° *Raisins à grains gris ou violets, ronds* ou *ovales*. Cette catégorie est peu nombreuse. Le plant le plus intéressant qu'elle renferme est le *Pineau gris* ou *Burot*, appelé en Champagne *Fromentot* et *Petit-gris*, qui fait la base des vignobles de Sillery et de Versenay. Nous nommerons encore la *Piquepoule* ou *Picpouille grise*, qui est cultivée dans le bas Languedoc. Le Pineau gris est à grains ronds, et la Picpouille grise à grains ovales. — 4° *Raisins à grains blancs ou dorés ronds*. Dans la Charente, on cultive beaucoup le plant appelé *Folle-blanche* ou *Enragea*; il donne les fameuses eaux-de-vie de Cognac. Le *Muscadet doux*, nommé également *Musquette* et *Guilar musqué*, est cultivé dans le Bordelais. Le *Muscat blanc* donne les meilleurs vins de liqueur de France, c.-à-d. ceux de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), de Lunel et de Frontignan (Hérault), etc. Le *Morillon blanc*, *Auxois* ou *Auvernat blanc*, fournit une partie des vins blancs de la Bourgogne. Il en est de même du *Pineau blanc*, ou *Noirien blanc*, ou *Chardonnet*, ou *Rousseau*, qui forme la base des vins de Montrachet et de Pouilly. La *Roussanne* ou *Roussette*, et la *Marsanne*, sont les cépages qui produisent les vins blancs de l'Hermitage. Le plant appelé *Sémillon*, *Colombar* ou *Chevrier*, est principalement cultivé dans la Gironde et la Dordogne. Nous citerons encore dans cette série le *Chasselas*, qui fournit le meilleur raisin de table que l'on connaisse. Actuellement, cette variété est cultivée dans la plupart de nos départements vinicoles. On y distingue plusieurs sous-variétés, telles que le *Chass. de Fontainebleau à gros grains*, le *Chassel. de Montauban à grains transparents*, le *Chassel. rosé*, etc. Il y a encore des Chasselas à grains rouges, et même un Chass. à grains noirs.—5° *Raisins à grains blancs ou dorés ovales*. Les variétés désignées sous les noms de *Calitor*, de *Clairette blanche* ou *Blanquette*, de *Malvoisie blanc*, de *Mauzac blanc*, ne se rencontrent chez nous que dans les départements du Midi. C'est la Clairette et le Mauzac blanc qui donnent la blanquette de Limoux. Le *Maccabéo*, qui donne son nom au vin blanc de Salces, est un cépage à peu près propre au Roussillon. Les variétés appelées *Olivettes*, *Ouillades* ou *Ulliades*, et *Panses*, appartiennent à nos départements méditerranéens. Les Panses servent surtout à la préparation des *raisins secs*, et les deux autres se cultivent principalement pour la table. La *Piquepoule* ou *Picpouille blanche*, assez commune dans le Gers, donne des vins fort spiritueux qui servent à faire les bonnes eaux-de-vie d'Armagnac. Le *Plant Pascal* est très-répandu dans les vignes des Bouches-du-Rhône. Enfin, le cépage appelé *Sauvignon*, *Blanc fumé* ou *Surin*, compose une partie notable des meilleurs vignobles de la Gironde.—Dans les haies et dans les lieux pierreux de nos départements du Midi, on rencontre fréquemment deux sortes de Vignes qui paraissent n'être que des dégénérescences ou des rétrogradations de la V. cultivée vers l'état sauvage. L'une est appelée *Lambrusque*, *Lambrousque* ou *Lambruche*, et l'autre *Ciotat*, *Cioutad* ou *Raisin d'Autriche*; mais les botanistes nomment celle-ci *V. laciniée* (*V. laciniosa*), à cause de la forme de ses feuilles. La première se distingue par ses feuilles petites et cotonneuses, ainsi que par la petitesse de ses fruits, qui ont en outre une saveur moins douce et moins sucrée que ceux de la V. cultivée. Les fruits de la V. laciniée ont beaucoup de ressemblance avec le Chasselas doré, soit pour l'aspect, soit pour le goût. Seulement la grappe est plus petite et les grains en sont moins ronds. — Parmi les variétés étrangères, nous nous contenterons de mentionner, à cause de la grande consommation qui s'en fait chez nous, celles qui produisent les fruits connus sous le nom de *Raisins de Corinthe*. On connaît un *Corinthe noir*, qui fait la richesse des îles Ioniennes et de l'Archipel; un *Cor. rose* et un *Cor. blanc*. Ces variétés produisent des raisins à grains très-petits et généralement sans pepins.

II. La culture de la V. remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens l'attribuaient à Osiris, et les Grecs à Bacchus; mais nous savons par la Genèse que ce fut Noé qui le premier cultiva ce précieux arbuste, ou qui, tout au moins, fit fermenter le suc de son fruit (IX, 20, 21). Après avoir d'abord été cultivée en Asie, la V. ne tarda pas à se propager dans la Grèce, où elle trouva un climat on ne peut plus favorable; puis de là elle s'étendit graduellement vers l'Occident, c.-à-d. en Italie, en Sicile, en Espagne et dans les Gaules, où ce végétal fut apporté par la colonie phocéenne qui fonda Marseille (600 avant J.-C.). Lorsque Jules César fit la conquête de la Gaule, les habitants de la république marseillaise et de la Gaule narbonnaise possédaient déjà une grande quantité de vignobles. Plus tard, Pline l'ancien mentionne les vins d'Auvergne, et du territoire de Sens et de celui de Vienne, et il ajoute que les vins de la Gaule étaient recherchés en Italie. Mais cet état de prospérité de la V. dans notre pays fut de courte durée, car bientôt après (l'an 92 de notre ère), Domitien, à la suite d'une année où la récolte des Vignes avait été fort abondante, tandis que celle du blé avait été extrêmement misérable, ordonna d'arracher toutes les Vignes qui se trouvaient dans les Gaules. Vraisemblablement l'empereur supposait que la culture de la V. empêchait la culture des céréales. Cette proscription de la V. dura près de deux siècles. En effet, ce fut seulement en 281 que l'empereur Probus rendit aux Gaulois la liberté de replanter la V. Depuis cette époque, la culture de la V. s'est répandue chez nous dans toutes les parties du territoire où les fruits de cet arbrisseau peuvent mûrir d'une façon régulière. Les variétés de plants ou cépages qu'il y a données sont, ainsi que nous venons de le voir, excessivement nombreuses, et les espèces de vins obtenus en France sont de nature, par leur diversité, à satisfaire tous les goûts et tous les besoins. Sur les 89 départements qui composent le territoire de la France, il n'y en a que 10 où la V. ne soit pas cultivée; ce sont: le Calvados, les Côtes-du-Nord, la Creuse, le Finistère, la Manche, le Morbihan, le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et la Seine-Inférieure. On y pourrait ajouter un 11°, l'Ille-et-Vilaine, qui ne possède que quelques hectares de Vignes. Dans les 78 autres départements, les Vignes occupent une surface de plus de 2 millions d'hectares, et produisent, année commune, de 44 à 46 millions d'hectol. de vins et 1 million à 1,200,000 hectolitres d'eaux-de-vie. Ces vins et eaux-de-vie représentent, en moyenne, une valeur de 480 à 500 millions de francs. Dans notre pays, la limite septentrionale de la V. forme, de l'ouest vers le nord, une ligne ascendante qui, partant des côtes de l'Océan à peu près à moitié distance entre Nantes et Vannes, viendrait passer un peu plus haut que Paris, Soissons et le confluent de la Moselle avec le Rhin. Cette ligne est donc à peu près parallèle à la direction générale des côtes de la Manche. « Dans cette portion de la France, où la V. est l'objet de grandes cultures, dit P. Duchartre, l'influence de la température se manifeste assez nettement par la nature des produits qu'elle fournit, pour qu'on puisse tracer trois zones assez distinctes. Ainsi, les parties de notre territoire qui longent les Pyrénées, surtout le versant méditerranéen, circonscrit d'un côté par la mer, de l'autre par les Corbières, la montagne Noire, les Cévennes et la ligne tracée sur leur prolongement, produisent spécialement des vins dans lesquels une maturation complète amène la formation d'une grande quantité de principe sucré. Parmi ces vins, beaucoup servent à la fabrication de l'alcool, ou esprit-de-vin commercial, et des eaux-de-vie, tandis que d'autres ont acquis une célébrité européenne comme *vins de liqueur*. La partie de notre territoire qui s'étend du 47° au 48° de latitude jusqu'à la limite septentrionale de la V., manque, au contraire, de cette chaleur qui est nécessaire pour la maturation parfaite du raisin. Elle ne donne guère que des *vins secs* caractérisés par leur saveur piquante, et généralement par une assez faible proportion d'alcool. Enfin, c'est dans la portion intermédiaire aux deux zones extrêmes que la V. semble trouver les conditions les plus avantageuses pour sa culture, et qu'elle produit les vins renommés pour lesquels le monde entier est tributaire de la France, qui tiennent en quelque sorte le milieu entre les vins secs et les vins de liqueur, et que notre savant œnologue Jullien appelle *vins moelleux*. »

Les climats tempérés sont plus favorables à la V. que ceux qui sont trop chauds, et elle ne peut réussir dans ceux où les froids sont trop rigoureux. Schiraz, en Perse, vers le 25° de latitude, et Coblentz, en Allemagne, sous le 52°, paraissent être les deux points extrêmes où la V. puisse être cultivée avec profit. Dans les pays septentrionaux et dans tous ceux où les chaleurs de l'été ne sont pas trop brûlantes, la meilleure exposition pour la V. est celle du midi; ensuite viennent celle du levant et celle du couchant. Dans les contrées du nord, les coteaux sont préférables aux plaines, parce que les rayons du soleil y font sentir leur action avec plus de force, et qu'on a moins à y craindre les influences fâcheuses de l'humidité du sol. La V. n'est pas difficile sur le choix du sol: elle peut s'accommoder de presque tous les terrains, sauf les terrains marécageux et ceux qui sont absolument secs et arides. Mais il ne suffit pas de planter la V. dans un terrain où elle puisse vivre, il faut qu'elle donne des fruits ayant les qualités requises pour donner au moins un vin buvable. Sous ce rapport, les terrains qui conviennent le mieux sont ceux qui sont calcaires, sablonneux, caillouteux, et, en général, d'une nature légère, plutôt sèche qu'humide. Ces espèces de terrains conservent mieux la chaleur communiquée par les rayons solaires; ils permettent mieux aux racines de s'étendre, et à l'eau de les humecter sans les pourrir; enfin, ils sont plus perméables aux gaz atmosphériques. Après le choix du terrain, il faut apporter la plus grande attention au choix des cépages qui doivent former la v. On donnera la préférence à tel ou tel plant, selon qu'on se proposera d'obtenir des vins à boire de telle ou telle qualité, ou des vins propres à la distillation. Enfin si l'on admet dans une même v. plusieurs cépages, il faut les choisir de manière que leur maturité arrive en même temps.— On multiplie la V. par le *semis* de pepins de raisin, par *marcottes* et par *boutures*. Les semis ne sont employés que par les pepiniéristes, lorsqu'ils se proposent d'obtenir des variétés nouvelles. On n'en fait pas usage dans l'agriculture, parce qu'une V. provenant de semis ne rapporte que la 7° ou la 8° année. Le genre de marcotte usité pour la multiplication de la V. est désigné sous le nom de *Provignage*, et l'on appelle *Pro-*

vins les plants qui en résultent. Pour provigner, on choisit sur le cep quelques sarments que l'on courbe et que l'on enterre dans une portion de leur longueur, en maintenant cette portion en place au moyen de crochets de bois, tandis que l'extrémité de chaque sarment est relevée hors de terre : cette extrémité doit avoir un œil ou tout au plus deux yeux. Quand le sarment a une certaine longueur, on le dispose de telle manière qu'il présente une série de courbures, dont les courbes inférieures sont enterrées, les supérieures restant hors du sol. Les yeux de ces dernières poussent au printemps de nouveaux rameaux, pendant que les autres poussent des racines. Au bout d'une année, on sèvre les provins, c.-à-d. on les détache de la tige mère. Bien que le provignage offre certains avantages il a aussi des inconvénients qui font en général préférer le procédé de la bouture. Les boutures de v. se font avec des bouts de sarments, longs de 25 à 35 centim., ayant au moins deux yeux pour reprendre. Le terrain dans lequel on place les boutures doit avoir été profondément défoncé, et, lors de la plantation, on n'a besoin de faire pour chaque plant qu'un trou suffisant où l'on met la bouture un peu inclinée et où on l'enterre en ne laissant que deux ou trois yeux en dehors. Dans le nord et dans presque tous les départements du milieu de la France, on plante la V. en lignes parallèles, en mettant 50 à 65 cent. entre chaque cep dans les lignes, et à peu près le même intervalle entre chaque ligne. Dans plusieurs provinces du Midi, on plante sur une ou deux lignes, en mettant quelquefois jusqu'à 1 mètre de distance entre les ceps, et en laissant depuis 3 jusqu'à 5 m. d'espace entre les rangées. Ces intervalles sont ensemencés en céréales ou en légumes. Dans quelques cantons de la Provence, on y plante même des oliviers, des figuiers ou autres arbres fruitiers. Dans la plus grande partie des vignobles du centre et de l'est de la France, chaque cep est soutenu par un échalas, et assez souvent ces échalas sont réunis trois par trois comme un faisceau formé de trois fusils ; mais, dans nos départements du Midi, on ne donne aux ceps aucun soutien, de sorte que les sarments chargés de grappes rampent sur le sol. Enfin, dans certaines localités, la V. est plantée en *Hautains*, c.-à-d. qu'elle reçoit pour points d'appui des arbres plantés dans ce but, et disposés en lignes parallèles. Les arbres choisis à cet effet sont assez fréquemment des mûriers ou des arbres fruitiers. Selon les terrains et les usages locaux, on plante deux, trois et même quatre ceps au pied de chaque arbre ; parfois même, les sarments sont dirigés d'un arbre à l'autre de façon à former des arcades de pampres et de grappes. Quant aux Vignes qui fournissent les raisins de table, et particulièrement le chasselas, on les cultive sur treilles et en espaliers. La V. a peu besoin d'engrais ; les crus les plus renommés n'en reçoivent presque jamais, car si le fumier augmente la production du raisin, c'est toujours aux dépens de la qualité du vin. Dans tous les cas, lorsqu'on juge indispensable de fumer une v., il ne faut lui donner que des engrais très-avancés en décomposition. Le mieux est de transporter au pied des ceps de la terre nouvelle. La V. réclame toujours trois façons au moins, savoir : un labour profond, qui se fait à la bêche ou avec la houe à deux dents, et deux binages. Le labour se donne en automne après la vendange ; le premier binage, lorsque le raisin commence à nouer , et le second, quand le fruit commence à *tourner*, c.-à-d. à changer de nuance s'il est plus ou moins coloré, ou à devenir transparent s'il s'agit de raisins blancs. Mais l'opération la plus importante peut-être de la viticulture est la taille. « Les principes de la taille rationnelle de la V., dit un agronome distingué, A. Ysabeau, sont basés sur la manière particulière dont elle accomplit le cours annuel de sa végétation. Le fruit de la V. ne peut jamais se produire que sur le jeune bois qui naît chaque année de l'œil ou bourgeon, lequel est en même temps à bois et à fruit. L'œil de la V. porte le nom particulier de *Bourre*, parce qu'il est enveloppé d'un duvet doux et laineux qui sert à le protéger contre le froid, pourvu que ce froid ne soit pas trop rigoureux. Lorsqu'on ne taille point une V., chacune de ses bourres produit un sarment ; mais la branche ayant un trop grand nombre de sarments à nourrir, la plupart des fleurs *coulent* et ne produisent pas de grains de raisin. Les bourres du bas seules donnent une ou deux grappes peu fournies. Dans la taille de la V., on laisse seulement à chaque cep autant de sarments qu'il en peut porter selon sa force ; chacun de ces sarments, après avoir porté un certain nombre de grappes, est taillé sur deux ou trois yeux, quelquefois même sur un seul œil, selon la vigueur du cep. Celui-ci ne peut donc jamais porter que de jeunes sarments, les seuls qui donnent des fruits, et un certain nombre de *Coursons*, c.-à-d. de branches plus ou moins anciennes sur lesquelles naissent les sarments chargés annuellement de produire une récolte quelconque. On comprend qu'il faut tailler plus long ou plus court, laisser à chaque cep plus ou moins de coursons, et à ceux-ci plus ou moins d'yeux ou de bourres, selon les conditions particulières de chaque vignoble. En été, les sarments qui s'allongent outre mesure, en attirant à eux la séve aux dépens du développement du raisin, doivent être plus ou moins raccourcis : cette opération se nomme *Ebourgeonnement.* »

La culture de la V. présente des risques si nombreux, qu'il n'y a nulle exagération à dire qu'elle est la plus précaire des industries agricoles. En premier lieu, les influences météorologiques exercent fréquemment sur la V. une action désastreuse : telles sont les gelées du printemps qui détruisent les fleurs, et les pluies qui empêchent la fécondation des ovules, ce qu'on nomme la *coulure*. De plus, cet arbrisseau est attaqué par diverses sortes d'insectes, parmi lesquels nous avons cité ailleurs la chenille d'une sorte de Pyrale et un petit coléoptère connu sous le nom d'Eumolpe. Enfin, la V. est sujette à une altération particulière, qui s'est produite pour la première fois en Europe, il y a une vingtaine d'années, et qu'on nomme vulgairement la *maladie de la V.* Cette maladie, à laquelle l'imagination populaire a assigné les causes les plus bizarres, est produite par le développement d'un petit champignon parasite qui est appelé, du nom du savant qui l'a découvert, *Oïdium Tuckeri*. L'invasion du cryptogame se manifeste d'abord par une efflorescence blanchâtre qui envahit les feuilles, les grappes et les sarments, mais jamais la souche ni les racines. Les feuilles présentent des taches noirâtres ou d'un jaune livide, puis elles se crispent, se flétrissent et tombent. Quant aux altérations qu'offrent les baies des grappes, on y distingue cinq états : 1° La baie se flétrit simplement, puis elle se ramollit un peu et finit par se dessécher; 2° parvenue à moitié de son volume, la baie cesse de grossir : elle se dessèche, durcit et présente extérieurement une consistance presque ligneuse; 3° la croissance continue jusqu'à moitié, jusqu'aux trois quarts du volume normal, puis la flétrissure survient et s'accompagne de décomposition putride ; 4° la base de la fleur, ou pédicelle, est constamment couverte par une couche épaisse de mycélium : cependant sous cette couche, la pellicule est intacte, et l'intérieur de la baie est sain ; 5° la baie, attaquée en totalité ou en partie, poursuit néanmoins son évolution et arrive à pleine maturité, ne gardant d'autres traces de la maladie que quelques taches. Les moyens préconisés pour traiter la maladie de la V. sont très-nombreux. Plusieurs peuvent avoir donné de bons résultats ; mais il n'en est qu'un qui ait été constamment efficace : c'est le *soufrage*, ou l'application de la fleur de soufre du commerce pulvérisée sur les parties vertes de la v. malade. Cette opération doit se pratiquer aussitôt qu'on reconnaît sur les ceps des traces de l'oïdium, et on la renouvelle dès que le cryptogame reparaît. La maladie de la V. a été observée pour la première fois, en 1845, en Angleterre. Deux ans après, elle se montrait en France ; toutefois elle ne causa pas de grands ravages jusqu'en 1850. Mais, depuis cette époque, elle a été un fléau désastreux pour tous nos départements vinicoles, et en outre elle s'est étendue dans tous les pays de l'Europe où l'on cultive la V., et même jusqu'à Madère.

III. Parmi les usages de la V., il en est qu'il est superflu d'indiquer. Tout le monde sait que le suc fermenté de son fruit constitue le vin ; que la distillation du vin donne l'eau-de-vie et l'alcool, et que sa fermentation acide produit le vinaigre. On sait également que le raisin, à l'état de maturité parfaite, est un aliment aussi sain qu'agréable ; toutefois, mangé en trop grande quantité, il agit comme laxatif. Les *raisins secs* ne sont pas seulement un article de dessert ; on les emploie encore en médecine comme fruits pectoraux. Le marc de raisin, qui reste après la fabrication du vin, peut se traiter de manière à fournir une assez grande quantité d'alcool et de tartre : après quoi on l'utilise encore comme engrais. Ce marc est aussi employé pour la fabrication du vert-de-gris ou sous-acétate de cuivre. C'est de la lie du vin qu'on extrait le tartre et la crème de tartre, dont certaines industries font une grande consommation. Enfin, le bois de la V., léger et poreux, ne peut guère s'employer que comme combustible ; mais il forme un combustible fort agréable. Les cendres qui résultent de sa combustion sont en outre fort riches en sels de potasse, et certains cultivateurs ont soin de reporter ces cendres sur le sol de la V. même, pour lui restituer la potasse enlevée par la végétation. – Cons Odart, *Ampélographie universelle*; V. Rendu, *Ampélographie française* ; A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*; Guyot, *Culture de la Vigne et vinification*; Gasparin, *Cours d'agriculture*, etc.

ARCHÉOLOGIE. – Les Romains donnaient le nom de *Vigne* (*vinea*) à une machine de guerre dont ils faisaient usage dans les siéges, pour mettre à l'abri des projectiles ennemis les soldats employés à miner les murailles ou à les battre avec le bélier. La v. était simplement formée d'un certain nombre de poteaux supportant un toit incliné fait de planches ou de claies. Les poteaux avaient communément 2 mètres 40 de hauteur, tandis que le toit avait à peu près 5 m. de longueur sur 2 m. 15 de largeur. La machine était en outre fermée sur les côtés et en arrière par des claies d'osier, et recouverte extérieurement de cuirs bruts pour la protéger contre l'incendie. Les soldats portaient eux-mêmes la v. jusqu'au pied du mur qu'il s'agissait de renverser; d'autres fois cependant ils la faisaient avancer au moyen de roues attachées aux poteaux. Le plus souvent on réunissait en ligne un certain nombre de vignes afin d'attaquer la muraille sur une plus grande étendue.

* **VIGNEAU.** s. m. T. Bot. V. Légumineuses. || T. Zool. *Vigneau* ou *Vignot*, V. Trochoïdes.

VIGNERON, ONNE. s. Celui, celle qui cultive la vigne. *Un pauvre vigneron.*

VIGNETTE. s. f. Petit dessin ou petite gravure qu'on place en manière d'ornement au titre d'un livre, ou au commencement et à la fin des chapitres, etc. *Les vignettes sont ainsi nommées parce qu'autrefois elles représentaient ordinairement des feuilles de vigne et des raisins. Un livre orné de vignettes. Vignettes en taille-douce.* || Par ext., se dit De dessins qui servent d'encadrement à des gravures, aux couvertures de livres, etc. — *Papier à vignettes*, Papier à lettres dont les pages sont ornées ou encadrées de petits dessins coloriés.

VIGNOBLE. s. m. Étendue de pays planté de vignes. *Un beau v. Il y a beaucoup de vignobles dans la Bourgogne. La Champagne est un pays de v., de vignobles.* || On dit aussi adjectiv., *Un pays vignoble.*

* **VIGNOT.** s. m. T. Zool. Voy. Trochoïdes.

VIGOGNE. s. f. T. Mamm. Voy. Lama. || Par ext., se dit De la laine de la vigogne. *Un habit de v. Un chapeau de v.* — On dit elliptiq., *Un v.*, pour Un chapeau de vigogne.

VIGOUREUSEMENT. adv. Avec vigueur. *Il attaque, il se défend v. Il agit v. Il a soutenu v. son opinion. Ce tableau est v. peint.* = Vigoureux, euse. adj. Qui a de la vigueur. *Un homme v. Ce vieillard est encore v. Un cheval v. Des muscles v. Une jeunesse vigoureuse. Une santé vigoureuse.* || Se dit aussi Des choses faites avec vigueur, qui montrent de la vigueur. *Attaque, résistance vigoureuse. Action vigoureuse. Discours v.* — En T. Peint. *Un dessin v. Un coloris v. Des tons v. Une touche vigoureuse.* = Syn. V. Fort.

VIGUERIE. s. f. Charge de viguier. || Le territoire soumis à la juridiction du viguier.

VIGUEUR. s. f. (lat. *vigor*). Force pour agir, énergie. *La v. du corps. Un cheval plein de v. Dans la v. de l'âge. La v. de son tempérament. Notre division attaqua l'aile droite de l'ennemi avec la plus grande v.* || Se dit aussi Des végétaux. *Cet arbre est sans v. Cette plante a repris v.* || Se dit encore De l'âme et de ses facultés. *La v. de l'âme. La v. du caractère. Ce vieillard a conservé toute la v. de son esprit. La v. de la pensée. C'est un homme mou, il n'a point de v. Il faut dans cette affaire agir avec v., témoigner de la v.* || Se dit encore Des choses qui sont faites avec vigueur, qui témoignent de la vigueur. *V. de style. La v. du dessin, du coloris. Il écrit avec v. Son pinceau a de la v. Action de v.* || *Être en v.*, se dit Des lois, des coutumes et des maximes que l'on suit, ou auxquelles on doit se conformer. *Cette loi est toujours en v. Cette coutume a cessé d'être en v. Ces maximes étaient en v. à Rome avant la venue du christianisme.*

VIGUIER. s. m. (lat. *vicarius*, lieutenant). V. Prévôt.

VIL, VILE. adj. (lat. *vilis*). Qui est de peu de valeur; ne s'emploie en ce sens que joint au mot *Prix*. *Une chose de vil prix. Une étoffe de vil prix.* — *Cette marchandise est à vil prix*, Elle est beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire. — *Vendre à vil prix*, Vendre une chose quelconque fort au-dessous de sa valeur courante. || Figur., sign. Bas, abject, méprisable. *Un homme vil. Une âme vile et basse. Un vil séducteur. Une femme de vile condition. C'est un trafic trop vil. Des choses viles. De vils préjugés.* = Syn. Voy. Abject.

VILAIN, AINE. s. (bas lat. *villanus*, de *villa*, métairie). Se disait autrefois Des paysans et des roturiers. *Les nobles et les vilains. Quel noble eût osé épouser une roturière, une vilaine?* — Proverb., *Oignez v., il vous poindra*, V. Poindre. *Jeu de main, jeu de v.*, Voy. Jeu. || Fam., on dit D'un homme sale et déshonnête, soit en paroles, soit en actions, *C'est un v.* On dit aussi pop., D'une prostituée, *C'est une vilaine.* = Vilain, aine, adj. Qui est vil, méchant, déshonnête, infâme. *C'est un v. homme, une vilaine femme. Une vilaine âme. Un v. caractère. Un v. métier. Une vilaine action. Un v. discours. Il m'a joué un v. tour. Cela est bien v. Il est dans un v. cas.* Prov., *Tous vilains cas sont niables.* || Qui n'est pas beau, qui déplaît à la vue. *Un v. pays. Une vilaine maison. Une vilaine étoffe. Un v. habit. Une vilaine mode.* || Signif. encore, Fâcheux, incommode, et même dangereux. *Un v. temps. Un v. gîte. Un v. jeu. Elle a un v. rhume.* — Famil. et par ellipse, *Il fait v.*, Il fait mauvais temps. On dit aussi, *Il fait v. marcher.* || *Vilain*, dans un sens particulier, se dit subst. et adj., pour Avare. *C'est un v. Je n'ai jamais vu de femme plus vilaine que cette vieille rentière.* — Prov., *Il n'est chère que de v.*, Lorsqu'un avare se résout à donner un repas à quelqu'un, il le fait avec plus de profusion qu'un autre. = Vilainement. adv. D'une vilaine manière: se dit dans les diverses acceptions de l'adjectif Vilain, et autres analogues. *Il ma v. trahi, v. trompés il nous a v. abandonnés*, D'une manière infâme. *Il s'enfuit v.*, Honteusement et lâchement. *On l'a reçu v.*, Grossièrement. *Il s'est logé v.*, Désagréablement. *Il fait toutes choses v.*, Sordidement. *Il mange v.*, Il mange malproprement.

VILEBREQUIN. s. m. (R. *virer*, et *brequin*). Techn.

Enc. — Le *Vilebrequin* est un outil qui sert à pratiquer des trous ronds dans le bois, la pierre, etc. Il se compose de trois pièces (Fig. 1). La première *ab*, est le manche ; la partie courbe *bcd*, est la poignée, et *ef*, est la mèche, appelée autrefois *brequin* (de l'allemand *brechen*, rompre), qui doit attaquer la pièce à percer et qui est fixée au moyen d'une vis de pression. Pour opérer avec cet outil, l'ouvrier pose la pointe de la mèche sur l'endroit où il veut pratiquer un trou, et contre lequel il presse en appuyant sur le champignon *a* du manche, soit avec la paume de la main gauche, soit avec la poitrine; puis, saisissant avec la main droite la poignée, c'est-à-dire la partie courbe de l'instrument, il la fait tourner rapidement autour de l'axe *abd* qui est dans la direction de la mèche. Celle-ci se change à volonté, car il faut que sa forme varie suivant le travail qu'il s'agit d'exécuter. Ainsi, la Fig. 2 représente un *foret*, et la Fig. 3 une *mèche* proprement dite.

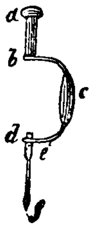

Fig. 1.

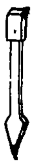

Fig. 2.

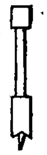

Fig. 3.

VILEMENT. adv. D'une manière vile.

VILENIE. s. f. (R. *vil*). Action basse et vile. *Il a fait là une grande v. Je connais de lui cent vilenies.* ‖ Paroles, propos sales et obscènes. *Il aime à dire des vilenies.* ‖ Parole injurieuse et grossière. *Il lui a dit mille vilenies.* ‖ Avarice sordide. *Sa v. le fait mépriser de tout le monde.* — *Trait d'avarice sordide. *C'est une v. digne d'Harpagon.* ‖ Ordure, saleté. *Cette maison est pleine de vilenies.* ‖ Par anal., se dit D'aliments mauvais et malsains. *Cet enfant mange toutes sortes de vilenies.*

VILETÉ. s. f. (R. *vil*). Le bas prix d'une chose. *La v. des denrées est une ruine pour le cultivateur. Ce vase de terre est un objet d'art précieux malgré la v. de la matière.* ‖ On dit aussi, *La v. du prix*, Lorsqu'on parle d'un prix beaucoup trop bas. — Quelques-uns disent *Vilité.*

VILIPENDER. v. a. (lat. *vilis*, vil, et *pendere*, estimer). Déprimer, traiter avec beaucoup de mépris; n'est usité que dans le lang. famil., et se dit Des personnes et des choses. *Il ne faut pas tant le v., il a de bonnes qualités. V. une marchandise.* = VILIPENDÉ, ÉE. p.

VILLA. s. f. (lat. *villa*, maison de campagne, métairie). Se dit, en Italie, Des maisons de plaisance qu'on voit aux environs de Rome et autres villes. *La v. Pamfili. La v. Ludovisi.* ‖ *Aujourd'hui, ce mot commence à être usité chez nous dans le même sens. *Les coteaux qui bordent la Saône près de Lyon sont couverts de riantes villas.*

VILLACE. s. f. (R. *ville*). Grande ville mal bâtie et peu peuplée. Fam. et peu usité.

VILLAGE s. m. (lat. *villa*, maison de campagne). Lieu non fermé de murailles, et composé principalement de maisons de paysans, assez souvent séparées les unes des autres. *Un gros v. Un v. misérable. Le maire, le curé du v. Les gens du v. Fête de v. Les villages de la Champagne.* ‖ Fig. et proverb., *Cet homme est bien de son v.*, se dit De quelqu'un qui est fort mal instruit de ce qui se passe dans le monde. ‖ Syn. V. BOURG. = VILLAGEOIS, EOISE. s. Habitant de village. *Un pauvre v. Une jeune villageoise.* ‖ Qui appartient au village. *Un air v. Des manières villageoises. Une fête villageoise.*

VILLANELLE. s. f. (ital. *villanella*).

Enc. — Dans l'ancienne poésie française, on désignait sous le nom de *Villanelle*, qui équivaut à Pastorale, de petits poëmes où l'on faisait parler des bergers et des bergères. La v. suivante de J. Passerat est le chef-d'œuvre du genre :

J'ai perdu ma tourterelle,
Est-ce point elle que j'oi?
Je veux aller après elle.

Tu regrettes ta femelle :
Hélas! aussi fais-je moi ;
J'ai perdu ma tourterelle.

Si ton amour est fidèle,
Aussi est ferme ma foi :
Je veux aller après elle.

Ta plainte se renouvelle ;
Toujours plaindre je me doi :
J'ai perdu ma tourterelle.

En ne voyant plus la belle,
Plus rien de beau je ne voi :
Je veux aller après elle.

Mort, que tant de fois j'appelle,
Prends ce qui se donne à toi :
J'ai perdu ma tourterelle,
Je veux aller après elle.

On voit que la pièce se compose d'un certain nombre de tercets, avec un refrain alternant, et se termine par un quatrain où se retrouvent les deux vers qui ont servi de refrain. Ce genre de poésie paraît être d'origine italienne.

Le mot *Villanelle* est encore usité en termes de musique. Il désignait autrefois certains airs dans le genre pastoral, soit pour une voix seule, soit pour plusieurs voix. Il y a des villanelles composées pour être chantées, et d'autres pour la danse.

***VILLARSIA.** s. m. T. Bot. Voy. GENTIANÉES.

VILLE. s. f. (lat. *villa*, métairie, parce que certaines villes modernes doivent leur origine à l'agglomération de maisons rurales autour de l'église ou du château seigneurial). Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une enceinte commune. *Une grande, une petite v. V. murée, fermée, ouverte, fortifiée, démantelée. V. capitale. V. épiscopale. V. maritime. V. frontière. V. de guerre. V. de commerce. V. marchande. V. riche. V. fort peuplée. V. déserte. Bâtir, construire, fonder une v. Fortifier, défendre, assiéger, prendre, détruire, raser une v. La v. haute et la basse v. La v. neuve et la vieille v. Les quartiers de la v. Les murs de la v. Le centre de la v. J'ai parcouru toute la v. Aller par la v. Il est allé faire un tour en v. Il court un bruit par la v. C'est un bruit de v. C'est un enfant de la v.* Famil., *La v. est bonne*, On y trouve aisément et à bon marché tout ce dont on a besoin. — *Bonne v.*, Qualification honorable accordée par nos rois à certaines villes plus ou moins considérables. *V. impériale*, V. IMPÉRIAL. *V. libre*, V. LIBRE. *V. hanséatique*, V. HANSE. — *L'hôtel de v., la maison de v.*, V. HÔTEL et MAISON. *Le corps de v.*, ou simplem., *La ville*, Le corps des officiers municipaux. *Sergent de v.*, V. POLICE. — *Il a une partie de son bien sur la v.*, Il a une partie de son bien en rentes dues par la caisse municipale.—Familièr., *Monsieur un tel est à la v.*, Il n'est pas à la campagne; *Il est en v.*, Il n'est pas actuellement chez lui; *Il dîne en v.*, Il dîne hors de chez lui. ‖ *Ville*, se dit aussi De la population qui habite une ville. *Toute la v. est en fête. Toute la v. parlait de cet événement.* — Par exag., *Il reçoit toute la v.* ‖ Se dit encore De la vie qu'on mène à la ville, des mœurs qui y règnent, par opp. A la campagne, etc. *J'aime mieux la v. que les champs. La v. dégoûte de la province.* = Syn. Voy. CITÉ.

***VILLÉGIATURE.** s. f. (ital. *villegiatura*). Séjour que les personnes aisées font à la campagne durant la belle saison. *Il est en villégiature.*

VILLETTE. s. f. Diminutif fam. Très-petite ville.

***VILLEUX, EUSE.** adj. (latin. *villosus*, de *villus*, poil). T. Bot. Qui est revêtu de poils. *Tige villeuse.* = *VILLOSITÉ. s. f. T. Anat. V. INTESTIN.

VIMAIRE. s. f. (lat. *vi majore*, par force majeure). T. Eaux et Forêts. Se dit Du dégât causé dans les forêts par un ouragan.

VIN. s. m. (lat. *vinum*). Liqueur que l'on prépare avec le jus du raisin, après avoir en général fait fermenter ce jus. *Vin rouge, blanc, rosé. Vin mousseux. Vin bourru. Vin qui n'a pas cuvé. Vin clair, coloré, épais. Vin léger, faible, capiteux. Ce vin est malade. Vin falsifié. Vin de Bourgogne, de Bordeaux, du Rhin, de Chypre, etc. Un tonneau, une bouteille, un verre de vin. Encaver du vin. Mettre du v. en bouteilles. Boire du vin. Boire son vin pur. Tremper son vin. Le commerce des vins. L'impôt sur les vins.* ‖ *Vin prompt à boire*, Vin qu'il faut boire promptement parce qu'il n'est pas de garde. *Vin prêt à boire*, Vin qui a acquis sa maturité, qui est en état d'être bu. *Vin coupe*, Vin auquel on a mêlé un autre vin pour l'améliorer. *Vin de liqueur*, Vin généreux que l'on boit, en petite quantité, à l'entremets et au dessert. *Vin brûlé*, Vin que l'on a fait chauffer en y mettant infuser des épices. *Esprit-de-vin*, V. ALCOOL. *Vin du cru*, V. CRU. *Vin de deux feuilles, de trois feuilles, etc.*, V. FEUILLE. *Vin en cercles*, Voy. CERCLE. *Vin de cerneaux*, V. CERNEAU. ‖ *Vin de l'étrier*, Vin que l'on boit avec des amis au moment où l'on va partir. *Vin de veille*, Vin qu'on met dans la chambre du roi et des princes, en cas qu'ils en aient besoin durant la nuit. *Vins d'honneur* ou *Vins de ville*, Vins que les officiers municipaux offrent à de hauts personnages, lorsque ceux-ci font leur entrée dans certaines villes. ‖ Figur. et prov., *Du vin à faire danser les chèvres*, Du vin très-aigre. *Du vin à laver les pieds des chevaux*, Du vin si mauvais, qu'il est impossible de le boire. *A bon vin point d'enseigne*, Voy. ENSEIGNE. *Le vin est tire, il faut le boire*, se dit pour faire entendre qu'on est trop engagé dans une affaire pour reculer. *Après bon vin, bon cheval*, Quand on a un peu bu, on fait aller son cheval meilleur train, et, au sens moral, On a plus de hardiesse. ‖ Figur. et famil., *Porter bien le vin, porter bien son vin*, Voy. PORTER. *Être en pointe de vin*, Voy. POINTE. *Être entre deux vins*, Approcher de l'ivresse. *Être pris de vin*, Être en état d'ivresse. *Cuver son vin*, V. CUVER. *Mettre de l'eau dans son vin*, V. EAU. *S'enivrer de son vin*, V. ENIVRER. *Cet homme a le vin gai, triste, mauvais, etc.*, Il est gai, triste, querelleur, etc., quand il a bu. ‖ Figur. et famil., *Pot de vin*, Ce qui se donne, en manière de présent, au delà du prix apparent qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché, tel que vente, location, bail à ferme, etc. *Il a loué son rez-de-chaussée vingt-cinq mille francs par an, et il a exigé cent vingt mille francs de pot de vin. Le pot de vin est un peu fort.* ‖ Popul., *Tache de vin*, se dit De certaines altérations congéniales de la peau qui offrent une teinte rougeâtre. Voy. ENVIE.

Enc. — Le *Vin* proprement dit est la liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus de raisin. Il existe un nombre infini de variétés de vins, qui diffèrent entre elles par la couleur, la saveur et la force, quoique renfermant en général les mêmes principes constituants, mais en proportions diverses. Les qualités qui les distinguent proviennent non-seulement de la diversité des cépages, mais encore d'une foule d'autres circonstances, telles que le climat, la nature du sol, le mode de culture, la marche des saisons aux époques qui ont le plus d'influence sur la formation et la maturité du fruit.

I. La plupart des substances que renferme le vin préexistent dans le suc du raisin; celles qui ne se trouvent pas dans ce dernier sont le résultat de la fermentation. Parmi ces substances, les principales sont l'eau, l'alcool, le tannin, l'acide tartrique, l'acide malique, l'acide acétique, les tartrates de potasse et de chaux, le chlorure de potassium ou de sodium, l'acide et l'éther œnanthiques, l'éther acétique, et des matières colorantes. De tous ces principes, l'*eau* est le plus abondant : un bon vin rouge ordinaire en contient 878 parties pour 1000. L'*alcool* vient ensuite : c'est à lui que le vin doit sa propriété enivrante. Plus il est abondant, plus le vin est chaud et généreux. Sa quantité varie de 5 à 18 pour 100 dans les vins naturels. Dans les vins de France, par ex., on trouve les proportions suivantes : Bourgogne, 12 à 15 *pour 100*; Bordeaux, 11 à 13; *Côte-Rôtie*, 12 à 14; Hermitage rouge, 12 à 13; Herm. blanc, 15 à 17; Champagne rouge, 10 à 11; Champ. blanc, 11 à 12; Roussillon, 16 à 18; Languedoc, 12 à 15; *Lunel et Frontignan*, 10 à 12. Il est des vins étrangers, les vins d'Espagne et de Portugal surtout, qui ont un titre alcoolique bien plus élevé ; mais cette qualité est artificielle : elle résulte de l'habitude où l'on est d'y ajouter de l'alcool, afin de pouvoir les transporter et les conserver plus facilement. Ainsi, on trouve dans le vin de Xérès, 18 à 19 pour 100 d'alcool ; dans le Madère, 16 à 20; dans le Muscat, 18 à 22; et dans le Porto, 22 à 24. D'autre part, le fameux vin de Tokay ne donne pas plus de 9 à 10 pour 100 d'alcool, et la plupart des vins du Rhin à peine 8 à 9. La *couleur* des vins rouges est due à une matière bleue, appelée *Œnocyanine* par Maumené, qui se trouve dans le moût et que les acides libres font passer au rouge. Cette matière bleue paraît elle-même provenir d'une matière jaune qui se modifie peu à peu sous l'action simultanée de la lumière et de l'air, et c'est aux proportions relatives de ces deux principes colorants que sont dues les nuances si variées que présentent les diverses sortes de vins. Comme la matière colorante réside dans la pellicule du raisin, on exalte souvent la couleur de certains vins en laissant le moût cuver longtemps sur les pellicules, et l'on obtient ce résultat en retardant la fermentation par une addition de plâtre. C'est de cette manière que l'on prépare les *Vins de couleur* ou *Vins teinturiers*, au moyen desquels on transforme les vins blancs en vins rouges et que l'on colore les vins dont la nuance est trop pâle. L'*acide acétique* et l'*éther acétique* se forment aux dépens de l'alcool, et proviennent presque toujours d'une fermentation trop active et trop prolongée. L'*acide œnanthique* résulte de l'oxydation des matières grasses du moût, et il se transforme en *éther* par sa réaction sur l'alcool. C'est cet éther qui communique au vin l'odeur vineuse si caractéristique. Le *tannin* provient de la rafle, de la pellicule et des pepins du raisin : c'est à sa présence que le vin doit son âpreté, ainsi que la propriété de se conserver longtemps et de supporter le transport. Aussi les vins qui en renferment très-peu, comme ceux d'Arbois, s'altèrent par le transport, tandis que ceux où il existe en grande porportion, comme les vins de Bordeaux, s'améliorent surtout par la navigation maritime. L'*acide acétique*, l'*acide malique* et la *crème de tartre* communiquent au vin de la *verdeur*; mais, comme le tartre se dépose peu à peu dans les tonneaux et les bouteilles, on comprend pourquoi les vins se bonifient en vieillissant. Ils se dépouillent aussi avec le temps de la plus grande partie de leur matière colorante, et prennent une teinte que l'on désigne sous le nom de *pelure d'oignon*. Quant au *parfum* ou *bouquet* qui caractérise les vins de certains crus, il est dû à un principe encore peu connu, mais qui paraît analogue à l'éther œnanthique ou même n'être qu'une modification de cet éther. Enfin, l'*acide carbonique*, qui se trouve en grande quantité dans les *vins mousseux*, résulte du dédoublement du sucre sous l'influence du ferment alcoolique.

II. On divise souvent les diverses sortes de vins en *Vins rouges* et *Vins blancs*; mais cette classification ne repose sur aucune donnée scientifique, les mêmes cépages produisant les uns et les autres. Une division plus rationnelle, due à Bouchardat, consiste à prendre pour base la composition chimique des vins. Dans ce système, on forme deux grandes classes, l'une renfermant les vins dans lesquels domine un des principes immédiats, et l'autre contenant ceux où l'on n'observe la prédominance d'aucun de ces principes. Les vins de la première classe sont *alcooliques, astringents, acides* ou *mousseux*.— Les *Vins alcooliques* se subdivisent à leur tour en *vins secs*, tels que le Madère et le Marsala, où l'alcool est en très-forte proportion, et en *vins sucrés*, dont les plus renommés sont ceux de Malaga, de Banyuls, de Frontignan et de Lunel.—Parmi les *Vins astringents*, les uns sont sans *bouquet*, comme le Cahors, et les autres avec bouquet, comme l'Hermitage.—La même distinction a lieu pour les *Vins acides* : nous citerons comme exemples les vins du Rhin, qui ont un bouquet, et ceux d'Argenteuil, qui en sont dépourvus.—La catégorie des *Vins mousseux*, qui, comme nous l'avons vu, sont caractérisés par le gaz acide carbonique qu'ils contiennent, est entièrement formée par les vins de Champagne et leurs imitations.—Les vins de la seconde classe, que Bouchardat appelle *Vins mixtes* ou *complets*, sont ceux qui conviennent le mieux pour l'usage ordinaire. On distingue parmi eux des sortes sans bouquet, comme le Bourgogne et le Bordeaux ordinaires, et des variétés avec bouquet, telles que les vins de Langlade et de Saint-Georges, dans nos départements du sud ; ceux de Clos-Vougeot et de Montrachet, en Bourgogne; de Sauternes et de Château-Laroze, dans le Médoc.

III. La fabrication du vin a pour objet de transformer le suc du raisin, ou *Moût*, en vin. Le plus souvent, dès que la vendange est déposée dans les cuves, on la foule pour écraser les grains. Toutefois, dans certaines localités où l'on veut obtenir des vins d'une qualité supérieure, on débarrasse le raisin de son pédoncule ligneux, appelé communément *Rafle* ou *Râpe*, parce qu'il communique au vin une trop grande astringence. Cette opération, qu'on nomme *Egrappage* ou *Dérâpage*, n'a lieu que pour les vins rouges destinés à la boisson : elle est nuisible aux vins blancs. Le *Foulage* de la vendange a pour objet de déterminer la fermentation du moût, d'une part, en le mettant en contact avec l'air, et de l'autre en le mélangeant à un ferment qui se trouve comme lui dans les grains, mais dans des cellules distinctes, lesquelles ont besoin d'être rompues pour que la matière fermentescible puisse produire son action. L'exactitude de ce dernier fait est facile à démontrer. Si l'on conserve intacte une grappe de raisin, on voit la grappe et les grains se dessécher peu à peu. Si, au contraire, on crève l'enveloppe de ces derniers, on change aussitôt les propriétés de leur jus, qui ne tarde pas à éprouver la fermentation alcoolique. Le foulage est fait presque partout par des hommes qui piétinent le raisin dans les cuves où on l'a déposé. La fermentation s'y établit aussitôt, si toutefois la température ambiante n'est pas au-dessous de 15° centigr. au-dessus de zéro. On reconnaît qu'elle commence, à la formation de petites bulles d'acide carbonique qui prennent naissance dans la masse et viennent crever à la surface. Ce premier phénomène ne tarde pas à être accompagné de deux autres : une augmentation de chaleur, et un trouble qui se montre d'abord au centre et se communique de proche en proche à tout le contenu. L'acide carbonique se dégage en même temps en si grande abondance, qu'il en résulte une sorte d'ébullition : il soulève les débris solides du fruit et une écume épaisse, composée surtout de ferment altéré, de telle sorte qu'il se forme peu à peu, à la surface du liquide, une croûte hémisphérique qu'on appelle le *Chapeau*. Enfin, l'effervescence diminue graduellement et le chapeau s'affaisse. Alors on brise ce dernier, soit avec une perche munie de bâtons horizontaux, soit en faisant descendre un homme dans la cuve, afin de mêler toutes les matières et de ranimer la fermentation. Quand il ne se produit plus de bulles, que le moût ne *bout* plus, comme on dit, le liquide se trouve coloré en rouge, il a perdu sa douceur et a acquis la saveur vineuse : en d'autres termes, il se trouve changé en vin. La durée de cette transformation varie beaucoup. Certains vins ne peuvent supporter la cuve que six à sept heures, tandis que d'autres, au contraire, ne sont pas assez faits après neuf jours. Pour quelques-uns même, on est obligé de provoquer ou du moins d'activer la fermentation par des moyens artificiels. C'est ce qui arrive notamment quand le raisin n'est pas assez mûr ou l'est trop. Dans le premier cas, le moût est trop aqueux, et il faut, pour le faire fermenter, y ajouter du sucre, ou bien le débarrasser de l'excès d'eau qu'il contient, soit en le concentrant dans des chaudières, soit en y introduisant une certaine quantité de plâtre cuit. Dans le second cas, il est indispensable d'y ajouter de l'eau. —Aussitôt que la fermentation est achevée, on procède au *Décuvage* ou *Décuvelage*. A cet effet, on soutire le vin, et on le distribue dans des tonneaux placés dans une cave ni trop sèche ni trop humide. On enlève ensuite les pellicules et les grappes pour en retirer, au moyen du pressoir, le vin qu'elles renferment toujours en proportion considérable. Le vin du premier *Pressurage* est considéré comme bon et mêlé avec celui qui a été extrait des cuves. Celui qu'on obtient du dernier pressurage est ordinairement mis à part pour faire, par une addition d'eau, des boissons communes que l'on désigne génériquement, dans plusieurs de nos départements, sous le nom de *Piquette*. A son entrée dans les tonneaux, le v. est trouble; il doit subir une seconde fermentation, qui est due à une petite quantité de sucre que la première n'a pu faire disparaître, et qui le fait écumer pendant une quinzaine de jours. Cette seconde fermentation produit d'ailleurs un résultat avantageux, en ce qu'elle débarrasse le vin de la plus grande partie des impuretés qui s'y trouvent. Toutefois, pour que ce résultat soit obtenu, il faut que le vigneron tienne constamment les tonneaux remplis, afin que les écumes qui se portent à la surface du liquide puissent être jetées au dehors par les ouvertures des bondes : c'est ce qu'on appelle *ouiller le vin*; on dit aussi *ouiller un tonneau*. Au bout de huit jours, la fermentation se ralentit au point de devenir insensible. Elle se maintient plus ou moins longtemps dans cet état; mais, dans tous les cas, on doit se garder de l'arrêter complétement, parce qu'elle est nécessaire pour aider à la précipitation du tartre, qui donne aux vins nouveaux l'âpreté qui les caractérise souvent, et qu'ils ne perdent qu'en vieillissant. De plus, quand on bouche les tonneaux, il est indispensable de disposer les choses de telle sorte que le gaz acide carbonique, qui ne cesse de se dégager, puisse s'échapper librement. On se sert pour cela de bondes dites *hydrauliques*. Ce sont en général des bondes ordinaires, mais percées d'un trou sur lequel on place une petite sphère qui est soulevée par le gaz. Pendant que la fermentation insensible s'opère, le vin s'éclaircit, et les substances étrangères qui le rendaient trouble se déposent en formant ce qu'on appelle la *Lie*. Cette lie n'est autre chose qu'un mélange confus de débris de pulpes, de matière colorante, de ferment devenu insoluble et de divers sels peu solubles, notamment de tartre. Il ne reste plus alors qu'à soutirer le vin pour éviter que la lie ne s'y mêle par l'agitation ou par les changements de température, ce qui pourrait le faire tourner à l'aigre, après quoi, s'il n'est pas suffisamment clair, on procède au *collage* (V. CLARIFICATION). — Ce qui précède se rapporte aux vins rouges ordinaires. On fabrique les vins blancs de la même manière, mais en se servant de raisins blancs. On peut aussi les obtenir avec les raisins rouges; mais alors, au lieu de laisser fermenter le moût sur son marc, on le soutire aussitôt que le grain est écrasé. Comme la matière colorante du vin se trouve dans la pellicule extérieure des grains, et ne peut se dissoudre qu'à la faveur de l'alcool, il en résulte que, si la fermentation a lieu quand cette pellicule est éliminée, il ne peut pas y avoir de coloration. La coloration du vin n'est donc pas due à la couleur des raisins, mais à la manière dont ceux-ci sont traités.

IV. Les *Vins de liqueur* ou *Vins sucrés* diffèrent des précédents en ce qu'ils conservent, même après la fermentation, une assez grande proportion de matière sucrée. Leur fabrication n'offre de particulier que certaines manipulations propres à augmenter cette proportion de sucre. Ainsi, dans certains pays, on ajoute au moût, soit du sucre, soit un sirop fait avec du sucre et de l'alcool. Dans d'autres, on laisse dessécher le raisin sur le cep, ou bien, après l'avoir coupé, on l'expose sur la paille afin d'évaporer l'eau qu'il contient : ce dernier procédé fournit les *Vins de paille*. Enfin, plusieurs vins sucrés sont des *Vins cuits*, c.-à-d. obtenus avec du moût dont une partie a été réduite par l'évaporation au quart ou au cinquième de son volume primitif. — Les *Vins mousseux* doivent leur caractère spécial à la grande quantité d'acide carbonique qu'ils tiennent en dissolution, et qui provient de ce que la fermentation insensible s'est achevée dans les bouteilles. Ces vins sont blancs et ont une odeur piquante avec une saveur aigrelette très-agréable. Ceux de Champagne se font avec du raisin rouge, dont le jus est généralement plus sucré que celui du raisin blanc, et donne, en outre, un vin plus aromatique et plus facile à conserver. Par une première pression, on extrait un liquide, qui fournit le vin le plus blanc; puis, le marc étant foulé et soumis à une pression nouvelle, on obtient un jus qui a une teinte rosée et sert à faire le vin dit *rosé*, qui est le plus estimé. Les moûts sont mis alors dans de grands tonneaux où la fermentation tumultueuse s'établit, et où le vin se débarrasse d'une partie de son ferment, sous forme d'écume ou de dépôt. Après une trentaine d'heures, on soutire dans des tonneaux que l'on conserve pleins et que l'on ferme avec une bonde hydraulique. On soutire de nouveau et l'on colle successivement trois fois, à un mois d'intervalle, puis on introduit le vin ainsi épuré dans les bouteilles, après y avoir ajouté de 3 à 5 pour 100 de sucre candi. Les bouteilles doivent être fermées avec un bouchon maintenu par un fil de fer, et conservées dans une position horizontale. Sous l'influence du ferment qui existe encore dans le vin, le sucre ajouté lors de l'*embouteillage* éprouve la fermentation alcoolique; l'acide carbonique, ne pouvant s'échapper, reste dans la liqueur et la rend mousseuse. Pendant la fermentation, le v. se trouble, par suite de l'altération qu'éprouve le ferment, et forme un dépôt plus ou moins abondant, que l'on fait sortir par une opération appelée *dégorgeage*. Cette opération a lieu 8 à 10 mois après la mise en bouteilles. Pour cela, on prend chaque bouteille, et la renversant graduellement jusqu'à ce qu'elle devienne verticale, le goulot en bas, on lui imprime un mouvement de tournoiement qui détache le dépôt et l'amène petit à petit sur le bouchon. Alors on débouche, et aussitôt le dépôt et une petite quantité de vin sont projetés hors de la bouteille. On remplit ensuite celle-ci avec du vin clair, et l'on bouche avec autant de soin que la première fois. Il y a des vins qui exigent un deuxième et même un troisième dégorgeage. On a cru, pendant longtemps, que la propriété de mousser était particulière aux vins de Champagne; mais, depuis que l'on sait que la mousse est uniquement due à un dégagement subit d'acide carbonique qui se trouve dissous et comprimé dans le vin, on fabrique des vins mousseux dans une foule de localités. Il suffit en effet, pour les obtenir, de mettre le vin en bouteilles avant que la fermentation soit terminée. On désigne, sous le nom particulier de *Blanquettes*, les vins mousseux fabriqués à Limoux (Aude) et dans quelques autres localités. — Les vins qualifiés de *Vins doux*, *Vins bourrus* et *Vins de copeau*, ne constituent point des espèces particulières de vins. On appelle *vin doux* tout vin qui n'a pas cuvé, parce qu'il est extrêmement sucré, aucune partie du sucre qu'il contient ne s'étant transformée en alcool. Le *vin bourru* est un vin qui a peu cuvé, et qui se conserve encore très-doux, mais pendant un temps fort limité. Enfin, le *vin de copeau* est un vin dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire.

V. La conservation des vins demande encore plus de soins que leur fabrication. En effet, si plusieurs des maladies qui les attaquent proviennent de la mauvaise qualité du raisin ou de l'imperfection des procédés de vinification, il en est d'autres qui sont uniquement dues à une conservation mal entendue. — La plus commune de ces maladies est l'*Acidité* ou *Acescence* : elle est due à un excès d'acide acétique qui provient, soit d'une fermentation trop vive ou trop prolongée avec accès de l'air, soit de la température trop élevée du cellier, soit encore de commotions imprimées aux tonneaux ou aux bouteilles. Quand elle n'est pas trop avancée, on peut y remédier en ajoutant au vin du tartrate neutre de potasse. — La *Graisse* se manifeste dans les vins pauvres en tannin. Elle est causée par une espèce de gluten soluble, qui détermine la fermentation visqueuse du vin et rend ce liquide filant comme du blanc d'œuf. Cette maladie est commune aux vins blancs, parce que leur première fermentation n'ayant pas eu lieu en présence de la rafle, ils n'ont pas pu emprunter à cette dernière le tannin qui aurait éliminé cette espèce de gluten en formant avec lui un composé insoluble. Le remède est des plus simples. Il suffit d'introduire dans le tonneau une dissolution de tannin, ou même des copeaux de chêne, des sorbes écrasées, ou des pepins de raisin pilés, qui renferment tous une grande quantité de cette substance.—La *Pousse* est une fermentation particulière qui se déclare subitement dans les tonneaux, detruit le sucre qui avait échappé à la première fermentation, et communique au vin une saveur amère. On l'arrête en transvasant le vin dans des fûts où l'on a fait brûler une mèche enduite de soufre, le gaz acide sulfureux qui se fixe sur les parois de la barrique ayant pour effet de paralyser l'action des ferments.—L'*Inertie* est l'accident contraire à la pousse. Elle est surtout nuisible dans les vins que l'on prépare pour être mousseux. On la combat avec succès en élevant la température du cellier avec un poêle, ou en transportant les tonneaux dans un cellier exposé au midi. — Quelquefois les vins acquièrent une coloration brune ou bleuâtre, qui est due à une altération légèrement putride, notamment quand le collage d'un vin nouveau y laisse un excès de matière azotée. On guerit ces *Vins bleus*, lorsque l'altération n'est pas trop prononcée, en y ajoutant une petite quantité d'acide tartrique. Bien d'autres défauts, qu'il n'est pas aussi facile de corriger, prennent naissance dans les vins : tel est le *goût de fût*, qui provient du développement de moisissures dans l'interieur des tonneaux. — En terminant, nous mentionnerons le procédé imaginé par de Vergnette-Lamotte pour conserver et en même temps améliorer les vins : il consiste à les exposer à l'action du froid pendant 6 à 8 jours, si le thermomètre est à — 9°, et seulement, pendant 3 à 5 jours, s'il est à — 15°. Le vin qui a subi cette opération est plus alcoolique, a plus de nerf et de vivacité, n'est plus sujet à la fermentation secondaire, et se conserve indéfiniment.

VI. Les falsifications du vin sont moins nombreuses et beaucoup plus simples qu'on ne le croit généralement. On ne fabrique plus, du moins on ne fabrique que très-exceptionnellement, des vins de toutes pieces avec divers jus fermentés colorés par des décoctions de bois de teinture, ou des fruits de sureau, d'hièble, de mûrier noir, etc., parce que la simple dégustation suffit pour découvrir la fraude. On se contente le plus souvent de mêler des vins faibles avec des vins du Midi auxquels on a ajouté de l'alcool, et l'on allonge le tout avec de l'eau. Cette sophistication est des plus difficiles à constater. Néanmoins on peut presque toujours y parvenir par l'analyse des résidus de l'évaporation. En effet, il est presque impossible que les relations entre les divers principes immédiats organiques et inorganiques ne soient pas troublées par une addition d'alcool, qui n'apporte aucun de ces principes, et par une addition d'eau de rivière ou de puits, qui n'introduit pas une quantité sensible de principes organiques, tandis qu'elle ajoute des sels calcaires et autres, différents de ceux qui forment la matière minérale des vins, et notamment des sels dont on connaît ou dont on essaye comparativement la composition. « Quand on a un vin à analyser, dit Bouchardat, il faut avant tout connaître le cru et l'année d'où il provient. Chaque marchand est tenu de fournir ces renseignements commerciaux qu'il ne doit pas ignorer. On sait que les vins donnent une quantité d'extrait qui est à très-peu de chose près la même pour les vins bien faits du même cru et de la même année. Supposons, par ex., qu'il s'agisse d'un vin vieux de Bourgogne : il doit donner 22 gr. environ de matières fixes par évaporation d'un litre ; si l'on n'en obtient que 12 gram., on peut être à peu près assuré qu'il a été étendu de son poids d'eau, car les eaux potables, au lieu de 22 gr., ne contiennent que 2 gr. au plus de matières fixes par litre. » Au reste, ce genre de fraude n'entraîne aucun danger pour la salubrité publique. Il en est tout autrement de celle qui consiste à ajouter au vin de la litharge, de l'alun, etc. Heureusement ces dernières falsifications sont si faciles à découvrir, qu'elles sont fort rarement employées. Mais il ne faut pas considérer comme falsifications les simples *Coupages*, c.-à-d. les mélanges de vins qui ont pour objet d'améliorer les vins coupés et d'assurer leur conservation. Le plâtrage qui se pratique fréquemment dans le Midi, pour donner aux liquides de la couleur et une certaine astringence qui assure leur durée, n'est point non plus considéré comme une falsification, attendu l'innocuité du vin additionné de plâtre. Cependant divers œnologues, dont l'opinion fait autorité, proscrivent le plâtre et conseillent de le remplacer par le sel, qui produit les mêmes effets, sans avoir les inconvénients du plâtre, dont le plus grand est d'exposer les vins à se charger d'alun.

VII. Le vin est un aliment positif, mais un aliment simplement respiratoire, comme disent les physiologistes, car il ne contient pas de substances azotées. Mais, en outre, il produit sur l'économie des effets variés, salutaires en général, quand il est de bonne qualité et n'est pas pris en trop grande quantité, très-fâcheux dans le cas contraire. Les vins trop faibles en alcool sont communément chargés d'acides. Ils ne sauraient donc convenir aux personnes qui ont l'estomac faible et qui sont disposées aux aigreurs. D'ailleurs, leur action stimulante est nulle, et ils produisent une ivresse lourde, pénible, fréquemment accompagnée d'indigestion. Les vins alcooliques, au contraire, stimulent vivement l'estomac et le système nerveux : ils sont toniques, facilitent la digestion et impriment à toutes les fonctions un surcroît d'énergie. Mais il ne faut en user qu'à dose modérée, car ils produisent d'autant plus promptement l'ivresse qu'ils sont plus chargés d'alcool. Cette action stimulante est surtout prononcée dans les vins de liqueur; aussi ces derniers ne se boivent-ils qu'en petite quantité et vers la fin du repas. Les personnes dont le système nerveux est aisément irritable, doivent cependant s'en abstenir. Les vins qui conviennent le mieux comme boisson ordinaire, sont ceux où il y a une harmonie parfaite entre les principes caractéristiques du vin, c.-à-d. les vins légers, point chargés en couleur, possédant un léger bouquet, et renfermant au plus 9 à 10 pour 100 d'alcool. Ces vins, dont notre sol peut produire des quantités illimitées, ont précisément l'action stimulante nécessaire pour favoriser la digestion et l'exercice des diverses fonctions organiques. Pris même en quantité un peu trop forte, ils ne font que provoquer cette légère excitation du cerveau qu'on appelle communément la gaieté, et non point une ivresse brutale comme celle qui résulte des vins chargés d'alcool. Les vins blancs sont toujours plus excitants que les vins rouges de même classe : ils ont de plus une action diurétique sensible. Le vin est peu employé comme agent thérapeutique ; mais les médecins prescrivent souvent telle ou telle espèce de vin, comme moyen hygiénique ou comme moyen auxiliaire du traitement ordonné. Les vins légèrement astringents, comme le vieux Bordeaux, conviennent dans les diarrhées chroniques avec atonie du canal digestif. Les vins légers et acidulés, comme le vieux Bourgogne, sont très-utiles, mais étendus d'eau, dans le début de certaines fièvres de forme adynamique. Cependant on les emploie plus souvent purs, pour rétablir les forces abattues par une longue maladie. Enfin, les vins alcooliques du Midi sont aussi très-convenables pour ranimer l'économie, pour relever les forces dans la convalescence de beaucoup d'affections graves. Le vin de Malaga est peut-être le meilleur pour cet usage. Dans les hôpitaux civils de Paris, au lieu de Malaga, on prescrit le vin de Bagnols, à la dose de 125 gram. par jour, à prendre par cuillerées.

VIII. Par analogie, on désigne encore sous le nom de *Vins*, diverses boissons obtenues en faisant subir à certains fruits la fermentation alcoolique. Tels sont le *Vin de prunelles*, le *Vin de sorbes*, etc., que les paysans, dans quelques cantons de notre territoire, préparent avec les prunes sauvages et les sorbes. Le cidre et le poiré sont, au même sens, des vins obtenus par la fermentation du suc des pommes ou des poires. Dans les régions tropicales où croissent le Cocotier, etc., on obtient également des boissons alcooliques appelées *Vin de coco* et *Vin de palme*, en faisant fermenter la séve de diverses espèces de Palmiers.

En termes de Pharmacie, on nomme *Vins médicinaux* des préparations médicamenteuses liquides obtenues ordinairement en faisant macérer certaines substances végétales dans le vin, lequel dissout les principes actifs de ces substances. Parmi ces vins, les plus usités sont les suivants : *Vin amer stomachique* ou *Vin de gentiane :* Teinture de gentiane, 24 gram.; vin rouge, 1 kil. —*Vin antiscorbutique :* Racines fraîches de raifort, 32 gram. ; feuilles récentes de cochléaria, de cresson de fontaine, de trèfle d'eau, 16 gr. de chaque ; semences de moutarde noire, 16 ; chlorhydrate d'ammoniaque, 8 ; vin blanc généreux, 1000 ; alcoolat de cochléaria composé, 16. On coupe le raifort en tranches minces, on incise les feuilles de cochléaria, etc., on concasse la graine de moutarde, et l'on met le tout avec le sel ammoniac dans un matras ; on ajoute le vin et l'alcoolat, puis on bouche bien le vase. Après 8 jours de macération, on passe avec expression à travers un linge et l'on filtre. La dose est de 16 à 32 gr., que l'on administre dans une tisane appropriée. — *Vin aromatique* : Espèces aromatiques (feuilles et sommités d'absinthe, d'hysope, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sauge, de thym, et fleurs de lavande, mêlées en parties égales), 128 gr. On fait macérer dans vin rouge, 1 kil., et alcoolat vulnéraire, 62 gr. Ce vin s'emploie en fomentations toniques et résolutives. — *Vin diurétique amer* ou *Vin scillitique :* Ecorces de quinquina gris, de Winter, de citron, 32 gr. de chaque ; racines d'asclepias et d'angélique, feuilles d'absinthe et de mélisse, baies de genièvre, squames de scille et macis, 8 gr. de chaque. Le tout grossièrement pulvérisé est mis dans un matras, où l'on verse 2 kil. de vin blanc. On laisse macérer 8 jours, on exprime et on passe la liqueur. Dose 32 à 120 gr. —*Vin d'opium*, v. OPIUM.—*Vin de quinquina*, v. QUINQUINA.—Il a été en outre parlé ailleurs du *Vin d'absinthe*, du *Vin d'aunée*, du *Vin antimonié* ou *Vin émétique*, du *Vin chalybé* ou *Vin martial*, etc.

VINAIGRE. s. m. Vin rendu artificiellement aigre, acide. *Faire du v. Des concombres confits au v.* ‖ Figur. et prov., *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du v.*, V. MIEL. — Popul., *Habit de v.*, Habit trop léger pour la saison.

Enc.—Le *Vinaigre*, comme l'indique son nom, est le produit du vin aigri spontanément ou artificiellement ; mais, par extension, on applique cette dénomination à tous les liquides acidifiés résultant de la fermentation acétique des liquides alcooliques de toute origine : tels sont les *Vinaigres de bière*, de *cidre*, de *poiré*, etc. On obtient aussi du v. en soumettant le bois à la distillation. Nous avons parlé ailleurs de ce dernier, qu'on appelle *V. de bois* ou *V. d'acide pyroligneux ;* nous ne nous occuperons ici que du v. préparé avec le vin.

I. Le v. exige pour se former le contact de l'air, car son acidité est due à l'oxydation de l'alcool que contient le vin, oxydation qui ne peut avoir lieu sans la présence de l'oxygène atmosphérique. Cependant l'air ne suffit pas pour *acétifier* l'alcool. Lorsque celui-ci est pur, soit qu'il contienne, soit qu'il ne contienne pas d'eau, l'oxygène ne lui fait éprouver aucune altération. Il faut, pour que les phénomènes de l'acétification se produisent, la présence d'une matière organique particulière, c.-à-d. d'un *ferment*, et qui est constituée par une espèce de végétal cryptogame microscopique, auquel Pasteur a imposé le nom de *Mycoderme du v.* (*Mycoderma aceti*), et qui se développe avec une grande rapidité. Ce ferment commence à paraître au commencement de la production du v., et sa formation continue pendant toute la durée de l'acétification : de là le nom de *Mère du vinaigre*, qu'on lui donne vulgairement. Suivant l'habile chimiste que nous venons de citer, le mycoderme du v. agit ici en provoquant la fixation de l'oxygène de l'air sur l'alcool, de manière à transformer ce dernier en acide acétique. « Mais, dit Figuier, comment et pourquoi ces végétaux microscopiques provoquent-ils la fixation de l'oxygène de l'air sur certaines substances ? Pasteur ne l'explique pas. C'est là, en effet, une action physiologique assez étrange, sans précédent connu et dont la raison échappe. On comprendrait à la rigueur le ferment acétique comme une plante rudimentaire absorbant de l'alcool et produisant de l'acide acétique ; mais que le rôle de ce végétal se borne à appeler, à provoquer la fixation de l'oxygène sur un élément chimique voisin, cela sort tout à fait de l'ordre des actions physiologiques et chimiques qui nous sont connues. Ne se peut-il point que le mycoderme dont Pasteur a reconnu l'influence si active pour hâter l'acétification, n'agisse que comme corps poreux, comme les copeaux de hêtre ou la mousse de platine, pour absorber mécaniquement l'oxygène de l'air, le condenser, et favoriser de cette manière l'oxydation de l'alcool ? »

II. Dans l'industrie, on fait usage de deux procédés pour la fabrication du v. Le premier est connu sous le nom de *procédé d'Orléans*. On superpose des tonneaux que divise horizontalement et par moitié une cloison à jour; la première partie est chargée de marc, ou simplement de rafles, c'est-à-d. de grappes de raisin dépouillées de grains, sur lesquelles on jette du v. d'abord, puis du vin, jusqu'à ce que le plein soit fait. Huit jours après on soutire le vin des premiers tonneaux, on les remplit avec celui des seconds, et l'on agite et transvase ainsi le liquide jusqu'à ce que son contact avec l'air lui ait fait absorber assez d'oxygène pour déterminer le degré cherché d'acétification. On peut même, sans ces moyens, transformer un vin quelconque en v., en l'additionnant d'un peu de ferment, levûre de bière ou levain de pâte, en l'agitant, en le tenant découvert à une température de 25° à 35° cent., et enfin en le passant sur des copeaux de hêtre. — Le second procédé est connu sous le nom de *procédé allemand*, parce qu'il est dû à un chimiste allemand nommé Schüztenbach. Il est très-expéditif; mais il ne peut s'appliquer au vin en nature. Le v. se fait avec de l'alcool d'origine quelconque. Il consiste à faire tomber l'alcool que l'on veut acétifier, goutte à goutte, au moyen de tuyaux de paille ou de ficelles, sur des copeaux de hêtre entassés dans de grands tonneaux. Les copeaux reposent sur un double fond, placé vers la partie inférieure où se rassemble le liquide, et l'on fait repasser celui-ci sur les copeaux autant de fois qu'il est nécessaire. Des trous pratiqués dans les douves du tonneau permettent l'arrivée de l'air, qui s'échappe par le haut, après avoir traversé tous les interstices des copeaux, ce qui le met en contact par des surfaces très-multipliées avec le liquide alcoolique descendant. Le v. obtenu par le procédé allemand est fort inférieur à celui que donne le procédé d'Orléans : aussi le prix du v. de vin est-il environ deux fois plus élevé que celui du v. d'alcool.

III. Outre l'acide acétique auquel il doit ses propriétés essentielles et caractéristiques, le v. de vin contient de l'alcool, de l'acide malique, du tartrate acidule de potasse et de chaux, et quelques parties de matières extractives et colorantes. Le bon v. est limpide comme l'eau, a une saveur aigre très-franche, et exhale une odeur acide pénétrante. Sa couleur rappelle celle du liquide avec lequel on l'a fabriqué. En général, le v. a d'autant plus de force qu'on a employé pour l'obtenir un vin plus chargé d'alcool. On apprécie la force du v. au moyen d'une sorte d'aréomètre, appelé *acétimètre*, à raison de sa destination ; mais, comme la densité de l'acide acétique diffère peu de celle de l'eau, ses indications sont peu exactes. Il vaut mieux recourir aux épreuves chimiques. Ainsi, 30 grammes de v. doivent neutraliser complétement 4 grammes de carbonate de potasse, et 100 gr. doivent saturer 100 gr. de craie.—Le v. du commerce est souvent falsifié afin de lui donner plus de force ; mais ces falsifications sont faciles à découvrir. Tout v. falsifié avec un acide minéral est troublé par une dissolution d'émétique. Si l'acide employé est de l'acide sulfurique, en versant dans le v. un sel de baryte, on obtient un précipité blanc de sulfate de baryte insoluble dans les acides. Si c'est de l'acide nitrique, il suffit de verser dans le v. quelques gouttes d'une dissolution de bleu d'indigo dans l'acide sulfurique : celle-ci prend à l'instant une teinte jaune. La falsification par l'acide chlorhydrique se reconnaît à l'aide d'un sel d'argent, lequel fait naître un précipité blanc de chlorure d'argent soluble dans l'ammoniaque. Enfin, si le v. a été falsifié avec des matières végétales âcres, comme le fruit du piment et le bois gentil, on reconnaît la fraude, lorsque le v. conserve sa saveur âcre, après avoir été saturé par un alcali.— Le *V. blanc*, fabriqué avec du vin blanc, est généralement préféré au *V. rouge :* aussi cherche-t-on sans cesse à décolorer ce dernier, notamment en le soumettant à la distillation ; mais le V. *distillé* n'a jamais autant de force que le v. blanc naturel. Le *V. radical* n'est autre chose que de l'acide acétique pur, obtenu par la décomposition d'un acétate : c'est avec cet acide qu'on prépare le *sel de vinaigre*. Ce qu'on appelle *V. rosat*, *V. surard*, *V. framboisé*, *V. à l'estragon*, etc., est tout simplement du v. ordinaire dans lequel on a fait infuser des roses, des fleurs de sureau, etc.

IV. Tout le monde connaît les principaux usages du v. Outre son intervention dans l'assaisonnement d'une foule de mets, il sert à confire des fruits et des légumes qui figurent en toute saison sur nos tables. Il est employé en très-grande quantité par l'industrie, notamment dans la fabrication de la céruse par le procédé hollandais ; mais l'industrie se sert exclusivement de v. de bois, qui est beaucoup meilleur marché que toute autre sorte de v. Le v. s'emploie aussi dans la parfumerie et dans la pharmacie, pour dissoudre diverses substances végétales aromatiques ou médicamenteuses. Les vinaigres ainsi chargés de principes particuliers sont appelés, suivant leur destination, *Vinaigres de toilette* et *Vinaigres médicinaux* ou *Acétolés*. Parmi ces derniers, nous citerons seulement le *V. scillitique* et le *V. antiseptique*, plus connu sous le nom de *V. des quatre voleurs*. Le premier se prépare avec : squames de scille rouge sèches, 125 grammes ; vinaigre blanc, 1500 gr.; alcool, 32 gr. On laisse macérer la scille pendant 15 jours, en agitant de temps en temps ; puis on passe et l'on filtre. Cette préparation s'administre comme diurétique, à la dose de 4 gr. dans une potion. Le *V. des quatre voleurs* s'obtient en faisant macérer dans 4 litres de vinaigre très-fort : sommités sèches de grande absinthe, de petite absinthe, de lavande, de menthe, de romarin, de rue et de sauge, 32 gr. de chaque; acore vrai, cannelle fine, girofle, noix muscade, gousses d'ail, 4 gr. de chaque. Après 15 jours de macération, on passe à travers un linge en exprimant fortement, et l'on ajoute 8 gram. de camphre dissous dans 31 gr. d'acide acétique concentré. Enfin, au bout de 2 jours on filtre au papier gris. Cette préparation fut inventée, dit-on, lors de la peste de Marseille, par quatre galériens qui lui durent de n'être pas atteints par le fléau. En conséquence, on lui attribuait jadis une vertu désinfectante qu'elle ne possède en aucune façon. Son meilleur usage est pour la toilette ; mais on s'en sert aussi quelquefois pour ranimer les personnes tombées en syncope. — V. ACÉTIQUE et FERMENTATION.

VINAIGRER. v. a. Assaisonner avec du vinaigre. ‖ VINAIGRÉ, ÉE. part. = * VINAIGRERIE. s. f. Fabrique de vinaigre. = VINAIGRETTE. s. f. Sauce faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil et de la ciboule. *Du bœuf à la v., en v.* — La viande apprêtée avec cette sauce. *J'ai déjeûné d'une v.* ‖ Autrefois, Petite chaise à deux roues qui était traînée par un homme. = VINAIGRIER. s. m. Fabricant ou marchand de vinaigre. ‖ Vase à mettre du vinaigre. ‖ * T. Bot. Voy. ANACARDIACÉES.

VINAIRE. adj. m. Ne se dit que dans ces expressions, *Vases* ou *vaisseaux vinaires*, Ceux qui sont destinés à contenir du vin, comme cuves, tonneaux, etc.

* **VINASSE.** s. f. Se dit Du liquide qui reste après qu'on a enlevé par la distillation l'alcool contenu dans les vins.

* **VINCETOXICUM.** s. m. (latin. *vincere*, vaincre ; *toxicum*, poison). T. Bot. V. ASCLÉPIADACÉES.

VINDAS. s. m. (corruption de l'anglais *windlass*). T. Mécan. Voy. CABESTAN.

VINDICATIF, IVE. adj. Qui aime la vengeance, qui est porté à la vengeance. *Un homme v. Une femme vindicative. C'est un esprit v.* Se prend toujours en mauvaise part. = VINDICTE. s. f. (lat. *vindicta*, vengeance). T. Jurispr. La poursuite d'un crime. Ne se dit que dans ces loc., *La v. publique, la v. légale, la v. des lois.*

VINÉE. s. f. Récolte de vin. *Nous aurons grande v. Nous n'avons eu que demi-vinée.*

* **VINETTE.** adj. f. (R. *vin*). Ne se dit que dans le mot *Épine-vinette*, Arbuste de la famille des Berbéridées, qu'on appelle aussi vulg. *Vinetier.*

VINEUX, EUSE. adj. Qui a la couleur, l'odeur ou la saveur du vin. *Couleur vineuse. Rouge v. Boue vineuse. Goût v. Pêche vineuse. Les fraises sont vineuses.* ‖ Se dit aussi Du vin qui a beaucoup de force. *Ce vin-là est bien vineux.*

VINGT. adj. numéral 2 g. (lat. *viginti*). Deux fois dix. *V. ans. V. hommes. V. francs. V. et un chevaux. V. et une livres pesant. V.-deux moutons. Cent v. arbres. V. mille écus.* ‖ Se prend quelquefois pour un nombre indéterminé, et sign. Un grand nombre de fois. *Je vous l'ai répété v. fois.* ‖ Se dit aussi pour Vingtième. *Chapitre v. Page v.* — *Le v. du mois*, Le vingtième jour du mois. = VINGT. s. m. Le nombre vingt. *V. multiplié par cinq fait cent. Qui de v. retranche sept, reste treize.* — On dit de même, *Le nombre v. Le numéro v.* ‖ *Vingt et un*, Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes, et où le nombre de vingt-et-un points est le plus avantageux. *Jouer au vingt et un.*

Obs. gram.—Le mot *Vingt* se prononce *vin* devant une consonne ou une H aspirée ; mais on fait sentir le T devant une voyelle ou une H muette. Ainsi on prononce *vin francs* et *vin-técus*, *vin héros* et *vin-thommes*. — En outre, ce mot prend toujours une S, lorsqu'il est multiplié par un autre nombre, et, en même temps, précède immédiatement le substantif auquel il est joint. En conséquence, on écrira : *Quatre-vingts hommes*, *Quatre-vingts ans*, *Cent quatre-vingts soldats ;* mais on n'ajoute point cette S, quand *vingt* est suivi d'un autre nombre : *Quatre-vingt-un*, *Quatre-vingt-deux*, *Quatre-vingt-trois*, *etc.*, ou lorsqu'il s'agit de la date des années : *L'an mil six cent quatre-vingt.* Remarquons en passant que le nombre qui suit *vingt* se joint toujours à lui par un trait d'union. Il en est de même des nombres ordinaux formés de *vingt*. Ainsi on écrit : *Vingt-deuxième*, *Vingt-troisième*, *Quatre-vingt-unième*, *etc.* Il n'y a d'exception que pour *Vingt et un* et *Vingt et unième*, à cause de la présence de la particule conjonctive. — Enfin, nous terminerons en faisant observer que si, dans la manière de compter, on dit toujours *Quatre-vingts*, au lieu d'octante qui serait plus régulier, on ne fait plus usage des locutions : *Six vingts*, *Sept vingts*, *Huit vingts*, *Quinze vingts*, qui avaient cours autrefois. Mais l'usage n'a jamais admis les locutions : *Deux vingts*, *Trois vingts*, *Cinq vingts*, ni *Dix vingts*.

VINGTAINE. s. f. coll. Nombre de vingt ou environ. *Nous étions une v. à table. Cela coûte une v. de francs.* = VINGTIÈME. adj. 2 g. Nombre cardinal de Vingt. *Le v. jour. La v. année. Vous êtes le v. sur la liste.* — Elliptiq., *Le v. du mois*, Le vingtième jour du mois. — *La v. partie*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties. = VINGTIÈME. s. m. La vingtième partie. *Il est héritier pour un v. Il a un v. dans cette affaire.* ‖ Autrefois, se disait d'un impôt établi sur les biens-fonds, et qui était égal à la vingtième partie du revenu. *Il fallut payer le v.*

* **VINICOLE.** adj. 2 g. (lat. *vinea*, vigne ; *colere*, cultiver). Qui a rapport, qui s'applique à la culture de la vigne. *Industrie v. Les départements vinicoles. Population v.* = VINIFÈRES. s. f. pl. (lat. *vinum*, et *ferre*, porter). T. Bot. Voy. AMPÉLIDÉES. = VINIFICATION. s. f. (lat. *vinum*, et *facere*, faire). L'art de faire le vin. = * VINOSITÉ. s. f. Qualité des liquides vineux.

VIOL. s. m. (lat. *vis illata*, violence faite).

Enc. — Le *Viol*, ainsi que l'indique l'étymologie du mot, est un attentat à la pudeur commis avec violence sur une personne du sexe féminin, vierge ou non. Toutefois, d'après la jurisprudence française, le même attentat, commis par ruse, est assimilé à celui qui est commis avec violence. « Quiconque aura commis le crime de v. sera puni des travaux forcés à temps. Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de 15 ans accomplis, le coupable subira le maximum de la peine des travaux forcés à temps. Si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, s'ils sont de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, s'ils sont ses instituteurs ou ses serviteurs à gages ou serviteurs à gages des personnes ci-dessus désignées, s'ils sont fonctionnaires ou ministres d'un culte, ou si le coupable, quel qu'il soit, a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité. » (C. Pénal, art. 332 et 333.)—Dans tous les temps et chez tous les peuples, le crime de viol a été puni des peines les plus sévères. Chez les Grecs et chez les Romains, le coupable subissait la peine capitale. Il en a été de même chez nous jusqu'à la fin du siècle dernier.

VIOLACÉ, ÉE. adj. (lat. *viola*, violette). De couleur tirant sur la violette. *Corolle, teinte, tache violacée.*

* **VIOLARIÉES** ou * **VIOLACÉES.** s. f. pl. T. Bot.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées avec calice polyphylle et corolle polypétale, à étamines toutes parfaites avec anthères introrses et munies d'une sorte de crête, à placentas pariétaux, à fruit soudé et à graines pourvues d'un albumen charnu. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou arbrisseaux. Feuilles simples, ordinairement alternes, quelquefois opposées, pourvues de stipules, et à préfoliaison involutive. Inflorescence variable. Sépales 5, persistants, à préfloraison imbriquée, ordinairement prolongés à la base. Pétales 5, hypogynes, égaux ou inégaux, ordinairement marcescents, et à préfloraison obliquement convolutive. Etamines 5, alternant avec les pétales, parfois opposées à ceux-ci, insérées sur un disque hypogyne, souvent inégales ; anthères biloculaires, séparées ou cohérentes, introrses et s'ouvrant en dedans par une fente longitudinale ; filets très-courts, souvent dilatés, et se prolongeant supérieurement de manière à former une espèce de crête. Dans les fleurs irrégulières, il y en a deux qui sont en général pourvus d'un appendice ou d'une glande à leur base. Ovaire uniloculaire, polysperme, rarement monosperme, avec 3 placentas pariétaux opposés aux 3 sépales extérieurs ; style simple, ordinairement décliné, avec un stigmate oblique en capuchon ; ovules anatropes. Fruit capsulaire à 3 valves, portant les placentas à leur axe. Graines en nombre indéfini ou défini, arrondies ou ailées, ayant fréquemment une caroncule à leur base ; embryon droit, situé dans l'axe d'un albumen charnu. [Fig. 1. *Corynostylis hybanthus* ; 2. Groupe d'anthères, dont chacune a son connectif prolongé en forme d'écaille au-dessus de l'anthère ; 3. Pétale éperonné ; 4. Coupe transversale de l'ovaire, montrant les trois placentas pariétaux ; 5. Fruit mûr ; 6. Embryon.]

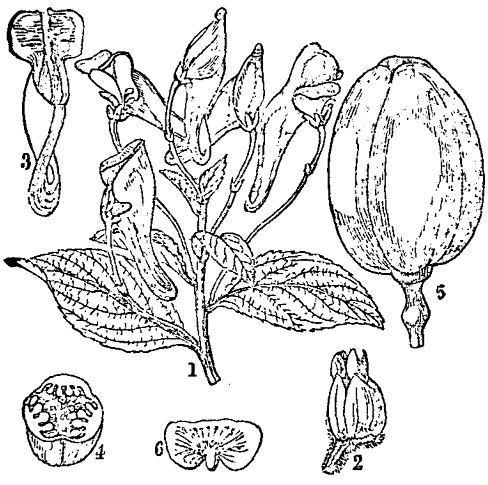

La famille des *Violariées*, appelée aussi *Violacées*, se compose de **11** genres et d'environ 300 espèces, qui forment 2 tribus, les *Violées* et les *Alsodées*. Les Violées ont des fleurs irrégulières dont le pétale extérieur prend un grand developpement, ou presque régulières, mais avec des pétales longuement onguiculés. Chez les Alsodées, au contraire, les fleurs sont régulières, avec pétales à peine onguiculés. Celles-ci appartiennent presque exclusivement à l'Amérique du Sud et à l'Afrique. Les Violées habitent principalement l'Europe, la Sibérie et l'Amérique. On n'en trouve qu'un petit nombre dans les régions tropicales de l'Asie, mais elles sont très-abondantes dans l'Amérique du Sud : toutefois ces dernières diffèrent par la forme de celles qui se trouvent dans les régions tempérées du globe. En effet, les espèces américaines constituent généralement des arbrisseaux, tandis que, dans les régions septentrionales, ce sont des plantes toujours herbacées. — Les racines des Violariées paraissent être plus ou moins émétiques, propriété que possèdent à un haut degré les espèces de l'Amérique du Sud, et à un degré beaucoup moindre celles de l'Europe. Telles sont celles qu'en Amérique on désigne vulgairement sous le nom d'*Ipécacuanha*. Le principe actif de ces plantes est un alcaloïde particulier qu'on a nommé *Violine*, et qui paraît analogue à l'émétine. L'*Ionidium parviflorum* et autres, que les Péruviens nomment *Cuchunchully*, sont des purgatifs et des émétiques violents, qui sont employés contre l'éléphantiasis tuberculeux, appelé *Cocobay* à la Jamaïque, et *Mal de Saint-Lazare* dans l'Amérique espagnole. Les habitants des anciennes colonies de l'Espagne, en Amérique, se servent de ces plantes pour remplacer l'Ipécacuanha, et les Brésiliens emploient au même usage l'*Ion. poaya*. La racine d'une autre espèce, l'*Ion. itubu* de Kunth, appelé vulgair. *Poaya de praia* et *Poaya branca*, se vend communément au lieu et place du véritable Ipécacuanha dont elle se rapproche d'ailleurs beaucoup par ses propriétés. A Fernambouc, on la considère comme étant le meilleur remède qu'on puisse employer contre la dyssenterie, et les habitants du Rio-Grande do Norte la regardent en outre comme un spécifique contre la goutte. Au Brésil, les feuilles du *Conohoria lobolobo* se mangent en guise d'épinards : elles donnent une décoction mucilagineuse. La *Violette de chien* (*Viola canina*) jouit d'une certaine réputation dans les maladies de la peau. L'*Anchiétée salutaire* (*Anchietea salutaris*), arbuste rampant qui a une odeur de Chou et un goût nauséabond, est fort usitée au Brésil contre les mêmes affections. Cette espèce est d'ailleurs un purgatif assez énergique : de là sans doute la vertu dépurative qu'on lui attribue. Les pétales de la *Violette odorante* (*Viola odorata*) ont des propriétés laxatives, et peuvent s'employer dans la médecine des enfants. Les fleurs sont journellement usitées comme pectorales, et s'administrent sous forme de sirop et d'infusion, dans les rhumes, les catarrhes, etc. La racine de cette espèce est émétique et purgative. La teinture aqueuse des fleurs de Violette est un réactif chimique précieux : les alcalis changent sa couleur violette en vert, tandis que les acides la font passer au rouge. L'odeur de la Violette, tout agréable qu'elle est, agit fortement sur certaines personnes très-nerveuses. Les feuilles de la *Pensée*, appelee par les botanistes *Violette tricolore* (*V. tricolor*), exhalent, quand on les broie, une odeur qui rappelle celle des amandes du Pêcher : aussi a-t-on supposé qu'elles devaient contenir de l'acide prussique. Autrefois on les prescrivait souvent dans les maladies de la peau, et on les emploie encore en Italie pour guérir la teigne. La *Violette ovée* (*V. ovata*), est un des nombreux remèdes préconisés en Amérique contre la morsure du Serpent à sonnettes. — Comme plante d'ornement, la *Violette* est fort recherchée pour ses fleurs violettes ou blanches dont l'odeur est si suave. Les horticulteurs ont tiré de la Violette odorante diverses variétés, les unes à fleurs simples et fleurissant à plusieurs époques, ce qui leur a fait donner le nom de *Violettes des quatre saisons*, les autres à fleurs doubles, parmi lesquelles la plus connue est la *Violette de Parme*. La *Violette tricolore*, ou *Pensée*, a fourni également de nombreuses et magnifiques variétés qui font l'ornement de nos jardins.

VIOLAT. adj. m. T. Pharm. *Sirop v.*, Sirop fait avec des violettes ; et *Miel v.*, Miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui viole les lois, les traités, etc. *Les violateurs des lois. La première violatrice du traité fut la Russie.* = VIOLATION. s. f. (lat. *violatio*). Action d'enfreindre une loi, une règle, de manquer à un engagement, de porter atteinte à un droit, de profaner une chose sacrée. *La v. des lois. La v. des commandements de Dieu. La v. des règles du langage. La v. des traités. La v. du serment. La v. des propriétés. La v. du domicile. La v. d'un temple, d'une sépulture.*

VIOLÂTRE. adj. 2 g. (lat. *violaceus*). D'une couleur qui tire sur le violet.

VIOLE. s. f. (ital. *viola*). T. Mus. Voy. ARCHET.

VIOLEMENT. s. m. Infraction à la loi, à la règle, etc. Peu us. || Se dit aussi quelquefois pour Viol.

VIOLEMMENT. adv. Avec violence, avec impétuosité, avec force. *Le vent souffle v. Ce purgatif agit v. Aimer, haïr v. Il insulta v. son adversaire. Ce qu'il veut, il le veut violemment.*

VIOLENCE. s. f. (lat. *violentia*). Qualité de ce qui est violent. *La v. du vent, de la tempête, des flots, de la mer, d'un torrent. La v. du mal, de la douleur. La v. d'un remède. La v. de son caractère le fait redouter. La v. des passions. La v. de ses discours.* || Signif. aussi La force dont on use contre le droit, contre la loi, contre la liberté publique, contre les personnes. *User de v. Agir de v. Ces actes de v. exaspérèrent la population.* || Par ext., Acte de violence. *Faire des violences. Faire v. à quelqu'un. Les concussions et les violences des proconsuls romains.* — Figur., *Faire v. à la loi*, Lui donner un sens forcé et contraire à son esprit.

VIOLENT, ENTE. adj. Impétueux, qui agit avec une force brusque et considérable. *Un vent v. Tempête violente. Choc v. Mouvement v. Remède v. Une violente secousse de tremblement de terre. Une explosion violente.* || Se dit aussi pour marquer L'intensité et la vivacité de certaines choses. *Une fièvre violente. Une douleur violente. Un v. accès de goutte. Un désir v. Une passion violente. De violentes querelles. Après de violents débats. De violents efforts. Une violente agitation. Il se fit dans son cœur un combat v. On a de violents soupçons contre lui.* || *Qui a recours à la force, qui aime à employer la force ; se dit ordin. De l'emploi inique de la force. *Un gouvernement v. et tyrannique. Des factions violentes. On prit contre lui une mesure violente. Une persécution violente. Une action violente*, Une action où l'on use abusivement de la force. *Mort violente*, Celle qui est causée par une action de violence ou par un accident. || Qui est très-emporté. *Un homme v. Un caractère très-v. Une humeur violente.* — *Un discours v.*, Un discours où l'on dépasse les bornes de la modération. || Famil., *Cela est v., est trop v.*, se dit De choses que l'on regarde comme oppressives, injustes, exagérées, etc. *Quoi ! il réclame mille francs ! cela est trop v. Il se plaint de moi ! cela est un peu v. La proposition me semble violente.* || Syn. Voy. IMPÉTUEUX et EMPORTÉ. = VIOLENTER. v. a. Contraindre par force. *On ne veut point le v. V. les inclinations de quelqu'un. V. les consciences.* = VIOLENTÉ, ÉE. part. || Syn. V. CONTRAINDRE.

VIOLER. v. a. (lat. *violare*). Enfreindre, agir contre, porter atteinte à. *V. les lois. V. les commandements de Dieu. V. un traité. V. le droit des gens. V. les règles, les principes. V. le respect qu'on doit à son père. V. sa foi, son serment, sa promesse. V. un vœu. V. ses vœux, ses engagements. V. une capitulation. V. les droits les plus sacrés. V. les privilèges d'une ville. V. un secret. V. l'hospitalité. V. la propriété. V. un dépôt.* — *V. un asile*, Ne pas respecter les priviléges d'un asile. *V. une sépulture*, La dégrader ou la fouiller dans des intentions coupables. *V. le domicile d'un citoyen*, Y pénétrer malgré lui et sans mandat de l'autorité judiciaire. || *V. une femme*, En abuser à l'aide de la force, de la violence. *Il la viola le poignard sur la gorge.* Absol., *Les soldats eurent l'autorisation de piller et de v. pendant trois jours.* = VIOLÉ, ÉE. part.

VIOLET, ETTE. adj. *Couleur violette*, Couleur semblable à celle de la fleur qu'on nomme violette. On dit de même, *Teinte violette, Nuance violette*, etc. Qui est de cette couleur. *Satin v. Velours v. Soie violette. Le grand froid m'avait rendu les mains violettes. Des figues violettes.* || Figur. et famil., *Faire feu v.*, Voy. FEU. = VIOLET. s. m. Couleur violette. *Elle était vêtue de v. Le v. est la couleur particulièrement affectée aux évêques. Les rois de France portaient le deuil en v.* = VIOLETTE. s. f. T. Bot. Voy. VIOLARIÉES. || * Abusiv., on nomme vulgair., *V. de la Chandeleur*, Le Perce-neige, Amaryllidées ; *V. de Marie*, La Campanule carillon, Campanulacées ; *V. du Pérou*, La Belle-de-nuit, Nyctaginées ; *V. aux sorciers*, la Pervenche, Apocynées. || *Bois de v.*, Nom vulg. du Palissandre.

VIOLIER. s. m. Nom vulg. par lequel on désigne les Giroflées. Voy. CRUCIFÈRES.

VIOLON. s. m. (ital. *violone*, augmentat. de *viola*, viole). T. Mus. Instrument à cordes que l'on fait vibrer avec un archet. *Jouer du v. Danser au v., au son du v. Un concerto de v. Sonate pour piano avec accompagnement de v.* Voy. ARCHET. — Famil., *Donner les violons à quelqu'un*, Payer les violons pour un bal, une sérénade, etc. On dit aussi Fig., *Se donner les violons*, Être content de soi, s'applaudir, se vanter ; et *Se donner les violons de quelque chose*, En tirer vanité. Ces locut. vieillissent. || Celui qui joue du violon. *Les violons de l'Opéra. Il est premier v. aux Bouffes.* — Fig. et fam., *Les autres ont dansé, et il a payé les violons*, Il a payé les frais d'une chose dont les autres ont eu le profit ou le plaisir. On dit aussi simplement, *C'est lui qui a payé les violons.* || * T. Technol. Espèce de touret à main dont se servent les treillageurs et dans lequel est placé un foret que l'on fait mouvoir au moyen d'un archet. — Outil composé de plusieurs cordes tendues, dont les chapeliers se servent pour battre les matières destinées au feutrage. || *Violon*, se dit encore D'une espèce de prison contiguë à un corps de garde où l'on dépose momentanément les individus arrêtés. *Il a fait tant de tapage dans la rue, qu'on l'a arrêté et mis au v.* = VIOLONCELLE. s. m. (ital. *violoncello*). T. Mus. Voy. ARCHET. || *Celui qui joue du violoncelle. *Il est v. à l'Opéra.* = VIOLONISTE. s. 2 g. Celui, celle qui joue du violon. || * On appelle aussi *Violoncelliste*, Celui, celle qui joue du violoncelle.

VIORNE. s. f. T. Bot. Voy. CAPRIFOLIACÉES. || *Clématite-v.*, Espèce de Clématite, originaire de l'Amérique du Nord, qu'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

VIPÈRE. s. f. (lat. *vipera*, dérivé de *vivipara*, vivipare). T. Erpét. Genre de serpents venimeux. || Figur., on dit D'une personne méchante, perfide, et surtout fort médisante, *C'est une v., une langue de v.* — Dans l'Évangile, les Juifs sont appelés *Engeance de vipères.*

ENC. — Le genre d'Ophidiens venimeux connu sous ce nom est le type de la tribu des *Vipériens* et de la famille des *Vipéridés*. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les espèces qui composent la famille des Vipéridés font leurs petits vivants, c.-à-d. sont *vivipares*, d'où le nom même de *Vipère* donné au genre principal de la famille. La tribu des *Vipériens* se distingue de celles des Trigonocéphaliens et des Crotaliens par l'absence de fossettes ou d'enfoncements derrière les narines. De plus, elle diffère de cette dernière par l'absence du bruyant appareil caudal qui a valu aux Crotales la dénomination vulgaire de Serpents à sonnettes. Cette tribu renferme, outre le genre *Vipère*, les genres *Péliade, Echidné, Céraste, Echis* et *Acanthophis*.

Le genre *Vipère* (*Vipera*) a le vertex ou sommet de la tête revêtu de petites écailles, sans plaques lisses polygonales, les narines latérales, et les *urostéges*, c'est-à-dire les écailles qui recouvrent la queue à sa face inférieure, disposées sur deux rangs. — I. La *Vip. commune* (*Vip. aspis*) est brune, avec une double rangée de taches transverses sur le dos, et une rangée de taches noires ou noirâtres sur chaque flanc. Quelquefois les taches du dos s'unissent en bandes transverses ; d'autres fois elles ne forment toutes ensemble qu'une bande longitudinale ployée en zigzag. On trouve aussi, quoique rarement, des individus entièrement noirs. Sa tête est obtuse, amincie vers le museau, et plus large en arrière que le corps, qu'elle dépasse en formant une base cordiforme ; elle est en outre uniquement couverte de petites écailles granulées, et présente deux bandes noires qui se réunissent à sa partie supérieure de manière à figurer la lettre V. La taille de ce serpent dépasse rarement 60 à 70 centimèt., et son diamètre varie de 2 à 3 centim. La V. commune est répandue dans une grande partie de la France, où on l'appelle vulgairement *Aspic* dans quelques provinces. Dans certaines localités, elle est extrêmement multipliée : nous citerons entre autres les départements de la Côte-d'Or, de Loir-et-Cher, de la Haute-Marne et de Seine-et-Marne. Dans la Haute-Marne, par ex., dans l'espace de six années, à savoir, de 1856 à 1861, il a été tué 57,000 Vipères. Pendant l'hiver, les Vipères restent engourdies dans des trous profonds, pour ne se réveiller qu'au retour du printemps, époque où elles s'accouplent. Les œufs éclosant dans le ventre de la mère, celle-ci fait ses petits vivants : le nombre des petits d'une même portée varie de 12 à 25 : en naissant, les Vipereaux ont 5 à 6 centim. de longueur. La V. se nourrit d'insectes, de vers, de grenouilles, de crapauds, de petits mammifères, comme les mulots, les taupes, et de petits oiseaux. La morsure de la V. commune est redoutée avec raison, car elle détermine toujours des phénomènes toxiques plus ou moins intenses. Les symptômes de cet empoisonnement sont ainsi décrits par le prof. Ach. Richard. « Quelquefois la douleur causée par la morsure est faible ou nulle, au moment même où elle vient d'être faite ; souvent, au contraire, elle est vive et très-aiguë. La piqûre produite par *l'un des crochets venimeux de l'animal*, ou par les deux ensemble, ne se découvre pas d'abord facilement ; mais bientôt ce point se trahit par la rougeur et le gonflement qui l'environne. La douleur devient plus cuisante ; les parties voisines enflent et prennent une teinte jaune et rouge livide. Cependant le malaise du blessé augmente ; il éprouve des maux de cœur suivis de vomissements bilieux, une douleur de tête insupportable ; ses yeux se gonflent et rougissent ; des larmes abondantes s'en échappent. D'autre part, le gonflement, d'abord circonscrit autour de la plaie, gagne de proche en proche et envahit la totalité du membre attaqué. Dès lors le mal a acquis sa plus grande intensité ; la fièvre s'empare du malade ; il a des sueurs froides comme visqueuses, et présente tous les phénomènes qui caractérisent l'état adynamique ; l'haleine devient fetide ; les muscles se relâchent ; enfin la mort termine bientôt ses souffrances si une médication énergique ne parvient pas à arrêter les progrès du mal. » Néanmoins il est assez rare que le venin de la V. tue l'homme ; les cas de mort s'observent surtout chez les enfants. — Depuis les expériences de Redi et de Fontana, on s'accorde à démontrer que l'un des moyens les plus efficaces pour combattre les effets du venin de la V., consiste à sucer immédiatement la blessure. Cette succion est sans danger avec les lèvres, pourvu qu'elles ne présentent aucune plaie, car ce venin n'est pas absorbé par les surfaces qui ne sont ni dénudées ni entamées, et il peut être introduit impunément dans l'estomac. Pour aider l'action de ce moyen, on pratique au-dessus de la plaie, c.-à-d. entre la plaie et le cœur, une ligature convenablement serrée, ce qui s'oppose aussi à l'absorption On peut, dans le même but, poser une ventouse sur la piqûre, après avoir légèrement agrandi celle-ci. La *cautérisation est encore utile pour neutraliser ou détruire* le venin avant qu'il soit absorbé. A cet effet, on peut employer un fer rouge, un charbon ardent, la pierre infernale ou nitrate d'argent fondu, une goutte d'acide sulfurique ou d'acide nitrique, etc. Mais les cultivateurs et les chasseurs font habituellement usage de l'ammoniaque liquide ou alcali volatil, dont on introduit quelques gouttes dans la plaie. Le docteur Léon Soubeiran préconise, *pour remplacer* l'ammoniaque, une solution d'iode (125 centigr.) et d'iodure de potassium (4 gram.) dans 50 gram. d'eau. L'ammoniaque peut en même temps s'administrer à l'intérieur, comme stimulant : on en administre 5 à 6 gouttes dans une infusion chaude. On a encore recours avec succès aux sudorifiques alcooliques. L'ancienne thérapeutique tirait de la V. une foule de composés pharmaceutiques qui depuis longtemps ne sont plus en usage.—Nous mentionnerons encore la *V. ammodyte* (*V. ammodytes*), qu'on rencontre dans le Dauphiné. Cette espèce a les formes générales de la V. commune ; mais elle a le museau prolongé en pointe molle et recouverte de petites écailles.

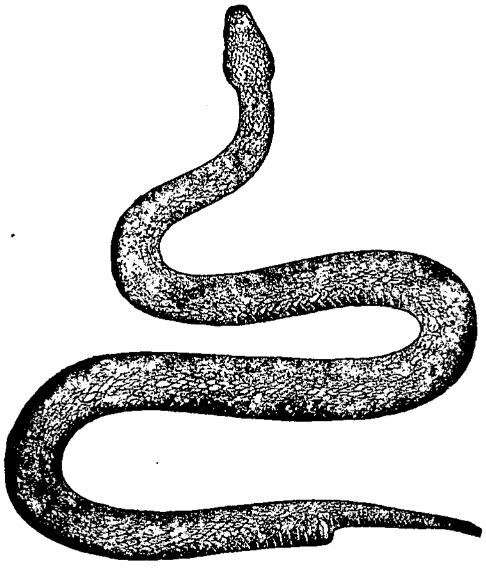

Le genre *Péliade* (*Pelias*) se distingue du genre Vipère par la présence de plaques polygonales sur le vertex. Il ne renferme qu'une seule espèce, la *Pél. berus* (*P. berus*), appelée communément *Petite Vipère* et *Vipère du Nord* (Fig. ci-dessus). Les teintes générales de ce reptile présentent beaucoup de variations, *depuis le ton gris pâle jusqu'à la couleur d'acier noirâtre* ; mais ce gris se mêle au fauve, au noirâtre, au rouillé, ou quelquefois à une nuance d'un vert foncé ou brune.

Le genre *Echidné* (*Echidna*) ne diffère guère du genre Vipère que par la position des narines, qui sont supérieures au lieu d'être latérales. Nous nous contenterons de citer l'*Ech. Atropos*, qui habite l'Afrique australe. Cette espèce a le corps brun foncé en dessus ; mais en outre elle présente des taches noires arrondies et irrégulières, et de chaque côté une ligne presque blanche qui commence au cou pour se terminer et se joindre sur le dessus de la queue avec la ligne opposée. Le dessus de la tête porte aussi quatre taches noires. La longueur de ce serpent ne dépasse pas 56 centimètres.

Le genre *Céraste* (*Cerastes*) se reconnaît immédiatement à la disposition et à l'allongement des écailles qui forment le bord supérieur des sourcils, et qui constituent ainsi une ou plusieurs cornes. L'espèce type de ce genre est le *C. d'Egypte* (*C. ægyptiacus*), qu'on nomme communément *Vipère cornue*. Ce qu'on appelle la corne de cet animal est formé par des écailles placées *au-dessus des orbites et qui ont pris un développement extraor*dinaire, tandis que le reste de la peau de tout le vertex n'offre que de très-petits tubercules arrondis. En Egypte, où ce serpent n'est pas rare, il se tient presque constamment caché dans le sable en ne laissant sortir que sa tête, dont la teinte, ainsi que celle du tronc, se confond avec la couleur jaune du sable.

Le genre *Echis* a tous les caractères des Vipères, si ce n'est que les urostéges sont simples et non en double rangée. L'espèce type est l'*E. caréné* (*Echis carinata*), qui est propre à l'Egypte. Ét. Geoffroy Saint-Hilaire l'a décrite sous le nom de *Vipère des Pyramides*.

Enfin, le genre *Acanthophis* a les urostéges en partie simples et remplacées à l'extrémité de la queue par des écailles entuilées, épineuses, et terminées par une épine cornée en forme d'aiguillon. L'espèce la plus connue de ce genre est l'*Ac. bourreau* (*Ac. tortor*) de Lesson, ou *Ac. cérastin* (*Ac. cerastinus*) de Cuvier. Elle atteint jusqu'à 70 centimètres de longueur, et habite la Nouvelle-Hollande.

VIPEREAU. s. m. Le petit d'une vipère. = **Vipérine.** s. f. T. Bot. V. Borraginées.

VIRAGO. s. f. (latin. *vir*, homme). Fille ou femme de grande et forte taille, qui a les allures d'un homme. *C'est une v. Des viragos.* Famil., et ne se dit que par dérision.

* **VIRÉ.** s. m. (R. *virer*). T. Manuf. Sorte d'étamine dont la trame est de laine peignée, et la chaîne également de laine peignée teinte en fil, mais doublée avec de la soie de couleur différente. *Les virés se fabriquent exclusivement à Amiens et à Reims.*

VIRELAI. s. m. (R. *virer*, et *lai*). T. Littér. Petite pièce de poésie française, qui est toute sur deux rimes, et composée de vers courts avec des refrains. *Le v. était à la mode au* XVI^e^ *siècle.*

VIREMENT. s. m. T. Mar. *V. de bord*, Mouvement d'un vaisseau qui tourne sur lui-même. — *V. d'eau*, Retour de marée.

Enc. – En termes de Banque, on appelle *Virement de parties*, ou simplement *Virement*, une opération qui consiste à s'acquitter par un simple transfert sur des registres, et sans l'intervention de la monnaie, soit métallique, soit fiduciaire, de tout ou partie de ce qu'on doit. Le compte courant en banque est l'instrument de ces liquidations aussi simples que promptes ; les individus qui ont des fonds déposés chez un banquier peuvent ainsi se transmettre leurs crédits sans aucun mouvement matériel de fonds. *Nous avons vu, au mot* Crédit, *que les virements ont été le premier* moyen employé pour économiser le numéraire, et que les anciennes banques de dépôt, telles que celles de Venise, de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, etc., avaient été fondées pour faire presque exclusivement ces opérations. Aujourd'hui, les virements n'ont rien perdu de leur importance. On s'en fera une idée, quand nous dirons qu'a la Banque de France, il se fait annuellement pour plus de 20 milliards de virements, c'est-à-d. que plus de la moitié des entrées et des sorties de caisse se fait au moyen de simples écritures, sans deplacement, soit d'espèces, soit de billets de banque. Le v. offre en outre un avantage particulier sur le transfert de l'effet de commerce, car ce dernier implique garantie du cédant au cessionnaire, tandis que, dans le v., la cession étant pure et simple, opère par cela même novation. A Londres, les principaux banquiers de la Cité apurentet balancent leurs comptes respectifs au moyen de simples virements. L'établissement où se font ces opérations est appelé *Clearing-house*, c.-à-d. bureau de liquidation. Ces liquidations consistent principalement à échanger les traites réciproques venues à échéance et à payer simplement les différences. On échange et l'on solde en même temps les créances d'une maison sur une autre au moyen des créances que celle-ci peut avoir sur une troisième, et ainsi de suite, de telle sorte que chaque maison ne se trouve plus en définitive avoir affaire qu'à deux ou trois créanciers ou débiteurs, qu'elle solde ou qui la soldent, soit en billets de banque, soit en bons à ordre, appelés *Checks* ou *Chèques*, tirés sur la maison débitrice. Il n'y a que les différences inférieures à 125 fr., valeur du moindre des billets de banque, qui se soldent en bons de ce genre. La moyenne des affaires ainsi liquidées chaque jour au Clearing-house est d'environ 40 millions de francs. Nous venons *de nommer le chèque*. L'effet de commerce ainsi appelé n'est autre chose qu'un bon à payer généralement à vue et au porteur, qu'un particulier qui a des fonds déposés chez un banquier remet à un tiers quelconque, lequel, en délivrant ce mandat au banquier, touche la somme qui y est indiquée. L'usage du chèque est très-répandu dans toute la Grande-Bretagne, mais surtout à Londres et en Ecosse. Dans ces pays, *les négociants se dispensent* d'avoir une caisse. Ils versent leurs fonds chez leur banquier, sur lequel ils disposent par un chèque chaque fois qn'ils ont un payement à faire, et auquel ils remettent de même les chèques qu'ils ont eux-mêmes reçus en payement, de telle sorte que le chèque devient, pour ainsi dire, la monnaie courante du commerce. « Lorsqu'un négociant dépose en compte courant sa caisse chez un banquier, dit Courcelle-Seneuil, il reçoit de celui-ci trois livrets : un *slip-book* sur lequel le client inscrit les remises ou versements qu'il fait à son banquier ; un *pass-book*, qui va et vient sans cesse, et sur lequel le banquier inscrit au jour le jour la copie du compte courant ; un *check-book*, ou livre de chèques, à souche, dont chaque page est *numérotée au talon sur la partie destinée à recevoir les dispositions* du client sur son banquier. Ainsi, la souche du *check-book* restée entre les mains du tireur contient la copie du débit de son compte chez le banquier, tandis que le *slip-book* lui donne la copie du credit de ce même compte. On voit par là que les deux livrets tenus par le négociant contrôlent, jour par jour, le *pass-book* tenu par le banquier. Dans ces dernières années, le mécanisme que nous venons de décrire a été introduit à Paris par la Banque de France, le Comptoir d'escompte et quelques maisons de banque, mais en subissant quelques modifications. La forme de *chèque* qui est la plus usitée chez nous, est celle d'un simple *reçu* détaché d'un livret à souche, lequel reste entre les mains du tireur, et qui est nécessairement au porteur. Jusqu'à cette heure, ces chèques n'ont guère eu cours qu'entre banquiers, agents de change et autres en compte courant avec la Banque de France, où les payements s'opèrent ensuite par de simples virements. D'après cela il est facile de comprendre que, si le système des chèques se généralisait chez nous, les mêmes transactions qui exigent une somme d'environ 4 milliards en espèces pourraient s'effectuer avec un milliard au plus. Ce serait donc un fonds de 3 milliards qui, au lieu de remplir la fonction de simple agent de la circulation, retournerait à la fonction de capital. Il n'est pas moins aisé de saisir les avantages particuliers que ce système, en devenant d'un usage habituel dans les transactions commerciales grandes et petites, rendrait tant aux commerçants qu'aux simples particuliers. Ainsi il y aurait, pour les uns et pour les autres, économie de risques et de frais, et économie de capital. Or, il vient de se former, à Paris, sous le nom de *Société générale de crédit industriel et commercial*, une banque de dépôt constituée au capital de 40 millions, qui se propose pour but principal de développer, à Paris d'abord, puis dans le reste de la France, le système des chèques. Elle se charge de faire pour le commerce, et sans frais, l'office de caissier universel, et néanmoins elle paye un intérêt de 2 et demi pour 100 pour les sommes versées chez elle en compte courant. Les sécurités qu'elle offre aux déposants sont aussi complètes que possible. Ainsi, d'après ses statuts, la *Société générale n'émet pas de billets au porteur* et *à vue* ; elle ne spécule, ni sur l'escompte, ni sur le réescompte ; elle ne fait ni crédits, ni payements à découvert ; elle ne consent que par exception des prêts hypothécaires, et la somme qui peut y être affectée est limitée à 2 millions ; enfin, il lui est interdit de spéculer pour son compte sur les valeurs de bourse, titres publics, actions, obligations, etc. En resumé, toute opération qui pourrait obliger la société à des remboursements inopinés, à immobiliser ses capitaux, à les employer d'une manière aléatoire, etc., lui est interdite. Elle doit utiliser ses fonds, principalement, par des placements sur des valeurs de banque et de commerce qu'elle prend à un taux inférieur à celui de la Banque de France, afin d'avoir le droit de les choisir dans le papier de premier ordre, et, accessoirement, par des placements sur warrants d'une categorie déterminée. Or, ces placements sont précisément ceux sur la réalisation desquels on peut compter à tout événement. La Société générale satisfait donc aux deux conditions absolument exigibles d'une banque de dépôt, à savoir, la sécurité et la disponibilité du portefeuille.

VIRER. v. n. (lat. *gyrare*). Aller en tournant ; ce v. se joint ordin. avec *Tourner*. *Vous aurez beau tourner et v., vous ne le trouverez pas.* Famil. = **Virer.** v. a. *Tourner et v. quelqu'un*, Questionner habilement quelqu'un pour le faire parler, pour savoir de lui quelque chose. Pop. = *Virer*, en T. Marine, s'emploie activ. et neutral. *V. le cabestan*, ou *V. au cabestan*, Faire tourner le cabestan sur son axe, pour lever l'ancre, etc. ‖ En parlant D'un bâtiment, signifie Tourner d'un côté sur l'autre. *V. de bord. V. sur l'ancre. V. à la côte. V. au large. V. le cap au nord, au sud, etc.* — Figur. et fam., *V. de bord*, V. Bord. = Viré, ée. part.

* **VIRETON.** s. m. T. Art milit. Sorte de flèche d'arbalète garnie de plumes disposées en spirale, de manière que le trait tournait sur lui-même.

VIREUX, EUSE. adj. (lat. *virosus*, de *virus*). Ne se dit qu'en parl. Des plantes et des substances végétales qui ont une odeur et une saveur nauséabondes particulières. *La ciguë vireuse. Le datura a une odeur vireuse. La saveur vireuse de l'opium.*

VIREVOLTE. s. f. (R. *vire* et *volte*). T. Man. Tour et retour fait avec vitesse. ‖ Figur. et fam., on dit, *Cet homme fait bien des virevoltes*, et, par corrupt., *Des virevousses* ou *des virevoustes*. Vieux.

VIRGINAL, ALE. adj. (lat. *virginalis*). Qui appartient aux vierges ; qui annonce la virginité. *Pudeur, modestie virginale. Le voile, le bandeau v.* ‖ T. Parfumeur. *Lait v.*, V. Lait. = **Virginité.** s. f. (lat. *virginitas*). État d'une personne vierge. *La fleur de la v. Il a encore sa v. Perdre sa v. Faire vœu de virginité.*

VIRGOULEUSE. s. f. T. Hortic. V. Poirier.

VIRGULE. s. f. (lat. *virgula*, petite verge). T. Gram. Voy. Ponctuation.

VIRIL, ILE. adj. (lat. *virilis*, de *vir*, homme). Qui appartient à l'homme, en tant que mâle. *Le sexe v. Le membre v.* ‖ *Age v.*, Voy. Age. — *Robe* ou *toge virile*, V. Toge. ‖ Fig., au sens moral, *Ame virile, Courage v., action virile*, Ame ferme, courage ou action digne d'un homme de cœur. ‖ T. Droit. *Portion virile*, se dit D'une chose partagée en autant de portions égales qu'il y a de copartageants. *La succession fut partagée par portions viriles.* = Virilement. adv. D'une manière virile, en homme de cœur. *Agir v.* = Virilité. s. f. (lat. *virilitas*). L'âge viril. *Il est parvenu à la v.* ‖ Puissance d'engendrer. *Il a donné des preuves de v.* ‖ * Fig., au sens moral, Force, vigueur dignes d'un homme. *Il a agi avec v. Elle se distinguait parmi toutes les femmes de son temps par la v. de son caractère, de son esprit.*

* **VIROLA.** s. m. T. Bot. Voy. Myristicées.

VIROLE. s. f. (lat. *viriola*, petit bracelet). Petit cercle ou anneau de métal, qu'on met au bout d'une canne, d'un manche de couteau, de ciseau, d'alène, etc., pour lui donner plus de solidité. *Les viroles qu'on ajuste aux fusils de munition pour fixer le canon sur le bois sont appelées capucines.* = Virolé, ée. adj. T. Blas. Se dit Des cornes, des trompes, etc., qui portent des anneaux ou boucles d'un autre émail.

VIRTUALITÉ. s. f. T. Didact. Qualité de ce qui est virtuel. = Virtuel, elle. adj. Qui est seulement en puissance et sans effet actuel. *Intention virtuelle. Force virtuelle.* ‖ T. Mécaniq. *Vitesse virtuelle*, Voy. Vitesse. ‖ T. Physiq. *Foyer v.*, V. Lentille. = Virtuellement. adv. D'une manière virtuelle; se dit par oppos. à Actuellement et à Formellement.

VIRTUOSE. s. 2 g. (ital. *virtuoso*). Se dit, en Italie, D'un homme ou d'une femme qui excelle dans les beaux-arts, et surtout dans la musique. En France, il ne se dit que Des chanteurs et des instrumentistes. *C'est un v., une v. Une troupe de virtuoses ambulants.*

VIRULENCE. s. f. T. Médec. Qualité de ce qui est virulent, de ce qui contient un virus. *La v. d'une humeur.* ‖ * Fig., *La v. de ses discours, de ses paroles, de ses écrits, de son style*, La violence satirique et mordante de ses discours, etc. = Virulent, ente. adj. Qui tient de la nature du virus. *L'humeur virulente sécrétée par cet ulcère.* ‖ Qui est causé par un virus. *Un ulcère v. Une maladie virulente.* ‖ Fig., se dit Des paroles et des écrits violents et mordants. *Un discours, un écrit v. Un style v. Une satire virulente.*

VIRUS. s. m. [On fait sentir l'S.] (mot latin qui signifie *poison*). T. Méd. Voy. Venin.

VIS. s. f. [On pron. *Visse.*] T. Mécan.

Enc. — I. En termes de Mécanique, on désigne sous le nom de *Vis* une machine simple qui dérive du plan incliné. Cette machine se compose de deux parties. L'une, qui est la *Vis* proprement dite, est un cylindre droit qu'entoure un cordon adhérent et disposé en spirale à la surface extérieure du cylindre : on appelle *Filet*, le cordon qui est enroulé en spirale autour du cylindre, et *Pas de vis*, l'intervalle qui sépare deux révolutions successives du filet et qui est constamment le même. L'autre partie de la machine consiste en un corps solide creusé en dedans d'une rainure aussi en spirale, dont le pas et la dimension sont un peu plus grands que ceux de la vis. Cette pièce, qu'on nomme *Ecrou*, est comme le moule de la vis, de sorte que la vis peut entrer dans l'écrou et s'y loger exactement (Fig. 3). Ordinairement l'écrou est fixe et la vis tourne dans l'écrou ; d'autres fois, au contraire, c'est la vis qui est fixe, et l'écrou qui est mobile et tourne autour de l'écrou. —Nous venons de dire que la vis dérive du plan incliné. En effet Fig. 1), soient, d'une part, le cylindre AB, et, d'autre part, un morceau de papier *aof*, représentant la coupe d'un plan incliné ayant la même hauteur que le cylindre et fixé à celui-ci selon la verticale *ao*. Si l'on enroule le papier autour du cylindre, son hypoténuse *af* décrira autour de lui un filet de vis régulier. Supposons que la ligne *cc'* soit égale à la circonférence du cylindre : en l'enroulant autour de ce dernier, *c* coïncidera avec *c'*, et sera sur la ligne verticale *ao*. De même le point *b* coïncidera avec *b'*, le point *d* avec *d'*, et ainsi de suite, de sorte que l'hypoténuse *af* décrira la ligne spirale *ab'c'd'e'*, laquelle est indiquée par de simples points pour la partie qui se trouve derrière le cylindre. Or, des lois du plan incliné il résulte que, dans la vis, la puissance est à la résistance comme la hauteur du pas de la vis, c.-à-d. la quantité dont la vis avance dans l'écrou à chaque révolution du cylindre est à la circonférence de ce dernier. De plus, comme on peut concevoir la hauteur du pas de vis aussi petite que l'on veut, on voit qu'il sera toujours possible, théoriquement, de rendre la vis capable de soulever des fardeaux ou de produire des pressions aussi considérables qu'on voudra avec une puissance donnée. Enfin, si l'on fait agir la puissance sur la machine en l'appliquant à l'extrémité d'un bras de levier (Fig. 3), on en multiplie encore les effets par le rapport de la longueur du bras à celle du rayon du cylindre. — Il y a deux espèces de vis, l'une à *filets carrés* (Fig. 2), l'autre à *filets triangulaires* (Fig. 2). On donne ordinairement au profil du filet de la première espèce autant de largeur que d'épaisseur. Lorsque le profil du filet est triangulaire, on préfère le triangle dont les trois côtés sont égaux. Nous savons qu'on augmente le pouvoir mécanique d'une vis en diminuant la hauteur de son pas ; mais comme alors on diminue la force du filet, on l'expose à être brisé par le premier effort. Hunter a fait disparaître cet inconvénient. Son procédé consiste à combiner deux vis dont les filets ont tel degré de force que l'on veut, mais n'offrent qu'une petite différence quant au pas de la vis. L'action de la puissance sert à allonger longitudinalement la vis qui a le plus grand pas et fait reculer l'autre, de sorte qu'à chaque tour le système des deux vis n'avance que d'une longueur égale à la différence des deux pas. Ce système a donc le même pouvoir mécanique qu'une vis simple qui aurait pour pas la différence des deux vis composantes, différence que l'on peut rendre aussi petite que l'on veut, sans diminuer la force de résistance des filets. — La vis est un instrument qu'on emploie principalement lorsqu'il s'agit d'exercer de très-fortes pressions : aussi est-elle l'organe essentiel de la plupart des machines désignées sous la dénomination générique de *presses*. Dans ce cas, on place le corps à comprimer entre un obstacle fixe et la vis, et l'on fait tourner celle-ci au moyen d'un levier. D'autres fois on fait porter à la vis un poids qu'elle doit soulever en tournant. Le frottement, qui est ici considérable, sert en même temps à retenir le corps comprimé ou élevé, sans le secours d'une action continue.

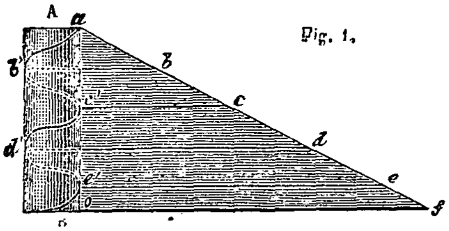

Fig. 1.

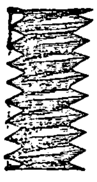

Fig. 2.

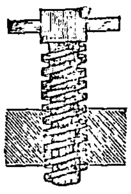

Fig. 3.

La vis, au lieu d'être appliquée à un écrou, s'applique fréquemment à une roue dentée pour la faire tourner. Elle prend alors le nom de *Vis sans fin*, parce qu'elle tourne toujours dans le même sens sans avancer ni reculer, et que le mouvement de la roue peut ainsi se continuer indéfiniment. La Fig. 4 représente une vis sans fin, que l'on fait mouvoir à l'aide d'une manivelle, et qui met elle-même la roue en mouvement, en agissant sur les dents dont est munie la circonférence de celle-ci. L'effort exercé par la vis tangentiellement à la roue, se calcule comme l'effort longitudinal que la vis exerce sur un écrou. On peut ensuite considérer cet effort tangentiel comme une puissance directement appliquée à la circonférence de la roue et calculer en conséquence le poids auquel l'effort tangentiel est capable de faire équilibre d'après les principes de l'equilibre du treuil. — On désigne aussi sous le nom de *Vis*, diverses machines qui ont avec la machine simple que nous venons de décrire une certaine analogie de structure : telles sont la *Vis d'Archimède* et la *Vis hollandaise*, dont il a été question à l'article Noria. — Enfin, dans les sciences expérimentales, on emploie encore la vis comme instrument géométrique pour mesurer des mouvements ou des espaces extrêmement petits. La vis destinée à cet usage est appelée *Vis micrométrique* : il en a été parlé au mot Micromètre.

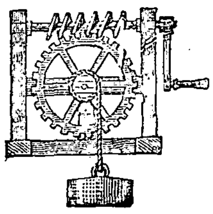

Fig. 4.

II. Dans les Arts et Métiers, la *vis* et l'*écrou* servent souvent à fixer des objets ensemble. L'écrou est pratiqué dans le corps des objets qu'il s'agit de maintenir joints, et en y faisant entrer une vis avec un frottement plus ou moins fort, celle-ci les unit d'une manière extrêmement solide. Plus souvent encore, on se sert d'une sorte de vis, qui n'a pas besoin d'écrou, et qui consiste simplement en une espèce de clou qui porte à son extrémité et sur une partie de sa longueur un filet de vis en spirale. En la faisant tourner, en même temps qu'on exerce sur sa *tête* une pression plus ou moins forte, elle pénètre dans le bois où elle pratique elle-même son écrou. Telles sont les vis dont on fait usage pour fixer les serrures aux portes, etc. Une vis, ainsi qu'il est facile de le comprendre, tient beaucoup plus fortement qu'un simple clou. Ces vis sont munies d'une *tête* qui porte une rainure, dans laquelle on introduit un instrument d'acier, appelé *tourne-vis*, parce qu'il sert à faire tourner la vis, soit pour la serrer, soit pour la desserrer. — Pour faire les vis de ce genre, on fait usage d'une *filière taraudée*, c.-à-d. dont le trou est muni d'un écrou. On prend un morceau de fil d'acier ayant la grosseur convenable, et on le fait entrer de force dans la filière taraudée, en maintenant le fil fixe dans un étau et en faisant tourner la filière que l'on manœuvre à l'aide d'un manche dont elle est pourvue. On aplatit ensuite la tête de la vis avec un marteau, et l'on termine en y pratiquant, avec une lime tranchante, la rainure destinée à recevoir le bout du tourne-vis.

III. Par analogie, on nomme, en Architecture, *Escalier à vis*, un escalier qui tourne en spirale autour d'un noyau de pierre ou de bois qui soutient toutes les marches; et, en termes d'Histoire naturelle, on désigne sous le nom de *Vis* un genre fort nombreux de Mollusques à coquille univalve en forme de spire, qui appartient à la famille des Buccinoïdes.

VISA. s. m. (mot latin qui sign. *chose vue*). Formule qui se met sur un acte pour attester qu'il a été vu et vérifié par celui-là même dont la signature, qui doit accompagner cette formule, rend l'acte authentique ou valable. *Le garde des sceaux met son v. sur les patentes, les lettres de grâce, etc. Les évêques mettent leur v. sur les expéditions de la daterie. Les passe-ports pour l'étranger doivent recevoir le v. de l'ambassadeur du pays où l'on va.* ‖ En Matière bénéficiale, on appelait *Visa*, L'acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes, à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. *L'évêque ne pouvait refuser son v., sans donner par écrit les motifs de son refus.* ‖ T. Administ., Palais, etc. Formule par laquelle un magistrat, un officier de justice, un fonctionnaire administratif certifie qu'un acte lui a été remis ou présenté. *Le président du tribunal a mis son v. Il vous faut encore le v. du préfet. Le maire a donné son v. V. pour timbre.*

VISAGE. s. m. (latin. *visus*, aspect). La face de l'homme ; la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, la bouche, les joues, le menton et les oreilles. *V. large, ovale. V. blême, pâle, rouge, enflammé, couperosé, etc. Un beau, un joli v. Un v. agréable. Il se porte bien, il a bon v., il a un v. de prospérité. Le feu lui monta au v. L'indignation était peinte sur tous les visages. Cette blessure lui a défiguré le v. Son v. ne m'est pas inconnu. Je ne le connais que de v. Le v. est le miroir de l'âme.* — *Tourner v. aux ennemis*, se dit De soldats qui, après avoir fui, se retournent tout d'un coup pour faire face à ceux par lesquels ils sont poursuivis. — Fig. et famil., *Avoir un v. de pleine lune*, V. Lune. *Trouver v. de bois*, V. Bois. *Cela paraît comme le nez au milieu du v.*, Voy. Nez. ‖ Se dit aussi pour L'air du visage. *Avoir un v. gai, riant, ouvert, serein. Avoir un v. triste, chagrin, mélancolique, refrogné.* Famil., *Avoir un v. d'excommunié, de déterré, un v. de l'autre monde.* — *Faire bon v., mauvais v. à quelqu'un*, Lui faire bonne ou mauvaise mine. *Se composer le v.*, Prendre un air sérieux. *Changer de v.*, Changer de couleur, rougir, pâlir, etc. On dit encore, *Changer de v.*, et *Se démonter le v.*, *Prendre tel v. qu'on veut*, pour Prendre à volonté, selon les circonstances, un air sérieux ou enjoué, triste ou gai, etc. ‖ Se dit quelquef. pour désigner Les personnes mêmes, en tant qu'on les connaît par le visage. *Je n'ai pas vu à ce bal un seul v. de connaissance. Voilà bien des visages que je ne connais pas. Je n'aime pas les nouveaux visages.* — Fam. et par mépris, *Voilà un plaisant v.* = A visage découvert. loc. adv. Sans masque, sans voile. *En Turquie, les femmes ne peuvent se montrer dans les rues à v. découvert.* ‖ Fig., *C'est un homme franc, qui ne craint pas de se montrer à v. découvert.*

VIS-A-VIS. loc. adv. Visage à visage, c'est-à-dire En face, à l'opposite. *Nous étions tous les deux vis-à-vis. Je me plaçai vis-a-vis.* = Vis-a-vis de. locut. prép. Se dit Dans le même sens. *Il est logé vis-à-vis de moi, vis-à-vis de mes fenêtres. Ces deux arbres sont vis-à-vis l'un de l'autre.*—Famil., On supprime quelquef. la prépos. *de. Il demeure vis-à-vis l'église.* ‖ Fig., *Il s'est trouvé vis-à-vis de rien*, Il s'est trouvé sans aucun bien et sans aucune ressource, après avoir pris beaucoup de peine ou après avoir eu de grandes espérances. = Vis-a-vis. s. m. Se dit D'une personne qui est en face d'une autre, à la danse ou à table. *Il était mon vis-à-vis. J'avais pour vis-à-vis une fort jolie femme. Faire vis-à-vis.* Fam.

Obs. gram. — Beaucoup de personnes et même quelques écrivains emploient la locution prépositive *vis-à-vis de*, pour exprimer un rapport moral, c.-à-d. dans les cas où il convient d'employer les locutions *à l'égard de* ou *envers*. Ainsi on entend dire tous les jours : *Il s'est fort mal conduit vis-à-vis de son père*, et autres phrases semblables. Ce sont là des incorrections grossières que déjà, au siècle dernier, Voltaire raillait impitoyablement.

* **VISCACHE.** s. f. T. Mamm. V. Chinchilla.

VISCÉRAL, ALE. adj. Qui a rapport aux viscères. = Viscère. s. m. (latin. *viscus, eris*). Nom générique qui s'applique à tous les organes contenus dans les trois cavités splanchniques, la tête, le thorax et l'abdomen. *Le cerveau, le cœur, le poumon, le foie, l'utérus, etc., sont des viscères. L'étude des viscères fait l'objet de la splanchnologie.*

VISCOSITÉ. s. f. (lat. *viscum*, glu). Qualité de ce qui est gluant, visqueux comme la glu. — *On dit aussi, *Viscidité.*

VISÉE. s. f. Direction de la vue à un certain point pour y envoyer un projectile quelconque. *Prenez votre v. plus haut, plus bas. Il a mal pris sa v.* ‖ Fig. et fam., se dit pour Dessein, prétention. *Ses visées sont plus hautes. Il a changé de v.* = **Viser.** v. n. (latin. *visere*, voir). Regarder un but pour y atteindre. *Il visait à ce but-là. Où visez-vous? S'il a blessé un tel, c'est par hasard; il n'y visait point.* || Fig., Avoir en vue une certaine fin dans une affaire. *Il ne vise pas à cette charge-là. Il vise plus haut. A quoi visez-vous? Cet artiste vise trop à l'effet.* = **Viser.** v. a. Se dit dans les deux acceptions qui précèdent. *V. un homme au cœur. Il visa le lion à la tête.* — * Famil., *Il vise cet emploi, qui est une véritable sinécure.* || T. Chancell. et Pratiq. Voir, examiner un acte, une expédition, et mettre dessus, *Vu*, *Visa*, ou quelque formule semblable. *Le garde des sceaux n'a pas encore visé ces lettres de grâce. Il faut faire v. votre passe-port à l'ambassade d'Italie. Le maire doit v. certains procès-verbaux de saisie. V. et parapher des livres de commerce.* = **Visé**, **ée.** part.

VISIBILITÉ. s. f. Qualité d'une chose qui est visible. *Chaque nouveau perfectionnement des instruments d'optique étend les limites de la v.* || T. Théol. *La v. est un des caractères de l'Eglise catholique.* = **Visible.** adj. 2 g. (lat. *visibilis*). Qui peut être atteint par la vision. *Les objets visibles. Cette étoile n'est v. qu'à l'aide d'un télescope. Cette éclipse sera v. à Paris. La comète n'est plus v. Les sacrements sont des signes visibles de choses invisibles. Dieu s'est rendu v. aux hommes par l'incarnation.* || *Visible*, se dit aussi pour Évident, manifeste. *Une fausseté, une imposture v. Cela est trop v. Il est v. que...* || Fam., on dit qu'*Une personne n'est pas v.*, Lorsqu'elle n'est pas en état de recevoir une visite, ou lorsqu'elle ne peut pas la recevoir. = **Visiblement.** adv. D'une manière visible. *La rivière hausse v. Notre-Seigneur monta au ciel v.* || Manifestement, évidemment. *Cela est v. faux. Il vous trompe visiblement.*

VISIÈRE. s. f. (R. *viser*). La pièce du casque qui se haussait et se baissait, et à travers laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. *Il leva sa v.* V. Casque. — Fig. et famil., *Rompre en v.*, Attaquer quelqu'un sans ménagement, ou Lui dire en face quelque injure grave. Autrefois cette locution se disait au propre, quand un homme d'armes brisait sa lance dans la visière du casque de son adversaire. || Par anal., *La v. d'un shako, d'une casquette, etc.*, La partie de cette coiffure qui fait saillie en avant pour abriter le front et les yeux. || Par ext., se prend quelquefois pour La vue, et, dans ce sens, on dit : *Il a la v. nette, la v. trouble.* Famil. — On dit encore Figur. et fam., *Avoir la v. courte*, Avoir peu de pénétration d'esprit; *Avoir la v. confuse, embarrassée*, N'avoir pas des idées bien nettes; et *Donner dans la v. à quelqu'un*, Lui inspirer de l'amour. || T. Arqueb. La rainure ou le petit bouton de métal qui se met au bout du canon d'un fusil, pour conduire l'œil quand on vise.

VISION. s. f. (latin. *visio*). T. Physiol. La fonction de l'œil; l'exercice du sens de la vue, l'action de voir. *L'organe de la v. Le phénomène de la v. La théorie de la v. V. directe. V. réfléchie.* Voy. Œil. || T. Théolog. *V. intuitive, v. béatifique*, V. Paradis. || *Vision*, se dit aussi Des choses que Dieu, ou quelque intelligence, avec la permission de Dieu, fait voir par les yeux du corps, ou simplement en esprit. *Les visions des prophètes. La v. de Constantin. Les visions de saint Antoine.* || Dans le langage ordinaire, se dit encore Des hallucinations du sens de la vue. *Cette femme a des visions; chaque nuit elle croit voir la fille qu'elle a perdue.* Syn. V. Apparition. || Par anal., Idée chimérique, extravagante. *Ce que vous dites-là est une pure v. Il a des visions cornues. C'est un homme à visions.* = **Visionnaire.** adj. et s. 2 g. Qui a des visions, dans les deux dernières acceptions de ce mot. *Cette fille est v. C'est un v. Il n'y a pas de v., si absurde qu'il soit, qui ne trouve des adeptes.*

VISIR. s. m. T. Relat. V. Vizir.

VISITANDINE. s. f. **VISITATION.** s. f.

Enc. — On appelle *Visitation* la fête que l'Eglise célèbre en mémoire de la visite que la vierge Marie fit, peu après l'annonciation, à sa cousine sainte Elisabeth, alors enceinte de saint Jean-Baptiste (v. Vierge). Cette fête a été d'abord propre à l'ordre des Franciscains : c'est saint Bonaventure, général de cet ordre, qui, dans un chapitre général tenu à Pise l'an 1263, ordonna de la célébrer dans toutes les églises de son ordre. Mais au siècle suivant, le pape Urbain VI étendit cette fête à toute l'Eglise. Sa bulle, qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année d'après, par Boniface IX, son successeur. Enfin, en 1451, le concile de Bâle l'ordonna également pour toute l'Église et en fixa le jour au 2 juillet. — Cette fête a donné son nom à un ordre religieux de femmes institué sous l'invocation de la sainte Vierge : les religieuses qui le composent sont appelées *religieuses de la Visitation*, et vulgairement *Visitandines*. Cet ordre fut fondé en 1610, à Annecy en Savoie, par saint François de Sales et par sainte Jeanne-Françoise de Chantal. A l'origine, il ne fut qu'une simple congrégation de filles et de veuves destinées à visiter, à consoler et à soulager les malades et les pauvres ; mais bientôt la congrégation fut érigée en ordre religieux par saint François de Sales lui-même. Les religieuses de la Visitation se livrent généralement à l'éducation des jeunes personnes.

VISITE. s. f. (R. *visiter*). L'inspection, l'examen que l'on fait pour s'assurer de l'état d'une chose ou d'une personne. *On a fait la v. de ses livres, de sa caisse. Il y a dans les marchés des inspecteurs chargés de la v. des denrées exposées en vente. Procès-verbal de v.* — *La v. d'un bâtiment*, L'examen qu'on fait subir à un bâtiment, avant son départ, pour constater son état de navigabilité. — *V. de cadavre*, L'examen qu'un homme de l'art, désigné par la justice, fait d'un corps mort. — — *V. de matrones*, L'examen que des sages-femmes font, par autorité de justice, de l'état d'une fille ou d'une femme. * On dit aussi, dans un sens anal., *Passer à la v.* || Se dit aussi Des tournées que font un évêque dans son diocèse, un général d'ordre dans les maisons de son ordre, etc., pour s'assurer que toutes les choses sont comme elles doivent être. *V. pastorale.* || Signifie encore La recherche, la perquisition que certains fonctionnaires, ayant titre pour cela, font dans certains lieux, soit afin d'y trouver quelque chose ou quelque personne, soit afin de voir si tout y est bien en ordre. *Le commissaire de police a fait la v. de son quartier pour découvrir..... On a ordonné une v. domiciliaire. V. des lieux. On a fait à la douane la v. de tous mes bagages.* — * T. Droit internat. *Droit de v.*, V. Traite. || * Dans le langage ordinaire, se dit également dans le sens D'inspection, d'examen, de recherche. *J'ai fait la v. de ma bibliothèque pour vérifier si tous mes livres sont au complet. Il a fait la v. de tous ses papiers, sans pouvoir trouver cette pièce.* = *Visite*, se dit encore De l'action d'aller voir une personne chez elle, par civilité ou par devoir. *V. ordinaire. V. de cérémonie. Je n'ai pas fini mes visites du jour de l'an. V. longue, courte, ennuyeuse. Faire v. Faire une v., des visites. Recevoir v., une v., des visites. Être en v. Aller en v. Je lui dois une v.* — *Rendre v. à quelqu'un*, Lui faire une visite; *Rendre à quelqu'un sa v.*, Faire à quelqu'un une visite après en avoir reçu une de lui. *Faire ses visites, rendre ses visites*, Faire les visites d'usage en certaines circonstances. — * *V. de digestion*, La visite que l'on fait à quelqu'un peu de jours après avoir dîné chez lui. — *Carte de v.*, V. Carte. || Par ext., se dit quelquefois Des personnes dont on a reçu la visite. *J'ai eu des visites, beaucoup de visites. Attendez que les visites s'en aillent. Devinez quelle v. je viens d'avoir.* || *Visite*, se dit D'un médecin, d'un chirurgien qui va voir un malade. *Ce médecin consacre la matinée à ses visites. On le paye tant par v. Il fait payer fort cher ses visites.* — Signifie encore, La tournée qu'un médecin ou un chirurgien d'hôpital fait dans les salles de son service, pour voir les malades et faire ses prescriptions. *Ce médecin fait sa v. à sept heures du matin. La v. va commencer. Vous parlerez au docteur après la visite.*

VISITER. v. a. (lat. *visitare*). Inspecter, examiner les lieux et les choses, afin de voir quel est leur état, de s'assurer si tout est dans l'ordre, s'il n'y a rien contre la règle ou la loi. *Les membres du conseil de salubrité visitent les pharmacies, etc. Les inspecteurs du génie ont visité les places fortes. L'architecte a visité toute la maison. Un bon évêque doit v. son diocèse. Les employés de l'octroi voulurent v. sa voiture. V. des denrées, des marchandises.* || * Faire une recherche, une perquisition pour découvrir ou saisir une personne ou une chose. *Les agents de police ont visité tous les garnis du quartier. On a visité toute la maison sans y trouver personne.* || Examiner quelque chose pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture. *Le chirurgien a visité sa plaie. Il visita immédiatement le blessé et déclara qu'il perdrait l'œil. On a visité le cadavre. Le tribunal ordonna que la fille soupçonnée fût visitée par des matrones.* || * En parl. Des pays, des monuments, des œuvres d'art, Les aller voir par curiosité, pour les étudier, etc. *Il a visité toute l'Egypte. Il n'y a pas à Rome un monument qu'il n'ait visité. J'ai visité tous les musées de l'Europe.* || *Visiter*, signif. encore, Aller voir quelqu'un chez lui; n'est guère usité qu'en parlant De visites de cérémonie. *Il vient de sortir pour v. ses chefs. Il faudrait v. vos juges. V. le sacré collège.* || Aller voir par charité ou par dévotion. *V. les pauvres, les malades, les prisonniers. V. les hôpitaux, les églises. V. les saints lieux.* || En T. Écrit. sainte, on dit que *Dieu visite ses élus*, pour signif. qu'Il les éprouve par des tribulations, par des afflictions. || *Visiter*, s'emploie quelquef. neutral. dans les deux premières acceptions du verbe. *Il a visité partout. Il a visité par toute la maison. On n'a pas visité chez lui.* = * **se Visiter.** v. pr. Se faire réciproquement des visites. *Ces dames ne sont pas liées, mais elles se visitent.* Fam. = **Visité**, **ée.** part.

VISITEUR. s. m. Celui qui est commis pour visiter. *V. des douanes.* || Dans les ordres religieux, Celui qui est chargé d'aller visiter les maisons de l'ordre dans une province. *Le père v.* || Famil., *C'est un grand v., une grande visiteuse*, se dit D'une personne qui passe son temps à faire des visites.

* **VISMIA.** s. m. T. Bot. V. Hypéricinées.

* **VISNAGE.** s. m. T. Bot. V. Ombellifères.

* **VISON.** s. m. T. Mamm. V. Marte.

VISON-VISU (corruption du latin *visum visu*, face à face). Loc. adv. et fam. qui sign. Vis-à-vis l'un de l'autre. *Nous étions vison-visu.*

VISORIUM. s. m. [On pron. *Visoriome.*] T. Imprim. Voy. Typographie.

VISQUEUX, EUSE. adj. (latin. *viscosus*). Gluant. *Liqueur visqueuse. Humeur épaisse et visqueuse.*

VISSER. v. a. Attacher, fixer avec des vis. *Il faut maintenant v. la serrure.* = **se Visser.** v. pron. Se dit Des choses que l'on fixe au moyen de vis, ou qui se fixent à la manière d'une vis. *Ces pitons doivent se v. l'un sur la porte et l'autre sur le chambranle. Le tire-bourre se visse à l'extrémité de la baguette du fusil.* = **Vissé**, **ée.** part.

* **VISU** (de). [On pron. *Dé visu.*] Loc. empruntée du latin, et qui signifie Oculairement, pour avoir vu soi-même. *J'ai constaté ce phénomène* de visu. *Vous pouvez m'en croire, je le sais* de visu.

VISUEL, ELLE. adj. T. Physique. Qui concerne la vue. *Axe v. Angle v. Les rayons visuels.*

* **VITACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Ampélidées.

VITAL, ALE. adj. (lat. *vitalis*). Qui appartient ou qui a rapport à la vie. *Les forces vitales. Le principe v. Les phénomènes vitaux. Le cœur, le poumon et le cerveau sont des parties vitales. Nœud v.*, V. Encéphale. — Autrefois, *Esprits vitaux*, Voy. Esprit. * *Air vital*, Voy. Oxygène.

* **VITALISME.** s. m. Voy. Vie. = * **Vitaliste.** adj. 2 g. Qui a rapport au vitalisme. *Les doctrines vitalistes.* || Se dit aussi subst., au masc., pour Partisan du vitalisme. *Les vitalistes et les animistes.*

VITALITÉ. s. f. Se dit De l'ensemble des forces qui président aux fonctions propres des corps organisés. *La v. des animaux, des végétaux.* || S'emploie surtout en parlant De l'énergie, de l'intensité plus ou moins grande de ces forces, en tant qu'elles se manifestent par certains phénomènes. *Cet animal est doué d'une grande v. Les tissus diffèrent par leur degré de v. Ce tissu semble dépourvu de vitalité.*

VITCHOURA. s. m. Vêtement garni de fourrure, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid. *Le v. nous vient de Pologne, ainsi que le nom qui le désigne.*

VITE. adj. 2 g. (lat. *citus?*). Qui se meut, qui se déplace avec célérité, avec rapidité; ne se dit que Des animaux et de certaines choses dont le mouvement est rapide. *Ce cheval est v., v. comme le vent. Ce copiste a la main fort v. Ce malade a le pouls v.* || On dit aussi, *Mouvement v.*, Quand la chose qui se meut parcourt un grand espace en peu de temps. = **Vite.** adv. Avec célérité, avec vitesse. *Courez v. Allez-y v. Cette pendule va trop v. Il parle si v., qu'on ne le comprend pas.* || Fam., on dit qu'*Un homme va bien v. dans une affaire*, Lorsqu'il agit avec précipitation et inconsidérément. On dit aussi, *Il va bien v. en besogne*, et, selon ce qui précède ou ce qui suit, cette phrase se prend en bonne ou en mauvaise part. || Syn. V. Promptement.

* **VITELLINE.** adj. f. T. Anat. Qui appartient au vitellus. *La membrane v. L'aire v.* = * **Vitellus.** s. m. (mot latin qui sign. *jaune d'œuf*). T. Anat. Voy. Œuf. || T. Bot. V. Graine.

* **VITELOTTE.** s. . T. Bot. V. Pomme *de terre.*

VITEMENT. adv. Vite. *Courez v. Allez v.* Fam.

VITESSE. s. f. (R. *vite*). Célérité, rapidité de déplacement. *La v. d'un cheval, d'un cerf, d'une hirondelle, d'un requin. La v. d'une flèche, d'une balle, d'un boulet. Il accourut avec v. Ecrire, lire, parler, prononcer avec v. La v. de la main. — Gagner quelqu'un de v.*, V. Gagner. || Syn. Voy. Célérité.

Enc. — En termes de Mécanique, le mot *Vitesse* exprime le rapport qui existe entre l'espace parcouru par un mobile et le temps que ce mobile emploie pour parcourir cet espace. Lorsque le mouvement d'un point matériel est uniforme, la vit. est l'espace qu'il parcourt dans chaque unité de temps. Dans le mouvement varié, la vit. change à chaque instant ; à un instant déterminé, elle est l'espace que le mobile parcourrait dans chaque unité de temps, si les forces qui agissent sur lui cessaient tout à coup d'agir, et si, l'abandonnant aux impulsions antérieures, le mouvement devenait uniforme.

On appelle *Vit. virtuelle*, la vit. qu'un corps en équilibre, si cet équilibre venait à être troublé, prendrait durant le premier instant de son mouvement. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs (v. Statique), le principe des vitesses virtuelles est un des principes généraux sur lesquels on peut fonder la théorie de l'équilibre dans les machines. Des forces sont en équilibre lorsqu'elles sont en raison inverse des vitesses virtuelles des points auxquels elles sont appliquées, estimées dans la direction suivant laquelle elles agissent respectivement. Ainsi, par ex., soient F et F' deux forces appliquées aux points p et p' d'un corps qui est en équilibre entre les sollicitations respectives de ces forces, et soient s et s' les espaces que décriraient les points p et p' dans le premier instant de leur mouvement, si leur état d'équilibre venait à être troublé. Dans ce cas, on aura la proportion $F : F' :: s' : s$, ou l'équation $Fs = F's'$. Le principe des vitesses virtuelles est ainsi formulé d'une manière générale par Lagrange : Lorsqu'un système quelconque de corps ou de points matériels, dont chacun est sollicité par des forces quelconques, est en équilibre, si l'on imprime au système un petit mouvement quelconque, en vertu duquel chaque point décrit un espace infiniment petit, cet espace représentera la vit. virtuelle du point. Alors, si l'on multiplie chacune des forces par l'espace que le point auquel elle est appliquée décrit dans la direction de cette force, la somme des produits sera toujours égale à zéro, en regardant comme *positifs* les petits espaces décrits dans la direction des forces, et comme *négatifs* les espaces décrits dans la direction opposée. — Pour donner une idée plus claire de ce principe, nous pouvons prendre comme exemple le cas du levier coudé. Soient (Fig. ci-dessous) P, P', P'' les points d'application des trois forces F, F', F'', agissant sur le levier BAC, dans les directions PQ, P'Q', P''Q'', que nous supposerons toutes comprises dans le même plan. Imaginons que le levier décrive un angle infiniment petit autour de son point d'appui A, de telle manière que les points P, P', P'' prennent les positions p, p', p''. D'après la définition donnée ci-dessus, les arcs infiniment petits $Pp, P'p', P''p''$, que nous pouvons considérer comme des lignes droites, seront les vitesses virtuelles des points P, P' et P'' où sont appliquées les trois forces F, F' et F''. Des points p, p', p'', tirons pm, $p'm'$, $p''m''$, respectivement perpendiculaires aux lignes PQ, P'Q', P''Q'' ; alors Pm sera la vit. virtuelle du point P réduite à la direction PQ de la force F, et, de même, $P'm'$, $P''m''$ représenteront les vitesses virtuelles des points P' et P'' réduites aux directions suivant lesquelles les forces F', F'' agissent respectivement. Maintenant soient $Pm = s$, $P'm' = s'$, et $P''m'' = s''$; comme la force F, qui agit dans la direction PQ, tend à faire tourner le levier dans la direction suivant laquelle nous avons supposé qu'a lieu le mouvement, tandis que les forces F' et F'' tendent à le faire tourner dans la direction opposée, l'espace s doit être considéré comme positif, les deux autres s' et s'' étant négatifs. — Conformément au principe des vitesses virtuelles, la somme des forces données, après avoir multiplié chacune d'elles par la vit. de son point d'application réduite à la direction de cette force, est zéro dans le cas d'équilibre ; ainsi, réciproquement, lorsque cette somme est zéro, le système est en équilibre. De là l'équation de l'équilibre du levier est $Fs + F's' + F''s'' = 0$, équation qu'il est facile de vérifier en montrant qu'on peut la dériver de l'équation d'équilibre déduite du principe du levier. — Voy. Statique.

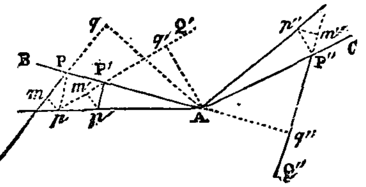

* **VITEX.** s. m. T. Bot. V. Verbénacées.

* **VITICULTURE.** s. f. (lat. *vitis*, vigne). La culture de la vigne. V. Vigne.

* **VITILIGO.** s. m. T. Méd. V. Tubercule.

VITRAGE. s. m. Dans un sens coll., se dit De toutes les vitres d'un édifice. *Le v. de cette maison a coûté tant.* || Se dit aussi De certains châssis garnis de vitres qui servent de cloison, de séparation dans un appartement. *La pièce a été divisée en deux parties par un v. : l'une lui sert de cabinet, et l'autre de chambre à coucher.*

* **VITRAIL.** s. m. **VITRAUX.** s. m. pl. (R. *vitre*). Se dit Des grands panneaux de verre qui forment les croisées d'une église. — L'Académie n'admet que le pl. *Vitraux* ; mais les archéologues emploient aussi le sing. *Vitrail.* On dit aussi, dans le même sens, *Verrière.*

Enc. — L'emploi des verres colorés artificiellement et disposés de manière à représenter des personnages ou des dessins de divers genres constitue l'application la plus remarquable de l'art de la verrerie à la décoration monumentale. Nous avons dit ailleurs combien les anciens avaient excellé dans la fabrication du verre. Nous avons vu, entre autres, qu'ils connaissaient parfaitement la peinture sur verre, c.-à-d. l'art de lui donner des couleurs variées, soit en le colorant dans sa pâte, soit au moyen de couleurs vitrifiables appliquées à sa surface, et que l'on soumettait ensuite à l'action du feu. Ils imitaient même les pierres précieuses au point qu'on pouvait s'y méprendre. Ainsi, au témoignage d'Hérodote et de Théophraste, il y avait dans le temple d'Hercule à Tyr une colonne faite d'une seule émeraude, qui jetait un éclat extraordinaire. Or, évidemment, cette colonne était tout simplement du verre coloré dans la masse. Il en était assurément de même de cette statue de Sérapis, haute de neuf coudées, dont parle Appien. Enfin, Diodore de Sicile parle d'un secret au moyen duquel les verriers de Thèbes imitaient parfaitement l'hyacinthe, le saphir, le rubis et l'émeraude. L'art de la verrerie et de colorer le verre paraît n'avoir été introduit à Rome qu'au temps de Cicéron ; mais les ouvriers de Rome ne se montrèrent pas moins habiles que leurs initiateurs égyptiens ou phéniciens. Parmi les ouvrages de verre qu'on leur doit, nous citerons les petites mosaïques de la grandeur d'une pièce de monnaie que l'on portait enchâssées dans des bijoux. Ces mosaïques, qui représentaient des fleurs, des oiseaux, des masques, des figures d'animaux, étaient formées de filets de verre ou d'émail de diverses couleurs, parfois ténus comme des cheveux, qu'on disposait de manière à produire des dessins réguliers, et qu'on soudait ensemble au moyen d'une légère fusion. En donnant à ces fils une certaine longueur de manière que leur assemblage formât une baguette, il suffisait ensuite de scier cette baguette en un certain nombre de petits disques parallèles pour avoir autant d'exemplaires de la même mosaïque. Les Romains paraissent aussi avoir fréquemment employé le verre coloré pour la décoration des murs, des plafonds et même du pavé de leurs appartements. Parfois même ces verres constituaient de véritables tableaux représentant des scènes diverses. Enfin, lorsque vint l'usage de garnir de vitres les fenêtres des édifices, on y appliqua parfois des verres colorés. Saint Jean Chrysostome parle, en différents endroits de ses ouvrages, de fenêtres de verre de diverses couleurs. « Ce furent surtout, dit Batissier, les premières basiliques que l'on décora de verres colorés. Les poëtes chrétiens se plaisent à célébrer cette invention, et tous s'accordent à vanter l'effet produit par ces verres au soleil levant. Prudence, dès le IVe siècle, parle des vitraux dont était enrichie la basilique de Saint-Paul-hors-des-murs, à Rome. Dans les fenêtres cintrées, dit-il, se déploient des vitraux de diverses couleurs : ainsi brillent les prairies ornées des fleurs du printemps. Une inscription placée à Sainte-Agnès apprend que cette basilique, rebâtie par l'empereur Honorius, était décorée de vitraux qui produisaient le plus magnifique effet. Au VIe siècle, Sainte-Sophie de Constantinople reçut également des verres de couleur. Paul le Silentiaire parle avec admiration de leur éclat au soleil levant, et Procope dit qu'il semblait que le jour prît naissance sous les voûtes du temple. D'après cela, on ne peut nier que ces verres ne fussent teints ; s'ils eussent été simplement translucides et incolores, il est certain que les écrivains n'auraient pas trouvé matière à d'aussi poétiques descriptions. » — On sait avec quelle rapidité les Gaulois, après la conquête de Jules César, s'assimilèrent les mœurs et les usages des Romains. L'art de la verrerie, de même que les autres arts, se propagea promptement dans notre pays, et Pline constate en effet qu'il avait acquis dans la Gaule un très-grand développement. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de voir que, dès le Ve siècle, plusieurs basiliques gauloises étaient, à l'imitation des basiliques romaines que nous avons mentionnées, décorées de vitres colorées. Toutefois les vitraux qui ornèrent ces anciennes basiliques, et dont l'usage devint de plus en plus général, furent d'abord de véritables mosaïques, ainsi que le prouvent les verrières du XIIe siècle, les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous. Elles se composaient d'un assemblage de pièces de verre teintes dans la pâte et de dimensions variables, que l'on unissait au moyen de tiges de plomb qui dessinaient les principaux motifs du sujet représenté, tandis que l'ensemble de la verrière était solidifié par une armature générale de fer. Le nombre des couleurs employées dans ces sortes de vitraux est assez borné : ce sont des blancs, des verts, des violets, des jaunes, et enfin le rouge, qu'on employait peu à cause de son prix élevé. Ce procédé de marqueterie, qui appartient plutôt à l'art du vitrier qu'à celui du verrier, a reçu des archéologues le nom de *peinture en verre*, pour le distinguer de la *peinture sur verre*, qui s'exécute avec des couleurs vitrifiables appliquées au pinceau à la surface des verres blancs, puis rendues adhérentes au moyen de la chaleur, absolument comme la peinture sur porcelaine. Cependant ce dernier procédé n'avait jamais été perdu, ainsi que le constate le curieux ouvrage du moine Théophile, qui vivait au plus tard au XIIe siècle, et qui décrit la peinture sur verre comme une chose ancienne ; seulement on n'en faisait pas usage. On ne commença à y avoir recours qu'au XIIe siècle. A cette époque, en effet, les artistes verriers se mirent à rehausser les couleurs de leurs verres avec des noirs vitrifiables, pour accuser les contours et les ombres. On voit des vitraux du XIIe siècle dans les églises de Saint-Père, à Chartres, de Saint-Maurice et de Saint-Serge, à Angers, et à l'abside de la cathédrale de Bourges. Mais les plus remarquables verrières de cette époque sont celles qui se trouvent au chevet de l'église de l'abbaye de Saint-Denis, où elles furent exécutées par les ordres de l'abbé Suger. Le système des vitraux en marqueterie domina jusqu'au XVe siècle. Néanmoins, vers le commencement de ce siècle, on commença à pratiquer la peinture sur verre proprement dite. On commença également à employer des verres doublés, c.-à-d. à deux couches, l'une colorée, l'autre incolore. On traçait un dessin sur la face colorée du verre ; on enlevait avec l'émeri et l'eau, jusqu'à la couche incolore, toute la partie du verre coloré indiquée par le dessin ; on appliquait ensuite un émail d'or, d'argent ou d'une autre couleur sur le fond champlevé ; enfin, on repassait la pièce au feu. On put par ce moyen obtenir une grande variété de tons juxtaposés sans employer comme autrefois une pièce de verre pour chaque couleur. Les draperies des figures, dans les verrières du XVe siècle, sont généralement ornées de bordures très-riches obtenues par ce procédé. Mais ce fut au XVIe siècle et au XVIIe que le système de la peinture sur verre au moyen de couleurs vitrifiables se substitua au système des vitraux en mosaïque. Ce procédé permit de diminuer le nombre des plombs d'assemblage. Parfois même on les remplaça par des montures de fer. Parmi les peintres verriers les plus célèbres de cette période, nous nommerons maître Claude et frère Guillaume, tous les deux de Marseille, et tous les deux employés en Italie sous le pontificat de Jules II, qui les chargea de décorer, d'après les cartons de Raphaël, la chapelle du Vatican ; Jean de Molles, natif de la Gascogne, qui exécuta les admirables vitraux de la cathédrale d'Auch ; Rob. Pinaigrier, dont on voit quelques ouvrages dans l'église de Saint-Hilaire, de Chartres, et dans celle de Saint-Gervais, à Paris ; Nic. Pinaigrier, petit-fils de Robert, auquel on doit les vitraux de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Étienne du Mont, à Paris ; Jean Cousin, dont on admire plusieurs verrières dans la chapelle de sainte Geneviève, à Saint-Etienne du Mont, dans le chœur de l'église Saint-Gervais, et à la sainte Chapelle de Vincennes ; et enfin Bernard Palissy, auquel on a attribué les belles vitres peintes en grisaille, représentant les amours de Psyché, d'après les dessins de Raphaël, qui décoraient la salle des gardes au château d'Écouen. — Après cette période de splendeur, la peinture sur verre ne tarda pas à déchoir. Au XVIIIe siècle la décadence fut complète, car le sentiment qui inspira l'art chrétien avait disparu. La période de la révolution et l'époque impériale étaient peu propres à le faire revivre ; cependant ce fut sous l'empire que les premiers essais eurent lieu pour ressusciter cet art. Les premiers essais en ce genre furent dus à Dihl et à Brongniart. Le premier imagina même le procédé auquel est attaché son nom, et qu'on appelle aussi *peinture sur glace.* De même que la peinture sur verre, cette sorte de peinture s'exécute avec des couleurs vitrifiables ; mais elle s'en distingue en ce qu'elle exclut le verre à deux couches, n'emploie jamais que le verre blanc, et supprime les plombs usités pour assembler les pièces. Enfin, depuis la restauration, cette branche de l'art a pris un nouvel essor. Toutefois les vitraux sortis des mains des artistes contemporains, souvent égaux ou supérieurs pour ce qui concerne le dessin et les procédés d'exécution aux vitraux anciens, n'atteignent point à la vivacité et à l'éclat des tons de ces derniers. Plusieurs savants pensent que cette infériorité est due à la parfaite homogénéité et au poli excellent des verres employés aujourd'hui pour faire les vitraux. Ils pensent que la seule supériorité que possèdent les vitraux anciens tient à ce que les verres dont ils sont faits sont moins bien polis, et surtout présentent des irrégularités d'épaisseur qui accroissent l'effet de la lumière. On peut consulter l'*Art de la peinture sur verre*, publié au siècle dernier par P. le Vieil, ouvrage qui prouve que, contrairement à l'opinion vulgaire, les procédés de cet art n'ont jamais été perdus ; l'*Histoire de la peinture sur verre d'après les monuments*, par Ferd. de Lasteyrie, et le *Traité de la peinture sur verre*, par L. Batissier, qui a aussi consacré un très-intéressant chapitre à ce sujet dans sa remarquable *Histoire de l'art monumental.*

VITRE. s. f. (lat. *vitrum*, verre). Pièce de verre qu'on met à une fenêtre, à une porte, etc. *Carreau de v. Il y a deux vitres cassées. Ce bruit a fait trembler les vitres.* || Figur., *Casser les vitres*, V. Casser. = Vitrer. v. a. Garnir de vitres. *V. une fenêtre, une porte, un cabinet.* = Vitré, ée. part. || S'emploie aussi adject. T. Anat. *Corps v., Humeur vitrée*, V. Œil. || T. Phys. *Fluide v., Electricité v.*, Voy. Électricité. = Vitrerie. s. f. L'art et le commerce du vitrier. || La marchandise qui fait l'objet de ce commerce.

VITRESCIBLE. adj. 2 g. Syn. de *Vitrifiable.*

VITREUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect du verre. *Ce minéral a la cassure vitreuse. Mine d'argent vitreuse. Ce cheval a l'œil vitreux.*

VITRIER. s. m. Ouvrier qui travaille en vitres, qui met des vitres aux fenêtres, etc. *Il faut faire venir le v.* = Vitrière. s. f. La femme d'un vitrier, ou Celle qui fait le commerce de vitrerie.

VITRIFIABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se transformer en verre. *Tous les silicates sont vitrifiables.* = Vitrification. s. f. Opération qui consiste à transformer en verre les substances qui sont susceptibles de cette transformation, et Le résultat de cette opération. V. Verre. || Se dit aussi De la fusion des matières qui prennent, en se refroidissant, l'apparence du verre. = Vitrifier. v. a. (latin. *vitrum*, verre ; *facere*, faire). Transformer en verre, ou Donner l'aspect du verre. *Ces matières ont été vitrifiées par le feu du volcan.* = se Vitrifier. v. pr. Se changer en verre, ou *Prendre l'apparence du verre. *Ce mélange se vitrifie très-promptement.* = Vitrifié, ée. part. || Conj. V. Prier.

* **VITRINE.** s. f. (R. *vitre*). Se dit Des montres où les marchands placent certains articles, pour qu'on les puisse voir sans y toucher. *Une v. de bijoutier.* || * T. Zool. V. Pulmonés.

VITRIOL. s. m. (latin. *vitreolus*, un peu vitreux). T. Chim. anc. Nom générique qu'on donnait autrefois aux sulfates. *V. blanc*, Sulfate de zinc. *V. bleu*, Sulfate de cuivre. *V. vert*, Sulfate de fer. ‖ *Huile de v.*, Acide sulfurique concentré. = VITRIOLÉ, ÉE. adj. Qui contient du vitriol. *Terre vitriolee.* = VITRIOLIQUE. adj. 2 g. *Acide v.*, *huile v.*, L'acide sulfurique.

VITUPÈRE. s. m. Blâme. *Sa vie fut toujours exempte de v.* = VITUPÉRER. v. a. (latin. *vituperare*). Blâmer. *Le roi vitupéra sévèrement son bailli.* = VITUPÉRÉ, ÉE. part. — Ces mots sont vieux et inusités.

VIVACE. adj. 2 g. (lat. *vivax*). Qui est susceptible de vivre longtemps, ou *Dont la vie est difficile à détruire. *Dans ce pays, les hommes sont vivaces. L'ours est un animal v. Voilà un homme qui a l'air v.* — *Plantes vivaces*, V. PLANTE. ‖ Par extens., Qui est de longue durée ou difficile à détruire. *Les préjugés sont vivaces.* = VIVACITÉ. s. f. Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. *Cet enfant a beaucoup de v. Cette femme met de la v. dans tout ce qu'elle fait. La v. de ses mouvements me fait toujours appréhender quelque accident.* — *Avoir une figure, une physionomie pleine de v.*, Avoir un visage mobile, une physionomie qui exprime promptement l'état de l'âme. *Avoir de la v. dans les yeux*, Avoir les yeux brillants, pleins de feu. ‖ Figur., *La v. des passions*, L'ardeur et l'activité des passions. *La v. de l'esprit, de l'imagination*, La promptitude avec laquelle l'esprit saisit, conçoit, imagine. On dit, dans un sens anal., *La v. des sensations, des sentiments.* — *La v. des couleurs, la v. du teint*, L'éclat des couleurs, du teint. ‖ *Vivacité*, se dit encore Lorsqu'on veut exprimer L'activité, l'ardeur, la promptitude avec laquelle une chose est faite. *La v. du combat, de la lutte, de la dispute. Cela lui est échappé dans la v. du discours, dans la v. de la conversation. Rien n'interrompt la v. de ses recherches. La v. de son application est très-grande.* ‖ *Vivacité*, signifie aussi quelquefois Un emportement léger et passager; en ce sens, on emploie surtout le plur. *Il faut tâcher de réprimer ces vivacités. C'est dans un moment de v. qu'il m'a dit cela; en conséquence, je l'excuse volontiers.* ‖ Syn. V. PROMPTITUDE.

VIVANDIER, IÈRE. s. (bas latin. *vivenda*, vivres). Celui, celle qui suit l'armée ou un corps de troupes, pour vendre aux soldats des vivres et des boissons. *Les vivandiers sont soumis à certains règlements. Le pittoresque costume des vivandières.*

VIVANT, ANTE. adj. Qui vit. *Il est v. Elle est encore vivante. Il a dix enfants tous vivants. Les êtres vivants. Au dernier v., au plus v. les biens.* — Famil., *Il n'y a homme v. qui puisse assurer.....*, Il n'y a personne qui puisse assurer... *J'ai été en tel lieu, et je n'y ai trouvé âme vivante*, Je n'y ai trouvé personne. — Fig., on dit D'une personne qui ressemble beaucoup à son père, à sa mère, etc., *C'est le portrait v., l'image vivante de son père, etc.*; et D'un homme qui a beaucoup d'érudition, *C'est une bibliothèque vivante.* — *Langue vivante*, V. LANGUE. ‖ Fig., *Quartier v.*, Quartier où il y a beaucoup de monde et de mouvement. On dit de même, *Cette rue est vivante. C'est une ville très-vivante.* * On dit encore, *Cette ville, ce pays a l'air v.* ‖ T. Relig. *Le Dieu v.*, se dit, par excellence, pour marquer que Dieu seul est, existe par lui-même. = VIVANT. s. m. Homme qui est en vie. *Dieu viendra juger les vivants et les morts. Les morts se moquent de la calomnie, mais les vivants peuvent en mourir.* — Famil., *Un bon v.*, Un homme d'humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire tort à personne. Popul., on dit absol., *Un v.*, pour sign. Un homme décidé, et ce qui précède ou ce qui suit détermine le sens qu'on attache à cette locution. *C'est un v. qu'on n'effraye pas aisément. C'est un v. qui n'a guère de scrupules.* — Autrefois, on disait, en T. d'Ordonnances, *Un mal v.*, pour Un homme de mauvaise vie. *Les vagabonds et mal vivants.* ‖ Se dit quelquefois pour La vie. *Du v. d'un tel. Vous ne verrez pas cela de votre v. Cela se faisait de son v.* — On disait encore autrefois, *En son v.*, mais seulement dans les épitaphes. *Ci-gît un tel, de son v., en son v., conseiller au parlement.*

VIVAT. [On fait sentir le T.] Mot latin qui signifie, *Qu'il vive*, et dont on se sert pour applaudir une personne. *Tout le monde cria Vivat.* — On dit aussi subst., *Ce prince fut accueilli par des vivats répétés.*

VIVE. s. f. T. Ichth. V. PERCOÏDES.

VIVEMENT. s. m. Avec vivacité, avec ardeur avec vigueur, sans relâche. *Attaquer, presser, poursuivre v. On poussa v. les préparatifs de guerre. Je pris v. son parti.* ‖ Fortement, profondément. *Je sens v. le froid, la douleur. Sentir v. un bienfait, une injure, une affliction. Je vous serai toujours très-v. attaché. J'en fus v. touché. Il a été v. affecté par cette nouvelle.*

***VIVERRIDÉS** ou ***VIVERRIENS.** s. m. pl. T. Mam. Voy. CIVETTE.

***VIVIANACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, à calice présentant des côtes saillantes, à pétales persistants, à étamines libres, à placentation axile et à graines dépourvues d'albumen avec un embryon courbe. — *Caract. bot.:* Plantes herbacées ou suffrutescentes. Feuilles opposées ou verticillées, entières ou crénelées, sans stipules; leur face inférieure est souvent couverte d'un duvet blanchâtre. Fleurs en panicules ou en corymbes, blanches, purpurines ou rosées. Calice pourvu de 10 côtes et à 5 divisions. Pétales 5, hypogynes, onguiculés, souvent marcescents et persistant autour du péricarpe; préfloraison tordue. Étamines 10, hypogynes; celles qui sont opposées aux sépales insérées sur une glande charnue; filets distincts; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, triloculaire; stigmates 3, sessiles; ovules 2 dans chaque loge, attachés à l'axe central, l'un ascendant et l'autre suspendu. Capsule trilobée, triloculaire, à déhiscence loculicide. Graines rugueuses, contenant un embryon recourbé dans un albumen charnu, abondant; cotylédons linéaires; radicule près du hile. [Fig. 1. *Viviana crenata*; 2. Étamines et ovaire; 3. Coupe de l'ovaire.] — Cette petite famille, qui a été proposée par Klotzsch, se compose seulement de 4 genres et de 15 espèces, qui paraissent propres au Chili et à la partie méridionale du Brésil. On ignore si elles possèdent quelques propriétés utiles; mais les espèces du genre *Vivianie* (*Viviania*) feraient de jolies plantes de serre tempérée.

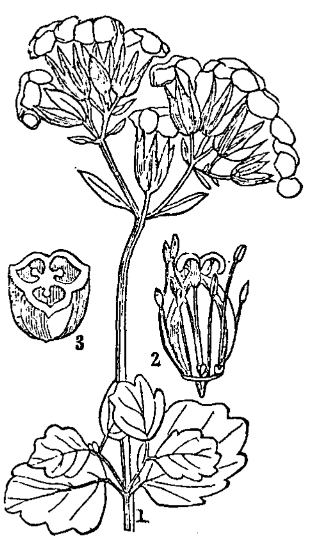

VIVIER. s. m. (lat. *vivarium*). Pièce d'eau soit courante, soit dormante, disposée de manière à pouvoir y nourrir et conserver du poisson. ‖ * T. Pêche. Bateau muni d'un retranchement, dans lequel l'eau entre par des trous pratiqués sur les côtés, pour conserver vivant le poisson qu'on vient de pêcher.

VIVIFIANT, ANTE. adj. Qui vivifie, qui ranime. *Principe v. Chaleur vivifiante. L'action vivifiante des rayons solaires.* ‖ T. Théol. *L'esprit v.*, Le Saint-Esprit. *La grâce vivifiante.* = VIVIFICATION. s. f. Action par laquelle une chose inerte, engourdie, paralysée, est ranimée. Peu usité. = VIVIFIER. v. a. (lat. *vivus*, vivant; *facere*, faire). Donner la vie et la conserver. *C'est Dieu qui vivifie toutes choses.* — Au sens religieux, *La grâce vivifie l'homme.* ‖ Fig., se dit Des influences extérieures qui impriment une activité plus ou moins grande aux corps vivants. *Le soleil vivifie les plantes par sa chaleur.* — Signifie aussi, Donner du mouvement, de l'activité, de l'industrie. *L'introduction de cette industrie vivifia toute la province. Le crédit a pour effet de v. l'industrie.* — Prov., *La lettre tue et l'esprit vivifie*, V. TUER. ‖ VIVIFIÉ, ÉE. part. ‖ Conjug. V. PRIER. = VIVIFIQUE. adj. 2 g. Qui a la propriété de vivifier. Peu us.

VIVIPARE. adj. 2 g. (latin. *vivus*, vivant; *parere*, enfanter). Se dit Des animaux qui mettent au monde leurs petits tout vivants. *La vipère est v. Les poissons sont en général ovipares; cependant quelques-uns sont vivipares.* — On dit subst., au mascul., *Les vivipares*, pour, Les animaux vivipares. = *VIVIPARE. s. f. T. Zool. Voy. TROCHOÏDES.

***VIVISECTION.** s. f. (lat. *vivus*, vivant; *secare*, couper). T. Physiol. Action d'ouvrir ou de disséquer un animal vivant, afin de rechercher et d'étudier telle ou telle fonction. *C'est au moyen des vivisections qu'ont été faites les grandes découvertes physiologiques de la circulation du sang et des fonctions dévolues aux différentes racines nerveuses.*

VIVOTER. v. n. (diminutif de *Vivre*). Vivre petitement, subsister avec peine. *Il n'a pas grand bien, mais il vivote tout doucement. Il ne fait que v.* Fam.

VIVRE. v. n. (latin. *vivere*). Être en vie. *Tous les hommes et tous les animaux qui vivent sur la terre. Les poissons vivent dans l'eau. Ceux qui ont vécu avant nous. Nous ne vivrons plus dans ce temps-là. J'ignore s'il vit encore. Il a cessé de v. Elle a vécu plus de cent ans. Cet enfant n'a pas deux jours à v. Il est las de v. Saint Louis vivait au* XIII^e^ *siècle. A l'époque où vivait Aristote.* Prov., *On ne sait qui meurt, ni qui vit*, Voy MOURIR. — On dit de Dieu, qu'*Il vit de toute éternité*, qu'*Il vit dans les siècles des siècles*, qu'*Il vit par lui-même*, pour exprimer Que son existence est éternelle et indépendante. On dit aussi, en parl. De la vie future, *Les bienheureux vivront éternellement avec Dieu dans la gloire.* — Figur., *Il ne vit que pour lui*, Il ne songe qu'à lui, il n'est occupé que de ses intérêts. On dit, dans le sens contraire, *Il ne vit que pour les autres, pour le bonheur des autres.* On dit aussi, *Il ne vit que pour Dieu. Il ne vit que pour étudier, que pour faire le mal, etc. Il a assez vécu pour sa gloire, mais trop peu pour le progrès des sciences.* — Figur., en T. Dévot., se dit encore, par rapport à la disposition de l'âme, quand elle est en état de grâce. *V. de la vie de la grâce. Le pécheur converti vit d'une vie nouvelle.* ‖ Jouir de la vie. *Ce n'est pas v. que de souffrir continuellement. Il ne vit pas, il languit. Il a beaucoup vécu en peu d'années. La plupart des hommes meurent sans avoir vécu.* ‖ Fig., Durer, subsister. *Ce grand prince vivra éternellement dans l'histoire. Son nom, sa mémoire, sa gloire vivra jusque dans la postérité la plus reculée.* — On dit de même, *Cet ouvrage vivra*, Il passera à la postérité; et, dans le sens contraire, *Les ouvrages frivoles ne vivent que peu de temps.* ‖ Soutenir, entretenir sa vie, et particul., Se nourrir. *Il n'a pas de quoi v. Donner à quelqu'un de quoi v., lui donner pour v., le faire v. Il fait cher v. dans cette ville. V. de peu. V. de laitage. V. de légumes, de fruits sauvages. Ces oiseaux vivent de grains. V. de son bien, de ses rentes, de son travail, de son métier. V. d'aumônes. V. d'emprunt. V. de rapine. V. aux dépens d'autrui.* — Prov., *V. au jour le jour*, V. JOUR. *Il faut que tout le monde vive*, Il faut laisser ou fournir à chacun les moyens de subsister. *Item, il faut v.*, La nécessité de pourvoir à sa subsistance doit faire excuser beaucoup de choses que l'on ne ferait pas sans cela. — *V. de régime*, Voy. RÉGIME. *V. de ménage*, Vivre avec beaucoup d'économie; et Figur., par plaisant., Vendre ses meubles pour subsister. *V. d'industrie*, V. INDUSTRIE. — *V. à table d'hôte.* Manger habituellement à une table d'hôte. *V. à discrétion*, V. DISCRÉTION. *V. sur le commun*, V. COMMUN. — Figur., *V. d'espérance*, Vivre dans l'attente de quelque bien, et se soutenir par cette attente. *Il vit de la grâce de Dieu*, se dit famil. D'une personne à qui l'on ne connaît aucune ressource pour subsister, ou plus souvent D'une personne qui mange extrêmement peu. ‖ Se dit Par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train, et par rapport aux commodités ou incommodités de la vie. *V. splendidement, magnifiquement, honorablement, grandement, largement, sordidement, pauvrement, misérablement, etc. V. en prince, en grand seigneur, en gueux. Il ne vit pas selon sa condition.* — *V. noblement*, V. NOBLEMENT. ‖ Passer sa vie; se dit par rapport Aux lieux qu'on habite, à l'état que l'on a embrassé, à la situation heureuse ou malheureuse où l'on se trouve. *V. à la ville, à la campagne, à la cour, en province. V. dans la solitude, dans la retraite, dans le grand monde, dans l'obscurité, dans le cloître, dans les camps, V. dans le célibat, dans le mariage, dans le veuvage. V. dans l'opulence, dans la misère. V. dans la joie, dans la tristesse, dans les plaisirs, dans les larmes. V. heureux, malheureux, content, tranquille, etc.* — *V. à son aise.* V. AISE. *V. à sa mode*, V. MODE. ‖ *Vivre*, se dit encore de la conduite des personnes Par rapport aux mœurs, à la religion, ainsi que Par rapport aux relations sociales, aux devoirs de la société. *V. en homme de bien, en chrétien, en bon chrétien. V. saintement, sagement, régulièrement, religieusement. Elle vit comme un ange. V. dans la pratique de toutes les vertus. V. en libertin. V. licencieusement. V. dans la débauche, dans la crapule. V. mal. Il faut bien v. pour bien mourir. Il est mort comme il a vécu. V. au hasard, sans prévoyance, sans réflexion. Ce prince sut v. en paix avec ses voisins.* — *Savoir v.*, Voy. SAVOIR. *Apprendre a v.*, S'instruire des usages du monde, acquérir la connaissance de bienséances sociales. Famil., *Je lui apprendrai à v.*, Je saurai bien le corriger, le punir. — *V. bien avec quelqu'un.* Observer à son égard tous les devoirs, toutes les convenances que prescrivent la morale et les usages du monde. On dit, dans le sens contraire, *V. mal avec quelqu'un. V. bien, v. mal avec quelqu'un*, signifie plus souvent, Être avec lui en bonne, en mauvaise intelligence. *Il vit bien avec sa famille, avec ses voisins. Sa femme vit mal avec lui. Nous vivons fort bien ensemble.* — On dit encore, *On ne saurait v. avec cet homme-là*, pour faire entendre qu'Il est d'une humeur fâcheuse, d'un caractère difficile. — On dit également, dans ce sens, *C'est un homme difficile à v.*, et, dans le sens contraire, *Cet homme est aisé à v., est commode à v.*, Il est d'un commerce doux et facile. — Famil., on dit absol., *V. avec quelqu'un*, en parlant D'une personne qui vit avec une autre dans un état de concubinage. *Il vit avec cette femme depuis longtemps. Elle vit avec un jeune homme.* — * *Vivre* se dit, dans un sens anal., en parl. Des animaux, des végétaux, et de certaines choses. *Mes chiens vivent fort bien avec mes chats. Ces végétaux ne sauraient v. ensemble. Il y a dans le pays trois religions qui vivent toutes en paix.* ‖ *Vivre*, se dit encore Par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure. *Les Hindous qui vivent sous l'empire de l'Angleterre. Nous vivons sous un prince juste et clément. Les peuples qui vivent sous un gouvernement despotique. Les lois, les coutumes suivant lesquelles nous vivons. Nous sommes libres parce que nous vivons sous des lois civiles.* On dit, dans un sens anal., *V. sous une religion*, et en T. de galanterie, *V. sous les lois d'une femme.* ‖ *Vive Dieu !* Sorte d'affirmation tirée de l'Écriture sainte. ‖ *Vive le roi ! Vive l'empereur ! Etc.*, Acclamation par laquelle on témoigne qu'on souhaite longue vie à un prince. *Le peuple criait, Vive l'empereur !* On dit de même, *Vive la république ! Vive la liberté ! Vivent nos libérateurs ! Etc.* — *Vive*, se dit aussi fam., Pour marquer l'estime que l'on fait d'une personne ou d'une chose. *Vive un tel, c'est un galant homme. Vivent la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins. Vive Paris pour les plaisirs. Vive le vin. Vive l'amour.* — *Vive la joie*, Expression populaire qui exprime Le désir de s'amuser, de se réjouir. On dit encore subst., D'un homme joyeux, qui met les autres en train, *C'est un vive-la-joie, qui n'engendre pas de mélancolie.* ‖ *Qui vive?* Terme dont se servent les sentinelles et les patrouilles pour ordonner, selon les circonstances, à toute personne qui approche ou qu'elles rencontrent, de s'arrêter afin de reconnaître quelle est cette personne. *La sentinelle lui cria, Qui vive?* — Figur. et famil., on dit subst., *Être sur le qui-vive*, pour, Être dans un état d'alarme et de défiance. On dit aussi, en parlant D'un homme susceptible et difficile à vivre, *Il faut être toujours sur le qui-vive avec lui.*

Conj. — *Je vis, tu vis, il vit ; nous vivons, vous vivez, ils vivent. Je vivais ; nous vivions. Je vécus, tu vécus, il vécut ; nous vécûmes, vous vécûtes, ils vécurent. J'ai vécu ; nous avons vécu. Je vivrai ; nous vivrons. — Je vivrais ; nous vivrions. J'aurais vécu ; nous aurions vécu. — Vis ; vivons, vivez, qu'ils vivent. — Que je vive ; que nous vivions. Que je vécusse, que tu vécusses, qu'il vécût ; que nous vécussions, que vous vécussiez, qu'ils vécussent. Que j'aie vécu ; que nous ayons vécu. Que j'eusse vécu ; que nous eussions vécu. — Vivant. Vécu.*

VIVRE. s. m. Nourriture. *Il lui donne tant pour le v. et le vêtement.* ‖ Au pl., se dit Des provisions de bouche, de toutes les choses dont se nourrissent les hommes. *Les vivres sont fort chers dans cette ville. La place manqua bientôt de vivres. Un convoi de vivres frais. Embarquer des vivres. Faire des vivres.* — En T. Adm. milit., on dit aussi, *Les vivres-pain* et *Les vivres-viande.* ‖ *Vivres*, se dit encore De l'entreprise ou de l'administration qui est chargée de fournir aux troupes, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, les vivres nécessaires à leur subsistance, et particul. le pain et la viande. *L'administration des vivres. Il a fait fortune dans les vivres.*

VIZIR. s. m. Mot arabe qui sign. *porteur.*

Enc. — Le mot *Vizir* est un titre d'honneur qui, en Turquie, est attribué à tout pacha à trois queues ; néanmoins il désigne plus particulièrement les membres du divan, généralement au nombre de 8, qui forment le conseil supérieur de l'empire. Le premier d'entre eux est qualifié de *Grand vizir*, en turc *Vizir azhem*, ou plus habituellement *Sadr' azhem.* Ce personnage est comme l'*alter ego* du sultan, car il réunit dans ses mains tous les pouvoirs de l'État. En entrant en fonction, il reçoit, comme marque de son autorité, le sceau impérial où est gravé le *toughra*, c.-à-d. le nom du sultan régnant. — La dignité de v. fut créée l'an 750 par le premier des califes abassides, Aboul Abbas Assafah. Mais ces ministres étant parvenus à s'emparer presque entièrement du pouvoir et à réduire les califes à l'état de souverains purement nominaux, le calife Rhadi, en 935, créa une nouvelle charge, celle d'*Emir al omrah*, ou commandeur des croyants, qui devait offrir bientôt les mêmes inconvénients. Ce fut le sultan turc Orkhan qui, vers le milieu du XIV^e siècle, emprunta aux Arabes l'institution et le titre de vizir.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT.** s. m. Dignité, fonction de vizir. ‖ Le temps pendant lequel un vizir est en place. = *VIZIRIEL, ELLE. adj. Qui émane du vizir. *Un ordre v. Une lettre vizirielle.*

***VOANDZÉE.** s. f. T. Bot. V. LÉGUMINEUSES.

***VOCABLE.** s. m. (lat. *vocabulum*). Mot, terme. *Ce v. est peu usité.* ‖ Se dit encore Du nom du saint sous l'invocation duquel une église est placée. *Cette église est sous le v. de saint Joseph.* = VOCABULAIRE. s. m. Se dit proprement du Dictionnaire abrégé d'une langue. *Il y a à la fin de ce voyage un v. de la langue malaie.* ‖ Par extens., se dit De la liste des mots d'une langue. *Le v. de ce peuple est peu étendu.* ‖ Se dit aussi Des mots qui appartiennent à une science, à un art. *Le v. de la chimie, de la botanique. En philosophie, chaque auteur de système se fait un v. particulier.* — Syn. V. DICTIONNAIRE. = VOCABULISTE. s. m. Auteur d'un vocabulaire. Peu usité.

VOCAL, ALE. adj. (lat. *vocalis*). Qui a rapport à la voix, à la parole. *L'organe v. Les cordes vocales.* V. LARYNX. ‖ *Qui est produit par les organes vocaux. *Les sons vocaux. Articulation vocale.* ‖ Qui s'exprime par la voix. *Prière, oraison vocale.* Se dit par opp. à Oraison mentale. — *Musique vocale*, Musique écrite pour être chantée ; se dit par opposit. à Musique instrumentale. = *VOCALEMENT. adv. Avec articulation de paroles. *Prier v.* Se dit par opposit. à Mentalement.

VOCALISATION. s. f. T. Mus. Action de vocaliser. *Cette cantatrice est remarquable par l'agilité de sa v.* = VOCALISE. s. f. Exercice ou trait de chant qui consiste à exécuter une série de notes sur une voyelle sans articulation de syllabes. *Des vocalises fort difficiles. Voilà une v. bien mal placée.* = VOCALISER. v. n. Exécuter des vocalises. *Elle vocalise comme un rossignol.*

VOCATIF. s. m. (lat. *vocativus*). T. Gramm. V. CAS.

VOCATION. s. f. (lat. *vocatio*, appel). Dans le lang. religieux, La grâce, la faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, et le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du salut. *La v. des gentils.* — *La v. d'Abraham*, Le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants. ‖ Se dit aussi De la destination que Dieu assigne à certains hommes pour l'accomplissement de ses desseins. *Il remplit la v. à laquelle Dieu l'avait appelé. La v. des rois est de gouverner les peuples avec justice. Tout homme a sa v. dans les desseins de la Providence divine. Manquer à sa v.* ‖ Sign. aussi Ce mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. *Répondre, résister à sa v. Suivre sa v. Ce n'était pas sa v. d'être prêtre.* ‖ T. Théol. *V. extérieure*, L'ordre extérieur de l'Église, par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes. ‖ Dans le langage ordinaire, L'inclination que l'on se sent pour un état. *Il se sent de la v. pour les arts, pour le commerce, pour le mariage. Avant d'entrer dans cette carrière, examinez bien votre v. Je ne veux point contrarier sa v.* — Se dit aussi De l'aptitude spéciale qu'on a pour une science, un art, une profession. *Son ardeur pour les sciences mathématiques indiquait assez sa v. Il a une v. décidée pour la peinture.*

VOCAUX. s. m. plur. Dans les communautés ecclésiastiques, séculières ou régulières, se dit De ceux qui ont droit de donner leur voix dans quelque élection. *Il n'y avait que douze v. à cette élection.*

***VOCHYSIACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs dichlamydées, non symétriques et très-irrégulières, à pétales nus, à étamines définies avec anthères à déhiscence longitudinale, à ovaire triloculaire avec placentation axile, et à graines ailées dépourvues d'albumen. — *Caractères bot.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles opposées, quelquefois alternes vers les extrémités des branches, entières, et munies de glandes ou de 2 stipules à leur base. Fleurs ordinairement en panicules ou grappes terminales. Sépales 4-5, soudés à la base, très-inégaux, les deux extérieurs plus petits, les deux antérieurs plus grands, et le supérieur de beaucoup plus grand et éperonné. Pétales 1, 2, 3, ou 5, inégaux, alternant avec les segments du calice et insérés à leur base. Étamines 1-5, généralement opposées aux pétales, rarement alternes avec eux, naissant du fond du calice, en grande partie stériles : l'une d'elles a une anthère fertile, ovée et quadriloculaire. Ovaire libre ou soudé en partie, triloculaire, chaque loge renfermant 1, 2 ou plusieurs ovules attachés à l'axe, amphitropes, et avec le foramen supère ; parfois uniloculaire, avec 2 ovules anatropes *naissant de la base ; style et stigmate 1. Capsule presque triangulaire*, à 3 loges s'ouvrant en 3 valves qui portent les placentas sur leur milieu, avec une columelle centrale ; parfois indéhiscente, uniloculaire, monosperme, et couronnée par les sépales qui se développent en forme d'ailes. Graines sans albumen, dressées, ordinairement ailées. Dans les genres dont le fruit est déhiscent, embryon droit, avec de grands cotylédons foliacés et la radicule supère ; dans les fruits indéhiscents et monospermes, embryon orthotrope, cylindrique, avec des cotylédons demi-cylindriques et une radicule infère. [Fig. 1. *Salvertia convallariodora* : fleur épanouie ; 2. Une portion du calice avec les étamines ; 3. Pistil ; 4. Coupe transversale de l'ovaire.] — Cette famille, qui a été établie par *Martius*, se compose de 8 genres et de 51 espèces, qui toutes sont originaires de l'Amérique équinoxiale. On les rencontre dans les forêts, sur le bord des cours d'eau, et quelquefois sur les montagnes, à une élévation considérable. Ce sont ordinairement des arbres dont la cime s'étale considérablement. On connaît peu leurs propriétés. Leurs fleurs passent pour très-odorantes, et quelques espèces paraissent sécréter un suc résineux. D'après Schomburgk, le bois de charpente appelé à la Guyane *Itaballi* et *Copal yé*, provient du *Vochysia guyanensis* : c'est un bois fort dur, mais qui cependant n'est pas de longue durée.

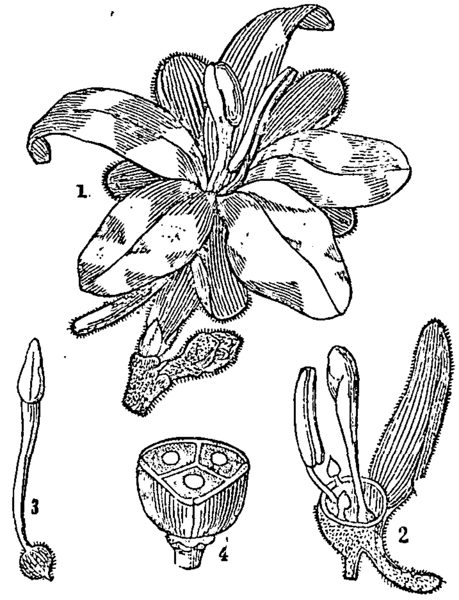

VOCIFÉRATION. s. f. Paroles accompagnées de clameurs furieuses. *Les vociférations des clubistes ne l'effrayèrent point. Les vociférations d'une soldatesque mutinée.* = VOCIFÉRER. v. n. (latin. *vox, vocis*, voix ; *ferre*, porter, élever). Pousser des clameurs furieuses ; ou Parler avec colère et en criant. *La multitude vociférait sur la place publique. Il a bien vociféré contre vous.* ‖ Conj. Voy. CÉDER.

VOEU. s. m. (lat. *votum*). Promesse faite à Dieu par laquelle on s'engage à quelque œuvre que l'on croit lui être agréable, et qui n'est point de précepte ; se dit surtout Des promesses faites à Dieu dans la religion révélée, mais parfois aussi dans la fausse religion. *Faire un vœu. Faire vœu de chasteté. Faire vœu d'aller en pèlerinage. S'acquitter de son vœu. Rompre, violer son vœu. Se faire relever de ses vœux. Idoménée, dans une tempête, fit vœu à Neptune, s'il en échappait, de sacrifier la première chose qui se présenterait à lui ; il rencontra son fils et le sacrifia.* — *Prononcer ses vœux, faire ses vœux*, S'engager solennellement avec certaines cérémonies dans l'état religieux. *Ce novice ne sera point admis à faire ses vœux. Renouvellement des vœux*, La commémoration annuelle de l'entrée en religion. — Par ext., se dit quelquefois De l'offrande promise par un vœu. *Ce tableau est un vœu. Appendre des vœux aux piliers d'une église.* On dit plus ordin., *Ex-voto.* ‖ Sign. quelquefois, Résolution ferme qu'on prend de faire ou de ne pas faire quelque chose. *Je fais vœu de vous être attaché pour la vie. Il a fait v. de ne jamais aller en chemin de fer.* ‖ Se prend quelquef. pour Suffrage. *Donner, refuser son vœu. Écrire son vœu. C'est le vœu de la nation qui l'a appelé au trône.* ‖ Signifie le plus souvent, Souhait, désir. *C'est mon vœu le plus cher. C'est le vœu général. Des vœux indiscrets. Faire, former des vœux pour quelqu'un. C'est l'objet de ses vœux. Exaucer, remplir, combler les vœux de quelqu'un.*

Agréez mes vœux. Il s'est rendu à nos vœux. — *Le vœu de la loi*, L'intention, la prescription de la loi.

Enc. — Théologie. — L'usage des *Vœux* remonte à la plus haute antiquité, et l'on en retrouve la trace chez toutes les nations. Mais il ne peut y avoir de vœu, au sens propre du mot, que dans la religion révélée, où il existe une limite certaine entre ce qui est d'obligation stricte et ce qui est surérogatoire. Nous voyons par la *Genèse* que les patriarches ont fait des vœux au Seigneur, et que ces vœux furent agréés. Jacob, par ex., promet à Dieu de lui offrir la dîme de tous les biens que sa providence daignera lui accorder (*Gen.*, XXVIII, 22; XXXI, 15). Les livres de Moïse contiennent plusieurs lois relatives aux différents vœux que les Israélites pouvaient faire, à l'obligation et à la manière de les accomplir. Le législateur inspiré insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'accomplir les promesses faites à Dieu. « Lorsque vous aurez fait un vœu au Seigneur votre Dieu, vous ne différerez point de l'accomplir, parce que le Seigneur vous en demandera compte, et que, si vous différez, votre vœu vous sera imputé à péché. Vous éviterez ce péché, si vous ne vous engagez par aucune promesse; mais lorsqu'une fois la parole sera sortie de votre bouche, vous l'observerez, et vous ferez selon ce que vous aurez promis au Seigneur votre Dieu, l'ayant fait par votre volonté et l'ayant déclaré par votre bouche. » (*Deutér.*, XXIII, 21-23.) Cependant il était très-souvent permis de commuer un vœu fait à la légère, ainsi qu'on le voit dans le *Lévitique* (XXVII). Quelquefois même le vœu pouvait être annulé. Le législateur lui-même spécifie les cas particuliers où cela était permis (*Nombr.*, XXX). Ainsi, le père de famille peut s'opposer au vœu de sa femme ou de sa jeune fille, parce que Dieu veut conserver intacte l'autorité maritale et paternelle, car obéir au mari et au père est un devoir. — La loi nouvelle a confirmé les prescriptions de l'ancienne loi relativement aux vœux. Elle admet les vœux qui peuvent être agréables à Dieu, c.-à-d. qui tendent à une perfection plus grande que le simple accomplissement des préceptes d'obligation, et elle exige que ces vœux soient remplis. Les Actes des apôtres nous parlent d'un vœu fait et accompli par saint Paul (XVIII, 18), ainsi que des vœux faits par quatre de ses disciples (XXI). Nous savons encore que, dès les premiers temps de l'Eglise, un grand nombre de jeunes vierges s'engageaient à vivre dans le célibat, et que des femmes veuves s'engageaient à passer le reste de leur vie dans la continence. Tertullien appelle ces vierges, les *épouses du Seigneur*, des personnes *consacrées au siècle futur* et qui ont mis *un sceau à leur chair*. Saint Cyprien, parlant des vierges, dit : « Si, par un engagement de fidélité, *ex fide*, elles se sont consacrées à Jésus-Christ, qu'elles persévèrent dans la pureté et la chasteté. » Il regarde l'infidélité d'une vierge comme un adultère commis contre Jésus-Christ. Le concile d'Ancyre, tenu l'an 313, décide que toutes les vierges qui violeront leur vœu de virginité, seront soumises à un ou deux ans d'excommunication. Ces témoignages suffisent pour démontrer que les vœux religieux étaient en usage dans la primitive Eglise et dès les temps apostoliques. Si le développement de la vie érémitique et cénobitique au IVe siècle eut pour conséquence de multiplier le nombre des hommes et des femmes qui se consacraient à Dieu et aspiraient à mener une vie plus parfaite, ce n'est point une raison pour prétendre que les vœux ont été imaginés, soit par saint Basile le Grand, soit par saint Benoît. — Les canonistes distinguent plusieurs espèces de vœux. La distinction principale est celle des *vœux simples* et des *vœux solennels*. Le vœu *simple* est une promesse faite à Dieu en particulier ou dans une communauté non autorisée. Le vœu *solennel* est celui qui se fait avec une certaine solennité dans un corps religieux approuvé par l'Eglise. Les vœux communs, on peut le dire, à tous les ordres religieux, sont ceux de *chasteté*, de *pauvreté* et d'*obéissance*. Plusieurs ordres y joignent le vœu de *clôture*. L'autorité religieuse a seule le pouvoir de dispenser de l'accomplissement d'un vœu. La dispense pour les vœux solennels et pour le vœu simple de chasteté perpétuelle doit être demandée au souverain pontife; les évêques peuvent accorder des dispenses pour tous les autres vœux. — En France, tant que les institutions religieuses ont été inséparablement unies avec les institutions civiles, c'est-à-d. avant la révolution, les ordonnances ont réglé l'âge de l'émission des vœux, la forme, la solennité, et toutes les conditions sans lesquelles aucun vœu ne pouvait lier au for extérieur. Mais l'Assemblée constituante ayant, par son décret du 13 févr. 1790, prononcé l'abolition de tous les vœux de religion, en même temps que la suppression des communautés religieuses, elle établit un ordre de choses diamétralement opposé, lequel n'a été que très-peu modifié par le décret impérial du 18 févr. 1809. Ce dernier, qui avait pour objet d'autoriser le rétablissement des sœurs hospitalières, limita à 5 ans la durée maximum de leurs vœux. Il interdit de faire des vœux avant l'âge de 16 ans, et, jusqu'à l'âge de 21 ans, la durée des vœux ne pouvait dépasser une année. Enfin, la loi du 24 mai 1825, qui a légalisé l'existence des communautés de femmes, n'ayant rien statué relativement à la durée de leurs vœux, les jurisconsultes en concluent que 5 ans forment également le maximum de cette durée.

VOGUE. s. f. (all. *woge*, flot?). T. Mar. L'impulsion que des rameurs communiquent à un bâtiment à rames, et Le mouvement qui en résulte. *V. lente, forte, pressée.* Vieux. ‖ Fig., se dit Du concours qui porte le public vers une personne ou vers une chose. *Ce prédicateur avait alors une v. extraordinaire. Ce marchand, ce magasin a la v. Ce livre n'a eu qu'une v. passagère. La reine avait mis ce magasin en v. Ce jeu est fort en v. Je ne comprends pas la v. de cet ajustement, car il n'a rien de gracieux.* ‖ * Dans quelques provinces du Midi, on appelle *Vogue*, La fête baladoire qui a lieu annuellement dans chaque commune. *C'est dimanche v. à tel endroit. Danser à la v. Elle court les vogues.* = Voguer. v. n. Être poussé sur l'eau à force de rames. *Les galères commençaient à v.* — Fig. et prov., *Vogue la galère*, Arrive ce qui pourra. ‖ Par ext., se dit pour Naviguer, quel que soit le mode de propulsion du bâtiment. *Nous voguions à pleines voiles. Le paquebot voguait rapidement vers la Sicile.* ‖ Sign. aussi, Ramer, faire aller avec la rame. *Nous avions six galériens qui voguaient à merveille.* Vieux. = Vogueur. s. m. Rameur. Vieux et inusité.

VOICI. prép. (R. *vois, ici*). Sert à montrer, à désigner Une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle. *Où est votre fille? La v. V. le livre dont je vous parlais. V. la maison en question. Nous v. quatre. Me v.; que désirez-vous? Le meuble que v. m'a coûté tant. L'homme que v. Le v. qui entre.* ‖ Figur., se dit encore Lorsqu'on va immédiatement énoncer, exposer, expliquer une chose. *V. la preuve de ce que je viens de vous dire. V. la cause de cet événement. V. quels sont ses titres. S'il me fait cette question, v. ce que je lui répondrai.* — Fam., on dit D'une chose qui paraît singulière, *En v. d'une bonne; En v. d'une autre*, ou *en v. bien d'une autre.* ‖ S'emploie aussi pour indiquer Un état actuel, ou une action qui a lieu au moment même où l'on parle. *Nous v. donc arrivés. Nous v. au printemps. V. qu'il vient.* — Famil., *Nous y v.*, se dit en parl. D'une chose qui arrive comme on l'avait prévu, ou encore Pour exprimer qu'on arrive à la question. ‖ Autrefois, *Voici* se mettait fréquemment devant un verbe à l'infinitif, et surtout devant le verbe *Venir*. Cette loc. s'emploie encore quelquef. *Comme il parlait à la femme, v. venir le mari*, Le mari survint. *V. venir l'hiver*, L'hiver approche.

VOIE. s. f. (lat. *via*). Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. Se dit surtout en parl. Des grandes routes construites par les anciens Romains. *La v. Appienne. La v. Flaminienne. Les voies militaires.* Voy. Route. ‖ * Se dit aussi en parlant Des chemins de fer. *Le réseau principal de nos voies ferrées est enfin terminé. Ici la v. est traversée par un passage à niveau. Dans l'espace de cinq kilomètres, il a fallu jeter six ponts sur la v.* ‖ Se dit encore dans la loc., *La v. publique*, qui désigne indifféremment les chemins, les rues, les places publiques. *N'obstruez pas la v. publique.* — Famil. et prov., *Il est toujours par v. et par chemin*, Il voyage continuellement, il est toujours à aller d'un lieu à un autre. ‖ Figur., *La v. du ciel, du paradis, du salut. La v. droite.* Jésus-Christ *a dit de lui-même dans l'Evangile : Je suis la v., la vérité et la vie. Quitter la bonne v. Rentrer dans la bonne v. Il est en v. de perdition, dans la v. de perdition. L'impie s'est égaré dans ses voies. Si vous suivez cette v., vous aurez l'estime de tous les honnêtes gens. Mon fils, je t'ai montré la v., c'est à toi de ne pas t'en détourner.* — En T. Écriture, *La v. étroite*, La voie du salut; *La v. large*, Celle de la perdition. *Toute chair avait corrompu sa v.*, Les hommes s'étaient abandonnés à toutes sortes de crimes. *Seigneur, enseignez-nous vos voies*, Montrez-nous ce que nous devons faire, faites-nous connaître vos commandements. ‖ *Voie*, se dit encore Du mode de transport qu'on emploie soit pour les personnes, soit pour les choses. *Quelle v. prendrez-vous pour aller à Nantes? Je prendrai la v. de la Loire. Prendre la v. de terre, de mer, de l'eau. J'aime mieux aller par la v. de terre que par celle de mer. Je vous ferai tenir ce ballot par la v. des messageries. La v. de la poste est la plus prompte pour faire tenir des lettres. C'est la v. la plus sûre.* — Par anal., se dit quelquefois D'un intermédiaire. *Envoyez-moi ces papiers par la v. de monsieur un tel; c'est une v. sûre.* — Syn. V. Route. ‖ *T. Ponts et Chauss. Dans les routes ordinaires, La chaussée, la partie de la route qui est destinée à la circulation des voitures; et, dans les chemins de fer, L'espace qui est compris entre les rails. *Ma voiture fut obligée de quitter la v. et de se réfugier sur les bas côtés. En Belgique et en France, les chemins de fer n'ont pas la même v.* — L'intervalle qui existe entre les roues droite et gauche d'une voiture. *La v. des voitures d'Allemagne est plus étroite que celle des voitures de France. Cette voiture a la v., n'a pas la v.*, Elle a ou elle n'a pas la voie prescrite par les ordonnances ou les usages du pays. — La trace que fait une voiture en circulant, et qu'elle laisse après elle. *Pourquoi suivez-vous la v. de cette charrette?* ‖ T. Chasse. Le chemin par où la bête a passé. *Mettre les chiens sur la v., sur les voies. Les chiens sont sur la v., sur les voies. Ils sont à bout de v. Ils ont empaumé la v.* — Fig., *Mettre quelqu'un sur la v., sur les voies*, Lui donner les indications, les renseignements propres à le faire parvenir à son but. Fam., *Être à bout de v.*, V. Bout. ‖ T. Anat. *Les voies digestives* ou *Les premières voies*, L'œsophage, l'estomac et le tube intestinal. *Autref. on appelait *Secondes voies*, Les vaisseaux lactés, et *Troisièmes voies*, Les vaisseaux sanguins. Mais on dit encore, *Les voies biliaires, urinaires, spermatiques, etc.*, pour désigner Les conduits de la bile, de l'urine, etc. ‖ T. Astron. *V. lactée*, V. Étoile. ‖ T. Mar. *V. d'eau*, Ouverture faite accidentellement à un navire, et par laquelle l'eau entre. *Nous avions une v. d'eau à l'arrière du bâtiment.* ‖ * T. Techn. *La v. d'une scie*, V. Scie. = *Voie*, se prend souvent, au Fig., pour sign. Moyen dont on se sert, conduite que l'on tient pour arriver à quelque fin. *Je ne sais quelle v. je dois tenir pour cela. Vous ne prenez pas la bonne v. pour réussir. Un tel est tout-puissant auprès du ministre, servez-vous de cette v. Recourir à des voies justes, honnêtes, raisonnables. Il ne faut pas se servir de mauvaises voies pour arriver à une bonne fin. Il est parvenu par la v. de la faveur, de l'intrigue. Des voies indirectes, obliques, tortueuses, détournées, souterraines. Je serai contraint d'avoir recours aux voies de rigueur. Tenter la v. des négociations. Il ne lui reste que la v. des emprunts.* — *Il est en v. d'accommodement, de s'accommoder, de faire quelque chose*, Il est en train de s'accommoder, etc. ‖ T. Chimie. *La v. sèche* et *la v. humide*, V. Analyse. ‖ T. Fin. *Voies et moyens*, V. Moyen. ‖ T. Jurispr. *Voies de droit*, Le recours à la justice, suivant les formes prescrites par la loi. *Attaquer un jugement par la v. de l'appel. La v. de la requête civile vous est encore ouverte.* — *Voies de fait*, Les actes de violence exercés contre une personne. *V. de fait*, se dit encore De l'acte par lequel on s'empare violemment d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu. = Syn. V. Moyen.

Enc. — Le mot *Voie* se prend encore dans le sens de Charretée, ce qui forme la charge d'une voiture. C'est ainsi que l'on dit : *Une voie de bois, de charbon, de pierre, de sable, de plâtre, etc.* Toutefois, lorsqu'il s'agit de combustibles, ce terme reçoit une signification plus précise, et désigne une mesure exacte. La *V. de bois* vaut 1,9195 stère, c.-à-d. un peu moins de deux stères. La v. de bois est donc la moitié de la *corde*. La *V. de charbon de bois* équivaut à 2 hectolitres, et la *V. de houille* à un poids de 1000 kil. — Par extension, à Paris, on nomme *V. d'eau* les deux seaux pleins qui font la charge ordinaire des porteurs d'eau.

VOILÀ. prép. (R. *vois, là*). *Voilà* a une signification analogue à celle de *Voici*; mais il sert à indiquer Une personne ou une chose un peu éloignée de celui qui parle. *V. l'homme que vous demandez. V. l'ennemi. Le tableau que v. ne vaut pas celui-ci. Le v. qui vient.* ‖ Fig., se dit encore Lorsqu'on vient de dire, d'énoncer, d'expliquer quelque chose, tandis que *Voici* s'emploie pour appeler l'attention sur ce qu'on va dire. *V. ce que j'avais à vous dire. V. la raison. V. le motif. V. le prétexte de sa conduite. V. les services que je lui ai rendus, et voici quelle est ma récompense. V. pourquoi je suis arrivé si tard.* — Famil., *V. ce que c'est que de désobéir*, Telle est la conséquence de la désobéissance. ‖ S'emploie encore pour indiquer Un état actuel, ou une action qu'on fait à l'instant ou qui va être faite dans peu de temps. *V. qui est très-bien. V. qu'on sonne. V. qu'il arrive. V. qui va bien, qui marche bien. V. qui est fait tout à l'heure.* — Familièr., se dit aussi pour marquer Quelque chose d'inopiné, de subit. *Comme nous traversions le bois, v. qu'une balle siffle à mes oreilles. Ne v.-t-il pas que mon cheval se cabre?*

VOILE. s. m. (lat. *velum*). Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. *V. de mousseline, de gaze, de dentelle. V. clair, épais. Les femmes, en Orient, ne sortent jamais qu'avec un v. qui cache entièrement leurs traits. Elle porte le v. de veuve. La statue d'Isis, chez les Egyptiens, était toujours couverte d'un v. Elle leva, elle abaissa son v. Ecarter un v.* — Figur., se dit De ce qui nous dérobe la connaissance de quelque chose. *Comment parvenir à soulever le v. qui nous cache l'avenir? La science a commencé de soulever le v. qui nous cache les secrets de la nature.* — Figur., on dit qu'*Un homme a un v. devant les yeux*, Lorsque les préjugés, les préventions, les passions, l'empêchent de voir les choses telles qu'elles sont. — Figur., on dit encore, *Il faut jeter un v. sur cette affaire*, Il ne faut pas l'examiner, ou Il ne faut plus en parler. — Poétiq., *Les voiles de la nuit*, Les ténèbres de la nuit. ‖ En parl. Des religieuses, sign. La couverture de tête qu'elles portent. *Elle est encore novice et n'a que le v. blanc. Les professes portent le v. noir. La bénédiction du v.* — *Cette fille a pris le v.*, Elle est entrée au couvent. *Tel évêque lui a donné le v.*, A reçu ses vœux de religion. *Assister à une prise de v.*, Assister à la cérémonie qui a lieu alors. — Par extens., se dit De l'étoffe avec laquelle on fait les voiles des religieuses, quel que soit l'usage auquel on emploie cette étoffe. *Un manteau de v. Une doublure de v.* || Sign. quelquef. Un grand rideau. *A la mort de* JÉSUS-CHRIST, *le v. du temple se déchira en deux parts de haut en bas. Les anciens étendaient un v. immense au-dessus de leurs théâtres et de leurs amphithéâtres, pour abriter les spectateurs contre le soleil et la pluie.* || Figur., *Voile* se dit encore pour Apparence, couleur spécieuse, prétexte. *Ce scélérat se couvrait du v. de la piété, de la dévotion. Il faut lui arracher le v. dont il se couvre. Son ambition ne se couvrait d'aucun v.* || T. Anat. *V. du palais*, V. BOUCHE.

VOILE. s. f. (lat. *velum*). T. Mar. Pièce de toile, de coton, etc., que l'on attache aux vergues ou aux antennes des mâts pour recevoir le vent. *Bâtiment à voiles. Aller à la v. et à la rame. Tendre les voiles. Les sauvages de l'Océanie font leurs voiles avec des nattes de jonc, etc.* ||Figur. et famil., *Mettre toutes les voiles au vent. Faire force de voiles*, Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir. *Il a donné dans ce dessein à pleines voiles*, De tout son cœur. *Caler la v. dans une affaire*, Se relâcher de ses prétentions, se radoucir, parler avec moins de hauteur.

Enc. – En termes de Marine, on désigne sous le nom de *Voile* une pièce de toile très-forte qu'on attache à la vergue ou à l'antenne d'un mât pour recevoir le vent dont l'impulsion doit faire avancer le bâtiment. Les voiles ne sont presque jamais d'une seule pièce ; elles consistent en un assemblage de plusieurs lés de toile commune, ordinairement de chanvre, que l'on fabrique spécialement pour cet usage. Chaque lé a seulement une largeur de 55 à 70 centimèt. Les voiles prennent généralement le nom du mât qui les supporte. Ainsi, de même qu'il y a dans un vaisseau, un mât d'*artimon*, un *grand mât*, un mât de *misaine*, des mâts de *hune*, des mâts de *perroquet*, de *perruche*, de *cacatois*, un mât de *beaupré*, un bâton de *foc*, etc.; de même il y a une *V. d'artimon*, une *grande Voile*, une *V. de misaine*, des *Voiles de hune* appelées *Huniers*, et distinguées en *grand* et *petit Hunier*, une *V. de perruche*, des *Voiles de perroquet*, nommées aussi *Perroquets*, des voiles nommées *Focs*, etc. On appelle *Voiles basses*, celles qui sont fixées aux bas mâts, c.-à-d. la grande voile et la misaine, par opposition aux *Voiles hautes*, qui sont placées au-dessus. Les *Voiles de l'avant* sont celles qui sont placées en avant du grand mât, sur le mât de misaine et le beaupré, tandis que les *Voiles de l'arrière* sont celles du grand mât et du mât d'artimon. A cause de leur importance relative, on applique la dénomination de *Voiles majeures* à la grande voile, à la misaine, au grand et au petit hunier. Enfin, on donne le nom de *Voiles de cape* aux voiles dont on se sert dans les tempêtes : ce sont l'artimon, le foc d'artimon, le grand hunier, la misaine et le petit foc.—Les voiles ont des dimensions et une solidité qui varient suivant la place qu'elles occupent et l'usage auquel elles sont destinées. Les basses voiles, par ex., devant servir dans les mauvais temps, présentent une grande surface et sont faites avec de la toile très-forte. Les huniers, qui viennent immédiatement au-dessus, sont moins étendus et plus légers, et ainsi de suite. De cette manière, à mesure qu'elles s'élèvent, les voiles diminuent en largeur et en force : il en résulte que la voilure totale d'un mât, quand elle est déployée, offre une disposition pyramidale. La forme des voiles n'est pas également toujours la même. Il y en a de *carrées*, comme la grande voile et la misaine ; de *trapézoïdes* ou *auriques*, comme les huniers, les perroquets et les cacatois ; et de *triangulaires*, comme les focs. Les voiles carrées et les voiles trapézoïdes sont *enverguées*, c.-à-d. attachées à des espars façonnés que l'on appelle *Vergues*, et qui sont fixés au mât au moyen de ferrures et de cordages. De plus, les basses voiles et les huniers sont divisés, dans leur hauteur, en plusieurs sections, qui peuvent être repliées sur la vergue afin de diminuer la surface de la toile. On obtient ce résultat à l'aide des *Ris*. On désigne sous ce nom des rangées horizontales de petites cordes ou garcettes, longues de 2 à 3 mèt., et passées jusqu'à leur milieu dans de petits trous très-rapprochés et pratiqués dans la voile, de manière qu'une de leurs moitiés pend sur une des faces de celle-ci, et l'autre sur la face opposée. Les focs, ou *Voiles en pointe*, sont placés à l'extrême avant et fixés sur des étais du mât de misaine, avec des bagues ou anneaux mobiles de fer ou de bois, qui glissent dans des cordages comme des anneaux de rideau. – Outre les voiles qui précèdent, il en existe beaucoup d'autres dont l'usage est moins répandu, ou qui ne s'emploient que dans des circonstances particulières. Les *Voiles d'étai* sont placées, dans les intervalles des mâts, sur les étais, et viennent border sur le pont ; elles sont fixées, comme les focs, avec des bagues mobiles ; mais leur forme varie suivant le lieu qu'elles occupent. On s'en sert d'ailleurs rarement. Les *Bonnettes* ont pour objet d'augmenter momentanément la largeur des voiles carrées : elles se déploient sur les côtés de celles-ci, dont elles ont la hauteur et presque la coupe, à l'aide d'arcs-boutants mobiles adaptés au bout des vergues. On appelle *V. de fortune*, une grande voile carrée, qui n'est pas attachée à la vergue, mais qui s'y place provisoirement au moyen de poulies ; elle sert, dans les goëlettes et les cutters, pour le grand largue ou le vent arrière. La *Civadière* est une v. peu employée ; elle est portée sur une vergue de même nom que l'on grée au-dessous du mât de beaupré. On nomme *Tapecu* une petite v. qu'on établit à l'arrière des petits bâtiments et des embarcations. On nomme *Tourmentin*, la v. triangulaire du petit foc, parce qu'elle ne s'emploie guère dans les grands bâtiments que pendant une tourmente. Dans les petits bâtiments, cette v. est appelée *Trinquette*. La *V. de livarde*, ou simplement la *Livarde*, est à peu près carrée : elle n'est guère usitée que pour les petites embarcations. On la lace au mât par un de ses côtés, et elle se déploie au moyen d'un espar fixé par ses deux extrémités aux deux angles opposés. Les *Voiles latines* se rencontrent surtout dans la Méditerranée, et particulièrement dans le Levant. Ce sont des voiles triangulaires attachées par le côté de leur hypoténuse à une vergue flexible appelée *Antenne* (v. ce mot). Parmi ces voiles, on appelle *Trinquette* celle qui est portée par le mât de l'avant. Ce mât lui-même reçoit pour ce motif le nom de *Trinquet*.

Le mot *Voile* fait partie d'une multitude de locutions du glossaire naval. Ainsi, on dit qu'*Un navire met sous voiles, met les voiles au vent*, ou *met à la voile*, quand il déploie ses voiles, quand il appareille, pour faire route, à l'aide d'un vent plus ou moins favorable. On dit aussi qu'*Il fait v.*, lorsqu'il navigue ; qu'*Il est sous toutes voiles*, quand toutes ses voiles sont déployées ; qu'*Il augmente* ou qu'*il diminue de voiles*, quand il augmente ou diminue le nombre des voiles déployées. Si l'augmentation est considérable, *Il force de voiles ;* si, au contraire, c'est la diminution, *Il court sous petites voiles*, ou *va à petites voiles*. Enfin, on dit qu'*Il est à sec de voiles*, quand, se trouvant en pleine tempête, il fuit devant la mer et le vent, toutes ses voiles fermées. Le mot *Voile* se substitue aussi souvent au mot Vaisseau. Ainsi, on dit qu'une armée navale, une escadre, un convoi, se compose *de tant de voiles*, pour désigner le nombre des bâtiments. De même, un matelot en vigie au haut du mât, quand il aperçoit un navire sur l'un des points de l'horizon, avertit par ce cri : *Voile dans telle direction !*

VOILER. v. a. (lat. *velare*). Couvrir d'un voile. *V. sa figure. V. son visage. Dès qu'elle nous aperçut, elle se voila le visage. Pourquoi v. tant d'attraits? On voile les images dans les églises pendant le carême.* || Par anal., Dérober la vue d'une chose en la couvrant comme d'un voile. *Le brouillard voilait encore les collines qui étaient en face de nous. Les nuages voilaient le soleil, le disque de la lune.* || Figur., Déguiser sous une apparence mensongère, sous un prétexte faux. *Ils voilèrent leur révolte du prétexte de la religion. Il voilait sa fourberie sous une apparence de simplicité.* = SE VOILER. v. pr. Se couvrir d'un voile. *Les femmes se voilèrent.* || *Par anal., *Le soleil se voila de nuages.* || *Les ouvriers disent D'une planche de bois que l'humidité a fait gauchir, qui prend une forme bombée, qu'*Elle se voile. Si vous laissez ce meuble exposé à l'air, le bois se voilera.* = VOILÉ, ÉE. part. *Les vestales étaient presque toujours voilées.* || Adjectiv., *Une voix voilée, un peu voilée*, Dont le timbre manque d'éclat. On dit de même, *Organe voilé*, en parlant De l'organe de la voix. — * *Planche voilée*, Planche qui a gauchi sous l'influence de l'humidité. || T. Mar. *Voilé, ée*, se dit, adject., D'un bâtiment par rapport à la disposition et à la forme de ses voiles. *Un bâtiment bien voilé, mal voilé. Un bâtiment voilé en brick. Une embarcation voilée à antennes.*

VOILERIE. s. f. T. Mar. Lieu où l'on fait, où l'on raccommode les voiles des bâtiments. = * VOILETTE. s. f. Petit voile que les femmes ajustent sur leur chapeau et qui ne leur couvre que le visage. = VOILIER. s. m. Ouvrier qui travaille aux voiles, qui veille à ce qu'elles soient en bon état et les raccommode. *Maître v.* || On dit encore D'un bâtiment qu'*Il est bon v., mauvais v.*, Selon qu'il porte bien ou mal la voile, qu'il marche bien ou mal sous l'action du vent. On dit de même, *Cet aviso est fin v. C'est le meilleur v. de la flotte.* || * T. Ichthyol. V. SCOMBÉROÏDES. = * GRANDS VOILIERS. s. m. pl. T. Ornith. V. LONGIPENNES. = VOILURE. s. f. L'ensemble des voiles que porte un bâtiment. *Il ne manque rien à la v. de ce vaisseau.* || Se dit aussi De la quantité de voiles que porte un bâtiment, et De la manière dont il les porte pour prendre le vent. *Il fallut diminuer de v. Nous fûmes obligés de changer de v. quatre fois en un jour.*

VOIR. v. a. (latin. *videre*). Recevoir les images des objets par l'organe de la vision. *Je vois un homme. Il craint d'être vu. J'ai vu sur le sable les traces d'un animal. De loin on voit les objets bien autrement qu'ils ne sont. Il ne voit pas les objets à deux pas de lui. Le brouillard m'empêchait de v. la maison. Dans son cachot, il ne voyait le jour que par un étroit soupirail. Je la vis par réflexion dans la glace. Je l'ai vu de mes propres yeux, vu de mes deux yeux. Je l'ai vu comme je vous vois. V. en songe, v. en dormant*, Imaginer, croire voir en dormant. — Famil., et par exag., pour louer extrêmement quelque chose, on dit, *Qui ne l'a pas vu, n'a rien vu.* On dit encore, soit pour louer, soit pour blâmer : *On n'a jamais vu pareille chose, une chose pareille. On n'a jamais rien vu de pareil. Vit-on jamais rien d'égal?* — Poétiq., *V. le jour*, Être né, vivre. *Depuis que je vois le jour. Il n'avait pas encore vu le jour. Il n'est pas digne de v. le jour.* — Figur., *V. de loin, v. bien loin*, Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. Fam., dans le sens contraire, on dit De quelqu'un qui a peu de lumière, peu de prévoyance, *Il ne voit pas plus loin que son nez, que le bout de son nez.* — *Cet homme a vu la mort de près*, Il a été sur le point de périr. — *V. quelqu'un de bon œil*, Voy. ŒIL. — Figur., on dit encore, *Cette hauteur voit la place, voit le rempart de la place*, De cette hauteur on découvre la place, le rempart de la place, en sorte qu'on est à portée de la battre avec du canon. On dit de même, *Cette hauteur voit tel ouvrage à revers*, De cette hauteur on voit l'ouvrage, en sorte qu'on peut le battre par derrière. On dit, en parl. D'un livre, d'un ouvrage, *Il n'a pas encore vu le jour*, pour sign. qu'Il n'a pas encore été publié. *Mes mémoires ne verront le jour qu'après ma mort.* || *Voir*, se dit aussi Des actions, des faits, des événements qui s'accomplissent sous les yeux d'une personne, dont elle est témoin. *Les gens que nous avons vus arriver, que nous avons vu mener en prison. La maison que vous avez vu démolir, que vous avez vue s'écrouler. Je la vois qui vient. C'est un homme que j'ai vu autrefois bien pauvre. Je n'aime pas à v. souffrir. J'aime à v. les gens joyeux et contents. Je vis la pâleur de la mort s'étendre sur son visage. Je n'ai jamais vu pareille douleur, pareille affliction. Les événements que nous avons vus s'accomplir.* Elliptiq., *J'en crois des témoins qui ont vu.* — Par ext., se dit Des faits, des événements contemporains, bien qu'on n'en ait pas été témoin. *Les révolutions que nous avons vues. Cette réforme aura lieu, mais nous ne la verrons pas*, Nous serons morts avant qu'elle s'effectue. — Fam., *Qui vit jamais rien de plus impudent? Voyez quelle insolence! Voyez l'insolence.* Fam. et comme par défi, on dit encore : *Je voudrais bien v. cela. Je voudrais bien v. qu'il osât me frapper. Faites cela et vous verrez. Faites cela pour v. C'est ce qu'il faudra v. Nous verrons bien.* — *J'ai vu le temps que l'on faisait.....*, J'ai vécu dans le temps où l'on faisait..... *J'ai vu l'heure que, j'ai vu le moment que*, Peu s'en est fallu que. — Fig., *Cette mer a vu bien des naufrages; Cette plaine a vu bien des combats, etc.*, Cette mer a été le théâtre de beaucoup de naufrages, etc. *On dit à peu près de même : *Notre pays a vu bien des révolutions, etc. Chaque année voyait une nouvelle calamité fondre sur ce malheureux pays.* — Fig., *V. venir quelqu'un*, Démêler, découvrir, connaître par ses démarches quel est son dessein. *Il y a longtemps que je le vois venir. Je l'ai vu venir de loin*, Il y a longtemps que, malgré ses détours, j'ai découvert son intention, son but. *V. venir quelqu'un*, signif. encore, Attendre qu'une personne fasse les premières démarches, pour régler sur cela les siennes, et voir quel parti on doit prendre. *Nous voilà en mesure; maintenant attendons et voyons-les venir*, ou absol., *voyons venir.* — En T. Pratique, *Assigner pour v. dire et ordonner*, Assigner pour être présent au prononcé du jugement, de la sentence. || *Voir*, signifie aussi Regarder, considérer avec attention. *Voyez ce tableau, c'est une chose à v. Ce monument mérite d'être vu. Il faut v. cet objet au microscope. Laissez-moi v. cela. Voyons un peu ce qu'il va faire. Venez v.* — *A v.*, Lorsque l'on considère. *A v. les dépenses qu'il fait, on croirait qu'il jouit d'une grande fortune.* — Fam., on dit A une personne qui doute de ce qu'on lui dit, *Si vous ne le croyez pas, allez-y v.* On dit aussi, Quand on doute de quelque chose et que cependant on ne veut pas se donner la peine de l'examiner, de la vérifier, *J'aime mieux le croire que d'y aller v.* Popul., on dit encore, Pour rabaisser une chose qu'une autre personne fait trop valoir, *Voilà un beau venez-y v.* — Fam., *Je voudrais bien vous v. à ma place, je voudrais bien vous y v.*, se dit A quelqu'un qui critique, qui trouve à redire à ce que l'on fait, sans tenir compte des difficultés de la chose ou de la position. — Fam. et ironiq., on dit encore, *Il fait beau v. que, il ferait beau v. que..*, C'est ou ce serait une chose curieuse, ridicule que.... *Il fait beau vous v., à votre âge, vous amuser à ces bagatelles.* || Inspecter, surveiller, veiller à. *Qu'avez-vous à v. dans ma maison? Vous n'avez rien à v. à ma conduite. Allez v. aux ouvriers. Voyez à la dépense. Voyez à ce qui se passera.* Famil., *C'est à vous à v. qu'il ne lui manque rien. Voyez à nous faire souper, etc.*, Ayez soin de nous faire souper, etc. || Examiner. *Le rapporteur n'a pas encore vu mon procès. Cette affaire a été vue par un avocat fort habile. Elle a été vue et revue. Il faudra v. cette affaire à fond. Si cela arrive, nous verrons ce qu'il faudra faire. Voyez si cela vous accommoderait. Ceci est à v.* — Fam., on dit D'une affaire au sujet de laquelle on ne veut point encore prendre de parti, *Je verrai, nous verrons ; il faut v., il faudra v.* || Essayer, éprouver, vérifier.

Voyez si cet habit vous va bien. Voyons si cela ira mieux, réussira mieux ainsi. Nous verrons s'il osera soutenir son imposture. Voyez si vous pouvez résoudre ce problème. Je voulais v. jusqu'où irait sa patience. Voyez si le vin est bon, si ce pain est assez cuit, si cet instrument est d'accord, si c'est la même odeur. Voyons s'il pleut encore.—Voyez s'il est chez lui, s'il est revenu de la campagne, Informez-vous s'il est chez lui, etc. || Remarquer. *J'ai vu dans Hérodote, dans Tite-Live que... Où avez-vous vu cette particularité? J'ai vu dans je ne sais plus quel ouvrage.* — Dans les livres, on emploie ordinairement l'impératif *Voyez*, ou l'infin. *Voir*, Pour indiquer un renvoi, pour invoquer une autorité, pour engager à consulter tel ou tel auteur. *Voyez ci-dessus. Voyez la note ci-dessous. Voir, sur cette question, le mémoire de tel auteur.* || *Voir quelqu'un*, se dit souvent pour lui faire visite, afin de lui parler, de l'entretenir de quelque affaire, etc. *Je l'ai été v. deux fois. Je l'irai v. le plus tôt que je pourrai. Il ne m'est point venu v. Il faudra v. vos juges, votre rapporteur.* Dans ce sens, un aveugle même dit, *J'irai vous v.* — *Il n'a point encore vu l'empereur depuis son retour*, Il ne s'est pas encore présenté devant lui. *Il a vu l'empereur dans son cabinet*, Il a eu une audience particulière. — *C'est tel médecin qui voit la malade*, Qui la traite, qui lui donne des soins. On dit la même chose D'un confesseur qui dirige la conscience d'un malade. || Signif. encore Fréquenter. *Qui voit-il dans son quartier? C'est la seule personne de la maison que je voie. Il voit bonne compagnie, mauvaise compagnie. Ce n'est pas un homme à v., une femme à v.*, se dit D'une personne qu'il n'est pas convenable de fréquenter. — On dit D'un homme qui vit dans la retraite, ainsi que D'un homme qui ne veut pas recevoir de visite, *Il ne voit personne.* On dit encore dans ce dernier sens : *J'ai été chez lui aujourd'hui, mais on ne le voyait point. Il ne voit que les personnes de sa famille. Personne ne peut le v.* Cette dernière phrase se dit aussi d'un détenu. — *V. une femme*, signifie quelquefois Avoir avec elle un commerce charnel. *Il y a longtemps que son mari ne la voit plus.* || *Voir*, se dit encore Des connaissances que l'on acquiert par l'expérience, par la fréquentation des hommes, par les voyages, etc. *C'est un homme qui a beaucoup vu. Il a vu beaucoup de pays. Il faut v. le grand monde pour se façonner. C'est un jeune homme qui n'a encore rien vu. La bataille fut gagnée par des conscrits qui voyaient le feu pour la première fois. Il n'a pas encore vu la mer*, Il n'a pas encore navigué. — Famil., *Nous en avons vu bien d'autres*, se dit pour sign. Qu'on méprise les menaces de quelqu'un, ou Qu'on ne s'inquiète pas des dangers présents, des événements dont on est témoin. — Fig. et famil., *Cet homme, cette femme a vu le loup*, V. Loup. Popul., *C'est un homme qui n'a jamais rien vu que par le trou d'une bouteille*, se dit De quelqu'un qui n'a jamais fréquenté le monde. || Figur., S'apercevoir, prévoir, comprendre. *Il y a longtemps que l'on voit qu'il se ruine. Ne voyez-vous pas qu'il vous trompe? Il faut être bien peu pénétrant pour ne pas v. son intention. Je vis un peu tard qu'il s'était moqué de moi. Il est facile de v. les conséquences de ce principe. Il n'a pas vu les suites de son imprudence. V. clair dans une affaire. Je vois clairement son dessein.* || Figur., Juger, apprécier. *Je vois la chose comme vous. Je vois cela différemment de vous, autrement que vous. A v. la chose de sang froid. Il voit tout en beau. Je ne vois rien d'impossible à cela. On voit souvent ce qu'on imagine et ce qu'on désire, au lieu de ce qui est. Je vois ce que j'ai à faire.* — Elliptiq., *C'est ainsi que je vois. Il voit comme moi. Chacun a sa manière de v.* || *Figur., sign. encore, Reconnaître, considérer comme. *Dès le premier siècle, il y eut des hérétiques qui ne virent dans* Jésus-Christ *qu'un simple envoyé de Dieu. Ceux qui n'ont vu dans Napoléon qu'un guerrier, n'ont pas compris la grandeur de son génie.* || Fig., Connaître par l'intelligence. *Dieu voit toutes choses. Dieu voit le fond des cœurs. Les anges voient Dieu dans toute la majesté de sa gloire. La béatitude des élus consiste à v. Dieu.* || L'impér. *Voyons* est souvent usité comme formule d'encouragement, d'exhortation, etc. *Voyons, parlez-moi franchement, que pensez-vous de cette conduite? Voyons, mon enfant, pourquoi as-tu dit cela?* — Famil., on emploie encore fréquemment les expressions *Voyez, voyez-vous, vois-tu*, uniquement Pour attirer l'attention. *Eh bien! voyez; si vous voulez réussir, il faut... C'est que, voyez-vous, il faut prendre garde à ce qu'on fait. Vois-tu, mon cher, il est inutile de gémir; cela n'avance à rien.* || *Faire v.*, Montrer, faire connaître, démontrer. *Il a fait v. sa blessure au chirurgien. Je vous ferai v. toutes les curiosités du pays. Il a fait v. toute son étourderie. Il a fait v. qu'il avait du cœur. Cela vous fait v. que. Elle est sortie pour faire v. sa nouvelle toilette, pour se faire v. Ils se sont fait v. à tout le monde. Cette expérience fait v. que...* — Famil. et par menace, *Je lui ferai bien v. à qui il a affaire, à qui il s'adresse, à qui il se joue*, Je lui apprendrai, je lui ferai connaître, etc. — Figur. et fam., *Faire v. du pays à quelqu'un*, Voy. Pays. || *Laisser v.*, sign. aussi, Montrer, découvrir, ne pas cacher, faire entrevoir. *Il s'est laissé v. tel qu'il est. Il a trop laissé v. sa mauvaise humeur. Elle n'a pas laissé v. son dépit. Il ne laisse rien v. de ce qu'il a dans le cœur. Il m'a laissé v. qu'il était disposé à un accommodement.* = Voir, s'emploie quelquefois neutral., surtout en parl. De la puissance ou de la faiblesse de la vue. *V. clair, trouble. V. distinctement, confusément. V. double. V. mal. V. de près, de loin. Il ne voit goutte. Il n'y voit goutte. Il n'y voit pas. Il ne voit pas à se conduire.*—Fig., se dit dans le sens de Juger. *C'est un homme qui voit tout de travers. Il voit bien, il voit juste, il voit mal dans cette affaire.* || On dit aussi qu'*Une maison voit sur un jardin, sur une rue*, pour signifier que De cette maison on a la vue du jardin, de la rue. || * En parlant D'une femme, signifie quelquefois Avoir ses règles. *Cette femme voit régulièrement.* = se Voir. v. pr. Apercevoir sa propre image par réflexion. *Se v. dans un miroir. Quand elle se vit si défaite, elle eut peur d'elle-même.* || * Se regarder mutuellement. *Quand ils se virent pour la première fois... Ils se sont vus, mais ils ne se sont pas parlé.* — * Signifie aussi, Se rencontrer. *Il y a trois ans que nous ne nous étions vus.* || *Nous nous voyons souvent*, Nous avons des relations habituelles, nous nous visitons souvent. *Ces dames se voient presque tous les jours.* Dans le sens contraire, on dit : *Ces deux personnes ne se voient point*, Elles n'ont aucun commerce l'une avec l'autre, elles sont mal ensemble. || En parl. Des choses, Être vu, être aperçu. *Ce dôme se voit de très-loin. Cela se voit du premier coup d'œil.* || *Cela se voit tous les jours*, Cela arrive journellement, très-fréquemment. Dans le sens contraire, on dit : *Cela ne s'est jamais vu, ne s'est point encore vu, ne s'était point encore vu*, Cela n'est jamais arrivé, n'est point encore arrivé. || *Se v.*, sign. aussi Se juger, se considérer comme... *On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. Il se voit à la veille d'une catastrophe. Dès lors ils se virent perdus.* || *Se v.*, se dit encore dans un sens partic., où il équivaut à peu près au v. Être. *Elle se voit dans la misère après avoir été dans l'opulence. Je me vis sans ressource. Il se voyait abandonné et méprisé de tous. Elle est fière de se v. admirée.* = Vu, ue. part. *Le Colisée vu au clair de la lune produit une impression singulière. Les grands hommes vus de près nous offrent souvent plus de faiblesses que les hommes ordinaires.—Il est bien vu partout*, Partout il est estimé, considéré, bien accueilli. *Il est mal vu partout*, se dit dans le sens contraire. || *Vu* s'emploie d'une manière absolue et invariable dans certaines formules d'Admin., de Chancell. et de Prat., et sign., Après avoir vu, considéré. *Vu l'arrêté préfectoral en date du... Vu les raisons et allégations de part et d'autre. Vu les arrêts énoncés. Vu par la cour les pièces mentionnées.* || Vu, s'emploie aussi substantiv. Ainsi, on dit, en T. Prat., *Le vu d'un arrêt, d'une sentence*, Ce qui est énoncé dans un arrêt rendu sur les productions respectives, les pièces, les raisons qui y sont énoncées avant le dispositif; et en T. Admin., *Sur le vu des pièces*, Après avoir examiné les pièces. — Famil., on dit, *Cette chose s'est faite, a eu lieu au vu*, et plus ordin., *au vu et au su de tout le monde.* Tout le monde l'a vue, en a été témoin, en a été instruit. || Vu, est encore usité comme prép., et signifie, Attendu, eu égard à. *Vu les inconvénients de ce procédé. On passa outre, vu l'urgence, sans attendre l'autorisation demandée. La récompense est mince, vu ses services.* || Vu que. loc. conj. Attendu que, puisque. *Je m'étonne qu'il ait fait cela, vu qu'il n'est pas très-hardi. Comment avez-vous entrepris cette affaire, vu que vous saviez bien...?* = Syn. V. Apercevoir.

Conj. — *Je vois, tu vois, il voit; nous voyons, vous voyez, ils voient. Je voyais, tu voyais, il voyait; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. Je vis, tu vis, il vit; nous vîmes, vous vîtes, ils virent. Je verrai; nous verrons.—Je verrais; nous verrions.—Vois; voyons, voyez.— Que je voie, que tu voies, qu'il voie; que nous voyions; que vous voyiez, qu'ils voient. Que je visse, que tu visses, qu'il vît; que nous vissions, que vous vissiez, qu'ils vissent.—Voyant. Vu, vue.*

VOIRE. adv. (latin. *vere*). Vraiment. *Vous allez à Paris? Voire.* Inusité. — *Autrefois, on disait aussi, *Voirement*, pour A la vérité. *Il y a voirement quelques articles qui ne sont plus d'usage.* || Fam., se dit encore dans le sens de Même. *Tout le monde fut de cet avis, v. monsieur un tel, qui n'est jamais de l'avis de personne.* — Se joint quelquefois à *Même. Ce remède est inutile, v. même pernicieux.*

VOIRIE. s. f. (R. *voie*). T. Admin.

Enc.—Dans le langage administratif, on désigne sous le nom de *Voirie*, l'ensemble des voies de communication par terre et par eau, ainsi que les règles relatives à leur établissement, à leur conservation et à leur police. On trouve dans l'ancienne législation française de nombreux règlements, soit généraux, soit locaux, relatifs à la v.; mais ce fut Henri IV qui le premier comprit toute l'importance de cette branche de l'administration. En conséquence, il créa pour la direction de ce service l'office de *Grand-voyer* dont il chargea le sage Sully, en même temps que, par l'édit de déc. 1607, encore aujourd'hui en vigueur, il réglait la police des rues et chemins, ainsi que la juridiction en matière de v. En 1626, la charge de grand voyer fut supprimée; mais ses attributions furent conférées à des fonctionnaires qui, sous le titre de *Trésoriers de France*, avaient, dans chaque généralité, pouvoir réglementaire et juridiction en matière de domaine, de finance et de v. Au reste, depuis l'édit de 1607, une foule de points concernant la v. furent réglés, soit par des édits royaux, soit par des arrêts du conseil d'Etat, soit par des ordonnances des *Bureaux des finances* où siégeaient les trésoriers de France. A l'époque de la révolution, la Constituante, par la loi des 19-22 juill. 1791, confirma provisoirement les règlements relatifs à la v.; mais elle établit la distinction de la *grande* et de la *petite v.*, en plaçant la seconde dans les attributions de l'autorité municipale, tandis que la première restait attribuée à l'autorité centrale du département. Actuellement, la *Grande voirie* comprend les routes impériales, départementales et stratégiques, les chemins de fer, les rues des villes, bourgs et villages qui sont le prolongement des routes impériales et départementales, les cours d'eau navigables ou flottables, les quais des villes sur les rivières navigables, les ponts, bacs et bateaux publics, les ports maritimes de commerce, et, en général, tout ce qui concerne les grandes communications par terre et par eau. La *Petite voirie* embrasse la construction, l'entretien et l'alignement des chemins vicinaux et des rues des communes. Néanmoins il y a une exception pour les rues de Paris, qui appartiennent toutes à la grande v. En matière de grande v., l'administration appartient aux préfets; les contraventions aux règlements et ordonnances sont constatées, poursuivies et réprimées par la voie administrative; enfin, les conseils de préfecture sont chargés de prononcer sur toutes les difficultés qui s'élèvent en matière de grande v., et sont seuls compétents pour juger ces contraventions. Les appels des décisions de ces conseils sont portés devant le Conseil d'Etat. L'administration de la petite v. est confiée aux maires, qui sont chargés de tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de la circulation dans les rues, places et voies publiques. La connaissance des contraventions de v. urbaine et de police municipale, est attribuée au tribunal de simple police, qui applique les peines prononcées par le Code pénal. — Bien que toutes les rues de Paris, comme nous l'avons dit, appartiennent à la grande v., cela ne doit s'entendre que sous certains rapports. En effet, l'administration de la v. de Paris est partagée entre le Préfet de la Seine et le Préfet de police. Au premier sont attribuées toutes les questions relatives au percement, à l'élargissement, à l'alignement, au pavage des rues, à la construction des maisons, à leur hauteur totale et à celle des étages, à la propreté des façades, à la construction des égouts et des conduites d'eau ou de gaz, à l'établissement des fontaines, des trottoirs, des saillies fixes, etc. Mais c'est le Préfet de police qui est chargé de tout ce qui concerne les saillies mobiles, comme échoppes et baraques, la liberté et la sûreté de la circulation, l'éclairage, le balayage et le nettoyage des rues, les arrosements de la voie publique, etc. Ces derniers services constituent, à Paris, la *Petite v.* ou la *V. municipale.*

On désigne encore sous le nom de *Voirie* le lieu où l'on dépose les boues et les immondices enlevées dans les rues, ainsi que les produits de la vidange des fosses d'aisances. Ces voiries sont toujours situées à une certaine distance des villes, afin que leurs exhalaisons plus ou moins méphitiques n'incommodent pas les habitants. Depuis quelques années, Paris n'a plus de voiries à boues. Les immondices enlevées dans le balayage des rues sont immédiatement livrées à des cultivateurs qui les emploient comme engrais. Quant à la v. où l'on transporte les matières retirées des fosses d'aisances, elle est, comme nous l'avons dit ailleurs, établie à Bondy, à environ 12 kilom. de Paris.

VOISIN, INE. adj. (latin. *vicinus*). Qui est proche, attenant, limitrophe, séparé par une faible distance. *Deux maisons, deux rues, deux paroisses voisines. Les terres voisines de la rivière. Les maisons voisines de l'église. Les États voisins de la France. Les princes voisins. Nous ne saurions être plus voisins.*—Figurém., *Ce discours emphatique est v. du galimatias. C'est une indélicatesse bien voisine de l'escroquerie.* || On dit encore De quelqu'un qui est au moment d'être ruiné ou de se perdre, etc., *Il est v. de sa ruine, de sa perte.* = Voisin, ine. s. Celui, celle qui demeure auprès d'une autre personne. *Mon v. Ma voisine. C'est mon proche v. Il a pour v. monsieur un tel. Il faut en avertir les voisins.* || Syn. Voy. Prochain. = Voisinage. s. m. Proximité. *Le v. de la forêt nous donne beaucoup d'humidité.* || Les lieux voisins, les alentours. *On l'a cherché dans* *tout le v. La grêle a ravagé tout le v. Les maisons du v.* || Se dit aussi collect. pour Tous les voisins. *Cela mit en rumeur tout le v. Un bon, un mauvais v.* = **Voisiner.** v. n. Visiter familièrement ses voisins. *Je n'aime point à v.* Prov., *Il n'est bon voisin qui ne voisine.*

VOITURE. s. f. (lat. *vectura*, transport). Le port, le transport des marchandises, etc. *Il a payé tant pour la v. de ces marchandises. La v. de mes bagages se fit par mulets, par bateau, etc. V. par eau. V. par terre.* — *Lettres de v.*, V. Transport. || Se dit aussi Des personnes ou des choses que l'on transporte. *Le roulier s'en est retourné à vide, il n'a pas trouvé v. Le voiturier jurait et pestait parce qu'il n'avait que demi-v. Il a v. complète.* || Se dit encore De ce qui sert au transport des personnes, des marchandises, etc. *Quelle v. prendrez-vous pour vous en retourner? Je prendrai la v. d'eau. Le bateau est une v. fort commode. La litière est la v. préférée par les Chinois.* || Dans un sens plus particulier, se dit De tout appareil monté sur des roues, et qui est ordinairement traîné par des chevaux. *Une v. rude, douce. V. à deux roues, à quatre roues. V. suspendue. Une v. à bras. V. attelée de deux chevaux. On mit les chevaux à la v. Il fit la route sur une v. de roulier. Les voitures publiques. V. particulière. Je trouvai une v. d'occasion. Monter en v. Descendre de v. La v. a versé. Les voitures des chemins de fer destinées aux voyageurs sont divisées en trois classes. Ce convoi n'a que des voitures de première classe. V. de vin, de paille, de pierres*, Une voiture chargée de vin, etc. — Dans un sens plus restreint, signifie Carrosse. *Fabricant de voitures. Faites avancer ma v. Il a pris v.* Famil., *Il a mis bas sa v.*, ou *il a mis v. bas*, Il n'a plus de voiture à lui. — Famil. et par plaisanterie, *Il est venu par la v. des cordeliers*, Il est venu à pied.

Enc. — I. La plus simple de toutes les voitures est la *Charrette* : aussi l'a-t-on rencontrée chez tous les peuples. Elle consiste essentiellement en une plate-forme montée sur deux roues. La plate-forme est formée par deux pièces de bois appelées *Limons*, qui sont réunies par des traverses, sur lesquelles on établit un plancher : ces traverses sont appelées *Epars* en dessous, et *Burettes* en dessus. Les deux limons se prolongent en avant d'une longueur de cheval, et c'est entre les deux bras que représentent ces prolongements que l'on attelle le cheval nommé *limonier*. Souvent on fixe à droite et à gauche, sur les limons, des clayonnages qui s'élèvent presque verticalement, et qu'on appelle *Ridelles*. Ces clayonnages sont soutenus par des bâtons nommés *Ranchers*. Parfois encore on ferme le fond et le devant de la voiture par des *Clayons* qu'on met et qu'on ôte à volonté, et qu'on peut remplacer par d'autres plus élevés et divergents afin d'augmenter la capacité de la voit.: ces sortes de clayons sont appelées *Cornes*. Les *charrettes* n'ont que 2 roues. Quand elles en ont 4, on leur donne le nom de *Chars*, de *Chariots*, de *Camions*, etc. Ces dernières ont un *Avant-train*, c'est-à-d. que les roues de devant sont montées sur un essieu mobile autour d'un axe appelé *Cheville ouvrière*, qui est fixé à une forte pièce de bois qui forme la traverse antérieure de la plate-forme. Nous avons défini en leurs lieu et place les diverses sortes de voitures usitées pour transporter les matières pesantes et les marchandises, ainsi que les différentes espèces de voitures dites *de luxe*, qui sont exclusivement destinées au transport des personnes. Nous dirons seulement que ces dernières diffèrent essentiellement des voitures pour le transport des choses en ce qu'elles sont suspendues. La *caisse* de la voit. est supportée, soit par des *Soupentes*, c'est-à-d. par de fortes bandes de cuir attachées par leurs deux extrémités à des ressorts plus ou moins élastiques fixés à l'avant et à l'arrière, soit par un système de ressorts disposés au-dessous de la caisse elle-même. Dans ce genre de voitures, la caisse forme une petite chambre fermée de toutes parts, pour mettre les personnes à l'abri des intempéries de l'air; mais le devant de la voit. et les portières situées à droite et à gauche sont munis de glaces qui laissent entrer la lumière. En outre, ces glaces peuvent s'ouvrir et se fermer à volonté pour permettre ou empêcher l'accès de l'air extérieur. Certaines voitures peuvent même se découvrir plus ou moins complétement, le toit étant formé par des espèces de soufflets qu'on replie ou qu'on étend à volonté. La plupart des voitures de luxe ont quatre roues. Lorsqu'elles ne doivent être attelées que d'un cheval, celui-ci est attelé entre deux limons, qu'on nomme ici *Brancards*, et tire sur un *Palonnier*, pièce de bois mobile qui est attachée par son milieu à la traverse de devant, et aux deux extrémités de laquelle s'attachent les traits. Pour les voitures à deux chevaux, le brancard est remplacé par une pièce de bois unique, appelée *Timon*, qui est située dans le prolongement de l'axe de l'avant-train. Ce timon est fixé à l'avant-train au moyen d'une clavette qui traverse le gros bout du timon et les extrémités de deux pièces de bois, nommées *Armons*, entre lesquelles est placé le gros bout du timon. Les chevaux, ainsi séparés l'un de l'autre par le timon, tirent sur des palonniers. Les détails de construction de ces voitures varient d'ailleurs considérablement, selon le goût et les caprices de la mode.

II. L'usage des voitures remonte à la plus haute antiquité. Les anciens en avaient un fort grand nombre d'espèces, et leurs formes variaient, comme chez nous, suivant la destination qui leur était assignée. Nous avons parlé ailleurs des chars (*currus*, *biga*, *quadriga*, etc.), dont les anciens se servaient à la guerre et dans les jeux du cirque. Nous mentionnerons encore ici, mais en nous en tenant aux Romains, le *carrus*, qui était une sorte de tombereau, le *plaustrum*, qui n'était autre chose que notre charrette; le *chamulcus*, qui était un véritable camion; le *clabulare*, sorte de chariot muni latéralement de parois à claire-voie; la *benna*, espèce de carriole d'osier d'origine gauloise; l'*esseda*, qui était un chariot découvert, ouvert par devant et fermé par derrière; le *carpentum*, carriole à deux roues et recouverte d'un toit en forme d'arceau; la *rheda* et l'*armamaxa*, sortes de tapissières à quatre roues et munies de rideaux; la *carruca*, et le *pilentum*, sortes de voitures de luxe à l'usage des femmes sous l'empire; et enfin, le *cisium*, qui était un véritable cabriolet, mais sans capote. Mais aucune de ces voitures, pas même celles destinées aux femmes, n'était suspendue. Par conséquent, malgré le luxe qu'on y déployait parfois, elles devaient être extrêmement dures et fatigantes.

III. Dans toutes nos grandes cités, il existe des voitures publiques qui servent à transporter les voyageurs d'un point quelconque de la ville à un autre, moyennant un tarif déterminé, lequel a été convenu entre les entrepreneurs et l'autorité municipale. A Paris, indépendamment des voitures de transport en commun, généralement connues sous le nom d'*Omnibus*, et qui font constamment le même trajet à heures fixes, il existe un grand nombre de voitures que l'on prend à la course ou à l'heure. Elles ne se mettent en mouvement et ne quittent la station qui leur est assignée que lorsqu'elles en sont requises par un voyageur. Ces voitures sont distinguées en *Voit. de place* et en *Voit. de remise*. — Les *Voit. de place* sont au nombre de 4000, savoir : 3000 à 2 places, cabriolets ou coupés, et 1000 à 4 places; celles-ci sont communément appelées *Fiacres*. Leur tarif est ainsi qu'il suit. Intérieur de Paris : De 6 heures du matin en été, et de 7 h. en hiver, à minuit 30 minutes. *La course n'excédant pas 15 minutes* : voit. à 4 places, 1 fr. 10; voit. à 2 places, 1 fr. La course excédant 15 minutes: voit. à 4 places, 1 fr. 50; voit. à 2 places, 1 fr. 40. *L'heure:* voit. à 4 places, 2 fr.; voit. à 2 places, 1 fr. 90. De minuit 30 minutes à 6 heures du matin en été et à 7 h. en hiver. *La course :* voit. à 4 places, 2 fr. 25; voit. à 2 places, 2 fr. *L'heure :* voit. à 4 places ou à 2 places, 2 fr. 50. Au dela des fortifications : De 6 heures du matin à 10 h. du soir (du 1er oct. au 31 mars), et à minuit en été (du 31 mars au 1er oct.), le prix de l'heure est uniformément fixé à 2 fr. 50 pour les voitures à 2 et à 4 places. Quand on part de Paris et qu'on quitte la voit. en dehors des fortifications, il est dû, en sus du prix, une indemnité de 1 fr. au cocher pour le retour. Dans tous les cas ci-dessus, le temps court à partir de la location de la voit. Il existe en outre un tarif spécial pour les voitures demandées à heure fixe. — Les *Voit. de remise* sont ainsi nommées parce qu'elles stationnent sous des lieux couverts et non sur la voie publique. Elles ont en général meilleure apparence que les précédentes, et marchent plus vite : aussi leur prix de location est-il plus élevé. Voici leur tarif. Intérieur de Paris : De 6 heures du matin en été, et de 7 h. en hiver, à minuit 30 minutes, la course n'excédant pas 15 minutes, 1 fr. 50; la course excédant 15 min., 2 fr.; l'heure, 2 fr. 25. De minuit 30 min. à 6 heures du matin en été et à 7 en hiver, la course, 2 fr. 50; l'heure, 3 fr. Au dela des fortifications : De 6 heures du matin à 10 h. du soir en hiver et à minuit en été, l'heure, 3 fr. Lorsqu'on quitte la voit. en dehors des fortifications, il est dû au cocher 1 fr. pour indemnité de retour. Quand un voyageur transporte des bagages avec lui, soit sur une voit. de place, soit sur une voit. de remise, il est dû 25 centimes pour 1 colis; 50 cent. pour 2 colis, et 75 cent., pour plus de deux colis. — Lorsqu'on monte dans une voit. de place ou de remise, il faut déclarer sur-le-champ au cocher si on le prend à l'heure ou à la course. Le cocher pris à l'heure est à la disposition du voyageur aussi longtemps que celui-ci le désire. On doit toujours le prix intégral de la première heure; mais, après cette première heure, le prix se calcule par fraction d'heure. Tout cocher de voit. de place ou de remise est tenu de remettre à la personne qui prend sa voit. une carte qui porte le numéro de celle-ci. Cette carte doit être conservée avec soin; elle est utile pour le cas où l'on aurait à réclamer des objets oubliés dans la voit., ainsi que pour celui où l'on aurait à porter une plainte contre le cocher. Dans l'un et l'autre cas, on peut s'adresser par écrit, en indiquant son nom et son adresse, au préfet de police.

VOITURER. v. a. Transporter par voiture; ne se dit guère que Des choses. *V. des marchandises, du blé, des pierres, du fumier. V. de l'argent. V. par mulets, par charroi, par bateau. V. par eau, par terre.* || Fam., se dit quelquef. pour Mener quelqu'un dans sa voiture. *Voulez-vous me v. jusqu'au Palais-Royal?* || **Voituré, ée.** part. = **Voiturier.** s. m. Celui qui fait le métier de voiturier. *V. par eau, par terre. Les voituriers de tel endroit.* = **Voiturin.** s. m. Celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées et qui les conduit lui-même. *Notre v. nous mena à une méchante hôtellerie.* || La voiture même que conduit le voiturin. *Le v. de Naples à Aversa.* — Le mot *Voiturin*, dans ses deux acceptions, ne s'emploie guère qu'en parlant Des voyages en Italie. Les Italiens disent *Vetturino.*

* **VOIWODE.** s. m. Voy. Vayvode.

VOIX. s. f. (lat. *vox*). Se dit De tout son et De la somme de tous les sons que peut produire l'air chassé des poumons en traversant le larynx. *J'entends un cri; c'est la v. d'une femme. Il a une v. douce, rude, perçante. Parler à haute v., à v. basse. Elever la v. Extinction de v. La v. lui manqua. Les brebis entendent la v. du berger. Le son de sa v. a quelque chose de pénétrant.* Poétiq., *La déesse aux cent v.*, La Renommée. — Fig., *Élever la v.*, V. Élever. En style de l'Écriture, *Le sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance, etc.* || En considérant la voix relativement au chant, on dit : *Une belle v. Une v. juste, fausse. Une v. d'une grande étendue. Il sait conduire sa v. Elle ménage sa v. Ce chanteur n'a qu'un filet de v. Cette cantatrice n'a plus de v.* — Par extens., se dit Des personnes qui exécutent un morceau de chant. *Cantate pour v. seule. Nocturne à deux v. Un concert de v. et d'instruments.* || *Voix*, se dit aussi Des sons que produisent certains animaux. *La v. du rossignol. La v. du perroquet. Le chien domestique a une v. variée; le chien sauvage n'a qu'un cri. La v. du lion met en fuite tous les animaux.* — T. Chasse. *La v. des chiens*, L'aboiement que les chiens font entendre quand ils ont découvert le gibier. || * Figur. et poétiq., se dit encore Des sons, des bruits qui résultent des vibrations de l'air ou de certains corps sonores. *La v. de l'orage. La v. argentine des cloches. La v. du tambour.* || Figur., au sens moral, Mouvement intérieur qui nous porte à faire quelque chose ou qui nous en détourne. *La v. du sang, de l'humanité, de la nature, de l'honneur. Ecoutez la v. de votre conscience. Étouffer la v. de la raison. Résister à la v. des passions.* || Fig., sign. aussi Conseil, avertissement, supplication. *Ecoutez la v. d'un ami. Il ne pourra résister à la v. de sa mère. Il resta sourd à la v. de ces infortunés.* || Fig., sign. encore Sentiment, jugement, opinion. *L'Eglise a fait entendre sa v., il n'y a qu'à se soumettre. Il n'y a qu'une v. sur le mérite de sa pièce. La v. publique est pour lui. Il a contre lui la v. publique.* L'expression *V. publique*, prise absol., se dit pour Approbation. *Il a la v. publique.* — Prov., *La v. du peuple est la v. de Dieu*, V. Dieu. || *Voix*, se dit encore pour Suffrage, avis, opinion. *Aller aux v. Recueillir, compter les v. Il a eu toutes les v. Je lui ai donné ma v. A la pluralité des v. La proposition a passé à la majorité de tant de v. Tout d'une v. D'une v. unanime.* — Droit de suffrage. *Il n'a pas encore de v. dans l'assemblée. Il a sa v. comme un autre. Cet Etat a deux v. à la diète. Avoir v. consultative*, Avoir le droit d'exprimer son opinion, mais non celui de voter; *Avoir v. délibérative*, Avoir ce dernier droit. — En matière d'élection, on dit encore, *V. active*, Le pouvoir d'élire; et *V. passive*, La capacité d'être élu. *Il a v. active et passive.* Fig. et fam., *Avoir v. au chapitre*, Voy. Chapitre. || T. Gramm. Se dit Du son représenté par la voyelle. *V. articulée, inarticulée. V. grave, aiguë, nasale.* — En parl. Des verbes, *V. active* et *passive*, V. Verbe. || * T. Médec. *V. amphorique* et *V. chevrotante*, V. Auscultation. — *V. convulsive*, Névrose du larynx qui est caractérisée par la difficulté de parler et par la discordance des sons émis que l'on ne peut ramener au ton naturel. || T. Musique. *La v. humaine*, V. Orgue.

Enc. — On donne le nom de *Voix* à l'ensemble des sons que l'homme et les animaux supérieurs font entendre en chassant l'air de leurs poumons, au travers du larynx convenablement disposé. L'appareil vocal se compose de trois parties fondamentales, savoir : les *poumons* et la *trachée-artère*, qui font l'office de soufflet et de porte-vent; le *larynx*, qui constitue l'organe phonateur proprement dit, et dans lequel l'air chassé par les poumons vient résonner sur deux membranes plus ou moins tendues, qu'on nomme *cordes vocales*; et le *tuyau vocal*, qui est formé par le pharynx et par les cavités orale et nasale, et qui modifie d'une façon particulière les sons produits par les vibrations des cordes vocales. La *voix* se distingue elle-même en *V. articulée* et en *V. modulée*. La première constitue la *Parole*, et la seconde le *Chant*. Le chant est le plus souvent articulé; néanmoins l'articulation ne lui est point essentielle: dans les vocalises, par ex., il n'y a aucune espèce d'articulation. Quant au *Cri*, ce n'est qu'un son isolé, ordinairement inarticulé, mais qui est émis avec vigueur. Comme nous avons consacré un article à la v. articulée, c.-à-d. à la parole, nous nous bornerons ici à dire quelques mots de la v. modulée.

I. Quoique toutes les voix humaines soient produites par les mêmes organes, on y reconnait, lorsqu'on les compare entre elles, des différences considérables, sous le rapport de l'étendue, de la nature, du timbre, du volume et de l'intensité. En prenant les notes extrêmes que peut produire la v. chantante, on voit qu'elles comprennent un intervalle d'environ 5 octaves. Les notes de l'octave inférieure appartiennent exclusivement aux v. d'hommes, et celles de l'octave supérieure aux v. de femmes et d'enfants. D'après cela, les v. se distribuent naturellement en deux grandes classes, les *v. masculines* et les *v. féminines* ou *puériles*. Mais toutes les v. de femmes ne produisent pas les mêmes sons : les unes sont plus aiguës, les autres plus graves, et il en est de même des v. d'hommes. En conséquence, il a été nécessaire d'établir des divisions secondaires dans les deux grandes divisions que nous venons d'indiquer. Autrefois on désignait d'une manière générale les v. masculines sous la dénomination de *Tailles*; puis, on les partageait en deux séries, *Ténors* et *Basses*; enfin, on distinguait les ténors en *Haute-contre*, *Ténor haut* ou *Haute-taille*, *Deuxième ténor* ou *Taille* propr. dite, et les basses en *Baryton* ou *Basse chantante*, *Basse* proprement dite et *Basse-contre*. Les v. de femmes étaient simplement distinguées en 3 catégories, savoir : *Soprano*, *Mezzo-soprano* et *Contralto*. Aujourd'hui cette classification est encore admise pour les v. de femmes, mais non pour les v. d'hommes. En effet, les v. de haute-contre, qui ne se rencontraient guère que chez les castrats, ne sont plus usitées, et l'on ne dittingue plus la v. de basse-contre de la basse proprement dite : on dit seulement d'une v. de basse qui donne les sons les plus bas de l'échelle, que c'est une *basse profonde*. Il résulte de là que les v. masculines, de même que les v. féminines, forment simplement 3 catégories, nommées *Basse-taille* ou *Basse*, *Baryton* et *Ténor*. En appelant *ut*, le son du tuyau d'orgue de 8 pieds ouvert ou du tuyau de 4 pieds fermé, les v. d'hommes commencent à *mi1* (basse-taille), ou *la1* (baryton), ou *ut2* (ténor), et s'étendent jusqu'à *la2* et plus (basse-taille), ou *fa3* (baryton), ou *ut4* (ténor). La v. de femme n'a une gravité égale à celle de l'homme que chez une virago. Les v. des femmes, des jeunes garçons et des castrats commencent entre *fa2* (contralto) et *ut3* (soprano), et vont jusqu'à *fa4* (contralto), ou *la4* (mezzo-soprano), ou *ut5* (soprano), et dans les cas extrêmes jusqu'à *fa5*. Le tableau suivant donne l'échelle entière de la v. humaine, et indique l'étendue moyenne des différentes voix.

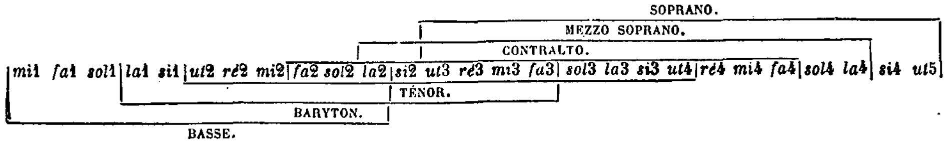
SOPRANO.
MEZZO SOPRANO.
CONTRALTO.
mi1 fa1 sol1 la1 si1 ut2 ré2 mi2 fa2 sol2 la2 si2 ut3 ré3 mi3 fa3 sol3 la3 si3 ut4 ré4 mi4 fa4 sol4 la4 si4 ut5
TÉNOR.
BARYTON.
BASSE.

Ainsi que le montre le tableau, l'étendue de la v. ne dépasse pas deux octaves. Cependant on rencontre, parmi les personnes qui ont cultivé le chant, des individus dont la v. dépasse notablement la moyenne. Ainsi, par ex., la basse-taille Fischer atteignait le *fa* de l'octave au-dessous d'*ut1*. La plus jeune des sœurs Sessi embrassait 3 octaves et 3 tons, et la célèbre Catalani 3 octaves et demie. Nous avons tout à l'heure assimilé les voix puériles aux v. de femmes. Mais, à l'époque de la puberté, tandis que la v. de la jeune fille devient seulement plus pleine et plus sonore, celle du jeune garçon change de nature. Selon qu'il avait une v. de soprano ou de contralto, il devient ténor ou basse-taille. C'est qu'en effet, le larynx du jeune garçon ressemble d'abord à celui de la femme, et qu'avant l'âge de la puberté, ses cordes vocales ont tout au plus les deux tiers de la longueur qu'elles atteignent à cette époque. Cette métamorphose, qu'on appelle la *Mue de la v.*, a lieu en général, comme tout le monde le sait, de 14 à 15 ans. Tant qu'elle dure, la v. est sans netteté, souvent rauque et criarde, et impropre au chant. — La plupart des individus, les hommes surtout, outre que leur v. appartient plus ou moins à l'une des catégories que nous venons d'exposer, peuvent encore, à moins qu'ils ne soient tout à fait incapables de chanter, produire deux séries de sons dont le caractère est tout à fait différent. Ces deux séries ont reçu, l'une, qui est la plus inférieure, le nom de *V. de poitrine*, et l'autre, qui est plus élevée, celui de *V. de fausset* (de l'italien *falsetto*), ou encore de *V. de tête*. La v. de poitrine est plus pleine que celle de fausset, et, lorsqu'on l'entend, on sent très-distinctement qu'elle vibre avec plus de force et qu'elle a plus de résonnance. Les sons les plus graves de la v. humaine ne sont possibles qu'avec la v. de poitrine, et les plus élevés ne le sont qu'avec celle de fausset; mais les moyens sortent avec l'une comme avec l'autre. Ces deux séries ou *Registres*, comme disent les musiciens, ne sont donc point placés bout à bout, de manière que les sons de fausset commencent là où finissent les sons de poitrine. Les sons supérieurs de poitrine et les sons inférieurs de fausset marchent parallèlement. Généralement le ténor commence dès le *la3* à passer au fausset, et ce passage a lieu plus tôt encore pour la basse-taille. Quant aux femmes, il n'y a de différence bien prononcée, entre la v. de poitrine et celle de fausset, que chez les contralti. Les femmes parlent généralement en v. de fausset. Outre les deux registres dont il vient d'être parlé, Manuel Garcia, Ch. Bataille et quelques autres auteurs distinguent encore chez les basses-tailles un registre particulier qu'ils nomment *V. de contre-basse*, parce que la série de sons qu'il produit corresponde aux sons les plus graves de la contre-basse, c'est-à-dire peut s'étendre depuis le *mi bémol1* jusqu'au *sol* de l'octave inférieure. Mais jusqu'à ce jour ce registre n'a été employé que par quelques basses-tailles russes dans le chant d'église.—Le son de la v. de chaque individu présente en outre un caractère particulier qui le fait reconnaître aussitôt des personnes qui ont l'habitude de l'entendre : cette modification particulière de la v. est ce qu'on nomme le *Timbre*. Mais les chanteurs désignent en outre sous ce nom une modification singulière de la v. que l'on peut produire à volonté, et qu'ils appellent *Timbre sombre* ou encore *V. sombrée*, par opposition au timbre naturel de la v., qui reçoit alors le nom de *Timbre clair*. Les chanteurs français n'emploient guère que le timbre clair, qui est le timbre normal ; mais les chanteurs italiens font un fréquent usage du timbre sombre, qui a quelque chose de couvert et qui donne à certains morceaux ou passages de chant un charme inexprimable. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les mêmes notes peuvent être données en timbre clair ou en timbre sombre. — Toute v. se caractérise encore par son *volume* et par son *intensité*, deux choses qu'il ne faut pas confondre, car l'intensité n'est qu'un accroissement momentané du son, tandis que le volume est inhérent à la v. même.

III. Nous avons, en décrivant le larynx, exposé les conditions essentielles de la production du son vocal chez l'homme. Nous avons vu que les sons vocaux sont engendrés par les vibrations des ligaments inférieurs de la glotte, appelés habituellement *cordes vocales*. Ces ligaments représentent deux membranes élastiques tendues sur le porte-vent, de sorte que le larynx est très-exactement une anche membraneuse à deux lèvres. L'air expiré par la contraction des muscles de la poitrine met en vibration ces lèvres, lesquelles impriment des vibrations correspondantes à la colonne d'air qui acquiert ainsi des propriétés sonores. Pour que les cordes vocales puissent vibrer, il faut qu'elles aient une certaine tension. A mesure que l'on augmente cette tension, les vibrations deviennent plus rapides, et par conséquent les sons produits deviennent plus aigus, ou, en d'autres termes, la v. s'élève. L'occlusion partielle et progressive de la glotte dans sa partie postérieure concourt aussi à l'élévation des sons, en diminuant l'étendue de la surface des membranes vibrantes. Quant au courant d'air provenant du poumon, la force avec laquelle il est poussé ne fait en général qu'augmenter l'intensité du son. Toutefois il peut contribuer à l'élever, lorsqu'il agit assez énergiquement, non-seulement pour mettre en vibration les cordes vocales, mais encore pour les tendre davantage en les soulevant. C'est, par ex., ce qui a lieu lorsqu'un chanteur, après avoir donné à ses cordes vocales toute la tension dont elles sont susceptibles, force l'émission de l'air afin de donner une note plus élevée que celle qui correspond à la tension de l'anche membraneuse. Ce dernier phénomène est ce qu'en termes de physiologie, on appelle un phénomène de *compensation*. Cette théorie de la v., qui est aujourd'hui admise par tous les physiologistes, a été principalement établie par les ingénieuses expériences du célèbre professeur de Berlin, J. Müller, et, depuis lui, elle a été confirmée par les observations faites au moyen du laryngoscope par Garcia, Czermak, Ch. Battaille, etc. Toutefois il reste encore, dans la physiologie de la v., quelques points fort controversés. Parmi les questions ainsi agitées, les principales sont celles qui sont relatives au mécanisme de la v. de fausset et à la différence des timbres. Néanmoins, pour la formation de la v. de fausset, il nous semble démontré par les observations laryngoscopiques du prof. Battaille, qu'elle résulte, ainsi que l'avait dit Müller, de la diminution de la surface vibrante, tandis que, dans la v. de poitrine, les cordes vocales vibrent dans toute leur étendue. Mais Battaille a en outre fait voir que, dans les notes inférieures de la v. de fausset, les cordes vocales éprouvent une tension moins grande que lorsqu'on émet les mêmes notes en v. de poitrine. Quant à la production des timbres, on s'accorde à penser que les différences qu'ils présentent dépendent de la conformation et de la disposition du tuyau vocal, c.-à-d. des parties situées au-dessus des cordes vocales. Mais le problème consiste à déterminer quelles sont les conditions physiologiques qui donnent lieu à tel ou tel timbre. Nous nous contenterons de dire que, d'après le docteur Segond, le timbre sombre est le résultat de l'accroissement de longueur que le chanteur peut donner à volonté au tuyau vocal, en maintenant le larynx, par un effort, dans la position la plus éloignée par rapport aux ouvertures nasales et buccale. — V. les *Traités de physiologie* de Müller et de Longet; la *Méthode de chant*, de Garcia, et les *Recherches sur la phonation*, de Ch. Battaille.

VOL. s. m. (lat. *volatus*). Locomotion aérienne au moyen d'ailes ou d'appareils en forme d'ailes. *L'aigle a le vol fort haut. Le vol du pigeon est fort roide. Le vol du papillon est léger. Le hanneton a le vol lourd. La mouche exécute toute sorte de vols. Le vol de la chauve-souris est saccadé. Les anciens observaient le vol des oiseaux, pour en tirer des présages.* — *Tirer, tuer un oiseau au vol*, Pendant qu'il vole. ‖ Se dit aussi De l'étendue et de la longueur du vol qu'un oiseau fait en une fois. *Le vol de la perdrix n'est pas long. Ces oiseaux ne font jamais de longs vols. Je tuai mon râle à son second vol.* — Dans quelques Coutumes, on appelait *Le vol du chapon*, Une certaine étendue de terre autour du château ou du manoir principal. *Le vol du chapon entrait, avec le manoir, dans le préciput de l'aîné.* ‖ Se dit encore pour Envergure. *Cet oiseau a plus d'un mètre de vol.* ‖ Figur., *Prendre un vol trop haut*, Prendre des mesures plus hautes que celles qui conviennent à la qualité dont on est; Faire plus de dépense qu'on ne doit ou qu'on ne peut. On dit, dans le même sens, *Prendre un trop grand vol. Il ne pourra soutenir le vol qu'il a pris. Il faut mesurer son vol à ses forces.* Ces phrases se disent aussi Fig., en parl. D'un écrivain et surtout d'un poëte. *Ce poëte a pris un vol bien hardi, je doute qu'il le soutienne.* —Fig. et fam., *Il y est parvenu de plein vol*, se dit D'un homme qui a été élevé à une dignité supérieure sans passer par les degrés ordinaires. ‖ T. Fauconn. Se dit collectiv. D'un nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient pour prendre le gibier. *Il avait un vol pour le héron, pour la corneille, etc. Ce prince entretenait des vols pour toutes sortes d'oiseaux.* — Signif. aussi La chasse qu'on fait avec des oiseaux. *Il se plaisait surtout au vol du héron.* ‖ * T. Blas. Deux ailes d'oiseau étendues et jointes ensemble. *Il porte d'or à un vol de sable.* On appelle Une aile seule, *Un demi-vol.* ‖ T. Machiniste. V. THÉATRE. = A VOL D'OISEAU. loc. adv. Voy. OISEAU.

VOL. s. m. Action de celui qui prend et s'approprie ce qui appartient à autrui. *Vol à main armée. Vol avec effraction. Vol de grand chemin. Il a commis plusieurs vols.* ‖ Par extens., La chose volée. *On l'a trouvé saisi du vol. J'ai recouvré mon vol.*

Enc. — En termes de Droit criminel, on appelle *Vol* l'action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui pour se l'approprier. Notre Code pénal distingue le *Vol simple* et le *Vol qualifié*. Le vol *qualifié* est celui qui est accompagné de certaines circonstances aggravantes, comme lorsqu'il a été commis avec effraction, ou la nuit, ou sur un grand chemin, ou à l'aide de la violence, comme lorsque le coupable est un ouvrier ou un serviteur à gages. Le vol *simple* est celui qui est dégagé de toute circonstance de ce genre. Celui-ci constitue un simple *délit*, qui est déféré au tribunal de police correctionnelle, et qui encourt seulement la peine d'un an à 5 ans de prison et d'une amende de 10 à 500 francs. Toutefois le tribunal a la faculté d'y joindre l'interdiction des droits civiques et civils, et la surveillance de la haute police pendant 5 à 10 années. Au contraire, le vol *qualifié* est considéré comme un *crime*, et, par conséquent, le coupable est traduit devant la Cour d'assises. Quant à la peine, sa gravité varie suivant la nature des circonstances qui ont accompagné le crime. Elle s'élève jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, quand le vol a été commis la nuit, par deux ou plusieurs personnes dont une ou plusieurs portaient des armes apparentes ou cachées, avec effraction ou escalade, et avec violence ou avec menace des voleurs de faire usage de leurs armes. Le vol domestique est puni de la réclusion. — Aux termes de la loi pénale qui définit le vol « la soustraction frauduleuse d'une chose qui n'appartient pas à celui qui la soustrait, » le débiteur qui soustrait le gage remis par lui à son créancier, ou ses effets même saisis et placés chez un gardien, ne commet pas le délit de vol, car ces objets n'ont pas cessé de lui appartenir. Bien plus, les soustractions commises par le mari au préjudice de sa femme, et *vice versâ*, par un veuf ou une veuve quant aux choses qui avaient appartenu à l'époux décédé, par des enfants ou autres descendants au préjudice de leurs père et mère ou autres ascendants et réciproquement, ne donnent lieu qu'à des réparations civiles. Le législateur a voulu éviter le scandale d'époux s'accusant l'un l'autre de vol, d'un père poursuivant son fils ou d'un fils poursuivant son père pour le faire condamner par les tribunaux. Toutefois l'individu qui a recélé ou appliqué à son profit tout ou partie des objets soustraits dans les cas ci-dessus, est coupable de vol et puni comme tel. Il est de jurisprudence, que celui qui retient frauduleusement une chose qu'il a trouvée et dont il connaît le propriétaire, se rend coupable de vol.

La propriété étant le fondement de l'ordre social, dans tous les temps et chez tous les peuples, le vol a été puni plus ou moins sévèrement. Chez les Grecs et chez les Romains, les vols ordinaires étaient punis par des amendes et par des châtiments corporels. Mais la peine était bien plus grave, quand le crime avait été commis avec violence. Il était puni, selon les cas, par le bannissement, la condamnation aux mines, et même la mort. Chez les peuples barbares qui envahirent le monde romain, le vol était communément puni d'une amende ; mais si le coupable ne pouvait payer cette amende, il était puni corporellement, et parfois même subissait la peine capitale. Les Capitulaires de Charlemagne infligeaient aux voleurs des peines terribles. Le premier vol était puni de la perte d'un œil, le second de celle du nez, et le troisième de celle de la vie. Après l'établissement du régime féodal, le vol fut sans doute réprimé moins sévèrement. D'ailleurs, les seigneurs féodaux eux-mêmes respectaient fort peu la propriété d'autrui. Suivis de leurs hommes, souvent ils rôdaient par les grands chemins pour détrousser les voyageurs et les marchands. C'est même de leurs habitudes que sont, dit-on, dérivés les noms de *vol* et de *voleur*, attendu que, dans ces expéditions, ils s'équipaient ordinairement à la légère, comme s'ils allaient à la chasse au vol, c.-à-d. avec des faucons et autres oiseaux de proie. — Enfin, au XIIIe siècle, saint Louis essaya de réprimer le vol au moyen de peines aussi sévères que celles des Capitulaires. Celui qui volait de l'argent, des vêtements et autres menus objets, avait, la première fois, l'oreille coupée ; la seconde, le pied ; à la troisième, il était puni de mort. Le larcin commis dans une église entraînait la perte des yeux ; le vol d'un cheval ou d'une jument entraînait la peine de mort. Le voleur domestique était pendu. La même peine atteignait les recéleurs. Enfin, les femmes qui vivaient avec les voleurs et les aidaient dans leurs crimes étaient condamnées au feu. Certes, si la rigueur de la pénalité constituait une garantie sérieuse pour la société, des mesures pareilles auraient dû faire disparaître la race des voleurs. Cependant il paraît qu'il n'en fut rien. Sous François Ier, un édit de 1524 punit du supplice de la roue les voleurs de grand chemin et ceux qui volaient dans les rues de Paris. En 1561, un édit d'Henri II prononça la peine de mort contre les coupables de tout vol commis dans une église. Cependant au XVIIIe siècle, on commença à trouver que les peines édictées contre certaines catégories de voleurs étaient exagérées, et elles furent adoucies. Néanmoins, jusqu'à la révolution, la législation pénale relative au vol conserva l'empreinte de sa barbarie originelle. Ainsi, par ex., le vol domestique, le vol avec violence et voies de fait, et le vol sacrilége, furent toujours punis de mort. Les voleurs de grand chemin subissaient le supplice de la roue. Enfin, Le Code pénal de 1791, la loi du 25 frim. an VIII (10 nov. 1799), et le Code pénal de 1810 établirent entre les diverses espèces de vols les distinctions que nous avons indiquées, et les peines furent graduées selon le degré de perversité que semblait démontrer la nature du crime. Toutefois la peine de mort, mais par la simple décapitation, fut conservée contre les coupables de vol commis avec la réunion des circonstances les plus aggravantes. La loi de 1832, qui a réformé notre Code pénal, a fait disparaître cette peine, et lui a substitué celle des travaux forcés à perpétuité.

VOLABLE. adj. 2 g. Qui peut être volé. *Cet homme n'est pas v. Ce n'est pas une chose volable.*

VOLAGE. adj. 2 g. (R. *vol*). Qui est changeant, inconstant. *Amant v. Cœur, esprit, humeur v. La jeunesse est v.*—On dit aussi substant., *C'est un v., une v.* ‖ *Feu v.*, Voy. FEU.

VOLAILLE. s. f. (R. *vol*). Se dit collectivem. Des oiseaux qu'on élève et nourrit dans une basse-cour, et particul. Des poules, poulets et chapons. *Elever de la v. Cela est bon pour nourrir la v. Une belle pièce de v.* — Quand on dit, *Mettre une v. au pot*, Cela s'entend D'une poule ou d'un chapon.

VOLANT, ANTE. adj. Qui a la faculté de voler. *Ecureuil v. Dragon v. Poissons volants.*—Fig. et prov., *Pistole volante*, Pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui la dépense. || Fig., se dit De certaines choses qu'on place et qu'on déplace à volonté, par opposit. à Celles qui sont fixées à demeure. *Cabestan v. Manœuvre volante. Table volante.* On dit aujourd'hui, *Table à ouvrage.* — *Feuille volante*, V. FEUILLE. — *Assiettes volantes*, V. ASSIETTE. || T. Artif. *Fusée volante*, Voy. PYROTECHNIE. || T. Guerre. *Camp v.*, V. CAMP. — *Artillerie volante*, se disait autrefois de L'espèce d'artillerie appelée aujourd'hui *Artillerie légère* et *Artillerie à cheval.* || T. Méd. *Petite vérole volante*, V. VARIOLE. || T. Peint. *Draperie volante*, Draperie légère qui paraît agitée par le vent. || Pour les expressions *Cachet v.*, *Cerf-v.*, *Pont v.*, Voy. CACHET, etc. = VOLANT. s. m. Petit morceau de bois, d'os, d'ivoire, de liége, recouvert de cuir, etc., et garni de plumes, qu'on lance en l'air au moyen d'une raquette, puis qu'on relève de même quand il retombe, avant qu'il ne touche la terre. *Jouer au v.* || T. Mécan. V. RÉGULATEUR. — Se dit aussi D'une aile de moulin à vent. || T. Coutur. Garniture formant de gros plis qu'on attache bas des robes des femmes, et qu'on peut mettre ou ôter à volonté. || * T. Bot. *V. des étangs*, Nom vulgaire du Nénuphar, Nymphéacées.

VOLATIL, ILE. adj. (latin. *volatilis*). T. Chim. Se dit De tout corps, solide ou liquide, qui est susceptible de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, comme l'alcool, l'éther, etc., soit à l'aide de la chaleur, comme le mercure, l'arsenic et la plupart des liquides; se dit par opp. à Fixe. *Alcali v.*, V. AMMONIAQUE. *Huiles volatiles*, Voy. HUILE.

VOLATILE. s. m. et adj. 2 g. Animal qui vole; ne se dit que Des oiseaux et des insectes. *Parmi les volatiles. Les insectes volatiles.*

***VOLATILISABLE.** adj. 2 g. Syn. de *Volatil.* = VOLATILISATION. s. f. Opération par laquelle on volatilise un corps solide ou liquide. || Le phénomène que présente un corps qui se volatilise. *La v. du mercure, de l'ether, du camphre.* = VOLATILISER. v. a. Réduire un corps en gaz ou en vapeur. *Pour v. un corps solide, il faut en général le faire d'abord passer à l'état liquide.* = SE VOLATILISER. v. pron. Passer à l'état aériforme. *L'acide arsénieux se volatilise sans passer par l'état liquide.* || VOLATILISÉ, ÉE. p. = VOLATILITÉ. s. f. Qualité des corps qui se volatilisent lorsqu'ils sont exposés à une certaine température. *La v. de l'éther, du camphre.*

VOLATILLE. s. f. Se dit De petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger. Fam. et peu usité.

VOL-AU-VENT. Espèce de pâtisserie chaude dont les parois sont de pâte feuilletée, dans laquelle on met des quenelles, de la viande légère, du poisson, etc. *Le vol-au-v. est ainsi appelé à cause de la légèreté que doit avoir sa pâte. Un pâtissier renommé pour ses vol-au-vent.*

VOLCAN. s. m. (du latin, *Vulcanus*, Vulcain, qui était, chez les Romains, le dieu du feu). T. Géol.

Enc. — On entend par *Volcan* une montagne plus ou moins élevée, une partie du sol plus ou moins étendue, soit à la surface de la terre, soit au sein des mers, d'où s'élancent, accompagnés de bruit, de chaleur, souvent de secousses plus ou moins violentes, des flammes, de la fumée, des matières altérées par le feu, incandescentes ou à l'état de fusion ou de fluidité, différents gaz, des vapeurs, etc. Ce nom s'applique également aux montagnes que l'observation de leur structure et de la nature des roches qui les forment ou les environnent, démontrent avoir été jadis le siége de phénomènes semblables : ces dernières constituent ce qu'on appelle les *volcans éteints.*

I. *Formation des volcans.*—Toutes les observations géologiques faites depuis le commencement de ce siècle, toutes les inductions qui se tirent des phénomènes que nous présente la surface du globe, tendent à démontrer que la Terre est une masse à l'état de fusion ignée et seulement recouverte par une croûte solide ayant une fort médiocre épaisseur. L'étude des phénomènes volcaniques fournit des motifs puissants d'adhérer à cette théorie qui d'ailleurs est aujourd'hui généralement admise par la science. Cette théorie en effet est la seule qui permette de se rendre compte non-seulement des phénomènes divers que présentent les éruptions volcaniques, mais encore de la formation même des volcans. Dans cette hypothèse, un v. n'est autre chose qu'une fissure qui met en communication l'intérieur de notre globe avec l'extérieur: c'est un soupirail, un évent par lequel s'échappe, pour ainsi dire, le trop-plein d'une force qui, sans cela, pourrait bouleverser la croûte solide terrestre, car alors elle opérerait avec une puissance incalculable sur la face interne de cette croûte. Les volcans eux-mêmes, c.-à-d. les fissures qui font communiquer ensemble l'intérieur et l'extérieur de la terre, ont été produits originairement par cette force, puis, une fois formés, ils ont rempli à son égard la fonction qu'une soupape de sûreté remplit à l'égard de la force expansive de la vapeur d'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur. On ne saurait en douter quand on considère la connexion qui existe entre les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques, les premiers cessant aussitôt que les volcans qui se trouvent dans la région siége des tremblements de terre entrent en éruption. Quant à la formation primitive des montagnes ignivomes, il est également certain qu'elle a eu lieu par voie de déchirure de la croûte et par soulèvement des roches qui la composent, car nous avons de nombreux exemples de volcans produits de cette manière depuis les temps historiques et même de nos jours, et ces volcans récents ou contemporains offrent la même structure et les mêmes dispositions que les volcans antéhistoriques, soit actifs, soit éteints. On peut donc décrire le mode de production des volcans anciens aussi sûrement et aussi exactement que celui des volcans que nous avons vus naître sous nos yeux.

Il est rare qu'une simple fente donne issue à des matières volcaniques. Presque toujours celles-ci s'échappent du sommet d'une élévation généralement de forme conique. Cette élévation, qui est traversée par l'évent volcanique et qui est couronnée par son orifice exterieur, peut se former de deux manières. Dans le plus grand nombre des cas, le cône volcanique est constitué par le soulèvement des roches qui composent le sol où il a surgi, et qui sont plus ou moins inclinées autour de la fissure qui représente le canal excréteur du v. Les cônes qui se sont produits de cette manière ont été appelés *Cônes de soulèvement*, par l'illustre Léopold de Buch, qui a aussi nommé *Cratère de soulèvement* l'orifice en forme d'entonnoir par lequel se termine supérieurement l'évent volcanique. D'autres fois, le cône paraît exclusivement constitué par les matières de nature diverse rejetées par la fissure volcanique et qui se sont accumulées autour de l'orifice. Dans ce cas, le cratère qui le termine s'élève aussi au fur et à mesure que ses produits s'amoncèlent autour de lui. Les cônes et les cratères qui ont pris naissance de cette manière sont désignés sous les noms de *Cônes* et de *Cratères d'éruption* ou *d'éjection*. Les cônes de soulèvement sont, il est facile de le comprendre, beaucoup plus nombreux que les cônes d'éjection. Mais, dans un grand nombre de volcans formés par voie de soulèvement, ils se recouvrent de matières volcaniques qui s'accumulent surtout à la base, mais revêtent néanmoins les flancs du cône au point d'offrir l'apparence d'un cône d'éruption. La Fig. 1 montre comment les choses se passent dans ce cas. La masse conique, *gacbh*, qui constitue le fondement de la montagne volcanique, est formée par les couches du sol qui se sont soulevées sous l'action de la force explosive. Ces couches sont donc inclinées de toutes parts autour de l'axe du cône ou de l'évent volcanique *v*, tandis que leur pente abrupte regarde l'intérieur de la fissure. Mais plus tard, les matières vomies par le v. remplissent successivement le cratère de soulèvement; puis, lorsqu'elles ont atteint le niveau de celui-ci, elles revêtent les flancs du cône lui-même; enfin, au-dessus du cratère de soulèvement, il se forme un cratère d'éruption dont les parois sont entièrement constituées par des matières rejetées par le volcan. Ce mode de formation explique de la façon la plus naturelle pourquoi les volcans présentent généralement la figure d'un cône tronqué à son sommet (Fig. 2). Dans quelques-uns, ce cône est remarquable par sa régularité. Tel est le Cotopaxi, qui, suivant Al. de Humboldt, est tout à la fois le v. le plus élevé et le cône le plus régulier qui existe dans toute la chaîne des Cordillères.

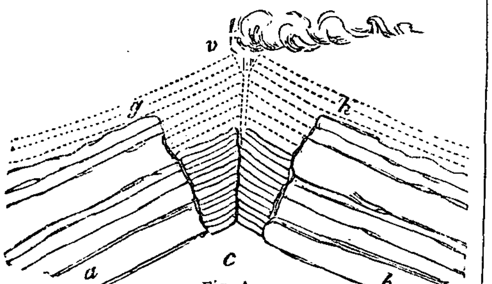

Fig. 1.

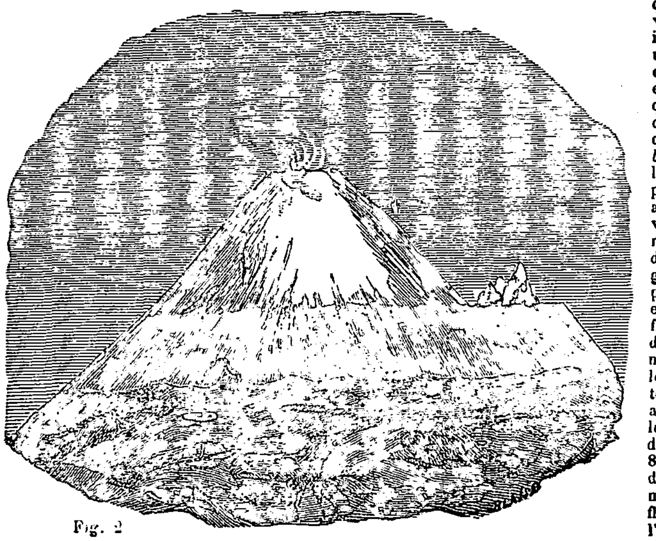

Fig. 2

Parmi les exemples contemporains de volcans formés par voie de soulèvement, nous nous contenterons de mentionner le Jorullo, au Mexique, et le Monte-Nuovo, en Italie. Jusque dans la première moitie de l'année 1759, le lieu où s'élève aujourd'hui le Jorullo était une plaine couverte de plantations de sucre et d'indigo, et traversée par deux ruisseaux, le Cuitimba et le San-Pedro. Au mois de juin, on y entendit des bruits souterrains accompagnés de secousses de tremblements de terre, qui durèrent 50 à 60 jours. En septembre, tout paraissait rentré dans le calme, lorsque, dans la nuit du 28 au 29, les bruits souterrains recommencèrent, et le terrain se souleva en forme de vessie. On reconnaît encore aujourd'hui les limites du soulèvement. On y voit une élévation d'environ 12 mèt., qui augmente graduellement jusqu'au centre du mamelon, où elle atteint une hauteur de 160 m. Cette surface est couverte par des milliers de petits cônes fumants hauts de 2 à 4 m., et dont les jets de vapeur ne dépassent guère 12 m. Mais en outre, au milieu de ces petits cônes, que les habitants appellent *hornitos*, c.-à-d. fours, on remarque 6 grandes buttes placées sur une même ligne, dans la direction des volcans de Colima et de Popocatepetl, qui atteignent une élévation de 100 à 490 m.: la plus haute est le Jorullo. Au moment de son éruption, le Jorullo lança de son cratère une masse notable de cendres et même de gros fragments de roches. Une grande quantité de lave s'échappa en même temps sur son flanc nord-est. Si le terrain n'avait pas cédé sur un si grand nombre de points, le soulèvement eût été sans doute beaucoup plus considérable. Le Monte-Nuovo, que l'on voit aujourd'hui au fond de la baie de Baïa, sur la côte de Naples, est le résultat d'un soulèvement analogue. Suivant un témoin oculaire, Francesco del Nero, le 28 septembre 1538, le fond de la mer près de Pouzzoles fut mis tout à coup à sec sur une étendue d'environ 1200 mèt., et les habitants en profitèrent pour enlever dans des charrettes le poisson abandonné par les eaux. Le lendemain matin à 8 heures, le sol s'affaissa, et l'on vit paraître l'orifice du v. qui avait environ 4 mètres; puis le soir, au contraire, le sol commença à se soulever et devint aussi haut que le Monte-Rossi. Du cratère du v., en même temps que des flammes, il s'échappa des cendres et des scories qui, en s'accumulant, donnèrent à la colline la forme qu'elle offre encore aujourd'hui. Toute la contrée autour du nouveau v., qui fut appelé Monte-Nuovo, fut couverte de cendres et de ponces dans un rayon de 120 kilom. A cette heure, le Monte-Nuovo a 134 m. de hauteur, et offre à son centre un cratère dont la profondeur, suivant Dufrénoy, atteint 128 m. — Mais ce n'est pas seulement au milieu des terres que les phénomènes volcaniques se manifestent; ils se produisent également au sein des mers et donnent naissance, par le soulèvement du fond de l'Océan, à des îles dont quelques-unes continuent de subsister, tandis que les autres disparaissent, soit que le sommet de la formation nouvelle s'affaisse sur lui-même, soit que l'action des flots attaque et disperse les matériaux encore trop mal agrégés de la formation nouvelle. Parmi ces îles volcaniques qui n'ont eu qu'une existence éphémère et dont on a de nombreux exemples, nous citerons seulement celle de Nyoe et celle de Sabrina. La première apparut, en 1783, à environ 65 kilom. au sud-ouest du cap Reikianess, en Islande, lors de la terrible éruption du Skapta-Jœkull. Elle consistait en hautes falaises du milieu desquelles s'élançaient par deux ou trois points différents, du feu, de la fumée et des ponces. Celles-ci étaient en si grande abondance, que l'Océan en fut couvert à une distance de 100 kilom. et que la marche des navires en était embarrassée. Mais une année ne s'était pas écoulée que la mer avait repris son ancien empire, et il ne restait plus de l'île qu'un amas de roches, sur lequel il y avait de 5 à 30 brasses d'eau. L'île de Sabrina se forma également dans une région de l'Atlantique remplie d'îles d'origine volcanique : nous voulons parler des Açores. Au mois de juin 1811, les habitants de l'île de Saint-Michel furent témoins d'une éruption sous-marine, dans laquelle d'énormes quantités de matières furent lancées du sein des eaux, tandis que des colonnes de cendres noires s'élevaient à la hauteur de 220 à 250 mèt.; enfin ils virent à l'endroit où avait eu lieu l'éruption une île nouvelle qui pouvait avoir 1800 mèt. de circonférence et dont les falaises avaient environ 100 mèt. de hauteur. Ce fut le 13 juin qu'eut lieu cette étrange apparition, et le 17 de ce même mois elle fut observée par le commandant de la frégate anglaise la *Sabrina*, qui ne se contenta pas de lui donner le nom de son bâtiment, mais qui déclara en prendre possession au nom du gouvernement anglais. D'après son rapport, les éruptions volcaniques ressemblaient au bruit que ferait un mélange de décharges d'artillerie et de mousqueterie, et s'accompagnaient d'une grande quantité d'éclairs. La Fig. 3, qui représente cette éruption, est faite d'après une exquisse dessinée par l'un des officiers de la frégate. Au bout de peu de mois, l'île avait disparu. D'autres îles, nées de la même manière, ont continué de subsister: telles sont les îles qui forment le petit groupe de Santorin, dans l'Archipel grec, et dont nous avons parlé ailleurs (v. ILE), et celle qui s'éleva en 1796, non loin de la pointe nord d'Unalaschka, l'une des îles Aleutiennes. Le 8 mai de cette année, on vit à 45 kil. environ de cette pointe s'élever une abondante fumée. La nuit, il sortit de la même place des flammes si intenses, qu'à 18 kil. du lieu de l'éruption on distinguait parfaitement tous les objets. Alors un tremblement de terre, accompagné d'un bruit effroyable, ébranla tout le sol, et l'on vit apparaître au-dessus de la mer un point noir et conique du sommet duquel des gerbes de feu et des pierres s'élancèrent avec violence. Cette éruption dura plusieurs mois, pendant lesquels l'île nouvelle ne cessa de s'accroître en largeur et en hauteur. Enfin, les phénomènes volcaniques diminuèrent d'intensité; l'île ne lança plus que de la fumée, et celle-ci même disparut au bout de 4 ans. En 1806, des chasseurs visitèrent la nature des gaz émis pendant une éruption varie suivant la période de l'éruption et aussi suivant la distance du lieu où on les recueille au point central de l'activité volcanique. Telle est du moins l'opinion de Sainte-Claire Deville, corroborée par les observations qu'il a faites lui-même sur le Vésuve, dans l'éruption de décembre 1861. Dans cette éruption, il s'était formé, le long de la paroi du v. voisine de la mer, une fissure longue de 200 à 300 mèt., divisée en 11 bouches ou petits cratères, dont les 8 plus élevés étaient rangés en ligne droite. Or, le savant chimiste a constaté qu'au centre éruptif de la fissure, qui ici était le sixième petit cratère, c'étaient des chlorures alcalins et du chlorure de fer qui se dégageaient du sol incandescent. Plus loin, en présence d'une température ne dépassant pas 250 degrés, les cratères lançaient de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfhydrique. Plus loin encore, ils exhalaient de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau. Enfin, à l'extrémité de la fissure, correspondant au minimum d'intensité éruptive, Deville recueillit de l'hydrogène carboné. Dans les éruptions volcaniques, c'est principalement la vapeur d'eau, ordinairement mélangée de matières pulvérulentes, qui constitue ces nuages noirâtres semblables à de la fumée qu'on voit s'élever au-dessus des cratères. Souvent ces nuages, éclairés par la réverbération des matières incandescentes qui remplissent l'entonnoir, ressemblent de loin à des flammes qui s'échappent de la montagne comme d'une ardente fournaise. Quelques observateurs ont même prétendu que les volcans ne dégagent jamais de véritables flammes ; mais il est bien constaté que des gaz sortent réellement des cratères à l'état d'ignition et de flammes.

C. Les *matières solides* qui s'échappent du cratère avant l'éruption des laves, reçoivent différents noms suivant leur grosseur, leur nature et leur forme. On les appelle *Cendres*, lorsqu'elles sont sous la forme de poussière fine ; *Sables* ou *Pouzzolanes*, quand elles sont en petits grains irréguliers et fortement torréfiés; *Rapilli*, ou mieux *Lapilli*, quand elles sont en petits fragments plus gros que le sable ; *Scories*, quand les morceaux sont encore plus gros, poreux dans leur intérieur, quelquefois vitrifiés à la surface, et généralement légers comparativement aux autres produits volcaniques. On désigne encore, sous les noms particuliers d'*Amandes*, de *Bombes* et de *Larmes volcaniques*, des fragments de matière en fusion qui, lancés dans l'air à de grandes hauteurs, ont pris, par l'effet de leur rotation, les formes qu'indiquent ces dénominations. Enfin, les volcans lancent encore des *fragments de roches*, qui semblent avoir été simplement arrachés aux parois de la montagne et n'ont subi aucune modification. — Les *Cendres* sont généralement grises ou blanches, rarement noires. Elles sont parfois composées d'une infinité de petits cristaux, communément feldspathiques, dont on reconnait très-bien les formes au moyen du microscope. Les vapeurs et les cendres lancées des volcans forment quelquefois des nuages énormes, souvent assez épais pour intercepter la lumière du soleil et couvrir de ténèbres toute la contrée. Ainsi, dans l'éruption du Vésuve du 22 oct. 1822, l'atmosphère fut tellement remplie de cendres, que tout le pays se trouva plusieurs heures, au milieu du jour, enveloppé d'une obscurité profonde : dans les rues des villages, on ne pouvait circuler qu'avec des lanternes. Le même cas s'observe fréquemment à Quito, pendant les éruptions du Pichincha. Le 1er mai 1812, un nuage de cendres et de sables volcaniques, venant d'un volcan de l'île de Saint-Vincent, couvrit toute la Barbade, distante d'environ 90 kilom., de ténèbres si épaisses, qu'à midi on ne pouvait apercevoir les arbres et autres objets près desquels on était, pas même un mouchoir blanc placé à 16 cent. des yeux. Enfin, dans l'éruption de l'Hécla, en 1766, de pareils nuages produisirent une telle obscurité, qu'au village de Glaumba, situé à plus de 220 kilom., on ne pouvait se conduire qu'à tâtons. Les nuages de cendres sont quelquefois portés à des distances bien plus considérables encore. Lors de l'éruption déjà mentionnée du Tomboro, en 1815, les cendres vomies par le v. furent transportées à Java, à une distance de 500 kilom., en telle quantité, que l'obscurité dans cette dernière île était, au milieu du jour, aussi profonde qu'à minuit. Enfin, les cendres de ce v. furent même portées par les vents jusqu'à Bencoulen, dans l'île de Sumatra, c.-à-d. à une distance de 1700 kil. C'est, dit madame Somerville, comme si les cendres du Vésuve fussent allées tomber à Birmingham. — Les *Sables*, les *Lapilli* et les *Scories*, sont des produits de même nature, et ne diffèrent que par leur volume. La surface des scories paraît quelquefois vitrifiée, et leur intérieur est, dans quelques cas, entièrement vitreux. Leur couleur est généralement noire, rouge ou blanche, beaucoup plus rarement jaune. Le fer est la matière qui les colore, et leur coloration semble dépendre du degré d'oxydation du métal. Les scories blanches sont désignées sous le nom de *Ponces :* elles contiennent assez souvent des cristaux de feldspath. De même, les lapilli ou pouzzolanes renferment fréquemment des cristaux de pyroxène; leur couleur est généralement noire ou rouge, quelquefois jaune. Les cendres, les lapilli et les scories forment souvent dans les environs du v., et quelquefois même au loin, des dépôts considérables, lesquels, consolidés sous leur poids et par les eaux, constituent ce qu'on nomme des *tufs volcaniques*, des *tufs ponceux*, des *conglomérats* divers. — Quant aux *Bombes* volcaniques, elles sont généralement plus compactes et plus volumineuses que les scories ordinaires. Elles sont arrondies ou ovales, fort souvent aplaties d'un côté, et se terminent quelquefois par une sorte de prolongement, ce qui prouve que la matière dont elles ont été détachées était pâteuse, et que la séparation ne s'est pas effectuée sans une certaine résistance. On en rencontre aussi qui renferment un noyau de roche étrangère. — Enfin, les *fragments de roches* étrangères rejetés pendant les éruptions varient autant par leur volume que par leur forme. Leur volume paraît être en raison de l'intensité de l'action volcanique. Ainsi, par ex., le Cotopaxi vomit des morceaux qui ont plusieurs mètres de circonférence, tandis que les fragments lancés par le Stromboli ne dépassent guère quelques centim. de diamètre. — Les matières solides rejetées par les volcans sont parfois lancées à des hauteurs et à des distances prodigieuses. On a calculé que, dans certaines éruptions, le Vésuve avait lancé des cailloux à la hauteur de plus de 600 mètres. En 1669 et 1817, il lança de grandes masses de pierres jusqu'à 4500 m. de distance. Quant au Cotopaxi, en 1533, il a rejeté des masses de 10 mèt. cubes à une distance d'environ 14 kilom. La quantité des matières solides, cendres, lapilli, scories, rejetées par certains volcans n'est pas moins faite pour frapper d'étonnement. Tout le monde sait que, dans la fameuse éruption du Vésuve qui eut lieu l'an 79 de notre ère, ce v. vomit une telle quantité de matières détachées, qu'elles suffirent pour ensevelir, sous un amas de plus de 15 mèt., les trois villes de Pompéi, d'Herculanum et de Stabies, qui étaient construites au pied de la montagne, et cependant le Vésuve est l'un des plus petits volcans de l'Europe. Dans l'éruption de 1794, les déjections de matières détachées durèrent plusieurs jours sans interruption. A chaque instant on voyait sortir de la bouche du cratère une masse si énorme de pierres et de matières terreuses, qu'elle en remplissait tout l'espace, quoiqu'il eût 600 mètres de circonférence. Elle s'élevait aussi à une grande hauteur, et, s'écartant en l'air, elle offrait l'aspect d'une montagne renversée qui paraissait plus grande que celle d'où elle sortait.

D. Les *Laves* sont des matières minérales de nature variable, qui se présentent dans les volcans à l'état de fusion, et qui semblent avoir été soumises à une pression considérable avant leur sortie du sol. Assez fréquemment l'activité volcanique se manifeste simplement par l'éjection au dehors de sables, de lapilli et de scories, qui se disposent en cône assez régulier autour de l'orifice d'éjection. Mais, dans une éruption complète, il sort aussi de la montagne une masse de lave incandescente plus ou moins grande, et il semble en général que cette émission ait pour effet de rétablir, au moins pour un temps, l'équilibre entre l'intérieur et l'extérieur du globe. Les phénomènes que présentent les mouvements de la lave sont d'un haut intérêt. Nous allons les résumer d'après l'exposition qu'en a faite le prof. Lecoq. — « Les laves s'élèvent dans la montagne volcanique par la cheminée qui met le cratère en communication avec l'intérieur de la terre, et là se trouve un lac de matières à l'état de fusion que plusieurs observateurs ont eu le courage d'aller contempler. Le célèbre Spallanzani étant monté, en 1788, à la cime de l'Etna, dans un moment où le v. était parfaitement tranquille, put entrer dans le cratère. Au fond il vit une ouverture d'une dizaine de mèt. d'où s'élevait perpendiculairement une colonne de fumée très-blanche, qui pouvait avoir un peu plus de 6 mèt. dans sa partie inférieure. S'étant approché du bord dans le temps où la colonne était poussée par le vent dans un sens opposé, il aperçut au fond de l'ouverture une matière liquide embrasée, qui avait un mouvement d'ébullition très-léger; on la voyait monter presque jusqu'au cratère, puis redescendre et remonter ensuite: c'était la lave. Le même naturaliste a pu aussi apercevoir l'état intérieur du Stromboli. La lave présentait le même aspect, avec cette particularité qu'elle était dans une agitation continuelle assez violente. La hauteur des cônes volcaniques a une influence marquée sur le mode d'épanchement de la lave, car la différence entre ces hauteurs est excessivement grande. Le Stromboli et le Cotopaxi paraissent représenter les deux termes extrêmes de la série : le premier a environ 800 m. de haut, et le second 5753. — La lave éprouve, dans l'intérieur des cratères, des oscillations qui élèvent et abaissent alternativement son niveau ; mais il est assez rare qu'elle les emplisse au point de déborder par-dessus. Le plus souvent, la pression que cette masse exerce sur les parois du cône volcanique et la haute température qu'elle possède, suffisent pour fondre, dans les points où la résistance est la moindre, une partie des matières incohérentes qui les composent, de sorte que la lave s'échappe en torrents de feu par cette fissure. Si le cône volcanique est très-élevé, c'est en général par le bas que l'éruption de lave s'opère, comme on l'observe à Ténériffe, et surtout à l'Etna, dont les flancs sont couverts d'une centaine de montagnes volcaniques qui sont nées sur ses pentes et ont donné naissance à de nombreux courants. Le Monte-Rosso, qui est aussi considérable que le Vésuve, est le produit d'une éruption de l'Etna. Il se forma en trois mois, par des éjections de sables et de scories, après que cette nouvelle bouche eût vomi une immense coulée de lave qui avait une largeur d'environ 6500 mèt. sur 20,000 de longueur, et qui couvrit une partie de la ville de Catane. Dans l'éruption de 1787, au contraire, on vit la lave s'élever jusqu'au sommet du cône à environ 3200 m. de hauteur, remplir son immense cratère de 2000 m. de diamètre, et se répandre par-dessus ses bords. Les mêmes phénomènes s'observent au Vésuve. Souvent c'est le cratère supérieur qui se remplit ; d'autres fois, il se fait des ouvertures latérales comme dans l'éruption de 1794, où la lave se fit jour sur les deux flancs de la montagne. — Dans d'autres circonstances, tout appareil volcanique disparaît. Les matières fondues sortent du sol par une simple crevasse, ainsi qu'on l'a vu plusieurs fois sur le plateau de Quito, et comme cela arrive encore en Islande. On en a observé aussi des exemples dans l'Eifel, sur les bords du Rhin, et presque toutes les laves anciennes sont sorties de cette manière. »

Au reste, quel que soit son point de départ, la lave, une fois sortie des parois du v., obéit, comme tous les liquides, aux lois de la pesanteur. En conséquence, elle s'écoule vers les lieux les plus bas avec une vitesse qui est modifiée par plusieurs causes, et notamment par son degré de fluidité, l'inclinaison du terrain, les obstacles accidentels qui peuvent s'opposer à son cours, et la pression qu'elle éprouve de la matière incandescente qui vient continuellement s'ajouter à sa masse. Ainsi, les courants de lave de l'Etna ont fait souvent un trajet de 400 mèt. par heure sur un terrain incliné, et, d'autre part, Dolomieu en cite un qui mit deux ans pour parcourir 3800 m. Certains courants du Vésuve ont avancé de 800 m. en une heure, et, dans l'éruption de 1776, il y en eut un qui parcourut plus de 2000 m. en 14 minutes. Enfin, Léop. de Buch, présent à l'éruption de 1805, vit un torrent de lave qui s'élançait de la cime avec une rapidité extraordinaire ; en 3 heures, il fut près des bords de la mer, à plus de 7000 mètres en ligne droite du point de départ. Lorsque, dans sa marche, la lave rencontre des obstacles, elle commence par s'accumuler. Si c'est une cavité, elle la comble, y forme un lac de matière fondue, et continue sa route. Si c'est une élévation de terrain, elle se détourne et continue d'avancer. Les arbres et les forêts qui se présentent sont aussitôt empâtés, et bientôt leur extrémité brûle et s'enflamme, tandis que leur tronc recouvert et hermétiquement enfermé se transforme en charbon. On a vu encore la lave s'accumuler contre les murs des villes, déborder par-dessus l'enceinte, s'avancer dans les rues, et se mouler autour des maisons, mais sans les abattre, à cause du peu de rapidité de sa marche. Bientôt après sa sortie du sein du v., la matière en fusion se refroidit à l'extérieur, noircit au contact de l'air, et se recouvre d'une croûte solide qui devient de plus en plus épaisse à mesure que le refroidissement s'opère. Mais, comme la lave est fort mauvaise conductrice de la chaleur, cette croûte une fois formée, la matière reste fort longtemps fluide ou pâteuse à l'intérieur de cette sorte d'étui solide, et continue de couler en brisant ce dernier de mille manières. De là les aspects si divers et parfois si bizarres que nous offrent certaines coulées. De plus, lorsqu'elles commencent à se refroidir et passent à l'état de pâte visqueuse, les laves dégagent des gaz et des vapeurs plus ou moins abondants, d'où il résulte qu'il se produit dans leur intérieur des pores et des cavités de formes variables, mais qui sont très-fréquemment allongées dans le sens de la direction du courant. Au reste, ce dégagement de gaz et de vapeurs à travers la lave en fusion, soit lorsqu'elle occupe encore le cratère des volcans, soit lorsqu'elle s'échappe au dehors en coulées, produit quelquefois des figures fantastiques singulières. Dana a vu, au Kilauea, la lave s'accumuler au-dessus d'un petit évent d'une manière si régulière, qu'elle représentait une colonne arrondie soutenue par un piédestal de même forme ; le tout avait 12 mèt. de hauteur. La Fig 7 représente un cône de lave scoriacée haut de 2 m. 50 cent. qu'Abich a observé au Vésuve, en 1834, et qui s'était formé au-dessus d'une petite fissure par où s'échappaient des gaz et de la vapeur. — La lenteur avec laquelle les laves se refroidissent est un phénomène qui a frappé tous les observateurs. Poulet Scrop a vu, en 1819, sur les flancs de l'Etna, un courant qui, 9 mois après l'éruption, avançait encore d'environ 1 mètre par jour. Vers la fin d'oct. 1832, Elie de Beaumont vit la grande coulée qui, 26 mois auparavant, était sortie des flancs du Vésuve et s'était dirigée vers Ottojano, dégager une épaisse fumée qu'on apercevait du milieu du golfe de Naples, à près de 18 kilom. de distance. La grande coulée de l'Etna qui, en 1669, vint s'amonceler, sur une épaisseur de près de 20 m., au pied des murs de Catane, fumait encore au bout de 8 ans. Enfin, les coulées sorties, en 1783, du Skapta-Jœkull, en Islande, fumaient encore en 1794, c.-à-d. 11 ans après l'événement.

Fig. 7.

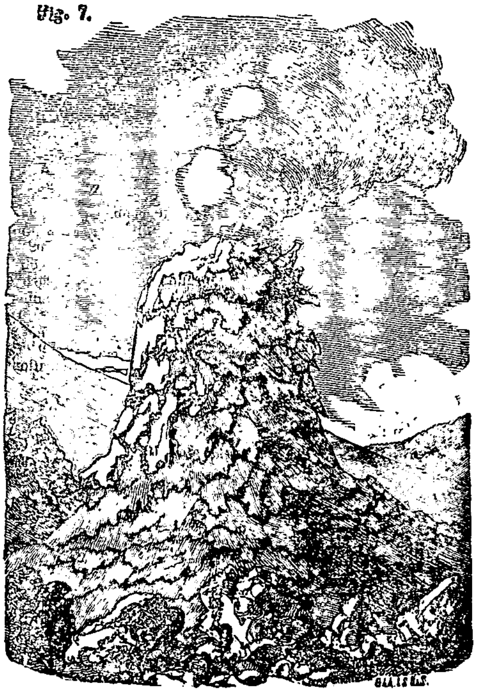

La quantité de lave qui s'échappe dans une éruption est quelquefois prodigieuse. Celle qui, en 1737, sortit du Vésuve, a été évaluée à 7 millions de mèt. cubes. Breislak a calculé que le même v., dans l'éruption de 1794, en avait vomi plus de 11 millions. Dans son éruption de 1669, qui coûta la vie à 7000 personnes à Catane, et à plus de 60,000 dans la Sicile entière, l'Etna couvrit de sa lave un espace d'environ 25,000 m. de longueur sur plus de 10,000 de largeur, ou d'à peu près 250 kil. carrés. Si l'on multiplie ce nombre par la hauteur de la masse, on obtient un total qui effraye l'imagination. Mais certains volcans de l'Islande ont produit des coulées plus énormes encore. Le 11 juin 1783, le Skapta-Jœkull vomit un tel torrent de lave, que le lit de la rivière Skapta fut entièrement comblé. Cependant le lit de cette rivière était creusé entre des rochers fort élevés ; en quelques endroits il avait de 120 à 180 m. de profondeur et 60 de largeur. Non-seulement la lave remplit complétement cet immense bassin, mais encore, franchissant ces murailles de rochers, elle déborda sur le territoire adjacent sur une étendue considérable. Le flot brûlant, en sortant du défilé qui formait le lit du Skapta, fut arrêté pendant quelque temps par un lac profond ; mais, après l'avoir entièrement rempli, il atteignit d'anciennes laves pleines de cavernes souterraines, y pénétra et en fondit une partie. Dans quelques endroits où la vapeur ne trouva pas d'issue, elle fit sauter le roc et en lança les fragments jusqu'à 50 mèt. de hauteur. Le terrible v. resta alors quelques jours en repos; mais, le 18 juin, un autre torrent de cette île ; elle avait alors à peu près 4 kil. et demi de tour, et sa hauteur atteignait 120 mèt. Toutes les eaux étaient à une température élevée, et le sol était si chaud, que, dans beaucoup d'endroits, il était impossible de marcher dessus. Malgré l'apaisement des phénomènes éruptifs, l'île continua néanmoins de croître en circonférence et le pic en hauteur. En 1806, son cône brûlait encore du côté du nord, et il en sortait une lave molle qui coulait depuis le sommet jusqu'à la mer. Il présentait au nord-est 4 petits cônes disposés en échelons, et sur divers points de ses flancs beaucoup d'ouvertures et de crevasses lançant de grandes quantités de vapeurs qui déposaient du soufre. Il existe dans différentes mers un grand nombre d'îles qui se sont formées d'une façon semblable, mais avant les temps historiques. Plusieurs d'entre elles ne consistent qu'en un cratère autour d'un cirque plus ou moins vaste, où les eaux de la mer pénètrent par une brèche plus ou moins large. Telle est, dans l'océan Indien, la petite île de Saint-Paul, dont la Fig. 4 représente le plan. Cette île a à peine 4600 mèt. dans sa plus grande longueur, du nord-ouest au sud-est, et les falaises qui forment les parois du cratère atteignent une élévation de 250 mètres. Ici, c'est l'action des flots qui paraît avoir entamé ces dernières et y avoir pratiqué la brèche qu'on y remarque. A marée basse, le cratère est presque à sec. L'archipel des Açores nous offre un exemple du même genre. C'est le rocher appelé Porto de Itheo. Il consiste en un vaste cratère au milieu duquel les vaisseaux viennent mouiller, en traversant une crevasse qui existe dans les parois du cirque volcanique. Ces dernières ont une hauteur de 130 mèt., et sont composées, non de substances compactes, mais de tuf dans lequel se trouvent mélangés des morceaux de lave, des scories et des ponces.

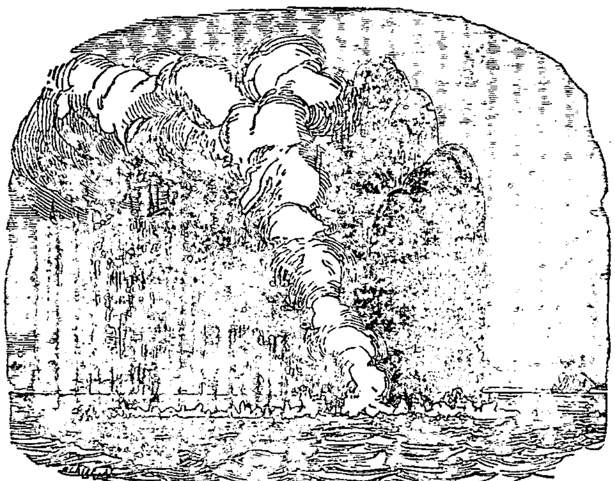

Fig. 3.

Fig. 4.

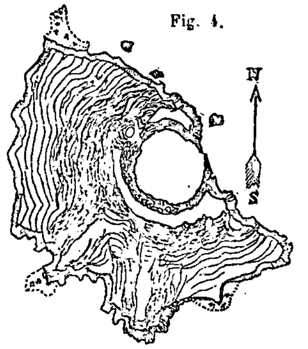

Le cratère formé par voie de soulèvement peut être en même temps un cratère d'éruption, et c'est ce qui en effet a lieu généralement à l'origine de la formation des volcans ; mais le plus souvent, ainsi que nous l'avons vu, il se forme au-dessus de ce cratère primitif un cratère secondaire dont les parois sont constituées par les déjections du v. lui-même, et qui forment comme la continuation du cône de soulèvement. En outre, dans beaucoup de cas, il se passe dans le cratère de soulèvement des phénomènes consécutifs qui changent tout à fait l'aspect des choses. La partie supérieure du cratère primitif peut s'écrouler ou s'effondrer ; il peut aussi être comblé par les matières vomies par le v., et alors il se forme, soit au centre, soit sur l'un des points du cirque originaire, des cheminées ou des cônes d'éruption par lesquels se font jour les matières volcaniques. C'est ainsi que le cône actuel du Vésuve s'est formé, en 79, dans le cratère de soulèvement de la montagne que l'on désigne sous le nom de cirque de la Somma. C'est ainsi que le fameux pic de Ténériffe, qui atteint une élévation de 3710 m., se trouve dans un cirque dont les parois verticales sont hautes de 300 à 600 m. C'est ainsi que le v. de Taal, dans l'île de Luçon, archipel des Philippines, s'élève au milieu d'un bassin rempli d'eau, qu'entourent des roches élevées qui ne laissent qu'un seul passage pour entrée. Enfin, l'île Barren, située dans le golfe du Bengale, nous offre, au sein de la mer, une formation du même genre. En effet, elle consiste en un cirque d'une régularité parfaite, formé de montagnes hautes de 200 et quelques mèt., et dans lequel la mer pénètre par une seule ouverture (Fig. 5). Au milieu existe un cône volcanique qui a environ 200 m. d'élévation et qui, lors de sa découverte, en 1792, rejetait d'immenses nuages de fumée et des pierres incandescentes.

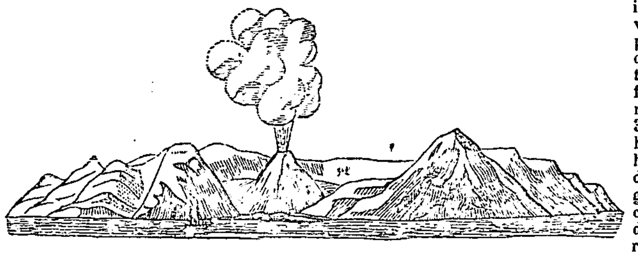

Fig. 5.

Certains volcans offrent encore des formes qui s'éloignent d'une manière plus ou moins notable de celle qu'indique le mode de formation de ces évents de la chaleur centrale. Cette particularité résulte constamment de circonstances accidentelles, c'est-à-dire des phénomènes particuliers qui ont accompagné les séries d'éruptions dont ils ont été le théâtre. L'Etna est un exemple remarquable de ce fait. Le sommet de cette montagne, qui s'élève à 3237 mètres au-dessus du niveau de la mer, présente un vaste cratère rempli par un amas de ruines et d'éboulements, le cône principal d'éruption s'étant à plusieurs reprises effondré, puis reformé. De plus, sur les flancs de la montagne primitive il s'est formé une multitude de cônes latéraux établis sur des fissures correspondantes, et de montagnes secondaires qui sont le résultat des éruptions successives de ce v. gigantesque. On remarque en outre, sur son flanc oriental, une profonde vallée, appelée Val di Bove, que Léop. de Buch, Ch. Lyell et Elie de Beaumont pensent avoir été produite par l'affaissement de cette partie du v. La Fig. 6 représente une vue de l'Etna, prise du côté du Val di Bove. Le v. de Mouna-Roa, dans l'île d'Hawaii, nous offre aussi des particularités remarquables. Au sommet de la montagne, qui a 4838 m. d'altitude, se trouve un immense cratère de forme presque circulaire, dont le diamètre est évalué à 2400 mèt. Les parois de ce cratère sont presque verticales, et atteignent la hauteur de 150 m. à l'est, et de 240 à l'ouest. En 1843, une éruption se fit par ce cratère ; ainsi, on peut le considérer comme une bouche active. Toutefois les torrents de lave qu'il vomit se firent jour par des fissures autour du sommet de la montagne, et surtout par un canal souterrain qu'elles se frayèrent vers la base du cratère. Mais, outre le vaste entonnoir qui couronne son sommet, il existe sur le flanc de ce même v., à 3000 mèt. plus bas et à environ 32 kilom. du cratère supérieur, un autre cratère, appelé le Kilauea, qui est constamment en activité. Ce dernier est situé sur une plaine élevée, bordée par des précipices, qui paraît avoir été produite par un affaissement de 60 à 120 mètres. La surface de cette plaine est inégale et parsemée de pierres et de roches volcaniques détachées. Au centre de cette plaine apparaît un cirque immense qui a près de 25 kilom. de circonférence et qui est partagé en deux étages verticaux. Le supérieur forme autour de l'inférieur comme une immense banquette, dont la largeur varie de 300 à 900 m., et qui est située à 498 m. plus bas que le niveau de la plaine, et à 104 m. plus haut que l'étage inférieur qui constitue le fond du cratère. Ce fond est semé d'un plus ou moins grand nombre de cônes adventifs (on en a compté jusqu'à 51) qui lancent des colonnes de fumée, des pyramides de flammes, et des torrents de lave. Des masses de laves fluides sortent encore des fissures qu'on remarque dans la lave ancienne qui forme le fond du cratère, ainsi que d'anfractuosités et de cavernes qui existent dans ses parois, de telle sorte que ce cratère représente très-bien une chaudière gigantesque pleine d'un liquide en ébullition dont le niveau s'élève jusqu'à la hauteur de la banquette. Mais alors cette prodigieuse masse exerce sur les parois de la montagne une pression telle, que celles-ci cèdent sur un ou plusieurs points, et aussitôt des coulées immenses se précipitent le long des flancs du v. jusqu'à la mer, où elles se jettent en produisant, mais avec une intensité proportionnelle à leur masse, le bruit d'un fer rouge que l'on plonge dans l'eau. On a signalé, comme un fait inattendu, que, lors de l'éruption qui eut lieu en 1843, par le cratère situé au sommet du Mouna-Roa, celui de Kilauea ne parut en être nullement affecté.

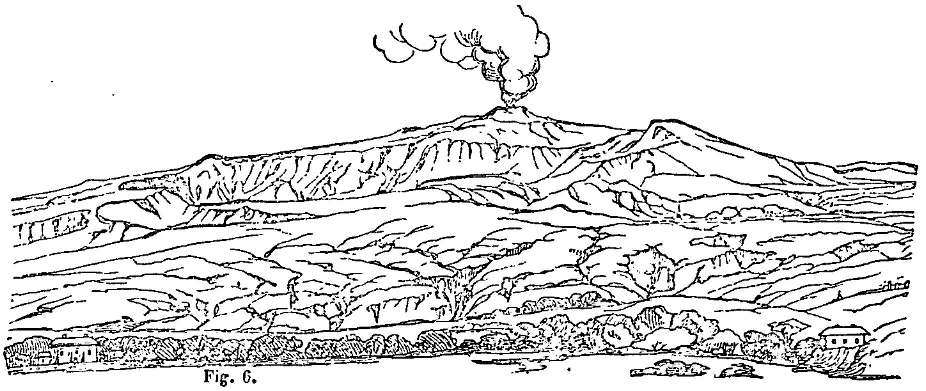

Fig. 6.

II. *Eruptions volcaniques.* — Pendant leur période de tranquillité, la plupart des volcans dégagent simplement quelques vapeurs blanchâtres ou des colonnes de fumée qui se dissipent dans l'air. Mais lorsqu'une éruption se prépare, la scène change et des signes certains annoncent l'approche du phénomène. — « Les premiers indices, dit le prof. Lecoq, sont des bruits souterrains qui se propagent très-loin, et agitent le sol d'une manière sensible. En même temps la fumée paraît au sommet du v. ; elle s'élève, sa colonne augmente d'épaisseur, prend une teinte plus foncée, et monte perpendiculairement si le temps est calme et si le vent ne lui imprime pas sa propre direction. Des secousses plus ou moins violentes ébranlent la montagne. Le dégagement des matières gazeuses continue d'avoir lieu ; la vapeur d'eau s'unit à une épaisse fumée que viennent sillonner quelques flammes, et bientôt s'affaissant par leur propre poids, ces épaisses vapeurs retombent sur la bouche dont elles s'échappent, en enveloppant la montagne d'un brouillard épais et fétide qu'une lueur pâle et affaiblie vient parfois illuminer. Des sables incandescents s'élancent en gerbes, et retombent sur les flancs de la montagne. Des pierres rougies sont lancées à des hauteurs immenses et retombent animées d'un mouvement de rotation rapide qui influe sur la forme qu'elles conservent après leur refroidissement. Des nuages de cendres s'échappent aussi des cratères, se mêlent aux vapeurs, et, portés par les vents, voyagent à d'énormes distances, ou bien, entraînés par les pluies, ils retombent et forment des torrents de boue d'une puissance parfois prodigieuse, qui s'étendent au pied du cône sur les flancs duquel ils ont ruisselé. Les déjections des scories continuent, de nouvelles gerbes enflammées se font jour au milieu des masses de vapeurs noires ; de nouvelles scories se joignent à celles qui gisent déjà sur les pentes ; mais bientôt tous ces phénomènes semblent s'agrandir. La *Lave*, c.-à-d. la matière en fusion, qui depuis longtemps bouillonnait dans le cratère, brise le cône de scories, fond les roches qui la retenaient captive, et s'échappe comme un fleuve de feu dont les sources ardentes semblent intarissables. On voit alors ce courant marcher avec une rapidité que déterminent et le point d'éruption et la pente sur laquelle il se répand ; on le voit grandir, avancer, s'étendre et s'élargir ; on le voit lutter contre tous les obstacles, surmonter les irrégularités du sol, enflammer les forêts, envahir les villages et les champs cultivés, et couvrir de fertiles campagnes d'une couche pierreuse impénétrable à la fois au fer des hommes et aux rayons du soleil. Mais, enfin, les sources de feu tarissent, et le courant avance toujours ; de nouvelles gerbes s'élèvent encore du cratère ; des cendres sont lancées dans l'atmosphère ; des vapeurs se dégagent encore ; puis elles cessent peu à peu, et quelques fumerolles s'échappant seules des fissures du cône, restent pour indiquer qu'une puissante activité sommeille, et que son réveil viendra renouveler un jour des désastres dont Dieu seul peut connaître l'étendue et la fin. » — Tels sont les phénomènes généraux que nous offrent les éruptions volcaniques ; mais il est indispensable de nous arrêter un instant sur quelques-uns d'entre eux.

A. Les *bruits souterrains* qui précèdent ou accompagnent les éruptions volcaniques sont de nature identique avec ceux que nous avons décrits en parlant des tremblements de terre. Le plus souvent ils ressemblent au roulement d'une voiture sur le pavé, ou à de fortes décharges d'artillerie. Ces bruits s'étendent à des distances parfois prodigieuses. Nous avons déjà cité ailleurs des exemples de ce phénomène. Nous mentionnerons encore le bruit qui accompagna l'éruption du Cotopaxi en 1744. C'était un mugissement sourd qui se fit entendre jusqu'aux villes de Honda et de Mompox, situées à environ 800 kilom. de distance du v. On assure même que, lors de l'éruption du Tomboro, v. de l'île de Sumbava, dans l'archipel Indien, qui dura depuis le 5 avril jusqu'au mois de juillet 1815, les explosions furent entendues à la distance de 1750 kilom. Ces bruits, il est à peine besoin de le répéter ici, ne se propagent point par l'air, mais par l'intérieur du sol, dont les roches conduisent d'autant mieux le son, qu'elles sont plus solides et offrent moins de solutions de continuité.

B. Les *produits gazeux* qui s'échappent pendant les éruptions sont toujours très-abondants. Ils se composent en majeure partie de vapeur d'eau ; mais on y a reconnu aussi de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfureux, de l'acide carbonique, quelquefois du gaz sulfhydrique, et même divers chlorures et de l'hydrogène carboné. Ces dégagements de gaz ont lieu principalement par l'orifice ordinaire du v., mais souvent aussi par les fissures qui se produisent sur différents points du cône. Il paraît d'ailleurs que lave liquide s'élança du Skapta-Jœkull, descendit avec une vitesse extraordinaire sur la surface de la coulée précédente, et alla remplir le bassin de plusieurs rivières. Celles-ci, chassées de leur lit, inondèrent le pays voisin, et plusieurs villages furent détruits. Après avoir ainsi coulé pendant plusieurs jours, la lave rencontra une cataracte nommée Stapœfos, et, se précipitant en nappe de feu, remplit promptement l'abîme profond que cette grande chute d'eau creusait depuis des siècles ; puis elle reprit son cours. Le 3 août, la montagne vomit de nouveaux torrents de lave; mais ceux-ci prirent une autre direction, parce que les laves émises les jours précédents avaient fermé les issues à ces nouvelles coulées. La matière fondue alla se décharger dans le lit de la rivière Hverfisfliot, et donna lieu à une scène de destruction égale à la première. Après s'être accumulée en masses d'une épaisseur extraordinaire, elle se jeta dans les plaines contiguës en formant de vastes lacs de feu. Quelques-uns de ces lacs avaient de 18 à 24 kilom. d'étendue sur 30 m. de profondeur. Cette éruption dura deux années.

E. La *fréquence* des éruptions semble varier pour chaque v., et en outre, si l'on met à part les volcans dont l'activité ne discontinue pas, les éruptions n'ont lieu qu'à des époques indéterminées. Quelques-uns restent parfois des siècles entiers sans donner aucun signe d'activité, pour se réveiller ensuite tout à coup.— Suivant Humboldt, les éruptions sont d'autant plus rares que les volcans sont plus élevés. L'un des plus petits, le Stromboli, est dans une agitation continuelle; son cratère est toujours rempli d'une lave en fusion, qui s'élève jusqu'à ses bords, puis se crève avec une forte explosion, en lançant dans l'atmosphère de la fumée, des cendres et une partie de la matière fondue. Peu à peu la lave s'affaisse et redescend, pour remonter comme auparavant, après 7 ou 8 minutes d'intervalle. Les éruptions du Vésuve sont fréquentes ; celles de l'Etna sont plus rares ; celles du pic de Ténériffe le sont encore davantage, et enfin les cimes colossales des Andes, comme le Tunguragua, le Cotopaxi, le Sangay, etc., offrent à peine une éruption dans l'espace d'un siècle. Il semblerait que, dans ces derniers, les forces nécessaires pour produire une éruption ont besoin de s'accumuler pendant une longue suite d'années. — La *durée* des éruptions est aussi très-variable. Tantôt elles ne durent que quelques minutes, et alors elles sont en général très-fréquentes. Tels sont les élancements périodiques du Stromboli. D'autres fois, elles durent seulement quelques heures ; mais plus souvent elles durent plusieurs jours, comme celles du Vésuve et de l'Etna, ou plusieurs mois, comme celles du pic de Ténériffe. Enfin, elles durent quelquefois des années entières, comme on l'a vu dans plusieurs volcans de l'archipel Indien, et surtout dans ceux de l'Islande. On cite des éruptions de l'Hécla qui ont duré six années sans interruption.—Les éruptions volcaniques nous offrent le seul moyen qui soit en notre pouvoir, et encore ne saurait-il être qu'approximatif, d'estimer l'*intensité de l'action* qui s'exerce de l'intérieur de la terre au dehors. Toutefois ce n'est point par l'énergie des explosions que nous pouvons le faire, c'est en mesurant la hauteur que les laves atteignent en diverses circonstances dans leurs conduits verticaux. « Il est certain, dit à ce sujet Beudant, qu'au Vésuve et à l'Etna les laves sont quelquefois sorties du cratère même, que des courants d'obsidienne se sont fait jour près du sommet du pic de Ténériffe, et peut-être même de l'Antisana, dans la province de Quito. Or, le cratère de l'Etna est à 3306 mètres au-dessus des mers, le pic de Ténériffe à 3710, le sommet de l'Antisana à 5833 ; il est donc facile de calculer en pressions atmosphériques le poids de la colonne de lave que la force intérieure a dû soutenir pour la déverser à ces hauteurs. Si cette colonne eût été de l'eau, ce liquide se tenant à 10^m,5 par la pression atmosphérique, il faudrait plus de 300 atmosphères pour le soutenir au sommet de l'Etna, plus de 350 au pic de Ténériffe, plus de 550 à l'Antisana. Mais le poids spécifique des laves, du moins à l'état solide, étant entre 2 et 3, il a fallu pour l'Etna entre 600 et 900 atmosphères, pour l'Antisana entre 1000 et 1500. Qu'on juge des effets qu'une telle force doit produire, par l'énergie des machines à vapeur, dont les plus puissantes ne comportent pas ordinairement plus de 4 à 5 atmosphères, et dont on n'a guère fait au-dessus de 10. »

III. *Phénomènes volcaniques divers.*—Certaines régions volcaniques nous offrent des phénomènes particuliers qui méritent de nous arrêter encore un instant.

A. Il est facile de concevoir que la suite et la fréquence des éruptions peuvent produire dans les couches qui forment la base primitive d'un cône volcanique des crevasses plus ou moins nombreuses et des cavités plus ou moins étendues. Alors la montagne, ou une partie de la montagne, ne trouvant plus un support suffisant, s'affaisse sur elle-même et s'abîme dans le gouffre creusé au-dessous de sa base, soit à l'occasion d'une explosion qui l'ébranle, soit, sans que rien fasse prévoir ce phénomène, par le simple travail intérieur de la chaleur centrale. Dans ce cas, au lieu d'une gibbosité plus ou moins considérable, le lieu où était le cône volcanique présente une immense cavité au fond de laquelle s'accumulent les ruines et les débris de la montagne. Les annales de la science possèdent de nombreux faits de ce genre. C'est ainsi qu'en 1698, dans la nuit du 19 au 20 juin, le sommet du Carguairazo, l'un des cônes volcaniques les plus élevés des Andes de Quito (5850 m.), s'écroula, sans que rien fît prévoir ce phénomène. En même temps, des torrents d'eau boueuse s'échappèrent de ses flancs entr'ouverts et rendirent stériles les campagnes environnantes. Ces eaux étaient, selon toute probabilité, renfermées dans des cavités de la montagne, car elles contenaient une multitude de poissons morts. Ces poissons, que les habitants appellent *Prenadillas*, ont reçu des zoologistes le nom de *Pimelodes cyclopum*. Un exemple d'affaissement d'un autre genre est celui du Papadayang l'un des plus grands volcans de Java, qui était situé dans la partie nord-ouest de cette île. Dans la nuit du 11 au 12 août 1772, après une courte mais violente explosion, où la montagne parut enveloppée d'un nuage lumineux, elle s'écroula tout entière et disparut dans l'abîme avec un bruit effroyable. La surface ainsi engloutie fut évaluée à environ 15 kilom. de long sur 10 de large. Quarante villages furent également, ou engloutis avec le v., ou détruits par les matières qu'il lança de toutes parts au moment de son effondrement, et il périt près de 3000 habitants.

B. En parlant de l'écroulement du sommet du Carguairazo, nous avons mentionné les torrents d'eau boueuse qui s'échappèrent de ce v. Les volcans des Andes de Quito ne lancent presque jamais de laves ; en général, leurs éruptions donnent seulement lieu à d'immenses coulées d'une boue demi-liquide, qui s'échappent ordinairement par des crevasses latérales, rarement par les bords du cratère. Cette boue est, tantôt sulfureuse, tantôt et le plus souvent assez riche en charbon pour que les habitants du pays l'emploient en guise de combustible. Cette dernière sorte de boue, qu'on nomme *Moya*, se dégage parfois aussi des crevasses qui se produisent dans le sol durant les tremblements de terre. Quelques volcans lancent, soit habituellement, soit accidentellement, des torrents d'eau bouillante : tel est un v. du Guatemala, appelé pour ce motif *volcano de agua*. Ces éruptions ne doivent pas être confondues avec les torrents d'eau plus ou moins chargée de terre qui descendent parfois sur les flancs de certains volcans, et qui résultent de la fonte plus ou moins brusque des neiges qui couronnent leur sommet. C'est ainsi qu'avant l'éruption du Cotopaxi qui eut lieu au mois de janvier 1803, les glaces et les neiges accumulées depuis longues années sur le sommet et les flancs de cette haute montagne fondirent tout à coup en une seule nuit, sous l'influence de la température acquise par les parois du v., de sorte qu'au soleil levant le cône se montra à nu et sous la couleur noire qui est propre aux scories vitrifiées. Les torrents prodigieux auxquels donne naissance un semblable phénomène produisent parfois sur les lieux environnants des effets plus désastreux que l'éruption volcanique elle-même. — Les volcans de Java vomissent également de l'eau et de la boue ; mais ils offrent néanmoins un caractère tout particulier. Il semble que dans cette île l'action volcanique ait pour effet de développer une immense quantité de produits gazeux qui, mêlés à la vapeur d'eau et portés à une température élevée, désagrégent les roches avec lesquelles ils se trouvent en contact, et les réduisent en une sorte de bouillie appelée par les habitants *Buah*. En conséquence, lors de leurs éruptions, ils lancent, non plus des laves, mais des torrents, soit d'eau bouillante habituellement chargée de substances acides, soit de matières terreuses réduites en une boue plus ou moins liquide et chargée de même de fluides ou de gaz acides. Au commencement de ce siècle, on remarquait dans la partie orientale de l'île un v. haut d'environ 2000 m., que les habitants appelaient Taschem et auquel Leschenault avait donné le nom de mont Idienne. Son cratère, qui avait environ 135 mèt. de profondeur et dont le diamètre inférieur atteignait près de 1000 m., offrait un lac d'à peu près 400 m. de longueur, dont les eaux étaient chargées d'une grande quantité d'acide sulfurique. Mais, en 1817, le v. entra en éruption ; les eaux acides dont il était le réservoir inondèrent toute la contrée environnante et y détruisirent toute végétation. En même temps, le cratère se combla presque entièrement, et à peu de distance, il s'en forma un autre dont le fond, lorsque le voyageur Reinwardt le visita en 1821, était également occupé par des eaux qu'agitaient continuellement des dégagements sulfureux. Des flammes rougeâtres sortaient même en quelques endroits des crevasses que présentaient ses bords. Citons encore l'éruption du Gallung-gung, autre v. de Java, qui eut lieu en 1822. Dans le courant de juin, les eaux d'une rivière qui descend de la montagne commencèrent par se troubler et par s'échauffer d'une manière sensible, en même temps qu'elles déposaient une poudre blanchâtre et exhalaient une odeur sulfureuse. Le 8 oct., des mugissements horribles se firent entendre ; la montagne se couvrit d'une épaisse fumée, et des torrents d'une eau limoneuse et sulfureuse se précipitèrent de tous côtés sur ses flancs, en détruisant et emportant tout ce qu'ils rencontraient, de manière qu'on voyait rouler pêle-mêle des cadavres d'hommes, de bestiaux, de cerfs, de tigres, de rhinocéros et autres animaux sauvages. Cette éruption ne dura que 2 heures; cependant elle suffit pour dévaster entièrement le pays et pour le couvrir d'une épaisse couche de limon jusqu'à plusieurs lieues de distance. A cette inondation succéda, également pendant 2 heures, une pluie épaisse de cendres et de lapilli ; puis le v. rentra dans son repos, mais pour peu de temps. En effet, le 12 oct., à 7 heures du soir, un violent tremblement de terre agita l'île, et fut suivi d'une nouvelle éruption dont on entendit le bruit toute la nuit. De nouveaux torrents d'une eau boueuse, chaude et sulfureuse, se précipitant du haut du v. dans la vallée, entraînèrent avec eux des rochers et des forêts entières, de manière que des collines furent élevées dans des parties où peu de moments auparavant il n'y avait qu'une plaine. Tous les habitants de cette vallée fertile et peuplée furent ensevelis sous le limon vomi par le v. Au matin, on trouva que la montagne était tronquée au sommet, qu'elle avait considérablement diminué de hauteur, et qu'elle était entièrement bouleversée.

C. On appelle *Solfatare* un terrain volcanique (c'est ordinairement un cratère éteint), qui laisse dégager par ses fissures et crevasses des gaz plus ou moins abondants et consistant principalement en acide sulfureux. Ces dégagements de gaz s'accompagnent presque toujours de vapeur d'eau. Il existe des solfatares dans la plupart des régions volcaniques. La plus célèbre est la solfatare de Pouzzoles, près de Naples, qui n'est autre chose qu'un vaste cratère de soulèvement. Depuis les temps historiques, elle n'a jamais cessé de dégager des gaz et de la vapeur aqueuse; mais jamais non plus elle n'a lancé, ni laves, ni cendres, ni scories. Le docteur Daubeny a trouvé que le gaz qu'elle dégage est de l'hydrogène sulfuré avec une faible proportion d'acide chlorhydrique. Dans leurs moments de repos, les cratères des volcans actifs constituent fort souvent des solfatares plus ou moins énergiques. Enfin, on doit encore considérer comme des solfatares les lacs qui remplissent le cratère de certains volcans, quand ils dégagent, ainsi que cela a lieu dans certains volcans de Java, des vapeurs acides et sulfureuses. La dénomination de *Fumarolle* ou *Fumerolle* s'applique à tout jet de vapeur formant une colonne d'une certaine hauteur, qui s'échappe, soit du cratère des volcans, soit des solfatares, soit de toute fissure existant dans un terrain quelconque. Le plus souvent ces jets, qui s'élèvent parfois à une hauteur de 20 mèt., s'élancent avec un bruit semblable à celui que produit le dégagement de la vapeur dans nos machines, ce qui indique la pression que ces vapeurs ont éprouvée dans le sein de la terre. C'est ainsi que le Tongariro, montagne volcanique de la Nouvelle-Zélande, lance par son cratère, situé à près de 2000 m. au-dessus du niveau de la mer, un jet continuel de vapeur aqueuse, puis, de temps à autre, de l'eau bouillante et de la boue, mais jamais de laves ni de scories. Les vapeurs des fumarolles contiennent toujours différents acides, suivant la nature des roches qu'elles ont traversées. Le plus souvent c'est de l'acide sulfhydrique, sulfureux, chlorhydrique ou sulfurique; mais les fumarolles qui s'observent dans une certaine région de la Toscane, contiennent de l'acide borique (v. BORE).

D. C'est ici le lieu de parler du phénomène des *Geysers*. On nomme ainsi, d'un mot islandais qui veut dire jaillissant, des sources jaillissantes d'eau bouillante qui se rencontrent en grand nombre en Islande, au sud de l'Hécla et à environ 36 kilom. de cette montagne. Ces sources se lient évidemment au phénomène des fumarolles. Elles sont intermittentes, mais à intervalles assez réguliers, et la force qui projette la masse d'eau vomie à chaque éruption, n'est autre que la force expansive de la vapeur formée à une certaine profondeur. Le grand Geyser (Fig. 8), par ex., présente en général une éruption toutes les demi-heures, et projette alors, à une hauteur de 40 à 50 mèt., une colonne d'eau qui a près de 6 m. de diamètre. Un phénomène remarquable que présentent ces sources, est de contenir, entre autres principes minéraux, de la silice pure (elle y entre pour un peu plus d'un demi-millième), qui se dépose à l'état d'hydrate sur le terrain environnant. A la base du grand geyser, le dépôt qu'elle a formé a 4 m. d'épaisseur. Cette silice incruste les feuilles des plantes qui croissent dans le voisinage, de manière à en conserver parfaitement les empreintes. Il existe aussi dans l'île de Saint-Michel (Açores), des sources chaudes dont la température s'élève à 97° centigr., et qui renferment la même proportion de silice que les geysers d'Islande; mais elles ne sont point jaillissantes.

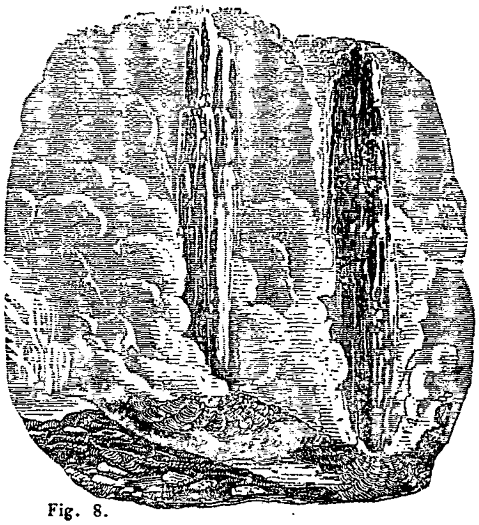

Fig. 8.

IV. *Dégagement de gaz ; Salses ou Volcans d'air.*—On rapporte communément à l'action volcanique certains dégagements de gaz qui s'opèrent à la surface du sol par des crevasses spontanées ou par des trous que l'homme lui-même a creusés. Assurément lorsque ces dégagements ont lieu dans les terrains situés dans le voisinage des volcans ou qui ont été jadis le théâtre de phénomènes volcaniques, il est assez naturel de rattacher ces dégagements à l'action volcanique affaiblie par la distance ou par le temps ; mais lorsqu'ils se produisent loin des régions soumises à cette puissance, et surtout dans les localités où l'on rencontre, soit de la houille ou des lignites, soit des schistes carbonifères ou bitumineux, ils s'expliquent trop simplement par les circonstances même au milieu desquelles ils s'opèrent, pour qu'on doive y faire intervenir une cause hypothétique. Les gaz qui se dégagent ainsi du sol sont le plus souvent de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré et de l'hydrogène carboné. Les dégagements de gaz acide carbonique ne se rencontrent guère que dans des terrains volcaniques, et ils rentrent par conséquent dans la première catégorie. Tels sont ceux que l'on rencontre près de Pouzzoles, en Italie (grotte du Chien), dans les montagnes volcaniques de l'Auvergne, dans l'Eifel, sur les bords du Rhin, dans la fameuse vallée de la Mort, île de Java, et dans une foule d'autres régions où il existe, soit des volcans éteints, soit des volcans encore en activité. Le gaz hydrogène sulfuré s'observe moins fréquemment, et son dégagement peut se lier, soit à l'action volcanique, soit à une pure action chimique se produisant au sein des couches terrestres par le contact de certains éléments. Au contraire, les dégagements de gaz hydrogène carboné paraissent dépendre presque toujours de simples phénomènes chimiques. Tout le monde sait que dans les houillères, par ex., il s'opère fréquemment des dégagements d'hydrogène carboné qui, en s'enflammant, donnent lieu à des explosions terribles. Assez souvent aussi, en creusant des puits ou en faisant des trous de sonde pour rechercher, soit de la houille, soit du sel, on a vu s'opérer par ces trous un dégagement abondant et continu d'hydrogène carboné propre au chauffage et à l'éclairage. Dans la province chinoise de Tsé-schuan, où il existe beaucoup de puits de ce genre, les habitants conduisent le gaz au moyen de tubes de bambou, et s'en servent pour évaporer les eaux salines qui abondent dans le pays. Les Chinois appellent ces puits *Ho-sieing*, c.-à-d. puits de feu. On cite particulièrement un de ces puits qui a fourni une source abondante de gaz sans interruption pendant 1100 ans. Aux Etats-Unis d'Amérique, pays si riche en houillères, on a rencontré également de ces jets de gaz hydrogène carboné, et on les a utilisés, comme font les Chinois, *pour l'éclairage et le chauffage.* – *Ces simples dégagements de gaz* se compliquent quelquefois de petites éruptions boueuses qui, dans certaines circonstances, sont accompagnées de détonations. Il se forme alors, autour des trous ou fissures de dégagement, des cônes terreux dont la hauteur ne dépasse pas en général 2 mèt., mais qu'on a vus cependant atteindre 50 m. Ces cônes constituent ce qu'on appelle des ***Volcans d'air***. On les nomme aussi ***Salses*** ou ***Salzes***, parce que l'eau qui s'échappe avec le gaz contient souvent des matières salines, telles que du chlorure de sodium et du sulfate de chaux, et ***Volcans de boue***, à cause de la plus ou moins grande quantité de limon qui sort à chaque explosion. Il existe des volcans de ce genre dans le Modénais, en Sicile, en Crimée, sur les bords de la mer Caspienne, dans l'Amérique méridionale, etc. *Les salses de la Sicile sont situées près de l'ancienne Agrigente*, dans un lieu appelé Maccalouba, d'où le nom même de ***Maccaloubas*** sous lequel divers écrivains désignent les salses de la Sicile. Dolomieu qui les visita en 1781, les décrit ainsi : « Le sol du pays est calcaire ; il est recouvert de montagnes et de monticules d'argile, dont quelques-uns ont un noyau gypseux. Parmi ces montagnes, il en est une à base circulaire, qui représente imparfaitement un cône tronqué, qui peut avoir 50 m. d'élévation et qui se termine par un plateau un peu convexe d'environ 800 mèt. de tour. On voit sur ce plateau un très-grand nombre de cônes tronqués. Le plus grand peut avoir 80 centim.; les plus petits ne s'élèvent que de quelques centim.; mais tous portent à leur sommet un petit cratère en forme d'entonnoir proportionné à leurs dimensions. *L'intérieur de chaque petit cratère est toujours humecté*, et il s'élève à chaque instant, du fond de l'entonnoir, une argile grise délayée, à surface convexe. Cette bulle, en crevant avec bruit, rejette hors du cratère l'argile qui coule à la manière des laves sur les flancs du monticule. L'intermittence est de 2 ou 3 minutes. Cette montagne a ses moments de grande fermentation, et alors on l'a vue, dit-on, lancer perpendiculairement à plus de 65 mèt. une gerbe d'argile détrempée. » Daubeny s'est assuré que la boue de ces salses contient du bitume, et il a constaté que les gaz qui se dégagent sont de l'acide carbonique et de l'hydrogène carboné. Le savant géologue attribue les phénomènes de Maccalouba à la combustion de lits de soufre qui, en cet endroit, sont associés à de l'argile bleue. Suivant Humboldt, les salses de Tarbaco, dans *la province de Carthagène, Amérique* du Sud, *émettraient du gaz* azote pur; mais il y a lieu de croire à une erreur d'analyse chimique. Quant aux salses de la Crimée et des bords de la Caspienne, il est bien établi que les gaz qui s'en dégagent sont de l'hydrogène carboné. *Parfois cependant* à Taman, dans la Crimée, il s'y mêle de l'hydrogène sulfuré, ce que l'on peut attribuer à la présence de pyrites de fer. De Verneuil assigne une hauteur de 80 mèt. à quelques-uns des cônes boueux de Taman et de Kertch. Tout le monde sait que sur quelques points du littoral de la Caspienne, notamment à Bakou, les Parsis ou Guèbres ont des espèces d'oratoires où ils viennent adorer le feu. Ces oratoires sont bâtis au-dessus de fissures d'où s'opère un dégagement d'hydrogène carboné. En enflammant ce gaz au sortir du sol, ils croient avoir *devant leurs yeux le feu pur qui brûle sans matière.*

V. *Distribution des volcans à la surface du globe.* — Les bouches volcaniques ne sont pas disséminées au hasard à la surface de la terre, et l'on conçoit en effet que le feu central, en cherchant à se faire jour au dehors, a dû percer la croûte terrestre aux points où elle offrait le moins de résistance et où des causes particulières rendaient plus facile l'émission des gaz et des autres matières. L'illustre Léop. de Buch a remarqué que tous les volcans du globe peuvent être rangés en deux classes essentiellement différentes : les *Volcans centraux* et les *Volcans en ligne*. Les premiers forment des groupes au milieu desquels s'élève un sommet principal ; les seconds sont en général peu éloignés les uns des autres, mais alignés dans une même direction, « comme les *cheminées d'une grande faille* », *suivant l'expression* du savant géologue, qui ajoute : « Et probablement ils ne sont pas autre chose. » Le nombre des volcans alignés dans une même direction varie beaucoup, et il en est de même de celui des volcans groupés autour d'un centre. Cependant on peut considérer chaque système comme un seul v. dont les bouches, plus ou moins nombreuses, s'alignent dans une même direction ou s'ouvrent autour d'un point central. On a remarqué que dans le nouveau monde on ne rencontre que des volcans alignés, à l'exception du Sangay et du Jorullo. En Europe, au contraire, il n'y a que des volcans centraux ; les volcans alignés, comme ceux qui existent dans le centre de la France, sont éteints depuis longtemps. Les volcans qui se montrent dans les îles suivent la même loi que ceux des continents : *ils sont disposés en ligne ou groupés autour* d'un centre, et tantôt ils constituent un système particulier, tantôt ils se relient aux volcans continentaux. Le nombre des volcans actifs que présente la surface du globe ne saurait être déterminé avec exactitude, parce qu'il est impossible de savoir si tel v. qui n'a pas donné signe de vie depuis longtemps ne se réveillera pas un jour, et si tel v. qui a eu des éruptions même récentes entrera encore en activité. Ainsi, le nombre des volcans est estimé par les uns à 200 environ, tandis que d'autres le portent à 300 et même à 500.

Quoi qu'il en soit, il est un fait remarquable, c'est que tous les volcans réputés actifs, à de rares exceptions près, s'élèvent dans des îles, ou tout au moins sont situés à peu de distance de la mer. — Si l'on jette un coup d'œil sur une mappemonde, et que l'on considère *d'abord l'océan Atlantique, on voit* d'abord *une série* de volcans, tantôt isolés, tantôt groupés, qui, de l'île de Jean-Meyen, au nord, s'étend par l'Islande, les Açores, les Canaries, les îles du cap Vert, l'Ascension et la Trinité, jusqu'à Tristan d'Acunha, au sud. La partie occidentale du même océan nous offre la série volcanique des îles du golfe du Mexique. Dans l'océan Indien apparaissent les groupes un peu épars des îles Maurice, de la Réunion et Rodriguez, et les petits points isolés des îles Saint-Paul et Amsterdam. Dans la partie centrale du Pacifique, on rencontre les groupes des îles Hawaii, des Marquises, de la Société, et enfin l'île de Pâques. Dans la partie septentrionale du même océan, on remarque la rangée des volcans des îles Aleutiennes, et à l'ouest de ceux-ci, la longue série des soupiraux volcaniques qui s'ouvrent sur *toute la longueur de la presqu'île du* Kamtchatka, et s'étendent, par les Kouriles, jusqu'au Japon et au delà. Au sud-est de ce dernier, nous trouvons les volcans des îles Bonin et des Mariannes dont la direction générale est du nord au sud. Au sud-ouest du Japon encore, commence une série de soupiraux qui comprend d'abord l'île Formose et les Philippines, puis décrit une courbe immense, laquelle passe par l'extrémité nord-est de Célèbes, par Gilolo, par les îles volcaniques situées entre la Nouvelle-Guinée et Timor, par les îles de Flores, de Sumbava, de Java et de Sumatra, et se termine, dans le golfe du Bengale, à l'île Barren, où s'élève au milieu des eaux le cône central dont nous avons déjà parlé. Enfin, retournant à l'océan Pacifique, nous rencontrons encore le groupe volcanique des îles Gallapagos, situé presque sous l'équateur. — Quant aux volcans continentaux, c'est l'Amérique méridionale qui nous offre la plus grande et la plus majestueuse série de montagnes volcaniques. *Tout à fait au sud on trouve les* volcans de la Terre de Feu ; puis, après un intervalle de quelques degrés où l'on n'a pas signalé de v. actif, on rencontre la longue ligne des volcans du Chili, dont plusieurs s'élèvent à une altitude considérable. Après quoi, on observe une nouvelle lacune, mais à laquelle succède la longue rangée des volcans des Andes de Quito, à laquelle appartient le Cotopaxi. En franchissant l'isthme de Panama, on rencontre les volcans du Guatemala, et, plus au nord, ceux du Mexique. En continuant de suivre la même direction, les volcans deviennent plus rares. Néanmoins on en trouve encore quelques-uns dans la Californie, près de la Columbia, dans l'île de Sitka, et enfin dans l'Amérique russe, où ils se rattachent à la rangée volcanique des îles Aleutiennes. En Europe, il n'y a de volcans *actifs que le groupe auquel l'Etna donne son nom*, et Santorin, dans l'Archipel, car ce dernier paraît être, non point un v. éteint, mais simplement un v. en repos. Dans la masse continentale de l'Afrique, on ne connaît pas de bouches volcaniques à l'état d'activité, si ce n'est le Djebel Tarr, dans la mer Rouge ; ce dernier toutefois appartient tout autant à l'Asie qu'à l'Afrique. Pour ce qui concerne l'Asie, la plus grande partie de sa vaste étendue semble être, si l'on excepte la péninsule du Kamtchatka, dépourvue de volcans actifs. Toutefois, malgré les doutes exprimés à ce sujet, *l'existence* de semblables volcans au centre de ce continent nous paraît incontestable. Relativement à ces derniers, Humboldt, après avoir mentionné notre célèbre sinologue Abel Remusat comme ayant le premier appelé l'attention des géologues *sur ce sujet, fait remarquer que la grande chaîne du Thian*-schan, ou montagnes Célestes, est une chaîne volcanique. C'est à cette chaîne qu'appartiennent le Pe-schan d'où il sort de la lave, la solfatare d'Urum-tsi, et la montagne ignivome (Ho-tscheou) de Turfan, qui est presque à égale distance de l'océan Glacial arctique et de l'océan Indien (225 et 246 myriamètres). Le Pe-schan est également éloigné de 220 myriam. de la mer Caspienne, d'environ 48 myr. du grand lac Issikoul, et de 33 myr. du lac Balkhasch. « Il est impossible, dit Humboldt, de ne pas reconnaître des courants de laves dans les descriptions des écrivains chinois du Ier et du VIIe siècle de notre ère, lorsqu'ils parlent de la fumée et de la flamme que lance le Pe-schan et des masses de pierres incandescentes qui coulent comme de la graisse fondue en dévastant le territoire environnant. » –*Cons.* Daubeny, *Description of active and extinct Volcanos;* Humboldt, *Cosmos;* et les divers traités de Géologie, tels que ceux de Labèche, Lecoq, Lyell, etc.

VOLCANIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au volcan. *Les phénomènes volcaniques.* ‖ Qui tire son origine d'un volcan. *La ponce est un produit v. Roche v. Terrain v. Coulée v.* ‖ Figur., *Une tête, une imagination v.*, Une tête ardente, une imagination fougueuse. — On dit de même, *Sa tête est comme un volcan. Son imagination est un volcan.* = Volcanisé, ée. adj. Se dit Des lieux où il y a des volcans, ou qui ont été bouleversés par l'action des volcans. *Terrain v. L'Auvergne est une contrée toute volcanisée.*

VOLE. s. f. (*vol*). A certains Jeux de cartes, se dit Quand l'un des joueurs fait toutes les levées. *Il a entrepris la v. Je fais la vole.*

VOLÉE. s. f. Vol d'un oiseau. *J'ai lâché cet oiseau, et il a pris la v. Je lui ai donné la v. On dit que les hirondelles traversent quelquefois la Méditerranée tout d'une v. De la première v.* — Fig. et fam., *Prendre la v.*, se dit De quelqu'un qui part inopinément et brusquement; et, au sens moral, D'un jeune homme qui s'affranchit de la tutelle, de la surveillance à laquelle il était soumis. ‖ Se dit aussi D'une bande d'oiseaux qui volent ensemble. *Une v. de pigeons, d'étourneaux, etc.* ‖ Se dit encore Des oiseaux de même espèce qui sont nés dans la même saison. *Tous ces jeunes moineaux sont de la v. du printemps. Ces pigeons sont de la v. de mars, de la v. d'août.* ‖ Fig. et famil., se dit Des gens qui sont de même âge, de même condition, de même profession, et surtout des jeunes gens. *Il y avait alors une v. de jeunes gens à la cour. Il sortit du collége une v. de jeunes écoliers. Dans ce temps-là il y avait une v. de beaux esprits. Il n'était pas de cette v.-là. Vous ne devez pas traiter d'égal à égal avec lui; vous n'êtes pas de sa v.* On dit encore, *C'est une personne de la haute v., de la première v.*, en parl. D'une personne qui appartient à la classe la plus élevée de la société. ‖ Fig., *Une v. de coups de bâton*, Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. ‖ Figur., *Sonner les cloches à toute v.*, Les sonner en leur donnant le plus grand branle possible. *Sonner une, deux, trois volées*, Mettre les cloches en branle, une, deux, trois fois. ‖ T. Artill. *Une v. de canons*, La décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps. *Une v. de canon*, se dit aussi quelquefois D'un seul coup de canon. — *Tirer à toute v.*, V. Tir. — *La v. d'un canon*, Voy. Bouches *à feu*. ‖ T. Jeu de paume et de ballon. *Jouer de v., prendre de v., à la v.*, Frapper et renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre. *Prendre une balle entre bond et v.*, et Fig., *Attraper une grâce, une faveur tant de bond que de v., Faire une chose tant de bond que de v.*, V. Bond. ‖ *T. Techn. Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un chariot, d'un carrosse, et à laquelle on attelle les chevaux du second rang. *Il faut mettre ces chevaux à la v.* On dit aussi dans ce sens, *Un cheval de v.* = A la volée. loc. adv. En l'air, au passage. *Je lui jetai une pomme, il la saisit à la v.* — Figur., *Il est toujours en course, il faut le prendre à la v.* ‖ Sign. quelquefois Inconsidérément, sans réflexion. *Il parle à la v. Il fait toutes choses à la v.*, Fam. ‖ T. Agricult. *Semer à la v.*, En jetant les graines sur la terre préparée.

VOLER. v. n. (lat. *volare*). Se mouvoir, se soutenir en l'air au moyen d'ailes. *Cet oiseau vole bas, vole haut, vole sur l'eau, vole rapidement, vole à tire-d'aile. Cette mouche bourdonne en volant. L'autruche, malgré ses ailes, est incapable de v. Il y a eu des fous qui ont cherché l'art de v.* — Fig., *V. de ses propres ailes*, et *Vouloir v. avant d'avoir des ailes*, Voy. Aile. ‖ Se dit aussi Des choses qui sont poussées dans l'air avec une grande vitesse. *Les flèches volaient. Le vent faisait v. la poussière, les tuiles, etc.* — Figur., *Faire v. la tête de quelqu'un*, La lui abattre d'un seul coup. ‖ Par ext., se dit pour Courir avec une grande vitesse. *Ce cheval ne court pas, il vole. Il vola dans les bras de son ami. Je volai chez mon frère pour lui apprendre cette nouvelle. V. au secours de quelqu'un.* — Fig., *Le temps vole. Tous les cœurs volaient au-devant de lui. Le bruit de ses hauts faits a volé par toute la terre.* = Voler. v. a. T. Fauconn. Se dit Des oiseaux de proie qu'on dresse à chasser d'autres oiseaux ou quelque autre sorte de gibier. *Le faucon apprend facilement à v. d'autres oiseaux. Le lanier ne vole guère que la caille et la perdrix.* ‖ Par extens., se dit De la personne qui chasse avec l'oiseau. *Il aime surtout à v. le héron.*

VOLER. v. a. Prendre furtivement ou par force la chose d'autrui pour se l'approprier. *V. la bourse de quelqu'un. V. des hardes. V. un cheval. V. les deniers de l'État.* — *V. quelqu'un*, Lui prendre quelque chose qui lui appartient. *Ce valet a volé son maître. J'ai été volé cette nuit.* — Absol., *Il volait sur les grands chemins. Cette femme volait dans les magasins.* ‖ Par ext., *V. un nom, un titre*, Usurper un nom, un titre qui appartient à une autre personne. ‖ Figur., se dit De ceux qui s'approprient les pensées et les expressions des autres, et qui s'en servent sans indiquer la source où ils ont puisé. *Il a volé cela dans tel ouvrage. Il a volé cette scène à un auteur anglais.* ‖ *Fig. et fam., *Il a volé sa réputation*, se dit De quelqu'un qui n'a pas mérité la réputation dont il jouit. — *Il ne l'a pas volé*, se dit De quelqu'un à qui il est arrivé quelque chose d'heureux ou de fâcheux, et qui l'a bien mérité. ‖ Volé, ée. part. Prov., *Bien volé ne profite pas*, On le dissipe, ou bien il est repris. = Volereau. s. m. Dimin. de Voleur. *On a arrêté une bande de volereaux dont le plus âgé n'avait pas quinze ans.* Fam. = Volerie. s. f. Larcin, Pillerie. *C'est une vraie v. Il s'est enrichi par ses voleries.* Fam.

VOLERIE. s. f. T. Chasse. Voy. Fauconnerie.

VOLET. s. m. (lat. *vallum*, rempart?). Panneau de menuiserie qui est placé à l'intérieur d'une fenêtre pour garantir les châssis de celle-ci, et qui s'ouvre et se ferme à volonté. *Fermer, ouvrir les volets.* ‖ * *Volet*, se dit souvent pour Contrevent, lequel s'applique également contre la fenêtre, mais à l'extérieur. ‖ *V. brisé*, Volet qui peut se plier dans le sens de sa hauteur. — * *V. de parement*, Celui qui est d'une seule pièce. ‖ L'ais qui sert à fermer l'entrée d'un pigeonnier; Celui qui est fixé horizontalement à l'entrée d'un pigeonnier; et, par extens., Le pigeonnier lui-même. *Il avait autrefois un colombier à pied, mais il n'a plus qu'un petit v.* ‖ Tablette, petit ais rond, sur lequel on trie des graines, des pois, des lentilles, etc. — Fig. et fam., *Trié sur le v.*, se dit Des choses et même des personnes qu'on a choisies avec soin. *Il ne reçoit que des personnes triées sur le v.* ‖ *T. Mar. Petite boussole qui n'est point suspendue comme le compas de route ordinaire, et dont on se sert sur les barques et sur les chaloupes. ‖ *T. Bot. Nom vulgaire du Nénuphar, Nymphéacées.

VOLETER. v. n. (dimin. et fréquentatif de *voler*). Voler à plusieurs reprises en ne parcourant que de très-petits espaces, comme font les petits oiseaux qui n'ont pas la force de voler longtemps ou comme les papillons. *Les oisillons voletaient autour de leur mère. On voit les papillons, les abeilles v. de fleur en fleur.* = Conjug. Voy. Caqueter.

* **VOLETTES.** s. f. pl. Rang de cordelettes qui bordent le réseau dont on couvre quelquefois les chevaux en été, et qui servent à chasser les mouches quand l'animal les secoue.

VOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a volé, ou qui vole habituellement. *C'est un v., une voleuse. V. domestique. Des voleurs de grands chemins. J'entendis crier au v. Une bande de voleurs.* — Famil., on dit De quelqu'un dont les vêtements sont en désordre, en mauvais état, *Il est fait comme un v.* ‖ Figur. et par exagér., se dit De celui qui réclame, qui exige plus qu'il ne devrait demander, pour le prix d'une denrée, d'une marchandise ou d'un service. *Ce marchand est un vrai voleur.*

VOLIÈRE. s. f. (R. *vol*). Se dit D'un espace qui est clos par un réseau de fils d'archal, et où l'on élève des oiseaux pour son plaisir. *Il a fait construire une v. sur sa terrasse.* ‖ Se dit aussi D'une grande cage divisée par des séparations, pour y mettre différentes sortes d'oiseaux. *Il a une v. dans sa chambre.* ‖ Dans les fermes, Le réduit où l'on nourrit des pigeons. *Les pigeons de v. sont les plus estimés.*

VOLIGE. s. f. Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc. ‖ * T. Couvreur. La latte que l'on emploie pour porter l'ardoise.

VOLITION. s. f. T. Philos. V. Volonté.

* **VOLKAMERIA.** s. m. T. Bot. V. Verbénacées.

VOLONTAIRE. adj. 2 g. Qui se fait sans contrainte, par une libre détermination de la volonté. *Cet acte a été tout à fait v. de ma part. Accord, traité v. Contribution v. Enrôlement v.* ‖ * En parlant Des personnes, signifie, Qui agit par sa propre volonté. *Un engagé v. Si nous sommes esclaves de nos passions, on peut dire que nous en sommes les esclaves volontaires.* ‖ Appliqué Aux personnes, sign. plus ordinair., Qui ne veut faire que sa volonté, que ses caprices, qui ne veut obéir à personne, ni s'assujettir à aucune règle. *C'est un enfant très-v., on ne peut rien en obtenir.* — Dans ce sens, on dit substantiv., *C'est un v., une petite v.* ‖ T. Physiol. *Mouvements volontaires,* Ceux que l'on peut exécuter ou arrêter à volonté. * *Muscles volontaires,* Ceux qui obéissent à la volonté. * *Nerfs volontaires,* Les nerfs moteurs qui transmettent aux muscles précédents les ordres de la volonté. = Volontaire. s. m. Celui qui sert dans une armée sans y être obligé par la loi. *Un jeune v. Il servait en qualité de v. Un bataillon de volontaires.* = Volontairement. adv. De bonne volonté, sans contrainte. *Il a fait cela v. et de son plein gré. Il s'y est obligé volontairement.*

VOLONTÉ. s. f. (latin. *voluntas*). La puissance, la faculté qu'a l'âme de se déterminer librement à faire ou à ne pas faire. *L'entendement éclaire la v. La v. ne peut se concevoir que comme une puissance libre.* — Fig. et fam., *Cet homme n'a point de v.,* Il est toujours de l'avis des autres. — * En T. Physiol., La puissance motrice, en tant que l'âme lui commande et en a conscience. *Il est hémiplégique ; les muscles du bras et de la jambe gauches n'obéissent plus à la v. Les fibres musculaires de l'intestin sont soustraites à l'empire de la v.* ‖ Par extens., se dit Des déterminations mêmes de la volonté, des actes de cette faculté. *Une forte v. Une v. absolue. Changer de v. Cela s'est fait contre ma v. Toutes ses volontés ont l'inflexibilité du destin, Il n'avait jamais de v. ferme, ni dans le mal ni dans le bien. Je n'ai pas d'autre v. que la vôtre.* — Prov., *Les volontés sont libres,* se dit en parlant Des choses qu'on laisse à la liberté de quelqu'un, ou qu'on se réserve à soi-même de faire ou de ne pas faire. ‖ Se dit aussi pour Ordre, commandement. *Les volontés du souverain ne furent point exécutées. Est-ce là votre v.?* — En parl. de Dieu, signifie Ses ordres, ses décrets. *Il faut obéir à la v. de Dieu. Rien ne se fait dans le monde que par la v. de Dieu.* — *Les dernières volontés d'une personne,* Ce qu'une personne veut qui soit fait après sa mort. *Acte de dernière v.,* Un testament. ‖ *Volonté,* se dit souvent, surtout au plur., pour Caprice, fantaisie. *Cet enfant a bien des volontés. Il aime à faire ses volontés. Il faut que tout le monde se soumette à ses volontés.* — Famil., *Il n'en fait jamais qu'à sa v.* Cette phrase signifie aussi, Il est entêté, opiniâtre. ‖ *Avoir une grande v., une v. forte, beaucoup de v.,* Être d'un caractère ferme, persister énergiquement dans ses résolutions. ‖ *Avoir bonne* ou *mauvaise v.,* Être en bonne ou en mauvaise disposition à l'égard d'une chose. *Il a beaucoup de bonne v. pour vous. J'avais reconnu sa mauvaise v. pour moi. Il a mis de la mauvaise v. dans cette affaire.* — Absol., *Ce jeune homme est plein de bonne v.,* Il est plein du désir de bien faire. — On dit D'un officier, d'un soldat, qu'*Il est de bonne v.,* pour signifier Qu'il est prêt à exécuter tout ordre qu'on lui donnera, et même à s'offrir pour quelque service périlleux. *Il nous suffira pour cela de trente hommes de bonne v.* = A volonté. loc. adverb. Quand on veut. *Ce ressort joue à v.* ‖ *Billet payable à v.,* Dès que le porteur voudra être payé.

Enc. — La *Volonté* est l'une des trois facultés essentielles de l'âme humaine reconnues par l'observation psychologique : les deux autres sont la *sensibilité* et l'*intelligence.* Comme toute faculté primordiale, elle ne peut se définir que par ses caractères et ses attributs. Il est donc indispensable de les étudier pour se faire une idée nette et exacte de cette faculté.

I. « Je veux mouvoir mon bras, dit Am. Jacques, il se meut. Dans ce fait bien simple, il faut pourtant distinguer deux éléments : d'une part, le mouvement du bras, qui est l'effet ; de l'autre, la résolution volontaire, qui est la cause. L'un s'accomplit dans l'étendue et est une modification de mon corps ; c'est par la vue, c'est par le toucher des objets que l'organe rencontre en se mouvant, que je l'aperçois et que je le mesure; ou si, même dans l'obscurité et dans le vide de l'air, je continue d'en être informé, c'est par une sensation spéciale résultat de l'état de tension de mes propres muscles, c'est, comme on dit, par le sentiment de l'effort. L'autre élément du même fait, la résolution, est au contraire, tout interne et purement psychologique ; c'est la conscience seule qui en témoigne et qui en apprécie l'énergie, le sens, la durée. L'action extérieure suit la résolution et en provient, mais elle ne la constitue pas. La résolution aurait pu être prise sans que l'action suivît, si le bras, par ex., avait été frappé de paralysie ou fixé par des chaînes ; elle demeurerait cependant entière, et n'y perdrait que la dénomination purement extérieure d'efficace. Cette résolution je l'ai prise, sachant que je pouvais ne pas la prendre ; je la continue, sachant que je pourrais l'interrompre, ou je l'interromps, sachant que je pourrais la continuer. Commencée, je l'arrête ; ou suspendue, je la poursuis et l'achève. J'en suis l'auteur et j'en demeure le maître, tout le temps qu'elle dure. Au contraire, je ne suis que le sujet et comme le théâtre de mes sentiments et de mes pensées. La peine et le plaisir m'affectent, sans que je les produise, sans que je puisse, ni les éviter s'ils m'arrivent, ni les appeler s'ils me fuient. Tout au plus m'est-il permis d'y donner les occasions, et de réunir, bien souvent sans succès, les circonstances, connues de moi par expérience, dans lesquelles ils ont coutume de naître. Je les subis, je ne les fais pas. De même de mes pensées. Je ne puis que les éclaircir par l'attention, quand elles se présentent ; mais je ne leur donne pas naissance. Il faut que je les prenne comme elles viennent, et je ne suis pas maître de ne pas percevoir ce qui frappe mes yeux, d'écarter le souvenir opportun qui m'obsède ou d'exciter le souvenir qui m'échappe, de résister à l'évidence des raisons, ou de comprendre ce qui me passe. Pensées, peines et plaisirs, tout cela se produit donc en moi, sans moi, bien souvent en dépit de moi. C'est qu'en effet, c'est mon intelligence qui pense en moi ; c'est ma nature passionnée, ma sensibilité, qui, en moi, jouit ou souffre, malgré moi, tandis que c'est moi-même qui veut... Or, cette force qui a conscience de soi, en tant que force, et qui est moi-même, c'est ce que j'appelle ma *volonté.* »

II. Bien que l'unité, la simplicité et l'identité de notre moi se révèlent et se démontrent invinciblement à notre conscience par le sentiment de notre persistance à travers les états successifs de l'âme qui constituent les phénomènes de la sensibilité et de l'entendement, et par opposition à ces états variables, il est vrai de dire que la v. est la faculté qui fonde essentiellement notre *personnalité.* Elle est véritablement, comme dit Descartes, ce qu'il y a en nous de plus proprement nôtre, ou plutôt elle est nous-même, et constitue, pour ainsi dire, à elle seule, la personne humaine. C'est qu'en effet la v. a un attribut, ou, pour parler plus exactement, un caractère essentiel qui n'appartient qu'à elle seule, la *liberté.* Sans la liberté, la v. se confondrait, soit avec la sensibilité, soit avec l'entendement, selon que nos *Volitions,* c.-à-d. nos actes de vouloir, seraient la conséquence de nos sensations, ou le produit nécessaire de la génération logique de nos idées. La démonstration la plus convaincante, la plus invincible de la liberté de la v. est le sens intime que nous en avons. Quelques philosophes ont essayé de la nier ; mais leurs sophismes n'ont jamais convaincu personne, et d'ailleurs il est facile, comme nous l'avons fait au mot Liberté, de montrer le vice de ces arguments captieux. Mais la v. nous présente encore un caractère particulier, qui se lie étroitement à sa liberté, car il est la condition de la plénitude de celle-ci. La v. ne connaît point de limites, ou, comme on dit généralement, elle est *infinie :* elle est infatigable, inépuisable et capable de se porter à tout. « Quand je m'abstiens sagement d'une tentative au-dessus de mes forces, dit Am. Jacques, c'est la faiblesse connue de mes organes qui m'y oblige. Il m'était impossible de faire l'action à laquelle je renonce ; il m'était facile de la vouloir. De même que je puis vouloir soulever un poids qui n'excède que d'un gramme la limite de mes forces musculaires, je puis vouloir remuer le monde. » Mais nul philosophe n'a mieux parlé que notre Descartes de l'infinitude de notre v. « Je ne puis me plaindre, dit-il, que Dieu ne m'ait pas donné un libre arbitre ou une v. assez ample et assez parfaite, puisque je l'expérimente si ample et si étendue qu'elle n'est renfermée dans aucune borne. Et ce qui me semble ici bien remarquable, est que, de toutes les autres choses qui sont en moi, il n'y en a aucune si parfaite et si grande que je ne reconnaisse bien qu'elle pourrait être encore plus grand et plus parfaite. Car, par ex., si je considère la faculté de concevoir qui est en moi, je trouve qu'elle est d'une fort petite étendue et grandement limitée, et tout ensemble je me représente l'idée d'une autre faculté beaucoup plus ample et même infinie ; et de cela seul que je puis me représenter son idée, je connais sans difficulté qu'elle appartient à la nature de Dieu. En même façon, si j'examine la mémoire ou l'imagination, ou quelque autre faculté qui soit en moi, je n'en trouve aucune qui ne soit très-petite et bornée, et qui en Dieu ne soit immense et infinie. Il n'y a que la v. seule ou la seule liberté du franc arbitre que j'expérimente en moi être si grande, que je ne conçois point l'idée d'aucune autre plus ample et plus étendue ; en sorte que c'est elle principalement qui me fait connaître que je porte l'image et la ressemblance de Dieu. Car encore qu'elle soit incomparablement plus grande en Dieu que dans moi, soit à raison de la connaissance et de la puissance qui se trouvent jointes avec elle et qui la rendent plus ferme et plus efficace, soit à raison de l'objet, d'autant qu'elle se porte et s'étend infiniment à plus de choses, elle ne me semble pas toutefois plus grande, si je la considère formellement et précisément en elle-même. » — Enfin, de ce que la v. ne connaît pas de bornes, il s'ensuit nécessairement qu'elle est égale chez tous les hommes, et c'est cette puissance égale de la faculté de vouloir qui fait l'égalité absolue des hommes devant la loi divine et humaine.

III. Maintenant disons un mot des rapports de la v. avec les autres facultés fondamentales de l'homme, c.-à-d. avec l'intelligence et avec la sensibilité. — L'acte propre de la v. est la détermination ; mais la délibération, plus ou moins longue et parfois même instantanée qui précède celle-ci, est un acte de l'intelligence. L'intelligence éclaire donc la v. ; c'est elle qui compare les motifs d'agir ou de ne pas agir, qui apprécie en lui-même l'acte sur lequel il est délibéré et en calcule les conséquences. L'intelligence est tellement indispensable à la v., que, lorsque la première de ces facultés est abolie ou pervertie par un état morbide, les actes de l'homme, quels qu'ils soient, bons ou mauvais, cessent de lui être imputables. L'intelligence, disons-nous, éclaire la v., mais elle ne la meut pas : la v. obtempère ou refuse ; en un mot, elle choisit librement. Ainsi donc, nonobstant le rapport nécessaire qui se montre, dans tous les actes de la v., entre cette faculté et l'intelligence, la première est tout à fait indépendante de la seconde. Mais la réciproque n'a pas lieu. La v. peut beaucoup sur l'intelligence, sinon directement, du moins d'une manière indirecte. Si elle n'augmente pas l'énergie de l'attention et de la réflexion, comme le pensent plusieurs psychologues, elle permet au moins à ces facultés de s'exercer sans entraves, et pour cela elle écarte, quand il lui plaît, toutes les influences qui pourraient venir troubler leurs opérations. — La v. n'est pas moins indépendante de la sensibilité que de l'intelligence. La sensibilité fournit un contingent considérable aux motifs qui sollicitent la détermination de la v. ; néanmoins la liberté de celle-ci est pleine et entière à leur égard. Il est fréquent d'entendre excuser le crime par la domination irrésistible de la passion ; mais on ne songe pas que la passion n'acquiert jamais un empire pareil sur notre âme que lorsque notre v. s'est faite sa complice, et qu'à l'origine la v. a toujours la puissance de réprimer le *désir,* qui n'est autre chose que la *passion* dans son germe. La v. elle-même agit sur la sensibilité comme sur l'intelligence ; sa puissance sur celle-ci, pour être surtout indirecte, n'en est pas moins incontestable. Une observation superficielle a pu seule nier un fait démontré par la physiologie elle-même. Ce n'est pas à la psychologie à ouvrir une brèche pour laisser pénétrer dans la science des théories qui n'iraient à rien moins qu'à ruiner les fondements de la moralité. — Pour ce qui concerne les rapports de l'organisme considéré en lui-même avec la v., l'expérience de chaque jour nous démontre qu'il n'est soumis que partiellement à son empire, et que celle-ci ne commande aux régions qui lui sont soumises que par l'intermédiaire du système nerveux. Tous les appareils de la vie organique fonctionnent d'une manière tout à fait indépendante de la v., et nous ne trouvons des organes soumis à sa puissance que parmi ceux qui appartiennent à la vie de relation. Les plus complètement soumis sont les organes de la motilité, c.-à-d. les instruments du mouvement et de la parole. Quant aux organes des sens, ceux des sens supérieurs, c.-à-d. la vue et l'ouïe, sont les seuls sur lesquels elle exerce une certaine influence ; elle ne peut rien sur les autres, non plus que sur l'appareil de la sensibilité générale. La v. n'agit sur eux qu'indirectement, en les soustrayant plus ou moins complètement à l'influence de leurs excitants naturels. Ce n'est pas tout. Les organes qui nous sont le plus soumis se lassent bientôt d'obéir à nos ordres : ils se fatiguent et s'épuisent d'autant plus promptement, que la v. leur a d'abord imposé un service plus énergique ou plus pénible. — V. les articles Liberté, Morale, Passion et Sensibilité.

VOLONTIERS. adv. De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur. *Il écouta v. votre proposition. Voulez-vous vous charger de cette affaire? V., bien v., très-v.* ‖ Sign. aussi, Facilement, aisément. *On croit v. ce qu'on désire. Cette plante vient v. de bouture. Les torrents débordent v. dans cette saison.*

* **VOLTAÏQUE.** adj. f. T. Phys. *Pile v.,* V. Pile.

* **VOLTAIRIANISME.** s. m. Se dit De l'esprit d'incrédulité railleuse et de scepticisme qui anima Voltaire et ses disciples ou partisans. = * Voltairien, ienne. adj. Qui rappelle Voltaire par son esprit incrédule et antireligieux. *Ces railleries voltairiennes ne sont plus de mise aujourd'hui.* ‖ Se dit aussi substant., pour désigner Les partisans de Voltaire, Ceux qui sont animés de son esprit. *La réouverture des églises par le premier consul fit jeter les hauts cris à tous les voltairiens.*

* **VOLTAMÈTRE.** s. m. T. Phys. V. Rhéomètre.

VOLTE. s. f. (ital. *volta,* du lat. *volvere,* tourner).

T. Man. Piste en rond formée par le cheval dans un manége. *Ne permettez pas au cheval de quitter la v.* — Mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. *Faire des voltes.* — *Demi-v.*, La moitié de la volte, le demi-rond que décrit un cheval. || T. Escrime. Mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'adversaire. = VOLTE-FACE. s. f. Ne se dit que dans cette loc., *Faire v.-face*, Se retourner pour faire face à l'ennemi qui poursuit. = VOLTER. v. n. T. Escr. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE. s. f. (R. *voltiger*). Danse, exercice sur une corde qui est attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche. *Ce bateleur excelle dans la v. Spectacle de v.* — Par ext., La corde même sur laquelle se font ces exercices. *La v. cassa, et il se rompit une jambe.* || T. Manége. Se dit De certains exercices faits sur un cheval, et qui exigent à la fois de la force et de la légèreté. *Le spectacle du cirque se compose surtout d'exercices de v.* = VOLTIGEMENT. s. m. Mouvement de ce qui voltige. *Le v. d'un oiseau, d'un papillon, d'une abeille, d'un rideau, etc.* = VOLTIGER. v. n. (lat. *volitare*). Voler à fréquentes reprises et à petites distances. *La mère voltigeait autour de ses petits. Les abeilles voltigent de fleur en fleur. Un papillon qui voltige autour de la chandelle.* || Par analog., se dit De certaines choses légères que le vent fait aller çà et là. *Ses cheveux et son voile voltigeaient au gré du vent. Le vent fait v. les rideaux.* || Figur. et famil., *Il ne fait que v.*, se dit D'un homme léger et inconstant, qui ne s'attache à rien d'une manière stable, qui n'a que des liaisons éphémères. *Il voltige d'étude en étude, sans s'attacher à rien. V. d'objet en objet. V. de belle en belle.* || T. Guerre. Courir à cheval çà et là. *Un parti de cavalerie légère vint v. autour du camp.* || T. Gymnastiq. Faire des tours de souplesse et de force sur une corde tendue en l'air, mais fort lâche. *Après avoir dansé sur la corde roide, il voltigea.* || T. Man. Faire des exercices de voltige sur un cheval. *Il apprend à v.* = Conj. V. MANGER.

VOLTIGEUR. s. m. Celui qui voltige sur une corde lâche ou sur un cheval. *Ce v. fit des tours étonnants.*

Enc. — Le mot *Voltigeur* a été introduit dans le langage militaire pour désigner des compagnies d'élite formées d'hommes de petite taille. Un décret du 13 mars 1804 attacha une de ces compagnies à chaque bataillon d'infanterie légère, et, le 24 sept. suivant, la même mesure fut étendue aux bataillons d'infanterie de ligne. Dans le principe, les voltigeurs furent spécialement destinés à faire le service de tirailleurs, et même à être transportés rapidement par la cavalerie sur tous les points où leur présence pouvait être nécessaire. En conséquence, on les exerça à s'élancer sur la croupe des chevaux, à se former rapidement, et à suivre à pied un cavalier marchant au trot. En même temps, on les choisit parmi les hommes lestes, vigoureux et parfaitement constitués, et on les arma d'un fusil très-léger. Enfin, on leur donna pour instruments, au lieu de tambours, de petits cors de chasse, appelés cornets, qui furent remplacés plus tard par des clairons. Aujourd'hui, les voltigeurs ne constituent plus que des compagnies d'élite, qui se placent à la queue des bataillons, et qui partagent, avec les grenadiers, la garde du drapeau et les gardes d'honneur. Ils ont pour insignes des épaulettes jaunes et sont soumis aux mêmes manœuvres que les autres fantassins, le service des tirailleurs étant spécialement confié aux chasseurs à pied. Outre les compagnies de voltigeurs attachées aux bataillons d'infanterie, il existe actuellement, dans l'armée française, quatre régiments de voltigeurs qui font partie de la garde impériale. Enfin, une ordonnance royale, en date du 5 nov. 1822, a créé en Corse un *Bataillon de Voltigeurs corses*, pour servir d'auxiliaire à la gendarmerie du département.

* **VOLUBILE.** adj. 2 g. (lat. *volubilis*, de *volvere*, tourner). T. Bot. Se dit Des tiges et des vrilles qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un point d'appui. *Certaines tiges sont volubiles de gauche à droite, et d'autres de droite à gauche.* = * VOLUBILIS. s. m. Nom vulg. donné à diverses espèces du genre Liseron, Convolvulacées. = VOLUBILITÉ. s. f. Se dit De la rapidité d'un mouvement circulaire. *La v. des planètes. Cette roue tourne avec une grande v.* || Figur., se dit De la rapidité de l'articulation dans la parole. *Il parle avec v. Cette tarentelle veut être chantée avec beaucoup de v.* — Se dit aussi De quelqu'un qui parle trop et trop vite. *Cet homme a une grande v. de langue. Il a une v. qui étourdit.*

* **VOLUCELLE.** s. f. (lat. *volucer*, léger). T. Entom. Voy. ATHÉRICÈRES.

VOLUME. s. m. (lat. *volumen*, de *volvere*, rouler). T. Géom. et Physiq. L'étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions, ou L'espace qu'occupe un corps. *Ce paquet est d'un gros v., mais il pèse peu. Serrez ce paquet pour qu'il ait moins de v., pour qu'il fasse moins de v.* || T. Libr. Livre relié ou broché. *Cet ouvrage pourra faire un v. raisonnable. Un gros v. Un petit v. Un v. mince. V. broché, relié. Un ouvrage en trois volumes. J'ai fait relier les deux tomes en un seul v. V. in-folio, in-quarto, etc.*, V. FORMAT. || T. Musiq. *Le v. de la voix, des sons*, se dit De l'amplitude des sons produits par la voix ou par un instrument. *Ce chanteur a un grand v. de voix. Les sons de son violon ont beaucoup de v.* || * T. Chimie. Se dit souvent pour Atome. *Un v. d'oxygène se combine avec deux volumes d'hydrogène pour former de l'eau.* On dit aussi, *V. atomique.*

* **VOLUMÈTRE.** s. m. * **VOLUMÉNOMÈTRE.** s. m. (R. *volume*, et μέτρον, mesure). T. Physiq.

Enc. — Les instruments ainsi nommés sont des espèces d'aréomètres. Le *Volumètre* a été imaginé par Gay-Lussac, pour mesurer la densité comparative de certains liquides ; nous l'avons décrit en parlant des aréomètres. Le *Voluménomètre* sert à déterminer le volume, et, par suite, la densité d'un corps à l'état pulvérulent. Le premier instrument de ce genre a été construit, en 1797, par le capitaine du génie Say, qui l'appela *Stéréomètre.* Il consiste en un vase de verre A (*Fig. ci-jointe*) auquel est adapté un tube aussi exactement cylindrique que possible. Le bord du vase est usé à l'émeri, pour qu'il puisse se fermer hermétiquement au moyen d'une lame de verre dépolie B. Le tube est pourvu d'une échelle graduée, de manière que les espaces compris entre les différents traits aient exactement le même volume. Maintenant, supposons que, le vase A étant ouvert, on plonge le tube dans un autre vase allongé et rempli de mercure jusqu'à ce que le métal affleure le zéro de l'échelle graduée, *o* puis qu'on ferme le vase A avec la plaque B. Si l'on soulève le tube, l'air contenu dans le vase A se dilatera, et quand, par ce mouvement, le mercure sera descendu dans le tube de manière que la pression ne soit plus que la moitié de ce qu'elle était d'abord, il est évident que le volume de l'air sera doublé. Ainsi, en supposant que le mercure soit en *c*, quand cette condition est satisfaite, le volume du tube compris entre *o* et *c* sera égal au volume de la partie supérieure de l'instrument à partir du point *o*. Supposons que la distance *oc* soit de 100 divisions. Recommençons l'expérience en mettant le corps dont on veut déterminer la densité dans le vase A ; abaissons d'abord le tube ouvert de manière que le mercure monte au point *o*, puis fermons le tube et soulevons-le jusqu'à ce que la pression devienne deux fois plus petite. Soit *d* le point où s'arrêtera le mercure : il est évident que le volume compris entre *o* et *d* sera égal au volume de la partie supérieure de l'instrument, diminué du volume du corps placé dans le vase A ; par conséquent, le volume *cd* sera égal au volume du corps. Alors, pour avoir sa densité, il suffira de peser le corps en grammes et de diviser son poids par le poids d'un volume d'eau égal à celui qui est donné par l'instrument. Le volume de chaque degré de l'instrument peut d'ailleurs être trouvé en faisant l'expérience sur un corps dont le volume serait connu. Comme on le voit, la méthode de Say est fondée sur la loi de Mariotte. — D'autres instruments fondés sur le même principe ont été imaginés par divers physiciens, tels que Leslie, Kopp et Regnault. Nous citerons encore le v. du colonel Mallet, qui est spécialement employé dans les poudreries pour déterminer la densité de la poudre de guerre.

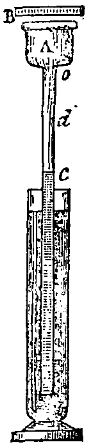

VOLUMINEUX, EUSE. adj. Qui a un volume considérable, qui occupe beaucoup de place. *Ce paquet est trop v.* || Qui se compose d'un grand nombre de volumes. *Cet ouvrage sera v. Une compilation volumineuse.*

VOLUPTÉ. s. f. (lat. *voluptas*). Plaisir, jouissance. *La v. des sens. L'âme a ses voluptés comme le corps. Il y a de la v. à boire quand on a soif. Ce monstre éprouvait une v. barbare à voir souffrir les malheureux qu'il faisait supplicier. Les savants trouvent de la v. dans la découverte des vérités. L'Ecriture dit que les justes seront abreuvés dans un torrent de voluptés.* || *Volupté*, employé absol., soit au singul., soit au plur., s'entend toujours Des plaisirs des sens. *La v. est contraire à la vertu. Il faut résister à la v. Aristippe faisait consister le souverain bien dans la v. Se plonger, languir dans les voluptés. Les raffinements de la v.* = VOLUPTUAIRE. adj. 2 g. T. Droit. Qui est fait pour l'agrément, et non pour l'utilité. = VOLUPTUEUSEMENT. adv. Avec volupté. *Vivre v. Boire v.* = VOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui aime et qui cherche la volupté. *Il est v. dans ses repas. Il est plus libertin que v. Une femme voluptueuse. Une cour élégante et voluptueuse.* — On dit aussi subst., *C'est un v.* || Qui inspire ou qui exprime la volupté. *Ce séjour est v. Un repas v. Des scènes, des images, des descriptions voluptueuses. Une danse, une attitude voluptueuse.* — *Une langueur voluptueuse.* Qui s'accompagne d'un sentiment de volupté. — *Une vie voluptueuse*, Qui se passe dans les voluptés.

VOLUTE. s. f. (lat. *voluta*, de *volutus*, roulé). T. Archit. V. ORDRE. || T. Zool. V. BUCCINOÏDES.

VOLVA. s. m. ou * **VOLVE.** s. f. (lat. *volvere*, tourner). T. Bot. V. CHAMPIGNON et CRYPTOGAME. = * VOLVOCE ou * VOLVOX. s. m. T. Zool. V. INFUSOIRES. = * VOLVULUS. s. m. T. Méd. V. INTESTIN.

* **VOMER.** s. m. [On pron. l'R.] (mot. lat. qui sign. *soc de charrue*). T. Anat. Voy. CRANE. || T. Ichth. Voy. SCOMBÉROÏDES.

VOMIQUE. s. f. (lat. *vomica*, de *vomere*, vomir). T. Médec. Se dit de Toute collection purulente qui se forme dans la poitrine, et qui est susceptible d'être évacuée par les bronches. = VOMIQUE. adj. f. *Noix v.*, Le fruit du *Vomiquier* ou Strychnos nux vomica. Voy. LOGANIACÉES.

VOMIR. v. a. (lat. *vomere*). Rejeter par la bouche, ordinairement avec effort, les matières contenues dans l'estomac. *Il vomit tout ce qu'il mange. V. de la bile. Cette dose suffira pour le faire v. Je vomis facilement. Le chien vient de v. Envies de v.*, Les nausées qui précèdent le vomissement. — Figur., *V. des injures, des blasphèmes, etc.*, Proférer des injures, etc. || Par anal., *Ce volcan vomit des flammes, des cendres, de la lave, des torrents d'eau, etc.*, Les lance hors de son sein. — *La mer vomira demain les débris du naufrage*, Elle les rejettera sur la côte. — * Poétiq., *Cent bouches à feu vomissaient la mort.* = VOMI, IE. part.

VOMISSEMENT. s. m. Phénomène convulsif par lequel les matières solides ou liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors par la bouche. *L'eau tiède provoque le v. Il a des vomissements continuels.* || * Par extens., se dit Des matières vomies. *Des vomissements bilieux, verdâtres, porracés, etc.* || *V. de sang*, V. HÉMATÉMÈSE.

Enc. — Dans le plus grand nombre des cas, le *Vomissement* s'annonce par un malaise général, avec un sentiment indéfinissable de tournoiement dans la tête et dans la région épigastrique, qu'accompagnent des nausées et des convulsions graduellement croissantes des muscles abdominaux et du diaphragme. Toute la partie supérieure du canal alimentaire sécrète une quantité considérable de fluide muqueux et séreux, de telle sorte qu'une personne peut vomir abondamment, bien qu'avant le v. son estomac fût presque vide. Les anciens avaient déjà reconnu que l'estomac ne joue qu'un rôle secondaire dans l'expulsion des matières rejetées au dehors. Néanmoins, plus tard, on en vint à croire, en vertu de théories préconçues, que cet acte dépend principalement de la contraction des parois musculeuses de l'estomac. Mais cette hypothèse a été ruinée par les expériences de Magendie, qui a fait voir que le v. est impossible lorsque les muscles abdominaux sont mis dans l'impossibilité de se contracter. Au contraire, il a pu faire vomir un chien à l'estomac duquel il avait substitué une vessie de cochon convenablement adaptée à l'œsophage, pourvu que l'animal pût contracter les muscles des parois abdominales et le diaphragme. Ce n'est point à dire pour cela que l'estomac soit passif dans le v. Si ses contractions ne sont pas assez énergiques pour expulser les matières au dehors, comme on le supposait naguère, il est certain qu'elles facilitent beaucoup cet acte. En effet, la membrane musculeuse de ce viscère, par un mouvement de contraction antipéristaltique, ramène les aliments vers le cardia et favorise leur passage à travers cet orifice. L'air avalé pendant les nausées concourt encore d'une manière fort efficace au v., en distendant l'estomac sur lequel les muscles peuvent alors agir plus énergiquement. On a remarqué que les enfants, et surtout les enfants à la mamelle, vomissent sans effort et sans malaise, tandis que le v. est très-pénible chez les adultes. Suivant Schultz, cette différence résulte de la position de l'estomac chez l'enfant et chez l'adulte. Chez le premier, en effet, ce viscère est presque vertical ; il est, au contraire, transversal chez le second. — Le v. est un symptôme très-commun dans les maladies ; mais sa signification est fort diverse, attendu qu'il accompagne non-seulement plusieurs affections de l'estomac et du tube digestif ou de ses annexes, mais encore certaines maladies des reins, de la vessie, de l'utérus, et même de l'encéphale. Ce dernier fait n'a rien qui doive surprendre, car le v. est, quant à sa cause efficiente, c.-à-d. quant aux contractions des muscles abdominaux et du diaphragme, sous la dépendance du système nerveux central. Tout le monde sait, par ex., que la vue ou l'odeur d'un objet dégoûtant, et parfois même le seul souvenir de cet objet suffit pour provoquer le v. Ce qu'on sait moins, c'est que les substances dites *émétiques* ou *vomitives*, parce qu'elles ont la propriété de provoquer le v., produisent cet effet quelle que soit la voie par laquelle elles sont absorbées, comme, par ex., lorsqu'elles sont injectées dans les veines, preuve manifeste que ces substances ne déterminent le v. que par leur action sur le système nerveux.

Quoiqu'on puisse qualifier de *vomitives* toutes les substances médicamenteuses qui sont susceptibles de déterminer le v., en termes de médecine, on n'entend jamais par *Vomitifs* ou *Emétiques* que les médicaments qu'on administre dans le but même de provoquer cet acte. Les vomitifs sont des substances minérales ou végétales. Parmi les premières, la plus usitée est le tartre stibié ou tartrate d'antimoine et de potasse, appelé *Emétique* par excellence, et, parmi les secondes, l'ipécacuanha et son alcaloïde, l'émétine. Le sulfate de cuivre et le sulfate de zinc constituent également des vomitifs énergiques ; mais on ne les emploie que dans des cas particuliers. Les médicaments s'administrent par la bouche, bien que, dans certaines circonstances exceptionnelles, on soit obligé de les faire absorber par une autre voie. Leur effet immédiat est de vider le contenu de l'estomac, et souvent même de déterminer des évacuations alvines. Ils excitent aussi les fonctions sécrétoires des viscères dépendants de l'appareil gastro-intestinal. La diaphorèse qui accompagne les vomissements est un phénomène consécutif. En général, les vomitifs sont employés, soit comme évacuants, soit pour modifier l'état morbide des surfaces sécrétoires de l'estomac et du canal intestinal, soit enfin pour produire une révulsion. On emploie encore fréquemment dans le même but les *Eméto-cathartiques*, qui, comme leur nom l'indique, ont pour effet de provoquer des évacuations par haut et par bas, c.-à-d. de purger et de faire vomir. L'éméto-cathartique le plus usité consiste en un mélange de 15 centigr. de tartre stibié et de 12 à 15 gr. de sulfate de soude ou de magnésie, qu'on fait dissoudre dans 350 à 400 gr. d'eau et qu'on prend par verrées. A moins qu'il n'y ait nécessité d'évacuer promptement l'estomac, les vomitifs s'administrent à jeun et à dose plus ou moins forte, suivant l'âge, la constitution et la sensibilité des malades ; on favorise leur action en faisant prendre au sujet des boissons tièdes et abondantes qui, en distendant l'estomac, rendent ses contractions moins douloureuses. Dans certains cas où il y a urgence de faire vomir, comme lorsqu'on veut évacuer une substance toxique, il ne faut pas attendre que le médecin soit arrivé, ou que l'on ait apporté de l'officine du pharmacien un vomitif quelconque, il faut aussitôt gorger l'estomac d'eau tiede ou même froide, et provoquer le v. en titillant la luette et l'arrière-gorge mecaniquement, par ex., avec les barbes d'une plume.

VOMITIF, IVE. adj. Qui fait vomir. *Cette racine est vomitive.* ‖ Se dit plus souvent subst. et au masc. *L'ipécacuanha est un excellent v. Il faut avoir recours aux vomitifs.* = Vomitoire. s. m. (lat. *vomitorium*). T. Antiq. V. Amphithéâtre. = * Vomito negro. s. m. T. Méd. Syn. de *Fièvre jaune.* V. Peste. = * Vomiturition. s. fém. Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières. ‖ Se dit aussi De nausées dans lesquelles les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais sans être rejetées au dehors.

VORACE. adj. 2 g. (latin. *vorax*). Qui dévore, qui mange avec avidité. *L'aigle, le loup, le brochet, sont des animaux voraces.* — Fam., on dit aussi D'un homme qui mange goulûment, qu'*Il est v.* On dit encore, *Un appétit v.*, en parl. D'un appétit qu'on ne peut rassasier. = * Voracement. adv. Avec voracité. = Voracité. s. f. Avidité à manger. *La v. des oiseaux de proie. L'ignoble v. du cochon. Cet homme mange avec voracité.*

* **VORORT.** s. m. (all. *ort*, lieu, et *vor*, devant, c'est-à-dire *prééminent*). Se dit, en Suisse, Du canton où siége le gouvernement fédéral. On dit en français, *Canton directeur.*

* **VORTICELLE.** s. f. (lat. *vortex, icis*, tourbillon). T. Zool. Voy. Infusoires.

VOTANT, ANTE. adj. Qui vote, ou qui a le droit de voter. *Les membres votants.* ‖ Subst., *Les votants étaient en petit nombre.* = Votation. s. f. Action de voter. *La v. n'a pas été libre.* — On dit ordin., *Le vote.*

VOTE. s. m. (lat. *votum*, vœu).

Enc. — Le mot *Vote* signifie proprement le vœu énoncé, le suffrage donné ; mais, par extension, il se dit de l'acte même par lequel on fait connaître son vœu, on donne son suffrage. On peut ramener à trois catégories les circonstances où l'on a recours au v., et, en conséquence, on distingue le *V. électoral*, le *V. délibératif* et le *V. juridique.* Le v. électoral et le v. délibératif ne s'appliquent pas seulement aux fonctions politiques et publiques; on y a également recours dans certaines assemblées purement civiles et privées, comme dans les réunions des actionnaires d'une société commerciale, dans les sociétés scientifiques, etc. Dans l'ordre politique, le v. électoral est dit *universel*, lorsque tous les citoyens de l'Etat, à l'exception de ceux que la loi en déclare incapables par une disposition expresse, sont appelés à y concourir; il est *restreint*, lorsque le droit de voter n'appartient qu'à une catégorie limitée de citoyens, par ex., à ceux qui justifient d'un certain revenu, ou qui payent une certaine quotité de contributions. Le v. est *direct*, lorsque l'élection est la conséquence immédiate du suffrage donné par les électeurs : il est *indirect* ou *à deux degrés*, lorsque les électeurs nomment un certain nombre d'autres électeurs auxquels appartient le droit d'élection définitive. Autrefois, en France, dans les assemblées des Etats généraux, on appelait *V. par ordre*, celui où chacun des trois ordres de l'Etat, la noblesse, le clergé et le tiers, délibérait et votait séparément sur les mesures proposées; il fallait alors, pour l'adoption, que, dans deux des ordres, la majorité se prononçât en faveur de la mesure. Lorsqu'au contraire les citoyens qui représentaient les trois ordres, se réunissaient en une seule assemblée et donnaient leur suffrage individuellement, de sorte que la décision dépendît du nombre des votants pour ou contre, c'était le *V. par tête.* Sous la restauration, les électeurs les plus imposés avaient le droit, non-seulement de concourir à l'élection du député dans leur arrondissement, mais encore celui de se réunir au chef-lieu du département pour y nommer encore un certain nombre de députés : ce privilége était appelé le *Double vote.* — Quant au procédé usité pour exprimer son v., pour donner son suffrage, il varie selon les temps et selon les lieux. Ainsi, par ex., tous les citoyens appelés à voter étant réunis, ils peuvent exprimer leur vote *en levant la main*, tandis que des personnes chargées de ce soin estiment le nombre des votants pour et contre. Le *V. par assis et levé*, où les membres de l'assemblée qui votent pour une mesure se lèvent, tandis que les autres restent assis, est analogue au précédent. On appelle *V. par division*, celui où ceux qui sont pour la proposition vont se ranger dans une partie de la salle, et ceux qui sont contre dans une autre partie. Mais ces divers procédés donnent facilement lieu à des erreurs. La voie du *scrutin* offre infiniment plus de sûreté. On appelle *Scrutin* l'opération qui consiste à exprimer secrètement son v., soit au moyen d'une boule blanche ou noire (la blanche exprime le v. pour et la noire le v. contre la question en délibération), soit en écrivant son vœu sur un bulletin. Le v. au bulletin peut s'appliquer au v. électoral comme au v. délibératif, tandis que le v. à l'aide de boules n'est guère applicable qu'aux assemblées délibérantes. Lorsqu'il s'agit d'élections, on distingue le *scrutin individuel* et le *scrutin de liste.* Le premier est celui où les votants ne désignent chacun sur leur bulletin qu'une seule personne; le second est celui où chaque votant écrit sur son bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire. — Pour la manière de voter usitée dans l'ancienne Rome, nous renvoyons à ce que nous avons dit sur ce sujet au mot Comices.

VOTER. v. n. (R. *vote*). Donner son vote, sa voix, son suffrage, dans une élection, dans une délibération. *J'ai voté pour un tel. Il a voté contre la loi, contre l'adresse. Il s'est abstenu de v.* = Voter. v. a. *V. une loi, un impôt, etc.*, Donner son vote en faveur d'une loi, etc. On dit de même : *V. une adresse au roi. V. des remerciments à quelqu'un. Etc.* = Voté, ée. part.

VOTIF, IVE. adj. (lat. *votivus*). Qui a un vœu pour objet. *Tableau v. Statue votive, etc.*, Tableau, etc., qui a été offert pour acquitter un vœu. *Messe votive*, V. Messe. ‖ T. Antiq. *Boucliers votifs*, Boucliers que l'on suspendait dans les temples ou dans d'autres lieux, soit en actions de grâces, soit pour se rendre les dieux favorables.

VOTRE. adj. poss. 2 g., qui fait *Vos* au plur. (lat. *vester*). Qui est à vous, qui vous appartient, qui est relatif à vous; se dit, comme le pron. *Nous*, en parlant soit à plusieurs personnes, soit à une seule. *V. père. V. patrie. Vos aïeux. Vos terres. Vos malheurs.* = Vôtre. pron. possess. 2 g., qui fait *Vôtres* au plur. Qui est à vous; se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé, et reçoit ordin. l'article. *Quand vous aurez entendu nos raisons, nous écouterons les vôtres. Il a pris ses livres et les vôtres. Renvoyez-moi mon cheval, et je vous renverrai le vôtre. Nos intérêts sont les vôtres.* Famil., *Ces effets sont vôtres.* Par exag., *Je suis tout v.*, Je vous appartiens, vous pouvez disposer de moi en toutes choses. — Famil., on dit, par forme de salutation, et en faisant ellipse du mot serviteur : *Je suis bien le v. Je n'en suis pas moins le v.* ‖ *Vôtre*, s'emploie quelquef. comme subst. masc. et sign., Ce qui est à vous, ce qui vous appartient. *Le v. et le nôtre, chacun le sien. Vous en serez du v. Il n'y a rien du v.* — Fig. et fam., *Votre historiette est fort jolie; mais je crois que vous y avez mis du v., un peu du v.*, Que vous y avez ajouté quelque chose de votre invention. ‖ *Vôtres*, au pl., se dit aussi subst., et sign. Ceux qui sont de votre famille, de votre pays, de votre parti, de votre compagnie, etc. *Vous vous ruinerez, vous et les vôtres. Je le croyais un des vôtres. Les vôtres se sont bien battus. Tous les mecontents seront des vôtres. Je ne puis être des vôtres ce soir, car je dois aller au bal.* — Famil., *Vous faites des vôtres*, se dit à quelqu'un qui fait des étourderies, des folies, et quelquefois même des actes répréhensibles. *Vous avez bien fait des vôtres dans votre temps.*

* **VOUÈDE.** s. f. T. Bot. V. Pastel.

VOUER. v. a. (lat. *vovere*). Consacrer; se dit propr. par rapport à Dieu. *V. un enfant à Dieu. Elle avait voué sa virginité au Seigneur.* — Par extens., mais par rapport à Dieu. *V. une fille à la Vierge. V. un enfant à saint François.* On dit encore, *V. un enfant au blanc* ou *au bleu*, S'engager, par dévotion à la sainte Vierge, à le vêtir de blanc ou de bleu jusqu'à un certain âge. ‖ Promettre par vœu. *V. un temple à Dieu. V. une lampe à la sainte Vierge.* — Fig., Promettre, s'engager d'une manière particulière. *V. obéissance à la loi. V. ses services à un prince. L'amitié que je lui ai vouée.* — On dit dans un sens anal., *V. sa plume à la vérité, à la défense de la religion.* = se Vouer. v. pr. *Se v. à Dieu, au service de Dieu.* ‖ Fig. et prov., *Il ne sait à quel saint se v.*, Il est tellement dépourvu de ressources, qu'il ne sait plus à qui avoir recours. On dit, pour exprimer la même idée, *Se v. à tous les saints.* = Voué, ée. part. ‖ Conj. Voy. Jouer. ‖ Syn. Voy. Dévouer.

* **VOUGE.** s. f. T. Horticult. Espèce de serpe munie d'un long manche. ‖ T. Vén. Épieu armé d'un large fer. ‖ T. Guerre. Voy. Lance.

VOULOIR. v. a. (latin. *volo, velle*). Se déterminer, être déterminé à faire une chose ou à s'abstenir. *Il veut partir demain. Il veut faire ce voyage. Il le fera quand il voudra. Je voulais me tenir à l'écart. Il n'en veut rien faire.* ‖ Se dit aussi De la détermination d'une personne par rapport à celles qui sont tenues ou contraintes d'y obéir. *Il faut se soumettre à ce que Dieu veut. Le roi veut que vous obéissiez. Votre père le veut absolument, il faut lui obéir. Faites ce que je veux.* ‖ Par ext., se dit Des choses morales qui ont autorité sur l'homme. *La religion et la morale veulent que l'on aide son semblable. L'humanité veut que… La raison même veut que nous laissions beaucoup de choses au hasard. Le bon sens le veut. La loi veut que l'on observe ces formalités.* — Par une sorte de personnification, on dit : *Le malheur a voulu que…*, Il est arrivé par malheur que… = Désirer, souhaiter. *Il veut des richesses, des honneurs. C'est un enfant qui veut tout ce qu'il voit. On vous donnera tout ce que vous voudrez. Au théâtre, le public ne veut plus que des intrigues inextricables et des péripéties extraordinaires.* — Famil., *Cet homme veut ce qu'il veut*, Quand il désire une chose, ou Quand il a pris une résolution, il s'y attache fortement. *Il ne sait ce qu'il veut*, V. Savoir. *Faire d'une personne ce qu'on veut*, V. Faire. *Ce que femme veut, Dieu le veut*, V. Dieu. Famil., on dit encore pour exprimer une sorte de défi : *Je voudrais bien voir cela. Je voudrais bien voir qu'il osât l'entreprendre.* ‖ Au lieu de *Je veux*, on dit souvent *Je voudrais*, pour exprimer Un désir, ou même un ordre, sans faire marque d'autorité. *Je voudrais vous entretenir en particulier.* ‖ * *Que veux-tu? Que voulez-vous?* se dit, dans la conversation famil., Pour s'excuser, pour demander conseil, etc. *Que veux-tu? j'ai fait ce que j'ai pu. Que voulez-vous? je ne sais qu'y faire.* ‖ *V. du bien, v. du mal à quelqu'un*, Avoir à l'égard de quelqu'un des dispositions favorables ou défavorables, avoir un sentiment d'affection ou de haine. *Il vous veut du bien, beaucoup de bien. Il lui veut du mal. Il ne vous veut point de bien. Il ne vous veut ni bien ni mal.* — *Se faire bien v., mal v. de quelqu'un*, Gagner son affection, s'attirer son inimitié. ‖ Famil., *En v. à quelqu'un*, Avoir contre lui un sentiment de malveillance. *Je sais qu'il vous en veut. Il en veut à tout le monde. Je m'en veux d'avoir fait cela*, J'en ai du regret, du repentir. — Fam., *En vouloir à une personne, à une chose*, Avoir quelque prétention sur une personne, sur une chose, ou En avoir quelque désir. *Il en veut à cette fille. Il en veut à cette charge.* — Famil., *A qui en voulez-vous?* Qui demandez-vous? qui cherchez-vous? ou encore, Qui prétendez-vous attaquer? *A qui en voulez-vous par ce discours-là? C'est à vous que j'en veux.* On dit encore : *A qui en veut-il?* pour sign. De qui se plaint-il? Contre qui est-il en colère? — *En v. à la vie de quelqu'un*, Avoir formé le projet d'attenter à sa vie. ‖ *Que veut dire cet homme?* Que demande-t-il? que prétend-il? que prétend-il me faire entendre? — *Que veut dire ce mot? Que veut dire ce procédé?* Que signifie ce mot, ce procédé? *Que veut dire cette clause?* Quel est le sens de cette clause? ou encore, Cette clause n'a aucun sens. *Que veulent dire ces vers?* On ne comprend pas le sens de ces vers. — *Que veut dire ceci? Que veut dire cela? Que voulez-vous dire?* Phrases familières qu'on emploie pour marquer L'étonnement. La phrase, *Qu'est-ce que cela veut dire?* exprime généralement L'improbation. = Consentir. *Soit, je le veux bien. Si vous le voulez, il le voudra aussi. Je vous prie de vouloir bien me permettre de vous ecrire à ce sujet.* ‖ Famil., *Je veux bien que cela soit, je veux que cela soit*, Je suppose que cela soit, quoique je n'en convienne pas; ou Quand cela serait vrai… ‖ *Je veux bien que vous sachiez*, se dit pour Sachez, apprenez, quand on veut marquer une espèce d'autorité, comme de supérieur à inférieur. ‖ *Voulez-vous bien*, s'emploie parfois comme une formule impérative. *Voulez-vous bien vous taire?* Taisez-vous. ‖ On dit elliptiq., par forme de souhait, *Dieu veuille*, Je souhaite qu'il plaise au ciel. *Dieu veuille avoir son âme! Veuillent les immortels protéger sa faiblesse!* — *Dieu le veuille!* se dit encore Par forme de souhait, ou pour marquer Qu'on doute d'une chose, quoiqu'on la souhaite. — Prov., *Veuille Dieu, veuille diable*, Voy. Diable. = Demander, exiger, avoir besoin de. *Il veut cent mille francs de sa maison. Que voulez-vous de ce cheval? Dites combien vous en voulez. Il veut être payé. Il veut que vous donniez mille écus à compte sur ce que vous lui devez. Cet enfant veut être traité doucement.* ‖ Se dit aussi De certaines choses. *Cet arbre veut un sol profond. Cette plante veut être souvent arrosée. Cette affaire veut être conduite avec prudence. Ce soin est indispensable dans un ouvrage qui veut de l'exactitude. La poésie veut un langage figuré et plein d'images. Ce tableau veut être vu dans son jour. Cela veut du temps.* = En parl. Des choses inanimées, *Vouloir* se dit quelquef. dans le sens de Pouvoir. *Cette machine ne veut pas aller. Ce bois ne veut pas brûler.* = * *Ne pas v.*, signif. quelquef. Ne pas admettre, ne pas agréer, ne pas souffrir. *Je ne veux pas de ses excuses, de ses présents. Il ne veut plus de vos promesses. Dieu ne veut point d'une âme qui n'est point à lui tout entière. L'autorité ne veut pas de partage. Cet art-là ne veut pas de médiocrité.* = VOULU, UE. part. *Les formalités voulues par la loi.* || S'emploie aussi adject., mais alors il est toujours précédé de l'un des adverbes *bien* ou *mal. Il est bien voulu dans cette maison. Elle est mal voulue partout.*

Conj.—*Je veux, tu veux, il veut ; nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais; nous voulions. Je voulus; nous voulûmes. Je voudrai; nous voudrons. — Je voudrais ; nous voudrions. — Veux; voulons, voulez* et *veuillez. — Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. Que je voulusse; que nous voulussions. — Vouloir. Voulant. Voulu, ue.* — Ce verne semble avoir deux formes d'impératif. La première, *Veux, voulons, voulez*, est peu usitee, et ne s'emploie, comme le fait observer l'Académie, que dans certaines occasions très-rares où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté. La seconde forme, qui n'est d'usage qu'à la seconde personne du pluriel, *Veuillez*, est au contraire fort employée ; mais elle se dit pour : Je vous prie de vouloir, de consentir, ou Ayez la bonté, la complaisance de... *Veuillez me faire le plaisir de... Veuillez du moins nous dire.. Veuillez permettre que je me retire.*

VOULOIR. s. m. Acte de la volonté. *Il en a le pouvoir et le v. Elle n'a point d'autre v. que le vôtre. L'apôtre dit que c'est Dieu qui nous donne le v. et le faire.* || Famil., *Malin v.*, Disposition à nuire, intention maligne. *Il a témoigné son malin v. Il avait un malin v. contre vous.* — *On dit à peu près de même, *Mauvais v.;* mais, dans tous les cas, le subst. *Vouloir* est peu us.

***VOUROUDRIOU.** s. m. T. Ornith. Voy. Coucou.

VOUS. pron. pers., pluriel de Tu. Voy. Tu.

VOUSSEAU. s. m. (R. *voûte*). T. Archit. Synon. de *Voussoir*. Peu usité. = VOUSSOIR. s. m. Voy. ARCADE et VOÛTE. = VOUSSURE. s. f. T. Archit. La courbe ou le cintre d'une voûte ou d'une partie de voûte. — Se dit ordin. De la portion de voûte qui sert à lier un plafond plat avec la corniche de la pièce. — *Arrière-v.*, V. ce mot. || *T. Médec. Bombement anormal que présente une surface convexe. *Dans certaines maladies du cœur, on observe une v. précordiale.*

VOÛTE. s. f. (ancienn. *voulte*, du lat. *voluta*, partic. fém. de *volvere*, enrouler). T. Archit. Ouvrage de maçonnerie fait en arc, dont les pierres sont disposées de manière à se soutenir les unes les autres. — *La clef de la v.*, Le voussoir du milieu qui soutient tous les autres. — Fig., on dit D'une chose qui est le point capital d'une affaire, *C'est la clef de la v., la clef de v. dans cette affaire.* || Par anal., *La v. d'une caverne*, La partie supérieure d'une caverne, parce qu'elle présente le plus souvent une certaine courbure. || Fig., *Une v. de feuillage, de verdure*, Un berceau formé par des branches d'arbres, par des plantes grimpantes que soutient un treillage. — Fig. et poét., on dit, *La v. du ciel, la v. des cieux, la v. céleste, la v. azurée, la v. étoilée*, pour désigner Le ciel. || Se dit De diverses parties dont la forme offre quelque analogie avec une voûte. *La v. du crâne*, CRANE. *La v. du palais*, ou *v. palatine*, V. BOUCHE. *La v. à trois piliers*, V. ENCÉPHALE. || T. Maréchalerie. *La v. d'un fer à cheval*, La partie intérieure de l'arc de ce même fer.

Enc. — I. On appelle proprement *Voûte*, une construction en arc de cercle formée de pierres taillées en forme de coin, de manière que ces pierres se soutiennent les unes les autres ; mais, par extension, on a étendu cette dénomination aux constructions en plate-bande, lorsqu'elles sont faites de pierres taillées également en coin et de manière a se soutenir mutuellement; néanmoins, dans ce cas, on dit *V. en plate-bande*. Les pierres dont se compose une v. reçoivent les noms particuliers de *claveaux* ou *voussoirs*, *clefs* et *contre-clefs*, *coussinets* ou *sommiers*, selon la position qu'elles occupent et le rôle qu'elles jouent. Ces noms sont les mêmes que ceux employés en parlant des arcades; or, comme nous les avons définis à ce mot, nous ne répéterons pas ici ces détails. Il en est de même des termes de *pied-droit*, de *retombée*, d'*intrados*, d'*extrados*, etc., qui se disent également d'une arcade et d'une v. Par le mot *Reins de la v.*, on entend le dessus de la construction aux deux côtes de la clef, c.-à-d. l'espace compris entre un plan vertical qui s'élèverait de la naissance de l'extrados, et un plan horizontal qui serait tangent au sommet de ce même extrados.

II. Les voûtes ne se soutiennent que par la forme des voussoirs. En effet, comme ces derniers ont leur côté le plus large du côté de l'extrados, il en résulte qu'ils se soutiennent les uns les autres, en opposant à leur chute mutuelle une partie de l'effort de la pesanteur même qui les détermine à tomber. Ainsi, celui qu'on appelle la clef, et qui est perpendiculaire à l'horizon, porte de chaque côté sur les contre-clefs, comme sur deux plans inclinés. Par là, tout l'effort de sa pesanteur n'est pas employé à déterminer sa chute ; une partie de cet effort sert à serrer et à contenir les contre-clefs, dont la résistance surmonte à son tour ce qui reste de puissance à l'effort de la pesanteur de la clef, pour déterminer sa chute. Ces deux premiers voussoirs agissent de même sur ceux qui leur sont contigus, et ainsi de suite. Toutefois l'effort tendant à la chute diminue d'autant plus que l'inclinaison de leur plan devient moindre, c.-a-d. à mesure qu'il s'éloigne de la clef ou du centre de la v., jusqu'au dernier voussoir ou sommier, qui, portant sur un plan tout à fait horizontal, n'a plus aucune tendance à tomber. Quant aux *pieds droits* qui portent les sommiers, leur solidité doit être considerable, car ils ont à résister à la fois à la pression verticale de la construction et à l'effort horizontal ou à la poussée de la voûte.

III. Sans jamais dévier des principes qui précèdent, les voûtes affectent, suivant leur courbe génératrice, une multitude de formes différentes que l'on distingue par des noms particuliers. Néanmoins, quand on considere exclusivement cette courbe, on peut les diviser en deux grandes sections, *Voûtes à un seul centre* et *Voûtes à plusieurs centres*. Les premières ont leur courbe formee d'une seule ouverture de compas partant d'un centre unique, et décrivant, par conséquent, une portion de cercle. La plus usitée est la *V. cylindrique*, appelée aussi *V. en plein cintre* et *V. en berceau*. On emploie aussi quelquefois la *V. en cintre surhaussé* et la *V. en cintre surbaissé* ou *V. en segment de cercle*. Les voûtes à plusieurs centres ne peuvent se tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents : leur courbe procède, soit de l'ellipse, de la parabole, etc., soit de l'arc de cercle ; mais, dans ce dernier cas, elle se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isole. A cette catégorie appartiennent : la *V. surbaissée* ou *V. en anse de panier*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus longue; la *V. surélevée, surhaussée* ou *surmontée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite; la *V. en ogive* ou *V. d'ogive*, ou *V. en tiers point*. Il n'est pas besoin de définir ces termes, attendu que nous en avons donné la signification ailleurs (v. ARC). - Si maintenant on envisage les voûtes au point de vue, non plus de leur profil, mais de leur plan, on est obligé d'établir de nouvelles distinctions. Ainsi, on appelle *V. biaise*, une v. dont les murs ne sont pas d'équerre avec la face; *V. annulaire*, celle qui porte sur deux murs circulaires concentriques, comme seraient les murs de face d'une galerie pratiquée autour d'un cirque; *V. rampante*, celle qui est inclinée à l'horizon, comme les voûtes qui suivent la pente d'un escalier ; *V. hélicoïdale* ou *hélicoïde*, *V. en vis* ou en *limaçon*, celle qui s'élève autour d'un noyau, suivant une suite de spires, comme fait celle des escaliers à noyau plein ou évide. La *V. en arc de cloître*, ou *V. d'angle*, est formée par l'intersection de deux voûtes cylindriques, de manière que celles-ci produisent, par leur rencontre, quatre portions de cercle dont les angles sont rentrants. La *V. d'arête* est également constituée par l'intersection de deux voûtes cylindriques ; mais les angles de rencontre sont saillants, au lieu d'être rentrants, et forment quatre arêtes vives qui viennent se réunir à la clef. La *V. conique* est circulaire en plan et angulaire en coupe; elle représente un cône creux. Quand son axe est horizontal au lieu d'être vertical, on l'appelle *V. en canonnière* et *Trompe*. La *V. sphérique* est circulaire dans son plan et dans son profil : quand elle représente une demi-sphère entière, on lui donne le nom de *Coupole*, et celui de *Cul de four* lorsqu'elle représente une demi-coupole. On appelle *V. en calotte*, ou simplement *Calotte*, un v. sphérique qui a peu d'élévation de cintre. La *V. en coquille* a la forme plus ou moins régulière d'une demi-coupole : on l'emploie presque exclusivement pour couvrir les niches. La *V. rampante* est une v. surbaissée dont les rayons sont si éloignés, qu'on sent à peine la courbure. Enfin, on nomme *V. en tas de charge*, une v. sphérique dont on met les joints de lit, partie en coupe du côté de la courbure, et partie de niveau du côté de l'extrados ; *V. à compartiments*, celle dont la douelle, c.-a-d. la courbure, est enrichie de panneaux de sculpture, séparés par des plates-bandes de peinture ou de dorure ; *V. maîtresse*, la v. principale d'un édifice ; et *V. double*, celle qui est construite au-dessus d'une autre pour raccorder la décoration interieure avec l'exterieure, ou pour quelque autre raison. — Chaque forme de v. exige un système d'appareil différent. La nature de notre livre nous interdisant tout détail à ce sujet, nous nous contenterons de dire que l'épaisseur des voussoirs est généralement déterminée par les dimensions des pierres à employer ; qu'ils comprennent chacun une partie égale de l'intrados ; que leurs joints doivent être normaux à la coupe de ce dernier ; et enfin, qu'il est toujours indispensable, pour obtenir exactement leurs formes, de faire une epure de l'ensemble de la v., épure qui sert à les relever sur des panneaux ou patrons d'après lesquels on taille les pierres. La construction se fait au moyen d'une charpente, nommée *cintre*, qui est solidement appuyee entre les deux pieds-droits, et qui offre en relief la courbure exacte de la v., qu'elle soutient tant que celle-ci n'est pas *fermée*, c.-à-d. tant que la clef n'est pas posée. Le *décintrement* est l'opération qui consiste à enlever cette charpente, quand la v. est terminée. On l'exécute, tantôt immédiatement après la pose de la clef, tantôt après un certain temps, quand le mortier a pu sécher. Toutefois le premier système est généralement préféré, parce que, le mortier étant encore frais, les tassements qui s'opèrent, et qu'il est impossible d'éviter, ne causent pas de lézardes et ne laissent pas de vides dans la maçonnerie.

IV. On attribue vulgairement l'invention des voûtes aux Romains ou aux Etrusques : c'est une erreur. Il est aujourd'hui etabli, par les recherches de Wilkinson, que les Egyptiens en ont construit quelques-unes, et des voyageurs qui ont visité l'Asie Mineure ont constaté l'existence de voûtes qui remontent à une haute antiquité. Les Romains d'ailleurs tenaient leur architecture des Etrusques, peuple dont l'origine est évidemment orientale. Il est vrai qu'ils firent un beaucoup plus fréquent usage de ce mode de construction que les autres peuples de l'antiquité, et il y a même lieu de croire que ce sont les architectes de Rome qui ont imaginé les voûtes d'arête, les voûtes hémisphériques et les voûtes en cul de four ; mais ils n'ont jamais employé que le demi-cercle complet. Quoi qu'il en soit, les anciens construisaient les voûtes avec des pierres cunéiformes, ainsi que le font les modernes. Fréquemment aussi les Romains y employaient des briques, quoique le reste de l'édifice fût bâti de pierres. Ils faisaient surtout usage de la brique pour les voûtes qui couvraient des entrées ou d'autres passages semblables. Ils construisaient aussi, au moyen de la pouzzolane, des voûtes très-légères et terminées en peu de temps. Après avoir dressé l'échafaudage nécessaire pour toute v. à construire et l'avoir couvert de planches, ils y versaient un mortier fait de pouzzolane et de chaux, mêlé de fragments de tuf et de briques, sans s'inquiéter si les pierres se plaçaient d'une façon ou d'une autre. Ils abandonnaient leur arrangement au hasard, et continuaient ainsi jusqu'à ce que cette couche eût l'épaisseur convenable. Ils laissaient sécher le tout sur l'échafaudage, et retiraient ce dernier au bout de quelques jours : la v. était construite. On voit des voûtes de cette espèce à Rome, dans les thermes de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, dans le Colisée, mais surtout dans les vastes ruines de la villa Hadriani, près de Tivoli, où l'on remarque encore les traces des planches de l'echafaudage. Pour donner plus de légèreté à leurs voûtes, les Romains y employaient souvent, dans l'intérieur, des scories volcaniques du Vesuve, ainsi qu'on l'a observé lors d'une réparation de la coupole du Panthéon. Quelquefois même ils plaçaient dans l'intérieur de la bâtisse des voûtes des vases vides de terre cuite, comme on en voit des exemples aux voûtes du cirque de Caracalla. Nous avons dit ailleurs que le temple de la Paix, commencé sous l'empereur Claude et achevé sous Vespasien, avait servi de type à la basilique chrétienne. Ce temple était voûté, et lorsque le christianisme, sous Constantin, acquit enfin la liberté de paraître au grand jour, les architectes chrétiens construisirent aussi quelques basiliques voûtées. Mais il semble que l'art de construire les voûtes se soit, pour ainsi dire, perdu en Occident, lors de la décadence amenée par les invasions des barbares, car l'architecture romane ne nous a laissé qu'un fort petit nombre d'églises couvertes par une v. Jusqu'au XIe siècle, on ne voûta guère que l'abside et les nefs latérales, parce qu'elles avaient peu de largeur, et l'on employait à cet usage des pierres d'un petit volume noyées dans du mortier. Cependant au XIe et au XIIe siècle, les artistes essayèrent de voûter la nef principale des églises, mais, en géneral, ils ne surent pas donner à leurs voûtes la solidité nécessaire. En effet, la v. en plein cintre, dès qu'elle dépasse une certaine largeur, exerce une pression énorme contre ses points d'appui, et les pousse au vide, vers leur sommet. Beaucoup d'églises romanes et romano-byzantines ont ainsi perdu leurs voûtes, qui se sont écroulées sous le poids de leur masse et par l'écartement des murailles. Pour remédier au mal, on imagina de renforcer les voûtes par des arceaux de pierres de taille, appelés *Arcs-doubleaux*, qui suivaient transversalement le développement de la concavité de la v., et allaient s'appuyer à angles droits sur les murs latéraux ou sur les piliers qui les remplaçaient. Enfin, on tourna la difficulté en divisant les voûtes en compartiments carrés et en dirigeant diagonalement la pression de ces compartiments sur les murs, colonnes ou piliers correspondants, de manière à obtenir quatre subdivisions triangulaires inscrites dans le carré. Cette ingénieuse disposition présentait deux arcs de cercle croisés à leur sommet en un point qu'on appela *clef de voûte*, et donnait ainsi naissance à quatre arêtes divergentes. Cependant, cette introduction de la v. d'arête ne suffisant pas pour donner aux voûtes la solidité nécessaire, on renforça les arêtes par des nervures de pierre de taille, dirigées en ligne diagonale et le plus souvent façonnées en tores ou boudins, et surtout on disposa les voûtes des nefs latérales de manière à servir d'arcs-boutants à la v. de la nef principale. On augmenta en même temps la saillie et la solidité des contre-forts. A la fin du XIIe siècle, la substitution de l'ogive à l'arc en plein cintre fit faire

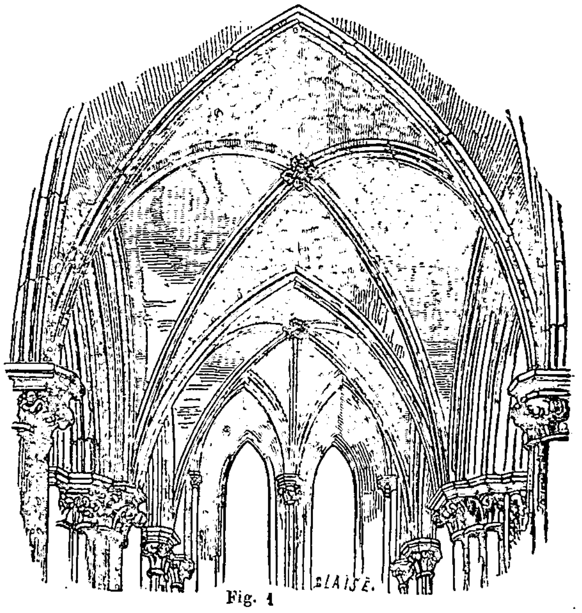

Fig. 1

un pas immense à la construction des voûtes, qui purent dès lors s'élever à une hauteur prodigieuse et réaliser ainsi l'idéal de l'architecture chrétienne. Toutefois, comme elles s'élancèrent au delà de toute proportion relative avec la force des murs, qui tendaient à s'affaiblir de plus en plus par l'élargissement progressif des fenêtres du clair-étage, le même inconvénient qu'autrefois se présenta, et l'on fut obligé, pour y remédier, de soutenir la maîtresse v. au moyen d'arcs-boutants hardis reposant sur les contreforts carrés des collatéraux. Au XIIIe siècle, les nefs se distinguent par leur hardiesse et par leur légèreté. Elles sont couvertes par une série de voûtes d'arête, dont chacune s'appuie sur deux arcs-doubleaux parallèles et sur deux *Arcs formerets* également parallèles, dont le coussinet repose sur un pilier isolé ou engagé. (On appelle *Arc formeret*, ou simplement *Formeret*, une sorte d'arc-doubleau qui se développe parallèlement à l'axe de la nef, tandis que l'arc-doubleau proprement dit est toujours perpendiculaire à cet axe: ainsi l'arc-doubleau des arcades qui séparent les nefs est un formeret). De plus, les nervures diagonales et saillantes de chaque v., nervures que L. Batissier a proposé d'appeler *Arêtiers*, sont ornées de moulures saillantes de forme généralement arrondie, et leur intersection est décorée par un fleuron ou une petite rosace. (La Fig. ci-dessus représente une v. de ce genre, d'après une église du XIIIe siècle : on y voit très-bien les arcs-doubleaux, les arcs formerets, et les nervures diagonales avec leur fleuron.) Au XIVe siècle, la v. ogivale reste à peu près ce qu'elle était au XIIIe, sauf certaines modifications dans les moulures des arcs-doubleaux, des formerets et des arêtiers. Mais au XVe siècle, et plus encore dans le suivant, les artistes, pour renchérir sur ce qui s'était fait avant eux, multiplièrent, dans un simple but d'ornementation, le nombre des nervures que présentait chaque v. d'arête. Parmi ces nervures accessoires, on nomme *Tiercerons* celles qui partent des angles de la v., et *Liernes*, celles qui partent de la clef pour aller rejoindre les tiercerons. Ces nervures, dans certains edifices, sont multipliées au delà de toute mesure. De chacun des angles de la v. d'arête, on voit s'élancer un faisceau divergent qui, en s'entrecroisant et en se combinant avec les nervures parties des angles opposés, va former à la surface de la v. un réseau d'arabesques des plus compliqués. Enfin, les points d'intersection, ou clefs de v., sont souvent ornés de culs-de-lampe de formes très-diverses, mais dont l'effet peut se comparer à celui que produisent les stalactites suspendues aux voûtes des cavernes. Ces ornements sont communément appelés *Clefs pendantes*, et abusivement *Pendentifs*. La Fig. 2 représente une clef pendante de ce genre, dont la forme est des plus originales. Elle appartient à l'église d'Ottery-Sainte-Marie, dans le Devonshire. — Voy. les articles ARC, ARCADE, ARCHITECTURE et DÔME.

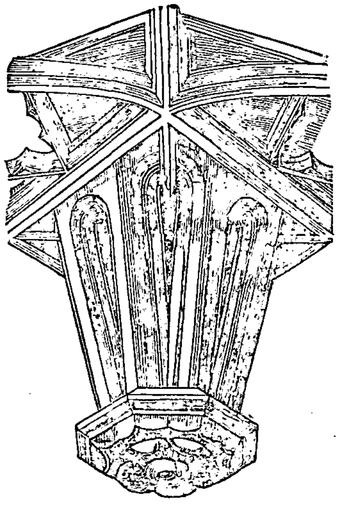

Fig. 2.

VOÛTER. v. a. Faire sur une construction un plancher en voûte. *V. une église, une salle, une cave.* = SE VOÛTER. v. pr. Se dit Des personnes dont la taille commence à se courber. *Il commence à se v.* = VOÛTÉ, ÉE. part. *Une salle voûtée. Ce vieillard a le dos voûté. Ce jeune homme est un peu voûté.*

VOYAGE. s. m. (R. *voie*). Le chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. *Un grand, un long, un petit v. Un v. facile, paisible, dangereux. Faire un v. à Naples, en Italie, en Turquie, dans le Levant, aux Indes. V. par mer, par terre. Il a fait ce v. à pied, à cheval, en voiture, en poste, en chemin de fer. V. en aérostat. V. aérien. V. autour du monde. V. maritime. V. de circumnavigation. V. de découverte. V. scientifique. Il est en v. Nous arrivâmes enfin au but, au terme de notre v. Revenir de v. Les voyages forment la jeunesse.* **V. d'affaires*, Voyage nécessité par des affaires, ou qui a pour objet de faire des affaires commerciales. *Voyages d'outre-mer*, Les voyages que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans. *Voyages de long cours*, Les longs voyages sur mer. V. CABOTAGE. — Figur., *La vie est un v.*, Nous ne faisons que passer sur la terre. On dit encore Figur. et fam., *Faire le grand v., le v. de l'autre monde*, Mourir. || * Se dit aussi, en parlant Des migrations de certains animaux, et Du transport de marchandises dans un lieu éloigné. *Les pigeons font de longs voyages. Les voyages périodiques des hirondelles. Les voyages par mer bonifient le vin de Bordeaux. Le prix de cette denrée est doublé par les frais de v.* || *Relation d'un v.*, ou simpl. *Voyage*, Relation des événements d'un voyage, et de ce qu'on a vu, découvert ou appris en voyageant. *Le v. de Barth dans l'Afrique centrale. Recueil de voyages. V. pittoresque en Espagne. Voyages imaginaires.* || *Voyage*, se dit aussi De toute allée ou venue d'un lieu à un autre. *J'ai fait deux voyages à Versailles. Il m'a fait faire vingt voyages chez lui, et il ne s'y est jamais trouvé. Ce crocheteur a fait quatre voyages pour moi. Il faut payer ses voyages.* || S'entend quelquefois pour Le séjour qu'on fait dans un lieu où l'on n'a pas sa résidence ordinaire. *Cet artiste n'a retiré aucun fruit de son v. à Rome. Le v. de la cour à Fontainebleau fut de trente jours.* = VOYAGER. v. n. Faire voyage. *V. en Grèce, en Asie. Il a voyagé par toute l'Europe. Il passe sa vie à v. Je voyage tantôt à pied, tantôt à cheval. V. en voiture. V. par terre. V. par mer, sur mer. V. à petites journées. Il voyage pour son commerce.* — Prov., *Qui veut v. loin ménage sa monture*, V. MÉNAGER. || Se dit aussi De certains animaux. *Les oies sauvages se réunissent en troupe pour v.* || * Se dit encore Du transport de certaines choses. *Certaines graines sont pourvues d'aigrettes plumeuses qui leur permettent de v. au loin. Ces denrées-là ne peuvent pas v. bien loin.* || Conj. V. MANGER. = VOYAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. *J'attends des nouvelles de nos voyageurs. Cette voiture pourrait contenir tant de voyageurs.* || Se dit aussi De ceux qui font ou qui ont fait de grands ou de nombreux voyages. *C'est un grand v. On doit à ce v. des découvertes fort intéressantes. Les voyageurs sont sujets à mentir. C'est une grande voyageuse.* — * *V. de commerce*, Syn. de *Commis v.* || S'emploie adject. *Des oiseaux voyageurs. L'hirondelle voyageuse.* — *Commis v.*, Voy. COMMIS.

VOYANT. s. m. Celui qui voit. Ne se dit qu'au Fig., dans le langage de l'Écrit. sainte, et signifie Prophète. *Samuel est appelé le v.* || * T. Geod. Voy. NIVELLEMENT. = VOYANT, ANTE. adj. Qui voit; ne se dit que par opp. à Aveugle. Dans l'hospice des Quinze-Vingts, on appelle *Frères voyants* et *Sœurs voyantes*, Ceux ou celles de cet hospice qui voient clair, et qui ont épousé des personnes aveugles. || Signifie aussi Qu'on voit, mais ne se dit que Des couleurs, quand elles sont extrêmement éclatantes. *Cette couleur, cette étoffe est trop voyante pour une personne de votre âge.*

VOYELLE. s. f. (lat. *vocalis*). T. Physiol. et Gramm.

Enc. — On désigne sous le nom de *Voyelles* les sons vocaux ou les éléments de la parole qui ont leur origine dans le larynx, et sont produits par l'air qui traverse la glotte, sans que le tuyau vocal, c.-à-d. sans que les parties supérieures au larynx y concourent par aucun mouvement. Par extension, on applique le même nom aux lettres ou caractères qui représentent ces sons. — Dans la production des voyelles, ainsi que nous venons de le dire, le son se forme dans le larynx ; mais il est diversifié par la position que prennent le canal pharyngien, le canal oral et l'ouverture buccale. Toutefois ces parties n'agissent pas dans la production des différentes voyelles de la même manière que dans celle des articulations. Dans la production des voyelles, en effet, elles restent fixes dans la position donnée; dans la production des articulations, elles exécutent des mouvements. —Nos grammairiens répètent tous les jours que la langue française compte 5 voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, parce qu'ils ne font attention qu'au nombre de lettres qui servent à exprimer cette catégorie de sons vocaux, et encore alors oublient-ils l'*y*. Mais nos voyelles sont en bien plus grand nombre. Ainsi, les auteurs de la Grammaire de Port-Royal en admettaient 10, Dangeau 15, Duclos et Beauzée 17. Enfin, Bern. Jullien en admet 16, savoir : *a*, *â*, *è*, *é*, *o*, *ô*. *e*, *eu*, *i*, *u*, *ou*, *e* muet, *an*, *ein*, *on*, *un*. Les mots *plat*, *bas*, *succès*, *café*, *bol* et *Pô*, nous montrent le son propre à chacune des six premières voyelles de la liste. Le septième, qui, faute d'une lettre particulière, est ici représenté par *e*, est celui que nous faisons entendre dans le mot *seul*, par ex., et qui se retrouve plus affaibli dans le pronom *je*. Les sons des voyelles *eu*, *i*, *u*, *ou*, sont ceux que nous produisons en prononçant les mots : *jeu*, *mardi*, *curé* et *cou*. L'*e* muet, tel que nous le trouvons à la fin d'une foule de mots, comme *rose*, *France*, *tombe*, n'est pas, à rigoureusement parler, une voyelle ; c'est un simple souffle sans aucune sonorité. Néanmoins, ainsi que le fait très-justement observer notre excellent grammairien, B. Jullien, il ne doit pas moins être rangé parmi nos voix, comme le zéro parmi nos chiffres, puisque, comme lui, il tient la place de ces voix, compte comme une d'elles dans les vers, et sert d'appui à toutes les consonnes que l'on veut prononcer sans les faire suivre d'une voix sonore. Quant aux voyelles *an*, *ein*, *on*, *un*, que nous trouvons, par ex., dans les mots *plan*, *rein*, *bon* et *chacun*, elles ont un caractère commun, c'est de ne pouvoir être prononcées sans qu'une partie de l'air passe par le canal nasal : de là le nom de *voyelles nasales* sous lequel on les désigne. Enfin, les voyelles, autres que les nasales et l'*e* muet se distinguent encore en voyelles *constantes* et en voyelles *variables*. Les variables sont *a* et *â*, *è* et *é*, *o* et *ô*, *e* (de *je*) et *eu*, car, prises deux à deux, elles semblent n'être qu'un même son modifié : la première voyelle de chaque série est *ouverte*, et la seconde *fermée*. Au contraire, *i*, *u* et *ou* sont appelées constantes, parce que leur son n'est susceptible d'aucune modification. Quant à la distinction des voyelles *brèves* et des voyelles *longues*, elle n'a aucun rapport à la nature du son : elle est purement prosodique et concerne uniquement la durée. — Dans la langue hébraïque, où toutes les lettres sont considérées comme des consonnes, on représente les voyelles par des points qu'on appelle pour cela *Points-voyelles*.

VOYER. s. et adj. m. (R. *voie*). Officier préposé à l'entretien ou à la police des rues dans les villes, et des routes dans les campagnes. *Les voyers aviseront. Commissaire v. Architecte v.* — * *Grand v.*, V. VOIRIE.

* **VOYOU.** s. m. (R. *voie*). T. Mépr. Enfant grossier et malpropre, qui vagabonde dans les rues de Paris. Popul.

* **VRAC** (EN). loc. adv. (all. *wrack*, débris, rebut). T. Comm. Se dit Des marchandises que l'on met pêle-mêle et sans enveloppe pour les transporter. *Ces marchandises se chargent en v. On embarque la houille en v.* || T. Pêche. *Saler des harengs en v.*, V. HARENG.

VRAI, VRAIE. adj. (lat. *verus*). Véritable, qui est conforme à la vérité. *Cette proposition est vraie, sera toujours vraie. Cette idée est vraie. Cette nouvelle n'est pas vraie. Cela est-il v.? Toutes ces circonstances sont vraies. S'il est v. qu'il ait commis cette faute. Il n'est pas v. qu'on l'ait frappé. Il n'en reste pas moins v. que...* — Fam., on dit pour affirmer quelque chose : *Aussi v. qu'il fait jour. Aussi v. que nous sommes ici. V. comme il faut mourir. Etc.* — *Il est v. de dire*, ou simpl., *Il est v.*, s'emploie Lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire. *Il est un peu indisposé ; il est v. de dire qu'hier il a dîné en ville. Il a maintenant de la prudence ; il est v. qu'il est payé pour en avoir.* — *Toujours est-il v. de dire*, ou simpl., *Toujours est-il v.*, s'emploie dans le sens des conjonctions Néanmoins, toutefois, cependant. *On le trouve bourru ; toujours est-il v. de dire qu'il est très-obligeant, toujours est-il v. qu'il aime à rendre service.* || Sincère, véridique. *Cet homme est v. Je crois son langage v.* || Qui est réellement ce qu'on le dit être, qui n'est ni factice, ni simulé, qui a toutes les qualités essentielles à sa nature. Dans ce sens, *Vrai* se place ordinairement avant le subst. *Le v. Dieu. La vraie religion. Un v. diamant. Le v. bonheur n'est pas de ce monde. Une vraie douleur. Un v. repentir. Un v. philosophe. Un v. génie. Le v. courage ne se laisse jamais abattre. La vraie vertu se fait toujours respecter, lors même qu'elle déplaît. Un v. sage. Un v. savant. Un v. capitaine. Un v. poëte.* On dit de même, en mauvaise part : *Un v. fripon. Une vraie coquine. Etc.* — Par exagér., *Cet homme est un v. lion, un v. cheval, un v. singe, etc.*, se dit D'un homme qui paraît avoir quelqu'une des qualités bonnes ou mauvaises d'un animal. On dit aussi, *C'est un v. supplice, un v. martyre.* || Réel. *Voilà la vraie cause de cet évenement. Le v. motif de sa conduite. Le v. sujet de mon mécontentement.* — T. Astr. *Temps v.*, V. TEMPS. || Convenable, et même Qui convient uniquement. *Voilà le v. moyen de sortir d'embarras. Voilà la vraie place de ce meuble. Mettre un tableau dans son v. jour.* || En parl. Des ouvrages d'esprit ou des ouvrages d'art, sign. Qui exprime, qui rend avec vérité les pensées et les objets. *Un style v. Un coloris v. Des tons vrais. Une lumière vraie. Des chairs vraies.* = VRAI, s'emploie quelquef. substant., et signifie alors Vérité. *Cet homme ne dit pas toujours v. A vous dire le v., à dire v., à parler v. Il n'y a pas un mot de v. dans tout ce récit. Il ne sait pas discerner le v. d'avec le faux. S'écarter du v. Vous êtes dans le v. C'est pécher contre le v.* = VRAI, s'empl. aussi adverb., et sign. Vraiment, assurément. *Vous avez fait cela, v.? Vrai, cela me rendrait service.* Fam. || * Famil., on dit aussi, *De v.*, dans le même sens. *De v., j'ai peine à le croire.* = AU VRAI. loc. adv. Selon le vrai, conformément à la vérité. *Contez-nous la chose au v. Voilà au v. comment la chose s'est passée.*

VRAIMENT. adv. Véritablement, effectivement. *Il est v. sage. Il est v. orateur.* || On s'en sert quelquef. pour affirmer plus fortement : *Oui v.;* et quelquefois aussi on s'en sert ironiq. : *Ah! v. oui. V. je vous en croirai. V. vous êtes un joli garçon.*

VRAISEMBLABLE. adj. 2 g. [Dans ce mot et dans les deux suivants, l'S se pron. comme dans *Semblable*.] Qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité. *La chose est assez v. Cela n'est pas v. Le fait est bien peu v. Le vrai peut quelquefois n'être pas v. Hypothèse, opinion, doctrine v.* || Se dit subst. au masc. *Préferer le v. au vrai. Le vrai va souvent au delà du v.* = VRAISEMBLA-

BLEMENT. adv. Apparemment, selon la vraisemblance. *V. il arrivera aujourd'hui.* = VRAISEMBLANCE. s. f. Apparence de vérité. *Il n'y a pas de v. à ce que vous dites. Il n'y a nulle v. dans ce recit. Cela est sans v., n'est pas dans la v., choque la v., est hors de la v., pèche contre la v. Garder, observer la vraisemblance.*

VRILLE. s. f. (lat. *terebella*). Outil qui sert à pratiquer des trous, et qui se compose d'une tige de fer emmanchée d'un morceau de bois placé en travers, et terminée par une espèce de vis.

Enc. — On désigne sous les noms de *Vrilles*, de *Cirres* et de *Mains*, des organes filiformes qui s'enroulent en spirale autour des corps voisins et servent à soutenir la tige de certaines plantes faibles et grimpantes. Les vrilles ne sont jamais que des organes avortés. Les vrilles de la Vigne sont des pédoncules floraux rendus stériles par avortement : dans quelques cas où celui-ci n'est pas complet, on les voit porter encore des fleurs et des fruits. Dans la Vesce (Légumineuses), la feuille composée pennée, au lieu de se terminer par une foliole impaire, se termine par une v.; tandis que, dans le *Lathyrus aphaca*, vulg. appelé Pois de serpent, qui appartient à la même famille, la v. remplace la feuille composée tout entière. Dans ces deux cas, cet appendice est évidemment produit par l'avortement partiel ou complet du pétiole commun. D'autres fois, la v. résulte de l'avortement du rameau : c'est ce qu'on observe, par ex., dans les Passiflores, où la v. occupe la place d'un rameau, c.-à-d. part de l'aisselle d'une feuille. Dans les Cucurbitacées, les vrilles paraissent être une transformation des stipules. Enfin, dans la Glorieuse du Malabar (*Methonica superba*), les nervures de la feuille se réunissent et se prolongent au delà du limbe en un filet qui s'enroule autour des corps, et qui, par conséquent, constitue une v. véritable. On distingue les vrilles en *pédonculaires*, *pétiolaires*, *stipulaires* et *axillaires*, selon leur position, attendu que cette position indique la nature de l'organe qu'elles remplacent. Les vrilles sont généralement *simples*; mais parfois elles sont *rameuses*, comme dans le *Cobœa scandens*. — On donne le nom particulier de *Griffes* aux racines que les plantes sarmenteuses et grimpantes enfoncent dans les corps sur lesquels elles s'élèvent, comme celles du Lierre, et l'on appelle *Suçoirs* les filaments déliés que présente la surface des griffes. Les suçoirs paraissent destinés à absorber les parties nutritives contenues dans les corps où les griffes sont implantées.

* **VRILLÉE.** s. f. T. Bot. Nom vulg. du Liseron des champs, Convolvulacées. ‖ *V. bâtarde*, Nom vulg. du Polygonum convolvuli, Polygonacées.

* **VRILLERIE.** s. f. T. Techn. Se dit De tous les menus ouvrages ou outils de fer et d'acier qui servent aux orfévres, graveurs, armuriers, menuisiers et autres artisans, tels que vrilles, forets, vilebrequins, ciseaux, burins, poinçons, etc. = * VRILLETTE. s. f. T. Entom. V. MALACODERMES.

VUE. s. f. (lat. *visus*). L'un des cinq sens; la fonction de l'œil par laquelle nous percevons la lumière et les couleurs, et, par suite, apprécions la forme, la grandeur et la situation des corps. *Le sens de la vue. Avoir bonne vue. Avoir la vue bonne, mauvaise, faible, tendre, courte, basse, étendue, perçante, subtile. L'âge affaiblit la vue. Il perd la vue. Il est privé de la vue. Il espère recouvrer la vue.* — *Tant que la vue peut s'étendre*, Aussi loin que l'on peut apercevoir les choses. On dit de même : *Jusqu'où la vue peut porter. Ma vue ne porte pas jusque-là.* — *A perte de vue*, Voy. PERTE. *Perdre de vue une personne, une chose*, V. PERDRE. ‖ Se prend souvent pour L'organe de la vue, pour les yeux, pour les regards. *Une lumière trop vive blesse la vue. Cela fatigue la vue, réjouit la vue. Tournez la vue de ce côté-là. Jetez la vue là-dessus. Baisser, détourner la vue. Attacher la vue sur un objet. A chaque pas la vue se porte sur des objets nouveaux. Ces fruits flattent à la fois la vue et le goût. Le soleil me donne dans la vue.* — *Connaître une personne de vue*, La connaître de visage, mais sans avoir jamais eu de relations avec elle. — *Garder un prisonnier à vue*, Le garder de telle sorte qu'on l'ait toujours devant les yeux. — Fig., *Avoir la vue sur quelqu'un*, Veiller actuellement sur sa conduite. — Fig. et famil., *Donner dans la vue à quelqu'un*, Lui plaire, le séduire. *Cette étoffe me donne dans l'œil. Cette jeune fille lui a donné dans l'œil. Cette sinécure lui a donné dans l'œil*, Il aurait envie de l'avoir. ‖ L'action de voir, de regarder, l'inspection d'une chose. *Examinez ces étoffes, la vue n'en coûte rien. Juger d'une chose à la première vue.* — *Marcher, se conduire à vue de pays*, Marcher sans savoir la route, mais en se dirigeant d'après l'aspect des lieux. Fig. et fam., *Juger à vue de pays*, Juger des choses en gros et sur le premier aperçu, sans entrer dans les détails et avant d'avoir approfondi. — *Être en vue, être exposé à la vue*, Être en un lieu d'où l'on peut être vu. On dit à peu près dans le même sens : *Mettre une chose en vue. Faire une chose à la vue de tout le monde. Les deux armées étaient en vue. Nous campâmes à la vue de l'ennemi. La frégate était en vue. Nous mouillâmes à vue de terre.* ‖ * Action d'apercevoir, aspect, présence. *A la vue de sa mère mourante, elle s'évanouit. La vue de leur général ranima le courage des soldats. Se dérober à la vue.* ‖ L'étendue de ce que l'on peut voir du lieu où l'on est. *Cette maison a une belle vue, n'a qu'une vue bornée, n'a point de vue. De cette hauteur on a une vue très-variée, très-étendue. Son appartement, sa fenêtre a vue sur la rue. Une échappée de vue.* ‖ L'aspect des objets, la manière dont ils se présentent à la vue. *Une vue de front. Une vue de côté. Une vue de bas en haut. Une vue de haut en bas. Une vue qui plonge.* — *Plan à v. d'oiseau*, Voy. OISEAU. — *Point de vue*, V. POINT. ‖ Dessin, tableau, estampe qui représente un lieu, une ville, un édifice, etc., regardés de loin. *Vue de la vallée de Campan. Vue de Rome. Vue des ruines de Karnak. Un recueil de vues d'Italie, de Suisse. Des vues photographiées.* ‖ Fig., L'action de l'esprit par laquelle il connaît, distingue, découvre, prévoit. *C'est un homme d'une grande pénétration, rien n'échappe à sa vue. Il a des vues profondes. Il n'a que des vues bornées. On admirait ses grandes vues, mais on n'en tenait nul compte. Il portait sa vue loin dans l'avenir. Nous sommes souvent portés à attribuer une existence réelle à ce qui n'est qu'une vue de notre esprit.* — En parl. De l'omnipotence de Dieu, on dit : *Rien n'est caché à la vue de Dieu.* ‖ Fig., L'intention, le dessein qu'on a, le but, la fin qu'on se propose. *Il n'a d'autre vue en cela que de faire son devoir. Il n'a que des vues droites, pures, honnêtes. On lui suppose des vues cachées, secrètes, ambitieuses, intéressées. Quelles sont ses vues. Dans quelle vue a-t-il fait cela? Il a fait cette démarche en vue de telle chose. Favoriser, seconder les vues de quelqu'un. Entrer dans les vues de quelqu'un. Un homme d'État qui a de grandes vues. Faire toutes choses dans la vue de Dieu*, Dans la vue de son salut. — *Avoir quelque chose en vue*, Se la proposer pour objet. *Il n'a que son propre intérêt en vue.* — *Borner ses vues à une chose*, N'avoir que cette chose pour objet. — *Avoir des vues sur quelque chose*, Former le dessein, se proposer de l'obtenir. *Avoir des vues sur quelqu'un*, Se proposer de l'employer à quelque chose. — *Avoir des vues pour quelqu'un*, Former des projets dans son intérêt. ‖ T. Archit. et de Prat. Se dit De toute ouverture faite à un bâtiment pour donner accès au jour. *Vue droite. Vue oblique. Vue de côté. Vue d'en haut. Vue dérobée. Vue faîtière. Vue de servitude. Vue de souffrance. Pourquoi avez-vous ouvert une vue sur mon jardin? Ordinairement on n'a pas droit de vue sur son voisin. Faire boucher, faire condamner des vues.* Voy. SERVITUDE. ‖ T. Banq. *Billet, mandat payable à vue, à deux, à trois jours de vue, etc.*, Voy. CHANGE. ‖ T. Chasse. *Chasser à vue*, Voir la bête en la courant. *Les lévriers ne courent qu'à vue*, Que lorsqu'ils voient la bête. — * *Aller à la vue*, Aller à la découverte pour reconnaître s'il y a du gibier dans le canton. ‖ T. Optiq. *Longue-vue*, V. LUNETTE. = A VUE D'ŒIL. loc. adv. V. ŒIL. = EN VUE DE. loc. prép. En considération de. *Il a obtenu sa grâce en vue des services qu'il avait rendus autrefois.*

Enc. — On désigne sous les noms de *Seconde vue* et de *Deutéroscopie*, la faculté que possèdent, dit-on, certains individus de voir, soit des choses réelles qui se passent dans des lieux fort éloignés, soit des événements futurs, comme s'ils se passaient présentement. Cette croyance superstitieuse règne en Écosse et plus encore dans les îles Hébrides. Suivant les croyants, cette faculté, qu'on appelle en gaélique *taischitaraugh*, n'est point un don surnaturel; néanmoins elle ne dépend pas de la volonté. L'individu qui en est doué *voit* au moment où il s'y attend le moins, et ne peut s'empêcher de voir. Il existe cependant des règles particulières pour l'interprétation de ces visions : telle est, par ex., celle dont parle W. Scott pour reconnaître si la vision concerne le *voyant* lui-même ou quelque autre personne. Parmi les faits de seconde vue rapportés par les auteurs, plusieurs s'expliquent très-naturellement par l'effet d'une imagination exaltée et subjuguée à la fois par une préoccupation particulière; mais le plus grand nombre ont un caractère légendaire qui ne permet pas de leur accorder la moindre réalité historique. — Cons. W. Scott, *Lettres sur la démonologie et la sorcellerie.*

* **VULCAIN.** s. m. (lat. *Vulcanus*). T. Mythol.

Enc. — Le dieu appelé *Vulcanus* chez les Romains et *Hephaïstos* chez les Grecs, était considéré comme le dieu du feu et des arts métallurgiques, où le feu joue un rôle indispensable. *Vulcain*, suivant Homère, était fils de Jupiter et de Junon; suivant Hésiode, au contraire, Junon l'enfanta seule, à l'exemple de Jupiter, qui avait engendré Minerve sans son concours. Quoi qu'il en soit, l'enfant était si laid, que Junon furieuse le précipita du haut de l'Olympe; mais il fut reçu par Thétis et les nymphes de la mer, qui prirent soin de l'élever. Devenu grand, il revint dans l'Olympe; mais il en fut encore précipité par Jupiter, parce que, dans une querelle entre le maître des dieux et sa jalouse moitié, Vulcain avait pris la défense de sa mère. Cette fois il tomba dans l'île de Lemnos, et resta boiteux des suites de sa chute. Mais, ayant été bien accueilli par les habitants de cette île, il leur enseigna l'art de travailler les métaux. Plus tard il rentra de nouveau dans l'Olympe, où Jupiter, sans doute pour le dédommager de ses mauvais traitements, lui fit épouser, à lui le plus laid des dieux, la plus belle des déesses, Vénus. On sait quelles furent les conséquences d'une union aussi mal assortie. Toutefois, si l'on excepte le tour que joua Vulcain à son épouse lorsque, l'ayant surprise avec le dieu Mars, il enveloppa les deux coupables d'un réseau indissoluble pour les livrer aux railleries des habitants de l'Olympe, il se montra toujours plein de bienveillance pour elle, au point de fabriquer des armes destinées à Enée, fils de la déesse et d'Anchise. Parmi les nombreux ouvrages dus à Vulcain, les poëtes ont célébré, outre les armes d'Enée, celles qu'il fit pour Achille, le bouclier d'Hercule, les trônes de Jupiter et de Junon, et le palais du Soleil; néanmoins sa principale occupation était de forger les foudres de Jupiter. Les Cyclopes l'aidaient dans ses travaux. Son principal atelier était dans l'Olympe; mais il avait aussi des forges à Lemnos, à Lipari, à Hiéra, et en Sicile, où elles étaient établies dans le sein de l'Etna. Les artistes représentaient ordinairement ce dieu à moitié nu, tenant dans la main droite un marteau, dans la gauche des tenailles, et ayant la tête surmontée d'un bonnet conique (v. la Fig. du mot CYCLOPE). Ses larges épaules et ses membres musculeux expriment la force, et ses traits, malgré sa barbe et ses cheveux incultes, n'ont rien de repoussant. Vulcain eut plusieurs temples à Rome, et les Romains célébraient en son honneur des fêtes solennelles, appelées *Vulcanies* ou *Vulcanales* (*Vulcania, Vulcanalia*). Elles commençaient le 23 août et duraient huit jours. Les victimes qu'on offrait au dieu étaient jetées dans les flammes, et elles devaient être entièrement consumées.

* **VULCANIEN, IENNE**, adj. T. Géol. *Terrains vulcaniens, roches vulcaniennes*, se dit pour Terrains ignés, roches ignées. = VULCANISATION. s. f. T. Technol. Voy. CAOUTCHOUC. = * VULCANISER. v. a. *V. du caoutchouc*, Y incorporer du soufre. ‖ VULCANISÉ, ÉE. p. = * VULCANISTE. s. m. Voy. GÉOLOGIE.

VULGAIRE. adj. 2 g. (lat. *vulgaris*, de *vulgus*, le commun du peuple). Qui est reçu par le commun des hommes. *Croyance, opinion v. Préjugé v. Expression v.* — *Langues vulgaires*, Voy. LANGUE. ‖ Se dit aussi pour Trivial. *Des pensées, des idées, des sentiments vulgaires. Des manières vulgaires.* ‖ En parlant Des personnes, signifie Ordinaire, qui ne se distingue en rien du commun. *Homme v. Une âme v. Un esprit v. Des amants vulgaires.* — * On dit aussi, *Une naissance v.* = VULGAIRE. s. m. Le peuple, le commun des hommes. *Il suit en cela l'opinion du v. Le v. ignorant. Son ouvrage n'est pas à la portée du v.* ‖ *Le v. des auteurs, des artistes, des poëtes, etc.*, Ceux qui, dans la classe des auteurs, etc., forment, pour ainsi dire, le peuple, et ne se distinguent pas de la foule. — Syn. V. COMMUN. = VULGAIREMENT. adv. Communément. *On dit v. que... Cela se dit vulgairement.*

* **VULGARISATEUR.** s. m. (lat. *vulgus*). Celui qui vulgarise. *Il se fit le v. de cette utile découverte. Ce prétendu philosophe n'a été que le v. des idées des autres.* = * VULGARISER. v. a. Rendre vulgaire, faire connaître, faire comprendre au plus grand nombre une science, une découverte, une doctrine, etc. *De toutes parts on s'efforce de v. la science. Il se chargea de v. cette doctrine.* ‖ VULGARISÉ, ÉE. p. = * VULGARITÉ. s. f. Caractère, défaut de ce qui est vulgaire, trivial. *La v. d'une opinion n'est pas toujours une présomption en sa faveur. La v. de ses manières choqua tout le monde.*

VULGATE. s. f. (lat. *vulgata*, version commune). Se dit De deux traductions latines de la Bible. V. BIBLE.

VULNÉRABLE. adj. 2 g. (latin. *vulnus, eris*, blessure). Qui peut être blessé. *Selon la Fable, Achille n'était v. qu'au talon.* = VULNÉRAIRE. adj. 2 g. Qui est propre à la guérison des blessures, des coups, des contusions. *Des plantes vulnéraires. Onguent v. L'infusion d'arnica passe pour v.* — *Eaux vulnéraires*, Eaux préparées avec des plantes vulnéraires. ‖ S'empl. aussi subst., au masc. *Le millepertuis est, dit-on, un bon v. On lui a donné des vulnéraires.* — *V. suisse*, Voy. FALTRANK. = VULNÉRAIRE. s. f. T. Bot. Nom vulg. d'une espèce d'Anthyllide, Légumineuses.

* **VULPIN** s. m. (lat. *vulpinus*, de *vulpes*, renard). T. Bot. Voy. GRAMINÉES.

* **VULTUEUSE.** adj. f. (lat. *vultus*, visage). T. Méd. *Face v.*, Face qui est très-rouge et très-bouffie, avec les lèvres gonflées, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

* **VULTURIDÉES.** s. f. pl. T. Ornith. V. VAUTOUR.

* **VULVAIRE.** adj. 2 g. T. Anat. Qui a rapport à la vulve. = * VULVAIRE. s. f. T. Bot. V. CHENOPODÉES. = VULVE. s. f. (lat. *vulva*). T. Anat. L'orifice extérieur du vagin, ou plus exactement, L'ensemble des parties génitales chez la femme.

W. s. m. Double vé. Lettre propre aux langues du Nord, et qui n'est usitée en français que dans quelques mots empruntés à ces langues.

Enc. — Bien que cette lettre double ne soit pas latine, on la rencontre dans quelques inscriptions antiques. Mabillon dit que ce fut seulement au XIIe siècle que les deux VV, jusqu'alors séparés, furent confondus en une lettre unique. Cependant Leblanc a publié une monnaie d'or de Louis le Débonnaire, qui est mort en 840, sur laquelle on voit le W bien complet. Des diplômes *du même prince offrent également cette lettre. Enfin, on en trouve* même un exemple dans un diplôme de Clovis III, qui date des dernières années du VIIe siècle.

Obs. gram. — Dans les langues germaniques, le W se prononce toujours comme notre V simple. Ainsi, par exemple, les mots allemands, *wasser*, *Wilhelm*, *Wagram*, se prononcent *vassere*, *Vilhelm*, *Vagram*. Au contraire, en anglais, le W a généralement le son de la voyelle OU : ainsi, les mots *west*, *water*, *whig*, *Walter*, *William*, se prononcent *ouest*, *ouateur*, *ouig*, *Oualteur*, *Ouilliam*. Il faut donc prononcer le W, tantôt comme V, tantôt comme OU, selon que le mot est tiré des langues germaniques ou de l'anglais. Cette règle est surtout applicable aux noms propres; car, à mesure qu'un substantif commun emprunté de l'anglais devient d'un usage vulgaire, on ne manque pas de le franciser, en prononçant le W comme un V simple : tel est le mot *waggon*, que nous prononçons et écrivons *vagon*. — Dans les langues slaves, le W équivaut aussi à notre V simple; cependant *cette lettre n'existe pas dans la langue russe. D'après cela, on* voit combien il est inexact d'écrire : *Iwan*, *Souwarow*, *Nowogorod*, etc. Il faut écrire : *Ivan*, *Souvarof*, *Novgorod ;* c'est ainsi d'ailleurs que ces mots se prononcent en russe. — Dans la liste des mots qui suivent, on prononcera toujours le W comme un V, à moins d'indication contraire.

* **WACKE.** s. f. T. Minéral.

Enc. — La *Wacke* est une roche argileuse assez dense qui résulte de la décomposition totale ou partielle du basalte, du basanite ou d'autres roches, et qui se trouve principalement dans les terrains plutoniques de la période paléothérienne, où elle forme parfois des masses considérables. La w. est verdâtre, lorsque le pyroxène décomposé abonde et lui donne sa couleur ; grisâtre, lorsque le feldspath y domine ; rougeâtre ou jaunâtre, quand le péridot est abondant. Elle varie aussi beaucoup par son aspect et sa consistance. Sa pâte est, tantôt uniforme, tantôt cristallifère, et souvent amygdalaire par suite de l'infiltration de diverses substances minérales. La w. ne happe point à la langue, et, soumise au chalumeau, elle fond très-facilement en émail noir. Sa densité moyenne égale 2,70.

***WAHLENBERGIA.** s. m. T. Bot. V. Campanulacées.

* **WAKOUF.** s. m. Se dit, en Turquie, des biens-fonds qui appartiennent aux mosquées et autres fondations pieuses ou qui en dépendent. *Les deux tiers du sol, en Turquie, sont constitués en wakoufs, et, comme tels, sont exempts d'impôts et non susceptibles de confiscation.*

* **WALHALLA.** s. m. **WALKYRIES.** s. f. pl.

Enc. — La mythologie des anciens peuples scandinaves avait, comme la mythologie hellénique, son Élysée qui était le séjour des héros morts dans les combats. Cet Élysée s'appelait *Walhalla*, c.-à-d. séjour des trépassés, et consistait dans un palais magnifique qu'entourait un bois immense dont les arbres portaient des feuilles d'or. Les plaisirs principaux dont jouissaient les habitants reçus dans ce séjour céleste étaient la guerre et les festins. Chaque matin, ils se livraient entre eux les combats les plus effroyables ; mais, à midi, toutes les blessures étaient guéries, et les héros allaient s'asseoir à un somptueux banquet que présidait Odin, le dieu de la guerre, et où les *Walkyries* leur versaient la bière et l'hydromel. Les *Walkyries* n'étaient pas seulement les échansons du Walhalla, et elles ressemblaient peu à l'Hébé des Grecs. Ces déesses, qu'on appelait aussi les *Vierges des batailles*, étaient de charmantes jeunes filles qui, pendant les combats, montées sur des chevaux aux longues crinières, et revêtues d'une armure étincelante, désignaient les héros qui devaient périr : de là leur nom de Walkyries, qui dérive en effet de *wal*, mort, et *küren*, choisir.

* **WALKERA.** s. m. T. Bot. V. Ochnacées.

* **WALLENIA.** s. m. T. Bot. Voy. Myrsinacées.

* **WALTHERIA.** s. m. T. Bot. V. Byttnériacées.

* **WAPITI.** s. m. [Pr. *Ouapiti.*] T. Mamm. V. Cerf.

* **WARRANT.** s. m. [On pron. généralement *Varrante;* mais quelques-uns disent *Ouarrante.*] (Mot anglais qui signifie *caution*, *garantie*). T. Comm.

Enc. — En Angleterre, lorsqu'un négociant a déposé des marchandises quelconques dans un des docks que possède toute ville commerçante de quelque importance, il peut se faire délivrer par l'administration du dock un récépissé qui est transférable par un simple endossement. Ce récépissé est appelé *Warrant*, parce que sa valeur est garantie par celle de la marchandise dont il est le signe représentatif et descriptif. Les avantages qu'offre ce système pour toutes les sortes de transactions dont les marchandises peuvent être l'objet, notamment en ce qu'il dispense les acheteurs ou créanciers gagistes successifs de tous frais et de tous embarras pour déplacer ces marchandises, lesquelles restent déposées dans les docks jusqu'au moment de leur mise en œuvre ou en consommation, étaient trop évidents pour qu'on ne songeât pas à l'introduire chez nous. A cet effet, après la révolution de février, une loi fut adoptée par l'Assemblée constituante qui autorisait, sous certaines conditions, la création de *magasins généraux*, pour remplir chez nous les fonctions que les docks remplissent en Angleterre, et réglait tout ce qui concerne la création et la circulation de récipissés-warrants représentatifs des marchandises déposées dans ces magasins. Malheureusement la loi du 23 août 1848 soumettait les marchandises à des formalités, et les porteurs de récépissés à des obligations si gênantes, que le commerce préféra s'en tenir à ses anciennes habitudes. Enfin, au bout de dix ans, le Corps législatif ayant voté une loi nouvelle, celle du 28 mai 1858, qui faisait disparaître les inconvénients et les entraves dont se plaignait le commerce, aussitôt le système a obtenu la faveur qu'il mérite. Toutefois la législation française à ce sujet est bien moins simple que la législation anglaise. — En France, la marchandise déposée donne lieu à la création de deux titres, qui sont détachés d'un registre à souche, et délivrés au déposant. L'un, sous le nom de *Récépissé*, est destiné à transférer la propriété de la marchandise; l'autre, sous celui de *Warrant*, est un bulletin de gage, un instrument de crédit. Ces deux titres sont annexés l'un à l'autre, mais peuvent se séparer à volonté. Tous deux énoncent les nom, profession et domicile du déposant, la nature de la marchandise déposée, ainsi que les indications propres à en établir l'identité et à en déterminer la valeur. Toutefois l'expertise des marchandises déposées n'est pas nécessaire : elle n'a lieu que lorsque les parties le désirent, et, dans ce cas, il est procédé à cette estimation par les courtiers, moyennant un simple droit fixe de vacation. — Maintenant, si le déposant veut emprunter sur sa marchandise, il détache le *warrant* ou bulletin de gage, et le transfère par endossement au prêteur. L'endossement du w. seul et séparé du récépissé vaut nantissement et confère au prêteur, sur la marchandise déposée, tous les droits du créancier gagiste sur l'objet donné en gage. Il doit être daté et énoncer le montant intégral, en capital et intérêts, de la créance garantie, la date de son échéance, et les nom, profession et domicile du créancier. Il doit en outre être transcrit sur les registres du magasin, avec les énonciations dont il est accompagné, à la diligence du premier cessionnaire. Cette transcription donne la date certaine, indispensable pour la constitution du nantissement. Le porteur du w. séparé du récépissé a le droit, faute du payement de sa créance et 8 jours après le protêt, de faire procéder à la vente de la marchandise. La marchandise vendue, il est payé sur le prix, directement et sans formalité de justice, par privilége et de préférence à tous autres créanciers, sans autre déduction que celle des contributions indirectes, d'octroi et droits de douane dus par la marchandise, et celle des frais de vente, de magasinage et autres, faits pour la conservation de la chose. Le porteur du w. a encore recours, mais seulement après avoir exercé ses droits sur la marchandise et en cas d'insuffisance, contre les emprunteurs et les endosseurs. — Si, au lieu d'emprunter sur sa marchandise, le déposant veut la vendre, il transfère les deux titres réunis, c.-à-d. le *récépissé* et le w. à l'acheteur qui, par cet endossement, devient propriétaire de la marchandise. Lorsque le w. a été déjà négocié séparément, le déposant, en transférant le récépissé seul, transfère encore la propriété de la marchandise, mais sans préjudice des droits acquis par le cessionnaire ou le porteur du w. isolé, c.-à-d. à la charge de payer la créance garantie par le w., ou d'en laisser payer le montant sur le prix provenant de la vente de la marchandise. L'endossement du récépissé, soit seul, soit conjointement avec le w., doit être daté. Lorsque le w. a été séparé du récépissé, le porteur de ce dernier a la faculté de payer avant l'échéance la créance garantie par le w. Mais, dans le cas où le porteur du w. a fait vendre la marchandise, l'excédant du prix, s'il y en a, appartient au porteur du récépissé. En cas de perte du récépissé ou du w., on peut obtenir un duplicata moyennant justification de propriété et caution, s'il s'agit du récépissé et moyennant le payement de la créance garantie, s'il s'agit du w. — Relativement aux établissements de crédit, le w. est considéré et accepté par eux comme un effet de commerce, un billet à ordre, mais avec dispense d'une signature, en sorte que les comptoirs d'escompte le reçoivent avec une seule signature, et la Banque de France avec deux. — Voy. Ald. Caumont, *Institution du crédit sur marchandises*, 1859, in-8°.

* **WEALDIEN.** adj. m. [Pr. *Oueldien.*] V. Géologie.

* **WÉGA.** s. m. T. Astron. emprunté de l'arabe. V. Constellation et Étoile.

* **WEIFA.** s. m. Nom qu'on donne dans le commerce aux boutons des fleurs du Sophora japonica (Légumineuses), qui s'emploient comme matière tinctoriale pour teindre en jaune.

* **WEINMANNIA.** s. m. T. Bot. V. Cunoniacées.

WHIG. s. m. [Pr. *Ouigue.*] Voy. Tory.

* **WHISKY.** s. m. [Pr. *Ouiski.*] (mot anglais dérivé de *wheat*, blé). Liqueur alcoolique obtenue en distillant de l'orge, de l'avoine ou du seigle. *Le w. ordinaire contient de* 60 *à* 75 *pour cent d'alcool.*

WHIST. s. m. [Pr. *Ouiste.*] (mot angl. qui signifie *chut*, *silence*). Jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue à quatre personnes, deux contre deux.

* **WILLBRANDIA.** s. m. T. Bot. V. Cucurbitacées.

* **WILLDENOWIA.** s. m. T. Bot. Voy. Restiacées.

* **WILLOUGHBEIA.** s. m. T. Bot. V. Apocynées.

* **WINTÉRÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. Magnoliacées.

WISKEY. s. m. Voy. Whisky.

WISKY. s. m. [Pron. *Ouiski.*] (angl. *whisk*, voler). Sorte de cabriolet très-léger et fort élevé, dont la mode nous est venue d'Angleterre.

* **WITHÉRINGIE.** s. f. T. Botan.

Enc. — On nomme ainsi un genre de la famille des Solanées, qui a été formé par l'Héritier aux dépens du grand genre *Solanum*. Ce genre, qui se distingue surtout du g. Solanum en ce que ses anthères s'ouvrent par deux fentes longitudinales et non par des pores terminaux, renferme une espèce fort intéressante. C'est la *Withéringie de montagne* (*Witheringia montana* ou *Sol. montanum*, Linné), qui croît spontanément dans les parties montagneuses du Pérou, où on la désigne sous le nom vulg. de *Papa de loma*, c.-à-d. Patate de coteau. Cette espèce produit des tubercules analogues à ceux de la Pomme de terre, et les Péruviens en font une grande consommation. Il y a lieu de croire que l'acclimatation de cette plante serait utile chez nous et n'offrirait pas de difficultés sérieuses.

* **WITSENIA.** s. m. T. Bot. Voy. Iridacées.

* **WLADIKA.** s. m. Titre que prend le chef de l'État chez les Monténégrins.

* **WOLFRAM.** s. m. T. Chim. Voy. Tungstène.

* **WOMBAT.** s. m. T. Mamm. Voy. Marsupiaux.

* **WONG-TCHI.** s. m. Nom donné dans le commerce à une matière tinctoriale qui nous vient de la Chine, et qui est fournie par les fruits de diverses espèces du genre Gardenia, Cinchonacées.

* **WOORALI.** s. m. (Pr. *Vourali*). V. Loganiacées.

* **WORMIEN.** adj. T. Anat. *Os wormiens*, V. Crane.

* **WRIGHTIA.** s. m. [Pr. *Vritia.*] Bot. V. Apocynées.

* **WURST.** s. m. (mot allem. qui signif. *saucisson*). T. Artill. Caisson suspendu et de forme très-allongée, qui est destiné à transporter les artilleurs en même temps que les munitions pour les pièces. || T. Carross. Sorte de calèche longue et découverte.

X

X. s. m. Lettre consonne qui est la vingt-troisième lettre de l'alphabet. On la nomme *Ics*, suivant l'appellation ancienne, et *Xe*, suivant la méthode moderne.

Enc. — Cette lettre nous vient des Latins, qui l'avaient eux-mêmes empruntée aux Grecs. Par sa forme, elle est analogue au X, χ, de ces derniers ; mais, par sa prononciation, elle répond à leur Ξ, ξ. Les Romains ont joint quelquefois l'*s* à l'*x*, qui alors n'a plus que la valeur du *c*, comme dans UXSOR, MAXSVMVS. Souvent encore ils ont confondu l'*x* avec l'*s*, et ont employé l'une pour l'autre, comme dans *Mistus* et *mixtus*, *nisus* et *nixus*, *Xerxes* et *Xerses*, *Ulysses* et *Ulyxes*. Dans le système de numération des Romains, X vaut 10, car il est formé par un double V, qui vaut 5. Surmonté d'un trait horizontal, il vaut 10,000.

Obs. gram. — La lettre X a dans notre orthographe quatre valeurs différentes, savoir : CS, *Alexandre*, *extrême*; GZ, *Xavier*, *exercice*; C, *Excellent*, *excepter*; SS, *Auxerre*, *Bruxelles*; Z, *Deuxième*, *sixième*.—L'X initial ne se rencontre que dans un petit nombre de mots empruntés des langues étrangères, et alors il faut lui donner la valeur de CS : *Xanthoxylées*, *xénélasie*, *xénies*, *xiphias*, *xiphoïde*, *xylographie*, etc. Toutefois on lui donne le son GZ dans certains noms d'un emploi plus commun : *Xavier*, *Xénophon*, *Ximènès*, *Xerxès* (ce dernier se prononce *gzercès*). Enfin, il a encore le son d'S, dans *Xaintrailles*. —Lorsque la lettre X se trouve au milieu d'un mot, elle a différentes valeurs selon ses diverses positions. Entre deux voyelles, elle tient lieu de CS : *Axe*, *luxe*, *maxime*, *Mexique*, *sexe*. Il faut excepter les mots composés qui commencent par la préposition latine *ex*, comme *Exagérer*, *exempter*, *exhumer*, etc., où X a le son de GZ. Il faut excepter encore les mots : *Deuxième*, *dixième*, *sixain*, *sixième*, où X se prononce comme Z, et *Soixante*, *soixantaine*, *soixantième*, où il a la valeur de l'S forte. X tient lieu de CS, lorsqu'il est suivi des syllabes *ca*, *co*, *cu*, ou d'une consonne, *h* exceptée, comme : *Excavation*, *excommunié*, *excrément*, *exclusion*, *excuse*, *exfolier*, *expédient*, *exploit*, *extrait*, *mixtion*. Cette lettre se prononce GZ dans la syllabe préfixe *ex*, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle ou d'une *h*; *Examen*, *exécution*, *exil*, *exorde*, *exubérance*, *exutoire*, *exhaler*, *exhéréder*, *exhiber*, *exhorter*, *exhumer*, etc. Elle tient lieu du C dur, lorsqu'elle est suivie des lettres *ce* ou *ci*, comme : *Excès*, *exciter*, qui se prononcent *Ek-cès*, *ek-citer*.— L'X final a aussi différentes valeurs, suivant les cas. Il se prononce CS, à la fin des noms propres : *Palafox*, *Pollux*, *Styx*, *Aix-la-Chapelle* (*Aix-les-Bains* se prononce *Aisse-les-Bains*); à la fin de quelques substantifs, tels que : *Bombyx*, *borax*, *index*, *larynx*, *lynx*, *sphinx*, et à la fin de l'adjectif *Préfix*. Lorsque les deux adjectifs numéraux *Six* et *Dix* ne sont pas suivis du nom de la chose nombrée, on prononce *Siss*, *diss*; mais lorsqu'ils sont suivis du nom de cette chose, et que ce nom commence par une voyelle ou une *h* muette, X a le son du Z : *Six aunes*, *dix ans*, *dix hommes*. L'X de l'adjectif numéral *Deux* a aussi le son du Z lorsqu'il précède un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette : *Deux arpents*, *deux hectares*. Enfin, lorsque *Dix* n'est qu'une partie d'un mot numéral composé, comme *Dix-huit*, *dix-neuf*, etc., l'X a encore le son du Z. A la fin de tout autre mot, l'X ne se prononce pas : *Aux*, *baux*, *chaux*, *croix*, *courroux*, *heureux*, *je peux*, *je veux*. Néanmoins, quand ces mots précèdent un mot commençant par une voyelle ou une *h* muette, on unit les deux mots, comme si le premier se terminait par un Z, dans les cas suivants : 1° à la fin de *aux*, comme : *Aux amis; aux hommes*; 2° à la fin d'un nom suivi de son adjectif : *Chevaux agiles*, *cheveux épars*; 3° à la fin d'un adjectif immédiatement suivi du nom avec lequel il s'accorde : *Affreux état*, *heureux amant*, *faux accord*; 4° après *veux* et *peux*, comme : *Je veux écrire*, *tu veux y aller*.

***XANTHE.** s. m. (gr. ξανθὸς, jaune). T. Zool. Voy. BRACHYOURES.

***XANTHINE.** s. f. (gr. ξανθὸς). Chim. V. GARANCE.

***XANTHOCHYMUS.** s. m. (gr. ξανθὸς; χυμὸς, suc). T. Bot. V. CLUSIACÉES. = ***XANTHOPHYLLUM.** s. m. (gr. φύλλον, feuille). V. POLYGALÉES. = ***XANTHORRHÉE.** s. f. (gr. ῥεῖν, couler). V. LILIACÉES. = ***XANTHORRHIZA.** s. m. (gr. ῥίζα, racine). V. RENONCULACÉES.

***XANTHOXYLE.** s. m. (gr. ξανθὸς; ξύλον, bois). Voy.

***XANTHOXYLÉES.** s. f. plur. T. Botan.

Enc.—Famille de végétaux exogènes hypogynes, à fleurs polygames, dichlamydées, symétriques, imbriquées dans la préfloraison, à étamines définies, à placentation axile, à ovules sessiles et pendants, à fruit sec ou charnu et oligosperme.—*Caract. bot.* : Arbres ou arbrisseaux. Feuilles dépourvues de stipules, alternes ou opposées, parfois simples, mais plus souvent pennées, et semées de points glanduleux. Fleurs polygames, régulières, axillaires ou terminales, blanchâtres, verdâtres ou rosées. Sépales 3, ou plus ordinairement 4 ou 5, imbriqués dans la préfloraison. Pétales en même nombre, très-rarement nuls, et imbriqués comme les sépales. Etamines autant que de pétales, ou en nombre double, naissant de la base du support des carpelles abortifs, absentes ou imparfaites dans les fleurs femelles. Ovaire composé d'autant de carpelles qu'il y a de pétales, parfois en nombre moindre ; les carpelles sont tantôt complétement soudés, tantôt plus ou moins distincts ; ovules 2 dans chaque loge, collatéraux ou l'un sur l'autre, très-rarement 4 ; styles plus ou moins soudés suivant le degré de soudure des carpelles. Fruit, tantôt bacciforme, tantôt membraneux, parfois composé de 2 à 5 loges, parfois consistant en plusieurs drupes ou capsules bivalves, dont le sarcocarpe est charnu et se sépare en partie de l'endocarpe. Graines solitaires ou géminées, suspendues, ordinairement lisses et brillantes, avec un tégument testacé ; embryon logé dans un albumen charnu ; radicule supère ; cotylédons ovés et plats. [Fig. 1. Fleur de *Toddalia floribunda*; 2. Une couple de carpelles, dont l'un laisse voir l'ovule; 3. Fruits ; 4. Coupe verticale de l'un d'eux.]

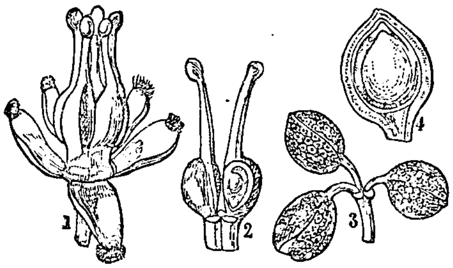

Cette famille, que beaucoup d'auteurs appellent incorrectement *Zanthoxylées*, a été formée aux dépens de celle des Rutacées. Elle se compose de 20 genres et d'au moins 110 espèces, dont le plus grand nombre appartient aux régions chaudes de l'Amérique. Plusieurs sont propres à l'Inde et à la Chine. On en rencontre aussi quelques-unes à Madagascar et aux îles Mascareignes, ainsi que dans la Nouvelle-Hollande ; mais elles sont rares en Afrique.—La plupart des genres de cette famille sont remarquables par leurs propriétés aromatiques, âcres et stimulantes. Les espèces du genre *Xanthoxyle* (*Xanthoxylum*) sont vulg. appelées *Poivres* dans les pays dont elles sont indigènes. Le *X. massue d'Hercule* (*X. clava Herculis*), nommé aussi *Clavalier*, et le *X. à feuilles de frêne* (*X. fraxineum*), constituent, dit-on, des sudorifiques et des diurétiques fort énergiques. Suivant Burton, leur écorce excite vivement la salivation, soit qu'on l'applique immédiatement sur les gencives, soit qu'on l'administre à l'intérieur. On affirme que ces deux espèces ont été employées avec succès dans les paralysies des muscles de la bouche, dans l'odontalgie et dans les affections rhumatismales. Le *X. massue* a été ainsi appelé à cause de son tronc noueux et épineux, et la couleur de son bois lui fait donner vulg. les noms de *Bois jaune des Antilles* et de *Bois jaune épineux*. Chevallier et Pelletan ont trouvé dans son écorce un principe amer et colorant qu'ils ont nommé *Xanthopicrite*. Le *X. caribæum* passe pour fébrifuge. Les Chinois rangent le *X. nitidum* parmi les médicaments stimulants, fébrifuges, sudorifiques et emménagogues. Les graines du *X. Budrunga* ont l'odeur aromatique de l'écorce d'orange. Il en est à peu près de même des capsules du *X. Rhetsa*, cueillies avant leur maturité. Le *X. hiemale*, appelé au Brésil *Coentrilho*, est vanté contre les douleurs d'oreille : on emploie pour cela sa racine réduite en poudre. Le bois de cette espèce est très-dur et très-estimé pour la charpente. Le fruit du *Ptéléa à trois folioles* (*Ptelea trifoliata*), vulg. appelé *Orme de Samarie*, possède une saveur aromatique et amère, et l'on s'en est servi en guise de Houblon dans la fabrication de la bière. Toutes les parties de cet arbrisseau ont une saveur âcre, mais surtout la racine quand elle est fraîche. On mange ses feuilles crues dans certains cas de coliques, et ses baies mûres, confites dans du vinaigre, font un condiment très-stimulant. Les habitants de l'Inde septentrionale se servent des capsules et des graines du *X. hastile*, qu'ils nomment *Tedj-bull*, pour enivrer le poisson. En Chine et au Japon, le *X. piperitum* et le *X. Avicennæ* sont réputés alexitères : dans tous les cas, ils pourraient être employés comme stimulants. Enfin, la racine du *Toddalia aculeata* paraît s'administrer avec succès dans les fièvres rémittentes causées par les jungles de l'Inde. On cultive dans nos jardins, comme arbres et arbrisseaux d'ornement, le *Xanth. à feuilles de frêne*, le *Ptéléa à trois folioles*, le *Skimmia du Japon* (*Skimmia japonica*), et surtout l'*Ailante glanduleux* (*Ailantus glandulosa*), que l'on désigne communément, mais à tort, sous le nom de *Vernis du Japon*, car ce n'est pas cet arbre, c'est un Sumac, le *Rhus vernix*, qui produit le suc résineux ainsi appelé.

XÉNÉLASIE. s. f. (grec. ξένος, étranger ; ἐλάω, je chasse). T. Antiq. Interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville. *La x. était particulière aux Lacédémoniens.*

***XÉNIES.** s. f. pl. (gr. ξενία, de ξένος, hôte). T. Ant.

Enc. — Les Grecs et les Romains nommaient ainsi les petits présents qu'il était d'usage de faire, soit à un hôte pour être un souvenir du lien de l'hospitalité, soit à une personne invitée à un festin. C'est pour cela que Martial a intitulé *Xénies* le XIII^e livre de ses Épigrammes, qui se composent de simples distiques destinés à décrire des présents de ce genre et à leur servir d'envoi. A l'imitation de Martial, Schiller publia, en 1797, sous ce même titre une série d'épigrammes pleines de sel et souvent fort mordantes contre beaucoup d'écrivains de son époque. Gœthe contribua pour sa part à la composition de ce recueil.

***XERANTHEMUM.** s. m. (gr. ξηρὸς, sec; ἄνθιμον, fleur). T. Bot. V. COMPOSÉES.

XÉRASIE. s. f. (gr. ξηρὸς, sec). T. Méd. Maladie des cheveux qui deviennent secs, cessent de croître, et ressemblent à un duvet couvert de poussière. = **XÉROPHAGIE.** s. f. (gr. φαγεῖν, manger). V. JEÛNE. = **XÉROPHTHALMIE.** s. f. (gr. ὀφθαλμὸς, œil). T. Méd. Ophthalmie sèche, qui consiste dans une inflammation de la conjonctive, avec démangeaison, cuisson et rougeur, mais sans gonflement ni écoulement de larmes.

***XESTE** ou ***XESTÈS.** s. m. T. Mètr. V. CAPACITÉ.

***XIMENIA.** s. m. T. Bot. Voy. OLACINÉES.

XIPHIAS. s. m. (gr. ξίφος, épée). Nom scientifique de l'Espadon (Scombéroïdes), mais qui a été aussi appliqué à quelques autres poissons. ‖ T. Astr. V. CONSTELLATION. = **XIPHOÏDE.** adj. m. (gr. εἶδος, ressemblance). T. Anat. *Appendice x.*, V. SQUELETTE.

***XIPHOSURE.** s. m. (gr. ξίφος, épée ; οὐρὰ, queue).

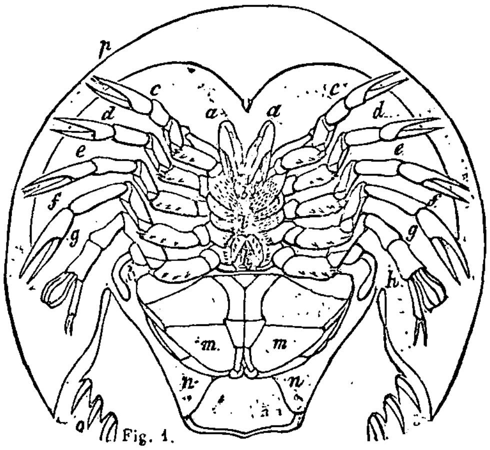

Fig. 1.

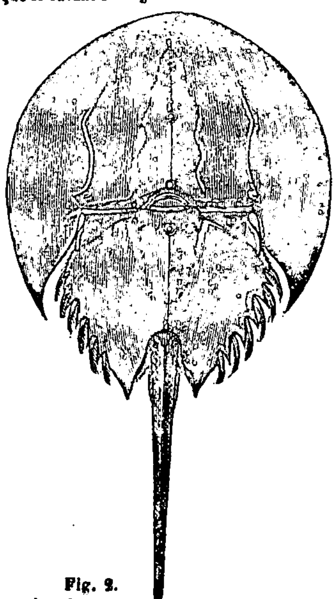

Fig. 2.

Enc. — Les *Xiphosures* constituent, dans la méthode carcinologique de Milne Edwards, la seconde des deux sous-classes que le savant zoologiste établit dans la classe des *Crustacés*. Les animaux qui composent cette sous-classe se distinguent de tous les autres Crustacés en ce que, chez eux, le même appareil sert d'appareil ambulatoire et d'appareil masticatoire. Ces Crustacés ont le corps divisé en deux parties. La première, recouverte par un grand bouclier demi-circulaire, porte les yeux, les antennes et six paires de pieds, qui entourent la bouche et qui servent à la fois à la marche et à la mastication. La seconde est recouverte par un autre bouclier presque triangulaire, et se termine par une longue queue en forme de stylet. Cette portion du corps présente en dessous cinq paires de pattes natatoires, dont la paire postérieure est munie de branchies. La Fig. 1 représente la partie antérieure du corps de l'un de ces animaux, vue en dessous. On remarque : *p*, carapace ou bouclier céphalothoracique ; *o*, bouclier abdominal ; *aa*, appendices en forme de pinces, appelés *antennules* par Latreille, *palpes* par Cuvier, et *mandibules succédanées* par Savigny, qui sont insérés sur un labre *b*, pattes terminées en pince, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, au nombre de dix, et dont les hanches épineuses servent de mâchoires ; *h*, dernière longue patte pourvue d'une division en languette, et de quatre digitations mobiles à l'extrémité de la patte ; *k*, lèvre inférieure ; *l*, pharynx ; *m*, *n*, feuillets recouvrant les branchies. La sous-classe des Xiphosures se compose d'un genre unique, le genre *Limule* (*Limulus*), lequel comprend seulement 5 espèces, dont le *Limule Polyphème* (Fig. 2) peut être considéré comme le type. Ces animaux sont de grande taille, et se trouvent dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique septentrionale, ainsi que dans les mers du Japon et de l'Inde. On les désigne souvent sous le nom vulgaire de *Crabes des Moluques* ; mais leur nom scientifique a été tiré de l'habitude où ils sont de s'enfoncer dans le sable ou le limon (*limus*) des plages, pour se soustraire à l'action des rayons solaires.

*** XYLOCARPUS.** s. m. (grec. ξύλον, bois ; καρπὸς, fruit). T. Botan. V. MÉLIACÉES. = *** XYLOCOPE.** s. f. (gr. κόπτειν, couper). T. Ent. V. APIAIRES. = *** XYLOGÈNE.** s. m. (gr. γεννᾷν, engendrer). T. Bot. Synon. de *Sclérogène*. V. ORGANOGRAPHIE.

*** XYLOGRAPHIE.** s. f. (gr. ξύλον, bois ; γράφειν, écrire). L'art de graver sur bois. ‖ L'art d'imprimer avec des planches de bois où les lettres sont gravées en relief. = * XYLOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la xylographie. Voy. GRAVURE et TYPOGRAPHIE.

*** XYLOÏDINE.** s. f. (gr. ξύλον). Chim. V. CELLULOSE.

XYLOPHAGE. adj. 2 g. et s. m. (gr. ξύλον ; φαγεῖν, manger). T. Entom. Se dit De différentes espèces d'insectes qui vivent dans le bois et qui le rongent ; mais il désigne particulièrement un genre et une tribu de Diptères de la famille des Notacanthes, ainsi qu'un genre et une famille de Coléoptères de l'ordre des Tétramères.

Enc. — I. Les insectes compris, dans le système de Latreille et G. Cuvier, sous la dénomination commune de *Xylophâges*, forment la seconde famille des *Coléoptères Tétramères*. Ils se rapprochent des Curculionites par leur bouche qui a la même structure ; mais ils s'en distinguent par la forme de la tête, qui est à peine prolongée, ainsi que par celle des antennes, qui sont toujours courtes, plus grosses vers leur extrémité, perfoliées dès leur base, et composées de 11 articles au plus. Ces coléoptères, malgré la petitesse de leur taille, sont fort nuisibles. La plupart en effet vivent dans le bois, ainsi que l'indique leur nom, et leurs larves, *qui ont la forme de petits vers apodes et blanchâtres*, percent les arbres et y creusent des sillons en divers sens. Toutefois, suivant Ratzeburg, chaque espèce a son mode de galeries si bien arrêté, qu'il est facile de la reconnaître à la seule inspection de sa construction. Lorsque ces larves sont très-abondantes dans les forêts, notamment dans celles de Pins et de Sapins, elles font périr en peu d'années une grande quantité d'arbres, et les mettent hors d'état d'être employés dans les arts. Certaines espèces font beaucoup de tort à l'Olivier. Enfin, quelques-unes se nourrissent de champignons. Les espèces qui composent cette famille étant assez nombreuses, Latreille les a distribuées en trois tribus.

A. Les coléoptères compris dans la première de ces tribus, ou les *Scolytiens*, ont les antennes composées de 10 articles au plus, tantôt se terminant en une forte massue, tantôt formant dès leur base une massue cylindrique et perfoliée, les palpes coniques, les jambes antérieures généralement dentées et armées d'un fort crochet, avec des tarses pouvant se replier sur elles et dont le pénultième article est souvent bilobé ou en cœur. — Le genre *Scolyte* (*Scolytus*), qui donne son nom à cette section, renferme entre autres deux espèces fort nuisibles à nos forêts. L'une, appelée *Sc. destructeur* (Fig. 1), est longue de 5 à 6 millim., d'un noir brillant, avec les élytres et les pattes d'un roux vif. L'autre, nommée *Sc. pygmée*, est plus petite et a les élytres plus striées. La première attaque les arbres de nos grandes routes et de nos jardins, et la seconde attaque surtout les Chênes. Le prof. Em. Blanchard rapporte qu'en 1837, au bois de Vincennes, on fut obligé d'abattre 20,000 chênes, âgés de 30 à 40 ans, entièrement gâtés par cet insecte. Le genre *Hylésine* (*Hylesina*) a pour type l'*Hyl. du Frêne*, petit insecte d'un noir cendré qui attaque principalement les Frênes. Dans le genre *Hylurge* (*Hylurgus*), nous citerons l'*Hyl. piniperde*, et, dans le genre *Tomique* (*Tomicus*), le *Tom. typographe*, qui tous les deux sont un fléau pour les forêts de Pins du nord de l'Europe. Le genre *Paussus*, qui ne renferme que des espèces exotiques, diffère des autres Scolytiens par des caractères assez tranchés pour que plusieurs entomologistes en aient fait une tribu particulière.

B. La tribu des *Bostrichiens* a, comme la précédente, des antennes composées de 10 articles, mais elle s'en distingue par ses palpes qui sont de la même grosseur partout, ou bien dilatés à leur extrémité. Les articles de leurs tarses sont toujours entiers. — Dans cette tribu, nous remarquerons d'abord le genre *Bostriche* (*Bostrichus*) qui est fort nombreux en espèces, et qui a pour type le *Bostr. capucin* (Fig. 2), long de 14 mill., noir, avec les élytres et l'abdomen rouges. Il est assez commun dans notre pays. Sa larve, qui vit dans le bois, est pourvue de très-petites pattes écailleuses. Le genre *Cis* ne renferme que de fort petites espèces qui vivent dans les champignons des arbres. Le *Cis du Bolet* est brunâtre, avec les antennes et les pattes plus claires, et les étuis légèrement rugueux. Le type du genre *Némosome* (*Nemosoma*) est le *Ném. allongé*, qui habite sous l'écorce des Ormes, mais qui est assez rare chez nous.

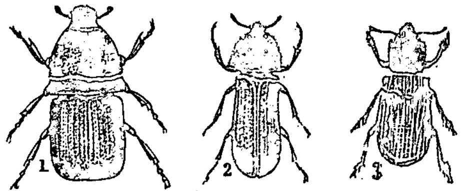

C. Les insectes qui forment la troisième tribu des Xylophages ont 11 articles très-distincts aux antennes, les palpes filiformes, et tous les articles des tarses entiers. Le type du genre *Lycte* (*Lyctus*) est le *L. canaliculé*, qui a 5 mill. de longueur, et qui vit dans le bois. Il est d'un gris brunâtre, avec un sillon profond sur le corselet. Dans le genre *Trogosite* (*Trogosita*), nous citerons le *Trog. mauritanique* (Fig. 3), qui est long d'environ 7 millim., noirâtre en dessus, d'un brun clair en dessous, avec les étuis striés. Cet insecte se trouve dans les noix, dans le pain et sous les écorces des arbres. Sa larve, connue en Provence sous le nom de *Cadelle*, attaque les grains. Les espèces qui appartiennent aux genre *Bitome* (*Bitomus*) et *Colydie* (*Colydium*) se tiennent aussi toujours sous les écorces d'arbres. Les types de ces genres sont le *Bit. crénelé* et le *Col. sillonné*. Ce dernier est long de 6 millim., d'un rouge ferrugineux, avec les élytres striées et ponctuées, et avec quatre sillons longitudinaux sur le corselet. Enfin, les *Mycétophages* (*Mycetophaga*), ainsi que nom l'indique, vivent dans les champignons. Nous nommerons seulement le *Myc. à quatre taches*, qui est long de 6 millim. et de couleur noirâtre, avec deux taches jaunes sur chaque élytre.

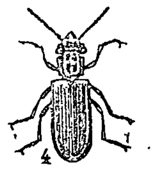

II. La famille des *Platysomes*, que Latreille place à la suite de celle des Xylophages, se rapproche beaucoup de cette dernière par son anatomie et par ses habitudes. Néanmoins, les insectes qui sont rangés parmi les Platysomes, se distinguent des Xylophages par leurs antennes, qui sont plus longues et de la même grosseur ou plus minces vers leur extrémité, et par leur corps déprimé et allongé, avec le corselet presque carré. Ils se tiennent sous les écorces des arbres et peuvent être réduits à un seul genre, celui des *Cucujes* (*Cucujus*). Nous citerons comme type de ce genre le *Cuc. déprimé* (Fig. 4, de grandeur naturelle), qui est noir, avec le thorax et les élytres rouges.

*** XYLOPHILES.** s. m. plur. (gr. ξύλον, bois ; φίλος, ami). T. Entom. Voy. SCARABÉIDES.

***XYLOPIE.** s. f. (gr. ξύλον, bois). T. Botan. V. ANONACÉES. = ***XYLOSTEUM.** s. m. (gr. ὀστέον, os). T. Bot. Voy. CAPRIFOLIACÉES.

*** XYRICHTHYS.** s. m. (grec. ξυρὸς, rasoir ; ἰχθὺς, poisson). Nom scientifique du Rason. V. LABROÏDES.

***XYRIDACÉES.** s. f. pl. T. Botan.

Enc. — Famille de végétaux endogènes à fleurs demi-herbacées, tripétaloïdes, pourvues de 3 sépales opposés aux carpelles, à 3 étamines fertiles, à placentation pariétale, et à embryon très-petit, logé au sommet d'un albumen charnu et abondant. — *Caract. bot. : Plantes de marais, herbacees et a racines fibreuses.* Feuilles radicales, ensiformes ou filiformes, élargies et engaînantes à leur base, qui est scarieuse. Fleurs en capitules terminaux, écailleux et imbriqués. Sépales 3, glumacés. Pétales 3, minces, longs et colorés, soudés en corolle monopetale. Étamines fertiles 3, insérées sur les onglets des pétales ; anthères extrorses, biloculaires (les étamines stériles alternent avec les pétales). Ovaire libre, uniloculaire, à placentas parietaux ; ovules nombreux, orthotropes ; style trifide, avec des stigmates obtus, multifides ou indivis. Capsule uniloculaire, trivalve et polysperme, avec placentas parietaux. Dans la graine, l'embryon est situé à l'extérieur de l'albumen charnu, à l'extrémité la plus éloignée du hile. [Fig. 1. *Xyris operculata :* partie supérieure de la plante. 2. Fleur vue de face ; 3. Style, stigmates et étamines.] Cette petite famille ne comprend que 5 genres renfermant 70 espèces, qui toutes appartiennent aux climats chauds, et particulièrement aux régions intertropicales de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie. Cependant on trouve 2 ou 3 espèces du genre *Xyris* aux États-Unis d'Amérique. — Dans l'Inde, les feuilles et la racine du *Xyris indica* sont usitées contre la gale et les affections cutanées squameuses. On emploie aux mêmes usages le *X. americana* dans la Guyane, et le *X. vaginata* au Brésil.

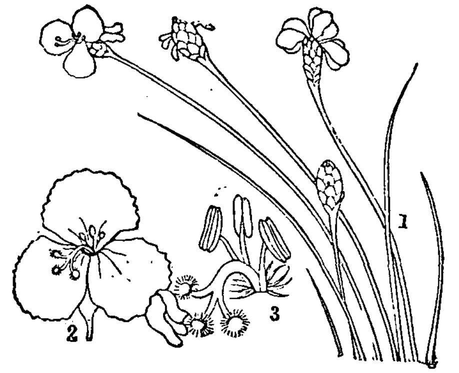

*** XYSTE.** s. m. (grec. ξυστὸν). T. Antiq. Chez les Grecs, Portique couvert dans un gymnase. V. ce mot. ‖ * Chez les Romains, Promenade découverte ou terrasse dans un jardin.

EFERUS - Rècherches & Classification numériques

Y

Y. s. m. La vingt-quatrième lettre de notre alphabet. On la nomme ordinairement *I grec;* mais, dans la méthode d'épellation moderne, on la nomme simplement *I*.

Enc. — Cette lettre a été appelée *I grec*, parce que, dans les mots tirés du grec, nous la substituons à l'υ (upsilon); mais la figure que nous avons prise pour la représenter est le γ (gamma), qui correspond à notre *g*. L'υ était, suivant Pline, une des seize lettres qui composaient l'alphabet de Cadmus. Les Latins avaient également pris ce caractère aux Grecs pour représenter l'υ ; tandis que leur U équivalait à notre OU, ce que semble attester la prononciation des Italiens modernes. — Chez les Romains, l'Y a été employé comme lettre numérale dans les bas siècles : il signifiait 150, et, surmonté d'un tiret, il valait 150,000.

Obs. gram. — L'Y est employé, tantôt comme caractère simple, tantôt comme caractère double. Caractère simple, il équivaut à l'I voyelle ; mais il n'est guère employé ainsi que dans les mots dérivés du grec, pour indiquer qu'il remplace l'*upsilon;* exemples : *Anonyme*, *hymen*, *hypothèse*, *physique*, etc. On le conserve encore dans les noms propres et dans quelques mots empruntés des langues étrangères, tels que : *Yacht*, *York*, *Ypres*, etc. Caractère double, notre Y équivaut à deux II accouplés, dont le premier finit une syllabe et dont le second en commence une autre : *Appuyer*, *citoyen*, *employer*, *moyen*, *pays*, *royal*, que l'on prononce comme s'il y avait : *Appui-ier*, *citoi-ien*, *emploi-ier*, *moi-ien*, *pai-is*, *roi-ial*, etc. C'est donc à tort, dit l'Académie, que quelques auteurs écrivent *citoïen*, *moïen*, avec un ï tréma. L'Y au commencement des mots s'aspire quelquefois ; nous indiquons les mots où a lieu cette aspiration. Pour les autres, on ne doit pas aspirer l'Y.

Y. Particule relative (lat. *hic?*).

Obs. gram. — La particule Y s'emploie, tantôt comme adverbe, tantôt comme pronom. — Employée comme adverbe, elle signifie, En cet endroit-là, et se dit d'un endroit dont on vient de parler ou d'un endroit que l'on désigne. *Voulez-vous y aller? Rendez-vous-y. J'y passerai. Y est-il?* C'est encore à peu près dans ce sens qu'on dit : *Y a-t-il quelque chose pour votre service? Il y a des gens qui...* — Employée comme pronom, cette particule signifie, A cela, à cette personne, à ces personnes : *J'y travaille sans cesse. Quant à la raison que vous m'alléguez, je m'y rends. Plus on étudie l'homme, plus on y démêle de faiblesse et de grandeur. C'est un finaud, ce sont des finauds, ne vous y fiez pas*, ou ironiq., *Fiez-vous-y.* — Quand Y est mis immédiatement après la seconde personne du singulier de l'impératif, on ajoute à celle-ci une S euphonique : *Vas-y. Cueilles-y des fruits. Donnes-y tes soins.*

YACHT. s. m [Mot emprunté de l'anglais, et qu'on pron. *Iot* dans cette langue, et *Iaque* en français, en aspirant l'Y.] Petit bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour faire des promenades en mer. *Une course de yachts.*

* **YACOU.** s. m. T. Ornith. Voy. Alector.

* **YACK** ou * **YAK.** T. Mamm.

Enc. — L'animal ainsi appelé appartient au grand genre *Bœuf*, dans lequel il constitue un groupe fort distinct, mais ne renfermant qu'une seule espèce. L'*Yak* (Fig. ci-dessous) se reconnaît immédiatement à l'espèce de toison qui couvre son corps, et à sa queue, qui est entièrement garnie de longs poils soyeux et lustrés comme ceux du Cheval : d'où le nom vulg. de *Buffle à queue de cheval* sous lequel on le désigne souvent. Il porte aussi sur le cou une crinière épaisse, et sur le front une touffe de poils crépus. Les longs poils touffus qui garnissent la partie inférieure du corps font paraître l'Yak plus bas sur jambes qu'il ne l'est en réalité. Sa robe est communément noire ou blanche, et les très-jeunes individus sont couverts d'une toison très-frisée, qui les fait assez ressembler à des Moutons. Cette espèce est de petite taille, les vaches surtout, dont les dimensions excèdent à peine celles de notre petite race bretonne. La tête et les membres sont proportionnellement plus courts et le corps plus long que chez la Vache ordinaire; la croupe, un peu arrondie, rappelle un peu celle du Cheval ; enfin, les cornes sont implantées plus haut et plus en arrière que chez notre Bœuf domestique. Ajoutons que l'Yak a 14 paires de côtes comme l'Aurochs, et 4 mamelles sur une même ligne comme le Buffle. Sa voix est un grognement grave et monotone : de là le nom de *Bos grunniens* que Pallas a imposé à l'Yak, et celui de *Vache grognante de Tartarie* que lui avaient déjà donné d'anciens voyageurs. Cet animal est originaire des montagnes du Thibet, et il rend aux habitants de ces régions glacées des services inappréciables. Sa chair est très-bonne ; son lait est excellent et propre à faire de fort bon beurre, et son poil sert à fabriquer un drap très-épais et très-résistant. Il est peu propre au labourage, il est vrai; mais, dans les montagnes de l'Asie centrale, il est employé avec avantage comme bête de somme et même de selle. Il trotte assez rapidement et son allure est douce. Enfin, c'est avec sa queue que les Turcs font les étendards qui servent d'insignes aux pachas. — L'Yak était absolument inconnu en France, lorsqu'en 1854, de Montigny, consul à Shanghaï, en Chine, réussit à amener à Paris un troupeau composé de 12 individus, savoir : 5 mâles et 7 femelles, qui furent distribués au Muséum d'histoire naturelle et à la Société d'acclimatation. Ces individus se sont aisément multipliés entre eux, et ont même donné avec la Vache ordinaire de nombreux métis, qui ont été répartis entre divers établissements agricoles situés principalement dans les Alpes et dans les Pyrénées, c.-à-d. dans les lieux où ces animaux peuvent trouver un climat analogue à leur propre pays, et où ils sont aptes à rendre le plus de services.

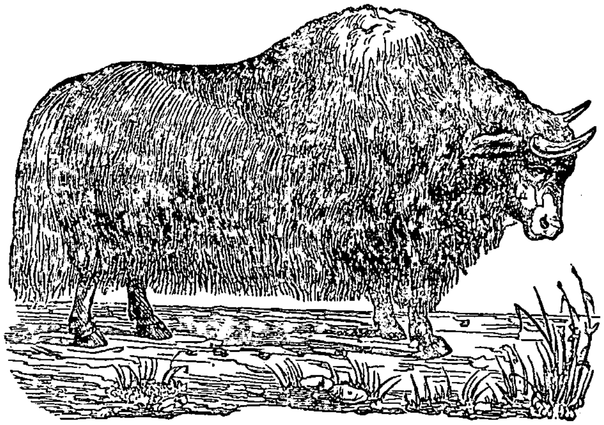

* **YAM.** s. m. T. Bot. Voy. Dioscorées.

* **YAPOCK.** s. m. T. Mamm. V. Marsupiaux.

* **YARD.** s. m. [Y asp.] T. Métrol. Voy. Mesures.

YATAGAN. s. m. [Y asp.] Sorte de sabre-poignard dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme vers la pointe une courbe rentrante. *Le yatagan est surtout en usage chez les Turcs, les Persans et les Arabes.*

* **YAWS.** s. m. [Pr. *Iôz.*] T. Méd. V. Tubercule.

YÈBLE. s. m. T. Bot. Voy. Caprifoliacées.

* **YEOMANRY.** s. f. [Pr. *Yomanery*, en aspirant l'Y.] En Angleterre, sorte de garde civique composée de cavalerie, et qui est formée par les petits propriétaires de campagne, qu'on appelait autrefois *Yeomen.*

YEUSE. s. f. T. Bot. Voy. Chêne.

YEUX. s. m. Pluriel d'Œil. Voy. Œil.

YOLE. s. f. [Y asp.] Canot fort léger et très-effilé, qui est construit pour marcher à l'aviron plutôt qu'à la voile. *Sa yole fut submergée.*

* **YOURTE.** s. f. [Y asp.] Se dit Des tentes et cabanes qu'habitent les peuplades nomades du centre et du nord de l'Asie.

* **YPONOMEUTE.** s. f. (gr. ὑπονομεύειν, creuser). T. Entom. Voy. Tinéites.

YPRÉAU. s. m. (R. *Ypres*). T. Bot. V. Salicinées.

* **YTTRIA.** s. m. * **YTTRIUM.** s. m. Chim. et Minér.

Enc. — L'*Yttrium* est un corps simple, qui a été isolé par Wœhler, en 1828, mais qui n'a encore été obtenu qu'à l'état de petites paillettes d'un gris noir et douées d'un éclat métallique. Ce métal ne décompose l'eau qu'entre 100° et 200°. Chauffé au contact de l'air ou de l'oxygène, il brûle avec un vif éclat, et se transforme en un oxyde qu'on nomme *Yttria*. Cet oxyde lui-même est blanc, pulvérulent, insipide, inodore et infusible ; avec les acides, il donne des sels qui ont une saveur sucrée et légèrement astringente. L'Yttria a été trouvé à Fahlun et à Ytterby, en Suède, dans un minéral fort rare nommé *Gadolinite*, du nom de Gadolin, qui l'a découvert en 1794. Il existe encore dans quelques autres minerais non moins rares. Les noms d'Yttria et d'Yttrium donnés au métal et à son oxyde viennent d'Ytterby.

YUCCA. s. m. T. Bot. Voy. Liliacées.

Z

Z. s. m. La dix-neuvième consonne et la vingt-cinquième et dernière lettre de notre alphabet. Suivant l'appellation ancienne, on la nomme *Zède*, et, suivant la nouvelle, *Ze*, en prononçant comme dans la dernière syllabe du mot *Douze*.

Enc. — La lettre Z a été empruntée aux Grecs par les Latins, qui nous l'ont ensuite transmise. Mais tandis que, chez nous, le Z est une lettre simple, qui s'articule à peu près comme l'S, mais plus faiblement, elle constituait, chez les Romains, une lettre double qui avait le son de *tz* ou *dz*. C'est d'ailleurs ainsi que les Grecs prononçaient leur ζ, d'où vient notre Z. et que les Italiens prononcent encore cette dernière lettre. En italien, par ex., *Zani* se prononce *Dzani*. Suivant Pline, le Z aurait été ajouté à l'alphabet grec par Palamède, l'un des héros du siége de Troie; mais cette assertion ne saurait être fondée, attendu que les langues sémitiques ont des lettres qui correspondent exactement au Z prononcé *dz*. On peut donc admettre avec Bochart, que les Grecs tiennent cette lettre des Phéniciens.

***ZABRE.** s. m. T. Entom. Voy. Carabiques.

***ZACINTHE.** s. f. T. Bot. Voy. Composées.

ZAGAIE. s. f. (esp. *azagaya*). Se dit D'une espèce de lance ou de javelot dont se servent diverses peuplades sauvages de l'Afrique et des îles de l'océan Indien.

ZAÏM. s. m. Soldat turc dont le bénéfice militaire est un peu au-dessus de celui du timariot.

ZAIN. adj. m. (ital. *zaino*). Épithète qui sert à qualifier la robe d'un cheval, lorsqu'elle est uniforme et sans aucune tache. *Noir franc z. Bai-cerise z. Les chevaux zains sont, dit-on, tout bons ou tout mauvais.*

***ZALACCA.** s. m. T. Bot. V. Palmiers.

***ZAMBO.** s. m. T. Relat. Syn. de *Griffe*.

***ZAMIA.** s. m. T. Bot. V. Cycadacées.

***ZAMORIN.** s. m. Titre sous lequel les anciens voyageurs dans l'Inde désignaient le souverain de Calicut.

***ZANI.** s. m. (lat. *sannio*). Personnage bouffon des anciennes comédies italiennes. Voy. Atellanes.

***ZANONIA.** s. m. T. Bot. V. Cucurbitacées.

***ZANTHOXYLÉES.** s. f. pl. Voy. Xanthoxylées.

ZÈBRE. s. m. T. Mammal.

Enc. — Les trois espèces du genre *Cheval* qui sont propres à l'Afrique, offrent ce caractère singulier, que toutes sont marquées de bandes foncées qui sont disposées régulièrement sur le fond clair de leur robe.

I. Le *Zèbre* (*Equus zebra*) [Fig. 1] a presque les formes de l'Ane; *mais sa taille est bien plus élevée, et la richesse de sa robe* le distingue nettement de toutes les autres espèces de la famille des Equidés. Le fond de son pelage est blanc, glacé de jaunâtre, et cette teinte règne seule sous le ventre et à la partie supérieure et interne des cuisses. Partout ailleurs, ce fond est rayé de bandes dont la direction est perpendiculaire à l'axe de la partie qu'on observe, excepté sur le chanfrein où cette direction est longitudinale. La couleur de ces bandes est noire ou d'un brun presque noir, sauf sur le museau où elle est rousse; mais le tour de cette dernière partie est tout *entier d'un brun noirâtre. Le Z.* habite l'Afrique australe; mais il s'étend, d'une part, jusqu'au Congo, et, de l'autre, jusqu'à l'Abyssinie. Les Romains ont connu le Z., qu'ils nommaient pittoresquement *Hippotigre*.

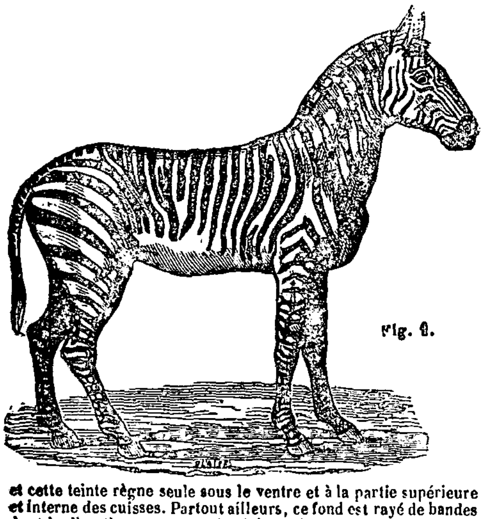

Fig. 1.

II. Le *Couagga* (*Eq. quaccha*) atteint à peu près la taille d'un cheval de moyenne grandeur; il en rappelle aussi assez bien les formes par la légèreté de sa taille, la petitesse de sa tête et la brièveté de ses oreilles; mais il a la queue, la bande dorsale et les barres transversales de l'Ane. *Son poil, sur le cou et sur les* épaules, est brun, rayé en travers d'un gris blanc tirant sur le roussâtre; sa croupe est gris-roussâtre, et ses jambes blanchâtres. Cette espèce paraît limitée à la partie méridionale de l'Afrique, où elle habite les plateaux de la Cafrerie. Divers voyageurs l'ont désignée sous le nom de *Cheval du Cap*. Quant à celui de *Couagga*, il lui a été donné à cause de son cri, qui est *couaag*, et qui a quelque analogie avec l'aboiement du chien.

III. Le *Dauw* (*Eq. montanus* ou *Eq. Burchellii*) [Fig. 2], semble tenir le milieu entre le Zèbre et le Couagga. Il est à peu près de la taille de l'Ane; mais il n'en a pas les longues oreilles, *et ses formes* sont beaucoup plus fines. Le fond de son pelage est isabelle, mais il est zébré de raies noires sur la tête, le cou et le tronc. Les raies de l'arrière se portent obliquement en avant. Les jambes et la queue sont blanches. Cette espèce, qu'on désigne encore sous le nom d'*Onagga*, habite le Cap, et vraisemblablement aussi une partie considérable de l'Afrique montagneuse.

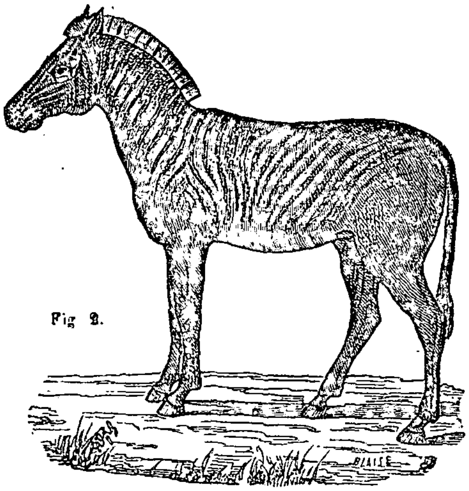

Fig. 2.

IV. Ces trois espèces africaines pourraient, si elles étaient acclimatées et domestiquées, nous rendre les mêmes services que l'*Ane et que nos petites espèces de chevaux. En* outre, elles serviraient à donner plus de variété à nos attelages de luxe. Peut-être même pourrait-on obtenir des métis doués de qualités particulières, attendu que ces trois espèces produisent avec l'Ane et avec le Cheval. A plus forte raison, produiraient-elles si on les accouplait entre elles. Le Couagga s'apprivoise aisément et se laisse même atteler. On a réussi également à atteler le Dauw. Quant au Zèbre, il semble devoir être plus difficile à dompter et à domestiquer; mais il y a *une distance infinie entre difficile et* impossible. Néanmoins il est vraisemblable que ce dernier, qui habite les plaines les plus chaudes de l'Afrique, aurait de la peine à s'acclimater chez nous. Cette difficulté serait beaucoup moindre pour le Dauw et le Couagga, qui paraissent préférer les régions montagneuses. Ainsi, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire dit avoir vu, au Jardin des plantes, dans l'hiver de 1829 à 1830, un Dauw de la Ménagerie, tranquillement couché sur la neige, par 16 degrés centigrades au-dessous de zéro.

ZÉBRÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de bandes foncées sur un fond clair, comme la robe du zèbre.

ZÉBU. s. m. T. Mamm. V. Bœuf.

***ZECHSTEIN.** s. m. Mot allemand qui est synonyme de *Calcaire pénéen*. V. Géologie.

***ZÉDOAIRE.** s. f. T. Bot. V. Amonées.

***ZÉE.** s. m. (gr. Ζεῦς, Jupiter, à qui ce poisson était consacré). Synonyme de *Dorée*. V. Scombéroïdes.

ZÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est animée d'un grand zèle, et qui agit avec ardeur pour la patrie et la religion. S'est dit d'abord Des Juifs qui, lorsque la Judée fut réduite en province romaine, poussaient avec ardeur le peuple à secouer le joug. Ne s'emploie guère aujourd'hui qu'avec une nuance de dénigrement. *C'est un grand z. de la gloire de Dieu. Il ne faut pas toujours se fier à ces ardents zélateurs de la religion.* ‖ * Par extens., se dit D'un partisan outré d'une chose. *La musique italienne et le chant français avaient chacun leurs zélateurs.*

ZÈLE. s. m. (gr. ζῆλος, ardeur). Affection vive, ardente pour le bien, pour les intérêts d'une personne ou d'une chose. *Le z. pour la patrie, pour le bien public. Témoigner du z. pour les intérêts de ses amis. Je connais l'ardeur de son z. Il affecte un grand z. pour vous. Priez-le de modérer son z.* ‖ Se dit plus ordin. De l'ardeur en faveur des choses de la religion. *Le z. de la religion, des autels, du salut des âmes. Un z. ardent pour la foi, pour la gloire de Dieu. Des missionnaires animés d'un saint z.* — En T. de l'Écrit., *Le z. de la maison de Dieu le dévore*, Il a un zèle extrême pour le service de Dieu. ‖ *Z. indiscret, inconsidéré*, Celui qui n'est pas réglé par la prudence; *Z. aveugle, faux z.*, Zèle mal conduit, mal entendu; *Z. prudent, éclairé*, se dit par oppos. à Zèle indiscret et à zèle aveugle. ‖ * *Zèle*, se dit aussi simpl. pour Dévotion. *Elle étale un grand z. Son z. s'est bien refroidi. La tiédeur de son z. me surprend.* = Zélé, ée. adj. Qui a du zèle. *Un prédicateur fort z. Un z. serviteur de Dieu. Il est z. pour la religion, pour le bien public. Il se montre z. pour ses amis. Ce domestique, ce commis est fort z.* ‖ Dans le lang. famil., s'emploie quelquefois subst. *C'est un z., une zélée. C'est une de nos zélées.*

***ZEMNI.** s. m. T. Mamm. Voy. Spalax.

ZEND, ZENDE. adj. [On pron. *Zeinde.*] Se dit De la langue des anciens Perses. *La langue zende. Les caractères zends. — Zend-Avesta*, V. Sabéisme.

ZÉNITH. s. m. [On pron. *Zénite.*] (mot arabe). T. Astron. et Géogr. V. Horizon. = * Zénithal, ale. adj. 2 g. Qui a rapport au zénith.

Enc. — Les astronomes désignent sous le nom de *Secteur zénithal*, un instrument qui sert à mesurer très-exactement les distances zénithales des étoiles qui passent près du zénith. Cet instrument se compose essentiellement d'un fil à plomb, d'une lunette destinée à viser l'astre, et d'un segment de cercle vertical auquel on donne un grand rayon afin que les divisions tracées sur le limbe soient plus espacées. C'est au moyen de cet instrument que Bradley a fait deux des plus importantes découvertes de l'astronomie, l'aberration de la lumière, et la nutation de l'axe terrestre. Il peut encore s'employer dans les opérations géodésiques, pour déterminer la différence de latitude de deux stations.

ZÉNONIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à la doctrine de Zénon de Cittium. = Zézonisme. s. m. Se dit De la philosophie de Zénon. Voy. Philosophie.

ZÉOLITHE. s. f. (grec. ζέω, je bouillonne; λίθος, pierre). T. Minér. Nom donné à plusieurs silicates alumineux hydratés à base alcaline, qui ont la propriété de fondre dans les acides en bouillonnant et en formant un dépôt gélatineux.

ZÉPHIRE et **ZÉPHYR.** s. m. (lat. *Zephyrus*; gr. ζέφυρος, de ζωή, vie, et φέρειν, porter).

Enc. — Les Grecs donnaient au vent d'ouest le nom du *ζέφυρος*, dont nous avons fait *Zéphire*. Comme le *zéphire* était pour la Grèce le vent le plus doux et le plus agréable, les Grecs l'avaient divinisé, et nous savons que ce dieu avait un autel à Athènes. Hésiode dit *que Zéphyre était fils* d'Astréus et de l'Aurore, et les poëtes, qui le font l'amant de Flore, le représentent sous la figure d'un jeune homme demi-nu, portant une légère corbeille pleine de roses et de fleurs, qu'il répand sur la terre tandis qu'il parcourt les airs. Enfin, par allusion à cet aimable dieu de la mythologie hellénique, les poëtes modernes désignent sous le nom de *Zéphyr*, tout vent tiède et agréable : *Un agréable zéphyr; Un zéphyr rafraîchissant; Les doux zéphyrs*, etc. — *En terme de danse, on appelle encore Pas de Zéphire, un pas* qui se fait en se tenant sur un pied et en balançant l'autre en avant et en arrière.

***ZERDO.** s. m. T. Mamm. V. Renard.

ZÉRO. s. m. (mot ar. qui sign. *cercle*). T. Arithm. Caractère ou signe numérique en forme d'O, qui n'a aucune valeur par lui-même, mais qui sert, dans le système de numération moderne, à remplir la place de tout ordre d'unités qui manque dans l'énonciation d'un nombre. *Trois zéros, placés à la droite du chiffre 5, font cinq mille.* V. Chiffre et Numération. — Prov., *C'est un z., un vrai z., un z. en chiffre*, se dit D'un homme qui ne jouit d'aucune considération, ou qui n'est bon à rien. *Sa fortune est réduite à z.* Elle est réduite à rien. ‖ *Zéro*, en parl. d'instruments gradués, désigne Le point d'où l'on part pour compter les degrés. *Le thermomètre est à z., à 16 degrés au-dessus de z., à 5 degrés au-dessous de z.*

***ZÉRUMBET.** s. m. [On pron. *Zéronbète.*] T. Bot. Voy. Amomées.

ZEST. s. m. [On pron. *Zeste.*] N'est usité que dans cette phrase proverb. et fam., *Il est entre le zist et le z.*, qui se dit De quelqu'un qui hésite entre deux partis. On dit aussi D'une chose qui n'est ni bonne ni mauvaise, *Cela est entre le zist et le z.* ‖ *Zest* s'emploie encore en manière d'interj., Quand on rejette ce que dit une personne ou quand on s'en moque. *Il se vante de faire telle chose, z.!* — Se dit quelquef. Pour indiquer la promptitude, la légèreté. *Et z., il s'échappa de mes mains.*

ZESTE. s. m. L'espèce de cloison membraneuse qui divise l'intérieur de la noix en quatre loges incomplètes. *Le z. d'une noix.* — Figur. et fam., on dit D'une chose de peu de valeur ou dont on ne fait aucun cas, *Je n'en donnerais pas un z.* ‖ Se dit encore De l'écorce extérieure jaune et odorante de l'orange, du citron, etc. *Des zestes de citron. Des zestes confits.*

ZÉTÉTIQUE. adj. 2 g. (gr. ζητέω, chercher). Se dit De la méthode qu'on emploie dans la recherche du vrai, ou dans la solution d'un problème. *Procédé z. La méthode z.*, et subst., *La zététique.*

***ZEUGMA.** s. m. (gr. ζεῦγμα, conjonction). Gramm.

Enc.—La figure ainsi appelée consiste à lier deux ou plusieurs phrases ou membres de phrase, de telle sorte qu'un adjectif ou un verbe exprimé dans le premier membre ou la première phrase s'applique également aux autres, sans qu'il soit besoin de le répéter. Nous citerons comme exemple ces vers de Delille :

Un précepte est aride, il le faut embellir;
Ennuyeux, l'égayer; vulgaire, l'ennoblir.

***ZEUS.** s. m. [On pron. l'S.] T. Ichth. Voy. Zée.

***ZEUZÈRE.** s. f. (gr. ζεύγνυμι, je joins). T. Entom. Voy. Nocturnes.

***ZÉZEYEMENT.** s. m. Synonyme de *Blésité.*

ZIBELINE. s. f. T. Mamm. Voy. Marte.

***ZIBETH.** s. m. T. Mamm. Voy. Civette.

***ZIGUELINE.** s. f. T. Minér. Voy. Cuivre.

ZIGZAG. s. m. [On pron. *Ziguezague.*] Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants. *Un chemin en z. Tracer des zigzags. Marcher en z.* — Fam., on dit qu'*Un ivrogne fait des zigzags*, Lorsqu'en marchant il va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. ‖ T. Guerre. Se dit Des tranchées en zigzag qui mettent en communication les parallèles. ‖ T. Mécan. Sorte de machine formée d'une série de pièces de fer ou de bois, articulées ensemble de manière à représenter une suite d'X, en sorte qu'elles se plient les unes sur les autres, et qu'ainsi la machine s'allonge ou se raccourcit à volonté. *Le z. est employé dans les souffleries d'orgues. Le z. est aussi le principe d'un jeu d'enfant où chacun des axes de rotation porte une petite figure de soldat.*

ZINC. s. m. (all. *zinn*, étain). T. Chim.

Enc.— I. Le *Zinc* chimiquement pur est un métal blanc bleuâtre, dont la cassure fraîche présente de larges lames cristallines très-brillantes. Il est un peu moins mou que le plomb et l'étain. Cassant à la température ordinaire, il devient malléable un peu au-dessus de 100°, surtout entre 130° et 150°, et se lamine parfaitement à cette dernière température. Chauffé jusqu'à 200°, il devient de nouveau cassant, et même à un tel point, qu'on peut facilement le réduire en poudre au moyen du pilon. Il fond à 360°, et alors, si on le laisse refroidir lentement, il cristallise en pyramides à 4 ou à 6 faces. Au delà de 400°, le z. se volatilise ; c'est ce qui permet de le séparer, par la distillation, des autres métaux avec lesquels on le trouve toujours combiné. Sa densité varie de 6,86 à 7,19, suivant que le métal a été simplement fondu ou qu'il a été laminé. Son symbole est Zn, et son équivalent = 406,6.

Le z. est un métal très-oxydable. A l'air humide, sa surface se ternit promptement ; mais l'oxydation n'est que superficielle, et la couche très-mince d'oxyde qui se produit alors forme une sorte de vernis qui préserve de l'oxydation le reste du métal. Chauffé au contact de l'air, à une température supérieure à celle de son point de fusion, il prend feu et brûle avec une flamme blanche très-brillante. L'éclat de cette flamme est due à la vapeur du z. qui, en brûlant dans l'air, forme de l'oxyde de z., composé qui est complétement fixe, et dont les particules portées à une température très-élevée communiquent à la flamme une blancheur éblouissante. Les artificiers ont tiré parti de cette propriété pour obtenir les étoiles si blanches et si brillantes que projettent dans l'air, lorsqu'elles éclatent, les chandelles romaines. Au-dessus de 100°, le z. décompose la vapeur d'eau avec dégagement d'hydrogène et se change en oxyde. Tous les acides minéraux et même les acides organiques les plus faibles attaquent le z. Quand on plonge ce métal dans un oxacide, si les éléments de ce dernier sont peu stables, le z. s'oxyde aux dépens de l'oxygène de l'acide, qui se décompose. L'acide azotique est dans ce cas. Si, au contraire, les éléments de l'acide sont fortement unis, le z. s'oxyde aux dépens de l'oxygène de l'eau, qui se décompose : il y a alors dégagement d'hydrogène. Telle est l'action de l'acide sulfurique étendu. L'acide sulfurique concentré n'attaque le z. qu'à chaud, avec dégagement d'acide sulfureux, ce qui indique la décomposition de l'acide sulfurique. Si c'est un hydracide qu'on fait agir sur le z., ce n'est pas l'eau, mais l'acide qui se décompose ; son radical s'unit directement au z. et l'hydrogène se dégage : telle est l'action de l'acide chlorhydrique. Le z. se dissout encore, avec dégagement d'hydrogène, dans les dissolutions bouillantes de potasse et de soude ; il forme alors un *Zincate* de potasse ou de soude. La réaction s'opère même à la température ordinaire, si l'on plonge dans la liqueur une lame de fer en même temps que le zinc.

Le z. du commerce n'est jamais pur; il contient toujours, quoique en proportions minimes, du fer, du plomb, de l'arsenic, etc. Pour le purifier, on lui fait subir une ou plusieurs distillations, car nous avons vu que ce métal est très-volatil. A cet effet, on *place dans un fourneau un creuset de terre percé à son fond.* Ce fond est muni d'une ouverture à laquelle on ajuste un tube d'argile ouvert à ses deux extrémités, de manière que son orifice supérieur se trouve vers la partie supérieure du creuset, tandis que l'inférieur reste libre au-dessous du fourneau qu'il dépasse par en bas. Après avoir mis dans le creuset le z. qu'on veut distiller et avoir luté le couvercle, on chauffe en l'entourant de combustible. Lorsque le métal entre en ébullition, les vapeurs qu'il produit s'élèvent dans la partie vide du creuset où aboutit l'orifice supérieur du tube, descendent dans ce tube, s'y condensent, et vont tomber à l'état liquide dans une terrine pleine d'eau placée au-dessous *de l'orifice inférieur du tuyau. Ce mode de distillation porte le* nom de *distillation per descensum.*

II. *Combinaison du zinc avec l'oxygène.* — On ne connaît qu'un seul *Oxyde de zinc* (ZnO); mais c'est une base très-énergique, dont les sels sont isomorphes avec ceux de magnésie, ainsi qu'avec les sels formés par les protoxydes de fer, de nickel et de cobalt. Cet oxyde peut s'obtenir à l'état anhydre ou à l'état d'hydrate. On obtient le premier en chauffant le métal au contact de l'air jusqu'à ce qu'il s'enflamme. Il se produit alors une matière blanche floconneuse qui se dépose en partie sur les bords du creuset, tandis que l'autre partie se dégage dans l'atmosphère, où elle *est entraînée par le courant d'air à cause de sa légèreté.* L'oxyde de z. ainsi obtenu était appelé par les anciens chimistes *Fleurs de zinc*, *Nihil album*, *Lana philosophica* et *Pompholix.* Mais comme il contient toujours des parcelles de métal qui ont échappé à l'oxydation, il faut le purifier au moyen de la lévigation. On a de l'oxyde de z. plus pur encore, en décomposant par la chaleur de l'azotate ou de l'hydrocarbonate de z. L'oxyde hydraté s'obtient par voie de précipitation, en versant sur un sel de z. une dissolution de potasse caustique. L'hydrate d'oxyde de z. forme un précipité blanc, qui, malgré des lavages réitérés, retient toujours une certaine quantité de potasse. L'oxyde anhydre pur est blanc ; mais, chauffé à une température élevée, il devient d'un beau jaune, puis il reprend sa blancheur à mesure qu'il refroidit. Il est insoluble dans l'eau, infusible et complétement fixe.

III. *Combinaisons du zinc avec les métalloïdes.* — Le z. se combine avec tous les métalloïdes ; mais, parmi ces combinaisons, il n'en est qu'un petit nombre qui aient de l'intérêt. — Il existe plusieurs procédés pour combiner le soufre avec le z. Le meilleur consiste à chauffer un mélange de fleur de soufre et d'oxyde de z. Il se dégage de l'acide sulfureux, et il reste du *Sulfure de zinc* (ZnS), sous la forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre. Au reste, le sulfure de z. se trouve en abondance dans la nature, et constitue une espèce minérale bien connue sous le nom de *Blende.* —On peut obtenir le *Chlorure de z.*, soit en faisant agir le chlore gazeux sur le métal, soit en traitant ce dernier par l'acide chlorhydrique qui le dissout rapidement avec dégagement d'hydrogène. La dissolution évaporée donne une matière blanche de consistance butyreuse, d'où le nom de *Beurre de z.* sous lequel les anciens chimistes désignaient ce composé. Si l'évaporation n'est pas poussée trop loin, il cristallise par le refroidissement. Le chlorure de z. est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il attire fortement l'humidité de l'air, et tombe en deliquium. Ce composé fond à 250°; mais on peut le chauffer ensuite jusqu'à 400°, sans qu'il donne des vapeurs bien sensibles. La composition du chlorure de z. est représentée par la formule ZnCl.

IV. *Sels de zinc.* — Ils sont tous incolores et doués d'une saveur astringente et métallique. Leurs dissolutions donnent, avec la potasse, la soude et l'ammoniaque, un précipité blanc, qui est de l'oxyde de z., et qui se redissout dans un excès de réactif. Les carbonates alcalins donnent aussi un précipité blanc, qui est de l'hydrocarbonate de z. Le prussiate jaune de potasse produit également, dans les dissolutions de sels de z., un précipité blanc ; mais ce précipité est insoluble dans un excès de réactif. Le prussiate rouge de potasse, au contraire, donne un précipité jaune ; c'est le seul précipité de z. qui soit coloré. L'acide sulfhydrique ne produit aucun précipité, si le sel de z. est un peu acide ; mais il y a précipitation quand l'acide du sel est de nature organique. Les sulfhydrates produisent un précipité blanc, qui est insoluble dans un excès de réactif, mais qui se redissout dans l'acide azotique ou chlorhydrique même très-étendu. Enfin, calcinés avec l'azotate de cobalt, les sels de z. donnent un produit vert.

Parmi les sels de z., deux seulement méritent de nous arrêter : ce sont le *sulfate* et le *carbonate.*—Le *Sulfate de z.* cristallise en prismes à 4 pans terminés par des pyramides à 4 faces, contenant 7 équivalents d'eau. Sa saveur est styptique et astringente, et il se dissout dans 4 parties d'eau à la température ordinaire. Chauffé à 100°, il fond dans son eau de cristallisation. A la chaleur rouge, il perd toute son eau, et se décompose en dégageant de l'acide sulfurique anhydre, de l'acide sulfureux et de l'oxygène. Calciné avec du charbon, il se convertit en sulfure. Dans les laboratoires, on prépare le sulfate de z. en faisant dissoudre le métal dans l'acide sulfurique étendu d'eau. Mais, dans l'industrie, on le prépare par le grillage du sulfure de z. naturel appelé blende. Une partie du soufre de ce dernier se dégage à l'état d'acide sulfureux, tandis qu'une partie du sulfure se transforme en sulfate, si la température n'est pas trop élevée. On traite la masse par l'eau, puis on évapore la dissolution jusqu'à ce que le sulfate cristallise. Enfin, on fait fondre ces cristaux dans leur eau de cristallisation, et l'on verse la liqueur dans des moules en forme de briques carrées. Cette dernière opération n'a d'autre but que de rendre le sulfate de z. plus aisément transportable, et c'est sous la forme de brique qu'on trouve ce sel dans le commerce, où on le désigne sous les noms de *Vitriol blanc* et de *Couperose blanche.*—Le *Carbonate de z.* constitue le minéral appelé *Calamine.* Il se présente alors le plus souvent en masses compactes ; parfois cependant on le rencontre sous forme de cristaux appartenant au système rhomboédrique. On peut obtenir artificiellement ce carbonate en faisant agir un carbonate alcalin sur un sel de z. à une température élevée. Ce carbonate artificiel est *anhydre*, ainsi que le carbonate naturel. Mais on obtient encore un *Carbonate hydraté* ou *Hydrocarbonate*, en versant une dissolution alcaline dans une dissolution de sulfate de z. Il se produit dans ce cas un précipité gélatineux qui a pour formule $2ZnO,CO^2 + 3ZnO,OH$.

V. *Alliages du zinc.*—Le z. s'allie avec une foule de métaux. Nous avons parlé ailleurs de l'alliage qu'il forme avec le *cuivre*, et qui produit le *Laiton ;* de celui qu'il forme avec le *cuivre et l'étain*, et d'où résulte le *Bronze;* et de celui qu'il forme avec le *fer*, et qui constitue le *fer zingué* ou *fer galvanisé.* Allié avec une petite quantité d'*étain* fin et de *plomb*, le z., ainsi que l'a constaté le général d'Arlincourt, acquiert la faculté de résister à l'action des solutions acides et salines, et même à l'acide sulfurique à 20°. L'alliage composé de 45 de *plomb* avec 55 de z. a le même aspect que ce dernier métal et peut se réduire en feuilles minces. L'alliage de z. et de *nickel* est rouge, et prend sous le brunissoir un beau poli. L'alliage de z. et d'*argent*, dans lequel *le premier entre pour un cinquième, est susceptible de se réduire* en feuilles très-minces et très-flexibles. Enfin, l'alliage connu dans le commerce sous le nom de *Toutenag* ou *Toutenague*, et avec lequel les Chinois fabriquent une foule d'ustensiles, se compose de 7 p. de z., 6,5 de nickel, et 2,5 de cuivre. Mais il ne faut pas confondre cet alliage avec ce qu'on appelle *Toutenague* dans l'Inde : ce dernier n'est que du z. pur et simple.

VI. *Usages du zinc.*—A. Depuis que l'on est parvenu à laminer le *zinc*, ce métal s'emploie, concurremment avec le plomb, à couvrir les édifices, et à faire des baignoires, des réservoirs, des tuyaux de conduite, des seaux et une foule d'ustensiles. L'emploi *du z. comme toiture offre surtout cet avantage, qu'il est beaucoup* moins pesant que l'ardoise. En effet, tandis qu'une toiture de z. ne pèse que 7 à 8 kilogr. par mètre carré, une toiture d'ardoise pèse de 17 à 20 kil. et une de tuile environ 80 kil. Néanmoins, en raison de sa combustibilité, on doit exclure le z. des édifices qui sont exposés à des chances d'incendie particulières. De plus, comme ce métal est très-dilatable (sa dilatabilité linéaire est 1/340 pour l'intervalle compris entre 0° et 100°), il est nécessaire, quand on l'emploie pour couvrir un édifice, de ne pas contrarier ses mouvements alternatifs de dilatation et de resserrement. On doit également exclure les clous de fer, par ce motif qu'ils favorisent *l'altération du z. C'est au moyen d'agrafes qu'on fixe les feuilles* les unes aux autres. Enfin, il faut encore éviter de laisser le z. en contact avec le plâtre ou les mortiers calcaires, car, sans cela, les feuilles se corroderaient promptement dans toute leur épaisseur. Quant aux ustensiles fabriqués avec le z., on ne doit jamais s'en servir pour renfermer du lait, du vin, de l'eau-de-vie, du bouillon, des huiles grasses, des dissolutions salines, ou des acides, quelque faibles que soient ces derniers, car toutes ces substances attaquent le z., et les acides qu'elles contiennent forment, en se combinant avec lui, des sels vénéneux. Les vases de fer zingué doivent être rejetés pour le même motif, et à plus forte raison, attendu que le fer ainsi étamé est plus facilement attaqué que le z. pur. Cependant le danger disparaît pour les vases de z., lorsque ce métal, ainsi que nous l'avons dit, est allié à une petite proportion d'étain fin ou de plomb. Le z. s'applique encore avec succès à la reproduction des statues, bas-reliefs et autres œuvres d'art qui, recouverts, par la galvanoplastie, d'une couche de bronze, de cuivre, ou même d'argent et d'or, font une concurrence redoutable aux mêmes articles coulés en bronze.—B. L'*oxyde de z.* s'emploie beaucoup, depuis environ vingt-cinq ans, sous le nom de *Blanc de z.*, dans la peinture à l'huile, pour remplacer la céruse, dont la fabrication et la manipulation sont si délétères. Indépendamment de cette raison de salubrité, l'oxyde de z. offre sur la céruse l'avantage de ne pas noircir sous l'influence des émanations sulfureuses. Il est vrai que la peinture au blanc de z. a l'inconvénient d'être moins siccative que la céruse ; mais on obvie à cet inconvénient en ajoutant à l'huile qui sert à broyer la peinture une petite quantité de peroxyde de manganèse, ou, mieux encore, 1 à 2 millièmes de borate de manganèse, ainsi que l'a proposé E. Barruel. Il paraît que la substitution du blanc de z. à la céruse a été proposée d'abord par le chimiste Courtois, dès 1779, puis par Guyton-Morveau, en 1783 ; mais c'est au peintre en bâtiments Leclaire que revient le mérite d'avoir popularisé l'oxyde de z. On distingue dans le commerce trois sortes d'oxydes de z. pour la peinture. Quand il est floconneux, on le nomme *Blanc de neige;* quand il est pulvérulent, on l'appelle *Blanc de z.*, et, lorsqu'il contient une certaine quantité de z. à l'état métallique, on le désigne sous le nom de *Gris de z.*, à cause de sa couleur. Ce dernier s'emploie pour remplacer le minium. Sorel a indiqué, en 1855, un nouveau procédé de peinture à l'oxyde de z. où il n'est fait aucun usage d'huile, d'essence de térébenthine ou autre liquide de ce genre. « Au moment d'en faire usage, dit le prof. Girardin, on délaye le blanc de z. dans une solution de chlorure de z. à 58°, additionnée d'un peu de carbonate de soude. On applique ce mélange sur les surfaces à recouvrir, et en moins de quelques heures, il est déjà adhérent et dur. Cette peinture est mate, d'un beau blanc, sans odeur; elle couvre autant que la peinture à l'huile, acquiert une très-grande solidité avec le temps, et peut être lavée et brossée sans inconvénient. » L'oxyde de z. sert encore à préparer deux couleurs vertes appelées, l'une *Vert de cobalt* ou *Vert de Rimmann*, et l'autre *Vert de zinc.* La première s'obtient en délayant l'oxyde de z. dans l'azotate de cobalt, et la seconde en combinant cet oxyde avec le sulfate de cobalt. Enfin, disons que l'oxyde de z. est usité assez fréquemment en médecine comme antispasmodique. Mêlé avec parties égales de valériane et de jusquiam, il constitue les fameuses pilules de

Méglin. — C. Le *Chlorure de z.* a été aussi vanté comme antispasmodique : on en administre quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée ; toutefois nous sommes fort sceptique au sujet des vertus antispasmodiques attribuées aux préparations zinciques. Mais le chlorure de z. est employé plus utilement en chirurgie comme caustique. Il constitue la base de la *Pâte de Canquoin* (v. CAUTÉRISATION). Ce sel entre dans certains mélanges employés par le Dʳ Sucquet pour conserver les cadavres et les pièces anatomiques. On en a aussi obtenu de fort bons résultats pour la conservation des bois. Enfin, Sorel ayant remarqué que ce chlorure a la propriété de durcir immédiatement les substances pulvérulentes auxquelles on le mêle, il a imaginé de le mêler avec de la fécule de pommes de terre et de l'oxyde de z. ou du sulfate de baryte, pour obtenir une sorte de stuc susceptible de servir au moulage d'une foule d'objets d'art et d'ornement. Cette espèce de stuc devient en effet très-dure, et peut remplacer le plâtre, le marbre, le bois et l'ivoire. On la recouvre ensuite d'une ou deux couches de bon vernis pour la mettre à l'abri de l'humidité. — D. Le *Sulfate de z.* s'emploie dans la teinturerie et en médecine. Les fabricants d'indiennes s'en servent pour la composition de certaines réserves, et les médecins l'emploient surtout comme astringent, en collyres, en injections, etc. On l'administre aussi quelquefois comme vomitif. Au reste, tous les sels de z. sont émétiques à un degré plus ou moins énergique. — E. Enfin, le *Carbonate de z. anhydre*, réduit en poudre, est employé pour remplacer la céruse dans la peinture à l'huile, à la manière de l'oxyde du même métal.

VII. *Minéralogie.* — Le prof. Delafosse distingue 10 espèces de minerais de z., savoir : le *Z. sulfuré* ou la *Blende* ; le *Z. séléniuré* ou la *Culébrite* ; le *Z. oxydé rouge* ou la *Zincite* ; le *Z. oxysulfuré* ou la *Volzine* ; le *Z. sulfaté* ou la *Gallizinite* ; le *Z. aluminaté* ou la *Gahnite*, appelée autrefois par Haüy *Spinelle vert zincifère* ; le *Z. silicaté anhydre* ou la *Willémite* ; le *Z. hydrosilicaté* ou la *Calamine* proprement dite ; le *Z. carbonaté* ou la *Smithsonite* ; et le *Z. hydrocarbonaté* ou la *Zinconise*. On a longtemps confondu ensemble le Z. hydrosilicaté et le Z. carbonaté sous les noms communs de *Calamine* et de *Pierre calaminaire*, et dans la métallurgie on les confond encore, parce qu'ils se trouvent constamment associés dans les mêmes gisements minéraux. Parmi toutes ces espèces, il n'y en a que deux, la Blende et la Calamine, en prenant ce dernier terme dans son ancienne signification, qui soient exploitées. — La *Blende* se rencontre dans presque tous les terrains et accompagne presque toujours d'autres sulfures métalliques, mais particulièrement les sulfures de plomb, de fer et d'argent. Elle se présente sous la forme de cristaux ou de masses lamelleuses, est douée d'un éclat assez vif, mais sa couleur varie du jaune au brun foncé. Sa densité varie aussi de 3,9 à 4,2. Cette substance forme rarement des gîtes à elle seule ; elle se trouve principalement avec la galène, où elle est quelquefois en quantité considérable. — Le *Z. hydrosilicaté*, ou *Calamine* proprement dite des minéralogistes, est une substance lithoïde, ordinairement blanche ou jaunâtre, tendre, assez pesante, qu'on rencontre quelquefois en petits cristaux blancs, mais le plus souvent en masses compactes, concrétionnées ou caverneuses. On le trouve dans deux gisements différents : en filons, dans les terrains anciens et de transition, à Matlock, Derbyshire ; en amas, au milieu des terrains de sédiment plus modernes, comme dans les Mendip's Hills, en Angleterre, à Tarnowitz, en Silésie, et à la Vieille-Montagne, près de Moresnet, en Belgique. Le *Z. carbonaté* se rencontre généralement en masses compactes, parfois en stalactites ou sous des formes empruntées au carbonate de chaux, rarement en cristaux, lesquels d'ailleurs sont toujours très-petits. Les variétés stalactiformes ou cristallines se trouvent dans divers gîtes métallifères ; mais les variétés en masses forment, avec le Z. hydro-silicaté, des couches dans les terrains de sédiment, depuis le terrain carbonifère jusqu'au lias. C'est particulièrement dans ce dernier qu'on le rencontre en France, à Combecave, Lot ; à Saint-Sauveur, Hautes-Pyrénées ; à Montalet, près d'Uzès ; et à Robiac, Gard : ce dernier gisement seul est exploité. La *Zinconise* se trouve en petites masses terreuses dans les mines de plomb de Bleiberg, en Carinthie.

VIII. *Métallurgie du zinc.* — Les anciens n'ont pas connu le z. à l'état métallique ; mais ils connaissaient la calamine, avec laquelle ils fabriquaient le laiton. « C'est, dit J. Girardin, dans les écrits de Paracelse, célèbre alchimiste, mort en 1641, qu'on trouve ce métal décrit pour la première fois sous le nom de *zinc*, mot dérivé de *zinn*, nom germanique de l'étain, attendu que jusqu'alors la fusibilité et l'oxydabilité du z. l'avaient fait confondre avec ce dernier. Celui qu'on apportait à cette époque de la Chine et des Indes, où l'exploitation des mines de z. remonte à une époque assez reculée, était appelé *Etain des Indes*. Ce n'est que vers le milieu du XVIIIᵉ siècle qu'on a découvert les moyens de l'extraire des minerais d'Europe. » — La plus grande partie du z. du commerce s'extrait de la Calamine, c.-à-d. du Z. silicaté et carbonaté. Les grandes usines où l'on traite ces minerais appartiennent à la Belgique, à la Silésie et à l'Angleterre. Les procédés préliminaires sont les mêmes partout ; mais la séparation du métal s'opère par des procédés différents dans chacun de ces pays. La gangue de la calamine étant généralement argileuse, on commence par la délayer dans l'eau pour en séparer l'argile : c'est ce qu'on nomme le *Débourbage*. Puis on calcine le minerai à l'air libre, afin d'éliminer l'acide carbonique et l'eau qu'il contient. Ce *Grillage* a pour effet de transformer le carbonate de z. en oxyde, et de rendre la matière plus friable. Il s'agit ensuite de réduire l'oxyde de z. ainsi obtenu. Pour cela, on le mêle intimement avec du charbon, et l'on soumet le mélange à l'action d'une température élevée. L'oxyde de carbone se dégage, et en même temps le z. se réduit en vapeur que l'on condense de diverses manières. C'est le procédé suivi dans cette opération qui, comme nous venons de le dire, diffère selon les pays. En Belgique, on introduit le mélange de charbon et d'oxyde de z. dans des cylindres de terre fermés à un bout, longs d'environ 1 mèt. et ayant seulement 15 centim. de diamètre. Ces cylindres sont placés dans le fourneau en lits parallèles, mais un peu inclinés ; et l'on y ajuste des allonges de fonte de forme conique qui servent de récipient au métal à mesure que celui-ci se condense. En Silésie, au lieu de tubes, on emploie des moufles de terre cuite (Fig. ci-après), qui ont environ 1 m. 40 de longueur, sur 55 centim. de hauteur et 22 de largeur. La face antérieure de chaque moufle présente deux ouvertures. L'inférieure *a*, qui sert à retirer le résidu de la distillation, est fermée pendant l'opération par un bouchon d'argile qu'on lute exactement. Dans la supérieure, on engage un tube de terre *bcd* qui est ouvert en *d*. Le moufle se charge par l'ouverture *c*, qu'on ferme aussi pendant l'opération de la même manière que la précédente. On place une vingtaine de moufles de ce genre dans un fourneau construit à cet effet, et le z. volatilisé vient se condenser dans des récipients disposés au-dessous de l'orifice *d*. Enfin, en Angleterre, on emploie le procédé de distillation *per descensum*. Dans un four analogue pour la forme aux fours de verrerie, on dispose un certain nombre de creusets de terre dont le fond est percé d'un trou dans lequel vient s'engager un tube de fer qui traverse un second trou ménagé dans la sole du four pour aller déboucher à l'extérieur. Avant de charger le creuset, on ferme l'ouverture supérieure du tube de fer au moyen d'un tampon de bois qui, en se carbonisant pendant l'opération, devient assez poreux pour laisser passer la vapeur du z., tout en retenant le minerai. Chaque creuset est muni d'un couvercle qu'on lute avec soin après l'avoir chargé. Le z. volatilisé se condense dans le tube, et va tomber sous forme de gouttelettes dans un récipient plein d'eau placé au-dessous de la grille du fourneau. — Quant à la *Blende*, on lui fait subir deux grillages, qui tous deux ont pour objet de brûler le sulfure, et de faire passer le z., soit à l'état d'oxyde, soit à l'état de sulfate. Dans le premier, on brûle le minerai en tas, ce qui le rend très-friable et lui enlève la plus grande partie du soufre. Le second grillage a lieu dans un fourneau à réverbère. Cela fait, le minerai ne se composant plus que d'oxyde et de sulfate de z., on le réduit par le charbon par le même procédé que la calamine. — Dans tous les procédés, il y a une certaine partie d'oxyde de z. qui est entraînée dans les cheminées des fourneaux et s'y dépose en incrustations grises, comme terreuses : on recueille ces dépôts, qui constituent ce qu'on appelle la *Tuthie* ou *Tutie*, ou encore la *Cadmie* des fourneaux, et on les soumet à une autre distillation. La tuthie entre dans certains collyres résolutifs, et sert à faire une couleur grise pour la peinture en bâtiments. Autrefois on calcinait encore cette tuthie et on l'employait, sous le nom de *Spode*, dans la préparation de divers médicaments.

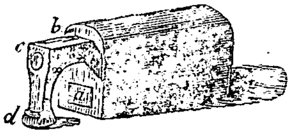

*** ZINCAGE** ou *** ZINGUAGE.** s. m. T. Techn. V. FER. = *** ZINCATE.** s. m. T. Chim., et *** ZINCITE.** s. f. T. Min. V. ZINC. = *** ZINCOGRAPHIE.** s. f. T. Techn. L'art de graver en taille d'épargne sur des planches de zinc. ‖ Se dit aussi D'un procédé qui consiste à dessiner et à tirer des planches de zinc, à peu près comme on fait pour les planches lithographiques. = *** ZINCONISE.** s. f. T. Min. Voy. ZINC.

*** ZINGIBÉRACÉES.** s. f. pl. T. Bot. V. AMOMÉES.

*** ZINGUER.** v. a. T. Techn. *Z. du fer*, Le recouvrir d'une couche de zinc. ‖ ZINGUÉ, ÉE. part. = *** ZINGUEUR.** s. m. Artisan qui met en œuvre le zinc et en fabrique différents objets.

ZINZOLIN. s. m. et adj. invar. Sorte de couleur qui est un violet rougeâtre. *C'est du z. Soie, taffetas z.*

*** ZIRCON.** s. m. *** ZIRCONE.** s. f. *** ZIRCONIUM.** s. m. T. Chim. et Minéral.

Enc. — Le *Zirconium* est un corps simple noir et pulvérulent qui, sous le brunissoir, prend l'éclat métallique du fer. Porté à la chaleur rouge au contact de l'air, il s'enflamme et se transforme en un oxyde blanc qu'on nomme *Zircon*. Ce métal est à peine attaqué par l'acide sulfurique et l'eau régale ; mais l'acide fluorhydrique le dissout même à froid, en donnant naissance à un fluorure de zirconium et à de l'hydrogène qui se dégage. Le zirconium a été découvert par Berzelius en 1824. — L'oxyde de zirconium, ou la *Zircone*, a l'aspect d'une poudre blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et infusible à la chaleur de nos fourneaux. Calcinée, la zircone ne se dissout que très-difficilement dans les acides, et s'y dissout au contraire aisément quand elle est à l'état d'hydrate. Elle forme avec les acides des sels qui sont précipités de leurs dissolutions par la potasse et la soude caustiques ; mais le précipité ne se redissout pas dans un excès de réactif, caractère qui distingue ces sels de ceux d'alumine et de glucine. La zircone a été découverte en 1789, par Klaproth, dans une espèce de minéral appelé *Zircon*, et vulgairement *Jargon*. — Le *Zircon* ou *Jargon* est un silicate non alumineux, qui s'offre toujours cristallisé sous la forme de prismes à base carrée plus ou moins modifiés, rarement d'octaèdres. Le zircon a ordinairement un éclat gras, tirant sur celui du diamant ; sa double réfraction est très-énergique, et sa densité égale 4,7. Il est le plus souvent rouge ou orangé, mais quelquefois jaunâtre, ou bleuâtre, ou même incolore : c'est ordinairement l'oxyde de fer qui le colore. Les zircons ne se trouvent que disséminés ; ils existent dans les syénites et les gneiss qui en dépendent, dans les basaltes et les tufs basaltiques, rarement dans les trachytes. On les rencontre en assez grande quantité dans le sable volcanique d'un ruisseau appelé Riou-Pézéliou, près d'Expailly en Velay, ainsi que dans les sables de l'île de Ceylan, où on les a d'abord remarqués. Dans la joaillerie, où ces pierres s'emploient quelquefois, on distingue, d'après leur couleur, deux sortes de zircons. On nomme *Jargons* les pierres qui sont incolores, jaune verdâtre, brunes, vertes ou bleues ; et *Hyacinthes*, celles qui sont rouges ou orangées. A l'exception de quelques pierres bien choisies, les zircons produisent en général très-peu d'effet. D'ailleurs, la plupart des pierres qui circulent dans le commerce sous le nom d'Hyacinthe, appartiennent à une espèce de Grenat.

ZIST. s. m. [On pron. *Ziste.*] V. ZEST.

ZIZANIE. s. f. [gr. ζιζάνιον, ivraie). On donnait autrefois ce nom à l'Ivraie enivrante (*Lolium temulentum*), plante qui se plaît au milieu des moissons, et dont les graines, qui contiennent un principe narcotique, sont souvent mêlées avec les grains de blé ; aujourd'hui les botanistes appliquent le nom de *Zizanie* à un genre fort différent de la même famille. V. GRAMINÉES. ‖ Par allus. à ces graines vénéneuses, le mot *Zizanie* s'empl. fig. pour signif. Désunion, mésintelligence. *Ils étaient fort unis ; quelqu'un a semé la z. entre eux, parmi eux.*

*** ZOANTHAIRES.** s. m. pl. *** ZOANTHE.** s. m. (gr. ζῶον, animal ; ἄνθος, fleur). T. Zool.

Enc. — Les Polypes ainsi appelés par de Blainville et Milne-Edwards, constituent, dans le système de ce dernier, la première section de son ordre des *Anthozoaires*. Comme les Alcyoniens, les *Zoanthaires* sont des Polypes qui n'ont qu'une seule ouverture servant à la fois de bouche et d'anus, avec une cavité digestive garnie de lamelles verticales ; mais ils s'en distinguent par leurs tentacules simples et très-nombreux, tandis que les Alcyoniens ont des tentacules pinnés et au nombre de 6 ou 8 seulement. — Le corps de ces Polypes a ordinairement la forme d'un cylindre tronqué à ses deux extrémités, dont l'une adhère au sol et dont l'autre porte les tentacules, au milieu desquels s'ouvre la bouche, laquelle conduit, par un court œsophage, dans la grande cavité gastrique. Les parois de celle-ci ne sont pas distinctes de l'enveloppe générale du corps. Les Zoanth. sont en général d'un tissu très-mou, surtout quand il n'est plus soutenu par l'eau qui le pénètre ; mais certaines espèces ont la faculté de s'enduire d'une plus ou moins grande quantité de corps étrangers qui leur forment une sorte d'enveloppe solide. Chez plusieurs de ces espèces, les corps étrangers sont compris dans la substance même de l'enveloppe, et alors elles sont coriaces. Enfin, dans le plus grand nombre, les mailles du corps sont remplies par un dépôt considérable de matière calcaire qui, par son accumulation, constitue un corps plus ou moins spongieux et quelquefois même fort dur, que l'on connaît sous le nom de *Polypier*, et qui reste lorsque la matière animale a été desséchée ou enlevée. La proportion entre la partie animale et la partie calcaire varie suivant l'âge de ces animaux. Plus ils sont jeunes, plus il y a de matière inorganique : aussi la base de ces polypiers, le plus souvent morte, est-elle fort dure, tandis que le sommet ou les bords essentiellement vivants sont entièrement mous. Tous les Zoanth., sans exception, habitent la mer à une profondeur variable. Ces animaux se divisent assez naturellement en 3 familles, savoir : les *Zoanth. mous*, les *Zoanth. coriaces* et les *Zoanth. pierreux*.

I. Les espèces comprises dans la première de ces familles ont le corps constamment mou ou contractile dans tous les points, sans croûte ni partie intérieure solide. En outre, les individus sont toujours isolés et solitaires. Le genre type de cette section est le genre *Actinie* (v. ce mot), dont le nom s'applique encore fort souvent à la famille tout entière. — Les *Zoanth. coriaces* ont le corps encroûté ou solidifié par des corps étrangers, de manière qu'ils forment, quand ils sont desséchés, une sorte de polypier coriace. De plus, dans les espèces qui composent cette famille, les individus sont presque constamment agrégés et quelquefois soudés. Nous citerons comme exemple le *Zoanth. de Solander* (*Zoanthus Solanderi*) [Figure 1], qui habite la mer des Antilles. Ce polype a le corps allongé, élargi à sa partie supérieure, avec une bouche linéaire au milieu d'un disque bordé de tentacules courts. Le corps est pédonculé à sa base et naît d'une partie commune qui forme comme une racine traçante.

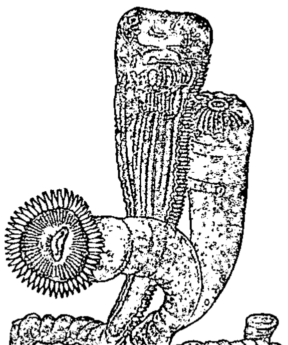
Fig. 1.

II. Les *Zoanth. pierreux*, ainsi que leur nom l'indique, ont le tégument incrusté de carbonate de chaux, de manière à former des polypiers pierreux. Le corps de l'animal est logé dans une cellule calcaire qui existe à la surface du polypier et qui présente un plus ou moins grand nombre de lamelles. Presque toutes les espèces qui composent cette famille vivent agrégées, et alors le corps de chaque individu se déforme plus ou moins en se greffant avec les individus qui l'environnent. On en voit un exemple bien marqué dans les Caryophyllies et dans les Astrées, mais surtout dans les Méandrines. « Il semble, dit de Blainville, que la soudure du corps de tous les individus a produit une partie commune calcaréo-membraneuse, et que chacun n'a de distincts que sa bouche et ses tentacules. Les Madrépores proprement dits en sont un exemple manifeste. C'est ainsi que se sont produites ces énormes masses calcaires de forme très-variable, plus ou moins lapidescentes, qui représentent des croûtes ou des expansions foliacées, ou même des espèces d'arbrisseaux plus ou moins ramifiés. » Les Zoanth. pierreux, que Linné confondait tous dans son grand genre Madrépore, sont rares dans nos mers, tandis qu'ils abondent dans les mers tropicales. C'est à cette famille qu'appartiennent les espèces de Polypes qui, réunis en myriades innombrables, créent dans certaines parties de l'océan Indien et du Pacifique ces îles

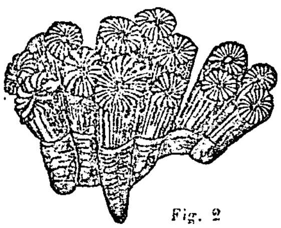

Fig. 2

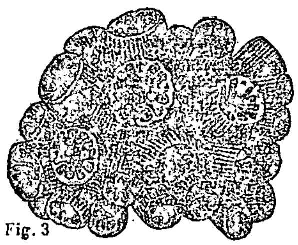

Fig. 3

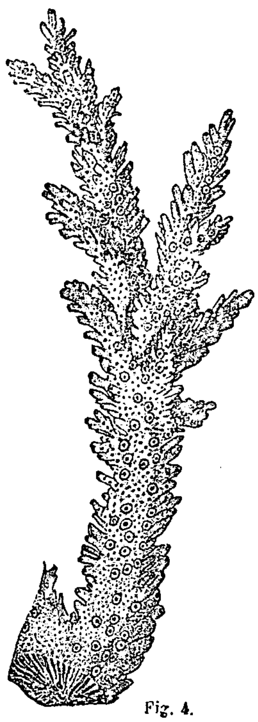

Fig. 4.

appelées vulgairement *Iles de corail*, et ces immenses récifs dont nous avons parlé ailleurs (voy. ILE). Parmi les genres fort nombreux que renferme cette famille, nous nous contenterons de citer les plus importants. Les *Caryophyllies* (*Caryophyllia*) sont des animaux actiniformes, pourvus d'une couronne simple ou double de tentacules courts et épais. Ils font saillie à la surface d'étoiles ou de loges cylindro-coniques, garnies de lames rayonnantes et formant un polypier solide, conique, fixé par sa base, simple ou à peine agrégé. Parmi les espèces simples, nous nommerons la *Car. gobelet* (*Car. cyathus*) qu'on trouve dans les mers d'Europe, et, parmi les agrégées, la *Car. en gerbe* (*C. cespitosa*) [Fig. 2], qui habite l'océan Indien. Les polypes qui composent le genre *Astrée* (*Astræa*) sont des animaux courts, plus ou moins cylindroïdes et pourvus d'une bouche arrondie au milieu d'un disque couvert de tentacules en général courts et peu nombreux. Ils sont contenus dans des loges peu profondes, qui sont garnies de lamelles disposées en étoile, et qui forment par leur réunion un polypier stellifère, fixe, polymorphe, mais fort souvent en forme de boule. Les nombreuses espèces qui constituent ce genre abondent dans les régions chaudes. La seule espèce qui habite la Méditerranée est l'*Astr. caliculaire* (Fig. 3). Mais on a proposé de la retirer de ce genre pour en faire le g. *Astroïte* ou *Astroïde*. Le genre *Méandrine* a été ainsi appelé parce que la surface du polypier offre des sillons sinueux ou tortueux. Les animaux ont le corps et les tentacules fort courts, et l'union des individus d'une même agrégation est si intime, qu'ils semblent former un ruban unique contourné sur lui-même. L'espèce type est la *M. labyrinthique*, qui vit dans les mers d'Amérique. Le genre *Oculine* (*Oculina*) est caractérisé par son polypier compacte, dendroïde, à rameaux lisses, courts et épais, qui présente çà et là des loges stelliformes, régulières, arrondies et plus ou moins saillantes. Les espèces de ce genre appartiennent surtout aux mers de l'Inde; cependant la Méditerranée en possède plusieurs, dont l'une, appelée *Oc. rosée*, est vulg. connue sous le nom de *Corail blanc*. Le genre *Madrépore* (*Madrepora*), dont le nom est devenu, dans le langage ordinaire, synonyme de polypier pierreux, ne renferme que des espèces propres aux pays chauds. Les polypiers qu'elles produisent sont calcaires et ramifiés en forme d'épis ou d'expansions. Les animaux, actiniformes, assez courts et pourvus de 12 tentacules, sont contenus dans des cellules saillantes, à peine stelliformes, irrégulièrement éparses à la surface du polypier, mais plus nombreuses aux extrémités. Le *Madr. abrotanoïde* ou *muriqué* (Fig. 4) est multiplié d'une façon prodigieuse dans la mer du Sud. Enfin, nous terminerons en mentionnant le genre *Millépore* (*Millepora*), qui diffère de tous les précédents en ce que les cellules qui logent les polypes sont toujours sans lamelles ou stries à l'intérieur comme à l'extérieur. Ce genre, qui a été érigé par de Blainville au rang de famille et divisé par lui en 23 genres, a pour type le *Mill. corne d'élan* (*Mill. cervicornis*), ainsi nommé à cause de la forme qu'affectent les ramifications de son polypier. Cette espèce habite la mer des Antilles.

***ZOANTHROPIE.** s. f. (gr. ζῶον, animal; ἄνθρωπος, homme). T. Méd. V. ALIÉNATION.

***ZOARCÈS.** s. m. (gr. ζωαρκής, animé). T. Ichth. Voy. GOBIOÏDES.

ZODIACAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au zodiaque. *Constellations, étoiles zodiacales.*

Enc. — On appelle *Lumière zodiacale*, une sorte de nébulosité lumineuse qui accompagne le Soleil. C'est Kepler qui le premier observa ce singulier phénomène; mais c'est Dominique Cassini qui en a donné la première description exacte et lui a imposé le nom sous lequel on le désigne aujourd'hui. Cette lumière s'aperçoit immédiatement avant le lever et après le coucher du Soleil, au point même de l'horizon où cet astre va paraître ou vient de disparaître. Elle présente la forme d'une lentille aplatie, comme le montre la Figure ci-jointe; mais elle est un peu oblique à l'horizon HH. Cette lumière suit le cours de l'écliptique ou plutôt de l'équateur solaire; c'est pourquoi elle est à peine visible sous nos latitudes, excepté aux époques où l'équateur solaire se trouve le plus rapproché de la perpendiculaire à l'horizon. Les époques les plus favorables pour l'observer sont donc les mois d'avril et de mai, après le coucher du Soleil, et les mois d'octobre et de novembre, avant le lever de cet astre. Dans les autres mois de l'année, le plan de l'équateur solaire étant plus oblique et la pyramide lumineuse s'inclinant au même degré, celle-ci s'élève si peu au-dessus de l'horizon, que sa lumière est effacée par l'atmosphère de la Terre. La distance angulaire apparente entre le sommet de cette pyramide et le Soleil varie, suivant les circonstances, de 40° à 90° ou 100°, et la largeur de sa base prise perpendiculairement à son axe varie de 8° à 30°. Cette lumière est extrêmement faible et mal terminée, au moins dans nos climats; mais on la voit beaucoup mieux dans les régions intertropicales.— Le phénomène que nous venons de décrire a donné lieu à différentes hypothèses. Cassini pensait que la lumière zodiacale n'était autre chose que la lumière solaire réfléchie par une multitude innombrable de petites planètes circulant autour du Soleil, de même que la voie lactée doit son apparence à la lumière directe de myriades d'étoiles agglomérées ensemble. Euler a supposé qu'elle provenait des mêmes causes que les queues des comètes. Kepler l'avait attribué à l'atmosphère solaire, et cette hypothèse fut adoptée par Mairan et d'autres astronomes, jusqu'à ce que Laplace en eût démontré l'impossibilité par les raisons suivantes. D'abord l'atmosphère du Soleil ne peut pas s'étendre au delà de la distance où la force de l'attraction fait équilibre à la force centrifuge. Or, ce point est situé bien en dedans de l'orbite de Mercure, dont la plus grande élongation atteint seulement 28°, tandis que la lumière zodiacale s'étend parfois à 100° de distance du Soleil. En second lieu, pour que le sphéroïde de l'atmosphère solaire puisse se maintenir en équilibre, le rapport de l'axe équatorial à l'axe polaire ne peut pas dépasser celui de 3 à 2; par conséquent, il est impossible que cette atmosphère prenne la forme lenticulaire que nous offre la lumière zodiacale. Enfin, J. Herschel a émis une hypothèse qui paraît assez rationnelle. « On peut conjecturer, dit-il, que cette lumière n'est autre chose que la partie la plus condensée du milieu qui, ainsi que nous avons des motifs de le croire, résiste aux mouvements des comètes. Peut-être contient-elle les molécules dont les queues de plusieurs millions de ces astres ont été dépouillées lors de leurs passages successifs au périhélie, molécules qui doivent à la longue se précipiter sur le Soleil. »

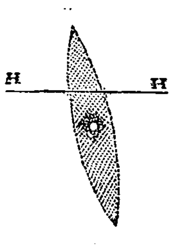

ZODIAQUE. s. m. (lat. *zodiacus;* gr. ζωδιακὸς, de ζώδια, petits animaux). T. Astron.

Enc. — Le *Zodiaque* est une bande ou zone céleste idéale, large d'environ 18 degrés, qui fait le tour du ciel parallèlement à l'écliptique, par laquelle elle est divisée sur toute sa longueur en deux moitiés égales. Cette zone doit son nom à ce que la plupart des constellations, au nombre de 12, qui l'occupent, représentent des animaux. Le z. n'est d'aucun usage en astronomie. Il indique simplement la région du ciel où se passent les mouvements apparents du Soleil, de la Lune et des grandes planètes. Toutefois, parmi les planètes télescopiques découvertes depuis le commencement de ce siècle, il en est plusieurs dont les inclinaisons dépassent les limites du z., et qui, pour ce motif, sont appelées planètes *extrazodiacales*. Le z. est divisé en 12 parties égales, de 30 degrés chacune, qu'on appelle *Signes*, et que l'on désigne par les noms des constellations avec les lieux desquelles les signes correspondaient anciennement. Ces signes sont, en comptant de l'ouest à l'est : le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, le *Cancer*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. On les a réunis dans ce distique mnémonique latin :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

On compte les *signes* du z. à partir de l'équinoxe du printemps, c.-à-d. à partir de l'un des points où l'équateur coupe l'écliptique; mais, par suite de la rétrogradation des points équinoxiaux, la position des signes ne correspond plus aux constellations de même nom. Vers le temps d'Hipparque, les premiers points des constellations du Bélier et de la Balance correspondaient aux équinoxes du printemps et de l'automne, tandis que ceux du Cancer et du Capricorne correspondaient aux solstices d'été et d'hiver. A cette heure, la différence est d'environ 30 degrés. L'équinoxe du printemps arrive dans la *constellation* des Poissons, le solstice d'été dans les Gémeaux, l'équinoxe d'automne dans la Vierge, et le solstice d'hiver dans le Sagittaire. Néanmoins l'équinoxe du printemps correspond toujours au premier point du signe du Bélier, le solstice d'été au premier point du Cancer, et ainsi de suite. On voit, d'après cela, qu'il faut distinguer avec soin les *signes* du z. d'avec les *constellations* dont ils portent les noms, car les *signes* suivent les mouvements des points équinoxiaux, tandis que les *constellations* zodiacales demeurent immobiles sur la sphère céleste. — L'invention du z. est communément attribuée aux Egyptiens; mais on ignore à quelle époque aurait eu lieu cette invention, qui servait aux anciens astronomes à marquer d'une manière approchée le mouvement apparent du Soleil dans le ciel. Les fameux *Zodiaques* sculptés trouvés en Egypte dans les temples d'Esneh et de Denderah, (ce dernier se voit aujourd'hui à Paris, dans l'une des salles de la Bibliothèque impériale), ont donné lieu à de longues et savantes discussions au sujet de l'époque où remonterait leur construction. Il en est de même du z. indien trouvé dans les souterrains de la pagode de Salsette (Elephanta). Ainsi, par ex., pour le z. de Denderah, tandis que les uns le font remonter à une antiquité fabuleuse à plus de 15,000 ans, les autres pensent qu'il a été construit à l'époque où l'Egypte était réduite en province romaine, et sous le règne de Tibère ou de Claude.

ZOÏLE. s. m. Fameux critique grec qui vivait au IVe siècle avant notre ère, et qui s'est rendu célèbre par l'amertume de ses censures à l'égard d'Homère. Aussi son nom est-il devenu synonyme de Critique partial et envieux. *C'est un Z. Tous les Zoïles de l'époque se déchaînèrent contre Racine.*

***ZOÏSITE.** s. f. T. Minér. Voy. ÉPIDOTE.

***ZOLLVEREIN.** s. m. [On pr. *tzoll'feraïn.*] (allem. *zoll*, douane; *verein*, union, association). T. Relat.

Enc.—Tout le monde sait que l'Allemagne est partagée en près de 40 Etats grands et petits, pour la plupart enclavés les uns dans les autres, et dont chacun avait naguère sa ligne particulière de douanes, ses tarifs particuliers à l'entrée et à la sortie, et souvent un système particulier de poids et mesures. « On a compté, dit A. Legoyt, que, pour parvenir de la frontière au centre du pays, soit du nord au sud, soit de l'ouest à l'est, sur un espace de 370 à 445 kilomèt., les marchandises n'avaient pas moins de 16 lignes de douanes à traverser, non compris les lignes intérieures appartenant à l'Etat, aux communes et même aux particuliers!... De là des frais et des pertes de temps énormes qui, en les grevant outre mesure, arrêtaient à la fois la production et la consommation. » Un pareil état de choses réclamait donc une réforme radicale. Dès 1819, un économiste allemand des plus distingués, le docteur Fr. List, proposa à la Diète germanique de supprimer les lignes de douanes particulières à chacun des Etats de la Confédération, et d'établir à la limite extérieure de leurs territoires réunis, une seule ligne de douanes avec des tarifs uniformes. Sa proposition ne fut pas accueillie; néanmoins la Prusse, qui était peut-être de tous les Etats allemands, celui qui souffrait le plus de ce morcellement, prit en main l'idée de l'union douanière, et parvint à la réaliser au moins partiellement, en 1828. En même temps, d'autres Etats du second ordre, jaloux de l'influence politique que cette réforme devait, suivant eux, donner à la Prusse, formèrent entre eux deux autres unions rivales, l'une au midi, l'autre au nord. Cette dernière, dont le Hanovre avait été le promoteur, prit le nom de *Steuerverein*, c.-à-d. union de taxes, tandis que l'union à la tête de laquelle se trouvait la Prusse portait celui de *Zollverein*. Néanmoins plusieurs des États dissidents ne tardèrent pas à reconnaître l'inutilité de leurs efforts pour constituer une association douanière de quelque importance, En conséquence, ils se rallièrent successivement au zollverein, et conclurent avec lui le fameux traité du 22 mars 1833. Ce traité, conclu pour une durée de dix années, fut renouvelé, le 8 mai 1841, pour dix autres années, et, dans l'intervalle, de nouveaux Etats accédèrent à l'union. Enfin, le 1er janv. 1854, le Hanovre et le duché d'Oldenbourg, si longtemps hostiles au zollverein, y entrèrent eux-mêmes. A cette heure, le zollverein comprend tous les Etats membres de la Confédération germanique, à l'exception de l'Autriche, des trois villes hanséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck, du Mecklembourg, des duchés de Holstein et de Lauenbourg, et de la principauté de Lichtenstein. La Prusse y figure même pour celles de ses provinces qui sont en dehors de la Confédération. D'après le recensement de 1858, la population des Etats associés s'élève à 33 millions et demi d'habitants occupant une superficie de plus de 500,000 kilom. carrés. Il est inutile, dit le savant statisticien que nous avons déjà cité, A. Legoyt, d'insister sur les avantages que l'Allemagne a recueillis de cette association douanière. Depuis sa constitution, son commerce extérieur n'a cessé de s'accroître, et son accroissement a été de front avec celui du commerce intérieur et du développement de l'industrie. Le commerce étranger surtout y a trouvé de véritables avantages. Enfin, la situation financière de l'union a suivi également une progression régulière et continue, et chaque Etat a vu le revenu qu'il tirait de ses douanes quand il n'était point encore membre du zollverein, augmenter dans des proportions notables et toujours croissantes. » — Cons. l'excellent ouvrage de H. Richelot, qui a pour titre : l'*Association douanière allemande*.

***ZONA.** s. m. (mot latin qui signifie *ceinture*). T. Méd. Voy. VÉSICULES.

ZONE. s. f. (gr. ζώνη, et lat. *zona*, bande, ceinture). T. Géogr. et Astron. Chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre que l'on suppose séparées par des cercles parallèles à l'équateur, et Chacune des parties du ciel qui correspondent aux zones terrestres. Voy. SPHÈRE. ‖ T. Géom. Se dit Des divisions d'un corps, et particul. d'une sphère, par des sections parallèles. Voy. SPHÈRE. ‖ Dans les sciences naturelles, se dit De diverses choses qui représentent une bande circulaire ou à peu près. *La z. ciliaire de l'œil. L'onyx présente une série de zones concentriques de couleurs variées.*

***ZOO-ÉLECTRICITÉ.** s. f. (gr. ζῶον, animal).

Enc. — Nous réunissons sous ce titre trois ordres de phénomènes : 1° ceux qui résultent d'une production d'électricité dans les corps vivants et animés; 2° ceux que manifestent certains poissons pourvus d'un appareil électrique; 3° ceux qui résultent de l'action produite sur l'économie par l'action de l'électricité provenant de sources électriques extérieures.

I. Dans la théorie, aujourd'hui universellement admise, qui considère tout développement d'électricité comme le résultat d'une action chimique, il était naturel, attendu que l'économie est le siége incessant de décompositions et de recompositions chimico-vitales, de supposer que les corps animaux doivent donner lieu à un dégagement d'électricité tant à l'intérieur de l'organisme qu'à la surface extérieure du corps. Or, c'est en effet ce que l'expérience a confirmé.

A. Lorsque, sur un animal vivant, on découvre un muscle, et qu'après l'avoir coupé perpendiculairement à la direction de ses fibres, on réunit la surface de section de ce muscle avec sa surface intacte au moyen d'un conducteur métallique, il se développe aussitôt dans ce dernier un courant galvanique. Le courant qui se développe ainsi, et qui a été nommé *courant musculaire*, se dirige, dans le conducteur interposé, de la surface naturelle du muscle vers la surface de section; par conséquent, dans l'intérieur même du muscle, il se dirige de la surface de section vers la surface naturelle. Dans cette expérience, c'est la surface naturelle du muscle qui est positive, et celle de section qui est négative. Ce phénomène s'observe même dans un muscle complétement séparé du corps. Néanmoins il n'est pas spécial au tissu musculaire, car on le retrouve également dans les nerfs, dans les masses nerveuses centrales, et jusque dans les viscères, tels que le foie, les reins et les poumons; seulement il est beaucoup plus faible dans ces tissus. Dubois-Reymond a constaté en outre un fait des plus curieux : c'est que l'on peut encore produire un courant dans un muscle, en mettant en rapport avec les extrémités du fil du galvanomètre deux points pris sur la surface, soit naturelle, soit de section de ce muscle, *à la condition que ces deux points ne soient pas symétriques*, car, quand ils sont symétriques, il n'y a point de courant.

B. Nous venons de dire que le courant dit musculaire se manifeste dans les nerfs lorsqu'on met un conducteur en rapport avec leur surface naturelle et leur surface de section. Il se produit de même quand on met en rapport deux points non symétriques de leur surface naturelle ou de leur surface de section. Pour constater la présence d'un pareil courant, il faut se servir d'instruments d'une sensibilité extrême et opérer avec les précautions les plus minutieuses. Cette différence tient sans doute à ce que les actions chimiques moléculaires dont les nerfs sont le siége, sont beaucoup moins énergiques que celles qui ont lieu dans la plupart des tissus et particulièrement dans les muscles. Mais, suivant Dubois-Reymond, les nerfs jouissent encore d'une propriété qu'ils possèdent seuls et que ne partage aucun autre tissu. Elle consiste en ce que, lorsqu'on fait passer le courant par une certaine portion d'un nerf, au même instant on constate une déviation sensible dans un galvanomètre dont les fils sont mis en contact avec une autre portion du nerf prise en dehors de celle que limitent les fils de la pile. En d'autres termes, dans cette expérience, non-seulement le segment du nerf compris entre les deux points d'application des pôles de la pile est traversé par un courant, mais encore le nerf tout entier est traversé au même moment par un courant de même sens. Dubois-Reymond a donné à cette propriété du tissu nerveux le nom de *force électro-tonique*, et il tire de ses expériences les conclusions suivantes : 1° pendant le repos du système nerveux, les molécules du nerf sont, dans un état *statique d'équilibre*, et, au moment où passe le courant, elles passent à l'état *électro-dynamique*; 2° dans les phénomènes de l'action nerveuse, il suffit qu'un changement moléculaire se produise sur un point même très-circonscrit d'un circuit nerveux, pour entraîner dans toute l'étendue du nerf un changement moléculaire semblable, d'où résulte le développement d'un courant nerveux.

C. Au sujet de l'état électrique qui se manifeste à la surface du corps, nous n'avons guère à citer que les expériences déjà anciennes de Pfaff et d'Ahrens, exécutées sur l'homme à l'aide d'un électromètre à feuilles d'or. Voici quels furent les résultats obtenus : 1° En général, l'électricité qui se manifeste chez l'homme en santé est positive; 2° elle dépasse rarement en intensité celle que produit avec le zinc du cuivre qui communique avec le réservoir commun. 3° Les individus irritables, doués d'un tempérament sanguin, ont plus d'électricité libre que les sujets apathiques et de tempérament phlegmatique. 4° La quantité d'électricité est plus grande le soir qu'à toute autre période de la journée. 5° Les boissons spiritueuses augmentent la quantité d'électricité. 6° Les femmes donnent plus souvent que les hommes de l'électricité négative; mais il n'y a rien de fixe par rapport à ce phénomène. 7° En hiver, les corps très-refroidis ne montrent aucune électricité; mais celle-ci apparaît peu à peu, à mesure que le corps reprend sa chaleur naturelle. 8° Le corps tout nu et chacune de ses parties donnent lieu au même phénomène. 9° L'électricité semble se réduire à zéro pendant la durée des affections rhumatismales; mais elle se manifeste de nouveau lorsque la maladie disparaît.

II. Certains poissons sont munis d'un appareil électrique spécial, à l'aide duquel ils produisent des décharges comparables à celles d'une machine électrique. Ils s'en servent, soit pour se défendre, soit pour étourdir les animaux dont ils veulent faire leur proie. Les poissons électriques les mieux connus sont les diverses espèces du genre Torpille, le Gymnote électrique, vulgair. appelé Anguille de Surinam, et le Malaptérure électrique, dont nous avons décrit ailleurs les appareils. Les effets produits par ces poissons sur les animaux sont parfaitement analogues à ceux des décharges électriques. La secousse que détermine la Torpille lorsqu'on la touche avec la main, s'étend jusqu'au haut du bras. Le Gymnote, peut attaquer et paralyser le cheval lui-même. L'électricité développée par la Torpille et par le Gymnote, les seules espèces qui aient été l'objet d'expériences méthodiques, se comporte comme l'électricité développée artificiellement dans les autres corps. Ainsi, les corps isolants arrêtent la force électrique de l'organe, tandis que les corps conducteurs, comme les métaux et l'eau, la transmettent parfaitement. Le choc se propage même à travers une chaîne de personnes, lorsque les deux extrémités de cette chaîne se mettent simultanément en contact avec le poisson. Enfin, l'électricité de ces poissons décompose l'eau et les sels, et l'on est même parvenu à tirer des étincelles de la Torpille. Le pouvoir de produire la décharge est tout à fait volontaire chez ces poissons, et il se lie à l'intégrité des nerfs de l'organe électrique, car la destruction du cerveau ou la section des nerfs qui se rendent aux organes électriques anéantissent cette faculté. La destruction de l'appareil électrique d'un côté n'abolit pas l'action de son congénère. Tous les observateurs ont reconnu qu'il ne se fait pas une décharge électrique toutes les fois que l'on touche l'animal; il faut que celui-ci le veuille, et, pour l'y décider, on est parfois obligé de l'irriter auparavant. Néanmoins le poisson n'exerce aucune influence sur la direction de la décharge, et lui-même paraît à peine être sensible à cette décharge. Si l'animal est disposé à opérer une décharge, on en ressent le choc, soit que l'on touche avec un seul doigt une seule surface de l'organe, soit que l'on pose les deux mains à la fois sur la surface supérieure et sur l'inférieure. Chez la Torpille, les surfaces dorsale et ventrale des organes électriques ne se comportent pas de la même manière : la direction du courant a toujours lieu du côté dorsal au côté ventral. Tous les points de la surface dorsale sont positifs à l'égard de tous les points de la surface ventrale. Au côté dorsal, les points qui se trouvent au-dessus de l'entrée des nerfs dans l'appareil électrique, sont positifs par rapport à tous les autres points de ce même côté dorsal. La peau des poissons électriques ne joue aucun rôle essentiel dans la décharge. Le savant physicien Matteucci a aussi constaté que, dans une Torpille écorchée, l'organe électrique conserve encore la faculté d'opérer des décharges. Ces dernières s'effectuaient même après l'ablation de quelques disques de l'organe; mais toute décharge devient impossible, tout phénomène électrique cesse, lorsqu'on a enlevé à l'animal l'appareil tout entier. Quant aux rapports qui existent entre les nerfs et la décharge, c'est aux recherches de Matteucci que nous devons les premières notions satisfaisantes. La section de tous les nerfs de l'appareil électrique abolit chez la Torpille le pouvoir d'effectuer des décharges. Cependant, si alors on irrite mécaniquement l'extrémité périphérique de l'un de ces nerfs, on en obtient encore quelques-unes. De toutes les parties qui constituent l'encéphale, le dernier lobe, celui de la moelle allongée, est le seul qui exerce une influence sur la décharge, car c'est de lui qu'émanent tous les nerfs de l'appareil électrique. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de donner une théorie complétement satisfaisante des phénomènes électriques que présentent les poissons dont nous parlons. On ne peut ici discuter que des possibilités. Les organes électriques sont-ils ou ne sont-ils pas eux-mêmes la source de l'électricité? S'ils ne le sont pas, c'est donc aux nerfs qu'est dévolue cette fonction. Nous dirons que la première de ces hypothèses nous paraît de beaucoup la plus probable; mais notre cadre nous interdit de discuter ces questions controversées.

III. En Médecine, on fait usage de l'*électricité de frottement*, de l'*électricité de contact*, et de l'*électricité d'induction*. La première, comme on le sait, est aussi appelée *électricité statique*. Les deux dernières sont confondues sous le nom d'*électricité dynamique*; mais il est nécessaire de les distinguer l'une de l'autre; car leurs effets physiologiques et thérapeutiques diffèrent entre eux, comme ils diffèrent de ceux que produit l'électricité statique. L'application de l'électricité, quelle qu'en soit la source, au corps vivant, est généralement appelée *Electrisation*; toutefois le docteur Duchenne (de Boulogne) propose de réserver ce terme pour l'application de l'électricité statique, qu'il nomme *Électrisation statique*, et d'appeler *Galvanisation* l'application de l'électricité de contact, et *Faradisation*, celle de l'électricité d'induction. En conséquence, les verbes *électriser*, *galvaniser*, *faradiser*, désigneraient ces trois modes différents d'application. Quant au mot *Électrothérapie*, il se dit de tout mode d'emploi de l'électricité à la cure des maladies.

A. Les principaux procédés en usage pour l'administration de l'*électricité statique* sont l'électrisation par simple contact ou le *bain électrique*, l'*électrisation par étincelles*, et l'électrisation par la bouteille de Leyde. Le *Bain électrique* se distingue en positif et négatif. Pour administrer le premier, on isole le sujet, et on le met en communication avec le conducteur de la machine électrique. Toute la surface du corps se trouve ainsi électrisée, tandis que l'air ambiant est rendu, par influence, électro-négatif. L'électricité positive, qui s'accumule à la surface du derme, constitue le bain, et s'échappe par tous les points épidermiques. Cette sorte de bain est aujourd'hui à peu près abandonnée, et il en est de même du bain électro-négatif, que, pour ce motif, il est inutile de décrire. Dans l'*électrisation par étincelles*, on met un excitateur en communication avec le conducteur de la machine électrique, tandis que l'autre extrémité de l'excitateur est tenue à quelque distance de la peau. Alors l'électricité développée par la machine mise en activité se recompose avec celle du corps, à la surface de l'épiderme, avec une tension plus ou moins forte. L'excitateur terminé en pointe laisse échapper facilement l'électricité; avec l'excitateur sphérique, la tension est plus forte et les étincelles sont plus rares; mais l'un et l'autre ne donnent jamais qu'une étincelle par décharge, tandis que l'excitateur à surface plane en laisse échapper 2 à 5 à la fois, quand il est à une petite distance de la peau. La brosse métallique agit absolument de la même manière que ce dernier excitateur. Elle ne fournit jamais plus de 2 ou 3 étincelles à la fois, quel que soit le nombre des fils qui la composent. On a aussi employé comme excitateur une brosse de blaireau qui, étant mise en rapport avec la machine électrique, et placée à une petite distance de la surface cutanée, donne une sensation de fraîcheur et de picotement très-léger. Cette brosse, mauvais conducteur, se chargeant cependant d'électricité positive, laisse échapper par l'extrémité des poils l'excès de cette électricité, laquelle se recompose avec l'électricité de l'air ambiant. Ce sont ces petites recompositions successives et rapides qui déterminent la sensation du courant d'air frais que l'on éprouve. L'administration de l'électricité, au moyen de brosses de ce genre, est ce qu'on nomme *friction électrique*. Les procédés d'électrisation dont il vient d'être parlé, ne peuvent agir que sur la peau, et encore d'une manière très-faible : ce n'est qu'à la longue qu'on parvient à la faire rougir et devenir plus sensible. Quant à leur action sur les muscles et les nerfs, elle est, pour ainsi dire, nulle. Pour que l'électricité statique puisse agir sur ces derniers systèmes d'organes, il faut avoir recours à la bouteille de Leyde; mais l'électrisation par la bouteille de Leyde a l'inconvénient de déterminer toujours une commotion plus ou moins violente, c.-à-d. une contraction et une sensation qui s'étendent toujours au delà du point excité et qui retentissent vivement sur les centres nerveux. Ces motifs ont fait presque entièrement abandonner l'emploi thérapeutique de l'électricité statique, bien que longtemps on n'ait connu et fait usage que de ce procédé.

B. La sensation cutanée développée par l'*électricité dynamique* peut aller du simple chatouillement à la douleur la plus aiguë en passant par tous les degrés intermédiaires. Dirigée dans un muscle ou un tronc nerveux, elle peut provoquer les contractions les plus énergiques, sans produire ces commotions qui caractérisent l'action de l'électricité statique. Tels sont les effets principaux que l'on peut tirer de l'électricité dynamique, ou de la galvanisation et de la faradisation. Mais, en outre, l'électricité galvanique et l'électricité d'induction possèdent chacune des propriétés physiques, chimiques et physiologiques qui ne permettent pas de les appliquer indifféremment à la thérapeutique.—Le *courant galvanique* intermittent exerce une triple action physiologique à chaque intermittence : l'une à la fermeture du courant, l'autre à l'ouverture, et la troisième dans l'intervalle de ces deux temps. L'action physiologique qui se produit quand on interrompt le circuit est plus faible que quand on le ferme, et celle qui se produit entre la fermeture et l'ouverture du courant est d'autant plus manifeste que l'intervalle qui sépare les deux autres temps est plus prolongé. On a donné le nom de *courant continu* à ce courant intermédiaire. L'électricité galvanique peut être appliquée par courants continus et par courants interrompus. Le courant continu, limité dans la peau, excite, outre des phénomènes de sensibilité plus ou moins énergiques, un travail organique plus ou moins considérable depuis le simple érythème jusqu'à la formation d'eschares. Ce travail, qui est dû à l'action calorifique et chimique du galvanisme, s'opère assez lentement, à moins qu'on ne fasse usage d'une pile très-puissante. Le courant continu le plus intense agit peu sur les muscles, et n'y produit que des contractions oscillatoires irrégulières; mais il produit en outre des phénomènes de calorification très-sensibles. Le courant galvanique intermittent excite plus vivement la sensibilité de la peau que le courant continu; cependant il ne la désorganise pas aussi rapidement. D'autre part, il agit sur la contractilité musculaire beaucoup plus énergiquement que le courant continu et que les courants d'induction. La galvanisation, limitée à la peau, peut donc être utile lorsqu'on veut obtenir une vive perturbation instantanée et une action durable, analogue à celle du moxa ou de la cautérisation par le fer rouge; mais elle n'est pas applicable au traitement de l'anesthésie, parce qu'elle détermine des vésications et des eschares. La galvanisation musculaire par courants intermittents pourrait certainement être appliquée avec avantage aux paralysies du mouvement; mais son action calorifique doit lui faire préférer l'électricité par induction. Il importe aussi de savoir que le courant galvanique excite la rétine avec une telle force, qu'il ne faut l'appliquer à la face qu'avec une extrême circonspection. Néanmoins la puissance calorifique du courant galvanique l'a fait employer avec succès dans divers cas chirurgicaux. Cet emploi du galvanisme, dont le premier essai est dû à Récamier et à Pravaz (1841), a reçu le nom de *Galvanocaustique*. On se sert de la galvanocaustique pour arrêter les hémorrhagies, pour coaguler le sang dans les tumeurs anévrysmales, pour cautériser les fistules de toutes sortes, pour couper, à l'aide d'un fil métallique rougi au moyen de la chaleur dégagée par la pile, le pédicule de certaines tumeurs, etc.

C. Les appareils d'*induction* prennent leur source, soit dans une pile, soit dans un aimant artificiel, d'où leur distinction en appareils *électro-dynamiques* et appareils *électro-magnétiques*. Les uns et les autres se composent d'un fil de cuivre rouge recouvert de soie, d'un diamètre et d'une longueur variables, et enroulé en spires serrées de manière à former une hélice, au centre de laquelle on place un fer doux ou un aimant. Dans la plupart des appareils électro-dynamiques, un second fil de cuivre plus fin et plus long est enroulé sur le premier et forme une seconde hélice. Les appareils électro-magnétiques usuels n'ont jamais qu'un seul fil, enroulé sur l'électro-aimant ou sur chaque bras de l'aimant. L'électricité d'induction ne peut fournir de courant continu, puisqu'elle est essentiellement intermittente ou instantanée; mais, tandis que les appareils électro-magnétiques ne peuvent fonctionner qu'avec des intermittences rapides, les appareils électro-dynamiques fournissent à volonté des intermittences rapides ou lentes. Dans l'état actuel de l'électrothérapie, c'est l'électricité d'induction ou la *faradisation* qui répond le mieux aux indications que présentent habituellement les affections morbides auxquelles l'électricité est applicable. En effet, les courants d'induction, quoique très-intenses, ont une action calorifique et chimique très-faible, d'où il résulte que, lorsqu'ils traversent les organes ils ne tendent pas à y produire l'action désorganisatrice des courants galvaniques. « L'électricité d'induction, dit Duchenne, est le seul agent thérapeutique qui, limité à la peau, puisse produire la sensation cutanée la plus aiguë; qui cesse subitement avec l'opération; qui se gradue depuis le simple chatouillement jusqu'à la douleur la plus vive, *sans jamais désorganiser la peau, et ne* laissant à sa surface d'autre trace qu'un léger érythème ou de petites élevures dues à l'érection des papilles. On conçoit qu'un tel agent réponde à une foule d'indications, soit qu'on veuille rappeler la sensibilité de sa surface, comme dans les anesthésies de cet organe, soit qu'on veuille seulement produire une révulsion sur un point quelconque de sa surface, comme dans les névralgies, les douleurs rhumatoïdes, etc. Cette excitation cutanée peut être renouvelée fréquemment et portée sur tous les points de la surface du corps, même à la face, car elle ne laisse aucune trace visible et s'approprie au degré d'excitabilité de chaque individu, et même de chaque région du corps. Il *est souvent besoin d'un courant des* plus intenses dans le traitement de certaines affections musculaires; dans ce cas, l'électricité d'induction est la seule applicable, parce qu'elle n'exerce pas d'action calorifique comme l'électricité de contact. » Naguère on n'admettait aucune différence dans l'action physiologique exercée par l'électricité provenant du courant de la première hélice, et celle qui est déterminée par le courant de la seconde; mais Duchenne a établi : 1° que le courant de la deuxième hélice, lorsqu'il est appliqué à la face ou sur le globe oculaire, excite plus vivement la rétine que celui de la première; 2° qu'il excite aussi plus vivement la sensibilité cutanée; 3° qu'il provoque des contractions réflexes plus énergiques : 4° qu'il pénètre plus profondément dans les tissus ; 5° que le courant de la première, au contraire, excite plus vivement la sensibilité de certains organes, tels que les muscles, les nerfs, le rectum, la vessie, etc. De là se déduisent nécessairement des conséquences pratiques de la plus haute importance pour le choix de l'un de ces deux courants dans les applications thérapeutiques.

D. C'est à notre compatriote le docteur Duchenne que sont dus presque tous les progrès importants qu'a faits l'électrothérapie dans ces dernières années. Mais de tous ces progrès le plus capital est la méthode d'électrisation qui consiste à limiter la puissance électrique dans chacun des organes, sans piquer ni inciser la peau. Cette méthode est appelée *Electrisation localisée*, et on la distingue en *Electrisation statique localisée*, *Galvanisation localisée*, *Faradisation localisée.* Voici en quels termes le prof. Ch. Robin résume, dans le *Dictionnaire de médecine de Nysten*, les faits principaux qui forment la base de la faradisation localisée. « Si la peau et les excitateurs sont parfaitements secs, et l'épiderme d'une grande épaisseur, comme cela s'observe chez certains sujets que leur profession expose souvent au contact de l'air, les deux courants électriques provenant d'un appareil d'induction se recomposent à la surface de l'épiderme, sans traverser le derme, en produisant des étincelles et une crépitation particulière, sans produire aucun phénomène physiologique. Met-on sur deux points de la peau un excitateur humide et l'autre sec, le sujet soumis à l'expérience accuse, dans le point où le dernier excitateur n'avait produit que des effets physiques, une sensation superficielle, évidemment cutanée. C'est que les électricités de noms contraires se sont recomposées dans le point de l'épiderme sec, mais après avoir traversé la peau par l'excitateur humide. Mouille-t-on très-légèrement cette peau, dont l'épiderme offre une très-grande épaisseur, il se produit, dans les points où sont placés les excitateurs métalliques secs, une sensation superficielle, comparativement plus forte que la précédente, et sans étincelles ni crépitation. Ici la recomposition électrique a lieu dans l'épaisseur de la peau. Enfin, la peau et les excitateurs sont-ils très-humides, on n'observe ni étincelles, ni crépitation, ni sensation de brûlure; mais on développe des phénomènes de contractilité et de sensibilité très-variables, suivant qu'on agit sur un muscle ou sur un faisceau musculaire, sur un nerf ou sur une surface osseuse. Dans ce dernier cas, on produit une douleur vive, d'un caractère tout particulier : aussi doit-on éviter avec soin de placer les excitateurs humides au niveau des surfaces osseuses. Le docteur Duchenne, s'appuyant sur ces faits fondamentaux, a montré : 1° qu'on peut arrêter l'excitation électrique dans la peau, en y produisant une sensation graduée depuis le chatouillement jusqu'à la brûlure la plus vive, sans la désorganiser, quelle que soit la durée de l'application ; 2° qu'on peut, en traversant la peau sans l'exciter, aller concentrer l'action électrique dans chaque muscle, dans chaque faisceau musculaire, dans chaque nerf. Appliquée à l'étude des usages des différents muscles, cette méthode lui a permis de déterminer exactement l'action et les altérations individuelles de ces organes. C'est ainsi que l'étude électro-physiologique du diaphragme a fait découvrir que ce muscle est susceptible de paralysie et de contracture. Enfin, c'est grâce à ce mode de recherches que Duchenne a pu faire connaître complétement une maladie inconnue jusqu'en ces derniers temps, quoique commune, nous voulons dire l'atrophie musculaire progressive. » — Les appareils imaginés pour l'application de l'électricité à la thérapeutique sont fort nombreux et de systèmes fort divers, suivant le genre d'électricité qu'il s'agit d'employer. Mais nous n'entreprendrons, ni de les décrire, ni de les nommer. Leur description nous entraînerait fort loin, car il faudrait exposer en même temps la manière de s'en servir, et une simple nomenclature serait parfaitement inutile. — On trouvera d'ailleurs tous les détails à ce sujet dans le remarquable ouvrage du Dr Duchenne, *De l'électrisation localisée*, 2e édit., 1861.

ZOOGRAPHIE. s. f. (gr. ζῶον, animal; γράφειν, décrire). Voy. ZOOLOGIE. = ZOOLÂTRIE. s. f. (gr. λατρεία, culte). Adoration des animaux. = ZOOLITHE. s. m. (gr. λίθος, pierre). Se dit Des débris pétrifiés des animaux fossiles.

ZOOLOGIE. s. f. (gr. ζῶον, animal; λόγος, discours).

Enc. — La *Zoologie* est la partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux, en les considérant sous tous les points de vue que la science peut embrasser. — Les fondements de la z. sont au nombre de deux, l'étude des organismes animaux considérés, soit extérieurement, soit intérieurement, et l'étude des fonctions dévolues aux divers organes. La connaissance extérieure des animaux constitue la ***Z. descriptive*** ou *Zoographie;* celle de leur structure interne, l'*Anatomie comparée* ou *comparative*, appelée assez mal à propos *Zootomie ;* celle des fonctions est ce qu'on appelle la *Physiologie générale*. Aux yeux du vulgaire, la z. consiste essentiellement dans la *Zootaxie*, c.-à-d. dans la classification méthodique des animaux. Mais les classifications zoologiques ne sont et ne peuvent être que le résultat d'une coordination hiérarchique fondée sur la considération tant de la structure interne que de la conformation extérieure des animaux. Toutefois, comme il existe, quant aux faits d'organisation fondamentaux, une corrélation constante entre la disposition anatomique des parties internes d'un animal quelconque et la forme extérieure, le zoologiste peut légitimement conclure de l'une à l'autre, et classer la multitude des êtres animaux en prenant l'une ou l'autre pour base principale. En conséquence, il est aisé de comprendre que le perfectionnement des classifications zoologiques est en raison des progrès accomplis dans la connaissance de l'anatomie et de la physiologie comparatives. La *Zoonomie* étudie les lois générales qui régissent le règne animal. Ainsi elle recherche l'ordre de succession des organes et appareils dans la série animale, les modifications et transformations que subit chaque organe en raison des fonctions qu'il a à remplir, la loi de l'apparition successive des espèces à la surface du globe, la distribution géographique des espèces, l'influence modificatrice des milieux et des climats, etc. C'est à elle aussi qu'appartiennent la question controversée de la fixité ou de la mutabilité des espèces, celle de la subordination des caractères, et d'autres du même ordre. Comme on le voit, la zoonomie est proprement la partie philosophique de la zoologie. Mais la zoologie, comme toute science, a aussi sa partie pratique, qui a pour objet les rapports des espèces animales avec l'homme lui-même, en tant que celui-ci peut appliquer celles-là à ses besoins. Ce point de vue constitue la *Zootechnie*, dont l'exploitation des animaux domestiques par l'industrie agricole forme la branche principale.

Nous avons dit tout à l'heure que les classifications zoologiques se perfectionnent en raison des progrès de la science considérée dans son ensemble. La classification que nous avons suivie dans cet ouvrage, comme étant non-seulement celle qui est généralement suivie dans l'enseignement, mais encore comme étant celle qui est la plus rationnelle, attendu qu'elle écarte toute conception hypothétique et qu'elle tient compte de tous les éléments fondamentaux de la structure animale, tout en établissant entre eux la subordination naturelle qu'indique l'importance même des fonctions, est celle de G. Cuvier. « En considérant l'ensemble du règne animal, dit l'illustre zoologiste, on trouve qu'il existe quatre formes principales, quatre plans généraux, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés, et dont les divisions ultérieures, de quelque titre que les naturalistes les aient décorées, ne sont que des modifications assez légères, fondées sur le développement ou l'addition de quelques parties qui ne changent rien à l'essence du plan. » Ces quatre types, qui forment autant d'embranchements, sont : les VERTÉBRÉS, les MOLLUSQUES, les ARTICULÉS et les RAYONNÉS ou *Zoophytes.* Ces trois derniers, par opposition aux Vertébrés, reçoivent la dénomination commune d'*Invertébrés.* Chacun de ces embranchements se divise lui-même en un certain nombre de classes qui se subdivisent ensuite en ordres, puis en familles et en tribus, et enfin en genres et en espèces, dans lesquelles se rangent tous les individus qui appartiennent à la série zoologique. Les *Vertébrés*, par ex., forment 4 classes, savoir : les MAMMIFÈRES, les OISEAUX, les REPTILES, les POISSONS. Mais nous nous dispenserons d'exposer ici les caractères différentiels de ces classes, et même d'indiquer les grandes divisions que comprennent les trois autres embranchements des *Mollusques*, des *Articulés* et des *Rayonnés*, car nous ne ferions que répéter ce que nous avons déjà dit ailleurs. L'étude de chacune de ces divisions constitue comme une science particulière, et beaucoup de zoologistes fort distingués, au lieu d'embrasser le champ immense du règne animal, bornent leurs recherches à l'un de ses départements. De là l'usage s'est introduit de donner des noms spéciaux aux branches principales de la science zoologique.

La zoologie comme science a été fondée par Aristote ; mais, après son disciple Théophraste, elle tomba pour ainsi dire dans l'oubli, les spéculations purement philosophiques paraissant avoir pour les Grecs infiniment plus d'attrait que les recherches méthodiques et minutieuses nécessaires à la constitution des sciences physiques. Chez les écrivains romains, on ne trouve quelques observations zoologiques que chez Pline, Solin, et les auteurs agronomiques ; mais Pline, le plus important d'entre eux, n'est qu'un compilateur qui n'a fait faire aucun progrès à la science. Il faut en venir à l'époque de la renaissance, c'est-à-d. au XVIe siècle, pour voir la zoologie devenir un objet de recherches scientifiques, et s'enrichir de faits nouveaux. L'honneur de cette rénovation de la science appartient surtout au Suisse Conrad Gesner, à nos compatriotes Belon et Rondelet, et à l'Italien Aldrovande. Au XVIIe siècle, le nombre des faits scientifiques s'accrut rapidement par les travaux de Swammerdam, de Margraff, de Bontius, de Fabius Colonna, d'Olina, de Moufett, de J. Ray et de Willoughby. Mais le XVIIIe siècle imprima un mouvement tout nouveau à la zoologie. Outre une foule d'auteurs, tels que Catesby, Edwards, Brisson, Latham, Laurenti, Rœsel, Schneider, Daubenton, Artedi, Block, Pennant, Rumphius, Klein, Guettard, Adanson, Réaumur, Bonnet, de Geer, Geoffroy, Fabricius, Trembley, Oth. Müller, Cavolini, etc., qui s'occupèrent plus particulièrement de certaines branches de la science, celle-ci reçut un éclat singulier de deux hommes célèbres qui la considérèrent dans son ensemble et dans toute sa généralité : nous voulons parler de Linné et de Buffon, dont les grandes vues exercèrent sur la direction de la science une influence encore sensible aujourd'hui. C'est aussi au XVIIIe siècle qu'appartient la gloire d'avoir mis en honneur l'Anatomie comparée, cette base fondamentale de la zoologie philosophique. Néanmoins le siècle actuel a plus fait encore pour la science que les trois siècles qui l'ont précédé. C'est à lui en effet que l'on doit la création de la Paléontologie, de l'Embryogénie, de la Tératologie, et de l'Anatomie philosophique. En outre, toutes les branches de la zoologie ont été étudiées avec une ardeur et une sagacité inouïes. Les découvertes ont enfanté les découvertes, et celles-ci ont été d'autant plus nombreuses que les savants ont surtout porté leur attention sur les parties de la science qui avaient été négligées par les observateurs des siècles précédents. Les hommes qui ont concouru aux progrès modernes de la science sont en si grand nombre, que nous ne saurions les mentionner. Cependant ce n'est ni commettre une injustice, ni faire acte de partialité, que de nommer G. Cuvier et Et. Geoffroy Saint-Hilaire, comme les deux hommes qui ont imprimé à la science l'impulsion la plus féconde, et qui l'ont représentée dans ce qu'elle a de plus élevé.

ZOOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la zoologie. = ZOOLOGISTE. s. m. Celui qui connaît la zoologie, qui a écrit sur la zoologie. On dit aussi, mais plus rarement, *Zoologue.*

* **ZOO-MAGNÉTISME.** s. m. (gr. ζῶον, animal).

Enc. — Par exception à notre habitude, nous ne commencerons point cet article par une définition. Dans une question physiologique aussi controversée, nous sommes obligés de passer rapidement en revue les faits et les théories, avant de pouvoir dire ce qu'on a entendu et ce qu'on doit entendre par le terme de *Zoo-magnétisme* ou de *Magnétisme animal*, car ces deux mots sont absolument synonymes.

I. Au XVIe siècle, l'étude des propriétés si curieuses de l'aimant avait donné lieu aux hypothèses les plus fantastiques, que l'on ne tarda pas à considérer comme des réalités. Quelques savants enthousiastes, pour ne pas dire plus, virent dans le fluide auquel on attribuait les vertus de l'aimant un fluide universel, appelé par les uns *fluide magnétique*, par les autres *esprit universel* ou *esprit vital*, qui était répandu dans toute la nature, qui mettait en rapport les sphères célestes entre elles et avec la terre, et qui était l'agent de tous les phénomènes dont les êtres, soit inorganiques, soit organiques, sont le théâtre. Dans cette hypothèse, les maladies devaient résulter de la diminution ou de l'affaiblissement de ce fluide chez les malades, et, par suite, la thérapeutique devait consister à l'augmenter, à le rétablir, à l'équilibrer. En outre, comme le fluide magnétique agit à distance, on devait pouvoir traiter toutes les maladies à distance : de là le *traitement par sympathie*, affirmé comme chose réelle et préconisé par divers médecins de cette époque. C'est ainsi que Van Helmont écrivait encore, en 1621, *Sur le traitement magnétique des plaies.* Cependant le progrès des sciences exactes avait depuis longtemps fait justice de ces rêveries, et personne n'y songeait plus, lorsque, vers la fin du XVIIIe siècle, un Allemand, Mesmer, vint les renouvler. Mesmer, né en 1734, dans la haute Souabe, s'était fait recevoir docteur à Vienne, en 1766, avec une thèse intitulée, *De l'influence des planètes sur le corps humain*, où il essayait de ressusciter la chimère du fluide magnétique universel. Comme, à l'époque où Mesmer se fit recevoir docteur, on s'occupait beaucoup à Vienne du traitement des maladies au moyen d'aimants, soit naturels, soit artificiels, il réussit à se faire un certain nombre de partisans parmi les gens disposés à croire tout ce qui a une apparence de merveilleux. Il se livra aussi à la thérapeutique magnétique avec ardeur ; mais surtout il prétendit avoir fait une grande découverte, celle de fixer où il voulait ce fluide qu'il regardait comme le grand agent de l'univers. « J'ai rendu magnétiques, écrivait-il en 1773, du papier, de la laine, du cuir, des pierres, du verre, l'eau, différents métaux, du bois, des hommes, en un mot tout ce que je touchais, au point que ces substances produisaient sur les malades les mêmes effets que l'aimant. » Bientôt après, il publia que le fluide dont il disposait était distinct du fluide magnétique minéral, et, en conséquence, il l'appela *Magnétisme animal.* Néanmoins il continua de qualifier ce fluide de *fluide universel*, et d'affirmer qu'il était « le moyen d'une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. » Bref, malgré les partisans enthousiastes qu'il avait réussi à se faire à Vienne, Mesmer, par son charlatanisme éhonté, souleva une telle animosité contre lui, qu'il se vit obligé de quitter cette capitale. Il voyagea quelque temps en Europe, particulièrement en Suisse, et enfin il vint tenter la fortune à Paris. Arrivé en février 1778, il y commença aussitôt ses fameuses expériences, et une foule de malades s'empressèrent de se rendre à son traitement. Il fit, à en croire ses adeptes, des cures miraculeuses, dont il sut tirer renommée et profit. Il s'adressa au gouvernement pour lui vendre son prétendu secret; mais celui-ci ne lui ayant offert que 30,000 livres de rente viagère, Mesmer refusa. Alors il le vendit à une société de souscripteurs, au prix de 100 louis par tête, et cette vente lui produisit plus de 340,000 livres. Nonobstant le traité, Mesmer aurait voulu que les souscripteurs n'usassent pas de ce secret, afin de pouvoir le vendre de même dans les principales villes de France ; mais ceux-ci avaient acheté pour faire usage de la découverte, et signalèrent au public la cupidité de Mesmer, qui, de dépit, quitta la France. Parmi ses disciples se trouvait un professeur distingué de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Deslon, qui déjà avait ouvert un traitement magnétique très-fréquenté, et où se renouvelaient toutes les scènes qui avaient fait le succès de Mesmer. — Au milieu d'une vaste salle s'élevait une petite cuve de bois, fermée par un couvercle percé d'un certain nombre de trous, d'où sortaient des branches de fer coudées et mobiles. Les malades étaient rangés autour de ce *baquet*, et chacun avait sa branche de fer, laquelle, au moyen du coude qu'elle présentait, pouvait être appliquée directement sur la partie malade. Une corde placée autour de leur corps les unissait les uns aux autres ; quelquefois on formait une seconde chaîne en se communiquant par les mains, c.-à-d. en se tenant mutuellement le pouce : ces deux moyens avaient pour objet d'augmenter l'intensité de la *magnétisation.* En outre, un piano était placé dans un coin de la salle, et l'on y jouait différents airs sur des mouvements variés. Tous ceux qui *magnétisaient* avaient dans la main une baguette de fer longue de 28 à 32 centim., qui était considérée comme le conducteur du fluide magnétique. Elle avait encore la propriété de le concentrer dans sa pointe, et d'en rendre ainsi les émanations plus puissantes. L'intérieur du baquet était le foyer du fluide ; cependant les matières qu'il contenait ne possédaient aucune vertu électrique ou magnétique. Les *mesmériens* magnétisaient aussi directement au moyen du doigt et de la baguette de fer, promenés devant le visage, dessus ou derrière la tête, et sur les parties malades. On agissait encore sur les malades en les regardant fixement, tandis qu'on pressait avec les mains les diverses régions du bas-ventre, manipulation qui durait quelquefois des heures entières. Enfin, on magnétisait aussi les arbres et jusqu'aux corps inanimés, comme une tasse, un verre, une bouteille, et ces objets, après avoir contracté ainsi la vertu magnétique, produisaient sur les patients les mêmes effets que le magnétisme dirigé par le *magnétiseur* lui-même. — Quant aux effets produits sur les patients rangés autour du baquet, ils étaient très-variables. Quelques-uns étaient calmes, tranquilles et n'éprouvaient rien ; d'autres toussaient, crachaient, disaient sentir une légère douleur, une chaleur locale ou une chaleur universelle, et avaient des sueurs ; d'autres étaient agités par des convulsions violentes. Ces convulsions, que les magnétiseurs désignaient sous le nom de *crises*, étaient une ou deux heures à s'établir; mais, dès qu'il y en avait une d'établie, les autres commençaient successivement et en peu de temps. Parmi les malades en crise, il y avait toujours beaucoup de femmes, mais peu d'hommes. Ces convulsions étaient extraordinaires par leur nombre, par leur durée et par leur force. Quelques-unes duraient jusqu'à trois heures. Elles étaient caractérisées par des mouvements précipités et involontaires de tous les membres et du corps entier, par le resserrement à la gorge, par des soubresauts des hypochondres et de l'épigastre, par le trouble et l'égarement des yeux, par des cris perçants, des pleurs, des hoquets et des rires immodérés. Enfin, elles étaient en général précédées ou suivies d'un état de langueur et de rêverie, d'une sorte d'abattement et même d'assoupissement. — S'il était facile d'appréciser les effets physiologiques directs observés dans le traitement magnétique, il n'en était pas de même de ses effets curatifs secondaires. Tandis que certains malades proclamaient son efficacité et voyaient, ainsi qu'ils le disaient, leurs maladies dissipées comme par enchantement, beaucoup n'en éprouvaient aucun soulagement. Enfin, l'ardeur des discussions auxquelles donnait incessamment lieu le magnétisme animal, détermina le gouvernement à nommer une commission qui fut chargée d'examiner la question et de lui en rendre compte (12 mars 1784). Cette commission fut composée de 5 membres de l'Académie des sciences, Franklin, Leroy, de Bory, Bailly et Lavoisier, et de 4 médecins pris dans la Faculté de Paris, d'Arcet, Guillotin, Majault et Sallin: Bailly fut chargé de la rédaction du rapport. Ces commissaires, après avoir été témoins des phénomènes indiqués plus haut, après s'être soumis eux-mêmes à l'influence du magnétisme, et après avoir expérimenté méthodiquement sur des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, conclurent : 1° qu'il n'existait aucun agent particulier qui méritât le nom de *fluide magnétique;* 2° que tous les résultats obtenus n'étaient que le résultat de l'imagination frappée, puisque, d'après leurs expériences, on avait obtenu les effets magnétiques sans magnétisme, pourvu que les malades *crussent* qu'ils étaient magnétisés, et que, d'autre part, ces effets n'avaient pas eu lieu lorsqu'on avait magnétisé les malades sans qu'ils s'en doutassent; 3° que les crises produites dans les traitements pouvaient être très-dangereuses et jamais utiles.

II. Au moment même où la commission procédait à ses expériences et prononçait l'arrêt du *mesmérisme*, un adepte fervent de ce dernier, le marquis de Puységur, observait, à sa terre de Buzancy, près de Soissons, des phénomènes nerveux bien plus étranges que les convulsions produites par le baquet de Mesmer. Ces phénomènes furent désignés par lui sous le nom de *somnambulisme magnétique*, à cause de leur analogie avec ceux qui se manifestent dans le somnambulisme naturel.

A. Le premier individu qui offrit à Puységur le spectacle du somnambulisme, avait été magnétisé par lui au moyen de la baguette de fer. Mais il imagina de magnétiser un vieil orme qui se trouvait au milieu de la place du village, et d'attacher à ses branches des cordes destinées à transmettre les émanations magnétiques. Autour de l'arbre étaient établis des bancs circulaires sur lesquels venaient s'asseoir les malades, puis chacun d'eux, saisissant une des cordes, l'appliquait sur la partie souffrante. Enfin le marquis de Puységur choisissait parmi les malades ceux qu'il désirait faire tomber dans l'état de somnambulisme, et il obtenait ce résultat rien qu'en les touchant, soit avec la main, soit avec sa baguette. Les effets merveilleux observés chez ces somnambules étaient identiquement les mêmes que ceux attribués à leurs somnambules par les magnétiseurs actuels et dont nous allons parler tout à l'heure. Aujourd'hui cependant le procédé usité pour déterminer le somnambulisme est tout à fait différent. Voici en quoi il consiste. La personne qui doit être magnétisée est assise, soit sur un fauteuil, soit sur une chaise. Le magnétiseur se place sur un siége un peu plus élevé, en face et à environ 32 centim. de distance. Après s'être recueilli un instant, il prend les mains de la personne magnétisée, de manière que l'intérieur des pouces de celle-ci touche l'intérieur des pouces de l'opérateur, lequel tient les yeux fixés sur elle et reste dans cette position jusqu'à ce qu'il sente qu'il s'est établi une chaleur égale entre les pouces mis en contact. Alors il retire ses mains en les tournant en dehors, les pose sur les épaules, où il les laisse environ une minute, et les ramène lentement par une sorte de très-douce friction le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts. Ce mouvement, que les magnétiseurs ont baptisé du nom de *Passe*, doit être répété 5 ou 6 fois. L'opérateur place ensuite ses mains au-dessus de la tête, les y tient un moment, les descend, en passant devant le visage à la distance de 3 à 5 centim., jusqu'à l'épigastre, où il s'arrête encore en appuyant les doigts, puis il descend lentement le long du corps jusqu'aux pieds. Parfois on magnétise simplement par des passes longitudinales de la tête aux extrémités, sans se fixer sur aucune partie de préférence aux autres : c'est ce qu'on nomme *magnétiser à grands courants.* Lorsqu'on veut terminer la séance, on fait de nouvelles passes en les prolongeant au delà de l'extrémité des mains et des pieds et en secouant les doigts à chaque fois. Enfin, on fait devant le visage et la poitrine des passes transversales à la distance de 8 à 10 centimètres, en présentant les deux mains rapprochées et en les écartant brusquement l'une de l'autre. Quelquefois le magnétiseur place les doigts de chaque main à 8 ou 10 centim. de distance de la tête et de l'estomac, les fixe dans cette position pendant 1 ou 2 minutes, puis, les éloignant et les rapprochant alternativement de ces parties avec plus ou moins de promptitude, il simule le mouvement qu'on exécute lorsqu'on veut se débarrasser d'un liquide qui aurait humecté le bout des doigts. — Le somnambulisme ne survient que sur le plus petit nombre des personnes soumises aux procédés prétendus magnétiques. De plus, il est très-rare qu'il apparaisse dès la première séance de magnétisme; ce n'est souvent qu'à la huitième ou à la dixième. Enfin, il n'est pas besoin de dire que les femmes sont infiniment plus susceptibles de manifester ces phénomènes que les hommes.

B. Il est impossible au physiologiste de séparer des phénomènes du somnambulisme ceux qui ont été observés par le Dr Braid, dans le sommeil artificiel auquel il a donné le nom d'*Hypnotisme;* car ces deux états sont identiques. Néanmoins le procédé imaginé par Braid pour produire l'hypnotisme est tout différent. On prend un objet brillant (par ex., un porte-lancette) entre le pouce et les doigts indicateur et médian de la main gauche ; on le tient à la distance de 20 à 40 centim. des yeux du sujet et à la hauteur du milieu du front. On recommande au patient de tenir constamment les yeux fixés sur l'objet et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. Bientôt on voit les pupilles du sujet se contracter, puis se dilater. Après qu'elles se sont ainsi considérablement dilatées, elles éprouvent un mouvement de fluctuation. Si alors l'opérateur porte, de l'objet vers les yeux, les doigts indicateur et médian étendus et un peu séparés, il arrive habituellement que les paupières se ferment involontairement avec une sorte de vibration. Après un intervalle de 12 à 15 secondes, en soulevant doucement les bras et les jambes du patient, on trouve que celui-ci a une disposition à les garder, s'il a été fortement affecté, dans la situation où on les a mis. Dans le cas contraire, on lui demande avec une voix douce de les garder dans l'extension. Alors le pouls ne tarde pas à s'accélérer considérablement, et les membres, au bout de quelque temps, deviennent rigides et complétement fixes. L'hypnotisme est obtenu.

III. Les phénomènes que les adeptes disent avoir observés chez les sujets tombés dans l'état de somnambulisme sont très-variés : de là autant de facultés merveilleuses attribuées aux somnambules. Parmi ces phénomènes, les uns sont réels, et s'expliquent par les lois de la physiologie ; les autres sont faux, et ne sont que de pures jongleries, ce dont il est facile de s'assurer au moyen de l'expérimentation instituée scientifiquement. Quoi qu'il en soit, nous allons montrer les rapports du somnambulisme naturel avec l'artificiel, puis nous passerons rapidement en revue les phénomènes tant réels qu'imaginaires considérés comme propres au second, en les partageant en deux catégories, suivant qu'ils se rapportent aux fonctions sensorielles ou aux facultés intellectuelles.

A. Nous avons vu, quand nous avons traité du somnambulisme naturel (v. SOMMEIL) que ce dernier, entre autres phénomènes caractéristiques essentiels, présente les trois suivants : concentration exclusive de l'âme sur un ordre particulier d'idées ; perception des choses du dehors limitée à celles qui se rapportent à ces idées ; absence, au réveil, de tout souvenir des scènes qui ont eu lieu durant cet état. Or, ces trois caractères appartiennent également au somnambulisme artificiel, et lui sont tellement essentiels, que tous les autres phénomènes réels observés leur sont subordonnés. C'est en vertu de cet *état de concentration* que le somnambule naturel ne voit pas le danger, ne perçoit pas les bruits qui ont lieu autour de lui, et devient même parfois insensible à la douleur corporelle, car il n'a d'attention que pour ce qui se passe dans son esprit. Il en est de même du somnambule magnétique. L'idée dominante de ce dernier est celle de la puissance qui l'a fait tomber dans cet état et du magnétiseur qui en a été l'agent : en conséquence, il ne reste, comme on dit, en rapport qu'avec lui, n'entend que les questions que celui-ci lui adresse, et ne perçoit, ni ce qui se dit, ni les bruits extérieurs même très-intenses qui se font autour de lui. Le magnétiseur peut mettre en rapport d'autres personnes avec son somnambule, parce que dès lors ce dernier associe l'idée de ces personnes à celle du magnétiseur. Tandis que le somnambule spontané est toujours sous l'influence d'une idée fixe qui s'est emparée de lui au point de déterminer l'état de somnambulisme, de sorte que si l'on parvient à le distraire de cette idée, l'accès cesse aussitôt, le somnambule artificiel est une girouette dont les idées se subordonnent à celle du magnétiseur, et semblent naître à la volonté de celui-ci, quand l'opérateur dirige l'esprit de son patient dans un sens quelconque, soit au moyen de paroles, soit surtout à l'aide de certaines impressions : c'est ce qu'on appelle, en termes de physiologie, le *principe de suggestion.* Les manifestations de ce principe sont vraiment curieuses dans le sommeil hypnotique. « Le mode de suggestion par l'intermédiaire des attitudes données au corps de l'individu hypnotisé, dit le Dr Carpenter, est l'une des plus curieuses découvertes de Braid. Mettez le visage, le corps ou les membres dans l'attitude exprimant un sentiment particulier, ou, en somme, dans une condition correspondante à celle où ils seraient pour l'accomplissement d'une action volontaire quelconque, et aussitôt l'état mental correspondant sera produit, et non-seulement on peut exciter de cette manière de simples émotions, mais encore on peut provoquer certaines idées déterminées. » Quant à l'*oubli au réveil* de tout ce qui s'est passé dans l'état de somnambulisme tant naturel qu'artificiel, ce phénomène n'a rien de surprenant. Il s'observe habituellement à la suite des rêves ordinaires, ainsi qu'après les accès de délire, de folie, etc., et il s'explique naturellement par l'absence de liaison entre les idées de l'état de veille et celles de l'état de rêve ou de somnambulisme. Au contraire, le somnambule se souvient très-bien, lorsqu'il rentre dans cet état, de ce qui s'est passé dans les accès précédents, parce qu'il se trouve alors sous l'influence d'idées analogues ou identiques. Il résulte de là que l'état de somnambulisme constitue comme une nouvelle vie revenant à intervalles irréguliers, et dont les différentes apparitions sont liées entre elles par une nouvelle mémoire.

B. L'*insensibilité extérieure*, ou mieux l'anesthésie, est le résultat de la concentration intérieure de l'esprit sur une idée déterminée, qui ne lui permet pas de rien percevoir de ce qui est étranger à cette idée. Ce phénomène s'observe à peu près constamment, mais à un degré très-variable. Le Dr Husson, rapporteur de la commission chargée en 1825 par l'Académie de médecine d'examiner la question du magnétisme, s'exprime ainsi à ce sujet : « La plupart des somnambules étaient complétement insensibles : on pouvait leur chatouiller les pieds, les narines et l'angle des yeux avec une plume, leur pincer la peau de manière à l'ecchymoser, les piquer sous l'ongle avec des épingles enfoncées à l'improviste et à une assez grande profondeur, sans qu'ils en témoignassent de la douleur. Une malade enfin a été insensible à l'une des opérations des plus douloureuses, l'amputation d'un sein cancéreux. » On a prétendu contester ces faits, mais sur quel fondement? N'a-t-on pas vu mille faits de ce genre dans les hospices d'aliénés ? En quoi ce phénomène est-il plus impossible que l'anesthésie produite par le chloroforme? — Mais les modifications qu'éprouvent les *organes des sens* sont de nature très-variable. L'ouïe, ainsi que nous l'avons vu, subsiste, car les somnambules entendent toujours les paroles du magnétiseur, ainsi que celles des personnes que ce dernier a mises en rapport avec elles ; mais elles ne perçoivent pas les bruits extérieurs. L'odorat, suivant Husson, persiste chez certains somnambules, tandis que, chez d'autres, il paraît complétement aboli. On peut, dit-il, leur faire respirer de l'acide chlorhydrique ou de l'ammoniaque sans qu'ils s'en aperçoivent. D'autre part, Carpenter, parlant des individus mis dans l'état d'hypnotisme, s'exprime ainsi : « Nous avons des preuves incontestables que l'odorat avait été porté à une acuité égalant au moins celle des ruminants ou carnivores qui ont le meilleur nez ; que l'ouïe était également très-perçante ; et que le toucher avait gagné, surtout par rapport à la température, un degré à peine croyable de sensibilité. »

Mais, de tous les sens, la vue est celui sur lequel on a le plus contesté. Carpenter dit n'avoir pas remarqué, chez les hypnotisés, que la vue ait présenté le phénomène d'exaltation observé dans les autres sens. Husson dit : « Les commissaires ont vu deux somnambules distinguer, les yeux fermés, les objets que l'on a placés devant eux. Ils ont désigné sans les toucher la couleur et la valeur des cartes, ont lu des mots tracés à la main ou quelques lignes de livres que l'on a ouverts au hasard. Ce phénomène a eu lieu alors même qu'avec les doigts on fermait exactement l'ouverture des paupières. » Une semblable expérience n'a rien de concluant, car la précaution prise est évidemment insuffisante. Néanmoins, si l'on suppose, chez les somnambules, une exaltation extrême du sens de la vue, pareil à celui de l'odorat que nous venons de mentionner, on pourrait, à la rigueur, admettre que la vision distincte a eu lieu grâce aux rayons lumineux qui traversent le voile mince des paupières. Mais que dire des adeptes qui admettent, chez les somnambules, la vision sans le secours des yeux, qui affirment que le magnétisé voit par le bout des doigts, par les orteils, par l'épigastre, par l'occiput?— Deux conditions physiques sont indispensables pour la vision : 1° un nerf sensible à l'action de la lumière ; 2° un appareil optique présentant une lentille pour former l'image, et une membrane spéciale pour la recevoir. Or, nous avons montré, en parlant des SENS, que chaque nerf a son mode spécifique de sensibilité. Il est donc absurde de prétendre qu'un nerf de sensibilité tactile peut usurper la fonction du nerf optique et devenir capable de transmettre au sensorium une impression lumineuse. Mais admettons pour un instant que les nerfs sensitifs de l'extrémité des doigts soient devenus aptes à sentir la lumière, ils seront alors simplement capables de distinguer la lumière d'avec les ténèbres, le jour d'avec la nuit ; mais le somnambule ne verra pas les objets, car où se formera l'image et quel est l'appareil qui la produira? « Au point de vue scientifique, dit J. Müller, on conçoit qu'une personne qui dort ait des visions semblables à celles qu'on éprouve quelquefois, les yeux fermés, avant de s'endormir, attendu que les nerfs optiques peuvent être sollicités à sentir par une cause interne tout aussi bien que par une cause extérieure. Tant que les magnétisés n'accusent rien autre chose que les symptômes nerveux ordinaires qui s'observent dans les diverses maladies nerveuses, tout est croyable ; mais, dès qu'ils se donnent pour voir avec les yeux bandés, ou avec les doigts, ou avec l'estomac, pour distinguer ce qui se passe dans la maison voisine, etc., de pareilles jongleries ne méritent aucun égard, et, au lieu d'admirer niaisement, il faut crier tout haut au mensonge et à la fourberie. » Au reste, la fourberie est si aisée à démasquer, que jamais somnambule possédant cette prétendue faculté n'a consenti à la laisser vérifier par une expérimentation rigoureuse. Quant à ceux qui persisteraient encore à demander l'explication des faits de vision sans le secours des yeux, de vision à distance ou de *double vue*, comme on dit quelquefois, dont ils ont été les crédules témoins, qu'ils nous permettent de les renvoyer à Robert Houdin.

Tout le monde sait que le sens musculaire, ou, pour parler plus exactement, la faculté par laquelle nous guidons nos mouvements volontaires, est fort remarquable dans le somnambulisme naturel ; c'est même de là que cet état a été ainsi nommé. Souvent cette faculté s'exalte au point de pouvoir remplacer la vue dans beaucoup d'opérations pour lesquelles le secours de l'œil est ordinairement nécessaire, pour écrire, par ex. Le même fait a été observé chez des individus hypnotisés. « Nous en avons nous-même été témoin, dit Carpenter, dans diverses expériences sur deux sujets, et nous nous sommes assurés que la vision ne fournissait aucun secours, car nous avons tenu un gros volume entre les yeux et la main de l'écrivain. Non-seulement les lignes étaient bien écrites et à distances convenables, mais encore les *i* étaient ponctués et les *t* barrés. » Les magnétiseurs ont fait peu d'observations sur ce sens. Le rapport de Husson, par ex., nous dit simplement : « Les forces musculaires des somnambules sont quelquefois engourdies et paralysées ; d'autres fois, les mouvements ne sont que gênés, et les somnambules marchent en chancelant, à la manière des hommes ivres, tantôt sans éviter, tantôt en évitant les obstacles placés sur leur passage. Quelques-uns cependant conservent intact l'exercice de leurs mouvements, ou même paraissent plus forts et plus agiles que dans l'état de veille. »

C. Nous serons brefs sur le chapitre des facultés intellectuelles considérées chez les somnambules. Que telle ou telle faculté s'exalte, et donne lieu, dans l'ordre des choses naturelles et possibles, à des phénomènes supérieurs à ceux observés chez l'individu à l'état de veille, il n'y a rien d'étrange à cela, attendu l'état de concentration de l'esprit sur une idée déterminée ou sur un ordre limité d'idées qui est l'essence même de l'état somnambulique. Au reste, l'exaltation de la mémoire est le seul fait bien constaté. Tel est le cas rapporté par Deleuze, d'un individu qui, ayant su le grec moderne dans son enfance et l'ayant oublié, pouvait encore parler cette langue, lorsqu'il était dans l'état de somnambulisme. Parlerons-nous de l'instinct médical et thérapeutique attribué aux somnambules? Bien qu'il ait de nombreux croyants dont les magnétiseurs et somnambules qui font métier de donner des ordonnances au crédule vulgaire s'efforcent chaque jour d'accroître le nombre, évidemment il n'y a là rien de sérieux. Qu'une somnambule sans cesse en contact avec quelque médicastre ait retenu quelques mots du jargon médical ou bien même ait appris à diagnostiquer plus ou moins exactement quelques maladies, la chose est possible et n'a en soi rien de miraculeux, surtout quand on observe avec soin le rôle que joue habituellement dans ce cas le principe de *suggestion*, tant de la part du magnétiseur que du consultant lui-même. Mais que le somnambule voie les organes malades, les lésions dont ils sont atteints, et connaisse, par une intuition surnaturelle, le remède qui convient lors même qu'il ne l'aurait jamais ni vu ni entendu nommer, cela dépasse les bornes de la niaiserie commune. Nous en dirons autant du don de prévision et de prophétie dont certains somnambules se prétendent doués. Le rapport du docteur Husson dit gravement : « La commission a rencontré chez deux somnambules la faculté de prévoir des actes de l'organisme plus ou moins éloignés, plus ou moins compliqués. L'un d'eux annonça plusieurs mois d'avance, le jour, l'heure, la minute de l'invasion et du retour d'accès épileptiques ; l'autre indiqua l'époque de sa guérison ; leurs prévisions se sont réalisées avec une exactitude remarquable. » Le premier de ces cas est fort simple. On sait que l'état moral suffit pour amener une attaque d'épilepsie; or, il suffisait que le malade en question eût au moment indiqué l'idée que l'attaque allait survenir, pour qu'elle eût lieu en effet. Quant au second, il n'est pas besoin de somnambulisme pour faire une semblable prédiction. Tous les jours des malades ordinaires disent qu'ils seront guéris à telle époque, et fort souvent la chose se réalise. Au reste, pour ne rien dissimuler de notre pensée, nous avouerons que la science n'a pas encore déterminé d'une manière précise la limite de l'influence de nos idées sur notre organisme. Or, cette influence peut s'exercer en bien comme en mal, et déterminer, tantôt la guérison, tantôt l'invasion de la maladie. C'est ainsi que des pilules de mie de pain ont plus d'une fois purgé des individus auxquels on les avait administrées en leur disant que c'étaient des pilules purgatives. Enfin, la dernière et suprême faculté attribuée à l'état de somnambulisme, est la communication des pensées, c.-à-d. le pouvoir qu'a le somnambule de connaître la pensée de son magnétiseur ou de la personne avec laquelle celui-ci l'a mis en rapport, sans que rien, ni parole, ni signe quelconque, fasse connaître cette pensée ou mette le magnétisé sur la voie. Le lecteur nous dispensera sans doute de discuter une faculté qui évidemment est supranaturelle; toutefois nous ne ferons aucune difficulté de l'admettre aussitôt que nous aurons vu un somnambule lire sans le secours des yeux.

IV. Maintenant, devons-nous essayer de définir l'expression de *Magnétisme animal*. Evidemment non, car ce terme, imaginé par Mesmer pour désigner la cause des effets qu'il prétendait produire, ne représente point une idée rationnelle, c.-à-d. n'a aucun sens par lui-même. Cependant depuis Mesmer, on a continué de l'employer pour désigner, tantôt l'ensemble des phénomènes nerveux que nous venons de décrire, phénomènes qui, bien que sortant de la règle commune, sont néanmoins parfaitement conformes aux lois de la physiologie; et tantôt la cause efficiente de ces phénomènes. Quant à celle-ci, elle doit paraître évidente à quiconque aura lu avec attention ce qui précède. Elle réside, non au dehors de l'individu qui présente ces phénomènes nerveux insolites, mais en lui-même. C'est son propre état mental qui détermine l'apparition des phénomènes. Suivant Mesmer, cette cause résidait dans le fluide universel qu'il s'agissait simplement d'accumuler chez les individus en expérience. Après la chute de cette théorie, on imagina de dire que les phénomènes en question sont produits par le fluide nerveux ou fluide magnétique de l'opérateur, fluide que celui-ci émet à sa volonté et fait passer dans le corps du magnétisé: c'est encore la théorie régnante chez la plupart des magnétiseurs de nos jours, et c'est sur cette théorie qu'est fondé leur procédé de magnétisation au moyen de passes. Mais le procédé de l'hypnotisme montre qu'il n'est pas besoin de ce fluide nerveux hypothétique. D'ailleurs des expériences maintes fois répétées ont fait voir que les individus susceptibles de tomber dans l'état de somnambulisme, y tombent lorsqu'ils croient qu'on les magnétise, alors même qu'on ne les magnétise pas, tandis qu'ils n'y tombent pas, quand on les magnétise, s'ils ne s'en doutent pas. Quelques magnétiseurs ont rejeté l'hypothèse du fluide et dit que la cause du somnambulisme était la volonté du magnétiseur. L'abbé Faria, par ex., se contentait de dire impérativement à la personne qu'il voulait endormir, *Dormez*, et, si celle-ci était susceptible de somnambulisme, elle ne tardait pas à se trouver dans cet état. Mais la théorie de la volonté n'a pas plus de fondement que celle du fluide nerveux. Al. Bertrand dit qu'il produisait les mêmes effets avec ou sans volonté: il suffisait qu'il fît devant le patient les grimaces ordinaires, pour que celui-ci tombât en somnambulisme. Enfin, l'hypnotisme achève de démontrer que l'opérateur en tout ceci ne joue que le rôle de cause occasionnelle. Le patient est dans l'attente d'un certain résultat, et le résultat se produit en raison de l'état mental déterminé par cette attente. Braid a constaté en effet que lorsqu'une personne a été plongée un certain nombre de fois dans l'état hypnotique, elle peut en général s'endormir elle-même très-aisément. Il lui suffit de regarder son doigt placé assez près des yeux pour déterminer une convergence sensible de leurs axes, ou même simplement de se tenir tranquille et de fixer en même temps le regard sur un point éloigné. Nous terminerons ici ce trop long article, et pourtant nous n'avons rien dit des effets curatifs attribués au magnétisme. Mais, en vérité, cela est superflu, car il est aisé de voir que ces effets, en tant qu'ils sont réels, dépendent uniquement et entièrement de l'influence exercée par l'imagination du malade sur son propre organisme.

***ZOONITE.** s. m. (gr. ζῶον, animal). T. Anat.

Enc. — Dugès et Moquin-Tandon désignent sous ce nom les parties successives du corps des animaux qui, depuis Aristote, sont appelées *segments*, *anneaux* et *articles*, parce qu'ils les considèrent comme le type élémentaire, bien qu'idéal, des formes animales. Suivant Dugès, le type idéal qu'il nomme *Zoonite* se répète à droite et à gauche dans tous les animaux symétriques, binaires et pairs, et tout animal articulé intérieurement (Vertébrés), ou extérieurement (Sternébrés ou Annelés), est composé d'une série longitudinale de zoonites depuis l'extrémité de la tête jusqu'au bout de la queue. Les zoonites cessent d'être distincts dans toute la classe des Mollusques; mais ils reparaissent sous la forme de rayons dans son sous-règne des Actinaires. Enfin les animaux les plus simples qui forment son sous-règne des Monadaires, sont réduits à un seul zoonite.

***ZOONOMIE.** s. f. (gr. ζῶον, animal; νόμος, loi). V. ZOOLOGIE. = **ZOOPHORE.** s. m. (gr. φορὸς, qui porte). T. Archit. V. ENTABLEMENT. = ***ZOOPHYTE.** s. m. (gr. φύτον, plante). T. Zool. V. RAYONNÉS. = ***ZOOSPERME.** s. m. (gr. σπέρμα, graine). T. Physiol. Syn. d'Animalcule spermatique. ‖ T. Bot. V. CRYPTOGAMIE. = *ZOOSPERMÉES. s. f. pl. T. Bot. V. CONFERVACÉES. = ***ZOOSPORE.** s. f. (gr. σπόρα, graine). T. Bot. V. CRYPTOGAMIE. = *ZOOSPORÉES. s. f. pl. Synon. de *Zoospermées*. = ***ZOOTECHNIE.** s. f. (gr. τέχνη, art). V. ZOOLOGIE. = ***ZOOTHÈQUE.** s. f. (gr. θήκη, loge). T. Bot. Voy. CRYPTOGAMIE. = ***ZOOTOMIE.** s. f. (gr. τομὴ, section). V. ZOOLOGIE.

***ZORILLE.** s. m. T. Mam. Voy. MARTE.

***ZOSTER.** s. m. (gr. ζωστὴρ, ceinture). T. Méd. V. VÉSICULES.

***ZOSTÉRACÉES.** s. f. pl.

Enc. — Famille de végétaux endogènes aquatiques, à fleurs imparfaites, unisexuées, à étamines hypogynes, avec pollen confervoïde, à ovaire libre, avec graines dépourvues d'albumen. — *Caract. bot.:* Plantes marines, assez semblables aux Fucacées et vivant parmi elles. Feuilles rubanées, minces et engainantes à la base. Fleurs très-petites, unisexuées, absolument nues ou entourées de 3 écailles, disposées dans des spathes herbacées. Fleurs mâles: anthères en nombre défini, uni- ou biloculaires, sessiles; pollen en forme de filaments confervoïdes. Fleurs femelles: ovaire libre, uniloculaire; stigmates 1 ou 2, capillaires; ovule solitaire, suspendu, campylotrope, ou pariétal avec le foramen en bas. Fruit drupacé, monosperme. Graine suspendue; albumen nul; embryon antitrope ou homotrope, avec une radicule très-large, et une plumule fort développée, située dans sa cavité. [Fig. 1. *Zostera Noltii*; 2. Anthère; 3. Partie d'une spathe ouverte pour montrer les fleurs mâles et femelles; 4. Coupe de l'ovaire; 5. Graine; 6. La même, coupée à moitié pour faire voir la plumule; 7. Anthère ouverte qui émet son pollen confervoïde.] — Cette famille ne renferme que 5 genres et une douzaine d'espèces, dont une seule est de quelque utilité pour l'homme: c'est la *Zostère marine* (*Zostera marina*). Ses feuilles séchées s'emploient fréquemment, soit pour faire des matelas ou des coussins, qui sont moins durs que ceux de paille, soit pour emballer les objets fragiles, usage pour lequel elles conviennent mieux que la paille et le foin. On s'en sert encore en guise d'engrais; enfin, on les brûle pour extraire la soude qu'elles contiennent.

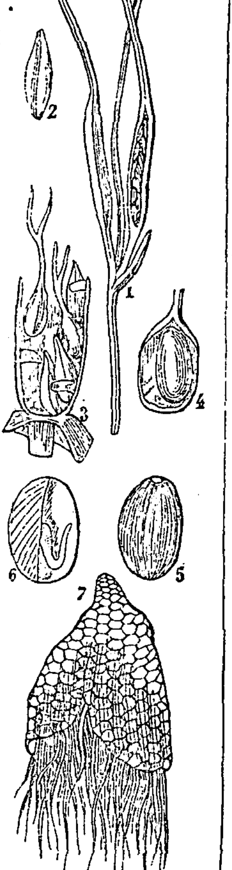

***ZOUAVE.** s. m.

Enc. — Après la conquête d'Alger par la France, le gouvernement, désireux d'opérer un rapprochement entre les vainqueurs et les indigènes, décréta (9 mars 1831) l'organisation d'un corps d'infanterie, recruté au moyen d'engagements volontaires, où l'élément indigène et l'élément européen se trouveraient mêlés ensemble dans de certaines proportions. Ce corps, qui ne forma d'abord que quelques compagnies, reçut le nom de *Zouaves*, parce que la plupart des indigènes qui s'y firent admettre appartenaient à la tribu des *Zouaouas*, tribu kabyle qui habitait dans les montagnes du Jurjura, province de Constantine. Mais l'objet qu'on s'était proposé par cette création, n'ayant pas été atteint, le corps des Zouaves, en vertu de l'ord. du 7 mars 1833, reçut une nouvelle organisation. On en fit un bataillon de 10 compagnies, dont 2 d'indigènes et 8 de Français, avec un effectif total de 1100 hommes. Ce bataillon, joint à deux nouveaux, qui furent créés en 1835 et 1837, formait, en 1841, un régiment de 27 compagnies dont 3 seulement étaient arabes. En 1852, un décret impérial organisa les Zouaves en 3 régiments; enfin, un autre décret de 1855 créa un quatrième régiment de même nom pour faire partie de la garde impériale. Ces régiments existent encore aujourd'hui, mais l'élément arabe n'en fait plus partie. Le costume des Zouaves diffère complétement de celui des autres troupes de l'armée, et ressemble, dans son ensemble, au costume musulman. Il se compose ainsi qu'il suit: pantalon maure de drap garance; jambières de cuir jaune; guêtres de toile blanche; ceinture de laine bleu de ciel; veste à manches et gilet forme arabe, le tout de drap bleu foncé; calotte rouge; turban vert dans la ligne et blanc dans la garde. L'armement est le même que celui des chasseurs à pied. Les officiers ont le costume des officiers d'infanterie. Nous n'avons pas besoin de parler de la réputation de bravoure que les Zouaves se sont acquise à si juste titre. L'Algérie d'abord en avait été seule le témoin. Depuis on les a vus à l'œuvre en Crimée et en Italie, luttant contre les meilleures troupes de l'Europe, et leur renommée, loin de diminuer, n'a fait que grandir.

***ZYGÈNE.** s. f. T. Bot. Voy. CRÉPUSCULAIRES.

***ZYGNÉMÉES.** s. f. pl. (gr. ζεῦγος, union; νῆμα, filament). T. Bot. V. CONFERVACÉES.

***ZYGODACTYLES.** s. m. pl. (grec. ζεῦγος, et δάκτυλος, doigt). T. Ornith. Syn. de *Grimpeurs*.

ZYGOMATIQUE. adj. 2 g. T. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'os malaire, appelé aussi *os de la pommette*, *os jugal* ou *Zygome* (gr. ζύγωμα, de ζεύγω, unir), parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne. *Arcade z.*, L'arc osseux formé au bas de la tempe par l'union de l'os de la pommette avec une apophyse du temporal, appelée elle-même *Apophyse z.* — *Muscles zygomatiques*, Les deux muscles qui s'insèrent sur l'os malaire et s'étendent à l'angle des lèvres.

***ZYGOPHYLLÉES.** s. f. pl. (gr. ζεῦγος, paire; φύλλον, feuille). T. Bot.

Enc. – Famille de végétaux exogènes hypogynes, à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs dichlamydées et symétriques, à étamines définies, à placentation axile, à fruit apocarpe, oligosperme, à graines pourvues d'un albumen. — *Caract. bot.:* Végétaux herbacés, sous-frutescents et même arborescents, à bois très-dur, et dont les rameaux sont souvent articulés à leur point d'union. Feuilles opposées, munies de stipules, très-rarement simples, ordinairement pennées avec impaire, non ponctuées. Fleurs régulières, hermaphrodites, solitaires ou groupées par deux ou par trois, blanches, bleues, rouges, souvent jaunes. Calice à 4 ou 5 divisions, à préfloraison convolutive. Pétales onguiculés, alternes avec les segments du calice, à préfloraison imbriquée. Etamines en nombre double des pétales, élargies à la base, quelquefois nues, ordinairement insérées sur le dos d'une petite écaille, hypogynes. Ovaire unique, marqué de 4 ou 5 sillons plus ou moins profonds, à 4 ou 5 loges, dont chacune renferme 2 ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne, suspendus ou parfois dressés; style unique, ordinairement marqué de 4 ou 5 sillons; stigmate simple ou offrant 4 ou 5 lobes. Fruit capsulaire, rarement un peu charnu, présentant 4 ou 5 angles ou ailes, s'ouvrant par 4 ou 5 valves qui portent leurs cloisons au milieu, ou en 4 ou 5 loges fermées; le sarcocarpe ne se sépare pas de l'endocarpe. Graines ordinairement en plus petit nombre que les ovules, tantôt comprimées et rugueuses lorsqu'elles sont sèches, tantôt ovées et lisses, avec un mince tégument herbacé. Embryon vert; radicule supère; cotylédons foliacés; albumen peu abondant (absent dans le genre *Tribulus*), blanchâtre et de consistance cartilagineuse. [Fig. 1. *Rœpera fabagifolia*; 2. Fleur; 3. Pistil; 4. Coupe verticale de ce dernier; 5. Fruit; 6. Coupe d'une graine.]

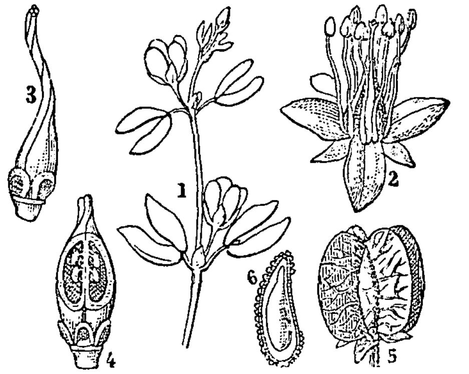

— Cette famille se compose de 17 genres et d'une centaine d'espèces, qui sont réparties dans toutes les régions du globe. Les espèces ligneuses sont remarquables par l'extrême dureté de leur bois. Le genre *Gaïac* (*Guaiacum*) est réputé pour ses propriétés stimulantes. L'écorce et le bois du *G. officinal* et du *G. saint* (*G. officinale* et *sanctum*) ont une saveur légèrement âcre et amère, et s'emploient principalement comme diaphorétiques, sudorifiques et altérants. Ils contiennent une substance particulière qu'on qualifie souvent de résine ou de gomme-résine, mais qui constitue un principe distinct, appelé *Gaïacine*. Au reste, l'écorce est plus active que le bois. Le *Porliera hygrometrica* jouit, dit-on, de propriétés analogues. Le bois connu sous le nom de *Bois de vie* (*Lignum vitæ*) est remarquable par la direction de ses fibres: souvent en effet on voit une couche de fibres en traverser une autre diagonalement. Ce bois, qui est fort recherché pour sa dureté, provient, dit-on, du Gaïac officinal; mais il y a lieu de croire qu'il est fourni par une espèce voisine. Les fleurs du *Mélianthe pyramidal* (*Melianthus major*) donnent une sorte de miel en si grande abondance, que les indigènes du Cap le recueillent pour le manger: en secouant les branches, cette liqueur sucrée tombe comme des gouttes de pluie. Les fleurs du *Zygophyllum fabago*, vulg. appelé *Fabagelle commune*, s'emploient en guise de câpres, et sont, dit-on, anthelminthiques. L'odeur du *Zyg. simplex* est si détestable, qu'aucun animal n'en touche les feuilles, pas même le Chameau. Cependant les Arabes les écrasent dans l'eau, et cette eau leur sert de collyre dans les maladies des yeux. Les Turcs emploient les graines du *Peganum harmala* en guise d'épices, et, en outre, ils s'en servent pour teindre en rouge. Enfin, le *Tribule couché* (*Tribulus terrestris*), vulgair. appelé *Croix de Malte*, jouit, dit-on, de propriétés astringentes.

ZYMOLOGIE. s. f. (gr. ζύμη, ferment; λόγος, discours. Partie de la chimie qui traite de la fermentation. = *ZYMOME. s. m. La partie du gluten qui reste insoluble quand on traite celui-ci par l'alcool. *Le zymome est ainsi nommé parce qu'il est susceptible de fermenter.* = ZYMOTECHNIE. s. f. (gr. τεχνη, art). Synon. de *Zymologie*.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.